3 1761 07977994 8

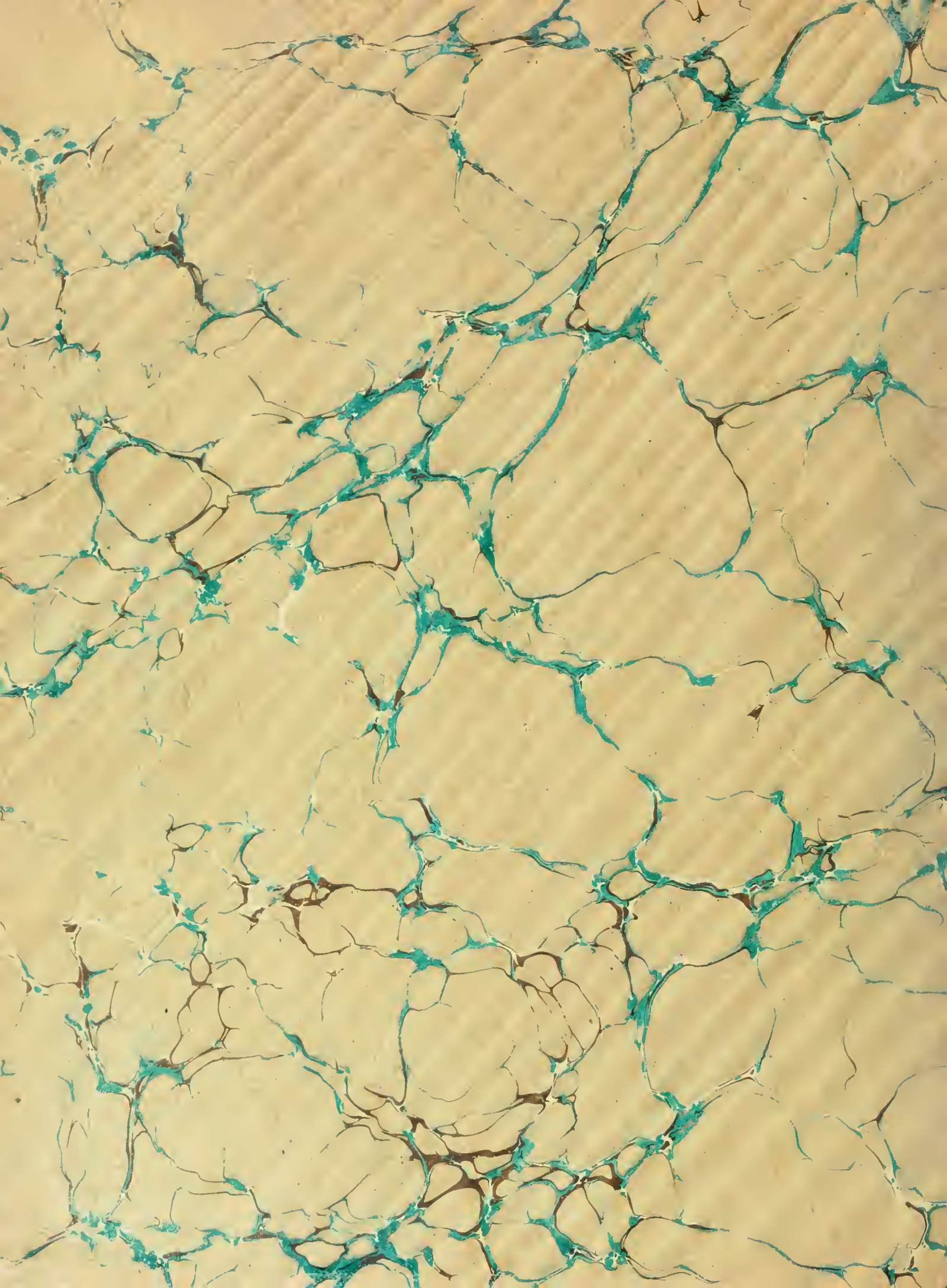

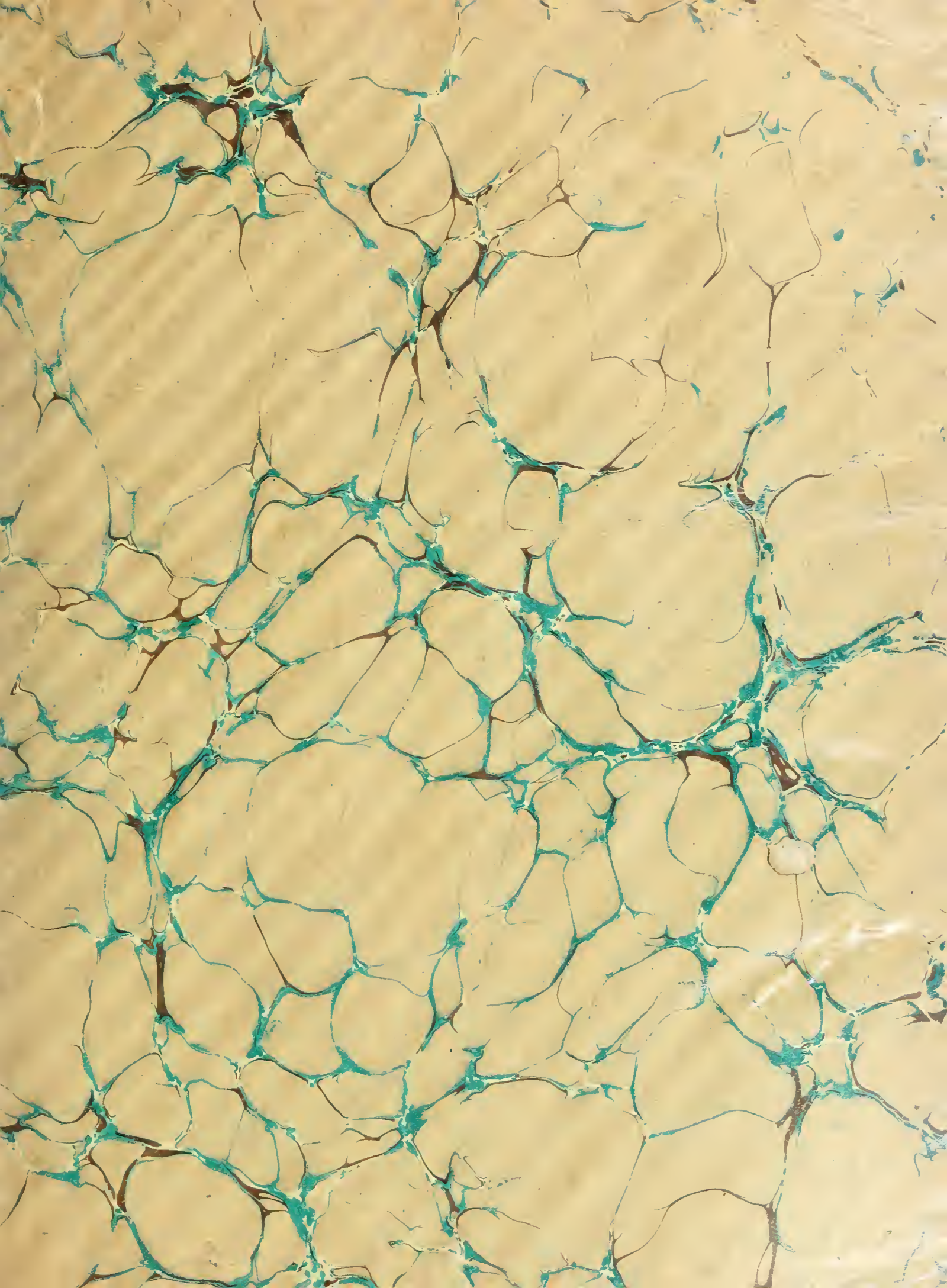

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouveaudictionna03besc

NOUVEAU

DICTIONNAIRE NATIONAL

B5543n

NOUVEAU

DICTIONNAIRE NATIONAL

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA LANGUE FRANÇAISE

RÉPERTOIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES LETTRES, DE L'HISTOIRE, DE LA GÉOGRAPHIE, DES SCIENCES, DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE

CONTENANT :

1° La NOMENCLATURE la plus riche et la plus étendue que l'on puisse trouver dans aucun dictionnaire ;
2° L'ÉTYMOLOGIE de tous les mots de la langue d'après les recherches les plus récentes de la philologie.
3° La PRONONCIATION de tous les mots qui offrent quelque difficulté sous ce rapport ;
4° L'EXAMEN critique et raisonné des principaux dictionnaires, tels que ceux de l'Académie, de Littré et de Larousse ;
5° La SOLUTION de toutes les difficultés d'orthographe, de grammaire et de style, appuyée sur l'autorité des auteurs les plus estimés ;
6° La BIOGRAPHIE des personnages les plus remarquables de tous les pays et de tous les temps ;
7° Les NOMS de tous les peuples anciens et modernes, de tous les souverains, des institutions publiques, des ordres monastiques ou militaires, des sectes religieuses, politiques, philosophiques ; les grands événements historiques, sièges, batailles, etc. ;
8° La GÉOGRAPHIE ancienne et moderne, physique et politique.

PAR

BESCHERELLE Aîné

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée d'un supplément, d'une collection de cartes géographiques et de tableaux synoptiques consacrés aux Arts, aux Sciences et à l'Industrie.

TOME TROISIÈME

I-P

20109
3/3/25

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

6, — RUE DES SAINTS-PÈRES, — 6

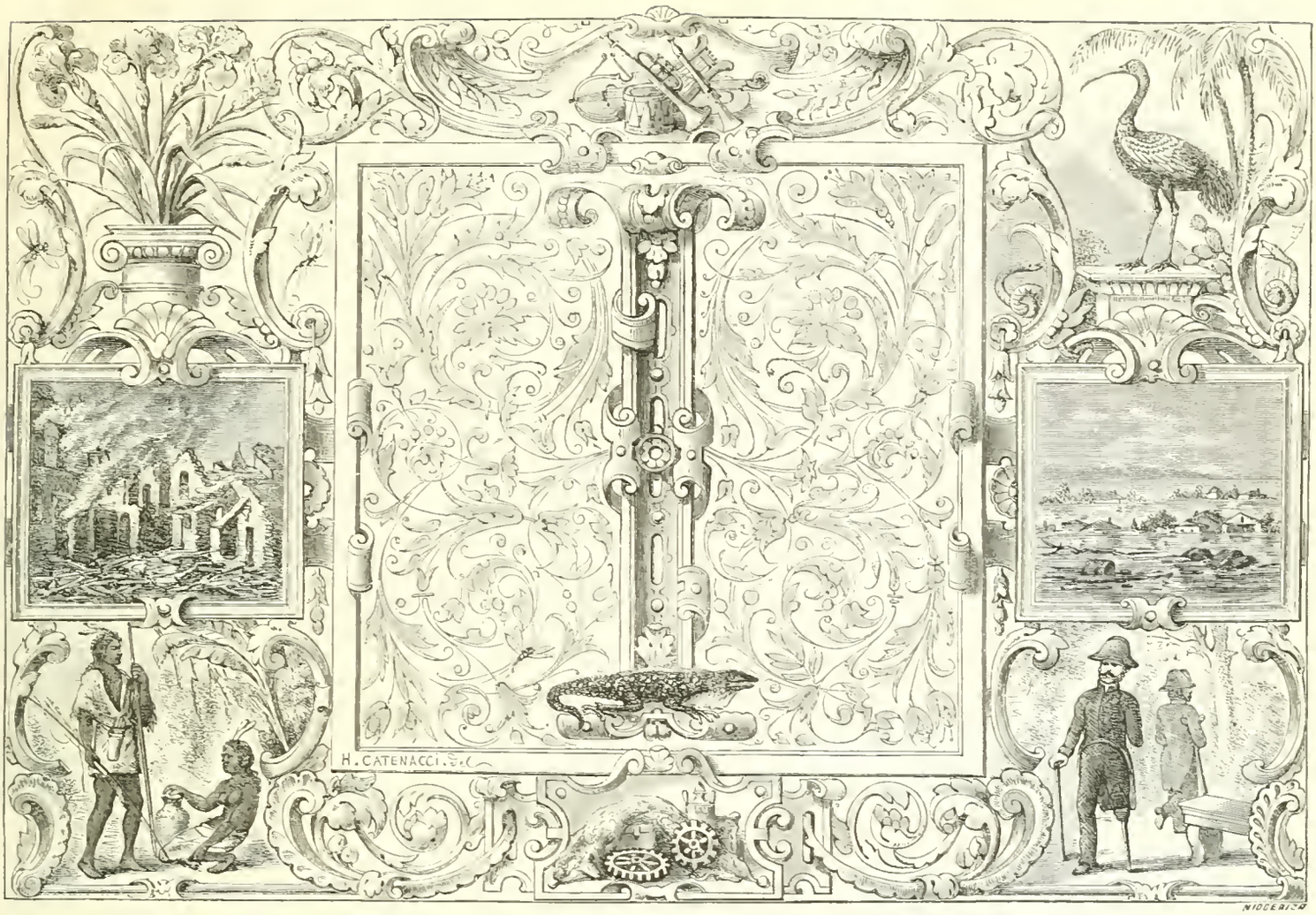

I s.m. Neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles. C'est aussi la neuvième lettre et la troisième voyelle de l'alphabet latin, qui l'a empruntée à l'alphabet grec, où il porte le nom d'*iota*. La lettre *i*. Le caractère *i*. La voyelle *i*. Faire un *i*, un petit *i*, un grand *I*. Deux *i*. Mettre un point au-dessus de l'*i*. Prononcer mal les *i*. L'intonation, la prononciation, le son de l'*i*. L'*i* long. Un *i* bref.

— Fam. *Droit comme un I* Très droit. Malgré son grand âge, cet homme est encore droit comme un *I*. (Acad.)

— L'*i*, placé à la suite de l'une des voyelles *a*, *e*, concourt à la formation des sons dérivés : *ai*, *ei*, qui se prononcent *è*. A la suite de la voyelle *o*, il exprime un son voisin de *a*, comme dans *mois*, *roi*, *toi*.

— La lettre *i* s'ajoute à *a*, *e*, *u* et *au*, pour former des diphtongues ou des voyelles composées, comme dans *mail*, *bataille*, *meilleur*, *beignet*, *nuit*, *buis*, *oui*, *enfouir*, etc.

— Dans certains mots, *i* fait diphtongue placé devant *a*, *e*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, *un*, *en*, comme dans *diable*, *fiacre*, *miel*, *viule*, *reliure*, *lien*, *chiourme*, *ambiant*, *bien*. || Mais s'il est précédé de deux consonnes dont la seconde soit une des liquides *l* ou *r*, il garde toujours le son qui lui est propre et forme avec elles une syllabe séparée : *friand*, *plier*.

— L'*i* conserve sa prononciation naturelle lorsque, dans une syllabe, il se joint à la consonne qui le suit, sans être précédé d'une autre voyelle, à moins que la consonne à laquelle il se trouve joint ne soit une *m* ou une *n* dans ce cas, le son de l'*i* se perd, et il se forme une voyelle nasale dont le son ne peut être figuré, comme dans *impersonnel*, *impassible*, *impression*, *influent*, *principe*, *vin*, *crin*, etc.

— L'*i* reprend sa prononciation naturelle lorsque l'*m* à laquelle il est joint se trouve redoublée *immergé*, *immaculé*, *imminent*, et lorsque l'*n* est redoublée, ou suivie d'une voyelle ou d'une *h* muette : *inné*, *inactif*, *inhabile*, *inabordable*, etc.

— L'accent circonflexe n'influe en rien sur l'intonation ni sur la durée de l'*i* ; il indique seulement le retranchement de la lettre *s*, comme dans *île*, *abîme*, qu'on écrivait autrefois *isle*, *abisme*.

— L'*i* s'élide dans la conjonction *si* devant *il*, *ils* : *s'il* arrive, *s'ils* viennent.

— On met toujours un point sur l'*i*, mais on n'en met pas sur l'*I* majuscule.

— Fig. *Mettre les points sur les* i. Pousser l'exactitude jusqu'à la minutie.

— Loc. prov. *Il n'est bon qu'à mettre les points sur les* i. Se dit d'un homme qui, dans les ouvrages d'esprit, ne s'attache qu'à remarquer des minuties. || *Il faut avec cet homme mettre les points sur les* i. Il faut être avec lui d'une exactitude scrupuleuse ; ou, Il faut prendre avec lui les plus grandes précautions.

— On met un tréma sur l'*i*, pour indiquer que cette lettre ne forme point diphtongue avec la voyelle qui la suit ou qui la précède et doit être prononcée séparément, comme dans les mots *Laïs*, *Moïse*, *tambîle*. || Après un *é* accentué, le tréma devient inutile : *athéisme*, *déifié*, etc.

— On distinguait autrefois deux sortes d'*i* : l'*i* voyelle, qui est l'*i* proprement dit, et l'*i* consonne ou *j*, qui est devenu la dixième lettre de l'alphabet. C'est à Ramus que l'on doit l'idée de cette utile distinction ; cependant, cette confusion continua longtemps à subsister.

— L'*i* est remplacé par *y* dans les mots venus du grec, où il exprime l'upsilon, comme dans *hypocrite*, *martyr*, etc.

— Au milieu des mots, *Uy* remplace l'*i* lorsqu'il se dédouble, comme dans *payer*, *employer*, etc.

— *I grec*. Nom de la 21e lettre de l'alphabet. V. Y.

— Dans les manuscrits et les inscriptions, I est le signe abréviatif de beaucoup de mots commençant par I ou par J, et dont voici les principaux : *Jupiter*, *Juno*, *Julia*, *Julius*, *Junius*, *Jesus*, *imperator*, *immortalis*, *in*, *inferis*, *infra*, *inter*, *intra*, *invenit*, *invictus*, *ipse*, *iterum*, *judex*, etc. I.-C. a signifié d'abord *Julius Cæsar* et ensuite *Jesus Christus* ; I. M. CT. est pour : *In media civitate* ; I.D. veut dire : *Jovi dedicatum* ; II.V, III. V., etc., s'écrit pour : *Duumvir*, *triumvir*, etc.

— Employé comme lettre numérale dans les chiffres romains, I vaut *un* ; placé après V ou X, il augmente d'une unité le nombre exprimé par ces lettres ; placé devant, il diminue ce nombre d'une unité ; ainsi V, X, qui valent *cinq* et *dix*, valent *six* et *onze*, si on les fait suivre de la lettre I : VI, XI ; ils ne valent plus que *quatre* et *neuf* si on les fait précéder de la lettre I : IV, IX. || Chez les Grecs, I valait 10. || Au moyen âge, I valait 100.

— Comme signe d'ordre, *i* sert à désigner le neuvième objet d'une série.

— Chim. I est le symbole de l'iode.

— Numism. Sur les anciennes monnaies de France, *i* indique qu'elles ont été frappées à Limoges.

— Philos. Dans l'ancienne logique, I désignait une proposition particulière négative.

I interj. (onomatopée). Cri usité pour accélérer la marche des bêtes de somme.

I Myth. Nom de la première personne de la Trinité dans la théogonie chinoise de Lao-Tseu.

IABLONOÏ (Monts). Géogr. V. STANOVOÏ.

IABMÉ-ARKO. Myth. Nom de la déesse des enfers chez les Lapons.

IACARÉTINGA. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des crocodiles.

IACCA Géogr. anc. Capitale des *Iaccétans*, ancien peuple de la Tarraconaise (Hispanie) ; auj. *Jaca*.

IACCHAGOGUES. s. m. pl. Ét. gr., Ἴακχος, Bacchus ; ἄγωγός, qui conduit. Antiq. Porteurs de la statue de Bacchus dans les fêtes d'Eleusis.

IACCHUS s.m. (pr. *i-a-kuss*). Mamm. Genre établi pour placer le onistiti et les espèces de singes qui s'en rapprochent.

IADERA Géogr. anc. Ville d'Illyrie, sur la mer Adriatique, capitale des Liburniens. Aujourd'hui *Zara*.

IAHAMIEN, ENNE. adj. et s. Relig. mah. Membre d'une secte de théologiens mahométans qui font tout provenir, le bien comme le mal, de la volonté de Dieu. Les Iahamiens s'appellent aussi *Al-Iamiens*.

IAHDE. Géogr. V. JAHDE.

IAHVE ou **IAHVÉ**. s. m. Forme donnée par les hébraïsants modernes au mot hébreu Jéhovah.

IAKOUTE ou **YAKOUT**. adj. et s. 2 g. Géogr. Peuple de la Sibérie, dans la province d'Iakoutsk, sur les bords de la Lena et de la Kolima. Les Iakoutes forment environ 45,000 familles. Ils se rattachent à la race ougrienne, avec mélange d'éléments mongols.

IAKOUTSK ou **YAKOUTSK**. Géogr. Ville de Sibérie, sur la Lena ; 5,000 habit. Entrepôt du commerce avec l'Amérique russe. — La province d'*Iakoutsk* a 3,929,193 kil. carrés et 242,000 hab.

IAMA. s. m. Myth. Nom donné dans la religion brahmanique au dieu de la nuit, des morts et des enfers.

IAMALOKA ou **IAMAPOUR**. Myth. La résidence de Iama, l'enfer des Indous.

* **IAMBE**. s. m. (du gr. ἴαμβος, iambe). Dans la poésie grecque ou latine, Pied de vers composé d'une brève et d'une longue. C'est Archiloque qui passe pour s'être le premier servi de ce mètre et en être l'inventeur. La tragédie et la comédie s'emparèrent du vers composé d'iambes, parce qu'il convient à la rapidité du dialogue et de l'action théâtrale. || Vers de quatre, six ou huit pieds, dont les pieds pairs sont des iambes. Les iambes, chez les Latins et les Grecs, étaient ordinairement d'usage dans le style mordant de la satire.

— Par extens. Satire ou pièce de vers mordante et satirique, quels que soient d'ailleurs le nombre et la mesure des vers. S'emploie

surtout au pluriel dans ce sens. Les iambes d'André Chenier. Les iambes de Barbier. André Chenier emploie le vers alexandrin suivi du vers de huit syllabes, rythme dont l'allure répond a celle de l'iambe des Anciens.

— Adjectiv. Si le vers iambe a quatre pieds ou deux mesures, il est *dimetre;* il s'appelle *trimetre* quand il a six pieds, et *tetrametre* quand il en a huit. Les vers *iambes* sont propres a exprimer les passions. l'Acad.

IAMBÉ. Myth. Fille de Pan et d'Echo. Elle sut adoucir la douleur de Cérès, inconsolable de la perte de sa fille.

IAMBELÉGIAQUE. adj. Anc. métr. Se disait d'un vers composé d'un iambique dimetre et du second hemistiche de l'elegiaque.

* **IAMBIQUE.** adj. 2 g. Composé d'iambes. Vers iambiques.

— Composé de vers iambes. Satire iambique.

— **IAMBIQUE.** s. m. Vers composé d'iambes. Composer des iambiques.

— Sorte de danse du temps de Rabelais.

IAMBOGRAPHE. s. m. (étym. gr., ἰαμβός, iambe; γράφω, j'écris. Litt. anc. Auteur d'iambes. Archiloque est un des plus fameux iambographes de l'antiquite.

IAMBU. s. m. Ornith. Espèce de perdrix americaine de la grosseur de la nôtre, et dont le plumage est tacheté de brun sur un fond jaune.

IAMBYCE. s. m. (du gr., ἰαμβύκη, même signif.). Mus. anc. Instrument a cordes des Anciens, de forme triangulaire, dont on s'accompagnait en chantant des iambes.

IAMIDE. Myth. Descendant d'Iamus, fils d'Apollon. L'art de guerir etait un apanage héréditaire dans la famille des Iamides, qui résidait en Elide. On leur supposait aussi le don de prevoir l'avenir.

IAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰάομαι, je guéris; λόγος, discours). Didact. Traite des medicaments.

IAMOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport a l'iamologie. Ouvrage iamologique.

IAMOTECHNIE. s. f. (étym. gr., ἰάομαι, je guéris; τέχνη, art). Didact. Art de préparer les medicaments.

IAMOTECHNIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport a l'iamotechnie.

IAMUS (du gr. Ἴαμος, je guéris). Myth. Fils d'Apollon et d'Evadne. Il reçut de son pere le don de prophétie et la science de guerir.

IANA. Geogr. Fleuve de Siberie (Iakoutsk), vient des monts Stanovoi, se jette dans la mer Glaciale; cours, 1,100 kil.

IANTAK-SCHAKAR. s. m. Sorte de sucre employe dans l'Asie centrale et qui parait provenir d'un arbre.

IANTHE. Astron. La 98e planète telescopique, decouverte le 18 avril 1868 par M. Peters.

IANTHÉNAS. s. m. (pr. *i-an-té-nass;* ét. gr., ἰανθινος, violet; οἶνας, pigeon ramier). Ornith. Genre de columbidées dont le plumage offre les teintes aux reflets les plus chatoyants.

IANTHIN, INE. adj. du gr. ἰάνθινος, violet). Qui est de couleur violette.

— **IANTHIN.** s. m. Mall. Syn. de JANTHINE.

IANTHOCINCLE. s. m. (ét. gr., ἰάνθινος, violet; κίγκλος, merle d'eau). Ornith. Genre de passereaux, intermediaire entre les cinclosomes et les garrulax et comprenant cinq genres.

IAPODES ou **IAPYDES.** s. m. pl. Geogr. anc. Peuple d'origine celtique, etabli chez les Liburnes, en Illyrie. Villes principales: Metulo, Avendo. Les Romains le soumirent, 129 av. J.-C.

IAPYGIE. Geogr. anc. Contrée de l'Italie ancienne (Apulie), entre le golfe de Tarente et la mer Ionienne. Le cap *Iapygium* terminait la presqu'île italienne au S.-E.

IAPYX. Temps hér. Fils de Dédale et d'une femme de Corinthe, conduisit une colonie cretoise en Italie.

— Nom que donnaient les Romains au vent d'ouest-nord-ouest.

IARBAS. Myth. Roi des Gétules, vendit à Didon le terrain ou fut élevee Carthage. Didon aima mieux se donner la mort que de l'epouser.

IARL. s. m. Hist. Titre de noblesse au moyen âge, en Suède et en Danemark, et qui equivalait au titre de comte.

IAROPOLK Ier. Grand-duc de Russie de 973 a 980. || **IAROPOLK II.** Grand-duc de Russie de 1132 a 1137.

IAROSLAV. Geogr. Ch.-l. du gouvernement de ce nom (Russie), a 740 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg, forteresse sur le Volga; 31,000 h. C'est un des grands ateliers de l'empire russe pour la fabrication des toiles, le linge de table, les soieries et les miroiteries. — Le gouvernement d'*Iaroslav* a 35,612 kilom. carres et 1,052,000 hab.; c'est l'un des gouvernements de la Grande-Russie. Le sol est peu fertile; il y a beaucoup de marais, de forêts de bouleaux, de tilleuls, d'arbres resineux. On y cultive le lin avec succes depuis 1830.

IAROSLAV (George), dit le *Sage*. Fils de Vladimir Ier, grand-duc de Russie, de 1016 a 1054, battit Boleslas II, roi de Pologne, et l'empereur Constantin Monomaque. Premier legislateur des Russes, il maria sa fille Anne avec Henri Ier, roi de France.

IARUSAN. s. f. Myth. scand. Une des neuf vierges qui enfanterent le dieu Heimdall.

IASSE. s. m. Entom. V. JASSE.

IASSY. en roumain *Iaschi Esch*. Geogr. Capitale de la Moldavie (Roumanie), sur le Bakaoui, a 700 kil. N.-O. de Constantinople. Archevêché grec; 90,000 hab., parmi lesquels on compte 30,000 juifs. Traité célèbre de 1792 entre la Turquie et Catherine II.

IASZ-BÉRÉNY. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche (Hongrie), a 15 kil. de Buda; 16,000 habitants.

IATRALIPTE. s. m. et f., V. IATRALIPTIQUE). Medecin qui guerit par les frictions, les fomentations et autres remedes exterieurs.

— Antiq. Officier particulier du gymnase, dont la fonction était d'oindre, d'huiler les athlètes.

IATRALIPTIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρός, médecin; ἀλείφω, j'oins, je frotte). Medec. Methode de traitement par les frictions et les remèdes exterieurs.

— **IATRALIPTIQUE.** adj. Qui a rapport aux frictions et onctions médicales. Methode iatraliptique.

IATREB. (*Iatrippa*). Géogr. Ancien nom de Medine.

IATRINE. s. f. (étym. gr., ἰατρός, médecin). S'est dit pour Femme qui exerçait la médecine.

IATRION s. m. (ét. gr., ἰατρός, médecin). Antiq. Local ou le medecin avait ses instruments et faisait ses operations.

IATRIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἰατρικός, médical. Qui appartient a la medecine, a l'art de guerir.

— **IATRIQUE.** s. f. La médecine. Savoir l'iatrique.

IATROBDELLE. s. f. (ét. gr., ἰατρός, médecin; βδέλλα, sangsue). Annel. Genre d'annelides forme aux dépens des sangsues, et dont le type est la sangsue ordinaire.

IATROCHIMIE. s. f. (et. gr., ἰατρός, médecin; fr. *chimie*). Medec. Art de guerir par des remedes chimiques. On dit aussi *chimiatrie*.

IATROCHIMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient a l'iatrochimie. Medecin iatrochimique, qui s'en tient aux remèdes chimiques. Methode iatrochimique.

IATROCHIMISME. s. m. Synon. d'IATROCHIMIE.

IATROCHIMISTE. s. 2 g. Médec. Celui, celle qui exerce l'iatrochimie. On dit aussi *chimiatre*.

IATROGNOMIQUE. adj. (pr. *i-a-tro gnomike*; et. gr., ἰατρός, medecin; γνωμικός, qui connait). Médec. Qui a rapport a la connaissance de la medecine.

— **IATROGNOMIQUE.** s. f. Traité sur les choses de la médecine.

IATROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰατρός, médecin; λόγος, discours). Didact. Science qui traite de la guérison des maladies.

IATROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἰατρός, médecin; μαντεία, divination). Divination medicale.

IATROMATHÉMATICIEN, ENNE. s. Partisan de l'iatromathematique.

IATROMATHÉMATIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρός, medecin; fr. *mathematique*). Medec. Doctrine medicale qui prit naissance en Italie vers le milieu du XVIIe siècle et qui, expliquant les phénomenes normaux ou morbides de l'économie par les principes de l'hydraulique et de la mecanique, soumettait ces phenomenes aux calculs mathématiques.

IATROMECANICIEN. s. m. Syn. d'IATROMATHÉMATICIEN.

IATROMÉCANIQUE. s. f. Syn. d'IATROMATHEMATIQUE.

IATROMÉCANISME. s. m. Caractère du système iatromécanique.

IATROPHYSICIEN. s. m. Didact. Partisan des doctrines iatrophysiques.

IATROPHYSIQUE. s. f. (étym. gr., ἰατρός, medecin; φυσική, physique). Phys. med. Application de la physique a la medecine.

— **IATROPHYSIQUE.** adj. 2 g. Qui traite de la physique sous le rapport medical. Doctrine iatrophysique.

— Se dit également d'une secte médicale.

IATROSOPHISTE. s. m. (ét. gr., ἰατρός, medecin; σοφιστής, savant). Médec. Celui qui applique a la medecine les raisonnements a priori des sophistes.

IAXARTE. (*Araxe* d'Hérodote, *Tanais* des Macedoniens). Géogr. anc. Fleuve d'Asie qui bornait au nord le monde connu de l'antiquité, et servait de limite, du côté de la Scythie, a l'empire des Perses, puis a l'empire d'Alexandre. C'est aujourd'hui le *Sihoun*.

IAXT (Cercle de l'). Géogr. Un des quatre cercles du royaume de Wurtemberg, a une superficie de 5,139 kil. carres, et une population de plus de 408,000 hab. Villes principales: *Ellwangen*, ch.-l., Hall et Gmund. Il tire son nom de l'*Iaxt*, riviere qui l'arrose, et se jette dans le Neckar apres un cours de 140 kil.

IAZYGES. s. m. pl. Geogr. anc. Peuple sarmate qui, vers le Ier siècle av. J.-C., s'établit entre le Tanais et le Borysthene, puis dans les plaines de la Hongrie actuelle. Attaques par les Daces, subjugués par les Goths, puis par les Huns d'Attila, ils disparurent.

IAZYGIE. Geogr. District particulier, situé au centre de la Hongrie, habité par des Cumans depuis le XIIIe siècle; 70,000 hab. Chef-lieu *Iasz-Berény*.

IBA. s. m. Bot. Fruit comestible de l'oba, plante du Gabon.

IBACUS. s. m. (pr. *i-ba-kuss*). Crust. Genre de decapodes macroures, famille des scyllariens, comprenant trois espèces qui vivent dans les mers chaudes, et une fossile, trouvée sur les côtes anglaises.

IBALIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hymenoptères, voisin des cynips, etabli pour une espece européenne.

IBALIITE. adj. Entom. Qui ressemble au genre ibalie. || **IBALIITES.** s. f. pl. Groupe d'hyménoptères de la tribu des cynipsiens.

IBARRA (Joachim). Célèbre imprimeur espagnol, né a Saragosse, 1725-1785. Son édition de *Don Quichotte* etait regardée comme un chef-d'œuvre de typographie.

IBDARE. s. m. Ichtyol. Poisson du genre cyprin des lacs du Nord de l'Europe.

IBEBIRI, FOCONES, ou **CONFUSO.** Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, arrose la république de la Plata et se jette dans le Paraguay après un cours de 380 kil.

IBELIN (Jean d'). Célèbre jurisconsulte, mort vers 1270. On lui doit la rédaction du *Recueil des Assises de Jérusalem*.

IBÈRE. s. m. Moll. Genre non adopté de mollusques qui contient des espèces ombiliquées, déprimées, carénées, et dont l'ouverture est angulaire et sans dents.

IBÈRE. adj. et s. 2 g. Se dit quelquefois pour Iberien.

— **IBÈRE.** s. m. Nom poétique de l'Ebre, un des principaux fleuves de l'Espagne.

— S'empl. en poésie pour Espagnol.

Confondit et Mayenne et la Ligue et l'*Ibère*,
Et fut de ses sujets le vainqueur et le pere. (VOLT.)

— **IBÈRES.** s. m. pl. Geogr. anc. Peuple de l'Hispanie, que l'on croit originaire de la Gaule d'ou il aurait été chassé par les Celtes. Il fit donner le nom d'*Iberia* a la partie septentrionale de l'Espagne, et plus tard a l'Espagne entière.

IBÉRIDE. s. f. (ét. gr., ἴβηρις, cresson). Bot. Genre de crucifères de la tribu des thlaspidees, comprenant environ trente espèces dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement.

IBÉRIE. Géogr. anc. Ancien nom de la Géorgie. Designés par Hérodote sous le nom de *Saspires*, ses habitants ne puirent le nom d'Ibères qu'au Ier siècle av. J.-C. Soumis a l'empire des Perses, et, plus tard, a celui d'Alexandre, réunis a l'empire romain par Pompée, 65 av. J.-C., ils paraissent, sous Auguste, être parvenus a un degré de civilisation assez avancé. L'Ibérie fut, au VIIe siècle, soumise par les Arabes.

— Ancien nom de l'Espagne et du Portugal.

IBÉRIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui a rapport a l'Iberie ou a ses habitants. Mœurs, coutumes iberiennes. Une flotte iberienne.

— *Monts Ibériens* ou *Ibériques*. Nom donné à la chaine détachée des Pyrénées qui borde, a l'est, le plateau central de l'Espagne.

— Substantiv. Un Ibérien. Une Ibérienne. Les Ibériens. Les Ibériens européens. Les Ibériens asiatiques.

IBÉRIQUE. adj. 2 g. (rad. *Ibérie*). Géogr. Qui appartient a l'Espagne.

— *Péninsule ibérique*. Se dit quelquefois de la presqu'île que forment l'Espagne et le Portugal.

IBÉRIS. s. f. (pr. *i-bé-riss*). Bot. Syn. d'IBÉRIDE.

IBÉRITE. s. f. (*d'Ibérie*, n. géogr.). Minér. Variete de cordierite qui ressemble a la gigantolithe.

IBEX. s. m. (mot lat.). Mamm. Nom scientifique du bouquetin.

IBIAPABA. Géogr. Chaîne de montagnes du Brésil, entre les provinces de Ceara et de Pernambuco a l'E., celle de Piauhy a l'O. Elle finit vers l'ocean Atlantique, renferme de belles forêts et a environ 660 kil. de développement.

IBIARE. s. m. Erpét. Serpent d'Amérique, du genre cecilie, tres petit et très dangereux.

IBIBE. s. m. Erpét. Espèce de couleuvre d'Amerique.

IBIBOCA. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre du Brésil, remarquable par la beauté de ses ecailles. || Serpent d'Arabie qu'on nomme aussi *aryus*.

IBICE. s. m. Boue sauvage. (Rabelais.)

IBICUY. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, arrose le Brésil méridional et se jette dans l'Uruguay; 400 kil. de cours.

* **IBIDEM** adv. (pr. *i bi-demm*). Mot latin dont on se sert dans les citations pour indiquer que le mot, le passage, etc., que l'on cite, se trouve a l'endroit deja mentionne dans la citation precedente. On ecrit le plus fréquemment par abreviation *Ib.* ou *Ibid.*

— Substantiv. Un ibidem. Des ibidem.

IBIDION. s. m. (diminut. du gr. ἴβις, ibis). Entom. Genre de coléoptères tetramères de la famille des longicornes, tribu des cerambycins, etabli pour plus de quarante espèces de l'Amérique.

IBIDORYNQUE. s. m. Ornith. Syn. de CLOBYNCHE.

IBIJAU. s. m. Ornith. Oiseau du genre des engoulevents, commun au Brésil.

IBIOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴβις, ibis; κεφαλή, tête). Ornith. Qui a une tête d'ibis.

IBIRA. s. m. Bot. Syn. de XYLOPIE.

IBIRACOA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil, très dangereux; sa morsure cause une hémorragie générale et mortelle.

IBIRAPITANGA. s. m. Botan. Arbre qui fournit le bois du Bresil. || Nom du cerisier de Saint-Domingue.

* **IBIS.** s. m. (pr. *i-biss;* mot grec). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, dont les espèces sont répandues dans les deux mondes. L'ibis ressemble à la cigogne, avec laquelle on l'a quelquefois confondu; il est plus petit qu'elle, mais il a le cou et les pieds plus longs en proportion. Son plumage est ordinairement d'un blanc roussâtre presque partout le corps. Les grandes plumes du bout des ailes sont noires. Tout le tour de la tête est dégarni de plumes, mais revêtu d'une peau rouge et ridée. Son bec est gros à son origine, de couleur aurore et un peu recourbé à son extrémité. Il se nourrit de lézards, de grenouilles et d'autres petits animaux. L'ibis sacré est de la grosseur d'une poule. L'ibis rouge est une espèce de l'Amerique a plumage d'un rouge vif, avec le bout des ailes noir.

Ibis.

Immobile sur son pied grêle,
L'*ibis*, le bec dans son jabot,
Déchiffre au bout de quelque stèle
Le cartouche sacré de Thot. (TH. GAUTIER.)

— Les Egyptiens honoraient d'un culte particulier l'*ibis sacré*, a cause des bienfaits qu'ils recevaient de cet oiseau. Ils avaient remarqué que les ibis s'approchent et s'eloignent du Nil à mesure que le fleuve croit et decroit, qu'ils font une guerre continuelle aux petits reptiles qui infestent les lieux voisins, et qu'ils s'abattent par troupe sur le limon laisse à découvert, pour dévorer le frai des grenouilles, des crapauds, les œufs des lézards d'eau, des couleuvres et des serpents, ainsi que les plantes nuisibles à la végétation. On conservait des ibis dans les volieres pour les cérémonies du culte d'Isis et on les embaumait après leur mort. L'encens brûlait devant ces *ibis* auxquels le temps n'a pas enleve une plume. (P. de St-Victor.)

— Fig. Il n'y a que la philosophie qui puisse triompher du fanatisme, c'est *l'ibis* qui vient casser les œufs du crocodile. (Volt.)

— **IBIS.** s. m. pl. Syn. d'IBISINÉES.

IBISINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au genre ibis. || **IBISINÉES.** s. f. pl. Famille d'échassiers ayant pour type le genre ibis.

IBITIN. s. m. Erpét. Grand serpent des Philippines, espèce de boa, qui s'attache par la queue au tronc des arbres et attend ainsi sa proie.

IBLAU. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires du phoque à croissant.

IBLIS. s. m. V. ÉBLIS.

IBN. Mot arabe, le même que *ebn, aben* et *ben;* il veut dire *fils*. La différence de prononciation vient de ce que, dans les langues sémitiques, l'emploi des voyelles change suivant les dialectes ou suivant les pays; souvent même on déplace les voyelles ou bien on les supprime.

— **IBN-ALATZYR.** Nom de trois frères dont le plus célèbre, surnommé *Azz-eddin* (gloire de la religion), ne en Mésopotamie en 1160, mort a Mossoul en 1233, a laissé une *Chronique du monde depuis son origine*, une *Histoire des Atabeks*, etc.

— IBN-AL-KHATIB, surnommé *Lizan-eddin* (la langue de la religion). Né à Grenade, 1313-1371, a laissé une *Histoire de Grenade et de ses rois*, une *Biographie des écrivains espagnols*, etc.

— IBN-AL-MOKAFFA (*le recroquevillé*), dont le vrai nom était *Rouzbek*. Persan d'origine, quitta la religion des mages pour l'islamisme et mourut supplicié en 757. Il a, le premier, traduit de l'arabe en persan le livre célèbre de *Calilah et Dimnah*.

— IBN-BATOUTAH. Célèbre voyageur, né à Tanger, 1302-1378, a laissé une relation curieuse de ses voyages en Afrique.

— IBN-KHALDOUN. Né à Tunis, 1332-1406, est auteur de plusieurs ouvrages d'histoire générale; on cite principalement une *Histoire des Arabes et des Berbères*.

IBOGA, s. m. Bot. Espèce de strychnos du Gabon, qui n'est toxique qu'à hautes doses et à l'état frais.

IBRAHIM Nahr-). anc. *Adonis*). Géograph. Rivière de Syrie, pachalik de Tripoli, se jette dans la Méditerranée.

— IBRAHIM-KOUD ou SIRDJAN. Rivière de l'Asie (Iran), se jette dans le golfe Persique. Cours, 450 kil.

IBRAHIM. Sultan des Turcs ottomans, de 1640 à 1648, entreprit en 1641 le siége d'Azov, et commença la guerre de Candie contre les Vénitiens.

— IBRAHIM-BEY. Né en Circassie, 1735-1816, l'un des chefs des mameluks en Égypte, provoqua avec Mourad, son collègue, l'expédition du général Bonaparte, en 1798. Après l'expulsion des Français, après le massacre des mameluks, il se réfugia à Dongolah (Nubie), où il mourut, 1816.

— IBRAHIM-PACHA. Fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, né à La Cavala (Roumélie), en 1789, reçut du sultan, 1818, le titre de pacha de La Mecque après son expédition contre les Wahabites, au centre de l'Arabie; puis le gouvernement de la Morée et de Candie revoltées. Il prit Navarin, Missolonghi, etc., et se serait assurément emparé de la Grèce, si la Russie, la France et l'Angleterre, par la bataille de Navarin, 1827, puis l'armée française du général Maison, n'étaient venues l'obliger à retourner en Égypte, 1828. En 1832, il battit les Turcs à Konieh; le sultan l'arrêta par le traité de Kutayeh, mai 1833. Une nouvelle rupture amena pour Mahmoud de nouvelles défaites. Après la bataille de Nezib, 1839, il fallut une seconde intervention des grandes puissances, moins la France, favorable à Méhémet-Ali, et le bombardement de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acre, pour le faire renoncer à la Syrie. Aussi remarquable par ses talents militaires que par ses facultés administratives, il était cruel et perfide. Il mourut au Caire le 10 novembre 1848.

IBUM, s. m. (pr. *i-bomm*). Cérémonie du mariage entre un juif et la veuve de son frère mort sans enfants.

IBYCTER s. m. Ornith. Syn. de RANCANCA.

IBYCUS, Poète lyrique grec du VI^e^ siècle av. J.-C., né à Rhegium, passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Polycrate de Samos. Il ne reste de lui que quelques fragments.

ICA ou **PUTUMAJO**. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, appelée *San-Miguel* dans la première partie de son cours; elle se jette dans l'Amazone, par la rive gauche; cours de 1000 kil.

ICACINE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des olacinées, qui croît au Sénégal.

ICADES, s. f. pl. Antiq. Fêtes que les épicuriens célébraient le 20 de chaque mois en l'honneur d'Épicure.

ICADISTE, s. m. Antiq. Nom donné aux épicuriens à cause des icades.

ICAJA, s. m. Poison du Gabon extrait, par infusion, de la racine d'une espèce de strychnos.

ICANA Géogr. Rivière du Brésil, prend sa source dans les monts Tunuhy et se jette dans le Rio-Negro; cours de 450 kil.

ICANAMI. Myth. Nom du premier homme chez les Japonais.

ICAQUE, s. f. Bot. Nom vulgaire des fruits de l'icaquier. || L'arbre est aussi quelquefois appelé *icaque* et le fruit *prune d'icaque*.

ICAQUIER, s. m. Bot. Genre type de la famille des chrysobalanées, établi pour un petit arbre des Antilles, cultivé aussi au Sénégal, dont le fruit, qui ressemble beaucoup à notre prune de Damas, sert à faire des confitures, objet d'un commerce assez important avec l'Europe. L'amande en est comestible comme le drupe, et les diverses parties de la plante sont employées en médecine pour leurs propriétés astringentes.

ICARE. Myth. Fils de Dédale; retenu prisonnier en Crète avec son père par le roi Minos, s'enfuit avec lui au moyen d'ailes attachées avec de la cire, mais s'étant trop approché du soleil, au mépris des instructions de son père, la cire se fondit, ses ailes se détachèrent, et il tomba dans la mer Égée, à laquelle il donna son nom.

— Ce mot se prend souvent figurément par les poètes pour désigner une personne hardie, téméraire, qui veut voler plus haut qu'elle ne peut, qu'elle ne doit, et fait ou s'expose à faire une chute précipitée, terrible, fatale, en punition de son ambition. C'est un Icare, un nouvel Icare.

> Quand je devrais, nouvel *Icare*,
> De ma chute orgueilleuse étonner l'univers,
> Je veux, sur les pas de Pindare,
> M'élever jusque dans les airs.
> (LAGRANGE-CHANCEL.)
>
> On m'a vu passer tour à tour,
> Et sur les ailes de Pindare,
> Sans craindre le destin d'*Icare*,
> Voler jusqu'à l'astre du jour. (LEBRUN.)

ICARIE. Géogr. anc. Île de la mer Égée. Colonisée par les Milésiens, elle dépendit ensuite de Samos. Auj. *Nikaria*.

— Nom donné par Cabet à un pays imaginaire dans lequel était appliqué son système de communisme.

— Par extens. Elle prophétisa des cataclysmes, ébaucha des *icaries*, fit profession d'un socialisme à outrance. (V. Cherbuliez.)

ICARIEN, ENNE, adj. Antiq. Qui tient à Icare.

— *Mer Icarienne*. Partie de la mer Égée, à l'est, vers les côtes de l'Ionie et de la Carie, à l'endroit où tomba Icare.

— Qui appartient à l'île d'Icarie.

— Qui appartient à l'Icarie de Cabet.

— Subst. Habitant, habitante de l'île d'Icarie.

— Partisan de la doctrine de Cabet.

ICARIUS, Myth. Athénien, père d'Érigone, apprit, dit-on, de Bacchus, l'art de faire le vin. Tué par des bergers ivres, il fut placé parmi les astres, où il forma la constellation du *Bootès*.

ICASTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., *eikôn*, image). Didact. Naturel, sans déguisement, sans embellissement. || Se dit aussi de la poésie qui fait image. Poésie icastique.

ICE-BERG, s. m. (pr. *ai-ce-berk*; ét. angl., *ice*, glace; allem. *Berg*, montagne). Montagne, énorme bloc flottant de glace.

ICELON, s. m. Ministre ou enfant du Sommeil. (Rabelais.)

ICELUI, ICELLE, adj. et pron. démonstr. et. lat., *ecce ille*, voici lui. Celui, celle dont on a parlé auparavant. Ce mot appartient au langage du palais, mais il n'est employé aujourd'hui que par plaisanterie. Dans la maison d'icelui. Nous avons trouvé dans icelle chambre trois chaises, un lit, etc. Il a escroqué les diamants de sa femme, et avec le produit entretient une femme de chambre d'*icelle*. (Merimée.)

> Temoin trois procureurs, dont *icelui* Citron
> A dechire la robe. (RACINE
> Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer,
> Exposer a vos yeux l'olee universelle
> De ma cause, et des faits renfermes en *icelle*. (Id

ICÉNES, s. m. pl. *Iceni*. Géogr. anc. Peuple de la Bretagne romaine, dans la Flavie césarienne (auj. comtes de Suffolk et de Norfolk); villes principales *Icenorum oppidum*, *Icworth*, *Icenorum Venta*, *Caistor*. Les Icènes aidèrent la reine Boadicée dans son soulèvement.

ICHAKA-MOULI, s. m. Botan. Racine des Indes orientales dont on se sert principalement contre la morsure des serpents. On dit aussi *ichora-mouli*.

ICHIM. Géogr. Rivière de la Sibérie occidentale, naît dans la province d'Omsk, se jette dans l'Irtych, par la rive gauche; cours de 1,800 kil. La ville d'*Ichim* est sur ses bords.

ICHNANTHE, s. f. pl. (pr. *ik-nante*; ét. gr., *ichnos*, vestige; *anthos*, fleur). Botan. Dont les fleurs sont striées.

— ICHNANTHE, s. m. Genre de graminées paniculées, établi pour des gramens de l'Amérique tropicale.

ICHNÉE, s. f. (pron. *ik-né*; ét. gr., *ichneuô*, je cherche à la piste). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type vit au Brésil.

ICHNESTOME, s. f. (pr. *ik-nès-stome*; ét. gr., *ichnos*, trace; *stoma*, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, détaché des cétomes.

ICHNEUMIE, s. f. (pr. *ik-neu-mi*; ét. gr., *ichneuô*, je chasse). Mamm. Genre de mammifères carnivores, voisin des ichneumons, établi pour trois espèces africaines qui sont aussi insectivores et vivent dans des terriers.

ICHNEUMON, s. m. (pr. *ik neu mon*; ét. gr., *ichneuô*, je suis à la piste). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, de la grosseur d'un chat et de la forme de la martre, que l'on nomme aussi *mangouste* et *rat de Pharaon*. Les Égyptiens lui rendaient les honneurs divins comme à un être bienfaisant, parce que ce petit animal cherche partout les œufs de crocodile pour les casser. Au guerrier revêtu de son armure il comparera l'*ichneumon* allant combattre le crocodile sous une cuirasse de limon petri. (L. Blanc.)

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des ichneumoniens. On en connaît un grand nombre d'espèces, la plupart européennes.

ICHNEUMON, ONE, adj. Mamm. Qui ressemble à l'ichneumon. Rat ichneumon.

— Entom. *Mouches ichneumones*. Mouches du genre ichneumon, qui ne vivent que de chasse.

ICHNEUMONIDAIRE, adj. 2 g. (pron. *ik-neu-mo ni-dère*). Entom. Syn. d'ICHNEUMONIDE.

ICHNEUMONIDE, adj. 2 g. (pron. *ik neu-mo-nide*; ét. fr., *ichneumon*; gr. *eidos*, ressemblance). Entom. Qui ressemble à l'ichneumon.

— ICHNEUMONIDES. s. m. pl. Famille de la

Ichneumonides Blanche peint.

tribu des ichneumoniens ayant pour type le genre ichneumon.

ICHNEUMONIEN, ENNE, adj. (pron. *ik-neu-mo-ni-ein*). Entom. Syn. d'ICHNEUMONIDE.

— ICHNEUMONIENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménoptères, caractérisée par un corps étroit et linéaire, des mâchoires munies de palpes longs, des antennes vibratiles longues et filiformes assez rapprochées à leur base et composées d'un grand nombre d'articles, des ailes très veinées et des pattes longues et grêles.

ICHNEUMONITE, adj. 2 g. (pr. *ik-neu-monite*). Entom. Qui se rapporte au genre ichneumon. || ICHNEUMONITES. s. m. pl. Section de la tribu des ichneumonides.

ICHNEUMONOÏDE, adj. (pron. *ik-neu-mo-no-ide*). Entom. Syn. d'ICHNEUMONIDE.

ICHNEUTE, s. m. (pr. *ik-neute*; ét. gr., *ichneutês*, qui suit à la piste). Entom. Genre de la tribu des ichneumoniens.

ICHNITE, s. m. (pr. *ik-nite*). Paléont. Syn. de CHEIROTHERIE.

ICHNOCARPE, s. m. (pr. *ik-no-karpe*; ét. gr., *ichnos*, vestige; *karpos*, fruit). Bot. Genre de la famille des apocynacées échitées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

ICHNODE, s. m. (pr. *ik-node*; ét. gr., *ichnos*, trace). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, dont l'espèce type vit aux États-Unis.

ICHNOGRAPHE, s. m. (pron. *ik-no-grafe*). Didact. Ingénieur; celui qui exerce l'ichnographie, qui trace le plan, le dessin d'une maison.

ICHNOGRAPHIE, s. f. (pr. *ik-no-gra-fi*; ét. gr., *ichnos*, trace; *graphô*, j'écris). Archit. Plan horizontal et géométral d'un édifice. L'ichnographie d'un temple, d'un palais. Elle est opposée à la stéréographie, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon, et qu'on nomme ordinairement *élévation géométrale*.

— Antiq. Nom donné par les Romains aux plans de villes ou étaient indiqués les rues, les places, les édifices publics et les maisons particulières.

— Fortif. Plan de la coupe parallèle d'un fort un peu au-dessus du rez-de-chaussée, et plan des dimensions horizontales d'une forteresse.

ICHNOGRAPHIQUE, adj. 2 g. (pr. *ik-no-gra-fike*). Qui appartient à l'ichnographie. Croquis ichnographique. Plan, dessin ichnographique.

ICHNOGRAPHIQUEMENT, adv. (pr. *ik-no gra-fi-ke-man*). D'une manière ichnographique.

ICHNORHINE, s. m. (pr. *ik-no-rine*; ét. gr., *ichnos*, trace; *rhis*, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

ICHNOZOAIRE, s. m. (pr. *ik-no-zo ère*; ét. gr., *ichnos*, trace; *zôon*, animal). Zool. Ébauche d'animal, être qui n'offre que les premiers traits de l'animalité.

ICHOR, s. m. (pr. *i-kor*; du gr. *ichôr*, humeur aqueuse). Chir. Sérosité âcre, purulente, fétide et corrosif, qui découle des ulcères.

— Myth. Espèce de sang qu'Homère attribue aux dieux, lesquels, dit-il, ne se nourrissant ni des dons de Cérès ni des présents de Bacchus, n'ont pas un sang terrestre et grossier comme le nôtre.

ICHOREUX, EUSE, adj. (pron. *i-ko-reu*). Chir. Qui appartient à l'ichor. Pus ichoreux. Sanie ichoreuse.

ICHOROÏDE, adj. 2 g. (pr. *i-ko-ro-ide*; ét. gr., *ichôr*, humeur, sanie; *eidos*, ressemblance). Chir. Semblable au pus des ulcères.

ICHTEGHEM. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 27 kilom. de Bruges; 1,100 hab.

ICHTYAQUE, adj. (pron. *ik-ti ake*). V. ICHTYIQUE.

ICHTYDIN, INE, adj. (pr. *ik-ti-din*). Infus. Qui ressemble à un ichtydion.

— ICHTYDINE. s. f. Chim. Matière azotée, encore mal définie, extraite des œufs des poissons cyprinoïdes et soluble dans l'acide acétique.

— ICHTYDINS. s. m. pl. Infus. Famille d'infusoires rotatoires, ayant pour type le genre ichtydion. On dit aussi *ichtydinés*.

ICHTYDION, s. m. (pr. *ik-ti-dion*; ét. gr., *ichthys*, poisson). Infus. Genre d'infusoires rotatoires, voisin des chétonotes, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, dont l'espèce type vit aux États-Unis.

ICHTYAÏTE, s. m. (pr. *ik-ti ete*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *aetos*, aigle). Ornithol. Genre d'oiseaux de proie, formé aux dépens des aigles.

ICHTYIQUE ou **ICHTYAQUE**, adj. 2 g. (pr. *ik ti-ke* ou *ik ti ake*; ét. gr., *ichthys*, de *ichthys*, poisson). Qui tient du poisson, qui concerne le poisson. La gastronomie analytique a cherché à examiner quels sont les effets du régime *ichtyaque*, et des observations ont démontré qu'il agit fortement sur le génésique et éveille chez les deux sexes l'instinct de la reproduction. (Brillat-Savarin.

ICHTYITE, s. f. pr. *ik ti ite*; ét. gr., *ichthys*, poisson). Paléont. Syn. d'ICHTYOLITHE.

ICHTYLINE, s. f. (pr. *ik-ti-line*; ét. gr., *ichthys*, poisson). Chim. Substance qui existe dans les œufs de certains cyprins.

ICHTYNE, s. f. (pr. *ik tine*; ét. gr., *ichthys*, poisson). Chim. Substance grenue, blanche, obtenue en lavant les jaunes d'œufs des poissons cartilagineux dans l'eau, l'alcool ou l'éther.

ICHTYOCENTAURE, s. m. (pr. *ik-ti-o-can-tore*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *Kentauros*, Centaure). Myth. Nom par lequel on a quelquefois désigné les Tritons.

ICHTYOCOLLE, s. f. (pr. *ik-tio-kole*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *kolla*, colle). Colle faite avec les membranes et spécialement avec la vessie aérienne des esturgeons, et surtout du grand esturgeon. On en distingue, dans le commerce, de plusieurs espèces, à chacune desquelles on donne une forme différente : ichtyocolle roulée sur elle-même; ichtyocolle roulée en feuilles minces; ichtyocolle en tablettes, etc.

— ICHTYOCOLLE. s. m. Se dit par métonymie du grand esturgeon, d'où provient principalement l'ichtyocolle.

ICHTYODE ou **ICHTYOÏDE**, adj. 2 g. (pr. *ik-ti-ôde* ou *ik-ti-o-ide*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *eidos*, ressemblance). Zool. Qui a quelque ressemblance, quelque rapport avec les poissons.

— ICHTYODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type vit aux Philippines.

— ICHTYODES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles batraciens.

ICHTYODÈRE, adj. (pron. *ik-ti-o-dère*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *derma*, peau). Zool. Dont la peau ressemble à celle des poissons. || ICHTYODERES. s. m. pl. Groupe de poissons cartilagineux à branchies fixes.

ICHTYODONTE, s. m. (pr. *ik-ti-o-donte*; étym. gr., *ichthys*, poisson; *odous*, *odontos*, dent). Paléont. Nom de dents de poisson pétrifiées, qu'on nomme aussi *glossopètres*.

ICHTYODORYLITHE, s. f. pr. *ik ti-o-do-ri-lite*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *doru*, lance; *lithos*, pierre). Ichtyol. Syn. d'ASTERACANTHE. On dit aussi *ichtyodorulithe*.

— Nom donné à une épave osseuse et fossile, qui provient de la nageoire dorsale de certains poissons.

ICHTYOGLOSSE, s. f. (pr. *ik-ti-o-gloce*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *glôssa*, langue). Ichtyol. Nom impropre donné aux dents fossiles de poissons.

ICHTYOGLYCINE, s. f. pron. *ik-ti-o glicine*; ét. gr., *ichthys*, poisson; fr. *glycine*). Chim. Matière glycogène qui se trouve dans le foie des poissons.

ICHTYOGRAPHE, s. m. (pr. *ik-ti-o-grafe*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *graphô*, je décris). Celui qui décrit les poissons. Bon, savant ichtyographe.

ICHTYOGRAPHIE, s. f. (pr. *ik-ti-o-gra-fi*; radic. *ichtyographe*). Description des poissons; traité sur l'histoire naturelle des poissons.

ICHTYOGRAPHIQUE, adj. 2 g. (pr. *ik-ti-o-gra-fike*). Qui appartient à l'ichtyographie. Traité ichtyographique.

ICHTYOÏDE, adj. (pr. *ik-ti-o-ide*). Erpét. V. ICHTYODE.

ICHTYOLITHE, s. f. (pron. *ik-ti-o-lite*; étym. gr., *ichthys*, poisson; *lithos*, pierre). Paléont. Poisson pétrifié; pierre portant des empreintes de poisson.

ICHTYOLITHOLOGIE, s. f. (pr. *ik-ti o-li-to-lo-ji*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *lithos*, pierre; *logos*, discours). Didact. Histoire des poissons fossiles.

ICHTYOLOGIE, s. f. (pron. *ik ti-o-lo-ji*; ét. gr., *ichthys*, poisson; *logos*, discours). Branche de la zoologie qui traite des poissons. Traité d'ichtyologie. Histoire de l'ichtyologie. Écrire sur l'ichtyologie. Étudier l'ichtyologie. Aristote doit être regardé comme le premier auteur d'*ichtyologie*. (H. Cloq.) L'histoire de l'*ichtyologie* se trouve liée de la manière la plus intime à l'histoire de la zoologie générale, et même à toute l'histoire naturelle. (Id.)

— Ouvrage qui traite de cette branche de la science. Composer une ichtyologie.

ICHTYOLOGIQUE, adj. 2 g. (pr. *ik ti-o-lo-jike*). Qui concerne l'ichtyologie. Qui a rapport aux poissons. Ouvrage ichtyologique.

ICHTYOLOGISTE, s. m. (pr. *ik ti-o-lo-jiste*; rad. *ichtyologie*). Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des poissons. Savant ichtyologiste. Le plus grand ichtyologiste de l'antiquité fut Aristote.

ICHTYOMANCIE s. f. (pr. *ik-ti-o-man-si*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *μαντεία*, divination). Antiq. Divination qui se faisait par l'examen des entrailles d'un poisson.

ICHTYOMANCIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *ik-ti-o-man-si-ein*). Celui, celle qui pratiquait l'ichtyomancie.

ICHTYOMÉTHYE. s. f. (pr. *ik-ti-o-mé-ti*; étym. gr., *ἰχθύς*, poisson; *μεθύσκω*, j'enivre). Bot. Syn. de PISCIDIE.

ICHTYOMORPHE. a. lj. 2 g. (pron. *ik-ti-o-morfe*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *μορφή*, forme, figure). Ichtyol. Qui a la forme d'un poisson. || ICHTYOMORPHES. s. f. pl. Nom que quelques naturalistes donnent aux pierres présentant les empreintes de poisson, tels ou les arêtes et les os sont détruits et remplacés par des matières argileuses ou minérales.

ICHTYOMORPHIQUE. adj. 2 g. (pr. *ik-ti-o-mor-fike*; rad. *ichtyomorphe*). Didom. Qui présente les figures de poissons. *Lettres ichtyomorphiques*. Lettres dont les diverses parties représentent des poissons.

* **ICHTYOPHAGE**. a. lj. 2 g. (pr. *ik-ti-o-faje*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *ἐσθίω*, je mange). Qui ne mange que du poisson, ou qui en fait sa principale nourriture. Qualification qui se donne ordinairement aux peuplades voisines des bords de la mer et des lacs. Nations ichtyophages. Peuples ichtyophages. Peuplades, tribus ichtyophages.

— Substantiv. Les ichtyophages d'Asie. Le nombre d'ichtyophages est très considérable en Amérique et vers les terres polaires. Les *ichtyophages*. Acad. La nourriture des *ichtyophages* étant peu alimentaire ne convient qu'à des hommes mous et dépourvus d'énergie. (Duct de la Conv. On a remarqué que les *ichtyophages* vivaient longuement, et c'est une conséquence de la légèreté de cette alimentation, qui durcit moins les organes qu'une nourriture animale plus substantielle. (Ld.)

— Géogr. Nom, chez les anciens, de divers petits peuples peu connus des côtes de la mer. Les principaux habitaient sur les bords du golfe Persique, de la mer Érythrée et du golfe de Siam.

ICHTYOPHAGIE. s. f. (pr. *ik-ti-o-fa-ji*; rad. *ichtyophage*). Habitude de se nourrir principalement de poisson. L'*ichtyophagie* mérite l'attention du naturaliste, sous plus d'un rapport, et a une grande influence sur la santé des hommes soumis à son régime. (Virey.)

ICHTYOPHAGIQUE. adj. 2 g. (pr. *ik-ti-o-fa-jike*). Didact. Qui se rapporte à l'ichtyophagie.

ICHTYOPHILE. adj. 2 g. (étym. gr., *ἰχθύς*, poisson; *φίλος*, ami). Didact. Qui aime le poisson. || Qui a le goût, la passion de la pêche.

— Substantiv. Les *ichtyophiles* ne le voient jamais paraître sans exprimer leur ravissement, soit à cause de la franchise de son goût, soit parce qu'il réunit plusieurs qualités. (Brillat-Savarin.)

ICHTYOPHIS. s. m. (pr. *ik-ti-o-fiss*). Erpét. Syn. d'EPICRION.

ICHTYOPHTALMITE. s. m. (pr. *ik-ti-of-tal-mite*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *ὀφθαλμός*, œil). Minér. Syn. d'APOPHYLLITE.

ICHTYOPSOPHOSE. s. f. (pr. *ik-ti-o-pso-foze*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *ψόφος*, bruit). Ichtyol. Bruit que produisent certains poissons, et qui paraît dû à la vibration des muscles de la vessie natatoire.

ICHTYOSARCOLITE. s. f. (pron. *ik-ti-o-sar-ko-lite*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *σαρξ*, *σαρκός*, chair; *λίθος*, pierre). Conchyl. Genre de coquillage fossile et multiloculaire, voisin des sphérulites, et encore mal déterminé.

* **ICHTYOSAURE**. s. m. (pr. *ik-ti-o-sôre*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *σαῦρος*, lézard). Erpet. Genre de sauriens dont on ne connaît que des débris fossiles.

ICHTYOSAURIEN, ENNE. adj. (pr. *ik-ti-o-so-ri-ein*). Erpet. Qui a de la ressemblance avec un ichtyosaure. On dit aussi *ichtyosauroïde*. || ICHTYOSAURIENS. s. m. pl. Famille de reptiles de la classe des squamifères, ayant pour type le genre ichtyosaure.

ICHTYOSE. s. f. (pron. *ik-ti-oze*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson). Pathol. Maladie de la peau dans laquelle l'épiderme se transforme en écailles minces.

ICHTYOSTYGONE. s. m. (pr. *ik-ti-o-çi-o-gone*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *στυγέω*, mâchoire). Moll. Genre de coquilles fossiles.

ICHTYOSTIFORME. adj. (pr. *ik-ti-o-zi-forme*; rad. *ichtyose*, et *forme*). Pathol. Qui a le caractère de l'ichtyose.

ICHTYOSME. s. m. (pr. *ik-ti ossme*). Bot. Syn. de SAUCOPHYTE.

ICHTYOSOME. s. m. pr. *ik-ti-o-zome*). Entom. Syn. de TMÉSISTERNE.

ICHTYOSPONDYLE. s. m. (pron. *ik-ti-o-spon-dile*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *σπόνδυλος*, vertèbre). Ichtyol. Vertèbre de poisson fossile.

ICHTYOTHEOLOGIE. s. f. (pr. *ik-ti-o-té-o-loji*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; fr. *théologie*). Histoire des poissons dont il est question dans l'Écriture sainte.

ICHTYOTHÉOLOGISTE. s. m. (pr. *ik-ti-o-té-o-lo-jisste*, rad. *ichtyothéologie*). Celui qui s'occupe d'ichtyothéologie. Quelques *ichtyothéologistes* ont désigné sous le nom de poisson de Jonas un poisson monstrueux qui avala le prophète Jonas et le rendit vivant au bout de plusieurs jours. (L. Cloquet.

ICHTYOTHÈRE. s. f. (pr. *ik-ti-o-tère*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *θήρα*, chasse). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour des herbes du Brésil.

ICHTYOTOMIE. s. f. (pron. *ik-ti-o-to-mi*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *τομή*, section). Anat. Dissection et anatomie des poissons.

ICHTYOTYPOLITHE. s. m. (pr. *ik-ti-o ti-po-lite*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *τύπος*, marque; *λίθος*, pierre). Foss. Littéralement, Pierre à empreinte de poisson. Syn. d'ICHTYOMORPHE.

ICHTYPÉRIE. s. f. (pr. *ik-ti-pe-ri*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson; *πέρα*, sac). Paléont. Espèce de glossopètre. || Dent de poisson fossile dont la forme est rhomboïdale.

ICHTYQUE. adj. 2 g. (pr. *ik-tike*; ét. gr., *ἰχθύς*, poisson). Ichtyol. Qui a rapport aux poissons; qui se manifeste chez les poissons.

— *Poison ichtyque*. Principe vénéneux que certains poissons ont reçu en partage, à la place de la vertu électrique que l'on rencontre chez d'autres, et qui rend leur chair dangereuse pour ceux qui en mangent.

ICHTYS. s. m. (pr. *ik-tiss*). Archéol. Mot grec qui signifie *poisson* (*ἰχθύς*). On le trouve dans les inscriptions de quelques tombeaux chrétiens, où il est l'abréviation de *Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ*; *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*. Les chrétiens se désignaient très souvent sous ma l'emblème et le nom de poisson (*ἰχθύς*).

* **ICI**. adv. de lieu. du lat. *ecce hic*). En cet endroit, en ce lieu-ci. Il est souvent opposé à *là*, et il en diffère en ce que *là* est plus vague et marque un lieu éloigné, et *ici* le lieu précis où se trouve la personne qui parle. Venez ici. Hors d'ici. Passez par ici. Nous l'aurons bientôt ici. Il demeure près d'ici. Votre présence, Abner, est *ici* nécessaire. (Rac.)

Las d'espérer et de me plaindre
Des muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer ni la craindre. (MAYNARD.)

Les biens sont loin de nous et les maux sont ici,
C'est de l'esprit français la devise éternelle. (VOLT.)

— Elliptiquement. *Ici*, s'emploie pour Venez ici. Ici, paresseux! || Se dit surtout en appelant un chien. Ici, Médor!

— Il signifie Dans ce pays-ci, dans cette ville-ci, et s'oppose quelquefois à *là-bas*. Il est en Russie; je l'aimerais mieux ici. On est plus tranquille ici que là-bas. Ce titre de mari d'une jolie femme, qui se cache en Asie avec tant de soin, se porte *ici* sans inquiétude. (Montesq.)

— En parlant d'un endroit que l'on désigne dans un ouvrage, dans un sermon, on dit; *Ici* l'auteur, *ici* le prédicateur trace un tableau ravissant du bonheur des élus. Dans ce dénouement *ici* je vous demande votre secours. (Mme de Sevigné.)

— S'emploie dans les énumérations et au commencement d'une période, pour marquer simplement la différence des lieux ou une circonstance, mais sans aucun rapport aux distances. Ici vous admirez un riant paysage; là vous ne voyez que des terres incultes. Ici Alexandre gagna une bataille; là il franchit un torrent. Ici il vous loue; là il vous reprimande. *Ici*, le camp paraissait ému à la vue d'une femme séduisante, qui semblait implorer le secours d'une troupe de jeunes princes; là, cette même enchanteresse enlevait un héros dans les nuages. (Chateaub.)

— Signifie Dans cette circonstance; à cette époque; dans cet endroit. Je l'ai toujours regardé comme un monstre; mais c'est *ici* un monstre naissant. (Racine.)

— *Ici-bas*. Dans ce bas monde, sur la terre. Les choses d'ici-bas, les affaires d'ici-bas, pour dire ce bas monde, et par opposition aux choses célestes. Rien n'est *ici-bas* heureux parfaitement. (Malherbe. Des choses d'*ici-bas* la fortune décide. (Mme Deshoulières.)

Les Levantins en leur légende
Disent qu'un certain rat, las des soins d'*ici-bas*,
Dans un fromage de Hollande
Se retira loin du tracas. (LA FONTAINE.)

L'invisible espérance,
Qui daigne à nos côtés voyager *ici-bas*
Veille encor près de nous au moment du trépas.
(DE FONTANES.)

— *Ici-haut* a été quelquefois employé dans le même sens, par opposition aux enfers.

Diogène là-bas est aussi riche qu'eux,
Et l'avare *ici-haut* comme lui vit en gueux. (LA FONT.)

— Se joint à *de, par, près, jusque*. Sortez d'ici. Passez par ici. L'ennemi est venu jusqu'ici. Il est passé ici près.

— *Ici* a été joint par quelques auteurs à d'autres adverbes, notamment *dedans, dessous, autour*. Depuis quelque temps il y a des voleurs *ici* autour. (Molière.) Vite, venez nous rendre *ici* dedans le conseiller des grâces. (Id.) J'ai crainte *ici* dessous de quelque manigance. (Id.)

— *D'ici*. De ce lieu. Sortez d'ici. || Signifie aussi De ce pays, de cette localité. Il est d'ici. Tous les honnêtes gens d'*ici* sont des fripons. (Regnard.)

— *Par ici*. Par cet endroit-ci. Venez par ici. || Expt. *Par ici*. Se dit à quelqu'un que l'on engage à passer par le chemin qu'on a suivi soi-même.

— *Ici où*. S'est dit pour Ici que. C'est *ici* où les bohémiennes poussent leurs agréments. (Mme de Sevigné.)

— Il est aussi adverbe de temps, et désigne le moment actuel. On n'avait rien vu de semblable jusqu'ici.

— *D'ici*. Depuis ce moment. Il faudrait que d'*ici* à Pâques Mlle de Méri demandât une chambre à l'abbé d'Effiat. (Mme de Sév.) D'*ici* à un an, je n'oserais pas repasser à Saintes. (Mérimée.)

— *D'ici là*. Pendant ce temps. Je vous verrai demain; d'ici là j'aurai pris les renseignements qui me sont nécessaires.

— Fig. *D'ici à demain*. Pendant longtemps. Il y aurait des histoires tragiques à vous conter d'*ici* à demain. (Mme de Sév.)

— *Ici* ne doit pas s'employer avec un substantif; on le remplace par *ci*. Cet *homme-ci* et non cet *homme ici*. || Mais on trouve de fréquents emplois de *ici* dans ce sens, jusqu'au XVIIIe siècle. Le long temps qu'il y a que vous n'avez reçu de nouvelles de ces quartiers *ici*. (Pascal.) Sa charité n'est point perdue même en ce monde *ici*. (Mme de Sév.)

ICICA. s. f. Bot. Syn. d'ICIQUIER.

— Résine qui découle des arbres du genre iciquier, vulgairement appelée *résine élémi*.

ICICANE. s. f. Chim. Corps cristallisable existant dans la résine appelée icica.

ICICARIBA. s. m. Bot. Arbre résineux du Brésil, de la famille des térébinthacées, qui diffère peu de l'amyride et appartient aux espèces qui fournissent la résine élémi.

ICILIUS (Lucius). Tribun du peuple, à Rome, 456 av. J.-C. Fiancé de Virginie, il accrut l'importance du tribunat; c'est à lui que les tribuns durent de pouvoir convoquer le sénat et d'y siéger.

ICIME. s. m. Ichtyolog. Poisson du genre saumon.

ICIQUIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des burséracées, composé d'arbres résineux, qui la plupart croissent dans les grandes forêts de la Guyane. Les plus remarquables sont : l'iciquier à sept feuilles, l'iciquier à fleurs vertes, l'iciquier cédre.

ICMADOPHILE. adj. 2 g. (étym. gr., *ἰκμάς*, humidité; *φιλέω*, j'aime). Bot. Qui aime les lieux humides.

ICMÉEN. adj. m. (du gr. *ἰκμαῖος*, qui répand de l'humidité). Myth. Surnom de Jupiter. Aristée bâtit un temple à Jupiter Icméen dans l'île de Cos.

* **ICOGLAN**. s. m. (ét. turq., *itch*, intérieur; *oghlân*, jeune page). Page du Grand Seigneur. Jeune icoglan.

Adieu, sloops intrépides,
Adieu, jonques rapides,
Qui sur les eaux limpides
Berçaient les *icoglans!* (V. HUGO.)

ICONARITHME. s. m. (ét. gr., *εἰκών*, image; *ἀριθμός*, nombre). Phys. Instrument destiné à faciliter l'étude des images fournies par les lentilles.

ICONE. s. f. (étym. gr., *εἰκών*, image). Nom donné aux images saintes de l'Église grecque.

ICONIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., *εἰκών*, image). Didact. Qui est en tout conforme au modèle.

— Antiq. gr. *Statue iconique*. Statue de grandeur naturelle que l'on érigeait à celui qui avait été trois fois vainqueur dans les jeux sacrés.

ICONIUM. Géogr. anc. Ville de Phrygie (Asie Mineure), fut le ch.-l. de la Lycaonie, et, aux XIe et XIIe siècles, la résidence d'une dynastie des Turcs Seldjoucides. Auj. *Konieh*.

— Hist. *Sultanat d'Iconium*. Empire fondé par le Seldjoucide Soliman, qui avait fixé son séjour à Iconium, et soumis l'Asie Mineure et la Syrie. L'empire des Seldjoucides d'Iconium fut détruit par les Mogols en 1258.

ICONOCLASIE. s. f. ou **ICONOCLASME**. s. m. Hist. relig. Doctrine des iconoclastes.

* **ICONOCLASTE**. s. m. (ét. gr., *εἰκών*, image; *κλάω*, je brise). Hist. relig. Briseur d'images; nom des membres d'une secte d'hérétiques qui brisaient les saintes images et combattaient le culte qui leur est rendu. Léon l'Isaurien fit approuver l'hérésie des iconoclastes par le concile de Constantinople en 726; néanmoins elle fut interdite par plusieurs autres conciles, notamment par ceux de 787 et 842. Elle disparut dans le courant du IXe siècle. Deux siècles plus tôt, un grand nombre d'artistes grecs étaient venus en Occident, fuyant les persécutions des *iconoclastes*. (Mérimée.)

— Par extens. Se dit de tous ceux qui sont ennemis de la représentation des personnes divines. Les réformateurs du seizième siècle furent souvent des *iconoclastes*. (Acad.)

— Adjectiv. L'on marche ainsi, de persécution en persécution, à la sanglante oppression des empereurs *iconoclastes*. (Montalemb.) Les préjugés du juif *iconoclaste*, insensible aux beautés plastiques, l'aveuglaient. (E. Renan.)

ICONOCLASTIE. s. f. Néol. Disposition à être iconoclaste.

* **ICONOGRAPHE**. s. m. Celui qui s'occupe d'iconographie, qui est versé dans la connaissance des images, des tableaux.

* **ICONOGRAPHIE**. s. f. (ét. gr., *εἰκών*, image; *γράφω*, je décris). Description des images, des tableaux, des monuments antiques ou modernes. C'est principalement la connaissance des statues de marbre et de bronze, des bustes, des mosaïques et des miniatures anciennes. L'*iconographie* chrétienne elle-même emprunta beaucoup à ces pages bizarres. (E. Renan.)

— Ouvrage où sont reproduites les œuvres de ce genre.

— Collection de portraits de personnages célèbres.

— Fortif. Plan représentant la projection horizontale d'un ouvrage de terre.

* **ICONOGRAPHIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient à l'iconographie.

* **ICONOLÂTRE**. s. 2 g. (ét. gr., *εἰκών*, image; *λατρεύω*, je sers, j'adore). Celui, celle qui adore les images. C'est un nom injurieux dont les iconoclastes et plus tard les protestants se sont servis à l'égard des catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ICONOLÂTRIE. s. f. (rad. *iconolâtre*). Adoration des images.

ICONOLÂTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'iconolâtrie ou aux iconolâtres.

* **ICONOLOGIE**. s. f. (ét. gr., *εἰκών*, image; *λόγος*, discours). Explication, interprétation des images, des monuments anciens, des emblèmes, des figures allégoriques employées par les artistes tant anciens que modernes, ainsi que des attributs de ces figures.

— Peint. Art de tracer des figures allégoriques.

ICONOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'iconologie.

ICONOLOGISTE. s. 2 g. (rad. *iconologie*). Celui, celle qui explique les images, les monnaies antiques, etc.

— Auteur d'une iconologie.

ICONOLOGUE. s. 2 g. Syn. d'ICONOLOGISTE.

ICONOMANE. adj. et s. 2 g. (radic. *iconomanie*). Celui, celle qui a la manie des images, des tableaux, des mosaïques, etc.

ICONOMANIE. s. f. (ét. gr., *εἰκών*, image; *μανία*, manie). Passion désordonnée des tableaux, des images.

* **ICONOMAQUE**. s. m. (ét. gr., *εἰκών*, image; *μάχομαι*, je combats). Celui qui combat, qui blâme le culte des images. C'est un synonyme d'iconoclaste. Il a été peu à peu exclusivement appliqué comme surnom à Léon l'Isaurien, quand il eut fait publier un édit pour ordonner la destruction de toutes les images et de toutes les figures de saints peintes ou sculptées.

ICONOPHILE. s. m. (ét. gr., *εἰκών*, image; *φιλέω*, j'aime). Didact. Celui qui aime les images.

— Connaisseur en fait de tableaux, d'estampes, etc.

ICONOSCOPE. s. f. (ét. gr., *εἰκών*, image; *σκοπέω*, j'examine). Instrument servant à donner du relief aux images planes.

* **ICONOSTASE**. s. f. (ét. gr., *εἰκών*, image; *στάσις*, position). Sorte de grand écran chargé d'images de saints, derrière lequel, dans les églises grecques, le prêtre fait la consécration. Les images des *iconostases* sont des peintures rehaussées d'or ou d'argent. (Acad.) La tribune réunissait, comme en une espèce d'*iconostase*, les images d'une foule de saints honorés particulièrement dans le monastère. (Mérimée.)

ICONOSTROPHE. s. m. étym. gr., *εἰκών*, image; *στρέφω*, je tourne). Phys. Instrument d'optique qui a la propriété de renverser les objets à la vue, et dont les graveurs se servent pour regarder et copier leur modèle.

* **ICOSAÈDRE**. s. m. (ét. gr., *εἴκοσι*, vingt; *ἕδρα*, base). Géom. Polyèdre terminé par vingt faces. L'icosaèdre est régulier ou irrégulier, suivant que ses faces sont régulières ou irrégulières. L'icosaèdre régulier peut être considéré comme un assemblage de vingt pyramides triangulaires qui ont toutes leur sommet au centre du polyèdre, et qui sont toutes égales entre elles.

— ICOSAÈDRE. adj. Bot. Qui a vingt facettes, comme les grains du pollen du tragopogon.

ICOSAGONE. s. m. (étym. gr., *εἴκοσι*, vingt; *γωνία*, angle). Géom. Syn. d'ICOSIGONE.

ICOSANDRE. adj. (étym. gr., *εἴκοσι*, vingt; *ἀνήρ, ἀνδρός*, mâle). Bot. Qui a vingt étamines ou plus.

— ICOSANDRE. s. m. Genre de plantes sapotacées de Bornéo, qui produit la gutta-percha.

* **ICOSANDRIE**. s. f. (rad. *icosandre*). Bot. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à deux ordres de plantes, dans lesquelles se rangent celles qui ont vingt étamines ou plus attachées sur la paroi interne du calice. Les roses et les camélias appartiennent à l'icosandrie.

ICOSANDRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'icosandrie. On dit aussi *icosandre*.

ICOSAPROTE. s. m. (ét. gr., *εἴκοσι*, vingt; *πρῶτος*, premier). Antiq. rom. Nom que l'on donnait aux vingt premiers citoyens d'une ville grecque, sous la domination latine.

ICOSAPROTIE. s. f. (pron. *ik-ko-za-pro-ci*). Antiq. rom. Dignité d'icosaprote.

ICOSIGONE. adj. 2 g. (ét. gr., *εἴκοσι*, vingt; *γωνία*, angle). Didact. Qui a vingt angles.

— ICOSIGONE. s. m. Polygone de vingt côtés.

ICOSIUM. Géogr. Ville de la Mauritanie

césarienne, située sur l'emplacement de la ville actuelle d'Alger.

* **ICTERE**, s. m. (du gr. ἴκτερος, même signif.) Pathol. Maladie qu'on appelle vulgairement *jaunisse*, et qui est caractérisée par la couleur jaune que prennent les urines, la peau, les conjonctives, etc., et causée par toute espèce d'obstacle qui empêche l'excrétion de la bile ou son libre écoulement dans le duodénum et la fait passer dans le sang.

— *Ictère bleu*. Nom impropre de la cyanose. || *Ictère grave* ou *malin*. Espèce de jaunisse qui a presque toujours une terminaison fatale. || *Ictère des nouveau-nés*. Ictère qui se manifeste chez quelques enfants presque aussitôt après la naissance et qui est sans gravité. || *Ictère paradoxal*. Nom donné à la mélanémie et à quelques affections qui rendent la peau verdâtre. || *Ictère rouge*. Le phénigme.

— Agric. Syn. de JAUNISSE.

— Ornith. Nom scientifique du genre troupiale.

ICTÉRIAS, s. m. D'après Pline, Nom d'une pierre qui guerissait l'ictère.

ICTÉRICIE, s. f. Méd. Syn. d'ICTÈNE. Peu usité. || *Ictericie blanche*. Chlorose.

ICTÉRIE, s. f. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse). Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, de la famille des tisserands, fondé pour une espèce qui vit dans les buissons fourrés et dans les taillis arrosés d'une eau courante, aux Etats-Unis. Au temps des amours, l'ictérie mâle pousse, pendant la nuit, des cris bizarres qui ressemblent parfois au miaulement d'un chat; souvent il s'élève à des hauteurs de dix à douze mètres par une suite de soubresauts, tenant ses jambes pendantes, et descend de même.

ICTÉRIN, INE, adj. (du gree ἴκτερος, jaunisse). Qui a une teinte jaune ou jaunâtre.

ICTÉRINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui ressemble à l'ictere ou troupiale. || **ICTERINEES**, s. f. pl. Tribu d'oiseaux renfermant le genre troupiale.

* **ICTÉRIQUE**, adj. 2 g. Qui est atteint de l'ictere. Cet homme est ictérique.

— Qui tient de l'ictère. Affection ictérique. Maladie ictérique. Symptômes ictériques.

— Qui a rapport a l'ictere. Remède icterique.

— Substantiv. Personne qui a l'ictère. Pourquoi croit-il que la neige est blanche, encore que six *ictériques* la trouvent jaune? (Pétiss.)

ICTÉROCÉPHALE, s. m. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; κεφαλή, tête). Ornith. Dont la tête est de couleur jaune ou jaunâtre.

— **ICTEROCEPHALE**, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux detache des guêpiers, et dont l'espece type vit en France.

ICTÉRODE ou **ICTÉROÏDE**, adj. 2 g. (du gr. ἰκτεροειδής, qui ressemble a la jaunisse). Qui a rapport à la jaunisse.

— *Fièvre ictérode, typhus ictérode*. Noms donnes par quelques auteurs a la fievre jaune.

ICTÉROMÉLE, adj. 2 g. (etym. gr., ἴκτερος, jaunisse; μέλας, noir). Zool. Qui offre un melange de jaune et de noir.

ICTÉROPE ou **ICTÉROPODE**, adj. 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes.

ICTÉROPHRYS, adj. 2 g. (pron. *ik-té-ro-friss*; ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils jaunes, ou qui offre au-dessus des yeux une bande jaune en forme de sourcil.

ICTÉROPS, adj. 2 g. (pr. *ik-té-ropss*; étym. gr., ἴκτερος, jaunisse; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux ou l'entourage des yeux jaunes.

ICTÉROPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes jaunes ou tachetées de jaune.

ICTEROTE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; οὖς, ὠτός, oreille). Zool. Qui a les oreilles jaunes, ou une tache jaune de chaque côté, depuis la mandibule jusqu'a la région temporale.

ICTIDE, s. m. (étym. gr., ἴκτις, ἰδος, martre). Mamm. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, voisin des ratons et des coatis, établi pour deux espèces des îles de la Sonde.

ICTINE, s. f. (étym. gr., ἴκτινος, milan). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des arctotidées, du Cap de Bonne-Espérance.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont l'espèce type vit à Cayenne. || Genre de névroptères de la famille des libellulines, comprenant quelques espèces exotiques.

ICTINIE, s. f. (du grec ἴκτινος, milan). Ornith. Oiseau de proie, intermédiaire entre la buse et le milan, établi pour deux espèces de l'Amérique.

ICTINUS, Architecte d'Athènes au temps de Périclès, construisit le Parthénon à Athènes, et d'autres temples a Eleusis, à Phigalie, etc.

ICTIS, s. m. pr. *ik-tiss*; (du gr. ἴκτις, martre). Mamm. Mammifère carnivore de l'île de Sardaigne, espèce de martre. || Nom ancien de la fouine et du putois.

ICTODE, s. m. Bot. Syn. de SYMPLOCARPE.

ICTONYX, s. m. (ét. gr., ἴκτις, martre; ὄνυξ, ongle). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des martres.

ICTUS, s. m. pr. *ik-tuss*; (du lat. *ictus*, coup). Anc. métriq. Coup frappé en marquant la mesure d'un pied.

— Accentuation énergique d'un mot.

— Méd. Attaque brusque comme si elle était produite par un coup. || *Ictus epileptique*. Attaque subite d'épilepsie.

ICULISMA ou **ICULISNA**, Géogr. Ville de la Gaule, dans l'Aquitaine IIe; auj. *Angoulême* (Charente).

IDA, Geogr. anc. Petite chaîne de montagnes de la Troade, de 48 kilom. de longueur. Elle fait partie du système du Taurus. Les légères couches de neige de l'Ida et ses forêts qui attirent les nuages y donnent naissance a quantite de torrents et de fleuves, tous célèbres chez les poetes et les historiens de l'antiquite; tels sont le Simois, le Granique, l'Esèpus, le Scamandre.

— Particulièrement, La principale montagne de cette chaine. L'enlevement de Ganymède, la grotte où Pâris jugea les trois deesses, le culte de Cybèle Berecynthie et ses prêtres les corybantes ont rendu l'Ida célèbre en Asie.

— Mont qui s'eleve au centre de l'île de Crète, ayant 80 kilom. de base, et 2,498 metres de hauteur. On le nomme aujourd'hui *Psiloriti*.

IDA, Myth. Fille de Melissèus, à laquelle on confia Jupiter enfant. || Fille de Corybas et femme de Lycaste, roi de Crète; elle eut un tils nommé Minos. || C'etait aussi le nom d'une fille de Dardanus, roi des Scythes.

IDAHO (*l'Étoile des montagnes*), Géogr. Territoire des Etats-Unis, depuis 1868, a l'O. et au S. du Territoire de Montana, est couvert a l'E. par les montagnes Rocheuses, et arrose par le Lewis, affluent de la Columbia. Il y a de riches vallées, le long des cours d'eau, et des mines d'or et d'argent encore inexploitees. Sa superficie est de 220,000 kilom. carrés; sa population, de 33,000 hab. Le chef-lieu est *Lewiston*.

IDALIE, s. f. (d'*Idalie*, nom myth.). Moll. Genre de mollusques nus, voisin des doris.

IDALIE, Géogr. anc. Ville antique et fameuse de l'île de Cypre, aujourd'hui Chypre. Venus, qui passait pour être née et sortie de la mer, sur une nacre eblouissante, dans les parages de cette île, avait choisi, selon la Fable, Idalie avec Amathonte et Paphos, pour y remiser ses colombes et son char. Cette ville était conséquemment consacrée a cette deesse, qui y avait un temple fameux.

IDALIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Idalie.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

Aux monts *idaliens* un bois délicieux,
De ses arbres chenus semble toucher les cieux.
(LA FONTAINE.)

— Surnom de Vénus. Vénus idalienne.

IDANUS, Géogr. anc. Ancien nom de l'Ain.

IDE, (du lat. *idus*). Finale qui termine une classe d'adjectifs français. Les adjectifs ainsi termines sont à base nominale. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désignent comme ayant la qualite marquee par leur radical. *Humide*, qui a de l'humidite; *sapide*, qui a de la saveur; *rigide*, qui a de la rigidité; *lucide*, qui a de la lucidite.

IDE, (du grec εἶδος, ressemblance). C'est la terminaison d'un grand nombre d'adjectifs dans les sciences naturelles. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désignent comme ayant de la ressemblance, de l'analogie avec la chose désignée par le radical. *Ellipsoïde*, qui ressemble à une ellipse; *arachnoïde*, qui ressemble a une araignee.

* **IDE**, s. m. Jeux. Nom donné, au piquet à écrire, à chacun des deux coups que l'on joue pour decider un pari.

— Ichtyol. Sorte de poisson du genre cyprin.

IDE (Sainte). Fille de Godefroy le Barbu, duc de Basse-Lorraine, mere d'Eustache III, de Godefroy de Bouillon et de Baudouin. Elle mourut en 1113. Sa fête est célébrée le 13 avril.

IDÉABLE, adj. Qui peut être compris, être le sujet d'une idée. L'erreur est imaginable, mais elle n'est pas *idéable* ou compréhensible. (De Bonald.)

* **IDÉAL, ALE**, adj. Qui n'existe qu'en idée, que dans l'imagination. Personnage idéal. Les choses qui designent les mots abstraits n'ont qu'une existence *idéale*. (Acad. Plus une philosophie est subtile et *idéale*, plus elle est vaine et inutile pour expliquer des choses qui ne demandent qu'un sens droit pour être connues. (La Bruy.) Les impressions *idéales* font quelquefois autant d'effet que les réelles, et nous n'avons aucun signe pour les distinguer. (Malouin.)

Du nectar *ideal* sitôt qu'elle a goûté,
La nature repugne a la realité. (LAMARTINE.)

— Chimérique. Pouvoir ideal. Richesses idéales.

— Se dit de ce qui possède toutes les perfections qu'on peut imaginer, en dehors de toute realite. Beau idéal. Formes idéales. Perfection idéale. Que le philosophe, le moraliste, marchent vers la perfection *idéale*, ils font bien! (Virey.) Dans cette marche ascendante, progressive vers un but *idéal*, vers une perfection *idéale*, dans ces élans impétueux qui honorent l'élite de la société humaine, il est plus d'un écueil à éviter. (Spach.) La tradition devient la patrie *idéale* du juif. (E. Renan.)

— Est surtout usité en parlant des beaux-arts. Il est nécessaire que l'artiste aspire à créer, a reproduire la beauté *idéale*; peu importe qu'il ne puisse jamais ni préciser les contours, ni rendre les couleurs de ces formes célestes que son imagination a rêvées. (Spach.) Il restera toujours un souvenir de ces figures *idéales* sur la toile du peintre ou dans le marbre du statuaire. (V. Hugo. Plus on considère les figures *idéales* de l'art ventien, plus on sent derrière soi le souffle d'un âge heroique. (H. Taine.)

— IDEAL, s. m. Assemblage abstrait de perfections dont le genie se forme l'idee, mais qui est au-dessus de toute beauté sensible. On ne peut enseigner sans bien savoir sa règle et son *ideal* d'avenir. (Michelet.) L'*ideal* tombe en poudre au toucher du reel. (V. Hugo.) On sert l'*ideal* en faisant le bien, en découvrant le vrai, en realisant le beau. (E. Renan. Degoûtes des flatteurs qui les ont abuses, ils voudraient renoncer aux chimères, et plus que jamais ils sont entraînes vers un *ideal* qu'ils ne peuvent ni definir ni comprendre. (J. Favre. C'est en Dante que le paganisme a donne son plus haut et son plus pur *ideal*. (P. de St-Victor.) Ne dependre ni du monde, ni des hommes, ni de ses propres passions, ni de la volonte même de Dieu, tel etait aux yeux des stoïciens l'*ideal* de la vertu et du bonheur. (J. Simon.)

— REM. GRAMM. L'Academie ne donne pas le pluriel masculin de ce mot, mais on trouve dans les auteurs *ideaux* pour l'adjectif et le substantif, et *idéals* pour le substantif seul.

IDÉALEMENT, adv. D'une manière ideale.

IDÉALISATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui idealise.

IDÉALISATION, s. f. (pron. *i-dé-a-li-za-cion*). Action d'idealiser. On se figure difficilement des personnages modernes voltigeant dans l'azur, a moins qu'ils ne soient depouilles, par l'apotheose ou l'*idealisation* de ce qu'ils auraient de trop actuel. (Th. Gaut.)

— La chose idéalisee. Les idéalisations d'un poète, d'un peintre, d'un musicien, d'un philosophe. Leur absence de vie, leur decoloration passait pour du style; leur platitude etait saluée comme une *idealisation*. (De Gonc.)

IDÉALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Idéaliser. S'empl. adjectiv. Bonheur idéalisé. Vie idealisee. Pierre le Grand, c'est l'Emile de Rousseau *idéalisé* d'avance. (Ger. de Nerval.) On dira que ces grands hommes ont été *idéalisés* et grandis par Plutarque. (P. Janet.)

* **IDÉALISER**, v. a. Ire conj. Rendre idéal, élever a l'ideal. On est precipité a chaque instant du haut des siècles sur la nouvelle du jour, et l'on arrive trop subitement d'une planete ou l'on *idealise* tout ce qui est bien, sur une autre où l'un realise tout ce qui est mal. (Villeterque.)

— Absol. Si le poète créateur, qui aime à *idéaliser*, nous présente des hommes d'une nature superieure, sans defauts inherents à la nature humaine, pourquoi lui en faire un reproche? (V. Hugo.)

— S'IDÉALISER, v. pron. Être idealisé. Tout ce qui peut s'idéaliser.

* **IDÉALISME**, s. m. (rad. *idéal*). Philos. Opinion de ceux qui nient la realite des choses et qui soutiennent que toutes nos connaissances sont sans objet. Cette opinion offre plusieurs nuances. L'idéalisme considéré d'une manière générale, s'oppose au realisme. Considéré comme niant la matière sans être la négation d'une substance spirituelle, il prend le nom de spiritualisme; comme niant toute realité extérieure, matérielle ou spirituelle, une seule exceptée, Dieu, c'est l'idealisme mystique ou religieux, l'idéalisme de Berkeley, dont le spiritualisme de Descartes et de Malebranche sont les antécédents; comme niant toute autre realité que celle du moi sans aucune exception, c'est l'idéalisme subjectif, l'idealisme de Fichte; comme resolvant tout être, toute véritable existence, toute connaissance, toute idee dans le non-moi, c'est l'idéalisme objectif. Si, sans vouloir distinguer entre le moi et le non-moi, on ne veut admettre que l'être absolu, et qu'on le réduise à l'idee, l'idéalisme est alors absolu: c'est l'idealisme de Hegel; enfin si l'idealisme n'est que l'ignorance de la realité externe seulement ou de la realité externe et interne tout a la fois, il est critique, mais non sceptique, car il pose la realite correspondante à l'idee, en soutenant seulement qu'on n'en connait rien. Tel est l'idealisme de Kant. Cet *idealisme* naif le rassure complètement sur les dangers politiques du christianisme. (E. Renan.)

— B.-arts et Littér. Tendance vers l'idéal, recherche de l'ideal.

* **IDÉALISTE**, s. 2 g. Philos. Partisan de l'idealisme. On appelle idealistes ces philosophes qui, n'ayant conscience que de leur existence et des sensations qui se succèdent au dedans d'eux-mêmes, n'admettent pas autre chose. (Diderot.) L'*idéaliste* est toujours le pire des révolutionnaires. (E. Renan.)

— Adjectiv. La philosophie *idéaliste*. (Acad.)

— Qui tend à l'idéal. Artiste idéaliste.

IDÉALISTIQUE, adj. 2 g. Philos. Qui appartient à l'idealisme, qui est propre a la doctrine idéaliste. Demonstrations *idéalistiques*. (Grimblot.)

IDÉALITÉ, s. f. Philos. Qualité, état de ce qui est idéal. L'idealite est opposee a la realite. Ce qui manque, en général, au théâtre moderne, c'est l'*idealité*. Th. Gaut.

— Tendance a donner aux choses un caractère ideal. Il y a beaucoup d'idéalite dans ce poeme, dans ce tableau.

— Rêverie, imagination. En ce sens, il s'emploie au pluriel. Se noyer dans les idealites.

IDÉATION, s. f. (pr. *i-dé-a-cion*). Philos. Formation des idees, faculte d'avoir des idees.

— Physiol. Acte cerebral par lequel sont produites les idees.

* **IDÉE**, s. f. et. gr., *ἰδέα*, image, formé de *εἶδω*, je vois). Representation dans l'esprit d'un objet quelconque, ou bien, Connaissance d'un objet a quelque etat qu'elle soit. Idee claire, confuse, distincte, fausse, vraie, juste, déterminee. Idee simple, complexe, composee, complete, incomplete. Idee intellectuelle, sensible. Idee vague, individuelle. Idee generale. Idee innee. Idee acquise. L'origine de nos idees. La generation des idees. La clarte, la precision, la nettete des idees. La justesse d'une idee. La defectuosite des idees. Avoir une idee, des idees dans l'esprit. Avoir l'esprit plein d'idees. Les premieres idees. L'*idee* est l'objet immediat ou le plus proche de notre esprit, quand il aperçoit quelque chose. (Malebranche.) Les *idees* simples sont comme la matiere de nos connaissances, et forment les *idees* complexes par leur combinaison. (Id.) La nettete epargne les longueurs, et sert de preuve aux *idees*. (Vauven.) C'est nous qui formons des *idees* composees, en reunissant dans chaque objet des qualites que nos sens tendent a separer. (Condill.) Quelque defectueuses que soient nos *idees*, nous les prenons pour des notions evidentes par elles-mêmes. (Id.) L'analyse ne nous donne des *idees* exactes qu'autant qu'elle ne nous fait voir dans les choses que ce qu'on y voit. (Id.) Avant l'âge de raison, l'enfant ne reçoit pas des *idées*, mais des images. Il y a cette différence entre les unes et les autres, que les images ne sont que des peintures absolues des objets sensibles, et que les *idées* sont des notions des objets déterminés par des rapports. (J.-J. Rousseau.) Nos *idées* deviennent plus claires en passant sur nos levres. (Duclos.) Le raisonnement prend chez les aveugles une rectitude remarquable, quand toutefois leur droit sens n'est pas troublé par certaines *idees* prononcées qui tiennent à leur être moral. (Dufau.) Les *idees* considerees en elles-mêmes et isolement ne sont pas des connaissances; elles en sont seulement les éléments et les materiaux. (Paff.) Un tableau reste toujours au dessous et un paysage toujours au dessus de l'*idee* qu'on s'en peut faire. (H. Taine.) Peut-être est-ce dans ces genies moyens et complets qu'on prendra la plus juste et la plus pure *idee* de l'art et du goût de Florence. (Id.) Les croyances elles-mêmes ne sont que des *idées* consacrées sur les objets qui intéressent le plus l'homme et le genre humain. (P. Janet.)

— *Donner une idée d'une chose*. La faire concevoir dans son ensemble. Cela et le féniamisme donnent une *idée* de l'Amerique. (Merimée.) *Avoir une idée d'une chose*. Se la représenter. Connaître une chose, c'est en avoir une *idée* claire, et en découvrir les rapports par lumiere et par evidence. (Malebranche.) Nous trouverons la source des maladies de notre esprit dans l'habitude ou nous sommes de raisonner sur des choses dont nous n'avons pas d'*idee* ou dont nous n'avons que des *idées* mal determinées. (Condillac.) Pour un être qui a l'*idée* de l'eternite, tout bonheur qui doit finir est un bonheur incomplet, essentiellement defectueux. (P. Janet. || *N'avoir pas la première idée, n'avoir aucune idée d'une chose*. L'ignorer absolument. N'avoir aucune idee des arts, des usages d'un peuple étranger. || *Avoir peu d'idées d'une chose*. Avoir trop peu d'intelligence pour y songer. || *Ne pas se faire d'idee d'une chose*. Ne pas l'admettre, la comprendre.

— Fam. et par exager. *On n'a pas d'idée de cela*. Se dit d'une chose qu'on n'a jamais vue, ou qui paraît extraordinaire. On n'a pas d'idée d'une telle insolence.

— Fam. *Avoir idée*. S'imaginer, penser. J'ai idée que vous avez tort. || Se prend quelquefois pour les images qui sont dans la mémoire ou dans l'imagination. J'ai vu cet homme-la quelque part; j'en ai quelque idee. Je n'ai aucune idee de ce fait. Le temps efface les idées d'une chose. Rappeler ses idees.

Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois, en dormant, revu la meme *idée*. (RAC.)

— Désigne souvent diverses combinaisons d'idées au moyen desquelles notre esprit fait des raisonnements et bâtit des systèmes. Idée premiere. Idée sublime, ingenieuse. Debrouiller ses idées. Mettre de l'ordre dans ses idees, les coordonner. Suivre, reprendre le fil de ses idées. Tout cela renverse également les *idées* de l'honneur, celles de la morale et celles de la religion. (Montesq.) Il n'y a personne qui n'ait un système d'*idees* exactes, bien ordonnées. (Condill.) Une *idée* suffit à changer la face du monde. (J. Sandeau.)

— *Idée fixe*. Celle qui nous domine, qui nous occupe exclusivement, qui ne nous quitte pas. Les fous n'ont qu'une idee fixe. Une *idee* fixe devient souvent une *idée* fausse. (H. Taine.)

— Pensée exprimée par le discours prononcé ou écrit. Poème plein d'idees agreables et brillantes. Il y a dans ce discours une liaison admirable d'idées. Il y a dans ce passage une idée sublime. Coucher ses idees sur le papier. Ce livre est plein de grandes *idees*. (Volt.)

— Opinion. Il a mis en avant des idées très hardies. Il est partisan des idées nouvelles. Helvétius avançait des paradoxes pour se don-

ner le plaisir de les voir réfuter. Il appelait cela « aller à la chasse des idées ». Tout ce que je vois me confirme dans l'*idée* où j'ai toujours été de n'être jamais d'aucun corps. Voltaire. Ceux qui découvrirent de nouvelles vérités crurent, pour donner une plus grande *idée* de leur pénétration, devoir faire un mystère de la méthode qu'ils avaient suivie. Condill. Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de tout ce qui peut fixer les yeux des autres hommes et leur donner en même temps des *idées* avantageuses de richesse, de puissance, de grandeur. Buff.)

— Se dit d'une opinion, d'un sentiment qu'on a dans l'esprit. Je m'étais formé une haute idée du savoir de ce magistrat, et il n'était qu'un ignorant. Le plus grand plaisir d'un homme orgueilleux, c'est de contempler l'*idée* qu'il se forme de lui-même. Nicole. Les sombres *idées* qu'on donne de la vertu la rendent triste et ennuyeuse. Fén. Les premiers temps de l'administration du roi ne donneront pas de lui des *idées* favorables. Volt.)

— *Avoir une grande idée de*. En avoir une haute opinion. C'est l'homme du monte dont j'ai les plus grandes *idées*, et que je serais le plus aise de voir. Mme de Sévigné. *Avoir une triste idée, une pauvre idée d'une chose*. En faire peu de cas, en penser peu de bien.

— Conception de l'imagination. Se repaître d'idées vaines et chimériques. Il se livre à toutes les idées folles qui lui passent par la tête. Ce ne sont que de sottes idées creuses. Je cherche des souvenirs agréables dans le passé, et les *idées* plaisantes dans l'avenir. St-Evr. Cela ne diminua rien de l'orgueil que j'avais déjà; et l'entretien que j'eus peu de jours après avec le comte de Lomose acheva de me remplir la tête d'ambitieuses *idées*. Le Sage. Je vous demande si la supposition d'un amas de dieux injustes et cruels n'est pas la plus extravagante *idée* qui soit jamais tombée dans l'esprit humain. Barth.)

— Fig. Imagination fausse; opinion non fondée; vision chimérique. Il nous a entretenu de ses idées. Vous croyez qu'il vous en vient; quelle idée! Cet homme n'est riche, n'est malheureux qu'en idée. Un gouvernement parfait n'existe que dans le pays des *idées*. Bayle. Les *idées* que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de perpétuer la vie par des remèdes auraient dû périr avec eux. (Buff.)

— Fantaisie, caprice. Sortir par un temps pareil, quelle idée!

— Fam. Esprit, imagination, pensée. J'ai dans l'idée que Pierre viendra demain. On ne peut lui ôter cela de l'idée. Je sais que, dans l'*idée* du roi, un janséniste est tout ensemble un homme de cabale et un homme rebelle à l'Eglise. Racine.)

— Souvenir. Votre chère *idée* ne me quitte point, mais elle me fait soupirer. (Mme de Sév.)

— *Avoir de l'idée*. Être intelligent.

— Pop. *Avoir des idées*. Éprouver des velléités amoureuses.

— Invention, création de l'imagination. L'autre femme est une pure *idée* de mon esprit, mais qui ne laisse pas d'avoir aussi quelque fondement dans l'histoire. Corn.)

— Vaine apparence. Ce ne sont plus rien que des *idées* ou des fantômes, des façons de chevaux. (Moliere.)

— Fam. *Le pays des idées*. Région imaginaire où l'on relègue tout ce qui n'existe pas réellement.

— Type des choses considérées abstraction faite de leur existence, et d'après lequel elles ont reçu ou doivent recevoir leur existence. C'est en ce sens que l'on dit que les idées de toutes choses sont en Dieu de toute éternité. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur de ses *idées*. (Barth. Les Grecs ont emprunté des Égyptiens l'*idée* de la forme des temples. Id.)

— Signification que l'on attache aux signes naturels ou arbitraires des pensées. Des cris qui expriment l'idée de la tristesse et du désespoir. L'idée attachée à un mot, à un signe. Il est essentiel que les paroles des lois réveillent chez tous les hommes les mêmes *idées*. (Montesq. Avant l'invention des langues, le langage d'action servait à communiquer ses idées, et on attachait une *idée* particulière à chaque geste volontaire destiné à cette communication. Condillac.) Personne n'attache la même *idée* à ce mot, et tout le monde parle sans s'entendre. Id.) Les langues, en changeant les signes, modifient aussi les *idées* qu'ils représentent. J.-J. Rouss.)

— Plan, dessein dont l'exécution n'est pas arrêtée. Ce projet n'est encore qu'une idée sur laquelle je demande votre avis. Cet ouvrage serait, je crois, charmant, si vous vous renfermiez dans votre première *idée*. Volt. Rempli de cette charmante *idée*, il fallait m'en ouvrir à quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter. (J.-J. Rouss. Il s'affermissait dans ses *idées* par les obstacles et les murmures. Raynal.) C'est une belle *idée* que de réunir ainsi tout ce qui doit exalter la fierté d'un gouvernement sur la terre, et courber cette même fierté devant le ciel. Mme de Staël.)

— En littérature et dans les arts. Invention, pensée. L'idée de ce tableau est originale. Cet ouvrage repose sur une idée fausse. Cet artiste, cet écrivain, est dépourvu d'idées, on n'en a que de triviales.

— Ébauche, esquisse d'un ouvrage. J'ai jeté l'idée de mon projet sur le papier; ce n'est qu'une première idée.

— Exposé succinct et précis d'un ouvrage, d'une affaire. Ce mémoire ne donne qu'une idée vague de l'affaire. Il n'a donné qu'une simple idée de votre plan.

— Pop. Très petite quantité. Donnez-moi seulement une idée de ce vin.

— *En idée*. En esprit. Triompher en idée.

De ... et lieutenants n'ont des chefs qu'en *idée*,
Leur nom relient pour eux l'autorité cédée.
(CORNEILLE.)

— Absol. Ensemble de conceptions idéales.

La forme, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est rien!
Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'*idée*.
(V. HUGO.)

— Philos. Système philosophique. L'idée fouriériste. L'idée saint-simonienne. Les idées d'Aristote dominèrent le moyen âge. || *Idée abstraite*. Idée indépendante de tout objet individuel et pouvant s'appliquer à l'espèce entière. *Idée adéquate*. Celle qui comprend toutes les qualités, toute l'essence de l'objet. || *Idées adventices*. Celles qui résultent des faits extérieurs. *Idée concrète*. Idée considérée dans un objet individuel. || *Idée factice*. Celle qui résulte de la comparaison des idées innées ou adventices. || *Idée formelle ou subjective*. Idée considérée dans l'esprit où elle s'est formée. || *Idées générales*. Celles auxquelles sont subordonnées les idées particulières. Toutes les *idées* générales renferment des idées différentes qui approchent ou qui diffèrent plus ou moins les unes des autres. Buffon.) || *Idée inadéquate*. Se dit par opposition à Idée adéquate. || *Idée innée*. Idée naturelle à l'individu. || *Idée morale*. Celle qui est née du sens moral. || *Idée objective*. Idée considérée dans l'objet dont elle est l'image. || *Idées pures*. Concept rationnel qui, d'après Kant, ne peut être fourni par l'expérience. || *Idée physique*. Celle qui est produite par la sensation. || *Idées de Platon*. Archetypes qui sont les modèles des choses terrestres. || Fig. *Dans les idées de Platon*. Dans les nuages. Croyez, ma fille, que ce n'est pas sans une douleur profonde que je vois votre retour dans ces *idées* de Platon. (Mme de Sév.)

IDEE, s. f. (d'*Idea*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, famille des nymphalhens, établi pour deux espèces des Indes et de l'Afrique.

IDÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Idéer. S'empl. adjectivement.

IDÉEL, ELLE, adj. Philos. Qui constitue l'idée, qui est l'essence de l'idée.

IDÉEN, ENNE, a. lj. Myth. Qui appartient au mont Ida. Les monts idéens. Les torrents idéens. Les roches idéennes. Des eaux thermales, excellentes contre les maladies de la peau, filtrent des roches *idéennes*. (Denne-Baron.)

— Surnom de Jupiter et de Cybèle. Jupiter Idéen. Cybèle Idéenne.

— *Dactyles idéens*. V. DACTYLE.

IDÉER, v. a. 1re conj. Avoir en soi la notion, l'idée d'une chose. L'être ayant la sagesse de tout *idéer* et le pouvoir de tout faire est Dieu. (Le P. Ventura.)

— S'IDÉER, v. pr. Être idéé. Dieu ne peut pas s'idéer complètement.

* **IDEM** (pr. *i-demm*). Mot latin qui signifie *le même*, et dont on fait usage pour éviter d'écrire plusieurs fois le même mot, la même date, etc. || Par abréviation, on écrit *id*.

— Fam. Vous allez à la chasse demain et moi *idem*, c'est-à-dire et moi aussi. Je n'aurais pas été content de vous savoir là, voyant mon habit couleur d'estragon et ma figure *idem*. (Mérimée.)

— *Idem numéro*. S'est dit pour Même numéro.

IDÉMISTE, adj. et s. 2 g. (rad. *idem*). Se disait d'un homme qui ne prenait jamais la peine de penser par lui-même, et qui disait toujours *idem*, c'est-à-dire la même chose que le préopinant. || *Docteurs idémistes*. Docteurs qui se contentaient d'opiner du bonnet sans motiver leur adhésion.

* **IDENTIFICATION**, s. f. (pr. *i dan-ti-fi-ka cion*). Didact. Action d'identifier, de s'identifier. C'est dans l'*identification* de la matière nutritive à nos organes que consiste la nutrition. (Richerand.)

IDENTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Identifier. S'empl. adjectiv. Des choses identifiées en une seule. La définition doit toujours être identifiée avec le défini.

— Fig. Se dit des personnes qui se pénètrent complétement d'une chose. Comédien identifié avec son rôle.

* **IDENTIFIER**, v. a. 1re conj. (rad. *identité*). Il prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif. *J'identifie, nous identifions, j'identifiais, nous identifiions, vous identifiiez. Que j'identifie, que nous identifiions, que vous identifiiez*. Didact. Confondre deux choses sous une même idée, n'en faire qu'une. Identifier la définition avec le défini.

— S'IDENTIFIER, v. pron. Confondre son existence avec celle d'un autre objet. Les pratiques religieuses, en *s'identifiant* avec les notions des hommes, peuvent seules leur donner de longs et puissants souvenirs. Beauchene.) La propriété s'est *identifiée* intimement à l'existence de l'homme. B. Constant. Le lichen tenace qui s'*identifie* avec le rocher unit le minéral à la plante. (Ch. Nodier.)

— Se dit des personnes dans un sens analogue. Adam s'*identifie* avec ses descendants. Voltaire.)

* **IDENTIQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *idem*, le même). Le même, qui n'a pas éprouvé de changement, qui reste ce qu'il était ou a été.

— Qui est compris sous une même idée, qui ne fait qu'un avec un autre. Une seule et même idée se présente à l'esprit d'un Grec, d'un Allemand et d'un Français; ils l'expriment chacun dans sa langue par des mots identiques entre eux quant à leur sens, mais non quant à la forme.

— Se dit d'objets parfaitement semblables. Ces deux objets sont identiques. En Dieu, le temps est *identique* à l'éternité. (Proudhon.)

— *Identique à*. En mathématiques, une unité, un carré, un cercle, sont parfaitement *identiques* à une autre unité, à un autre carré, à un autre cercle; et, à proprement parler, c'est la même idée prise deux fois.

— *Identique avec*. Deux et deux sont identiques avec quatre.

— Algèb. *Equation identique*. Celle dont les deux membres contiennent les mêmes quantités sous la même forme ou sous des formes différentes.

— Log. *Proposition identique*. Proposition dont l'attribut est implicitement ou explicitement identique au sujet.

— Min. *Chaux identique*. Variété de chaux carbonatée, dans laquelle les lois du décroissement qui agissent sur le véritable noyau sont les mêmes que celles qui se rapportent au noyau hypothétique. || *Angles identiques*. Se dit des angles d'un cristal lorsque, ayant leurs côtés égaux respectivement, ils sont du même nombre de degrés et font partie d'angles solides égaux. *Bords identiques*. Bords d'un cristal qui ont la même longueur ou dont les faces à la jonction desquelles ils sont situés sont également inclinées entre elles.

— *L'identique*. s. m. Ce qui est identique.

* **IDENTIQUEMENT**, adv. D'une manière identique. Wiclef soutenait que Jésus-Christ n'était pas *identiquement* dans l'eucharistie, selon sa propre présence corporelle. (Du Pin.)

IDENTISTE, s. m. (rad. *identité*). Médec. Nom qui a été donné aux médecins qui considéraient la blennorragie et les chancres indurés comme produits par le même virus.

* **IDENTITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est identique, qui fait que deux ou plusieurs choses sont comprises sous la même idée, n'en font qu'une. Identité de nature, identité de pensées sous des termes différents. Il y a parfaite identité entre ces deux choses. Quoiqu'il y ait trois personnes en Dieu, il y a identité de nature et de divinité, c'est-à-dire la même nature, la même divinité. Les comparaisons sont toujours imparfaites, n'étant que comparaisons et non pas exemples et *identités*, comme parle l'école. Peliss.) L'*identité* du but est la preuve du sens commun parmi les hommes. Rivarol.) Arithmétiquement et en théorie, l'*identité* est complète entre un franc et un franc. (Lafaye.)

— État d'une chose qui demeure toujours la même.

— Fig. Dieu sait si notre ambassadeur soutiendra bien l'*identité* du plus grand roi du monde. (Mme de Sévig.)

— Gramm. *Rapport d'identité*. Rapport de deux ou de plusieurs mots qui représentent le même être.

— Jurispr. Reconnaissance faite en justice d'un prisonnier évadé, d'une personne qui prend un faux nom, d'un noyé, etc.

— Mathém. Equation dont les deux membres sont identiquement les mêmes. Les *identités* ne peuvent conduire à aucune solution. (Acad.)

— Philos. Conscience qu'a une personne qu'elle est toujours elle et n'a point cessé d'être elle, que le moi n'a pas changé en elle. L'*identité* du moi est un fait de conscience et de mémoire. (Gérusez.) On n'échappe pas à l'idée du moi; la persistance de cette idée constitue l'*identité* de la conscience, c'est-à-dire la vraie *identité*, l'*identité* humaine. (J. Simon.) || *Système de l'identité* ou *identité absolue*. Doctrine soutenue par Schelling, philosophe allemand, dans laquelle tous les objets existants ou concevables par la pensée sont envisagés sous le point de vue de l'identité, c'est-à-dire de leur unité d'existence.

IDÉOGÉNIE, s. f. (ét. gr., ἰδέα, idée; γένος, origine). Philos. Science qui traite de l'origine des idées.

IDÉOGÉNIQUE, adj. 2 g. (rad. *idéogénie*). Qui concerne l'origine des idées. Traité idéogénique. Question idéogénique.

IDÉOGRAMME, s. m. (ét. gr., ἰδέα, idée; γράμμα, marque. Philol. Signe exprimant directement l'idée et non le son du mot qui représente cette idée. Les notes de musique, les chiffres, sont des idéogrammes.

— Signe présentant des images d'idées et de choses dans les écritures hiéroglyphiques.

* **IDÉOGRAPHIE**, s. f. (ét. gr., ἰδέα, idée; γράφειν, peinture. Expression directe de la pensée par des images peintes ou sculptées. Quoique l'*idéographie* se serve ordinairement des arts du dessin, ses principes sont différents. Barest.) L'*idéographie* diffère d'une simple peinture en ce qu'au lieu de se borner comme celle-ci à représenter la nature, elle cherche à exprimer les idées selon le type intérieur qu'elles ont revêtu. (Id.)

* **IDÉOGRAPHIQUE**, adj. 2 g. (rad. *idéographie*). Qui exprime, qui représente une idée, à l'aide de signes graphiques. Signe idéographique. Écriture idéographique. Les objets matériels eux-mêmes prennent des formes fantastiques dans les tableaux *idéographiques*, qui deviennent inintelligibles dès que les idées qui ont présidé à leur composition nous sont étrangères. Barest.) Nos chiffres de nombres sont de véritables signes *idéographiques*, puisqu'ils sont indépendants des sons par lesquels on les exprime dans diverses langues. Id.) Les sciences naturelles avec leurs classifications méthodiques se prêteraient parfaitement à l'adoption des signes *idéographiques*, qui remplaceraient utilement dans certains cas leur nomenclature, et serviraient également dans tous les pays. (Id.)

— Se dit particulièrement du système d'écriture des Chinois, des Egyptiens, des Assyriens et autres. Il est l'opposé de Phonétique.

IDÉOGRAPHIQUEMENT, adv. D'une manière idéographique.

IDÉOGRAPHISME, s. m. (rad. *idéographique*). Système consistant à exprimer les idées par des signes.

* **IDÉOLOGIE**, s. f. (ét. gr., ἰδέα, idée; λόγος, discours). Théorie des idées. Se dit particulièrement de la doctrine de Platon sur les idées.

— Théorie de la formation des idées, de leur nature et des phénomènes de l'entendement.

— Système philosophique qui fait de la sensation la source de nos idées. L'idéologie de Condillac.

— Ouvrage qui traite des facultés intellectuelles de l'homme. L'Idéologie de Tracy.

* **IDÉOLOGIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à l'idéologie. Études idéologiques. Traités idéologiques.

IDÉOLOGISTE, s. m. Syn. d'IDÉOLOGUE.

* **IDÉOLOGUE**, s. m. Celui qui se livre à l'étude de l'idéologie, qui écrit sur l'idéologie.

— Partisan du système philosophique de Condillac.

— S'emploie quelquefois pour Métaphysicien. Ce monde d'*idéologues* et d'hommes d'opposition, que la mort de Domitien porta au pouvoir, sut gouverner. (E. Renan.)

— Par dénigrement, Rêveur, en philosophie et en politique. Napoléon Ier désignait par le nom d'idéologues les adversaires de son despotisme et ceux qui étaient restés fermes dans les principes démocratiques.

* **IDES**, s. f. pl. (du lat. *idus*, dérivé de l'étrusq. *iduare*, diviser, séparer). Chron. rom. Le quinzième jour de mars, mai, juillet et octobre, et le treizième des autres mois. Les ides et les jours suivants formaient la troisième et la dernière division du mois. Les ides de mars furent regardées comme un jour malheureux à partir de l'assassinat de César, qui eut lieu ce jour-là.

— Fig. Nous possédons trente-six rois et roitelets. Chacun porte une étoile protectrice sur son cœur, et il n'a pas à s'inquiéter des *ides* de mars. (Stendhal.)

— Les Romains comptaient les jours des ides en rétrogradant. Ainsi le quatrième jour des ides désignait le troisième jour avant les ides.

IDGIE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, dont l'espèce type vit au Sénégal.

IDIE, s. f. Entom. Genre de diptères athéricères, établi pour trois espèces, dont le type habite le midi de la France.

— Polyp. Genre de polypiers, famille des sertulariées, fondé pour une seule espèce des mers australes.

IDIOCÈRE, s. m. (ét. gr., ἴδιος, particulier; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des jasses.

IDIOCNÈME, s. m. (ét. gr., ἴδιος, particulier; κνήμη, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour une espèce de la Chine septentrionale.

IDIOCOCCYX, s. m. Ornith. Syn. de RHINORTHE.

IDIOCRASE ou **IDIOCRASIE**, s. f. Syn. d'IDIOSYNCRASIE.

IDIOCYCLOPHANE, adj. (ét. gr., ἴδιος, particulier; κύκλος, anneau; φανός, lumineux). Minér. Se dit d'un cristal qui laisse voir des anneaux colorés.

IDIO-ÉLECTRICITÉ, s. f. Qualité de ce qui est idio-électrique.

IDIO-ÉLECTRIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., ἴδιος, propre; fr. *électrique*). Physiq. Se dit des corps qui s'électrisent par le frottement, à la différence des substances électrisables par communication. Le verre, les résines, etc., sont idio-électriques. Il est remarquable que les corps qui garantissent le mieux du froid sont *idio-électriques*; tels que les résines, les poils d'animaux, la soie, la laine, les graisses, les huiles, etc. (Virey. Le plumage des oiseaux est également *idio-électrique*. Id.)

IDIOGYNE, adj. f. (étym. gr., ἴδιος, propre; γυνή, femelle). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE, s. f. État d'une plante dont les étamines sont idiogynes.

IDIOMATIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux idiomes.

***IDIOME**. s. m. (ét. gr., ἴδίωμα, idiome, langage particulier ; forme de ἴδιος, propre, particulier). Langue propre à un peuple, a une nation. L'idiome français, italien, allemand. Elle chantait tout cela dans un vieil *idiome* chananéen. (G. Flaubert.)

— Par extens. Chacune des manières particulières de parler une même langue ; dialecte, jargon ou variété d'une langue propre à quelque contrée ou province. L'idiome provençal, l'idiome auvergnat, etc. ‖ En ce sens, il est moins usité dans le langage ordinaire que le mot *patois*.

—Hist. relig. *Les trois idiomes par excellence*. Celui des Juifs, celui des Grecs et celui des Latins, qui, seuls, figuraient sur la croix.

— Théol. Ce qui est propre à une des natures de Jésus-Christ. ‖ *Communication d'idiomes*. Se dit de l'attribution des actions d'une des natures de Jésus-Christ a l'autre. En disant : *Dieu est né, Dieu est ressuscité*, on fait une communication d'idiomes, puisqu'on attribue à la nature divine ce qui appartient à la nature humaine.

IDIOMÈLE. s. m. (ét. gr., ἴδιος, propre ; μέλος, modulation, mesure). Liturg. Nom qu'on donne dans l'office grec à certains versets qui ne sont point tirés de l'Ecriture sainte, et qu'on chante sur un ton particulier, mais grave.

IDIOMÉTALLIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre ; fr. *métallique*). Phys. Se dit des phénomenes électriques qui se manifestent au simple contact de deux métaux. Electricité idiométallique.

IDIOMOGRAPHE. s. m. (rad. *idiomographie*). Philol. Celui qui fait connaître les idiomes d'une contrée, d'un peuple ; qui en donne la description, la classification.

IDIOMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἴδιωμος, idiome ; γράφω, j'écris). Science qui a pour objet la description et la classification des idiomes d'une contrée, d'un peuple, d'une province.

IDIOMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'idiomographie. Traité, ouvrage idiomographique.

IDIOMORPHE. s. m. (ét. gr., ἴδιος, propre ; μορφή, forme). Géol. Nom générique sous lequel on a désigné les corps fossiles provenant des animaux ou des végétaux.

IDIO-MUSCULAIRE. adj. (ét. gr., ἴδιος, propre ; fr. *musculaire*). Médec. Se dit des contractions musculaires en dehors de l'influence des nerfs.

IDIOPASSALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre ; πάσσαλος, passale). Bot. Qui a des passales distincts, ou qui en a un seul oblique. Plantes idiopassales.

***IDIOPATHIE**. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre ; παθος, souffrance). Médec. Maladie primitive, c'est-à-dire qui ne dépend pas d'une autre maladie, qui a son caractère particulier.

—Fig. Propension particulière pour une chose.

***IDIOPATHIQUE**. adj. 2 g. Qui a rapport à l'idiopathie. Migraine idiopathique. Maladie idiopathique. L'ileus *idiopathique* est une maladie fort rare, et sur l'existence de laquelle quelques auteurs ont élevé des doutes. (Jourdan.)

IDIOPS. s. m. Arachn. Syn. de SPHASE.

IDIOPTÈRE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, particulier ; πτερόν, aile). Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires, dont l'espèce type vit aux environs de Hambourg.

IDIOSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre, particulier ; σθένος, force, puissance, vigueur). Médec. Maladie par excitation, ayant un caractère particulier et spécial.

IDIOSTHÉNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'idiosthénie.

***IDIOSYNCRASIE**. s. f. (pr. *i-di-o-cin-kra-zi* ; étym. gr., ἴδιος, propre ; σύν, avec ; κρᾶσις, tempérament). Médec. Disposition par laquelle chaque individu a une susceptibilité particulière, une manière propre d'être influencé par divers agents susceptibles de produire sur nos organes une impression quelconque ; la défaillance à la vue de certains animaux, la répugnance pour tels ou tels aliments, appartiennent à l'idiosynerasie.

IDIOSYNCRASIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'idiosyncrasie.

IDIOSYNCRISE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre ; fr. *syncrise*). Médec. Manifestation de certains phénomenes dans un même organisme.

***IDIOT, OTE**. adj. (du gr. ἰδιώτης, particulier). Stupide, imbécile. C'est l'homme le plus idiot que je connaisse. Cette femme n'est pas si idiote que l'on pense. On est bête par défaut d'intelligence, stupide par défaut de sentiment, *idiot* par défaut de connaissances. (Girard.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Réponse idiote. Une sorte de ricanement *idiot* découvrait ses gencives pâles. (G. Flaubert.) Tu as préfére la routine *idiote* de ce medecin de campagne a toute la science de notre ami. (A. Daudet.) Il trouva exquises des pieces qui étaient *idiotes*. (G. Ohnet.)

— Pathol. Qui est atteint d'idiotisme ou d'idiotie. Femme idiote. Jeune homme idiot.

— IDIOT, OTE. s. Personne dépourvue d'intelligence. C'est un vieil idiot. Taisez-vous, *idiote*, lui dit madame Dutoux, qui vit que j'étais fâchée. (Marivaux.)

— Personne atteinte d'idiotie. Une pauvre *idiote*. (Acad.) Les *idiots* sont quelquefois frappés de traits d'esprit, mais à leur manière, par une espece d'éblouissement et de surprise qu'ils témoignent d'une façon singulière, capable de rejouir ceux qui savent se faire des plaisirs de tout. (Girard.) Quelques *idiots* sont reduits à une existence purement automatique ; à peine montrent-ils quelque sensibilite aux impressions extérieures. (Jourdan.) Il est des *idiots* qui articulent quelques mots et laissent apercevoir quelques marques de plaisir ou de peine, de reconnaissance ou de mécontentement, et même de colère. (Id.) En général, la physionomie des *idiots* n'est pas en harmonie avec les circonstances ou ils se trouvent ; leur démarche est incertaine ; leurs fonctions nutritives s'exercent régulierement. (Virey.)

— Hist. eccles. On nommait ainsi les frères convers qui ne savaient pas lire.

IDIOTHALAME. adj. 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre ; θάλαμος, lit). Bot. Dont les conceptacles sont différents du talle par leur couleur et par leur nature. Lichens idiothalames. ‖ IDIOTHALAMES. s. m. pl. Classe de lichens.

IDIOTIE. s. f. (pr. *i-di-o-ci* ; rad. *idiot*). Pathol. Nom par lequel on désigne generalement l'idiotisme, dans le sens médical. L'*idiotie* est une maladie que l'individu apporte en naissant, et elle se manifeste au moment ou les facultés affectives, morales et intellectuelles devraient commencer a se faire connaitre. (Fossati.) A mesure qu'il y a plus de développement dans le cerveau, l'*idiotie* est moins générale. (Id.)

IDIOTIQUE. adj. 2 g. (rad. *idiot*). Gramm. Qui appartient, qui est particulier a une chose. ‖ *Langue idiotique*. Langue maternelle, langue propre a une nation. Ce peuple nouvellement formé possède deja une langue idiotique. ‖ *Tournure idiotique*. Tournure qui renferme un idiotisme.

— Bot. *Fongus idiotiques*. Champignons dans lesquels, du rhizopode, s'élevent des filaments libres et distincts dont chacun porte soit des sporules éparses à la surface, soit des vesicules remplies de sporules.

— Pathol. Qui a rapport, qui appartient à l'idiotie. Caractères, symptômes idiotiques.

***IDIOTISME**. s. m. (radic. *idiot*). Pathol. Oblitération congénitale ou accidentelle et plus ou moins complète des fonctions de l'entendement et des affections morales. L'*idiotisme* succède fréquemment a la mélancolie et à la manie ; d'autres fois il est symptomatique d'une lésion organique survenue après la naissance. (Jourdan.) L'*idiotisme* est ou devient souvent stationnaire. Id.) L'*idiotisme* est généralement incurable. (Id.)

— Stupidité, imbécillité. Tel était l'excès de leur *idiotisme*, qu'un crime du monde le plus incertain, ils joignaient les peines les plus incertaines. (Montesq.)

— Gramm. Nom donné aux tours particuliers à chaque langue, ou, ce qui est la même chose, aux différents cas dans lesquels une langue s'écarte des lois de la grammaire générale. Les idiotismes prennent le nom de *latinisme, hellénisme, gallicisme, italianisme*, etc., selon que les tours appartiennent au latin, au grec, au français, à l'italien, etc. Peut-être que ceux de nous qui parlent trop bien l'allemand tombent-ils dans les mêmes *idiotismes*. (Ger. de Nerval.)

— Par extens. Façon de parler, tour, expression qui est particulière aux provinces d'une même nation, et qui s'écarte des lois de la grammaire de cette nation. Idiotismes gascons, picards, normands.

— Beauzée appelle *idiotismes réguliers* ceux dans lesquels on ne viole que des usages arbitraires et accidentels, et *idiotismes irréguliers* ceux qui sont contraires aux lois de la grammaire générale.

IDIOTROPHOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., ἴδιος, particulier ; fr. *trophosperme*). Botan. Qui a un trophosperme lateral monosperme, ou plusieurs trophospermes parietaux, disposés sans ordre ou diversement au sommet.

IDISTAVISUS CAMPUS. Géograph. ane. Plaine de Germanie, chez les Cherusques, près du Weser, célèbre par la victoire de Germanicus sur Arminius, 16 ans après J.-C. Aujourd'hui *Hastenbeck*.

IDMAÏDE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des piérides, comprenant cinq ou six espèces africaines ou asiatiques.

IDMON. Myth. Un des Argonautes, célèbre devin d'Argos, qu'on dit fils d'Apollon. Il mourut, suivant Valerius Flaccus, dans l'expedition de la Colchide, et, suivant Ovide, d'une blessure reçue a la chasse d'un sanglier, dans la Thrace. ‖ Guerrier rutule. ‖ Un des fils d'Egyptus, tué par Hercule.

IDMONÉE. s. f. (d'*Idmon*, n. mythol.). Polyp. Genre de polypiers de la famille des nullepores, établi pour plusieurs espèces fossiles des terrains secondaires et tertiaires de l'Europe, et pour une espèce du Japon.

IDOCRASE. s. f. (étym. gr., εἶδος, forme ; κρᾶσις, melange). Minér. Sorte de silicate d'alumine, pierre précieuse dont les cristaux ont plusieurs analogies avec ceux de divers minéraux. L'idocrase se présente ordinairement en cristaux groupés, brillants et nets, dont le faces et surtout la cassure ont quelque chose de gras. Leur forme dominante est celle d'un prisme à huit pans, court, obtus. Le brun et le vert sont les couleurs les plus ordinaires.

***IDOINE**. adj. 2 g. (du lat. *idoneus*, apte). Propre a quelque chose. Ce mot n'est guere d'usage qu'au palais. Les plus obscures familles sont plus *idoines* a falsification. (Montaigne.)

IDOLA. s. m. pl. (du latin *idolum*, idole). Philos. Mot dont Bacon s'est servi pour désigner les causes des erreurs et des sophismes de l'esprit de l'homme. Il les divise en quatre catégories : 1° *Idola tribus*, idoles de tribu. Préjuges de caste, de nation. 2° *Idola specus*, idoles de caverne. Préjuges individuels. 3° *Idola fori*, idoles de la place publique. Erreurs que les hommes se communiquent réciproquement ; erreurs de langage. 4° *Idola theatri*, idoles de theatre. Erreurs provenant de l'ascendant du maitre sur ses disciples ou subalternes ; erreurs des écoles. Les philosophes qui ont expliqué dans notre langue le systeme de Bacon ont conservé ces dénominations.

***IDOLÂTRE**. adj. 2 g. (étym. gr., εἴδωλον, image ; λατρεύω, je sers). Qui a lore les idoles et leur rend les honneurs divins. Peuple idolâtre. Nation idolâtre. Les gentils étaient idolâtres. On devient *idolatre* (selon les protestants) en faisant paraitre par quelque posture de respect le sentiment de veneration vraiment sainte qu'on a dans le cœur. (Bossuet.) Nous nous bornons a constater que, jusqu'a la venue du Christ, tous les peuples de l'ancien continent ont été *idolâtres*, hormis les Juifs. (Bergier.)

— Qui rend un culte divin à des créatures ou à des objets quelconques ; ainsi, les Egyptiens qui adoraient un bœuf, les Perses qui adoraient le feu, étaient des peuples idolâtres.

— Se dit du culte même, et de ce qui a rapport au culte. Rendre un culte idolâtre. Offrir un encens idolâtre.

— Par exagérat. Je ne prends point pour juge une cour *idolâtre*. (Racine.) Tout amant est *idolâtre* et a perdu la possession de lui-même. (Proudhon.)

J'ai vu le sénat *idolâtre*
Des crimes de Néron approuver les horreurs. (RAC.)

— *Être idolâtre de*. Aimer avec passion, à l'excès une personne ou une chose. Les amants sont idolâtres de leurs maitresses. Ce père, cette mere sont idolâtres de leurs enfants. Les avares sont idolâtres de leur or ; les auteurs, de leurs ouvrages. Quand on est épris d'une passion, on est si *idolâtre* de ses fers, qu'on ne peut pas seulement concevoir la pensee de les rompre. (Saint-Evremond.) Il envisageait dans ces deux entreprises cet éclat de gloire dont il était *idolâtre* en toutes choses. (Volt.)

— Substantiv. Adorateur des idoles. Prêcher les idolâtres. Convertir les *idolâtres*. (Acad.) Elle me dit : Je te plains de n'être qu'un méchant *idolâtre*. (Chateaub.) Pauvre jeune *idolâtre*, s'écria-t-elle, tu me fais réellement pitie. (Id.) L'Octave de Minucius Felix présente le beau tableau d'un chrétien et de deux *idolâtres*, qui s'entretiennent de la religion et de la nature de Dieu, en se promenant au bord de la mer. (Id.)

IDOLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Idolâtrer. S'empl. adjectiv. Enfant idolâtré. Femme idolâtrée.

IDOLÂTREMENT. adv. D'une manière idolâtre.

***IDOLÂTRER**. v. n. 1re conj. (rad. *idolâtre*). Adorer les idoles ou les dieux mythologiques. Les Juifs idolâtrèrent dans le desert, en l'absence de Moise. Peu usité en ce sens.

— Chez les controversistes protestants, Se dit du culte des saints et des reliques. Quelle erreur donc de vouloir excuser les Pères et les chrétiens du quatrième et du cinquieme siècle, sous prétexte qu'ils n'*idolâtraient* qu'en particulier. (Bossuet.)

— Activ. Aimer éperdument, violemment, passionnément. Idolâtrer sa maitresse. Idolâtrer ses enfants. J'aime, que dis-je aimer ? j'*idolâtre* Junie. (Racine.)

Mon cœur opiniâtre
Loi prête des raisons, l'excuse, l'*idolâtre*. (RACINE)

— Se dit aussi des choses.

Mon travail sans appui monte sur le théâtre ;
Chacun en liberté l'y blâme ou l'*idolâtre*. (CORN.)

— S'IDOLÂTRER. v. pron. Être idolâtre de soi-même ; s'aimer, s'adorer.

— Se chérir réciproquement, s'adorer l'un l'autre. Ces amants s'idolâtrent. Ces amis, ces époux s'idolâtrent.

***IDOLÂTRIE**. s. f. (rad. *idolâtre*). Culte rendu à une image representant une divinité ; et, par extension, Culte rendu a tout simulacre, a tout objet sensible, naturel ou factice, dans lequel l'imagination place quelque faux dieu. Nation adonnee a l'idolâtrie. Ce peuple croupit depuis des siecles dans l'idolâtrie. Idolâtrie absurde. Idolâtrie coupable, abominable. Être adonné à l'idolâtrie. Nous regardons l'*idolatrie* comme la religion des peuples grossiers ; et la religion qui a pour objet un être spirituel, comme celle des peuples éclaires. (Montesq.) Si les philosophes anciens adoraient les vertus, ce n'était apres tout qu'une belle *idolâtrie* (Chateaub.)

— Acte d'idolâtrie. Si l'Église est vivante malgre les *idolatries* dont on l'accuse, ces *idolâtries* n'empêchent pas que la foi et la charité ne s'y trouvent, ni par conséquent qu'on ne s'y sauve. (Bossuet.)

— Fig. Amour excessif qu'on a pour une personne ou pour une chose. Cette mère pousse l'amour qu'elle a pour ses enfants jusqu'a l'idolâtrie. Aimer les fleurs jusqu'a l'idolâtrie. Antoine, qui l'aima jusqu'a l'*idolâtrie*. (Racine.)

IDOLÂTRIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'idolâtre, qui ressemble a l'idolâtrie. Amour idolâtrique. Culte, ceremonie *idolatrique*. (Voltaire.) A la Chine, des Colaos égorgent deux fois l'an, autour de la salle ou l'on venere Confutzee, des animaux dont on fait cuisine des repas ; ces cérémonies sont elles *idolâtriques ?* sont-elles purement civiles ? (Id.)

— Fig. Qui est inspire par un amour, une vénération exagerce. Le culte *idolatrique* de la famille est faux et dangereux. (G. Sand.)

***IDOLE**. s. f. (ét. gr., εἴδωλον, idole ; dérive de εἶδος, forme, figure). Statue, figure, image d'une fausse divinité que l'on adore. Idole d'or, d'argent, de marbre, etc. Idole de Jupiter, d'Apollon, de Mercure. Offrir de l'encens aux idoles. Couronner les idoles de fleurs. Renverser les temples des idoles. Le colosse de Rhodes était une idole du soleil ; le Palladium, une idole de Minerve. Dieu n'a point établi les rois pour recevoir comme des *idoles* l'encens et les vœux de leurs sujets. (Flech.) S'appuyant sur l'*idole*, il decrocha le voile, qui s'affaissa par terre. (G. Flaubert.)

Si nous ne courbons les genoux
Devant une muette *idole*. (RACINE.)

— La divinité représentée par la statue ou l'image. Adorer de vaines *idoles*. (Rac.)

— *Femmes de l'idole*. Femmes consacrées au culte d'une idole.

— Fig. *Fléchir le genou devant l'idole*. S'incliner devant un personnage puissant. On ne sait pas combien il reste de bonnes gens qui n'ont pas fléchi le genou devant l'*idole*. (J.-J. Rousseau.)

— *Idole d'iniquité*. Dans le style élevé, L'iniquité considerée comme une idole à laquelle on rend un culte.

— Fam. et fig. Homme qui reste debout à ne rien faire, les bras croisés. Il se tient là comme une idole.

Et de n'entrevoir point de plaisirs plus touchants,
Qu'une *idole* d'époux et des marmots d'enfants. (MOL.)

— On dit aussi d'une belle femme qui n'a ni maintien, ni grâce, ni vivacité : C'est une *idole*, une vraie *idole*.

— S'est dit pour Image vaine, comme celles qui nous apparaissent en songe. Pallas lui envoie l'*idole* d'Iphthime, son amie, pour la consoler. (Racine.)

— Fig. Objet d'un amour violent, d'une passion extrême, d'un attachement qui va jusqu'à la folie. Je faisais de vous une *idole* dans mon cœur. (Mme de Sév.) Il y a longtemps que les hommes font leur *idole* de la gloire. (Mass.) Il n'y a rien de plus dangereux que de se faire d'un homme une *idole*. (Gambetta.)

— Fig. Personne qu'on accable de louanges, d'honneur. Quelle créature fut jamais plus propre à être l'*idole* du monde ? mais ces *idoles* que le monde adore, à combien de tentations délicates ne sont-elles pas exposées ? (Bossuet.) Le cardinal de Richelieu fut, de son temps, l'*idole* des poètes et des orateurs. (Bouh.)

— *L'idole du jour*. La personne qui jouit momentanement d'une grande popularite.

— Erpét. *Idole des nègres*. Nom qu'on donne au boa devin et au scytale.

— Hist. *Guerre des idoles*. Celle que Mahomet entreprit pour soumettre à sa doctrine les Arabes idolâtres, et qui fut terminée a l'époque connue sous le nom d'*année des ambassadrs* (631).

— Ichtyol. *Idole des Maures*. Poisson de la mer des Indes, du genre chetodon.

— Moll. Ancien nom d'une coquille du genre ampullaire.

— Le genre de ce mot a varié. On le trouve quelquefois masculin au XVIIe siècle.

Et Pison ne sera qu'un *idole* sacré,
Qu'ils tiendront sur l'autel pour répondre à leur gré.
(CORNEILLE.)

IDOLOTHYTE. s. m. (ét. gr., εἴδωλον, idole ; θύειν, sacrifier). Nom qu'on donnait aux viandes offertes aux idoles. Ce que les prêtres ne pouvaient pas consommer était vendu au marché ; mais les chrétiens zelés s'abstenaient d'acheter des idolothytes.

IDOMÉNÉ. Myth. Fille de Phérès, qui épousa Amythaon, de qui elle eut Bias et Melampus.

IDOMÉNÉE. Temps hér. Roi de Crète, petit-fils de Minos et de Pasiphaé, se distingua dans la guerre de Troie, tua son fils à son retour, afin d'accomplir les vœux imprudents qu'il avait faits, se retira en Italie pour échapper à ses sujets révoltés et y fonda Salente. ‖ Un des fils de Priam.

IDONÉITÉ. s. f. (rad. *idoine*). Didact. Aptitude a quelque chose. Hors d'usage. Autrefois *idoinete*.

IDOSCOPIQUE. adj. (ét. gr., εἶδος, image ; σκοπέω, je vois). Zool. Se dit des yeux des invertebres qui produisent des images comme ceux des vertebres.

IDOTÉADÉ, EE. adj. Crust. Synon. d'IDOTÉINE.

IDOTÉE. s. f. Crust. Genre d'isopodes ren-

fermant beaucoup d'espèces océaniques et méditerranéennes. || IDOTÉES. s. f. pl. Nom donné à deux tribus de la famille des idotées. 1° *Idotées arpenteuses.* Tribu comprenant les espèces remarquables par la conformation de leurs pattes, qui les oblige à un mode de progression analogue à celui des cyrophes. 2° *Idotées ordinaires.* Tribu de crustacés dont les pattes sont propres à la prehension et renfermant deux genres.

IDOTÉIDE. a. lj. 2 g. (étym. fr., *idotée* ; gr. εἶδος, aspect. Crust. Qui ressemble à une idotée. || IDOTÉIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des crustacés isopodes qui a pour type le genre idotée.

IDOTHÉE. s. f. Moll. Syn. de CORBEILLE.

IDRIA Géogr. Ville de la Carniole Autro-Hongrie), à 50 kil. de Laybach, sur l'*Idria* ; riches mines de mercure ; 5,000 hab.

IDRIALINE. s. f. Chim. Un des carbures d'hydrogène ; espèce de bitume qu'on trouve dans les minerais de mercure d'Idria.

IDRIALITE. s. f. Minér. Minerai de mercure d'Idria.

IDRO (Lac d'). Géogr. Lac traversé par la Chiese, dans la province de Brescia (Italie). Il a 12 kil. sur 1.

IDRYLE. s. m. (d'*Idria*, n. géogr., et du gr. ὕλη, matière). Chim. Corps formé par la distillation de l'idrialite.

IDULIE. s. f. Nom de la victime offerte à Jupiter le jour des ides. C'est probablement de là qu'elle a pris son nom.

IDUMÉE. adj. 2 g. Se dit, en poésie, pour Iduméen.

Et que semblable à toi, foudroyant les armées,
Il cueille avec le fer les palmes *idumées.* (REGNIER.)

IDUMÉE. Géogr. Petit pays situé au S. et à l'E. de la Palestine, ainsi nommé du nom de ses habitants, les *Iduméens* ou *Edomites*, peuple sémitique descendant d'Edom ou Ésau. L'*Idumée méridionale*, dont les villes principales étaient Elath, Aziongaber, Petra, fit partie du royaume de Juda jusqu'à Joram ; l'*Idumée orientale*, ville principale Bostra, réussit à secouer le joug dès la fin du règne de Salomon. Les Idumeens furent domptés par Jean Hyrcan, qui les incorpora à la nation juive. Après la prise de Jerusalem par Titus, l'Idumée fut réunie à l'empire romain.

— IDUMÉE (Mer d'). Nom donné à la mer Rouge.

IDUMÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Idumée. Les Idumeens passaient pour descendre d'Ésaü, surnommé dans le pays *Édom* ou *le Rouge*. David soumit les Idumeens qui habitaient au sud de la Palestine, et leur prit plusieurs villes. Plus tard, Hyrcan Ier les réunit tous à la Judée. Hérode était Iduméen, ainsi que l'empereur romain Philippe.

— adj. Qui a rapport à l'Idumée ou à ses habitants.

IDUNE. s. f. Ornith. Genre de fauvettes.

IDUNNA. s. f. Myth. scand. Déesse de l'immortalité.

— IDUNNA. Astron. La 176e planète télescopique, découverte le 15 octobre 1877 par M. Peters.

IDYE. s. f. Acal. Genre de méduses, établi pour neuf espèces, dont le type se trouve dans les mers d'Islande.

— Crust. Genre d'isopodes qui n'a pas encore été déterminé.

* **IDYLLE.** s. f. (ét. gr., εἰδύλλιον ; dimin. de εἶδος, image, tableau). Petit poème dont le caractère n'était pas bien déterminé chez les anciens, mais qui affecte chez nous de prendre un sujet pastoral ou champêtre ; aussi la différence qui existe entre l'idylle et l'églogue, autre poème pastoral, est fort légère et souvent même difficile à assigner.

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements
Telle aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante *idylle.*
Son ton simple et naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.
(BOILEAU.)

— Se dit de petites pièces en prose et de certains romans champêtres. Les idylles de Gessner. *La Petite Fadette, la Mare au diable* sont les plus gracieuses idylles de G. Sand.

— Fig. *C'est une idylle.* Se dit de certains tableaux, certains sujets, qui offrent des objets pouvant être mis en idylle.

— Par extens. Amour tendre et naïf.

IDYLLIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'idylle. Caractère idyllique. Genre idyllique. Forme idyllique.

IDYLLISTE. s. m. Auteur d'idylles.

IÉKATERINENBURG. Géogr. Ville forte du gouvernement et à 300 kil. S.-E. de Perm (Russie, sur l'Isset. Arsenal, école des mines, hôtel des monnaies. Fonderie de canons, fabriques d'armes. Riches mines d'or et de platine ; 25,000 hab.

IÉKIL-ERMAK Géogr. Fleuve de l'Asie Mineure, prend sa source dans l'Anti-Taurus et se jette dans la mer Noire. Cours, 150 kil. Anc. *Iris.*

IÉLETZ. Géogr. Ville de la Russie d'Europe dans le gouvernement et à 215 kil. E. d'Orel. Forges importantes aux environs ; 30,000 hab.

IÉLISAVETGRAD. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Kherson, sur l'Ingul. Commerce important ; 63,000 hab.

IELTEZ. Géogr. Lac sale de la Russie, sur la rive gauche du Volga, dans le gouvernement de Saratov. L'exploitation de ses salines occupe 10,000 ouvriers.

IÈME. Desinence particulière à une classe d'adjectifs numéraux, venant du latin *imus.* Vigesi*mus*, vingt*ième* ; quadrages*imus*, quarant*ième*. Elle s'ajoute aux nombres cardinaux pour former les nombres ordinaux : un, un*ième*, employé seulement dans les mots composés vingt et un*ième* ; deux, deux*ième*, souvent remplacé par *second* ; puis trois*ième*, quatr*ième*, vingt*ième*, centi*ème*, milli*ème*, etc.

— Algèb. Après un signe absolu ou indépendant de toute valeur particulière, s'emploie pour exprimer le même sens qu'en arithmétique, c'est-à-dire le degré, l'ordre, le rang ; exemple : puissance *nième*, puissance élevée à un degré, à un ordre quelconque. Le signe littéral *n* et la finale *ième* pris ensemble, signifient *quelconque* ; valeur *même*, valeur *quelconque.* L'usage est de placer cette finale en haut et à droite du signe qu'elle affecte. || S'emploie dans le même sens en géométrie, en chimie. Le côté *nième* d'un polygone. La base *nième* d'un composé.

IEN. Terminaison d'un assez grand nombre de mots français ; elle a pour origine le latin *ianus* ; Troj*anus*, Troy*en* ; prætori*anus*, prétor*ien*. Elle désigne les relations de temps, comme *quotidien, ancien*, et le plus souvent de lieu, comme *Phénicien, Géorgien, Istrien, Italien, Indien, Delphien, Corinthien, Constantinien, Languedocien, Parisien, Bohémien.*

IENA. Géogr. Ville du grand-duché de Saxe-Weimar ; 7,000 hab. Célèbre par son université, sa société de minéralogie ; mais plus encore à cause de la victoire remportée par Napoléon sur les Prussiens le 14 octobre 1806.

IÉNIKALEH. Géogr. Petite ville et forteresse de la Russie d'Europe (Crimée), sans importance aucune. L'on donne son nom au detroit qui unit la mer Noire à la mer d'Azov.

IÉNISSÉI. Géogr. Fleuve de la Sibérie, prend sa source en Mongolie et se jette dans la mer Glaciale. Il passe à Krasnoiarsk et à Ienisséisk. Son cours est d'au moins 3,200 kil.

IÉNISSÉISK. Géogr. Ville de Sibérie ; 6,000 hab. ; commerce de transit entre la Chine et l'Europe. La province d'*Ienisseisk*, dans la Sibérie, est arrosée par l'Ienissei. Elle ne comprend que des steppes stériles. Superficie 2,571,000 kil. carr. ; population 430,000 habitants. Ch.-l. *Krasnoiarsk.*

IÉNITE. s. m. Minér. Substance minérale regardée par les uns comme une pierre, et par les autres comme une espèce particulière du genre fer.

IÉNOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Iena.

— Membre d'une secte protestante qui s'est fondée à Iéna.

— adj. Qui appartient à Iéna ou à ses habitants.

IER, IÈRE. Désinence d'une classe de mots français. Elle dérive du lat. *arius*, comme on le voit par les exemples suivants : famili*aris*, familier ; singul*aris*, singul*ier* ; regul*aris*, régul*ier*. Les adjectifs en *ier, ière*, signifient Qui a rapport à la chose marquée par leur radical.

— Dans un sens plus particulier, la plupart des adjectifs et des substantifs de cette désinence désignent un rapport tel du sujet avec la chose dont leur radical est le signe, qu'il la pratique, qu'il en a l'habitude, qu'il en fait son metier.

— D'autres qualificatifs en *ier* représentent le sujet comme étant ce dans quoi ou avec quoi on fait ou on reunit les choses exprimées par le radical, comme dans *gaufrier, encrier, colombier*, ou la réunion même de ces choses, *brasier, herbier.* || Il a une signification analogue dans les noms d'arbres : *cerisier, poirier, pommier*, etc.

— Si l'on en excepte le mot *fier*, l'r ne se prononce dans aucun de ces mots devant une consonne, mais il donne le son aigu à l'e qui précède, *potrié, cerisié, meunisié, goudolié, ployé, se fier.*

IERACIDÉE. s. f. (ét. gr., ἱέραξ, épervier ; εἶδος, forme). Ornith. V. HIÉRACIDÉE.

IÉRÉE. s. f. (du grec ἱερός, sacré). Zooph. V. HIEREE.

IERGATCHINER. s. m. Myth. Nom de messagers chargés de conduire les âmes aux enfers, dans la religion lamarque.

IERMAK Chef des Cosaques du Don, vivait au XVIe siècle. Pour échapper aux troupes d'Ivan IV, il se jeta en Sibérie à la tête de 6,000 bandits, avança jusqu'à Sibir, dont il fit sa capitale et fit hommage de ses conquêtes à Ivan. Il périt (1581) dans une embuscade que lui dressa un chef tartare sur les bords de l'Irtych.

IESSÉ. s. m. Myth. polon. Dieu du tonnerre.

IEUSE s. f. Bot. V. YEUSE.

IEUX (du lat. *osus*), Terminaison qui marque plénitude, grande quantité, abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'elle sert à former. Ainsi gra*cieux* signifie *plein* de grâce ; religi*eux*, *plein* de religion ; sou*cieux*, *plein* de soucis.

IEZDEGERD V. YEZDEGERD.

IF. (du latin *ivus*). Désinence d'un assez grand nombre de mots français qui a la même signification que *ivus* en latin. Capt*if*, capt*ivus* ; act*if*, act*ivus* ; négat*if*, negat*ivus*. *Ivus* se compose de *i* qui appartient au radical, et de *vus*, qui est pour *vis*. Or, *vis* signifie puissance, propriété d'agir et quelquefois de souffrir. En conséquence, *if* désigne ordinairement la propriété plus ou moins intensive de faire quelque chose.

* **IF.** s. m. (ét. anc. haut-allem., *iwa*, même signif.). Bot. Genre de la famille des conifères taxinées, qui renferme de nombreuses espèces pour la plupart originaires de la Chine et du Japon, et dont l'une d'elles, l'if commun, est très répandue dans toute l'Europe. C'est un arbre toujours vert, à feuilles étroites, à fleurs amentacées, qui porte un fruit rouge et rond. Sa forme ordinaire est conique ; mais, par la facilité qu'il présente de souffrir la taille sans inconvénients, on lui fait prendre, dans les parterres, les formes les plus bizarres. L'if croît lentement et acquiert parfois des dimensions énormes ; on cite des troncs qui comptent cinq, dix, quinze mètres de circonférence. Son bois, d'un rouge brun veiné, est, après le buis, le plus dense de nos bois indigènes ; il est employé

If commun.

dans la tabletterie et pour les objets qui demandent une grande dureté, comme les vis et les dents d'engrenage. Sa longévité n'est pas moins extraordinaire que ses dimensions, et quelques ifs connus passent pour avoir deux ou trois mille ans d'existence. La tradition a attribué à l'if les propriétés les plus malfaisantes : ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent ; leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches ; Cativulcus, roi des Éburons, en but le suc pour se donner la mort ; les émanations de cet arbre en fleur sont fatales aux abeilles ; ses fruits donnent la diarrhée. Des expériences récemment faites ont démontré que ces assertions traditionnelles, quoique un peu exagérées, n'étaient pas complétement dépourvues de fondement. Aux tristes *ifs* qui couvraient les murs ont été substitués de bons espaliers. (J.-J. Rouss.)

Des *ifs* la funèbre verdure
Joint le deuil de son ombre au deuil de la nature.
(DE SAINT-ANGE.)

Nous saluons le temple et l'*if* religieux
Qui protège la tombe où dorment nos aïeux
(CHÉNEDOLLÉ.)

— Charpente triangulaire, d'un fréquent usage dans les illuminations, sur laquelle on met des lampions ou des verres, et dont l'assemblage a la forme d'un if taillé en pyramide. Planter des ifs devant la porte d'un monument public, etc.

— *If à bouteilles.* Pièce de bois en forme d'if sur laquelle on place les bouteilles pour les faire égoutter.

— Moll. Coquille du genre cérite.

IF. Géogr. Petite île de la Méditerranée, à 3 kil. S.-O. de Marseille. Château fort bâti par François Ier en 1529, servant de prison d'État.

IFFENDIC. Géogr. Comm. du canton et de l'arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine). Céréales ; produits chimiques ; 4,300 hab.

IFFLAND (Auguste-Guillaume). Célèbre auteur et acteur allemand, né à Hanovre, 1759-1815. Il dirigea les théâtres de Manheim, de Weimar, de Berlin, traduisit beaucoup de comédies françaises, et composa 17 pièces de théâtre appartenant presque toutes à ce genre que Diderot voulait appeler le drame honnête.

IFFLE. s. f. Comm. Réunion de feuilles de tôle ébarbées et destinées à la ferblanterie.

IFINE. s. f. Chim. Principe vénéneux qu'on extrait du bois de l'if.

IFRIET. Myth. ar. V. AFRITE.

IFTAR s. m. Relig. mah. Repas que les musulmans prennent la nuit, pendant le Ramadan.

IFURIN Myth. celt. Enfer des Gaulois. C'était une région sombre et terrible, inaccessible aux rayons du soleil et infestée d'insectes venimeux, de reptiles, de loups affamés, etc. Les coupables, toujours dévorés, renaissaient pour souffrir encore.

IGASURATE. s. m. Chim. Combinaison de l'acide igasurique avec une base salifiable.

IGASURINE. s. f. (rad. *igasurique*). Alcaloïde découvert dans la noix vomique et contenant un poison presque aussi violent que celui de la strychnine.

IGASURIQUE. adj. 2 g. (ét. malaise, *igasur*, fève de St-Ignace). Chim. Se dit d'un acide encore mal déterminé, trouvé dans certains végétaux du genre strychnos, principalement dans la fève de Saint-Ignace.

IGDÉ. s. f. (ét. gr., ἴγδη, mortier). Antiq. gr. Sorte de danse grotesque ou l'on imitait le mouvement du pilon dans un mortier.

IGLAU. Géogr. Ville de Moravie (Autriche), ch.-l. du cercle de son nom, à 80 kil. N.-O. de Brünn, sur l'Iglawa ; 22,500 hab. Toiles de coton et laine ; fabriques de draps et de tabac. La pacification d'Iglau, en 1434, mit fin à la guerre des hussites. — Le cercle d'*Iglau* a 3,051 kil. carrés et 182,000 hab.

IGLESIAS DE LA CASA (Joseph). Poëte espagnol, né à Salamanque, 1753-1791, imitateur de Quevedo, composa des satires, des épigrammes, des apologues, des *silvas*, avec une grande pureté de style castillan.

IGLESIASITE. s. f. Minér. Variété de cérusite zincifère, découverte à Iglesias en Sardaigne.

IGLITE ou **IGLOÏTE.** s. m. Minér. Variété d'aragonite.

IGNACE (Saint), surnommé *Théophore*. Père de l'Église, évêque d'Antioche, vers 69, martyr sous Trajan, a laissé plusieurs *Lettres* écrites en grec. On le fête le 1er février.

— IGNACE (Saint). Fils de l'empereur Michel Ier, patriarche de Constantinople de 846 à 877. Persécuté et déposséde de son siège par Photius, il fut rétabli par le peuple.

— IGNACE DE LOYOLA (Saint). Né au château de Loyola, en Biscaye, de nobles parents, 1491-1556, fut page de Ferdinand le Catholique. Blessé au siége de Pampelune, 1521, la lecture de la vie de Jésus-Christ et des saints lui inspira le desir de se réformer. Après un voyage à la terre sainte, il fut persécuté par l'inquisition, comme illuminé. Échappé de sa prison, il passa en France, 1528, et recommença ses études à Sainte-Barbe. Il s'y attacha Pierre Favre, François-Xavier et quatre Espagnols, qui tous, par un vœu solennel, s'engagerent à se consacrer à Dieu, pour prêcher l'Évangile aux infidèles, enseigner les jeunes gens et combattre les hérétiques. Ils prononcèrent leurs vœux dans l'eglise de Montmartre, près de Paris, en 1534, et ils nommèrent bientôt, 1537, l'ordre nouveau la *Compagnie de Jésus*, dont Ignace fut le premier général en 1541. Ignace se rendit à Rome, où il obtint du pape Paul III (1540) la reconnaissance de son ordre. Canonisé en 1622, il est fêté le 31 juillet. On a de lui : ses *Constitutions*, en espagnol ; ses *Exercices spirituels.*

IGNACIEN. s. m. (rad. *Ignace*). Nom donné par raillerie aux jésuites.

* **IGNAME.** s. f. (ét. esp., *ñame*, du caraïbe *namoun*, même signif.). Bot. Genre de plantes grimpantes, type de la famille des dioscorées. La plupart des espèces qui le composent sont à racine tubéreuse. Telle est l'igname ailée, plante des Indes orientales, dont la racine, qui pèse quelquefois jusqu'à 15 kil., est farineuse et alimentaire. Les ignames peuvent remplacer le pain et se cultivent comme des pommes de terre. On trouve des farineux sucrés dans le bulbe de la patate et de l'*igname*. (B. de Saint-Pierre.)

— Ce mot a été aussi employé au masculin. L'*igname* est regardé à la Guyane comme une liane. (De Bomare.)

* **IGNARE.** adj. 2 g. (ét. lat., *ignarus*, formé de *in*, priv. et *gnarus*, qui sait). Ignorant, qui ne sait rien, qui n'a point étudié. Il ne se dit que des personnes et n'est d'usage que dans certaines phrases du langage familier. Gens ignares. Peuple ignare. C'est l'être le plus ignare de la terre.

— Substantiv. C'est un *ignare*. (Acad.)

IGNARERIE. s. f. Néol. Qualité de celui qui est ignare.

IGNARUCU. s. m. Erpét. Un des noms vulgaires de l'iguane.

IGNATIE, IGNATIENNE. s. f. ou **IGNATIER.** s. m. (pr. *i-gna-ci*, *i gna-ci-ène* ou *i gna-ci-é* ; d'*Ignace*, n. pr.). Bot. Genre de loganiacées, établi pour une espèce des Philippines. Ses fleurs ont l'odeur du jasmin ; ses semences, connues sous les noms de *fèves de l'Inde* ou *des Jésuites* et de *graines de Saint-Ignace*, sont amères et vénéneuses.

* **IGNÉ, ÉE.** adj. (pr. *igh-né* ; ét. lat., *igneus*, formé de *ignis*, feu). Didact. Qui est de feu, de la nature du feu. Matière ignée. Parties ignées. D'une nature ignée.

— Géol. Se dit des phénomènes produits par le feu. Couche de formation ignée.

— Phys. *Fusion ignée.* Fusion qui a lieu par le calorique seul. || *Matière ignée.* S'est dit quelquefois pour Calorique.

IGNÉAL, ALE. adj. (pr. *igh-né-al* ; ét. lat., *ignis*, feu. Pathol. Qui a rapport au feu, qui a la couleur du feu. Ephélides ignéales.

IGNESCENCE. s. f. (pr. *igh-ness-fance*). Didact. Etat d'un corps ignescent.

IGNESCENT, ENTE. adj. (pr. *igh-ness-çan*). Didact. Igné, en feu. || Qui brûle, qui s'enflamme. Corps ignescent.

IGNIAIRE. adj. 2 g. (pr. *igh-ni-ère* ; étym. lat., *ignitarius* ; rad. *ignis*, feu). Se dit de toute matière dont on se sert pour faire de l'amadou. Matière ignaire.

* **IGNICOLE**. adj. 2 g. (pr. *igh-ni-kole* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *colo*, j'adore). Myth. pers. Qui adore le feu. Les anciens Persans étaient ignicoles ; tels sont encore les Persans modernes, que l'on nomme *guebres*, pour les distinguer des Persans musulmans.

— Substantiv. Un ignicole. Une ignicole. Là, dès l'aube du jour, les mages de la Perse et les *ignicoles* prennent leurs harpes d'argent pour recevoir le soleil prêt à sortir du sein de l'onde, pour obtenir ses premiers regards, et pour adorer dans cet astre le feu éternel, le radieux Oromaze, dieu de leurs pères. (B. de Saint-Pierre.)

IGNICOLLE. adj. 2 g. (pr. *igh-ni-kole* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet couleur de feu.

IGNICOLORE. adj. 2 g. (pr. *igh-ni-ko-lore* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *color*, couleur). Qui est de la couleur du feu.

IGNIFÈRE. adj. 2 g. (pr. *igh-ni-fère* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *ferre*, porter). Didact. Qui porte, qui transmet le feu. Selon la plupart des physiciens, le soleil est ignifère. || Qui brûle, qui est en ignition.

— Sal. *Sel ignifère*. Sel produit par l'ébullition de l'eau.

IGNIGÈNE. adj. m. (pr. *igh-ni-jène* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *genus*, naissance). Myth. rom. Né du feu. Surnom de Vulcain et de Bacchus.

IGNIPUNCTURE. s. f. (pr. *igh-ni-ponk-ture* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *punctura*, piqûre). Chir. Méthode de cautérisation consistant à plonger dans la partie malade un petit cautère à boule, termine par une aiguille fine chauffée à blanc.

IGNISE. s. f. (pr. *igh-nize* ; étym. lat., *ignis*, feu). Épreuve judiciaire qu'on subissait en tenant dans la main un fer chaud.

* **IGNITION**. s. f. (pr. *igh-ni-cion* ; ét. lat., *ignitio* ; rad. *ignis*, feu). Etat des corps qui brûlent. Du bois en ignition. Charbon en ignition. La combustion, d'après la plupart des chimistes, ne suppose pas toujours l'*ignition*, puisque suivant eux elle peut avoir lieu sans dégagement sensible de lumière ou de calorique. (Jourdan.)

— Etat d'un corps même incombustible saturé de calorique au point de produire de la lumière et d'être visible dans l'obscurité. Fer en ignition. Cuivre, métal en ignition. Les corps faciles à fondre, comme le plomb et l'étain, ne sont pas susceptibles d'ignition. L'ignition peut être portée au rouge cerise, au rouge vif et blanc, c'est-à-dire à l'incandescence. Il est très probable, s'il n'est pas même certain, que la température qui produit un certain degré d'*ignition* est constante et invariable. (Jourdan.)

IGNIVOME. adj. 2 g. (pr. *igh-ni-vome* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *vomere*, vomir). Qui vomit le feu. Se dit des volcans. Le Vésuve est ignivome. Les compagnes de Proserpine s'efforcent d'arrêter un char attelé de deux dragons ailés et *ignivomes*, qui est là comme une voiture de suite. (V. Hugo.)

IGNIVORE. adj. 2 g. (pron. *igh ni-vore* ; ét. lat., *ignis*, feu ; *vorare*, dévorer). Qui mange du feu. Se dit particulièrement des baladins, des charlatans qui feignent de dévorer des matières enflammées.

IGNOBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est ignoble.

— Hist. rom. Origine plébéienne, condition de celui qui n'était pas noble. L'ignobilité de Marius.

* **IGNOBLE**. adj. 2 g. (étym. lat., *ignobilis*, qui n'est pas noble ; formé de *in*, non, *nobilis*, noble). A signifié originairement Qui est sans noblesse, qui n'appartient pas à la classe de la noblesse. Est inusité en ce sens.

— Sans noblesse, sans élévation, sans distinction, en parlant des actions, de l'air, des manières, des sentiments, du discours et du style. Air ignoble. Maintien ignoble. Sentiments ignobles. Style ignoble. Langage, expressions ignobles. Physionomie ignoble. Rien n'est plus ignoble qu'un pareil procédé. L'air est *ignoble* lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous, nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. (Lav.) Les sentiments sont *ignobles* lorsqu'on remarque que la vérité, la justice et la vertu y sont blessées par la préférence accordée sur elles à tout autre objet. (Id.) Dans la conversation, le ton est *ignoble*, dans les écrits, le style est *ignoble* lorsque les expressions, les comparaisons, les idées, sont empruntées d'objets vils et populaires. (Id.) Ce sont là des méditations dignes de l'homme, et dont aucune âme élevée ne descendra sans dégoût aux *ignobles* et vains débats de la place publique. (Nodier.) Le zingueur, au contraire, devenant dégoûtant, ne pouvait plus boire sans se mettre dans un état *ignoble*. E. Zola.)

> Je sus au desespoir quand on met en usage
> Tous ces termes communs qui sentent le bourgeois ;
> Et moi, lorsque j'entends cet *ignoble* langage,
> J'ai l'oreille écorchée et je suis aux abois.
> (SAINT-EVREMOND.)

— Qui a des mœurs, des manières, des sentiments, un air, un langage bas, vils. Homme ignoble. Personne ignoble. Jouer un personnage ignoble. Il a fallu obéir encore, mais à un héros, non plus à d'*ignobles* sicaires. (L. Veuillot.)

— Par anal. Réduit ignoble. Fréquenter des lieux ignobles.

— Fauconn. Se dit des oiseaux de proie qu'on ne peut dresser aux exercices de la fauconnerie. L'aigle était regardé comme un oiseau ignoble.

— Min. *Filons ignobles*. Filons métalliques trop peu féconds en minerai pour mériter d'être exploités.

— *L'ignoble*. s. m. Ce qui est ignoble. Cette classe d'hommes dégradés qu'on appelle la canaille est absolument inconnue ici : *l'ignoble* n'est pas une denrée romaine. (E. About.)

* **IGNOBLEMENT**. adv. D'une manière ignoble. Être fait ignoblement. Parler, penser ignoblement. Agir ignoblement. Se conduire ignoblement dans une affaire.

* **IGNOMINIE**. s. f. (ét. lat., *in*, priv. ; *nomen*, nom, réputation). Affront sanglant qui nuit à la réputation d'une personne, qui fait perdre l'honneur. Être exposé à l'ignominie, aux affronts. Le supplice d'un criminel couvre toute sa famille d'ignominie. Pour m'accabler enfin de plus d'*ignominie*. (Rac.)

— Déshonneur, infamie qui résulte d'une action vile ou criminelle. Il vaut mieux mourir avec honneur que de vivre avec ignominie. Cette gloire a fini par la honte et par l'*ignominie*. (Mass.)

> Et Phèdre, tôt ou tard de son crime punie,
> N'en saurait éviter la juste *ignominie*. (RACINE.)
> Ne tient-il qu'à marquer de cette *ignominie*
> Le sang de ses aïeux ? (Id.)

— Action qui dégrade l'homme, qui est une tache honteuse dans la vie, qui attire le mépris et fait perdre l'honneur. Le temps n'effacera point l'*ignominie* d'une si lâche action. (Saint-Evremond.)

> Ces combats, dont la manie
> Est l'éternelle *ignominie*
> De Jarnac et de Monconlour. (MALHERBE.)

* **IGNOMINIEUSEMENT**. adv. Avec ignominie. Traiter quelqu'un ignominieusement, l'humilier, le couvrir d'affronts.

* **IGNOMINIEUX, EUSE**. adj. Qui porte ignominie, qui cause de l'ignominie. Action ignominieuse. Supplice ignominieux. Quand même, dans le doute que se forme l'impie sur l'avenir, les choses seraient égales, une raison née avec quelque élévation aimerait encore mieux se tromper en se faisant honneur, qu'en se déclarant pour un parti si *ignominieux* à son être. (Mass.)

IGNORABLE. adj. 2 g. Néol. Que l'on peut ignorer, qu'il est permis d'ignorer. Ce n'est au fond qu'une chose très ignorable.

* **IGNORAMMENT**. adv. Avec ignorance, en ignorant. Il a traité ignorairement ce sujet. Il parle, il écrit ignorairement S'allérent jeter *ignorairement* dans les ennemis, qu'ils prenaient pour être de leurs gens. (Malherbe.) Il (Jurieu) ne sait assurément ce qu'il veut dire, et confond *ignorairement* le vrai et le faux (Bossuet.)

* **IGNORANCE**. s. f. (ét. lat., *ignorantia* ; formé de *in*, priv. ; *gnarus*, qui sait). Défaut de savoir, de connaissance. Ignorance absolue. Ignorance grossière. Profonde ignorance. Ignorance volontaire. Ignorance crasse. Grande ignorance. Durant les siècles d'ignorance. Croupir dans l'ignorance. Laissez-lui son heureuse ignorance. Vivre dans une extrême ignorance. Nous avons ce saint sacrifice, rafraîchissement de nos peines, expiation de nos *ignorances* et des restes de nos péchés. (Boss.) C'est la que l'affliction est consolée, que l'*ignorance* est instruite, etc. (Fléch.) Laissez-moi, disait-elle, mon heureuse *ignorance*. (Id.) Comme l'*ignorance* est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, et elle a un nombreux parti qui l'emporte sur celui des savants. (La Bruy.) Thalès disait que le véritable bonheur consistait à ne pas passer sa vie dans la mollesse et dans l'*ignorance*. (Fénelon.) Souviens-toi sans cesse que l'*ignorance* n'a jamais fait de mal, que l'erreur seule est funeste, et qu'on ne s'égare point parce qu'on ne sait pas, mais parce qu'on croit savoir. (J.-J. Rouss.) L'*ignorance* est la plus grande maladie du cœur humain. (Volt.) Il y a trois sortes d'*ignorance* : ne rien savoir, savoir mal ce qu'on sait, et savoir autre chose que ce qu'on doit savoir. (Duclos.) L'*ignorance* au plaisir apporte un grand obstacle. (Fr. de Neufch.) Il est une heureuse *ignorance* qui doit être respectée, et qu'il faut se garder de détruire : c'est celle des vices et des passions ; mais dans nos sociétés civilisées elle ne peut guère appartenir qu'à l'enfance, et il est bien rare qu'elle ne cesse pas avec elle. (Ourry.) Quant à cette *ignorance* qui résulte du défaut d'instruction ou d'étude, son seul moyen pour mériter l'indulgence, c'est d'être humble et modeste. (Id.) Ce sont de si grands maux que l'*ignorance* et l'oisiveté ! (De Jussieu.) Rien n'égale la timidité de l'*ignorance*, si ce n'est sa témérité. (V. Hugo.)

— *Ignorance de*. Ignorance du droit. Ignorance du fait. Vivre dans l'ignorance de toutes choses. De l'*ignorance* de soi-même découlent tous les vices. (Nicole.) Nous sommes dans une grande *ignorance* de toutes les affaires publiques. (Mme de Sévigné.)

— *Livre plein d'ignorances*. Livre rempli de fautes qui annoncent dans l'auteur une ignorance grossière.

— *Prétendre cause d'ignorance*. Se dit, en procédure, pour Alléguer qu'on n'a pas connu tel fait, tel acte, telles conclusions, etc.

— Par extens. S'empl. dans le style familier pour s'excuser sur ce qu'on a ignoré telle ou telle cause, et ne se dit ordinairement que des choses qu'on veut faire semblant d'ignorer.

— L'ignorance personnifiée.

> Il est une stupide et lourde déesse,
> Le Tmolus autrefois fut par elle habité,
> L'*Ignorance* est son nom ; la Paresse pesante
> L'enfanta sans douleur au bord d'une eau dormante,
> Le Hasard l'accompagne, et l'Erreur la conduit,
> De faux pas en faux pas, la Sottise la suit.
> (LEMIERRE.)

IGNORANT. part. pres. du v. Ignorer. Qui ignore. Des hommes ignorant leurs propres besoins.

> Nous volons sur ses pas, mais nos concitoyens,
> Sous les armes des Grecs *ignorant* les Troyens...
> (DELILLE.)

* **IGNORANT, ANTE**. adj. Qui est sans savoir, sans étude, sans connaissance. Homme ignorant. Femme ignorante. Elle est ignorante au dernier point. Il a le sens droit, mais du reste il est fort ignorant. Il est si ignorant qu'il ne sait pas lire. C'était peut-être le chanoine le plus *ignorant* du chapitre ; aussi j'ai ou dire qu'il n'avait point obtenu son bénéfice par son érudition. (Le Sage.) Et l'on aime mieux que les enfants sachent leurs leçons et qu'ils mentent, que s'ils demeuraient *ignorants* et vrais. (J.-J. Rousseau.) Un copiste *ignorant*, qui copie jusqu'aux fautes d'orthographe. (Id.) Sous la constitution la plus libre, un peuple *ignorant* est toujours esclave. (Condorcet.) Les habitants de cette ville sont *ignorants* et curieux à l'excès. (Barth.)

— Qui ignore certaines choses, qui n'en est pas instruit. En ce sens, il régit *en*, *sur* et *de*. Il est très ignorant en histoire, en géographie. Il est ignorant sur ces matières. Il est ignorant de ce qu'il doit faire. Ce sont gens de difficultés, et qui sont *ignorants* des détours de la conscience. (Molière.) Il allait falloir encore dissimuler, s'efforcer de tromper cette enfant *ignorante* de la vérité. (G. Ohnet.)

> Et sans cesse *ignorants* de nos propres besoins,
> Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.
> (BOILEAU.)

— Inhabile dans sa profession. Médecin ignorant. Être estropié, mutilé par un chirurgien ignorant. Faire naufrage sur la côte par la faute d'un pilote ignorant.

— Qui marque l'ignorance, en parlant des choses. Choque de l'*ignorante* audace avec laquelle, etc. (Boileau.) Les *ignorantes* et iniques décisions. (Boss. Leur navigation, toute timide et toute *ignorante* qu'elle était. (Delille.)

— Loc. prov. *J'en suis aussi ignorant qu'un enfant à naître, qu'un enfant qui vient de naître*. Se dit pour marquer qu'on ignore entièrement ce qui vient d'arriver.

— Hist. relig. *Frères ignorants*. Nom que l'on donnait en Italie aux capucins.

— Pal. *Être ignorant du fait*. Ne pas le connaître.

— S'emploie substantivement dans tous les sens de l'adjectif, en parlant des personnes. C'est un ignorant, un franc ignorant. L'*ignorant* a le ton décisif, faute de savoir douter. (Acad.) Les *ignorants* sont d'ordinaire les plus décisifs ; ils n'ont point de doutes, parce qu'ils ne sentent ou n'aperçoivent pas les difficultés. (Trév.) La religion des *ignorants* et des savants ne peut être la même. (Volt.) Dieu et les rois sont mal servis et mal loués par les *ignorants*. (Condorcet.) Ce n'est pas toujours inutilement qu'on parle devant des *ignorants* ; ils peuvent profiter de ce qu'on dit. (Gir.) En gardant un silence prudent, l'*ignorant* peut éviter les échecs qu'éprouve souvent la sottise bavarde et présomptueuse. (Ourry.) Maint *ignorant* se croit un merveilleux génie. (Aubert.) Les *ignorants* font courir le bruit qu'il est de mauvais goût de citer les classiques. (O. Feuillet.)

> Un *ignorant* peut trouver impossible
> Tout ce que l'homme instruit a jugé très sensible.
> (HAUMONT.)

— *Faire l'ignorant*. Feindre, ignorer une chose.

IGNORANTIFIANT. part. pres. du v. Ignorantifier.

IGNORANTIFIANT, ANTE. adj. Qui produit l'ignorance, qui fait des ignorants. S'emploie dans le style burlesque. Je le montrerai par Aristote, le philosophe des philosophes, que tu es un ignorant, ignorantissime, *ignorantifiant* et ignorantifié, par tous les cas et modes imaginables. (Mol.)

IGNORANTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ignorantifier. S'emploi. adjectiv.

IGNORANTIFIER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *ignorant* ; lat. *fieri*, devenir). Il prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'ignorantifie, nous ignorantifions. J'ignorantifiais, nous ignorantifiions, vous ignorantifiez. Que nous ignorantifions, que vous ignorantifiez*, etc. Rendre ignorant.

— S'IGNORANTIFIER. v. pron. Se rendre ignorant.

* **IGNORANTIN, INE**. adj. (rad. *ignorant*. Ignare. Ironique et inusité.

— **IGNORANTIN**. adj. m. Ne s'emploie que dans cette locution : *Les frères ignorantins* Membres de la congrégation de Saint Yon, plus communément connue sous le nom de *frères de la charité* ou *frères de Saint Jean de Dieu*.

— On donne, par dénigrement, le même nom aux frères des écoles chrétiennes.

— Substantiv. Un ignorantin.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

IGNORANTISME. s. m. Système qui tend à favoriser l'ignorance. L'ignorantisme trouve moins de partisans que le système qui tend à propager les lumières.

— Se dit par ironie du système des frères ignorantins.

IGNORANTISSIME. adj. 2 g. (superlat. à forme latine d'*ignorant*). Très ignorant. Ce mot, qui appartient au style comique, se trouve dans la *Satire Ménippée*, appliqué au cardinal de Pelvé, protecteur des capucins, et qui était d'une ignorance extrême.

> Les frères ignorants ont eu grande raison
> De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime,
> Car ceux qui ont ouy vostre belle oraison
> Vous ont bien recogneu pour *ignorantissime*
> (*Satire Menippée*.)

IGNORANTISTE. adj. 2 g. Partisan de l'ignorantisme.

IGNORÉ, ÉE. part. pass. du v. Ignorer. S'emploie adjectiv. surtout dans le sens d'Inconnu, caché. Je vis *ignoré* dans ma retraite. (Volt.) Tout séjour m'est bon, pourvu qu'il soit *ignoré*. (J.-J. Rouss.) Qui voudrait mêler sa vie heureux, mais pauvre et *ignoré* ? (B. de St-P.) Cette loi est la source, *ignorée* jusqu'ici, de nos jouissances les plus douces dans l'architecture, la musique, la peinture, la poésie, l'éloquence. (Id.) Sous ces ombrages *ignorés*, la nature avait placé un peuple beau comme le ciel qui l'avait vu naître : les Otaïtiens portaient pour vêtement une draperie d'écorce de figuier. (Chateaub.)

> Non loin de ce rivage est une île *ignorée*,
> Interdite aux vaisseaux, et d'écueils entourée. (PARNY.)
> Qui sent vivre *ignoré* ?
> A ce bonheur obscur qui n'a pas préféré
> Un éclat trop souvent funeste ?
> (FR. DE NEUFCHATEAU.)

— *Ignoré de*. Ces pensions (celles des pauvres, étant rarement *ignorées* de l'avenir, consacrent la libéralité des rois ; au lieu que les autres qu'ils font sont souvent en pure perte pour leur renommée. (Le Sage.) Je voudrais être *ignoré* de tout le monde. (Volt.) Que l'événement fatal qui nous rassemble ici soit à jamais *ignoré* de Grenade. (Chateaub.

> La mort vous a ravi votre invincible époux,
> Et ce malheur n'est plus *ignoré* que de vous. (RACINE.)
> Qu'heureux est ce mortel qui du monde *ignoré*
> Vit content de soi-même en un coin retiré ! (BOILEAU.)

* **IGNORER**. v. a. 1re conj. (ét., V. IGNORANCE). Ne pas savoir, n'avoir pas connaissance, n'être pas instruit, informé de. J'ignore ce que l'on trame. Ils ignoraient les principes élémentaires du calcul. *J'ignore* si je m'abuse, mais il me semble que tous les sentiments droits sont dans mon cœur. (J.-J. Rouss.) Elle n'*ignorait* rien de ce qui se passait entre nous. (Id.) On ne peut supposer qu'Aristote ait *ignoré* cette différence dans la manière de se nourrir. (Buff.) Nous *ignorons* en partie ce qui se passe au fond des mers. (Id.)

— Dans le style soutenu, et surtout en poésie, il signifie quelquefois Ne pas connaître, et en ce cas il peut avoir un nom de personne pour complément.

> Les dieux qu'il *ignorait* ayant fait cet échange
> Pour venger en un jour ses crimes de cinq ans.
> (MALHERBE.)
> Je lui voudrai si cher ce bonheur qu'il *ignore*,
> Qu'il voudrait mieux pour lui qu'il l'*ignorât* encore.
> (RACINE.)
> Ces hommes qui n'ont point encore
> Éprouvé la main du Seigneur,
> Se flattent que Dieu les *ignore*,
> Et s'enivrent de leur bonheur. (J.-B. Rouss.)
> Quand pourrai-je . . . . . .
> Boire l'heureux oubli des soins humiliants,
> *Ignorer* les humains, et vivre *ignoré* d'eux ! (DEL.)

— Se dit quelquefois en ce sens dans le langage ordinaire. Plus mademoiselle de Beaulieu affectait de l'*ignorer* ; Philippe, plus il voulut la forcer à s'occuper de lui. (G. Ohnet.)

— *Ignorer les hommes*. Ne pas connaître le cœur humain.

— En poésie et dans le style soutenu, signifie Ne pas pratiquer une chose. Ignorer le mensonge, l'art de flatter, de feindre. *J'ignore* ce grand art qui gagne une maîtresse. (Boil.)

— *Ignorer que*. Ne pouvant *ignorer* qu'il est fils de David. (Mass.) Qui l'*ignore*, en effet, que le Seigneur, dont la providence a réglé toutes choses avec un ordre si admirable, n'aurait pas voulu laisser des hommes, créés à son image, en proie à la faim et à l'indigence ? (Id.) Il ne faut désespérer de rien, dis-je au capitaine ; vous n'*ignorez* pas que les grâces de la cour se font ordinairement attendre. (Le Sage.) Presque tous les cultivateurs *ignorent* encore que ces fleurs ont des sexes. (B. de St-P.

— *Ignorer quel, quelle*. *J'ignore* contre lequel projet on médite. (Rac.) *J'ignore* quel sujet vous avez pu donner à la dame Lorençai de vous haïr ; mais je puis vous assurer que vous lui êtes devenu odieux. (Le Sage.)

> *Ignorez*-vous quelles sévères lois
> Aux inutiles mortels cachent ici les rois ? (RACINE.)

— Neutral. et fam. Il n'ignore de rien. Dès le premier entretien que nous eûmes ensemble,

elle me déclara ses sentiments en termes formels, afin que je n'en *ignorasse*. (Le Sage.)

— S'IGNORER, v. pron. N'avoir point une juste idée de soi-même, de ses moyens, de ses forces. L'homme cherche à sonder les mystères de la nature, et il s'ignore lui-même. Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien; ils ne connaissent ni les biens ni les maux; ils s'*ignorent* eux-mêmes. (Fén. Notre plus grande ignorance est de nous *ignorer*. Mme de Puysieux.) Tout le monde l'attend et personne ne le voit; il s'*ignore* lui-même. (L. Veuillot.)

Mais souvent un auteur qui se flatte et qui s'aime,
Méconnaît son génie et s'*ignore* soi-même. (Boil.)

Dans ces rêves flatteurs que j'ai perdu de jours!
Cherchant à tout savoir, et m'*ignorant* toujours.
(L. Racine.)

Plein d'un mortel poison dont l'horreur me dévore,
Je m'*ignorais* moi-même et je me cherche encore.
(Voltaire.)

— Être, pouvoir être ignoré. Ces choses-là ne s'ignorent pas.

IGOR Ier, Grand-duc de Russie, fils de Rurik, époux d'Olga, attaqua Constantinople, 941, et périt, 945, dans une révolte. || **IGOR II**, Grand prince de Russie, régna à Kiev, 1146, mais fut aussitôt détrôné par Ysiaslaf.

* **IGUANE**, s. m. (pron. *i-goua-ne*; du caraïbe *guana*. Erpét. Genre de reptiles sauriens d'Amérique, dont la chair est très délicate. L'iguane ordinaire a le dos bleu; mais lorsqu'on l'irrite, l'animal perd cette couleur pour revêtir toutes les nuances intermédiaires entre le vert et le violet; le ventre est d'une couleur

Iguane.

plus pâle. Les iguanes sont extrêmement agiles, gracieux même, dit-on; irrités, ils dardent leur langue comme les serpents, gonflent leur gorge et les rangées épineuses de leur longue crête, et font briller leurs yeux comme des charbons ardents.

IGUANIEN, ENNE, adj. (pr. *i-goua-ni-ein*). Erpet. Qui ressemble à l'iguane. || **IGUANIENS**, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre iguane.

IGUANOÏDE, adj. (pr. *i-goua-no-ide*). Erpét. Syn. d'IGUANIEN.

IGUANODON, s. m. (pr. *i-goua-no-don*; ét. fr., *iguane*; grec ὀδούς, dent). Erpet. Genre de reptiles sauriens fossiles.

IGUANOSAURE, s. m. (pr. *i-goua-no-zore*; ét. fr., *iguane*; gr. σαῦρος, lézard). Erpet. Nom donné à un groupe de sauriens.

IGUASSU, Geogr. Rivière du Brésil, se réunit au Parana, après un cours de 700 kil.

IGUR, s. m. Relat. Breuvage des Turcs, qui a pour base du lait aigre.

IGUVIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Iguvium.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

IGUVIUM, Géogr. anc. Ville de l'Ombrie, sur la voie Flaminienne, aujourd'hui *Gubio* ou *Gubuio*. C'est là que furent trouvées les *tables Eugubines*.

I-HI-WEI, s. m. Philos. chin. Nom que les philosophes chinois donnent à l'Être suprême. Ils l'interprètent : Celui qu'on ne peut voir, entendre, ni saisir.

IHOLDY, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées); 900 hab.

IHRAM, s. m. Hist. ott. Espèce de vêtement que portent les Turcs. Il est d'obligation pour les pèlerins qui vont à La Mecque. La loi veut que l'ihram soit sans couture.

IKBALE, s. f. Hist. ott. Favorite. Nom qu'on donne à l'esclave du harem que le sultan a distinguée. On l'appelle aussi *khass-odalhis*, fille de chambre du sultan.

IKCHID, Fondateur de la dynastie des *Ikchidites* dans l'Égypte, qu'il enleva, 933, aux califes Abbassides. Les Fatimites les remplacèrent en 968.

* **IL**, pron. sing. m. de la 3e pers. (du latin *ille*, même signif.). Lui, cette personne, cette chose. Ce pronom se dit des personnes et des choses, et ne s'emploie que comme sujet du verbe. Il fait *ils* au pluriel, et sert à remplacer un nom déjà exprimé, et dont la répétition serait fatigante. J'ai vu votre frère, il se porte bien. J'ai lu cet ouvrage, il est beau. Les hommes veulent tout avoir, et *ils* se rendent malheureux par le désir du superflu. (Fén.) Les lauriers sont infertiles; *ils* ne donnent plus que de l'ombre, et ne valent pas les moissons et les fruits dont la paix est couronnée. (Lemoine.)

Un homme qui s'aimait sans avoir de rivaux
Passait dans son esprit pour le plus beau du monde;
Il accusait toujours les miroirs d'être faux,
Vivant plus que content dans son erreur profonde.
(La Fontaine.)

— Le pronom *il* ne doit pas se rapporter à un mot pris indéterminément. Ainsi dans cette phrase : *Une sentence d'*interdit *fut publiée sur tout le royaume*; il *dura sept mois*, le pronom *il* ne peut rappeler ici l'idée d'*interdit*, parce que ce mot n'étant précédé que de la préposition *de*, est pris dans un sens indéterminé. Pour rectifier cette phrase il faudrait dire : *Une sentence d'interdit fut publiée sur tout le royaume*, et cet interdit *dura sept mois*.

— *Il* se met ordinairement avant le verbe dans les affirmatives; cependant, si l'on interjette dans la phrase un des temps des verbes *dire, répondre, ajouter, s'écrier*, etc., le pronom *il* se transporte après ces mêmes verbes. Apollonius de Tyane, débarqué dans la capitale du monde pour voir, disait-*il*, quel animal c'était qu'un tyran, s'en fit chasser avec les autres philosophes. (Chateaub.)

Mon fils, dit-*il*, à ce vœu de ton cœur,
Va, ne crains pas qu'un cœur aigri s'oppose
Tu peux partir, je ne te maudis pas. (Campenon.)

— Dans les phrases interrogatives, le pronom *il* se place après le verbe, même quand le sujet est exprimé. Le bien est-*il* donc si difficile à faire? Prenons le contre-pied de ce que font les ambitieux et les méchants. (B. de St-P.) Pourquoi un chien de basse-cour hurle-t-*il* la nuit à la simple odeur d'un loup qui lui ressemble? (Id.) Comment les rayons d'un astre un million de fois plus grand que la terre ont-*ils* des harmonies si surprenantes avec les tableaux de la nature? (A. Mart.) Le spectacle des affaires humaines ne vaut-*il* pas mieux que la contemplation de nos propres douleurs? (Ballanche.)

Ce doux rêve est-*il* un mensonge?
Ce doute affreux me fait mourir. (Florian.)

Ah! le fauteuil académique
Vaut-*il* un siége de gazon? (Id.)

Le bruit harmonieux que produit le feuillage,
Et le bruit sourd des flots soulevés par l'orage,
Plaisent-*ils* au coursier qui, fier et plein d'ardeur,
Déploie en s'élançant sa grâce et sa vigueur?
(A. Martin.)

Pourquoi vanter des étrangers
Les forêts, les déserts sauvages?
Ont-*ils* de plus riants vergers,
D'autres roses, d'autres ombrages? (Id.)

— *Il* se répète après le verbe, quoique le sujet soit exprimé, non seulement dans les phrases interrogatives, mais encore dans certaines inversions dubitatives. Ce projet dût-*il* échouer, il sera toujours beau de l'avoir conçu. (Acad.)

— Dans les phrases exclamatives ou dubitatives, *il* se place également après le verbe, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. Dût-il. Ne dût-il pas. Faut-il. Ne faut-il pas. Puissent-ils. Ne puissent-ils pas. Faut-*il* qu'un deuil si mêle aux plaisirs des mortels! (Mme Tastu.)

N'eût-*il* de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hozier lui trouvera des aïeux dans l'histoire. (Boil.)

— Lorsque le verbe se termine par un *a* ou par un *e* muet, l'euphonie exige qu'on intercale entre le verbe et le pronom *il* un *t* qu'on fait suivre et précéder d'un trait d'union. Dira-t-il. Croira-t-il. Continue-t-il. Ajoute-t-il. Dieu a-t-*il* promis à l'homme d'obéir à tous ses désirs? (Ballanche.) Aimable fille, n'es-tu point un ange du ciel, ou Dieu me montre-t-*il* en toi l'épouse qui embellira ma solitude? (Id.) Le kanguroo échappe-t-*il* mieux à ses ennemis en faisant des bonds épouvantables, que les grillons et les sauterelles qui sautent avec tant d'agilité? (A. Mart.)

Quand votre œil dédaigneux.....
S'attache au vêtement, Dieu regarde le cœur,
Il lit au fond du mien ce qu'il a de souffrance;
Ah! puisse-t-*il* au vôtre inspirer la pitié!
(Mlle Mercœur.)

— Avec les mots *aussi, en vain, à peine, peut-être, au moins, encore, toujours, combien*, etc., le pronom *il* se met avant ou après les verbes. C'est le goût, la grâce, l'harmonie et l'élégance qui en décident. Aussi voulut-il. Aussi il voulut. En vain demanda-t-il. En vain il demanda. Vainement pensent-ils. Vainement ils pensent. Si grand soit-il. Si grand qu'il soit. Les honneurs sont institués pour récompenser le mérite, pour exercer la sagesse, et pour être des occasions de faire du bien; aussi *ils* n'appartiennent de droit qu'à des âmes modérées, justes et charitables. (Fléch.)

L'homme est ainsi bâti, quand un sujet l'enflamme,
L'impossibilité disparaît de son âme.
Combien perd-*il* de vœux, combien fait-*il* de pas,
S'entraîne pour acquérir des biens ou de la gloire?
(La Fontaine.)

Vainement *ils* iront s'écriant dans les villes :
« Plus de rébellion! plus de guerres civiles »
(V. Hugo.)

— Quand les expressions *aussi, à peine, peut-être, en vain*, etc., sont immédiatement suivies d'un substantif, le pronom *il* est tantôt exprimé et tantôt ne l'est pas. On dit donc : Aussi les hommes se déchirent-ils. Aussi les hommes se déchirent-ils. A peine son avis était-il donné. A peine son avis était donné. Combien cet homme est fin. Combien cet homme est-il fin. A peine l'homme est né. A peine l'homme est il né. Peut-être l'homme est immortel. Peut-être l'homme est il immortel. Combien ceux-là sont à plaindre. Combien ceux-là sont-ils à plaindre. Combien un avocat bien payé par avance trouve-t-*il* plus juste la cause dont il est chargé! Pascal.) Aussi les bons rois *poussent*-ils dans les champs Élysées d'un bonheur infiniment plus grand que celui du reste des hommes qui avaient aimé la vertu sur la terre. (Fenel.) Aussi les savants l'ont-*ils* beaucoup aimée. (A. Martin.) A peine le temps d'aimer est-*il* passé que les oiseaux se dépouillent de leurs couleurs. (Id.) Combien les temps de troubles révèlent d'iniquités et de traîtres! (Anquet.) Il règne presque toujours à Waldubba des fièvres très dangereuses; aussi les habitants ont-*ils* le teint d'une couleur cadavéreuse. (Alb. Montemont.)

— Quand plusieurs verbes consécutifs ont pour sujet le même nom, tantôt on répète, tantôt on ne répète pas le pronom *il*. L'ellipse rend le discours plus rapide; la répétition donne plus d'énergie à la pensée. Comment pouvez-vous ne pas chérir votre père? *il* vous aime, *il* vous élève, *il* vous nourrit, *il* pourvoit à tous vos besoins, et n'est occupé que de votre bonheur. (Lav.) *Il* s'écoute, *il* se plaît, *il* s'adonise, *il* s'aime. (J.-B. Rouss.) Ce plan n'est pas encore le style, mais *il* en est la base; *il* le soutient, *il* le dirige, *il* règle son mouvement et le soumet à des lois. (Buff.) Ces génies vigoureux, atteints du froid oubli des leur virilité, qu'ont-ils à faire? *Ils* s'asseyent, *ils* s'affermissent, *ils* se tassent en quelque sorte. (Sainte-Beuve.)

L'Éternel est son nom; le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les rois. (Racine.)

Dieu, maître de son choix, ne doit rien à personne.
Il éclaire, *il* aveugle, *il* condamne, *il* pardonne.
(Voltaire.)

Il se dresse à la poupe, *il* siffle autour des flancs;
De cordage en cordage *il* s'élance, *il* serpente.
(C. Delavigne.)

Épuisé de fatigue, *il* se traîne, *il* succombe,
Trois fois *il* se soulève, et trois fois *il* retombe.
(A. Martin.)

— Après un participe présent, on supprime ordinairement le pronom, parce qu'il y a déjà un sujet. *Catilina* se voyant environné d'ennemis, et n'ayant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, *fut* réduit à tenter le sort d'une bataille. (Vertot.) Les *consuls* ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou par une victoire, *faisaient* la guerre avec une impétuosité extrême. (Montesq.) Après la bataille de Leuctres, *Épaminondas* ayant rendu la liberté à la Messénie que les Spartiates tenaient asservie depuis longtemps, leur *ôta* les moyens de se recruter dans cette province. (Barth.) || Cependant on trouve dans les meilleurs écrivains le pronom *il* exprimé après un participe présent. Ce pléonasme est quelquefois nécessaire et utile pour la clarté, ou ajoute à l'énergie. Les Romains se *destinant* à la guerre et la regardant comme le seul art, *ils* avaient mis tout leur esprit et toutes leurs pensées à la perfectionner. (Montesquieu.) Les grands des provinces d'Orient s'*étant assemblés*, *ils* voulurent couronner ses deux autres frères (de Constantin le Barbu), soutenant que, comme il faut croire à la Trinité, aussi était-il raisonnable d'avoir trois empereurs. (Id.) Licinius *étant venu* à Antioche, et se *doutant* de l'imposture, *il* fit mettre à la torture les prophètes de ce nouveau Jupiter. (Fonten.)

— *Il* est quelquefois surabondant dans les auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Qui se contraint au monde *il* ne vit qu'en torture. (Régnier.)

— Dans certaines phrases du style soutenu, le verbe est précédé du pronom *il* et suivi du sujet. Il me fuit, l'ingrat. *Ils* ne reviendront plus, ces jours heureux. (Acad.) *Il* n'est donc plus, ce temps où mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent! (J.-J. Rousseau.)

Ils tombent, ces palais que l'art en vain décore!
Et de ces bois riants fleurs, ou de tendres serments
Hier retentissaient encore,
Sortent de longs gémissements. (C. Delavigne.)

— Le pronom *il* s'emploie d'une manière absolue, c'est-à-dire sans relation à un substantif précédemment exprimé devant les verbes impersonnels ou employés impersonnellement. Les hommes ont le droit d'adorer Dieu comme *il* leur plaît. (Boiste.) Rarement *il* arrive des révolutions chez les peuples heureux. (Id.) *Il* est dangereux de conseiller les grands. (La Rochef.) *Il* en sortait une fumée noire et épaisse dont l'odeur empestée donnerait la mort, si elle se répandait dans la demeure des vivants. (Fén.) *Il* se trouva là par hasard un jeune homme. (Montesq.) *Il* vaut mieux courir le risque de faire une guerre malheureuse que de donner de l'argent pour avoir la paix. (Id.) Va-t-*il* des corps subtils en soi? (Condill.) Le peuple croit qu'*il* pleut quelquefois des grenouilles et d'autres insectes en de certains temps. (Planche.) *Il* y a bien peu de gens pour qui la vérité ne soit une sorte d'injure. (Ségur.) Sans doute, *il* est trop tard pour parler encor d'elle. (A. de Musset.)

Et je sais ce qu'*il* coûte à de certaines gens.
Pour avoir pris les leurs avec trop de talents. (Mol.)

Il est une île, affreux rivage,
Moitié peuple, moitié sauvage. (Gresset.)

— On trouve quelquefois le pronom *il* clouté devant un verbe impersonnel, dans la poésie familière. De tous côtés lui vient des donneurs de recette. (La Fontaine.)

— *Il* se rapporte quelquefois à diverses expressions, telles que *rien, ce que, ceci, cela, tout, tout ce que*, etc. Je devais partir, *il* est vrai, mais j'en ai été empêché. (Acad.) De vous dire que tout cela se passe sans larmes, *il* n'est pas possible. (Mme de Sev.) Si ce que je dis ne sert à vous éclairer, *il* servira au peuple. (Pasc.)

— *Il* et son féminin *elle* s'emploient en parlant d'une personne aimée. Une femme peut-elle ne pas souffrir quand elle aime... et qu'*il* n'est pas là? (L. Énault.)

— Dans l'emploi du pronom *il*, ce qu'il faut éviter avec soin, ce sont les équivoques auxquelles il peut donner lieu. On ne doit pas oublier que la clarté est le principal mérite du discours. En disant : *Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'il a de beau*, on ne sait si *il* se rapporte à Hypéride ou à Démosthène. Il faut dire : Hypéride a imité Démosthène en tout ce que Démosthène a de beau, ou en tout ce que ce dernier ou celui-ci a de beau.

— *Il est. Il y a*. Ces deux locutions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence. *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a* quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple : *Il est des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper*, je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais en disant : *Il y a dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourrez échapper*, je n'indique plus les dangers d'une manière aussi vague, aussi générale; je les suppose au contraire existant réellement d'une manière particulière et déterminée. On remarquera le même sens général dans les vers suivants : *Il est des contretemps qu'il faut qu'un sage essuie.* (Racine.) *Il est des nœuds secrets, il est des sympathies.* (Corneille.) Cependant, comme l'expression *il y a* forme un hiatus, les poètes et les orateurs préfèrent souvent *il est* à *il y a*.

Il est donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais.
(Voltaire.)

Il n'est que les grands cœurs,
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.
(La Harpe.)

— *Il n'est que de*. Ce qui importe le plus, ce qui est le plus utile. Ma foi, *il* n'est que de jouer d'adresse en ce monde. (Mol.)

— *Il n'est pas que*. Il est certain que.

Mais peut-être *il* n'est pas que vous n'ayez bien vu
Ce jeune astre d'amour, de tant d'attraits pourvu.
(Molière.)

— Vénerie. *Il bat l'eau*. Se dit pour avertir les chasseurs et les chiens, lorsque la bête entre dans l'eau. || *Il va là, chiens*. Se dit aux chiens, lorsqu'ils chassent à la discrétion et à la prudence du piqueur. || *Il perce*. L'animal va en avant.

IL, Préfixe employé pour *in* devant une *l*. Illégal, illégitime, pour in-légal, in-légitime.

IL, ILE, Désinence particulière à une classe d'adjectifs français. Elle n'a point une signification qui lui soit propre. Elle se ramène à la désinence *ible, able*, où à la desinence *al*, suivant qu'elle se trouve ajoutée à une base ou verbale ou nominale. V. IBLE, ABLE.

ILAH, Myth. ar. Nom d'un ancien dieu des Arabes. Ils paraissent avoir conservé ce mot dans Allah.

ILANZ, Géogr. Petite ville du canton des Grisons (Suisse), à 38 kil. S.-O. de Coire, dans la Ligue Grise, siège de la Ligue.

ILARCHIE, s. f. (étym. gr., ἴλη, escadron; ἄρχω, je commande). Antiq. milit. Escadron de cavalerie. || Grade d'ilarque.

ILARE, s. m. (ét. gr., ἴλαρος, enveloppe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des hadénides, établi pour une espèce du centre de la France.

ILARQUE, s. m. Chef d'une ilarchie.

ILDEFONSE (Saint-), Géogr. Petite ville de la Vieille-Castille (Espagne), à 6 kil. S.-E. de Ségovie; 4,000 hab. A quelque distance se trouve le palais de *la Granja*, résidence des rois d'Espagne. La reine Christine, après l'insurrection militaire du 12 août 1836, fut forcée d'y accepter la constitution de 1812.

ILDEFONSE ou **ILPHONSE** (Saint), Né à Tolède, 607-669, disciple de saint Isidore, archevêque de Tolède, a laissé *De Perpetua Virginitate sanctæ Mariæ; Liber de scriptoribus ecclesiasticis*, etc. On le fête le 23 janvier.

ILDÉFONSITE, s. f. Minér. Variété de tantalite trouvée à Ildefonso en Espagne.

* **ÎLE**, s. f. (ét. lat., *insula*, même signif.). Étendue de terre isolée au milieu des eaux. Toutes les terres du globe ne forment, à proprement parler, que des îles; mais il en est trois entre autres tellement vastes, qu'on a cru devoir leur donner le nom particulier de continent : ce sont l'Europe, l'Asie et l'Afrique, l'Amérique et l'Australie. Les plus grandes îles du monde sont Bornéo, la Nouvelle-Guinée, Madagascar, Sumatra, la Grande-Bretagne, etc. La Nouvelle-Zemble est une *île* séparée du continent par le détroit de Waigatz. (Buffon.) Ceylan, Amboine, Java, sont des *îles* fortunées, au milieu des forêts de cannelliers, de girofliers et de muscadiers. (B. de St-P.) On voit sur les deux courants latéraux remonter, le long des rivages, des *îles* flottantes de jussia et de nenuphar, dont les roses jaunes élèvent comme de petits pavillons. (Chateaubriand.)

— Par anal. Nombre plus ou moins grand de maisons isolées des autres maisons par des rues, des places ou autres voies de communication.

— *Îles du désert*. Nom sous lequel on désigne parfois les oasis.

— Géogr. *Îles du Vent*. Dénomination qui s'ap-

plique à la plupart des Antilles orientales ou Petites-Antilles, qui reçoivent directement les vents alizés, qui soufflent de l'E. à l'O. ‖ *Iles sous le Vent.* Dénomination donnée à quelques-unes des Petites-Antilles, situées le long de la côte de Venezuela, et qui ne reçoivent les vents alizés qu'après l'embouchure de l'Orénoque.

— Absol. Les îles qui forment l'archipel du golfe du Mexique. Sur dix hommes qui passent aux *îles*, il meurt quatre Anglais, trois Français, trois Hollandais, trois Danois et un Espagnol. (Raynal.)

— *Vilayet des Îles* ou *Djezair*. Une des quatre grandes divisions de la Turquie d'Europe ; ch.-lieu *Gallipoli*. Ce vilayet comprend les Sporades, les villes de Gallipoli et de Biga, etc.

ÎLE-BARBE (L'). Géogr. Petite île dans la Saône, près de Lyon, renfermait une célèbre abbaye de bénédictins, brûlée par les protestants en 1562.

— **ÎLE-BOUCHARD** (L'). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon (Indre-et-Loire), sur la Vienne. Commerce d'eau-de-vie, de fruits, etc. ; 1,500 hab.

— **ÎLE-D'ELLE** (L'). Commune du canton de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée) ; 2,100 hab.

—**ÎLE-DE-FRANCE**. Ancienne province de France, dont Paris était la capitale. Elle comprenait le territoire qu'environnent les rivières de Marne, de Seine, d'Oise, d'Aisne et d'Ourcq, situation qui lui avait fait donner le nom d'île. Elle fut en quelque sorte le noyau de la monarchie française. L'Ile-de-France, grand gouvernement de l'ancienne monarchie, comprenait l'Ile-de-France proprement dite (pays de France, Parisis, Goelle), la Brie française, le Gâtinais français, le Hurepoix, le Mantois, le Vexin français, le Beauvaisis, le Thimerais, le Valois, le Soissonnais, le Laonnais. Elle a formé les départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Aisne, Oise, et une petite partie de la Nièvre et du Loiret.

— **ÎLE DE FRANCE**. V. MAURICE.

— **ÎLE-ROUSSE** (L'). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Calvi (Corse) ; port sûr et accessible aux gros bâtiments, sur la côte N.-O. Commerce important de bois, résines, fruits, etc. ; 1,500 hab.

— **ÎLE DU TIBRE** ou **TIBERINE**. (*Insula Tiberina*). Ile située à Rome, vers l'extrémité méridionale du Champ de Mars. Jointe à la terre ferme par les ponts Fabricius et Cestius, elle était consacrée à Esculape. C'est aujourd'hui *San-Bartolomeo*.

ILÉADELPHE. s. m. Térat. Monstre qui offre le phénomène de l'iléadelphie.

ILÉADELPHIE. s. f. (etym. fr., *iléon* ; gr. ἀδελφός, frère). Térat. Difformité que présente un être double inférieurement, depuis le bassin inclusivement.

ILÉADELPHIEN, ENNE. adj. Térat. Qui est du genre de l'iléadelphe.

ILÉADELPHIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'iléadelphie.

ILEITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'iléon.

ILÉO-CÆCAL, ALE. adj. Anat. Qui tient à l'iléon et au cæcum. Ligament iléo-cæcal. ‖ *Valvule iléo-cæcale*. Duplicature de l'intestin grêle à l'endroit où il se joint avec le gros intestin. On la nomme aussi *valvule de Fallope* ou *de Bauhin*.

ILÉO-CHOLOSE. s. f. (pr. *i-lé-o-ko-loze* ; ét. fr., *iléon* ; gr. χόλη, bile). Medec. Diarrhée bilieuse.

ILÉO-CÔLIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à l'iléon et au côlon. Artère iléo-colique.

ILÉO-DICLIDITE. s. f. (ét. fr., *iléon* ; gr. δικλίς, valvule). Medec. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cæcale.

ILÉOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'iléographie ; qui écrit sur l'iléographie.

ILÉOGRAPHIE. s. f. (étym. fr., *iléon* ; gr. γράφω, j'écris). Didact. Description des intestins. Traité sur les intestins.

ILÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport aux intestins, à l'iléographie.

ILÉOLOGIE. s. f. (ét. fr., *iléon* ; gr. λόγος, traité). Didact. Traité sur les intestins. C'est la même science que l'*iléographie*.

ILÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'iléologie.

ILÉOLOGISTE ou **ILÉOLOGUE**. s. m. Didact. Anatomiste qui s'occupe d'iléologie.

ILÉO-LOMBAIRE. adj. 2 g. Anat. V. ILIO-LOMBAIRE.

ILÉOME. s. m. (ét. gr., εἱλέω, je resserre ; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces du Brésil, du Mexique et du Caucase.

***ILÉON** ou **ILEUM**. s. m. (du gr. εἱλέω, tourner). Anat. La plus longue portion de l'intestin grêle, qui est étendue depuis le jéjunum jusqu'au cæcum. Il a été ainsi appelé parce qu'il forme un grand nombre de circonvolutions.

— Adjectiv. L'intestin *iléon*. (Acad.)

ILÉOSE. s. f. Pathol. Maladie de l'intestin iléon.

ILÉO-TRANSVERSO-SOUS-CÆCAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'abdomen de la grenouille.

ILÉO-TYPHUS. s. m. Médec. Nom de la fièvre typhoïde en Allemagne.

ILERDA. Géogr. anc. Capitale des *Ilergetes* (Hispanie), ; Afranius et Petreius y furent défaits par César, 49 av. J.-C. Auj. *Lerida*.

***ILES**. s. m. pl. (ét. lat., *ilia*, flancs). Anat. Les flancs, les deux parties inférieures et latérales du bassin.

— *Os des îles*. Os larges et plats qui forment les hanches. On dit aussi *os iliaques*.

— Entom. Plaque quadrilatère, située des deux côtés du prothorax, et composée de deux pièces.

ÎLET. s. m. (diminut. d'*île*). Petite île. On dit plutôt *îlot*.

— Groupe isolé de maisons.

ILETTE. s. f. Petite île. On dit plutôt *îlot*.

*** ILÉUS**. s. m. (pr. *i-lé-uss* ; ét. gr., εἱλεός, forme de εἱλέω, je serre). Med. Maladie inflammatoire ou nerveuse, ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siége dans l'intestin iléon, ou bien parce que, dans cette affection, les intestins sont souvent roulés et comme entortillés. Ses principaux caractères sont des douleurs extrêmement vives dans le bas-ventre, accompagnées de vomissements et d'une forte constipation. On la nomme aussi *passion iliaque*, et vulgairement *colique de miserere*. L'ileus idiopathique est fort rare. Le tempérament nerveux, la jeunesse, une affection morale vive, un écart de régime, ont été indiquées comme les causes les plus ordinaires. L'ileus symptomatique, qui est beaucoup plus fréquent, est ordinairement produit par l'occlusion du canal intestinal, par un étranglement interne ou externe. La marche de l'ileus est rapide. Il se termine dans peu de jours par la mort ou par le retour à la santé.

ILEVERT. s. m. Hortic. Variété de prunier.

ILEX. s. m. (mot lat. signif. *chêne vert*). Bot. Nom scientifique du genre houx. ‖ Nom scientifique du chêne vert ou yeuse.

ILI. Géograph. Rivière de l'empire chinois (Dzoungarie). Elle se jette dans le lac Balkhach-Noor. Elle a donné son nom à une division militaire de l'empire chinois.

ILIA. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxystomes, comprenant trois espèces, dont deux de la Méditerranée et une des Antilles.

ILIA ou **RÉA SYLVIA**. Fille de Numitor. V. RHEA.

ILIACO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la surface iliaque et au fémur.

ILIACO-MUSCULAIRE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient aux muscles des îles.

ILIACO-TROCHANTIN, INE. adj. (pr. *i-li-a-co-tro-kan-tin*). Anat. Se dit du muscle iliaque, à raison de ses attaches, qui se font dans la fosse iliaque au trochanter. Muscle iliaco-trochantin.

— Substantiv. L'iliaco-trochantin.

ILIACO-TROCHANTINIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit du muscle iliaque, parce qu'il se porte de la fosse iliaque au petit trochanter du fémur.

ILIADE. s. f. (en gr. Ἰλιάς, de Ἴλιον, Ilion, Troie). Poème d'Homère qui retrace tous les événements de la guerre de Troie produits par la colère d'Achille. L'*Iliade* est divisée en vingt-quatre chants, et se termine à la mort d'Hector.

— Par extens. Se dit de toute guerre ou suite de guerres présentant un caractère heroïque.

Ne les raillez pas, camarade,
Saluez plutôt chapeau bas
Ces Achilles d'une *Iliade*
Qu'Homère n'inventerait pas. (TH. GAUT.)

— Fig. et fam. Longue narration, longue suite. Une iliade d'injures. Vous conterez, s'il vous plaît, à la compagnie l'*iliade* de mes malheurs. (La Fontaine.)

— Littérat. *La petite Iliade*. Épopée de Leschès de Mytilène, poète du VII^e^ siècle av. J.-C. Elle renfermait les principaux épisodes du siége de Troie qui font suite à l'*Iliade*. Il n'en reste que des fragments.

*** ILIAQUE**. adj. 2 g. (du lat. *ilia*, flancs). Anat. Qui appartient aux flancs. Se dit de différents organes. ‖ *Artères iliaques*. Artères qui séparent l'aorte lorsqu'elle est parvenue à l'os sacrum. ‖ *Crête iliaque*. Bord supérieur de l'os iliaque qui se présente en forme de S italique et donne attache aux muscles lâches de l'abdomen ‖ *Épines iliaques*. Epines qui appartiennent à l'os du même nom. *Fosse iliaque interne*. Enfoncement que présente en dedans la partie supérieure de l'os coxal, et dans lequel est logé le muscle iliaque interne. ‖ *Fosse iliaque externe*. Excavation qui correspond à la face externe du même os, et se trouve remplie par les muscles fessiers. ‖ *Muscle iliaque*. Muscle situé dans la fosse iliaque, à la partie antérieure et supérieure de la cuisse. ‖ *Os iliaque* ou *coxal*. Muscle qui fait mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. V. SQUELETTE.

— Pathol. *Passion iliaque*. Syn. d'ILEUS.

— Substantiv. L'iliaque.

ILIAQUE. adj. (d'*Ilion*, nom géogr.). Qui a rapport à la lutte des Grecs et des Troyens.

— Antiq. rom. *Fêtes iliaques*. Réjouissances instituées par Auguste, en commémoration de la bataille d'Actium.

— Archéol. *Table iliaque*. Fragment de bas-relief antique découvert près d'Albano en 1683, qui contient quelques épisodes de la dixième année du siége de Troie, accompagnés d'inscriptions explicatives.

ILICICOLE. adj. (ét. lat., *ilex, icis*, houx ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou qui croît sur le houx.

ILICIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ilex, icis*, houx ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du houx.

ILICINE. s. f. (étym. lat., *ilex, icis*, houx). Chim. Substance amère que l'on retire des feuilles du houx.

ILICINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ilex, icis*, houx). Bot. Qui ressemble au houx. ‖ ILICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre houx.

ILICIQUE. adj. (ét. lat., *ilex, icis*, houx). Chim. Se dit d'un acide extrait des feuilles du houx.

ILICOÏDE. s. m. Bot. Syn. de NEMOPANTHE.

ILIE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

ILIO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle interne abdominal qui s'attache à la crête iliaque et se porte dans les parois abdominales qu'il concourt à former.

ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle tenseur de l'aponévrose, parce qu'il s'attache à l'épine antérieure et supérieure de l'os iliaque, à l'aponévrose fémorale et à la ligne âpre du fémur. On lit aussi *ilio-aponévrotique*.

— Substantiv. L'ilio-aponévrosi-fémoral.

ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN, INE. adj. Anat. Se dit d'un muscle qui prend ses attaches à l'épine iliaque antérieure, à la capsule fémorale et au petit trochanter. Muscle ilio-capsulo-trochantin.

— Substantiv. L'ilio-capsulo-trochantin.

ILIO-COCCYGIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un muscle du rachis de la grenouille.

— Substantiv. L'ilio-coccygien.

ILIO-COSTAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle carré des lombes, qui s'étend de la dernière côte à la crête de l'os ilion.

— Substantiv. L'ilio-costal.

ILIO-CRÉTI-TIBIAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle de la cuisse appelé *couturier*.

— Substantiv. L'ilio-créti-tibial.

ILIO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'ilion et au fémur. Articulation ilio-fémorale. ‖ *Muscle ilio-fémoral*. Muscle grêle antérieur de la cuisse.

ILIO-INGUINAL, ALE. adj. Anat. Se dit du rameau nerveux de la même paire, qui va au muscle oblique ascendant de l'abdomen.

ILIO-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Se dit du muscle petit fessier, parce qu'il se porte de l'ilion et de l'ischion au grand trochanter.

ILIO-LOMBAIRE. adj. 2 g. Anat. Qui va de l'ilion à la région lombaire. ‖ *Artère ilio-lombaire*. Artère qui provient de l'hypogastrique au niveau de la base du sacrum (*Légument ilio-lombaire* ou *iléo-lombaire*. Ligament aplati, membraniforme, qui s'étend horizontalement de l'apophyse transversale de la cinquième vertèbre des lombes à la partie supérieure et postérieure de la crête iliaque. Il unit la colonne vertébrale avec le bassin.

ILIO-LOMBI-COSTAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle carré des lombes parce qu'il s'étend de l'ilion et de la dernière côte aux vertèbres de la région lombaire.

— Substantiv. L'ilio-lombi-costal.

ILIO-LOMBO-COSTI-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'ilion, aux lombes, aux côtes et à l'abdomen.

*** ILION**. s. m. (du grec. εἱλέω, j'entortille). Anat. Nom donné à la plus grande des pièces osseuses qui forment l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, probablement parce qu'elle semble supporter l'intestin iléon, ou plutôt parce que la crête qui lui appartient est contournée sur elle-même. ‖ Chez quelques anatomistes, l'partie postérieure et supérieure de l'os iliaque, qu'ils divisent en plusieurs pièces chez l'adulte.

ILION ou **ILIUM**. (en gr. Ἴλιον). Géogr. anc. Citadelle de Troie, bâtie par Ilus, quatrième roi des Troyens, de qui elle a emprunté le nom. Elle renfermait le Palladium, statue de Minerve, à la conservation de laquelle était attachée la conservation de Troie. Se dit souvent, par une extension métaphorique, pour Troie. Le puissant Ilion. Ilion brûle, renversé.

Tout tombe : je crois voir de son faîte orgueilleux
Ilion tout entier s'écrouler dans les feux. (DELILLE.)

— Se prend même pour le royaume de Troie. Faisons de la Lycie un nouvel *Ilion*. (Luce de Lancival.)

— Fig.

Vous avez vu tomber la gloire
D'un *Ilion* trop insulté
Qui prit l'autel de la victoire
Pour l'autel de la liberté. (DÉRANGER.)

ILIO-PECTINÉ, ÉE. adj. Anat. Qui se rapporte à l'ilion et au pubis. ‖ *Éminence ilio-pectinée*. Eminence formée par la jonction de la branche de l'os ilion avec celle du pubis.

ILIO-PÉRONIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse de la salamandre.

ILIO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse, le muscle couturier.

ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient en même temps à l'ilion, au pubis, aux côtes et à l'abdomen. Muscle ilio-pubi-costo-abdominal.

— Substantiv. L'ilio-pubi-costo-abdominal.

ILIO-PUBIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'ilion et au pubis. ‖ *Bandelette ilio-pubienne*. Bandelette fibreuse qui va de la crête iliaque au bord supérieur du pubis.

ILIO-ROTULIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit du muscle droit antérieur de la cuisse, parce qu'il se porte de l'épine iliaque antérieure et inférieure à la partie supérieure de la rotule.

— Substantiv. L'ilio-rotulien.

ILIO-SACRÉ, ÉE. adj. Anat. Qui appartient à l'os iliaque et au sacrum.

ILIO-SACRO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle grand fessier.

— Substantiv. L'ilio-sacro-fémoral.

ILIO-SCIATIQUE. adj. 2 g. Anat. Se dit d'un ligament qui naît de l'os des îles et s'attache à l'ischion et au scrotum.

ILIO-SCROTAL, ALE. adj. Anat. Se dit du rameau musculeux qui se distribue à l'ilion et au scrotum.

— Substantiv. L'ilio-scrotal distribue ses ramifications aux muscles de l'abdomen, aux téguments de l'aine.

ILIO-SPINAL, ALE. adj. Anat. vétér. Se dit des muscles long dorsal, long épineux de l'encolure, et court transversal du cheval.

ILIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des muscles des fesses, distingués en *grand* et en *petit* ilio-trochantérien.

ILISSIADES. Myth. Nymphes du fleuve Ilissus, près d'Athènes, dont les eaux étaient regardées comme sacrées. ‖ Surnom des Muses, qui avaient un autel sur les bords de l'Ilissus.

ILISSUS. Géogr. anc. Ruisseau qui, sortant du mont Hymette, tombe dans le golfe d'Egine, au S.-E. d'Athènes. On voyait sur ses bords des autels consacrés aux Muses et à Borée.

ILITHIE. s. f. Entom. V. ILYTHIE.

ILIXANTHINE. s. f. (ét. lat., *ilex*, houx ; gr. ξανθός, jaune). Chim. Substance découverte dans les feuilles du houx, qui fournit à la teinture une belle couleur jaune.

ILL. (*Elsus*). Géogr. Rivière d'Alsace, prend sa source près d'Altkirch (Haute-Alsace), et se jette dans le Rhin au-dessous de Strasbourg. Elle passe à Mulhouse, Ensisheim, Schelestadt, Benfelden, Strasbourg. Cours 200 kilom. Elle a donné son nom à l'Alsace, *Elsass*, pays de l'Ill.

— ILL. Affluent de droite du Rhin, arrose le Vorarlberg (Autriche), et finit en amont du lac de Constance.

ILLABOURABLE. adj. Qui n'est pas labourable.

ILLABOURÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été labouré.

ILLACÉRABLE. adj. 2 g. Didact. Qui ne peut être lacéré, déchiré. Plaque illacérable.

ILLACÉRÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a point été lacéré, intact.

ILLAPS. s. m. (du latin *illapsus*, qui s'est glissé). Dans le langage mystique, s'est dit pour Extase.

ILLATIF, IVE. adj. (ét. lat., *illativus* ; formée de *in*, dans ; *lativus*, qui porte). Gramm. *Particule illative*. Conjonction qui amène une conséquence de ce qui précède.

ILLATION. s. f. (pr. *il-la-cion* ; du lat. *illatus*, déduit, inféré). En termes de l'ancienne école, il était syn. de CONSÉQUENCE. Aujourd'hui hors d'usage.

— Droit. can. Apport des biens d'une personne entrant comme novice dans un couvent. ‖ *Registre d'illation*. Registre où s'inscrivent les apports des religieux ou religieuses.

— Liturg. Prière dite à haute voix par le prêtre entre la secrète et le canon. ‖ Translation des reliques. Fête célébrée dans la maison mère de l'ordre de Saint-Benoît et où l'on portait processionnellement les reliques du fondateur.

ILLAVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été lavé.

ILLE. Géogr. Rivière de France, vient de l'étang Boulet et se jette dans la Vilaine, à Rennes.

— ILLE. Bourg du canton de Vinça, arr. de Prades Pyrénées-Orientales, sur la Tet. Cette ville est assez bien bâtie et entourée de murailles flanquées de tours ; 3,400 hab.

— **ILLE-ET-RANCE** (Canal d'). Canal qui fait communiquer la Vilaine, affluent de l'Océan, et la Rance, affluent de la Manche ; il unit Rennes avec Saint-Malo.

— **ILLE-ET-VILAINE**. Département de la France occidentale, a pour limites : au N. la mer de la Manche et le département de la Manche ; à l'O. les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan ; au S. la Loire-Inférieure ; à l'E. le département de la Mayenne. Sa superficie est de 6,726 kilom. carrés ; sa population de 615,500 hab. Il est arrosé par le Couesnon, la Rance, la Vilaine et l'Ille ; traversé par le canal d'Ille-et-Rance. Des forêts, des landes, des bruyères couvrent une grande partie du département, qui produit du blé en quantité

insuffisante, mais a de beaux pâturages, élève des bêtes à cornes, des moutons, des chevaux, et renferme beaucoup de châtaigniers et de pommiers; on cultive le lin et le chanvre. Industrie des toiles, tanneries, forges, hauts fourneaux; pêche sur les côtes. Grès, granit, ardoises, mines à Paimpont et à Pontpéan. Le ch.-l. est *Rennes*; il y a 6 arrondissements: Rennes, Fougères, Montfort, Redon, Saint-Malo, Vitre. Il fait partie du 10e corps d'armée (Rennes), de l'académie et de la cour d'appel de Rennes; de la 2e préfecture maritime (Brest); il forme le diocèse de l'archevêque de Rennes. C'est l'un des cinq départements de l'ancienne Bretagne.

ILLEC. Vieux mot qui était employé pour l'adverbe *là*; en ce lieu-là.

> Et quelque part où fut la terre, *illec*
> Était le feu, l'air et la mer avec. (MAROT.)

— On s'en sert encore avec grâce dans le style marotique. Retenez bien qu'*illec* est son manoir. (Volt.)

ILLÉCÉBRE. s. m. (étymol. lat., *illecebra*, attrait). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, établi pour des herbes de l'Europe et de l'Asie centrale.

ILLÉCÉBRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un illécèbre. || **ILLECEBRÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des caryophyllées ayant pour type le genre illécèbre.

*** ILLÉGAL, ALE.** adj. (ét. fr., *il*, pour *in*, priv.; *légal*). Qui est contraire à la légalité. Des actes illégaux. Assemblée illégale. Convention illégale. La fréquente invocation des lois est en raison de la fréquence des actes *illégaux*. (Sallentin.) Une destitution prononcée par un magistrat sera *illégale* quand l'arbitraire y présidera, et qu'aucune disposition ne pourra être invoquée pour la motiver. (Chabrol-Chaméane.)

*** ILLÉGALEMENT.** adv. D'une manière illégale. Agir illégalement. Un corps d'État qui fonctionne illégalement. Un magistrat agit *illégalement* quand il sort du cercle des devoirs et des attributions qui lui ont été fixés par la loi. (Bousq.)

*** ILLÉGALITÉ.** s. f. Caractère de ce qui est illégal. L'illégalité d'une convention, d'une sentence qui n'est pas rendue selon les lois. L'*illégalité*, quand elle est commise chez nous par un des trois pouvoirs de l'État préposés spécialement au maintien et à l'inviolabilité de la constitution qui les a créés, revêt un caractère beaucoup plus grave, elle s'appelle inconstitutionnalité. (Barrière.)

— Acte illégal. Commettre des illégalités. C'est une illégalité. Les remèdes que nos lois offrent contre les *illégalités*, de quelque part qu'elles viennent, sont bien faibles. (Vienn.) La France est encore au nombre de ces pays où la poursuite des *illégalités* commises par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions est environnée de tant d'entraves, qu'elle devient la plupart du temps décourageante et même impossible. (Id.)

*** ILLÉGITIME.** adj. 2 g. (ét. fr., *il*, pour *in*, priv.; *légitime*). Qui n'a pas les conditions voulues par la loi pour être légitime. Mariage illégitime. Titre illégitime. La tyrannie est une puissance usurpée et illégitime.

— *Femme illégitime*. Femme qui, sans être mariée, vit maritalement avec un homme.

— *Enfant illégitime*. Enfant né hors le mariage, et qui n'a pas été légitimé. On dit dans le même sens *Enfant naturel*. Les enfants adultérins et incestueux sont des enfants illégitimes, mais ils diffèrent des enfants naturels en ce sens qu'ils ne peuvent point être légitimés.

— Par extens. Naissance illégitime.

— Fig. Qui est contraire aux préceptes divins et à la morale. Désirs illégitimes. Elle est engagée par sa destinée, et par la colère des dieux, dans une passion *illégitime*. (Racine.)

> Les dieux mêmes, les dieux, de l'Olympe habitants,
> Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes,
> Ont brûlé quelquefois de feux *illégitimes*. (RACINE.)

— Injuste. Avoir des prétentions illégitimes. C'est dans ce sens que Corneille s'en est servi dans *Horace* : Elle eût cru faire ailleurs un choix *illégitime*.

— Médec. Se dit de certaines fièvres dont la marche est anomale. Fièvres illégitimes.

— **ILLÉGITIME.** s. 2 g. Pop. Amant d'une femme mariée; maîtresse d'un homme marié.

*** ILLÉGITIMEMENT.** adv. D'une manière illégitime, injuste, déraisonnable. Posséder illégitimement. Prétendre illégitimement. Celui qui possède illégitimement ne peut pas invoquer la prescription.

*** ILLÉGITIMITÉ.** s. f. Défaut de légitimité. L'illégitimité d'un enfant.

— Par extens. Les révolutions d'Angleterre et de France ont proclamé l'*illégitimité* du pouvoir absolu. (Guizot.)

ILLÈNE. s. m. (ét. gr., *θλαίω*, je regarde de travers). Crust. Genre de crustacés fossiles, réuni au genre isocèle.

— **ILLÈNE.** s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type vit en Australie.

ILLER. (*Ilargus*). Géogr. Rivière de Bavière, qui prend sa source dans les Alpes de l'Algau, sépare le Wurtemberg de la Bavière, et se jette, près d'Ulm, dans le Danube, par la rive droite; cours 160 kil.

ILLÉSE, ÉE. adj. (étym. lat., *in*, préf. nég.; *læsus*, blessé). Didact. Qui n'a reçu aucune blessure. Sortir illèse d'un combat.

— Auquel on n'a fait aucun tort, causé aucun dommage. Sorti illèse d'un mauvais pas.

ILLESTE, ÉE. adj. Navig. Qui n'est point garni, chargé de lest. Navire illesté.

*** ILLETTRÉ, ÉE.** adj. (ét. fr., *il*, pour *in*, préf. priv.; *lettré*. Ignorant, sans étude, qui n'a aucune connaissance en littérature. Homme illettré. Avant ces derniers temps, ce n'était que par une étude pénible et par un travail dégoûtant qu'on pouvait parvenir à ne pas être tout à fait *illettré*. (Desfontaines.) Dans le Ve siècle, la plus petite lumière éblouissait, et l'on regardait un homme qui n'était pas tout à fait *illettré* comme un prodige. (Id.)

— Qui ne sait ni lire, ni écrire. Conscrit illettré.

— Substantiv. Un illettré. Les statistiques judiciaires constatent que ce sont surtout les *illettrés* qui alimentent nos échafauds. (L. Jourdan.)

ILLIACANTHE. s. m. (ét. gr., *ἴλλω*, j'entortille; *ἀκανθα*, épine). Hist. natur. Production marine considérée par les uns comme une plante, et, par les autres, comme un polypier de la famille des sertulariées.

ILLIBÉRAL, ALE. adj. (ét. fr., *il*, pour *in*, privat.; *libéral*). Qui n'est point libéral, qui n'est point généreux. Homme illibéral. Femme illibérale.

— Se dit aussi des actions, des paroles ou des sentiments contraires à la noblesse, à la dignité d'un homme libre.

— Qui appartient aux professions manuelles. Profession illibérale.

— Polit. Qui n'a point de libéralisme, qui est partisan du pouvoir absolu ou des doctrines autoritaires. Système illibéral. Idées illibérales. Écrivain illibéral.

ILLIBÉRALEMENT. adv. Sans libéralité, d'une manière avare. Se conduire illibéralement.

— Polit. Sans libéralisme.

ILLIBÉRALISME. s. m. (rad. *illibéral*). Polit. Opinion opposée au libéralisme.

ILLIBÉRALITÉ. s. f. (rad. *illibéral*). Caractère de ce qui n'est point libéral. Avarice, parcimonie.

— Action, parole, sentiment contraire à la dignité qui convient au caractère d'un homme libre.

— Polit. Tendance à restreindre la liberté.

ILLICIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre illicium. || **ILLICIÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des magnoliacées, qui a pour type le genre illicium.

*** ILLICITE.** adj. 2 g. (étym. fr., *il*, pour *in*, privatif; *licite*). Qui est prohibé par la loi, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Action illicite. Plaisirs illicites. Attroupements illicites. Les choses illicites ne sont pas toutes mauvaises par elles mêmes, mais elles deviennent mauvaises par la prohibition de la loi. L'introduction d'une marchandise n'est illicite que parce que la loi la défend. On est obligé de restituer le bien acquis par des moyens illicites. Les lois seraient moins multipliées si les mœurs étaient moins dépravées, si l'on se livrait moins à des actions *illicites*. (Sallentin.)

— *L'illicite*. s. m. Ce qui est illicite. Encore que vous ôtiez en apparence à l'amour profane ce grossier et cet *illicite* dont on aurait honte, il en est inséparable au théâtre. (Bossuet.)

*** ILLICITEMENT.** adv. (radic. *illicite*). D'une manière contraire au droit et à la justice. Faire une chose illicitement.

ILLICIUM. s. m. (pr. *il-li ci-omm*; du lat. *illicium*, attrait). Botan. Nom scientifique du genre badiane.

ILLICO. adv. (mot emprunté du latin). Sur-le-champ, incontinent. Il était d'usage au palais, en parlant de certaines décisions dont il fallait appeler à l'instant même pour en arrêter l'exécution.

— *Se faire relever d'illico*. Obtenir l'autorisation de faire appel lorsqu'on avait négligé de le faire immédiatement.

— On emploie encore aujourd'hui *illico* en médecine lorsqu'il s'agit d'un remède qu'il faut appliquer sans retard.

— Fam. Immédiatement, sur-le-champ. Il faut partir illico.

— **ILLICO.** s. m. Pop. Boisson composée de cognac mélangé à une autre liqueur.

ILLIERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chartres (Eure-et-Loir), sur le Loir. Fabrique de draps, façon d'Elbeuf et de Louviers. Ruines d'un ancien château fort; 2,800 hab.

ILLIGÈRE. s. f. (*d'Illiger*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des gyrocarpées, qui se rencontre à Java.

ILLIGÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre illigère. || **ILLIGÉRÉES.** s. f. pl. Syn. de GYROCARPÉES.

ILLIMANI. Nevado de). Géogr. Montagne de la chaîne des Andes de Bolivie, à 30 kil. S.-E. de La Paz; 6,410 m. de hauteur.

ILLIMITABLE. adj. 2 g. (radic. *illimité*). Didact. Qui ne peut être borné, renferme dans des bornes. Pouvoir illimitable. Ambition illimitable. Les facultés de Dieu sont illimitables.

ILLIMITATION. s. f. (pr. *il-li-mi-ta-cion*). Didact. Etat d'une chose illimitée, qui n'a point de limites. L'illimitation de la puissance divine.

*** ILLIMITÉ, ÉE.** adj. (de *il*, pour *in*, préf. négatif, et *limité*). Qui est sans bornes, sans limites; qui n'a point de terme. Étendue illimitée. Donner des pouvoirs illimités. Accorder à la presse une liberté illimitée. L'homme se sentant moins fort que la plupart de ces êtres, faute de connaître les bornes de leur puissance, il l'a supposée *illimitée*, et il en fit des dieux aussitôt qu'il en fit des corps. (J.-J. Rousseau.) Je ne m'assoirai pas auprès du fracas des cataractes ou sur un tertre qui domine une plaine *illimitée*. (Sénancour.) Toutes les républiques grecques, si nous en exceptons Athènes, soumettaient les individus à une juridiction sociale presque *illimitée*. (B Const.)

— *Congé illimité*. Celui dont le terme n'est pas fixé.

ILLINOIS. Géogr. Rivière des États-Unis (Illinois); née dans l'Indiana, elle se jette dans le Mississipi, par la rive gauche; cours de 680 k.

— **ILLINOIS.** État de la confédération des États-Unis, faisant partie du groupe des États de l'Ouest; a pour limites: au N. le Wisconsin; à l'O. Iowa et Missouri; au S. Missouri et Kentucky; à l'E. Kentucky, Indiana et le lac Michigan. Superficie 146,717 kilomètres carrés; Popul. 3,078,000 hab. Il est arrosé par le Mississipi et ses affluents, l'Illinois, l'Ohio, le Wabash, etc. Le sol est plat et très fertile; le climat est sain; c'est un pays essentiellement agricole; on y trouve de la houille, du fer, du cuivre, des sources salées. Les villes principales sont: *Springfield*, le ch.-l., Chicago, Vandalia, Alton, Cairo, Galena, Nauvoo. Des 1673, les Français y formèrent des établissements; mais en 1763, la France dut les céder à la Grande-Bretagne, qui elle-même, en 1783, renonça à ses droits en faveur des États-Unis. L'Illinois a été érigé, en 1818, en État de l'Union.

ILLIPÉ. s. m. Bot. Arbre fort élevé et laiteux de la famille des sapotilliers, qu'on trouve au Malabar. Ses feuilles desséchées ressemblent beaucoup à notre raisin sec et en ont l'odeur et le goût. On les mange seules ou mélangées avec d'autres aliments. Ses graines sont très oléagineuses et donnent une graisse végétale connue sous le nom de *beurre de Mahva*.

ILLIQUÉFIÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a point été liquéfié.

ILLISIBILITÉ. s. f. Etat de ce qui est illisible.

*** ILLISIBLE.** adj. 2 g. (du préf. *il*, pour *in*, privat., et *lisible*). Qui ne peut être lu. Écriture illisible. Caractères illisibles. Sa main ne forma que ces caractères *illisibles*. (Volt.)

— Dont on ne peut supporter la lecture. Ouvrage illisible. Pourquoi ces hommes n'ont-ils écrit que d'*illisibles* ouvrages? (La Harpe.)

— Qu'on ne doit pas décemment lire en public. Vous pourriez, au lieu de grossièretés *illisibles* de Shakspeare que vous citez publiquement, y substituer quelques autres passages ridicules et lisibles. (D'Alemb.)

*** ILLISIBLEMENT.** adv. D'une manière illisible.

ILLITION. s. f. (pr. *il-li-cion*; du lat. *illinire*, frotter, oindre). Méd. Syn. d'ONCTION.

ILLITTÉRÉ, ÉE. adj. Syn. d'ILLETTRÉ.

ILLITTÉRATURE. s. f. (de *il*, pour *in*, préf. nég., et *littérature*). Néol. Défaut d'instruction.

ILLKIRCH. Géogr. Comm. du cant. de Geispolsheim, arr. de Strasbourg (Basse-Alsace). Toiles, étoffes de laine; instruments aratoires, machines pour l'industrie; 4,700 hab.

ILLOCULÉ, ÉE. adj. (du latin *illoculatus*, même signif.). Bot. Qui n'offre pas de locules. Plantes illoculées.

ILLOGICITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est illogique; absence de logique; privation d'un sens droit.

*** ILLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui n'est pas conforme à la logique. Raisonnement illogique. Déduction illogique.

ILLOGIQUEMENT. adv. D'une manière illogique. C'est fort *illogiquement* que l'on nous accuse de contradiction. (Considerant.)

ILLOGISME. s. m. Caractère de ce qui est illogique.

ILLOPS. s. m. (ét. gr., *ἴλλω*, louche; *ὤψ*, regard). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, tribu des mélyrides, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

ILLOSE. s. f. Méd. Syn. de STRABISME.

ILLOSPORE. s. m. (ét. gr., *ἴλλω*, je tourne; *σπορά*, semence). Bot. Genre de champignons gastéromyces, dont la plupart croissent en parasites sur les lichens.

ILLUMINABLE. adj. Qui peut être illuminé, éclairé. Palais illuminable.

— Fig. Qui peut être illuminé des lumières célestes. L'âme est illuminable.

ILLUMINANT. part. prés. du v. Illuminer. Qui illumine.

ILLUMINANT, ANTE. adj. Qui illumine, qui éclaire; qui a le pouvoir, la faculté d'illuminer, d'éclairer. Corps illuminant.

*** ILLUMINATEUR.** s. m. Celui qui illumine. L'illuminateur de ceans nous a plongés dans les ténèbres. || *L'illuminateur céleste*. Le soleil.

— Celui qui se charge, ou qu'on charge de faire des illuminations.

— Fig. Celui qui explique, éclaire. Le Sauveur Jésus, *l'illuminateur* des antiquités. (Bossuet.)

— *L'Illuminateur*. Surnom de saint Grégoire, l'un des premiers patriarches de l'Église d'Arménie, et pour lequel les Arméniens ont la plus grande vénération.

*** ILLUMINATIF, IVE.** adj. Qui a la faculté d'éclairer.

— Qui illumine; se dit en termes de dévotion mystique. La vie illuminative. La contemplation illuminative.

*** ILLUMINATION.** s. f. (pr. *il-lu-mi-na-cion*; rad. *illuminer*). Lueur produite par les corps lumineux; clarté qu'ils communiquent aux objets environnants. La lune reçoit son illumination du soleil.

— Action d'éclairer. Payer tant pour l'illumination. L'illumination de Paris, de Londres, coûte des sommes considérables. Employer tant d'ouvriers, tant de personnes à l'illumination des rues d'une ville. C'est à la dévotion de Louise de Lorraine que nous devons l'origine de l'*illumination* des rues de Paris. (Sallentin.) En ce sens, on dit plutôt *éclairage*.

— Grande quantité de lumières qu'on dispose plus ou moins symétriquement à l'occasion d'une fête, d'une réjouissance, d'un anniversaire. Grande illumination. Magnifique illumination. Illumination en verres de couleur. Illumination générale, champêtre. Allons voir les illuminations. Les illuminations sont devenues de nos jours un spectacle. On pourrait employer l'argent que coûterait cette *illumination* à soulager les familles les plus indigentes. (Sallent.)

— Fig. Lumière céleste que Dieu répand quelquefois dans nos âmes. Illumination divine. Par l'illumination du Saint-Esprit. La foi est un don et une illumination de l'Esprit saint. Par une soudaine *illumination* elle se sentit éclairée. (Boss.)

— Trait de génie, inspiration quelconque. L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines *illuminations*. (Bossuet.) Ses sermons n'étaient pas le fruit de l'étude lente et tardive, mais d'une prompte et soudaine *illumination*. (Id.)

— Relig. Dans les premiers temps du christianisme, s'est dit du Baptême.

— Paléogr. Enluminure; peintures dont on ornait, au moyen âge, les manuscrits.

ILLUMINATOIRE. s. m. Hist. ecclés. Baptistère. Hors d'usage.

ILLUMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Illuminer. S'empl. adj. Tout Paris était illuminé. La citadelle est illuminée. En Italie, les théâtres sont fort mal illuminés. La veille, on allumait des feux de joie; les rues étaient *illuminées*, et les enfants dansaient sur la place publique. (Chateaub.) Ce vieillard était tout *illuminé* par un rayon de l'aurore, qui tombait sur lui à travers le feuillage des arbres. (Id.)

— Fig. Éclairé, en parlant de l'esprit.

> Mais un esprit solide, *illuminé*,
> Du monde entier semble être ennemi-né (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit d'une personne qui prétend avoir des visions, et être directement et immédiatement inspirée de Dieu.

— Ascét. Éclairé par la lumière céleste. Quand la lumière divine s'est découverte, et qu'avec des yeux *illuminés* on se jette dans les voies du siècle, qu'arrive-t-il à une âme qui tombe d'un si haut état? (Boss.)

— Phys. *Corps illuminé*. Corps non lumineux qui le devient en réfléchissant la lumière d'un autre corps.

— **ILLUMINÉ.** s. m. Visionnaire en matière de religion. C'est un homme qui a des visions ridicules, c'est un *illuminé*. (Acad.)

— Nom que l'on donnait dans la primitive Église aux chrétiens qui avaient reçu le baptême.

— Se dit de certaines sectes qui prétendaient avoir reçu de Dieu des lumières particulières. La secte des *illuminés*. (Acad.) Les *illuminés* prétendaient le rejeter dans l'ombre et se mettre à sa place. (E. Renan.)

— Plus particulièrement, Nom donné aux visionnaires membres de diverses sociétés religieuses, fondées à des époques différentes, comme celles dont Jacob Boehme, au XVIe siècle, Pasqualis et Saint-Martin, puis le Suédois Swedenborg au XVIIIe, furent les chefs. Adam Weishaupt, à la fin du XVIIIe siècle, forma une nouvelle secte d'illuminés, dans un but politique et social; il fut poursuivi par le duc de Bavière.

— Par dérision. On appelait *illuminés* tous les charlatans mystiques des derniers siècles, et tous ceux qui s'occupaient de magie, d'alchimie, de la pierre philosophale, etc.

— Fr.-maçonn. *Illuminés d'Avignon, illuminés de Bavière*. Nom de deux sociétés maçonniques.

*** ILLUMINER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *illuminare*, éclairer; dérivé de *lumen, luminis*, lumière). Éclairer, répandre de la lumière sur quelque corps. Le soleil illumine la terre. Sixte-Quint employa le même expédient pour

éclairer Rome, qu'on ne voulait point *illuminer* à cause de la dépense. (Sallent.) Le phare bâti par derrière, au sommet de la falaise, *illuminait* le ciel. (G. Flaubert.) Au même instant, un éclair rouge *illumina* la cour de l'evêché, ébloui les yeux, et le tonnerre détona formidablement. (F. Fabre.)

Lune qui de l'obscure nuit
Illumines les sombres voiles. (Godeau.)

— Fig. L'éclaircie éblouissante de l'Iliade *illumine* un moment la sombre légende des Atrides. (P. de St-Victor.)

— Faire des illuminations. On avait ordonné d'illuminer toutes les places.

— Absol. On commence à illuminer.

— Fig. en matière de religion, Éclairer l'âme, l'entendement. Jésus-Christ est venu illuminer le monde. Seigneur, illuminez mon âme.

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous *illumine*. (Molière.)

— Se dit hors du style mystique, en parlant de l'enthousiasme poétique, des traits de génie, etc. L'étude de la philosophie ouvre l'esprit et l'illumine.

Il faut que les rayons de tes flammes divines
Illuminent les cœurs des sibylles devines. (Ronsard.)

Et je ne puis de mes célestes flammes,
Malgré vous-même, *illuminer* vos âmes.
J.-B. Rousseau.)

— Absol. Bacchus abrutissait et *illuminait*, il exaltait et il ravalait. (P. de St-Victor.)

— Hist. ecclés. A signifié Baptiser. Illuminer un néophyte.

— S'ILLUMINER. v. pron. Être illuminé, dans tous les sens de l'actif. Les palais, les places publiques s'illuminent les jours de fêtes.

— Fig. D'un trait de feu son esprit s'illumine. Quand la parole est aux faits, soudain les théories s'élargissent et les voies de la pratique s'*illuminent* à tous les yeux. Barrault.) Toute sa face s'*illuminait* d'une vague expression de satisfaction, d'espérance et de béatitude. (V. Hugo.)

* **ILLUMINISME**. s. m. Système des illuminés. L'illuminisme eut pour premier fondateur Jacob Rœhme, dont les adeptes voulaient expliquer toutes les lois de la nature par les dogmes de la religion. Dans le XVIIIe siècle, Swedenborg, Pascalis et Saint-Martin essayèrent de propager cette secte en y apportant quelques modifications.

— Particulièrement, Doctrine de la société des illumines politiques fondée par Adam Weishaupt, professeur de droit canon à la Société d'Ingolstadt. Cette société se proposait de réunir par un seul et même lien, par un puissant intérêt, malgré la diversité des opinions, les hommes de tous pays, de toutes conditions, de toutes religions, en respectant la liberté des opinions, de répandre l'instruction dans toutes les classes, d'environner les souverains d'hommes intègres, instruits, sans préjugés, amis de la vérité, assez courageux pour la faire entendre aux hommes du pouvoir. On accusa les illumines d'avoir pour objet le renversement de tous les gouvernements établis, et leur société fut dissoute. Weishaupt avait a peine vingt-huit ans, lorsqu'en 1776 il jeta les bases de l'*illuminisme*. (L. Blanc.)

— Opinions, actes semblables à ceux des illuminés, et de même nature. Les miracles, la prophétie, tous les phénomènes de l'*illuminisme* se produisirent. (E. Renan.)

ILLUMINISTE. s. 2 g. Partisan de l'illuminisme; qui appartient à cette secte. On dit plus souvent et beaucoup mieux *illuminé*.

— Adjectiv. Secte illuministe.

* **ILLUSION**. s. f. (èt. lat., *illusio*; dér. de *illusus*, part. pass. du v. *illudere*, se jouer). Apparence fausse et trompeuse, erreur des sens ou de l'esprit qui fait paraître les choses autrement qu'elles ne sont en effet. Être dans l'illusion. Se prêter à l'illusion. L'optique présente à nos yeux mille illusions séduisantes dans les lunettes polyèdres, dans la lanterne magique, etc. Un bâton nous paraît rompu dans l'eau; c'est une illusion. Quand nous sommes sur un bateau en marche, c'est le rivage qui paraît marcher; c'est encore la une illusion des sens. Illusion vulgaire. Illusions de la vie. Il faut songer d'abord à guérir le cœur, comme la source la plus ordinaire des *illusions* de l'esprit. (Nicole.) La grâce nous découvre les *illusions* du monde et de ses maximes. (Mass.) Les vérités les plus sévères sont encore avant les *illusions* les plus heureuses. (Sénanc.) Sans les philosophes, les peuples, égarés par de vaines *illusions*, ne connaîtraient ni les lois, ni l'ensemble de la nature. (B. de St-P. Je cède sans doute a une *illusion* d'amour-propre. (Montaigne.) Ceux qui avaient beaucoup voyagé, haussant les épaules, expliquaient tout par les *illusions* du mirage. (G. Flaub.) La conscience féminine, dominée par la passion, est capable des *illusions* les plus bizarres. (E. Renan. La pitié que je lui inspirais a pu lui faire *illusion* un moment, son bon cœur l'a égaré. (A. Daudet.)

— *Illusion d'optique*. Erreur du sens de la vue sur l'état des corps.

— *Faire illusion à quelqu'un* Le tromper, lui paraître autre que l'on n'est réellement.

— *Se faire illusion*. S'abuser soi-même. Cette mère se fait illusion sur les défauts de ses enfants. Je cherche a me faire illusion sur ces mauvais procédés. Combien la vanité se fait-elle de flatteuses *illusions!* (Nic.)

— Fig. Imagination, chimère, rêve qu'on aime à concevoir comme une réalité. Il y a de la dureté a arracher aux gens des imaginations qui leur plaisent, et a leur envier le charme de leurs *illusions*. (St-Evrem.) Il est ridicule de combattre sérieusement les *illusions* et les raffinements d'une dévotion mélancolique. Boss. Je serai bien aise qu'il vienne ici pour voir un peu par lui-même ce que c'est que l'*illusion* de croire avoir du bien, quand on n'a que des terres. (Mme de Sévig. N'a pas qui veut les *illusions*, et l'homme le plus heureux est celui qui en a davantage. Mme Duchâtel. Nous aimions de la gloire ce qu'elle offrait dans l'avenir, ce que nous ne pouvions connaître que sous ce point de vue favorable aux *illusions*. (St-Marc. A le bien prendre, il est peu d'*illusions*, quel qu'en soit l'objet, et a quelque âge qu'elles se produisent, qui n'aient leur raison, leur fin. (A. Martin.) Sans les *illusions* de l'amour, les liens du mariage se contracteraient avec froideur. (L.) Ce sont les *illusions* de la gloire qui enflamment d'ardeur le savant, l'artiste, le guerrier, en ouvrant à leur ambition de grandes perspectives, en leur faisant goûter d'avance les joies du succès et de la gloire. (L.) Jeune, il avait suivi crédulement d'autres *illusions*, les rêves de Cagliostro et son culte de la Nature. Michelet.) S'il soutient que Dieu et le devoir sont des *illusions*, ira-t-il jusqu'a nier le sentiment même par lequel je tends vers ces chimères? (J. Simon.)

— Action de concevoir ces chimères, ces rêves, ces imaginations. L'*illusion* est un des faits les plus ordinaires et les plus curieux de la nature humaine. Ourry. Au lieu de nous permettre de temps en temps l'*illusion* comme un soulagement a nos peines, sous la surveillance de la raison, nous nous laissons tromper par elle. (L.) L'*illusion* a ses dangers lorsqu'on en abuse, comme elle a ses plaisirs lorsqu'on s'y livre sobrement. (L.) Dante surtout fait des efforts surhumains pour arracher son pays à l'*illusion*. (E. Quinet.

Flatteuse *illusion*, doux oubli de nos peines,
Oh! qui pourrait compter les heureux que tu fais!
(Colardeau.)

L'*illusion* féconde habite dans mon sein.
D'une prison sur moi les murs pesent en vain:
J'ai les ailes de l'espérance. (A. Chenier.)

— Songe, fantôme qui flatte ou qui trouble l'imagination. Illusion agréable. Douces illusions. Le jour vint dissiper les *illusions* qui avaient enchanté, qui avaient trouble mon sommeil. Acad.)

— Fig. Dans l'*illusion* de nos songes. Flèch.) Poète, que vous font les rois, a vous devant qui les rois et les peuples eux mêmes ne sont qu'un accident passager de la forme sociale, *illusion* d'un rêve de la nuit, qui se dissout au matin? (Ch. Nodier.)

— Sentiment de la réalité que produisent sur nous des choses artistiques savamment combinées. L'illusion de ce tableau, de ce décor, de ce panorama, est complète.

— Etat dans lequel nous attribuons une réalité aux personnages qui paraissent dans un roman, un poème, une pièce de théâtre, et aux événements qui s'y déroulent. Plus d'intérêt sans *illusion*, plus d'*illusion* sans vraisemblance. (Marmontel.)

— Prestige du démon qui présente à nos sens les choses autrement qu'elles ne sont. Illusion satanique. Le démon procure quelquefois d'heureux succès aux méchants pour les entretenir dans l'*illusion*. Nicole.) Le démon a tenté les saints ermites sous diverses formes, qui n'étaient que des *illusions*. (Flech.)

— Comm. *Tulle illusion*. V. TULLE.

— Pathol. *Illusion morbide* ou *pathologique*. Trouble des sensations, caractérisé par une impression réelle, dont la transmission ou la perception est irrégulière.

ILLUSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Illusionner. S'emploie adjectiv. Sens, esprit illusionné.

ILLUSIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Causer des illusions. Faire illusion. Tromper, séduire par des illusions. Sa feinte douceur nous a illusionnés.

— S'ILLUSIONNER. v. pron. Se créer des illusions; se faire illusion. C'est un homme qui aime à s'illusionner. Une mère s'illusionne souvent sur les qualités de son enfant.

* **ILLUSOIRE**. adj. 2 g. (et., V. ILLUSION). Captieux, qui trompe par de fausses apparences. Proposition illusoire. Convention illusoire. Il affaiblissait, autant qu'il était en lui, par des expériences non moins *illusoires*, la lumière du reverbère céleste. (B. de St-P.)

— Inutile, sans résultat. Promesses illusoires. Espoir illusoire. Jugement illusoire.

* **ILLUSOIREMENT**. adv. D'une manière illusoire. Cet adverbe n'est guère d'usage qu'au palais.

ILLUSTRANT. part. près. du v. Illustrer. Qui illustre.

ILLUSTRANT, ANTE. adj. Qui est propre à illustrer.

— *L'illustrant*. s. m. Ce qui illustre. Faire sien tout le bon, tout l'utile, tout l'*illustrant* d'autrui. (St-Simon.)

ILLUSTRAT. s. m. Hist. Dignité d'illustre.

ILLUSTRATEUR. s. m. radic. *illustrer*. Néol. Celui qui donne du lustre, de la gloire.

— Artiste qui orne de dessins un ouvrage, qui fait des illustrations.

* **ILLUSTRATION**. s. f. (pron. *il-lu-stra-cion*). Action d'illustrer. Les grands écrivains du siècle de Louis XIV contribuèrent puissamment a l'illustration de son règne.

— S'applique plus particulièrement aux marques d'honneur qui illustrent une famille. C'est une famille noble et ancienne, mais sans illustration. Acquérir de l'illustration. Ternir son illustration par des actions coupables. C'est par vous que commence l'*illustration* de votre famille, disait un ancien noble a un noble moderne. — Et c'est en vous que finit l'*illustration* de la vôtre. Sall.)

— Celui, celle qui illustre son époque, son pays, sa famille. Les illustrations du jour. Les plus glorieuses illustrations du siècle de Louis XIV. Les illustrations de la France et de l'Angleterre. Tel personnage est l'illustration de sa famille.

— Au pluriel, Figures gravées et intercalées dans le texte d'un ouvrage; grand nombre de gravures dans une édition de luxe. Les illustrations de *Don Quichotte*, des *Œuvres de Rabelais*, par Doré.

— Litt. Explication, commentaire ajouté à un ouvrage. Cette nouvelle édition de Tite-Live est enrichie des *illustrations* de tel savant. Acad.)

— Paléogr. Ornement colorié des anciens manuscrits. Ce manuscrit est remarquable par ses illustrations.

— Théol. *Illustration divine*. Lumière que Dieu répand dans l'esprit. Ce n'est pas que Dieu ne nous prévienne selon nos besoins, tantôt par des *illustrations*, tantôt par certains goûts. Fen.)

* **ILLUSTRE**. adj. 2 g. (du lat. *illustris*, célèbre). Éclatant, célèbre, élevé au-dessus des autres par son mérite, par ses talents, sa naissance, etc. Un homme illustre. Une famille illustre. Une race illustre. Plutarque a écrit la vie des hommes illustres de la Grèce et de Rome. Ciceron a été le plus illustre des orateurs et Virgile le plus illustre des poètes latins. L'*illustre* Josabeth porte vers vous ses pas. Rac.) Aussi *illustre* par sa piété que par son origine. Flechier. Pendant que ce grand roi la rendait la plus *illustre* de toutes les reines, vous la faisiez, monseigneur, la plus *illustre* de toutes les mères. Id. Enfin Dieu l'appelle il paraît, l'un des plus jeunes soldats de ces armées immenses, bientôt leur plus *illustre* général. L. Veuillot.)

La satire ne sert qu'a rendre un fat *illustre*;
C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre!
(Boileau.)

Je crains un bonheur dangereux,
S'il est beau d'être *illustre*, il est doux d'être heureux.
(F. de Neufchateau.)

— S'applique aux choses. C'est un des plus illustres monuments de l'antiquité. Illustre infortune. Faits illustres. Et son dernier soupir est un soupir *illustre*. Corn.) Nous rendons ce qu'on doit aux *illustres* exemples. Racine. Le royaume le plus *illustre* qui fut jamais sous le soleil, et devant Dieu et devant les hommes. Boss. Que ce soit donc la l'*illustre* défaut de Charles aussi bien que de César. Id.)

De pareilles erreurs
Ne produisent jamais que d'*illustres* malheurs.
(La Fontaine.)

Pardonnez a l'éclat d'une *illustre* fortune
Ce reste de fierté qui craint d'être importune (Rac.)

— S'emploie ordinairement en bonne part; cependant il se joint aussi a des noms qui marquent des hommes trop connus, trop fameux, des vices, des défauts, etc. Erostrate est un incendiaire illustre. On trouve d'*illustres* scélérats, mais il ne fut jamais d'*illustres* avares. (St-Evrem.) Les rois, ces *illustres* ingrats. Volt.) D'*illustres* attentats ont fait toute leur gloire. Id.)

Ces biens, ces dignités et ces superbes tables,
Ne font que trop souvent d'*illustres* misérables.
(Thomas.)

— Hist. *Homme illustre*. Titre que les rois de France ont pris jusqu'a Charlemagne inclusivement. C'était le titre qu'ils se donnaient dans leurs chartes et celui qu'ils regardaient comme le plus distingué.

— Substantiv. On le dit de quelqu'un qui excelle en quelque chose, notamment en quelque art. Ce statuaire est un illustre. Ce peintre est un des illustres de l'époque. C'est un des *illustres* de son temps. (Acad.)

— Se dit aussi dans le style familier et moqueur. C'est un illustre. Madame, voila un *illustre!* Molière.

— Hist. Titre honorifique que l'on donnait, chez les Romains, aux membres de la première des quatre classes privilégiées établies dans l'Empire a partir de Dioclétien. Les consuls, les patriciens, les préfets, les ministres du palais, les commandants généraux, étaient décorés du titre d'illustre. On distinguait parmi ces illustres différents degrés, comme on distingue en Espagne des grands de la première et de la seconde classe.

ILLUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Illustrer. S'empl. adjectiv. Maison illustrée. Famille illustrée. Ville illustrée par les grands hommes dont elle a été le berceau. Néron, pour le maintenir, avait envoyé en Judée Vespasien, *illustré* déja par son expédition en Espagne. (Anquet.)

— Libr. Enrichi d'illustrations, de gravures. Edition illustrée. Livre illustré. *Les Mille et une Nuits* ont été illustrées. La librairie publia beaucoup d'ouvrages spéciaux *illustrés* ou non *illustrés*. (Michelet.)

ILLUSTREMENT. adv. D'une manière illustre.

* **ILLUSTRER**. v. a. 1re conj. (du lat. *illustrare*, donner de la gloire). Rendre illustre, donner du lustre, de l'éclat. Illustrer son pays par des victoires, par des découvertes. Il ne faut qu'un grand homme pour illustrer une maison. Eschyle, Sophocle et Euripide sont et seront toujours placés a la tête de ceux qui *illustrerent* la scène. Barth. Il est plus glorieux d'*illustrer* sa maison que de descendre d'une maison illustre. Sallent. Oh! ce doit être un enchantement qui passe tous les enchantements, celui d'*illustrer* ce qu'on admire, celui d'embellir encore ce qu'on aime! (Nodier.)

Voyons enfin ces événements rares,
Ce long tissu d'aventures bizarres,
Qui de vos ans ont *illustré* le cours. (Malfilatre.)

— Donner de la clarté a. Il évite de spécialiser sa pensée en la revêtant d'exemples vifs, en l'*illustrant* de détails et de rapprochements historiques. Ste-Beuve.)

— Annoter un ouvrage pour le rendre plus clair.

— Paléogr. Orner un manuscrit de peintures, d'enluminures.

— Libr. Enrichir, orner de gravures. Illustrer un ouvrage, une édition. On a illustré *Gil Blas*, *Telemaque*, *Paul et Virginie*, etc. Grandville a illustré les *Fables* de la Fontaine de la manière la plus piquante et la plus spirituelle.

— S'ILLUSTRER. v. pron. Acquérir de la gloire. Il s'est illustré par de grandes actions. Notre espèce, seule amante de la gloire parmi les animaux, prétend a s'*illustrer* a ses propres regards. Virey.

Pour feindre des vertus à tort on dissimule:
Notre cœur tel qu'il est doit toujours se montrer.
Les défauts que l'on a rendent moins ridicule
Que les fausses vertus dont on veut s'*illustrer*.
(Panard.)

— Libr. Être orné de gravures. C'est un texte qui s'illustrera difficilement.

* **ILLUSTRISSIME**. adj. 2 g. superlatif d'*illustre*). Très illustre. Titre d'honneur qu'on donne a certaines personnes élevées en dignité et principalement aux princes de l'Eglise. *Illustrissime* et révérendissime seigneur. Acad.)

ILLUTATION. s. f. (pr. *il-lu-ta-cion*; rad. *illuter*. Medec. Action d'enduire certaines parties du corps de boue prise du limon des sources minérales, pour la guérison de quelque maladie ou douleur. || Bain pris dans ce même limon.

— Techn. Action d'enduire d'une couche de boue ou d'argile.

ILLUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Illuter. S'emploie adjectiv. Corps, membre illuté. Partie illutée. Le corps doit rester illuté assez longtemps pour laisser agir le traitement.

ILLUTER. v. a. 1re conj. (et. lat., *il*, pour *in*, sur; *lutum*, boue. Medec. Couvrir de boue. Se dit du traitement que l'on fait subir a certains malades que l'on couvre du limon des sources minérales. Illuter le corps, les membres d'un malade. Illuter la partie affectée.

ILLYRICAIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte lutherienne qui fut fondée au XVIe siècle par Mathias Francowitz, surnommé *Illyricus* parce qu'il était d'Illyrie. Ces sectaires étaient connus aussi sous le nom de *rigides lutheriens*.

ILLYRIE. *Illyricum*, *Illyris*, *Illyria*). Géogr. Ce nom désigne des pays très différents suivant les époques. Les Grecs appelaient ainsi une contrée embrassant les régions montagneuses au N.-O. de l'Hellade, qui fut divisée en Illyrie grecque au S. de l'Epire jusqu'au mont Scodrus, et Illyrie barbare au N.-O., habitée par les Dalmates, les Lapodes et les Liburnes. Toutes deux furent successivement conquises par les Romains, qui appelèrent Illyrie les pays à l'E. de l'Italie et de la Rhétie et au S. du Danube. Ils y ajoutèrent même la Macedoine, la Thessalie et la Grèce proprement dite. Enfin, lors du partage définitif du monde romain entre les deux empires, il y eut un diocèse d'Illyrie ou Illyrie occidentale dans l'empire d'Occident, et une préfecture d'Illyrie ou Illyrie orientale dans l'empire d'Orient. Les deux Illyries furent envahies par des tribus slaves dès la fin du VIe siècle. Dès lors le nom d'Illyrie disparut pour faire place a ceux de Dalmatie, Bosnie, Croatie, Esclavonie.

— ILLYRIE Royaume d'. Royaume formé en 1816, après la chute de Napoleon Ier, de provinces arrachées a l'empire français et rendues a l'Autriche. Il était divisé en deux gouvernements: Laybach et Trieste. Depuis 1849, il forme trois provinces: celles de Trieste ou du Littoral, de Carniole et de Carinthie.

ILLYRIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Illyrie. Un Illyrien. Des Illyriens. Des Illyriennes. Les Illyriens, descendants des anciens Thraces, et mêlés aux Grecs, aux Phéniciens, aux Siciliens et aux Celtes, se répandirent le long de la côte qui baigne la mer Adriatique, dans les îles environnantes, et dans la partie occidentale de la Macedoine jusqu'a l'Epire.

— adj. Qui appartient a l'Illyrie ou a ses habitants. Langue illyrienne. Littérature illyrienne. Mœurs, coutumes illyriennes. Costume illyrien. Femme illyrienne. Paysan illyrien. Marchand, matelot illyrien. Population illyrienne.

— *Provinces Illyriennes*. Grand gouvernement de l'empire de Napoleon, formé en 1809

de la Carinthie, de la Carniole, de l'Istrie, du Frioul, du Littoral hongrois, de la Croatie méridionale, de la Dalmatie, de Raguse, des bouches du Cattaro et du Pusterthal (partie occidentale du Tyrol). Ces pays ont été donnés à l'Autriche en 1815.

— *Iles Illyriennes.* Iles situées dans la mer Adriatique, le long des côtes de l'Illyrie et de la Dalmatie. Les plus considérables sont Veglia, Cherso, Brazza, Lesina, Curzola, Madala. Elles sont au nombre d'environ quatre-vingts.

ILLYRIQUE. adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Illyrie.

— *L'illyrique.* s. m. Linguist. La langue parlée dans l'Illyrie. Ma mère était une Morlaque de Spalatro, et pendant plusieurs années j'ai parlé l'*illyrique* plus souvent que l'italien. (Mérimée.)

ILLYRIUS. (pr. *il-li-ri-uss*). Temps hér. Fils de Cadmus et d'Hermione, et, selon d'autres, de Polyphème et de Galatée, donna, dit-on, son nom à l'Illyrie.

ILMARÉNEN. s. m. Myth. Dieu du vent et de l'air chez les Slaves et les Finnois.

ILMEN. Géogr. Lac de la Russie d'Europe près de Novogorod. Le lac Ilmen et ses canaux forment deux des voies fluviales les plus importantes de la Russie. Il communique par le Volkhov avec le lac Ladoga.

ILMÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide découvert dans l'ilménite.

ILMÉNITE. s. f. (d'*Ilmen*, nom géogr.). Minér. Variété de crichtonite trouvée dans un granit du mont Ilmen en Russie.

ILMÉNIUM. s. m. (pr. *il-mé-ni-omm* ; d'*Ilmen*, nom géogr.). Minér. Métal dont l'acide se rapproche de l'acide niobique, et dont l'existence n'est pas universellement reconnue.

* **ÎLOT.** s. m. Très petite île qui se forme dans la mer ou dans le lit d'un fleuve ou d'une rivière. *Îlot* inhabité. (B. de St-P.) Les îles, *îlots* et atterrissements qui se forment dans les lits des fleuves et des rivières navigables ou flottables, appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou possession contraire. (Bousq.)

— Groupe isolé de maisons dans une ville.

* **ILOTE.** s. m. (ét. gr., εἱλώτης, même signif. ; de Ἕλος, Hélos, ville de Laconie, ou du verbe ἕλω, je prends. Nom des esclaves qui travaillaient les terres à Sparte. C'étaient les anciens habitants de la Laconie, réduits en esclavage par Agis Ier, roi de Lacédémone, et indignement traités par leurs vainqueurs, qui s'étudiaient constamment à rendre leur condition plus dure et leur abjection plus grande.

— Par extens. Qui est réduit par la force des gouvernants ou des choses au dernier état d'abjection et d'ignorance. Ne nous constituons pas nous-mêmes les *ilotes* de la civilisation et de la France. (La Menn.)

— Polyp. Nom d'un polypier rapporté au genre orbiculine.

ILOTIE. s. f. Syn. d'ILOTISME. Mot employé par Montesquieu, mais que l'usage n'a pas consacré.

* **ILOTISME.** s. m. État, condition d'ilote.

— Par extens. État d'abjection ou d'ignorance où quelque classe d'hommes est réduite par ceux qui la maîtrisent. Le vasselage et l'*ilotisme* sont encore la politique de l'Europe. (A. Martin.)

ILOUPÉ. s. m. Bot. Arbre de l'Inde qui fournit une huile connue dans le commerce.

ILSCHILBO. s. m. Métrol. Monnaie d'or japonaise

ILUANA. adj. Pharm. Se disait d'une espèce de bol blanc employé contre les vers.

ILUS. Myth. Fils de Tros, fonda Ilion et trouva le Palladium. On le fait vivre au XIVe siècle av. J.-C. Il fut père de Laomédon et aïeul de Priam.

ILVA. Géogr. anc. Île entre la Corse et l'Étrurie. Riche en mines de fer. Aujourd'hui l'île d'*Elbe*.

ILVAÏTE. s. f. (d'*Ilva*, nom géogr.). Minér. Silicate double de fer et de chaux.

ILVATES ou **ÉLÉATES.** s. m. pl. Géogr. anc. Peuple ligure soumis définitivement par Fulvius, l'an 58 av. J.-C. Il habitait au S. de Tortone.

ILYBIE. s. f. (ét. gr., ὕλη, limon ; βίος, je vis). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthares, établi pour onze espèces de l'Amérique ou de l'Europe.

ILYODÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ὕλη, limon ; εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à du limon. || **ILYODÉES.** s. f. pl. Famille d'algues.

ILYOGÉTON. s. m. (ét. gr., ὕλη, limon ; γείτων, citoyen). Botan. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, tribu des gratiolées, comprenant plusieurs espèces australiennes.

ILYSIE. s. f. (ét. gr., ὕλη, limon). Erpét. Genre de serpents, détaché du genre vipère.

ILYTHIA. Myth. Fille de Junon, présidait aux accouchements. On l'identifia à Rome avec Lucine.

ILYTHIE. s. f. (d'*Ilythia*, n. mythol.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des pyraliens, détaché des crambes, et dont l'espèce unique vit aux environs de Paris.

IM. Préfixe employé pour *in* devant *b*, *p* ou *m*.

IMABENZYLE. s. m. Chim. Substance solide obtenue en faisant réagir l'ammoniaque sur une solution d'alcool de benzyle.

* **IMAGE.** s. f. (ét. lat., *imago* ; formé de *imitari*, imiter). Représentation naturelle, objet reproduit dans un corps poli, soit par réflexion, soit par réfraction. Voir son image dans l'eau, dans un miroir.

Ce chien, voyant sa proie en l'eau représentée,
La quitta pour l'*image*, et pensa se noyer. (La Font.)

— Aspect, apparence d'une chose.

La sombre humidité sort du fond des marais,
Etend sur la campagne un immense nuage,
Et voile du soleil la consolante *image*. (Castel.)

— Représentation de quelque chose en peinture, en gravure, en sculpture, en dessin.

— Particulièrement, Celle qui est l'objet d'un culte religieux ; et en ce sens on l'emploie souvent absolument au pluriel. Les images des faux dieux. Honorer les images des saints. Le culte des images. L'image de la sainte Vierge. L'image de Jésus-Christ. L'image de saint Jean. Image en bois, en marbre, en ivoire, en or, en argent. Image ornée de pierres précieuses. Image sculptée, peinte, brodée. Du Christ avec ferveur Jeanne baisait l'*image*. (C. Delav.) Les anciens peuples ont eu beaucoup de vénération pour les *images* ; les Juifs cependant ne s'en permettaient aucune ni dans leurs temples ni dans leurs maisons. (Duchesne.) Les Romains plaçaient à la poupe de leurs navires l'*image* d'une divinité, qui devenait tutélaire pour le vaisseau ; de là vient l'habitude de sculpter une ou plusieurs figures sur les bâtiments de mer. (Id.)

— S'emploie aussi dans ce sens en parlant du portrait, de la représentation d'un personnage respecté. Cette statue est l'image d'un grand roi. Les habits royaux et magnifiques dont les *images* des autres doges sont revêtues ajoutent à l'expression de ce terrible rideau noir. (Mme de Staël. Polybe rapporte que, dans les jours de solennité, on mettait des toges à toutes les *images* des ancêtres, et que ces toges étaient prétextes, c'est-à-dire bordées de pourpre, pour les images des consuls, des préteurs. (Duchesne.) Des toges brodées en or étaient données aux *images* des triomphateurs. (Id.) Les Romains avaient un immense respect pour les *images* de leurs ancêtres. (Id.)

L'objet qui dans la tombe emporta notre hommage
Reste encor près de nous, et vit dans son *image*.
(Lemierre.)

Le sort jaloux abat ce que l'homme a construit,
Sur le front des rois même imprime ses outrages,
Renverse leurs palais et brise leurs *images*. (Castel.)

— A été employé dans le sens d'Estampe.

— Ne sert plus guère qu'à désigner ces petites figures gravées et ordinairement enluminées que l'on accorde pour récompense aux enfants. || On dit dans un sens analogue : Un livre d'images, plein d'images. Donner un livre d'images à un enfant.

— Fig. et fam. *C'est une belle image.* Se dit d'une femme dont la physionomie est belle, mais dépourvue d'expression.

— Loc. prov. *Il est sage comme une image.* Se dit d'un enfant très obéissant, très tranquille. || *On amuse les enfants avec des images.* Se dit à une personne qui veut détourner l'attention par des bagatelles. || Par plaisant. *Vous avez bien fait ; vous aurez une image.*

— Fig. Ressemblance. Dieu a fait l'homme à son image. Cet enfant est l'image vivante de son père. Ce fils, ma seule joie et l'*image* d'Hector. (Rac.) L'homme, *image* d'un Dieu seul bon et seul aimable. (Boil.) La beauté du visage n'a de valeur qu'autant qu'elle est l'*image* de la beauté de l'âme. (De Juss.) Pourquoi la nature n'aurait-elle pas mis sur la terre, dans des fleurs, les *images* des objets qu'elle a placés en réalité dans les cieux ? (B. de St-P.)

— Souvenir qui retrace fidèlement dans le cœur, dans l'esprit, une personne, une chose. J'ai beau vouloir arracher de mon cœur cette *image* trop chère, je l'y sens trop fortement attachée. (J. J. Rouss.)

Adieu. Je vais, le cœur trop plein de votre *image*,
Attendre, en vous aimant, la mort pour mon partage.
(Racine.)

O dieux ! où ! rendez-moi ma raison égarée.
Arrachez de mon cœur cette *image* adorée. (Parny.)
Délices de mon cœur ! Loin de toi mon *image*
A-t-elle fui, pareille au mobile nuage ? (Millevoye.)

— Dans un sens analogue, Forte impression produite par un fait, une action, un événement dont on se souvient ou que l'on prévoit. Il expira à la fleur de l'âge, plein des tristes *images* de la confusion qui devait suivre sa mort. (Boss.) Ces *images* s'offrent sans cesse à mon esprit, et je vous avouerai que je suis résolu de me séparer d'eux pour jamais. (Le Sage.) L'*image* de la caducité sans consolation m'affligeait avant le temps. (J.-J. Rouss.) L'*image* de cette fuite précipitée est empreinte dans mon esprit en traits ineffaçables. (Barth.)

— Idée. Je me fais une image terrible des dangers que vous avez courus. Je me fais de sa peine une *image* charmante. (Racine.) Je me livrai donc à des *images* très agréables. (Le Sage.) J'ai la satisfaction de voir un avare, effrayé des *images* que je présente à sa cupidité, ouvrir ses trésors et les répandre d'une prodigue main. (Id.)

— Représentation d'une chose par des signes qui en réveillent l'idée, qui en rappellent le souvenir, qui la font voir comme présente. Avoir devant soi l'image de la mort, de la misère, du désespoir. Dans un combat assez court, j'ai cru voir l'*image* de l'enfer. (J.-J. Rouss. Elle n'a point sous les yeux l'*image* affreuse de la misère et du désespoir. (Id.) Je n'ai plus devant moi que l'*image* de la mort. (Id.) On ne peut réfléchir sur les mœurs qu'on ne se plaise à se rappeler l'*image* de la simplicité des premiers temps. (Id.) L'*image* de la fidélité ne flatte plus l'homme. (Id.) Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une *image* et une leçon complète de la guerre. (Volt.) L'homme trouve partout des *images* de cette double consonance répandue parmi les êtres organisés. (B. de St-P.)

Soit que je vous regarde, ou que je l'envisage,
Partout du désespoir je rencontre l'*image*. (Racine.)

Et mes chants
Viennent de la nature offrir la douce *image*.
(Delille.)

Le calme inaltérable empreint sur son visage,
De la paix de son cœur est la tranquille *image*.
(Béranger.)

— Description. Opposer l'*image* des combats au tableau de la vie pastorale. (Acad.)

— Métaphore qui peint un objet peu connu avec les traits d'un autre mieux connu. Image sublime. Cela fait image. Ce sont les images qui donnent du coloris au style. Vos expressions sont vives et brillantes, vos *images* bien frappées... (Volt.) Cette *image* n'est ni naturelle, ni aimable, ni vraisemblable. (Id.) Si le philosophe emploie quelquefois des *images*, c'est moins parce qu'il veut peindre que parce qu'il veut rendre une vérité plus sensible, et les *images* sont toujours subordonnées au raisonnement. (Condillac.) La multitude admire ses vers sans les entendre, parce qu'il lui suffit que des *images* vives passent rapidement devant ses yeux comme les éclairs. (Barth.) Cette description offre quelques *images* qui ont paru révolter la délicatesse française. (Del.) La rose ne dure qu'un jour, et sert souvent d'*image* aux philosophes pour exprimer la rapidité de nos plaisirs et de notre existence. (B. de St-P.) Son idée se traduit constamment sous la forme morale ; c'est tout au plus si de loin en loin il la couronne de quelque grande *image* naturelle. (Sainte-Beuve.)

— Antiq. rom. *Droit d'images.* Privilège accordé aux citoyens romains qui avaient exercé de hautes magistratures. Ils faisaient faire leur portrait ou leur buste, et ces images, conservées avec soin par leurs descendants, étaient portées aux funérailles et dans les triomphes des membres de la famille.

— B.-arts. *Images ouvrantes.* Images saintes peintes sur deux côtés mobiles qui, en s'ouvrant, laissaient voir à l'intérieur un sujet sculpté ou peint.

— Entom. État de l'insecte parfait, ou quatrième état par lequel passe et ou arrive l'insecte lorsqu'il est complètement organisé.

— Physiq. Reproduction d'un objet par l'effet de certains phénomènes d'optique. Image que l'on aperçoit dans un miroir. Image produite par la photographie. || *Image réelle.* Celle qui est formée en un lieu autre que celui qu'occupe l'objet. || *Image virtuelle.* Celle qui n'est pas due au concours effectif des rayons lumineux.

IMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Imager. S'emploie adjectiv. Style imagé. Poésie imagée.

IMAGER. v. a. 1re conj. Représenter par des images, par des emblèmes. Les anciens imprimeurs imageaient leur nom.

— Littér. Orner, embellir d'images. Imager son style. Il y a plus d'esprit dans l'argot lui-même que dans l'algèbre, parce que l'argot a la propriété de figurer l'expression et d'*imager* le langage. (Ch. Nod.)

— S'IMAGER. v. pron. Être imagé. Un style qui peut s'imager.

* **IMAGER, ÈRE,** ou **IMAGIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui vend des images. Vieux et peu usité. On dit aussi *imagiste*.

— A signifié Sculpteur, peintre ou enlumineur d'images. On ne peut douter que les *imagiers* poitevins ne fussent très nombreux, et que leur talent ne fût mis en réquisition pour tous les édifices de quelque importance. (Mérimée.)

* **IMAGERIE.** s. f. Comm. Fabrication, commerce d'images.

— Art de l'imagier.

— Nom donné au moyen âge à toute représentation de scènes sculptées sur la pierre ou sur le bois.

— Synon. comp. IMAGE, FIGURE, PORTRAIT, EFFIGIE. L'*image* est simplement la représentation d'un objet, quelle que soit la nature de cette représentation ; c'est le terme général. La *figure* est l'*image* considérée relativement à la forme, à l'attitude. Le *portrait* est l'*image* considérée par rapport à la ressemblance. L'*effigie* est l'*image* considérée relativement à la personne représentée et à l'usage auquel on la destine.

* **IMAGINABLE.** adj. 2 g. Qui se peut imaginer. On lui a fait tous les remèdes imaginables. On a fait tous les efforts imaginables pour le sauver. Il a eu tous les malheurs imaginables. Oui, monsieur ; j'ai déjà disposé tout, et promets d'en avoir tous les soins *imaginables*. (Molière.) Je garde dans mon cœur toutes nos conversations avec une reconnaissance pour vous qui n'est pas *imaginable*. (Mme de Sévig.) Sitôt qu'elle m'eut remarqué, elle le quitta d'un air gracieux, vint à moi les bras ouverts, et me fit toutes les amitiés *imaginables*. (Le Sage.)

* **IMAGINAIRE.** adj. 2 g. Qui n'est que dans l'imagination. Cette imagination est *imaginaire*, s'il en fut jamais. (Malherbe.) Je préfère la tristesse d'un regret *imaginaire* à l'effroi d'être sans cesse assiégé par le crime. (J.-J. Rouss.) Tout me retrace une scène *imaginaire* avec plus de force que les événements qui sont réellement arrivés. (Id.) Otez les douleurs du corps et les remords de la conscience, tous nos maux sont *imaginaires*. (Id.)

— Se dit des personnes qui ne sont ce qu'elles croient être qu'en imagination. Vainqueur imaginaire.

— *Malade imaginaire.* Celui qui se croit malade sans l'être.

— *Espaces imaginaires.* Espaces créés par l'imagination hors du monde réel. || Dans la physique d'Aristote, Espaces situés au delà des fixes et n'admettant ni les corps, ni le lieu, ni le vide.

— Fig. et fam. *Être, voyager, se perdre, se promener dans les espaces imaginaires.* Se faire des visions, se repaître de chimères.

— Algèbr. Se dit d'une valeur qui ne peut être regardée comme existant réellement, mais qui s'introduit dans l'analyse et s'y comporte dans les calculs comme les quantités réelles. La racine carrée d'une quantité négative est imaginaire.

— Substantiv. Ce qui est imaginaire ; ce qui n'existe que dans l'imagination. Faire évanouir l'*imaginaire*. (Acad.)

— Se dit quelquefois pour Imaginatif. Or un matin que notre *imaginaire* avait quitté sa maison à l'heure et dans les circonstances habituelles, il commença au détour de la rue Saint-Ferdinand un de ses petits romans intimes. (A. Daudet.)

— IMAGINAIRE. s. f. Valeur fictive.

IMAGINANT. part. prés. du v. Imaginer. Qui imagine.

IMAGINANT, ANTE. adj. Qui a la faculté d'imaginer.

IMAGINATEUR. s. m. Celui qui imagine.

* **IMAGINATIF, IVE.** adj. Qui imagine aisément, qui a une grande facilité d'imagination. Esprit imaginatif. Puissance, faculté imaginative. Dieu a voulu pourvoir au besoin de notre vie *imaginative* par la brillante faculté de comparer les sensations et de figurer la parole. (Ch. Nod.)

— Substantiv. Celui, celle qui a une grande facilité d'imagination. Les *imaginatifs* vous éblouissent par la richesse de leurs métaphores. (Cormenin.)

— IMAGINATIVE. s. f. Faculté, puissance par laquelle on imagine. N'admirez-vous point son *imaginative* ? (Acad.) Évertuons un peu notre *imaginative*. (Rac.) Sa hardiesse à baisser, sa verve est tarie ; son *imaginative* épuise n'accouche plus que de stratagèmes avortés. (P. de Saint-Victor.)

Rare et sublime effort d'une *imaginative*
Qui ne cede en vigueur à personne qui vive. (Mol.)
Toi qui parais en tout si légère et si vive,
Exerce à ce sujet ton *imaginative*. (Regnard.)

* **IMAGINATION.** s. f. (pr. *i-ma-ji-na-cion* ; ét. lat., *imaginatio* ; formé de *imago*, image ; rad. *imitari*, imiter). Psychol. Faculté de l'âme de se représenter les choses sensibles. On dit que l'imagination est passive lorsqu'on la considère comme faculté de retenir une simple impression des objets. Et l'on pourrait dire alors que ce n'est que la mémoire même dans un cerveau vivement ému. Toutefois elle diffère de la mémoire en ce sens qu'elle nous représente l'objet absent comme s'il était présent, tandis que la mémoire nous laisse toujours cette pensée que l'objet est absent. L'imagination est dite active lorsqu'elle forme des peintures neuves de toutes celles qui sont dans notre mémoire, ou qu'elle dépouille les objets dont elle s'empare des qualités qu'ils ont, ou les revêt de celles qu'ils n'ont pas. C'est à elle qu'il faut rapporter les illusions des gens à passions. Elle devient imagination d'invention, lorsqu'elle invente ; lorsque, rassemblant des qualités éparses dans la nature ou même hors de la nature, dans le monde idéal, elle forme un tout complet qui n'avait point de type hors d'elle, et, si le produit de ses conceptions frappe, étonne, séduit, elle est alors le génie. Je prie votre *imagination* de n'aller ni à droite ni à gauche. (Mme de Sévigné.) Les enfants, qui ont l'*imagination* vive, croiront les voir et les entendre. (Fén.) Le merveilleux gagne l'*imagination*, et quand une fois elle est gagnée, on ne se sert plus de son jugement. (Le Sage.) L'*imagination* étend la mesure des possibles. (J.-J. Rouss.) L'*imagination*, en nous transportant dans l'avenir, peut seule donner un charme aux objets réels. (Id.) L'*imagination* transforme en vices les passions des êtres bornés. (Id.) Faut-il demander s'il est donné aux aveugles d'avoir de l'esprit et de l'*imagination* dans le sens ordinaire de ces mots ? (Dufau.) L'état de calme et de rectitude dans lequel est toujours maintenu le jugement des aveugles les met à l'abri des aberrations auxquelles notre *imagination* ardente ne nous livre que trop fréquemment. (Nodier.) La grandeur apparente ou réelle avait seule des chances auprès des *imaginations* italiennes. (E. Quinet.)

— *Homme d'imagination.* Celui qui a l'imagination vive. || On dit de même : *Gens d'imagination.*

— Dans la littérature et les beaux-arts, Don de l'esprit ou de l'âme, qui consiste à la fois à recevoir de vives impressions des objets réels et à combiner ces impressions de manière à produire avec elles de nouvelles créations. Le feu de l'imagination. Les rêves de l'imagina-

tion. Les écarts, les erreurs de l'imagination. L'*imagination* du peuple devient poétique sous un beau ciel. (Mme de Staël.) Quoique ce soit un don riche et précieux que celui de l'*imagination*, si elle n'est point accompagnée de dons encore plus rares, elle est plus faite pour impressionner rapidement les masses, pour causer un plaisir vif mais passager, que pour agir sur les esprits sérieux et produire des effets durables. (Mlle Ozenne.) L'*imagination* colore vivement les objets, elle leur communique dans le moment présent une vie qui semble pleine de sève, elle les combine en une multitude de façons différentes. (Id.) L'*imagination* est le trésor inépuisable d'où l'on tire à son gré caractères, événements, péripéties, plans complets de compositions litteraires de toute espèce, contes, romans, poèmes, drames. (Id.) S'il est dans notre système intellectuel une puissance admirable par son éclat, son étrange mobilité, son énergie pour disposer de toutes nos facultes, de toutes nos passions, c'est sans contredit l'*imagination*. (Jourdan.) L'amour est sans contredit le sentiment le plus capable d'exalter l'*imagination*, de l'éclairer et de lui faire produire de grandes choses, puisque nous lui devons la création de tous les beaux-arts. (Id.) La postérité ne verra en lui que le poète vivant des seules qualités qui fassent vivre à jamais une légitime renommée, l'*imagination* et le sentiment. (Nodier.)

Et toi, charme divin de l'esprit et du cœur,
Imagination! de tes douces chimères
Fais passer devant moi les figures légères!
A tes songes brillants que j'aime a me livrer! (Del.)

A tourmenter les crédules humains
L'*imagination* est fort ingenieuse. (Formage.)

— Pensée imaginaire. On est loin, on est livrée à toutes ses *imaginations*. (Mme de Sévig.) Son cœur bondissait à l'*imagination* d'une autre Carthage établie la-bas. (G. Flaubert.)

— Opinion, croyance qu'on a de quelque chose, sans beaucoup de fondement. La plaisante imagination que de vouloir nous persuader cela! C'est une pure imagination.

— Idée folle et extravagante, fantaisie bizarre. Se repaitre d'imaginations. C'est un homme qui a d'étranges imaginations. L'ambition n'a pas les *imaginations* moderées. (Malherbe.)

— *En imagination*. En pensée.

— Loc. prov. *L'imagination est la folle du logis*. Mot de sainte Thérèse qui signifie que l'imagination est de toutes les facultes la plus sujette à s'égarer quand la raison ne lui sert point de guide.

— Pathol. *Imaginations*. Syn. de MOUCHES VOLANTES.

* **IMAGINATIVE**. s. f. V. IMAGINATIF.

IMAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Imaginer. S'empl. adjectiv. Conte bien imaginé. Des choses heureusement imaginées. Supposons d'abord un état entièrement régi par l'amour, tel que celui qui a été *imaginé* sur les bords du Lignon par l'ingénieux d'Urfé. (B. de St-P.)

Le cercle *imaginé*, qui de même intervalle
Du nord et du midi les distances egale. (Malh.)

* **IMAGINER**. v. a. 1re conj. (rad. *image*). Créer, former, combiner. C'est un homme qui a imaginé de fort belles choses. L'Égypte n'avait point encore vu de grands édifices que la tour de Babel, quand elle *imagina* des pyramides. (Bossuet.) Avez-vous *imaginé* pour notre affaire quelque chose de favorable? et croyez-vous. Eraste, pouvoir venir à bout de détourner ce fâcheux mariage que mon père s'est mis en tête? (Mol.) Capable d'*imaginer* de grandes choses et de les executer. (Mass.) Les Grecs, qui ont voulu s'approprier l'invention de tous les arts libéraux, ont prétendu qu'ils avaient *imaginé* les ordres toscan, dorique, ionique et corinthien. (B. de St-P.)

— Se représenter dans l'esprit une chose, un être, un plan, un moyen. On ne peut rien imaginer de plus extraordinaire. Je n'*imagine* pas un plus beau sujet que l'histoire de la prière. (Montalembert.) *Imaginez* un peu le plaisir qu'il y a de recevoir des harangues. (Merimée. Je me suis exécuté avec le contentement que vous pouvez *imaginer*. (Id.) On n'*imagine* pas une ville plus abandonnée, plus misérablement provinciale, plus dechue. (H. Taine.) Malouet lui-même se figure mal le parlement anglais, et plusieurs, sur l'étiquette l'*imaginent* d'après le parlement de France. Id.)

— *Imaginer de*, avec un infinitif. Ils déterrèrent, je ne sais où, qu'un moine appelé le P. Souhaitti avait jadis *imaginé* de noter la gamme par chiffres. (J.-J. Rouss.) Kotzebue a *imaginé* de choisir la mort d'Ugolin pour sujet d'une tragédie. (Mme de Staël.

— *Imaginer que*. Croire, penser, se figurer, se persuader. Je n'*imaginerai* jamais que Dieu et un Turc sanguinaire et poltron se ressemblent comme deux gouttes d'eau. (Volt.)

— Absol. La faculté d'imaginer. Quand on *imagine*, on ne fait que voir; quand on conçoit, on compare. (Riv.)

— S'IMAGINER, v. pron. Avec le pronom personnel régime direct. Être imaginé. Rien de plus extravagant ne saurait s'imaginer.

— Avec le pronom personnel régime indirect. Se représenter dans l'esprit. Que l'on s'imagine le pays le plus désert, le plus sauvage. Je m'*imagine* que ce doit être une cérémonie bien imposante. (Mérimée.) Je m'*imagine* que le soleil vous a brunie et engraissée. (Id.)

— Se figurer quelque chose sans beaucoup de fondement. Il s'est imaginé que je voulais le tromper. Elles s'étaient malicieusement informées de ses qualités, s'*imaginant* que ce serait un vieux roi, qui, ne pouvant mieux, amusait sa femme avec des bijoux. (La Font.) Je rendais grâces au ciel de me voir hors de ce mauvais pas, et je m'*imaginais* n'avoir plus rien à craindre, puisque la dame s'était vengée. (Le Sage.) Il ne faut pas s'*imaginer* que les contrees boréales soient dépourvues de vegetaux. (B. de Saint-Pierre.)

— Croire, se persuader. Vous êtes excusable de vous défier de nous et de vous *imaginer* que nous ne nous ferions pas plus de scrupule de vous abandonner que les camarades que nous avons laissés dans cette ville. (Le Sage.) Bien loin de se douter de quelque supercherie de notre part, il s'*imagina* de bonne foi que quelque ennemi secret l'avait voulu rendre suspect au saint-office. (Id.)

IMAM. s. m. V. IMAN.

IMAMAT. s. m. Dignité, fonction d'iman. Parvenir à l'imamat. Être revêtu de l'imamat. Les sultans ottomans sont naturellement revêtus de l'imamat comme chefs suprêmes de la religion musulmane.

— Temps que durent ces fonctions. Pendant son imamat. Son imamat ne fut pas de longue durée.

— Résidence de l'iman.

— Pays gouverné par un iman.

* **IMAN** ou **IMAM**. s. m. du mot arabe *imam*, qui signifie *chef*). Ministre de la religion mahometane, qui fait le service dans une mosquée. Les imans récitent les prières, lisent à haute voix le Coran, font les sermons, assistent les malades et bénissent les mariages. Leur costume est le même que celui des autres musulmans, à l'exception d'un turban un peu plus elevé. Ils reçoivent leur traitement des mosquees qu'ils desservent et sont généralement en grande vénération parmi le peuple.

Et laissant les *imams* qui prêchent aux mosquées
Boire du vin la nuit, qu'il en boive au grand jour (V. Hugo.)

— Titre qu'ont porté les califes et qui est passé aux sultans ottomans, non pas en vertu de leur naissance, puisqu'ils sont d'origine turque, mais par l'effet d'une cession qui leur fut faite par le dernier calife abbasside qui régna en Egypte.

— Titre que les sunnites donnent à ceux de leurs docteurs qui jouissent d'une estime particulière, notamment aux fondateurs des quatre rites orthodoxes, Abou-Hanifah, Chafey, Malek et Hanbal.

— Chez les schiytes. Être doué de vertus surnaturelles, en qui réside l'autorité spirituelle et temporelle, et qui seul a le droit de représenter la Divinité sur la terre. En ce sens, Ali était iman. Ses deux fils étaient imans. Les neuf descendants en ligne directe de Hussein, second fils d'Ali, étaient aussi imans. Les douze imans. Les schiytes actuels, notamment les Persans, croient que le douzieme *imam*, chassé de ce monde par la malice des hommes, est maintenant caché dans un lieu impénétrable, mais que, lorsque la mesure des crimes des hommes aura été comblée, il reparaîtra sur la terre et y fera régner la justice. (Ratier.)

— Titre porté par quelques chefs arabes. L'iman de Mascate.

— Par extens. Prêtre de n'importe quelle religion. Les *imans* et les muphtis de toutes les sectes me paraissent plus faits qu'on ne croit pour s'entendre. (D'Alembert.)

— L'Académie a eu tort d'adopter *iman* pour *imam*; il faut ecrire *imam*, *imamat*, par la raison que *imam* veut dire *chef*, au lieu que le mot *iman* signifie *foi religieuse*.

IMANTÉLIGME. s. m. (et. gr. ἱμάς, άντος, courroie; ἕλιγμα, anneau). Antiq. gr. V. HIMANTELIGME.

IMANTOCÈRE. s. f. étym. gr. ἱμάς, άντος, courroie; κέρας, antenne). Entom. V. HIMANTOCERE.

* **IMARET**. s. m. (et. ar., *amaret*, habitation). Chez les Turcs, Espèce d'hôtellerie ou les élèves des écoles vont prendre leur repas et ou les pauvres trouvent gratuitement les vivres. Les évêques furent dépouillés de leurs biens qui passerent aux mosquees et aux *imarets*. Villemain.

IMASATINE. s. f. Chim. Substance jaunâtre obtenue en faisant bouillir une solution concentrée d'isatine dans de l'ammoniaque. On dit aussi *isatimide*.

IMATIDIE. s. f. ou **IMATIDION** s. m. (et. gr. ἱματίδιον, manteau). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour six espèces dont le type se trouve aux environs de Cayenne.

IMATISME. s. m. (et. gr. ἱματισμός, habit). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, comprenant six espèces vivant dans les regions chaudes d'Afrique et d'Asie.

IMAÜS. Géogr. Nom que les Anciens donnèrent à deux chaines de montagnes différentes. Strabon, Pline, appellent Imaus la partie de l'Himalaya qui borne le Népaul; Ptolemée l'applique à la chaine du Bolor.

IMBABURU. Geogr. Une des huit provinces de la République de l'Équateur, ch.-l. *Ibarra*. Elle tire son nom de l'*Imbabura*, volcan de la chaine des Andes, a 80 kil. N. E. de Quito; 94,000 hab.

IMBAT. s. m. Brise de mer qui souffle à Smyrne, tous les matins.

IMBÂTI, IE. adj. Qui n'est pas bâti, qui n'est pas couvert de constructions. Terrains imbâtis.

* **IMBÉCILE**. adj. 2 g. et. lat., *imbecillis*, même signif.). Qui est dans l'imbecillité; faible d'esprit, incapable. Vieillard imbecile, qui devient imbécile. Ce defaut qui rend un homme *imbecile* pour le gouvernement. (Fenelon.

L'*imbecile* Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne exempt de peril une éternelle enfance. (Racine.)

— Stupide, sot, idiot. C'est l'être le plus imbecile que l'on puisse imaginer. C'est un chanoine de l'eglise de Tolede, le plus *imbecile* mortel qu'il y ait au monde. Le Sage.

— Qui est d'un imbécile. Ils traînent une vieillesse *imbécile* et misérable. Volt.

— Faible, débile sous le rapport physique. Toutes choses qui sont sujettes aux accidents, comme l'argent, le corps et les honneurs, sont serviles, *imbéciles*, fluides. (Malherbe.) Est-il rien de plus faible et de plus *imbécile!* (Mol.) Creature condamnée, créature *imbécile* et misérable, tu ne vaux que par le sang du Dieu qui te racheta. (L. Blanc.)

Le sang a peu de droits dans le sexe *imbécile*,
Mais c'est un grand pretexte a troubler une ville. (Corneille.)

Prêtres audacieux, *imbéciles* soldats,
Du sabre et de l'épée ils ont charge leurs bras. (Voltaire.)

— *Imbécile de corps et d'esprit*. Se dit d'une personne dont l'âge ou les maladies ont affaibli la force du corps et la raison.

— Se dit des choses dans un sens analogue. Sa raison trop supérieure à l'*imbécile* joug qu'on lui voulait imposer. (J.-J. Rouss.) Je n'ai pas de ces pusillanimités *imbéciles* que l'on voit à plusieurs. (Th. Gaut.)

— Subst. Provoquer l'interdiction d'un imbécile. C'est un imbécile, un grand imbecile. Cette malheureuse *imbécile* ne sait plus ce qu'elle fait. (Acad.) Ce qui constitue vraisemblablement la difference qui se trouve entre les *imbécites* et les fous, c'est que les fous joignent ensemble des idées mal assorties et extravagantes sur lesquelles neanmoins ils raisonnent juste; au lieu que les *imbecites* font tres peu de propositions ou n'en font point. (Lavaux.) Que ce soit pour une danseuse ou que ce soit pour une marquise, l'amour, ça fait toujours de l'homme le même *imbecile*. (L. Halévy.) Plus tard, quand son cenacle lui a prouvé que je n'etais qu'un *imbecile*, elle m'a gardé pour le caractere de ma tête. (A. Daudet.)

* **IMBÉCILEMENT** adv. Avec imbécillité. Il s'est conduit bien imbecilement dans cette affaire. Des esprits faibles et feroces, *imbecilement* persuadés que Dieu leur ordonnait le meurtre. (Voltaire.)

* **IMBÉCILLITÉ**. s. f. rad. *imbecile*). Faiblesse d'esprit qui ôte plus ou moins la faculté de comprendre, de mettre de la suite dans ses idees. L'imbecillite de l'âge; être tombé dans l'imbecillité. Imbecillité complete. On a observé qu'il est assez rare de voir des aveugles atteints de folie ou d'*imbecillite*. (Dufau.)

— Se dit des choses. Quelle est la vertu et tout ensemble l'*imbecillite* de ce sang, qui donne la liberté d'approcher de l'arche, mais qui ne la donne qu'au pontife seul? Boss.)

— Se dit quelquefois, par exagération, pour sottise, niaiserie. Cet homme est d'une imbécillite rare. Être trop honnête homme, dans la bouche de certaines femmes, est un brevet d'*imbecillité*. (L. de Balzac.)

— Trait, acte d'imbécillité. Ne faire que des imbecillites.

— S'est dit pour Faiblesse physique ou morale. Mesurant les autres a l'*imbecillité* de leurs forces. (Mont.) Ils tiennent que tout ce qu'ils ne peuvent faire est impossible, et jugent de la force des autres par leur *imbecillite*. (Malherbe.) Les femmes sont tout tirent gloire de leur délicatesse, et quelquefois de l'*imbecillite* de leurs organes. (J. Simon.)

Notre *imbecillite*, maîtresse de nos sens,
Conserve en tous les cœurs un tel penchant aux vices. (Corneille.)

Se laisser prevenir est moins une vertu
Que l'*imbecillite* d'un courage abattu. (Crebillon.)

— Méd. Premier degré de l'idiotisme. L'*imbecillite* peut se montrer accidentellement comme suite de la fievre typhoïde chez les jeunes enfants. Nysten.

IMBELLIQUEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas belliqueux.

IMBÉNI, IE a lj. Theol. Qui n'a point été beni.

— Fig. Qui n'est point beni; qui n'est point heureux. Union imbenie.

* **IMBERBE**. a lj. 2 g. (etym. lat., *in*, préf. de negation, et *barba*, barbe). Qui est sans barbe. Plusieurs nations de l'Amerique sont imberbes. Menton imberbe. Tout cela, joint a une figure *imberbe*, me donnait un air damoiseau ou ne peut plus ridicule. (Th. Gaut. Arrêtés devant Attila, ils se trouvaient en face d'un petit homme trapu, camard, *imberbe*, presque noir, dont les yeux flamboyaient. (Chateaubr.) P. de St-Victor.

— Par dénigrement, signifie Une femme. Ce docteur imberbe voudrait nous régenter.

— Bot. Dont les têtes des fleurs, les feuilles ou les divisions sont dépourvues de poils. Plante imberbe.

— Ichtyol. Qui n'a point de barbillons. Poisson imberbe.

— Ornith. Qui a le bec glabre à la base.

— IMBERBES. s. m. pl. Ornith. Tribu des sylvains amsodactyles, comprenant les oiseaux dont le bec est glabre à la base.

IMBERT (Barthelemy). Poete, né à Nimes, 1747-1790, publia à vingt ans son poeme du *Jugement de Pâris*, qui fonda sa reputation, mais dans ses derniers ouvrages il ne réalisa point les esperances qu'avaient données ses débuts.

IMBÈTE. s. m. Bot. Nom d'un bois veiné et odorant de l'Afrique.

IMBIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Imbiber. S'emploie adjectiv. Abreuvé, arrosé, mouillé, humecte, imprégné. Le vase est *imbibé*, l'étoffe a pris son ph. (La Font.) Suivant Pythagore, la chaleur est le principe de la vie: une goutte du cerveau, *imbibée* d'une vapeur chaude, suffit à la formation de l'homme entier. (Libes.) Les vapeurs dont ils etaient *imbibés* n'ont jamais dû s'evaporer, puisqu'ils s'etaient attirées au centre aussi bien que les parties solides. (B. de St-P.)

— Fig. Esprit imbibé d'opinions erronées, de prejugés. Cet homme est tout *imbibé* de la bonne opinion de lui même. (St-Evrem.) On dit plutôt *imbu*.

— Pop. *Être imbibé*. Être ivre.

* **IMBIBER**. v. a. 1re conj. (et. lat., *in*, en; *bibere*, boire). Abreuver, mouiller, faire pénétrer par un liquide. La pluie a imbibe la terre suffisamment. Imbiber une compresse, une éponge.

— Fig. Imbiber l'esprit d'opinions erronées, de prejugés. Peu usité en ce sens.

— Recevoir par imbibition. Ces plantes imbibent une grande quantite d'eau.

— Cir. *Imbiber la meche*. Lui donner la première couche de cire.

— S'IMBIBER. v. pron. Devenir imbibé d'eau ou de quelque autre liquide. La terre s'imbibe d'eau. Quand on arrose, il faut donner le temps à la terre de s'imbiber.

— Par extens. Être pénétré d'une matiere quelconque. Pendant tout l'été, ces epis s'*imbibent* de la chaleur du soleil, qu'ils réfléchissent sur les antheres, les stigmates et les ovaires de la fleur. (B. de St-P.) Nous avons vu que les bois des végétaux étaient des espèces d'éponges qui s'*imbibaient* des rayons du soleil pendant l'été et nous les rendaient en feu pendant l'hiver dans nos foyers. Id.)

— Fig. S imbiber de prejugés, de sottes opinions.

— Pop. Boire beaucoup.

— Se répandre, pénétrer dans. L huile s'imbibe dans le drap. Les liquides s'imbibent facilement dans certaines matieres sol les. La chaleur du soleil s'imbibe dans les plantes. La teinture s'*imbibe* peu a peu dans la laine qu'on veut teindre. (Fenelon.)

* **IMBIBITION**. s. f. pr. *in-bi-bi-cion*). Action d'imbiber. Faculte de s'imbiber.

— Agric. *Arrosement par imbibition*. Mode d'arrosage qui fait arriver l'eau aux organes à travers une substance permeable et non directement.

— Anat. *Imbibition cadavérique du globe de l'œil*. Formation de deux taches noires sur la sclerotique, qui forment un des signes les plus certains de la mort.

— Bot. Action de se charger de l'humidite ambiante. Les plantes se nourrissent en partie par l imbibition de leurs feuilles.

— Techn. *Désargentation par imbibition*. Manière de desargenter en fondant separement le minerai et l'agent de précipitation.

IMBLESSABLE. adj. Qui ne peut être blessé.

IMBLOCATION s. f. pron. *in-blo-ka-cion*; de *in*, et *bloc*, amas). Manière d'enterrer les corps morts les excommuniés, en élevant un monceau de terre ou de pierres sur leurs cadavres, dans un champ, parce qu'il était defendu de les enterrer en terre sainte.

* **IMBOIRE**. v. a. 3e conj. du préf. *im*, pour *in*, et de *boire*. Se conjugue comme *Boire*. Imbiber, abreuver, impregner, humecter de. Imbiber un corps d'un liquide.

— Fig. Pénétrer de, faire contracter. Imboire de vertus ou de vices. Imboire l'esprit de la jeunesse de principes de morale.

— Se pénétrer de. Il faut qu'il *imboive* leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs preceptes. Montaigne.)

— S'IMBOIRE. v. pron. S'imbiber, se pénétrer.

— Fig. Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, à moins d'occasion de s'*imboire* de leurs prejuges. J.-J. Rousseau. C'est dans l'enfance que nous nous sommes *imbus* des prejuges qui retardent les progrès de nos connaissances, et qui nous font broncher dans l'erreur. Condill. Mais il paraît que ce jeune homme, qui a passé quelques jours a Paris, s'y est *imbu* des mêmes folies. Ch. Nodier.

IMBOUAI. s. m. Fruit d'une solanee d'Abyssinie, dont on se sert pour combattre la teigne.

IMBRAMIEN Myth. gr. Surnom de Mercure chez les Carieus. Mercure Imbramien était

adoré dans l'île d'Imbro conjointement avec les Cabires.

IMBRASIE. Myth. Surnom de Junon, parce qu'on croyait qu'elle était née sur les bords de l'Imbrasus, fleuve de l'île de Samos.

IMBRIAQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *inebriatus*, enivré; rad. *ebrius*, ivre). Pris de vin, enivré, ivre. Peu usité.

— Par exagér. Je pense que je suis aujourd'hui *imbriaque*, j'oublie la moitié des choses dont j'ai besoin. (Hauteroche.)

IMBRICAIRE. s. f. (radic. *imbriqué*). Bot. Genre d'arbres lactescents de la famille des sapotacées, dont l'espèce type croît à Maurice et à la Réunion. || Syn. de BOECKHIE.

— Moll. Genre non adopté de mollusques gastéropodes.

IMBRICATA. s. f. (mot lat. signif. *imbriquée*). Moll. Coquille bivalve, nommée aussi *fattière*.

IMBRICATIF, IVE. adj. (rad. *imbriqué*). Bot. Se dit des feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsque leurs rudiments sont appliqués en recouvrement les uns sur les autres et forment plus de deux séries. || Se dit aussi de l'estivation quand les parties d'un tégument floral sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs, que l'ordre de ces rangs n'est pas bien déterminé, et que les pièces se recouvrent les unes les autres à peu près comme les tuiles d'un toit.

IMBRICATION. s. f. (pron. *ein-bri-ka-cion*; rad. *imbriqué*). Superposition de feuilles, d'écailles, de tuiles imbriquées, et qui s'enchâssent entre elles comme les briques d'un toit.

— Nom donné au moyen âge à un dessin formé de petites briques ou de petites pierres taillées, diversement colorées et disposées dans un ordre spécial.

IMBRICES. s. f. pl. (ét. lat., *imbrex*, même signif.). Constr. Tuiles romaines.

IMBRIFÈGE. adj. (étym. lat., *imber*, pluie; *fugo*, je chasse). Qui préserve de la pluie. Chapeau imbrifuge.

IMBRIM. s. m. (pron. *eia-brimm*). Ornith. Grand plongeon du Nord.

IMBRIQUANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles s'appliquent le long du pétiole qu'elles cachent tout entier en se recouvrant les unes les autres comme les tuiles d'un toit, et se dirigeant de la base au sommet.

— Hist. nat. Se dit en général d'un corps qui est composé de parties placées en recouvrement les unes sur les autres.

*** IMBRIQUÉ, ÉE.** adj. (étym. lat., *imbrex*, tuile). Se dit des parties qui se recouvrent les unes les autres comme les tuiles d'un toit. Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux sont imbriquées. Les hauts toits d'ardoises délicatement *imbriquées* et papelonnées. (Th. Gautier.)

— Bot. *Étamines imbriquées*. Celles qui sont disposées en gradins, et qui se recouvrent en partie les unes les autres. || *Pétales imbriqués*. Ceux qui, avant l'épanouissement, se recouvrent partiellement les uns les autres. || *Squames imbriquées*. Se dit des squames du péricline, quand, étant sur plusieurs rangs, celles des rangs intérieurs sont progressivement plus longues que celles des rangs extérieurs.

— Entom. *Antennes imbriquées*. Celles dont les articles, enfilés par le milieu, sont concaves à leur sommet, de manière qu'ils recouvrent la base de celui qui suit, comme les tuiles d'un toit.

— Ichtyol. *Écailles imbriquées*. Celles qui, dans les poissons, s'appliquent en partie les unes sur les autres, de manière que l'extrémité inférieure de la première couvre l'extrémité supérieure de la seconde.

IMBRO ane. *Imbros*. Géogr. Île de la Turquie d'Europe dans l'Archipel, à 12 kil. S.-O. de la presqu'île de Gallipoli. On y élève des chèvres et des abeilles. Elle était le siége du culte des Cabires; 5,000 hab.

*** IMBROGLIO.** s. m. (se prononce à l'italienne sans faire sentir le *g*). Mot italien admis dans notre langue comme synonyme du mot *embrouillement*, qu'il a vie. Il, et du terme populaire *embrouillamini*. Désordre, confusion d'une affaire. C'est un imbroglio que ce procès. Quel imbroglio dans cette affaire! Quel imbroglio nous faites-vous là!

— Littér. Œuvre d'imagination, pièce qui présente une intrigue très compliquée, et dont il est difficile de suivre le fil. Heraclius est un *imbroglio* tragique et le Mariage de Figaro est un spirituel *imbroglio*. Dict. de la Conv. L'*imbroglio* qu'on ne peut débrouiller ne mérite plus ce nom; il doit prendre celui de galimatias. H.

— On écrit aussi *imbrouille* (pr. *ein-brolle*, *ll* mouill.). Quant à moi ne voulant faire sur ce plan qu'une pièce amusante et sans fatigue, une espèce d'*imbrouille*. (Beaumarchais.)

IMBRÛLABLE. adj. 2 g. Néol. Qui ne peut brûler ou qui ne brûle pas bien. Corps imbrûlable.

*** IMBU, UE.** part. pass. du v. Imboire. S'emploie adjectiv. Papier imbu d'huile. Linge imbu d'eau. || Au propre, on dit plutôt *imbibé*.

— Fig. Qui est instruit, rempli, pénétré d'une doctrine. Il est déjà imbu de cette affaire. Son âme était imbue des principes de cette science. Imbu de bons, de mauvais principes. A quelque état que parvienne un homme *imbu* de maximes basses, il est toujours honteux de s'allier avec lui. (J.-J. Bouss.)

— Préoccupé, infatué de. Il est imbu de son mérite.

— IMBU. s. m. ou IMBUE. s. f. Techn. Première couche de peinture à l'huile, qui pénètre les pores du bois ou du plâtre. || Vernis qui a été absorbé par des peintures délayées avec trop d'essence.

IMBUCCATION. s. f. (pr. *cia-bu-ka-cion*; ét. lat., *in*, dans; *bucca*, bouche). Action d'introduire dans la bouche. L'*imbuccation* se fait d'une manière moins naturelle; les aliments coulent avec plus de peine et se tassent moins bien dans l'estomac. (Brill.-Sav.)

*** IMBUVABLE.** adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible d'être bu, impotable.

IMÉRÉTHIE. Géograph. Pays de la Russie d'Asie, ch.-l. *Kutais*, entre le Caucase au N., la Géorgie à l'E., l'Arménie au S., la Mingrélie à l'O. Il est arrosé par le Rioni, au bassin duquel il appartient, et couvert par les ramifications du Caucase; 80,000 hab. Sol fertile. Ses habitants, de race géorgienne, professent la religion grecque. Il fait partie de la Russie depuis 1801.

IMÉSATINE. s. f. Chim. Dérivé de l'isatine.

IMIDE. s. f. Chim. Produit direct de la déshydratation des amides acides.

IMIER ou **IMMER** (Saint-). Géogr. Village du canton et à 10 kil. N.-O. de Berne (Suisse). Dentelles, horlogerie; 7,200 hab.

IMISTE. s. f. Moll. Genre de mollusques de la famille des byssifères.

*** IMITABLE.** adj. 2 g. Qu'on peut imiter.

— Qu'on doit imiter, qui mérite d'être imité. Ses exemples ne sont pas imitables. Certes, une conduite aussi légère n'est pas imitable.

— *Imitable à*. Ce n'est pas la puissance de Dieu qui est *imitable* aux hommes. (Balzac.)

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée présentant naturellement le dodécaèdre à pans pentagones, qu'on obtient par la division mécanique du prisme hexaèdre régulier de la même substance.

*** IMITATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui s'attache à imiter. Bon, mauvais, habile imitateur. Imitateurs maladroits. La ville, l'*imitatrice* éternelle de la cour. (Mass.) Les enfants, grands *imitateurs*, essayent de tout dessiner. (J.-J. Rouss.) Plus nous comptons d'*imitateurs*, plus nous sommes confirmés dans la bonne opinion que nous avons naturellement de nous-mêmes. (S. Dubay.)

— Se dit en parlant des beaux-arts et de la littérature. Un imitateur de la nature. Le véritable *imitateur*, l'artiste sage est économe de groupes. (Diderot.)

— Poète, écrivain, artiste sans originalité, qui se contente d'imiter. Tandis qu'à la faveur de ces licences l'homme de génie déploie à nos yeux les grandes richesses de la poésie, les faibles *imitateurs* s'efforcent d'en étaler le faste. (Barthelemy.)

> Quelques *imitateurs*, vrai bétail, je l'avoue,
> Suivent, en sots moutons, le pasteur de Mantoue
> (La Fontaine.)

— Poète qui fait usage de l'harmonie imitative

> Voyez comme enrichi d'éclatantes images,
> De Vulcain déchaîne s'il vous peint les ravages,
> Quand la flamme dévore et forêts et moissons,
> L'habile *imitateur* fait pétiller les sons! (Barreau.)

— Hist. relig. *Imitateurs du Christ*. Secte des États-Unis qui préconisait la malpropreté du corps et la promiscuité des sexes.

— Adjectiv. Il est imitateur des vertus de ses ancêtres. Tous les chrétiens doivent être imitateurs de Jésus-Christ. Cette fille est imitatrice des vertus de sa mère. Le peuple est *imitateur*. (Acad.) Le singe est un animal *imitateur*. Id. *Imitateur* par instinct de tous les ouvrages de la nature, l'homme a puisé dans cet équilibre l'idée de la symétrie, qui n'est que la correspondance fraternelle de deux moitiés égales. B. de St-P. L'esprit *imitateur* trop souvent nous abuse. (Delille.

> Le singe est né pour être *imitateur*,
> Et l'homme doit agir d'après son cœur. (Volt.)

— IMITATEUR. s. m. Ornith. Oiseau de l'Afrique australe.

*** IMITATIF, IVE.** adj. Qui imite, qui a la faculté d'imiter. Sens imitatif. Faculté imitative. Pouvoir imitatif. Le singe est un animal *imitatif*. (Buff.) Dans la formation des langues, les noms ont été *imitatifs* toutes les fois que les choses ont pu être représentées par des sons. Condill.)

— *Mots imitatifs* ou *onomatopées*. Mots dont le son éveille l'idée des objets qu'ils représentent. Tels sont les mots *glouglou*, *trictrac*, *bombe*, *cliquetis*, *craqueter*, *gruger*, *ronfler*, etc.

— *Harmonie imitative*. Arrangement de mots qui tend à produire par les sons le même effet que les objets eux-mêmes. Tel est ce vers, où Racine peint le monstre qui fut cause de la mort d'Hippolyte :

> Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Et cet hémistiche du même :

> L'essieu crie et se rompt . . . .

On peut encore citer ce vers de Saint-Lambert :

> Et la foudre en grondant roule dans l'étendue.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété plus simple.

*** IMITATION.** s. f. (pr. *i-mi-ta-cion*). Action d'imiter. L'imitation des vertus, des vices. L'imitation des Anciens. L'imitation de la nature. Il n'a pas l'invention, mais il a le talent de l'imitation. Ceux qui ne se conduisent pas par raison, se laissent d'ordinaire conduire par l'*imitation*. (Mlle de Scudéry.) Le goût de l'*imitation* est de la nature bien ordonnée. (J.-J. Rousseau.) Les hommes dans leurs travaux ne font rien de beau que par *imitation*. (Id.) En général, la tendance à l'*imitation* développe les hommes. (Id.)

— Résultat de l'action d'imiter. Concevons que les signes visibles rendent l'*imitation* plus exacte, mais que l'intérêt s'excite mieux par les sons. J.-J. Rouss.) Telle est la disposition de notre esprit, que les choses les plus indifférentes dans la réalité nous font plaisir dans l'*imitation*. (Ourry.)

— Copie, reproduction. Ce n'est qu'une imitation.

— Contrefaçon. Dans le commerce, l'*imitation* donne souvent des bénéfices illicites. (L. Louvet.)

— Production de l'esprit ou de l'art qui est imitée d'une autre. Cette idylle est une imitation de Théocrite. Ce tableau est une imitation de la *Transfiguration* de Raphael.

— *Arts d'imitation*. Arts dont le but est l'imitation exacte de l'homme, des animaux, de la nature, et de tous les objets matériels. La peinture et la sculpture sont des arts d'imitation.

— En littérature, Emprunt des images, des pensées, des sentiments qu'on puise dans les écrits de quelque auteur. Mon *imitation* n'est point un esclavage. (La Font.) Le jugement doit empêcher que l'*imitation* ne devienne servile, et par cela même mauvaise. (Fred.) L'*imitation* des étrangers est un défaut de patriotisme. (Mme de Stael.) On ne va jamais au grand par l'*imitation*. (Toussaint.) L'*imitation* doit être faite d'une manière noble, généreuse, et pleine de liberté. (X. Marm.) La bonne *imitation* est une continuelle invention. (Id.)

— On dit d'une chose qu'on ne saurait imiter, Qu'elle est au-dessus de toute imitation.

— *Imitation de Jésus-Christ*. Titre d'un livre de piété très estimé qu'on attribue à Thomas A-Kempis ou à Jean Gerson. Lire un chapitre de l'Imitation. Il y a aussi l'Imitation de la sainte Vierge.

— Mus. Répétition totale ou partielle du chant d'une partie, reprise par une autre partie.

— Pathol. *Imitation morale*. Communication chez les témoins d'un acte des causes passionnelles dont il a été la conséquence et par suite répétition par eux de cet acte ou production d'un acte semblable. || *Imitation morbide*. Contagion fréquente, dans les hôpitaux, les couvents ou les ateliers de femmes, des maladies nerveuses ou convulsives. || *Folie par imitation*. Imitation morale de la folie poussée au plus haut degré, jusqu'aux actes les plus violents, aux crimes les plus atroces.

— Techn. Matière travaillée qui imite l'aspect d'une matière plus précieuse. Imitation d'or. Imitation de diamant. On les avait placés (les bustes) sur deux colonnes en *imitation* de marbre. L. Halévy.)

— Théât. Parodie du jeu, de la diction d'un acteur célèbre exécutée par un autre acteur. Il y a des imitations dans toutes les revues de fin d'année.

— *A l'imitation de*. loc. prépos. A l'exemple de..., de même que..., sur le modèle de...

IMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Imiter. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Vertus si connues et si peu *imitées*. (Mass.) Ah! puisse être *imitée* une vertu si rare! (Del.) Les objets familiers, une pierre brute, une herbe potagère, que nous ne remarquons point dans la nature, captivent notre attention quand ils sont bien *imités*. (Ourry.)

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui par l'art *imité* ne puisse plaire aux yeux. (Boil.)

— *Imité de*. Les idylles de Berquin sont pour la plupart *imitées* de Gessner. (La Harpe.) La nation française, la plus cultivée des nations latines, penche vers la poésie classique, *imitée* des Grecs et des Romains. (Mme de Stael.) Une partie de ce morceau est *imitée* de la célèbre invocation à Vénus du poète Lucrèce. (Aimé Martin.)

— *Imité par*. Le diamant est remplacé par du cristal très pur et habilement taillé; les pierres colorées sont imitées par des verres colorés au moyen des substances mêmes qui entrent dans les pierres naturelles.

*** IMITER.** v. a. Ire conj. (du lat. *imitari*, même signif.). Faire, ou s'efforcer de faire exactement les mouvements, les gestes, les actions physiques qu'on voit ou qu'on a vu faire. Il imite tout ce qu'il voit faire. Il imite le rossignol à s'y tromper. Folie des courtisans qui *imitent* les défauts corporels. (Bac.) Le singe *imite* l'homme qu'il craint, et n'*imite* pas les animaux qu'il méprise. (J.-J. Rouss.) Il crut voir dans leurs protestations cet air de vérité que le mensonge n'*imite* jamais. (Volt.) Il le perfectionne, soit par les leçons qu'on lui donne, soit en *imitant* celui des oiseaux qu'il est à portée d'écouter. (Buff.)

> A peine nous sortions des portes de Trézène,
> Il était sur son char; ses gardes affligés
> *Imitaient* son silence, autour de lui rangés. (Racine.)

— Contrefaire. L'art a même trouvé le moyen d'*imiter* en ceci la nature. (Buffon.) Les faussaires *imitent* dans un but coupable des inscriptions, des manuscrits, des monnaies et autres objets d'art. (Louvet.) La chimie a donné les moyens d'*imiter* à s'y méprendre complètement jusqu'au vin de Champagne. (Id.)

— Au moral, Prendre pour exemple. Imiter les grands hommes. Imiter ses ancêtres, les vertus de ses pères. *Imitez* un si bel exemple, et laissez-le à vos descendants. (Bossuet.) *Imitons*, comme lui, la bonté de Dieu. (Id.) *Imitez*-le dans ses pratiques. (Id.) *Imitez* ses exemples. (Fléch.) Il songea plus à *imiter* la valeur de son père que sa philosophie. (Volt.)

> J'*imite* sa pudeur et fuis votre présence
> Pour n'être pas forcée à rompre le silence. (Racine.)
> Ainsi, dans leurs excès, vous n'*imiteriez* pas
> L'infidèle Joram, l'impie Ochozias? (Id.)
> *Imitez* du frelon le volage caprice;
> Il va de chaque fleur caresser le calice. (Berchoux.)

— Prendre l'esprit, le style d'un auteur, la manière d'un artiste. Imiter Horace, Virgile, Cicéron, etc. Imiter les tableaux des grands maîtres. Voilà le seul bel endroit de sa tragédie, et même le seul raisonnable, car c'est le seul que Racine ait *imité*. (Volt.) On sait que Massillon a *imité* plus d'un endroit de Racine. (La Harpe.)

— Dans les beaux-arts, Faire l'image, la ressemblance d'une chose. Ce peintre, ce sculpteur s'attache à bien imiter la nature. La musique imite le bruit du tonnerre, les gémissements, les cris, etc.

— Être semblable à, avoir un faux semblant de. Ce papier peint imite le velours. Cette composition imite le diamant. L'argent doré, le chrysocale, le similor, le cuivre doré ou simplement mis en couleur, imitent l'or. Là ces baies n'égalent pas en qualité celles dont elles *imitent* les formes et les couleurs, elles les surpassent en durée. (B. de St-P.) On fabrique à Paris de petits ornements qui *imitent* à la fois les marbres les plus rares, le blanc albâtre, la pierre la plus porense. (Louvet.)

— Absol. *Imiter*, ce n'est point copier; c'est travailler à la façon des grands maîtres, c'est exercer son activité propre, c'est produire dans leur esprit et par de semblables procédés. (Ourry.) L'enseignement n'est, à bien des égards, que l'indication patiente de ce qu'il faut faire, de la manière dont il faut s'y prendre pour *imiter*. (Id.)

> *Imiter* est dans la nature.
> Parfois on *imitant* l'ouvrage est embelli.
> (A. Rigaud.)

— S'IMITER. v. pron. Faire ce qu'on a déjà fait. Ce peintre s'imite toujours. Les hommes médiocres s'imitent, et s'honorent du nom d'originaux.

— S'imiter mutuellement. Ces peintres s'imitent. Si l'on devait s'*imiter* constamment les uns les autres, à quoi bon une âme et un esprit pour chacun? (Mme de Stael.)

— Être imité. Un tableau qui ne peut s'imiter.

— Syn. comp. IMITER, COPIER, CONTREFAIRE. V. CONTREFAIRE.

IMMA. s. m. Ocre rouge et ferrugineuse, pour la teinture et la peinture.

*** IMMACULÉ, ÉE.** adj. (étym. lat., *immaculatus*; formé de *in*, priv., et de *macula*, tache). Qui est sans tache de péché. L'immaculée conception. || *Agneau immaculé*. Titre donné à Jésus-Christ.

— Par extens. Pur, sans tache, sans souillure, surtout en parlant de choses morales. Depeuplée en grande partie, sans bornes dans les champs, sans haies, sans murailles, sans ruines, l'Espagne porte sur le front l'orgueil *immaculé* du désert. (Edg. Quinet.)

> La vérité, pour nous de tant d'ombres troublée,
> Dans la cité de Dieu rayonne *immaculée*. (Soumet.)

— Dans le langage ordinaire, Qui n'est point taché. Un linge immaculé.

— Hist. nat. Qui n'a point de taches sur le corps. Animal immaculé. Oiseau immaculé. Poisson, insecte immaculé. Fleur immaculée.

IMMACULICORNE. adj. 2 g. (étym. lat., *immaculatus*, sans tache; *cornu*, corne). Entom. Dont les cornes ou antennes sont sans tache.

IMMANENCE s. f. Philos. Caractère de ce qui est immanent.

— Physiol. Système d'après lequel chaque élément anatomique aurait sa force propre et isolée.

*** IMMANENT, ENTE.** adj. (étym. lat., *in*, dans; *manere*, rester). Philos. Qui demeure continu, constant. Les subtilités de la dialectique grecque se tournent de préférence vers l'objet *immanent* de la spéculation du génie de l'Orient, l'essence divine. (Cournot.)

— Qui existe et agit toujours de la même façon dans un objet quelconque. Les causes immanentes. Les forces immanentes. La gravité est immanente à tous les corps. La volonté opère hors du corps; c'est un effort; ses actes ne sont point *immanents*. (Diderot.) La justice est *immanente* à l'âme humaine. (Proudhon.)

— Théol. Les actions de Dieu immanentes

développent, qu'elle règne déjà par la douceur de son caractère et rend sa modestie *imposante*. (J.-J. Rousseau.) Il a la figure *imposante*, le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible. Buff. Après Phocion restaient deux Athéniens dont l'un se faisait remarquer par sa taille majestueuse et une figure *imposante*. (Barthelemy.) Enfin, croiriez-vous que je la trouve *imposante*, malgré son naturel et le laisser-aller de sa conversation? (Mme de Stael.) C'était quelque chose que d'avoir des armes, un demi-casque de carton, un coursier déjà nommé, et un nom *imposant* pour lui-même. (Florian.) Le public formait déjà une *imposante* assemblée alignée sur des files de chaises comme pour une distribution de prix. A. Daudet.) Dans une démocratie, c'est avec une *imposante* autorité que l'Etat fait tomber les têtes rebelles. (L. Blanc.)

— Se dit aussi des choses qui élèvent l'âme, et qui la remplissent d'une admiration mêlée de respect. Spectacle imposant. Cérémonie imposante. Ce triple rang de vieillards, de matrones, de guerriers, ces prêtres, ces nuages d'encens, ce sacrifice, tout sert à donner à ce conseil un appareil *imposant*. (Chateaub.) L'entrée de la rade de Rio-Janeiro offre le spectacle le plus *imposant* et le plus agréable. (Passy.)

— *Forces imposantes*. Forces militaires considérables. Il mit sur pied des forces imposantes.

— Fam. Grand, important. Dietrich demanda sa gourde, qui était d'une grosseur très *imposante*. (Mérimée.) Sa fortune, comme son palais, était encore assez *imposante*, quoique passablement délabrée. (E. About.)

IMPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Imposer. S'empl. adjectiv. Joug imposé. Taille imposée. Taxe imposée. Vous vous plaignez d'un joug *imposé* dès longtemps. (Rac.)

— Fig. La seule obligation qui vous soit imposée est de...

— Par extens. Nom imposé au baptême.

— Place sur. L'évêque qui consacre un prêtre tient les mains imposées sur la tête de l'aspirant.

— Absol. Astreint à payer un tribut, une charge, un impôt. Les provinces imposées. Les citoyens imposés. Gran let obtint alors ce nouveau titre de noblesse que notre manie d'egalité n'effacera jamais; il devint le plus *impose* de l'arrondissement. (H. de Balzac.)

— *Les plus fort imposés*. Ceux qui payent le plus d'impositions. *Fort*, dans cette locution, doit être invariable, parla raison qu'il est adverbe; il est mis là pour *fortement*. Les plus fort imposés de la ville ont été appelés à prendre part à la délibération du conseil municipal.

— Subst. La cotisation doit être calculée en raison du nombre des *imposés*. (Proudhon.)

* **IMPOSER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *in*, sur; *ponere*, mettre). Mettre dessus. Il ne se dit guère en ce sens que dans cette phrase : *Imposer les mains*. Les mettre sur quelqu'un pour lui conférer un caractère sacré. L'évêque impose les mains en donnant la prêtrise. Les apôtres donnaient le Saint-Esprit en imposant les mains.

— *Imposer un nom*. Donner un nom. Dans toutes les sciences, on a eu la petite vanité d'*imposer* des noms fastueux aux choses les plus communes. Volt. Les parents se rassemblent à la cabane de la mère pour *imposer* un nom à l'enfant. Chateaub.) Ils *imposerent* leur nom et leur culte a leur nouvelle patrie. (Montalembert.)

— Obliger à payer les tributs, les droits, les contributions qu'un gouvernement exige. Imposer un tribut sur une province conquise. Imposer un tribut annuel de tant. Imposer des droits sur tout ce qui entre dans un royaume et sur tout ce qui en sort. Imposer de nouvelles contributions, de nouvelles charges. Les Phéniciens avaient refusé de payer a Sesostris le tribut qu'il leur avait *imposé* en revenant de ses conquêtes. (Fén.)

— Prélever un impôt sur. Imposer un pays. Imposer une province. Imposer un département. Imposer une personne. Imposer quelqu'un a tant.

— Charger quelqu'un de faire, de suivre, d'observer, de soutfrir quelque chose et lui en faire un devoir, une obligation, une nécessité indispensable. Imposer une loi dure. Imposer une charge, une obligation. Imposer une rude nécessite. Imposer une tâche, un joug. En lui donnant cette commission on lui a imposé une tache difficile a remplir. Imposer des conditions très dures. Le vainqueur impose la loi au vaincu. Imposer une servitude au propriétaire d'un héritage. Le sacrifice que lui impose la raison. Imposer des peines, une pénitence. Observe exactement la loi que je t'*impose*. (Corn.) Le pays, redevenu le maître, nous *imposera* la grande expiation nationale. (Gambetta.)

— Paranal. Imposer un roi. Imposer un maître. Imposer un gouverneur a une province.

> Que prétendez-vous donc? Pensez-vous que ma voix
> Ait fait un empereur pour m'en *imposer* trois? (Rac.)

— *Imposer silence*. Faire taire. J'ai *imposé* silence a ces flatteuses pensées qui se presentent sans cesse pour enfler nos cœurs. (Boss.) Phalotas achevait a peine, qu'un heraut, après avoir *imposé* silence, s'est écrie : Qu'on fasse avancer le chœur de Sophocle. (Barth.)

— Fig. *Imposer silence aux passions*, etc. Les comprimer, empêcher qu'elles ne troublent l'âme. *Imposer* silence à la nature, à la raison. (J.-J. Rouss.) || *Imposer silence aux médisants, a la calomnie, au mensonge*. Faire que les médisances, que les calomnies ne trouvent plus de credit, et que ceux qui les répandent soient par la force de se taire. Il faut *imposer* silence au mensonge. (Volt.)

— *Imposer du respect*. Inspirer du respect. La presence du souverain impose du respect aux révoltés. Les titres ne servent de rien pour la posterite; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses *impose* plus de respect que toutes les epithetes. (Volt.)

— Absol. Inspirer un sentiment de respect, d'admiration, de crainte. Ces bravades ne peuvent *imposer* qu'aux âmes faibles. (Acad.) Demandez aux Scythes, aux Sarmates et aux Esclavons, si l'Ebre, le Danube, le Tanais, sont des barrières qui leur *imposent*. (Marmont. Le lendemain, comme le château devait être investi après la messe, elle se rendit armée d'un sabre a l'église, ou sa contenance *imposa*. (L. Blanc.) Mademoiselle de Beaulieu, par la fermete précoce de son caractère, *imposait* a toutes ses compagnes. (G. Ohnet.)

> Ils demandent un chef digne de leur courage,
> Dont le nom seul *impose* a ce peuple volage. (Volt.)
>
> D'ou vient qu'une bergere, assise sur les fleurs,
> Simple dans ses habits, plus simple dans ses mœurs,
> *Impose* a ses amants surpris de sa sagesse?
> (De Bernis.)

— Signifie aussi Abuser, tromper, surprendre à l'aide des sentiments qu'on inspire. Le fourbe qui longtemps a pu vous *imposer*. (Mol.) Il nous accuse de lui *imposer*. (Bossuet., On craindra de vous *imposer*, quand l'imposture n'aura plus à attendre que votre colere. Mass. Tu *m'imposais* ici pour me déshonorer. (Volt.)

> Qui ne s'y fut trompé? Jamais l'air d'un visage,
> Si ce qu'il dit est vrai, n'*imposa* davantage.
> (Molière.)
>
> Vous verrez si j'*impose*, et si leur foi donnée,
> N'avait pas joint leurs cœurs depuis plus d'une année.
> (Id.)

— *En imposer*. S'emploie plus ordinairement dans ce dernier sens. Vous voulez en imposer a vos juges, a vos auditeurs. Vous nous en imposez. Ne le croyez pas, ses paroles sont trompeuses, il en impose. Le théâtre doit en *imposer* aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers. Volt.) Mon cher, votre cœur vous en a longtemps *imposé* sur vos lumières. J.-J. Rouss. Assez longtemps l'esprit de parti en a *imposé* a un certain public, et a fait méconnaitre la verite que personne ne défendait. La Harpe. Les dehors fleuris ne m'en *imposent* pas, et mes yeux, demi-fermes, ne sont jamais eblouis. (Sénancour.)

> La dame, qui depuis longtemps
> Connait a fond votre personne,
> A dit : Hélas! je lui pardonne
> D'en vouloir *imposer* aux gens. (Voltaire.)

— *Imposer une chose*. Faire croire comme véritable une chose qui ne l'est pas. Pour puissant et rusé qu'il soit, il ne me pourra jamais rien *imposer*. (Descartes.)

> Mais quoi qu'a ces mots elle puisse *imposer*,
> Demain il la verrait mourir ou l'épouser
> (Corneille.)

— Attribuer faussement. Le plus sûr était de m'*imposer* une folle imagination, et de l'adresser tout droit aux ministres. Mme de Sevig.)

— Impr. Mettre les pages composées en ordre et les serrer dans un châssis.

— Liturg. En parlant des psaumes. Entonner.

— **S'IMPOSER** v. pr. Imposer à soi. S'imposer une tâche, des sacrifices. S'imposer un devoir. S'imposer une obligation.

— *S'imposer silence*. Se defendre de parler ou de se plaindre.

> Je m'*impose* silence,
> En la violence
> Que me fait le malheur. (Malherbe.)

— Absol. Prélever un impôt sur soi-même, en parlant des provinces, des Etats. Autoriser un département a s'imposer extraordinairement.

— Être imposé. La mode et la convention ne s'*imposent* ni aux genies, ni aux caracteres. H. Fame.) Des devoirs nouveaux s'etaient *imposés* alors au jeune homme. (G. Ohnet.)

— Se faire admettre, faire accepter son autorité malgré autrui. Se dit en bonne et en mauvaise part. S'imposer dans une maison. S'imposer dans une société. Cet intrigant s'est imposé chez vous. Au dehors, il s'était *imposé* par les guerres de Flandre et par le grand ton de sa diplomatie. L. Blanc.)

— *S'en imposer*. L'homme s'en impose, se trompe, se ment a lui-même.

IMPOSEUR, s. m. Imprim. Celui qui impose, qui met ce qui est composé dans le châssis, etc. On dit plus ordinairement *metteur en pages*.

— Hist. eccles. *Imposeur de mains*, ou absol. *imposeur*. Membre d'une secte luthérienne.

IMPOSITEUR, s. m. Celui qui impose, qui assoit les impôts.

* **IMPOSITION**, s. f. (pr. *cin-po-zi-cion*). Action d'imposer. Il n'est d'usage, au propre, que dans cette phrase : *L'imposition des mains*. Les fidèles reçoivent le Saint Esprit par l'imposition des mains. Bon céleste que nous ne recevons qu'une fois par l'*imposition* des mains. (Bossuet.)

— Iron. *Imposition des mains*. Action de battre, de frapper. M. Bourdelot est toujours en son abbaye de Marc-en-Berry, ou il plaide fort contre ses moines et les moines contre lui; il a en peur de l'*imposition* des mains. Gui Patin.)

— *Imposition du nom*. Action de donner un nom. Après l'*imposition* du nom, la mere entre dans la cabane. Chateaub. Le vulgaire, quand une *imposition* des noms se détermine souvent par des rapports superficiels... Buff.

— Fig. Action d'imposer quelque chose de pénible, d'onereux, comme une peine, un tribut, un droit, des contributions. L'imposition d'une tâche, d'une peine, d'une contribution, d'un nouveau subside.

— Injonction. Le chancelier me parla d'abord avec une entière ouverture, mais une *imposition* étroite du secret. St-Simon.)

— Absol. Droit, contribution sur les choses, sur les personnes. Imposition nouvelle, excessive. Lever les impositions. Les impositions territoriales. Impositions sur les actes. Les *impositions* reelles valent toujours mieux que les personnelles. J.-J. Rouss.) Ils eprouverent que la misere d'un Etat vient moins des *impositions* que du defaut de circulation. Duclos.)

— Imprim. Arrangement methodique des pages necessaires au complement d'une feuille de quelque format que ce soit; arrangement qui doit être tel que, la feuille étant imprimee et pliée, toutes les pages se trouvent dans leur ordre numérique.

— Superst. Ancienne pratique superstitieuse pour guerir les malades. Pour accomplir l'imposition, on inserait entre le tronc et l'ecorce d'un arbre le pus contenant la mumie de la partie malade. Lorsque l'effet etait accompli, on retirait du creux de l'arbre ce qu'on y avait placé; car on croyant que, si l'imposition etait prolongee, le convalescent pourrait en souffrir.

IMPOSSESSION, s. f. du pref. nég. *im*, pour *in*, et de *possession*. Etat de la personne qui ne possede rien. La vente et l'*impossession* sont les deux principaux caracteres de tout esclavage. A. Comte.)

* **IMPOSSIBILITÉ**, s. f. Caractère de ce qui est impossible, defaut de possibilité. Cela est de toute impossibilité. Il y a de l'impossibilité a cela. Il est de toute impossibilite que cela soit. Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de faire une chose. Cela est de toute impossibilite. Impossibilite absolue. Impossibilite relative. Je ne vois que de l'*impossibilité* a votre retour. (Mme de Sév.) L'*impossibilite* de sonder les secrets de Dieu. Mass.) Il y a une *impossibilité* morale qui detruit la possibilité mathématique. Buff. Il est de toute *impossibilité* de reconnaître pour principe de ces effets l'impulsion telle que nous en avons l'idée. (Volt.)

> L'homme est aussi bâti : quand un sujet l'enflamme,
> L'*impossibilite* disparaît a son ame. (La Fontaine.)

— Chose impossible. C'est une impossibilité.

— Par exagèr. Chose difficile. Je ne sais si l'envie de vous voir cet hiver a Paris ne m'aurait pas fait surmonter des *impossibilités*. Mme de Sevigné.) Spinola écrivit dans une longue lettre a Philippe III le detail des innombrables *impossibilites* du siège. V. Hugo.)

— Philos. On distingue trois sortes d'impossibilités. L'*impossibilité metaphysique*, qui resulte de l'essence même des choses : il y a impossibilité metaphysique qu'un cercle soit carre. L'*impossibilite physique* qui resulte des lois de la nature : il y a impossibilite physique qu'une rivière remonte vers sa source. L'*impossibilité morale*, qui resulte des mœurs ordinaires des hommes : il y a impossibilite morale qu'un homme de bien fasse une mauvaise action. L'impossibilité *absolue* rentre dans l'impossibilité *metaphysique* et dans l'impossibilite *physique*. L'impossibilité *morale* est aussi *relative*.

IMPOSSIBILITER, v. a. 1re conj. Rendre impossible. Ce qui *impossibilita* notre defense. (Bassompierre.) Inusité.

* **IMPOSSIBLE**, adj. 2 g. (du préf. nég. *im*, pour *in*, et de *possible*. Qui ne peut être, qui ne peut se faire. La solution de la quadrature du cercle est impossible. Rien n'est impossible a Dieu. Cela est moralement impossible, physiquement impossible. L'execution d'une telle entreprise est impossible. Elle croit, elle qui jugeait la foi *impossible*. Bossuet. Ils regardent comme *impossible* tout ce qui leur semble extraordinaire. Flechier. C'est une maladie d'esprit que de souhaiter des choses *impossibles*. (Fen. C'était une de ces lois dont l'execution paraissait alors *impossible*. Volt.) Cette proposition n'est certainement pas *impossible*. Buff. Rien n'est *impossible* aux bons cœurs. Lemontier.) Rien ne paraît *impossible* a nos yeux. (Agniel. Il est au Tout-Puissant des choses *impossibles*. Ginguené.) On n'a pas le droit d'une chose *impossible*. Rivarol.) *Impossible* est un mot que je ne dis jamais. (Coll. d'Harleville.)

— *Impossible de*. Il est comme *impossible* de leur opposer une digue. Buff.) Il nous est *impossible* d'apercevoir notre âme autrement que par la pensée. Id.)

— *Impossible que*. Il est *impossible* que le confident d'un homme qui gouverne la monarchie d'Espagne ne soit pas bientôt comblé de richesses. Le Sage.) Des particuliers avaient des richesses immenses, et il est *impossible* que les richesses ne donnent du pouvoir. Montesq.) Il ne me paraît pas *impossible* pourtant que les aveugles arrivent a quelque grande et forte conception dans un genre quelconque. Dufau.)

— Elliptiq. Ces raisons, me les direz-vous? reprit Oswald. — *Impossible*, s'écria Corinne, *impossible*. Mme de Stael. *Impossible* de ne pas être attentif à ce grand passage d'ombres. V. Hugo.)

— Par extens. Très difficile. Il m'est impossible d'aller vous voir. Il lui est impossible de rester tranquille. Il est *impossible*, quelque résolution que l'on fasse, de n'être pas un peu alarmée des desordres de la poste. Mme de Sevigne.) Dans toute ville ou le judaisme arrivait à dominer, la vie devenait *impossible* aux païens. E. Renan.)

— Se dit des personnes qui ne peuvent être appelees dans certaines positions, en vigueur de telles ou telles fonctions. Renvoyer des successeurs inutiles, c'est presque les rendre *impossibles*. Emile de Girardin.)

— Fam. Extravagant. Dire des choses impossibles. Donner des conseils impossibles. Raconter des histoires impossibles.

— Bizarre. Un chapeau impossible. Cette place ressemble à ces decorations *impossibles* que les théâtres hasardent quelquefois. Ger. de Nerval.)

— Quoique le sens d'*impossible* soit négatif et absolu, on le trouve cependant quelquefois avec un adverbe de comparaison. Il faut se persuader qu'il n'y a rien de plus *impossible*. (Mme de Sevigné.)

— *L'impossible*, s. m. Ce qui est impossible. Je ne puis faire l'impossible. C'est entreprendre, c'est tenter l'*impossible*. Acad.) Je n'examinai rien, j'espérais l'*impossible*. Rac.) Alléguer l'*impossible* aux rois, c'est un abus. La Fontaine.) Je suis attaque de cette maladie qui prend aux peuples et aux hommes puissants dans leur vieillesse, l'*impossible*. Th. Gautier.) Je ne puis juger que très imparfaitement de vos possibles et de vos *impossibles*. Merimee. Cette naive confiance troubla profondement Philippe, qui resolut de tenter même l'*impossible* pour réaliser l'espoir de l'enfant. G. Ohnet.)

— Par exagèr. *Je ferais l'impossible pour vous, pour elle*, etc. Il n'y a rien que je ne fasse pour vous obliger, etc.

— Fig. et fam. *Gagner l'impossible, perdre l'impossible*. Gagner beaucoup, perdre beaucoup.

— Scolast. *Supposition par impossible*. Supposition dans laquelle on fait intervenir une alternative impossible. || *Reduire quelqu'un a l'impossible*. Le reduire a ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction. || Se dit aussi, dans le langage ordinaire, pour Exiger ce qu'il ne peut faire.

— *Par impossible*, loc. adv. En supposant possible ce qui ne l'est pas. Si, par impossible, nos ancêtres pouvaient en être témoins. Le monde eût été mauvais si, par *impossible*, il eût été creé sans l'incarnation du Verbe. (Fen.)

— Loc. prov. *A l'impossible nul n'est tenu*. || *A cœur vaillant rien d'impossible*. Devise de Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII, qui, parti d'assez bas, s'éleva, par ses talents, à une haute situation dans l'Etat.

IMPOSSIBLEMENT, adv. D'une manière impossible. Ce mot ne se rencontre que dans nos vieux auteurs.

* **IMPOSTE**, s. f. étym. lat., *impositus*, par contract. *impostus*, part. pass. du v. *imponere*, placer sur. Archit. Assise qui couronne le jambage ou pied-droit d'une arcade sur laquelle repose le cousinet. L'imposte est d'ordinaire marquee par une moulure dont le profil est conforme a l'ordre auquel appartient l'arcade dont elle fait partie. Cette imposte a trop de saillie. || *Imposte cintree*. Celle dont le plan est courbe ou qui, servant de bandeau a une arcade, se retourne en archivolte. || *Imposte coupée*. Celle qui est interrompue par des colonnes ou par des pilastres dont elle excède le de beaucoup le nu. || *Imposte mutilee*. Celle dont la saillie est diminuee pour ne pas exceder le nu d'un dosseret ou d'un pilastre.

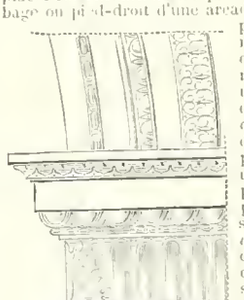

Imposte avec larmier, frise à cannelures, astragale et moulures ornees.

— Menuis. Traverse au-dessus d'une porte, surmontee d'un travail de menuiserie dans lequel s'intercale un châssis vitré.

* **IMPOSTEUR**, s. m. (et. lat., *impostor*, dérivé du v. *imponere*, imposer, tromper). Celui qui en impose, qui trompe par de fausses apparences, par des mensonges, qui abuse de la confiance ou de l'imbécillite des hommes pour les tromper. C'est le plus grand imposteur du monde. On me reproche d'avoir mis des termes de piete dans la bouche de mon *imposteur*. (Molière.) Des *imposteurs* l'engeance est immortelle. Parny.)

> Il est des *imposteurs* que la discorde enfante,
> Et qu'au malheur des cours l'église même nomme
> (Lemercier.)

— Par extens.

Ces festons où nos noms, enlacés l'un dans l'autre,
A mes tristes regards viennent partout s'offrir,
Sont autant d'*imposteurs* que je ne puis souffrir
(RACINE.)

— Celui qui tâche de tromper en débitant une fausse doctrine pour séduire le public. Mahomet n'était qu'un imposteur adroit. Les prêtres des faux dieux étaient des imposteurs. *Imposteur* a La Mecque et prophète a Medine. (Volt.) Il n'y a pas de moyen terme entre l'*imposteur* et le prophète. (E. Renan.)

— Celui qui veut se faire passer pour tel ou tel personnage. Un *imposteur* qui prit le nom de Zoroastre déjà révéré dans la Perse. (Diderot.)

— Celui qui impute faussement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable. C'est un lâche imposteur. Quelques-uns de ces *imposteurs* se glissent dans les maisons opulentes et flattent les préjugés des âmes faibles. (Barth.)

Un roi sage, ennemi du langage menteur,
Écarte d'un regard le perfide imposteur.
(RACINE.)

— Hist. Parmi les *imposteurs* qui ont cherché à s'emparer d'une personnalité qui n'était pas la leur, on cite Smerdis le Mage, qui se fit passer pour le frère de Cambyse, et, en cette qualité, régna sur la Perse; les quatre faux Démétrius, qui cherchèrent successivement à s'emparer du trône de Russie; Perkin Warbeck, qui passa pour Richard, duc d'York, et fut vaincu par Henri VII; Pugatschef, qui se donna pour le czar Pierre III, sous Catherine II; enfin, plus récemment, les nombreux prétendants à la couronne de France, qui cherchèrent à se faire passer pour le dauphin Louis XVII.

— Ichtyol. Espèce de poisson du genre spare, nommé aussi *filon* ou *trompeur*.

— Adjectiv. Un ton imposteur, un air imposteur. Un éloge *imposteur*. (Acad.) Imposer silence a ce bruit *imposteur*. (Rac.)

IMPOSTEUR s. m. (radic. *imposer*). Nom donné autrefois aux fonctionnaires chargés de répartir les taxes. Ceux que Bodin appelle *imposteurs*, c'est-à-dire ceux qui imposent et imaginent les taxes. (J.-J. Rouss.)

* **IMPOSTURE**. s. f. (rad. *imposteur*). Action de tromper, d'en imposer. On découvrit bientôt l'imposture. L'*imposture* est le masque de la vérité; la dissimulation, une *imposture* réfléchie; la fourberie, une *imposture* qui veut nuire; la duplicité, une *imposture* qui a deux faces. (Vauvenargues.)

Un mortel généreux connaît mal l'*imposture*;
Aisément dans un autre il croit voir sa droiture.
(DUCIS.)

— Fig. De vos songes menteurs l'*imposture* est visible. (Rac.)

— Particulièrement, Calomnie dans l'intention de nuire. Lâche imposture. Vile imposture. Imposture indigne. Quelqu'un auprès de vous m'a fait cette *imposture*. (Corn. Vous pouviez confondre d'un mot l'*imposture* de ce misérable. (Voltaire.) L'*imposture* peut m'accuser, mais jamais me confondre. (Id.)

Est-il rien qui répare l'injure
Que fait à l'innocence un moment d'*imposture* ?
(CORNEILLE.)

Vous les verrez bientôt, féconds en *impostures*,
Amasser contre vous des volumes d'injures. (BOIL.)

— Hypocrisie, déguisement dans la conduite. Démasquer l'imposture d'un hypocrite.

— Action, discours par lequel on trompe, on en impose. Débiter des impostures. Toutes les manières possibles dont on abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes sont autant d'*impostures*. (Lav.) Je me reprochai d'avoir appuyé l'*imposture* de Laure. (Le Sage.)

Va, ne présume pas que, quoi que je te jure,
De tes nouveaux docteurs je suive l'*imposture*.
(CORNEILLE.)

— Action de tromper en se faisant passer pour un autre. Il épousa une princesse de la maison d'York, dont il fut encore aimé, même quand son *imposture* fut découverte. (Volt.)

— Se prend en bonne part, dans le sens d'illusion, adresse, mensonge. C'est la que l'oeil souffrant de douces *impostures*. (Cerisi.) De l'art ingénieux la magique *imposture*. (Dorat.)

Semblable à ces amants trompés par le sommeil,
Qui rappellent en vain, pendant la nuit obscure,
Le souvenir confus d'une douce *imposture*. (LA FONT.)

— Par métonymie, pour Les imposteurs. Il faut sous les tourments que l'*imposture* expire. (Corneille.

* **IMPÔT**. s. m. (ét. lat., *impositum*, chose imposée). Charge publique, droit imposé sur certaines choses pour subvenir aux dépenses de l'État. Impôt foncier. Impôt sur les personnes, sur les vins, sur les fers, etc. Asseoir un nouvel impôt. Augmenter, diminuer les impôts. Elle gagna le peuple en modérant les *impôts*. (Bossuet.) Ils déchargèrent le menu peuple de tout *impôt*. (Id.) Le prince doit compte a l'État de l'usage qu'il a fait des *impôts*. (Frédéric le Grand.) Les *impôts* qui portent sur les objets de première nécessité, avec un air de justice apparent, sont au fond très injustes. (J.-J. Rouss.) Un État sans *impôts* ne pourrait subsister. (Agnel.) Les *impôts* sont nécessaires; la meilleure manière de les lever est celle qui facilite davantage le travail et le commerce. (Volt.) Le peuple qu'on accable d'*impôts* finit par n'en plus payer. (Malesh.)

— *Impôt foncier*. Impôt qui frappe les revenus de la terre et qui fut substitué a la taille. Se dit par opposition à Impôt mobilier.

— Fig. Les dépenses du luxe sont le plus lourd de tous les impôts. Le luxe est un *impôt* que la vanité paye a l'industrie. (Acad.)

— Par extens. *L'impôt du sang*. Le service militaire. La conscription est l'*impôt* du sang. (Vacherot.)

— Absol. Les impôts en général et la manière de les établir. Le vote, l'assiette de l'impôt. La théorie de l'impôt. Il est de vérité éternelle, disait le marquis de Mirabeau, que si l'*impôt* excède la proportion avec le revenu, il le détruit et se détruit lui-même en détruisant le revenu. (J. Garnier.)

— Arg. L'automne.

— Anc. cout. *Impôts et billots de Bretagne*. Droits sur le vin, l'eau-de-vie, la bière, etc., qui se vendaient et distribuaient en Bretagne. L'*impôt* de Bretagne était de 15 sous par muid importé, et de 22 sous 6 deniers par muid du cru de la province. Le *billot* équivalait a douze pots par pipe, et il était payé a proportion de la vente.

IMPOTABLE. adj. 2 g. Didact. Qui n'est pas potable, qu'on ne peut boire. Le vin prend un goût de fût et devient *impotable*. (Chaptal.

IMPOTATION. s. f. pr. *ein po-ta-cion*; ét. lat., *in*, dans; *potare*, boire). Action d'introduire dans le gosier, de boire. Il arrive souvent que l'*impotation* ne cesse que quand la liqueur manque. (Brillat-Savarin.)

* **IMPOTENCE**. s. f. Medec. État de celui qui est impotent, faible.

— Impuissance. (Babelais.)

* **IMPOTENT, ENTE**. adj. (étym. lat., *in*, priv.; *potens*, puissant). Estropié, perclus, qui est privé de l'usage d'un membre. Cette attaque de paralysie l'a rendu impotent. Le fils aîné du maréchal de Grammont devint bientôt *impotent*, puis tout a fait perclus. (St-Simon.)

Qu'on me rende *impotent*,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez; je suis plus que content.
(LA FONTAINE.)

— On dit aussi : Bras impotent. Jambe impotente.

— Substantiv. Des impotents. Un *impotent*. (Acad.)

— Impuissant; incapable de remplir les devoirs conjugaux. (Rabelais.)

IMPOURSUIVI, IE. adj. Qui n'est pas poursuivi. Cette plainte reste impoursuivie. Peu usité.

IMPOURVU, UE. adj. Qui n'est pas prévu.

Sans doute il m'aura vue;
Et c'est de là que vient cette fuite *impourvue*. (CORN.)

— *A l'impourvu*. loc. a lv. Se dit pour A l'improviste. Les ennemis sont venus à l'impourvu. Sortie à l'impourvu.

Soit qu'une autre, modeste, à l'*impourvu* m'avise,
De vergogne et d'amour mon âme est tout éprise.
(RÉGNIER.)

IMPRATICABILITÉ. s. f. État de ce qui est impraticable. L'*impraticabilité* d'une loi. (D'André.) La barbarie de la loi qu'on vous propose est la plus haute preuve de l'*impraticabilité* d'une loi sur l'émigration. (Mirabeau.)

* **IMPRATICABLE**. adj. 2 g. (de *im*, pour *in*, préf. négatif, et de *praticable*. Qui ne peut se faire, s'exécuter. Ce que vous me proposez la est tout à fait impraticable. Ce projet est impraticable. L'exemple des saints nous est une preuve convaincante que la sainteté n'a rien d'*impraticable* pour nous. (Bourdal.) L'entreprise fut jugée *impraticable*. (Raynal.)

— Se dit des lieux où l'on ne peut passer. Passage impraticable. Les chemins de Vitré ici sont devenus si *impraticables*, qu'on les fait raccommoder par ordre du roi. (Mme de Sév.)

— Inhabitable. Appartement impraticable L'humidité rend cette chambre impraticable pendant l'hiver.

— Par extens. Un hiver est *impraticable* à Grignan et très ruineux a Aix. (Mme de Sév.)

— Fig. Insociable, très difficile à vivre. Être d'un caractere, d'une humeur impraticable. Cet homme est impraticable.

— Qui ne se laisse pas approcher, qu'on ne peut aborder. Ce roi, toujours caché, toujours *impraticable* comme les rois de l'Orient. (Fén.) Il tirait du cœur de ses sujets la vérité qu'on cache aux princes orgueilleux et *impraticables*. (Vauven.)

IMPRATIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas pratiqué, infréquenté.

Enfin par des chemins *impratiqués*, obscurs,
Nous sommes arrivés. (DUCIS.)
Ce modeste Typhis, aigle hardi des mers,
Qui s'ouvrit un sentier *impratiqué* sur l'onde.
(DELILLE.)

IMPRÉCATEUR. s. m. Néol. Celui qui fait des imprécations. Ce grand *imprécateur* Dante, à la face sinistre, qui allait en enfer et en revenait. (Dan. Stern.)

— Adjectiv. Génie *imprécateur*. (Dan. Stern.)

* **IMPRÉCATION** s.f. (pr. *ein pré-ka-cion*; étym. lat., *imprecatio*; de *in*, contre; *precari*, prier. Malédiction, souhait de malheur qu'on fait contre quelqu'un. Quelle horrible imprécation ! Le peuple chargeait d'imprécations ce misérable. Jésus-Christ a donné cette règle aux chrétiens de pardonner toute injure, et de bénir ceux qui les chargent d'*imprécations*. (Bourdaloue. Bien loin de me sentir redevable a ceux qui m'avaient fait ce plaisir là, je les chargeais d'*imprécations*. (Le Sage.)

— Antiq. Formule solennelle, par laquelle on flétrissait publiquement un ennemi de l'État, en l'exilant ou en le condamnant a mort par contumace. Ces imprécations se faisaient par ordre des magistrats et du peuple. Elles vouaient les coupables aux dieux infernaux et aux Furies. Au moyen âge, l'anathème prononcé lors de l'excommunication était une véritable imprécation. Il s'emploie plus souvent au pluriel. Les imprécations cessèrent d'être en usage, après Alexandre, en Grèce, et après Cassius, à Rome.

— Particulièrement, Nom de certaines formules par lesquelles on appelait la colère divine sur les autres et souvent sur soi. L'imprécation avait revêtu chez les anciens un caractère religieux dont elle est entièrement dépouillée dans la société moderne. Aussi distinguaient-ils les imprécations en publiques, particulières, et les imprécations contre soi-même. Avec des *imprécations* terribles, elle se dévouait aux dieux. (G. Flaubert.)

— Littér. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou le personnage que fait parler le poète souhaite les plus grands malheurs à celui a qui il parle, ou dont il parle, ou à lui même. L'imprecation de Camille dans *Horace*.

IMPRÉCATOIRE. adj. 2 g. Qui se fait avec imprécation, qui a rapport à l'imprécation. On lit sur quelques tombeaux romains des formules imprécatoires contre ceux qui oseraient les violer. Jurement imprécatoire.

IMPRÉCAUTION. s.f. (pr. *ein-prê-kô-cion*). Défaut de precaution.

IMPRÉCAUTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *ein-prê-kô-ci-o ne*). Qui manque de précaution.

IMPRÉCIABLE. adj. 2 g. S'est dit de ce qui est sans prix, inappréciable. On trouve ce mot dans Rabelais et dans Pasquier.

IMPRÉCISÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas précisé.

IMPRÉCISION. s. f. Absence de précision.

IMPRÉGNABLE. adj. 2 g. Phys. Qui est susceptible de s'imprégner. Terre impregnable. Femelle imprégnable.

IMPRÉGNATION. s.f. (pr. *ein-prê-gna-cion*). Action d'imprégner ou de s'imprégner. On sait aussi que d'habiles physiologistes attribuent à l'*imprégnation* de l'air la couleur vermeille du sang. (Bonnet.)

— *Imprégnation des bois*. Opération qui consiste à infiltrer des substances liquides dans les bois, soit pour les colorer, soit pour les rendre incorruptibles.

— Bot. Action du pollen sur l'organe femelle des plantes.

— Pharm. Action de faire pénétrer dans un liquide les particules d'un corps.

— Physiol. Action par laquelle l'ovule est fécondé par le sperme dans le corps de la femelle. || Selon quelques auteurs, Tout changement opéré dans l'une des parties du corps ou dans tout l'organisme par l'absorption d'un fluide étranger, ou seulement par l'impression que produit ce corps. Imprégnation par les veines. Imprégnation par les principes d'infection.

IMPRÉGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Imprégner. S'empl. adjectiv. Voyez cette vapeur délicate que la mer nouvellement touchée du soleil, et comme *imprégnée* de sa chaleur, envoie jour et nuit collectivement d'elle-même vers le ciel. (Boss.) Toutes les argiles sont *imprégnées* d'acide vitriolique. (Buff.) L'ocean souterrain qui vient y aboutir forme, comme nous l'avons dit, une couche d'eau intérieure dont les sables fossiles sont *imprégnés*, même a de grandes profondeurs. (B. de St-P.) Les brises *imprégnées* de la senteur des bois lutinaient follement les rideaux. (J. Sandeau.)

— Fig. L'air était suave, pur, sonore, *imprégné* d'une volupté pénétrante. (Drouin.)

— Fig. En parlant des opinions, des principes. Être imprégné de funestes doctrines, de faux principes, etc. Doctrine imprégnée d'erreur. Dans ce Paris, tout *imprégné* du génie de celui qui fut le vrai roi de l'esprit et de la philosophie au dix-huitième siècle, on doit acclamer ce nom de Voltaire. (Gambetta.)

— Physiolog. Fécondé. On voit en revanche les femmes d'une constitution impressionnable être bientôt *imprégnées* aux moindres approches, soit que l'impression morale agisse plus violemment chez elles, soit que leurs organes plus délicats et plus sensibles obéissent mieux a l'action du liquide fécondant. (Jourdan.)

* **IMPRÉGNER**. v. a. Ire conj. (ét. lat., *imprægnare*; de *in*, dans, et *prægnare*, féconder). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'imprègne, J'imprégnerai. Tu imprègnerais*. Faire pénétrer dans un corps solide ou fluide les particules d'une substance. Imprégner une étoffe d'une matière colorante, d'un parfum.

Tais-toi *imprégné* des flots de musc et d'ambre
Qu'un lit exhale en se mêlant ?
(BÉRANGER.)

— Par extens. Je la couvris, je l'*imprégnai* de baisers dans lesquels j'aurais voulu laisser mon âme. (Ch. Nodier.)

— Fig. Ce spectacle *imprégna* tellement d'horreur son imagination, qu'elle mit au monde un enfant dont les membres étaient rompus comme ceux du supplicié. (Jourdan.) La tradition païenne de la divinité du prince *imprégnait* la cour. (Montalemb.)

— Inculquer, faire pénétrer dans l'esprit des convictions, des principes. Pour avoir le temps de le sonder partout, et de l'*imprégner* doucement et solidement de mes sentiments. (Saint-Simon.)

— Par extens. Si la mère réussissait trop près de son fils et l'*imprégnait* trop d'elle, elle aurait un succès bien contraire à ses vues : elle en aurait fait une femme. (Michelet.)

— Hist. nat. Féconder. Il y a des animaux chez lesquels un seul accouplement *imprègne* la femelle pour quelque temps; ainsi, une poule couchée par son coq peut pondre pendant vingt jours des œufs fécondés de cette seule approche. (Buff.)

— S'IMPRÉGNER. v. pron. Être imprégné. Les balles de coton s'imprégnent quelquefois de miasmes pestilentiels. L'air de la mer s'imprègne de sel.

— Fig. Les préjugés dont son esprit s'était imprégné. Les sots, les ignorants s'imprégnent de leurs funestes erreurs. Elle repetait ses mots, s'*imprégnait* de ses idées, delayait ses paradoxes en bavardages interminables. (A. Baudet.)

— Être fécondé. Il y a des femelles qui s'imprègnent difficilement.

IMPRÉMÉDITATION. s.f. (pr. *ein-prê-mê-di-ta-cion*). Qualité de ce qui est soudain, sans préméditation.

IMPRÉMÉDITÉ, ÉE. adj. Se disait pour Arrivé par accident, par hasard ou par des circonstances imprévues. Homicide *imprémédité*. (Mont.) Là ou mon dessein de représenter en parlant une profonde nonchalance d'accent et de visage, et des mouvements fortuits et *imprémédités* comme naissants des occasions presentes. (Id.)

IMPRÉMÉDITÉMENT. adv. Se disait pour A l'improviste, sans préméditation. Les occasions me surprenant *imprémédité ment*. (Montaigne.)

* **IMPRENABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être pris ou qui est difficile a prendre. Il ne se dit guère qu'en parlant des villes et des places de guerre. Citadelle imprenable. Un officier disait à un autre : Cette place est *imprenable*. — Ce mot-là n'est pas français, repondit-il. (Mme Necker.) Il semblait que les plus méchantes villes devenaient *imprenables* dès que nous les attaquions. (Volt.)

— Fig. On dit d'une femme vertueuse, attachée à ses devoirs, qu'*elle est imprenable*, que *son cœur est imprenable*. Je vais l'attaquer dans les formes; je n'en ai pas trouvé d'*imprenable*. (Destouches.)

IMPRÉPARATION. s. f. (pr. *ein-prê-para cion*). Didact. Défaut de préparation.

IMPRÉPARÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'est point préparé. Attaquer un adversaire imprépare à l'assaut.

IMPRESARIO. s. m. (pr. *ein prê-za-ri-o*; de l'ital. *impresa*, entreprise). Celui qui dirige une entreprise théâtrale. Comme c'est moi qui remplis le rôle de l'*impresario* outre mon rôle d'Orlando, ma besogne est double. (Th. Gaut.) Depuis mon arrivée ici, j'ai mené la vie agitée d'un *impresario*. J'ai été auteur, acteur et directeur. (Mérimée.) Pl., des *impresarios*.

IMPRESCIENCE. s. f. Didact. Manque de prescience.

* **IMPRESCRIPTIBILITÉ**. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est imprescriptible. L'imprescriptibilité de ses droits.

* **IMPRESCRIPTIBLE**. adj. 2 g. Jurispr. Qui n'est pas susceptible de prescription. Droits imprescriptibles. La propriété littéraire est la première, la plus sacrée et la plus *imprescriptible* des propriétés. (Turgot.) Le domaine de la couronne de France est inaliénable et *imprescriptible*. (Loysel.)

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire. Les droits de la nature sont imprescriptibles. Ils ont constamment soutenu que la liberté est un droit *imprescriptible* du chrétien. (Chateaubriand.)

* **IMPRESSES**. adj. f. pl. Didact. Qui fait impression sur nous. Espèces impresses. V. INTENTIONNEL.

IMPRESSIBILITÉ. s. f. Médec. Synon. d'IMPRESSIONNABILITÉ.

IMPRESSIBLE. adj. 2 g. Néol. Susceptible de recevoir des impressions. On dit plus souvent *impressionnable*. Guérin était une âme merveilleuse, la plus sensible, la plus *impressible*. (Sainte-Beuve.)

IMPRESSIF, IVE. adj. Néol. Propre à causer des impressions, des émotions. Langage impressif.

* **IMPRESSION**, s.f. (ét. lat., *impressio*, formé de *in*, sur, et de *premere*, presser). Action d'un corps sur un autre. Action de presser sur. Ce corps ne recevra aucune *impression* vers aucun côté, non plus qu'une girouette entre deux vents égaux. (Pascal.) L'action interrompue des vents dépend de cette *impression* d'air. (Buffon.)

— Fig. Action de presser sur quelqu'un, par des conseils, une direction. Une puissance qui préside, qui ordonne, de qui l'on reçoive l'*impression* et qui dirige toutes les démarches et tous les mouvements. (Bourdaloue.)

— *Impression d'un caractère*. Action de donner un caractère, une qualité. Une plus grande juridiction suppose l'*impression* d'un caractère plus éminent. (Mirabeau.)

— Action d'un corps sur un autre, à la suite

de laquelle celui-ci conserve la forme de l'autre.

— Résultat de cette action, ou trace plus ou moins profonde laissée par un corps sur un autre qu'il a pressé. L'impression d'un corps sur un autre. L'impression d'un cachet sur la cire. L'impression d'un sceau, le coin laisse son impression sur la monnaie. Ses pas étaient si légers que le sable en recevait à peine l'*impression*. (Acad.) On voit dans les ardoises et dans d'autres matières, à de grandes profondeurs, des *impressions* de poissons et de plantes. (Buff.)

— Fig. L'*impression* de Dieu y reste encore (dans l'homme) si forte qu'il ne peut la perdre, et tout ensemble si faible qu'il ne peut la suivre. (Bossuet.)

— Action d'imprimer un livre, une gravure, de la musique. Impression en taille-douce. Diriger l'impression d'un ouvrage. Mauvaise impression. Impression correcte. Impression fautive, etc. Vraiment ce que vous dites sur une certaine femme est digne de l'*impression*. (Mme de Sevigné.) Déjà, pendant l'*impression*, ils ont affiné, et nous avons été obligés d'en former un supplément. (Michelet.)

Dès que l'*impression* fait éclore un poète,
Il est esclave-né de quiconque l'achète. (Boileau.)

— Loc. prov. *Noble de nouvelle impression*. Homme récemment anobli.

— Quelquefois, signifie Édition. Les anciennes impressions de tel ou tel ouvrage sont rares, recherchées, etc. Le seul Surius, ou plutôt Mosander, qui l'a augmenté dans les dernières *impressions*, en rapporte la mort assez au long. (Corneille.) On a fait plus de deux cents *impressions* de la Bible de Louvain dans l'espace d'un siècle. (Arnaud.)

— Se dit aussi de ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur une autre. Il n'a plus de fièvre, mais il lui reste encore une légère impression de chaleur. L'alambic laisse toujours une impression de feu dans les eaux distillées.

— Effet plus ou moins caractérisé que les objets extérieurs font sur les organes des sens et toutes les parties sensibles. Les malades sont très sensibles aux moindres impressions de l'air. L'éclat de la lumière fait impression sur la vue. Examinant de près nos langues, je reconnus que la presque totalité des mots dont elles se composent sont faits d'après les *impressions* de l'œil, et pour en offrir la reproduction fidèle. (Dufau.) Les *impressions* que le phénomène de la coloration a produites sur nous sont les premières. (Id.) La peau, sens des *impressions* les plus générales, les perçoit différemment si elle est engourdie par le froid, ou au contraire raréfiée par une agréable chaleur. (Jourdan.) Tous les sens ont la faculté de conserver plus ou moins les *impressions* des causes extérieures; mais l'œil l'a plus que les autres sens. (Buff.)

— Fig. Effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. Ce discours fit une grande impression. Ce drame laisse une impression pénible. Prenez cette *impression* que, où il y a de la vertu, il y a du bien. (Malherbe.) Des paroles extrêmement molles et efféminées, capables de faire des *impressions* dangereuses. (Racine.) Les moindres choses qui ont rapport à vous font fait *impression* dans mon pauvre cerveau. (Mme de Sevig. Il y a de faibles et de légères *impressions*, qui ne font qu'effleurer l'âme et éveiller ses sentiments. (St Evr.) Il connaissait don Anastasio pour un jaloux susceptible de toutes les *impressions* qu'il voudrait lui donner. (Le Sage. On avait raison de tout craindre sous un jeune roi qui n'avait encore donné de lui que de mauvaises *impressions*. (Volt.) Le donjon lui avait fait une *impression* terrible. (J.-J. Rouss.) Les habits royaux et magnifiques dont les images des autres doges sont revêtues ajoutent à l'*impression* de ce terrible rideau noir. (Mme de Stael.) Ici c'est l'*impression* personnelle qui anime la lyre, et l'*impression* d'un homme de génie est de toutes les révélations celle dont je suis le plus avide. (Ch. Nodier.) Les hommes ne sauraient jamais se défendre assez de leurs *impressions* personnelles dans ces sortes d'appréciations. (Thiers. La vivacité des *impressions* intéresse bien moins qu'une réserve délicate. (Ch. Lacret.) Ces mots, prononcés d'un ton farouche, épouvantèrent l'auditoire, et firent sur l'évêque une *impression* de tristesse profonde. (Aug. Thierry.) Tu m'as fait promettre de t'envoyer de temps en temps des *impressions* sentimentales de mon voyage. (Ger. de Nerval. Quand on lit ces magnifiques discours, surtout quand on a eu, comme moi, le bonheur de les entendre, on comprend facilement l'*impression* immense qu'ils ont causée. (J. Favre.) C'était un des privilèges de cette nature mobile, tout en surface, de ne pas garder longtemps une *impression* quelconque. (A. Daudet.) Elle réfléchissait profondément et ses *impressions* douloureuses se trahissaient sur son visage. (G. Olmet.)

La jalousie a des *impressions*
Dont bien souvent la force nous entraîne. (Molière.)

— *Faire impression*. Attirer sur soi l'attention; faire sensation. L'un est actuellement ambassadeur de la république à la cour, où il fera, dit on, beaucoup d'*impression*. (Volt.)

— Anat. *Impressions digitales*. Dépressions légères que l'on observe à la face interne des os du crâne.

— Conchyl. *Impressions* ou *empreintes musculaires*. Enfoncements qu'on aperçoit dans les coquilles bivalves, à la face interne des valves, au milieu ou sur les côtes, et qui sont la trace de l'attache des fibres musculaires, au moyen desquelles l'animal parvient à fermer sa coquille.

— Pathol. Effet produit sur les organes par une cause morbide. || *Impressions séminales* ou *génératrices*. Impressions morbides provenant de causes héréditaires.

— Peint. Préparation du fond de la toile ou du panneau destinés à être peints. L'impression consiste en un enduit à la colle ou à l'huile, qu'on appelle aussi *apprêt*. || *Peinture d'impression*. Ouvrage des peintres en bâtiments, peinture à couches plates.

— Physiol. *Impression sensorielle*. Effet produit sur les sens par les objets extérieurs.

— Techn. Art qui consiste à fixer sur la toile, les étoffes ou le papier, des figures quelconques, au moyen de planches ou de cylindres convenablement gravés. L'impression sur les étoffes de matières animales, laine et soie, se fait par l'application des couleurs mêmes, qu'on fixe ensuite par des procédés particuliers. || *Impression sur poterie*. Art par lequel on transporte l'épreuve d'une gravure sur de la faïence en biscuit, ou sur la couverte, ou sur le vernis de la porcelaine. || Dans l'antiquité, on obtenait le relief des vases de terre rouge, dits samiens, par l'impression, dans le moule, de poinçons mobiles représentant des sujets variés.

IMPRESSIONNABILITÉ. s. f. Qualité des personnes impressionnables ou susceptibles d'impression. C'est à l'irritabilité de leurs nerfs que les femmes doivent leur sensibilité, mot du vieux style, qu'on a remplacé aujourd'hui par l'*impressionnabilité*. (Ch. Lacretelle.)

— Propriété qu'ont certains objets de recevoir une impression physique. Plaques photographiques douées d'une grande impressionnabilité.

***IMPRESSIONNABLE**. adj. 2 g. Susceptible de recevoir de vives impressions. Ame, esprit impressionnable. C'est une personne très impressionnable.

— Fig. S'applique aux valeurs commerciales. Dans ce sens, on dit que le cours de la rente est *impressionnable*, c'est-à-dire qu'il varie suivant les impressions du jour.

IMPRESSIONNANT, part. près. du v. Impressionner.

IMPRESSIONNANT, ANTE. adj. Qui cause une impression. Récit impressionnant. Scène impressionnante.

IMPRESSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Impressionner. S'emploie adjectiv. Qui a reçu une impression. Sens, organe impressionné.

— Fig. Ému, affecté. La France fut douloureusement impressionnée par la capitulation de Metz.

— Se dit, au propre, d'un objet qui a reçu une impression matérielle. Poterie impressionnée.

— Bot. *Écailles impressionnées*. Celle des écailles des graminées qui sont marquées à leur sommet de dépressions que l'on regarde comme la trace des lobes inférieurs des anthères.

*** IMPRESSIONNER**. v. a. Ire conj. Faire une impression matérielle, produire un effet extérieur sur. Considéré dans sa cause matérielle, le goût est la propriété qu'a un corps d'*impressionner* l'organe et de faire naître la sensation. (Brill. Savar.)

— Causer une impression morale, émouvoir. Un chêne agité par le vent *impressionne* plus mon âme qu'une Madone de Raphael. (H. Berthoud.)

— Didact. Dans la photographie, la lumière impressionne la plaque sensibilisée.

— S'IMPRESSIONNER, v. pron. Recevoir des impressions. Ame qui s'impressionne facilement.

IMPRESSIONNISME. s. m. (rad. *impression*). Beaux-arts. Procédé d'une école de peinture, qui cherche à donner l'impression du mouvement et de la couleur des objets, plutôt qu'à rendre exactement les détails. L'horreur de la composition est le signe caractéristique de l'*impressionnisme*; il repousse tout effet obtenu par des apprêts intellectuels et subjectifs, il n'admet que les arrangements libres de la nature. (Bergerat.)

IMPRESSIONNISTE. s. m. Artiste qui fait de l'impressionnisme. Partisan de l'impressionnisme.

— Adjectiv. L'école impressionniste.

IMPRÉVISIBLE ou **IMPRÉVOYABLE** adj. 2 g. Qu'il n'est pas possible de prévoir. Une révolution amène des circonstances imprévisibles ou imprévoyables qui trompent toutes les conjectures.

IMPRÉVISION. s. f. Manque de prévision.

IMPRÉVOIR. v. a. 3e conj. Néol. Ne pas prévoir, manquer de prévoyance.

*** IMPRÉVOYANCE**. s. f. Défaut de prévoyance. L'imprévoyance de la jeunesse. Coupable imprévoyance. Troubler le calme de l'imprévoyance. En politique, *imprévoyance* et décadence sont synonymes. (E. de Girardin.)

Prélat, qu'avez-vous fait? par quelle *imprévoyance*
Avez-vous de leur cœur consacré l'alliance? (Lemercier.)

— Acte d'un homme imprévoyant. Les imprévoyances de la jeunesse.

*** IMPRÉVOYANT, ANTE**. adj. Qui manque de prévoyance. La jeunesse est imprévoyante. Le plus libéral, le plus *imprévoyant* des hommes avait, pour ses véritables amis, le défaut de ne jamais vouloir écouter leurs avis sur l'article de sa dépense. (Marmontel.)

— Substantiv. C'est un imprévoyant. Une imprévoyante. On aurait tort de comparer l'*imprévoyant* au myope ou au presbyte; c'est d'une épaisse cataracte que son esprit est couvert. (Descuret.)

*** IMPRÉVU, UE**. adj. Qui n'a point été prévu, et qui arrive lorsqu'on y pense le moins. Retour imprévu. Mort imprévue. Pour moi je ne me bats qu'en rencontre *imprévue*. (Quin.) Les malheurs *imprévus* nous frappent plus que les malheurs qui se développent par degrés. (Thomas.) Une circonstance *imprévue* accrut beaucoup le sentiment de respect que le comte d'Erfeuil éprouvait déjà. (Mme de Stael.)

— Par extens.

Et d'un fer *imprévu* vous tomberiez frappée
En accusant mon nom qui vous aurait trompée? (Racine.)

— *L'imprévu*. s. m. Ce qui n'est pas prévu. L'imprévu n'est pas sans charme. La fécondité de l'*imprévu* dépasse de beaucoup la prudence de l'homme d'Etat. (Proudhon.) A l'entrée de Paris, les députés furent vivement saisis de l'*imprévu* du spectacle qui s'offrait à eux. (L. Blanc.)

IMPRIMABLE. adj. 2 g. Qui peut être imprimé. Vers non imprimables. Cette poésie n'est pas imprimable. Vous aurez bientôt une lettre ostensible sur les Sirven, qui peut-être sera *imprimable*. (Volt.)

IMPRIMAGE. s. m. Ratt. d'or. Action de passer le fil une fois dans le prégaton.

IMPRIMANT, part. près. du v. Imprimer.

IMPRIMANT, ANTE. adj. Qui sert à imprimer. Rouleau imprimant. Encre imprimante.

IMPRIMATUR. s. m. (mot lat. qui signifie *qu'il soit imprimé*). Permission d'imprimer.

IMPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Imprimer. S'emploi adjectiv. Brochure imprimée. Il ne veut pas que ses ouvrages soient *imprimés* de son vivant, il se contente de les lire à ses amis. (Le Sage.) Je vois avec chagrin l'extrême négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont *imprimés*. (Volt.)

Le Jonas inconnu sèche dans la poussière;
Le David *imprimé* n'a point vu la lumière. (Boileau.)

Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
Que, pour être *imprimés* et relus en vrai,
Les voilà dans l'Etat d'importantes personnes. (Voltaire.)

— Fig. J'en ai encore le souvenir vivement *imprimé* dans la mémoire et je ne le perdrai jamais. (Bourdaloue.) Quant à moi, j'aurai bientôt oublié ce que c'est que gaieté et bonne humeur; ces images épouvantables me sont *imprimées* sur le front comme avec un fer chaud. (X. Marmier.) Que de palpitations humaines dont il ne reste d'autre trace qu'une forme *imprimée* dans un morceau de pierre! (H. Taine.)

— *Être imprimé d'une chose*. En recevoir une forte empreinte, une ineffaçable impression. Quelle facilité est la nôtre pour perdre tout d'un coup le sentiment, la mémoire des choses dont nous nous sommes vus le plus fortement *imprimés!* (La Bruy.)

— Fig. Marqué en parlant du genre, du style. Le caractère de grandeur et de force imprimé aux monuments de l'antiquité romaine. La grâce et la beauté imprimées aux édifices de la Renaissance.

— Fig. Communiqué, transmis, en parlant d'un mouvement. Nous sommes emportés dans le mouvement général *imprimé* par le maître de la nature. (Volt.) C'était comme un grand commandement de marche *imprimé* à l'humanité. (E. Quinet.)

Tout m'obéit encore, et tout marche animé
D'un mouvement commun par son ordre *imprimé*. (C. Delavigne.)

— Pop. *Bien imprimé*. Se dit d'un homme ivre. Voilà un homme bien imprimé.

— Peint. En parlant d'une toile ou d'un panneau, signifie Couvert d'un enduit spécial destiné à recevoir la peinture.

— Techn. Se dit des étoffes qui ont été soumises à l'impression. Toiles imprimées. Mousselines imprimées. Foulard imprimé. Elle avait une robe écrue à fleurs *imprimées*, avec une cravate rose et un bonnet très chargé de fleurs. (E. Zola.)

— IMPRIMÉ. s. m. Feuille, écrit imprimé. Un imprimé. J'ai reçu plusieurs imprimés. Il circule un imprimé scandaleux contre lui. Distribuer des *imprimés*. (Acad.) S'il y a un *imprimé* de cette pièce... (Mme de Sévigné.)

— Opposé à Manuscrit. Le département des imprimés et des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Catalogue des *imprimés*. (Acad.) Je suis grand ennemi des manuscrits, mais grand ami des *imprimés*. (Fonten.)

*** IMPRIMER**. v. a. Ire conj. (étym. lat., *in*, sur; *premere*, presser). Faire ou laisser une empreinte sur quelque chose. Imprimer un sceau sur de la cire. A peine il *imprimait* la trace de ses pas sur le sable. (Fén.)

— Par extens. Je partis après avoir *imprimé* un large baiser sur son front. (Ch. Nodier.)

— Fig. Il imprime à tous ses ouvrages un caractère original. L'ordre imprime un caractère sacré. *N'imprime* point de tache à tant de renommée. (Corn.) Le ciel a sur son front *imprimé* sa noblesse. (Rac. Ces marques religieuses de douleur que la charité *imprime* sur vos visages. (Fiechier.) Si le soleil *imprime* les cercles annuels de son cours dans le tronc de tous les arbres, par toute la terre, la lune, de son côté, paraît étendre son influence sur les herbes. (B. de St-P.) Les fatigues de la guerre avaient *imprimé* sur son front chauve plus de rides que les années. (Merimée. Si celui ci serre ses phrases et choisit ses épithètes, ce n'est point par amour du style, c'est pour mieux *imprimer* l'insulte. (H. Taine.) Son indestructible beauté n'a point fléchi, et pourtant la souffrance intérieure commence à y *imprimer* sa morsure. (Id.)

Pleurez l'autre, pleurez l'irréparable affront,
Que sa fuite honteuse *imprime* à notre front. (Corn.)

— Plus particulièrement, Obtenir, au moyen d'une pression, l'empreinte de caractères fondus ou gravés, et enduits d'une encre spéciale, sur du papier ou quelque autre matière de nature à la recevoir. Imprimer un livre, une affiche, un mémoire. Imprimer un livre sur papier de Chine. Imprimer un brevet sur parchemin. Don Sébastien a depuis peu mis au théâtre une pièce qui a eu une réussite extraordinaire, et il l'a fait *imprimer* pour n'abuser pas plus longtemps de l'estime du public. (Le Sage.) Monseigneur, puis que vous ne voulez pas faire *imprimer* vos homélies, je souhaiterais du moins qu'elles fussent écrites comme cela. (Id.)

— Par extens.

Quant aux volontés souveraines
De celui qui fait tout, et rien qu'avec dessein,
Qui les sait que lui seul? Comment lire en son sein?
Aurait-il *imprimé* sur le front des étoiles
Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles? (La Fontaine.)

— Appliquer de l'encre, des couleurs sur du papier, de la toile, etc. Imprimer des lithographies, des estampes, des indiennes, des papiers de tenture, etc.

— Publier par la voie de l'impression. Cet académicien n'a rien imprimé, n'a pas encore imprimé. *Imprimant* ses sottes rêveries. (Boil.) On n'a point encore *imprimé* le poème de l'Art d'aimer qu'a laissé feu M. Barthe. (La Harpe.)

Douze ans sont écoulés depuis le jour fatal
Qu'un libraire, *imprimant* les essais de ma plume,... (Boileau.)

— *Imprimer un auteur*. Publier ses ouvrages. C'est une chose étrange qu'on *imprime* les gens malgré eux. (Molière.)

— *Se faire imprimer*. Mettre au jour quelque ouvrage. J'ai tiré mon travail, je me fais imprimer. Il se fait *imprimer*; malheureusement les suites ne répondent pas à des commencements si flatteurs. (Mme Dacier.) Se faire *imprimer*, voir son nom sur la couverture d'un livre, encore une des ambitions de monsieur Cardinal. (L. Halévy.)

Quel besoin si pressant avez-vous de rimer,
Et qui diantre vous pousse à vous faire *imprimer*? (Mollière.)

— Absol. Imprimer correctement. Cette presse imprime mal. Je comprends bien l'embarras des gens qui font *imprimer*: mais le mal que l'on fait à ceux que l'on *imprime* malgré eux est bien pire. (Bussy-Rabutin.) Alors on écrivait des chroniques, on tirait des rondeaux, on dessinait, on *imprimait*, on parlait gothique. (Bazin.)

— Fig. Faire impression dans l'esprit, dans le cœur. Ce spectacle nous imprima la plus grande terreur. *Imprimer* de bonne heure aux enfants les maximes de la sagesse et de la vertu. (Mass.) Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, *imprimèrent* à mon esprit un recueillement religieux. (Volney.) Les grands aspects de la nature *impriment* pour jamais dans l'âme de solennelles émotions. (H. Taine.)

— S'est dit parfois pour Inspirer. Son bon sens, joint à une piété et à une charité extraordinaires, *imprimaient* un tel respect. Rac.)

Enflé de la victoire et des ressentiments
Qu'une perte pareille *imprime* aux vrais amants:. (Corneille.)

Sachez donc que vos vœux sont frustrés
Par l'amour qu'une esclave *imprime* à votre fils. (Mol.)

— Communiquer, transmettre, en parlant de la force et du mouvement. La vitesse qu'un corps imprime à un autre. Les tubes rayés, pour les armes à feu, impriment une plus grande vitesse aux projectiles. C'est Dieu qui *imprime* à la matière son mouvement, et qui règle sa détermination. (Malebranche.)

— Fig. Le christianisme imprima aux idées une direction nouvelle. Rien n'*imprime* une impulsion plus bienveillante à la pensée, que la satisfaction de soi-même. (Ch. Nodier.) Ainsi la volonté de Colbert *imprime* à la nation le mouvement de l'industrie. (L. Blanc.)

— Peint. Donner une préparation nécessaire pour peindre ensuite une chose sur un fond. Imprimer une toile pour y peindre un tableau.

— Techn. Donner une ou plusieurs couches à l'huile ou à détrempe, à un ouvrage de menuiserie, de serrurerie, pour le conserver.

— S'IMPRIMER. v. pron. Être imprimé. Ces feuilles ne peuvent pas s'imprimer. || *Cette lettre ne peut s'imprimer*. Il est impossible de lui donner de la publicité.

— Tracer, laisser son empreinte sur quelque chose. Le coutre aiguise s'*imprime* sur la terre. (Malherbe.)

— Fig. Il est des fois que sans aucun signe apparent qui présage rien de mal, l'esprit

s'*imprime* de fausses imaginations. (Malherbe.) Le sentiment de l'égalité sous la bannière de l'Éternel doit s'*imprimer* d'une manière indestructible dans le cœur de ce peuple, et devenir le fond même de sa nature. E. Quinet.)

Là, regardez-moi, là, durant cet entretien,
Et jusqu'au moindre mot *imprimez*-le-vous bien.
(MOLIÈRE.)

— Syn. comp. IMPRIMER, EMPREINDRE. *Imprimer*, c'est faire, en pressant un corps, une impression superficielle qui y laisse des images, par une matière nouvelle qui s'y applique; *empreindre*, c'est pénétrer dans la nature d'un corps pour y former une image soit en relief, soit en creux.

* **IMPRIMERIE**, s. f. (rad. *imprimer*). Art de multiplier l'écriture au moyen d'empreintes provenant de caractères mobiles assemblés par un ouvrier qui porte le nom de compositeur. C'est à Gutenberg de Mayence qu'on attribue l'invention de l'imprimerie. Qu'on ne me parle plus jamais d'encre, de papier, de plume, de style, d'imprimeur, d'*imprimerie*. La Bruy. Ce fut vers 1460 que l'*imprimerie* commença à être exercée dans la capitale de la France. (Noël.) L'*imprimerie* est l'artillerie de la pensée. (Rivarol.)

— Commerce, état de l'imprimeur. Connaître l'imprimerie. Être au fait de l'imprimerie.

— Établissement où l'on imprime. Aller à l'imprimerie. *Imprimerie en taille-douce, imprimerie lithographique*. Lieu où s'impriment les gravures en taille-douce, les lithographies.

— *Imprimerie nationale*. Imprimerie créée d'abord et installée au Louvre par Louis XIII, 1640, transférée, sous la Révolution, rue de la Vrillière, à la place même où s'élève actuellement la Banque; puis par Napoléon Ier, en 1808, rue du Temple, à l'hôtel de Rohan-Soubise, qu'elle occupe encore aujourd'hui. Elle est un établissement unique pour la richesse et la variété de son matériel, surtout en types orientaux.

— Matériel servant à imprimer, comme les caractères, les presses, etc. Une imprimerie portative.

— Techn. *Imprimerie de peinture*. Art d'obtenir par l'impression des gravures coloriées.

* **IMPRIMEUR**, s. m. Celui qui exerce l'art de l'imprimerie, qui se charge de l'impression des livres, des mémoires, des brochures, etc. Habile imprimeur. Imprimeur célèbre. Devant l'administration, le plus sage *imprimeur* pèche sept fois par jour. (L. Veuillot.)

Pour prendre de la main d'un acide *imprimeur*
Celui de ridicule et misérable auteur. (MOLIÈRE.)

— Par extens. Ouvrier qui travaille dans une imprimerie, mais plus particulièrement Celui qui est employé à la presse. L'ouvrier qui place les lettres dans le composteur s'appelle, en termes d'imprimerie, *compositeur*.

— *Imprimeur en taille-douce, imprimeur lithographe*. Celui qui imprime ou fait imprimer par ses ouvriers des gravures, des lithographies.

— *Imprimeur sur étoffes*. Celui qui imprime sur toile, sur mousseline, etc.

— IMPRIMEUSE, s. f. Machine à imprimer.

— Adjectiv. Ouvrier imprimeur. Apprenti imprimeur. On voit encore les ouvriers *imprimeurs* attaqués de rhumatismes métalliques ou simples, ce que leur bocal ordinaire et leur occupation habituelle expliquent facilement. (Merat.)

IMPRIMURE, s. f. (rad. *imprimer*.) Peint. Enduit d'une toile pour servir aux peintres.

— Techn. Feuille de papier fort, sur laquelle le cartier passe plusieurs couches d'une couleur quelconque à l'huile.

* **IMPROBABILITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est improbable. Le grand défaut de certains romans est l'improbabilité des faits qu'ils rapportent.

* **IMPROBABLE**, adj. 2 g. Qui n'a point de probabilité, invraisemblable. Cela est tout à fait improbable. Les choses prodigieuses et *improbables* doivent être quelquefois rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine. (Volt.)

IMPROBABLEMENT, adj. (rad. *improbable*). D'une manière non probable.

IMPROBANCE, s. f. Jurispr. État de ce qui ne peut être prouvé. L'improbance d'un fait.

IMPROBANT, ANTE, adj. Qui ne prouve pas.

* **IMPROBATEUR, TRICE**, adj. Qui marque l'improbation; qui désapprouve. Coup d'œil, geste improbateur. Murmure improbateur. M. Sieyès se montrait morose, froidement *improbateur*. (Thiers.)

— Substantiv. C'est un *improbateur* décidé de tout ce que font les autres. (Acad.)

IMPROBATIF, IVE, adj. Qui indique la désapprobation. Signe improbatif.

* **IMPROBATION**, s. f. (pr. *cin pro-ba-cion*). Action d'improuver; blâme, censure, désapprobation. Manifester son improbation. C'est une perfection un peu au-dessus de l'humanité que l'indifférence que Nicole vent de nous pour l'estime ou l'*improbation* des hommes. (Mme de Sevigné. Quoiqu'il sont peu de son mérite, la plus légère *improbation* l'aigrit. (Vauvenargues.)

* **IMPROBE**, adj. 2 g. Qui manque de probité.

* **IMPROBITÉ**, s. f. Défaut de probité, de délicatesse, d'honnêteté, le vertu; mépris de la justice et de l'honnêteté. Il y a de l'improbité à se conduire ainsi. Il est très dangereux de juger de la probité ou *improbité* d'un homme par les actions: il faut sonder au dedans quels ressorts causent ce mouvement et donnent le branle. (Charron.)

IMPRODUCTIBLE, adj. 2 g. Didact. Qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIBILITÉ, s. f. (rad. *improductible*). Didact. Etat de ce qui ne peut être produit.

* **IMPRODUCTIF, IVE**, adj. Qui ne produit pas. Argent improductif. Terre improductive.

— Par extens. Les fonctionnaires de l'État sont bien véritablement *improductifs*. Proudh.)

— Fig. Qui ne rapporte point, qui ne procure aucun avantage. Philosophes et poètes, proclamez que l'amour de l'humanité n'est pas un sentiment *improductif* et stérile. (Considérant.)

— Écon. polit. Se dit d'une consommation d'où il ne résulte aucune nouvelle valeur. Les feux d'artifice sont une consommation improductive.

— IMPRODUCTIF, s. m. Écon. polit. Celui qui ne produit pas. L'*improductif* doit obéir. (Proudhon.)

IMPRODUCTIVEMENT, adv. D'une manière improductive. Consommer improductivement.

IMPRODUCTIVITÉ, s. f. (rad. *improductif*). Etat de ce qui n'est pas productif.

IMPRODUIT, ITE, adj. Qui n'est pas produit. En second lieu, il suppose que l'âme est *improduite*. (D'Olivet.)

IMPROFANÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été profané.

IMPROFITABLE, adj. 2 g. Qui ne rapporte aucun profit. Marchandise improfitable.

IMPROGRÈS, s. m. Défaut de progrès. || État stationnaire.

IMPROGRESSIF, IVE, adj. Néol. Qui ne fait pas de progrès. Entre la théologie et la métaphysique, devenues immobiles et *improgressives*, et la science incessamment mobile et progressive, la philosophie positive est placée. (Littré.)

IMPROLIFIQUE, adj. 2 g. Qui ne produit pas, n'engendre pas. Le mulet est improlifique. || Antiaphrodisiaque.

* **IMPROMPTU**, s. m. (du lat. *in promptu*, sur-le-champ). Petite pièce de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractère propre et distinct est d'être faite sans préparation sur un sujet qui se présente. Les *impromptus* sont presque toujours la mauvaise monnaie de la poésie. (Ste Beuve.)

— Par plaisant. Je vous ferai un *impromptu* à loisir que vous trouverez le plus beau du monde. (Mol.)

— Ce mot a aussi été employé pour désigner Tout ouvrage littéraire composé rapidement. *L'Impromptu de Versailles* est, dit Voltaire, une satire cruelle et outrée. J'ai supputé, vous aurez achevé dans cinquante ans de traduire le Pétrarque à un sonnet par mois; cet ouvrage est digne de vous, ce ne sera pas un *impromptu*. (Mme de Sevigné.)

— Par extens. Ce qui se fait sur-le-champ, sans préméditation. La fête qu'il nous a donnée était un impromptu. Madame, le mariage en *impromptu* étonne l'innocence, mais ne l'afflige pas. (Mariv.)

— Fig. et par extens. Ses gestes et tous ses mouvements étaient autant d'*impromptus*. (Hamilton.)

— IMPROMPTU, UE, adj. Qui est fait sur-le-champ. Vers impromptus. Dîner impromptu. Concert impromptu. Voyage impromptu. Un dîner, un bal, un concert *impromptu*. (Acad.) Des vers *impromptus* ne sont jamais bons que pour celle en l'honneur de qui ils sont faits. (Volt.) J'invitai l'étranger à prendre sa part de la collation *impromptue*. (Mérimée.)

— Adverbial. Parler *impromptu* sans avoir une minute pour me préparer. (J.-J. Rouss.)

— *En impromptu*. loc. adverb. Sans préparation.

En *impromptu*
Je n'ai rien chanté de ma vie.
En *impromptu*.
Mais que vos yeux ont de vertu!
Belle, quand on est si jolie,
On a bien droit d'être servie
En *impromptu*. (LATTAIGNANT.)

— On a dit aussi *A l'impromptu*. Il se mit, comme à l'*impromptu*, à pousser plus avant, avec sa façon de conversation sans suite et rompue. (Saint-Simon.)

— Il s'est écrit comme en latin, mais avec le trait d'union, *in-promptu*. Ils pensaient qu'il devait faire des *in-promptu* sur tout ce qu'on disait. (Mol.)

— REM. GRAMM. L'Académie donne ces exemples: Personne ne fait mieux que lui des *impromptu*. Il fait des *impromptu* sur tout. Elle ajoute cependant qu'aujourd'hui on donne ordinairement à ce mot une *s* au pluriel. C'est en effet, et depuis longtemps, l'usage général. Il met tous les matins six *impromptus* au net. (Boileau.)

IMPROMPTUAIRE, s. m. Littér. Faiseur d'impromptus. On a aussi écrit *in-promptuaire*.

IMPROMULGUÉ, ÉE, adj. Législ. Qui n'a pas reçu de promulgation.

IMPRONONÇABLE, adj. Qu'on ne peut prononcer. Pour ceux qui ne les possèdent pas, certaines langues du Nord, comme le polonais, semblent, à la lecture, imprononçables.

IMPROPÉRATION, s. f. (pr. *cin-pro-pé-ra-cion*; rad. *improperer*). Se disait pour Reproche, opprobre, paroles désagréables, dures, injurieuses.

IMPROPÈRE, s. m. (ét. lat., *improperium*, reproche; de *in*, contre, et *properare*, se hâter). Se disait dans le sens de Reproche injurieux. Impropères des jésuites contre saint Augustin. Mais quand je pense à si grand *impropere*. (Cl. Marot.)

— Liturg. Nom des versets qu'on chante le vendredi saint, et qui contiennent les reproches que Jésus-Christ fait aux Juifs.

— *Chapelle de l'impropère*. L'une des chapelles de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

IMPROPÉRER, v. a. 1re conj. (du lat. *improperare*, faire des reproches). Se disait pour Déshonorer, réprimander, reprocher. Quant à la pelade que certains politiques m'ont voulu *improperer*, ils en ont menti, les méchants. (Sat. Ménippée.)

IMPROPICE, adj. 2 g. Qui n'est point propice. Temps impropice.

IMPROPORTION, s. f. (pron. *cin-pro-por-cion*). Didact. Défaut de proportion.

IMPROPORTIONNALITÉ, s. f. (*cin-pro-por-ci-o-nu-li-té*; rad. *improportionnel*). Caractère de ce qui n'est pas proportionnel.

IMPROPORTIONNÉ, ÉE, adj. (pr. *cin-pro-por-ci-o-né*). Qui n'est point proportionné.

IMPROPORTIONNEL, ELLE, adj. (pr. *cin-pro-por-ci-o-nel*). Didact. Qui est hors de toute proportion.

IMPROPORTIONNELLEMENT, adv. (pr. *cin-pro-por-ci-o-ne-le man*; rad. *improportionnel*). Didact. Sans proportion, d'une manière contraire aux proportions.

IMPROPOSABLE, adj. Qui ne peut être proposé. La voie des emprunts était *inproposable*, l'agiotage absorbait toutes les ressources. (Mirabeau.)

* **IMPROPRE**, adj. 2 g. Qui n'est pas juste, exact, qui ne convient pas, en parlant du langage. Mot, terme impropre. Expression impropre. Parlez-moi confidemment, mon ami, n'avez-vous rien trouvé, en écrivant, qui vous ait choqué? Quelque négligence dans le style, ou quelque terme *impropre*? (Le Sage.)

En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est *impropre* ou le tour vicieux. (BOILEAU.)

— Qui n'est pas propre à un travail. Bois impropre à la construction. Pierre impropre à bâtir.

— Qui n'est pas apte à. Quelques-uns semblent craindre que la tendresse n'amollisse l'homme et ne le rende *impropre* aux énergiques résolutions. (P. Janet.)

— Gramm. Se dit quelquefois pour Improprement dit. Quelques grammairiens distinguent des diphtongues propres et impropres, des pronoms propres et impropres.

* **IMPROPREMENT**, adv. (rad. *impropre*). D'une manière qui ne convient pas, qui ne rend pas exactement la pensée que l'on veut exprimer. Il ne se dit qu'en parlant du langage. C'est parler improprement que de parler de la sorte. Assassiner! ah! non, je parle *improprement*. (Boileau.)

— Faussement, à tort. C'est *improprement* que l'on dit que ces animaux dorment pendant l'hiver. (Buff.)

IMPROPRETÉ, s. f. Défaut, manque de propreté.

* **IMPROPRIÉTÉ**, s. f. Qualité de ce qui est impropre à quelque chose. Le contraire de l'ambition est la pusillanimité, qui est (outre une *impropriété* au commandement) une crainte immodérée de déplaire et de mériter le blâme. (Boulainvilliers.)

— Gramm. Faute de grammaire qui se commet quand on ne se sert pas d'un mot propre et qui ait la signification convenable. Ils dégoûtent par l'*impropriété* des termes dont ils se servent. (La Bruy.)

Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,
Après trente leçons, insulté mon oreille
Par l'*impropriété* d'un mot sauvage et bas,
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. (MOLIÈRE.)

IMPROROGEABLE, adj. 2 g. Qui n'admet, qui ne comporte aucune prorogation.

IMPROSPÈRE, adj. 2 g. (du lat. *improspere*, sans succès). Qui n'est pas prospère. Affaires improspères.

IMPROSPÉRITÉ, s. f. (rad. *improspère*). Défaut de prospérité.

IMPROTÉGÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas protégé. Jeune homme improtégé.

IMPROUVABLE, adj. 2 g. Néol. Qui ne peut être prouvé. Fait improuvable. Cause improuvable.

IMPROUVÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas prouvé. Fait improuvé.

IMPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Improuver. S'emploie adjectiv. Qui n'est pas approuvé. Conduite improuvée de tout le monde. C'est un mariage tellement *improuvé*, que je crois qu'on ne verra plus la mère. (Mme de Sevigné.)

* **IMPROUVER**, v. a. 1re conj. Ne pas approuver, blâmer. On improuve hautement sa conduite. Ils ont raison d'*improuver* ce sentiment. (Pasc.)

— Syn. comp. IMPROUVER, RÉPROUVER, DÉSAPPROUVER. V. DÉSAPPROUVER.

IMPROVIDENCE, s. f. S'employait pour Imprévoyance. Vos amis mêmes s'amusent à accuser votre invigilance et votre *improvidence*. (Montaigne.)

IMPROVISADE, s. f. Œuvre improvisée. Quant aux farces que Molière jouait sur-le-champ pendant qu'il courait les provinces, l'on sait assez que ces sortes de farces n'étaient que des *improvisades* à la manière des Italiens. (J.-B. Rousseau.)

— *A l'improvisade*. loc. adv. En improvisant. Les charades se jouent à l'improvisade.

* **IMPROVISATEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui a le talent d'improviser. Les *improvisateurs* sont aux penseurs profonds ce que les escamoteurs sont aux physiciens. (Noël.) Corinne, poète, écrivain, *improvisatrice*, et l'une des plus belles personnes de Rome. (Mme de Staël.) Miss Nevil avait ou parler des *improvisatrices* corses. (Mérimée.)

— Mus. *Improvisateur mécanique*. Machine qui s'adapte au piano et note mécaniquement l'improvisation exécutée sur l'instrument.

— Adjectiv. Qui a le caractère de l'improvisation. Dans le monde, l'esprit est toujours *improvisateur*. Rivarol.)

* **IMPROVISATION**, s. f. pr. *cin-pro-vi-za-cion*). Action d'improviser, de faire sans préparation et sur-le-champ des vers, un discours, de la musique, etc. Les Italiens excellent dans l'art de l'improvisation.

— Chose improvisée. L'*improvisation* brillante du plus ingénieux de nos critiques se redisait, sans y songer, sa propre louange à elle-même. Ste-Beuve.)

IMPROVISÉ, ÉE, part. pass. du v. Improviser. S'emploie adjectiv. Chanson improvisée. Discours improvisé. On trouve fréquemment en Italie des hommes de lettres qui cherchent un délassement dans les compositions *improvisées*. Pradel.)

— Par extens. Aussi fut-il accepté pendant cette période sanglante où des soldats *improvisés*, manquant de tout, disputèrent pied à pied notre sol à des armées nombreuses et aguerries. (J. Favre.)

— Gramm. ar. *Nom improvisé*. Nom propre qui n'a été dans l'origine que le nom d'un individu.

* **IMPROVISER**, v. n. 1re conj. (étym. ital., *improvisare*; dérivé du latin *improvisus*, imprévu). Faire, sans préparation et sur-le-champ, des vers, un discours, etc., sur une matière donnée. Il improvise avec une étonnante facilité. J'ose dire cependant que je n'ai jamais *improvisé* sans qu'une émotion vraie, ou une idée que je croyais nouvelle m'ait animée. (Mme de Staël.) Il est aussi difficile au moins d'*improviser* en bonne prose française qu'en vers italiens. (Id.) Rien n'est plus facile que d'*improviser* en italien. (Dupaty.)

— Parler d'abondance. Cet orateur n'improvise jamais; ses discours sont écrits d'avance. Mirabeau possédait au plus haut degré le talent d'*improviser*. (Noël.)

— Composer et exécuter sur-le-champ un morceau de musique. Improviser sur le violon, sur le piano, un air, une fantaisie, etc.

— Par extens. Agir sans préparation, sur-le-champ. Si j'*improvise* toujours, c'est que j'ai affaire à la plus active des nations, à celle qui regarde l'ennui comme le plus grand des malheurs. (Napol.)

— IMPROVISER, v. a. Improviser des vers, un poème. A peine osé-t-il *improviser* quelques phrases. (Acad.) Depuis le marquis de Bièvre jusqu'en l'an IX exclusivement, c'était la manie d'*improviser* des calembours. (Sall.)

— Par extens. Improviser une fête, un bal, une partie de plaisir. En conséquence de quoi il y eut grand remue-ménage, et madame Foulé a *improvisé* dîner et déjeuner. (Mérimée.)

— Fig. Il est fâcheux qu'un souverain ne puisse pas *improviser* des hommes comme Suchet. (Napol.) Les gouvernements qu'on *improvise* sont de courte durée. (Noël.) La nature *improvise* les grands hommes comme le génie les grandes pensées. (Beauch.)

— S'IMPROVISER, v. pron. Être fait subitement. Une civilisation ne s'improvise pas.

— Par extens. Se donner tout à coup une qualité, un caractère. Malgré sa fortune, un parvenu ne s'improvise pas homme du monde.

* **IMPROVISTE (À L')**, loc. adv. Subitement, lorsqu'on y pense le moins. Cette homme est survenu à l'improviste. On a attaqué l'armée ennemie à l'improviste. Tout l'alarme: son ombre seule, vue à l'*improviste*, est capable de l'agiter. (Mariv.) La passion nous envahit et nous quitte à l'*improviste*. (J. Simon.) Pour un empire, il n'aurait pas renoncé à ce plaisir d'arriver à l'*improviste*. G. Ohnet.)

— En improvisant. Ce grand orateur qui fait des harangues à l'*improviste*, ignore les choses les plus vulgaires. (D'Ablancourt.)

— On a dit aussi *d'improviste*. En effet, je lui ai vu faire un jour une chanson *d'improviste* qui était mille fois plus touchante que la plus

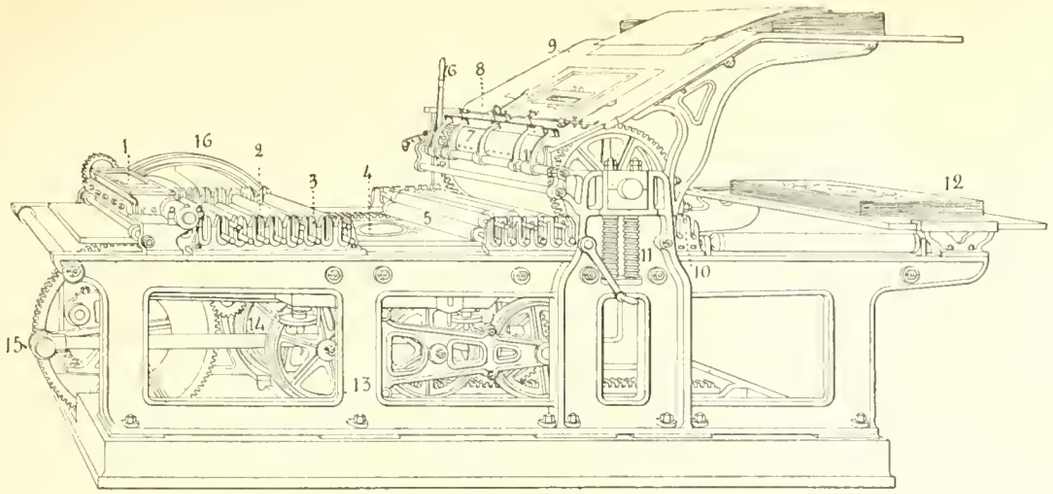

I. PRESSE LITHOGRAPHIQUE. — 1, encrier; 2, rouleaux chargeurs; 3, peignes distributeurs; 4, marbre; 5, rouleaux toucheurs; 6, embrayage; 7, cylindre; 8, rabat-feuilles; 9, table à marger; 10, rouleaux mouilleurs; 11, ressorts de pression; 12 table de réception; 13, flasques; 14, chariot; 15, bielle d'accouplement; 16, volant.

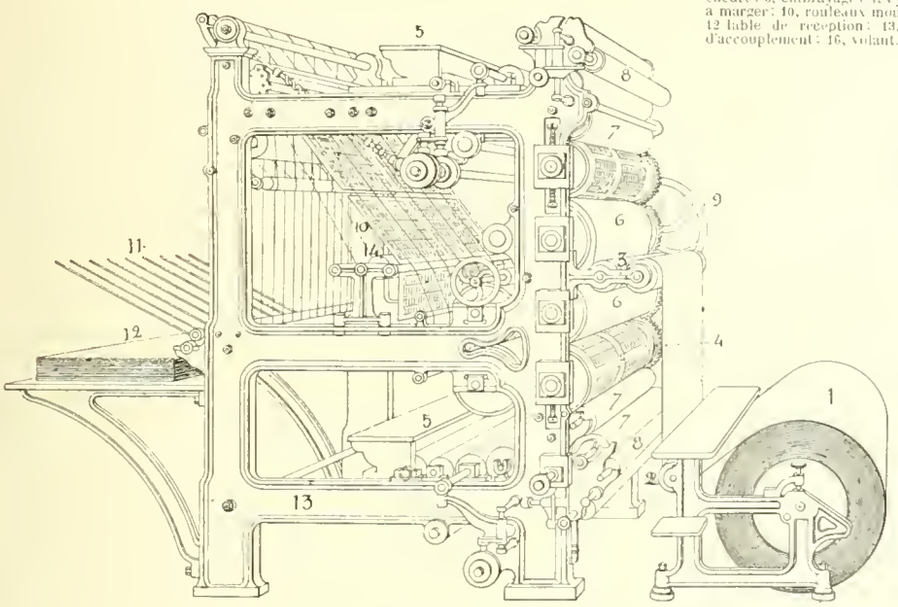

II. MACHINE ROTATIVE — 1, bobine; 2, rouleau de tension; 3, levier; 4, cylindres d'impression; 5, encriers, 6, cylindres imprimeurs 7, rouleaux toucheurs; 8, rouleaux distributeurs; 9, volant; 10, cordons conducteurs; 11, raquettes; 12, table de réception; 13, bâti; 14, cylindre coupeur.

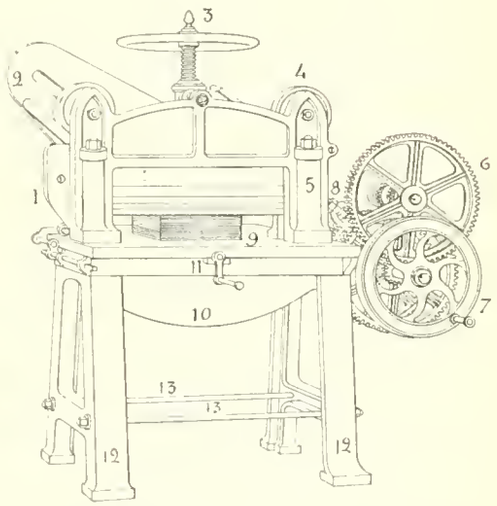

III MACHINE A COUPER LE PAPIER. — 1, lame; 2, porte-lame; 3, vis de pression; 4, galet de guide; 5, bâti de devant; 6, roue de commande; 7, volant; 8, bielle; 9, plateau; 10, plaque de bond; 11, vis d'équerre; 12, pieds, 13, entretoises.

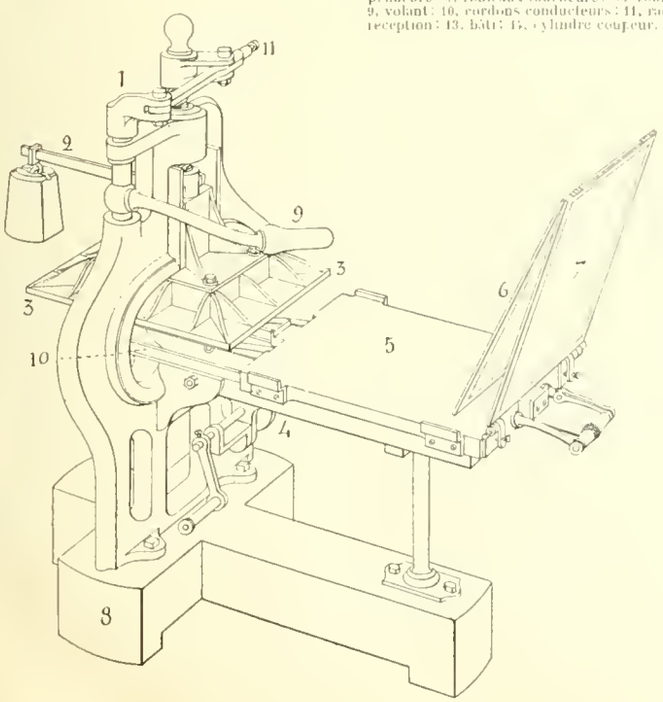

IV. PRESSE A BRAS. — 1, jumelles; 2, contrepoids; 3, platine; 4, rouleau de la mauvelle; 5, marbre; 6, frisquette; 7, tympan; 8, patin; 9, barreau; 10, bandes; 11, vis de foulage.

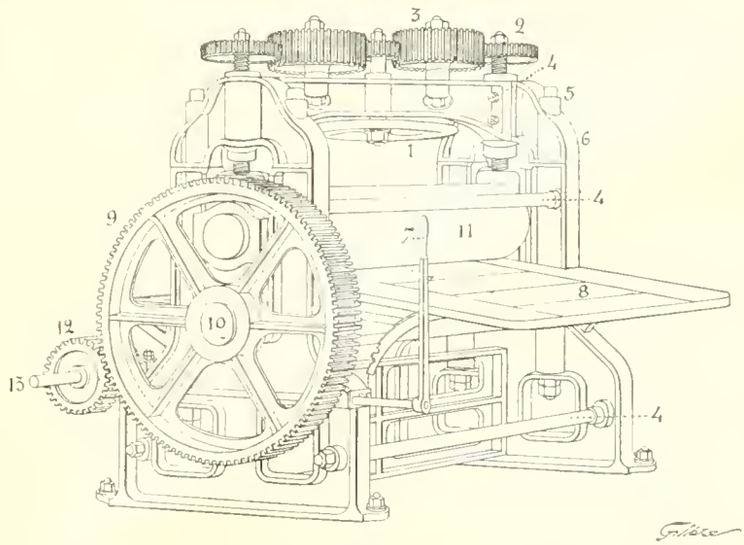

V. LAMINOIR. — 1, volant de pression; 2, vis de pression; 3, engrenage de pression; 4, entretoises; 5, boulon du chapeau; 6, bâti; 7, débrayage, 8, table; 9 grande roue; 10, cylindre du bas 11, cylindre du haut; 12, pignon de commande, 13, arbre de commande.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

plaintive élégie ne saurait être. (Mlle de Scudéry.)

IMPROVOQUÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été provoqué. Homme improvoqué.

* **IMPRUDEMMENT**, adv. Avec imprudence. Agir imprudemment. Parler imprudemment. Découvrir imprudemment les secrets d'un ami, de l'Etat, etc. Nier obstinément le passé, c'est défier *imprudemment* l'avenir. (E. de Girardin.)

La fidélité qu'on garde *imprudemment*,
Après un peu d'éclat, traîne un long châtiment.
(Corneille.)

* **IMPRUDENCE**, s. f. (radic. *imprudent*). Manque de prudence, de précaution, de réflexion, de prévoyance. Se conduire avec une grande imprudence. C'est une imprudence de se mécontenter. Quelle imprudence! Mais, chère Isménie, hélas! quelle est mon *imprudence?* (Racine.) L'*imprudence* d'une censure qui cherche à plaire. (Mass.) Mais quelle *imprudence* aux grisettes de s'attacher aux enfants le famille dont les pères sont de l'autorité! Le Sage.) On disait donc qu'il avait reconnu l'*imprudence* de cette entreprise, l'impossibilité de la faire réussir, puisqu'il s'enfuyait, abandonnant à d'autres ce qui lui semblait inexécutable. (Thiers.)

Lâcher ce qu'on a dans la main,
Sans espoir de grosse aventure,
C'est *imprudence* toute pure. (La Fontaine.)

L'*imprudence* n'est pas dans la témérité,
Elle est dans un projet faux et mal concerté. (Créb.)

— Action contraire à la prudence. Dans ce sens, il a un pluriel. Faire, commettre une imprudence, de grandes imprudences. Je veux bien excuser son heureuse *imprudence*. Rac. Mme de Maintenon était pleine jusqu'à répandre; il lui échappait des *imprudences* dans le particulier. (St-Simon.)

Le savoir, à la fin, dissipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote *imprudence*. (Boil.)

— Jurispr. En droit, l'imprudence est punissable. Les coups et blessures, l'homicide, l'incendie par imprudence, sont autant de délits que la loi punit.

* **IMPRUDENT, ENTE**, adj. Qui manque de prudence. C'est un homme très imprudent. Les femmes sont bien imprudentes de se fier aux discours de certains hommes. Il y a des extrémités où il faut donner beaucoup à la fortune, et l'on peut être *imprudent*, même du consentement de la prudence. (Balzac.)

Ce discours ébranla le cœur
De notre *imprudent* voyageur. (La Font.)

— Contraire à la prudence. Conduite imprudente. Discours imprudent. Plaisanterie imprudente. Je conclus que rien n'est plus *imprudent* que le dessein de ce mariage, et que vous vous préparez à des accidents dont personne ne vous plaindrait. (La Motte-Houdard.

Un moment a vaincu mon audace *imprudente*
Cette âme si superbe est enfin dépendante (Racine.)

— **IMPRUDENT, ENTE**, s. Celui, celle qui manque de prudence. C'est un imprudent, une imprudente. Ce qui perd l'*imprudent* serait utile au sage. (Lemontey.)

Les états sont égaux, mais les hommes diffèrent;
Où l'*imprudent* périt les habiles prospèrent. (Volt.)
Le sage, sans compter sur le secours d'autrui,
Ne fait que ce qu'il peut, et le fait par soi-même.
Au lieu que l'*imprudent* dans son audace extrême,
Ose tout hasarder sur un frivole appui. (Lebrun.)

* **IMPUBÈRE**, adj. 2 g. du lat. *impubes, impuberis*, même signification). Dr. rom. Qui n'a pas atteint l'âge de puberté, c'est-à-dire l'âge de quatorze ans pour les garçons et de douze ans pour les filles. Il est impubère. Elle est impubère. Le voleur était seulement battu de verges, s'il était *impubère*. (Montesq.)

— Bot. Se dit, mais rarement, pour désigner l'anthère jusqu'au moment où elle s'ouvre pour laisser échapper le pollen. Anthère impubère.

—Substantiv. Les impubères. Un impubère. Les *impuberes* ne peuvent tester. (Acad.) Les *impuberes* présentent des phénomènes physiologiques et pathologiques qui leur sont propres. (Marjolin.)

IMPUBERTÉ, s. f. (rad. *impubère*). Absence de puberté. Son impuberté a été constatée (Age qui précède la puberté; enfance.

IMPUBLIABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas publier. Discours, satire impubliable. Je me suis ordonné de n'oser dire tout ce que j'ose faire, et me déplaît des pensées même *impubliables*. (Mont.)

* **IMPUDEMMENT**, adv. (pron. *ein-pu-da-man*). D'une manière impudente, effrontée. Parler, répondre impudemment. Mentir impudemment. Ce plaideur a prouvé impudemment un faux titre de noblesse. Oser *impudemment* faire comparaison. (Malh.)

Un homme de mon âge a cru légèrement
Ce qu'un homme du lieu débite *impudemment*.
(Corneille.)

* **IMPUDENCE**, s. f. (rad. *impudent*). Effronterie, manque de pudeur et de respect. C'est de la dernière impudence. Du nom de fierté noble on orna l'*impudence*. Boileau. Il ne faut rien de moins dans le monde qu'une vraie et naïve *impudence* pour réussir. La Bruy. C'est à force d'*impudence* que se soutient la vie de ruses et d'expédients que tant d'hommes déménant moment dans les grandes villes. Level.

J'ai vu que l'*impudence* est la reine du monde,
Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
Aller à la fortune avec un front d'airain. (La Chauss.)

— Action, parole impudente. Il m'outre d'être sévèrement châtié pour ses impudences.

Ton *impudence*,
Téméraire vieillard, aura sa récompense. (Corneille.)
Mais voyez l'*impudence*!
Qui, moi, j'épouserais un homme sans naissance?
(Destouches.)

* **IMPUDENT, ENTE**, adj. de *in*, préf. négat., et du lat. *pudere*, avoir honte. Hardi, insolent, effronté, qui manque de pudeur, que rien ne fait rougir. Homme impudent. Femme impudente. C'est un impudent faussaire. Voilà deux *impudentes* carognes. Molière. Voilà un *impudent* personnage! (Volt.

— Qui blesse la pudeur, qui marque de l'effronterie. Discours impudent. Conduite impudente. D'où lui vient, cher ami, son *impudente* audace? Rac. Je sais que vous êtes dur, que votre esprit est rebelle et votre front *impudent*. Pascal.)

— Substantiv., en parlant des personnes. C'est un *impudent*, un grand *impudent*. Acad. Pourquoi ne m'aimer pas, impudente? *Impudente!* Mol. Vous êtes un benêt, un *impudent*. Id.

Impudente d'appeler un tel homme le langage
Fonde sur la raison et sur le bon usage. (Molière.)

IMPUDENTEMENT, adv. Impudemment. Rabelais.)

* **IMPUDEUR**, s. f. Défaut, manque de pudeur. Une fille qui regarde hardiment les hommes a de l'effronterie; celle qui supporte leurs regards sans baisser la vue n'a que de l'*impudeur*. Noël.)

— Perversité qui porte à commettre des actions réprouvées par la morale. Vous aurez l'*impudeur* de conclure un mariage abominable, en unissant le frère avec la sœur! Beaumarchais.

— Manque de retenue, de réserve, effronterie. Il a eu l'impudeur de demander une récompense.

— Se dit aussi en parlant des choses. Impudeur du langage. Ecrit rempli d'impudeur.

* **IMPUDICITÉ**, s. f. (radic. *impudique*). Absence de retenue, de bienséance dans tout ce qui tient à la chasteté, à la décence; amour effréné des plaisirs charnels. Être plongé dans l'impudicité. L'*impudicité* le tient encore celui qui s'y livre, elle abrutit l'âme, le tient de corps; elle les tue tous deux. Barrière. C'est l'*impudicité* qui a perdu la noblesse française, et qui perd aujourd'hui bourgeoisie et plèbe. Proudhon.)

— Action, parole impudique. S'emploie surtout au pluriel en ce sens. Les impudicités de cet homme, de cette femme. Après avoir éteint les flambeaux, ils commettaient les plus énormes *impudicités*. Volt.

Mais comment de Ang-Freud entendre à mes cris
Déborder le torrent des *impudicités*! (V. Hugo.)

* **IMPUDIQUE**, adj. 2 g. Qui se livre à l'impudicité, à la débauche. Homme impudique. Femme impudique. La foi ne tarde pas à être renversée dans le cœur du pécheur *impudique*. Massillon.

— Qui blesse la chasteté, la pudeur. Discours, regards, gestes impudiques. Chansons impudiques.

Je vois de tes faiseurs le principe odieux:
Plus de seule charmant tes *impudiques* yeux (Racine.)

— Bot. Se dit du phallus, espèce de champignon. *Arum impudique* ou *indécent*. Nom donné à plusieurs variétés de pain de lapins.

— Substant. Un impudique. Une impudique. C'est un *impudique*. (Acad. En Egypte, qu'une femme se fasse voir nue, des pieds jusqu'à la tête exclusivement, il n'y a rien à dire; mais si elle découvre son visage, elle est une *impudique* qui mérite la mort. Salv.)

* **IMPUDIQUEMENT**, adv. D'une manière impudique.

IMPUGNATION, s. f. pr. *in-pu-gna-cion*; rad. *impugner*. Se disait pour Attaque, accusation, calomnie.

— Anc. jurispr. Action de débattre un compte, de le critiquer, de signaler ses erreurs ou omissions.

IMPUGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Impugner. S'emploi adjectiv.

* **IMPUGNER**, v. a. 1re conj. et. lat., *impugnare*, de *in*, contre, et *pugnare*, combattre. Attaquer, combattre une proposition, un point de doctrine. Il ne se dit guère qu'en matière de doctrine ou en style de palais. Impugner l'opinion de ce philosophe. Impugner un acte, un titre. En confirmant les faits que quelques critiques ont *impugnés* et mes mal à propos. Buff.

* **IMPUISSANCE**, s. f. Manque de force, de pouvoir, de moyens pour faire une chose. Je suis dans l'impuissance de vous être utile. Il est dans l'impuissance de payer ses dettes. Je suis dans l'impuissance d'aller quitter de tant de bienfaits. Êtes-vous dans une entière *impuissance* de danser un menuet, comme l'année passée? Mme de Sévigné. La colère d'un auteur est un soupçon de son *impuissance* à répondre. (St-Evr.) Je me tordais de rage sous le sentiment de mon *impuissance*. Th. Gautier.

Je ne vous blâme point; l'*impuissance* d'agir
Le commandant peut-être et devoir d'en rougir.
(C. Delavigne.)

— Faiblesse, inefficacité. Seigneur, de mes efforts j'ai connu l'*impuissance*. Rac. Le peuple trépignait de joie, voyant l'*impuissance* de sa fureur. G. Flaubert.)

— Philos. En scolastique, on distinguait deux sortes d'impuissances; l'*impuissance absolue*: un homme ne peut vivre dans l'air comme les oiseaux; l'*impuissance relative*: un homme dont les jambes et les bras sont attachés ne peut ni marcher, ni agir.

— Physiol. Incapacité, impossibilité d'exercer l'acte vénérien. Ne se dit qu'en parlant d'un individu appartenant au sexe mâle. Impuissance absolue, relative, locale, directe, permanente, passagère. Impuissance déclarée. Impuissance par épuisement. Constituer, causer, produire l'impuissance. Être frappé d'impuissance. Déterminer l'impuissance. Les méditations profondes et soutenues peuvent causer l'*impuissance*. Virey. L'extrême crespe et pour la personne aimée, la trouble, la pudeur, peuvent amener une *impuissance* passagère. Id.

— Syn. comp. **IMPUISSANCE, IMPOSSIBILITÉ**. L'*impuissance* est dans la cause, qui ne peut produire la chose; l'*impossibilité* est dans la chose, qui ne peut être produite.

* **IMPUISSANT, ANTE**, adj. Qui a peu ou n'a pas de pouvoir. Et nemi impuissant. *Impuissante* créature, tu as oublié en quels lieux tu étais. X. Marmier.)

Venez, madame, suivez-moi;
Ne craignez ni les cris ni la foule *impuissante*
D'un peuple qui se presse autour de cette tente (Rac.)

— Incapable de produire son effet, en parlant des choses. Haine impuissante. Colère impuissante. Efforts impuissants. Mon honneur est muet, mon devoir *impuissant*. Corn.

En efforts *impuissants* leur maître se consume;
Ils rougissent le mors d'une sanglante écume.
(Racine.)

—Fig. Se dit d'un auteur, d'un artiste qui manque d'imagination, d'invention. Déjà, au temps de Constantin, les architectes *impuissants* dépouillaient les édifices païens de leurs marbres et de leurs sculptures. H. Taine.

— *Impuissant à*, suivi d'un verbe. Impuissant à faire une chose. Plus vous croyez pour le luxe des riches, plus vous êtes *impuissants* à créer pour les besoins du pauvre. Le P. Félix. La bonne comme la mauvaise fortune seront également *impuissantes* à rompre les liens qui nous unissent. Gambetta.

Je vois qu'à mon exemple, *impuissant* à trahir,
Il faut à votre cœur tout cesse de haïr (Racine.)
Si mon bras *impuissant* a rempli mes souhaits
Me refuse le sang du chrétien que je hais,
Qu'un autre plus heureux à me servir s'apprête.
(Baour-Lormian.)
Mais faible, et traversé d'une flèche cruelle,
Son bras est *impuissant* à venger sa querelle (Monan.)

— *Impuissant contre*. Les lois et les coutumes, les bourreaux sont *impuissants* contre cette liberté du fedans qui constitue notre humanité. J. Simon.)

— *Impuissant pour*. Les démons qui sont *impuissants* pour le bien. (Pascal.

— Physiol. Qui est incapable d'engendrer, qui est atteint d'impuissance. Le pape Alexandre III a décidé que, si la femme est impuissante, on peut dissoudre le mariage. L'archevêque et son parti déclarèrent le roi *impuissant* dans le temps qu'il était entouré de maîtresses. Volt. Les eunuques sont stériles, il est vrai, mais non toujours *impuissants* en amour. Virey.)

— Substantiv. Personne incapable d'engendrer.

Ce n'est et fond de cour,
Est d'un sexe ni l'autre, qui médit de nature.
(Voltaire.)

IMPULSER, v. a. 1re conj. Donner l'impulsion. Impulser un corps. Le seul homme, dans la Révolution, dont le génie pût diriger des hommes et *impulser* une assemblée... (Mme Roland.)

IMPULSEUR, s. m. Celui qui donne l'impulsion.

* **IMPULSIF, IVE**, adj. Qui agit par impulsion. A toute force *impulsive* lancée sur une pente, il faut un frein en rapport avec cette force. E. de Girardin.)

— Qui donne une impulsion. Augmenter l'irritabilité du cœur, c'est augmenter sa force *impulsive*. Bonnet.)

* **IMPULSION**, s. f. (étym. lat., *in*, dans; *pulsare*, pousser). Physiq. Action par laquelle un corps en pousse un autre et tend à lui communiquer du mouvement, ou lui en communique en effet. Cette action est relative à la masse et à la vitesse du corps qui pousse. Ainsi, plus ce corps a de masse et de vitesse, plus son impulsion est grande. Force d'impulsion. La plus légère impulsion suffit pour mettre cette machine en mouvement. Un corps qui résiste à l'impulsion d'un autre. Une boule qui conserve longtemps l'impulsion qu'elle a reçue d'une autre. Toutes les planètes circulent autour du soleil paraissent avoir été mises en mouvement par une *impulsion* commune. Buff.)

— Fig., au sens moral. Action d'exciter, d'encourager, de pousser à faire une chose. Agir par l'impulsion d'une personne. Obéir, céder aux impulsions d'une volonté étrangère. Les esprits reçurent une impulsion nouvelle. Cette première découverte donna l'impulsion. Dieu nous donne une *impulsion* à l'aimer. (Mme de Sévigné.) La femme est avant tout un être d'*impulsion*, de désirs et de passion. (Mme Romieu.) Le vulgaire des rois ne se laisse aller qu'aux *impulsions* des grands et des corps qui les environnent. B. de St-P. La patience s'appaise, non sur l'opinion d'autrui ou sur l'*impulsion* de nos passions, mais sur la volonté de Dieu. (Id.)

Rien n'imprime une *impulsion* plus heureuse à la pensée que la satisfaction de soi-même. Ch. Nodier. On a attribué une large part à l'*impulsion* populaire dans l'affranchissement ou, je dirai même plus, la renaissance des villes municipales. Aug. Thierry. Par ce mot je sais quelle *impulsion* l'auriste presque inexplicable, il se leva de sa chaise et ferma sa porte au verrou. V. Hugo. Ceux qui, en attaquant l'empire, cédaient à une impérieuse *impulsion* de conscience, devaient sans avec empressement une occasion nouvelle de lutte et de prosélytisme. J. Favre. Le suffrage universel peut manifester sa volonté et son opinion, et diriger une *impulsion* dans tel sens ou dans le autre. Gambetta.) Qui voudrait voir sa vie se traîner morne et endormie, sans aucune de ces *impulsions* énergiques et vivifiantes qui font battre le cœur et renversent les obstacles sous nos pas? P. Janet.)

— Conséquence de l'impulsion, mobile. Souvent les *impulsions* des héros ont quelque chose de divin qui est au-dessous de la raison. (St Evremond.)

— Mécan. *Impulsion d'une force*. Produit de cette force par le temps que dure son action.

— Physiol. *Impulsion irrésistible*. Déterminations accidentelles qui, en dehors de tout délire et grâce à un manque de volition, font parler et agir un malade d'une façon répréhensible, bien qu'il se rende compte, avant ou après l'événement, du caractère de ses actes et de ses paroles. Tous les actes intellectuels et moraux des aliénés sont le produit d'une impulsion irrésistible.

IMPULSIONNISTE, s. m. Nom sous lequel on désignait les partisans du système de l'impulsion, pour expliquer la marche des astres et de la terre, par opposition aux *attractionnaires*, partisans de Newton et de son système de l'attraction.

IMPULVÉRISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point pulvérisé, réduit en poudre. Sucre impulvérisé.

* **IMPUNÉMENT**, adv. rad. *impuni*. Avec impunité, sans être puni. Voler impunément. Offenser impunément. Attaquer impunément. Il ne faut pas faire tout ce qu'on peut faire *impunément*. St-Evrem.)

Écrivez ce qui voudra, chacun a ce métier
Peut peindre *impunément* de l'encre et du papier.
(Boileau.)

— Par antiphrase. Sans être puni de choses dignes d'éloges. Pensez-vous être saint et juste *impunément*? Rac. Il ne m'est plus permis de vaincre *impunément*. Corn.)

— Fig. Sans préjudice pour soi-même, sans inconvénient. Cet homme est d'une santé délicate, il ne saurait faire *impunément* le moindre excès. Acad.) On ne fait point *impunément* une fausse démarche en présence d'un tel capitaine. Racine.) C'est le privilège du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire *impunément* de grandes fautes. Volt. Rien ne se dit *impunément* devant les enfants. Roll.)

— Sans tirer vengeance, sans espoir de vengeance, inutilement, vainement, sans conséquence. Neron *impunément* ne sera point jaloux. Rac. Ulysse *impunément* ne vit point leur trépas. Delille.)

Ceux-là lâche sommeil, crois-tu qu'ensevelis,
Achille aura pour elle *impunément* pâli? (Racine.)

* **IMPUNI, IE**, adj. Qui demeure sans punition. Offense, faute impunie. Crimes impunis. Il ne voulut pas laisser son ingratitude entièrement *impunie*. (Boss.) Une faute *impunie* en fait commettre deux. (Bours.)

Ainsi la raillerie est amère, offensante,
Et pourtant ses auteurs veulent être *impunis*;
Croyez-les: leur morsure est toujours innocente
(F. de Neufchateau.)
Mais en vain l'audace *impunie*
Croit vaincre: de la vertu
L'hymne s'élève, et le génie
Entend son immortalité. (Parny.)

— Se dit aussi des personnes. Criminel impuni. Coupable impuni. Homme impuni.

Moi, seigneur, que je fuie!
Que Pharnace *impuni*, les Romains triomphants
N'aient point de Decius... (Racine.)

IMPUNISSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut ou ne doit pas être puni.

* **IMPUNITÉ**, s. f. Manque de punition; pardon blâmable pour des fautes qui devraient être sévèrement réprimées. L'impunité d'un crime, d'une faute. Être assuré de l'impunité. L'*impunité* rend brave. Piron. L'*impunité* commence par rendre les lois inutiles, et finit par les rendre ridicules. Noel. C'est l'*impunité* qui enhardit le crime, et l'espérance qu'ont les criminels d'échapper au châtiment qui les excite à se commettre. Barr.)

Tu nies qu'un conjure paré d'un nom sublime,
Que l'*impunité* seule enhardissait à ce crime (Volt.-ire.)

— Tolérance pour certains défauts, pour certains actes.

Tous les jours, à la cour, un sot de qualité,
Peut juger de travers avec *impunité*. (Boileau.)

— Iron. et par antiphrase. Eh! mon ami, accepte mes offres; je ne te demande en retour que l'*impunité* du service que je te rends. Diderot.)

* **IMPUR, URE**, adj. Qui n'est pas pur. Métal impur. Sion, repaire affreux de reptiles *impurs*. Rac.) D'un vase *impur* la plus douce liqueur. Del.) Vous voyez le trouble Rhône courir d'abord jaune, *impur*, puis se calmer, s'azurer. Michelet.)

— Qui est altéré par un mélange. Sang impur. Eaux impures. Corps impur.

— Par extens. Les eaux et la fontaine de Vichy n'ont si bien savonné, qu'on vous peuvent dire : Ma mère n'a rien d'*impur*. (Mme de Sévigné.)

— Qui n'est pas pur au point de vue religieux. Les viandes impures. Mahomet regarde la femme comme *impure* huit jours avant et huit jours après la menstruation. (Restan.)

— On dit aussi dans le même sens : Race impure, nation impure, etc.

Cette fière race, l'horreur et la vengeance même,
Dans cette source *impure* autant que sacrée
(RACINE.)

— *Esprits impurs*. Les démons.

Tous ces esprits *impurs* sortirent pour aller chercher,
Et le feu de la foudre et ce vaste abîme ouvert (VOLTAIRE.)

— Fig.

Et que ne puis-je encor, sous ces voiles *impurs*,
Vous offrir de Phèdre et les fureurs et les pleurs,
Seigneur, tout ce que l'art, sous ses règles sévères,
(RACINE et MOLIÈRE.)

— Qui est corrompu, souillé de vices, de crimes. Homme impur. Brigand impur. Reste *impur* des brigands dont j'ai purgé la terre. (Rac.)

— Fig. *Être né d'un sang impur*. Être né de parents flétris, connus pour de malhonnêtes gens.

— Qui est contraire à la pudeur, qui est malpropre. Pensées, mœurs impures. Amour impur. Vie impure. Qui brûlant d'une flamme *impure*. (Boil. Les étincelles *impures* qui allumèrent son cœur. (Mass.

— Qui est immoral, obscène. Langage impur. Lettre impure. Pour les fables païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont *impures* et pleines d'absurdités impies. (Fénelon.)

Si la pudeur des mots n'en choque point l'image,
Du moindre sens *impur* la fable est l'ouvrage (BOILEAU.)

— Substantiv. Personne impure, corrompue, immorale.

Veux-je ...
Exprimer tes détours burlesquement pieux,
Pour disculper l'*impur*, le gourmand, l'envieux ?
(BOILEAU.)

— Nécol. *Une impure*. Une courtisane, une femme galante.

— *L'impur*. s. m. Impureté.

Et que l'embrasement d'une flamme si pure,
Efface tout l'*impur* dont tu me vois tacher
(CORNEILLE.)

*** IMPURÉMENT**, adv. D'une manière impure. Vivre impurement.

*** IMPURETÉ**, s. f. Etat de ce qui est impur. L'impureté de l'air, des humeurs, des métaux.

— Chose impure. Nous avons vu la malade, et sans doute qu'il y a beaucoup d'*impuretés* en elle. — Quoi ! ma fille est impure ?... — C'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'*impuretés* dans son corps. (Mol.)

— Fig. Impudicité. Vivre dans l'impureté. Demeurer dans l'impureté. Se plonger dans l'impureté. L'impureté des mœurs. Les superstitions, les cruautés, l'*impureté* sont des fruits naturels et, pour ainsi dire, légitimes de l'ignorance. (L. Veuillot.)

— Au pluriel, Choses obscènes, obscénités. Livre rempli d'impuretés. C'est de Pascal que son siècle apprit à purger la langue écrite des *impuretés* de la langue usuelle. (Marmontel.)

— Hist. relig. *Impureté légale*. Souillure que l'on contractait en faisant certaines choses défendues par la loi des Juifs.

IMPURIFIÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas purifié.

IMPUSTULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui n'est point marqué de taches rouges ou de pustules. La coccinelle impustulée.

IMPUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est imputable.

— Théol. Qualité de ce qui est imputé. L'*imputabilité* des mérites de Jésus-Christ. Littré.)

*** IMPUTABLE**, adj. 2 g. Que l'on peut imputer. Abus imputable. Le désir n'appartient point à l'homme ; il ne lui est point *imputable*. (Mesnard.)

— Comm. et Fin. Qui peut être imputé sur. Somme imputable sur tel ou tel compte, sur tel ou tel exercice.

— Théol. Se dit d'une action qu'on peut mettre au compte de quelqu'un qui ne l'a pas faite. Le péché d'Adam est imputable à ses descendants.

IMPUTATIF, IVE, adj. Qui impute.

— Théol. *Justice imputative*. Se dit dans la religion protestante de l'application aux chrétiens des mérites de Jésus-Christ, pour compenser l'imputation du péché originel.

***IMPUTATION**, s. f. (pr. *in-pu-ta-cion* ; rad. *imputer*) Inculpation sans preuves. Imputation mal fondée, fausse, calomnieuse. Mes mœurs sont directement opposées aux *imputations* infâmes de mes ennemis. (Volt. Parler le premier à Votre Majesté de toutes ces *imputations* odieusement absurdes, c'eût été en quelque façon leur donner du crédit. (Collé.) Interpellant Grégoire, il le requit de déclarer s'il était vrai qu'il eût proféré de telles *imputations* contre lui et contre la reine. (Aug. Thierry.) Je veux seulement faire connaître comment on écrivait aux fonctionnaires et quelles *imputations* coupables on laissait répandre contre la majorité dissoute. (Gambetta.)

— Comm. et Jurisp. Compensation, déduction d'une somme sur une autre. || *Imputation de payement*. Droit qu'a le débiteur, tenu envers la même personne de plusieurs dettes de même nature, lorsqu'il fait un payement, la dette qu'il entend acquitter. Si les dettes sont d'égale nature, l'*imputation* se fait sur la plus ancienne. (Code civil, art. 1256.) L'*imputation* doit se faire plutôt sur la dette non contestée que sur celle qui est contestée. (Bouillet.)

— Théol. Application des mérites de Jésus-Christ. Les protestants prétendent que nous ne sommes justifiés que par l'*imputation* des mérites de Jésus-Christ. (Acad.)

IMPUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Imputer. S'empl. adjectiv. Les mérites de Jésus-Christ nous sont *imputés*. (Acad.)

— *Imputé sur*. Les payements que fait un débiteur doivent être *imputés* sur les dettes qui lui sont le plus à charge. (Acad.)

— Fig. Attribué à, mis sur le compte de, en bonne ou en mauvaise part. Quelle connaissance certaine et utile peut-on tirer des aventures *imputées* à Caribert, à Chilpéric et à Clotaire ? (Volt.) Les amours *imputés* aux dieux ne furent point un objet d'adoration. (Fén.)

*** IMPUTER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *imputare* ; de *in*, pref., et *putare*, porter en compte). Attribuer à quelqu'un une chose bonne ou mauvaise. Imputer une mauvaise action, une faute à quelqu'un. Je ne veux pas vous *imputer* mon malheur, et je n'en accuse que moi. (Le Sage.)

Je ne sais s'il croit ce conseil
Mais je sais que chacun *impute*, en cas pareil,
Son bonheur à sa seule industrie ;
Et si de quelque échec notre faute est suivie,
Nous disons injures au sort. (LA FONTAINE.)
Nos superbes vainqueurs, insultant à nos larmes,
Imputent à leurs dieux le bonheur de leurs armes.
(RACINE.)
Si l'hymen après soi traîne tant de désastres,
On n'en doit s'*imputer* la faute qu'aux époux. (REGN.)

— *Imputer à*. Trouver dans une action de quoi blâmer celui qui l'a faite et lui en faire un reproche. Imputer à crime, à faute. Imputer à blâme, à déshonneur. A pure politique on me l'*imputerait*. (Mol. Ils *imputaient* à cabale les actions les plus saintes. (Rac. On m'*impute* à forfait le soin de m'éloigner. (Campistron.)

Peut-être qui me veux mal et m'*impute* à vice
D'avoir été payé d'un fidèle service. (MALHERBE.)
Et Gama vous *impute* à crime capital
La libérable vers le pays natal ! (CORNEILLE.)

— Se prend quelquefois en bonne part. La foi d'Abraham lui fut *imputée* à justice. (Sacy.)

— *Imputer de*. On lui *impute* d'avoir voulu corrompre des témoins. (Acad.)

— *Imputer pour*.

Accusez-moi plutôt. . . . . .
Et m'*imputez* pour crime un trop parfait amour.
(CORNEILLE.)

— *Imputer que*. *Imputer* à de telles gens qu'ils sont soumis par faiblesse, ou modestes par crainte, ce n'est pas vouloir seulement déshonorer le christianisme, mais encore vouloir obscurcir la vérité même, plus claire que le soleil. (Boss.)

— Comm. *Imputer sur*. Déduire sur. || Faire entrer en compte.

— Fin. Appliquer un payement à une dette. L'emprunteur qui a payé des intérêts qui n'étaient pas stipulés ne peut ni les répéter, ni les *imputer* sur le capital. (Bouillet.)

— Théol. Appliquer, attribuer. Imputer aux hommes les mérites de Jésus-Christ.

— S'IMPUTER, v. pron. Être imputé. La faute ne peut s'imputer qu'à votre imprudence.

Si tant d'amour pour vous s'*impute* à trop d'audace
Il faut un peu de temps pour en obtenir grâce.
(CORNEILLE.)

— Imputer à soi. Ne vous *imputez* point le malheur qui m'opprime. (Rac.) Ils osèrent dire au gouvernement que c'était à lui à s'*imputer* les malheurs et les fautes de la campagne. (Raynal.)

— Être mis en compte. Les versements de ce débiteur doivent s'imputer sur les dettes les plus pressantes.

— Syn. comp. IMPUTER, ATTRIBUER. V. ATTRIBUER.

IMPUTEUR, s. m. Celui qui impute.

IMPUTRESCIBILITÉ, s. f. (rad. *imputrescible*). Qualité des choses qui ne se peuvent putréfier.

*** IMPUTRESCIBLE**, adj. 2 g. Qui ne peut se putréfier. Le bois de certains arbres est imputrescible.

— Préparé de façon à ne pas subir l'action corruptrice de l'air. Paille imputrescible.

IMSAK, s. m. Hist. relig. Repas que font les musulmans, avant l'aurore, pendant le jeûne du Ramadan.

IMSIRE, s. m. Mamm. Syn. de VANSIRE.

*** IN-**, Préposition latine qui signifie *dans*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français. *Influer, infuser, inhabiter, inspecter*, etc., couler dans, répandre dans, habiter dans, examiner dans.

— Préfixe négatif ou privatif emprunté également au latin comme dans : *inactif, indocile, indirect, insensible*, etc., qui n'est point actif, docile, direct, sensible.

— *In* se prononce comme en latin *inn*, dans certaines expressions empruntées de cette langue ou de l'italien, et dans lesquelles il est séparé du mot suivant, comme *in manus, in naturalibus, in pace, in petto, in vestu*.

— Dans les mots composés, il conserve la même prononciation devant les voyelles, devant *h*, et devant *n* simple ou double : *inachevé, inhumain, inutile, innocent*, etc., pr. *in-achevé, in-humain, in-utile, in-ocent*.

— Devant les autres consonnes, *in* se prononce avec le son nasal : *indocile, insolent, intelligent*, etc., pr. *ein-docile, ein-golent, ein-telligent*.

— Lorsque le simple commence par *b* ou par *p*, *in* se change en *im*, que l'on prononce avec le son nasal : *imbu, importer, impudent*, etc. pr. *eim-bu, eim-porter, eim-pudent*. Cependant lorsque *m* est redoublé, il conserve le son qui lui est propre, et l'on prononce les deux *m* : *immédiat, immense, imminent, immoral*, etc. pr *im-médiat, im-manse, im-minant, im-moral*).

— Quand le simple commence par *r* ou par *l*, *in* se change en *ir* ou en *il* : *irregnier, irrévérence, illégal, illettré*, etc., que l'on prononce en faisant entendre les lettres doubles *ir-régnier, ir révérance, il-légal, il-lettre*.

—Impr. et Libr. *In-folio, in-quarto, in-octavo, in-seize, in-dix-huit, in-vingt-quatre*. V. chacun de ces mots.

INA, Roi anglo-saxon de Wessex, 689-729, subjugua les Bretons de Cornouailles, revisa et fit recueillir les lois ; son règne est un des plus glorieux et des plus prospères de l'heptarchie. En 726, il fit un pèlerinage à Rome, et, à son retour, s'enferma dans un cloître où il mourut.

INABOLISSABLE, adj. 2 g. Que l'on ne peut abolir, détruire. On conçoit parfaitement qu'au lieu de ces mondes, s'ils eussent quelque part, l'espace reste au contraire sans fin, sans limites possibles dans la pensée ; il est *inabolissable*. (Virey.)

INABONDANCE, s. f. Défaut d'abondance. Pour soixante mille hommes, la seule *inabondance* est un danger. (La Harpe.)

*** INABORDABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut aborder. Côte inabordable. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites îles qui ne sont que des rochers *inabordables*. (Volt.)

— Par extens. Se dit d'un endroit dont on ne peut approcher. Place inabordable. La foule avait rendu l'église inabordable. Les bureaux de la comédie sont *inabordables*, tant la foule est grande. (Acad.)

— S'applique aussi aux marchandises d'un prix très élevé. Cette année, les légumes de primeur sont inabordables.

— Fig. en parlant des personnes. Qui est d'un accès difficile. Ministre inabordable. Fâcheux, inquiet, *inabordable*. (Mass.)

Comme il est entouré ! leur troupe impénétrable
Semble cacher au peuple un monstre *inabordable*.
(VOLTAIRE.)

INABORDÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été abordé. Côte, rivage inabordé. Colomb ou Gama touchant pour la première fois des rives *inabordées*. (La Harpe.)

*** INABRITÉ, ÉE**, adj. Qui n'est point protégé par un abri. Port inabrité. Rade inabritée.

INABROGÉ, ÉE, adj. Législ. Qui n'est point abrogé. Loi, coutume inabrogée.

INABROGEABLE, adj. 2 g. Législ. Qui ne peut être abrogé, aboli. Loi inabrogeable.

INABSOLU, UE, adj. Philos. Qui n'est point absolu, qui est relatif.

INABSOLUTION, s. f. (pr. *i nab so-lu-cion*). Dogm. Défaut d'absolution, de pardon.

INABSOUS, OUTE, adj. Qui n'a point été absous. Les pénitents inabsous.

INABSTINENCE, s. f. Défaut d'abstinence, usage immodéré. Mourir par inabstinence. C'est donc l'*inabstinence* de la viande qui l'a fait mourir. (La Harpe.)

INABSTINENT, ENTE, adj. Qui ne pratique pas l'abstinence.

INACCAPARABLE, adj. 2 g. Se dit de ce qui ne peut être accaparé.

INACCENTUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas marqué d'un accent tonique. Lettre, syllabe inaccentuée.

*** INACCEPTABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter. Offre, proposition inacceptable.

INACCEPTATION, s. f. pr. *i-nak-cep-ta-cion*). Action de ne pas accepter quelque chose.

INACCEPTÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été accepté. Offre inacceptée.

INACCESSIBILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est inaccessible. Jésus-Christ ne laisse pas de conserver dans le sacrement son *inaccessibilité*. (Pasc.)

*** INACCESSIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inaccessibilis* ; formé de *in*, privat., et *accessus*, accès). Dont l'accès est impossible, ou très difficile. Rocher inaccessible. Château inaccessible. Côte, plage inaccessible. Forteresse inaccessible. Ils gagnent les sommets des montagnes les plus *inaccessibles* (Volt.) Nous avons passé des lieux presque *inaccessibles* pour venir dans cette vallée ; nous y sommes enfermés de tous côtés. (Vertot. Mais derrière son double fossé, la Bastille paraissait *inaccessible*. (L. Blanc.)

— Fig. Les hauteurs inaccessibles de la perfection, de la science. La connaissance des causes premières est *inaccessible* à l'esprit humain. (Acad.)

— Où l'on ne peut pénétrer.

O temps, divinité terrible,
Tu couches sous ses humbles toits
Le dos du laboureur paisible,
Et tu rides le front des rois
Dans leurs palais *inaccessibles*. (LEGIER.)

— Par extens. Des lits au bruit *inaccessibles*. (Boileau.)

— Fig. Se dit des personnes auprès de qui l'on ne peut trouver d'accès. Ministre, magistrat inaccessible. C'est être faible et timide que d'être *inaccessible*. (Mass.)

— *Inaccessible à*. Médée est *inaccessible* à tous ses domestiques dans son chagrin. (Rac.) Fut-il jamais *inaccessible*, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux importuns ? (Flech.) Un roi *inaccessible* aux hommes l'est aussi à la vérité. (Fén.) Il avait fallu bâtir d'abord le terrain des villes sur des pilotis, et les rendre *inaccessibles* à l'inondation. (Volt.) Il voit si clair au fond de sa conscience qu'il est *inaccessible* à l'incertitude. (J. Favre.)

— Qui n'écoute pas les suggestions de. Gaston, que la cour avait attirée dans ses sentiments, était-il *inaccessible* aux factieux ? (Bossuet.)

— Qui ne ressent point certains mouvements de l'âme, certaines passions. Être inaccessible à l'amour, à la pitié, à la peur, à la flatterie. Demeurer inaccessible aux prières, aux sollicitations de quelqu'un. Âme inaccessible aux remords. Cœur inaccessible à la crainte. Son grand cœur était *inaccessible* aux frayeurs de la mort. (Boss.)

— Absol. Il oppose à l'amour un cœur *inaccessible*. (Rac.)

Et vous, plus inhumain et plus *inaccessible*,
Conservez contre moi le titre d'invincible. (ROTROU.)

— Géom. *Hauteur, distance inaccessible*. Hauteur, distance que l'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle.

INACCLIMATABLE, adj. 2 g. Qui ne peut pas être acclimaté. Les oiseaux-mouches sont inacclimatables dans nos contrées.

INACCLIMATÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas acclimaté.

— Substantiv. On remarque une opposition manifeste entre les acclimatés et les *inacclimatés*. (Rochoux.)

INACCLIMATEMENT, s. m. (rad. *inacclimater*). Caractère de ce qu'on ne peut acclimater.

*** INACCOMMODABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut s'accommoder. Affaire, querelle inaccommodable. Les questions sur la foi sont toujours *inaccommodables*. (Boss.)

INACCOMPAGNÉ, ÉE, adj. Qui n'est point accompagné. Voyageur inaccompagné.

INACCOMPLI, IE, adj. Qui n'est point accompli, achevé. Fait inaccompli. Pronostic inaccompli.

INACCOMPLISSEMENT, s. m. (rad. *inaccompli*). Manque d'accomplir une chose. Mais j'ai soutenu qu'on marchait vers l'*inaccomplissement* des engagements. (Thiers.) Peu usité.

INACCORD, s. m. Gramm. Défaut d'accord.

*** INACCORDABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut accorder. Demande inaccordable.

— Qu'on ne peut mettre d'accord. Ce sont deux caractères inaccordables.

*** INACCOSTABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut accoster. Homme inaccostable. Familier et peu usité.

INACCOUTUMANCE, s. f. Défaut d'habitude. Vieux mot.

*** INACCOUTUMÉ, ÉE**, adj. Qui n'a pas coutume d'arriver, de se faire. Sentiment, mouvement inaccoutumé. Des honneurs inaccoutumés. Des cérémonies inaccoutumées. Parmi des phrases bien faites, on remarque dans ce que les aveugles écrivent des tours *inaccoutumés*, des figures qui surprennent. (Dufau.)

— *Inaccoutumé à*. Qui n'est pas habitué à. On connaît les kermesses de Flandre : elles étaient portées, dans le siècle passé, jusqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux *inaccoutumés* à ces spectacles. (Volt.)

INACCUSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être accusé, qui ne peut être mis en cause.

INACHETÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été acheté. Mot employé par La Harpe. Des mets inachetés.

*** INACHEVÉ, ÉE**, adj. Qui n'a point été achevé. Ouvrage inachevé. Peinture inachevée.

INACHÈVEMENT, s. m. (rad. *inachevé*). Etat d'une chose qui n'est pas achevée, terminée.

INACHIE, Géogr. anc. Un des noms anciens du Péloponnèse.

INACHIDE, s. m. (pr. *i-na-kide*). Hist. anc. Descendant d'Inachus. || Au pluriel, Nom patronymique des Argiens. Inachus fut la souche des Inachides, dont huit princes composèrent la dynastie, renversée par l'Egyptien Danaüs, qui s'empara du trône d'Argos.

INACHIES, s. f. pl. (pr. *i-na-ki*). Antiq. Fêtes en l'honneur d'Inachus.

INACHUS, s. m. pr. *i-na-kuss* ; d'*Inachus*, n. myth. . Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes brachyures, famille des oxyryn-

ques, établi pour cinq espèces dont le corps est couvert de duvet et de poils, et qui habitent les côtes inondées de la Manche et de la Méditerranée.

INACHUS. Géogr. anc. Fleuve de l'Argolide, affluent du golfe Argolique, aujourd'hui *Xanitza*.

— Myth. gr. Dieu-fleuve, fils d'Océanus, et père de la nymphe Io. On le confond avec Inachus, chef d'une colonie égyptienne, et fondateur d'Argos, qui creusa le lit du fleuve Amphiloque, auquel il donna son nom.

INACQUÉRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être acquis. Le génie est inacquérable.

INACQUITTABLE. a lj. 2 g. Qu'on ne peut acquitter.

INACQUITTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été acquitté.

* **INACTIF, IVE**. adj. Qui n'a point d'activité, indolent. Homme inactif.

— Qui ne travaille pas. Cet homme souffre d'être inactif. || Qui ne fonctionne pas. Laisser une machine inactive. || Qui ne progresse pas. Industrie inactive.

* **INACTION**. s. f. (pr. *i-nak-cion*). Cessation de toute action, indolence. Être, rester dans l'inaction. Tirer quelqu'un de son inaction. N'est-il pas vrai que, dans la semaine, vous le voyez un jour dans une *inaction* totale? (Le Sage.) Cette apparente *inaction* de Napoléon dans Vilna dura vingt jours. (De Ségur.)

J'aime mieux être seul et dans l'*inaction*
Que de mésallier ma conversation. (BOURSAULT.)

— Jurispr. État d'une personne qui n'use pas d'un droit, d'une action qui lui appartient.

— Manèg. *Laisser le cheval dans l'inaction*. Le maintenir immobile sur les quatre jambes, dans le but de faire fléchir l'encolure.

INACTIVEMENT. adv. D'une manière inactive.

* **INACTIVITÉ**. s. f. Manque, défaut d'activité. Inactivité coupable, dangereuse. Maître Bachelin était un petit homme de soixante ans environ, arrondi par l'*inactivité* forcée de son bureau. (G. Ohnet.)

INADÉQUAT, ATE. adj. (pr. *i-na-dé-koua, ate*). Philos. Incomplet. Définition inadéquate.

INADHÉRENT, ENTE. adj. Phys. Qui est dépourvu d'adhérence. Molécules inadhérentes.

— Bot. Se dit de tout organe qui est libre, qui ne tient à aucun autre. Calice inadhérent. Ovaire inadhérent. Baie inadhérente.

INADMIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point admiré. Le Paradis perdu de Milton fut, pendant la vie de l'auteur, je ne dis pas *inadmiré*, mais absolument inconnu. (Merc.)

INADMIS, ISE. adj. Qui n'est point admis.

* **INADMISSIBILITÉ**. s. f. (rad. *inadmissible*). Qualité de ce qui ne peut être admis. L'inadmissibilité d'une preuve, d'un moyen. L'inadmissibilité d'un candidat.

* **INADMISSIBLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être admis, reçu. Demande, proposition inadmissible. Preuve inadmissible. Moyens inadmissibles. Pourvoi déclaré inadmissible. Trouvez-vous le projet *inadmissible*, alors, osez le déclarer, et le cabinet français, qui ne peut accorder d'autres conditions, cessera de négocier avec vous. (Thiers.) Le spiritualisme est contradictoire, *inadmissible*. (Proudhon.)

— Ce mot s'applique aussi aux personnes. Dans un examen, un candidat admissible à la première épreuve, peut être inadmissible à la seconde.

INADMISSION. s. f. Refus d'admettre.

INADVERSION. s. f. S'est dit pour Inadvertance, dans le style burlesque.

Et quand je fais omission,
C'est par pure *inadversion*. (SCARRON.)

INADVERTAMMENT. adv. Avec inadvertance, étourdiment. Vieux et peu usité.

* **INADVERTANCE**. s. f. (rt. lat., *in*, privat.; *advertere*, remarquer, faire attention à). Défaut d'attention à quelque chose. Faire une chose par inadvertance. C'est pure inadvertance. Tout le monde sait à Marseille par quelle *inadvertance* la peste fut apportée du Levant. (Voltaire.)

— Faute, méprise commise par défaut d'attention. Ce n'est qu'une inadvertance. Commettre des inadvertances. Il était sujet aux distractions et aux *inadvertances*. (Hamilt.

— Rhét. Négligence dans le style. On ne remarque ces légères *inadvertances* qu'en faveur des étrangers et des commençants. (Volt., Ces fautes sont en petit nombre; ce sont sans doute des *inadvertances*. (La Harpe.)

— Syn. comp. INADVERTANCE, INATTENTION. Une *inadvertance* est souvent un accident tout à fait involontaire; une *inattention* est toujours une négligence répréhensible.

INADVERTANT, ANTE. a lj. Distrait, inattentif, qui agit avec inadvertance. C'est son organisation qui le rend *inadvertant* sur les subsistances dont il se nourrit. (Ryn.)

INAFFABILITÉ. s. f. Manque, défaut d'affabilité.

INAFFECTATION. s. f. (pr. *i-na fek-ta-cion*). Absence d'affectation. Mot qui n'a guère été employé que par les précieuses, ou ironiquement.

Je veux de l'antithèse ou de la métaphore,
Des mots pleins d'énergie et d'érudition,
Comme inintelligible, *inaffectation*,
J'y trouve une beauté presque inimaginable. (DE CAILLY.)

INAFFECTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affecté.

INAFFECTION. s. f. (pron. *i-na fek-cion*). Absence d'affection. Montrer de l'inaffection pour les siens.

INAFFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière qui n'est point affectueuse, froidement.

INAFFECTUEUX, EUSE. adj. Qui n'est point affectueux.

INAFFLIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affligé.

INAGATA. s. m. Linguist. Dialecte de l'idiome appelé Icapui.

INAGITÉ, ÉE. adj. Qui n'est point agité, qui est calme. On ne découvre le fond des fleuves que quand l'eau est *inagitée*. (Winckelmann.)

INAGUA-GRANDE. Géogr. Une des Lucayes; a 80 kil. sur 20; très peu peuplée. Ses abords sont dangereux.

— INAGUA-CHICA, (c'est-à-dire *Petite Inagua*). Une des Lucayes, au nord-ouest de la précédente. Elle est encore déserte.

INAGUERRI. adj. Qui n'est pas aguerri, qui manque de l'habitude de la guerre. Troupes inaguerries. La foule *inaguerrie* qui le suivait fut rompue et mise en déroute. (H. Martin.)

INAILÉ, ÈE. adj. Zool. Qui n'a point d'ailes. En parlant des insectes, on dit plutôt *aptère*. || INAILÉS. s. m. pl. Ornith. Section de l'ordre des nageurs, comprenant ceux qui n'ont point d'ailes proprement dites, mais seulement de courts moignons qui ne peuvent servir qu'à la natation.

INAIMABLE. adj. 2 g. Qui n'est point aimable. Homme inaimable. Nous avons bien des gens *inaimables* et cependant *inaimable* ne s'est point encore dit. (Volt.)

INAJOURNABLE. adj. 2 g. Néol. Qui ne peut être ajourné. Projet inajournable. Délibération inajournable.

INALBUMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a pas d'albumine ou d'endosperme.

* **INALIÉNABILITÉ**. s. f. (radic. *inaliénable*). Jurispr. Etat d'une chose qui ne peut être aliénée, dont la propriété ne peut être transportée à un autre par celui à qui elle appartient. Il n'y a, à proprement parler, d'inaliénabilité réelle qu'à l'égard des personnes, parce que nul n'a le droit de trafiquer de soi-même, de se vendre ni de s'engager, de se vendre ni de s'engager lui-même. Le principe de l'*inaliénabilité* des domaines n'a jamais empêché, en France, ni de les donner aux courtisans, ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'Etat. (Voltaire.) Le code proscrit l'*inaliénabilité* des biens et leur accumulation dans les familles. (Lebrun.) L'*inaliénabilité* des terres était, par conséquent, le principe vital de la féodalité. (L. Blanc.)

* **INALIÉNABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être aliéné ou donné. Les biens de la couronne étaient inaliénables. Le domaine des empereurs romains étant autrefois *inaliénable*, c'était le sacré domaine. (Volt.)

— Fig. C'est un droit *inaliénable* que la vertu a sur le cœur. (Mass. La liberté humaine est *inaliénable*. (L'abbé Bautain.)

INALIENABLEMENT. adv. D'une manière inaliénable.

INALIÉNATION. s. f. (pr. *i-na-li-é-na-cion*). État d'une chose qui n'est pas aliénée.

INALIÉNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été aliéné. Des biens inaliénés.

INALLIABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est inalliable.

* **INALLIABLE**. adj. 2 g. Se dit des métaux qui ne peuvent s'allier, se combiner avec aucun autre. Ces deux métaux sont malliables.

— Fig. Idées inalliables. Talents inalliables. Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont *inalliables*. (Acad.) Vos amis avaient le don de vous ôter votre tristesse, comme une chose *inalliable* et incompatible avec votre santé. (Mme de Sévigné.) Pour empêcher que son peuple ne se fondît parmi les peuples étrangers, il lui donna des usages *inalliables* avec ceux des autres nations. (J.-J. Rouss.)

INALLUMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point allumé. Fourneau inallumé.

INALPAGE. s. m. etym., préf. *in*, dans, et *Alpes*. En Savoie, Ascension aux chalets.

INALPIN, INE. a lj. Géogr. Qui est situé dans les Alpes. Bourg inalpin. Site inalpin. V. ALPESTRE, qui est beaucoup plus usité.

* **INALTÉRABILITÉ**. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est inaltérable. La graine, en mûrissant, combine dans son tissu beaucoup de carbone qui paraît servir à lui donner l'*inaltérabilité* à laquelle elle doit sa conservation. (Lemonnier.)

* **INALTÉRABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être altéré. Métal inaltérable. Substance inaltérable. Il n'appartient à rien de ce qui est naturel d'être *inaltérable*. (Mme de Staël.)

— Fig. Bonheur inaltérable. Tranquillité inaltérable. Amitié inaltérable. Gaieté, douceur inaltérable. Nous avons besoin de nous élever à la sublime idée d'une vie éternelle et d'un bonheur *inaltérable*. (De Pauluy. Les ouvrages qui tirent un avantage quelconque des circonstances du moment ne conservent point une gloire *inaltérable*. (Mme de Staël. La philosophie et l'histoire enseignent que la vérité, *inaltérable* dans son essence, est changeante dans sa forme. (Proudhon.)

Nous étions alors ce qu'il n'est [illegible]
Inaltérable et calme ou malade [illegible]. (VOLTAIRE.)

INALTÉRATION. s. f. (pr. *i-nal-té-ra-cion*). État de ce qui n'a pas subi d'altération.

INALTÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point subi d'altération.

INAMABILITÉ. s. f. Défaut d'amabilité.

INAMAMÉS. Géogr. anc. Fleuve d'Asie, qui fut la limite des conquêtes de Sémiramis dans l'Orient.

INAMBARI. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, prend sa source en Bolivie, reçoit le Cuchon, et tombe dans le Beni après un cours de 150 kil.

INAMENDABLE. a lj. 2 g. Agric. Qui ne peut être amendé. Terre inamendable.

— Fig. Caractère inamendable. Un vice constant, *inamendable*. (Montaigne.)

INAMIABLE. a lj. 2 g. Qui n'est pas amiable. N'est pas usité.

INAMICAL, ALE. a lj. Qui n'est point amical.

INAMICALEMENT. adv. D'une manière non amicale.

* **INAMISSIBILITÉ**. s. f. Théol. Qualité de ce qui est inamissible. C'est ce dogme qui est appelé l'*inamissibilité* de la justice, c'est-à-dire le dogme où l'on croit que la justice une fois reçue ne peut plus se perdre. (Boss.)

* **INAMISSIBLE**. adj. 2 g. (étym. lat., *in*, priv., et *amissus*, part. pass. de *amittere*, perdre). Théol. Qui ne peut se perdre. Grâce inamissible. Marie, en vertu de la conception, posséda une grâce inaltérable et, comme parlent les théologiens, *inamissible*. (Bourdal.)

INAMOLLIBLE. a lj. 2 g. (étym. fr., *in*, et *amollir*). Qu'on ne peut rendre malléable. Métal inamollible.

— Fig. Se dit d'une personne qu'on ne peut attendrir ou fléchir.

INAMOLLISSABLE. adj. 2 g. S'emploie dans le même sens qu'Inamollible, mais s'applique uniquement aux choses.

* **INAMOVIBILITÉ**. s. f. (rad. *inamovible*). Caractère attaché à une fonction dont on ne peut être privé que par la démission, la forfaiture, ou la mort. L'inamovibilité d'une charge, d'un emploi. Les procureurs généraux, les procureurs de la République et leurs substituts, bien que magistrats, ne jouissent pas du privilège de l'inamovibilité. En Amérique, tout juge est un législateur qui puise l'amour de la stabilité dans l'*inamovibilité* de ses fonctions. (De Tocqueville.)

* **INAMOVIBLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être déplacé ou changé. Juge, magistrat inamovible. En France, de nos jours, les magistrats des cours de cassation et des comptes, et ceux des cours d'appel et des tribunaux de première instance, sont inamovibles. En France, les juges sont *inamovibles*. (Acad.)

— Fig. La vérité dont nous nous regardons comme les possesseurs *inamovibles*. (Mirab.)

— Se dit aussi des emplois à vie. Charge, dignité inamovible. Magistrature inamovible. Les places *inamovibles* sont bien rares, et l'affection des ministres bien ambulatoire. (Scribe.

— Par plaisant. Bachelin, son *inamovible* serviette sous le bras, fermait la marche. (G. Ohnet.)

INAMUSABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut amuser ou distraire. Quel supplice d'avoir à amuser un homme *inamusable*! (Mme de Maint.

INAMUSANT, ANTE. a lj. Qui n'est pas amusant. Il se peut qu'il y ait une nuance entre *inamusant* et ennuyeux. (La Harpe.)

INANALYSABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut analyser. Il pesa un à un ses moindres mots, ses regards, mille choses *inanalysables* et cependant expressives. (G. Flaubert.

INANIMABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être animé, qui n'est pas susceptible d'animation.

INANIMATION. s. f. pr. *i-na-ni-ma-cion*. Absence d'animation.

* **INANIMÉ, ÉE**. adj. Qui n'est point animé, qui n'a pas de vie. Créature inanimée. Choses inanimées. Toutes ces matières hétérogènes composent un sol très fertile; tant il est vrai que tout est harmonie, jusque dans les débris des êtres *inanimés*! (B. de St-P.

Aux feux *inanimés* dont se parent les cieux
Il rend de profonds hommages. (RACINE.)

— Qui n'a plus de vie. Corps inanimé.

Et froide, gémissante et presque *inanimée*,
Aux pieds de son amant elle tombe pâmée. (RAC.)

— Fig. Dénué d'expression, d'ardeur, de vivacité. Une personne inanimée. Une figure inanimée. Un chant inanimé. D'un peuple sans vigueur et presque *inanimé*. (RAC. Elle rougissait devant moi, qui suis *inanimé* sous l'empire de ce sexe. (Montesq.)

— Se dit quelquefois des choses morales. Une vertu fausse, superficielle, *inanimée*. (Mass.

INANISATION ou **INANITIATION** s. f. (pr. *i-na ni-za-cion* ou *i-na-ni-ci-a-cion*; ét. lat. *inanis*, vide). Médec. Passage graduel de l'état de santé à l'état d'inanition.

* **INANITÉ**. s. f. (rt. lat. *inanitas*, même sign.). Vanité, inutilité. L'inanité des choses de ce monde. L'*inanité* des plaisirs, des passions, du bonheur. J. J. Rouss. Ils songeaient à l'*inanité* de leur ouvrage. (G. Flaubert. Tacite, Pline le Jeune, s'indignent avec raison de se prononcer sur l'*inanité* de plus nobles imaginations. (L. Renan. L'*inanité* du pouvoir politique des parlements laissait à découvert jusqu'à leur pouvoir judiciaire. (L. Blanc.) Il a des images et des trivialités shakspeariennes pour peindre l'*inanité* des choses et les horreurs de la destruction. (P. de St-Victor. Je pourrais vous démontrer immédiatement l'*inanité* de tous leurs autres sophismes; et vous en faire apercevoir la mécanique. (Gambetta.

Tous [illegible] ma de autant qu'il s'est [illegible]
Ces entretiens du siècle ont trop [illegible] (BOILEAU.)

— Chron. *Temps d'inanité*. Se dit des années du nouveau jour se sont écoulées avant la fête de Moïse.

* **INANITION**. s. f. (pron. *i-na-ni-cion*; ét. lat., *inanitio*, de *inanis*, faible). Etat des personnes ou des animaux soumis à une privation soutenue de nourriture ou à une alimentation insuffisante. Faire d'inanition. Mourir d'inanition. Ces chouettes vivent dix ou douze jours dans les volières où elles sont renfermées, mais elles refusent toute nourriture, et meurent d'*inanition* au bout de ce temps. (Buff. Plusieurs, dans une ivresse qui augmente l'*inanition*, sont tombés près des flammes, qui les atteignent et les tuent. (De Ségur.)

— Par extens. Celui de mes arbres qui s'était dépouillé le premier sentit tout l'effet de l'état d'*inanition* et de sécheresse où il était réduit. (Buffon.)

— Fig. Abattement, épuisement d'esprit. La voilà toute accablée de vapeurs et d'*inanition*, incapable d'écrire un mot. (Mme de Sévigné.)

INANTHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu d'anthère. Les filets des étamines sont quelquefois inanthérées.

INANTHÉRIFÈRE. adj. 2 g. (rt. lat., *in*, priv.; *anthera*, anthère; *ferre*, porter). Bot. Qui ne porte point d'anthère. Filet inantherifère.

INAPAISABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être apaisé. Douleur inapaisable. Il était des secousses, des tressaillements, des étirements, des tortillements *inapaisables*. (De Goncourt.)

INAPAISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apaisé.

Et leurs augustes mânes
Etaient inapaisés autour de vos cabanes. (DÉCILE.)

INAPAISEMENT. s. m. (radic. *inapaisé*). Etat de trouble et de doute de l'esprit ou de l'âme humaine.

Tant qu'il pressentira, sans la pouvoir dire,
L'inquiet inconnu de l'inapaisement. (Ed. PAILLERON.)

INAPERCEPTIBLE. adj. 2 g. Philosoph. Qu'on ne peut apercevoir.

* **INAPERCEVABLE**. a lj. 2 g. Qui ne peut être aperçu. Peu usité.

INAPERCEVANCE. s. f. S'est dit pour Etat de celui qui n'aperçoit pas, ne remarque pas. Bien sert à la décrépitude de nous fournir le doux bénéfice d'*inapercevance*. (Montaigne.

* **INAPERÇU, UE**. adj. Qui n'est point aperçu. Mouvement inaperçu. Cause inaperçue. Effets inaperçus. Evénement qui passe inaperçu. Tous les crimes directs sont punis; mais les crimes indirects passent trop souvent *inaperçus* ou bien applaudis. (Buste. Tout à coup, comme l'étincelle *inaperçue* qui enflamme la mine, il éclata avec violence. (X. Marm.

Pâle lampe du sanctuaire,
Pourquoi dans l'ombre recélais-tu ton [illegible],
Inaperçue et solitaire,
Te consumant du devant Dieu? (L. MALTINE.)

— Se dit des personnes. S'enfuir inaperçu.

— Fig. Qui n'est pas observé, constaté, qu'on ne remarque point. Le besoin de l'égalité couve toujours, quoique souvent *inaperçu*, dans le fond des peuples. (Ballanche.

INAPPARENCE. s. f. Manque d'apparence. Et cette *inapparence*, j'aurai bientôt lieu de l'expliquer. (St-Sim.

INAPPARENT, ENTE. adj. Qui n'est point apparent. Organe inapparent.

INAPPAUVRI, IE. a lj. Qui n'est point devenu pauvre.

INAPPENDICI, ÉE. a lj. Hist. natur. Qui n'a point d'appendices.

INAPPENDICULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Syn. d'INAPPENDICE.

* **INAPPÉTENCE**. s. f. (rt. lat., *in*, priv.; *appetere*, désirer). Manque, défaut d'appétit, de goût pour les aliments. Syn. d'ANOREXIE.

— Par anal. Amoindrissement de la sensibilité, et, par suite, atténuation du désir.

INAPPLICABILITÉ. s. f. Défaut de ce qui est inapplicable. L'inapplicabilité d'un exemple. L'inapplicabilité d'une loi.

* **INAPPLICABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être appliqué. Exemple inapplicable à un fait. Loi inapplicable à une proposition. Loi inapplicable.

* **INAPPLICATION**. s. f. pr. *i-na p-li-ca-cion*. Défaut d'application, de soin. Les insinuations pour les hommes lâches et flatteurs, leur *inapplication*, leur mollesse. (Fén. Haïssait beaucoup mieux se défier de ses lumières que

d'essayer de vaincre son *inapplication* (Mme de Genlis.

— S'est dit pour Manque d'égards. Le froid et l'*inapplication* pour moi furent si remarqués que les deux dues me l'avouèrent. (Sismon.)

*** INAPPLIQUÉ, ÉE.** adj. Qui n'a point d'application, d'attention. Homme, enfant inapplique. Esprit inapplique. Quoi! plus le péril vous frappe et vous épouvante, plus il vous rendrait inviolent et *inapplique*? (Mass.)

Le grand monde est leger, *inapplique*, volage,
Sa voix trouble et seduit. Est-on seul, on est sage.
(VOLTAIRE.)

— Dont on n'a point fait l'application. Procédé inapplique.

— Bot. Se dit des bractéoles des synanthérées, quand elles ne s'appliquent pas contre le clinanthe.

*** INAPPRÉCIABLE.** a lj. 2 g. Qui ne peut être apprécié, déterminé. Quantité inappréciable. Différence inappréciable à l'œil.

— Qui ne peut être trop apprécié, estimé. Talent inappréciable. Objet d'une valeur inappréciable. C'est une distinction, une faveur inappréciable.

INAPPRÉCIABLEMENT. adv. D'une manière inappréciable.

INAPPRÉCIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas apprécié. La, les objets les plus rares, *inappréciés* par leurs possesseurs, sont vendus à vil prix. (De Ségur.)

INAPPRENABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut apprendre. Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue *inapprenable*. (Trev.)

INAPPRÊTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apprêté, accommodé. Les mets *inapprêtés* qui forment leur repas. (Del.)

— Par extens. Sans recherche, fait avec simplicité. Discours inapprêté.

INAPPRIS, ISE. adj. Qui n'a pas été appris, qui vient naturellement. Grâces inapprises. Des formes frustes et *inapprises*, mais expressives et trouvées. (Topffer.)

INAPPRIVOISABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être apprivoisé. C'est alors que l'oiseau *inapprivoisable* ouvre son gosier et commence à chanter. (Diderot.)

INAPPRIVOISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apprivoisé, qui est demeuré sauvage. Animal inapprivoisé.

INAPPROUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été approuvé.

INAPTE. adj. 2 g. Qui manque d'aptitude. Devenu *inapte* aux affaires, le sultan en a jeté le fardeau sur des mercenaires. (Volt.) Cet être barbare reste *inapte* à la civilisation. (Virey.)

— Se dit quelquefois des choses. La déperdition qui en est la suite aurait bientôt rendu ces fluides *inaptes* à remplir leur destination. (Brillat-Savarin.)

— Syn. INAPTE, INEPTE. Être *inapte*, c'est n'être pas apte à telle ou telle chose. Être *inepte*, c'est n'avoir aucune aptitude, n'avoir aucune capacité.

*** INAPTITUDE.** s. f. Défaut d'aptitude à quelque chose. Inaptitude aux sciences, aux affaires. Homme d'une inaptitude complète. On ne sait à quoi l'employer par son *inaptitude* à tout. (Trev.)

— Syn. comp. INAPTITUDE, INCAPACITÉ, INHABILETÉ, INSUFFISANCE. L'*inaptitude* est le manque des dispositions particulières pour faire une chose; l'*incapacité*, le défaut qui fait qu'on ne peut la saisir, la comprendre, l'exécuter; l'*inhabileté*, le manque de l'intelligence, des connaissances nécessaires pour la bien exécuter; l'*insuffisance*, l'infériorité des forces ou du pouvoir indispensables pour réussir à la faire.

INARGULUM. s. m. (pr. *i-nar-ku-lomm*; mot latin). Antiq. rom. Rameau de grenadier que la reine des sacrifices portait en forme de couronne.

INARMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'armes, qui n'est pas armé. Cavalier marmé. Soldat inarmé.

INARRANGEABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être arrangé.

INARRIVABLE. adj. 2 g. (de *in*, négat., et de *arriver*). Où l'on ne peut atteindre. L'artiste d'un vrai talent possède en lui le sentiment l'une perfection *inarrivable*, caractère distinctif du talent supérieur. (Choron.)

INARTICULABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut articuler. Ces mots sont inarticulables.

INARTICULATION. s. f. (pr. *i-nar-ti-ku-la-cion*). Gramm. Impuissance d'articuler.

— Physiol. Absence d'articulations, de membres articulés.

*** INARTICULÉ, ÉE.** adj. Qui n'est point articulé, prononcé, ou qui l'est d'une façon insuffisante. Il tomba la face contre terre, en poussant des sons *inarticulés*. (G. Sand.)

— Hist. nat. Qui n'offre d'articulations ni dans sa longueur ni à sa base. Tige inarticulée. Coquille inarticulée.

— Physiol. Qui n'est point articulé, qui n'est qu'imparfaitement articulé. Il dit que les bœufs, les ours, les renards naissent informes, presque *inarticulés*. (Buff.)

INARTIFICIEL, ELLE. adj. Naturel, sans artifice, sans art. L'Apologie de Socrate représente, en une hardiesse *inartificielle* et sincère enfantine, la pure et première impression et ignorance de nature. (Montaigne, Vieux.

INARTIFICIEUX, EUSE. adj. Simple, sans artifice.

INARUS. Chef libyen, élu roi par les Egyptiens révoltés contre Artaxerxes Longue Main, roi des Perses, 463 av. J.-C. Il réussit à se soutenir jusqu'en 455, année où il fut vaincu et mis en croix.

INASCENSIBLE. adj. 2 g. Où l'on ne peut monter; dont on ne peut faire l'ascension.

INASSAISONNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point assaisonné.

*** INASSERMENTÉ, ÉE.** a lj. Poliț. Qui n'a point prêté serment. Prêtre, fonctionnaire inassermenté.

INASSERVI, IE. a lj. Qui n'a pas subi l'asservissement.

INASSIDUITÉ. s. f. Défaut d'assiduité. Son *inassiduité* l'a jeté dans l'abandon qu'il éprouve. (Merc.)

INASSIÉGEABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être assiégé. Place forte inassiégeable.

INASSIGNABLE. adj. 2 g. de *in*, négat., et *assigner*). Qu'on ne peut indiquer, déterminer. Événement dont le résultat est inassignable.

*** INASSIMILABLE.** adj. 2 g. Chim. Qui ne peut s'assimiler, qui n'est pas susceptible d'assimilation. Le résidu insoluble est *inassimilable*. (Raspail.)

— Par extens. Se dit aussi des choses qui ne peuvent être comparées entre elles.

INASSISTÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit point d'assistance.

INASSOCIABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut associer, concilier. Les idées d'un Dieu juste et l'absence d'un avenir sont *inassociables*. (Boiste.)

INASSOCIATION. s. f. (pr. *i-na-ço-ci-a-cion*). Manque d'association, de réunion, d'harmonie.

INASSORTI, IE. adj. Qui n'est point assorti. Un composé de choses *inassorties*. (La Harpe.)

INASSORTISSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être assorti. Pièces inassortissables.

INASSOUPI, IE. adj. Qui n'est point assoupi. Les yeux *inassoupis* d'Argus. (La Harpe.)

*** INASSOUVI, IE.** adj. Qui n'est point assouvi. Sans ce triomphe, leur orgueil demeure *inassouvi*. (Montalemb.)

Sa rage *inassouvie*,
Qui des vaincus poursuit encor la vie,
De la cité fait un vaste tombeau. (PARNY.)

INASSOUVISSABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut assouvir, satisfaire. Faim insassouvissable. Haine inassouvissable. Passion inassouvissable.

INASSOUVISSEMENT. s. m. Défaut d'assouvissement. De quel droit exiger l'*inassouvissement* de leurs ardeurs brutales, le respect de l'enfance et la dignité de soi? (E. Sue.)

INASSUJETTI, IE. adj. Qui n'est point assujetti, qui est libre.

INASSURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point assuré. Le succès en était encore *inassuré*. (Merc.)

*** INATTAQUABLE.** adj. 2 g. Qu'on ne peut attaquer. Poste inattaquable. Place, forteresse inattaquable. Il avait attaqué avec trop d'opiniâtreté un corps *inattaquable*. (Volt.)

— Fig. Droit, titre inattaquable. Une réputation inattaquable.

— Se dit des personnes. Sa fortune, son crédit, le rendent inattaquable.

INATTAQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point attaqué. Forteresse inattaquée.

INATTEINT, EINTE. adj. Qui n'a point été atteint.

*** INATTENDU, UE.** adj. Qu'on n'attendait pas, qu'on ne pouvait attendre. Malheur inattendu. Événement inattendu. Disgrâce inattendue. Visite inattendue. Qu'il est glorieux d'ouvrir une nouvelle carrière, et de paraître tout à coup dans le monde savant, un livre de découvertes à la main, comme une comète *inattendue* étincelle dans l'espace! (X. de Maistre.) Un fait *inattendu* vient briser l'édifice. (Del. Il arrive dans la vie des choses extraordinaires et *inattendues*, et il serait fâcheux que cela fût autrement. (X. Marm.)

De cet éloge *inattendu*,
Je présume un peu trop peut-être,
Mais on veut, quand on vous a vu,
Et vous entendre et vous connaître. (PARNY.)

— Se dit des personnes. Visiteur, convive inattendu.

— *L'inattendu*, s. m. Ce qui est inattendu. J'avoue qu'en ce moment-là je ne pus me défendre de cette espèce de frisson que donne l'*inattendu*. (V. Hugo.)

INATTENTE. s. f. Etat de celui qui n'attend point. L'*inattente* de tout secours força les assiégés de capituler. (La Harpe.)

*** INATTENTIF, IVE.** adj. Qui n'a point d'attention. Enfant inattentif. Esprit inattentif. La grandeur est d'ordinaire en proie ou *inattentive*. Massillon. Les Gaulois *inattentifs* secouaient en ricanant leur longue chevelure. (G. Flaubert.

Voit-comme il ont d'abord détruit l'égalité,
Au peuple *inattentif* ravi la liberté. (DUCIS.)

— *Inattentif à*. Une personne inattentive à ce qu'on lui dit.

*** INATTENTION.** s. f. (pr. *i-na-tan-cion*). Défaut, manque d'attention. Commettre une faute, une méprise par inattention. C'est pure inattention.

— Manque d'égards, indifférence. Son cœur altier, méprisant sans dépit les *inattentions* de Formosante, avait conçu pour elle plus d'indifférence que de colère. (Volt.

— REM. GRAMM. *Faute d'attention. Faute d'inattention. Une faute d'inattention* est une faute, une erreur commise par inattention. Quand le mot *faute* est déterminé, c'est-à-dire employé dans son acception ordinaire de substantif, il faut dire: *une faute d'inattention* et non *une faute d'attention*. Quand, au contraire, le mot *faute* est employé prépositivement, c'est-à-dire quand *faute de* n'est pas déterminé et signifie *par défaut de*, on doit dire: *faute d'attention*. Cet enfant a commis une faute d'inattention. C'est faute d'attention qu'il a mal écrit ce mot.

— Syn. comp. INATTENTION, INADVERTANCE. V. INADVERTANCE.

INATTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point attesté.

INATTRACTION. s. f. (pr. *i-na-trak-cion*). Manque d'attraction.

INAUDIBLE. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *audire*, entendre). Que l'on ne peut entendre, que l'on n'entend que difficilement.

*** INAUGURAL, ALE.** adj. (rad. *inaugurer*). Qui appartient, qui a rapport à l'inauguration. Discours inaugural. Harangue inaugurale. Fête, cérémonie inaugurale. La fête *inaugurale* de la statue d'un grand homme. (Ch. Lacretelle.)

— *Discours inaugural*. Discours qu'un professeur prononce en prenant possession de sa chaire. || *Disputation inaugurale*. Espèce de thèse ou de mémoire qu'en Allemagne un professeur fait imprimer avec l'annonce du jour de la prise de possession de sa chaire, et où il invite les membres d'une académie et le public savant à venir assister à cette solennité.

INAUGURATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui inaugure. Inaugurateur d'un système politique. Les Celtes de l'archéologie sont les *inaugurateurs* de l'âge de bronze en Europe. (Broca.)

*** INAUGURATION.** s. f. (pr. *i nô-gu-ra-cion*; rad. *inaugurer*). Cérémonie religieuse qui se pratiquait au couronnement des souverains. L'inauguration d'un empereur, d'un roi. En ce sens, on dit plus ordinairement *sacre* ou *couronnement*. On s'est habitué à considérer l'*inauguration* de Pepin comme le principe du sacre. (Lamartine.)

— Par extens. Consécration, dédicace. L'inauguration d'un monument public. L'inauguration d'une statue, d'une colonne. L'*inauguration* a lieu le jour que l'on dégage les édifices publics des échafaudages ou des voiles qui les cachaient aux regards des citoyens durant leur construction. (Denne-Baron.)

— Fig. Commencement. Inauguration d'une tactique nouvelle. Inauguration d'un genre de littérature.

— *Discours d'inauguration*. Discours inaugural.

— Hist. rom. Cérémonie qui avait lieu lorsqu'un nouveau pontife entrait dans le collége d'un temple, ou lorsqu'on choisissait l'emplacement d'une ville, d'un temple, d'un théâtre, d'un tombeau.

INAUGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Inaugurer. S'empl. adjectiv. Monument qui doit être bientôt inauguré.

*** INAUGURER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *inaugurare*, même signif.; de *augurium*, augure, parce que chez les Romains on n'inaugurait un monument qu'après avoir consulté les augures). Faire l'inauguration d'un monument. Inaugurer un temple, un édifice. Inaugurer la statue de tel prince.

— Faire l'inauguration d'un souverain. Soliman s'était fait reconnaître et *inaugurer* roi dans Bagdad. (Volt.)

— Fig. Etre l'origine, le commencement d'une chose. La mort de Lucrèce *inaugura* l'établissement de la liberté à Rome. (Acad. Cette grande et simple formule *inaugura* une ère nouvelle dans l'histoire naturelle. (Michelet.)

— Antiq. rom. Etablir un magistrat dans ses fonctions, employer un édifice pour la première fois après avoir consulté les augures.

INAURATION. s. f. (pr. *i-nô-ra-cion*; et. lat., *inaurare*, dorer). Pharm. Action de dorer des bols, des pilules.

INAURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *auricula*, auricule. Hist. nat. Qui est dépourvu d'auricule. Animal qui a le cœur inauriculé. Coquille inauriculée.

INAUTHENTICITÉ. s. f. Défaut d'authenticité.

INAUTHENTIQUE. adj. 2 g. Qui n'est pas authentique.

INAUTORISÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu l'autorisation.

— Fig. Qui manque d'autorité, qui est sans valeur. Parole inautorisée.

INAVARE. adj. 2 g. Qui n'est pas avare.

INAVERTI, IE. adj. Qui n'a point été averti.

*** INAVOUABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut être avoué. Dessein inavouable. Intentions inavouables.

INAVOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point avoué. Les prostitutions *inavouées* ne sont pas les moins cruelles. (E. de Girardin.)

INBAB. s. f. Comm. Sorte de toile qui se vend au Caire. On écrit aussi *imbab*.

INCA. s. m. Hist. Titre des souverains qui régnèrent au Pérou jusqu'à la conquête de Pizarre 1525). On disait aussi *le grand Inca*. Les Incas se disaient fils du soleil. Manco-Capac est le fondateur de la dynastie des Incas; Atahualpa en fut le dernier souverain. Un pays inhabité on il découvre les restes immenses des forteresses que les *Incas* opposaient aux incursions des sauvages. (Condorcet.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, dont on connaît une dizaine d'espèces de l'Amérique du Sud. On dit aussi *yuca*.

INCAGADE. s. f. (rad. *incaguer*). Bravade, rodomontade.

— Avortement d'une entreprise téméraire ou insolente. Vous savez qu'à mon retour de mon expédition de Guienne (que les politiques appellent *incagade*), je n'effectuai pas en cette ville ce que je pensais. (Sat. Men.) Vieux et inusité dans les deux sens.

INCAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Incaguer. S'empl. adjectiv.

INCAGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, contre; *cacare*, rendre ses excréments). Défier quelqu'un, le braver avec mépris. Il menace de me châtier, de me poursuivre, mais je l'incague. Je me ris de tes coups, *j'incague* ta fureur. (Regn.)

— *Incaguer le destin, la fortune*. Braver les événements; défier la fortune.

INCALCINABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être calciné.

INCALCINÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a point été calciné.

*** INCALCULABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut être calculé. Nombre incalculable. Quantités incalculables. Le nombre des étoiles est *incalculable*. (Acad.)

— Par exagér. Très nombreux, très considérable. Perte incalculable. Des maux incalculables. Les grands événements ont des suites *incalculables*. (V. Hugo.)

INCALCULABLEMENT. adv. D'une manière incalculable.

INCALCULÉ, EE. adj. Qui n'a point été calculé, compté.

INCALICÉ, EE. adj. Bot. Qui manque de calice. Fleur incalicée. La plupart des liliacées ont les fleurs incalicées. On dit aussi *acalice*.

INCALOMNIABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être calomnié, soit parce que sa vertu est à l'abri du soupçon, soit parce qu'il a tous les vices. Beaumarchais s'en est servi dans ce dernier sens. C'est un homme incalomniable.

INCAMÉRATEUR. s. m. Celui qui opère l'incamération.

*** INCAMÉRATION.** s. f. (pr. *cin-ka mé-ra-cion*; rad. *incamérer*). Chancell. rom. Union de quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

— Par extens. Appropriation à l'Etat de biens appartenant à des communautés, à des corporations.

INCAMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incamérer. S'empl. adjectiv. Terre incamérée.

*** INCAMÉRER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *camera*, chambre). L'*e* se change en *é* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'incamère, tu incamères. J'incamérerai. Tu incamérerais*. Chancell. rom. Unir une terre, un revenu, etc., au domaine de la chambre ecclésiastique. *Incamérer* est un mot de la langue particulière à la chambre des apôtres. (Volt.)

*** INCANDESCENCE.** s. f. (du lat. *incandescere*, devenir blanc). Phys. Etat d'un corps qui devient lumineux lorsqu'il est chauffé jusqu'à un certain degré. Métal en incandescence, en état d'incandescence. Un eau de fer chauffé jusqu'à l'incandescence. On ne peut douter qu'en général la durée de l'*incandescence* ne soit à très peu près proportionnelle à l'épaisseur de la masse. (Buffon.) On voit dans un boulet rougi au feu l'*incandescence* se conserver dans les parties voisines du centre longtemps après que la surface a perdu cet état d'*incandescence* et de rougeur. (Id.)

— Fig. Grande surexcitation. L'incandescence des esprits, des passions.

*** INCANDESCENT, ENTE.** adj. Qui est en incandescence. Barre de fer incandescente. Un corps, du charbon, par exemple, peut rester *incandescent* et être lumineux, distributeur du calorique, quand, placé dans le vide, il est traversé par un courant électrique. (Arago.) Plusieurs marins ont observé des parallélogrammes *incandescents*, des cônes de lumière pirouettant sur eux-mêmes, des guirlandes éclatantes, des serpenteaux lumineux. (Peron.) Tous les corps qui, à la température ordinaire, passent à l'état solide, sont susceptibles de devenir *incandescents*. (Teyssedre.) Le diamant, l'acier poli, ne sont pas des matières *incandescentes*. (Id.)

— Fig. Qui est enflammé, embrasé, qui est exalté par la passion. Ame, imagination incandescente. Cœur incandescent. Tête incandescente. Jeunesse incandescente. On trouve souvent des cœurs de glace sous des têtes *incandescentes*, mais rarement des têtes froides sur des cœurs *incandescents*. (Boiste.) On a dit : « Oh ! ce sont des gens du Var qui ont voté ! Mais ce sont là des gens exaltés, passionnés, ce sont des gens *incandescents !* » (Gambetta.)

INCANDEUR. s. f. Défaut de candeur.

INCANE. adj. 2 g. (et. lat., *in*, sur ; *canus*, blanc). Bot. Qui est recouvert d'un duvet blanchâtre. Feuille incane.

INCANTATEUR. s. m. Celui qui fait des incantations. Les druides étaient des incantateurs.

* **INCANTATION** s. f. (pr. *ein kan ta-cion* ; du lat. *incantatio*, même signif.). Enchantement, sortilège accompli au moyen de paroles magiques. On éprouve une pieuse terreur, echo des *incantations* druidiques, à marcher à travers les solitudes des forêts. (L. Gozlan. La vieille posa le panier à terre, s'accroupit à côté ; puis, la main étendue vers le serpent, elle prononça quelques mots inintelligibles qui avaient l'air d'une *incantation*. (Mérimée.) Par elle s'introduisirent en France mille pratiques d'un caractère à la fois puéril et funèbre, le goût des *incantations*, l'usage de tracer les cercles magiques. (L. Blanc.)

— Fig.

L'eau s'enfle, comme une poitrine,
Aux soupirs de la passion,
Le vent, dans sa conque marine,
Murmure une *incantation*. (Th. Gautier.)

* **INCAPABLE**. adj. 2 g. Qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de faire une chose. Être incapable de marcher seul, de courir. Cheval incapable de porter un lourd fardeau. Nous sommes *incapables* de ne pas souhaiter la vérité et le bonheur ; nous sommes *incapables* et de certitude et de bonheur. (Pascal.) Celui qui est *incapable* d'aimer est nécessairement *incapable* du sentiment magnanime d'une affection sublime. (De Sénanc.)

Le seul chanoine Évrard, d'abstinence *incapable*,
Ose encor proposer qu'on apporte la table. (Boileau.)

— Se dit aussi, en bonne part, d'une personne qui n'est pas capable de faire une chose contraire au bien, à la vertu, à la morale. Homme incapable de manquer à sa parole, incapable d'une mauvaise action. Il est incapable d'une bassesse, d'une lâcheté. *Incapable* toujours d'aimer et de haïr. (Rac.) *Incapable* d'être ébloui des grandeurs humaines. (Boss.) De cruauté mon âme est *incapable*. (Parny.)

Incapables de tromper,
Ils ont peine à s'échapper
Des pièges de l'artifice. (J.-B. Rouss.)

— Qui manque du goût, de l'aptitude nécessaires pour exécuter telle ou telle chose. Prince incapable de gouverner. J'avais vécu une année entière avec Pope ; je savais qu'il était *incapable* d'écrire en français. (Volt.) On a vu des esprits tout à fait *incapables* de la moindre combinaison mathématique devenir de sublimes génies politiques, ou peintres, ou musiciens, et réciproquement. (Virey.) Celui qui est *incapable* d'admirer ce qui est grand, est *incapable* de le produire. (De Gerando.)

— Qui est dans une disposition, une situation, un état, qui ne lui permettent pas certaines choses. Sa mauvaise santé le rend incapable de servir. Dans la colère, on est incapable de réflexion, incapable de raisonnement. Le chevalier est toujours dans sa chambre et dans son fauteuil ; cet état, qui le rend *incapable* d'aller à Versailles, lui donne un chagrin extrême. (Mme de Sévig.)

— *Incapable*, en parlant des choses, signifie Qui n'a pas les qualités, les conditions requises. Estomac incapable de digérer. Terre incapable de produire. Arbre incapable de porter de bons fruits. Ses jambes sont incapables de le soutenir. Tout ce qui est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est par son fond *incapable* d'élévation. (Boss.)

— Qui n'est pas susceptible de. Il y a des mots *incapables* d'être définis. (Pasc.)

— Absol. Inhabile, sans capacité, sans moyens, en parlant de l'homme ou de ses facultés. Homme incapable, tout à fait incapable. Il n'est entouré que de gens incapables. En général, toutes les fonctions qui contrarient l'exercice de la pensée rendent l'esprit *incapable* à la longue. (Virey.)

— Jurispr. Qui n'a pas les qualités ou l'âge exigé par la loi. Être incapable de tutelle, de curatelle. Les mineurs sont incapables de tester, incapables de remplir des fonctions publiques. || In-ligne. Un homme noté d'infamie est incapable de posséder offices ni bénéfices.

— Substantiv. dans le même sens. Toute disposition au profit d'un *incapable* est nulle. (Acad.)

— Personne sans capacité. Les partis s'affaiblissent en déplaçant les capables, pour leur substituer les *incapables*. (Boiste.)

* **INCAPACITÉ**. s. f. Défaut de capacité, en parlant des personnes. Incapacité complète. Homme d'une incapacité reconnue. Montrer, laisser voir toute son incapacité. Cette *incapacité* de faire cette vie, même dans le noviciat, l'a obligée de sortir. (Mme de Sévigne.) On peut produire l'*incapacité* intellectuelle à l'aide de certains narcotiques. (Virey.) C'est principalement l'enervation génitale qui produit la plus profonde, la plus radicale *incapacité*, qui atrophie l'encéphale dans sa croissance à l'époque de la puberté. (Id.) Le premier consul fut frappé de l'*incapacité* du jeune prince, qui, lorsqu'il était à la Malmaison, se livrait, dans le salon des ailes de camp, à des jeux dignes tout au plus d'un adolescent. (Thiers.)

— *Incapacité pour*. M. Dorat peut être sûr d'avance que j'ai pour les querelles littéraires une horreur égale à mon *incapacité* pour l'intrigue. (Bucis.)

— Absol. En fait de gouvernement, l'*incapacité* est une trahison. (Chateaub.

— Jurispr. Etat de celui que la loi prive de certains droits. Incapacité légale. Être frappé d'incapacité.

— Jurispr. can. S'est dit : 1° des circonstances qui annulaient la provision d'un bénéfice dans son principe. Le défaut de naturalisation pour un étranger était une incapacité ; 2° des crimes et délits qui rendaient un bénéfice impétrable, ou qui le faisaient tomber dans l'irrégularité.

— Syn. comp. INCAPACITÉ, INAPTITUDE. V. INAPTITUDE.

INCARCÉRABLE. adj. 2 g. Qui peut être incarcéré. Nous étions la gent corvéable, taillable et tuable à volonté, nous ne sommes plus qu'*incarcérables*. (P.-L. Courier.)

INCARCÉRATEUR. s. m. Celui qui incarcère ou fait incarcérer. Quel est l'honnête homme, négociant ou banquier, qui ne reculerait devant la publicité de son nom comme *incarcérateur* d'un débiteur malheureux ? (A. Karr.)

* **INCARCÉRATION**. s. f. (pr. *ein-kar-cé-ra-cion*). Jurispr. Action d'incarcérer ; état de celui qui est incarcéré, emprisonné. Ordonner une incarcération. Incarceration de dix jours, d'un mois.

— Chir. Syn. d'ÉTRANGLEMENT.

INCARCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarcérer. S'empl. adjectiv. Débiteur incarcéré.

— Chir. *Hernie incarcérée*. Hernie étranglée. || *Calcul incarcéré*. Calcul immobilisé quelque part dans la vessie. || *Placenta incarcéré*. Placenta retenu dans l'uterus par une contraction irrégulière de cet organe.

* **INCARCÉRER**. v. a. 1re conj. (et. lat., *in*, dans ; *carcer*, prison). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'incarcère, tu incarceres, il incarcère. J'incarcererai. J'incarcérerais.* Jurispr. Mettre en prison. Faire incarcérer quelqu'un.

— S'INCARCÉRER. v. pron. Être incarcéré.

* **INCARNADIN, INE**. adj. (rad. *incarnat*). Qui est d'une couleur plus faible que l'incarnat. Ruban, taffetas incarnadin. Cinq ou six chaises recouvertes de velours qui avait pu jadis être *incarnadin*, mais que les années et l'usage rendaient d'un roux pisseux. (Th. Gaut. Enveloppez-vous de votre mieux de votre manteau *incarnadin* d'Espagne, ma chérie ! (E. Quinet.)

La belle amante de Céphale,
En son habit *incarnadin*. (Voltaire.)

— Substantiv. La couleur incarnadine. Incarnadin d'Espagne. Ce ruban est d'un très bel *incarnadin*. (Acad.)

— INCARNADINE. s. f. Bot. Espèce d'anémone dont la couleur approche de l'incarnat ordinaire.

* **INCARNAT, ATE**. adj. (et. lat., *in*, sur ; *caro, carnis*, chair). Qui est d'un rose qui tire sur la couleur de chair. Satin, velours incarnat. La couleur incarnate. Le bec est *incarnat* et les pieds sont cendrés. (Buff.)

— Substantiv. La couleur incarnate. Un tendre, un leger, un brillant incarnat. L'incarnat de la rose. L'*incarnat* de son teint. (Acad. Un nouvel *incarnat* a peint son teint vermeil. Thomas.) Un instant, ses joues se colorèrent d'un vif *incarnat*. (Mérimée.)

Du nectar teint de sang bientôt on voit éclore
Une nouvelle fleur que la pourpre colore,
Dieux qui de la grenade imite l'incarnat. (De Saint-Ange.)

— INCARNAT. s. m. Minér. Marbre veiné fond rouge qui provient du département de l'Aude.

— Etoffe de couleur incarnate. Un tablier d'*incarnat*, indienne rouge fort à la mode alors et dédaignée aujourd'hui. (G. Sand.)

INCARNATIF, IVE. adj. (rad. *incarner*. Méd. Se disait autrefois des remèdes auxquels on attribuait la propriété de favoriser la régénération des chairs. Médicament incarnatif.

— Chir. *Bandage incarnatif*. Bandage employé pour rapprocher les lèvres d'une plaie.

— Il s'employait aussi comme subst. masc. dans le sens de Médicament incarnatif. Un incarnatif.

* **INCARNATION** s. m. (pron. *ein-kar-na-cion* ; ét. lat., *in*, dans ; *cara, carnis*, chair). Action de la Divinité qui s'incarne c'est-à-dire qui prend une chair, un corps ; union de la Divinité avec la nature humaine. L'incarnation du Verbe éternel, du Fils de Dieu. L'*incarnation* n'étant autre chose que deux natures unies en la même personne divine, pour peu que l'on divise la personne ou que l'on confonde les natures, le nom même d'*incarnation* ne subsiste plus. (Bossuet.) Nous-mêmes, qui sommes l'image de la Trinité, nous-mêmes, à un autre égard, nous sommes encore l'image de l'*incarnation*. (Id.) Les *incarnations* de Vichnou sont célèbres dans l'Inde ; on en compte jusqu'à dix. (Al. Lenoir.) L'*incarnation* de la Divinité était pour les Juifs quelque chose de blasphématoire et de révoltant. (E. Renan.)

— Absol. L'incarnation de Jésus-Christ. Le mystère de l'Incarnation. La fête de l'Annonciation et de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Si Dieu a fait de si grandes choses pour déclarer son amour dans l'*incarnation*... (Boss.)

— Par extens. Ce Prométhée religieux n'est qu'une des *incarnations* successives du géant d'Eschyle. (P. le St-Victor.)

— Fig. Manifestation. L'art est l'*incarnation* du monde typique tous le monde phénoménal, du monde spirituel dans le monde matériel. (La Mennais.) Les faits humains sont l'*incarnation* des idées humaines. (Proudhon.)

— Chron. *Années de l'Incarnation* ou *ère de l'Incarnation*. Manière de compter les années qui s'introduisit au commencement du VIe siècle, et dans laquelle on les datait de la conception de Jésus-Christ, c'est-à-dire du 25 mars. Dans ce même siècle, on transporta la date de l'ère de l'Incarnation au 25 décembre.

— Hist. relig. Nom d'un ordre religieux de femmes. Les dames, les religieuses de l'Incarnation. Le couvent de l'Incarnation. Elle quitta tout à coup le monde, et s'enferma dans le monastère de l'*Incarnation*, où bientôt elle tomba malade et mourut de chagrin. (Le Sage.)

— Liturg. La première des parties de l'hostie consacrée, dans la messe, selon le rite mozarabe.

— Méd. Régénération des chairs. C'était une des cinq périodes que les anciens médecins comptaient dans la guérison des plaies. La théorie de l'incarnation.

— Physiol. Production de l'embryon dans l'ovule.

INCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarner. S'empl. adjectiv. Le Verbe incarné. Ici le Dieu *incarné* n'épargne pas sa propre chair pour faire un peuple fidèle. Bourdal. On ne sait jamais si l'Être *incarné* agit en sa qualité d'homme ou d'esprit céleste ; et ce qui est encore plus inexplicable, la connaissance de sa nature divine ne change rien à ses relations avec les habitants de la terre. Artaud.) L'idée d'une raison *incarnée*, c'est-à-dire de la raison divine revêtant une forme finie, est bien égyptienne. (E. Renan.)

— Fig. et fam. *Diable, démon incarné*. Personne très malicieuse, très méchante. On dit aussi : *C'est la malice incarnée*. || Dans le sens contraire : *C'est la vertu, la sagesse, la prudence incarnée*. C'est une personne très vertueuse, très sage, très prudente.

— Fig. Qui se révèle sous une forme saisissante ; personnifié. Le gouvernement est *incarné* dans trois personnes visibles, le maire, le gendarme et le garde champêtre. (E. About.)

— Chir. *Ongle incarné*. Ongle qui pousse dans les chairs.

* **INCARNER** SE. v. pron. 1re conj. (et., V. INCARNATION). Théol. Se revêtir d'un corps de chair, se faire homme. Se dit en parlant de la Divinité. Le Fils de Dieu a bien voulu s'incarner. Le Verbe s'est *incarné*. (Boss.) Selon les Indiens, Vichnou s'*incarne* toutes les fois que sa présence est nécessaire pour combattre l'erreur et faire triompher la vérité. Artaud.) Le Verbe, dans lequel la pensée divine se réalise, s'*incarne*, comme la pensée de l'homme se manifeste au dehors par la parole. (Id.)

— Fig. Toute grande époque s'est *incarnée* dans un homme. (E. de Girardin. Toutes les misères, toutes les déchéances, toutes les infirmités de l'Espagne s'*incarnèrent* dans le dernier descendant de Charles-Quint. (P. de St-Victor.)

— Chir. Reprendre de nouvelles chairs. || En parlant d'un ongle, Entrer dans la chair.

— Théol. Se dit de la transsubstantiation qui se fait dans l'eucharistie. Pouvez-vous ignorer que les prêtres sont les tabernacles de ce Dieu de gloire, que c'est dans leurs mains qu'il s'*incarne* tout de nouveau ? (Bourd.)

— INCARNER. v. a. Théol. Revêtir d'un corps. Dieu n'a point fait *incarner* son Fils pour les hommes, mais il n'a créé les hommes que à cause de son Fils qu'il voulait *incarner*. (Fén.)

— Fig. Donner une forme matérielle. Le mariage *incarne* la justice sur la terre. (P. Leroux.) Il le parlement de Paris' *incarnait* donc en quelque sorte l'immortel principe de la souveraineté populaire. (L. Blanc.) L'un *incarnait* bien dans sa robuste personne la solidité saine de la bourgeoisie. (G. Ohnet.)

* **INCARTADE**. s. f. (ét. esp., *encartarse*, prendre une mauvaise carte ; d'où par extens., faire une sottise). Langage blessant tenu inconsidérément. Incartade extravagante. Faire une incartade. Voilà une étrange incartade. Je lui sais mauvais gré d'une telle *incartade*. (Mol.) Il fit un soir à table une *incartade* dont je me tirai mal, parce que je suis bête, sans présence d'esprit. (J.-J. Rouss.) Le régent ne fit que rire de l'*incartade* allemande de sa mère. (Duclos.)

D'où lui vient une telle boutade ?
Et qui peut m'attirer une telle *incartade* ? (Destouches.)

— Extravagance, folie, écart de conduite. Faire mille incartades. Il aura fait de nouvelles incartades. Je sais las de ses incartades. Je t'en crois sans jurer, avec tes *incartades*. (Corn. J'espère sa mat... ains ces... uits drôles, et, pour la m... lie *incartade*, ... ndrovais toute l'étoffe de pensums et de retenues. (A. Daudet.

Non, tout de bon qu'on est toutes ces *incartades*
Le monde par vos sens ne se changera pas. (Molière.)

INCARVILLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des bignoniacées, ne renfermant que deux espèces, cultivées en Chine pour la beauté de leurs fleurs. On dit aussi *incarvillée*.

INCASSABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut casser, qui ne se casse difficilement. Verre incassable.

INCAUTIONNÉ, ÉE. adj. pr. *in-kô-cio-né*). Qui n'est pas cautionné.

INCÉAL. adj. et s. m. (et. lat., *incus*, enclume). Anat. Se dit d'un des os de l'oreille interne.

INCÉLÉBRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été célébré. Victoire incélébrée.

INCÉLÉBRITÉ. s. f. Défaut de célébrité.

INCÉLÉRITÉ. s. f. Défaut de célérité, de vitesse. L'incélérité d'un courrier, d'une voiture.

* **INCENDIAIRE**. adj. 2 g. (rad. *incendie*). Qui allume, communique l'incendie.

Telles, quand une bombe ardente, meurtrière,
Décrit dans le ciel sour sa courbe *incendiaire*,
L'onde *incendiaire*
Mord l'îlot de pierre
Qui lutte et décroît. (Id.)

— Qui, par malveillance, met le feu à une propriété. Troupe incendiaire. Soldats incendiaires.

— Fig. Auteur incendiaire. Discours, propos incendiaires. Doctrine incendiaire. On voit les discours les plus *incendiaires*, et on en rit impunément : « Vive la République ! » (Mérimée.)

— Propre à enflammer les sens. Régime incendiaire. Lecture incendiaire. Œillades incendiaires.

— Pathol. *Monomanie incendiaire*. Monomanie dans laquelle le malade a l'idée fixe d'allumer des incendies.

— Substantiv. Surprendre un incendiaire. Les *incendiaires* sont punis de mort. (Acad.) Les *incendiaires* se tinrent cachés ; on tout fut de leur existence. (De Ségur.

Je maudis les bibliothèques,
Et suis près d'excuser l'*incendiaire* Omar. (Delille.)

— Fig. Séditieux. Ce cerveau vain, ce journaliste est un véritable incendiaire. J'ai à vous faire voir quelles vues bien opposées à l'embrasement de sa maison, peut-être plus tant d'*incendiaires*. (D'Aubigné.)

— Méd. Se dit, en parlant de certains médicaments, de ceux qui sont destinés, dans les affections aiguës, à augmenter la phlegmasie gastro-intestinale.

* **INCENDIE**. s. m. (radic. *incendier*). Feu violent qui s'étend au loin et consume des bâtiments, des villes, des forêts, etc. Grand incendie. Incendie d'un temple, d'un palais, d'une usine. Incendie d'un village, d'un hameau. L'auteur d'un incendie. La bise, les flammes d'un incendie. Edifice détruit par un incendie, qui devient la proie d'un incendie. Apaiser, arrêter, éteindre un incendie. Secours contre l'incendie. Assurance contre l'incendie. Je sortis de cet affreux chaos, et à la clarté de l'*incendie* je gagnai l'autre extrémité du faubourg. (Balle St-P. On a des exemples d'*incendies* allumés par les rayons du soleil traversant l'épaisseur d'une carafe, et se réunissant en un foyer ardent. (Barriere.

L'*incendie* a son foyer où brûlent ses feux ;
Ou promène-t-il au loin ses brûlantes haleines,
Marche comme une armée à travers les plaines,
(Fabre d'Olivet-Languedoc.)

— Par extens. Le mont Etna dont un *incendie* récent avait couvert de cendres et de flammes toute la contrée voisine. (Rollin.)

— Fig. Troubles que les factions excitent dans un Etat ; grande guerre. Les écrits séditieux propagèrent l'incendie. La sagesse du prince sut prévenir cet incendie. Lorsque l'élévation du duc d'Anjou sur le trône de Charles-Quint remplit l'Europe d'inquiétudes, et la replongea dans les horreurs d'une guerre universelle, les flammes de l'*incendie* général allèrent jusqu'au-delà des mers. (Raynal.

Nos conjurés d'un mot auraient tout éteint,
Craignant que sa fureur, par le temps [illegible]
N'offrît pas d'aliment à [illegible]
(C. Delavigne.)

— Feu intérieur des passions. Une personne voluptueuse sur un cœur infiniment peut y allumer un violent *incendie*. (Boiste.

— Loc. prov. *Il ne faut qu'une étincelle pour allumer un grand incendie*. Une petite cause peut produire de grands effets.

— Philos. hermét. Se dit du grand feu du fourneau. L'incendie est nuisible à l'ouvrage.

— Syn. comp. INCENDIE, EMBRASEMENT. V. EMBRASEMENT.

INCENDIÉ, ÉE. part. pass. de v. Incendier. S'emploie adjectiv. Maison, ferme incendiée. La maison de Bonaparte fut *incendiée*, et toute la famille se trouva dans l'obligation de gagner le continent. (Las Cases.)

— Dont l'habitation a été détruite par un

incendie. Recueillir des voisins incendiés.

— Substantiv. On fit, dans ce village, une quête pour les *incendiés*. (Acad.)

***INCENDIER** v. a. (re conj. ét. lat., *incendere*; forme *je un*, on, dans *ecrus*, *ecrits* cendre. Ce verbe aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'incendie, nous incendions, j'incendiais, nous incendiions, que j'incendiasse*, etc. Brûler, consumer par le feu. Incendier une ville, un village. Au milieu des cris et du tumulte d'une populace, dont sa maison est entourée et qui menace de l'*incendier*. (Raynal.) On voit, en peu d'années, l'imprudence d'un seul ménage *incendier* toute une bruyère. (Fourier.)

— Fig. Exciter la guerre, semer la discorde, agiter les esprits par des doctrines révolutionnaires. Le philosophisme a incendié la France. Les passions allument tous les flambeaux qui *incendient* la terre. (B. de St-P.)

— S'INCENDIER. v. pr. Mettre le feu soi-même à sa maison. S'incendier pour toucher une assurance.

INCENSURABLE. a. lj. 2 g. Qui ne peut être censuré. Ouvrage incensurable. On n'a qu'à prendre le parti de le trouver bon et uni, pour le rendre non seulement *incensurable*, mais encore inexaminable. (Boss.)

INCENSURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été censuré, qui n'a point passé à la censure. Il y a peu d'ouvrages incensurés.

IN-CENT-VINGT-HUIT. s. m. Typogr. Feuille d'impression formant cent vingt-huit feuillets ou deux cent cinquante-six pages. Volume dont les feuilles ont ce format. Un in-cent-vingt-huit. (Pl., des *in-cent-vingt-huit*.

— Adjectiv. Une feuille in-cent-vingt-huit.

— Par abréviation, on écrit aussi in-128.

INCÉO-STAPÉDIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de l'oreille interne.

INCÉRATION s. f. (pr. *cin-cé-ra-cion*; et. lat., *in*, en; *cera*, cire). Pharm. Action d'incorporer de la cire avec une autre substance.

— Opération par laquelle on donne à une substance sèche la consistance de la cire.

— Philos. hermet. Action de réduire en fusion. || Opération qui consiste à placer la pierre dans un creuset, pour l'exposer ensuite à un feu de réverbère.

INCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incérer. S'emploie adjectiv.

INCÉRÉMONIEUX, EUSE. adj. Qui ne fait point de cérémonies, de façons. Convive incérémonieux.

INCÉRER. v. a. (re conj. ét., V. INCÉRATION. Pharm. Unir de la cire avec quelque autre substance.

— Philos. hermét. Se fondre en fusion.

***INCERTAIN, AINE**. adj. Qui n'est point certain, assuré. Succès incertain. Nouvelle incertaine. Chances incertaines. L'avenir est incertain. La victoire demeura incertaine. Rien n'est plus incertain. Combien s'est-on plaint que les affaires n'avaient ni de règle ni de fin, que le nom du prince était employé à rendre tout *incertain*? (Boss.) Néanmoins, je ne puis m'empêcher de vous dire que la chose est *incertaine*. Le Sage. Sa destinée est encore *incertaine* entre la potence et le duché. (Mme de Sévigné.)

J'entretins la sultane, et, cachant mon dessein,
Un amiral d'Amurat le retint incertain. (Racine.)

— Qui n'est point fixe, déterminé. A une époque incertaine. L'heure de notre mort est incertaine. De vos amis passagers le nombre est *incertain*. (Racine. Ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu adouci par ce qui est *incertain*. (La Bruy.)

— Variable, mal assuré. Le temps est bien *incertain*. (Acad.) La faveur des rois est *incertaine*. (Id.) Les pensées *incertaines* des conseils humains. (Boss.)

— Par anal. Vague, confus, qui n'a pas une forme bien déterminée. Jour incertain. Clarté, lumière incertaine. Quand le soleil paraissait, je regardais la carte *incertaine* qui précède l'aurore. (Sénac.)

Tu crois qu'un chant de langue peut le vague
Fait un jour incertain du milieu de la nuit. (Benserade.)

Dans les vapeurs incertaines
Blanchissent les feux du matin. (Lemoyne.)

— En parlant des personnes, Irrésolu, indécis. Être incertain de ce que l'on doit dire, de ce que l'on doit faire.

Du choix d'un successeur Athalie incertaine
Parle de vous, me nomme, et le met à la reine. (Racine.)

— Par extens. Quelquefois, entre un monde qui fuit et un monde qui va naître, la société reste *incertaine*. (J. Simon.)

— Absol. Caractère, courage incertain.

Beauté, mon beau souci, de qui l'âme *incertaine*
A, comme l'Océan, son flux et son reflux. (Malherbe.)

J'ai trouvé son courroux chancelant, *incertain*,
Et déjà remellant sa vengeance à demain. (Racine.)

— Se dit parfois des personnes dans le même sens. Mais je vois avec peine que vous n'êtes encore qu'un friturier *incertain*. (Brill. Sav.)

— Qui ne sait pas, qui n'est pas assuré de. Je suis incertain de ce qui arrivera. *Incertain* si son dernier moment est arrivé. (Mass.) *Incertain* de sa destinée. Il s'avançait dans des pays par lui, *incertain* de sa route. (Volt.)

Infortuné, proscrit, *incertain* de régner,
Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner? (Racine.)

A leur naissance, *incertains* d'un berceau,
D'une goutte de lait, d'un abri, d'un tombeau. (Delille.)

— Beaux-arts. *Dessin incertain*. Dessin dont les contours, n'étant pas tracés d'une main ferme, manquent de justesse et de précision. Quel moment douloureux que celui où le pinceau *incertain* bavoche sur la toile! (Th. Gautier.)

— Constr. *Joints incertains*. Joints irréguliers faits entre des pierres de différentes dimensions. V. INCERTUM OPUS.

— Manég. *Cheval incertain*. Cheval qui ne connaît pas encore bien le manège et qui n'est pas sûr de ce qu'on lui demande.

— *L'incertain*. s. m. Ce qui est douteux, peu certain. Quitter le certain pour l'*incertain*. (Acad. Saint Augustin a vu qu'on travaille pour l'*incertain*, sur mer, en bataille. (Pasc.)

— Banq. Payement d'une valeur fixe en une somme tantôt plus forte, tantôt moins forte. Pour une somme indiquée en francs Londres donne l'incertain.

*** INCERTAINEMENT**. adv. Avec incertitude. On n'en peut parler qu'incertainement. Peu usité.

INCERTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point certifié.

***INCERTITUDE**. s. f. rad. *incertain*. État d'une personne irrésolue, ou qui ne sait pas ce qui doit arriver. Longue, pénible incertitude. Incertitude fatigante, douloureuse. Être dans l'incertitude, dans une cruelle incertitude. Incertitude qui empêche de prendre un parti, qui empêche d'agir. Leurs projets se détruisent les uns les autres, et il n'en résulte jamais qu'une *incertitude* universelle que le caprice forme et que lui seul peut fixer. (Mass.) L'agitation et l'*incertitude* deviennent extrêmes dans Paris. (Las-Cases.) Quelle que affreuses que soient ces pensées, il ne faut pas désespérer de Dieu et des hommes à cause des *incertitudes* de l'intelligence humaine. (J. Simon.)

— Se dit aussi du caractère, des opinions, etc., d'une personne irrésolue. L'incertitude de son esprit, de son caractère. L'incertitude habituelle de ses opinions, de ses idées. Je hais l'*incertitude*, et j'aime qu'on me décide. (Mme de Sévigné. L'*incertitude* qu'il avait eue pendant sa vie le troubla dans ses derniers moments. (Voltaire.) L'*incertitude* est, après le désespoir, l'état le plus difficile à supporter pour le cœur humain. (Michaud.)

Et mon cœur étonné
Inconstant et confus dans son *incertitude*. (Corneille.)

— En parlant des choses, défaut de certitude. L'incertitude d'une doctrine, d'un système. L'incertitude de nos jugements. Il n'y a que trop d'incertitude dans l'histoire. Comment tirer la vérité du sein de ces contradictions? comment la trouver au milieu de ces *incertitudes*? Buffon. L'*incertitude* de cette chasse, le bon appétit qu'il y gagne, le passionnent. (Michelet.)

— *Incertitude de*.

Mon cœur, désespéré d'un an d'ingratitude
Ne peut plus de son sort souffrir l'*incertitude*. (Racine.)

— *L'incertitude du temps*. L'état incertain du temps, son inconstance.

— *Incertitude sur*. L'homme sage ne sort guère de l'*incertitude* sur l'avenir, du doute sur les opinions, et de l'irrésolution sur les engagements. (Girard.)

— Syn. comp. INCERTITUDE, IRRÉSOLUTION. L'*incertitude* est l'état d'un esprit qui n'est pas nettement fixé sur ce qu'il doit faire, sur l'opportunité de ce qu'il doit faire ou résoudre. L'*irrésolution* est l'état d'un esprit qui ne sait pas se déterminer à agir, bien qu'il soit fixé sur ce qu'il conviendrait de faire.

INCERTUM OPUS. s. m. (pr. *cin-cer-toum o-puss*; mots latins qui signif. littéral. *ouvrage incertain*. Antiq. rom. Genre de construction formé de grands blocs de pierre irrégulièrement taillés, mais de manière toutefois à s'enchevêtrer les uns dans les autres. || S'applique aussi, selon Vitruve, à la manière irrégulière dont peuvent être assemblées les petites pierres qui, dans un mur, remplissent l'intervalle des chaînes ou des lits de moellons.

***INCESSAMMENT** adv. rad. *incessant*. Au plus tôt, sans délai. Il doit partir, il doit arriver incessamment. Je vous conseille de sortir *incessamment* de cette ville, où vous jugez bien qu'on ne manquera pas de vous chercher, par ordre de monseigneur l'archevêque. (Le Sage.)

Et moi, dit-il, il ne tient qu'à moi
De me mettre à l'heure de mon pouvoir. (Volt.)
Il est juste un terme à ma colère,
Et l'affaire sera finie incessamment. (Gresset.)

— Continuellement, sans cesse. Travailler, voyager incessamment. On me mande qu'il est *incessamment* avec la duchesse. (Mme de Sév.) La vieillesse chagrine *incessamment* amasse. (Boil.) Ses désirs naîtront *incessamment* par la facilité de les satisfaire. (J.-J. Rouss.) Qu'est devenu ce temps heureux où je menais *incessamment*, sous les yeux de mes parents, une vie innocente et sage? (Id.) Il arrivait *incessamment* des bandes nombreuses. (G. Flaubert.)

Tes yeux ne lassent point mon âme incessamment
Mont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts. (Racine.)

*** INCESSANT, ANTE**. adj. Qui ne cesse pas, qui dure sans interruption. Douleur, plainte incessante. Aurions-nous jamais pu vouloir cette tyrannie sombre, jalouse, cruelle, impitoyable, *incessante*, qui brise ses propres instruments, et ne veut que des bourreaux pour agents? (De Talleyrand.) La nécessité *incessante* du travail est le côté admirable de notre société. (Guiz.)

INCESSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est incessible. L'incessibilité d'un droit, d'une action.

***INCESSIBLE**. a. l. 2 g. Jurispr. Qui ne peut être cédé. Droit, privilège incessible. Un droit plus sacré, un droit, en quelque sorte, plus *incessible*, exige un concours plus individuel. (Mirabeau.)

*** INCESTE**. s. m. (ét. lat., *in*, négat.; *castus*, chaste. Conjonction illicite entre parents ou alliés au degré prohibé par la loi. Commettre un inceste avec sa sœur, avec sa fille. Il se peut que quelque prince de Perse eût commis un *inceste*, et qu'on imputât à la nation entière le crime d'un seul. (Volt.) On affirmait que mademoiselle de Valois n'avait obtenu qu'au prix d'un *inceste* l'élargissement du duc de Richelieu. (L. Blanc.)

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, applaudisse à l'*inceste*. (Racine.)

— Art vétér. Accouplement, en vue de la génération, du père avec la fille, de la mère avec le fils, du frère avec la sœur.

— Dr. can. *Inceste spirituel*. Conjonction entre des personnes alliées par une affinité spirituelle ou entre le confesseur et sa pénitente. || Etat du bénéficier qui possédait deux bénéfices dont l'un dépendait de l'autre.

— Philos. herm. Union de matières auxquelles les sages ont assigné une parenté imaginaire.

— Adjectiv. Incestueux. Aucun ne s'est jamais avisé d'appeler Jupiter ni Vénus *incestes* ou adultères. (Racine.) J'en vois quelque partie en ce désir *inceste*. (Corn.)

Et je me vois enfin, par un mélange affreux,
Inceste et parricide, et pourtant vertueux. (Voltaire.)

— INCESTE. s. 2 g. Celui, celle qui a commis un inceste. Autrefois les *incestes* étaient punis de mort. (Acad.)

— Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques du XIe siècle, qui étaient convaincus que le mariage pouvait être contracté licitement au quatrième degré, malgré la défense de l'Église.

*** INCESTUEUSEMENT**. adv. (rad. *incestueux*). Dans l'inceste, avec inceste. Vivre incestueusement.

*** INCESTUEUX, EUSE**. adj. Coupable d'inceste. Homme incestueux. Femme, fille incestueuse. C'est en vertu de ce pouvoir que saint Paul, au nom de Jésus-Christ, accorda par indulgence à l'*incestueux* pénitent de Corinthe la grâce la plus complète. (Bourdal.)

Amant *incestueux* de sa fille Julie.
De son rival Ovide il (Auguste) proscrivit les vers,
Et fit transir sa muse au milieu des déserts.
(Voltaire.)

— Se dit aussi des choses où il y a inceste. Mariage incestueux. Commerce incestueux. Amour incestueux. Flamme incestueuse. Union incestueuse. Un reste mal éteint d'*incestueuse* flamme. (Corn.) Le Précurseur ne séjourne dans la cour d'Hérode que pour reprocher à ce prince ses dissolutions et son commerce *incestueux*. (Mass.)

— S'applique au produit de l'inceste. Enfant incestueux.

— Poét. Lit incestueux. Œil incestueux. Regards incestueux. Mais si incestueuses.

Mais ce lieu du sang qui vous joignait tous deux
Ecartait Claudius d'un lit *incestueux*. (Racine.)
C'est moi qui, sur ce lit chaste et respectueux,
Osai jeter un œil profane *incestueux*. (Id.)

— Substantiv. en parlant des personnes. Punir rigoureusement les incestueux. C'est un *incestueux*. (Acad.)

Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux
Un perfide assassin, un lâche *incestueux*. (Racine.)

INCHANGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas subi de changement. Ouvrage inchangé.

INCHANTABLE. adj. 2 g. Mus. Qui n'est pas susceptible d'être chanté. Air inchantable. De la musique *inchantable*. J.-J. Rouss.) Ils le rendraient dur (cet air), baroque et presque *inchantable*. (Id.)

INCHARITABLE. adj. 2 g. Qui manque de charité. Ce mot et celui d'*incharité* ont été hasardés au milieu du XVIIIe siècle; mais ni l'un ni l'autre n'ont pu s'établir.

INCHARITABLEMENT adv. Sans charité; d'une manière non charitable.

INCHARITÉ. s. f. Manque, défaut de charité.

INCHASTETÉ. s. f. Manque de chasteté.

INCHÂTIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été châtié. Personne inchâtiée.

INCHAVIRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être renversé, qui ne peut chavirer. Chaloupes inchavirables.

INCHBALD Elisabeth SIMPSON, mistress). Née à Stanningfield Suffolk, 1753-1821. Elle épousa en 1772 l'acteur Inchbald, auquel elle dut de paraître sur la scène; après la mort de son mari, elle écrivit quinze pièces de théâtre et deux romans; l'un d'eux, *Simple Histoire*, plusieurs fois traduit en français, a fondé sa réputation. Elle a publié une collection de pièces, *the British Theatre*, 25 vol.; *the Modern Theatre*, 10 vol.; une collection de *Farces*, 7 vol.; et elle a laissé un *Journal*.

*** INCHOATIF, IVE**. adj. (pr. *cin-ko a tif*; ét. lat., *inchoativus*; fait de *inchoare*, commencer). Gramm. Se dit des verbes qui expriment le commencement d'une action. *Vieillir, s'endormir, verdir, jaunir*, etc., sont des verbes inchoatifs.

— Philol. Se dit quelquefois pour Initial. Des notes inchoatives.

— Substantiv. *Un inchoatif*. Un verbe inchoatif. Employer des inchoatifs.

— Gramm. arabe. Nom par lequel on désigne ordinairement le sujet d'une proposition nominale.

INCHOATION. s. f. (pr. *cin-ko-a-cion*; ét. lat., *inchoatio*, fait de *inchoare*, commencer). Philos. Commencement. L'habitude d'une vertu préexiste à l'acte, dont elle est comme une inchoation.

INCHOFER Melchior). Savant jésuite hongrois, 1584-1648. Enseigna les mathématiques et publia plusieurs ouvrages sur cette science.

INCHRÉTIEN, ENNE. adj. Qui n'est pas chrétien.

INCHRÉTIENNEMENT. adv. D'une manière contraire à ce qui convient à un chrétien. || D'une manière contraire aux doctrines chrétiennes.

INCHY-BEAUMONT, Géogr. Village du cant. du Cateau, arr. de Cambrai Nord. Fabriques de tulle. Construction de machines et de métiers à tulle.

INCICATRISABLE. adj. 2 g. Médec. Qui ne peut être cicatrisé. Ulcère incicatrisable.

***INCIDEMMENT**. adv. (pr. *cin-ci-da-man*). Par incident, par occasion. Traiter incidemment une question. Il nous faut plus amplement traiter ce point, duquel nous n'avions pas ci-devant parlé, sinon *incidemment* et comme en passant. Calvin.)

— Prat. Par connexité, par suite. Être défendeur au principal, et incidemment demandeur par ses défenses.

*** INCIDENCE**. s. f. (rad. *incident*). Géom. Rencontre d'une ligne ou d'une surface avec une autre ligne ou une autre surface.

— Gramm. Qualité d'une proposition incidente.

— Phys. Rencontre avec une surface d'un rayon lumineux, l'une ondes sonore, ou de tout objet qui peut être réfléchi. Il y en a quelques-unes de couleurs changeantes, et qui ont différents reflets selon les différentes *incidences* de la lumière. (Buff.) || *Point d'incidence*. Point où se fait la rencontre des corps par les rayons lumineux. || *Angle d'incidence*. Angle compris entre un rayon incident sur un plan et la perpendiculaire tirée sur ce plan au point d'incidence.

***INCIDENT, ENTE**. adj. (ét. lat., *incidere*; fait de *in*, sur; *cadere*, tomber). Qui survient dans le cours d'une affaire, d'un débat. Question incidente. Contestation incidente. Demande, requête incidente. Les savants, dans leurs disputes, s'arrêtent trop, d'ordinaire, aux questions *incidentes*. St-Evrem.)

— Gramm. *Proposition, phrase incidente*. Proposition, phrase qui est enclavée dans la phrase principale. || On dit aussi substantiv., *une incidente*. Il y a l'*incidente explicative*, qui est celle qu'on pourrait retrancher de la phrase sans en altérer le sens, et qui se met entre deux virgules. Ex. : Les savants, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, devraient aussi nous surpasser en sagesse; et l'*incidente déterminative*, qui modifie tellement l'extension d'un mot, que sa suppression dénaturerait la pensée, et qui ne se distingue du reste de la phrase par aucune ponctuation. Ex. : La gloire *qui vient de la vertu* a un éclat immortel. Les *incidentes* se greffaient à l'infini sur le tronc robuste et flexible de la phrase. (L. Halevy.)

— Opt. *Rayon incident*. Rayon qui tombe sur une surface réfringente.

***INCIDENT**. s. m. (ét., V. INCIDENT, adj.). Événement, circonstance particulière qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire. Heureux incident. Incident malheureux, funeste, fatal. Incident imprévu. Incident qui rompt toutes les mesures prises. Il arriva un *incident* qui fit remettre le jugement. (Pasc.) Le superbe don Rodrigue fut très mortifié de cet *incident*. (Le Sage. L'allégresse regnait partout, quand elle fut tout à coup troublée par un *incident* qui m'alarma. (Id.)

Nous allons régaler, mon père, votre abord
D'un *incident* tout frais, qui vous surprendra fort.
(Molière.)

— Fig. Difficulté qu'on élève dans une discussion ou au jeu. Faire naître un incident, des incidents, au lieu de répondre. Un incident a troublé la partie. Il trouve que pourvu qu'on ne cède point comme un sot, on fait sa cour de ne point faire d'*incidents*, parce qu'ils interrompent le service. (Mme de Sévigné.)

— Contradiction, objection. L'axiome commun : Je pense, donc je suis, ou, je suis pensant, contre lequel je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement former d'*incident*. (Boulainvilliers.)

— Jurispr. Contestation accessoire qui naît pendant l'instruction de la cause principale. Régler, vider un incident. Juger l'incident.

Multiplier les incidents. Il arriva, il survint un incident. Si on me paye bien, je ne ferai point d'*incident* et laisserai les choses comme elles sont. (Mme de Sévigné.)

Autre *incident* : tandis qu'au procès on travaille,
Ma partie en mon pré laisse aller sa volaille. (Rac.)

‖ *Incident de lettres*. Production, dans un procès déjà instruit, de lettres obtenues en chancellerie.

— Littér. Dans un poème, dans un roman, dans un ouvrage dramatique, Tout événement plus ou moins important, toute action particulière liée à l'action principale. Incident bien amené, bien ménagé. Incident qui manque de vraisemblance. Pièce de théâtre surchargée d'incidents. Il y a bien de la différence entre détruire le principal fondement d'une fable, et en altérer quelques *incidents*. Racine. N'offrez point un sujet d'*incidents* trop chargé. (Boil.) Enfin l'auteur, ne sachant comment sortir de cette situation bizarre, termine le roman par un *incident* fortuit. (La Harpe.)

INCIDENTAIRE, adj. 2 g. Prat. Qui produit, qui amène des incidents.

* **INCIDENTAIRE**, s. m. Celui qui forme des incidents, qui élève des chicanes. Peu usité.

INCIDENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Incidenter. S'empl. adjectiv. Procès incidenté. Séance incidentée.

INCIDENTEL, ELLE adj. Néol. Qui tient de l'incident, qui arrive par incident. Les Français ne se retiraient pas devant les Turcs, mais devant une série d'obstacles *incidentels* que l'ennemi n'avait pu ni provoquer ni prévoir. (Reybaud.)

* **INCIDENTER**, v. n. Ire conj. Procéd. Faire naître un incident, des incidents, dans le cours d'un procès. Il ne cherche qu'à incidenter. On *incidentait* sur la manière de nous juger. (De Retz.)

— Dans le langage ordinaire, Élever des chicanes, des difficultés. Incidenter sur tout. Incidenter au lieu de répondre. Joueur qui ne fait qu'incidenter, qui incidente à tous les coups. Il faut considérer comme le ministère *incidenté* sur chaque parole des promesses de Jésus-Christ. (Boss.) On a *incidenté* sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'Orient à Jérusalem. (Volt.)

— Activ. Signaler par un incident. La dernière séance de la Chambre a été incidentée par une grave communication de son président.

INCILAIRE, s. f. Moll. Syn. de VÉRONICELLE.

* **INCINÉRATION**, s. f. (pr. *ein-ci-né-ra-cion* ; rad. *incinérer*. Action de réduire en cendres, état de ce qui est réduit en cendres. L'incinération du bois. L'incinération des os. On obtient par la combustion et l'*incinération* des plantes qui croissent près de la mer, en grande quantité, l'alcali minéral ou marin qui porte le nom de soude. (Buff.)

— Chim. Procédé à l'aide duquel on calcine certaines substances organiques, dans le but d'en extraire les particules minérales fixes.

INCINÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Incinérer. S'empl. adjectiv. Substance incinérée.

* **INCINÉRER**, v. a. Ire conj. ét. lat., *in*, dans ; *cinis, cineris*, cendre. L'*é* se change en *e* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'incinère, tu incinères, j'incinérerai, j'incinérerais*. Chim. Réduire en cendres une substance animale ou végétale.

— S'INCINÉRER, v. pron. Être incinéré. Ces corps pourraient sans inconvénient s'incinérer.

INCIPIT, s. m. (pr. *ein-ci-pitt* ; ét. lat., *incipit*, il commence). Paléogr. Premiers mots de la première ligne d'un manuscrit. L'incipit d'un ouvrage.

* **INCIRCONCIS, ISE**, adj. Qui n'est point circoncis. Enfant incirconcis. Nation incirconcise. Ils circoncirent tous les enfants *incirconcis* qu'ils trouvèrent dans tout le pays d'Israel. (Sacy.)

— Se disait, chez les Juifs, de tous les étrangers. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme *incirconcis*. (Sacy.)

— Fig. Dans le langage de l'Écriture, Immortifié. Incirconcis de cœur. Incirconcis de lèvres, d'oreilles. Hommes durs et inflexibles, hommes *incirconcis* de cœur, vous résistez toujours au Saint Esprit. (Bourdaloue.)

— INCIRCONCIS, s. m. Nom sous lequel les Juifs désignaient ceux qui n'étaient pas de leur nation. Les Israélites ne pouvaient s'allier avec les incirconcis. Les *incirconcis*. Acad.) Les mœurs ne distinguent presque plus le peuple de Dieu des *incirconcis*. (Mass. Il s'isola complètement et vécut à l'écart, refusant tout rapport avec les *incirconcis*. (É. Renan.)

* **INCIRCONCISION**, s. f. État de celui qui n'est point circoncis. Au règne de Dieu, il n'y a ne Juif, ne grec, ne circoncision, ne *incirconcision*, barbare ne scythien : mais Christ est en tous. (Calvin.)

— Ensemble des nations étrangères à la nation juive. On a appelé saint Paul l'apôtre de l'incirconcision.

— Fig. Dans le langage de l'Écriture, État de celui qui n'est pas mortifié. L'incirconcision du cœur, des lèvres, etc.

INCIRCONSCRIPTIBLE, adj. 2 g. Qui ne peut être circonscrit, limité dans sa puissance. La puissance de Dieu est *incirconscriptible* (Littré.)

— Géom. Qui ne peut être circonscrit à. Figure incirconscriptible au cercle.

INCIRCONSCRIT, ITE, adj. Qui n'a point de bornes. Dieu est incirconscrit. Vieux et inusité.

INCIRCONSPECT, ECTE, adj. Qui manque de circonspection.

INCIRCONSPECTION, s. f. (pr. *ein-cir-con-spek cion*). Manque de circonspection.

* **INCISE**, s. f. (du lat. *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper). Rhét. Petite phrase qui forme un sens partiel et qui entre dans le sens total de la période dont elle fait partie. Multiplier les incises. Période embarrassée de trop d'incises. Exemple : Mais, *dira-t-on*, cela n'est pas vraisemblable.

— On donne aussi le nom d'*incise*, selon Dumarsais, aux divers sens particuliers du style coupé. Exemple : Turenne meurt, tout se confond, la fortune chancelle, la victoire se lasse, etc., autant d'incises.

— Quelques grammairiens ont fait ce mot masculin.

— Musiq. Se dit de chacun des différents membres d'une pensée.

INCISÉ, ÉE, part. pass. du v. Inciser. S'emploie adjectiv. Bras incisé. Arbre incisé.

— Bot. Qui offre des découpures aiguës, plus longues que larges. Feuilles incisées. Corolle profondément incisée. Le calice de la capucine est incisé.

* **INCISER**, v. a. Ire conj. (ét. lat., *incidere*, couper). Faire une entaille à l'aide d'un instrument tranchant. On n'*incise* point l'arbre du côté de la terre, mais du côté de l'eau pour qu'il tombe sur le courant. (Chateaub.)

— Chir. Se dit surtout en parlant des taillades faites sur la chair. Inciser le bras, la paume de la main. Inciser un abcès. Le chirurgien lui a incisé le genou.

— Hortic. Se dit aussi des arbres dont on fend l'écorce dans certaines circonstances. Inciser un arbre, l'écorce d'un arbre pour le greffer, pour arrêter sa croissance. Inciser un pin pour en tirer la résine.

— Médec. anc. Dissoudre, diviser, en parlant des sucs gastriques, des humeurs. Remède propre à inciser la bile.

— Techn. Couper le verre encore chaud, en se servant d'un instrument mouillé ou très froid.

— S'INCISER, v. pron. Être incisé. La vigne ne s'incise guère qu'à l'époque de la floraison.

— Se faire une incision. Les Abyssiniennes s'*incisent* les tempes à la mort de leurs parents ou amis, et, à cet effet, elles laissent croître les ongles des petits doigts. (Charbonnier.)

INCISEUR, s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour inciser. Inciseur urétrotome.

* **INCISIF, IVE**, adj. (étym. lat., *incisivus* ; fait de *incisus*, part. passé de *incidere*, couper, Anat. Propre à trancher, à couper. Se dit particulièrement des dents antérieures qui se trouvent au nombre de quatre à chaque mâchoire, parce qu'elles servent à diviser les aliments. Les animaux qui ont des dents *incisives* aux deux mâchoires broutent plus aisément l'herbe courte que ceux qui manquent de dents *incisives* à la mâchoire supérieure. Buffon.) *Conduits incisifs*. Conduits qui, de la partie antérieure du plancher des fosses nasales, viennent aboutir au fond du trou palatal antérieur, derrière les deux dents incisives moyennes. ‖ *Muscles incisifs*. Muscles voisins des dents incisives. En ce sens, on dit substantiv. *Les incisifs*. L'incisif latéral. L'incisif inférieur.

— Fig. Tranchant, âcre, mordant. Se dit des personnes et des choses. Critique incisif. Orateur incisif. Style incisif. Raillerie incisive. Manière incisive. L'idée trempée dans le vers prend quelque chose de plus *incisif* et de plus pénétrant. (V. Hugo.) L'esprit abonde, *incisif*, par petits vers serrés, vigoureusement frappés. (H. Taine.)

— Entom. S'applique quelquefois aux dents des mandibules de quelques insectes, quand elles sont convexes en dehors et concaves au dedans.

— Médec. S'est dit de médicaments auxquels on attribuait la propriété de diviser, de dissoudre les humeurs épaissies, et de faire cesser les obstacles qu'elles opposaient à la libre circulation des autres fluides. Les médicaments incisifs. Potion, poudre incisive. ‖ Substantiv. Les *incisifs*. (Acad.)

— INCISIVE, s. f. Anat. Dent incisive.

* **INCISION**, s. f. (ét. lat., *incisio* ; fait de *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper. Coupure en long, taillade. Se faire des incisions sur le corps. Ils se fassaient à eux-mêmes, par un zèle superstitieux et pour honorer leur dieu, de douloureuses *incisions*, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang. (Bourdaloue.) Durant les guerres que diverses peuplades de l'Afrique se font entre elles avec un acharnement traditionnel, les *incisions* n'ont pas le temps de se cicatriser, tant les occasions de déplorer la perte des hommes sont fréquentes. (Charbonnier.)

— Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. On pratique ordinairement les incisions avec le bistouri, pour donner issue au pus des abcès, pour extraire un corps étranger, pour scarifier, etc. Il répandait dans la blessure une liqueur odoriférante, qui consumait les chairs mortes et corrompues, sans avoir besoin de faire aucune *incision*. (Fén.) ‖ *Incision cruciale*. Celle dont les taillades se croisent. ‖ *Incision simple*. Celle qui est faite en ligne droite.

— Arborie. Opération qui consiste à fendre l'écorce d'un arbre, soit pour le greffer, soit pour en extraire la gomme ou la résine. ‖ *Incision annulaire*. Celle qui consiste à enlever un anneau d'écorce, en pénétrant jusqu'à l'aubier. Elle a pour but d'arrêter la croissance des arbres trop vigoureux, ou dans les années froides ou pluvieuses, de hâter la maturation des fruits, d'en augmenter la grosseur, la quantité, etc.

INCISIVEMENT, adv. D'une manière incisive, âcre, mordante.

INCISOIRE, adj. 2 g. S'est dit autrefois pour Incisif. Dent incisoire.

INCISURE, s. f. (rad. *incision*). Anat. Fente étroite d'un os. ‖ *Incisures de Santorini*. Celles qui règnent sur la portion cartilagineuse du conduit auditif externe.

— Se disait autrefois pour Incision, découpure.

— Bot. Nom donné aux appendices membraneux des plantes.

INCITABILITÉ, s. f. (rad. *inciter*). Physiol. Faculté, aptitude à obéir à l'action des stimulants ; syn. d'EXCITABILITÉ.

INCITABLE, adj. 2 g. (rad. *inciter*). Médec. Qui est propre à recevoir l'action d'un stimulant.

* **INCITANT, ANTE**, adj. Médec. Qui incite ou excite, qui donne du ton. Syn. d'EXCITANT.

— Substantiv. Les *incitants*. (Acad.)

INCITATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui incite ou excite.

— Adjectiv. Agent incitateur. Causes incitatrices.

INCITATIF, IVE, adj. Qui est propre à inciter, à exciter. Élément incitatif. Force incitative.

* **INCITATION**, s. f. pr. *ein-ci-ta-cion* ; rad. *inciter*. Instigation, impulsion. Incitation à la piété, à la vertu. Incitation au crime, à la débauche. Agir par incitation.

Que votre fille ait une vertu trop haute
Pour avoir jamais fait ce pas contre l'honneur,
Sans l'*incitation* d'un méchant suborneur. (Molière.)

— Médec. Action de donner du ton aux organes. Syn. d'EXCITATION.

— Physiol. *Incitation motrice*. Action nerveuse qui produit la contraction des muscles moteurs.

INCITÉ, ÉE, part. pass. du v. Inciter. S'emploie adjectiv. Poussé, excité. Homme incité au crime. L'étude du grec fleurit en ce pays-là extraordinairement ; les Allemands, *incités* par cet exemple, s'attachent beaucoup à cette langue. Bayle.

INCITEMENT, s. m. (rad. *inciter*). S'est dit pour Incitation.

Comme métaux et pierres de valeurs,
Incitements à tous maux et malheurs. (Marot.)

* **INCITER**, v. a. Ire conj. (du lat. *incitare*, pousser à. Déterminer, induire à faire une chose. Inciter au bien, au mal. Inciter à bien faire, à mal faire. Inciter le peuple à la révolte. Cette louange est une exhortation à ceux qui écoutent et un aiguillon pour les *inciter* à la vertu. (Malherbe.) Il n'avait pas besoin d'*inciter* un homme dont la résolution était si bien prise. (Boss.) Ces pensers *incitaient* la reine à la vengeance. (Fonten.)

— S'INCITER, v. pron. Se donner mutuellement des incitations. Ils s'incitaient à la débauche.

INCITO-MOTEUR, TRICE, adj. Physiol. Se dit de l'action des centres nerveux sur les muscles moteurs.

INCITO-MOTRICITÉ, s. f. Physiol. Action incito-motrice.

* **INCIVIL, ILE**, adj. Qui manque de civilité. Homme incivil. Une personne très incivile. J'aime mieux être *incivil* qu'importun. (Mol.) Il ne faut presque rien pour être cru fier, *incivil*, mépisant, désobligeant. (La Bruy.)

Parmi de certains corps *incivils*, peu galants,
Toujours en noise et turbulents,
Une perdrix était nourrie. (La Fontaine.)

— Se dit aussi de tout ce qui est contraire à la politesse, à la bienséance. Air incivil. Procédé incivil. Réponse incivile. Manières inciviles. La prière, dit-il, n'en est pas *incivile*. La Font. Qu'y a-t-il de plus *incivil* que de ne point écouter celui qui parle, de l'interrompre sans cesse, de couvrir sa voix impitoyablement ? (Andrieux.)

Te livrer le Bosphore, et, d'un vers *incivil*,
Proposer au sultan de te céder le Nil. (Boileau.)

— Fig. Que cette bise qui vous a fait avaler tant de poudre a été désobligeante et *incivile* ! (Mme de Sévig.)

— Jurispr. *Clause incivile*. Clause contraire aux lois civiles, clause illégale. Peu usité.

* **INCIVILEMENT**, adv. D'une manière incivile, impolie. Parler, se présenter incivilement. Traiter quelqu'un incivilement. Euryalus lui dit *incivilement* qu'il n'a point l'apparence d'un galant homme. (Racine.) S'il me voit, ce vieillard m'éconduira peut être fort *incivilement*. (Regnard.)

INCIVILISABLE, adj. 2 g. Néol. Qui ne peut être civilisé. Peuple incivilisable.

INCIVILISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point civilisé.

* **INCIVILITÉ**, s. f. Manque de civilité, de politesse. Homme d'une incivilité choquante. Il est connu par son incivilité. Il y a de l'incivilité à parler, à agir ainsi. La sincérité passe pour *incivilité* et pour rudesse ; il n'y a presque plus d'amitié qui soit à l'épreuve de la franchise d'un ami. (Flech.)

— Action, parole contraire à la civilité. Commettre une incivilité. Faire à quelqu'un mille incivilités. Se rendre coupable d'une incivilité. C'est une incivilité impardonnable. Je ne suis point de l'humeur de ces femmes injustes qui s'applaudissent des *incivilités* que leurs amants font aux autres belles. (Mol.) Je vous prie de m'excuser de l'*incivilité* que je commets. (Id.) Une froideur ou une *incivilité* qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous les fait haïr ; mais un soufflet ou un salut nous les réconcilie. (La Bruy.)

* **INCIVIQUE**, adj. 2 g. Qui n'est point civique. Ne se dit que des choses. Conduite incivique. Propos inciviques. Une proposition incivique.

INCIVIQUEMENT, adv. D'une manière incivique.

* **INCIVISME**, s. m. Défaut de civisme ; sentiments, conduite, opposés à ceux d'un bon citoyen. Faire preuve d'incivisme. Être soupçonné d'incivisme.

INCLAIRVOYANCE, s. f. Absence de clairvoyance.

INCLAIRVOYANT, ANTE, adj. Qui n'est pas clairvoyant.

INCLASSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être classé. Édifice inclassable. Nature déclassée et *inclassable*. (G. Sand.)

* **INCLÉMENCE**, s. f. Défaut de clémence, d'indulgence. L'inclémence de la critique.

Tandis que pour fléchir l'*inclémence* des dieux,
Il faut du sang peut-être, et du plus précieux. (Racine.)

L'un conte son cartel, un autre ses succès
Ou l'*inclémence* du parterre. (Delille.)

— Rigueur. L'inclémence de la saison. L'inclémence du temps. Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux *inclémences* de la saison pluvieuse, et que j'allasse imprimer mes souliers en boue ? Mol.) L'*inclémence* du ciel et des saisons. (La Bruy.) Je supporte avec toi l'*inclémence* des airs. (Voltaire.)

En vain les noirs autans sifflaient avec furie ;
Sourde à leurs cris aigus, ma sombre rêverie
S'égarait, oubliait l'*inclémence* des ans. (Lebrun.)

— Par extens.

Et jamais de vos sombres ennuis
Un rayon de printemps n'adoucit l'*inclémence*
(M.-J. Chénier.)

* **INCLÉMENT, ENTE**, adj. Qui manque de clémence, d'indulgence.

— Poétiq. Sévère. Des dieux incléments.

— Fig. *Un ciel inclément*. Un climat, un temps âpre, rigoureux.

Seul à son grand labeur, sous le ciel *inclément*,
Le semeur dans le champ promenait sa main lente.
(L. Veuillot.)

* **INCLINAISON**, s. f. État de ce qui penche, de ce qui est incliné. Une légère inclinaison. L'inclinaison d'une muraille qui menace. L'*inclinaison* du terrain facilite l'écoulement des eaux. Acad.) Les autruches ne sont pas même disposées pour gouverner le vol, en s'étalant ou se resserrant à propos, et en prenant différentes *inclinaisons*. Buff.) Que la molle *inclinaison* de ce corps me plaît ! Dupaty.)

— Anat. *Inclinaison du bassin*. Angle que cette cage osseuse fait avec un plan horizontal sur lequel on la pose.

— Astron. *Inclinaison d'une planète, de l'orbite d'une planète*. Angle du plan de son orbite avec le plan de l'écliptique. On dit de même : L'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique. L'*inclinaison* des orbites planétaires n'est pas constante ; tantôt elle augmente, tantôt elle diminue : ces variations sont causées par les attractions que les globes qui circulent dans les espaces célestes exercent les uns sur les autres. (Teyssèdre.) Laplace a démontré que l'*inclinaison* de l'équateur sur l'écliptique peut varier, soit en plus, soit en moins, de quelques degrés, mais que les plans de ces cercles ne se confondent jamais. Id.)

— Géom. Tendance mutuelle de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un vers l'autre. Ainsi l'inclinaison d'une droite par rapport à une autre, ou par rapport à un plan, est l'angle qu'elle forme avec cette droite ou avec ce plan, et que l'on nomme aussi *angle d'inclinaison*.

— Métall. *Inclinaison de la tuyère*. Angle que fait la tuyère avec l'horizon en pénétrant dans le foyer.

— Phys. *Inclinaison magnétique*. Angle que forme une aiguille aimantée avec l'horizon lorsque le plan vertical où elle se meut coïncide avec le méridien magnétique. L'inclinaison augmente avec la latitude.

INCLINANT, part. prés. du v. Incliner. Qui incline. Une colonne inclinant à gauche. Nations inclinant à la paix.

*** INCLINANT, ANTE** adj. Qui est disposé sur un plan incliné. Peu usité.

— Géométr. *Ligne inclinante.* La ligne tracée sur un plan incliné à l'horizon, du côté du midi. On dit aussi *cadran incliné.*

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

*** INCLINATION** s. f. (pr. *ein-kli-na-cion;* rad. *incliner*). Action de pencher, et surtout de pencher le corps ou la tête. Faire une inclination, une profonde inclination. Répondre à une légère inclination de tête. Ils font seulement l'un à l'autre une douce *inclination* et puis chacun s'en va chez soi. (Mme de Sévigné.) La religion ne consiste ni dans les *inclinations* du corps, ni dans la modestie des yeux. (Bourdal.) Il se contentait de faire à ceux-là une légère *inclination* de tête; il honorait ceux-ci d'une révérence. (Le Sage.) Le cardinal resta immobile pour le commun des courtisans, faisait une *inclination* de tête aux plus distingués et, pour les princes seulement, s'en fait de ses deux bras pour se soulever légèrement. (De Vigny.)

— Fig. Disposition, pente naturelle à quelque chose. Inclinations pieuses, vertueuses, nobles, bienfaisantes. Inclinations basses, ignobles, vicieuses. De bonnes, d'heureuses inclinations. Inclination au bien, à la piété, à la vertu. Inclination au mal, au jeu, à la débauche. Inclination pour les lettres, pour les sciences, pour les arts. Inclination pour le barreau, pour les armes. Avoir de l'inclination à bien faire, à mal faire. Suivre son inclination. Vaincre, forcer son inclination. Obéir à son inclination. Combattre, gêner les inclinations de quelqu'un. Il faut qu'une personne comme vous, qui êtes magnifique, et qui avez de l'*inclination* pour les belles choses, ait un concert de musique chez soi tous les mercredis et tous les jeudis. (Mol. Mon *inclination* ne me porterait pas à le prendre pour modèle. Racine.) Il faudra bien que dans ce temps vous me fassiez des compliments de joie, puisqu'avec la violente *inclination* que j'ai de passer ma vie avec les Bretons, je serai dans mon élement. (Mme de Sév.) Leurs nobles *inclinations* concilièrent les esprits. (Bossuet.) Quelle était sa joie lorsqu'elle voyait paraître vos bonnes *inclinations!* (Fléch.) Ils naissent avec des *inclinations* plus nobles et plus heureuses pour la vertu. (Mass.) Je commençai à combattre mes *inclinations* furtives, et à vivre en garçon d'honneur. (Le Sage. Nous demandons aux gens ce qui peut leur plaire dans cet ours bourru, qui a des habitudes de bédeau et des *inclinations* de constable. (H. Taine.) Nul homme n'est absolument privé d'*inclinations* bonnes ou d'*inclinations* mauvaises; il peut développer les unes ou les autres et choisir entre elles. (P. Janet.)

> Et l'*inclination* jamais n'a démenti
> Ce sang qui t'avait fait du contraire parti.
> (Corneille.)

— *Contre son inclination.* Contre sa propre volonté. Faire une chose contre son inclination. Rendu inutile à sa patrie, dont il avait été le soutien, ensuite, je ne sais comment, contre sa propre *inclination*, armé contre elle. (Boss. Les plus sages mêmes furent entraînés par le malheur des engagements et des conjonctures contre leur propre *inclination.* (Fléch.)

— Par extens. Quand l'écrivain rencontre ainsi l'*inclination* publique, peu importe qu'il dévie et glisse, puisque c'est sur la pente universelle. (H. Taine.)

— Affection, amour, amitié. Avoir, se sentir de l'inclination pour quelqu'un. Combattre une inclination naissante. Du moment que je vous ai vu, je ne suis senti pour vous de l'*inclination.* (Mol.) Si bien donc que tu n'aurais pas d'*inclination* pour elle? (Id. Celui que vous aimez, ma voisine, a quelque *inclination* pour ma fille, et vous ne seriez pas fâchée de la voir la femme d'un autre. (Id.) J'ai toujours eu pour vous une pente et une *inclination* qui m'a mis à deux doigts d'être ridicule. (Mme de Sévig.)

> Je donnai par devoir à son affection
> Tout ce que l'autre avait par *inclination*
> (Corneille.)

— Absol. dans un sens analogue. Avoir une inclination. Changer d'inclination. C'est une inclination contrariée. Mariage d'inclination. Elle a peut-être quelque *inclination* en tête. (Molière.) Quelque idée assez tendre et assez approchante d'une *inclination.* (Racine.) Le mariage de pure *inclination* est près de la honte. (Proudhon.)

— Fam. Personne qu'on aime. Cette demoiselle est son inclination. N'auriez vous point quelque secrète *inclination* avec qui vous souhaiteriez que votre père vous mariât? (Mol.)

— *Boire aux inclinations de quelqu'un.* Boire à la personne qu'il aime. Cette phrase a vieilli.

— Chose pour laquelle on a du goût, du penchant. La lecture est son inclination dominante, son inclination favorite. La pêche, la chasse sont des inclinations innocentes.

— Chim. *Verser par inclination.* Verser en penchant doucement le vaisseau.

— Syn. comp. **INCLINATION, PENCHANT.** L'*inclination* s'acquiert; le *penchant* est inné. De plus, le *penchant* est plus fort, plus impérieux que l'*inclination.* On suit la pente de son *inclination;* le *penchant* entraîne irrésistiblement.

INCLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Incliner. S'empl. adjectiv. Plan incliné. Avoir la tête inclinée. Se tenir incliné. Tous les marbres sont posés par bancs horizontaux ou parallèlement *inclinés,* et ils ne diffèrent des autres pierres calcaires que par les couleurs. (Buff.) Ces profils sont au nombre de cinq mille quatre cents pour la figure *inclinée.* (B. de St-P.) Il s'approche, et distingue un jeune chevalier à genoux, le front respectueusement *incliné,* et les deux bras croisés sur sa poitrine. (Chateaubr.)

> Ainsi pleure *inclinée* le saule d'Orient,
> Consacré par l'amour et la mélancolie.
> Près d'un ruisseau rapide,
> Vers la France étrangère,
> Il s'assied l'œil humide
> Et le front *incliné.*
> (Béranger.)

— Fig. *Incliné à.* Incliné au mal. Cette jeune âme, un instant *inclinée* aux fraudes, se redressa de toute sa droiture. P. de St-Victor.) En ce sens, on dit plut't *enclin.*

— *Incliné vers.* Âme inclinée vers le bien. Il est prouvé que l'intelligence du travailleur est d'autant plus *inclinée* vers l'idiotisme, que le travail est plus divisé. Proudh.)

— Bot. *Tige inclinée.* Celle qui retombe vers la terre en formant une courbe dont la convexité est tournée en haut. || *Urne inclinée.* Urne des mousses qui penche vers la terre.

— Géol. *Stratification inclinée.* Stratification qui coupe obliquement la ligne d'horizon.

— Mécan. *Plan incliné.* Surface plane, oblique à la ligne d'horizon. Il n'y a que trois machines simples, les cordes, le plan *incliné* et le levier. (Francœur.)

— **INCLINÉES.** s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides du genre épeire et comprenant huit espèces, qui se construisent de petites toiles inclinées à l'entrée des lieux obscurs.

INCLINEMENT. s. m. (rad. *incliner*). S'est dit autrefois pour Inclination. C'est naturel *inclinement* de vouloir garder son semblable. (Rom. de la Rose.)

*** INCLINER** v. a. 1re conj. (du lat. *inclinare,* pencher, baisser). Mettre dans une situation oblique, pencher. Incliner une surface plane. Incliner un vase pour en verser le contenu.

— Baisser, courber. Incliner le corps. Incliner la tête en signe de respect. C'est une extrême folie de n'oser *incliner* la tête devant ce précieux monument de la gloire de Jésus-Christ. (Boss.) Puis, voyant que le vieux serviteur *inclinait* le genou, il le releva d'un mouvement plein de noblesse et l'étreignit contre sa poitrine longuement. (A. Daudet.)

> Mais Alète, en voyant ces traits majestueux,
> Profondément *incline* un front respectueux
> (Baour-Lormian.)

— Par extens. Se dit des choses morales. Un tendre mouvement de pitié les *incline* vers les tristes sœurs. (P. de St-Victor). Ce n'est pas toujours la crainte ou le désir, mais quelquefois la reconnaissance et le respect qui *inclinent* les hommes devant la grandeur. (P. Janet.)

— Fig. Porter à, disposer à. Où le ciel nous *incline,* a quoi sert la menace? (Régnier.) Nos besoins nous *inclinent* à adhérer à ce qui est bon. (Boss.) Ces penchants heureux qui *inclinent* notre âme à la miséricorde. (Mass.) L'amour de soi nous *incline* à nous faire du bien, et nous détourne d'en faire aux autres. (J. Simon.)

> Et je sais encor moins comment votre cousine
> Peut être la personne ou son penchant l'*incline.* (Mol.)

— **INCLINER.** v. n. Être incliné, penché. Un mât qui incline à gauche. Une balance ne doit incliner d'aucun côté.

— Fig. Avoir du penchant, de la propension pour. Incliner au bien, au mal. Incliner à la paix, à l'indulgence, à la pitié. Incliner à la guerre, à la sévérité, à la rigueur. Incliner vers la miséricorde. Incliner à une opinion, à un avis, ou, pour une opinion, pour un avis. Incliner pour quelqu'un. Incliner à prendre tel parti. De quelque côté qu'il *incline,* c'est sa volonté qui l'y porte. (Pasc.) Les confesseurs *inclinent* toujours à la miséricorde. (Boss.) Valérius se présente devant Claude et se défend; Claude *incline* à l'absoudre. (Diderot.) L'âme humaine est ainsi faite, que toujours elle *incline* du côté de la victime. (E. Pelletan.)

> Ce fut en vain; car le cœur de la fille
> *Inclinait* trop pour notre jouvenceau. (La Font.)
> Entre l'homme d'épée et l'homme de science
> Les femmes au premier *inclineront* toujours. (Id.)

— *La victoire inclinait de leur côté.* La victoire semblait se décider en leur faveur.

— **S'INCLINER.** v. pron. Se baisser, se courber. S'incliner profondément. S'incliner respectueusement devant quelqu'un. Un arbre qui plie et s'incline. La princesse baissa les yeux devant son amant, et s'*inclina* avec des grâces aussi modestes que nobles. (Voltaire.) Lorsque des pluies trop abondantes viennent à tomber sur les campagnes, alors ces bales se remplissent d'eau, la paille s'*incline* et la moisson verse. (Bern. de St P.) Il s'*inclina* aussi devant la duchesse sans lever les yeux. (De Vigny.) L'homme va toujours de douleur en douleur, répondis-je en m'*inclinant.* (Chateaub.)

> Quand il avait débité sa science,
> Serrant le bec et parlant en cadence,
> Il s'*inclinait* d'un air sanctifié. (Grilset.)

— Par extens. A la tête du lit, un portrait s'*inclinait* sur la malade, et semblait du regard peser sur elle. (De Gonc.)

— Fig. L'univers s'incline devant le Créateur. La France alors s'inclinait devant son nouveau maître. Cette tête auguste devant laquelle s'*inclinait* l'univers. (Boss.) Newton s'*inclinait* respectueusement devant ce même ciel que Pline contemplait en silence et sans y découvrir un Créateur. (Aimé Martin.) Séduit par l'éclat du trône, devant lequel s'*inclinaient* à peu près toutes les volontés, il consentit un instant à accepter une ambassade. (J. Favre.) Nous ne demandons pas d'autre auxiliaire que la loi devant laquelle, dans un pays libre et maître de lui-même, nous devons tous nous *incliner.* Gambetta.)

> Libre à la cour des rois, soumis, mais sans bassesse,
> Devant eux il s'*incline* et jamais ne s'abaisse. (Millev.)

— Géom. Être dans une situation oblique par rapport à une surface, à une ligne. Un plan s'incline sur un autre. Deux droites qui s'inclinent l'une sur l'autre.

— Autrefois on disait *enclíner* pour Incliner. A quoi il voyait que tous *enclinaient.* (Balzac.)

*** INCLURE.** v. a. 4e conj. (du latin *includere,* même signif. . S'est dit pour Enfermer, envelopper dans, insérer. Inclure une carte ou un billet dans une lettre. Inclure une clause dans un contrat, dans un acte.

— Fig. Avoir pour conséquence, comprendre en soi. Pas un seul indice n'autorise à penser que cette espérance messianique *inclût,* du moins dans la foi du grand nombre, que la personne du Messie dût avoir une origine extra-humaine. (Réville.)

INCLUS, USE. part. pass. du v. Inclure. S'empl. adjectiv. Enfermé, enveloppé, inséré. Le paquet ci-inclus. Le billet inclus dans ma lettre. La lettre ci-incluse. Je vous recommande les cinq lettres ci *incluses.* (B. de St-P.)

— Précédé de *ci,* et placé devant un nom employé sans article ou déterminatif, il est invariable. Vous trouverez ci-*inclus* copie de ma lettre. (Domerg.) || Mais quand le substantif est déterminé, *inclus* en prend le genre et le nombre. Vous trouverez ci-*incluse* la copie que vous m'avez demandée. (Lav.)

— Avec le verbe *être* l'accord a toujours lieu. Copie de ma lettre est ci-incluse.

— S'emploie pour Inclusivement. M. de Beauvilliers, qui était en année, servait jusqu'au dîner *inclus,* et le marquis de Gesvre achevait toujours la journée. (St-Simon.)

— Bot. Se dit des organes des plantes, qui étant plus courts que la corolle, restent cachés dans sa cavité. Étamines incluses.

— Substantiv. *L'inclus, l'incluse.* Le billet, la lettre insérés dans un paquet, dans une enveloppe. Je vous prie de remettre l'*incluse* à un tel. (Acad.)

INCLUSIF, IVE. adj. (ét., V **INCLURE**). Qui tend à enfermer, à comprendre en soi. Ces deux propositions sont *inclusives* l'une de l'autre. (Littré.)

— **INCLUSIVE.** s. f. Hist. ecclés. Action d'admettre dans le sein du conclave un cardinal arrivé un peu trop tard. Donner l'inclusive. Pour l'inclusive, il faut les deux tiers des voix.

INCLUSION. s. f. État d'une chose incluse.

— Action d'inclure. Il faut plus que cela pour l'*inclusion,* mais pour l'exclusion cela suffit. (Bossuet.)

— Tératol. *Monstruosité par inclusion.* Monstruosité dans laquelle un ou plusieurs organes à l'état fœtal sont enfermés dans le corps d'un autre individu, jeune ou adulte.

*** INCLUSIVEMENT.** adv. (rad. *inclus*). En y comprenant, y compris; il est opposé à Exclusivement. Depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre inclusivement. Depuis Lyon jusqu'à Paris inclusivement. Depuis le numéro 12 jusqu'au numéro 30 inclusivement; c'est-à-dire En y comprenant le mois de septembre, la ville de Paris, le numéro 30.

INCOAGULABLE. adj. 2 g. Qui ne peut se coaguler.

INCOCTION. s. f. (pr. *ein-kok-cion;* ét. lat., *in,* priv.; *coctus,* part. pass. de *coquere,* cuire). Défaut de coction. L'incoction des humeurs.

INCOERCIBILITÉ. s. f. Phys. Qualité, état de ce qui est incoercible.

*** INCOERCIBLE.** adj. 2 g. (étym. lat., *in,* priv.; *coercere,* contenir). Phys. Qui n'est pas coercible, qu'on ne peut maîtriser. Gaz incoercible. Ce même acide, soumis ensuite à l'action du feu dans une cornue de verre, donne des vapeurs abondantes et presque *incoercibles.* (Buff.) || *Fluides incoercibles.* Les causes du magnétisme, de l'électricité et de la chaleur supposées matérielles et ainsi appelées parce qu'elles sont tellement subtiles qu'elles ne peuvent être contenues dans aucune espèce de vase.

— Fig. Qu'on ne peut arrêter, retenir. La muse, soutile *incoercible.* (Proudh.)

INCOERCITION. s. f. (pron. *ein-ko-err-cicion*). Absence de coercition.

INCOGITANCE. s. f. (ét. bas-lat., *incogitantia,* même signific.; de *in,* privat., et de *cogitare,* penser). Philos. scol. État dans lequel on ne songe pas à telle ou telle chose.

*** INCOGNITO.** adv. (pr. *ein-ko-gni-to,* comme dans *regne,* et non *in-kogh-ni-to;* mot italien tiré du lat. *incognitus,* inconnu). Sans être connu. Se dit surtout des grands qui se trouvent dans un lieu sans aucune marque distinctive, ou même sous un autre nom que le leur, soit pour ne pas recevoir les honneurs dus à leur rang, soit pour rester inconnus. Roi qui voyage incognito. Prince qui se rend incognito à Rome, à Paris, à Londres. Ces bonnes gens le prirent pour un grand seigneur qui voyageait *incognito* par le coche. (Volt.) Le César Joseph, comme Votre Majesté l'appelle, est actuellement, dit on, *incognito* à Versailles. (D'Alemb.) Le bruit courait que c'était un prince étranger qui voyageait *incognito* de ville en ville. J. Sandeau.)

— Se dit aussi de toute personne qui ne veut pas être connue dans le pays, dans la ville où elle se trouve. Traverser sa ville natale incognito. De nuit, *incognito,* je rends quelques visites. (Corn.) Paix, ne fais pas semblant de me voir, je suis ici *incognito.* (Bancourt. Pour échapper à deux ou trois clients, j'ai été obligé de partir *incognito;* ainsi ne me trahissez pas. (E. Scribe.) Il aime à faire ses aumônes *incognito,* à sa manière. (Mérimée.)

— Fig.

> Heureux l'auteur marqué du sceau des coteries!
> Cent bouches vont prônant ses froides rêveries;
> De journal en journal son nom roule en écho:
> Il est, dès son vivant, grand homme... *incognito.*
> (Chaussard.)

— *Mourir incognito.* Mourir sans que personne le sache, l'apprenne.

— Sans être aperçu, dévoilé, en parlant des choses. Nous disons bien des sottises qui passent *incognito.* (Montesq.)

> Combien *incognito* de livres défendus
> Dans l'arrière-boutique ont-ils été vendus!
> (Boursault.)

— Fam. *Rire incognito.* Rire sous cape; rire en cachette. Je ris *incognito* d'abord que je le vois. (Bours.)

— Substantiv. Garder l'incognito, le plus strict incognito. Faire cesser l'*incognito* de quelqu'un. (Acad.) Je veux vous devoir tout le plaisir de l'*incognito.* (Voltaire.) Le duc de Toscane garda l'*incognito;* mais ce nonobstant, le roi voulut le distinguer. (St-Sim.) Ce diable d'*incognito* ne me sert pas de l'esprit. (Mérimée.) Le cri des haines qu'ils avaient soulevées les poursuivit, dans leur *incognito,* jusqu'à la frontière. (L. Blanc.) || Pl., des *incognitos.*

INCOGNOSCIBLE. adj. 2 g. (pr. *ein-kogh-no-cible;* et. lat., *in,* priv.; *cognoscere,* connaître). Didact. Qu'on ne peut connaître, qui est au-dessus de notre connaissance.

*** INCOHÉRENCE.** s. f. Qualité de ce qui est incohérent. L'incohérence des parties de certains corps.

— Fig. Défaut d'ordre, de liaison. L'incohérence des idées. L'incohérence des paroles. L'incohérence de ses discours nous frappa. Il faudrait que la monarchie ottomane devînt susceptible d'unité, et elle languit en raison même de son *incohérence* de races, de langues, de croyances. (Barrault.) Les *incohérences* du cœur sont impossibles à expliquer. (La Rochefouc.-Doud.) Toutes nos lois ne sont qu'un tissu d'*incohérences.* (É. de Girardin.)

— Par anal. L'incohérence de la conduite.

— Pathol. *Incohérence des idées.* État mental consécutif à certains empoisonnements, ivresses, etc., et qui peut se manifester également dans le délire.

*** INCOHÉRENT, ENTE.** adj. (ét. lat., *in,* priv.; *cohærere,* être uni). Qui manque de cohérence. Les parties de l'eau sont *incohérentes.* (Acad.) Elle enfermait des monstres insensibles, parties *incohérentes* des formes à naître. (G. Flaubert.)

— Fig. Qui manque de suite, de liaison. Idées incohérentes. Paroles incohérentes. Je vous ferai tenir par la première occasion les *incohérentes* hardiesses de ce Lamétrie. (Volt.) Cet assemblage de mots *incohérents* et insignifiants est le vrai style de l'amphigouri. (La Harpe.) On trouve dans leurs livres quelques idées louches, *incohérentes,* et dignes en tout d'un peuple barbare, sur la structure du ciel. (Id.) Les images *incohérentes* de l'Apocalypse sont le reflet des contes populaires. (E. Renan.) Les réticences, les contradictions abondaient dans ce discours *incohérent.* (A. Daudet.)

— *Métaphores incohérentes.* Réunion de deux ou de plusieurs images incompatibles. Ex.. Tenir le gouvernail du char de l'État. Naviguer sur un volcan.

— Géol. *Couches incohérentes.* Couches dont les parties constituantes manquent de cohésion entre elles.

INCOHÉSION. s. f. Phys. Défaut de cohésion.

INCOLAT. s. m. (du latin *incola,* habitant d'un pays). Se dit quelquefois pour Indigénat, surtout en parlant de la Bohême.

INCOLORATION. s. f. (pron. *ein-ko-lo ra-cion*). Phys. Défaut de coloration. || État de ce qui est incolore.

*** INCOLORE.** adj. 2 g. Didact. Qui n'est pas coloré. Substance incolore. Plusieurs cristaux sont incolores.

— Fig. *Style incolore.* Style terne, sans éclat. || *Opinions incolores.* Opinions qui sont vagues, indécises, sans caractère tranché.

— Arachn. *Lycose incolore.* Aranéide de la Caroline, dont le corps est couvert de poils courts.

INCOLORÉ, ÉE. adj. Qui manque de couleur. Le sang du poulet est dans les premiers temps une liqueur *incolorée.* (Bonnet.)

INCOMBANT. part. prés. du v. Incomber.

INCOMBANT, ANTE. adj. Qui pèse sur. On dit que, la compression de cet élément étant toujours proportionnelle au poids *incombant,* l'air du haut de la montagne est en conséquence d'un tiers moins dense que celui de la plaine. (Buffon.)

— Bot. Se dit d'une partie qui retombe et se trouve couchée, appliquée sur une autre. Pétales incombants. Anthères incombantes.

— Entom. Se dit des ailes des insectes quand elles ont leurs bords internes les uns au-dessus des autres.

* **INCOMBER**. v. n. Ire conj. (du lat. *incumbere*, peser sur). Jurispr. Venir à l'appui de. Déclaration qui incombe à celle de l'accusé. Cette pièce incombe à celles qui sont au dossier.

— S'emploie quelquefois, dans le langage ordinaire, en parlant d'une charge, d'une responsabilité, d'un devoir qui est imposé à quelqu'un, qui est au nombre de ses obligations. C'est à lui que ce devoir incombe.

* **INCOMBUSTIBILITÉ**. s. f. Didact. Qualité de ce qui est incombustible.

* **INCOMBUSTIBLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être brûlé, consumé par le feu. Corps incombustible. Meche incombustible. On a cru pendant longtemps que l'amiante était incombustible. Il fut brûlé dans du lin *incombustible* avec l'oranger sur lequel il avait couché. (Volt.) Certains individus, voulant sans doute exploiter la crédulité publique, se sont fait passer pour *incombustibles* depuis les prêtres du temple d'Apollon sur le mont Soracte jusqu'aux convulsionnaires du diacre Pâris. (Dict. de la Convers.)

— Fig. et fam. Froid, insensible à l'amour.

INCOMESTIBLE. adj. 2 g. (de *in*, pref. nég., et de *comestible*). Qu'on ne peut manger.

INCOME-TAX s. m. (étym. angl., *income*, revenu; *tax*, impôt). Impôt sur le revenu en Angleterre et aux États-Unis. Les principaux éléments du budget des recettes en Angleterre sont actuellement les douanes, les contributions indirectes, l'*income-tax* ou impôt sur le revenu, etc. (J. Garnier.) Une fois la guerre (de sécession) commencée, les tarifs des douanes ont été multipliés et élevés; on a établi l'*income-tax*, et il a été créé une série d'impôts directs et indirects pour faire face aux dépenses, aux obligations à court terme et à l'intérêt de la dette. (Id.)

* **INCOMMENSURABILITÉ**. s. f. Didact. Caractere, etat de ce qui est incommensurable, de ce qui ne peut être mesuré.

— Par extens. Caractère de ce qui dépasse toute mesure. L'incommensurabilité de l'espace céleste.

* **INCOMMENSURABLE**. adj. 2 g. (et. lat., *in*, priv.; *cum*, avec; *mensura*, mesure). Qui ne peut être mesuré. L'espace incommensurable de l'Océan. La puissance de Dieu est incommensurable. Pour la jeunesse, la vie est *incommensurable*; l'âge mûr aperçoit ses limites, la vieillesse y touche. (Boiste.) Oh! le néant de l'homme est *incommensurable!* (Bonnet.)

— Géom. Se dit de toutes les quantités qui n'ont point de commune mesure. Quantités incommensurables. Le côté d'un carré et sa diagonale sont incommensurables. Deux surfaces sont *incommensurables* lorsqu'on ne peut les rapporter à aucune surface qui puisse servir à les mesurer. (Teyssedre.)

— INCOMMENSURABLES. s. f. pl. Racines des puissances imparfaites, sur lesquelles cependant il faut faire tomber les opérations qu'exigent les différentes règles de la solution des équations. Il n'y a pas d'équations où l'on ne rencontre des incommensurables.

INCOMMENSURABLEMENT. adv. D'une manière incommensurable.

— Fig. Bernard se leva en chancelant, car il était *incommensurablement* ivre. (Ch. Monselet.)

INCOMMERÇABLE. adj. 2 g. Rarq. Qui n'est point susceptible d'être mis dans le commerce. Effet incommerçable.

INCOMMISÉRATION. s. f. (pr. *ein-kom-mi-ze-ra-cion*). Manque de commisération, de pitié. Le reproche de dureté et d'*incommisération*. (J.-J. Rouss.)

INCOMMODANT. part. prés. du v. Incommoder. Qui incommode. Une musique incommodant tout le voisinage.

INCOMMODANT, ANTE. adj. Se dit quelquefois pour Incommode, importun, fâcheux. Bruit incommodant. Voisins très incommodants.

* **INCOMMODE**. adj. 2 g. Qui n'est pas commode, dont on ne peut se servir avec aisance, où l'on n'est point à l'aise. Outil, instrument incommode. Maison, chambre incommode. Habits, vêtements incommodes. Meubles incommodes. Cela est incommode, fort incommode. Si j'avais à remettre la tête d'un enfant ainsi gâté, j'aurais soin que ses habits les plus riches fussent les plus *incommodes*. (J.-J. Rousseau.) Ils restent néanmoins constamment dans ces habitations *incommodes*, et les préfèrent pour toujours à leur premier domicile. (Buff.)

— Qui cause du malaise, de la gêne, de la fatigue, de l'ennui. Situation, posture incommode. Démangeaison incommode. Picotement fort incommode. Bruit, tapage incommode. Vent très incommode. Quel plaisir dira peut-être qu'elle n'a point ressenti de ces douleurs aiguës qui font qu'on regarde la mort comme une consolation et la vie comme un supplice; que sa croix a été plus *incommode* que pesante. (Fléch.) Une langueur qui semble d'abord plus *incommode* que dangereuse. (Id.) Y a-t-il rien de plus *incommode* que le faste? (J.-J. Rouss.) Il maintient chez lui, non l'*incommode* et vain appareil du luxe, mais l'abondance, les véritables commodités de la vie, (Id.) C'était toujours sur les cinq ou six heures après midi que toute la bande revenait au gîte, et le reste de la soirée se passait en criailleries très *incommodes*. Buffon. Ces règles-là sont un peu plus *incommodes* pour le génie que les trois unités d'Aristote. (La Harpe.)

— *Incommode à*. L'ambiguïté de position dans le lieu de cet oiseau est encore accompagnée d'un autre défaut qui ne peut que lui être très *incommode*. (Buff.)

— En parlant des personnes, importun, fâcheux, qui est à charge. Homme incommode. Témoin incommode. Femme incommode. Voisine incommode. Être d'une humeur, d'une société incommode, d'un voisinage très incommode. Nos défauts servent quelquefois à nous élever, et il y a des gens *incommodes* dont le mérite serait mal récompensé, si l'on n'était bien aise d'acheter leur absence. (La Rochef.) Ne voulez-vous pas me défaire de votre marquis *incommode*? (Mol.) Elle serait ravie de me plaire et d'être dans un lieu où elle me pourrait voir, car c'est une passion qui pourtant ne la rend point *incommode*. (Mme de Sévigné.) Je sais seulement que c'est un voisin *incommode* avec lequel nous avons de mauvais rapports. (G. Ohnet.)

— *Incommode à*. Par là périt le seul témoin *incommode* à son incontinence. (Mass.) Importun à tout autre, à soi-même *incommode*. (Boil.) Un homme *incommode* à tout le monde, malpropre, dégoûtant. (Mol.)

— Se dit aussi des animaux. Les cousins, les mouches sont fort incommodes. Enfin ils sont si malfaisants (les moineaux), si *incommodes*, qu'il serait à désirer qu'on trouvât quelque moyen de les détruire. (Buff.)

— INCOMMODE. s. m. Arg. Réverbère.

INCOMMODÉ, ÉE. part. pass. du v. Incommoder. S'emploie adjectiv. Qui éprouve de l'incommodité, de la gêne, de la fatigue. Vous dites que la maladie ne vous laisse rien faire, et que toutes vos actions en sont *incommodées*. (Malherbe.) Vous avez dû être *incommodée* par les chemins. (Mme de Sévigné.) Ils veulent bien être un peu occupés de leurs charges, mais ils ne veulent pas en être *incommodés*. (Flechier.)

— *Incommodé par*. Plusieurs oiseaux semblent *incommodés* par la lumière du jour, et ne poursuivent leur proie qu'au milieu des plus épaisses ténèbres. (Bicher.) Dans le travail des mines de charbon de terre, l'on est toujours plus ou moins *incommodé* par les eaux. (Buff.)

— Fam. *Être incommodé dans ses affaires* ou, absolument, *être incommodé*. Être gêné, être mal dans ses affaires. Vous êtes la grande protectrice du mérite *incommodé*. (Molière.)

— Un peu malade. Être incommodé, légèrement incommodé. J'ai été un peu *incommodé* ces jours passés. (Racine.) M. le Prince a dit qu'il était *incommodé*. (Mme de Sevig.) Ma fille est souvent fort *incommodée* de son côté; son visage pourtant lui fait honneur. (Id.) Le duc de Vivonne étant malade, on envoya chercher un médecin sans son ordre; il vint; on l'annonça au duc, qui répondit: Dites à cet homme qu'étant *incommodé*, je ne puis le recevoir. (Noel.)

— *Être incommodé d'un bras, d'une jambe*, etc. Être privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc.

— Par plaisant. Je me trouve un peu *incommodé* de la veine poétique par la quantité de saignées que j'y ai faites ces jours passés. (Mol.)

— Mar. *Bâtiment incommodé*. Bâtiment qui a perdu quelqu'un de ses mâts ou souffert quelque autre avarie.

— Arg. *Être incommodé*. Être surpris et arrêté en flagrant délit.

* **INCOMMODÉMENT**. adv. D'une manière incommode, avec incommodité. Être logé, être assis incommodément.

* **INCOMMODER**. v. a. Ire conj. (ét. lat., *incommodare*; fait de *in*, privat., et *commodus*, commode). Apporter, causer quelque incommodité, quelque embarras, gêner. Personne, chose qui incommode. Avoir peur d'incommoder quelqu'un. Son asthme l'incommode beaucoup. Ce poste incommodait singulièrement les ennemis. Des arbres qui incommodent la vue. Ces eaux stagnantes incommodent le château. C'est une servitude qui *incommode* beaucoup sa maison. (Acad.) Je n'oserais vous solliciter d'y venir, pour ce que vous êtes en un lieu d'où l'on ne vous peut tirer sans *incommoder* votre repos. (Malherbe. Maestricht était la place qui *incommodait* le plus les Hollandais. (Racine.) On *incommode* souvent les autres, quand on croit ne les pouvoir jamais *incommoder*. (La Rochef.) Le mérite d'autrui *incommode* les gens vains. (Nicole.) Voila un pendard de valet qui m'*incommode* fort. (Mol.) Ensuite, de peur de l'*incommoder*, je sortis en le priant de m'excuser. (Le Sage.)

— Absol. Mon Dieu! il ne faut point tant de cérémonies, et je ne viens pas ici pour *incommoder*. (Molière.) Un dieu qu'on fait sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'*incommode* pas. (Boss.)

— Gêner relativement à la fortune, à l'argent. Une perte, une dépense qui incommode momentanément, qui incommode pour longtemps. La perte de ce procès l'a fort *incommodé*. (Acad.) Cela vous *incommodera*-t-il de me donner ce que je vous dis? (Molière.) Il y a bien de chez toi à ce faubourg; tu auras besoin de voitures pour y venir, et ce serait une dépense qui t'*incommoderait*. (Marivaux.)

— Rendre un peu malade. Un excès qui incommode. Les fruits verts incommodent. Son dîner l'a incommodé.

— S'INCOMMODER. v. pr. Se mettre dans la gêne, dans l'embarras, sous le rapport de l'argent. Se incommoder par telle acquisition, par telle dépense. S'incommoder pour obliger quelqu'un. Par ce secours vous leur procurerez une vie douce, heureuse, sans vous *incommoder*. (Le Sage.)

— Se trouver gêné par une chose, par une personne. Elle est donc toujours autour de moi; mais elle fait la grosse besogne; je ne m'en *incommode* point. (Mme de Sevig.)

— Se causer à soi-même de l'incommodité. Je m'incommode pour lui être agréable.

— Se rendre un peu malade. Il en aurait pu manger six sans s'*incommoder*. (J.-J. Rousseau.)

— Se gêner mutuellement. Deux voisins, deux rivaux qui s'incommodent.

* **INCOMMODITÉ**. s. f. Fatigue, peine, malaise que cause une chose incommode. L'incommodité des voyages. L'incommodité du soleil, du vent, de la poussière. Ressentir, souffrir l'incommodité d'une chose. Causer de l'incommodité à quelqu'un. C'est une grande incommodité que d'être mal chaussé. Il n'y a rien qui n'ait ses incommodités. Malgré les rigueurs et les *incommodités* de la saison. (Racine.) Je suis délicieusement occupée du plaisir de vous recevoir, et de faire que vous ne receviez aucune *incommodité*. (Mme de Sév. St.) L'attachement de la femelle à ses œufs est si grand, qu'on en a vu souffrir les *incommodités* les plus grandes et les douleurs les plus cruelles plutôt que de les quitter. (Buffon.) L'âne résiste également aux mauvais traitements et aux *incommodités* d'un climat fâcheux et d'une nourriture grossière. Id. La liberté que je donne à mon élève le dédommage amplement des légères *incommodités* auxquelles je le laisse exposé. J.-J. Rouss.)

— Gêne par manque d'argent. Je ne reconnais que je suis pauvre qu'en cette *incommodité*, que je n'ai rien à vous offrir qui soit digne de vous. (Malh.) La perte de cet argent ne lui fera pas une grande *incommodité*. (Mme de Sévigné.)

— Maladie, infirmité. Grande incommodité. Incommodité légère, passagère. Les incommodités de l'âge, de la vieillesse. S'excuser sur son incommodité. Être sujet à beaucoup d'incommodités, à de nombreuses incommodités. Ce n'est plus à un homme de son âge à chercher les plaisirs; quand il les chercherait, il ne les trouverait pas. Il lui doit suffire de n'être point dans les *incommodités*. (Malherbe.) Voilà un corps taillé, libre et dégagé comme il faut, et qui ne marque aucune *incommodité*. Mol. La fièvre et les *incommodités* cruelles qui m'accablent. (Volt.)

— Fig. et iron. Nous sommes en peine de savoir si vous riez quand on vous harangue; c'est une *incommodité* à quoi je craignais que vous ne fussiez sujette. (Mme de Sévig.)

— Mar. *Signal d'incommodité*. Signal par lequel un bâtiment demande du secours. On dit plus ordinairement aujourd'hui *signal de détresse*.

INCOMMUABLE. adj. 2 g. (du préf. nég. *in*, et de *commuer*). Se dit des choses qui ne peuvent être changées l'une en l'autre. Les métaux sont incommuables.

— Fig. Qui ne peut être commué, adouci. Peine incommuable.

INCOMMUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas commué, adouci. Peine incommuée.

INCOMMUN, UNE. adj. Qui n'est pas commun. Très peu usité.

INCOMMUNIANT, ANTE. adj. Qui ne communie pas. Parle-t-il avec discrétion quand il déchire l'innocence de ces filles dont la vie est si pure et si austère, qu'un dit les appelle des filles impénitentes, *incommunantes*? (Pasc.)

INCOMMUNICABILITÉ. s. f. Qualité de ce qu'on ne peut communiquer.

* **INCOMMUNICABLE**. adj. 2 g. Qu'on ne peut communiquer; dont on ne peut faire part. La puissance de Dieu est incommunicable. Bien, droit incommunicable. Des honneurs incommuniables. Il y a des beautés de langue qui sont *incommunicables*, et qui ne peuvent se transporter dans une traduction. (St-Evrem.) Il est aussi aisé à un Tartare ou Grimace qu'à un habitant de La Mecque de reconnaître un Dieu unique, *incommunicable*, non engendré et non engendreur. (Volt.) Le peuple même ne peut, quand il le voudrait, se dépouiller de ce droit *incommunicable*. (J.-J. Rouss.) Chaque animal a la science *incommunicable* de ce qui lui est propre. (B. de St-P.) Ses dehors manifestent les particularités personnelles et *incommunicables* de sa nature intime. (H. Taine.)

INCOMMUNIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas communiqué, transmis.

* **INCOMMUTABILITÉ** s. f. (rad. *incommutable*). Jurispr. Se dit d'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé. Prouver l'incommutabilité de sa possession.

* **INCOMMUTABLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *cum*, avec; *mutare*, changer). Jurispr. Se dit d'un propriétaire, d'un possesseur qui ne peut être légitimement dépossédé. || On dit aussi: Propriété, possession incommutable. L'expérience fait voir que ce qui est non seulement en commun, mais encore sans propriété légitime et *incommutable*, est négligé et à l'abandon. Boss.

* **INCOMMUTABLEMENT**. adv. Jurispr. D'une manière incommutable. Posséder incommutablement un héritage, une terre. Peu usité.

— Par extens. Les Hollandais n'auront eu qu'une fausse alarme, et ils resteront *incommutablement* les maîtres du commerce de l'épicerie. Raynal.)

INCOMPACITÉ. s. f. Absence de compacité.

INCOMPARABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est incomparable.

* **INCOMPARABLE**. adj. 2 g. A qui ou à quoi rien ne peut être comparé. Homme incomparable. Femme incomparable. Poète, artiste incomparable. Orateur, auteur incomparable. Être d'une beauté, d'une sagesse incomparable. Être d'une valeur, d'une prudence incomparable. Jeune fille d'une piété, d'une modestie incomparable. Telle fut l'*incomparable* Julie, que toute la France a si longtemps admirée. (Flechier.) Épousez vos trésors et votre industrie sur cet ouvrage *incomparable*. (La Bruy.) Quelque figure que je fasse à la cour, je ne vaux pas l'*incomparable* Catalina. Le Sage.) Et ces fruits, d'un aspect, d'un goût, d'un parfum *incomparable*, qui les a semés au bord de ces taillis, sous les belles ramures de ces fougères? (Brueys.) Mon intention est de retourner à Babylone, et de demander à monsieur Belus ma cousine issue de germaine, l'*incomparable* Formosante. (Volt.) Jamais cette *incomparable* mère ne fut si bonne, si charmante, si digne d'être adorée. (J.-J. Rouss.) Quelquefois la violente commotion de son esprit brusquement arraché à lui-même lui prête une *incomparable* éloquence. (J. Favre.)

— *Incomparable pour*. C'était un homme *incomparable* pour la société, un de ces personnages comiques qui n'ont qu'à se montrer pour égayer une compagnie. Le Sage.)

— Se dit iron. pour exprimer la surprise qu'on éprouve de ce qu'une personne dit ou fait. C'est un homme incomparable. Il est vraiment incomparable!

— Qui manque de terme de comparaison. Ce qui est absolument *incomparable* est entièrement incompréhensible. (Buff.)

— Substantiv.

Quand nous faisons besoin, nous autres misérables,
Nous sommes les chéris et les *incomparables*. (Molière.)

* **INCOMPARABLEMENT**. adv. (radic. *incomparable*). Sans comparaison. Cela est *incomparablement* beau. Littré.

— Il s'emploie le plus souvent avec un autre adverbe de comparaison, comme *plus*, *moins*, etc. Cette femme est incomparablement plus belle que sa sœur. Il est incomparablement moins instruit. Cela est incomparablement plus solide, mieux fait. La terre est un globe dont le rayon n'est pas de sept millions de mètres; le soleil est *incomparablement* plus gros. Laplace. Le travail produit *incomparablement* plus de biens que ne nous en donne la nature. (Proudhon.)

INCOMPARATIVEMENT. adv. Syn. d'INCOMPARABLEMENT.

INCOMPARÉ, ÉE. adj. Qui n'est point comparé à un autre objet. Inconnus parmi nous avant qu'on en fît la traduction, ils étaient *incomparés*. Merc.)

INCOMPASSIBLE. adj. 2 g. Théol. Simultanement impassible. Il se dit des personnes de la sainte Trinité. Le Père est aussi incompassible que le Fils est impassible.

INCOMPASSION. s. f. Défaut de compassion.

* **INCOMPATIBILITÉ**. s. f. (rad. *incompatible*). Opposition entre deux personnes qui ne peuvent s'accorder, exister ensemble; se dit surtout en parlant du caractère, de l'humeur, de l'esprit. Il y a entre eux de l'incompatibilité, une grande incompatibilité de caractère. Elles étaient ennemies plus encore par la contrariété de leur intérêt que par l'*incompatibilité* de leur humeur. Boss. Le divorce se fait par un consentement mutuel à l'occasion d'une *incompatibilité* mutuelle. Montesq.)

— Par extens. Impossibilité de concilier des choses qui ne peuvent compatir ensemble, qui s'excluent mutuellement. Incompatibilité de doctrines. Incompatibilité de vues. Incompatibilité de principes, d'opinions. Il n'y a pas *incompatibilité* entre le droit et la destinée du genre humain. (Proudh.) L'*incompatibilité* de la vie juive et de la vie gréco-romaine. E. Renan.)

— Algèb. *Incompatibilité des équations*. Cas dans lequel certaines équations font admettre pour les mêmes inconnues des valeurs non semblables.

— Jurispr. Impossibilité légale de posséder à la fois deux dignités, deux places de certaine nature. Il y a incompatibilité, il y a de l'incompatibilité entre ces deux emplois. Démission fondée sur l'incompatibilité. Il y a une incompatibilité que les deux frères soient juges dans un même tribunal. Il n'y a point *incompatibilité* entre les fonctions de ministre et celles de député. Acad. Le juge exerce tous ses droits de citoyen là où la loi n'a pas indiqué d'*incompatibilité*. Dupin.)

— Pathol. Exclusion de certaines maladies par la prédominance d'autres maladies. On se sert plus ordinairement du mot *antagonisme*.

— Pharm. Réaction chimique qui se produit

par le mélange de certains médicaments, et qui leur fait perdre réciproquement leurs propriétés médicinales, ou les exalte à un degré nuisible.

* **INCOMPATIBLE**, adj. 2 g. Qui n'est pas compatible, en parlant de choses qui s'excluent, qu'on ne peut concilier. Des propriétés, des qualités incompatibles. Un assemblage monstrueux de choses *incompatibles*. (Bossuet.) Être né grand et vivre en chrétien n'ont rien d'*incompatible*. (Massillon.) Cela, comme tu vois, n'est pas *incompatible*. (Le Sage.) Jamais on ne vit un plus grand exemple que le courage n'est point *incompatible* avec la mollesse. (Volt.) Cet ouvrage demandait un profond secret et des préparatifs immenses, deux choses assez *incompatibles*. (Id.) La raison et la liberté sont *incompatibles* avec la faiblesse. (Vauven.) L'ambition et la vertu sont *incompatibles*. (B. de St-Pierre.)

— Se dit des personnes qui ne peuvent s'entendre, s'accorder, se supporter l'une l'autre. Qui ne voit sur ce fondement que les luthériens et les calvinistes sont deux nations irréconciliables et *incompatibles*? (Boss.)

— Absol. Vaut-il mieux être farouche, dédaigneux, *incompatible* et toujours mordant? (Fenelon.)

— Se dit aussi des animaux. Le loup et le chien sont non seulement *incompatibles*, mais antipathiques par nature. (Buff.)

— *Incompatible avec*. Des lois incompatibles avec nos mœurs. L'empire *incompatible* avec votre hymenée. (Racine.) La piété n'est pas *incompatible* avec les armes. (Flech.) La liberté est *incompatible* avec la faiblesse. (Vauven.) La santé est *incompatible* avec un entier repos. (Frédéric II.)

— *Incompatible pour*. Mon fils a mis sur la chaleur de Rabutin une dose de la férocité de Rouville, qui le rend, m'a-t-on dit, assez *incompatible* pour le commerce du monde. (Bussy-Rabutin.)

— Alg. *Équations incompatibles*. Équations qui donnent pour la même inconnue des valeurs différentes.

— Droit can. Se dit des offices, des charges qui ne peuvent être possédés en même temps par la même personne. L'abbaye et un prieuré qui en dépend sont *incompatibles*. (Compl. de l'Acad.) Deux bénéfices à charge d'âmes, un séculier et un régulier, sont *incompatibles*. (Id.) Les cardinaux peuvent tenir tous les bénéfices compatibles et *incompatibles*. (Rebuffe.)

— Gramm. ar. Se dit des lettres qui ne peuvent se trouver immédiatement l'une auprès de l'autre dans le même mot radical.

— Jurispr. Se dit des dignités, des fonctions, des places qui ne peuvent être réunies dans la même personne. Deux emplois incompatibles. Les fonctions judiciaires sont incompatibles avec les fonctions administratives. Vous savez que M. Freind avait été député en parlement avant d'être prêtre, et qu'il est le seul à qui l'on ait permis d'exercer ces deux fonctions *incompatibles*. (Volt.)

INCOMPATIBLEMENT, adv. D'une manière incompatible.

INCOMPATISSANT, ANTE, adj. Qui manque de compassion.

INCOMPENSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être compensé.

INCOMPENSÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas compensé.

* **INCOMPÉTEMMENT**, adv. (pr. *in-kon-pé-ta-man*). D'une manière incompétente; par un juge incompétent. Affaire jugée incompétemment. Les organiques confèrent *incompétemment* à un tribunal de laïques l'interprétation spirituelle des saints canons. (Cormen.)

* **INCOMPÉTENCE**, s. f. Jurispr. Manque de compétence; défaut chez un juge, dans un tribunal, de pouvoir connaître d'une affaire qui sort de ses attributions. Incompétence d'un juge, d'un tribunal. Incompétence manifeste. Soutenir l'incompétence. Faire juger l'incompétence. L'incompétence se distingue en *matérielle*, qui porte sur la chose à juger; et en *personnelle*, qui a rapport aux personnes à juger.

— Impossibilité où se trouve un fonctionnaire public de faire tel ou tel acte qui n'est point de son ressort.

Par extens., dans le langage ordinaire, Manque des connaissances nécessaires pour juger une chose, pour en parler. Incompétence en musique, en littérature. Reconnaître son incompétence. Quand ce critique parle de beaux-arts, on reconnaît aussitôt son *incompétence*. Acad.

* **INCOMPÉTENT, ENTE**, adj. Jurispr. Qui n'est pas compétent. Juge incompétent. Être incompétent pour connaître d'une affaire. Tribunal qui se déclare incompétent.

Partie incompétente. Partie qui n'est pas capable de contester en justice.

Par extens. Se dit d'un jugement rendu par des juges incompétents. Jamais jugement ne fut plus *incompétent*, et jamais procédure ne fut plus irrégulière. Volt.)

— Dans le langage ordinaire, Qui n'a pas les connaissances spéciales nécessaires pour juger une chose, pour en parler. Être incompétent en musique, en peinture. C'est un juge fort incompétent en littérature, en grammaire.

INCOMPLAISANCE, s. f. Défaut de complaisance. Souvent une femme, par son *incomplaisance*, repousse le goût de son mari et déroute la nature. Volt.)

INCOMPLAISANT, ANTE, adj. Qui manque de complaisance. Je suis complaisant à l'accoutumée, c'est-à-dire *incomplaisant* tout à fait. Malherbe.)

* **INCOMPLET, ÈTE**, adj. Qui n'est pas complet. Homme incomplet. Esprit incomplet. Livre incomplet. Ouvrage incomplet. Recueil incomplet. Collection incomplète. Notions, idées incomplètes. Le livre qu'on va lire est, je le sais, extrêmement *incomplet*. (Michelet.) Un être incapable de se reproduire est un être *incomplet*. (La Mettr.)

— Fig. Joie incomplète. L'admiration est incomplète dans la solitude; on cherche avec qui la partager. Nos vices et nos ridicules ne sont que d'*incomplètes* vertus. (Raspail.)

— Alg. *Équation incomplète*. Équation différentielle linéaire sans second membre.

— Bot. *Arille incomplète*. Celle qui ne recouvre la graine qu'en partie. || *Cloisons incomplètes*. Celles qui ne séparent qu'imparfaitement la cavité du péricarpe. || *Feuillets incomplets*. Dans les agarics, Ceux qui ne s'étendent pas depuis le stipe jusqu'à la circonférence du chapeau. || *Fleur incomplète*. Suivant les uns, Celle qui manque de calice, de corolle, d'étamines ou de pistil; suivant d'autres, celle qui est seulement dépourvue d'une enveloppe florale ou des deux, qu'elle soit d'ailleurs unisexuée ou hermaphrodite; ou bien encore, Celle qui manque d'un organe quelconque. Les lis sont des fleurs incomplètes; ils manquent de calice et de corolle, et n'ont qu'un périanthe.

— Entom. *Aréoles incomplètes*. Celles qui se terminent au bord de l'aile. || *Nymphe incomplète*. Celle qui est pourvue d'ailes et de pattes, mais immobile. || *Tête incomplète*. Celle qui n'est pas composée de cinq segments, plusieurs de ceux-ci étant rentrés dans le corps du tronc proprement dit.

— Gramm. arabe. Se dit du verbe abstrait *être* et des autres verbes qui, renfermant le même sens, y joignent quelque circonstance de temps. On les appelle ainsi parce qu'ils ne contiennent pas un attribut comme les autres verbes.

— **INCOMPLET**, s. m. Admin. milit. Ce qui manque à l'effectif des troupes. La France n'avait envoyé dans les Alpes que 12 bataillons, et 33 escadrons, qui, attendu l'*incomplet* ordinaire des troupes, ne composaient pas un corps de vingt-six mille hommes. (Volt.

— Libr. Nom donné aux livres auxquels il manque un ou plusieurs feuillets, et aux ouvrages auxquels il manque un ou plusieurs volumes. Le registre des incomplets.

* **INCOMPLÈTEMENT**, adv. D'une manière incomplète.

* **INCOMPLEXE**, adj. 2 g. Qui n'est pas complexe, qui est simple.

— Alg. *Quantité, grandeur incomplexe*. Celle qui s'exprime par un seul terme.

— Arithm. *Nombre incomplexe*. Nombre concret ou abstrait, qui n'est pas composé de plusieurs espèces réductibles à une seule.

— Gramm. *Proposition incomplexe*. Proposition dont le sujet et l'attribut sont simples. || *Sujet incomplexe*. Sujet qui ne renferme qu'une idée, et s'exprime par un seul mot.

— Log. *Syllogisme incomplexe*. Syllogisme dont les propositions sont simples.

INCOMPLEXITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui n'est pas complexe.

INCOMPOSÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas composé, qui est simple.

— Mus. *Intervalle incomposé*. Intervalle qui ne peut se diviser en intervalles plus petits. Le demi-ton est, dans la musique moderne, le seul intervalle incomposé. || *Rythmes incomposés*. Rythmes qui ne comportent qu'un unique genre de pied.

INCOMPOSSIBLE, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, préf. neg.; *cum*, avec; fr. *possible*). Dogm. S'emploie pour exprimer l'état de deux idées qui se détruisent mutuellement. Dans cette supposition, on renfermerait les termes les plus *incompossibles*. (Mem. de Trév.)

* **INCOMPRÉHENSIBILITÉ**, s. f. Qualité, état de ce qui est incompréhensible. L'incompréhensibilité de Dieu. L'incompréhensibilité des mystères. Pour moi, je n'ose être d'aucun avis, je ne vois qu'*incompréhensibilité* dans l'un et l'autre système. Volt. Quand je rejetais l'*incompréhensibilité* de ces raisonnements, on m'objectait l'insuffisance de ma raison. B. de St-P.) De toutes les *incompréhensibilités*, la mieux définie et la plus nécessaire est l'*incompréhensibilité* divine. J. Simon.)

— Chose incompréhensible. Le monde est trop éclairé pour se repaître plus longtemps d'*incompréhensibilités* qui répugnent à la raison. Raynal.)

* **INCOMPRÉHENSIBLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être compris; qui passe notre intelligence. Dieu est incompréhensible. Mystère incompréhensible. Pour ne vouloir pas croire des mystères *incompréhensibles*, ils suivent l'une après l'autre d'*incompréhensibles* erreurs. Boss.) Tout est l'effet *incompréhensible* d'une cause *incompréhensible*. Volt.) Avouons donc qu'il est un Être suprême, nécessaire, *incompréhensible*, qui nous a faits. Id.) Il est humiliant sans doute d'avouer que Dieu est *incompréhensible*; mais aussi il faut reconnaître qu'avec un Dieu qui n'est pas *incompréhensible*, tout est *incompréhensible*. (J. Simon.)

— Se dit par exagération d'une personne dont on ne peut expliquer la manière d'agir, les bizarreries. Homme incompréhensible, d'un caractère incompréhensible. Quel être incompréhensible! Qu'ils sont *incompréhensibles*, les mortels agités par les passions! (Chateaub.) Catherine de Médicis fut caractérisée sous le titre de princesse *incompréhensible*. (Noel.)

— Se dit d'une personne dont le langage est difficile ou impossible à comprendre. Le docteur Hill disait d'un prédicateur anglais que ses dettes obligeaient de se tenir caché: Il est invisible six jours de la semaine, et le septième, il est *incompréhensible*. (Noel.)

— Se dit aussi d'une chose très difficile à concevoir ou très surprenante. Conduite incompréhensible. Voilà qui est incompréhensible. Ses démarches sont vagues, incertaines, *incompréhensibles*. (Mass.) Cela est d'un ridicule *incompréhensible*. (Volt.)

— Substantiv. De quelque côté que je tourne mon esprit, je ne vois que l'*incompréhensible*. (Voltaire.)

INCOMPRÉHENSIBLEMENT, adv. D'une manière incompréhensible.

INCOMPRENABLE, adj. 2 g. Que l'on ne peut comprendre. Ariston estime la forme de Dieu *incompreuable*. Montaigne.)

* **INCOMPRESSIBILITÉ**, s. f. Phys. Qualité de ce qui est incompressible. L'*incompressibilité* de l'eau n'est pas absolue. (Acad.)

* **INCOMPRESSIBLE**, adj. 2 g. Phys. Qui ne peut être comprimé. Se dit de certains corps qui ne peuvent être réduits à un moindre volume par une force quelconque. Matière, fluide incompressible. La propriété caractéristique des fluides, soit élastiques, soit *incompressibles*, est l'extrême facilité avec laquelle chacune de leurs molécules obéit à la plus légère pression. (Laplace.)

— Fig. Qui ne peut être arrêté, réprimé. L'esprit humain est de sa nature *incompressible*. (Fauvety.)

INCOMPRIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est point comprimé.

* **INCOMPRIS, ISE**, adj. Qui n'est point compris. Livre, ouvrage incompris.

— Qui n'est point apprécié à sa juste valeur. Réformes incomprises.

— Par iron. Le rêve le plus cher d'une femme qui se trouve malheureuse et *incomprise* est de rencontrer un cœur qui la console, une intelligence qui la devine. (Ch. de Bernard.)

— Substantiv. Les incompris. Les incomprises.

INCOMPTABLE, adj. 2 g. (pr. *ein-kon-table*). Qui ne peut être compté. Vieux et inusité.

INCONCESSIBLE, adj. 2 g. Que l'on ne peut concéder. Grâce inconcessible.

INCONCEVABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est inconcevable.

* **INCONCEVABLE**, adj. 2 g. Qui n'est pas concevable; qui est inaccessible à la conception humaine. C'est dans la succession, dans le renouvellement et dans la durée des espèces, que la nature paraît tout à fait *inconcevable*. (Buff.)

Elle ose mesurer le temps, l'immensité,
Aborder le néant, parcourir l'existence,
Et concevoir de Dieu l'*inconcevable* essence.
(Lamartine.)

— Qui ne peut s'expliquer facilement, dont on ne peut se rendre compte. Il est inconcevable qu'un tel abus ne soit pas réprimé. Sa conduite, il est vrai, paraît *inconcevable*. Voltaire.)

O doux amusement! ô charme *inconcevable*!
A ceux que du grand monde éblouit le chaos!
(J.-B. Rousseau.)

— Se dit des personnes en ce sens. Que les femmes sont *inconcevables!* (Mariv.)

— Se dit aussi pour Extraordinaire, surprenant. Mémoire inconcevable. Hardiesse inconcevable. Être d'une activité, d'une paresse inconcevable. Que les moments qui délivrent tout d'un coup le cœur et l'esprit d'une si terrible peine font sentir un *inconcevable* plaisir! (Mme de Sévigné.) Je suis arrivé ici dans un accablement *inconcevable*. (J.-J. Rousseau.) Il attendait avec impatience un mouvement qui, suspendu, mal concerté, trahi, échoua par l'invasion antrichienne et l'*inconcevable* faiblesse des Napolitains. (Villemain.)

INCONCEVABLEMENT, adv. D'une manière inconcevable. Une nature inconcevablement ingrate.

INCONCILIABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est inconciliable.

* **INCONCILIABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut se concilier. Se dit des choses qui s'excluent mutuellement. Faits inconciliables. La bienfaisance et l'égoïsme sont *inconciliables*. (De Lévis.) La liberté est *inconciliable* avec l'esprit d'envahissement et les habitudes militaires. (Mme de Staël.) Et pourquoi, pauvres grands hommes, ces lots, hélas! presque toujours *inconciliables* de la gloire et de la sagesse? (Ste-Beuve.

— Se dit aussi des personnes qui ne peuvent s'accorder entre elles. Deux voisins, deux plaideurs inconciliables.

— S'empl. quelquefois subst. en parlant des choses. N'entreprenez jamais de concilier les *inconciliables*. (Boiste.)

INCONCILIABLEMENT, adv. D'une manière inconciliable.

INCONCILIANT, ANTE, adj. Qui n'est pas conciliant.

INCONCILIATION, s. f. (pr. *ein-kon-cili-a-cion*). État de ce qui n'est pas concilié.

— Jurispr. Situation qui résulte du refus de conciliation des parties devant le juge de paix.

INCONCILIÉ, ÉE, adj. Qui n'est point concilié.

INCONCLUANT, ANTE, adj. Qui n'est pas concluant. Argument inconcluant. Cette objection est *inconcluante*. Portalis.)

INCONCRESCIBLE, adj. 2 g. Didact. Qui ne peut devenir concret. Substance inconcrescible.

INCONÇU, UE, adj. Qui n'est point conçu.

INCONDITIONNÉ, ÉE, adj. Techn. Qui n'est pas conditionné. Effets d'habillements inconditionnés. Peu usité dans ce sens.

— Phil. Qui n'est subordonné à aucune condition.

— Substantiv. L'inconditionné.

INCONDITIONNEL, ELLE, adj. Gramm. Qui n'est point conditionnel.

— Substantiv. L'inconditionnel.

INCONDITIONNELLEMENT, adv. D'une manière inconditionnelle.

INCONDITIPÈDE, adj. 2 g. (étym. lat., *in*, priv.; *conditus*, caché; *pes, pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux qui ne peuvent cacher leurs pattes sous leur corps.

— Crust. Se dit des crustacés dont les pieds ne peuvent se cacher sous le rebord du test.

INCONDUCTEUR, TRICE, adj. Phys. Qui n'est pas conducteur. Substance inconductrice.

* **INCONDUITE**, s. f. Défaut de conduite, mauvaise conduite. Dérèglement de mœurs. Se perdre, se ruiner par son inconduite. Voilà ou mène l'inconduite. La coquetterie n'est point encore l'*inconduite*, mais elle y mène. (Azais.)

INCONFESSE, ÉE, adj. Qui n'a point fait sa confession. Personne inconfessée.

INCONFIANCE, s. f. Néol. Défaut de confiance. Peu usité.

INCONFIANT, ANTE, adj. Qui manque de confiance.

INCONFORMITÉ, s. f. Défaut de conformité.

INCONGÉDIABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être congédié.

* **INCONGELABLE**, adj. 2 g. Phys. Qui ne peut être congelé. Qui ne peut passer à l'état de glace.

INCONGELÉ, ÉE, adj. Phys. Qui n'a pas subi la congélation.

* **INCONGRU, UE**, adj. (ét. lat., *in*, priv.; *congruere*, convenir). Gramm. Qui pèche contre les règles de la syntaxe. Locution, phrase incongrue. Façon de parler incongrue.

— Par extens. Qui pèche contre les règles de l'art. Il offrait à l'œil surpris la réunion *incongrue* de trois ou quatre architectures opposées. (Ch. de Bernard.)

N'est-ce pas trop, pour un drame *incongru*,
D'être à la fois sifflé, tondu, battu? (De Guerle.)

— Fam. Qui est contre les convenances, les bienséances. Question incongrue. Demande, réponse incongrue. Voilà qui est tout à fait incongru. On se permet parfois des choses *incongrues*. (F. de Neufch.)

— Fig. et fam., en parlant des personnes, Qui manque aux usages du monde. Homme incongru, fort incongru. Le moyen de bien recevoir des gens qui sont tout à fait *incongrus* en galanterie? (Mol.)

* **INCONGRUITÉ**, s. f. (radic. *incongru*). Gramm. Faute contre la syntaxe, contre les règles de la construction. Discours, écrit plein d'incongruités. Il lui échappe toujours des incongruités.

Monsieur le sot, je vous ferai bien taire:
Quoi? Comment? est-ce ainsi qu'on trappe Despautère?
Quelle *incongruité*!... (Regnier.)

— Fig. Vous y trouverez des *incongruités* de bonne chère et des barbarismes de bon goût. (Molière.)

— Etat anormal d'une chose. L'*incongruité* des humeurs opaques. (Molière.)

— Fam. Se dit aussi de tout ce qui, dans les discours, les actions ou la conduite, choque le bon sens ou la bienséance. Conduite pleine d'incongruités. Je crains quelque nouvelle incongruité de sa part. Il n'y a point de jour qu'il ne fasse quelque *incongruité*, de grandes *incongruités*. Acad.) Je veux bien vous avertir, de peur d'*incongruité*, que vous ne lui parliez plus. (Campistron.)

— Particulièrement, Flatuosité, chose sale, honteuse, qu'on n'ose faire ou nommer en bonne compagnie. Quelle incongruité! Faire une incongruité, des incongruités.

— Philos. Se dit d'un des trois catégorèmes établis par les stoïciens. Les incongruités s'appellent aussi *asymbamates*.

* **INCONGRÛMENT**, adv. D'une manière incongrue. Parler, répondre, agir incongrûment.

INCONJUGABLE, adj. 2 g. Gramm. Qui ne peut se conjuguer. Les caractères chinois,

dit Stanislas Julien, sont tous monosyllabiques, indéclinables et *inconjugables*. (Wallon.)

INCONJUGAL, ALE. adj. Qui n'est point conjugal.

INCONJURABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut conjurer, prévenir. Si la faim assaille sans cesse l'indigence, comme perspective *inconjurable*, si ce n'est comme réalité, la satiété gâte les délices de l'opulence désœuvrée. (S. Bourdon.)

INCONNAISSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être connu. Vieux et peu usité. On dit mieux *méconnaissable*.

INCONNAISSANCE. s. f. Défaut de connaissance, ignorance. Le silence, la nuit, l'*inconnaissance* des issues. (Merc.)

INCONNEXE. adj. 2 g. (et. lat., *in*. priv.; *connexus*, lié.) Qui n'a de connexité avec rien.

INCONNEXION. s. f. (rad. *inconnexe*). Défaut de connexion.

INCONNEXITÉ. s. f. Défaut de connexité.

*** INCONNU, UE.** adj. Qui n'est point connu. Pays inconnu. Terre inconnue. Île inconnue. Homme inconnu, tout à fait inconnu. Des gens inconnus. Un auteur inconnu. Vivre, rester inconnu. Agir par des moyens inconnus. La belle représenta, entre autres choses, que son bonheur serait imparfait tant qu'il demeurerait *inconnu*. (La Fontaine.) Il n'y a rien de si connu, rien de si *inconnu* que Dieu, dit-il un ancien Père de l'Église. (Fléch.) Toute la vertu des femmes consiste à être *inconnues*, sans s'attirer ni blâme ni louange. (Id.) Que de conseils te seraient nécessaires dans ce monde *inconnu* où tu vas t'engager! (J.-J. Rouss.) On va nous juger dans un monde *inconnu*, nous qui sommes nés libres. (Voltaire.) Son nom est *inconnu*, reprit lord Nelvil, mais ses moyens doivent le faire croire illustre. (Mme de Staël.) Le beau moral est absolument *inconnu*. (Dupaty.) L'air de l'île Bourbon est très sain, la plupart des maladies y sont totalement *inconnues*. (Parny.) L'histoire naturelle de ces riches contrées est presque *inconnue*. (Bern. de St-P.) Lorsque les sauvages découvrent dans les bois une espèce *inconnue* de fruits, d'oiseaux, ils les regardent comme un nouveau bienfait de l'astre du jour. (Id.) L'époque de la découverte de l'étain est *inconnue*. (Libes.) Quelles voix *inconnues* quand les vents viennent à s'élever! (Chateaub.)

Par les sombres détours d'une route *inconnue*,
J'arrive sur ces monts qui divisent la nue. (Parny.)

Dans la même nacre figurés,
Larmes des flots pleurant Vénus,
Deux perles au gouffre plongées
Se sont dit des mots *inconnus*. (Th. Gaut.)

— Obscur, qui n'a point de renommée, de réputation. Et moi, fils *inconnu* d'un si glorieux père. (Racine.) Le Jonas *inconnu* sèche dans la poussière. (Boileau.) De même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus *inconnues*... (Boss. Tout peuple qui n'a pas cultivé les arts doit être condamné à rester *inconnu*. (Volt.)

Quel mortel est le moins à plaindre?
C'est celui qui ne sait rien craindre,
Qui vit et qui meurt *inconnu*. (Voltaire.)

— Qu'on n'a pas ressenti, éprouvé. Des sensations inconnues. Éprouver un trouble inconnu, une émotion inconnue. L'ennui, qui dévore les autres hommes au milieu même des délices, est *inconnu* à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture. (Fén.) C'est là que le repos est le seul plaisir *inconnu*. (Mass.) Comment le chant des oiseaux lui causera-t-il une émotion voluptueuse, si les accents de l'amour et du plaisir lui sont *inconnus*? (J.-J. Rouss.)

Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu,
Dans ce cœur expirant jette un froid *inconnu*.
(Racine.)

— Méconnu, négligé, méprisé. Dans ce temps de troubles, les lois furent *inconnues*. (Volt.)

— *Inconnu à*. Dans ce concours innombrable d'hommes si *inconnus* les uns aux autres, qui ne fut *inconnu* à la vigilance du magistrat. (Mass.) Nouveau genre d'étude, et presque *inconnu* aux personnes de son âge et de son rang. (Boss.) J'ai eu d'autant plus de tort, madame, d'employer un mot qui vous était *inconnu*. (J.-J. Rouss. Qui êtes-vous? me dit-il; vos traits ne me sont pas *inconnus*. (Le Sage.) C'est dans le lit de l'Océan que naissent une multitude de plantes *inconnues* à nos botanistes. (B. de St-P.) On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, qu'il y a encore beaucoup de végétaux utiles qui nous sont *inconnus*. (Id.) Tous les meubles de nos contrées leur sont *inconnus*. (Lamart.) Cook bravait des dangers *inconnus* à l'audace humaine. (Lemontey.) La foi était *inconnue* aux peuples qui ignoraient notre Dieu. (De La Luzerne.)

A qui peut-il être *inconnu*
Que toujours les liens ont tenu
Les charges les plus honorables? (Malherbe.)

— *Inconnu chez*. Ce nom est absolument *inconnu* chez nos Indiens. (Volt.) L'injure et la violence étaient *inconnues* chez ces heureux enfants du ciel : la raison et la bienveillance étaient leurs lois. (Deleuze.)

— *Inconnu dans*. L'adultère est chose presque *inconnue* dans nos campagnes. (Mme Roland.)

— *Inconnu de*. L'hymen est *inconnu* de la pudique abeille. (Delille.)

— *Inconnu pour*. L'Océan n'a plus de bords *inconnus* pour nos navigateurs. (A. Mart.)

— Mathem. *Quantité inconnue*. V. INCONNUE, s. f.

— Myth. *Dieu inconnu*. Nom d'une divinité que l'on honorait à Athènes, sans en déterminer aucunement les attributions. Il y avait également à Rome un Dieu inconnu.

— INCONNU, UE. s. Personne qui n'est pas connue ou qui est très peu connue. Un jeune inconnu. Une belle inconnue. Lettre apportée par un inconnu. Cet avis lui a été donné par un *inconnu*. (Acad.) L'accès n'était pas même refusé aux *inconnus*. (Mass.) Il était plus occupé de son *inconnue* que de la philosophie d'Aristote. (Le Sage.) Les plus zélés partisans du chien doivent confesser que cet animal a de l'audace dans les yeux; que plusieurs sont hargneux; qu'ils mordent quelquefois des *inconnus*, en les prenant pour les ennemis de leurs maîtres. (Volt.)

— Se dit particulièrement des personnes que l'on regarde comme peu dignes d'être connues. Se fier à un inconnu. Épouser une inconnue.

— *L'inconnu*. s. m. Ce que l'on ignore, par opposition à Ce que l'on connaît. Aller du connu à l'*inconnu* est le meilleur mode d'instruction. (Acad.)

— INCONNUE. s. f. Mathém. Quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème. L'objet d'une science est proprement un problème qui, comme tout problème à résoudre, a pour données des connues et des *inconnues*. (Condill.) On dit aussi adjectiv. *Quantité inconnue*.

— Fig. Quoi qu'on fasse, il y aura toujours dans la vie de l'homme une *inconnue* dont aucune formule sociale ne pourra donner la raison. (P. Janet.)

— *Dégager l'inconnue*. La faire sortir des relations algébriques où elle est engagée.

— Fig. Une algèbre aussi brillante ne peut-elle servir à dégager la grande *inconnue*? (Chateaub. La Révolution française a dégagé toutes les *inconnues* sociales. (V. Hugo.)

— Hortic. *Inconnu de Chêneau*. Variété de poire nommée aussi *foudante de Brest*. *Inconnue Lafare*. Nom donné dans quelques endroits à la poire de Saint-Germain.

INCONQUÉRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être conquis.

INCONQUIS, ISE. adj. Qui n'a point été conquis. Pays inconquis.

INCONSCIEMMENT. adv. (pr. *in-con-sa-man*. D'une manière inconsciente. C'étaient de braves gens qui travaillaient *inconsciemment* au progrès de l'école. (E. Fromentin.)

*** INCONSCIENCE.** s. f. Défaut de conscience.

— Action réprouvée par la conscience.

INCONSCIENCIEUSEMENT. adv. (rad. *inconscieneieux*. Sans conscience. D'une manière peu consciencieuse.

INCONSCIENCIEUX, EUSE. adj. Qui manque de conscience. Personne inconscienciense. Les personnes qui à tout moment font parade de leur conscience sont les plus inconsciencieuses.

*** INCONSCIENT, ENTE.** adj. Qui n'a pas conscience. L'âme d'un peuple se perd [à] l'exercice prématuré et purement matériel d'une volonté *inconsciente*. (Mme L. Colet.)

— *Inconscient de*. Il descendait de la côte qui mène à la vallée, dévorant le terrain avec ses longues jambes, *inconscient* de la vitesse de sa marche. (G. Ohnet.)

— INCONSCIENT. s. m. Philos. Ensemble de causes inconnues, qui, selon Hartmann, produisent chez chaque être des actes indépendants de la volonté consciente.

INCONSÉQUEMMENT. adv. (pr. *in-con-sé-ka-man*. Avec inconséquence.

*** INCONSÉQUENCE.** s. f. Défaut de conséquence, manque de suite dans les idées, les discours, les actions. Dire, faire une chose par inconséquence. Il y a de l'inconséquence dans ces paroles, dans ce procédé. C'est une pure inconséquence. Tout peut se soutenir, excepté l'*inconséquence*. (Mirabeau. L'une des *inconséquences* les plus communes est de ne pas vouloir les moyens de ce qu'on veut. (De Lévis.

Bêtise a de l'esprit; j'en serais enchanté,
Sans son *inconséquence* et sa légèreté. (De-Maris.)

— Chose dite ou faite par inconséquence, sans réflexion. Cet habit plein d'inconséquences. Faire, dire mille inconséquences. Le plus long chapitre de l'histoire de l'homme est celui de ses *inconséquences*. (Boiste.) Plus on voit le monde, et plus on le trouve plein de contradictions et d'*inconséquences*. (Volt.)

Je me tais donc par prudence,
Et n'offre que quelques fleurs;
Grand Dieu! quelle *inconséquence*!
Mon bouquet a trois couleurs. (Béranger.)

— Légèreté dans la conduite, oubli de ce que les bienséances exigent. Cette femme a commis une grave inconséquence.

*** INCONSÉQUENT, ENTE.** adj. Qui agit, qui parle contre ses propres principes. Homme inconséquent dans sa conduite, dans ses propos. Il faut permettre aux hommes d'être un peu *inconséquents*. (Vauvenargues. L'amour rend comme un autre un sage *inconséquent*. (La Chaussée.)

— Fam. *Femme inconséquente*. Femme légère, qui se compromet, qui oublie ce que les bienséances exigent de son sexe.

— Se dit aussi des choses dans le sens de Contradictoire. Conduite inconséquente. Raisonnement inconséquent. Réponses inconséquentes. On est forcé de convenir que les lois sont *inconséquentes*, lorsque les tyrans d'un peuple les rendent à peu près impraticables. (Cte de Brali.)

— Substantiv. Un jeune inconséquent. C'est un inconséquent, une inconséquente. Ce jeune homme est un *inconséquent*. (Acad.)

INCONSERVABLE. adj. 2 g. Que l'on ne saurait conserver.

*** INCONSIDÉRATION.** s. f. (pr. *in-kon-si-de-ra-cion*. Privation, absence de considération. Être, tomber dans l'inconsidération. L'*inconsidération* fait mourir de langueur la vanité. (Boiste.)

— Défaut d'égards, impolitesse. Cela était pris par Monsieur pour une marque publique d'une *inconsidération* extrême. (St-Sim.)

— Inattention, irréflexion. Une personne peut faire beaucoup plus de fautes d'*inconsidération*, de légèreté, d'empressement, d'imprudence qu'un autre. (Nicole.) La cause de mal juger est l'*inconsidération*, qu'on appelle autrement précipitation. (Boss.)

— Légèreté imprudence dans les discours, dans la conduite. Parler, agir avec inconsidération. Faire une chose par inconsidération. Ce n'est pas une méchanceté, c'est une inconsidération. Mes chères filles, qui produit un si méchant effet, si ce n'est l'imprudence et l'*inconsidération* des particulières qui ont parlé au parloir mal à propos? (Boss.) Médire par entretien et par une espèce d'amusement, médire par *inconsidération* et par envie de parler. (Bourdaloue.)

*** INCONSIDÉRÉ, ÉE.** adj. Qui n'est pas consulté, estimé. Inusité en ce sens.

— Étourdi, irréfléchi, imprudent. Homme inconsidéré. Femme inconsidérée. Être fort inconsidéré. Voilà ce que c'est qu'une jeunesse *inconsidérée*, qui veut agir à sa tête. (La Font.) Ingrat et *inconsidéré*, l'homme se plaint de la nature comme si elle avait mal fait les choses, tandis que c'est lui seul qui les gâte. (S. Dubay.)

— Se dit des choses dans le même sens. Action inconsidérée. Conduite inconsidérée. Discours, propos inconsidérés. Zèle inconsidéré. La couleur changée, le visage ému, les membres tremblants, ou quelque autre telle agitation *inconsidérée* que fait la nature outre le commandement de la raison. (Malherbe.) Elle rougissait d'apprendre à celui qui ne l'avait pu peut-être plus, la démarche *inconsidérée* qu'elle avait faite pour lui. (Mme de Staël.)

— Substantiv., en parlant des personnes. Vous êtes un inconsidéré. C'est un *inconsidéré*. (Acad.

*** INCONSIDÉRÉMENT.** adv. D'une manière inconsidérée, et surtout Se dit en outre, parler inconsidérément. La Babe de Pontcarré me montra hier ce que vous lui écrivez sur le manteau donne *inconsidérément*. (Mme de Sév. En perpétuelle défiance contre cette force active qui pique cette homme *inconsidérément* dans les sciences, l'industrie et les arts. (Ste-Beuve.

*** INCONSISTANCE.** s. f. Défaut de consistance, de stabilité, d'ensemble. L'*inconsistance* des idées, du caractère, l'*inconsistance* d'un ministre, d'un gouvernement, sont des expressions très claires. (La Harpe.)

*** INCONSISTANT, ANTE.** adj. Qui manque de consistance morale.

*** INCONSOLABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut se consoler, qu'on ne peut consoler. Homme inconsolable. Être inconsolable de la mort de quelqu'un. J'emmène votre frère, et le dérobe à toute la honte de ses mauvais procédés; vous jugez bien que ses maîtresses ne seront pas *inconsolables*. (Mme de Sévig. Je suis *inconsolable* de cette séparation. Une circonstance imaginaire que nous ajoutons à nos malheurs, c'est de croire que nous sommes *inconsolables*. (Fontenelle.) Telemaque était abattu et *inconsolable*. (Fén.)

On dit qu'on est inconsolable :
On le dit; mais il n'en est rien. (La Font. inf.)

— Se dit des choses dans le même sens. Tu lis avec intérêt dans un cœur percé de toutes parts, qui te déplore ses *inconsolables* afflictions. (Volt. Ni ces témoignages d'un deuil *inconsolable*, ni les serments de fidélité éternelle, ni les cris de leurs chers enfants n'empêchent le rappellent du séjour des ombres. (B. de St-P.

*** INCONSOLABLEMENT.** adv. De manière à ne pouvoir être consolé. Être affligé inconsolablement.

INCONSOLANT, ANTE. adj. Qui n'est point consolant. Toutes ses paroles sont *inconsolantes*. (Merc.)

*** INCONSOLÉ, ÉE.** adj. Qui n'est point consolé. Nous avons inconsolable; *inconsolé* peut être utile surtout en poésie, parce qu'il est sonore. (La Harpe.)

Ainsi le loup cruel par la faim tourmenté,
Ravit le tendre agneau qu'à la plaine isolée
Redemande en bêlant sa mère inconsolée. (Gaston.)

Et cette veuve *inconsolée*,
En lui cachant le mausolée,
Du doigt lui montrera les cieux. (Lamartine.)

INCONSOMMABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être consommé; qu'on ne peut consommer. Dans la langue économique, le nom de capital est donné à tout [ce qui] est *inconsommable* et productif. (E. de Girardin.)

INCONSOMMÉ, E. adj. Qui n'est point consommé.

*** INCONSTAMMENT.** adv. (pr. *in-kon-sta-man*. D'une manière inconstante, avec inconstance.

Les penchants de hommes roulent
A l'air, aux vents, et ceux [qui]
Et ceux [qui] sur [eux] s'écroulent
Inconstamment sur les ruines. (Delille.)

*** INCONSTANCE.** s. f. Défaut de constance; facilité extrême à changer l'opinion, [ses] lutins, d'affection, de conduite. L'inconstance des amants. L'inconstance des femmes. L'*inconstance* et l'amour sont incompatibles. (J.-J. Rousseau.) Quelle *inconstance* dans l'humeur! Après avoir fondé et gêné ne sert plus, il se dénature de sa place, et veut la reprendre. (Volt. Par la fausse idée que nous avons des biens ou des maux, autant que par l'*inconstance* de notre volonté, nous agissons presque toujours sans savoir précisément ce qu'il faut désirer et ce qu'il faut craindre. (Barthe.) Notre éducation ne nous dispose pas moins à l'inquiétude qu'à l'*inconstance*. (B. de St-P.)

Toutes a leur tour se plaignaient
Des excès de son inconstance
Qui a grand peine elles égalaient. (Voltaire.)

— Action de changer. Une prompte inconstance. Par donner une inconstance, par des inconstances. Mes yeux sans sortir semblent avoir vu son *inconstance*. (Rac. D'où viennent nos *inconstances*, si ce n'est le notre foi chancelante? (Boss. La persévérance ne fait-elle pas honte à nos inégalités et à nos *inconstances*? (Fléch.) Le monde a ses vanités et ses *inconstances*. (Id.) Il me faut, pour mon bonheur, prévenir l'éclat de son *inconstance*. (Mol.)

— En parlant des choses. Instabilité, mobilité. L'inconstance des saisons. L'inconstance du temps. L'inconstance des vents. L'inconstance de la mer. L'inconstance de la fortune. L'*inconstance* et la variété les choses humaines. (Fléch. Appliquée aux fantaisies du goût, l'*inconstance* constitue ce que nous appelons la mode. (V. Barrière.)

Et fixant de ses vœux l'*inconstance* fatale,
Phèdre depuis longtemps ne craint plus de rivale
(Racine.)

— Hist. nat. Variation de certains caractères qui n'ont rien de fixe, dans les végétaux ou les animaux. L'*inconstance* est d'autant plus prononcée que les individus ont été plus profondément modifiés par la culture ou la domestication. (Littré.

*** INCONSTANT, ANTE.** adj. Qui n'a point de constance, de fixité, qui est sujet à changer, volage. Homme inconstant. Femme inconstante. Caractère inconstant. Être inconstant dans son amitié, en amour. Être inconstant dans ses affections, dans ses résolutions, dans ses projets. Je t'aimais *inconstant*, qu'aurais-je fait fidèle? (Rac. Ne vous assurez point sur ce cœur *inconstant* (Id. Oh! combien l'homme est *inconstant*, divers! (La Font. Ce moment d'exaltation ne dure pas; Faust est un caractère *inconstant*; les passions le reprennent. (Mme de Staël. Peut-être expliquerait-on par la variation des marées celle des caractères, qui sont évidemment plus *inconstants* chez les peuples de l'hémisphère nord. (B. de St-P.

Voyez-moi, ma chère, au siècle où nous sommes
La plupart des hommes
Sont très *inconstants*. (A. de Musset.)

— Se dit aussi des choses. Saison inconstante. Temps inconstant. Vent bien inconstant. Les choses humaines sont inconstantes.

Il sommeille, et de loin, à voir son lit flottant,
On croirait voir voguer sur le fleuve *inconstant*
Le nid d'une blanche colombe. (V. Hugo.)

— Hist. nat. Changeant, instable, en parlant des terrains zoologiques et botaniques.

— Substantiv., en parlant les personnes. Rameur, pour un moment. C'est un inconstant, une inconstante. Il y a, je l'avoue, beaucoup d'*inconstants* et de fugitifs parmi nous. (Voltaire.

INCONSTITUÉ, E. adj. Qui n'est pas constitué. L'empire est-ce n'était pas par l'Assemblée nationale que les Français, agrégation *inconstituée* de peuples désunis, sont véritablement devenus une nation! (Mirabeau.

*** INCONSTITUTIONNALITÉ.** s. f. (pr. *in-kon-sti-tu-cio-na-li-té*; rad. *inconstitutionnel*. Polit. Caractère de ce qui est opposé à la constitution d'un pays. L'inconstitutionnalité d'un acte, d'une loi. L'inconstitutionnalité d'une opinion.

*** INCONSTITUTIONNEL, ELLE.** adj. (pr. *in-kon-sti-tu-cio-nel*. Polit. Qui n'est pas constitutionnel, qui est contraire à la constitution d'un pays. Projet inconstitutionnel. Loi, proposition inconstitutionnelle.

***INCONSTITUTIONNELLEMENT.** adv. (pr. *in-kon-sti-tu-cio-nè-le-man*. D'une manière inconstitutionnelle.

INCONSULTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été consulté, qui n'est plus consulté.

Delphe inconsulté a perdu ses oracles;
Nos vergers sont sans dieux, nos forêts sans miracles. (Delille.)

INCONSUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été consumé.

INCONTABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut conter.

INCONTAMINÉ, ÉE. a. lj. (et. lat., *in*, priv.; *contaminatus*, souillé). Qui est sans souillure. Mot qui appartient au vieux langage.

INCONTESTABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est incontestable.

*** INCONTESTABLE** a. lj. 2 g. Qui ne peut être contesté, qui est certain. Preuve, vérité incontestable. Droit incontestable. Fait incontestable. Cet est incontestable. Il fit bien, son droit était *incontestable*. (Volt.) Ne vous ai-je pas dit que nous avons un pouvoir *incontestable* sur les choses invisibles? (H.) La théorie physiologique de la sensation repose sur des bases *incontestables*. (Dumay.)

— Impers. *Il est incontestable*. On ne saurait contester. Il est *incontestable* que les habitants des Gaules et de l'Espagne descendent de Gomer. (Volt.) Il est *incontestable* que les Grecs reconnaissent un dieu suprême. (H.)

*** INCONTESTABLEMENT.** a. lv. D'une manière certaine, incontestable. Cela est incontestablement prouvé. Si Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et qu'il eût plus tendu à la perfection qu'à la fécondité, il serait *incontestablement* le premier de nos poètes. (Palissot.)

— Sans contestation. Charles le Bel, qui s'était opposé à la loi salique, prit *incontestablement* la couronne et exclut les filles. (Volt.)

*** INCONTESTÉ, ÉE.** adj. Qui n'est point contesté. Droit incontesté. Autorité incontestée.

INCONTINEMMENT. adv. D'une manière incontinente, impudique.

*** INCONTINENCE** s. f. (ét. lat., *incontinentia*; de *in*, privat.; et de *continens*, continent). Vice opposé à la continence, à la chasteté, abus des plaisirs de l'amour. Etre adonné à l'incontinence. Maladie qui est une des suites de l'incontinence. L'incontinence dépare la plus belle vie. Oserez-vous exiger que Dieu vous fit vivre sans douleurs des siècles entiers, pour prix de votre gourmandise, de votre ivrognerie, de votre *incontinence*? (Volt.) On y taxe d'*incontinence* la femme qui devient grosse la première année de son mariage. (Chateaub.)

— Fig. *Incontinence de langue* ou *de la langue*. Abus de la parole, manque de retenue, de discrétion dans le langage.

— Pathol. Impossibilité, pour des causes diverses, de retenir les matières fécales ou l'urine, dont l'émission a lieu indépendamment de la volonté du malade. Dans le second cas, on dit plus généralement *incontinence d'urine*. || *Incontinence de sperme*. Syn. de SPERMATORRHÉE.

*** INCONTINENT, ENTE.** adj. Qui n'est pas continent, qui n'est pas chaste. Homme très incontinent. Vous avez été intempérant et *incontinent*; corrigez-vous de ces deux vices, et vous vivrez cent cinquante ans pour le moins. (Voltaire.)

— Substantiv. Les incontinents.

*** INCONTINENT.** a. lv. Aussitôt, sur-le-champ, sur l'heure. Recevoir un ordre, et partir *incontinent*. Les troupes chrétiennes marchèrent *incontinent* par des endroits ruinés et escarpés. (Flech.) Freni l'prit son parti *incontinent*, selon sa coutume. (Voltaire.) Les recherches, apprenant que la dame avait une procession à pratiquer le dimanche, la jugèrent *incontinent* sorcière. (L.)

— *Incontinent que*. S'est dit pour Aussitôt que. *Incontinent* que j'ai eu dîné, je m'en suis allé. (Malherbe.)

INCONTINGENT, ENTE. adj. Philos. Qui n'est pas contingent.

INCONTINU, UE. adj. Qui n'est pas continu.

INCONTINUITÉ s. f. Défaut de continuité.

INCONTRACTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contracté.

INCONTRADICTION. s. f. (pr. *ein-kontra dik-cion*). Absence de contradiction.

— Accord dans la manière de penser. Si la contradiction n'est marque de fausseté, ni l'*incontradiction* n'est marque de vérité. (Pasc.)

INCONTRIT, ITE. adj. Qui n'est point contrit, qui n'a pas fait l'acte de contrition.

INCONTRÔLABLE. a. lj. 2 g. Qui ne peut être soumis à aucun contrôle. Métal incontrôlable.

INCONTRÔLÉ, ÉE. adj. Qui n'a subi aucun contrôle.

INCONTROVERSABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut contredire.

INCONTROVERSÉ, ÉE. a. lj. Qui n'a point été controversé.

INCONVAINCU, UE. a. lj. Qui n'a point été convaincu.

INCONVENABLE. adj. 2. g. Qui n'est pas convenable, qui ne convient pas.

— S'est dit autrefois de ce qui est déshonnête, impudique. Je n'oserois écrire les horribles faits *inconvenables* qu'ils (les jacques) faisoient aux dames. (Froiss.) Aujourd'hui, on dit en ce sens *inconvenant*.

INCONVENABLEMENT. adv. D'une manière inconvenable. Un auteur peut rendre à jamais ridicule une expression dont il s'est *inconvenablement* servi. (Mme de Stael.)

*** INCONVENANCE.** s. f. Qualité de ce qui est inconvenant. L'inconvenance d'un procédé. L'inconvenance d'un propos, d'une plaisanterie. Parole, réponse d'une inconvenance choquante.

— Absol. Action qui blesse les usages, les bienséances. Quelle inconvenance! J'entends par *inconvenance*, des choses qu'il ne convient pas de faire. (Volt.) C'était d'une *inconvenance* inouïe de laisser une jeune fille s'enfermer ainsi avec un homme. (A. Daudet.)

*** INCONVENANT, ANTE.** adj. Qui ne convient pas, qui blesse les convenances. Action, parole inconvenante. Cela est fort inconvenant.

*** INCONVÉNIENT.** s. m. (ét. lat., *in*, priv.; *convenire*, s'accorder). Ce qui survient de fâcheux dans une entreprise, dans une affaire. Grand inconvénient. Affaire qui n'offre nul inconvénient, qui offre de nombreux inconvénients. Chose qui ne peut se faire sans inconvénient. S'attirer mille inconvénients. La loi répond des *inconvénients* que l'on éprouve en la suivant; l'homme est responsable des *inconvénients* qui arrivent lorsqu'il s'écarte de la lettre. (D'Aguess.) En jouissant d'avance du plaisir de vivre avec vous, j'ai craint les *inconvénients* qui pouvaient le troubler. (J.-J. Rouss.) Mais de cette destruction même il est résulté un nouvel *inconvénient*. (Buff.)

— Désavantage attaché à une chose, conséquence fâcheuse qui en résulte. Grave inconvénient. Remédier aux inconvénients. Système qui a ses avantages et ses inconvénients. La civilité a aussi bien ses *inconvénients* que le reste des choses du monde. (Malherbe.) Y a-t-il quelque bien dans ce monde ci qui soit sans *inconvénient*? Diderot.) Peu de personnes savent quels *inconvénients* sont attachés à l'abus de ces plaisirs. (Rostan.) En les tenant en chambre, on prévient en grande partie cet *inconvénient*. (Buff.) Voilà l'*inconvénient* du bruit fait à l'avance; l'indignation est usée quand le mal se révèle. (Bazin.)

— Autrefois, s'employait dans un sens plus général et signifiait Accident, malheur de n'importe quelle nature. J'en ai sauvé du naufrage ou du feu, qui depuis sont morts ou de maladie ou de quelque autre *inconvénient*. (Math.)

INCONVÉNIENT, ENTE. adj. Qui ne convient pas. Comme il n'est pas *inconvénient* que ce ne puisse quelquefois être notre bien d'avoir été vaincus. (Malherbe.)

> Il n'est pas *inconvénient*
> Qu'étant aveugle, étourdi, téméraire,
> Il se blesse en les maniant. (La Fontaine.)

INCONVERSIBLE. adj. 2 g. (étym. lat., *in*, pref. neg.; *convertere*, changer). Log. Se dit d'une proposition dont la réciproque n'est pas juste, c'est-à-dire dans laquelle on ne peut changer l'attribut en sujet, et réciproquement.

INCONVERTI, IE. a. lj. Qui n'a point été converti. Je vous assure qu'il est absolument *inconverti*; j'ajoute inconvertissable. (Mercier.)

*** INCONVERTIBLE.** adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible de se convertir, qu'on ne peut ramener à la foi. Avec une fausse conscience, on est incorrigible et *inconvertible*. (Bourd.)

— Qui ne peut être changé, qui est immuable. Si la matière est éternelle, elle est immuable et *inconvertible*, incapable de tout changement. (Boss.)

— Par extens. S'emploie en matière de finances pour designer des valeurs qui ne peuvent être converties, changées. Tout papier-monnaie *inconvertible* en espèces est un mensonge. (Michel Chevalier.)

— Log. Syn. d'INCONVERSIBLE.

INCONVERTISSABLE. adj. 2 g. Synon. d'INCONVERTIBLE.

INCONVICTION. s. f. (pr. *ein-kon-vik-cion*). Défaut de conviction. Ne distinguera-t-on jamais l'*inconviction* qui doute en examinant, de l'incrédulité qui nie sans examen? (Servan.)

INCONVIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été convié, invité.

*** INCOORDINATION.** s. f. (pr. *ein-ko-ordi-na-cion*). Défaut de coordination, de classement, de suite dans les idées.

— Pathol. *Incoordination des mouvements musculaires*. Manque d'ensemble dans le jeu des muscles.

INCOQUE. adj. 2 g. Mot créé par Voltaire et signifiant Qui n'a pas de coquille, de coque. Je me suis donné souvent le plaisir innocent de couper des têtes de colimaçons-escargots à coquilles et de limaces nues *incoques*. (Voltaire.)

INCORPORABLE. adj. 2 g. Que l'on peut incorporer; qui peut s'incorporer.

*** INCORPORALITÉ.** s. f. (ét. lat., *incorporalitas*; tat de *in*, priv., et *corpus*, corps). Dogm. Qualité, état des êtres incorporels. L'incorporalité des anges.

INCORPORANT. part. prés. du v. Incorporer.

INCORPORANT, ANTE. adj. Qui incorpore, qui s'assimile.

— Linguist. Syn. d'HOLOPHRASTIQUE.

*** INCORPORATION** s. f. (pr. *ein-kor-pora-cion*). Action d'incorporer, de s'incorporer, et état de ce qui est incorporé. L'incorporation d'un engagé volontaire, d'une classe. L'incorporation d'une compagnie dans un régiment. L'incorporation d'une province à un royaume. Propriété acquise par incorporation. L'*incorporation* de la Belgique à la France semble devoir être une conséquence d'un remaniement européen. (Proudhon.) L'*incorporation* de l'Italie au Bas-Empire l'eût condamnée à l'incurable dégénération de l'Orient chrétien. (Montalembert.)

— Fig. L'*incorporation* du peuple vaincu avec les vainqueurs ne s'opéra que lentement. (Michelet.)

— Art milit. Action de fondre un corps de troupes dans un autre.

— Pharm. Mélange de médicaments divers dans un excipient, de manière à former un tout d'une certaine consistance.

INCORPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Incorporer. S'empl. adjectiv. La plupart des soldats furent *incorporés* dans un nouveau régiment d'un fils du prince d'Anhalt, qui fut leur quatrième maître. (Volt.) Il n'avait pris que le temps de gagner Lille et la avait été *incorporé* dans un des régiments qui se formaient. (G. Ohnet.)

— Se dit de matières mêlées ensemble de façon à ne former qu'un seul corps. Substance incorporée avec une autre. Comme on trouve ces coquilles *incorporées* et pétrifiées dans les marbres et dans les rochers des plus hautes montagnes. (Buffon.)

— Fig. Ceux-ci se figuraient un Dieu *incorporé* avec tout l'univers. (Mass.) Il y avait son foyer, ses pénates, ses ancêtres, couchés dans leur tombeau, *incorporés* au sol, recueillis par la terre. (H. Taine.)

— Qui a obtenu un titre, un acte de reconnaissance. En 1837, la ville de Chicago était *incorporée*, c'est-à-dire que son organisation municipale était reconnue. (L. Simonin.)

INCORPORÉITÉ. s. f. Dogm. Syn. d'INCORPORALITÉ. C'est en réalisant nos spectres autour de nous par des noms vides de sens, que nous est venue l'idée d'*incorporéité*. (Diderot.)

*** INCORPOREL, ELLE.** adj. Qui n'a point de corps, qui est privé de corps. Les êtres incorporels. Dieu est *incorporel*. (Acad.) Nos filles ne pensent qu'en tremblant au jour qui doit les priver de cette vertu qui les rend semblables aux anges et aux puissances *incorporelles*. (Montesquieu.) Dieu est une raison *incorporelle* qu'on ne saisit que par la pensée. (Didier.)

— Jurispr. *Chose incorporelle*. Chose qu'on ne peut toucher, et qui consiste en droits et en actions.

*** INCORPORER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *incorporare*; fait de *in*, dans, et *corpus*, corps). Mêler, réunir ensemble certaines matières ou substances pour n'en faire qu'un seul corps qui ait de la consistance. Incorporer une substance avec une autre. Incorporer plusieurs médicaments pour en faire des emplâtres, des onguents.

— Par extens. Des parties de la voûte, qui s'en étaient séparées çà et là, jonchaient le sol humide et mouvant, auquel le temps les avait *incorporées* comme des roches naturelles. (Ch. Nodier.)

— Fig. Joindre, réunir, en parlant d'un corps politique, ecclésiastique ou militaire. Incorporer un peuple avec un autre. Incorporer le clergé d'une paroisse dans celui d'une autre. Incorporer de nouvelles levées dans l'armée, des conscrits dans un régiment. Comment pourrons-nous sans ce secours *incorporer* à l'Eglise de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis? (Bossuet.) Différente des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les enfants qu'elles produisent, l'Eglise n'engendre les siens qu'en les recevant en son sein, qu'en les *incorporant* à son unité. (Id.) Le fameux décret de Claude *incorporait* tous les sujets de Rome au nombre de ses citoyens. (J.-J. Rousseau.) Il comptait *incorporer* les meilleurs dans ses troupes. (G. Flaub.)

— Se dit aussi en parlant des pays, des terres. Incorporer une nouvelle province au royaume. Incorporer une forêt au domaine. Quand il s'agit d'*incorporer* la Lusace à la Bohême. (Volt.)

— Fig. Il ne faut pas attacher le savoir à l'âme, il l'y faut *incorporer*. (Mont.) L'habitude nous *incorpore* au vice. (Id.) La liaison des scènes semble, s'il m'est permis de parler ainsi, *incorporer* Sabine dans cette pièce. (Corn.)

— S'INCORPORER. v. pron. Être incorporé. Choisir deux substances qui s'incorporent facilement. Les alluvions s'incorporent à l'héritage auquel elles se joignent. La lumière s'*incorpore*, s'amortit et s'éteint dans tous les corps qui ne la laissent pas passer librement. (Buffon.)

— Fig. Mon fils a une qualité très commode c'est qu'il est fort aise de relire ce qu'il a trouvé beau: il le goûte, il y entre davantage... cela s'*incorpore*. (Mme de Sév.) Si vous saviez avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses que vous croyez posséder; si vous saviez par combien d'imperceptibles liens elles s'attachent, et, pour ainsi dire, s'*incorporent* à votre cœur. (Boss.)

— Réuni à soi. Il faut prendre les affaires en main, non à cœur; s'en charger, et non se les *incorporer*. (Charr.)

— Fig. Être joints l'un avec l'autre. Deux peuples qui s'incorporent avec le temps.

*** INCORRECT, ECTE.** adj. Qui n'est pas correct. Style incorrect. Dessin incorrect. Edition incorrecte. Figure incorrecte. Manière incorrecte. On lui faisait voir les contresens de scène en scène, un dialogue vague, *incorrect*, décousu, sans expression, sans effet. (La Harpe.)

— Se dit aussi des écrivains, des artistes, dont le travail est incorrect. Écrivain, auteur incorrect. Peintre, dessinateur incorrect.

*** INCORRECTEMENT.** adv. D'une manière incorrecte. Ecrire, dessiner, parler incorrectement.

*** INCORRECTION.** s. f. (pr. *ein-kor-rekcion*; rad. *incorrect*). Défaut de correction. Incorrection de style. Par quelle fatalité Corneille écrivait-il toujours avec plus d'*incorrection* et dans un style plus grossier, à mesure que la langue se perfectionnait sous Louis XIV? (Voltaire.)

— Endroit incorrect, défectueux, dans un ouvrage d'esprit ou d'art. Livre, tableau rempli d'incorrections. Faire disparaître une incorrection, des incorrections. Ce sont des amants et non des académiciens, dit-il dans une note, croyant justifier par ce seul mot les *incorrections*, les longueurs et les inutilités. (La Harpe.)

INCORRIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas corrigé. Ouvrage incorrigé. Vieux et peu usité.

*** INCORRIGIBILITÉ.** s. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

*** INCORRIGIBLE.** adj. 2 g. Qui ne peut se corriger, qui ne peut être corrigé. Enfant incorrigible. Joueur incorrigible. Esprit, caractère incorrigible. Des défauts incorrigibles. Sans la philosophie, quoique souvent et sévèrement châtiés par le malheur, nous demeurons *incorrigibles*. (Boiste.) Il pèche sans remords, et il est plus *incorrigible*. (Flechier.) La vieillesse passe pour *incorrigible*; et moi, je crois qu'on doit penser à se corriger à cent ans. (Volt.)

*** INCORRIGIBLEMENT.** adv. D'une manière incorrigible. Être incorrigiblement paresseux.

INCORROMPABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut corrompre. On dit plutôt *incorruptible*.

INCORROMPU, UE. adj. Qui n'est point corrompu. Les uns considèrent la nature comme *incorrompue*. (Pasc.)

INCORROYÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'a point subi le corroyage. Fer incorroyé. Cuir incorroyé.

*** INCORRUPTIBILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est incorruptible. L'incorruptibilité des corps glorieux. L'incorruptibilité de la lumière.

— Par extens. Qualité de ce qui ne peut être modifié, altéré. L'*incorruptibilité* convient mieux à la loi naturelle qu'à aucune autre. (Diderot.)

— Fig. Probité invariable, intégrité d'un homme qui ne se laisse point corrompre. L'incorruptibilité d'un juge, d'un magistrat, d'un fonctionnaire public.

*** INCORRUPTIBLE.** adj. 2 g. Qui n'est point sujet à la corruption. Matière incorruptible. Bois incorruptible. Je te donnerai, dit-elle, un beau siège d'or qui sera *incorruptible* (Racine.)

— Par extens. Qui n'est pas sujet aux changements, aux altérations. Rappeler des chrétiens le culte *incorruptible*. (Volt.)

— Fig. Incapable de se laisser corrompre pour manquer à l'honneur, à son devoir. Magistrat incorruptible. Homme incorruptible, d'une probité incorruptible. Femme d'une vertu, d'une fidélité incorruptible. Ils eurent recours à M. de Lamoignon, comme à un homme *incorruptible*. (Fléch.)

— Par anal. et fig. L'astre des nuits avait été *incorruptible* et ne s'était pas montré. (G. Ohnet.)

— Poét., et en parlant des choses morales.

> J'éveillerai pour toi la pitié, la justice
> De l'*incorruptible* avenir (Gilbert.)
> Et le crime serait possible
> Sans le remords *incorruptible*
> Qui s'élève seul contre lui. (Lamotte.)

— INCORRUPTIBLE. s. m. Membre d'une secte entychéenne qui enseignait que le corps de Jésus-Christ était incorruptible et exempt de toute passion humaine.

INCORRUPTIBLEMENT. adv. D'une manière incorruptible.

INCORRUPTION. s. f. (pron. *ein-kor-rupcion*). Theol. État des choses qui ne peuvent se corrompre. L'esprit, source d'*incorruption*; la chair source de corruption. (Nicole.) Peut-être que la chair de Jésus-Christ, ce germe d'*incorruption* et d'immortalité, est au dedans de vous un levain funeste qui corrompt toute la masse. (Massillon.)

INCOUPABLE. adj. Qui n'est pas coupable. Si suis-je aussy innocent et aussi *incoupable* de la faute, s'il y en a, que si je n'eusse jamais esté au monde. (Montluc.) N'est plus usité.

INCOURANT, ANTE. adj. Comm. Qui n'a point de cours; qui ne se vend point. Marchandise incourante. || *Effet incourant*. Effet qui ne peut s'escompter.

INCOURBÉ, ÉE. adj. Qui n'est point courbé, qui est droit.

INCOURONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de couronne.

— Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand les fleurs qui la constituent se ressemblent pour la forme de la corolle.

INCOURS. s. m. Anc. cout. Confiscation.

INCOUVABLE, adj. m. Qui ne peut être couve. Ne se dit que des œufs.

INCOUVÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été couvé ; qui n'a point subi l'incubation. Œufs incouvés.

INCRASSANT, part. prés. du v. Incrasser.

INCRASSANT, ANTE, a. lj. Méd. anc. Qui épaissit. Se disait des médicaments aux quels on supposait la propriété d'augmenter la consistance des humeurs ; telles étaient toutes les substances mucilagineuses.

— Substantiv. Un incrassant. Les *incrassants* sont les opposés des incisifs. (Nysten.)

INCRASSATION, s.f. pr. *ein-kra-sa-cion* ; rad. *incrasser*). Médec. anc. Épaississement. S'employait en parlant de l'état des humeurs. ‖ Effet des remèdes incrassants.

INCRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Incrasser. S'empl. adjectiv.

INCRASSER v. a. 1re conj. du lat. *incrassare*, même signif. Médec. anc. Épaissir, rendre plus dense, plus tenace. Incrasser les humeurs.

— S'INCRASSER, v. pron. Devenir plus épais, plus tenace.

INCRÉABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut créer. La matière est *incréable*. (D'Alembert.)

* **INCRÉDIBILITÉ**, s. f. Dogm. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose, ce qui la rend incroyable. Motifs d'incrédibilité.

* **INCRÉDULE** adj. 2 g. ét. lat., *incredulus* ; fait de *in*, privat., et *credere*, croire). Qui ne croit que difficilement, qu'on a peine à persuader. Homme incrédule, très incrédule. Esprit incrédule. Être naturellement incrédule. Pour son siècle *incrédule* un héros n'est qu'un homme. (Lamart.)

— Absol. Qui ne veut point croire aux mystères de la religion. Auteur incrédule. Il ose se vanter d'être incrédule. *Incrédules*, les plus crédules, ils croient les miracles de Vespasien, pour ne pas croire à ceux de Moïse. (Pasc.) Il est démontré que la majeure partie des hommes, et surtout des femmes, dont l'imagination est double, ne saurait être *incrédule*. (Galiani.) Racine, *incrédule*, n'eût jamais fait Athalie. (Dutheil.) Beaucoup d'esprits délicats aiment mieux être croyants qu'*incrédules* de mauvais goût. (E. Renan.)

— *Incrédule à*. Être *incrédules* à la parole du Seigneur notre Dieu, vous murmurâtes dans vos tentes. (Lem. de Sacy.)

— Substantiv. Un incrédule. Convaincre les *incrédules*. (Acad.) C'est ainsi que Dieu fera taire les superbes et les *incrédules*. Boss.) Étonnez-vous, à ce prodige nouveau ! c'est que, parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'*incrédules* et tant d'insensibles ! Id.) J'ai passé ma vie parmi les *incrédules* sans me laisser ébranler. J.-J. Rouss.)

INCRÉDULEMENT, adv. Néol. D'une manière incrédule.

* **INCRÉDULITÉ**, s. f. (rad. *incrédule*). Répugnance, résistance à croire ce qui est croyable. Incrédulité opiniâtre, invincible. Quelle incrédulité ! Je voudrais vaincre enfin mon *incrédulité*. Rac.) Anaxagore a excité l'*incrédulité* de la Grèce en donnant au soleil l'étendue du Péloponnèse. (Aimé Martin.)

— Manque de foi religieuse. Aveugle, fatale incrédulité. L'incrédulité des juifs, les prétendus philosophes. Elle gémissait dans son *incrédulité*, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. (Boss.) Voltaire eut l'art funeste, chez un peuple capricieux et aimable, de rendre l'*incrédulité* à la mode (Chateaub.) Il est naturel que le schisme mène à l'*incrédulité*, et que l'athéisme suive l'hérésie. Id.) Il ne se commet pas un seul crime dont nous n'ayons le droit de demander compte à l'*incrédulité*. (La Menn.) La foi du chrétien a besoin de l'*incrédulité* du juif. (Dupaty.)

—L'incrédulité personnifiée. Les grands coupables cherchent un asile contre les remords et la peur dans les bras de l'*Incrédulité*.(Boiste.)

* **INCRÉÉ, ÉE**, adj. Qui existe sans avoir été créé. Dieu seul est incréé, est un être incrée. Je crois à la matière *incréée*, féconde, toute-puissante, éternelle. (J. Feuillet. Oui, dans mon sein qui palpite, la lumière *incréée* pompe ma vie. (E. Quinet.)

O mort ! ô destinée ! ô Dieu de la lumière !
Créateur incréé de la nature entière. (VOLTAIRE.)

— *La sagesse incréée*. Le Fils de Dieu. Règne, ô Père éternel, Fils, sagesse *incréée*. Rac.)

— Substantiv. La différence du créé à l'*incréé*, du fini à l'infini est infinie (Bonnet.)

INCRÉMENT, s. m. (du lat., *incrementum*, accroissement). Développement, complément. La royauté, absolue à son origine comme la puissance paternelle dont elle est l'*increment*, a besoin, à mesure qu'elle étend son domaine, de l'organiser. (Proudhon.)

— Algèb. Ce dont une quantité croît ou décroît. On dit aujourd'hui *différentielle*.

* **INCRIMINABLE**, adj. 2 g. (rad. *incriminer*). Jurispr. Que l'on peut imputer à crime. Action incriminable.

INCRIMINATION, s. f. (pr. *ein-kri mi-nacion*. Jurispr. Action d'incriminer. ‖ Etat d'une personne incriminée.

INCRIMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Incriminer. S'empl. adjectiv. Personne incriminée. Brochure incriminée. Ouvrage incriminé. En France, aujourd'hui, le public ne connaît des livres *incriminés* que l'arrêt qui les condamne (Vacherot.)

— S'emploie aussi substantivement. L'incriminé.

* **INCRIMINER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur ; *crimen, criminis*, accusation). Jurispr. Accuser quelqu'un de crime, lui imputer à crime quelque chose. Incriminer quelqu'un. Incriminer les actions, les paroles d'une personne.

— Dans un sens plus général. Qu'ai-je *incriminé* les actions humaines, quelque sévère que je puisse être, je ne mets pas en péril les intérêts de la vertu. P. Janet.)

INCRIMINEL, ELLE, adj. Qui n'est point criminel.

INCRISTALLISABLE, adj. 2 g. Phys. Qui ne peut se cristalliser, qui n'est pas susceptible de prendre une forme régulière. Substance incristallisable.

INCRITIQU'ABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être critiqué ; qui est à l'abri de la critique. Ouvrage incritiquable.

INCRITIQUÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été critiqué ; qui n'a point subi de critique.

INCROCHETABLE, adj. 2 g. Techn. Qui ne peut être crochetée. Depuis une vingtaine d'années, on est parvenu à faire des serrures *incrochetables*, qu'on ne peut ouvrir sans les briser, à moins d'avoir la clef. (Teulet.)

* **INCROYABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être cru, qui est difficile à croire. En ce sens, il ne se dit que des choses. Fait incroyable. Récit incroyable. Il s'est voit, aventure incroyable. Des merveilles incroyables. Voilà qui est vraiment incroyable. A l'exandre se plaisait à tenter des choses *incroyables*. Encycl.) Xerxès fit passer dans la Grèce une multitude *incroyable* de soldats. Id.) On sème de sa mort d'*incroyables* discours (Racine. C'était de tous les mystères celui qui paraissait le plus *incroyable*. (Boss.) La pie transporte ses œufs ailleurs, soit entre ses doigts, soit d'une manière encore plus *incroyable*. Buff.)

— *Incroyable à*. Tant de harangues qui nous sont presque *incroyables*. (Fen.)

— Impers. *Il est incroyable*. On ne saurait croire, concevoir. Il est *incroyable* combien ses souffrances augmentèrent dans les trois dernières semaines de sa maladie. Rac.) Est-il *incroyable* que Dieu aime, et que la bonté se communique ? Boss.) Il n'est pas *incroyable* qu'il fasse des miracles. (Flech.)

— Par exager. Qui est extraordinaire, excessif. Talent incroyable. Mémoire incroyable. Chagrin incroyable. Joie incroyable. Souffrir des maux incroyables, des douleurs incroyables. La joie de cette princesse était *incroyable*. (Boss.) C'étaient souvent d'*incroyables* violences, d'amères ironies et de noirs soupçons dans deux imaginations également irritables. (Villemain.)

— Par extens. Se dit des personnes dans un sens analogue. C'est un homme incroyable. Il est incroyable avec ses manies et ses bizarreries.

— Substantiv. *L'incroyable*. Ce qui n'est pas croyable. Il leur faut du merveilleux, de l'*incroyable*. (Acad.) Les personnes passionnées croient tout, même l'*incroyable*. Boiste.

Il faut de l'*incroyable*, il faut du fabuleux
Pour les héros et pour les belles. (ST-EVREM.)

— INCROYABLE, s. m. Hist. Nom donné sous le Directoire à certains jeunes gens dont la mise et les manières étaient aussi excentriques que le langage. Supprimant la lettre *r* dans tous les mots, ils ont dû le nom d'incroyables à leur exclamation habituelle : *Ma pettite paole d'honneu panachee, c'est incoyable !* Le peuple les appelait aussi *muscadins*. ‖ On dit aussi mais plus rarement *Une incroyable*.

* **INCROYABLEMENT**, adv. D'une manière incroyable, excessive. Puis, sans ouvrir les yeux, elle prit à son insu une pose *incroyablement* gracieuse. (G. Sand.)

INCROYANCE, s. f. Etat de celui qui n'a point de croyance. L'athéisme et le matérialisme ne furent plus la base de la croyance ou de l'*incroyance* des jeunes esprits. Chateaub.)

* **INCROYANT, ANTE**, adj. Qui ne croit pas ; qui n'a pas de croyance. Se dit spécialement de celui qui n'a pas de croyance religieuse.

— Substantiv. Les incroyants.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

INCRUSTANT, part. prés. du v. Incruster. Des ouvriers incrustant de marbre un portique.

INCRUSTANT, ANTE, adj. Miner. Qui produit des incrustations, qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte plus ou moins épaisse. Une source incrustante. Chaux carbonatée incrustante.

* **INCRUSTATION**, s. f. (pr. *ein-kru-sta-cion*). Action d'incruster. L'incrustation est un art très ancien.

— Etat de ce qui est incrusté, chose incrustée. Belle incrustation. Meuble orné d'incrustations.

— Fig. C'est dommage qu'un méchant homme ne soit encore un sot, et que la décence pallie son vice. Ces *incrustations* n'appartiennent qu'à une bonne et saine pâte, qui mérite d'être conservée, d'être blanchie. (Mont.)

— Anat. Dépôt calcaire ou plaque cartilagineuse, qui se développe dans les tissus organiques ou à leur surface.

— Constr. Revêtement d'un mur au moyen de carreaux minces de pierre ou de marbre. ‖ Remplissage, avec du mastic ou du plomb, de certaines entailles creusées dans les dallages ou les pierres tombales. ‖ Exécution, avec des marbres de couleur découpés, de dessins creusés dans des plaques de marbre blanc.

— Mécan. Dépôt qui se forme sur les parois des chaudières à vapeur.

— Miner. Croûte, enduit pierreux qui se forme peu à peu autour des corps qui ont séjourné longtemps dans certaines eaux, principalement celles qui sont chargées de sels calcaires.

INCRUSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Incruster. S'empl. adjectiv. Garni d'incrustations à la surface. Boîte incrustée d'or. L'antichambre n'était, à la vérité, *incrustée* que de rubis et d'émeraudes. Voltaire. Les appartements étaient *incrustés* en mosaïque et garnis de colonnes et de pilastres de très beaux marbres. J.-J. Rouss. A leur arrivée à Cusco, l'une des principales villes du Pérou, les Espagnols trouvèrent les murailles des temples *incrustées* d'or et d'argent. Rayna). Des ceintures de drap d'or, des armes *incrustées* d'argent. (Gérard de Nerval.

— Par extens. Engagé naturellement ou artificiellement dans un corps étranger. Des lettres d'or *incrustées* dans une plaque de marbre. (Acad.) L'argent de première formation est ordinairement *incrusté* dans le quartz. Buffon.)

— Fig. Une probité exacte, beaucoup d'honneur, faisaient le fond de son caractère, d'ailleurs *incrusté* d'une ambition extrême. (St-Simon.)

— Fam. *Un homme incrusté dans son fauteuil, dans sa place*. Un homme qui ne se lève pas de son fauteuil, qui ne veut pas renoncer à sa place.

— Bot. Se dit de la graine et du péricarpe, quand ils adhèrent l'un à l'autre avec tant de force qu'ils semblent faire corps ensemble.

— INCRUSTÉ, s. m. Techn. Ouvrage d'ébénisterie ou de tabletterie fait par incrustation. Un bel incrusté.

INCRUSTEMENT, s. m. (rad. *incruster*). Constr. Action de remplacer dans un mur une pierre détériorée par une pierre en bon état.

* **INCRUSTER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *incrustare* ; fait de *in*, dans, sur ; *crusta*, croûte). Appliquer sur une chose des lames ou des plaques d'une matière plus ou moins précieuse et les y enchâsser, pour former des ornements, des dessins. Incruster de marbre un pilastre, une colonne. Incruster d'or, d'argent une boîte. Incruster d'ivoire une table, un nécessaire.

— On dit aussi en supprimant le nom de la chose employée pour l'incrustation : Incruster un pilastre, une colonne. Incruster une boîte. Incruster une table, un nécessaire.

— On lui donne quelquefois pour complément direct le nom de la chose même ainsi appliquée. Incruster une mosaïque dans le chœur d'une église. Incruster du jaspe dans un fronton. Incruster de l'ivoire dans un meuble.

— Se dit en parlant de l'action de certaines eaux qui ont la propriété de couvrir d'une croûte pierreuse les corps qui y séjournent. Les eaux d'Arcueil incrustent promptement les tuyaux. Les coquilles ne sont pas seulement développées dans les sables mobiles, mais les pierres les plus dures les *incrustent* souvent et en sont pénétrées de toute part. Cuvier.)

— Constr. Revêtir un parement d'incrustations. ‖ Remplacer dans un mur par une bonne pierre une autre pierre qui est écornée ou qui a éclaté sous une charge trop forte.

— S'INCRUSTER, v. pron. Être incrusté. L'or s'incruste sur le fer. Les morceaux de briques, sous l'effort du temps, se sont *incrustés* ensemble aussi âprement que les blocs de cailloux tassés par la mer. Id. Taine.)

— Par extens. Se dit aussi des choses qui adhèrent fortement à d'autres, qui font corps avec elles. Ce boulet s'est profondément incrusté dans le mur.

— Fig. Fixer profondément dans son esprit.

Et ma jeune mémoire, ardente à retenir,
S'incrusta ce tableau pour un long avenir
(BARTHÉLEMY.)

— Se couvrir d'une croûte pierreuse. Les dents s'incrustent de tartre. Des tuyaux qui s'incrustent de stalactites. Des chaudières qui s'incrustent en quelques jours.

— Fig. Dangeau faisait ses dieux du roi et de Mme de Maintenon, et s'*incrustait* de leurs façons de penser. (Saint Simon.)

— Fam. S'incruster dans ses fonctions, s'incruster dans sa stalle, dans son compartiment, dans son coin. J'ai été charmé de monter dans la diligence, et de m'y *incruster* chaudement entre deux fortes dames de Lausanne. (Gérard de Nerval.)

INCRUSTEUR, s. m. Ouvrier qui incruste.

INCUBATEUR, TRICE, a. lj. Qui produit l'incubation artificielle. Appareil incubateur.

* **INCUBATION**, s. f. (pr. *ein-ku ba-cion* ; ét. lat., *incubatio* ; fait de *in*, sur ; *cubare*, être couché). Ornith. Action de couver. La durée de l'incubation varie suivant les espèces : celle de la dinde est de 32 jours, celle de la poule de 20, celle de la cane de 29, celle de l'oie de 31, celle de la pintade de 28, celle du pigeon de 18, celle du faisan de 24, celle du paon de 30 environ. Toute cette série de phénomènes qui forment un spectacle si intéressant pour l'observateur est l'effet de l'*incubation* opérée par une poule. Et, l'œuf, pour être utilement soumis à l'*incubation*, doit avoir été fécondé par le mâle. Teyssèdre.)

— Fig. L'*incubation* des insurrections donne la réplique à la prémédit'ation des coups d'Etat. V. Hugo. Le travail de l'art, la poursuite de l'invention, l'*incubation* silencieuse de l'œuvre lui paraissaient impossibles avec la vie conjugale. (De Goncourt.) L'homme de travail, d'*incubation*, ne se plaisait presque dans le recueillement de l'intérieur. Id.)

— *Incubation artificielle*. Incubation que l'on produit à l'aide d'un fourneau d'un appareil spécial.

— *Four d'incubation*. Sorte de four dans lequel on fait éclore des œufs, en suppléant, par une chaleur artificielle, à la chaleur naturelle de la poule. Au reste, quelque attention que l'on donne à la conduite d'un four d'*incubation*, il n'est guère possible d'y entretenir constamment et sans interruption le 32e degré, qui est celui de la poule. (Bail.)

— Médec. *Période d'incubation*. Temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale et l'invasion de la maladie.

— Thérap. Méthode curative consistant à entretenir, au moyen d'un appareil spécial et à l'aide de l'air chaud, autour d'une partie affectée, ou même dans certaines maladies, autour du corps entier, une température de 30 degrés centigrades.

* **INCUBE**, s. m. (ét. lat., *in*, sur ; *cubare*, se coucher). Sorte de démon qui, suivant une ancienne superstition, abuse des femmes pendant leur sommeil. Il est opposé à Succube. Y a-t-il eu des *incubes* et des succubes ? Tous nos savants jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres. (Volt.) Saint Witbold exorcise l'*incube* qu'il rencontre rôdant sur la dune. P. de St-Victor.

— Antiq. lat. Esprit malfaisant qui s'efforçait d'étouffer les personnes en formes.

— Médec. Espèce de cauchemar ou la personne qui en est atteinte songe qu'elle est opprimée et suffoquée par une personne accroupie sur son estomac ou par un poids quelconque.

— Adjectiv. Un démon, un esprit incube.

INCUBÉ, ÉE, part. pass. du v. Incuber. S'emploie adjectiv. Qui a été soumis à l'incubation. Œuf incubé.

INCUBER, v. a. 1re conj. Physiol. Opérer l'incubation.

INCUBITATION, s. f. (pron. *ein-ku-bita-cion* ; étym. lat., *in*, sur ; *cubitus*, coude). Action de se coucher sur le côté droit en s'appuyant sur le coude, comme les Romains pendant leurs repas. Physiquement envisagée, l'*incubitation* exige un certain déploiement de forces pour garder l'équilibre, et ce n'est pas sans quelque douleur que le poids d'une partie du corps porte sur l'articulation du bras. (Brillat-Savarin.)

INCUCURBITATION s. f. (pr. *ein-ku kurbi-ta-cion*). Transformation en citrouille. Nom donné par Diderot à *l'Apocoloquintose* de Sénèque. Où Sénèque n'est point l'auteur de la Consolation à Polybe, ou c'est une satire, ou Sénèque n'a point écrit l'*Incucurbitation* de Claude. Diderot.)

INCUISABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut parvenir à cuire.

INCUIT, ITE, adj. Qui n'est point cuit ou qui est mal cuit.

— *L'incuit*, s. m. Fam. Partie d'un rôti qui est moins cuite que le reste. Donnez-moi de l'incuit.

INCULCATION, s. f. (pron. *ein-kul-ka-cion*). Action d'inculquer, de répéter souvent la même chose. Je me désplais de l'*inculcation*, voire aux choses utiles, comme en Sénèque. Montaigne.) Vieux et inusité.

INCULPABILITÉ, s. f. ét. lat., *in*, privat., et *culpabilitas*). Qualité, état de ce qui ne peut être inculpé. Près de se voir englouti, au moment où son *inculpabilité* était devenue incontestable. Linguet.

INCULPABILITÉ, s. f. (rad. *inculper*). Etat de celui qui est inculpé, qui peut être inculpé.

INCULPABLE, adj. 2 g. (ét. lat., *inculpabilis*, même signif.). Qui ne peut être inculpé. Quelque effet qui résulte de la vertu, on est toujours *inculpable* quand on l'exécute, parce qu'on n'y a rien mis du sien. J.-J. Rouss.

INCULPABLE, adj. 2 g. radic. *inculper*. Qui peut être inculpé, mis en accusation.

* **INCULPATION**, s. f. (pr. *ein-kul-pa-cion*. Jurispr. Action d'inculper, d'attribuer une faute à quelqu'un. Inculpation grave. Inculpation hasardée. Etrange inculpation. Repousser une inculpation. Se justifier d'une inculpation. Les juges doivent être en garde contre la malignité des *inculpations*. (Sall.)

INCULPÉ, ÉE, part. pass. du v. Inculper. S'empl. adjectiv. Personne inculpée.

— INCULPÉ, EE, s. Prat. Personne soupçonnée d'un crime, d'un délit.

* **INCULPER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *in*, sur ; *culpa*, faute). Accuser quelqu'un d'une faute. Inculper légèrement quelqu'un, inculper sans preuves.

— *Inculper dans*. Vous n'avez pas craint de m'*inculper* moi-même dans ces mensonges. (Mme de Genlis.)

— S'INCULPER. v. pron. S'accuser soi-même. S'inculper par ses propres aveux.

— S'accuser l'un l'autre. Des témoins plus inculpent.

INCULQUANT, part. pres. du v. Inculquer.

INCULQUANT, ANTE, adj. Qui inculque. Tertullien dans son langage *inculquant*. B.-Suet.

INCULQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Inculquer. S. emploi adjectiv. Des principes inculqués dès l'enfance.

* **INCULQUER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *inculcare*; forme de *in*, sur; *calcare* presser, fouler. Mettre, imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un, à force de la répéter. Inculquer un principe, une opinion dans l'esprit de ses enfants. Il faut lui inculquer cette vérité, cette doctrine. Je tâcherai de lui *inculquer* les semences de la vertu. Mol. C'est une appréciation à déterminer, durables, dégagée des [illegible] imaginaires et des lueurs de l'ivresse, et qu'il nous *inculque* de rares et mémorables pensées. Ste-Beuve. Ah! fi! Gorge, Mustapha devient l'une vertueux monstrueuse: elle ne se laissera bientôt plus entraîner que par son amant; je le savais pourtant *inculque* de meilleurs principes. Th. Gautier.

— Absol. Il faut insister, *inculquer*, sans quoi tout s'oublie. Volt.

— S'INCULQUER v. pron. Être inculqué. Maximes qui s'inculquent facilement dans la mémoire.

— S'imprimer mutuellement dans l'esprit. Les méchants s'inculquent leurs mauvais principes.

* **INCULTE**, adj. 2 g. (et. lat., *incultus*; fait de *in*, priv., et *cultus*, cultivé. Qui n'est point cultivé. Jardin inculte. Terres incultes. Champs incultes. Des lieux incultes. La campagne de Rome a ses marais pontins, et plus de champs *incultes* que de cultivés. (C. Fée.)

— *Barbe, chevelure inculte*. Barbe, chevelure entièrement négligée.

— Fig. Qui n'a pas reçu la culture de l'esprit. Esprit inculte. Nature inculte. Talent inculte. Il est accoutumé à une vie *inculte*. (St-Evrem.) Les préjugés des esprits endoctrinés sont plus opiniâtres que les illusions des imaginations *incultes*. (De Custine.)

—*Des mœurs incultes*. Des mœurs sauvages, farouches.

— En parlant des personnes. Il n'était pas, si j'ose me servir de ce terme, de ces héros *incultes*, qui de la bravoure se font un droit à l'ignorance pour tout le reste. Bourdaloue. Ces maladresses dont ne manquerait pas de les blesser une femme bien élevée, ils préféraient le silence le bêtise d'une femme *inculte*. (De Gonc.)

INCULTIVABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être cultivé, qui n'est pas susceptible de culture. Sol ingrat, propre et au figuré. Terre incultivable. Esprit incultivable. Quel est le pays qui n'ait pas des terrains rebelles et *incultivables*? Volt.

INCULTIVÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas cultivé.

— Syn. comp. INCULTIVE, INCULTE. *Inculture* désigne un terrain qui, dans une contrée habitée, est laissé momentanément sans culture. *Inculte* s'applique à tous les terrains laissés à eux mêmes, soit dans les pays habités, soit dans les régions inhabitées.

* **INCULTURE**, s. f. Absence de culture. L'inculture d'une terre.

— État de ce qui est inculte. Laisser des champs dans une inculture complète.

— Fig. Manque de culture de l'esprit et du cœur.

* **INCUNABLE**, adj. 2 g. du lat. *incunabulum*, berceau. Bibliogr. Se dit d'une édition qui date de l'enfance de l'imprimerie, au XVe siècle. Édition incunable.

— Substantiv. Un incunable. Rechercher les incunables. Une collection d'*incunables*. Aval.

— Ce mot a été primitivement employé au pluriel. Ainsi on a dit: Cette édition remonte aux *incunables* de l'imprimerie, c'est-à-dire au berceau, à l'enfance de l'imprimerie.

* **INCURABILITÉ**, s. f. État de ce qui est incurable. L'incurabilité de certaines maladies.

— Fig. Le ton plaisant, legs use, est en cette manière le dernier symptôme de l'*incurabilité*. (Boiléau.)

* **INCURABLE**, adj. 2 g. (et. lat., *in*, privat., *curare*, guérir. Qui ne peut être guéri. Homme, malade incurable. Mal incurable. Maladie, plaie incurable. Mais les malheureux, dites vous, condamnés à souffrir tout leur vie, accablés de maladies *incurables*, peuvent-ils l'admirer et l'aimer? Volt. Quelle médecine vous fera digérer? L'exercice. Quelle réparera vos forces? Le sommeil. Quelle donnera les maux *incurables*? L'exercice. Il [illegible] toutes les personnes atteintes d'affections *incurables* ne sont pas, comme le croit le vulgaire, destinées à une mort prochaine. Ratier.

— Fig. Caractère incurable. Passion incurable. Défaut, vice incurable. Les maladies de l'esprit sont *incurables*. Boiste. L'amour dont je me plains est un mal *incurable*. Corn. Si Dieu n'eût point été inflexible, si l'aveuglement des peuples n'eût pas été *incurable*, eût-il autant gueri les esprits, et le parti le plus juste aurait été le plus fort. Bossuet. Chez tout sot bel esprit le vice est *incurable*. Volt. Elle la plaignait, la devinant destinée à souffrir l'une *incurable* envie. G. Ohnet.

— Substantiv. Malade incurable. Une salle d'incurables. Il y a tant de lits pour les incurables. C'est un *incurable*. Acad.

— *Les Incurables*. Hôpital d'incurables. Aller aux Incurables. Obtenir une place aux Incurables. *Hospice des Incurables*. Hospice fondé à Paris, rue de Sèvres, en 1637, par les soins du cardinal François de La Rochefoucauld, et transféré à Ivry, en 1870.

* **INCURABLEMENT**, adv. D'une manière incurable.

* **INCURIE**, s. f. (et. lat., *incuria*; fait de *in*, privatif, et de *cura*, soin). Défaut de soin, négligence. Grande incurie. Incurie funeste, coupable. Se ruiner par son incurie. Les suites funestes de l'*incurie* ou on laissait Sa Majesté Roch. La [illegible] langueur *incurie* du marquis avait permis à ses adversaires de prendre de sérieux avantages. (G. Ohnet.)

—Par extens. Absence de préoccupation, de tout souci. Je me livrai pleinement à l'*incurie* et au repos d'esprit qui fut toujours mon goût le plus dominant. J.-J. Rouss.

Heureux qui vit couler ses jours
Dans la molle *incurie* et l'oisiveté! (Voltaire)

INCURIEUSEMENT, adv. (rad. *incurieux*). Avec insouciance. Combien de gens reçoivent *incurieusement* leur bonne fortune! (Montaig.) Vieux.

* **INCURIEUX, EUSE**, adj. Qui n'a point de curiosité, de souci. Les esprits simples et *incurieux* se trouvent plus dociles. (Mont.)

* **INCURIOSITÉ**, s. f. Manque de curiosité, négligence d'apprendre ce qu'on ignore. L'incuriosité des Orientaux, des musulmans. L'ignorance et l'*incuriosité* sont deux doux oreillers pour une tête bien faite, comme il (Montaigne le dit lui-même. Pasc. L'ignorance et l'*incuriosité* sont deux oreillers fort doux; mais, pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que Montaigne. (Diderot.)

INCURSIF, IVE, adj. (rad. *incursion*). Qui fait irruption, qui envahit. Après le raisonnement et le jugement, c'est la faculté d'associer des idées qui se trouve frappée de la destruction *incursive*. (Richer.)

* **INCURSION**, s. f. (et. lat., *incursio*; fait de *incursare*, courir sur). Course, irruption de gens de guerre en pays ennemi. Grande incursion. Incursions continuelles. Les incursions des barbares. Faire une incursion. Mettre une province à l'abri des incursions des ennemis. Les Turcs, sous Bajazet II, moins terribles que sous Mahomet, ne laissent pas de l'être encore; ils font des *incursions* en Hongrie et sur les terres de la maison d'Autriche. Volt. Ce ne fut d'abord qu'une *incursion*. (Anquet.)

— Par extens. Voyage fait dans un pays pour l'explorer, pour y faire des découvertes. Les incursions de nos courageux explorateurs dans l'intérieur de l'Afrique. Les *incursions* de nos savants dans cette contrée ont eu d'importants résultats. (Acad.)

— Fig. Se dit des sujets qu'un auteur traite hors de ce qu'il peut considérer comme son domaine. Ce savant ne s'est pas toujours borné aux études philologiques, il a fait quelques *incursions* dans le domaine de la poésie. Acad.

INCURVABILITÉ, s. f. (rad. *incurvable*). Faculté de se recourber.

INCURVABLE, adj. 2 g. (et. lat., *in*, en dedans; *curvus*, courbe. Qui peut se recourber, être recourbé.

INCURVATION, s. f. (pr. *ein-kur-va-cion*; et. lat., *incurvatio*; fait de *incurvare*, recourber. Courbure, inflexion. Action de courber, de plier en arc.

— Anat. Courbure non naturelle des os.

INCURVÉ, adj. 2 g. Syn. d'INCURVÉ.

INCURVÉ, ÉE, part. pass. du v. Incurver. S. emploi adjectiv. Qui est courbé, plié de dehors en dedans.

INCURVER, v. a. 1re conj. (étym. lat., *incurvare*; forme de *in*, en dedans, et de *curvare*, courber). Produire une courbure de dehors en dedans.

INCURVICOLORÉ, ÉE, adj. (et. lat., *incurvus*, recourbé; *pilum*, feuille). Bot. Qui a les feuilles recourbées en dedans. Saxifrage incurvifolée.

* **INCUSE**, adj. f. (et. lat., *incusus*, part. pass. du v. *incudere*; forme de *in*, dans; *cudere*, frapper. Se dit des médailles dont les deux côtés présentent le même titre, l'un en creux, l'autre en relief. Les unes proviennent de la négligence des ouvriers monnayeurs; les autres ont été fabriquées à dessein. Médaille incuse.

— Substantiv. Une incuse.

INDAGATION, s. f. (pr. *ein-da-ga-cion*; et. lat., *indagatio*, fait de *indagare*, rechercher). Investigation, recherche. Vieux.

INDALS-ELF, Géogr. Rivière de Suède qui descend des montagnes, vers les frontières de Norvège, forme des rapides et des lacs, et se jette dans le golfe de Bothnie, à 30 kil. S.-O. d'Hernosand.

INDAR, s. m. Agric. Sorte de houe qui sert à couper les bruyères.

* **INDE**, s. m. Comm. Couleur bleue que l'on tire de l'indigo. Employer de l'Inde ou du bleu d'Inde. *Inde ou bois d'Inde*. Nom que l'on donne quelquefois au bois de Campêche.

INDE *India*. Géogr. Contrée méridionale de l'Asie, comprenant deux grandes péninsules, désignées quelquefois sous le nom de *Indes orientales* ou *Grandes Indes*, et séparées par le Gange ou ses affluents. L'une est dite *Inde en deçà du Gange*, *Inde cisgangétique* ou *Hindoustan*; l'autre, *Inde au delà du Gange*, *Inde transgangétique* ou *Indo-Chine*.

— INDE CISGANGÉTIQUE OU HINDOUSTAN. Immense presqu'île de l'Asie méridionale, en forme de triangle, dont la base est au mont Himalaya. Elle s'étend des limites du Thibet, depuis 35° lat. N., jusqu'au cap Comorin, vers 7° 31′; elle a pour bornes: au N., la chaîne de l'Himalaya; au N.-O., les monts Soliman vers l'Afghanistan, et les monts Hala qui la séparent du Beloutchistan; au N.-E., le Brahmapoutre, ou plutôt la Birmanie; à l'E., le golfe du Bengale; à l'O. la mer d'Oman. Sa superficie est d'environ 3,870,000 kil. carrés. Dans le golfe du Bengale, on remarque la côte du Bengale, basse et marécageuse; le vaste delta du Gange; la côte d'Orissa, formée de plages dangereuses; la côte de Coromandel, bordée de blanches falaises, avec une mer peu profonde, exposée à un violent ressac. Viennent ensuite les bas-fonds du detroit de Palk, et la ligne d'îlots et de rochers qu'on nomme le Pont d'Adam, puis le golfe de Manaar, qui séparent l'Inde de Ceylan. Au delà du cap Comorin commence la mer d'Oman, qui renferme les deux archipels des Maldives et des Laquedives; les côtes de Malabar et de Concan sont élevées et forment des ports assez nombreux; puis les golfes de Cambaye et de Kotch, qui enserrent la presqu'île de Guzerate; enfin, le delta du Sind. Outre les monts Himalaya, qui contiennent les sommets les plus élevés du monde, on y trouve les monts Vindhya, qui courent de l'E. à l'O., à travers le centre de l'Hindoustan, et les deux chaînes des Ghattes occidentales et des Ghattes orientales. Les principaux cours d'eau sont: à l'est, le Brahmapoutre, le Gange, le Mahanady, le Godavery, la Kistna, le Penner, le Palar, le Pannair, le Cavery, qui se jettent dans le golfe du Bengale; à l'ouest, le Tapty, la Nerbuddah, le Sabarmutti, l'Indus ou Sind, affluents de la mer d'Oman. Suivant les différences de latitude et de hauteur, on y rencontre toutes les diversités de température et de climat; tandis que le Nord jouit d'un air pur et à même un hiver, au Sud, surtout sur les côtes, la chaleur est intolérable; la peste s'y développe sur une grande échelle, et plusieurs des épidémies qui ont désolé l'Europe, comme le choléra, nous sont venues de l'Hindoustan. Il n'y a que deux saisons, l'une pluvieuse, l'autre sèche, qui correspondent aux moussons du S.-O. et du N.-E.; la première, du milieu d'avril à septembre; la seconde, d'octobre à avril. Dans la région montueuse de l'Himalaya, on trouve plusieurs pays, habités par des Hindous mêlés de Mongols, et par des Thibétains; la vallée de Kachemir, le Kanaor, le Gherwal, le Kemaon, le Népaul, le Sikkim et le Boutan; l'Assam, grande vallée arrosée par le Brahmapoutre, peuplée de tribus à demi sauvages, est encore une région de transition entre l'Inde, le Thibet et l'Indo-Chine. Au sud de l'Himalaya, entre le Sind et le Brahmapoutre, est une vaste plaine longue de 2,000 kil., arrosée par le Gange et ses affluents. Vient ensuite le plateau du Dekkan, haut de 500 à 700 mètres, qui constitue la presqu'île de l'Hindoustan.

— La population est d'environ 250,000,000 d'habitants, Hindous, Afghans, Béloutchis, Malais, Mongols, Chinois, Guèbres ou Parsis, Arabes, Turcs et Européens, surtout Anglais. On y trouve encore, dans le Dekkan, à Ceylan, des peuples tamouls ou dravidiens de race thibétaine; dans le Nord, les Djates, de même origine, ainsi que les Gorkhas du Népaul, et quelques tribus sauvages de nègres, les Gonds, les Bhils, etc. Les principales religions qu'ils professent sont le mahométisme, le brahmanisme, le bouddhisme, la religion des Sykes, le culte de Zoroastre, le christianisme, et ils les professent en toute liberté, car le gouvernement anglais a grand soin de ne pas inquiéter les croyances religieuses. Quant aux Hindous ou indigènes, ils sont divisés en 25, et si l'on ajoute les tribus sauvages des montagnes, en 50 nations, parlant 50 dialectes différents, parmi lesquels on distingue le hindi, le bengali, le mahratti, le malabar, etc., tous dérivés de deux langues mortes, le sanscrit et le pâli. Les Hindous se divisent en 4 castes: les brahmanes ou prêtres, les kchatriyas ou guerriers, les banians ou agriculteurs, enfin les artisans. Viennent ensuite les parias, dont le contact seul est regardé comme une souillure. Leur littérature, que l'Europe commence à connaître, remonte à la plus haute antiquité; citons leur livre sacré des Védas, avec ses commentaires, les 4 pavédas et les Puranas; de très longs poèmes, le *Mahabharata*, le *Ramayana*; enfin, des ouvrages philosophiques où l'on retrouve tous les systèmes des Grecs et des modernes.

— L'Hindoustan renferme en abondance la plupart des richesses minérales, or, argent, plomb, zinc, étain, cuivre, fer, houille, salpêtre, sel, pierres précieuses et diamants. L'agriculture est arriérée; le sol est cependant d'une grande fertilité naturelle dans toutes les parties arrosées; à côté de nos céréales d'Europe, on trouve la canne à sucre, le café, le palmier, le thé, les fruits en abondance. Les forêts, partout dévastées, donnent encore de beaux bois, palétuviers, cocotiers, teck, santal, ébéniers, bambous, et, au nord, des chênes, des marronniers, des platanes, etc. Le règne animal y est aussi riche que varié: les espèces les plus utiles, buffles, bœufs, chameaux, chevaux, mulets, moutons, chèvres, éléphants, etc.) y vivent à côté des plus dangereuses: ours, loups, chacals, hyènes, lynx, panthères, onces, léopards, tigres, rhinocéros, serpents, oiseaux, insectes de toute nature. L'industrie manufacturière des Hindous est assez prospère; leurs mousselines, percales, draps, taffetas, velours, châles, soieries brochées d'or, etc., sont fabriqués avec une élégance et une solidité telles qu'on les recherche sur tous les marchés d'Europe.

— Les divisions territoriales de l'Inde ont souvent varié; nous nous contenterons d'indiquer les grandes divisions politiques actuelles: 1° l'Hindoustan anglais, comprenant les trois présidences du Bengale, de Bombay, de Madras, l'île de Ceylan et les États protégés; 2° les États indépendants, qui sont le Népaul et le Boutan; 3° les colonies portugaises; 4° les colonies françaises.

— *Inde anglaise*. Nom donné aux vastes territoires qui appartiennent à l'Angleterre dans les Indes orientales. L'Hindoustan anglais se compose de pays qui appartiennent directement à l'Angleterre et des possessions de princes vassaux. Il est partagé en 3 grandes présidences: 1° *Présidence du Bengale*. Elle comprend, dans les possessions immédiates: les provinces inférieures Bengale, Behar et Orissa) et l'Assam; les provinces supérieures ou du nord-ouest (Bénarès, Allahabad, Agrah, Delhi, Rohilcund, Kumaon, Gherwal, Simlah; l'ancien royaume d'Aoude; le Pendjab ou Pundjaub, formé de l'ancien royaume de Lahore et d'une partie de l'Afghanistan oriental; les provinces du centre (royaume de Nagpour, etc.). Les États protégés ou possessions médiates sont: le royaume du Nizam ou du Dekkan; le royaume de Holkar; le royaume de Scindiah; le royaume de Bhopaul ou Bopal; les États du Bundelkund; les États Radjepoutes; le royaume de Bahawalpour; le royaume de Kachemir; le royaume de Sikkim. La partie de l'Indo-Chine anglaise, comprenant les provinces d'Arakan, du Pégu, de Tenasserim, dépend de la présidence du Bengale, dont le chef-lieu est *Calcutta*. 2° *Présidence de Bombay*. Elle comprend, dans les possessions immédiates: des territoires situés dans les provinces du Concan, de Guzerate, d'Aurengabad, de Bedjapour, de Kandeich et du Sind. Les États protégés sont: le royaume de Kolapour; le royaume de Sawant-Warri; le royaume de Guykovar; le royaume de Cambaye; le royaume de Kotch. 3° *Présidence de Madras*. Elle comprend, dans les possessions immédiates: des territoires situés dans les provinces des Circars du Nord, du Carnatic, de Combetour, de Malabar, de Canara et de Balaghat. Les principaux États protégés sont: le royaume de Mysore ou Maissour; le royaume de Cochin; le royaume de Travancore. Ajoutons à ces possessions continentales l'île de *Ceylan*, enlevée aux Hollandais par les Anglais en 1795; les *Laquedives*, appartenant au souverain de Cananore, vassal des Anglais; les *Maldives*, dont le sultan est également tributaire, et les îles *Chagos*, plus au S., qui dépendent du gouvernement de Maurice. Les villes les plus importantes sont Calcutta, Bombay, Madras, Lucknow, Benarès, Patna, Delhi, Agrah, Allahabad, Surate, Lahore, Peschawer, Hyderabad, etc. La population des possessions directes atteint près de 200,000,000 d'habitants; celle des États tributaires dépasse 50,000,000 d'hab. Depuis la révolte de 1857, les possessions qui relevaient de la *compagnie des Indes orientales* relèvent directement de la couronne. Un ministre *secrétaire d'État pour les Indes* est assisté d'un *conseil consultatif* de 15 membres. Un vice-roi ou gouverneur général des Indes réside à Calcutta; il y a un lieutenant gouverneur pour la présidence du Bengale, et des gouverneurs pour les présidences de Bombay et de Madras, assistés d'une sorte de ministère. Chaque présidence est divisée en districts ou *zillahs*, dont le principal fonctionnaire est le *collecteur des impôts*, qui dirige également la justice, la police, les travaux publics, etc. Les possessions médiates sont gouvernées nominalement par des princes indigènes, surveillés par des résidents anglais, et l'on peut mettre des garnisons anglaises dans leurs places fortes. L'armée de l'Angleterre aux Indes s'élève à 190,000 hommes environ, dont 62,000 soldats anglais, 120,000 indigènes, pour la plupart Sykes, Gorkhas ou Hindous, avec quelques régiments nègres. La dette est d'environ 3 milliards et demi; le revenu s'élève à plus de 1,750,000,000 de francs. Les voies de communication sont encore insuffisantes; cependant on a ouvert dans ces dernières années de grandes routes, qui relient les centres les plus importants, Calcutta à Peichawer, Lahore et Moultan; Calcutta à Madras et à Bombay; Agrah à Bombay; Madras à Bombay; Madras à Baypour, etc. On a construit plusieurs canaux de commerce et d'irrigation, surtout dans le haut bassin du Gange. De grandes lignes de chemins de fer vont de Calcutta à Dacca, de Calcutta à Benarès, de Delhi à Mirzapour, de Mirzapour à Bombay, de Bombay à Kouratchi d'une part, à Madras de l'autre, de Madras à Baypour, etc. Une ligne télégraphique va de Londres à Calcutta, en passant par Douvres, Paris, Strasbourg, Vienne, Pesth, Constantinople, le câble du Bosphore, Diarbékir, Bagdad, Bassorah, le câble sous-marin de Bassorah à Gwadel, Béloutchistan, puis Kouratchi, Bombay, Mirzapour.

— *Inde portugaise*. Elle ne se compose guère

que de Goa, Diu et Damaun, débris peu importants des grandes possessions portugaises du XVIe siècle; la population est d'environ 445,000 hab.

— *Inde française*. Elle comprend Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor et Mahé, avec des loges ou comptoirs à Surate, Calicut, Masulipatam. Superficie, 493 kilom. carrés; pop., 285,000 hab., dont 2,000 Européens. Notre commerce avec ces comptoirs est d'environ 20 millions de francs; nous en tirons du sesame, de l'indigo, de l'huile de palme et de coco, du café, des peaux, etc.

— Hist. Les Hindous semblent venus du Nord, du pays appelé l'Arye ou Ariane; les Brahmanes, au moins, seraient originaires de ces contrées, berceau de la race indo-germanique, et auraient soumis les autres populations de l'Inde. Les anciens, sous Darius Ier, Alexandre, Séleucus, n'ont connu que le N.-O. de l'Inde; les Grecs, établis en Égypte sous les Ptolémées, les marchands d'Alexandrie, sous les empereurs romains, firent un commerce régulier avec l'Inde, par la mer Rouge et la mer Érythrée, à la faveur des moussons régulières. Les musulmans, depuis le VIIIe siècle, firent treize invasions successives dans l'Inde. Puis, vers la fin du XIIe siècle, des conquerants afghans vinrent renverser ces conquerants mahométans; de 1193 à 1525, on compte une suite de 26 princes afghans. En 1526, Baber, descendant de Timour, fonda une dynastie mongole. Après la mort d'Aurengzeb, le prince le plus brillant de cette dynastie, 1707, la décadence de l'empire mongol commença; les soubabs, nababs, rajahs, etc., se rendirent de toutes parts independants. Depuis 1498, les Portugais, sous Vasco de Gama, étaient arrivés dans l'Inde par la route de mer; ils l'avaient exploitée pendant le XVIe siècle; puis ils avaient eu pour rivaux et pour successeurs les Hollandais, les Français, les Anglais. Les Européens tirèrent avantage, au XVIIIe siècle, des divisions de l'Inde. Dupleix, le premier, en intervenant dans ces querelles intestines, essaya d'y fonder un empire français; les Anglais furent plus heureux ou plus habiles. Lord Clive, puis Warren Hastings, établirent la domination anglaise sur l'Inde presque entière; leurs successeurs n'ont fait que continuer leur œuvre. Une terrible révolte des Indiens, en 1857, a été étouffée dans des flots de sang.

— INDE TRANSGANGÉTIQUE OU INDE AU DELÀ DU GANGE, OU INDO-CHINE. C'est la plus orientale des trois grandes presqu'îles méridionales de l'Asie. Elle s'étend entre 1° et 26° lat. N. et entre 90° et 107° long. E. Elle a pour bornes: au N.-O., le Thibet; au N., la Chine; à l'E., la mer de Chine; au S., le détroit de Malacca; à l'O., le golfe de Bengale et l'Hindoustan. On trouve sur ses côtes: à l'E., dans la mer de Chine, le golfe de Tonkin, le cap Saint-Jacques, le golfe de Siam et le cap de Cambodge; au S., la presqu'île de Malacca, réunie à l'Indo-Chine par l'isthme de Kraw, terminée au S. par les caps Romania et Bourou, séparée de Sumatra par le détroit de Malacca; à l'O., dans le golfe de Bengale, le golfe de Martaban et le cap Negrais. Les principales îles sont, dans le golfe de Tonkin, les îles des Pirates; dans la mer de Chine, les îles Paracels; Poulo-Condor, au S. du cap Saint-Jacques; Singapour, au S. de la presqu'île de Malacca; Poulo Pinang ou île du Prince-de-Galles, au N. du détroit de Malacca; l'archipel Mergui, à l'O.; les îles Nicobar et Andaman, dans le golfe du Bengale. C'est une région encore peu connue, où l'on trouve: au nord, une haute terre montueuse, couverte d'épaisses forêts, et sillonnée par cinq grandes chaînes de montagnes, qui se detachent du massif du Thibet oriental, et qui encaissent quatre longues vallées parallèles, dirigées du N. au S., arrosées par l'Aracan, l'Iraouaddy, le Selouen, le Tenasserim, le Mé-khong, le Me-nam, le Mé-kong, le Dong-naï et le Song-koi. La partie méridionale est couverte de jungles ou de riches plaines d'alluvion, basses, marécageuses et fécondes. Le climat est generalement chaud et sain, mais débilitant pour les Européens, surtout dans les forêts et les plaines marécageuses. Les typhons sévissent fréquemment dans le golfe de Tonkin et sur les côtes de la Cochinchine, surtout dans la saison sèche, d'octobre à avril. Les richesses minérales sont: l'or, l'argent, l'étain, le cuivre, le zinc, du fer excellent en Birmanie, des pierres précieuses, la houille, l'huile de petrole, le soufre, le salpêtre. Parmi les nombreuses productions de cette terre fertile, on cite: le riz, le sorgho, le mais, la patate, l'igname, le sagou, l'arachide, des fruits en abondance; le cocotier, le bambou, l'arbre à suif, le coton, le chanvre, le jute, la soie, la canne à sucre, le palmier, le café, le thé, le poivre, la muscade, la cannelle, le betel, la noix d'arec, le cardamome, le tabac, l'indigo, le gambir ou gambier, le cachou, la laque, les vernis, le caoutchouc, etc. Les forêts fournissent de précieuses essences, bois de teck, de santal, de fer, d'aigle, d'ébène, etc. Les animaux sauvages sont nombreux, et il y a beaucoup de buffles, de porcs et de volailles. L'Indo-Chine est peuplée: 1° par des nations indochinoises, Annamites, Kaomen, Siamois, Laotiens, Birmans, Mons et Karens; 2° par des Chinois établis dans le royaume de Siam, dans le Cambodge et à Singapour; 3° par des Malais, dans la presqu'île de Malacca, sur les côtes et dans les îles; 4° par des nègres océaniens, dans les montagnes de la presqu'île de Malacca. La civilisation hindoue a pénétré à l'O.; la civilisation chinoise a l'E.; le Mé-kong est comme la limite de ces deux influences diverses. Le bouddhisme est la religion dominante; dans le Tonkin et l'Annam, les lettrés et les mandarins suivent la doctrine de Confucius; les Malais sont musulmans; il y a environ 600,000 chrétiens, dirigés par sept évêques, assistés chacun d'un coadjuteur, français ou espagnol. L'Indo-Chine se divise en 7 parties:

Indo-Chine anglaise.....	9,000,000	d'hab.
Birmanie.....	4,000,000	—
Royaume de Siam.....	6,000,000	—
Empire d'Annam.....	21,000,000	—
Cochinchine française...	2,000,000	—
Royaume de Cambodge.	1,000,000	—
Les 4 royaumes malais de la presqu'île de Malacca....	300,000	—

— INDO-CHINE ANGLAISE. Les possessions anglaises sont situées au N.-O. de l'Indo-Chine; elles comprennent 1° les provinces d'Aracan, du Pégu, de Tenasserim, enlevées aux Birmans et rattachées à la présidence du Bengale; 2° les îles Andaman; 3° le gouvernement des Detroits, comprenant l'île du Prince-de-Galles, la province de Wellesley, Malacca, l'île de Singapour. Les villes principales sont: Akyab et Aracan; Pegu, Rangoun, Bassein, Dalhousie, Prome; Moulmein, Martaban, Amherst, Mergui; Georgetown, Malacca, Singapour.

— INDE NÉERLANDAISE. Nom des possessions de la Hollande au S.-E. de l'Asie. Elles comprennent les îles de Sumatra, Java, Borneo, les Célèbes, les Moluques, etc.

— INDES OCCIDENTALES. Nom donné à l'Amérique, parce que Christophe Colomb, lorsqu'il découvrit le nouveau monde, croyait avoir retrouvé l'Inde en allant toujours à l'ouest.

— INDES ORIENTALES OU GRANDES INDES. V. INDE.

— Absol. *Les Indes* se dit des Indes orientales ou occidentales. Passer dans les Indes. Faire fortune dans les Indes. Tout cela n'est rien en comparaison des sommes immenses qu'il tire des *Indes*. (Le Sage.) Le roi des *Indes* lui offrit cent elephants qui portaient chacun une tour de bois doré. (Volt.) Les *Indes* produisent de tres gros coqs, dont la crête n'est pas rouge, comme celles des nôtres. (Buff.) Il survint un de ces ouragans que l'on appelle aux *Indes* un typhon. (B. de St-P.) Le proverbe indien est bien vrai: Tout Europeen qui vient aux *Indes* gagne de la patience s'il n'en a pas; et il la perd s'il en a. (Id.)

— Fig. Ces jeunes Scythes furent étonnés de voir un nouveau monde, et, retournant dans l'ancien, ils apprirent à leurs compatriotes les nouvelles terres et, si j'ose me servir de ce terme, les *Indes* qu'ils avaient decouvertes. (Montesquieu.)

— INDES (Mer des). V. INDIEN (Océan).

— *Compagnie des Indes*. V. COMPAGNIE.

— *Conseil des Indes*. Assemblée supérieure et permanente, établie en Espagne par Ferdinand le Catholique vers 1511, et specialement chargée de l'administration des colonies.

— Bot. *Canne d'Inde* ou *canne de Congo*. Espèce du genre balisier, remarquable par ses belles feuilles d'un vert clair et ses fleurs d'un rouge pourpre éclatant. || *Œillet d'Inde*. V. OEILLET.

— Ornith. *Coq d'Inde, poule d'Inde*. V. POULE et COQ.

INDÉBATTU, UE. adj. Qui n'a été soumis à aucun débat.

* **INDÉBROUILLABLE**. adj. 2 g. (pron. *ein-dé brou-ll'able, ll* mouill.) Qui ne peut être débrouillé. Fil indébrouillable.

— Fig. Procès indébrouillable. Affaire indébrouillable. Point d'histoire indebrouillable. Le chaos politique le plus *indébrouillable* est celui de l'association germanique. (Linguet.) La question du bien et du mal demeure un chaos *indebrouillable* pour ceux qui cherchent de bonne foi. (Volt.)

INDÉBROUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point debrouillé.

INDÉCACHETABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être decachete. Enveloppes indécachetables.

INDÉCEMMENT. adv. (pr. *ein-dé ça-man*). Contre la decence, l'honnêteté. Être vêtu indécemment. Se découvrir indécemment.

— Contre les bienséances, la civilité, le respect. Agir indecemment. Répondre indecemment à un superieur. Louvois fut accusé de s'être réjoui *indecemment* de la mort de Turenne. (Voltaire.)

* **INDÉCENCE**. s. f. Vice contraire à la decence, à l'honnêteté. Il y a de l'indécence à se vêtir ainsi, à s'exprimer ainsi.

— Manque de civilité, de respect. On fut choqué de l'indécence de sa conduite, de ses manieres. Il se présenta au dîner de la reine tout crotté et ensanglanté des bêtes qu'on avait tuées. La reine lui fit d'augres reproches de son *indécence*. (Voltaire.) L'abbé de Polignac s'était brouillé avec la reine de Pologne jusqu'aux eclats et à l'*indécence*. (St-Simon.)

— Action, propos indécent. Commettre une indécence. Faire des indécences. Dire une indecence, une grosse indécence. Anecdote remplie d'indécences. Ouvrage qui fourmille d'indécences. Le sexe s'avilissant par des *indécences* dont les siècles de nos pères auraient rougi. (Mass.)

— Chose obscène. Cette collection fourmille d'indécences.

* **INDÉCENT, ENTE**. adj. Qui est contraire à la decence, à la pudeur. Action indécente. Paroles indécentes. Posture indécente. Costume indecent. Gravure indecente. Conte indecent. Chanson indecente. De tels plaisirs ne paraîtront peut être *indécents*. (Volt.) Rien ne contribue tant à la perte de la reputation d'une femme qu'un air *indecent*. (Mme de Puysieux.) Philippe, roi de Macédoine, assistant à la vente de quelques captifs, s'y tenait dans une posture *indecente*. (Sall.)

— Qui est contre les bienseances, la civilite, le respect. Toutes ces demonstrations sont indecentes en public. Il est indecent de s'endormir en société. Aucun de nos maîtres n'osa troubler la ceremonie par un rire *indecent*. (Volt.) La raillerie est toujours *indecente*. (Mme de Puysieux.)

— Qui dit ou fait des choses indécentes. Cet homme est indecent dans ses propos.

— INDECENT, s. m. Ce qui est indecent.

* **INDÉCHIFFRABLE**. adj. 2 g. Qu'on ne peut dechiffrer, deviner. Un chiffre à double clef est presque indechiffrable.

— Très difficile à lire, en parlant de l'écriture, de la musique. Lettre indechiffrable. Manuscrit indechiffrable. Moreau indechiffrable. Le poète Bousseau avait un caractere d'écriture *indéchiffrable*? (Frérot.)

— Obscur, embrouille, difficile à expliquer. Passage indéchiffrable. Il y a là deux ou trois vers indechiffrables. Pourquoi se consumer sur des chicanes de temps aussi ardues qu'*indechiffrables*? (Chateaubr.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne dont on ne peut pénetrer les desseins, d'une conduite qui paraît inexplicable. C'est un homme indéchiffrable. Sa conduite est vraiment indechiffrable.

INDÉCHIFFRABLEMENT. adv. D'une manière indechiffrable.

INDÉCHIFFRE, ÉE. adj. Qui n'est point déchiffre. On nous apporte de l'Égypte des caractères non point indechiffrables, mais *indechiffrés*. (Merc.)

INDÉCHIRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être dechire, qui n'est pas susceptible d'être déchiré.

INDÉCHIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déchiré.

* **INDÉCIS, ISE**. adj. Qui n'est point décidé. Point demeuré indecis. Question indecise. Cette bataille de Saint-Denis fut *indecise*, et la France n'en fut que plus malheureuse. (Voltaire.)

— Qui est incertain, douteux. Le succès est encore indécis. La victoire resta longtemps indecise. L'affaire etant *indécise*. (Volt.) L'honneur ne souffre rien d'*indecis* sur son compte. (La Chaussée.)

Lorsque votre beauté, dans son choix *indecis*,
S'essaya sur le pere avant de plaire au fils.
(LEMERCIER.)

— Vague, difficile à reconnaître, à déterminer. Traits indécis. Formes indecises. La lumière indecise du crepuscule. Elle est comme rayée de bandes *indécises* de brun et de fauve. Buff.) Des millions d'êtres de nature *indecise*, oiseaux crapauds, poissons ailes, intestanent les limites mal tracees des deux éléments. (Michelet.)

Elle court aux forêts, ou dans l'ombre *indecise*
Flottent tant de rayons, de murmures, de voix
(V. HUGO.)

— En parlant des personnes, Irresolu, qui ne se détermine qu'avec peine. Homme indécis, toujours indécis. Être encore indecis. Il est indecis sur ce qu'il doit dire, sur ce qu'il doit faire. On peut être *indécis* par excès de lumières ou d'ignorance, par sensibilité comme par froideur. (Boiste.) Si les Clemens furent chrétiens, ce furent donc, on l'avouera, des chrétiens bien *indécis*. (E. Renan.)

— Substantiv. Les *indécis* ressemblent beaucoup aux lâches. (E. Renan.) Il aurait eu pour auxiliaires naturels tous les *indecis*, qui s'accommodent volontiers des demi-mesures. (J. Lavre.)

INDÉCISIF, IVE. adj. Qui n'est point décisif.

* **INDÉCISION**. s. f. Caractère, état d'une personne indecise. Grande indécision. Indecision continuelle, habituelle. Etre dans l'indecision du parti ou sur le parti qu'on doit prendre. Flotter dans l'indécision. Mettre, jeter quelqu'un dans l'indecision. L'*indécision* des princes est au gouvernement ce que la paralysie est au mouvement des membres. (Napoléon.) L'*indecision* est le partage de la mediocrite. (De Lévis.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. L'*indécision* du mouvement dénonce le vide du cerveau. (V. Hugo.)

— Etat de ce qui est insuffisamment limité, déterminé. Indecision du temps, des couleurs. Grâce à l'*indécision* des temps, le recit evangélique ne fait que frôler la réalité. (E. Renan.)

— Admin. Se dit d'une partie indécise, douteuse, dans un compte. Régler les indécisions.

INDÉCISIVEMENT. adv. D'une manière indecise, incertaine.

* **INDÉCLINABILITÉ**. s. f. Gramm. Qualité, état des mots indéclinables.

— Caractere d'une chose inevitable, qu'on ne peut refuser. Donnez aux contre-remontrants l'*indéclinabilite* ou irresistibilite de la grâce. (Fen.)

* **INDÉCLINABLE**. adj. 2 g. Gramm. Se dit, dans les langues qui ont des cas, des noms qui ne se déclinent point, qui ne peuvent être déclinés. Nom indéclinable.

— S'applique aussi, abusivement, aux mots français qui ne prennent ni le genre, ni le nombre. Mot indéclinable. Particule indeclinable. Participe indeclinable. On doit dire *invariable*.

— Qu'on ne peut decliner, eviter. Invitation indeclinable. L'obeissance est la loi *indeclinable* de toute vie humaine. (Le P. Félix.)

— Substant. Nom qui ne se decline point. Les indéclinables. C'est un indeclinable.

INDÉCLINÉ, ÉE. adj. Gramm. Qui n'a point été décliné.

INDÉCOLLABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut decoller; qui ne peut se decoller.

* **INDÉCOMPOSABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être décomposé. Substance indecomposable. Chacun de ces intervalles contient des couleurs qui sont *indecomposables* par le prisme. (Buffon.)

— Fig. Que l'on ne peut analyser. La conscience est un fait primordial, insaisissable, irréductible, *indécomposable* comme la liberte. (Girand.)

INDÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas decomposé. Substance indecomposée. Le langage *indécomposé*. (Lemare.)

INDÉCOUSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut se decoudre; qu'on ne peut découdre.

INDÉCOUVERT, ERTE. adj. Qui n'est point decouvert.

INDÉCOUVRABLE. adj. 2 g. Néol. Qui ne peut être découvert, aperçu, remarqué.

INDÉCRIT, ITE. adj. Qui n'a point été décrit. Plante indécrite.

* **INDÉCROTTABLE**. adj. 2 g. Qu'on ne peut décrotter. Des bottes indecrottables.

— S'emploie ordinairement au figuré, en parlant d'un homme tres difficile à vivre. Homme indecrottable, d'un caractere indecrottable. Quel animal indecrottable! Jamais un si sot homme que celui-ci, jamais un si impertinent que l'autre, jamais rien de plus *indecrottable* que tous les deux. (St-Sim.)

INDÉDOUBLABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut dédoubler.

INDÉFATIGABLE. adj. 2 g. S'est dit pour Infatigable. Fiez-vous-y pour voir à seconder cette ardeur *indefatigable*, pleine, constante et magnanime. (Mont.)

* **INDÉFECTIBILITÉ**. s. f. Qualité de ce qui est indefectible, de ce qui ne peut faire défaut. L'indefectibilité de l'Église. Je crois que cette sorte de divertissement vous amuserait bien autant que l'*indefectibilité* de la matiere. (Mme de Sevigne.)

* **INDEFECTIBLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *indefectus*; fait de *in*, priv., et *deficere*, manquer, faillir) Qui ne peut defaillir, cesser d'être. L'Eglise est indéfectible. En France, le parti de l'ordre est *indefectible*; il n'y en a pas d'autre. (Proudh.) L'autorité surhumaine du pape est toujours *indefectible* par l'assistance de Celui qu'elle represente. (L'abbe Bautain.) Ce ne sont pas les rhéteurs, c'est le sens naturel de l'humanité, c'est le cri de la conscience humaine, qui assure aux héros antiques une *indefectible* immortalite. (P. Janet. Je bois à votre *indéfectible* avenir et à votre indissoluble union avec la France républicaine! (Gambetta.)

INDÉFECTIBLEMENT. adv. D'une manière indefectible. Le pape est venu enseigner *indefectiblement* la verité. (L. Veuillot.)

* **INDÉFENDABLE**. adj. 2 g. Qu'on ne peut défendre. Place, ville indefendable. Cause indefendable. Cette piece, à le bien prendre, est tout à fait *indéfendable*. (Mol. ||On lit dans quelques éditions *indefensable*.

INDÉFENDU, UE. adj. Qui n'est point défendu; qui n'est point garde, protege. Ils mettront à mort un etranger *indefendu* qu'ils regarderont comme un obstacle à l'injustice de leurs desirs. (Le P. Berruyer.

— Attribut. Qui manque de moyens de défense. Poste indefendu. Place, position indefendue.

— S'est employé substantiv. Proteger les veuves, les orphelins, les *indéfendus*. (Velly.)

INDÉFENSABLE. adj. 2 g. Indefendable. Peu usité.

INDÉFENSIBLE. adj. 2 g. S'est dit pour Indefendable. Ceux qui se prennent pour une trop hautaine confiance ne m'en veulent guere moins de mal que ceux qui le prennent pour faiblesse d'une cause *indefensible*. (Mont.)

INDÉFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de défi.

INDEFIGURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point defiguré.

* **INDÉFINI, IE**. adj. Dont on ne peut déterminer la fin, les bornes. Temps indefini. Espace indéfini. Durée indefinie. Époque indéfinie. Ligne indéfinie. Quel effet la liberté *indefinie* du commerce a-t-elle produit? (Dupaty.) Le progrès *indéfini* et continu est une chimère partout démentie par l'histoire et par la nature. (Lamartine.) Le progrès ne s'achève pas, il est *indefini*. (Gambetta.)

— Bizarre, qui ne ressemble à rien de son espèce. Une sorte d'estrade où l'on chantait des complaintes dans un langage *indefini*. (Ger. de Nerval.)

— Bot. Se dit des parties dont la structure n'a rien de constant, ou dont on ne veut point chercher à déterminer le nombre. Étamines indéfinies. Dont le bourgeon terminal s'allonge indéfiniment. Tiges indéfinies. *Inflorescence indéfinie.* Celle où il n'existe pas de bourgeon terminal, où les fleurs naissent à l'aisselle des bractées, et où l'axe peut en outre indéfiniment.

— Chim. *Combinaisons indéfinies.* Combinaisons qui se font en des proportions arbitraires variant entre certaines limites.

— Gramm. *Mode indéfini.* Se dit quelquefois de l'infinitif. *Prétérit ou passé indéfini.* V. PRÉTÉRIT. *Sens indéfini.* Celui qui exprime une idée vague, qui ne s'applique point à un objet déterminé.

— *Log. Proposition indéfinie.* Proposition générale qui convient à tous les êtres de même espèce.

— *À l'indéfini.* loc. adv. Sans bornes.

— *L'indéfini.* s. m. Philos. Ce qui est indéfini. *L'indéfini* n'est point l'infini. Acad. Je mets ici la plus grande distinction entre *l'indéfini* et l'infini. Desc. *L'indéfini* est ce qui se développe entre deux termes infiniment distants, de manière à s'en rapprocher toujours. (Lacordaire.)

* **INDÉFINIMENT**. adv. D'une manière indéfinie. Ajourner indéfiniment une affaire, la conclusion d'une affaire.

— Gramm. Dans un sens indéfini. Mot pris indéfiniment.

* **INDÉFINISSABLE**. adj. 2 g. (rad. *indéfini*. Qu'on ne saurait définir. Des termes indéfinissables. Quand une question embarrasse, qu'elle paraît *indéfinissable* ou insoluble, l'orateur enveloppe son insuffisance dans la proposition d'un ajournement indéfini, et il croit avoir sauvé la patrie. (Sall.)

— F. g. Qu'on ne peut comprendre, s'expliquer. Homme indéfinissable. Caractère indéfinissable. Sentiment indéfinissable. Sensation indéfinissable. Trouble indéfinissable. Une femme ne peut se définir, et de toutes les femmes les Parisiennes sont les plus *indéfinissables* (Duresny.) Sa tête se balançait pesamment par intervalles, et lui donnait un caractère *indéfinissable* de sévérité. (Droineau.) Guillaume éprouva un serrement de cœur *indéfinissable* à voir ainsi s'épuiser Jeanne sous les regards brûlants de cet homme. (G. Sand.) Je désespère de saisir jamais l'expression *indéfinissable* de votre physionomie. (Mérimée.)

INDÉFINITÉ. s. f. Qualité d'une chose indéfinie. Presque inusité.

INDÉFORMABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut déformer.

INDÉFRICHABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être défriché. Des landes indéfrichables.

INDÉFRICHÉ, ÉE. adj. Qui n'est point défriché. Terrain indéfriché.

INDÉFRISABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être défrisé, qui n'est pas susceptible de se défriser. Perruque indéfrisable.

INDÉGONFLABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut dégonfler.

INDÉGUISÉ, ÉE. adj. Qui ne porte aucun déguisement.

INDÉHISCENCE. s. f. (rad. *indéhiscent*). Bot. Privation de la faculté de s'ouvrir spontanément.

INDÉHISCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *indehiscens*; l'at de *in*, priv., et *dehiscere*, s'ouvrir). Bot. Qui ne s'ouvre pas de soi-même. Péricarpe indéhiscent. Fruits indéhiscents.

INDE HIRE. (pr. *ein-dé-i-ré*). Express. lat. employée dans le langage familier et qui signifie hâte, colères.

INDEL. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de palmier du genre élate.

* **INDÉLÉBILE**. adj. 2 g. (ét. lat., *indelebilis*; formé de *in*, priv., et *delere*, effacer). Qui ne peut être effacé. Encre indélébile. Caractère indélébile. Marque indélébile. Tache indélébile.

— Fig. Affront indélébile. Flétrissure indélébile. Le baptême imprime un caractère indélébile. Il n'y a point de caractères *indélébiles* dans le monde que le caractère des hommes. (Volt.) Je vis ma perte dans cet événement, et je sentis que le caractère *indélébile* de femme de chambre ne laissait plus de retour à ma fortune. (Staal. Cri sublime qui affirme plus haut l'immortalité que les pyramides, les sarcophages et les momies *indélébiles* de l'antique Égypte. (P. de St-Victor. Tant il est vrai que ces accusations, même reconnues injustes, laissent des taches *indélébiles*! (A. Dan bot.)

INDÉLÉBILEMENT. adv. D'une manière indélébile, ineffaçable. La possession de la terre lui *indélébilement* le possesseur à l'État. (Turgot.)

INDÉLÉBILITÉ. s. f. Qualité, caractère de ce qui est indélébile, de ce qui ne peut s'effacer. Indélébilité de l'encre.

— Fig. L'indélébilité du mariage. Depuis que le mariage a acquis l'*indélébilité* majestueuse attachée au caractère du sacrement. (Linguet.)

INDÉLECTATION. s. f. (pr. *ein-dé-lek-ta-cion*). Manque de délectation, de ce qui cause du plaisir.

INDÉLÉGABLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait déléguer. Pouvoirs indélégables.

INDÉLIBÉRATION. s. f. (pr. *ein-dé-li-bé-ra-cion*). Défaut, absence de délibération.

* **INDÉLIBÉRÉ, ÉE**. adj. Qui est fait sans délibération, sans réflexion. Acte indélibéré. Les premiers mouvements de la colère peuvent être excusables, parce qu'ils sont *indélibérés*. Acad. Les premiers mouvements de la douleur et de l'indignation sont presque entièrement innocents, parce qu'ils sont presque entièrement *indélibérés*. (Lemaître.)

INDÉLIBÉRÉMENT. adv. D'une manière indélibérée. Agir indélibérément.

INDÉLIBROME. s. m. Chim. Composé de brome et d'acide isamique.

* **INDÉLICAT, ATE**. adj. Qui manque de délicatesse dans les sentiments. Homme indélicat. Il faut être bien indélicat pour se conduire ainsi.

— Se dit aussi des choses. Procédé indélicat. Conduite indélicate.

* **INDÉLICATEMENT**. adv. D'une manière indélicate. Agir indélicatement.

* **INDÉLICATESSE**. s. f. Manque de délicatesse dans les sentiments. Homme connu pour son indélicatesse.

— Action indélicate. C'est une indélicatesse. Quelle indélicatesse!

INDEMANDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point demandé.

* **INDEMNE**. adj. 2 g. (ét. lat., *indemnis*; fait de *in*, priv., et *damnum*, dommage). Jurispr. Dédommagé, qui n'a subi aucun dommage. Sortir indemne d'une affaire. Rendre quelqu'un indemne.

— Par extens. Sortir indemne d'une maladie. Ils voulaient profiter de l'occasion pour sortir *indemnes* de cette guerre. (Thiers.)

INDEMNISABLE. adj. 2 g. Qui peut être indemnisé.

INDEMNISATION. s. f. (pr. *ein-demn-ni-zacion*). Action d'indemniser. Un autre principe non moins important avait été admis, celui de l'*indemnisation* des princes dépossédés, au moyen des sécularisations. (Thiers.) On ne peut insister dans cet ordre d'idées, et on propose, comme *indemnisation* par excellence, les sacrifices de l'État. (J. Garnier.)

INDEMNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Indemniser. S'emploi adjectiv.

* **INDEMNISER**. v. a. Ire conj. (rad. *indemnité*). Payer à quelqu'un le dommage qu'il a souffert. Indemniser quelqu'un d'une perte. Indemniser un propriétaire. Il faut l'indemniser.

— Fig. Dédommager de quelque manière que ce soit. Son amitié, son dévouement m'indemnise de tous mes soins. Tous veulent dicter une paix glorieuse, qui *indemnise* la patrie des sacrifices immenses qu'elle a faits. (Napoléon.)

— S'INDEMNISER. v. pron. Se dédommager. Il s'est indemnisé sur telle somme. Je m'indemniserai sur les bénéfices.

Croquant mainte volaille, escroquant maint fromage,
S'indemnisant à qui mieux mieux. (LA FONT.)

INDEMNITAIRE. s. m. Polit. Nom donné aux émigrés français qui eurent part à l'indemnité du milliard, sous la Restauration.

— Adjectiv. Se dit de ce qui indemnise. Somme indemnitaire.

* **INDEMNITÉ**. s. f. (étym. lat., *indemnitas*; fait de *in*, privat., et *damnum*, dommage). Dédommagement, réparation d'un dommage au profit de celui qui l'a souffert. Indemnité préalable. Indemnité suffisante, insuffisante. Demander, réclamer une indemnité. Obtenir une indemnité. Accorder, adjuger à quelqu'un une indemnité, des indemnités.

— Somme accordée à titre de supplément de traitement; salaire alloué pour un surcroît de travail. Il avait trois cents arpents de bois récemment achetés, mais il les faisait surveiller par le garde d'un voisin, auquel il promettait une *indemnité*. (H. de Balz.)

— Administ. *Indemnité de logement.* Somme accordée à un employé ou à un officier qui n'est pas logé par l'État, et qui a droit à un logement. *Indemnité de route.* Indemnité donnée aux militaires qui voyagent isolément et par étapes, aux indigents, etc.

— Féod. Droit attribué aux seigneurs sur les établissements religieux dans le ressort de leur seigneurie, pour les dédommager des redevances qu'ils auraient pu recevoir ultérieurement à chaque mutation, si le fonds acquis fût resté dans le commerce. || On payait aussi l'indemnité lorsqu'un fief relevant d'un seigneur acquérait un titre qui le faisait relever du roi. || Droit payé au seigneur lorsqu'on obtenait du roi des lettres d'affranchissement.

— Jurispr. Acte par lequel celui qui le fait s'engage à dédommager celui au profit duquel il est fait de la perte, du préjudice qu'il pourrait encourir. || Droit de recours que la femme a sur les biens du mari pour les obligations qu'elle a contractées avec lui pendant le mariage, et dont elle doit être indemnisée entièrement par les héritiers quand elle renonce à la communauté. Si elle accepte, elle n'a droit qu'à la moitié. || Remise sur le prix des baux en cas de non-jouissance, ou de sinistres de force majeure. || *Indemnité pour cause d'utilité publique.* Somme allouée par le gouvernement à celui dont la propriété est aliénée pour cause d'utilité publique. Le principe d'expropriation applicable dans ce cas a été consacré par la loi de 1827.

— Hist. Nom que l'on a donné au traitement que recevaient sous la constitution de l'an III les membres du Corps législatif et ceux du Directoire. || Nom donné aujourd'hui au traitement des députés et des sénateurs. || *Indemnité du milliard.* Somme d'un milliard que les Chambres votèrent, en 1827, pour indemniser les émigrés de la perte de leurs biens confisqués et vendus pendant la Révolution. || *Bill d'indemnité.* Déclaration du parlement d'Angleterre, absolvant les ministres d'un acte illégal par eux commis.

— Fam. et par anal. Tout ce qui absout d'une faute ou d'un reproche encouru.

INDÉMONTRABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut démontrer. Proposition indémontrable. La vérité première et *indémontrable*. (Didier.)

INDÉMONTRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point démontré. Cela reste indémontré.

* **INDÉNIABLE**. adj. 2 g. Que l'on ne peut dénier. Les idées que l'on croyait les plus *indéniables* étaient arguées de faux. (E. Renan.)

INDÉNONCÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été dénoncé.

INDÉNOUABLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait dénouer.

INDÉNOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dénoué.

INDENTATION. s. f. (pr. *ein-dan-ta-cion*). Astron. Échancrure de forme dentelée.

INDENTÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui n'a pas de dents.

— Techn. Qui n'a pas de dentelures.

INDENTURE. s. f. Dipl. Syn. d'ENDENTURE.

— Geogr. Petit golfe, enfoncement que la mer creuse le long d'une côte.

* **INDÉPENDAMMENT**. adv. D'une manière indépendante, sans dépendance. Il s'emploie presque toujours avec un régime précédé de la préposition *de*. Dieu peut agir par lui-même, *indépendamment* des causes secondes. (Acad.) Pour avoir voulu être heureuse *indépendamment* de Dieu. (Boss.)

— Absol. Aux événements de la guerre, il faut agir *indépendamment* dans de certaines occasions. (Hamilt.)

— Sans aucun égard à telle ou telle chose; malgré telle ou telle chose. Indépendamment de ce qui doit arriver. Indépendamment de ce qui doit suivre. Ce qui est bon reste bon, *indépendamment* du mauvais usage que les hommes en ont pu faire. (Chateaubr.)

— Outre, par-dessus, en dehors de. A la mort et à la vie, je vous aimerai et estimerai très *indépendamment* de la qualité de gouverneur du marquis de Grignan. (Mme de Sévig.) *Indépendamment* de ces deux variétés qui se trouvent dans nos climats, il y en a d'autres dans des climats plus éloignés. (Buff.) C'est qu'*indépendamment* du besoin de s'unir, tout mariage suppose une nécessité d'arrangement pour soi-même et pour ce qui doit en résulter. (Id.)

* **INDÉPENDANCE**. s. f. État d'une personne libre de toute dépendance. L'amour, le goût de l'indépendance. Indépendance de caractère. Indépendance d'opinions. Aspirer à l'indépendance. Vivre dans l'indépendance. Tenir beaucoup à son indépendance. Renoncer à son indépendance. Compromettre son indépendance. Un attribut qui ne peut convenir à la créature, c'est-à-dire l'*indépendance* et la plénitude de l'être. (Boss.) Le premier jour de la dignité est le dernier de l'*indépendance*. (D'Agnesseau.) Tous les hommes aspirent à l'*indépendance*; mais cet heureux état, qui est le but et la fin de leurs désirs, est celui dont ils jouissent le moins. (L.) La noble *indépendance* est l'âme les talents. (Millev.) La liberté est le pouvoir de faire et de ne pas faire, mais il y a dans l'*indépendance* quelque chose de plus réfléchi, de moins instinctif. (N. Gallois.)

L'*indépendance* sied très bien
A ceux qui n'ont besoin de rien. (DÉSAUGIERS.)

— Se dit aussi en parlant des peuples. L'indépendance d'une nation. Peuple qui recouvre son indépendance, qui proclame son indépendance. N'allez point alarmer leur noble *indépendance* (des Scythes). (Volt.) Pour les peuples, l'*indépendance* est la force nationale. (Nap. Gallois. La première chose qu'un peuple perd avec l'*indépendance* et la liberté, c'est son histoire. (E. Quinet.)

— Défaut de dépendance, de relation avec deux ou plusieurs choses. Certains hommes ont de la décision dans l'esprit et de l'irrésolution dans le cœur, preuve évidente de l'*indépendance* radicale de la volonté. (J. Simon.)

— État de celui qui ne dépend de personne sous le rapport de la fortune. Jouir d'une heureuse indépendance.

— Hist. Nom d'un parti politique dont Cromwell et Vane étaient les chefs. V. INDÉPENDANT. || *Guerre de l'indépendance.* Guerre qui eut lieu entre l'Angleterre et ses établissements d'Amérique (1774-1783), et qui se termina par l'affranchissement des Américains et la reconnaissance de la république des États Unis.

— Jeux. Se dit au boston de l'action de faire seul un certain nombre de levées. Faire, demander une petite, une grande indépendance. Le nom de ce jeu, comme le terme d'*indépendance*, datent de l'affranchissement des États-Unis.

* **INDÉPENDANT, ANTE**. adj. Qui ne dépend point de telle personne, de telle chose. Corps d'armée indépendant du général en chef. Piété indépendante des circonstances. Service indépendant de l'administration. Le plaisir qu'on trouve à voyager dans sa chambre est à l'abri de la jalousie inquiète des hommes; il est *indépendant* de la fortune. (X. de Maistre.)

— Se dit aussi des choses qui n'ont aucun rapport, aucune connexion avec une autre. Cela est indépendant de la question. Il est très clair que plus je rends son bien-être *indépendant* soit des volontés, soit des jugements des autres, plus je coupe en lui tout intérêt à mentir. (J.-J. Rousseau.) Cette expression des passions est *indépendante* de la volonté. (Buff.) Il résulte encore de la vue des ruines un autre sentiment *indépendant* de toute réflexion, c'est celui de l'héroïsme. (B. de St-P.

— Absol. Libre de toute dépendance. Être indépendant, tout à fait indépendant. Peuple indépendant. Nation indépendante. Les douze villes de l'Attique fondées par Cécrops étaient devenues autant de républiques qui toutes avaient des magistrats particuliers et des chefs presque *indépendants*. (Barth.) Ils sont à demi domestiques sans être assujettis ni moins *indépendants*. (Buff.)

Vivre libre et bâté n'est pas chose facile.
Ne le crois pas *indépendant*,
Mon ami, tu n'es qu'indocile. (ARNAULT.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses. Existence indépendante. La vraie vertu a pour eux quelque chose d'âpre; elle leur paraît austère et *indépendante*. (Fénelon.) Puisque vous aimez mieux servir que de mener comme moi une vie libre et *indépendante*, vous aurez un maître incessamment. (Le Sage.)

Aux tyranniques lois d'un monde que j'oublie
Je ne soumettrai plus mes goûts *indépendants*.
(PARNY.)

— Se dit aussi d'une fortune, d'une position qui ne dépendent de personne. Sa fortune est tout à fait *indépendante*, et son âme encore plus. (Mme de Staël.)

— Qui ne veut dépendre de personne, qui ne se laisse point dominer. Caractère, esprit indépendant. Âme indépendante. L'esprit *indépendant* est-il esclave dans ce palais? (N. Marmier.) C'était là de la politique généreuse dans une âme *indépendante*. (Ch. Nodier.)

— Géol. *Formations indépendantes.* Celles qui ont été retrouvées les mêmes dans des contrées éloignées les unes des autres, quoique superposées indifféremment sur l'une de celles qui sont plus anciennes.

— Horlog. *Secondes indépendantes.* Dans une montre, Secondes dont le mouvement est séparé de celui des heures.

— INDEPENDANT. s. m. Hist. Membre d'un parti politique qui se forma en Angleterre vers 1644, et qui était beaucoup plus exagéré que les puritains et les presbytériens. Les indépendants voulaient l'abolition de tout gouvernement spirituel, et une république entièrement libre, où il n'y aurait eu aucune distinction d'ordres ni de rangs. Maîtres du Parlement, ils établirent la commission qui jugea et condamna Charles Ier, en 1649. Cromwell et Vane étaient les chefs des indépendants, que l'on appelait aussi *niveleurs*. La secte des *indépendants*. (Acad.) || On a aussi donné le nom d'indépendants aux Américains qui combattirent en 1775 contre l'Angleterre, pour s'affranchir du gouvernement de la métropole.

— Hist. relig. Nom que l'on donne à tous les dissidents d'Écosse et de Hollande qui rejettent l'autorité des synodes et croient que chaque congrégation particulière a toute la puissance nécessaire pour se gouverner elle-même.

— Syn. comp. INDÉPENDANT, LIBRE. On est *indépendant* lorsque, n'ayant aucun rapport de dépendance ou de sujétion avec les autres, on peut vouloir ou ne pas vouloir faire une chose; on est *libre* lorsque, n'étant asservi par aucune contrainte, empêché par aucun obstacle, on peut faire ou ne pas faire ce qu'on veut.

INDÉPENDANTISME. s. m. Hist. Parti des indépendants. || Opinion politique et religieuse des indépendants d'Angleterre. Il est question de savoir si vous voulez éviter l'*indépendantisme* pour me servir de votre terme, que je trouve fort bon. (Boss.)

— Hist. relig. Doctrine de la secte des indépendants écossais ou hollandais.

INDÉPENSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dépensé.

INDÉPLORABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être déploré. Événement indéplorable.

INDÉPLORÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été déploré.

INDÉPOUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ein-dé-pou-llé, ll* mouill.). Qui n'a point été dépouillé.

* **INDÉRACINABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être déraciné. Arbre indéracinable.

— Fig. Idées, préjugés indéracinables. La passion de l'égalité est maintenant *indéracinable*. (Bignon.)

INDÉRACINÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déraciné, qui reste enraciné.

INDÉRAILLABLE. adj. 2 g. (pr. *ein-dé-ra-llable, ll* mouill.; ét. lat., *in*, priv., et *rail*). Qui ne peut sortir du rail.

* **INDESCRIPTIBLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, préf. négat.; *describere*, décrire). Qui ne peut être décrit. Bonheur indescriptible. Les Alpes, les Pyrénées offrent des vues hautes, immenses, majestueuses, *indescriptibles*. (Raumond.) Les marins de la Manche connaissent tous ces *indescriptibles* phosphorescences. (V. Hugo.)

INDESCRIPTIBLEMENT, adv. D'une manière indescriptible.

INDESIRABLE, adj. 2 g. Qui n'est point désirable, qui ne doit pas être désiré.

INDESTITUABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut destituer. Syn. d'INAMOVIBLE.

* **INDESTRUCTIBILITÉ**, s. f. Qualité, état de ce qui est indestructible.

* **INDESTRUCTIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, préf. nég.; *destruere*, détruire). Qui ne peut être détruit. Germe indestructible. Leur masse *indestructible* a fatigué le temps. (Delille.) La chaume s'est par degrés convertie en un métal plus pur, et après avoir longtemps traîné à terre, elle brille enfin suspendue à la voûte *indestructible*. (Sainte-Beuve.)

— Fig. Une haine atroce et *indestructible* s'invétéra entre eux et leurs maîtres. (Volt.) Faire d'une amitié d'enfance un amour profond; d'un lien de parenté, une chaîne *indestructible*. (G. Ohnet.)

INDESTRUCTIBLEMENT, adv. D'une manière indestructible.

INDÉTERMINABILITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est indéterminable. L'*indéterminabilité* de la valeur. (Proudh.) Très peu usité.

INDÉTERMINABLE, adj. 2 g. Que l'on ne saurait déterminer.

* **INDÉTERMINATION**, s. f. (pr. *ein-dé-ter-mi-na cion*). Manque de détermination, de résolution. Indétermination ridicule, funeste. Être dans l'indétermination. Je sus à Versailles que ce qui retenait la déclaration de la dame d'honneur était l'*indétermination* sur la date d'atours. (St-Sim.)

— Algèb. Caractère de ce qui n'est pas déterminé. L'indétermination d'une formule.

— Philosoph. Défaut, absence de conditions déterminantes. C'est l'*indétermination* de ces rapports, la facilité de les saisir, et le plaisir qui accompagne leur perception, qui a fait imaginer que le beau était plutôt une affaire de sentiment que de raison. (Diderot.)

* **INDÉTERMINÉ, ÉE**, adj. Qui n'est pas déterminé, fixé. Temps indéterminé. Espace indéterminé. Faisant peu de fond sur une réponse générale et *indéterminée*. (Bourdal.)

— En parlant des personnes, Irrésolu, indécis. Il est encore indéterminé.

Prendrez-vous une charge à la cour, à l'armée ?
— Mon âme dans ce choix est *indéterminée*.
(REGNARD.)

— Mathém. *Grandeur indéterminée*. Grandeur qui n'a point de bornes prescrites, et que l'on peut prendre si grande ou si petite que l'on veut. || *Problème indéterminé*. Problème que l'on peut résoudre d'une infinité de manières différentes, qui toutes satisfont à la question. || *Quantités indéterminées*. Celles que l'on introduit dans le calcul sans leur assigner actuellement une valeur déterminée.

— INDÉTERMINÉ, s. m. Problème indéterminé. || *Méthode des indéterminés*. Méthode analytique de former des séries ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition.

* **INDÉTERMINÉMENT**, adv. D'une manière indéterminée, vague. Ne promettre qu'indéterminément. Mot employé indéterminément. L'aristocratie peut se resserrer jusqu'au plus petit nombre *indéterminément*. (J.-J. Rousseau.)

INDÉTERMINISME, s. m. Philos. Doctrine contraire à celle du déterminisme, et qui reconnaît le libre arbitre.

INDÉTERMINISTE, s. m. Philos. Partisan du système de l'indéterminisme.

INDÉVELOPPABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut développer.

INDÉVIDABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être dévidé.

INDEVINABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être deviné. Énigme indevinable. Il y a des choses *indevinables* pour un jeune homme bien né. (Chamfort.)

— Par extens. Se dit des personnes. Soyez impénétrable, soyez *indevinable*, dépaysez les curieux. (Volt.)

INDEVINÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été deviné.

INDÉVORABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être dévoré.

* **INDÉVOT, OTE**, adj. Qui n'a point de dévotion, qui n'a aucun goût, aucun respect pour les pratiques religieuses. Homme indévot. Femme indévote. Le peuple, de nos jours, est profondément *indévot*. (Proudh.)

— Se dit aussi des discours, du ton, des manières et des choses. Tenir des discours indévots. Parler d'un ton indévot. Afficher un air indévot. Contre un siècle *indevot* plein d'une sainte rage... (Volt.)

— Substantiv. en parlant des personnes. Un indévot. Une indevote. Fuir les indévots. C'est un *indévot*, une *indevote*. (Acad.) Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes un *indévot*, et que Dieu vous est devenu indifférent. (Racine.)

Laissez-là, croyez-moi, gronder les *indévots*,
Et sur votre salut demeurez en repos. (BOILEAU.)
Soit âme pure et sainte
Méprisant l'or, mais il était en crainte
Qu'il ne tombât aux mains des *indevots*.
(VOLTAIRE.)

* **INDÉVOTEMENT**, adv. D'une manière indevote. Se comporter indévotement. Assister indévotement aux offices.

* **INDÉVOTION**, s. f. (pr. *ein-dé-vo-cion*). Manque de dévotion, de respect pour la religion, les pratiques religieuses. Indévotion scandaleuse. Se piquer d'indévotion. Il est rare que la tiédeur n'enfante pas l'*indévotion*. (Marivaux.) On attribuait à l'*indévotion* du duc de Vendôme les succès de l'hérétique Marlborough. (Condorc.)

INDÉVOUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas dévoué.

* **INDEX**, s. m. (ét. lat., *index, icis*; fait de *indicare*, indiquer). Table des matières d'un livre. L'index d'un livre, d'un ouvrage. Index historique. Index géographique. Chercher dans l'index. Il m'envoya un *index* et ensuite une préface. (Boss.) Les nomenclatures ne sont que des *index* plus ou moins bons, plus ou moins commodes. (Séneh.)

— Absol. Se dit surtout des tables analytiques qui se trouvent à la suite des bonnes éditions des classiques latins, et dans lesquelles chacun des mots employés par l'auteur est accompagné de l'indication de la phrase dont il fait partie. Ces index rendent les recherches très faciles. Virgile, Tacite avec index. Les éditions dites *variorum* ont toutes des index.

— *Index purgatoire*, ou simplement *Index*. Catalogue des livres défendus à Rome. Livre mis à l'index purgatoire. Livre qui est à l'index. Ce qui est encore bien digne de remarque, c'est que l'arrêt du parlement fut mis à l'*index* de Rome (Volt.) || *Index expurgatoire*. Catalogue des livres dont la publication n'est défendue que jusqu'à ce qu'ils aient été purgés ou corrigés. Ouvrage qu'on n'a mis qu'à l'index expurgatoire.

— Fig. *Mettre une chose à l'index*. La prohiber, faire défense de la publier, de l'exposer en vente. Livre mis à l'index par la police. Gravure que la police a mise à l'index. On dit de même : Livre, gravure qui est à l'index de la police, qui est à l'index.

Mais Voltaire et sa coterie
Sont à l'*index* en Barbarie. (BÉRANGER.

— Par extens. Cet homme est à l'index, a été mis à l'index par tous ceux qu'il fréquentait.

— Arg. *Travailler à l'index*. Travailler à prix réduit.

— Anat. Nom donné au doigt qui est placé entre le pouce et le médius, parce qu'il sert à indiquer les objets dont on parle. On dit aussi l'*indicateur*.

— Mécan. Aiguille portée par un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé. | Objet quelconque mobile le long d'une graduation.

— Hist. relig. *Congrégation de l'index*. V. CONGREGATION.

— Adjectiv. Le doigt *index*. (Acad.)

INDEXTÉRITÉ, s. f. Défaut, manque de dextérité.

INDI, s. m. Ling. Ancien idiome des Hindous, dérivé du sanscrit. On écrit aussi *hindi*.

INDIANA, Géogr. État de la confédération des États Unis, faisant partie du groupe des États de l'Ouest. Il a pour bornes : le Michigan, au N. ; l'Ohio, à l'E. ; l'Illinois, au S. ; le Kentucky, à l'O. Il est arrosé par l'Ohio et la Wabash. Superficie, 94,143 kilom. carrés ; pop., environ 2,000,000 d'hab. Villes principales *Indianopolis*, New-Albany, Vincennes, Vevay, Michigan, etc. Riches mines de houille ; sol uni et fertile. Colonisé en 1730 par les Français, qui y fondèrent Vincennes, il passa aux mains de l'Angleterre en 1765. Organisé en territoire en 1801, il fut admis dans l'Union en 1816.

INDIANISME, s. m. Caractère, aspect indien.

— Études qui se rapportent à l'Inde, à son histoire, à sa littérature et à ses langues.

— Philol. Forme de langage propre aux Indiens.

INDIANISTE, s. m. (rad. *indianisme*). Philol. Celui qui connaît les langues de l'Inde, qui en fait l'objet particulier de ses études. Un savant indianiste.

INDIANITE, s. f. Minér. Substance que l'on rencontre par couches dans le micaschiste des Indes.

INDIANOLOGIE, s. f. (ét. fr., *indien*; gr. λόγος, discours). Science qui a pour objet l'étude de l'histoire, des mœurs, du langage et des races des Indiens, ou indigènes de l'Amérique du Nord.

INDIANOPOLIS Géogr. Capitale de l'Indiana (Etats-Unis), sur le White-River, à 700 kil. O. de Washington. Sept lignes de chemin de fer y aboutissent ; 75,000 hab.

INDIBILIS, Géogr. anc. Ville d'Hispanie (Tarraconaise). Aujourd'hui *Xerta*.

INDIBILIS Prince des Ilergètes, en Espagne, allié tantôt des Romains, tantôt des Carthaginois, qui se disputaient l'Espagne ; après avoir tour à tour trahi les deux partis, il finit par être complètement défait (207 par Cn. Scipion, qui le prit et lui pardonna. Sur le faux bruit de la mort de Scipion, il se souleva de nouveau, mais il fut vaincu et périt sur le champ de bataille, 205 av. J.-C.

INDICAN, s. m. ou **INDICANE**, s. f. Chim. Substance incolore trouvée dans la gaude et qu'on suppose contenue dans plusieurs plantes fournissant l'indigo bleu. Elle se trouve aussi dans le sang, la sueur et l'urine pendant certains états pathologiques.

INDICANT, ANTE, adj. et. lat., *indicans*; de *indicare*, indiquer). Médec. Qui donne des indications.

* **INDICATEUR, TRICE**, adj. Qui indique. Poteau indicateur. Témoin indicateur. Domestique indicateur.

— Anat. *Doigt indicateur*. L'index. | *Muscle indicateur*. Muscle extenseur de ce doigt. C'est le cubito-sus-phalangettien de l'index.

— Mar. *Colonne indicatrice*. Sur les côtes de l'Océan, Nom d'une colonne qui indique la hauteur des marées.

— INDICATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui indique un coupable, qui le fait connaître. La déposition d'un indicateur. Un esclave pouvait être *indicateur*, mais il ne devait pas servir de témoin. (Acad.) Dans un État où il y a des esclaves, il est naturel qu'ils puissent être *indicateurs*. (Montesq.)

— Personne qui, sans être spécialement attachée à la police, lui donne habituellement des renseignements.

— INDICATEUR, s. m. Anat. Synon. d'INDEX. Entre le pouce et l'indicateur. On lui a coupé l'indicateur.

— Bibliogr. Nom de livres fournissant des renseignements propres à guider. Indicateur des rues de Paris. L'*indicateur* des chemins de fer. (Acad.)

— Mécan. Nom d'appareils divers servant à indiquer le travail accompli, ou l'état de tension de la vapeur dans une machine.

— Ornith. Genre de passereaux zygodactyles, voisin des coucous, comprenant quatre espèces africaines. Cet oiseau, grand amateur de miel et de cire, est très vénéré des Hottentots, auxquels sa présence et ses cris révèlent les endroits où se trouvent des nids d'abeilles sauvages.

— Télégr. Nom de deux pièces mobiles qui étaient placées à l'extrémité du tilleul d'un télégraphe aérien, et à l'aide desquelles on exécutait les signaux, en leur imprimant différentes directions.

— INDICATRICE, s. f. Géom. Nom d'une courbe qui permet de déterminer en chaque point la courbure des différentes courbes tracées sur la surface et passant par ce point.

* **INDICATIF, IVE**, adj. Qui indique. Signe indicatif. Les symptômes indicatifs d'une maladie, d'une crise. Les preuves *indicatives* de la venue du Messie. (Boss.)

— Gramm. *Mode indicatif*. L'indicatif.

— Mar. *Colonne indicatrice*. Colonne qui sert à marquer la hauteur des marées sur les rivages de l'Océan.

— Philol. Se dit d'une des six sortes de caractères employés dans l'écriture des Chinois. Les caractères indicatifs expriment des rapports de position ou de forme.

— Théol. *Formule indicative*. Formule absolue d'un sacrement, par laquelle le prêtre semble parler en son nom. Ainsi la formule du baptême est indicative, puisqu'elle commence par ces mots : Je te baptise, etc.

— INDICATIF, s. m. Gramm. Mode des verbes, qui sert à exprimer l'idée d'affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une manière directe, positive, sans dépendance d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte. Dans la conjugaison, l'*indicatif* est le premier mode. (Acad.)

— L'*indicatif* se compose de huit temps. Le présent : *J'abandonne* Solyme, et votre frère, et vous. (Volt.) L'imparfait : *J'abandonnais* à la cruauté de Protésilas ceux qui parlaient contre lui. (Fén.) Le prétérit ou passé défini : Christine *abandonna* le trône pour les beaux-arts. (Volt.) Le prétérit ou passé indéfini : *J'ai abandonné* Ithaque pour chercher mon père. (Id.) Le prétérit ou passé antérieur : Les habitants *eurent abandonné* la ville avant que l'ennemi y entrât. Le plus-que-parfait : La fortune *l'avait abandonné* au commencement de la campagne. (Mass.) Le futur : Je vous *abandonnerai* à vos anciens malheurs. (Fén.) Le futur antérieur : Les ennemis *auront abandonné* la ville lorsque l'ennemi y entrera. (Vertot.)

— Télégr. Nom de certains signes conventionnels qui désignent chacun un des bureaux télégraphiques.

* **INDICATION**, s. f. (pr. *ein-di-ka-cion* ; ét. lat., *indicatio*; fait de *indicare*, indiquer, montrer). Action par laquelle on indique. Être reconnu, être arrêté sur l'indication d'un tel. Je me suis adressé à lui sur votre indication.

— Renseignement, désignation. Indication utile. Fausse indication. Donner, fournir une indication, des indications. Table pleine d'indications erronées, fautives. Le premier trait de la description d'un oiseau doit être l'*indication* de la ressemblance ou de la différence du mâle et de la femelle. (Buff.)

— Ce qui indique, ce qui sert à faire connaître une chose. Son silence est une indication de l'embarras qu'il éprouve, une indication qu'il se sent coupable.

— Jurispr. Déclaration. Fausse indication des lieux. Une caution requiert la discussion préalable de l'indication des meubles. | *Indication de paiement*. Convention par laquelle un débiteur charge une personne avec laquelle il traite de payer à son acquit son propre créancier. || *Indication de juges*. Syn. de REGLEMENT DES JUGES.

— Médec. Mode de traitement indiqué par les symptômes. Suivre l'indication. || *Indication rationnelle*. Celle dans laquelle on a rapport qui existe entre les symptômes d'une maladie et les moyens que l'on choisit pour la combattre est toujours soumis au raisonnement. || *Indication empirique*. Celle qui fait prescrire tel remède, parce que l'expérience a appris qu'il avait produit de bons effets dans des maladies semblables.

INDICATOIRE, adj. 2 g. Qui indique.

— Se dit quelquefois pour Index signifiant le Catalogue imprimé des livres défendus à Rome.

INDICATORINÉ, ÉE, adj. Ornithol. Qui ressemble à un indicateur, qui se rapporte à cet oiseau. | INDICATORINÉES, s. f. pl. Division de la famille des coucous, qui comprend le seul genre indicateur.

* **INDICE**, s. m. (ét. lat., *indicium* ; fait de *indicare*, indiquer). Signe apparent et probable qu'une chose existe. Puissant indice. Sûr indice. Léger indice. Faible indice. De simples indices. Des indices trompeurs. Les indices d'un crime. Avoir, fournir des indices. Action qui est l'indice d'une belle âme. L'indice d'un mauvais caractère. Puisque de ce forfait vous avez des *indices*. (Th. Corn.) Son habit dépose contre lui ; les juges regardent cet *indice* comme une certitude (Volt.) Le mensonge et l'indiscrétion sont *indices* l'un de l'autre. (Lingré.) L'Angleterre interprétait nos regrets de l'abandon de notre conquête comme l'*indice* d'un esprit de recouvrement. (Barrault.) Redoutez le faux jour d'un spécieux *indice*. Lemierre. Bien des *indices* avaient causé de l'inquiétude à ceux qui le connaissaient. (E. Renan.)

— Par extens. Aussi sert-il d'*indice* au chasseur pour chasser le gibier. (Buff.)

— Révélation, dénonciation. Si pourtant quelque grâce est due à mon *indice*. (Corn.)

Si vous rompez le coup, prévenez les *indices*
Perdez Serforius, ou perdez vos complices.
(CORNEILLE.)

— Syn. d'INDEX au sens de Catalogue des livres défendus à Rome.

— Algèb. Signe particulier que l'on ajoute à une lettre destinée à représenter dans un même calcul deux ou plusieurs grandeurs analogues. || Chiffre que l'on place au milieu d'un radical, pour marquer le degré de la racine.

— Anat. *Indice céphalique*. Nom donné à une fraction décimale produite par la division du plus petit diamètre d'un crâne, par le plus grand diamètre de ce même crâne. || Nombre indiquant le rapport entre l'angle facial d'une tête et celui d'une autre.

— Mar. Tout ce qui fait juger de l'approche d'une terre. Les indices sont très variables : ce sont ordinairement le changement de couleur de la mer, les oiseaux, les poissons, les orages, l'état du ciel ou de l'horizon. Recueillir les indices. Se fier aux indices.

— Phys. *Indice de réfraction*. Rapport existant, dans un même rayon, entre l'angle d'incidence et l'angle de réfraction.

* **INDICIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *dicere*, dire). Qu'on ne saurait exprimer. Joie indicible. Plaisir indicible. Douleur indicible. C'est alors qu'elle ne se regarde plus qu'avec des horreurs *indicibles*. (Mass.) Cette bouche entr'ouverte, ces bras tendus, ce corps un peu penché sont d'une expression *indicible*. (Diderot.) Un accablement *indicible* pesait dans l'air. (G. Flaubert.) Sa petite bouche prenait une *indicible* expression de dédain. (Mérimée.)

— S'est pris autrefois substantiv.

Certes je trouve
Facile chose à faire un impossible,
Et fort aisée à dire un *indicible*. (MAROT.)

INDICIBLEMENT, adv. D'une manière qui ne peut être exprimée. Être indiciblement heureux.

INDICOLITHE s. m. (ét. gr., ἰνδικόν, couleur bleue de l'indigo ; λίθος, pierre). Minér. Tourmaline bleue.

INDICT, s. m. (ét. lat., *indictum* ; de *indicere*, prescrire). Anc. cout. Annonce, indication d'une époque à laquelle devait se tenir une assemblée, une foire, un marché.

* **INDICTION**, s. f. (pr. *ein-dik-cion* ; rad. *indict*). Convocation à jour fixe d'un concile, d'un synode. Bulle d'indiction. Depuis l'indiction de tel concile jusqu'à son ouverture.

— Invitation à faire une certaine chose à un jour donné. Indiction du jeûne. L'*indiction* d'un jeûne impose à tout le corps des fidèles. (Mass.)

— *Indiction* a encore signifié anciennement Lettre de créance.

— Antiq. rom. Tribut qu'on levait en nature, à des époques indéterminées, et seulement quand le besoin s'en faisait sentir, soit à Rome, soit dans les provinces.

— Chron. *Indiction chronologique*. Période imaginée au plus tôt sous Constantin, au plus tard sous Constance ; elle embrassait un espace de quinze années julienne, au bout duquel se faisait probablement une révision cadastrale, et commençait le 24 septembre. C'est du temps de Charlemagne que les papes comptèrent par indictions. Ils firent remonter la première au 1er janvier de l'an 313 ap. J.-C. De la la distinction entre l'indiction impériale ou césarienne,

et l'indiction romaine ou papale. Il y eut plusieurs cycles d'indiction qui commençaient à des époques peu éloignées de l'indiction romaine, et qui ne furent en usage que dans les IVe et Ve siècles : *l'indiction orientale*, qui commençait en 313 ; *l'indiction proconsulaire d'Afrique ou indiction carthaginoise*, en l'an 314 ; *l'indiction africaine ou indiction du diocèse d'Afrique*, en 315 ; *l'indiction constantinopolitaine* qui date du 1er septembre 312. Elle fut constamment employée par les Grecs. || *Indiction première, indiction seconde*, etc. La première, la seconde année, etc., de chaque indiction.

— Hist. Impôt foncier annuel, sous le Bas-Empire.

INDICTIVE, adj. f (ct. lat., *indictivus* ; fait de *indicere*, annoncer, ordonner ; Antiq. rom. Se dit des fêtes qui étaient ordonnées par les magistrats. Fêtes indictives. On dit mieux *fêtes impératives*. || *Funérailles indictives*. Celles qui étaient accompagnées de jeux plus somptueux que les simplidiaires.

* **INDICULE**, s. m. (ct. lat., *indiculum*, diminut. d'*index*. Petit placet. Ce qui montre, annonce quelque chose. Peu usité.

— Autrefois, Profession de foi. L'indicule des évêques lombards. || Lettre de recommandation adressée à un particulier.

— Diplom. S'est dit d'une lettre d'avis ou de notification qu'on adressait à une église, à des magistrats, etc.

INDIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante des Indes. Un Indien. Une jeune Indienne. Cette dame était veuve d'un noble *Indien* qui lui avait laissé assez de richesses pour vivre d'une manière convenable à sa qualité. (Le Sage.) Vous venez de me vanter l'esprit des *Indiennes* de Petapa, sans me faire aucune mention de leur beauté. (Id.) Cette leçon les rendit sages, et depuis ce temps les *Indiens* respectèrent les Gangarides. (Volt.) C'est, ajouta le chef des Reipoustes, un *Indien* de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer, si l'on en est seulement touché. (B. de St-P.) Un *Indien* parut aux pieds de son trône, en faisant avancer un cheval sellé, bridé, et richement harnaché. (Gallois.)

— Nom donné abusivement aux aborigènes de l'Amérique, après la découverte du nouveau monde, parce que les premiers qui abordèrent dans cette région crurent avoir rencontré l'Inde.

— Loc. proverb. *Faire l'échange de l'Indien*. Echanger une chose de petite valeur contre une autre qui a plus de prix.

— adj. Qui appartient, qui a rapport à l'Inde et à ses habitants. Usage indien. L'antiquité indienne. Les fables indiennes. Cela fait frémir la nature *indienne*, qui est en tout différente de la leur. (Volt.)

— B.-arts. *Architecture indienne*. Système de construction qui domine dans les anciens édifices, la plupart religieux, de l'Hindoustan. L'absence d'inscriptions et de variations dans les goûts ou le style empêche de classer par époques les monuments de l'architecture indienne. Ces monuments consistent, pour la plupart, en souterrains creusés dans le roc et ornés de colonnes massives qui ont été laissées dans l'œuvre, ou en masses de rochers élevés qui ont été travaillées au ciseau, et auxquelles on a donné la forme de pyramides à plusieurs étages appelées *pagodes*. On ne trouve dans les monuments indiens aucune indication de voûtes ou d'arcades.

— Techn. *Peigne à l'indienne*. Chez les tabletiers. Peigne d'ivoire ou d'os à dents fines les deux côtés.

— Géogr. *Océan indien*, ou *Mer des Indes*. Nom de la partie du Grand Océan qui s'étend entre l'Afrique à l'O., l'Asie au N., et les îles de l'Océanie à l'O. Il forme surtout le golfe Arabique ou mer Rouge, le golfe d'Oman et le golfe du Bengale.

— *Territoire indien*. V. TERRITOIRE.

— Linguist. *Langues indiennes*. Classe de langues parlées dans les Indes orientales. Elles comprennent la *famille sanscrite* avec le sanscrit et le prâcrit, le pâli, l'hindoustani, le bengali, le tzigari, etc., et la *famille malabare* avec le malabare, le tamoul, etc.

— *L'indien*, s. m. Se dit par excellence du sanscrit. Des livres écrits en indien.

— Médec. *Méthode indienne*. Nom d'une certaine méthode d'autoplastie.

— Myth. anc. *Bacchus indien*. Se dit de Bacchus conquérant des Indes. || *Hercule indien*. Nom donné parfois à Hercule, parce qu'on lui attribue un voyage dans l'Inde.

—INDIEN, s. m. Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre calliomore.

INDIENNAGE, s. m. L'abrique d'indiennes ou toiles peintes et imprimées. Dans les *indiennages*, l'impression de seconde main est faite par des femmes. (J. Simon.)

* **INDIENNE**, s. f. Comm. Toile de coton peinte ou imprimée qui se fabrique dans les Indes. Belle indienne. Robe, lit d'indienne. Rideaux d'indienne. Un magasin d'indiennes. Le dessin, la couleur d'une indienne. || Toile feinte en Europe, à l'instar des véritables indiennes. Indienne de Rouen, de Mulhouse, etc. Indienne bon teint, mauvais teint. M. Fazy avait fait une fabrique d'*indiennes*. (J.-J. Rouss.)

—S'est dit pour Robe de chambre d'indienne. Je me suis fait faire cette *indienne*-ci. — Elle est fort belle. (Mol.)

INDIENNERIE, s. f. Ensemble des choses se rapportant à l'industrie et au commerce des indiennes. Que représente l'*indiennerie* à côté de la filature et du tissage? (Thiers.)

INDIENNEUR, EUSE, s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les fabriques d'indiennes. Lorsque l'*indienneur*, c'est-à-dire l'imprimeur d'étoffes, se présente au tisseur français... (Thiers.)

* **INDIFFÉREMMENT**, adv. Avec indifférence, froideur. Traiter quelqu'un indifféremment. Être accueilli, être reçu très indifféremment. L'homme dissimule ne parle point *indifféremment*. (La Bruy.) Ils viennent entendre *indifféremment* la parole de Dieu. (Bourdaloue.) L'homme réduit à l'instinct de la brute meurt *indifféremment* comme elle. (Chateaubr.)

— Sans distinction, sans faire de différence. Manger de tout indifféremment. Lire indifféremment toutes sortes de livres. Les lois que l'Eglise prescrit *indifféremment* à tous ses enfants. (Flech.) Le premier air que nous respirons nous sert à tous *indifféremment* à former des cris. (Bossuet.) Les Turcs appellent *indifféremment* les chrétiens infidèles et chiens. (Volt.)

* **INDIFFÉRENCE**, s. f. État d'une personne indifférente, qui ne s'intéresse à rien. Grande indifférence. Indifférence extrême. Coupable indifférence. Indifférence en matière religieuse. Indifférence en politique. Montrer, affecter de l'indifférence. Avoir de l'indifférence pour ses parents, pour ses amis. Être dans une indifférence générale pour les choses du monde. Quelle indifférence! L'*indifférence* fait des sages, et l'insensibilité fait des monstres. (Beauzée.) Quand nos amis nous ont trompés, nous ne devons que de l'*indifférence* à leur amitié, mais nous devons toujours de la compassion à leur infortune. (La Rochef.) Permettez que je déplore ici notre *indifférence* et notre lâcheté : l'injure que l'on fait à Dieu ne nous touche pas. (Flech. Je me suis étonné bien des fois de l'*indifférence* avec laquelle nous considérons le ciel, source de toutes nos richesses actuelles et de nos espérances futures. (B. de St-P.)

Ils ont tous deux leur compte, et sur cette assurance
Ils tiennent le passé dans quelque *indifférence*.
(CORNEILLE.)

Je n'eus jamais d'*indifférence*
Pour la gloire du nom français. (BÉRANGER.)

— Particulièrement, Insensibilité à l'amour, froideur. Être, vivre dans l'indifférence. Ne pas voir une femme avec indifférence. N'avoir pour elle que de l'indifférence. Vaincre l'indifférence d'une maîtresse. Moi qui depuis la mort d'Antonia ai regardé mille jolies personnes avec *indifférence*, faut-il que j'en rencontre une qui m'enflamme à mon âge! (Le Sage.) Parmi les transports qu'elle excite, elle garde l'*indifférence* d'une statue. (P. de St-Victor.)

Oui, mes vœux ont trop loin poussé leur violence
Pour ne plus s'arrêter que dans l'*indifférence*. (RAC.)

L'*indifférence* est pour le cœur
Ce que l'hiver est pour la terre. (Mme DESHOUL.)

— Particulièrement, *Indifférence* se dit aussi pour Indifférence en matière de religion. Payer, surveiller et jusqu'à un certain point administrer quatre ou cinq religions diverses, n'est ce point donner au peuple une suprême leçon d'*indifférence* ? (E. Laboulaye.)

— Chim. État d'un corps qui n'a aucune tendance à se combiner avec d'autres.

— Pathol. État d'un sujet sur lequel certaines influences morbides n'ont aucune prise.

— Philos. *Liberté d'indifférence*. Liberté de jugement et d'action, résultant de l'indifférence pour toutes choses. Il paraît probable que nous avons la liberté d'*indifférence* dans les choses indifférentes ; car qui pourra dire que Dieu ne nous a pas fait ou n'a pas pu nous faire ce présent ? (Volt.)

— Phys. État d'un corps qui n'a de tendance ni au mouvement, ni au repos.

* **INDIFFÉRENT, ENTE**, adj. (de *in*, préf., et *different*). Se dit de choses qui ne présentent en elles-mêmes aucun motif de préférence. Tous les moyens sont indifférents. Il est indifférent de rester ici ou d'aller plus loin, de suivre cet avis ou l'autre. Le choix entre ces deux objets est indifférent, tout a fait indifférent. La maladie ou la santé lui devinrent *indifférentes*. (Flech.) C'est une chose très *indifférente* d'avoir ou non une statue dans son vestibule. (Voltaire.) Il n'est pas vrai que les démarches soient *indifférentes* quand on a le cœur pur. (Mme d'Epinay.) Tout est de soi *indifférent*, et il n'y a ni bien ni mal qui découle de la nature des choses. (V. Cousin.)

— *Actions indifférentes*. Actions qui d'elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises.

— Qui importe peu ; dont on ne se soucie point. Cet homme m'est fort indifférent. Tout cela lui est indifférent. Notre amitié leur est très indifférente. Par ou ont-ils deviné que tout ce qui on pense de ce premier être soit *indifférent*. (Boss. Il n'était pas de ces hommes à qui Dieu et le salut sont *indifférents*. (Flech.) On n'a de philosophie que pour ce qui est *indifférent*. (Mme du Deffand.)

— *Indifférent à*. La vertu est *indifférente* à toutes fortunes. (Racine.) Combien il est *indifférent* à la valeur des denrées qu'elles doivent leur naissance à des mains orthodoxes ou à des mains hérétiques. (Raynal.) Ils le voyaient vivant à part d'eux, *indifférent* à leurs querelles ou à leurs rivalités. (A. Daudet.)

— *Indifférent pour*. Une belle figure n'est point un avantage *indifférent* pour les souverains. (Dupaty. Tout est *indifférent* pour les âmes sublimes. (Gresset.) Il est impossible, quoi qu'on fasse, étant homme, d'être *indifférent* pour l'homme. (P. Janet.)

— Qui n'est d'aucune importance, d'aucun intérêt. Conversation indifférente. Propos indifférents. Parler de choses indifférentes. Cette magnificence est bien ruineuse : ce n'est pas une chose *indifférente* pour la dépense que le bel air et le bon air dans une maison comme la vôtre. (Mme de Sévigné.) Je tombai dans plus d'une erreur, non sur les faits essentiels, mais sur quelques anecdotes qui sont assez *indifférentes* en elles-mêmes. (Volt.)

— En parlant des personnes. Qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre, pour un parti que pour un autre. Demeurer indifférent. Il n'est plus permis de rester indifférent. Afin de les rendre moins *indifférents* en politique, Mummolus leur fit prêter en masse un serment de fidélité. (Aug. Thierry.)

— Qui ne prend aucun intérêt à quelqu'un, qui n'a aucun goût, aucun penchant pour quelque chose. Homme indifférent en tout, sur tout. Être indifférent aux éloges comme aux critiques. Rester indifférent à tout ce qui se passe. Monsieur de Reims ne fut pas *indifférent* à faire des honnêtetés à un homme qui s'en va à Rome (Mme de Sévig.). On persécute peu dans ce siècle *indifférent* à tout hors à la fortune et aux voluptés. (B. de St-Pierre.)

Je déffnis la cour un pays où les gens
Tristes, gais, prêts à tout, à tout *indifférents*,
Sont ce qu'il plaît au maître. (LA FONTAINE.)

— On dit de même : Esprit indifférent. Air, œil indifférent. Recevoir une chose d'un air indifférent. Regarder tout d'un œil indifférent. Plein d'une si douce espérance, je voyais d'un œil *indifférent* ma pauvre bourse tirer à sa fin. (Le Sage.) Son récit est fait du ton *indifférent* d'un message. (P. de St-Victor.)

— Absol. Qui n'a d'attachement à rien ; qui n'est touché de rien. Père, époux indifférent. Être d'une humeur indifférente.

Ses yeux *indifférents* ont de la constance
D'un tyran dans le crime endurci dès l'enfance.
(RACINE.)

— Particulièrement. Qui est insensible à l'amour. Une femme indifférente. Cœur indifférent. Être indifférent pour une femme. Avoir l'âme indifférente. Vous avez trop aimé pour ne pas devenir *indifférent*. (J.-J. Rouss.) Il avait une femme jeune et charmante, à qui la nature avait donné une âme aussi vive et aussi sensible que celle de son mari était *indifférente*. (Voltaire.) || Se dit aussi particulièrement des personnes qui restent insensibles aux choses de la religion. On n'est pas persécuteur quand on est *indifférent*. (Chateaubr.)

— Anat. *Éléments indifférents*. Nom donné à des éléments anatomiques qui, d'après une hypothèse erronée, ne remplissaient aucune fonction particulière dans la vie animale.

— Chim. *Corps indifférents*. Corps sans affinité les uns pour les autres.

— Pathol. Se dit des sujets sur lesquels certaines substances morbides restent sans effet.

— Phys. Qui n'a de tendance ni pour le mouvement, ni pour le repos. || *Équilibre indifférent*. Equilibre qui persiste dans un corps, quelque que soit la position qu'on lui donne.

— Substantiv., en parlant des personnes. Faire l'indifférent. Ne point se mettre en peine des indifférents. Les *indifférents* jugent au moins avec impartialité. (Acad.) Une *indifférente* qu'on mettrait au couvent jetterait les hauts cris. (Volt.) L'*indifférent* ou le riche ne passait point sur ces tombeaux. (Chateaub.)

— Par ironie ou par plaisanterie. Une aimable indifférente. Un bel indifférent. Une belle indifférente.

— INDIFFÉRENT, s. m. Hist. relig. Syn. d'INDIFFÉRENTISTE.

INDIFFÉRENTISME, s. m. Philos. Système de ceux qui se disent indifférents à tout et s'abandonnent au hasard. Lorsque les peuples approchent de la décrépitude, l'*indifférentisme* devient la religion universelle. (Boiste.) C'est l'extrême liberté de notre raison, non l'inertie de notre intelligence, qui nous ramène sans cesse à l'*indifférentisme*. (Proudhon.)

— Par extens. L'art doit-il se renfermer dans un *indifférentisme* de parti pris, dans un détachement glacial de toute chose vivace et contemporaine ? Th. Gautier.

— Hist. relig. Doctrine de la secte des indifférentistes.

INDIFFÉRENTISTE, s. m. (rad. *indifférentisme*. Philos. Partisan de l'indifférentisme. Les *indifférentistes* conçoivent la volonté comme séparée des représentations intentionnelles. (G. Renouvier.)

— Hist. relig. Nom par lequel les membres de plusieurs sectes désignent ceux qui admettent indifféremment toutes les confessions de foi, et qui prétendent qu'on peut faire son salut dans toutes les religions. On les appelle aussi *adiaphoristes* et *tolérants*.

— Individu indifférent, soit en matière politique, soit en matière religieuse.

INDIFFÉRER, v. n. 1re conj. Popul. Être indifférent à quelqu'un.

INDIFFUSIBLE, adj. 2 g. Phys. Qui n'est pas susceptible de diffusion.

INDIFULVINE, s. f. Chim. Nom d'un corps formé par l'action des acides étendus sur l'indican.

INDIFUSCINE, s. f. Chim. Nom d'un corps formé par l'action de l'acide sulfurique étendu sur l'indican.

INDIFUSCONE, s. f. Chim. Nom de l'un des corps résultant de l'action de l'acide sulfurique sur l'indican.

* **INDIGÉNAT**, s. m. Qualité d'indigène ; état d'un indigène.

— S'employait autrefois dans le sens de Naturalisation. Ne se disait guère qu'en parlant de la Pologne. Lettres d'indigénat. Mme de Béthune avait un frère qui a passé sa vie en Pologne, où il obtint l'*indigénat* de la république. (Saint-Simon.)

* **INDIGENCE**, s. f. (rad. *indigent*). Grande pauvreté ; privation absolue du nécessaire. Indigence extrême. Indigence affreuse. Être dans l'indigence. Tomber dans l'indigence. Sortir de l'indigence. Retirer quelqu'un de l'indigence. Jamais de l'*indigence* on n'a chômé la fête. (Bours.) Je ne pouvais plus, comme autrefois, envisager l'*indigence* en philosophe cynique. (Le Sage.) C'est un garçon, me dit le capitaine, qui me servait il y a quelques années, et qui, me voyant dans l'*indigence*, m'y laissa pour aller chercher une meilleure condition. (Id.) L'*indigence* du peuple est la cause première des maladies physiques du riche. (B. de St-P.) Un art, quelque petit qu'il soit, est dans l'opulence une distraction contre les passions et l'ennui ; mais dans l'*indigence*, c'est une ressource contre le besoin. (Id.)

Parmi tant de festins, au sein de l'opulence,
Je ne vois que mon père en proie à l'*indigence*.
(FLORIAN.)

— Fig. Indigence d'esprit. Indigence d'idées, d'inspirations. Indigence de sentiment. Je ne veux point ici parler de tous les sens pour vous faire avouer leur *indigence*. (Boss.) La moquerie est souvent *indigence* d'esprit. (La Bruy.)

— Par extens. et par plaisanterie. Manque, défaut de quelque chose. Un habit qui souffre une *indigence* de rubans. (Mol.)

— Absol. Les indigents, les pauvres en général. Secourir l'indigence. Respecter l'*indigence* est un devoir suprême. (A. Chén.)

— Pop. *Être à l'indigence*. Être inscrit parmi les indigents qui reçoivent les secours distribués par les bureaux de bienfaisance.

* **INDIGÈNE**, adj. 2 g. (ét. lat., *indigena*). Qui est du pays, qui en est originaire et n'a point été apporté d'une autre contrée. Animaux indigènes. Plantes indigènes. Les productions indigènes. Du sucre indigène. Remèdes indigènes. Il s'oppose souvent à *exotique*. L'un des plus grands bienfaits de la civilisation, et le but constant de ses efforts, est de chercher à naturaliser les productions exotiques en les rendant *indigènes*. (Feulet.) Les échanges ont été si rapides et se sont tellement multipliés, qu'il est bien difficile de remonter à quelques siècles pour préciser ce qui était alors *indigène*, ce qui était alors exotique. (Id.)

— Se dit des peuples établis de tout temps dans le pays, par opposition à ceux qui ne l'habitent que depuis une certaine époque. Peuple indigène. La race indigène. Il y a grande apparence que les Lapons sont *indigènes*. (Voltaire.) Sont-ils *indigènes* ? ont-ils été transplantés ? (Raynal.) Ajoutons que la population *indigène* est toute prête à saluer le retour de la France, dont elle ne se rappelle qu'avec admiration l'apparition prestigieuse et tutélaire. (Barrault.)

— *Indigène à*. En parlant des productions d'un pays. Race de bestiaux indigènes à l'Angleterre.

— Substantiv. Les indigènes de l'Inde. Les *indigènes* de l'Amérique. (Acad.)

— Fam. En style badin. Un indigène de Pontoise, de Nanterre, etc.

INDIGÉNÉITÉ, s. f. Qualité, état d'indigène. Syn. d'INDIGENAT.

* **INDIGENT, ENTE**, adj. (ét. lat., *indigens* ; fait de *indigere*, avoir besoin). Qui est dans la pauvreté, dans l'indigence. Être très indigent. Secourir ses compatriotes indigents. L'homme riche qui ne voit pas des créanciers dans ses frères *indigents* trompe la Providence. (Boiste.) Dans cette ville si riche et si *indigente*, les plus misérables rebuts ont leur valeur, mais personne n'y veut d'un homme misérable. (B. de Saint-Pierre.)

La plupart, *indigents* au milieu des richesses,
Achetent l'abondance à force de bassesses. (GILBERT.)

— Fig. L'homme, pauvre et *indigent* au dedans, tâche de s'enrichir et de s'agrandir comme il peut. (Bossuet.) Une traduction sèche et *indigente*. (Volt.)

— *Indigent de*.

Vous, riches des forfaits qu'enfantent les trésors,
Indigents de vertus, de mœurs et d'innocence.
(LEBRUN.)

Le vieux Saturne
Donna la terre, *indigente* d'appui,
A gouverner à des dieux comme lui. (J.-B. ROUSS.)

L'homme riche de corps et d'esprit *indigent*
Est la lame de plomb dans le fourreau d'argent.
(MOLLEVAUT.)

— Poét. Se dit des choses. Leur bronze avec orgueil verse un flot *indigent*. (Lebrun.)

Elle la voit qui rampe, et ronge de ses dents
Quelques brins d'herbe épars sur la roche *indigente*.
(DE SAINT-ANGE.)

— Substantiv. Un indigent. Assister les indigents. On doit secourir l'*indigent*, les *indigents*. (Acad.) C'est aux pauvres et aux *indi-*

gents, qui portent la marque du Fils de Dieu, qu'il appartient proprement d'y être reçus. (Boss.) *L'indigent* valide a droit au travail, et l'infirme au secours. (Levis.) *L'indigent* ou le naufragé, entrant dans la maison secourable, devait courir au foyer. (P. de St-Victor.)

Je dis au riche avare : Assiste l'*indigent* ;
Au ministre des lois : Protège l'innocence. (Voit.)
Le riche qui tarit les pleurs de l'*indigent*,
Au plus haut intérêt a placé son argent. (Barthe.)

— Arg. des cochers. *Un indigent*. Un voyageur d'imperiale d'omnibus.

INDIGÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Indigérer. S'emploie adjectiv. Qui n'a point été digere, élaboré par la digestion.

Des mets *indigérés* le pénible fardeau
Ne doit point s'aggraver d'un aliment nouveau.
(Domergue.)

— Qui n'a pas digéré. Le malheureux prit congé, *indigéré* a la fois et mourant de faim. (Th. Gautier.)

INDIGÉRER, v. a. 1re conj. L'é de *érer* se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'indigere, tu indigères. J'indigérerai J'indigérerais* Produire une indigestion. Temoin le docteur Malouet, qui en absorbait des quantites a *indigérer* un éléphant. (Brill.-Sav.)

— S'INDIGÉRER, v. pron. Se donner une indigestion. Ceux qui s'enivrent ou s'*indigerent* ne savent ni boire ni manger. (Brill.-Sav.)

* **INDIGESTE**, adj. 2 g. (et. lat., *in*, priv. ; *digestus*, digéré). Qui est difficile a digérer. Aliment indigeste. Viande indigeste. Le melon est indigeste. Les moules passent pour être *indigestes*. (Bosc.) La digestion sera languissante : la jeune fille désirera des substances *indigestes* ou même totalement indigestibles. (Rostan.) Il est des substances *indigestes* par elles-mêmes : ce sont les purgatifs et les vomitifs. (Ratier.)

— Qui n'est pas digéré. Rendre les viandes encore indigestes.

— Fig. Embrouillé, confus ; qui est sans netteté, sans ordre. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Pensées indigestes. Ouvrage indigeste. Compilation indigeste. Cet étalage d'une érudition *indigeste* ne frappera et ne trompera personne. (Maury.)

La nature, cette œuvre admirable des dieux,
Sans mouvement, sans vie, *indigeste*, informe,
N'était qu'un tout confus, ou rien n'avait sa forme.
(De Saint-Ange.)

INDIGESTIBILITÉ, s. f. État de ce qui est indigestible. L'indigestibilité de certaines substances.

INDIGESTIBLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut digérer ; indigeste. Substance indigestible. Leurs semences sont renfermées dans des croûtes pierreuses qui sont *indigestibles*. (B. de St-P.) Il (le blé) reste aussi *indigestible* dans l'estomac de ceux qui ne ruminent pas, et se ressème avec leurs excrements. (Id.)

* **INDIGESTION**, s. f. (pr. *ein-di-gess-tion* ; radic. *indigeste*). Mauvaise digestion. Trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualite, ou sous l'influence d'une cause étrangère telle que l'action du froid ou une vive affection morale. Avoir une indigestion. Mourir des suites d'une indigestion. Mets qui cause, qui donne des indigestions. Si l'*indigestion* est accompagnée de symptômes de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, la dissipent souvent à l'instant même. (Nysten.) Il en fut quitte pour une espece d'*indigestion* qui ne dura qu'un quart d'heure. (Buffon.) L'*indigestion* est le boulet de canon des parasites. (Noel.)

Cette profession
Vous a mis à l'abri d'une *indigestion*. (Colnet.)

— Fig. L'amour ne meurt jamais de besoin, mais souvent d'*indigestion*. (Ninon de Lenclos.) La plupart des faiseurs de notes n'apportent dans leurs écrits que la crudité et l'*indigestion* de leurs lectures. (Bayle.) Voila un long recit : vous aurez une *indigestion* de Grignans. (Mme de Sévigné.)

— Art vétér. *Indigestion gazeuse*. Tympanite.

INDIGESTIONNER, v. n. 1re conj. Occasionner une indigestion.

— Fig. Je m'en vais les lui prodiguer (les caresses) de manière a l'*indigestionner*. (Th. Gautier.)

* **INDIGÈTE**, adj. 2 g. (étym. lat., *indiges, etis*, qui est du pays ; forme de *indu*, ou *intus*, dedans, et de *ges*, engendré. Myth. rom. Nom donné aux héros, aux demi-dieux particuliers à une ville, a un pays, comme Faune, Vesta, Romulus, Énée, dieux indigetes des Romains. C'est pour les dieux que nous demandons la paix ; nous la demandons pour les dieux *indigètes*. (Montesq.)

— *Jupiter indigète*. Énée, auquel on offrait sous ce nom des sacrifices particuliers.

INDIGHIRKA, Geogr. Riviere de la Russie d'Asie (Iakoustk), naît dans les monts d'Okhotsk, et se jette dans l'océan Glacial ; cours 1,300 kil.

INDIGITAMENT, s. m. (et. lat., *indigitamentum* : fait de *indygitare*, invoquer). Antiq. rom. Livre des pontifes, contenant les noms publics et secrets des divinités, et les formes propres a leur culte.

INDIGLYCINE, s. f. Chim. Produit obtenu en traitant l'indican par l'eau, les acides ou les alcalis.

* **INDIGNATION**, s. f. (pr. *ein di-gna-cion*, rad. *indigner*). Sentiment mêle de mepris et de colère excité par une injustice, une injure, une action honteuse. Vive, profonde indignation. Concevoir, ressentir de l'indignation. Être rempli d'indignation. Fremir d'indignation. Ne plus être maître de son indignation. Exprimer, faire éclater toute son indignation. Contenir son indignation. Voir une chose avec indignation. Spectacle qui souleve l'indignation. Exciter, comprimer, calmer l'indignation publique. Ces plaintes excitaient plutôt l'*indignation* que la pitié. (Fléchier.) L'*indignation* que ses parents avaient contre les tyrans qui opprimaient les gens de bien les obligea de quitter leur pays. (Fén.) Cette juste *indignation* qu'ils m'ont témoignée doit passer dans le cœur de tous les honnêtes gens. (Volt.) Les mêmes raisons subsistent. — Les mêmes ! a-t-il interrompu d'un ton d'*indignation*. (J.-J. Rouss.) Une *indignation* contrainte est la plus energique des impressions que le cœur humain puisse ressentir et conserver. (Lacretelle.) Le monstre est mort, et le dieu sourit d'*indignation*. (Dupaty.)

A ces mots, il se livre
Aux transports violents de l'*indignation*.
(La Fontaine.)

* **INDIGNE**, adj. 2 g. (et. lat., *indignus* ; de *in*, neg., et *dignus*, digne). Qui ne merite pas, qui n'est pas digne de. Être indigne de foi. Être indigne de la confiance de quelqu'un. Se rendre indigne des grâces qu'on reçoit, du rang qu'on occupe. Homme indigne de pardon. Il se regarde comme *indigne* de cet excellent, mais redoutable ministère. (Fléchier.) Combien ils se sont rendus *indignes* de cette grâce ! (Id.)

Oui, oui, je m'en souviens, et j'épandrai mon sang
Plutôt que de rien faire *indigne* de mon rang. (Corn.)

— *Indigne de*, avec un verbe. Être indigne de vivre. Quiconque est capable de mentir est *indigne* d'être compté au nombre des hommes. (Fén. Les hommes *indignes* d'être libres veulent que chacun soit esclave. (Marmontel.) Que celui qui n'est pas apte a prendre sa part des douleurs de la patrie soit declaré *indigne* de prendre part a son gouvernement. (Gambetta.)

Indigne également de vivre et de mourir,
On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir.
(Racine.)

— *Indigne que*. Personne indigne qu'on lui témoigne de l'intérêt. Pilate s'était rendu *indigne* qu'on l'éclaircit davantage. (Rac.) Tout *indigne* qu'elle était d'aimer, elle aimait pourtant. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des choses. Faute, crime indigne de pardon. Livre indigne de la faveur dont il a été l'objet. Cet ouvrage est *indigne* de votre attention. (Acad.)

Cessez, lâches frayeurs, cessez, vaines tendresses,
De jeter dans les cœurs vos *indignes* faiblesses.
(Corneille.)

—*Indigne* se prend parfois en bonne part.

Cette belle Angevine,
Par ses vertus *indigne*
De voir sitôt la nuit.
(Ronsard.)

Si vous daignez, seigneur, rappeler la mémoire
Des vertus d'Octavie, *indignes* de ce prix. (Racine.)

— Qui n'est pas seant, convenable. Actions, paroles indignes d'un honnête homme. Cela est indigne de son caractere, de son rang. Toute autre place qu'un trône eût été *indigne* d'elle. (Bossuet.) L'ambition conduit la vertu par des moyens et a des fins qui sont souvent *indignes* d'elle. (Fléchier.) Il representa que la coutume de manger des femmes etait *indigne* de si braves gens. (Volt.)

— Absol. Méchant, condamnable, odieux, en parlant des personnes et des choses. C'est un homme indigne. Conduite indigne. Traitement, tour indigne. Mettre indigne. Cela est indigne. Quoi ! la peur a glacé mes *indignes* soldats ! (Rac.) O crainte, a dit mon pere, *indigne*, injurieuse. (Id.) Sitôt que j'eus fait une si *indigne* demarche, je me retirai plein de confusion, et je gagnai mon bureau, où j'achevai l'ouvrage qu'on m'avait chargé de faire. (Le Sage.) Perisse l'homme *indigne* qui marchande un cœur et rend l'amour mercenaire ! (J. J. Rouss.) Voila pourtant jusqu'où peut mener cette *indigne* methode. (Id.) Ce que vous appelez votre amour est une persecution *indigne* ! (G. Ohnet.)

Morbleu ! c'est une chose *indigne*, lâche, infâme,
De s'abaisser aussi jusqu'a traiter son âme. (Molière.)

— Titre que l'on se donne par humilité. Serviteur indigne. Moi, prêtre indigne, religieux indigne. De tels honneurs a moi indigne ! Arrêtons ici, chrétiens, et vous, Seigneur, imposez silence a cet *indigne* ministre qui ne fait qu'affaiblir votre parole. (Boss.)

— Jurispr. Se dit de ceux qui, pour avoir manqué a quelque devoir essentiel envers une personne défunte ou envers sa mémoire, sont déchus de sa succession. D'après le code civil, ce sont : 1° celui qui a été condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt ; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé a la justice. Être declare indigne de succeder, ou simplement, Être declare indigne.

— Théol. *Communion indigne*. Communion faite sans les dispositions necessaires.

— Substantiv. Personne vile, méprisable. C'est un indigne. Ne me parlez pas de cet homme-la, c'est un *indigne*. (Acad.) Ce n'est pas que Jesus-Christ ne nous donne la propre substance de sa chair independamment de notre foi ; car il la donne, selon Calvin, même aux *indignes* ; mais c'est qu'il ne sert de rien de recevoir sa chair, si on ne la reçoit avec son esprit. (Boss.)

— Jurispr. Celui qui a été declaré in ligne par la loi. Les enfants de l'indigne ne sont pas exclus de la succession.

INDIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Indigner. S'emploie adjectiv. Rempli d'indignation. Être indigne. Sortir indigne. Ces fameuses victoires dont la vertu etait *indignée*. (Boss.) Va des cieux *indignés* allumer le tonnerre. (Del.) Son amour *indigné* s'accroit par le mepris. (Madil.)

— *Indigné contre*. Tous les Grecs *indignés* contre vous. Rac. Les dieux, contre moi des longtemps *indignés*. (Id.)

— *Indigné de*. Etre indigne de la conduite, des procedes de quelqu'un. Je n'aperçois que vous êtes *indigné* de l'ingratitude dont on ose payer votre amour, et que vous meditez une juste vengeance. Le Sage. Les Lacedemoniens etaient *indignes* de voir ce prince rougir d'avoir Philippe pour pere. (Montesq.) Auparavant, j'étais *indigné* des faveurs et des injustices que le peuple exerce dans nos assemblees. Barth.)

— *Indigné que*. Le Turc, *indigné* qu'on osât ainsi violer la trêve, fit arrêter les Tartares. (Voltaire.)

* **INDIGNEMENT**, adv. D'une manière indigne. On l'a indignement traite. Un prince que j'estime *indignement* m'offense. Corn. Mademoiselle de Beaulieu, *indignement* trompée par son fiance, devait rester au fond du Jura pendant au moins quelques mois. (G. Ohnet.)

* **INDIGNER**, v. a. 1re conj. (du lat. *indignari*, être irrité). Exciter l'indignation. Action, procede qui indigne tout le monde. L'injustice nous indigne. Je sens que ma faiblesse et l'*indigne* et l'outrage. (Volt.) Les proscriptions prolongees *indignent* les nations ou elles les corrompent. B. Constant.)

— S'est dit autrefois pour Dédaigner, mépriser. Inusité en ce sens.

— S'INDIGNER, v. pron. Être indigné, courroucé. L'honneur outragé s'*indigne* de tes discours et mepris tes larmes. (Beaumarch.)

Vous pleurez malgré vous, la nature outragee,
Declare, en s'*indignant*, votre ame partagée. (Volt.)

— *S'indigner que*. S'emploie seulement avec le subjonctif.

Je l'admirais moi-même, et mon cœur combattu
S'*indignait* qu'un chrétien m'egalât en vertu
(Voltaire.)

* **INDIGNITÉ**, s. f. Qualité odieuse par laquelle on est reputé indigne. L'indignite du coupable, du pécheur. Être exclu d'une société, d'un emploi, a cause de son indignité, pour cause d'indignite. Le juste semblera plus avantagé, si l'on pèse son mérite ; et le pecheur plus cheri, si l'on considere son *indignité*. (Boss.) Mon *indignité* peut et doit être en moi le fonds d'une plus grande humilité. (Bourdal.

— Énormité, noirceur, abjection. L'indignité d'une action, d'un procédé. L'indignité de cette conduite revolta tout le monde. Concilier les perfections de cette adorable fille avec l'*indignité* de son état. (J.-J. Rouss.)

— Action indigne, condamnable, odieuse. Dans ce sens et dans le suivant, il a un pluriel. Faire, commettre une indignite, des indignités. C'est une indignité. Quelle indignite ! Voudriez-vous qu'on mit au grand jour toutes les faiblesses secrètes, toutes les *indignités* ? (Mass.) De peur d'avoir un second combat a soutenir, j'eus l'*indignité* de partir sans aller remercier monsieur l'abbe de ses bontes. (J.-J. Rousseau.)

— Affront, outrage. Traiter avec indignité. Faire a quelqu'un des indignites. Tolérer des indignites. Souffrir mille indignites. Enfin, pour comble d'*indignité*, on eut la cruelle bassesse d'imprimer ces accusations et cette lettre dans plusieurs journaux. (Volt.)

J'ose dire pourtant que je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette *indignité*. (Racine.)

— Jurispr. Caractère de celui qui est declaré indigne d'un heritage, d'une fonction publique. Indignité civile. Indignité politique. Intenter contre quelqu'un une action en indignite. L'*indignité* est aussi entre les époux une cause de déchéance des avantages qu'ils ont pu se faire même par leur contrat de mariage. (Teulet.)

* **INDIGO**, s. m. (et. lat., *indicum* ; derivé de *indicus*, indien, parce que cette substance vient des Indes). Matiere colorante bleue que l'on retire des tiges et des feuilles de l'indigotier, en les faisant fermenter et en traitant le produit par l'eau de chaux. On extrait aussi l'indigo par voie d'ebullition. La fecule que l'on obtient est exposee au soleil jusqu'a ce qu'elle ait pris une certaine consistance, puis divisee en petits blocs, et livree au commerce sous cette forme. Les indigos se classent suivant leur nuance. Indigo flore ou de Guatemala. Indigo de l'Inde ou du Bengale. Indigo de la Louisiane. Indigo français. De bel indigo. Des tablettes d'indigo. Feindre en indigo. Ce dernier accident, trop ordinaire, a fait dire que les cultivateurs d'*indigo* se couchaient riches et se levaient ruines. (Rayn.)

— Par extens. Couleur semblable a celle de l'indigo. L'*indigo* est une des sept couleurs primitives. (Acad.)

— Se dit quelquefois pour la ligotier.

— Bot. *Indigo bâtard*. Nom vulgaire de l'amorphe fruticuleuse. || *Faux indigo*. Nom de plusieurs espèces du genre galega.

— Chim. L'indigo est insipide, inodore, d'un violet pourpre lorsqu'il est pur et sous forme pulvérulente ; insoluble dans l'eau, dans l'alcool froid et l'éther, il se dissout dans l'acide sulfurique concentre et donne le bleu de Saxe. Fortement chauffé, il se volatilise et se condense en cristaux pourpres a reflets dores. On en extrait, au moyen de l'acide nitrique, un principe connu sous le nom d'*amer de Welter*. || *Pourpre d'indigo*. V. Indigocarmine.

— Adjectiv. Bleu indigo.

INDIGOCARMINE, s. f. (racine, *indigo*, et *carmin*). Chim. Substance pourpre que produit l'indigo altere. Elle a ete découverte par Crum, qui l'appelle *phénicine* ; Berzelius l'appelait *pourpre d'indigo*, et maintenant on la nomme *acide sulfopurpurique*.

INDIGOFÈRE, adj. 2 g. et. fr., *indigo* ; lat. *fero*, je porte). Techn. Se dit des plantes ou substances qui fournissent une teinture analogue a l'indigo. On dit aussi *indigotifere*.

— INDIGNFERE, s. m. Bot. Nom donne a l'indigotier.

INDIGOGÈNE, s. m. (et. fr., *indigo* ; lat. *geno*, pour *gigno*, je produis). Chim. Nom donne a l'indigo par quelques auteurs qui le regardaient comme un métal végétal.

INDIGOMÈTRE, s. m. et. fr., *indigo* ; gr. μέτρον, mesure). Chim. Nom donne quelquefois au chlorometre.

INDIGOTATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide indigotique avec une base salifiable.

* **INDIGOTERIE**, s. f. Lieu où l'on prépare l'indigo, lieu ou l'on cultive l'indigotier.

— Techn. Cuve destinée au travail de l'indigo.

* **INDIGOTIER**, s. m. rad. *indigo*). Bot. Genre de papilionacees lotees, originaire des tropiques et renfermant des arbrisseaux interessants a cause de la matiere bleue ou indigo que le commerce en retire. L'indigotier avait ete cultivé par les anciens, et surtout par les Hebreux et les Egyptiens. Il reussit très bien en France, mais sa culture y est peu etendue, comparativement surtout a ce qu'elle est en Amerique. On en compte pres de cent

Indigotier : *a*, rameau ; *b*, androcee étalée ; *c*, pistil isole ; *d*, gousse ; *e*, graine.

quarante espèces distinctes. Les principales sont : l'indigotier anil ; l'indigotier des teinturiers ; l'indigotier bâtard ; l'indigotier argenté ; l'indigotier franc et l'indigotier de la Caroline. L'*indigotier* est une plante droite et assez touffue ; de sa racine s'élève une tige ligneuse, cassante, haute de deux pieds, ramifiée des son origine, blanche a l'interieur et couverte d'une ecorce grisâtre. (Rayn. || Champignon du genre bolet.

— Directeur d'une fabrique d'indigo ; ouvrier qui travaille a la confection de l'indigo.

INDIGOTIFÈRE, adj. 2 g. V. Indigofere.

INDIGOTINE, s. f. Chim. Principe immediat retire de l'indigo. || *Indigotine turcolore* ou *indigo blanc*. Corps obtenu en soumettant l'indigo bleu a des agents reducteurs.

INDIGOTIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui concerne l'indigo ou ses preparations. || *Acide indigotique*. Acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

INDIHUMINE, s. f. Chim. Nom d'un produit de la decomposition de l'indican.

INDILIGEMMENT, adv. (pr. *en-di-li-jaman*. D'une maniere qui n'est pas diligente, lentement.

INDILIGENCE, s. f. Défaut de diligence, lenteur.

INDILIGENT, ENTE, adj. Qui n'est pas diligent. C'est l'*indiligent* lecteur qui perd mon subject, non pas moy. (Mont.)

INDINE, s. f. Chim. Poudre resultant de l'action de la potasse caustique sur l'isatide.

INDIQUE, adj. 2 g. S'est dit pour Indien.

INDIQUE, ÉE, part. pass. du v. Indiquer.

S'empl. adjectiv. Au lieu indiqué. A l'heure indiquée. D'ailleurs, les différences entre ces deux animaux, telles qu'elles sont *indiquées* par leurs descriptions, sont trop légères pour fonder sur ces dissemblances deux espèces différentes. (Buffon.) Au jour *indiqué*, je mis le pantalon, l'habit et le gilet noirs, et la cravate blanche. (Alph. Karr.) L'on comptait ainsi quatre escaliers, *indiqués* par les quatre premières lettres de l'alphabet, peintes sur le mur. (É. Zola.)

Chaque être a son objet, et dans l'instant marqué
Il marche vers le but par le ciel *indiqué*. (Voltaire.)

— Absol. *Homme indiqué*. Celui que les circonstances désignent pour tel ou tel rôle, telle ou telle fonction.

— Par analogie. Se dit aussi des choses. Ce moyen est tout indiqué.

— B. arts et Littér. Marqué par quelques traits, mais non développé. Lointains à peine indiqués. Tragédie où les caractères ne sont qu'indiqués.

— Médec. *Moyens indiqués*. Moyens curatifs que les circonstances de la maladie semblent d'elles-mêmes indiquer.

* **INDIQUER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *indicare*, même signific.). Désigner, montrer quelqu'un, quelque chose. Indiquer du doigt une personne, un objet. Indiquez-moi l'aîné de ces deux frères. L'aiguille de l'horloge indiquait midi. Il lui signe qu'on lui amenât son cheval, puis, *indiquant* du doigt la route de Fontainebleau, il ne dit que ces seules paroles : Allons, messieurs, en route ! (A. Dumas.)

— Servir d'indice, marquer, révéler. La fumée indique le feu. Cette végétation indique une terre fertile. La cause du mal trouvée *indique* le remède. (J.-J. Rouss.) Ça et là de petites croix de bois *indiquent* les sépultures récentes. (Bergasse.)

— Faire connaître, enseigner. Indiquez-moi un médecin, la demeure d'un médecin. Je vous indiquerai où vous pourrez le trouver. Il m'a indiqué le livre que je cherchais. Journal qui indique les fonds à vendre. Poteau qui indique le chemin. Le baromètre doit indiquer toutes les variations de l'atmosphère. Tu recevras deux lettres à la fois à l'adresse que tu m'as *indiquée*. (J.-J. Rousseau.) Cette observation, curieuse en elle-même, pourrait devenir utile, en nous *indiquant* peut-être quelque moyen de conserver la vie aux enfants venus avant terme. (Buff.) Il n'est pas à présumer, comme les figures coloriées l'*indiquent*, que le mâle soit rouge et la femelle verte. (Id.) Les voyageurs l'ont *indiqué* d'une manière à ne pas s'y méprendre. (Id.) L'anguille fuit sous la voûte des rochers, et c'est la crainte qui lui *indique* sa demeure et sa retraite. (B. de St-P.)

— Dénoncer. Vindex *indiqua* la conspiration faite par Varquin. Montesq. Ne s'emploie que rarement en ce sens.

— Déterminer. Indiquer la différence qui existe entre deux choses. Indiquer les différents sens d'un mot. Ces variétés n'*indiquent* peut-être pas toutes des espèces, ni même des races différentes. (Buff.)

— *Indiquer une assemblée, une session*. En fixer l'époque, le jour et l'heure. Louis le Débonnaire avait *indiqué* un parlement le jeudi saint. (Volt.)

— B.-arts. Représenter en gros un objet, sans s'attacher aux détails. Indiquer un projet par quelques traits de crayon. Peintre qui n'indique que les masses.

— Littér. Marquer par quelques traits, sans développer. Il n'a fait qu'indiquer cette situation, ce caractère. Les savants vous liront, pour deviner et apprendre ce que vous n'avez fait qu'*indiquer*. Brill.-Sav.)

— Médec. Réclamer tel traitement. Un pouls qui indique la saignée. Des accidents qui indiquent l'emploi des plus violents remèdes.

— S'**INDIQUER**, v. pr. Être marqué. En topographie, la déclivité des terrains s'indique par des lignes concentriques.

INDIRE, v. a. 4e conj. S'est dit pour Marquer, fixer la date d'une assemblée.

— Anc. cout. Répartir, régler une imposition.

— Absol. Féod. Doubler les redevances. Droit d'Indire. Souvient que vous êtes si félonne contre moi, lui dis-je, et que vous ne voulez pas payer le droit d'*indire* ? (Mme de Sévig.)

— On dit substantiv. dans ce dernier sens l'*indire*. L'*indire aux quatre cas* s'imposait dans les quatre circonstances suivantes : pour le voyage d'outre mer ; la chevalerie conférée au fils du seigneur ; la captivité de ce même seigneur ; le mariage de sa fille.

* **INDIRECT, CTE**, adj. Qui n'est pas direct. Chemin indirect. Voie indirecte. Ligne indirecte. Le contact peut n'être qu'*indirect*, comme lorsqu'un corps intermédiaire, l'air, remplit l'espace entre le siège de la sensation et l'objet qui la produit. (Dufay.)

— Fig. Avis indirect. Demande, question, réponse indirecte. Fort indirect. Attaque, attente indirecte. Nouvelle parvenue par une voie indirecte. Blâme, reproche indirect. Qui a qu'il y eût dans la fin de son discours un blâme *indirect* de l'État actuel des Italiens, tous les grands de l'État l'approuvèrent. (Mme de Staël.) Dans la façon dont elle lui parlait, il y avait une excuse attendrie, une *indirecte* demande de pardon. (De Goncourt.)

— *Compliment indirect, louange, critique indirecte* Compliment, louange, critique que l'on fait adroitement, et en apparence sans dessein. La flatterie *indirecte* est celle qui plaît le plus aux gens délicats. Boitard. Il mêlait des conseils et des leçons *indirectes* aux félicitations. (Montolemb. || *Voies indirectes*. Moyens secrets, et le plus souvent blâmables. || *Vues indirectes*. Desseins intéressés et cachés. Ne vous fiez pas aux propositions de cet homme, il a des vues *indirectes*. (Acad.)

— Adm. fin. *Contributions indirectes, impôts indirects*. Impôts qui frappent les objets de consommation et de commerce : les douanes, l'octroi, etc. En fait, ce sont les masses pauvres qui payent le plus d'impôts *indirects*. J. Garnier.)

— Droit rom. *Action indirecte*. Action qui se donnait en certains cas contre une personne, bien que le délit ou le contrat dont il s'agissait lui fût étranger. L'action instituée était une action indirecte.

— Gramm. *Régime ou complément indirect*. Celui qui ne complète la signification du verbe que d'une manière indirecte, c'est-à-dire au moyen d'une préposition exprimée ou sous-entendue telle que *à, pour, de, avec, dans*, etc. Il répond à l'une des questions *à qui, de qui, pour qui*, etc., pour les personnes, et *à quoi, de quoi, pour quoi*, etc., pour les choses. Parler à son frère. Nuire à quoi ? A ses intérêts. *A son frère, à ses intérêts*, sont donc les régimes indirects des verbes *parler* et *nuire*. || Un verbe peut avoir pour régime indirect soit un substantif : Misérable ! tu cours à ta *perte* infaillible (Rac. ; soit un pronom : Et je sais que de *moi* tu me dis l'an passé (La Font.) ; soit l'infinitif d'un autre verbe : Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me *nuire*. (Rac.) || *Cas indirect*. Se dit, en grec, du génitif et du datif ; en latin, de ces deux cas et de l'ablatif ; en sanscrit, de tous ceux-ci, ainsi que du locatif et du causatif, parce que tous ces cas ne marquent que des régimes ou compléments indirects. Selon d'anciens grammairiens, le nominatif seul n'est pas indirect.

— Jurispr. *Avantage indirect*. Avantage que l'on fait à quelqu'un contre la loi, au moyen d'un tiers, d'un acte simulé, etc. || *Ligne indirecte*. Se dit de la ligne collatérale, par opposition à *ligne directe*.

— Littér. *Discours indirect*. Se dit de la forme que prennent les historiens pour rapporter, non pas textuellement, mais en substance, les harangues qu'ils attribuent aux hommes de guerre ou d'État. Il y a en français deux sortes de discours indirects : dans l'une, on emploie la conjonction *que* ; dans l'autre, l'imparfait et le conditionnel.

— Log. Autrefois, *Modes indirects du syllogisme*. Les cinq derniers modes de la première figure, qui n'étaient, dans le fond, qu'un assemblage de mots formant à peine des raisonnements. On désignait les modes indirects sous les noms barbares de *baralipton, celantes, dabitis, fapesmo* et *frisesom*, ou *fisesmo*.

* **INDIRECTEMENT**, adv. D'une manière indirecte. Il ne s'emploie qu'au fig. Nouvelle parvenue indirectement. Louer, blâmer indirectement quelqu'un. Ceux qui nient directement le fondement du salut sont en pire état que ceux qui ne le nient qu'*indirectement*. (Boss.) Comme leur instinct diffère de celui des quadrupèdes et n'a nul rapport avec le nôtre, nous ne pouvons leur rien inspirer directement, ni même leur communiquer *indirectement* aucun sentiment relatif. (Buff.)

INDIRECTION, s. f. (pr. *ein-di-rek-cion*). Défaut, manque de direction.

INDIRETINE, s. f. Chim. Nom d'un produit de la décomposition de l'indican par les acides étendus.

INDIRUBINE, s. f. Chim. Substance isomérique avec l'indigo bleu.

INDISCERNABILITÉ, s. f. Qualité de ce qu'on ne peut discerner. Le pouvoir soi-mouvant, seule et véritable source de la liberté, ne pourrait être détruit par l'*indiscernabilité* de deux objets. (Volt.)

INDISCERNABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut discerner d'une autre chose de même espèce. Deux idées *indiscernables* ne sont réellement qu'une même idée. (La Menn.)

— Insondable, dont on ne peut connaître à fond toutes les parties. Plongeant du milieu des glacières rayonnantes au sein de l'éther *indiscernable*, vers le ciel des fixes, vers l'univers nocturne, Oberman me figure exactement le sage de Lucrèce. (Sainte-Beuve.) Qui peut sonder l'*indiscernable* mystère de sa propre conscience ? (E. Renan.)

— **INDISCERNABLE**, s. m. Philos. Objet qu'on ne peut discerner d'un autre. Deux êtres absolument identiques sont deux *indiscernables*, et, par conséquent, ne font qu'un. (E. Saisset.)

— *Principe des indiscernables*. Principe admis par Leibnitz, et d'après lequel il ne peut exister deux choses parfaitement égales.

INDISCERNÉ, ÉE, adj. Qui n'est point discerné, distingué.

INDISCERNEMENT, s. m. Manque de discernement.

INDISCIPLINABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est indisciplinable.

* **INDISCIPLINABLE**, adj. 2 g. Qui n'est pas capable de discipline. Armée indisciplinable. Soldats indisciplinables. Des troupes indisciplinables.

— Par extens. Indocile, rebelle. Enfant indisciplinable. Écoliers indisciplinables. Il est, elle est indisciplinable. C'était un franc polisson... mutin, tapageur, *indisciplinable*. (J. Sandeau.)

— Fig. Caractère indisciplinable. Selon peignit d'un seul trait l'*indisciplinable* caractère des Athéniens. (Barthel.) L'amour est une puissance nullement *indisciplinable*. (Michelet.)

* **INDISCIPLINE**, s. f. Manque de discipline. Bataille perdue par l'indiscipline de l'armée, par l'indiscipline des soldats. L'*indiscipline* et la terreur firent tout dans cette journée. (Volt.) Vous avez réduit au silence tous ceux qui vous accusaient d'*indiscipline* et de désordre. (Gambetta.)

— Par métonymie. Se dit pour Personne indisciplinée. Il fallait à Mirabeau des *indisciplines* et des rebellions à gouverner. (Cormenin.)

* **INDISCIPLINÉ, ÉE**, adj. Qui n'est pas discipliné. Armée indisciplinée. Soldats indisciplinés. Parti indiscipliné.

— Par extens. Qui manque à l'ordre établi. Écoliers indisciplinés.

INDISCIPLINER (S'), v. pron. 1re conj. Devenir indiscipliné.

INDISCONTINUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas discontinué.

* **INDISCRET, ÈTE**, adj. Qui manque de discrétion, de retenue, de mesure. Homme indiscret. Femme très indiscrète. Il faut être bien indiscret pour se permettre une pareille démarche. Ces personnes vaines et *indiscrètes* qui appauvrissent leurs maisons pour enrichir des monastères. (Flech.) David fut *indiscret* et oiseux avant d'être adultère. (Mass.)

— Se dit également des choses contraires à la retenue que les bienséances imposent. Action indiscrète. Parole indiscrète. Prière, demande indiscrète. Curiosité indiscrète. Zèle indiscret. Des rapports indiscrets. Faire un usage indiscret de quelque chose. Léonce, caché derrière une haie, écoutait Eugénie ; cela n'était-il pas *indiscret* ? (Mme de Genlis.) Vous avez raison d'attribuer votre malheur à cette visite *indiscrète*. (Le Sage.) Les consolations *indiscrètes* ne font qu'aigrir les violentes afflictions. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Un rayon *indiscret*, en venant se poser sur le front du maître de forges, interrompit son travail. (G. Ohnet.)

Et pourquoi ? pour venger je ne sais quels prophètes
Dont elle avait pu lire les fureurs *indiscrètes*. (Racine)

— Qui ne sait garder aucun secret. Confident indiscret. Amant indiscret. Les enfants sont presque tous indiscrets. Ne lui dites rien, c'est un homme trop indiscret. Rien de plus *indiscret* que les plus discrètes religieuses. (Mme de Maintenon.) Il est jeune ; il peut être *indiscret*, vain, léger. (Gresset.) Un homme *indiscret* est une lettre décachetée : tout le monde peut la lire. (Chamfort.)

— Se dit aussi des choses par lesquelles on est indiscret, on révèle ce qu'on devrait cacher. Regards, gestes indiscrets. Mot indiscret. Langue indiscrète. Loin du commerce des affaires et de la société des hommes, ces âmes sans force aussi bien que sans foi qui ne savent pas retenir leurs langues *indiscrètes*. (Bossuet.) Tel qu'un peintre, arrêtant ses *indiscrets* pinceaux. (Del.)

N'attends, passant, que de ma gloire
Je te fasse une longue histoire,
Pleine de langage *indiscret*. (Malherbe)

De peur qu'en le voyant quelque trouble *indiscret*
Ne fasse avec mes pleurs échapper mon secret. (Racine)

— **INDISCRET, ÈTE**, s. Celui, celle qui manque de discrétion. Écarter les indiscrets. Craindre, fuir les indiscrets. C'est un *indiscret*, une *indiscrète* à qui l'on ne peut se fier. (Acad.) Concluons donc que les choses quelquefois méprisées par les *indiscrets*, et toujours par les sages, sont indifférentes. (Malherbe.) Les *indiscrets* se trahissent souvent d'eux-mêmes. (La Rochef.) Mais enfin il peut se trouver une *indiscrète*, et même à toute force une perfide. (Volt.) Bien que le caractère de l'*indiscret* soit peu dramatique, il a fourni à Destouches le sujet d'une comédie qui n'est pas sans mérite. (Gsse de Bradi.) Le babillard est un être mixte qui tient à la fois de la portière et de l'*indiscret*. (Boitard.)

* **INDISCRÈTEMENT**, adv. D'une manière indiscrète ; sans tact, sans mesure. Même ceux qui font profession de sagesse n'estiment pas comme ils doivent les biens que les dieux nous ont faits, et en parlent *indiscrètement*. (Malherbe.)

— D'une manière étourdie, en dévoilant un secret. Parler indiscrètement.

* **INDISCRÉTION**, s. f. (pr. *ein-diss-krè-cion*). Manque de discrétion, de tact, de retenue. Personne d'une grande indiscrétion, d'une indiscrétion inconcevable. L'indiscrétion n'est pas son défaut. Il y a de l'indiscrétion à agir ainsi, à s'exprimer ainsi. Son indiscrétion le perdra. Souvent les gens d'esprit donnent, par leur *indiscrétion*, tout l'avantage aux sots. (Boiste.) Charmel passait sa vie dans toutes sortes de bonnes œuvres, dans une pénitence dure jusqu'à l'*indiscrétion*. (St-Sim.)

— Action, parole indiscrète. Faire, commettre une indiscrétion, des indiscrétions. On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des *indiscrétions* de leur vie. Patru.) Mais ne serait-ce point une *indiscrétion* de vous demander quelle peut être votre affaire ? Mol.) Leurs ennemis, dit Tacite, les accusèrent tous deux d'inceste, quoiqu'ils ne fussent coupables que d'un peu d'*indiscrétion*. (Racine) Pardon, monsieur, cette *indiscrétion* ne m'arrivera plus. (Voltaire.)

Elle (la tortue) eût beaucoup mieux fait
De passer son chemin sans dire aucune chose ;
Car lâchant le bâton en desserrant les dents,
Elle tombe, elle crève aux pieds des regardants ;
Son *indiscrétion* de sa perte fut cause. (La Fontaine.)

— Action de celui qui dévoile un secret. Les femmes qui aiment pardonnent plus aisément les grandes *indiscrétions* que les petites infidélités. La Rochef.) Elle courut chez son amie, et lui raconta tout ce qui s'était passé, et c'est à l'*indiscrétion* de celle-ci que le public doit la présente confidence. Brill.-Sav.)

INDISCUTABILITÉ, s. f. Néol. Caractère de ce qui est indiscutable. Comme les ministres étaient alors responsables et très discutés, l'*indiscutabilité* du prince n'empêchait pas que son gouvernement ne fût sans cesse discuté. (Saint-Marc Girardin.)

* **INDISCUTABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut ou ne doit pas être discuté ; qui ne soutient pas la discussion. Projet indiscutable. Proposition indiscutable.

INDISCUTABLEMENT, adv. D'une manière indiscutable.

INDISCUTÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été soumis à la discussion.

INDISE, s. f. Métrol. Mesure de longueur employée à Smyrne. Elle vaut 0 m. 626.

INDISERT, ERTE, adj. Qui n'est point disert, éloquent.

INDISERTEMENT, adv. D'une manière indiserte.

INDISINE, s. f. Chim. Matière colorante produite par l'action du bichromate de potasse sur l'aniline.

INDISPENSABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est indispensable.

* **INDISPENSABLE**, adj. 2 g. Dont on ne peut se dispenser, s'affranchir. Obligation indispensable. Devoir, engagement indispensable. Travail indispensable. Affaire indispensable. Ces mortifications volontaires, dont il s'était fait des engagements *indispensables*. (Fléchier.) Si c'est un devoir de se marier, un devoir plus *indispensable* encore est de ne faire le malheur de personne. (J.-J. Rouss.)

— Très nécessaire, dont on ne peut se passer. Outil, objet indispensable. Mot indispensable dans la phrase. Il est indispensable que vous vous y trouviez. La science des mots est *indispensable* à l'art de penser. (Boiste.) Il pouvait seul offrir une médiation entre les Grecs civilisés et ces chefs montagnards, tumultueux mais *indispensable* appui de la cause commune. (Villemain.)

L'on est persuadé qu'on est *indispensable*,
Et l'on ne pèse pas le poids d'un grain de sable.
(Th. Gautier.)

— S'est dit pour Dont on ne peut avoir dispense. La défense d'épouser la femme de son frère est *indispensable*. (Boss.)

— **INDISPENSABLE**, s. m. Le strict nécessaire. Le sage ne désire pas la richesse ; il se contente de l'indispensable. Ne vous chargez pas de bagages, ne prenez que l'*indispensable*. (Acad.)

— *Un indispensable*. Se dit quelquefois d'une espèce de chevalier servant, de sigisbée.

— Mod. Sorte de petit sac dans lequel les femmes portaient leur mouchoir, leur bourse. On a dit ensuite *sac* et *ridicule*.

* **INDISPENSABLEMENT**, adv. Par un devoir indispensable ; nécessairement. Être indispensablement engagé à faire une chose. Tous les hommes doivent savoir qu'ils sont *indispensablement* obligés d'aimer Dieu. Fén.) Jeunes ou vieilles, les femmes font bien de se cacher ; mais vieilles, elles le doivent *indispensablement*. (Mme Necker.)

INDISPERSÉ, ÉE, adj. Qui n'est point dispersé, dissipé. Peu usité.

INDISPONIBILITÉ, s. f. Jurisprud. Et t d'une chose dont on ne peut disposer. Indisponibilité des lieux lotues, par suite d'occupation militaire. Biens frappés d'indisponibilité.

— Admin. État d'une personne dont on ne peut disposer. Nombre de journées d'indisponibilité.

* **INDISPONIBLE**, adj. 2 g. Dont on ne peut faire usage, qu'on ne peut utiliser. Local indisponible.

— Jurispr. Se dit des biens dont la loi ne permet pas de disposer à titre gratuit. Héritage indisponible. Portion indisponible.

— **INDISPONIBLE**, s. m. Admin. milit. Homme dont on ne peut disposer pour le service. Hommes classés dans la catégorie des indisponibles.

INDISPOS, adj. Vieux mot qui s'est dit pour Indisposé, malade.

INDISPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Indisposer. S'empl. adjectiv. Qui est légèrement malade. Être, se sentir indisposé. Tout le monde est indisposé dans cette maison. Elle vient hier pour me voir ; mais j'étais *indisposé* et ne recevais personne. Marivaux.) Informe-toi aussi des nouvelles de la gouvernante ; elle m'a paru *indisposée*, quelques efforts qu'elle fît pour le cacher. (X. Marmier.)

— Fig. Qui est mal disposé. Qui est dans des dispositions peu favorables. C'est l'ordinaire

d'une âme folle et *indisposée* de craindre ce qu'elle n'a point essuyé. (Malh.)

*** INDISPOSER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, priv., et du fr. *disposer*). Rendre légèrement malade. La chaleur indispose certaines personnes. Cet excès l'a indisposé.

— Fig. Mettre dans une disposition peu favorable, peu bienveillante, fâcher. Cette démarche, ce rapport l'a indisposé. On l'a fort indisposé contre moi. Vous les *indisposez* contre votre tyrannie. (J.-J. Rouss.) Louis le Débonnaire *indisposa* les évêques par des réglements qui leur parurent rigides. (Montesq.)

— S'INDISPOSER, v. pron. Se rendre légèrement malade.

— Fig. Se fâcher, s'aigrir. Il s'indispose de jour en jour contre vous. Que chacune s'efforce de retenir ses pensées et ses sentiments en elle-même, sans se les communiquer l'une à l'autre pour s'*indisposer*. (Boss.)

*** INDISPOSITION**, s. f. pr. *ein diss po-zi-cion*; rad. *indisposer*). Légère altération dans la santé, incommodité qui n'a point de suites. Je viens d'apprendre son indisposition. Il est entièrement remis de son indisposition. De l'autre côté, la mort, l'exil, l'*indisposition*, les douleurs. (Malh.)

— Disposition peu favorable, éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose. Il est dans une grande indisposition contre vous. Elles n'avaient pas voulu se trouver à la cérémonie; ce qui m'avait déjà annoncé leur *indisposition* à mon égard. (Mme de Staël.) Peu usité en ce sens.

INDISPUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indisputable.

INDISPUTABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être dispute, devenir l'objet d'une dispute. Nous nous bornerons aux faits *indisputables*. (Volt.)

De votre verve poétique,
Indisputables éléments. (J.-B. ROUSSEAU.)

INDISPUTABLEMENT, adv. Sans dispute, sans contestation. Vieux et inusité.

INDISPUTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point disputé.

*** INDISSOLUBILITÉ**, s. f. Propriété d'un corps qui ne peut être dissous dans tel ou tel liquide. L'indissolubilité du platine dans l'acide sulfurique.

— Par extens. Caractère de ce qui doit rester intact, conserver toutes ses parties. Soutenir le droit d'aubaine, l'*indissolubilité* des grands fiefs. (Inderot.)

— Fig. Qualité de ce qui est indissoluble. L'indissolubilité d'un engagement. L'indissolubilité d'un lien, d'un contrat. Justinien avait eu en vue l'*indissolubilité* du mariage. (Montesq.)

*** INDISSOLUBLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être dissous. L'or est indissoluble dans l'acide nitrique.

— Fig. Engagement indissoluble. Lien indissoluble. Union indissolubde. Attachement indissoluble. Je frémis à la seule vue d'un engagement *indissoluble*. (St-Evremond.) Que notre amitié, fortifiée des mêmes opinions, soit *indissoluble*. (Druuineau.)

— Qu'on ne peut expliquer, dont on ne peut trouver la solution. La toute-puissance divine... proposant des énigmes *indissolubles*. (Boss.) N'est plus usité dans ce sens. On dit *insoluble*.

*** INDISSOLUBLEMENT**, adv. D'une manière indissoluble. Ces deux existences sont *indissolublement* unies. (B. Constant.) Cet hymen *indissolublement* consacré. (G. Sand.) C'était un mari, c'est-à-dire un être auquel elle serait *indissolublement* liée. (G. Ohnet.)

INDISSOLVANT, ANTE, adj. Chim. Qui n'a point de vertus dissolvantes.

INDISSOUS, OUTE, adj. Chim. Qui n'est point dissous, liquéfié.

*** INDISTINCT, INCTE**, adj. Qui n'est pas distinct. N'apercevoir les objets que d'une manière indistincte. Lorsqu'on jette les yeux sur un objet trop éclatant ou qu'on les arrête trop longtemps sur le même objet, l'organe en est blessé et fatigué, la vision devient *indistincte*. (Buffon.)

— Par extens. Se dit des sons. On n'entendait que des voix confuses et *indistinctes*. (Acad.)

— Fig. Se dit aussi des idées. Des idées confuses et indistinctes. N'avoir sur une science que des notions indistinctes.

*** INDISTINCTEMENT**, adv. D'une manière indistincte, confuse. Prononcer indistinctement un mot. N'apercevoir qu'indistinctement les objets. Cette idée ne s'offrait à moi qu'indistinctement.

— Sans faire de distinction, de différence. Chasser tout le monde indistinctement. Calomnier indistinctement amis et ennemis. L'hommage que nous rendons *indistinctement* aux grands nous avilit et ne peut les flatter. (J.-J. Rousseau.) La loi n'est rien, si son glaive ne plane *indistinctement* sur toutes les têtes. (Raynal.)

INDISTINCTION, s. f. (pr. *ein-di-stink-cion*). Etat de ce qui est indistinct, confus.

— Défaut de distinction, d'élégance. Peu usité en ce sens.

INDISTINGUÉ, ÉE, adj. Qui n'est point distingué, qui n'est point séparement reconnaissable.

INDISTINGUIBLE, adj. 2 g. Syn. d'INDISTINCTIBLE.

INDIUM, s. m. (pr. *in-di-omm*). Chim. Métal découvert, en 1863, dans le minerai de zinc des exploitations de Freiberg.

INDIVE, s. f. Bot. Syn. d'ENDIVE.

INDIVIDU, UE, adj. et. lat., *individuus*, indivisible. Qui ne peut être divisé, qui est particulier à. Il se défendait, disant que c'était *unions actus*, un seul exploit de soi *individu* et inséparable. (Noel du Fail.)

— Jurispr. anc. Indivisible. Le droit de servitude est individu.

— Théol. Il ne s'emploie qu'en parlant de la sainte Trinité. La très sainte et individue Trinité.

*** INDIVIDU**, s. m. (ét., V. INDIVIDU, adj.). Tout être organisé, soit animal, soit végétal, considéré seul et abstractivement. L'individu est un tout particulier, par rapport à l'espèce dont il fait partie. Le genre, l'espèce et l'individu. Chaque individu. Ne s'occuper que de l'individu. Il semble, à vous entendre, que ce soit un embarras pour la nature, de veiller sur chaque *individu*. (J.-J. Rouss.) La nature veille à la conservation de chaque espèce, sans s'embarrasser des *individus*. (Voltaire.) Les *individus* ne sont rien, et les espèces sont éternelles. (Id.) Parmi les corbeaux, les corneilles et les choucas, on trouve des *individus* qui sont variés de noir et de blanc, comme la pie. (Buffon.) Il n'existe réellement dans la nature que des *individus*; et les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination. (Id.) Se procurer des *individus* bien conservés de chaque espèce d'animaux, de plantes ou de minéraux. (Id.)

— Particulièrement, Personne. Un faible, un chétif individu. Enrôler tous les individus qui se présentent. Arrêter tous les individus qui habitent une maison. Mais un homme de cinquante ans n'est réellement point le même *individu* que l'homme de vingt. (Volt.) Les peuples, en réunion, sont aussi aveugles que chaque *individu*. (De Theis.) Il en est des peuples comme des *individus*, qui sont presque toujours misérables par les mêmes qualités qui leur donnent de l'éclat et qui les font envier. (Dupaty.) Le caractère dominant de la barbarie, c'est l'indépendance de l'*individu*, la prédominance de l'individualité. (Guizot.)

— Fam. Homme que l'on ne connaît pas, ou que l'on ne veut pas nommer. Se dit alors, par plaisanterie ou par mépris. Quel est cet individu? Je ne veux point me trouver avec cet individu.

— Fam. et ironiq. *Son individu*. Soi-même. L'hiver est l'ennemi particulier de mon misérable *individu* et il n'y a pas moyen que nous nous accordions lui et moi. (B. de Bdz.) | *Avoir soin de son individu, conserver, soigner son individu*. Avoir grand soin de sa personne, de sa conservation, de sa santé.

— Pop. Homme, mari, amant. Ils vomirent d'abord mille horreurs contre Gervaise, qui osait introduire ainsi son ancien *individu* dans son ménage. (E. Zola.)

INDIVIDUALISATION, s. f. (pr. *ein-di-vi-du-a-iz-za-cion*). Philos. Action d'individualiser. Effet de cette action.

— Anat. Phénomène par lequel des masses ou des couches de substance organisée, d'abord sans configuration propre, se transforment cependant en éléments anatomiques bien déterminés.

INDIVIDUALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Individualiser. S'empl. adjectiv. La vie *individualisée* ou groupée ne se conçoit pas sans conditions. (Proudh.)

*** INDIVIDUALISER**, v. a. 1re conj. (rad. *individu*). Faire qu'une chose ait un caractère propre, qui la distingue de toutes les autres choses de la même espèce. Obermann *individualise* ses doutes, son aversion sauvage de la société. (Ste-Beuve.)

— Philos. Considérer, présenter une chose individuellement, isolement, abstraction faite de l'espèce.

— S'INDIVIDUALISER, v. pron. Devenir individuel.

INDIVIDUALISME, s. m. (rad. *individu*). Philos. Système d'isolement dans les études, dans les travaux, dans l'existence. L'individualisme est le contraire de l'esprit d'association. Fauchet s'étudia surtout à prouver que l'*individualisme* est la répudiation même de l'Evangile. (L. Blanc.) Voltaire était l'homme de son époque et l'apôtre fidèle de l'*individualisme*. (H.)

— Medec. *Faire de l'individualisme*. Réunir les inductions à l'aide desquelles on fait d'un ensemble de symptômes une individualité morbide.

INDIVIDUALISTE, adj. 2 g. Qui appartient à l'individualisme. Systèmes individualistes.

— INDIVIDUALISTE, s. 2 g. Partisan de l'individualisme.

*** INDIVIDUALITÉ**, s. f. Philos. Ce qui constitue l'individu; ce qui fait qu'il a une existence distincte. Être qui connaît son individualité. J'ai dû faire comprendre que ce livre différait de ses aînés par un caractère d'*individualité* qui lui prêtera un intérêt de plus. (Ch. Nodier.) Tu sais que les amants passent en général à l'état de maris, c'est-à-dire ne comptent plus comme *individualité* masculine. (Ger. de Nerval.) On abdique son *individualité* pour prendre celle de son auteur. (Mérimée.)

— Par extens. Se dit pour Personnalité. C'est une grande individualité. Toutes les individualités entrent en lutte.

— Gramm. ar. *Nom d'individualité*. Celui qui indique une espèce entière, une réunion ou collection de plusieurs parties homogènes.

— Pathol. *Individualité morbide*. Notion par laquelle on se représente comme un tout une lésion des tissus ou une altération des humeurs, et les conséquences plus ou moins fâcheuses que cette lésion ou cette altération peuvent avoir pendant leur durée.

— Philos. Connaissance distincte de l'existence des corps extérieurs; une des facultés du système crâniologique de Spurzheim.

INDIVIDUANT, part. pres. du v. Individuer.

INDIVIDUANT, ANTE, a lj. Scolast. Qui specifie l'individu.

INDIVIDUATION, s. f. (pr. *ein-di-vi-du-a-cion*; rad. *individu*). Metaphys. anc. Ensemble des qualités particulières qui constituent l'individu. || *Problème de l'individuation*. Discussion sur la question de savoir en quoi l'idée particulière d'*homme* est distincte de l'idée générale d'*humanité*. Cette discussion revient souvent dans l'histoire de la scolastique.

INDIVIDUÉ, ÉE, part. pass. du v. Individuer. S'empl. adjectiv.

*** INDIVIDUEL, ELLE**, adj. Qui appartient, qui a rapport à l'individu. Qualité individuelle. Il y a, je le sens, un âge auquel l'homme *individuel* devrait s'arrêter; tu chercherais l'âge auquel tu désirerais que ton espèce fût arrêtée. (J.-J. Rouss.) Peut-être que cette différence de grandeur n'indique qu'une variété d'âge ou de sexe, ou peut-être une simple variété *individuelle*. (Buff.) Il y a quelque chose de si *individuel* dans le caractère, qu'il ne sert jamais qu'à soi. (Mme de Staël.)

— Qui concerne chaque personne, une seule personne. Traite des garanties individuelles. Après les pétitions individuelles vinrent les pétitions collectives. Le combat de ces petites forces *individuelles* des barons contre la force prépondérante du roi n'est pas terminé encore. (Dupaty.)

— *L'individuel*, s. m. Ce qui est individuel. Transportez le raisonnement de l'*individuel* au collectif, le l'homme au peuple. (Chateaubr.)

*** INDIVIDUELLEMENT**, adv. D'une manière individuelle, isolée. Considérer une chose, un objet individuellement. Se présenter individuellement. Le rongeur ne distingue pas *individuellement* l'homme qui le soigne de tout autre homme. (Flourens.)

— Chacun en particulier, pour ce qui le concerne. S'engager individuellement. Prêter individuellement le serment prescrit. Les hommes diffèrent *individuellement*, mais tous ont un caractère commun: ils sont hommes. (Boiste.)

INDIVIDUELLISTE, s. m. rad. *individuel*. Neol. Se dit, dans le langage des socialistes, par opposition à Mutuelliste. Un individuelliste.

— Adjectiv. Un ouvrier individuelliste.

INDIVIDUER, v. a. 1re conj. Metaphys. anc. Se disait pour Constituer l'individu, donner une forme individuelle.

INDIVIDUITÉ, s. f. Caractère constitutif de l'individu. J'avoue que nous concevons naturellement que tout être, et par conséquent tout corps, doit avoir son unité, et par conséquent son *individuité*. (Boss.)

INDIVINABLE, adj. 2 g. S'est dit pour Indevinable, qu'on ne peut deviner. Il y a des parties secrètes aux objets qu'on manie et *indivinables*. (Mont.)

INDIVINITÉ, s. f. Théol. Absence de qualités divines.

*** INDIVIS, ISE**, adj. (étym. lat., *indivisus*; fait de *in*, negat., et *divisus*, divisé). Prat. Qui n'est pas divisé. Une succession indivise. Des biens restés indivis. La propriété doit rester indivise. La clause est une et *indivise*. (Patru.)

— *Propriétaires indivis*. Ceux qui possèdent une chose par indivis.

— Bot. Qui est simple et non composé. Feuille indivise.

— *Par indivis*, loc. adv. Sans être divisé. Posséder une propriété, une maison par indivis. On vous aime tous deux par *indivis*: est-ce le moi? (Mme de Sevig.)

— Fig. Ensemble, sans division. Il les a eus en commun et par *indivis* dans la confidence de ses galanteries. (De Retz.)

INDIVISÉ, ÉE, a lj. Qui n'est point divisé. Atome indivisé. Ce seront des corps divisibles sans doute, mais qui seront *indivisés* tant que la nature des choses subsistera. (Volt.)

— Substantiv. Il est très vrai que la matière est composée d'*indivisés*, parce qu'il faut des êtres inaltérables pour faire des germes qui sont toujours les mêmes. (Volt.)

*** INDIVISÉMENT**, adv. Par indivis. Posséder une chose indivisément.

*** INDIVISIBILITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est indivisible. L'indivisibilité d'un atome. L'indivisibilité d'une hypothèque.

— Fig. Caractère de ce qui ne peut être distingué par parties séparées. L'un avait pour lui la faveur des peuples et l'usage immémorial de l'*indivisibilité* de l'empire. (Rayn.)

*** INDIVISIBLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut diviser. Un point, un atome est indivisible. Cette question paraît indivisible. Comment pourrait-il se faire que ces mottes fussent *indivisibles*. Pasc. Il n'y a qu'une forme et un Jésus-Christ, une vérité simple et *indivisible*. (Flech.)

— Par extens.

Que les rois n'ont qu'un trône et qu'une majesté,
Que leurs enfants entre eux n'ont point de différence,
Et qu'enfin la naissance a mis entre leurs têtes
Qui fait de leur couronne un point indivisible. (CORNEILLE.)

— *La République une et indivisible*. Titre adopté par la première République française.

— Qui ne peut être séparé. La famille royale est *indivisible* du trône. Le trône n'est point là que la royauté peut trouver ni barrière ni contrepoids. (Mir.)

— Jurispr. *Obligation indivisible*. Obligation qui engage pour sa totalité ceux qui l'ont souscrite.

— *L'indivisible*, s. m. Ce qui est indivisible. Le moi se définit l'*indivisible*. (Mesnard.)

*** INDIVISIBLEMENT**, adv. D'une manière indivisible. Être indivisiblement uni.

*** INDIVISION**, s. f. Prat. Etat d'une personne qui possède une chose par indivis, et de la chose possédée par indivis. Demeurer dans l'indivision. Faire cesser l'indivision. Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'*indivision*. (Code civil, art. 815.)

INDIVULGABLE, adj. 2 g. Neol. Qui n'est point susceptible d'être divulgué. Un malheur des femmes, c'est que les preuves de ce courage restent toujours secrètes et soient presque *indivulgables*. (Stendhal.)

INDIVULGUÉ, ÉE, adj. Qui n'est point divulgué. Peu usité.

*** IN-DIX-HUIT**, adj. invar. Impr. et Libr. Se dit du format du livre où la feuille est pliée en dix-huit feuillets formant 36 pages. Format in-dix-huit. Un ouvrage in-dix-huit. Il y en a une édition in-dix-huit.

— Substantiv. Un in-dix-huit. Préférer l'in-dix-huit. Acheter des in-dix-huit. De jolis *in-dix-huit*. (Acad.)

— Dans l'usage et par abréviation, on écrit in-18.

INDJÉ-KARASOU (anc. *Haliacmon*). Geogr. Rivière de la Turquie d'Europe (Roumélie), se jette dans le golfe de Salonique. Cours, 250 kil.

INDJE-SOU. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie (Caramanie), affluent du Kizil-Irmak. Elle a sur ses bords une ville du même nom.

INDO. Mot invariable qui se dit pour *Inde* ou *Indien*, et qui entre dans la formation de plusieurs mots composés.

INDO-ARABE, adj. 2 g. Géogr. Relatif à l'Inde et à l'Arabie.

— Substantiv. Habitant, habitante des contrées indo-arabes.

INDO-CHINE. Géogr. V. INDE TRANSGANGETIQUE.

INDO-CHINOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de l'Indo-Chine. Un Indo-Chinois. Les Indo-Chinois.

— adj. Qui appartient à l'Indo-Chine ou à ses habitants. Industrie indo-chinoise.

*** INDOCILE**, adj. 2 g. Qui n'est pas docile, difficile à instruire, à gouverner. Homme indocile. Enfant indocile. Jument indocile. Des peuples indociles. Un esprit, un caractère indocile. D'écoliers libertins une troupe *indocile*. (Boil.) D'un peuple trop heureux l'*indocile* arrogance. (Volt.)

L'inexpérience *indocile*
Du compagnon de Paul-Émile
Fit tout le succès d'Annibal. (J.-B. ROUSSEAU.)

Vous ne lui paraîtrez qu'un fat très important,
Un petit raisonneur ignorant, *indocile*. (GRESSET.)

— *Indocile à*. Ecolier indocile aux leçons de ses maîtres. Peuple indocile au joug. *Indocile* à la flatterie, il en craint jusqu'à l'apparence. (Bossuet.)

INDOCILEMENT, adv. D'une manière indocile; sans docilité.

*** INDOCILITÉ**, s. f. Manque de docilité; caractère de celui qui est indocile. L'indocilité d'un enfant, d'un peuple. L'indocilité d'un chien, d'un cheval. L'indocilité de son caractère, de son esprit. Être d'une indocilité fatigante, désespérante. L'oisiveté et l'*indocilité* sont les deux défauts les plus dangereux, et dont on guérit le moins, quand on les a contractés. (J.-J. Rousseau.)

INDOCTE, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, préf. nég.; *doctus*, savant). Se dit pour Ignorant, illettré.

Ce n'est pas pour toi que j'écris,
Indocte et stupide vulgaire. (DESMARETS.)

INDOCTEMENT, adv. rad. *indocte*). Avec ignorance; d'une manière qui annonce le défaut de science, d'érudition.

INDO-EUROPÉEN, ENNE, a lj. Linguist. Se dit de toutes les langues dont le sanscrit paraît être le type commun et dont le domaine s'étend de l'Inde à l'Europe. Les langues indo-européennes comprennent les classes ou familles suivantes: indienne, persane, hellénique, latine, slave, germanique et celtique.

*** INDO-GERMANIQUE**, adj. 2 g. Linguist. Se dit pour Indo-européen.

INDO-HELLÉNIQUE, adj. 2 g. Linguist. Se dit d'une famille de langues dont les types principaux sont le sanscrit et le grec.

INDOIS, OISE, adj. et s. S'est dit pour Indien. C'était Nunachetun, seigneur *indois*. (Montaigne.) Vieux et inusité.

INDOL, s. m. Chim. Radical inconnu d'où dérivent l'indigo bleu et ses composés.

***INDOLEMMENT**, adv. (pr. *ein-do-la-man*). Avec indolence. Frère Thiriot reste *indolemment* au coin de son feu. (Volt.)

L'amour, au doux sourire, aux yeux vifs et touchants,
La tête sur son *corps indolemment* penchée,
Lui souffiait tous les feux dont il brûle les cœurs
(Gilbert.)

***INDOLENCE**, s. f. (étym. lat., *indolentia*; forme de *in*, négat.; *dolere*, sentir de la peine, de la douleur). Insensibilité morale, impassibilité; état d'une âme qui est au-dessus des passions. L'indolence des stoïciens. Peu usité en ce sens.

— Sorte d'apathie, d'indifférence pour tout ce qui touche ordinairement les hommes. Indolence extrême, fatale. Coupable indolence. Tomber dans l'indolence. Vivre, croupir dans l'indolence. Son indolence le perdra. Elle semblait se reposer sur sa beauté du soin de plaire, sans y contribuer d'ailleurs que par l'égalité d'un caractère aimable et par son *indolence* à se laisser aimer. (Marmontel.)

Et douze fois par jour, dans leur molle *indolence*,
Aux yeux de leurs maris tombent en défaillance.
(Boileau.)

— Nonchalance, paresse. Lâche indolence. Enfant d'une grande indolence. Vous me ferez aimer l'amusement des Bretons plutôt que l'*indolence* parfumée de vos Provençaux. (Mme de Sévig.) L'*indolence* est une paresse de l'âme qui s'étend à tout, et la rend incapable de toutes choses. (J.-J. Rouss.)

— Médec. État, caractère d'un mal indolent.

***INDOLENT, ENTE**, adj. Qui a de l'indolence, de l'indifférence; qui n'est touché de rien. Homme indolent, naturellement indolent. Femme indolente. Air indolent. Caractère indolent. Avoir l'âme indolente. Fi de notre *indolente* langueur, monotone comme les chants de l'esclave! (Mercier.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promènent dans Paris le monarque *indolent*. (Boileau.)

— Nonchalant, mou, paresseux. Enfant indolent. Ouvrier très indolent. Elle est trop indolente pour étudier sérieusement. Les peuples *indolents* sont facilement ruinés. (Mme de Staël.)

Après dîner, l'*indolente* Glycère
Sort pour sortir, sans avoir rien à faire. (Volt.)

— Médec. Qui n'est le siége d'aucune douleur, qui ne cause aucune douleur. Gonflement indolent. Tumeur indolente.

— Substantiv. L'espérance anime le sage et leurre le présomptueux et l'*indolent*, qui se reposent inconsidérément sur ses promesses. (Vauven.) C'est en cette circonstance que la vigueur nerveuse du jeune *indolent* se révéla brusquement. (G. Ohnet.)

Et toi, Lisette, es-tu contente?
Tu voudrais un beau rôle, et tu fais l'*indolente*.
(Piron.)

— Syn. comp. INDOLENT, MOU, NONCHALANT. Un homme *mou* ne soutient pas ses entreprises; un homme *indolent* ne veut rien entreprendre. Le *nonchalant* ne se préoccupe de rien, ne s'inquiète de rien, par paresse de caractère.

INDOLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, préf. nég.; *dolor*, douleur). Médec. Qui ne cause point de douleur.

INDOMANIATION, s. f. (pr. *ein do ma-ni-a cion*). Action de réunir un domaine particulier au domaine de l'État.

INDOMPTABILITÉ, s. f. (pr. *ein-don ta-bi-li-té*). Qualité, caractère de ce qui est indomptable.

***INDOMPTABLE**, adj. 2 g. (pr. *ein-don-table*). Qu'on ne peut dompter, soumettre à l'obéissance. Peuple indomptable. Nation indomptable. Caractère indomptable. Animal indomptable. Il n'y a point d'animal plus farouche ni plus *indomptable* que l'homme, quand il se laisse dominer par ses passions. (Bossuet.) Ainsi finit la lutte d'un cœur *indomptable* et d'un esprit inflexible. (Diderot.)

Don Sanche est-il si redoutable
Qu'il donne l'épouvante à ce cœur *indomptable*?
(Corneille.)

— Fig. Qu'on ne peut réprimer, maîtriser. Courage indomptable. Orgueil indomptable. Des passions indomptables. L'imagination est la plus *indomptable* des puissances morales de l'homme. (Mme de Staël.)

Autrefois, à l'autel, mon *indomptable* orgueil
Laissa sur elle à peine échapper un coup d'œil.
(De Belloy.)

— Par extens. Qu'on ne peut assouvir.

Les chanoines à table
Immolent trente mets à leur faim *indomptable*?
(Boileau.)

INDOMPTABLEMENT, adv. (pr. *ein-don-ta-ble-man*). D'une manière indomptable.

***INDOMPTÉ, ÉE**, adj. pr. *ein-don-té*. Qui n'est point dompté, qui n'a pu être dompté. Un coursier *indompté* hérisse ses crins, frappe la terre du pied et se débat impétueusement à la seule approche du mors. (J.-J. Rouss.)

On vous voit moins souvent, orgueilleux et sauvage,
Tantôt faire voler un char sur le rivage,
Tantôt, savant dans l'art que Neptune inventa,
Rendre docile au frein un coursier *indompté*. (Rac.)

— Sauvage, furieux. Un taureau indompté. On attachait quelquefois les criminels à la queue d'un cheval indompté.

— Qui n'a pas été subjugué, qui ne se soumet pas à la domination d'un maître.

Les filles de l'Égypte à Suse comparurent;
Celles même du Parthe et du Scythe *indompté*
Y briguèrent le sceptre offert à la beauté. (Racine.)

— Fig. Qui ne peut être réprimé, maîtrisé, contenu. Un courage indompté. Ambition, valeur indomptée. Un talent qui ne serait pas *indompté* cesserait d'être un talent. (Mme de Staël.)

Un courage *indompté*, dans le cœur des mortels,
Fait ou les grands héros ou les grands criminels.
(Voltaire.)

Mais enfin c'est à toi d'essayer désormais
Sur ce cœur *indompté* la force des bienfaits. (Id.)

— Substantiv. Un indompté, une indomptée. Ce grand, cet *indompté* n'a plus de Dejanire. (Rotrou.) Peu usité.

INDORE ou **INDOUR**, Géogr. Capitale de l'État d'Indore ou Holkar (Hindoustan), à 320 kil. N.-E. de Surate, est le séjour du souverain et d'un résident britannique; 30,000 hab. — L'État d'*Indore* ou Holkar, situé dans le Malwa, est vassal des Anglais depuis 1818; il a 400 kil. de long sur 120 de large, et renferme environ 600,000 hab.

INDO-SCYTHE, adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Se dit d'un peuple de l'Inde, en deçà du Gange, qui habitait sur la rive gauche de l'Indus, près de son confluent avec le Cophène.

INDOSTAN ou **INDOUSTAN**. Géogr. V. HINDOUSTAN ou INDE CISGANGETIQUE.

INDOU, s. m. V. HINDOU.

INDOULOUREUSEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas douloureuse.

INDOULOUREUX, EUSE, adj. Qui n'est point douloureux.

INDOUR Géogr. V. INDORE.

INDOUSTAN, INDOUSTANIQUE. V. HINDOUSTAN, HINDOUSTANIQUE.

INDOUX, OUCE, adj. Techn. Se dit des châles dont la trame est peu réduite.

***IN-DOUZE**, adj. invar. Impr. et Libr. Se dit du format du livre ou la feuille est pliée en douze feuillets formant 24 pages. Format in-douze. Un ouvrage in-douze. Il y en a une édition in-douze.

— Substantiv. Préférer l'in-douze, les in-douze. Un *in-douze*. (Acad.) L'*in-douze* fut exilé avec Charles X. (Champfleury.)

— Dans l'usage et par abréviation, on écrit in-12.

INDRA, Mythol. ind. Chef des dieux du deuxième ordre, ou chef de tous les dieux, à l'exception de Brahma, Vichnou et Siva. Indra est le roi des bons génies, le maître des saisons. On le représente assis sur l'éléphant Iravot, avec quatre bras, et les yeux bandés.

INDRAMI, Myth. ind. Nom de l'épouse du dieu Indra.

INDRE, (du lat. *Iager*). Géogr. Affluent de gauche de la Loire, vient du département de la Creuse, arrose les départements de l'Indre et d'Indre-et-Loire, et se divise en deux bras qui se jettent, l'un dans la Loire, l'autre dans le Cher. Cours, 250 kil.

— INDRE. Département de la France centrale, a pour limites : au N., le Loir-et-Cher; à l'E., le Cher; au S., la Creuse et la Haute-Vienne; au S.-O., la Vienne; au N.-O., l'Indre-et-Loire. Superficie 6,795 kil. carrés; popul. 288,000 hab. Il est arrosé par l'Indre, la Creuse, le Cher. Le sol est généralement plat; le sud-est est boisé; l'est ou *pays de Champagne* a des prairies où l'on élève de nombreux et beaux moutons, du gros bétail, des chevaux, des porcs et des oies; la *Brenne*, à l'O., est un vaste plateau, dont la glaise forme le sous-sol, et où les nombreux étangs causent une grande mortalité; cependant l'agriculture commence à y faire beaucoup de progrès, et les étangs fournissent beaucoup de poissons. Mines de fer, marbre, terre à potier, pierres lithographiques, pierres meulières. Fabriques de draps, tanneries, bonneterie, papier. Ch.-l. *Châteauroux*. Il y a 4 arrondissements : Châteauroux, Le Blanc, Issoudun, La Châtre, 23 cantons et 245 communes. Le département de l'Indre appartient au 9e corps d'armée (Tours), est du ressort de la cour d'appel de Bourges, fait partie du diocèse de Bourges et de l'académie de Poitiers. Il a été formé du Bas-Berry et d'une partie de la Marche et de la Touraine.

— INDRE. Bourg du cant. et de l'arrond. de Nantes (Loire-Inf.); port sur la rive droite de la Loire. Forges pour l'affinage du fer; 3,300 h.

— INDRE-ET-LOIRE. Département de la France centrale, a pour limites : au N., le Loir-et-Cher et la Sarthe; à l'O., le Maine-et-Loire; au S. la Vienne et l'Indre; à l'E., l'Indre et le Loir-et-Cher. Superficie 611,370 hectares; popular. 330,000 hab. Il est arrosé par la Loire, le Cher, l'Indre, la Vienne, la Creuse. Il y a de belles forêts (Amboise, Chinon, Loches), quelques mines de fer, des pierres meulières et lithographiques, du calcaire tendre qui contient beaucoup de salpêtre. Les bords de la Loire sont très fertiles, mais l'arrondissement de Loches n'a que de maigres récoltes, le sol y est aride et sablonneux. La vigne fournit de bons vins (Vouvray, Bourgueil, etc.); on cultive beaucoup le lin, le chanvre, les fruits et les légumes. Il y a des forges, des fabriques d'étoffe de soie, des aciéries, des tanneries, des papeteries; la charcuterie et la préparation des fruits secs forment une branche importante de commerce. Ch.-l. *Tours*. Il y a 3 arrondissements : Tours, Chinon et Loches, 24 cantons et 282 communes. Ce département forme le diocèse de l'archevêché de Tours, est dans le 9e corps d'armée (Tours), dépend de la cour d'appel d'Orléans et de l'académie de Poitiers. Il a été formé de la Touraine et de quelques parties de l'Anjou et de l'Orléanais.

INDRET, Géogr. Île de la Loire, commune d'Indre, à 8 kil. O. de Nantes (Loire-Inférieure). Vaste usine de l'État pour la construction des machines à vapeur de la marine militaire.

INDRI, s. m. Mamm. Genre de mammifères lémuriens, comprenant trois espèces qui vivent à Madagascar.

— INDRIS, s. m. pl. Tribu de quadrumanes lémuriens composée du seul genre indri.

INDROITURE, s. f. Manque de droiture. Vieux mot.

INDROYE, Géogr. Rivière de France, naît dans le département de l'Indre, et se jette dans l'Indre au village d'Azay (Indre-et-Loire); cours 45 kil.

***INDU, UE**, adj. Qui est contre le devoir, la règle, l'usage; hors de saison, à contretemps. À heure indue. Rentrer à une heure indue. N'est guère usité que dans ces phrases. Vous ririez bien de me voir une poule mouillée comme je suis, regardant à ma montre, et trouvant que quatre heures et demie est une heure *indue*. (Mme de Sévig.) L'heure de parler au roi était tellement *indue* que leur curiosité était extrême de savoir ce qui m'avait pu engager à une démarche si peu usitée. (St.-Sim.) Le sophiste Polémon chassa de chez lui, à une heure *indue*, l'empereur Antonin le Pieux, qui n'était encore que proconsul; il était minuit. (Sall.)

— Jurispr. Qu'on ne doit pas. Somme indue.

— INDU, s. m. Ce qui n'est pas dû. Exiger le payement de l'indu.

***INDUBITABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *indubitabilis*; formé de *in*, négat., et *dubitare*, douter). Dont on ne peut douter, qui est certain. Droit indubitable. Cause, affaire indubitable. Nouvelle indubitable. Succès indubitable. Des principes indubitables. L'occupation est une médecine *indubitable* aux maux de l'oisiveté. (Malh.) Je ne sais si ce remède serait bon pour vous; quant à moi, je vous assure qu'il serait *indubitable* pour finir ma vie. (Mme de Sévigné.) C'est une preuve *indubitable* qu'ils étaient prisonniers d'État, et non martyrs. (Volt.)

***INDUBITABLEMENT**, adv. À n'en pouvoir douter, assurément, certainement. Chose qui arrivera indubitablement. Il s'enrichira, il se ruinera indubitablement. Le christianisme nous a *indubitablement* apporté de nouvelles lumières. (Chateaubr.)

Oui, je vous tromperais de parler autrement,
Tôt ou tard nous romprons *indubitablement*. (Mol.)

INDUCTEUR, TRICE, adj. Qui induit.

— Méd. Muscle inducteur. Muscle qui produit une contraction induite.

— Physiq. *Circuit inducteur*. Circuit qui produit l'induction.

— INDUCTEUR, s. m. *Inducteur différentiel*. Appareil destiné à étudier les effets de métaux divers introduits successivement dans les bobines électro-magnétiques.

INDUCTIF, IVE, adj. Qui induit, qui amène à. Conseil inductif à mal. Peu usité.

— Philos. Qui se rapporte à l'induction, qui procède par induction. La marche inductive est opposée à la déductive. Le même flot a successivement amené les sciences avec leur méthode expérimentale, *inductive* et déductive. (Littré.)

— Physiq. *Capacité inductive*. Aptitude à composer ou décomposer l'électricité neutre.

INDUCTILE, adj. 2 g. Phys. Qui n'est pas ductile. Le verre froid est inductile.

INDUCTILITÉ, s. f. Défaut de ductilité. C'est une faute de dire *inductibilité*.

***INDUCTION**, s. f. (pr. *ein duk-cion*; ét. lat., *inductio*; fait de *in*, dans; *ducere*, conduire). Instigation, impulsion. Faire une chose par l'induction de telle personne. Peu usité en ce sens.

— Manière de raisonner qui consiste à inférer une chose d'une autre, à établir qu'une chose doit ou peut être, par cela seul qu'une ou plusieurs autres choses sont ou pourraient être. Raisonner par induction. Établir, démontrer un fait par induction. Prouver par induction que la chose a dû se passer ainsi. Sur des questions si fort au-dessus de l'homme, il ne peut juger des choses qu'il ne voit pas que par *induction* sur celles qu'il voit. (J.-J. Rousseau.) L'Angleterre est la patrie de l'*induction*. (P. Lachèr.) L'*induction* n'a que faire là où l'observation s'applique immédiatement. (Jouffroy.) C'est à coup sûr l'intelligence qui, à l'aide de la mémoire et de l'*induction*, prévoit les suites d'une action coupable. (J. Simon.) Bref, l'*induction* lie la mortalité et la qualité d'homme, c'est-à-dire deux faits généraux ordinairement successifs, et déclare que le premier est la cause du second. (H. Taine.)

— Conséquence que l'on tire par induction. Induction juste. Induction fausse. De simples inductions. Tirer une induction d'une proposition. L'expérience a confirmé ces inductions. Il ne faut pas toujours juger sur des inductions. On peut, en examinant les résultats du mélange de ces différents oiseaux, tirer des *inductions* qui s'accordent avec tout ce que j'ai dit au sujet de la génération des animaux. (Buff.) Il y a des *inductions* qui ont le privilége de se présenter d'elles-mêmes. Ch. Nod. Les lacunes des textes, les omissions et les négligences des chroniqueurs sont remplies et réparées par des *inductions* du plus parfait bon sens. Aug. Thierry.)

— Chir. et Pharm. Action d'étendre sur de la toile la matière d'un emplâtre.

— Math. Manière de juger de la vérité d'une formule générale par son application à un cas particulier.

— Prat. Argument tiré d'un fait établi en faveur d'un autre pour lequel on manque de preuve directe.

— Physiq. Action par laquelle un courant, un aimant, dans certaines circonstances, donne naissance à un courant dans un circuit voisin fermé.

— Syn. comp. INDUCTION, DÉDUCTION. L'*induction* tire des faits particuliers une loi générale. La *déduction* tire de quelques axiomes une multitude infinie de propositions qui s'enchaînent et se soutiennent mutuellement.

***INDUIRE**, v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *inducere*; de *in*, dans; *ducere*, conduire). *J'induis, nous induisons. J'induisais. J'induisis. J'induirai. J'induirais. Induis, induisons, induisez. Que j'induise. Que j'induisisse. Induisant, induit, induite.* Porter, pousser à quelque chose. Induire au mal. Induire à mal faire. Qui a pu l'induire à cela? On l'a induit à manquer à ses premiers devoirs. Il se prend rarement en bonne part; cependant on en trouve quelques exemples dans nos écrivains.

C'est un chemin du ciel qu'il prétend vous conduire,
Et mon fils a l'amer vous devrait tous *induire*.
(Molière.)

— *Induire quelqu'un à erreur*. Le faire tomber volontairement ou involontairement dans une erreur. Ce que l'âme connaissait de sa dignité et de son immortalité l'*induisait* le plus souvent à erreur. (Boss.) || *Induire quelqu'un en erreur*. Signifie presque toujours, au contraire, Le faire tomber dans une erreur à dessein, avec l'intention de le tromper. La petite erreur dans laquelle vous m'avez *induit* sert à déployer votre profonde érudition. (Volt.)

— Inférer, tirer une conséquence. J'en induis, j'en veux induire que. Quelle conséquence induisez-vous de là? Tantôt ils le font péripatétique, *induisant* trois sortes de biens. (Malh.) Le nom de France lui suffit pour qu'il *induise* et affirme les mêmes choses sur le nord et le midi de la Gaule. (Aug. Thierry.)

— Absol. S'est dit pour Persuader. Ce sont tous gens qui, à juger par leurs penitences, doivent avoir fait des méchancetés exécrables, et qui sont aisés à *induire* en leur proposant quoi que ce soit pour accourcir leur pénitence. (Malherbe.)

— Fauconn. *Induire sa gorge*. Se dit d'un oiseau qui digère la viande qu'il a prise.

— S'INDUIRE, v. pron. Être induit, être conclu. Cela s'*induit* facilement des prémisses. (Littré.)

— Se pousser mutuellement à une chose. Ils s'induisent ainsi de bonne heure au mal.

INDUIT, ITE, part. pass. du v. Induire. S'empl. adjectiv.

— Phys. *Courant induit*. Courant produit par induction. || *Fil induit*. Fil de cuivre recouvert d'un fil de soie et servant à produire un courant d'induction.

— Physiol. *Contraction induite*. Contraction produite dans un muscle par celle d'un autre muscle sur lequel repose le nerf moteur du premier.

INDULGEMMENT, adv. (pr. *ein-dul-ja-man*). Avec indulgence. Il les avertit que, s'ils agissent trop *indulgemment* avec les pêcheurs, en leur ordonnant des peines très légères pour des péchés très griefs, ils se rendent participants des crimes des autres. (Boss.)

***INDULGENCE**, s. f. (ét. lat., *indulgentia*, fait de *indulgere*, ménager, traiter avec bienveillance). Facilité à excuser, à pallier, à pardonner les défauts, les torts; qualité opposée à la sévérité. Grande indulgence. Indulgence extrême. Indulgence à toute épreuve. Indulgence coupable. Excès d'indulgence. User d'indulgence. Avoir de l'indulgence pour quelqu'un, le traiter avec indulgence. Avoir besoin d'indulgence. Avoir droit à l'indulgence. Compter sur l'indulgence de ses supérieurs. Réclamer l'indulgence du public. Homme dont l'indulgence s'étend à tout. L'envie des uns nous désire du mal; l'*indulgence* inconsidérée des autres nous le procure. (Malh.) Mon Dieu! monsieur de Sotenville, vous avez des *indulgences* qui n'appartiennent qu'à vous. (Mol.) Nous avons tous besoin d'*indulgence*. (Massill.) Au lieu d'avoir de l'*indulgence* pour les faibles ecclésiastiques, il les punit avec trop de rigueur. (Le Sage.) Ainsi, je crois pouvoir compter sur votre *indulgence*. (J.-J. Rouss.) Ce qui part du cœur a des droits à l'*indulgence*. (Grimm.) Il est rare qu'on n'ait pas quelque *indulgence* pour la vanité des femmes. (Arnault.)

— Théol. cathol. Grâce que l'Église fait aux pénitents, en leur remettant en tout ou en partie la peine temporelle due à leurs péchés. Cette prière fait obtenir une indulgence plénière. C'est par le mépris des *indulgences* qu'a commencé le schisme de l'hérésie. (Bourdal.) Qui ne sait la publication des *indulgences* de Léon X, et la jalousie des augustins contre les

jacobins, qu'on leur avait préférés en cette occasion? (Boss.) || *Indulgences indéfinies*. Celles qui sont accordées sans détermination de temps. || *Indulgences partielles*. Celles qui ne remettent qu'une partie de la peine due au péché. || *Indulgences plénières*. Celles par lesquelles on obtient la rémission de toute la peine temporelle due au péché, soit en cette vie, soit dans l'autre. || *Indulgences temporelles*. Celles qui n'ont de valeur que pour un temps déterminé. || *Indulgences perpétuelles*. Celles qui doivent durer toujours.

— Fig. et fam. *Gagner, mériter les indulgences, les indulgences plénières*. Se dit en plaisantant d'une personne qui fait une chose difficile, ingrate, désagréable. Vous avez mérité les indulgences en intervenant dans cette affaire.

INDULGENCIER v. a. 1re conj. Théol. Attribuer des indulgences à l'accomplissement d'un pèlerinage ou à la récitation d'une prière.

* **INDULGENT, ENTE**. adj. Qui a de l'indulgence, qui excuse, qui pardonne facilement. Prince indulgent. Père indulgent. Mère indulgente. Maître indulgent. Critique indulgent. Être fort indulgent, trop indulgent. Au lieu d'être faux pour flatter les faiblesses des autres, il suffira d'être *indulgent*. (Duclos.) L'homme vraiment religieux est sévère pour lui-même et *indulgent* pour ses semblables. (Libes.)

— *Indulgent à*. Être indulgent à soi-même. Homme indulgent à ses enfants, à ses commis, à ses domestiques. Rome lui sera-t elle *indulgente* ou sévère? Rac.) Les pécheurs ne seront pas plus *indulgents* à son infortune. (Massill.) Henri IV était *indulgent* à ses amis, à ses serviteurs, à ses maîtresses. (Volt.)

— Par extens. Qui s'abandonne à.

De ses refus d'apprêt oubliant l'artifice,
Indulgente à l'amour, sans fierté, sans caprice.
(A. Chénier.)

— *Indulgent pour*. Être indulgent pour sa famille. Il est naturellement indulgent pour ses amis, pour les fautes de ses amis. Et chacun est toujours *indulgent* pour soi-même. (Boil. Il n'y a point d'hommes plus *indulgents* pour eux-mêmes que ces impitoyables censeurs de la vie des autres. (Boss.)

— Se dit quelquefois des choses. Amitié indulgente. Morale indulgente. Critique indulgente. Ceux qui donnent des conseils *indulgents* à leurs amis, leur veulent plaire. (Math.) L'*indulgente* vertu parle par votre bouche. (Volt.) Nos mœurs ont toujours été plus *indulgentes* que nos lois. (De Bonald.)

— **INDULGENT**, s. m. Hist. Nom par lequel Robespierre et son parti désignaient les dantonistes, auxquels ils reprochaient de la mollesse, de l'indulgence. Les hébertistes et les indulgents. La faction des indulgents.

— Syn. comp. **INDULGENT, DOUX, HUMAIN**. *Indulgent* annonce cette disposition de l'âme qui nous fait supporter les défauts d'autrui et ouvrir les yeux sur leurs bonnes qualités plutôt que sur leurs vices; *doux* exprime un naturel sociable et plein d'aménité; *humain* de note cette sensibilité qui compatit naturellement aux maux d'autrui.

INDULGER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *indulgere*, même signif.). S'est dit pour Voir avec indulgence. Eh! mon ami, vous avez vos travers: *indulgez* donc à ceux des autres. (Compl. de l'Acad.)

* **INDULT**. s. m. (pr. *in-dult*; du lat. *indultum*, concession, privilège. Droit accordé par le pape, soit à une personne, soit à une communauté, à un corps, de présenter, nommer à certaines charges et bénéfices, ou de faire une chose, de l'obtenir contre les dispositions ordinaires.

— Fig.

Et ne sais pas comme il ne vient de Rome
Permission de troquer en hymen.
Peut être un jour nous l'obtiendrons. Amen.
Ainsi soit-il. Semblable *indult* en France
Viendrait fort bien. (La Fontaine.)

— Droit canon. *Indult de compact* ou *des cardinaux*. Pouvoir qu'avaient les cardinaux de nommer en commende, de tenir les bénéfices réguliers comme les séculiers et de ne pouvoir être prévenus dans les six mois qu'ils avaient pour conférer les bénéfices à leur nomination. || *Indult de messieurs du parlement* ou absolument *indult*. Droit qu'avaient le chancelier de France et les officiers du parlement de Paris de requérir sur un évêché ou une abbaye le premier privilége vacant. Chaque officier ne pouvait exercer le droit d'*indult* qu'une fois en sa vie. Acad. *Indult du roi*. Droit qu'avait le roi de nommer aux bénéfices consistoriaux. || *Ampliation d'indult*. Agrandissement du droit d'indult accordé par le pape Clément IX, en 1668, et qui permettait à ceux qui l'avaient obtenu de refuser un bénéfice au-dessous de 600 livres de revenu.

— Hist. Droit que le roi d'Espagne levait sur l'argent et les marchandises qui arrivaient d'Amérique.

* **INDULTAIRE**. s. m. Droit can. Celui qui avait droit à un bénéfice en vertu d'un indult. Le résignataire et l'indultaire.

INDUMENT. s. m. (du lat. *indumentum*, vêtement). Bot. Epiderme des végétaux.

* **INDÛMENT**. adv. D'une manière indue, contraire à la raison, à l'usage. Payer indûment les frais. Procéder indûment contre quelqu'un, L'official de Gex est dûment official; mais je crois qu'il a très *indûment* instrumenté. (Volt.) Nous avons chassé la justice de la province, l'administrative ou l'ancien régime l'avait laissée s'introduire fort *indûment*. (De Tocqueville.)

INDUPLICATIF, IVE. adj. (étym. lat., *in*, pref. nég.; *duplicare*, doubler. Bot. Qui se replie en dedans. Feuilles indupliquées.

* **INDURATION** s.f. (pr. *ein-du-ra-cion*; du lat. *indurare*, rendre dur). Méd. Endurcissement, augmentation de la résistance d'un tissu, sans altération visible dans sa texture. L'induration du tissu cellulaire. L'induration de la cornée.

— Partie, région indurée. Il y a des *indurations* dans le ventre. (Littré.)

* **INDURÉ, ÉE**. part. pass. du v. Indurer. S'emploie adjectiv. Muscle, tendon induré.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Indurer, ne donne ce mot que comme adjectif.

INDURER. v. a. 1re conjug. Médec. Durcir, rendre dur. L'inflammation chronique indure quelquefois les parties.

— S'**INDURER**. v. pr. Méd. Devenir dur. Ganglion qui s'indure.

INDUS. Géogr. anc. Fleuve de l'Inde ancienne à l'O. On ne connaissait dans l'antiquité ni sa source, que l'on plaçait quelque part à l'O., ni son cours supérieur. Il recevait l'Acésine, grossie de l'Hydaspe, de l'Hydraste et de l'Hyphase; et, après avoir formé dans la Patalène un delta marécageux, il se jetait dans la mer Érythrée. Auj. *Sind*.

INDUSIE. s. f. (du lat. *indusium*, sorte de vêtement). Bot. Membrane qui recouvre les corps reproducteurs des fougères.

— Entom. Nom des tubes fossiles des phryganes. On dit aussi *induse*.

INDUSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une enveloppe, d'une membrane semblable à l'indusie. Fougère indusiée.

INDUSIEN, ENNE. adj. (radic. *indusie*). Géol. Se dit des couches du sol qui servent d'enveloppe aux débris d'autres couches. Terrain indusien.

INDUSIUM. s. m. (pr. *ein-du zi-oum*; mot latin. Antiq. rom. Vêtement que les femmes portaient sur la peau. Espèce de tunique qui tenait lieu de chemise.

INDUSTRIA. Géogr. anc. Ville de la Ligurie, dans le pays des Statellates, sur le Pô. On la nommait aussi *Bodincomagus*, de *Bodincus*, le Pô. Auj. *Casal*.

INDUSTRIALISER (S'). v. pron. 1re conj. Néol. Prendre le caractère de l'industrialisme. La politique s'industrialise avec un égoïsme avéré.

INDUSTRIALISME s. m. Philos. Système social qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme et le pivot des sociétés politiques.

— Puissance de l'industrie; prépondérance politique des industriels.

INDUSTRIALISTE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme.

— **INDUSTRIALISTE**. s. m. Partisan de l'industrialisme.

* **INDUSTRIE**. s. f. (ét. lat., *industria*: fait de *indu*, dans; *stru*, je construis). Dextérité, adresse à faire une chose merveilleuse, admirable in lustrie. Heureuse industrie. Louable industrie. Industrie coupable. Dangereuse, criminelle industrie. Homme d'industrie, de beaucoup d'industrie, d'une grande, d'une étonnante industrie. Avoir de l'industrie. Vivre de son industrie. Faire subsister sa famille par son industrie. Mettre, employer, appliquer son industrie à tel ou tel chose, à faire telle chose. Il n'a pas assez d'industrie pour y réussir.

— Savoir-faire. L'épargne est une *industrie* de ménager son bien. (Mdlle.) Je vous le fie, avec votre *industrie*, de trouver à regratter là-dessus. (Mme de Sévig.) Au lieu de tous ces ouvrages frivoles, ou l'*industrie* de la plupart des autres religieuses s'occupe... (Rac.) Mais je sens que chacun imputera, en cas pareil, son bonheur à son *industrie*. La Font. Il faut que l'envie d'avoir du poivre donne de l'*industrie* et du courage. (Volt.) Ils firent des déesses des vertus qui les fortifiaient, des muses qui les inspiraient, et de la sagesse, la mère de toute *industrie*. B. de St-P. On voit quelques hommes que certains événements ont privés de la main droite, faire accomplir par la main gauche, à force de patience et d'*industrie*, un grand nombre d'actes auxquels elle était auparavant inhabile. (Dufau. Jamais l'*industrie* des délateurs ne fut portée si loin. E. Renan.)

— *Vivre d'industrie*. Trouver des moyens de subsister par son adresse et son savoir-faire. Se prend toujours en mauvaise part.

— *Chevalier d'industrie*. Homme qui vit d'adresse, d'expédients. Se dit toujours en mauvaise part. Défiez-vous de lui, c'est un chevalier d'industrie, une espèce de chevalier d'industrie. Des professions nouvelles commencent pour la noblesse; d'innombrables tripots, aux tournois de leurs tapis verts voient jouter la chevalerie nouvelle; un mot a enrichi la langue: chevalier d'*industrie*. (Michelet.)

— Métier, profession mécanique ou mercantile que l'on exerce. Exercer quelque industrie. C'est une petite, une pauvre industrie. C'est une industrie tout comme une autre. Il est nécessairement équitable que l'*industrie* raffinée du négociant paye plus que l'*industrie* grossière du laboureur. (Volt.) Toute *industrie* nouvelle a commencé par être une folie. E. Pelletan.)

— Science par laquelle l'homme approprie à son usage les matières premières que la nature lui offre, mais dont il ne pourrait se servir sous leurs formes naturelles, primitives. S'oppose ordinairement en ce sens à *agriculture*. L'industrie française, anglaise. L'industrie étrangère. Les progrès de l'industrie. Les produits de l'industrie. Les procédés de l'industrie. Les différentes branches, les différents genres d'industrie. Encourager, protéger, favoriser l'industrie. Taxer l'industrie. De la liberté naît l'*industrie*. B. de St-P. L'*industrie* est fille du besoin. Sall. La, une *industrie* créatrice de jouissances appelait les richesses de tous les climats. Volney. La liberté du commerce a augmenté singulièrement la culture et l'*industrie*. Dupaty. Les Anglais ont compté pour mieux commercer, pour mieux vendre les produits de leur *industrie*. (Ch. Dupin.) Le plus souvent la nature des contrées détermine la prépondérance de telle ou telle branche d'*industrie*. (Id.) Elle faisait le commerce d'un des principaux produits de l'*industrie* lydienne, la pourpre. E. Renan.)

— Écon. polit. Nom générique sous lequel on comprend toutes les opérations qui concourent à la production des richesses. On distingue l'*industrie agricole*, l'*industrie commerciale* et l'*industrie manufacturière*. || *Industrie agricole*. Celle qui a pour but la production des fruits de la terre. || *Industrie coloniale*. Celle qui fleurit dans les colonies au profit de la métropole. || *Exposition de l'industrie*. Exposition des produits de l'industrie d'un pays ou de plusieurs pays.

* **INDUSTRIEL, ELLE**. adj. Qui appartient à l'industrie. Les arts industriels. Les professions industrielles. La grandeur même des États-Unis et leurs progrès *industriels* sont l'œuvre de l'Angleterre. (Ch. Dupin.)

— Qui provient de l'industrie. Produits industriels. Les richesses industrielles d'une nation.

— *Centre industriel*. Ville ou région importante dans l'une des branches de l'industrie.

— *Écoles industrielles*. Écoles où l'on enseigne les professions ou les arts relatifs à l'industrie.

— Se dit quelquefois pour Industrieux. Plus j'y songe, plus je vois que l'oiseau n'est pas, comme l'insecte, un animal *industriel*. (Michelet.)

— Philos. *Féodalité industrielle*. Se dit, dans le système de Fourier, de la domination absolue des hommes qui possèdent les capitaux engagés dans l'industrie. La féodalité industrielle doit être un des caractères de la caducité de la civilisation. || Dans le langage ordinaire, Influence des grands industriels au point de vue économique et au point de vue politique.

— Substantiv. *Un industriel*. Un homme qui est adonné à l'industrie, un industrieux. Un industriel distingue. Ménager les industriels. Concilier l'intérêt des *industriels* avec celui des agriculteurs. (Acad.

INDUSTRIELLEMENT. adv. D'une manière industrielle, qui se rapporte à l'industrie. *Industriellement*, l'extraction des huiles se fait dans le plus grand nombre des cas en soumettant les matières oléagineuses à l'action de presses plus ou moins puissantes. (Wurtz.)

INDUSTRIER. v. a. 1re conj. Donner le caractère industriel. Industrier en houblon les terrains sablonneux.

— S'**INDUSTRIER**. v. pron. S'est dit pour S'ingénier. Employer son industrie.

* **INDUSTRIEUSEMENT**. adv. (rad. *industrieux*). Avec industrie, avec art. Travailler industrieusement. Machine industrieusement exécutée. Mêlant *industrieusement* l'or et la soie. (Flechier.) Les mains de la princesse, *industrieusement* occupées, s'exerçaient à des ouvrages dont la piété avait donné le dessin. (Bossuet.)

* **INDUSTRIEUX, EUSE**. adj. Qui a de l'industrie, de l'adresse. Homme industrieux, qui a l'esprit fort industrieux. Ouvrier industrieux. Ouvrière très industrieuse. Ce grand pays est très fertile, mais les peuples n'en sont que moins *industrieux*. (Volt. Partout où l'on voit subsister des espèces faibles, non protégées par l'homme, il y a à parier que ce sont des espèces *industrieuses*. Buff. Ils sont plus rêveurs qu'actifs, et plus intelligents qu'*industrieux*. (Ger. de Nerval.)

— S'applique quelquefois aux choses, surtout dans le style poétique ou soutenu. Des mains industrieuses. Un pinceau industrieux. Sa prévoyance *industrieuse* ne se borne pas à la sûreté, elle s'étend encore à la commodité. (Buffon.

L'*industrieux* pinceau, d'un carmin délicat,
D'un vif et jeune arrondi relevant l'incarnat,
Embellissait ses traits sans outrer la nature. (Volt.)

— On l'industrie est développée, florissante. Ville industrieuse. Cité industrieuse. Pays industrieux. Les solitudes américaines, devenues des campagnes labourées, voient s'élever des villes commerçantes et *industrieuses*. (Vitrey.)

— Substantiv. *Un industrieux*. Un homme à la fois industrieux, qui s'occupe exclusivement d'industrie. Les agriculteurs et les industrieux. On ne fait guère maintenant qu'*industriel*.

INDUTIOMARE. Chef des Trévires, fut l'un des adversaires de César en Gaule. Il souleva les Éburons, attaqua Labiénus, mais fut repoussé et tué, 54 av. J. C.

* **INDUTS** s. m. pl. (du latin *indutus*, habillé, revêtu. Liturg. cathol. Clercs revêtus d'une aube et d'une tunique, qui, aux messes solennelles, se tiennent à l'autel pour servir le diacre et le sous-diacre. Un des induts. Il y avait à l'autel six induts, huit induts.

INDUVIAL, ALE adj. (rad. *induvie*. Bot. Se dit de toute partie de la fleur qui persiste et recouvre le fruit. Dans les jacinthes, le périanthe est induvial. Calice induvial. Corolle induviale.

INDUVIE. s. f. (du lat. *indusium*, écorce). Bot. Partie accessoire de la fleur qui persiste et recouvre le fruit.

INDUVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est recouvert d'une induvie. Fruit induvié. Péricarpe induvié.

INÉBLOUI, IE. adj. Qui n'est pas ébloui. Peu usité.

INÉBRANLABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inébranlable. L'inébranlabilité de l'univers atteste la puissance infinie de celui qui l'a posé sur sa base.

* **INÉBRANLABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être ébranlé. Rocher inébranlable. Tour, fortification inébranlable. Mur inébranlable. Arbre, mât inébranlable. Le chêne et le hêtre présentent à l'homme des toits inébranlables.

— Par extens. Les bataillons les plus *inébranlables* au feu ne font-ils pas la destinée des États? Volt.)

— Fig. Le bonheur du peuple est la seule base *inébranlable* du bonheur des empires. B. de St-P. La base la plus *inébranlable* de l'ordre social est l'éducation morale de la jeunesse. (Guizot.)

— Fig. Constant, ferme dans sa conduite, dans l'adversité, dans une résolution. Courage, âme, caractère, cœur, fermeté inébranlable. Personne inébranlable. Résolution inébranlable. Magistrat inébranlable. Prélat inébranlable. Au milieu de toutes les infortunes il reste inébranlable. Hector, la colonne *inébranlable* de Troie. Rac.) Sa captivité ne lui ôta rien de son courage *inébranlable*. (Volt.) C'est ce qui déploie toute la fermeté d'un cœur *inébranlable*. (Id. J'en ai formé l'*inébranlable* résolution. J.-J. Rouss.) Une savante théorie et un courage *inébranlable* remplaceront ce qui pouvait leur manquer du côté de l'expérience. (Rayn.) Sa vertu modeste, mais *inébranlable*, était citée en exemple. (Stendhal.)

— *Inébranlable à*. Cet homme est inébranlable aux coups de l'adversité, aux secousses de la fortune. Ce rocher est inébranlable à l'impétuosité des vents. Un homme armé de la défiance de soi-même et de la confiance en Dieu demeurera *inébranlable* à toutes les secousses de la fortune. (Trév.) Mon cœur est *inébranlable* aux plus cruels tourments. (Corn.)

— *Inébranlable dans* ou *en*. Se dit en bonne et en mauvaise part. Il est inébranlable dans sa foi, dans sa croyance. Inébranlable dans ses principes. Inébranlable dans le bien. Inébranlable dans le chemin de l'honneur, de la vertu. Inébranlable dans sa perversité, dans ses mauvaises inclinations. Inébranlable dans sa conduite vicieuse. Protésilas a vu que j'étais *inébranlable* dans ces maximes. (Fénelon. Il était aussi *inébranlable* dans ses projets que vif dans ses actions. (Volt.)

La mer change son lit, son flux et son rivage;
Tandis que l'Éternel, le souverain des temps,
Demeure *inébranlable* en ces grands changements.
(Voltaire.)

* **INÉBRANLABLEMENT**. adv. Fermement, d'une manière inébranlable. Inébranlablement attaché au sol qui l'a vu naître. C'est un homme inébranlablement attaché à son devoir; quand il s'entête une fois de quelque opinion, il y demeure inébranlablement attaché.

INÉBRANLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point ébranlé. Rocher inébranlé.

— Fig. Une sécurité solide et *inébranlée*. (Malherbe.)

INÉBRIANT, ANTE. adj. (du latin *inebriare*, enivrer). Pharm. Qui donne l'ivresse. Substance inébriante.

— Substantiv. Un inébriant.

INÉBRIATIF, IVE. adj. Syn. d'INÉBRIANT.

INÉCHANGEABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être échangé. Valeurs inéchangeables.

INÉCLAIRCI, IE. adj. Qui n'a point été éclairci; qui n'est pas rendu clair. Un fait inéclairci. La question resta inéclaircie.

INÉCLAIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point éclairé.

INÉCONOMIE. s. f. Défaut d'économie.

INÉCONOMIQUE. adj. 2 g. Qui n'est pas économique.

INÉCONOMIQUEMENT. adv. D'une manière non économique.

INÉCOUTÉ, E. adj. Qui n'est point écouté.

INÉCRIT, ITE. adj. Qui n'est point écrit.

INÉCROULABLE. adj. 2 g. Qui ne peut s'écrouler.

INÉDIAT, s. m. ét., V. INEDIE. Pathol. État dans lequel on ne prend aucune nourriture.

INÉDIE, s. f. et. lat., *inedia*, faim, privation; forme de *in* privat., et *edere*, manger. Abstinence ou privation de nourriture. Ils allèrent à l'office du chœur avec autant de joie que s'ils eussent dû faire un grand repas après la messe, quoique et un déjà épuisés et presque abattus par l'*inedie*, ils ne vissent aucune ressource humaine à leurs besoins. (Baillet.)

INÉDIFIANT, ANTE, adj. Qui n'est pas édifiant.

INÉDIFICATION, s. f. (pr. *i-né-di-fi-ka-cion*. Ascet. Défaut d'édification.

INÉDIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Inédifier. S'empl. adjectiv. Bâtiment inédifié. Personne inédifiée.

INÉDIFIER v. a. 1re conj. Ne pas édifier, ne pas construire.

— Ne pas édifier, scandaliser.

* **INÉDIT, ITE**, adj. ét. lat., *ineditus*; forme de *in*, privat.; *editus*, édité. Qui n'a point été imprimé, publié. Ouvrage inédit. Œuvres inédites. Histoire inédite. Poème inédit. Une tragédie inédite. Une lettre inédite. Cet ouvrage est demeuré inédit, est encore inédit.

— Dont les œuvres n'ont pas été publiées. Auteur inédit. Poète inédit.

— Fig. et fam. Ce qui est nouveau; ce que l'on ne connaît pas encore. Une mode inédite. Un cercle vicieux très autorisé en politique est d'attendre, pour octroyer des libertés *inédites* à un peuple, qu'il sache s'en servir. (Toussenel.

— Par extens. Se dit des animaux et des plantes dont la description ou la figure n'a pas encore été publiée. Espèces rares et inédites. La Peyrouse examina à loisir la collection d'espèces rares ou *inédites* que j'ai recueillies. (Itamond.)

INÉDITABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut éditer. Après avoir noirci des rames de papier à fabriquer des romans *inéditables*. (P. Véron.)

INÉDUCATION, s. f. (pr. *i-né-du-ka-cion*). Défaut d'éducation.

INÉE, s. f. Bot. Genre d'apocynacées qui fournit aux indigènes du Gabon un suc pour empoisonner leurs flèches.

* **INEFFABILITÉ**, s. f. (radic. *ineffable*. Théol. Impossibilité d'exprimer une chose par des paroles. L'ineffabilité de la puissance divine. L'ineffabilité des mystères.

* **INEFFABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fari*, parler. Qui ne peut être exprimé par aucune parole. S'emploie surtout dans le langage mystique. Mystère, grandeur, bonté, plaisir ineffable. La grandeur ineffable de Dieu. Le nom ineffable de Dieu. La bonté ineffable de Dieu. Le mystère ineffable de l'Incarnation. Dieu communique à l'âme des grâces sublimes et *ineffables*. (Boss.) Ce fut là ce péché que les saints Pères appellent *ineffable* dans sa grandeur. (Lem. de Sacy. La religion répand des charmes *ineffables* sur l'innocence, et donne une majesté divine à la douceur. B. de St-P.) En esquissant ces beautés *ineffables*, il ne fait que céder à son entraînement. (L.)

De vos divins regards l'*ineffable* douceur
Força la résistance où s'obstinait mon cœur. (Mol.)

O patrie, *ineffable* mystère!
Mot sublime et terrible! inconcevable amour!
L'homme n'est-il donc ne que pour un coin de terre? (A. de Musset.)

C'était une musique *ineffable* et profonde
Qui, fluide, oscillait sans cesse autour du monde. (V. Hugo.)

— Arithm. *Nombre ineffable*. Se disait autrefois pour Nombre irrationnel ou incommensurable.

INEFFABLEMENT, adv. D'une manière ineffable. Peu usité.

* **INEFFAÇABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être effacé. Caractères ineffaçables. Marque ineffaçable. Empreinte ineffaçable. La peinture à l'huile fait sur les étoffes des taches ineffaçables. L'eau forte laisse partout une empreinte ineffaçable. La plus élevée (montagne) porte l'empreinte *ineffaçable* d'un ancien volcan. (Raynal.)

— Fig. Il a fait sa réputation une tache ineffaçable. Un souvenir ineffaçable. Des impressions ineffaçables. Le baptême imprime un caractère ineffaçable. Le caractère du sacrement de l'ordre est ineffaçable. Il nous peignit sa mort avec des couleurs *ineffaçables* dans mon esprit et dans celui de tout l'auditoire. (Mme de Sévig.) Malheur à qui prête le flanc au ridicule! sa caustique empreinte est *ineffaçable*. (J.-J. Rouss. Les grandes impressions du cœur sont *ineffaçables*. (Mlle de Scud.)

— Syn. comp. INEFFAÇABLE, INDÉLÉBILE. *Ineffaçable* se dit d'une chose qu'on ne peut faire disparaître; *indélébile*, d'une chose dont on ne peut détruire les parties. Tache ineffaçable. Encre indélébile.

INEFFAÇABLEMENT, adv. D'une manière ineffaçable.

INEFFACÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été effacé.

INEFFECTIF, IVE, adj. (et. lat., *in*, privatif; fr. *effectif*, qui produit son effet. Sans effet, qui n'est pas suivi de l'effet annoncé. Résolution ineffective. Promesses, paroles, prédictions ineffectives. Les choses ineffectives ne sont liées avec l'effet que d'une manière idéale et abstraite. Une velléité qui se borne à un désir fugitif sans aucun résultat est ineffective. Dieu veut des œuvres, et il ne se paye ni de simples désirs, ni de volontés *ineffectives*. (Rance.)

— Syn. comp. INEFFECTIF, INEFFICACE. Ce qui est *ineffectif* n'est suivi d'aucun effet; ce qui est *inefficace* n'atteint pas le but proposé.

INEFFECTUÉ, ÉE, adj. Qui ne s'est point effectué. Promesses ineffectuées.

* **INEFFICACE**, adj. 2 g. (radic. *efficace*). Sans efficacité, qui ne produit point d'effet. Remède inefficace. Secours inefficaces. Protection inefficace. Conseils inefficaces. Tous les remèdes qu'on a faits à ce malade ont été inefficaces. Une volonté qui se reduit en acte, mais qui échoue, est inefficace. Dieu nous donne souvent, pour nous sauver, des secours que nous rendons *inefficaces*. (Acad.) Ce n'est là qu'une fausse résolution, ou du moins ce ne sera qu'une résolution *inefficace*. (Bourdal.)

* **INEFFICACEMENT**, adv. (rad. *inefficace*. D'une manière qui n'est point efficace. Il travailla bien des années *inefficacement*. (Acad.)

* **INEFFICACITÉ**, s. f. Manque d'efficacité, de vertu. Insuffisance, inutilité, défaut de succès. L'inefficacité d'un moyen. L'inefficacité d'un secours. L'inefficacité d'un remède. L'inefficacité d'une protection. L'inefficacité d'un conseil.

INEFFRAYABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être effrayé.

— *Ineffrayable à*. Homme *ineffrayable* aux dangers. (Malh.)

INEFFRAYÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas connu de frayeur.

* **INÉGAL, ALE**, adj. Qui n'est point égal. Qui est plus grand ou plus petit qu'un autre. Qui n'est pas de même étendue, de même valeur, de même intensité. Deux choses de grandeur inégale. Les pieds de cette table sont inégaux. Ces deux tours sont inégales en hauteur. Surfaces inégales. Parts inégales. Durée inégale. Mais leurs coups *inégaux* séparent leur poursuite. (Corn.) Je me suis exposé dans un combat à forces *inegales*. (Fen.)

— Par extens. Si vous voulez voir un combat plus *inégal* encore. (J.-J. Rouss.)

— Qui n'est pas uni, qui est raboteux. Un terrain, un chemin inégal. Un plancher inégal. Quelques lieux *inégaux* de loin font cet effet. (La Fontaine.) D'autres éminences concourent à rendre le sol de la ville extrêmement *inégal*. (Barthélemy.)

— Qui n'est pas réglé, régulier, uniforme. Marcher d'un pas inégal. Démarche inégale. Mouvement inégal. Le vol du pinson est *inegal*. (Buffon.)

— Fig. Changeant, capricieux, fantasque, bizarre, qui ne se conduit pas d'une manière uniforme, bien réglée. Homme inégal. Caractère inégal. Esprit inégal. Conduite inégale. Un homme *inegal* n'est pas un seul homme; ce sont plusieurs; il se multiplie autant de fois qu'il a de nouveaux goûts et de manières différentes. Il est à chaque moment ce qu'il n'était point, et il va être bientôt ce qu'il n'a jamais été; il se succède à lui-même. (La Bruy.)

T'as je encor peint, dis-moi, la fantasque *inégale*
Qui, m'aimant le matin, souvent me hait le soir? (Boileau.)

— Qui ne se soutient pas au même degré de mérite. Le jeu de cet acteur est fort inégal. Le style de cet écrivain est bien inégal. La pièce est quatre fois trop longue au moins, d'ailleurs extrêmement *inegale*. (Volt.) Mon style *inégal* et naturel, tantôt rapide et tantôt diffus, tantôt sage et tantôt fou, tantôt grave et tantôt gai, fera lui-même partie de mon histoire. (J.-J. Rouss.)

— Qui manque de l'égalité sociale, civile ou politique. On ne saurait concevoir les hommes éternellement *inégaux* sur un seul point, égaux sur les autres. (De Tocqueville.)

— Bot. Se dit des parties qui n'ont pas les mêmes dimensions. Aigrette inégale. Etamines inégales. Pétales inégaux. Sépales inégaux. Spathelles inégales.

— Pathol. Se dit des pulsations artérielles lorsqu'elles diffèrent les unes des autres sous le rapport de la grandeur et de la durée. Pouls inégal. Les mouvements du pouls sont inégaux. Votre pouls *inégal* marche à pas redoublés. (Boileau.) *Respiration inégale*. Celle dont les mouvements d'inspiration ne s'exercent pas à des intervalles égaux.

INÉGALÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas égalé.

* **INÉGALEMENT**, adv. D'une façon inégale. Les parts sont faites inégalement. Rendre tous les hommes non pas également heureux, mais moins *inégalement* malheureux. (Buffon.)

— Irrégulièrement. C'est un homme qui s'est toujours conduit fort inégalement.

INÉGALISER, v. a. 1re conj. Rendre inégal. Inégaliser une roche. Inégaliser un terrain dans le but de l'accidenter.

INÉGALITAIRE, adj. 2 g. Qui n'est pas égalitaire; qui est contraire à l'égalité.

* **INÉGALITÉ**, s. f. Défaut d'égalité entre deux ou plusieurs choses comparées. Inégalité de deux lignes. Inégalité de deux surfaces. Inégalité d'âge. Une grande inégalité de forces. L'inégalité des lots dans un partage. L'inégalité de l'air, des saisons. Quelque apparente *inégalité* que la fortune ait mise entre nous, la nature n'a pas voulu qu'il y eût grande différence d'un homme à un autre. Bossuet.) Je ne conçois d'*inégalité* déshonorante que celle qui vient du caractère et de l'éducation. (J.-J. Rouss.) On cherche par l'avantage des positions à diminuer l'*inégalité* des forces. (Rayn.)

— *Les inégalités sociales*. La différence entre les diverses classes qui composent la société.

— Défaut de règle, de régularité. L'inégalité du pas. L'inégalité de la démarche. L'inégalité du mouvement.

— Défaut de ce qui n'est pas de niveau, parallèle, etc. L'inégalité d'un chemin, d'un terrain. Les plus grandes *inégalités* du globe doivent se trouver et se trouvent en effet voisines de l'équateur. (Buff.) On trouve des cantons fertiles, quoique en certains endroits, par l'*inégalité* du terrain, la colline exige de grands travaux. (Barth.)

— Fig., en parlant des choses morales. L'inégalité des intelligences. L'inégalité des caractères. L'inégalité des ressources. L'inégalité des conditions sociales. L'inégalité des droits provoque le désordre; celle de fait entretient l'harmonie sociale. L'*inégalité* que le sort a mise entre l'un et l'autre vous ôte le droit de vous proposer vous-même. (J.-J. Rouss.) Quoi! l'homme associe à l'homme pourra profiter de l'*inégalité* que la nature a décrétée! (J. Favre.) Si des *inégalités* nécessaires subsistent au sein de l'humanité, la religion et la liberté les effacent, l'une devant Dieu, l'autre devant la loi. (Id.

Je vous dirais, seigneur, que l'amour paternelle
Doit à cette princesse un trône digne d'elle,
Que l'*inégalité* de mon destin au sien
Ravalerait son sang sans élever le mien. (Corneille.)

— Défaut d'uniformité. Rien de plus insupportable que l'inégalité de son caractère, de son humeur.

— Traits d'un caractère inégal. Sachons supporter les inégalités de nos amis. Je trouve quelque chose de piquant dans les *inégalités* de cette femme-là. (St-Evrem.)

— Fig. Se dit du talent, du style. Le style de cet auteur a de l'inégalité, de grandes inégalités. Son esprit a de l'inégalité, de grandes inégalités. Ce comédien a beaucoup d'inégalité dans son jeu. Mais c'est surtout à cause des *inégalités* du style que je ne place pas cette ode au niveau des trois précédentes. (La Harpe.)

— Astron. Irrégularité. L'inégalité des mouvements des planètes. Première inégalité, seconde inégalité.

— Pathol. Irrégularité. L'inégalité des pulsations artérielles. L'inégalité du pouls.

— Phys. *Inégalité optique*. Celle qui ne dépend que de la distance. Elle est opposée à l'*inégalité* réelle.

INÉLASTIQUE, adj. 2 g. Qui manque d'élasticité. Il se perd, comme on en convient, beaucoup de mouvement dans le choc des corps *inélastiques*. (Volt.)

INÉLÉGAMMENT, adv. (rad. *inélégant*). Sans élégance, sans grâce. Peu usité. Aussi ne parle pas impertinemment, ni *inélégamment*, celui qui dit que le dormir était le modèle et le préambule de la mort. (Amyot.)

* **INÉLÉGANCE**, s. f. Défaut d'élégance. Inélégance d'une expression. L'inélégance des manières. L'inélégance du langage, du style. L'inélégance d'une phrase, d'un mot. L'*inélégance* et l'irrégularité du langage. Boss. La violation de cette règle jette de la langueur dans le style; c'est une sorte d'*inélégance*. (La Harpe.) Quelle *inélégance* de manières et de tenue! (Th. Gautier.)

* **INÉLÉGANT, ANTE**, adj. Qui manque d'élégance, de grâce.

— 1° Dans la forme. Un corps inélégant. Une taille inélégante. Un costume inélégant. Une tournure inélégante. Qu'ils sont lourds ces arbres épais, négligés, *inélégants*, maussades! (Diderot.)

— 2° Dans les manières. Cet homme a des manières tout à fait inélégantes. Son maintien est inélégant. Sa pose habituelle est inélégante. Il jeta machinalement un regard sur sa personne, et brusquement il se vit lourd, commun et *inélégant*. (G. Ohnet.)

— 3° Dans les discours, les écrits. Expression inélégante. Locution inélégante. Style inélégant. Cette introduction inélégante ne peut donner une idée de l'original. Des jurisconsultes qui ont écrit d'un style *inélégant*. (Est. Pasquier. Le style est inégal, incorrect, *inélégant*. (La Harpe.)

Le sage ami raye un mot inutile,
Souligne un vers *inelegant* et dur. (M.-J. Chénier.)

INÉLIGIBILITÉ, s. f. Qualité de celui qui est inéligible.

* **INÉLIGIBLE**, adj. 2 g. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu. Il est inéligible. On reconnut que le candidat était inéligible. Le mérite pauvre est inéligible.

INÉLOQUENT, ENTE, adj. Sans éloquence. S'ils ont pris en haine un avocat, l'endemain il leur devient *ineloquent*. (Mont.)

INÉLU, UE, adj. Qui n'a point été élu.

* **INÉLUCTABLE**, adj. (du lat. *ineluctabilis*, inévitable). Inévitable, fatal, qu'aucune prière ne peut détourner. La mort ineluctable.

INÉLUCTABLEMENT, adv. D'une manière ineluctable.

INÉLUDABLE, adj. 2 g. Néol. Qui ne peut être éludé. Question inéludable.

INEMBRYONNÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des plantes cryptogames dont le mode de germination est inconnu, qui n'ont pas de graine proprement dite, ni par conséquent de véritable embryon. || INEMBRYONNÉES, s. m. pl. Grande division du règne végétal, qui comprend les genres dépourvus d'embryon. || Syn. d'ACOTYLÉDONES et de CRYPTOGAMES.

INEMPÊCHÉ, ÉE, adj. Qui ne rencontre pas d'obstacles.

INEMPESÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été mis à l'empois, qui n'est pas encore empesé.

INEMPLOYÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas d'emploi. Homme inemployé. Forces inemployées.

* **INÉNARRABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être raconté. Qui est si extraordinaire qu'on ne peut le détailler. Choses inénarrables. Laquelle, pour ses divines et *inénarrables* vertus, a eu cet honneur d'être l'épouse de notre roi débonnaire. (Laporte.) Il faudra bien évaluer quelque jour en langage humain cet *inénarrable* excès de révolte. (La Harpe.)

INÉNARRABLEMENT, adv. D'une façon inénarrable.

INÉNARRÉ, ÉE, adj. Néol. Qu'on n'a pas encore narré.

INENDETTÉ, ÉE, adj. Qui n'a point de dettes.

INENDORMI, IE, adj. Qui n'est point endormi.

INÉNERGIE, s. f. Absence, défaut d'énergie. Les personnes chétives ont les yeux morts, les lèvres pâles, et la combinaison de leurs traits indique l'*inénergie*, la faiblesse, quelque chose qui ressemble à la souffrance. (Brillat-Savarin.)

INENGENDRÉ, ÉE, adj. Qui n'est point engendré. Dieu tout-puissant, *inengendré*, inaccessible. (Volt.)

INENSEIGNÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas enseigné. Se dit des personnes et des choses.

INENSEMENCÉ, ÉE, adj. Agric. Qui n'est point ensemencé. Terres inensemencées.

INENTENDU, UE, adj. Qui n'a point été entendu. Rien de plus aisé que d'improviser ces mots *inentendus*. (Ch. Nodier.) Il sacrifie le visible à l'invisible, les applaudissements qui frappent les sens à des applaudissements *inentendus* que sa raison seule conçoit, et dont son âme jouit par anticipation. (P. Janet.)

INENVIÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas envié.

INENVIEUX, EUSE, adj. Qui n'a point d'envie; qui n'est point envieux. Je suis *inenvieux* de toute espèce de diamants, de galons, de dentelles et de broderies. (Mercier.)

INÉPANOUI, IE, adj. Qui n'est point épanoui. Fleur inépanouie.

INÉPROUVÉ, ÉE, adj. Qu'on n'a pas encore éprouvé. Bonheur inéprouvé. Chagrin inéprouvé. Disgrâce inéprouvée.

— Qu'on n'a pas mis à l'épreuve. Patience inéprouvée.

* **INEPTE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, privat.; *aptus*, propre à). Sans aptitude à, n'ayant pas les dispositions convenables pour. *Inepte* à tous les offices de la République. (Rab.) Quand mon cœur serait moins *inepte* à l'amour. (J.-J. Rousseau.) || On dit de préférence *inapte* en ce sens.

— En parlant des choses, qui ne s'adapte pas à. Après avoir perdu ma cause sur des raisons invincibles pour moi, je la gagnai sur d'autres tout à fait *inaptes* à ce dont il s'agissait. (Saint-Simon.)

— Qui n'a aucune aptitude, qui est sans capacité, sans esprit. Homme inepte.

— Qui annonce l'ineptie, qui est plein d'ineptie. Conduite inepte. Démarche inepte. Langage inepte. Un auteur sérieux n'est pas obligé de remplir son esprit de toutes les *ineptes* applications que l'on peut faire au sujet de quelques endroits de ses ouvrages. (La Bruy.) En la bouche d'une personne qui agirait sérieusement, elles (ces paroles) seraient *ineptes* et ridicules. (Desc.)

— Substantiv. Personne inepte. L'inepte est souvent sot, quelquefois impertinent, toujours ridicule.

— INEPTES, s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux établie pour le seul genre dronte.

* **INEPTEMENT**, adv. Avec ineptie, d'une manière inepte. Il s'est conduit ineptement. Peu usité.

* **INEPTIE**, s. f. (pr. *i-nep-ci*). Caractère de ce qui est inepte, sot, absurde. Une ineptie. Une grande ineptie. Une plate ineptie. Une ineptie sans exemple et sans excuse. Cet homme est d'une grande ineptie. L'ineptie de sa conduite a passé toutes les bornes. Il est difficile de montrer plus d'ineptie dans la conversation. La personne la plus spirituelle a des moments d'ineptie. Les sots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'*ineptie*, et à l'*inepte*, l'esprit de vengeance. (Volt.) Ils ne devaient point supposer au peuple l'*ineptie* de vouloir irriter des braves. (G. Flaubert.)

— Actions, idées, paroles absurdes, impertinentes. Propos pleins d'ineptie. Réflexions pleines d'ineptie. Il ne débite que des ineptie. Ce livre est rempli d'ineptie, des plus fortes, des plus grossières ineptie. Toute chose dont on a beaucoup parlé a fait dire beaucoup d'*ineptie*. (Buff.) Son amour-propre de Française, de Parisienne, souffrait de ces *ineptie* sortant de la bouche de compatriotes. (De Goncourt.)

* **INÉPUISABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut

épuiser, tarir, mettre à sec. Fleuve, rivière inépuisable. Une source d'eau inépuisable.

— *Fig.* Ce besoin, qui est devenu une des plus *inépuisables* sources de notre vanité, est, à mon gré, un des plus grands témoignages de notre misère. (B. de Saint-Pierre.)

> Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs;
> L'empire en est pour vous l'*inépuisable* source. (RACINE.)
>
> Ils boiront dans la coupe affreuse, *inépuisable*
> Que tu presenteras au jour de ta fureur. (Id.)

— Par extens. Trésor inépuisable. Mine inépuisable. Des richesses inépuisables. Sa bourse n'est point *inépuisable*. (J.-J. Rousseau.) Au moins s'il eût dû trouver, à Harros, l'*inépuisable* bibliothèque qu'il pouvait consulter ici à toute heure, à toute minute. (F. Fabre.)

— *Fig.* Se dit des qualités de l'esprit et du cœur. Bonté inépuisable. Tendresse inépuisable. Amour inépuisable. Cet homme a un fonds de science, de savoir inépuisable. Cette matière est inépuisable. Complaisance, patience, douceur, charité, générosité inépuisable. Gaieté, verve inépuisable. Puisque la contradictoire de chaque proposition fausse est une vérité, le nombre des vérités est *inépuisable* comme celui des erreurs. J.-J. Rouss. Au courage intrépide que donne l'énergie du caractère elle joint une bonté aussi active qu'*inépuisable*. (Voltaire. Il faut leur citer ce chant incomparable ou la métaphore *inépuisable* se déroule aussi ample et aussi majestueuse que l'Océan. (Ch. Nodier.) L'amour est *inépuisable*; il vit et renaît de lui-même. (La Menn.)

— Se dit aussi des personnes elles-mêmes. Ce Dieu dans ses bontés toujours *inépuisable*. (Corn.) C'est un ami *inépuisable*. (Mme de Sév.)

* **INÉPUISABLEMENT**, adv. D'une manière inépuisable; sans jamais tarir.

INÉPUISÉ, ÉE, adj. Qu'on n'a pas épuisé. Cette fougue *inépuisée* qui dégénérait quelquefois en emphase et en affectation. (Montalemb.)

INÉPURÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été purifié, épuré.

INÉQUALIFOLIÉ, ÉE, adj. (pr. *i-né-koua-li-fo-li-é*; étym. lat., *inæqualis*, inégal; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles inégales ou dissemblables. Pépéromie inéqualifoliée.

INÉQUIANGLE, adj. (pr. *i-né-kui-angle*; ét. fr., *in*, négatif; *équiangle*). Dont les angles sont inégaux. Figures inéquiangles.

INÉQUICOSTÉ, ÉE, adj. (pr. *i-né-kui-kosté*; ét. lat., *in*, priv.; *æquus*, égal; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est marqué de côtes ou saillies longitudinales de dimensions différentes. Peeten inéquicosté.

INÉQUILATÉRAL, ALE, adj. (pr. *i-né-kui-la-té-ral*; et. fr., *in*, priv.; *équilatéral*). Bot. et Minér. Dont les deux côtés ne sont point égaux. Feuilles inéquilatérales.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve.

INÉQUILATÉRALIDÉES, s. f. pl. (et. fr., *inéquilatéral*; gr. *idea*, forme). Foram. Famille de foraminifères.

INÉQUILATÈRE, adj. 2 g. (pr. *i-né-kui-lu-tère*). Bot. et Minér. Syn. d'INÉQUILATÉRAL.

INÉQUILOBÉ, ÉE, adj. (pr. *i-né-kui-lo-bé*). Bot. Syn. d'INÉQUILATÉRAL.

INÉQUIPÈDE, adj. (pr. *i-né-kui-pède*; ét. fr., *in*, négat.; *équipede*). Zool. Qui a les pattes inégales.

— INÉQUIPÈDES, s. m. pl. Myriap. Famille de l'ordre des myriapodes chilopodes.

INÉQUITABLE, adj. 2 g. Qui manque d'équité.

INÉQUITABLEMENT, adv. D'une manière inéquitable.

INÉQUITÉLES, s. f. pl. (ét. lat., *inæquus*, inégal; *tela*, toile). Arachn. Tribu d'araneides renfermant les genres épisine, pholcus, scytode et théridion.

INÉQUIVALVE, adj. 2 g. (pr. *i-né-kui-valve*; ét., *in*, priv.; *équivalve*). Moll. Qui est composé de deux valves inégales. Brachiopodes inéquivalves. Les huîtres sont inéquivalves. || INÉQUIVALVES, s. m. pl. Famille de l'ordre des brachiopodes pédonculés.

INÉQUIVALVÉ, ÉE, adj. (pr. *i-né-kui-valvé*). Syn. d'INÉQUIVALVE.

INÉQUIVOQUE, adj. 2 g. Qui n'est point équivoque.

INERRABLE, adj. 2 g. (pr. *i-né-ra-ble*, *ll* mouill.). Techn. Se dit des étoffes qui ne sont pas susceptibles de s'érailler, c'est-à-dire qui ne s'usent ni ne se coupent sur les plis.

* **INERME**, adj. 2 g. (ét. lat., *inermis*; de *in*, priv., et de *arma*, armes, sans armes). Bot. Qui est dépourvu d'armes, de piquants, d'aiguillon. La tige de cette plante est inerme.

— Zool. Qui n'a point de cornes.

— INERMES, s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des ruminants, comprenant ceux dont la tête ne porte point de cornes.

— INERMES, s. f. pl. Arachn. Nom de deux groupes d'aranéides appartenant l'un au genre epeire, l'autre au genre mygale.

* **INERTE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *ars*, art). Qui est sans ressort, sans activité. La matière inerte. Une masse inerte. Un membre inerte. Les minéraux sont des corps inertes, parce qu'ils sont dépourvus de toute activité.

— *Fig.* Sans activité, sans énergie. Un esprit inerte. L'enfance débile, la vieillesse presque aussi *inerte*. (Ling.) Il ne voulait point laisser à son fils l'exemple d'une vieillesse *inerte*, d'un déclin sans vertu. (Toulotte.)

— Se disait de ceux qui ne connaissaient pas les arts, qui étaient ignorants. Traînant après soi cinq ou six maîtres *inertes* bien crottés. (Rabelais.)

— Agric. *Sol inerte*. Partie du sol arable située entre le sol actif et le sous-sol.

— INERTES, s. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux impropres au vol renfermant les genres aptérix et dronte.

* **INERTIE**, s. f. (pr. *i ner-ci*). État de ce qui est inerte. L'inertie de la matière. L'inertie des minéraux.

— *Fig.* Indolence, inaction, manque d'énergie physique ou morale. Rester dans une complète inertie. Être plongé dans une profonde inertie. Tirez-le donc de cette inertie. Vivre dans un état d'indifférence et d'inertie. Tomber, languir dans l'inertie. L'injustice n'engendre que la résistance des forts ou que l'*inertie* des faibles. (Corn. Il retombe promptement dans son *inertie* naturelle. (Mme de Genlis.) La bureaucratie est le despotisme de l'*inertie*. (Gérard de Nerval.)

— Mécan. Inaction, défaut d'aptitude à changer spontanément d'état. Inertie à l'état de repos. Inertie dans l'état de mouvement. L'inertie n'est en réalité qu'une résistance active à tout changement, de quelque nature qu'il soit, une force agissant en sens inverse d'une autre force qui tend à changer l'état d'un corps. L'inertie absolue ne peut se concevoir. L'inertie à l'état de repos est offerte par une observation constante; jamais on n'a vu un corps en repos se mettre de lui-même en mouvement. Un exemple remarquable de l'inertie dans l'état du mouvement se présente dans le cours des planètes. || *Force d'inertie*. Propriété qu'ont les corps de persister dans l'état où ils se trouvent tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux.

— Fig. Résistance passive, qui consiste principalement à ne pas obéir. Il rencontra dans la nation une force d'inertie qui neutralisa toutes ses mesures. La force d'inertie domine dans les assemblées délibérantes.

— *Moment d'inertie*. Le moment d'inertie d'un point par rapport à un axe est le produit de la masse du point par le carré de sa distance à l'axe. Le moment d'inertie d'un corps solide est la somme des moments d'inertie de tous ses points.

— Méd. L'inertie est l'effet d'un relâchement, d'une atonie, d'une insensibilité, d'une indolence, soit du système nerveux, soit des tissus fibreux et musculaires, qui tend vers l'immobilité, malgré les stimulants les plus forts. Un homme fatigué d'un long travail de corps ou d'esprit tombe dans une *inertie* forcée, qui n'est que la réparation nécessaire, le sommeil ou l'interruption de l'activité. Virey. || *Inertie de l'utérus*. Etat de l'utérus lorsque, après la sortie du fœtus, il ne revient pas sur lui-même et n'a pas la contractilité nécessaire pour réunir ses parois. || *Inertie vésicale*. Manque de contractilité dans la vessie qui est une cause fréquente de rétention d'urine chez les vieillards.

INÉRUDITION, s. f. (pr. *i né-ru di-cion*). Manque d'érudition, défaut de savoir. Comment supposer une honteuse *inérudition* dans les hommes qui prétendent au titre d'érudits? (Boinvilliers.)

INESCATION, s. f. (pr. *i-ness-ka-cion*; ét. lat., *in*, dans; *esca*, nourriture). Action d'amorcer.

— Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait guérir un malade, en faisant avaler à un animal la prétendue munie de la partie attaquée.

INESCOMPTABLE, adj. 2 g. (pr. *i-nè-skon-table*. Qu'on ne peut escompter.

* **INESPÉRABLE**, adj. 2 g. Qu'on n'espère point, ou qu'on ne saurait espérer. Dans cette angoisse, une fortune *inespérable* les vint trouver. (St-Sim.)

* **INESPÉRÉ, ÉE**, adj. Heureux, inopiné, imprévu, à quoi on ne s'attendait pas, qu'on n'espérait pas. Événement inespéré. Succès inespéré. Victoire inespérée. Bonheur inespéré. Grâce inespérée. Perspective inespérée. La grâce *inespérée* d'un beau jour d'hiver. (Bossuet.) Une perspective touchante et *inespérée*. (Fléch.) C'est un grand bonheur bien *inespéré* pour moi, que madame Weber ait consenti à se remarier. (A. Baudet.)

— Synon. comp. DESESPÉRÉ, INESPÉRÉ. *Désespéré* signifie sans espoir possible. *Inespéré* marque le retour à l'espoir sur lequel on ne comptait plus.

* **INESPÉRÉMENT**, adv. Contre toute espérance, lorsqu'on s'y attendait le moins. On ne le dit que des événements heureux. Réussir inespérément. Il était ruiné, mais il lui est survenu inespérément une succession qui a rétabli ses affaires. Il est peu usité.

INESSAYÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été mis à l'essai.

* **INESTIMABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut assez estimer, assez priser. Cet adjectif, qui ne s'applique qu'aux choses, n'est point opposé à l'adjectif simple Estimable, qui veut dire digne d'être estimé, et ne se dit aussi que des choses. Chose inestimable. Talent, vertu, prix inestimable. Cela est d'une valeur inestimable, d'un prix inestimable. C'est un tableau, un manuscrit inestimable. Le don *inestimable* de la prière. (Boss.) Je l'aime tendrement, et son amitié m'est un trésor *inestimable* (Mme de Sévigné.) A quel prix *inestimable* ai-je toujours mis les moindres marques de votre amitié! Id.) Si elles étaient plus rondes, répartit Virginez elles seraient *inestimables*, cependant, telles qu'elles sont, je les trouve fort belles. (Le Sage.) La publication et la lecture de ce document feront pour l'avancement de nos idées communes un bien *inestimable*. (Gambetta.)

> Quelle prudence *inestimable*
> Ne lis-tu remarquer alors? (MALHERBE.)

INESTIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est point estimé, ou qui n'est point estimé autant qu'il devrait l'être. Cet art *inestimé* semblait cacher sa gloire. (Delille.)

INÉTAYÉ, ÉE, adj. (pron. *i-né-tè-ié*). Qui n'est pas étayé.

INÉTENDU, UE, adj. Didact. Qui n'a point d'étendue. Ne s'emploie guère qu'en théologie. Le corps de Jésus-Christ est inétendu dans l'eucharistie.

— Philos. Les points zénoniques sont inétendus.

INÉTERNEL, ELLE, adj. Qui n'est point éternel.

INÉTIRABLE, adj. 2 g. Néol. Qu'on ne peut étirer.

INÉTONNABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être étonné.

— *Inétonnable à. Inétonnable* aux frayeurs, impénétrable aux mouvements. (Malh.)

INÉTUDIÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été étudié. Leçon inétudiée.

INÉVANGÉLIQUE, adj. 2 g. Qui n'est point évangélique. Conduite inévangélique. Doctrine inévangélique.

INÉVEILLABLE, adj. (pr. *i-né-vé-llable*, *ll* mouill.). Que l'on ne peut éveiller. Cette grande nuit sans fin, ce sommeil *inéveillable*, c'est peut-être la seule chose qu'il désire encore avec âpreté, et qui le passionne. (Sainte-Beuve.)

INÉVENTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point éventé.

INÉVIDENCE, s. f. Qualité, état de ce qui n'est pas évident. Inévidence religieuse.

INÉVIDENT, ENTE, adj. Didact. Qui n'est pas évident; obscur. Proposition inévidente.

INÉVITABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inévitable. L'inévitabilité du mal. L'inévitabilité de la mort nous fait une loi de la subir avec résignation.

* **INÉVITABLE**, adj. 2 g. Que l'on ne peut éviter, dont on ne peut se garantir. La mort est inévitable. Un malheur inévitable. On se fatigue inutilement à tâcher d'éviter les maux inévitables; la résignation est plus raisonnable et aussi plus facile. Cet inconvénient est inévitable. Le piége était inévitable. Dieu tempère les prospérités des hommes par des peines presque *inévitables*. (Boss. Peut-on appuyer quelque dessein sur le débris *inévitable* des choses humaines? Id.) Il y a des temps malheureux ou les fautes sont *inévitables*. (Voltaire. Cet inconvénient est *inévitable*, mais il est faible. (J.-J. Rouss.) Les causes de notre destruction sont donc nécessaires, et la mort est *inévitable*. (Buff.) Il n'y a de guerres justes que celles qui sont *inévitables*. (Garnier-Pagès.)

> Le penchant fut toujours un mal *inévitable*.
> S'il entraîne le cœur, le sort en est coupable (CORNEILLE.)
>
> Il tremble encore, et le cercueil
> Lui paraît presque *inévitable*. (RACINE.)

— Fig. Importun; que l'on rencontre partout sans pouvoir l'éviter. C'est un homme inévitable.

— *Inévitable à*. Les plaisirs sont devenus des amusements *inévitables* à l'ennui qui nous persécute. (Massillon.)

* **INÉVITABLEMENT**, adv. (rad. *inévitable*). Nécessairement, sans qu'on puisse l'éviter. Périr inévitablement. Inévitablement vous vous romprez le cou. Il tombera dans le malheur, dans l'infortune, dans la détresse inévitablement. Il faut mourir inévitablement. Il s'exposait à être *inévitablement* défait, si les troupes eussent tête droit à lui. (La Rochef.)

INÉVITÉ, ÉE, adj. Que l'on n'a pas évité. Il y a moins de maux inévitables que de maux inévités.

* **INEXACT, ACTE**, adj. (pr. *i-neg-zakt*). Qui manque d'exactitude, où il y a erreur. Calcul inexact. Copie inexacte. Image inexacte de la vérité. Le lecteur scrupuleux ne veut rien d'*inexact*. (Sall.) Dans ce que nous écrivons, il y a toujours et presque nécessairement les trois quarts d'*inexact*. (Ste-Beuve.)

— Se dit aussi des personnes. C'est un copiste inexact.

— Qui manque de ponctualité. Ce commis est très inexact. J'ai été inexact au rendez-vous que vous m'aviez donné.

* **INEXACTEMENT**, adv. D'une manière inexacte.

* **INEXACTITUDE**, s. f. (radic. *inexact*). Défaut d'exactitude. Inexactitude d'un récit. L'inexactitude d'un calcul. Ce qui accentue notre esprit à cette *inexactitude*, c'est la manière dont nous nous formons au langage. (Condillac.) Craignez qu'on ne découvre quelque *inexactitude* dans vos narrations. (Sall.)

— Se dit aussi des fautes et des erreurs. On a remarqué beaucoup d'inexactitudes dans cet ouvrage.

— Se dit des personnes qui manquent de ponctualité. Il est d'une grande inexactitude à remplir ses devoirs.

INEXAMINÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été examiné.

INEXAUCÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été exaucé. Prière inexaucée.

INEXCITABILITÉ, s. f. (rad. *inexcitable*). Qualité, état de ce qui n'est pas excitable.

INEXCITABLE, adj. 2 g. Physiol. Qu'on ne peut exciter.

* **INEXCUSABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être excusé. Personne inexcusable. Faute inexcusable. L'ingratitude est inexcusable. Les gens inexcusables sont les plus féconds en excuses. On est inexcusable de ne pas profiter des leçons, de l'exemple, de l'expérience d'autrui. Vous êtes inexcusable d'en avoir usé ainsi. Son emportement, sa colère, est inexcusable. Ses mauvais procédés sont inexcusables. Ce crime quoi que grand, énorme, *inexcusable*. (Corn.) L'un pèche avec connaissance et il est plus *inexcusable*. (Fléch.) Marot et Rabelais sont *inexcusables* d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits: tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer. (La Bruy.) Devier du sentiment de l'honneur est, pour la femme mariée, un crime *inexcusable*. (H. de Balzac.)

— *Inexcusable à*. Cette disconvenance, très blâmable partout, est *inexcusable* au théâtre. (La Harpe.)

INEXCUSABLEMENT, adv. D'une manière inexcusable. La paresse effroyable qui s'est emparée de moi et qui m'a empêché si *inexcusablement* de répondre à la dernière lettre que j'avais reçue de vous. (Bayle.)

INEXCUSÉ, ÉE, adj. Qu'on n'a pas excusé.

* **INEXÉCUTABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être exécuté. Des lois inexécutables. Ce plan, ce projet est inexécutable. Cette musique est inexécutable. On se disait qu'il avait donc reconnu l'imprudence de cette entreprise, l'impossibilité de la faire réussir, puisqu'il s'enfuyait, abandonnant à d'autres ce qui lui semblait *inexécutable*. Thiers. Jean-Jacques Rousseau lui-même trouva le plan trop hardi, et il le déclara presque *inexécutable* en l'admirant. (L. Blanc.)

INEXÉCUTABLEMENT, adv. D'une manière inexécutable.

* **INEXÉCUTÉ, ÉE**, adj. Qui n'est point exécuté, qui reste sans exécution. Afin de pourvoir à plusieurs choses demeurées *inexécutées*. (Sall.)

* **INEXÉCUTION**, s. f. Manque d'exécution. L'inexécution d'un traité. L'inexécution d'un contrat, d'un testament, d'un arrêt. L'inexécution d'un projet. L'inexécution des lois.

— Se dit en parlant de travaux d'esprit ou d'art. L'inexécution de ce poème est à regretter. On déplore l'inexécution de ce monument.

INEXÉCUTOIRE, adj. Jurispr. Qui n'est pas exécutoire.

* **INEXERCÉ, ÉE**, adj. Qui n'est point exercé. Cet ouvrage est d'une main inexercée. Ces troupes sont inexercées.

INEXIGÉ, ÉE, adj. Qui n'est point exigé, qui n'a pas été exigé.

INEXIGIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inexigible. L'inexigibilité d'une dette.

* **INEXIGIBLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être exigé; qui n'est pas à échéance. Il ne s'emploie guère que dans ces locutions. *Dette inexigible, capital inexigible, conditions inexigibles*.

INEXISTANT, ANTE, adj. Qui n'existe pas.

INEXISTENCE, s. f. Défaut d'existence. Tomber dans l'inexistence et le néant. L'inexistence des registres publics. L'inexistence d'un testament. Dans les deux cas d'inexistence ou de perte des registres, on peut admettre une autre preuve que les registres mêmes.

INEXORABILITÉ, s. f. Défaut de l'homme inexorable. L'inexorabilité de son caractère l'a rendu odieux.

* **INEXORABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inexorabilis*; formé de *in*, nég., et *exorare*, obtenir par prière). Qui ne peut être fléchi, apaisé par les prières. Il se dit des personnes et des choses, et peut suivre ou précéder le nom. Il est d'une sévérité inexorable. Il est inexorable. Les pêcheurs endurcis trouveront Dieu inexorable. Cœur, humeur, colère inexorable. Père inexorable. Juge, maître inexorable. Le public est un censeur inexorable. L'intérêt est un juge inexorable. L'esprit de parti, le fanatisme, la superstition, sont des juges inexorables. Il faudrait inspirer de la clémence à celui qui est inexorable. La sévérité de la justice, l'obstination du pouvoir rendent inexorable. Il est inexorable envers les malheureux. Indulgent pour soi même, inexorable pour autrui. Tu connais comme moi ce prince *inexorable*. (Racine.) L'argent sut donc fléchir ce cœur *inexorable*. (La Font.) Le rigide et *inexorable* ministère de la justice. (Boss.) Deux individus de sexe différent s'allient l'un à l'autre pour n'y plus résister à cet *inexorable* destin qui semble pousser l'humanité sur la route pénible de la vie. (Alibert.) Le plaisir auquel on s'est livré sans défense et sans retour devient le plus *inexorable* des ennuis. (Ch. Nodier.) Une des formes

de ce patriotisme est la haine *inexorable* pour tout ce qui est étranger. Stendhal. Elle se fit que Philippe, si grave un outrage qu'il eût été, ne pouvait pas se montrer *inexorable*. (G. Ohnet.)

J'ajoute à ces tableaux la peinture effroyable
De leur discorde impie, affreuse, *inexorable*...
CORNEILLE

Les pères ne sont pas toujours *inexorables*;
Un fils au désespoir en peut tout et pérer.
(LA CHAUSSÉE)

— *Inexorable à*. Inexorable aux prières, aux larmes. Aurez-vous le cœur assez dur pour être *inexorable* à votre roi? Fén. Après le repas, il oublia son serment d'être toujours insensible à la beauté et *inexorable* aux tendres coquetteries. Volt.

— *Inexorable pour*. Nous pardonnons volontiers à ceux qui nous prêtent des vices; nous sommes *inexorables* pour ceux qui nous refusent de l'esprit. Suard.

— Fig. Qui ne permet pas de transiger. Ma gloire *inexorable* a tout hasardé ne suit. Rac.

Car enfin n'attendez pas que, ma gloire *inexorable*
Me dont au plus horrible et ne m'ose plus aimable
CORNEILLE.)

— Qui n'admet pas de réplique. Cette conclusion est aussi logique, aussi *inexorable* que celle que tout à l'heure nous fournissait l'athéisme. J. Favre.)

— Syn. comp. INEXORABLE, INFLEXIBLE, IMPITOYABLE, IMPLACABLE. *Inexorable*, qui reste sourd à toutes les prières; *inflexible*, dont la résolution ne plie pas malgré les supplications; *impitoyable*, qui est insensible à la pitié; *implacable*, dont le ressentiment ne peut être apaisé.

* **INEXORABLEMENT**, adv. D'une manière inexorable. Ne lui demandez point cette grâce, il vous refusera inexorablement. C'est là le juste supplice du pêcheur qui se retire de Dieu, que Dieu aussi se retire de lui, et par cette soustraction le prive de tout le bien et l'investisse irrémédiablement et *inexorablement* de tout le mal. Boss. Son imagination, *inexorablement* tourmentée et travaillée, devenait un sujet de repos sous les impressions des variations contraires. De Goncourt.)

INEXPÉDIENT, ENTE, adj. Qui n'est pas expédient.

* **INEXPÉRIENCE**, s. f. Défaut d'expérience, manque d'avoir vu, d'avoir entendu, d'avoir senti. A qui peut réfléchir, lire et converser, l'inexpérience n'est qu'un frein utile. Revenons le passé sur l'*inexperience*. Piron.) Cet utile et agréable végétal a tant de rapports avec les premiers besoins de l'homme dans l'état d'innocence et d'*inexpérience*, qu'on l'appelle aux Indes le figuier d'Adam. B. de St-P.) Il y a moins de danger dans l'*inexperience* qui s'éclaire que dans l'infaillibilité qui s'abuse. (E. de Girardin.)

L'*inexperience* indocile
Du compagnon de Paul-Émile
Fit tout le succès d'Annibal (J.-B. Rouss.)

— *Inexpérience de*, suivi du nom de la personne en qui se remarque ce défaut. L'inexpérience d'un jeune homme. L'inexpérience d'une jeune fille.

— *Inexpérience de*, suivi du nom de la chose au sujet de laquelle on manque d'expérience. L'inexpérience du monde est cause de bien des fautes.

* **INEXPÉRIMENTÉ, ÉE**, adj. Qui n'a point d'expérience. Chef inexpérimenté. Général inexpérimenté. Chirurgien inexpérimenté. Cultivateur inexpérimenté. Lorsqu'un événement inattendu fait passer le sceptre dans des mains *inexpérimentées*, la marine française... avait cessé d'exister. Rayn. Les fautes de la jeunesse *inexperimentée* ne sont très souvent qu'un travers de l'esprit; elles reclament l'indulgence. Sall.)

— Dont on n'a pas fait l'expérience. Le plus vieux mal et le mieux connu est toujours plus supportable que le mal récent et *inexpérimenté*. Mont.)

INEXPERT, ERTE, adj. (ét. lat., *inexpertus*, fait de *in*, priv., et de *experti*, qui a éprouvé). Qui n'est pas expert, qui manque d'habileté. Avoir un inexpert.

* **INEXPIABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inexpiabilis*; fait de *in*, priv., et de *expiare*, expier). Qui ne peut être expié. Crime inexpiable. Il y a des crimes, des forfaits inexpiables en ce monde. La religion chrétienne n'a point de crimes *inexpiables*. Mar. Lesp.

— Hist. *Guerre inexpiable*. Nom que les Grecs ont donné à la guerre de Libye, soutenue par les Carthaginois contre les mercenaires révoltés, auxquels presque toutes les villes d'Afrique s'étaient jointes. La guerre inexpiable, ainsi nommée à cause des atrocités commises de part et d'autre, a duré trois ans (238 av. J.-C.

* **INEXPIÉ, ÉE**, adj. (ét. lat., *inexpiatus*; fait de *in*, priv., et de *expiatus*, expié). Qui n'a point été expié; non expié. Crime inexpié.

INEXPLICABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inexplicable.

* **INEXPLICABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être expliqué. Le mystère de l'Eucharistie, la prédestination sont inexplicables. L'homme est une énigme inexplicable à lui-même. L'artifice de la nature est *inexplicable* à force que le cerveau reçoive tant d'impressions, sans en être trop ébranlé. Boss.) Il n'y a point d'insecte qui ne soit une merveille *inexplicable*. Volt

— Fig. Incompréhensible, bizarre, étrange. Se dit des personnes et des choses. Difficultés inexplicables. Être inexplicable. Cœur, humeur inexplicable. C'est un homme inexplicable. Un caractère inexplicable. Sa conduite est inexplicable. Ces retours de fortune sont inexplicables. L'amour répand sur tout un charme *inexplicable*. (Mme Deshoulières. Les inclinations naissantes, après tout, ont un charme *inexplicable*. (Mol. Mon enfant, l'âme d'un libertin est *inexplicable*: mais tu te flattes en vain d'un changement de conduite. Beaumarchais. Les femmes pour l'ordinaire sont *inexplicables*. (Mme de Staël.)

— **INEXPLICABLE**, s. m. Ce qu'on ne peut expliquer; ce qui ne peut être expliqué. La raison n'explique pas l'*inexplicable*, elle le conçoit. (V. Cousin.)

INEXPLICABLEMENT, adv. D'une manière inexplicable. Sa montre, dont les aiguilles, ainsi qu'il arrive à ceux qui attendent, lui semblaient *inexplicablement* paresseuses. (Ch. de Bernard.)

INEXPLICITE, a. lj. 2 g. (de *in*, préf. nég., et *explicite*). Obscur, embarrassé, difficile à comprendre.

* **INEXPLIQUÉ, ÉE**, adj. Qui attend une solution, qui n'est pas éclairci, expliqué.

Et l'hymne *inexplicable* qui, parmi des bruits d'ailes,
Va de l'aire de l'aigle au nid des hirondelles.
(V. Hugo.)

INEXPLOITABLE, a. lj. 2 g. Qu'on ne peut exploiter. Mine inexploitable.

INEXPLOITATION, s. f. (pr. *i-nekss-ploi-ta-cion*). Défaut d'exploitation.

* **INEXPLOITÉ, ÉE**, adj. Qu'on n'exploite pas. Ressources inexploitées.

INEXPLORABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut explorer. Contrée inexplorable.

* **INEXPLORÉ, ÉE**, adj. Qui n'a pas été explore. Terre inexplorée. Pays inexploré. Mer inexplorée. Parmi les terres découvertes combien sont encore inexplorées?

* **INEXPLOSIBLE**, adj. 2 g. Phys. Qui ne peut faire explosion. Machine inexplosible. Mélange inexplosible.

INEXPOSABLE, adj. 2 g. Philos. Dans le système de Kant, s'applique aux idées que l'on ne peut exprimer d'une manière précise.

INEXPOSÉ, ÉE, adj. Qui n'est point exposé.

INEXPRESSIBLE, adj. 2 g. Qui n'est pas expressible. Reconnaissance inexpressible. Peu usité. On dit mieux *inexprimable*.

— Comme substantif masculin, *inexpressible* est un euphémisme anglais qui s'emploie en français, par plaisanterie, pour désigner la culotte. L'étoffe soyeuse glisse entre les mains de l'ambassadeur; malédiction! l'*inexpressible* est tombé dans le jardin. (J.-J. Rousseau.)

INEXPRESSIF, IVE, adj. Qui manque d'expression.

* **INEXPRIMABLE**, adj. 2 g. Que l'on ne peut exprimer par des paroles, dont on ne peut faire connaître toute l'étendue. Joie inexprimable. Douleur inexprimable. Reconnaissance inexprimable. Sentiments inexprimables. Un charme, un attrait inexprimable. Le plaisir de la bienfaisance est inexprimable. Le charme *inexprimable* de la vertu. J.-J. Rousseau. Je ne vous peindrai point le désespoir de Freind, il était *inexprimable*. Volt. Toute son âme était pénétrée de l'*inexprimable* joie de revoir enfin dans son amant le modèle de la constance. H.) A ce mot d'épouse, elle soupira, le regarda avec une tendresse *inexprimable*, et soudain jeta un cri d'horreur. H.) Ce goût tient encore à celui des harmonies *inexprimables* que la nature a répandues sur les rivages des mers. (B. de St-P.)

INEXPRIMABLEMENT, adv. D'une façon inexprimable. Il était la *inexprimablement* pensif. (V. Hugo.)

INEXPRIMÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été exprimé.

INEXPUGNABILITÉ, s. f. (pron. *i-nekspugh-na-bi-li-te*). Qualité, état de ce qui est inexpugnable.

* **INEXPUGNABLE**, adj. 2 g. (pr. *i-nekspugh-nable*; et. lat., *inexpugnabilis*: forme de *in*, priv.; *ex*, hors de; *pugnare*, combattre. Qui ne peut être forcé, pris d'assaut; imprenable. Forteresse inexpugnable. Ville inexpugnable. Il n'y a plus de forteresses inexpugnables. La ville de Berbent du côté de la terre paraît *inexpugnable*. Volt.)

— Par exagér. Le timide lapin s'y creuse un terrier *inexpugnable* sur les pelouses de serpolet et de thym. B. de St-P.

— Fig. Qui résiste à toutes les attaques. La constance d'un stoïcien est inexpugnable. Une maladie peut bien être *inexpugnable*, mais non pas inappréciable. Malherbe.) La banque, en devenant ce qu'il l'a fait aquant, se montrait *inexpugnable* si c'était lui qui tenait les cartes. (G. Ohnet.)

— *Inexpugnable à*. Notre santé n'est pas *inexpugnable* à toutes sortes de débauches. (Malh.) Paris, *inexpugnable* à la force, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes. (Gambetta.)

Ce cœur *inexpugnable* aux assauts de leurs yeux
N'aura plus que les leurs pour maître et pour dieux
(CORNEILLE.)

INEXTENSIBILITÉ, s. f. (radic. *inextensible*). Qualité de ce qui ne peut pas être étendu. L'inextensibilité des corps.

* **INEXTENSIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, préf. négat.; *extendere*, étendre). Qui ne peut être étendu. Corps inextensibles. On a rectifié les courbes, c'est-à-dire mesuré leur longueur, en les supposant enveloppées d'un fil *inextensible* et parfaitement flexible, qu'on développe successivement. Buff.)

INEXTENSILINGUE, adj. 2 g. (étym. lat., *in*, priv.; *extensus*, étendu; *lingua*, langue). Zool. Se dit d'un animal qui ne peut allonger sa langue hors de la bouche, par opposition à un autre qui jouit de cette faculté.

* **IN EXTENSO**, loc. adv. V. EXTENSO (IN).

INEXTERMINABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut exterminer.

INEXTINGUIBILITÉ, s. f. (pr. *i-neks-tingui-bi-li-te*). Didact. Qualité de ce qui est inextinguible, qu'on ne peut éteindre.

* **INEXTINGUIBLE**, adj. 2 g. (pr. *i-neks-tin guible*). Qui ne peut s'éteindre. Un feu inextinguible. Lampe inextinguible. Quand tout ce monde infini d'étoiles se lève au soir, et que tant de flambeaux *inextinguibles* s'allument dans toutes les parties du ciel, qui est le stupide que la beauté d'un tel spectacle n'élève à la contemplation? Malh.)

— Fig. Qu'on ne peut apaiser. Une soif inextinguible. Un rire inextinguible. Les dieux de l'Olympe, à l'aspect de Vulcain boiteux, furent saisis d'un rire inextinguible. L'ardeur inextinguible de l'amour, de la haine. L'avare éprouve la soif inextinguible des richesses. Tous les trésors de l'univers n'apaiseraient pas la soif inextinguible dont il est dévoré. En étouffant de ce rire *inextinguible* qui, selon Homère, est le partage des dieux. Volt.) Les yeux à demi éteints, en proie à une soif de volupté âcre, *inextinguible*, et dont un amer dégoût empoisonnait l'ardeur sans la calmer, pouvait-il suffire aux soins du royaume? L. Blanc.)

Cris du sang, voix des morts, plaintes *inextinguibles*,
Montez, allez frapper les voûtes insensibles
Du palais des destins (LAMARTINE.)

INEXTIRPABILITÉ, s. f. Néol. État de ce qui est inextirpable.

INEXTIRPABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut extirper. Racine inextirpable.

— Fig. Abus inextirpables. Fléau honteux, destructeur, *inextirpable*. (Ling.)

* **IN EXTREMIS**, loc. adv. V. EXTREMIS (IN).

INEXTRICABILITÉ, s. f. Néol. État, qualité de ce qui est inextricable.

* **INEXTRICABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être démêlé. Un labyrinthe de procédures inextricables. Un chaos inextricable de difficultés. Si vous suiviez le sceptique, il vous égarerait dans des ténèbres *inextricables*. (Dider.) Des myriades d'oiseaux merveilleux volent dans l'*inextricable* forêt des épopées brahmaniques. (P. de St-Victor.)

INEXTRICABLEMENT, adv. D'une manière inextricable. Phrase inextricablement construite.

INEXUVIABLE, adj. 2 g. (étym. lat., *in*, priv.; *exuo*, je dépouille). Ornith. Qui ne mue jamais, qui n'est point sujet à la mue.

INEZ DE CASTRO. Femme célèbre d'une grande famille de Galice, captivait par sa beauté et les charmes de son esprit dom Pedre, fils du roi de Portugal Alphonse IV. Après la mort de Constance, sa première femme, il l'épousa en secret, 1351. Irrité de la désobéissance de son fils et excité par des courtisans ambitieux, le vieux roi la fit assassiner, 1355. Dès lors dom Pèdre ne vécut plus que pour la vengeance. Il prit les armes contre son père; puis, en 1357, devenu roi, il se fit livrer les bourreaux d'Inez refugiés en Castille, les fit périr dans les plus affreux tourments, et, dit on, leur arracha lui-même le cœur. La fin d'Inez a fourni un de ses plus beaux passages à Camoens, et une tragédie à Lamotte.

INFAILLIBILISTE, s. m. Nom donné aux partisans de l'infaillibilité du pape ou de l'Église.

* **INFAILLIBILITÉ**, s. f. Qualité de celui qui est infaillible. L'infaillibilité est de l'essence de Dieu, est dans la nature de Dieu. Par où il nous montre tout ensemble l'*infaillibilité* des conciles universels par l'Écriture et par la tradition de l'ancienne Église. Boss.)

— Impossibilité de se tromper, d'être trompé. Ceux qui contestent l'*infaillibilité* d'autrui se croient eux-mêmes infaillibles. Boiste.)

— Particulièrement, Qualité de ne point faillir, de ne point se tromper en matière de religion. L'infaillibilité personnelle du pape a été proclamée dogme de foi, le 18 juillet 1870, par le concile du Vatican. L'*infaillibilité* des papes ou des conciles était absolument nécessaire pour étouffer tous les germes, toutes les velléités d'indépendance qui pouvaient menacer d'apporter la division dans l'Église. (Ed. Quin.)

— Ce qui est absolument certain, démontré jusqu'à l'évidence. L'infaillibilité des règles d'arithmétique. L'infaillibilité de la géométrie.

— Ce qui paraît immanquable, ce qui doit inspirer une pleine et entière confiance, approchant de la certitude. L'infaillibilité d'une promesse, d'un engagement. L'infaillibilité d'un événement, d'une prédiction. L'infaillibilité d'un remède. L'infaillibilité d'une méthode d'enseignement. C'est par ces chemins que Sparte est menée à la grandeur et à la gloire, mais avec une telle *infaillibilité* de ses institutions, qu'on n'obtenait rien contre elle en gagnant des batailles, si on ne parvenait à lui ôter sa police. Montesq.)

* **INFAILLIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *infallibilis*; de *in*, priv., et *fallere*, tromper. Qui ne peut se tromper ni errer. Dieu seul est infaillible. Le plus sûr moyen de se tromper est de se croire infaillible. Le tribunal *infaillible* de ses actions humaines, c'est la conscience; mais la juridiction en est trop souvent déclinée par nos passions. S. Dubay.

— Qui est incapable de se tromper moralement, de commettre une mauvaise action. Moi qu'environnaient les occasions de faillir, je n'étais rien moins qu'*infaillible*. Marmontel.)

— Par extens. Se dit des choses. Il n'a pas lu ces rapports, tellement il est persuadé que sa politique est *infaillible* et que ses amis les bonapartistes sont impeccables. Gambetta.)

— Qui est absolument certain, qui est démontré jusqu'à l'évidence. La géométrie est une science infaillible.

— Par extens. Qui est certain, immanquable. Moyen, ruse infaillible. Remède, recette infaillible. Le succès de cette entreprise, de cette démarche, de cette affaire, est infaillible. Ce que je vous promets est infaillible. C'est une chose infaillible. Sa perte est infaillible. A-t-elle de son cœur quelque gage *infaillible*? Racine.) Je conçevais bien qu'elle était assez bonne comédienne pour se tirer d'un si mauvais pas; mais je ne voyais qu'un châtiment *infaillible* pour moi, et je n'étais pas assez amoureux pour le braver. (Le Sage. Je me dis en moi-même: Ho! ho! je vois bien à présent quel est l'*infaillible* moyen qu'a le ministre de réussir dans son entreprise. H.)

Calchas, par tous les Grecs consulté chaque jour,
Leur a prédit des vents l'*infaillible* retour. (RACINE.)

* **INFAILLIBLEMENT**, adv. (rad. *infaillible*). Immanquablement, assurement, sans doute. Infailliblement cela arrivera. Je m'y trouverai infailliblement. Infailliblement vous réussirez. On se trompe infailliblement lorsqu'on croit ne pouvoir jamais être trompé. L'argent tue l'amour *infailliblement*. (J.-J. Rouss.) Nous guérissons *infailliblement* tous ceux qui se guérissent eux-mêmes. (Volt.) Il n'y a parmi les hommes aucune espèce d'excès qui soit plus *infailliblement* puni que celui du commerce des sexes. Rostan.) Ce n'est pas à tort qu'il se vante de lire dans les cœurs et de juger *infailliblement* d'après les physionomies. (G. Sand.)

— Sans qu'une erreur soit possible. La justice humaine ne peut se prononcer infailliblement.

* **INFAISABLE**, adj. 2 g. (pr. *in-fe-zable*). Qui ne peut être fait. C'est une chose infaisable. Un ouvrage infaisable. Un Anglais s'est avisé de dire dans Rome qu'il s'était chargé de me rapporter les oreilles du grand inquisiteur dans un papier de musique; mais le pape en ayant été informé, lui a dit: « Faites bien mes compliments à M. de Voltaire, mais dites-lui que sa commission est *infaisable*, le grand inquisiteur n'a plus d'yeux ni d'oreilles. » Volt.) J'ai publié dans la Revue des Deux-Mondes, et sous un titre provisoire, six de ces épisodes ou fragments d'une histoire *infaisable* dans son entier. Aug. Thierry.)

INFALSIFIABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut falsifier.

* **INFAMANT, ANTE**, adj. (ét. lat., *in*, privat; *fama*, réputation, renommée). Qui porte infamie. Paroles, injures infamantes. Bruits infamants. Conduite, note infamante. Sentence infamante. Jugement, arrêt infamant. Peine infamante. Supplice infamant. Il faut couvrir le vice des noms les plus *infamants* pour en inspirer l'horreur. St-Evrem.) Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine *infamante*. La Bruy.)

* **INFAMATION**, s. f. (pr. *ein-fa-ma-cion*). Jurispr. anc. Note d'infamie. Les jugements qui condamnent à l'amende, en matière civile, et ceux qui condamnent à l'amende ou à une peine afflictive en matière criminelle, emportent *infamation*. Trev.)

* **INFÂME**, adj. 2 g. (ét. lat., *in* priv.; *fama*, réputation). Qui est diffamé dans l'opinion publique. C'est un homme infâme. C'est une infâme prostituée. Infâme par ses paroles, il est encore infâme par ses actions. Mais qui peut vivre *infâme* est indigne du jour. Corn. En vain Descartes avait épuisé son génie à rassembler les preuves de la Divinité et à en chercher de nouvelles; ses *infâmes* ennemis le comparèrent à Vanini dans un écrit public. (Volt.)

Qu'importe qu'en tous lieux on me traite d'*infâme*?
Dans mon coffre, bout plein de rares qualités,
J'ai cent mille vertus en tous bien comptés. (BOILEAU.)

— Qui est flétri par les lois. Il y a des châtiments qui rendent infâme. Ce jugement l'a rendu infâme. Ceux qui sont réputés infâmes par la loi ne peuvent être admis en témoignage. Ésopus et Roscius (comédiens romains) n'étaient pas des sénateurs romains, il est vrai; mais le *flamen* ne les déclarait point *infâmes*, et on ne se doutait pas que l'art de Térence fût un art semblable à celui de Locuste. (Volt.)

— Se dit des professions qui entraînaient la flétrissure légale. La condition des comédiens était *infâme* chez les Romains. (La Bruy.) Tout

bas commerce était *infâme* chez les Grecs. (Montesquieu.)

— Se dit des choses déshonorantes. Supplice infâme. Profession infâme. Conduite infâme. Procédé infâme. Moyen infâme. La mort la plus *infâme*, ils l'appellent martyre. (Corn.) N'attendez pas de moi d'*infâmes* repentirs. (Id.) J'ai su qu'il a mené une vie *infâme*, mais pourquoi astu négligé son éducation ? (Fén.)

> A la porte d'Aman est déjà préparé
> D'un *infâme* trépas l'instrument exécré. (Racine.)

— *Lieu infâme*. Lieu de prostitution. Cymodocée est condamnée aux lieux *infâmes* ; Hiéroclès l'y attend. (Chateaub.)

— Par exagér. Qui est honteux, indigne. Action infâme. La chose est infâme. Une infâme trahison. Mœurs infâmes. Une parole infâme. Un ouvrage infâme. Un tableau infâme. Une persécution infâme. D'infâmes assassins. Je ne ressemble pas, Dieu merci, à la plupart des voituriers, qui ne chantent que des chansons *infâmes* ou impies. (Le Sage.) Apprenez que je ne suis pas d'un caractère à m'applaudir de l'*infâme* honneur de voir ma nièce maîtresse d'un prince. (Id.) Si quelques-unes font un *infâme* commerce des services qu'elles rendent, des milliers d'autres s'occupent tous les jours gratuitement à secourir le pauvre de leur bourse, et l'opprimé de leur crédit. (J.-J. Rouss.) Le sénat abolit la mémoire d'un si *infâme* jugement. (Volt.) Ce procès, si malheureusement célèbre, fit rechercher toute sa vie, et servit à susciter contre lui les plus *infâmes* accusations. (Id.)

> Ses muscles, énervés par l'*infâme* mollesse,
> Prirent dans le travail une heureuse vigueur. (Volt.)

— Sordide, malpropre, sale, malséant. Un taudis infâme. Loger dans un infâme taudis. Vous avez un habit infâme.

— *Infâme à*. Des tricheries et des exceptions *infâmes* à ceux mêmes qui sont au tableau du prêteur. (Malh.)

> Avise, et si tu crains qu'il te fût trop *infâme*
> De remettre l'empire en la main d'une femme. (Corneille.)

— Jurisprud. anc. *Infâme de droit*. Celui qui avait été condamné à une peine infâme. || *Infâme de fait*. Celui qui exerçait une profession reputée infâme, comme les bourreaux, les comédiens.

— Substant. C'est un infâme. Infâme ! oses-tu bien te présenter ici ! Un infâme de cette espèce est dévolu au bagne et peut-être à l'échafaud. Ne me parlez point de lui, c'est un *infâme*. (Acad.) C'est une *infâme*. (L.) Ennemis du repos qui perdit ces *infâmes*. (Racine.) Faisez-vous, *infâme* que vous êtes ! replique don Anastasio ; en voulant me prévenir contre Horladés, vous justifiez mes soupçons au lieu de les dissiper. (Le Sage.) Si le J.-J. Rousseau dont il s'agit n'est qu'un *infâme*, ce n'est pas tout, il faut encore qu'il soit un sot. (J.-J. Rouss.) En sortant des bras d'une *infâme*, on allait voir une bête féroce boire du sang humain. (Chateaub.)

INFAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Infamer. S'empl. adjectiv. Un homme infamé par les lois, par l'opinion publique.

INFÂMEMENT. adv. (radic. *infâme*). Avec infamie. Se conduire infâmement, avec ignominie. N'est plus usité.

INFAMER. v. a. 1re conj. Rendre infâme, déshonorer. Une telle conduite peut vous infamer à tout jamais. Il leur fallait une rétractation de Jeanne qui *infamât* le roi Charles. (Michelet.)

— Absol. Un jugement qui infâme.

*** INFAMIE**. s. f. (rad. *infâme*). Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation d'une personne, soit par la loi, soit par l'opinion publique ; avilissement, décri, déshonneur, opprobre, ignominie. Encourir l'infamie. Il s'est couvert d'infamie. Noter d'infamie. Couvrir quelqu'un d'infamie. L'infamie est plus à craindre que la mort. Vivre dans l'infamie. Comment oser montrer à une nation éclairée, généreuse, et chargée de lauriers, l'*infamie* des privilèges et du servage ? (Boiste.) Le traître animait ainsi un époux trop crédule contre une femme innocente, et il lui peignait avec de si vives couleurs l'*infamie* dont il demeurerait couvert s'il laissait l'affront impuni, qu'il le mit enfin en fureur. (Le Sage.) Je préfère toujours la condition d'un malheureux avec courage, à celle d'un heureux avec *infamie*. (J.-J. Rouss. C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'eussent pas hérité de l'*infamie* de leurs pères. (Rayn.) Le décret qui les couvrit d'*infamie* fut gravé sur une colonne de bronze. (Barthelemy.) Cet abus n'est qu'un léger symptôme de l'*infamie* de leur conduite. (L.) Lorsque l'*infamie* du prince est la loi de l'État, il est bien clair que la moralité individuelle est sans puissance comme sans portée. (J. Favre.)

> Je ne crains point la mort, mais je hais l'*infamie*
> D'en recevoir la loi d'une main ennemie. (Corneille.)

— Action infâme. Votre conduite n'est qu'un tissu d'infamies. C'est une infamie de manquer à sa parole. C'est un malhonnête homme, il a fait cent infamies. Cet avare fait des infamies pour avoir de l'argent. Il est difficile de mettre un frein à ses infamies.

> Comme si j'étais fille à supporter la vie,
> Après qu'on m'aurait fait une telle *infamie*. (Molière.)

— Parole injurieuse à l'honneur, à la réputation. Il lui a dit mille infamies, toutes les infamies imaginables, toutes les infamies du monde.

— Quelquefois, Action indécente, obscène. L'un fait des *infamies* à sa belle-mère, l'autre à sa belle-sœur. (Volt.)

— Jurispr. anc. *Infamie de droit*. Celle qui résultait d'un jugement. || *Infamie de fait*. Celle qui résultait d'un état réputé infâme. L'état de bourreau, de tortionnaire, de comédien, emportait infamie dans l'opinion générale. || *Sans note d'infamie*. Restriction que l'on prononçait quelquefois à la suite d'une condamnation ordinairement infamante. Les cours souveraines avaient seules le droit d'ajouter à une sentence : *Sans note d'infamie*. || *Couronne d'infamie*. Couronne de laine que l'on faisait quelquefois porter à un condamné.

INFANÇON. s. m. En Espagne, Simple gentilhomme ou écuyer.

— Adjectiv. Maisons infançonnes.

*** INFANT, ANTE**. s. (ét. esp., *infante* ; du lat. *infans*, enfant). Titre d'honneur qu'on donne aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal. Les infants. Un des infants. Une des infantes. L'infante de Portugal. Le cardinal-infant. L'usage du mot infant dans l'acception politique que lui ont donnée les Espagnols ne date pas plus loin que le XIIIe siècle ; mais il était déjà usité dès l'an 990.

— Titre donné aux puînés de quelques grandes familles espagnoles. Les sept infants de Lara.

— Par extens. et fam. Je souhaite que tout le monde se porte bien chez vous, que vos deux *infantes* vous ressemblent. (Rac.) Me pardonnerez-vous d'avoir empêché votre frère d'épouser cette *infante* ? (Mme de Sév.)

— En mauvaise part, Femme de mœurs équivoques. Il m'est expressément ordonné d'arrêter ces *infantes* ; M. le corrézidor en veut faire un exemple. (Le Sage.) Qu'a-t-il été pêcher cette *infante* ? La tournure est bien singulière, et la toilette... (Ch. Monselet.)

— Hist. *Capitulation matrimoniale de l'infante*. Titre dans lequel les articles les plus importants du traité des Pyrénées établissent la renonciation de Marie-Thérèse à tous ses droits à la couronne d'Espagne.

INFANTADO (Duc d'). Homme d'État espagnol, 1773-1841, de l'illustre famille des Silva, conseiller du prince des Asturies Ferdinand, condamné à mort en 1807, fut sauvé par l'intervention du peuple. Il combattit les Français à la tête d'un corps d'armée et fut nommé par les cortes de Cadix président du conseil d'Espagne. En 1823, il fut président du conseil de régence institué à Madrid lorsque les Français y entrèrent. Il fut chef du ministère, 1825-1826.

INFANTARIEN, ENNE. s. Hist. relig. Nom que les gentils donnaient aux chrétiens, parce qu'ils les accusaient d'immoler des enfants dans leurs réunions.

*** INFANTERIE**. s. f. (ét. ital., *infanteria*, dérivé de *fante*, petit garçon, fantassin, apocope de l'anc. lat. *infantem*, enfant). Nom collectif des troupes destinées à combattre à pied. Infanterie française. Infanterie allemande. Infanterie espagnole. Infanterie de bataille. Infanterie légère. Bonne infanterie. Vieille infanterie. Nouvelle infanterie. L'infanterie ennemie fut mise en pièces. Colonel, soldat, officier d'infanterie. Manœuvres d'infanterie. Division, brigade, régiment, bataillon, compagnie, détachement d'infanterie. Les Romains, dont le système de guerre était basé sur une plus grande mobilité, n'avaient que deux espèces d'infanterie. Le voyez-vous comme il compte la cavalerie et l'*infanterie* des ennemis, par le naturel des pays ou des princes confédérés ? (Boss.) L'*infanterie*, sur qui tombait tout le poids de la guerre, partagea les récompenses dont la cavalerie était en possession. (Volt.)

— Hist. Les Grecs donnèrent les premiers l'exemple de l'organisation d'une troupe à pied triomphant par son instruction et sa tactique, non seulement d'une multitude armée et brave, mais encore des attaques de la cavalerie. La phalange macédonienne s'est immortalisée dans les fastes de l'histoire militaire. L'infanterie des Romains fut plus mobile que celle des Grecs, et sa manière de combattre soumit le monde à Rome. Les nations barbares qui envahirent l'empire romain n'avaient nulles notions de tactique ni d'organisation régulière ; cependant la force de leur armée consistait tout entière dans leur infanterie. Sous le système féodal, l'infanterie fut nulle. Lorsde l'organisation des troupes permanentes, l'infanterie, constituée en bataillons de chasseurs ou infanterie légère, devint l'âme des armées. Les guerres de la Révolution et de l'Empire jetèrent un tel éclat sur elle, qu'on peut dire qu'elle est véritablement la base et la force réelle des armées.

— *Infanterie de marine*. Corps d'infanterie spécialement destiné tant à la garde des ports et des arsenaux en France, qu'au service militaire des colonies.

— Malherbe a employé le mot *infanterie*, pour désigner Tout ce qui a rapport aux enfants : Il emmène toute l'*infanterie* de M. de Cre[illegible]puy.

— Pop. *Être dans l'infanterie*. Se dit d'une femme qui est enceinte, qui est sur le point d'enfanter.

*** INFANTICIDE**. s. m. (ét. lat., *infans*, petit enfant ; *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant. Il faut bien regarder devant soi pour ne pas se commettre un *infanticide* à chaque pas. (E. About.) L'*infanticide* était une monstrueuse hérédité dans la lignée de Tantale. (P. de St-Victor.)

— Particulièrement, Meurtre d'un enfant nouveau-né ou sur le point de naître, commis par le père ou la mère. Fille accusée d'infanticide. Commettre un infanticide. L'infanticide est puni de mort. L'*infanticide* est d'autant plus atroce, que la victime est une faible créature sans défense, immolée par ceux-là mêmes qui lui doivent secours et protection. (Cuvier de Bradi.)

— Fig. Action de mettre à néant une œuvre nouvelle. Je ne me permettrai point le moindre *infanticide* littéraire. (Mercier.

— Jurispr. *Infanticide par omission*. Celui où l'enfant succombe à une privation volontaire des soins nécessaires à son existence. || *Infanticide par commission*. Celui où il succombe à une violence extérieure.

— INFANTICIDE. adj. 2 g. Qui est coupable du meurtre d'un ou de plusieurs enfants. Hérode fut infanticide.

— Particulièrement, Qui est coupable du meurtre de son propre enfant nouveau-né ou prêt à naître. Père infanticide. Cette fille est *infanticide*. (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui a commis un infanticide. Un infanticide. Une infanticide. C'est le désespoir, la honte, la misère, qui le plus souvent poussent la main de l'infanticide.

INFANTILE. adj. 2 g. (ét. lat., *infantilis*, enfantin ; de *infans*, enfant). Qui concerne les enfants en bas âge. Choléra infantile. Maladies infantiles.

INFARCTION. s. f. (pron. *cin-fark-cion* ; ét. lat., *in*, dans ; *farcire*, emplir). Méd. anc. Engorgement.

INFARCTUS. s. m. (pr. *cin-fark-tuss* ; et. lat., *in*, dans ; *farctus*, farci). Pathol. Accroissement du volume d'un organe par suite d'infiltration.

INFATIGABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infatigable. Se dit des personnes et des choses. L'infatigabilité de son esprit, de son âme, de son cœur. L'infatigabilité de son zèle, de son ardeur. Voyez la fourmi ; quelle prévoyance ! quelle *infatigabilité* ! (St-Evrem.) Aucun gosier n'est capable de lutter avec celui de l'alouette pour la richesse et la variété du chant, l'ampleur et le volonté du timbre, la souplesse et l'*infatigabilité* des cordes de la voix. (Toussenel.)

*** INFATIGABLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, privat. ; *fatigatus*, fatigué). Qu'on ne peut fatiguer ; qui ne peut être lassé par la peine, par le travail, par la fatigue. Corps, animal, personne infatigable. Un homme infatigable. Un coursier infatigable. Un esprit, un cœur infatigable. Les montagnards sont infatigables. Mon fils est *infatigable*, il lit cinq heures de suite si on veut. (Mme de Sévigné.) Tous deux étaient *infatigables* dans le travail, simples et austères dans la vie privée. Conduit et l'heure existence et tout équestre ; ils semblaient clones au dos de leurs chevaux, tant ils étaient *infatigables*. (P. de St-Victor.)

> Surtout j'admire en vous ce cœur *infatigable*,
> Qui semble s'affermir sous le fais qui l'accable. Bay

— En parlant des choses, Qui ne se ralentit point. Zèle infatigable. Ardeur infatigable. L'amour infatigable de l'étude. Travail infatigable. Son travail *infatigable* abrégea ses jours. (Volt. Quel zèle *infatigable* ! (J. J. Rouss.) L'amour est *infatigable*, il ne se lasse jamais. (La Menn.) Pendant la danse, les femmes mariées et les mères soupaient dans d'autres salons, avec cet appétit *infatigable* qui n'appartient qu'aux dames allemandes. (G. de Nerval.)

— *Infatigable à*. Infatigable à la course. Infatigable à tous les exercices du corps. Infatigable à disputer, à écrire, à composer, etc.

*** INFATIGABLEMENT**. adv. D'une manière infatigable ; sans se lasser. Attaché, appliqué infatigablement à son travail. La Providence travaille *infatigablement* à prouver qu'elle sait punir. (Boiste. Il faut nettoyer *infatigablement* le miroir de la vérité. (Id. A mener longtemps, *infatigablement*, toujours, c'est ce qui rend les faibles forts. (Michelet.) Aussi travaillait-elle *infatigablement* à mettre dans la carrière de Coriolis la tentation de l'argent. (De Goncourt.)

INFATIGUÉ, ÉE. adj. Qui n'éprouve pas de fatigue.

*** INFATUATION**. s. f. (pr. *cin-fa-tu-a-cion* ; rad. l. *infatuer*). Entêtement, prévention excessive et ridicule en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. Son infatuation passe toutes les bornes. Son infatuation ne se guérira jamais. Il est dans une grande infatuation de sa noblesse, de son opulence, de son mérite. C'est une sotte, une déplorable infatuation. Il est plus aisé que chez vous-même (en Angleterre) de ramener le public à des idées raisonnables. J'en juge par l'*infatuation* de votre nation sur le projet absurde de subjuguer l'Amérique. (Turgot.) Il est des mensonges qui ont passé avec le temps à l'état de vérité par l'*infatuation* et l'imbécile crédulité humaine. (Chateaubriand.)

INFATUÉ, ÉE. part. pass. du v. Infatuer. S'empl. adjectiv. Il est infatué de lui-même, de sa personne, de son mince talent. Les personnes infatuées de leur mérite ne peuvent supporter la moindre critique. Une fille *infatuée* d'opinions étrangères et de doctrines réprouvées de l'Église. (Bourdal.) Qui est donc ce Basile ? — Un pauvre hère qui montre la musique à sa pupille, *infatué* de son art, fripponneau, besogneux. (Beaum. Il y a quelque part quelques dues *infatués* de leur pairie et qui ont la prétention de s'emparer de la nation. (Gambetta. Monluet était trop *infatué* de lui-même pour se laisser plus longtemps mal mener. (G. Ohnet.)

> Crésus, *infatué* d'un objet si hideux,
> Le voyant de retour, nous néglige tous deux
> (Gresset.)

*** INFATUER**. v. a. 1re conj. (et. lat., *infatuare*, même signif. ; de *in*, dans, et *fatuus*, fou). *J'infatue, nous infatuons. J'infatuais, nous infatuions, vous infatuiez. Que j'infatue, que nous infatuions, que vous infatuiez*. Prévenir excessivement, follement, en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne mérite pas qu'on s'en préoccupe. Qui vous a infatué de cet homme là, de ce livre-là ? Les esprits sont sujets aux maladies épidémiques, comme les corps. Nous sommes *infatués* du monde comme s'il ne devait jamais finir. (Fén. Celui qui n'est connu que par les lettres n'est pas *infatué* de cette gloire s'il est ambitieux. (Vauven.) Un seul homme *infatue* tout un pays en peu de temps. (Bayle.)

> Ce vaste chaos de volumes,
> Dont l'erreur et les sens divers
> Ont *infatué* l'univers. (Gresset.)

— S'INFATUER. v. pr. Devenir infatué ; se prévenir excessivement, follement, en faveur de. S'infatuer de quelqu'un. S'infatuer d'un système, d'une opinion, d'une mode. On a vu des familles regnantes tomber dans d'irréparables erreurs en s'*infatuant* d'une fausse idée de leur nature. (Chateaubr.)

— *S'infatuer pour*. S'infatuer pour un acteur, pour un projet, pour une entreprise.

— Absol. Il ne demande qu'à s'infatuer. Sa nature est de s'infatuer.

INFAVORABLE. a. lj. 2 g. Qui n'est pas favorable.

*** INFÉCOND, ONDE**. a. lj. Non fécond, qui ne peut faire pondre, qui produit mal ou qui produit peu. Terre infeconde. Sol infécond. Champs infeconds. Il y a dans cette race assez souvent des mâles stériles et aussi les femelles *infécondes* et qui ne pondent point. (Buff.) Le mulet n'est pas réellement *infécond*. (Id.) Ou meurent avortés les germes *infeconds*. (Id.) La terre *infeconde* n'offrait qu'une aride solitude à ses tristes habitants. (J. Peuchet.)

> La fille de Cérès, Proserpine, à son tour,
> Stérile déité d'un stérile séjour,
> En hommage reçoit une vache *infe conde*. (Delille.)

— Fig. Esprit infécond, Génie infécond. Veine infeconde. Dans une société qui se décomposait les lumières sont *infécondes*. (Chateaubr.)

> Le ciel de la nature, et sur ses bords funèbres
> Une nuit *infe conde* entasse des ténèbres
> (Malherbe.)

*** INFÉCONDITÉ**. s. f. (rad. *infécond*). Manque de fécondité. Une infécondité passagère. Une longue infécondité. Une infécondité résultant de l'humidité de quelques terres. Une infécondité résultant du manque de culture ou d'une culture mal intelligente. Infécondité d'un terrain, d'un champ. L'infécondité des terres où il y a des mines n'est pas toujours compensée par la richesse des métaux qu'elles produisent. Le défaut de culture et de pépinière est souvent la cause de l'infécondité d'une terre. Une longue infécondité dégénère en stérilité. L'*infécondité* qui commence à se manifester ici, dès le second degré, doit être plus marquée au troisième, et si grande au quatrième, qu'elle est peut-être absolue. (Buff.) L'impuissance ne se prouve pas contre la femme, même dans le cas d'*infécondité*. (De Bonald.)

— Fig. Absence d'idées. Infécondité de l'esprit.

*** INFECT, ECTE**. a. lj. (pron. *in-fekt* ; du latin *inficere*, gâter, corrompre). Puant, gâté, corrompu, qui est infecte ou qui infecte. Air infect. Lieu infect. Marécage infecte. Eaux infectes. Des vapeurs infectes. Il a l'haleine infecte. Il est puant et infect. Introduites dans les corps animés, les émanations *infectes* agissent comme des germes d'une inflammation plus ou moins active, dont la gangrène est souvent le terme. (Chaptal.) Toutes les odeurs *infectes* ne sont pas également nuisibles à la santé de l'homme. (Paris.)

— Fig. Qui produit un sentiment de répulsion, de dégoût.

— Pop. Chose laide, idiote, ridicule. Ce livre est infect. Nous avons vu une pièce infecte.

INFECTADOS. s. m. Arg. Cigare d'un sou.

INFECTANT. part. pres. du v. Infecter.

*** INFECTANT, ANTE**. adj. Didact. Qui a la propriété d'infecter. Gaz infectant.

— Pathol. *Chancre infectant*. Chancre syphilitique.

INFECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Infecter. S'empl. adjectiv. Fuir les lieux infectés de la peste, les lieux infectés. Ceux qui étaient infectés de cette maladie mouraient presque tous. Toute source *infectée* infecte ses ruisseaux. (Racine.)

> La terre s'en émeut, l'air en est infecté
> Le flot qui l'apporte en roule [illegible]
> (Ducis.)

— Fig. Il reste [illegible] d'enfer dans l'homme, et avec lui tous les cauchemars. La terre qui avaient été infectés en quelque sorte par la contagion de son péché. Lemaistre de Sacy, Clovis est presque le seul des monar-

ques de ce siècle qui n'ait pas été *infecté* de cette hérésie. (Anquetil.)

Jamais l'air de la cour et son souffle *infecté*
N'altera de son cœur l'austère pureté. (Voltaire.)

***INFECTER**, v. a. 1re conj. (du lat. *inficere*, gâter, corrompre. Empuantir, gâter, corrompre, incommoder par communication de quelque chose de puant, de contagieux ou de venimeux. Il y a des brouillards qui infectent l'air. Cette puanteur, cette charogne infecte tout le voisinage. Il vous infecte avec son haleine, de son haleine. On jeta des immondices dans le puits pour l'infecter. Un sang corrompu *infectait* l'air. (Fén.) Mais, dès que le lapin eut *infecté* la raze, elle se retira sur-le-champ dans le fond d'une vieille armoire. (Buff.

Ils (les rois) font les dieux dans le monde chrétien ;
Mais ils n'auront sur toi que le triste avantage
D'*infecter* un tombeau plus riche que le tien.
(Maynard.)

— Fig. Infecter l'âme, l'esprit, les mœurs. Infecter les ignorants de superstition, de mauvaises doctrines, d'hérésie mortelle. Infecter la jeunesse de dangereuses maximes. Le vil amour du gain *infectant* les esprits. (Boil.) Quelque glorieuse que fût la source dont il sortait, l'hérésie des derniers temps l'avait *infectée*. (Flech.) Une extravagance pareille a *infecté* la morale. (Voltaire.) On nous fit lire, il n'y a pas longtemps, une de ces feuilles dont il *infecta* la basse littérature. (Id.) Heureux l'homme qui naît après l'extinction de cette longue suite d'erreurs qui a *infecté* la nation ! (Rayn.) Les désordres et les abus *infecterent* les monastères. (Montalembert.)

De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il *infecter* l'air qu'on respire en ce lieu ?
(Racine.)
Jusqu'à quand souffre-t-on que ce peuple respire
Et d'un culte profane *infecte* votre empire ? (Id.)
Il forma dans Paris cette ligne funeste,
Qui bientôt de la France *infecta* tout le reste
(Voltaire.)

— Quelques personnes l'emploient à tort pour infester. Il ne faut pas que l'eau sur laquelle on établira ses canards soit *infectée* de sangsues. (Buffon.)

— Absol. Exhaler une mauvaise odeur. Ce marais infecte.

— S'INFECTER, v. pron. Se gâter, se corrompre, au propre et au figuré. S'infecter d'une mauvaise odeur. S'infecter par maladresse. S'infecter par la fréquentation de la mauvaise compagnie. On s'*infecte* de sottises dans la société des sots. (Boiste.)

— Se corrompre l'un l'autre. Les méchants réunis s'*infectent* réciproquement de plus en plus. (Boiste.)

— Infecter à soi. S'infecter l'esprit par de pernicieuses lectures, de fausses maximes. S'infecter le jugement par de dangereux systèmes.

INFECTEUR, s. m. (radic. *infecter*). Celui qui propage une infection.

INFECTIEUX, EUSE, adj. (pr. *ein-fek-ci-eu*. Méd. Qui dépend de l'infection ou qui la produit. || *Maladies infectieuses*. Affections générales qui sont dues à l'influence virulente ou miasmatique des tissus infectieux.

*** INFECTION**, s. f. (pr. *ein-fek-cion*). Action d'infecter. L'horreur de ma plaie, son *infection* et la violence de mes cris troublaient l'armée. (Fén.) Il répand l'*infection* et la puanteur. (Mass.)

— Se dit parfois pour Odeur infecte. C'est une infection.

— Corruption produite dans un corps, dans un lieu quelconque, par l'introduction de miasmes délétères. L'infection de l'air. L'infection d'une caserne, d'un hôpital.

— *Foyer d'infection*. Lieu d'où s'échappent des émanations infectieuses. Cet hôpital est un foyer d'infection. Cette usine est un foyer d'infection.

— Fig. L'*infection* la plus rapide est celle des erreurs lucratives, des maximes de l'égoïsme, des mauvaises mœurs. (Ch. Nodier.)

— Pathol. Altération plus ou moins profonde de toute l'économie qui succède à l'action locale des virus comme à l'introduction dans les voies circulatoires de matières putrides vénéneuses. Infection humaine. Infection combinée. Les maladies produites par infection ne sont pas transmises par les malades aux personnes saines qui les approchent. En général, tout ce qui affaiblit la vitalité dispose aux effets de l'infection. Les causes les plus ordinaires de l'infection sont les émanations qui s'échappent du corps de l'homme, surtout de l'homme malade. Deux conditions sont nécessaires pour que l'*infection* s'effectue : il faut des agents particuliers et une aptitude organique à recevoir leur action. (Charbonnier.) Comme l'air est le recipient dans lequel sont versés les agents d'*infection* et par lequel ils arrivent jusqu'à nous, c'est une de leurs propriétés essentielles de pouvoir se répandre dans ce fluide. (Naquet.) || *Infection purulente*. Maladie fébrile qu'on a supposée déterminée par la présence du pus dans l'appareil circulatoire. || *Infection tellurique*. Celle qui, au lieu d'être causée par les miasmes paludéens, serait due à un miasme terrestre dont l'existence est encore mal démontrée.

— Syn. comp. INFECTION, PUANTEUR. L'*infection* et la *puanteur* diffèrent par les résultats qu'elles peuvent produire : la première est toujours nuisible à la santé ; l'autre ne l'est pas nécessairement.

INFECTIONNISTE, s. m. (pr. *ein-fek-cio-nisste*). Didact. Médecin qui attribue la plupart des maladies à la propagation d'une infection. C'est un infectionniste. Un anti-infectionniste.

INFECTIOSITÉ, s. f. (pr. *ein-fek-ci-o zi-té*). Méd. Etat de ce qui est infectieux.

INFÉLICITÉ, s. f. Etat contraire à la félicité, absence de bonheur ; défaut de félicité. Le vice nécessite l'infélicité. Il y a si peu de distance entre la félicité et l'*infélicité*, qu'elles ne sont séparées que par une petite syllabe, et ne diffèrent que de deux lettres seulement. (Sall.) *Infélicité*, ce n'est ni malheur ni disgrâce, c'est une négation qui n'a point d'extrêmes, et voilà pourquoi elle est très peu usitée, car il n'y a personne qui se croie heureux ou malheureux à demi. (Ch. Nodier.)

Quel charme ou quel dieu plein d'envie
A changé ma première vie,
La comblant d'*infélicité* ? (Phil. Desportes.)

— Fâcheuse disposition. Il se sent gêné par l'*infélicité* de son naturel. (St-Evrem.)

— S'est dit pour Insuccès ; mauvais résultat. Quelque injure que vous receviez, gardez qu'il ne vous échappe de dire : « Je voudrais n'en avoir rien fait. » Aimez même l'*infélicité* de votre bienfait. (Malh.)

*** INFÉODATION**, s. f. (pr. *cin-fé-o-da-cion* ; rad. *infeoder*). Jurispr. féod. Action d'ériger en fief. || Droit, office devenu héréditaire par infeodation.

— Acte par lequel un seigneur ajoutait à son domaine, à son fief, une chose qui jusque-là en avait été indépendante.

— Acte par lequel le seigneur recevait un vassal à foi et hommage et le mettait en possession du fief qui relevait de sa mouvance. Infeodation des dîmes. Infeodation de rente, charge ou hypothèque. L'Empereur, dans cette année, se résolut à affranchir enfin le Wirtemberg de l'*infeodation* de l'Autriche. (Volt.)

INFÉODÉ, ÉE, part. pass. du v. Infeoder. S'emploie adjectiv. Domaine infeodé. Terre ou rente infeodée. Au moyen âge, tout un peuple baignait de ses sueurs une terre *infeodée*. (Ch. Dupin.) || *Dîmes infeodées*. Dîmes aliénées par l'Eglise et possédées par les laïques. L'origine des dîmes infeodées est fort ancienne ; quelques feudistes en font remonter la date au règne de Charles le Chauve. Dites aux femmes ce que c'est que fiefs, rentes, dîmes *infeodées*, lods et ventes. (Fén.)

— Fig. *Être infeodé à*. Vivre sous l'étroite dépendance de. Être infeodé au pouvoir, au gouvernement, à l'administration, à un personnage.

*** INFÉODER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *feudum*, fief). Faire une infeodation. Infeoder un office. Infeoder une nouvelle terre à son domaine. Le concile de Latran défendit aux ecclésiastiques d'infeoder les dîmes aux seigneurs laïques.

— Par extens. Mon cher comte, bonjour ; vous voilà donc dans votre château, qui était autrefois une place dont Frédéric *infeodait* les gens. (Mme de Sévig.)

— S'INFEODER, v. pron. Être infeodé. Des fiefs qui peuvent s'infeoder à un seigneur laïque ou ecclésiastique.

— Fig. Se lier à une autre personne, à un parti, à une opinion, à un gouvernement comme un vassal était lié à son seigneur. Il ne faut jamais s'infeoder à une secte. Il est dangereux pour la démocratie d'avoir des agents qui s'*infeodent* au pouvoir. (A. Billiard.)

— Infeoder à soi. Devenir seigneur par infeodation. S'infeoder un office, des dîmes, un nouveau fief.

— Par extens. Déjà du bout de l'épée et de la plume, elle a inscrit le Grand Seigneur au rang de ses vassaux, et elle ne travaille plus qu'à s'*infeoder*, à petit bruit, ce territoire immense dont elle lui laissera le gouvernement. (Barrault.)

— Fig. Se rendre maître des actions de quelqu'un ; le diriger à son gré. Il est le conseil, l'arbitre unique de cette famille ; à force de persévérance, d'adresse et de soins, il a fini par se l'infeoder.

INFÉRAXILLAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *inferus*, qui est au-dessous ; *axilla*, aisselle). Bot. Qui est fixé au-dessous de l'aisselle. || *Epine inferaxillaire*. Epine placée au-dessous du point d'attache de la feuille ou du rameau. || *Feuille inferaxillaire*. Feuille insérée sous la branche ou le rameau. || *Stipules inferaxillaires*. Stipules attachées sur la tige au-dessous des feuilles.

INFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *inferus*, inférieur ; rad. *infra*, au-dessous). Bot. Qui est placé au-dessous d'un autre. Il se dit par opposition à Supère. Organe inféré. Fleur inféré. Corolle inféré. Germe inféré. Calice inféré. Si la corolle est *inféré*, le germe est supère ; si la corolle est supère, le germe est *inféré*. (J.-J. Rouss.) Quand le calice et la corolle portent sur le germe, la fleur est supère ; quand le germe porte sur le calice et la corolle, la fleur est *inféré*. (Id.) Il y a beaucoup plus de plantes où la fleur est *inféré* que de celles où elle est supère. (Id.) || *Calice inféré*. Celui qui s'insère au-dessous d'un ovaire avec lequel il n'a aucune adhérence. Le calice du lis est inféré. || *Ovaire inféré*. Celui qui adhère au tube du périanthe dont le limbe le couronne, ce qui le fait paraître inférieur à toutes les autres parties de la fleur. || *Radicule inférée*. Celle qui se dirige vers la base de la graine.

INFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Inférer. S'emploie adjectiv. Une chose inférée d'une autre.

INFÉRENCE, s. f. Log. Acte intellectuel par lequel, partant des qualités connues d'une chose, on infère ses autres qualités.

*** INFÉRER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inferre*, porter dans, sur ou contre). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'infere, tu inféres, il infere. J'inférerai. J'inférerais*. Induire, conclure. Déduire une proposition comme véritable, en vertu d'une proposition déjà donnée comme véritable. Que peut-on inférer de ce fait ? Souvent l'esprit se hâte d'*inférer* une chose d'une autre, avant que d'avoir aperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrêmes. (Condillac.)

Tous les jours sa clarté succède à l'ombre noire,
Sans que nous en puissions autre chose *inferer*
Que la nécessité de luire et d'éclairer. (La Fontaine.)

— *Inférer que*. De votre proposition même j'infère que vous avez tort.

J'*infère* de ce conte
Que la plus forte passion
C'est la peur. (La Fontaine.)

INFÉRICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *inferus*, qui est en bas ; fr. *corne*). Entom. Qui a les antennes insérées en dessous. || INFÉRICORNES, s. m. pl. Syn. de LYGEIDES.

INFÉRIES, s. f. pl. (ét. lat., *in*, dans ; *ferre*, porter). Antiq. Sacrifices faits par les anciens sur les tombeaux des morts. On y immolait d'abord des prisonniers de guerre ; puis, quand les mœurs s'adoucirent, des animaux. Les Romains finirent par y faire combattre des gladiateurs.

*** INFÉRIEUR, EURE**, adj. (ét. lat., *inferior*, compar. de *inferus*, au-dessous). Qui est placé au-dessous, en bas. La région inférieure de l'air. La partie inférieure du corps, d'un édifice, d'une montagne, d'un tableau. La mâchoire inférieure. Les planètes inférieures. La lèvre inférieure. La mâchoire *inférieure* est la seule qui ait du mouvement dans l'homme. (Buffon.) Comme les palmes sont rangées par étage, les *inférieures*, qui ont tout leur développement, ont seules seize pieds. (B. de St-P.)

— Fig. Etat inférieur. Rang inférieur. Classe inférieure. Les gens de condition inférieure. Les classes inférieures forment la partie la plus pauvre et la plus nombreuse de la nation. Comme le vice est contagieux, il se répand de là dans les régions *inférieures* du royaume. (Flech.) Les femmes d'un rang *inférieur* et nées pauvres n'ont de ressources que le travail, le talent ou les vices. (Mlle Clairon.)

— Moindre, moins grand, moins considérable. Nombre inférieur. Mérite inférieur. Courage inférieur. Adresse inférieure. Dignité inférieure. Science inférieure. Savoir inférieur. Expérience inférieure. Il pensait que vous ne considériez les hommes d'un état obscur que comme des êtres d'une espèce *inférieure*. (Mme de Genlis.)

— Moindre, moins bon, en parlant des choses. Qualité inférieure. Valeur inférieure. Nature inférieure. Produits inférieurs. Marchandises inférieures. Récolte inférieure. A trop bas prix, on ne peut avoir que des marchandises inférieures.

— *Inférieur à*. Qui est au-dessous d'un autre, qui n'a pas autant de valeur. Inférieur à ses frères. Inférieur à ses collègues. Il est inférieur à vous. Son âme est inférieure à la vôtre. Votre mérite, votre talent est inférieur au sien. Votre fortune est inférieure à la sienne. Son tableau est inférieur au précédent. Le second volume de cet ouvrage est inférieur au premier. Quelque supériorité qu'on ait à beaucoup d'égard sur un rival, dès qu'on en conçoit de la jalousie, il faut qu'on lui soit *inférieur* par quelque endroit. (Duclos.) Pour peu que vous y fussiez accoutumé, vous préféreriez votre état à la servitude, qui sans contredit est *inférieure* à la gueuserie. (Le Sage.) Ce n'est point pour n'avoir pas fait usage du ministère des dieux, mais pour avoir ignoré l'art de bien conduire les affaires des hommes, que Lucain est si *inférieur* à Virgile. (Volt.)

— *Être inférieur à un emploi, à une fonction*. S'est dit pour N'avoir pas les qualités nécessaires pour occuper cet emploi, pour remplir cette fonction. Le cardinal Dubois avait certainement de l'esprit, mais il était fort *inférieur* à sa place. (Duclos.)

— Pop. *Cela m'est inférieur*. Expression qui équivaut à Cela m'est égal, cela m'est indifférent.

— *Inférieur en*. Un homme inférieur à un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces. Inférieur en science. Inférieur en doctrine, en mérite. Les ennemis étaient inférieurs en forces, en nombre, en infanterie, en artillerie, en cavalerie.

— Astron. *Planètes inférieures*. Celles qui, comme Mercure et Vénus, sont plus voisines du soleil que la terre.

— Chirom. *Partie inférieure de la main*. Le poignet.

— Enseign. *Classes inférieures*. Classes par lesquelles on commence le cours des études.

— Géogr. Se dit particulièrement de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un fleuve ou la plus voisine de la mer. Germanie inférieure. Germanie supérieure. Pannonie inférieure. Pannonie supérieure. Danube inférieur. Égypte inférieure. || *Département de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure*. Département de la France ou se trouve l'embouchure de la Seine, de la Loire. On dit quelquefois par ellipse : La Seine-Inférieure, la Loire Inférieure.

— Géogr. anc. *Mer inférieure*. Un des noms donnés à la mer Tyrrhénienne.

— Jurispr. *Tribunal inférieur, juge inférieur*. Tribunal, juge, dont les décisions peuvent être soumises à l'appel.

— Philos. *Partie inférieure de l'âme*. La partie instinctive qui se rapporte aux besoins du corps. || *Concept inférieur*. Concept subordonné à un autre, d'après le système de Kant.

— Zool. *Animaux inférieurs*. Animaux dont l'organisation est la moins compliquée et dont les fonctions sont les moins étendues.

— INFÉRIEUR, EURE, s. Celui, celle qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination, avec dépendance. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant à un inférieur. Le jugement des supérieurs se trouve dans la confiance de leurs inférieurs. Il en use bien avec ses *inférieurs*. (Acad.) Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses *inférieurs*, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruyère.) Les grands seigneurs sont pleins d'égards pour les princes ; c'est leur affaire, ils ont des *inférieurs*. (Id.) Les vrais *inférieurs* sont ceux qui reçoivent, et l'humiliation s'y joint quand les services sont pécuniaires. (Duclos.)

*** INFÉRIEUREMENT**, adv. (radic. *inférieur*). Au-dessous. Placer une chose inférieurement à une autre.

— D'une manière inférieure. Deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un bien inférieurement à l'autre.

*** INFÉRIORITÉ**, s. f. (rad. *inférieur*). Situation d'une chose au-dessous d'une autre. L'*infériorité* de position du granit dans les couches terrestres est liée à sa plus grande ancienneté. (Litt.)

— Etat d'une personne ou d'une chose inférieure à une autre. Infériorité physique. Infériorité morale. Grande, extrême infériorité. Légère infériorité. Subir les malheurs de son infériorité. Infériorité bien établie. Infériorité réelle. Sentir, avouer, reconnaître, prouver son infériorité. C'est à une infériorité apparente qu'on doit souvent la protection des hommes puissants. Nous haïssons ceux qui nous font sentir notre infériorité. Le malheur de l'infériorité. Subir les conséquences de l'infériorité, de son infériorité. Être victime de son infériorité. Infériorité de savoir, de talent, d'esprit, de langage, de fortune. Infériorité d'adresse, d'intrigue, de vigueur corporelle. L'infériorité de ses forces se manifeste. L'infériorité du nombre les empêcha de vaincre. L'infériorité d'un homme par rapport à un autre homme est facile à reconnaître, à établir, à prouver, à constater. L'infériorité ne suppose pas toujours la modestie. La femelle est dédommagée de l'*infériorité* de sa parure par la supériorité de son affection. (Buff.) L'*infériorité* religieuse des Grecs et des Romains était la conséquence de leur supériorité politique et intellectuelle. (E. Renan.)

INFÉRITÉ, s. f. Bot. Etat des ovaires qui sont inférés. L'inférité des ovaires.

INFERMABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut fermer, ou qui ne peut être fermé. Peu usité. Pour mes mains, elles ne me font point de mal ; elles sont *infermables* encore, mais je mange. (Mme de Sévigné.)

INFERMENTÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas subi la fermentation.

INFERMENTESCIBLE, adj. 2 g. Qui ne peut fermenter.

*** INFERNAL, ALE**, adj. (du lat. *infernalis*, de l'enfer). Qui appartient à l'enfer, qui tient de l'enfer. Monstre infernal. Puissances infernales. Le serpent, le dragon, l'esprit infernal. Esprits infernaux. Les rochers qui entourent la source de la lave sont couverts de soufre, de bitume, dont les couleurs ont quelque chose d'*infernal*. (Mme de Staël.)

Que ceux de qui l'exil a dépeuplé le ciel
Ne puissent point briser leur prison *infernale*. (Del.)

— Qui appartient à l'enfer mythologique. Séjour infernal. Demeure infernale. Les divinités infernales. Les dieux infernaux. La rive infernale. Le peuple infernal. Les juges infernaux. Pluton, Proserpine, Caron, les Parques, les Furies, la Mort, la Nuit, le Chaos, etc., étaient les dieux infernaux, les divinités infernales. Où me cacher ? Fuyons dans la nuit *infernale*. (Rac.) || *Jupiter infernal*. Se dit quelquefois de Pluton.

— Fig. Qui est digne de l'enfer, qui annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur, de cruauté. Ame infernale. Idée infernale. Esprit infernal. Malice, rage infernale. Transport infernal. Désir, projet, complot, piège infernal. Entreprise infernale. Idée, conception, machination, combinaison infernale. Ardeur, passion infernale. Art infernal. Alors s'éveilla cette jalousie *infernale* qui la fit cent fois attenter à la vie de l'un et de l'autre. (J.-J. Rouss.)

Lorsqu'il entend de loin d'une gueule *infernale*
La Chicane en fureur mugir dans la grand'salle. (Boil.)

— *Homme, génie infernal*. Homme, génie qui a la méchanceté des démons. C'est un génie infernal. Une tête infernale. Son génie infernal brave les lois divines et humaines. Tels passè-

rent pour de grands hommes qui ne furent que des genies infernaux.

— Fig. Penible. C'est une place bien *infernale*, comme vous dites, que celle de celle qui va quatre pas devant. (Mme de Sévig.)

— Fam. *Bruit infernal*. Grand bruit ou ce qui fait un grand bruit. Tapage, vacarme, tintamarre infernal. Galop infernal. Quelle musique infernale!

— *Machine infernale*. Engin rempli d'artifices et de projectiles meurtriers, préparé en secret pour faire une violente et soudaine explosion et donner plus sûrement la mort à une ou plusieurs personnes.

— Chim. *Pierre infernale*. Nitrate d'argent depouille par la fusion de toute son eau de cristallisation, et coulé dans un petit moule de cuivre. Cautériser une plaie, une morsure avec la pierre infernale. Appliquer la pierre infernale sur quelque partie gangrenee. La pierre infernale n'a qu'une action lente sur la peau, mais elle agit très rapidement sur les chairs vives. Cette substance est le meilleur cathérétique : c'est celui que les chirurgiens emploient le plus fréquemment pour ronger les chairs fongueuses, détruire les excroissances. La pierre infernale a été, comme le nitrate d'argent cristallisé, surtout employée pour combattre certaines maladies nerveuses, telles que l'épilepsie, la danse de Saint-Guy, le tic douloureux de la face. La pierre infernale, prise seule, même à la dose de moins d'un grain, peut, en ulcérant et en perforant les tissus du canal digestif, amener très promptement la mort avec tous les symptômes d'un empoisonnement par les corrosifs.

— INFERNAL. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle par Nicolas Gallus et Jacques Smidelin; ils enseignaient que Jésus-Christ souffrit avec les damnés lors de sa descente aux enfers.

— Mar. Sorte de brûlot à vapeur.

INFERNALEMENT. adv. D'une manière infernale. Il s'est conduit infernalement.

INFERNALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est infernal. Il s'emploie dans le style familier. Un vieux philosophe de nos amis prétendait que toute Française était plus ou moins douée d'une certaine dose d'*infernalité*. (Mme Em. de Girardin.)

INFÉROBRANCHE. adj. 2 g. (étym. lat., *inferus*, inférieur; gr. βράγχια, branchies). Mollusq. Qui a les branchies placees sous le rebord saillant du manteau. || INFÉROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des gastéropodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont les branchies placées sous le rebord saillant du manteau.

INFÉROSUPÈRE. adj. 2 g. Bot. Se dit d'un fruit qui, par rapport a la corolle, est infère, et qui est supère, par rapport au calice.

INFÉROVARIÉ, ÉE. adj. ét. lat., *inferus*, inferieur; *ovum*, œuf). Bot. Dont l'ovaire est infère. Plante inférovariée.

* **INFERTILE**. adj. 2 g. Qui n'est pas fertile, qui ne produit rien, qui ne rapporte rien ou qui ne rapporte que fort peu. Un champ, un sol infertile. Des terres infertiles. Pays infertiles. Cette terre est infertile faute de soins, par suite de l'abandon où ses proprietaires la laissent. Une terre infertile, negligee, finit par devenir stérile. Si vous êtes sensibles à la compassion, ne me refusez pas, dans ces vastes pays, quelque coin de terre *infertile*. (Fenel.) Les habitants des terres *infertiles* deviennent industrieux. (Raynal.) Terres froides et *infertiles*. (Buff.)

Des forêts les arbres *infestiles*
A peine apres un siecle offrent des bois utiles. (Rosset.)
Il ente un arbrisseau trop longtemps *infertile*,
Ou plie en espalier son branchage inutile. (Delard.)

— Fig. Peine infertile. Sujet, matière, veine infertile.

Quoi! dis-je, tout chagrin, dans ma verve *infertile*,
Des vertus de mon roi spectateur inutile,
Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer
Que ma tremblante voix commence à se glacer? (Boil.)

Les parents de l'athlete étaient gens inconnus;
Son père, un bon bourgeois, lui, sans autre mérite;
Matière *infertile* et petite. (La Fontaine.)

INFERTILEMENT. adv. D'une manière infertile.

INFERTILISABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut fertiliser. Sol infertilisable. Terres *infertilisables*. (Volt.)

— Fig. *Esprit infertilisable*. Esprit qui n'est susceptible d'aucune espèce de culture.

INFERTILISÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été fertilisé.

* **INFERTILITÉ** s. f. (rad. *infertile*). Stérilite. Ces terres ne sont pas cultivées à cause de leur infertilité.

INFESABLE. adj. 2 g. V. INFAISABLE.

INFESTATION. s. f. (pr. *ein-fess-ta-cion*). Action d'infester. L'infestation traîne la ruine et la désolation à sa suite. Ses prêtres offrirent le saint sacrifice de la messe dans une maison pour la delivrer de l'*infestation* des malins esprits. Boss.)

INFESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Infester. S'empl. adjectiv. Des mers infestées de pirates. Une forêt infestée de voleurs. Un arbre infesté de chenilles. La France était *infestee* par des brigands. (Volt.)

— On dit plus souvent *infesté de* que *infesté par*.

* **INFESTER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *infestare*; formé de *in*, priv., et de *festus*, heureux). Ravager, piller, desoler, tourmenter, incommoder, nuire par des meurtres à main armee, par des actes fréquents de violence et de brigandage. Les pirates infestent toutes ces côtes. Les ennemis infestaient le pays par leurs courses, infestaient les frontières. Sous ce règne malheureux, la France était *infestée* par les brigands. (Acad.) Avant Louis XIV, les grands chemins n'etaient réparés ni gardés; les brigands les *infestaient*. (Volt.)

— Par extens. Se dit des animaux, des plantes nuisibles ou incommodes et aussi d'êtres chimeriques réputes malfaisants. Les sauterelles infestent souvent de grandes provinces en Orient. Les rats infestent cette maison. Les mauvaises herbes infestent nos champs. On prétendait que les malins esprits *infestaient* ce château. (Acad.)

INFESTUCATION. s. f. (pr. *ein-fess-tu-ka-cion*; et. lat., *in*, dans; *festuca*, brin de paille). Anc. cout. Prise de possession d'une terre par la délivrance d'un fetu de paille, symbolisant le sol labourable.

INFEUDATION. s. f. (pr. *ein-feu-da-cion*). Se disait pour Infeodation.

INFECTABLE. adj. 2 g. Techn. Qui n'est pas susceptible d'être feutre, qui n'est pas propre au feutrage. Les peaux sont couvertes de duretes et de grands poils droits *infeutrables* nommes jarres, qui nuisent à la beauté du chapeau. (Odolant-Desnos.)

INFIABLE. adj. 2 g. (et. lat., *in*, priv.; *fides*, foi). A qui, a quoi l'on ne peut se fier. Ou la religion sert de prétexte, les parentés mêmes deviennent *infiables* avec couverture de justice. (Mont.) La drogue est un secours *infiable*. (Id.) Inusité.

* **INFIBULATION**. s. f. (pr. *ein-fi-bu-la-cion*; rad. *infibuler*). Opération qui consiste à passer, chez l'homme, a travers le prépuce ramené sur le gland, chez la femme, aux grandes ou aux petites levres, un anneau ou tout autre obstacle materiel qui empêche l'acte vénérien de s'accomplir. Cette précaution n'est plus en usage que sur les femmes dans quelques parties encore barbares de la Nubie, et que sur les animaux domestiques dont on veut empêcher l'epuisement.

INFIBULÉ, ÉE. part. pass. du v. Infibuler. S'empl. adjectiv. Animal infibule. Cheval infibulé. On voit dans les monuments anciens de Winckelmann la figure d'un musicien *infibulé*. (Virey.)

* **INFIBULER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *fibula*, agrafe). Pratiquer l'infibulation a l'egard de. Infibuler un animal. Les anciens, jaloux de garder la virginite de leurs jeunes filles, les infibulaient dès leur enfance. Les Romains *infibulaient* leurs chanteurs, afin de conserver leur voix. (Virey.)

* **INFIDÈLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fidelis*, fidele). Qui manque de fidelite, qui viole des devoirs sacres, des engagements legitimes, ou de simples promesses. Époux, mari infidele. Épouse, femme infidèle. Amant infidèle. Amante infidele. La femme infidele s'avilit, parce qu'elle ne peut manquer de foi sans outrager la pudeur. Est-ce Megiste, Égle, qui le rend *infidele*? (Rac.) Il faut se croire aimé pour se croire *infidele*. (Id. Une femme *infidèle*, si elle est connue pour telle de la personne intéressee, n'est qu'*infidèle*: s'il la croit fidele, elle est perfide. (La Bruy.) Je us beau crier pour rappeler mon epoux; aveugle par sa colère, il s'eloigna de moi comme d'une femme *infidèle*. (Le Saze. Au tribunal de l'amour, le mari *infidèle* est le plus coupable, parce qu'il a plus de forces pour réprimer ses passions; mais relativement a l'ordre civil, les fautes de la femme *infidele* sont plus graves, à cause des consequences. (De Lévis.) Il n'y a de merite à n'être pas *infidèle* que lorsqu'on commence à être inconstant. (Id.)

Quoi donc! as-tu pensé qu'Andromaque *infidele*
Put trahir un epoux qui croit revivre en elle?
(Racine.)

— Qui n'est pas constant dans ses affections. Ami infidele. Allié infidele. Aide infidele. *Infidèle* en amour, fidèle en amitié. (Volt.) C'est une mesure interieure de la difficulté des choses, de l'aide *infidèle* des hommes et de notre propre énergie au sein de tant d'infirmites. (Sainte-Beuve.)

— Qui trahit ses devoirs, qui manque à la probite, qui abuse de la confiance qu'on a placee en lui, soit par des soustractions frauduleuses, soit par d'autres actes ou moyens illicites, soit enfin par une negligence coupable. Ministre infidele. Cassier infidèle. Depositaire infidèle. Commis, agent infidèle. Gardien, messager infidele. Domestique, serviteur infidèle.

— Fig. Se dit des choses sur lesquelles on ne peut pas ou on ne peut plus compter. La mer est un élement infidèle. La mer est infidèle. La victoire, la fortune lui devint infidèle. L'opinion humaine est souvent *infidele* a la cause de l'humanité même. (A. Thierry.)

De la terre *infidèle* il s'elance dans l'onde,
Et change d'élement sans changer de destin. (Del.)

— Dans le sens religieux, Se dit de ceux qui ont une croyance opposee à la nôtre. Race *infidele*, me reconnaissez-vous cette fois? suis-je votre juge, suis-je votre Dieu? (Boss.)

— Qui manque à la verité, a l'exactitude. Se dit des personnes et des choses. Narrateur, traducteur, interprète infidèle. Rapport, récit, relation infidele. Copiste, imitateur, peintre infidèle. Traduction infidèle. Copie infidèle. Miroir infidèle. Qui vous a fait ce recit *infidele*? (Rac.) Une femme qui se fait peindre veut que le peintre soit *infidèle*, et que le portrait soit ressemblant. (Desmahis.)

Est-ce donc vous, seigneur? et les bruits *infideles*
N'ont-ils semé de vous que de fausses nouvelles?
(Corneille.)

— *Peinture infidèle*. Peinture qui retrace inexactement les objets dont elle doit reproduire l'image. || *Portrait infidele*. Portrait qui ressemble peu ou qui ne ressemble pas.

— Qui est faible, incertain, inexact. Se dit en parlant de la memoire. Une memoire infidele. J'ai une memoire tres *infidele*. Acad.

— INFIDELE. s. 2 g. Celui, celle qui manque à la fidelite, à la foi promise. C'est un infidèle. Faire de vains efforts pour ramener une infidèle. Être tourmente par le souvenir d'une infidèle. Ne viens point m'accuser de l'action de cette infidèle. Elle court après son infidèle. Rendez-lui son infidèle. Il a revu son infidele. J'ai rencontre votre infidèle. Elle essaya vainement de ramener son *infidele*. (Acad.) Vulcain travailla pour son *infidele* quand il voulut lui faire oublier le cruel affront qu'il lui fit devant les dieux. (Montesq.)

L'*infidele* s'est vu partout envelopper,
Et je n'ai pu trouver de place pour frapper. (Rac.)

— Qui n'a pas la vraie foi. Un infidèle. Des infidèles. Faire la guerre aux infideles. Combattre les infidèles. Les idolâtres, les mahométans sont appeles infidèles par les chretiens. Mœurs, coutumes, habitudes, rite des infidèles. Pratique d'un infidèle. Le voyage de La Mecque est obligatoire chez les musulmans, chez les infidèles. La pluralité des femmes est admise chez la plupart des infidèles. Se croiser pour combattre les infideles. Dans plusieurs batailles, les croisés firent mordre la poussière aux infideles. Aller, marcher contre les *infideles*. (Acad.) Je ne viens pas ici, messieurs, renouveler dans vos esprits le triste souvenir d'une mort que vous avez pleurée; laissons aux *infidèles* ces longues et sensibles douleurs que la religion ne modère pas. (Flech.)

C'est lui qui, de canons couvrant les Dardanelles,
A tuer les chretiens instruit les *infideles*. (Voltaire.)

— Litter. *Belles infidèles*. Nom qui a été donné à des traductions elegantes, mais reproduisant le texte original avec peu d'exactitude.

— Théol. *Infidele négatif*. Celui qui n'a jamais connu l'Évangile. *Infidele positif*. Celui qui, ayant pu connaître l'Évangile, a refusé de le faire, ou celui qui ne s'est pas converti après avoir pris connaissance des livres saints.

* **INFIDÈLEMENT**. adv. D'une manière infidèle. Agir *infidèlement* avec ses amis. Acad.)

— Par extens. D'une manière inexacte, erronée. Cet ouvrage est *infidelement* traduit. (Acad.)

* **INFIDÉLITÉ**. s. f. Manque de fidélité. Action contraire a la fidelité; trait d'une personne infidele, qui manque a la foi promise. Infidelité d'un mari. Infidélité d'une femme. Infidélité du cœur, des sens. Infidelite reconnue, prouvee. L'infidelite d'un amant, d'une maîtresse. Quoi, ce depart si peu prevu serait une *infidélité* de don Juan? Molière. Son trouble avouait-il son *infidelité*? (Rac.) On pardonne les *infidélités*, mais on ne les oublie pas. (Mme de La Fayette.) On oublie les *infidelités*, mais on ne les pardonne pas. (Mme de Sevigné.) Ces souvenirs trop charmants ne seraient-ils pas autant d'*infidélités* envers elle? (J.-J. Rouss.) Candide sentit quelque remords d'avoir fait une *infidélite* a Mlle Cunégonde. (Volt.) L'*infidélite* est, en Italie, blâmée plus sévèrement dans un homme que dans une femme. (Mme de Stael.) On pardonne d'autant moins une *infidélite* que la personne en faveur de qui elle a été faite nous est plus connue. (Lingrée.) La difference de l'*infidelité* dans les deux sexes est si reelle, qu'une femme passionnée peut pardonner une *infidélite*, ce qui est impossible à un homme. (Stendhal.)

La vierge la plus pure a cet instinct sauvage
Qui lui fait deviner une *infidelite*. (Mme de Girardin.)

— Fig. Un si sage général sut profiter des *infidelités* même de la fortune. Bossuet. A la premiere *infidélite* de la victoire, la liberté a brise ses fers et reclamé ses droits. (E. de Girardin.)

— Manque d'exactitude, de ponctualité dans l'exécution d'un mandat, d'un service public. Je ne fais simplement que me plaindre de l'*infidélité* de nos courriers. (Mme de Sévig.)

— Trait d'improbité de la part d'un domestique, d'un employe, etc. Les infidelites d'un domestique, d'un depositaire. Un domestique qui commet des infidelites. Un des principaux officiers du Bengale se refugia chez les Anglais à Calcutta pour se soustraire aux peines que ses *infidélites* avaient meritees. (Rayn.)

— Manque d'exactitude, de vérité; se dit des personnes et des choses. L'infidelité d'un historien, d'un traducteur, d'un copiste. L'infidelite d'un récit, d'un rapport, d'une citation. Il y a de grandes infidélités dans cette traduction.

— *Infidélité de la mémoire*. Défaut de mémoire, difficulté de se souvenir. Je n'accuse pas son intention, mais l'infidélite de sa memoire.

— Etat de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion. Etre obstiné dans l'infidelite. Il etait chretien et tomba dans l'infidelité. Ces filles de Tyr vivant dans l'*infidélité*. (Mass.)

Et se reprends [illegible] et se relève
En detestant [illegible] (Vic. Ratisb.)

— Théol. *Infidelité négative*. Defaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connaître Jesus-Christ. || *Infidelite positive*. Defaut de foi dans ceux qui, ayant entendu parler de Jesus-Christ et de sa religion, ont refuse de s'y soumettre.

INFIGURÉ, ÉE. adj. (de *in*, pref. nég., et de *figure*. Qui n'a point de forme determinée.

— Qui n'est point figuré, qui n'a pas le caractere allegorique.

* **INFILTRATION**. s. f. (pr. *ein-fil-tra-cion*; rad. *infiltrer*). Passage d'un liquide a travers des pores plus ou moins perceptibles. L'infiltration des eaux dans une cave, dans les terres. Ainsi fut detruite la société romaine, non comme un vallon est ravagé par un torrent, mais comme le corps le plus solide est desorganisé par l'*infiltration* d'une substance étrangère. (Guizot.)

— Pathol. Issue des liquides à travers les parois de leurs vaisseaux, soit que leur densité ait diminué, soit que le tissu propre des conduits ait perdu de sa consistance. Infiltration de sérosité. Infiltration de sang, de pus. Infiltration des matieres fécales. Infiltration de l'urine. Infiltration locale. Infiltration générale. Hydropisie par infiltration. Des infiltrations de lait ont aussi été admises, mais leur existence est fort incertaine. L'infiltration de la sérosite constitue l'œdeme ou l'anasarque. || Resultat de cette issue des liquides. Traiter les infiltrations. Le traitement des infiltrations consiste dans les moyens propres a en provoquer l'absorption toutes les fois qu'elle peut avoir lieu sans inconvenient. || *Infiltration uréreuse*. Infiltration qui, par suite de la rupture des parois de l'uretre ou de la vessie, est produite par de l'urine répandue dans les tissus lamineux des parties circonvoisines.

INFILTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Infiltrer. S'emploie adject. Liquide infiltre. Toutes les fontaines proviennent des eaux pluviales *infiltrées* et rassemblees sur la glaise. (Buffon.) L'onde et l'air *infiltrés* font l'arbre et les feuillages. (Del.)

— Fig. Coutumes exotiques infiltrées dans nos mœurs. Le faux goût, une fois *infiltré* dans le talent, le corrompt a tout jamais, et jusqu'en ses meilleures parties. (Ste-Beuve.)

— Pathol. Se dit des parties où l'infiltration a lieu. Tissu infiltré. || Se dit aussi des liquides qui ont penetre par infiltration. Humeurs infiltrees. D'ordinaire, l'absorption s'empare, dans un delai plus ou moins court, du liquide *infiltré* lorsque sa quantite ou sa qualite ne sont pas un obstacle. (Cloquet.)

— INFILTRÉ. s. m. Celui, celle chez qui l'on remarque l'etat morbide connu sous le nom d'infiltration.

* **INFILTRER (S')**. v. pron. 1re conj. Passer comme par un filtre. Filtrer, pénétrer à travers les pores, les interstices d'un corps solide. L'eau s'infiltre dans le bois le plus dur.

— Fig. Se dit des croyances, des opinions qui s'insinuent et se repandent dans les masses. L'irreligion commençait a s'*infiltrer* dans le peuple. (Acad.) La se refugierent les regrets et s'abriterent les traditions de l'ancien ordre civil, bouleversé par la conquête, et que la barbarie, en s'*infiltrant* dans les lois et dans les mœurs, menaçait de detruire totalement. (Aug. Thierry.)

— Pathol. Se dit d'un liquide qui pénètre et s'amasse dans un tissu quelconque. Des sérosites qui s'infiltrent dans le tissu cellulaire. Lorsque du sang, de la sérosite, du pus, de l'urine, s'épanchent dans cette portion de la trame des corps vivants, on les voit bientôt s'*infiltrer* de proche en proche et se montrer a des distances souvent tres considérables du point de départ. (H. Cloquet.)

— INFILTRER. v. a. Pénétrer les corps ainsi que les liquides pénètrent le filtre.

— Fig. Faire pénétrer. Infiltrer le doute dans les esprits.

* **INFIME**. adj. 2 g. (du lat. *infimus*, dernier, place le plus bas). Dernier, le plus bas, le plus petit. Ne se dit guere au propre.

— Fig. Les rangs infimes de la société. Élever un homme, dans un instant, du rang *infime* au rang suprême, ce n'est qu'un jeu de la fortune. (Matm.) Le militaire dans le grade le plus *infime*, le plus dépourvu de lumieres, se croit fort au-dessus du magistrat le plus élevé. (Dumars.) Dans les insectes, qu'on doit regarder comme les espèces *infimes* de la nature, chacune est accompagnée de tant d'espèces voisines, qu'il n'est plus possible de les considérer une a une. Buffon.) Les espèces majeures dans les animaux sont souvent affamées par les espèces *infimes*. (Id.)

Jusques à quand, ô Pan! grand et sublime,
Laisseras-tu cette gent tant *infime*,
Et faux pasteurs, parjures et méchants,
Dessus troupeaux dormir en tes champs?
(Marg. de Valois.)

— Substantiv. *Les infimes*. Les êtres places le plus bas dans l'ordre de la nature.

INFIMITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est infime. L'*infimité* de l'homme. (Keratry.) Fleury avait passé sa vie d'abord dans l'*infimité*. St-Simon.)

* **INFINI, IE**. adj. (étym. lat., *infinitus*, non fini; formé de *in*, privat., *finitus*, fini; rad. *finis*, fin). Qui n'a point de bornes, de limites. Dieu est infini. Les attributs de Dieu sont in-

finis. La puissance, la bonté de Dieu sont infinies. L'espace est infini. Les cieux sont infinis. L'être infini. Je veux vous faire voir une chose *infinie* et indivisible; c'est un point mathematique se mouvant partout d'une vitesse *infinie*. (Pascal.) Le monde reel a des bornes, mais le monde imaginaire est *infini*. (J.-J. Rouss. Il y a dans la vaste imagination de l'homme quelque chose d'*infini* que toute la matière ne peut satisfaire, ni combler, ni entretenir. (Volt.) Toute existence emane de l'Être éternel, *infini*, et la creation tout entiere avec ses soleils et ses mondes, chacun desquels enferme en soi des myriades de mondes, n'est que l'auréole de ce grand Être. (La Menn.) Cependant un mouvement plus vaste emporte la planète avec ses compagnons autour du soleil, emporté lui-même vers un terme inconnu, dans l'espace *infini* où tourbillonne le peuple *infini* des mondes. (H. Taine.)

— Qui n'a ni commencement ni fin. Le temps a commencé et finira pour moi, mais la durée est *infinie*. (Volt.)

— Qui a eu un commencement, mais ne peut avoir de fin. La gloire, la beatitude infinie des élus. Qui nous dira qu'une justice *infinie* ne s'exerce pas à la fin par un supplice *infini* et éternel? (Boss.)

— Par exagér. Très considérable. Des astres placés à une distance infinie. Il serait inutile de vous redire toutes nos conversations,... et cela rendrait cette lettre *infinie*. (Mme de Sév.) Quelquefois je trouve une longueur *infinie* d'un ordinaire à l'autre. (Id.) Des ouvrages *infinis*, remplis de doctrine et de lumière, paraissent pour aider à la piété des fidèles. (Mass.)

— Particulièrement, Innombrable. Une variété infinie de créatures vivantes. Une quantité infinie d'objets. Une quantité infinie de phenomenes. Une quantité infinie d'arbres, de plantes, de fleurs et de fruits sont répandus sur toute la terre. Les compliments qu'on vous fait sont *infinis*. (Mme de Sev.) Cette princesse lui a fait des caresses *infinies*. (Id.) Je serais fort aise que l'ouvrage parût à Paris, purgé des fautes *infinies* que les éditeurs hollandais ont faites. (Volt.) Ces dispositions étaient à peine achevées, que l'on vit l'armée de Xerxès se répandre dans la Trachinie et couvrir la plaine d'un nombre *infini* de tentes. (Barth.) Le concours de tant de fléaux aurait fait mourir de misère, de froid et de faim un nombre *infini* de pauvres ouvriers, sans les secours de leurs compatriotes. (B. de St-P.)

— Fig. Entre un homme et un autre la distance est quelquefois infinie. Entre deux plantes qui semblent rapprochées l'une de l'autre la distance est souvent infinie.

— Dans le même sens, en parlant des choses morales. Obligation infinie. Reconnaissance infinie. Je vous en sais un gré infini. Son amour est infini. Sa grâce, sa beauté est infinie. Avoir une peine infinie à faire une chose. Avoir des obligations infinies à quelqu'un. Une gloire infinie. Un honneur infini. Une joie infinie. Une douleur infinie. Un goût, un tact infini. Des calculs infinis. Des succes infinis. Des fautes infinies. Des grâces infinies. Des précautions infinies. La dissipation *infinie* où nous avons vécu nous rend l'uniformité des devoirs plus ennuyeuse. (Massill.) Vous jugez de tout comme vous écrivez, avec un goût *infini*. (Volt.) Ce sera une cérémonie bien brillante, il en sera parlé dans toute la Basse Bretagne, et cela nous fera un honneur *infini*. (Id.) Je te sais un gré *infini* de vouloir partager avec moi le soin de sa famille. (J.-J. Rouss.)

— Quoiqu'il n'y ait point d'*infinité* relative, cependant on trouve le mot *infini* employé avec *plus*, *moins*, etc. Je crois même qu'en faisant mes lettres moins *infinies*, je vous jetterai moins de pensées et moins d'envie d'y répondre. (Mme de Sévig.)

— INFINI. s. m. Ce qui n'a point de bornes et n'en saurait avoir; ce qui n'a point eu de commencement et n'aura point de fin. L'infini, c'est Dieu. L'infini est le principe de toutes choses. L'infini n'est pas un fait. Tous les faits sur lesquels repose l'induction de l'infini appartiennent à la sphère du fini, d'où résulte l'impossibilité d'en déduire logiquement la notion de l'infini. L'infini ne peut avoir sa cause première dans la perception de nos sens. L'infini se revele à l'humanité par la raison, qui est la faculté non de l'apercevoir, mais d'en concevoir l'existence nécessaire. L'homme ne peut concevoir l'*infini*. (Acad.) Il est impossible qu'il n'y ait pas un *infini*. (Volt.) Ce n'est qu'en ajoutant les choses matérielles les unes aux autres qu'on est parvenu à connaître qu'on ne verra jamais la fin de son compte, et cette impuissance, on l'a appelée *infini*, ce qui est bien plus tôt un aveu de l'ignorance humaine qu'une idée au-dessus de nos sens. (Id.) Le sentiment religieux est la réponse à ce cri de l'ame que nul ne fait taire, à cet élan vers l'inconnu, vers l'*infini*, que nul ne parvient à fixer entièrement, avec quelque habilete qu'il s'étourdisse ou qu'il se dégrade. (B. Const.)

Comme une goutte d'eau dans l'Océan versée,
L'*infini* dans son sein absorbe ma pensée
(Lamartine.)

— Math. Appliqué aux quantités, ce terme désigne celles qui sont plus grandes que toutes quantités assignables, ou pour lesquelles il n'existe pas de rapports avec les quantités finies. Le calcul de l'infini. L'arithmetique des infinis. Il a inventé le calcul qu'on appelle de l'*infini*. (Volt.)

— *A l'infini*. loc. adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure relativement soit à l'espace, soit au temps. Cela irait à l'infini. La divisibilité de la matière à l'infini. Progres à l'infini. Supposer une ligne tirée, prolongée à l'infini. Multiplier un nombre à l'infini. Des lois on a bien prévu que la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'*infini*. Bossuet.) Si vous venez ici, nous causerons à l'*infini* (Mme de Sevig.) Les termes qui me servent à preciser les caractères si varies de la figure humaine, ces mots, beauté, grâce, physionomie, et mille autres qui les modifient à l'*infini*, ne representent absolument rien pour des aveugles. (Dufau.)

* INFINIMENT. adv. (radic. *infini*). Sans bornes et sans mesure. Dieu est infiniment bon, infiniment juste. Étant *infiniment* puissant, comme il est *infiniment* bon, il veut tout le bien qu'il peut faire, et il fait tout le bien qu'il veut. (Flech.) La nature est *infiniment* etendue, et je suis un homme très borné. (B. de St-P.)

— Par extens. Beaucoup, extrêmement. Remercier infiniment. Souffrir infiniment. C'est un homme infiniment heureux, infiniment savant. Elle est infiniment aimable. Je vous suis infiniment obligé. Il a de l'esprit infiniment. Tout cela est *infiniment* désagréable. (Volt.) Je ne me pourrais empêcher de regretter *infiniment* une personne de qui vous étiez *infiniment* aimée. (Id.) Tous lui remontrèrent qu'il valait *infiniment* mieux demeurer avec eux. (Id.) La conversation l'intéressait *infiniment*. (Barth.)

— *Infiniment de*. Avoir infiniment d'esprit, de bonté, de talents, de goût. M. de Brissac avait *infiniment* d'esprit, avec une figure de plat apothicaire, grosset, basset, et fort enluminé. (St-Sim.) Je lui donnai l'éloge qu'il méritait, d'avoir répandu *infiniment* d'esprit et de clarté sur cette belle partie de la physique. (Volt.) || Au XVIIIe siècle, on disait plus correctement: *Avoir infiniment de l'esprit*. Mais l'usage contraire a prévalu.

— *Infiniment petit, infiniment grand*. Se dit pour designer les points extrêmes dans l'ordre des choses créées. La science est puissante quand, dans l'*infiniment* petit, elle découvre autant de mystères, d'abîmes, de puissance que dans l'*infiniment* grand. (E. Quinet.)

— Fig. *Infiniment petit, infiniment grand*. Signifie Les extrêmes dans l'ordre intellectuel. Les *infiniment* petits ont un orgueil *infiniment* grand. (Volt.)

— Mathém. *Quantité infiniment petite*. Celle des quantites qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. Le calcul des infiniment petits.

— Phys. *Infiniment petits*. Nom donné quelquefois aux molécules organiques, principes des corps.

INFINITAIRE. s. m Partisan de l'arithmétique des infinis ou du calcul infinitésimal.

* INFINITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infini L'infinité de Dieu etonne, confond l'imagination. L'avare travaille jour et nuit inutilement à combler un abîme, a contenter l'*infinité*. (Balz.)

— S'emploie quelquefois au pluriel. Je ne vois que des *infinités* de toutes parts, qui m'enferment comme un atome. (Pasc.)

— Par exagèr. Grande longueur. Ma chère enfant, que dites-vous de l'*infinité* de ma lettre? (Mme de Sevigné.)

— Grande quantité, grand nombre. Une infinité de peuple. Une infinité de personnes. Une infinite de gens. On pourrait vous alléguer une infinité de raisons. Une infinite de personnes ont pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'elles en ont eu. Il y a une infinité de personnes qui pensent ainsi. Une infinité de monde se jeta dans ce parti. Une infinite de gens croient que la fortune vient en dormant. Une infinité de gens s'imaginent que la richesse fait le bonheur. Une infinité de jouissances échappent à l'egoïste. Je m'aperçois tous les jours qu'on fait ici une *infinité* de choses qui ne sont point dans votre livre. (Volt. Le peuple qui n'avait point de roi, avait une *infinité* de tyrans. (Duclos. Mon fils, les lettres ont consolé une *infinité* d'hommes plus malheureux que vous. (B. de St-P.) L'harmonie fraternelle se manifeste premièrement dans cette sphère vivante du soleil, divisible en une *infinité* de moities parfaitement égales. (Id.) Le vent vient-il à souffler, toute la campagne ressemble alors à une mer ondoyante de verdure, dont les flots sont d'une *infinité* de nuances. (Id.) Puis vinrent une *infinité* de livres d'enseignement ou de lecture pour l'enfance ou la jeunesse. (Michelet.) Ce qui remplit notre imagination, c'est une *infinité* diversifiée de petits plaisirs ou tracas, visites, écritures, conversations, echéances et le reste. (H. Taine.)

— Absol. Une *infinité* se vantaient de l'avoir rencontré. (Math.)

* INFINITÉSIMAL, ALE. adj. (radic. *infinitesime*). Math. Qui concerne les infiniment petits. Calcul infinitesimal. Méthodes infinitesimales. Le calcul infinitésimal a deux branches: le calcul différentiel et le calcul integral. Le calcul *infinitesimal* n'est autre chose que le calcul différentiel traité par la méthode des accroissements infiniment petits, et non par la méthode des limites ou par toute autre methode indirecte. (Montferrat.)

— Par extens. Se dit d'une très petite quantite. Dose infinitésimale.

INFINITÉSIMALEMENT. adv. (rad. *infinitesimal*). D'une manière infiniment petite.

INFINITÉSIME. adj. 2 g. (du lat. *infinitus*, infini). Mathem. Infiniment petit. || *Partie infinitésime*. Partie infiniment petite d'une grandeur quelconque.

— Substantiv. L'infinitésime. Les infinitésimes.

* INFINITIF. s. m. (étym. lat., *infinitivus*, sous-entendu *modus*, mode; mode indéfini). Gramm. Celui des modes qui présente la signification du verbe d'une manière vague et générale, et qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps. L'infinitif n'est véritablement que le nom de l'action.

— L'infinitif diffère de tous les autres modes en ce qu'il n'exprime par lui-même ni l'idée de la personne, ni celle du nombre, ni celle du temps. On peut dire, avec les trois personnes: *Je veux aller, tu veux aller, il veut aller*; avec les deux nombres: *Je veux aller, nous voulons aller*; avec les trois temps: *Je veux aller, je voulus aller je voudrai aller*, et la forme *aller* se prêtera à toutes ces combinaisons sans changer de terminaison; elle a donc bien plus d'étendue, elle exprime une idée bien plus générale que toutes les autres formes verbales. *Aimer* est l'infinitif du verbe dont *j'aime* est le présent. Un verbe à l'infinitif. Le présent de l'infinitif sert à spécifier le verbe dont on veut parler. Ainsi on dit: le verbe *croire*, le verbe *donner*, le verbe *plaire*, comme on dit le nom *homme*, le nom *Dieu*, le mot *femme*, etc.

— Peut s'employer comme sujet d'une proposition. *Tenir* vaut mille fois mieux que d'attendre. (Corn.) *Dissimuler* n'est pas mon caractère. (Volt.) *Mourir* n'est rien; c'est notre dernière heure. (Sedaine.) *Haïr* est un tourment. (Ségur.) *Aimer* est un besoin de l'âme. (Id.)

— S'emploie aussi comme complément d'un autre mot. On ne lui donne pas le temps d'*achever*. (Corn.) L'ardeur de *vaincre* cède à la peur de *mourir*. (Id.) *A vaincre* sans peril on triomphe sans gloire. (Id.)

— Peut également servir de complément direct à un verbe actif. Vouloir *tromper* le ciel, c'est folie à la terre. (La Font.) Je voudrais *inspirer* l'amour de la retraite. (Id.)

— L'infinitif devient quelquefois un véritable substantif, et alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs. Il y a même quelques infinitifs tellement assimilés aux substantifs, qu'ils s'emploient au pluriel comme au singulier. Tels sont *le devoir* et *les devoirs*, *le pouvoir* et *les pouvoirs*, *le dire* et *les dires*, *le repentir* et *les repentirs*, *le souvenir* et *les souvenirs*, *l'avenir* et *les avenirs*, *le vivre* et *les vivres*, *le sourire* et *les sourires*. Usés donques hardiment de l'*infinitif* pour le nom, comme l'aller, le chanter, le vivre, le mourir. (Du Bellay.) Le *savoir-faire* et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses. (La Bruyère.) La paix nous devenait nécessaire comme le *manger* et le *dormir*. (Volt.) Le *raisonner* tristement s'accrédite. (Id.) Le *voler* des oiseaux frugivores n'est pas seulement destiné à leur faire traverser les airs, mais à les conduire à l'arbre dont ils mangent les fruits. (B. de St-Pierre. Enfin, le *nager* même des poissons est coordonné à leurs aliments. (Id.) La solitude lui a preparé le *vivre* et le couvert. (Chateaub.) Le *vivre* est sans doute l'assaisonnement de l'instruction et l'antidote de l'ennui. (La Harpe.) On plutôt que ne puis-je au doux *tomber* du jour! (Lamart.)

La sainteté n'est chose si commune,
Que le *jeuner* suffise pour l'avoir. (La Fontaine.)
J'aurai beau protester, mon *dire* et mes raisons
Iront aux Petites-Maisons. (Id.)
Et le financier se plaignait
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le *dormir*
Comme le *manger* et le *boire*. (Id.)
Rien n'est encor perdu; mon secret me demeure.
— Pauvre *avoir* que cela! (Dorat.)

—Après deux infinitifs employés comme sujets, le verbe se met au singulier ou au pluriel selon que le substantif ou le pronom suivant est au singulier ou au pluriel. Envisage-t-on chaque acte séparément, on emploie le singulier; si, au contraire, on les envisage simultanément, on fait usage du pluriel. Bien *écouter* et bien *répondre est* une des plus grandes perfections que l'on puisse avoir dans la conversation. (La Rochefoucauld.) *Vivre* chez soi; ne *régler* que soi et sa famille; *être* simple, juste et modeste, *sont* des vertus pénibles parce qu'elles sont obscures. (Fonten.) Le *fuir* et le *bannir est* tout ce que je puis. (Campistron.) Bien *dire* et bien *penser* ne *sont* rien sans bien faire. (La Chaussée.) *Vivre* ou *mourir* n'eût été rien pour elles si elles avaient pu rester ou partir ensemble. (J.-J. Rousseau.) *Vivre* libre et peu *tenir* aux choses humaines *est* le meilleur moyen d'apprendre à mourir. (Id.) *Produire* et *conserver sont* l'acte perpetuel de la puissance. (Id.) *Être* juste ou *être* vertueux ne *sont* qu'une même chose. (De Jaucourt.) *Voir* les choses comme elles sont, et les *estimer* ce qu'elles valent, *donnent*, sinon le bonheur, du moins le repos. (Mme C. Fée.)

— Versific. Le son qui se fait entendre dans la dernière syllabe du mot *amer* est si different de celui dont l'oreille est frappée dans les infinitifs *charmer*, *aimer*, qu'on ne saurait les faire rimer l'un avec l'autre, sans offenser les oreilles delicates. Quelques poètes ont cependant pêché contre ce precepte.

Et lorsque avec transport je pense m'*approcher*
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus *cher*.
(Racine.)

Votre joie importune est un reproche *amer*,
Dont Hécube, après tout, n'oserait vous *blâmer*.
(Chateaubriand.)

Dans votre sein il cherche à s'*abîmer*;
Vous et lui, jusques à la *mer*,
Vous n'êtes qu'une même chose.
(Mme Desbordes-Valmore.)

— Adjectiv. Le mode *infinitif*. (Acad.) || *Proposition infinitive*. Celle dans laquelle le verbe est à l'infinitif.

INFINITOVISME. s. m. (ét. lat., *infinitus*, infini; *ovum*, œuf). Physiol. Système qui explique la génération des êtres par l'éclosion de germes ou d'œufs renfermés à l'infini les uns dans les autres.

INFINITOVISTE. s. m. Physiol. Partisan de l'infinitovisme.

— Adjectiv. Doctrine infinitoviste.

INFINITUDE. s. f. Caractère de l'infini en Dieu. La quantite indéfinie est le signe défectueux de l'*infinitude* de Dieu. (V. Cousin.) Il est insense de croire qu'excepté Dieu, quelque être participe à l'*infinitude*, l'*infinitude* ne se partageant pas et ne se divisant pas. (J. Simon.)

INFIRMABLE. adj. 2 g. Que l'on peut infirmer. Temoignage infirmable.

*INFIRMATIF, IVE. adj. Qui infirme, qui rend nul.

*INFIRMATION. s. f. (pr. *ciu-fir-ma-cion*). Prat. Action d'infirmer.

* INFIRME. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, privat.; *firmus*, ferme). Qui est atteint d'une infirmité, qui est sujet aux infirmités. Un homme infirme. Une femme infirme. Un vieillard infirme. Infirme depuis son bas âge. Infirme par suite des penibles travaux de la guerre. Ma raison est que, me voyant *infirme* et malade comme je le suis, je veux me faire un gendre et des alliés médecins. (Mol.) Une vieillesse très *infirme* m'a seule empêché d'être témoin de ces magnifiques fêtes. (Volt.) Il faut songer qu'on devient vieux, *infirme*. (Id.) L'homme *infirme* est celui qui ne jouit que d'une santé incertaine et trompeuse. (Percy.)

—Fig. Faible, fragile, qui manque de force, de résolution pour faire le bien. L'habitude du vice rend l'homme infirme. Le péché a rendu l'homme *infirme*, a rendu la volonté *infirme*. (Acad.)

— Se dit des choses morales. Ame infirme. Esprit infirme. Jugement infirme. L'esprit est prompt et la chair *infirme*. (Pasc.) Mais le père Giansanti fut obligé de renoncer lui-même à interroger cette âme *infirme*. (De Goncourt.)

— Pop. Sot, maladroit.

— Arborie. Se dit des plantes ou arbres maladifs, en état de dépérissement. Un poirier *infirme* n'est pas toujours celui qui pousse jaune. (La Quintinie.)

— Philol. Se dit, dans la grammaire arabe de trois lettres de prolongation, *élif*, *onaou* et *yé*, à cause des fréquentes permutations ou alterations auxquelles ces lettres sont sujettes.

—INFIRME. s 2 g. Celui, celle qui a des infirmités, qui est infirme. Les malades et les infirmes. Nous avons plusieurs *infirmes*. (Acad.) Dire merveilles de sa santé devant des *infirmes*. (La Bruy.) La loi de Moïse excluait du sacerdoce les *infirmes*, les bargneux, les boiteux, les borgnes, etc. (Percy.) La femme est vraiment la providence de l'*infirme*, du pauvre, de l'innombrable tribu des abandonnés. (La Menn.)

— Fig. Loin d'accabler les *infirmes* et les pécheurs, sa voix charitable les appellera et sa main bienfaisante sera leur soutien. (Boss.)

INFIRMÉ, ÉE. part. pass. du v. Infirmer. S empl. adjectiv. Jugement infirmé. Sentence infirmée.

— Par anal. et par extens. Tels arrêts renvoient absous, qui sont *infirmés* par la voix du peuple. (La Bruyère.)

* INFIRMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *infirmare*; de *in*, priv., et de *firmus*, solide). Jurispr. Casser, annuler une sentence, un contrat, un testament. Il se dit surtout des sentences qui sont corrigées par le juge d'appel. Infirmer un acte. Infirmer un jugement.

—Montrer le peu de valeur juridique de. Voila une pièce bien forte; qu'opposez-vous pour l'*infirmer*. (Acad.)

— Par extens. Infirmer une preuve, un témoignage. *Infirmer* l'autorité d'un historien. (Acad.)

— Par opposition à Confirmer. Affaiblir, ébranler. Infirmer une croyance. Plusieurs des nostres ou le confirment ou ne l'osent *infirmer*. (Mont. On se fait une etude d'*infirmer* les plus beaux titres de sa gloire. (Mass.)

* INFIRMERIE. s. f. (radic. *infirme*). Lieu où l'on admet quelques individus en état de maladie ou d'infirmité pour leur donner les soins et les secours qu'exige leur situation. Les colleges, les pensionnats, les séminaires, les grands ateliers, les prisons, les vaisseaux, ont leur infirmerie, qui est desservie par des médecins particuliers et par des infirmiers ou des infirmieres laïques ou congreganistes. Être à l'infirmerie. Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pieces, ayant un degagement facile et situées dans un bâtiment séparé ou du moins dans une partie de l'edifice principal qui soit à l'abri du mouvement et du bruit, exposée au sud ou à l'est, pourvue de conduites d'eau, de salles de bains, de lieux d'aisances, d'un petit laboratoire de pharmacie, et, s'il est possible, d'une cuisine. Infirmerie vaste, bien distribuée,

bien aérée, bien exposée. Infirmerie de communauté, de collège. Infirmerie régimentaire. Chez les anciens, où l'esclavage rendait le personnel des familles nombreux, il n'y avait presque pas de maison opulente dans laquelle n'entrât une infirmerie, à laquelle était attaché un médecin, soit esclave, soit libre.

— Fig. et fam. Maison dans laquelle plusieurs personnes à la fois sont malades. Cette maison est une infirmerie. Leur maison ressemble à une infirmerie, est une véritable infirmerie. Le couvent ne fut bientôt plus qu'une *infirmerie*. (Rac.)

— Fig., dans le sens moral. On devrait établir des *infirmeries* morales pour la cure des maladies de l'âme. (Boiste.)

— Art vétér. Local pour les chevaux, chiens, ou bestiaux malades.

— Hist. *Prieur de l'infirmerie*. Titre d'une charge de l'ordre de Malte. Le prieur de l'infirmerie était nommé par le grand hospitalier et présidait les douze prêtres, frères d'obédience, charges du spirituel dans l'intérieur de l'hôpital. Dans la plupart des anciennes abbayes, cet office existait et était pourvu d'un bénéfice.

— Hortic. Lieu destiné aux arbres en caisse qui sont languissants, aux arbres nouvellement plantés ou transplantés, etc. Cet arbre est trop exposé au vent, à l'ardeur du soleil ; il faudra le mettre à l'infirmerie.

— Oisel. Cage doublée d'une serge épaisse, rouge ou verte, où l'on renferme les oiseaux malades.

* **INFIRMIER, ÈRE**, s. Employé subalterne dans les hôpitaux et dans les infirmeries, prépose à la garde et au soulagement des malades. Un bon infirmier. Une infirmière intelligente. Infirmier, infirmière en chef. Les fonctions d'infirmier exigent quelques connaissances pratiques, mais, avant toute chose, de la douceur, de l'adresse et du dévouement. Dans les hôpitaux militaires, en France, les infirmiers, soumis à la hiérarchie et à la discipline, fonctionnent comme le reste de l'armée. Des chambres particulières seront ménagées dans une infirmerie pour les maladies contagieuses ou les affections graves, de même que pour loger le médecin et tout au moins l'*infirmier* ou l'*infirmière* en chef, ainsi que les personnes employées sous leurs ordres. (Ratier.) L'avantage d'avoir de bons *infirmiers* est inappréciable ; ce sont en quelque sorte les soutiens des hôpitaux. (Percy.)

— Adjectiv. Père infirmier. Frère infirmier. Soldat infirmier. Mère infirmier. Dans les monastères, la dignité de père *infirmier* et l'emploi de frère *infirmier* étaient jadis en grande recommandation. (Percy.) Il y avait autrefois des mères ou maîtresses *infirmières* qui avaient charge et mission d'exciter la charité publique en faveur des pauvres infirmes. (Ld.) Il est juste d'avouer que jamais les malades ne furent mieux soignés dans les hôpitaux que par les frères *infirmiers*. (Id.)

* **INFIRMITÉ**, s. f. (rad. *infirme*). État de souffrance ou de malaise habituel dans lequel se trouve une personne, sans qu'il y ait lésion manifeste de la santé générale. Il est dans un état continu d'infirmité, dans un état fâcheux d'infirmité qui l'empêche de vaquer à ses affaires. Son état d'infirmité donne de vives inquiétudes. Il ne peut sortir à cause de son état d'infirmité.

— Suspension ou exécution incomplète d'une ou de plusieurs fonctions de l'organisme. La surdité, la cécité, la claudication, sont des infirmités. Infirmité grave. Infirmités précoces. Infirmités héréditaires. Infirmités passagères. Infirmités de l'âge, de la vieillesse. Infirmités sans remède. A mon âge, on commence à sentir les *infirmités*, et les *infirmités* du corps altèrent l'esprit. (Le Sage.) Les vieillards sont sujets à des *infirmités* naturelles qui ne viennent que du dépérissement et de l'affaissement de toutes les parties de leur corps. (Buff.) Incapable ou par la misère, ou par les *infirmités*, ou par la paresse, la vie animale lui suffit. (Dupaty.)

— Fig. Faiblesse, défaut, imperfection. L'infirmité humaine. Il faut supporter les infirmités de son prochain. Le rougir est du nombre de ces *infirmités*. (Malh.) Ceux qui, durant la persécution, étaient tombés par *infirmité*. (Rac. Quel est le mortel qui n'a rien à demander à ce Dieu, dont la puissance peut soutenir toutes les *infirmités* et briser toutes les puissances ? (De Juss.) Il aimait les grandes et graves émotions qui nous révèlent la noblesse de notre nature et l'*infirmité* de notre condition. (H. Taine.)

> Misérables jouets de notre vanité,
> Faisons au moins l'aveu de notre *infirmité*. (Boil.)

INFIXABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut fixer.

INFIXE, s. m. Gramm. Mot ou syllabe entrant au milieu d'un mot composé. Est opposé à Préfixe et à Suffixe.

INFIXÉ, ÉE, part. pass. du v. Infixer. S'emploie adjectiv. Les premières dents n'ont que fort peu de racine, ne sont pas *infixées* dans la mâchoire et s'ébranlent aisément. (Buff.)

INFIXER, v. a. 1re conj. (du latin *in*, dans, et du fr. *fixer*). Fixer une chose dans une autre, l'y rendre fixe, stable.

INFLAGRATION, s. f. (pr. *ein-fla-gra-cion* ; ét. lat., *in*, dans ; *flagrans*, enflammé. Didact. État d'un corps ou substance qui s'enflamme. L'inflagration de la poudre.

INFLAMMABILITÉ, s. f. (rad. *inflammable*). Qualité ou caractère d'un corps capable de s'enflammer. Inflammabilité de l'esprit-de-vin, du soufre. C'est sur l'*inflammabilité* de l'esprit-de-vin qu'est fondée toute la magie de ces bateleurs qui brûlent un linge aux yeux du peuple, sans qu'il se consume jamais. (Sabl.)

— Fig. Qualité, caractère de ce qui est inflammable. Inflammabilité du cœur, de l'imagination. Je connais, je redoute son inflammabilité. L'inflammabilité d'une personne, d'un caractère. L'inflammabilité qui le caractérise, qui le distingue, ne permet pas de discuter avec lui.

— Chim. Propriété générale de brûler, soit avec la flamme, soit sans flamme.

* **INFLAMMABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, dans ; *flamma*, flamme). Qui s'enflamme facilement. Matière inflammable. Le soufre, le camphre sont des matières fort inflammables. Gaz inflammable. Des forêts de sapins résineux et pyramidaux, et de bouleaux *inflammables*, lui donnent des abris contre la neige et fournissent des aliments à son foyer. (B. de St-P.)

— Fig. Qui est sujet à se prendre de passion, à s'enflammer tout à coup. Un homme, une personne inflammable. Il a l'esprit, le cœur, l'imagination inflammable. Être inflammable. Être beaucoup trop inflammable. Personne plus que lui n'est inflammable. Comment discuter avec un homme si inflammable ?

— Chim. *Air inflammable*. Nom anciennement donné au gaz hydrogène.

INFLAMMATEUR, s. m. Néol. Substance préparée pour produire l'inflammation.

* **INFLAMMATION**, s. f. pr. *ein-fla-ma-cion* ; et. lat., *inflammatio* ; rad. *flamma*, flamme. Action par laquelle un corps s'enflamme ; phénomène qui a lieu quand un corps produit de la flamme en brûlant, soit parce qu'il est lui-même volatil, soit parce que les combinaisons qu'il produit sous l'influence de la chaleur jouissent de cette propriété.

— Fig. Emportement. Mais qui cause, seigneur, votre *inflammation* ? (Mol.)

— Art vétér. Maladie des pores qui se décèle par une espèce de délire ; elle a pour cause immédiate une trop grande affluence de sang vers le cerveau. Les porcs pléthoriques sont plus particulièrement sujets à cette maladie, lorsqu'on les expose à l'ardeur du soleil.

— Pathol. Phénomène élémentaire d'un grand nombre de maladies qui consistent dans l'accroissement anormal du mouvement circulatoire dans une partie, se caractérise par la rougeur, la chaleur, la tuméfaction et la douleur, et se termine soit par un retour à l'état habituel, soit par une fonte éliminatoire, soit enfin par la gangrène ou mortification. L'inflammation aiguë, chronique, locale, générale. Inflammation de poitrine. Inflammation de l'estomac. Inflammation du poumon, des poumons. Inflammation du cerveau. Inflammation des entrailles, des viscères. Inflammation d'une plaie. On voulait, il y a quelques années, que toutes les maladies fussent des inflammations. Le temps a fait justice d'un système trop exclusif. La cause intime de l'*inflammation* est encore inconnue ; quoique les vaisseaux sanguins paraissent jouer le principal rôle, on ne peut croire que les nerfs y soient étrangers. (Ratier.)

* **INFLAMMATOIRE**, adj. 2 g. Médec. Qui enflamme, qui cause l'inflammation, qui tient de l'inflammation. Maladie inflammatoire. Symptômes inflammatoires. L'homme au sein maternel, au moment de la naissance et jusqu'à la mort, est exposé à voir le travail *inflammatoire* se manifester dans tous ses organes et dans tous les tissus qui le composent. (Ratier.) Il y a donc des affections dites *inflammatoires* dont la cause, interne ou inaccessible à nos moyens d'investigation, est aussi inattaquable par les moyens directs. (Id.)

— *Colique inflammatoire*. Entérite. || *Fièvre inflammatoire*. Maladie qui a pour symptômes principaux la couleur rosée de la peau, la rougeur de la face, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur, qui est brûlante, et la pesanteur générale. || *Sang inflammatoire*. Sang extrait par saignée, et sur lequel il se forme une sorte de croûte.

INFLATEUR, s. m. ét. lat., *inflator*, enfle. Nom donné aux philosophes qui croyaient que le monde était formé de points enflés.

INFLATION, s. f. pr. *ein-fla-cion* ; et. lat., *inflare*, enfler. Pathol. Enflure, tumeur, gonflement.

INFLÉCHI, IE, part. pass. du v. Infléchir. S'emploie adjectiv. Qui est courbé en dedans. C'est l'opposé de Relléchi. Rayons infléchis. Elle (la lune) est encore éclairée d'une très faible lumière qui lui vient des rayons du soleil, *infléchis* par l'atmosphère terrestre. (Laplace.)

— Fig. Porté, incliné vers. La langue des inscriptions sinaïtiques est un dialecte arabe, légèrement *infléchi* vers l'araméen. (E. Renan.)

— Bot. *Aiguillons infléchis*. Ceux qui sont courbés et qui dirigent leur pointe vers la partie supérieure de la tige ou de la branche. || *Étamines infléchies*. Celles dont le sommet s'incline vers le centre de la fleur. || *Feuilles infléchies*. Celles qui sont courbées en dedans, ou qui, dans le bouton, sont pliées de haut en bas. || *Lèvre inférieure infléchie*. Celle qui se recourbe vers l'orifice du tube. || *Pétales infléchis*. Ceux qui se réfléchissent vers le centre de la fleur. || *Rameaux infléchis*. Ceux qui se courbent vers la tige. || *Style infléchi*. Celui qui se courbe en dedans.

— Miner. Dont les faces des différents ordres se succèdent, depuis un sommet jusqu'à l'autre, sur des intersections parallèles entre elles, en sorte qu'elles présentent l'aspect d'un seul plan qui aurait subi plusieurs inflexions consécutives. Chaux carbonatée infléchie.

* **INFLÉCHIR**, v. a. 2e conj. Optiq. Infléchir, fléchir en formant un coude.

— S'INFLÉCHIR, v. pron. Devier. Le point ou des rayons lumineux s'infléchissent. Fleurissent les pétales s'infléchissent. Les rayons lumineux qui traversent les couches de l'atmosphère s'*infléchissent* de plus en plus, en passant de l'une à l'autre. (Arago.)

INFLÉCHISSABLE, adj. 2 g. (rad. *infléchir*). Qu'on ne peut faire fléchir.

INFLECTIF, IVE, adj. Linguist. Qui admet la flexion dans les mots.

INFLÉTRISSABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut flétrir. Courons-nous moins après une couronne immortelle et *inflétrissable*, qu'ils ne couraient après quelques feuilles entrelacées ? (Flechier.)

INFLEXE, adj. 2 g. Bot. Infléchi.

* **INFLEXIBILITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est inflexible.

— Particulièrement, en physique, Propriété qu'aurait un corps dont la dureté serait telle qu'il ne pourrait céder à l'effort d'une machine puissance. L'inflexibilité est une propriété qui n'appartient à aucun corps. L'inflexibilité est contraire à la vertu élastique.

— Fig. Qualité, caractère de l'être inflexible qui est inébranlable dans la sévérité. Inflexibilité d'un juge. Inflexibilité du cœur, du caractère. Inflexibilité des principes, de la conduite. L'inflexibilité était le caractère des vertus stoïques. Ce juge est d'une inflexibilité surprenante et qui va jusqu'à l'inhumanité. La justice de Dieu a son temps d'inflexibilité. L'inflexibilité d'un supérieur. L'inflexibilité d'un historien. L'inflexibilité d'un créancier. L'inflexibilité de ses principes est connue. L'inflexibilité d'un juge peut avoir des conséquences funestes. C'est un supérieur que son inflexibilité perd. L'inflexibilité de cet historien le jette quelquefois dans l'exagération. Voilà ce qui m'a lié avec des personnes de mérite qui peut-être ont trop d'*inflexibilité* dans l'esprit. (Voltaire.

> Tu n'as point, ô Macbeth, ep'argnant tes victimes,
> L'*inflexibilité* qui convient aux grands crimes ! (Delis.)

* **INFLEXIBLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut fléchir, plier, courber, qui ne cède à aucune compression. Aucun métal n'est absolument inflexible.

— Qui ne cède point à l'effort qui tend à le plier ; qui ne plie pas sans se rompre. Le fer aigre est inflexible. Les corps inflexibles. Les bois inflexibles.

— Fig. Qui demeure invariable dans ses volontés, dans ses résolutions. Un homme inflexible. Un caractère inflexible. Un tyran inflexible. Un juge inflexible. Une vertu inflexible. Une âme, un cœur inflexible. Esprit, caractère, vertu inflexible. Constance, courage inflexible. Caton se piquait d'une fermeté *inflexible* dans ses devoirs. (St-Evrem. L'exemple de son *inflexible* régularité fut l'inévitable censure de tous les mauvais desseins. (Boss.) La nature avait fait ce prince bienfaisant, et la raison le rendait *inflexible*. (L.) Il ne se trouve point de cœurs *inflexibles* qu'on ne peut plier. (Bourdal. Esprit trop *inflexible* mais juge intègre et d'une vertu reconnue. (Volt. Ainsi l'on donne l'*inflexible* devoir. (J.-J. Rouss. Je ne lui connais d'autre vertu dans l'âme que l'*inflexible* raideur avec laquelle il exige que tout plie sous ses volontés. (Barth. Il convient mal à des êtres frêles de se croire *inflexibles* ; l'amour-propre est ce qu'il y a de plus *inflexible*. (Mme de Stael.)

> Un sage ami, toujours rigoureux, *inflexible*,
> Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— En mauvaise part, Dur, cruel, inexorable. Tyran inflexible. Les martyrs ont bravé les tyrans les plus inflexibles. Quelquefois les princes, dans la crainte d'être trop faciles, se rendent *inflexibles* à la raison. (Boss. Les hommes indifférents sont bien près d'être *inflexibles*. (Lemontey.)

— Se dit des choses abstraites. L'exemple de son *inflexible* régularité fut l'inévitable censure de tous les mauvais desseins. (Boss. On sait le mes chagrins l'*inflexible* rigueur. (Rac.)

* **INFLEXIBLEMENT**, adv. D'une manière inflexible et sévère. Il s'est inflexiblement attaché à son opinion. Résister inflexiblement aux menaces. Quand ce prince a résolu quelque chose, il l'exécute inflexiblement. Les lois de l'économie publique ou domestique s'imposent *inflexiblement* à notre volonté. (Proudh.)

* **INFLEXION**, s. f. pr. *ein-flek-cion* ; ét. lat., *in*, avec ; *flexio*, flexion). Action de fléchir, de plier, de s'incliner. Inflexion de corps, du corps. Inflexion naturelle, habituelle, involontaire, étudiée. Saluer en faisant une légère inflexion de corps. Sa large tunique blanche se courbait en molles draperies, jusqu'à ses pieds, suivant les *inflexions* de sa taille. (G. Flaubert.)

— Mouvement incliné, déviation légère de la ligne directe. Où les épicuriens prennent-ils cette petite *inflexion* des atomes, qui vient si à propos pour sauver leur système ? (Fén.

— Changement, passage d'un ton dans un autre. Changement de cent dans la voix, soit en chantant, soit en parlant. Inflexions justes, variées, fausses. Les inflexions de cet acteur, de cet auteur, sont toujours naturelles. Les *inflexions* de voix ont déplacées ou peu justes, ou très peu variées, décèlent au reste toute sa grâce. (Volt.) Non seulement le cri breton a un grand nombre d'*inflexions* de voix répondant aux différentes affections intérieures, il a encore le talent d'imiter le cri des autres animaux. (Buffon.) Il est amère en ce pays la bonté de l'organe dans celui-ci ; les voix y sont rudes et sans douceur, les *inflexions* âpres et fortes. (J.-J. Rouss. Nous consentons à céder de notre chant ce luxe efféminé la nature même s'y refuse, et la voix que les *inflexions* qui peuvent lui donner plus de charme. (Marmontel.) Jétais surpris de l'extrême impatience qu'on me tait à diriger sa voix, tant à peine en varier les *inflexions*, tantôt pour l'arrêter sur une syllabe ou la précipiter sur une autre. (Barthelemy.)

— Disposition, facilité qu'on a à faire des changements et à passer d'un ton à un autre. Cet orateur a l'inflexion très facile. Cet avocat n'a point d'inflexion de voix. Un homme qui n'a pas d'inflexion dans la voix ne saurait bien chanter. Son organe, sa voix manque d'inflexion.

— Géom. *Point d'inflexion*. Point où de concave une courbe devient convexe.

— Gramm. Manière de décliner ou de conjuguer. Nombre des différentes formes que la conjugaison ou la déclinaison donnent aux mots. Partie ajoutée entre le radical et la terminaison d'un mot pour le décliner ou le conjuguer. Souvent on confond les mots *inflexion* et *terminaison* ; cependant il y a une différence notable dans leur signification. L'un et l'autre expriment, il est vrai, ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot, mais la terminaison n'est que le dernier son du mot modifié. Par exemple, *chant* est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *chanter*. Dans *je chanterai*, *tu chanteras*, *il chantera*, *nous chanterons*, *vous chanterez*, il y a à remarquer inflexion et terminaison. La terminaison est *ai*, *as*, *a*, *ons*, *ez*, et l'inflexion est *er*.

— Opt. Déviation que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'ils passent dans les confins de deux milieux, dont le pouvoir réfringent est différent. Le point d'inflexion

INFLEXIOSCOPE, s. m. (ét. lat., *inflexio*, inflexion ; gr. *skopéo*, je considère). Phys. Instrument propre à faire reconnaître les phénomènes de l'inflexion de la lumière.

INFLEXIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *inflexus*, infléchi ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les fesses des pattes le devant très courbées en dedans. La mante inflexipède.

INFLEXULUX, EUSE, adj. Qui n'est pas flexueux.

INFLICTIF, IVE, adj. Qui est ou qui doit être infligé. Peine inflictive. L'arrêt décerne des peines inflictives contre eux.

INFLICTION, s. f. pr. *ein-flik cion*. Condamnation à une peine afflictive et corporelle. Le crime constaté, il s'agit de l'infliction de la peine.

INFLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Infliger. S'emploie adjectiv. Châtiment infligé. La peine infligée par le juge. Il maudit le sort qui l'a fait naître pour être témoin des outrages *infligés* à sa mère. (E. Renan

* **INFLIGER**, v. a. 1re conj. étym. lat., *in*, dans ; *figere*, frapper. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. Nous infligeons, j'infligeais, infligeant, etc. Déterminer, fixer, ordonner, prescrire. Imposer une peine ; prononcer une peine contre quelqu'un ; imposer une peine pour quelque transgression, quelque crime, quelque délit, quelque faute. Les peines que les lois infligent aux meurtriers, aux incendiaires, etc. Infliger une amende. Infliger un châtiment, un supplice. Infliger une pénitence. Le juge prononce les peines que la loi *inflige*. (Montesq. Il faillait une loi pour *infliger* un supplice. (Id.) Il ne faut jamais *infliger* aux enfants le châtiment comme châtiment, mais il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action. (J.-J. Rousseau.) Quand la loi tue, elle n'*inflige* pas un châtiment, elle commet un meurtre. (La Menn.)

— S'INFLIGER, v. pron. Infliger à soi. S'infliger une peine, un châtiment, des privations. Elle s'*infligeait* de véritables tortures pour mieux réduire son corps en servitude. (Montalembert.)

— Être infligé. La peine la plus sensible qui puisse s'*infliger* à l'humanité, c'est la déchirante inattention. (Boiste.)

— Infliger l'un à l'autre. Ils s'infligent les pénitences les plus rudes pour expier leurs péchés.

* **INFLORESCENCE**, s. f. (ét. lat., *inflorescere*, fleurir ; rad. *flos*, fleur). Bot. Manière dont les fleurs sont disposées sur la plante qui les porte. L'inflorescence est simple ou composée, soit que les fleurs partent de l'extrémité de la racine, comme dans le safran, le colchique, soit qu'on les trouve implantées ou directement sur les tiges, ou sur les rameaux, ou sur les pousses de l'année, ou enfin sur les

feuilles ou dans les aisselles des feuilles. L'inflorescence est très variée dans les formes qu'elle affecte. Elle est placée à l'extrémité de la tige et des rameaux, à leur aisselle, etc.; elle est solitaire, aux fleurs réunies deux à deux, trois à trois, ou en grand nombre, en épis, en chaton, en faisceau, en grappe, en corymbe, en panicule, en ombelle.

— *Inflorescence centrifuge.* Celle qui commence au centre de la plante et s'étend peu à peu jusqu'à la circonférence. || *Inflorescence centripète.* Celle qui est opposée à l'inflorescence centrifuge. | *Inflorescence pluriflore ou multiflore.* Celle où chaque pédoncule est terminé par plusieurs fleurs. *Inflorescence uniflore.* Celle où chaque pédoncule ne possède qu'une fleur.

INFLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Influer.

INFLUENÇABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de se laisser influencer.

* **INFLUENCE.** s. f. (et. lat., *influentia*; formé de *in*, dans; et *fluere*, couler.) Action à distance d'un corps, d'une substance, d'un élément, d'une chose abstraite, sur les personnes ou les choses. L'influence du soleil est grande sur la terre. L'influence de la lune sur les marées. L'influence de la chaleur sur les corps. L'influence du climat sur le tempérament, sur les mœurs. Mode d'impression des influences. Transmission des influences. Les éléments, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions, ont sur vous de continuelles *influences*. Volt.) Le climat et la nourriture ont peu d'*influence* sur les animaux libres. Buff. Dans cette région, l'air a une *influence* marquée sur le tempérament des habitants. Raynal.) Il peut résister aux funestes *influences* d'un climat brûlant. Id.) Il faut peu de chose pour modifier l'*influence* du climat. Barth.) Assurément s'il est permis de douter des *influences* des planètes, personne ne contestera celle des rayons du soleil, qui mûrit nos fruits et nos moissons, qui brunit l'ardent agric. leur au milieu de ses guerets, et le crède sous les feux de la torride. Virey.) A vrai dire, nous vivons dans la nature et par ses *influences*. Id.) Toutes ces oscillations de l'air, du mercure, de l'électricité, du magnétisme, ne se rattachent-elles pas évidemment à l'*influence* du soleil et de la lune, qui gouvernent et modifient ainsi les diverses substances de notre globe? Id.)

> Tels d'oiseaux attroupés un bataillon nombreux
> Fuit de l'âpre saison les frimas rigoureux,
> Et d'un astre plus doux recherchant l'*influence*,
> Va d'un printemps hâtif chanter la renaissance.
> (De Chabanon.)

— Action à distance d'un organe, d'une partie quelconque sur d'autres, dans les corps vivants. Influences sympathiques des êtres vivants les uns sur les autres. S'il était besoin de prouver par l'exemple des animaux, moins sujets que nous à se laisser séduire par l'imagination, la réalité des *influences* physiques, nous en pourrions rapporter une foule de témoignages. Virey.)

— Se dit dans le même sens des choses morales. Douce influence. Influence dangereuse. Influence rapide, graduelle, directe, indirecte. L'influence des lois, de l'opinion publique, de la religion, de la morale, de l'exemple. L'influence du talent, des vertus. L'esprit de l'homme ne demande qu'à s'instruire. J'ai senti que la douce *influence* de cette âme expansive agissait autour d'elle et triomphait de l'insensibilité même. J.-J. Rouss.) Quoique aride dans les commencements, il devient bientôt fécond par l'action des sens, et il s'ouvre à l'*influence* de tous les objets capables de susciter en lui quelque fermentation. Condill.) La force et la santé de l'âme ont une *influence* prodigieuse sur la force et la santé du corps. De Jussieu. L'*influence* du théâtre espagnol sur notre grand poète comique n'est pas comparable à celle exercée par le théâtre italien. L. Moland.)

> Ainsi par vous tout s'embellit,
> Ainsi tout s'anime et tout pense,
> Divine et féconde *influence*,
> Du beau feu qui vous rajeunit. (Marmontel.)

— Se dit aussi des personnes. Il est impossible de nier que, de tous les hommes qui ont écrit, Voltaire est celui qui a eu l'*influence* la plus marquée. La Harpe.) L'*influence* des femmes embrasse la vie entière. Id.)

— Particulièrement, Autorité, crédit, ascendant. C'est un homme sans influence. Il a perdu toute influence, toute espèce d'influence. De simples particuliers ont dans les délibérations publiques l'*influence* que le sénat devrait avoir. Barth. L'*influence* des hommes puissants. Id.

— Astrol. Qualité qu'on disait s'écouler du corps des astres sur les corps sublunaires, et à laquelle les astrologues attribuaient tous les événements qui arrivaient sur la terre.

> C'est par la qu'un auteur que presse l'indigence
> Peut des astres malins corriger l'*influence*. (Barth.)

— Pathol. Nom donné, à diverses époques, à des affections cataarrhales épidémiques, qu'on a aussi appelées *grippe*, *follette*.

— Phys. Effet produit à distance par un corps électrisé sur un corps qui ne l'est pas.

INFLUENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Influencer. S'emploi. adjectiv. Personne influencée. Il y a des mœurs qui, n'étant que locales et particulières, ne sont que le résultat de l'intelligence *influencée* par le concours simultané de plusieurs causes extérieures au corps de l'animal. Virey.)

* **INFLUENCER.** v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous influençons*, *j'influençais*. *Nous influençâmes*, etc. Exercer une influence; avoir une grande part aux déterminations par son ascendant sur les esprits. Influencer sa famille. Influencer le peuple. Influencer les élections. Influencer la cour. Influencer les cours étrangères. Influencer un parti. Influencer une conscience. Il s'est laissé *influencer* par une faction, par telle personne. Acad.) Côme de Médicis *influença* trente années la république florentine. Thiers.)

— S'INFLUENCER. v. pron. Exercer une influence l'un sur l'autre, les uns sur les autres.

* **INFLUENT, ENTE.** adj. (pr. *ein-flu-an*). Qui a de l'influence, qui agit par influence. Ministre influent. Député influent. Parti influent. Homme influent. Écrivain influent. Critique influent. Il devint bientôt le membre le plus *influent* d'un des premiers consistoires de France. Petitot.)

INFLUENZA. s. f. Pathol. Mot italien dont on se sert quelquefois en français pour désigner la grippe.

* **INFLUER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur, dans; *fluere*, couler). *J'influe*, *nous influons*, *j'influais*, *nous influions*, *vous influiez*, etc. Communiquer, agir, déterminer; faire impression sur une chose, exercer sur elle une action qui tend à la modifier. Il se dit principalement des choses qui agissent par une vertu secrète, non apparente ou peu sensible. La lune influe sur les marées. L'électricité influe sur la végétation. Le climat, la température influe sur la santé, sur les mœurs, sur le caractère, sur l'aspect de l'homme. Tout ce qui vous entoure *influe* sur vous, en physique, en morale. (Volt.) En général, le mâle *influe* plus que la femelle sur la force et la qualité des races. (Buffon.) On pourrait dire encore que si la philosophie a *influé* sur nos mœurs et notre législation, c'est en s'unissant aux belles-lettres. La Harpe.) La première harmonie s'appelle solitudinaire, parce que la lune *influe* sur elle conjointement avec le soleil. Bern. de St-P.) Les premières habitudes *influent* même sur les animaux jusqu'à détruire en eux l'instinct naturel. Id.) Le soleil *influe* particulièrement sur les arbres, les quadrupèdes et les tempéraments bilieux. Id.)

— Dans un sens moral. Agir par influence sur. Se dit des personnes et des choses. Influer dans une affaire par les conseils. Influer par son crédit, par sa fortune. Influer par son patriotisme, par son dévouement, par son éloquence. Influer sur la nation, sur l'esprit, sur le crédit public, sur les Chambres, sur le gouvernement, sur les institutions du pays. Influer sur l'éducation, sur les mœurs, sur le caractère national. Influer sur la science, sur la littérature, sur les arts, sur l'industrie et le commerce. A Rome, les affranchis eurent bien quelque part à la législation, mais ils n'*influèrent* presque point dans les résolutions qu'on pouvait prendre. Montesq.) Le génie que a envahi les organes de tous les autres sens; il n'a pas *influé* avec moins de puissance sur toutes les sciences. Brill.-Savar.) Mais savez-vous, messieurs, qui a surtout *influé* sur la résolution et sur les cœurs des croisés? J. Favre.) On ne demande en effet que pour obtenir, et quand on croit que la prière doit *influer* sur la volonté de celui à qui elle s'adresse. J. Simon.)

— Astrol. En parlant du prétendu fluide qui découle des astres. Quand vous avez la fièvre, le soleil et la lune *influent*-ils sur vos jours critiques? Volt.)

— INFLUER. v. a. Dans le style mystique. Insinuer, faire couler dans. Dieu est lui même, par son essence, le bien essentiel qui *influe* le bien dans tout ce qu'il fait. Boss.)

* **INFLUX.** s. m. (ét. lat., *influxus*; de *in*, dans, et *fluxus*, flux.) Écoulement de fluide. Ce mot, qui s'écrivait souvent *uflus*, a vieilli.

> Qui premiers ont escrit que les vertus secretes
> Des pierres s'escoulaient de l'*influx* des planettes. (B. Belleau.)

— Médec. anc. Nom donné à l'impulsion qui porte le sang du cœur dans les artères. || Par anat. Propulsion par l'encéphale d'un fluide nerveux que l'on supposait exister, et auquel on attribuait certains effets organiques. Influx cérébral. Influx nerveux.

INFLEXION. s. f. Syn. d'INFLUX.

INFOCATION. s. f. (pr. *ein-fo-ka-cion*; ét. lat., *in*, dans; *focus*, feu, foyer, âtre. Néol. Action de mettre au feu, de faire rôtir; résultat de cette action.

* **IN-FOLIO.** s. m. et. lat., *in*, en; *folium*, feuille. Format d'un livre où la feuille n'est plié qu'en deux, et ne forme par conséquent que quatre pages. Un in-folio. Des in-folio. La religion fut attaquée avec toutes les armes, depuis le pamphlet jusqu'à l'*in-folio*, depuis l'épigramme jusqu'au sophisme. Chateaub. J'ai vu un temps où il était de bon ton d'être savant; on se donnait, en sortant du vaudeville, un petit air de bénédictin, et le feuilleton jouait l'*in-folio* à s'y méprendre. Bazin.) || L'usage, en librairie, est d'écrire, par abréviation, in-1°.

— Livre imprimé dans ce format. Bayle avait coutume de dire que s'il n'avait écrit que pour lui et non pour la librairie, il n'aurait pas composé plus d'un in-folio. Mme de Sévigné lisait des *in folio* en douze jours, quand il pleuvait. Ste-Beuve. Il faudrait une langue nouvelle pour exprimer tous ces effets, des montagnes d'*in-folio* pour les définir. Brill.-Savar.) C'était un pesant *in-folio*, écrit en latin, sur et contre le libre arbitre. L. Blanc.)

> Irai-je, ardent compilateur,
> De vingt *in-folio* patient rédacteur,
> Avec peine obtenir d'un avide libraire,
> Qu'à dix ecus la feuille il fixe mon salaire?
> (Gingené.)
>
> O miracle! ô gloire infinie!
> Diderot et vingt-neuf consorts
> Auront fait, presque sans efforts,
> Seize *in-folio* de génie. (Lebrun.)

— Adjectiv. Ouvrage in-folio. Livre in-folio. Format *in-folio*. (Acad.)

INFONDRE. v. a. 1e conj. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, fondre, mêler). Se conjugue comme *Fondre*. Insinuer, introduire, fondre, mêler une chose avec une autre. Comme l'aimant attire non seulement une aiguille, mais *infond* encores en elle la faculté d'en attirer d'autres... Mont.) C'est à l'âme, aux plaisirs qui lui sont propres, d'en inspirer et *infondre* au corps tout le ressentiment que porte sa condition. Id.) Peu usité aujourd'hui.

INFONDU, UE. part. pass. du v. Infondre. S'employait adjectiv. Une grande portion de sa nature et divinité *infondue* et mêlée en la matière. Morillon.)

INFORÇABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut forcer, enlever. Position inforçable.

INFORMANT. part. près. du v. Informer.

INFORMANT, ANTE. adj. Philosoph. Qui est propre à donner la forme. L'âme est *informante*; elle donne la forme aux corps. Virey.) Cette force dont il parle est éminemment une force *informante*. (Ch. Lévêque.)

INFORMATEUR, TRICE. adj. Qui informe, qui donne des informations.

— INFORMATEUR, TRICE. s. Personne chargée de prendre des informations, de faire une enquête, d'informer sur un fait. Un informateur adroit, discret, bien renseigné. L'informateur doit avoir de l'adresse, de la discrétion, de l'impartialité.

— S'est dit pour Précepteur. On m'a assuré que l'*informateur* d'un prince, après lui avoir fait apprendre par cœur un abrégé latin de rhétorique et de logique, en voulut faire de même sur la métaphysique. Crouzet.)

* **INFORMATION.** s. f. (pr. *ein-for-ma-cion*; rad. *informer*). Jurispr. Acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait réputé crime ou délit. Information authentique. Information régulière. Faire une information, des informations. Procéder à une information. Travailler à des informations. Informations secrètes. Continuer l'information, les informations. L'information porte... Dans les informations, toutes les ratures et surcharges doivent être approuvées. Une belle *information* que fit faire le sieur de La Rappinière. Scarr.) Le Mazarin ne laisse pas de pousser les *informations*. (Mme de Sévig.) || S'entend particulièrement des renseignements recueillis et constatés dans les premiers moments d'un crime ou d'un délit par les différents officiers de police judiciaire désignés par le code d'instruction criminelle. L'information des officiers de police judiciaire est préalable; elle cesse lorsque le juge d'instruction est saisi. Peut-être aussi que, ne se sentant pas trop bon catholique, il avait sujet d'appréhender une *information*. (Le Sage.)

— *Cahier d'information.* Cahier sur lequel sont inscrites les dépositions des témoins, et que le juge et le greffier doivent signer à chaque déposition et à chaque page.

— *Information de vie et mœurs.* Enquête qui se faisait autrefois à la requête du procureur général ou du procureur du roi, sur la conduite et les mœurs de celui qui devait être reçu dans une charge imposant l'obligation de prêter serment entre les mains du juge.

— *Information de commodo et incommodo.* Enquête administrative qui se fait, par voie de publicité, pour connaître les avantages et les inconvénients de quelque mesure projetée, d'un établissement, de l'ouverture d'une rue, etc.

— *Convertir les informations en enquête.* Se disait autrefois pour transformer en procès civil un procès criminel.

— Dans le langage ordinaire. Recherche que l'on fait pour s'assurer de la vérité d'une chose, pour connaître la conduite, les mœurs d'une personne; il s'emploie ordinairement au pluriel. Faire des informations. Aller aux informations. Prendre, recueillir des informations. Bonnes, mauvaises informations. Les informations que j'ai prises, que j'ai recueillies là-dessus, que j'ai prises sur sa conduite, ne sont pas satisfaisantes. Informations prises, j'ai su que cette personne a de la probité. Quelque favorables que soient les apparences, il faut toujours en venir aux informations. Elle résolut d'aller elle-même prendre des *informations* à Versailles. Volt.) Que d'*informations* nous fîmes sur toute la côte! Id.) J'ai été aux *informations*, et j'ai su que le nombre de ses partisans est en effet considérable. D'Alemb.) Je n'osai exposer ma situation réelle avant de plus amples *informations*. Gér. de Nerval.)

— Philos. Action de donner une forme.

* **INFORME.** adj. 2 g. (étym. lat., *in*, priv.; *forma*, forme). Qui n'a pas de forme déterminée, qui n'a pas la forme qu'il devrait avoir; mal conformé. Corps, animal informe. Les productions naturelles qui exigent les fois de la nature sont informes. Les productions artificielles qui n'ont pas la forme prescrite par les règles de l'art sont informes. Un monstre est une production informe. Il a couru des épîtres très *informes* sous mon nom. (Volt.)

> La tragédie, *informe* et grossière en naissant,
> N'était qu'un simple chœur, où, chacun en dansant
> Et du dieu des raisins entonnant les louanges,
> S'efforçait d'attirer de fertiles vendanges. (Boileau.)

— Astron. *Etoiles informes.* Se disait autrefois des groupes d'étoiles qui, en raison de leur petitesse ou de leur peu d'éclat, n'ont pas été compris dans les constellations désignées par des noms particuliers.

— Bot. Qui n'a pas de forme déterminable.

— Jurispr. Signifie particulièrement, Qui ne fait pas foi, qui n'est pas revêtu des formes prescrites. Cet acte est informe. Cette procédure est informe. C'est une pièce informe qui ne peut servir.

— INFORMES. s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des multongules, comprenant ceux qui, comme les cochons, ont le tissu cellulaire sous-cutané tellement chargé de graisse, que leurs formes en sont pour ainsi dire effacées.

INFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Informer. S'empl. adj. Juge bien informé. Homme bien informé, mal informé. Un prince doit être *informé* des moindres choses qui se passent dans son État. La Bruyère.) Être *informé* de l'état de la cour. Id.) Les Maures, étant *informés* de ces préparatifs, renoncent à leur entreprise. Chateaubriand.)

— Qui a reçu une forme. Le principe immatériel était l'être qui informe; la matière était l'être éternel qui est *informé*. (Diderot.)

— Par extens. C'était une femme qui avait bec et ongle, très éloignée d'aucune bassesse, assez *informée*, mais qui aimait fort le jeu. (St-Simon.)

— INFORME. s. m. Jurispr. *Plus ample informé.* Plus complète information. Conclure à un plus ample informé. Quand les juges ne trouvent pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il y a de graves présomptions sur la culpabilité de l'accusé, on conclut à un plus ample informé. || On dit aussi *plus amplement informé*. Le parlement ordonna un plus amplement *informé*. (St-Simon.)

* **INFORMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *informare*; de *in*, dans, et *forma*, forme). Avertir de, faire savoir à, instruire de. Informer quelqu'un d'un fait, d'un événement. Informer les juges de la vérité d'un fait. Informer le prince de ce qui se passe. Informez-moi régulièrement de tout ce que vous aurez appris.

> Au nom de l'empereur, j'allais vous *informer*
> D'un ordre qui d'abord a pu vous alarmer. (Racine.)

— *Informer que.* Ils prennent soin que toute la ville soit *informée* qu'ils font ces emplettes. (La Bruyère.)

— Philos. Donner une forme. L'âme informe le corps. Quand même l'âme humaine *informerait* cette huître. (J.-J. Rouss.)

— INFORMER. v. n. Jurispr. Faire une information. Faire une enquête au criminel. Informer contre quelqu'un. Informer d'un crime. Informer d'un assassinat. Informer sur un fait. Informer contre une personne. Vous feindrez d'*informer* sur toute cette affaire. Rac.) La cour députa un commissaire sur les lieux, pour faire visite et *informer*. (Mérimée.)

— *Informer contre.* Je vais faire *informer* de cette affaire-ci contre ce Mascarille. (Mol.)

— *Informer des vie et mœurs de quelqu'un.* Prendre des informations juridiques sur la conduite de quelqu'un, afin de savoir s'il est digne de posséder tel ou tel emploi.

— Par extens. *Informons* de nos faits sans haine et sans envie. Regnier.)

— Anc. jurispr. *Informer à la clameur publique.* Instruire sur-le-champ une affaire criminelle.

— S'INFORMER. v. pron. Chercher, demander des lumières, des éclaircissements. S'informer de la vérité d'un fait. S'informer d'une chose. S'informer de la santé de quelqu'un. Je m'en suis *informé* à tous ceux que je connaissais. Acad.) Je ne m'*informe* point de ce qu'il peut être. Id.) Ne vous *informez* point de l'état de mon âme. Racine.) Le ciel de nos raisons ne sait point s'*informer*. Id.) Le grand vizir ne s'avise pas de s'*informer* s'il est bien ou mal dans ses affaires, et, content d'avoir pour lui de bons sentiments, il le laisse en proie à la pauvreté. Le Sage.) Irla s'*informa* quelle était cette jeune demoiselle. Volt.) Elle s'*informe* des besoins de son voisinage, avec la chaleur que l'on met à son propre intérêt. J.-J. Rouss.)

INFORMITÉ. s. f. (du lat. *informis*, informe). Philos. Etat de ce qui n'a point de forme. L'informité de la création première ou du chaos, avant le travail divin des six jours.

* **INFORTIAT.** s. m. (pr. *ein-for ci-a*; ét. bas-lat., *infortiatus*; formé de *in*, en, et *fortis*, fort). Philol. Second volume du Digeste compilé sous Justinien.

> A ces mots, il saisit un vieil « *Infortiat* »
> Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat. (Boileau.)
> Je sais le Code entier avec les authentiques,
> Le Digeste nouveau, le vieux, l'*infortiat* (Corneille.)

INFORTIFIABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être fortifié. Position infortifiable.

* **INFORTUNE.** s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *fortuna*, fortune). Adversité, mauvaise fortune. Il s'emploie surtout dans le style soutenu. Grande, éclatante, illustre infortune. Subite infortune. Je plains son infortune. Je compatis à

leur infortune. Une infortune touchante. Une infortune imméritée. Ce pauvre homme a toujours vécu dans l'infortune. La véritable vertu éclate dans l'*infortune*. (Mlle de Scudéry. J'aime à voir pleurer l'*infortune* d'un grand homme malheureux. (St-Evrem.) Je t'assure que je ne m'amuserai point à faire des élégies sur mon *infortune*. (Le Sage.) N'en déplaise à ce saint père, je ne vois pas comment dans cette occasion je contribuerai à mon *infortune*. (Id.)

Que je suis malheureuse ! et par quelle *infortune*
Faut-il que tous mes soins me rendent importune !
(RACINE.)

Unis par la naissance, unis par l'*infortune*,
Nos maux seront communs, notre gloire commune.
(DELILLE.)

— Défaut de réussite, manque de succès. Cette ville, que les Hollandais assiégeaient depuis trois mois avec une lenteur et une *infortune* qui les exposait à la risée de toute l'Europe. (Rac.)

— Au pluriel, Événements, accidents, malheurs particuliers qui résultent de l'infortune. Faire le récit de ses infortunes. Il montra du courage, de la résignation, durant le cours de ses infortunes. La constance que les philosophes affectent dans les *infortunes* est un masque de fermeté qu'ils prennent pour tromper les autres. (La Bruy.) L'indigence pourrait augmenter mes *infortunes*. (J.-J. Rouss.) Tu permets sans doute que je t'envoie le journal de mes *infortunes* inouïes. (Volt.) C'est un amas d'*infortunes* dont il est bien difficile de se tirer. (Id.) Le cours de tant d'*infortunes* paraît devoir être arrêté. (Rayn.) Ils essuyèrent bien des *infortunes*. (Barth.) La mort termina ses *infortunes*. (Id.)

— *Frère, sœur d'infortune, compagnon, compagne d'infortune*. Personnes ayant ensemble éprouvé les mêmes malheurs.

— Prov. *En ce monde fortune et infortune abonde*.

* **INFORTUNÉ, ÉE**. adj. (rad. *infortune*). Malheureux, qui a contre soi la fortune. Un homme infortuné. Une femme infortunée. Une nation infortunée. Ville infortunée. Une famille infortunée. Monarque, prince infortuné. Reine infortunée. Père infortuné. Mère infortunée. Vie infortunée. Sort infortuné. L'heure de partir est venue, heure véritablement *infortunée* en toutes ses circonstances. (Malherbe.) Toutes ces critiques sont le partage de quatre ou cinq petits auteurs *infortunés*. (Rac.) Cependant cette épouse *infortunée* fut si étourdie du coup qu'elle avait reçu qu'elle demeura quelques instants à terre comme une personne sans vie. (Le Sage.) Cependant la mère *infortunée* de l'*infortunée* Amerose voyait d'heure en heure mourir sa fille. (Volt.) Le cardinal Richelieu prétendait qu'*infortuné* et imprudent étaient synonymes. (Sallentin.)

Enfant *infortuné*, que je plains ton destin,
Si le noir scorpion voit ton premier matin ! (ROSSET.)

Combien l'homme est *infortuné* !
Le sort maîtrise sa faiblesse,
Et de l'enfance à la vieillesse,
D'écueils il marche environné.
(PARNY.)

— Substantiv. Un infortuné. Une infortunée. Secourir les *infortunés*. (Acad.) Ce plaisir des *infortunés* m'est refusé dans ma misère. (J.-J. Rouss.) On ne sait pas ou est mort cet *infortuné* dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était vivant. (Volt.) Chacun tirait à soi notre *infortunée*, qui jetait des cris lamentables. (Id.)

Qu'allez-vous devenir, belles *infortunées*,
Muses qu'il protégea dès ses jeunes années !
(Mme Deshoulières.)

INFORTUNER. v. a. 1re conj. Se disait pour Rendre malheureux, affliger, vexer, d'où est venu Infortuné.

Bien connaissant que maudite fortune,
Et non pas toi, a présent m'*infortune*. (MAROT.)

* **INFRACTEUR, TRICE**. s. et adj. (ét. lat., *in*, dans; *frangere*, briser, casser). Celui, celle qui viole une loi, une convention, etc. Infracteur des traités. Les infracteurs des ordonnances. Quelques femmes infractrices des devoirs que Dieu et la société leur imposent semblent ne point appartenir à leur sexe. Je veux le faire saisir ou je le trouverai, comme déserteur de la médecine et *infracteur* de mes ordonnances. (Mol.) Non seulement vous violez les règles saintes de la charité, mais de plus vous êtes *infracteur* de celles de la justice. (Mass.) Sans adresser à l'*infracteur* de la paix jurée ni remontrances, ni sommation préalable, Gonthramm fit marcher contre Chlodowig des troupes conduites par le meilleur des ses généraux. (Aug. Thierry.)

Volummus lui-même,
Infracteur des traités, voit son heure suprême.
(DELILLE.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **INFRACTION**. s. f. (pr. *ein-frak-cion* ; ét. lat., *in*, dans ; *frangere*, briser). Transgression, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité. C'est une infraction à la loi. Infraction au droit des gens. L'infraction des lois, des privilèges. Infraction punissable. L'article 1er du code pénal déclare que les infractions punies par la loi des peines afflictives ou infamantes sont des crimes; les infractions punies des peines correctionnelles, des délits; celles qui sont punies de peines de simple police, des contraventions. Les jugements de ces diverses infractions sont attribués à des tribunaux différents. Pierre se plaignait de plusieurs *infractions* de la part des Suédois. (Volt.) L'Espagnol avait fait plusieurs petites *infractions* tacites à la paix. (Id.) Quelle a été la suite de cette *infraction* au droit des gens ? (Rayn.)

—S'est dit pour Rupture, déchirure violente. *Infractions* des flambantes nuées. (Rabelais.)

— Jurispr. *Infraction de ban*. Action d'un condamné, d'un homme placé sous la surveillance de la police, qui revient dans les lieux qui lui sont interdits.

INFRAGILE. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *frangere*, rompre, briser). Qui n'est point fragile. On avait trouvé, dit-on, et l'on a perdu le secret de rendre le verre *infragile*. (Merc.) On dit plutôt *infrangible*.

INFRAJURASSIQUE. adj. 2 g. (et. lat., *infra*, au-dessous ; fr. *jurassique*). Geol. Qui est situé au-dessous des terrains jurassiques. Se dit particulièrement d'un groupe de terrains sédimenteux pélagiques. Terrains infrajurassiques.

INFRALAPSAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *infra*, au-dessous ; *lapsus*, chute). Theol. Se dit de certains calvinistes qui soutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours suffisants pour les sauver.

— Substantiv. Un infralapsaire.

INFRALAPSARISME. s. m. Doctrine des infralapsaires.

* **INFRANCHISSABLE**. adj. 2 g. Que l'on ne peut franchir. Une limite infranchissable.

Adieu donc. Va tout droit. Garde-toi du soleil
De l'Arabie *infranchissable*. (V. HUGO.)

— Fig. Difficultés infranchissables. La puissance de l'homme a des bornes *infranchissables*. (La Mennais.)

INFRANGIBLE. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, privat. ; *frangere*, rompre). Qui ne peut être rompu, brisé.

— Fig. Il n'est pas rare de rencontrer ainsi chez ces molles natures un point dur, résistant, *infrangible*. (J. Sandeau.)

INFRA-ROUGE. adj. (ét. lat., *infra*, au-dessous ; fr. *rouge*). Opt. Qui est placé au-dessous des rayons rouges du spectre solaire.

INFRASTRUCTURE. s. f. (ét. lat., *infra*, au-dessous ; fr. *structure*). Ensemble des remblais et terrassements d'une ligne ferrée.

INFRATERNEL, ELLE. adj. Qui n'a point un caractère fraternel. Ame infraternelle. Cœur infraternel.

INFRAYÉ, ÉE. adj. (pr. *in-fre-ié*). Qui n'est point frayé. Route infrayée.

INFREQUEMMENT. adv. Peu fréquemment.

INFRÉQUENCE. s. f. (radic. *infréquent*). Neol. Défaut de fréquence. L'infréquence de la neige dans la vallée d'Hyères. || Se prend pour Petit nombre. L'infréquence des spectateurs.

INFRÉQUENT, ENTE. adj. Qui n'est pas fréquent.

* **INFRÉQUENTÉ, ÉE**. adj. Qui n'est pas, qui n'a pas encore été fréquenté. Lieux infréquentés. Promenade infréquentée. Mers infréquentées. Quelques Japonais firent naufrage dans les mers *infrequentées* du Nord. (Castera. Est-ce le hasard qui inspire aux bêtes malfaisantes la résolution d'errer solitaires dans les lieux *infréquentés* ? (Chateaubr.)

Surpris de voir troubler leurs bords délicieux,
Le fleuve *infrequente*, le bois silencieux (DELILLE.
Je me jette à travers des chemins écartés,
Je franchis des ravins, des rocs *infrequentés*.
(DE SAINT-ANGE.)
Et peu nombreux encor, les animaux divers
Des monts *infrequentés* parcourant les déserts.
(F. DIDOT.)

INFRIPONNABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut voler.

Oui, tu m'as friponné
Mon cœur *infriponnable*, œil émerillonné. (SCARRON.)

* **INFRUCTUEUSEMENT**. adv. (ra l. *infructueux*). Sans fruit, sans avantage, sans profit, sans utilité. Travailler infructueusement. Il a travaillé infructueusement. J'aurai donc infructueusement travaillé. Mais, ajouta-t-il, ce qui me dégoûterait le plus de leurs discours, c'est qu'on en a les oreilles *infructueusement* étourdies. (Le Sage.) Souvent elle s'exerce à la chasse des hirondelles et des autres petits oiseaux, quoique assez *infructueusement*. (Buff.)

* **INFRUCTUEUX, EUSE**. adj. Qui ne rapporte point de fruit ou qui en rapporte fort peu. Terroir infructueux. Champ infructueux. Terre infructueuse. Année infructueuse. Saison infructueuse. Frappez l'arbre *infructueux* qui n'est plus bon que pour le feu. (Boss.)

— Par extens. Une âme *infructueuse* et stérile, laquelle, après avoir poussé des feuilles spécieuses, en demeure là. (Mass.)

— Fig. Qui ne rapporte aucun profit, qui n'est d'aucune utilité. Travail, soins infructueux. Emploi infructueux. Peines, recherches, tentatives infructueuses. Cette parenté ne lui a pas été *infructueuse* en cette occasion. (Racine.) Ce point essentiel est ce qui rend la plupart des invasions *infructueuses*. (Volt.)

Ce zèle impétueux
Chargera vos amis d'un crime *infructueux*. (RACINE.)
Les uns, sans implorer des soins *infructueux*,
Naissent indépendants de l'industrie humaine (DELILLE.)

INFRUCTUOSITÉ. s. f. Etat de ce qui est infructueux. L'infructuosité du terroir.

— Fig. L'infructuosité des veilles, des travaux.

INFULE. s. f. (étym. lat., *infula*, bandelette). Antiq. rom. Ornement de tête des pontifes. L'infule était proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvrait la partie de la tête où il y a des cheveux, jusqu'aux tempes, et de laquelle tombaient, de chaque côté, deux cordons pour la fier. L'infule était entortillée et ronde. Elle était aux prêtres ce qu'est le diadème aux rois, la mar que de leur dignité et de leur autorité. On décorait aussi d'infules les autels et la tête des victimes. A la guerre, les vaincus prenaient les *infules* pour annoncer qu'ils se rendaient à discrétion. (L. Grégoire.)

— Hist. Coiffure spéciale que portaient les chevaliers au moyen âge.

— Liturg. S'est dit quelquefois pour Chasuble.

INFULMINABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, privatif ; *fulmen*, foudre). Immunité de certains corps contre les effets de la foudre.

INFUMABLE. adj. 2 g. Neol. Qu'il n'est pas possible de fumer. Tabac, cigare infumable. Cigarettes infumables.

INFUNDIBULÉ, ÉE. adj. pr. *ein-fon-di-bulé*). Syn. d'INFUNDIBULIFORME.

INFUNDIBULIFÈRE. adj. 2 g. (pr. *ein-fon-di-bu-li-fère* ; et lat., *infundibulum*, entonnoir ; *fero*, je porte). Hist. nat. Dont l'extrémité se termine par un disque en forme de ventouse. Langue infundibulifère.

— Zooph. Dont les articulations portent des étoiles en forme d'entonnoir. Polypier infundibulifère.

INFUNDIBULIFORME. adj. 2 g. (pr. *ein-fon-di-bu-li-forme* ; et lat., *infundibulum*, entonnoir ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un entonnoir. Corolle infundibuliforme.

— Archit. Se dit d'un chapiteau en forme d'entonnoir.

— INFUNDIBULIFORMES. s. m. pl. Bot. Famille d'herbes et de sous-arbrisseaux, à fleurs simples. Les corolles de ces plantes ont la forme d'un entonnoir, d'une soucoupe ou d'une roue, et sont monopétales régulières. Tels sont le tabac, la bourrache.

INFUNDIBULUM. s. m. (pr. *ein-fon-di-bulomm* ; mot lat. qui signifie *entonnoir*. Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau, au-dessous du pilier antérieur de la voûte, et qui s'étend jusque vers la tige pituitaire. || *Infundibulum du cœur*. Court prolongement du ventricule droit, au sommet duquel commence l'artère pulmonaire.

— Moll. Genre de coquilles intermédiaires entre les troques et les calyptrées.

* **INFUS, USE**. adj. (ét. lat., *in*, dans ; *fusus*, part. pass. du v. *fundere*, verser). Qu'on n'a point acquis par ses soins ; qui est versé dans l'âme comme naturellement. Science infuse. Il croit avoir la sagesse infuse. Il n'a certainement pas la grâce infuse. Que pensez-vous que ce soit que nature, sinon Dieu même, et sa providence *infuse* au monde ? (Malh.) Toutes les langues et toutes les sciences lui sont *infuses*. (Mme de Sévigné.) Claire connaissance de Dieu, amour *infus* de ce premier être. (Boss.)

— *Science infuse*. Science qu'Adam tenait de la nature que Dieu lui avait donnée en le créant.

— Fam. et iron. *Il croit avoir la science infuse*. Se dit d'un homme qui se croit savant sans avoir étudié. Ceux qui ont si longtemps agité cette question n'avaient la science ni *infuse* ni acquise. (Volt.)

INFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Infuser. S'empl. adjectiv. Substance médicamenteuse infusée. Sang infusé.

—Fig. Tous ces caractères différents faisaient un galimatias inexplicable dans les affaires de la Guyenne, et je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin et des Villeroy *infusé* dans la cervelle du cardinal de Richelieu eût même été assez bon. (De Retz.)

— INFUSÉ. s. m. Pharm. Liquide dans lequel on a fait une infusion.

* **INFUSER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *fusum*, sup. du v. *fundere*, verser). Mettre ou laisser plus ou moins de temps une plante, une drogue dans quelque liquide, pour en exprimer le suc. Infuser de la rhubarbe dans la tisane. Infuser du quinquina dans du vin. Infuser une substance dans de l'eau bouillante.

— Absol. Infuser à froid. Infuser sur de la cendre chaude.

— Faire pénétrer dans. La Fable raconte que Médée *infusa* un sang nouveau dans le corps du père de Jason. (Littré.)

— Fig. *Infuser*, pour ainsi dire, dans toute la nation l'âme des conférences. (J.-J. Rouss.) En réchauffant leur âme aux rayons du divin génie de leur maître, n'*infusaient*-ils pas dans le corps des malades cette vigueur céleste dont ils étaient remplis ? (Virey.) On voyait tout de suite deux longues rues parallèles sans rupture, sans perturbation, presque en ligne droite, qui traversaient à la fois les trois villes d'un bout à l'autre, du midi au nord, perpendiculairement à la Seine, les haïent, les mêlaient, *infusaient*, versaient, transvasaient sans relâche le peuple de l'une dans les murs de l'autre. V. Hugo.) Ils *infusèrent* au tiers état cet orgueil politique, cette conviction de ses droits à une part du gouvernement, qui jusque-là n'avaient apparu que chez la noblesse. (Aug. Thierry.)

— S'INFUSER. v. pron. Être infusé. Il faut donner au thé le temps de s'infuser.

— Avec ellipse du pronom *se*. Faire infuser deux gros de sené. Laisser infuser une plante.

INFUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infusible. L'infusibilité de certains corps.

* **INFUSIBLE**. adj. 2 g. (pr. *in*, privat. neg., et *fusible*). Se dit d'un corps qu'on ne peut fondre, qui n'est pas susceptible de se fondre. Le fer en état de parfaite dureté est presque *infusible*. (Buff.)

* **INFUSION**. s. f. Action d'infuser. Cette opération consiste à verser un liquide bouillant, ordinairement de l'eau, quelquefois de l'alcool, sur une substance composée et contenant des parties solubles, à laisser en contact pendant quelque temps et à séparer ensuite le produit par simple décantation ou par filtration d'avec le marc ou partie soluble. Faire une infusion de gommauve, de violettes, etc.

— Liqueur dans laquelle les substances ont séjourné. Une infusion de thé, de camomille.

— Action de faire pénétrer dans un autre corps un corps liquide ou liquéfié. L'*infusion* de cette partie d'or fin dans la monnaie refondue n'ayant pas coûté moins de trois millions, on les prit sur les douze sols réservés au roi. (L. Blanc.)

— Fig. Manière dont certaines facultés surnaturelles sont infuses dans l'âme. Les apôtres avaient le don des langues par l'*infusion* du Saint-Esprit. (Acad.)

— Action de regarder sur. Le baptême par immersion avait été changé en *infusion*. (Bossuet.)

— Synon. comp. INFUSION, DÉCOCTION. Pour obtenir l'*infusion*, on verse le liquide bouillant sur la substance à infuser ; pour obtenir la *décoction*, on fait bouillir la substance dans le liquide.

INFUSOIR. s. m. (rad. *infuser*. Chir. Instrument propre à faire entrer des substances médicamenteuses dans les veines. Un infusoir. Faire usage de l'infusoir.

— Pharm. Vase dans lequel on prépare les infusions.

* **INFUSOIRE**. adj. 2 g. Zooph. Qui se développe dans les infusions végétales et animales. Vers infusoires. Animalcules infusoires. || INFUSOIRES. s. m. pl. Ordre de vers comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales, et qu'on découvre à l'aide du microscope. On considère

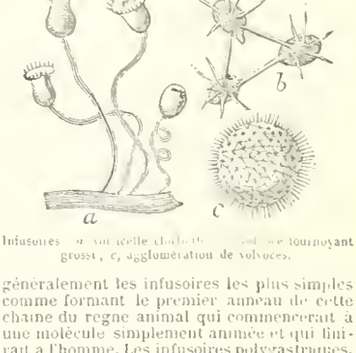

Infusoires : *a*, roue de la circulation ; *b*, roue tournoyant grossi ; *c*, agglomération de volvoces.

généralement les infusoires les plus simples comme formant le premier anneau de cette chaîne du règne animal qui commencerait à une molécule simplement animée et qui finirait à l'homme. Les infusoires polygastriques. Les infusoires rotateurs. Les infusoires vermiformes.

INFUSUM. s. m. pr. *ein-fu-zomm* ; mot lat. signif. *chose infusée*. Chim. et Pharm. Produit, résultat d'une infusion. On dit aussi *infusé*.

INGA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mimoseées parkiees, originaire des régions les plus chaudes de l'ancien et du nouveau continent.

— Pharm. Ecorce de ces arbustes employée comme astringente et tonique.

INGAGNABLE. adj. 2 g. Non gagnable ; qui n'est pas susceptible d'être gagné, qui ne peut être gagné. Homme, caractère ingagnable. Procès *ingagnable*. Beaumarchais.)

INGAIETÉ. s. f. Manque de gaieté. Inusité.

* **INGAMBE**. adj. 2 g. (et. ital., *in*, dans ; *gamma*, jambe. Fam. Leger, dispos, alerte. Jeune homme, danseur ingambe. Ce vieillard est encore ingambe. Vous n'êtes pas assez ingambe pour sauter ce fossé. Mais la traîtresse plus *ingambe*. Ménage. Jamais, avec l'air assez *ingambe*, je n'ai pu sauter un médiocre fosse. (J.-J. Rousseau.)

— INGAMBE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens du genre perruche.

INGANNO. s. m. (pr. *in-ga-nno* ; mot ital.). Mus. Surprise. On dit *cadenza per inganno*, espèce de cadence qui donne une résolution différente de celle que l'oreille attend.

INGARANTI, IE. adj. Non garanti, qui n'est point garanti. Marchandises ingaranties. Transaction dont les résultats sont ingarantis. Vente ingarantie. Se dit des personnes qui ont acquis, acheté, qui suivent les chances d'une transaction. Il est resté ingaranti. Nous sommes du nombre des ingarantis. Je n'ai pu réclamer, puisque j'étais ingaranti.

INGAUNES, s. m. pl. Geogr. anc. Peuple ligure, établi dans la Gaule Cisalpine, entre les Apennins et le golfe de Ligurie. Ils furent domptés en 180 av. J. C., par Postlumius. Leur capitale était Albium Ingaunum, auj. *Albenga*.

INGEGNO s. m. (ct. lat., *in*, dans; *genium*, genie). Initiative savante et raisonnée. Cette classe supérieure, les ingenieurs, se recruterait de plus en plus chez ceux qui ont le moins d'*ingegno*. Michelet.)

INGEIBERGE. V. ENGELBERGE.

INGELBURGE. Reine de France, fille de Waldemar Ier et sœur de Canut VI, roi de Danemark. Philippe Auguste l'épousa en 1193 et la répudia le lendemain des noces. Mais Innocent III mit son royaume en interdit, de sorte qu'il se vit forcé de la reprendre. Elle mourut à Corbeil en 1237.

INGELHEIM (Nieder-). Geogr. Ville du grand duché de Hesse-Darmstadt, près du Rhin, à 12 kil. O. de Mayence. Vins rouges renommés. On y voit quelques ruines du palais de Charlemagne; 2,200 hab.

— INGELHEIM (Ober-). Ville voisine de la précédente sur la Selze. Vieille église du VIIIe siècle. Charlemagne y présida la diète qui déposa Tassillon, duc de Bavière, en 788; 2,500 h.

INGELIF, IVE. adj. Qui ne gele pas. Qui n'est pas susceptible de geler. Pierre ingélive.

INGELMUNSTER Geogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 11 kil. N. de Courtrai. Brasseries, distilleries; 6,100 hab. Victoire des Français sur les Anglo-Hanoviens en mai 1794.

INGELRAMNE. Evêque de Metz, mort en 791, fut archichapelain du palais de Charlemagne, et l'un de ses principaux conseillers. On lui doit une collection de canons qu'il envoya au pape Adrien.

INGENA. Geogr. anc. Ville de la Gaule dans la Lyonnaise IIe, capitale des Abrincatuens, aujourd'hui *Arranches*.

INGÉNÉRABILITÉ. s. f. (rad. *ingénérable*). Caractere de ce qui ne peut être engendré.

INGÉNÉRABLE. adj. 2 g. Non générable. Qui ne peut être engendré, produit. Nature ingenerable, nature essentielle et malterable des choses. L'or est ingenerable. Parce que Dieu est *ingénerable*, c'est-a-dire eternel, il est aussi malterable. (Boss.) Certaines natures simples sont egalement indestructibles et *ingenerables*. (Pluche.)

INGÉNÉRATIF, IVE. adj. Non générateur; qui n'a pas la faculté generatrice, qui ne peut pas engendrer, reproduire. Les monstres sont ingeneratifs. Le mulet est ingénératif. Peu usité.

INGÉNÉREUX, EUSE. adj. Non généreux; qui n'a pas de generosité. Caractere ingenereux. Ame ingenereuse. Cette reine de Prusse, si faible et si belle, que Napoléon avait accablée de ses *ingenéreux* outrages. (Chateaub.)

INGÉNÉROSITÉ. s. f. Défaut de générosité.

INGENHOUSIE. s. f. Bot. Syn. de CISSE.

INGENHOUSSIE. s. f. Bot. Syn. d'AMPHITHALÉE.

INGENHOUZIE. s. f. Bot. Syn. de BALBISIE.

INGENICULUS s. m. (pr. *in-jé-ni-ku-luss*; etym. Lat., *in*, sur; *genu*, genou. Astron. Constellation qui représente la figure d'un homme à genoulle. Selon Eratosthène, Ingénículus est Hercule combattant le dragon des Hespérides.

*** INGÉNIER (S')**, v. pron. Ire conj. (étym. lat., *ingenium*, genie. *Je m'ingénie, nous nous ingénions. Je m'ingéniais, nous nous ingéniions, vous vous ingéniiez. Que je m'ingénie, que nous nous ingéniions, que vous vous ingéniiez*, etc. Essayer de trouver dans son esprit quelque moyen pour reussir; trouver des expedients. Il s'ingenie pour tirer son frere d'embarras. Ingeniez-vous pour en venir a bout. Il faut s'ingenier quand on est a la guerre. Chacun s'*ingénie* dans ce monde: l'un est a la tête d'une manufacture d'etoffes, l'autre de porcelaine; un autre entreprend l'opera. (Volt.) Il s'*ingéniait* a leur plaire. Marmontel.) En cas pareil, force est qu'on s'*ingénie*. (Le P. du Cerc.)

— *S'ingénier contre*. Vous pourrez vous *ingénier* contre le suffrage universel; ce torrent que vous voulez perdre dans les sables, il en a submergé bien d'autres que vous. (Gambetta.)

*** INGÉNIEUR** s. m. (etym. lat., *in*, dans; *genium*, genie, invention). Celui qui trace le plan des constructions civiles ou militaires, qui en dirige et conduit les travaux. On donne le nom d'*ingenieurs* a ceux qui s'appliquent particulierement a l'architecture militaire, a cause des inventions ingenieuses qu'ils mettent souvent en usage, tant pour la fortification que pour l'attaque ou la defense des places. (Moreri. *Les ingenieurs* sont en France un corps qui doit son etablissement au marechal de Vauban. Avant lui rien n'etait plus rare que les hommes de cette profession. (Lunier.)

— *Ingénieur pour la chirurgie*. Celui qui confectionne les instruments et appareils mis en œuvre dans la chirurgie.

— *Ingénieur civil*. Celui qui, sans faire partie du corps des ingenieurs de l'Etat, execute des travaux soit pour l'Etat, soit pour l'industrie privée.

— *Ingénieur des eaux et forêts*. Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des rives, canaux, aqueducs, de la conservation des forêts, bois, etc.

— *Ingénieur-géographe*. Celui dont les travaux embrassent le système de communication des differentes parties d'une contree, d'un empire, toutes les voies de transport, les divisions territoriales, la mesure ou le cadastre de cette contrée, le lever des plans, le tracé des cartes.

— *Ingénieur-géologue*. Celui qui a pour mission d'etudier la composition des terrains, ainsi que la constitution mineralogique d'un pays.

— *Ingénieur-hydrographe*. Celui dont les travaux ont pour objet la construction et l'entretien des ports commerciaux, des rades, des digues, des phares, la connaissance des côtes et tout ce qui interesse la navigation de cabotage.

— *Ingénieur-mathématicien*. Celui qui construit les instruments de mathématiques proprement dits, ceux de physique, de chimie.

— *Ingénieur-mécanicien*. Celui dont les travaux ont specialement pour objet la construction des machines. L'horlogerie est souvent rattachée a cet art.

— *Ingénieur militaire*. Celui qui s'occupe des constructions relatives a l'art de la guerre.

— *Ingénieur militaire de mer* ou *de marine*. Celui qui, dans l'art militaire, s'occupe, pour l'attaque ou la défense, de la fortification des ports de guerre, de la construction des navires et de tout ce qui interesse la navigation de long cours.

— *Ingénieur militaire de terre*. Celui qui, dans l'art militaire, s'occupe, pour l'attaque ou la defense, de la fortification des villes, des places, des ramps, des ports de guerre, des routes strategiques, des moyens de campement et de transfert pour les bagages et les troupes, etc.

— *Ingénieur des mines*. Celui dont les travaux ont particulièrement pour objet l'excavation des mines, l'extraction des mineraux.

— *Ingénieur-opticien*. Celui qui s'occupe spécialement de la construction des instruments d'optique, lunettes, télescopes, microscopes.

— *Ingénieur des ponts et chaussées*. Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des routes, chemins de terre ou de fer, rues, quais, boulevards, ponts, fontaines, égouts, places publiques, etc.

*** INGÉNIEUSEMENT**. adv. D'une manière ingénieuse. Ces plans sont ingenieusement traces. Cela est fait, est dit ingenieusement

*** INGÉNIEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *ingeniosus*; de *ingenium*, genie). Qui a ou annonce sinon du genie, du moins de l'intelligence, de l'esprit, de l'invention, de la sagacité; qui est fertile en expedients. C'est un homme, un ecrivain ingénieux. Un ouvrier, un mechaniste, un artiste ingenieux. Vaucanson etait ingenieux. Vauban etait plus qu'ingénieux, c'etait un homme de génie. Andromaque trompa l'*ingenieux* Ulysse. (Racine.) Tous ces gens-la sont sottement *ingénieux*. (J.-J. Rouss.) Et toi, vierge du Pinde, fille *ingénieuse* de la Grèce, descends a ton tour du sommet de l'Hélicon. (Chateaubriand.)

— En parlant des choses. Machine ingénieuse. Invention ingénieuse. Ouvrage, procédé, moyen ingenieux. Rien de plus delicat que l'entremets; rien de plus magnifique, de plus brillant et de plus *ingénieux* que le dessert. (Volt.)

— Fig. Se dit des sentiments et des passions. Cette *ingenieuse* et infatigable charité. (Fléch.) Jobins pourtant de lui que nous dinerions et souperions ensemble; et, trompant sa fierté par une *ingenieuse* compassion, je me lis apporter beaucoup plus de viande et de vin qu'il n'en fallait pour moi. (Le Sage.) L'amour, comme on sait, est bien plus *ingenieux* et plus hardi dans une jeune fille que l'amitie ne l'est dans un vieux prieur. (Volt.) Sa bonté active et inepuisable est plus *ingénieuse* que l'esprit. (Ch. Nodier.)

— Se dit des choses métaphysiques. Expédient, subterfuge, détour ingénieux. Ressource, défaite ingénieuse. Pensée, épigramme ingenieuse. Tous ces detours sont trop *ingénieux*. (Rac.) Il n'y a rien de si ordinaire que de faire des recits des fautes *ingenieuses* que l'on fait, pour en faire conclure que l'on a de l'esprit. (Nicole.) Ces portraits *ingénieux* ou une imagination vive et hardie se fait voir. (Fléch.) Les poètes s'imaginent qu'un trait *ingénieux* excuse leurs libertés les plus audacieuses. (St-Evrem.) Quand vous voyez les enfants disposés a vous entendre, racontez-leur quelques fables d'animaux qui soient *ingenieuses* et innocentes. (Fen.) Je vais vous communiquer un projet que j'ai formé, un projet qui, sans contredit, est un des plus *ingénieux* que puisse concevoir l'esprit humain. Le Sage. Leurs poésies sont nobles, leurs fables *ingenieuses*. (Volt.) Je vous remercie du livre *ingenieux* et profond que vous avez eu la bonte de m'envoyer. (Id.) Voici des couplets de lui qui ne sont pas si parfaits, mais qui, malgré quelques fautes, sont très *ingénieux*. (La Harpe.) Plusieurs de ces rapports vifs et *ingénieux* qui supposent une connaissance intime de la langue doivent nécessairement échapper aux aveugles. (Dufau. Des travaux *ingenieux* ont déja reduit en art l'etude morale de la physionomie humaine. (Id.)

C'est de lui que nous vient cet art *ingénieux*
De peindre la parole et de parler aux yeux.
(BRÉBEUF.)

Le règne des Tarquins, agité, malheureux,
N'en vit pas moins fleurir un art *ingenieux*.
(BERCHOUX.)

— *Ingénieux à*. Qui met de l'application à faire une chose, qui se dévoue à la faire réussir. Commençons par excepter ces âmes nobles et courageuses, *ingénieuses* à faire du bien. (La Bruyère.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. Ingénieux à se tourmenter. Ingénieux à trouver des fautes. *Ingénieuse* à découvrir ses défauts et à cacher les faveurs extraordinaires dont Dieu l'honore. (Fléch.) Sa défiance *ingénieuse* à me trouver des crimes rendait ma contrainte inutile. (Le Sage.)

— Dans le style, ce qui est *ingénieux* marque un esprit fin, délié, subtil, mais plus superficiel que profond, qui saisit ce qu'il y a de plus agréable dans le rapport des objets, et qui sait donner du tour, de la grâce à tout ce qui est dit. Mais *ingenieux* ne dit pas assez pour caractériser le grand homme, le grand orateur, le grand poète, l'homme de genie. On dira bien que les Memoires du comte de Gramont sont un ouvrage *ingenieux*; mais on ne le dira pas de l'Enéide, et on ne dira pas que Virgile était un poète *ingénieux*, ni Fléchier un orateur *ingénieux*. (Trévoux.)

— INGÉNIEUX. s. m. Ce qui est ingénieux.

— INGÉNIEUSE. s. f. Arachn. Groupe d'aranéides détache du genre clubione.

INGÉNIOSITÉ. s. f. (rad. *ingénieux*). Habileté, adresse, artifice, subtilité. Qualite de l'homme ingénieux, de ce qui est ingenieux. L'ingéniosite distingue toutes ses productions. Il y a peu d'ingeniosité dans ses ouvrages. Témoin Simon Turq, en la ville d'Anvers, qui tua ou fit tuer en sa présence (il y a environ quinze ans) un autre Italien, dedans une chaire faicte avec une très malheureuse *ingeniosité*. (H. Estienne.) M. de B. avait l'esprit délié; on prenait son *ingéniosité* pour du genie. (Chateaub.)

*** INGÉNU, UE**. adj. (ét. lat., *ingenuus*, naturel, franc; de *in*, dans, et *genuus*, engendré). Qui est naturel, sans adresse, sans détour, sans finesse; simple, naïf, franc, sincère; qui avoue sans deguisement ce qu'il sait et ce qu'il éprouve. Homme ingenu. Jeune fille ingenue. C'est l'homme du monde le plus ingénu. Il est *ingénu* et sans malice. (Fén.) Je suis *ingénue* et franche; je ne veux rien vous dissimuler. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Se dit des choses métaphysiques. Air, esprit, ton, style, discours ingénu. Manière ingénue. Avec ingénu, je lui représentai cela; mais la vieille, d'un air *ingénu*, commença d'attester tous les saints qu'il n'y avait dans la bourse que quatre-vingts pistoles. (Le Sage.)

— Dr. rom. Chez les Romains et dans les lois des peuples barbares, se disait adjectiv. et substantiv. de ceux qui étaient nés libres et qui n'avaient jamais été sous le joug de la servitude. Les enfants ont cette différence avec les esclaves, c'est qu'ils naissent libres et *ingénus*. (Boss.) || Par opposition a Affranchi, Esclave liberé. Auguste permit a tous les *ingenus* qui n'étaient pas sénateurs d'épouser des affranchies. (Montesq.) Rien n'empêchait les affranchis de s'unir par le mariage avec les familles *ingénues*; mais il ne leur était pas permis de s'allier avec celles des sénateurs. (Id.)

— Féod. *Fief ingénu*. Fief libre, fief noble.

— Subst. Nom qu'on donne sur la scène aux personnages simples et naifs. Jouer les ingénus, les ingénues. Les rôles d'ingénues étaient autrefois appelés rôles d'Agnès. Les rôles d'ingénues, très nombreux dans notre répertoire, produisent toujours beaucoup d'effet sur la scène. Agnès, dans *l'École des femmes*, Henriette, des *Femmes savantes*, sont des types d'ingénues dramatiques. L'emploi des *ingénues*. (Acad.) J'ai joué les *ingénues* à Chantereine, et l'on m'a accueillie avec quelque bienveillance. (P. Merimée.)

— Loc. prov. *Faire l'ingénu*. Prendre un air simple, naif.

*** INGÉNUITÉ**. s. f. (rad. *ingénu*). Qualité de l'âme qui se montre telle qu'elle est, parce qu'il n'y a rien en elle qui puisse la porter à dissimuler, à feindre. Un air d'ingénuité. Parler, répondre avec ingénuité. L'ingénuité plaît dans les enfants; elle fait espérer de la candeur, de la vérité dans le caractère. Avec un air d'*ingenuité*, avec une *ingénuité* affectée, il trompe ceux qui ne le connaissent pas. (Acad.) L'*ingenuité* fait avouer jusqu'aux fautes que l'on commet, et rend souvent excusable. (Trév.) L'*ingénuité* fait avouer tout ce qu'on sait et ce qu'on sent. Comme elle est peu éclairée, elle fait souvent manquer a la prudence, au secret, se trahir elle-même et degenere en bêtise. (Id.) Les choses vous échappent, sans que vous y entendiez aucun mal; mais, après tout, avec votre *ingenuité* pretendue, ou plutôt avec cette *ingénuité* précipitée et trop aveugle, vous faites sur ceux qui vous écoutent de tres vives impressions, et vous leur portez des coups très douloureux. (Bourdaloue.)

Cet âge est innocent, son *ingénuité*
N'altère point encor la simple vérité.
(RACINE.)

— En mauvaise part. Simplicité puérile, niaiserie, naïveté sotte. Une ingenuité trop grande n'a plus de charme. C'est pousser trop loin l'*ingenuité*. (De Segur.)

— Observation, remarque, réflexion puérile, niaise, ridicule. Tout son discours est plein d'ingénuités qui font pitié. Voilà une ingénuité à laquelle on ne s'attendait pas.

— Dr. anc. Liberté, franchise. État de celui qui est ne libre. Charlemagne, pour dompter les Saxons, leur ôta l'*ingénuité* et la propriété des biens. (Montesq.) Les peuples de l'Asie ne peuvent être esclaves, ils naissent en état de liberté et d'*ingénuité*. (R. Roch.)

— Dr. féod. *Charte d'ingénuité*. Charte d'affranchissement.

— Théât. Emploi d'ingénue. Jouer les *ingénuités*. (Acad.) Pour une femme qui, pendant vingt ans de sa vie, a fait les amoureuses et les *ingénuités*. (Picard.) || Personne qui tient cet emploi. J'ai engagé une ingenuite.

*** INGÉNUMENT**. adv. D'une manière ingénue, naive. Il dit tout ingenument. Elle ne parla que trop ingénument. C'est parler ingénument. La se montrent *ingénument* la grossiereté et la franchise. (La Bruyère.) Formosante, sur la fin du repas, lui confia *ingénument* le sujet de son voyage. (Volt.)

— D'une manière franche, sincère. Je vous avouerai *ingenument* comment les choses se sont passées. (Boismont.)

INGENUUS (Decimus Lælius). L'un des 30 tyrans, prit la pourpre en Pannonie, mais fut defait et tué a Mursia, 260 ap. J.-C., par Gallien, fils de Valérien.

INGÉOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Non géométrique, qui n'est point géométrique, dont la marche, les développements n'ont point la sévérité, la précision, la rigueur de la géométrie. Cette démonstration est de tout point ingéométrique.

— Qui n'a pas d'aptitudes pour la géométrie. Je ne connais pas de tête aussi *ingéométrique* que la sienne. (Lacroix.)

INGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ingérer. S'empl. adjectiv. Absorbé, introduit dans l'estomac. Il a rendu toutes les matières ingérées, qui avaient été ingerees.

*** INGÉRENCE**. s. f. Action de celui ou de celle qui s'ingère. L'ingérence du gouvernement dans les affaires des particuliers est toujours une chose fâcheuse.

*** INGÉRER**. v. a. Ire conj. (étym. lat., *in*, dans; *gerere*, porter). L'*é* de *érer* se change en *e* devant une syllabe muette, excepte au futur et au conditionnel. *J'ingère, tu ingères, il ingère. J'ingérerai. J'ingérerais*. Introduire par la bouche dans l'estomac. Se dit principalement en médecine. Il faut ingérer le contre-poison de gre ou de force. On lui a ingéré les boissons sans qu'il s'en doutât.

— S'INGÉRER. v. pron. Être ingéré. Ces médicaments doivent s'ingérer avec les plus grandes précautions.

— Fig. Entrer dans, s'insinuer. Ceux qui s'*ingerent* auprès des rois, qui se veulent rendre nécessaires dans les cours. (Boss.) Le pêcheur sait s'affermir contre toute crainte, et il s'*ingere* dans la troupe des fidèles. (Bourdaloue.)

— Fig. Se mêler de quelque chose qui ne nous regarde point, et sans en être requis; s'immiscer à une affaire de son seul gré, sans autorisation, sans droit. Je ne veux point m'ingérer dans vos affaires. Pourquoi vous ingérer ainsi de donner des avis qu'on ne vous demande point? Il s'ingère de tout. Vous êtes un impertinent de vous *ingérer* des affaires d'autrui. (Molière.) Un jeune homme ne doit pas s'*ingérer* de parler. (Rac.) S'*ingérer*, c'est faire le métier d'importun avec audace, ou de fripon avec esprit. (Noel.) Ce n'est pas moi qui m'*ingere* dans la politique; les affaires temporelles ne sont pas de mon domaine. (Gambetta.)

— En bonne part. Plutarque est si universel et si plein, qu'a toute occasion, et quelque sujet extravagant que vous avez pris, il s'*ingere* a votre besogne et vous tend une main liberale et inépuisable de richesses et d'embellissements. (Mont.)

INGERSHEIM. Géogr. Bourg de l'arr. de Colmar (Haute-Alsace); 2,500 hab.

INGESTA. s. m. pl. (ét. lat., *in*, dans; *gesta*, choses portées, introduites). Physiol. Substances solides ou liquides qui dans l'état de santé ou de maladie sont introduites dans l'estomac par les voies alimentaires.

*** INGESTION**. s. f. (pr. *in-gess-ti-on*). Physiol. Absorption d'un aliment ou d'un médicament soumis a l'acte digestif. Ingestion lente et laborieuse. L'ingestion fut interrompue.

INGÉVONS. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Nom d'une grande famille de peuples germains du N. de la Germanie.

INGHAMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte methodiste fondée par Ingham dans le XVIIIe siècle, aux Etats-Unis.

INGHIRAMI (Thomas). Humaniste italien, né a Volterra, 1470-1516, surnommé *Fedra* pour le talent avec lequel il avait joué à Rome le rôle de Phèdre dans l'*Hippolyte* de Sénèque. Ses discours lui firent, suivant Érasme, donner le surnom de Cicéron de son époque.

INGLEVERT ou **ANGILBERT**. Abbé de Saint-Riquier dans le Ponthieu, silenciaire de Charlemagne, c'est-a-dire secrétaire de son cabinet.

IN GLOBO, adv. (pr. *in glo-bo*; ét. lat., *in*, en; *globus*, globe). Sans détails, sans circonstances particulieres. Dites-nous in globo ce que vous avez trouvé. Il nous a rendu compte

in globo de ce qu'il a vu. Vous m'enverrez le tout in globo. Quand le parlement condamne un ouvrage, c'est presque toujours *in globo*, comme contenant des maximes séditieuses, dangereuses, contraires aux libertés, aux maximes du royaume. (Trév.) J'ai acheté tous ces meubles *in globo*, de sorte que je ne puis assigner un prix particulier à l'un ou à l'autre. (Lav.)

INGLORIEUSEMENT, adv. Non glorieusement; d'une manière inglorieuse, sans gloire. Tous terminèrent inglorieusement leur carrière.

INGLORIEUX, EUSE, adj. Non glorieux, qui n'est pas glorieux; sans gloire, qui n'a acquis aucune gloire, qui ne prouve aucune gloire.

Trop heureux de cacher dans un asile sûr
Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur. (DELILLE.)

INGLORIFIÉ, ÉE, adj. Non glorifié, qui n'est point glorifié, qui reste sans glorification, sans gloire. Combien d'actes de foi, de courage et de résignation sont restés *inglorifiés* ! (Maury.)

INGLUVIES, s. m. (pr. *in-glu-vi-ès*; mot lat.). Mamm. Région de la partie supérieure du corps comprise entre les branches de la mâchoire et le sommet du larynx.

INGODA, Géogr. Rivière de la Russie d'Asie (gouvernement d'Irkoutsk; réunie à l'Onon, elle prend le nom de *Chilka*; cours, 650 kil.

INGOGNE, s. f. Boisson très agréable, quand elle est récente, que fabriquent les nègres de Sénégambie avec un fruit jaune, assez semblable à la pêche, dont on ne connaît pas le nom botanique.

INGOLSTADT, Géogr. Ville forte de Bavière (Haute-Bavière), sur le Danube, à 70 kil. N. de Munich. Louis le Riche, 1472, y fonda une université, pendant longtemps la plus célèbre de l'Allemagne; en 1800, elle fut transférée à Landshut. On y remarque le tombeau de Tilly. Elle a été forteresse fédérale; 11,000 hab.

INGON Ier, Roi de Suède en 1080. Abolit l'esclavage, régla les cérémonies du mariage, introduisit de grandes améliorations dans les affaires de l'État, et mourut empoisonné en 1130.

* **INGOUVERNABLE**, adj. 2 g. Non gouvernable, qui ne peut être gouverné, réprimé; qu'on ne peut diriger, conduire. Le peuple français devient *ingouvernable* dès que l'exemple de la résistance est donné. (De Tocqueville.) Au delà d'un certain degré de fanatisme religieux, l'homme est *ingouvernable*. (E. Renan.) Est-elle donc bien *ingouvernable*, cette démocratie, quand on voit les plus vaillants, les plus ardents, les plus chauds, comprendre et pratiquer l'ordre, la sagesse, dans la fermeté et le patriotisme? (Gambetta.) Je lui répondis en plaisantant que par tous les pays les femmes étaient *ingouvernables*. (V. Cherbuliez.)

INGOUVERNÉ, ÉE, adj. Non gouverné, qui n'est point gouverné, conduit, dirigé. Province, nation ingouvernée. Esprit ingouverné. Imagination ingouvernée. Et s'ils restèrent *ingouvernés*, c'est qu'en effet ils étaient ingouvernables. (Guillon.)

INGOUVILLE, Géogr. V. HAVRE (LE).

INGRACIEUSEMENT, adv. (radic. *ingracieux*). Non gracieusement; d'une manière ingracieuse, non gracieuse, sans grâce. Pourquoi répondre ingracieusement à de si nobles procédés?

INGRACIEUX, EUSE, adj. Non gracieux, qui manque de grâce, qui est sans grâce. Toute sa personne raide, ingracieuse, ne prévient nullement en sa faveur. Tous ses mouvements sont empruntés, ingracieux.

INGRAIN, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'épeautre.

INGRAMMATICAL, ALE, adj. Non grammatical; contraire à la grammaire, aux lois qu'elle prescrit. Cette théorie est ingrammaticale. Toutes ces locutions, ces expressions sont ingrammaticales.

INGRAMMATICALEMENT adv. (rad. *ingrammatical*). Non grammaticalement; d'une manière ingrammaticale, non grammaticale. Contrairement aux règles, aux lois de la grammaire.

INGRANDE, Géogr. Bourg du canton de St-Georges-sur-Loire, arrond. d'Angers (Maine-et-Loire, sur la Loire, qu'on y passe sur un pont suspendu. Une partie du bourg, *Montrelais*, appartient à la Loire-Inférieure. Verrerie importante; 1,400 hab.

INGRASSIAL, adj. et s. m. (d'*Ingrassias*, n. pr.). Anat. Se dit d'un des os du crâne.

INGRASSIAS (Jean-Philippe), Médecin, né à Palerme, 1510-1580. Par son dévouement pendant la peste qui désolait Palerme, 1575, il mérita le nom d'*Hippocrate sicilien*. Il a le premier parlé de l'*étrier*, petit os de l'intérieur de l'oreille.

* **INGRAT, ATE**, adj. (ét. lat., *in*, priv.; *gratus*, reconnaissant). Qui n'est pas reconnaissant; qui ne se souvient pas d'un bienfait; qui n'en tient pas compte. Personne, fille ingrate. Homme, ami ingrat. Il a été *ingrat* envers son bienfaiteur. (Acad.) Combien Assuerus redoute d'être *ingrat*. (Racine.) Elle ne craignit pas d'être malheureuse, mais d'être *ingrate*. (Flech.) Va, fille *ingrate*, je ne te veux plus parler, et je te laisse dans ton obstination. (Mol.) Le plus *ingrat* des hommes est celui qui n'a jamais fait d'ingrats. Naude. Je désire rappeler à des hommes *ingrats* la route du bonheur qu'ils ont perdue. B. de St-P.

En vain je veux contre elle écouter ma colère,
Tout *ingrate* qu'elle est, je crains de lui déplaire. (RACINE.)

— Se dit en parlant des choses métaphysiques. Cœur ingrat. Ame ingrate. Et comme je n'ai pas les sentiments *ingrats*. (Corn.)

— *Ingrat à*. S'emploie également avec un nom de personne ou un nom de chose. Ne soyez donc point *ingrat* au bon Clément. (Mme de Sévigné.)

Ces mêmes dignités
Ont rendu Bérénice *ingrate* à vos bontés. (RACINE.)
Comme je condamne
Votre *ingrate* conduite au regard d'Ariane. (TH. CORNEILLE.)

— *Ingrat de*. J'aime tendrement M. d'Hervouys, et ne veux pas être *ingrate* des plaisirs qu'il m'a faits. (Mme de Sévig.)

— *Ingrat envers*. Justinien fut *ingrat* envers ses amis. (Boss.)

— Stérile, infructueux, rebelle, sans dédommagement. Terre ingrate. Sol ingrat. Cultiver des champs ingrats. Une terre ingrate à la culture. Une pierre ingrate au ciseau. Défricher des terres *ingrates*. (Voltaire. J'habite malheureusement un coin de terre dont le sol est aussi *ingrat* que l'aspect en est riant. (Id.)

Gémissant et caché, traîne encor ses vieux ans
Dans un service *ingrat* à la cour des tyrans. (VOLTAIRE.)

— Qui ne fournit rien à l'esprit, dont il est difficile de tirer parti. Le sujet de ce poème était vraiment ingrat. Vous travaillez sur un motif bien ingrat. Il développe une thèse ingrate. Ce travail est fort *ingrat* et fort désagréable. (Voltaire.) La langue française, qui par malheur est fort *ingrate* pour le style lapidaire. Id. C'est le seul qui de la guitare ait pu faire quelque chose; mais sa composition était si gracieuse et si tendre, qu'il aurait donné de l'harmonie au plus *ingrat* de tous les instruments. (Hamilton.)

— Par extens. J'essayai mon habit le plus modestement qu'il me fut possible, devant un petit miroir *ingrat* qui ne me rendait que la moitié de ma figure. (Marivaux.)

— Qui déplait, qui n'est pas agréable. Visage ingrat. L'île et les rochers battus de la mer de Corse ne pouvaient être qu'un séjour *ingrat* pour le philosophe. (Didier.)

— *Arg. Être ingrat*. Être ignorant dans l'art de voler.

— Mar. *Toile ingrate*. Toile à voile faite d'un chanvre de mauvaise qualité.

— Substantiv. Celui, celle qui manque de reconnaissance. C'est un ingrat. Vous n'avez pas rendu service à un ingrat. Quand on oblige facilement, on doit s'attendre à faire des *ingrats*. (Acad.) Dans un moment, leur gloire passera à leurs noms, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des *ingrats*. (Bossuet.) La crainte de faire des *ingrats*. (Flech.) Quand vous voudrez, je vous nommerai dix *ingrats* célèbres que j'ai faits dans ma vie, sans les *ingrats* obscurs, qui sont sans nombre. (Bussy-Rabutin.) J'ai reçu votre lettre, qui m'a fait bien voir que je n'oblige pas un *ingrat*. (Mme de Sévig.) Vous l'ai-je confié pour en faire un *ingrat*? (Rac.) Il vaut mieux s'exposer à trouver des *ingrats* que de manquer aux misérables. (La Bruy.) On se plaint des *ingrats* qu'on n'a pas faits pour se défendre des *ingrats* qu'on ne veut pas faire. (Id.) Si vous vous acquittez bien de cette commission, soyez sûr que vous ne servirez pas un *ingrat*. (Le Sage.) D'Alembert ne se croyait pas malheureux d'avoir fait cent *ingrats* pour acquérir un ami. (Condorcet.) Louis XIV disait que lorsqu'il nommait à une place, il faisait quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un *ingrat*. (Saltent.) Les *ingrats* commencent à devenir rares, c'est-à-dire que les bienfaits ne sont plus si communs. (Noël.)

Vous ne me trompez pas, je vois tous vos détours :
Vous êtes un *ingrat*, vous le fûtes toujours. (RACINE.)
Allez, vous êtes une *ingrate*,
Ne tombez jamais sous ma patte. (LA FONTAINE.)

— Celui, celle qui ne partage pas un tendre sentiment. On plaint mort un *ingrat* qu'on détestait vivant. (Corn.) Mais l'*ingrate* en mon cœur reprit bientôt sa place. (Rac.)

— *Être l'ingrat de quelqu'un*. Lui donner des preuves d'ingratitude. Soupçonner que mon cœur avait la faiblesse de pencher pour qui vous savez, pour mon ancien *ingrat*. (Volt.)

— Théol. *Les ingrats*. Les ennemis de la grâce.

INGRATEMENT, adv. D'une manière ingrate, sans gratitude, sans reconnaissance; avec ingratitude. Nous parlons *ingratement* les biens que bien nous fait. (Malh.) M. de Séncanour a eu une de ces destinées fatigantes, qui, pour être venues *ingratement* et s'être heurtées en chemin, se tiennent pourtant debout à force de vertu. (Ste-Beuve.)

INGRATISSIME, adj. 2 g. (superlatif à forme latine du mot *ingrat*). Vieux et fam. Très ingrat; ingrat à l'excès.

J'abandonnai, sans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, *ingratissime*. (CL. MAROT.)

* **INGRATITUDE**, s. f. Manque de gratitude, de reconnaissance; vice de celui qui reste indifférent aux bienfaits, qui les oublie, qui rend même quelquefois le mal pour le bien. Une noire *ingratitude*. Se rendre coupable d'ingratitude. Payer d'ingratitude un bienfait. On cite d'horribles récits de l'*ingratitude*, pour ne pas s'exposer. (Boiste.) L'*ingratitude*, fille de l'intérêt et de la vanité, est le vice d'un petit esprit. (Id.) L'*ingratitude* est la vraie porte pour sortir de la reconnaissance, quand on ne sait plus à tourner de la tête. (Mme de Sévigné.) Il y a une espèce d'*ingratitude* assez commune: elle est fondée sur l'opinion de notre mérite; nous nous imaginons qu'une grâce qu'on nous fait est une justice qu'on nous rend. (St-Evremond.) En amour, l'*ingratitude* est à se taire des bienfaits; en amour, elle est à en parler. (Id.) Je ne fis que rire de son *ingratitude*, et le regardai avec tout le mépris qu'il méritait, je lui croyais bien pour être entendu: Hola, ho! Les Sages. Ce serait à vous de l'*ingratitude* le cacher d'elle un bienfait de plus. (J. J. Rousseau.) Gardons-nous bien de crier au Tartare, malgré son *ingratitude*, et Cinna, malgré sa perfidie, ne soient pas deux très beaux rôles. (Volt.) L'excès de leur bassesse ne m'annonça que l'excès de leur *ingratitude*. (Barth.) O vous qui vous plaignez de l'*ingratitude*, n'avez-vous pas eu le plaisir de faire du bien? (De Lev.) Se plaindre de l'*ingratitude*, c'est faire parade d'un bienfait. (Guichard.) Je ne tardai pas à être puni de mon *ingratitude*. (Chateaubr.) La jalousie des dieux, déprimée en *ingratitude* chez les hommes, poursuit toujours le grand inventeur. (P. de St-Victor.)

— Par extens. État de la personne qui ne partage pas l'amour qu'on a pour elle.

C'est cet amour payé de tant d'*ingratitude*
Qui me rend en ces lieux sa présence si rude. (RACINE.)

— S'emploie quelquefois au pluriel pour désigner les Actes par lesquels se manifeste l'ingratitude. Voici un trait d'ingratitude qui ne vous déplaira, et dont je veux faire mon profit, quand je ferai mon livre sur les grandes *ingratitudes*. (Mme de Sévig.)

— Etat de ce qui ne répond pas à la peine qu'on se donne pour en tirer quelque chose. L'ingratitude d'un travail, d'une recherche. L'ingratitude de la voix. L'ingratitude de la terre. L'*ingratitude* d'un sol qui ne lui fournit rien le ce qu'exige le besoin actuel ou de tous les jours. (Rayn.)

— Prov.

C'est une vile ingratitude
De ne rendre avec promptitude.

INGRAVISSABLE, adj. 2 g. Non gravissable, qui ne peut être gravi, qu'on ne peut gravir. Toutes ces hauteurs, jadis *ingravissables*, ont été franchies par son zèle infatigable pour la science. (Lavallée.)

INGRE, Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. d'Orléans (Loiret); 2,500 hab.

* **INGRÉDIENT** s. m. (pr. *ein-gré-di-an*; ét. lat., *in*, dans; *grediens*, entrant; rad. *gradus*, pas, entrée). Toute substance qui entre dans une préparation, une composition. Ingrédients bons, mauvais, nécessaires. Le principal ingrédient. Il entre beaucoup d'ingrédients dans la composition de la thériaque. Voilà tous les ingrédients nécessaires pour composer cette mixtion. Il n'entre que trois ingrédients dans cette composition. Les ingrédients avec lesquels on fait l'encre, le cirage, les cosmétiques.

Ces eaux, ces blancs, ces pommades,
Et mille *ingrédients* qui font des teints fleuris. (MOLIÈRE.)

— Fig. C'est le dernier *ingrédient* des affaires déplorables. (Patru.) Comme un acide qui décompose, comme une roulle qui déforme, les divers *ingrédients* du despotisme tour à tour cassent, ébrèchent, rongent ou détrempent l'acier solide et tranchant qui leur est soumis. (H. Taine.) Qui sait, au fond, si la haine elle-même n'est pas quelquefois un des *ingrédients* de l'amour? (J. Simon.)

— Art. culin. Ce qui entre dans la composition d'un ragoût, d'un mets, d'une boisson. Il entre beaucoup d'ingrédients dans cette sauce. Je le trouvai d'un goût exquis, soit que la faim m'en fît juger trop favorablement, soit que ce fût véritablement un effet des *ingrédients* du cuisinier. (Le Sage.)

INGREFFÉ, ÉE, adj. Non greffé, qui n'a point été, qui n'est point greffé. Arbres ingreffés. Plantes ingreffées.

INGRÈS s. m. pr. *in-grèz*; ét. lat., *in*, en, dans; *gressus*, entrée). Phil. s. Entrée, communication. Les corps ne se mêlent et ne s'unissent jamais parfaitement, il n'y a que les esprits qui ont ingrès ensemble.

— Fig. Il n'avait pas l'*ingrès*, comme le disait un jour Leibnitz, et, pour parler français, ses idées ne sont pas entrantes. (Ste-Beuve.)

— Techn. Pénétration, imbibition. Peu usité.

INGRES (Jean-Auguste-Dominique), Célèbre peintre français, né à Montauban, 1780, d'un père à la fois peintre et musicien, cultiva également les deux arts. Seize ans, il vint à Paris, entra dans l'atelier de David. Dès 1802, il obtint le grand prix de Rome. Ses premières velléités d'indépendance se firent jour dans son tableau d'*Œdipe expliquant l'énigme*, exposé en 1808. L'apparition de son *Odalisque*, 1819, suscita un soulèvement dans l'école; on cria au mauvais goût, il fut hué. Contre le besoin et ne fit guère que des portraits. Son *Vœu de Louis XIII*, exposé en 1824, lui ouvrit enfin les portes de l'Institut. La critique, ne pouvant plus l'accuser de barbarie, l'accusa de plagiat. En 1834, [illegible] *saint Symphorien*; [illegible] ses pairs, accueillit [illegible] ouvrage. Dès lors, [illegible] de ne plus exposer. Cependant il [illegible] pres vos d'un talent [illegible] l'*Apothéose d'Homère*, la *Jeanne d'Arc*, la *Vierge à l'hostie*, la *Source*, datent de sa vieillesse. Il n'est pas moins remarquable comme peintre de portraits que comme peintre d'histoire. Les portraits de Mme *la duchesse de Rivoli*, de *M. Molé*, de *Bertin*, de *Cherubini*, enfin son propre portrait peint par lui-même, sont parmi ses chefs-d'œuvre. Il est mort en 1867.

INGRESSION s. f. et. lat., *ingressio*; de *ingredi*, marcher). Astron. Entrée d'une planète, d'un corps céleste dans une constellation.

INGRIE Géogr. Ancienne province de la Russie d'Europe, depuis 1703 gouvernement de Saint-Pétersbourg. Les Suédois la firent Russie, qui l'a possédée depuis le XIIe siècle. Elle a passé en 1617 dans celles de la Suède; Pierre le Grand l'a reconquise en 1702.

INGRIEN, s. m. Linguist. Dialecte finnois.

INGRIN s. m. Hist. Membre d'une faction qui se forma en Flandre sous le règne de Philippe Auguste.

INGRISTE, s. m. Néol. Partisan du peintre Ingres.

INGUÉABLE, a. 1 g. pr. *ein-gué-a-ble*. Non gueable, qui n'est pas gueable, qu'on ne peut pas passer à gué, à pied. La Loire est en bas de la montagne, à un point, avec [illegible] cornettes de cavalerie, ne croit pas le pouvoir défendre, quoique la rivière [illegible] *inguéable*. (Duc de Rohan. Rendre la Seine *inguéable*. (Arago.

* **INGUÉRISSABLE**, a. 1 g. pr. *ein-ghé-ri-sa-ble*. Non guérissable, qui ne peut être guéri, qui ne laisse pas d'espoir de guérison. Je suis un *inguérissable* [illegible] Scarron. Votre lettre m'a bien consolé, mais ne m'a pas guéri, par la raison qu'à soixante et dix-neuf ans, je suis *inguérissable*. (Volt.)

— Fig. Âme malade et inguérissable. Les maux de l'âme sont souvent plus *inguérissables* que ceux du corps. (Boiste.)

INGUINAIRE, adj. 2 g. pr. *ein-gui-nère*. Path. et Syn. d'INGUINAL. Il s'est dit particulièrement d'une espèce de maladie pestilentielle, qui se déclare d'abord dans l'aine. Peste inguinaire.

* **INGUINAL, ALE**, adj. pr. *ein-gui-nal*; du lat. *inguina*, aine). Qui appartient à l'aine. Région inguinale. Hernie inguinale. Canal inguinal. Glande inguinale. Ganglions inguinales. Ligament, bandage inguinal.

— Pathol. *Ruban inguinal*. Ruban qui se forme dans l'aine et qui est un [illegible] de syphilis.

INGUINIEL, Géogr. Bourg du canton de Plouay, arr. de Lorient (Morbihan); 2,700 hab.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE, adj. et s. Chir. Nom donné par Chaussier au rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire, qui fournit des filets à l'aine, au scrotum et aux téguments de la partie supérieure de la cuisse.

INGULFE, Chroniqueur anglais, né à Londres, 1030-1109; secrétaire de Guillaume le Conquérant, il visita Jérusalem, se fit moine, et fut nommé abbé de Croyland, 1075. On lui attribue à tort une *Histoire de l'abbaye de Croyland*, sorte de roman historique composé par des moines du XIIIe ou du XIVe siècle.

* **INGURGITATION**, s. f. pr. *ein-gur-ji-ta-cion*; rad. *ingurgiter*. Action d'introduire un liquide dans la gorge. L'ingurgitation s'opérait difficilement.

INGURGITÉ, ÉE, part. pass. de v. Ingurgiter. S'emploi. adjectiv.

* **INGURGITER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *gurges*, gouffre, gorge). Fam. Avaler avec avidité. Il commença par ingurgiter la moitié d'un pot d'une excellente bière.

— S'INGURGITER, v. pron. Il s'ingurgita plusieurs verres de vin. Acad.

INGWILLER Géogr. Petite ville de l'arr. de Saverne, Basse-Alsace, sur la Moder, bonne manufacture de [illegible]; agréable promenade; 2,300 hab.

* **INHABILE** adj. 2 g. Non habile; qui n'est pas habile, qui est incapable. Et comment [illegible] Personne inhabile. Art si inhabile! La vieillesse est *inhabile* au métier des armes. (Acad.) Il y a des gouvernements si mauvais, si *inhabiles*, qu'ils ne se laissent renverser par aucun péril. (Guizot.

Celui-là mes amis, *inhabile* à [illegible]
Peut-être ne sert pas tout le [illegible] (BÉRANGER.)

— Dr. c'v. Qui n'a point de titre pour hériter, succéder, posséder, contracter, tester. On peut être inhabile à posséder un bénéfice sans être incapable d'en remplir les obligations. Un mineur est *inhabile* à gérer son bien, à disposer de sa fortune. (Acad.)

— Physiol. Les vieillards sont âgés, souvent, naturellement *inhabiles* à la génération. Buff.

* **INHABILEMENT** adv. Non habilement, d'une manière inhabile. Agir, se conduire inhabilement.

* **INHABILETÉ**, s. f. Manque d'habileté. Il est [illegible] reprochable, d'une [illegible] habileté. L'*inhabileté* de ce général lui a fait perdre la bataille. (Acad.) Cet ouvrage a été

manqué par l'*inhabileté* de l'ouvrier. (Ll. Son *inhabileté* le compromettra toujours. (Bailly.)

* **INHABILETÉ**, s. f. Dr. Non-habilité, manque d'habilité, incapacité, défaut de celui qui est inhabile. L'inhabilité à hériter, à succéder, se prouve par le défaut de titres. La condamnation à une peine infamante perpétuelle emporte *inhabilité* à recueillir aucune succession. (Acad.)

— Admin. milit. *Inhabilité au service*. Incapacité qui provient de l'absence de certaines conditions exigées pour le service militaire.

INHABILITÉ, ÉE part. pass. du v. Inhabiliter. S'empl. adjectiv.

INHABILITER, v. a. 1re conj. Anc. droit. Rendre ou déclarer inhabile.

* **INHABITABLE**, adj. 2 g. Non habitable, qui ne peut être habité. Pays inhabitable. Maison inhabitable. A quoi servent ces vastes déserts, si affreux, si *inhabitables* ? (Voltaire.) Les Lapons danois, suédois, moscovites, etc., semblent être tous de la même race, qui s'est étendue et multipliée le long des côtes des mers septentrionales, dans les déserts et sous un climat *inhabitable* pour toutes les autres nations. (Buff.

— Par antiphrase. Un bourgeois se fait bâtir un hôtel si beau, si riche et si orné, qu'il est *inhabitable*. Le maître, honteux de s'y loger, se retire au galetas. (La Bruy.)

INHABITATION, s. f. (pr. *i-na-bi-ta-cion*). Non-habitation; cessation, absence d'habitation. C'est à l'inhabitation prolongée de cette maison qu'il faut en partie attribuer sa dégradation. L'*inhabitation* de ces lieux pendant un si long intervalle en a complétement changé l'aspect. (Moreau.)

* **INHABITÉ, ÉE**, adj. Non habité, où il n'y a pas d'habitant, désert. Lieu inhabité. Maison, ville inhabitée. L'imagination s'égare, le cœur se serre et soupire dans ces lieux jadis si populeux et maintenant *inhabités*. (Boiste. Heureux qui a vu, dans une île *inhabitée*, et parée encore de ses grâces virginales, quelques-uns des genres innombrables de plantes que la nature y a déposés ! (B. de St-P.) Sans les bêtes carnassières, la plupart des sites de la terre seraient *inhabités*. (Ll. Les palais *inhabités* laissent aux ombres un vaste espace. (Mme de Staël.)

INHABITUDE, s. f. Absence, défaut d'habitude. L'inhabitude de réfléchir, d'observer, de comparer. L'inhabitude du travail, de l'exercice. L'*inhabitude* de réfléchir nous laisse à la vie animale ou automatique. (Boiste.) L'*inhabitude* d'écrire des lettres. (J.-J. Rouss.) L'*inhabitude* de penser dans l'enfance en ôte la faculté durant le reste de la vie. (Id.) C'est de l'*inhabitude* de phraser et de moduler que naissent ces transitions brusques, qui étonnent sans séduire. (Condorcet.)

INHABITUÉ, ÉE, adj. Non habitué; qui n'a pas l'habitude. Inhabitués qu'ils sont de ces exercices, ils n'ont pu les supporter. Il entend mieux tout le fait du monde que moi, encore tout neuf et *inhabitué* en tels actes. (Est. Pasq.) Ne laissez point *inhabitués* au travail, à la fatigue, ceux que vous voulez rendre forts et patients. (Cuvier.)

INHABITUEL, ELLE, adj. Non habituel, qui n'est point habituel, qui ne se fait point par habitude ; inaccoutumé. Ce travail inhabituel l'a surpris et a excédé ses forces. Sa santé a souffert de ces occupations inhabituelles.

INHALANT, ANTE, adj. Physiol. Qui aspire, qui absorbe. Les radicelles ou petites racines se terminent par des bouches ou suçoirs *inhalants*. (Richard.)

INHALATEUR, TRICE, adj. Qui est employé pour les inhalations.

—**INHALATEUR**, s. m. Appareil propre à l'inhalation.

* **INHALATION**, s. f. (pr. *i-na-la-cion* ; rad. *inhaler*). Physiol. Action organique des plantes, par laquelle elles se pénètrent, s'imbibent de l'air, des fluides au milieu desquels elles vivent. L'inhalation des plantes précède leur exhalation. Le phénomène de la respiration comprend l'inhalation et l'exhalation.

— Médec. Aspiration, absorption par aspiration.

INHALÉ, ÉE, part. pass. du v. Inhaler. S'empl. adjectiv. Une partie de la nourriture des végétaux consiste dans l'air qu'ils ont inhalé.

INHALER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inhalare* ; forme de *in*, dans, et *halare*, souffler). Aspirer, absorber, par opposition à Exhaler, expirer. Les végétaux inhalent l'air et les fluides par des organes spéciaux, ils exhalent cet air et ces fluides en leur communiquant des propriétés odorantes. L'action de respirer comprend celle d'inhaler et d'exhaler.

INHAMBANE, Géogr. Rivière d'Afrique (Mozambique) ; elle se jette dans le canal de Mozambique ; 250 kil. de cours. — Il y a sur la rivière une petite ville du même nom.

INHAME, s. f. Bot. Syn. d'IGNAME.

INHARMONIE, s. f. Défaut, manque d'harmonie. Rien n'effraye l'oreille comme la discordance et l'*inharmonie* des chants du peuple dans ce pays. (La Harpe.)

— Fig. Manque d'accord, de bonne entente. Le talent est d'ordinaire l'attribut d'une nature disgraciée, en qui l'*inharmonie* des aptitudes produit une spécialité extraordinaire, monstrueuse. (Proudh.)

INHARMONIEUSEMENT, adv. (rad. *inharmonieux*). Non harmonieusement ; d'une manière non harmonieuse, sans harmonie. Malgré toutes leurs études, ils exécutaient *inharmonieusement* et sans goût les chants que redisent avec tant de charmes les simples paysans de nos montagnes. (Béraud.)

INHARMONIEUX, EUSE, adj. Non harmonieux ; sans harmonie. Phrase, langue inharmonieuse. Les sons de sa lyre étaient devenus *inharmonieux* et discords. (La Harpe.)

— Fig. Les couleurs mariées sans goût, *inharmonieuses*, n'offraient que des tons brusques et heurtés. (Bailly.)

INHARMONIQUE, adj. 2 g. Mus. Qui manque d'harmonie, discordant. Il se dit d'une tonalité qui repose sur une gamme dont les intervalles sont extrêmement rapprochés et par cela même difficilement appréciables.

* **INHÉRENCE**, s. f. (rad. *inhérent*). Jonction, réunion naturelle de plusieurs parties, propriété par laquelle elles appartiennent les unes aux autres et ne peuvent être séparées que par une opération de l'entendement, l'abstraction. L'inhérence de certaines qualités physiques dans les corps doit éveiller, mais non tromper l'attention. L'*inhérence* de l'étendue à tous les corps est la première considération que prend le géomètre. (Condorcet.

— Fig. L'inhérence des matières qui composent ce sujet nous oblige à le traiter sans divisions. Ils tenaient leur force de l'*inhérence* de leurs doctrines. (H. Fonfrede.)

* **INHÉRENT, ENTE**, adj. ét. lat., *in*, dans ; *hærens*, part. pres. de *hæreo*, je m'attache). Qui est joint, uni. Naturellement, nécessairement l'étendue est inhérente au corps. La pesanteur est inhérente à la matière, est une qualité inhérente aux corps.

— Fig. La toute-puissance et la bonté sont inhérentes à l'idée de Dieu. L'erreur est tellement *inhérente* à l'esprit de l'homme, que les fous se croient sages, et les sages se croient fous. (Boiste.) L'homneur est *inhérent* à qui sait l'acquérir. (Carnot.)

INHIBÉ, ÉE, part. pass. du v. Inhiber. S'empl. adjectiv. Il est expressement défendu et inhibé par l'ordonnance, etc.

* **INHIBER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inhibere*, défendre ; de *in*, en, dans, et *habere*, avoir). Ne pas permettre, défendre, prohiber. Ce mot vieillit.

* **INHIBITION**, s. f. (pr. *i-ni-bi-cion* ; rad. *inhiber*). Jurispr. Défense, prohibition, interdiction. Il se joint presque toujours au mot défense, et il est plus usité au pluriel qu'au singulier. Inhibitions et défenses sont faites à toutes personnes. L'arrêt, l'ordonnance portait *inhibitions* et défenses. (Acad.) J'ai donc envoyé querir un renvoi à un autre parlement ; je l'attends au premier jour avec les *inhibitions* à celui-ci. (Malh.)

— Synon. comp. INHIBITION, PROHIBITION. L'*inhibition* se dit des actes que l'on défend ; la *prohibition* s'applique aux choses interdites.

INHIBITOIRE, adj. 2 g. (rad. *inhibition*). Qui défend, prohibe, exclut. Clause inhibitoire. Jugement inhibitoire. Ce mot vieillit.

INHONORABLE, adj. 2 g. Non honorable, qui n'est point honorable, qui n'est point digne d'être honoré. Mœurs inhonorables. Caractère inhonorable. Ses mœurs relâchées, son caractère *inhonorable*, durent lui enlever tout l'intérêt qu'il avait d'abord inspiré. (Moreau.)

INHONORABLEMENT, adv. Non honorablement, d'une manière non honorable, sans honneur.

INHONORÉ, ÉE, adj. Non honoré, qui n'a pas reçu les honneurs, qui a été privé des honneurs. Mémoire inhonorée. Cendres inhonorées. Combien de nos valeureux citoyens sont restés *inhonorés* ! (Carnot.)

— Fig., en parlant des choses. Tant de travaux utiles sont restés *inhonorés* ! (Chateaub.)

—Privé des derniers honneurs, des honneurs de la sépulture. O Bogeron ! ta cendre, *inhonorée*, repose dans quelque endroit peut-être inconnu de Saint-Domingue ou de la Tortue. (Raynal.) Les vents ont dispersé ta cendre *inhonorée*. (Esmenard.)

INHONORIFIQUE, adj. 2 g. Non honorifique, qui ne produit point, ne rapporte point d'honneur, de considération, de respect. Place, emploi inhonorifique. Ce n'est point par amour-propre qu'il a sollicité cet emploi, qui sous tous les rapports est *inhonorifique*. (Régnier.)

* **INHOSPITALIER, ÈRE**, adj. Non hospitalier, qui n'exerce pas l'hospitalité, qui refuse l'hospitalité ; inhumain envers les étrangers. Peuple inhospitalier. Nation inhospitalière. Habitant, homme inhospitalier.

— En parlant des choses. Qui ne peut servir de refuge, qui ne prête pas un abri favorable, ou il est dangereux de séjourner, de s'arrêter. Rivage, pays inhospitalier. Terre, côte inhospitalière. Descartes mourut dans la force de l'âge, loin de sa patrie *inhospitalière*. (Chenier.) Depuis cet événement, nous n'osâmes plus débarquer sur ces côtes *inhospitalières* que la nature a placées en vain sous un si beau ciel. (B. de St-P.) L'escarpement était *inhospitalier* ; un forçat n'eût pu s'en servir pour sa fuite ni un oiseau pour son nid. (V. Hugo.)

Et sur ses gonds muets, triste, *inhospitalière*,
Refuse de tourner la porte solitaire (DELILLE.)

J'entrai dans l'Arcadie et parus à la cour,
Palais d'un roi tyran, cour *inhospitalière*.
(DE SAINT-ANGE.)

L'oiseau quitte son nid, le monstre sa tanière,
Et tout fuit de ce bois l'ombre *inhospitalière*.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. Cœur, esprit inhospitalier. Ame inhospitalière. Traitement inhospitalier. Réception inhospitalière. L'égoïste bannit tous les amours de son âme *inhospitalière*. (Boiste.) Il se plaignit très amèrement de la façon *inhospitalière* dont on l'avait reçu. (Volt.)

—*Inhospitalier à*. Nous agissons dans un milieu troublé, bruyant, anarchique, dans un milieu armé et hostile, et fort *inhospitalier* à la vérité. (Considerant.)

INHOSPITALIÈREMENT, adv. (radic. *inhospitalier*). Non hospitalièrement, d'une manière inhospitalière, sans hospitalité. Recevoir, traiter inhospitalièrement. Ils n'ont nulle bienveillance et reçoivent *inhospitalièrement* tous les étrangers. (Claparède.)

* **INHOSPITALITÉ**, s. f. (rad. *inhospitalier*). Manque d'hospitalité ; refus de recevoir les étrangers ; inhumanité envers eux. L'inhospitalité et la barbarie de ces peuples. L'*inhospitalité* de ces peuples éloigne les étrangers de leur pays. (Lav.) Ces peuples généreux ne pouvaient croire à l'*inhospitalité*. (Raynal.)

INHOSTILE, adj. 2 g. Non hostile, qui n'est point hostile, qui n'a point de sentiment d'hostilité. Ils pénètrèrent jusque dans leurs retraites, et partout les trouvèrent *inhostiles* et bienveillants. (La Harpe.)

— Fig. Se dit des choses métaphysiques. Sentiment, cœur, esprit, disposition inhostile. Les mœurs douces et *inhostiles* de ces bons habitants les engagèrent à prendre du repos. (De Ségur.)

INHUMABLE, adj. 2 g. Qui ne peut pas être inhumé, qui n'est pas digne d'être inhumé.

* **INHUMAIN, AINE**, adj. Non humain, sans humanité, sans pitié, sans charité, dur, cruel. Homme, père, maître inhumain. Femme, fille inhumaine. L'inflexible rigueur d'un maître *inhumain*. (Lav.) Ces barbares réduisent toute l'humanité à n'être pas *inhumaine*. (Bouhours.)

— Fig. Se dit des choses métaphysiques. Cœur inhumain. Ame, loi, action inhumaine. Il n'y a guère de peuples dont la religion n'ait été *inhumaine* et sanglante. (Volt.) Il fut vainqueur et rendit sa victoire *inhumaine*. (Id.)

— Fam. Sévère, sans pitié. On est *inhumain* en ce pays pour recevoir les excuses de ceux qui n'écrivent pas dans les occasions. (Mme de Sévigné.)

— Dans le langage des amants et des poètes, Se dit d'une femme de mœurs sévères et qui n'écoute point les propos galants. Femme inhumaine. Bergère inhumaine. En ce sens, il ne se dit guère aujourd'hui que familièrement ou par plaisanterie.

Il l'aime, mais enfin cette veuve *inhumaine*
N'a payé jusqu'ici son amour que de haine. (RACINE.)

Ils déplaisaient tous à la dame,
Hormis certain jeune blondin
Bien fait et beau par excellence
Mais qui ne put par sa souffrance
Amener à son but cet objet *inhumain*. (LA FONTAINE.)

— S'empl. subst. dans le même sens. C'est une *inhumaine*. (Acad.)

Hélas ! qui peut savoir le destin qui m'amène ?
L'amour me fait ici chercher une *inhumaine*.
(RACINE.)

Mon *inhumaine* seule attire à soi mes sens ;
Éloigné de ses yeux, je ne vois ni n'entends.
(LA FONTAINE.)

— S'emploie aussi substantiv. dans le sens de Personne cruelle, privée d'humanité. Vous offrez l'alliance à tous les *inhumains*. (V. Hugo.)

* **INHUMAINEMENT**, adv. D'une manière inhumaine, dure, cruelle. Agir, traiter inhumainement. Traîner inhumainement au supplice. Comme les rois de Babylone traitaient *inhumainement* leurs sujets... (Boss.) Pourquoi servir *inhumainement* sur des malheureux que le sort a déjà brisés ? (Mauguin.)

— Par exagér. J'oubliai *inhumainement*, contre l'ordinaire des grand'mères, à vous parler de ma pauvre petite d'Aix. (Mme de Sévigné.)

* **INHUMANITÉ**, s. f. (rad. *inhumain*). Manque, défaut d'humanité, de pitié, de charité ; dureté, cruauté ; tout ce qui tend à faire le malheur d'autrui, à lui causer sans nécessité une vive douleur. Acte d'inhumanité. Agir, traiter avec inhumanité. Il y a de l'*inhumanité* dans la révélation inutile d'un tort ignoré. (Boiste.) Souvent l'arrogance prend le nom de grandeur, et l'*inhumanité* celui de fermeté. (La Bruy. Ceux qui prêtent un consentement paisible à la damnation des hommes nourrissent dans le cœur des chrétiens la sécheresse et l'*inhumanité*. (Boss.) La fraude et l'*inhumanité* sapent peu à peu tous les plus solides fondements de l'autorité légitime. (Fén.)

— Action d'inhumanité. Exercer de grandes inhumanités. Je suis imputovable à ses longues et cruelles froideurs, pour ne pas dire *inhumanités*. (Mme de Sévig.) Telle personne se vante d'être sensible, dont la conduite n'est qu'une longue suite d'*inhumanités*. (Fén.) Le duc d'Albe dont les *inhumanités* n'avaient servi qu'à faire perdre deux provinces au roi son maître... (Voltaire.)

* **INHUMATION**, s. f. (pr. *i-nu-ma-cion* ; rad. *inhumer*). Enterrement, action de porter, de mettre en terre. Inhumation pompeuse, solennelle. L'inhumation d'un corps. Frais d'inhumation. Procéder à l'inhumation. Assister à l'inhumation. Toute la famille en deuil versait des larmes à son inhumation. Aucune inhumation ne peut être faite sans une autorisation de l'officier de l'état civil. On a vu des refus de sacrements, d'*inhumation*, sous prétexte d'hérésie : barbarie dont les païens même auraient eu horreur. (Volt.) Les canons ont défendu les *inhumations* dans les églises. Les Romains ne souffraient point d'*inhumations* dans l'intérieur des villes. (Mery.)

— *Inhumation précipitée*. Inhumation faite avant les délais réglementaires.

INHUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Inhumer. S'empl. adjectiv. Personne inhumée. Ces pyramides étaient des tombeaux ; encore les rois qui les ont bâties n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être *inhumés*, et ils n'ont point joui de leur sépulcre. (Boss.)

INHUMECTATION, s. f. (pr. *i-nu-mek-ta-cion*). Défaut, manque, privation d'humectation. L'*inhumectation* du sol est presque constante dans ce pays où les pluies sont rares, et où les cours d'eau le sont davantage encore. (Bossuet.)

INHUMECTÉ, ÉE, adj. Non humecté ; qui n'est point humecté, qui est sans humectation, privé d'humidité. Ma langue inhumectée s'attachait à mon palais et me brûlait nuit et jour. Le sol *inhumecté* ne produisait plus rien. (Esménard.)

* **INHUMER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inhumare* ; de *in*, dans ; *humus*, terre). Porter, mettre en terre, enterrer. Inhumer les morts. On l'inhuma trois jours après sa mort. Ils les inhumèrent sur le haut de la colline. C'est particulièrement en parlant des cérémonies religieuses qui accompagnent la sépulture, qu'on dit inhumer. On enterre en tous lieux ; on inhume en terre sainte ou dans les lieux consacrés à cet usage. Les ministres de la religion *inhument* les fidèles ; un assassin enterre le cadavre de la personne qu'il a tuée. (Bonbaud.) Louis XI mourut le samedi 30 d'août, sur les sept heures du soir, et huit jours après il fut *inhumé* à Clery. (Duclos.)

— S'INHUMER, v. pron. Être inhumé. Tous les morts s'inhumaient avec grande pompe.

— Fig. Se renfermer. Elle s'inhuma toute vivante dans sa retraite, et ne reparut plus dans le monde. Ils s'*inhumèrent* dans leurs livres et leurs travaux. (Moreau.)

INHUMILIÉ, ÉE, adj. Non humilié, qui n'est point humilié, qui est sans humiliation. Assez de travaux avaient honoré les premières années de son existence, pour qu'il espérât passer le reste de ses jours tranquille et *inhumilié*. (Barère.)

INIA, s. m. Mamm. Genre de cétacés, détaché des dauphins, et dont le type habite les rivières de la Bolivie.

INIANS, s. m. Bot. Syn. d'IGNAME.

INIAQUE, adj. 2 g. (radic. *inion*). Anatom. Qui se rapporte à la nuque, à la région de la nuque.

INIENCÉPHALE, s. m. (ét. gr., ἰνίον, derrière de la tête, occiput ; κεφαλή, tête). Térat. Monstre dont le cerveau fait hernie par l'occiput.

— Adjectiv. Monstre iniencéphale.

INIENCÉPHALIE, s. f. (rad. *iniencéphale*). Térat. Hernie du cerveau par l'occiput.

INIENCÉPHALIEN, ENNE, adj. Térat. Se dit d'un monstre qui présente le phénomène de l'iniencéphalie.

INIENCÉPHALIQUE, adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'iniencéphalie.

INIGISTE, s. m. (de l'esp. *Inigo*, Ignace). Nom que les jésuites portèrent primitivement en Espagne, à cause du nom de leur fondateur, Ignace de Loyola.

* **INIMAGINABLE**, adj. 2 g. Non imaginable, qui ne peut être imaginé. Aventure inimaginable. Contretemps inimaginable. Il est tombé dans une fureur inimaginable. Il a l'esprit plein de ruses inimaginables. Pour dignement imaginer ces hautes et divines promesses (du christianisme), il les faut imaginer *inimaginables*, et parfaitement autres que celles de notre misérable expérience. (Montaigne.) Dieu est *inimaginable*. (Charron.) Des supplices *inimaginables*. (Scarron.) La mythologie païenne est hideuse par le tableau des amours monstrueux et *inimaginables* dans lesquels elle se complaît. (D'Ablanc.) Mais le plus *inimaginable*, et ce qui devrait à la fin révolter la direction du journal, c'est le style. (L. Veuillot.)

INIMAGINABLEMENT, adv. Non imaginablement, d'une manière inimaginable, qui ne peut être imaginé. Peu usité.

INIMAGINÉ, ÉE, adj. Non imaginé, qui n'a point encore été imaginé. Son style offre une foule de néologismes, de figures et de comparaisons *inimaginées*. (La Harpe.)

INIMITABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inimitable.

* **INIMITABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inimitabilis* ; de *in*, priv., et de *imitari*, imiter). Non imitable, qui ne peut être imité ; qu'on ne peut, qu'on ne saurait imiter. Personne inimitable. Un homme inimitable dans son art, dans ses manières d'agir. C'est un auteur inimitable. L'inimitable La Fontaine. Ils auraient été l'un et l'autre *inimitables*, si le père n'eût eu le fils

pour successeur, et si le fils n'eût eu le père pour exemple. (Fleeh.) Je donnais peu tant ce temps-là de l'occupation à la renommée ; elle répandait partout que j'étais une actrice *inimitable*. (Le Sage.)

— Se dit des choses. Écrit, style, ouvrage, talent, grâce inimitable. La nature a des beautés inimitables. Les *inimitables* tragédies de Racine ont toutes été critiquées. (Volt.)

INIMITABLEMENT, adv. Non imitablement, d'une manière inimitable, qui ne peut être imité.

INIMITÉ, ÉE, adj. Non imité, qui n'a point encore été imité. Les fables de La Fontaine, les comédies de Molière sont restées dans un style *inimité*, c'est qu'en effet elles sont inimitables. (Le Batteux.)

* **INIMITIÉ**, s. f. (ét. lat., *in*, non ; *amicitia*, amitié). Sentiment de malveillance, de haine, antipathie, aversion, rancune. Avoir de l'inimitié pour une personne. Concevoir de l'inimitié contre quelqu'un, encourir son inimitié. Mettre un terme à de longues inimitiés. Les *inimitiés* sont très dangereuses chez un peuple libre. (Montesq.) L'ivresse échauffait et ranimait entre les familles des *inimitiés* assoupies ou mal éteintes. (Rayn.) On a vu les sentiments être héréditaires, et l'*inimitié* se perpétuer dans les familles. (Cabanis.) M. de La Harpe et M. Dorat se sont distingués jusqu'à présent, indépendamment de leurs talents, par une illustre *inimitié*. (Grimm.) Les *inimitiés* sourdes et déclarées sont plus à craindre que les haines ouvertes et déclarées. (Noël.)

> Pour moi, quelque péril qui me puisse accabler,
> Sa seule *inimitié* peut me faire trembler. (RACINE.)

— Par extens. Se dit des animaux, pour signifier une antipathie naturelle. Il y a naturellement de l'inimitié entre les chats et les souris. Il y a une inimitié naturelle entre les chiens et les chats.

— Synon. comp. INIMITIÉ, RANCUNE. L'*inimitié* exprime ordinairement un sentiment hostile déclaré ; la *rancune*, un mauvais vouloir dissimulé. L'*inimitié* n'exclut pas la dignité, la noblesse ; la *rancune* implique la faiblesse, la lâcheté, la bassesse.

INIMPLORÉ, ÉE, adj. Non imploré, qui n'a point été imploré. Attend-il que ces divinités *inimplorées* viennent d'elles-mêmes lui porter leur secours ? Volney.)

INIMPORTANT, ANTE, adj. Non important, qui n'est point important, qui est sans importance. Fait inimportant. Nouvelle inimportante. Laissez les faits *inimportants* qui fatiguent l'attention et nuisent à l'intérêt du sujet. (Marmontel.)

INIMPORTUNÉ, ÉE, adj. Non importuné, qui n'est point importuné, qui ne reçoit nulle importunité. C'est l'homme du monde le plus retiré, le plus *inimportuné* que je connaisse. (Moreau.)

INIMPRIMABLE, adj. 2 g. Non imprimable, qui ne peut être, qui ne doit pas être imprimé. Tous ces écrits ratures, barbouilles, sont inimprimables.

INIMPRIMÉ, ÉE, adj. Non imprimé, qui n'est point imprimé, qui n'a point été livré à l'impression. Notes, observations inimprimées. Ouvrages inimprimés. Il remporta les ouvrages inimprimés. On doit regretter que les notes marginales soient restées *inimprimées*. (Condillac.)

ININDUSTRIEUX, EUSE, adj. Non industrieux, qui n'est point industrieux, qui est privé d'industrie. Les habitants de ce pays sont inactifs, ininduslrieux.

ININFLAMMABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui n'est point inflammable. L'ininflammabilité de certains corps joue en chimie un rôle important.

— Fig. Ininflammabilité de caractère.

ININFLAMMABLE, adj. 2 g. Non inflammable, qui n'est point inflammable, susceptible de produire de la flamme. Beaucoup de corps sont ininflammables.

— Fig., en parlant des choses abstraites. Âme ininflammable. Cœur ininflammable.

ININFLAMMATION, s. f. (pr. *i-nin-flamma-cion*). Défaut, manque d'inflammation. L'ininflammation de ces corps a été rendue évidente.

ININGÉNIEUSEMENT, adv. (rad. *ininiénieux*). Non ingénieusement, d'une manière non ingénieuse, sans génie. Quel intérêt peuvent inspirer toutes ces productions faites à la hâte, *ininiénieusement* traitées, et dont le but est la spéculation ? (Ch. Nodier.)

ININGÉNIEUX, EUSE, adj. Non ingénieux, qui n'est point ingénieux, qui manque de génie, qui est sans esprit, sans invention. Procédé ininiénieux. Ils ne pouvaient prétendre à captiver l'attention par des procédés *ininiénieux* et stériles. (Linguet.)

ININGÉNU, UE, adj. Non ingénu, qui n'est point ingénu, qui manque d'ingénuité. Personne ininiénue. Esprit ininiénu.

ININGÉNUITÉ, s. f. (rad. *ininiénu*). Manque, défaut, absence d'ingénuité. L'ininiénuité peut être naturelle : elle peut n'être que la perte de l'ingénuité.

ININIÉNUMENT, adv. (radic. *ininiénu*). Non ingénument, sans ingénuité, avec connaissance de cause. Agir ininiénument.

ININJECTABLE, adj. 2 g. Non injectable, qui ne peut être injecté, qu'on ne peut injecter. Matières ininjectables. Solutions, liquides ininjectables.

ININJURIABLE, adj. 2 g. Non injuriable, qui ne peut être injurié, qu'on ne peut injurier. Être ininjuriable, c'est être descendu si bas dans l'opinion, avoir tellement perdu l'estime, que l'injure n'a plus de prise, ou, au contraire, être monté si haut dans l'opinion, dans l'estime, que l'injure ne peut monter, atteindre jusque-là.

ININJURIÉ, EE, adj. Non injurié, qui n'est pas, n'a point été injurié, n'a point reçu d'injures. Pourquoi vous plaignez-vous ? seul entre nous ici vous restez *ininjurié*. (Moreau.)

ININSCRIPTION, s. f. (pron. *i-nin-skripcion*). Non-inscription, défaut, manque d'inscription. L'ininscription des voyageurs sur le registre est passible d'une amende.

ININSCRIT, ITE, adj. Non inscrit, qui n'est pas, n'a point été inscrit, qui est sans inscription. Il y a une foule d'articles ininscrits.

ININSPIRÉ, ÉE, adj. Non inspiré, qui n'est point inspiré, qui est sans inspiration. Comment en face de tant de grandeur, de majesté, peut-il demeurer muet, *ininspiré* ? (Ballanche.)

ININSTRUCTIF, IVE, adj. Non instructif, qui n'est point instructif, qui ne donne, ne laisse point d'instruction. Travail ininstructif. Documents ininstructifs. Le travail qu'il nous a envoyé ne jette aucune lumière ; il est obscur, *ininstructif*, et laisse au même point la question. (Régnier.)

ININSTRUCTION, s. f. (pr. *i-nin-struk-cion* ; rad. *ininstruit*). Défaut, manque, absence d'instruction. Il fut congédié tout autant pour son inexactitude que pour son *ininstruction*. (Gén. Lamarque.)

ININSTRUIT, ITE, adj. Non instruit, qui n'est point instruit, qui est sans instruction. Ils sont sortis du collège peut-être trop savants sur ce qu'il valait mieux qu'ils ignorassent, et complètement *ininstruits* sur ce qu'ils auraient dû connaître. (Lacroix.)

— Sans information, qui ignore. Les ministres ininformés, ininstruits de ces nouvelles, ne purent prendre aucune disposition.

— En parlant des procès. Qui n'est point préparé, disposé pour être jugé. Il est célèbre au palais non pour les causes qu'il fait avancer, mais pour celles qu'il laisse ininstruites.

ININTELLECTUEL, ELLE, adj. Non intellectuel, qui n'appartient pas à l'intellect, à l'entendement, qui dépend de la matière. Il y a une sensibilité organique inintellectuelle qui est la cause occasionnelle de la sensibilité intellectuelle et qui la précède.

ININTELLIGEMMENT, adv. (pr. *i-nin-tel-li-ja-man* ; rad. *ininteliigent*). Non intelligemment, non avec intelligence, sans intelligence. Tous ses rapports sont faits sans clarté, ininlelligemment, et n'ont aucune valeur.

* **ININTELLIGENCE**, s. f. (rad. *ininteliigent*). Défaut, manque, absence d'intelligence. Agir, diriger, conduire avec ininlelligence. Ces touristes portemanteaux, qui font par *ininteliigence* ce qu'Alfieri faisait par originalité. (Ch. de Bernard.

* **ININTELLIGENT, ENTE**, adj. Non intelligent, qui n'est point intelligent, qui manque d'intelligence. Il n'est pas croyable qu'ils soit ininlelligent à ce point. On ne reste pas longtemps *ininteliigent* de ses propres intérêts. (Bailly.)

— Fig. Ce qui dominait dans l'église comme dans toute la ville, c'était l'encombrement désordonné et la richesse *ininteliigente*. (H. Taine.)

ININTELLIGIBILITÉ, s. f. Non-intelligibilité, qualité d'être ininlelligible. L'ininlelligibilité du texte m'a obligé à de nombreuses recherches. La dernière surtout m'a paru bien étrange par son *ininteliigibilité*. (D'Avenib.)

* **ININTELLIGIBLE**, adj. 2 g. (étym. lat., *in*, priv. ; *inteliigibilis*, intelligible). Non intelligible, qui ne peut être compris, qu'on ne peut entendre, comprendre, expliquer ; incompréhensible. Pensée, raisonnement, parole, phrase, discours, langage, style, texte, système, doctrine ininlelligible. Les preuves, les explications d'un mystère sont plus *ininteliigibles* que le mystère même. (Le Père Castel.)

— Par extens. Se dit des personnes. Nous feignons de trouver *ininteliigibles* ceux qui veulent nous faire comprendre nos torts. (Boiste. La réputation qu'eut Platon ne m'étonne pas ; tous les philosophes étaient *ininteliigibles*. (Volt.)

— *L'ininteliigible*, s. m. Ce qui est intelligible. En revanche, Silvio, je comprends parfaitement l'*ininteliigible*. (Th. Gaut.)

ININTELLIGIBLEMENT, adv. (radic. *ininteliigible*). Non intelligiblement, d'une manière ininlelligible. Parler, rédiger ininlelligiblement. Il bégaye et prononce ininlelligiblement.

ININTENTION, s. f. (pr. *i-nin-tan-cion*). Manque, absence d'intention ; le contraire de l'intention. L'ininlention de faire une chose, c'est la pensée, le sentiment, la volonté de ne point la faire. Ne lui reprochez point ce malheur, il en est cause sans le vouloir, son ininlention est manifeste.

ININTENTIONNELLEMENT, adv. (pr. *i-nin-tan-ci-a-nè-le-man*). Non intentionnellement, non avec intention, sans intention. Je demande que l'histoire, qui commence à s'occuper de nous, veuille bien ne pas se contenter avec mes meilleurs amis, tous *ininlentionnellement* usurpateurs de la souveraineté du peuple. (Cormen.)

ININTERPRÉTABLE, adj. 2 g. Non interprétable, qui ne peut être interprété, qui n'est pas susceptible d'interprétation. Est-il bien certain que l'Apocalypse, ininterprétable jusqu'ici, sera toujours *ininterprétable* ? Mercy.)

ININTERPRÉTATION, s. f. pr. *i-nin-terpre-ta-cion*). Manque, défaut, absence d'interprétation. L'ininterprétation des textes nous a laissés dans l'embarras.

ININTERPRÉTÉ, ÉE, adj. Non interprété, qui n'est point, n'a point été interprété, n'a point reçu d'interprétation. La femme comme la nature a des secrets *ininterprétés* parce qu'ils sont ininterprétables. Balzac.)

* **ININTERROMPU, UE**, adj. Non interrompu. Période de temps ininterrompue. Suite d'expériences ininterrompues.

ININTERRUPTION, s. f. pr. *i-nin-ter-rupcion*). Absence d'interruption, continuité. L'ininterruption des expériences nous a permis d'arriver à des résultats.

ININVENTIF, IVE, adj. Non inventif, qui n'est point inventif, qui n'a point, qui manque, qui n'est point capable d'invention. Son esprit ininventif le condamne à suivre les chemins battus.

ININVENTION, s. f. (pr. *i-nin-van-cion*). Manque, défaut, absence d'invention. Toute cette partie du poème est d'une pauvreté, d'une *ininvention* qui surprend chez un auteur d'ailleurs fort ingénieux. (La Harpe.)

ININVITABLE, adj. 2 g. Non invitable, qui n'est point invitable, qui ne peut être invité. Si vous ne vouliez point blesser ceux que vous conviez, n'appelez point en même temps des personnes sans procédés, sans délicatesse, *ininvitables* en un mot. (Grimm.)

ININVITÉ, ÉE, adj. Non invité, qui n'est point, n'a point été invité, qui n'a point reçu d'invitation. Si nous les avons laissés ininvités, c'est qu'en vérité ils étaient ininvitables.

INIODYME, s. m. (ét. gr., *inion*, derrière de la tête, occiput ; *duo*, pour *duoin*, deux ; *auxo*, ensemble). Térat. Monstre n'ayant qu'un corps avec deux têtes réunies à l'occiput.

— Adjectiv. Monstre iniodyme.

INIODYMIE, s. m. Térat. État des êtres iniodymes.

INIODYMIEN, ENNE, adj. Térat. Qui offre le phénomène de l'iniodymie.

INIODYMIQUE, adj. 2 g. Térat. Qui a rapport à l'iniodymie.

INIOFACIAL, ALE, adj. (ét. gr., *inion*, occiput ; fr. *facial*). Anat. Qui appartient à l'occiput et à la face. Angle iniofacial.

INION, s. m. (du grec *inion*, même signif.). Anat. Nom scientifique de l'occiput, ou protubérance externe de l'os occipital.

INIOPE, s. m. (étym. gr., *inion*, occiput ; *ops*, œil). Térat. Monstre qui a deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic et dont la tête présente d'un côté une face et de l'autre un œil et une oreille mal conformés.

— Adjectiv. Monstre iniope.

INIOPIE, s. f. Teratol. État d'un monstre iniope.

INIOPIEN, ENNE, adj. Térat. Se dit d'un monstre qui présente le phénomène de l'iniopie.

INIOPIQUE, adj. 2 g. Térat. Qui a rapport à l'iniopie.

* **INIQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, priv. ; *æquus*, équitable, égal, juste). Contraire à la probité, à l'équité, à la justice, injuste à l'excès. Juge, jugement inique. Cela est inique.

> Le nouveau roi triomphe, et, sur ce droit *inique*,
> Bâtit de vaines lois un code fantasque (BOILEAU.)

— Par extens. Méchant. Moïses-tu bien encor parler, femelle *inique* ? (Mol.)

— Syn. comp. INIQUE, INJUSTE. Il y a cette différence entre *inique* et *injuste*, que le premier mot a une signification restreinte et le second un sens plus général, plus étendu. L'homme peut être *injuste* de mille manières ; l'homme *inique* est celui qui agit contre la loi. On dit un homme *injuste* et un juge *inique*. Action *injuste* et jugement *inique*. C'est être un juge *inique* que de n'entendre qu'une partie.

* **INIQUEMENT**, adv. D'une manière inique. Procéder, juger iniquement. Pilate condamna Jésus iniquement.

* **INIQUITÉ**, s. f. (rad. *inique*). Action contraire à la probité, à l'équité, à la justice, injustice excessive, criante. Inquité révoltante, monstrueuse. Un acte d'iniquité. Iniquité d'un juge, d'un jugement. Iniquité évidente d'un arrêt. C'est le comble de l'iniquité. Commettre une iniquité, des iniquités. Tout jugement prononcé par passion est une *iniquité*. (Boiste.) C'est là qu'on s'instruit par quelles *iniquités* secrètes le puissant et le riche arrachent un reste de pain noir à l'opprimé, qu'ils feignent de plaindre en public. (J.-J. Rouss.) Cette éloquence pathétique, en faisant horreur à ses juges de l'*iniquité* qu'ils allaient commettre, leur aurait épargné un crime irrémissible et un [illegible] ineffaçable. (Marmontel.)

— Dans le langage mystique. Corruption des mœurs, débordements des vices ; péché. C'est un homme rempli d'iniquité. Il a comblé la mesure de ses iniquités. Etant de l'iniquité, Jésus-Christ a porté nos iniquités, a vécu nos iniquités, s'est chargé de nos iniquités. Seigneur, remettez-nous nos iniquités. Au sens figuré, la Bible emploie cette expression : Boire l'*iniquité* comme l'eau. Il traitait d'enfants d'*iniquité* tous ceux qui osaient dire que ces propositions n'avaient point été extraites de Jansénius. (Rac.) L'homme fut donc laissé à lui-même ; ses inclinations se corrompirent, ses désordres allèrent à l'excès, et l'*iniquité* couvrit toute la surface de la terre. Boss. Il y avait une race pure des *iniquités* des siècles. Id. Les hommes, comme enfants d'Adam, portent l'*iniquité* de leur premier père. Id. La passion de Jésus-Christ fut l'œuvre de l'*iniquité* (Le P. Gobinet.) Il était venu tout exprès de Paris pour consommer son *iniquité*. Volt. Il ne se trouva point ébranler par l'*iniquité* du temps. Barthél. Si j'avais tourné les regards de mon cœur vers l'*iniquité*, le Seigneur ne m'aurait pas exaucé. (La Harpe.)

> Où sont, Dieu de Jacob, tes anciennes bontés ?
> Dans l'horreur qui m'environne,
> N'entends-tu que la voix de nos *iniquités*. (RACINE.)

— Nom collectif des personnes qui commettent l'iniquité.

> Quoique le ciel soit juste, il permet bien souvent
> Que l'*inique* règne et marche en triomphant.
> (VOLTAIRE.)

INIRASCIBILITÉ, s. f. Qualité de celui ou de celle qui n'est pas irascible.

INIRASCIBLE, adj. 2 g. Qui n'est pas irascible, irritable.

INITÉRABILITÉ, s. f. (ét. lat., *in*, préf. négatif ; *iterare*, renouveler). Caractère de ce qui ne peut être accompli qu'une fois. L'initérabilité du baptême.

INITÉRABLE, adj. 2 g. (ét., V. INITÉRABILITÉ). Qui ne peut être accompli qu'une seule fois. L'ordination est un sacrement initérable.

INITIABLE, adj. 2 g. (pr. *i-ni-si-able*). Qui peut être initié, digne d'être initié. Aucun les candidats n'était initiable. Ne sont initiables que ceux qui ont rempli les formalités voulues.

* **INITIAL, ALE**, adj. (pr. *i-ni-si-al* ; étym. lat., *initium*, commencement ; de *in*, dans, et *ire*, aller). Qui est au commencement, qui marque le commencement d'une chose. La découverte du feu a été l'ère *initiale* de l'humanité. P. de St-Victor.)

— Particulièrement, Qui commence, qui se trouve au début, qui sert d'introduction. Lettre initiale. Voyelle, consonne, syllabe initiale. Mot, discours initial. Un *a* initial. Un *b* initial. La lettre initiale d'un nom propre est toujours une majuscule. La lettre initiale d'un mot qui commence une phrase doit être majuscule. Les lettres initiales, chez les antiquaires, sont les premières lettres d'un mot mises pour le mot entier, ou dans des inscriptions, ou sur des médailles : P. P. *patet patrix*. P. F. A., *Pius, Felix, Augustus*. On dit aussi que les lettres initiales des abréviations ou l'on joint plusieurs lettres : Tr. pot., *tribunitia potestate*, par l'autorité des tribuns. Aug., *Augustus*, Auguste. Si l'on avait toujours ponctué les lettres *initiales*, il serait aisé de les connaître et de les distinguer quand il en faut joindre quelques-unes pour le même mot ; mais parce qu'on a négligé souvent de le faire, particulièrement dans le Bas-Empire et dans les petites médailles, on n'y trouve pas la même facilité, et il entre souvent bien de l'arbitraire dans le déchiffrement de ces lettres. (Trevoux.)

— Balist. *Vitesse initiale*. Vitesse d'un projectile au sortir de la pièce.

— INITIALE, s. f. Lettre initiale. Il n'a signé ce billet que de l'initiale de son nom, de son initiale. Il a fait toutes les initiales à main levée. Dans ce manuscrit, les *initiales* sont en rouge. Anal. Les *initiales* des noms sont les voyelles transparaissant sous les pleins, tantôt en cache à demi son nom, tantôt ceux que l'on veut faire deviner au lecteur. Ourry.) Quelquefois notre langue pudique emploie l'*initiale* pour éviter la transcription entière d'un juron. Id.)

— En termes de calligraphie et d'imprimerie, plus particulièrement. Lettre qui commence un livre, un chapitre ; elle est ordinairement plus grande que les majuscules du texte, et quelquefois accompagnée d'ornements.

— INITIAL, s. m. Se dit quelquefois pour Préfixe, par opposition à Radical, final. Dans le mot *illisible* on distingue l'initial *il*, le radical *lis* et le final *ible*.

INITIALEMENT, adv. (pr. *i-ni-si-a-le-man*). Au commencement, dans le principe, en manière d'initiale.

INITIALIES, s. f. pl. (pr. *i-ni-si-a-li*). Antiq. gr. Nom donné par quelques auteurs aux mystères d'Eleusis.

INITIALISME, s. m. (pr. *i-ni-si-a-lis-me*). Bibliog. Abréviation usitée, suivant la pratique, les noms d'auteurs ne sont indiqués que par leurs initiales.

* **INITIATEUR, TRICE**, s. (pr. *i-ni-si-a-teur*, *tri-se*). Celui, celle qui initie ; qui est chargé de l'initiation. Souvent l'*initiateur* dut périr de la main de l'initié. Ballanche.) Orphée périt misérablement, comme tous les *initiateurs*. (Id.)

Orphée, Homère, Hésiode, ont été les premiers *initiateurs* de la Grèce dans le culte, dans l'histoire et dans la morale. Bignan. Après l'inoculation complète de la vie à celui qui doit la continuer, *l'initiateur* n'est plus qu'une tige sèche, un être exténué. E Renan.)

— Adjectiv. Un geste *initiateur*. (Acad.)

INITIATIF, IVE, a. tj. (pr. *i-ni-ci-a tif*. Qui donne, laisse l'initiative. Pierre le Grand avait le génie *initiatif*. (J.-J. Rouss.)

* **INITIATION**, s. f. (pron. *i-ni-ci-a-cion*). Action d'initier ou d'être initié. Cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance, à la participation de certains mystères dans les religions anciennes et les sociétés secrètes. Les cérémonies de l'initiation. Être admis à l'initiation. Initiation imposante, ridicule. On ne peut désigner plus clairement la loi du secret et de l'*initiation*. (Volt.) Il osse se présente à *l'initiation* des mystères d'Éleusis. (Didot. Les candidats à l'*initiation* se rassemblaient avec un tumulte symbolique à l'appel de l'hiérophante. (P. de St Victor.)

— Par extens. Introduction, premières connaissances. La Statique du P. Pardies est un petit chef-d'œuvre; ce n'est pourtant qu'une *initiation* à cette science. (Mem. de Trévoux.) Ce jour-là donc, après notre *initiation* à l'état ecclésiastique, nous allâmes rendre nos devoirs à l'évêque. (Marmont.)

Fr. maçonn. Réception des frères.

* **INITIATIVE**, s. f. pr. *i-ni-ci-a-tive*; rad. *initier*. Faculté de commencer, liberté, droit de choisir. Avoir, donner, prendre l'initiative. L'athéisme et le fatalisme dogmatique ont fait place à un doute universel non moins accablant, à une *initiative* de liberté qui met en nous-mêmes la cause principale du bonheur ou du malheur. (Ste Beuve.) Grégoire prit cette glorieuse et salutaire *initiative*. (Montalemb.) Pierre Corneille, le père de la tragédie, fut soutenu dans sa puissante *initiative* par la littérature espagnole. (L. Molandl.)

— Polit. Faculté de faire des propositions de loi sans qu'elles soient provoquées par le pouvoir. En France, le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois. On dit dans le même sens : *Droit d'initiative*.

INITIÉ, ÉE, part. pass. du v. Initier. S'emploie adjectiv. Les païens ne laissaient entrer dans leurs temples que ceux qui étaient *initiés* dans leurs mystères et cérémonies. Apulée dit qu'il avait été *initié* à tous les mystères. (Dupuis.)

— *Initié de*. S'est dit pour Initié à. O Nearque! si je ne me croyais pas indigne d'aller à lui sans être *initié* de ses mystères!... (Corneille.)

— Par extens. Qui a connaissance. Menou, qui seul avait été *initié* au secret, annonça dans Alexandrie le départ du général Bonaparte, et la désignation qu'il avait faite du général Kleber pour lui succéder. (Thiers.)

— Par extens. Qui est au courant des difficultés d'une science, d'un art, d'un emploi. Qui connaît les détours, les ruses, les finesses des sentiments et des passions.

— Substantiv. Tous les initiés furent appelés par rang d'ancienneté. Aucun des initiés ne refusa. Un *initié*. (Acad.) Les *initiés* s'engageaient à remplir certains devoirs et certaines formalités prescrites qu'on exigeait d'eux. (Lav.) On reprochait aux *initiés* de ne se traiter de frères et de sœurs que pour profaner ce nom sacré. (Volt.) Le secret était juré par les *initiés*, et la mort punissait toute révélation. (P. de Saint-Victor.)

* **INITIER**, v. a. 1re conj. (pr. *i-ni-ci-é*; ét. lat., *initiare*; de *initium*, commencement. *J'initie, nous initions J'initiais, nous initions, vous initiez. Que j'initie, que nous initions, que vous initiez*. Révéler à quelqu'un les mystères d'un culte, d'une secte, d'une association, le recevoir au nombre de ceux qui font profession de quelque culte particulier, l'admettre à la participation de ces tames cérémonies secrètes. Initier quelqu'un aux mystères. On se fait souvent *initier* dans des mystères, non pour y croire, mais pour duper. (Boiste.)

Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même s'empressant aux autels de Baal,
Se fait *initier* à ses honteux mystères. (Racine.)

— Par extens. Donner la connaissance d'une chose, enseigner les difficultés, les arcanes d'une science, d'un art, d'une profession, d'un emploi, d'une industrie; faire connaître les détours, les finesses, les ruses des sentiments, des passions. Nous l'avons initié parmi nous. Il n'est pas encore initié parmi eux. Il n'est pas initié dans cette affaire, dans le secret. La nature semblait l'avoir initié à tous ses secrets. Initier quelqu'un à la philosophie, à la politique, dans les secrets de la philosophie, de la politique. Si j'étais *initié* dans les mystères de l'art, je saurais peut être jusqu'où l'artiste doit s'assujettir aux proportions reçues. (Didot.) Le microscope nous a *initiés* dans la connaissance de la configuration intérieure des corps. (Brillat-Sav.) L'ardeur de sa passion l'*initia* bientôt à toutes les ruses de l'amour. (Demoust.)

— Fig. Admettre, recevoir quelqu'un dans une société, dans une compagnie. Nous avons refusé de l'initier parmi nous.

— Faire admettre dans une réunion, dans une société. Non, sans doute, s'écria la marquise de la Jeannotière, que ses charmes avaient *initiée* quelquefois dans le beau monde. (Volt.)

— S'INITIER, v. pron. Initier soi. S'initier à. S'initier dans. Les esprits faux et les mauvais cœurs *s'initient* aisément dans les mystères de l'iniquité. (Boiste.) On risque de perdre l'esprit en voulant s'*initier* dans les ténébreux mystères de l'idéologie. (Id.)

— S'introduire, se faire admettre. Cette femme a réussi à s'initier dans les réunions les plus aristocratiques.

INITION, s. f. (pron. *i-ni-cion*; rad. *initier*). Entrée, commencement. Sans fin, sans *inition*. (De Meung.) Vieux et inusité.

INJECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Injecter. S'empl. adjectiv. Se dit du liquide, du corps qu'on a injecté, ou bien du corps lui-même qui a reçu l'injection. Une liqueur injectée est celle qui a été introduite; un corps injecté est celui dans lequel on a introduit l'injection.

— Médec. *Face injectée, œil injecté*. Face, œil coloré en rouge par l'engorgement du sang dans les capillaires veineux.

* **INJECTER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *in*, dans; *jactum*, supin de *jacere*, jeter). Médec. Introduire de l'eau, un liquide, une liqueur avec un tube, une seringue, dans la bouche, les oreilles, les parties génitales, les plaies, les veines. Injecter une liqueur colorée dans les vaisseaux des animaux, afin qu'on en puisse observer plus exactement la distribution, la situation, les ramifications. Injecter une décoction dans le rectum, dans une fistule. Injecter du lait dans l'oreille. Si l'on injecte des acides dans les veines d'un animal, ils le tuent, quoiqu'ils ne lui fassent aucun mal s'il les avale.

— *Injecter une plaie*. Injecter des liqueurs dans une plaie pour la rafraîchir, la nettoyer.

— *Injecter un sujet, un cadavre*. Remplir ses veines, ses artères d'une liqueur qui le conserve.

— Introduire un liquide dans un corps quelconque à l'aide d'une seringue. On injecte les organes des végétaux.

— *Injecter*, avec un nom de chose pour sujet. Le sang l'étouffe, *injecte* ses yeux, l'empêche de voir la nature. (E. Renan.)

— Absol. Injecter de cire ou de térébenthine colorée avec du noir de fumée, avec du vermillon. L'art d'injecter.

— S'INJECTER, v. pron. Injecter en soi. S'injecter de l'eau, un liquide dans un organe.

— Être injecté. L'eau d'huître s'injectait dans l'oreille pour donner du ton, de l'action à l'organe auditif, en nettoyant la paroi externe.

— Absol. Être injecté de sang affluant dans les vaisseaux capillaires. Ses yeux s'injectèrent.

INJECTEUR, TRICE, adj. Qui sert à faire des injections, à injecter; qui injecte. Tube injecteur. Conduit injecteur.

— INJECTEUR, s. m. Chim. Celui qui injecte, qui fait des injections. Ruysch était un célèbre injecteur. Gaunal fut le premier injecteur de son temps.

— Mécan. Instrument destiné à opérer l'injection des liquides. || Dans un appareil de ventilation, Mécanisme qui attire l'air extérieur. || Mécanisme qui, dans une machine à vapeur, est destiné à pourvoir à son alimentation. Injecteur Giffard.

* **INJECTION**, s. f. (pr. *cin-jek-cion*). Action d'injecter. On conserve les cadavres par l'injection. Les vaisseaux pendant la vie sont susceptibles d'une injection naturelle et spontanée dont on voit un exemple frappant dans les arborisations rouges qui se manifestent sur le blanc de l'œil. Il passait des journées entières chez le célèbre Ruysch, qui, le premier, trouva l'art de faire ces belles *injections* qui ont perfectionné l'anatomie. (Volt.)

— Résultat de cette action. L'injection du sang dans les vaisseaux blancs peut être rouge ou bleuâtre, suivant qu'il s'agit du sang artériel ou veineux.

— Liquide injecté. L'injection était trop chaude, trop froide. Injection émolliente, détersive, aromatique. Injection d'eau de graine de lin. Injection de cire, de suif, de térébenthine. Injection colorée. Une injection de colle de poisson colorée avec la cochenille rend à un cadavre les couleurs de la vie.

— Anat. Art d'injecter. L'injection a beaucoup perfectionné les préparations anatomiques, et consiste à injecter quelque liqueur dans les vaisseaux des viscères, pour augmenter leur diamètre, leur donner une couleur plus forte et les préserver de la putréfaction. || Pièce anatomique obtenue et conservée par injection.

— Hist. rom. Impôt établi par Justinien pour l'enterrement des morts dans les calamités publiques, la peste, la famine, etc. Le fléau passé, les survivants payaient l'injection.

— Géol. Pénétration d'une roche dans une autre au moment de leur formation.

— Mécan. *Condensation par injection*. Mode de condensation de la vapeur.

— Pathol. État pléthorique des vaisseaux capillaires, dont la consequence est une saillie plus prononcée des réseaux.

— Techn. Introduction de l'air extérieur dans les lieux clos, au moyen d'appareils de ventilation. || *Injection des bois*. Opération qui consiste à faire pénétrer dans les pores du bois un liquide destiné à en assurer la conservation, ou à le colorer.

INJONCTIF, IVE, adj. (radic. *injonction*). Néol. Qui enjoint.

* **INJONCTION**, s. f. (pr. *cin-jonk-cion*; ét. lat., *in*, sous; *junctum*, supin de *jungere*, mettre sous le joug). Ordre, commandement, prescription. Faire injonction. Recevoir injonction. Injonction formelle. Après cette injonction. Un arrêt portant injonction. On a fait *injonction* à tous les officiers de ce corps de se trouver dans telle ville, à telle époque. (Acad.)

* **INJOUABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut, ne doit pas être joué. La raison en est que la pièce est *injouable* avec les acteurs que nous avons. (Voltaire.)

— Jeux. Se dit d'un jeu, d'un coup qu'il n'est pas possible de jouer.

— Mus. *Morceau injouable*. Morceau dont les difficultés de la composition rendent l'exécution presque impossible.

INJUDICIEUSEMENT, adv. Non judicieusement, d'une manière injudicieuse, qui manque, qui est privé de jugement. Agir, raisonner injudicieusement.

INJUDICIEUX, EUSE, adj. Non judicieux, sans jugement exact. Homme, esprit injudicieux. Cet homme très judicieux, à qui j'ai ou dire *injudicieux*, c'est M. Chapelain. (Ménage.) Avec ces esprits *injudicieux* il ne faut s'étonner de rien. (St-Beuve.)

INJUGÉ, ÉE, adj. Non jugé, qui n'est point jugé, qui est sans jugement rendu à son égard. Ils durent se retirer injugés et revenir à l'audience suivante. On appela toutes les causes qui étaient restées *injugées*. (Trublet.)

* **INJURE**, s. f. (ét. lat., *injuria*; de *in*, à l'oppose de, contraire, *jus, juris*, droit). Tout ce qui est contre la justice. Une extrême justice est souvent une *injure*. (Racine.) Je ménage l'une et l'autre comme un bien qui est à vous, et que je ne puis altérer sans vous faire une *injure*. (Mme de Sév.) Les Arabes, peuple brigand, se faisaient souvent des *injures* et des injustices. (Montesq.)

— *Faire injure*. Ce serait me faire injure que de me soupçonner ici. Vous lui faites *injure* de l'accuser de cette faiblesse. (Manuel.) C'est faire *injure* à vos attraits, belle Zaire, que de les soupçonner d'artifice. (Demoust.)

— Outrage de faits ou de paroles. Pourquoi lui faire l'*injure* de le soupçonner? (Fén.) S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le pardon des *injures*, qui d'ailleurs est toujours héroïque quand ce n'est pas un effet de la crainte. (Voltaire.) J'ai dévoré toujours cette *injure*. (Id.) Je sais supporter les malheurs et les *injures*. (Id.) Si vous m'aimez, n'ajoutez pas cette *injure* à l'*injure* qu'il m'a faite. (Id.) Il y a vingt cinq ans, le nom de constitutionnel était une *injure*. (De Pradt.) On oublie plus facilement l'*injure* qu'on a reçue que l'*injure* qu'on a faite. (Thouvenel.)

J'y suis encor, malgré tes infidélités,
Et malgré tous mes Grecs, honteux de mes hontés,
Je leur ai commandé de cacher mon *injure*. (Racine.)
Lorsque l'*injure* part d'un objet plein d'appas,
On fait force projets qu'on n'exécute pas. (Molière.)

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques. Ce serait faire une injure à votre réputation que de mettre en doute votre exactitude. Il pourrait faire cette *injure* aux chastes feux de donne Elvire? (Mol.) C'est une *injure* gratuite au zèle qu'il a montré, que de lui reprocher amèrement les fautes qu'il a laisse échapper. (Barth.) Le ton que vous prenez en parlant le lui est une *injure* à sa mémoire. (Fonfrède.) Sa conduite dissolue est une outrageante *injure* à la mémoire vénérable de son illustre père. (Moreau.) Je n'ai nulle raison de faire *injure* à leurs mœurs. (Gér. de Nerval.)

Et ton nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels tyrans une cruelle *injure*. (Racine.)

— Particulièrement, Reproche qui n'est pas fondé; parole qui, sans motif légitime, blesse la réputation, l'honneur, attaque le crédit. Dire, adresser, proférer, vomir, écrire des injures. Supporter, endurer, souffrir, dévorer des injures. Repousser, laver, venger, oublier, pardonner des injures. Réparer, mépriser une injure. Rendre, donner, faire satisfaction d'une injure. Rendre injure pour injure. En venir aux injures. Éclater en injures. Charger quelqu'un d'injures. Les *injures* n'atteignent que ceux qui ne s'élèvent pas au-dessus d'elles. (Boiste.) Louez une femme de sa beauté, elle vous pardonnera toutes vos *injures*. (Id.) Un homme sage est au-dessus de toutes les *injures* qu'on peut lui dire. (Mol.) Louer les princes des vertus qu'ils n'ont pas est leur dire impunément des *injures*. (La Rochef.) Je vous avertis, ma très chère, que vous n'aimez point à lire, et que votre fils tient cela de vous. Je vous dis cette *injure* pour me venger de celle que vous m'avez faite. (Mme de Sévig.) A Rome, les esclaves ne pouvaient avoir aucune justice contre les insultes ni contre les *injures*. (Montesq.) Les *injures* les plus sensibles, dit-on, sont les railleries. (Volt.) Je lui pardonne sans peine ses *injures* en faveur de quelques traits ingénieux et plaisants dont son ouvrage m'a paru semé. (Id.) On vit un simple particulier ne cesser de l'interrompre et de l'outrager, le suivre avec des *injures* jusque dans sa maison. (Barth.)

Orgueilleuse rivale, on t'aime, et tu murmures!
Souffriras-je à la fois ta gloire et tes *injures!* (Rac.)

— En parlant des choses, Tort, dommage que le temps, l'âge, le climat, l'air sont susceptibles de causer. Il commençait à sentir les *injures* de la froide vieillesse. (Fén.) Les *injures* de l'air et des saisons. (J.-J. Rouss.) Ma santé, si robuste contre les fatigues et les *injures* de l'air, ne peut résister aux intempéries des passions. (Id. Plus les dindonneaux étaient faibles et délicats dans le premier âge, plus ils deviennent robustes et capables de soutenir les *injures* du temps. (Buffon.) Les *injures* de l'air ne s'y font pas sentir. (Id.) Ils s'assirent ensemble dans une espèce de salle qui n'est garantie des *injures* de l'air que par un toit rustique. (Barthel.) Ce monument a beaucoup souffert de l'*injure* du temps. (Lav.) Ces édifices ont été ruinés par l'*injure* des temps. (Id.) Beaucoup de connaissances, d'ouvrages, se sont perdus par l'*injure* du temps. (Le Batteux.)

En ces lieux découverts notre bergère assise
Aux *injures* du hâle exposait ses attraits. (La Font.)

— Poét. et métonymie.

Haucis en égala les appuis chancelants
Du débris d'un vieux vase, autre *injure* des ans. (La Fontaine.)

— *Les injures du sort, de la fortune*. Les revers, les malheurs que l'on n'a pas mérités. Et si pour lui du sort ils ont craint les *injures*. (Delille.)

Enfin nous voyons nos têtes
Hors de l'*injure* du sort. (Malherbe.)

— *A l'injure de*, loc. adv. En insultant. Jovinien et ses sectateurs, qui, à l'*injure* du Fils de Dieu, niaient la virginité de sa mère. (Boss.)

INJURIATION, s. f. pron. *cin-ju-ri-a-cion*). Action d'injurier quelqu'un.

INJURIDIQUE, adj. Qui n'est pas juridique, qui est contraire au droit.

INJURIDIQUEMENT, adv. (rad. *injuridique*). D'une manière non juridique, opposée au droit.

INJURIÉ, ÉE, part. pass. du v. Injurier. S'empl. adjectiv. Personne injuriée.

* **INJURIER**, v. a. 1re conj. *J'injurie, nous injurions, vous injuriez. J'injuriais, nous injurions, vous injuriiez. Que j'injurie, que nous injurions, que vous injuriiez*. Offenser par des injures. Injurier quelqu'un. Injurier durement, insolemment, cruellement, odieusement. Injurier gratuitement. Injurier ses amis, ses parents, ses bienfaiteurs, les agents de l'autorité. Il l'injuria gravement. Il injurie tout le monde. Remerciez celui qui vous critique, celui même qui vous *injurie*; il vous sert en vous avertissant de vos défauts. (Boiste.) Folle! Vous avez tort. Pourquoi l'*injurier?* (Racine.) Quoi de plus lâche que d'*injurier* des êtres faibles et sans défense, des enfants, des femmes, des vieillards, des êtres infirmes? (Moreau.)

— Par extens. Le chien recule et aboie, *injurie* à sa manière la lame dont il a peur. (Michelet.)

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques. Injurier l'autorité publique, le gouvernement, la vérité, la religion, la réputation d'autrui, la mémoire de quelqu'un, les morts.

— S'INJURIER, v. pron. Se dire mutuellement des injures. Dans le paroxysme d'une passion qui les aveuglait, ils s'*injuriaient* et s'outrageaient indignement. (De Belsunce.)

INJURIEUR, s. m. Celui qui injurie. A vieilli et n'est plus usité.

* **INJURIEUSEMENT**, adv. D'une manière injurieuse. Traiter injurieusement une personne. Il a parlé très injurieusement de vous. Devant les portes, *injurieusement* fermées, on se plaît à les faire attendre sous la pluie. (L. Blanc.)

— Contre le droit. Il est bâtard, monsieur, il est *injurieusement* au-dessus de moi. (Saint-Simon.)

* **INJURIEUX, EUSE**, adj. Qui porte en soi, qui renferme l'injure. Parole injurieuse. Propos, écrit injurieux. Une injurieuse pitié. Soupçons injurieux. Procédé injurieux. Ils ne se laissèrent point abattre par cette sentence *injurieuse*. (Raynouard.) Ils en appelèrent de cet arrêt *injurieux*. (Id.)

Et je l'ai surpris là, qui faisait à madame
L'*injurieux* aveu d'une coupable flamme. (Molière.)

— *Injurieux à*. Ils ne laissèrent point sans réponse cet écrit injurieux à la mémoire de leur père. L'Éternel punira-t-il ceux qui ne purent admettre les dogmes qu'ils croyaient *injurieux* à sa majesté? (Boiste.) Ils relevèrent ces propos *injurieux* à leur réputation. (Corn.) Ces tristes ménagements qui nous éloignent actuellement de lui sont plus *injurieux* à sa gloire que les crimes mêmes. (Massillon.) Cette acception de personnes est *injurieuse* à la justice divine. (J.-J. Rousseau.)

— *Injurieux pour*. Cette parole est injurieuse pour moi. Ces propos sont injurieux pour lui. Ce mémoire est injurieux pour les magistrats. De tels procédés sont *injurieux* pour des hommes d'un mérite aussi avéré. (Bailly.)

— Se dit aussi des personnes. Il est injurieux dans tous ses discours.

Je sais de quels appas son enfance était pleine,
Et n'ai pas entrepris,
Injurieux ami, de soulager ta peine
Avecque son mépris (Malherbe.)

— Fig. Le sort injurieux. Le destin injurieux. Les ans injurieux.

Je défendrai ta mémoire
Du trépas *injurieux*. (Malherbe.)

* **INJUSTE**, adj. 2 g. Non juste, qui ne suit point les lois de la justice, qui est contraire au droit, à l'équité, inique. Personne injuste. Homme, femme injuste. Parents injustes. Magistrats, juges injustes. Une autre manière d'être *injuste* est de condamner au dernier

supplice un homme qui mériterait tout au plus trois mois de prison. (Volt.)

— Se dit des êtres métaphysiques. Sentiment, jugement injuste. Ame, cœur injuste. Reproche, sentence, arrêt, loi injuste. Guerre injuste. Châtiment injuste. Prétentions injustes. Une injuste colère. Un injuste mépris. D'injustes soupçons. On ne voit presque rien d'*injuste* ou de juste qui ne change de qualité en changeant de climat. (Pasc.) De votre *injuste* haine il n'a point hérité. (Rac.) Hé! repoussez, madame, une *injuste* terreur. (Id.) Si don Louis avait une figure tout aimable, il était en même temps si jaloux, qu'il me désolait à chaque instant par d'*injustes* soupçons. (Le Sage.) Cette figure de rhétorique n'est pas polie et paraît *injuste*. (Volt.) Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est bien souvent très *injuste*. (Id.) O grand homme! que la fortune est *injuste* et cruelle! (Marm.)

— *Injuste à*. Injuste à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose.

Non, je ne serai pas, illustre Pellisson,
Ingrat à tes bienfaits, *injuste* à ton beau nom. (Corn.)

— Substantiv. Même aux yeux de l'*injuste* un *injuste* est horrible. (Boil.) Les *injustes* ne peuvent espérer que Dieu leur fera justice. (Bossuet.)

— *L'injuste*. s. m. Ce qui est injuste, l'injustice. La distinction du juste et de l'*injuste*. (Acad.) Nous ne naissons point avec le sentiment du juste et de l'*injuste*, mais avec l'aptitude à acquérir ce sentiment. (Dupuy.) Dieu avait donné la connaissance du juste et de l'*injuste* dans tous les temps qui précédèrent le christianisme. (Volt.)

* **INJUSTEMENT**. adv. Non justement, sans justice, avec injustice, contre le droit, l'équité, la justice. Accuser, juger, condamner injustement. Il n'a jamais lu Sophocle, qu'il loue *injustement* d'une grande multiplicité d'incidents. (Rac.) Lorsque nous sommes accusés *injustement*, nous avons de la peine à nous modérer. (Vauvenargues.)

INJUSTESSE. s. f. Manque, défaut, absence, privation de justesse. Dans plus d'un conseil on compte les voix; il y en a dix peut-être pour le parti le moins juste à prendre, par *injustesse*, plutôt que par injustice. (Le prince de Ligne.)

* **INJUSTICE**. s. f. Manque, défaut de justice. L'extrême espèce d'*injustice*, selon Platon, c'est que ce qui est injuste soit tenu pour juste. (Mont.) Je connais les jugements des hommes, je suis accoutumé à leur *injustice*. (J.-J. Rouss.) L'*injustice* le révolte, le crime l'indigne. (Volt.) On supporte la rigueur, on se révolte contre l'*injustice*. (Lévis.) En politique, l'*injustice* est dangereuse pour elle-même. (Ferrand.) Il y aurait bien de soutenir, sans trop d'*injustice*, que cette fièvre de publicité a eu surtout pour effet de fatiguer le talent. (Sainte-Beuve.) L'*injustice* énorme qui souvent régit les choses de ce monde préside à l'histoire comme à tout le reste. (E. Renan.)

— Action contraire au droit, à l'équité, à la justice. Faire, commettre, exercer une injustice. Éprouver, souffrir, endurer, permettre une injustice. Oublier, pardonner, punir, venger une injustice, des injustices. Injustice grande, extrême, criante, révoltante. Une *injustice* faite à un seul est une menace faite à tous. (Boiste.) Une *injustice* qu'on fait, on la commet soi-même. (J.-J. Rouss.) Si on lui fait une *injustice*, il trouve aussitôt des défenseurs. (Volt.) Toutes les *injustices* ont été mises en loi. (Lanjuinais.)

— *Faire injustice*. C'est faire injustice au pauvre que de donner au riche. Rome n'a pas dessein de vous faire *injustice*. (Corn.) Ils crièrent qu'on leur faisait *injustice*; ils oubliaient celle qu'ils avaient faite. (Volt.)

— Par extens. Se dit collectivement des personnes mêmes qui commettent l'injustice. Il couvrait l'*injustice* de confusion, en lui faisant seulement sentir qu'il la connaissait. (Boss.)

— Poét. *Injustices du sort*. Malheurs, revers, infortunes.

* **INJUSTIFIABLE**. adj. 2 g. Non justifiable, qui ne peut être justifié, qui ne peut avoir, trouver, obtenir de justification. Tout le monde avoue que sa conduite est injustifiable.

INJUSTIFICATION. s. f. (pr. *ein-juss-ti-fi-ka-cion*. Non-justification. Défaut, manque de justification. L'injustification de ses moyens de défense a fait croire à sa culpabilité.

INJUSTIFIÉ, ÉE. adj. Non justifié, qui n'est point justifié, qui n'a point reçu de justification. Vous resterez injustifiés aux yeux de la Providence, tant que par la pénitence vous n'aurez point obtenu la rémission de vos péchés. La loi réputé *injustifiés* tous ceux qui n'ont point produit leurs titres de justification. (Bailly.)

INK. s. f. Métrol. Mesure de longueur employée dans le Japon. L'ink vaut 1 m. 90 c.

INKERMANN. Géogr. Ville de Crimée (Russie d'Europe), sur la Tchernaïa, près de Sébastopol. On l'appelle aussi *Ville des cavernes*, parce que la montagne gigantesque qui la domine est percée d'une multitude de grottes. Victoire remportée par les troupes anglo-françaises sur les Russes, le 5 novembre 1854.

INLET. s. m. (pr. *ein-lett;* mot anglais qui signifie *laissez entrer*). Géogr. Entrée d'un bras de mer dans les terres; petit golfe.

* **INLISIBLE**. adj. 2 g. S'est dit pour Illisible. Je suis pour Grignan, j'ai vu leurs plaisantes mais *inlisibles* lettres. (Mme de Sév.) Mais sa main ne forma que des caractères *inlisibles*. (Voltaire. Inusité.

INLOUABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut louer.

* **IN MANUS**. loc. adv. V. MANUS.

INN. (*Œnus* ou *Enus*. Géogr. Affluent de droite du Danube, prend sa source dans le canton des Grisons, arrose, dans le Tyrol, Inspruck, Hall, Kufstein, sépare la Bavière de l'Autriche, et se jette à Passau dans le Danube. Cours 450 kil. L'Inn donne son nom à l'un des 5 cercles de la Haute-Autriche, ch.-l. *Braunau*.

INNASALITÉ. s. f. Néol. Qualité d'une voyelle, d'une syllabe qui n'est pas nasale.

INNASCIBILITÉ. s. f. (rad. *innascible*. Théol. Qualité de ce qui ne peut être produit ou engendré. L'innascibilité de Dieu.

INNASCIBLE. a. lj. 2 g. (et. lat., *in*, nég.; *nasci*, naître). Théol. Qui ne peut être engendré.

* **IN NATURALIBUS**. loc. adv. V. NATURALIBUS (IN).

INNATUREL, ELLE. adj. Qui n'est pas naturel.

INNATURELLEMENT. adv. (rad. *inaturel*. D'une manière contraire à la nature.

INNAVIGABILITÉ. s. f. (rad. *innavigable*). Etat d'un endroit qui n'est pas navigable.

— Mar. Dégradation d'un vaisseau, qui le met hors d'état de tenir la mer.

* **INNAVIGABLE**. adj. 2 g. (et. lat., *innavigabilis*; de *in*, nég., et *navigare*, naviguer). Où l'on ne peut naviguer. Les glaces rendent cette mer innavigable. Nous avons une mer *innavigable*, où jamais vaisseau ni chaloupe ne trouva passage. (St-Hya.) Hardi nocher, vainqueur d'une onde *innavigable*. (Delille.)

Fut-ce un endroit d'*innavigable* gouffre,
Votre fut l'eau bouillante en feu et soufre. (Marot.)

— Se dit d'un navire sur lequel on ne peut naviguer. Vaisseau innavigable.

* **INNÉ, ÉE**. adj. (et. lat., *in*, dans; *natus*, né). Didact. Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant. Idées innées. Qualités innées. Maladies innées. Nos habitudes sont prises de si bonne heure, qu'on les appelle naturelles, *innées*. (Did.) Il n'y a point de notions *innées*. (Id.) Locke, dans le premier livre de son Essai, examine l'opinion des idées *innées*. (Condillac.) Les idées *innées* sont toutes celles qui dominent nos jugements et ne sont elles-mêmes dominées par aucune autre. (J. Simon.)

— Se dit aussi dans le langage ordinaire. Nous avons dans l'âme un principe inné de justice. Le désir *inné* du bien-être. (J.-J. Rouss.) L'ingratitude me paraît *innée* dans le genre humain, bien plus que les idées métaphysiques dont parlent Descartes et Malebranche. (Volt.) Il avait un instinct exquis, l'intelligence *innée* des malheureux comme lui pour reconnaître l'affection des gens. (De Goncourt.)

INNÉGOCIABLE. adj. 2 g. Comm. Qui ne peut être négocié. Effet innégociable.

INNÉITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est inné. Inneité des idées.

— Physiol. Disposition spéciale à l'individu, par opposition à l'hérédité. Il y a antagonisme entre l'inneité et l'hérédité.

INNERVABLE. adj. 2 g. Physiol. Qui est susceptible d'innervation.

* **INNERVATION**. s. f. (pr. *inn-ner-va-cion;* etym. lat., *in*, augm.; *nervus*, nerf). Physiol. Ensemble des phénomènes nerveux qui résultent de l'action du cerveau, de la moelle allongée, du cervelet, de la moelle épinière et du grand sympathique, et dont les nerfs sont les conducteurs. Les fonctions de l'innervation se partagent en deux grandes divisions; l'une qui comprend les phénomènes de la vie de relation et est plus particulièrement sous l'influence de l'axe cérébro-spinal, l'autre qui embrasse les phénomènes de la vie organique et est sous la dépendance du nerf grand sympathique. L'innervation est commune à tous les êtres animés.

— Selon quelques physiologistes, Création de la pensée par un effet nerveux, cérébral. *Innervation* intracranienne. (Broussais.)

INNERVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas de nervures, qui est censé ne pas en avoir. Feuilles innervées. Cotylédons innervés.

INNERVER. v. a. Ire conj. Physiol. Produire, transmettre l'innervation.

INNETTOYABLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait nettoyer.

INNETTOYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été nettoyé.

INNING. s. m. (pr. *inn-ingh:* mot anglais). Jeux. Se dit au jeu de cricket d'un ensemble de certain nombre de coups. Gagner le premier inning.

* **INNOCEMMENT**. adv. (pr. *i-no ça-man;* rad. *innocent*. Avec innocence, sans dessein de mal faire, sans fraude ni tromperie. Je n'y voyais pas de mal, je l'ai fait innocemment. On ne saurait agir plus innocemment. Il a vécu innocemment. Parole dite innocemment. Tandis qu'*innocemment*, sans malice, comme un pauvre mouton... (Mol.)

— Sans causer de danger, sans faire de mal. Ils jouent *innocemment* et aussi lestement que de petits chats. (Buff.)

La comédie appelait à rire sans aigreur
Sans fiel et sans venin [illegible]
Et plut *innocemment* dans les vers de Molière. (Boileau.)

— Fam. Le plus innocemment du monde.

— Sottement, niaisement. Il vint innocemment raconter la sottise qu'il avait faite.

* **INNOCENCE**. s. f. (pron. *i-no-ça-nce;* rad. *innocent*). Etat de celui qui n'est pas coupable. On a reconnu son innocence. Son innocence est palpable. Il persécute surtout sans mesure ceux qui, comptant sur leur *innocence*, entreprennent de se justifier juridiquement de mépris de son autorité. (Le Sage.) Son *innocence* parut en vain dans tout son jour. (Volt.) Son *innocence* ne peut plus lui être contestée. (Id.) Je m'enveloppe avec sécurité dans mon *innocence*. (Id.) Socrate se défendit pour obéir à la loi, mais ce fut avec la fermeté de l'*innocence* et la dignité de la vertu. (Barth.)

Je me défendrai mal [illegible]
Ne peut s'imaginer qu'elle soit coupable. (Corn.)

— Par métonymie. Nom collectif des innocents. Persécuter, poursuivre l'innocence. Défendre la cause de l'innocence. Protéger, sauver, faire triompher l'innocence. C'est en me dévouant pour sauver l'*innocence* que je veux finir ma carrière. (Volt.) Jouissez de l'honneur et du plaisir d'être le vengeur de l'*innocence*. (Id.) Il faut d'une main soutenir l'*innocence* et de l'autre écraser le crime. (Id.) Le danger de faire des ingrats ne peut se comparer à l'horreur de délaisser l'*innocence* et la vertu. (Mlle Clairon.)

— Etat, qualité de celui qui ne connaît point le mal sciemment, qui est pur et candide: pureté de mœurs: intégrité de vie, disposition habituelle de l'âme qui rend incapable de nuire ou de vouloir nuire aux autres. L'innocence de nos premiers parents. Adam fut créé dans un état d'innocence. Avec son air d'innocence, elle m'a trompé. Vivre dans l'innocence. Il a conservé son innocence dans les occasions où elle courait le plus grand danger. Perdre son innocence. Abuser de l'innocence d'une jeune fille. L'innocence d'une vie passée dans la pratique des bonnes œuvres. Il crut que l'*innocence* de sa vie levait répondre à la pureté de sa croyance. (Flèch.) Abraham regnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie pastorale tant renommée pour sa simplicité et son *innocence*. (Boss.) Les lois étant faites pour punir la méchanceté des hommes, elles doivent avoir elles-mêmes la plus grande *innocence*. (Id.) C'est le dernier degré de l'opprobre de perdre, avec l'*innocence*, le sentiment qui la fait aimer. (J.-J. Rouss.) Que c'est un spectacle agréable et touchant que celui d'une maison simple et bien réglée, où règnent l'ordre, la paix, l'*innocence*! (Id.) Que je me serais méprisé de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'*innocence* et d'honnêteté! (Id.)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide *innocence*
Passer subitement à l'extrême licence. (Racine.)

— *Age d'innocence*. L'enfance.

— Par extens. *Innocence* se prend aussi dans le sens de Virginité.

— Qualité de ce qui n'est pas malfaisant, dangereux ni blâmable. L'innocence d'un agneau, d'une colombe. L'innocence d'un remède, d'une médication, d'une démarche.

Hélas! il mourra donc! il n'a pour sa défense
Que les pleurs de sa mère et que son *innocence*. (Rac.)

— Trop grande simplicité. Admirez l'innocence de cet homme. Il est l'une grande innocence.

Elle était fort en peine et vint me demander,
Avec une *innocence* à nulle autre pareille. (Molière.)

— Fig., en style de dévotion. La robe d'innocence. L'état d'innocence. Dépouiller la robe d'innocence. || *Innocence originelle*. Etat de pureté dans lequel l'homme fut créé. *Innocence du baptême*. Innocence transmise au chrétien par ce sacrement, qui le rétablit dans sa pureté primitive.

* **INNOCENT, ENTE**. a. lj. (pr. *i-no-çan;* ét. lat., *in*, nég.; *nocere*, nuire). Qui n'est point coupable. Il est innocent du crime dont on l'accuse. Il fut absous et reconnu innocent. On l'a accusé de ce crime, mais il en est aussi innocent que l'enfant qui vient de naître. Qui peut être *innocent*, s'il suffit d'être accusé? (De Bruix.) Si vous êtes *innocent*, daignez vous justifier. (J.-J. Rouss.)

Grâces au ciel, mes mains ne sont pas criminelles
Et j'ai aux dieux que mon cœur fut *innocent* comme elles. (Racine.)

— Qui ne nuit point, qui n'est point malfaisant, dangereux. L'agneau est un animal fort innocent. Remède bien innocent. Cet écrit est bien innocent. Une langue noble, féconde et sage, est l'arme la plus sûre pour établir une domination innocente et durable. Substituer les instruments innocents de l'agriculture aux armes destructives du meurtre.

Traiter en vos écrits chaque vers d'attentat,
Et d'un mot *innocent* faire un crime d'Etat. (Boileau.)

— Par plaisanterie.

Ce noble mortel
Marche en brandissant
Un sabre *innocent*. (Béranger.)

— Exempt de toute malice, de tout vice, pur et candide. Une jeune fille innocente. C'est une âme innocente, un cœur innocent. Il est innocent comme un enfant. Les Jeux, les Ris, les Grâces, suivaient partout les *innocentes* bergères. (Fénel.) J'aime mieux être ton esclave et vivre *innocente*, que d'acheter la dépendance au prix de mon déshonneur. (J.-J. Rouss.)

— Se dit, dans un sens analogue, de la conduite, des actions, des paroles, etc. Mener une vie innocente. Ses mœurs, ses pensées sont innocentes. Il était dans cet âge innocent où l'on ne soupçonne point le mal. Plaisirs innocents. Badinage innocent. C'est un peu bien innocent de ne vous rien laisser de fort innocent. Il va peu de grandes et subites fortunes qui ne soient innocentes. Et devez-vous haïr ses *innocents* appas? (Rac.) Des mœurs douces et *innocentes*. (Volt.) L'*innocente* joie anime à s'ébattre au grand air, dans le vaste et ami des ténèbres. (Id.) Elle vient inspirer à ses enfants le goût des *innocents* plaisirs. (Id.)

Puissent moques au ciel vos [illegible]
Monter comme le feu d'un [illegible]! (Rac.)

— Par extens. Qui est sans effet, de peu d'importance. Comme tous les historiens de l'antiquité, il ne s'interdit pas l'emploi d'une *innocente* rhétorique. (E. Renan.)

— Se dit aussi de ce qui ne vient point d'une mauvaise intention. C'est une action fort innocente. Propos innocent. Plus je relis cette épître de Boileau, plus j'y trouve des vérités utiles, adoucies par un badinage *innocent*. (Voltaire.)

— Fam. *Jeux innocents*. Petits jeux de société. Rien n'est moins innocent que les jeux innocents.

— Simple, imbécile, idiot, crédule. Vous êtes bien innocent de croire ce que cet homme vous dit, de croire à de pareils contes.

Et grande je l'ai vue à tel point [illegible],
Que j'ai bien le cœur d'avoir [illegible]. (Mol.)

— INNOCENT, ENTE. s. Celui, celle qui n'est point coupable. Protéger les innocents. Persécuter les innocents. Opprimer, accabler, condamner l'innocent. Un innocent mal heureux. Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un *innocent*. (Acad.) Si les apparences peuvent servir de preuves, c'est lorsqu'il s'agit de défendre un *innocent*. (De Bruix.) Ils ne nous entretiennent que des misères et des iniquités qui accablent l'*innocent* et l'homme pieux. (P. Janet.)

Son amour conjugal chassa [illegible] le paternel,
Vous fera l'*innocente* et moi le criminel. (Corn.)

— Personne exempte de toute malice, de tout vice, qui est pure et candide. Faire l'innocent, l'innocente. Une jeune innocente. La pauvre innocente ne soupçonnait pas le piège qu'on lui tendait.

— Personne simple, imbécile, idiote, crétine. C'est un *innocent*, un vrai, un pauvre *innocent*, un franc *innocent*, un grand *innocent*. Acad. Il me soulage si parfaitement de toutes sortes d'affaires, qu'il semble que je sois une *innocente*. (Mme de Sév.) Si jamais que j'en aie eu la mine d'un *innocent*, c'est vous assurément. (Marivaux.)

— Fam. Enfant au-dessous de l'âge de sept à huit ans. On a déposé ces pauvres innocents. Un pauvre petit innocent. Les pauvres petits innocents ont perdu dans la même année leur père et leur mère. Il a laissé trois ou quatre petits *innocents*. (Acad.)

— Loc. prov. *C'est un innocent fourré de malice*. C'est un homme qui est malicieux et qui feint d'être simple et bon. *Aux innocents les mains pleines*. (*C'est la musique des innocents*. C'est une mauvaise musique.

— Art culin. *Innocent*. Pigeon nouvellement éclos qu'on sert à table. Tourte d'innocents.

— Hist. sainte. *Les Innocents, les saints Innocents*. Les petits enfants que le roi Hérode fit égorger.

— Liturg. catbol. *La fête des Innocents*, ou simplement *les Innocents*. Fête que l'Eglise célèbre en mémoire des saints Innocents.

— *Charnier des Innocents*. V. CHARNIER.

— Anc. loc. prov. *Donner les innocents*. Donner le fouet par plaisanterie le jour des Innocents. Et, un jour qu'ils parloient de donner les *innocents*, le tapissier lit à sa femme que le serait belle aumône de les donner à cette paresseuse. (L'Hepta[illegible].)

Musique de sa nature est [illegible]
Fait peine à qui l'entend. (Id.)

— INNOCENTE. s. f. Cost. Espèce de robe ample et sans ceinture que les femmes portaient à la fin du XVIIe siècle. Je ne sais pas lequel je dois mettre des deux habits, l'*innocente* ou la gourgandine. (Regnard.)

Une robe de femme étalée amplement,
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Par certain air d'enfant qu'elle donne au visage,
Est nommée *innocente* et c'est du bel [illegible]. (Boursault.)

— Philol. Nom d'un livre qui contient les décrétales des papes ressemblées par Innocent III.

INNOCENT. Nom de treize pontifes qui ont occupé la chaire de saint Pierre. || INNOCENT Ier (Saint). Né à Albano, pape de 402 à 417, eut le chagrin de voir Rome pillée par Alaric. On a recueilli ses *Lettres* et *Décrétales*. On le fête le 28 juillet. || INNOCENT II (Gonne famille romaine), pape de 1130 à 1143. La minorité des cardinaux lui préféra Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet, dont il se réfugia en France où saint Bernard fit reconnaître son autorité. L'empereur Lothaire le rétablit dans Rome; mais il fallut la mort d'Anaclet pour mettre fin au schisme, 1138. Il passa les dernières années

de sa vie à guerroyer contre Roger de Sicile, qui le fit prisonnier. Il condamna Abailard et Arnaud de Brescia, et mourut au milieu d'une révolte des Romains. || INNOCENT III. De la famille des Conti, né à Anagni, élève de l'université de Paris, fut pape de 1198 à 1216. Il recouvra et étendit les domaines de l'Église; se rendit indépendant dans Rome; mit la France en interdit, pour le mariage de Philippe Auguste avec Agnès de Méranie. Il fit prêcher la quatrième croisade, et, après le meurtre de son légat Pierre de Castelnau, la croisade contre les albigeois, 1209. Il prétendit au droit de nommer les empereurs et excommunia Jean sans Terre, dont il donna le royaume à Philippe-Auguste. Il fut le protecteur du jeune Frédéric, roi de Naples, qui devint empereur d'Allemagne. Il présida le concile général de Latran en 1215, écrivit quelques ouvrages religieux, et, dit-on, plus de 4,000 *Lettres*. Il est aussi l'auteur du *Veni, Sancte Spiritus*, et peut-être du *Stabat Mater*. || INNOCENT III. Antipape. V. ALEXANDRE III. || INNOCENT IV (Sinibalde de FIESQUE). Né à Gênes, fut pape de 1243 à 1254. Élu pour complaire à Frédéric II, il rompit bientôt avec lui et dut se réfugier à Lyon, où il le déposa dans un concile général. Il mourut au milieu des guerres qu'il suscita afin de détrôner la famille de ce prince. || INNOCENT V. Né à Moutiers (Savoie), élu pape et mort en 1276. Il enseigna la théologie à Paris, après saint Thomas d'Aquin, et devint archevêque de Lyon, 1272. || INNOCENT VI. Né dans le Limousin, cinquième pape d'Avignon, élu en 1352, mort en 1362, ordonna la résidence aux prélats et autres bénéficiers, et s'efforça de réconcilier les Églises grecque et latine. Il fut rançonné à Avignon par les grandes compagnies, qui désolaient la France. || INNOCENT VII. Né dans les Abruzzes, pape de 1404 à 1406, fit de louables efforts pour terminer le schisme; il dut quitter Rome dans une sédition soulevée par l'antipape Benoît XIII. || INNOCENT VIII (Jean-Baptiste CIBO). Né à Gênes en 1432, pape de 1484 à 1492. Il fit la guerre à Ferdinand, roi de Naples, et reçut en garde Zizim, frère de Bajazet. On lui a reproché son népotisme. || INNOCENT IX. Né à Bologne, élu en 1591, ne fut pape que deux mois. || INNOCENT X (Jean Baptiste PANFILI). Né à Rome en 1572, pape de 1644 à 1655. Il n'est guère connu que pour avoir condamné les cinq fameuses propositions extraites de Jansénius, 1653. || INNOCENT XI Benoît ODESCALCHI. Né à Côme en 1611, pape de 1676 à 1689. Eut à lutter avec Louis XIV à propos de la régale, puis au sujet du droit de franchise des ambassadeurs. Il condamna le quiétisme de Molinos. || INNOCENT XII (Antoine PIGNATELLI). Né à Naples en 1615, pape de 1692 à 1700, abolit le népotisme des papes à Rome, mit fin à la querelle entre le saint-siége et la France, 1693. Il condamna le livre des *Maximes des saints* de Fénelon, 1699. || INNOCENT XIII (Michel-Ange CONTI). Né à Rome en 1655, pape de 1721 à 1724.

INNOCENTE, ÉE, part. pass. du v. Innocenter. S'empl. adjectiv. Accusé innocenté.

INNOCENTEMENT, adv. (pron. *inn-no-tchenn-tè-menn-tè*; mot italien signif. *innocemment*.) Mus. Modérément et sans floritures, en parlant de l'exécution d'un morceau de musique.

***INNOCENTER**, v. a. 1re conj. (pr. *i-nn-çan-té*). Déclarer innocent, absoudre. L'arrêt les innocente sur le premier chef.

— S'est dit autrefois pour Donner le fouet, par jeu, le jour des Innocents. Semblant ferais de vous *innocenter*. (Marot.)

***INNOCUITÉ**, s. f. (ét. lat., *innocuitas*; de *innocuus*, non nuisible). Médec. Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible. L'innocuité d'un breuvage, d'un végétal.

*** INNOMBRABLE**, adj. 2 g. Qui ne se peut nombrer.

— Par exagér. En très grand nombre. Multitude, armée innombrable. Quantité innombrable. Des troupes innombrables. D'innombrables obstacles. D'innombrables bienfaits. Les grands effets qu'a operés dans tous les temps la lecture publique de cette loi sont *innombrables*. (Boss.) Athènes avait dans son sein une multitude *innombrable* de peuple. (Montesq.) Rassemble autour de moi l'*innombrable* foule de mes semblables; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. (J.-J. Rousseau.) Quant aux blés, ils ont des rapports *innombrables* avec les besoins de l'homme et de ses animaux domestiques. (B. de St-P.)

***INNOMBRABLEMENT**, adv. D'une manière innombrable, sans nombre. Peu usité.

*** INNOMÉ, ÉE**, adj. Qui n'a pas encore reçu de nom; sans dénomination particulière.

— Anat. V. INNOMINÉ.

— Dr. rom. Se dit des contrats qui n'ont point de dénomination particulière, tels que ceux où l'un des contractants promet de faire et l'autre de donner. L'engagement d'un domestique est un contrat *innomé*. (Acad.)

— REM. GRAMM. L'Académie écrit ce mot avec un s sur *m*. Cette orthographe inexplicable est généralement rejetée, même par les académiciens. Il est un bonheur *innommé*, souvenir du ciel que nous apportons en naissant. (J. Sandeau.)

*** INNOMINÉ, ÉE**, adj. Anat. Qui n'a point de nom. Se dit de deux grands os larges et pareils qui, avec le sacrum et le coccyx, forment le bassin. On a donné cette désignation à plusieurs autres parties du corps humain. Artère innominée. Veines innominées. Nerfs innominés ou anonymes. Glande innominée. Petits os innominés. Tunique innominée. || *Artère innominée*. Nom donné au tronc brachio-céphalique. || *Cartilage innominé*. Cartilage cricoïde. || *Glande innominée*. Glande lacrymale.

INNOMMABLE, adj. 2 g. (radic. *innommé*). Qui ne peut pas être nommé; pour qui l'on ne saurait trouver un nom. L'unité substantielle de Dieu est innommable en soi.

INNOMMÉ, ÉE, adj. V. INNOMÉ.

*** INNOVATEUR, TRICE**, adj. Qui tend à innover. Pouvoir innovateur. Puissance innovatrice.

— Substantiv. Celui, celle qui innove, qui fait une innovation. Les *innovateurs* ont en général plus de hardiesse que de prudence. (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** INNOVATION**, s. f. (pr. *inn-no-va-cion*; rad. *innover*). Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans un acte, dans une croyance, un usage, une science. C'est une innovation en politique, en législation, en médecine, en littérature. Sans innovation. Faire des innovations d'heureuses innovations. Innovation dangereuse. Empêcher toute innovation. Innovations politiques. Tant d'*innovations* utiles étaient reçues avec applaudissement de la plus saine partie de la nation, et les plaintes des partisans des anciennes mesures étaient étouffées par les acclamations des hommes raisonnables. (Volt.) Toutes ces *innovations* pouvaient éprouver des difficultés. (Rayn.)

— Bot. Nom donné aux drageons que pousse la tige de certaines mousses, et qui servent à les multiplier.

INNOVÉ, ÉE, part. pass. du v. Innover. S'empl. adjectiv. Fête innovée.

*** INNOVER**, v. n. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *novare*, changer). Faire une innovation, des innovations; introduire des nouveautés. Il ne faut point innover légèrement. Vouloir innover en tout. Innover dans les choses de religion. Si, pour l'ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils *innovent* pour le plaisir d'*innover*. (La Bruyère.)

— Jurispr. *Innover à*. Apporter des modifications, des changements à une chose. Innover à une loi.

— INNOVER, v. a. Il ne faut rien innover. Sans rien innover. Ne rien changer, ne rien *innover*, sont des maximes ou de la stupide ignorance, ou de la tyrannie qui ne veut pas se corriger. (Dumars.)

INNSBRÜCK, (c'est à-dire *pont sur l'Inn*, l'*Enopontum* des Romains). Géogr. Capitale du Tyrol autrichien et ch.-l. du cercle qui porte son nom, située dans une belle vallée, entourée de hautes montagnes, sur l'Inn, à 390 kil. S.-E. de Vienne; 20,000 hab. Université, académie des antiquités et des beaux-arts, dite *Ferdinandeum*. Siége du gouvernement et de l'administration, cour d'appel, etc. Belle cathédrale, magnifique pont sur l'Inn.

INNTHAL, (c'est à-dire *vallée de l'Inn*). Géogr. Region du Tyrol, qui se divisait autrefois en deux cercles, le *Bas-Innthal*, et le *Haut-Innthal*; ces deux cercles forment aujourd'hui celui d'Innsbrück.

INNUBILE, adj. 2 g. Qui n'a pas atteint l'âge de la nubilité.

INNUMÉRABLE, adj. 2 g. (étym. lat., *in*, nég.; *numerus*, nombre). Qui ne peut se nombrer. Il fallait effacer la trace de cette diversité *innumerable* d'opinions. (Mont.) *Innombrable* est seul usité aujourd'hui.

INNUMÉRABLEMENT, adv. (rad. *innumérable*). De manière à ne pouvoir être compté.

INO, s. f. (de *Ino*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, crée pour une espèce de Madagascar. Papillon de jour du genre argynne.

INO, Myth. V. ATHAMAS.

— INO. Astron. La 173e planète télescopique, découverte le 1er août 1877 par M. Borrelly.

INOBÉISSANCE, s. f. Désobéissance; défaut d'obéissance.

INOBÉISSANT, ANTE, adj. Qui n'obéit pas. Enfant inobéissant.

INOBLIGEAMMENT, adv. De façon inobligeante.

INOBLIGEANCE, s. f. Défaut, absence d'obligeance.

INOBLIGEANT, ANTE, adj. Qui n'est pas obligeant, qui manque d'obligeance.

INOBSCURCI, IE, adj. Néol. Qui n'est point obscurci.

INOBSERVABLE, adj. 2 g. Qu'il n'est pas possible d'observer. Se dit au physique et au moral. Phénomènes inobservables. Préceptes inobservables.

*** INOBSERVANCE**, s. f. (rad. *inobserver*). Défaut d'observance de règles, de statuts. *L'inobservance des règles*. (St-Real.) Il n'est que l'impossibilité qui puisse en justifier l'*inobservance*. (Mass.)

— Défaut de ce qui n'est pas observé. Les canons du concile de Trente ne manquent que par leur inobservance.

*** INOBSERVATION**, s. f. (pr. *i-nob-zerva-cion*; rad. *inobserver*). Manque d'obéissance, infraction aux lois, aux règlements; inexécution des promesses qu'on a faites, des engagements qu'on a contractés. L'inobservation des règles détruit la discipline. L'inobservation des lois. L'inobservation des traités, d'une convention. L'inobservation d'une condition, d'une clause. L'inobservation du carême, des commandements de l'Église.

INOBSERVÉ, ÉE, adj. Qui n'est point observé. Que de faits inconnus et inobservés! Notre époque se signale par une grande multiplicité de maladies morales, jusqu'alors *inobservées*, désormais contagieuses et mortelles. (G. Sand.)

— Inexécuté. Ordres inobservés.

— Dont on ne pratique pas l'observation. Fête inobservée.

INOBSTRUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas obstrué. Chemin inobstrué. Rigole inobstruée.

INOCARPE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit fibreux. Plante inocarpe.

— INOCARPE, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des hernandiées, établi pour des arbres résineux de l'Asie et de l'Océanie. || *Inocarpe comestible*. Arbre découvert dans les îles de la mer du Sud, aux Nouvelles-Hébrides, à Tahiti. Il paraît que le fruit de cet arbre est bon à manger.

INOCARPINE, s. f. Chim. Matière colorante rouge que l'on extrait de l'inocarpe.

INOCCUPATION, s. f. (pron. *i-nok-ku-pacion*). État d'une personne, d'une chose inoccupée.

*** INOCCUPÉ, ÉE**, adj. Qui n'a pas d'occupation, en parlant des personnes. Avoir une vie inoccupée. Un homme inoccupé doit périr d'ennui.

— En parlant des choses, Qui n'est pas occupé. Place inoccupée.

INOCÉRAME, s. m. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre; κέραμος, vase). Paléont. Genre de coquilles bivalves, qu'on rencontre dans les couches de craie, tant en France qu'en Angleterre.

*** IN-OCTAVO**, s. m. (ét. lat., *in*, en; *octavus*, huitième). Imprim. et Libr. Livre dont chaque feuille se plie en huit feuillets et forme seize pages. Un in-octavo.

— Adjectiv. Un volume in-octavo. Le format *in octavo*. (Acad.) || Pl., des *in-octavo*; des volumes *in-octavo*.

— Il est d'usage, en librairie, d'écrire, par abréviation, in-8°.

INOCULABILITÉ, s. f. Médec. Propriété que possèdent certaines humeurs altérées de transmettre à d'autres par inoculation l'état accidentel dans lequel elles se trouvent.

INOCULABLE, adj. 2 g. Qui peut être inoculé.

INOCULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, dans; *oculus*, œil). Entom. Qui s'insère dans l'angle des yeux. Antennes inoculaires.

*** INOCULATEUR, TRICE**, adj. Qui appartient à l'inoculation. Instrument inoculateur. || Qui pratique l'inoculation. Médecin inoculateur.

— INOCULATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui pratique l'inoculation.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

*** INOCULATION**, s. f. (pr. *i-no-ku-la-cion*; rad. *inoculer*). Méd. Opération par laquelle on introduit artificiellement dans le corps de l'homme ou d'un animal le principe matériel d'une maladie contagieuse. Inoculation de la variole, de la rougeole, de la peste, du claveau, du charbon. Une maladie contagieuse a ordinairement moins de danger lorsqu'elle est communiquée par inoculation.

— Absol. Se dit de l'inoculation du virus variolique dans le but de prévenir les dangers de la petite vérole contractée naturellement. La pratique de l'inoculation est fort ancienne dans les pays voisins de la mer Caspienne, aux Indes, à la Chine et en Afrique. L'inoculation passa de Constantinople à Londres en 1721, et à Paris en 1755. Même lorsque le médecin Mead fit en Angleterre les premières expériences de l'*inoculation*, en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit. (Volt.)

— Fig. Après l'*inoculation* complète de la vie à celui qui doit la continuer, l'initiateur n'est plus qu'une tige sèche, un être éteint. (E. Renan.) La présence ecclésiastique fut conçue comme une sorte d'*inoculation* de pouvoirs spirituels. (Id.)

— Fig. Initiation, propagation d'une doctrine, d'un système.

— Mod. *Coiffure à l'inoculation*. Sorte de coiffure de femme, inventée vers 1774, après que Louis XVI se fut fait inoculer la vaccine.

INOCULÉ, ÉE, part. pass. du v. Inoculer. S'emploie adjectiv. Virus inoculé. Enfant inoculé.

— Substantiv. Personne qui a été soumise à l'inoculation. Il leur dit que, de compte fait, il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cent mille *inoculés*. (Volt.)

*** INOCULER**, v. a. 1re conj. (du lat. *inoculare*, greffer). Communiquer une maladie, un virus, par inoculation. Inoculer le charbon aux bestiaux.

— Absol. Communiquer la petite vérole par inoculation, avec le nom de la personne pour complément direct. La petite vérole vous a chassés; voilà ce que c'est de ne pas faire *inoculer* tous les petits garçons et toutes les petites filles d'un pays à l'âge de sept ans. (Voltaire.)

— Fig. L'homme de la nature est toujours préparé; laissons-le *inoculer* par ce maître, il choisira mieux le moment que nous. (J.-J. Rousseau.) Si tu ne viens pas me consoler, m'*inoculer* un peu ta gaieté, je ne sais ce que je deviendrai. (Brouineau.) C'est ainsi qu'elle *inocula* dans les veines de la France ce virus de corruption et de mort qu'on appelle le culte de Napoléon Ier. (Gambetta.)

— S'INOCULER, v. pron. Être inoculé. L'endroit du corps où le mal, où le virus s'est *inoculé*. (Acad.)

— Faire sur soi-même l'opération de l'inoculation.

— Par extens. Contracter une maladie telle que la petite vérole en touchant la personne qui en est atteinte. En me rappelant la manière dont il baisait sa main (la main de Julie, atteinte de la petite vérole) je ne puis douter qu'il ne se soit *inoculé* volontairement. (J.-J. Rousseau.)

INOCULISTE, s. m. (rad. *inoculer*). Celui qui approuve la pratique de l'inoculation. On a donné aussi le nom d'*antiinoculistes* aux adversaires de cette méthode.

INODERMÉ, adj. m. (ét. gr., ἴς, gén. ἰνός, fibre; δέρμα, peau). Bot. Sous-genre établi dans le genre verrucaire, comprenant des lichens à expansion arachnoïde et mince, ou presque spongieuse et molle comme de l'étoupe.

INODORANT, ANTE, adj. (rad. *inodore*). Qui n'exhale pas d'odeur. Fleur inodorante. On dit aussi *inodoriférant*.

*** INODORE**, adj. 2 g. (étym. lat., *in*, nég.; *odor*, odeur). Qui n'a pas d'odeur. Les tulipes sont inodores. Fleurs inodores.

La tulipe s'élève : un port majestueux,
Un éclat qui du jour reproduit tous les feux,
Dans les murs byzantins méritent qu'on l'adore,
Et lui font pardonner son calice *inodore*. (ROUCHER.)

— *Fosses inodores*. Fosses qui ne communiquent aucune mauvaise odeur. On dit dans ce sens : Cabinet d'aisances inodore.

— INODORES, s. m. pl. Pop. Les latrines.

INODORIFÉRANT, ANTE, adj. V. INODORANT.

INODULAIRE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'inodule. Tissu inodulaire.

INODULE, s. m. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre). Pathol. Tissu fibreux, accidentel, qui se développe dans les plaies en suppuration et est le principal agent de la cicatrisation.

INOÉES, s. f. pl. Antiq. Fêtes annuelles à Corinthe en l'honneur d'Ino.

INOFFENSÉ, ÉE, adj. Qui n'est point offensé, qui n'est pas attaqué.

Mais la superbe tour qui domine la place,
Encore *inoffensée*, insulte à leur audace.
(BAOUR-LORMIAN.)

*** INOFFENSIF, IVE**, adj. Qui n'offense, qui n'attaque personne, qui ne peut offenser. L'ours, fort *inoffensif* (quand il n'a pas trop faim), vit encore en ermite aux forêts de Basse-Engadine. (Michelet.)

— Par extens. Bon mot inoffensif. Plaisanterie inoffensive.

INOFFENSIVEMENT, adv. D'une manière inoffensive.

INOFFICIEL, ELLE, adj. Néol. Qui n'a pas le caractère officiel. Avis inofficiel. Démarche, visite inofficielle.

INOFFICIELLEMENT, adv. D'une manière inofficielle.

INOFFICIEUSEMENT, adv. (rad. *inofficieux*). D'une manière qui n'est pas officieuse.

*** INOFFICIEUX, EUSE**, adj. Qui n'est pas officieux. Caractère inofficieux.

— Jurispr. Ne s'applique guère qu'aux testaments et aux donations. || *Testament inofficieux*. Celui ou l'héritier légitime est déshérité, sans cause, par le testateur. || *Donation inofficieuse*. Celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitime des autres.

*** INOFFICIOSITÉ**, s. f. Jurispr. En droit romain, Plainte contre une exhérédation qu'un prétend faite sans un motif suffisant. || *Action d'inofficiosité*. Action intentée en réponse à un acte que l'on prétend inofficieux.

INOGÈNE, s. f. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre; γεννάω, j'engendre). Chim. Substance non déterminée qui existerait dans les muscles et qui pourrait se décomposer à l'aide d'une réaction chimique ou par la contraction musculaire.

INOLITHE, s. f. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre; λίθος, pierre). Minér. Chaux carbonatée, concrétionnée, à structure fibreuse.

INOMISSIBLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut omettre.

INOMYCES, s. m. pl. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre; μύκης, champignon). Botan. Ordre de la classe des hyphomyces, comprenant les champignons filamenteux.

INONDABLE, adj. 2 g. Que l'on peut inonder.

* **INONDATION**, s. f. (pr. *i-non-da-rion* ; rad *inonder*). Débordement d'eaux qui sortent de leur lit, qui submergent un pays. Pays sujet aux inondations. Les inondations du Nil fertilisent les campagnes de l'Égypte. A côté de montagnes fertiles, nous en avons vu que de fréquentes *inondations* condamnaient à une perpétuelle stérilité. (Barth.) Les *inondations* du Nil sont plus petites aujourd'hui qu'autrefois. (Buff.)

— Se dit des eaux débordées elles-mêmes. Il entra dans la place en passant à travers l'inondation.

— Fig., en parlant des choses morales. Il faut une *inondation* de passion pour les ébranler et les remplir. (Pasc.)

— Fig. Envahissement d'un pays par une grande multitude de troupes. Pour sauver son pays de l'*inondation* des Français, ne sait point d'autre expédient que de le noyer dans les eaux de la mer. (Racine.) L'Occident était troublé par l'*inondation* des barbares. (Boss.)

— Se dit, par dénigrement, en parlant des choses. Une *inondation* de pamphlets, de brochures. (Acad.) Ces *inondations* de paroles ou l'on se trouve noyée. (Mme de Sev.) Il y eut alors une *inondation* de brochures. (Volt.)

— Art milit. Inondation artificielle que l'on produit pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans un pays, d'approcher d'une place, etc. Il couvrit d'*inondations* les parages par où les Français pouvaient pénétrer dans le reste du pays. (Volt.) || *Bassin d'inondation*. Étendue de terrain située autour d'une place de guerre que l'on peut inonder au besoin. || *Inondation supérieure*. Celle produite en faisant affluer les eaux en aval. || *Inondation inférieure*. Celle produite en faisant refluer en amont les eaux d'une rivière. || *Faire des inondations autour d'une place*. Lâcher les eaux pour en empêcher les approches.

INONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Inonder. S'empl. adjectiv. Plaine inondée. Ne sens-tu pas ton charmant visage *inondé* des pleurs de l'amour et de la tristesse? (J.-J. Rouss.) Le coursier *inondé* d'une bouillante écume. (Roucher.) Dans les montagnes, quatre ou cinq volcans vomirent des colonnes d'eau si prodigieuses que le pays en fut *inondé*. (Rayn.) Il était couvert de poussière, *inondé* de sueur, et paraissait avoir fait une longue route. (L. Blanc.) Le ciel d'un bleu pâle était *inondé* de lumière. (G. Ohnet.)

> A flots impétueux les fleuves débordés
> Précipitent leur cours sur les champs *inondés*.
> (De Saint-Ange.)

— Fig. *Inondé de*. On n'était pas, comme aujourd'hui, *inondé* de journaux, de romans, d'un déluge de papiers. (Michelet.)

> On a vu les champs d'Idumée,
> *Inondés* de leurs bataillons. (J.-B. Rousseau.)
> Posez-moi, sans jaune immortelle,
> Sans cuissin de larmes brodé,
> Sur mon oreiller de dentelle
> De ma chevelure *inondé*. (Th. Gautier.)

— Bot. Se dit des plantes qui naissent dans l'eau et qui ne flottent jamais à la surface.

— Substantiv. Personne éprouvée par l'inondation. Fête donnée au profit des inondés.

— **INONNÉ**, s. m. Ornith. Oiseau qui est une espèce du genre des queues-aiguës. Les parties supérieures de cet oiseau sont roussâtres, la gorge jaune-clair, et le dessous blanchâtre. Il sautille sur les buissons et les plantes aquatiques, où il se tient toujours caché.

* **INONDER**, v. a. 1re conj (ét. lat., *in*, dans ; *undare*, couvrir de vagues). Submerger, couvrir entièrement d'eau un terrain, un pays. Ce débordement du fleuve inonde les campagnes. Les pluies surabondantes *inondent* les plaines. (Raynal.) On voit pendant plusieurs mois les eaux du ciel *inonder* la terre. (Barth.)

— Par exagér. Ses pleurs l'*inondaient*, et sa voix ne laissait échapper que des mots entrecoupés. (Chateaub.)

> Thèbes, avec raison, craint le règne d'un prince
> Qui de fleuves de sang *inonde* sa province. (Rac.)

— Se dit par analogie de l'action d'une multitude de troupes qui envahissent un pays. Les barbares inondèrent l'empire romain. Les Gaulois inondèrent l'Italie. Les nations européennes ont *inondé* l'Inde. (Volt.) On avait vu des troupes *inonder* tout à coup le pays voisin et se retirer après des hostilités et des cruautés passagères. (Barth.) Le maréchal de Vaux s'empressa d'*inonder* de troupes les avenues de Viziville. (L. Blanc.)

— Dans un sens analogue, mais sans idée d'hostilité. Plus bas une multitude immense *inondait* la plaine. (Barth.) Ce peuple en haillons, *inondant* les cinq nefs, paraissait l'invasion et le campement d'une religion barbare. (De Goncourt.)

> Du temple, orné partout de festons magnifiques,
> Le peuple saint en foule *inondait* les portiques.
> (Racine.)

— Par extens. Il semble qu'il n'y ait plus qu'elle (la philosophie) au monde ; du moins elle est partout et elle *inonde* tous les genres littéraires. (H. Taine.)

— Fig. et en mauvaise part. Veut-on placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur, qui *inonde* les cours, la chapelle. (La Bruyère.) La foudre éclate et tombe ; une mer de feu, s'avançant avec rapidité, *inonde* les campagnes. (Lacép.) Il y a des heures où la poésie nous *inonde*. (G. Sand.)

— **S'INONDER**, v. pron. Faire tomber sur soi une grande quantité d'eau.

— Être inondé. Terres basses qui s'inondent facilement.

— Fig. S'abreuver.

> Elle voit le barbier qui, d'une main légère,
> Tient un verre de vin qui rit dans la lumière,
> Et chacun, tour à tour s'*inondant* de ce jus,
> Célébrer, en buvant, Gdotin et Bacchus. (Boileau.)

INONGUICULÉ, ÉE, adj. (pr. *i-non-gu-i-ku-lé* ; étym., *in*, pref. nég. ; *unguiculé*). Zool. Qui n'a point d'ongles.

INOPÉRABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être opéré. Cure inopérable.

INOPÉRANT, ANTE, adj. Jurispr. Qui ne produit rien, vague, qui n'est pas précisé. Question inopérante.

INOPEXIE, s. f. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre ; πῆξις, coagulation). Physiol. Coagulation de la fibrine.

INOPHYLLE, adj. 2 g. (étym. gr., ἴς, ἰνός, fibre ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles garnies de veines réticulées bien apparentes. Plante inophylle.

* **INOPINÉ, ÉE**, adj. (ét. lat., *in*, nég. ; *opinari*, penser). Imprévu, à quoi l'on ne s'attendait pas. Un accident inopiné. Un bonheur inopiné. La mort, qui s'avançait pas à pas, arrive, imprévue et *inopinée*. (Boss.) Les politiques qui inventeraient, qui auraient la prétention de faire des choses *inopinées*, imprévues, ne seraient pas des politiques. (Gambetta.)

* **INOPINÉMENT**, adv. D'une manière inopinée, imprévue. Cela est arrivé inopinément.

> Hélas ! que deviendrai-je ? et que dira le père,
> Lorsque *inopinément* il saura cette affaire ? (Mol.)

* **INOPPORTUN, UNE**, adj. Qui n'est pas ou n'est plus opportun.

INOPPORTUNÉMENT, adv. D'une manière inopportune.

INOPPORTUNISTE, s. m. Néol. Celui qui soutient l'inopportunité de certaines mesures. || Adversaire de l'opportunisme.

* **INOPPORTUNITÉ**, s. f. (rad. *inopportun*). Qualité de ce qui est défavorable ; occasion défavorable. L'inopportunité d'une demande.

INOPPOSABILITÉ, s. f. (rad. *inopposable*). Jurispr. Caractère de ce qui n'est pas opposable.

INOPPOSABLE, adj. 2 g. Jurispr. Qu'on ne peut opposer.

INOPS, s. m. (étym. gr., ἴον, violette ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées. On dit aussi *inopsis*.

INOPULENCE, s. f. Défaut d'opulence.

INOPULENT, ENTE, adj. Qui n'est point opulent, qui n'a pas de richesses.

INOPUS, Myth. Fleuve de l'île de Délos, sur les bords duquel naquirent Apollon et Diane.

* **INORGANIQUE**, adj. 2 g. Qui n'a point d'organes ou d'instruments particuliers d'action. Se dit des corps qui ne sont point organisés et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, que par des rapports d'adhérence, tels que les minéraux. Êtres inorganiques. Corps inorganiques. La matière inorganique.

— *Corps inorganiques*. Corps dépourvus d'organisation et ne possédant que des qualités physiques et chimiques.

— Gramm. *Lettre inorganique*. Celle dont la présence dans le corps d'un mot n'est justifiée ni par l'étymologie, ni par les lois de la formation.

INORGANISABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être organisé.

INORGANISATION, s. f. (pr. *i-nor-ga-ni-za-cion*). Manque d'organisation.

INORGANISÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas organisé.

INORNÉ, ÉE, adj. Qui est dépourvu d'ornements. Chambre mornée.

INORTHODOXE, adj. 2 g. Qui n'est point orthodoxe. *Hétérodoxe* est plus usité.

INORTHODOXIE, s. f. (rad. *inorthodoxe*). S'est dit quelquefois pour Hétérodoxie.

INOSATE, s. m. Chim. Sel formé par combinaison de l'acide inosique avec une base.

INOSCULATION, s. f. (pr. *i-no-sku-la-ci-on* ; ét. lat., *in*, dans ; *osculari*, baiser). Anat. Syn. d'ANASTOMOSE.

— Pathol. Abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conservation du calibre après la cicatrisation.

INOSÉ, ÉE, adj. Que l'on n'a point osé.

INOSIQUE, adj. (étym. gr., ἴς, ἰνός, fibre). Chim. Se dit d'un acide découvert dans les fibres musculaires.

INOSITE, s. f. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre). Chim. Substance sucrée découverte dans les fibres musculaires.

INOSITURIE, s. f. Pathol. V. INOSURIE.

INOSTEATOME, s. m. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre ; fr. *steatome*). Medec. Tumeur produite par un amas de fibres et de parties graisseuses.

INOSTEMME, s. m. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre ; στέμμα, couronne). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des proctotrupiens, tribu des platygastérites.

INOSTENSIBLE, adj. 2 g. Qui n'est pas ostensible.

INOSTENSIBLEMENT, adv. radic. *inostensible*). D'une manière qui n'est pas ostensible.

INOSURIE ou **INOSITURIE**, s. f. (étym. fr., *inosite* ; gr. οὖρον, urine). Medec. Présence de l'inosite dans l'urine.

INOUBLIABLE, adj. 2 g. (rad. *inoublié*). Que l'on ne peut oublier. Événement inoubliable.

INOUBLIÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas tombé dans l'oubli.

* **INOUÏ, ÏE**, adj. (ét. fr., *in*, nég. ; *ouï*). Qui est tel qu'on n'a jamais rien ou de semblable. Une action inouïe. Une cruauté inouïe. Sa conduite est *inouïe*. (Volt.) Leurs exploits étaient *inouïs*, leurs cruautés aussi. (Id.)

> Ce miracle *inouï* me fit tourner les yeux
> Vers la Divinité qu'on adore en ces lieux. (Racine.)

— Étrange, singulier. Il est *inouï* que cette petite fille ait pris l'alarme sur un mot que je lui ai dit en passant. (Mme de Genlis.) C'est qu'il est *inouï* qu'on se permette d'ouvrir les lettres de quelqu'un. (Beaumarch.)

— *Inouï à*. Que faudra-t-il croire de cet amas de dogmes *inouïs* aux schismatiques ? (Fén.)

— *Inouï de*. Il n'est pas *inouï* de voir des États hypothéquer leurs fonds pendant la paix même. (Montesq.)

INOUÏSME, s. m. Néol. Caractère de ce qui est inouï, étrange. Le dernier tableau est éblouissant d'*inouïsme*. (Alb. Second.) Les deux volumes d'Emile Bouchery furent remarqués pour leur étrangeté et l'*inouïsme* de leur style. (Ch. Monselet.)

INOVULÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'un ovaire qui ne contient point d'ovules, comme celui des fleurs mâles et des fleurs neutres dans les synanthérées.

* **INOXYDABLE**, adj. 2 g. Qui n'est pas sujet à s'oxyder. Grillage inoxydable. Métal inoxydable.

* **IN PACE**, (pr. *in pa cé* ; mots latins qui signifient *en paix*. Hist. Location employée pour désigner une Prison dans laquelle les moines renfermaient ceux de leurs confrères qui s'étaient rendus coupables de quelque crime. Mettre in pace. Le temps passé, les juges faisaient scrupule de mettre la main sur ces saintes gens (les moines), et les rendaient volontiers à leurs gardiens pour les mettre *in pace*, ou en faire tout ce que bon leur semblerait. (Estienne.) Pour les mettre *in pace*, on un cachot ou on les laisse mourir faute d'aliments. (Le Duchat.)

— On a dit aussi des hommes jetés dans quelque prison particulière, dans un cachot, dans les oubliettes d'un château : On les a mis in pace.

— Substantiv. L'in pace était d'ordinaire un cachot noir en forme de tombe, avec une trappe par en haut qui servait à faire passer la nourriture au prisonnier. Quelquefois on murait la prison après y avoir fait entrer le prisonnier et on l'y laissait mourir de faim. Mettre un religieux, un moine dans l'*in pace* d'un couvent. (Acad.) || Pl., des *in pace*.

— Par extens. Prison ignorée où l'on détient clandestinement quelqu'un.

* **IN PARTIBUS**, (pr. *inn par ti-buss*). Mots latins adoptés en français ; on sous-entend *infidelium*, *in partibus infidelium*, c'est-à-dire dans les contrées des infidèles. || *Évêque in partibus*. Se dit d'un évêque qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles.

* **IN PETTO**, (pr. *inn pett-to*). Expression empruntée de l'italien, ou elle signifie dans le cœur, intérieurement. Desprcaux jura dès lors *in petto* de se venger en temps et lieux. (D'Ohvet.) Nous rimes *in petto* de l'anachronisme de notre historien, qui accolait dans son répertoire indigeste le père de notre comédien avec le bon moine de Saint-Denis. (Lalanne.)

> La sottise du prince était d'un tel mérite,
> Qu'il fut fait *in petto* coutrere de Vulcain
> (La Fontaine.)

— Administ. ecclés. Manière particulière dont use le pape pour nommer certains dignitaires, qu'il ne désigne pas publiquement, mais dont il se réserve en secret la nomination en temps opportun.

* **IN-PLANO**, s. m. (pr. *cin-pla-no*). Impr. et Libr. Mots latins dont on se sert pour désigner le format ou la feuille imprimée, qui ne contient qu'une page de chaque côté. Un in-plano.

— Adjectiv. Le format *in-plano*. (Acad.) || Pl., des *in plano*, des formats *in-plano*.

IN POCULIS, loc. adv. Latine. (pr. *inn po-ku-lis*). Parmi les coupes, en buvant. On dit aussi *inter pocula*.

* **IN-PROMPTU**, s. m. V. IMPROMPTU.

IN-PROMPTUAIRE, s. m. V. IMPROMPTUAIRE.

INQOQQO, s. m. Bot. Plante anthelminthique de l'Abyssinie.

* **INQUALIFIABLE**, adj. 2 g. (pr. *cin-ku-li-fi-able*). Qui ne peut se qualifier. Se prend surtout en mauvaise part. Conduite inqualifiable.

INQUANT, s. m. Anc. cout. Vente publique par autorité de justice. Vente à l'inquant. On dit aujourd'hui *encan*.

INQUANTIR, v. a. 1re conj. (rad. *inquant*). Jurisp. anc. Vendre à l'encan.

IN-QUARANTE-HUIT, s. m. Impr. et Libr. Livre dont les feuilles sont pliées en quarante-huit feuillets et contiennent quatre-vingt-seize pages.

— Adjectiv. Un volume in-quarante-huit, des volumes in-quarante-huit.

— Par abréviation, on écrit in 48.

* **INQUART**, s. m. (pr. *cin-kar* ; et. lat., *in*, dans ; fr. *quart*. Chim. Opération par laquelle on ajoute à de l'or allié à du cuivre qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent qui doit être environ trois fois plus grande que la quantité d'or pur contenue dans l'alliage. On dit aussi *inquartation* et plus ordinairement *quartation*.

INQUARTER, v. a. 1re conj. (rad. *inquart*). Orfèvr. Ajouter à de l'or allié à du cuivre qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent environ trois fois plus grande. Quant le creuset est froid, on le brise pour en obtenir le bouton de plomb, que l'on passe à la coupelle, et que l'on *inquarte* ensuite s'il contient de l'or. (Gaultier de Claubry.)

* **IN-QUARTO**, s. m. (pr. *cin kuu-ar-to* ; ét. lat., *in*, en ; *quartus*, quatrième). Impr. et Libr. Livre dont chaque feuille se plie en quatre feuillets et forme huit pages. Un in-quarto.

— Adjectiv. Un volume in-quarto. Un manuscrit *in quarto*. (Acad.) || Pl., des *in quarto*.

— Dans le commerce, et par abréviation, on écrit in-4o.

IN-QUATRE-VINGT-SEIZE, s. m. Impr. et Libr. Livre dont les feuilles sont pliées en quatre-vingt-seize feuillets et contiennent cent quatre-vingt-douze pages. Un in quatre-vingt-seize. || Pl., des *in-quatre-vingt-seize*.

— Par abréviation, on écrit in-96.

INQUERESSE, s. f. Femme qui enfile les harengs dans des brochettes pour les faire sécher.

* **INQUIET, ÈTE**, adj. (pr. *in-ki-è* ; ét. lat., *in*, nég. ; *quietus*, tranquille). Qui a de l'inquiétude. Il appréhende telle chose, cela le rend inquiet, il en est tout inquiet. Elle est inquiète de ne pas recevoir de nouvelles. Il est inquiet sur cette affaire. Il paraît *inquiet* et soucieux, mais il reprit bientôt son air serein. (Barthel.) Cécile n'en entourait pas moins la mère de son ami d'un respect affectueux, un peu *inquiète* seulement de voir Jack aussi préoccupé ce matin-là. (A. Daudet.)

> Je veux voir des combats toujours au premier rang,
> Voir comment les sabres s'épanchent en torrent
> Sur l'infanterie *inquiète*. (V. Hugo.)

— Se dit des passions et des mouvements de l'âme. La jalousie est une passion inquiète. Une politique inquiète et soupçonneuse. Une inquiète curiosité. Tous mes transports *inquiets* sont éteints. (J.-J. Rouss.)

> Sans doute, en me voyant une pudeur secrète
> Ne vous laisse goûter qu'une joie *inquiète*. (Rac.)
> Son chagrin *inquiet* l'arrache de son lit,
> Elle veut voir le jour et sa douleur profonde
> M'ordonne toutefois d'écarter tout le monde. (Id.)

— Qui marque de l'inquiétude. Un air inquiet. Des regards inquiets.

— Remuant, turbulent, qui ne peut se tenir en repos, qui n'est jamais content de la situation, de l'état où il se trouve. C'est un esprit brouillon et inquiet. Il est si inquiet, qu'à peine entré dans un lieu, il en veut sortir. Une inquiète activité. L'on voit des gens brusques, *inquiets*, suffisants, qui, bien qu'oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient, pour ainsi dire, en peu de paroles, et ne songent qu'à se dégager de vous. (La Bruy.) Il était ne avec un esprit *inquiet*, turbulent. (Barth.) Comme il ne s'est point élevé parmi eux de génies *inquiets*. (Id.) Plus il est difficile de se distinguer parmi les nations policées, plus la vanité y devient *inquiète* et capable des plus grands excès. (Id.)

— *Malade inquiet*. Malade que la souffrance met dans une agitation continuelle. || *Sommeil inquiet*. Sommeil qui est souvent interrompu, qui est troublé par quelque peine d'esprit, ou par la mauvaise disposition physique où se trouve celui qui dort.

INQUIÉTANT, part. prés. du v. Inquiéter. Qui inquiète.

* **INQUIÉTANT, ANTE**, adj. Qui cause de l'inquiétude. Voisinage inquiétant. Situation inquiétante. Nouvelles inquiétantes. L'état de ce malade n'a rien d'inquiétant. Cette affaire a été aussi ruineuse qu'*inquiétante*. (Voltaire.) L'œil intègre d'un honnête homme est toujours *inquiétant* pour les fripons. (J.-J. Rousseau.)

INQUIÉTATION, s. f. (pr. *cin ki-é-ta-cion* ; Action d'inquiéter. Inusité dans ce sens.

— Jurispr. Trouble qui empêche la prescription.

INQUIÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Inquiéter. S'empl. adjectiv. Personne inquiétée. La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*. (Racine.) Cependant, quand il a mis à mort quelques gros animaux, comme un cheval, un bœuf, il ne les éventre pas sur la place, s'il craint d'y être *inquiété*. (Buffon.) César se rapprocha de l'Allier, et le traversa sans être *inquiété* sur le pont qu'il y avait établi. (Anquetil.)

Non, quoi que vous disiez, mon âme inquiète
De soupçons importuns n'est pas moins agitée. (Volt.)

INQUIÉTEMENT, adv. Avec inquiétude, sans sécurité.

* **INQUIÉTER**, v. a. 1re conj. (pr. *ein-ki-é-té ; rad. inquiet*). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'inquiète, tu inquiètes, il inquiète. J'inquiéterai. J'inquiéterais.* Rendre inquiet, causer de l'inquiétude. Cette nouvelle m'inquiète. Cette pensée m'inquiète. Les suites de cette affaire m'inquiètent. La maladie de mon fils m'inquiète. L'avenir l'*inquiète* et le présent le frappe. (Racine.) Ce rêve a quelque chose d'effrayant qui m'*inquiète* et m'attriste, malgré que j'en aie. (J.-J. Rousseau.)

— Troubler, déranger, faire de la peine en quelque chose que ce soit. Inquiéter l'ennemi par de fausses attaques. Dès qu'il est dans son cabinet, il ne veut point qu'on l'interrompe, qu'on l'inquiète. Inquiéter les assiégeants par des sorties fréquentes. On n'a pas même osé depuis les *inquiéter*. (Rac.) Le seul moyen de conjurer cette dangereuse situation me paraît être de venir *inquiéter* les communications de l'ennemi lui-même. (Gambetta.)

— Troubler quelqu'un dans la possession de quelque chose, lui faire un procès, lui chercher querelle. On ne m'a jamais inquiété dans la possession de cette maison, de cette terre. Si l'on m'inquiète, je ferai assigner mon vendeur en garantie. On l'inquiéta sur la légitimité de sa naissance, sur sa noblesse.

— Fig. Troubler, en parlant des êtres métaphysiques. Aucune lecture métaphysique n'avait *inquiété* sa joyeuse ignorance. (J. Sandeau.)

— **S'INQUIÉTER**, v. pron. Avoir de l'inquiétude. C'est un homme qui s'inquiète aisément. De quoi vous inquiétez-vous ? C'est un homme sans souci qui ne s'inquiète de rien. Il ne s'en inquiète nullement. Vous avez très-bonne grâce de vous *inquiéter* sur la conservation d'une personne si considérable, et à qui vous devez tant d'amitié. (Mme de Sév.) La femme pressent de loin l'inconstance de l'homme, et s'en *inquiète*. (J.-J. Rousseau.) Cette fois il était impossible de ne pas répondre à l'appel ; on commençait à s'*inquiéter* de moi. (A. Dumas.)

* **INQUIÉTUDE**, s. f. pr. *ein-ki-é-tude* ; rad. *inquiéter*. Trouble, souci, agitation d'esprit, impatience causée par la crainte, l'espérance, par le mécontentement de son état, de sa situation, par le mécontentement de soi-même, par l'ennui, le besoin, le dégoût. Grande, vive, cruelle inquiétude. Continuelle inquiétude, la pire de toutes les inquiétudes, la plus mortelle. Quand je ne serai plus en *inquiétude* de votre mal, je vous écrirai des nouvelles du siége de Namur. (Racine.) Nous sommes dans des *inquiétudes* qu'il n'y a que vous qui puissiez comprendre. (Mme de Sévig.) Tel était le mystère que je voulus vous dérober, et que vous cherchiez à pénétrer avec une si curieuse *inquiétude*. (Fén.) Pour la première fois de ma vie je connus l'*inquiétude* et la tristesse. (J.-J. Rouss.) L'*inquiétude* que l'on cause à un homme dépend entièrement du degré de sa sensibilité. (Montesq.) Mon *inquiétude* m'ôte le sommeil. (Volt.) La défiance et l'*inquiétude* tenaient en suspens tous les esprits. (Id.) Locke est le premier qui ait remarqué que l'*inquiétude* causée par la privation d'un objet est le principe de nos déterminations. (Condill.) Ce prince était agité par de mortelles *inquiétudes*. (Barth.)

Rochers, où mes *inquiétudes*
Viennent chercher les solitudes. (Malherbe.)

— Inconstance d'humeur, amour du changement qui fait que l'on est toujours mécontent de l'état où l'on se trouve. L'inquiétude naturelle à l'homme.

— Méd. Agitation, trouble causé par quelque indisposition. Ce malade a passé la nuit dans une grande inquiétude, dans de grandes inquiétudes. || *Inquiétudes*. Douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

INQUILIN, INE, adj. (pr. *ein-kui-lin, ine*; ét. lat., *in*, dans ; *colo*, je cultive). Antiq. rom. Se disait du locataire ou habitant d'une maison.

— Se dit, par opposition au colon venu du dehors.

— Substantiv. Un inquilin. Une inquiline.

INQUILINAT, s. m. (pr. *ein-kui-li-na*). Dr. rom. Caractère distinctif de l'inquilin.

INQUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Inquiner.

INQUINER, v. a. 1re conj. (pr. *in-kui-né* ; ét. lat., *inquinare*, souiller). Souiller, salir. Vieux et inusité.

* **INQUISITEUR**, s. m. et. lat. *inquirere*, rechercher). Celui qui se livre à des investigations, à des recherches minutieuses. Pontchartrain était d'une curiosité insupportable, grand fureteur et *inquisiteur*. (Saint-Simon.)

Juge de l'inquisition. Inquisiteur de la foi. Inquisiteur général. Tu as un air de beat, tu feras fort bien l'*inquisiteur* ; moi, je représenterai le greffier, et le seigneur Gil Blas, s'il lui plaît, jouera le rôle de l'alguazil. (Le Sage.)

— Hist. Magistrat établi par l'empereur Théodose pour informer contre les hérétiques. *Inquisiteur pour la foi*. Titre qui fut conféré à saint Dominique, au XIIIe siècle, par le pape Innocent III, à l'occasion de l'hérésie des albigeois. || *Grand inquisiteur*. Chef suprême de l'inquisition. || *Les trois inquisiteurs d'État*. Magistrats suprêmes de Venise, revêtus d'un pouvoir absolu. Ils furent établis par le grand conseil après la mort du doge Augustin Barbarigo, en 1501. Ils étaient chargés de la connaissance des crimes d'État. || *Inquisiteurs de terre ferme*. Sénateurs qui étaient envoyés tous les cinq ans dans les provinces de la république de Venise, pour y rendre la justice.

— Adjectiv. Moines inquisiteurs. Ce qui m'embarrassait beaucoup aussi, c'était l'œil *inquisiteur* des sergents de ville. (A. Daudet.)

INQUISITIF, IVE, adj. (rad. *inquisition*). Qui cherche.

— Qui a rapport à l'inquisition ou aux inquisiteurs.

— Néol. *Regard inquisitif*. Regard d'inquisiteur, regard scrutateur.

— Philos. Qui a rapport à la recherche de la vérité. Se dit particulièrement des *Dialogues* de Platon, dans lesquels ce philosophe adopte une forme de discussion opposée à la marche dogmatique des dialogues doctrinaux. Les dialogues inquisitifs s'appellent aussi *zététiques*.

* **INQUISITION**, s. f. (pr. *ein-ki-zi-cion* ; du lat. *inquirere*, rechercher). Recherche, enquête prolongée, continue, systématique. Peu usité dans ce sens. Le magistrat porte une *inquisition* sur un genre d'action où elle n'est pas nécessaire. (Montesq.)

— Hist. Tribunal chargé de poursuivre les erreurs contre la foi. Innocent III lui donna un commencement d'organisation et nomma, vers 1215, saint Dominique inquisiteur général ; mais ce tribunal ne fut définitivement constitué qu'en 1233 par Grégoire IX. L'inquisition, ou *saint-office*, se développa surtout en Espagne, où elle fut principalement dirigée contre les Juifs et les Maures relaps. Sous Ferdinand et Isabelle, un grand inquisiteur (le premier fut Torquemada), assisté d'un conseil et de 15 inquisiteurs généraux, s'établit à Séville, 1481. Plus tard, le conseil se transporta à Madrid. L'inquisition fut, dès lors, un instrument terrible entre les mains des rois. Philippe II, surtout, se servit d'elle pour frapper ses ennemis politiques, et ses successeurs ne suivirent que trop son exemple. Elle ne fut abolie qu'en 1820, par les cortès. La procédure y était secrète. Quand le prévenu était condamné à mort, l'Église le livrait au bras séculier, qui le couvrait d'une robe jaune appelée *san-benito*, et qui, en le brûlant, faisait ce qu'on appelait alors un *autodafé* (acte de foi). Pays d'inquisition. La sainte inquisition. A ces paroles, le cabaretier pâlit et répondit d'une voix tremblante qu'il ne croyait pas avoir donné sujet à la sainte *inquisition* de se plaindre de lui. (Le Sage.) Je ne noircirai point ces pages du récit à faire dresser les cheveux des horreurs de l'*inquisition* dans toute la ferveur de la jeunesse. (Stendhal.)

— *Inquisition d'État*. Nom d'un tribunal secret qui fonctionnait à Venise au temps de la république.

INQUISITIONNAIRE, adj. 2 g. (pr. *ein-ki-zi-cio-nère*). Qui a rapport à l'inquisition, qui lui appartient.

INQUISITIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Inquisitionner.

INQUISITIONNER, v. a. 1re conj. (pr. *ein-ki-zi-cio-né*). Néol. Soumettre à des recherches, à des inquisitions. Inquisitionner des marchandises de contrebande. Inquisitionner des fraudeurs.

* **INQUISITORIAL, ALE**, adj. (pr. *ein-ki-zi-to-ri al*). D'inquisiteur, qui appartient à un inquisiteur.

— Fam. Qui se livre à des enquêtes indiscrètes et désobligeantes. Il y a quelque chose d'*inquisitorial* dans cette mesure. (Acad.)

INQUISITORIÉ, ÉE, adj. (pr. *ein-ki-zi-to-ri-é*). Condamné par l'inquisition. Personne inquisitoriée. Doctrine inquisitoriée.

— Substantiv. Personne condamnée par l'inquisition. Pour mettre le pauvre *inquisitorié* hors d'état d'espérer sa réhabilitation. (Linguet.)

INRACINABLE, adj. 2 g. Horticult. Qui ne peut prendre racine ; qu'on ne peut reproduire par bouture.

INRACONTABLE, adj. Qui ne peut être raconté.

INRAMO, s. m. Comm. Coton brut d'Égypte.

INRECOMMENÇABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être recommencé.

INRI. Formule inscrite sur les crucifix à la place des mots *Jesus Nazarenus Rex Judeorum* Jésus, Nazaréen, roi des Juifs), dont elle reproduit les quatre initiales.

INROTULATION, s. f. (pr. *ein-ro-tu-la-cion* ; rad. *inroturer*). Action d'inscrire dans un rôle.

INROTULER, v. a. 1re conj. (étym. lat., *in*, dans ; *rotula*, petite roue). Anc. prat. Inscrire dans un rôle.

INRUINABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut ruiner.

INSABBATI, s. m. Ancien nom donné aux Vaudois, et qui vient de *sarate, sabot*, à cause d'une chaussure qui leur était particulière.

INSABOTÉ, adj. et s. (rad. *sabot*). Forme vicieuse d'INSABBATÉ.

INSAIL, s. m. S'est dit pour Gouvernail. Rabelais.

INSAISI, IE, adj. Qui n'a pas été saisi.

INSAISISSABILITÉ, s. f. Caractère de ce qu'on ne peut saisir, de ce qui est insaisissable.

* **INSAISISSABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être saisi. Corps insaisissable. Objet insaisissable. Jacob est assailli dans les ténèbres par le lutteur invisible, invincible, *insaisissable*. (E. Quinet.)

— Que les sens ne peuvent saisir. Des couleurs graduées par des nuances imperceptibles, insaisissables. Odeur insaisissable à l'odorat. Des sons faibles et insaisissables à l'oreille la plus délicate.

— Qui ne peut être saisi, compris, en parlant des choses qui sont du domaine de l'intelligence. Le sens de ce mot a quelque chose d'indéterminé, d'insaisissable. Le sens de cette inscription m'échappe malgré tous mes efforts ; il est insaisissable. J'avoue que, pour moi, cette différence est tout à fait insaisissable. Des abstractions insaisissables.

— Se dit d'une époque qui se perd dans la nuit des temps. Il (le servage) s'enfonçait dans la nuit des siècles et avait sa racine à une époque *insaisissable*, même pour l'érudition de nos jours. (Aug. Thierry.)

— En parlant des personnes, dont on ne peut comprendre les pensées, les desseins ; qui ne peut être pénétré, compris. Personne insaisissable. Cet homme est insaisissable ; quand on croit le tenir, il vous échappe par un détour des plus adroits.

— Jurispr. Qu'on ne peut saisir valablement. Des objets déclarés par la loi insaisissables. Biens insaisissables. Pension insaisissable. Rente viagère stipulée insaisissable.

INSAISISSABLEMENT, adv. D'une manière insaisissable. Des couleurs insaisissablement nuancées.

INSALIFIABLE, adj. 2 g. Chim. Qui n'est pas saliifiable. Se dit des oxydes qui ne sont ni acides, ni capables de neutraliser les acides et de donner naissance à des sels.

INSALISSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être sali.

INSALIVATION, s. f. (pr. *ein-ça-li-va-cion*). Physiol. Mélange des aliments avec la salive dans la bouche pendant la mastication.

* **INSALUBRE**, adj. 2 g. Malsain, qui nuit à la santé. Logement humide et insalubre. Industries insalubres.

— Fig. L'air qu'on respire dans le monde est insalubre pour la jeunesse.

INSALUBREMENT, adv. (rad. *insalubre*). D'une manière non salubre. Une ville insalubrement construite.

* **INSALUBRITÉ**, s. f. (radic. *insalubre*). Qualité de ce qui n'est pas sain, qui est nuisible à la santé. L'insalubrité d'un pays, d'un canton. L'insalubrité de l'air cause les maladies. L'intempérie de l'air, l'*insalubrité* du lieu dégoûterent ses auditeurs. (Dider.) Ce vaste terrain, qu'on appelle la plaine Morte est d'une *insalubrité* reconnue. (E. About.)

— Fig. Le voisinage procure à Velletri une sorte d'*insalubrité* morale qui s'est manifestée tout récemment par le crime de Vendetta. (E. About.)

INSALUTAIRE, adj. 2 g. Qui n'est pas salutaire. Remède insalutaire.

— Fig. Des maximes insalutaires et trop souvent nuisibles.

INSANISTE, s. m. (ét. lat., *insanus*, insensé). Médec. Syn. d'ALIÉNISTE.

* **INSANITÉ**, s. f. Folie, privation de la raison. Les plus grands esprits ont ressenti plus ou moins, pendant nos révolutions populaires, le contact de l'*insanité* publique. (Cuvillier-Fleury.)

— Acte d'insanité. C'est une insanité. Votre conduite n'est qu'un tissu absurde d'insanités.

INSAPIDE, adj. 2 g. Qui n'est pas sapide, qui n'a pas de goût, de saveur. Mets insapide. Aliments insapides. Potion insapide.

INSAPIDITÉ, s. f. État de ce qui est insapide. L'insapidité de ces substances, de ces aliments, de cette potion.

INSAPONIFIABLE, adj. 2 g. Qui n'est pas saponifiable, dont on ne peut faire du savon.

* **INSATIABILITÉ**, s. f. (pr. *ein-ça-ci-a-bi-li té* ; rad. *insatiable*). Avidité de manger qu'on ne peut rassasier. Avoir une insatiabilité que rien ne peut assouvir.

— Fig. Insatiabilité de gloire, d'honneurs, de renommée. L'insatiabilité des richesses. L'insatiabilité d'un avare d'un ambitieux. L'humeur a l'*insatiabilité* de l'ambition, plus on lui cède, plus elle exige. (S. Duhay.)

* **INSATIABLE**, adj. 2 g. (pr. *ein-ça-ci-a-ble* ; ét. lat., *insatiabilis* ; de *in*, nég., et de *satiabilis*, qu'on peut rassasier). Qui ne peut être rassasié. Avidité, gourmandise insatiable. Une faim insatiable.

— Qui ne peut être assouvi, au propre et au figuré. Soif insatiable. Avarice insatiable. Désirs insatiables. Cupidité insatiable. Voyant pour l'or sa soif *insatiable*. (Racine.)

— Fig. Qui ne peut s'assouvir, se rassasier. Être insatiable de gloire, de richesses. Insatiable de louanges. Insatiable d'honneurs. Caius César, homme *insatiable* de l'effusion du sang humain. (Malherbe.) Je découvre sur la terre un homme avide, *insatiable*, inexorable, qui veut, aux dépens de tout ce qui se trouvera sur son chemin, et à sa rencontre, et quoi qu'il en puisse coûter aux autres, pourvoir à lui seul, grossir sa fortune et regorger de biens. (La Bruyère.)

— Substantiv. Celui, celle qui est insatiable.

* **INSATIABLEMENT**, adv. (pron. *ein-ça-ci-a-ble-man*). D'une manière insatiable. Cet homme est insatiablement avide d'honneurs.

INSATIÉTÉ, s. f. (pr. *ein-ça-ci-é-té*). Défaut de satiété.

INSATISFAISANT, ANTE, adj. Qui n'est pas satisfaisant. Les nouvelles que nous avons reçues sont fort insatisfaisantes.

INSATISFAIT, AITE, adj. Qui n'est pas satisfait.

INSATURABLE, adj. 2 g. (rad. *insaturé*). Qui ne peut être saturé. Corps insaturable.

INSATURÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas saturé.

INSAVEUR, s. f. Manque de saveur. L'insaveur de certains fruits, de certaines substances.

* **INSCIEMMENT**, adv. (pr. *ein-ci-a-man* ; du préf. nég. *in*, et de *sciemment*). Sans savoir, involontairement. C'est insciemment qu'il a agi ainsi. Je vous ai nui insciemment.

INSCIENCE, s. f. (radic. *inscient*). Manque de science. Ce livre pourra servir à combattre le désolant pyrrhonisme dans de jeunes esprits nés sous d'heureuses espérances, et cette *inscience* meurtrière qui desenchante la vie ou la précipite dans les plus brutales intempérances. (Virey.)

INSCIENT, ENTE, adj. (ét. lat., *inscicns*, qui ne sait pas ; de *in*, nég., et *scire*, savoir). Qui ne sent pas, ne sait pas ; qui ne se rend pas compte de.

INSCRIPTEUR, TRICE, adj. Qui inscrit.

INSCRIPTIBLE, adj. 2 g. Que l'on peut inscrire. Nom inscriptible sur une liste, un registre.

— Géom. Qui peut être inscrit dans un cercle, dans une sphère. Les polygones réguliers sont inscriptibles au cercle. Tous les triangles sont inscriptibles.

* **INSCRIPTION**, s. f. (pr. *ein-skrip-cion* ; ét. lat., *inscriptio* ; de *inscribere*, inscrire). Caractères gravés ou tracés sur le cuivre, sur le bronze, sur le marbre, sur la pierre, etc., soit pour conserver la mémoire d'une personne ou d'un événement, soit pour indiquer la destination d'un édifice, etc. Inscription en lettres d'or. Monument chargé d'inscriptions. Une inscription fut gravée sur son tombeau. Inscriptions hiéroglyphiques. Déchiffrer une inscription. Le sens d'une inscription. L'inscription d'un arc de triomphe, d'une fontaine, d'un tombeau. Inscriptions cunéiformes. Inscription grecque, latine. Le temple de Delphes avait pour inscription cette maxime : Connais-toi toi-même. C'est par les inscriptions que nous sont parvenus les plus anciens et les plus irrécusables témoignages de l'histoire, même quelquefois les seuls qui nous restent de la langue des anciens peuples. Les *inscriptions* des pyramides n'étaient pas moins nobles que l'ouvrage. (Bossuet.) Hérodote a vu dans l'Asie Mineure, d'une mer à l'autre, les monuments de ses victoires, avec les superbes *inscriptions* de Sésostris, roi des rois et seigneur des seigneurs. (Id.) Les modernes ont formé, d'après quelques *inscriptions* anciennes, une sorte de style lapidaire qui semble tenir le milieu entre celui de la poésie et de la prose. (Le Batteux.) Parfois les murs représentent des damnés dans les flammes, et une *inscription* conseille aux vivants de prendre garde à eux. (H. Taine.)

— Courte indication d'un avis écrit, imprimé, peint, etc., qu'on place dans un lieu apparent, pour servir d'instruction, de renseignement. On a placé des inscriptions à tous les carrefours de la forêt, pour indiquer les routes. Mettre une inscription dans un endroit pour avertir les gens de n'y pas passer.

— Enregistrement d'un nom, d'une qualité, d'un droit ou de quelque autre chose sur des registres établis pour cet objet. Résultat de cette action. Requérir son inscription sur les listes électorales. Inscription de l'acte de décès.

— Particulièrement, Inscription d'un étudiant sur le registre de la faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. Il a pris ses inscriptions en droit, en médecine. Prendre sa première, sa seconde, sa troisième inscription. Il a perdu une inscription pour avoir manqué trop souvent aux cours. Il a toutes ses inscriptions. Il ne lui manque plus qu'une inscription.

— *Inscription sur le grand-livre de la dette publique*, ou simplement, *inscription sur le grand-livre*. Titre d'une rente due par le Trésor. Avoir dix, quinze mille francs de rente en inscriptions sur le grand-livre.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres*. V. ACADEMIE.

— Féod. Sorte d'accusation qui était reçue sous la condition que l'accusateur se soumît à la peine du talion dans le cas où les faits ne seraient pas prouvés.

— Hist. *Inscription civique*. Inscription sur les registres de la municipalité que l'on exigeait en 1791 de tout citoyen âgé de 21 ans. En prenant l'inscription civique, on prêtait le serment civique, et l'on entrait dans la garde nationale.

— Jurispr. *Inscription de faux*. Acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce produite dans un procès est fausse ou falsifiée. Il a formé une inscription de faux. Inscription de

faux incident. Inscription de faux principal. ‖ *Inscription hypothécaire.* Déclaration faite par un créancier, sur un registre public, de l'hypothèque qu'il a sur les biens de son débiteur. Prendre, requérir une inscription hypothécaire. Bordereau, certificat d'une inscription. Radiation, réduction d'inscription. L'inscription conserve l'hypothèque pendant dix ans. *L'inscription* a pour objet la manifestation de l'hypothèque aux yeux des tiers. (De Chabrol Chaméane.) ‖ *Inscription d'office.* Inscription que le conservateur des hypothèques est tenu de prendre dans certain cas déterminé, indépendamment de toute réquisition.

— Mar. *Inscription maritime.* Enregistrement au bureau des classes de ceux qui peuvent être requis pour le service de la marine. C'est le mode particulier de recrutement pour la marine de l'État.

—Syn. comp. INSCRIPTION, ÉCRITEAU. V. ÉCRITEAU.

*** INSCRIRE**, v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *inscribere*; fait de *in*, sur, et *scribere*, écrire). Se conjugue comme *Écrire*. Écrire le nom de quelqu'un, prendre note, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. Inscrire quelqu'un au rôle des contributions. Inscrire quelqu'un sur la liste des candidats, sur la liste des souscripteurs. Il s'est fait inscrire. Je l'ai inscrit sur mes tablettes. Il inscrit, jour pour jour, sur un registre, toutes ses opérations commerciales, toutes ses recettes et dépenses. Inscrire un bordereau, une créance, un droit hypothécaire. Inscrire une rente au grand-livre.

— Mettre une inscription. Inscrire une maxime sur un monument. Il a inscrit son nom sur le haut de la colonne. Beaucoup de personnes ont inscrit leurs noms sur les murailles de ce monument.

— Fig. *Inscrire son nom au temple de Mémoire, au temple de la gloire, dans les fastes de la gloire.* Se rendre célèbre par ses exploits guerriers, par ses écrits, par des travaux scientifiques.

— Mathém. *Inscrire une figure dans une autre.* Tracer, dans l'intérieur d'une figure géométrique, une autre figure qui en touche le contour intérieurement. Inscrire un triangle, un rectangle dans un cercle. Inscrire un cercle dans un carré.

— Fig. A force d'*inscrire* tous mes désirs dans cette île, je formai celui de n'en point sortir. (J.-J. Rousseau.)

— S'INSCRIRE, v. pron. Inscrire ou faire inscrire son nom sur une liste, sur un registre. Je m'inscrirai sur la liste des souscripteurs. S'inscrire sur les registres de la faculté de médecine, de droit, etc. Il s'est inscrit sur la liste des orateurs pour parler en faveur de la proposition, contre la proposition.

— Être inscrit. Sur leurs tables de mort déjà leur nom s'*inscrit*. (Delille.)

— Jurispr. Prendre une inscription.

— Mathém. Être inscrit. Le triangle peut s'inscrire dans le cercle.

— Fig. Dans la courbe de la Garonne, s'*inscrit*, non sans quelque grâce, le beau torrent de l'Adour. (Michelet.)

— Prat. *S'inscrire en faux.* Soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fausse. Il s'est inscrit en faux contre ce billet, contre ce testament.

— Par extens., dans le langage ordinaire, Nier quelque proposition qu'une personne allègue. Je m'inscris en faux contre ce que vous dites.

INSCRIT, ITE, part. pass. du v. Inscrire. S'empl. adj. Dette inscrite. Orateurs inscrits. Créancier inscrit.

— Écrit sur. Médaille qui porte inscrits dans sa légende les noms et titres d'un empereur romain.

— Géom. *Figure inscrite dans une autre.* Celle dont le sommet de tous les angles touche le périmètre de cette autre.

— Polit. *Orateur inscrit.* Membre d'une assemblée qui a fait inscrire son nom pour prendre rang, afin de parler sur une question.

— Sport. Se dit d'un cheval dont le nom figure sur le programme officiel d'une course.

— INSCRIT, s. m. Mar. Homme faisant partie de l'inscription maritime. ‖ *Inscrit provisoire.* Homme porté à titre provisoire sur le registre de l'inscription maritime.

INSCRIVANT, part. prés. du v. Inscrire. Une femme inscrivant sa dépense sur un carnet.

INSCRIVANT, ANTE, s. Jurispr. Celui, celle qui demande à son profit l'inscription d'une hypothèque.

INSCRUTABILITÉ, s. f. (radic. *inscrutable*). État, qualité de ce qui ne peut être scruté. L'inscrutabilité des desseins de Dieu.

*** INSCRUTABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inscrutabilis*; fait de *in*, négatif, et de *scrutari*, scruter, sonder, rechercher). Impénétrable, qui ne peut être compris par l'esprit humain. Il n'est guère d'usage que dans le style de l'Écriture. Les desseins de Dieu sont inscrutables. Le cœur de l'homme est inscrutable.

INSCRUTABLEMENT, adv. D'une manière impénétrable, inscrutable.

INSCRUTÉ, ÉE, adj. Qu'on n'a pas scruté.

*** INSÇU (À L')**. V. INSU.

INSCULPATION, s. f. (pr. *ein-skul-pa-cion* Action d'inscalper.

INSCULPER, v. a. 1re conj. (étym. lat., *in*, dans; *sculpere*, graver). Frapper l'empreinte d'un poinçon gravé sur un métal quelconque.

INSE, Mar. V. HINSE.

INSÉCABILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est insécable.

*** INSÉCABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, négat.; *secare*, couper). Que l'on ne peut partager. Un point, une ligne insécable. Newton croyait aux atomes *insécables*, indestructibles. (Voltaire.)

INSECOUABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut secouer, dont on ne saurait se débarrasser. Il vint un Grégoire IX, ennemi des empereurs et des rois, qui, par un décret, fit du mariage un joug *insecouable*. (Volt.)

INSECOURABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être secouru.

INSECOURU, UE, adj. Qui n'a pas de secours. Il mourut inscouru.

*** INSECTE**, s. m. (ét. lat., *insectum*; formé de *in*, en, et *secare*, couper, parce qu'il est divisé en segments). Entom. Nom qu'on a donné pendant longtemps aux animaux privés d'un squelette intérieur, et qui, depuis Linné, s'applique uniquement aux invertébrés, dont le corps est divisé en segments et pourvu de six pattes, à l'état parfait. Les insectes sont des articulés, à respiration aérienne, dont le corps se compose de trois parties distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen. La tête porte à sa partie supérieure les yeux et les antennes, et a sa partie inférieure, autour de la bouche, trois paires d'appendices destinés à la mastication. Les organes de la bouche sont : la lèvre supérieure ou labre, les mâchoires supérieures ou mandibules, les mâchoires inférieures avec palpes et la lèvre inférieure ; cette disposition n'appartient qu'aux insectes broyeurs. Ceux qui se nourrissent de liquides présentent des transformations remarquables des organes masticateurs : tantôt les mâchoires et la lèvre inférieure s'allongent pour sucer et lécher le liquide, ou bien se transforment en une trompe articulée avec stylets aigus formant ainsi un appareil de succion. Le thorax est formé de trois anneaux qui ont reçu un nom : l'antérieur ou *prothorax* porte une paire de pattes; on le nomme aussi *corselet*; le second, *mésothorax*, et le troisième, *métathorax*, sont toujours soudés et munis chacun d'une paire de pattes au-dessous et généralement d'une paire d'ailes au-dessus. Les pattes comprennent plusieurs articles : la *hanche*, la *cuisse*, la *jambe* et le *tarse*, qui se termine par une griffe. L'insecte s'appelle *trimère* s'il a trois tarses, *tétramère* s'il en a quatre et *pentamère* s'il en a cinq, etc. Les ailes sont constituées par une membrane très mince, supportée par un squelette solide avec nervures ; si l'insecte porte quatre ailes, on dit qu'il est *tétraptère*; si le mésothorax porte seul des ailes, l'insecte est dit *diptère*; il est dit *aptère*, s'il y a absence d'ailes. L'abdomen, composé de neuf anneaux au plus, ne porte généralement pas d'appendices locomoteurs. Beaucoup de femelles ont à leur dernier anneau des tarières et des glandes accessoires. Comme les amphibiens, les insectes passent, dans le cours de leur vie, par plusieurs stades successifs ou

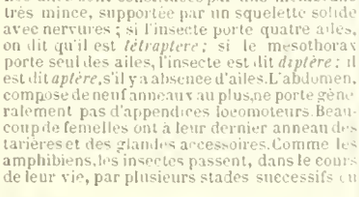

Insecte : Coccinelle ; *a*, larve ; *b*, nymphe ; *c*, insecte parfait.

métamorphoses. On distingue deux sortes de métamorphoses : 1° les insectes à demi-métamorphose sortent de l'œuf avec la forme générale du corps et quelques organes de moins, ou encore avec des organes modifiés pour un genre de vie différent de celui qu'ils auront ; 2° les insectes à métamorphose complète passent par trois états, qui sont l'état de *larve* ou de *chenille*, l'état de *nymphe* ou de *chrysalide* et l'*état parfait* caractérisé par l'apparition des ailes et des pattes. La classification des insectes repose surtout sur la présence ou l'absence des ailes, sur le nombre et les modifications de ces appendices ; de là résulte la division en *tétraptères*, *diptères* et *aptères*. A leur tour, les tétraptères se divisent en *hyménoptères*, *coléoptères*, *orthoptères*, *névroptères*, *lépidoptères*. Insecte mâle. Insecte femelle. Les œufs d'un insecte. Les larves d'un insecte. Les yeux d'un insecte. Les antennes, la bouche, le tronc, l'abdomen d'un insecte. Les stigmates, les appendices divers d'un insecte. La nymphe d'un insecte. Le labre, les mandibules, les mâchoires, les levres d'un insecte. Les mœurs des insectes. Une preuve que les *insectes* respirent, c'est qu'on les fait périr sur-le-champ si l'on frotte leurs trachées d'huile qui en bouche les ouvertures. (Bible St-P.) Livrés à tout ce qui s'agite et se succède autour de nous, nous sommes ce que nous font le calme, l'ombre, le bruit d'un *insecte*, l'odeur émanée d'une herbe. (Sénancour. Le vol d'un *insecte* qui traverse les airs suffit pour me persuader. (X. de Maistre.) On doit à l'intéressante famille des *insectes* le miel, la poudre cipsastique, la laque, la cochenille et une foule d'autres produits aussi utils. (L. Grima et le Caux.

Toi-même, *insecte* impur, quand tu me développes
Les étonnants ressorts de tes longs tele[illegible]
L. Racine.

— Dans le langage ordinaire, Petit animal invertébré de très petite taille.

— La Fontaine l'a même dit d'un serpent :

Il vous prend sa compagne, il vous tranche la [illegible]
Il faut tous les serpents de deux en [illegible]
Un [illegible], l'autre est [illegible] tête.
L'*insecte*, saillissant, s'élève en sa retraite,
Mais il ne perd pas l'ennemi.

— Fam. Personne méprisable et qui cherche à nuire. Ces *insectes* de la société qui ne sont aperçus que parce qu'ils piquent. (Voltaire.)

— *Insecte* a été du féminin. Cette *insecte*, qui crie assez haut d'elle-même, fait encore plus de bruit quand on la touche. (D'Alembert.)

*** INSECTICIDE**, adj. 2 g. et lat., *insectum*, insecte; *cædo*, je tue). Qui détruit, qui tue les insectes. Le quinquina, qui est *insecticide*, fit disparaître, en même temps que les poux, la fièvre et la névralgie dont ces poux étaient la cause première. (Rasp.)

— INSECTICIDE, s. m. Préparation destinée à détruire les insectes. Un bon insecticide. Un insecticide sans vertu.

INSECTIER, s. m. pr. *ein-sek-ti-é*. Entom. Casier préparé pour conserver les insectes. Grand, beau, superbe insectier.

INSECTIFÈRE, adj. 2 g. et lat., *insectum*, insecte; *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui produit des insectes. Se dit du succin, quand il contient des insectes fossiles emprisonnés.

INSECTIVORE, adj. 2 g. étym. lat., *insectum*, insecte; *vorare*, je ronge. Entom. Qui mange des insectes, qui vit aux dépens d'autres insectes. — INSECTIVORES, s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes hyménoptères comprenant ceux dont les larves se développent dans l'intérieur du corps d'autres insectes, aux dépens desquels ils vivent.

*** INSECTIVORE**, adj. 2 g. (ét. lat., *insectum*, insecte; *vorare*, je dévore). Zool. Qui vit principalement ou exclusivement d'insectes. Animal insectivore. Oiseau insectivore. Poisson insectivore. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux sont insectivores. Les oiseaux *insectivores* ont le bec court, arrondi, tranchant; la fourche et l'échancrure de la mandibule supérieure est encore une disposition qui leur est particulière. (Guérin.)

— Dans un sens plus restreint, Se dit d'une famille de mammifères carnassiers, comprenant les taupes, les musaraignes, les desmans, les hérissons et les tupaïas, et d'un ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent principalement ou exclusivement d'insectes, tels que les gobe-mouches, merles, becs-lins ou sylvies, troglodytes, roitelets, becs-grosses-bonnettes.

— S'emploie substantiv., surtout dans ces deux derniers sens. Un insectivore. Les insectivores.

INSECTOLOGIE, s. f. étym. lat. *insectum*, insecte ; gr. *λογος*, discours). Zool. Science qui traite des insectes. On dit plus souvent *entomologie*.

INSECTOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte à l'insectologie.

INSECTOLOGISTE, s. m. Savant qui étudie l'insectologie, ou mieux l'entomologie.

INSECTOLOGUE, s. m. Syn. d'ENTOMOLOGISTE, et autrefois d'INSECTOLOGISTE.

INSECTO-MORTIFÈRE, adj. 2 g. Se dit des substances que l'on vend comme propres à faire mourir les insectes.

— Subst. Des insecto-mortifères.

— On dit mieux *insecticide*.

IN SÆCULA SÆCULORUM Formule latine signifiant *dans les siècles des siècles*, qui est fréquemment employée dans la liturgie romaine. Elle est passée dans le langage usuel, où elle signifie Pour toujours. Vous les rendrez ridicules *in sæcula sæculorum*. Voltaire

*** INSÉCURITÉ**, s. f. Manque de sécurité.

INSÉCUTEUR, s. m. (ét. lat., *insecutor*, celui qui suit). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait contre un retiaire. ‖ Gladiateur qui prenait la place de celui qui venait d'être tué.

INSÉDUCTIBLE, adj. 2 g. et fr., *in*, nég., et *séductible*). Qu'on ne peut séduire. Il ne pense pas qu'elle soit *inséductible*, mais il croit qu'elle se tuerait le lendemain de sa faute. (Stendhal.)

*** IN-SEIZE**, adj. 2 g. Imprim. et Libr. Se dit du format où la feuille est pliée en seize feuillets ou trente-deux pages, et des livres qui ont ce format. Format in-seize. Volume in-seize.

— Substantiv. Un in-seize. L'*in-seize* ne s'emploie que rarement. Acad. ‖ Pl., des *in-seize*.

— Par abréviation on écrit aussi in-16.

INSÉMINATION, s. f. (pron. *ein-cé-mi-na-cion*; ét. lat., *in*, dans; *seminare*, semer). Superst. Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait autrefois guérir les maladies. Pour accomplir l'insémination, on imprégnait une terre grasse du pus de la plaie, puis on semait dans cette terre une plante dont les propriétés convenaient à la maladie ; on arrosait avec l'eau qui avait baigné la partie malade.

INSENESCENCE, s. f. (ét. lat., *in*, négatif; *senescere*, vieillir. Physiol. Caractère des choses qui ne peuvent vieillir.

*** INSENSÉ, ÉE**, adj. Qui a perdu le sens, qui a l'esprit aliéné. Un homme insensé. Une femme insensée.

— Par extens. Qui n'a pas de bon sens, de raison. En croirez-vous, mad[illegible], une fille *insensée*? Racine. Se dit seulement dans les discours, *insensés* dans les ouvrages. Mass. Jamais le mouvement de ces populations *insensées* qui se précipitent les unes sur les autres en se disputant de sottes chimères n'occupera mon cœur. (Ch. Nodier.)

— Se dit des choses qui ne sont pas conformes à la raison, au bon sens. Discours insensés. Action, conduite, entreprise insensée. C'est un propos insensé. Passion insensée. Désir insensé. Maxime insensée. Plusieurs *insensés* établissements, la vie de l'honnête femme est un combat perpétuel contre elle-même; il est juste que ce sexe partage [illegible] peines aux quels nous a causés. (J.-J. Rousseau.) Voltaire enrôla tous les amours propres dans cette ligue *insensée*. (Chateaubr.) On se rangea tumultueusement autour de Kléber, et on répéta tout haut avec lui que la conquête de l'Égypte était une entreprise *insensée*, à laquelle il allait renoncer le plus tôt possible. (Thiers.)

Le ciel connaît, seigneur, le fond de ma pensée,
Je ne me flatte point d'une gloire insensée. (Racine.)
Que de chimères insensées,
Dont je saurais ici la douceur ! (Piron.)

— *Insensé de.* Je connais mieux combien il est *insensé* de chercher dans l'égarement de son cœur un repos qu'on ne trouve que dans la sagesse. (J.-J. Rouss.)

— Substantiv., en parlant des personnes. Courir comme un insensé. Parler comme un insensé. Vous êtes un insensé. Jeune *insensé*, que faites-vous? (Acad.) Il se disait, l'*insensé*! qu'il lui devait tout. (Mérimée.) Il faut que je sois un véritable *insensé* pour l'aimer. (L. Ohnet.)

O le méchant esprit qui le voyait bien de lui
De ce grand *insensé* l'irréprochable ennui ! (Voltaire.)

INSENSEMENT, adv. A la façon d'un insensé. Parler, agir insensement.

INSENSIBILISATEUR, s. m. (radic. *insensibiliser*). Méd. Ce qui produit l'insensibilité.

INSENSIBILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Insensibiliser. S'empl. adjectiv. Qui est rendu insensible.

INSENSIBILISER, v. a. 1re conj. Physiol. Enlever la sensibilité, rendre insensible.

*** INSENSIBILITÉ**, s. f. (radic. *insensible*). Perte ou absence de la sensibilité; elle a souvent lieu dans les affections cérébrales. L'insensibilité peut s'étendre à toutes les parties, ou être bornée à quelques unes. J'étais dans cet état de faiblesse et d'*insensibilité* entre la mort et la vie. (Volt.) L'*insensibilité* est naturelle dans quelques organes, dans les os, les cartilages, par exemple; elle n'est survenue qu'accidentellement dans d'autres. (Chomel.)

— Dans le sens moral. Il faudrait avoir beaucoup d'insensibilité pour n'être pas touché d'un tel malheur. L'*insensibilité* aux reproches est moins la marque de l'innocence que celle de l'endurcissement. (Acad.) L'*insensibilité* des gens du monde est moins barbare que leur commisération. (J.-J. Rouss.) J'ai senti que la douce influence de cette âme expansive irradiait autour d'elle et triomphait de l'*insensibilité* même. (Id.) Une immense passivité de fatigue et d'écrasement lui donnait, pour tout, une espèce d'effrayante *insensibilité*. (De Gonc.)

— Particulièrement, Indifférence, mépris de l'amour.

*** INSENSIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *insensibilis*; de *in*, priv., et de *sensibilis*, sensible). Qui est privé de sensibilité. Qui ne peut éprouver de sensation. Une matière insensible et inerte. Les végétaux, quoique pourvus d'organes, paraissent insensibles.

Ossements desséchés, *insensible* poussière,
Levez-vous, recevez la vie et la lumière. (Lavaart.)

— Plus ordinairement, Qui ne sent point, qui ne reçoit point l'impression que l'objet doit faire sur les sens. Il est insensible au froid et au chaud. Le froid rend insensible. On le croirait insensible, tant il supporte patiemment ses douleurs. Rien n'est *insensible* dans la nature. (A. Martin.)

— Dans le sens moral, Être insensible aux plaintes, aux souffrances de quelqu'un. Avoir l'âme dure et insensible. Les longues et perpétuelles afflictions l'ont rendu insensible. Être insensible aux louanges, aux reproches. Il faut s'armer de patience en cette vie, tâcher d'être aussi *insensible* aux traverses que nos cœurs sont ouverts aux charmes de l'amitié. (Fénel.) Comment cette âme si sensible serait-elle *insensible* aux plaisirs? (J.-J. Rouss.)

— Se dit particulièrement d'une personne qui n'est pas sensible à l'amour. Cette femme est insensible à l'amour. Une femme *insensible* est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer. (La Bruy.)

— *Insensible à.*

Insensible à la vie, *insensible* à la mort,
Il ne sait quand il veille, il ne sait quand il dort.
L. Racine.

— Qui ne tombe pas sous les sens, qui échappe à l'appréciation des sens ; qui est imperceptible, qu'on ne connaît que difficilement, ou même dont on ne peut s'apercevoir. Le mouvement de l'aiguille d'une horloge, de l'ombre d'un cadran est insensible. La différence entre

deux objets est quelquefois insensible. Un remède qui agit par transpiration insensible. Des nuances presque insensibles. On dit du pouls qu'il devient *insensible*. (Chomel. La fin de la vie n'arrive jamais que par nuances souvent *insensibles*. (Buff.)

— Manèg. On dit qu'un cheval a la bouche *insensible* quand il ne sent pas l'effet du mors.

— Substantiv. Personne insensible, dans le sens moral, et particulièrement. Celui, celle qui n'est point sensible à l'amour. C'est un *insensible*. (Acad. Que tout aime à présent, l'*insensible* n'est plus. La Font. (Ne m'accusez pas d'être un farouche et un *insensible*. (Racine.)

Ciel ! comme il m'égaulait par combien de détours
L'*insensible* a lor grimps rélude mes discours ! (Diac.)

* **INSENSIBLEMENT**, adv. (rad. *insensible*). Peu à peu, d'une manière peu sensible, qui se connaît difficilement par les sens ou par l'esprit. L'eau creuse insensiblement les pierres. Les abus croissent insensiblement dans les grandes administrations. On s'habitue insensiblement à faire une chose. Je me laisse emporter *insensiblement* à la tentation de parler de vous. (Racine.) Depuis longtemps je pleurais la meilleure des mères, qu'une langueur mortelle consumait *insensiblement*. (J.-J. Rouss. L'ordre que je me suis prescrit m'a *insensiblement* amené au moment de rendre à l'odorat les droits qui lui appartiennent. Brillat-Sav.) Je m'assoupis *insensiblement* pendant que l'eau chauffait. (X. de Maistre.)

INSÉPARABILITÉ, s. f. Etat de ce qui est inséparable, de ce qui ne peut être séparé. L'inséparabilité des trois personnes divines.

* **INSÉPARABLE**, adj. (étym. lat., *inseparabilis*; de *in*, nég., et *separare*, séparer). Qui ne peut être séparé. La chaleur est inséparable du feu, comme le froid est inséparable de la glace. L'ombre est inséparable du corps. Deux corps inséparables l'un de l'autre. Ce droit est inséparable de la couronne. Le remords est inséparable du crime. Le vice le plus inhérent, si je puis parler de la sorte, et le plus *inséparable* des choses humaines, c'est leur propre caducité. (Boss.) La sottise et la vanité sont compagnes *inséparables*! (Beaum. Il manqua à la délicatesse, qu'on dit *inséparable* du véritable amour. (Volt. Les calamités *inséparables* de la guerre. (Raynal.)

— Se dit, par exagération, des personnes qui sont souvent ensemble, qui se quittent rarement. Deux amis inséparables. Ils sont inséparables. Ils sont devenus inséparables.

— *Inséparable d'avec*. Les maladies sont vices invétérés et endurcis, comme sont l'avarice et l'ambition trop grande, qu'and avec le temps elles ont pris tant de pouvoir sur un homme qu'elles semblent *inséparables* d'avec lui ! (Malherbe.)

— Gramm. *Particules, préfixes inséparables*. Particules, préfixes qui ne s'emploient que dans la composition de certains mots, comme *in* dans inséparable, *dé* dans détruire, etc.

— Substantiv. Ce sont deux *inséparables*. (Acad. Cette acception est familière.

— Gramm. *Inséparable*. s. m. Préfixe inséparable.

— **INSÉPARABLES**, s. f. pl. Ornith. Nom vulgaire des perruches ondulées qui vivent par couple et meurent si on les sépare.

* **INSÉPARABLEMENT**, adv. D'une manière inséparable. Être unis inséparablement. Ils sont inséparablement unis.

INSÉPARÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas séparé. Qui n'a pas été séparé.

INSÉRABLE, adj. 2 g. Qui peut être inséré. Cet article nous paraît insérable.

INSÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Insérer. S'emploie adjectiv. Annonces insérées dans un journal. Feuillet inséré dans un livre. Ces vers ne sont pas de tel auteur, ils ont été mal à propos *insérés* dans son poème. (Acad. Les Othons firent diverses constitutions générales qu'on trouve *insérées* aux lois des Lombards. (Montesquieu.)

— Bot. Qui est fixé sur. Étamines insérées sur l'ovaire. Feuilles insérées sur la tige.

* **INSÉRER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *inserere*; forme de *in*, dans, *sero*, j'attache). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'insère, tu inseres, il insere. J'insérerai, tu inséreras. J'insérerais*. Mettre dans, parmi, ajouter, introduire, faire entrer. Insérer un chiffre, un feuillet dans un livre. Insérer une branche, un bourgeon, un œil dans la fente d'une greffe. Insérer le virus sous la peau.

— Par extens. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit, des actes, des contrats, de certaines publications, etc. On a inséré cette anecdote dans un recueil. Cette singularité a été insérée tout au long. Insérer une clause dans un testament, dans un contrat. Insérer une annonce, un article dans un journal. On a inséré cette ordonnance au *Bulletin des lois*. J'y ai *inséré* tout ce qui pouvait mettre en jour les mœurs et les sentiments de ce prince. (Racine.)

— Se disait pour Appliquer, donner comme autorité. Montaigne a dit en parlant de Caton : On le promène et l'*insère* à toutes les opinions que le monde reçoit.

— **S'INSÉRER**, v. pron. Être inséré. Cet article ne doit pas s'insérer dans tel journal.

— Se mettre dans, se jeter dans, s'abandonner. Combien de fois embrouillons-nous notre esprit, et nous *insérons* en des passions fantastiques ! (Mont.)

— Hist. nat. Se rattacher sur, se joindre à. Son canal, qui se croise avec le canal hépatique, va s'*inserer* plus haut que celui-ci dans le duodénum. (Buff.)

* **INSERMENTÉ**, adj. m. (du préf. nèg. *in*, et de *serment*). Hist. Se dit des prêtres qui refusèrent de prêter le serment civique à l'époque où la constitution civile du clergé fut proclamée. Les prêtres insermentés.

— Substantiv. Un insermenté.

* **INSERTION**, s. f. (pr. *ein-cer-cion*). Action par laquelle on insère ; résultat de cette action. L'insertion du vaccin sous l'épiderme. L'insertion d'une annonce dans un journal. L'insertion d'une note. L'insertion d'une clause dans un contrat. L'insertion a été demandée.

— Anat. Attache d'une partie sur une autre. Les insertions se font principalement sur les os, les cartilages et les organes fibreux. L'insertion des fibres musculaires sur un tendon. L'insertion d'un tendon, d'une aponévrose, d'un ligament sur un cartilage, sur un os. || *Point d'insertion*. Point ou un muscle pénètre entre deux autres muscles, sous lesquels ou sous l'un desquels il a son attache. Les points d'insertion sont ceux ou les formes se prononcent le plus fortement. Le dessinateur doit les connaître et les accuser. || *Insertion vicieuse du placenta*. Fixation du placenta non au fond ou sur les faces de l'utérus, mais sur l'orifice même du col utérin ou dans son voisinage.

— Bot. Attache de la corolle, des étamines, des feuilles, du pistil, sur un point déterminé d'un végétal. || Manière dont se fait cette attache.

— Gramm. Syn. d'ÉPENTHÈSE.

— Mathém. Dans une progression, Action de déterminer les termes inconnus entre deux termes connus.

— Méd. Action d'inoculer, d'introduire une chose dans une autre. L'insertion d'un virus, de la vaccine, de la variole.

INSERVABLE, adj. 2 g. Néol. Qui ne peut être servi, qui n'est pas digne d'être servi ; qui n'est pas présentable.

INSERVIABLE, adj. 2 g. (de *in*, négatif, et *serviable*). Qui n'est pas serviable, qui n'aime pas à rendre service. C'est l'homme le plus inserviable que je connaisse.

INSERVILITÉ, s. f. Manque de servilité.

INSESSION, s. f. (ét. lat., *insessio*; dér. de *insidere*, s'asseoir). Medec. Bain de vapeur que l'on prend assis sur une chaise percée, au-dessous de laquelle on a placé un vase rempli de la décoction chaude de quelque plante.

INSEXÉ, ÉE, adj. (de *in*, priv., et de *sexe*). Bot. Qui est sans sexe. Certaines fleurs sont *insexées*. (H. Cloquet.)

INSIDIATEUR, TRICE, adj. (du lat. *insidiator*, même signif.). Qui tend des embûches.

— **INSIDIATEUR**, s. m. Celui qui tend des embûches.

— Antiq. milit. Soldat de l'empire romain et du Bas Empire qui combattait en embuscade.

INSIDIATION, s. f. (pr. *ein-ci-di-a-cion*; rad. *insidiateur*). Action de dresser des embûches.

* **INSIDIEUSEMENT**, adv. D'une manière insidieuse et qui tend à surprendre. Il me l'avait insidieusement offert.

* **INSIDIEUX, EUSE**, adj. (ét. lat., *insidiosus*; de *insidiæ*, embûches). Qui tend ou qui cherche à surprendre quelqu'un. Homme insidieux. Présent, esprit insidieux. Questions insidieuses. Des caresses insidieuses. Vous sentez tout ce qu'il y a d'*insidieux* dans ce projet ? (D'Alembert.)

Ce nectar, de l'amour ministre *insidieux*,
Bien loin de les éteindre, aiguillonnait mes feux.
(A. Chénier.)

— Pathol. *Fièvre insidieuse*. Fièvre qui sous une bénignité apparente cache un très grand et très prochain danger. Les fièvres *insidieuses* appartiennent aux fièvres pernicieuses. (Chomel.)

* **INSIGNE**, adj. 2 g. (étym. lat., *insignis*; forme de *in*, dans, sur, et de *signum*, signe). Signalé, remarquable. Bonheur insigne. Grâce insigne. Malheur insigne. Hélas ! d'où nous viendra cette *insigne* faveur ? Rac.) Joyeuse, né d'un sang chez les Français *insigne*. (Voltaire.) Gustave III, en France, est intime avec Marmontel, et reçoit comme un honneur *insigne* une visite de Rousseau. (H. Taine.) J'ai eu l'honneur *insigne* de prononcer le panégyrique de la Vierge Marie, en présence du saint-père et de tout le sacré collége. (F. Fabre.)

Et sur la couronne *insigne*
L'or, des feuilles de la vigne
Imitera le feston. (Alex. Dumas.)

— Se prend aussi en mauvaise part. Lâcheté, fausseté insigne. Voleur insigne. Menteur insigne. Insigne calomnie. Faussaire insigne. Il aurait dû périr par un supplice *insigne*. (Volt.) Le grand homme était un *insigne* barbare, qui se grisait horriblement. (Merimée.)

— Se dit particulièrement de quelques églises collégiales qui, sans avoir le privilége des cathédrales, sont cependant supérieures à d'autres collégiales. L'insigne église de...

* **INSIGNE**, s. m. Distinction honorifique, marque extérieure d'une dignité, d'un rang, d'une fonction. La robe ou la toge est l'insigne du juge. Suivant les pays, suivant les temps, les insignes de l'autorité diffèrent. Les insignes de la royauté. Après avoir été la marque du pontificat, le diadème et la couronne sont devenus dès la plus haute antiquité les insignes de la royauté. Le manteau teint de pourpre, chez les Anciens et chez nous, doublé d'hermine, et tour à tour parsemé d'étoiles, d'abeilles ou de fleurs de lis, est encore un insigne du pouvoir des rois. Le costume des membres du clergé, de l'université, des corps savants et de certaines administrations, de même que l'uniforme de l'armée, sont des insignes de professions. Les chanoines ont pour insigne l'aumusse. Les chefs des cohortes barbares arrivèrent, avec les *insignes* de leur grade. (G. Flaubert.)

— Antiq. rom. Nom particulier inscrit ou peint sur la poupe de chaque vaisseau, comme Scylla, le Centaure, etc.

INSIGNÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *insignatus*, marqué). Zool. Qui est marqué d'une tache.

— **INSIGNÉES**, s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides établi aux dépens du genre lycose et comprenant dix-neuf espèces.

* **INSIGNIFIANCE**, s. f. Qualité de ce qui est insignifiant. Il est d'une insignifiance complète. L'insignifiance de tout ce qu'il fait ou dit vous fatigue.

* **INSIGNIFIANT, ANTE**, adj. Qui ne signifie rien, et par extension, Qui est sans importance, sans caractère, insipide. Action, démarche insignifiante. Une phrase insignifiante. Propos insignifiant. Crois-tu qu'elle supportât de s'aller enterrer à la cour de son frère et d'y filer des jours *insignifiants* ? (X. Marm.)

— On le dit en parlant des personnes. C'est un homme tout à fait insignifiant. Il a une physionomie fort insignifiante.

INSILLADON, s. m. (pron. *in-ci-lla-don*, il mouill.). Agric. Sorte d'araire dont on se sert pour tracer les sillons avant le labour.

INSIMULÉ, ÉE, adj. Non simulé.

INSINCÉRITÉ, s. f. Néol. Manque de sincérité.

INSINGLASS, s. m. Comm. Un des noms donnés à la gélose. Insinglass végétal.

INSINUANT, part. près. du v. Insinuer. Qui insinue. Une mère insinuant de bons sentiments à ses enfants.

* **INSINUANT, ANTE**, adj. Qui a l'adresse, le talent d'insinuer quelque chose, de s'insinuer. Homme insinuant. Femme insinuante. Il est fort insinuant. Le ciel ne fit pas les femmes *insinuantes* et persuasives pour devenir acariâtres ; il ne les fit point faibles pour devenir impérieuses. (J.-J. Rouss.)

— On le dit aussi des discours, des manières, etc. Langage, discours insinuant. Air insinuant. Manières insinuantes.

— Au propre, Qui pénètre. L'eau si fluide, si *insinuante*, si propre à échapper. (Fén.)

— **INSINUANT**, s. m. Pop. Apothicaire.

— **INSINUANTE**, s. f. Pop. Seringue.

INSINUATEUR, TRICE, s. (rad. *insinuer*). Celui, celle qui fait des insinuations.

INSINUATIF, IVE, adj. Qui peut être insinué. Un petit clystère *insinuatif*, préparatif et rémollient. (Mol.)

— Fig. Paroles insinuatives. Discours insinuatifs.

— **INSINUATIF**, s. m. Hist. ecclés. Cadeau offert par les clercs à l'évêque le jour de son installation.

* **INSINUATION**, s. f. (pr. *ein-ci-nu-a-cion*). Action d'insinuer, d'introduire doucement et adroitement quelque chose. L'insinuation de la sonde dans une plaie. L'*insinuation* de l'aliment dans les parties qui le reçoivent. (Boss.)

— Fig. Adresse dans le langage, par laquelle on insinue quelque chose. Vous avez de la tête, du jugement, du discernement, de l'*insinuation*. (Mme de Sevig.) On remarquait dans les deux princesses les mêmes *insinuations* dans les entretiens. (Boss.)

— S'emploie aussi pour désigner l'adresse déployée dans les manières, dans l'attitude, dans certains procédés. Pomatowski les soutenait les demandes de Charles XII par le crédit qu'il savait se donner ; l'*insinuation* réussit partout : il ne paraissait vêtu qu'à la turque. (Voltaire.)

— Paroles dites avec insinuation. Une insinuation adroite, malveillante, perfide. Il se rendit en poste auprès du czar, et ses *insinuations* prévalurent plus que jamais auprès de ce prince. (Volt.) Frédegonde saisit le moment pour envenimer par des *insinuations* perfides la conduite imprudente du jeune homme. (A. Thierry.)

— Anc. jurispr. Enregistrement des actes qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés. La transcription au bureau des hypothèques est dans la nouvelle législation ce que l'insinuation était dans l'ancienne.

— Dr. can. Espèce de déclaration de leurs noms et surnoms que les gradués devaient faire tous les ans à leurs collateurs. Lorsqu'un gradué manquait à l'insinuation, il perdait son droit pour l'année courante, sauf à le recouvrer ensuite après l'accomplissement de cette formalité.

— Hist. eccles. Nomination d'un clerc dans le personnel d'une paroisse. || *Insinuation ecclésiastique*. Enregistrement des actes qui concernaient les matières bénéficiales. Greffe des insinuations ecclésiastiques.

— Rhétor. Figure du discours qui consiste à employer une forme douce, habile et pénétrante, pour se glisser adroitement dans les esprits, et s'attirer dès l'abord la bienveillance de l'auditoire. Exorde par insinuation. Si l'auditoire est prévenu contre l'orateur ou contre la cause qu'il doit plaider, c'est alors que l'*insinuation* est plus difficile, comme plus nécessaire. (Champagnac.) L'*insinuation*, ainsi qu'on l'a remarqué, est comme ces digues flexibles et puissantes qui résistent par leur souplesse même. (Id.)

INSINUÉ, ÉE, part. pass. du v. Insinuer. S'empl. adjectiv. Calomnie insinuée. Proposition insinuée dans l'esprit des auditeurs.

— Au propre, Introduit. Clef insinuée dans une serrure.

* **INSINUER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *insinuare*; formé de *in*, dans ; *sinus*, sein. *J'insinue, nous insinuons. J'insinuais, nous insinuions, vous insinuiez. Que j'insinue, que nous insinuions, que vous insinuiez*. Introduire doucement et adroitement quelque chose. Insinuer le doigt, une sonde dans une plaie.

— Fig. Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit. Insinuer doucement quelque chose à quelqu'un. Insinuez-lui de bons sentiments. Insinuez-lui cette doctrine. Il a été à propos d'en rendre la représentation agréable, afin que le plaisir pût *insinuer* plus doucement l'utilité. (Corneille.) Nous lui *insinuâmes* discrètement notre désir de savoir à qui nous avions l'obligation d'être si bien reçus. (Volt.) J'ai déjà *insinué* mes sentiments dans les éditions précédentes du siècle de Louis XIV. (Id.) Elle employa tout ce qu'elle avait d'influence sur son mari pour lui *insinuer* dans l'âme un désir de vengeance plus réfléchi. (Aug. Thierry.)

— Dr. can. Se disait absolument en parlant des gradués qui devaient déclarer chaque année leurs noms et surnoms à leurs collateurs. || *Insinuer un clerc*. L'attacher à une paroisse.

— Prat. Enregistrer, faire enregistrer. Insinuer un testament. Faire insinuer une donation.

— Théât. *Insinuer un personnage*. Se disait autrefois pour Faire entendre que tel ou tel personnage paraîtrait dans la pièce. Don Raymond et ce pêcheur ne suivent point la règle que j'ai voulu établir, de n'introduire aucun acteur qui ne fût *insinué* dès le premier acte, ou appelé par quelqu'un de ceux qu'on y a connus. (Corn.)

— **S'INSINUER**, v. pr. Pénétrer peu à peu. L'air s'insinue dans les corps. L'eau s'insinue par les pores du bois par les fentes. Un insecte qui s'insinue dans les chairs. L'eau chargée de particules limoneuses s'est *insinuée* par infiltration, et a déposé avec ces particules les éléments nécessaires à la composition de la pyrite. (Buff.)

— Par extens. Après les guerres médiques, la flûte chez Bacchus s'*insinua* dans les fêtes et les sacrifices. (P. de St-Victor.)

— Fig. L'espoir s'insinuait peu à peu dans son âme. Son éloquence s'insinue dans tous les cœurs. L'amour s'est *insinué* trop avant dans les substances de votre âme pour que vous puissiez l'en chasser. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des personnes, Se faire admettre quelque part, s'y faire admettre avec adresse. S'insinuer à la cour. Il s'est insinué dans notre société je ne sais comment. Il sait s'insinuer partout. Elle ne s'est *insinuée* à la cour ni par de pressantes sollicitations ni par de lâches flatteries. (Fléch.) Une façon que j'avais trouvée de m'*insinuer* dans la baraque et de faire la cour à Sephora, pour qui j'ai eu un de ces béguins... (A. Daudet.)

— Par plaisanterie.

S'*insinuer*, en fait de chambrière
C'est proprement couler la main au sein. (La Font.)

— *S'insinuer dans l'esprit de quelqu'un, s'insinuer dans ses bonnes grâces, dans sa bienveillance*. Se mettre bien dans son esprit, gagner adroitement ses bonnes grâces, sa bienveillance. Je veux que le comte de Lémos, de son côté, s'*insinue* dans les bonnes grâces du prince d'Espagne. (Le Sage.) Personne ne connaît mieux que lui l'art et la nécessité de s'*insinuer* dans les cœurs. (Barth.)

INSINUEUX, EUSE, adj. Synon. d'INSINUANT. Un tyran modeste et souple, qui a opprimé avec modestie, qui se défend avec modestie, et contre la douceur *insinueuse* duquel il faut se prémunir avec le plus grand soin. (Thiers.) Peu usité.

* **INSIPIDE**, adj. 2 g. (étym. lat., *insipidus*; fait de *in*, priv., et de *sapor*, goût, saveur). Qui n'a nul goût, nulle saveur. Le sable, la magnésie, sont insipides.

— Qui a peu de saveur, qui est fade, désagréable au goût. Breuvage, liqueur, mets insipide. Viande insipide. Ce ragoût est insipide. Celui-là chez eux est sobre et modéré qui ne s'enivre que de vin ; l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu *insipide*. (La Bruy.)

— Fig. Qui n'a aucun agrément, qui n'a rien de piquant, de touchant. Discours, ouvrage, poème insipide. Une conversation insipide. Un conte fade et insipide. Plaisanterie, raillerie insipide. Louanges insipides. Quand on est âgé, tous ces divertissements deviennent insipides. Je te vois souvent savourer un plaisir d'enfant qui serait *insipide* à tout autre. (J.-J. Rouss.) Plus une action théâtrale est majestueuse et effrayante, plus elle deviendrait *insipide* si elle était souvent répétée. (Volt.) Les jeux qui ont

enchanté notre enfance paraissent *insipides* à notre maturité. (P. Janet.)

Mais mon esprit, tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un s'il ne tombe à propos,
Et ne saurait souffrir qu'une phrase *insipide*
Vienne à la fin d'un vers remplir la place vide (Boil.)

— Se dit aussi des personnes sans valeur. C'est bien la plus *insipide* petite créature que vous ayez jamais vue. (Mme de Genlis.)

— Syn. comp. INSIPIDE, INSAPIDE. *Insipide* désigne les choses de saveur fade et peu marquée. *Insapide* s'applique à celles qui n'ont absolument aucun goût.

INSIPIDEMENT, adv. D'une manière insipide.

* **INSIPIDITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est insipide. L'insipidité de l'eau. L'insipidité de cette viande, de ces légumes.

— Fig. L'insipidité d'un poème. L'insipidité de ces railleries, de ces amusements.

— Absol. L'ennui et l'*insipidité* sont un poison froid contre lequel bien des gens trouvent un antidote. (Volt.)

On a banni les démons et les fées;
Sous la raison les Graces étouffées
Livrent nos cœurs à l'*insipidité*. (Voltaire.)

INSIPIENCE, s. f. (ét. lat., *insipientia*; de *in*, négatif, et *sapientia*, sagesse). S'est dit pour Ignorance, manque de sagesse. Toute sapience est insipide qui ne s'accommode pas de l'*insipience*. (Montaigne.)

* **INSISTANCE**, s. f. Action d'insister. Son insistance commençait à nous importuner. Voulez-vous réussir, ne négligez pas l'*insistance*. (Bossuet.)

— Rhét. Figure qui consiste à insister sur quelque raison. On l'appelle aussi *épimone, demeure, commoration*.

INSISTANT, part. prés. du v. Insister. *Insistant* toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'Édouard delia Philippe de Valois a un combat singulier. (Volt.)

INSISTANT, ANTE, adj. (ét. lat., *in*, priv.; *sisto*, j'appuie). Ornith. Se dit du pouce des oiseaux, quand il ne porte à terre que par le bout.

* **INSISTER**, v. n. 1re conj. (ét. lat., *insistere*, même signif.). Faire insistance, persévérer à demander, à vouloir une chose. Il insista sur sa demande. Il est inutile que vous insistiez, vous n'obtiendrez rien de plus. Il voulut insister.

— S'arrêter sur quelque chose, sur un point, sur un argument, y appuyer avec force. Combien j'*insisterais* sur ce point, s'il était moins décourageant de rebattre en vain des sujets utiles! (J.-J. Rouss.)

— *Insister à*. La province de Hollande *insistait* à ne point rompre avec le Portugal. (Racine.) Il me sera aise de vous en convaincre, en *insistant* toujours aux mêmes principes. (Boss.) Aujourd'hui on ne dit plus que *insister sur* ou *insister pour*.

— *Insister que*, avec le subjonctif. Le pape Adrien *insiste* qu'on lui rende le patrimoine de la Sicile. (Volt.)

INSITOR, Myth. Chez les Romains, Dieu qui présidait à la greffe et aux autres opérations du jardinage.

INSOBRIÉTÉ, s. f. Manque de sobriété. Son insobriété pensa lui coûter la vie.

* **INSOCIABILITÉ**, s. f. Etat de ce qui est insociable; caractère de celui qui est insociable. On compta pour rien les dégoûts, les caprices et l'*insociabilité* des humeurs. (Montesq.)

* **INSOCIABLE**, adj. 2 g. Fâcheux, incommode, avec qui l'on ne peut vivre en société. Homme, femme insociable. Caractère, humeur insociable.

— Phys. *Corps insociables*. Corps qui ne peuvent se lier, se mêler, ni s'accorder. L'eau et le feu sont insociables.

INSOCIABLEMENT, adv. D'une manière insociable. Ces enfants sont élevés insociablement.

INSOCIAL, ALE, adj. Qui n'est pas social. || Pl. m., *insociaux*.

IN-SOIXANTE-QUATRE, adj. 2 g. Impr. et Libr. Format d'un livre, dont chaque feuille est pliée en 64 feuillets ou 128 pages. Volume in-soixante-quatre. Une feuille in-soixante-quatre.

— Substantiv. Un in-soixante-quatre, des in-soixante-quatre.

— Par abréviation, on écrit in-64.

* **INSOLATION**, s. f. (pr. *ein-ço-la-cion*; ét. lat., *insolatio*; fait de *insolare*, exposer au soleil). Action de la lumière et de la chaleur solaire sur l'économie animale ou sur une substance quelconque. L'insolation produit sur la peau une coloration brune, remarquable chez les personnes qui s'y exposent habituellement. L'insolation produit quelquefois une affection érésipélateuse tout à fait analogue au premier degré de la brûlure, qu'on appelle vulgairement *coup de soleil*.

— Médec. Exposition d'un malade aux rayons du soleil, dans l'intention de ranimer chez lui les forces languissantes de la vie, ou de produire une excitation sur la peau. Insolation totale. Insolation partielle. Il est facile de comprendre comment l'observation a pu faire recommander l'*insolation* comme un moyen de guérison aux sujets mous, lymphatiques, étiolés. (Ratier.) L'*insolation* partielle n'est pas moins utile, et l'on a dirigé avec succès les rayons solaires, concentrés avec une lentille, sur des tumeurs et des ulcères chroniques, pour en accélérer la résolution. (Id.)

— Pharm. Manière de dessécher les plantes ou les substances en les exposant au soleil.

— Phys. Quantité de chaleur solaire communiquée à la terre.

INSOLÉ, ÉE, adj. Qui a été exposé au soleil. Se dit surtout en photographie. Plaque insolée.

— Entom. *Abeille insolée*. Abeille à corselet jaune, qui habite les bois.

* **INSOLEMMENT**, adv. (pron. *ein-ço-la-man*). Avec insolence. Répondre insolemment. Il nous a répondu très insolemment. C'est le seul frein des hommes qui commettent *insolemment* les crimes publics. Volt.) L'intérêt privé domine *insolemment* l'intérêt national. (E. Quinet.) Toutes débraillées qu'elles sont, elles se parent *insolemment* d'un luxe de filles. (H. Taine.)

— Fig., en parlant des choses. A cette façade s'adosse *insolemment* le dôme ou plutôt la bosse d'une abominable église. (V. Hugo.)

— S'est dit par plaisanterie pour Contraire aux convenances. D'Hueqeville et l'abbé de Pontcarre étaient avec nous; j'étais *insolemment* avec ces trois hommes. (Mme de Sev.)

* **INSOLENCE**, s. f. (radic. *insolent*). Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect. Grande, extrême insolence. L'insolence de ce laquais le fit chasser. Il poussa l'insolence jusqu'à me menacer. Vit-on jamais pareille insolence? Ses regards sont pleins d'insolence. Cet acte est de la dernière insolence. Les faussaires qui rédigèrent cette pièce ne poussèrent pas leur *insolence* jusqu'à prétendre qu'elle fût signée par l'auteur. (Volt.) On voit par là combien il savait soumettre l'*insolence* de ses passions passagères à l'intérêt permanent de sa politique. (Id.)

Elle me quitte, et moi, dans un lâche silence,
Je semble de sa fuite approuver l'*insolence*. (Racine.)

— Orgueil offensant. L'insolence d'un parvenu.

— Paroles et actions où il y a de l'insolence. Il a dit, il a fait mille insolences. La royauté avait eu l'*insolence* de prétendre qu'elle descendait de la divinité, dont elle se disait l'élue. (J. Favre.)

— Se dit dans le sens d'Acte oppressif. On ne voit que des exemples d'*insolence* et dissolution de tous côtés. (Malherbe.)

Déjà, de l'*insolence* heureux persécuteur,
Vous avez des deux mers assuré les rivages (Racine.)

* **INSOLENT, ENTE**, adj. (ét. lat., *insolens*; forme de *in*, négat., et *solere*, avoir coutume). Effronté, qui perd le respect. Un homme insolent. Une femme insolente. Il est extrêmement insolent. Il est si insolent qu'on ne peut le souffrir nulle part. Il est assez insolent pour vous le dire. Il est insolent en paroles.

— Orgueilleux; qui agit avec orgueil, avec dureté. Dans ce sens, il se dit des personnes et des choses. Il est insolent dans la victoire, dans la prospérité. Les gens insolents se font détester. Il a tous les airs insolents, le ton insolent d'un nouvel enrichi. On leur donna un ordre insolent qu'ils refusèrent d'exécuter. Ils avaient passé rapidement de la consternation la plus profonde à la plus *insolente* présomption. (Barth.)

D'esclaves entour », sur un char *insolent*,
Ils foulaient à grand bruit la terre. (Roucher.)

— *Insolent de*.

Je ne viens point ici montrer à votre haine
Un captif *insolent* d'avoir brisé sa chaîne (Corneille.)

— Qui offense la modestie, la pudeur. Être insolent avec les femmes. Cet homme est très insolent avec les dames.

— Se dit de l'air, des manières, des discours, etc. Un ton insolent. Des manières, des paroles insolentes. Discours insolent. Des regards insolents. Demande, réponse insolente. Quelle *insolente* main frappe à coups redoublés? Rac. Il se fit aussitôt un profond silence parmi ses officiers, qui quittèrent tout à coup leur maintien *insolent*, pour en prendre un respectueux devant leur maître. (Le Sage.) Leurs airs *insolents*, leur puérile vanité ne leur attirent que mortifications, dédains, railleries. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Extraordinaire; inouï; immérité. Bonheur insolent. Fortune insolente.

J'ai peint des favoris la disgrâce commune,
Soigné précipité du char de la fortune,
Son bonheur *insolent*, et son règne d'un jour
Des fastes de la terre effacé sans retour
(Rochon de Chabannes.)

— Substantiv. Personne insolente, effrontée. C'est un *insolent*. (Acad.) C'est une *insolente*. (Id.) Il ne sait s'il est parmi des barbares et des *insolents*. Racine.) Je vous ai confié l'éducation de ma fille, félicitez-vous : l'*insolente* s'est mariée à l'insu de ses parents. (Beaumarchais.) Je le trouve bien hardi de se pavaner ainsi avec ma forme et de faire l'*insolent* comme s'il était un type virginal. (Th. Gautier.)

INSOLENTER, v. a. 1re conj. Traiter d'une manière insolente. Mme la duchesse se sentit soulagée d'avoir au moins *insolenté* sa sœur. (Saint-Simon.)

INSOLER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, a; *sol*, soleil). Présenter quelque chose à l'action du soleil.

— S'INSOLER, v. pr. S'exposer à l'influence des rayons du soleil.

INSOLIDAIRE, adj. 2 g. Qui manque de solidarité.

INSOLIDARITÉ, s. f. (radic. *insolidaire*). Défaut de solidarité.

INSOLIDE, adj. 2 g. Qui n'est pas solide; qui manque de solidité.

INSOLIDEMENT, adv. (radic. *insolide*. D'une manière qui n'est pas solide. Une maison insolidement construite.

INSOLIDITÉ, s. f. (radic. *insolide*). Défaut de ce qui n'est pas solide. Je ne voudrais pas habiter cette maison à cause de son insolidité.

— Fig. Insolidité d'un raisonnement.

IN SOLIDO, adv. (pron. *ein ço-li-do*). Locution latine que l'on emploie quelquefois pour En masse.

INSOLINATE, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide insolinique avec une base.

INSOLINIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide que l'on nomme aussi *térephtalique*.

* **INSOLITE**, adj. 2 g. (étym. lat., *insolitus*; fait de *in*, négatif, et *solitus*, ordinaire, accoutumé). Qui n'est pas d'usage, qui est contre l'usage, contre les règles. Procédé bizarre et insolite. Clause insolite. Procédure insolite. L'injonction faite de sa part à tous les chefs de bande de veiller sur leurs gens et de les contenir sévèrement était trop *insolite* pour qu'elle ne rencontrât pas de résistance. Aug. Thierry.) Une agitation *insolite* se produisait à l'entrée des galeries. (G. Ohnet.)

— Anc. cout. *Dime insolite*. Dime qui ne se payait qu'en certains lieux, comme la dime sur les agneaux, les porcs, etc.

INSOLITEMENT, adv. D'une manière insolite.

INSOLUBILISER, v. a. 1re conj. Rendre insoluble.

* **INSOLUBILITÉ**, s. f. (rad. *insoluble*). Didact. Qualité d'un corps solide, liquide ou gazeux, qui ne peut se dissoudre dans un liquide.

— Impossibilité de résoudre un problème, une question, etc. L'insolubilité de cette question, de ce problème.

* **INSOLUBLE**, adj. 2 g. Chim. Qui ne jouit pas de la faculté de se dissoudre. La resine est insoluble dans l'eau. Vainement la bouche se remplirait-elle de particules divisées d'un corps *insoluble*, la langue éprouverait la sensation du toucher, et nullement celle du goût. (Brillat-Savarin.)

— Fig., dans le langage ordinaire, Qu'on ne peut résoudre, expliquer. Argument, difficulté insoluble. Problème *insoluble*. (Buff.) Les philosophes ont souvent perdu à examiner des questions *insolubles* un temps qu'ils auraient pu employer à des recherches utiles. (Condillac.) Cette objection est *insoluble*, et il faut d'abord connaître la morale pour être capable de la retrouver dans l'histoire. (J. Simon.)

— Par extens. Peut se dire des personnes. Le fameux et *insoluble* personnage connu sous le nom de Masque de fer. (Th. Lavallée.)

INSOLUBLEMENT, adv. D'une manière insoluble.

INSOLUTION, s. f. pr. *ein-ço-lu-cion*). Défaut de solution. || Etat de ce qui n'est pas résolu.

* **INSOLVABILITÉ**, s. f. (rad. *insolvable*). Etat de celui qui ne peut payer ses dettes. L'insolvabilité d'un débiteur.

— Personne qui ne peut payer ses dettes. Reléguer une personne parmi les insolvabilités.

* **INSOLVABLE**, adj. 2 g. (ét. fr., *in*, nég., et *solvable*). Qui n'a pas de quoi payer ce qu'il doit. Débiteur insolvable. Les personnes notoirement *insolvables* ne peuvent devenir adjudicataires des biens vendus en justice. (Dict. de la Conv.)

— Fig. Celui qui se dévoue à sa patrie doit la trouver *insolvable*; car ce qu'il expose pour elle est sans prix. (Marmontel.)

— Substantiv. Un insolvable.

INSOMNE, s. m. et lat., *insomnis*, qui est sans sommeil). Hist. eccl. Nom donné aux religieux qui chantaient l'office divin nuit et jour, en se relayant à tour de rôle. On dit aussi *acemète*.

* **INSOMNIE**, s. f. (pr. *ein-som-nu-ie*; et. lat., *insomnia*; fait de *in*, privatif, et de *somnus*, sommeil). Absence, privation de sommeil. Longue insomnie. Pénible insomnie. Brûlante insomnie. Calmer l'insomnie. Prolonger l'insomnie. Abréger l'insomnie. Charmer l'insomnie. Être attaqué, tourmenté d'insomnie. Les causes qui déterminent l'insomnie sont les travaux immodérés de l'esprit, les vers prolongées, les chagrins, les passions, telles que l'amour et la jalousie. De toutes les petites misères de ce temps-ci, la pire pour moi, c'est l'*insomnie*. (Mérimée.)

— Fig. L'*insomnie* du ressentiment l'agitait et le retournait dans sa tombe. (P. de Saint Victor.)

— Pathol. Privation de sommeil qui se montre comme symptôme dans les maladies et qui peut exister seule dans quelques cas. En général, quand l'*insomnie* nous afflige sans cause connue et à l'improviste, on peut la considérer comme un présage de maladie. (Charbonnier.) Les bains tièdes, les adoucissants, un régime peu excitant et les moyens propres à calmer l'esprit et le cœur, mettent fin à l'*insomnie*. (F. Ratier.)

INSONDABILITÉ, s. f. (rad. *insondable*). Etat d'une chose que l'on ne peut sonder. L'insondabilité des profondeurs du ciel.

— Fig. Qualité de ce qui est incompréhensible.

* **INSONDABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être sondé. Des fondrières insondables.

— Fig. Cœur *insondable*. (Ballanche.) Qui peut sonder de Dieu l'*insondable* pensée? (Lamartine.)

INSONDÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été sondé. Détroit insondé. Baie insondée.

— Fig. Qu'on n'a pu comprendre, éclaircir. Le mystère de la mort est resté insondé.

INSONDI, s. m. Entom. Insecte qui s'introduit dans la trompe de l'éléphant et lui cause un état de fureur qui amène la mort.

INSONORE, adj. 2 g. Qui n'est pas sonore, qui ne rend pas de son. Corps insonores. Quand Zoïle veut louer quelqu'un, sa trompette devient *insonore*. (Mercier. De tout temps on a voulu expliquer comment la parole s'est étendue aux êtres *insonores* et abstraits. (Ch. Nod.)

INSONORITÉ, s. f. Etat, qualité de ce qui est insonore. L'insonorité de ces corps les rend impropres à cet emploi.

INSOUCI, s. m. Absence de souci, l'inquiétude. Son *insouci* de l'honneur national, son ignorance de la vraie politique du pays. (A. Carrel.)

INSOUCIAMMENT, adv. (pr. *ein-ço-si-a-man* D'une manière insouciante. Il faut cela si insouciamment.

* **INSOUCIANCE**, s. f. Caractère, état de celui qui est insouciant. Il est la tiédeur de la plus grande insouciance. Une grande insouciance. Vivre dans une coupable insouciance. Afficher l'insouciance. Une souveraine insouciance.

* **INSOUCIANT, ANTE**, adj. Qui n'a aucun souci; qui ne se soucie, ne s'affecte de rien. Il est très insouciant, tout à fait insouciant de ses affaires. Une femme insouciante. Un caractère insouciant. Cette femme est insouciante du lendemain. Goethe, le plus *insouciant* de tous les hommes, parce qu'il est sûr de gouverner son public, ne s'est pas donné la peine de mettre sa pièce en vers. (Mme de Staël.) Kléber, trop *insouciant* pour s'assurer par lui-même de la véritable situation des choses, ne songeait seulement pas à examiner si les états qu'il envoyait étaient d'accord avec ses propres assertions. (Thiers.)

— Subst. Un insouciant. Une insouciante.

INSOUCIEUSEMENT, adv. (rad. *insoucieux*). Avec insouciance.

* **INSOUCIEUX, EUSE**, adj. Qui ne prend point de soucis, qui n'a pas de soucis, c'était la première fois, je m'en flatte, qu'il m'avait trouvé si *insoucieux* sur mes amitiés. (Ch. Nodier.)

Pourquoi si vite on la vie est si belle,
Si pleine de bonheur qu'on la croit immortelle
Ou, libre dans ses bras de quelque Napolitain,
Près d'un balcon fleuri chante la sérénade,
Erre un saint, et s'endort sous une colonnade,
Insoucieux du lendemain. (Méry.)

INSOUDABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être soudé.

INSOUFFRABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être souffert.

INSOUMETTABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être soumis. Comme je n'ai point soumis les Espagnols, on raisonnera désormais comme s'ils eussent été *insoumettables*. (Napoléon Ier.)

* **INSOUMIS, ISE**, adj. Non soumis. Peuple insoumis.

— Qui est dépourvu de soumission. Elève insoumis.

— *Fille insoumise*. Femme de mauvaise vie, non inscrite sur les registres de la police.

— INSOUMIS, s. m. Jeune soldat qui, ayant reçu une feuille de route, n'est pas arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre.

INSOUMISSION, s. f. Qualité, état de ce qui est insoumis.

— Admin. milit. Etat du soldat insoumis, du conscrit qui n'a pas répondu à l'appel de sa classe.

INSOUPÇONNABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être soupçonné, qui est à l'abri du soupçon. Cet homme est insoupçonnable. Il y avait autour de ses trente cinq ans une certaine atmosphère de chasteté particulière, le par un honnête homme sévère et *insoupçonnable*. (De Goncourt.) Sa probité *insoupçonnable*, sa position de confiance chez mademoiselle faisaient que les marchands la traitaient sur un autre pied que les autres bonnes. (Id.)

INSOUPÇONNÉ, ÉE, adj. Que l'on ne soupçonne pas; qui n'inspire pas de soupçons.

INSOUPÇONNEUX, EUSE, adj. Qui n'est pas porté à avoir des soupçons.

* **INSOUTENABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être soutenu, défendu, justifié. C'est une opinion insoutenable, une assertion, une cause insoutenable. J'étais parfaitement convaincu que ce procès était *insoutenable*. (G. Ohnet.)

— Qui choque extrêmement. Vanité insoutenable. Manières insoutenables. Homme, femme insoutenable.

Tel a tout ce qu'il faut pour être [illegible] aimable.
Qui fait tout ce qu'il peut pour être [illegible]
FAVART.

— Qu'on ne peut supporter. Voilà le plus cruel et le plus *insoutenable* état où l'on puisse être. Mme de Sév. Ils se baignaient très souvent hommes et femmes pêle-mêle dans des étuves échauffées à un degré de chaleur *insoutenable* pour tout autre que pour eux. Buff.)

— Qui excède les forces. Rôle insoutenable.

— A qui ou à quoi on ne peut pas résister, qui résiste à l'impuissance. Concurrence insoutenable. Rivalité insoutenable.

INSOUTENABLEMENT, adv. D'une manière insoutenable. La question est posée insoutenablement.

INSOUTENU, UE, adj. Qui n'a pas de soutien.

INSPECTATEUR, s. m. Qui inspecte, examine avec soin, curieusement. Les Allemands, curieux lecteurs et *inspectateurs* des dites inscriptions... Molière.)

INSPECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Inspecter. S'empl. adjectiv. Travaux inspectés. Maisons bien inspectées. Les bâtiments publics doivent être encore plus sévèrement *inspectés*, sous le rapport de la solidité, que ceux des particuliers. Linguet.)

* **INSPECTER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *spectare*, regarder) Examiner avec autorité, avec une mission spéciale d'une autorité compétente. Inspecter un travail. Inspecter des magasins. Inspecter une maison. Être chargé d'inspecter des travaux publics, des troupes, un régiment. Inspecter les écoles d'un département. Bérulf, selon ces instructions, devait se rendre à Tours sans autre but apparent que celui d'*inspecter* les moyens de défense de la ville. Aug. Thierry.)

— Absol. C'est le général de brigade qui vient inspecter.

* **INSPECTEUR, TRICE**, s. (ét. lat., *inspector*, même signif. Celui, celle dont la fonction est de surveiller, d'inspecter.

— *Inspectrice*, se dit aussi de la femme d'un inspecteur. Madame l'inspectrice.

— Fam. *Inspecter ce* se dit quelquefois d'une femme qui aime à inspecter, à examiner.

— Celui, celle qui a mission d'examiner un travail et le personnel qui y est attaché, et de faire connaître le résultat de cet examen à l'autorité compétente. Inspecteur vigilant, actif. Inspecteur adjoint. Inspecteur des études, des écoles, des prisons. Inspecteur de cavalerie, d'infanterie. Inspecteur des fortifications, des ponts et chaussées, des mines, des forêts, des finances. Inspecteur d'une compagnie d'assurances. L'inspecteur de cet établissement. Nous attendons aujourd'hui l'inspectrice.

— *Inspecteur divisionnaire*. Personne chargée de l'inspection d'une partie d'un service public.

— *Inspecteur général*. Celui qui a l'inspection sur toute une branche d'un service public. L'inspecteur général des contributions. L'inspecteur général des travaux hydrauliques.

— Administr. milit. Officier général chargé d'inspecter annuellement un certain nombre de régiments. Inspecteur général. Inspecteur trimestriel. || *Inspecteurs aux revues*. Inspecteurs qui remplissaient, sous le Consulat et le premier Empire, les mêmes fonctions qui ont été confiées plus tard aux intendants militaires.

— Franc-maçonn. *Grand inspecteur*. Officier du 33e grade du rite écossais.

— Hist. *Inspecteurs de la salle*. Députés, au nombre de cinq, qui, sous le Directoire, étaient chargés de la police des conseils. La commission des inspecteurs de la salle, qui en quelque sorte était le pouvoir exécutif des conseils, se renouvelait tous les mois.

— Instr. publ. *Inspecteur général*. Personne chargée d'inspecter les collèges et les lycées. || *Inspecteur de l'enseignement supérieur*. Inspecteur des facultés. *Inspecteur d'académie*. Celui qui inspecte les établissements d'instruction dans le ressort d'une académie. || *Inspecteur des écoles*, *inspecteur primaire*. Personne chargée de l'inspection des écoles primaires. || *Inspectrice des écoles*. Dame qui est chargée d'inspecter les écoles communales de jeunes filles et les salles d'asile.

— Mar. ancien. *Inspecteur des compagnies franches de la marine*, *inspecteur des galères*, *inspecteur général de la marine et des galères*. Titres donnés autrefois à des officiers chargés de diverses inspections maritimes.

— Adjectiv. Une dame inspectrice.

INSPECTIF, IVE, adj. S'est dit de la partie de la philosophie qui connaît les causes invisibles. Saint Isidore divise la philosophie en inspective et actuelle.

* **INSPECTION** s. f. pron. *ein-spek-cion*; rad. *inspecter*. Action de regarder, de considérer, d'examiner, de surveiller. Inspection des pièces du procès. L'inspection du ciel, des astres. L'inspection de la main. Les aruspices prétendaient juger par l'inspection des entrailles. Faire l'inspection d'un corps de troupes. L'inspection des lieux dans les déclarations de Rome, augures et auspices, prédisaient l'avenir par l'inspection du vol des oiseaux et des entrailles des victimes. Quoique je n'aie aperçu ces objets que de fort loin, l'*inspection* en est si libre qu'il reste peu de choses à deviner. (J.-J. Rousseau.)

— Particulièrement et par extens., Action de contrôler, d'examiner; soin, charge de veiller à l'accomplissement des règles prescrites. Il faut donc que je me contente de les faire observer l'un l'autre par un homme qui aura droit d'*inspection* sur leur conduite. Le Sage.

— Exercice de cette charge ou de cette fonction dans un service public, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre militaire. On lui a confié l'inspection du matériel. L'inspection des finances, de l'enregistrement et des domaines. L'inspection des forêts, des postes, des contributions directes et indirectes. L'inspection sur le commerce, sur les poids et mesures. L'inspection des travaux. Il a droit d'inspection sur tout ceci. Avoir inspection sur des ouvriers. Avoir droit d'inspection sur quelque chose.

— Place, emploi d'inspecteur. Il a obtenu une inspection dans l'infanterie. On lui a remis le soin du château, et une *inspection* sur la recette. J.-J. Rouss.

— Administ. milit. Tournée faite par un général dans les garnisons de la division placée sous ses ordres.

— Admin. relig. Division ecclésiastique dans les pays protestants de la confession d'Augsbourg.

INSPECTORAT s. m. Emploi d'inspecteur. Inspectorat de l'enseignement primaire.

— Division administrative en Islande et au Groenland.

INSPIRANT, part. prés. du v. Inspirer. Qui inspire. La jalousie lui inspirant de mauvais desseins.

INSPIRANT, ANTE, adj. Qui est propre à inspirer, inspirateur. La solitude absolue, le spectacle *inspirant* de la nature. (Chateaub.) Jadis la pompe lyrique et musicale avait été, dans Athènes enivrée, l'*inspirante* apothéose des exploits héroïques. (Villem.)

* **INSPIRATEUR, TRICE**, adj. Qui inspire. Génie inspirateur. Les anciens croyaient à des divinités inspiratrices. Ce qui reste en nous ressemble à la trop faible trace que laisse dans notre oreille le son *inspirateur* détaché d'une lyre d'or. Ballanche. Les fables et la fiction furent les seules divinités *inspiratrices* des écrivains dont nous parlons (Roquef.)

Que dis-je autour de lui taadis que tout sommeille,
La lampe *inspiratrice* éclaire encor sa veille (Delille.

— Anat. *Muscles inspirateurs*. Nom donné aux muscles qui, par leur contraction, déterminent l'ampliation du thorax et produisent ainsi l'inspiration. || *Mouvement inspirateur*. Mouvement qui sert à l'inspiration.

— Substantiv. *Les inspirateurs*. Les muscles inspirateurs.

— INSPIRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui inspire. Il se faisait passer en Italie et dans toute l'Europe pour l'*inspirateur* des beaux-arts. Marmontel. O toi! l'*inspiratrice* et l'objet de mes chants. Delille.)

* **INSPIRATION** s. f. (pr. *ein-spi-ra-cion*; radic. *inspirer*. Sentiment, pensée qui surgit tout à coup en nous et nous suggère des jugements et des déterminations qui semblent provenir d'un accroissement de notre intelligence. Il lui vient une inspiration. Inspiration divine. Noble inspiration. Heureuse, sublime inspiration. Bonne inspiration. Inspiration du génie. Inspiration surnaturelle. C'est ici la pensée même d'un homme qui dit bien plus de choses à la pensée de tous les hommes que l'*inspiration* factice des événements ne lui en aurait jamais suggéré. Ch. Nodier. Lors que vous n'aurez pas de conquête à faire, ayez la bonne *inspiration* d'écrire quelques mots. (Mérimée.)

— *Faire un pape par voie d'inspiration*. Se dit lorsque les cardinaux, mus par un sentiment unanime, nomment le pape à haute voix et non par votes ou par bulletins.

— Absol. Enthousiasme dans la poésie, dans les beaux-arts, etc. Ces vers sont faits d'inspiration. Il y a dans cette poésie de la chaleur d'inspiration. Céder à l'inspiration. L'*inspiration* est quelque chose de si sublime que, même en la voyant se manifester dans l'homme, on n'imagine pas qu'il puisse constamment la porter en lui. Ourry. L'*inspiration* doit venir à l'homme du dehors, l'au-dessus de lui, comme un souffle divin, comme une vie supérieure qui lui est tout à coup communiquée d'en haut et qui peut tout à coup lui être retirée. (H.) Pour lui, la terre n'avait point de lieux communs : le plus petit coin, le moindre sujet lui donnait l'*inspiration*. De Gonc. C'était vraiment dommage jamais l'*inspiration* du poète ne s'était montrée plus abondante ni plus soutenue. (A. Dumont.)

De l'*inspiration* les sublimes transports
Enflent son génie et dictent ses accords. (Delille.)

— Fig. au sens moral, Action d'inspirer quelqu'un, de lui conseiller, de lui suggérer quelque chose. Je n'ai agi que par votre inspiration. Vous faites brûler nos enfants, parce qu'ils suivent les *inspirations* que leur ont données ceux que la loi naturelle et les lois de tous les peuples leur apprennent à respecter comme des dieux. Montesquieu. Marie, ne se dirigeant que par les *inspirations* de Philippe II, faisait brûler les protestants. (Volt.)

— La chose même qui est inspirée. Il me doit cette inspiration. N'écouter que les inspirations de sa fureur. C'est là que ce poète a puisé ses plus belles inspirations. Notre France a un vieux génie oriental dont les *inspirations* sommeillent souvent, mais souvent aussi se réveillent avec un éclat sublime. (Barbault.)

— Physiol. Action par laquelle l'air pénètre dans l'intérieur des poumons; mouvement opposé à l'expiration. Lorsqu'on vient à penser tout à coup à quelque chose qu'on désire ardemment ou qu'on regrette vivement, on ressent un tressaillement ou un serrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit sur les poumons, les élève et occasionne une *inspiration* vive et prompte qui forme le soupir. (Buffon.)

— Théol. Acte de la volonté divine par lequel celui qui est inspiré apprend ce qu'il doit faire, dire ou écrire. Les prophètes, les apôtres, les auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont les personnes que l'Église a, de tout temps, regardées comme ayant joui du don de l'inspiration. Inspiration permanente accordée une fois pour toutes ou agissant par intervalles, à certaines occasions, par exemple au moment de prophétiser ou d'écrire pour l'instruction des fidèles.

INSPIRATIONISTES, s. m. pl. (pr. *ein-spira-ci-o-nisste*; rad. *inspiration*). Hist. relig. Nom d'une secte des États-Unis, fondée en 1816; ils sont communistes, croient à la Trinité, à la rédemption, à la résurrection, mais nient les peines éternelles.

INSPIRATOIRE, adj. 2 g. Physiol. Qui sert, qui a rapport à l'inspiration. Les cellules *inspiratoires*. Rasp.)

INSPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Inspirer. S'emploie adject. Excité, suscité. Témoins des tendres feux à mon cœur *inspirés*. (Volt.) Chacun a son instinct *inspiré* par l'amour. (Del.) Les lettres sont des rayons de cette sagesse qui gouverne l'univers, que l'homme *inspiré* par un art céleste a appris à fixer sur la terre. (Bern. de St-Pierre. Non assurément, répondit Corinne; mais quand on a comme moi parlé plusieurs années de sa vie deux ou trois langues différentes, l'une ou l'autre est *inspirée* par les sentiments que l'on doit exprimer. Mme de Staël.) Le premier amour d'une femme lui est *inspiré* par une vague curiosité. (A. Karr.)

— Absol. en ce sens. Il y a un article intéressant et *inspiré* de La Guionnière. Merimée.)

— *Inspiré de*. Les choses, avec un très bon maître, *inspiré* de bons livres, arriveraient vivantes à l'enfant. Michelet.)

— Absol. Qui est saisi d'enthousiasme, d'inspiration. Poète inspiré. Génie inspiré.

Je ne sais quel présage
A cette âme *inspirée* annonce le rivage. (Delille.)

— Qui est sous l'influence de l'inspiration divine. Les apôtres étaient inspirés. Les prophètes étaient inspirés. Ils sont *inspirés* pour être vos interprètes. (Fén.) Puis tout d'un coup il fit l'éloge de ma retraite; les yeux levés au ciel, vous l'eussiez cru *inspiré*. (Alph. Karr.)

— Fam. *Être bien inspiré*. Être bien avisé. Il fut bien inspiré quand il fit telle chose, c'est-à-dire, il eut une bonne idée quand il fit telle chose.

— Physiol. L'air inspiré dans les poumons.

— Substantiv. Un *inspiré*. (Acad.) Une *inspirée*. (H.)

Lui, le grand *inspiré* de la mélancolie,
Qui, las d'être envié, se changeait en martyr
(A. De Musset.)

* **INSPIRER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inspirare*; formé de *in*, dans; et *spirare*, souffler). Faire naître dans le cœur, dans l'esprit, quelque mouvement, quelque pensée, quelque dessein. C'est la nature qui vous inspire ce sentiment. Inspirer un mauvais dessein, une mauvaise pensée, une mauvaise action. L'envie, la jalousie lui ont inspiré ce pernicieux dessein. Inspirer de l'horreur, des désirs, des soupçons, de la joie, de la tristesse. Inspirer de l'amour, du mépris, de la crainte, du respect. Ces lieux inspirent la mélancolie. Les richesses inspirent l'orgueil. Inspirer du courage. Si vous ne pouvez faire ignorer à l'enfant toutes les fables païennes, *inspirez*-en l'horreur. Fén. Il se déclara, il fit le passionné et poursuivit sa proie avec toute la fureur que l'amour et la jeunesse sont capables d'*inspirer*. Le Sage. Elle veut *inspirer* à ses enfants le goût des innocents plaisirs. J. J. Rouss. La vigilance que m'*inspire* le soin de me conserver ne me donne que sujet de crainte. Id.) Je ne me suis souvent trouvé en faute sur mes raisonnements, j'amais sur les mouvements secrets qui me les *inspirent*. Id.) La fausse honte et la crainte du blâme *inspirent* plus de mauvaises actions que de bonnes. (H.) La confiance qu'il avait *inspirée* et le temps qu'il fallut pour exécuter ses ordres rallumèrent insensiblement les esprits, les fantômes disparurent. Barthel. Pour l'ordinaire, les chants religieux sont brillants et plus capables d'*inspirer* la joie que la tristesse. Id. Oswald lui répondit en cherchant à lui exprimer l'admiration qu'elle lui avait *inspirée* et se plaignit avec douceur de ce qu'elle ne lui parlait pas en anglais. Mme de Staël. Je vous embrasse, ma chère cousine, et je vous assure qu'à la fin de ma lettre je ne sens plus la moindre trace de la disposition pénible qui m'avait *inspiré* les premières lignes. Id. Ce qu'il y a de plus ridicule dans l'amour chez les vieillards, c'est le désir de l'*inspirer*. De Bugny.) Il ne faut pas *inspirer* aux enfants le luxe des aliments plus que celui des habits et des meubles, ni un goût de préférence pour des productions étrangères. B. de St-P. Ne voient-ils pas de même l'amour et la patrie qu'on cherche à leur *inspirer*! Id.) J'écrivis en effet avec le mouvement que la douleur d'Elénore m'avait *inspiré*. (B. Const.) Il *inspirait* leurs conseils et les protégeait dans les périls de la vie. P. de Saint-Victor.) Croire est chose vulgaire : le chef d'œuvre est de savoir *inspirer* la foi. E. Renan.) Il y a là une espérance qui doit nous *inspirer* la patience et la sagesse dans l'action politique. (Gambetta.) Je n'ignore point les sentiments que m'a fille a *inspirés* au maître de forge. (G. Ohnet.)

Ne sachant ou porter et mon trouble et ma plainte,
J'*inspirais* la pitié, mais la pitié contrainte.
(De Belloy.)

La fureur sainte qui m'anime
M'*inspire* un cantique sublime. (L. Racine.)

— *Inspirer à*. Ils *inspiraient* des merveilles de générosité à tous ceux qui les aimaient. (Montalembert.)

L'esprit du Tout-Puissant qui ses grâces *inspire*
A celui qui sans feinte en attend le secours.
(Malherbe.)

— *Inspirer dans*. La sombre obscurité des églises *inspire* une sainte horreur dans l'âme. (Bossuet.)

Et quand vous le voudrez, vos bontés, à leur tour,
Dans les cœurs les plus durs *inspireront* l'amour.
(Racine.)

Du Capitole en cendre il passa dans l'église,
Et dans les cœurs chrétiens *inspirant* ses fureurs..
(Voltaire.)

— *Inspirer de*, suivi d'un infinitif.

Qui t'*inspira* de quitter ton vieux père,
De préférer aux baisers de la mère
L'horreur des camps, le carnage et la mort?
(C. Delavigne.)

— Avec le nom de la personne pour complément direct, il signifie Conseiller, diriger, animer. A cette conduite du prince, on reconnut le ministre qui l'inspirait. La charité l'inspire. C'est la fureur qui l'inspire.

Les dieux qui m'*inspiraient* et que j'ai mal suivis
M'ont fait taire trois fois par de secrets avis. (Racine.)

— Par extens. Donner, remplir des lumières surnaturelles, d'une fureur divine, animer de quelque enthousiasme. C'est le Saint Esprit qui l'a inspiré. Les païens croyaient qu'Apollon inspirait la Pythie. Les Muses inspirent les poètes. Ce sont ces événements qui l'ont inspiré, et nous leur devons ce beau poème.

Je vois que la sagesse elle-même t'*inspire*;
Avec mes volontés ton sentiment conspire (Racine.)

Il descend, il s'arrête aux champs de la Sicile,
Où lui-même (l'Amour) *inspira* Théocrite et Virgile
(Voltaire.)

— Physiol. Attirer et recevoir l'air dans les poumons. Inspirer l'air dans les poumons.

— *Inspirer de l'air dans les poumons d'un noyé, d'un asphyxié, d'un enfant nouveau-né*. Y souffler de l'air.

— Fig.

Ignorez-vous
Et que son souffle seul le souffle de Dieu) *inspire*
L'âme à ce vaste univers. (J.-B. Rousseau.)

— Absol. Inspirer et expirer.

— S'INSPIRER, v. pron. Recevoir l'inspiration. Je me suis inspiré auprès de vous. Les sages et les fous s'*inspirent* des idées sages ou folles. Boiste.)

— Être inspiré. L'amour s'inspire, mais ne se mérite pas. Les sentiments s'inspirent et ne se commandent pas.

INSPISSATION, s. f. (pr. *ein-spi-ça-cion*; ét. lat., pref. *in*, et *spissus*, épais). Pathol. Épaississement des humeurs.

INSPRÜCK Géogr. V. INNSBRUCK.

* **INSTABILITÉ**, s. f. (rad. *instable*). Manque, défaut de stabilité. L'instabilité d'un corps en équilibre.

— S'emploie généralement au figuré. L'instabilité des choses humaines. L'instabilité des opinions. L'instabilité de son esprit. L'instabilité du monde. Dieu pour punir l'irréligieuse *instabilité*, les a livrés à l'intempérance de leur folle curiosité. (Boss.) Je sais, mes frères, que le sacrement de pénitence ne fixe pas l'*instabilité* du cœur humain. (Mass.) Je recevais du perpétuel roulement des ondes expirantes le sentiment profond de l'*instabilité* des choses et de l'éternel renouvellement du monde. (Sénancour.) Elle ne tint compte ni des menaces de la religion, ni de ces vieux avertissements de l'expérience humaine sur l'*instabilité* de la fortune. Aug. Thierry.)

Allez, honneurs, plaisirs, qui me livrez la guerre!
Toute votre félicité
Sujette à l'*instabilité*,
En moins de rien tombe par terre.
(Corneille.)

— Défaut de permanence dans le même état. L'instabilité d'une combinaison chimique.

* **INSTABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *instabilis*; de *in*, priv., et *stare*, se tenir. Qui manque de stabilité. Ainsi pour lors la terre était *instable*. (Marot.)

— Fig. Un caractère instable. Comparez-lui la tourbe de nos hommes, stupide, basse, servile, *instable*. Montaigne.) Tout ce qui dépend de la fortune ou de l'opinion est *instable* comme elles. (Marmontel.)

— Chim. *Combinaison instable*. Combinaison qui se détruit facilement.

— Mécan. *Équilibre instable*. Équilibre d'un corps dont au moindre mouvement le centre de gravité se déplace.

— Métall. *Acier instable*. Acier qui perd facilement ses qualités.

INSTABLEMENT, adv. (radic. *instable*). D'une manière qui n'est pas stable.

INSTALLATEUR, s. m. Personne qui installe un fonctionnaire.

— Celui qui pose, qui établit quelque engin.

***INSTALLATION**, s. f. (pr. *ein-stal-la-cion*), Action d'installer. Action par laquelle on met ou l'on est mis en possession. L'installation du président d'un tribunal. L'installation d'un curé dans son église. S'opposer à l'installation de quelqu'un.

— Mar. Arrangement des diverses parties composant l'ensemble d'un navire. L'installation des bâtiments de guerre diffère essentiellement de celle des navires marchands. Chaque espèce de bâtiment a son installation particulière appropriée à ses dimensions et à ses formes. L'installation diffère encore suivant l'espèce de navigation à laquelle sont destinés les navires.

— Fam. et. par extens. Arrangement intérieur d'un domicile. Belle installation. Installation incomplète.

INSTALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Installer. S'empl. adjectiv. Personne installée. Nous n'y manquâmes pas. Je fus reçu très gracieusement et *installé* dans l'emploi de l'intendant qui avait été congédié. (Le Sage.)

> En effet, me voilà judicieusement *installé*.
> — *Installé* ? Tout des mieux ! J'en réponds. (Pixis.)

— Placé d'une manière stable, assurée. J'offre un bon prix, et m'y voilà *installé*. (Bern. de Saint-Pierre.)

> Il saute, il siffle, il se fâche :
> Vain courroux ! l'insecte allé,
> Sur cette tête *installé*,
> La poignarde sans relâche. (F. de Neufch.)

— Fig. L'homme de lettres, *installé* personnage, se voit condamné à la gêne pour ne pas dire à l'ignominie de vivre de sa plume. (L. Veuillot.)

— Mar. Un navire est bien ou mal *installé*, suivant que son gréement, ses emménagements, ses appareils sont plus ou moins convenablement disposés pour un service actif. (J. Lecomte.)

***INSTALLER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans, sur ; fr. *stalle*). Mettre solennellement quelqu'un en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité. Installer le président d'une assemblée, d'un tribunal. Il y a six mois qu'on l'a installé dans cette dignité, dans cette charge. On l'a installé dans son nouvel emploi.

> Vous pourrez partager vos soins avec un gendre,
> L'*installer* dans le trône et le nommer César. (Corn.)

— Placer, établir quelqu'un en quelque endroit. Installer quelqu'un dans un logement.

— Mar. Disposer chaque objet à la place qui lui convient à bord d'un navire.

— S'INSTALLER, v. pron. S'établir, se placer en quelque endroit. S'installer dans un fauteuil. Ce marchand s'est installé au milieu de la place. S'installer dans un appartement. Il s'est si bien installé ici qu'on le prendrait pour le maître.

— Absol. La magistrature nouvelle cependant s'*installait* aux applaudissements de Voltaire, et c'était beaucoup. (L. Blanc.)

INSTAMINÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *in*, privatif ; *stamen*, étamine). Bot. Se dit de la corolle, dans les synanthérées, lorsqu'elle n'est point accompagnée d'organes mâles parfaits.

***INSTAMMENT**, adv. Avec instance, d'une manière pressante. Prier instamment quelqu'un de faire une chose. Demander instamment. Je vous prie instamment de...

***INSTANCE**, s. f. (ét. lat., *instantia* ; fait de *instare*, presser fortement, insister). Sollicitation pressante. Faire instance. Faire de grandes instances, de vives instances. Il a fait auprès de son père des instances pressantes. Solliciter quelqu'un avec toutes les instances possibles. Ce fut alors que les religieuses de ce monastère renouvelèrent leurs *instances*. (Racine.) Il voulut d'abord faire des façons, mais enfin il se rendit à mes *instances*. (Le Sage.) L'amitié ne fait ni ne souffre d'*instances* ; elle offre et accepte sans contrainte. (Sall.)

— *Avec instance*. Pendant l'action, le roi de Naples fit à plusieurs reprises demander avec *instance* à l'empereur une partie de sa garde pour achever, mais il ne put rien obtenir. (Champagnac.)

— S'est dit dans le sens de Sollicitude.

> Et notre plus grand soin, notre première *instance*
> Doit être à le nourrir du suc de la science. (Molière.)

— S'est dit pour Fois, reprise. Mon cheval tombe sur moi par deux *instances*. (Chaulieu.)

—Jurispr. Action intentée devant un tribunal civil. L'instance est pendante devant tel tribunal. Former, suivre, faire vider une instance. Reprendre une instance. Reprise d'instance. Péremption d'instance. L'instance est périmée. L'instance commence au moment où est donnée la première assignation qui somme le défendeur de comparaître devant le juge. C'est l'acte introductif d'instance, c'est-à-dire l'acte le plus important de la cause. ‖ *Instance par défaut*. Celle qui se poursuit lorsque le défendeur ne se présente pas sur l'assignation qui lui a été donnée. ‖ *Instance liée contradictoirement*. Celle qui a lieu lorsque les deux parties comparaissent toutes deux. ‖ *Reprise d'instance*. Acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la cessation des fonctions de l'avoué, etc. ‖ Désigne aussi La juridiction. ‖ *Tribunal de première instance*. Tribunal inférieur qui connaît toutes les contestations en matière civile à partir d'une certaine somme. Les tribunaux de première instance prononcent dans certains cas en dernier ressort. Avoué près le tribunal de première instance. ‖ On dit de même : *Juge de première instance*.

— Jurispr. anc. *Instances sommaires*. Procès qui s'instruisaient par écrit dans l'espace de six jours, en conséquence d'une requête présentée à la cour. On instruisait par instances sommaires les affaires de peu d'importance, ou celles qui demandaient célérité.

— Scolast. Nouvel argument qui a pour effet de détruire la réponse faite au premier. Une bonne, une forte instance. Que répondre à cette instance ?

***INSTANT, ANTE**, adj. (ét. lat., *instans* ; de *instare*, être pressant). Pressant. Sollicitation instante. Prières instantes. Il céda à nos instantes prières.

— Imminent, urgent. Le péril était instant. Le besoin est instant. Pourquoi vos palais sont-ils environnés de gardes ? C'est que la menace toujours *instante* de vos voisins, la soumission de vos peuples et la sûreté de vos personnes sacrées exigent ces précautions. (Rayn.)

***INSTANT**, s. m. Moment très court, le plus petit espace de temps. Faire une chose en un instant. Il ne fallait qu'un instant. Il y a quelques instants. Avoir un instant de bonheur, un instant de fatigue. Cela peut arriver d'un instant à l'autre. Dans le même instant. Au même instant. L'*instant* de la mort n'est rien, le mal de la nature est peu de chose. (J.-J. Rouss.) On se sent ferme un *instant*, et l'on compte n'être jamais ébranlé. (Id.) L'*instant* de sa blessure avait été celui de sa mort. (Voltaire.) L'*instant* où nous naissons est un pas vers la mort. (Id.) Un *instant* nous élève, un *instant* nous détruit. (Dest.) Chaque *instant* ajoute un nouveau trait aux beautés de la nature. (Barthelemy.) Le parfum de mille roses ne plaît qu'un *instant*. (B. de St-P.) Tout ce qui préoccupe fortement l'âme empêche de compter les *instants*. (Chateaub.)

— Par exagér. Très peu de temps. Sortir seulement pour un instant.

— Par extens. Moment précis. L'instant de la mort. L'instant de la naissance.

— Ellipt. et fam. *Un instant*. Arrêtez, attendez un instant. Un instant, vous n'êtes pas si pressé.

— *A chaque instant, à tout instant, d'instant en instant*, loc. adv. Sans cesse, continuellement. Il vient à chaque instant me tourmenter. A tout instant je crains qu'il se fâche. Ces paroles que le duc m'avait dites s'offraient sans cesse à ma mémoire, et devenaient des semences d'ambition qui germaient d'*instant* en *instant* dans mon esprit. (Le Sage.) Les connaissances s'augmentent à chaque *instant*. (Aimé Martin.)

—*A l'instant, dans l'instant*, loc. adv. A l'heure même, tout de suite, tout à l'heure. Il partit à l'instant, à l'instant même. Je suis à vous à l'instant, dans l'instant. Je reviens dans l'instant. Je reçois votre lettre, et je pars à l'*instant*, ce sera toute ma réponse. (J.-J. Rouss.)

— *En cet instant*. En ce moment. En cet instant il entra, les habits en désordre. En cet *instant*, l'insurrection se consommait à la commune. (L. Gallois.)

— *Dès l'instant que*, loc. conj. Puisque. Dès l'instant qu'il en est ainsi.

***INSTANTANÉ, ÉE**, adj. Qui ne dure qu'un instant. Ce mouvement n'a été qu'instantané. Nous sommes ce que nous font le calme, l'orage, tout cet univers animé qui végète ou se minéralise sous nos pieds. Nous changeons selon ses formes *instantanées*, nous sommes mus de son mouvement, nous vivons de sa vie. (Senanc.) Les feux vifs et *instantanés* qui sortent de ses yeux dans l'obscurité lui donnent encore l'apparence de ce terrible météore. (B. de Saint-Pierre.)

— Qui se produit soudainement. Frayeur instantanée.

***INSTANTANÉITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est instantané.

***INSTANTANÉMENT**, adv. D'une manière instantanée. Il le fit instantanément.

INSTANTEMENT, adv. S'est dit pour Instamment, d'une manière pressante. Soi *instantement* exercer et travailler. (Rabelais.)

***INSTAR (À L')**, loc. prép. (du lat. *instar*, comme, de même que, à l'imitation). A la manière de, à l'exemple de. Magasins à l'instar de Paris. Monument construit à l'instar des édifices gothiques. A l'instar des cours souveraines. L'empereur Julien essaya, à l'*instar* du culte évangélique, d'unir la morale à la religion, en faisant prononcer des espèces de sermons dans les temples. (Chateaub.)

— *Instar* a été employé quelquefois comme substantif. Si l'on croit bon de disposer, à cet ennuyeux *instar*, des cadres historiques, que l'enseignement devra s'efforcer de remplir, je n'y contredirai point. (Alph. Karr.)

IN STATU QUO, loc. adv. V. STATU.

INSTAURATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui instaure, qui rétablit une chose dans son premier état, ou qui élève un monument. Comme depuis ont, à son imitation, tous autres fondateurs et *instaurateurs* des villes, imposé leurs noms à icelles. (Rabel.)

— adj. Antiq. rom. Se disait du jour ajouté à la durée des jeux du cirque, pour apaiser la colère de Jupiter. Jour instaurateur.

***INSTAURATION**, s. f. (rad. *ein-stô-ra-cion* ; rad. *instaurer*). Action d'établir une chose ou de la rétablir dans son premier état.

— Particulièrement, Rétablissement d'une religion ou d'une cérémonie religieuse, rectification d'un temple. L'instauration du temple de Jérusalem. Instauration des jeux. Instauration d'une religion.

— Physiol. Première apparition des règles, qui commence, chez la femme, l'âge de la puberté.

INSTAURÉ, ÉE, part. pass. du v. Instaurer. S'empl. adjectiv. Jérusalem instaurée.

INSTAURER, v. a. 1re conj. du lat. *instaurare*, renouveler. Établir ou rétablir, restaurer, remettre dans l'état primitif. Se dit particulièrement d'un temple, d'une église, d'une solennité, d'une religion. Instaurer un temple. Instaurer une église. Instaurer des jeux.

***INSTIGATEUR, TRICE**, s. (rad. *instiguer*). Celui, celle qui incite, qui pousse à faire quelque chose. On l'emploie le plus souvent en mauvaise part. Être l'instigateur d'une mauvaise action. Elle est l'instigatrice de cette affaire. Ceux que l'*instigatrice* avait armés contre la vie de la plaignante. (Salient.) Elle est la flamme qui crée et qui conserve, l'*instigatrice* des grandes choses et des projets héroïques. (P. de St-Victor.)

— Anc. jurispr. Dénonciateur. Lorsqu'un accusé était absous, il avait le droit d'obliger le procureur à lui nommer son instigateur.

***INSTIGATION**, s. f. (pr. *ein-sti-ga-cion* ; rad. *instiguer*). Suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse quelqu'un à faire quelque chose. On le dit plus souvent en mauvaise part. C'est à votre instigation qu'il a agi ainsi. Les instigations de cet homme l'ont séduit. L'instigation du démon.

INSTIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Instiguer. S'empl. adjectiv. Être instigué par des traîtres.

— Substantiv. Les instigateurs et les instigués.

***INSTIGUER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *instigare*, aiguillonner ; *J'instigue, J'instiguais, nous instiguions, vous instiguiez. Que j'instigue, que nous instiguions, que vous instiguiez*. Pousser, inciter à faire quelque chose. Il m'a instigué. Instiguer quelqu'un à faire quelque mauvaise action. Peu usité.

***INSTILLATION**, s. f. (pr. *ein-sti-la-cion*). Pharm. Action d'instiller ; opération qui consiste à verser une liqueur goutte à goutte. L'*instillation* est particulièrement employée lorsqu'il s'agit d'administrer des médicaments doués d'une assez grande activité. (Orfila.)

INSTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Instiller. S'empl. adjectiv. Liqueur instillée.

***INSTILLER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *instillare* ; fait de *in*, dans, et *stillare*, dégoutter ; rad. *stilla*, goutte). Pharm. Procéder à l'instillation ; faire couler goutte à goutte dans. Instiller de l'eau. Instiller quelques gouttes d'essence dans une plaie. On les traite par l'ammoniaque, qui les dissout et l'on *instille* une goutte de la dissolution dans chaque perle. (Pelletan.)

— Fig. Dieu lui avait permis de leur *instiller* le courage et l'énergie qu'il avait apportés du fond des montagnes. (Montalembert.)

— S'INSTILLER, v. pr. Être instillé. Liqueur qui peut s'instiller.

***INSTINCT**, s. m. pr. *ein-stin* ; ét. lat., *instinctus* ; forme de *instinguere*, pousser, porter, exciter). Physiol. Sentiment et détermination spontanés qui ne sont point la conséquence de la réflexion, et en vertu desquels se dirigent souvent les animaux. Il est caractérisé par trois choses : la première est qu'il n'est pas appris, la seconde qu'il n'augmente ni ne diminue, et la troisième qu'il est particulier à chaque espèce. Par exemple, le castor n'apprend pas à faire sa cabane, il ne la fait ni mieux ni plus mal la dernière fois que la première, et il est le seul animal qui s'en construise une de ce genre. Agir par instinct. Se conduire par instinct, par pur instinct. Ce chien a beaucoup d'instinct. Les animaux sont souvent plus sages de leur *instinct* que les hommes de leur raison. (Saint-Evremond.) Le penchant de l'*instinct* est indéterminé. (J.-J. Rouss.) Les *instincts* des animaux n'étant rien à l'action de la Divinité ; c'est sans doute sa sagesse qui les a créés. (B. de St-P.) L'*instinct* est la conséquence nécessaire de l'organisation, et c'est dans ce sens qu'on a dit qu'il était aux corps organisés ce que le son ou la pesanteur sont aux corps bruts. (Guérin.) L'*instinct* est l'âme organique ou le premier effet dont l'organisation soit le moteur. (Id.) C'est l'*instinct* qui porte le jeune mammifère, dont les yeux n'ont pas encore vu la lumière, à chercher la source où il doit puiser son premier aliment. (Id.) Il semble que l'*instinct* soit chez les animaux en raison inverse de l'intelligence, et que ceux qui agissent plus absolument en vertu de cette première faculté soient les plus éloignés d'obtenir la seconde. (Id.)

> Un Juge pour le moins, instruit par la nature,
> A l'*instinct* qui le garde obéit sans murmure. (Boileau.)
>
> En vain de la raison nous vantons l'excellence ;
> Dont-elle sur l'*instinct* avoir la préférence ?
> Entre ces facultés quelle comparaison !
> Dieu dirige l'*instinct*, et l'homme a raison. (Volt.)

— Aptitude, intelligence particulière à chaque animal. L'épagneul a plus d'instinct pour la chasse que le terre-neuve.

— Par extens. Se dit en parlant des végétaux, et signifie alors cette faculté qui fait que les végétaux dirigent leurs racines dans le sol, leurs tiges vers la lumière ou l'ombre, la chaleur ou la fraîcheur, et étendent leurs branches et leurs racines dans telle ou telle direction plutôt que dans telle autre, etc. En considérant ainsi l'*instinct*, on conçoit qu'il faut l'admettre dans tous les êtres organisés, dans les végétaux comme dans les animaux, et regarder comme un effet de cette puissance la faculté par la quelle une plante s'étend, perce une muraille pour chercher un terrain plus propice à son développement, comme aussi une larve d'insecte entraîne avec autour de ses jours accomplit une série d'actes propres à ceux-ci. Guérin. Il tend à faire rétrograder le sage vers la simple sensation de l'être, vers l'*instinct* végétatif, au gré des climats, au chant des saisons. (Ste-Beuve.) Dans l'*instinct* consiste la première conséquence vitale de l'organisation, et pour ainsi dire l'essence de la individualité animale ou végétale. Bory de Saint-Vincent.

— Mouvement intérieur et involontaire auquel on attribue les actes non réfléchis, les sentiments non délibérés. C'est plutôt par instinct que par raison qu'il fut cela. Un secret instinct m'a poussé. J'ai eu un bon instinct, un malheureux instinct. L'instinct du crime. C'est par un heureux instinct que j'ai évité ce danger. Nous n'écoutons d'*instinct* que ceux qui sont des nôtres. (La Font.) Conscience, *instinct* divin, immortelle et céleste voix ! (J.-J. Rouss.) Tout ce qui doit me rassurer n'est que dans ma raison ; l'*instinct* plus fort me parle tout autrement qu'elle. (Id.) Les habitudes du corps sont des mouvements réglés qui se font en nous sans que nous paraissions les diriger nous-mêmes, parce qu'à force de les avoir répétés nous les faisons sans avoir besoin d'y penser ; ce sont ces habitudes qu'on nomme mouvements naturels, actions mécaniques, *instinct*, et qu'on suppose faussement être nées avec nous. (Condillac.) Peu de gens distinguent nettement les nuances qui séparent les idées et la sensation, la connaissance et le sentiment, la raison et l'*instinct*. Buff. Le sentiment, ou plutôt la faculté de sentir ; l'*instinct*, qui n'est que le résultat de cette faculté, et le naturel, qui n'est que l'exercice habituel de l'*instinct*, guidé et même produit par le sentiment, ne sont pas à beaucoup près les mêmes dans tous les êtres. (Id.) La nature donne à l'orateur cet *instinct* secret qui sent comme par inspiration ce qui sied et ce qui ne sied point. (D'Aguess.) Votre pitié naturelle vous donne à la fin l'*instinct* de l'innocence et celui de la véritable grandeur. (B. de St-P.) Il y a un goût d'*instinct*, pour ainsi dire, et un goût de réflexion. (Fr. Thurlet.) Vous exciterez dans mon cœur cet *instinct* vivace d'affection aux causes perdues que tous les nobles cœurs conservent sans le savoir. (Ch. Nodier.) Il se comporta dans son nouvel emploi comme s'il ne l'avait reçu que pour lui-même et pour la satisfaction de ses *instincts* désordonnés. (Aug. Thierry.) Ils avaient l'*instinct* de la poussée décisive à donner à tout ce qui chancelle. (V. Hugo.) Quel est cet étrange *instinct* qui poussa Voltaire à être partout sensible et présent dans le passé ? (Edg. Quinet.) L'*instinct* du salut parlait plus haut que les rivalités communales. (Id.) Il n'est point enchaîné dans le doute, et il voit trop la nuit pour n'avoir point l'*instinct* du jour. (L. Veuillot.) Il hait ceux qui le châtient de sa faute par leur mépris, car c'est l'*instinct* d'une nature dégradée de s'irriter sous le châtiment. (J. Simon.)

— Aptitude naturelle à faire certaines choses. Avoir l'instinct de la musique. Elle est remarquable par sa prudence, par ses *instincts* culinaires, par ses habitudes économiques. (H. Taine.) Son vagabondage armé du Nord à l'Orient ne trahit pas un *instinct* politique, pas un dessein d'agrandissement, pas une pensée d'avenir. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi pour Impulsion, inspiration extérieure. Il n'y a point d'autre cause qui ait fait parler de lui si clairement en ces endroits, si ce n'est l'*instinct* du Saint-Esprit, qui souffle où il veut et qui sait bien s'affranchir de toutes les règles des discours vulgaires. (Bossuet.)

— Manèg. Naturel, caractère d'un cheval.

— *D'instinct, par instinct*, loc. adv. Comme par l'effet d'une sorte d'inspiration.

***INSTINCTIF, IVE**, adj. Qui appartient à l'instinct ; qui naît de l'instinct. Sentiment, mouvement instinctif. Facultés instinctives. Le poulet qui brise sa coque, la tortue marine à peine éclose qui se dirige en droite ligne vers l'élément qu'elle doit habiter, le fœtus qui dans le sein de sa mère prend la position la plus favorable, obéissent tous à des mouvements *instinctifs*. (Guérin.) C'est de la combinaison des forces *instinctives* et des perceptions qui nous viennent des sens que résultent nécessairement les facultés intellectuelles ; et dès qu'un certain équilibre vient à s'établir entre l'intellect et l'*instinct* chez l'être convenablement organisé, la raison brille et l'éclaire. (Id.)

***INSTINCTIVEMENT**, adv. D'une manière instinctive, par instinct. Les animaux n'agissent qu'instinctivement.

INSTINCTIVITÉ, s. f. Didact. Qualité, état de l'être instinctif. L'instinctivité des animaux.

INSTINCTUEL, ELLE, adj. Qui naît de l'instinct, qui appartient à l'instinct. Lois instinctuelles.

INSTINCTUELLEMENT, adv. Par instinct, d'une manière instinctuelle.

INSTIPULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *in*, priv. ; *stipula*, stipule). Bot. an. Qui n'a point de stipule. Plante instipulée.

INSTIPULÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été stipulé. Cette clause est instipulée.

INSTITEUR, s. m. (ét. lat., *institor* ; de *insistere*, se tenir debout). Droit rom. Celui qui était préposé à un commerce ou à une entreprise quelconque pour le compte d'autrui.

INSTITOIRE, s. m. Dr. rom. Action indirecte que l'on donnait contre le maître d'un instituteur à la personne qui avait contracté avec ce dernier.

— Adjectiv. Action institoire.

INSTITUANIRE, s. m. Hist. Professeur qui expliquait les *Institutes* de Justinien.

INSTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Instituer. S'empl. adjectiv. Une fête instituée en l'honneur de saint Louis. Ordre institué par tel prince. Ces magistrats furent *institués* pour rendre la justice. Acad. Ce sacrifice est *institué* pour que Brahm donne à l'âme des ancêtres le l'enfant une demeure agréable dans d'autres corps. (Volt. Dix-neuf ans de prison se sont déjà passés, et le tribunal *institué* par Élisabeth est au moment de prononcer le sort de l'infortunée reine d'Écosse. Mme de Staël. Ces ordres rigoureux du christianisme étaient *institués* au milieu des plaisirs du siècle. (Chateaub.)

— *Héritier institué*. Héritier désigné par testament, par opposition à Héritier naturel.

— A été employé dans le sens de Formé, instruit. Est-il plus important qu'un cheval soit bien dressé qu'un enfant bien *institué* ? (Patru.)

— Substantiv. Il restait un prince de la maison de Bourgogne, un comte de Nevers, descendant de l'*institué*. (Voltaire.)

* **INSTITUER**, v. a. Ire conj. (ét. lat., *instituere* : fait de *in*, dans, et *statuere*, établir. *J'instituai, nous instituâmes, vous instituâtes. J'instituais, nous instituions, vous instituiez. Que j'instituasse, que nous instituassions, que vous instituassiez*, etc. Établir quelque chose de nouveau, donner commencement à quelque chose. Il se dit particulièrement des fêtes périodiques, des ordres religieux et militaires, des cérémonies et autres choses semblables. Jésus-Christ a institué les sept sacrements. Instituer une fête, des jeûnes, un ordre, une confrérie. Napoléon institua l'ordre de la Légion d'honneur. Instituer des tribunaux.

— Mettre, établir en charge, en fonction. Jésus-Christ institua saint Pierre comme son vicaire. Instituer un juge, un notaire. Un seigneur pouvait instituer ou destituer ses officiers comme il lui plaisait.

— Octroyer, donner des institutions. Celui qui ose entreprendre d'*instituer* un peuple. (J.-J. Rousseau.)

— Jurispr. *Instituer un héritier, instituer héritier*. Nommer son héritier. Faire quelqu'un son héritier par testament. Il institua son neveu son héritier.

— S'INSTITUER, v. pron. S'établir soi-même. Il s'institua lui-même chef de cette entreprise.

— Être institué. Une religion qui prêchait le mépris de toutes les choses de la terre ne pouvait s'instituer sans obstacle à une époque de corruption complète.

— S'établir, être établi en parlant de certains rapports. Il s'*institue* une espèce d'unité entre l'entendement et la chose entendue. (Dider.)

* **INSTITUT**, s. m. (pr. *ein-sti-tu* ; ét. lat., *institutum*, fait de *instituere*, établir). Système de règles auxquelles une société d'hommes consent à s'assujettir, et particulièrement, Constitution d'un ordre religieux, règle de vie de cet ordre, manière de vivre sous cette règle. Louable, pieux, saint institut. Cela est de leur institut. Il ne faut pas toucher à leur institut. Les communautés qui s'appliquent, selon leur *institut*, à élever des filles, pourraient entrer dans ces vues. (Fén.)

— L'ordre même. Le chef d'un institut religieux. On doit savoir qu'Ignace brûlait de l'ambition de devenir chef d'*institut*. (Volt.)

— *L'institut monastique*. L'ensemble des ordres religieux. L'*institut* monastique s'achemmait de plus en plus vers une décadence complète. (Montalemb.)

— Fondation quelconque. Il serait à souhaiter qu'il y eût des retraites douces pour la vieillesse ; mais ce seul *institut* nécessaire est le seul qui ait été oublié. Voltaire.)

— S'est dit pour Chose instituée. C'est ton saint *institut* (l'eucharistie), c'est l'œuvre de ta main. (Corn.)

— Titre de certaines sociétés savantes. L'institut de Bologne.

— *Institut de France*, ou simplement *Institut*. Première société savante de France établie à Paris. Après la suppression de toutes les académies en 1792, la constitution de l'an III, promulguée en 1794, ordonna la fondation d'un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. Une loi de 1795 ordonna l'organisation de cet institut, qui, formé dans l'origine de quatre classes distinctes, se composa depuis 1816 de quatre académies. Depuis 1832, on en compte cinq : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts, l'Académie des sciences morales et politiques. Chaque académie a son régime indépendant et la libre disposition des fonds qui lui sont affectés. Toutefois l'agence, le secrétariat, la bibliothèque et les autres collections de l'Institut sont communs aux cinq académies. Les cinq académies de l'Institut tiennent annuellement une séance publique commune. Elles ont en outre une séance publique annuelle particulière à chacune d'elles ; les académies élisent aux places vacantes dans leur sein. Les sujets élus sont confirmés par le chef de l'État. Elles distribuent annuellement des prix. L'Institut de France a successivement porté les noms d'*Institut national*, d'*Institut des sciences, lettres et arts*, d'*Institut royal*, d'*Institut impérial*, selon les régimes qui se sont succédé. Entrer à l'Institut. Être reçu à l'Institut. Être membre de l'Institut.

— Lieu où se tiennent les séances de l'Institut. Aller à l'Institut.

Institut agronomique, nommé aussi *École supérieure d'agriculture*. Établissement d'instruction agricole, créé à Versailles en 1848 et supprimé par l'empire. La loi du 9 août 1876 a rétabli l'Institut agronomique et l'a placé au Conservatoire des arts et métiers de Paris.

— *Institut d'Égypte*. Nom donné à la commission de savants qui accompagna Bonaparte dans son expédition d'Égypte.

— *Institut polytechnique*. Nom donné à des établissements d'instruction théorique et pratique établis en Allemagne.

INSTITUTAIRE, s. m. Syn. d'INSTITUAIRE.

* **INSTITUTES**, s. f. pl. (du latin *institutiones*, même signific.). Nom que les jurisconsultes romains donnaient pour titre à leurs traités élémentaires de droit. Les Institutes les plus célèbres sont celles de Justinien, d'Ulpien, et celles de Gaius ou Commentaires. Celles de Justinien et de Gaius sont seules parvenues jusqu'à nous. Les Institutes du dernier furent écrites sous Antonin le Pieux et celles de Justinien 300 ans plus tard. Elles sont toutes divisées en quatre livres. Les *Institutes* de Justinien ne furent qu'une imitation et le plus souvent une copie de celles qui les avaient précédées. (Ortolan.) On dit aussi *Instituts* au masculin.

— Absol. Se dit des Institutes de Justinien. Étudier les Institutes. Un commentaire sur les Institutes. Savoir les Institutes.

— Par extens. Certains autres ouvrages élémentaires de jurisprudence. Les Institutes du droit français.

* **INSTITUTEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui institue, qui fonde, qui établit quelque chose. L'instituteur d'un ordre religieux. Instituteur des jeux Olympiques. Institutrice d'une communauté religieuse. La reine Jeanne, fille de Louis XI, est institutrice de l'ordre de l'Annonciade. Raymond Dupuy, premier grand maître et *instituteur* de la milice des hospitaliers. (Voltaire.)

— Celui qui donne des institutions à un pays. Une bonne institution pour la Pologne ne peut être l'ouvrage que des Polonais ; un étranger ne peut guère donner que des vues générales pour éclairer non pour guider l'*instituteur*. (J.-J. Rousseau.)

— Celui, celle qui est chargé de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants. L'instituteur d'un jeune prince. Bon, savant, sage instituteur. Habile institutrice. Aimables enfants, les prairies seront votre école, les fleurs vos alphabets, et Flore votre *institutrice*. (B. de St-P.)

— Celui, celle qui tient une pension, une maison d'éducation, une école. C'est un digne instituteur. Institutrice fort distinguée. C'est un des instituteurs les plus renommés de la capitale. Avant d'établir une école de citoyens, on devrait établir une école d'*instituteurs*. (B. de Saint-Pierre.)

— Maître d'école primaire. Instituteur primaire. Instituteur communal. Ne vous y trompez pas : bien que la carrière de l'*instituteur* primaire soit sans éclat, bien que ses sons et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. (Guizot.) Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux soutienne et anime l'*instituteur* ; que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes, et secrètement contribué au bien public, devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. (H.)

— Fig. Se dit des choses. Le travail est un bon instituteur. Les premiers et les sûrs *instituteurs* de l'homme sont la douleur et le plaisir. (Boiste.) L'expérience est la seule *institutrice* de la raison humaine. (Garat.)

* **INSTITUTION**, s. f. (pr. *ein-sti-tu-cion*). Action d'instituer, d'établir. L'institution d'un ordre religieux. L'institution de la parure. L'institution des jeux Olympiques. Dans la naissance des sociétés, ce sont les chefs des républiques qui font l'*institution*. (Montesq.) L'*institution* de la tragédie avait, chez ses inventeurs, un fondement de religion qui suffisait pour l'autoriser. (J.-J. Rouss.) Quelques auteurs ont pensé que les archevêques mêmes sont d'*institution* apostolique. (Chateaub.)

— Tout ce qui est fondé, établi par les hommes, par opposition à ce qui est de nature. Il ne faillait pas dire si absolument que les lois du mariage sont des lois positives, et que le mariage est de pure *institution*, comme s'il n'était pas fondé sur la nature même. (Boss.)

— La chose instituée. Une bonne, louable, pieuse institution. Institution utile. Institution nouvelle, naissante. Institutions religieuses, politiques, nationales, patriotiques. Ils défendirent leurs institutions menacées. Je ne connais dans le monde d'*institutions* athées que celles des bohémiens errants, sans foyer, sans patrie sous le ciel. (E. Quinet.)

— Action de former, de diriger, en parlant des jeunes enfants. L'institution de la jeunesse est d'une grande importance. L'éducation, l'*institution*, l'instruction, sont trois choses aussi différentes que la gouvernante, le précepteur et le maître. (J.-J. Rouss.)

— S'est dit pour Enseignement, méthode d'instruction. Il faut distinguer trois époques dans la durée de l'*institution* de Sénèque ainsi que dans l'âme de son élève. (Diderot.)

— Établissement destiné à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Tenir, ouvrir, diriger, établir une institution. Chef d'institution. Institution de jeunes gens, de jeunes demoiselles. Institution des jeunes aveugles. Institution des sourds-muets.

— Dr. can. Dans un sens générique, Bénéfice ou provision quelconque. || Dans un sens particulier, Concession d'un bénéfice de patronage par le supérieur collateur, sur la présentation d'un patron.

— Jurispr. *Institution contractuelle*. Donation faite par contrat de mariage, aux époux et aux enfants à naître du mariage, des biens qu'on laissera à son décès. Ce genre de disposition a les caractères d'une donation entre vifs et d'un testament. || *Institution d'héritier*. Nomination d'héritier. || Dans les pays de droit écrit, Disposition par laquelle un testateur nommait son héritier ; disposition qui était l'essence d'un testament ; en sorte que l'omission de cette institution en opérait la nullité.

— INSTITUTIONS, s. f. pl. Lois fondamentales qui régissent une société politique. Les institutions d'un État doivent être respectées.

— Dr. rom. Se dit quelquefois, au lieu d'*Institutes*, d'un abrégé de la jurisprudence romaine.

INSTITUTS, s. m. pl. V. INSTITUTES.

* **INSTRUCTEUR**, s. m. Celui qui instruit. Peu d'auteurs se sont servis de ce mot dans le sens d'instituteur, de précepteur.

> Il sont tous parmi nous ce qu'étaient les apôtres
> Avant qu'un feu divin fut descendu sur eux,
> De leur siècle profane *instructeurs* généreux. (VOLT.)

— On l'emploie particulièrement pour désigner le Militaire gradé chargé d'enseigner aux jeunes soldats l'exercice et le maniement des armes. Manuel de l'instructeur.

— Manèg. Ecuyer qui démontre les principes de l'équitation.

— Adjectiv. Sergent instructeur. Capitaine *instructeur*. (Acad.)

— Pal. *Juge instructeur*. Juge chargé d'instruire un procès. On dit plutôt *Juge d'instruction*.

* **INSTRUCTIF, IVE**, adj. Qui instruit. On le dit seulement des choses. Livre instructif. Discours instructif. Méthode instructive. Conversation instructive.

— Philos. Se dit quelquefois des sens de la vue, de l'ouïe, du toucher, par opposition au goût et à l'odorat, qui ne sont qu'affectifs. Sens instructifs. Perceptions instructives.

* **INSTRUCTION**, s. f. (pr. *ein-struk-cion* ; du lat. *instructio*, même signif.). Action d'instruire, de former, de dresser à quelque chose. Travailler à l'instruction de quelqu'un. L'instruction des nouvelles recrues.

— Éducation, enseignement. L'instruction des enfants, de la jeunesse. Se consacrer à l'instruction. Répandre le bienfait de l'instruction. Il résolut d'augmenter ses connaissances et de les consacrer à notre *instruction*. (Barthelemy.) L'art de rendre l'*instruction* facile, agréable, attrayante. (Marm.)

— Connaissance, savoir, notions acquises. Il n'a pas d'instruction. C'est un homme sans instruction. Avoir de l'instruction, une grande instruction. L'homme sans *instruction* n'a pas atteint le complément de sa nature. (La Harpe.) A certains égards, il ne manquait pas au jeune Edouard de moyens d'*instruction*. (Defauconpret.)

> L'*instruction* fait tout ; et la main de nos pères
> Grave en nos faibles cœurs ces premiers caractères,
> Que l'exemple et le temps nous viennent retracer,
> Et que peut-être en nous Dieu seul peut effacer.
> (VOLTAIRE.)

— Leçon, précepte, conseil. Toute l'Égypte a profité de leurs lumières, et Thèbes doit à leurs *instructions* d'avoir eu peu de mauvais princes. (Bossuet.) Avec quelle docilité écoutait-il les *instructions* salutaires des prédicateurs évangéliques ! (Flech.) Voilà quelques faibles idées des précautions avec lesquelles je voudrais qu'on donnât aux enfants les *instructions* qu'on ne peut parfois leur refuser. (J.-J. Rouss.)

— Conférence familière sur un sujet religieux. Je suis entré un jour dans une église où un ecclésiastique faisait l'*instruction* à quarante petites filles de sept ou huit ans. (H. Faine.)

— Connaissance qu'on donne à quelqu'un de certains faits, de certains usages qu'il ignore. Je vous le dis pour votre instruction. Faire un mémoire pour l'instruction de quelqu'un. Instruction sur la manière de se servir d'une chose.

— Ordres, explications, avis qu'une personne donne à une autre pour la conduite de quelque affaire, de quelque entreprise. Dans ce sens, on l'emploie plus souvent au pluriel. Prendre les instructions de quelqu'un sur une affaire. Il a reçu vos instructions. Je ne puis m'écarter de mes instructions. Des instructions détaillées.

— Particulièrement, Ordres, explications écrites ou verbales qu'un prince, un gouvernement donne à son ambassadeur, à son envoyé, à son délégué, sur la manière de se conduire dans la mission dont il le charge. Cet ambassadeur partira aussitôt qu'il aura reçu ses instructions. Il ne s'est pas conformé à ses instructions. Ceci est contre mes instructions. Suivre ses instructions. Dresser des instructions. Instructions verbales. Instructions secrètes. Les *instructions* de Lauriston portaient qu'il ne devait s'adresser qu'à Kutuzof. (Ségur.)

— *Instruction de*, suivi de l'infinitif. L'expérience qu'elle a des choses du monde lui a donné, sinon plus de courage, au moins plus d'*instruction* de surmonter les adversités. (Malherbe.)

— *Instruction pastorale*. Nom donné aux mandements adressés par les évêques aux fidèles de leur diocèse.

— *Instruction publique*. Enseignement donné ou surveillé par l'État. L'instruction publique se divise, en France, en trois grandes branches : l'enseignement, l'inspection, l'administration. L'enseignement a trois degrés : il est primaire, secondaire ou supérieur. L'*enseignement primaire* se divise en deux degrés : élémentaire ou supérieur. Élémentaire, il embrasse tout ce qu'il est indispensable de savoir dans toutes les classes de la société ; supérieur, il comprend les connaissances nécessaires au bourgeois, à l'artisan, à l'ouvrier qui se livre à l'industrie, c'est-à-dire toutes les notions usuelles sur les sciences mathématiques et physiques. L'*enseignement secondaire* se divise également en deux degrés dont l'un procure l'instruction générale, celle qui est nécessaire pour toutes les professions lettrées, l'autre, l'instruction spéciale de chacune de ces carrières. Les lycées et les collèges communaux, les institutions et les pensions, sont des établissements consacrés à l'instruction générale ; les écoles forestière, militaires, de marine, donnent et complètent l'instruction spéciale. L'*enseignement supérieur* est donné dans les facultés de lettres, de sciences, de droit, de médecine et de théologie. Les facultés sont généralement constituées en commission d'examen pour la collation des grades universitaires.

— *L'Instruction publique*. Se dit absolument du ministère de l'instruction publique. Employé à l'Instruction publique.

— Hist. *Instruction des Quarante*. Se dit de l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, 1713, parce qu'elle fut faite par les évêques qui se trouvaient alors à Paris, au nombre de quarante, et qu'elle fut accompagnée d'une instruction explicative.

— Jurispr. *Instruction d'une affaire, d'un procès*. Procédure qui met l'affaire, le procès en état d'être jugé. On le dit particulièrement en matière criminelle. Il s'entend surtout de la procédure écrite par opposition aux débats. || *Instruction par écrit*. Procédure admise dans les affaires qui ne comportent pas une plaidoirie. || *Instruction criminelle*. On appelle ainsi les investigations auxquelles il faut se livrer, les formalités qu'il faut remplir, la procédure qu'il faut suivre, les moyens qu'on emploie pour rechercher et convaincre l'auteur d'une action coupable et réprimée par la loi. Toute affaire de ce genre est soumise à une instruction préalable, pour s'assurer que le prévenu est traduit sur des présomptions graves. Les magistrats chargés de diriger cette procédure se nomment juges d'instruction. Ils délivrent les mandats de comparution, de dépôt, d'amener et les mandats d'arrêt. C'est d'après leur décision que l'affaire suit son cours. || *Juge d'instruction* Juge chargé d'informer sur un crime ou délit, et de mettre l'affaire en état d'être jugée.

— Mar. *Instruction d'une prise*. Formalités nécessaires pour la validité du jugement d'une capture. || Au pluriel, *Instructions*. Livre, mémoire renfermant des renseignements nautiques sur une mer, sur une côte. Instructions détaillées. Instructions inexactes.

* **INSTRUIRE**, v. a. Ire conj. (du lat. *instruere*, qui signifie proprement bâtir, construire, dresser, former). *J'instruis, nous instruisons. J'instruisais. J'instruisis. J'instruirai. J'instruirais. Instruis, instruisons, instruisez. Que j'instruise. Que j'instruisisse. Instruisant. Instruit, instruite*. Enseigner quelqu'un, lui apprendre quelque chose, lui donner des leçons, des préceptes pour les mœurs, pour quelque science. Instruire la jeunesse, les enfants. Il fait instruire ses enfants. Il nous faut en riant *instruire* la jeunesse. (Molière.) Madame, dit le pasteur, je croyais vous *instruire*, et c'est vous qui m'*instruisez*. (J.-J. Rousseau.) Tu ravages le monde, et tu prétends l'*instruire* ! (Volt.) La meilleure manière d'*instruire* les autres, c'est de les conduire par la route qu'on a dû tenir pour s'instruire soi-même. (Condillac.) On remarque qu'ils vivaient en bonne intelligence, avec les riches et les puissants, auxquels ils se rendaient utiles en *instruisant* leurs enfants. (Anquetil.)

— *Instruire quelqu'un*. Signifie souvent Instruire quelqu'un des vérités de la religion catholique. Bossuet instruisit l'urenne.

— Avec un nom de chose pour sujet. Le malheur l'a instruit. Les exemples instruisent mieux que tous les préceptes. Il a fallu que les

INSTRUMENTS ARATOIRES

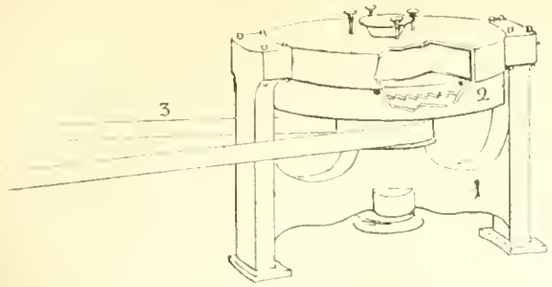

MOULIN. — 1, bâti ; 2, meules ; 3, courroie.

CHARRUE. — 1, age ; 2, sep ; 3, versoir ; 4, soc ; 5, coutre ; 6, étançons ; 7, manche-rons ; 8, barres d'attelage ; 9, avant-train régulateur vertical ; 10, régulateur horizontal ; 11, grattoirs.

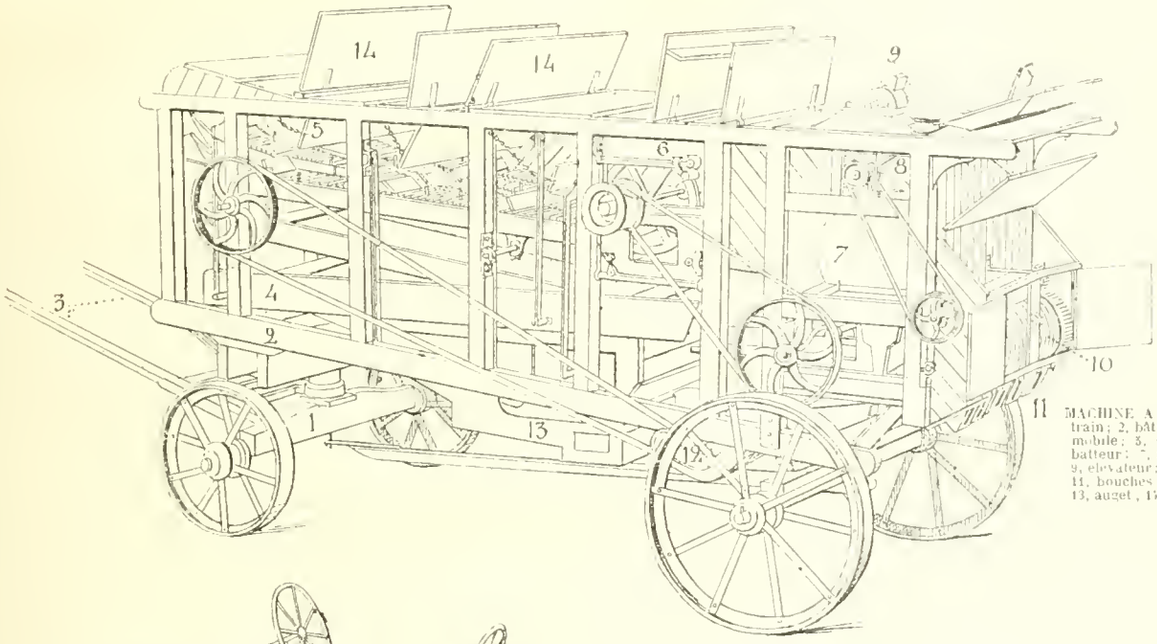

MACHINE A BATTRE. — 1, avant-train ; 2, bâti ; 3, limonière ; 4, table mobile ; 5, secoueurs de paille ; 6, batteur ; 7, nettoyeur ; 8 soufflleur ; 9, élevateur ; 10, trieur extensible ; 11, bouches à sacs ; 12, ventilateur ; 13, auget ; 14, panneaux.

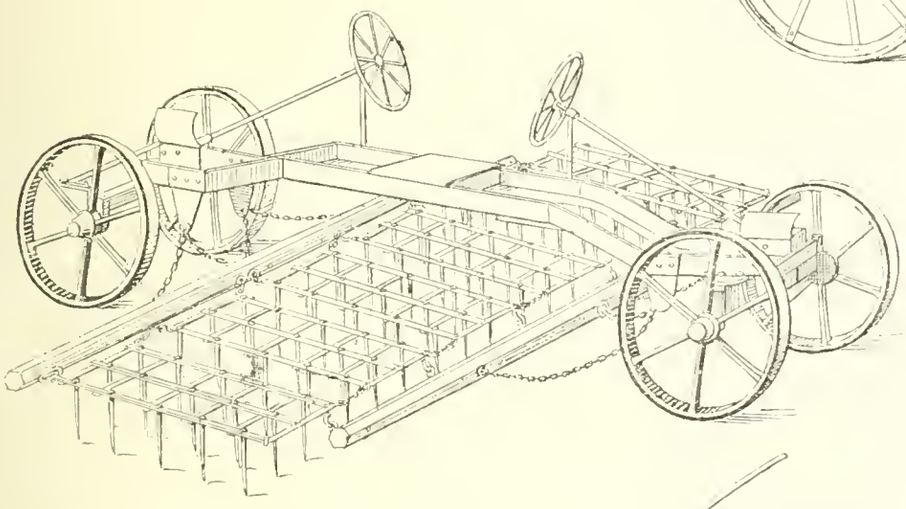

HERSE

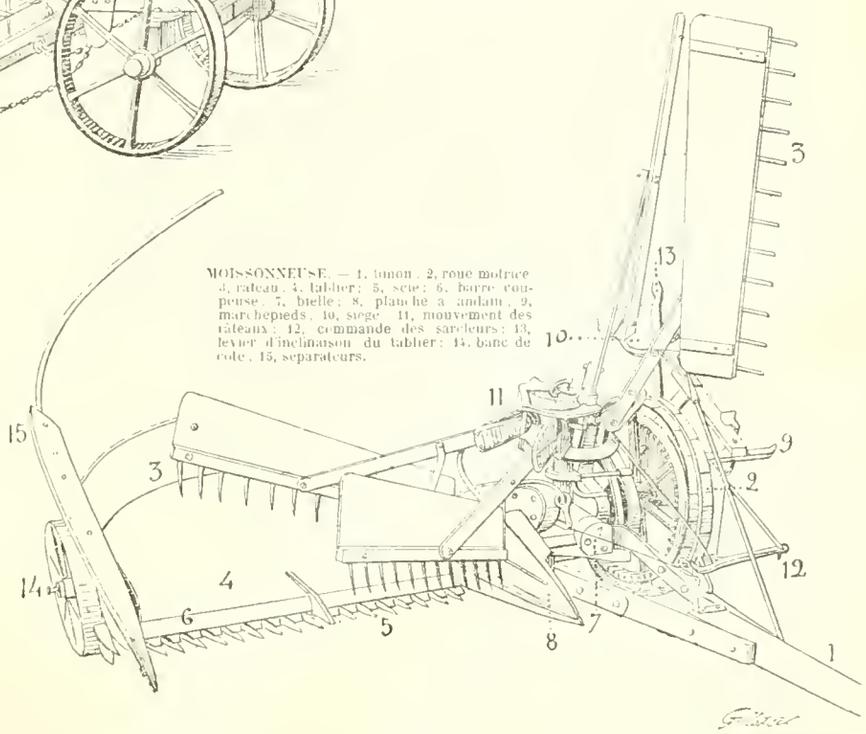

MOISSONNEUSE. — 1, timon ; 2, roue motrice ; 3, rateau ; 4, tablier ; 5, scie ; 6, barre coupeuse ; 7, bielle ; 8, planche à andain ; 9, marchepieds ; 10, siège ; 11, mouvement des râteaux ; 12, commande des sarcleurs ; 13, levier d'inclinaison du tablier ; 14, banc de coté ; 15, séparateurs.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

malheurs m'aient *instruit* pour m'apprendre ce que je ne voulais pas croire. (Fén.)

— Suivi d'un complément indiquant la chose que l'on enseigne. Instruire les enfants aux bons sentiments. Instruire la jeunesse à l'amour de la vérité. Instruire un jeune homme aux armes, aux affaires.

Ici de Montausier la généreuse voix
Instruisit aux vertus l'héritier de nos rois.
(Vict. Fabre.)

— En poésie ou dans le langage soutenu, on donne parfois à ce verbe un nom de chose pour complément. C'est vous qui avez *instruit* mes mains à combattre et mes doigts à tenir l'épée. (Bossuet.) A peine ma langue commençait à se délier qu'on l'*instruisit* à prononcer votre saint nom. (Mass.)

Mon fils, ...
Va quitter mon palais pour voler dans tes rangs.
Instruisez au combat son précoce courage;
Qu'il en fasse sous vous le noble apprentissage.
(Delille.)

— Par extens., en parlant des bêtes. Instruire un cheval, un chien. On instruit l'éléphant à se mettre à genoux. La nature instruit les animaux à chercher ce qui leur est convenable.

— Absol. Ce professeur instruit fort bien. Il sait fort bien instruire. Rien ne recule plus les progrès des connaissances qu'un mauvais ouvrage d'un auteur célèbre, parce qu'avant d'*instruire* il faut commencer par détromper. (Montesq.) La fin de tout écrivain est d'*instruire* ou de plaire, ou de plaire et d'*instruire* tout à la fois. (Condill.) L'écrivain *instruit* en donnant des connaissances, en dissipant des préjugés, en détruisant des erreurs, en combattant des vices et des ridicules. (Id.)

— *Instruire à*, suivi d'un infinitif. Instruire un prince à gouverner. Instruire un enfant à dire la vérité. Instruire la jeunesse à respecter les vieillards.

— Habituer à.

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,
Madame; on ne m'a pas *instruite* à les entendre
(Racine.)

— *Instruire combien.*

Je puis l'*instruire* au moins combien sa confidence
Entre un sujet et lui doit laisser de distance (Racine.)

— *Instruire dans.* Instruire un prince dans la science du gouvernement. Instruire les enfants dans l'amour de la vérité. Instruire un homme dans la science du malheur

— Racine a dit, par antithèse: *Instruire dans l'ignorance*, pour Élever dans l'ignorance; s'appliquer à être ignorant:

Ah! si dans l'ignorance il le fallait *instruire*,
N'avait-on que Sénèque et moi pour le séduire?

— *Instruire de.* Avertir, informer, donner connaissance de. J'instruirai votre famille de la conduite que vous tenez. Instruisez-moi de ce que je dois faire. Il faut l'instruire des affaires du monde. Mes nouvelles, dont vous voulez que je vous *instruise* en bonne amitié. (Mme de Sévigné.) Après nous avoir assurés que nous aurions de ses nouvelles le jour suivant, il disparut sans nous *instruire* de ce qu'il prétendait faire, ni même nous dire s'il était domestique du duc de Lerme. (Le Sage.)

Et qu'un tombeau superbe *instruise* l'avenir
Et de votre douleur et de mon souvenir. (Racine.)

— Absol. Voilà un jeune homme, ajouta l'archer, qui pourrait vous *instruire* mieux que moi. (L'abbé Prevost.)

— *Instruire par.* Il m'instruit par son exemple. Pour savoir exactement toutes ces choses, j'ai partout des pensionnaires qui ont soin de s'en informer et de m'en *instruire* par des mémoires qu'ils m'envoient. Le Sage. || Quelques poètes, au lieu de *par*, ont employé *de*. Il m'*instruisit* d'exemple au grand art des héros. (Voltaire.)

Instruisez-le d'exemple, et rendez-le parfait,
Expliquant à ses yeux vos leçons par l'effet.
(Corneille.)

— *Instruire qui, quel, si.*

Ne pourra-t-on m'*instruire*
Qui commande en ces lieux, quel est le sort d'Alzire;
Si Monteze est esclave et voit encor le jour,
S'il traîne ses malheurs en cette horrible cour?
(Voltaire)

— *Instruire que.*

C'était pour nous *instruire*
Que souvent la raison suffit à nous conduire.
(Voltaire.)

— Procéd. Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. Instruire un procès, une affaire. Instruire une cause par écrit. Magistrat chargé d'instruire les causes criminelles. Il entendit un jour conter dans un salon un procès criminel qu'on *instruisait* et qu'on allait juger. (V. Hugo.) || *Instruire le procès de quelqu'un.* Lui faire son procès en matière criminelle. En ce moment, on instruit son procès. || On dit absol. dans le même sens: Instruire, instruire contre quelqu'un.

Voyant. . . . . .
Un avocat *instruire* en l'une et l'autre cause.
(Bégnier.)

— S'INSTRUIRE, v. pron. Instruire soi, recevoir de l'instruction. Aimer, chercher à s'instruire. Cet homme s'est instruit lui-même. Il a un grand désir de s'instruire, mais les moyens lui manquent. Il s'instruit dans telle science, dans tel art. On s'instruit mieux par la pratique que par la théorie. Il s'instruisit par ses propres yeux. S'instruire dans la vertu. Heureux ceux qui se divertissent en s'*instruisant* et qui se plaisent à cultiver leur esprit par les sciences! Fén. Thalès s'*instruisit* des mystères de leur religion, et s'appliqua particulièrement à la géométrie et à l'astronomie. (Id.) A l'avidité du corps qui cherche à se développer, succède l'avidité de l'esprit qui cherche à s'*instruire*. (J.-J. Rouss.) Voilà comment on tire parti du présent en s'*instruisant* dans l'avenir. (Id.) Il persistait à s'*instruire* dans plus d'un art. (Volt.)

Le lionceau se baigne en leur sang avec joie,
Il ne sait pas rugir et s'*instruit* à la proie.
(La Fontaine.)

Mes exemples un jour ayant fait place aux vôtres,
Ce que je vous apprends, vous l'apprendrez à d'autres;
Et ceux qu'aura ma mort saisis de mon emploi
S'*instruiront* contre vous comme vous contre moi.
(Corneille.)

— S'informer, se renseigner mutuellement. Nous nous instruisons l'un l'autre de ce qui se passe aux lieux où nous sommes. Après nous être *instruites* de l'état présent de mes affaires, Phénice me demanda quel parti je voulais prendre. (Le Sage.)

— Procéd. Être instruit. Son affaire s'instruit en ce moment. Ces causes s'instruisent difficilement.

INSTRUISABLE, adj. 2 g. Que l'on peut instruire; qui est susceptible de recevoir l'instruction. Sinon instruit, du moins *instruisable*. (J.-J. Rousseau.)

INSTRUISANT, part. près. du v. Instruire. Qui instruit. Une mère instruisant son fils.

INSTRUISANT, ANTE, adj. Qui est propre à instruire. Toute religion qui n'en rend pas la raison n'est pas *instruisante*. (Pasc.)

De qui la parole *instruisante*
N'a pour se faire ouïr que de muets accords.
(Corneille.)

— Mot vieilli. On dit aujourd'hui *instructif*.

INSTRUIT, ITE, part. pass. du v. Instruire. S'empl. adj. Le plus décidant personnage n'est pas toujours le mieux *instruit*. (Vauven.)

Mieux *instruite* aujourd'hui, cet autel qu'elle honore
N'est plus enfin l'autel d'un maître qu'elle ignore.
(Racine.)

Le sage, mieux *instruit*
Les admire le jour, les observe la nuit (Delille.)

— *Instruit à.* Impitoyable plus que Junon avec ses quatorze demoiselles *instruites* à la jalousie. (Noel du Fail.)

Du moins par votre exemple *instruite* aux attentats,
J'ai pu rompre des lois que vous ne gardez pas. (Volt.)

— Qui a l'habitude de. Vous n'y apportez que des larmes *instruites* à mentir. (Mass.)

— *Instruit dans.*

Et ce que le soldat dans son devoir *instruit*
Montre d'obéissance au chef qui le conduit. (Mol.)
S'il est ingrat, madame! Ah! toute sa conduite
Marque dans son devoir une âme trop *instruite*.
(Racine.)

— *Instruit de.* Que j'étais mal *instruite* d'une santé qui m'est si chère! (Mme de Sévig.) Sophie est *instruite* des devoirs et des droits de son sexe et du nôtre. (J.-J. Rouss.) Enfin les dieux se métamorphosèrent presque partout, et des que nous fûmes *instruits* des secrets de la magie, nous nous métamorphosâmes nous-mêmes. (Volt.) Le roi de Sidon et la plupart de ceux qui opinèrent avec lui, *instruits* des intentions du grand roi, se déclarèrent pour la bataille. (J.-J. Barthél. Cette dame fut par la reine *instruite* de ce projet. (Dulaure.) Heureux le sage *instruit* des lois de la nature! (Del.) Peu instruit de la valeur des différents stades grecs, égyptiens, babyloniens, il les évalue tous à huit stades pour un mille romain. (Malte-Brun.)

Oh! que ne puis-je, *instruit* des principes des choses,
Connaître les effets, approfondir les causes! (Del.)

— *Instruit par.* Par la bouche d'Osmin vous serez mieux *instruite*. Rac. De nos jours, mieux *instruit* par l'expérience, il ne dirige plus contre la religion des persécutions directes. B. Const.)

— *Instruit que.*

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas vit encor la lumière... (Racine.)
Bérénice est *instruite*
Que vous voulez ici la voir seule et sans suite. (Id.)

— Absol. Qui a beaucoup de connaissances, de savoir. Un homme instruit, très instruit. Cette dame est fort instruite. On n'est curieux qu'à proportion qu'on est *instruit*; il sait précisément assez pour vouloir apprendre. (J.-J. Rouss.) La femme n'est pas moins *instruite*; l'image des plaisirs disparaît à ses yeux devant l'image des devoirs. (Chateaub.)

— Arg. *Être instruit.* Être voleur experimenté.

— Jurispr. Qui est en état d'être jugé. L'affaire est suffisamment *instruite*. (Acad.)

* **INSTRUMENT**, s. m. (ét. lat., *instrumentum*; forme de *in*, dans, et de *struere*, construire). En général, Outil, machine, appareil qui on emploie pour exécuter une opération, pour faire un travail dans une science, un art, un métier quelconque. Instruments de chirurgie. Instruments de mathématiques. Instruments aratoires ou d'agriculture. Les instruments des arts mécaniques sont généralement désignés sous le nom d'*outils*. En physique et en mathématiques, des instruments de précision servent à tracer des figures, à mesurer des distances, à calculer les mouvements des astres, etc. Instrument de bois, de fer, d'acier. Bon, mauvais instrument. Instrument de fer, parfait. La chirurgie emploie au traitement des maladies la main seule ou armée d'*instruments*. (F. Ratier.) Dès l'enfance de l'art, on dut s'aider d'*instruments*, et ceux qui servaient dans la vie usuelle se présentèrent les premiers; bientôt on les fit fabriquer plus délicats et plus parfaits pour des usages spéciaux. Id. La bonne qualité des *instruments* est d'une grande importance en chirurgie, pour ne pas faire éprouver aux malades plus de douleur qu'il ne faut. (Id.)

Ces *instruments* utile,
Cette arme du travail qui rend nos champs fertiles
(Lemierre.)

— Ce qui sert à accomplir une action mécanique quelconque.

Que tardez-vous! allez, et faites promptement
Élever de sa mort le honteux *instrument*. (Racine.)
On détache les nœuds, *instruments* du supplice;
Il n'est plus temps: Iphis a vu sa dernière heure.
(De Saint-Ange.)

— Par extens. La voix est le premier des instruments. Les aveugles apprécient d'après la voix, l'âge, la taille, souvent avec une justesse que pourront seuls comprendre ceux qui ont fait une savante analyse de l'*instrument* vocal. (Dufau.) C'est un fait bien digne de remarque que la défectuosité de l'*instrument* intellectuel chez les aveugles ne dépasse jamais certaines limites. Id. La langue dont se servent les aveugles est un *instrument* d'emprunt dont on leur a montré l'usage. (Id.) La main est le premier et le principal *instrument* du chirurgien. (Ratier.)

— Fig. Personne ou chose qui sert à produire un effet, à parvenir à une fin. Le principal *instrument* de la félicité de l'homme, c'est de tenir pour indubitable qu'il n'y a point d'autre bien que ce qui est honnête. (Mdh.) Le principal *instrument* de la tradition de l'Église est renfermé dans ses prières. (Boss. Force gens ont été l'*instrument* de leur mal. La Font.) La jeunesse du sage est le temps de ses expériences; ses passions en sont les *instruments*. (J.-J. Rousseau. C'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous consumons notre vie dans la culture des arts; nous en faisons les *instruments* de notre fortune. (Volt.) Les peuples et les sociétés ne sont que les *instruments* des hommes de génie. (Rayn.) La société place autour de chaque homme de génie des *instruments*, c'est à lui de s'en servir. (A. Dum.) Dans les sociétés antiques, la religion n'était qu'un *instrument* de règne entre les mains du souverain. (J. Favre. Pour les passions, les personnes ne sont guère que des choses dont elles se font un jeu et un *instrument*. P. Janet. Quand nous parlons de résistance, nous ne faisons pas appel à d'autres *instruments* de lutte que ceux qui nous sont assurés par la loi. (Gambetta.)

Du courroux de Junon rigoureux *instrument*,
Argus de ses cent yeux la veille incessamment. (Del.)

— Archit. *Instruments de sacrifices*. Objets servant chez les Anciens à des usages sacrés, et dont la représentation forme des ornements d'architecture.

— Artill. *Instrument balistique*. Instrument qui sert au jet des projectiles.

— Diplom. Acte, titre propre à faire valoir des droits en justice, comme un contrat, un acte public, un traité de paix. Le 25 mars 1802 au soir à germinal an X, la paix avec la Grande-Bretagne fut signée, sur un *instrument* surchargé de corrections de tout genre. (A. Thiers.)

— Econ. polit. Nom donné aux matières et aux forces que la nature fournit gratuitement à l'homme, et dont il se sert pour créer des produits utiles. La chaleur, l'eau, la force des vents, sont des instruments naturels et gratuits de l'industrie. Quelques-uns de ces instruments sont devenus des propriétés. Les terres cultivables, les cours d'eau, sont des instruments naturels appropriés. Les économistes considèrent les instruments naturels par opposition aux instruments artificiels ou capitaux. L'*instrument-terre*, l'*instrument-capital* et l'*instrument-travail* ont besoin d'être mis en œuvre par l'esprit de l'homme et d'être réunis pour produire. (J. Garnier.)

— Écrit. sainte. *Le vieux instrument, le nouvel instrument*. Expression employées dans quelques-uns des Pères de l'Église, pour l'Ancien et le Nouveau Testament.

— Jurispr. Acte public ou privé destiné à constater un fait ou une convention et à en servir de preuve.

— Liturg. *Instruments de paix*. Objets servant à la cérémonie du baiser de paix, tels que le reliquaire, l'image, la patène, l'anneau.

— Mus. Machine inventée et disposée par l'art pour exprimer les sons. Instruments à cordes. Instrument à vent. Instruments de bois, de cuivre. Instruments de percussion. Jouer d'un instrument. Connaître plusieurs instruments. Un concert de divers instruments. Le son d'un instrument. Un concert de voix et d'instruments. Joueur d'instrument. Cet *instrument* me fait plaisir encore. (J.-J. Rouss.) On remarque que les aveugles mettent suffisamment de chaleur et d'âme dans l'exécution de morceaux adaptés aux divers *instruments*. (Dufau.) Quoique les auteurs ne disent rien de précis à cet égard, on a tout lieu de croire que les premiers *instruments* inventés ont été les *instruments* à percussion. (Castil-Blaze.) Les *instruments* à vent sont postérieurs. (Id.)

* **INSTRUMENTAIRE**, adj. m. Jurispr. *Témoin instrumentaire*. Celui qui assiste un notaire ou quelque autre officier public dans les actes pour la validité desquels la présence de témoins est nécessaire.

— Mar. *Officier instrumentaire*. Officier de l'administration chargé, à bord d'un vaisseau, des fonctions d'officier de l'état civil.

— Substantiv. Personne qui joue d'un instrument de musique. Les *instrumentaires* donnaient des fanfares. (Richelet.

* **INSTRUMENTAL, ALE**, adj. Mus. Qui a rapport aux instruments, qui s'obtient au moyen des instruments. Musique instrumentale. Style instrumental. Concert instrumental. La partie instrumentale de cet opéra est très difficile. Pour l'auditeur qui ne sait pas la musique, l'admiration causée par les combinaisons *instrumentales* est toujours incertaine et souvent assez singulièrement départie. (Ad. de La Fage.. Souvent les musiciens expliqueront avec netteté et justesse les raisons qui font que tel morceau *instrumental* leur déplaît, tandis qu'ils ne sauront faire comprendre pourquoi tel autre les flatte. (Id.)

— *Chant instrumental*. Nom donné aux parties de chant confiées aux instruments, pour laisser reposer le chanteur, remplir les intervalles destinés au jeu de la scène ou varier le discours par des solos contrastés. Le chant vocal exprime les passions; l'action est réservée au chant *instrumental*. (Castil-Blaze.)

— Qui compose pour les instruments. Compositeur instrumental. Le compositeur *instrumental* courra souvent risque de n'être pas compris, et sous le rapport de l'exécution, l'instrumentiste restera toujours au dessous du chanteur. (Castil-Blaze.)

— Qui sert d'instrument. La cause *instrumentale*. (Acad.)

— Linguist. *Cas instrumental*. Cas qui, dans certaines langues, exprime l'instrument, le moyen. || On dit aussi substantivement *L'instrumental*.

INSTRUMENTALEMENT, adv. D'une manière instrumentale.

* **INSTRUMENTATION** s. f. (pr. *ein-stru-man-ta-cion*). Mus. Dans l'acception la plus générale, Art d'exprimer la musique par des instruments.

— Dans une acception moins étendue, Art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, et tirant de ceux-ci tout l'effet possible. Haydn, le père de la musique instrumentale, et Mozart, le créateur de l'accompagnement dramatique, furent les premiers qui surent tirer parti de l'*instrumentation*, celui-là dans ses belles symphonies, celui-ci dans ses operas. (Ch. Bochsa.)

INSTRUMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Instrumenter. S'empl. adjectiv. Partition bien instrumentée.

* **INSTRUMENTER** v. n. 1re conj. (du lat. *instrumentum*, acte judiciaire). Prat. Faire des contrats, des procès-verbaux, des exploits et autres actes publics. Les notaires ne peuvent instrumenter hors de leur ressort. Un huissier qui instrumente bien. Le palement eut alors liberté tout entière d'*instrumenter* contre les habitues, vicaires, curés. (Volt.)

— Fam. et par extens.

Roups chaîne et cadenas.
— Puisque vous le voulez, je n'y résiste pas
Or sus, *instrumentons*. (Regnard.)

— **INSTRUMENTER**, v. a. Composer la musique instrumentale, écrire pour chaque instrument les parties qui, dans l'exécution d'une œuvre, forment l'harmonie. Instrumenter la partition d'un opéra, d'une symphonie.

— Absol. dans ce sens. Ce compositeur instrumente savamment, hardiment.

INSTRUMENTISTE, s. 2 g. Musicien qui joue d'un instrument. On s'est toujours borné à en faire d'habiles *instrumentistes*, et les aveugles n'ont rempli de la sorte qu'une moitié de leur destination. (Dufau.) Les organes de l'*instrumentiste* n'éprouvent pas une fatigue qui approche de celle que ressentent par moments les chanteurs les plus robustes et les mieux constitués. (Ad. de La Fage.) Dans l'exécution, l'*instrumentiste* s'inspire, s'anime, s'échauffe comme le chanteur; mais ses inspirations demeurent toujours indéterminées, vagues et indéfinissables. (Id.)

— Se dit particulièrement d'un musicien militaire. Le corps des instrumentistes.

— Adjectiv. Musicien instrumentiste.

INSTUDIEUX, EUSE, adj. (de *in* négatif, et *studieux*. Qui n'est pas studieux. Cet instudieux enfant.

* **INSU**, s. m. (pr. *ein-cu*; de *in*, préf. négat., et *su*). Ignorance de quelque fait, de quelque chose. On ne l'emploie que dans ces locutions prépositives ou adverbiales: *A l'insu de, à notre insu, à votre insu*. Il s'est marié à l'insu de ses parents. Il a fait cela à mon insu. Nous sommes quelquefois dirigés par nos passions à notre insu. Des gens vous promettent le secret, et ils le révèlent eux-mêmes, et à leur *insu*. (La Bruyère.)

INSUAVE, adj. 2 g. Qui n'est pas suave. Odeur insuave.

INSUAVITÉ, s. f. (radic. *insuave*). Défaut, manque de suavité. L'insuavité d'une odeur.

INSUBMERGÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas submergé. Les maisons insubmergées étaient envahies par les fuyards.

* **INSUBMERSIBLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être submergé. Bateau insubmersible.

INSUBMERSIBILITÉ, s. f. Etat, qualité de ce qui est insubmersible, de ce qui ne peut être submergé.

* **INSUBORDINATION**, s. f. (pr. *in-çu-bor-di-na cion*). Défaut de subordination, désordre, désobéissance. Il règne dans ce corps une grande insubordination. Esprit d'insubordination. Acte d'insubordination. Punir l'insubordination. La discipline étant la vie de l'armée, on ne peut réprimer trop sévèrement toute espèce d'*insubordination*. (Gén. Le Flô-turier.) Ce qui n'est dans les hommes de l'état civil que l'effet ordinaire de leur libre arbitre, devient dans l'état militaire un acte d'*insubordination*. (Sicard.)

INSUBORDONNABLE, adj. 2 g. (ra l. *in-sub-or-do-nable*). Qui ne peut être subordonné, qu'on ne peut soumettre à la subordination. A Paris, toutes les femmes sont insubordonnées par la faiblesse de leurs maris, et la plupart *insubordonnables* par l'air du pays. (Sall.)

* **INSUBORDONNÉ, ÉE**, adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fréquemment à la subordination. Soldat insubordonné. Troupe insubordonnée.

— Substantiv. Punir les insubordonnés.

INSUBRES ou **INSUBRIENS**, s. m. pl. (en gaulois *Is-Ombra*, hommes forts). Géogr. ancienne. Peuple de la Gaule cisalpine, dans la Transpadane, entre le Pô et les Alpes, le Tessin et l'Adda, chef-lieu *Mediolanum* (Milan). Ils étaient originaires du pays des Éduens, et vinrent en Italie avec Bellovèse. Annibal les trouva imparfaitement soumis à la domination romaine et se servit d'eux dans la seconde guerre punique. Débarrassés d'Annibal, Rome n'eut garde d'oublier les secours qu'ils lui avaient donnés, tourna contre eux les légions, de 197 à 195 av. J.-C., et depuis cette dernière année, ou Valerius Flaccus leur infligea une sanglante défaite, ils ont disparu de l'histoire.

INSUBSTANCE, s. f. Défaut, manque de substance.

INSUBSTANTIEL, ELLE, adj. (pron. *ein-çub-stan-ci-èl*). Qui n'est pas substantiel; qui manque de consistance, de solidité, qui ne touche pas sous les sens. Ces subtilités aigres, *insubstantielles*, auxquelles la philosophie s'arrête quelquefois. (Mont.)

* **INSUCCÈS**, s. m. Manque, défaut de succès. Et la nature et l'*insuccès* des remèdes qu'il imagine. (Parny.) Vespasien aurait-il puni, après dix années d'expiation, l'*insuccès* de Sabinus? (Toulotte.)

INSUFFICIENTISME, s. m. (étym. lat., *insufficiens*, insuffisant. Médec. Doctrine d'après laquelle tous les remèdes sont insuffisants pour combattre les maladies, et qui fait de l'expectation la base de tout traitement.

INSUFFICIENTISTE, s. m. Médec. Partisan de la doctrine de l'insuffisientisme.

* **INSUFFISAMMENT**, adv. D'une manière insuffisante. Je n'ai reçu que bien insuffisamment ce dont j'avais besoin. Je ne puis pourvoir que bien insuffisamment à leurs besoins.

* **INSUFFISANCE**, s. f. (rad. *insuffisant*). Incapacité, manque de suffisance. Reconnaître son insuffisance pour une chose. Vous voyez l'insuffisance de mes moyens. Il a reconnu l'insuffisance de ses discours. Les juges pourvoient à l'insuffisance de la loi. L'*insuffisance* des récoltes jette l'État dans des embarras continuels. (Laveaux.) Napoléon n'eut pas l'air de méconnaître l'*insuffisance* de cette représentation. (De Pradt.) Un éloquent professeur de psychologie morale exprime volontiers par une plainte mélancolique l'*insuffisance* de cette contemplation familière. (Ste-Beuve. Parlerai-je enfin le mon *insuffisance* littéraire en présence de la tâche colossale que j'ai eu la témérité d'aborder? (Montalemb. L'homme, dans le sentiment de son *insuffisance*, invoque une puissance supérieure. (P. Janet.)

On s'enferme avec art dans un noble silence,
La dignité souvent masque l'*insuffisance*. (Voltaire.)

— Médec. État pathologique d'un organe qui l'empêche de remplir complètement ses fonctions.

— Pathol. *Insuffisance des valvules*. Lésion des valvules aortiques quand elles n'obstruent pas complètement la lumière du vaisseau et permettent à une certaine quantité de sang de refluer dans le ventricule.

* **INSUFFISANT, ANTE**, adj. Non suffisant, qui ne suffit pas. Moyens insuffisants. La raison est insuffisante pour pénétrer les mystères de la foi. Les idées trop sublimes et trop basses sont également *insuffisantes* et ne peuvent s'associer; il faut une réunion à la portée du sexe et de l'âge. (J.-J. Rousseau.) Intéressez l'enfant à ne jamais faire d'efforts *insuffisants* ou superflus. (Id.) La seule harmonie est même *insuffisante* pour les expressions qui semblent dépendre uniquement d'elle. (Id.)

— Inhabile, incapable. Être insuffisant pour remplir certaines fonctions.

— Pathol. Se dit d'une personne qui semble avoir assez de jugement pour se conduire normalement dans le cours ordinaire de la vie, mais qui en manque et commet de véritables actes de folies dans certaines circonstances ou dans tel ordre d'idées qui ne lui est pas habituel.

INSUFFLATEUR, s. m. Méd. Instrument destiné à insuffler dans certains organes des médicaments pulvérulents.

* **INSUFFLATION**, s. f. (pr. *ein çuf fla-cion*). Thérap. Action d'insuffler dans quelque partie du corps un gaz ou une vapeur, comme lorsqu'on fait entrer la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés, lorsqu'on insuffle l'air dans la bouche des enfants nouveau-nés, chez lesquels les premiers mouvements de la respiration ne peuvent pas s'établir. L'insufflation d'une poudre, l'insufflation de l'air. Les Anciens avaient reconnu les avantages de l'*insufflation* pulmonaire pour rappeler ces individus à la vie. (Percy.) Des observations nombreuses et très concluantes ont prouvé que l'*insufflation* pulmonaire a été utile dans toutes sortes d'asphyxie. (Id.)

— Gonflement, par le souffle, des ballons à jouer. L'insufflation d'un ballon.

INSUFFLÉ, E, part. pass. du v. Insuffler. S'emploie adjectiv. Gaz insufflé. Vapeur insufflée dans la poitrine d'une personne asphyxiée. Si tous les médecins ont reconnu les avantages de l'insufflation pulmonaire, il ne règne pas parmi eux le même accord sur les qualités de l'air *insufflé*. (Virey.)

* **INSUFFLER**, v. a. (rre conj. (ét. lat., *insufflare*; forme de *in*, dans; *sufflare*, souffler). Thérap. Souffler, introduire à l'aide du souffle un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps. Insuffler de l'air dans la bouche d'un enfant nouveau-né. On a reconnu que, dans l'asphyxie des nouveau-nés, l'air de l'expiration était le meilleur à *insuffler* dans les poumons de ceux qui ont besoin de ce secours. (Virey.)

— Fig. Celui-ci, auquel Lavernède était parvenu à *insuffler* quelque chose de son ardeur indomptable, se mit à la tête des ouvriers massés au fond de la cathédrale. (F. Fabre.)

— Gonfler en soufflant dedans. Insuffler un ballon.

— S'INSUFFLER, v. pr. Être insufflé. Le meilleur air qui puisse s'insuffler dans la poitrine des nouveau-nés est celui de l'expiration.

INSUIVI, IE, adj. Qui n'est pas suivi. Il était seul à ce cours insuivi.

INSULA, s. f. Anat. Nom donné par Reil à une saillie du cerveau située dans l'intervalle de la scissure de Sylvius.

* **INSULAIRE**, adj. 2 g. (étym. lat., *insula*, île). Qui habite une île, qui se trouve dans une île. Peuple insulaire. Nation insulaire. Dans ce paradis *insulaire*, et sous la houlette d'un tel pasteur, on respirait partout le parfum de la vie. (Montalembert.)

— Substantiv. Un insulaire. Les insulaires de l'Océanie. Les *insulaires* de la mer Pacifique. (Acad.) Colomb ne négligea aucun des moyens qui pouvaient lui concilier les *insulaires*. (Raynal.)

— Antiq. rom. Esclave qui habitait comme gardien dans une île ou un îlot de maisons. || Esclave exilé dans une île ou il était employé à des travaux publics

— INSULAIRE, s. f. Chorégr. anc. Espèce de contredanse autrefois en usage. La chasse, les rats, les insulaires, sont des danses contemporaines les unes des autres.

— INSULAIRES, s. f. pl. Arachn. Groupe d'araneides établi aux dépens du groupe des dolomèdes.

INSULARITÉ, s. f. (radic. *insulaire*). État d'un pays composé d'une ou de plusieurs îles. L'insularité des États britanniques.

INSULÉ, ÉE, adj. (du lat. *insula*, île). Hist. nat. Qui offre des espaces comparables à des îles.

— Entom. Se dit des aréoles discordales de l'aile des insectes, qui sont absolument sans connexion, soit avec les autres, soit avec la base de l'aile.

INSULTABLE, adj. 2 g. Qui peut être insulté, attaqué. On peut insulter une place quand elle est *insultable*. (Bussy-Rabutin.) Tout cela arriva sur Notre Dame de Halle et tout aussitôt après à Bruxelles, qu'on crut *insultable* et dégarni de troupes. (Saint-Simon.)

INSULTANT, part. près. du v. Insulter. Des jeunes gens insultant la vieillesse. Des gens grossiers insultant les passants. Nos superbes vainqueurs *insultant* à nos larmes. (Racine.)

* **INSULTANT, ANTE**, adj. Qui insulte, qui est propre à insulter. On ne le dit guère que des choses. Un luxe insultant. Orgueil insultant. Procédé, discours insultant. Paroles, manières insultantes. Mon cœur crevait de rage à ce discours *insultant*. (L'abbé Prévost.) Le méchant le craint et le fuit, il l'agace en se jetant hors de lui-même; il tourne autour de lui des yeux inquiets, il cherche un objet qui l'amuse; sans la satire amère, sans la raillerie *insultante*, il serait toujours triste; le ris moqueur est son seul plaisir. (J.-J. Rouss.) C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille *insultants* reproches? (Id.) On lui répondit par l'*insultante* décision qui fermait les états aux non possesseurs de fiefs. (L. Blanc.) Je puis subir votre indifférence, mais un dédain aussi *insultant*, un abandon aussi public... je ne m'y résoudrai jamais! (G. Ohnet.)

Foudroyez votre fille accablée, expirante,
A tout cet appareil, à la foule *insultante*. (Volt.)
Dont la morgue *insultante*, à quiconque l'écoute,
Interdit la réplique et s'indigne d'un doute
(Chabanon.)

Cet homme est jeune encor? — Il peut avoir trente ans.
— Et cet autre, qu'il suit de ses yeux *insultants*?
(Alex. Dumas.)

— *Insultant pour*. L'inscription qui est à Paris, à la porte Saint-Denis, et qu'on lui a reprochée, est, a la vérité, *insultante* pour les Hollandais; mais elle ne contient pour Louis XIV aucune louange révoltante. (Volt.)

INSULTATEUR, s. m. Vieux mot employé autrefois pour Insulteur.

INSULTATION, s. f. (pr. *ein-çul-ta-cion*). Action d'injurier, d'insulter. Vieux et inusité.

* **INSULTE**, s. f. (rad. *insulter*). Outrage, injure, mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser. Faire insulte à quelqu'un. Faire une insulte, des insultes à quelqu'un. Recevoir une insulte. Une insulte grossière, une insulte grave. De telles insultes veulent une éclatante réparation. La raillerie, l'injure, l'*insulte*, leur découlent des lèvres. (La Bruyère. Les punitions, chez les Japonais, sont regardées comme la vengeance d'une *insulte* faite au prince. (Montesq.) Pour qui fait son devoir l'*insulte* est sans affront. (Arnault.)

— En termes de guerre, Coup de main, attaque brusque et vive. Cette place est hors d'insulte. Il faut mettre ce poste à l'abri de toute insulte. Vous êtiez la exposés aux insultes de l'ennemi. Le comte de Nassau entra en Picardie et emporta d'*insulte* la ville de Guise. (Mézeray.)

— Ce mot était autrefois du genre masculin.

Mais je veux qu'Attila presse d'un autre amour
Endure un tel *insulte* au milieu de sa cour.
(Corneille.)
Égaré seul, en un coin prudemment retiré,
Se croyait à couvert de l'*insulte* sacré (Boileau.)
Deux puissants ennemis, par elle envenimés,
Dans ces mots autrefois si saints, si renommés,
A mes sacrés autels font un profane *insulte*. (Id.)

INSULTÉ, ÉE, part. pass. du v. Insulter. S'emploi. adjectiv. Une personne, une dame insultée. Mme de Montespan ayant été *insultée* en public, le roi lui donna des gardes. (Mme de Genlis.)

— Se dit d'une ville ou d'une place qui a été attaquée. Ville, place insultée.

— Poét. Qui est l'objet d'une dégradation, d'un dommage. Et de noyers souvent du passant *insultés*. (Boil.)

— Substantiv. L'insulté choisit l'épée.

* **INSULTER**, v. a. (rre conj. (ét. lat., *insultare*, même signif.; fait de *in*, sur, et de *saltare*, sauter). Maltraiter, outrager quelqu'un de fait ou de paroles, de propos délibéré. Insulter quelqu'un, l'insulter par des paroles, par écrit. Il l'a insulté publiquement. Il est venu m'insulter jusque chez moi. Insulter une femme par des propos, par des propositions qui outragent sa pudeur. Des pirates insultèrent leur pavillon. Il *insulte* violemment dans ses lettres l'Académie, dans laquelle il sollicita depuis une place. (Volt.)

Le bien ne saurait me tenter,
Des qu'il faut pour l'avoir se laisser *insulter*. (Dest.)
Lorsqu'un lâche des morts ose *insulter* la cendre,
Quels respects les vivants peuvent-ils en attendre?
(Le Bailly.)
Insulter une femme est tout votre courage,
— Qui la défend trop bien l'*insulte* davantage.
(C. Delavigne.)

— Art milit. Attaquer vivement et à découvert. Insulter une place. Insulter les dehors d'une place. Insulter une demi-lune. Les troupes du roi *insultèrent* en 1677 avec tant de courage et de bonheur la contrescarpe de Valenciennes, qu'elles emporterent la ville même. (Richelet.) On *insulta* le chemin couvert du front de la basse ville. (Volt.) Il était nécessaire d'y entretenir une flotte, pour empêcher les vaisseaux suédois d'*insulter* la province. (Id.) Avec le temps, les Anglais *insulterent* le pavillon des Européens, qui se virent réduits à ne plus naviguer que sous convoi. (Rayn.)

— Poét. et fig.

Ils s'aiment l'un l'autre, et la lourde cognée
Insulte la forêt par le temps épargnée. (Jacqueline.)

— Absol. L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé une fierté naturelle, parce que se sentant capables d'*insulter* partout, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan. (Montesq.)

— Neutralem. *Insulter à*. Manquer à ce qu'on doit aux personnes ou aux choses. Insulter aux malheureux, a la misère, aux misérables. Insulter à la raison, au bon sens, au bon goût. A Dieu ne plaise que je veuille *insulter* a vos déplaisirs! (J.-J. Rousseau.) Et ressez d'*insulter* à mon fils malheureux. (Volt. Nous *insultons* à la crédulité des Indiens. (Id.) C'est *insulter* à la loi que d'insulter ceux qui sont armés en son nom. (De Juss.) Enfin on va jusqu'à dire que vous *insultez* ostensiblement à la gloire de nos armées. (J. Sandeau.)

Ce même Agamemnon à qui vous *insultez*,
Il commande à la Grèce, il est mon père, il m'aime.
(Racine.)
Achille seul, Achille à son amour s'applique!
Voudrait-il *insulter* à la crainte publique? (Id.)
De Jupiter sur nous le bras appesanti
Livre aux enfants d'Argos leur malheureuse proie,
Sinon vainqueur *insulte* aux désastres de Troie. (Del.)

— Fig. Leur faste insulte à la détresse publique. Leur allégresse insulte à ma douleur.

— *Insulter contre*. Se dit plus fréquemment pour S'irriter, se révolter. *Insultant* contre le premier qui s'opposait à son avis. (Pasc.) N'est plus usité dans ce sens.

— S'INSULTER, v. pron. Se maltraiter, s'outrager de fait ou de paroles. Ces deux hommes ne font que s'insulter.

* **INSULTEUR**, s. m. Celui qui insulte habituellement, qui fait métier d'insulter. Insulteurs à gages. Insulteur public.

— Antiq. rom. Esclave qui suivait le triomphateur, et était chargé de lui rappeler, par ses sarcasmes et ses injures, qu'il n'était pas plus que les autres hommes.

* **INSUPPORTABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être supporté, souffert. Des douleurs insupportables. Un joug insupportable. J'avais un mal de tête insupportable. Ne croyez pas que ses excessives et *insupportables* douleurs aient tant soit peu troublé sa grande âme. (Boss.) Lorsqu'on doit voir le soir la femme qu'on aime, l'attente d'un si grand bonheur rend *insupportables* tous les moments qui en séparent. (Stendhal.)

— Qui est extrêmement importun, désagréable. Un homme insupportable. Il devient insupportable. Humeur, façon d'agir, air insupportable. Avoir des manières insupportables. Cet homme est d'un orgueil insupportable. Mlle du Plessis, qui est *insupportable* de vanité. (Mme de Sévigné.) Les caractères exaltés dans les gens vulgaires sont *insupportables*. (Chateaub.)

— *Insupportable à*. Leur conduite inégale déplaisait à leurs alliés, et était encore plus *insupportable* à leurs sujets. (Boss.) Voilà comment ce vice rend le pécheur *insupportable* à lui-même. (Massill.) Les confrères à qui nous avons fait une fausse compagnie étaient des personnes d'un fort mauvais caractère, et dont la société commençait à nous devenir *insupportable*. (Le Sage.)

* **INSUPPORTABLEMENT**, adv. D'une manière insupportable. Ouvrage insupportablement long.

INSUPPORTÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas supporté. Cette solive, insupportée comme elle est, pourrait tomber.

INSÛRETÉ, s. f. Défaut, manque de sûreté. Il ne voudrait pas demeurer dans cette maison à cause de son insûreté. On dit mieux *insécurité*.

INSURGÉ, ÉE, part. pass. du v. Insurger. S'emploi. adjectiv. Révolté. Une nation insurgée. Des peuples insurgés. Suivant la forte parole de Bossuet, il n'y a pas de droit contre le droit, et vous n'êtes que des serviteurs *insurgés* contre le droit. (Gambetta.)

— Substantiv. Il était du nombre des insurgés. L'armée des insurgés. Un parti, une troupe d'insurgés. Les *insurgés* se portèrent vers la ville. (Acad.)

INSURGENCE, s. f. Insurrection d'une certaine contrée; état des insurgents.

* **INSURGENTS**, s. m. pl. Révoltés, rebelles. Dans ce sens, on dit plutôt *insurgés*.

— Hist. Nom donné à certains corps de troupes hongrois qu'on leva extraordinairement pour le service de l'État. || Nom donné aussi aux Américains soulevés, à l'époque de la guerre pour l'indépendance des États-Unis. Nous sommes ici fort occupés des *insurgents*. (D'Alemb.) Par quel vertige les amis d'un roi l'avaient-ils poussé à tendre la main a des *insurgents*? (L. Blanc.)

* **INSURGER SE**, v. pron. (rre conj. (pr. *ein-cur-jé*; et. lat., *in*, contre; *surgere*, se lever). Le *g* est suivi d'un *e* devant *a*, *o*. Se soulever, se révolter. Toute la nation s'insurgea. Les provinces s'insurgèrent.

— Par extens. Ne pas reconnaître. S'insurger contre la vérité. || On dit dans le même sens: S'insurger contre un abus, contre le bon sens, la nécessité, etc.

— Elliptiq. Faire insurger un département, une région, une province.

— INSURGER, v. a. Soulever contre un gouvernement, une autorité quelconque. Insurger une nation. Insurger un peuple.

INSURGERIE, s. f. Disposition à s'insurger. Quand il y a de la révolte, de l'impertinence ou de l'*insurgerie*. (J. de Maistre.)

INSURGIN, s. m. Techn. Nom des cordons ou lisières de satin ou de soie qui forment des chevrons.

* **INSURMONTABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut surmonter. Nous avons rencontré des obstacles insurmontables. Des difficultés insurmontables. Avoir une envie de dormir insurmontable. Je cours en Bretagne avec un chagrin *insurmontable*. (Mme de Sévigné.) Quoique doux dans son enfance, il avait une opiniâtreté *insurmontable*. (Voltaire.) La gloire ne voit point d'obstacles *insurmontables*. (Delille.) On comprend qu'aucun obstacle *insurmontable* ne vient arrêter le progrès de l'aveugle dans la musique. (Dufau.) Le pays nous présentait à chaque pas des difficultés *insurmontables*. (Chateaubriand.)

— *Insurmontable à*. Il se conserva toujours invincible et *insurmontable* aux richesses. (Rollin.)

INSURMONTABLEMENT, adv. D'une manière insurmontable.

INSURMONTÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été surmonté. Ces obstacles sont restés insurmontés.

INSURPASSABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut surpasser.

INSURRECTEUR, TRICE, adj. Qui excite

une insurrection. Un ordre du comité insurrecteur.

* **INSURRECTION**, s. f. (pr. *ein-çur-rek-cion*; ét. lat., *in*, contre; *surgere*, se lever). Soulèvement contre le gouvernement. En employant ce mot, on y attache ordinairement une idée de droit et de justice. L'insurrection des Grecs ou l'insurrection grecque. L'insurrection fait des progrès. Être en insurrection. Insurrection générale. La Convention, dans la constitution de 1793, alla plus loin : elle déclara que lorsque le corps social, ou lorsqu'un des membres du corps social était opprimé, l'*insurrection* était pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs. (Dict. de la Conv.) Les Crétois, pour tenir les premiers magistrats dans la dépendance des lois, employaient un moyen bien singulier; c'était celui de l'*insurrection*. (Montesq.) A coup sûr, nous ne blâmerons pas ces *insurrections* toutes nationales d'une nation conquise, dirigées contre l'étranger dont elles portent le joug. (Roques.) La France, depuis le commencement de la monarchie, a été le théâtre d'une longue série d'*insurrections*. (Id.)

— Fig. L'insurrection des esprits.

— Syn. comp. INSURRECTION, RÉVOLTE. L'*insurrection* est un soulèvement contre le gouvernement. La *révolte* est une résistance aux ordres de l'autorité.

* **INSURRECTIONNEL, ELLE**, adj. (pr. *ein-çur-rek-cio-nel*). Qui tient de l'insurrection. Mouvement insurrectionnel.

INSURRECTIONNELLEMENT, adv. (pr. *ein-çur-rek-cio-nè-le-man*). D'une manière insurrectionnelle; par l'insurrection, par la révolte.

INSUSCEPTIBLE, adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible de. Une âme *insusceptible* de toute appréhension. (Malherbe.) Ils avaient toujours destiné le corps de ceux de la religion *insusceptible* de division. (Mém. du duc de Rohan.)

— Absol. Qui n'a pas de susceptibilité.

INTABULER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *tabula*, tableau). Inscrire une liste sur un tableau.

***INTACT, ACTE**, adj. (pr. *ein takt*; ét. lat., *intactus*, entier; formé de *in*, nég.; *tangere*, toucher). A quoi l'on n'a point touché, dont on n'a rien retranché. Le dépôt s'est trouvé intact. Les scellés sont intacts.

— Par extens. Entier, qui n'a point souffert d'altération. Monument resté intact. Les objets trouvés dans ce tombeau paraissent aussi intacts que lorsqu'ils y furent placés. Meubles intacts.

— Fig. Réputation intacte. Vertu, probité intacte. Honneur intact.

Mon honneur est très *intact*, et pour peu
Qu'on l'eut blessé, l'on aurait vu beau jeu. (VOLT.)

— Fig., en parlant des personnes. Elle sortit, au milieu de la nuit, de ce bosquet et des bras de son ami, aussi *intacte* et aussi pure de corps et de cœur qu'elle y était entrée. (J.-J. Rouss.) Que t'importe, ô déesse! tu sors *intacte* de ces métamorphoses sacrilèges. (P. de St-Victor.) Au dixième siècle, le Romain avili subsistait distinct et *intact* en face du barbare orgueilleux. (H. Taine.)

— *C'est un homme intact*. C'est un homme auquel on n'a jamais eu le droit de reprocher rien de contraire à la probité.

INTACTILE, adj. 2 g. (ét. lat., *intactilis*; de *in*, négat., et *tactilis*, qui peut être touché). Didact. Qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du tact. La lumière est intactile.

INTACTILITÉ, s. f. (rad. *intactile*). Didact. Qualité de ce qui ne peut se toucher.

INTAILLABLE, adj. 2 g. (pr. *ein-ta-llable*, *ll* mouill.). Qui ne peut être taillé. Gemme intaillable.

* **INTAILLE**, s. f. (pr. *ein-talle*, *ll* mouill.; ét. lat., *in*, en, dans; fr. *taille*). B.-arts. Gravure en creux sur pierre précieuse. || Pierre dure gravée en creux.

— Fig. Que de purs camées, que de fines *intailles*, signés du nom de Sapho ou de Stésichore, ont disparu des tablettes livrées au pillage! (P. de St Victor.)

INTAILLÉ, ÉE, adj. (pron. *ein-ta-llé*, *ll* mouill.). Gravé en intaille. Pierres dures, émeraudes, rubis intaillés.

INTANGIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intangible.

* **INTANGIBLE**, adj. 2 g. (ét. fr., préf. nég. *in*, et *tangible*). Qui ne peut être touché, qui échappe au tact. Une étincelle invisible, impalpable, un élément, quelque chose de plus *intangible* qu'un atome d'élément. (Volt.)

INTAPHERNE. Un des sept seigneurs persans qui débarrassèrent la Perse de la tyrannie des mages. Il conspira ensuite contre Darius, qui le condamna à mort.

* **INTARISSABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut tarir, être tari, épuisé. Se dit proprement des eaux. Source intarissable. Fontaine intarissable. L'eau qui découle de toutes parts y forme de petits ruisseaux *intarissables*. (Barth.)

— Par extens. Des pleurs, des larmes intarissables.

— Fig. Qui ne s'épuise point. Imagination intarissable. Érudition intarissable. Source intarissable d'érudition. La veine de ce poète est intarissable. Le babil de cette femme est intarissable. C'est pour nous un sujet de conversation *intarissable*. (Barth.) C'est par un effet de ces sentiments ineffables et de ces instincts universels de la Divinité, que l'ignorance est devenue la source *intarissable* de nos plaisirs. (B. de St-P.) La mythologie grecque était *intarissable* dans son animation infinie des ondes. (P. de St-Victor.)

INTARISSABLEMENT, adv. D'une manière intarissable.

INTÉGRABILITÉ, s. f. Mathém. Qualité de ce qui est integrable.

INTÉGRABLE, adj. 2 g. Mathém. Qui peut être integre.

* **INTÉGRAL, ALE**, adj. (ét. bas-lat., *integralis*; du lat. *integer*, entier). Total, entier. Payement intégral. Restitution intégrale. Le renouvellement integral d'une chambre législative.

— A été employé par Corneille dans le sens d'Integrant. Si l'utilité ou le plaisir est le but de la poésie dramatique, quelles en sont les parties tant *intégrales* que de quantité?

— Math. *Calcul intégral*. Celui par le quel on remonte des increments infiniment petits aux quantités finies dont ils derivent.

— Substant. *L'intégrale d'une quantité différentielle*. La quantité finie dont cette differentielle est l'increment infiniment petit. || *Intégrale fluente*. Vitesse avec laquelle chaque portée d'une étendue se trouve decrite, lorsque cette etendue est engendrée par le mouvement d'une autre etendue

* **INTÉGRALEMENT**, adv. (rad. *intégral*). En totalité. Ces sommes ne purent être payées intégralement. La Chambre des députés fut renouvelée intégralement.

INTÉGRALITÉ, s. f. (rad. *intégral*). État d'une chose complète, entière.

INTÉGRANT, part. près. du v. Intégrer.

* **INTÉGRANT, ANTE**, adj. (ét. lat., *integrare*, rendre entier; de *integer*, entier). Qui contribue à l'intégrité d'un tout. Ne s'emploie qu'avec le mot *partie*. Les bras, les jambes font partie intégrante du corps humain.

— Fig. Notre opinion fait partie intégrante de nous-mêmes; qui la combat, nous offense.

— Mathém. *Facteur intégrant*. Facteur tel qu'une expression algébrique multipliée par ce facteur devient intégrable.

— Phys. *Molécules intégrantes*. Les plus petites parcelles dans lesquelles on conçoit qu'un minéral puisse être divisé sans que sa nature éprouve aucune altération. On donne aussi cette épithète aux atomes des corps simples.

***INTÉGRATION** s. f. pr. *ein-té-gra-ci-on*). Mathém. Action d'integrer.

* **INTÈGRE**, adj. 2 g. (du latin *integer*, entier). Qui est d'une probité incorruptible, qui pratique la justice dans sa rigueur la plus scrupuleuse. Un homme intègre. Un juge intègre. Chacun doit aimer son pays, être *integre* et courageux, tenir sa foi, même aux dépens de sa vie. (J.-J. Rouss.) Je crois que nous aurons affaire à des juges *integres*. (Volt.) Le sénat de l'aréopage est le plus ancien et ne nommons le plus *intègre* des tribunaux d'Athènes. (Barthel.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Une vertu intègre.

INTÉGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Intégrer. S'empl. adjectiv.

INTÉGREMENT, adv. Avec intégrité, d'une manière integre.

* **INTÉGRER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *integrare*, retablir; de *integer*, entier). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'integre, tu integres, il integre*, etc. *J'integrerai*, etc. *J'integrerais*, etc. Mathem. Trouver l'integrale d'une differentielle. Intégrer une differentielle.

INTÉGRIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *integer*, entier; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles entières. Plante integrifolice.

INTÉGRIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *integer*, entier; *forma*, forme). Miner. Dont la forme se montre dans toute son intégrité. Se dit d'une variété d'aragonite composée de quatre octaèdres primitifs, reunis sans aucune penétration, de sorte que la forme primitive s'y montre dans toute son integrite.

* **INTÉGRITÉ**, s. f. (radic. *intègre*). Etat d'un tout, d'une chose qui a toutes ses parties. Cela détruit l'intégrité du tout. Il a remis le dépôt dans toute son integrite. Conserver l'intégrité du territoire. Ce monument est encore dans son intégrité, dans toute son intégrité. Un ouvrage n'a pas toute son integrité lorsqu'il n'est pas achevé.

— Fig. Défendre l'intégrité de ses droits.

— Par extens. État d'une chose saine et sans altération. Les parties du corps étaient dans leur intégrité. Garder des fruits, des fleurs d'une année à l'autre dans leur intégrité. Quelques précautions que l'on prenne pour conserver les substances naturelles dans leur intégrité, on y réussit difficilement. On conserve un embryon dans son integrité en le mettant dans un vase plein d'esprit-de-vin. Et la paix, par ses infiltrations, autant que la guerre par ses ravages, était venue altérer l'*intégrité* du sang primitif. (H. Taine.)

— On dit en théologie que la matière et la forme sont nécessaires à l'intégrité du sacrement. Le confesseur lui doit imposer une pénitence legère, pour l'*integrité* du sacrement. (Pascal.)

— Fig. Vertu, qualité d'une personne intègre, incorruptible, qui prati que la justice avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Grande intégrité. Parfaite integrite. L'integrité d'un juge. Tenter, corrompre l'integrité de quelqu'un. Les brigues et les partialités corrompent l'*integrité* de la justice. (Boss.) Cette *intégrité* si exacte et si sévère qui m'empêche de faire les mêmes profits que tant d'autres. (Bourdaloue.) La confiance que l'on a dans leur *integrite* donne à leurs institutions une force qui les fait valoir et prévient les abus. (J.-J. Rousseau.) Il ne conviendrait pas en effet que la dignité de juge fût confiée à quelqu'un dont l'*intégrité* et la fermeté n'auraient pas été éprouvées d'avance. (Aug. Thierry.) L'*intégrité* de l'aréopage était renommée. (P. de St-Victor.)

— Qualité de celui dont la conduite est irréprochable. L'intégrité des mœurs. Caton allait droit au bien public, mais d'un air farouche : l'austérité de ses mœurs était inséparable de l'*intégrité* de sa vie. (St-Evrem.)

— Se prend quelquefois pour Pureté, chasteté absolue, en parlant des femmes.

INTÉGROMÈTRE, s. m. (étym. fr., *intégrale*; gr. μέτρον, mesure). Mathém. Instrument permettant d'obtenir les integrales qui representent les volumes de certains corps de revolution.

INTÉGROSTOME, adj. 2 g. (ét. lat., *integer*, entier; gr. στόμα, bouche). Moll. Dont l'ouverture est entière en devant. Coquille univalve intégrostome.

INTÉGUMENT, s. m. (ét. lat., *integumentum*; de *in*, dans, et *tegumentum*, tégument). Hist. nat. Tégument, enveloppe.

* **INTELLECT**, s. m. (pr. *ein tel-lekt*; du lat. *intellectus*, entendement). Philos. Faculté de l'âme que l'on nomme aussi l'entendement; l'âme en tant qu'elle conçoit. L'intellect est commun à l'homme et à la bête. L'attention, la comparaison, le raisonnement, la methode, l'abstraction, l'analyse, la mémoire, tous les elements dont se compose l'*intellect* humain, sont en eux comme en nous. (Dufau.)

Tout, suivant l'*intellect* change d'ordre et de rang,
Les Mores d'aujourd'hui peignent le diable blanc.
(REGNIER.)

— Scolast. *Intellect agent*. Faculté intellectuelle qui s'approprie les espèces et decompose les idées. || *Intellect patient*. Faculté intellectuelle qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs. || *Théorie des intellects*. Étude des universaux considérés dans notre entendement.

* **INTELLECTIF, IVE**, adj. Qui appartient à l'intellect. Ne s'emploie guère qu'au féminin, et dans ces locutions, Faculté, puissance intellective.

— INTELLECTIVE, s. f. Intelligence, compréhension.

Quand Cicéron parlait, il est certain
Que, pour le son de son dire hautain,
Des simples gens passait l'*intellective*. (CL. MAROT.)

INTELLECTION, s. f. (pr. *ein tel-lek cion*; rad. *intellect*). Philos. Action, acte de l'esprit par lequel on comprend, on conçoit. Les cartésiens divisent nos idées en trois classes : les idées de sensation, d'imagination et de pure *intellection*. (Jouffroy.)

INTELLECTUALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Intellectualiser. S'empl. adjectiv. Les sensations *intellectualisées* de la vue et de l'ouïe, appreciant le beau, et communiquant immédiatement avec le cerveau. (Virey.)

INTELLECTUALISER, v. a. 1re conjug. Philos. Élever au rang des choses intellectuelles. Mot employé dans le système de Kant.

— S'INTELLECTUALISER, v. pron. Être intellectualisé.

INTELLECTUALISME, s. m. (rad. *intellectualiser*). Néol. Système philosophique qui donne la prédominance à l'intelligence sur tout l'univers.

INTELLECTUALISTE, s. m. Néol. Partisan de la doctrine de l'intellectualisme.

INTELLECTUALITÉ, s. f. Philos. Qualité des choses intellectuelles.

* **INTELLECTUEL, ELLE**, adj. Qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement. La faculté intellectuelle. L'espérance et la foi sont des vertus intellectuelles. Objet intellectuel. Vérités intellectuelles. La première des qualités intellectuelles est le bon sens. Les objets *intellectuels* modéraient les impressions des objets sensibles. (J.-J. Rouss.) La faculté *intellectuelle* est d'un ordre supérieur à la faculté sensitive. (B. de St-P.) J'ai vu, à la vérité, dans un très petit nombre de cas, quelques symptômes d'un dérangement *intellectuel* se manifester chez de jeunes aveugles. (Dufau.)

— Se dit aussi dans le sens de Spirituel, en opposition à Matériel. L'âme est une substance intellectuelle, un être intellectuel. Les anges sont des substances purement intellectuelles.

— Philos. *Facultés intellectuelles*. Nom donné aux différents modes de la faculté intellectuelle ou entendement : la conception, la mémoire, l'abstraction, la généralisation, l'imagination, le jugement, le raisonnement, etc. || *Sens intellectuel*. Se dit quelquefois de la vue, du toucher et de l'ouïe, par lesquels notre intelligence recueille plus de notions qu'elle n'en obtient par le goût et l'odorat. Ceux-ci s'appellent par opposition *sens affectifs*. Le sens intellectuel par excellence est la vue, qui ne nous donne ni plaisir, ni peine physique, mais seulement des notions des objets. || *Sensibilité intellectuelle*. Faculté que nous avons d'être affectés de plaisir ou de peine par l'exercice ou l'immobilité de notre intelligence. La curiosité, l'ennui, sont des phénomènes qui résultent de notre sensibilité intellectuelle. La sensibilité intellectuelle est une des nuances de la sensibilité interne.

— Substantiv.

Chez ton oncle, mon cher, pour l'*intellectuel*
La nature a peu fait. (ALEX. DUMAS.)

INTELLECTUELLEMENT, adv. Au point de vue intellectuel, d'une manière intellectuelle. Et moi je constate, dit-elle, que vous baissez *intellectuellement* d'une façon visible (G. Ohnet.)

INTELLIGEMMENT, adv. (pr. *ein-tel-li-ja-man*). Avec intelligence. Cet avocat est versé dans ces matières; il en parle fort intelligemment.

* **INTELLIGENCE**, s. f. (ét. lat., *intelligentia*; de *intelligere*, connaître; dont les racines sont *intus*, en dedans; *legere*, choisir). Compréhension, faculté active qui choisit, et par conséquent juge ou pèse la valeur entre plusieurs idées qu'elle compare; faculté intellective, capacité d'entendre, de concevoir, de comprendre. Avoir l'intelligence vive, prompte, dure, tardive. Cet enfant est plein d'intelligence. Il est sans intelligence. Ce livre est à la portée de toutes les intelligences. Cela surpasse mon intelligence. Avoir une vaste *intelligence*. (Bossuet.) La plus petite herbe suffit pour confondre l'*intelligence* humaine. (Volt.) Nous différons surtout par les besoins, qui sont une suite de nos habitudes, et qui, se multipliant à proportion du progrès des arts, développent par degrés notre sensibilité et notre *intelligence*. (Condill.) L'objet du bon sens ne paraît se rencontrer dans ce qui est facile et ordinaire; et c'est à l'*intelligence* à faire concevoir ou imaginer des choses plus composées et plus neuves. (Id.) Illustres écrivains, semblables à la Vénus de Lucrèce, sans vous rien ne se fait d'agréable dans la sphère de l'*intelligence*, et n'est permanent dans les champs de la mémoire. (B. de St-P.) La vieillesse et la pauvreté obscurcissent l'*intelligence*, comme les ténèbres le soleil. (Ch. Nodier.) L'élan, l'aspiration vers le vrai n'est rien autre chose que la prière de l'*intelligence*. (Ed. Quinet.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. L'éléphant a beaucoup d'intelligence. L'intelligence du cheval, du renard, du chien. La nature a donné cette *intelligence* aux animaux timides. (Buffon.)

— L'esprit en tant qu'il conçoit. L'intelligence humaine. Il semble que les Égyptiens furent les premiers qui distinguèrent l'*intelligence* et l'âme. (Volt.)

— Se dit quelquefois d'une substance purement spirituelle. Dieu est la souveraine intelligence, la suprême intelligence. Les intelligences célestes ou les anges. Thalès croyait que le monde avait été disposé de la manière que nous le voyons par une *intelligence* qui n'avait point de commencement, et qui n'aura jamais de fin. (Fén.) Je vous ai prouvé qu'il existe une *intelligence* suprême, une puissance eternelle à qui nous devons une vie passagère. (Voltaire.) Telle est la sagesse de la création, que ce qui nous offre l'aspect du désordre et du chaos est l'effet d'un art divin, d'une *intelligence* supérieure qui veille du haut du ciel sur tous les mondes qui peuplent l'espace. (A. Martin.)

— Par extens. Personne intelligente. Elle a le front d'une *intelligence* et la bouche d'une courtisane. (V. Cherbuliez.)

— Connaissance approfondie. Un mauvais commentateur obscurcit quelquefois un passage, au lieu d'en donner l'intelligence. Il me passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'*intelligence* des passions. (Volt.) Je dois ne vous apprendre les mots que vous ne savez pas, qu'après vous en avoir donné l'idée, en me servant des mots dont vous avez l'*intelligence*. (Condill.)

— Se dit particulièrement, en termes d'art, de l'entente de certains effets, et du talent, du goût avec lequel l'artiste sait les produire. L'intelligence du clair-obscur, de la lumière. Ce peintre n'a aucune intelligence des effets de lumière. Cet auteur dramatique a l'intelligence de la scène. Le premier pas vers l'*intelligence* du clair-obscur, c'est une étude des règles de la perspective. (Did.)

— Adresse, habileté, heureux choix de moyens employés pour obtenir un certain résultat. Il s'est acquitté de sa mission avec beaucoup d'*intelligence*. (Acad.) Il a fait preuve d'*intelligence* dans cette affaire. (Id.) On remarque une certaine *intelligence* dans la manière dont cet animal creuse son terrier. (Id.) L'*intelligence*, les soins, la culture, ont ici, comme en tout, perfectionné ce qui était connu, et développé ce qui ne l'était pas. (Buff.) Quand on a de l'*intelligence* et de la bonne volonté, on tire parti de tout. (De Joss.)

— On dit qu'*il y a de l'intelligence* dans un ouvrage, pour signifier qu'on y remarque l'intelligence avec laquelle il a été composé. Ce qui nous étonnait le plus était une certaine *intelligence* dans la distribution des ornements qui parent ces retraites. (Barth.)

— Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre pour tromper un tiers. Il était d'intelli-

gence avec les conjurés. Je vis qu'ils étaient d'intelligence. Il y a de l'intelligence entre eux. Faire a quelqu'un des signes d'intelligence. Mon procureur était d'intelligence avec ma partie adverse. Je me repose sur eux de la défense d'une pièce qu'ils attaquent en si mauvaise *intelligence*. (Racine.) Je n'en demeurai pas là ; je voulus avoir un espion pour découvrir s'il y avait de l'*intelligence* entre eux. (Le Sage.)

— Par extens. Se dit des choses.

Dans cette cour
Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense!
Que la bouche et le cœur sont peu d'*intelligence*!
(Racine.)

— *Avoir une double intelligence*. Avoir des intelligences dans les deux partis, dans les deux armées.

— *Être d'intelligence à*. Tous deux à vous tromper ils sont d'*intelligence*. (Rac.)

— *Être d'intelligence avec*. Port-Royal est d'*intelligence* avec Genève. (Pascal.

— *Être d'intelligence pour*. Ils sont d'*intelligence* pour vous surprendre, pour vous tromper. (Acad.

— *Être de l'intelligence de quelqu'un*.

Oui, Valens pour Placide a beaucoup d'indulgence;
Il est même en secret de son *intelligence*. (Corneille.)

— Absol. *Être de l'intelligence*. Amour même, dit on, fut de l'*intelligence*. (La Font.)

— *Avoir, entretenir des intelligences dans une place, dans une ville*. Avoir des gens gagnés qui secondent ou doivent seconder vos desseins. Il entretenait des intelligences dans cette place pour la surprendre. Il comptait sur une intelligence qui a manqué. On croit qu'on va assiéger Cambrai : c'est un si étrange morceau, qu'on espère que nous y avons de l'*intelligence*. (Mme de Sevigné.) Il avait des *intelligences* secrètes pour entrer la nuit dans la tente du roi. (Fén.) Auguste avait des *intelligences* dans la ville. (Volt.) Il avait pratiqué des *intelligences* dans la ville et ne voulait point partir. (G. Flaubert.)

— Se dit aussi de la correspondance qu'on a avec des associés en pays étrangers pour faire un commerce. Ce banquier a des intelligences à Rome, à Hambourg, à Amsterdam ; il peut faire tenir de l'argent partout.

— Amitié réciproque, union de sentiments. Vivre en bonne intelligence, en parfaite intelligence. Il est survenu un démêlé qui a rompu leur intelligence. La meilleure intelligence règne entre ces deux cabinets. Un père de famille s'occupera particulièrement à entretenir la bonne intelligence entre ses enfants. Ceux qui savaient notre *intelligence* nous croyaient les plus heureux amants du monde ; et nous en étions peut-être les plus malheureux. (Le Sage.) L'antipathie ancienne se réveillait quelquefois entre les peuples, quoique l'*intelligence* fût entre leurs rois. (Volt.)

Ce grand jour où l'hymen étouffant la vengeance,
Entre le Parthe et nous remet l'*intelligence*. (Corn.)

— *Être en bonne, en mauvaise intelligence avec quelqu'un*. Avoir avec lui de bons, de mauvais rapports. Nous sommes en bonne intelligence. Pericles était en assez mauvaise *intelligence* avec sa femme. (Rollin.) Nous maintenons ensemble, nous sommes dans une parfaite *intelligence*. (Mme de Sevigne.)

— Philos. *Modes* ou *facultés de l'intelligence*. Se dit des différents exercices de l'activité intellectuelle, des sous-facultés qu'elle comprend. On les appelle plutôt *facultés intellectuelles*.

* **INTELLIGENT, ENTE**. adj. Qui est pourvu de la faculté intellective, capable de concevoir et de raisonner. L'homme est un être intelligent. Les sages, en contemplant la nature, admettent un pouvoir *intelligent* et suprême. (Voltaire.)

— Par extens. La main *intelligente* de l'homme a tourné tout vers le profit et en même temps vers la beauté. (H. Taine.)

— Qui a beaucoup d'intelligence, de pénétration, qui conçoit facilement. Cet enfant est fort intelligent, très intelligent.

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Ce chien est très intelligent.

— Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse. C'est un homme intelligent. Un domestique, un commis fort intelligent, des plus intelligents. Il est fort intelligent dans les affaires, dans les négociations. Il s'est conduit en homme intelligent. L'expédition de l'amiral Anson est une preuve de ce que peut un homme *intelligent* et ferme, malgré la faiblesse des préparatifs et la grandeur des dangers. (Volt. On ne pouvait choisir pour cette ambassade un homme plus *intelligent*. (Id.) Le succès couronna les travaux des navigateurs hardis et *intelligents* qui avaient obtenu sa confiance. (Rayn.)

— Fig. Qui a une qualité propre à surexciter l'intelligence. Le thé, le café, sont des liqueurs intelligentes.

— Substantiv. Personne intelligente. Les *intelligents* sentiront bien par leurs propres lumières la vérité de ce que je dis. (Le P. Rapin.)

INTELLIGENTIEL, ELLE. adj. (pr. *entèl-i-jen-ci-èl*). Philos. Qui appartient aux facultés de l'intelligence. Ce cycle *intellectuel* qui commence à la lection du son par l'écriture embrasse toute l'étendue rationnelle du perfectionnement social. (Ch. Nodier.)

INTELLIGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intelligible, clair, compréhensible. Il règne dans cet ouvrage une clarté, une intelligibilité, une méthode peu commune.

* **INTELLIGIBLE**. adj. 2 g. (rad. *intelligence*). Qui peut être ou facilement et distinctement. Parler à voix haute et intelligible. Des sons distincts et intelligibles. Prononcer d'une manière intelligible. Il prononça les autres articles de la loi d'une voix haute et *intelligible*. (Boss.) Cette langue n'est pas articulée, mais elle est accentuée, sonore, *intelligible*. (J.-J. Rousseau.)

— Qui est aisé à comprendre. Ce passage est fort intelligible. Cet auteur n'est pas intelligible. J'avais commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus *intelligible* moi-même. Racine. Ils laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière *intelligible* : une chose dite entre eux peu clairement en entraînait une autre encore plus obscure, sur laquelle on enchérissait par de vraies énigmes. (La Bruy.) Ayons plus de soin de nous rendre *intelligibles* que de paraître doctes. (St-Evrem.) Si ce sonnet, me dit-il, n'est guère *intelligible*, tant mieux, mon ami ! Les sonnets, les odes et les autres ouvrages qui veulent du sublime, ne s'accommodent pas du simple et du naturel. (Le Sage.) Freind avait promis d'être *intelligible*, ils demeurèrent. (Volt.)

— Philos. *Dieux intelligibles*. Nom que le néoplatonicien Plotin donnait aux idées considérées comme des formes dont l'intelligence était la matière. || *Monde intelligible*. L'idée du monde dans l'entendement divin, c'est-à-dire l'idée éternelle de Dieu sur laquelle le monde a été crée.

— Scol. Qui ne subsiste que dans l'entendement, comme les êtres de raison ; et, dans ce sens, il est opposé à Réel. Les universaux, les catégories sont purement intelligibles. Les êtres intelligibles || Se dit, par opposition à Sensible, des êtres qui sont l'objet de l'entendement. Salomon connaissait tous les êtres intelligibles, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope.

— Substantiv. Le parfait *intelligible* récrée l'entendement et le fortifie. (Boss.)

* **INTELLIGIBLEMENT**. adv. D'une manière intelligible. Lire intelligiblement. Prononcer intelligiblement. Écrire intelligiblement. Il parlait français fort *intelligiblement*. (Volt.)

Que tout soit dans la bouche expliqué nettement,
Et que l'école parle *intelligiblement*. (Villemus.)

— Par le moyen de l'intelligence. Par la grandeur et la beauté de la créature, on pouvait voir et connaître *intelligiblement* le Créateur. (Boss.)

INTÉMÉLIEN, ENNE adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple ligurien de la Gaule cisalpine dont le chef-lieu était *Album Intemelium*, aujourd'hui *Vintimille*.

INTEMPÉRAMMENT. adv. Avec intempérance, sans bornes, sans mesure, sans retenue. Les peuples du Nord boivent intempérantment.

* **INTEMPERANCE**. s. f. (radic. *intempérant*). Tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels, et spécialement le vice contraire à la sobriété. Son intempérance a ruiné sa santé. Rachetez vos *intempérances* en assistant ceux qui n'ont pas de quoi satisfaire aux simples nécessités de la nature. (Fléch.) Je sais que l'*intempérance* excite les passions ; elle exténue aussi le corps à la longue. (J.-J. Rousseau.) Nous sacrifions plus encore à notre *intempérance* que nous ne donnons à nos besoins. (Buff.) Tous les jours il se signale par son *intempérance* et ses débauches. (Barthel.) Son génie avait besoin d'être excité par l'*intempérance*. (Id.)

— S'étend quelquefois à toute espèce d'excès. Intempérance d'étude, de travail. Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'*intempérance* des sens : l'*intempérance* de l'esprit n'est pas moins flatteuse. (Boss.) Cette *intempérance* de sagesse dont parle saint Paul. (Bourdal.) Une avidité de savoir et une *intempérance* de lecture ont été les passions de sa jeunesse. (Florian.)

— *Intempérance de langue*. Bavardage, trop grande liberté qu'on se donne à parler. L'*intempérance* de sa langue fit oublier les grâces de son esprit et la bonté de son cœur. (Boss.) || *Intempérance de plume*. Trop grande fécondité littéraire. On devrait châtier l'*intempérance* de plume qu'on remarque à tant d'auteurs. (St Evr.) || *Intempérance de couleur*. Se dit dans un sens analogue. Les peintres se sont livrés sur les plafonds de la glyptothèque à des *intempérances* de couleur que nous sommes loin d'approuver. (Gér. de Nerval.) || *Intempérance d'imagination*. J'avais une *intempérance* d'imagination, si l'on peut parler ainsi, qui ne mettait point de borne à ma fortune. (Le Sage.)

— *Intempérance du ciel*. S'est dit pour Température ou climat défavorable. Aux lieux où pour l'*intempérance* du ciel toutes humidités sont épuisées. (Malherbe.)

* **INTEMPÉRANT, ANTE**. adj. (ét. lat., *intemperans* ; de *in*, priv., et de *temperans*, tempérant). Déréglé dans ses appétits, ses passions, ses désirs, ses jouissances. C'est un homme fort intempérant. Donc Fernand dans sa province est oisif, ignorant, médisant, querelleur, fourbe, *intempérant*. (La Bruy.)

— Se dit aussi, mais plus rarement, de l'homme abandonné au vice contraire à la chasteté.

— Fig. en parlant de l'esprit. Qui ne connaît point de bornes, qui donne dans des excès vicieux. L'esprit *intempérant* dans le désir de tout savoir va chercher ce qu'il y a de plus secret dans la nature. (St-Evremond.)

— Substantiv. Personne intempérante. L'*intempérant* abrège ses jours. (Acad.)

* **INTEMPÉRÉ, ÉE**. adj. (radic. *intempérance*). Déréglé dans ses passions et dans ses appétits. C'est un homme *intempéré* en toutes choses. (Acad.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Des passions, des désirs intempérés.

— S'est dit de l'état de l'atmosphère. Air *intempéré* et pluvieux. (Rabelais.)

INTEMPÉRÉMENT. adv. Avec intempérance, d'une manière intempérée

* **INTEMPÉRIE**. s. f. (ét. lat., *intemperies* ; de *in*, neg. ; *temperies*, état tempéré). Dérèglement, désordre, dérangement, en parlant de l'air, du climat, des saisons, etc. On souffre beaucoup de l'intempérie de l'air. Les corps se ressentent de l'intempérie des saisons. Être exposé à toutes les intempéries de l'air, ou simplement, à toutes les intempéries. Un mal funeste et contagieux se répandit et s'échauffa dans les principales villes de la Normandie, soit que l'*intempérie* des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression, soit qu'un commerce fatal y eût apporté des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladie et de mort. (Flèchier.) Endurcissez leurs corps aux *intempéries* des saisons, des climats, des éléments. (J.-J. Rousseau.) La seule cause qu'on puisse s'imaginer, c'est quelque *intempérie* dans le climat qu'habitent ces oiseaux. (Buffon.) On ne s'imagine pas ce que peut devenir un mur qui a subi, cent ans durant, les *intempéries* de l'air et les vilenies du ménage. (H. Taine.)

— S'est dit pour Mauvaise disposition du corps et de ses organes. J'ai à vous dire que je vous abandonne à votre mauvaise constitution, à l'*intempérie* de vos entrailles. (Mol.) Voilà ce qui m'a fait craindre qu'il n'y eût quelque chose de plus que l'*intempérie* de notre sang. (Mme de Sevigné.)

— Fig. Quel transport, quelle *intempérie* a causé ces violences et ces agitations ! (Boss.)

* **INTEMPESTIF, IVE**. adj. (ét. lat., *in*, neg. ; *tempus*, temps). Qui n'est pas fait dans un temps convenable, qu'il est hors de propos de faire pour le moment. Démarche intempestive. Traite intempestif. Demande intempestive. Projet intempestif. À la fin, on trouva que toutes avaient consenti à cette *intempestive* et indiscrète ouverture. (Chol ères.) Elle le supplia de ne pas user sa jeunesse dans des macérations *intempestives*. (Montalembert.) Nous devons défendre leur chère mémoire et des récriminations injustes et des éloges *intempestifs*. (J. Favre.)

* **INTEMPESTIVEMENT**. adv. D'une manière intempestive. Vous ne pouviez faire une pareille demande plus *intempestivement*. (Académie.)

INTEMPESTIVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intempestif.

INTENABLE. adj. 2 g. Qui n'est point tenable, qui ne peut être gardé ou défendu. Place, camp, position intenable. Ayant reconnu la place, il la jugea *intenable*. (Rohan.)

* **INTENDANCE**. s. f. (rad. *intendant*). Direction, administration d'affaires. Il a l'intendance sur telle chose. Il lui a donné l'intendance de ses finances, de sa maison. Mlle Hubert avait l'*intendance* du cabinet des bains. (Hamilton.)

— Se dit particulièrement de certaines charges, de certaines fonctions publiques ou autres, dont quelques-unes sont maintenant abolies. L'intendance des bâtiments. L'intendance des menus-plaisirs. L'intendance des vivres. L'intendance générale de la liste civile. L'intendance d'une province.

— *Intendance générale*. Division ecclésiastique dans les pays protestants.

— *Intendance militaire*. Corps chargé de l'administration et des finances de l'armée.

— *Intendance sanitaire*. Commission qui était chargée de la police sanitaire locale.

— Par extens. Charge, fonction d'intendant. Pendant son intendance on en usait ainsi.

— Se disait aussi autrefois du district où s'étendait la charge d'un intendant. Cela n'est pas de son intendance. Cette élection était de l'intendance d'un tel.

— Maison où demeure un intendant, où il a ses bureaux. Je vais à l'intendance.

* **INTENDANT**. s. m. (ét. lat., *intendens*, qui surveille ; de *intendere*, être attentif). Celui qui est chargé d'administrer les biens, de conduire et de surveiller la maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'un riche particulier. Intendant de la maison d'un prince. Intendant d'un grand seigneur, d'une grande maison. Depuis qu'il a recueilli cet héritage, il a pris un intendant. Donner des ordres à son intendant. Il a un intendant qui le vole. Voilà monsieur votre *intendant* qui vous fera bonne chère pour peu d'argent. (Mol.) Je devins l'*intendant* de la maison, c'était moi qui réglais tout. (Le Sage.) De plus, notre amitié à part, je crois que l'*intendant* du logis et lui s'accordaient fort bien ensemble. (Id.) Le diable n'y perdait rien, et le compte n'était guère plus avancé d'avoir le phénix des *intendants*. (Id.)

Un *intendant*, qu'est-ce que cette chose?
Je défunis cet être, un animal
Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble,
Et plus le bien de son maître va mal,
Plus le sien croît, plus son profit redouble
(La Fontaine.)

— Se dit aussi de certains fonctionnaires qui surveillent et dirigent un service public ou un grand établissement. Intendant de la marine. Intendant des bâtiments.

— *Intendants militaires*. Délégués du ministère de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration de la guerre. Ils sont charges en temps de paix et en temps de guerre de pourvoir à tous les besoins de l'armée. Le corps des intendants militaires a été créé en 1817, au lieu et place des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres.

— Se disait autrefois de ceux qui étaient à la tête de l'administration des provinces, ou qui avaient des fonctions relatives aux finances du royaume. Intendant des finances. Intendant de province. Intendant de justice, police et finances en telle province. Intendant du Languedoc. Intendant des eaux et fontaines de France.

— Fam. *Intendant de rivière*. Se dit du brochet, à cause de sa voracité, par allusion à la rapacité des intendants des provinces.

— Hist. *Intendants des Menus* (c'est-à-dire des *menus plaisirs*). Intendants créés en 1681, et chargés sous l'ancienne monarchie des plaisirs et spectacles de la cour. || *Intendant monétaire*. Officier chargé, sous l'empereur Constantin, de l'administration des monnaies || *Intendants de police*. Officiers établis par le parlement, en 1546, dans chaque quartier de Paris, pour surveiller les places publiques, les halles et marches, etc., avec l'assistance des sergents à verge.

— Hist. relig. *Intendant des pauvres*. Religieux qui avait la charge de recevoir et de distribuer les aumônes.

* **INTENDANTE** s. f. Se disait autrefois de la femme d'un intendant de province. Madame l'intendante. Que j'ai été touché de voir le frère de madame l'*intendante* de Paris arriver chez moi à pied, sans domestique ! (Volt.)

— Fig. L'*intendante* des eaux, la lune au front humide. (Le Moine.)

— Comm. rel. Titre que portait la supérieure dans certains ordres. Il y avait aussi des *intendantes des pauvres*.

* **INTENSE**. adj. 2 g. (ét. lat., *in*, vers ; *tendere*, tendre). Grand, fort, vif, qui possède quelque qualité à un haut degré. Une chaleur intense. Un froid intense. Pour certaines opérations chimiques, il faut un feu intense, une chaleur intense. Quelque *intense*, quelque grande que soit une chaleur renfermée dans un vaisseau bien clos, elle ne produira l'inflamma ion que quand elle touchera quelque matière enflammée. (Buff.)

— Fig. Un amour intense. Une charité intense. Il nous est commandé de tendre à un amour de Dieu toujours plus intense.

— Médec. *Maladie intense*. Maladie dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

— Mus. *Sons intenses*. Ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin, ou qui, étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par la même plus fortement. Le son devient plus intense.

INTENSIF, IVE, adj. Qui produit l'intensité.

— Agric. *Culture intensive*. Celle pour laquelle on dépense une somme de travail et d'argent très considérable en proportion de l'étendue de la culture.

— Gramm. *Particules intensives*. Particules qui renforcent le sens. || *Verbes intensifs*. Se dit de certains verbes dérivés, qui expriment l'action comme faite avec plus de force. Verbes intensifs.

INTENSIFIER. v. a. 1re conj. Donner plus d'intensité. Intensifier la vue, l'ouïe, l'odorat.

INTENSION. s. f. (rad. *intense*). Force, véhémence, ardeur. Intension de la fièvre. *Intensité* est plus usité.

— Théol. Intension de la charité, de l'amour de Dieu.

* **INTENSITÉ**. s. f. (rad. *intense*). Degré de force ou d'activité d'une chose, d'une qualité, d'une puissance. L'intensité de la lumière, du son, du froid, d'une force mouvante, de l'électricité. L'intensité du son ne change rien à sa propagation. La lumière du soleil a plus d'intensité que celle de la lune, à la même distance.

— *Boussole d'intensité*. Aiguille aimantée suspendue par son centre de gravité et dont les oscillations servent à déterminer l'intensité magnétique.

— Agric. *Intensité d'une culture*. Quantité de travail et de capital qu'exige cette culture.

— Gramm. Différence du fort au faible qu'on observe entre les articulations analogues *p* et *b*, *t* et *d*, *f* et *v*, etc. || Force avec laquelle la voix appuie sur une syllabe accentuée.

INTENSIVEMENT. adv. (radic. *intensif*). Avec intensité, avec force, avec véhémence. Il nous est commandé de tendre à aimer Dieu au-dessus de toutes choses intensivement. L'être infini, en épuisant *intensivement* la totalité de l'être, ne l'épuise point collectivement ou extensivement. (Fén.)

INTENTABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut tenter, essayer. || Que l'on ne peut séduire.

INTENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été essayé. || Qui n'a été exposé à aucune séduction.

INTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Intenter. S'empl. adjectiv. Procès intenté à quelqu'un.

*** INTENTER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *intentare*, présenter ; de *in*, vers, et *tendere*, tendre). Jurispr. Faire un procès à quelqu'un, former une accusation contre quelqu'un. Intenter une action. Intenter un procès. Intenter une action à quelqu'un ou contre quelqu'un. Le procès a été intenté d'abord contre moi, mais j'ai intenté mon action en garantie.

— Fig.

Alors, Alcippe, alors tu verras de ses œuvres ;
Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres,
A la voir tous les jours, dans ses fougueux accès,
A ton geste, à ton rire, *intenter* un procès.
(BOILEAU.)

— **S'INTENTER**, v. pr. Être intenté. Une action s'intente contre lui.

*** INTENTION**, s. f. (pr. *ein-tan-cion* ; ét. lat., *in*, vers ; *tendere*, tendre). Acte de la volonté par lequel nous déterminons la fin de nos actions, le but qu'elles doivent atteindre ; motif qui nous fait agir. Bonne intention. Mauvaise intention. Une intention droite, louable, pure, honnête. Intention secrète. Mon intention n'était pas de vous déplaire. Si j'ai fait cela, c'est bien contre mon intention, c'est sans intention. Dieu est juge de nos intentions. Je l'ai fait à bonne intention. Je ne l'ai fait à autre intention. Je lui sais gré de l'intention. Je rends justice à ses intentions. Les passions nous donnent de mauvaises *intentions*. (Malherbe.) Je trouve leur *intention* fort bonne de vouloir qu'on ne mette sur la scène que des hommes impeccables. (Racine.) Vous connaissez la pureté de ses *intentions*. (Fléch.) Ne savent-ils pas justifier les mauvais succès par les bonnes *intentions* ? La Bruy.) Si un fond de bonne *intention* domine, tôt ou tard il y paraît dans la vie. Boss.) Il ne faut pas pousser à bout des gens dont les *intentions* ont été meilleures que leurs expressions n'ont été exactes. Id.) Ce discours m'embarrassa d'abord ; mais j'y démêlai bientôt les *intentions* de Laure. Le Sage. Le ciel éclaire la bonne *intention* des pères, et récompense la docilité des enfants. J.-J. Rouss.) La botanique, avec ses systèmes, ne nous présente qu'une triste et sèche nomenclature, et que des discours sans *intention* et sans but. B. de St-P.

— Esprit dans lequel on a fait quelque chose. Il faut regarder le dessein, l'intention d'un fondateur, d'un testateur, pour bien exécuter sa volonté. Il faut regarder plutôt l'esprit et l'intention de la loi, que de s'arrêter scrupuleusement à ses paroles. L'homme évanoui est copie sur le réel avec des *intentions* mélodramatiques. (H. Taine.)

— *Intention de messe*. But, motif en vue duquel on fait dire une messe.

— S'emploie quelquefois dans le sens de Volonté. L'intention de votre père est que vous partiez. Le roi lui a fait savoir ses intentions. Mon intention est que vous fassiez cette chose.

— Particulièrement, S'est dit dans le sens d'Amour, d'inclination. Si quelque *intention* le pressait pour Lucile. (Molière.)

— *D'intention*. En se joignant par l'intention. Ils n'ont pu se joindre à notre groupe, mais ils sont avec nous d'intention.

— *A bonne intention*. Dans l'intention d'être utile, agréable. *A mauvaise intention*. Dans l'intention de nuire.

— *En intention de*, ou *que*. Avec le dessein, la volonté de. En quoi serait estimable celui qui fait plaisir, s'il ne le fait qu'en *intention* de le prêter ? Malherbe. Mazarin tient fort le parti de M. d'Epernon, en *intention* que le duc de La Valette son fils épousera une des Mazarinettes. (Gui Patin.)

— *Faire une chose à l'intention de quelqu'un*. La faire à sa considération, pour lui faire plaisir. Pour moi, je crois qu'il a été fait à mon *intention* : j'espère aussi d'en profiter. (Mme de Sévigné.)

— *Faire des prières, donner des aumônes, dire la messe, à l'intention de quelqu'un*. Faire ces choses dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu. Il a dit, il a fait dire la messe à l'intention du défunt.

— Loc. prov. *C'est l'intention qui fait l'action*. C'est l'intention ou la fin qu'on se propose en agissant qui détermine le degré de bonté ou de mechanceté de l'action. ‖ *La bonne intention doit être réputée pour le fait*. Après s'être montré bien intentionné à l'égard de quelqu'un, on mérite sa reconnaissance pour le bien qu'on a voulu lui faire, comme si on le lui avait fait. ‖ On dit aussi *L'intention vaut le fait, est réputée pour le fait*, en présumant que celui qui a voulu l'action en a voulu toutes les suites. ‖ *L'enfer est pavé de bonnes intentions*. Il ne suffit pas d'avoir l'intention de bien faire, il y faut joindre l'action. Munich n'est encore pavé, comme l'enfer, que de bonnes *intentions*. (Ger. de Nerval.)

— Chir. On dit *guérir une plaie par première intention*, lorsque ses bords, ayant été réunis par un agglutinatif ou un bandage, se collent et se cicatrisent immédiatement sans suppurer. ‖ On dit aussi *par seconde intention*, c'est-à-dire lorsque la plaie a déjà suppuré.

— Dr. rom. Action d'intenter.

— Mus. Se dit dans le sens de Motif. L'intention de cet air. ‖ *Air de première intention*. Air composé tout d'une haleine et par une inspiration unique.

— Scol. Se disait, dans l'ancienne philosophie, de la connaissance d'une chose ou de la chose même connue. On distinguait deux sortes d'intention : l'*intention formelle* et l'*intention objective*. L'*intention formelle* était la connaissance de la chose, l'*intention objective* la chose connue (*Intention première* Perception directe par l'esprit d'un objet quelconque. *Intention seconde*. Déduction tirée par l'esprit d'une connaissance acquise.

— Théol. *Intention actuelle* ou *intention extérieure*. Celle qui accompagne l'action. L'*intention* extérieure suffit pour la validité des sacrements. (Litt. ‖ *Diriger* ou *dresser son intention*. Rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, et ordinairement à une bonne fin. On dit dans un sens analogue. *Direction d'intention* ou de l'*intention*. Certains casuistes ont imaginé une direction d'intention à l'aide de laquelle ils prétendent sauver ce qu'il y a de mauvais dans un discours, dans une action, en alléguant l'innocence de leur motif, de leur intention. Il n'y a rien qu'on ne puisse justifier par la direction d'intention. On a inventé des biais pour tout faire, sous le prétexte spécieux d'une pieuse *intention*. Pasc.)

INTENTIONNALITÉ, s. f. (pr. *ein-tan-cio-na-li-té*). Philos. Qualité de ce qui est intentionnel.

*** INTENTIONNÉ, ÉE**, adj. (pr. *ein-tan-cio-né*). Qui a certaine intention. Une personne bien intentionnée. Des gens mal intentionnés. Il faut des fripons à la cour auprès des grands et des ministres, même les mieux *intentionnés*. (La Bruy.) Laissez agir ce garçon-là ; on ne peut pas être mieux *intentionné*. (Brueys.)

— *Intentionné pour*. Le roi était prévenu que les jansénistes n'étaient point bien *intentionnés* pour sa personne. Racine.)

— *Intentionné de*. M. de Vendôme arrivera affamé, et fort bien *intentionné* d'écumer ce qui reste d'argent dans cette province. (Mme de Sév.)

— Substantiv. *Un bien intentionné*. Celui, celle qui a de bonnes intentions. Les bien *intentionnés* pour l'Etat et pour la religion. P. d'Orléans.)

*** INTENTIONNEL, ELLE**, adj. (pr. *ein-tan-cio-nèl*). Qui appartient à l'intention. Le sens apparent de cette proposition est bien différent du sens intentionnel de l'auteur.

— Jurispr. *Question intentionnelle*. Question soumise à la décision du jury, relative à l'intention de l'accusé en commettant le crime qu'on lui impute. Cet accusé a été acquitté sur la question intentionnelle.

— Philos. *Espèces intentionnelles*. Les anciens nommaient ainsi de petits atomes qu'ils supposaient sortir des corps pour frapper les sens. Ils les nommaient aussi *espèces impresses*.

INTENTIONNELLEMENT, adv. (pr. *ein-tan-cio-nè-le-man*). En intention. Coupable intentionnellement.

INTERAMBULACRAL, ALE, adj. (pr. *ein-té-ran-bu-la-kral* ; ét. lat., *inter*, entre ; fr. *ambulacre*). Moll. Qui se trouve entre les ambulacres.

INTÉRAMNE, Géogr. Ville d'Italie, dans l'Ombrie, Patrie de Tacite ; aujourd'hui *Téramo*.

INTERANTENNAIRE, s. m. (pr. *ein-té-ran-tenn-nère* ; ét. lat., *inter*, entre ; fr. *antenne*). Entom. Se dit de deux petites crêtes ou squamules qui font quelquefois saillie au côté interne du premier article des antennes des insectes myolaires, des pièces appelées antennaires.

— Adjectiv. Qui a rapport à un interantennaire.

INTERAPOPHYSAIRE, adj. 2 g. (pr. *ein-té-ra-po-fi-zère* ; ét. lat., *inter*, entre ; fr. *apophyse*). Anat. Qui est placé entre les apophyses.

INTERARS, s. m. pr. *ein-té rarss* ; ét. lat., *inter* entre ; fr. *ars*. Art veter. Partie du corps du cheval située entre les deux ars, et qui continue le poitrail.

INTERARTICULAIRE, adj. 2 g. (pr. *ein-té-rar-ti-ku-lère* ; ét. lat., *inter*, entre ; fr. *articulaire*). Qui est situé entre les articulations. Fibro-cartilages interarticulaires. Ligaments interarticulaires.

INTERATOMIQUE, adj. 2 g. (pron. *ein-té-ra-to-mike* ; ét. lat., *inter*, entre ; fr. *atomique*). Qui est placé entre des atomes.

INTERBRANCHIAL, ALE, adj. Zool. Qui est compris entre les branchies.

*** INTERCADENCE**, s. f. (ét. lat., *inter*, entre ; *cadere*, tomber). Méd. Trouble dans la succession des pulsations artérielles dans l'intervalle desquelles on observe de loin en loin une pulsation surnuméraire. L'intercadence du pouls de ce malade ne présage rien de bon. Voilà une grande intercadence du pouls.

— Fig. Inégalité, inconstance. Le duc de Grammont reprochait à madame son épouse les *intercadences* de son humeur. (Mme du Noyer.) Les Condé, les Turenne, ont éprouvé l'*intercadence* de la fortune. Id.)

*** INTERCADENT, ENTE**, adj. Méd. Se dit du pouls quand son mouvement est déréglé, et paraît tantôt plus fort, tantôt plus faible.

— *Santé intercadente*. Santé qui n'est pas régulière et tombe sans transition du bien au mal. Ma santé est toujours très *intercadente*. (J. B. Rousseau.)

— Fig. L'humeur bizarre a quelque chose de si *intercadent*, inégal et peu concerté, qu'elle approche fort de la folie. Pomey.)

*** INTERCALAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat. *intercalaris*) Qui est ajouté et inséré. Se dit proprement d'un jour qu'on ajoute de quatre ans en quatre ans au mois de février, dans l'année bissextile. Jour intercalaire. *Lune intercalaire*. La treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans. Il y aura une lune intercalaire cette année.

— Chronol. *Année intercalaire*. Celle à laquelle on ajoutait le mois intercalaire. ‖ *Calendes intercalaires*. Calendes du mois qui suivait celui auquel on avait ajouté un jour. ‖ *Mois intercalaire*. Celui que l'on ajoutait tous les trois ans aux années lunaires.

— Médec. *Jours intercalaires*. Jours qui sont entre des jours critiques ; jours qui ne sont pas critiques, mais simplement provocateurs de la crise. On a aussi appelé *intercalaire* le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

— Poés. *Vers intercalaires*. Vers qu'on répète plusieurs fois dans de petits poèmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais. C'est ce qu'on nomme plus communément *refrain*.

INTERCALATEUR, s. m. Celui qui fait des intercalations dans un écrit. Les intercalateurs font des prophéties après l'événement.

*** INTERCALATION**, s. f. (pr. *ein-ter-ka-ia-cion*). Action d'intercaler, résultat de cette action. Se dit proprement de l'opération qui consiste à faire entrer en ligne de compte, dans le calcul du temps, les heures, minutes et secondes, dont l'année tropique est plus longue que l'année civile. Lorsque ce surplus s'est accumulé de manière à produire un jour, on lui donne le nom d'intercalaire et on l'ajoute à l'année, qui prend elle-même cette dénomination. Tous les quatre ans, l'année civile est augmentée d'un jour par l'excédent de l'année tropique, et le mois de février est alors forme de vingt-neuf jours. L'intercalation qui fait concorder l'année lunaire avec l'année solaire se compose de onze ou douze jours par an.

— Par extens., en parlant d'écrits. L'intercalation d'un mot, d'une ligne dans un acte, d'un article dans un compte, d'un passage dans un texte.

INTERCALÉ, ÉE, part. pass. du v. Intercaler. S'empl. adjectiv. Les mots interca les sont l'une autre main. Toutefois il y a des ou dire *intercales* dans le texte, et tellement confondus, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur de ce qui lui a été raconté. (Malte-Brun.)

— Anat. *Os intercalés*. Os épactaux ou wormiens.

*** INTERCALER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre ; *calare*, appeler). Insérer. Se dit proprement en parlant du jour complémentaire que l'on ajoute tous les quatre ans au mois de février, pour faire concorder l'année civile avec l'année tropique. C'est une année bissextile, il faut intercaler un jour.

— Par extens. Se dit en parlant d'écrits auxquels on ajoute quelque chose après coup. Intercaler un mot, une ligne dans un acte, un article dans un compte, un passage dans un texte.

— Impr. *Intercaler un carton*. Imposer la feuille dont il fait partie de telle sorte qu'après avoir été coupé, il puisse se placer au milieu.

— **S'INTERCALER**, v. pron. Être intercalé. Il ne s'intercale dans cette période aucun événement qui mérite d'être signalé.

INTERCAPILLAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *capillaire*). Anat. Qui se trouve entre les vaisseaux capillaires.

INTERCARTILAGINEUX, EUSE, adj. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *cartilage*). Anat. Qui se trouve entre les cartilages.

INTERCÉDANT, part. prés. du v. Intercéder. L'histoire nous offre sans cesse le prêtre priant pour le malheureux, demandant et *intercédant* pour l'innocent. (Chateaub.

INTERCÉDENT, ENTE, adj. Méd. Se dit du pouls mal réglé, qui semble disparaître par intervalles.

*** INTERCÉDER** v. n. 1re conj. (ét. lat., *intercedere* ; formé de *inter*, entre ; *cedere*, venir. L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'intercède, tu intercèdes, il intercède*, etc. *J'intercédai*, etc. *J'intercéderai*, etc. Prier, solliciter pour quelqu'un ; excuser une personne auprès d'une autre, demander grâce pour elle. La sainte Vierge, les saints intercèdent auprès de Dieu pour les hommes. Je vous prie d'intercéder pour lui obtenir cette grâce. On a intercédé pour lui auprès du prince.

— Hist. rom. Se dit de l'action des tribuns qui opposaient leur veto à un décret.

INTERCELLULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *cellule*). Hist. nat. Qui est entre les cellules.

— Bot. Se dit des canaux qu'on a prétendu reconnaître entre les cellules du tissu végétal et dont l'existence n'est pas bien prouvée. Canaux intercellulaires. ‖ *Substance intercellulaire*. Matière qui existe entre les cellules des tissus végétaux.

INTERCEPTATION, s. f. (pr. *ein-terr-cep-ta-cion*). Neol. Action d'intercepter, d'arrêter le cours. Effet de l'interception. L'interception des eaux a causé de grands malheurs.

INTERCEPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Intercepter. S'empl. adjectiv. Des lettres interceptées découvrirent l'intrigue. Nous voilà comme un amant et une maîtresse dont les lettres sont *interceptées* par les jaloux (Volt.)

— Fig. Shelley ! génie ardent, erroné, *intercepté* si jeune avant le retour et englouti par le gouffre ! Sainte-Beuve.)

— Géom. *Ligne interceptée*. S'est dit autrefois pour Abscisse.

*** INTERCEPTER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *intercipere*, formé de *inter*, entre, *capere*, prendre). Arrêter, intercepter le cours direct de quelque chose. Intercepter les communications. Les nuages interceptent les rayons du soleil. Intercepter la lumière. Intercepter le son. Les vaisseaux qui auraient osé faire de fausses parades auraient facilement *intercepté* la navigation des autres nations. Raynal.) Ils se décidèrent à *intercepter* les vaisseaux ennemis. Id.) Les courtisans sont postés entre le souverain et les rois pour *intercepter* toute communication entre eux. Sall.

— Signifie particulièrement S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un. On intercepta une lettre, un paquet d'importance. Intercepter un convoi. Personne n'ignore qu'il est assez rare que les lettres adressées par la poste à un exilé lui parviennent, les polices se faisant un religieux devoir de les *intercepter*. V. Hugo.)

— **S'INTERCEPTER**, v. pr. Être intercepté. Ces lettres ne peuvent facilement s'intercepter.

— Intercepter l'un à l'autre, les uns aux autres. Des que deux troupes, séparées par des forêts de cent lieues, viennent à se rencontrer dans leurs courses, à s'*intercepter* le gibier... Raynal.)

*** INTERCEPTION**, s. f. (pr. *ein-ter-cep-cion*). Action d'intercepter. Interception d'une lettre.

— Chir. Bandage employé par les anciens chirurgiens, et qui consistait à couvrir tous les membres d'un malade de larges bandes, depuis le bout des doigts jusqu'aux asselles et aux aines. Ce bandage avait pour but d'arrêter la marche de la goutte et du rhumatisme.

— Phys. Interruption du cours direct d'une chose. Interception du son. Interception des esprits. Interception de la lumière.

INTERCERVICAL, ALE, adj. (étym. lat., *inter*, entre ; *cervix*, cou). Anat. Qui est placé entre les vertèbres du cou.

— *Les intercervicaux*, s. m. pl. Nom donné aux muscles interépineux du cou.

*** INTERCESSEUR**, s. m. Celui qui prie, qui intercède. Puissant intercesseur. Faible intercesseur. Je serais votre intercesseur auprès du ministre. C'est l'intercesseur des Muses affligées auprès des favoris de la fortune. Les saints sont nos *intercesseurs* auprès de Dieu. (Bourdaloue.)

— Antiq. Officier chargé de lever les deniers du fisc, d'exiger des corvées.

— Hist. relig. *Évêques intercesseurs*. Evêques qui, pendant la vacance d'un siège, administraient l'évêché jusqu'à ce qu'on eût élu un successeur à l'évêque mort.

*** INTERCESSION**, s. f. Prière, action d'intercéder. Puissante, faible intercession. L'intercession des saints. Elle savait qu'on a besoin d'*intercession* et de faveur à la cour. (Fléch.) On peut implorer l'*intercession* de Marie. L'obtenir quelquefois et rentrer en grâce à sa prière. (J.-J. Rousseau.)

INTERCHANGEABLE, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *changer*). Se dit de choses pouvant être mises indifféremment à la place les unes des autres.

INTERCIDENCE, s. f. Mus. Dans le plain-chant. Passage qui se fait sur la dernière note d'un chant, ordinairement après un grand intervalle en montant.

— Méd. Syn. d'INTERCADENCE.

INTERCIDENT, ENTE, adj. Médec. Syn. d'INTERCADENT.

INTERCISÉ, ISE, adj. et lat., *inter*, entre ; *cæsus*, coupé). Coupé par morceaux. A été employé en parlant du supplice de quelques martyrs. Chrétiens intercis. Saint Jacques l'Intercis, martyr en Perse au VIe siècle, fut ainsi appelé parce qu'on le coupa par morceaux.

— Antiq. rom. *Jours intercis* Jours festes, moitié fastes, moitié néfastes, dans lesquels on ne rendait la justice qu'à certaines heures.

INTERCLAVICULAIRE, adj. 2 g. (étym. lat., *inter*, entre ; fr. *clavicule*). Anat. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre. *Ligament interclaviculaire*. Faisceau transversal de fibres parallèles et en rapport intimement entre les extrémités sternales des deux clavicules et fixé au-dessus de chacune de ces extrémités.

INTERCLOISONNAIRE, adj. 2 g. (étym. lat., *inter*, entre ; fr. *cloison*). Hist. nat. Qui se trouve entre les cloisons.

INTERCOLONIAL, ALE, adj. (étym. lat., *inter*, entre ; fr. *colonie*). Qui se fait entre deux colonies. Commerce intercolonial.

INTERCOLUMNAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; *columna*, colonne). Anat. Se dit de certaines fibres qui, partant de l'épine dorsale antéro-supérieure et de l'arcade crurale, se portent en bas dans et en haut.

INTERCOMMUNICATION, s. f. (pr. *ein-ter-ko-mu-ni-ka-cion*, étym. lat., *inter*, entre,

fr. *communication*). Communication réciproque.

INTERCONTINENTAL, ALE. a. lj. (ét. lat., *inter*, entre ; franç. *continent*). Néol. Qui existe entre deux continents, tels que l'Europe et l'Amérique. Navigation intercontinentale.

*** INTERCOSTAL, ALE**. adj. étym. lat., *inter*, entre ; *costa*, côte). Anat. Qui occupe les intervalles des côtes. Espaces intercostaux. Muscles intercostaux. Arteres, veines intercostales. Nerfs intercostaux. ‖ *Nerf intercostal*. Signifie particulièrement le Grand sympathique.

INTERCÔTE. s. f. (ét. lat., *inter*, entre ; *costa*, c de). Côte qui tient à une intervertebre.

INTERCOFRSE. s. f. (et. lat., *inter*, entre ; fr. *course*). Communication maritime, en vue du commerce, entre deux pays.

INTERCRISTAL. s. m. et. lat., *inter*, entre ; fr. *cristal*. Techn. Cristal incruste et melle.

INTERCURRENCE. s. f. (ra l. *intercurrent*. Variation. Les intercurrences des vents.

— Médec. Inézalite. Intercurrence de certaines maladies. Intercurrence du pouls.

*** INTERCURRENT, ENTE**. a lj. et lat., *inter*, entre ; *currere*, courir). Qui court, qui survient, qui a son cours entre ou au milieu. Un incident intercurrent fit échouer ses desseins.

— Méd. *Fièvres intercurrentes*. Fièvres continues qui paraissent pendant le cours des fievres stationnaires, annuelles ou periodiques. ‖ *Maladies intercurrentes*. Maladies qui survinennent dans des lieux ou des saisons ou elles ne se manifestent ordinairement pas et qui compliquent les maladies regnantes. ‖ *Pouls intercurrent*. Pouls quid l'intervalle en intervalle devient plus precipite.

INTERCURSION. s. f. (ét. lat., *inter*, entre ; *currere*, courir). Invasion, course que l'ennemi fait dans l'interieur d'un pays.

INTERCUTANE, ÉE adj. (et. lat., *inter*, entre ; fr. *cutané*). Anat. Qui est entre la chair et la peau. Muscle intercutane. Artère intercutanee. Veines intercutanees. Tumeur intercutanee.

INTERDENTAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *inter*, entre ; fr. *dent*). Anat. Qui se trouve entre les dents. Espace interdentaire.

INTERDÉPARTEMENTAL, ALE. adj. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *departemental*). Neol. Qui a rapport aux relations d'un département avec un autre.

INTERDÉPENDANCE. s. f. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *dependance*). Didact. Dependance mutuelle.

*** INTERDICTION**. s. f. (pron. *ein-ter-dik-cion* ; rad. *interdire*). Defense, prohibition. L'interdiction d'un genre de commerce. Cette interdiction blesse des interêts qu'il eût fallu ménager.

— Défense perpétuelle ou temporaire de continuer l'exercice de certaines fonctions, faite par sentence ou arrêt, par decision d'une autorite superieure. Cet huissier a été puni d'interdiction. L'interdiction d'un fonctionnaire public. On lui defendit a peine d'interdiction, a peine d'interdiction de sa charge.

— *Interdiction de commerce*. Defense faite par le prince aux commerçants d'entretenir un negoce de marchandises avec une autre nation, soit a cause de l'etat de guerre entre les deux pays, soit pour un autre motif.

— *Interdiction ecclésiastique*. Syn. d'INTERDIT.

— Anc. jurispr. *Interdiction par veuvage*. Prohibition faite a la femme noble, devenue veuve, d'aliener, sans le consentement de ses enfants, les biens qu'elle tenait de ses propres parents.

— Hist. rom. *Interdiction du feu et de l'eau*. Formule employee pour condamner a la mort civile ou au bannissement. Toutes les lois de Sylla ne portaient que l'*interdiction* de l'eau et du feu. (Montesq.)

— Jurispr. civ. Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnait qu'il est en état d'imbecillite, de démence ou de fureur. Provoquer l'interdiction d'une personne. Demander en interdiction. Jugement d'interdiction. Il ne peut proceder en justice qu'il n'ait fait lever l'interdiction, qu'il n'ait obtenu la mainlevee de son interdiction. ‖ Etat de celui qui est interdit. Les actes que fait un officier pendant son interdiction sont nuls.

— Jurispr. crim. *Interdiction légale*. Celle qui résulte de certaines condamnations penales et qui frappe de déchéance totale ou partielle de ses droits civiques celui contre qui elle est prononcee.

— Mar. Balise qui indique un bas-fond, un banc ou un ecueil.

INTERDIGITAL, ALE. a lj. (ét. lat., *inter*, entre ; *digitus*, doigt). Zool. Qui se trouve entre les doigts. ‖ *Membrane interdigitale*. Membrane qui existe naturellement entre les doigts des animaux qui ont les pieds palmes. ‖ Membrane qui existe accidentellement chez l'homme dans le cas tératologique ou les doigts se trouvent réunis.

INTERDILATÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *dilaté*). Bot. Se dit des squames du péricline, quand elles sont disposées sur plusieurs rangs, et que les intermédiaires sont les plus larges.

— Zool. Se dit des parties situées entre deux autres parties moins larges.

*** INTERDIRE**. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *interdicere*, même signif.). Se conjugue comme *lire*, excepté a la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif et de l'imperatif, qui fait *Vous interdisez*, *interdisez*. Defendre quelque chose à quelqu'un. On lui a interdit l'entree de la ville, de telle maison. Interdire sa porte à quelqu'un. Interdire le barreau a un avocat. Interdire la chaire a un prédicateur. Interdire à quelqu'un l'exercice des droits civiques, civils et de famille. Interdire l'usage des sacrements. Interdire le commerce. Interdire toute communication. Interdire la parole. Les médecins lui ont interdit le vin, le travail. Ma maison ne sera plus ouverte pour vous. je vous l'*interdis*, et vous defends de paraitre jamais devant moi. (Le Sage.)

Je ne m'étonne plus de cet ordre cruel
Qui m'avait *interdit* l'approche de l'autel. (RAC.)
Et bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux
Interdire chez vous l'entrée aux hyperboles (BOIL.)

— Fig. En parlant des choses à l'égard desquelles on se trouve dans une sorte d'impossibilité. Une affaire imprévue m'interdit ce plaisir.

— En parlant des personnes, Défendre à quelqu'un, temporairement ou pour toujours, de continuer l'exercice de ses fonctions. On a interdit ce magistrat pour deux ans. Il a eu raison d'*interdire* un prêtre pour toute sa vie qui, pour se defendre, avait tué un voleur d'un coup de pierre. (Pascal.) ‖ En ce sens, on disait autrefois *Interdire un presidiat, un bailliage*.

— *Interdire quelqu'un d'une chose*. On l'a interdit de ses fonctions, de sa charge.

Les dieux de ce haut rang le voulaient *interdire*,
Puisqu'ils m'ont elevé le premier à l'empire
(RACINE.)

— *Interdire le feu et l'eau*. Formule usitee, chez les Romains, dans les sentences de bannissement.

— Etonner, déconcerter quelqu'un au point qu'il ne sache plus ce qu'il dit ni ce qu'il fait. La peur l'avait interdit, l'avait tellement interdit qu'il ne put prononcer un mot. La conversation de J.-J. Rousseau était très interessante, mais l'arrivée d'un étranger suffisait pour l'*interdire*. (B. de St-P.)

— Dr. can. Défendre, par une sentence ou censure ecclésiastique, l'exercice du culte et l'administration des sacrements. Interdire une ville. Interdire une église.

— Jurispr. Oter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne. Faire interdire une personne en demence. Il faut l'interdire. On a interdit ce vieillard, ce prodigue.

— S'INTERDIRE. v. pron. Interdire à soi. Ce surcroit d'activité que son contemporain plus mûr s'est *interdit* avec une économie sévere, il l'a subi, il l'a recherché et entretenu comme une ivresse bienfaisante. (Ste-Beuve.)

— Etre défendu. Cette chose ne s'interdit pas.

— Se priver soi-même de l'exercice de ses fonctions. Le chancelier les interdit des fonctions de leurs charges ; ils s'*interdisaient* eux-mêmes. (Volt.)

— Se déconcerter. Votre âme, pour ce mot, ne doit point s'*interdire*. (Mol.)

INTERDIT, ITE. part. pass. du v. Interdire. S'empl. adjectiv. en parlant des choses. Defendu, refuse. Un tel excès d'honneur rend mon âme *interdite*. (Racine.) La flûte, qui apaise et excite tour a tour les passions, lui fut *interdite*. Barthél.) La poesie a réuni a son domaine quantite de mots *interdits* à la prose. (Id.) Il est manifeste que la notion veritable du monde colore est a jamais *interdite* aux aveugles. (Dufau.) Elle comptait que toutes ses espérances étaient à jamais perdues et que tout espoir de revanche lui était *interdit*. (G. Ohnet.)

— A qui il est défendu d'exercer ses fonctions. On croit M. de Paris *interdit*, il ne dit plus la messe. (Mme de Sév.)

— En parlant des personnes, Troublé, étonné, qui ne peut répondre ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. Vous changez de couleur, et semblez *interdite*. (Racine.) Lorsqu'elle me vit, ses paroles s'arrêterent sur ses levres ; elle demeura tout *interdite*. (B. Const.)

— Jurispr. Qui est privé, par jugement ou arrêt, de la disposition de ses biens ou de sa personne.

— INTERDIT, ITE. s. Jurispr. Celui, celle contre qui une interdiction a été prononcée. L'*interdit* est assimilé au mineur pour sa personne et pour ses biens. (Acad.)

*** INTERDIT**. s. m. Censure, sentence ecclésiastique qui suspend de leurs fonctions les ministres des autels, et qui prive le peuple de l'usage des sacrements, du service divin et de la sépulture ecclésiastique. Mettre une église, une ville, un royaume en interdit. Fulminer un interdit. Jeter, lancer, lever l'interdit. Garder ou observer l'interdit. On craint a Paris qu'il ne vienne quelque chose de plus fort, comme par exemple, un *interdit*. (Racine.) Innocent III, cet homme sous lequel le saint-siége fut si formidable, mit l'Angleterre en *interdit*. (Volt.)

— *Interdit local*. Celui qui emporte défense de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans une ville, une province, un royaume. L'interdit local n'est plus en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine, ou lors qu'une église a été souillée par un crime, jusqu'a ce qu'elle ait été purifiée par certaines cérémonies. ‖ *Interdit personnel*. Celui qui s'applique a une ou plusieurs personnes. ‖ *Interdit mixte*. Celui qui comprend l'une et l'autre de ces circonstances.

— Temps pendant lequel dure l'interdit. Ces choses se passerent durant l'interdit.

— Fig., en parlant des choses. L'Eglise, qui s'appelle universelle, va mettre a l'*interdit* la pensee qui regit l'univers. Ed. Quinet.) Claire desira aller visiter cette terre de Beaulieu, que son pere, pendant sa vie, avait mise en *interdit* (G. Ohnet.)

— Dr. rom. Ordonnance du prêteur, particulièrement en matiere de possession. Les interdits correspondent aux actions possessoires du code civil.

INTERÉPINEUX, EUSE. adj. (étym. lat., *inter*, entre ; fr. *epineux*). Anat. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. Muscles interépineux cervicaux. Muscles interépineux dorso-lombaires. Ligaments interépineux.

— Substantiv. Les interépineux.

INTÉRESSANT. part. près. du v. Intéresser. Qui intèresse. Une nouvelle intéressant tout le monde.

*** INTÉRESSANT, ANTE**. adj. Qui intéresse, qui est de nature a interesser. Ouvrage intéressant. Pièce intéressante. Sujet interessant. Nouvelle interessante. Figure, physionomie intéressante. Il cherche a se rendre interessant. Cette jeune personne est fort intéressante. Sur quelle abondance d'objets *interessants* ne peut on pas tourner ainsi la curiosité d'un eleve, sans jamais quitter les rapports reels et materiels qui sont a sa portee ! (J. J. Rouss.) Vous avez trouve le secret de rendre la verité aussi *intéressante* qu'un roman. (Volt.) Je dirai moins de verités triviales et plus de vérités *intéressantes*. (Id.) Je trouvai dans Mme de La Tour une personne d'une figure *intéressante*, pleine de noblesse et de mélancolie. (B. de St P.) Quel bien manque a vos voeux, *interessants* oiseaux ? (Id.) On ne parle que quand on a quelque chose à dire ; aussi la conversation est-elle toujours *intéressante*. (Andrieux.) Parlez, parlez, homme *interessant* ! Vous m'avez dit qu'une sœur vivait jadis avec vous et vous aidait a supporter vos souffrances. (X. de Maistre.) Et que de choses admirables ne vous montre-t-il pas a son tour dans les fondations des communautés, monuments de nos antiquites gauloises, lieux consacrés par d'*intéressantes* aventures ou par des actes d'humanité ! (Chateaubriand.)

— *Il est intéressant de*. Il est *intéressant* de voir, dans les jours de grand passage, tous ces bons religieux empressés a recevoir les voyageurs. (X.-B. de Saussure.)

— Fam. *Etat intéressant*. Etat de grossesse. On dit aussi *situation intéressante*.

INTÉRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Intéresser. S'empl. adjectiv. Qui a un intérêt matériel ou moral. Intéressé dans une entreprise. Parties interessees. Ce mariage se fit quelques jours après, au grand contentement des parties les plus *intéressées*. (Le Sage.)

— Se dit des choses dans le même sens. Ma gloire en leur perte est trop *intéressee*. (Corneille.) En cela votre honneur est-il *intéressé* ? (Tristan.)

— *Intéressé à*. Tous les citoyens sont intéressés au bonheur, au repos de l'Etat.

A l'honneur d'un époux vous-même *interessée*,
Madame, vous devez approuver ma pensee. (RACINE.)

— *Intéressé à*, suivi d'un verbe. Vous êtes intéresse a empêcher ces abus d'autorité.

Femmes, vieillards, enfants que le malheur accable,
Tous sont *interesses* a le trouver coupable. (VOLT.)

— *Intéressé dans*. Engagé, mêle dans.

Mais parliez-vous de moi quand je vous ai surpris ?
Dans vos secrets discours etais-je *interessee* ? (RAC.)

— *Intéressé par*. Qui ressent de l'intérêt, de la bienveillance pour. Intéressé par le tableau de ces misères. Intéressé par le récit de cette odyssée. Markowefe, vivement *intéressée* par ses supplications, le prit sous son patronage. (Aug. Thierry.)

— Absol. Qui est trop attaché à ses intérêts, qui a son profit particulier en vue dans tout ce qu'il fait. Il ne fera rien pour rien, il est fort interessé. Etant devenus avares, *interessés*, jusqu'a ne trouver aucun gain sordide. (Rollin.)

— Dans ce sens, Se dit des sentiments et des actions. Vues intéressées. Démarches intéressées. Motif interessé. La religion prend le caractere de l'homme : Fénelon brûlait de l'amour pur de Dieu ; Bossuet ne concevait que l'amour intéresse. Je ne laissai pas de leur rendre service, sans être la dupe de leurs politesses *intéressees*. (Le Sage.)

Autrefois, disait-il, la soif de la richesse
Attirait dans ces lieux des coeurs *interessés*. (DELILLE.)

— Chir. Lésé, atteint. Le nerf, intéressé dans l'ablation de cette tumeur, fit beaucoup souffrir le malade.

— Fig. Nous avons dans l'âme des parties *intéressées* qu'il est question de guérir. (Malherbe.)

— INTERESSÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a intérêt à quelque chose, qui a intérêt dans une affaire, dans une entreprise, dans une société, dans un contrat. Il faut convoquer tous les intéressés. Les intéresses lui avaient remis leurs differends. Les intéressés ont été appelés pour la signature de l'acte de partage. Pour conclure l'affaire, il faut la signature de tous les *intéressés*. (Acad.)

*** INTÉRESSER**. v. a. 1re conj. (étym. lat., *interesse* ; forme de *inter*, entre ; *esse*, être). Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès. On l'a intéressé dans cette affaire, dans cette entreprise. Rollus, pour *intéresser* encore davantage la multitude dans la publication de sa loi... (Vertot.)

— Donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable a une affaire, une entreprise. Cette affaire ne pourrait se faire sans lui, il faut l'interesser. On a corrompu ce juge, on l'a intéressé par plusieurs présents.

— *Intéresser le jeu*. Le rendre plus attachant par l'appât du gain.

— Engager. Tout vous intéresse à prendre ce parti.

Mon devoir m'*intéresse*,
Mon père, à dégager bientôt votre promesse. (MOL.)

— Par extens. Se dit des choses.

Si vous m'aimiez, seigneur, vous me deviez mieux croire,
Ne pas *interesser* mon devoir et ma gloire. (CORNEILLE.)
J'inventai des couleurs, j'armai la calomnie ;
J'*interessai* sa gloire, il trembla pour sa vie. (RACINE.)

— Engager, attirer quelqu'un a son parti, se le concilier. Cette republique a intéressé tous les princes dans sa défense. Interesser une personne en faveur d'une autre. Je me suis efforcé de l'intéresser à vos malheurs. *Intéressons* dans notre cause les gens de bien. (Mass.) Souvent j'ai voulu les faire servir a mes miquités, les *intéresser* dans mes faiblesses. (Id.)

— Être de quelque importance pour quelqu'un. Le blé est sans contredit de toutes les plantes celle qui nous *intéresse* davantage. (B. de Saint-Pierre.) De plus, beaucoup d'evenements qui m'*intéressent* et me concernent ont leur cause non dans nos propres passions, mais dans celles des autres. (P. Janet.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Cela interesse ma santé, mon honneur, ma réputation.

— *Intéresser en*. En quoi cela vous intéresse-t-il ? Cela ne vous interesse en rien.

— Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion. Ce jeune homme m'intéresse. Sa triste situation est faite pour intéresser en sa faveur les gens de bien.

Pour *intéresser* davantage,
On redit vingt fois ses malheurs. (Mme JOLIVET.)

— Fixer l'attention, toucher, émouvoir, captiver l'esprit, piquer la curiosité. Cette etude vous interesse beaucoup. Cette aventure intéresse tout le monde. Tout ce qui se rassemble ici *intéresse* le cœur par quelque endroit avantageux. (J.-J. Rouss.) Elle m'avait *intéressé* par tout ce qui pouvait toucher mon cœur. (Id.) Une fleur nous *intéresse* plus qu'une étoile, et le plus petit jardin que tout le firmament (B. de St-P.) Cette histoire d'amour, fraiche et pudique, semblait l'*intéresser* beaucoup. (A. Daudet.)

Voulez-vous longtemps plaire, et ne jamais lasser ?
Faites choix d'un héros propre à m'*interesser*. (BOIL.)

— Absol. Sa physionomie intéresse. Cela doit intéresser en sa faveur. Cette pièce de théâtre, ce roman intéresse. Personne n'a mieux connu l'art sublime et délicieux d'*intéresser* et d'attendrir. (Barth.) Les figures ennuyées et mornes passent devant les yeux sans *intéresser*. (H. Taine.)

— Particulièrement, Faire tort, compromettre. Heureuse qui se laisse aller à la tendresse de ses sentiments, sans *intéresser* la délicatesse de son choix ni celle de sa conduite ! (St Evrem.)

— Chir. Atteindre, blesser. On doit prendre garde, en faisant cette incision, d'intéresser les parties voisines.

— S'INTERESSER. v. pron. Prendre part dans une affaire. Il s'est intéressé dans cette entreprise.

Ci-gît Aaron Bonne-Foi,
Qui naquit sans fortune et mourut les mains pleines.
Quand il s'*intéressait* aux affaires du roi,
On eut dit que le roi s'*intéressait* aux siennes. (DE PUIS.)

— Entrer dans les intérêts de quelqu'un, prendre intérêt à quelque chose. Personne ne s'interesse plus que moi à tout ce qui vous regarde. Je m'intéresse a cette affaire comme si c'était la mienne propre. On leur laissa démêler leur querelle, sans que personne s'interessât de côté ni d'autre. Toute l'Europe s'interessait dans cette affaire, dans cette guerre. Cela fit d'abord de la contestation entre les pêcheurs et les étrangers, a qui aurait le trépied ; ensuite les villes s'y *intéressèrent* et prirent parti chacune pour ses gens. (Fén.)

— Éprouver de l'intérêt, de la sympathie pour quelqu'un ou pour quelque chose. Enfin je me suis *intéressée* pour vous comme je le devais pour un fils. (Le Sage.) Ne semble-t-il pas que l'enfant ne montre une figure si douce et un air si touchant, qu'afin que tout ce qui l'approche s'*intéresse* a sa faiblesse et s'empresse à le secourir ? (J.-J. Rouss.) Je dois donc m'*intéresser* aux hommes, puisqu'ils travaillent pour moi par toute la terre. (B. de St-P.) Mais dans cette île située sur la route des Indes, quel Européen peut s'*intéresser* au sort de quelques particuliers obscurs ? (Id.) Le peuple espagnol, après avoir été si longtemps chargé des affaires de Dieu, a de la peine a s'*intéresser* à autre chose qu'a Dieu. (E. Quinet.) Ne favorisez-vous pas trop l'égoisme en defendant à l'homme de s'*intéresser* au bien d'autrui ? (P. Janet.)

— *S'intéresser contre quelqu'un*. Prendre

parti contre lui. Et si Rome une fois contre nous s'*intéresse*. (Corn.)

Qu'ai-je fait que le ciel contre moi s'*intéresse*
Jusqu'à faire descendre en terre une déesse ?
(Corneille.)

— *S'intéresser dans*. Tout le monde s'*intéresse* dans cette grande affaire. (Mme de Sev.)

Veux-tu faire d'un coup deux infidélités,
Et que dans mon offense Alcidor s'*intéresse* ? (Corn.)
De vos premiers progrès j'admire la vitesse
Et dans l'événement mon âme s'*intéresse*. (Molière)

— *S'intéresser de*. Il faut laisser cette humeur aux esprits vulgaires qui s'*intéressent* de toutes les querelles des princes. (Balz.)

— *S'intéresser en*.

Je ne serai pas seule ; ainsi que moi, Neptune
S'*intéresse* en ton infortune. (Corneille.)

— S'inspirer un intérêt mutuel. Ceux que le malheur unit s'intéressent et se recherchent.

— Syn. comp. INTÉRESSER DANS, INTÉRESSER À. *Intéresser dans* implique l'idée d'un intérêt matériel, *intéresser à* celle d'un intérêt moral. On ne pourrait pas dire indifféremment *intéresser une personne dans une affaire* ou *à une affaire*. Dans le premier cas, on devrait entendre en effet *faire prendre un intérêt dans l'affaire* ; dans le second, *inspirer de l'intérêt pour cette affaire*. La même observation s'applique à *s'intéresser dans*, *s'intéresser à*.

* **INTÉRÊT**, s. m. (et. lat., *interesse*, importer ; forme de *inter*, entre, et *esse*, être). Ce qui importe, ce qui convient, en quelque manière que ce soit, ou à l'honneur, ou à l'utilité de quelqu'un. Intérêt public, général, commun. Intérêt de famille. Intérêt particulier. Intérêt d'honneur. Intérêt pécuniaire. Cela est d'un haut intérêt. L'intérêt de l'État. L'intérêt du public. L'intérêt de l'humanité. Connaître bien les intérêts d'un État. Un homme éclairé sur ses intérêts. C'est un intérêt de rien qui cause ces débats. Prendre, embrasser, soutenir, abandonner, trahir les intérêts de quelqu'un. Veiller aux intérêts de quelqu'un. Cette mesure semble propre à concilier tous les intérêts. Sacrifier ses intérêts au bien public. Recommander ses intérêts à quelqu'un. Agir, aller contre ses propres intérêts. Il y va de votre intérêt. Avoir son intérêt en vue. Être attaché à son intérêt. Discussion d'intérêts. Relâcher, se relâcher de ses intérêts. Prendre quelqu'un par ses intérêts. Il est de votre intérêt d'en user comme vous faites. Je parle sans intérêt. Rien au monde ne me tient au cœur que vos *intérêts*. (Mme de Sevig.) Ces deux grandes républiques étaient toujours ennemies, plus encore par la contrariété de leurs *intérêts* que par l'incompatibilité de leurs humeurs. (Bossuet.) Cesar mit Rome dans ses *intérêts*. (Id.) L'habile homme est celui qui entend ses *intérêts*. (La Bruy.) Le clergé et la noblesse parurent s'unir d'*intérêts*. (Montesq.) L'austérité républicaine n'est pas de mise en ce pays, il y faut des vertus plus flexibles, qui sachent mieux se plier aux *intérêts* des amis ou des protecteurs. (J.-J. Rouss.) Il aurait fallu lier à l'*intérêt* général ceux qui n'avaient connu que des *intérêts* privés. (Raynal.) Toutes les nations mirent leurs *intérêts* entre les mains d'Aristide. Barth. Il serait à souhaiter que le clergé n'eût jamais séparé ses *intérêts* de ceux du peuple. (B. de St-P.) C'est encore une chose fort difficile à décider que de savoir dans quelle hypothèse politique les *intérêts* des peuples ont été jusqu'ici le mieux garantis. (Ch. Nodier.) L'*intérêt* privé domine insolemment l'*intérêt* national. (Edg. Quinet.) L'*intérêt* songe à tout, compare l'avenir et le présent, s'arrête à temps. (P. Janet.)

— *Avoir intérêt à*. Il a un grand intérêt à empêcher cela. Mais a-t-elle *intérêt* au choix que vous ferez ? (Corn.)

— *Avoir intérêt de*. Depuis que je vous ai vu, j'ai un nouvel *intérêt* de n'être pas oubliée de vous. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir intérêt en*. Il est vrai que vous avez *intérêt* en cette perte, et que cela est gagner votre bien. (Voit.)

— *Avoir intérêt que*, avec un verbe au subjonctif. Trop de gens ont *intérêt* qu'ils les princes, ne sachent pas la vérité tout entière. (Bossuet.)

— Se dit particulièrement de ce qui concerne l'argent et le gain. Il trahirait son meilleur ami pour le plus mince intérêt. Ce marchand ne songe qu'à l'intérêt. Il a été amorcé par l'intérêt. C'est un vil intérêt, un intérêt sordide qui l'a fait agir.

— *Avoir un intérêt dans une société, une entreprise*. Y avoir part. J'ai un léger intérêt dans cette entreprise. On dit dans le même sens : Prendre un intérêt dans une entreprise.

— *Mettre quelqu'un hors d'intérêt*. Le dédommager, faire qu'il ne lui soit causé aucun préjudice dans une affaire où il était engagé. Soyez tranquille, on vous mettra hors d'intérêt.

— Se dit aussi en parlant des choses. L'intérêt de son amour, de sa passion. Rien ne ressemble mieux à une vive amitié que ces liaisons que l'*intérêt* de notre amour nous fait cultiver. (La Bruy.) Louis XIV conciliait les *intérêts* de sa religion et ceux de sa grandeur. (Volt.) L'*intérêt* de ses passions est la seule règle de sa conduite. (Rayn.)

— Absol. Sentiment qui nous porte à rechercher de quelque manière que ce soit, souvent même aux dépens de la justice et de la vertu, tout ce qui nous paraît propre à assurer ou augmenter notre bien-être. La plupart des gens ne se conduisent, ne se gouvernent que par intérêt, que par l'intérêt. L'intérêt le domine. C'est l'intérêt qui les guide. C'est un homme au-dessus de l'intérêt. L'intérêt ne le tente point. Il y a peu de gens à l'épreuve de l'intérêt. L'*intérêt* est la pierre de touche de l'amitié, de la probité. (Acad.) Le caractère essentiel de chacun de ces deux temps est que dans l'un l'amour de la patrie et des lois retenait les esprits, et que dans l'autre tout se décidait par l'*intérêt* et par la force. (Boss.) C'est l'*intérêt* seul qui nous fait agir, dans les choses mêmes où nous paraissons les moins intéressés. (St-Evrem.) Ce n'est que la crainte et l'*intérêt* qui rendent l'homme marchand. Rayn.) Un peuple qui ne connaissait ni l'*intérêt*, ni l'orgueil, ni l'ambition, ne devait pas avoir des mœurs bien compliquées. Id.) Nous avons cherché à les dépouiller de cet *intérêt* sordide qui produit tant de crimes. Barth. C'est l'*intérêt* qui brouille la plupart des familles. (De Jussieu.)

Au temps jadis comme au temps où nous sommes,
Le monde fut toujours conduit par l'*intérêt*. (Naudet)
Comptez sur la reconnaissance,
Quand l'*intérêt* vous en répond. (Florian.)
Les voilà les humains : l'*intérêt* seul décide
Leur mépris, leur estime ; ils n'ont pas d'autre guide
(Casimir.)

— En ce sens, il est quelquefois personnifié.

Et l'*Intérêt*, ce vil dieu de la terre
Pour qui l'on fait et la paix et la guerre,
Triste et pensif auprès d'un coffre-fort,
Y vend le faible au crime du plus fort. (Volt.)

— S'employait autrefois pour Risque, dommage, préjudice. Au grand *intérêt* de notre bien commun. (Mont.) Au grand *intérêt* du sexe féminin. (Rabel.)

— Affection, bienveillance, sentiment d'attachement qu'on a pour une personne, la part que l'on prend à ce qui lui arrive de fâcheux ou d'agréable. Il m'inspire beaucoup d'intérêt, un tendre intérêt, un vif intérêt. Prendre intérêt à quelqu'un. Il est digne de l'intérêt que vous lui portez. Témoignages, marques d'intérêt. Prendre intérêt à la joie, à l'affliction de quelqu'un, à la perte qu'il a faite, à la disgrâce qui lui est survenue ; n'y prendre aucun intérêt. Qui doit prendre à vos jours plus d'*intérêt* que moi ? (Rac.) Ce jeune homme est bien digne par ses talents, son bon goût et son courage, de l'*intérêt* que vous prenez à lui. (D'Alemb.) Il y a des témoignages d'*intérêt* et de bienveillance qui font plus d'effet, et sont réellement plus utiles que tous les dons. (J.-J. Rousseau.) Qu'est devenu cet *intérêt* si tendre aux peines et aux plaisirs d'autrui ? Barth.) Ils reçurent de leurs amis de nouvelles marques d'*intérêt*. (H.)

— Sentiment particulier se rapprochant de l'amour, qu'éprouve une femme pour un homme. Il y a encore un cinquième sentiment qu'on appelle de l'*intérêt*. (Mme de Genlis.)

— *Prendre intérêt à une affaire*. Désirer qu'elle réussisse, travailler à la faire réussir. C'est une affaire à laquelle je prends intérêt. Vous devez être admirée dans votre style, et dans l'*intérêt* que vous prenez à certaines affaires. (Mme de Sév.)

— *Prendre intérêt en*. Si je prenais autant d'*intérêt* en lui que M. de Coulanges, je serais plus aise de ce qu'il dit de vous pour lui que pour vous. (Mme de Coulanges.) Tout l'*intérêt* que vous prenez en ce qui se passe à Choisy. (Id.)

Ce refus d'*intérêt* que je prends en sa vie
Donne trop d'augure, prince, à votre jalousie.
(Corneille)

— *Chose digne d'intérêt*. Chose digne de considération, chose grave, importante. Cette observation m'a mis sur la voie d'une autre que je crois plus digne d'*intérêt*. (Dufau.)

— Attention excitée en nous par la curiosité, l'inquiétude, la crainte, la pitié, l'admiration. Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, m'était si nouveau, qu'à chaque instant mon *intérêt* croissait avec ma surprise. (Barth.) Quel *intérêt* peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les convulsions de la fureur et du désespoir ? (Id.) Il se fit un silence profond, et je me sentis entraîné par cet *intérêt* qui remuait tous les cœurs, et qu'on n'éprouve pas dans les spectacles des autres nations. Id.) Un *intérêt* quelconque s'attache-t-il encore à ces souvenirs d'hier dont nous sèparent de si tragiques événements ? (Jules Favre.) Le public depuis cette époque a pris un *intérêt* tout nouveau à l'histoire naturelle. (Michelet.)

— Dans le langage littéraire, on entend par *intérêt* ce qui, dans un ouvrage, est propre à attacher, à charmer, à toucher l'âme. Il y a beaucoup d'intérêt dans cette tragédie, dans ce roman. Cette pièce est bien écrite, mais elle est dénuée d'intérêt. La duplicité d'action affaiblit l'intérêt. L'intérêt dans les ouvrages d'esprit naît du style, des incidents, des caractères, de la vraisemblance et de l'enchaînement. Il y a dans tout ouvrage de poésie deux sortes d'*intérêt*, celui du sujet et celui de la composition. (Delille.)

C'est ainsi qu'anime d'un rapide *intérêt*,
L'épisode à vos chants donne un nouvel attrait.
(Chaussard.)

— Loc. prov. *Chacun est aveugle dans ses intérêts*. L'égoïsme est souvent nuisible à nos intérêts véritables.

— Econ. polit. Produit, revenu, loyer du capital, et plus spécialement, Produit du capital en argent. Toute somme mise en circulation doit rapporter ainsi l'équivalent de ce qu'on en retirerait annuellement si on l'employait à l'acquisition d'une terre, d'une maison, etc. Cet intérêt se calcule d'après ce que produit chaque 100 francs, et c'est ce qu'on appelle le taux, le tant pour cent, le pour cent. Sa fixation dépend de certaines circonstances, telles que l'abondance ou la rareté des capitaux, la quantité des demandes, les chances de perte, la durée du prêt, etc. On dit que l'intérêt est à tant pour cent par an, pour dire qu'autant de fois cent est contenu dans le capital, autant de fois on tire l'intérêt. Le nombre qui exprime le taux. On dit aussi que l'argent est à tel denier, pour dire qu'autant de fois le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire l'intérêt. Ainsi ce denier étant dix-huit, l'intérêt est au pour dix-huit. Intérêt à cinq, à six pour cent par an. Intérêt au denier vingt, au denier dix-huit. Prêter, mettre, placer de l'argent à intérêt. Prêt à intérêt. Emprunter le l'argent sur la place à gros intérêt. Intérêt usuraire. Joindre l'intérêt au principal. Cet argent porte intérêt. L'intérêt court, les intérêts courent depuis le jour de la demande, du jugement, du protêt. Remettre les intérêts. Donner quittance du capital et des intérêts. Le capitaliste qui ne fait pas valoir son capital joint de sa faculté productive et en reçoit un revenu qui porte le nom de loyer, lorsque la propriété se compose principalement de maisons, d'ateliers, de magasins, et celui d'*intérêt*, quand le capital est évalué en espèces. (J. Garnier.)

— Fig. Au fond d'un cœur reconnaissant, un bienfait porte intérêt.

— *Intérêts accumulés*. Nom donné aux intérêts composés lorsqu'il s'agit d'un placement fait à long terme. || *Intérêt du commerce*. Denni pour cent par mois, ou six pour cent par an. || *Intérêt des intérêts* ou *intérêt composé*. Profit qu'on retire de l'argent prêté, en convenant qu'au bout d'un certain temps ce profit se joindra au capital pour produire comme lui. || *Intérêt légal*. Celui qui est déterminé par la loi. || *Intérêts lunaires*. On donne ce nom, en Orient, aux intérêts que les juifs font payer aux chrétiens, en comptant par mois lunaires, ce qui leur permet de réaliser des profits usuraires. || *Intérêt simple*. Intérêt qui ne se perçoit que sur le capital sans tenir compte de l'accru des intérêts.

— Jurispr. *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts*. Indemnité qui est due à quelqu'un pour le préjudice, pour le dommage qu'on lui a causé. A peine de tous dépens, dommages et intérêts. La liquidation des dommages et intérêts. || *Intérêts civils*. Dédommagement que l'on adjuge en matière criminelle à celui qui a été lésé en sa personne ou dans ses biens par le crime ou le délit, et qui s'est constitué partie civile contre l'accusé. Il a été condamné à tous dépens, dommages et intérêts.

INTERFASCICULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; *fasciculus*, faisceau). Anat. Qui se trouve entre les faisceaux du tissu fibreux.

* **INTERFÉRENCE**, s. f. (de l'angl. *to interfere*, se rencontrer). Optiq. Diminution de lumière qui se produit dans certains cas, lorsque des faisceaux lumineux viennent à se croiser.

INTERFÉRENT, ENTE, adj. Phys. Qui présente le phénomène de l'interférence. Rayons interférents.

INTERFÉRENTIEL, ELLE, adj. (pr. *einter fe-ran-ciel*). Phys. Qui se rapporte à l'interférence.

INTERFÉRER, v. n. 1re conj. L'é de *érer* se change en *è* devant une syllabe muette excepté au futur et au conditionnel. *J'interfère, etc. J'interférerai*, etc. *J'interférerais*, etc. Phys. Occasionner une interférence.

INTERFIBRILLAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *fibrille*). Anat. Qui se trouve entre les fibrilles.

INTERFOLIACÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *inter*, entre ; *folium*, feuille). Bot. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERFOLIAGE, s. m. (rad. *interfolier*). Bot. Insertion de feuillets étrangers entre les pages d'un livre ou d'un registre.

INTERFOLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Interfolier. S'empl. adjectiv. Un exemplaire interfolié.

* **INTERFOLIER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre ; *folium*, feuille, feuillet). *J'interfolie, nous interfolions. J'interfoliais, nous interfoliions, vous interfoliiez. Que j'interfolie, que nous interfoliions, que vous interfoliiez*, etc. Brocher ou relier un livre, manuscrit ou imprimé, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression. Faire interfolier un livre où l'on veut écrire des notes.

— S'INTERFOLIER, v. pron. Être interfolié.

INTERFRONTAL, ALE, adj. Anat. Qui se développe entre les os frontaux. || INTERFRONTAUX, s. m. pl. Pièces plus ou moins développées, qu'on remarque à la partie antérieure du front et qui parviennent quelquefois à s'interposer entre les frontaux dans toute leur longueur.

INTERGANGLIONNAIRE, adj. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *ganglion*). Anat. Qui est placé entre les ganglions.

INTERGÉRION, s. m. du lat *intergerium*, ce qu'on met entre deux. Entom. Cloison en manière d'arête ou de carène, et quelquefois saillante supérieurement, que la languette paraît former derrière le menton, dans les [illegible] et dans beaucoup de coléoptères lamellicornes.

INTERGLACIAIRE, adj. 2 g. Géol. Qui est placé entre deux périodes glaciaires.

* **INTÉRIEUR, URE**, adj. (ét. lat., *interior*, intérieur ; rad. *intus*, en dedans). Qui est au dedans, ou qui a rapport au dedans. C'est l'opposé d'Extérieur. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est intérieur et extérieur. Ce qui appartient à cette surface et tout ce qui est placé au delà vers celui qui regarde ou touche le corps est extérieur ; tout ce qui est au delà de la surface, dans la profondeur du corps, est intérieur. Les parties intérieures du corps. La conformation intérieure du corps humain. La membrane intérieure. La tunique intérieure de l'œil. Les parties intérieures de la terre. Maintenir la tranquillité intérieure. L'administration intérieure. Le commerce intérieur. Les feux *intérieurs*, dont l'explosion fait les tremblements de terre et les volcans. Buff.) Le portique expose au midi est double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puisse pénétrer dans sa partie *intérieure*. Barthélemy.)

— *Mer intérieure*. Celle qui se trouve au milieu d'une grande contrée ou entre des continents, comme la mer Caspienne, la mer Noire, la Méditerranée.

— Se dit particulièrement en parlant de l'âme. Un mouvement intérieur. Sentiments intérieurs. La paix intérieure. Le for intérieur. La puissance de la vertu est tout *intérieure*. J.-J. Rousseau.) Notre sens *intérieur*, notre âme a-t-elle rien de semblable, rien qui lui soit commun avec la nature des organes extérieurs ? Buff.) Le diaphragme est le principal organe du sentiment *intérieur*. H.)

— En termes de dévotion, *L'homme intérieur*, L'homme spirituel, qui est opposé à L'homme charnel. La mère des Anges et la mère Angélique n'étaient point assez *intérieures* au gré de ces pères. Rac.)

— *Vie intérieure*. Se dit dans le langage mystique du commerce spirituel et réciproque qui se fait au dedans de l'âme, entre le Créateur et la créature, par les opérations de Dieu dans l'âme, et la coopération de l'âme avec Dieu. || *Voies intérieures*. Certaines dispositions pour parvenir à la perfection religieuse. || *Voix intérieures*, Manifestations mystiques, comme les voix qui parlaient à Jeanne d'Arc.

— Artill. *Balistique intérieure*. Nom donné aux conditions du mouvement du projectile dans l'âme du canon.

— Substantiv. S'est dit pour Celui qui vit dans l'intimité de quelqu'un. Le roi reprit cette ouverture avec cette sorte de mépris pour l'Antin qui, aux *intérieurs* et aux connaisseurs, ne faisait qu'augmenter l'opinion du crédit de ce même homme. (St-Sim.)

— INTÉRIEUR, s. m. Ce qui est en dedans de quelque chose, au-delà de la surface. L'intérieur d'un temple. L'intérieur du corps. L'intérieur d'une maison. Un tel a pris de l'intérieur de la maison. L'intérieur d'un pays. S'enfoncer, pénétrer dans l'*intérieur* des terres. (Acad.) Toutes les maisons ouvertes laissent voir un *intérieur* d'une propreté charmante. (Mme de Genlis.) Ce n'est pas seulement dans l'*intérieur* de son palais, c'est à la face des nations qu'il dégrade la majesté du trône. Barth. Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'*intérieur* de la ville ; vous allez d'un coup d'œil embrasser les dehors. Id.) L'*intérieur* du pays n'est qu'un désert. Rayn.) L'*intérieur* des montagnes est principalement composé de pierres et de rochers. (Buffon.)

— *L'intérieur d'une personne*. L'intérieur de sa maison, sa vie domestique. L'intérieur d'un ménage, d'une famille. C'est un homme qui se plaît beaucoup dans son intérieur. Il est fort malheureux dans son intérieur. Cet homme est triste, si grave en public, est fort gai dans son *intérieur*. (Acad.) L'*intérieur* des familles est souvent troublé par les défiances, par les jalousies et par l'antipathie, pendant que des dehors contents, paisibles et enjoués nous trompent et nous y font supposer une paix qui n'y est point. La Bruy.) Il ne s'occupe que des choses qui ne le touchent point ; pour moi mon *intérieur* me suffit. Barth.) Vous l'y verrez dans l'*intérieur* d'un ménage riant, livré comme nous aux simples penchants d'une âme simple. Ch. Nod. L'homme de travail, d'incubation, ne se plaisait plus que dans le recueillement de l'*intérieur*. De Gonc.) Certainement, si l'on avait mis le nez dans d'autres *intérieurs* du quartier, on se serait empoisonné davantage. É. Zola.)

— Se dit encore figurément de ce qu'il y a de plus caché dans une chose, et s'applique particulièrement aux secrets de la vie privée. Il connaît l'intérieur de cette famille, de ce ménage.

— *Tableau d'intérieur*, ou simplement *intérieur*. Se dit, en termes de peinture, d'un tableau de genre qui a pour objet principal la représentation de l'architecture et des effets de lumière à l'intérieur des maisons, des édifices, ou bien encore d'un tableau qui représente quelque scène de la vie domestique, dans l'intérieur d'une maison.

— Partie d'une diligence qui suit le coupé ; partie inférieure d'un omnibus. Prendre une place dans l'intérieur, une place d'intérieur.

— Absol. Se dit de l'intérieur du pays, surtout en termes de commerce et d'administra-

tion. Tous ces produits se consomment a l'intérieur, dans l'intérieur.

— *Ministere de l'intérieur*, ou absol., *l'Intérieur*. Ministère qui dirige les affaires administratives du pays ; bureaux de ce ministère. Employé a l'Intérieur. Il est a l'Intérieur.

— Fig. Se dit, surtout en termes de dévotion, des pensées les plus secrètes, des mouvements les plus intimes de l'âme. Dieu seul connaît l'intérieur. Cet homme a l'intérieur fort bon. Découvrir son intérieur à son confesseur. Rentrer dans son intérieur. La grâce de Dieu agit dans l'intérieur. Quand on veut vivre chrétiennement, il faut commencer par réformer l'intérieur. Vous voyez, ma bonne, que je vous rends compte de mon *intérieur*, après vous avoir parlé de mon corps et de ma santé. (Mme de Sév.)

— Absol., dans le sens de vie. La conscience, le plus profond de l'âme.

Souviens-toi que le cloître, où tu t'es enfermé,
Veut de l'*intérieur* et de la vigilance. (CORNEILLE.)

— Hist. ecclés. *Intérieur de Notre-Seigneur*, *Intérieur de Notre-Dame*. Nom de fêtes qui ont pour but de glorifier les grâces intérieures de Jésus Christ et de sa mère.

— Jeux. Désignation propre au jeu de la belle, sous laquelle on renferme tous les numéros non compris dans la bordure.

—Syn.comp. INTÉRIEUR, INTERNE, INTRINSÈQUE. *Intérieur* signifie ce qui est dans la chose, sous la surface, et non apparent, par opposition a l'*extérieur*, qui est apparent, hors de la chose, à sa surface. *Interne* signifie ce qui est profondement caché et enfonce dans la chose et agit en elle, par opposition à *externe*, qui vient du dehors sur elle. *Intrinsèque* signifie ce qui fait comme partie de la chose, ce qui lui est propre ou essentiel, ce qui en fait le fond, par opposition a *extrinseque*, qui n'est pas dans la constitution de la chose.

* **INTÉRIEUREMENT**, adv. (rad. *intérieur*). Au dedans. Cette médecine agit intérieurement. Ce fruit est beau en apparence, mais il est gâté intérieurement. En faisant l'autopsie du corps, on trouva qu'il était bien conservé intérieurement. C'est peu de suivre de l'oeil ces efforts rapides ou lents que les Etats font sans cesse les uns contre les autres, et ces mouvements presque imperceptibles qui les détruisent *intérieurement*. (Barth.)

— Se dit particulièrement en parlant de la conscience, de l'âme et de l'esprit. La grâce de Dieu agit intérieurement. Il se sentit intérieurement touché. La politesse fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être *intérieurement*. (La Bruy.) Dieu lui disait *intérieurement* qu'il en viendrait à bout ; mais *intérieurement* il se répondait à lui-même que c'était un effort au dessus de son pouvoir. (Bourdal.) Elle se révoltait *intérieurement* contre cette domination. (G. Flaubert.)

* **INTÉRIM**, s.m. (pr. *ein-té-rimm* ; mot latin). Entretemps. Ne s'emploie généralement qu'en parlant de fonctionnaires appelés a remplir provisoirement les fonctions d'un autre, qui est absent ou empêché. Six mois s'écoulerent avant que le vice-roi fût remplacé ; un tel gouverna dans l'interim. Le préfet est absent ; tel conseiller fait l'*interim*, est chargé de l'*intérim* (Acad.). Il faisait sur le Veloce l'*interim* du chirurgien du bâtiment. (Alex. Dumas.)

— *Par intérim*. En attendant, provisoirement. Administrer par interim. Il a le portefeuille de la guerre par intérim. Un ministre par intérim. Un préfet par intérim.

— Se disait autrefois adverbialement dans le sens de En attendant. Ce jeune débauché a des principes de religion, il reviendra de ses égarements, mais interim il dissipe tout son bien.

— Hist. eccles. *Intérim* ou *intérim d'Augsbourg*. Formulaire ou concordat dressé par Charles-Quint en 1548, pour apaiser les troubles religieux de l'Allemagne, et auquel on donna le nom d'*intérim* parce que son autorité ne devait exister que jusqu'à la décision d'un concile général convoqué à Trente, à l'effet de prendre une décision définitive sur les matières dont traitaient les trente-six articles de ce formulaire. L'intérim permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

* **INTÉRIMAIRE**, adj. 2 g. Admin. Qui a rapport a un interim ; qui n'existe que par interim. Ministère intérimaire.

— Substantiv. Personne chargée de remplir des fonctions par interim. Un intérimaire. Une intérimaire. Le consulat était représenté, en l'absence de ces messieurs, par de charmants *intérimaires*. (Alex. Dum.)

INTÉRIMAT, s.m. Etat d'un fonctionnaire exerçant par intérim.

INTÉRIMAIREMENT, adv. D'une manière intérimaire.

INTERIMISTE, s. m. Nom par lequel on désignait les partisans de l'intérim de Charles-Quint.

INTÉRIORITÉ, s. f. Psychol. Qualité de ce qui est intérieur. La notion d'intériorité et d'extériorité tient à celle du moi et du non-moi.

INTERJACENT, ENTE, adj. (ét. lat., *inter*, entre ; *jacens*, place). Qui se trouve entre certains objets.

INTERJECTIF, IVE, adj. Gramm. Qui exprime l'interjection. Particule interjective.

* **INTERJECTION**, s. f. pron. *ein-ter-jek-cion* ; ét. lat., *inter*, entre, au milieu ; *jacere*, jeter. Gramm. Mot qui a pour objet d'exprimer l'exclamation, qui peint d'un seul trait les affections subites de l'âme, et qui équivaut à une phrase entière. Il y a autant d'interjections qu'il y a de passions différentes. Les interjections qui marquent l'étonnement, l'admiration, sont : *ah! ha! oh! ho! o! heu! euh! eh! he!* etc. Les interjections qui expriment la douleur, l'affliction, sont : *ah! oh! eh! ouf! aie! ahi! aye! hélas! holà!* etc. Les interjections qui marquent la dérision, la défiance, l'ironie, sont *oui-da! ah! hum! hom! ouais!* etc. Les interjections qui expriment le mépris, l'aversion, sont : *pouah! bah! baste! hou! zest!* etc. Les interjections qui servent à appeler, à questionner, à sonder, sont : *hé! hé bien! hem! hem! ho! holà! oh la! heim! st!* Les interjections destinées à imposer silence sont : *chut! st! paix!*

— Rhet. Figure qui consiste à interrompre le sens pour placer une exclamation.

— Prat. *Interjection d'appel*. Action d'interjeter un appel.

INTERJECTIONNEL, ELLE, adj. (pron. *ein-ter-jek-cio-nel*). Gramm. Qui a le caractère de l'interjection.

INTERJECTIVEMENT, adv. Avec interjection, d'une manière interjective.

INTERJETÉ, ÉE, part. pass. du v. Interjeter. S'empl. adjectiv. Phrase interjetée. Proposition interjetée. Mot interjeté.

* **INTERJETER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre ; *jacio*, je jette). Le *t* se double devant une syllabe muette. *J'interjette, tu interjettes, il interjette*, etc. Gramm. Jeter un mot au milieu d'une phrase. Lorsqu'on interjette dans une phrase un des temps des verbes *dire, répondre*, etc., les pronoms personnels se transportent après ces mêmes verbes. Je veux, *dit-il*, voir quel animal c'est qu'un tyran. (Chateaubriand.)

— Jurispr. *Interjeter appel, un appel*. Appeler d'un jugement. Ils interjetèrent appel de ce jugement.

INTERLACHEN ou **INTERLAKEN** (c'est-a-dire *entre les lacs*). Geogr. Bourg de Suisse dans un des sites les plus charmants de l'Oberland bernois, près de l'Aar, entre les lacs de Thun et de Brienz ; 1,400 hab. Ancien château. Près de là, hospice de crétins.

INTERLATÉRICOSTAL, ALE, adj. (ét. lat., *inter*, entre ; *latus*, côte ; *costa*, côte). Anat. Qui est placé entre les côtes ou sur les côtés.

INTERLIGNAGE, s. m. Typogr. Action d'interligner.

* **INTERLIGNE**, s. m. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *ligne*). Espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Écrire dans l'interligne, en interligne. De grands interlignes. J'ai écrit dans les *interlignes* de si horribles galimatias. (Volt.)

— Fig. S'est dit pour Réticence, arrière-pensée. Il ne me parut aucun *interligne* à tout ce qu'elle disait. (Mme de Sév.)

— Dr. Mots intercalés entre deux lignes. Les actes doivent être inscrits sur les répertoires, sans blanc ni interligne. La prohibition des *interlignes* a surtout pour but d'interdire les additions faites après coup. (Championnière et Rigaud.)

— Mus. Espace vide entre deux lignes de la portée.

— **INTERLIGNE**, s. f. Typogr. Lame de métal que l'on met entre les lignes pour les séparer et les maintenir. La longueur d'une *interligne*. (Acad.)

— Adjectiv. Qui renferme des réserves, des sous entendus, des réticences. Je vis hier Mme de Vins, qui reçut très agréablement votre souvenir et ce que vous dites de sa tendresse ; elle avoue que ce jour-là elle ne fut pas *interligne*. (Mme de Sévigne.) Inusité.

INTERLIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Interligner. S'empl. adjectiv. Typogr. Composition interlignée.

— Dr. Écrit entre les lignes.

* **INTERLIGNER**, v. a. 1re conj. Typogr. Mettre des interlignes.

— Impr. *Interligner une impression*. Disposer les formes ou la feuille à imprimer de façon que les lignes du verso de la page correspondent exactement a celles du recto.

— Calligr. Écarter les lignes.

— **S'INTERLIGNER**, v. pron. Être interligné.

* **INTERLINÉAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; *linea*, ligne). Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes. Glose interlinéaire. Traduction interlinéaire. La version *interlinéaire*, imaginée par M. du Marsais, est sans doute la meilleure méthode pour enseigner une langue. (Condill.)

— *Bible interlinéaire*. Bible où la traduction latine est écrite entre les lignes du texte grec et du texte hébreu.

INTERLINÉATION, s. f. (pron. *ein-ter-li-né-a-cion* ; rad. *interlinéer*). Ce qui est écrit entre deux lignes.

INTERLINÉER, v. a. 1re conj. (étym. lat., *inter*, entre ; *linea*, ligne). Écrire entre les lignes.

INTERLOBAIRE, adj. 2 g. Qui est placé entre des lobes.

INTERLOBULAIRE, adj. 2 g. Anat. Qui est entre les lobules d'un organe. || *Tissu interlobulaire*. Substance cellulaire qui environne les lobules du poumon et en remplit les interstices.

* **INTERLOCUTEUR, TRICE**, s. (ét. lat., *inter*, entre ; *loqui*, parler). Toute personne qui converse avec une autre. Vous aviez un ennuyeux interlocuteur. L'entretien des aveugles est empreint d'une sagacité qui leur est propre, et au moyen de laquelle ils savent très habilement pénétrer jusqu'au fond de l'âme de leur *interlocuteur*. (Bufau.) J'établis que ma belle *interlocutrice* était la plus méconnue et la plus infortunée des femmes. (Ch. de Bernard.)

— Litter. Personnage qu'on introduit dans un dialogue. Le premier, le second interlocuteur. Il faut attacher des caracteres différents a ses interlocuteurs. Communement, tout se passe en beaux dialogues bien agencés, bien rondants, où l'on voit d'abord que le premier soin de chaque *interlocuteur* est toujours celui de briller. J.-J. Bousseau. Les deux *interlocutrices* de ce dialogue sont deux femmes frivoles et ridicules. (Linguet.)

* **INTERLOCUTION**, s. f. (pr. *ein-ter-lo-ku-cion* ; étym. lat., *inter*, entre ; *loqui*, parler). Discours que se font les unes aux autres les personnes qu'on introduit dans une même pièce. Les circonstances du dialogue, les caractères des personnages, les *interlocutions* et les bienséances s'y rencontrent dans un haut degré. (Maucroix.)

— Jurispr. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire. Arrêt d'interlocution.

* **INTERLOCUTOIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; *loqui*, parler. Jurispr. *Jugement interlocutoire*. Décision judiciaire qui ordonne, avant faire droit au fond, et en tout état de cause, que préalablement il sera fait, soit par commission rogatoire, soit par l'une ou l'autre des parties, ou par le tribunal lui-même, une production de pièces, une vérification, une preuve ou tel autre acte que le tribunal juge nécessaire pour l'appréciation des droits ou des obligations des parties et l'éclaircissement de la cause.

— Se dit quelquefois de la preuve ordonnée. Enquête interlocutoire.

— Substantiv. Un interlocutoire. Ordonner un interlocutoire. Instruire l'*interlocutoire* avant de juger l'affaire au fond. (Acad.)

Je produis, je fournis
De dits, de contredits enquêtes, compulsoires,
Rapports d'experts, transports, trois *interlocutoires*.
(RACINE.)

Je plaide sur de bons mémoires,
Mon droit est établi, je n'ai plus qu'a vider
Une évocation, deux *interlocutoires*,
A relever quelque défaut.
(SÉNECÉ.)

INTERLOCUTOIREMENT, adv. En forme interlocutoire.

* **INTERLOPE**, s.m. (ét. angl., *to interlope*, faire un métier furtif). Mar. Navire marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne.

— Celui qui empiète sur les privilèges d'une compagnie de marchands, en faisant sans autorité le même commerce qu'eux, et dans le même endroit. On dit aussi *aventurier* dans le même sens.

— S'est dit pour Commerce interlope. Il est résulté de cette gêne que l'*interlope* s'est trouvé moins fort que du temps des lois prohibitives. (Bachaumont.)

— *Faire l'interlope*. Faire le commerce interlope, faire la fraude sur les côtes et dans les îles.

— **INTERLOPE**, adj. 2 g. Qui trafique en fraude ; qui introduit dans un pays des marchandises prohibées ou sujettes aux droits sans payer ces droits. Commerce *interlope*. (Acad.) Vaisseau *interlope*. (Id.) Marchand interlope. Vous nécessitez, par un port exclusif, ce commerce *interlope* que le privilege de la compagnie des Indes avait introduit. (Mirabeau.)

— Fig. Suspect. Monde interlope. Enfin venait madame de M...., dont je vous ai déjà raconté l'histoire et dont la maison, la plus confortable et la plus célèbre de cette société *interlope*, servait de rendez-vous de chasse à ces vagabondes bien nées. (Alex. Dumas fils.) Puis des menages *interlopes*, des filles étalant le prix de la honte. (A. Daudet.)

INTERLOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Interloquer. S'empl. adjectiv. Orateur interloqué. Dès qu'il me vit, il fut tout interloqué. Il s'arrête *interloqué* en voyant la princesse se lever brusquement, prendre sa lanterne et s'éloigner de l'alcôve. (A. Daudet.)

— Se dit d'une personne contre qui a été rendu un jugement interlocutoire. On plaide, et je me trouve enfin *interloquée*. (Regnard.)

— Fig. Cela ne peut point entrer dans ma tête ; cet article est *interloqué*. (Mme de Sév.)

* **INTERLOQUER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre ; *loqui*, parler). Jurispr. Ordonner un interlocutoire. On a interloqué cette affaire.

— Porter contre quelqu'un une sentence interlocutoire.

C'est ce qu'il vous plaira,
Mais juge de ses jours ne m'*interloquera*...
Et je ne veux jamais souffrir qu'on m'*interloque*.
(REGNARD.)

— Absol. Les juges n'ont pas voulu juger définitivement : ils ont interloqué.

— Dans le langage familier. Embarrasser, étourdir. Cette plaisanterie m'a interloqué.

— **S'INTERLOQUER**, v. pron. S'embarrasser, s'interdire, ne plus se comprendre.

INTERLUDE, s. m. (ét. lat., *inter*, entre ; *ludus*, jeu). Nom qu'on a donné a une espece d'intermède.

— Mus. Morceau de peu d'étendue que l'on exécute dans les intervalles des strophes.

INTERLUNAIRE, adj. 2 g. Qui se rapporte à l'interlune.

INTERLUNE ou **INTERLUNIUM**, s. m. (pr. *ein-ter-lune* ou *ein-ter-lu-ni-omm* ; ét. lat., *inter*, entre ; *luna*, lune). Astron. Temps de la révolution de la lune, pendant lequel cet astre n'est plus visible.

INTERMARIAGE, s. m. (étym. lat., *inter*, entre ; fr. *mariage*). Prat. Mariage entre personnes d'une même famille.

* **INTERMAXILLAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *maxillaire*). Anat. Qui est entre les os maxillaires. Os intermaxillaire. Ligament intermaxillaire.

* **INTERMÈDE**, s. m. (ét. lat., *inter*, entre ; *medius*, milieu). Nom donné à de courtes compositions poétiques, dramatiques, musicales ou chorégraphiques, destinées à être offertes au spectateur entre deux pièces de plus grande dimension ou entre les actes d'une même pièce. Intermèdes de musique. Les intermèdes du *Malade imaginaire*. Je veux par un seul trait le faire sentir la différence qu'il y a de la gentillesse de notre diction à la platitude des auteurs classiques. Ils diraient par exemple, tout uniment : Les *intermedes* embellissent une comédie ; et nous nous disons, plus joliment : les *intermèdes* font beauté dans une comédie. (Le Sage.)

— On donnait aussi, dans le XVIIIe siècle, le nom d'*intermède* aux petits opéras en un acte, tels que : *la Servante maitresse, le Devin du village*.

— Fig.

Otez le temps des soins, celui des maladies,
Intermede fatal qui partage nos vies. (LA FONTAINE.)

— Chim. Se dit d'un corps au moyen duquel on peut séparer un autre corps d'un troisième, auquel il est uni. La potasse décompose le plâtre par l'intermède de l'eau. || Il désigne aussi un corps ou une force qui sert a opérer la combinaison de deux corps. Le soufre s'unit au plomb par l'intermède de la chaleur. || Se dit d'un corps interposé entre le feu et la matière sur laquelle on fait l'opération. Ainsi l'on dit : Appliquer le feu a une cornue chargée de quelque matière que ce soit, par l'intermède des cendres, de la limaille, de l'eau, etc., c'est-à-dire Exposer ce vaisseau a la chaleur du bain de cendres, du bain de sable, du bain-marie.

— Par extens. Ils (les nerfs) sont, pour ainsi dire, l'*intermède* qui unit l'âme au corps, et par lequel elle agit sur différentes parties de son corps. (Bonnet.)

— Thérap. Substance que l'on prescrit, dans une formule de médicament, dans le seul but de faciliter la mixtion des autres substances.

* **INTERMÉDIAIRE**, adj. 2 g. (étym. lat., *inter*, entre ; *medius*, milieu). Qui est entre deux. Temps intermediaire. Espace intermediaire. Corps intermediaire. Idée intermédiaire. Il faut qu'il y ait entre les objets et nous un fluide intermédiaire qui nous les fasse apercevoir, ou qui nous les fasse toucher des yeux. Une des premieres idées des hommes a toujours été de placer des êtres *intermédiaires* entre la divinité et nous. (Volt.) Le génie du paysage se révèle à chaque pas dans les récits d'Oberman ; c'est quelque chose d'*intermédiaire* entre les près verdoyants de Ruysdael et le blanchâtre escarpement de Salvator Rosa. (Sainte-Beuve.) Sans avoir l'expression forte et concentrée de Weber, l'éclat et la verve de Rossini, Meyerbeer est le point *intermédiaire* dans lequel s'opère la fusion de ces deux nuances diverses. (D'Ortigue.)

— *Commerce intermédiaire*. Celui qui consiste à faire venir, pour son propre compte, des marchandises d'un pays étranger, afin de les vendre avec avantage dans un autre pays. Le commerce intermédiaire enrichit Venise et Gênes. Le commerce intermédiaire a élevé Amsterdam, Londres et Hambourg au-dessus des autres places commerçantes de l'Europe.

— *Gages intermédiaires*. Se disait autrefois des gages d'un office échus pendant la vacance.

— *Pouvoirs intermédiaires*. Pouvoirs subordonnés et dépendants.

— Bot. *Stipules intermédiaires*. Celles qui naissent sur la tige entre des feuilles opposées, mais de la même hauteur qu'elles.

—Entom. *Aréole intermédiaire*. Partie de l'aile située entre l'aréole costale et la nervure interno-médiale, dans les insectes diptères.

—Géol. *Terrains intermédiaires*. Terrains qui ressemblent aux terrains primordiaux, tant par la nature que par la structure des roches qui les composent, mais qui contiennent des débris ou des empreintes de corps organisés. Ce sont en quelque sorte les restes de la formation primitive, avec les premiers dépôts des formations subséquentes.

— Mécan. Se dit d'une roue, d'un engrenage placé entre deux autres et qui sert à transmettre un mouvement de l'un à l'autre.

— **INTERMÉDIAIRE**, s. 2 g. Personne entremise, interposée. Un intermédiaire. Une intermédiaire. Vous me servirez d'intermédiaire. Elle fut leur intermediaire pour cette correspondance. Entre les peuples et les rois, les *intermédiaires* gâtent tout. (Dumouriez.) Entre

Claire de Beaulieu et moi il n'est pas besoin d'*intermédiaire*. (G. Ohnet.)

— Par extens. Les véritables intermédiaires de l'homme à Dieu sont les prières et la vertu.

— INTERMÉDIAIRE. s. m. Corps, espace, moyen intermédiaire. Adoucir par un intermédiaire deux couleurs tranchantes. Se procurer une chose par l'intermédiaire de quelqu'un. Passer brusquement d'une idée à une autre sans *intermédiaire*. (Acad.) Une vieillesse anticipée, qui succède sans *intermédiaire* à l'enfance. (Linguet.)

INTERMÉDIAIREMENT. adv. Par intermédiaire, dans une position intermédiaire. Il ordonna à Serrurier de porter sa réserve à Villafranca pour qu'elle fût placée *intermédiairement* à tous les points. (Thiers.)

INTERMÉDIARITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est intermédiaire.

* **INTERMEDIAT, ATE**. adj. (étym. lat., *inter*, entre; *medius*, milieu). Se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes. Il n'est guère usité que dans cette locution: *Temps intermédiat*, mais on dit mieux *temps intermédiaire*.

— *Congrégation intermédiate*. Se dit, dans les sociétés religieuses, d'une assemblée qui se tient entre deux chapitres, soit généraux, soit provinciaux.

— Substantiv. *Lettres d'intermédiat*. Lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire jusqu'à ce que le successeur fût pourvu et qu'il eût pris possession.

INTERMENSTRUATION. s. f. (pron. *inter-man stru-a-cion*; étym. lat., *inter*, entre; fr. *menstruation*). Médec. Intervalle qui s'écoule entre les époques des menstrues.

INTERMENSTRUEL, ELLE. adj. Médec. Qui se rapporte à l'intermenstruation.

INTERMÉTATARSIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; fr. *métatarse*). Anat. Qui se trouve entre les os du métatarse.

INTERMETTRE. v. a. 4e conj. (étym. lat., *inter*, entre; fr. *mettre*). Interrompre. Je renouvellerai ma diligence à vous écrire, que votre éloignement m'avait fait *intermettre*. (Malh.)

INTERMEZZO. s. m. (mot ital.). Intermède.

* **INTERMINABLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *interminabilis*: de *in*, nég., et *terminare*, terminer). Qui ne saurait être terminé, qui dure très longtemps. Ouvrage interminable. Difficultés interminables. Procès interminable. Disputes interminables. Il commença cette querelle *interminable*. (Voltaire.) Sans l'autorité de l'Église, toutes les disputes de religion sont *interminables*. (Card. de Noailles.) Elle s'en aperçut, et ne le regarda plus qu'à la dérobée jusqu'à la fin du repas, qui leur parut *interminable*. (A. Daudet.) Il sentait que sa vie se décidait pendant ces heures *interminables*. (G. Ohnet.)

INTERMINABLEMENT. adv. D'une manière interminable.

INTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas terminé, qui n'a pas reçu son complément.

— Se trouve aussi employé dans le sens de Qui n'a point de bornes, de terme.

IN TERMINIS. loc. adv. (pron. *inn ter-miniss*). Mots latins qui signifient littéral. *dans les termes, dans les limites*, et qu'on emploie souvent dans cette locution: *Juger ou statuer in terminis*, pour dire Juger définitivement dans les limites de l'espèce une affaire sur laquelle il avait été pris des mesures ou fait des actes préparatoires. Dire d'une décision qu'elle a été rendue *in terminis* ne signifie pas que cette décision soit sans recours, mais que le juge a atteint les limites du mandat que la loi lui a confié.

* **INTERMISSION**. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer). Interruption, discontinuation. Il travaille sans intermission. Cette longue *intermission* que j'ai faite de vous écrire. (Malherbe.)

— Il est surtout usité en médecine. La fièvre lui a duré trente heures sans intermission. Il y a eu quelque intermission, quelque légère intermission à son mal. || *Intermission* se dit aussi de l'intervalle qui sépare les accès de fièvre intermittente.

* **INTERMITTENCE**. s. f. Pathol. Type ou rythme intermittent. Intermittence du pouls, de la fièvre. On dit qu'il y a intermittence dans le pouls, quand sur un nombre donné de pulsations il en manque une ou deux.

— Jeux. Se dit, dans les jeux de hasard, des séries qui se composent de coups qui appartiennent alternativement à deux chances différentes et opposées. Jouer l'intermittence.

— Phys. Etat naturel de l'électricité produite dans les appareils électro-magnétiques, le courant étant composé d'une série d'impulsions électro-magnétiques, dont le but est de contracter les muscles.

—*Sans intermittence*. Se dit quelquefois pour Sans interruption. Sans la moindre intermittence.

* **INTERMITTENT, ENTE**. adj. (ét. lat., *intermittens*, part. prés. du v. *intermittere*, interrompre). Qui discontinue et reprend par intervalles. Elle écoutait avec stupeur le cri *intermittent* des sentinelles qui se répondaient. (G. Flaub.) On dirait ces phares tournants qui ont de longues alternatives d'ombres entre les éclats *intermittents* de leurs feux. (A. Daudet.)

Elle n'a qu'une plainte *intermittente* et douce,
Selon qu'elle rencontre ou la pierre ou la mousse.
(LAMARTINE.)

— *Sources intermittentes*. Celles qui de temps en temps, et à des intervalles variables suivant les localités, ne fournissent plus d'eau et s'arrêtent tout court.

— Fig. Sa poésie (d'Aristophane) est exquise, mais *intermittente*, bientôt recouverte par la souillure ou l'injure. (P. de St-Victor.)

— Médec. *Fièvre intermittente*. Fièvre qui apparaît et disparaît successivement, à des intervalles plus ou moins éloignés, intervalles pendant lesquels il ne se manifeste aucune trace de mouvement fébrile. Fièvre intermittente simple. Fièvre intermittente pernicieuse. On a donné différents noms aux fièvres intermittentes, selon les différences que l'on observe dans leurs intermissions et le caractère de leurs accès. On les nomme *quotidiennes*, quand les accès reviennent tous les jours aux mêmes heures; *tierces*, quand les accès reviennent de deux jours l'un; *quartes*, quand les accès reviennent dans les trois jours, c'est à dire quand il y a deux jours d'apyrexie entre deux accès. On appelle *fièvres intermittentes vernales* celles qui regnent au printemps, et *fièvres intermittentes automnales* celles qui regnent en automne. || *Pouls intermittent*. Pouls dont les battements ne sont pas réguliers || *Type intermittent*. Ordre suivant lequel les symptômes d'une maladie se montrent et disparaissent alternativement.

— Phys. *Fontaines intermittentes*. Nom donné à certains appareils au moyen desquels on peut, dans un temps déterminé, faire cesser l'écoulement d'un liquide et le faire reparaître à différentes reprises.

INTERMOBILE. adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; fr. *mobile*). Mécan. Se dit d'un levier dont le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance.

INTERMONDE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *mundus*, monde). Espace entre les mondes. J'étais plongé dans ces idées, quand un de ces génies qui remplissent les *intermondes* descendit vers moi. (Volt. En effet, ces *intermondes*, ces milieux sont ils entièrement vides, ou remplis de quelques fluides imperceptibles à la vue? (Virey.)

— Adjectiv. Les physiciens, les astronomes se sont occupés des propriétés de ces espaces intermondes dans lesquels semblent nager tant d'astres.

* **INTERMUSCULAIRE**. a. lj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; fr. *musculaire*). Qui est situé entre les muscles. Aponévroses intermusculaires.

* **INTERNAT**. s. m. (pr. *ein-ter-na*; du l. *internus*, interne). Pension ou les élèves demeurent, par opposition à Externat. || Etat d'celui qui est interne. || Ensemble des internes. Un internat important.

— Fonctions que remplissent des élèves en médecine dans l'intérieur des hôpitaux civils, et qui s'obtiennent au concours. Concourir pour l'internat. || Durée de l'internat. Pendant son internat.

INTERNATION. s. f. (pr. *ein-ter-na-cion*). Comm. Action d'interner, de faire passer dans l'intérieur; résultat de cette action.

— Comm. anc. Transport des marchandises d'Europe de Buenos-Ayres au Pérou et au Chili.

* **INTERNATIONAL, ALE**. adj. (pr. *ein-ter-na-cio-nal*; et. lat., *inter*, entre; fr. *nation*). Polit. Qui a lieu de nation à nation. Commerce international. || Pl. m., *internationaux*. || *Droit international*. Droit des gens; droit de la paix et de la guerre.

— *Association internationale*. V. INTERNATIONALE. s. f.

— INTERNATIONALE. s. f. Association d'ouvriers de nationalités diverses, ayant pour but de revendiquer certains droits communs à tous.

INTERNATIONALEMENT. adv. (pr. *ein-ter-na-cio-na le-man*). Néol. D'une manière internationale.

INTERNATIONALISME. s. m. (pr. *ein ter-na-cio na lissme*). Néol. Ensemble, état des relations internationales, et particulièrement Codification du droit des gens et arbitrage international.

INTERNATIONALITÉ. s. f. (pr. *ein-ter-na-cio-na-li-té*). Néol. Etat de tout ce qui est international.

* **INTERNE**. adj. 2 g. (ét. lat., *internus*, intérieur; forme de *intus*, au dedans, qui est au dedans, qui appartient au dedans. Une qualité, une vertu interne. Les causes internes et les causes externes. Principes internes. Ce principe, vous avais-je dit, est *interne*, inhérent dans les corps. (Volt.

— *Histoire interne*. Celle qui se borne au récit des faits, sans en rechercher les causes, sans en tirer les conséquences.

— *Élève interne*, ou substantiv. *interne*. Élève qui habite dans les pensions, les collèges, les établissements destinés à l'instruction. Le nombre des externes dépasse de beaucoup celui des *internes*. Acad. || *Interne des hopitaux*. Elève attaché au service des hôpitaux civils, et qui demeure dans l'hôpital.

— Anat. Se dit des parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques, ainsi que celles qui correspondent à une cavité. La face interne du bras, de la cuisse. La face interne du crâne.

— Bot. *Boutons internes*. Ceux qui restent cachés dans le corps de la tige, de la branche ou du rameau jusqu'à l'époque du bourgeonnement. On donne aussi le nom de *tunique interne* à l'endoplevre, et celui d'*ombilic interne* à la chalaze. || *Interne* est souvent employé comme synonyme d'INTRAIRE, en parlant de l'embryon enveloppé par le périsperme.

— Geom. *Angles internes*. Angles formés intérieurement par deux parallèles et une sécante. La somme des deux angles internes du même côté est égale à deux angles droits.

— Pathol. Dont le siége est dans un organe intérieur. || Qui dépend d'une cause intérieure. Maladie interne. Douleur interne. Une plaie, une maladie *interne*, peuvent-elles être guéries sans abstinence? J. de Maistre. || *Pathologie interne*. Celle qui s'occupe des maladies internes. || *Médicaments internes*. Médicaments que l'on a l'inistre à l'intérieur du corps.

— Philos. Se dit de ce qui, en nous, est identique au sujet pensant. || *Faits internes*. Ceux qui se passent dans l'âme. || *Luxe interne*. Se dit, dans le système de Fourier, de la santé physique et morale. || *Observation interne*. Etude faite par l'âme de tous les faits qui se passent en elle-même. || *Sentiment interne*. Faculté que possède l'âme de s'observer elle-même, d'avoir conscience de ses actes.

INTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Interner. S'empl. adjectiv. Je n'étais donc pas destiné à figurer parmi les proscrits *internés* à Bruxelles ou dans les autres localités. (Gér. de Nerval.)

— Substantiv. Un interné. Il y a beaucoup d'*internés* dans cette ville. Acad.)

INTERNEMENT. s. m. Action d'interner quelqu'un.

* **INTERNER**. v. a. 1re conj. (du lat. *internus*, interne). Forcer à habiter une résidence, avec défense d'en sortir. On interna les prisonniers dans les villes du centre.

— Comm. Faire entrer dans l'intérieur. Interner des marchandises.

— INTERNER. v. n. Entrer dans l'intérieur, aller habiter l'intérieur d'un pays. Les réfugiés politiques ont reçu l'ordre d'interner.

INTERNISSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être terni. L'auréole des martyrs brillera toujours d'un éclat internissable. De Jeanne d'Arc un lustre *internissable*... (Volt.)

INTERNODE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *nodus*, nœud). Bot. Espace d'une tige compris entre deux nœuds.

INTERNO-MÉDIAL, ALE. adj. (ét. lat., *internus*, interne; *medialis*, du milieu). Entom. Se dit de la quatrième nervure principale de l'aile des insectes.

* **INTERNONCE**. s. m. (ét. lat., *internuncius*, intermédiaire; forme de *inter*, entre, et *nuncius*, envoyé). Envoyé du pape dans une cour étrangère, qui fait les fonctions du nonce en son absence ou à son défaut. || *Internonce autrichien*. Ministre chargé des affaires de l'Autriche auprès du Grand Seigneur, en l'absence de l'ambassadeur autrichien.

INTERNONCIATURE. s. f. Charge ou dignité d'un internonce.

INTERNUCLÉAIRE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *nucleus*, noyau). Anat. Qui se trouve entre les noyaux de matières organiques.

INTEROCÉANIQUE. adj. 2 g. (pr. *ein-ter-o-ce-a-nike*; et. lat., *inter*, entre; fr. *océan*). Qui met en communication deux océans. Relations interocéaniques.

INTEROCULAIRE. adj. 2 g. (pr. *ein-ter-a-cu-lère*; et. lat., *inter*, entre; *oculus*, œil). Zool. Qui est inséré entre les yeux.

— Entom. *Antennes interoculaires*. Antennes qui sont insérées toutes les deux entre les yeux.

INTEROPERCULE. s. m. (pr. *ein-ter-o-per-kule*; étym. lat., *inter*, entre; fr. *opercule*). Anat. comp. Une des pièces de l'opercule des poissons.

INTEROPPOSITION. s. f. (pr. *ein-ter-o-po-zi-cion*; et. lat., *inter*, entre; fr. *opposition*). Etat d'objets mélangés et opposés les uns aux autres.

INTERORGANIQUE. adj. 2 g. (pr. *ein-ter-or-ga-nike*; ét. lat., *inter*, entre; fr. *organe*). Anat. Qui se trouve entre les organes.

* **INTEROSSEUX, EUSE**. adj. (pr. *ein-ter-o-ceu*; et. lat., *inter*, entre; fr. *osseux*). Anat. Qui est situé entre les os. Muscles interosseux. Muscles demi-interosseux. Ligament interosseux. Artères interosseuses.

— Chirurg. *Couteau interosseux*. Couteau à deux tranchants, que l'on emploie dans les désarticulations.

— Substantiv. Les interosseux. Les interosseuses.

INTERPAPILLAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *inter*, entre; fr. *papille*). Anat. Qui est situé entre des papilles.

INTERPARIÉTAL. adj. (ét. lat., *inter*, entre; fr. *pariétal*). Anat. Se dit d'un os qui se trouve entre les pariétaux. || Pl. m., *interpariétaux*. || *Suture interpariétale*. Suture comprise entre l'os interpariétal quand il existe et l'os occipital.

— INTERPARIÉTAL. s. m. Os du crâne qui, chez beaucoup d'animaux et quelques hommes, remplace l'écaille de l'occipital.

INTERPÉDONCULAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *inter*, entre; fr. *pédoncule*). Anat. Se dit de l'espace existant entre les pédoncules cérébraux.

INTERPELLANT. part. prés. du v. Interpeller.

INTERPELLANT. s. m. Personne qui adresse une interpellation.

INTERPELLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui interpelle, qui adresse une interpellation.

* **INTERPELLATION**. s. f. (pr. *ein ter-pel-la-cion*). Action d'interpeller. Cette brusque interpellation me troubla

— En politique, Se dit des demandes d'explications posées aux ministres par un membre d'une Chambre. Le cabinet qui est devant nous ne refuse pas formellement de répondre à l'*interpellation* qui a été déposée tout à l'heure. (Gambetta.)

— Prat. Sommation, réquisition faite à quelqu'un par un juge, un huissier, un notaire, de déclarer quelque chose. Sur l'interpellation de signer, il déclara ne savoir. Il ne répondit point à l'interpellation. Il ne répondit à aucune des interpellations qui lui furent faites. Ils prirent que l'accusé, donnant à plein dans le piége, avouerait tout à la première *interpellation*. (Aug. Thierry.)

INTERPELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpeller. S'emploie adject. De ce requis et interpellé.

* **INTERPELLER** v. a. 1re conj. (pr. *ein-ter-pel-lé*; et. lat., *interpellare*; forme de *inter*, entre, et de *appellare*, appeler. On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *J'interpelle, tu interpelles, il interpelle*, etc. Sommer quelqu'un de répondre, de s'expliquer sur la vérité ou la fausseté d'un fait. Je vous interpelle de dire la vérité. D'Aguesseau finit en *interpellant* le roi des vérités qu'il avançait. St Simon.)

— Se dit aussi dans ce sens dans le langage ordinaire. Il m'interpella d'une manière assez incivile. J'interpelle votre bonne foi, votre conscience.

— Polit. Adresser, dans le parlement, une interpellation à un ministre ou au ministère.

— Prat. Requérir, sommer. L'huissier l'ayant interpelle de signer, il déclara ne savoir.

INTERPÉTIOLAIRE. adj. 2 g. (pr. *ein-ter-pé-ci-o-lère*; étym. lat., *inter*, entre; franç. *pétiole*). Bot. Qui pousse entre deux feuilles opposées.

INTERPINNÉ, ÉE adj. (étym. lat., *inter*, entre; *pinna*, plume). Bot. Se dit des feuilles qui ont entre leurs folioles principales des folioles plus petites.

INTERPLANÉTAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; fr. *planète*). Astron. Qui se trouve placé entre les planètes.

INTERPLÉVRICOSTAL. adject. et s. m. Anat. Se dit des muscles situés entre les côtes. || *Muscles interpleuricostaux*. Les intercostaux internes.

INTER POCULA. Expression latine signifiant Entre les coupes, et que l'on emploie familièrement pour dire En buvant.

INTERPOLAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; fr. *pole*). Phys. Qui se trouve entre les pôles d'une pile électrique.

* **INTERPOLATEUR**. s. m. Celui qui interpole. Un interpolateur maladroit.

* **INTERPOLATION**. s. f. (pr. *ein-ter-po-la-cion*; rad. *interpoler*). Insertion d'un mot, d'une phrase dans le texte d'un manuscrit. L'interpolation de ce passage est évidente. Ce passage est une interpolation faite par le copiste.

— Astron. Méthode par laquelle on détermine les intervalles d'une suite de nombres ou de calculs dont la marche n'est point égale ni le progrès uniforme.

— Math. Opération dont le but est de déterminer la nature d'une fonction dont on connaît seulement quelques valeurs particulières.

— Sc. phys. Opération qui a pour but de trouver la loi constante qui regit et lie ensemble une suite de faits et d'observations qui n'offrent d'abord que des irrégularités et des dissidences.

INTERPOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpoler. S'empl. adjectiv. Passage interpolé.

— Mathem. Toutes les grandeurs interpolées entre une suite de termes donnés servent à déterminer la nature de la fonction inconnue.

* **INTERPOLER**. v. a. 1re conj. (du lat., *interpolare*, entremêler). Insérer, par ignorance ou par fraude, un mot, une phrase dans le texte d'un manuscrit. Le copiste a interpolé la glose dans le texte. On a *interpolé* dans toutes ces lettres des articles très impertinents et très insolents. (Volt.)

— *Interpoler un livre*. Y glisser des mots, des phrases qui en dénaturent le texte.

— Astron. Lier par une seule loi une suite de faits, d'observations dont les rapports ne sont pas explicites ou du moins n'offrent pas au premier abord une marche égale, un progrès uniforme. On interpole les observations d'une planète dont on a observé trente lieux, par exemple, en trouvant une courbe analytique qui passe par ces trente lieux géométriques.

— Math. Faire l'interpolation de.

— S'INTERPOLER. v. pron. Être interpolé.

Toutes les valeurs qui s'interpolent sont données d'abord par les quantités connues et conduisent ainsi à la valeur demandée.

INTERPONCTUATION. s. f. pr. *ein-ter-ponk-tu-a-ci-on* ; rad. lat., *inter*, entre ; fr. *ponctuation*. Gramm. Se dit quelquefois des suites de points intercalés dans le discours, et servant à exprimer des réticences, des temps d'arrêt.

INTERPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Interposer. S'empl. adjectiv. Ce qui est interposé entre l'œil et l'objet peut changer l'apparence de l'objet. Comme jamais aussi l'on ne voit les lunes calculées *interposer* dans les masses de grès, ni de grands poses sur des couches de calcaires... Buff.

— Jurisp. civ. *Personne interposée*. Celle qui prête son nom à quelqu'un pour lui faciliter des avantages qu'il ne pourrait pas obtenir directement. Toute donation faite à des personnes interposées est nulle. *Négocier par personnes interposées*. Se servir de la médiation, de l'entremise de quelques personnes pour la négociation d'une affaire.

INTERPOSEMENT. s. m. Action d'interposer.

* **INTERPOSER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre ; *ponere*, poser). Mettre une chose entre deux autres. Interposer un corps opaque entre un foyer de lumière et un autre corps.

— Fig. Interposer son autorité. Interposer l'autorité, le nom, la faveur, le crédit, la médiation de quelqu'un pour faire réussir ou terminer une affaire. Elle le pria d'*interposer* son crédit pour engager le Huron à se faire baptiser. Volt.)

— S'INTERPOSER. v. pron. Se placer entre deux. Quand la lune vient s'interposer entre le soleil et la terre.

— Fig. L'étiquette et l'intérêt s'interposent entre les cœurs. Il n'y a point ici d'homme adroit et fourbe qui s'*interpose* entre toi et moi. (J.-J. Rouss.) La parole gigantesque et vague s'*interpose* entre l'esprit et les objets ; tous les contours s'ont brouillés et le vertige commence. (H. Taine.)

— Particulièrement, intervenir comme médiateur. Des amis communs se sont interposés pour les réconcilier.

INTERPOSITEUR. s. m. Celui qui s'interpose. *Interpositeurs* entre la France et l'Espagne. (Racine.) Vieux et inusité.

INTERPOSITIF, IVE. adj. et. lat., *inter*, entre ; *positus*, part. pass. de *ponere*, placer. Bot. Qui est situé entre. || *Cloisons interpositives*. Celles qui naissent entre des paires de feuilles opposées, et alternent avec elles. || *Etamines interpositives*. Celles qui sont situées entre les divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle. || *Pétales interpositifs*. Ceux qui alternent avec les divisions du calice.

* **INTERPOSITION**. s. f. (pr. *ein-ter-po-zi-cion*). Etat, situation d'un corps interposé entre deux autres. L'interposition de la terre entre le soleil et la lune. L'interposition d'un nuage empêche que les rayons du soleil ne viennent jusqu'à nous.

— Par extens. On jure par le nom de Dieu, afin que notre parole devienne ferme et inviolable par l'*interposition* du nom de Dieu. (Bossuet.)

— Fig. Intervention. Se dit surtout en parlant d'une autorité supérieure. L'interposition de l'autorité du roi.

— Jurispr. *Interposition de décret*. Jugement rendu avec la partie saisie, lequel ordonne que le bien saisi réellement sera vendu et adjugé par décret. || *Interposition de personnes*. Se dit lorsque quelqu'un se présente pour un autre, qui ne veut ou ne peut pas paraître intéressé dans une affaire. || Se dit d'une personne qui reçoit une libéralité à condition de la remettre à un tiers qui, légalement, ne pourrait la recevoir. La donation est nulle s'il y a interposition de personne.

— Physiol. *Génération par interposition*. Production, dans un animal ou un végétal, d'éléments anatomiques formés aux dépens d'un blastème.

INTERPRÉTABLE adj. 2 g. Que l'on peut interpréter.

INTERPRÉTATEUR, TRICE. adj. Qui interprète le sens, la pensée.

— INTERPRETATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui interprète. L'écrivain doit avoir sans cesse devant les yeux la redoutable foule de ses interprétateurs. Il va plus à faire interpréter les *interprétateurs* qu'à interpréter les choses. (Montaigne.

* **INTERPRÉTATIF, IVE**. adj. Explicatif, qui sert à l'interprétation. Déclaration interprétative.

— Sujet à interprétation. Ainsi leur puissance n'en est pas moins conditionnelle, précaire, *interprétative*. (Raynal.)

— *Permission, autorisation interprétative*. Celle que l'on prend lorsque, ne pouvant la demander, on suppose qu'elle ne vous aurait pas été refusée.

— Dr. can. *Bigamie interprétative*. Se disait de la position d'un homme qui, bien qu'ayant contracté deux mariages, n'était pas réellement bigame, parce que les nullités se rencontraient dans l'un des deux actes.

* **INTERPRÉTATION**. s. f. (pr. *ein ter-préta-cion* ; radic. *interpreter*). Traduction d'une langue dans une autre. Interprétation littérale.

— Explication d'une chose qui paraît ambigue. L'interprétation qu'on donne à tel passage. Ce passage ne peut recevoir de meilleure interprétation. L'interprétation des conventions. L'interprétation des lois. Il est des choses qui ont une montre douteuse, et qu'on ne peut tenir pour honnêtes, que premièrement on n'en laisse l'*interprétation*. (Malherbe.) Je laisse la subtile *interprétation* des dogmes que je ne comprends pas. (J. J. Rousseau. Saint Ignace, saint Irenée, Tertullien, combattirent les novateurs dont les *interprétations* superbes corrompaient la simplicité de la foi. Chateaubr.) La philologie moderne et la science des religions comparées ont renouvelé, depuis trente ans, l'*interprétation* du polythéisme hellénique. P. de St-Victor.)

— Action de tirer d'une chose quelque induction. L'interprétation des songes, des augures. Une des branches les plus importantes de la divination babylonienne était l'*interprétation* des naissances monstrueuses. E. Renan.)

— Opinion bonne ou mauvaise que l'on se forme d'un discours ou d'une action. On donne à toutes vos actions, à tous vos discours une mauvaise interprétation, de dangereuses, d'étranges interprétations. Cette action peut souffrir diverses interprétations. Cela est sujet à interprétation. Prêter à l'interprétation. Quelle liberté s'est-elle donnée qui pût, je ne dis pas mériter une censure, mais souffrir une mauvaise *interprétation* ? (Fléch.)

— Par extens. Manière de rendre un rôle au théâtre, ou d'exécuter un morceau de musique. Interprétation défectueuse d'un opéra. Bonne interprétation de tel rôle par tel acteur.

— Jurispr. *Interprétation d'un arrêt*. Détermination du sens d'un arrêt par une cour souveraine. En matière criminelle, l'interprétation des faits et des actes se fait toujours à la décharge de l'accusé.

— Mathém. Méthode par laquelle on interprète les solutions données pour un problème impossible.

— Rhétor. Répétition ou synonymie.

INTERPRÉTATIVEMENT. adv. D'une manière interprétative. S'emploie surtout en parlant de la bigamie. Être bigame interprétativement.

* **INTERPRÈTE**. s. 2 g. (rad. *interpréter*). Traducteur, celui qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue. Il a traduit ce discours, cette harangue, non pas en simple interprète, mais en orateur. Les interprètes grecs de l'Ancien Testament qu'on nomme les Septante. Cet écrivain grec n'a pas encore trouvé de meilleur interprète.

— Truchement, celui qui traduit à une personne, dans la langue qu'elle parle, ce qui a été dit ou écrit par une autre dans une langue différente. Interprète de la Porte. Interprète du gouvernement pour les langues orientales. Ce traité a été mis en français par les interprètes. Secrétaire interprète. Ils ne peuvent s'entendre sans le secours d'un interprète. Vous nous servirez d'interprète. Vous serez notre interprète. On donna, on nomma un interprète à l'accusé. Bon, savant, fidèle interprète. Mauvais interprète. || En ce sens, on dit : Se parler par interprète.

— Celui qui éclaircit, qui rend intelligible le sens d'un auteur, d'un discours. L'Église est la seule interprète sûre de l'Écriture sainte. Cela n'a pas besoin d'interprète. Les interprètes de Platon, d'Aristote. Cet interprète a mal entendu, mal expliqué ce passage. Il faut que la bonne serve d'*interprète* à l'enfant de la ville, sans quoi l'on n'entend rien à ce qu'il grommelle entre ses dents. (J. J. Rouss.)

— Fig. Le temps, fidèle *interprète* des prophéties. (Bossuet.)

— Se dit encore de celui qui explique ce que présage quelque chose. Interprète des songes. Interprète du vol des oiseaux.

— Celui qui fait connaître les intentions, les volontés d'un autre. Les augures, chez les païens, et dont regardés comme les interprètes de la volonté des dieux. Soyez l'interprète de mes sentiments. Jésus-Christ, fidèle *interprète* des prophéties et des volontés de son Père. Boss.) Ce seront vos désirs, vos aspirations et vos craintes dont j'essayerai d'être l'*interprète* consciencieux. J. Favre. Veuillez être mon *interprète* auprès de cette population grenobloise que je me faisais une fête de retrouver. (Gambetta.) La parole est l'échange suprême, et l'*interprète* des dieux doit avoir la langue habile et agile. (P. de St Victor.)

— Par extens. Celui qui trouvera le plus de prévoyance et de bonté dans les œuvres de la nature sera toujours son *interprète* le plus vrai. (A. Martin.) Le véritable réformateur est l'*interprète* du sentiment national : ce que tout le monde pense, il l'exprime. (E. Barret.)

Homme, salut ! sans toi la nature muette,
Pour célébrer son Dieu manquerait d'*interprète*.
(Chénedollé.)

— Fig. Se dit au moral de quelques signes qui découvrent les passions, les secrets mouvements de l'âme. *Les yeux sont les interprètes de l'âme*, c'est-à-dire ils servent à faire connaître les sentiments, les mouvements de l'âme. Le son, au moyen de la parole articulée, est devenu l'*interprète* de tous les sentiments. (Brillat-Savarin.) Il y a des nations entières ou la fleur est l'*interprète* des sentiments. (Chateaubriand.)

Cette amitié sainte et toute pure
Cette amitié sainte est pure et discrète,
Mais toujours de mon cœur ma bouche est l'*interprète*.
(Racine.)

— Hist. rom. Nom donné aux personnes que les candidats employaient pour obtenir à prix d'argent les suffrages du peuple.

— Litt. Celui qui rend le caractère d'un personnage historique. Donnez Racine pour *interprète* à Héloïse, et le tableau de ses souffrances va mille fois effacer celui des malheurs de Didon. (Chateaubr.)

— Ornith. Nom que l'on a donné au tournepierre, espèce de vanneau.

INTERPRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpréter. S'empl. adjectiv. Cet ambassadeur fit à ce prince un discours qui fut interprété en français. Cette action peut être diversement interprétée. Il a fait, il a dit telle chose ; je ne sais comment cela sera interprété. Les paroles sévères de l'hymne sainte sont *interprétées* par l'inflexible méchanceté du mauvais génie. (Mme de Staël.)

* **INTERPRÉTER** v. a. 1re conj. (du lat. *interpretari*, expliquer). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'interprète, tu interprètes, il interprète*, etc. *J'interprétai*, etc. *J'interprétais*, etc. Traduire d'une langue dans une autre. Les Septante ont interprété l'Ancien Testament.

— Expliquer ce qu'il y a d'obscur, d'ambigu dans une loi, dans un acte, dans un écrit, dans une pensée. Interpréter bien. Interpréter mal. Ceux qui ont interprété l'Écriture sainte. Comment interpretez-vous ce passage ? Les jurisconsultes interprètent cette disposition de plusieurs manières. Il y a plus à faire à *interpréter* les interprétations qu'à *interpréter* les choses. (Montaigne.)

— Par extens. Expliquer par induction, tirer d'une chose quelque induction, quelque présage. Est-ce à vous à interpréter ma pensée, ma volonté, mes intentions ? Si j'interprète bien vos sentiments, voilà quel était votre dessein. Je ne sais comment interpréter leur silence. Interpréter les songes. Interpréter le vol des oiseaux.

— Donner une explication favorable ou désavantageuse, en forçant l'esprit, le sens d'une chose. Interpréter malicieusement, malignement, favorablement. On a interprété cette action bien favorablement. On doit exécuter les lois, non les interpréter.

Un lièvre, apercevant l'ombre de ses oreilles,
Craignit que quelque inquisiteur
N'allât *interpréter* à cornes leur longueur. (La Font.)
Je dois *interpréter* à charitable soin
Le désir d'embrasser ma femme ?...
(Molière.)

— Jurispr. *Interpréter une loi*. En expliquer, en déterminer le sens par une loi supplémentaire. C'est au législateur qu'il appartient naturellement d'interpréter la loi. || *Interpréter un arrêt*. L'expliquer par un second arrêt.

— Théât. Jouer. Cette actrice interprète très bien le rôle d'Athalie. Musicien qui interprète mal Mozart.

— S'INTERPRÉTER. v. pron. Être interprété. Cette action peut s'interpréter en bien, s'interpréter en mal. Rien ne doit s'interpréter en mal sans l'évidence de l'intention. Les clauses d'une convention doivent s'interpréter les unes par les autres.

La réponse divine, à la ville annoncée,
S'*interprète* à la lettre, et tous les jeunes gens,
A leur double oreille percée,
Attachent à l'envi les plus riches pendants.
(F. de Neufchâteau.)

— *S'interpréter à*.

Aux faux soupçons la nature est sujette,
Et c'est souvent à mal que le bien s'*interprète*.
(Molière.)

INTERPUISSANT. adj. m. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *puissant*). Mécan. Se dit d'un genre de levier dont la force réside entre le point d'appui et la résistance.

INTERRADIAL, ALE. adj. Qui se trouve placé entre des rayons.

INTERRANÉ, ÉE. adj. Qui croît et végète dans le sein même de la terre. Plantes interrannées.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un décroissement mixte s'intercale entre des décroissements simples qui tendent à former une progression.

* **INTERRÈGNE**. s. m. (ét. lat., *inter*, entre ; *regnum*, règne). Intervalle de temps pendant lequel un royaume, soit électif, soit héréditaire, se trouve sans roi. Après la mort de tel roi, il y eut un interrègne de six mois.

— Se dit aussi en parlant des États gouvernés par d'autres que des rois. Après la mort du doge de Venise, l'interrègne était fort court. Du temps des juges d'Israël, il y eut de longs interrègnes. Lorsque les Romains ne s'accordaient pas pour l'élection des consuls, il y avait interrègne. Il y a de fait interrègne à chaque vacance du trône pontifical.

— Fig. Il les fait rompre avec leurs galants ; il les brouille et les réconcilie avec leurs maris, et il profite des *interrègnes*. (La Bruy.)

— Hist. *Grand interrègne*. Nom donné dans l'histoire d'Allemagne à l'époque de troubles qui commence à l'extinction des Hohenstaufen par la mort de Conrad IV, 1254, et finit à l'élection de Rodolphe de Habsbourg, 1273. Les seigneurs s'y livrèrent à de tels brigandages, que les villes furent obligées de former des ligues (ligue du Rhin, ligue de Souabe, Hanse, etc.) et de s'unir afin d'assurer la liberté du commerce.

INTERRÉSISTANT. adj. m. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *résistant*). Mécan. Se dit d'un genre de levier qu'on utilise en plaçant la résistance entre le point d'appui et la puissance.

* **INTERROGANT, ANTE**. adj. (rad. *interroger*). Qui interroge, qui a la manie d'interroger, de questionner sans cesse. Le bailli, toujours *interrogant*, demandait au Huron s'il serait fidèle à ses promesses. (Volt.)

— Gramm. N'est usité que dans cette locution : *Point interrogant*. Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation. On le figure ainsi (?). On dit plus ordinairement *point d'interrogation*.

INTERROGAT. s. m. pr. *ein ter-ra-ga* ; rad. *interroger*). Prat. Question faite par les juges. || Ensemble des questions adressées devant le tribunal à l'une des parties.

— Se dit quelquefois familièrement pour Interrogation. Je n'ai que faire de tes interrogats. Et c'est aussi pousser l'*interrogat* trop loin. (Piron.)

* **INTERROGATEUR, TRICE**. s. Celui, celle qui interroge.

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour désigner ces importuns qui font des questions continuelles. Il faut éviter la compagnie de cet homme-là ; car c'est un interrogateur continuel.

— Examinateur. Il ne put répondre à aucune des questions que lui firent les interrogateurs.

— Adjectiv. Attitude interrogatrice. Regard *interrogateur*. (Acad.)

* **INTERROGATIF, IVE**. adj. Gramm. Qui sert à interroger, qui marque interrogation. Particule interrogative. Sens interrogatif. Point interrogatif. La même façon de parler peut être simple ou interrogative. Ce n'est souvent que le ton ou les circonstances du discours qui déterminent une phrase au sens interrogatif ; et comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'est alors le point interrogatif qui vient décider le sens de la phrase. Se servir de termes interrogatifs.

* **INTERROGATION** s. f. (pr. *ein-ter-ra-ga-cion* ; rad. *interroger*). Question, demande qu'on fait à quelqu'un. Il a bien répondu aux interrogations qu'on lui a faites.

— S'est dit pour Interrogatoire. S'il continue, ses *interrogations* lui seront bien avantageuses. (Mme de Sév.)

— Gramm. *Point d'interrogation*. Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation et que l'on figure ainsi (?).

— Rhét. Figure par laquelle on interroge, on avance une chose par forme de question, avec la conviction que l'adversaire ne pourra y répondre. Il commença son discours par cette interrogation : Jusques à quand souffrirons-nous que ? L'*interrogation* contribue à l'expression du sentiment ; elle paraît être le tour le plus propre aux reproches. (Condill.)

* **INTERROGATOIRE**. s. m. (rad. *interroger*). Prat. Ensemble des questions que fait un juge sur des faits civils ou criminels, et des réponses que fait celui qui est interrogé. Procéder à un interrogatoire. Subir un interrogatoire. Il s'est coupé dans son interrogatoire. Cet *interrogatoire* a duré deux heures. (Mme de Sevigné.) Mon ami, vous oubliez qu'il ne faut point dans votre *interrogatoire* excuser Samuel Simon. (Le Sage.)

— En matière civile, *Interrogatoire sur faits et articles*. Interrogatoire qui a pour objet d'obtenir d'une partie des aveux sur les faits qui ont donné lieu à une contestation.

— Procès-verbal qui contient les interrogations du juge et les réponses de l'accusé. On lui a lu son interrogatoire, et il l'a signé. J'ai lu l'interrogatoire de cet accusé.

— Ce mot a été autrefois du féminin. Il leur fit de semblables *interrogatoires* qu'il avait faites au premier. (Amyot.)

INTERROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Interroger. S'empl. adjectiv. Accusé interrogé.

— Substantiv. Je distingue, répondit l'*interrogé*. (Volt.)

INTERROGEANT. part. prés. du v. Interroger.

INTERROGEANT, ANTE. s. Celui, celle qui interroge. Point de distinction, encore une fois, reprit l'*interrogeant* ; avez vous vu tous ces livres, oui ou non ? (Voltaire.)

* **INTERROGER**. v. a. 1re conj. (du lat. *interrogare*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous interrogeons. J'interrogeais. Nous interrogeâmes*, etc. Faire une question ou des questions à quelqu'un. Pourquoi m'interrogez-vous ? Interrogez-le sur ce fait. On voit des gens courir, parler en courant, et vous *interroger* sans attendre de réponse. (La Bruy.) Ce bruit est venu aujourd'hui aux oreilles de Narcisse, qui n'a pas manqué d'en *interroger* l'auteur, et ce gazetier le lui a confirmé. (Le Sage.) L'art d'*interroger* n'est pas si facile qu'on pense. (J. J. Rousseau.) Je l'*interrogeais*, je l'écoutais avec transport. (Barth.) Depuis quatre ans que je suis fixé à Rome, aucun de mes amis, aucun de ceux qui, j'en suis sûr, s'intéressent beaucoup à moi, ne m'ont *interrogée* sur ma destinée. (Mme de Staël.) J'ai *interrogé* plusieurs d'entre eux, ils ne se plaignaient pas, ils se trouvaient presque satisfaits de gagner

ainsi leur chétive existence. (Villeneuve-Bargemont.)

Et ta bouche orgueilleuse, exhalant le blasphème,
Va jusque sur son trône *interroger* Dieu même.
(Bonneville.)

— Faire des questions à quelqu'un pour s'assurer qu'il a bien appris certaines choses, qu'il possède certaines connaissances. Interroger un recipiendaire, un candidat. Les examinateurs l'ont interrogé sur cette matière.

— *Interroger de.* Se dit par ellipse pour Interroger à l'égard de.

Permettez que mon cœur, en voyant vos beaux yeux,
De l'état de son sort *interroge* les dieux. (Racine.)

— Fig., en parlant des choses, Consulter, éprouver, examiner, chercher, considérer, essayer, tenter. Interroger la nature. Interroger les faits. Interroger l'histoire. Interroger le bon sens. Interroger sa conscience. Interroger l'Écriture. Des victimes vous-mêmes *interrogez* le flanc. (Racine.) Que ceux qui en parlent sans avoir *interrogé* l'histoire, peut-être, fassent apporter les rapports, les travaux qui se rattachent à ce projet. Gambetta.)

Je reviens sur mes pas, et d'un œil curieux
Mes avides regards *interrogent* ces lieux. (Delille.)

— Absol.

Oubliant que ce ton léger
Dans un étranger est blâmable,
Et que l'amitié seule a droit d'*interroger*.
(Delille.)

— Jurispr. Se dit d'un juge ou d'un commissaire délégué qui fait des questions à un accusé ou à des témoins, pour en tirer l'éclaircissement de la vérité. On voudrait l'*interroger* légèrement, et ne pas parler sur tous les articles. (Mme de Sévigne.)

— S'INTERROGER. v. pron. S'examiner, se consulter. Je me suis interrogé moi-même et ne me suis point trouvé coupable.

—Se faire mutuellement des questions. Nous nous interrogions l'un l'autre sur ce qui était arrivé à chacun de nous pendant cette séparation. Dans les moments de terreur panique, tous s'interrogent pour le calmer, et tous l'exaltent. Nous avions à nous *interroger* sur tant de choses, que les demandes et les réponses se succédaient avec une volubilité surprenante. (Le Sage.)

— S'interroger mutuellement pour mieux passer un examen.

* **INTERROI**. s. m. (ét. lat., *inter*, entre ; *rex*, roi). Antiq. rom. Magistrat à qui le gouvernement de Rome était confié, entre la mort d'un roi et l'élection de son successeur. Sous la République, il y a eu également des interrois dans l'intervalle des consulats. || Fonction de l'interroi.

— Hist. Titre que prenait, selon la constitution de la Pologne, l'archevêque de Gnesne, primat du royaume, pendant la vacance du trône.

* **INTERROMPRE**. v. a. 1e conj. (ét. lat., *inter*, entre ; *rumpere*, rompre). Se conjugue comme *Rompre*. Couper, rompre la continuité d'une chose ; arrêter, empêcher, suspendre la continuation d'une chose. Interrompre le cours d'une rivière par des digues, par des canaux. Interrompre un chemin par des coupures, des traverses, des fossés. Interrompre un discours. Interrompre le fil d'un discours. Interrompre une discussion. Interrompre le sommeil de quelqu'un. Interrompre ses prières, ses méditations, le cours de ses méditations. Ces événements interrompirent nos travaux. La mort vint interrompre le cours de tant de victoires. J'ai respecté vos occupations, je ne les ai pas *interrompues* par mes lettres. (Volt.) Une bombe qui tomba près de la salle de la comédie n'*interrompit* point le spectacle. (Id.)

Ah ! marquis, que l'on voit de fâcheux tous les jours
Venir de nos plaisirs *interrompre* le cours ! (Molière.)

— Se dit aussi en parlant des personnes. La mort dans ce projet m'a seule *interrompu*. (Rac.)

— Arrêter quelqu'un pendant qu'il parle. Interrompre un orateur au milieu de son discours. Écouter quelqu'un sans l'interrompre. Interrompre quelqu'un dans ses prières. Parlez ; je ne vous interromprai pas. Pendant que vous lui répondez, il perd le fil de sa curiosité, vous *interrompt*, entame un autre sujet. (La Bruy.) On ne l'*interrompt* pas, on l'écoute aussi longtemps qu'il veut parler. (Id.) Le ministre n'aurait pas borné la son éloge, si le comte de Lemos, son neveu, ne fût venu l'*interrompre* en cet endroit. (Le Sage.) J'*interrompis* mon novateur par un éclat de rire. Va, lui dis-je, tu es un original avec ton langage précieux. Id.) Blanca l'*interrompant* : Quelle foi voulez-vous que j'ajoute aux serments d'un persécuteur de mon Dieu ? (Chateaubriand.)

Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours ;
D'aucun mot, d'aucun cri n'en *interrompe* le cours.
(Corneille.)

— *Sans vous interrompre*. Locution familière dont on se sert pour s'excuser de ce que l'on interrompt le discours de quelqu'un.

— Absol. O femmes innocentes, malheureuses et persécutées, s'écria M. Vautrin, en *interrompant*, voilà donc où vous en êtes ! (H. de Balzac.)

— Jurispr. *Interrompre la possession, interrompre la prescription, interrompre la péremption*. Empêcher qu'une possession, une prescription, une péremption ne continue.

— S'INTERROMPRE. v. pron. Cesser de faire une chose. Ce peintre dessinait et il s'est interrompu quand nous sommes arrivés.

— Se dit particulièrement d'une personne qui s'arrête au milieu d'un discours, d'une lecture. Il s'interrompit au milieu de son récit. L'orateur s'interrompit tout à coup. Le roi s'*interrompit* trois ou quatre fois par l'abondance des larmes. (Mme de Sév.) Tous entreprennent son éloge ; et chacun, s'*interrompant* lui-même par ses soupirs et par ses larmes, admire le passé. (Fléch.)

— Être interrompu. Ce travail peut s'interrompre sans inconvénient.

INTERROMPU, UE. part. pass. du v. Interrompre. S'empl. adjectiv. Travaux interrompus. Sens interrompu. Possession non interrompue. Cette entreprise de l'Encyclopédie fut *interrompue* par sa détention. (J.-J. Rouss.) Les combats ont été sanglants, et n'ont guère été *interrompus* que par des trêves plus ou moins courtes. (Bayn.) Corinne fut *interrompue* pendant quelques moments par les applaudissements les plus impétueux. Mme de Staël. Auprès, tout était silence et repos, hors la chute de quelques feuilles, le passage brusque d'un vent subit, les gémissements rares et *interrompus* de la hulotte. (Chateaub.) Après la mort du P. Ricci, sa mission fut *interrompue* par les révolutions qui arrivèrent à la Chine. Id.) Une file non *interrompue* de caiques et de barques chargées de soldats asiatiques, règne entre Scutari et Galata. (Lamart.) L'oreille croyait entendre des sons *interrompus*. (H. de Balzac.)

— *Propos interrompu*. Discours, conversation sans suite, sans liaison.

— *Propos interrompu*. Jeu de société qui amène d'amusants quiproquos. Jouer aux propos interrompus.

—Bot. *Épi interrompu*. Épi composé de fleurs disposées sur l'axe en groupes ou verticilles distants les uns des autres. || *Feuille interrompue*. Feuille qui a un disque formé par une expansion des deux côtés de la nervure médiane, mais interrompu, surtout inférieurement, par des incisions latérales.

— Mar. anc. *Bâtiments interrompus*. Bâtiments de transport non classés. || *Boulets interrompus*. Boulets que lançaient les canons de petit calibre dont on armait les bâtiments interrompus.

— Tiss. Se dit des remettages et des empoutages dont l'ordre est interverti.

* **INTERRUPTEUR, TRICE**. adj. Qui interrompt. Machines interrupteurs.

— Phys. *Marteau interrupteur*. Nom d'un appareil destiné à interrompre momentanément un courant électrique.

— INTERRUPTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui interrompt une personne qui parle. On mit les interrupteurs à la porte.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

INTERRUPTIF, IVE. adj. Qui cause l'interruption.

* **INTERRUPTION**. s. f. pr. *ein-ter-rup-cion*. Action d'interrompre ; suspension, cessation. Les ouvriers ont résolu l'interruption de leur travail. La guerre a causé l'interruption du commerce. L'interruption d'une séance. Longue interruption. Travailler sans interruption. Cette fontaine coule sans interruption. Les générations d'hommes, d'animaux, de plantes, se succèdent sans *interruption*. Buffon.) Le silence est profond dans Venise, dont les rues sont des canaux, et le bruit des rames est l'unique *interruption* à ce silence. (Mme de Staël.

— Se dit particulièrement de l'action d'interrompre une personne qui parle. La moindre interruption peut troubler un orateur. Cette interruption est venue fort mal à propos. Fréquentes interruptions. Bruyante interruption.

— Jurispr. *Interruption civile*. Celle qui résulte d'une citation en justice, d'un commandement ou d'une saisie, signifiée à la personne à qui on veut ôter le bénéfice de la prescription. || *Interruption d'instances*. Syn. de PEREMPTION. || *Interruption naturelle*. Celle qui résulte de la privation de jouissance pendant un an. || *Interruption de prescription*. Ce qui empêche qu'une prescription commencée ne continue.

— Rhét. Signifie quelquefois Action d'interrompre le fil de son discours, pour se livrer à d'autres idées. L'interruption est une figure de rhétorique plus connue sous le nom de *suspension*.

INTERRUPTIPENNÉ, ÉE. adj. ét. lat., *interrupte*, d'une manière interrompue ; *pinnatus*, aile). Bot. Se dit d'une feuille pennée dont les folioles sont alternativement grandes et petites.

INTERSCAPULAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; *scapulæ*, épaules). Anat. Qui est entre les épaules. Région interscapulaire.

INTERSCAPULUM. s. m. pr. *ein-ter-skapu-lomm* ; ét. lat., *inter*, entre ; *scapulæ*, épaules. Zool. Région du dos qui est placée entre les omoplates chez les mammifères, entre les ailes chez les oiseaux. On dit aussi *intercapulium*.

INTERSCAPULO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. comp. Se dit d'un muscle du cou de la grenouille.

INTERSCIENTIFIQUE. a. lj. 2 g. Qui passe, qui va d'une science à l'autre.

INTERSÉCANCE. s. f. (rad. *inter. cant*). Archit. Motif d'ornement qui en coupe un autre.

INTERSÉCANT, ANTE. adj. 2 g. etym. lat., *inter*, entre ; *secare*, couper,. Qui détermine l'intersécance.

* **INTERSECTION**. s. f. (pr. *ein ter-cek-cion* ; et. lat., *inter*, entre ; *sectum*, supin de *secare*, couper). Géom. Lieu où deux ou plusieurs lignes, deux ou plusieurs plans ou solides se coupent. L'intersection de deux ou plusieurs lignes est un point géométrique. L'intersection de deux ou plusieurs plans est une ligne. L'intersection de deux solides est un plan. Le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux de ses diamètres. Le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés est le point d'intersection de ses deux hasardes.

— Anat. *Intersections ou cloisons tendineuses*. Bandes de fibres tendineuses placées entre les fibres charnues d'un muscle.

INTERSESSION. s. f. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *session*). Espace de temps entre deux sessions d'une assemblée.

INTERSIGNE. s. m. étym. lat., *inter*, entre ; fr. *signe*. S'est dit pour Pronostic, présage. Un intersigne effrayant.

— Mar. anc. S'est dit pour Marque.

INTERSTELLAIRE. a. lj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; *stella*, étoile). Astron. Qui est situé entre les étoiles. Espaces interstellaires.

* **INTERSTICE**. s. m. étym. lat., *interstitum* ; fait de *inter*, entre ; *stato* ou *sto*, je suis place). Intervalle qui se trouve entre les molécules composantes des corps. Les interstices ne sont pas vides ; ils contiennent indubitablement de l'air ou quelque fluide très rare. Les interstices d'un corps. Remplir les interstices. L'air pénètre dans les corps des animaux et dans les *interstices* de leurs muscles, comme dans les plantes. B. de St P.)

— Par extens. Ouverture, fente imperceptible.

L'ne secrète issue
Laisse entrer le rayon et le jour du midi ;
On ne peut du dehors découvrir l'*interstice*. Lamart.)

— Fig. Enfermée d'abord dans le réservoir aristocratique, la doctrine a filtré par tous les *interstices* comme une eau glissante, et se répand insensiblement dans tout l'étage inférieur. H. Taine.)

— Intervalle, espace de temps. Il faut, pour la vraisemblance, garder quelque *interstice* entre la publication de cette découverte et celle de l'histoire d'Auvergne. St-Simon. Il n'est arrivé d'ouvrir les livres qui sont sur la table, et d'en lire quelques lignes dans les *interstices* de la conversation. Th. Gaut.

— Anat. Intervalle qui se trouve entre deux organes.

— Dr. can. Se dit du temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. Garder les interstices. Les interstices sont ordinairement de trois mois. Dispenser des interstices.

INTERSTITIEL, ELLE. adj. (pr. *ein-ter-sti ciel*). Qui se trouve dans les interstices.

— Anat. Qui se trouve ou s'opère entre les interstices. Substance interstitielle. Absorption interstitielle.

— Pathol. *Apoplexie interstitielle*. Celle qui est causée par l'épanchement du sang dans le tissu nerveux. || *Cataracte interstitielle*. Cataracte ayant pour cause la désagrégation des éléments de la couche des cellules du cristallin, qui, au lieu de rester limpides, se mettent en granulation ou en gouttes graisseuses.

INTERSTRATIFIÉ, ÉE. adj. Géol. Qui est stratifié entre d'autres couches de stratifications.

INTERTRACHÉLIEN, ENNE. adj. (pr. *ein ter-tra-ké-li ein* ; et. lat., *inter*, entre ; gr. τράχηλος, cou). Anat. Se dit d'un muscle qui est situé entre les vertèbres transversales du cou.

— Substantiv. L'intertrachélien.

INTERTRANSVERSAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; fr. *transverse*). Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses transverses des vertèbres cervicales et lombaires et des faisceaux ligamenteux qui partent du même point et forment un ligament dans toute la longueur de la colonne vertébrale. Muscles intertransversaires. Ligament intertransversaire.

— Substantiv. Les intertransversaires.

INTERTRIGINEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui se rapproche de l'intertrigo.

INTERTRIGO. s. f. (ét. lat., *inter*, entre ; *terere*, frotter). Pathol. Inflammation érysipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre. | Excoriation de la peau par l'âcreté de la sueur ou de l'urine.

* **INTERTROPICAL, ALE**. adj. ét. lat., *inter*, entre ; *tropici*, tropiques). Qui est situé entre les deux tropiques. Régions intertropicales. La zone torride est quelquefois nommée zone intertropicale.

— Qui croît entre les tropiques. Plantes intertropicales. Productions intertropicales.

INTERUTÉROPLACENTAIRE. adj. ét. lat., *inter*, entre ; *uterus*, ventre ; fr. *placentaire*. Anat. Qui se trouve entre l'utérus et le placenta.

INTERUTRICULAIRE. adj. ét. lat., *inter*, entre ; fr. *utricule*). Hist. nat. Qui est situé entre les utricules. Liquide interutriculaire. || *Accroissement interutriculaire*. Accroissement par intussusception.

INTERVALLAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui est placé dans les intervalles. Feuilles intervallaires.

* **INTERVALLE**. s. m. (ét. lat., *inter*, entre ; *vallum*, palissade. Distance, espace qui est entre deux lieux. Il y a dix mètres d'intervalle entre ce fossé et le mur.

— Distance entre deux époques. Toujours à ma douleur il met quelque *intervalle*. Quelques Éthiopiens ont régné à Thèbes, sans cet *intervalle*. Boss. Le plus dangereux *intervalle* de la vie humaine est celui de la naissance à l'âge de douze ans. J.-J. Rouss. Chez les Anciens, le chœur remplissait l'*intervalle* des actes et paraissait toujours sur la scène. Volt.) De vieilles passions avec des *intervalles* sont des accès de folie. Buff.) L'*intervalle* des jours écoulés s'effaça dans sa mémoire. (G. Flaub.)

Il faut de temps en temps ..
Aux récits comme aux faits un léger *intervalle*
(Gagneur.)

— *Par intervalles*. De temps en temps. Il aimait par *intervalles* qu'on lui dît la vérité. Rollin.)

— *Sans intervalle*. Sans relâche, sans interruption. Frappe sans *intervalle* un coup sûr et rapide. Voltaire.)

— Inégalité de condition.

Je te voyais franchir cet immense *intervalle*
Qu'a mis entre elle et moi la majesté royale
(Voltaire.)

— Anat. Espace qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête.

— Art milit. Espace qui est entre deux lignes de troupes, soit en bataille, soit dans le camp. Intervalle des bataillons. Intervalle des escadrons.

— Fortif. *Lignes à intervalles*. Lignes dans lesquelles des espaces abordables séparent les obstacles.

— Mus. Rapport d'un son à un autre, ou plutôt rapport entre les nombres des vibrations qui produisent ces sons. L'intervalle se mesure en degrés de l'échelle diatonique, et c'est le nombre de ces degrés qui sert à nommer l'intervalle. On compte les intervalles du grave à l'aigu, attendu que dans l'harmonie tout se rapporte à la basse. Intervalle consonant. Intervalle dissonant. || *Intervalle simple*. Celui qui est renfermé dans les bornes de l'octave. || *Intervalle redouble*. Celui qui excède cette étendue. || *Intervalle direct*. Intervalle simple pris de bas en haut. || *Intervalle renversé*. Se dit par opposition à intervalle direct.

— Pathol. *Intervalles lucides ou bons intervalles*. Temps pendant lesquels un fou reprend de la lucidité. Il a, comme je vois, quelques bons *intervalles*. Desmarets.)

— Philos. *Théorie des intervalles*. Théorie de la philosophie pythagoricienne qui fesait reposer la constitution de toutes choses sur les rapports du fini à l'infini.

INTERVALVAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *inter*, entre ; *valva*, porte). Bot. Se dit d'une cloison qui, par son interposition, prévient la communication des valves d'un pericarpe, de sorte qu'elle devient libre par la déhiscence de ce dernier.

INTERVENANT. part. prés. du v. Intervenir. Qui intervient. Une femme intervenant dans une affaire.

* **INTERVENANT, ANTE**. adj. Prat. Qui a qualité pour intervenir. Il demande à être reçu partie intervenante dans ce procès, au procès.

— Qui arrive au milieu de, qui intervient. Les complications intervenantes peuvent difficilement être évitées.

— Substantivem. L'*intervenant* a été condamné. (Acad.)

— Dr. comm. Celui qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures portées sur une lettre de change ou sur un billet.

* **INTERVENIR**. v. n. 2e conj. irr. (ét. lat., *inter*, entre ; *venire*, venir). Se conjugue comme *Venir*. Entrer dans une affaire pour quelque intérêt que ce soit. Intervenir dans une négociation. Le mari intervint dans ce contrat pour autoriser sa femme. Pour rendre ce roman plus célèbre, la fortune a bien fait d'y faire *intervenir* une personne aussi considérable que vous. (Volt.)

— Par extens. Se dit des choses. Des événements inattendus intervinrent dans cette affaire et changèrent la situation.

—Se rendre médiateur dans une affaire, dans une contestation. Le pape intervint dans le différend de ces deux princes pour les accorder. Il *intervint* avec énergie et persévérance auprès du patriarche de Constantinople. Montalembert.)

— Interposer son autorité. Le roi intervint dans cette affaire et fit cesser les troubles. Faire intervenir la force armée.

— Impers. Il intervint un tiers. Il intervint plusieurs arrêts.

— Prat. Se rendre partie dans une contestation qui était déjà pendante entre d'autres personnes. Une des parties a fait intervenir un tiers, et le jugement est rendu contradictoirement avec lui. Intervenir en première instance, en appel. || Se dit aussi des jugements qui se rendent durant un procès, de toutes les choses qui arrivent pendant la durée d'une affaire. Tous les arrêts qui intervinrent. Il serait trop long de dire tous les incidents qui intervinrent pendant cette affaire.

Une ordonnance intervint, qui regla la manière de procéder en pareil cas. Les faits sur lesquels *intervenaient* de pareils jugements. (Boss.)

— REM. GRAMM. Dans les temps composés, ce verbe se conjugue avec *être*. Le roi est intervenu dans cette affaire.

INTERVENTEUR, TRICE, adj. Qui intervient. Gouvernement interventeur. Nation interventrice.

— Substantiv. Personne, Etat intervenant.

INTERVENTIF, IVE, adj. Polit. Qui appartient a l'intervention. Système interventif.

* **INTERVENTION**, s. f. (pr. *ein-ter-vancion*). Action d'intervenir ou de se mêler de quelque affaire. Intervention du gouvernement dans les négociations. *L'intervention* de la population entière de la cité dans ses affaires devint plus fréquente. (Augustin Thierry.)

— Dans le même sens, il se dit aussi des choses. L'intervention de l'histoire a rendu a cet événement sa véritable physionomie.

— Action de se rendre médiateur, soit par voie de conciliation, soit par voie d'autorité. L'intervention de l'autorité souveraine était nécessaire. Cela nécessita l'intervention de la force armée. Intervention officieuse. Mis au secret, malade, il invoqua vainement l'*intervention* du chargé d'affaires français, qui probablement reçut l'ordre de demeurer sourd à ses plaintes. (J. Favre.)

— Jurispr. Action par laquelle on se rend partie dans un procès, dans une affaire controversée. Cette intervention fit suspendre l'affaire pour quelque temps. Requêtes, causes et moyens d'intervention. Sans avoir égard à l'intervention. L'intervention a été reçue. Demander l'intervention. Juger l'intervention. || Se dit aussi de l'action d'une personne qui, n'étant pas l'une des principales parties dans un acte, y paraît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier, soit comme caution ou autrement. Par son intervention au contrat, il s'est rendu caution du prêt.

— Jurispr. comm. *Intervention de protêt* ou *à protêt*. Action d'un tiers qui accepte un effet de commerce qui a été protesté faute de payement a l'échéance.

— Polit. Acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. Intervention armée. Droit d'intervention. Système d'intervention, de non-intervention. Ils sollicitèrent l'intervention de la France, de l'Angleterre.

— *Non-intervention*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

INTERVENU, UE, part. pass. du v. Intervenir. S'emploie adjectiv. Elle est intervenue dans cette affaire.

INTERVERSIBILITÉ, s. f. Mathém. Possibilité d'intervertir. Interversibilité des facteurs d'un produit.

* **INTERVERSION**, s. f. rad. *intervertir*). Renversement, dérangement d'ordre.

— Jurispr. *Interversion de titre*. Changement dans le titre de celui qui possède une chose.

INTERVERTÉBRAL, ALE, adj. rad. *intervertèbre*. Anat. Qui est situé entre les vertèbres. Cartilages intervertébraux.

INTERVERTÈBRE, s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *vertebra*, vertèbre). Anat. Vertèbre intercalée entre deux autres.

INTERVERTÉBRO-COSTAL, ALE, adj. Anat. Syn. de VERTÉBRO-COSTAL.

INTERVERTI, IE, part. pass. du v. Intervertir. S'emploi. adjectiv. L'ordre fut interverti.

— Chim. *Sucre interverti*. Sucre obtenu par l'action de la levure de bière sur le sucre ordinaire et qui dévie la lumière polarisée en sens contraire de celui-ci.

* **INTERVERTIR**, v. a. 2e conj. (ét. lat., *intervertere*, intervertir; formé de *inter*, entre, *vertere*, tourner). Déranger, renverser l'ordre. Intervertir l'ordre des droits, l'ordre des créances. Intervertir l'arrangement des mots d'une phrase. On a interverti l'ordre de cette succession.

Est-ce que d'un péril Dieu veut nous avertir
En troublant les saisons qu'il semble *intervertir*?
(LEMERCIER.)

— Détourner, divertir, soustraire. Intervertir les deniers. Une succession.

— Phys. Changer la direction de la lumière polarisée.

— S'INTERVERTIR, v. pron. Être interverti.

INTERVERTISSEMENT, s. m. Action d'intervertir. Etat de ce qui est interverti. Je reprends ensuite les commencements de l'*intervertissement* de tout ordre. (St-Simon.)

INTERVERTISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui intervertit, qui aime a intervertir.

INTESTABLE, adj. 2 g. et. lat., *in*, nég.; *testari*, attester). Anc. prat. Qui ne peut servir de témoin.

— Qui n'a pas le droit de tester. Ils en vinrent jusqu'a leur ôter la disposition de leurs biens, et a les rendre *intestables*. (Boss.)

* **INTESTAT**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *testari*, tester). Jurispr. Qui n'a pas fait de testament. Mourir, décéder intestat. Tous ses domestiques, s'imaginant qu'il était mort *intestat*, le pleurèrent amèrement. (Le Sage.)

— Se disait dans le moyen âge de celui qui mourait sans se confesser.

— *Ab intestat*. loc. adv. V. AB INTESTAT.

— Substantiv. Personne qui est morte sans tester.

* **INTESTIN, INE**, adj. (du lat. *intestinus*, intérieur). Qui est interne, qui existe au dedans du corps. Douleur, chaleur, fièvre intestine. || *Mouvement intestin*. Se dit du changement de place entre les parties constituantes de quelque corps ou de quelque masse que ce soit, sans que la masse totale change.

— Fig. S'emploie surtout en parlant de guerres civiles. Divisions intestines. Guerre intestine. Discorde intestine. Quant a nos sottises *intestines*, elles commencent a foisonner un peu moins dans ce moment-ci. (D'Alemb.) De leur guerre *intestine* ils m'ont donné la joie. (Voltaire.) Les troubles *intestins* de la maison royale. (Id.) Il délivra sa patrie des divisions *intestines* dont elle était déchirée. (Barth.)

Il dompta les mutins, rendit pale et sanglant
Des flammes, de la faim, des fureurs *intestines*. (RAC.)

— Au moral. Aidez-nous encore plus à éteindre le feu de nos passions et cette guerre *intestine* qu'elles excitent au fond de notre cœur. (Bourdaloue.)

— Bot. *Parasites intestins*. Cryptogames qui croissent dans l'épiderme des végétaux vivants.

* **INTESTIN**, s. m. (du lat. *intestinum*, entrailles). Anat. Canal qui dans les dernières classes du règne animal constitue tout l'appareil digestif. Dans les animaux d'un ordre supérieur, et dans l'homme, l'intestin ou le canal intestinal est un long conduit musculo-membraneux logé dans la cavité abdominale, commençant à l'estomac, formant de nombreuses circonvolutions, et se terminant a l'anus. Il se distingue en gros intestin et en intestin grêle, qui se subdivisent eux mêmes en plusieurs parties. On l'emploie souvent au pluriel à cause des différentes parties dont il est formé. On évalue, dans l'homme, la longueur des intestins a six ou sept fois celle de son corps. Les intestins. Les gros intestins. Les intestins grêles. V. DIGESTIF (Appareil).

* **INTESTINAL, ALE**, adj. Qui a rapport aux intestins. Canal intestinal. Tube intestinal. Embarras intestinal. Douleurs intestinales. Vers intestinaux. Glandes intestinales. Étranglement intestinal. Suc intestinal.

— Pathol. *Pouls intestinal*. Nom donné à une espèce particulière de pouls qui annonce qu'une crise va avoir lieu par les intestins.

— INTESTINAUX, s. m. pl. Helminth. Animaux qui vivent dans l'intérieur d'autres animaux et auxquels on a aussi donné le nom d'*entozoaires*.

INTHÉORIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui n'est point théorique.

INTIGÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a point de tige.

* **INTIMATION**, s. f. pr. *ein-ti-ma-cion*; rad. *intimer*). Action d'ordonner, de prescrire. N'ayant pas vingt-quatre heures depuis l'*intimation* de l'ordre pour me préparer au départ. (J. J. Rousseau.)

— Procéd. Action d'intimer. Se dit particulièrement de l'assignation que l'appelant d'un jugement donne a l'autre partie pour voir réformer ce jugement. L'exploit ne porte point intimation. Intimation en cas d'appel. || Déclaration de l'intention où l'on est de poursuivre incessamment une affaire. Faire des intimations aux créanciers opposants. || *Folle intimation*. Celle qui a été adressée a une personne étrangère au procès. Les folles intimations sont vidées par un ancien avocat au choix des parties. || Action de prendre un juge à partie quand il n'y a pas lieu.

* **INTIME**, adj. 2 g. (ét. lat., *intimus*, intérieur; formé de *intus*, au dedans). Intérieur, profond. Se dit surtout de ce qui constitue l'essence d'une chose, ou de ce qui lie étroitement certaines choses entre elles. Connaître la nature intime d'une chose. Ce qu'il y a de plus intime et de plus caché dans une chose. La liaison intime de toutes les parties. Connexion intime. D'où vient que, sur le point de se briser mille fois, la chaîne *intime* des êtres se conserve toujours? (Barth.)

— Au moral. Qui existe au fond de l'âme. Persuasion, conviction intime. Le sentiment intime de la conscience. Le sens intime. Le sentiment intime du bon et du beau est un sixième sens. Prenant a votre personne et à vos intérêts une part aussi *intime* que celle que j'y prends. (Mme de Sévig.)

— Fig., en parlant d'amitié, d'attachement, de confiance réciproque. Union intime. Liaison intime. Avoir des relations intimes avec quelqu'un. Leur commerce paraît fort intime. Le bonheur n'était pour elle que dans la paix, l'indépendance et le charme d'une société *intime*. (Mme de Genlis.)

— En parlant des personnes. Qui a, et pour qui l'on a une affection très forte. C'est mon ami intime. Ils sont très intimes. Confident intime de tous ses secrets.

— Substantiv. C'est mon intime. Il vivait avec quelques *intimes*. (Acad.) Son frère est de nos *intimes*. (Dane.) Non, non; c'est mon *intime* et sa gloire est la mienne. (Mol.) Il était l'*intime* de tous les membres du club, de leurs femmes, de leurs maîtresses. (A. Baudet.)

— *L'intime*, s. m. Ce qu'il y a de plus profond dans une chose. Dans l'*intime* de la volonté de Dieu. (Pascal.)

INTIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Intimer. S'empl. adjectiv. Un ordre intimé à quelqu'un.

— Qui est appelé en justice, particulièrement en appel. Il faut, pour déclarer un juge bien *intimé*, avoir des preuves invincibles de corruption. (Guyot de Pitaval.)

— INTIMÉ, ÉE, s. Prat. Personne à laquelle on dénonce une sentence d'appel. L'intimé, l'intimée. L'appelant et l'*intimé*. (Acad.)

* **INTIMEMENT**, adv. (rad. *intime*). Étroitement, fortement. Des parties intimement liées entre elles. La plus excellente forme de gouvernement est celle dans laquelle l'intérêt personnel se trouve *intimement* lié avec l'intérêt général. (Moore.)

— Intérieurement, au moral. Intimement convaincu, persuadé.

— Fig. Avec une affection très étroite. Ils sont unis intimement. Il n'y a rien de plus *intimement* lié a Jésus-Christ que les prêtres, ils le produisent, ils s'en nourrissent. (Fléch.)

* **INTIMER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *intimare*, enjoindre). Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité. On lui intima l'ordre de partir.

— *Intimer un concile*. Assigner le lieu et le temps auquel un concile doit se tenir.

— Prat. Faire une signification légale. Il lui a fait intimer la vente de ses meubles.

— Se dit particulièrement en parlant d'une assignation pour procéder sur un appel. Il m'a fait signifier son appel, mais il ne me l'a point intimé. Il l'a intimé en son propre et privé nom.

— S'INTIMER, v. pron. Être intimé.

INTIMIDABLE, adj. 2 g. Qui peut être intimidé; qui est susceptible de se laisser intimider. Malheureusement pour le roi, M. de Choiseul était un des hommes les moins *intimidables* du royaume. (Al. Dumas.)

INTIMIDANT, part. près. du v. Intimider.

INTIMIDANT, ANTE, adj. Qui intimide.

INTIMIDATEUR, TRICE, adj. Qui intimide. Système intimidateur. Mesures intimidatrices.

— Substantiv. Partisan d'un système d'intimidation.

* **INTIMIDATION**, s. f. (pr. *ein-ti-mi-dacion*). Action d'intimider. Effet de cette action. Un acte fait par intimidation est nul de plein droit.

— Polit. *Système d'intimidation*. Politique qui repose sur des mesures de rigueur.

INTIMIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Intimider. S'empl. adjectiv. Mes soldats presque nus, dans l'ombre *intimidés*. (Racine.) Les faits qui cherchaient à lui parler se sentaient *intimidés* en lui adressant la parole. (Stendhal.) Les circonstances étaient-elles difficiles, les esprits fatigués d'une longue discussion ou *intimidés* par le danger? (A. Thiers.) Prætextatus, *intimidé* d'ailleurs par ce qu'il savait des dispositions serviles ou vénales de la plupart de ses juges, ne repoussa point de si étranges conseils. (Aug. Thierry.)

* **INTIMIDER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *timor*, crainte). Faire naître la crainte dans le cœur de quelqu'un. Il l'intimide en lui disant un seul mot. Il n'y a qu'a l'intimider pour venir à bout de lui. C'est un esprit qu'on intimide facilement par des menaces. C'est un homme qui ne se laisse pas intimider. Son aspect m'intimide. L'on n'a rien dit de tout ce que dessus au roi; de peur de l'*intimider* sans sujet. (Malherbe.) Le son de sa voix douce et touchante gagnait les cœurs qu'*intimidait* sa puissance. (Volt.) Il croyait que les lois étaient faites pour secourir les citoyens autant que pour les *intimider*. (Id.)

— S'INTIMIDER, v. pron. Se laisser gagner par la crainte. Il commence à s'intimider.

— Par extens. A l'aspect du péril si ma foi s'*intimide*. (Rac.) Le vice s'*intimidera*, quand il saura que tous les soirs il sera mis à la question. (Diderot.)

* **INTIMITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est intime. L'intimité des rapports qui unissent toutes les parties de ce système. Voulez-vous avoir tout le secret d'un peuple, il est certain qu'il faut entrer dans l'*intimité* de sa religion. (Edg. Quinet.)

— Se dit particulièrement dans le sens de liaison intime. Ces deux personnes vivent ensemble dans la plus grande intimité. N'étant que trois dans notre retraite, le loisir et la solitude devaient naturellement resserrer notre *intimité*. (J.-J. Rousseau.) Les formes de la société sont comme les vêtements, elles servent a couvrir des défauts et des plaies qui restent cachés, jusqu'a ce que l'*intimité* vienne à les découvrir. (De Lévis.) Assis l'un près de l'autre, au coin du feu, d'Argenton et Lola s'étaient mis a causer a voix basse, sur ce ton confidentiel qui est déjà une *intimité*. (A. Baudet.)

— Médec. S'emploie souvent pour Profondeur.

INTINCTION, s. f. (pr. *ein-tink-cion*; ét. lat., *in*, dans; *tingere*, tremper). Liturg. Mélange d'une petite partie de l'hostie avec le vin consacré.

INTIRABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut tirer.

INTITULATION, s. f. (pr. *ein ti-tu-la-cion*; rad. *intituler*). L'inscription, le titre et le nom qu'on donne a un livre.

— Philol. Formule, inscription qui sert de titre. Peu usité.

INTITULÉ, ÉE, part pass. du v. Intituler. S'empl. adjectiv. Parmi les pièces des mariionnettes, il y en a une *intitulée* le Docteur Faust, ou la Science malheureuse, qui a fait en tout temps une grande fortune en Allemagne. (Mme de Staël.)

— INTITULÉ, s. m. Jurispr. Formule usitée qui se met en tête d'un acte, d'un jugement.

— *Intitulé d'inventaire*. Partie de l'inventaire ou se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des requérants, des comparants, des défaillants et des absents.

— Libr. Titre. L'intitulé de tel ouvrage. L'*intitulé* d'un livre. (Acad.)

* **INTITULER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *intitulare*; forme de *in*, sur; *titulus*, titre, mettre un titre sur). Donner un titre a un livre, a une comédie, a quelque ouvrage d'esprit. Intituler une pièce de théâtre. Il a donné au public un ouvrage qu'il a intitulé ainsi.

— Par extens. Appeler, nommer, donner le nom de.

— Prat. Mettre la formule en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement.

— S'INTITULER, v. pron. Se donner un titre. Il est familier et se prend presque toujours en mauvaise part. Quand l'ermite du mont Jura s'*intitulait* le pauvre vieillard, il n'avait pas tort. (Volt.)

INTOLÉRABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est intolérable, de ce qui n'est pas supportable.

* **INTOLÉRABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *intolerabilis*; de *in*, priv., et *tolerabilis*, tolérable). Qui ne peut se supporter. Des douleurs intolérables. Chaleur intolérable. Qu'est-ce qui rend un mal quelconque *intolérable*? C'est la durée. (J.-J. Rousseau.) J'avoue qu'il y a des situations *intolérables*. (Volt.) Les choses fortement acides ou amères lui causaient d'*intolérables* douleurs. (Brillat-Savarin.) A la terreur avait succédé un malaise *intolérable*. (Thiers.)

— Qu'on ne peut tolérer, en parlant des choses morales. Injure intolérable. Cela est intolérable.

— Se dit aussi des personnes. Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants ni *intolérables*. (Voltaire.)

— *Intolérable à*. Il est devenu *intolérable* même a ses amis. (Littré.)

* **INTOLÉRABLEMENT**, adv. D'une manière intolérable.

INTOLÉRAMMENT, adv. D'une façon intolérante.

* **INTOLÉRANCE**, s. f. Défaut de tolérance; disposition a haïr et à persécuter ceux avec lesquels on diffère d'opinions. Se dit surtout en matière de religion. Son intolérance lui fit beaucoup d'ennemis. Le fanatisme et l'intolérance désolèrent ce beau pays. La raison n'est-elle pas le préservatif de l'*intolérance* et du fanatisme? (J.-J. Rouss.) Si je faisais une religion, je mettrais l'*intolérance* au rang des sept péchés mortels. (Voltaire.)

Ah! Dieu n'a pas leur cœur pour me maudire;
L'*intolérance* est fille des faux dieux. (BÉRANGER.)

— Médec. Impossibilité de supporter tel ou tel médicament. Intolérance pour l'émétique.

* **INTOLÉRANT, ANTE**, adj. (rad. *intolérance*). Qui manque de tolérance, qui ne veut souffrir d'autre opinion que la sienne. Il est surtout usité en matière de religion. On ne peut être fanatique sans être intolérant. Secte intolérante. Il faut être bien fort ou bien fou pour oser être intolérant. Celui qui donne sa vie pour sa foi serait *intolérant* s'il était maître. (E. Renan.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Religion, doctrine intolérante. Sa sainte et douce religion est devenue, par nos fureurs, la plus *intolérante* de toutes. (Volt.)

— Substantiv. L'intolérant est nécessairement égoïste. Les *intolérants* ne sont pas toujours les plus sincèrement religieux. (Acad.) Je défie tous les *intolérants* du monde de répondre à cela. (J.-J. Rousseau.)

* **INTOLÉRANTISME**, s. m. (rad. *intolérant*). Sentiment, opinion, système de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur.

INTOLÉRÉ, ÉE, adj. Qui n'est point toléré.

* **INTONATION**, s. f. (pr. *ein-to-na cion*; ét. lat., *in*, dans; gr. τόνος, ton). Mus. Action d'entonner; manière d'entonner. L'intonation peut être juste ou fausse, trop haute ou trop basse, trop forte ou trop faible. Toutes ses intonations sont justes. Il connaît les notes, mais il n'est pas encore ferme sur l'intonation. L'air était une espèce de récitatif très élevé dans l'*intonation*. (Chateaub.)

— Se dit aussi, surtout en parlant du plain-chant, de l'action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être. Faire l'intonation d'un chant. L'intonation de ce psaume est de tel ton.

— Par extens. Divers tons que l'on donne aux syllabes en parlant ou en lisant. Cet acteur a des intonations fausses, désagréables. Varier ses intonations. Intonation forte, élevée. Des intonations sourdes. Nous ne soignons pas assez nos intonations: cependant un ton d'aigreur amène l'aigreur. C'est tout cela qu'il raconte et qui donne à sa voix tant d'*intonations* joyeuses ou lamentables. (A. Baudet.)

— Art milit. Tons différents adoptés pour les commandements dans chaque arme.

— Gramm. Accent tonique.

INTONS, adj. m. et. lat., *in*, nég. ; *tonsus*, tondu). Rel. Se dit d'un livre non rogné.

INTORSION, s. f. (étym. lat., *in*, dans ; fr. *torsion*). Bot. Phénomène offert par certaines plantes qui pour s'élever serrent étroitement les végétaux placés dans leur voisinage, en roulant autour d'eux leurs tiges flexibles. Si on roule ces plantes dans la direction qui ne leur est pas naturelle, elles languissent comme des animaux contrariés dans leurs habitudes ; aussitôt qu'on leur rend la liberté, elles rebroussent chemin pour reprendre la direction qui leur est propre.

— Inflexion de dehors en dedans.

INTOUCHABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut toucher.

INTOUM, s. f. Bot. Plante de la famille des corymbifères, du genre bellis. On se sert en Guinée du suc de cette plante pour augmenter la couleur noire de la peau.

INTOXICANT, ANTE, adj. (rad. *intoxiquer*). Qui produit l'empoisonnement ; qui contient du poison. Asphyxie intoxicante. Substance, matière intoxicante. Gaz intoxicants. L'action intoxicante d'un gaz.

* **INTOXICATION**, s. f. (pron. *ein-tok-ci-ka-cion* ; rad. *intoxiquer*). Empoisonnement. || *Intoxication paludéenne*. Empoisonnement par les miasmes des marais. || *Intoxication saturnine*. Empoisonnement par les sels de plomb.

INTOXIQUANT, part. prés. du v. Intoxiquer.

INTOXIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Intoxiquer. S'emploie ajectiv.

INTOXIQUER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *toxicum*, poison). Empoisonner. N'est guère employé que dans le langage scientifique.

INTRACAPSULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *capsule*). Anat. Qui est dans les capsules articulaires.

INTRACAROTIDIEN, ENNE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; fr. *carotide*). Méd. Qui se passe dans l'intérieur des carotides.

INTRACÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas tracé ni frayé. Chemin intracé.

INTRACERVICAL, ALE, adj. (étym. lat., *intra*, au dedans ; *cervix*, cou). Anat. Qui est dans l'intérieur du col de l'uterus.

INTRACRÂNIEN, ENNE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *crâne*). Pathol. Qui se rapporte à l'intérieur du crâne. Douleur intracrânienne.

INTRACRESCENT, ENTE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *cresco*, je crois). Qui croît à l'intérieur.

— Bot. *Corolles intracrescentes*. Celles dont la force d'accroissement est plus grande sur la face interne que sur l'externe.

INTRADE, s. f. (ét. ital., *intrada*, entrée). Métall. Ouverture en saillie d'un creuset.

— Dr. cout. *Droit d'intrade*. En Picardie, Somme payée par chaque nouveau fermier au propriétaire foncier.

INTRADERMIQUE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; fr. *derme*). Anat. Qui se trouve à l'intérieur de la peau.

INTRADILATÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *dilato*, je dilate). Bot. Syn. d'INTERDILATÉ.

* **INTRADOS**, s. m. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *dos*). Archit. Partie intérieure et concave d'une voûte, à laquelle on donne aussi le nom de *douelle intérieure* ; s'emploie par opposition à *extrados*.

INTRADUCTIBLE, adj. 2 g. S'est dit quelquefois pour Intraduisible.

* **INTRADUISIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, nég. ; *traducere*, traduire). Qu'on ne peut traduire. Ce passage, ce jeu de mots est intraduisible. Ce genre de beauté, de finesse est intraduisible. Auriez-vous découvert l'explication de cette formule... qui est demeurée *intraduisible* jusqu'ici ? É. Berthet.)

INTRADUIT, ITE, adj. Qui n'a pas été traduit. Passage hébreu intraduit.

INTRAFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *folium*, feuille). Bot. Qui est entre les feuilles. || *Hampe intrafoliée*. Hampe qui naît entre les feuilles radicales. || *Stipules intrafolioses*. Celles qui sont soudées par leur base seulement à la partie antérieure des pétioles, et qui, libres dans leur partie supérieure, forment ainsi une lame placée entre la tige et le pétiole.

— On dit aussi *intrafoliacé*.

INTRAHÉPATIQUE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *hépatique*). Anat. Qui est dans l'intérieur du foie.

INTRA-ILIO-FÉMORAL, adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse de la grenouille.

INTRAIRE, adj. 2 g. (du lat. *intra*, en dedans). Bot. Qui est renfermé dans l'albumen ; épithète donnée à l'embryon.

* **INTRAITABLE**, adj. 2 g. Rude, d'un caractère difficile, avec qui on ne peut traiter. Homme intraitable. Humeur intraitable. On ne sait comment l'aborder, il est intraitable. L'homme intraitable joint la dureté de l'esprit à celle du cœur. Ces esprits fiers et *intraitables*. (Racine.) Les Allemands ont naturellement l'esprit dur et *intraitable*. (Fléchier.) Des mœurs *intraitables*. Volt. Il redouta quelque retour de son *intraitable* orgueil. (G. Ohnet.)

Il n'est point de tyran plus dur, plus barbare
Que la sévérité de ton cœur *intraitable*. (Voltaire.)

— Par extens. L'Océan est toujours la *intraitable* et farouche. (H. Taine.)

— Signifie quelquefois A qui l'on ne peut faire entendre raison sur quelque chose. Il est intraitable sur ce point. C'est toi seul que je plains, *intraitable* rimeur. (Gilb.) Il fallut congédier ces *intraitables* parlementaires qui ne voulaient ni se rendre maîtres de l'État ni qu'on se rendît maître d'eux. (L. Blanc.)

— *Intraitable à*. La passion qu'il avait de vivre le rendait *intraitable* à quiconque l'osait avertir de sa mort. (Flech.)

— Se prend quelquefois en bonne part.

De l'*intraitable* vérité
L'incommode sévérité. (Delille.)

INTRALOBULAIRE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *lobulaire*). Anat. Qui est entre les lobules du foie.

INTRAMARGINAL, ALE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *margo*, bord). Bot. Qui est placé en dedans des bords. Feuilles, fleurs intra-marginales.

INTRAMÉDULLAIRE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *medulla*, moelle). Anat. Qui est au dedans de la moelle.

INTRAMERCURIEL, ELLE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *Mercure*). Astron. Qui est placé entre le soleil et Mercure. Quelques astronomes croient à l'existence de planètes intramercurielles.

INTRAMOLÉCULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *molécule*). Qui se trouve dans les molécules.

* **INTRA-MUROS**, loc. adv. (pron. *in-tra-mu-ross*). Mots latins qui signifient Dans l'enceinte des murs. On les emploie en français pour signifier Dans l'enceinte de la ville. Habiter intra-muros.

— Adjectiv. Quartiers intra-muros.

INTRAMUSCULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *musculus*, muscle). Anat. Qui est situé en dedans des muscles.

INTRANSACTIONNEL, ELLE, adj. Néol. Qui est en opposition avec les transactions.

INTRANSFÉRABLE, adj. 2 g. (ét. fr., *in*, nég. ; *transferer*). Qu'on ne peut transporter.

INTRANSIGEANCE, s. f. Caractère, état des intransigeants.

INTRANSIGEANT, ANTE, adj. Incapable de transiger sur les principes. Député intransigeant. Parti intransigeant.

— Substantiv. Un intransigeant. Les *intransigeants* de l'Eglise sont aussi absolus que ceux de la Commune. (John Lemoinne.)

* **INTRANSITIF, IVE**, adj. (étym. lat., *in*, nég. ; *transire*, passer). Gramm. Se dit des verbes neutres, lesquels expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit. *Dîner, souper, marcher, parler*, sont des verbes intransitifs.

— On dit dans le même sens : Forme intransitive. Signification intransitive.

— Quelques grammairiens n'accordent pas de complément indirect aux verbes intransitifs.

— Substantiv. *Un intransitif*. Un verbe intransitif.

INTRANSMISSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui ne peut être transmis.

INTRANSMISSIBLE, adj. 2 g. Qui ne peut se transmettre.

INTRANSMUABLE, adj. 2 g. Synon. d'INTRANSMUTABLE.

INTRANSMUÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'a pas subi de transmutation.

INTRANSMUTABLE, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, nég. ; *transmutare*, changer). Entom. Qui ne subit pas de métamorphose, de changement. Se dit des insectes qui ne changent pas de forme, comme les araignées, les poux, les cloportes, par opposition à la plupart des insectes ailés, appelés *transmutables*.

INTRANSPARENCE, s. f. Manque de transparence.

INTRANSPARENT, ENTE, adj. Qui est dépourvu de transparence.

INTRANSPLANTÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été transplanté. Arbre intransplanté.

INTRANSPORTABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être transporté.

* **INTRANT**, s. m. (du lat. *intrare*, entrer). Nom que l'on donnait autrefois, dans l'université de Paris, à celui qui était choisi par l'une des quatre nations pour être le recteur.

INTRAOCULAIRE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *oculus*, œil). Anat. Qui est à l'intérieur de l'œil.

INTRAPARIÉTAL, ALE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; fr. *pariétal*). Anat. Qui est placé entre les os pariétaux.

INTRAPELVIEN, ENNE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; *pelvis*, bassin). Anat. Qui se trouve dans l'intérieur du bassin.

INTRAPELVITROCHANTÉRIEN, adj. et s. m. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *pelvis*, bassin ; fr. *trochanterien*). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

INTRAPÉRITONÉAL, ALE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *peritoine*). Anat. Qui est dans l'intérieur du péritoine. Phlegmon intrapéritonéal.

INTRAPÉTIOLAIRE, adj. (pr. *ein tra-pé-cio-lère* ; ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *pétiole*). Bot. Qui est situé entre les pétioles.

INTRAPILAIRE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; fr. *pile*). Phys. Se dit du courant qui est à l'intérieur de la pile.

INTRAPLEURAL, ALE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; gr. πλευρά, plèvre). Anat. Qui est dans la cavité des plèvres.

INTRAPULMONAIRE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *pulmonaire*). Qui se passe dans les poumons.

INTRARACHIDIEN, ENNE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *rachis*). Anat. Qui est dans l'intérieur du rachis.

INTRASTELLAIRE, adj. 2 g. (étym. lat., *intra*, en dedans ; *stella*, étoile). Qui est entre les étoiles.

INTRATHORACIQUE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *thorax*, poitrine). Anat. Qui est placé dans la cavité du thorax. || *Muscles intrathoraciques*. Muscles inspirateurs situés à l'intérieur du thorax, tels que le diaphragme.

INTRATROPICAL, ALE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *tropici*, tropiques). Syn. d'INTERTROPICAL.

INTRATUBAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *tube*). Qui se fait à l'intérieur d'un tube.

INTRATYMPANIQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *tympan*). Anat. Qui est en dedans du tympan.

INTRA-UTÉRIN, INE, adj. (ét. lat., *intra*, en dedans ; *uterus*, ventre). Médec. Qui a lieu à l'intérieur de l'utérus. || *Grossesse intra-utérine*. Se dit quelquefois par opposition à *grossesse extra-utérine*. || *Vie intra-utérine*. Celle qui commence à l'arrivée dans l'utérus de l'ovule fécondé.

INTRA-UTRICULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *utricule*). Anat. Qui est dans les utricules ou cellules.

INTRAVAGINAL, ALE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; fr. *vagin*). Anat. Qui est à l'intérieur du vagin.

INTRAVASCULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *intra*, en dedans ; fr. *vasculaire*). Bot. Qui est dans l'intérieur des vaisseaux.

INTRAVEINEUX, EUSE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; fr. *veine*). Qui se fait à l'intérieur des veines.

INTRAVERSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être traversé. Ce qu'ils avaient le plus à craindre, c'était que la France ne refît ces terribles nids de corsaires, qui avaient rendu le commerce impossible, la mer *intraversable*. (Michelet.)

INTRAVERSÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été traversé.

INTRAVERTÉBRAL, ALE, adj. (radic. *intravertèbre*). Qui se rapporte à l'intérieur du canal vertébral.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *intra*, en dedans ; *vertebra*, vertèbre). Zool. Dont l'appareil osseux est à l'intérieur du corps. Se dit des animaux intravertébrés, par opposition aux animaux articulés, chez lesquels il est à l'extérieur.

* **IN-TRENTE-DEUX**, adj. 2 g. Typogr. Qui est plié en trente-deux feuillets formant soixante-quatre pages. Format in-trente-deux. Volume in-trente-deux.

— Substantiv. Livre qui a ce format ; format de ce livre. Un in-trente-deux. Un petit in-trente-deux. On préfère l'*in-trente-deux* pour ce genre d'ouvrages. (Acad.) || Pl., des *in-trente-deux*.

— Par abréviation, on écrit aussi in-32.

IN-TRENTE-SIX, adj. 2 g. Typogr. Se dit du format dans lequel la feuille d'impression se compose de trente-six feuillets ou de soixante-douze pages. Un volume in-trente-six. Format in-trente-six.

— Substantiv. Livre plié dans ce format ; format de ce livre. Un in-trente-six. Des in-trente-six. L'auteur a choisi l'in-trente-six pour sa publication.

— Par abréviation, on écrit in-36.

* **INTRÉPIDE**, adj. 2 g. (ét. lat., *in*, nég. ; *trepidus*, laché). Qui ne craint pas le danger, en parlant des personnes. Homme intrépide. J'ai vu des raisonneurs, des esprits forts, des philosophes, des militaires *intrépides* en plein jour, trembler la nuit comme des femmes au bruit d'une feuille d'arbre. (J.-J. Rouss.) On ne va point au grand si l'on n'est *intrépide*. (Gresset.)

Ce n'est pas tout d'être *intrépide*,
Il faut n'être pas étourdi. (Nivernais.)

L'*intrépide* Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char fracassé. (Rac.)

— *Intrépide à*. Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant *intrépides* à tout. (J.-J. Rouss.)

— *Intrépide dans*. Il était *intrépide* dans l'amitié. (Volt.)

— *Intrépide en*.

L'homme [illegible] et fe[illegible] d[illegible]
Tu [illegible]

— Se dit aussi en parlant [illegible] choses. Courage intrépide. Ve[illegible] intrépi[illegible] Marcher à la mort d'un pas intrépide. La valeur de Charles XII était intrépide et opiniâtre. Le vaincu semblait encore menacer le vainqueur par ses tristes et *intrépides* regards. Boss.

A travers les soldats il court d'un pas rapide ;
Cologny l'attendait d'un visage *intrépide*. (Volt.)

— Fam. Se dit d'une personne qui s'obstine à quelque chose, qui n'est point rebutée par les désagréments, par les obstacles. Un solliciteur intrépide. Je défie le plus *intrépide* lecteur de lire plus d'une page à la fois du poème de M. de Bernis. (Grimm.)

— Substantiv. Un intrépide. C'est un intrépide. Une servante fait trembler cet *intrépide*, qui se vantait de ne rien craindre. (Boss.)

— Fam. Malgré quelques *intrépides* qui s'obstinent encore à porter des pantalons de coutil ou de nankin, l'été est une saison abolie. (Th. Gautier.)

— INTRÉPIDE, s. m. Hist. Nom qu'on donnait aux membres d'une coterie de galants fort en renom à la cour de Louis XIII. Montlue, Bassompierre, etc., étaient des matadors de la coterie des intrépides. Jarvis le cavalier que vous avez appelé *intrépide* et en sus demeuré extrêmement satisfait. (De Balz.)

— INTRÉPIDES, s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides formé aux dépens du genre olios.

* **INTRÉPIDEMENT**, adv. D'une manière intrépide. S'avancer intrépidement vers l'ennemi.

* **INTRÉPIDITÉ**, s. f. (rad. *intrépide*). Force extraordinaire de l'âme qui l'élève au-dessus des émotions que la vue des grands périls pourrait exciter en elle. Intrépidité héroïque. Avec intrépidité. Leur courage n'était point soutenu par aucune espérance. L'amour de la vie l'emporta sur l'*intrépidité*. Volt. Jamais l'*intrépidité* de son âme. (Id.) C'était l'*intrépidité* d'une armée victorieuse animée par des succès inespérés. (Id.) Le chef-d'œuvre de l'*intrépidité*, c'est l'immobilité au feu. De Levis Aben-Hamet saute à terre et reçoit dans ses bras Carlos avec *intrépidité*. (Chateaub.)

Et c'est pour secourir la race humaine
Il est beau de montrer de l'*intrépidité* ! (Sauvig.)

— Par extens. Fermeté, assurance.

La constante hauteur de sa prud'homie,
Cette *intrépidité* de bonne opinion,
Cet imbécile état de confiance extrême
Qui le rend en tout temps se contenter de soi-même. (Molière.)

INTRICAIRE, s. f. ét. lat., *intricatus*, enchevêtré. Paléont. Genre de polypiers fossiles de la famille des cellaries, trouvé dans le département de la Manche.

INTRICATION, s. f. pr. *ein-tri ka-cion* ; lat. *intricatus*, enchevêtré. Hist. nat. Enchevêtrement.

INTRICATISSIME, adj. 2 g. ét. lat., *intricatus*, embarrassé. Très embarrassant. Peu usité.

INTRIGAILLER, v. n. 1re conj. (pr. *ein tri-ga-llé*, *ll* mouillés ; pejor. d'*intriguer*). S'occuper d'intrigues mesquines.

INTRIGAILLEUR, s. m. (pr. *ein-tri-ga-lleur*, *ll* mouillés ; rad. *intrigailler*). Intrigant de bas étage ; qui s'occupe de viles intrigues. Comment imposer silence à tous les *intrigailleurs* ? (Babœuf.)

* **INTRIGANT, ANTE**, adj. (radic. *intriguer*). Qui s'occupe d'intrigues ; qui emploie sous main tous les ressorts, tous les moyens, licites ou non, nécessaires pour atteindre son but. C'est un homme fort intrigant. Cette femme est bien intrigante. C'est un dr le qui ne manque pas d'esprit et qui est *intrigant* comme tous les diables. (Le Sage.)

— Se dit aussi des choses. Dévotion *intrigante* et dominante. (Bour. Laloue.)

— Subst. C'est un *intrigant*, une *intrigante*. Acad. L'*intrigant* se flattait de le voir bientôt perdre par une cabale. (Volt.) Cette *intrigante* du plus bas étage n'a mille places et n'a jamais eu l'accès auprès de moi. (L. Blanc.)

— INTRIGANT, s. m. Hist. Nom par lequel les jacobins les gratifièrent les girondins, dès les premiers mois de la Convention.

— Syn. comp. ÊTRE INTRIGANT, AVOIR DE L'INTRIGANT. *Intrigant* se prend toujours en mauvaise part. Au contraire, en bonne part, on dit d'un homme qu'il a de l'*entregent*, qu'il sait se faire valoir et bien venir partout.

INTRIGUANT, part. prés. du v. Intriguer. Qui intrigue. Des femmes intriguant des jeunes gens.

* **INTRIGUE**, s. f. (rad. *intriguer*). Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou pour faire manquer une affaire ; conduite de toute née de gens qui cherchent à s'avancer, à parvenir, ou à nuire à leurs adversaires, par la cabale et d'obscures manœuvres. Intrigue difficile à démêler, à débrouiller. Former, démouer une intrigue. Conduire, mener une intrigue. Pénétrer les secrets d'une intrigue. Vivre d'intrigue. Un homme, une femme d'intrigue. Les intrigues de la cour, du cabinet. Basse intrigue. Vile intrigue. Le fond d'une intrigue. Il n'y a tout ce qu'il peut servir de pâture à [illegible] d'*intrigue*, de machination et de manège. (La Bruy.) Comment donc, monsieur Scipion, vous avez déjà fait bien de la besogne ! Je m'aper-

çois que vous n'êtes pas neuf en matière d'*intrigue*. Le Sage.) Il conduisait toute cette *intrigue*. (Voltaire.) Une partie de cet argent servit à ménager des *intrigues* dans le serail. (Id.) Charles XII disait qu'il se délassait de ses fatigues militaires en arrêtant les *intrigues* de la cour romaine. (Id.) Cette cour ne fut qu'un chaos d'*intrigues*. (Id.) Je ne connais ni les bassesses de l'envie ni les manèges de l'*intrigue*. (Ducis.) On conçoit quels produits étranges devaient germer dans ce nid d'*intrigues* pieuses. (E. Renan.)

— Habileté à intriguer, à se tirer d'affaire. Vous opprimez de tout votre petit crédit ceux qui ont moins d'*intrigue* que vous dans le monde. (Pascal.)

— Se dit quelquefois dans le sens d'Embarras, incident fâcheux. Me voilà hors d'intrigue. Il s'est tiré d'intrigue. Il n'est guère usité en ce sens que dans ces deux locutions. Je trouve que nous sommes fort bien sortis d'*intrigue*. (Mme de Sévigné.)

— Se dit aussi d'un commerce secret de galanterie. Intrigue galante. Cette femme a eu plusieurs intrigues.

Vous pensiez bien trouver quelque jeune fillette,
Friande de l'*intrigue*, et tendre à la fleurette. (Mol.)

— Litter. Se dit, dans un roman, d'une combinaison de circonstances, d'incidents et de caractères qui éveillent dans l'esprit du lecteur l'intérêt et la curiosité. Dans une œuvre dramatique, on appelle aussi *intrigue* les divers incidents qui forment le nœud d'une pièce, et jettent le spectateur dans l'incertitude du dénouement. Intrigue compliquée. Le fil de l'intrigue. Le nœud de l'intrigue. Le dénouement de l'intrigue. Intrigue naturelle. Intrigue vraisemblable. Intrigue forcée.

Je ne ris d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
Et qui, débrouillant mal une pénible *intrigue*,
D'un divertissement me fait une fatigue. (Boil.)

— *Comédie d'intrigue*. Celle ou l'auteur s'attache surtout à intéresser et à amuser par la multiplicité et la variété des incidents. *Les Fourberies de Scapin*, *le Barbier de Séville*, sont des comédies d'intrigue. *Comédie d'intrigue* se dit par opposition à *Comédie de caractère*.

— Au XVIIe siècle, on a dit *intrigue* et *intrigue* au masculin. Quiconque dit un *intrigue*. (Ménage.) Quel *intrigue* jamais a valu celui-ci ? (Th. Corneille.)

— Syn. comp. INTRIGUE, CABALE, BRIGUE. V. BRIGUE.

INTRIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Intriguer. S'empl. adjectiv. Embarrassé, préoccupé. Cet homme est fort intrigué dans cette affaire. Il est un peu *intrigué*, ainsi que tous les autres bourdons de la ruche de Genève ; ils ont tous les ans des tracasseries. (Voltaire.) J'étais *intrigué* pour acheter secrètement deux ou trois de ces antiquailles ; je ne sais plus quel hasard fit manquer ma négociation. (Chateaub.) Est-ce que madame demande quelqu'un ? cria la concierge *intriguée*, en paraissant à la porte de la loge. (É. Zola.)

— Litter. Se dit d'une pièce de théâtre, d'un roman, dont l'intrigue est bien nouée. Tu sais le cas que je fais des propositions de ce genre ; un roman qui n'est pas *intrigué* par le hasard n'est point du tout capable de m'intéresser. (X. Marmier.) On fut dès lors en mesure de jouer des comédies aussi *intriguées* qu'on pouvait le souhaiter dans le pays de l'imbroglio. (L. Moland.)

* **INTRIGUER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *intricare*, embarrasser). Embarrasser, inquiéter, donner à penser. On l'a intrigué par de fausses nouvelles. Je l'ai bien intrigué par certaines choses que je lui ai dites. Cela m'intrigue beaucoup.

— Fam. *Intriguer une personne*. Exciter sa curiosité. Vos cachoteries m'intriguent. Il a été intrigué au bal masqué. Cette mystérieuse sortie de tous les matins m'*intriguait*, m'inquiétait. (A. Daudet.)

— Littér. *Intriguer une pièce de théâtre*. Y mettre une intrigue compliquée pour mieux exciter l'intérêt.

— INTRIGUER, v. n. Faire des intrigues. C'est un homme qui ne fait qu'intriguer. Il intrigue à la cour. Ils intrigueront pour le perdre. Les plus habiles d'entre eux *intriguent* beaucoup, parlent peu, et n'écrivent point. (Pasc.) Allez vous divertir, je vais *intriguer* pour vous. (Picard.)

— S'INTRIGUER, v. pr. Se donner de la peine pour faire réussir une affaire. Il s'intrigue beaucoup pour faire réussir cette négociation. Il s'est bien intrigué pour parvenir à ce but. M. de Coetlogon s'est *intrigué* dans toute cette affaire. (Mme de Sévigné.)

L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, s'*intrigue*, se ménage. (Boileau.)

— *S'intriguer partout*. Se fourrer partout. Chercher à pénétrer partout où l'on peut.

— Se mettre en peine, en souci. S'intriguer d'une visite inattendue. Quand les filles ont quelque vivacité, elles s'*intriguent*, elles veulent parler de tout. (Fénelon.)

INTRIGUET, s. m. V. LENTRIGUET.

INTRIGUEUR, EUSE, adj. Qui facilite des intrigues galantes, ou qui s'occupe de toute espèce d'intrigue en général.

— Substantiv. Un intrigueur, une intrigueuse. Je savais bien qu'elles étaient des friponnes, des *intrigueuses*, des ravaudeuses, des brodeuses, des bouquetières. (Mme de Sév.)

* **INTRINSÈQUE**, adj. 2 g. (étym. lat., *intrinsecus*, intérieurement ; fait de *intra*, en dedans, et *secus*, le long). Qui est au dedans de quelque chose, qui lui est propre et essentiel. Qualités intrinsèques. Propriétés intrinsèques. Vieillard austère qui, après un chef-d'œuvre de ta jeunesse et sans rien perdre de ta valeur *intrinsèque*, n'as plus su aboutir d'une manière recréante, fructueuse et féconde. (Ste-Beuve.) Moins un homme peut parvenir à se faire apercevoir au sein du monde social par son mérite *intrinsèque*, plus il tâche d'être regardé du moins par sa parure. (Virey.)

— *Valeur intrinsèque*. Valeur des objets indépendante de nos conventions, de nos caprices. La valeur intrinsèque d'un bijou d'or est la matière même, sans aucun égard à la façon. Se dit particulièrement de la valeur des pièces de monnaie, relativement à leur poids.

— Anat. Se dit des muscles intérieurs de certains organes. Muscles intrinsèques de la langue.

— Jurispr. Qui est inhérent à un acte. Vice intrinsèque d'un testament.

— Log. *Arguments intrinsèques*. Arguments qui résultent de la nature même du sujet.

— Médec. S'est dit des maladies internes.

— Rhétor. *Lieux communs intrinsèques*. Ceux qui, d'après les anciens rhéteurs, appartenaient en propre à un sujet.

— Substantiv. Habitué d'une maison. Mlle de Lislebonne, Mme d'Espinay, les *intrinsèques* de l'entre-sol de Meudon. (Saint-Simon.) N'est plus usité.

* **INTRINSÈQUEMENT**, adv. D'une manière intrinsèque. Cela est bon intrinsèquement.

INTRIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Intriquer. S'empl. adjectiv. Confus, embrouillé, difficile à développer. Inusité.

— Hist. nat. Se dit des fibres qui s'entrecroisent.

INTRIQUER, v. a. 1re conj. (rad. *intriguer*). Mettre dans l'embarras, embrouiller. Ce mot n'est plus usité. J'ai été, depuis quatre ou cinq mois, si *intriqué* de l'affaire de ma pension. (Malherbe.)

— S'INTRIQUER, v. pr. S'embarrasser. N'est plus employé. *Intriquez*-vous le moins que vous pourrez en ces exceptions et positions de sophistes. (Malherbe.)

INTRIT, s. m. (étym. lat., *in*, dans ; *tritus*, broyé). Minér. Nom donné à des roches mélangées dans lesquelles une espèce minérale est cimentée avec une pâte.

* **INTRODUCTEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui introduit. Je serai votre introducteur. Il m'a servi d'introducteur. Elle a été mon introductrice. Son ami fut l'*introducteur* de cette première visite. (Hamilton.)

— *Introducteur des ambassadeurs*. Celui dont la charge est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience du souverain ou du premier fonctionnaire de l'État.

— Fig.

Vous remontrant qu'en toute affaire
Le car est un mot nécessaire,
Que c'est un mot de liaison,
Introducteur de la raison. (Ménage.)

— Personne qui importe ou acclimate un produit, un usage, ou un animal étranger. Le menu, et dont il fut l'*introducteur* en Angleterre. (Hamilton.)

— Auteur qui écrit une introduction pour un ouvrage.

* **INTRODUCTIF, IVE**, adj. (rad. *introduire*). Qui sert de commencement, d'entrée à quelque chose. Avis introductif. Observation introductive.

— Jurispr. Requête introductive. Exploit introductif.

* **INTRODUCTION**, s. f. (pr. *ein-tro-duk-cion*). Action d'introduire quelqu'un. Introduction d'un ambassadeur auprès du roi. Donner à quelqu'un une lettre d'introduction auprès d'un grand. Son introduction dans leur société ne doit pas vous surprendre. L'introduction d'un personnage dans une pièce, dans un roman.

— Fait, action de donner accès. L'*introduction* des jésuites en France ne servit pas à éteindre les feux que la religion avait allumés. (Voltaire.)

— Action d'introduire, de faire entrer une chose dans une autre. Introduction de la sonde dans la vessie, dans une plaie. L'introduction d'une substance dans le corps. L'introduction en France de telles marchandises fut prohibée.

— Par extens. Introduction d'une coutume, d'un usage étranger. Soit qu'il pensât qu'après une *introduction* de nouvelles mœurs, les choses pussent retourner à leur premier établissement. (Malherbe.)

— Fig. Appliqué aux choses morales, aux sciences, se prend pour Acheminement et désigne ce qui sert de préparation, ce qui prélude. Introduction aux sciences physiques. Introduction à la vie dévote. Chaire d'introduction à la science du droit.

— Jurispr. *Introduction d'une instance*. Commencement d'une procédure devant un tribunal.

— Littér. Sorte de discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage et qui est destiné, soit à expliquer le but du livre, soit à mettre le lecteur au courant de certains faits qui en facilitent l'intelligence.

— Mus. Morceau de musique d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, souvent même de quelques accords solennels destinés à annoncer le premier allégro d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce instrumentale. || Se dit aussi d'une suite de morceaux de chant et de chœurs qui vient immédiatement après l'ouverture et qui sert d'exposition au drame. *La Dame blanche* de Boieldieu commence par une fort belle introduction.

INTRODUCTOIRE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'introduction. Mot qui a vieilli.

* **INTRODUIRE**, v. a. 4e conj. (ét. lat., *intro*, dedans ; *ducere*, conduire). *J'introduis*, *nous introduisons*. *J'introduisais*. *J'introduisis*. *J'introduirai*. *J'introduirais*. *Introduis*, *introduisons*, *introduisez*. *Que j'introduise*. *Que j'introduisisse*. *Introduisant*. *Introduit*, *introduite*. Faire entrer, conduire quelqu'un dans un lieu. Il m'introduisit dans le cabinet du roi. Introduire les ennemis dans la place. De plus, l'Angleterre a fait une grande faute en y *introduisant* trop d'étrangers. (B. de St P.) Vers deux heures on *introduisit* les autorités et la foule empressée d'assister à ce spectacle imposant des deux premières nations de l'univers se réconciliant à la face du monde. (Thiers.)

Hé quoi ! lorsque le jour ne commence qu'à luire,
Dans ce lieu redoutable osez-tu m'*introduire* ? (Rac.)

— Particulièrement, Procurer l'admission dans une cour, dans une maison, dans une société, donner accès auprès de quelqu'un. Il vous a introduit chez un tel. Il vous a introduit à la cour. Qui a introduit cet homme dans notre société ? Il a eu le secret d'introduire presque tous ses parents dans les bureaux de son ministère. Il veut que ma lettre l'*introduise* auprès de vous. (Mme de Sévigné.)

Et toujours près des grands on doit être *introduit*
Par des gens qui de nous fassent un peu de bruit. (Molière.)

— Faire figurer un personnage dans un dialogue, dans une pièce de théâtre ; faire entrer dans un ouvrage de l'art une partie qui n'y tient pas essentiellement. Il a introduit dans sa pièce un nouveau personnage. Introduire un personnage sur la scène. Les interlocuteurs que l'on introduit dans le dialogue. Il ne me reste plus qu'à parler du chœur que j'introduis dans ma pièce. Il *introduit* dans Électra une femme affligée. (Racine.) J'y ai moi-même *introduit* quelques épisodes. (Del.)

— Faire entrer une chose dans une autre. L'ouverture était assez grande pour qu'on pût y introduire la main. Introduire des marchandises, des denrées dans un pays.

— Faire pénétrer, faire entrer avec précaution. Introduire une sonde dans la vessie, dans une plaie.

— Fig. en parlant des choses, Faire connaître, mettre en usage, faire prendre faveur. Introduire un usage chez un peuple. Introduire un nouveau système. Il ne voulait *introduire* dans ses États ni les mœurs turques, ni les personnes, mais les nôtres. (Volt.) Charles II *introduisit* la galanterie et ses fêtes dans le palais de Whitehall. (Id.) La perfection d'un art *introduisit* la connaissance de plusieurs. (Rayn.) Il voulait *introduire* dans ses États l'amour des lettres et des arts. (Barth.) Chacun d'eux voudra, suivant ses facultés, jouir des commodités que l'usage *introduit*. (Condill.) Le temps efface de leurs langages et de leurs mœurs la rusticité et la finesse que la société y avait *introduites*. (B. de St-P.)

Enfin, au dieu nouveau qu'elle avait *introduit*
Par les mains d'Athalie un temple fut construit. (Rac.)

— Amener, déterminer. Cela dut nécessairement introduire le désordre, la confusion.

— S'est dit aussi dans le sens d'Instruire.

— Fauconn. *Introduire un oiseau au vol*. Commencer à le faire voler.

— Jurispr. Commencer. Introduire une instance.

— S'INTRODUIRE, v. pron. Être introduit. La sonde s'introduit peu à peu. Il n'y a qu'à ouvrir les yeux, et la lumière s'*introduit* par elle-même. (Boss.)

— Fig. Les innovations ne doivent s'introduire qu'avec ménagement. Il est bien difficile d'empêcher les abus de s'introduire dans les institutions les plus pures. Lorsque la religion, fondée sur le climat, a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y *introduire*. (Mont.) Cette sorte de régime, pour les personnes délicates, s'*introduit* beaucoup. (Mme de Sévigné.) Insensiblement la froideur s'*introduirait* entre nous. (J.-J. Rouss.) C'est ainsi que se sont *introduites* toutes les religions factices. (Raynal.)

— Introduire soi, pénétrer dans. Il s'introduisit dans la maison par une fenêtre.

— Se faire admettre. Cet homme s'introduit partout, dans toutes les sociétés. Il s'est introduit lui-même.

— S'introduire réciproquement. Les intrigants s'introduisent les uns les autres.

INTRODUIT, ITE, part. pass. du v. Introduire. S'empl. adjectiv. Sitôt que je suis *introduit*, j'ôte mon masque et je me nomme. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. Hommes aveugles et passagers, nous n'avons pas été *introduits* dans cette grande scène de la nature pour assister aux conseils de son auteur, mais pour nous entr'aider et nous secourir dans une vie misérable. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. Je tiens à dégager la question qui vous est soumise de tout ce qu'on y a *introduit* par l'entraînement, par la passion et par l'éloquence. (Gambetta.)

— Importé. La mode a introduit chez nous plusieurs coutumes anglaises.

* **INTROÏT**, s. m. (pr. *in-tro-itt* ; ét. lat., *introitus*, exorde ; fait de *introire*, entrer dans). Prières que le prêtre dit à la messe quand il est monté à l'autel, et qui sont chantées par le chœur au commencement des grandes messes.

— Fig. Commencement. C'était une messe basse ; celle que j'entends dure depuis trois mois, et je n'en suis encore qu'à l'*introït*. (J. Sandeau.)

* **INTROMISSION**, s. f. (ét. lat., *intro*, au-dedans ; *mittere*, envoyer). Phys. Action d'introduire un corps dans un autre. L'*intromission* de l'air dans l'eau. (Acad.)

— Physiol. Introduction de l'organe générateur du mâle dans celui de la femelle. Harvey dit qu'il n'y a point d'*intromission*, mais seulement un simple attouchement, un frottement extérieur des parties du cuï et de la poule. (Buffon.)

INTRONATO, s. m. (mot ital. qui signifie *étourdi*). Membre d'une académie de Sienne. || Pl., des *intronati*.

INTRÔNER, v. a. 1re conj. Néol. Placer sur un trône. Ces hommes qui s'imaginent qu'on a fait la révolution pour eux, qui croient follement qu'on a envoyé Louis XVI au Temple pour les *intrôner* eux-mêmes aux Tuileries. (Verguiaud.)

* **INTRONISATION**, s. f. (pr. *ein-trô-ni-za-cion* ; rad. *introniser*). Installation d'un prélat dans son siége épiscopal. Après son intronisation.

Se dit aussi d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un souverain. C'est le moment où le souverain couronné se place sur le trône. Au sacre de Louis XV, on n'ouvrit les portes au peuple qu'après l'*intronisation*. (Duclos.)

— Fig. Avènement d'une doctrine, d'une religion, d'une philosophie.

INTRONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Introniser. S'empl. adjectiv. Évêque intronisé.

— Fig. Établi. Usage intronisé.

* **INTRONISER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur ; gr. θρόνος, trône). Se dit particulièrement en parlant de la cérémonie qui se fait en plaçant un évêque sur son siége épiscopal lorsqu'il prend possession de son église. Après l'avoir intronisé, on chanta le *Te Deum*. On lui fit prêter le serment avant de l'introniser.

— Fig. Établir. Introniser un usage, une coutume.

— S'INTRONISER, v. pron. Être intronisé.

INTROPELVIMÈTRE, s. m. (ét. lat., *intro*, dedans ; *pelvis*, bassin ; grec μέτρον, mesure). Anat. Instrument servant à mesurer les diamètres intérieurs du bassin de la femme.

INTROPION, s. m. (ét. lat., *intro*, au-dedans ; gr. ὤψ, œil). Pathol. Renversement des paupières en dedans.

INTRORSE, adj. 2 g. (du lat. *introrsum*, en dedans). Bot. Qui est tourné en dedans. || *Anthères introrses*. Anthères qui s'ouvrent du côté du pistil.

INTRORSION, s. f. (rad. *introrse*). Anat. Action de se contourner en dedans.

INTROSPECTIF, IVE, adj. (rad. *introspection*). Qui examine l'intérieur. Coup d'œil introspectif.

INTROSPECTION, s. f. (pr. *ein-tro-spek-cion* ; ét. lat., *intro*, en dedans ; *aspicere*, regarder). Didact. Examen de l'intérieur.

* **INTROUVABLE**, adj. 2 g. Qu'on ne peut trouver. Vous êtes un homme introuvable. Gravures dont les épreuves sont introuvables. Livre rare, introuvable. Le plaisir que la réimpression des pièces *introuvables* a de coutume de donner. (Bayle.)

— Hist. *Chambre introuvable*. V. CHAMBRE.

INTROUVÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été trouvé. Si l'on parle tous les jours d'objets invendus, pourquoi pas d'objets *introuvés* ! (La Harpe.)

INTROVAGINAL, ALE, adj. Anat. Qui est à l'intérieur du vagin.

* **INTRUIRE**, v. a. 4e conj. (ét. lat., *intruere* ; de *in*, dans, et *truere*, pousser). Pousser dans, introduire. Il n'est usité qu'aux temps composés.

— S'INTRUIRE, v. pron. S'introduire, s'établir par force, par ruse ou contre le droit et sans titre dans quelque dignité, dans quelque emploi. Il n'est usité qu'aux temps composés. Il s'est intrus dans un bénéfice, dans cette charge, dans cet évêché. Il s'y est intrus de lui-même. Il s'est intrus dans cette tutelle, dans cette gestion. Ce n'est pas ainsi qu'en a use M. Vermeil, le véritable avocat de la cause dans laquelle vous vous êtes *intrus* pour la gâter. (Voltaire.)

— Particulièrement, Se dit de l'action d'envahir les bénéfices ou dignités ecclésiastiques. Que sera-ce de ceux qui se sont *intrus* dans le sanctuaire ? (Mass.)

* **INTRUS, USE.** part. pass. du v. Intrure. S'emploie adjectivement. Introduit, établi par force, par ruse ou contre le droit et sans titre, dans quelque dignité ecclésiastique.

— Par extens. Se dit d'une personne qui est entrée dans quelque place, dans quelque emploi, sans y être légitimement appelée.

— Hist. S'est dit des prêtres assermentés ou constitutionnels, c'est-à-dire qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé.

— Substantiv. C'est un intrus. Celui-là est le vrai titulaire, l'autre est l'*intrus*. (Acad.) La main invisible de Dieu vous repoussera comme un *intrus* et un profanateur. (Mass.)

— Fam. Se dit de celui qui s'introduit quelque part sans avoir qualité pour y être admis. Nous nous aperçûmes qu'il y avait plusieurs intrus parmi nous. Pelasgos aurait déjà chassé ces *intrases*, si elles n'étaient couvertes par leurs rameaux vénérables. (P. de St-Victor.) Il a l'air d'un chien de garde qui gronde et regarde les mollets d'un *intrus*. (H. Taine.) Le pape n'avait été pour eux qu'un prêtre, un homme de rien, un *intrus* qui déparait la famille des majestés humaines. (L. Veuillot.)

INTRUSIF, IVE. adj. Néol. Qui se rapporte à l'intrusion.

* **INTRUSION.** s. f. (radic. *intrure*). Action par laquelle on s'introduit contre le droit et la forme dans quelque dignité ecclésiastique, dans quelque bénéfice, et, par extension, dans quelque charge, dans quelque compagnie. Intrusion violente. Après son intrusion. Par intrusion. Qu'est-ce qu'un évêque qui ayant franchi par une audacieuse *intrusion* cette haie sacrée qui sépare le sanctuaire?.. (Mass.) Le cercle sanglant ou s'exerçaient leurs vindictes ne pouvait être franchi par l'*intrusion* d'aucun dieu. (P. de St-Victor.)

— Géol. *Roches d'intrusion*. Se dit par opposition aux Roches primitives.

INTSIE. s. f. Bot. Genre de papilionacées cesalpinées, établi pour des arbres de Madagascar.

INTSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au genre intsie. || **INTSIÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, qui a pour type le genre intsie.

* **INTUITIF, IVE.** adj. (radic. *intuition*). Théol. Se dit de la vision, de la connaissance claire et certaine d'une chose. Les bienheureux ont la vision intuitive de Dieu.

— Philos. Qui concerne l'intuition. Se dit d'une perception du vrai, facile, immédiate, spontanée. Les vérités intuitives sont opposées aux vérités déductives ou discursives. Être et penser sont pour nous la même chose; cette vérité est intime et plus qu'*intuitive*. (Buffon.) || Qui admet l'intuition comme moyen de connaissance. Doctrines intuitives || *École intuitive*. Chez les Arabes, École de philosophie fondée au milieu du XII^e^ siècle, par Ebn Baja, dit Avenpar, et continuée par Tophaïl de Cordoue; elle est opposée à l'école rationaliste. || La philosophie intuitive fut aussi introduite en France au XV^e^ siècle, par Gerson; elle opéra une réaction contre les subtilités dialectiques des réalistes et des nominaux.

***INTUITION.** s. f. (pr. *ein-tu-i-cion*; du lat. *intueri*, regarder). Théol. Vision intuitive. Se dit proprement de la vision de Dieu, telle que les bienheureux l'ont dans le ciel.

— Philos. Connaissance claire, directe, immédiate des vérités qui, pour être saisies par l'esprit humain, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement. L'intuition est opposée à la déduction; l'une résulte d'une aperception immédiate de la vérité, l'autre d'une suite plus ou moins longue d'idées parcourues successivement.

— Se dit, dans le système de Kant, de la représentation particulière d'un objet, formée dans l'esprit par la sensation. Dans le kantisme, *intuition* est opposé à *concept*.

— S'emploie quelquefois comme synonyme d'Observation interne. En ce sens, c'est par intuition que nous nous connaissons nous-mêmes, et que nous acquérons les principes moraux.

— On entend quelquefois par ce mot une source naturelle de connaissances que l'on attribue à quelques êtres privilégiés. Le premier homme possédait toutes les vérités par intuition. Le don de prophétie est une espèce d'intuition.

— Par extens. Compréhension vive d'une science ou d'un art qui s'apprennent sans efforts. Il a appris la musique par intuition. Il comprend les mathématiques par intuition.

— Perception nette et rapide des choses futures ou actuelles qu'on ne peut voir qu'avec les yeux de l'esprit. Par une *intuition* rapide, Héléne crut comprendre ce qui se passait dans le cœur et dans l'esprit de ce jeune homme. (J. Sandeau.) La France a l'*intuition* vague et confuse des transformations inévitables, nécessaires à l'assiette des sociétés modernes. (J. Favre.)

— *Tableau d'intuition*. Sorte de tableau synoptique d'une branche de connaissance, employé dans quelques écoles.

INTUITIONNISTE. adj. 2 g. (pr. *ein-tu-i-cio-nisste*). Qui concerne la philosophie d'intuition. Peu usité.

* **INTUITIVEMENT.** adv. D'une manière intuitive.

— Théol. A l'aide de la vue intuitive. Voir Dieu intuitivement.

* **INTUMESCENCE.** s. f. (ét. lat., *in*, dans; *tumescere*, enfler). Action par laquelle une chose s'enfle. Son flux ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans ses plus grandes *intumescences* sur nos côtes. (Volt.)

— Bot. Gonflement qui se remarque à la partie inférieure du pétiole des feuilles de certaines plantes.

— Géol. *Intumescence de la croûte terrestre*. Soulèvement qui a fait émerger les continents.

— Pathol. Toute augmentation de volume du corps ou de quelques-unes de ses parties.

INTUMESCENT, ENTE. adj. (ét., V. INTUMESCENCE). Qui augmente, qui enfle.

* **INTUSSUSCEPTION.** s. f. (pr. *ein-tuss-cep-cion*; ét. lat., *intus*, dedans; *suscipio*, je reçois). Phys. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition.

— Médec. Entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre, comme il arrive quelquefois dans la passion iliaque.

INTYBELLIE. s. f. (dimin. du lat. *intybum*, chicorée). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des lactucées.

* **INULE.** s. f. (du lat. *inula*, même signif.). Bot. Nom scientifique du genre aunée.

INULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une inule. || **INULÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées ayant pour type le genre inule.

* **INULINE.** s. f. Chim. Espèce d'amidon découvert dans la racine de l'inule hélénion, et qu'on a aussi appelé *hélénine*, *ményanthine*.

INULIQUE. adj. Chim. Qui a rapport à l'inuline.

INURBANITÉ. s. f. Défaut d'urbanité. Son inurbanité l'a fait chasser de cette société.

* **INUSABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut être usé.

INUSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas usé. Il quitte tous ses habits inusés.

* **INUSITÉ, ÉE.** adj. Qui n'est pas usité. Jusqu'ici cela est inusité. Une chose inusitée. Mot inusité. Cette façon de parler est inusitée. Il y a plusieurs coutumes en Orient qui sont inusitées parmi nous. Les orateurs ne se doivent point servir de vieux mots, de mots étrangers et inusités, sans de grandes précautions. Les lettres sont absurdes et d'un style *inusité*. (Voltaire.)

— S'est dit pour Extraordinaire, qu'on n'a pas coutume de voir, de sentir.

Mais maintenant que je suis en l'automne (de ma vie),
Ne sais quel soin *inusité* m'étonne. (MAROT.)

INUSTION. s. f. (du lat. *inurere*, imprimer à chaud). Médec. Brûlure intérieure. Inusite en ce sens.

— Peint. Emploi du feu dans la peinture à l'encaustique.

* **INUTILE.** adj. 2 g. Qui n'est ou ne peut être d'aucune utilité, qui ne sert à rien; qui ne rapporte aucun profit, aucun avantage. Travail, peine inutile. Serviteur inutile. Paroles, soins, précautions, efforts inutiles. Souhaits, regrets inutiles. Faire des pas inutiles, une démarche inutile. Le moindre mépris peut faire d'un ennemi très *inutile* un ennemi très dangereux. (St Evrem.) Ne chargez point vos discours de paroles *inutiles*. (Id. Ce n'est point vivre que de vivre *inutile*. (M^me^ Deshoul.) Si l'on ne sait se passer des choses *inutiles* et superflues, elles deviennent nécessaires à force de s'y accoutumer. (Id.) Combien de belles et *inutiles* raisons à étaler à celui qui est dans une grande adversité, pour essayer de le rendre tranquille! (La Bruy.) Cependant je conçus que les soins de milord ne nous seraient pas *inutiles*. (J.-J. Rouss.) Personne n'aime à prendre une peine *inutile*. (Id.) Toutes nos recherches furent *inutiles* (Volt.) On dit qu'une chose est utile lorsqu'elle sert à quelques uns de nos besoins; et qu'elle est *inutile*, lorsqu'elle ne sert à aucun, ou que nous n'en pouvons rien faire. (Condill.)

Tout fuit, et, sans s'armer d'un courage *inutile*,
Dans le temple voisin chacun cherche un asile.
(RACINE.)

— Dont on ne se sert pas. Un meuble inutile. La vertu sans argent est un meuble *inutile*. (Boileau.)

Toutefois n'allons pas, déclamateurs stériles,
Affliger de conseils tristement *inutiles*
Nos riches d'autrefois, nos pauvres Lucullus.
(DELILLE.)

— *Laisser quelqu'un inutile*. Ne pas employer ses talents. Vous avez tort de laisser cet homme inutile. C'est quelqu'un à ne pas laisser inutile.

— *Inutile à*. Un homme inutile à son pays, à sa famille. Ma protection vous est maintenant inutile. Je suis *inutile* aux actions pour lesquelles je suis au monde. (Malh.) Il n'y a rien de plus honteux que d'être *inutile* au monde et à soi-même, et que d'avoir de l'esprit pour n'en rien faire. (Pascal.) Il n'était pas permis d'être *inutile* à l'État; la loi assignait à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils. (Boss.) Il n'est pas permis à une personne de ton âge d'être *inutile* à la société. (Le Sage.)

Depuis quand pense-t-on, qu'*inutile* à moi-même,
Je me laisse ravir une épouse que j'aime? (RACINE.)

— Substantiv. Personne inutile. Il faut un mérite rare pour jouer avec dignité le rôle d'*inutile*. (La Bruy.) Songez que la fin d'un vieil *inutile*, infirme, est une chose bien pitoyable. (Voltaire.)

Dis, ne rougis-tu point d'être un grand *inutile*,
Et de grossir l'essaim des oisifs de la ville? (BOIS Y.)

— *L'inutile*. s. m. Ce qui est inutile. Le fameux passage par les glaces du Nord trouvé au bout de trois cents ans, ce sera toujours l'*inutile*. (Michelet.) Il jeta à la mer l'*inutile*. (V. Hugo.)

* **INUTILEMENT.** adv. (rad. *inutile*). Sans utilité, en vain, sans profit. Se fatiguer inutilement. Travailler inutilement. Je suis allé trois fois inutilement chez lui, sans pouvoir le rencontrer. J'ai fait inutilement bien des démarches. Vous me priez inutilement, ce que vous me demandez ne dépend pas de moi. Il est peu de douleurs plus sensibles que celle d'avoir commis un grand crime *inutilement*. (St-Réal.) L'administrateur, voyant qu'il combattait *inutilement* mon dessein, me paya mes gages, et me fit présent d'une cinquantaine de ducats pour reconnaître mes services. (Le Sage.)

— Syn. comp. INUTILEMENT, VAINEMENT, EN VAIN. On a travaillé *inutilement* lorsque l'ouvrage que l'on a fait ne sert à rien; *vainement*, lorsqu'on n'est pas récompensé de son travail, ou qu'il n'est pas agréé; et *en vain*, lorsqu'on n'est pas venu à bout de ce qu'on voulait faire.

INUTILISABLE. adj. 2 g. (rad. *inutiliser*). Qui ne peut être utilisé, dont on ne peut tirer aucune utilité. Objet inutilisable. Homme inutilisable.

INUTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inutiliser. S'empl. adjectiv. Chose inutilisée.

INUTILISER v. a. 1^re^ conj. Rendre inutile. Ils font tous leurs efforts pour inutiliser cet homme qui leur déplaît.

* **INUTILITÉ.** s. f. (rad. *inutile*). Manque d'utilité. Reconnaître l'inutilité d'une chose. Il a senti l'inutilité de ses raisonnements. L'*inutilité* fait regarder un homme comme un fainéant méprisable. (St-Evr.) Il ne suffit pas qu'un homme s'humilie par l'*inutilité* de la science, il faut qu'il confesse que ce qu'il en peut acquérir n'est presque rien. (Nic.) On ne doit point reprocher à Platon, ni à Socrate, l'*inutilité* de leurs dialogues. (Maucroix.)

— Chose inutile, superflue. Tout son discours était rempli d'inutilités. Il ne dit que des inutilités. Voilà, ma bonne, toutes les *inutilités* que je puis vous mander aujourd'hui. (M^me^ de Sévigne.) Tout est également frivole en ce monde; mais il y a des *inutilités* qui passent pour solides, et ces *inutilités*-là ne sont pas à négliger. (Volt.)

Non, il n'est point d'être suprême,
Qui seul peuple l'immensité,
Et cet univers n'est lui-même
Qu'une grande *inutilité*. (BÉRANGER.)

— Défaut d'emploi ou d'occasion de servir. Il ne faut pas laisser cet homme dans l'inutilité. Les Espagnols s'abandonnent à l'amour dans l'*inutilité* de Madrid, où rien ne donne du mouvement que cette seule passion. (St-Evr.) Au lieu de goûter la liberté dans la retraite, il est à craindre que l'*inutilité* du repos ne jette dans l'ennui. (Id.) Vous êtes trop bonne de me rassurer sur la douleur que me donne mon *inutilité* pour votre service. (M^me^ de Sév.)

INUUS. s. m. (pron. *i-nu-uss*). Mamm. Nom scientifique du genre magot.

INVAGINANT. part. près. du v. Invaginer. Chirurgien invaginant une hernie.

INVAGINANT, ANTE. adj. Chir. Qui s'introduit dans une autre partie. L'anse invaginante.

INVAGINATION s. f. (pr. *ein-va-ji na-cion*; rad. *invaginer*). Chir. Introduction contre nature d'une portion d'intestin dans celle qui la précède ou la suit. L'intestin grêle est plus fréquemment affecté d'invagination. || Opération chirurgicale qui consiste à introduire l'un dans l'autre les deux bouts de l'intestin divisé, dans le but de rétablir la continuité du canal intestinal. || Procédé préconisé pour la guérison de la hernie crurale.

INVAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Invaginer. S'empl. adjectiv. L'anse *invaginée* ne tardera pas à contracter des adhérences avec l'anse invaginante. (Rasp.)

INVAGINER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *in*, dans; *vagina*, étui, fourreau, enveloppe). Chir. Opérer l'invagination.

— S'INVAGINER. v. pron. Chir. S'introduire en parlant des intestins dont une partie pénètre dans une autre. L'iléus est un étranglement interne, soit que par suite d'une irritation nerveuse et sans lésion de tissu, l'intestin s'*invagine*, ou rentre partiellement en lui-même. (Encycl.) Enfin une partie de cet intestin peut s'*invaginer* dans le rectum. (Benauldin.)

* **INVAINCU, UE.** adj. Qui n'a jamais été vaincu. Quant à moi, quoique l'on m'emmeine lié, je demeure néanmoins *invaincu* vainqueur de mes ennemis. Amyot.) *Invaincu* commander à chacune personne. (Ronsard.) Ton bras est *invaincu* et non pas invincible. (Corneille.) Ce bonheur a suivi leur courage *invaincu*. (Id.) De quel acier étaient faits tes ciseaux *invaincus*? (Th. Gautier.) Les horreurs commises dans les matines de Paris enfantèrent la constance des assiégés de La Rochelle, leurs prodiges, leur héroïsme *invaincu*. (L. Blanc.) Telle fut, dans sa grandeur *invaincue*, la première apparition de Rome antique à ma lampe. (Gervaisais.) (De Goncourt.) Cette concentration du courage *invaincu*... (H. Taine.)

INVALABLE. adj. 2 g. Qui n'est pas valable.

— Anc. cout. Qui ne peut être reçu en justice.

INVALABLEMENT. adv. D'une manière non valable, invalidée.

INVALÉTUDINAIRE. adj. 2 g. Qui n'est pas valétudinaire.

INVALIDABLE. adj. 2 g. Néol. Qu'on peut invalider.

* **INVALIDATION.** s. f. (pr. *ein va-li-da-cion*. Act on d'invalider. L'invalidation d'une élection, d'un acte.

* **INVALIDE.** adj. 2 g. (ét. lat., *invalidus*, de *in*, préfixe négat., et de *validus*, valide). Infirme, qui ne saurait travailler ni gagner sa vie. Il est invalide des deux jambes. On arrêta les mendiants, tant invalides que valides. Elle est blessée à un point qu'on la croit *invalide*. (M^me^ de Sévig.)

— Se dit particulièrement des gens de guerre que l'âge ou les blessures ont rendus incapables de servir, et qui ont été reçus à l'hôtel des Invalides. Officier invalide. Soldat invalide.

— Fig. Qui n'a point les conditions requises par les lois pour produire son effet. Acte invalide. Donation, testament invalide. Ce qui rend le mariage invalide, c'est le défaut d'une condition essentielle.

— Substantiv. Un invalide. Des invalides. C'est un *invalide*. (Acad.)

— Nom donné particulièrement aux soldats qui vivent dans l'hôtel des Invalides. Un invalide. On a mis les invalides sous les armes.

— Au pluriel. Traitement que reçoivent les soldats invalides. Recevoir ses invalides. Payer les invalides.

— Par extens. et fig. Se dit des personnes et même des choses qui sont hors de service. Il a un chapeau qui mérite bien ses invalides.

— *Hôtel des Invalides*, ou absol., *les Invalides*. Hôtel fondé à Paris, par Louis XIV, en 1669, pour y recevoir les soldats vieux et infirmes. C'est dans l'église de cet hôtel que sont renfermées les cendres de Turenne, de Vauban et de Napoléon I^er^.

— *Invalides civils*. Travailleurs vieux ou impotents auxquels on fournit un abri.

— Mar. *Invalides de la marine*. Établissement fondé par Louis XIV pour venir au secours des marins blessés et de leurs familles, et leur servir des pensions de retraite. Les invalides de la marine peuvent vivre ou ils veulent. Un petit nombre sont placés à l'hôtel des Invalides de Paris.

— Métrol. Nom populaire d'une ancienne pièce de quatre sous dont la valeur avait été réduite à trois sous et demi.

INVALIDÉ, ÉE part. pass. du v. Invalider. S'empl. adjectiv. Donation invalidée. Acte invalidé.

— INVALIDÉ. s. m. Député dont l'élection a été annulée. Un invalidé.

* **INVALIDEMENT.** adv. D'une manière invalide, nulle, sans force, sans effet. Un prêtre interdit consacre illicitement, mais non invalidement.

* **INVALIDER.** v. a. 1^re^ conj. Jurispr. Rendre nul; déclarer, rendre invalide. Le second testament a invalidé le premier. Son mariage a invalidé la donation qu'il avait faite. Il y a lieu d'invalider cette élection. Ce défaut de formalité a invalidé l'acte. S'il se trouve des opposants, leur opposition n'*invalide* pas le contrat. (J.-J. Rousseau.)

* **INVALIDITÉ.** s. f. Jurispr. Manque, défaut de validité. L'invalidité d'un contrat, d'un acte, d'un mariage. Démontrer l'invalidité d'une procédure. Soutenir l'invalidité d'un mariage. Quoique la force d'un moment ne l'*invalidité*, il sort certain qu'on la fera entendre. (Pascal.)

— Etat d'une personne infirme, invalide.

— Dr. parlem. Caractère d'une élection qui doit être annulée.

* **INVARIABILITÉ.** s. f. Qualité, état de ce qui est invariable. L'invariabilité des principes. L'*invariabilité* des méridiennes a été constatée par celle que M. Cassini a tirée en 1665 dans l'église de Sainte-Pétrone à Bologne. (Fontenelle.)

— Gramm. Manque de flexion; absence de changement dans la désinence. L'invariabilité d'un mot, d'un adverbe.

* **INVARIABLE.** adj. 2 g. Qui n'est pas variable, qui ne change point. Le cours des astres est invariable. L'ordre invariable des saisons. Prendre une détermination invariable. Règle invariable. La foi est une et *invariable*. (Pasc.) Tous les végétaux ont sans doute, dans chaque genre, des caractères déterminés qui sont fixes d'une manière *invariable* par l'auteur de la nature. (B. de St-P.) Les lois de la nature doivent être permanentes, parce que ce sont les lois de l'homme et du genre humain, dont les droits sont *invariables*. (Id.)

— Qui ne change pas d'idée, d'opinion, de sentiment. Un homme invariable dans ses principes, dans ses opinions, dans ses résolutions. Il faut être invariable dans ses promesses. L'honnête homme est *invariable* dans ses réso-

lations, parce qu'il l'est dans ses principes. (Mme de Genlis.)

— Gramm. Se dit des mots dont la terminaison n'éprouve pas de changements. La préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection, sont des mots invariables. Particule invariable. Participe invariable.

— Gramm. hébr. Se dit des voyelles que l'analogie de la langue ne permet pas de changer, ou qui renferment le caractère essentiel d'une forme. Voyelles invariables et voyelles variables.

— Physiq. *Couche invariable*. Couche intérieure de la terre sous laquelle les variations de température n'ont plus d'action.

— Substt. Gramm. *Les invariables*. Les mots invariables : l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.

* **INVARIABLEMENT**, adv. D'une manière invariable. C'est un homme invariablement attaché à ses devoirs. S'attacher uniquement et *invariablement* à Dieu. (Pasc.)

INVARIANT, s. m. Mathém. Fonction des coefficients formée de telle façon qu'en effectuant une substitution linéaire dans sa forme, la fonction de même espèce des coefficients de la transformée devient égale à la fonction primitive, multipliée par une puissance du module de transformation.

INVASIF, IVE, adj. Qui appartient à l'invasion. Qui ressemble à une invasion. Cette guerre a un caractère invasif.

* **INVASION**, s. f. (ét. lat., *invasio* ; fait de *invadere* ; formé de *in*, dans, et *radere*, aller). Action de pénétrer à main armée dans un pays pour le piller ou le conquérir. L'invasion de la Chine par les Tartares. Grande, subite invasion. Ce pays est exposé aux invasions de tous les peuples qui l'environnent. Les Tartares firent une invasion dans la Pologne. Guerre d'invasion. Si de telles mœurs avaient subsisté, l'Italie aurait été plus déserte que ne l'a été le Pérou après son *invasion*. (Volt.) Les ravages des *invasions* barbares avaient rendu au désert, à la solitude, des contrées entières. (Montalembert.)

— S'emploie aussi en parlant d'une propriété privée dont on s'empare injustement. Ce qui montre combien était reputé saint et inviolable le droit de la propriété légitime, et combien l'*invasion* était condamnée. (Bossuet.)

— Par extens. Tout ce qui ressemble à une irruption d'ennemis. Les eaux, démesurément gonflées par les pluies, firent invasion dans la ville. Cette ville s'élève sur les flots, où nulle *invasion* ne peut l'atteindre. (E. Quinet.)

— Fig. L'invasion des fausses doctrines. L'invasion du mauvais goût. A peine le voyageur a-t-il senti la douce *invasion* du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui. (Keratry.) Un fait immense au dernier demi-siècle a changé notre Europe, l'*invasion* subite, aveugle et effrénée de toutes les flores étrangères. (Michelet.)

— Médec. Début de la maladie, symptômes par lesquels elle se déclare. L'invasion de la maladie. L'invasion de la variole est accompagnée de nausées, de lassitudes. ‖ Entrée d'une maladie contagieuse dans un pays. L'invasion du choléra. L'invasion du typhus.

INVECTIF, IVE, adj. Qui se rapporte à l'invective. La main droite, de laquelle il avoit escript les oraisons *invectives* antoniennes. (Amyot.)

* **INVECTIVE**, s. f. (ét. lat., *in*, sur ; *vehor*, je me porte). Discours amer et violent, expression injurieuse contre quelqu'un ou contre quelque chose. Furieuse invective. Invective longue, sanglante. Il se répandit en invectives, il vomit des invectives contre tous ceux qui étaient présents. Un plaidoyer plein d'invectives. C'est un homme qui s'emporte toujours en invectives. S'emporter à des invectives. Se jeter dans l'invective. Les invectives ne sont permises que contre le vice. Mon Dieu ! tout doux : vous allez d'abord aux *invectives*. (Mol.) Les *invectives* des uns avaient pour corollaires les violences des autres. (Montalemb.) Les doléances et les *invectives* des poètes et des rhéteurs païens venaient trop tard. (Id.) Le mépris du guerrier barbare pour la femme éclate dans ses brutales *invectives*. (P. de St-Victor.)

* **INVECTIVER**, v. n. 1re conj. Dire des invectives. Invectiver contre quelqu'un, contre quelque chose. Pendant deux heures il invectiva contre ses amis. On doit empêcher les avocats d'invectiver contre les absents. D'autres *invectivent* contre le chef des eunuques. (Racine.) Ils parlent, ils déclament, ils *invectivent*, ils calomnient. (Bourdal.)

— Activ. Lorsqu'il *invectivera* un homme connu et révéré de toute l'Europe. (Diderot.) Les femmes de race libyque, montées sur des ânes, *invectivaient* les négresses. (G. Flaubert.)

INVEINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a pas de veines ou de nervures, comme les feuilles de la clusie rose.

* **INVENDABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être vendu. Terre invendable. Les marchandises gâtées sont invendables. La multitude des marchands qui ne pouvaient ou qui ne voulaient pas payer la quantité d'effets invendus ou *invendables*. (Voltaire.) Manette avait encore voulu qu'il se dessaisît de ces deux toiles, la Révision et le Mariage, qu'elle disait encombrantes et *invendables*. (De Goncourt.)

* **INVENDU, UE**, adj. Qui n'a pas été vendu. Des étoffes invendues. Il nous reste encore beaucoup de marchandises invendues. Quelques marchandises qui restaient *invendues* dans ses magasins. (Raynal.)

INVENGÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été vengé. Au moins je ne mourrai pas invengé.

* **INVENTAIRE**, s. m. (étym. lat., *inventorium*, même signif. ; fait de *invenire*, trouver. Jurispr. Rôle, mémoire, état, catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une société, etc. Faire, dresser l'inventaire des biens, des meubles, des marchandises de quelqu'un. Faire l'inventaire d'une succession. Faire l'inventaire d'un magasin. Les notaires seuls ont le droit de faire les inventaires après décès. Mettre, coucher dans l'inventaire, sur l'inventaire. Cette femme s'est remariée sans faire inventaire. Représenter un inventaire en justice. Remplir, clore un inventaire. Récolement d'un inventaire. Il y a un inventaire toutes les fois que des intérêts sont mis en commun, parce qu'il importe de constater les apports de chacun des associés dans une communauté, afin de rendre plus facile la liquidation, et surtout lors de la dissolution de cette communauté. Ses papiers furent enlevés sans *inventaire*. (St-Simon.) Vous vous trompez, c'est uniquement pour en parer son *inventaire*. (Le Sage.)

— Fig.

Viens-tu par *inventaire*
Du cœur de ton amant te porter héritière ?
(Regnard.)

— Par extens. Vente de meubles inventoriés par un officier ministériel. Il y a un inventaire dans cette maison, sur cette place publique. Acheter une chose à un inventaire. Vieux. On dit *encan*.

Lorsque leur ange tutélaire
Les conduit vers un *inventaire*. (Vade.)

— *Bénéfice d'inventaire*. Faculté accordée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de ce qui est porté dans l'inventaire. V. **bénéfice**.

— Fig.

Un jour le poète Valère,
Parent peu superstitieux,
Et qui ne croyait en ses dieux
Qu'à bénéfice d'*inventaire*...
(Senecé.)

— Anc. prat. *Inventaire de production*. Etat contenant l'énumération et la description des pièces produites dans un procès, et les conclusions de la partie qui les produisait. Faire l'inventaire des pièces. Fournir l'inventaire.

— Comm. Evaluation au prix courant de toutes les marchandises qui restent en magasin, de toutes les valeurs capitales, machines, matériaux, etc., que possède un commerçant ou un fabricant. L'inventaire se fait au moins une fois par an, afin de constater la perte ou le gain réel de l'année. Tout négociant est tenu de faire tous les ans l'*inventaire* de ses effets, et de le copier, année par année, sur un registre nommé registre des *inventaires*. (Chabrol-Chameane.)

— En général, *Faire son inventaire*. Se rendre compte de ce que l'on a.

— Par extens. L'un fait *inventaire* de ce qu'il a perdu, comme son étui, sa tasse, son buffle, son caudebec. (Mme de Sévig.)

— Fig. Il y avait certainement un tact admirable de prescience à prévoir de si loin le moment où il serait temps de compiler l'*inventaire* de la civilisation. (Ch. Nodier.)

— Mar. Etat divisé par article, afférent à chaque maître ou autre comptable d'un bâtiment, de tous les objets qui composent l'armement, la mâture, le gréement, la voilure, l'artillerie, les embarcations, l'ameublement, les vivres et autres approvisionnements qui composent l'armement d'un bâtiment.

— Prat. *Récolement d'inventaire*. Acte de représentation des objets inventoriés que l'on compare avec l'inventaire.

— Techn. Petite plaque sur laquelle les peintres en émail ou en porcelaine mettent des essais de leurs couleurs, rangés par ordre de tons et passés au feu. Cet inventaire sert à prévoir l'effet des couleurs après la cuisson.

INVENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Inventer. S'emploie adjectiv. Une chose bien inventée, heureusement inventée. La poudre à canon fut, dit-on, inventée par le moine Roger Bacon. Avant que ces mots affreux de tien et de mien fussent *inventés*, avant qu'il y eût de cette espèce d'hommes cruels et brutaux qu'on appelle maîtres. (J.-J. Rouss.) En effet, l'intention du roi était de passer le fleuve sur un pont de ces petits bateaux *inventés* par Martinet. (Volt.) Sophocle touchait au temps où la tragédie fut *inventée*. (Id.) Quand Louis XI disparaît, l'Europe féodale tombe ; Constantinople est pris ; les lettres renaissent ; l'imprimerie est *inventée*. (Chateaub.) Deux épithètes heureusement *inventées* pour insinuer les faits qu'on ignore, et laisser deviner ce qu'on sait. (B. Const.)

Quand un cheval de bois par Minerve *inventé*,
D'un rare et nouvel artifice,
Dans son énorme flanc reçut le sage Ulysse.
(La Fontaine.)

— Faux, controuvé. Les circonstances de cette relation sont toutes inventées. Je ne la charge point d'un complot *inventé*. (Legouvé.)

* **INVENTER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *inventre* ; forme de *in*, dans ; *ventum*, supin de *venire*, venir). Trouver quelque chose d'ingénieux par la force de son esprit, de son imagination. Inventer une science, un art, un procédé, un système, une machine, un moyen, un expédient. Inventer un instrument, une mode, un jeu. Inventer une malice. Gutenberg a inventé l'imprimerie. Démocritus *inventa* la polissure de l'ivoire. (Malh.) Comme il était naturel que le temps fît *inventer* beaucoup de choses, il devait aussi en faire oublier d'autres. (Boss.) Pendant que les empereurs se consument dans les disputes de religion et *inventent* des hérésies, les Sarrasins pénètrent dans l'empire. (Id.) Il faut peut-être moins d'efforts d'esprit pour *inventer* que pour perfectionner les choses ; la raison est que ce qui reste à découvrir est plus caché et moins exposé aux yeux. (Fonten.) Et lorsqu'il fut question de boire, sa visière l'embarrassa tellement, que jamais il n'en serait venu à bout, si l'aubergiste n'avait *inventé* de percer un long roseau par lequel on fit arriver le vin. (Flor.) Thésée attaque ces brigands et les fait périr par les supplices qu'ils avaient *inventés*. (J.-J. Barth.) Ces sortes d'esprits se frappent si fort qu'ils *inventent* des superstitions même en dehors de l'enceinte officielle. (H. Taine.)

— Trouver, imaginer.

N'importe, il me faut obéir.
Inventez des raisons qui puissent l'éblouir. (Racine.)
Le secret est d'abord de plaire et de toucher ;
Inventez des ressorts qui puissent m'attacher. (Boileau.)

— Supposer, controuver. Il a inventé cela, c'est un menteur. Inventer une fausseté, un fait. Inventer une histoire, un conte. Elle me l'adit ; c'est un fait constant ; je n'*invente* rien, moi. (Le Sage.) N'*inventez* pas le mal, vous n'aurez pas à en *inventer* le remède. (L. Blanc.)

— Absol. La faculté d'inventer a été accordée à l'homme de génie. Il n'est pas si aisé d'*inventer*, que d'ajouter aux inventions des autres. (Rollin.)

— Loc. prov. *Il n'a pas inventé la poudre*. Se dit d'un homme sans esprit. Je ne crois pas que ce soit lui qui ait *inventé* la poudre à canon et l'imprimerie. (Mme de Sévigné.) ‖ *Faire quelque chose comme M. Guillaume inventait ses couleurs*. Avoir l'honneur d'une chose faite par une autre personne, par allusion à M. Guillaume, personnage du marchand de drap dans la farce de *l'Avocat Pathelin*, qui s'imaginait avoir inventé les diverses couleurs de ses étoffes trouvées par son teinturier.

— S'inventer, v. pron. Être inventé. Tout ce qui peut s'inventer de plus ingénieux.

* **INVENTEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui a inventé. L'inventeur de la musique. L'inventeur de l'imprimerie. C'est lui qui est l'inventeur de cette mode. L'inventeur a pris un brevet. Inventeur de nouveaux mots. Les poètes ont regardé Cérès comme l'inventrice du labourage. Il nous est aisé de surpasser le premier *inventeur* d'un art, en ajoutant les vues qu'il nous fournit à celles que nous avons de notre propre fonds. (Font.) Glycère excellait dans l'art de faire des couronnes, et elle en était regardée comme l'*inventrice*. (Rollin.) On a vu des femmes très savantes, comme il en fut de guerrières ; mais il n'y en a jamais eu d'*inventrices*. (Voltaire.)

— Par extens. Le faubourg Saint-Germain a trouvé que c'était l'empereur qui était l'*inventeur* de la guerre. (Merimée.)

— Celui qui imagine. Inventeur d'un conte, d'une fable, d'une ruse. Cet avis merveilleux dont je suis l'*inventeur*. (Mol.)

— Particulièrement, Celui qui découvre. Inventeur d'un trésor. L'inventeur d'un monument enfoui.

— Celui, celle qui controuve. L'inventeur d'une calomnie, d'un fait.

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur surmonter l'injustice,
Et si de tant de maux le funeste *inventeur*
De quelque ombre de bien pouvait être l'auteur.
(Racine.)

— Absol. Les vrais *inventeurs* sont ceux qui prouvent. (Volt.)

— Adjectiv. Les ouvriers inventeurs de cette machine ont été récompensés. J'avais crayonné mille fois de ces têtes si poétiquement folles, si *inventrices* dans leur audace. (A. de Musset.)

* **INVENTIF, IVE**, adj. Qui a la faculté d'inventer, qui est apte à inventer. Homme inventif. Esprit inventif. Il a une imagination inventive. Soyez amant, vous serez *inventif*. (La Font.) Si nous aimons assez Jésus-Christ, la foi *inventive* et industrieuse nous fera trouver un martyre au milieu de la paix du christianisme. (Bossuet. De cette manière, le raisonneur le plus exact, s'il n'est *inventif*, doit rester court. (J.-J. Rouss.) La France n'est à la tête de l'Europe et du monde que parce qu'elle est la plus savante, la plus habile, la plus *inventive* dans la gastronomie. (Roux.)

Préparez seulement des gênes, des bourreaux ;
Devenez *inventifs* en supplices nouveaux.
(Corneille.)

— Substantiv. Qu'un homme à mauvaise grâce de vouloir faire l'*inventif* et l'ingénieux ! (Fénelon.)

* **INVENTION**, s. f. (pr. *ein-van-cion*). Faculté d'inventer, disposition de l'esprit à inventer. Ce peintre a beaucoup d'invention. Ce poète n'a pas d'invention. C'est un homme rempli d'invention. Ils joignent à la valeur l'esprit et l'*invention*. (Boss.) L'*invention* consiste à combiner d'une manière neuve les idées que nous recevons par les sens ; il y en a de deux espèces, le talent et le génie. (Condill.)

— Action d'inventer. L'invention de l'imprimerie, de la musique, de la boussole, du baromètre. Cet homme est fertile en inventions. Cela est de votre invention. Une heureuse invention. La nécessité est la mère de l'invention. Une grenade d'une si étrange *invention*, qu'elle demeure trois semaines cachée en un lieu, sans manifester son effet. (Malherbe.) L'*invention* des arts, qui fait la douceur de la vie, l'*invention* des lois, qui en fait la sécurité. (Diderot.) Les hommes peuvent encore acquérir légitimement par le fait de la première occupation, par une *invention* ou par suite d'une bonne fortune. (J. Garnier.)

Ainsi, dans cet amas de nobles fictions,
Le poète s'égaye en mille *inventions*. (Boileau.)

— Par extens. C'est là que la nature, dans l'*invention* des douleurs humaines, a trouvé son triomphe et s'est en quelque sorte surpassée. (P. Janet.)

— La chose inventée. Invention heureuse, ingénieuse. Invention funeste, terrible. Invention utile, nécessaire. Nous avons assez analysé, ce nous semble, la puissance et les effets industriels et sociaux des machines et des *inventions*. (J. Garnier.)

— *Brevet d'invention*. Titre que l'administration délivre à l'auteur d'une découverte industrielle, et qui est destiné à lui garantir temporairement le monopole de son invention. Obtenir un brevet d'invention. Prendre un brevet d'invention. Par brevet d'invention.

— Moyen, procédé ingénieux. L'on trouve l'*invention* de vivre pour rien en ces pays-là. (Mme de Sév.) Il me faut tous les jours trouver mille *inventions* pour jouir de quelques instants de liberté. (D'Ablanc.) Ce fut à un de ces soupers que M. de Vandeuil eut une *invention* qui acheva de lui assurer la vie sauve. (De Goncourt.)

Trouve ruses, détours, fourbes, *inventions*,
Pour frustrer mon rival de ses prétentions. (Mol.)

— Supposition, mensonge. Pure *invention*, monsieur, pour s'excuser des coups qu'il a donnés à ce pauvre berger. (Brueys.)

— Loc. prov. *La nécessité est la mère de l'invention*. Le besoin qu'on a d'une chose suggère les moyens de se la procurer. ‖ *Vivre d'invention*. Vivre d'artifices, d'escroqueries ; être aux expédients.

— Hist. ecclés. Une des quatre fêtes que les religieuses de l'Annonciade célèbrent en l'honneur de Marie. ‖ Découverte de certaines reliques ; et, par extension, Fête que l'Eglise célèbre en l'honneur de cette découverte. Invention de la sainte croix. L'*invention* des corps de saint Gervais et saint Protais. (Acad.)

— Littér. Action de choisir entre les pensées qui se présentent celles qui conviennent le mieux au sujet que l'on traite. Cicéron avait écrit quatre livres sur l'invention, il n'en reste que deux. Il y en a qui pensent que cette simplicité est une marque de peu d'*invention*. Ils ne songent pas qu'au contraire toute l'*invention* consiste à faire quelque chose de rien. (Racine.) On doit rechercher dans l'*invention* quelles sont les passions qu'il importe d'émouvoir pour assurer le succès de la cause qu'on défend. (Gerusez.)

— Peint. Partie de la composition qui consiste dans le choix des objets et des moyens que le peintre emploie pour représenter son sujet et exprimer sa pensée, qu'il s'agisse d'une idée abstraite ou d'un fait vrai. ‖ Se dit dans le même sens en musique.

INVENTORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Inventorier. S'empl. adjectiv. Pièce inventoriée. Maison inventoriée.

— *Papier inventorié*. Papier sur le dos duquel l'officier public a mis un numéro d'ordre avec son paraphe, pour montrer qu'il a été compris dans un inventaire, et dans quel ordre.

* **INVENTORIER**, v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous inventoriions, vous inventoriiez. Que nous inventoriions, que vous inventoriiez*. Mettre dans un inventaire. Inventorier une succession. Inventorier un mobilier. On a inventorié la bibliothèque. Inventorier les pièces d'un procès.

— Fig. Ils rassemblent et *inventorient* leurs richesses et leurs forces. (Turgot.)

INVÉRIFIABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut vérifier.

INVÉRIFICATION, s. f. (pr. *ein-vé-ri-fi-ka-cion*). Néol. Manière d'être de ce qu'on n'a pas vérifié.

INVERNESS, Géogr. Comté maritime de l'Écosse. Superficie, 1,099,110 hectares ; population, 100,000 hab. Plusieurs des îles Hébrides en dépendent. Pays sauvage et montagneux, traversé par la chaîne des Grampians, arrosé par la Spey et la Ness, remarquables par leurs pêcheries de saumon.

— **Inverness**. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom, sur la Ness. Port sûr et commode ; commerce immense de laines et de moutons ; 15,000 hab. Inverness était dès le IVe siècle la capitale du royaume des Pictes.

* **INVERSABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être versé ; qui ne peut verser. Vase inversable. La congélation rend toute liqueur inversable. On a fait plusieurs mémoires sur la construction des voitures *inversables*. (Acad.)

* **INVERSE**, adj. 2 g. (étym. lat., *inversus*, part. pass. du v. *invertere*, retourner, renverser en sens contraire). Opposé, renversé par rapport à l'ordre, au sens, à la direction actuelle

ou naturelle des choses. J'ai changé l'arrangement de tous ces objets, et je les ai disposés dans un ordre inverse, dans l'ordre inverse. On l'a placé dans le sens inverse, en sens inverse. L'eau réfléchit les objets en sens inverse. Vous avez pris la direction inverse.

— Bot. Se dit 1° des anthères, quand la suture des valves est tournée vers la circonférence de la fleur; 2° de l'embryon, quand l'ombilic interne, ne correspondant point avec l'externe, la radicule, qui se porte toujours vers ce dernier, est latérale ou dirigée en haut; 3° de la radicule, lorsqu'elle est tournée du côté diamétralement opposé au hile; 4° du stigmate, lorsqu'il y en a plusieurs dans une fleur, et que chacun d'eux regarde le centre de la fleur.

— Log. Se dit d'une proposition dont les termes sont en ordre inverse, par rapport à ceux d'une autre proposition. Dans la proposition inverse, l'attribut est mis à la place du sujet, et *vice versa*.

— Mathém. *Raison inverse*. Loi des variations d'une chose qui augmente ou qui diminue à mesure qu'une autre, dont elle dépendait, qui lui est comparée, diminue ou augmente. Une quantité varie en raison inverse d'une autre lorsque cette dernière devenant deux, trois fois plus grande, la première devient deux, trois fois plus petite. L'intensité de la lumière est en raison inverse du carré de la distance du corps lumineux. La force d'attraction est en raison inverse du carré de la distance. Les pétales sont de véritables réverbères en harmonie avec le soleil, et dont la durée est en raison *inverse* de leur action sur leurs parties sexuelles. (B. de St-P.)

— Fig. La force de la mémoire est en raison *inverse* de l'habitude qu'on a d'écrire. (E. Renan.)

— *Règle de trois inverse*. Règle dans laquelle le terme cherché est d'autant plus petit que le terme du rapport connu auquel il appartient est plus grand.

— Minér. *Rhomboïde inverse*. Rhomboïde dont les angles saillants sont égaux aux angles plans du noyau, ce qui est l'inverse de la forme primitive.

— Mus. *Imitation inverse*. Inversion.

— Philol. Se dit d'une des sortes de caractères de l'écriture chinoise. Les caractères inverses, écrits à rebours ou renversés, ont une signification correspondante à la signification primitive, mais en quelque sorte opposée à celle-ci. Ainsi, le caractère qui signifie *gauche* devient le signe de droite, lorsqu'il est figuré en sens contraire, et on le nomme alors *caractère inverse*.

— INVERSE. s. m. Ce qui est dans un ordre inverse. Prenons l'*inverse* de la première supposition: au lieu de faire fournir le germe par la femelle, faisons-le fournir par le mâle. (Bonnet.)

— Chose qui agit davantage quand quelque autre chose agit moins. Les fonctions des reins et du foie sont, en maintes circonstances, les *inverses* des fonctions du poumon et de la peau. (Littré.)

— *Faire l'inverse*. Reprendre une opération, une action accomplie, mais dans l'ordre, dans le sens opposé. Faites l'*inverse* de ce que vous avez fait. (Acad.)

— Fam. Faire le contraire de ce qu'on devait faire, de ce qui était prescrit. Il fait toujours l'inverse de ce qu'on lui commande. Vous pensiez qu'il commencerait par ici, c'est le contraire, il a fait l'inverse.

— On dit aussi dans le même sens *A l'inverse de*, c'est-à-dire D'une manière entièrement contraire. Ils laissaient croître leurs cheveux, à l'*inverse* des moines réguliers. (Montalemb.)

— Mathém. *Inverse d'une quantité*. Quotient de l'unité par cette quantité.

— INVERSE. s. f. Gramm. Proposition inverse. L'*inverse* d'une proposition est toujours aussi exactement vraie que la proposition même. (Acad.)

* **INVERSEMENT**. adv. D'une manière inverse, dans une situation inverse.

INVERSEUR. v. n. Ire conj. Phys. Se dit d'un courant électrique qui prend une direction inverse de la première.

INVERSIBLE. adj. 2 g. (ét. lat., *invertere*, renverser en sens contraire.) Bot. Se dit des feuilles, folioles ou pétioles susceptibles de s'appliquer face à face, par leur partie supérieure, en se dirigeant vers le sommet de la tige ou du pétiole commun.

INVERSIF, IVE. adj. Gramm. Qui emploie l'inversion. Le latin est une langue inversive.

* **INVERSION**. s. f. (rad. *inverse*). Renversement, dérangement d'ordre.

— Anat. Déviation d'un organe de sa position naturelle. Inversion splanchnique. Inversion de l'utérus.

— Art milit. Formation en bataille par les principes contraires aux principes généraux.

— Chim. État du sucre interverti.

— Gramm. Sorte de construction des mots opposée à la construction analytique ou naturelle, et qui consiste à ne pas exprimer les mots dans l'ordre direct ou naturel. Cette disposition est surtout fréquente dans les langues où les relations analytiques des mots sont parfaitement indiquées par les inflexions nombreuses des déclinaisons ou des conjugaisons, telles que les langues grecque et latine, où l'on ne rencontre presque jamais l'ordre direct. Dans les langues modernes, dans la nôtre en particulier, où les rapports des mots sont marqués par leur place, les inversions sont plus rares. Inversion élégante, heureuse, poétique. Inversion bizarre, forcée, trop hardie. Il y a peu d'inversions en français, si ce n'est dans la poésie. Faire des inversions. Il y a trop d'inversions dans ce discours. La sévérité de notre langue contre presque toutes les *inversions* augmente encore la difficulté des vers français. (Fén.) Il faudrait choisir de proche en proche les *inversions* les plus douces, et les plus voisines de celles que notre langue permet déjà. (Id.)

> Notre langue, un peu sèche et sans *inversion*,
> Peut-elle subjuguer les autres nations? (VOLTAIRE.)
> De grands mots entassés l'appareil fastueux,
> Et de l'*inversion* l'embarras tortueux
> (FR. DE NEUFCHÂTEAU.)

— Mar. Renversement d'un ordre de bataille ou de marche, soit sur une seule ligne ou sur plusieurs colonnes, dans lequel chaque vaisseau se trouve avoir devant lui le vaisseau qu'il avait derrière, et une ligne en colonne a pour chef de file celui qu'elle avait pour serre-file avant l'évolution.

— Mus. Imitation qui consiste à reproduire un trait quelconque de mélodie, en prenant les notes dans un ordre renversé. L'inversion peut être simple, stricte, rétrograde ou contraire.

— Zool. *Inversion générale*. Renversement de l'ordre régulier. Inversion des organes externes et internes, fréquente surtout chez le limaçon et ses congénères.

INVERSO-BINO-ANNULAIRE. adj. 2 g. Minér. Se dit d'une variété de cristaux en prisme hexaèdre régulier, dont la base est entourée d'un rang de facettes disposées en anneau, qui résulte d'un décroissement par deux rangées en hauteur sur les bords de la même base, ce qui donne l'inverse du cas où le décroissement a lieu par deux rangées en largeur.

INVERSO-ÉMARGINÉ, ÉE. adj. Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée qui présente la forme de l'inverse, émarginée aux bords par des faces primitives, et aux bords inférieurs par celles d'un prisme hexaèdre.

* **INVERTÉBRÉ, ÉE**. adj. (ét. lat., *in*, négatif; *vertebra*, vertèbre). Zool. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur. ‖ INVERTÉBRÉS. s. m. pl. Grande division du règne animal qu'on a divisée en articulés, mollusques et rayonnés ou zoophytes.

INVERTI, IE. part. pass. du v. Invertir. S'emploie adjectiv. Comme ces objets dont on voit les images *inverties* dans les eaux. (Chateaub.)

— Chim. Se dit du sucre incristallisable.

INVERTIR. v. a. 2e conj. (étym. lat., *invertere*; forme de *in*, préf., et *vertere*, tourner). Renverser symétriquement. Les miroirs plans invertissent les objets.

— Art milit. Placer dans l'ordre d'inversion.

INVESTI, IE. part. pass. du v. Investir. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Les évêques investis par les princes. Elle fut investie de la souveraine puissance. Une maison investie. Fortifié des lumières abondantes dont le bienheureux Siméon se trouva comme *investi*. Bourdal.) La ville se trouve *investie* des deux côtés de la rivière: nul secours n'y peut plus entrer. (Voltaire.) Déjà Fourvoy, cette ancienne capitale de la domination française, était *investi*. (Id.) Autour de leurs cités nuit et jour *investies*. (Delille.) Les druides étaient encore *investis* du pouvoir judiciaire. (Anquetil.) Le lendemain, comme le château devait être *investi* après la messe, elle se rendit armée d'un sabre à l'église, ou sa contenance imposa. (L. Blanc.)

* **INVESTIGATEUR, TRICE**. s. (ét. lat., *investigator*; fait de *investigare*, suivre à la piste pour découvrir). Celui, celle qui fait des recherches suivies sur quelque objet. Investigateur des secrets de la nature. Le sage, le savant, l'*investigateur* du siècle. (Massillon.)

— Alchim. Celui qui cherche la pierre philosophale.

— Adjectiv. Génie investigateur. Regards investigateurs. Une curiosité *investigatrice*. (Académie.)

* **INVESTIGATION**. s. f. (pr. *ein-ves-ti-ga-cion*; et., V. INVESTIGATEUR). Recherche suivie sur quelque objet. L'investigation de la vérité. Investigation constante, assidue. Sa longue investigation n'a rien produit. De savantes investigations. Il poursuit toujours son investigation, ses investigations. Que de dangers, que de fausses routes dans l'*investigation* des sciences! (J.-J. Rousseau.) *Investigation*, c'est une espèce de quête où l'esprit suit à la piste les traces d'une cause ou d'un effet, présent ou passé. (Diderot.)

— Gramm. *Investigation de la racine, du thème*. Recherche analytique du premier radical d'un mot. Pour expliquer les auteurs grecs, il faut savoir l'investigation du thème.

* **INVESTIR**. v. a. 2e conj. (ét. lat., *investire*; fait de *in*, sur, et *vestis*, vêtement). Donner ou ratifier avec certaines formalités, avec quelques cérémonies, le titre d'un fief, d'une dignité ecclésiastique et la faculté de le posséder. Les princes investissaient leurs évêques en leur donnant la crosse et l'anneau.

— Par extens. Revêtir, mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque. Investir de la souveraine puissance. Investir quelqu'un de toute l'autorité nécessaire pour faire exécuter quelques mesures.

— Fig. C'est là le juste supplice du pécheur qui se retire de Dieu, que Dieu aussi se retire de lui et, par cette soustraction, le prive de tout le bien, et l'*investisse* irrémédiablement et inexorablement de tout le mal. (Bossuet.)

— Cerner, entourer une citadelle, une place, avec des troupes; environner de gardes une maison, de manière à en empêcher l'entrée et la sortie. Investir une place avec un corps d'armée. Investir l'ennemi dans son camp. On investit la maison dans laquelle il s'était réfugié. Avoir à main armée *investi* le palais. (Th. Corneille.)

> Déjà le sacré mont, où le temple est bâti,
> D'insolents Tyriens est partout *investi*. (RACINE.)

— Fig. Environner une personne, empêcher que d'autres ne l'approchent. Ce malade n'a pu faire de testament; ses parents et ses héritiers l'ont *investi* tout le temps de sa maladie. (Frév.) La mort nous a si bien *investis* qu'il n'y a plus de moyen d'en échapper. (Malherbe.) Hôteliers, guides, tout un peuple affamé nous *investit*. (H. Taine.)

— Mar. S'est dit pour Échouer, donner contre. Donner dans Charybde, et *investir* les endroits où est le péril. (Malherbe.)

— INVESTIR. v. n. Mar. Se dit quelquefois, sur les côtes de la Méditerranée, pour Aborder. La galère parvint à investir à Naples.

— S'INVESTIR. v. pron. Être investi. Les prélats s'investissaient de telle façon.

INVESTISON. s. m. Anc. jurispr. Terrain libre situé dans le pourtour d'une maison ou d'un enclos.

— Min. Bloc minéral mitoyen à plusieurs concessions auxquelles il sert de limite.

* **INVESTISSEMENT**. s. m. Action d'investir une maison, une place, de l'entourer de troupes. L'investissement fut fait promptement et à propos. On fait l'investissement d'une place pour l'assiéger dans les formes.

* **INVESTITURE**. s. f. (rad. *investir*). Action par laquelle on investit quelqu'un d'un fief, d'une dignité ecclésiastique. Lettre d'investiture. Donner l'investiture d'un fief, d'un évêché. Droit d'investiture. Les rois de France avaient le droit de conférer les grands bénéfices, qu'on appelait droit d'investiture. Les signes indicatifs d'investiture furent primitivement déterminés par les lois et par les coutumes; en sorte que les mêmes cérémonies, les mêmes formules, se retrouvaient presque partout. Les signes de l'investiture étaient le plus ordinairement un glaive, un anneau, une bannière, une motte de gazon, les cordes des cloches, en un mot, tout ce qui avait quelque rapport aux choses ou aux dignités cédées. Les papes n'avaient plus guère d'autre droit que de donner les *investitures* des royaumes. (Volt.)

— Fig. Permission, autorisation.

— S'est dit pour Etat d'une place investie. La situation d'Ebernbourg, ni celle du pays ne demandaient point d'*investiture*, ni plus d'une attaque. (St-Simon.)

— Hist. *Querelle des investitures*. Guerre célèbre qui s'éleva au XIe siècle entre les papes et les empereurs d'Allemagne, au sujet de l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, qui, jusqu'en 1073, avaient été conférés par les empereurs seuls. Grégoire VII s'éleva avec force contre l'investiture donnée par des laïques, et reclama pour les papes seuls le droit qu'avaient jusque-là exercé les empereurs. Telle fut l'origine de la querelle, qui ne se termina qu'en 1122, sous le pape Calixte II, par un compromis connu sous le nom de *concordat de Worms*. Le pape reconnut à l'empereur Henri V le droit de donner l'investiture temporelle, celle des biens séculiers, se réservant l'investiture spirituelle, c'est-à-dire le droit de conférer les titres ecclésiastiques.

INVÉTÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Invétérer. S'empl. adjectiv. Maladie invétérée. Haine invétérée. Ce mal est trop invétéré pour pouvoir se guérir en peu de temps. La dame Lorença a au dos un cancer *invétéré* que je vais panser tous les soirs. (Le Sage.) Il a toujours été plus aisé dans tous les pays d'abolir des coutumes *invétérées* que de les restreindre. (Volt.) Leur haine *invétérée* et leurs cruels amours. (Id.)

— Se dit aussi avec un nom de personne. Quand on est un pécheur aussi *invétéré* que vous l'êtes. (Massillon.)

* **INVÉTÉRER (S')**. v. pron. Ire conj. (ét. lat., *invetero*, même signif.; rad. *vetus*, vieux). Le *é* de *érer* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Il s'invétère*, etc. *Il s'invétérera*, etc. *Il s'invétérerait*, etc. Devenir ancien, difficile à guérir. Le mal s'est invétéré, il sera difficile de le guérir. Cette maladie s'est fort invétérée.

— Fig. en parlant des choses morales. Les péchés qui s'invétèrent dans une âme font un grand obstacle à la grâce. Il est dangereux d'attaquer les erreurs qui se sont invétérées dans l'esprit du peuple. Je ne voyais pas que le mal s'*invétérait* par ma négligence. (J.-J. Rouss.)

— Avec ellipse du pronom. Un mal qu'on a laissé invétérer est difficile à guérir. On a laissé invétérer cette maladie. Il ne faut pas laisser invétérer les maladies.

INVÉTISON. s. m. Anc. jurispr. Syn. d'INVESTISON.

INVIGILANCE. s. f. Manque de vigilance.

INVIGORATION. s. f. (pr. *ein-vi-go-ra-cion*; ét. lat., *in*, dans; *vigorare*, rendre vigoureux). Physiol. Période pendant laquelle les tissus organiques et les facultés arrivent à leur entier développement.

INVINATION. s. f. (pr. *ein-vi-na-cion*; et. lat., *in*, dans; *vinum*, vin). Théol. Union de la substance divine de Jésus-Christ au vin consacré. Osiandre fut le seul à soutenir son impanation et son *invination*. (Boss.)

INVINCIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est invincible. Cet homme compte trop sur son invincibilité.

* **INVINCIBLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *invincibilis*; formé de *in*, négatif, et *vincere*, vaincre). Qu'on ne saurait vaincre. Ce prince est invincible. Une invincible armée. Monarque invincible. Troupes invincibles. Cet *invincible* héros n'a rien trouvé d'impossible à sa valeur. (St-Evrem.) Vous êtes bien cruels, vous autres hôtes, vous nous traitez comme si nous étions *invincibles*, et vous seriez bien fâchés que nous le fussions. (Montesq.) Charles XII avait le titre d'*invincible*. (Volt.) Le mortel tanatique est le seul *invincible*. (Lemercier.) Mépriser les bourreaux, c'est se rendre *invincible*. (Id.

— Par extens. Se dit des choses. Charmes invincibles. Je rapporte en ces lieux ses flèches *invincibles*. (Volt.)

> Vos *invincibles* mains
> Ont de monstres sans nombre affranchi les humains.
> (RACINE.)

— Qui ne subit pas l'influence de l'amour,

> Elle, auparavant *invincible*,
> Et plus dure qu'un diamant,
> S'aperçevait que cet amant
> La faisait devenir sensible. (MALHERBE.)

> Pour exciter Néron par la gloire pénible,
> De vaincre une fierté jusqu'alors *invincible* (RACINE.)

— Fig. Qu'on ne peut surmonter. Obstacle invincible. Opinion invincible. Argument invincible. Raison invincible. La différence des langues n'est pas une difficulté invincible. Le roi appréhendait la raideur *invincible* de sa fille. (De Larrey.) Il est donc dans la beauté et dans la vertu un charme *invincible* qui fait tomber les portes de fer et qui amollit les cœurs de bronze. (Volt.) Pendant que La Rochelle se prépare ainsi à une résistance *invincible*. (Id.) Rien ne pouvait dompter l'*invincible* poison. (Del.) J'ai vu la Révolution française poursuivre son *invincible* cours. (Thiers.)

— *Ignorance invincible*. L'ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance. Je ne suis pas dans le cas d'une ignorance *invincible*. (Volt.) Quand on a pris sur soi d'affirmer que l'homme est condamné à une ignorance *invincible*, il faut être bien endurci pour s'en consoler. (J. Simon.)

— *Invincible à*. Le temps, à qui rien n'est *invincible*. (Malherbe.) Cette imprudence a mis un obstacle *invincible* à votre fortune. (Saint-Evrem.) Peuple *invincible* au fer et aux armes. (Rollin.) L'expérience, les faits, la réalité, ce qu'il y a d'*invincible* à l'homme, les mathématiques. (Ed. Quinet.) *Invincibles* à la peur, supérieurs au remords, qui invoquent-ils pour s'absoudre? (L. Blanc.) *Invincible* aux difficultés, aux mécomptes, au temps, à la peine. (H. Taine.)

— Hist. *L'invincible Armada*, ou substantiv. *l'Invincible*. Se dit de la flotte que Philippe II, roi d'Espagne, arma contre la reine Élisabeth en 1588. L'Invincible fut détruite partie par la tempête et partie par les Anglais et les Hollandais.

— Myth. lat. Surnom de Jupiter. La fête de Jupiter invincible se célébrait aux ides de juin.

— Substant. Vos mains seules ont droit de vaincre un *invincible*. (Corn.)

* **INVINCIBLEMENT**. adv. D'une manière invincible. Cela prouve invinciblement ce que j'ai avancé. Je sens *invinciblement* que mes premières idées et mes sensations me sont venues par les sens. (Volt.)

— D'une manière dont on ne peut triompher. La fin de ces choses et leur principe sont pour lui *invinciblement* cachés dans un secret impénétrable. (Pascal.)

— D'une façon à laquelle on ne peut répondre. Luther demeura *invinciblement* frappé de la force et de la simplicité de ces paroles: Ceci est mon corps. (Bossuet.)

IN-VINGT-QUATRE. adj. 2 g. Impr. et Libr. Se dit du format d'un livre à feuilles pliées en vingt-quatre feuillets, et donnant quarante-huit pages chacune, et de ce livre même. Format in-vingt-quatre. Un volume in vingt quatre.

— Subst. Livre plié en ce format, format de ce livre. Un in-vingt-quatre. Choisir l'in-vingt-quatre pour un volume. ‖ Pluv., des *in-vingt-quatre*.

— Par abréviation, on écrit aussi in-24.

* **INVIOLABILITÉ**. s. f. Qualité de ce qui est inviolable, de ce qu'on ne doit pas violer. L'inviolabilité d'un serment. L'inviolabilité de l'amitié. L'inviolabilité des lois divines et humaines. L'inviolabilité du droit des gens. C'est cette *inviolabilité* du malheur opposée aux revendications de la force qu'Eschyle met en scène dans les Suppliantes. P. de St-Victor.)

— Particulièrement, Qualité qui place au-dessus de toute atteinte, de toute violation, et soustrait à toutes les poursuites la personne qui en est investie. L'inviolabilité de la personne d'un député. L'inviolabilité des ambassadeurs. Le corollaire indispensable de l'*inviolabilité* royale, c'est la responsabilité des mi-

nistres. (B. Const.) On aurait beau décréter l'*inviolabilité* de ce qui nuirait, la force des choses est plus forte que les lois écrites. Id. Il y a telles circonstances où l'*inviolabilité* royale ne peut être respectée. Vattel.) L'*inviolabilité* du roi peut seule assurer l'existence de la royauté. (De Ferrières.) Les peuples ne sont plus les disciples muets du pouvoir spirituel; ce pouvoir a passé en eux; inviolable, il leur a communiqué son *inviolabilité*. Edg. Quinet.)

— S'étend aux lieux qui sont habités par une personne inviolable, ou que les lois, la religion, l'opinion publique, mettent à l'abri des violences. Chez les Anciens, l'inviolabilité ne s'étendait pas seulement aux temples des dieux, mais aussi à des districts entiers placés sous la protection d'une divinité. Aujourd'hui, les sanctuaires n'assurent plus l'inviolabilité aux criminels.

— Polit. *Inviolabilité de la couronne*. Prérogative attachée à la personne du roi dans une monarchie représentative, de ne pouvoir être recherchée pour les actes de son gouvernement. L'Assemblée constituante avait proclamé dans sa constitution le principe de l'*inviolabilité* de la couronne, ce qui n'empêcha pas la Convention, après la déchéance de Louis XVI et la proclamation de la République, de juger et de condamner à mort cet infortuné monarque. Corm.) La charte de 1814 avait aussi consacré le principe de l'*inviolabilité* de la couronne, et néanmoins la déchéance de Charles X et de sa maison eut lieu en 1830. Id.)

* **INVIOLABLE**, adj. 2 g. (du lat. *inviolabilis*, même signif.). Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas violer, enfreindre. Le droit des gens est un droit inviolable. Il lui jura une fidélité inviolable. Les droits de l'amitié sont inviolables. C'est une coutume inviolable parmi nous. C'est une loi inviolable parmi ces peuples. La parole de cet homme est inviolable. Il n'y a rien de plus *inviolable* pour ce prince que les droits sacrés de l'amitié. (Bossuet.) La liberté de la conscience est un privilège *inviolable*. (Raynal.)

— *Inviolable à*. Ceux qui ont gardé leur âme toujours *inviolable* à l'injustice. (Rac.)

— Qui est placé hors de toute atteinte, de toute violation, et soustrait à toutes les poursuites. Personne inviolable. Les ambassadeurs sont inviolables. Chez les Romains, les tribuns du peuple étaient inviolables. Quoi qu'il ait fait ou fasse, il est *inviolable*. (Corn.) Ah! quel sentiment coupable eût pénétré jusqu'à elle à travers cette *inviolable* escorte! J.-J. Rouss., L'Italie a donc été étouffée par ces personnes *inviolables* que l'on appelle des nations. (Edg. Quinet.)

— Se dit aussi des lieux que la loi, la religion ou l'opinion publique mettent à l'abri des violences. Les temples des dieux étaient inviolables chez les Anciens. La demeure des ambassadeurs et autres agents diplomatiques est inviolable. L'asile sacré de l'hospitalité doit être inviolable. L'asile de l'église doit être *inviolable*. (Boss.) C'est l'asile *inviolable* de la confiance, de l'amitié, de la liberté. (J.-J. Rouss.) Dans les pays libres, la maison même des simples particuliers est déclarée *inviolable* par la loi, au moins dans ce sens qu'il n'est pas permis à l'autorité publique d'y pénétrer pendant la nuit, et que, même le jour, elle ne peut le faire qu'en observant certaines formalités. (Vattel.)

* **INVIOLABLEMENT** adv. D'une manière inviolable. Ce qu'il promet, il le tient inviolablement. Cela s'observait *inviolablement* au commencement des festins. (Rac.) L'ordre du roi portait que l'étiquette suivante serait *inviolablement* observée. (Voltaire.)

INVIOLÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *in*, nég.; *violatus*, violé). Qui n'a pas été violé. Vous pouvez adresser ces lettres à M. de Lavergne, banquier, cela est inviolable et *inviolé*. (Volt.) J'ai un pressentiment que nous trouverons dans la vallée de Biban el-Molouk une tombe *inviolée*. (Th. Gautier.) Le Cervin paraît complétement inaccessible; il semble défier l'homme de jamais poser le pied sur son front *inviolé*. (Laveleye.) Au fond de cette gorge, sous les pins éternels et la retraite *inviolée* des chênes séculaires, le lac luisait tragique et chaste. (H. Taine.)

INVISCANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de rendre visqueux.

INVISCATION, s. f. (pr. *cin-vi-ska-cion*; rad. *inviscant*). Physiol. Action d'enduire d'une substance plus ou moins visqueuse, ainsi que le fait la salive pour les aliments mastiqués.

INVISER, v. a. 1re conj. Viser, explorer curieusement. A été employé par Rabelais.

* **INVISIBILITÉ**, s. f. Qualité, état de ce qui est invisible. L'invisibilité de Dieu. L'invisibilité des atomes. L'invisibilité des fluides. La cryptogamie est fondée sur l'absence ou du moins sur l'*invisibilité* des étamines. (Merat.)

— Par extens. S'est dit pour État de celui qui n'est pas disposé à recevoir de visite. Ce nous est un grand sujet de consolation de voir cesser l'*invisibilité* de M. votre frère. (Chapelain.)

INVISIBILIUM PAR (pr. *cm-vi-zi-bi-li-omm*). D'une manière invisible. Locution latine qu'on a employée familièrement en parlant d'une chose perdue ou volée. Cette bourse a passé par invisibilium.

* **INVISIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *invisibilis*; formé de *in*, négatif, et *videre*, voir). Qu'on ne peut voir, qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse, sa position, son éloignement. L'âme, les anges, les esprits sont invisibles. Dieu, invisible, est le créateur des choses visibles et invisibles. Des atomes invisibles. Une comète invisible à l'œil nu. Ces étoiles sont si loin qu'elles sont presque invisibles à nos yeux. Cette partie de la lune reste toujours invisible pour nous. Anges saints, rangez à l'entour vos escadrons *invisibles*. Bossuet.) Thalès croyait que l'univers était rempli d'êtres *invisibles*, qui voltigeaient sans cesse de côté et d'autre. (Fén.) L'univers fut à leurs yeux une superbe décoration, dont les ressorts se mouvaient au gré d'un nombre infini d'agents *invisibles*. (Barthélemy.)

— Par extens. Qui ne se laisse point voir, qui se cache, qu'on ne saurait trouver. Pour mieux imprimer le respect, la crainte à leurs sujets, les rois de Perse affectaient de se rendre invisibles. Je sollicitai vainement une audience, le ministre était invisible pour moi. Il y a certains importants qui mettent une partie de leur mérite et de leur grandeur à être *invisibles*. Bouh.) Il n'approuvait point ces magistrats qui se rendent *invisibles* et se font de leurs cabinets comme un rempart à leur oisiveté ou à leurs plaisirs. (Fléch.) Je comparais ce roi *invisible* avec Sésostris, si doux. (Fén.) Il n'affectait point de se rendre *invisible* aux étrangers et à ses sujets pour devenir plus respectable. (Voltaire.)

> On ne voit point sa fille; et la pauvre Isabelle,
> *Invisible* et dolente, est en prison chez elle (Racine.)

— Fam. Qui ne se montre que rarement. Cette femme est invisible, on ne la rencontre jamais chez elle, ni au Bois, ni à l'Opéra.

— Fig. Caché, qu'on ne peut découvrir. Dieu entraîne nos volontés par des chaînes *invisibles*. Fléch.) Les assurances d'un avenir *invisible* font moins d'impression sur les choses présentes, que les choses présentes qui entrent dans l'esprit par les sens. (St-Evrem.)

— *Devenir invisible*. Disparaître subitement sans que personne s'en aperçoive. J'ai mis tout à l'heure cet objet sur cette table, il est devenu invisible. Je tenais cette montre tout à l'heure, elle est devenue invisible. Il était là quand je suis entré, il est devenu invisible.

— Bot. Se dit de la plumule, de la radicule et de la tigelle, lorsqu'elles ne sont pas assez développées avant la germination pour qu'on puisse les apercevoir.

— **INVISIBLE**, s. m. Hist. relig. Sectateur d'Osiander, de Flaccus Illyricus, et de Swenkfeld, qui enseignaient qu'il n'y a point d'Église visible. || On a aussi donné ce nom aux frères de la Rose-croix.

— *L'invisible*. Ce qui est invisible. Il hennissait vers l'*invisible*. (V. Hugo.)

* **INVISIBLEMENT**, adv. D'une manière invisible. Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est réellement, quoique *invisiblement*, sous les espèces sacramentelles. (Acad.)

INVISQUANT, part. prés. du v. Invisquer.

INVISQUER, v. a. 1re conj. Couvrir d'une substance visqueuse.

INVITANT, part. près. du v. Inviter. Au bal, ils virent quelques cavaliers n'invitant pas les jeunes filles à danser.

INVITANT, ANTE, adj. Néol. Qui séduit, qui engage. L'entrée de ce marais n'est pas fort *invitante*. (Michelet.) Je vais demain à Treves et de là soit à Mayence, soit à Cologne, selon que le temps sera ou non *invitant*. (Mérimée.)

INVITATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui est chargé de faire les invitations pour les repas. Chez les Romains, on choisissait les invitateurs parmi les affranchis. L'office d'invitateur chez les Anciens n'était pas des moins considérables.

INVITATIF, IVE, adj. Qui invite. On arrêta une proclamation *invitative* à la paix. (Mirabeau.) Peu usité.

* **INVITATION**, s. f. (pr. *cin vi-ta-cion*). Action d'inviter; résultat de cette action. Invitation à une noce, à un festin. Lettre d'invitation. Billet d'invitation. Vous savez que je ne suis entré dans votre maison que sur l'*invitation* de madame votre mère. (J.-J. Rouss.) Et se rendant à une si douce *invitation*, il alla enseigner les humanités et ensuite la rhétorique dans le collége d'Harcourt. (Huet.) Elle eut d'autant moins de peine à se rendre à l'*invitation* qu'on lui faisait, que le duc de Savoie venait de mourir précisément dans ce temps-là. (Anquetil.)

— Action d'inviter quelqu'un à faire quelque chose.

— Fig. Motif qui porte à agir. En fait de changement de religion, les *invitations* sont plus fortes que les peines. (Montesq.)

* **INVITATOIRE**, s. m. Liturg. cathol. Antienne qui se chante à matines avant le *Venite exultemus*. L'invitatoire change suivant la qualité des fêtes et des jours. L'invitatoire du dimanche.

— **INVITATOIRE**, adj. 2 g. Hist. relig. Se dit des lettres que les papes adressaient aux évêques des villes suburbicaires, pour les inviter à se rendre à Rome le jour de leur sacre, afin d'y célébrer le concile romain.

— Dans un sens plus large, s'applique à toute lettre d'invitation. La lettre *invitatoire* du concile aux Bohémiens. Boss.)

INVITATORIEN, s. m. (rad. *invitatoire*). Comm. relig. Dans l'ordre de Cîteaux, celui qui est chargé d'entonner le chant aux offices.

* **INVITE**, s. f. (rad. *inviter*). Jeux. Carte abattue pour faire connaître son jeu au partenaire et l'engager à jouer dans la même couleur. Tenez, voilà la vieille comtesse qui continue d'arracher les yeux à son partenaire sur une *invite* qu'il n'a pas répondue. (Diderot.)

— Fig. Action de prodiguer à quelqu'un les promesses, les séductions, les cajoleries, dans le but de le rallier à ses intérêts.

INVITÉ, ÉE, part. pass. du v. Inviter. S'emploie adjectiv. Elle est invitée à une noce. M. de La Bourdonnais, *invité* par Mme de La Tour, s'assit à sa table auprès d'elle. (B. de St-P.)

> ...que l'on cherche Aman, et qu'on lui fasse entendre,
> Qu'on dîne chez la reine, il a soin de s'y rendre. (Rac.)
> Mais vous devez savoir qu'à ces sortes de soupers,
> On n'admet que les gens nommément *invités*.
> (F. de Neufchateau.)

— *Invité à*. Le langage de l'amour n'étant pas comme aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, les poètes en étaient moins *invités* à traiter cette passion. (Volt.)

— **INVITÉ, ÉE**, s. Celui, celle qu'on invite. Un invité. Les invités s'étaient réunis. Tous les invités et les invitées étaient présents. Quel est le nombre des *invités?* (Acad.)

INVITEMENT, s. m. Fait d'inviter. L'*invitement* des passions. (Littré.)

* **INVITER**, v. a. 1re conj. (du lat. *invitare*, même signif.). Engager. Particulièrement, Engager, prier quelqu'un à un repas, à une fête, à une cérémonie. Inviter quelqu'un à dîner. Il m'a invité à ses noces. On m'a *invité* en cérémonie à assister au Te Deum. (Volt.)

> Autrefois le rat de ville
> *Invita* le rat des champs,
> D'une façon fort civile,
> A des reliefs d'ortolans. (La Fontaine.)
> Jamais, sous son toit de feuillée,
> Le joyeux laboureur ne m'*invita* à m'asseoir. (Soumet.)

— Fig. Il plut à Dieu de l'*inviter* à une place plus considérable dans ce banquet délicieux et de l'élever comme par degrés à la plus haute contemplation des perfections divines. (P. Verjus.)

— Fig. Exciter, solliciter, exhorter. Tant de gens d'honneur qui vous ont précédés en ce combat vous serviront de guides, vous *inviteront* par leur exemple. (Malh.) Qui pardonne aisément *invite* à l'offenser. (Corn.)

— En ce sens a souvent un nom de chose pour sujet. Des sièges places sous les arbres invitent à s'y reposer. Le beau temps invite à la promenade. Les rivières, par la fertilité qu'elles répandent sur les bords, *invitent* à y établir des peuplades. Baynal.)

— *Inviter de*. Ils avaient vu une galère turque où on les avait *invités* d'entrer. (Molière.) Le prince de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire souvent pour m'*inviter* d'aller à sa cour passer quelque temps. (Volt.)

— Fig. Appeler, faire naître.

> Je voudrais bien encor qu'une onde pure
> De mon verger suivre les longs détours;
> L'eau sur les bords *invite* la verdure,
> Et la verdure *invite* les amours. (Demoustier.)

— Jeux. A certains jeux de cartes, Faire connaître la couleur de son jeu pour engager son partenaire à jouer de même.

— **S'INVITER**, v. pron. Fam. Agir comme si l'on était invité. Je m'invite à déjeuner chez vous demain.

— Se faire des invitations réciproques.

INVITEUR, s. m. Celui qui invite.

INVITRÉ, ÉE, adj. Techn. Qui n'est pas réduit en verre. Sable et potasse invitrés.

INVOCABIT, adj. et s. m. (pr. *cin-vo-ka-bit*; troisième personne du singulier du v. lat. *invocare*, au futur, il invoquera). On donne ce nom au premier dimanche de Carême, parce que l'introït commence par ce mot.

INVOCATEUR, s. m. Personne qui invoque les puissances occultes; sorcier; enchanteur.

* **INVOCATION**, s. f. (pr. *cin-vo-ka-cion*; rad. *invoquer*). Action par laquelle on appelle à son secours une divinité, une puissance surnaturelle. L'invocation du Saint-Esprit. L'invocation des saints est en usage chez les catholiques. Tu sais peut-être des dieux plus forts ou quelque *invocation* irrésistible. (G. Flaub.) La Ferraris n'entre jamais en scène qu'après une petite *invocation* et un baiser à une amulette. (De Goncourt.)

— Particulièrement, Action de mettre sous la protection d'un saint une église ou chapelle qu'on lui dédie. L'église cathédrale de Reims est sous l'invocation de la Vierge.

— Antiq. Sorte de prière dont les Anciens accompagnaient un sacrifice.

— Diplom. Formule par laquelle le copiste, le datataire ou les témoins d'une charte, d'un diplôme, demandent à Dieu de sanctifier l'acte qu'ils font.

— Litt. Prière que le poète épique adresse au commencement de son ouvrage à quelque divinité, surtout à sa muse, pour être inspiré. L'invocation suit ordinairement la proposition du sujet, et précède l'exorde proprement dit.

INVOCATOIRE, adj. 2 g. Qui contient une invocation. Prière invocatoire.

* **INVOLONTAIRE**, adj. 2 g. A quoi la volonté n'a point eu de part; qui n'a pas été ou n'est pas voulu, consenti. Action involontaire, mouvement involontaire. Une erreur *involontaire* se pardonne ou s'oublie aisément. (J. J. Rouss.) Je ne l'abordais point sans un certain mouvement de respect *involontaire*. (Id.) Elle a beau vouloir rejeter ces erreurs *involontaires*, elles reviennent la troubler à chaque instant. Id.) Un mouvement *involontaire*, plus fort que la réflexion, le fit descendre. (Volt.) Cette altération de la couleur du visage est absolument *involontaire*, elle manifeste l'état de l'âme sans son consentement. (Buff.)

> Cœurs sensibles! fuyez le charme *involontaire*
> De ces bois reculés du jour,
> Craignez du rossignol la plainte solitaire.
> C'est au fond de ces bois, asiles du mystère,
> Qu'a dû naître le tendre amour. (Lebrun.)

— Physiol. Se dit des organes fonctionnant sans être soumis à l'action de la volonté. Muscles involontaires. ‖ *Contractions et mouvements involontoires*. Ceux qui, par suite de troubles dans l'encéphale, se produisent indépendamment ou à l'encontre de la volonté.

— *L'involontaire*, s. m. Ce qui est involontaire, action involontaire. L'involontaire et le nécessaire excusent de tout péché.

* **INVOLONTAIREMENT**, adv. (rad. *involontaire*). Sans le vouloir, contre sa volonté. Agir involontairement. C'est tout à fait involontairement qu'il a fait cela.

INVOLUCELLE, s. m. (dimin. d'*involucre*). Bot. Nom des bractées qui se trouvent à la base des ombelles partielles ou ombellules.

INVOLUCELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un involucelle.

INVOLUCRAL, ALE, adj. Bot. Se dit des épines qui naissent sur l'involucre. ‖ *Enveloppe involucrale*. Celle qui est produite par un involucre.

* **INVOLUCRE**, s. m. (ét. lat., *involucrum*, même signif.; de *involvere*, envelopper). Bot. Nom donné aux bractées qui, dans une ombelle composée, forment une collerette à la base de l'ombelle générale. L'ombelle de la carotte a un involucre et des involucelles.

INVOLUCRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un involucre, comme l'ombelle de la carotte, l'épi de la brunelle vulgaire.

INVOLUCRIFORME, adj. 2 g. (étym. fr., *involucre*, et *forme*). Bot. Qui a la forme d'un involucre. Se dit du périeline des synanthérées, quand il ressemble à l'involucre.

INVOLUTÉ, ÉE, adj. (du latin *involutus*, même signif.). Bot. Se dit de la feuille considérée dans le bouton, lorsque ses deux bords sont roulés en dedans, comme dans le chèvrefeuille, la violette, le poirier, le peuplier, etc.

* **INVOLUTIF, IVE**, adj. (radic. *involuté*). Bot. Dont les organes floraux sont roulés en dedans d'une manière sensible, ce qui a lieu pour le calice des valérianes. ‖ *Préfoliation involutive*. Celle dans laquelle les feuilles naissantes sont enroulées en dedans.

INVOLUTIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *involutus*, roulé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles roulées du sommet à la base.

* **INVOLUTION**, s. f. (pr. *cin-vo-lu-cion*; ét. lat., *involutus*, enroulé). Assemblage d'embarras, de difficultés. Involution de procès, de procédures. Les faits qui ont été le plus éclaircis se trouvent dans une si grande *involution* de circonstances, qu'on s'y perdait dans les moments même qui en étaient les plus proches. (Card. de Retz.) Quelle *involution* d'affaires épineuses! Boss.)

— Bot. Etat de ce qui est involuté.

— Géom. On dit que six points donnés sur une droite sont en *involution*, lorsque le rapport anharmonique de quatre d'entre eux est égal au rapport anharmonique des quatre conjugués. (Littré.)

— Rhétor. Style sans clarté, embarrassé, contourné.

INVOLVANT, ANTE, adj. (ét. lat., *involvens*, enveloppant; de *involvere*, enrouler). Bot. Se dit des folioles d'une feuille trifoliée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles se redressent, se réunissent vers le sommet, et s'écartent par le milieu, de manière à former une espèce de pavillon ou de cerceau qui cache et abrite les feuilles.

INVOLVÉ, ÉE, adj. (étym., V. **INVOLVANT**). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, lorsque l'enroulement du cône ou spirale se fait transversalement, ou de gauche à droite.

INVOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Invoquer. S'emploi adjectiv. La conscience était la muse de Schiller; celle-là n'a pas besoin d'être *invoquée*, car on l'entend toujours quand on l'écoute une fois. (Mme de Stael.) Ils y plaçaient les statues de leurs grands hommes, sans être entourées de grilles, afin que leurs images fussent à la portée des malheureux, et qu'ils en fussent *invoqués* après leur mort comme ils l'avaient été pendant leur vie. (B. de St-P.)

> Quand vos bras combattront pour son temple attaqué,
> Par nos larmes du moins il peut être *invoqué*. (Rac.)

— Honoré d'un culte. Sainte Geneviève est invoquée surtout à Paris. Clodoald, le frère de ces innocents, est *invoqué* sous le nom de saint Cloud. (Voltaire.)

* **INVOQUER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *invocare*; forme de *in*, dans; *vocare*, appeler). Appeler à son secours une puissance divine ou surnaturelle. Invoquer Dieu à son aide. Invoquer le Saint-Esprit. Les catholiques romains invoquent les saints. On vit accourir alors des troupes de jeunes filles des habitations voisines, pour faire toucher au cercueil de Virginie des mouchoirs, des chapelets et des couronnes

de fleurs, en l'*invoquant* comme une sainte. (B. de St-P.) Je vous salue, ruines solitaires, tombeaux saints, murs silencieux! c'est vous que j'*invoque*, c'est à vous que j'adresse ma prière. (Volney.) Du sein de ma tribulation j'ai *invoqué* le Seigneur, et j'ai crié vers mon Dieu. (La Harpe.)

— Par extens.

Et sur l'échafaud même *invoquant sa mémoire*,
Les bourreaux l'ont force de rougir de sa gloire.
(Michaud.)

— Particulièrement, en poésie, S'adresser à quelque divinité vraie ou fausse pour lui demander son secours afin de bien traiter le poème que l'on entreprend. Il est de l'essence du poème épique d'*invoquer* les divinités qui président à la poésie ou aux actions des hommes. (Le Bossu.)

— Dans l'Écriture sainte, *Invoquer le nom de Dieu*, c'est L'adorer et faire un acte de religion. Énoch commença à invoquer le nom du Seigneur.

— Fig. et par extens. Demander avec ardeur. Ils moururent en *invoquant* en vain la vengeance celeste contre leurs persécuteurs. (Voltaire.)

— Citer en sa faveur, en appeler à. Invoquer une loi, un temoignage. La loi qu'ils *invoquent* s'élève contre eux. (Rayn.) Propriété, famille, Eglise, aucune des institutions anciennes ne peut *invoquer* de droit contre l'État nouveau. (H. Taine.) Ah! vous osez faire appel à l'opinion publique! vous osez *invoquer* le jugement de la France! (Gambetta.)

INVRAI, s. m. Néol. Ce qui n'est pas vrai. Il était soutenu par la grâce que la Providence fait aux malheureux : il avait au suprême point le sens de l'*invrai*; une prodigieuse imagination du faux le sauvait de l'expérience. (De Goncourt.)

*** INVRAISEMBLABLE**, adj. 2 g. Qui n'est pas vraisemblable. Un fait invraisemblable. Cela paraît invraisemblable.

— Par extens. Extraordinaire. Un chapeau, un gilet invraisemblable.

— *L'invraisemblable*, s. m. Ce qui est invraisemblable. Un récit qui tombe dans l'invraisemblable.

INVRAISEMBLABLEMENT, adv. D'une manière invraisemblable.

*** INVRAISEMBLANCE**, s. f. Défaut, manque de vraisemblance. L'invraisemblance d'un récit, d'un fait. Ce récit quoique vrai ne manque pas d'avoir quelque invraisemblance.

— Chose invraisemblable. Sa tragédie est remplie d'invraisemblances. Il y a beaucoup d'invraisemblances dans ce roman. Une invraisemblance choquante. Un recit plein d'invraisemblances.

INVULNÉRABILITÉ, s. f. État, qualité de ce qui est invulnérable. L'invulnérabilité d'Achille.

— Fig. Fermeté, constance. L'âge ne fait pas toute l'expérience, toute la sécurité, toute l'*invulnérabilité* de l'âme. (G. Sand.)

*** INVULNÉRABLE**, adj. 2 g. (de *in*, négat., et *vulnérable*). Qui ne peut être blessé. Suivant la Fable, Achille était invulnérable, excepté au talon. Thétis, pour rendre son fils *invulnérable*, le plongea, dit la Fable, dans l'eau du Styx. (J.-J. Rouss.) Aujourd'hui que les héros ne sont plus *invulnérables*, il n'est pas permis de mépriser le danger, et la fortune qui vous en a tiré est un mauvais garant pour l'avenir. (Volt.)

— Fig. On n'aime point à passer pour une personne que l'on puisse aisément attaquer et qui ne sache pas se défendre ; on s'applaudit au contraire de s'être rendu comme *invulnérable*, et d'avoir accoutumé les gens à nous craindre et à nous ménager. (Bourdaloue.) Une grande âme est *invulnerable*. (La Bruy.)

— *Invulnérable à*. Mon cœur à tous ses traits demeure *invulnérable*. (Corneille.) Socrate était aussi *invulnérable* aux richesses qu'Ajax au fer. (Rac.) Une longue vie passée dans la sainteté vous a rendus *invulnérables* aux tentations. (Mérimée.) Les autres plongent dans une chaudière de bitume, Styx lustral qui doit les rendre *invulnérables* à la corruption. (P. de St-Victor.) Criblé de ridicules, il est *invulnerable* au mépris. (Id.)

— *Être invulnérable aux traits de la médisance*. Ne pas craindre les traits de la médisance.

— Substantiv. *Poste des invulnérables*. S'est dit quelquefois pour Mont pagnote.

INVULNÉRABLEMENT, adv. D'une manière invulnérable.

INZINZAC. Géogr. Bourg du cant. de Hennebont, arr. de Lorient (Morbihan) ; 2,800 hab.

IO, s. m. (d'*Io*, n. myth.). Entom. Espèce de papillon.

— Moll. Genre de mollusques fluviatiles, dont les deux espèces connues habitent les eaux douces de l'Amérique du Nord.

IO, interj. Antiq. Cri de réjouissance chez les Anciens.

IO. Myth. Fille d'Inachus, roi d'Argos, et prêtresse de Junon, fut aimée de Jupiter. Ce dieu, pour tromper les fureurs jalouses de Junon, changea la jeune fille en génisse. Junon soupçonna la ruse, demanda et obtint la belle génisse, et en confia la garde au vigilant Argus. Jupiter, inquiet du sort de sa maîtresse, envoya Mercure auprès d'Argus et d'Io pour tuer l'un et délivrer l'autre. Le meurtre d'Argus, la délivrance d'Io, ne permirent plus à Junon de douter de son offense, et, pour se venger de sa rivale, elle envoya un taon dont les piqûres la tourmenterent si cruellement, que, furieuse, égarée, elle s'élança dans les flots de la mer, qui de la fut appelee Ionienne. Io erra ensuite par toute la terre, et arriva sur les bords du Nil, ou elle reprit sa première forme. Ce fut là qu'elle accoucha d'Épaphus. Les Grecs l'identifierent avec la déesse égyptienne Isis.

— Par extens., et par allusion à cette metamorphose, les poètes disent *Io* pour Génisse, vache.

Vous voyez ces taureaux mugissants
Poursuivre *Io* dans la prairie. (De Belmis.)
La propreté l'habite, elle y fait toujours naître
Les doux présents d'*Io*, la crème, le fromage,
Et dans des joncs tressés épaissit le fromage. (Castel.)
A déjeuner je prends le lait
Qu'une jeune *Io* me procure,
Simple et frugale nourriture,
Mais c'est Claudine qui le trait. (Hoffmann.)

— **IO**, Astron. La 85e planète télescopique, découverte le 19 septembre 1865 par M. Peters.

IO BACCHUS. Un des surnoms de Bacchus. || Nom d'un hymne ou d'une chanson en l'honneur de ce dieu, pris de la répétition fréquente de ces deux mots.

IOBATE. Temps hér. Roi de Lycie, à qui Prétus, roi d'Argos, envoya Bellérophon avec des lettres par lesquelles il le priait de le faire périr.

IORÈS. Temps hér. Fils d'Hercule et d'une des filles de Thespius, mort enfant.

IOCASTÈS. Temps hér. Un des fils d'Éole, qui s'établit sur le rivage de l'Italie, près de Rhegium.

IOCHROME, s. f. (pr. *io-krome* ; ét. gr., ἰόεις, violette ; χρῶμα, couleur). Bot. Genre d'arbrisseaux exotiques, qui habitent l'Amérique du Sud.

IODACÉTATE, s. m. Chim. Sel fourni par combinaison de l'acide iodacétique avec une base.

IODACÉTIQUE, adj. Chim. Se dit de plusieurs acides dérivant de l'acide acétique par substitution de l'iode à l'hydrogène.

IODAL, s. m. Chim. Corps résultant de la combinaison de l'alcool et de l'iode.

IODAMÉ. Myth. Mère de Deucalion, qu'elle eut de Jupiter.

IODAMIE. Myth. Prêtresse de Minerve, qui, étant entrée pendant la nuit dans le sanctuaire du temple, fut pétrifiée par la vue de la tête de Méduse.

IODAMYLE, s. m. Chim. Corps liquide, incolore, provenant de la distillation de l'alcool amylique avec l'iode et le phosphore.

IODANILINE, s. f. Chim. Alcali organique provenant de l'aniline.

IODARGYRITE, s. f. Minér. Iodure d'argent naturel, trouvé en veines minces traversant la serpentine, au Mexique et au Chili. On dit aussi *iodargyre* et *iodite*.

IODATE, s. m. Chim. Sel résultant des combinaisons salines de l'acide iodique avec les bases salifiables.

*** IODE**, s. m. (ét. gr., ἴον, violette ; εἶδος, apparence). Chim. Corps simple qui est negatif dans la plupart de ses combinaisons, et qui se reduit en une vapeur d'une belle couleur violette. L'iode fut découvert en 1811 par Courtois, salpêtrier à Paris, dans les eaux meres de la soude de varech. Il se trouve dans la nature le plus souvent combiné au sodium, sous forme d'iodure de sodium. Le gaz de l'iode est le plus pesant de tous les gaz connus. L'iode ne se combine pas d'une manière directe avec l'oxygène ni avec le gaz hydrogène ; il se combine d'une manière directe avec le soufre, le phosphore, le chlore, le brome, ainsi qu'avec tous les métaux. Il se combine facilement avec les substances organiques, auxquelles il communique une couleur jaune ou brune. On l'emploie en médecine, dans un grand nombre de cas, syphilis, scrofules, douleurs rhumatismales.

*** IODÉ, ÉE**, part. pass. du v. Ioder. S'emploi adjectiv. Chim. Qui contient de l'iode. L'éther iodé est une combinaison solide d'iode avec le gaz oléfiant.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Ioder, ne donne ce mot que comme adjectif.

IODÉLAÏLE, s. m. Chim. Corps cristallisable obtenu par l'action de l'élaïle et de l'iode sous l'influence des rayons solaires.

IODER, v. a. 1re conj. Enduire d'iode. || Mêler une substance avec de l'iode.

IODÈS, s. m. (étym. gr., ἰοειδής, violet). Bot. Genre de ménispermacées, dont les espèces croissent à Java.

IODÉTHÉRIDE, s. m. Chim. Corps dérivé de l'iodélaïle, traité par une solution de potasse.

IODÉTHYLE, s. m. Chim. Corps liquide que l'on obtient par la distillation de l'iodure de phosphore.

*** IODEUX, EUSE**, adj. Chim. Qui tient de l'iode. || *Acide iodeux*, L'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'oxygène.

— L'Académie ne donne pas le féminin de cet adjectif.

IODHYDRATE, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base.

IODHYDRINE, s. f. Chim. Nom donné aux substances qui représentent les éthers iodhydriques des alcools polyatomiques.

IODHYDRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'iode et d'hydrogène. *Éther iodhydrique*. Ether obtenu par l'action de l'iodure de phosphore sur l'alcool.

IODIDE, s. m. Chim. Nom donné aux combinaisons de l'iode avec des corps dont l'électricité négative est moindre que la sienne.

IO-DIEB, s. m. Ornith. Oiseau du Groenland. C'est le même que le labbe à longue queue.

IODIFÈRE, adj. 2 g. (ét. fr., *iode* ; lat. *ferre*, porter). Chim. Qui contient de l'iode.

IODINE, s. f. Chim. S'est dit pour Iode.

*** IODIQUE**, adj. Qui tient de l'iode. Se dit d'un acide qui provient de la combinaison de l'iode avec l'oxygène. Se dit des sels dans lesquels l'acide iodique joue le rôle de base. Sel iodique.

IODISME, s. m. Pathol. Accident produit par l'usage intempestif de l'iode. Sorte d'ivresse provenant d'une forte ingestion d'iode.

IODITE, s. m. Chim. Combinaison de l'acide iodeux avec les bases.

IODOARGENTATE, s. m. Chim. Genre de sels qui resultent de la combinaison de l'iodure d'argent avec les iodures des métaux electropositifs.

IODOBENZOYLE, s. m. Chim. Corps incolore obtenu en chauffant de l'iodure de potassium avec l'oxychlorobenzoyle.

IODOBORIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et borique.

IODOCALCAIRE, adj. Pharm. Se dit d'un sirop au phosphate de chaux et à l'iodure de calcium, employé contre la tuberculose et le rachitisme.

IODOCAOUTCHINE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'iode sur le caoutchouc.

IODOCHLORURE, s. m. (pr. *io-do-klorure*). Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un chlorure avec un iodure.

IODOCINCHONINE, s. f. (pr. *io-do cin-konine*). Chim. Substance obtenue par la combinaison de l'iode et de la cinchonine.

IODOCODÉINE, s. f. Chim. Substance que l'on prépare en faisant agir une dissolution d'iode sur une dissolution alcoolique de codéine.

IODOCYANURE, s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un cyanure avec un iodure.

IODOFORME, s. m. Chim. Substance cristallisée composée de carbone, d'hydrogène et d'iode, employée en médecine comme anesthésique.

IODOGNOSIE, s. f. (pr. *io-do-ghno-zi* ; ét. fr., *iode* ; gr. γνῶσις, connaissance). Méd. lég. Connaissance des effets que produit l'iode.

IODOHYDRARGYRATE, s. m. (radic. *iode*, et *hydrargyrate*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodure de mercure avec les iodures de métaux électro-positifs.

IODOKAKODYLE, s. m. Chim. Corps obtenu par la distillation de l'oxyde de kakodyle avec l'acide iodhydrique concentré.

IODOMÉSITYLE, s. m. (ét. fr., *iode* ; gr. μεσίτης, intermédiaire). Chim. Corps liquide obtenu par réaction de l'iode, du phosphore et de l'acetone à chaud.

IODOMÉSITYLIDE, s. m. (ét. fr., *iodomésityle* ; gr. εἶδος, aspect). Chim. Corps jaune, cristallisable dans l'ether et insoluble dans l'eau.

IODOMÉTHÉ, s. f. (étym. fr., *iode* ; gr. μέθη, ivresse). Ivresse causée par l'iode.

IODOMÉTHYLE, s. m. Chim. Iodhydrate de methylene, obtenu par réaction du phosphore, de l'iode et de l'esprit de bois.

IODOMÈTRE, s. m. (ét. fr., *iode* ; gr. μέτρον, mesure). Méd. Appareil servant à l'inhalation de l'iode, dans le traitement de la phtisie pulmonaire.

IODOMÉTRIE, s. f. (rad. *iodométrie*). Chim. Détermination de la quantité d'iode que contient une combinaison.

IODOMORPHINE, s. f. Chim. Corps produit par une combinaison de morphine et d'iode.

IODONITRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et nitrique.

IODOPHÉNYLAMINE, s. f. (de *iode*, et *phenylamine*). Chim. Nom d'un des dérivés de la phenylamine.

IODOPHOSPHORIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et phosphorique.

IODOPHOSPHURE, s. m. Chim. Combinaison d'iode et de phosphore avec un autre corps simple. Iodophosphure hydrique.

IODOPHTISIE, s. f. Méd. Amaigrissement et affaiblissement, par suite de l'abus de l'iode.

IODOPLEURE, s. m. (ét. gr., ἰοειδής, violet ; πλευρά, flanc). Ornithol. Section du genre manakin.

IODOPLOMBATE, s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodure de plomb avec les iodures des métaux electropositifs.

IODOPROPIONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide propionique.

IODOSALICYLIQUE, adj. 2 g. (pr. *io-do-sa-li-ci-li-ike*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide salicylique.

IODOSALICYLOL, s. m. (pr. *io-do-sa li-ci-lol*). Chim. Nom d'un dérivé du salicylol.

IODOSUCCINAMIDE, s. f. (pr. *io-do cuk-ci-na-mide*). Chim. Dérivé iodé de la succinamide.

IODOSULFURE, s. m. (pr. *io-do cul-fure*). Chim. Combinaison d'un iodure avec un sulfure.

IODOSULFURIQUE, adj. 2 g. (pr. *io-do-cul-fu-rike*). Chim. Se dit d'un acide double qui résulte de la combinaison des acides iodique et sulfurique.

IODOTÉRÉBÈNE, s. m. Chim. Corps produit par l'action de l'iode sur l'essence de térebenthine.

IODOTHÉRAPIE, s. f. (ét. fr., *iode* ; gr. θεραπεύω, je traite). Méd. lég. Médicamentation par l'iode.

IODOTHIOSINAMINE, s. f. Chim. Base résultant de la substitution de l'iode à l'hydrogène dans la thiosinamine.

IODOTOLUIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide provenant de l'acide toluique, par substitution d'un atome d'iode à un atome d'hydrogène.

IODURATION, s. f. (pr. *io-du-ra-cion* ; rad. *iodure*). Action de combiner quelque substance avec des iodures.

*** IODURÉ**, s. m. Chim. Combinaison non acide que l'iode forme avec les bases salifiables et avec les corps simples qui sont electropositifs par rapport à lui. Iodure de potassium. Les iodures de cuivre, de plomb, de bismuth, de mercure, d'argent, de platine, de palladium, d'or. Les iodures des métaux alcalins et de ceux qui avec l'oxygène produisent les terres proprement dites sont tous solubles dans l'eau.

*** IODURÉ, ÉE**, adj. Qui renferme de l'iode ; qui est combiné avec de l'iode.

— Photogr. Qui est couvert d'une couche d'iodure.

IOF. Géogr. Baie de la Sénégambie, entre l'arr. de Saint-Louis et celui de Gorée.

IOGHA, s. m. Linguist. Huitième lettre de l'alphabet celtique. Il correspond à notre *i*.

IOL. Géogr. Ancienne ville d'Afrique, nommée ensuite *Cesarée* ; aujourd'hui *Cherchell*.

IOLAS. Temps hér. Fils d'Iphiclès et neveu d'Hercule, aida ce héros à vaincre l'hydre de Lerne, en appuyant un fer chaud sur les blessures du monstre, pour empêcher ses têtes de renaître. Après la mort d'Hercule, il fut rajeuni par Jupiter, se mit à la tête des Héraclides et combattit Eurysthée. || Cousin d'Hercule, tue par ce héros même dans un accès de fureur qu'il eut à son retour des enfers. || Ami d'Énée, tue en Italie par Catillus.

IOLCOS. Géogr. anc. Ville d'Hémonie, près de la mer, au fond du golfe Pagasétique, était le ch.-l. d'un petit État que se disputerent Pélias et Éson, père de Jason. C'est d'Iolcos que partirent les Argonautes pour la conquête de la Toison d'or.

IOLE, s. f. Mar. V. YOLE.

IOLÉ. Temps hér. Fille d'Eurytе, roi d'Œchalie. Fut enlevée par Hercule, qui l'emmena à Trachine. Ce nouvel amour excita la jalousie de Déjanire et causa la mort d'Hercule.

IOLÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom des montagnards de la Sardaigne, qu'on croyait descendre d'une colonie amenée dans cette île par Iolas.

IOLÉES, s. f. pl. Temps hér. Fêtes instituées en l'honneur d'Hercule et du compagnon de ses travaux, Iolas. Elles duraient plusieurs jours. On les célébrait dans un lieu appelé Iolaüm, ou étaient les tombeaux d'Amphiaraüs et le cénotaphe d'Iolas, mort dans l'île de Sardaigne.

IOLÉUM, s. m. (pr. *io-le-omm*). Antiq. gr. Lieu à Thèbes ou se célébraient les iolées.

IOLITHE, adj. (ét. gr., ἴον, violette ; λίθος, pierre). Bot. Se dit d'une espèce de byssus parce qu'il communique la couleur de la violette aux pierres sur lesquelles il croît.

— **IOLITHE**, s. m. Minér. Espèce de minéral qu'on appelle aussi *dichroïte*, et qui a la couleur de la violette.

IOLOF, adj. et s. m. Géogr. V. YOLOF.

IOMERGAL. Myth. sept. Divinité des anciens Germains.

ION. Terminaison d'une classe de substantifs féminins abstraits. Ils dérivent presque tous du latin, et signifient l'action de faire ce qui est marqué par le verbe radical. Ainsi, *fecondation* signifie Action de féconder ; *extirpation*, action d'extirper, etc.

ION. Temps heroïq. Descendant d'Hellen par Xuthus, combattit Eumolpus à la tête des Athéniens.

— ION. Poète et historien grec, né à Chios, de 484 à 481 av. J.-C., mort de 421 à 421. Il vint jeune à Athènes, remporta le prix de la tragédie et du dithyrambe. Il reste quelques fragments de ses élégies; il avait aussi composé des livres d'histoire.

IONA ou **I-COLM-KILL**. Géogr. L'une des Hébrides, au S.-E. de Mull. Saint Columban y fonda au VIe siècle un monastère qui fut longtemps célèbre.

IONE, s. m. d'*Ione*, n. myth. Crust. Genre de la section des isopodes sédentaires, famille des ioniens, qui se trouve sous le test de la callianasse souterraine.

IONE. Temps hér. Fille de Nautochus. Elle volait sur les grands chemins, et fut tuée par Hercule. || Fille d'Autolycus, fut, dit-on, changée en nymphe.

IONELLE, adj. 2 g. Crust. Syn. d'IONIEN.

IONÉSIE, s. f. Bot. V. JONESIE.

IONIDION, s. m. (ét. gr., ἴον, violette; εἶδος, forme). Bot. Genre de plantes de la famille des violariées, dont l'espèce type est originaire du Brésil, et qui a été considérée à tort comme fournissant l'ipécacuana.

IONIE. Géogr. Nom qui, dans l'antiquité, appartint à trois pays différents: 1° à l'Attique, après l'invasion des Ioniens; 2° à la côte septentrionale du Péloponnèse, nommée Égialée ou rivage par les Pélasges, lorsqu'elle eut été envahie par les Ioniens de l'Attique; 3° à la partie de l'Asie Mineure comprise entre les fleuves Hermus et Méandre, lorsque les Ioniens y émigrèrent vers 1140 av. J.-C., conduits par des fils de Codrus. Ils y fondèrent douze villes, dont les principales furent Éphèse, Phocée, Chio, Samos, Milet, qui formèrent une confédération. Les lettres, les sciences et les arts y furent cultivés de très bonne heure. Patrie d'Homère, de Mimnerme, d'Anacréon, d'Anaxagore. Les Ioniens, depuis Crésus, au VIe siècle av. J.-C., perdirent leur indépendance et durent subir la loi de tous les conquérants de l'Asie Mineure, jusqu'aux Romains, qui s'emparèrent de l'Ionie, 133 av. J.-C.

— Philos. *École d'Ionie*. V. IONIQUE.

* **IONIEN, ENNE**, s. Géogr. Habitant, habitante de l'Ionie. Les Ioniens étaient une des quatre grandes tribus helléniques, mais probablement mélangée de Pélasges, et moins purement hellénique que les Doriens et les Éoliens. Il n'est point de peuple grec qui ait joué un rôle aussi brillant que le leur; Athènes était ionienne. C'est à eux que l'on doit ces innombrables colonies qui ont porté au loin la civilisation de la race grecque. On trouve des colonies ioniennes en Asie Mineure; en Égypte, à Naucratis; en Gaule, à Marseille; en Sicile, à Catane, Messine, etc.; enfin, en Italie, elles étaient tellement nombreuses, que le Bruttium, la Lucanie, l'Apulie, etc., prirent le nom de Grande Grèce.

— IONIEN. s. m. Dans l'ancienne littérature, Pied composé qui entrait dans la versification. Il y avait le *grand* et le *petit ionien*. Le grand ionien était composé d'un spondée et d'un pyrrhique, et le petit, d'un pyrrhique et d'un spondée.

— adj. Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants. || *Colonies ioniennes*. Celles des Athéniens et des autres Ioniens, dans l'Asie Mineure.

— *Philosophes ioniens*. Philosophes de l'école ionique.

— Géogr. *Mer Ionienne*. Mer formée par la Méditerranée, entre la côte E. de l'Italie méridionale et la côte O. de la Turquie d'Europe et de la Grèce. Ses principaux golfes sont: les golfes de Coron, d'Arcadia et de Lepante sur la côte de la Grèce; les golfes de Tarente et de Squillace sur la côte d'Italie. || *Iles Ioniennes*. Réunion de sept grandes et de plusieurs petites îles de la mer Ionienne, sur les côtes O. et S. de la Grèce, à laquelle elles appartiennent. Les principales sont: Corfou, Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, Ithaque, Cérigo et Paxo. Après avoir joué un rôle assez important dans l'histoire de la Grèce ancienne, elles appartinrent à Rome, à l'empire d'Orient, aux Normands de Naples, à Venise jusqu'en 1797; elles formèrent la république des Sept-Îles, de 1799 à 1807, appartinrent à la France de 1807 à 1814, puis furent placées sous le protectorat de l'Angleterre, qui les a abandonnées à la Grèce en 1863. Elles forment aujourd'hui les trois nomes de Corfou, Céphalonie et Zante.

— Mus. *Mode ionien*. Mode particulier de la musique grecque. La musique de l'Ionie fut nécessairement suivre les intonations molles de la langue; aussi la musique ionienne était-elle la plus efféminée de toutes. La musique des Grecs s'échelonnait d'abord sur trois principaux modes: le dorien, qui était le plus grave; le phrygien, qui tenait le milieu, et le lydien, qui était le plus aigu. Les fondamentales de ces trois modes étant à un ton de distance l'une de l'autre, on partagea chacun de ces tons en deux intervalles, et l'on fit ainsi place à deux autres modes, l'*ionien* et l'*éolien*, dont le premier fut inséré entre le phrygien et le dorien. (Denne-Baron.)

— Philol. *Dialecte ionien*, ou *l'ionien*, s. m. Dialecte grec à l'usage des Ioniens. Le dialecte ionien, qui, en Europe, se transforma pour devenir le dialecte attique, était parlé par les Ioniens de l'Asie Mineure. Il se distingue par l'accumulation des voyelles, des sons doux et liquides, le changement des brèves en longues et l'absence presque complète de contractions. Homère, Anacréon, Hippocrate, Hérodote, ont écrit dans le langage ionien, qui était celui de leur patrie. || *Alphabet ionien*. Alphabet grec porté à vingt-quatre lettres par Simonide de Céos.

IONIEN, ENNE, adj. Crust. Qui a rapport au genre ione. || IONIENS, s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, qui ne comprend que le genre ione.

* **IONIQUE**, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants.

— *Écriture ionique*. Celle qui a succédé à l'écriture appelée pélasgique.

— *Poésies ioniques*. S'est dit de poésies licencieuses qui furent aussi appelées *soutadiques*.

— *Vers ionique*. Vers grec ou latin composé de quatre mesures, dont chacune est de deux longues et de deux brèves. Le vers ionique est employé dans la douzième ode du troisième livre d'Horace. || *Vers ionique majeur*. Vers composé de grands ioniens. || *Vers ionique mineur*. Vers composé de petits ioniens.

— Archit. *Ordre ionique*. Le troisième des six ordres de l'architecture. L'ordre ionique, plus élégant qu'aucun des autres, s'élève sur vingt-deux modules et quinze parties. L'ordre ionique est d'invention grecque. Son nom lui vient de l'Ionie, où il fut perfectionné et adopté avant d'être connu des autres peuples de la Grèce. || Se dit aussi des divers membres d'architecture qui se rapportent à cet ordre. Colonne ionique. Chapiteau ionique. Corniche ionique. || *Chapiteau ionique angulaire*. Chapiteau dont les quatre faces sont ornées chacune de deux volutes.

— Chorégr. *Danse ionique*. Danse ainsi appelée parce qu'elle était en usage en Ionie.

— Hist. *Transmigration ionique*. Émigration des Ioniens, sous la conduite d'Ion, fils de Codrus. La transmigration ionique eut lieu 77 ans après la prise de Troie, et 57 ans après le retour des Héraclides.

— Mus. Se dit pour Mode ionien. Le vers pentamètre, ou le nôtre décasyllabique, se rapporte au mode *ionique* de l'ancienne musique grecque. (Virey.)

— Phil. *École ionique*. Secte de philosophes qui prit naissance en Ionie; c'est la plus ancienne des écoles philosophiques de la Grèce, fondée par Thalès de Milet, 600 ans av. J.-C. Elle a eu pour caractère d'expliquer le monde par un principe unique, dont les transformations diverses produisent tout ce que nous voyons; de chercher ce principe unique dans quelqu'un des éléments du monde matériel, et en général de tendre au matérialisme. On a aussi appelé l'école ionique, *école physicienne*, parce qu'elle s'appliquait surtout aux sciences naturelles.

— Substantiv. Se dit pour l'Ordre ionique. La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, huit dans le dorique, neuf dans l'*ionique*, et dix dans le corinthien. (B. de St-P.) || *Ionique moderne*. Ordre qui se distingue de l'ionique ancien par le chapiteau orné d'une guirlande qui va de l'une à l'autre volute.

— IONIQUE. s. m. Philosophe de l'école ionique.

IONOPOLIS. Géogr. anc. Ville de Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin, aujourd'hui *Inéboli*.

IONOPSIDE s. f. (ét. gr., ἴον, violette; ὄψις, aspect). Bot. Genre d'orchidées vandées propres à l'Amérique.

IONOPSIDION, s. m. (rad. *ionopside*). Bot. Genre de crucifères lépidinées, dont les espèces se trouvent en Portugal.

IONS, s. m. pl. Phys. Nom collectif que l'on donne aux deux corps, l'anion et le cation, qu'un courant électrique a dissociés.

IONTHODE, s. f. (ét. gr., ἰόν, duvet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, dont l'espèce type habite le Sénégal.

IOPHON. Fils de Sophocle, au Ve siècle av. J.-C., avait composé des tragédies, dont nous n'avons plus que les noms.

IOPTÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., ἴον, violette; πτερόν, aile). Entom. Qui a des ailes violâtres ou violettes.

IORD. Myth. scand. La Terre. Selon l'Edda, elle est fille et femme d'Odin, et mère du dieu Thor. On pense que c'est la même que Frigga.

IORMUNGANDUR. Myth. scand. Énorme serpent qui embrasse tout le globe de la terre, et auquel le dieu Thor livre des combats furieux.

IOS. Géogr. anc. L'une des Sporades, au N. de Théra, au S. de Paros et Naxos; aujourd'hui *Nio*.

IOSELYTHRITE, s. f. (ét. gr., ἰός, venin; ἔλυτρον, élytre). Pathol. Vagimite virulente ou contagieuse.

IOSIQUE, adj. (ét. gr., ἰός, venin). Médec. Virulent.

IOSOPROOMMITE, s. f. (ét. gr., ἰός, poison; πρό, avant; ὄμμα, œil). Pathol. Inflammation virulente de la partie antérieure de l'œil. On nomme aussi cette affection *conjonctivite purulente*.

IOSTOME, adj. 2 g. (étym. gr., ἰός, rouille; στόμα, bouche). Qui a la bouche couleur de rouille.

IOSURÉTRITE, s. f. (étym. gr., ἰός, venin; fr. *urétrite*). Pathol. Blennorragie virulente.

* **IOTA**, s. m. Philol. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet grec; il répond à notre *i*.

— Dans la numération grecque, l'iota avec l'accent supérieur (ι') vaut 10, et avec l'accent inférieur ($\iota_{,}$), 10,000. Dans l'indication des parties d'un ouvrage, l'ι vaut 9; ι indique le neuvième livre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

— Fam. Rien du tout, la moindre chose. Il ne manque pas un iota. Il n'omettrait pas un iota. Il n'y a pas un seul iota à retrancher. C'est un homme si exact, qu'il n'omet pas le moindre *iota*. (Acad.) C'est un homme qui sait la médecine à fond, comme je sais ma croix de par Dieu, et qui, quand on devrait crever, ne démordrait pas d'un *iota* des règles des Anciens. (Mol.) Il ne faut point s'imaginer que ces observances fussent de petite importance dans une loi si sévère et où il fallait prendre garde jusqu'à un *iota* et au moindre trait. (Boss.) Je vous dis en vérité, le ciel et la terre périront plutôt que tout ce qui est de la loi ne s'accomplisse jusqu'à un seul *iota* ou un seul point. (Bouhours.) D'un *iota* nul n'en voulut rabattre. (De Guerle.)

— IOTA. s. f. Entom. Noctuelle qui porte sur les ailes supérieures deux traits longitudinaux de couleur noire, que l'on a comparés à la lettre majuscule I.

* **IOTACISME**, s. m. (radic. *iota*). Vice de prononciation qui empêche d'articuler les lettres *ɹ* et *g*.

— Gramm. Emploi fréquent de la lettre *i* dans les mots d'une langue. On reproche l'iotacisme à la langue grecque moderne.

— Philol. Faute d'orthographe qui est fréquente dans les manuscrits grecs, et qui résulte d'une confusion faite par les copistes, entre ι, ει et η d'une part; οι et υ de l'autre.

IOTAPATA. Géogr. anc. Ville de Galilée, où l'historien juif Josèphe fut assiégé et pris par Vespasien.

IOTÈRE, s. m. (du gr. ἰός, venin). Anat. comp. Organe qui sécrète le poison dans les insectes venimeux.

IOTT, s. m. Phil. Nom de la dixième lettre de l'alphabet allemand, qui correspond à notre *j*.

IOTUNHEIM, (littéralement, *Demeure des géants*). Myth. scand. Nom donné aux hautes montagnes de la Scandinavie.

IOUDEBNIK, s. m. Hist. Nom qui fut donné à un nouveau code publié par le czar Ivan IV, 1550.

IOUG, Géogr. Rivière de la Russie d'Europe (Vologda), naît dans le district de Nikolsh, se jette dans la Soukhona, et ces deux rivières réunies forment la Dwina, cours de 360 kil.

IOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Iouler. S'emploie adjectiv.

IOULER, v. n. 1re conj. (onomatopée). Mus. Chanter à la manière des Tyroliens et d'autres peuples montagnards, avec des coups de gosier et en passant rapidement du grave à l'aigu.

— Activ. Iouler un air.

IOULAS, s. m. Antiq. gr. Chant en l'honneur de Cérès.

IOUMAB. Myth. septentr. Dieu des Votiaks, peuplade de la Sibérie. Ils le placent dans le soleil, mais ils ne lui rendent aucun culte.

IOURTE, s. f. Cabane, hutte servant de demeure aux Lapons, aux Samoyèdes. Tout y devient grêle, raccourci, ratatiné, comme le Lapon dans la Laponie, le Samoyède et le Tounguose trapus, sous leurs *iourtes* enfumées et souterraines de la Sibérie. (Virey.) Là, chaudement enveloppée dans ses peaux de zibeline ou de castor, couchée pêle-mêle avec ses chiens, ses bestiaux, entassant les enfants, les femmes sous l'édredon ou les peaux emplumées des canards et des oies du Nord, l'insouciante et sale famille du Lapon allume un brasier au milieu de l'*iourte*, et verse de l'eau glacée sur des pierres rougies au feu. (Id.)

IOWA. Géogr. L'un des États-Unis, entre le Wisconsin et l'Illinois à l'E.; le Missouri au S.; le Nebraska à l'O.; le Minnesota au N. On y trouve de vastes prairies arrosées par le Mississipi; le sol est extrêmement fertile et contient de grandes richesses minérales; l'industrie est encore peu développée. Cet État, organisé en territoire en 1838, a été admis dans l'Union en 1846. Il a 145,000 kil. carrés et 1,625,000 hab. Les villes principales sont: *Iowa-City*, la capitale, sur l'*Iowa*, Davenport, Dubuque, Burlington, Council-Bluffs, etc.

— IOWA. Rivière des États-Unis, dans l'État de ce nom, se jette dans le Mississipi, après un cours de 450 kilomètres.

IPÉCA, s. m. Abréviation usitée en médecine et en pharmacie pour désigner l'ipécacuana.

* **IPÉCACUANA**, s. m. Bot. Plante de la famille des rubiacées, originaire du Brésil. La racine de l'ipécacuana est fréquemment employée en thérapeutique comme antidysentérique et comme émétique. On a donné ce nom à une foule de plantes qui avaient à peu près les mêmes propriétés; mais il n'en reste plus aujourd'hui dans le commerce que deux espèces, dont l'une, appelée ipécacuana annelé, vient du Brésil, et l'autre, ipécacuana strié, est originaire du Pérou. La racine de l'ipécacuana annelé est ordinairement de la grosseur d'une plume à écrire; elle est irrégulièrement contournée, simple ou rameuse et formée d'an-

Ipécacuana annelé.

neaux saillants. C'est à lui qu'on est redevable de l'usage et de la préparation diverse de l'*ipécacuana*. (St-Simon.)

— Pharm. Racine de cette plante. Prendre de l'ipécacuana. De l'ipécacuana blanc. De l'ipécacuana brun. On prépare avec la poudre d'ipécacuana des pastilles fort utiles pour favoriser l'expectoration lorsque la période inflammatoire est passée. On les a conseillées dans l'asthme et dans la coqueluche.

IPÉCACUANIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de certaines racines d'ipécacuana.

IPÉRUQUIQUE, s. m. (pron. *i-pé-ru-kike*). Ichtyol. Nom vulgaire du remora.

IPHIANASSE. Temps hér. Fille d'Agamemnon. V. IPHIGÉNIE. || Fille de Prœtus, changée en vache avec ses sœurs, parce qu'elles avaient préféré le palais de leur père au temple de Junon, ou, selon d'autres, leur beauté à celle de la déesse. || Une des épouses d'Endymion.

IPHIANIE. Temps hér. Fille de Mégapenthe, mariée à Mélampe, en eut Antiphatès, Morco, etc. || Arrière-petite-fille de la précédente.

IPHIAS, s. m. (pron. *i-fi-ass*; d'*Iphias*, n. myth.). Entom. Genre d'insectes coléoptères diurnes, tribu des piérides, dont l'espèce type vit dans l'Inde et dans la Chine.

IPHIAS. Temps hér. Prêtresse de Diane. || Nom qu'Ovide donne à Evadné, femme de Capanée, comme fille d'Iphis.

IPHICÈBE, s. m. Entom. Syn. d'ODONTOPE.

IPHICLÈS. Temps hér. Père de Phérébée et d'Iope. || Fils d'Amphitryon et d'Alcmène, et frère utérin d'Hercule. Il assista à la chasse du sanglier de Calydon. Il accompagna son frère, fut blessé dès la première expédition contre Argos, et mourut à Phérèon.

IPHICLUS, s. m. (pron. *i fi-kluss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, qui comprend une vingtaine d'espèces de l'Amérique centrale.

IPHICRATE. Général athénien, né en 419 av. J. C., fils d'un cordonnier, se distingua tellement à la bataille de Cnide, 394, que les Athéniens lui confièrent le commandement de deux expéditions. L'une envoyée au secours des Béotiens après leur défaite à Coronée, l'autre destinée à la défense de Corinthe. Il changea l'armement des troupes et les rendit plus légères; il remporta de nombreux succès sur Agésilas en 392; au service de Seuthès et de Cotys, rois de Thrace; dans les luttes de Thèbes et de Sparte, au temps d'Épaminondas; en Macédoine, où il chassa l'usurpateur Pausanias et rétablit la régente Eurydice; au siége d'Amphipolis. Cependant il fut rappelé, mis deux fois en accusation; à partir de 354, on cesse d'entendre parler de lui.

IPHIDAMAS. Temps hér. Fils d'Anténor et de Théano. S'étant rendu avec 12 vaisseaux à Percope, comme auxiliaire des Troyens, il fut tué par Agamemnon. || Fils de Busiris, tué par Hercule avec son père.

IPHIGÉNIE, s. f. Moll. Syn. de CAPSE.

IPHIGÉNIE. Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Agamemnon, retenu à Aulis par un calme prolongé, allait la sacrifier pour obtenir des vents favorables, lorsque Diane la transporta en Tauride, ou elle devint prêtresse de son culte. Plus tard, son frère Oreste, au moment où le grand prêtre Thoas allait le sacrifier à Diane, l'y retrouva et la ramena avec lui dans sa patrie.

— IPHIGÉNIE. Astron. La 112e planète télescopique, découverte le 19 septembre 1870 par M. Peters.

— Mod. *Coiffure à l'Iphigénie*. Mode pour la coiffure des femmes, qui s'établit, 1774, après le succès de l'opéra de Gluck, *Iphigénie en Aulide*.

IPHIMÉDIE. Temps hér. Fille de Triopas, et femme d'Aloüs, enlevée par Neptune, qui avait pris la forme du fleuve Énipée.

IPHIMÉDON. Temps her. Fils d'Eurysthée, périt dans la guerre contre les Athéniens.

IPHIMÉDUSE, Danaïde, femme d'Euchénor.

IPHINOÉ. Temps hér. Fille aînée de Prœtus, roi d'Argos. || Une des principales Lemniennes qui conçurent le projet d'égorger leurs maris à leur retour d'une expédition en Thrace. || Fille d'Alcathoüs, morte avant d'être mariée ; dans la suite, les jeunes filles avant leurs noces lui consacraient une boucle de leurs cheveux. || Fille de Nisus, roi de Mégare, qui la donna en mariage à Mégaréus, son successeur.

IPHINOÜS. Temps hér. Un des Centaures. || Capitaine grec, tué par Glaucus au siége de Troie.

IPHIONA. Temps hér. Suivante d'Hypsipyle, reine des Amazones, qui l'envoya complimenter Jason sur son arrivée dans ses États.

IPHIONE, s. f. (d'*Iphiona*, n. myth.). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des arbrisseaux d'Égypte.

IPHIONÉE, s. f. (d'*Iphiona*, n. myth.). Annél. Genre d'annélides errantes, détaché du genre polynoé, et dont l'espèce type vit dans la mer Rouge et sur les côtes de l'île Maurice.

IPHIPE, s. m. (ét. gr., ἴφις, port ; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces, dont l'une d'Australie et l'autre du Brésil.

IPHIS, s. f. (pron. *i-fiss* ; d'*Iphis*, n. myth.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type habite le Mexique.

— Crust. Genre des décapodes brachyures, famille des oxystomes, établi pour une seule espèce qui habite la mer des Indes.

IPHIS. Temps hér. Fils d'Alector, roi d'Argos, succéda à son père. || Un des Argonautes. || Père d'Étéocle, un des chefs argiens, tué devant Thèbes.

IPHISIE, s. f. (du gr. ἴφις, fort). Bot. Genre d'herbes de la famille des asclépiadées cynanchées, établi pour des espèces propres à l'Asie méridionale.

IPHITION, s. m. (du gr. ἴφις, fort). Zooph. Genre de spongiaires.

IPHITION. Temps hér. Fils d'Otryntée et d'une naïade. Il fut le premier Troyen tué par Achille, quand ce héros reprit les armes

IPHITRACHÉLE, s. m. (pr. *i-fi-tra-kèle* ; ét. gr., ἴφις, fort ; τραχήλος, cou). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des proctotrupiens, dont l'espèce unique habite l'Angleterre.

IPHITUS. Roi d'Élide, aida des conseils de Lycurgue, rétablit les jeux Olympiques, institués par Hercule, vers 885 av. J.-C.

IPHIUS, s. m. (pr. *i-fi-uss* ; ét. gr., ἴφιος, robuste). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, dont l'espèce type habite la Guinée.

IPHITHIME. Temps hér. Fille d'Icarius, sœur de Pénélope, et femme d'Eumélus, roi de Phère.

IPHTHYME. Myth. Néréide que Pélasgus rendit mère des satyres.

IPHTINE, s. m. Entom. Syn. de NYCTOBATE.

IPNOLÉBÈTE, s. m. (étym. gr., ἰπνός, four ; λέβης, chaudron). Antiq. gr. Espèce de vase composé d'un foyer et d'une bouilloire pour faire chauffer les liquides.

IPO, s. m. Bot. Syn. d'ANTIARIS.

IPOMÉE, s. f. (ét. gr., ἴψ, ἰπός, ver ; ὁμοῖος, semblable). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des convolvulacées, à fleurs complètes, monopétales, régulières, dont une espèce fournit le jalap.

IPOMÉIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide provenant de la réaction de l'acide azotique sur l'acide rhodéorétinique extrait d'une espèce d'ipomée. On dit aussi *ipomique*.

IPOMOPSIDE, s. f. Bot. Syn. de GILIE.

IPONOMEUTE, s. f. Entomol. V. YPONOMEUTE.

IPONOMEUTIDE, adj. 2 g. Entom. V. YPONOMEUTIDE.

IPRÉAU, s. m. Bot. Espèce de peuplier blanc. On écrit aussi *ypreau*.

IPS, s. m. (ét. gr., ἴψ, ver). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, établi pour neuf espèces, dont six américaines et trois européennes.

IPSARA ou **PSARI**. Géogr. Île de la Turquie d'Asie dans l'Archipel, au N.-O. de Chio. Elle est montagneuse et fertile en vins. || Ville de cette île.

IPSARIOTE, s. Géogr. Habitant, habitante d'Ipsara.

— adj. Qui appartient à Ipsara ou à ses habitants.

IPSÉE, s. f. (d'*Ipseu*, n. myth.). Bot. Genre d'orchidées malaxidées, dont les espèces habitent Ceylan.

IPSIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *ips* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un ips. || IPSIDES, s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre ips.

IPSILLICUS, s. f. pl. (ét. lat., *ipsillices* ; forme de *ipse*, lui même ; *illex*, trait). Antiq. Médaillons, lames dont on se servait dans les sacrifices, ou figure, soit l'empereur ou [illegible] ou celles dont on voulait se faire aimer.

***IPSO FACTO**. Expression adv. empruntée du lat. et qui signifie Par le fait même. On l'emploie surtout en parlant d'une excommunication encourue par le seul fait. Celui qui frappe un prêtre est excommunié *ipso facto*.

IPSOLA, s. f. Comm. Espèce de laine que l'on tire de Constantinople.

IPSOLEURE, s. m. (ét. gr., ἴψ, ver ; λευρός, plat). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce unique vit au Canada.

IPSUS. Géogr. anc. Bourg de Phrygie, près de Synnada.

— Hist. *Bataille d'Ipsus*. Victoire remportée l'an 301 av. J.-C., sur Antigone et Démétrius, son fils, par Séleucus, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre, qui se partagèrent l'empire d'Alexandre.

IPSWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, port sur l'Orwell, ch.-l. du comté de Suffolk, à 110 kil. N.-E. de Londres. Fonderies de fer, chantiers de construction ; grand commerce de houille, blé, farine, houblon. Patrie du cardinal Wolsey ; 51,000 hab.

IR. Linguist. Préfixe qui est le même que *in* dont l'*n* se change en *r* par euphonie devant les mots commençant par cette lettre. Par exemple, *irrésistible* pour *inrésistible*.

IRA, s. m. Bot. Espèce de souchet.

IRA. Hist. anc. Forteresse de Messénie. Après un siége de onze ans, les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres en l'an 671 av. J.-C., et mirent fin par cette prise à la première guerre de Messénie.

IRADÉ, s. m. (mot turc). Message ou décret du sultan.

IRAGNAN, s. m. Vitic. Variété de raisin.

IRAGNON, s. m. Chass. Filet usité dans le Bordelais pour prendre les petits oiseaux.

IRAÏRA, s. m. Bot. Palmier du Brésil, qui contient, à l'extrémité de sa tige, une moelle très blanche, que l'on mange crue ou cuite avec de l'huile, et qui est un aliment agréable et salutaire.

IRAK-ADJÉMI. (anc. *Médie*). Géogr. Province de la Perse au N.-O. ; villes principales Téhéran, Ispahan, Kazbin, Hamadan, Kascban, Sultanieh, Borondjird. Son climat est doux, mais insalubre : elle produit pavots, tabac, coton, safran, soie ; élève chameaux, chevaux, chèvres, abeilles, etc. Fabriques de coton, d'étoffes de soie, tissus d'or et d'argent, maroquins, verrerie, faïence.

— IRAK-ARABI. (anc. *Babylonie*). Pays au sud-est de la Turquie d'Asie, immense plaine, souvent aride, traversée par le Tigre et l'Euphrate. C'est maintenant le vilayet de Bagdad. Villes principales Bagdad, Bassorah, Deïr, Hit, Hillah, Kornah, Koufah, etc. La population se compose surtout d'Arabes.

IRAKIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Se dit des habitants des deux pays appelés Irak, et de ce qui leur appartient.

IRAN, mot persan). Géogr. Un des noms de la Perse. On appelle *plateau de l'Iran* l'immense région de l'Asie, haute de 1,000 mèt. environ, entourée de montagnes, qui s'étend du bassin du Tigre à celui de l'Indus, et renferme la Perse, le Herat, l'Afghanistan, le Beloutchistan.

*** IRANIEN, ENNE**, adj. Qui appartient à l'Iran, qui habite l'Iran.

— *Langues iraniennes*. Langues parlées dans l'Iran, telles que le zend, le pehlvi, l'arménien et le parsi.

IRANISANT, s. m. Personne qui se livre à l'étude des langues et de l'histoire de l'Iran.

IRAOUADDY. Géogr. Fleuve de l'Indo-Chine, prend sa source dans le Thibet oriental, franchit l'Himalaya par un défilé, et, après avoir traversé l'empire birman, puis la province anglaise de Pégu, va se jeter dans le golfe de Martaban par quatorze embouchures. Cours d'environ 2,200 kil. Il passe près de Mandalay, à Amarapoura, Ava, Prome, Rangoun. Il est navigable jusqu'à Ava pour les navires de 200 tonneaux.

*** IRASCIBILITÉ**, s. f. Disposition à la colère, défaut d'une personne ou d'un caractère irascible. C'est un déplorable aveuglement que celui des hommes qui substituent l'*irascibilité* de l'amour-propre au culte de la patrie. (Mirab.)

*** IRASCIBLE**, adj. 2 g. du lat. *irasci*, se mettre en colère). Qui est disposé à se mettre en colère, qui s'irrite facilement. C'est un homme irascible. Cette femme est irascible. Un caractère irascible. Un tempérament irascible. Il faut assurément avoir un naturel bien épuré de toutes passions *irascibles*. (J.-J. Bouss.)

— Par extens. On dirait parfois que les événements sont *irascibles*. (V. Hugo.)

— Philos. scol. Les scolastiques ont distingué les appétits, c'est-à-dire les mouvements de l'âme, en *irascibles* et en *concupiscibles*. Aux premiers se rapportent la colère, l'irritation, le désespoir, etc. ; aux seconds, la joie, la volupté, l'amour. Qualité irascible. Faculté, partie irascible.

IRASSE, s. m. Bot. Espèce de palmier de l'Amérique méridionale.

*** IRATO (AB)**, loc. adv. V. AB IRATO.

IRBIT. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm, 35,000 hab. Foire très importante au mois de février.

*** IRE**, s. f. du lat. *ira*, colère). Colère, courroux, furie. Vieux mot qui n'est pour ainsi dire que dans la haute poésie, et dans le style soutenu. L'ire de Dieu. L'ire céleste.

> La juste colère l'orage
> Que l'ire a fait émouvoir (MALHERBE.)
>
> Vous pouvez avec lui braver en assurance
> Tous les maux que sur nous l'ire du ciel répand. (MOLIÈRE.)
>
> Adonis en ce lieu vint apporter l'alarme ;
> Ce spectacle l'émut et redouble son ire (LA FONTAINE.)

— Se dit encore dans le style marotique et badin. Par ces propos pleins d'*ire* et de menace. (Volt.

> Pour les bigots et les fronds précieux,
> Peuple sans goût, gens qui n'ont rien vu de pire,
> Sans trop d'effroi, je m'attends à leur ire (VOLTAIRE.)

IRÉNARCHIE, s. f. Hist. Fonctions, magistrature de l'irénarque.

IRÉNARQUE, s. m. (ét. gr., εἰρήνη, paix ; ἄρχω, je commande). Hist. anc. Officier de l'empire grec qui était chargé de maintenir la paix et la tranquillité dans les provinces.

IRÈNE, s. f. de *Irène*, nom myth.). Ornith. Genre de passereaux, détaché des drongos.

IRÈNE. Myth. Déesse de la paix, fille de Jupiter et de Thémis. Irène était une des Heures.

— IRÈNE. Astron. La 11e planète télescopique, découverte le 19 mai 1851 par Hind.

IRÈNE. Impératrice de Constantinople, née en 752, à Athènes. Devenue régente en 780, après la mort de Léon IV, elle n'hésita pas, malgré une révolte de ses gardes, à rétablir, en 787, le culte des images. Elle fit crever les yeux à son fils Constantin VI Porphyrogénète, et plus tard, 797, le fit tuer ; devenue alors vraiment reine, elle étala un grand faste et gouverna avec vigueur. Les historiens grecs racontent que Charlemagne, afin de reconstituer l'empire romain, lui offrit de l'épouser ; en 802, elle fut détrônée par son trésorier, Nicéphore, qui la relégua dans l'île des Princes, puis à Mytilène, où elle fut réduite à filer pour gagner sa vie. Les Grecs l'honorent comme sainte et la fêtent le 15 août. Elle mourut en 803.

IRÉNÉE, s. m. (et. gr., εἰρήνη, paix). Entom. Syn. de LEPTOCHIRE et de ZIROPHORE.

— IRÉNÉE, s. f. Hist. gr. Magistrature des archagètes de Lacédémone pendant la paix.

IRÉNÉE, Saint. Deuxième évêque de Lyon, martyr, né à Smyrne entre les années 135 et 145 de J.-C., mort vers 202. Il remplaça, en 178, sur le siége de Lyon, Pothin, martyrisé. Il fut une des nombreuses victimes de la persécution de Septime Sévère, en 202. Infatigable adversaire de la secte de Montanus et du gnosticisme, il a fait un grand nombre d'ouvrages de polémique religieuse ; il ne reste de lui que quelques fragments conservés par Eusèbe, et son grand *Traité contre les hérésies*, écrit primitivement en grec, mais dont nous n'avons plus qu'une mauvaise traduction latine.

IRÉNIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., εἰρηνικός, fait de εἰρήνη, paix). Antiq. chrét. Se dit de certains livres écrits en vue d'apaiser les discussions dogmatiques survenues entre les premiers chrétiens. Auteur de livres iréniques.

— IRENIQUE, s. m. Entom. Syn. d'ÆRÉNIQUE.

IRÉSIE, s. f. (ét. gr., ἔρις, épervier). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, forme pour quatre espèces qui habitent le Brésil.

IRÉSINE, s. f. du gr. εἶρος, laine). Bot. Genre d'amaranthacées, établi pour des espèces d'Amérique et d'Australie.

IRÉSIONE, s. f. (et. gr., εἶρος, laine). Hist. anc. Attribut ordinaire des suppliants chez les anciens Grecs, qui consistait en un rameau d'olivier, entortillé de laine, avec des fruits attachés autour.

IRETON Henri). Général anglais, 1610-1651, était haut encore le droit lorsque éclata la guerre civile. Il s'enrôla dans l'armée du parlement et se distingua par ses talents militaires ; après l'établissement de la République, Cromwell, dont il avait épousé la fille Bridget, et qui l'avait suivi en Irlande, lui laissa le gouvernement de cette île ; il fut enlevé devant Limerick par une maladie contagieuse, 1651.

IRGHIZ Géogr. Nom de deux affluents de la Volga : l'un arrose la province de Samara, 450 kil. de cours) ; l'autre, la province de Saratov (200 kil.)

IRI. Géogr. Nom moderne de l'Eurotas.

IRIARTE Ignacio). Peintre espagnol, né à Azcoitia Guipuzcoa, 1620-1669, élève de Herrera le Vieux, réussit parfaitement dans le paysage.

IRIARTÉE, s. f. (d'*Iriarte*, nom pr.). Bot. Genre de palmiers arécines, dont les espèces habitent l'Amérique équatoriale.

IRIBIN, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de proie, détaché du genre faucon. La seule espèce connue, l'iribin noir, habite la Guyane et le Brésil ; on ignore ses habitudes, ses mœurs et même son genre de nourriture.

IRICH ou **JÉRICH**, s. m. Botat. Gerbe de branches de rosier sauvage composant un faisceau [illegible] avant lequel [illegible] leurs prières.

IRICHROUS, s. m. pr. *i-ri-kr[illegible]* ; ét. [illegible] ἀκρος, extrême). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides, dont l'espèce type vit dans l'Amérique du Nord.

IRIDARÉOSIS, s. f. (pr. *i-ri-da-re-o-sis* ; ét. gr., ἶρις, iris ; ἀραιόω, diminution). Pathol. Atrophie de l'iris.

IRIDATION, s. f. (pron. *i-ri-da-sion*, rad. *iris*). Phys. Propriété qu'ont certains minéraux de produire sur l'organe de la vue l'impression des couleurs de l'iris, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet de fissures ou d'un écartement de leurs lames.

IRIDAUXÉSIS, s. f. pr. *i-ri-do-kse-zsss* ; étym. gr., [illegible] ἶρις, iris ; αὔξησις, augmentation). Pathol. Syn. d'IRIDONCOSE.

IRIDÉ, ÉE, adj. étym. fr., *iris*, gr. ἶρις, forme). Bot. Qui ressemble à l'iris.

— IRIDÉE, s. f. Genre d'algues, voisin des laminaires.

Iridées. Iris germanique : a, tige ; b, fleur coupée.

— IRIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, établie pour des plantes herbacées, pourvues d'un rhizome tantôt très développé et horizontal, tantôt vertical et raccourci ; très peu d'espèces présentent une racine fibreuse vivace. Cette famille comprend huit genres, sous deux divisions : les iridées dont les étamines sont connées et les ixiées dont les étamines sont libres.

IRIDECTOMÉDYALYSE, s. f. (étym. gr., ἶρις, ἰδός, iris ; ἐκτομή, retranchement ; διάλυσις, séparation). Chir. Syn. d'IRIDOTOMEDIALYSE.

IRIDECTOMIE, s. f. étym. gr., ἶρις, ἰδός, iris ; ἐκτομή, retranchement). Chirurg. Excision d'une partie de l'iris.

IRIDECTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'iridectomie.

IRIDELCOSIS, s. f. (ét. gr., ἶρις, ἰδός, iris ; ἕλκωσις, ulcération). Pathol. Ulcération de l'iris.

IRIDENCLISE, s. f. (ét. gr., ἶρις, ἰδός, iris ; ἔγκλισις, inclinaison). Chir. Méthode de restauration de la pupille.

IRIDÉRÉMIE, s. f. (ét. gr., ἶρις, ἰδός, iris ; ἔρημος, manque). Méd. Absence congénitale de l'iris.

IRIDESCENT, ENTE, adj. Phys. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

IRIDÉSIS, s. f. pr. *i-ri-de-zsss*). Pathol. Enclavement de l'iris dans une plaie de la cornée.

IRIDEUX, adj. m. Chim. Se dit [illegible] des oxydes de l'iridium, et les sels qu'il produit.

IRIDICO-AMMONIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel ammonique.

IRIDICO-POTASSIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel potassique.

IRIDICO-SODIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel sodique.

IRIDIÉ, ÉE, adj. Chim. Se dit d'un métal dans lequel se trouve un alliage d'iridium.

IRIDIEN, ENNE, adj. Anat. Qui se rapporte à l'iris.

IRIDIFÈRE, adj. et fr., *iridium* ; lat. *fero*, je porte). Miner. Qui renferme de l'iridium.

IRIDINE, s. f. (radic. *iris*). Moll. Genre de coquilles, intermédiaire entre les mulettes et les mulettes, établi pour une seule espèce trouvée dans les eaux douces de l'Afrique septentrionale.

IRIDINIÉ, ÉE, adj. Moll. Qui ressemble à l'iridine, ou qui s'y rapporte. || IRIDINIENS, s. f. pl. Tribu de mollusques acéphales.

IRIDION, s. m. Bot. Syn. de BORDICTE.

IRIDIPENNE, adj. 2 g. (ét. lat., *iris*, iris ; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes irisées.

IRIDIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit [illegible] des oxydes de l'iridium et des sels qu'il produit.

— Anat. Qui a rapport à l'iris.

IRIDITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'iris. On dit plus fréquemment *iritis*.

* **IRIDIUM**. s. m. pr. *i-ri-di-omm*; rad. *iris*. Chim. Corps simple appartenant à la cinquième section des métaux; c'est un métal d'un blanc d'argent, très dur, difficile à fondre, fixe au feu et cassant.

IRIDOCÈLE. s. m. (ét. gr., ἶρις, ιδος, iris; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie de l'iris à travers la cornée.

IRIDO-CHOROÏDITE. s. f. (pr. *i-ri-do-ko-ro-a-dite*). Médec. Inflammation simultanée de l'iris et de la choroïde.

IRIDOCOLOBOME. s.m. (ét. gr., ἶρις, ιδος, iris; κολόβωμα, mutilation). Chir. Scission de l'iris.

IRIDO-CYCLITE. s. f. (ét. gr., ἶρις, ιδος, iris; κύκλος, cercle). Pathol. Inflammation du cercle de l'iris.

IRIDODIALYSE. s. f. (étym. gr., ἶρις, ιδος, iris; διάλυσις, séparation). Chir. Décollement d'une partie de l'iris.

IRIDONCOSE. s. f. (ét. gr., ἶρις, ιδος, iris; ὄγκωσις, tumefaction). Pathol. Hypertrophie ou tuméfaction de l'iris.

IRIDOPTOSE. s. f. (ét. gr., ἶρις, ιδος, iris; πτῶσις, chute). Pathol. Procidence de l'iris.

IRIDO-PUPILLAIRE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'iris vers le bord pupillaire.

IRIDORCHIS. s. f. (pr. *i-ri-dor-kiss*; rad. *iris* et *orchis*. Bot. Genre de la famille des orchidées, qui ne renferme qu'une espèce décrite sous le nom d'*angrec distique*.

IRIDO-SCHISMA. s. m. pr. *i-ri-do-skis-ma*, et. gr., ἶρις, ιδος, iris; σχίσμα, division). Médec. Division congénitale de l'iris.

IRIDOSCOPE. s. m. et. gr., ἶρις, ιδος, iris; σκοπεω, j'examine). Chir. Instrument formé d'une coquille opaque percée d'un trou très étroit, et à l'aide duquel l'observateur peut se rendre compte de l'état de son œil propre.

IRIDOSMINE. s. f. (radic. *iridium*, et *osmium*). Minér. Nom que les minéralogistes donnent à l'iridium natif, substance métallique qui se présente en grains blancs, quelquefois en petites lames hexagones, et d'autres fois sous forme de poudre noire. Son nom indique un alliage naturel d'iridium et d'osmium.

IRIDOSMIUM. s.m. pr. *i-ri-doss-mi-omm*). Minér. Variété d'iridosmine prise d'abord pour un corps particulier.

IRIDOSO-AMMONIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel irideux avec un sel ammonique.

IRIDOSO-SODIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel irideux avec un sel sodique.

IRIDOTOMÉDIALYSE. s. f. (ét. gr., ἶρις, ιδος, iris; τομη, amputation; διάλυσις, séparation). Chir. Méthode de restauration de la pupille.

IRIDOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἶρις, ιδος, iris; τομη, amputation). Chir. Incision de l'iris.

IRIE. s. f. Bot. Syn. d'ABILIGAARDIE.

IRIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des artères, des nerfs et des veines qui ont rapport à l'iris.

IRINE. s. f. Bot. Genre de sapindacées, comprenant plusieurs espèces qui se trouvent à Java.

— Chim. Corps provenant, sous forme de cristaux, de l'eau distillée de racine de violette.

IRINGION. s. m. Bot. Syn. d'ÉRYNGE.

IRION. s. m. Bot. Nom vulgaire du sénevé des champs, du sisymbre et du sarrasin. ‖ Nom donné à une plante du Cap de Bonne-Espérance qui ressemble beaucoup à nos rossolis par les poils glanduleux dont elle est hérissée.

* **IRIS**. s. m. (pr. *i-riss*; et. gr., ἶρις, même signif. Météore qu'on appelle vulgairement *arc-en-ciel*. Les couleurs de l'iris. L'iris se forme dans les gouttes de pluie par les rayons du soleil rompus et réfléchis. Son cou rassemblait toutes les couleurs de l'*iris*, mais plus vives et plus brillantes. (Volt.)

— Anat. Membrane circulaire, nuancée, mobile, qui forme la pupille ou prunelle de l'œil et que l'on aperçoit au travers de la cornée transparente. La couleur de l'iris varie suivant les différentes espèces d'animaux

— Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des iridées. Ce sont des herbes à racine tubereuse, ou moins souvent bulbeuse. Ce genre comprend plus de quatre-vingts espèces indigènes et exotiques. L'iris est remarquable par la forme de ses fleurs et par les couleurs variées qui les nuancent agréablement. L'espèce indigène la plus commune est l'*iris des marais* ou *faux acore*, vulgairement *glaïeul des marais*, qui se plaît au bord des eaux et dans les prairies marécageuses.

L'iris de la Tamise échappe au sein de l'herbe,
Et brille sans orgueil au pied du lis superbe. (Roucher.)
L'iris demande un abri solitaire;
L'ombre entretient sa fraîcheur passagère. (Parny.)

— En ce sens, les botanistes le font souvent du féminin. *Iris* nane. *Iris* puante. (D'Orbigny.)

— Se dit quelquefois de la racine de l'iris, et de la poudre odoriférante que l'on en tire. Je ne sais quel parfum presque insensible, plus doux que le rose, et plus léger que l'iris, s'exhale de toutes parts. On dit aussi *racine d'iris*, *poudre d'iris*.

— Entom. Nom spécifique d'un beau papillon du genre nymphale qu'on appelle en France *le grand Mars changeant*.

— Ichtyol. *Iris marin*. Nom que les anciens naturalistes ont donné à une espèce de ruban ou flamme de mer, qui paraît être une espèce de cépole.

— Métall. Nom donné aux couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel, qui circulent avec rapidité à la surface du cuivre en fusion, lorsqu'il est raffiné et sur le point de se congeler. ‖ Nom donné aux petites bluettes qui se croisent rapidement dans un essai qui bout sur la coupelle, et qui font dire qu'il circule bien.

— Minér. *Iris* ou *pierre d'iris*. Quelques naturalistes donnent ce nom aux cristaux de roches irisés, c'est-à-dire qui présentent dans leur intérieur des zones concentriques colorées comme l'arc-en-ciel. Ce phénomène est le résultat d'un simple étoilement dans la pierre. Les cristaux de roche qui présentent cet accident sont employés en bijouterie, et ont de la valeur lorsque les nuances sont bien tranchées. ‖ Pierre orientale de la couleur du petit-lait, mêlée d'une teinte légère de bleu céleste. ‖ *Iris chalcédoine*. Espèce de chalcédoine de trois couleurs, qui, lorsqu'on regarde le soleil à travers, fait voir les nuances de l'arc-en-ciel. ‖ *Iris citrin*. Sorte de cristal de roche, qu'on appelle aussi *fausse topaze*.

— Opt. Nom donné aux couleurs changeantes qui paraissent quelquefois sur les verres des télescopes et des microscopes et ressemblent à celles de l'arc-en-ciel. ‖ Spectre coloré que le prisme triangulaire forme sur une muraille, lorsqu'on l'expose, sous un angle convenable, aux rayons du soleil.

— Peint. Couleur verte, faite de chaux et de pétales d'iris d'Allemagne, dont on se sert dans la peinture à la gouache ou à l'aquarelle. On dit aussi *poudre d'iris*.

IRIS. Myth. Fille de Thaumas et d'Électre, sœur des Harpies, servait de messagere aux dieux, et surtout à Junon, qui la métamorphosa en arc-en-ciel. On la représente portée sur l'arc-en-ciel, avec des ailes brillantes et de mille couleurs. L'agile Iris. La prompte Iris.

Iris a revêtu sa robe de saphirs,
Et glissant dans les airs sur l'aile des zéphyrs,
Son arc aux sept couleurs a dessiné sa route.
(De Saint-Ange.)

— Poét. *Écharpe d'Iris*. L'arc-en-ciel.

Lorsque d'*Iris* l'écharpe colorée
S'arrondira sous la voute des cieux... (Parny.)
Voyez-vous l'écharpe d'*Iris*
De mille couleurs nuancée,
La déesse voyage, et, sa course tracée
En demi-cercle, aboutit chez Thétis. (Demoustier.)

— Une des filles de Minée. ‖ Une des Harpies.

— Nom propre de femme, qui est devenu en quelque sorte commun dans la poésie légère pour exprimer une femme, et particulièrement une femme aimée.

L'ode. . . . . .
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'*Iris*. (Boil.)
Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque *Iris* en l'air faire le langoureux? (Id.)
Par un baiser ravi sur les lèvres d'*Iris*,
De ma fidele ardeur j'ai dérobé le prix. (J.-B. Rouss.)
La louange au ton faible et timide
Vient chaque jour, sous le titre insipide
D'odes aux grands, de bouquets aux *Iris*,
A l'univers préparer des ennuis. (Gresset.)

— IRIS. Astron. La 7e planète télescopique, découverte le 13 août 1847 par Hind.

IRISABLE. adj. 2 g. Qui peut s'iriser; qui est susceptible d'irisation.

IRISAGE. s. m. Action d'iriser.

* **IRISATION**. s. f. (pr. *i-ri-za-cion*; rad. *iriser*). Propriété dont jouissent certains minéraux de refléter les couleurs de l'arc-en-ciel. L'irisation du verre provient souvent d'un séjour prolongé dans l'eau ou dans la terre humide.

— Nom donné aux couleurs de diverses teintes qui se manifestent sur la surface de ces corps, par suite de cette propriété. Les tissus ambiants s'infiltrent, s'enflamment, s'ecchymosent, se colorent d'*irisations* de mauvais augure. (Rasp.)

* **IRISÉ, ÉE**. part. pass. du v. Iriser. S'empl. adjectivem. Qui rappelle les couleurs de l'iris ou arc-en-ciel. Plante irisée. Coquille irisée. Feuille irisée. Pierre irisée.

Jamais on ne le voit
Quand le matin blanchit l'angle azuré du toit,
Sortir, songer, cueillir la fleur, coupe irisée.
(V. Hugo.)

— Hist. nat. Qui est couvert d'iris.

— Minér. *Quartz irisé*. Synon. d'IRIS.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Iriser, ne donne ce mot que comme adjectif.

IRISER. v. a. 1re conj. Colorer des tons de l'iris.

— s'IRISER. v. pron. Prendre les couleurs de l'iris, devenir irisé. Le quartz, le cristal de roche et tous les autres verres produits par la nature, se ternissent, s'*irisent* et se décomposent à la surface, par la seule impression de l'air humide. (Buffon.)

IRISIN. s. m. Myth. Nom donné par les Tchouvaches à des génies subalternes et bienfaisants.

IRITE. s. f. Minér. Corps composé d'iridosmine et de chromite, trouvé dans l'Oural.

IRITIQUE. adj. Anat. Qui se rapporte à l'iris.

IRITIS. s. f. (pr. *i-ri-tiss*). Pathol. Inflammation de l'iris.

IRKEK. s. m. Mamm. Espèce de dromadaire.

IRKOUT. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, sort du lac Ilchin, et se jette, près d'Irkoutsk, dans l'Angara; cours de 400 kil.

IRKOUTSK. Géogr. Ville forte de la Russie d'Asie (Sibérie), ch.-l. du gouvernement de ce nom, sur l'Angara; 34,000 hab; siège d'un évêché et du gouvernement de la Sibérie orientale. Commerce important; manufacture de draps; grand entrepôt de la Russie avec la Chine. — Le gouvernement d'*Irkoutsk* a une superficie de 800,768 kil. carrés et 383,000 hab. Il est montagneux dans sa partie méridionale, couvert d'immenses forêts au centre et inculte dans sa partie septentrionale. Il est arrosé par la Lena, l'Angara, l'Amour, et contient le lac Baikal.

IRLANDAIS, AISE. adj. Qui appartient à l'Irlande. La nation irlandaise. Les coutumes irlandaises. La langue *irlandaise* est riche; elle est cependant plus propre à la poésie et à l'histoire qu'aux sciences. (Martin.)

— Jeux. *Coup à l'irlandaise*. Coup particulier dans le jeu de balle.

— Mar. *Prendre des ris à l'irlandaise*. Déchirer la voile à coups de couteau lorsqu'un coup de vent trop violent ne laisse pas le temps de parer.

— subst. Celui, celle qui est né en Irlande, qui habite l'Irlande. Un Irlandais. Une Irlandaise.

— *L'irlandais*. s. m. Linguist. Langue vivante, de la famille celtique, groupe gaélique.

IRLANDE. (*Hibernia, Juvernia*, en irlandais *Erin*, c'est-à-dire île verte). Géogr. Grande île de l'océan Atlantique, à l'ouest de la Grande-Bretagne, dont elle dépend; entre 51° 15′ et 55° 15′ lat. N., et 8° 20′ et 13° long. O. Superficie, 84,252 kil. carrés; pop., 5,160,000 hab. Capitale Dublin. Le climat y est doux, mais humide; le sol est généralement plat; c'est à peine si le Carran-Tual, le plus haut sommet de l'Irlande, s'élève à 1,000 mètres. C'est sur les bords de l'île que sont situées les montagnes; au S.-O., monts de Kerry; au S.-E., le Lugnaquilla; au N., les Mourne-Mountains, les monts d'Antrim, Sperrin, de Donegal; à l'O., les monts Nephin Beg et les collines de Connemara. Elle est arrosée par une multitude de cours d'eau, dont les principaux sont: le Bann, le Foyle, sur le versant nord de l'île; l'Erne, le Clare et le Shannon, sur celui de l'ouest; la Lee, le Blackwater, le Suir, le Barrow, sur le versant sud; enfin, le Slaney, la Liffey, la Boyne, sur celui du sud-est. Elle abonde en lacs, dont les plus remarquables sont ceux de Killarney, célèbres pour la beauté du paysage; le plus grand est le lac Neagh. Enfin, l'Océan découpe sur ses côtes une multitude de baies ou de *lough* (golfes étroits et profonds), baies de Donegal, Sligo, Killala, Galway, Dingle, Dublin, Dundalk, etc. On trouve en Irlande des mines de cuivre, de plomb et de houille. Les pâturages y sont magnifiques; mais il y a 600,000 hectares de *bogs* ou fondrières. Le blé y mûrit difficilement; on cultive surtout la pomme de terre, puis l'avoine, l'orge, la betterave, le lin, principalement dans l'Ulster. Le cheval y est de petite taille; les chèvres et les porcs y foisonnent. Les mers qui environnent cette île sont extrêmement poissonneuses, et la pêche y emploie près de 6,000 barques. L'Irlande n'est pas un pays manufacturier, et malgré ses routes bien entretenues, malgré son système de canaux (canal *Royal*, *Grand-Canal*, de Dublin et de la Boyne au Shannon), qui relient la mer d'Irlande avec l'Océan, malgré ses chemins de fer, elle ne possède qu'un petit nombre de filatures de laine et de lin. Ce n'est que depuis 1800 que l'Irlande forme, avec l'Angleterre, le Royaume-Uni. Elle envoie 28 membres à la Chambre des lords, sans compter un archevêque et 3 évêques, et 105 membres à la Chambre des communes. Elle est gouvernée par un lord-lieutenant nommé par la couronne, et se divise en quatre régions, qui n'ont plus de signification politique ou administrative: le Leinster à l'E.; l'Ulster au N.; le Connaught à l'O.; le Munster au S.; régions subdivisées elles-mêmes en 32 comtés.

— La population de l'Irlande diminue d'année en année soit par l'émigration, soit par la misère. Le culte officiel est la religion anglicane, mais les deux tiers des habitants sont catholiques. La langue officielle est l'anglais; mais un grand nombre d'Irlandais parlent la langue irlandaise, idiome gaélique, une des branches du celtique.

— Hist. Peuplée par les Celtes, l'Irlande fut à peine connue des Romains. C'est seulement en 431 que saint Patrick la rendit chrétienne; elle reçut le nom d'*île des Saints* et se couvrit de couvents d'où sortirent les missionnaires qui portèrent l'Evangile en Germanie. En vertu d'une bulle d'Adrien IV, 1155, le roi d'Angleterre Henri II s'en déclara le maître; mais les Anglais ne possédèrent d'abord que l'Est, 1171. Depuis lors les Irlandais ont saisi toutes les occasions de secouer le joug: au XIVe siècle, avec le secours des Écossais; au XVIe siècle, sous Élisabeth, avec le secours des Espagnols; au XVIIe siècle, à la faveur des guerres de la révolution d'Angleterre sous Charles Ier et Jacques II; au XVIIIe siècle, pendant les guerres de la Révolution française, mais toujours ils ont été écrasés. En 1800, l'Irlande a été incorporée à l'Angleterre par *l'acte d'Union*; elle a continué à protester, surtout sous la direction du grand agitateur O'Connell, et les patriotes irlandais de la société secrète des *fénians* n'ont pas cessé de troubler l'Angleterre de leurs agitations.

— IRLANDE (Mer d'). Partie de l'océan Atlantique comprise entre l'Irlande à l'O. et l'Angleterre à l'E. On y pénètre au N. par le canal du Nord; au S. par le canal de Saint-George. Elle renferme les îles d'Anglesey et de Man.

— IRLANDE (Nouvelle-), ou *Tombara*. Ile de l'Océanie (Mélanésie), dans l'archipel de la Nouvelle-Bretagne. Montagneuse et boisée, elle est habitée par des nègres assez doux et industrieux, mais défiants. Le port *Praslin* a été souvent visité.

IRLBACHIE. s. f. (pr. *irl-ba-ki*; d'*Irlbach*, n. pr.). Bot. Genre de gentianacées, dont les espèces croissent au Brésil.

IRMA. Astron. La 183e planète télescopique, découverte le 5 novembre 1877, par M. P. Henry.

IRMINSUL. Myth. germ. Dieu suprême des anciens Saxons dans la Westphalie; il avait un temple à Eresburg, temple que Charlemagne détruisit, 772.

IRNERIUS (Werner ou Garnier). Le réformateur de la jurisprudence au moyen âge, né, selon les uns en Allemagne, selon les autres dans le Bolonais, vers 1065. On place sa mort entre 1138 et 1150.

IRON. s. m. Bot. Syn. de SAUVAGÉSIE.

* **IRONIE**. s. f. (du gr. εἰρωνεία, dissimulation). Figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Dire quelque chose par ironie. Ce compliment n'est qu'une ironie. L'*ironie* n'est autre chose qu'une raillerie. (Volt.) Il lance à tous moments sur eux les traits de la satire et ceux de l'*ironie* mille fois plus redoutables. (Barthél.) Lorsque Julien est sérieux, saint Cyrille triomphe du philosophe; mais lorsque l'empereur a recours à l'*ironie*, le patriarche perd ses avantages. (Chateaub.) C'est la vengeance de Dieu trompé qui a pris l'*ironie* de l'homme pour instrument de colère. (Et. Quinet.) Quand je suis en colère, j'ai assez en main la figure de rhétorique appelée *ironie*. (Mérimée.)

— L'ironie est quelquefois l'expression du dépit et de la fureur concentrée, comme dans ces vers de Racine:

Grâce au ciel, mon malheur passe mon espérance,
Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance!

— Fig. Ironie du sort. Cette amère *ironie* du malheur. (Mme de Staël.) Quelle *ironie* sanglante qu'un palais en face d'une cabane! (Th. Gautier.)

— Philos. *Ironie socratique*. Se dit particulièrement de la méthode qu'employait Socrate, lorsqu'il questionnait ses disciples avec une feinte ignorance pour les conduire à reconnaître la vérité ou à rejeter l'absurde.

* **IRONIQUE**. adj. 2 g. Qui tient de l'ironie. Discours ironique. Réponse ironique. Dire quelque chose d'un ton ironique. Le style ironique marque ordinairement l'estime de soi-même et le mépris des autres. Si l'on cherche la raison de cet oubli bizarre, de cette inadvertance *ironique* de la renommée, on la trouvera dans ce style trop franc, trop réel. (Sainte-Beuve.)

Au ton dont il explique,
A son air où l'on voit, dans un rire *ironique*,
L'estime de lui-même et le mépris d'autrui,
Comment peut-on savoir ce qu'on tient avec lui?
(Gresset.)

— Qui se sert de l'ironie. Personne ironique. Caractère ironique. Mais Vénus *ironique*, presque menaçante, la pousse vers le lit adultère, comme dans un piège tendu par les dieux. (P. de St-Victor.)

* **IRONIQUEMENT**. adv. (radic. *ironique*). Avec ironie. Parler ironiquement. L'aveugle vanité dévore même les éloges qui lui sont prodigués ironiquement.

IRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ironiser. S'empl. adjectiv.

IRONISER. v. a. 1re conj. (rad. *ironie*). Railler avec politesse, en feignant de louer. Ironiser quelqu'un.

— Neutral. Mais vous *ironisez*, la belle. (Palaprat.)

IRONISTE. s. 2 g. (radic. *ironiser*). Celui, celle qui montre de l'ironie, qui se sert de l'ironie.

* **IROQUOIS**. s. m. pl. Géogr. Confédération de SIX nations indiennes dans l'Amérique septentrionale, près des lacs Ontario et Erié. Autrefois belliqueux et redoutables, l'abus des liqueurs fortes les a presque détruits.

— IROQUOIS, OISE. s. Celui, celle qui appartient à la nation des Iroquois.

— Fam. Personne dont la conduite et les actions sont bizarres et contraires à la raison ou aux usages reçus. C'est un Iroquois, une Iroquoise.

— IROQUOIS. s. m. Linguist. Idiome des peuples iroquois.

— Fam. Langage défectueux, qui se comprend avec peine. C'est de l'iroquois.

— IROQUOIS, OISE. adj. Qui appartient aux Iroquois. Le peuple iroquois. La langue iuronne ou *iroquoise* a cinq principaux dialectes. (Chateaub.) La nation *iroquoise* se divisait en cinq cantons, ces cantons n'étaient point dépendants les uns des autres, ils pouvaient faire la paix ou la guerre séparément. Id. J'ai puisé

la plupart des renseignements curieux que je viens de donner dans une petite grammaire *iroquoise* manuscrite. (Id.)

IRPEX. s. m. (mot lat. signif. *râteau*). Bot. Genre de champignons qui vivent sur les arbres.

IRRACCOMMODABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être raccommodé.

*** IRRACHETABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être racheté. Rentes irrachetables. Biens irrachetables.

IRRACHETÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été racheté. Biens irrachetés.

— Fig. Péché irraché.

IRRACONTABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut raconter.

— Synon. IRRACONTABLE, INÉNARRABLE. Une chose *inénarrable* est celle dont on ne peut espérer rendre, par le récit, toute la grâce ou toute la gaieté. Une chose *irracontable* est celle que, par respect pour certaines personnes, on ne peut ni ne doit raconter.

IRRACONTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été raconté. Nouvelle irracontée.

IRRADIANT, ANTE. adj. (rad. *irradier*). Bot. S'applique à la couronne de la calathide des synanthérées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque, et n'ont point leur partie supérieure dirigée en dehors.

IRRADIATEUR, TRICE. adj. (rad. *irradier*). Qui lance des rayons.

*** IRRADIATION**. s. f. (pr. *ir-ra-di-a-cion* ; rad. *irradier*). Physiol. Mouvement qui se fait du centre à la circonférence, dans un corps organisé.

— Anat. Disposition de certaines fibres ou de certains vaisseaux, groupés autour d'un centre commun d'où ils se ramifient.

— Astron. Atmosphère lumineuse qui entoure les astres. || *Irradiation des rayons solaires*, Action par laquelle le soleil lance ses rayons.

— Bot. Lame utriculaire qui remplit les mailles des couches ligneuses. Partout où il y a des couches ligneuses, superposées les unes aux autres, il y a des *irradiations* utriculaires. (Mirbel.) Sur la coupe longitudinale du corps ligneux, les *irradiations* se montrent souvent en plaques lisses et luisantes. (Id.)

— Physiq. Émission de rayons lumineux. || Phénomène optique qui exagère le diamètre apparent des objets.

IRRADIÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Irradier. S'empl. adjectiv. La lune pleine, rayonnante, victorieuse, s'était tout à coup levée dans le ciel *irradié* d'une lumière de nacre et de neige. (De Goncourt.)

*** IRRADIER**. v. n. 1re conj. (étym. lat., *ir*, pour *in*, dans ; *radius*, rayon). *J'irradiais, nous irradiions, vous irradiiez. Que j'irradie, que nous irradiions, que vous irradiiez*. Se séparer en rayons ; se développer d'un point quelconque vers les parties environnantes.

— S'IRRADIER. v. pron. Se dit dans le même sens. Les globes de lumière s'*irradiaient* à l'entour du héros. (Mme L. Colet.)

— Néol. Être éclairé par irradiation. Le ciel s'irradie des rayons du soleil.

*** IRRAISONNABLE**. adj. 2 g. Qui n'est pas doué de raison. Animal irraisonnable. L'homme n'est pas un animal *irraisonnable*, mais il y a bien des hommes qui sont déraisonnables. (Lavaux.)

— Syn. comp. IRRAISONNABLE, DÉRAISONNABLE. *Irraisonnable* est un terme didactique qui ne se dit que des animaux, parce qu'ils sont privés de raison naturellement. *Déraisonnable* est un terme du langage ordinaire qui se dit de ce qui est contraire à la raison.

IRRAISONNABLEMENT. adv. D'une manière irraisonnable. Répondre, parler irraisonnablement.

IRRAISONNÉ, ÉE. adj. Qu'on ne raisonne pas. Mouvement instinctif et irraisonné. Démarche irraisonnée.

IRRAMENABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut ramener.

— Fig. Je tâche de mettre dans toutes mes remontrances de la joviabilité, parce qu'avec ce ton aucun esprit n'est *irramenable*. (Mercier.)

IRRASSASIABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut rassasier. Animal irrassasiable. L'*irrassasiable* vermine. (Scarron.)

— Fig. Le désir est *irrassasiable*. (Boiste.) Cela-t-il à ces expansions d'une haine *irrassasiable* ? (G. Flaubert.)

IRRASSASIÉ, ÉE adj. Qui n'est point rassasié. Homme irrassasié. Faim irrassasiée.

IRRATIFIABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut ratifier.

IRRATIONNALITÉ. s. f. (pr. *ir-ra-cio-na-li-té* ; rad. *irrationnel*). Etat, caractère de ce qui n'est pas rationnel.

— Etat d'une personne privée de raison.

*** IRRATIONNEL, ELLE**. adj. (pr. *ir-ra-cio-nel*). Qui n'est pas rationnel. Ce but *irrationnel* de privilège était avoué sous l'ancien régime. (J. Garnier.)

— Mathém. Qui contient des radicaux qu'on ne peut faire disparaître.

IRRATIONNELLEMENT. adv. (pr. *ir-ra-cio ne-le-man* ; rad. *irrationnel*). D'une manière non rationnelle.

*** IRRÉALISABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut se réaliser. Projet irréalisable. Espérance irréalisable. On connaît l'histoire de ce pauvre Delaberge, mort si jeune à la poursuite d'un dessein *irréalisable* ? (Flore.)

IRRECEVABILITÉ. s. f. (rad. *irrecevable*). Qualité de ce qui n'est pas recevable.

IRRECEVABLE. adj. 2 g. Qui n'est point recevable. Pièce irrecevable.

— Qui ne peut être admis. Témoignage irrecevable. Je n'y suis rejeté ni contraint, pour estre *irrecevable* à tout autre party. (Mont.)

— Prat. *Demandeur irrecevable*. Celui à qui l'on peut opposer des fins de non-recevoir.

IRRECHERCHABLE. adj. 2 g. Que l'on ne peut poursuivre ni rechercher. Personne irrecherchable. Tous les agents qu'il emploie sont *irrecherchables*. (J.-J. Rousseau.)

IRRÉCITABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut réciter.

IRRÉCOMPENSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être récompensé, que l'on ne peut récompenser.

IRRÉCOMPENSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu de récompense. Enfant irrécompensé. Élève irrécompensé.

IRRÉCONCILIABILITÉ. s. f. (rad. *irréconciliable*). Etat des personnes qui ne sont pas réconciliables.

*** IRRÉCONCILIABLE**. adj. 2 g. Qu'on ne peut réconcilier. Ennemi irréconciliable. Inimitié irréconciliable. Faire d'un père et d'un fils deux ennemis *irréconciliables*. (Scarron.) La vie est plus *irréconciliable* que la haine. (La Rochef.) Les deux peuples demeurèrent *irréconciliables*. (Boss.) Le juste, sévère à lui-même et persécuteur *irréconciliable* de ses propres passions. (Id.) Il y a entre la richesse et la science une haine, et cette haine est *irréconciliable*. (Fonten.) Ce furent les sadducéens qui se montrèrent les *irréconciliables* ennemis du mouvement nouveau. (E. Renan.)

— *Irréconciliable à*. Nous pouvons bien avoir assez crié contre Baïes, mais jamais assez contre les vices. Je vous prie, Lucilius, soyez-leur *irréconciliable*. (Malherbe.)

— Fig. Qu'on ne peut concilier. Le plaisir d'ordinaire *irréconciliable* avec la fortune. (Massillon.)

— IRRÉCONCILIABLE. s. m. Hist. Nom donné, dans les dernières années du second empire, aux adversaires irréconciliables de ce gouvernement. Les *irréconciliables* savent que le suffrage universel se réconciliera avec eux quand la lumière sera complète. (Gambetta.)

*** IRRÉCONCILIABLEMENT**. adv. D'une manière irréconciliable. Être brouillé irréconciliablement.

IRRÉCONCILIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point réconcilié. Ne mettez jamais ensemble des ennemis *irréconciliés*. (La Harpe.)

*** IRRÉCOUVRABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être recouvré. Taxes irrecouvrables. Comptes irrécouvrables.

IRRÉCOUVRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été recouvré. Créance irrécouvrée. Impôt irrécouvré.

IRRECTIFIABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être rectifié.

IRRÉCUPÉRABLE. adj. 2 g. (de *ir*, pour *in*, et *récupérable*). Qu'on ne peut recouvrer. || Qu'on ne saurait réparer. Royaume d'Écosse, vous cligniez d'un côté à cause de cette *irrécupérable* perte. (Percefforest.)

*** IRRÉCUSABLE**. adj. 2 g. Qui ne peut être récusé. Juge irrécusable. Témoin irrécusable. Témoignage irrécusable. Depuis ces époques, l'aurore de la liberté a fait luire des jours successivement plus heureux jusqu'à nos âges modernes, et l'on en voit des progrès *irrécusables* dans la prolongation de l'existence moyenne en rapport avec l'accroissement de la civilisation. (Virey.)

— Fig. Les grues d'Ibycus sont d'*irrécusables* témoins. (P. de St-Victor.)

IRRÉCUSABLEMENT. adv. D'une manière irrécusable.

*** IRRÉDUCTIBILITÉ**. s. f. Qualité de ce qui est irréductible. L'irréductibilité d'une équation.

— *L'irréductibilité d'un phénomène*. Condition d'un phénomène au delà duquel on ne peut pénétrer.

*** IRRÉDUCTIBLE**. adj. 2 g. Qu'on ne peut réduire.

— Chim. Qu'on ne peut ramener à ses éléments. Oxyde irréductible. Chaux irréductible.

— Mathém. *Cas irréductible*. Cas où, dans une équation du troisième degré, les racines sont réelles toutes trois. || *Équation irréductible*. Équation qu'on ne peut décomposer en facteurs algébriques à coefficients entiers. || *Fraction irréductible*. Fraction dont les deux termes sont premiers entre eux et qui ne peut être simplifiée.

— Chir. Qui ne peut être réduit. Fractures, luxations irréductibles. Hernie irréductible.

— Physiol. *Propriété irréductible*. Propriété organique ou vitale qu'on ne peut expliquer par des actes plus simples.

IRRÉEL, ELLE. adj. Qui manque de réalité.

IRRÉÉLIGIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas réeligible.

*** IRRÉFLÉCHI, IE**. adj. Qui n'est pas réfléchi. Propos irréfléchi. Réponse irréfléchie. Le cœur de l'homme a souvent des désirs *irréfléchis*, contraires à ses propres intérêts. (Boiste.)

IRRÉFLÉTU, E. adj. Qui n'est point reflété. Rayons irréfletés.

*** IRRÉFLEXION**. s. f. Défaut, manque de réflexion. Faire une chose par irréflexion. L'*irréflexion* est un défaut des esprits légers. (Académie.) L'opération de marcher s'accomplit désormais en lui avec l'*irréflexion* de l'instinct. (J. Simon.)

IRRÉFORMABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est irréformable. L'*irréformabilité* de certains abus. (Mercier.)

*** IRRÉFORMABLE**. adj. 2 g. Prat. Qui ne peut être réformé. Jugement irréformable. Les décisions du pape en matière de foi ne sont *irréformables* qu'après que l'Église les a acceptées. (L. Blanc.)

— Dans le sens général, Qui ne peut être réformé, corrigé. Non seulement cet abus paraissait à tout le monde *irréformable*, mais utile. (Volt.)

IRRÉFORMÉ, E. adj. Qui n'est point réformé. Abus irréformé. Jugement irréformé.

IRRÉFRAGABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréfragable.

*** IRRÉFRAGABLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *irrefragabilis* ; de *in*, préf., et *refragari*, contredire). Qu'on ne peut récuser. Docteur irréfragable. Autorité irréfragable. Témoignage irréfragable. Les docteurs qui résolvaient ces questions s'appelaient le grand, le subtil, l'*irréfragable*. (Volt.) Nous étions dans la stupeur de l'admiration au récit de ces *irréfragables* merveilles. (Montalemb.) Elle prouve avec une force *irréfragable* l'existence d'un Dieu créateur et rémunérateur. (J. Simon.)

IRRÉFRAGABLEMENT. adv. D'une manière irréfragable.

IRRÉFRÉNABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être refrené. L'homme se réduit à l'enthousiasme lyrique, à la passion *irréfrénable*, à l'action fanatique et bornée. (H. Fame.)

IRRÉFUTABILITÉ. s. f. Caractère de ce qu'on ne peut réfuter, de ce qui est irréfutable. Sieyès pensait beaucoup, parlait peu, et écrivait avec cette brièveté tranchante qui a l'explosion et l'*irréfutabilité* des oracles. (Lamart.)

*** IRRÉFUTABLE**. adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible de réfutation. Ouvrage irréfutable. Livre irréfutable. Voilà donc déjà des principes *irréfutables*. (Vauven.)

IRRÉFUTABLEMENT. adv. Sans réfutation possible ; d'une manière irréfutable.

*** IRRÉFUTÉ, ÉE**. adj. Qui n'a point été réfuté. Livre irréfuté.

IRRÉGÉNÉRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être régénéré. Les races antédiluviennes irrégénérables ont été l'objet des plus profondes recherches.

*** IRRÉGULARITÉ**. s. f. Qualité, état de ce qui est irrégulier. L'irrégularité d'un poème, d'un vers. L'irrégularité du pouls. L'irrégularité du calice et de la corolle est ordinairement indiquée par la déviation des étamines vers un même côté de la fleur. La multiplicité de parties et d'articulations qui le rendent propre à embrasser tous les objets, quelle que soit l'*irrégularité* de leur figure. (Rostan.)

— La chose même qui est irrégulière. Je voudrais que vous fussiez moins affligée d'une dépense que d'une *irrégularité*. (Mme de Maintenon.) A mille termes qui ne signifient plus ce qu'ils signifiaient dans le principe, se joignent dans la langue française mille *irrégularités* barbares. (Volt.)

— Dr. can. Empêchement canonique de recevoir licitement les ordres, ou de faire les fonctions de ceux qu'on a reçus. Plus un prêtre qui est tombé dans l'*irrégularité* engage des personnes à me parler pour lui, plus il augmente le scandale, et plus j'ai de la sévérité. (Le Sage.) Le pape, le légat, l'évêque, peuvent accorder des dispenses pour l'*irrégularité*. (Bousquet.)

*** IRRÉGULIER, ÈRE**. adj. Qui n'est pas régulier ; qui n'est pas symétrique, uniforme. Corps irrégulier. Ensemble irrégulier. Mouvement irrégulier. Marche irrégulière.

— Se dit aussi au moral. Conduite irrégulière. Vie irrégulière. Procédé irrégulier. Esprit irrégulier. Quelqu'un peut-il reprocher à ces athlètes d'avoir été dans les fers, ou d'avoir mené une vie *irrégulière* ? Barth.)

— Qui n'est pas exact dans ses habitudes, dans certains actes. Il est bien irrégulier pour l'heure de ses repas.

— Capricieux. Croyez que je ne suis point *irrégulière* pour vous, et que je vous aime très fort. (Mme de Sevigne.)

— *Troupes irrégulières*. Troupes non enrégimentées. Les troupes *irrégulières* des deux armées avaient accoutumé les généraux à ces cruautés. (Volt.)

— Archit. Qui n'est pas suivant les règles et les proportions usitées ; qui n'est pas symétrique. Plan irrégulier. Élévation irrégulière. Colonne irrégulière.

— Bot. Dont les parties correspondantes diffèrent entre elles, soit par la forme, soit par la grandeur. Calice irrégulier. Corolle irrégulière. Corymbe irrégulier. Déhiscence irrégulière. Estivation irrégulière. Fleur irrégulière. La corolle de la capucine est irrégulière, parce qu'elle a deux pétales marqués de lignes noires que n'ont pas les trois autres. Toutes les fleurs se divisent généralement en régulières et *irrégulières*. (J.-J. Rousseau.)

— Conchyl. *Coquille irrégulière*. Celle qui, étant inéquivalve, présente des différences dans les divers individus de la même espèce.

— Dr. canon. Se dit d'un laïque qui, une infirmité physique ou une excuse morale empêche de recevoir les ordres. Un boiteux, par exemple, est irrégulier. Se dit aussi d'un prêtre qui, par suite de certains soupçons ou pour tout autre motif, est empêché d'exercer les fonctions de son ministère. L'évêque de Beauvais se servit d'une maxime, bonne et juste et *irrégulière* s'il versait le sang humain. (Volt.)

— Entom. *Antennes irrégulières*. Celles dans lesquelles les articles changent de forme sans que le changement s'effectue d'une manière graduée.

— Gramm. Qui s'écarte des règles. Notre langue est très *irrégulière*. (Voltaire.) || *Verbes irréguliers*. Ceux qui ne se conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. Il y a des verbes qui ne sont irréguliers qu'aux temps primitifs.

— Jurisp. *Successeurs irréguliers*. Ceux qui n'héritent pas en ligne directe ou collatérale, comme les descendants naturels succédant à leurs père et mère, les successeurs des enfants naturels, le conjoint survivant, l'État.

— Mus. Qui ne tombe pas sur une des cordes essentielles du ton. Cadence irrégulière.

— Mus. anc. Se disait de certaines mélodies dont il était difficile de déterminer le ton, parce qu'elles semblaient appartenir à plusieurs tons à la fois. Tons irréguliers.

— Pathol. Se dit des pulsations artérielles, lorsque le temps qui les sépare n'est pas le même pour toutes. Pouls irrégulier. De l'état sain du malade, du système nerveux, dépend l'action régulière ou *irrégulière* de toutes nos parties. (Rostan.)

— Pros. Qui n'est point assujetti à une marche régulière, soit pour la disposition des rimes, soit pour la mesure des vers. Vers irréguliers. Conte, idylle en vers irréguliers. On dit aussi *vers libres*.

— Substantiv. *Les irréguliers*. Les corps de troupes irrégulières. Se dit particulièrement de quelques troupes indigènes qui servent en Algérie sans faire partie intégrante de l'armée.

— IRRÉGULIÈRES. s. f. pl. Aracbn. Groupe d'aranéides, détaché du genre épeire.

*** IRRÉGULIÈREMENT**. adv. D'une manière irrégulière. Procéder irrégulièrement. Marcher, parler irrégulièrement.

IRRÉITÉRABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut réitérer.

IRRELATIF, IVE. adj. Philos. Qui n'est pas relatif, qui n'a pas de relation avec.

*** IRRÉLIGIEUSEMENT**. adv. (rad. *irréligieux*). Avec irréligion. Se conduire irréligieusement. Vivre irréligieusement.

*** IRRÉLIGIEUX, EUSE**. adj. Qui est contraire à la religion. Principe irréligieux. Morale irréligieuse. Sentiment irréligieux. Dieu, pour punir l'*irréligieuse* instabilité de ces peuples, les a livrés à l'intempérance de leur folle curiosité. (Boss.)

— Qui ne respecte pas la religion. Écrivain irréligieux.

— Qui n'a point de religion, athée. Homme irréligieux. De longues calamités publiques corrompent un peuple *irréligieux* ; chacun se hâte de jouir de la vie. (Boiste.)

— Substantiv. Un irréligieux.

*** IRRÉLIGION** s. f. Manque de religion ; mépris de la religion. Partout la piété des justes est blessée par les discours de l'*irréligion*. (Massill.) L'*irréligion* aussi que la superstition a son fanatisme. (Duclos.) La chevalerie, les croisades, le monachisme, l'*irréligion*, etc., ont aussi crée leurs extravagances. (Rostan.) Que de sang a fait répandre le fanatisme religieux révolté contre le fanatisme d'*irréligion* ! (Hoche.)

IRRÉLIGIOSITÉ. s. f. Radic. *irréligieux*. Défaut du sentiment religieux.

IRREMARQUABLE. adj. 2 g. Qui ne doit point être remarqué. Événement irremarquable.

IRREMARQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été remarqué. Bruit irremarqué. Nouvelle irremarquée.

IRREMBOURSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être remboursé. Les adversaires de la conversion prétendent que la dette est perpétuelle, irremboursable.

IRRÉMÉABLE. adj. 2 g. (ét. lat., *irremeabilis* ; de *in*, neg., et de *remeare*, revenir). D'où l'on ne peut revenir. Lieu irréméable. Enfer irréméable. L'Averne *irréméable*. (De la Porte.)

*** IRRÉMÉDIABLE**. adj. 2 g. Qui est sans remède. Maladie irrémédiable. L'impatience aggrave un mal *irremediable* ; il faut le traiter comme la nécessité. (Boiste.) Anne, avertie de loin par un mal aussi cruel qu'*irremediable*, vit avancer la mort à pas lents. (Boss.) Rien ne peut exprimer ce contraste entre l'éternelle beauté du ciel et la désolation *irremediable* de la terre. (H. Fame.) Il savait que la perte du procès était *irremediable*. (G. Ohnet.)

— Fig. Faute irrémédiable. La calomnie

cause des maux *irrémédiables*. (Acad.) Avouer sans y penser que le s grands défauts sont *irrémédiables*. (La Bruy.)

* **IRRÉMÉDIABLEMENT**, adv. D'une manière irrémédiable. Être ruiné irrémédiablement. Peines inutiles! les sources de la vie étaient *irremédiablement* attaquées. (Brillat-Savarin.)

IRRÉMISSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrémissible.

* **IRRÉMISSIBLE**, adj. 2 g. Qui ne mérite pas de pardon, de rémission. Péché irrémissible. Faute irrémissible. Cas irrémissible. En politique, surtout, il n'est point de péchés *irrémissibles*, si ce n'est la trahison. (Boiste.) Il lui fait un crime *irrémissible* d'avoir dit que Bayle est un grand homme. (Volt.

— Se dit quelquefois pour Dont on ne peut être relevé. Allaient-ils reprendre possession l'un de l'autre et, dans une étreinte suprême, échanger le plus solennel et le plus *irremissible* des serments? (G. Ohnet.)

* **IRRÉMISSIBLEMENT**, adv. Sans miséricorde, sans rémission. Punir irrémissiblement. Ah! la fatalité gouverne *irrémissiblement* toutes les choses de ce monde. (Volt.)

IRRÉMISSION, s. f. Défaut de rémission.

IRRÉMITTENT, ENTE, adj. S'est dit pour Qui ne donne pas de relâche. Obligation constante et *irrémittente*. (Montaigne.)

IRREMPLAÇABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut remplacer.

IRREMPLISSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être rempli.

IRRENIABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être renié. Serment irreniable. Faute irreniable. Cette pièce écrite de votre main me semble *irreniable*. (Mercier.)

IRRÉPARABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irréparable. Son forfait parut dans toute son horreur à ses yeux, quand il en vit l'*irréparabilité*. (Mercier.)

* **IRRÉPARABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être réparé. Coffret, vêtement irréparable. Injure, sottise irréparable. Affront irréparable. La religion ne connaît qu'un mal *irréparable*, la mort sans repentir. (Boiste.) La perte de l'honneur est *irréparable*, et toutes les richesses du monde ne sauraient le racheter. (De Jussieu.)

Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage
Pour réparer des ans l'*irréparable* outrage. (RACINE.)

— Se dit par allusion au temps écoulé et qu'on ne peut retrouver. Vos vers m'ont fait souvenir de ma jeunesse, et je voudrais bien savoir pourquoi le souvenir d'un bien aussi *irréparable* ne donne point de tristesse. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Soyard appelait l'abbé Galiani, dont la conversation avait fait les délices de la société la plus brillante de Paris, « l'abbé *irréparable* ». (Nod.)

Et moi, n'irai-je pas, comme un jour désirable
Celui qui fut tomber ce chef *irreparable*?
(M.-J. CHÉNIER.)

— *L'irréparable*, s. m. Ce qui est irréparable. Sentant la détresse profonde de l'*irréparable*, sa pauvre âme se rejeta tout entière sur son enfant. (O. Feuillet.

* **IRRÉPARABLEMENT**, adv. D'une manière irréparable.

IRRÉPARÉ, ÉE, adj. Qui n'est point réparé. Dommage irréparé. On ne pardonne pas une faute *irreparée*. (La Harpe.

IRREPASSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être repassé. || *Le fleuve irrepassable*. L'Achéron.

IRREPENTANCE, s. f. Défaut de repentir.

IRREPENTANT, ANTE, adj. Qui n'est point repentant. Pécheur irrepentant. Personne irrepentante.

IRRÉPLICABLE, adj. 2 g. A quoi l'on ne peut répliquer. Les *irréplicables* arguments de nos plus habiles monétaires. (Mirabeau.)

IRRÉPLICABLEMENT, adv. D'une manière irréplicable.

IRREPOSÉ, ÉE, adj. Néol. Qui n'est pas reposé.

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irréprehensible.

* **IRRÉPRÉHENSIBLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être repris, blâmé. Personne irréprehensible. On ne citerait pas un grand homme *irréprehensible* dans sa conduite ou ses jugements. (Boiste.) Que les diacres se rendent toujours *irreprehensibles* en présence de sa justice. (Racine.) J'aurais trouvé par là le secret d'être à la fois ennuyeux et *irreprehensible*. (Volt.)

— Se dit aussi des choses. Action irréprehensible. Conduite irréprehensible. Il y a plusieurs pièces de Corneille où l'on ne trouvera pas six vers *irréprehensibles* de suite. (Volt. Ce qui est nécessaire est toujours *irreprehensible*. (Delille.)

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT, adv. D'une manière irreprehensible. Se conduire irréprehensiblement.

IRREPRÉSENTABLE, adj. 2 g. Qui ne peut avoir de représentant.

— Qui ne peut être représenté en scène.

* **IRREPRESSIBLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être réprimé. Une force *irrépressible*. (Acad.

IRRÉPRIMABLE, adj. 2 g. Qu'on ne peut réprimer. Mouvement irreprimable.

IRREPRIMÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été réprimé. Colère irreprimée.

IRRÉPROCHABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irreprochable. Tout ce que vous avez dit était bien beau, mais, monsieur, en faisant un retour sur moi-même, sur ma situation, sur mon *irréprochabilité*, je n'ai pu me résoudre à admettre la Providence. (Billecocq.)

* **IRRÉPROCHABLE**, adj. 2 g. Qui ne mérite point de reproche. Homme irréprochable. L'homme instruit, *irreprochable*, devrait être admis dans toutes les réunions, ne fût-ce que pour modèle. (Boiste.) Le pape Damase, qui le connaissait pour un homme *irreprochable* et dans ses mœurs et dans sa foi... (Fléch.)

— Qui ne donne pas motif à reprendre. Conduite, vie irréprochable. Ce ne sont pas des mœurs *irréprochables* aux yeux des hommes. (Massillon.)

— Particulièrement, Se dit de certains animaux qui se rapprochent du type de la perfection. Cheval irreprochable.

— Prat. *Témoin irréprochable*. Celui contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

* **IRRÉPROCHABLEMENT**, adv. D'une manière irreprochable. Se conduire irréprochablement.

IRREPRODUCTIF, IVE, adj. Qui ne reproduit pas. Être irreproductif.

— Qui n'amène point de nouvelles productions. Consommation irreproductive.

IRREPRODUCTIVEMENT, adv. D'une manière irreproductive. Ces routes recevaient en échange leurs grains, leurs lions, leur orge, leurs esclaves, pâture instantanément et *irreproductivement* dévorée par cette fournaise aux brûlantes entrailles qu'on nommait Rome. (Parisot.)

IRRÉSISTANCE, s. f. Manque de résistance. Il diffère du néant par ses dimensions; et son *irrésistance* et son immobilité le distinguent de la matière. (Pascal.)

IRRÉSISTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrésistible. Irresistibilité d'une attaque, d'une charge, d'un coup de vent.

— Fig. L'*irrésistibilité* de la grâce est un principe condamné par le concile de Trente. (Cormenin.)

— Particulièrement, Impulsion intime à laquelle on ne peut s'opposer ni résister. Certains hommes subissent l'irresistibilité du vice.

* **IRRESISTIBLE**, adj. 2 g. A quoi on ne peut résister, l'orrent irresistible. Charme irresistible. Penchant irrésistible. Regard irrésistible. Tous tremblent à l'aspect d'un pouvoir qui se croit *irrésistible* parce qu'il est emporté. (Talleyr.) Ces morts ont réveillé les vivants, ils les agitent d'une tempête *irrésistible*. (Edg. Quin. Près d'elle on éprouvait un charme *irresistible*. (Colnet.) On ne s'expliquait pas ce mouvement *irrésistible* de patriotisme et d'ambition qui, à la nouvelle des désastres de la République, l'avait entraîné à retourner en France. (Thiers. Le discours de Charlotte de Laval à Coligny eut quelque chose de lugubre, mais *l'irrésistible*. (L. Blanc.)

— A qui l'on ne peut résister. Femme irrésistible. Homère est irresistible comme Achille. Elle traînait Lantier d'homme *irrésistible*, dans les bras duquel les dames les plus huppées devaient tomber. (É. Zola.

— Théol. *Grâce irrésistible*. Grâce à laquelle on ne peut resister.

* **IRRESISTIBLEMENT**, adv. D'une manière irrésistible. Entraîner quelqu'un irrésistiblement. Ces dunes avancent dans les terres aussi *irresistiblement* que les alluvions des fleuves avancent dans la mer. (Cuvier.) Je n'ai rien écouté que l'amour, qui chantait *irrésistiblement* dans mon cœur. (G. Ohnet.)

* **IRRÉSOLU, UE**, adj. Qui a peine à se résoudre. Homme irresolu. Esprit irrésolu. O rigoureux combat d'un cœur *irrésolu*! Corn.) Qui fait changer ainsi ses vœux *irrésolus*? (Rac.) Elle porte au hasard ses pas *irrésolus*. Id.) Les esprits faibles et les caractères *irrésolus* sont aussi peu commodes pour les autres que pour eux-mêmes. (S. Dubay.)

— Qui attend une solution. C'est un problème jusqu'ici irresolu.

IRRÉSOLU, UE, s. Celui, celle qui a peine à se résoudre. L'irresolu.

IRRÉSOLUBLE, adj. 2 g. Synon. d'INSOLUBLE.

— Astron. Qui ne peut être réduit en parties. Nébuleuse irresoluble.

* **IRRÉSOLUMENT**, adv. D'une manière irrésolue. Rejeter irresolument.

* **IRRÉSOLUTION**, s. f. (pr. *ir-ré-zo-lu-cion*. État de celui qui est irrésolu. Irresolution fâcheuse, pénible, perpétuelle. Cela même est cause de toutes les *irrésolutions* où elle est sur l'état qu'elle doit embrasser. (Rac.) Il est difficile de décider si *l'irresolution* rend l'homme plus malheureux que méprisable. (La Bruy.) On met souvent sur le compte de la prudence des *irrésolutions* qui ne viennent que d'une faiblesse d'esprit et de caractère. (S. Dubay.)

— Action irrésolue. Quelques-uns accusaient la seule condescendance de Louis XVI, ses *irrésolutions*. (L. Blanc.)

— Syn. comp. IRRESOLUTION, DOUTE. V. DOUTE.

IRRESPECT, s. m. Manque de respect. Cette fois le rire d'Homerlingue éclata avec une expansion extraordinaire, roula jusqu'au fond des mausolées voisins, peu habitués à tant d'*irrespect*. (A. Daudet.)

IRRESPECTÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas respecté. Personne irrespectée. Il n'y aurait plus que des agents inviolables et des peuples *irrespectés*. (Mercier.)

* **IRRESPECTUEUSEMENT**, adv. (rad. *irrespectueux*). D'une manière dépourvue de respect.

* **IRRESPECTUEUX, EUSE**, adj. Qui manque de respect. Propos irrespectueux. Contenance irrespectueuse. Non pas dans une générosité philosophique ou dans cette fermeté *irrespectueuse* qui fait suivre impérieusement ce qu'on croit être de son devoir. (Pascal.) On est *irrespectueux*, selon le temps, le lieu et l'occasion, avec un geste, un simple accent, un sourire. (Noël.)

* **IRRESPIRABILITÉ**, s. f. (rad. *irrespirable*). Didact. Caractère de ce qui n'est pas respirable.

* **IRRESPIRABLE**, adj. 2 g. Phys. Qui ne peut servir à la respiration. Gaz irrespirable. Air irrespirable. Un grain de poison jeté dans l'estomac, quelques atomes de gaz *irrespirable* pénétrant le tissu pulmonaire, en voilà assez pour briser subitement les forces les plus énergiques! (Bourdon.)

* **IRRESPONSABILITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est irresponsable. L'irresponsabilité du roi. Les mauvais ministres se cachent eux et leurs actes, derrière l'*irresponsabilité* royale, et ils la découvrent pleinement au risque qu'on tire à bout portant sur elle, pourvu qu'on ne tire pas sur eux. (Cormenin.) Responsabilité dérisoire qu'il vaudrait mieux supprimer purement et simplement, en la remplaçant par l'*irresponsabilité* de la couronne. (Gambetta.)

* **IRRESPONSABLE**, adj. 2 g. Qui n'est point responsable de ses actes. Le roi de France est *irresponsable*. (Boiste.) Prenez garde à ce que vous allez faire; si, par votre refus vous nous empêchez d'agir, nous serons *irresponsables* de ce qui pourra arriver. (Cormenin.) La passion, quand elle arrive à certaines profondeurs, crée des êtres totalement *irresponsables*. (F. Fabre. Il n'y a jamais eu, grâce au ciel! et il n'y aura jamais de despotisme *irresponsable*. (L. Blanc.)

IRRESPONSABLEMENT, adv. D'une manière irresponsable.

IRRÉTORQUABLE, adj. 2 g. Didact. Qui ne peut être retorqué. Dilemme irrétorquable.

IRRETOURNABLE, adj. 2 g. Qui ne peut revenir.

Helas! que vite fut le cours
De ces *irretournables* jours! (SCARRON.)

IRRÉTRACTABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être rétracté. Erreur irrétractable. La règle de la foi est seule immobile et *irretractable*. (Pascal.

IRRÉTRÉCISSABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être retréci. Flanelle irrétrécissable.

IRRÉUSSITE, s. f. Défaut de réussite. Du grand homme au fou, il n'y a souvent de différence apparente que celle du succès à l'*irréussite*. (Boiste.) L'*irreussite* de cette affaire. (Mercier.)

IRRÉVEILLABLE, adj. 2 g. Qui ne peut être réveillé.

IRRÉVÉLABLE, adj. 2 g. Qu'on ne doit pas, qu'on ne peut pas révéler.

IRRÉVÉLÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'a point été revelé. Secret irrévelé.

* **IRRÉVÉREMMENT**, adv. (pr. *ir-ré vé-ra-man*). Avec irrévérence. Un roi ne permet pas dans ses États qu'on parle *irrévéremment* même d'un roi étranger. (Bossuet.)

* **IRRÉVÉRENCE**, s. f. Manque de respect, de réverence. Coupable, extrême irrévérence. Grande irrévérence. Dans le cas d'insulte ou d'*irréverence* grave envers le juge de paix, par les parties présentes à son audience, ce magistrat doit en dresser procès-verbal, et peut condamner à un emprisonnement de trois jours au plus. (Bousquet.) Par cette addition, les comédiens ont commis une double *irréverence* envers le public et envers l'auteur. (L. Veuillot.)

Comme avec irreverence
Parle des dieux ce maraud! (MOLIÈRE.)

— Action contraire au respect. En ce sens, s'emploie surtout au pluriel. Dire des irrévérences. Commettre des irrévérences. Les suites funestes des profanations et des *irrévérences* de nos pères. (Mass.)

IRRÉVÉRENCIEUSEMENT, adv. (rad. *irreverencieux*). Avec irrévérence.

* **IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE**, adj. (rad. *irréverence*). Qui manque de respect. Personne irrévérencieuse. Quand ce serait un laquais qui vous la dirait! s'écrie-t-il en se retournant vers l'*irrévérencieux* auditoire. (Arnault.)

* **IRRÉVÉRENT, ENTE**, adj. (rad. *irréverence*). Qui manque au respect. Personne irrévérente. || Contraire au respect. Manières irrévérentes. Posture irrévérente.

* **IRRÉVOCABILITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est irrévocable. L'irrévocabilité des décrets de Dieu.

— Caractère attaché à certaines fonctions dont on ne peut être révoqué. L'irrévocabilité des juges.

* **IRRÉVOCABLE**, adj. 2 g. Qui ne peut être révoqué. Parole irrévocable. Serment irrévocable. Loi, donation irrévocable. Par le crime on fait un pacte *irrévocable* avec le malheur. (Boiste.) Vous avez seul sur nous d'*irrévocables* droits. (Volt.) Ma résolution de sortir de chez vous, de n'avoir plus rien de commun avec vous est *irrévocable*. (A. Daudet.)

— Qu'on ne peut retenir, recommencer. Un moment qui s'enfuit d'une course précipitée et *irrévocable*. (Boss.)

* **IRRÉVOCABLEMENT**, adv. D'une manière irrévocable. Être irrevocablement décidé. Après avoir abandonné l'Orient au machiavélisme moscovite, elle semble ne pouvoir plus prévenir une usurpation immense qu'en prenant sa part d'une proie *irrévocablement* dévouée. (Barrault.)

IRRÉVOQUÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été révoqué. Toute loi *irrévoquée* exige l'obéissance. (La Harpe.)

IRRI, s. m. Relat. Nom du dieu Soleil chez les indigènes de Ceylan.

IRRIDOLINE, s. f. Chim. Syn. de LÉPIDINE.

* **IRRIGABLE**, adj. 2 g. Qui peut être irrigué, arrosé.

* **IRRIGATEUR**, s. m. (rad. *irriguer*). Celui qui arrose.

— Instrument propre à l'arrosement des allées, des trottoirs, etc.

— Méd. Instrument servant à donner des lavements ou à faire des injections.

* **IRRIGATION**, s. f. (pron. *ir-ri-ga-cion*; rad. *irriguer*). Écon. rur. Arrosement d'un jardin, d'un champ, d'une prairie, au moyen d'un courant d'eau. Système d'irrigation. Travail d'irrigation. Arrosement par irrigation. Écluse d'irrigation. Vanne d'irrigation. Emploi des irrigations. Tout le talent d'arroser une étendue de terre est de jeter subitement et en grande masse l'eau destinée à compléter l'*irrigation*. (Morogues.)

— Médec. Action d'arroser une partie malade. || Injection faite avec un irrigateur.

IRRIGATOIRE, adj. 2 g. Qui est propre à l'irrigation. Machine irrigatoire.

IRRIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Irriguer. S'empl. adjectiv. Les prairies bien *irriguées*, c'est-à-dire qui ne sont ni trop sèches ni trop humides, sont fréquemment exemptes de mauvaises herbes. (A. de Rouville.)

* **IRRIGUER** v. a. 1re conj. (pr. *ir-ri-ghé*; ét. lat., *irrigare*, arroser). Arroser une terre par une irrigation.

IRRISEUR s. m. Ornith. Syn. de MOQUEUR.

IRRISION, s. f. (ét. lat., *irrisum*, sup. de *irridere*, se moquer). S'est dit pour Raillerie, moquerie.

IRRITABILISME, s. m. Physiol. Système des partisans de l'irritabilité.

IRRITABILISTE, s. m. Partisan de l'irritabilisme.

* **IRRITABILITÉ**, s. f. Caractère des personnes ou des choses irritables. L'irritabilité du caractère. L'*irritabilité*, qui ne s'émeut que pour elle-même, diffère essentiellement de la sensibilité, que touchent les maux d'autrui. (Boiste.) Il existe aussi une disposition maladive, une *irritabilité* sans motif, qui nous fait inventer des prétextes de colère, et souffrir même de l'absence d'un prétexte. (J. Simon.)

De sa vaine chatouilleuse
La prompte *irritabilité*
D'une exigence pointilleuse
Fatigue la société. (DELILLE.)

— Physiol. Nom donné aux divers degrés de l'activité vitale et spécialement en parlant des propriétés animales dont jouissent certains tissus. La force par laquelle les fruits de la balsamine éclatent, ou les étamines de la pariétaire, du kalmia, etc., se débandent, n'est pas l'*irritabilité*. Ces phénomènes sont dus à l'élasticité; ils ne se répètent point. Ceux qui sont l'effet de l'*irritabilité* peuvent se répéter. (Massey.) Siège de l'*irritabilité* et de la sensibilité, c'est du système nerveux que partent les mouvements, c'est à lui qu'aboutissent toutes les impressions. (Rostan.) || Nom donné par les partisans de l'irritabilisme, au XVIIIe siècle, à la propriété des tissus organiques de pouvoir être mis en mouvement indépendamment du système nerveux. On dit aujourd'hui, en ce sens, *contractilité*.

* **IRRITABLE**, adj. 2 g. Qui peut être irrité. Personne irritable. Humeur irritable. Les femmes nerveuses sont très irritables. L'homme *irritable* s'enflamme au moindre mot, à la moindre opposition. (Le Sage.) Tous ces remords, toutes ces terreurs le rendaient de jour en jour plus sombre, plus *irritable*. (A. Daudet.)

— Bot. Qui se contracte et exécute divers mouvements par suite de l'acte même de la végétation ou par le contact de certains stimulants. Ces effets sont très marqués dans les feuilles de la sensitive, dans les étamines de berberis ou épine-vinette. Les étamines des épines-vinettes sont si *irritables*, qu'il suffit de toucher leur filet avec une épingle pour les faire retourner contre leur pistil. (Bosc.)

— Pathol. *Tumeur irritable du sein*. Tumeur du sein qui se rapproche beaucoup du cancer.

— Physiol. Qui est doué d'irritabilité. Nerf irritable. Muscles irritables.

IRRITAMENT s. m. Ce qui excite, irrite. Si l'anxiété, la décrépitude et les *irritaments* du désespoir m'étaient des paroles familières. (Balzac.) Vieux mot.

IRRITANT, part. prés. du v. Irriter. Des spectacles immoraux irritant les passions humaines.

*** IRRITANT, ANTE**, adj. Qui provoque la colère, l'irritation. L'embarras *irritant* de ne s'oser parler. (Racine.)

— Qui irrite nos organes. Par le sel *irritant* la soif est allumée. (Boileau.)

— Fig. Il y a des lectures *irritantes* et des lectures adoucissantes. (Boiste.) Il se plaignit bientôt de ce qu'une guerre *irritante* de partisans voltigeait autour de lui. (Ségur.) Ses refus *irritants* et ses coquetteries. (Del.)

— Méd. Qui surexcite les organes. Les médicaments *irritants* sont d'un grand secours pour le thérapeutiste. (J. Cloq.)

— Substantiv. *Un irritant*. Un médicament irritant, une substance irritante. La moutarde, les cantharides, l'arsenic sont des *irritants* énergiques. (Ratier.) Les *irritants* sont la base de la médecine révulsive, qui cherche à déplacer une irritation par la production d'une irritation artificielle. (Id.) || *Irritants chimiques*. Les alcalis, les acides, les dissolutions métalliques, etc. || *Irritants mécaniques*. Les coupures, les piqûres, les tractions, l'étincelle électrique, etc. || *Irritants spécifiques*. Ceux dont le mode d'action est particulier sans être rapporté ni à l'une ni à l'autre des divisions précédentes.

*** IRRITANT, ANTE**, adj. (du lat. *irritus*, inutile) Jurispr. Qui annule, qui casse un acte. Condition irritante. Clause irritante. Decret irritant. Une condition irritante est une condition tellement essentielle à la validité d'un acte, que l'acte serait nul si elle n'était pas remplie.

IRRITATIF, IVE, adj. Médec. Qui a la faculté d'irriter, qui a rapport à l'irritation. Diathèse irritative.

*** IRRITATION**, s. f. (pron. *ir-ri-ta-cion*). État d'une personne irritée. Calmer l'irritation des esprits. Grande irritation. L'*irritation* est souvent pour le poète une condition de succès. (Le Sage.) L'*irritation* qui nous prend à la vue d'une injustice peut sans doute, si elle est excessive, dégénérer en mauvais sentiment; mais n'est-elle pas louable et honorable dans son origine? (J. Simon.)

— Augmentation de l'action organique des tissus. L'irritation trouble, dérange, affaiblit la fonction du tissu qu'elle occupe, et peut offrir des degrés très divers d'inflammation suivant la puissance des causes et aussi suivant l'irritabilité des tissus. || *Irritation inflammatoire*, ou *inflammation*. Celle où le sang est appelé dans les tissus plus abondamment que les autres fluides. || *Irritation nerveuse*, ou *névrose*. Celle qui a lieu sans appel de fluides. || *Irritation nutritive*. Celle dans laquelle l'alimentation est exagérée. || *Irritation sécrétoire*. Celle qui s'annonce par une augmentation notable des produits sécrétés. || *Irritations sympathiques*. Celles qui surgissent des causes appliquées sur un point éloigné.

— Philos. Certaine stimulation, condition nécessaire pour la production des phénomènes de conscience, principalement des phénomènes sensibles.

IRRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Irriter. S'empl. adjectiv. Nerf irrité. Appétit irrité.

— Courroucé. Personne irritée.

> Pourvu que par ma mort tout le peuple *irrité*
> Ne vous ravisse pas ce qui m'a tant coûté. (Racine.)

— Fig. et poét. Se dit en parlant des choses inanimées, comme la mer, les flots, les vagues, etc. Les échos de ces rochers répètent dans les airs les rumeurs confuses de la tempête, et les bruits rauques de la mer *irritée*, que l'on aperçoit au loin. (B. de St-P.) Souvent, au milieu de la tempête, on le voyait s'élancer dans une barque, et se livrer aux flots *irrités* de l'Elbe. (A. Martin.)

> Enfants de l'Helvétie, achevez votre ouvrage.
> Déjà livrant Gesler à l'abîme *irrité*
> La vengeance de Tell crie au sein de l'orage :
> Liberté ! liberté ! (Mme Tastu.)

— *Irrité contre*. De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement *irritée* contre les rochers. (Fénelon.) On trouve grâce devant le Seigneur ; et lorsque Dieu était le plus *irrité* contre le monde, il en devint le réconciliateur. (Lemaistre de Sacy.)

— *Irrité de*. Dagobert, *irrité* de cette distinction, marcha contre eux. (Anquetil.)

> Rientôt tous les Romains, de leur honte *irrités*,
> Viendront ici sur vous fondre de tous côtés. (Racine.)

— *Irrité par*. Cette Égyptienne, *irritée* par ce refus, changea son affection en une haine pleine de rage. (Lemaistre de Sacy.)

— Médec. Atteint d'irritation, échauffé. Estomac irrité.

*** IRRITER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *irritare*, mettre en colère ; rad. *ira*, colère, courroux). Mettre en colère. Irriter quelqu'un. Mes attentions l'*irritent*, ma froide tristesse l'aigrit. (J.-J. Rousseau.)

> Je vois que l'injustice en secret vous *irrite*,
> Que vous avez encor le cœur israélite. (Racine.)

— *Irriter contre*. Les Tyriens, par leur fierté, avaient *irrité* contre eux le grand roi Sésostris qui régnait en Égypte, et qui avait conquis tant de royaumes. (Fén.)

> Mais, hélas ! ma douleur même
> Les *irrite* contre moi. (Lefranc.)

— Par extens. Se dit des choses. C'est une mer étroite qui gêne le vent et l'*irrite*. (V. Hugo.)

> La mer a moins de vents qui ses vagues *irritent*,
> Que je n'ai de pensers qui tous me sollicitent. (Malherbe.)

— Se dit aussi des choses personnifiées. N'allez point dans ses bras *irriter* la victoire. (Rac.)

— Aigrir, exciter, accroître, augmenter. Irriter l'appétit. Ce qui *irrite* la douleur en un temps, l'adoucit dans un autre. (Fénelon.) Les grandeurs *irritent* les passions plus qu'elles ne peuvent les contenter. (Id.) Ah ! madame, est-ce à vous d'*irriter* mes ennuis ? (Crébillon. Parle-moi plus clairement, tu *irrites* l'envie que j'ai d'apprendre ce que tu fais. (Le Sage.) Je savais que les grands combats ne font qu'*irriter* les grandes passions. (J.-J. Rouss.) La gêne continuelle dans laquelle vous tenez vos élèves *irrite* leur vivacité. (Id.) Les moindres retardements *irritaient* son naturel ardent. (Id. Les persécutions ne peuvent qu'*irriter* le mal. (Voltaire.) La persécution *irrite* les esprits. (Catherine II.) C'est une passion que le regret de la patrie, et qui devient violente quand la distance, la nouveauté des lieux, des craintes fondées sur la possibilité du retour, viennent l'*irriter* encore. (Thiers.) Il se retira, afin d'*irriter* mieux l'impatience du peuple. (G. Flaubert.) Plein de lui-même et de la bonne fortune qu'il avait de survivre à ses jeunes frères, il *irrita* comme à plaisir les regrets et la haine de Frédégonde. (Aug. Thierry.)

> Toujours *irritant* vos douleurs,
> Croirez-vous ne plus voir que des sujets de pleurs ? (Racine.)
>
> Voudrait-il insulter à la crainte publique,
> Et que le chef des Grecs, *irritant* les destins,
> Préparât d'un hymen la pompe et les festins ! (Id.)
>
> Les stériles efforts *irritent* sa blessure,
> Et partout, à travers mille arbustes sanglants,
> Il emporte le trait qui tremble dans ses flancs.
> (Baour-Lormian.)

— Donner plus de vivacité, de piquant.

> Je la voyais tantôt, devant une toilette,
> D'une mouche assassine *irriter* ses attraits
> (Regnard.)

— Pathol. Déterminer la douleur, la tension d'un organe dans un tissu quelconque. Certaines orties irritent la peau. Irriter une membrane. Irriter la membrane pituitaire. Irriter une plaie. Irriter les nerfs.

— Absol. Les acides irritent. Les chagrins irritent.

— S'IRRITER, v. pron. Se courroucer, se fâcher, s'emporter. Je ne connais plus de plaisir qui vaille la peine qu'on s'*irrite*. (Boiste.) Réprimez votre colère, et contenez votre indignation, de peur qu'en vous *irritant* contre le méchant vous ne fassiez le mal comme lui. (La Harpe.)

> Comme un enfant l'Amour s'*irrite*,
> Et pleure de s'être *irrité*. (Florian.)

— Fig. La mer s'irrite. Les flots, les vagues écumantes s'irritent.

> Ce feu longtemps caché, qui vient de nous surprendre,
> Dans Vérone allumé, s'*irritant* sous la cendre. (Ducis.)

— Etre irrité, augmenté, aigri. La soif des désirs s'*irrite* à mesure qu'on les satisfait. (Guichardin.)

— *S'irriter contre*. Un roi s'*irrite* contre la loi qui le gêne, le peuple contre celle qui l'asservit. (Turgot.) Qu'un jeune homme ne s'*irrite* jamais contre un vieillard. (Diderot.)

— *S'irriter de*. Plus l'obstacle qu'on trouve à ses grandeurs paraît faible, plus l'ambition s'*irrite* de ne pas le vaincre. (Bossuet.) Mon imagination s'*irritant* de l'obstacle, s'empara de toute mon existence. (B. Constant.)

— *S'irriter que*. Sa bonté s'*irrite* que vous lui fassiez demander des grâces pour autrui. (Massillon.)

— Médec. Devenir irrité. Votre santé... comme vous en avez abusé ! comme votre sang s'est *irrité* ! (Mme de Sévig.)

IRRORATEUR, s. m. (rad. *irroration*). Instrument qui n'est autre chose que la fontaine de compression appropriée à parfumer les appartements, et qui a été inventé par Brillat-Savarin.

— Adjectiv. Entom. Se dit d'une espèce de sigalphe.

*** IRRORATION**, s. f. (pr. *ir-ro-ra-cion* ; ét. lat., *irroratio*, même signific. ; fait de *irrorare*, j'arrose, qui vient lui-même de *ros*, *roris*, rosée). Action d'arroser, d'exposer à la rosée, ou à un arrosement quelconque. Bain par irroration. C'est alors que je vis avec un plaisir inexprimable les têtes les plus savantes de la capitale se courber sous mon *irroration*, et je me pâmais d'aise en remarquant que les plus mouillés étaient aussi les plus heureux. (Brill.-Savar.)

— Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait guérir une maladie, en la transmettant à une plante arrosée avec les liquides provenant du malade.

*** IRRUPTION**, s. f. (pr. *ir-rup-cion* ; ét. lat., *irruptio* ; fait de *irrumpo*, j'entre brusquement). Entrée brusque et soudaine. Se dit particulièrement des ennemis qui ravagent un pays. Faire une irruption. Sanglante, terrible, vive irruption. Irruption violente, soudaine. Ils conservèrent quelque ordre, et firent *irruption* dans la Thessalie et la Macédoine. (Fléchier.) Les *irruptions* des hordes du Nord avaient éteint les sciences et renversé la civilisation dans l'épaisse nuit de la barbarie. (Virey.) Elle (la tour) a été probablement brûlée lors de la grande *irruption* des Normands. (V. Hugo.)

— Débordement des eaux, envahissement de la mer, d'un fleuve sur terre. Les irruptions de l'Océan, de la mer. L'irruption des eaux. La plus grande *irruption* de l'Océan dans les terres est celle qui a produit la Méditerranée. (Buff.)

— Fig. L'esprit d'égalité a fait *irruption* dans toutes les classes inférieures. (Virey.) Il y eut comme une *irruption* du monde contemporain dans le moyen âge ; les avocats eux-mêmes furent obligés d'apprendre l'histoire. (Bazin.)

IRSIOLE, s. f. Bot. Syn. de CISSE.

IRTISCH ou **IRTYCH**, Géogr. Rivière de la Sibérie, sort du grand Altaï, traverse le lac Dzaïzang, arrose le gouvernement de Tobolsk, passe à Omsk et à Tobolsk, reçoit l'Ischim, le Tobol, l'Om, etc., et, après un cours d'environ 2,250 kil., se jette dans l'Obi, par la rive gauche.

IRUS, s. m. Moll. Syn. de PETRICOLE.

IRVILLAC, Géogr. Commune du cant. de Daoulas, arr. de Brest (Finistère) ; 2,600 hab.

IRVING Washington, Historien, né à New-York, 1783-1859, publia ses premiers essais dans un journal de New-York ; et, après un séjour en Europe, dirigea, en 1807, le *Salmagundi*, journal satirique des mœurs et des ridicules ; en 1809, il donna l'*Histoire comique de New-York*. Il a depuis fait paraître un grand nombre d'ouvrages qui lui ont valu non seulement la réputation, mais de nombreux honneurs. Nommé secrétaire de légation en Angleterre en 1829, ministre des Etats-Unis en Espagne en 1842, il se retira dans sa patrie en 1846. Ses principales œuvres sont les *Contes d'un voyageur*, l'*Histoire de la vie et des voyages de Christophe Colomb*, la *Vie de Washington*, etc.

IRVINGIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine religieuse établie en Angleterre vers 1830 par Edouard Irving, et qui réunit les dogmes catholique et protestant.

IRVINGIEN, ENNE, adj. Hist. rel. Qui est partisan de l'irvingianisme.

— Substantiv. Un irvingien. Une irvingienne.

ISAAC, Patriarche hébreu, fils d'Abraham et de Sarah ; il avait 25 ans lorsque le Seigneur ordonna à Abraham de le lui sacrifier ; Abraham obéit ; mais un ange arrêta son bras. A l'âge de 40 ans, Isaac prit pour femme Rébecca, fille de Bathuel, parent d'Abraham. De ses deux fils, Ésaü et Jacob, il préférait le premier ; mais devenu aveugle et trompé par une ruse, il bénit le plus jeune de ses deux enfants en croyant bénir Ésaü. Il mourut dans la vallée de Mambré à l'âge de 180 ans.

— ISAAC Ier, *Comnène*, Empereur de Constantinople, 1057-1059. Fils de Manuel Comnène, préfet de tout l'Orient, sous Basile II, il renversa le tyran Michel VI, introduisit l'économie dans toutes les branches de l'administration, repoussa en 1059 une invasion des Hongrois, et alla mourir dans un cloître. || ISAAC II, l'*Ange*, Empereur de Constantinople de 1185 à 1195. Fils aîné d'Andronic l'Ange, et descendant des Comnène, il fut un prince débauché, qui accabla ses sujets d'exactions. Il reconnut l'indépendance de la Bulgarie et perdit l'île de Chypre. Son frère Alexis le détrôna et lui fit crever les yeux. Rétabli sur le trône après la prise de Constantinople par les croisés en 1203, il régna, conjointement avec son fils Alexis IV, jusqu'en 1204, année où Alexis Ducas Murzuphle les renversa l'un et l'autre. Isaac mourut peu de jours après de peur et de chagrin.

ISABEAU DE BAVIÈRE, Reine de France, 1371-1435, fille d'Etienne, duc de Bavière, épousa Charles VI en 1392. Nommée gardienne de Charles VI, tombé en démence, elle oublia ses devoirs d'épouse pour se livrer à ses indignes passions, surtout après l'assassinat du duc d'Orléans. Reléguée à Tours par les Armagnacs, délivrée par le duc de Bourgogne, elle se déclara reine et régente ; et enfin, en 1420, signa, avec Philippe le Bon et Henri V, le déplorable traité de Troyes, où elle dépouillait son fils au profit d'un étranger. Abandonnée et méprisée de tous, elle mourut deux jours après le traité d'Arras.

*** ISABELLE**, adj. 2 g. (d'*Isabelle* d'Autriche, qui, dit-on, avait fait vœu de porter la même chemise tant que durerait le siége d'Ostende, entrepris par son mari. Le siége dura trois ans, 1601-1604, et la couleur de la chemise au bout de ce temps reçut le nom d'Isabelle). Qui est d'un jaune clair tirant sur le fauve. Couleur isabelle. *Isabelle*, c'est ce qu'aujourd'hui nous appelons ventre de biche, qui est la couleur des livrées de Condé. (Card. de Retz.)

— Se dit aussi en parlant du poil de certains animaux et en particulier du cheval. Cheval isabelle. La plus grande partie du corps de l'animal est d'un brun rougeâtre tirant sur le vineux, et le reste est de couleur *isabelle*. (Buffon.)

— Vitic. Se dit d'un plant de vigne d'importation américaine. Vigne isabelle.

— ISABELLE, s. m. Cheval isabelle. Isabelle clair, foncé. Isabelle brillant. Monter un isabelle. Aller sur un isabelle. Voilà un bel *isabelle*. (Acad.)

— Entom. Nom d'une espèce de petite demoiselle du genre agrion.

— Ornith. Oiseau qui a du rapport avec le gorge-bleue.

— ISABELLE, s. f. Comm. Autrefois, Étoffe de couleur isabelle.

— Ichtyol. Nom d'un squale de l'océan Pacifique.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine, ayant une couleur isabelle.

ISABELLE, Astron. La 208e planète télescopique, découverte le 21 octobre 1879 par M. Palissa.

ISABELLE, Sainte. Vivait de 1225 à 1270. Sœur de saint Louis, elle se retira, en 1260, dans le monastère de Lonchamps, qu'elle avait fondé. On la fête le 22 février.

— ISABELLE DE FRANCE, Reine d'Angleterre, née en 1290, fille de Philippe le Bel, épousa en 1308 Edouard II, et l'excita à un déploiement d'autorité et à des rigueurs qui en firent un moment un prince absolu. Mais elle se brouilla bientôt avec les Spencer, alors favoris du roi, se rendit en France, fomenta des troubles en Angleterre, et, en 1326, y débarqua avec 2,000 hommes d'armes. Edouard II s'enfuit vers Bristol avec les Spencer. Mais il fut pris, enfermé à Kenilworth et bientôt après assassiné. Isabelle, déclarée régente, donna tout pouvoir à son amant Mortimer. Edouard III le fit saisir la nuit, juger et décapiter. Quant à sa mère, il la relégua dans le château de Rising, où elle vécut encore 27 ans. C'est comme fils d'Isabelle qu'Edouard prétendit à la couronne de France, et cette prétention fut l'origine de la guerre de Cent Ans.

— ISABELLE Ire, surnommée *la Catholique*, Reine de Castille, née en 1451, fille du roi Jean II, épousa Ferdinand d'Aragon en 1469, et, après la mort de Henri IV en 1474, fut proclamée reine de Castille, malgré les droits de la princesse Jeanne. En 1479, Ferdinand devint roi d'Aragon ; et l'union des deux époux, quoique bien différents de caractère, amena le triomphe de la royauté en Espagne et la formation de l'unité territoriale. En 1481, elle laissa s'établir l'inquisition en Espagne, commença la guerre contre les Maures, guerre qui ne se termina qu'en 1492 par la prise de Grenade. Elle mourut en 1504, laissant à l'Espagne la possession d'un monde ; car, traité par tous de fou et de visionnaire, Christophe Colomb n'aurait jamais découvert l'Amérique si Isabelle ne s'était chargée des frais de son entreprise. Ximenès avait été son principal ministre.

— ISABELLE D'AUTRICHE (Claire-Eugénie). Née en 1566, de Philippe II, roi d'Espagne et d'Isabelle de France, elle-même fille de Henri II. Après l'assassinat de Henri III, Philippe II réclama vainement pour elle la couronne de France. En 1598, elle épousa l'archiduc Albert, fils de Maximilien II, et lui apporta en dot la Franche-Comté et les Pays-Bas, qu'elle administra avec fermeté jusqu'à sa mort, en 1633.

— Chevalerie *Ordre d'Isabelle-la-Catholique*. Un des ordres les plus récents qu'il y ait en Europe ; a été institué en 1815 par Ferdinand VII, roi d'Espagne, sous l'invocation de sainte Isabelle, reine de Portugal, morte en 1336.

ISABEY (Jean Baptiste) Peintre, né à Nancy, 1767-1855, fut d'abord obligé pour vivre à Paris de peindre des dessus de tabatières ; il prit des leçons de David. Depuis 1786, époque où il fit un médaillon le portrait de Marie-Antoinette, il fut, jusqu'à sa mort, le peintre officiel de la cour de France. Il a introduit en France la gravure en manière noire d'après Reynolds.

ISAC, Géogr. Affluent de gauche de la Vilaine, arrose la Loire-Inférieure, et sert à l'alimentation du canal de Nantes à Brest.

ISACANTHE, s. f. (étymol. gr., ἴσος, égal ; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides orthocères, dont l'espèce type habite l'Australie.

ISACHNE, s. f. (et. gr., ἴσος, égal ; ἄχνη, duvet). Bot. Genre de la famille des graminées panicées, établi pour des espèces des régions chaudes de l'Asie.

ISACMÉE, s. f. Polyp. Genre de polypiers formé aux dépens du genre actinie.

ISADELPHIE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; ἀδελφός, frère). Bot. Qui a des étamines diadelphes, de manière à former deux paquets égaux. Drépanocarpe isadelphe.

— Térat. Se dit d'un monstre formé de deux individus complets et ne tenant l'un à l'autre que par des parties insignifiantes.

ISADELPHIE, s. f. Bot. Caractère des végétaux isadelphes. || Etat des fleurs isadelphes.

— Térat. Conformation des monstres isadelphes.

ISAGOGÉ, s. f. (ét. gr., ἴσος, égal ; ἀγωγή, action de conduire). Philol. Introduction. Peu usité.

ISAGOGIQUE, s. f. (rad. *isagogé*). Science de l'introduction. L'étude de la Bible est la science d'introduction ou isagogique.

ISAGONE, adj. Géom. Syn. d'ISOGONE.

ISAÏE, Fils d'Amos et neveu d'Amasias, roi de Juda, fut le premier des quatre grands prophètes. Il fut mis à mort et scié en deux, sous le règne de l'impie Manassé, vers l'an 694 av. J.-C.

ISAIRE, s. f. Bot. Genre de champignons comprenant de très petites espèces molles, qui ont l'aspect de tissus et sont recouverts d'une poussière farineuse. Ces champignons croissent sur les feuilles mortes, les branches et les bois pourris, sur les racines des mousses, et

même sur les chrysalides mortes. Isaire épaisse, épiphylle, à pied velu.

ISALIZARINE. s. f. Chim. Substance trouvée dans la garance.

ISALLOXANATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide isalloxanique avec une base.

ISALLOXANIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide provenant de l'alloxane uni à une molécule d'eau.

ISAMATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide isamique avec une base.

ISAMBRIN. s. m. Comm. Nom d'une ancienne étoffe à l'usage des hommes.

ISAMIDE. s. f. Chim. Substance provenant de la distillation de l'isamate d'ammoniaque.

ISAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'isatine traitée par la potasse.

ISANTHÈRE. a.lj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ἄνθηρος, fleuri). Bot. Dont les téguments des fleurs sont semblables.

— **ISANTHE**. s. f. Bot. Genre de labiées menthoidées, indigènes du Nord de l'Amérique.

ISANTHÉRÉ. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ἄνθηρος, fleuri). Bot. Qui a des anthères semblables ou égales. Fleur isanthère. Plante isanthérée.

— **ISANTHÈRE**. s. f. Genre douteux, proposé pour des herbes de l'Inde se rapprochant des sidacées.

ISAR ou **ISER**. Géogr. Rivière d'Allemagne, prend sa source dans le Tyrol, entre en Bavière, passe par Munich, Landshut, Landau, etc., et se jette dans le Danube, vis-à-vis le Deckendorf, après un cours de 270 kil.

*** ISARD** s. m. (du catal. *isart*, même signif.). Mamm. Nom du chamois des Pyrénées; il fournit un excellent cuir.

ISARIÉ, ÉE. a.lj. Bot. Qui ressemble à l'isaire. ‖ **ISARIÉES**. s. f. pl. Section de la tribu des nucéolinées, ayant pour type le genre isaire.

ISARTHRON. s. m. Entom. Syn. de CRIOMORPHE.

ISATANE. s. f. Chim. Substance qui se forme en traitant à la température d'ébullition le sulfhydrate d'ammoniaque par le bisulfite de la même base.

ISATATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide isatique avec une base.

ISATÉNÉ. s. f. Chim. Corps provenant de l'action d'un sel ammoniacal sur la sulfisatine.

ISATIDE. s. f. Bot. V. ISATIS.

ISATIDÉ, ÉE. adj. (rad. *isatis*). Bot. Qui ressemble au pastel. ‖ **ISATIDÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre isatide.

ISATILINE. s. f. Chim. Dérivé de l'isatine, résultant de l'action de l'alcool de l'isatine et de l'ammoniaque.

ISATIMIDE. s. f. Chim. Produit résultant de l'action de l'ammoniaque sur l'isatine et l'alcool.

ISATINE. s. f. Chim. Substance dérivée de l'indigotine par oxydation.

ISATINIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide composé d'isatine et d'hydrogène. Acide isatinique.

ISATIQUE. adj. 2 g. Chim. Syn. d'ISATINIQUE.

ISATIS. s. m. (pr. *i-za-tiss*; ét. gr., ἰσατζω, je polis). Bot. Nom scientifique du genre pastel. On dit aussi *isatide*.

— Mamm. Syn. de CORSAC. ‖ Nom vulgaire du renard bleu.

ISATITE. s. m. Chim. Nom de composés produits par des réactions de l'isatine et de certains sels ou certaines bases.

ISATOSULFATE. s. m. (pr. *i-za-to-çul-fate*). Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide isatosulfurique avec une base.

ISATOSULFITE s. m. pr. *i-za to-çul-fite*. Chim. Sel d'un acide non isolé, qui, à l'état libre, renfermerait les éléments de l'isatine, de l'anhydride sulfureux et de l'eau.

ISATOSULFURIQUE. adj. 2 g. (pr. *i-za-to-çul-fu-rike*). Chim. Se dit de deux acides renfermant les éléments de l'isatine, et de l'anhydride sulfurique.

ISATROPIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide atropique, et obtenu en chauffant l'atropine avec de l'acide chlorhydrique concentré.

ISATYDE. s. m. Chim. Produit de l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur une solution concentrée d'isatine.

ISAURE. s. f. (d'*Isaure*, n. de femme). Bot. Syn. de STÉPHANOTIS.

— Polyp. Genre de polypiers charnus du groupe des actinies, dont l'espèce type se trouve en Égypte.

ISAURE (Clémence). Femme célèbre, née à Toulouse, renouvela le *Collège de la gaie science*, fondé par sept poètes toulousains, et institua vers le XVe siècle les *Jeux Floraux*, ainsi nommés parce qu'on y donne pour prix des fleurs d'or ou d'argent.

ISAURIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, au S., entre la Pamphylie et la Cilicie, avec *Isaura* pour capitale. C'était un nid de brigands et de pirates fort redoutés dans l'antiquité; les Romains les combattirent, sous Servilius *Isauricus*, 78-75 avant J.-C.; Pompée les soumit, 67. On les vit encore soutenir l'un des trente tyrans, Trebellianus; ils furent vaincus par Probus.

ISAURIQUE. s. m. Hist. Tribut que payaient les empereurs grecs aux Isauriens pour empêcher l'incursion de ces peuples sur le territoire de l'empire.

ISBA. s. f. Maison construite en bois de sapin, chez les peuples du Nord.

ISBOSETH. Fils et successeur de Saül, en 1056 av. J.-C., régna pendant deux ans sur dix tribus, fut abandonné par Abner, puis assassiné.

ISCADIDE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des chrysomélines, dont les trois espèces connues habitent le Cap.

ISCARIOTE. adj. Surnom donné à Judas, l'apôtre qui trahit Jésus, et qui était né à Iscarioth. Judas Iscariote.

— **ISCARIOTE**. s. m. Fig. Celui qui trahit. Il y a un Iscariote dans cette société.

ISCARIOTH. Géogr. Village de Judée, à l'E. le Samarie, fut la patrie de l'apôtre Judas, dit Iscariote.

ISCARIOTISME. s. m. Doctrine des iscariotistes.

ISCARIOTISTE. s. m. Hist. relig. Secte qui vénérait, comme patrons, les auteurs du mal sur la terre, tels que Caïn, Judas Iscariote.

ISCHAKI. s. m. Mamm. Un des noms de l'onagre chez les Orientaux.

ISCHÉLITE. s. f. d'*Ischel*, n. géogr.). Miner. Variété de sulfate hydraté de potasse, de chaux et de magnésie.

ISCHÈME. s. f. pr. *iss-kème*; ét. gr., ἴσχαιμος, qui a la vertu d'arrêter le sang). Bot. Genre de graminées andropogonées, qui se rencontre dans toute la région tempérée du globe. Ischème muticum. Ischème barbue, hispide. Ischème faisse mellique.

ISCHÉMIE. s. f. (pr. *iss-ké-mi*; étym. gr., ἴσχειν, arrêter; αἷμα, sang). Pathol. Détention, suppression d'un flux de sang habituel.

ISCHÉMIQUE. adj. 2 g. (pr. *iss-ké-mike*). Pathol. Qui a rapport à l'ischémie; qui arrête le mouvement du sang dans les artères et dans les veines.

ISCHÉMON. s. m. (pr. *iss-ké-mon*). Bot. Syn. d'ISCHÈME.

ISCHÉNIES. s. f. pl. (*'iss-ké ni*). Antiq. gr. Fête célébrée à Olympie en l'honneur d'Ischénus.

ISCHÉNUS. Temps hér. Fils d'un géant et petit-fils de Mercure et d'Hiérée.

ISCHIA (*Enaria*). Géogr. Île à l'entrée du golfe de Naples, à 12 kil. S.-O. du cap Misène; elle est d'une fertilité extraordinaire et produit des vins estimés; on y trouve du soufre, de l'huile, de la soie et les bains thermaux de Casamicciola et de Lacio. Les tremblements de terre y sont fréquents. Les villes principales sont *Ischia* et Forio.

ISCHIADELPHE. adj. 2 g. (pr. *iss-ki-a-delfe*; ét. gr., ἰσχίον, ischion; ἀδελφός, frère). Tératol. Dont le corps est accouplé et soudé par les bassins. Monstres ischiadelphes.

— Substantiv. Un ischiadelphe.

ISCHIADELPHIE. s. f. (pr. *iss-ki-a-del-fi*; rad. *ischiadelphe*). Tératol. Monstruosité produite par deux fœtus soudés à la hauteur du bassin.

ISCHIADELPHIEN, ENNE. adj. (pr. *iss-ki-a del-fi-ein*). Tératol. Qui se rapporte aux ischiadelphes.

ISCHIADELPHIQUE. adj. 2 g. pr. *iss-ki-a-del-fike*). Tératol. Qui présente les caractères de l'ischiadelphie.

ISCHIADIQUE. adj. 2 g. (pr. *iss-ki-a-dike*). Anat. Syn. d'ISCHIATIQUE.

ISCHIAGRE ou **ISCHIAGRIE**. s. f. (pr. *iss-ki-agre* ou *iss ki-a-gri*; ét. gr., ἰσχίον, hanche; ἄγρα, prise). Pathol. Affection goutteuse de la hanche. Névralgie fémoro-poplitée.

ISCHIAL, ALE. adj. (pr. *iss-ki-al*). Anat. Qui a rapport à l'ischion.

ISCHIALGIE. s. f. (pr. *iss-ki-al-ji*). Pathol. Syn. d'ISCHIAGRIE.

ISCHIAQUE. adj. 2 g. (pr. *iss-ki-ake*). Anat. Syn. d'ISCHIATIQUE.

ISCHIATIQUE. adj. 2 g. (pr. *iss ki-a-tike*). Anat. Qui a rapport à l'ischion. Échancrures ischiatiques. Artère ischiatique. Épine ischiatique.

— *L'ischiatique*. s. f. L'artère ischiatique.

ISCHIATOCÈLE. s. f. (pr. *iss-ki-a-to-cèle*). Pathol. Syn. d'ISCHIOCÈLE.

ISCHIDROSE. s. f. (pr. *iss-ki-droze*; ét. gr., ἰσχειν, j'arrête; ἱδρώς, sueur). Médec. Suppression de la sueur.

ISCHIO-ANAL. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle releveur de l'anus chez le cheval.

ISCHIO-CAVERNEUX. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au corps caverneux.

ISCHIOCÈLE ou **ISCHIOTOCÈLE**. s. f. (pron. *iss-ki-o-cèle* ou *iss-ki-o-to-cèle*; ét. gr., ἰσχίον, hanche; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie ischiatique.

ISCHIO-CLITORIDIEN. a.lj. et s. m. Anat. Cher la femme. Syn. d'ISCHIO-CAVERNEUX.

ISCHIO-CLITORIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et au clitoris.

ISCHIO-COCCYGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au coccyx.

ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Qui s'insère à la tubérosité de l'ischion et de la crête du tibia.

ISCHIO-FÉMORAL. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au fémur.

ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN. adj. et s. m. Anat. Qui s'attache à la tubérosité de l'ischion, à la ligne âpre du fémur et à la crête du péroné.

*** ISCHION**. s. m. (pr. *iss-ki-on*; du gr. ἰσχίον, hanche). Anat. Partie inférieure des trois pièces qui composent l'os coxal dans le fœtus et les jeunes sujets.

ISCHIOPACHYS. s. m. (pr. *iss-ki-o-pa-kiss*; étym. gr., ἰσχίον, hanche; παχύς, épais). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des chrysomélines, dont on connaît environ six espèces de l'Amérique du Sud.

ISCHIOPAGE. s. m. pr. *iss-ki-o-paje*; ét. gr., ἰσχίον, hanche; πάγος, fixé). Tératol. Monstre qui consiste en deux individus réunis par la région hypogastrique. ‖ Région inférieure du même os chez l'adulte.

— Entom. Pièce située de chaque côté du métathorax des insectes.

ISCHIOPAGIE. s. f. (pr. *iss-ki-o-pa-ji*; rad. *ischiopage*). Tératol. Réunion de deux corps par l'hypogastre.

ISCHIOPAGIEN, ENNE. adj. (pr. *iss-ki-o-pa-ji-ein*). Tératol. Qui concerne les ischiopages.

ISCHIOPAGIQUE. adj. 2 g. (pr. *iss-ki-o-pa-jike*). Tératol. Qui possède les caractères de l'ischiopagie.

ISCHIO-PÉNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'artère honteuse interne.

ISCHIO-PÉRINÉAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à la tubérosité de l'ischion et au périnée.

ISCHIO-PLANTAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

ISCHIO-POPLITI-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion, à la tubérosité interne du tibia et à la région poplitée.

ISCHIO-PRÉTIBIAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à la tubérosité de l'ischion et à la tubérosité interne du tibia.

ISCHIO-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport au périnée et à la prostate.

ISCHIO-PUBI-FÉMORAL. adj. et s. m. Anat. Muscle grand adducteur de la cuisse.

ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle transverse du périnée.

ISCHIO-SOUS-CLITORIDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du clitoris.

ISCHIO-SOUS-CLITORIEN. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion et à la partie inférieure du clitoris.

ISCHIO-SOUS-PÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du périnée chez le cheval.

ISCHIO - SOUS - TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. (pr. *iss-ki-a-sou-tro-kan-te-ri-ein*). Anat. Qui a rapport à l'ischion et à la partie postérieure du trochanter.

ISCHIO - SPINI - TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. (pron. *iss-ki-a-spi-ni-tro-kan-te-ri-ein*). Anat. Se dit des muscles jumeaux de la cuisse.

ISCHIO-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle de la cuisse du cheval.

ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. et s. m. pron. *iss-ki-o-tro-kan-té-ri-ein*). Anat. Qui a rapport à l'ischion et au trochanter.

ISCHIO-URÉTRAL. adj. et s. m. Anat. Syn. d'ISCHIO-CAVERNEUX.

ISCHNOCÈRE. s. m. pr. *iss-kno-cère*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides orthocères, dont presque toutes les espèces vivent en Amérique.

ISCHNOCHÈLE. adj. pr. *iss-kno-kèle*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; χηλή, pince). Zool. Qui a de longues pinces grêles.

ISCHNOMÈRE. s. m. (pr. *iss-kno-mère*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; μηρός, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculioni les orthocères, dont l'espèce type habite Madagascar.

— **ISCHNOMÈRE**. s. f. Syn. de NECYDALE.

ISCHNOPHONIE. s. f. (pr. *iss-kno-fo-ni*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; φωνή, voix). Pathol. Gracilité de la voix.

ISCHNOPTÈRE. s. f. (pr. *iss-kno-ptère*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; πτερόν, aile). Entom. Genre d'orthoptères, détaché du genre blatte, et comprenant plusieurs espèces du sud de l'Afrique et de l'Amérique.

ISCHNOSCÉLIDE. s. f. (pron. *iss-kno-cé-lide*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont l'espèce type habite le Mexique.

ISCHNOSOME. s. f. (pr. *iss-kno-some*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; σῶμα, corps). Entom. Syn. de MYCÉTOPONE.

ISCHNOSTOME. s. m. (pr. *iss-kno-stome*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui habite l'Afrique australe.

ISCHNOTE. s. m. (pr. *iss-knote*; étym. gr., ἰσχνός, grêle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cérambycins, dont l'espèce type habite l'Australie.

ISCHNOTIE. s. f. (pr. *iss-kno-ci*; du gr. ἰσχνός, grêle). Pathol. Maigreur.

ISCHNOTRACHÉLE. s. m. (pron. *iss-kno-tra-kele*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; τράχηλος, cou). Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type habite le Sénégal.

ISCHNURE. s. m. (pron. *iss-knure*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; οὐρά, queue). Arachn. Genre d'arachnides, détaché des scorpions, comprenant quelques espèces dont le type se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

ISCHOBLENNIE. s. f. (pr. *iss-ko-blenn-ni*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; βλέννα, morve). Médec. Suppression d'un écoulement muqueux.

ISCHOCOÏLIE. s. f. (pr. *iss-ko-ko-i-li*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; κοιλία, intestins). Méd. Rétention des matières alvines.

ISCHOLOCHIE. s. f. (pr. *iss-ko-lo-chi*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; λοχεία, lochies). Médec. Suppression des lochies.

ISCHOMÉNIE. s. f. (pron. *iss-ko-mé-ni*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; μήν, mois). Médec. Suppression des menstrues.

ISCHOPYOSIE. s. f. (pron. *iss-ko-pi-o-zi*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; πύωσις, pyosie). Médec. Suppression d'une excrétion purulente habituelle.

*** ISCHURÉTIQUE**. adj. 2 g. (pr. *iss-ku-rétike*). Pathol. Qui est propre à combattre les accidents de l'ischurie. Remèdes, médicaments ischurétiques.

*** ISCHURIE**. s. f. (pr. *iss-ku-ri*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; οὖρον, urine). Pathol. Rétention d'urine complète, impossibilité d'uriner. ‖ *Ischurie rénale*. Celle qui a son siège dans le bassinet du rein. ‖ *Ischurie urétérique*. Celle de l'uretère. ‖ *Ischurie urétrale*. Celle qui est causée par un obstacle dans l'urètre. ‖ *Ischurie vésicale*. Celle de la vessie.

ISCHYRE. s. m. (pr. *iss-kire*; ét. gr., ἰσχυρός, robuste). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, dont toutes les espèces habitent l'Amérique.

ISCHYROCÈRE. s. m. (pr. *iss-ki-ro-cère*; ét. gr., ἰσχυρός, fort; κέρας, corne). Crust. Genre de crustacés isopodes, détaché du genre crevettes et qui ne comprend qu'une seule espèce trouvée sur les côtes du Groënland.

ISCHYRODON. s. m. (pr. *iss-ki-ro-don*; ét. gr., ἰσχυρός, fort; ὀδούς, dent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

ISCHYROMÈRE. s. m. (pr. *iss-ki-ro-mère*; ét. gr., ἰσχυρός, fort; μηρός, jambe). Entom. Syn. de RHYTICÉPHALE.

ISCHYROPSALE. s. m. (pr. *iss-ki-ro-psale*; ét. gr., ἰσχυρός, fort; ψαλίς, voûte). Arachn. Genre d'arachnides aujourd'hui réuni au genre phalangium.

ISCHYROSONYX s. m. (pr. *iss-ki-ro-zonikss*; ét. gr., ἰσχυρός, fort; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, dont les deux espèces connues habitent le Brésil.

ISÉE. s. f. Crust. Genre de crustacés isopodes, dont l'espèce type habite la Manche. ‖ Syn. de CALLIANIDE.

ISÉE ou **ISÉUM**. s. m. Antiq. Temple, simulacre d'Isis.

— **ISÉES**. s. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur d'Isis.

ISÉE. Un des dix orateurs attiques, vécut dans la première moitié du IVe siècle av. J.-C. Né à Chalcis ou peut-être à Athènes, il eut pour maîtres Lysias et Isocrate; s'adonna à l'éloquence judiciaire et ouvrit une école de rhétorique, où il eut pour élève Démosthène. De ses 64 discours ou plaidoyers, onze seulement nous sont parvenus. Il n'y traite que des questions d'héritage.

ISEGHEM. Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 13 kil. N. de Courtrai; 9,100 hab.

ISÉMIEN, ENNE. adj. V. IZÉMIEN.

ISÉLASTIQUES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., εἰσελαστικός, qui accompagne une entrée triomphale). Antiq. gr. Se dit des grands jeux athlétiques de la Grèce, et de ceux qui furent institués plus tard dans l'empire romain par Trajan. Jeux iselastiques.

ISENBOURG (Comté d'). Géogr. Petite principauté médiatisée de l'Allemagne, dont une partie est située dans le grand duché de Hesse-Darmstadt; 18,000 hab.

ISENGRIN. s. m. (étym. germ., *isan*, fer; *grim*, masque). Nom du loup, dans le poème satirique dit *Roman du Renard*.

ISENTROPIQUE. adj. (ét. gr., ἴσος, égal; fr. *entropie*). Physiol. Se dit des corps dont l'entropie est égale.

ISEO (Lac d'). (*Sebinus lacus*). Géogr. Lac de l'Italie, dans la prov. de Milan; il a 22 kilom.

sur 3. Il renferme l'île de Monte-d'Isola, les îlots San-Pado et de Loretto; il est traversé par l'Oglio.

ISER. Géogr. Rivière de Bohême, prend sa source dans les Sudètes, arrose le cercle de Bunzlau, et se jette dans l'Elbe, rive droite; cours de 90 kil. || V. ISAR.

ISERAN. Géogr. Sommet remarquable des Alpes Grées; 4,045 mètres.

ISÈRE. (*Isera*). Géogr. Rivière de France, vient du mont Iseran; passe à Moutiers, Albertville, Montmeillan, Grenoble, Romans, et se jette dans le Rhône, rive gauche, à 9 kil. de Valence. Cours de 300 kil. Elle reçoit à droite, l'Arly; à gauche, l'Arc, l'Ozeins, le Drac et la Bourne.

— ISÈRE. Département situé dans la région S.-E. de la France, a pour limites : le départ. de la Savoie à l'E., les Hautes-Alpes au S.-E., la Drôme au S.-O., le Rhône, qui le sépare des départ. de l'Ardèche, de la Loire et du Rhône, à l'O., de l'Ain au N. Superficie, 828,931 hect.; pop., 580,300 hab. C'est un pays pittoresque et très accidenté, couvert par les ramifications des Alpes du Dauphiné, qui le séparent de la Savoie, et dont les points culminants sont : l'Aiguille de Meije, 3,987 mètres; le pic de Belledonne (au-dessus de Domene), 2,981 mètres; la montagne des Sept Lans (Allevard), 2,289 mètres. Il est arrosé par de nombreux cours d'eau, le Rhône, l'Isère, le Drac, la Romanche, le Guiers, etc. Il contient aussi quelques lacs, les quatre lacs de Laffrey, celui des Sept-Lans, etc. La belle vallée du Grésivaudan (vallée de l'Isère jusqu'à Voreppe, et au-dessous vallée de Tullins), que commande Grenoble, jouit seule d'un sol fertile; ailleurs le sol est sec et aride. On y récolte du blé et d'excellents vins : les meilleurs sont ceux de l'Ermitage, de la Côte Bôtie, du Château-Grillet. Elève de vers à soie et de gros bétail dans les pâturages des montagnes. Fabrication de soies moulinées et organsinées, indiennes, draps, toiles, lainages; cuirs, papiers, ganteries, chaudronnerie. Fromages de Sassenage et d'Oysans. Carrières de marbre, albâtre, granit, plâtre. Riches mines de fer, d'argent et de plomb. Ce départ. ment comprend 4 arrondissements : Grenoble (chef-lieu), La Tour-du-Pin, Saint-Marcellin, Vienne; 45 cantons et 560 communes. Il a été formé d'une partie du Dauphiné Grésivaudan, Royans ou Royanez, Viennois. Il est compris dans le 14e corps d'armée (Grenoble), et possède une cour d'appel et un evêché à Grenoble. Il dépend de l'académie de Grenoble.

ISÉRINE. s. f. (du nom de la rivière d'*Iser*, (Silésie), parce qu'elle se trouve dans le sable de cette rivière). Minér. Minerai de fer nommé aussi *fer titané, ménakanite*.

ISERNORE. s. m. Minér. Marbre gris cendré, bleuâtre, qu'on trouve à Isernore (Ain.)

ISERTIE. s. f. (d'*Isert*, n. pr.). Bot. Genre de rubiacées, contenant plusieurs espèces : l'isertie à fleurs rouges et l'isertie parvillore, indigènes de l'Amérique du Sud.

ISERTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'isertie. || ISERTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre isertie.

ISET. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, vient du gouvernement de Perm, et se jette dans le Tobol, par la rive gauche, après un cours de 450 kil.

ISÉTHIONATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide iséthionique avec une base.

ISÉTHIONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide éthyl-sulfurique, et produit par l'action de l'acide ou de l'anhydre sulfurique sur l'alcool et l'éther.

ISFENDIAR. Myth. mahom. L'ange gardien de la chasteté des femmes.

ISHI. s. m. Relat. Nom donné par les habitants de l'île de Formose à l'Être suprême.

*** ISIAQUE**. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à Isis. Cistre isiaque. Culte isiaque.

— Archéol. *Table isiaque*. Table de cuivre découverte à Rome en 1525, et sur laquelle sont représentés la figure et les mystères d'Isis, ainsi que la plupart des divinités égyptiennes, chacune avec ses attributs distinctifs.

— ISIAQUE. s. m. Prêtre d'Isis.

ISIASLAV Ier ou IZIASLAF. Grand-duc de Russie, fils d'Iaroslaf Ier, régna à Kiev au XIe siècle, de 1054 à 1078. Sans cesse en guerre avec les princes de Polotsk, il fut tué dans un combat. || **ISIASLAV II**. Grand-duc de Kiev, de 1146 à 1154. || **ISIASLAV III**. Reconnu grand-duc de Kiev en 1156, périt au siège de Bielgerod, 1167.

ISIDE. s. f. (d'*Isis*, n. myth. . Polyp. Genre de polypes divisés en deux sections, dont l'une comprend les espèces ayant l'écorce très mince, et l'autre l'écorce fort épaisse et très peu adhérente. Ce genre est répandu dans toutes les mers du globe.

ISIDÉ, ÉE. adj. Polyp. Qui ressemble à une iside. || ISIDÉES. s. f. pl. Famille de polypiers corticifères, ayant pour type le genre iside.

ISIDIUM. s. m. (pr. *i-zi-di-omm*). Bot. Genre de lichens comprenant un petit nombre d'espèces crustacées formées de tres petits rameaux extrêmement serrés par le bas. Isidium corallin, en stalactite tuberculeux. Isidium indistinct. On dit aussi *isidion*.

ISIDORE *de Charax*. Géographe grec, dont on place l'existence du Ier au IIIe siècle de l'ère chrétienne. De son grand ouvrage sur la Parthie, il nous reste seulement un extrait connu sous le nom de Σταθμοὶ Παρθικοί.

— **ISIDORE** *l'Hospitalier* (Saint). Né en Egypte, 318-403, défendit la mémoire d'Athanase et fut persécuté par les ariens. Fête le 15 janvier.

— **ISIDORE** *de Péluse* (Saint). Disciple et défenseur de saint Chrysostome, mort vers 440, passa sa vie dans un monastère près de Péluse, dont il fut l'abbé; il a laissé 5 livres de lettres. On le fête le 4 février.

— **ISIDORE** *de Séville*. Né à Carthagène vers 570, mort à Séville, 636, fut évêque de Séville. 601, présida le concile de Tolède, 633, et combattit l'arianisme. Les principaux ouvrages qu'il a laissés sont : *les Origines*, en 20 livres, véritable encyclopédie des sciences; un traité *De Differentiis, sive Proprietate verborum*; des *Commentaires* sur l'Ancien Testament; une *Chronique générale* depuis la création du monde jusqu'à l'an 626; une *Chronique spéciale des Goths, Suèves et Vandales*; et enfin un traité *De Rerum Natura*. On le fête le 4 avril.

ISIDORÉE. s. f. (d'*Isidore*, nom pr.). Bot. Genre de rubiacées, dont les espèces se trouvent aux Antilles.

ISIDRO LABRADOR (San). Patron de Madrid, né en cette ville, 1082-1170. Il servit comme laboureur Joan de Vargas et montra sa sainteté par son extrême dévotion et sa charité inépuisable. Isidro a été béatifié par Paul V en 1619, canonisé publiquement par Benoît XIII. Sa fête se célèbre le 15 mai; ce jour-là tout le peuple de Madrid se rend à son ermitage.

ISIDROGALVIE. s. f. Bot. Syn. de TOFIELDIE.

ISIES ou **ISIENNES**. s. f. pl. Antiq. Fête d'Isis, célébrée en Grèce.

ISIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bayeux (Calvados), à l'embouchure de la Vire et de l'Aure. Commerce de beurre, légumes secs, etc.; 2,800 hab.

— ISIGNY. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mortain (Manche); 350 hab.

ISINGLASS. s. m. (pr. *i-zin-glass*; ét. dan., *isen*, glace; *glas*, verre). Nom donné à la colle de poisson. *Isinglas végétal* Syn. de GÉLOSE.

ISIS. s. f. (pr. *i-zis*; d'*Isis*, n. myth.). Bot. Syn. d'IRIS.

— Polyp. Syn. d'ISIDE.

ISIS. Géogr. L'un des premiers affluents de la Tamise, passe à Oxford.

ISIS. Myth. Une des plus anciennes divinités égyptiennes, sœur et femme d'Osiris. Elle enseigna l'agriculture aux Egyptiens; elle présidait à la navigation, et on la représentait d'ordinaire avec un disque solaire, placé entre des cornes de vache. Son culte se répandit plus tard en Grèce et à Rome, mais le sénat l'abolit. On a cru voir en elle la personnification de la nature; on l'a prise aussi pour la Lune et pour Cérès; on l'a confondue quelquefois avec la vache Io.

— ISIS. Astron. La 42e planète télescopique, découverte le 23 mai 1856 par M. Goldschmidt. || *Astre d'Isis*. Nom donné quelquefois par les anciens à la planète Vénus.

ISITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui me l'origine divine du Coran.

ISITÉRIES. s. f. (du gr. Ἐπιτήρια, même signif.). Antiq. gr. Fêtes célébrées au commencement de l'année, à l'époque de l'entrée en charge des magistrats.

ISKER. (*Œscus*). Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe (Roumélie), se jette dans le Danube par la rive droite, après un cours de 270 kil.

*** ISLAM**. s. m. (pr. *iss-lamm*; de l'ar. *islam*, fait du v. *aslama*, se résigner et se soumettre à Dieu). Religion de Mahomet. Les Turcs se déclarèrent les champions de l'*islam*, et voulurent reprendre la propagande armée des Arabes, dont le rôle était achevé. (A. Martin.)

— D'une manière générale, on dit l'*Islam*, pour les pays soumis à l'islamisme, comme on dit la chrétienté, pour les pays qui suivent la religion du Christ.

ISLAMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'islamisme.

***ISLAMISME**. s. m. rad. *islam*). Hist. relig. Religion mahométane, culte qui compte aujourd'hui environ cent millions de prosélytes, et dont les principes rappellent sans cesse l'obéissance passive due à Dieu et au calife, son lieutenant sur la terre. Enfants d'Ismaël, combattez avec valeur les incrédules et les impies; combattez-les jusqu'à la victoire, jusqu'à ce qu'ils embrassent l'*islamisme*, ou qu'ils vous payent un tribut. (Florian.) Les commencements de l'*islamisme* forment une époque magnifique, illustrée par tout ce que l'élan populaire et religieux a de plus hardi. (A. Martin.) La prière qui rappelle l'homme chaque jour à lui-même et aux devoirs de la morale, enfin la conservation de l'usage de la circoncision, qui paraît indispensable dans l'Orient, sous plusieurs rapports, ne sont pas seulement des pratiques de dévotion pour l'*islamisme*, ce sont des rites hygieniques nécessaires. (Virey.) Le prêtre proprement dit joue un faible rôle dans l'histoire du judaïsme et de l'*islamisme*. (E. Renan.) Il ne faut donc pas accuser l'*islamisme* enter d'une disposition fatale aux arts (G de Nerval.)

— Ensemble des contrées soumises à la loi de Mahomet.

ISLAMITE. s. 2 g. Personne qui professe la religion de l'islam. Il s'arrêta quelque temps au Caire pour y entendre Elarbose, célèbre théologien *islamite*. (Diderot.)

ISLANDAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Islande.

— *L'islandais*. s. m. Linguist. Idiome qu'on a parlé en Islande depuis l'époque de la colonisation de cette île jusqu'à nos jours. L'islandais ou le norvégien est une langue sœur de l'idiome danois et de l'idiome suédois; car ces trois idiomes proviennent tous d'une source commune, qui est la langue scandinave, laquelle dérive de l'ancienne langue gothique. L'islandais se rattache, par l'intermédiaire du gothique, à cette grande famille de langues désignée sous le nom de langues *indo germaniques*.

— adj. Qui appartient à l'Islande ou à ses habitants.

ISLANDE. (*Iceland*, terre de glace). Géogr. Grande île de l'océan Glacial arctique, à 500 kil. N.-O. de l'Ecosse, à 270 kil. E. du Groenland; entre 63° 7' et 66° 14' de lat. N.; entre 18° 40' et 27° 51' long. O.; superficie 102,117 kilom. carrés; pop., environ 70,000 hab. Villes principales, *Reikiavik*, Ressestad et Skalholt. Ses rivages sont partout escarpés et découpés au N. et à l'O. Une vaste chaîne de montagnes semi-circulaire la couvre dans toute son étendue. On y compte 10 volcans encore en activité, entourés de cratères plus petits, qui versent des torrents de boue. Les principaux sont l'Hecla, le Krabla et l'Œræ-fa-Jœkull. Le cuivre, le plomb, le fer, le soufre, le porphyre, le cristal de roche, l'onyx, les agates y abondent. Elle est arrosée par de larges et nombreux torrents, couverte de lacs, et possède des sources d'eaux thermales, dont plusieurs sont intermittentes et forment des jets d'eaux extrêmement élevés appelés geysers. Le climat est assez tempéré; d'épais brouillards couvrent l'île pendant des années entières. Elle a d'assez belles prairies, et produit de l'orge, des pommes de terre et du lichen. Quoique les Islandais élèvent des bœufs, des moutons, des chevaux, des rennes, ils ne vivent guère que du produit de leur pêche. Ils parlent un dialecte norvégien, et professent la religion réformée. L'Islande appartient au Danemark et est divisée en 3 bailliages. On a cru la retrouver dans l'*Ultima Thule* des anciens; mais elle fut réellement découverte en 861 par un pirate norvégien nommé Naddodd qui y fut jeté par la tempête; des Norvégiens, conduits par Ingolf, s'y établirent les premiers (872), à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la ville de Reikiavik; elle devint chrétienne vers 981. Elle fut soumise à la Norvège en 1261, au Danemark en 1397.

ISLAY. Géogr. Une des Hébrides, dépend du comte d'Argyle (Ecosse); elle a 804 kil. carrés et 18,000 hab. Ses montagnes sont riches en mines de mercure, cuivre, plomb, émeri, etc.

ISLE. Geogr. Rivière de France, vient des collines du Limousin (Haute-Vienne), passe à Périgueux, Saint-Astier, Mussidan (Dordogne); Coutras et Guîtres (Gironde); et se jette à Libourne dans la Dordogne, après un cours de 250 kil. Elle a pour affluents la Dronne et la Haute-Vezère.

— ISLE. Geogr. Bourg. du canton et de l'arr. de Limoges (Haute-Vienne); 2,100 hab.

— ISLE (L'). Ch.-l. de canton de l'arr. d'Avignon (Vaucluse), au milieu d'une île formée par la Sorgues; 6,200 hab.

— ISLE-ADAM (L'). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontoise (Seine-et-Oise), sur l'Oise. Carrières de pierres de taille. Fabrique de porcelaine; 3,000 hab.

— ISLE-EN-DODON. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne); 2,500 hab.

— ISLE-JOURDAIN (L'). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lombez (Gers); 4,550 hab.

— ISLE-JOURDAIN (L'). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montmorillon (Vienne); 1,100 hab.

— ISLE-SUR-LE-DOUBS (L'). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Baume-les-Dames (Doubs); forges; 2,500 hab.

— ISLE-SUR-SERFIN (L'). Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Avallon (Yonne); 1,000 hab.

ISLÉBIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné aux antinomiens, d'Eisleben, lieu de naissance de Jean Agricola, leur fondateur.

ISLETTES (Les). Géogr. Comm. du cant. de Clermont-en-Argonne, arrond. de Verdun (Meuse), près d'un célèbre défilé de l'Argonne; 1,500 hab.

ISLY. Géogr. Rivière d'Afrique, sur la frontière du Maroc; victoire du maréchal Bugeaud sur les Marocains, 14 août 1844.

— ISLY. Rivière d'Algérie, dans la province d'Oran, affluent du Chéliff, à l'O. d'Orléansville.

ISMAËL. Fils d'Abraham et de sa servante Agar; après la naissance d'Isaac, Sarah le fit chasser avec sa mère. Ismael finit par s'établir dans le désert. Il eut douze fils, pères des douze tribus arabes.

— ISMAEL. Fils de l'iman Giafar-el-Sadic, et sixième descendant d'Ali; mort vers 750; a donné son nom à la secte musulmane des ismaéliens.

— **ISMAEL Ier** (CHAH-). Fondateur de la dynastie des Sofis de Perse, de 1487 à 1524. Issu d'Ali, il détrôna la dynastie turcomane du Mouton-Blanc, et substitua le culte de Schuyte à celui des sunnites. Attaqué par le sultan Selim Ier, il fut battu à Tchaldiran 1514, et perdit Tebriz, mais la discorde obligea l'armée ottomane de se retirer. Il a été revéré comme un saint. || **ISMAEL II**. Roi de Perse, 1576-1578, petit-fils du précédent, fit massacrer ses huit frères pour assurer son trône, et fut lui-même trouvé mort dans la boutique d'un confiseur, assassiné, dit-on, par sa sœur.

ISMAÉLIEN. s. m. Membre d'une secte musulmane, fondée au VIIIe siècle, et qui tire son nom d'Ismaël, sixième descendant d'Ali. C'est d'elle que sont sortis les Karmathes, qui ravagèrent la Perse et la Syrie au XIIIe siècle, les califes fatimites qui régnèrent sur l'Egypte, de l'an 909 à 1171, les Assassins ou Hachichins (buveurs de hachisch), dont le rôle, au temps des croisades, est si connu; les Druses, dont la secte fut fondée par le calife fatimite Hakim-bi-Amr-Allah, et enfin les Wahabites. Les ismaéliens eurent soin d'afficher un grand zèle extérieur; ils se prétendent partisans d'Ali. Leur doctrine est mystérieuse et destructive de toute religion et de toute morale. En expliquant par des allégories tous les dogmes du Coran, ils en sont arrivés à poser en principe que ce qui déplaît est défendu, et que ce qui plaît est ordonné. L'adepte passe par neuf degrés différents d'initiation, et l'on exige de lui le serment de l'obéissance passive, obéissance qui doit aller jusqu'au meurtre et au suicide.

— Adjectiv. Sectateur ismaélien. Doctrine ismaélienne. Prince ismaélien. Dynastie ismaélienne.

ISMAÉLISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des Ismaéliens.

ISMAÉLITE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Nom donné quelquefois aux Arabes, comme descendants d'Ismaël, fils d'Abraham.

ISMAÏL. Géogr. Ville forte de la Roumanie, sur la Kilia, bras du Danube, au S. de Kichenev. Entrepôt du commerce de la Bessarabie; laines, suif, graisse, peaux de bœufs; 20,000 hab.

ISMÈNE. Fille d'Œdipe et de Jocaste, rendit les honneurs funèbres à son frère Polynice, et fut condamnée à mort par Créon avec sa sœur Antigone.

— ISMENE. Astron. La 190e planète télescopique, découverte le 22 septembre 1878 par M. Peters.

ISMÉNIDE. s. f. Myth. Nom donné aux nymphes du fleuve Ismenus, en Béotie.

ISMÉNIE. s. f. (d'*Ismene*, n. pr. de femme). Bot. Genre de plantes composées, détaché du genre chrysanthème.

ISNARD (Maximin). Conventionnel, né à Grasse, 1751-1830, fut envoyé à la Législative et à la Convention par le département du Var. Il se fit remarquer par son hostilité contre la cour; défendit le 13 juillet, Petion et Manuel, menacés après les événements du 20 juin; et, par ses attaques vigoureuses, qui le firent surnommer le Danton de la Gironde, contribua à amener la révolution du 10 août. Après la chute de la royauté, il s'allia au parti girondin, fut nommé, le 25 mars 1793, membre du comité de défense générale, et fit adopter le décret qui l'organisa en comité de Salut public. Le 2 juin, il consentit à se suspendre de ses fonctions, ne fut mis hors la loi que le 3 octobre. Le 4 décembre 1794, il reparut à la Convention, fut envoyé en mission dans le département des Bouches-du-Rhône pour réprimer les excès de la réaction royaliste, et passa, en septembre 1796, au conseil des Anciens. Ses principaux ouvrages sont : *Proscription d'Isnard, Réflexions relatives au sénatus-consulte du 26 floréal an XIII*.

ISNARDIE. s. f. (d'*Isnard*, n. propre). Bot. Genre d'onagrariées, tribu des jussiées, comprenant des plantes herbacées qui croissent dans les eaux ou dans les marais des régions tempérées de l'Amérique septentrionale. On dit aussi *isnarde*.

ISNELLE. s. f. (de *Isnel*, n. pr.). Bot. Section du genre chrysanthème.

ISO- (du gr. Ἴσος, égal). Préfixe qui s'emploie dans la composition d'un grand nombre de mots comme dans *isochrone*, *isomère*, *isocolon*, *isodactyle*, etc.

ISOAMYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un alcool provenant de la réaction de l'hydrogène sur le méthyl-butyryle.

ISOANIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a des axes égaux entre eux.

ISOBAPHIE. s. f. (ét. gr., Ἴσος, semblable; βαφή, couleur). Etat d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

ISOBARIQUE. adj. (étym. gr., Ἴσος, égal; βαρύς, pesanteur). Phys. Qui est de pesanteur égale.

— *Courbes isobariques*. Courbes qui indiquent les points où la pesanteur de l'atmosphère est identique.

ISOBAROMÉTRIQUE. adj. (ét. gr., Ἴσος, égale; fr. *barométrique*). Phys. Dont les hauteurs barométriques sont égales.

ISOBRYÉ, ÉE. adj. et. gr., Ἴσος, égal; βρύω, j'abonde en). Didact. Qui a une aussi grande force d'accroissement d'un côté que de l'autre.

ISOBUTYRATE. s. m. Chim. Sel prove-

nant de l'acide isobutyrique combiné avec une base.

ISOBUTYRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide formé par l'action de la potasse sur le cyanure isopropylique.

ISOCARDE, s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; καρδία, cœur). Moll. Genre de mollusques contenant des animaux renfermés dans une coquille très épaisse, cordiforme. Isocarde globuleuse. Isocarde de Moltke. On en connaît quatre espèces vivantes et vingt espèces fossiles.

ISOCARDIE, s. f. Moll. Genre de coquilles, le même que le genre isocarde, mais comprenant un plus grand nombre d'espèces.

ISOCARPÉ, ÉE, adj. (ét. gr., ἴσος, égal; καρπός, fruit). Bot. Se dit des plantes dont le fruit a des divisions égales en nombre à celles du périanthe.

ISOCARPHE, s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; καρφος, paille). Bot. Genre de composées eupatoriées, établi pour des espèces des régions chaudes de l'Amérique.

* **ISOCÈLE**, adj. 2 g. (étym. gr., ἴσος, égal; σκέλος, jambe). Géom. Se dit d'un triangle dont deux des côtés sont égaux. Triangle isocèle.

— On écrit par corruption *isocele* pour *isoscèle*, qui est plus conforme à l'étymologie.

ISOCÉLIE, s. f. ou **ISOCÉLISME**, s. m. Géom. Propriété d'un triangle isocèle.

ISOCENTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; fr. *centre*). Phys. Se dit des lunettes dont les deux verres se rapprochent à volonté.

ISOCÈRE, s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, dont la seule espèce connue vit sur les bords de la Méditerranée. || Genre de coléoptères xylophages et longicornes réunis aux genres parandre et passandre.

ISOCHIMÈNE, adj. 2 g. (pr. *i-zo-ki-mène*; ét. gr., ἴσος, égal; χειμαίνω, je suis en hiver). Phys. Qui a une même température moyenne pendant l'hiver. || *Ligne isochimène*. Ligne tracée sur une carte géographique pour indiquer les points où la température moyenne est la même pendant l'hiver.

— **ISOCHIMÈNE**, s. f. Ligne isochimène.

ISOCHIRE, adj. 2 g. pr. *i zo-kire*; ét. gr., ἴσος, égal; χείρ, main). Zool. Qui a des mains ou des appendices en forme de bras tous semblables les uns aux autres.

ISOCHORE, adj. (pr. *i-zo-kore*; ét. gr., ἴσος, égal; χώρος, chœur). Prosod. S'est dit d'un vers hexamètre entièrement composé de spondées.

ISOCHRE, adj. 2 g. (pron. *i-zokre*; ét. gr., ἴσος, égal; χρόα, couleur). Qui est d'une couleur uniforme.

ISOCHRISTE, s. m. (pr. *i-zo-kriste*; ét. gr., ἴσος, égal; Χριστός, Christ). Hist. relig. Membre d'une secte d'origénistes, disciples de Théodore de Cappadoce, qui prétendait que les apôtres étaient égaux au Christ.

ISOCHROMATIQUE, adj. 2 g. (pr. *i-zo-kro-ma-tike*; ét. gr., ἴσος, égal; fr. *chromatique*). Didact. Qui est d'une couleur uniforme.

ISOCHROMIE, s. f. (pron. *i-zo-kro-mi*; ét. gr., ἴσος, semblable; χρῶμα, couleur). Syn. de LITHOCHROMIE.

* **ISOCHRONE**, adj. 2 g. (pr. *i-zo-krone*; ét. gr., ἴσος, pareil; χρόνος, temps). Mécan. Qui s'opère dans des temps égaux. Vibrations isochrones. Lignes isochrones. Les vibrations d'un pendule sont isochrones si ce pendule demeure toujours de la même longueur et s'il décrit toujours des arcs égaux, parce qu'alors ses vibrations auraient lieu dans des temps égaux.

— Physiol. Qui a lieu dans le même temps ou en temps égaux. Les battements des artères sont *isochrones*. (Béclard.)

ISOCHRONÉITÉ, s. f. (pron. *i-zo-kro-né-ité*). Mécan. Syn. d'ISOCHRONISME.

ISOCHRONIQUEMENT, adv. (pr. *i-zo-kro-ni-ke man*; rad. *isochronique*). D'une manière isochrone.

ISOCHRONISATION, s. f. (pr. *i zo kro-ni-za-cion*). Mécan. Action d'isochroniser.

ISOCHRONISER, v. a. 1re conj. Mécan. Rendre isochrone.

* **ISOCHRONISME**, s. m. Mécan. État, qualité de ce qui est isochrone. Dans la cathédrale de Pise, au milieu des prières ascétiques, Galilée arrête ses yeux sur une lampe agitée; ce mouvement de la lampe sacrée lui révèle la loi de l'*isochronisme* du pendule. Ed. Quinet.)

ISOCLINE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; κλίνω, j'incline). Qui a la même inclinaison.

— Physiq. *Lignes isoclines*. Lignes passant par les points de la terre ou l'aiguille aimantée éprouve une même inclinaison.

ISOCOLE, adj. (étym. gr., ἴσος, égal; κῶλον, membre). Gramm. Se dit d'une période dont les membres sont tous de la même longueur.

ISOCOLON, s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κῶλον, membre). Litter. anc. Période dont les membres sont égaux.

ISOCONDYLE, s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κονδυλος, articulation). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des réduviens, dont l'espèce type se trouve au Brésil.

ISOCRATE, Orateur athénien, né en 436, mort en 338 av. J.-C., eut pour maîtres Gorgias et Prodicus. Retenu par sa timidité, il ne prit aucune part aux affaires publiques, et ouvrit, d'abord à Chios, puis à Athènes, une école célèbre d'éloquence. Il aida indirectement Philippe à asservir la Grèce, parce qu'il se porta garant de la pureté de ses intentions. Aussi, après la bataille de Chéronée, pour se punir, il se laissa mourir de faim. Des 60 discours que l'antiquité possédait sous son nom, 20 seulement nous sont parvenus; et, de ces 20, 12 seulement sont des discours politiques; les 8 autres sont de véritables plaidoyers. Il mit, dit-on, 15 ans à composer son Panégyrique d'Athènes. On possède encore de lui 10 lettres, et des fragments de ses autres compositions oratoires.

ISOCRINE, s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κρίνον, lis). Echin. Genre d'échinodermes, détaché du genre encrine.

ISOCRINITE, s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κρίνον, lis). Echin. Groupe des crinoïdes.

ISOCYANURIQUE, adj. Chim. Syn. de FULMINURIQUE.

ISOCYLINDRIQUE, adj. (étym. gr., ἴσος, égal; fr. *cylindrique*). Géogr. Qui est composé de plusieurs cylindres égaux.

ISOCYRTE, s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κυρτός, courbe). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des chalcidiens, établi pour quelques espèces rencontrées en France et en Angleterre.

ISODACTYLE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; δακτυλος, doigt). Ornith. Qui a quatre doigts bien fendus, dont deux en avant et deux en arrière. || ISODACTYLES, s. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui sont isodactyles.

ISODIGLYCOLÉTHYLÉNATE, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide isodiglycoléthylénique avec une base.

ISODIGLYCOLÉTHYLÉNIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide diglycolethylénique, qui s'obtient en traitant le sucre de lait par le brome et en soumettant ce corps bromé à l'action de l'eau et de l'oxyde d'argent.

ISODIMORPHE, adj. 2 g. (étym. gr., ἴσος, égal; fr. *dimorphe*). Chim. Se dit des substances susceptibles d'isodimorphisme.

ISODIMORPHISME, s. m. (rad. *isodimorphe*). Chim. Cristallisation d'une même substance sous deux formes incompatibles mais cependant très voisines.

ISODIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., εἰς, dans; ὁδός, voie). Physiol. Se dit des nerfs qui agissent de dehors en dedans.

ISODOMON, s. m. (du gr. ἰσόδομον, bâti de la même manière). Archit. anc. Manière de construire les murs, usitée chez les Grecs, et qui consistait à employer des pierres parfaitement équarries, ce qui produisait des assises égales.

ISODON, s. m. (étym. gr., ἴσος, égal; ὀδούς, dent). Mamm. Syn. de CAPROMYS.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont l'espèce unique habite l'Australie.

ISODONTE, adj. 2 g. (étym. gr., ἴσος, semblable; ὀδους, ὀντος, dent). Erpét. Qui a des dents maxillaires simples et égales. || ISODONTES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui sont isodontes.

ISODULCITE, s. m. Chim. Sucre que l'on obtient en dédoublant le quercitrin sous l'influence de l'eau et des acides.

ISODULCITIQUE, adj. 2 g. Se dit d'un acide résultant du traitement de l'isodulcite par l'acide nitrique.

ISODYNAME, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; δύναμις, puissance). Bot. Dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés. Embryons dicotylédones isodynames.

ISODYNAMIQUE, adj. (rad. *isodyname*). Mécan. Dont la force est égale des deux côtés.

— Phys. *Ligne isodynamique*. Ligne qui renferme les points de la terre où la force magnétique est semblable.

ISOÉDRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ἕδρα, base). Minér. Qui a des facettes semblables. Chaux carbonatée isoédrique.

ISOÉTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a rapport au genre isoétès, ou qui y ressemble. || ISOÉTÉES, s. f. pl. Famille de cryptogames qui a pour type le genre isoétès.

ISOÉTÈS ou **ISOËTE**, s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; ἔτος, année). Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des isoétées.

ISOGÉOTHERME, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; γῆ, terre; θέρμη, chaleur). Géom. Qui unit les points où la température constante du sol est uniforme. Lignes isogéothermes.

ISOGNOMON, s. m. (pron. *i-zo ghno-mon*; ét. gr., ἴσος, égal; γνώμων, cadran). Moll. Syn. de PERNE.

ISOGONE, adj. 2 g. (étym. gr., ἴσος, égal; γωνία, angle). Minér. Qui a sur des parties différemment situées des faces qui forment entre elle des angles égaux ou à peu près. Cymophane isogone.

ISOGONIQUE, adj. 2 g. (radic. *isogone*). Miner. Qui reproduit les mêmes angles, qui a la même déclinaison.

— Phys. *Lignes isogoniques*. Lignes qui embrassent les points de la surface de la terre où l'aiguille aimantée éprouve une même déclinaison.

ISOGRAPHIE, s. f. (étym. gr., ἴσος, égal; γραφή, description). Reproduction des lettres manuscrites et autres écritures; fac-simile. L'isographie des hommes célèbres, ou collection de fac-similés de lettres autographes et de signatures. L'isographie se lie à la science des anciennes écritures, des chartes et des diplômes.

ISOGYNE, adj. (étym. gr., ἴσος, égal; γυνή, femelle). Bot. Se dit d'une fleur qui a un nombre égal de carpelles et de pétales.

ISOHYDROMELLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide hydromellique.

ISOHYDROPIPÉROÏNE, s. f. Chim. Produit de condensation du pipéronal.

ISOHYPSE, adj. (ét. gr., ἴσος, égal; ὕψος, hauteur). Géogr. Qui est d'une altitude égale.

ISOIRE, s. f. Partie du train d'une voiture sur laquelle repose le ressort.

ISOLABLE, adj. 2 g. Qui peut être, qui doit être isolé.

ISOLANT, part. prés. du v. Isoler. Qui sépare, qui tient dans l'éloignement.

* **ISOLANT, ANTE**, adj. Phys. Qui ne transmet pas librement l'électricité. Corps isolants. Le charbon, le bois sec, qui sont *isolants*, le verre, etc., sont de mauvais conducteurs du calorique et de l'électricité. (Virey.) || *Tabouret isolant* Tabouret à pieds de verre sur lequel on place, pour les isoler, les personnes ou les objets que l'on veut électriser.

— Gramm. Syn. d'ISOLATIF.

ISOLATEUR, s. m. Phys. Appareil dont on se sert dans les expériences électriques pour isoler les corps auxquels on veut communiquer de l'électricité, et dans lesquels on se propose d'accumuler cette dernière.

ISOLATIF, IVE, adj. Gramm. Qui isole, qui sépare. || *Langues isolatives*. Langues dans lesquelles les racines sont employées comme des mots, et non combinées entre elles.

* **ISOLATION**, s. f. (pr. *i-zo-la-cion*; rad. *isoler*). État d'une personne qu'on soumet à l'isolement. Je voudrais vous voir en tête un adversaire aussi violemment soutenu que le mien, à sa puissance formidable opposant votre dénuement, et votre *isolation* à ses entours. (Beaumarchais.)

— Phys. Action d'isoler les corps qu'on veut électriser.

ISOLDE, Astron. La 211e planète télescopique, découverte le 10 décembre 1879 par M. Palisa.

ISOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Isoler. S'emploi. adj. Qui ne tient à rien. Colonne isolée. Statue isolée. Mur isolé. Ce bloc de granit a été trouvé dans un marais où il était *isolé* et détaché des hautes masses auxquelles il tenait avant sa chute. (Buff.) En voyant un champ de blé s'étendre par longs sillons comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe *isolée*. (B. de St-P.)

— Qui est solitaire. Se dit des personnes et des choses. L'homme *isolé* peut seul être libre. (Boiste.) Ils arrivent à une maison *isolée*, entourée de jardins et de canaux. (Volt.) Un être *isolé* peut avoir des facultés, mais il n'a pas de droits. (Ferrand.) Tout mortel *isolé* n'existe qu'à demi. (Del.) L'auberge est *isolée* au pied d'une éminence, sur une petite place facile, entre la rivière et les bois. (G. Sand.)

— Privé de toute liaison, de tout enchaînement. Il n'y a point d'être ni de qualité qui soient *isolés* dans la nature. (Raynal.)

— Qui est libre, indépendant. Homme isolé. Le favori n'a point de suite, il est sans engagement et sans liaison; il peut être entouré de créatures, mais il n'y tient pas, il est détaché de tout et comme *isolé*. (La Bruy.)

Ah! que mon cœur n'est-il de ces cœurs *isolés*
Qui par aucun endroit ne tiennent à la terre!
(Mme Deshoulières.)

— A qui personne ne s'intéresse. Être isolé dans la foule, au milieu d'une ville. On ne vient à bout de rien à Paris, quand on y vit *isolé*. (J.-J. Rouss.) Nous ne sommes pas des individus *isolés*, Egmont; s'il convient que nous nous immolions pour des milliers d'hommes, il convient également que nous nous épargnions pour eux. (X. Marmier.)

— Séparé. Quelquefois elles agissent *isolées*. (Libes.) Les lettres des Latins sont droites, fermes et toujours *isolées*. (Théis.)

— Fig. Les pensées, comme les fleurs, sont plus brillantes lorsqu'elles sont *isolées*. (Boiste.) Il n'y a plus de possible que des protestations *isolées*. (Ste-Beuve.)

— *Isolé dans*. Maison isolée dans la plaine. Vers le soir, je m'approchai des solitudes du Grand-Franchart, ancien monastère *isolé* dans les collines et les sables. (G. Sand.)

Isolé dans mes bois, loin des sociétés,
Que me font les discours et les méchancetés! (Gress.)

— *Isolé sur*.

Le narcisse plus loin, *isolé* sur la rive,
S'incline, réfléchi dans l'onde fugitive. (Boissolin.)

— Admin. milit. Qui n'appartient momentanément à aucun corps ou qui voyage seul pour objet de service. Homme isolé. Soldat isolé.

— Phys. Se dit d'un corps qui, séparé par une matière isolante de tous les corps conducteurs, n'est pas susceptible de perdre par le contact l'électricité dont on veut le charger.

— ISOLÉ, s. m. Admin. milit. Militaire qui voyage isolément. Dépôt des isolés.

* **ISOLEMENT**, s. m. (radic. *isoler*). État d'un corps ou d'un objet isolé.

— État d'une personne qui vit séparée de la société. Les moines et les religieuses qui adoptent la vie claustrale se condamnent à l'isolement.

— État d'une personne qui a été jetée seule loin des hommes par un accident quelconque. Tel est l'isolement auquel serait condamné celui qui aurait été jeté seul par la tempête dans quelque île étrangère.

— Fig. Chacun de ces efforts laissé dans son *isolement* ne produirait qu'un effet personnel et sans puissance. (J. Favre.)

— État d'abandon. Le plus cruel *isolement* est celui du cœur. (Boiste.)

— Admin. Séparation d'hommes ou d'animaux atteints de contagion, d'avec ceux qui sont sains et bien portants.

— Archit. Distance entre deux parties de construction qui laissent un vide entre elles. Isolement d'une colonne, d'un pilastre.

— Phys. État d'un corps séparé par un mauvais conducteur du sol ou de tout autre corps qui pourrait lui enlever le fluide électrique.

* **ISOLÉMENT**, adv. D'une manière isolée. Faire une demande collectivement ou isolément. Vivre isolément.

ISOLÉPIDE, s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; λεπίς, ἴδος, écaille). Bot. Genre de cyperacées scirpoïdes, qui croissent avec plus ou moins d'abondance dans diverses régions des deux continents.

* **ISOLER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *insulatus*, séparé, isolé; formé de *insula*, île). Faire qu'un corps ne tienne à aucun autre. Isoler une maison, un palais. Isoler une colonne.

— Fig. L'égoïsme *isole* l'homme. (Boiste.) Incapable de s'ingénier, de s'orienter dans la cohue, réclamant avant tout, et pour user de ses moyens, qu'on l'*isole* et qu'on le pose. (Sainte-Beuve.)

— Tenir dans l'isolement. Isoler une personne. Les ministres ont toujours cherché à *isoler* le roi, et il n'y en a aucun qui voulût le voir habiter la capitale. (Duclos.)

— *Isoler dans*. Par un premier crime, au mépris de leur raison même, ils *isolent* la divinité dans un ciel étranger à l'univers et à l'homme. (L. Veuillot.)

— Chim. Dégager de ses combinaisons.

— Phys. Tenir éloigné de tout contact avec un corps bon conducteur de l'électricité. Pour isoler un corps qu'on veut électriser par communication, il faut le soutenir sur des supports sont de verre, de soie, de crin, de soufre, de résine, de poix, de cire d'Espagne, de cire d'abeilles, ou toute autre matière qui ne s'électrise point ou très peu par communication. Si ce qu'on veut *isoler* est fort léger ou d'un petit volume, on peut le placer sur un guéridon de verre bien sec. (Brisson.)

— Absol. Le verre seul, à cause de son affinité pour l'eau, n'*isolant* pas assez complétement, on le couvre d'une couche de vernis de gomme laque. (Brisson.)

— S'ISOLER, v. pron. Être isolé. Ces choses ne peuvent s'isoler.

— Se séparer de la société. Le plus méchant des hommes est celui qui s'*isole* le plus. (J.-J. Rousseau.)

ISOLOGUE, adj. (ét. gr., ἴσος, égal; λόγος, raison). Chim. Se dit des corps dont la composition est semblable.

— ISOLOGUE, s. m. Corps qui est isologue.

* **ISOLOIR**, s. m. Phys. Instrument d'électricité propre à isoler. Les isoloirs sont composés de substances qui ne s'électrisent point par communication. Pour les machines électriques, pour les tabourets électriques qui ne doivent pas communiquer avec le sol, les isoloirs sont ordinairement des cylindres de verre. L'isoloir doit être toujours sec et ni trop court ni trop gros, une grande surface favorisant davantage la déperdition du fluide électrique, surtout lorsque l'air est humide.

— Techn. Appareil qui permet aux ouvriers de séjourner sans danger dans des lieux remplis de gaz méphitiques.

ISOLUS, s. m. (pr. *i-zo-luss*). Crust. Genre de crustacés non encore déterminé.

ISOLUSINE, s. f. Chim. Substance particulière découverte dans la racine du polygala de Virginie.

ISOMALE, s. m. (ét. gr., ἰσόμαλος, parfaitement égal). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, comprenant cinq ou six espèces de Madagascar et de l'Amérique équatoriale.

ISOMARCHE, adj. (ét. gr., ἴσος, égal; fr. *marche*). Se dit de chronomètres qui ont une marche égale entre eux.

* **ISOMÈRE**, adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; μέρος, partie). Minér. Qui est lié avec une autre

partie de même espèce par une agrégation cristalline, sans base de ciment homogène sensible. Roche isomère.

— Chim. *Corps isomères.* Corps qui, en conservant la même composition élémentaire, offrent d'assez grandes différences dans leur nature et dans leurs caractères.

ISOMÉRIE. s. f. (rad. *isomère*). Alg. Autrefois, Réduction des fractions au même dénominateur.

— Chim. Qualité des corps isomères.

ISOMÉRIQUE. adj. 2 g. (rad. *isomère*). Bot. Syn. de REGULIER. Fleurs isomériques.

— Chim. Se dit des corps qui, identiques sous le rapport de la composition, jouissent cependant de propriétés chimiques différentes.

ISOMÉRIS. s. m. (pr. *i-zo-mé-riss*; ét. gr., ἴσος, égal; μέρις, tige). Bot. Genre d'arbustes de la famille des capparidées, dont les espèces habitent la Californie.

ISOMÉRISME. s. m. (rad. *isomère*). Chim. Loi en vertu de laquelle des corps ayant une même constitution moléculaire et un même poids atomique ont des propriétés physiques différentes.

ISOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; μέτρον, mesure). Arachn. Genre d'arachnides, détaché du genre scorpion.

ISOMÉTRIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ἴσος, semblable; μετρέω, je mesure). Miner. Qui est composé du rhomboïde équiaxe et d'un dodécaèdre à triangles scalènes, dans lequel la somme des deux parties qui excèdent l'axe du noyau est égale à cet axe. Chaux isométrique.

ISOMORPHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; μορφή, forme). Chim. Se dit des substances qui affectent la même forme cristalline dans leurs combinaisons avec d'autres substances, d'après les mêmes proportions atomiques. Acide isomorphe. Le soufre, le sélénium et le chrome sont *isomorphes.* (Jourdan.)

ISOMORPHIE. s. f. Chim. Syn. d'ISOMORPHISME.

ISOMORPHISME. s. m. Qualité, état de ce qui est isomorphe. Il y a *isomorphisme* entre le phosphore et l'arsenic, la soude et l'oxyde d'argent. (Jourdan.)

ISOMYS. s. m. (pr. *i-zo-miss*; ét. gr., ἴσος, égal; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, détaché du genre rat.

ISON. s. m. (du grec ἴσος, égal). Mus. ancien. Chant qui ne roule que sur deux notes. Chant en ison.

ISONYNDRE. s. m. (étym. gr., ἴσος, égal; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre d'arbustes de la famille des sapotacées.

ISONÈME. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; νῆμα, filament). Bot. Genre de la famille des apocynacées échitées, établi pour des arbrisseaux des régions les plus chaudes de l'Afrique.

ISONOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; νόμος, loi). Minér. Se dit des cristaux dont les décroissements, tant sur les bords que sur les angles, sont égaux entre eux.

ISONOMIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; νόμος, loi). Égalité devant la loi. || Égalité de droits civils.

— Minér. État des cristaux isonomes. Isonomie des cristaux.

ISONOTE. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, dont l'espèce type vit au Brésil.

ISONYQUE. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type vit au Brésil.

ISONZO. *Isontius* ou *Soutius*. Géogr. Rivière des États autrichiens (Illyrie), vient du mont Terglou (Alpes Juliennes), passe à Gorizia, Gradiska, et se jette dans le golfe de Trieste, après un cours de 130 kil.

ISODON. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de marsupiaux, détaché du genre sarigue, établi pour une seule espèce trouvée en Australie.

ISOPARAMÉTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; fr. *parametre*). Géom. Se dit de deux ou plusieurs faces d'un même système d'axes, quand leurs paramètres correspondants sont de même grandeur et ne diffèrent que par la direction.

ISOPATHE. adj. et s. m. Qui admet l'isopathie.

ISOPATHIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; πάθος, maladie). Médec. Système d'après lequel le pouvoir des remèdes serait égal à celui des causes morbitiques.

ISOPÉRIMÈTRE. adj. 2 g. (et. gr., ἴσος, égal; fr. *périmètre*). Géom. Dont les contours ou périmètres sont égaux en longueur. De toutes les figures *isopérimètres* régulières, la plus grande est celle qui a le plus grand nombre de côtés ou d'angles. (Montferrat.) Je n'oublierai jamais d'avoir vu à Turin un jeune homme a qui, dans son enfance, on avait appris les rapports des contours et des surfaces en lui donnant chaque jour à choisir, dans toutes les figures géométriques, des gaufres *isopérimètres*. Le petit gourmand avait épuisé l'art d'Archimède pour trouver dans laquelle il y avait le plus à manger. (J.-J. Rousseau.)

ISOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; fr. *pétale*). Bot. Dont les pétales sont égaux. Érythrine isopétale. Fleur isopétale.

ISOPHIS. s. m. pr. *i-zo-fiss*; ét. gr., ἴσος, égal; φλοιός, écorce. Polyp. Genre de polypiers, dont l'espèce type habite les côtes de la Sicile.

ISOPHLORETINE. s. f. Chim. Substance isomère de la phloretine.

ISOPHLORÉTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par le traitement de l'isophlorétine par la potasse concentrée.

ISOPHLORIZINE. s. f. Chim. Principe contenu dans les feuilles du pommier, et isomère de la phlorizine.

ISOPHONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; φωνή, voix). Didact. Qui a la même étendue de voix ou la même voix.

ISOPHONIQUE. adject. (radic. *isophone*). Gramm. Qui a le même son, avec un sens différent.

ISOPHTALATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide isophtalique avec une base.

ISOPHTALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'isoxylène à l'aide d'un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique.

ISOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles pareilles. Plante isophylle.

— ISOPHYLLE. s. m. Syn. de BUPLEURON.

ISOPIQUE. adj. Chim. Synon. d'HYPOGALLIQUE.

ISOPLEURE. s. m. (étym. gr., ἴσος, égal; πλευρά, côté). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont l'espèce type habite le Canada.

ISOPLEURIDE. adj. (ét. fr., *isopleure*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte à l'isopleure, ou qui lui ressemble. || ISOPLEURIDÉS. s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, dont le type est le genre isopleure.

ISOPLEXIS. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; πλέκω, je tresse). Bot. Genre de scrofulariinées, qui comprend des arbustes à fleurs en grappes serrées, cultivés pour l'agrément.

ISOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πούς, ποδός, pied). Zool. Dont les pattes sont toutes semblables. || ISOPODES. s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés comprenant ceux qui ont toutes les pattes semblables, uniquement propres à la locomotion ou à la préhension, et divisé en trois sections principales : les marcheurs, les nageurs et les sédentaires.

ISOPODIFORME. adj. 2 g. (de *isopode*, et *forme*). Se dit des larves hexapodes, antennifères et saprophages, qui ont un corps oblong, un bouclier thoracique distinct et un anus garni de filets ou de lames.

ISOPOGON. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; πώγων, barbe). Bot. Genre de protéacées, comprenant l'isopogon à feuilles d'anémone, l'isopogon cératophylle à feuilles cunéiformes et l'isopogon polycéphale, tous originaires d'Australie.

ISOPOGONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πώγων, barbe). Ornith. Dont les deux côtés de la barbe sont d'une largeur égale. Plume isopogone.

ISOPOLITIE. s. f. (pr. *i-zo-po-li-ci*; ét. gr., ἴσος, égal; πολιτεία, droit civil). Polit. Égalité de droits politiques.

ISOPRÈNE. s. f. Chim. Produit de la distillation du caoutchouc.

ISOPROPACÉTONE. s. f. Chim. Ether d'un acide obtenu en faisant réagir au bain-marie, pendant vingt-quatre heures, un excès d'iodure d'isopropyle sur les dérivés iodés de l'acide acétique.

ISOPROPYLE. s. m. Chim. Corps dont l'iodure n'est attaqué que par le sodium mélangé d'éther anhydre.

ISOPROPYLE-ACÉTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un dérivé de l'isopropacétone.

ISOPROPYLE-AMYLE. s. m. Chim. Nom d'un hydrocarbure d'amyle.

ISOPROPYLE-PHOSPHINE. s. f. Chim. Base qui résulte de la substitution d'un radical d'isopropyle à un atome d'hydrogène.

ISOPROPYLE-PHOSPHINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide diatomique résultant de l'oxydation de l'isopropyle-phosphine.

ISOPROPYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la fixation de l'hydrogène naissant sur l'acétone.

ISOPSÉPHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ψῆφος, calcul). Antiq. gr. Qui produit un nombre égal. || *Mots isopsephes.* Ceux dont les lettres numérales produisaient le même nombre. || *Vers isopsephes.* Vers construits de manière que les lettres numérales de chaque vers, de chaque distique, de chaque quatrain, etc., produisaient en somme le même nombre.

ISOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, dont l'espèce unique vit en Australie.

ISOPURPURATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide isopurpurique avec une base.

ISOPURPURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dont on ne connaît que les sels et qui est isomère de l'acide purpurique.

ISOPYRE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; πῦρ, feu). Bot. Genre de renoncul acées-helléborées, comprenant le petites plantes herbacées, à feuilles découpées ou composées, qui vivent dans les régions boréales.

— Minér. Nom donné à des masses amorphes à cassure conchoïdale, d'un éclat vitreux, et composées des mêmes métaux que la labradorite.

ISOPYROMELLITIQUE. adj. Chim. Se disait autrefois du mélange des acides prehnitique, mellophanique et prehnomellitique.

ISORAMUNE. s. m. Bot. Arbre du Malabar dont le suc a été employé comme remède dans les pneumonies.

ISORHIPIS. s. m. pr. *i-zo-ri-piss*; ét. gr., ἴσος, égal; ῥῖπις, panache. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, établi pour trois espèces, dont deux américaines et une trouvée dans la forêt de Fontainebleau.

ISORRHOPASTIQUE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; ῥοπή, inclinaison d'une balance). Mathem. anc. Science de l'équilibre.

ISORRHOPIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'isorrhopastique.

ISORYNQUE. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Afrique australe.

ISOSCÈLE. adj. 2 g. V. ISOCELE.

— ISOSCELE. s. m. Entom. Syn. d'OBÉRÉE.

— ISOSCELES. s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, détaché du genre plectane.

ISOSCÉLIE. s. f. Géom. V. ISOCÉLIE.

ISOSOME. s. m. (pr. *i-zo-some*; ét. gr., ἴσος, égal; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, dont l'espèce unique habite le sud de la Russie.

ISOSPHÉRIQUE. adj. (ét. gr., ἴσος, égal; fr. *sphérique*). Qui se rapporte à des sphères égales.

ISOSTATIQUE. adj. (ét. gr., ἴσος, égal; fr. *statique*). Mécan. Se dit d'une ligne qui passe par des points où l'équilibre est le même.

ISOSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; στήμων, étamine). Bot. Syn. d'ISOSTEMONOPETALE. || ISOSTEMONES. s. f. pl. Classe de plantes, comprenant celles qui sont isostémones.

ISOSTÉMONOPÉTALE. adj. 2 g. (et gr., ἴσος, égal; στήμων, étamine; πέταλον, pétale). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal aux divisions de la corolle.

ISOSTIGMA. s. m. (étym. gr., ἴσος, égal; στίγμα, stigmate). Bot. Genre de composées sénécionées, dont les espèces croissent au Brésil.

ISOSUCCINATE. s. m. Chim. Sel de l'acide isosuccinique.

ISOSUCCINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide succinique.

ISOSYLLABIQUE. adj. (et. gr., ἴσος, égal; fr. *syllabique*). Gramm. Qui a un nombre égal de syllabes.

ISOTARTRATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide isotartrique avec une base.

ISOTARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui se produit en même temps que l'acide métatartrique.

ISOTE. s. m. Bot. Syn. d'ISOETÈS.

ISOTÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ISOETÉ.

ISOTÈLE. s. m. (et. gr., ἴσος, égal; τέλος, charge, impôt). Antiq. gr. Étranger établi à Athènes, auquel était accordée l'exemption du droit imposé aux métèques, et qui ne payait que les impôts ordinaires.

— Crust. Genre de trilobites, établi pour environ quatorze espèces fossiles ayant pour type l'isotèle gigantesque, trouvé dans le calcaire de transition de l'Amérique.

ISOTÉLIE. s. f. Privilège des isotèles. Obtenir l'isotélie. Accorder l'isotélie.

ISOTÉLIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte à l'isotèle, ou qui y ressemble. || ISOTÉLIENS. s. m. pl. Famille de crustacés trilobites.

ISOTÉRÉBENTHÈNE. s. m. Chim. Nom donné à deux hydrocarbures isomères, l'un du térébenthène, et l'autre de l'australène.

ISOTHÉCION. s. m. (étym. gr., ἴσος, égal; θήκιον, petite boîte). Bot. Genre de mousses des régions tropicales.

ISOTHÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἴσος, égal; θέρος, été). Phys. Qui a la même température moyenne pendant l'été.

— ISOTHÈRE. s. f. Ligne isothère.

*** ISOTHERME.** adj. 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; θέρμη, chaleur). Phys. Qui a la même température.

— Météor. Qui passe par tous les points de la surface de la terre, et pour lequel la température moyenne est la même. Lignes isothermes. *Bande ou zone isothermes.* Espace compris entre deux lignes isothermes.

ISOTHERMIQUE. adj. 2 g. Phys. Synon. d'ISOTHERME.

ISOTHERMIQUEMENT. adv. D'une manière isothermique.

ISOTHIORENZOATE. s. m. Chim. Sel de l'acide isothiobenzoïque.

ISOTHIOBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide thiobenzoïque.

ISOTHIOBENZOYLE. s. m. Chim. Radical plus souvent nommé *thiobenzoyle*

ISOTHRIX. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; θρίξ, poil). Mamm. Genre des rongeurs.

ISOTOME. s. m. (et. gr., ἴσος, égal; τομή, coupure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, dont l'espèce type vit à Buenos Ayres. || SYN. D'ORCHESTE.

ISOTRIE. s. f. Bot. Syn. de POGONIE.

ISOTROPE. adj. 2 g. (et. gr., ἴσος, égal; τροπή, action de tourner). Chim. Qui a la même grandeur dans tous les sens.

— Phys. Qui devie de la même façon la lumière polarisée.

ISOTROPIS. s. m. (pr. on *i-zo-tro-piss*; et. gr., ἴσος, plat; τρόπις, carène). Bot. Genre de papilionacées podalyriées, établi pour des herbes de l'Australie.

ISOTYPE. s. f. (du gr. ἴσος, égal, et de *type*). Bot. Genre de composées radiées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

ISOURE. s. m. (du lat. *isurus*). Ichtyol. Genre de poissons, famille des plagiostomes.

ISONYLÈNE. s. m. Chim. Hydrocarbure isomère du xylène.

ISPAHAN (*Aspadana*). Géogr. Ch.-l. de l'Irak-Adjemi (Perse), sur le Zenderoud, à 350 k. S. de Téheran. Aujourd'hui bien déchue, elle est toujours célèbre par ses écoles, fait un immense commerce considérable, et possède d'importantes manufactures d'étoffes de coton, de soie, de velours; des fabriques de verre coloré, de lames de sabres, de fusils et de pistolets, de vaisselle de cuivre, de poterie, de faïence commune, d'objets en carton peint et vernis; 60,000 hab.

ISPARETTA. s. m. Relat. Divinité monstrueuse des Malabares.

ISPIDA. s. m. Ornith. Nom scientifique du martin-pêcheur.

ISRAËL. pron. *is-ra-el'*. Nom donné, selon la Bible, à Jacob après sa lutte avec l'ange.

ISRAËL (Royaume d'). Géogr. Un des deux royaumes qui se formèrent en Judée après la mort de Salomon 962, et était opposé au royaume de Juda; il dura 244 ans, de 962 à 718 av. J.-C., et fut détruit par SALMANASAR en 718.

— On donne quelquefois ce nom à toute la Judée, sous Saül, David et Salomon.

S'immoler pour son nom et pour son héritage
D'un enfant d'*Israël* voilà le vrai partage. (RAC.)

— *Maître en Israël.* Homme versé dans la connaissance des Écritures. Il se dit même en *Israël*, et il ignore ces choses. (Bossuet.)

— Prov. *Les rois d'Israël sont cléments.*

*** ISRAELITE.** adj. 2 g. Qui appartient au peuple d'Israel.

— Qui appartient aux Juifs. Culte israélite.

Je vois que l'injustice en secret vous irrite,
Que vous avez encor le cœur *israélite*. (RACINE.)

— ISRAELITE. s. m. Prov. *C'est un bon israélite.* C'est un homme plein de candeur et même un peu simple.

— Syn. comp. ISRAÉLITE, JUIF. *Juif* peut se dire en mauvaise part, tandis qu'*israélite* est toujours pris en bonne part.

ISRAÉLITISME. s. m. (radic. *israélite*). Corps, ensemble des doctrines religieuses du peuple juif.

ISSACHAR. Tribu d'. Géogr. anc. Une des douze divisions de la Palestine, qui avait pour chef-lieu Jezrael; elle devait son nom à Issachar, cinquième fils de Jacob et de Lia.

ISSANT. part. pres. de v. Issir.

ISSANT, ANTE. adj. Blas. Se dit des animaux ou autres objets dont on ne voit que la partie supérieure, laquelle paraît sortir d'une autre pièce de l'écu, et n'en être isolée que dans l'imagination passant. Les armes du duché de Milan portent d'argent, à une guivre d'azur, couronnée d'or, *issante* de gueules; on dit aussi *issante* de gueules. (Dict. herald.

— ISSANT. s. m. Figure d'un enfant à mi-corps sortant de la gueule d'un animal.

ISSE. s. m. Entom. V. ISSUS.

ISSE. Géogr. Bourg du cant. de Mois-lou-la-Rivière, arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 2,200 hab.

ISSÉHO. s. m. Nom que l'on donne en Provence au vent du sud-est.

ISSIDIEROMYS. s. m. (pr. *i-ci-di-e-ro-miss*). Mamm. Genre de rongeurs fossiles.

ISSIGEAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bergerac (Dordogne); 1,100 hab.

ISSIME. Finale qui vient du latin *issimus*, et qui s'ajoute quelquefois à des adjectifs français pour marquer le superlatif, mais dans grandissime, excellentissime, etc.

ISSINGEAUX. Géogr. V. YSSINGEAUX.

*** ISSIR.** v. n. 2e conj. (et. lat. *exire*, sortir de, et. pers. de *ion*; de *ire*, aller). Aujourd'hui qui signifiait sortir, et dont il ne nous reste plus que le part. pres. *issant*, et le part. pass. *issu*.

Et de sa bouche sortait
Un brasier enfumé
Qui le jour noircissait. (RONSARD.)

ISSITE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre issus, ou qui y ressemble. || **ISSITES**. s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères fulgoriens ayant pour type le genre issus.

ISSOIRE. (*Iciodurum*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Puy-de-Dôme, près du confluent de la Couze et de l'Allier, à 30 kil. S.-E. de Clermont. Chaudronnerie, ustensiles de cuivre. Patrie de Duprat ; 6,300 hab.

— Prov.

Qui bon vin veut très bien boire,
Faut aller dedans *Issoire*.
Qui a belle femme veut parler,
Dans *Issoire* il faut aller.

ISSOIS. s. m. Mamm. Variété du chien domestique, que l'on appelle plus ordinairement *chien d'Artois*.

ISSOUDUN. (*Auxellodunum*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. de l'Indre, sur la Théolis, et à 28 kil. N.-E. de Châteauroux. Filature de laine, scieries, tanneries, parcheminerie, coutellerie, draps communs, toiles. Grand commerce de grains, vins et laines ; 15,000 hab.

* **ISSU, UE**. part. pass. du v. Issir qui n'est plus en usage. S'emploie adjectiv. Un homme issu de bas lieu. Je retourne faire escalle au port dont je suis *issu*. (Rabel.) Du sang de Jupiter *issu* de tous côtes. (Rac.)

— *Cousins issus de germains*, ou simplement *issus de germains*. Enfants de deux cousins germains. Vous dites que vous n'approuvez point un mariage entre deux personnes qui sont *issues* de germains ; mais croyez-vous que ce puisse être là un obstacle pour la tendresse ? (Fontenelle.)

— Fig. Provenu. S'il doit réparer le mal qui en sera *issu*. (Pasc.)

* **ISSUE**. s. f. (rad. *issir*). Sortie. Palais à plusieurs issues. Boucher les issues d'une maison.

— Passage, endroit d'où une chose peut sortir. Donner issue à la fumée. Changer l'issue d'une eau. Issue étroite, large. Chaque matin, une infinité de filets sont jetés, en tous sens, à travers les *issues* du courant, et remplacent ceux de la veille, qu'on retire humides et chargés. (Ste-Beuve.)

— Ce qui environne, ce qui est dans les environs. Les issues d'une ville. Les issues d'une maison.

— Fig. Fin, résultat. Bonne issue. Heureuse issue. Triste, mauvaise issue. J'ai peur que votre effort n'ait pas trop bonne *issue*. Mol.) Et pour toi, ton audace eut une triste *issue*. (Boil.)

Jamais contre un tyran entreprise conçue
Ne permit d'espérer une si belle *issue*. (CORN.)

— Moyen pour sortir d'une affaire. Se ménager des issues. J'ai tâché de me préparer quelque *issue*. (Volt.) L'enthousiasme et l'amour ne connaissent pas les situations sans *issue*. (E. Renan.)

—*A l'issue de*. loc. prépos. A la sortie de. A l'issue du conseil. A l'issue de cette maison. Autrefois, au lieu d'afficher les documents officiels, on les publiait verbalement à l'issue de la grand'messe.

— Anc. cout. *Droits d'issue*. Ce que payait le vassal quand il sortait de la domination de son seigneur.

— Anc. art milit. Sortie faite par la garnison d'une place assiégée.

— Bouch. Ensemble des parties des animaux qui ne se détaillent pas dans la boucherie, telles que la peau, les viscères, le suif, la tête, le bas des membres, etc.

— Écon. rur. Écoulement des étables.

— Minot. Ce qui reste des moutures après la farine. Des issues de blé, de seigle, d'avoine.

IS-SUR-TILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dijon (Côte-d'Or) ; 1,900 hab.

ISSUS. s. m. (pr. *i-çuss* ; d'*Issus*, n. géogr.). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des fulgoriens, type de la tribu des issites, dont l'espèce type se rencontre fréquemment en Europe.

ISSUS. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure (Cilicie, près du golfe *Issicus*, célèbre par la victoire d'Alexandre sur Darius, l'an 333 avant J.-C., et par la victoire de Septime-Sévère sur Niger, 194 ap. J. C.

ISSY. (*Issiacum*). Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Sceaux (Seine), près de la rive gauche de la Seine. Carrières de pierres à bâtir. Maison dépendant du séminaire de Saint-Sulpice ; 11,100 hab.

— **ISSY-L'ÉVÊQUE**. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Autun (Saône-et-Loire) ; 2,000 hab.

ISTAKHAR. Géogr. Ville et forteresse de Perse (Farsistan), à 50 kil. N.-E. de Schiraz, sur les ruines de *Persépolis*.

ISTAMBOL-AGHA. s. m. Hist. ott. Titre que portait le chef des adjemioglaus.

ISTAMBOUL. Géogr. V. CONSTANTINOPLE.

ISTER. Géogr. anc. Nom du Danube, chez les Grecs.

* **ISTHME**. s. m. (pr. *iss-me* ; ét. gr., ἰσθμός, passage). Bande étroite de terre qui réunit deux continents ou deux terres plus ou moins considérables, et qui est baignée des deux côtes par la mer. Isthme de Suez. Isthme de Panama. Isthme de Corinthe. Les Vénitiens avaient proposé à ce soudan de couper l'*isthme* de Suez à leurs dépens. (Volt.) L'*isthme* formé entre les deux masses du continent grec a toujours été le centre d'un commerce universel. (E. Renan.)

— Loc. prov. *Percer l'isthme*. Faire, tenter une entreprise impossible. Expression venue de ce que plusieurs empereurs romains avaient entrepris, sans y réussir, de frayer un passage maritime à travers l'isthme de Corinthe.

— Anat. *Isthme du gosier*. Détroit qui sépare la bouche du pharynx. || *Isthme de la glande thyroïde*. Bande rétrécie qui réunit les deux lobes principaux dont se compose le corps thyroïde, et qui est formée par la substance même de cet organe || *Isthme de Vieussens*. Fibres musculaires qui forment relief autour de la fosse des oreillettes du cœur.

— Bot. Retrécissement qui sépare les lobes de certaines feuilles, ou les articles des fruits articulés.

ISTHME. Géogr. V. PANAMA.

ISTHMIE. s. f. (pron. *iss-mi* ; rad. *isthme*). Infus. Genre d'infusoires de la famille des bacillariées.

ISTHMIÉ, ÉE. adj. (pr. *iss-mi-é*). Qui a la forme d'un isthme.

— Entom. *Tronc isthmié*. Celui qui a un rétrécissement entre le protborax et les élytres.

ISTHMIEN, ENNE. adj. (pr. *iss-mi-ein*). Qui a rapport à un isthme, qui en provient.

— *Jeux Isthmiens*. V. ISTHMIQUE.

— **ISTHMIENNES**. s. f. pl. V. ISTHMIQUE.

ISTHMION. s. m. (pr. *iss-tmi-an* ; étym. gr., ἰσθμιον, cou). Antiq. Espèce de collier que les femmes grecques portaient et qui est représenté sur certaines médailles. || Espece de coiffure.

* **ISTHMIQUE**. adj. 2 g. (pr. *iss-mike*). Qui appartient à l'isthme.

— *Jeux Isthmiques*. Jeux ainsi nommés de ce qu'ils se célébraient en l'honneur de Neptune tous les trois, quatre ou cinq ans sur l'isthme de Corinthe. Institués par Sisyphe, roi de Corinthe, en l'honneur de Mélicerte et d'Ino, puis réorganisés par Thésée, ils ne furent abolis que vers l'an 130 ap. J.-C.

— *Les Isthmiques de Pindare*. Odes de Pindare, composées à la louange des vainqueurs dans les jeux isthmiens ou isthmiques.

ISTHMITE. s. f. (pr. *iss-mite*). Pathol. Inflammation de l'isthme du gosier.

ISTHMOCARPE. adj. 2 g. (pr. *iss-mo-karpe* ; ét. gr., ἰσθμός, isthme ; καρπος, fruit). Bot. Dont le fruit offre un retrécissement à la partie moyenne. Trèfle isthmocarpe.

ISTIOCERQUE. s. m. (ét. gr., ἱστίον, voile ; κέρκος, queue). Erpét. Genre de reptiles détaché du genre stellion.

ISTIOPHORE. adj. 2 g. (étym. gr., ἱστίον, voile ; φέρω, je porte). Mamm. Qui a une membrane en forme de feuille sur le nez.

— **ISTIOPHORE**. s. m. Ichtyol. Genre de poissons souvent confondus avec les scombres et avec les xiphias.

— **ISTIOPHORES**. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères vespertilionides, comprenant ceux qui sont istiophores.

ISTIURE. s. m. (ét. gr., ἱστίον, voile ; οὐρὰ, queue). Erpét. Genre de sauriens de la famille des iguaniens, établi pour trois espèces d'Asie et d'Australie.

ISTRES. (*Ostrea*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône). Grande manufacture de soude et de produits chimiques. Commerce d'huile d'olive et de fruits ; 3,700 habitants.

ISTRIE. (*Histria*) Géogr. L'un des deux cercles du gouvernement du Littoral (Autriche). Elle se compose en grande partie d'une presqu'île entre les golfes de Trieste et de Quarnero, et se termine par un cap nommé le Promontoire. Villes principales : Pisino, Rovigno, Capo d'Istria, Pirano. Pays montagneux, arrosé par l'Isonzo ; mines de houille et d'alun ; carrières de marbre. Sol pierreux et sec produit de l'huile de première qualité, des figues et surtout des vins estimés ; vastes forêts riches en bois de construction.

ISTRIA. Astron. La 188e planète télescopique, découverte le 8 février 1878 par M. Palisa.

ISTRIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Istrie.

— adj. Qui appartient à l'Istrie ou à ses habitants.

ISUVITIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison de la gommegutte purifiée avec de la potasse caustique.

ISWARA. s. m. Philos. ind. L'intelligence suprême, créatrice et conservatrice. || Nom de Sivva lorsqu'il est considéré comme le Neptune des Indous.

ITABIRITE. s. f. Minér. Roche de quartz et de fer oligiste spéculaire.

ITACISME. s. m. Philol. Système suivant lequel on doit prononcer l'êta (η) comme un iota (ι), d'après la prononciation des Grecs modernes.

ITACISTE. s. m. Philol. Partisan de l'itacisme.

ITAGLE. s. m. Mar. Syn. d'ITAGUE.

ITACOLUMITE. s. f. Minér. Roche composée de quartz et de mica.

ITACONATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide itaconique avec une base.

ITACONIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide provenant de la distillation de l'acide citrique ou de l'acide aconitique.

ITADICHLOROPYROTARTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide formé par l'addition de deux atomes de chlore à une molécule d'acide itaconique.

ITA EST. s. m. (pr. *i-ta esst* ; littéral. *cela est ainsi*). Dr. cout. Certificat mis au bas de l'expédition d'un acte, faite après la mort ou pendant l'absence du notaire qui avait signé cet acte. ||Certificat par lequel le scelleur attestait que ce qu'il signait était véritable et qu'on devait y ajouter foi.

— Par extens. L'officier même qui signifiait ces actes. L'acte est chez l'ita est.

ITAGANE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent japonaise dont la valeur est d'environ 4 fr. 67.

ITAGUE. s. f. Mar. Cordage attaché à un fardeau et raidi à l'aide d'un palan, pour hisser ce fardeau à une hauteur déterminée. Elever des vergues par des itagues. Itague de palanquins. Itague de mantelet de sabord. Garant de l'itague. On dit aussi *itaque*, *itacle*, *étague*, etc.

— *Fausse itague*. Itague supplémentaire montée en cas de combat.

ITALE. adj. et s. 2 g. (du lat. *italus*, même signif.). S'est dit pour Italien.

Chacun quitte son poste, et d'une force égale
On voit cingler sur l'onde et le Grec et l'*Itale*.
(BRÉBEUF.)

ITALIANISATEUR ou **ITALIANISEUR**. s. m. (rad. *italianiser*). Celui qui affecte de se servir de locutions italiennes. Le gentil *italianisateur* vous donna bien un quiproquo. (H. Estienne.) Je ne m'étonne pas que telle faute n'ait beaucoup de compagnes, parmi une telle ignorance de ces *italianiseurs* ou *italianisateurs*. (Id.)

ITALIANISATION. s. f. (pr. *i-ta-li-a-ni-za-cion* ; rad. *italianiser*). Affectation de se servir de locutions ou tournures empruntées de la langue italienne. Plusieurs s'accommodent à cette *italianisation* aussi bien qu'à plusieurs autres. (H. Est.)

ITALIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Italianiser. S'empl. adjectiv. Discours italianisé. Rien de plus affreux que le récitatif français *italianisé*. (D'Alemb.)

— Qui affecte le langage, les mœurs, les manières des Italiens. Personne italianisée. Homme italianisé. Femme italianisée.

ITALIANISER. v. n. 1re conj. Se servir dans le discours d'expressions ou de locutions empruntées à la langue italienne. Ceux qui ne sont pas accoutumés à cette façon de parler italienne, *stare in cervello*, ne connaîtront pas que ceux qui disent, tenir quelqu'un en cervelle, *italianisent*. (H. Est.)

— **ITALIANISER**. v. a. Donner une terminaison italienne, une tournure italienne. Italianiser un mot, une phrase. Italianiser un discours.

— Rendre italien. Faire devenir italien.

— **S'ITALIANISER**. v. pron. Être italianisé. Certains mots ne peuvent s'italianiser.

— Prendre la manière des Italiens soit pour le langage, soit pour les modes du pays. Un Français qui s'italianise. L'archevêque de Bourges s'était fort *italianisé* à Rome non sur l'honneur, mais pour la politique. (St Sim.)

ITALIANISEUR. s. m. V. ITALIANISATEUR.

* **ITALIANISME**. s. m. Expression, locution qui appartient à la langue italienne. Votre, ou Sa Seigneurie trottait par sa bouche, et *in ogni, ttem de bone voglie, et le prime del mondo*, et autres *italianismes*. (H. Estienne.) On dit aussi *italisme* et *italicisme*.

— Caractere, manière d'être, habitudes italiennes.

ITALICISME. s. m. V. ITALIANISME.

ITALIE. s. f. Hort. Variété de pêche.

ITALIE. Géogr. Longue presqu'île de l'Europe méridionale, entre 46° 40' et 36° 40' lat. N., 1° 20' et 16° 10' long. E. Elle est bornée au N. par les Alpes, qui la séparent de la Suisse et du Tyrol ; à l'O., du côté de la France, par les Alpes occidentales et la Roya, puis par la Méditerranée ; à l'E. par l'Isonzo, la mer Adriatique, le canal d'Otrante ; au S. par le golfe de Tarente et la Méditerranée. Elle a la forme d'une botte, et a 1,300 kil. de longueur diagonale du mont Blanc au cap Spartivento ; sa largeur est variable ; la superficie de toute la région italienne est de 296,323 kil. carrés. Ses côtes, qui ont un développement de plus de 4,800 kil., sont, surtout à l'O., découpées par des golfes profonds, tels que ceux de Gênes, de Piombino, de Gaëte, de Naples, de Salerne, de Policastro, de Ste-Euphémie, de Gioja sur la mer Tyrrhénienne ; de Squillace, de Tarente, de Manfredonia, de Venise sur la Méditerranée et l'Adriatique. La côte du golfe de Gênes est élevée, rocheuse et saine ; mais depuis le golfe de la Spezzia jusqu'au mont Argentaro, la côte de Toscane est basse, sablonneuse, souvent bordée de marennes ou landes marécageuses. Plus au S., auprès de Civita-Vecchia, on trouve les marais pestilentiels des embouchures du Tibre, puis un littoral bas et bordé de lagunes et de maquis, enfin les *marais Pontins*. La mer Ionienne jusqu'au cap Santa Maria-di-Leuca a un rivage bas et plat, mais est très poissonneuse. C'est encore le caractère du canal d'Otrante et de la mer Adriatique jusqu'à la presqu'île du mont Gargano. Mais à partir de l'embouchure du Fortore, le littoral est droit et élevé jusqu'à Rimini ; il redevient alors plat, sablonneux, avec les lagunes de Comacchio, des embouchures du Pô, de Venise, du Frioul. Les grandes îles de l'Italie sont : la Sardaigne, séparée de la Corse par les bouches de Bonifacio, et la Sicile, séparée du continent par le phare de Messine. Les petites îles sont : l'île d'Elbe, séparée de la Toscane par le canal de Piombino, avec les quatre îlots de Capraja, de Pianosa, de Monte-Christo, de Giglio ; sur les côtes napolitaines, Ponza, Ischia, Procida et Capri ; au N. de la Sicile, les îles Lipari ; à l'O., les îles Égades ; au S., Pantellaria ; dans l'Adriatique, les îles Tremiti, au nord de la presqu'île du mont Gargano.

— A l'Italie appartiennent deux des principales chaînes de montagnes de l'Europe : 1° les Alpes, qui l'entourent au N. d'un rempart semi-circulaire ; 2° les Apennins, qui se rattachent aux Alpes près de Savone, la traversent dans toute sa longueur et prolongent jusqu'en Sicile un de leurs ramcaux, dont le point le plus élevé est l'Etna. La partie péninsulaire de l'Italie diffère entièrement de sa partie continentale. Dans cette dernière s'étendent de vastes plaines d'une prodigieuse fertilité, couvertes de lacs (les lacs d'Orta, Majeur, de Lugano, de Côme, d'Iseo, d'Idro, de Garde), et arrosées par de larges cours d'eau qui se jettent dans la mer Adriatique : l'Adige, le Bacchiglione, la Brenta, la Piave, la Livenza, le Tagliamento, et surtout le Pô avec ses nombreux affluents ; à droite, le Tanaro, la Trebbia, le Taro, la Parma, le Crostolo, la Secchia, le Panaro, le Reno ; à gauche, le Clusone, la Doria Riparia, la Doria Baltea, la Sesia, le Tessin, l'Olona, le Lambro, l'Adda, l'Oglio, le Mincio. La partie péninsulaire, au contraire, couverte des nombreuses ramifications des Apennins qui la divisent en deux versants, est volcanique et les cours d'eau y sont courts et rapides. Ce sont : la Magra, le Serchio, l'Arno, l'Ombrone, le Tibre, le Garigliano, le Volturno sur les côtes de l'O ; le Brandano, le Basente, le Crati, affluents de la mer Ionienne ; le Silaro, le Tronto, l'Aterno, l'Ofanto, etc., sur la côte orientale. Partout on y rencontre soit des cratères encore en activité, comme l'Etna, le Vésuve, Stromboli, soit des cratères éteints, devenus le lit de petits lacs, tels que les lacs de Pérouse ou Trasimène, de Bolsena, de Bracciano, d'Albano, de Nemi, de Fucino.

— *Population* et *Ethnographie*. La population de l'Italie est d'environ 30,000,000 habitants, presque tous de race latine.

— *Gouvernement*. Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle. Les femmes ne succèdent pas à la couronne. Le roi a le pouvoir exécutif, nomme à tous les emplois, sanctionne les lois, a le droit de grâce, convoque les chambres tous les ans, peut dissoudre la Chambre des députés, mais doit en convoquer une autre dans l'espace de trois mois. L'initiative des lois appartient au roi et aux deux chambres ; les ministres sont responsables. Le parlement se compose : 1° du Sénat, formé des princes de la famille royale et de membres en nombre illimité nommés par le roi ; il se constitue en haute cour de justice pour juger les crimes de haute trahison, les ministres accusés par la Chambre des députés ; 2° de la Chambre des députés, élue pour 5 ans par les citoyens âgés de plus de 25 ans, sachant lire et écrire et payant 40 francs d'impôts directs. Les éligibles doivent avoir 30 ans ; on nomme 1 député par 50,000 habitants. La Chambre a le pouvoir législatif, vote les impôts, etc. Le statut garantit aux Italiens l'égalité devant la loi, l'inviolabilité de la personne et du domicile, la liberté de la presse et le droit de réunion. La capitale du royaume d'Italie est Rome ; les villes les plus importantes sont : Naples, Milan, Turin, Palerme, Gênes, Venise, Florence, Bologne, qui ont plus de 100,000 habitants ; puis Catane, Livourne, Messine, Vérone, Bari, Parme, Padoue, Brescia, etc.

— *Administration*. Le royaume d'Italie est divisé en 69 départements, à peu près administrés comme les départements français, et répartis en 16 grandes divisions, correspondant aux anciens États et aux grandes provinces : 1° *Piémont*, 4 départements : Turin, Alexandrie, Coni, Novare ; 2° *Ligurie*, 2 départements : Gênes, Port-Maurice ; 3° *Lombardie*, 8 départements : Milan, Bergame, Brescia, Côme, Crémone, Mantoue, Pavie, Sondrio ; 4° *Vénétie*, 8 départements : Padoue, Rovigo, Belluno, Trévise, Udine, Venise, Verone, Vicence ; 5° *Emilie*, 8 départements : Parme, Plaisance, Modène, Reggio, Bologne, Ferrare, Forli, Ravenne ; 6° les *Marches*, 4 départements : Ancône, Ascoli, Macerata, Pesaro et Urbin ; 7° l'*Ombrie*, 1 département : l'Ombrie ou prov. de Pérouse ; 8° la *Toscane*, 8 départements : Florence, Arezzo, Grosseto, Livourne, Lucques, Massa, Carrara, Pise et Sienne ; 9° le *Latium* ou prov. de Rome ; 10° les *Abruzzes et Molise*, 4 départements : Aquila, Campobasso, Chieti, Teramo ; 11° la *Campanie*, 5 départements : Avellino, Bénévent, Caserte, Naples, Salerne ; 12° la *Pouille*, 3 départements : Bari, Foggia, Lecce ; 13° la *Basilicate*, 1 département : Potenza ; 14° les *Calabres*, 3 départements : Catanzaro, Cosenza, Reggio ; 15° la *Sicile*, 7 dé-

partements : Caltanisetta, Catane, Girgenti, Messine, Palerme, Syracuse, Trapani ; 16e la *Sardaigne*, 2 départements : Cagliari, Sassari.

— *Justice.* Il y a 4 cours de cassation : à Turin, Florence, Naples et Palerme, une cour des comptes à Florence ; 21 cours d'appel : à Turin, Gênes, Casale, Milan, Brescia, Bologne, Parme, Ancône, Florence, Lucques, Naples, Trani, Catanzaro, Aquila, Palerme, Messine, Catane, Cagliari, Venise, Macerata, Pérouse, Modène, Potenza, Rome.

— *Religions.* La religion catholique est celle de l'Italie. On y compte à peine cent mille protestants ou israélites. Il y a 188 évêchés et 17 archevêchés : Cagliari, Gênes, Oristano, Sassari, Turin, Verceil, Milan, Udine et Venise, Bologne, Ferrare, Modène, Ravenne, Florence, Lucques, Pise, Sienne, Spolète, Camerino, Fermo, Urbin, Acerenza et Matera, Amalfi, Bari, Bénevent, Brindes, Capoue, Chieti, Cosenza, Gaète, Lanciano, Manfredonia, Naples, Otrante, Reggio, Rossano, Salerne, Santa-Severina, Sorrente, Tarente, Trani, Catane, Messine, Montréal, Palerme, Syracuse.

— *Instruction.* Bologne, Cagliari, Camerino, Catane, Ferrare, Gênes, Macerata, Messine, Modène, Naples, Padoue, Palerme, Parme, Pavie, Pérouse, Pise, Sassari, Sienne, Turin, Urbin, Rome, etc., ont des universités, dont plusieurs libres. Viennent ensuite plus de 1,100 établissements d'instruction secondaire, gymnases, lycées, écoles techniques, séminaires ; l'instruction primaire compte officiellement plus de 31,000 écoles, mais laisse beaucoup à désirer, surtout dans les provinces méridionales.

— *Armée et marine.* Le service militaire est obligatoire ; l'armée permanente ou de première ligne comprend un effectif de 880,000 hommes ; la milice mobile ou armée de seconde ligne est de 360,000 hommes, enfin la milice territoriale ou armée de troisième ligne contient 1,500,000 hommes. La flotte comprend environ 46 navires de guerre et 84 navires de destination diverse, d'une force totale de 237,000 chevaux et montés par 15000 officiers et matelots.

— *Budget.* Le budget du royaume d'Italie s'élève à environ 1,500 millions ; mais il se solde tous les ans par un déficit considérable, et la dette s'élève à environ dix milliards.

— *Productions, industrie, commerce.* Dans sa partie méridionale, l'Italie ressemble plus à l'Afrique qu'à l'Europe : l'air y est brûlant et les côtes sont exposées au souffle d'un vent délétère nommé *sirocco*. A l'exception du buffle, les quadrupèdes sont les mêmes que dans le reste de l'Europe. Le règne végétal y est fort riche ; l'Italie du Nord produit le riz, les céréales, la vigne, l'olivier, le coton, la soie ; l'Italie méridionale est célèbre par ses oranges, ses huiles et ses vins. On y exploite des mines de cuivre, de plomb, de fer, de zinc ; des bancs d'alun, de sel, de soufre ; des carrières de pierre à bâtir et de marbres de toutes sortes ; les eaux minérales sont nombreuses. L'industrie s'y développe rapidement ; on y trouve de grandes fabriques de soieries, de verreries, de faïence, de chapeaux de paille, de fleurs artificielles, de corail, de macaroni et de savon. Le commerce d'importation s'élève à environ 1,500 millions, chiffre un peu supérieur à celui du commerce d'exportation. Ce commerce se fait surtout avec la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Suisse. La marine marchande compte environ 8,000 navires, montés par 180,000 matelots, et dont le tonnage atteint un million de tonneaux.

— *Chemins de fer.* L'Italie est parcourue par trois lignes principales : celle du *Nord* ou *des Alpes*, reliée aux chemins français du S.-E. par le tunnel du mont Cenis, aux chemins suisses et allemands par le tunnel du Saint-Gothard ; elle suit la vallée du Pô, au N. du fleuve, de Suse à Trieste ; là elle rejoint le chemin de l'Allemagne du Sud, avec de nombreux embranchements, vers la Suisse, le Tyrol, au N. ; vers Pignerol, Saluces, Coni, Alexandrie, Plaisance, Crémone, Mantoue, Bologne, etc., au S. ; la *ligne de l'Ouest* ou de l'*Apennin*, reliée au chemin français de Marseille à Nice, allant par la Spezzia, Carrare, Pise, d'où trois chemins conduisent à Rome : de là elle va à Naples, Salerne, Eboli, etc. ; la *ligne de l'Est* ou de l'*Adriatique*, partant de Turin, suivant l'ancienne voie Emilienne jusqu'à Ancône, puis longeant l'Adriatique jusqu'à Otrante, avec de nombreux embranchements qu'on multiplie pour rejoindre la ligne précédente à travers l'Apennin. La Sicile et la Sardaigne commencent à avoir leurs chemins de fer.

— *Poids et mesures.* Le système des poids, mesures et monnaies de l'Italie est le même qu'en France, c'est-à-dire le système métrique décimal.

— *Histoire.* L'Italie, peuplée dans l'origine d'habitants autochtones, fut envahie par les Pélasges à une époque inconnue, puis, vers l'an 1500, par les Ibères, suivis bientôt des Gaulois qui s'établirent dans la Haute-Italie. Leur empire fut renversé par les Etrusques ou Rasènes, qui dominaient dans la péninsule au VIIIe siècle avant notre ère, et dont la principale confédération occupait la Toscane actuelle. Au sud, s'étaient établies une foule de colonies grecques, qui avaient fondé des villes florissantes et donné à l'Italie méridionale le nom de Grande-Grèce. Le centre était occupé par des tribus indigènes, Osques, Sabins, Latins, Samnites, etc., formant de petites confédérations. La ville de Rome, fondée en 753, appartenait à la Confédération latine, elle soumit successivement le Latium, l'Italie centrale, la Grande-Grèce, l'Etrurie, la Haute-Italie, qu'avaient reconquise les Gaulois, et la Sicile. L'Italie suivit dès lors les destinées de l'empire romain. Après la chute de l'empire d'Occident, elle fut possédée tour à tour par les Hérules, les Ostrogoths, l'empire d'Orient, les Lombards et les Francs de Charlemagne. Le démembrement de l'empire carlovingien amena en Italie, comme ailleurs, la création de souverainetés indépendantes, parmi les quelles les Etats de l'Eglise prirent le premier rang. Othon le Grand, roi de Germanie, se fit couronner, en 962, empereur et roi d'Italie. Les prétentions rivales de l'empire et de la papauté, la querelle des investitures, les guerres des Guelfes et des Gibelins troublèrent la péninsule jusqu'à l'expulsion définitive des Allemands, en 1250. Au milieu des luttes intestines des cités, se formèrent peu à peu de grands Etats, le royaume des Deux-Siciles, les républiques de Venise, de Gênes, de Pise, de Florence, le duché de Milan. La civilisation brillante de l'Italie ne tarda pas à attirer les étrangers, les Français de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, les Allemands de Maximilien et de Charles-Quint, les Espagnols de Ferdinand le Catholique. Cette période, qui porte le nom de *guerres d'Italie*, fait perdre son indépendance à presque tous les Etats italiens, sauf Venise et Rome. La prépondérance appartient à l'Espagne maîtresse du Milanais et des Deux-Siciles jusqu'au XVIIIe siècle ; cette prépondérance fait alors place à celle de la maison d'Autriche. Au moment de la Révolution française, l'Italie comprenait les royaumes de Sardaigne et de Naples, les Etats de l'Eglise, les duchés de Toscane, de Modène, de Parme, les républiques de Venise et de Gênes, le Milanais, qui appartenait à l'Autriche. Napoléon annexa à son empire toute l'Italie orientale, érea un royaume d'Italie avec la partie occidentale, et donna le royaume de Naples à son frère Joseph, puis à son beau-frère Murat. Les traités de 1815 rétablirent les anciennes divisions, mais annexèrent au royaume de Sardaigne la république de Gênes, et à l'Autriche celle de Venise. L'Autriche, malgré quelques révoltes et le grand soulèvement de 1848, domina l'Italie jusqu'en 1859. Vaincue par la France et le Piémont, elle céda le Milanais à celui-ci par le traité de Villafranca, et successivement les duchés et les Etats de l'Eglise tombèrent au pouvoir de Victor-Emmanuel, pendant que Garibaldi conquerait le royaume des Deux-Siciles. Victor-Emmanuel fut proclamé roi d'Italie et prit pour capitale provisoire Florence ; en 1866, l'Autriche, vaincue à Sadowa par la Prusse alliée de l'Italie, céda la Vénétie à Napoléon III, qui la rendit à l'Italie ; enfin Rome, restée au pape, lui fut enlevée en 1870, et devint la capitale de l'Italie, parvenue enfin à constituer son unité.

— ITALIE Royaume d'). La République Cisalpine, organisée par Bonaparte en 1796, devint, en 1802, la *République italienne*, dont Bonaparte fut le président décennal ; elle avait alors 13 départements. En mars 1805, elle devint le royaume d'Italie, et Napoléon reçut la couronne de fer des anciens rois lombards, à Milan. Le royaume d'Italie fut agrandi des provinces vénitiennes enlevées à l'Autriche par le traité de Presbourg, décembre 1805, qui formèrent 7 départements ; des légations enlevées au pape, avril 1808, qui formèrent 3 départements ; du Tyrol italien, enlevé au roi de Bavière, 1810, qui forma 1 département. Il comprit alors 24 départements.

* **ITALIEN, ENNE**, adj. Géogr. Qui est de l'Italie. Homme italien. Femme italienne. Être italien.

— Qui appartient à l'Italie ou à ses habitants. Mœurs italiennes. Coutumes italiennes. Aucune nation ne pousse l'amour du chant aussi loin que la nation italienne. Cette phrase est provençale, gasconne, et d'autres telles dialectes éloignées, ou *italienne*. (Malherbe.)

— *Républiques italiennes.* Etats indépendants que formèrent au XIIe siècle presque toutes les villes de la Haute-Italie. ‖ *République italienne.* Nom que prit en 1802 la République cisalpine lorsqu'elle eut Bonaparte pour chef.

— Qui est propre aux Italiens. Langage italien. Langue italienne. Musique italienne. Littérature italienne. Poésie italienne. La littérature *italienne* donnait alors le ton aux diverses littératures de l'Europe. (Chateaub.)

— *Musique italienne.* Musique dont les principaux maîtres sont italiens, et qui a pour principal caractère la prééminence de la mélodie et du chant sur la partie harmonique de l'art ou de l'accompagnement. ‖ Par extens. Toute musique écrite ou exécutée dans ce goût.

— Qui a écrit ou composé en italien. Poète italien. Auteur italien. Compositeur italien. Les compositeurs *italiens* sont servilement assujettis aux caprices des chanteurs, de même que l'harmonie est complétement enchaînée chez eux par la mélodie. (Dict. de la Conversation.) Si le Dante est *italien* sous le rapport de la langue dans laquelle il compose, il atteint par sa pensée et par son style à la hauteur des plus grands maîtres de l'antiquité grecque. Id. On ne balancerait pas sur la place que le poète *italien* doit occuper, s'il faisait quelquefois rêver sa muse en imitant les soupirs du cygne de Mantoue. (Chateaub.)

— Qui est écrit en italien. Livre italien. Discours italien.

— Qui traite de la langue italienne. Grammaire italienne. Dictionnaire italien-français, français italien.

— *Théâtre-Italien* ou absolument *les Italiens.* Théâtre de Paris, où l'on ne joue que des opéras italiens. Ce théâtre, qui, en 1762, avait été réuni à l'Opéra-Comique, était encore en 1780 dans la rue Mauconseil, à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la halle aux cuirs. C'est à cette époque à peu près que ce spectacle fut transporté à la salle qu'on lui avait construite sur le boulevard, sous le nom de *Comédie Italienne.* Mais il resta peu d'années en possession de ce superbe monument et fut enfin fixé au théâtre Feydeau, puis rue de Lulli, à la salle Favart, à l'Odéon, à la Bourse, et enfin à la salle Ventadour, où il est resté jusqu'à sa suppression.

— *Le goût italien.* S'est dit dès le XVIe siècle, en France, d'un genre de débauche contre nature. Ce mariage ne fut jamais uni, le goût de M. de Brissac était trop *italien.* (St-Sim.)

— Bot. *Peuplier italien.* Espèce de peuplier d'origine italienne, très répandu en France. Dans le commerce, on dit substant. *un italien, des italiens.*

— Écon. rur. Se dit d'une race de vaches.

— LANGUE ITALIENNE. La langue italienne est la moins altérée des langues dérivées du latin ; il n'y a pas la dixième partie de son vocabulaire que l'on puisse faire remonter à une autre origine que la langue latine. Au Xe siècle, on parlait déjà italien, et dès la fin du XIIe siècle, cette langue avait la même physionomie que l'italien actuel ; il n'y a pas eu véritablement de vieille langue italienne, comme il y eut une vieille langue française. L'italien, moins sonore que l'espagnol, est la plus harmonieuse, la plus musicale des langues néo-latines. Il est très riche en expressions figurées, et le langage poétique diffère beaucoup de celui de la prose. La langue italienne compte un grand nombre de dialectes : le piémontais et le génois, qui ressemble à notre ancien provençal, sont mêlés de mots français ; le milanais ou le lombard a les sons français *u* et *un*, la lettre *j*, l'*n* nasal des Français ; le bolonais et le bergamasque sont les plus rudes de tous les dialectes ; le vénitien est plus doux ; il est parlé dans l'ancien Dogado jusqu'au Minco, et avec des nuances sur une partie du littoral de l'Adriatique, en Dalmatie, dans les îles Ioniennes et même dans quelques îles de l'Archipel ; le frioulan est mêlé de mots français et slaves ; le tyrolien des hautes vallées est peut-être le plus corrompu des dialectes italiens ; le sabin et l'abruzze sont parlés dans la Sabine et les Abruzzes ; le calabrais et l'apulien sont très incultes ; le napolitain est remarquable par sa littérature ; le sicilien est mêlé de mots d'origine grecque, arabe, provençale ; on peut citer encore le sarde, le corse, etc. Au centre de l'Italie, le toscan est le plus harmonieux et le plus pur de tous les dialectes ; il est devenu la langue de la littérature et des gens distingués ; le romain possède le plus de termes et d'intonations de l'ancienne langue latine. La plupart de ces dialectes possèdent une littérature propre et assez variée, des dictionnaires, des grammaires ; *la Jérusalem délivrée* a été traduite dans la plupart de ces dialectes ; et, en 1868, l'illustre Manzoni réclamait encore l'établissement de l'unité de la langue en Italie en prenant le toscan pour base. Il est probable que les progrès de l'unité politique feront peu à peu disparaître les différences locales dans le langage des populations.

— LITTÉRATURE ITALIENNE. Dès le XIIe siècle, l'influence des troubadours provençaux se fit sentir en Italie ; ils formèrent de nombreux élèves ; la poésie italienne naquit. Au commencement du XIIIe siècle, Frédéric II fit de sa cour un actif foyer de lumière ; il fonda ou soutint des universités à Naples, à Padoue, et fit traduire en langue vulgaire Aristote et Galien. On a conservé des poésies galantes de ce prince, de son fils Enzio, de son chancelier Pierre des Vignes, qui inventa le sonnet. On cite, vers cette époque, les noms de Ciullo d'Alcamo, de Jacopo de Lentino, de Mazzeo di Riccio et de beaucoup d'autres poètes : Jacopone de Todi, Guittone d'Arezzo, Guido Guinizzelli, Guido Cavalcanti, Cino de Pistoia, Brunetto Latini, le maître de Dante. Les noms de Dante, Boccace et Pétrarque, tous trois Toscans, dominent le XIVe siècle : Dante et Pétrarque ont fixé la langue dans la poésie ; Boccace, dans la prose. *La Divine Comédie* est l'une des grandes œuvres de l'esprit humain. Pétrarque est le chantre inspiré de la poésie amoureuse dans ses *Rime in vita, in morte di Laura* ; Boccace a laissé, entre autres ouvrages, *le Décaméron*, modèle d'une langue pure et harmonieuse. Au XVe siècle, on recherche, on retrouve de toutes parts les manuscrits des écrivains latins échappés aux ravages du moyen âge ; on les commente, on s'efforce de les imiter. Puis la faveur s'étend à la littérature grecque ; les uns vont jusqu'à Constantinople, pour l'étudier ; les autres se font les élèves enthousiastes des Grecs qui fuient devant l'invasion des Turcs Ottomans. L'imprimerie multiplie bientôt les éditions des chefs-d'œuvre de Rome et de la Grèce. Les villes et les princes rivalisent de zèle pour protéger les études et les savants ; les érudits arrivent aux plus hautes charges des républiques ; Æneas Sylvius Piccolomini devient pape sous le nom de Pie II ; avec les Médicis, Florence sera l'Athènes de l'Italie. Citons parmi les érudits : Leonardo Bruni d'Arezzo, Laurent Valla, Marcile Ficin, Pic de la Mirandole, le cardinal Bembo ; parmi les poètes : Sannazar, Politien, les trois frères Pulci, Bojardo, Francesco Bello. Le XVIe siècle est la période la plus brillante et la plus féconde de cette littérature, et l'on a souvent donné le nom de *siècle de Léon X* à la première partie de ce siècle. Dans la poésie, deux noms de grands écrivains dominent tous les autres, ceux de l'Arioste et du Tasse. Les poèmes chevaleresques de l'époque carlovingienne avaient pour père l'Arioste ; le *Roland furieux*, poème d'une originalité très-curieuse, est resté l'inimitable modèle de l'épopée héroï-comique. Puis les poèmes héroï-comiques, parodies des épopées chevaleresques, se multiplient. Autour de Grazzini, plus connu sous le nom de Lasca, sont : la *Guerra de Mostri, la Nanea* ; l'assoni, *la Secchia rapita*, guerre des habitants de Modène et de Bologne au sujet d'un seau de bois ; Lalli travestit l'*Eneide*, Merlin Cocaïe, pseudonyme de Teofilo Folengo, écrit son *Orlandino*, en vers macaroniques, mélange burlesque de latin et d'italien. Mais la plus célèbre des épopées romanesques, après le *Roland furieux*, est l'*Amadigi di Francia* Amadis de Gaule, de Bernardo Tasso, père du Tasse. Torquato Tasso, dit le Tasse, est le second des grands poètes italiens du XVIe siècle ; *la Jerusalem délivrée* a fait sa gloire ; mais on lui doit encore l'*Aminte*, pastorale remarquable, le poème épique de *Renaud*, qu'il écrivit à dix-huit ans ; *la Jerusalem conquise*, poème bien inférieur, le sa vieillesse malheureuse, et *les Sept Journées*, poème sur la création du monde. Au XVIe siècle, le théâtre fut l'un des principaux divertissements de toutes les cours, même de la cour de Rome. Léon X fit représenter la tragédie de *Sophonisbe*, composée par le Trissin dans la manière des poètes grecs anciens ; puis vinrent Rucellai, auteur de *Rosemonde* et d'*Oreste* ; Martelli, auteur de *Tullia* ; Alamanni, auteur de l'*Astigone* ; etc., etc. Le Tasse écrivit la tragédie de *Torismond* ; le prince Torelli, *Mérope* ; Pierre Arétin, *Horace*. A la même époque, on traduisait et on représentait les comédies de Plaute et de Terence ; la *Calandria* du cardinal Bibbiena fut jouée devant Léon X ; l'Arioste, dans sa jeunesse, écrivit, d'après Plaute et Terence, des comédies remarquables surtout par le style ; ainsi fit Machiavel, dont *la Mandragore*, représentée devant la cour de Léon X, est aussi spirituelle que libre ; l'Arétin composa, lui aussi, des pièces assez licencieuses, *le Maréchal, la Courtisane, l'Hypocrite*, etc. ; Jean-Marie Secchi, imitateur du théâtre latin, fut l'un des meilleurs et des plus féconds auteurs comiques. Le XVIe siècle compte encore beaucoup de poètes, célèbres en différents genres : Annibal Caro, le traducteur estimé de l'*Enéide* ; Guarini, l'auteur du drame pastoral, *il Pastor fido* ; Alamanni, poème didactique sur l'*Agriculture* ; Rucellai *les Abeilles* ; Baïf, *la Navigation* ; Scandianese *la Chasse* ; puis le Berni, qui créa un genre de poésie railleuse, appelée de son nom *poésie bernesque*. La littérature italienne ne fut pas moins féconde dans ses ouvrages en prose. Machiavel est assurément le plus grand prosateur du XVIe siècle ; auteur comique, historien, publiciste, il peut être considéré comme le fondateur de la science politique ; il a écrit le fameux traité du *Prince*, des discours sur l'*Art de la guerre*, sur les *Décades de Tite-Live*, une belle *Histoire de Florence* ; il a éclipsé les autres publicistes italiens, Gianotto, Bottera, Contarini, le Vénitien Paruta, auteur cependant remarquable de *Discours politiques*. L'histoire a été l'un des genres les plus cultivés alors en Italie. Paul Jove a écrit en latin l'*Histoire de mon temps*, plusieurs *Vies* d'hommes célèbres, une *Description de la Grande-Bretagne et de la Moscovie* ; Guichardin, qui lui est supérieur, a raconté l'*Histoire de l'Italie* pendant la même période. La décadence avait commencé dans la dernière partie du XVIe siècle ; c'est l'époque du mauvais goût et de la stérilité dans l'abondance ; jamais les ouvrages n'ont été plus nombreux et sur toutes sortes de matières ; mais il y a bien peu d'œuvres originales d'écrivains supérieurs. Marini, doué de talents réels, d'une facilité étonnante, s'efforça toujours de s'éloigner du naturel, et ses *concetti*, ses madrigaux, ses sonnets, son *Adone*, eurent un succès prodigieux en Italie et même en France, au commencement du XVIIe siècle. On l'a justement appelé le grand corrupteur de la poésie italienne. Le XVIIe siècle avait été inauguré en Italie par le bûcher du philosophe Giordano Bruno ; aussi, les études philosophiques durent être abandonnées, et l'on ne peut rappeler que les rêveries de Campanella et de Cardan, que les hardiesses de fra Paolo Sarpi et de Galilée. Au XVIIIe siècle, il y eut comme un commencement de renaissance ; elle fut due à l'influence des écrivains français et aux efforts généreux de quelques gouvernements, des Bourbons à Naples et à Parme, du grand-duc autrichien Léopold en Toscane. L'influence française se fit sentir dans les idées comme dans le style ; la philosophie de l'histoire fut fondée par Vico, qui forma quelques disciples, comme l'abbé Genovesi, auteur de *Méditations philosophiques* imitées de celles de Descartes, et des *Leçons de commerce*, comme Galanti et surtout Galiani. Bettinelli se fit le disciple ardent de Voltaire ; Cesarotti publia un *Essai sur la philosophie des langues* ; François d'Alberti entreprit un *Dictionnaire universel, critique, encyclopédique* ; Beccaria et Filangieri s'inspirèrent surtout de Montesquieu. Au théâtre, la musique avait pris une si grande place dans l'opéra, que le poème avait presque disparu. Apostolo Zeno commença une réaction devenue nécessaire ; Mé-

tastase, son élève, fit mieux, et si les caractères de ses personnages manquent de force, le style est harmonieux, la versification est facile et variée; ses opéras d'*Artaxerce*, d'*Olympiade*, de *Démophon*, sont encore appréciés. La comédie était bien négligée lorsqu'une heureuse réforme lui rendit de l'éclat. Original, fécond, d'une verve singulière, connaissant parfaitement le caractère italien, varié dans ses intrigues, Goldoni acquit une grande réputation, surtout parmi ses compatriotes. Carlo Gozzi, comme lui Vénitien, fut son rival; meilleur écrivain, mais d'une imagination fantasque, souvent extravagante, il sut plaire par son esprit et sa verve comique; c'est le créateur de ce qu'on a appelé la *comédie fiabesque*. La tragédie se releva également avec Maffei, dont la *Mérope* eut un succès immense en Italie et même en France, ou Voltaire l'imita. Mais Vittorio Alfieri domina tous ses contemporains; dans ses drames sévères, *Virginie*, *la Conjuration des Pazzi*, *Timoléon*, *Brutus*, *Agis*, *Don Carlos*, etc.; il se proposa de relever le goût littéraire des Italiens et de leur rendre le sentiment de la liberté. Alfieri fut simple, énergique jusqu'à la rudesse, tendant toujours vers le grand, sans éviter parfois la sécheresse et la monotonie. Au XIXe siècle, la littérature italienne a repris de nouvelles forces, et s'est distinguée par de nouveaux caractères. Nous ne pouvons citer que les écrivains les plus célèbres; parmi les auteurs dramatiques : Ugo Foscolo, Monti, Silvio Pellico, Alexandre Manzoni; parmi les lyriques : Luigi Carrer, Bondi, Paradisi, Brofferio, Monti, Silvio Pellico, Montanelli, Leopardi, Giusti; parmi les romanciers : Ugo Foscolo, Manzoni, Massimo d'Azeglio; parmi les historiens : Micali, Cesare Cantù, Pagano, Carlo Botta; parmi les philosophes : Gioberti, Mamiani, Mancini, Ferrari, le P. Ventura, Tedeschi, etc.

— ITALIEN, ENNE, s. Habitant, habitante de l'Italie. Un Italien. Une Italienne. Les *Italiens* ont trop de belles statues, trop de superbes tableaux et de savante musique, pour avoir de bonnes mœurs. (Beauchêne.)

> Dans ses écrits un sage *Italien*
> Dit que le mieux est l'ennemi du bien. (Volt.)

— Absol. *L'Italien*, pour Le peuple italien, les habitants de l'Italie. || Se dit aussi pour l'Italien, la langue italienne. || *L'Italienne*. Se dit d'une femme italienne, ou sert à désigner collectivement les femmes italiennes.

— Par extens. Œuvre d'art due à un artiste italien. Il songea à rassembler une galerie d'*Italiens* et à la vendre. (De Gonc.)

— ITALIENNE, s. f. Art culin. Sorte de sauce particulière. Faire une italienne. || On dit aussi *Sauce à l'italienne*.

— Manég. Guide extérieure, dans une voiture légère à un cheval.

A l'italienne, loc. adv. A la manière des Italiens, comme font les Italiens. Parler à l'italienne. Chanter à l'italienne. Mets assaisonnés à l'italienne. La poudrière de Constantinople est un monument long et blanc construit à l'*italienne*. (Chateaubl.)

ITALIOTE, s. 2 g. Géogr. anc. Se dit des premiers Italiens, c'est-à-dire des anciens habitants de l'extrémité de la Calabre ultérieure, du côté de la Sicile.

* ITALIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à l'Italie et particulièrement à l'ancienne Italie. Race italique.

> Ces lacs que la nature a creusés de ses mains,
> Dans les campagnes *italiques*. (Voltaire.)
> Qu'ai-je dit? Des siècles antiques
> Que sert de troubler le repos?
> A la Grèce, aux champs *italiques*,
> Pourquoi demander un héros? (Pellet.)
> Que la race *italique*, en conquérant fertile ..
> Fasse de Rome un jour la maîtresse du monde.
> Delille.)
> Rome, pour compléter sa couronne *italique*,
> A besoin dans le Nord d'un fleuron catholique.
> (Alex. Dumas.)

— Antiq. rom. *Danse italique*. Danse importée à Rome sous Auguste par les mimes Pylade et Bathylle.

— Astron. *Heures italiques*. Les vingt-quatre heures du jour naturel que l'on compte entre deux couchers de soleil consécutifs.

— Bot. *Scille italique*. Syn. de JACINTHE.

— *Droit italique*. Droit dont jouissaient les Italiens sous la république romaine. Il donnait l'exemption de l'impôt foncier et les mêmes droits que le droit du Latium. Il ne le cédait donc en rien à ce dernier; seulement les Latins seuls pouvaient devenir directement citoyens romains.

— Philos. *École italique*. École de Pythagore, parce que ce philosophe enseignait en Italie, à Crotone 450 avant J. C. Cette école fut fondue dans le platonisme. Thalès de Milet a été chef de la secte ionique, et Pythagore de la secte *italique*. (Fénelon.)

— Typogr. *Caractère italique*. Caractère d'imprimerie qui a été inventé par Alde Manuce, un des premiers imprimeurs italiens. Ce caractère se distingue des autres en ce que sa forme est inclinée de droite à gauche. Majuscules italiques. Majuscules italiques. Lettre italique. Parenthèse italique. Ponctuation italique. Chiffres italiques. Nous avons encore des parenthèses *italiques*, mais plus de chiffres penchés. A. Frey.) Le caractère *italique* avait des son origine ses majuscules, minuscules et chiffres penchés, et sous Fournier jeune on l'avait pourvu de ses mediuscules. (Id.)

— Arg. *Avoir les jambes italiques*. Être bancal, parce que les caractères italiques sont inclinés.

— Substantiv. *L'italique*. Le caractère italique. Un bel italique. Un gracieux italique. Composer en italique. On se sert ordinairement de l'*italique* pour les passages que l'on veut distinguer du reste du discours. (Acad.) On a constamment perfectionné l'*italique* pour le rendre digne de la beauté du romain moderne; mais loin de penser qu'on y soit parvenu jusqu'à ce jour, on craint que l'italique ne soit toujours qu'un diminutif sensible du romain. (A. Frey.)

— Liturg. *Ancienne Italique*. Ancienne version latine de l'Écriture sainte, qui avait été faite avant la correction de saint Jérôme || On dit aussi *l'Italique*, et adjectiv. *la version italique*.

— Paléogr. Écriture courante des anciens Romains.

— Syn. comp. ITALIQUE, ITALIEN. *Italique* se dit généralement en parlant de l'antiquité, et *italien* de ce qui appartient à l'Italie moderne.

ITALIQUÉ, ÉE, adj. Typogr. Imprimé en caractères italiques. Passage italiqué.

ITALISME, s. m. V. ITALIANISME.

ITALO-GOTHIQUE, adj. 2 g. Paléogr. Se dit de l'écriture italique altérée et modifiée, dont les Goths se servirent pendant leur domination en Italie. Écriture italo-gothique.

ITALUS, Myth. hér. Fils de Télégonus et de Pénélope, roi des Siciliens ou des Œnotriens, qui donna son nom à l'Italie.

ITAMALATE, s. f. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide itamalique avec une base.

ITAMALIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide isomère avec l'acide citramalique.

ITAMONOBROMOPYROTARTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide dont la composition est analogue à celle de l'acide chloré correspondant.

ITAMONOCHLOROPYROTARTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant chauffer de l'acide itaconique pulvérisé avec 2 0/0 d'acide chlorhydrique.

ITAMONOÏODOPYROTARTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant chauffer un excès d'acide itaconique avec de l'acide iodhydrique, dans une atmosphère d'acide carbonique.

ITAPICURU, Géogr. Fleuve du Brésil, prend sa source dans la province de Maranham, coule au N.-E., puis au N. O., et se divise en deux bras, dont le plus considérable se jette dans la baie de San-José, au S.-E. de l'île de Maranham. Cours d'environ 500 kil.

ITAPYRUYIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui provient de la distillation sèche de l'acide itatartrique.

ITARD (Jean-Marie-Gaspard), Médecin, né à Oraison (Basses-Alpes), 1775-1838, a force de travail devint un praticien habile; obtint par voie de concours la place de chirurgien aide-major au Val-de-Grâce, et fut nommé médecin aux Sourds-et-Muets. Outre des travaux importants *sur les Médications de l'oreille interne*, et sur *le Bégayement*, il a écrit : *Des Maladies de l'oreille et de l'audition*.

ITATARTRATE, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide itatartrique avec une base.

ITATARTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un corps homologue de l'acide tartrique et isomère de l'acide citratartrique.

ITCHÉGUE, s. m. Chef du clergé régulier chez les chrétiens d'Abyssinie.

ITE, Terminaison féminine ajoutée à certains termes de médecine pour désigner le caractère inflammatoire d'une maladie. Bronchite, c'est-à-dire inflammation des bronches. Péricardite, c'est-à-dire inflammation du péricarde. || Cette terminaison est également employée en minéralogie pour désigner des fossiles, et en chimie pour désigner les sels dont l'acide est indiqué par la finale *eux*. Dans ces deux cas, elle est généralement masculine.

ITÉE, s. f. (du gr. *itéa*, saule). Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, polypétales, régulières, de la famille des saxifragées escallonieées; il comprend deux espèces, l'itée de Caroline et l'itée de Virginie, arbrisseau fort élégant, s'élevant à la hauteur de un à deux mètres, sur une tige droite, rameuse, qui porte des fleurs blanches disposées en grappes, ce qui lui donne un aspect agréable et le rend propre à décorer les bosquets d'été.

ITÉGUE, s. f. Relat. Femme que le négous d'Abyssinie a choisie pour épouse. On dit aussi *itégue*.

* ITEM, adv. mot lat.). Aussi, de plus. *Item*, un coup de pied; plus, les noms qu'il me donne. (Racc.) *Item*, je donne et legue à Lisette présente. (Regnard.)

— Loc. prov. *Item c'est tout*. Je n'ai plus rien à donner, à dire. || *Item il faut vivre*. Quelque chose que l'on fasse, il faut y trouver son compte.

— Substantiv. Article. Plusieurs petits *item*, (Acad.) Or, en premier *item*, sous mes pieds je rencontre... (Regnier.)

— Se dit aussi du nœud d'une affaire. Voilà l'*item*. (Acad.)

* ITÉRATIF, IVE, adj. (du lat. *iterum*, de nouveau). Jurispr. Qui se renouvelle, qui est réitéré. Commandement itératif. Itérative défense. Itératives inhibitions. Cela vaut bien nos *itératives* remontrances, qui font tant de bruit chez les Velches. (Voltaire.)

— Gramm. *Verbe itératif*. Verbe nommé aussi *fréquentatif*.

— Minér. Qui est composé d'exposants relatifs à des lois simples, et d'autres exposants qui entrent dans l'expression d'un décroissement intermédiaire et offrent la répétition des premiers. Fer itératif.

ITÉRATION, s. f. (pr. *i-té-ra-cion*). Action de refaire une chose, de la recommencer, d'itérer.

* ITÉRATIVEMENT, adv. (rad. *itératif*). Deux ou plusieurs fois de suite. Provisions données itérativement. Être sommé itérativement.

ITÉRATO, s. m. Anc. prat. Arrêt qui se donnait pour les contraintes par corps, après les quatre mois, pour dépens excédant la somme de deux cents francs. Arrêt d'itérato. || *Lettres d'itérato*. Celles qui portaient un nouveau mandement.

ITERDUCA, adj. f. (ét. lat., *iter*, chemin; *dux*, dériv. de *duco*, je conduis). Myth. lat. Surnom de Junon. Divinité qui servait de guide aux voyageurs.

ITÉRER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *iterare*; de *iterum*, de nouveau). S'est dit pour Réitérer, refaire, recommencer une chose. On a beau dire : Rejouissez-vous; eût-on *itéré* mille fois ce commandement, la joie ne vient pas. (Boss.)

ITHACE, Évêque d'Ossonoba, aujourd'hui Estombar, en Portugal, mort en 391, fut l'un des adversaires de Priscillien, qui parvint à le faire exiler à Trèves en 382. Il fut protégé par l'empereur Maxime et poursuivit les priscillianistes avec tant de passion que plusieurs évêques de Gaule l'excommunièrent. Le concile de Milan le déposa en 389 et il mourut en exil.

ITHACIEN, s. et adj. m. Hist. ecclés. Partisan d'Ithace, évêque d'Ossonoba. Évêque ithacien.

ITHAGINIS, s. m. (pr. *i-ta-ji-niss*). Ornith. Division établie dans la famille des tétras.

ITHAQUE, Géogr. Une des îles Ioniennes, entre Céphalonie et Sainte-Maure, à 28 kil. sur 8, et 12,000 hab. Ch.-l., *Vathi*. Elle est montagneuse et produit un peu de blé, d'huile et de vin. Elle est surtout célèbre par l'*Odyssée*, et fait aujourd'hui partie du royaume de Grèce; anj. *Theaki*.

ITHEL, s. m. Bot. Sorte de mélèze d'Arabie.

ITHOME, Myth. Une des nourrices de Jupiter, qui donna son nom à une montagne.

ITHOME, Géogr. Montagne de la Messénie, auprès de Messène, avait une forteresse célèbre dans la première guerre de Messénie; aujourd'hui *Vourcano*.

* ITHOS, s. m. (pr. *i-tôss* ; du gr. ἦθος, morale). Philol. Dernière partie des homélies des Pères grecs, qui est la morale du sermon.

— Rhét. anc. Partie de la rhétorique qui traite de l'ithos, ou des mœurs, par opposition au Pathos, expression des passions. Ne s'emploie plus qu'en moquerie. J'ai parcouru ces jours derniers une grosse apologie des jésuites pleine d'*ithos* et de pathos. (Volt.)

> Vous avez le tour libre et le beau choix des mots,
> On voit partout chez vous l'*ithos* et le pathos.
> (Molière.)

ITHYCÈRE, s. m. (ét. gr., ἰθύς, droit; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionides orthocères, dont l'espèce type se trouve dans les États-Unis.

ITHYCÉRIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *ithycère*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un ithycère. || ITHYCÉRIDES, s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre ithycère.

ITHYMBOS, s. m. (mot grec). Antiq. Chant ou danse bachique.

ITHYPHALLE, s. m. (ét. gr., ἰθύς, droit; φαλλός, pénis). Hist. méd. Amulette en forme de phallus que l'on portait au cou, et à laquelle on attribuait des vertus alexitères.

— Phallus en cuir ou en bois que l'on portait processionnellement pendant les fêtes de Bacchus.

— Par extens. Syn. d'ITHYPHALLOPHORE.

ITHYPHALLIQUE, adj. (rad. *ithyphalle*). Littér. anc. Se dit des vers composés de trois trochées ou de trois dactyles et d'un iambe. Vers ithyphalliques.

— Antiq. *Culte ithyphallique*. Culte de la nature féconde et productrice, symbolisée par le pénis.

ITHYPHALLOPHORE, s. m. (étym. fr., *ithyphalle*; gr. φέρω, je porte). Antiq. gr. Ministre des orgies, qui, habillé en femme ou en satyre et simulant l'ivresse, portait l'ithyphalle dans les fêtes de Bacchus.

ITHYPHYLLE, adj. 2 g. (ét. gr., ἰθύς, droit; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles droites. Bartramée ithyphylle.

ITHYPORE, s. m. (ét. gr., ἰθύς, droit; πόρος, chemin). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour onze espèces dont la plupart habitent le sud et l'ouest de l'Afrique.

ITIGUE, s. f. Relat. V. ITÉGUE.

ITIHÀSA, s. m. Philol. ind. Nom sanscrit par lequel on désigne les grandes épopées indiennes.

* ITINÉRAIRE, s. m. (ét. lat., *itinerarium*; fait de *iter*, gén. *itineris*, chemin). Chemin à suivre pour aller d'un lieu à un autre. Tracer l'itinéraire d'un pays à un autre. Elle suivait de son mieux l'*itinéraire* sommaire que lui avait indiqué le paysan. (V. Hugo.)

— Livre contenant l'indication des lieux qu'on rencontre pour aller d'un pays à un autre. Itinéraire de Paris à Saint-Germain, à Saint-Cloud, à Melun, à Orléans. L'*Itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins dans l'empire, et toutes les stations des armées romaines. (Lav.)

— *Itinéraire des chemins de fer*. Indication de toutes les stations d'un chemin de fer, ou de toutes les lignes d'une compagnie ou d'un pays.

— Par extens. Description faite par un voyageur de son voyage, et des singularités qu'il a observées dans les lieux ou il a passé. Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Chateaubriand. Mon *Itinéraire* fut à peine publié qu'il servit de guide à une foule de voyageurs. (Chateaub.)

— Fig. Conduite à suivre.

— Nom donné aux prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent. Itinéraire des clercs.

— ITINÉRAIRE, adj. 2 g. Qui a rapport aux routes, aux chemins. Traité sur les mesures *itinéraires* des Anciens. (Acad.) Vous me promettez de me donner de vos nouvelles, de m'instruire de vos directions *itinéraires*. (J.-J. Rouss.) || *Mesures itinéraires*. Celles dont on fait usage pour déterminer la distance d'un lieu à un autre. Le kilomètre est une mesure itinéraire.

— Antiq. *Colonne itinéraire*. V. COLONNE.

ITINÉRANT, ANTE, adj. (rad. *itinéraire*). Se dit de prédicateurs méthodistes qui vont prêcher de ville en ville.

ITIUS ou ICCIUS PORTUS, Géogr. anc. Petit port de la Belgique IIe, chez les Morins, en face de Douvres. César s'y embarqua pour la conquête de la Grande-Bretagne. On croit le retrouver dans Boulogne-sur-Mer, Wissant, Calais ou encore Mardick.

ITON, Géogr. Rivière de France, prend sa source près de la Trappe (Orne), passe à Breteuil, à Évreux, et se jette dans l'Eure, sur la rive gauche, après un cours de 120 kil.

ITONE, Myth. hér. Fille de Lyctius, mère de Lycaste.

ITONE, Géogr. anc. Ville de Thessalie, entre Phères et Larisse.

ITONIENNE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve, adorée à Itone. Minerve Itonienne.

ITONUS, Myth. hér. Fils d'Amphictyon et petit-fils de Deucalion. Il fonda la ville d'Itone.

ITOU, adv. (ét. v. fr. *itel*; du lat. *hic*, ce; *talis*, tel). De même, aussi. Mot employé par les paysans des environs de Paris, et que quelques écrivains mettent dans la bouche des paysans pour imiter leur langage. Et moi itou. Le gros Lucas aime à batifoler, et moi, parfois, je batifole *itou*. (Mol.) En voilà un qui est bien joli *itou*. (Marivaux.)

> Pour s'nir batifoler, Gros-Jean ne charche qu'où;
> Et moi, par fouas aussi, je batifole *itou*.
> (Th. Corneille.)

ITOUROU, s. m. Bot. Espèce de violette de la Guyane, dont la racine est employée dans le pays aux mêmes usages que l'ipécacuana au Brésil.

ITRER, v. a. 1re conj. Arg. Avoir.

ITRIUM, s. m. (pron. *i-tri-omm*). Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, dont les caractères n'ont pas encore été déterminés.

ITTAPHAL, s. m. Gramm. chald. Une des six formes du verbe chaldaïque.

ITTIDE, s. f. Mamm. En Sardaigne, Nom vulgaire de la belette.

ITTNÈRE, s. f. Bot. Syn. de CACLINIE.

ITTNÉRITE, s. f. (d'*Ittner*, n. pr.). Minér. Substance trouvée dans une roche volcanique, en Brisgau, qui paraît être une variété de sodalithe.

ITTRE, Géogr. Comm. du Brabant Belgique, à 27 kil. de Bruxelles; 2,700 hab.

ITTROCÉRITE, s. f. Minér. Nom d'un fluorure double de cérium et de calcium.

ITURBIDE (Don Augustin), Empereur du Mexique, né en 1783 à Valladolid (Mexique), d'une famille d'origine basque, fusille en 1824. Dès l'âge de 15 ans, il entra au service et rendit à la cause espagnole des services signalés. En 1814, il était déjà commandant de l'armée du Nord. Mais le gouvernement espagnol, qui n'avait point de confiance dans les chefs mexicains, le destitua. Mis en 1820 à la tête d'une petite armée destinée à combattre Guerrero, il traita secrètement avec lui, et fit proclamer publiquement à Iguala (1821) un plan qu'il avait conçu; puis il marcha sur Mexico et y fit son entrée triomphale le 27 septembre 1821. Le 18 mai 1822, il se fit proclamer empereur par la garnison de Mexico révoltée; le congrès fut obligé de reconnaître son élection. Mais Guerrero, Bravo, les généraux se soulevèrent (1823). Itur-

bide fut obligé d'abdiquer. Le congrès lui ordonna de s'expatrier. Il obéit et se rendit à Livourne. Au bout d'un an, trompé par les faux rapports de ses partisans, il crut pouvoir revenir au Mexique; au moment où il mettait pied à terre, il fut arrêté et condamné par le congrès de Tamaulipas à être fusillé; il mourut avec courage.

ITURÉE. (*Ituræa*). Géogr. Pays situé au N. E. de la Palestine, dans les montagnes qui la séparent du territoire de Damas. Ses habitants étaient une tribu arabe descendant d'Ismaël par Jétur; ils finirent par se confondre avec les tribus juives à l'E. du Jourdain. L'Iturée fut réunie à l'empire romain en 37, puis en 71.

ITYLUS. Temps hér. Fils du roi thébain Zéthus et d'Aédon; fut tué par sa mère dans un accès de fureur, ou par son père, qui croyait tuer le dernier fils de Niobé.

ITYS. Temps héroïq. Fils de Térée et de Procné, qui fut changé en faisan.

IULACÉ, ÉE. adj. (du latin *iulus*, chaton). Bot. Qui a la forme d'un chaton. Jongermanie iulacée. Gymnostome iulacé. || Qui croît sur les chatons. Pezize iulacé.

— Myriap. Qui ressemble à l'iule.

***IULE**. s. m. (du gr. ἴουλος, poil follet). Myriap. Genre de l'ordre des chilognathes, famille des iulites; il n'a pas d'ailes, et son abdomen, confondu avec le reste du corps, porte une paire de pattes à chaque segment. Iule des sables. Iule terrestre.

— Bot. Chaton de fleurs.

IULE. Temps héroïq. Un des noms d'Ascagne. La famille romaine *Julia*, à laquelle appartenait César, prétendait tirer de lui son origine.

IULIDE. adj. 2 g. Myriap. Syn. d'IULITE.

IULIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *iulus*, chaton; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs rassemblées en épi de manière à former un chaton. Prosopis iuliflore.

IULIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *iulus*, chaton; *forma*, forme). Moll. Qui a la forme d'un iule. Mollusque iuliforme.

— Bot. Syn. d'IULACÉ.

IULITE. adj. 2 g. Myriap. Qui ressemble à l'iule. || **IULITES**. s. m. pl. Famille de l'ordre des chilognathes, comprenant les espèces qui ont le corps crustacé et dépourvu d'appendices pénicilliformes.

IUNGFRAU. Géogr. La plus haute montagne des Alpes Bernoises, entre le canton de Berne et le Valais; 4,167 mètres.

IVA. s. f. Liqueur alcoolique qui a pour base un extrait de l'achillée musquée.

— Bot. V. IVE.

IVAHI ou **UBAHI**. Géogr. Rivière du Brésil, arrose le S. de la province de Saint-Paul, et se jette dans le Parana après un cours de 450 kil., souvent navigable, malgré quelques cataractes.

IVAN. (Forme russe du nom de Jean). Nom de six souverains qui ont régné en Russie: **IVAN Ier**. Mort en 1340. Il prit le premier le titre de *grand prince de toutes les Russies*, demanda la protection d'Usbeck, kan des Tatars, afin de fondre en une seule monarchie tous les apanages de Russie, et força le chef de l'Eglise russe à transporter sa résidence de Vladimir à Moscou. Il prit l'habit monastique après un règne de 12 ans, 1328-1340. || **IVAN II**. Fils du précédent, né en 1326, succéda à son frère Siméon en 1353. Prince paisible, il mourut après un règne peu marquant de six ans, 1359. || **IVAN III**, surnommé *le Grand* et *le Terrible*. Grand prince de 1462 à 1505. Il abolit les apanages, conquit Novogorod, et délivra la Russie de sa sujétion aux Tatars. En faisant espérer au saint siége la réunion de l'Eglise russe à l'Eglise catholique, il réussit (1471) à faire célébrer ses fiançailles avec la dernière des Paléologues à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre, en présence du pape Sixte IV. Un concile assemblé sous son règne défendit à tout prêtre devenu veuf d'exercer ses fonctions sacerdotales. Ce règlement est toujours en vigueur. Il propagea la civilisation, appela des ingénieurs, des artistes étrangers, et fit élever le Kremlin. || **IVAN IV**, surnommé *le Menaçant* et *le Cruel*. Né en 1529, succéda à son père Wasili IV en 1533, fut sacré czar en 1547; conquit Kazan, 1552; Astrakan, 1554, et força ainsi les Tatars à se retirer en Crimée. Il détruisit en 1561 l'ordre Teutonique, et s'empara de Polotsk en 1563. Prince doux et humain au début de son règne, il rassembla en un seul code les lois du pays, attira à sa cour des médecins et des artistes étrangers et fonda en Russie la première imprimerie qu'elle ait possédée. Il institua la milice des strélitz et noua les premières relations commerciales avec l'Angleterre. Mais, pendant les vingt-cinq dernières années de son règne, il devint un despote soupçonneux et cruel. Il se maria sept fois, comme Henri VIII, et assomma l'un de ses fils avec le bâton ferré qu'il portait toujours. Ses atrocités détachèrent de lui ses sujets. Aussi, en 1571, les Tatars purent incendier Moscou; en 1579, les Polonais, commandés par Etienne Bathori, reprirent Polotsk et menacèrent le Kremlin. Ivan IV fut obligé de s'humilier devant Grégoire XIII, et promit de reconnaître sa suprématie, s'il arrêtait Bathori. Grégoire y consentit, mais la soumission de l'Eglise grecque à l'Eglise latine est encore à faire. C'est sous son règne qu'Ermak conquit la Sibérie. En 1551, il convoqua un concile qui déclara que se raser la barbe était se déclarer l'ennemi de Dieu, se rendre dissemblable à lui, et que l'effusion de tout le sang d'un martyr ne saurait racheter une pareille faute. Il mourut en 1584. || **IVAN V**. Né en 1666, fils du czar Alexis, prince faible, épileptique, presque aveugle, fut, grâce aux intrigues du patriarche Joachim, couronné conjointement avec son frère consanguin Pierre, qui n'avait alors que neuf ans, après la mort de leur frère Feodor en 1682. Les deux czars laissèrent régner à leur place la czarewna Sophie, à laquelle revient tout l'honneur de ce règne. Ivan dut, en 1689, céder le pouvoir à son frère Pierre, qui lui laissa le titre de czar jusqu'à sa mort, 1696. L'une de ses filles, Anne, fut impératrice de Russie en 1730. || **IVAN VI**. Arrière-petit-fils du précédent, fils de la princesse Anne Ulric de Brunswick, né en 1740, mort assassiné en 1764. Il n'avait que huit semaines quand il fut reconnu empereur, à la mort de sa tante Anne Ivanowna. Il fut mis d'abord sous la tutelle de Biren, puis sous celle de sa mère. Mais, par un coup d'Etat peu motivé, le chirurgien Lestocq plaça sur le trône la fille de Pierre Ier, Elisabeth, 1740. Ivan fut enfermé d'abord dans la citadelle de Riga, changea plusieurs fois de prison, puis fut enfin transféré à Schlusselbourg. On l'avait auparavant séparé de ses parents, qu'on envoya mourir misérablement en Sibérie. Pierre III adoucit un peu les rigueurs de sa prison, 1762; mais Catherine resserra sa captivité, parce que, dit-elle, il était bègue, imbécile, et de peur que quelque malintentionné ne l'inquiétât. Un sous-lieutenant, nommé Mirovitch, ayant, en 1764, tenté de le délivrer à la tête de cinquante hommes, les officiers chargés de le garder l'assassinèrent.

IVARA ou **JUVARA** (Filipo). Architecte italien, né à Messine, 1685-1735, entra dans les ordres; mais la vue des monuments de Rome décida sa vocation pour les arts, et il devint élève de Carlo Fontana. Il acquit de la réputation, devint l'architecte du duc de Savoie, lutta à Turin contre le goût dépravé de Guarini, et construisit un grand nombre d'édifices remarquables, le palais de chasse de Stupinigi, l'église Saint-Philippe, le vaste monastère de la Superga, etc. Il a enrichi de ses œuvres Rome, Mantoue, Milan, Lisbonne, Madrid.

***IVE** ou **IVETTE**. s. f. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des herbes ou arbrisseaux du nord de l'Amérique.

IVETOT. Géogr. V. YVETOT.

***IVETTE**. s. f. Bot. V. IVE.

IVIÇA. (*Iviza* en espagnol; en latin *Ebusus*). Géogr. La plus occidentale des trois grandes îles Baléares, au S.-O. de Majorque; elle a 88 kil. de tour et 20,000 hab. Elle est fertile et a de vastes salines. Ch.-l. *Iviça*, évêché; 6,000 hab.

***IVOIRE**. s. m. (du lat. *ebur*, même signif.). Substance osseuse, fine, blanche et dure, qui constitue les défenses de l'éléphant. Les éléments qui composent l'ivoire sont à peu près les mêmes que ceux des dents et des os. Sa contexture tessemble en quelque sorte à celle des végétaux; comme les tiges de ces derniers, il offre des fibres entrelacées de manière à présenter des figures qui ressemblent plus ou moins à des losanges. Ces défenses varient en grandeur de 30 centimètres à 2 mètres 30 centimètres; elles sont rondes, assez fortement recourbées et creuses jusqu'aux deux tiers de leur longueur. L'ivoire arrive dans nos ports sous la forme de défenses entières; il provient du Sénégal, de l'Egypte, du Cap de Bonne-Espérance, de l'Inde. L'ivoire de Guinée est le plus serré, le plus lourd et le plus estimé de tous; il est légèrement blond, translucide et jouit de la précieuse propriété de blanchir en vieillissant, tandis que les autres jaunissent. On fait aujourd'hui avec cette substance une infinité de petits ouvrages de sculpture et d'ornement, tels que statuettes, pommes de cannes, manches de couteaux, etc. Un peigne d'ivoire. Une bille d'ivoire. Un bâton d'ivoire. Il ne paraît pas qu'Homère, qui parle de l'*ivoire*, connût l'animal qui le porte. (Buffon.)

La pauvreté n'est point un déshonneur;
N'est-on content que sur un lit d'*ivoire*? (VOLTAIRE)

Un siege aux clous d'argent le place à nos festins;
Et la les mets choisis, le miel et les bons vins,
Sous la colonne ou pend une lyre d'*ivoire*,
Te feront de tes maux oublier la mémoire
(ANDRÉ CHÉNIER.)

Qui n'a du crucifix baisé le jaune *ivoire*!
Qui n'a de l'Homme-Dieu lu la sublime histoire,
Dans un jaune missel? (SAINTE-BEUVE)

Le temps où se faisait tout ce qu'a dit l'histoire,
Où sur les saints autels les crucifix d'*ivoire*
Ouvraient des bras sans tache et blancs comme le lait.
(A. DE MUSSET.)

— Matière qui constitue les dents de certains autres animaux vivants ou fossiles, tels que le mammouth, le narval, le morse, l'hippopotame, etc.

— Fig. et poét. Se dit par ellipse pour Objet en ivoire. *L'ivoire* (le peigne) trop hâte deux fois rompt sur sa tête. (Boil.)

Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
Pousse contre l'*ivoire* un *ivoire* arrondi. (DELILLE)

Tel le brillant *ivoire* élégamment s'enchâsse
Dans le noir ébéne dont on le bois doré. (Id.)

— Fig. et poét. Dents, défenses d'un sanglier, d'un éléphant, etc.

Son ennemi, hâtant son barbare plaisir,
Court la gueule béante, et, prêt à le saisir,
Rejoint et fait crier son double rang d'*ivoire*. (DEL.)

— On donne le nom d'*ivoire*, surtout en poésie, à l'ouvrage qui est d'une blancheur éclatante. L'*ivoire* de leur col en longs crins se hérisse. (De Saint-Ange.) L'*ivoire* de ton sein, l'or de ta chevelure. (Mollev.)

Je sais qu'on ne voit point d'attraits plus désirés
Qu'un visage arrondi, de longs cheveux dorés,
Dans une bouche étroite un double rang d'*ivoire*,
Et sur de beaux yeux bleus une paupière noire
(ANDRÉ CHÉNIER)

Sa chevelure noire
D'un teint de neige augmente encor l'éclat,
Et, descendant sur un cou délicat,
Offre l'ébène à côté de l'*ivoire*. (MALFILATRE)

En voyant les bustes d'*ivoire*
Par le baiser des mers polis! (TH. GAUTIER.)

Et d'abord, sous la moire,
Avec ce bras d'*ivoire*
Enfermons ce beau sein. (A. DE MUSSET.)

— Fig. et par comparaison.

Auparavant il faut d'anciens péchés
Te nettoyer en ce saint purgatoire,
Ton âme un jour plus blanche que l'*ivoire*
En sortira... (LA FONTAINE)

— Anat. Partie osseuse des dents; celle que recouvre l'émail.

— Comm. *Ivoire artificiel*. Composition imitant l'ivoire, et sur laquelle on obtient de belles épreuves photographiques. || *Ivoire fossile*. Nom donné à l'ivoire fourni par les défenses des mammouths. || *Ivoire végétal*. Substance qui provient des graines du phytelephas macrocarpe, et qui est susceptible d'un beau poli. || *Ivoire vert*. Ivoire enlevé à l'animal vivant ou mort récemment, et qui devient, au bout d'un certain temps, d'une blancheur admirable. || *Noir d'ivoire*. Charbon obtenu par la carbonisation en vaisseaux clos des débris de l'ivoire et particulièrement des os longs des pieds de mouton.

— Moll. Coquille du genre buccin, ainsi nommée à cause de sa blancheur et de son poli.

— *Ivoire* a été fréquemment employé au féminin jusque vers le milieu du XVIIIe siècle.

IVOIRERIE. s. f. Commerce, industrie de l'ivoire. Travail de l'ivoire. *L'ivoirerie* d'art n'existe plus. (P. Magne.) || Sculpture de l'ivoire. L'ivoirerie de Dieppe.

IVOIRIER. s. m. Techn. Celui qui travaille l'ivoire.

IVOIRIN, INE. adj. Qui est d'ivoire ou qui est semblable à l'ivoire. Une gorge ronde, polie, *ivoirine*, pour parler comme les ronsardisants. (Th. Gaut.)

— *Papier ivoirin*. Sorte de papier qui se fabrique en Angleterre.

IVORIDE. s. f. Nom d'une matière qui imite l'ivoire, et qu'on nomme aussi *xyloïde*.

IVOY-LE-PRÉ. Géogr. Comm. du cant. de la Chapelle-d'Angillon, arr. de Sancerre (Cher). Forges, grains, vins, fer, 2,300 hab.

***IVRAIE**. s. f. (pr. *i-vrè*; rad. *ivre*, parce qu'une de ses espèces a la propriété de causer l'ivresse; aussi l'appelle-t-on vulgairement *herbe d'ivrogne*). Bot. Genre de graminées hordéacées, comprenant quatre espèces, dont deux, *l'ivraie vivace* et *l'ivraie multiflore*, sont très employées comme fourrage. Mais la plus connue est *l'ivraie enivrante*, espèce annuelle qui croît au milieu des blés. Sa graine, vénéneuse pour certains animaux, tels que le cheval et le chien, paraît inoffensive pour certains autres, tels que le bœuf, le cochon et la volaille. La pâte où sa farine entre dans une certaine proportion ne fermente pas et donne un pain d'un goût acre et amer qui, agissant comme narcotique sur les personnes qui s'en nourrissent, occasionne des étourdissements et une sorte d'ivresse qu'il faut traiter comme un véritable empoisonnement. La dégénération du blé en *ivraie* est regardée comme certaine par plusieurs cultivateurs, et elle semble confirmée par l'observation du célèbre naturaliste Bonnet. (B. de St-P. Dans les silons déserts, *l'ivraie* a triomphé. (Mollevault.)

Ivraie vivace.

Nous ne te plaindrons pas, lorsque le suc tranchant
A passé, donne-t-on une larme à l'*ivraie*? (V. Hugo.)

— Fig. Quand je me suis tué à Paris pour composer des poèmes épiques, des tragédies et des histoires, je n'ai recueilli que de l'*ivraie*. (Voltaire.)

— Dans la langue mystique, l'*ivraie* désigne le mal, l'hérésie. | *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain*. Séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons. Un champ arrosé de son sang divin devrait-il encore produire l'*ivraie* avec le bon grain? (Mass.) || *Arracher l'ivraie*. Extirper le mal, les mauvaises doctrines. L'hypocrisie est cette *ivraie* de l'Evangile que l'on ne peut arracher sans déraciner en même temps le bon grain. (Bourdaloue.) On ne doit pas arracher témérairement l'*ivraie*. (Duclos.)

***IVRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *ebrius*, même signif.). Qui a le cerveau troublé par les fumées ou par les vapeurs du vin ou de quelque autre boisson fermentée. Homme ivre. Femme ivre. C'est un objet bien odieux qu'une femme *ivre*. (J.-J. Rouss.) Un homme *ivre* n'est jamais plus à son avantage que sous la table du festin. (Mme E. de Girardin.)

L'exemple d'un grand prince impose et se fait suivre;
Quand Auguste buvait, la Pologne était *ivre*.
(ANDRIEUX)

Pour des vins de prix
Vendons tous nos livres;
C'est peu d'être gais,
Amis, soyons *ivres*.
(BÉRANGER)

— *Ivre mort* ou *mort ivre*. Se dit d'une personne arrivée à un tel degré d'ivresse qu'elle semble morte. Je n'ai pas rencontré, en deux ans, un homme *ivre* mort dans les rues d'Athènes. (E. About.)

Aussi voyons-nous d'abord
Ixion faisant son somme
Près de Tantale *ivre* mort.
(BÉRANGER.)

— Pop. *Ivre comme une soupe*. Saturé de vin comme le pain est saturé de bouillon dans la soupe. Tantale est *ivre* comme une soupe. (Boileau.)

— Fig. Ivre d'orgueil, de joie, de vanité. Ivre d'immortalité, de volupté, d'amour. Ivre de carnage, de sang. En cela toute contraire au pauvre M. Fouquet, qui était *ivre* de sa faveur. (Mme de Sévig.) *Ivre* de volupté, de tendresse et d'horreur. (A. de Musset.)

Peut-être avant deux ans, ardente à te déplaire,
Épruse d'un cadet, *ivre* d'un mousquetaire,
Nous la verrons hanter les plus honteux bretaus.
(BOILEAU.)

Ivre d'amour, le désir dans les yeux,
J'entre avec toi dans cette grotte sombre
(DE PEZAY.)

Un cœur *ivre* de gloire et d'immortalité
Porte dans les combats un courage indomptè.
(LEBRUN.)

— Synon. IVRE, SOÛL. L'homme *ivre* est étourdi par les fumées du vin; l'homme *soûl* a bu jusqu'à satiété; il n'a plus même conscience de lui, il est anéanti, abruti. Ce dernier mot n'appartient qu'au bas langage.

IVRÉE. (*Eporedia*). Géogr. Ville du royaume d'Italie, province de Turin, sur la rive gauche de la Doria-Baltea, à 50 kil. N.-E. de Turin; 10,000 hab. Place forte, évêché. Soieries, filatures de laines, de coton. Commerce de fromages. Ville fort ancienne et appartenant au pays des Salasses (Cisalpine), elle reçut une colonie romaine sous le consulat de Marius. Au moyen âge, elle fut le chef-lieu d'un marquisat très connu, et, en 1248, fut donnée par l'empereur Frédéric II aux comtes de Savoie. Placée au débouché de la vallée d'Aoste, elle a été souvent prise par les Français en 1641, 1701, 1796 et 1800.

IVRÉE (Maison d'). Maison d'Italie célèbre au moyen âge, qui eut pour fondateur Anschaire, premier marquis d'Ivrée, vers 870. Elle a donné des rois à l'Italie.

***IVRESSE**. s. f. (rad. *ivre*) Exaltation passagère des facultés intellectuelles produite par l'excès du vin et des liqueurs spiritueuses, accompagnée d'un trouble plus ou moins complet de la raison. L'emportement de l'*ivresse* bruyante. (Volt.) A travers son *ivresse* on voit qu'il ne manque ni d'esprit, ni d'une certaine éducation. (Beaumarch.) L'*ivresse* des Français est gaie, scintillante et téméraire. (Fey.)

Sur son front, flétri par la mollesse,
Brille en rubis impurs la flamme de l'*ivresse*
(CHAUSSARD.)

— Fig. Trouble qui s'empare de l'âme sous l'influence d'une passion, d'un sentiment, d'un désir. L'ivresse des passions. L'ivresse de la gloire, du vice, de l'amour, du succès. L'ivresse de l'immortalité. Je commence à sentir l'*ivresse* ou cette vie agitée et tumultueuse plonge ceux qui la mènent. (J.-J. Rouss.) Il faut emporter de l'art et de la conduite jusque dans l'*ivresse* de la plaisanterie. (Volt.) De l'*ivresse* du carnage on passe à celle de la débauche. (Rayn.) J'étais dans cette espèce d'*ivresse* que cause au premier moment la présence des hommes célèbres et le plaisir de les approcher. (Barth.) Ces amants languissaient dans une molle *ivresse*. (Delille.) Le délire brûlant d'une amoureuse *ivresse*. (De Castera.) Des longs baisers prodigue-moi l'*ivresse*. (Millev.)

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'*ivresse*,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse. (RACINE)

Le sommeil ne vint pas, mais cette douce *ivresse*
Qui semble être sa sœur, ou plutôt sa maîtresse;
Qui, sans fermer les yeux, ouvre l'âme à l'oubli;
Cette *ivresse* du cœur, si douce à la pauvreté
Que, lorsqu'elle vous quitte, on croit qu'on a dormi,
Pale comme Morphée, et plus belle que lui.
(A. DE MUSSET.)

— Enthousiasme poétique. Poétique ivresse. Docte ivresse.

Je les fis toutes deux, plein d'une douce *ivresse*.
Je chantais, Homère écrivait. (BOILEAU.)

— On trouve quelquefois ce mot employé au pluriel, soit au propre, soit au figuré. Dans ses fréquentes *ivresses* il ne connaît personne. (Lav.) Le réveil suit de près nos trompeuses *ivresses* (J.-B. Rouss.) Ce poète blessé au cœur, et qui crie avec de si vrais sanglots, a des retours de jeunesse et comme des *ivresses* de printemps. (Ste-Beuve.) La vigne n'est pas responsable des *ivresses* sanglantes qu'elle inspire. (P. de St-Victor.)

***IVROGNE**. adj. 2 g. (radic. *ivre*). Qui est sujet à s'enivrer ou à boire avec excès. Valet ivrogne. Homme ivrogne. Femme ivrogne. Le

maître est encore plus *ivrogne* que le valet. (Lav.) Sous le règne de Louis XIV, les gens de lettres étaient *ivrognes*. (Brill.-Sav.) Il finit par la traîner dans les tavernes et dans les coulisses, et de loin la montre du doigt, joueuse, *ivrogne*, sans plus vouloir la toucher. (H. Taine.)

— Substantiv. Un ivrogne incorrigible. Un grand ivrogne. Un vieil *ivrogne*. (Acad.) Un jeune médecin vit moins qu'un vieux *ivrogne*. (Regnier.) Les *ivrognes* ne posséderont pas le royaume de Dieu. (Lemaistre de Sacy.) Et tu prétends, *ivrogne*, que les choses aillent toujours de même? (Mol.) L'amour fait dans les amants le même effet que le vin dans les *ivrognes*. (Le Sage.) C'est temps perdu de prêcher un *ivrogne*. (Nyern.) Je ne regretterai jamais les *ivrognes* Panard et compagnie. (Grimm.) Un *ivrogne* joyeux est une créature heureuse. (Chateaubr.) Dans le grand silence du quartier endormi, on entendait seulement les sanglots d'enfant d'un *ivrogne*, couché sur le dos au milieu du boulevard. (E. Zola.)

— Loc. prov. *A bon ivrogne bonne panse.* || *A la trogne, connaît-on l'ivrogne.* || *Bon chantre, bon ivrogne.* || *A bon ivrogne il ne faut jamais vin.*

* **IVROGNER** v. n. 1re conj. Boire avec excès et souvent. Demeurer *sec* et sobre, au milieu d'un peuple qui ne fait qu'*ivrogner* et rendre sa gorge emmi les rues. (Math.) Cela est-il beau d'aller *ivrogner* toute la nuit? (Mol.)

— s'IVROGNER. v. pron. Pop. S'adonner à l'ivrognerie.

* **IVROGNERIE**. s. f. (radic. *ivrogne*). Habitude de l'ivresse. Il n'y a jamais eu de talents durables avec l'*ivrognerie*. (Volt.) L'*ivrognerie* est un vice grossier et brutal qui ôte la vigueur à l'esprit, et au corps une partie de ses forces. (Raynal.) Vainement on veut poétiser l'*ivrognerie* en lui donnant le nom d'ivresse. (Cte de Bradi.) La chambre, mansardée, très propre, était nue et froide, vidée par l'*ivrognerie* de l'homme, qui enlevait les draps du lit pour les boire. (E. Zola.)

— Action de s'enivrer. Il le déshabituait de l'induisant à *ivrogneries* et à voluptez deshonestes. (Amyot.)

* **IVROGNESSE**. s. f. (rad. *ivrogne*). Pop. Femme sujette à s'enivrer. C'est une vieille ivrognesse. Notez que ces *ivrognesses* étaient de grandes dames. (H. Taine.)

— Adjectiv. Une pauvre bourgeoise, ivrogne ou *ivrognesse*, meurt d'apoplexie. (Volt.)

IVRY. Géogr. Comm. du cant. de Villejuif, arr. de Sceaux (Seine), en partie réunie à Paris. Fort construit en 1842 pour la défense de Paris; 18,500 hab.

—IVRY-LA-BATAILLE. Bourg du cant. de Saint-André, arr. d'Évreux (Eure). Victoire de Henri IV, 14 mars 1590.

IWAARITE. s. m. (pr. *i-oua-a-rite*). Minér. Substance découverte à Iwaara, en Finlande, et qui se compose de silice, d'acide titanique, de chaux et d'oxyde ferrique.

IWAN. V. IVAN.

IWANGI. s. m. Relat. Sorcier des îles Moluques.

IWUY. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Cambrai (Nord). Bonneterie, coutellerie; 3,900 hab.

IXA. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures oxystomes, dont l'espèce type habite les côtes de l'île Maurice.

IXALE. s. m. (étym. gr., ἴξαλος, sauteur). Mamm. Genre de mammifères ruminants, détaché du genre cerf.

— Erpétol. Genre de batraciens, détaché des rainettes et dont l'espèce type habite Java.

IXANTHE. s. m. (étym. gr., ἴξις, glu; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de gentianées, comprenant plusieurs espèces de Ténériffe.

IXAUCHÈNE. s. m. (pr. *i-kçô-kène*; étym. gr., ἴξις, glu; αὐχήν, cou). Bot. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces australiennes.

IXE. s. m. Entom. Noctuelle qui porte sur les ailes supérieures une sorte de double ligne brune en sautoir, semblable à la lettre X, qui a servi à désigner ce lépidoptère.

IXELLES. Géogr. Ville du Brabant (Belgique), à 3 kil. de Bruxelles; 28,700 hab.

IXEUTIQUE. s. f. (ét. gr., ἰξευτικός; fait de ἴξις, glu). Façon de chasser aux oiseaux en les prenant à la glu. || Art de les prendre aux gluaux.

* **IXIA**. s. f. (d'*Ixion*, n. myth.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des iridées, originaire de l'Afrique australe et renfermant un grand nombre d'espèces cultivées pour l'ornement des jardins. On dit aussi *ixie*.

IXIACÉ, ÉE ou **IXIÉ, ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble à une ixia. || IXIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ixia.

IXIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'IXIACÉ. || IXIÉES. s. f. pl. Section de la famille des iridées, qui a pour type le genre ixia.

IXIOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *ixia*; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une ixia.

IXION s. m. (d'*Ixion*, n. myth.). Astron. Nom donné à la constellation d'Hercule et à celle de la Couronne australe.

— Entom. Nom spécifique de deux espèces de lépidoptères, l'un dans le genre sphinx, l'autre parmi les papillons.

— Ornith. Syn. d'IXOS.

IXION. Myth. Roi des Lapithes, tua Déionée, son beau-père, osa aimer Junon; fut précipité dans le Tartare et attaché avec des serpents sur une roue qui tournait sans cesse.

IXIONANTHE. s. m. (ét. gr., ἰξιόεις, gluant; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'arbres peu connu, ayant l'aspect du cèdre, dont les espèces croissent dans l'Asie centrale.

IXIONIDE. adj. et s. Descendant d'Ixion.

IXOCOSSYPHE. s. m. (ét. gr., ἴξις, gui; κόσσυφος, merle). Ornith. Genre d'oiseaux, detaché des merles.

IXODE. s. m. (ét. gr., ἰξώδης, visqueux; fait de ἴξις, gui). Arachn. Genre d'arachnides trachéennes, dont quelques espèces, plus connues sous le nom de *tiques*, vivent aux dépens des animaux domestiques, qu'elles font beaucoup souffrir.

IXODÉ, ÉE. adj. Arachn. Qui ressemble à l'ixode. || IXODÉES. s. m. pl. Famille d'arachnides de l'ordre des acariens, comprenant le seul genre ixode.

IXODIADÉ, ÉE. adj. Arachn. Syn. d'IXODÉ.

IXODIE. s. f. (du gr. ἰξώδης, gluant). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces particulières à l'Australie.

IXODINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui a rapport à l'ixos, ou qui y ressemble. || IXODINÉES. s. f. pl. Famille de passereaux dentirostres, qui a pour type le genre ixos.

IXOLITHE. s. f. (étym. gr., ἴξις, glu; λίθος, pierre). Miner. Matière minérale qui est un mélange solide de carbures d'hydrogène voisins des paraffines.

IXORE. s. f. (d'*Ixora*, n. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées psychotriées, originaire des régions les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique et dont l'espèce type, l'ixore écarlate, est cultivée dans les serres pour la beauté de ses fleurs.

IXOS. s. m. Ornith. Syn. de TURDOÏDE. Dans la Bible, Nom d'un oiseau que des commentateurs ont pris pour une espèce de vautour.

IXTLILXOCHILT (Fernando DE ALVA). Historien mexicain, né à Tezcuco vers 1568, mort vers 1648, était issu de l'ancienne race royale du Mexique. Il reçut une éducation européenne, fut longtemps pauvre; mais protégé par le vice-roi Garcia Guerra, il put s'occuper des annales de son pays, et écrivit des traités sur les antiquités mexicaines, qui ont été publiés, en grande partie, dans le tome IX des *Antiquities of Mexico*, de lord Kingsborough.

IYAR. s. m. Chron. Nom du huitième mois de l'année commune israélite.

IYNX. s. m. Ornith. Petit oiseau un peu plus gros qu'un pinson.

IYNX. Temps hér. Fille d'Écho et de Pan et suivante d'Io.

IZÉ. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine); 2,300 hab.

IZED. Myth. pers. Nom des bons génies dans la religion de Zoroastre.

IZELOTE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie d'argent de Constantinople, qui valait à peu près 36 sous de France.

IZÉMIEN, ENNE. adj. (du gr. ἴζημα, sédiment). Géol. Qui s'est formé par voie de sédiment. Terrains izémiens.

IZERNORE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nantua (Ain). Ruines celtiques et romaines; 1,100 hab.

IZESCHNE. s. m. Phil. pers. Titre d'un livre de liturgie compris dans le Zend-Avesta.

IZIEUX. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Chamond, arr. de St-Étienne (Loire). Rubans, clouterie; 6,000 hab.

IZMAÏLOF (Léon-Vasilievitch). Diplomate russe, 1686-1738, est célèbre par la mission qu'il remplit à Pékin en 1719. Il ne put conclure un traité de commerce, et, à son retour, en 1722, fut disgracié par Pierre le Grand.

— IZMAILOF (Alexandre-Élimovitch). Poète russe, né à Moscou, 1779-1831, s'est exercé dans des genres différents, mais a surtout réussi dans la fable. Il peint avec verve et bonheur les scènes de mœurs populaires. Ses meilleures *Fables* ont été traduites en vers français par le prince E. Galitzin, 1846.

IZQUEPOTL. s. m. Mamm. V. USQUIEPATLI.

IZQUIATOLE. s. f. Relat. Boisson qui était en usage aux Indes occidentales.

IZQUIERDO DE RIBERA Y LEZAUN (Eugène). Diplomate espagnol, né à Saragosse, mort en 1813, fut chargé de plusieurs missions par Florida Blanca, Lerena, Valdès; gagna la confiance de Godoy, conclut le traité de Fontainebleau en 1807, dévoila les projets de Napoléon à Charles IV, qui voulut fuir au Mexique, mais trop tard, et suivit en France ses protecteurs.

IZTACCIHUATL, ou *la Femme blanche*. Géogr. Volcan du Mexique, à 60 kil. S.-E. de Mexico. Il a 4,786 mètres d'altitude.

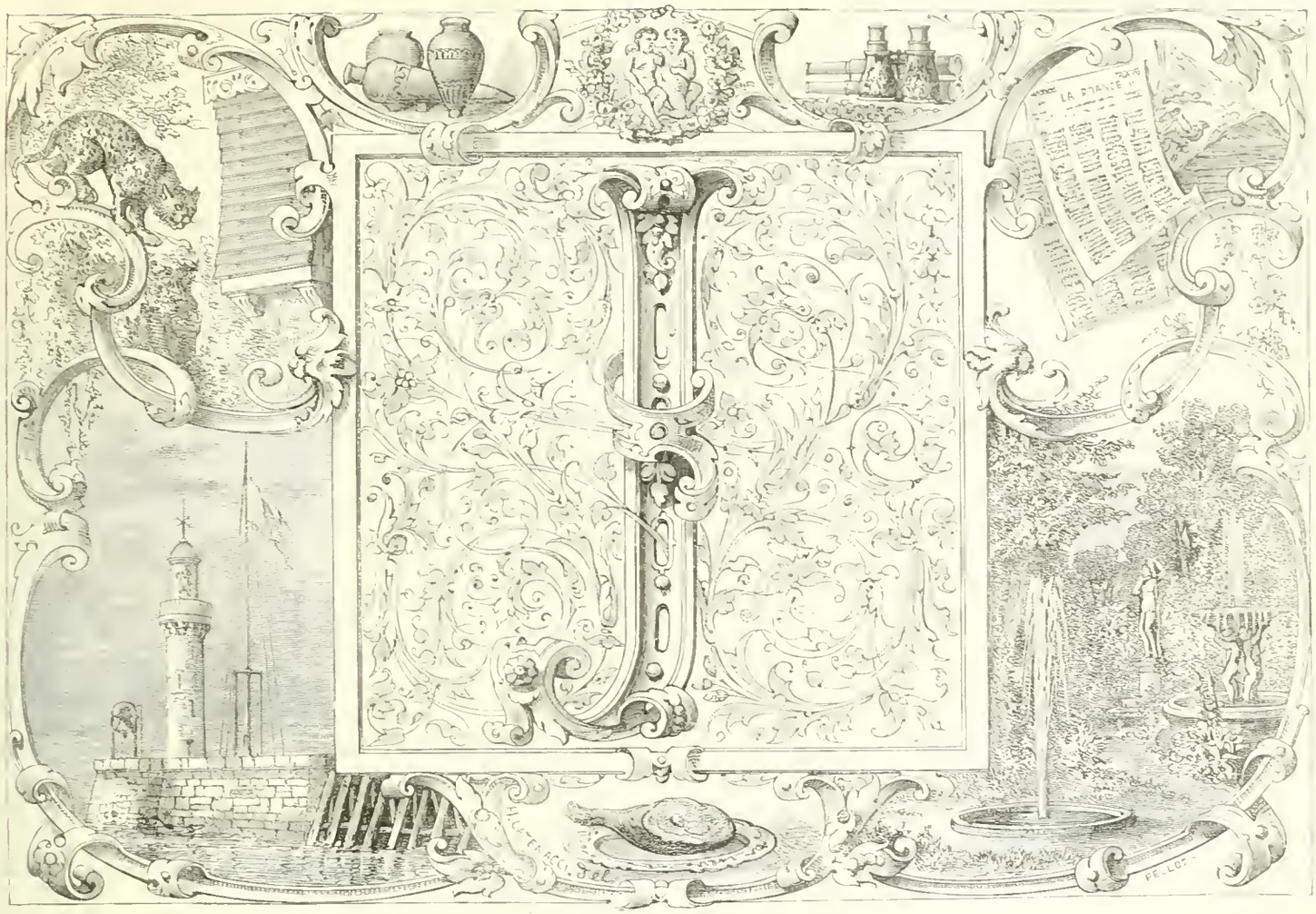

J s. m. Dixième lettre de l'alphabet français, et la septième des consonnes. Dans l'appellation moderne, on l'appelle *je*, mais on lui donne plus fréquemment le nom de *ji*. Cette lettre occupe le même rang dans l'alphabet de toutes les langues néo-latines et germaniques. On l'a longtemps appelée *i consonne*, parce qu'elle avait anciennement la forme de l'I, auquel on donnait, par opposition, le nom d'*i voyelle*. On les a même souvent confondus à la prononciation, et on disait *Ierusalem* pour Jérusalem, *Ierôme* pour Jérôme. *Iocaste* pour Jocaste. Bien que l'un des fils d'*Iocaste*. (Ronsard.) C'est à Pierre Ramus, grammairien du XVI^e^ siècle, que nous sommes redevables de l'introduction dans notre langue de ce caractère. Cependant ce n'est guère que depuis le milieu du XVIII^e^ siècle que les lexicographes se sont accordés à séparer, dans l'ordre alphabétique, le *j* consonne de l'*i* voyelle. On met un point sur le *j*, ainsi que sur l'*i*, excepté quand il est majuscule. Un grand J. Un J majuscule. Un petit *j*.

— A proprement parler le *J* n'a pas de valeur numérique ; cependant on le trouve dans quelques vieux livres pour exprimer cent, et, dans la numération moderne en chiffres romains, on trouve souvent *ij* pour III, *vij* pour VII.

— La prononciation du *j* ne varie pas ; elle est identique à celle du *g* doux, suivi d'un *e* ou d'un *i*.

— Le *j* ne se redouble point, et ne se trouve jamais ni avant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans *j'ignore, j'irai*.

— La lettre *j*, par cela même qu'elle n'est pas ancienne, ne figure pas dans les inscriptions ; elle y est remplacée par l'I. En français seulement, J figure comme abréviation dans J.-C. *Jesus-Christ ; Je jurisconsulte*.

— Imprim. Le *j* a été appelé *i d'Hollande* par les imprimeurs, parce que ce furent les Hollandais qui introduisirent les premiers ce caractère dans l'impression.

JA, s. m. Philol. Nom de la 13^e^ lettre de l'alphabet turc ; le *za* des Arabes.

— Gramm. ind. V. DJA.

* **JÀ**, adv. (du lat. *jam*, dont les Italiens ont fait *già*, déjà) Déjà. Depuis longtemps ce mot n'est plus employé que dans le style marotique. Je l'ai *jà* lu et le redis encor. (La Font. *Jà* vieillissait l'Automne. (Berquin.)

Et *jà* la belle Aurore, au visage de roses,
Les barrieres du ciel partout avait écloses. (Ronsard.)

Sans le prompt changement
Que fait en nous mal de gorge et migraine,
Jà serais près de vous en ce moment. (Desmahis.)

— Certes, assurément. S'il en fut ri et brocardé, il n'est *jà* besoin de le dire. (P.-L. Courier.)

Quand tel ribaud serait pendu
Ce ne serait *ja* grand dommage, (Voiture.)
Je le crois, mais d'en mettre *ja*
Mon doigt au feu, ma foi je n'ose (La Font.)

— *A jà*, loc. adv. A jamais.

JAACA, s. m. Bot. Sorte de palmier des Indes orientales.

JAAIA, s. m. Bot. Espèce de palétuvier qui croît à Sierra-Leone.

JABAJAHITE, s. m. Nom de secte parmi les musulmans. Les jabajahites enseignent que la science de Dieu ne s'étend point en toutes choses ; que le temps et l'expérience y ajoutent de nouvelles connaissances ; qu'ainsi Dieu n'ayant point eu, de toute éternité, une connaissance exacte de tous les événements particuliers qui devaient arriver dans le monde, il le gouverne suivant l'occurrence de ces événements.

JABARI, s. m. Hist. relig. Syn. de GIABARIEN.

JABEBIRETTE, s. f. Ichtyol. Espèce de raie qu'on pêche sur les côtes du Brésil. On l'appelle aussi *jabébirete*.

JABÉS ou **JABÉS-GALAAD**. Géogr. Ville de Palestine, dans la tribu de Manassé, détruite par les Israélites pendant la guerre contre les Benjamites, parce que les habitants n'avaient pas voulu se déclarer contre ces derniers.

JABET, s. m. Moll. Très petite espèce d'arche, nommée autrement *arche africaine*.

JABIK, s. m. Moll. Coquille univalve qui paraît être un triton.

JABIN. Nom de deux rois d'Aser. Le premier fut vaincu et mis à mort, avec tout son peuple, par Josué, vers l'an 1600 av. J.-C. Le second réduisit les Israélites en captivité et les tint esclaves pendant vingt ans, de 1416 à 1396 av. J.-C. Il fut vaincu par la prophétesse Débora.

JABIRU, s. m. Ornith. Section du genre cigogne. ‖ *Jabiru guacu* Cigogne du Brésil.

* **JABLE**, s. m. (ét. inconnue). Techn. Rainure pratiquée au bout des douves d'un tonneau pour recevoir les pièces du fond. ‖ *Perque de jable*. Petits morceaux de douves taillés exprès qu'on fait entrer de force sous les cerceaux pour rétablir les jables rompus.

— Partie des douves qui excède les fonds des deux côtés des tonneaux, et qui forme en quelque façon, la circonférence extérieure de chacune des extrémités. ‖ *Parer le jable*. En égaliser la surface.

— Verr. Jonction du fond d'un pot avec la flèche.

JABLÉ, ÉE, part. pass. du v. Jabler. S'emploie adjectiv. Douves jablées. Cela fait, la futaille est *jablée* et en état de recevoir les fonds. (Lenormant.

* **JABLER**, v. a. 1^re^ conj. Techn. Faire le jable des douves.

— SE JABLER, v. pron. Se creuser en jable ; être facile à jabler.

JABLOIRE, s. f. (rad. *jable*). Techn. Outil dont les tonneliers se servent pour former la rainure appelée jable ; c'est une espèce de trusquin en bois, dont la joue s'appuie sur le bout des douves, et dont le fer, taillé comme une scie, fait la rainure. On l'appelle aussi *jabitere*.

JABLONSKI (Paul-Ernest), savant orientaliste, né à Berlin, 1693-1767 ; a publié divers ouvrages estimés sur les antiquités grecque et égyptienne.

JABOK. Géogr. anc. Torrent de Palestine, affluent du Jourdain. Ce fut sur les bords du Jabok que Jacob, ayant lutté toute la nuit avec un ange, acquit le nom d'Israël.

JABORANDI, s. m. Bot. V. BOIS D'ANISETTE.

— Pharm. *Élixir de jaborandi*. Sirop alcoolique employé en médecine.

JABOROSE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, qui croissent à l'île Bonaire, l'une des îles sous le Vent.

* **JABOT**, s. m. (pr. *ja bo* ; probablement du latin *gibba*, bosse). Ornith. Espèce de poche membraneuse que les oiseaux, surtout les granivores, ont sous la gorge, et dans laquelle les aliments qu'ils prennent sont d'abord reçus et séjournent quelque temps avant de passer dans l'estomac. Les aliments y sont imbibés d'un fluide analogue à la salive. Gros jabot. Grand jabot. Cet oiseau n'a rien dans le jabot. Cet oiseau a bien mangé, il a le jabot plein.

— Pop. L'estomac. Elle serait restée gnangnan, à regarder les chemises se repasser toutes seules, si elle ne s'était pas collé un velours sur la poitrine, quelque chose de bon dont l'envie lui chatouillait le *jabot*. (E. Zola.)

— Fig. et pop. *Remplir son jabot, se remplir le jabot*. Faire un bon repas ; manger beaucoup.

— Mod. Dentelle, mousseline empesée, plissée et tuyautée, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise, au-devant de l'estomac. Un jabot de dentelle. Chemise à jabot. Un jabot plissé. Un jabot de point d'Angleterre. Il porte un jabot. Attacher un jabot à une chemise. Il avait une culotte de nankin, des bas blancs, une haute cravate, un *jabot* plissé. (V. Hugo.)

— Fam. *Faire jabot*. Porter un jabot. Il fait jabot. ‖ Tirer en dehors le jabot de sa chemise pour en faire parade.

— Fig. Faire le fier, se donner des airs avantageux, se rengorger.

— Scarron s'est servi burlesquement du mot *jabot* pour dire le cœur d'un homme :

Amour nabot
Qui du *jabot*
De dom Japhet
A fait
Une ardente fournaise.

— Art vét. Dilatation sacciforme de l'œsophage du cheval en avant du diaphragme.

— Pathol. Dilatation produite dans l'œsophage par un corps qui y est engagé.

JABOTAGE. s. m. Action de jaboter, de babiller; résultat de cette action. Ce ne sont que jabotages, que des jabotages.

JABOTAPITA. s. m. Bot. Syn. de GOMPHIE.

* **JABOTER**. v. n. Ire conj. (rad. *jabot*, pris ici pour gosier). Très fam. Caqueter, babiller, jaser, parler sans cesse, dire des bagatelles. Elle ne fait que jaboter. Entendez-vous comme ces femmes jabotent! Les jeunes filles, ennuyées d'une conversation dont elles ne sont pas, s'en vont tout doucement *jaboter* dans un coin. (L'abbé Roubaud.) Quand Gervaise rentra rue de la Goutte-d'Or, elle trouva chez les Boche un tas de commères qui *jabotaient* d'une voix allumée. (E. Zola.)

— Par extens. Elles (les perruches) font grand bruit sur les arbres en criant, piaillant et *jabotant* plusieurs ensemble. (Buffon.)

— *Jaboter* a été quelquefois employé activement, et signifiait Dire. J'ai ouï *jaboter* quelque chose d'un certain savant qui doit venir voir aujourd'hui M. votre père. (Ghérardi.)

JABOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui parle à tort et à travers, qui jabote.

— JABOTEUR. s. m. Ornith. Nom d'un merle d'Afrique.

JABOTICABEIRA. s. m. Bot. Nom brésilien d'un arbuste du genre myrte.

JABOTIERE. s. f. Mousseline du jabot.

— Ornith. Nom donné à l'oie de Guinée, dont la gorge est enflée et pendante en manière de poche ou de petit fanon.

JABOUTRA. s. m. Ornith. Espèce de héron crabier d'Amérique, connu aussi sous le nom de *era era*.

JACA. s. m. Relat. Nom du mauvais principe, chez les habitants de Ceylan.

JACA ou **JACKA**. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'arbre à pain.

JACAMAR. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs, renfermant des oiseaux qui se nourrissent d'insectes et habitent l'Amérique méridionale. Il a pour type le jacamar à longue queue, qui se plaît dans les lieux découverts et vit en société. Son chant est un sifflement doux, faible et souvent répété.

JACAMARALCYON. s. m. Ornith. Sous-genre formé avec le jacamar tridactyle.

JACAMÉROPS. s. m. Ornith. Sous-genre fondé aux dépens des jacamars, et dont le type et la seule espèce connue est le jacamar alcyon tridactyle.

JACANA s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers. Les jacanas se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Ce sont des oiseaux criards et querelleurs, vivant dans les marais, mais ils ne peuvent nager; ils courent avec rapidité dans l'eau et sur les plantes aquatiques; leur vol est droit et rapide. Ce genre a pour type le jacana commun.

JACAPA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, originaire de l'Amérique méridionale; on l'a réuni aux tangaras.

JACAPE. s. m. Bot. Espèce de jonc du Brésil, qui s'élève à environ un mètre.

JACAPU s. m. Ornith. Oiseau du Brésil qui a la taille de l'alouette, la queue et les jambes courtes, le plumage tout noir, hors une tache rouge sous la gorge.

JACAPUCAGE. s. m. Bot. Arbre du Brésil qui porte une noix lulluese Ce fruit, semblable à un vase fermé supérieurement par un couvercle, a été nommé vulgairement pour cette raison *marmite de singe*. On dit aussi *jacapucaya*.

JACARA. s. m. Erpét. Nom brésilien du caïman.

JACARANDA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniées tecomées, établi pour des arbres élevés des régions chaudes de l'Amérique.

JACARD s. m. Mamm Un des noms du chacal.

JACARET. s. m. Erpét. Espèce de crocodile. Syn. de JACARA.

JACARINE. s. f. Ornith. Genre de passereaux plus connu sous le nom de *passerine*.

JACARINI s. m. Ornith. Nom d'une espèce de bruant que l'on a placé dans la division des passerines.

* **JACASSE**. s. f. Pop. Femme ou fille qui parle sans repos ni trêve, qui jacasse.

* **JACASSER** v. n. Ire conj. (et. prob., *jacquot*, nom populaire donné à la pie et au perroquet). Crier, en parlant de la pie. La pie jacasse.

— Fig. et fam. Babiller, parler à tort et à travers. Ils n allaient pas en rang, se tenaient par la main et *jacassaient* le long de la route. (A. Daudet.)

JACASSERIE. s. f. (rad. *jacasser*). Fam. Bavardage. Entendez-vous les jacasseries de ces femmes?

JACATRA. Géogr. Petit royaume de l'île de Java; 250 kilom. sur 200; 500.000 hab. Aux Hollandais depuis 1619.

JACCO ou **JANO**. s. m. Pontife japonais chargé de la discipline religieuse; il est comme le vicaire du dairi.

* **JACÉE**. s. f. (et. lat., *jacens*; fait de *jacere*, être couché, étendu). Bot. Genre de plantes de la famille des carduacées, section des centaurées, comprenant des plantes herbacées, à racine épaisse et fibreuse, à tige anguleuse, haute de 50 centimètres environ; parmi les espèces, on remarque entre autres la *jacée noire* et la *jacée des prés, jacée oillet*, ou vulgairement *bouquet de foin*, ainsi nommée à

Jacée œillet.

cause de ses fleurs purpurines, ou quelquefois blanches; elle se trouve dans les prés et au bord des bois, fleurit tout l'été, et peut fournir, comme la sarrette, une belle teinture jaune. || *Jacée des jardiniers*. La lychnide sauvage. || *Jacée des bois*. La serratule des teinturiers. || *Jacée de printemps*. La violette odorante. || Il y a encore la *jacée de montagne, la jacée orientale, la petite jacée*.

JACÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jacée. || JACÉINÉES. s. f. pl. Groupe de la section des centaurées qui a pour type le genre jacée.

***JACENT, ENTE**. adj. (ét. lat. *jacens*, part. prés. de *jacere*, être couché, étendu de son long). Prat. Se dit d'un bien qui n'a pas de propriétaire connu, d'une succession à laquelle personne n'a droit. Biens jacents. Succession jacente.

JACÉROS. s. m. Bot. Syn. de JAACA.

JACHAL. s. m. Mamm. Un des noms du chacal.

* **JACHÈRE**. s. f. (du bas-lat. *gascaria*, même signif.). Agric. État d'une terre labourable qu'on laisse ordinairement reposer plusieurs années, pour être ensuite cultivée et ensemencée de nouveau. Jachère annuelle, bisannuelle, temporaire, périodique, absolue. Jachère complète, incomplète, relative. Jachère d'été, d'hiver. Mettre en jachère. Champ, terre en jachère. Se soustraire à la jachère. Recourir à la jachère. Se servir de la jachère. Temps de la jachère. Arrivée, retour des jachères. Origine des jachères. Étendue des jachères. Supprimer les jachères. Écrire sur les jachères. Récolte faite sur jachère. Semer sur les jachères. Selon les pays, la *jachère* est de plus ou de moins longue durée, et même les contrats de louage imposent aux fermiers la condition de laisser en *jachère* des étendues fixées de leur location; mais dans les contrées où la culture est bien gouvernée, on ne fait aucune *jachère*. (Francœur.) Le système des *jachères* n'est plus tolérable, et ne peut être appuyé d'aucune bonne raison. (Chaptal.)

— *Jachère cultivée*. Jachère dont le sol ne reste pas nu. || *Jachère en eau*. Moyen de reposer et de fertiliser la terre en la transformant en étang pendant un certain temps. || *Jachère pérenne*. Jachère d'une durée indéterminée, lorsque, après une série prolongée de récoltes épuisantes, lesquelles ont diminué chaque année de quantité et de qualité et n'ont laissé aucun moyen de réparer les pertes par de nouveaux engrais, on l'abandonne entièrement à la nature, qui, en la couvrant de végétaux, fait disparaître, après un intervalle plus ou moins long, le mal qu'une culture imparfaitement combinée avait occasionné. || *Jachère morte*. Celle qui ne donne aucun produit.

— La terre elle-même, quand elle repose. C'est une jachère. Labourer des jachères.

JACHÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Jachérer. S'empl. adjectiv. Terre jachérée.

* **JACHÉRER**. v. a. Ire conj. Ce verbe change l'e en è dans tous les temps dont la terminaison commence par un e muet, excepté au futur et au conditionnel. *Je jachère, tu jachères, il jachère*, etc. *Je jachérerai*, etc. *Je jachérerais*, etc. Agric. Labourer des jachères, donner le premier labour à une terre qu'on a laissée reposer.

— SE JACHERER. v. pron. Être labouré, en parlant des jachères. Ces terrains ne se jachèreront pas facilement.

JACHERIE. s. f. (rad. *jachère*). Écon. rur. Terre qu'on laisse reposer.

JACHIN. Antiq. hébr. Nom d'une des deux colonnes placées à l'entrée du temple de Jérusalem.

JACHINITE. adj. et s. Hist. Descendant de Jachin, cinquième fils du patriarche Siméon.

* **JACINTHE** ou **HYACINTHE**. s. f. (en lat. *hyacinthus*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélées, renfermant environ quinze espèces et plus de deux mille variétés à fleurs simples et à fleurs doubles; elles ont été rangées en trois classes: dans la première sont comprises les variétés à fleurs simples; dans la seconde, celles à fleurs doubles; et dans la troisième, celles à fleurs pleines. Les jacinthes sont des plantes herbacées qui naissent d'une racine en forme d'oignon, dont les feuilles longues et presque linéaires sortent de terre en forme de gerbe et s'étalent de manière à former un tapis ver-

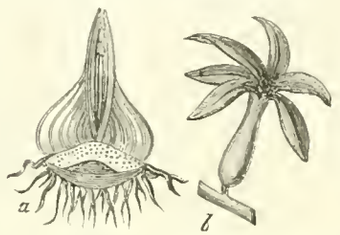

Jacinthe : *a*, bulbe coupé; *b*, fleur

doyant au milieu duquel s'élève une hampe lisse, terminée par un joli panache de fleurs simples ou doubles, monopétales, dont le limbe est découpé en six parties frisées; le centre de ces corolles, qui ressemblent à de petits lis, est occupé par six étamines, attachées à la paroi, et par un pistil. Les plus jolies espèces qui composent ce genre sont : la jacinthe d'Orient, dont la hampe se termine par un épi de jolies fleurs blanches ou bleues, qui réunit à la délicatesse de ses formes l'odeur la plus suave, la jacinthe des prés, la jacinthe des bois ou *scille*, la jacinthe de Rome, la jacinthe tardive, etc. Jacinthes à fleurs penchées. Jacinthe muguet.

Dans la *jacinthe* un bel enfant respire,
J'y reconnais le fils de Piérus,
Il cherche encor les regards de Phébus,
Il craint encor les regards de Zéphyre. (PANNY.)

— Par extens. La fleur de cette plante. Cueillir une jacinthe. Un bouquet de jacinthes. Vois l'*hyacinthe* ouvrir sa corolle d'azur. (Boisjolin.)

L'iris, la violette et la sombre *hyacinthe*,
De l'alcôve amoureuse ont tapissé l'enceinte. (DEL.)

— Les jardiniers ont étendu le nom de jacinthe à la tubéreuse, à une ornithogale et à quelques autres plantes.

— Hortic. Sorte de prune longue et violette.

— Minér. V. HYACINTHE.

JACK. s. m. Appareil de filature qui se distingue de la mull-jenny.

JACKA. s. m. Bot. V. JACA.

JACKAASHAPUCH. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'airelle de l'Amérique du Nord.

JACKAL. s. m. Mamm. Syn. de CHACAL.

JACKANAPER s. m. (pr. *jak-ka-na-perr*). Mamm. Espèce de singe du genre callithriche, des îles du Cap-Vert et de la côte occidentale d'Afrique. On dit aussi *jackanape* et *jackanapé*

JACKEMAR. s. m. Vitic. Sorte de cépage.

JACKIE. s. f. (de *Jack*, n. pr.). Erpét. Têtard de grenouille appelé aussi *paradoxal* parce qu'il est plus gros que la grenouille qui en provient, trouvé dans l'Amérique méridionale, particulièrement dans la Guyane. || La grenouille sortie de ce têtard.

— Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour des arbres de l'Inde méridionale. || Syn. de XANTHOPHYLLE et de MICHOLENE.

JACKSON. Géogr. Ch.-lieu du Mississipi (États-Unis), sur la Pearl; 5,000 hab.

— JACKSON, Port-). Vaste havre de l'Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud. V. SYDNEY.

JACKSON (André). Septième président des États Unis, né dans la Caroline du Sud, 1767-1845, fils d'un Irlandais émigré, contribua à établir la constitution du Tennessee, 1787-1796, fut sénateur des États-Unis, juge de la cour suprême, major général de la milice. Il acquit une grande popularité par la victoire qu'il remporta sur les Anglais, près de la Nouvelle-Orléans, en 1815. En 1818, il fut chargé de réprimer les pillages des Séminoles de la Floride, dont il devint premier gouverneur. Il fut élu président de la république par les démocrates en 1829, et réélu en 1833. Il déploya une énergie passionnée et une intelligence supérieure, jouit d'une grande popularité, mais souleva bien des haines. Il empêcha la guerre civile entre les États agricoles du Sud et les États manufacturiers du Nord, 1832, et fit une vigoureuse campagne contre la Banque des États-Unis. Il obtint du gouvernement français, 1835, une indemnité de 25 millions pour les dommages causés au commerce américain pendant les guerres de l'empire.

—JACKSON (Thomas-Jefferson). Général américain, 1824-1863, d'une famille d'origine anglaise, élève de West-Point, se distingua dans la guerre contre le Mexique. Il fut l'un des principaux chefs des confédérés, en 1862, fut vainqueur près de Richmond, et contribua beaucoup à la victoire de Fredericksburg. Il fut tué, 1863, au combat de Chancellorsville.

JACKSONIE ou **JACKSONIA**. s. f. (de *Jackson*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées podalyriées, comprenant la jacksonie épineuse, arbrisseau de l'Australie, s'élevant à la hauteur de un à deux mètres. || Syn. de POLANISIE.

JACKSONITE. s. f. Minér. Sorte de prehnite découverte dans le lac Supérieur.

JACMEL. Géogr. Ville de l'île d'Haïti, ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Ouest; 6,150 hab.

JACO. s. m. Ornith. V. JACQUOT.

JACOB. Hist. sainte. Patriarche hébreu, second fils d'Isaac et de Rébecca, acheta d'Esaü, son frère aîné, son droit d'aînesse; fut forcé de se retirer en Mésopotamie chez son oncle Laban; le servit pendant quatorze ans, épousa ses deux filles, Lia et Rachel, et retourna dans la terre de Chanaan. Dans sa route, il lutta contre un ange, fut vainqueur, et reçut le nom d'Israël. Jacob continua de mener la vie pastorale, vers Sichem et Bethel. Père de douze fils, il eut la douleur de perdre Joseph, que, plus tard, il retrouva tout-puissant en Égypte. Il se rendit dans ce pays avec toute sa famille et s'établit dans la terre de Gessen. Il mourut à l'âge de 147 ans, après avoir recommandé de l'enterrer dans la terre de Chanaan.

— Nom sous lequel on personnifie quelquefois le peuple juif.

O Dieu, qui vois former des desseins si funestes,
As-tu donc de *Jacob* abandonné les restes! (RACINE.)

— Astron. et Bot. *Bâton de Jacob*. V. BATON.

—JACOB. Chef des pastoureaux qui ravagèrent la France au XIIIe siècle.

JACOB-EVERTSEN. s. m. Ichtyol. Poisson du genre bodian, ainsi appelé du nom d'un matelot hollandais fort marqué de petite vérole, et auquel on compara sur le vaisseau l'animal qu'on venait de pêcher. On trouve les *jacob-evertsens* auprès de l'île de Sainte-Hélène, où l'on en pêche beaucoup. (Lacepède.)

JACOBÉ, EE. adj. Bot. Qui ressemble à la jacobée. || JACOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre jacobée.

JACOBÉASTRE. s. m. Bot. Subdivision du genre jacobée, renfermant les espèces à périanthe simple et monophylle, à fleurons mâles et à demi-fleurons femelles.

* **JACOBÉE**. s. f. (de *Jacob*, n. pr.). Bot. Sous-genre faisant partie du genre senéçon, comprenant la jacobée vulgaire ou *herbe de Saint-Jacques*, qui est la plus commune, et celle qu'on cultive dans les jardins. Jacobée élégante. || *Jacobée maritime*. Nom vulgaire de la cinéraire maritime.

— Hortic. Variété de tulipe.

JACOBÉO. s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désigna en Portugal, au XVIIIe siècle, ceux qui, adoptant la doctrine du P. Gaspard sur la confession, croyaient que les pénitents étaient tenus, dans tous les cas, à révéler les complices de leurs fautes. On les appelait aussi *sigillistes*.

JACOBÉOÏDE. s. m. Bot. Subdivision du genre jacobée, renfermant les espèces dont le périanthe est simple, mais polyphylle, et dont les fleurs sont hermaphrodites.

JACOBI. s. f. (de *Jacobi*, n. pr.). Pyrotechn. Sorte de torpille inventée en 1854.

JACOBI (Jean-Georges). Poète allemand, né à Dusseldorf, 1740-1814, est surtout connu par ses poésies, d'une imagination vive et féconde, d'une tendresse généreuse de sentiments. || JACOBI (Frédéric-Henri). Frère du précédent, né à Dusseldorf, 1743-1819, conseiller des finances pour les duchés de Berg et de Juliers, disgracié en 1779, fit de sa maison le rendez-vous des esprits les plus distingués. Il fut président de l'Académie des sciences de Munich. Il est considéré comme l'un des meilleurs écrivains de l'Allemagne. Philosophe, homme du monde, il fondait toute connaissance philosophique sur le sentiment, sorte d'instinct, de révélation permanente, mise en nous par Dieu. Ses principaux ouvrages sont : *Lettre sur la philosophie de Spinoza; David Hume sur la foi, ou Idéalisme et Réalisme; Des Choses divines et de leur révélation*; il a exposé ses croyances dans deux romans célèbres, *Allwill*, et *Woldemar*.

—JACOBI (Charles-Gustave). Géomètre célèbre, né à Potsdam, 1804-1851, fut de l'Académie des sciences de Berlin en 1842, et membre associé de l'Institut de France. Il a été l'un des mathématiciens les plus profonds de l'Allemagne au XIXe siècle. On lui doit : *Fundamenta novæ Theoriæ functionum ellipticarum; Canon arithmeticus*.

* **JACOBIN, INE**. s. Hist. relig. Beligieux, religieuse qui suit la règle de Saint-Dominique,

ainsi nommés de la rue *Saint-Jacques*, à Paris, où fut établie la première maison que les dominicains eurent en France.

— Expr. prov. *Avoir un jacobin dans la gorge*. Avoir la gorge obstruée par un amas de mucus. Se disait par allusion à l'habit blanc que portaient les jacobins. || On disait dans le même sens. *Être enmailloté d'un jacobin*, qu'on écrivait quelquefois *jacopin*.

— Art culin. *Soupe à la jacobine*. Espèce de potage fait de bouillon d'amande, de hachis de perdrix, d'œufs et de fromage.

— JACOBIN. s.m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques d'Orient.

— Bot. Espèce de champignon comestible qui croît sous la neige dans les Apennins.

— Ornith. Nom donné à plusieurs oiseaux d'après leur plumage. Tels sont le canard morillon, un gros-bec des Indes, un ortolan de l'Amérique septentrionale, un coucou et une variété de pigeons.

* **JACOBIN**. s. m. Hist. Membre d'une société populaire, formée peu de jours après la réunion des états généraux, 1789, par quelques députés, sous le nom de *club breton*. Après les journées des 5 et 6 octobre, la société prit le nom de *Société des amis de la constitution*, s'installa dans le couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré, et se recruta parmi les plus fervents partisans de la révolution. Le club eut bientôt une grande influence, étendit ses ramifications dans toute la France, et fut en correspondance avec plus de 1,200 clubs. La chute de Robespierre prépara la ruine du parti, et la salle des Jacobins fut fermée le 11 novembre 1794.

— Employé dans le sens de Membre du parti jacobin ou du club des jacobins, ce mot a signifié, selon les époques, Partisan de la révolution de 1789 et de la constitution de 1791, ou républicain exalté et autoritaire.

— *Jacobine* s'est dit quelquefois comme féminin de *jacobin*, dans le sens politique.

— Adjectiv. Opinions jacobines. Le parti *jacobin*. (Acad.)

JACOBINAIRE. adj. 2 g. Hist. polit. S'est dit quelquefois du parti jacobin et de ses membres. Race jacobinaire.

JACOBINE. s. f. (rad. *jacobin*). Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée. || On l'a aussi donné à l'oiseau-mouche à collier de Buffon.

JACOBINIÈRE. s. f. Hist. polit. S'est dit, par dénigrement, du club des jacobins.

— Par extens. Toute réunion de démocrates. C'est une jacobinière.

JACOBINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Jacobiniser. S'empl. adjectiv. Rendu jacobin. Il a été jacobinisé.

JACOBINISER v. a. 1re conj. Polit. Rendre jacobin, initier dans le parti jacobin.

— JACOBINISER. v. n. Répandre des opinions jacobines. Imiter les jacobins.

— SE JACOBINISER. v. pron. Devenir jacobin.

* **JACOBINISME**. s. m. Polit. Système des jacobins. C'est du jacobinisme. Prêcher le jacobinisme. Ces actes donnaient à ce pouvoir un faux air de complaisance démocratique qui rendait pour le moment une sorte de liberté et de hardiesse à ceux mêmes que l'alliance du *jacobinisme* et de l'empire devait le plus menacer. (Villemain.) Cependant le *jacobinisme* anglais était pris à la gorge et tenu à terre. (H. Taine.

* **JACOBITE**. s. m. Hist. relig. Nom donné à des hérétiques qui n'admettaient qu'une seule nature en Jésus-Christ, et qui pour cette raison faisaient partie des monophysites. Leur chef fut Jacob Zanzale, évêque d'Edesse, mort en 578. Les jacobites ont eu des patriarches qui ont siégé jusqu'à nos jours en Syrie, à Alep, à Antioche ou à Amide.

— Hist. polit. Nom que, lors de la révolution de 1688, on donna en Angleterre aux partisans de Jacques II et de son fils Jacques III. Je suis resté *jacobite*, malgré les changements qui sont arrivés en ce pays-ci. (Mme de Caylus.)

— *Jacobite* s'est dit aussi, mais très rarement et abusivement, en France, du parti démocratique, plus connu sous le nom de *jacobin*. La faction jacobite. La secte jacobite.

JACOBS (Christian-Frédéric-Guillaume). Erudit, né à Gotha, 1764-1847, élève de Heyne, professeur de littérature ancienne à Munich, fut associé de l'Institut de France, 1835. On lui doit d'excellents travaux sur un grand nombre d'auteurs grecs; une *Chrestomathie grecque*, et une *Chrestomathie latine*; une édition critique de l'*Anthologie grecque*, etc. Il a publié, avec Manso et Schutz, *les Caractères des principaux poetes de toutes les nations*; puis des contes et romans philosophiques estimés, etc., etc.

JACOBUS. s. m. (pr. *ja-ko-buss*). Numism. Monnaie d'or anglaise frappée sous Jacques Ier, au commencement du XVIIe siècle, et qui valait primitivement 11 fr. 70 cent. Plus tard, on distingua les vieux et les nouveaux jacobus : les premiers valaient 13 fr.; les seconds 12 fr. Il y avait aussi des demi-jacobus et des quarts de jacobus.

Un jour donc l'animal, qui ne songeait qu'à nuire,
Détachait du monceau tantôt quelque doublon,
Un *jacobus*, un ducaton,
Et puis quelque noble à la rose. (LA FONT.)

JACODE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

JAÇOIT QUE. loc. conj. (cette locution est composée de l'adv. *jà*, de *soit*, 3e pers. du subj. du v. *être*, et de la conj. *que*). Se disait pour Quoique, bien que. On attribue la guérison au dernier remède appliqué; *jaçoit qu'*il ne fût différent des autres en vertu. (L. Joubert.)

*Jaçoit qu'*en vous gloire et haute naissance
Soit alliée à titres et puissance. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Ce mot est resté longtemps en usage au palais.

JACOMETTI (Pietro-Paolo). Sculpteur, fondeur, architecte, peintre de l'école romaine, né à Recanati (marche d'Ancône), 1580-1655.

* **JACONAS**. s. m. (pron. *ja-ko-na*). Comm. Espèce de mousseline demi-claire. Une pièce de jaconas. Un jabot de jaconas. Des manchettes, des cols de jaconas. Un bonnet de jaconas.

JACOPIN. s. m. Ornith. Espèce du grosbec des Indes.

— S'est dit longtemps pour Moine jacobin. Je fus hier ouïr la messe aux *Jacopins*. (Malherbe.)

JACOS. s. m. Ichtyol. Nom donné à de gros poissons, que l'on pêche sur la côte d'Or, en Afrique.

JACOSTE. s. f. (de *Jacosta*, nom pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des composées sénécionées, dont les espèces se trouvent au Cap de Bonne-Espérance.

JACOTISME. s. m. Enthousiasme outré pour la méthode Jacotot.

JACOTISTE. s. m. Partisan de la doctrine de Jacotot sur l'enseignement.

JACOTOT (Joseph). Educateur célèbre, né à Dijon, 1770-1840, professeur, capitaine d'artillerie en 1792, professeur à l'École centrale de Dijon. Député pendant les Cent-Jours, il fut poursuivi par les Bourbons, se retira en Belgique, fut professeur de littérature française à l'université de Louvain, 1818, et ne rentra en France qu'en 1830. C'est de Belgique qu'il a attiré l'attention publique sur une méthode nouvelle d'enseignement universel. Plusieurs de ses axiomes sont devenus célèbres : *Toutes les intelligences sont égales; Tout est dans tout; On peut enseigner ce qu'on ignore*, etc.

JACOUPEU. s. m. Ornith. Syn. de JACOUTIN.

JACOUROU. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de couleuvre nommée *couleuvre d'aboie*.

JACOUTIN s. m. Ornith. Espèce de faisan des Indes, différent des nôtres par la grosseur et par le plumage.

JACQMART. s. m. Vitic. Variété de raisin qui croît surtout dans le département de la Meurthe.

JACQUARD. s. m. (de *Jacquard*, nom pr.). Techn. Nom d'une espèce de métier à tisser des étoffes brochées. On dit aussi *métier à la Jacquard*. Cette invention donna longtemps une grande supériorité à l'industrie lyonnaise; elle fut depuis appliquée dans toutes les villes manufacturières de l'Europe. Parmi les différentes industries nationales, c'est aux plus récentes que le métier à la *Jacquard* paraît avoir rendu le plus de services. (Ch. Laboulaye.)

JACQUARD (Joseph-Marie). Mécanicien célèbre, né à Lyon, 1752-1834. Ouvrier tisseur en étoffes façonnées, il avait imaginé, dès 1790, un mécanisme propre à perfectionner le métier à tisser; en 1801, il reprit son invention, fut attaché au Conservatoire des arts et métiers, et perfectionna l'appareil qui porte son nom et qui permet à un seul ouvrier d'exécuter les étoffes aux dessins les plus compliqués. Il fut poursuivi par les ouvriers et vit son métier brisé publiquement par sentence du conseil des prud'hommes. Il triompha, à force de patience; en 1812, le *métier à la Jacquard* était généralement adopté. La ville de Lyon lui a élevé une statue en 1840.

JACQUE. s. f. V. JAQUE.

JACQUE. s. m. Arg. Pièce d'un sou. Il m'a donné un jacque.

JACQUELINE. s. f. Arg. Femme de mauvaises mœurs. || Sabre.

JACQUELINE. Comtesse de Hollande, de Zélande et de Hainaut, 1401-1436, épousa d'abord Jean de Touraine, second fils de Charles VI; puis son cousin Jean de Brabant. Mais elle passa en Angleterre et offrit sa main au duc de Glocester, qui l'épousa en 1422. Glocester entra alors en lutte avec le duc de Brabant, que soutenait le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Après la mort de Jean, la comtesse de Hollande abandonnée par le duc de Glocester, signa la paix avec le duc de Bourgogne, qui voulait hériter de ses États.

JACQUEMART. s. m. V. JAQUEMART.

JACQUEMONT (Victor). Naturaliste et voyageur français, né à Paris, 1801-1832, fut chargé par le Muséum d'aller explorer l'Hindoustan. Il parcourut toute l'Inde septentrionale, fut bien reçu par le Grand Mogol à Delhi; explora la chaîne de l'Himalaya, pénétra jusque dans la Tartarie chinoise, séjourna à Lahore; visita le Cachemire et revint vers Bombay, où il mourut d'une inflammation de foie. On a de Jacquemont : sa *Correspondance* et le *Journal complet de son voyage*.

JACQUEMONTIE. s. f. Bot. Syn. de PSILOTHAMNE.

JACQUÈRE. s. m. Vitic. Cépage de Savoie que l'on nomme aussi *raisin des abîmes*.

JACQUERETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

* **JACQUERIE**. s. f. Hist. Nom d'une association de paysans révoltés, qui se forma en Picardie, 1358, pendant la captivité du roi Jean II, dans le but d'exterminer les nobles. La Jacquerie prit son nom de ce que les gentilshommes d'alors appelaient par dérision le paysan un *Jacques Bonhomme*; quelques uns pensent que ce fut d'un de ses chefs, nommé Jacques Caillet.

— Fig. Se dit de toute sédition populaire. Je ne veux pas être le roi d'une *jacquerie*. Napol.)

* **JACQUES** s. m. Hist. Membre de l'association connue sous le nom de *Jacques*. Les *Jacques*, qui se livrèrent envers la noblesse à de sanglantes représailles, furent détruits par le dauphin (Charles V), et Charles le Mauvais, roi de Navarre. (Volt.)

— JACQUES BONHOMME. s. m. Hist. Nom que les seigneurs français donnaient dérisoirement aux paysans.

— Pris collectivement, il s'est dit pour Toute la population des campagnes. Jacques Bonhomme portera bien encore cela. *Jacques Bonhomme* eut beaucoup à souffrir. (Acad.)

— Ce nom personnifie quelquefois le peuple français, comme *John Bull* personnifie le peuple anglais.

— Loc. prov. *C'est du Jacques Bonhomme*. Cela est du peuple, appartient au peuple.

— Ce nom propre entre encore dans un certain nombre de locutions :

— *Faire Jacques Dêloye*. S'enfuir.

— *Maître Jacques*. Celui qui remplit plusieurs fonctions dans une maison, comme le personnage de ce nom, dans *l'Avare* de Molière.

JACQUES (Saint-). Géogr. Hameau près de Bâle, sur la Birse; combat célèbre de 1,600 Suisses contre le dauphin Louis de France, 26 août 1444.

— JACQUES (Saint-). Cap au S.-O. de la Cochinchine française, avec un fort.

— JACQUES DE COMPOSTELLE OU SAINT-JACQUES EN GALICE (saint-). V. SANTIAGO.

JACQUES (Saint) *l'Ancien* ou *le Majeur*. Disciple de Jésus-Christ, né à Bethsaïde, en Galilée, fils de Zébédée et de Salomé, d'abord pêcheur, fut l'un des premiers apôtres; le sanhédrin demanda sa mort à Hérode-Agrippa, 44 après J.-C. Suivant une tradition, populaire en Espagne, son corps aurait été transporté dans la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle. Il devint le patron de l'Espagne, et son tombeau fut le but de l'un des pèlerinages les plus fréquentés au moyen âge. Fête, le 25 juillet. || JACQUES (Saint) *le Jeune* ou *le Mineur*. L'un des douze apôtres, frère de saint Jude, était le fils d'Alphée et de Cleophas ou Marie, sœur de la sainte Vierge; il fut le premier évêque de Jérusalem, et fut mis à mort en 62, par l'ordre du grand prêtre Ananus. On a de lui une *Épître*, adressée aux *douze tribus dispersées*, c'est-à-dire à *des Juifs convertis*. Fête, le 1er mai. || JACQUES (Saint), *de Nisibe*. Evêque de Nisibe, né à Nisibe ou Antioche de Mygdonie, mort vers 350, assista au concile de Nicée, 325, au concile d'Antioche, 341; on lui attribue des *Discours* adressés à saint Grégoire l'Illuminateur. Fête, le 15 juillet ou le 31 octobre.

— *Pèlerinage de Saint-Jacques*. Pèlerinage qui était autrefois en grande réputation, et pour lequel les papes exemptaient quelquefois du pèlerinage de Jérusalem et du service des croisades.

— *Pèlerin de Saint-Jacques*. Celui qui a fait le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice.

— Loc. prov. *Il est comme Saint-Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise*. Se disait en parlant des gourmands, par allusion à l'image de saint Jacques qui se trouvait, à Paris, sur le portail de l'église de ce nom, et placée en face de la rue aux Ours, jadis presque exclusivement occupée par les rôtisseurs.

— *Ermite de Saint-Jacques*. Membre d'une congrégation religieuse qui fut une de celles que le pape Alexandre IV réunit pour former l'*ordre des Augustins* ou *ermites de St-Augustin*.

— Chevalerie. *Ordre de Saint-Jacques de l'Épée*. Ordre militaire institué, de 1160 à 1170, par Ferdinand II, roi de Castille, pour défendre contre les Maures les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Le siége de l'ordre était à Uclès, en Castille.

— Hist. *Saint-Jacques*. Cri de guerre des Espagnols, dont saint Jacques est le patron. Ce cri fut adopté après la victoire que Ramire II remporta sur Abdérame, roi maure de Cordoue, et qu'il attribua à la protection de l'apôtre saint Jacques, 938.

— Hist. relig. *Ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas*. Ordre de religieux hospitaliers, institué en Italie, 1260, pour fournir des bacs aux pèlerins dans les endroits où il n'y avait pas de ponts. Le chef-lieu était l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, sur l'Arno, près de Lucques. Depuis 1280, il y avait à Paris un commandeur général qui résidait à l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, rue Saint-Jacques.

— JACQUES Ier. Roi d'Écosse, fils de Robert III, de la maison des Stuarts, né en 1394, était prisonnier du roi d'Angleterre Henri IV, à la mort de son père, 1406, et resta captif jusqu'en 1423. Il lutta vigoureusement contre les grands, et déclara la guerre aux Anglais, 1436. Mais il fut assassiné à Perth, 1437, par les nobles conjurés. On a recueilli ses poésies sous le titre de *Poetical Remains of James the First*. || JACQUES II. Roi d'Écosse, fils du précédent, né en 1430, roi en 1437, mort en 1460, eut à lutter contre la puissante famille des Douglas, dont il acquit l'Angleterre, et fut tué au siége de Roxburgh, par les débris d'un canon qui éclata. || JACQUES III. Roi d'Écosse, fils du précédent, né en 1453, roi en 1460, mort en 1488, se laissa gouverner par des favoris. Pusillanime, avide d'argent, il avait renfermé dans le château de Stirling les barons se soulevèrent contre lui, conduits par ses frères, le duc d'Albany et le comte de Mar, et plus tard il mourut à leur tête son fils, le duc de Rothsay; ils lui livrèrent bataille à Bannockburn; Jacques fut vaincu et assassiné dans sa fuite, 1488. || JACQUES IV. Roi d'Écosse, fils du précédent, né en 1473, roi en 1488, mort en 1513, se montra brave et généreux; il gagna la confiance et l'amitié des nobles. Il soutint Perkins Warbeck contre Henri VII, et obtint plus tard la main de Marguerite, fille de ce prince. En 1513, il envahit l'Angleterre; il fut complétement vaincu et tué à Flowden. || JACQUES V. Roi d'Écosse, fils du précédent, né en 1512, mort en 1542, s'affranchit de la domination insolente des Douglas, gouverna avec fermeté et repoussa tous les efforts de Henri VIII, qui voulut le détacher de l'Église romaine. Il resta l'allié de François Ier, épousa sa fille Madeleine, 1536, puis, en 1539, Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise. Henri VIII lui déclara la guerre en 1542; Jacques n'éprouva que des revers, et mourut au château de Falkland, peu de temps après la naissance de sa fille Marie Stuart. || JACQUES VI. V. JACQUES Ier, roi d'Angleterre.

— JACQUES Ier. Roi d'Angleterre (*Jacques VI d'Écosse*), né en 1566, fils de Marie Stuart et de Henri Darnley; élevé dans la religion protestante, au milieu des troubles, il fut couronné roi à Stirling en 1567, et montra de bonne heure la plus grande timidité. Elisabeth favorisait en Écosse les désordres et les conspirations; mais elle promit sa succession à Jacques VI, qui, en 1603, fut reconnu roi de la Grande Bretagne. Quoique Écossais, il fut bien accueilli en Angleterre, et la conspiration de Raleigh en faveur d'Arabella Stuart fut facilement étouffée. Mais bientôt il excita de nombreux mécontentements; déplaisant, d'un savoir plein de pédantisme, entêté, il se rendit méprisable, à cause de sa faiblesse pour d'indignes favoris, Robert Carr, duc de Somerset, et le brillant Villiers, duc de Buckingham. Le fils de la catholique Marie Stuart persécuta les catholiques, qui formèrent contre lui la fameuse *conspiration des poudres*, 1605; partisan de l'Église établie, il persécuta les dissidents, presbytériens ou autres. « *Point d'évêques, point de rois* », telle fut sa maxime. Ennemi des libertés publiques, il fut en lutte avec les quatre parlements qu'il réunit; il eut recours à toutes sortes d'expédients financiers, vendit les dignités, les titres de baronnet. On l'accusa d'avoir sacrifié Raleigh à l'Espagne et d'avoir recherché l'alliance de cette puissance pour marier son fils à la fille de Philippe III. Les Anglais étaient irrités de son amour exagéré de la paix; il avait abandonné son gendre, l'électeur palatin Frédéric; entraîné par l'opinion publique, il allait commencer la guerre contre l'Espagne, lors qu'il mourut, 1625. Il a composé de nombreux ouvrages en latin, en anglais, en français : *Basilicon Doron*, où il expose les devoirs d'un roi; *la Loi des monarchies libres*, ou il formule la doctrine du pouvoir absolu; un *Commentaire sur l'Apocalypse*, des *Loisirs poétiques*, *la Démonologie*, un traité *contre le Tabac*, etc. || JACQUES II. Roi d'Angleterre, second fils de Charles Ier, né en 1633, d'abord connu sous le nom de *duc d'York*, se réfugia en Hollande, apprit l'art de la guerre sous Turenne, puis servit dans l'armée espagnole jusqu'à la restauration de son frère Charles II, 1660. Créé grand amiral, il montra de véritables talents dans les guerres de 1665-1667 et 1672-1674 contre les Hollandais. Après la mort de sa première femme Anne, fille du comte de Clarendon, 1671, il se déclara catholique; lorsque l'acte du *test* eut été voté, il donna sa démission de toutes ses charges, et se maria avec une princesse catholique, Marie d'Este, 1673. Il fut dès lors l'objet de la haine publique et se retira quelque temps à Bruxelles, 1679; mais il revint bientôt, excita Charles II à sévir contre les whigs et contre les dissidents, en Angleterre et en Écosse. En 1685, il succéda paisiblement à son frère. La double insurrection du marquis d'Argyle, en Écosse, du duc de Monmouth, en Angleterre, fut comprimée et cruellement punie; les sanglantes assises de l'odieux Jeffries furent récompensées par le titre de chancelier. Jacques II voulait rétablir en Angleterre le catholicisme et la royauté absolue; il reçut des subsides de Louis XIV. Lorsque la reine eut mis au monde un fils, Guillaume d'Orange, gendre de Jacques II, appelé par les mécontents, prépara une expédition contre son beau-père, 1688. Jacques, abandonné par tout le monde, ne tenta aucune résistance et se sauva en France, où Louis XIV lui donna à Saint-Germain une hospitalité toute royale. Peu de temps après, une flotte française le transporta en Irlande, 1689; mais il fut complétement battu sur les bords de la Boyne, par Guillaume III, 1690. Il s'enfuit de nouveau en France, assista, du rivage, au désastre de notre flotte à la Hougue, 1692. A sa mort, 1702, il légua ses prétentions à son jeune fils. Il avait écrit des mémoires d'après lesquels un auteur inconnu a rédigé l'ouvrage publié sous le nom de *Mémoires de Jacques II*. Il laissa de sa première femme, Anne Hyde, deux filles qui reçurent, Marie et Anne; de sa seconde femme, Marie d'Este, *Jacques-François-Édouard*, le prétendant. Le plus célèbre de ses nombreux bâtards est *Jacques Fitz-James*, duc de Berwick,

dont la mère était Arabelle Churchill, sœur de Marlborough.

— JACQUES, dit *le chevalier de Saint-George*, fils de Jacques II, né en 1688, fut reconnu roi par Louis XIV, à la mort de son père, 1702. En 1715, les jacobites, commandés par le comte de Marr, le proclamèrent roi en Écosse; mais ils furent battus, et Jacques s'éloigna aussitôt de l'Écosse. Il se retira en Italie vers 1719, et y mourut 1756, laissant deux fils de son mariage avec une petite-fille de Sobieski.

— JACQUES OU JAYME Ier, surnommé *le Conquérant*. Roi d'Aragon, né à Montpellier, 1208, succéda à son père Pierre II, 1213, s'empara des Baléares, 1229-1232, du royaume de Valence, 1233-1238, signa en 1258 le traité de Corbeil avec saint Louis, et plus d'une fois eut à combattre les grands et ses propres fils. Il fit rédiger les *Coutumes* de l'Aragon et écrivit un curieux récit de sa vie *Chronica del rey*, Valence, 1557. Il mourut en 1276. || JACQUES II, dit *le Juste*. Roi d'Aragon, petit-fils du précédent, né vers 1260, fut d'abord roi de Sicile, et y combattit heureusement Charles II d'Anjou. A la mort de son frère aîné Alphonse III, 1291, il devint roi d'Aragon; il renonça à tous ses droits sur la Sicile en 1295, s'empara de la Corse et de la Sardaigne, enleva aux Castillans une partie du royaume de Murcie, et encouragea les lettres et le commerce. Il mourut en 1327.

— JACQUES OU JAYME Ier. Roi de Majorque, né à Montpellier en 1243, fils puîné de Jacques Ier d'Aragon, reçut de son père, en 1262, les Baléares, le Roussillon, Montpellier. Il mourut en 1311. || JACQUES II. Roi de Majorque, petit-fils du précédent, fut dépouillé des Baléares par le roi d'Aragon Pierre IV, et fut forcé de vendre la seigneurie de Montpellier à Philippe VI, roi de France, 1349. Il fut tué en attaquant Majorque, 1349. || JACQUES III. Fils du précédent, épousa Jeanne Ire de Naples, 1363, et mourut sans postérité, 1375.

— JACQUES DE VITRY. Historien, né probablement à Vitry-sur-Seine, mort en 1240, prêcha contre les albigeois, fut évêque de Saint-Jean-d'Acre, prit part à la cinquième croisade, devint cardinal et patriarche de Jérusalem. Il a laissé des *Sermons*, des *Lettres* intéressantes et deux compositions historiques : *Historia orientalis* et *Historia occidentalis*.

JACQUET, s. m. Jeux. Espèce de jeu analogue au trictrac, et dont les coups se marquent d'après les points tirés par les dés.

— Mamm. Dans la Normandie, Nom vulgaire de l'écureuil.

JACQUET. Diminutif de Jacques.

— Loc. prov. *Tu dis vrai, Jacquet*. Railler pour se moquer de ce qu'un autre dit. || *Suis-moi, Jacquet, je te ferai du bien*. Façon de parler vulgaire, pour dire simplement suivez-moi. || *Il s'est levé dès le patron Jacquet*. Il s'est levé de très bonne heure.

JACQUIER, s. m. Hist. Membre de la confédération qui se forma sous le nom de *Jacquerie*.

— Bot. V. JAQUIER.

JACQUIN (Nicolas-Joseph de). Botaniste et chimiste hollandais, 1727-1817; s'acquit aussi comme médecin une réputation distinguée.

JACQUINIE, s. f. ou **JACQUINIER**, s. m. (de *Jacquin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des myrsinées théophrastées, renfermant des arbrisseaux d'un bel aspect, originaires de l'Amérique. On cultive dans les serres d'Europe le jacquinier aux fleurs orangées, arbrisseau haut d'environ un mètre et demi, aux fleurs d'un très beau jaune orangé, portées sur de longs pédoncules et rangées en grappes. Le jacquinier à bracelets, haut de plus de deux mètres, a les fleurs petites, blanches, en grappes pendantes et exhalant une odeur de jasmin très prononcée. Les Caraïbes se servent comme ornements de ses baies d'un beau rouge. || Syn. de TRILIX.

JACQUOT, s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces de perroquets et particulièrement du perroquet cendré. || On donne aussi ce nom aux geais et aux pies qui parlent.

* **JACTANCE**, s. f. (ét. lat., *jactantia*, même signif.; dérivé de *jactare*, jeter souvent, porter çà et là, agiter). Vanterie, louange de soi-même faite par vanité. Vous avez bien de la jactance. Il n'y a que de la jactance chez cet homme. Discours pleins de jactance. Parler sans jactance, avec jactance, avec beaucoup de jactance. Il y a dans la *jactance* un défaut de jugement et de délicatesse, qui fait haïr et mépriser celui qui en a. (Boiste.) Calvin a tant loué la sainte *jactance* et la magnanimité de Luther, qu'il était malaisé qu'il ne l'imitât. (Boss.)

— Orgueil, vanité, ostentation. La loi des Wisigoths ne voulait pas que l'époux pût donner au delà du dixième de ses biens. Les législateurs voulaient arrêter cette *jactance* espagnole uniquement portée à faire des libéralités excessives dans une action d'éclat. (Montesq.) Il serait temps désormais de laisser là tes folies et tes méchancetés, de renoncer à cette *jactance* qui te gonfle sans cesse. (Aug. Thierry.) Il se cramponne à l'épave du trône qui lui reste encore; il y reprend sa *jactance* et sa gymnastique césarienne. (P. de St Victor.)

— Arg. La parole.

JACTANCIEUX, adj. Néol. Qui a de la jactance. Le Gascon est naturellement *jactancieux*. (Mercier.)

— Qui exprime de la jactance. Menace, promesse jactancieuse.

— Ce mot est très peu usité.

JACTATIF, IVE, adj. Néol. Qui marque la jactance. La saine politique reprouve ces pièces *jactatives* et triomphales, ces hymnes qui insultent au peuple vaincu. (Mercier.) Inusité.

JACTATION, s. f. (pr. *jak-ta-cion*; ét. lat., *jactatio*, même signif.; dérivé de *jactare*, agiter). Médec. Agitation continuelle qui, dans certaines maladies, oblige le patient à changer sans cesse de position dans son lit. Sans grande douleur, sans *jactation* du corps et inquiétude. (Ambroise Paré.)

JACTÉ, ÉE, part. pass. du v. Jacter. S'empl. adjectiv. Vanté.

JACTER v. a. 1re conj. (ét. lat., *jactare*, fréquentatif de *jacere*, jeter souvent). Signifiait Vanter.

— Arg. Parler fort, crier.

— SE JACTER. v. pron. Faire parade de ses qualités, de ses prouesses, se vanter. Pas ne suis téméraire, en me *jactant* d'être un petit Marot. (Deste.) Peu usité.

> Clément, laisse aboyer Labarpe;
> Qu'il se *jacte* et regrogne autour;
> Qu'il taille, tranche, coupe, recharpe :
> C'est à lui seul qu'il aura nui. (PIRON.)

JACTITATION, s. f. (pr. *jak-ti-ta-cion*). Syn. de JACTATION.

JACTURE, s. f. (ét. lat., *jactura*, même signif.). Vieux mot employé par Rabelais dans le sens de Perte, dommage.

JACUA-AGANGA, s. m. Erpét. Nom vulgaire d'un serpent du Brésil que l'on nomme aussi *gérende*.

— Bot. Au Brésil, Nom vulgaire d'une espèce d'héliotrope.

JACULATEUR, adj. m. (du lat. *jaculor*, je lance). Ichtyol. Se dit du labre, qui lance sur les insectes qui s'approchent du rivage des gouttes d'eau au moyen desquelles il les fait tomber dans la mer et s'en saisit.

— JACULATEUR, s. m. Anc. art milit. Soldat de la milice byzantine qui portait une arme propre à lancer des projectiles, telles que fronde, arc, etc.

— Ornith. Genre d'oiseaux comprenant ceux qui attaquent les poissons avec leur bec.

JACULATION, s. f. (pr. *ja-ku-la cion*; ét. lat., *jaculatio*, même signif.; dérivé de *jaculari*, lancer, darder). Antiq. Exercice qui consistait à lancer en projectile au moyen d'un arc, d'une fronde ou d'une baliste, ou avec la main seule. Apollon et Esculape passaient généralement pour les inventeurs de la jaculation.

— Par extens. Quelques-uns d'entre eux disent avoir eux-mêmes été blessés de cette espèce de *jaculation*. (Buffon.)

* **JACULATOIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *jaculatorius*, même signif.; fait de *jaculari*, lancer, darder). Se dit des prières courtes et ferventes adressées à Dieu du fond de l'âme. Ce qu'on appelle prières *jaculatoires* et dévotes élévations de l'âme à Dieu, ce sont certaines paroles vives et affectueuses par où l'âme s'élève vers Dieu. (Bourdal.)

— Ne s'emploie guère que dans cette locution : *Oraison jaculatoire*. Prière courte et fervente.

> Il fit en ce péril notoire
> Une oraison *jaculatoire*.
> *Jaculatoire*, à ce qu'on croit,
> De *jaculari* vient tout droit. (SCARRON.)
>
> Gertrude en son logis avait un oratoire,
> Un boudoir de dévote, ou, pour se recueillir,
> Elle allait sagement occuper son loisir,
> Et faisait l'oraison qu'on dit *jaculatoire*. (VOLTAIRE.)

— Hydraul. Se dit des fontaines qui forment des jets d'eau, soit par la compression naturelle du poids des eaux, soit par la force des pompes et autres machines. Fontaines jaculatoires. Il a fait construire dans ses jardins une pompe jaculatoire.

— JACULATOIRE, s. f. Anc. art milit. Art de lancer des traits, des projectiles.

JACULE, s. m. (étym. lat., *jaculum*, trait). Mamm. Genre de rongeurs, qui a pour espèce type la gerboise.

JACULIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *jaculum*, trait, javelot; *fero*, je porte). Zool. Qui a des piquants en forme de javelots, comme ceux qu'on voit sur les flancs du diodon jaculifère.

JACURUTU, s. m. Ornithol. Espèce de chouette du Brésil. Le *jacurutu* du Brésil, décrit par Marcgrave, est absolument le même que notre grand-duc commun. (Buff.)

JACUSI. Myth. Un des dieux des Japonais, qui préside à la médecine.

JACUY. Géogr. Rivière du Brésil, dans la prov. du Rio-Grande-do-Sul, se jette au N.-O. de la lagune de Los Patos, après avoir baigné Portalegre. Cours de 400 kil.

JADAÏQUE, adj. Minér. Qui se rapporte au jade, ou qui lui ressemble

JADDESE, s. m. Prêtre de l'île de Ceylan, qui est spécialement consacré au culte des génies.

JADDUS. Grand prêtre des Juifs, alla, suivant les traditions juives, au-devant d'Alexandre, le conduisit dans le temple et lui montra les prophéties qui lui annonçaient l'empire de l'Asie.

* **JADE**, s. m. Minér. Pierre de couleur verdâtre, olivâtre, blanchâtre ou nuancée de violet, assez dure pour rayer le verre, étincelant par le choc du briquet, très difficile à travailler et à polir. Elle est composée de silice, de chaux, de potasse et d'oxyde de fer. On portait le jade en amulette contre les maladies des reins, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *pierre néphrétique*. Le *jade* blanc vient de la Chine, le vert de l'Indostan, et l'olivâtre de l'Amérique méridionale. (Buff.)

— Matière argileuse provenant de la Nouvelle-Zélande, et susceptible d'acquérir une extrême dureté.

— *Jade de Saussure*. Saussurite.

JADEAU, s. m. Ancien mot qui signifie Jatte. On le trouve dans Rabelais : *Jadeau* de vergne, c'est-à-dire Jatte de bois de verne ou aulne.

JADÉITE, s. f. Pierre qui se rapproche du jade.

JADHAB. Myth. Divinité favorable, bon principe, chez les Madécasses. Ils ne lui élèvent point de temples, ne le représentent jamais sous des formes sensibles, et ne lui adressent point de prières, parce qu'il est bon et qu'il connaît leurs besoins; mais ils lui font des sacrifices.

JADIEN, ENNE, adj. Minér. Qui contient du jade, qui a le caractère du jade. Euphotide jadienne.

JADIN (Louis-Godefroy). Peintre paysagiste, né à Paris, 1805-1882, s'est fait remarquer par ses tableaux de chasse, et comme peintre d'animaux.

* **JADIS**, adv. (pr. *ja-diss*; par corrupt. des mots lat. *jam diu*, il y a déjà longtemps). Autrefois, au temps passé. Ce palais fut jadis la demeure de nos rois. On pensait jadis tout autrement. *Jadis* une mort prompte eût suivi cette audace. (Rac.) Ma flamme par Hector fut *jadis* allumée. (Id.) Dans Florence *jadis* vivait un médecin. (Boil.) Son rabat *jadis* blanc et sa perruque antique. (Id.) Vous êtes, m'écriai-je, du ton inspiré d'un prédicateur puritain, vous êtes les derniers restes d'une corporation qui *jadis* couvrait toute la France. (Brill.-Sav.) Ici, me dis-je, ici fleurit *jadis* une ville opulente; ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.)

> Ce formidable amas de lances et d'épées,
> Qui du sang philistin *jadis* furent trempées. (RAC.)

— Il est aujourd'hui d'un usage plus fréquent en vers qu'en prose.

— Pris adjectiv. et joint au mot *temps*. Cela était bon au temps jadis. Les bonnes gens du temps *jadis*. (Acad.) Au temps *jadis* il a guidé l'amour. (Volt.)

> La génisse, la chèvre et leur sœur la brebis
> Avec un fier lion, seigneur du voisinage,
> Firent société, dit-on, au temps *jadis*.
> (LA FONTAINE.)
>
> Suivons le train courant, laissons le temps *jadis*,
> La mode est pour les mœurs comme pour les habits.
> (DESTOUCHES.)

— *Jadis* est aussi employé comme subst. m. dans la même acception. Ne sont-ce pas de ces vierges de *jadis*? (Cyrano de Bergerac.) Du temps de *jadis*. (La Monnoye.)

> As-tu vu ces tableaux hardie,
> Qui sur les autels de *jadis*
> Ont porté le pinceau d'Appelle? (THÉOPHILE.)

— Syn. comp. JADIS, ANCIENNEMENT, AUTREFOIS. V. AUTREFOIS.

JADON Prophète juif, vivait vers l'an 950 avant J.-C., et fut dévoré par un lion, pour avoir désobéi à Dieu.

JADOT, s. m. Instrument en fer à l'usage des boulangers pour tourner les pains en couronne.

JEGÉRIE, s. f. (de *Jæger*, nom pr.). Bot. Genre de composées senecionées, dont les espèces vivent dans l'Amérique tropicale.

JAEN. Géogr. Ch.-l. de la prov. de ce nom, dans l'Andalousie (Espagne), à 300 kil. S. de Madrid, près du *Rio de Jaen*, affluent du Guadalquivir. Évêché; belle cathédrale. Les environs sont très fertiles; 21,500 hab. — La province de *Jaen*, dans l'ancienne Andalousie, est riche en pâturages et en mines peu exploitées. Elle a 13,126 kil. carrés de superficie et 423,000 hab.

JAFFA. (*Joppé*). Géogr. Port de Syrie (Turquie d'Asie), sur la Méditerranée, à 52 kilom. N.-O. de Jérusalem. C'est la que débarquent les pèlerins de Jérusalem; 6,000 hab., la plupart Turcs. Bonaparte s'en empara, après un long siége, 1799; mais la peste y décima l'armée française.

JAFFE, s. f. Arg. Soufflet.

JAFFET, s. m. Econ. rur. Crochet propre à abaisser les branches, pour faire la récolte des fruits dans les vergers.

JAFFIER, s. m. Arg. Jardin.

JAFFIN, s. m. Arg. Jardinier.

JAFFLE, s. f. Arg. Soupe.

JAFNA ou **DJAFNAPATAM**. Géogr. Presqu'île située à l'extrémité de l'île de Ceylan; 78 kilom. sur 20.

JAFUPIÈRE, s. f. Agric. S'est dit autrefois pour Jachère.

JAGA-BABA. Myth. sept. La déesse de la guerre, chez les Slaves.

JAGAQUE, s. m. Ichtyol. Espèce de poisson abdominal.

JAGARA, s. m. V. JAGRA.

JAGELLONS. Ancienne famille qui a donné des souverains : 1° a la Lithuanie et à la Pologne, depuis *Jagellan*, époux d'Hedwige, qui devint roi de Pologne à la mort de son beau-père, 1386, jusqu'à la mort de *Sigismond II*, 1572; 2° à la Hongrie et à la Bohême : *Vladislas VI*, roi de Pologne, fut roi de Hongrie de 1440 à 1445; *Jean Wladislas*, fils de Casimir IV, roi de Pologne, fut roi de Bohême en 1471, de Hongrie en 1490; *Louis II*, son fils régna sur ces deux pays de 1516 à 1526.

— JAGELLON. Grand-duc de Lithuanie, né en 1351, succéda à son père en Lithuanie, 1377, et étendit sa puissance sur les pays voisins. Les Polonais lui offrirent la couronne des Piast, avec la main de leur jeune reine Hedwige, 1386. Il embrassa probablement alors le catholicisme; vainquit les chevaliers Teutoniques à Tannenberg, 1410, refusa la couronne de Bohême, que lui offraient les hussites, et mourut en 1434.

JAGGERNAUT ou **JAGANNATH**. Géogr. Ville de la présidence du Bengale (Hindoustan), à l'embouchure du bras méridional du Mahanaddy, célèbre par ses idoles et ses sanglants pèlerinages; 35,000 hab.

JAGIR ou **JAQUIR**, s. m. Belat. Dans l'empire du Grand Mogol, Domaine qui était assigné, soit à l'entretien d'un corps, soit à la réparation d'une forteresse, etc.

JAGLIAU, s. m. Bot. Ancien nom de la fleur du glaïeul.

JAGON, s. m. Moll. Espèce de coquille peu connue du genre bucarde.

JAGRA ou **JAGARA**, s. m. Sucre que l'on retire du vin de palmier ou de la noix de coco.

JAGRANAT. Géogr. V. JAGGERNAUT.

JAGRE, s. m. Syn. de JAGRA.

JAGRENAT. Géogr. V. JAGGERNAUT.

JAGUA, s. m. Bot. V. JAGUE.

JAGUACAGUARE, s. m. (pr. *ja-gou-a-ka-gou-are*). Ichtyol. Syn. de JAGAQUE.

JAGUACATI, s. m. (pron. *ja-gou-a-ka-ti*). Ornith. Espèce de martin-pêcheur huppé.

JAGUACINI, s. m. (pron. *ja-gou-a-ci-ni*). Mamm. Au Brésil, Nom du chien crabier.

JAGUAPIRI. Géogr. Affluent du Rio-Negro, dans la province de Para (Brésil), a 320 kil. de cours.

***JAGUAR**, s. m. (pr. *ja-gou-ar*). Mamm. Quadrupède du genre chat et de l'ordre des carnivores. Sa longueur est de 13 à 14 décimètres, et sa hauteur de 8 décimètres. Son pelage, d'un fauve vif en dessus, est marbré à la tête, au cou et le long des flancs, de taches noires et irrégulières. Il se trouve au Brésil, à la Guyane, au Mexique et dans tout le midi de l'Amérique, aussi a-t-il reçu le nom de *tigre d'Amérique*. Il fait une guerre acharnée aux chevaux, aux génisses, aux taureaux; on le voit aussi courir après le gibier, se lancer dans l'eau pour saisir certains poissons dont il est friand, et se mesurer, dit-on, avec un adversaire bien plus redoutable, le crocodile alligator. L'agilité du jaguar lui permet de monter, à l'aide de ses griffes, jusqu'à la cime des arbres dépouilles même de leurs branches, et élevés à 60 pieds du sol.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre bodian.

JAGUARÈTE, s. m. (pron. *ja-gou-a-rète*; dimin. de *jaguar*). Mamm. Grand chat noir du Paraguay, qui paraît être une variété du jaguar.

JAGUDE, s. f. Pêch. Espèce de manet que l'on tend a demeure dans les chenaux. || Pêche dans laquelle on se sert de la jagude.

JAGUE, s. m. Bot. Espèce de palmier très élevé de l'Amérique méridionale, qui fournit du vin de palme.

JAHDE. Géogr. Golfe de la mer du Nord, à l'O. de l'embouchure du Weser. Les Prussiens ont acheté, en 1850, au grand-duc d'Oldenbourg, le territoire de Jahde et y ont fondé le port de guerre de *Wilhemshafen*. — La rivière de la *Jahde* arrose le grand-duché d'Oldenbourg.

JAHEL. Femme juive, accueillit chez elle Sisara, général de Jabin, roi d'Asor, après sa défaite, et pendant son sommeil le fit périr en lui enfonçant un clou dans la tête.

JAHN Frédéric-Louis). Écrivain allemand, né à Lanz (Poméranie), 1778-1852, ouvrit à Berlin, en 1811, une école de gymnastique pour réveiller l'esprit national. Il prit une part active à l'établissement du *Tugendbund*, fit les campagnes de 1813, 1814, 1815, à la tête d'un bataillon de volontaires. L'État l'avait chargé de diriger un grand établissement de gymnastique; mais bientôt, à la suite de réactions politiques, il fut arrêté, et il lui fut défendu de vivre à Berlin ou dans une ville d'université. En 1848, il fut membre du parlement de Francfort. On a de lui : *la Nationalité germanique*; *l'Art gymnastique allemand*; *Feuilles runiques*; *sur la Nationalité allemande*.

JAHUGUÈRE, s. f. Bot. Espèce de champignon comestible qui croît au pied du sureau.

JAHVEH. Autre forme de JÉHOVAH.

* **JAÏET**, s. m. Syn. de JAIS.

JAÏHAH, s. m. (pr. *jé-a*). Mamm. Carnassier de la Basse-Éthiopie, qui doit être le même animal que le lynx ou le caracal.

* **JAILLIR**, v. n. 2e conj. (pron. *ja-llir, ll* mouill.; du lat. *jaculari*, lancer un trait). Sortir impétueusement, en parlant des liquides. L'eau qui jaillit de la source. Moïse fit jaillir une fon-

taine du rocher. Le sang jaillit avec force. Du pied des montagnes *jaillissent* des sources d'une eau pure comme le cristal. (Barth.) Mille fontaines y *jaillissent* de tous côtés. (Id.) Nous faisons *jaillir* des jets d'eau des montagnes. (B. de St-P.) En gerbes de cristal *jaillissent* les fontaines. (Bazour-Lorm.) Deux larmes *jaillirent* des yeux du maître de forges et coulèrent silencieusement sur ses joues. (G. Ohnet.)

J'aime ces jeux où l'onde, en des canaux pressée,
Part, s'échappe et *jaillit* avec force élancée. (Del.)

— Se dit aussi des étincelles, de la lumière. Une vive lumière jaillit tout à coup à nos yeux. Il fit jaillir du feu d'un caillou. Ils tenaient des flambeaux et en faisaient *jaillir* des étincelles qui nous éblouissaient. (Barth.) Des étincelles pétillaient, *jaillissaient*; ils marchaient dans le feu. (G. Flaub.) Toutes sortes de scintillements *jaillissaient* des plats incrustés de pierres précieuses. (Id.) Il tire de la fange une louange à sa gloire, comme on fait *jaillir* la flamme du caillou. P. de St-Victor.) On prend le fer, on croise le fer, le feu *jaillit* du fer. (L. Veuillot.)

Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
Il fait *jaillir* un feu qui pétille en sortant. (Boileau.)
Du roc qui le recèle,
L'un d'un feu pétillant fait *jaillir* l'étincelle. (Delille.)

— Par extens. Ce cheval a fait jaillir de la boue en galopant.

— Fig. La lumière jaillit du choc des opinions. Les traits brillants qui ont jailli du cerveau, de l'imagination de ce poète. Il faut que les âmes pensantes se frottent l'une contre l'autre, pour faire *jaillir* de la lumière. (Volt.) Seigneur, l'éclat de votre lumière a *jailli* des montagnes éternelles. (La Harpe.) De son simple regard la vie, le génie, *jaillissaient*. (Michelet.) Une première vérité, si petite qu'elle soit, en a toujours fait *jaillir* mille autres. (E. Quinet.) Une enquête avait eu lieu, des témoins venaient d'être entendus, ils avaient été unanimes, des lumières avaient *jailli* de tout le débat. (V. Hugo.) Si l'homme était fait pour le plaisir, pourquoi la douleur *jaillirait*-elle en nous de tant de sources diverses? (P. Janet.)

— Saillir, s'élever. A une hauteur prodigieuse, *jaillit* le campanile au toit aigu. (L. Enault.) Le col d'une transparence alabastrine *jaillissait* comme le pistil de la corolle d'une fleur, d'une collerette empesée et découpée à jour. (Th. Gaut.)

Et tu demanderas comment un bourgeon frêle
Peut, si tendre et si vert, *jaillir* de ce bois noir.
(V. Hugo.)

—S'emploie quelquefois impersonnellement. Du sein de l'obscurité où il a vécu, il *jaillira* une gloire qui effacera celle de la plupart des rois. (B. de St-P.)

— Syn. comp. JAILLIR, REJAILLIR. V. REJAILLIR.

JAILLISSANT, part. prés. du v. Jaillir. Qui jaillit. Une flamme légère, ou plutôt un fluide extrêmement léger, *jaillissant* de la surface des corps et ayant quelque rapport avec l'organe de la vision, donne aux couleurs l'existence. (Libes.)

— Fig. Il est temps que la lumière, *jaillissant* d'une source élevée, descende jusque dans les derniers rangs. (Volt.)

*** JAILLISSANT, ANTE**, adj. Qui jaillit. Se dit des sources, quand l'eau s'élève au-dessus du sol en jets ou en gerbes, dont la hauteur varie beaucoup. Les plus remarquables de ces sources sont les geysers d'Islande. Les puits artésiens sont des sources jaillissantes créées par la main de l'homme. Il y a aussi des sources jaillissantes de feu, qui sont produites par des jets embrasés de gaz hydrogène. La théorie des eaux *jaillissantes* repose sur ce principe. (Libes.)

*** JAILLISSEMENT**, s. m. Action de jaillir. Le jaillissement des eaux. Le jaillissement du sang.

— Endroit où une source jaillit. Ce sont de nombreuses sources qui n'ont pas leur *jaillissement* à fleur de terre, et qui minent le sol en filtrant par-dessous. (G. Sand.)

— Fig. Manifestation soudaine. Des jaillissements de tendresse. L'éloquence de l'abbé Lacordaire est toute remplie de ces *jaillissements* de sensibilité qui ressemblent à des aveux. (Sainte-Beuve.)

JAIM, s. m. Ichtyol. Gros poisson sans écailles qui se rencontre dans les environs de Nicée.

JAÏNA, s. m. Hist. relig. Sectaire de l'Inde, qui se distingue surtout des bouddhistes en ce qu'il nie l'origine divine des Vedas.

JAÏNIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte aux jainas.

JAÏNISME, s. m. Croyance des jainas.

JAÏR *de Galaad*, Juge des Hébreux, de 1283 à 1261 av. J.-C. Pendant son administration, les Israélites subirent le joug des Philistins. Ce fut la cinquième servitude; elle dura de 1261 à 1243 av. J.-C.

JAIRAIN, s. m. Mamm. Syn. d'ANE.

JAÏRE, Chef de la synagogue de Capharnaum, dont Jésus-Christ ressuscita la fille.

*** JAIS**, s. m. (pr. *jè*; ét. lat., *gagates*; du gr. γαγάτης, même signific., à cause du fleuve Gages, en Lycie, près duquel on le trouvait). Minér. Variété de lignite compact, noir ou brun, d'un brillant éclat quand il est taillé et poli. La cassure est d'un grain serré, conchoïde et légèrement luisante. On trouve le jais dans le voisinage des mines de houille; il est assez abondant en Espagne, en Allemagne et surtout en France. On en fait depuis longtemps des bijoux pour deuil. Collier de jais. Bouton de jais. Huile de jais. Les objets de *jais* sont ébauchés au couteau, puis façonnés soit à la lime, soit à la meule. (J. Garnier.) Le *jais* est aussi employé comme combustible dans les pays où il n'existe pas de meilleure houille. (Id.)

— *Noir comme jais, comme du jais*. Extrêmement noir.

— *Jais d'Islande*. Espèce d'ambre noir auquel les Islandais attribuent des propriétés surnaturelles.

— Techn. *Jais artificiel*. Espèce d'émail ou de verre de différentes couleurs que l'on fabrique depuis très longtemps, et qui sert aux mêmes usages que le jais naturel. Jais noir. Jais blanc. Jais rouge. La bijouterie de *jais* naturel ou artificiel trouve une concurrence redoutable dans l'acier et la fonte. (J. Garnier.)

— On dit aussi *jayet* ou *jaiet*. Derrière eux, montait un homme de haute mine, vêtu de la tête aux pieds d'un velours noir passementé de *jayet*. (Th. Gaut.)

— Adjectiv. *Noir jais*. Noir brillant, et imitant la teinte du jais.

JAKAMAR, s. m. Ornith. Syn. de JACAMAR.

JAKOB (Louis-Henri de), Philosophe allemand, né à Wettin, 1759-1827, professeur de philosophie et d'économie politique à Halle et en Russie, a écrit : *Examen des preuves spéculatives de l'existence de Dieu; Éléments d'une logique générale et d'une métaphysique générale; Éléments de psychologie empirique*, etc. Ses *Principes d'économie nationale* et son *Traité de la science des finances*, sont estimés.

JAKUSIS, s. m. pl. (pr. *ja-ku-ziss*). Myth. Esprits malins que les Japonais croient être répandus dans les airs.

JAL (Auguste), Historiographe et conservateur des Archives de la marine, né à Lyon, 1795-1873, a laissé : *Archéologie navale; Glossaire nautique; la Flotte de César; Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, etc., etc.

JALABBE, s. m. Ornith. Un des noms donnés au lagopède.

*** JALAGE**, s. m. (rad. *jale*, ancienne mesure de vin). Féod. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail.

JALAMBICÉE, s. f. Bot. Syn. de LIMNOBIE.

*** JALAP**, s. m. pr. *ja-lapp*. Bot. Plante du genre liseron, qui croît aux environs de Xalapa, au Mexique, et dont la racine tuberculeuse arrondie, noirâtre à l'extérieur et blanchâtre à l'intérieur, est très employée en médecine. Elle a des propriétés purgatives très énergiques et on en obtient un extrait, une teinture alcoolique et une résine nommée *jalapine*. La racine du jalap acquiert parfois des dimensions considérables. || *Faux jalap*. La belle de-nuit. || *Jalap du Mexique*. Belle-de-nuit odorante.

— Pharm. Nom qu'on donne plus particulièrement à la racine de cette plante, connue en Europe depuis 1610, et très employée comme purgatif énergique.

JALAPATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide jalapique avec une base.

JALAPINE, s. f. Chim. Substance résineuse extraite de certains jalaps.

JALAPINOL, s. m. Chim. Substance formée par le dédoublement de la jalapine sous l'influence des acides minéraux.

JALAPINOLATE, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide jalapinolique avec une base.

JALAPINOLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide formé par l'action des alcalis caustiques sur le jalapinol.

JALAPIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'hydratation de la jalapine par les alcalis.

JALDABAOTH, s. m. Hist. relig. Nom que les nicolaïtes donnaient à un être auquel ils rendaient les honneurs divins, comme ayant découvert beaucoup de choses utiles.

*** JALE**, s. f. (ét. bas-lat., *galo*, vase). Espèce de grande jatte qui a à peu près la forme d'un baquet.

JALÉE, s. f. Contenu d'une jale. Une jalée d'eau.

JALÈS ou **JALEZ**, Géogr. Bourg, du cant. de Berrias, arrond. de Largentière (Ardèche), avec un château aujourd'hui en ruines, et qui dépendait d'une commanderie de Malte (*Camp de Jalès*. Nom donné à un rassemblement que les royalistes formèrent à Jalès en 1790, dans le but de soulever la France méridionale en faveur de la monarchie et du culte catholique, et de s'opposer aux décrets révolutionnaires de l'Assemblée nationale.

*** JALET**, s. m. (ét. prob., fr. *galet*). Petit caillou rond. Il ne s'emploie plus que dans ces deux locutions : *Arc à jalet, arbalète à jalet*. Arc, arbalète avec lesquels on lance des cailloux, de petites boules de terres cuite, des balles de plomb ou de fer. On disait aussi *jallet, jaillet* ou *gallet*.

JALEUSE, s. f. (rad. *jale*). Nom donné, avant la Révolution, aux quarante femmes chargées de mesurer les grains et farines vendus dans les différentes halles ou marches de Paris.

JALHAY, Géogr. Comm. Ch.-l. de cant. de la prov. et à 10 kil. de Liége (Belgique); 2,100 hab.

JALIGNY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lapalisse (Allier), sur la Bebre; 1,100 hab.

JALLAIS, Géogr. Comm. du cant. de Beaupréau, arr. de Cholet (Maine-et-Loire). Étoffes de laine; 3,000 hab.

JALLE, s. f. Coiffure des femmes des nègres qui avoisinent les bords de la Gambie. Elle consiste dans une bande étroite de coton qui, à partir du front, fait plusieurs fois le tour de la tête.

— Géol. Couche de cailloux agglomérés qui se trouve sous la terre végétale, dans quelques parties des landes de Bordeaux, de la Bretagne et autres; couche qu'il faut rompre à grands frais pour rendre ces portions de landes aptes à la végétation des arbres.

— JALLE, s. m. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des scutellériens, tribu des pentatomes, dont l'espèce type se trouve dans toute l'Europe.

JALLIEU Géogr. Comm. du cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin (Isère). Soieries, papier; 3,100 hab.

JALLOT, s. m. Techn. V. JALOT.

JALO, s. m. Arg. Chaudronnier.

JALODIS, s. m. pron. *ja-lo-diss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes, détaché du genre buprestе et établi pour cinquante espèces des diverses parties de l'ancien continent.

JALOIS, s. m. Metrol. Ancienne mesure de superficie en usage dans le département de l'Aisne; elle variait de 15 ares 1 dixièmes à 61 ares 3 dixièmes. || Ancienne mesure pour les grains.

JALOMNITZA (*Naparis*), Géogr. Affluent de gauche du Danube, vient de Transylvanie, arrose la Valachie; 300 kil. de cours.

*** JALON**, s. m. Bâton droit ferré, surmonté d'un rectangle de carton, de linge, de papier, etc., qu'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage. Les jalons sont aussi quelquefois de simples tringles de fer, ce qui les rend plus coûteux, moins faciles à porter, mais plus durables. Planter des jalons de distance en distance. Marquer l'alignement d'un mur avec des jalons. On plante des jalons tout le long de la ligne que l'on veut mesurer sur le terrain, en commençant par une des deux extrémités. On voyait les signaux du porte-étendard qui plantait le *jalon* des lignes. (Chateaubriand.)

— Fig. Nom donné aux idées principales qui servent à diriger dans une étude, dans un travail, etc. Ces grandes époques sont comme des jalons à l'aide desquels on se dirige dans l'étude des siècles passés. Les maximes morales sont dans la mémoire comme des *jalons* placés sur la route de la vie. (Boiste.) On écrivain a appelé les épitaphes les *jalons* de l'humanité. (Noël.) Quand on agita à l'Assemblée constituante la question de la suppression de la noblesse, Malouet dit : « Quels sont vos moyens? — Posons d'abord les *jalons*, répondit l'abbé Sieyès; ce que nous ne pourrons faire, nos successeurs l'exécuteront. » (Sall.)

— Art milit. Nom de poteaux que les armées laissent sur les routes qu'elles suivent pour diriger les troupes qui marchent après elles.

JALON, Géogr. Rivière d'Espagne, arrose la province de Soria, puis celle de Saragosse et finit dans l'Ebre, après un cours de 180 kil.

JALONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Jalonner. S'empl. adjectiv. Planté de jalons. Allée jalonnée.

— Par extens. Semé de distance en distance. Plaine jalonnée de quelques buissons.

— Art milit. Établi à l'aide de jalonneurs. Ligne de bataille jalonnée.

*** JALONNEMENT**, s. m. Action de jalonner.

— Art milit. Action de placer des jalonneurs pour déterminer un alignement.

*** JALONNER** v.n. 1re conj. Planter des jalons de distance en distance.

— JALONNER, v. a. Dresser une allée, un terrain au moyen de jalons. Jalonner une allée. Jalonner un chemin pour le dresser.

— Art milit. *Jalonner une ligne, une direction*, ou simplement *jalonner*. Placer des jalonneurs ou se placer en jalonneur, pour déterminer une direction, un alignement.

— Fig. Les savants ont jalonné la route de la science pour ceux qui viendraient après eux.

*** JALONNEUR**, s. m. (rad. *jalonner*). Art milit. Homme qui sert de jalon pour déterminer d'avance une direction, un alignement. Établir des jalonneurs. Placer des jalonneurs.

JALOT, s. m. Techn. Baquet dans lequel on coule le suif clarifié. On écrit aussi *jallot*.

JALOUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Jalouser. S'empl. adjectiv. Envié. *Jalousé* dans son élévation, haï par l'abus de son pouvoir, le cardinal Alberoni ne se consola point, après sa disgrâce, de n'avoir d'asile qu'auprès de ses compatriotes. (Duclos.) Quelle époque que celle-ci pour notre nation toujours noble, toujours brave, toujours *jalousée!* (Linguet.) Si la famille de mon mari me fait froide mine, on trouvera là une occasion de me discuter. Je suis si *jalousée!* (G. Ohnet.)

— S'est dit pour Garni de jalousies. Fenêtre jalousée.

*** JALOUSEMENT**, adv. D'une manière jalouse. Cet homme surveille jalousement sa femme.

— Par extens. Je me suis approché de ce tableau, et à travers le grillage *jalousement* serré, derrière une vitre obscure, j'ai aperçu dans l'ombre un grand et merveilleux reliquaire. (V. Hugo.)

*** JALOUSER**, v. a. 1re conj. Avoir de la jalousie contre quelqu'un. Jalouser ses concurrents. Ce n'était pas moi que vous *jalousiez*; ce n'était pas pour moi que vous détachiez la corde qui tenait l'échelle. (Michel Masson.) Les barbares les écoutaient tout en les *jalousant*. (G. Flaubert.)

Combien on serait aise
Chaque autre nation qui *jalouse* nos vertus!
(Alex. Duval.)

— SE JALOUSER, v. pron. Se porter mutuellement envie. On ne voit que trop souvent les gens du même état, du même métier, se jalouser entre eux. Les jeunes personnes se caressent et se *jalousent*. (De Bonald.)

*** JALOUSIE**, s. f. (rad. *jaloux*). Soin ombrageux qui fait craindre de perdre un bien que l'on possède ou dont on espère la possession. Grande jalousie. Concevoir de la jalousie. La jalousie le tourmente, le tue. Il a fait cela par jalousie. Vos succès littéraires lui inspirent de la jalousie. La *jalousie* est un fiel qui corrompt tout le miel de notre vie. (Charron.) Les différends que la discorde, la *jalousie* ou le mauvais conseil font naître parmi les habitants de la campagne. (Fléch.) Faire mieux est une douce vengeance contre ceux qui nous donnent de la *jalousie* en faisant bien. La Bruy. Tous ces traits de *jalousie* ne font que s'émousser contre une muse chérie des grands et de la multitude. (Le Sage.) Cet arrangement suspendit pour un peu de temps les *jalousies* des barons et des princes, sans en étouffer entièrement le germe. (Rayn.) L'éclat de son opulence et de son mérite excitait la *jalousie*. Barth. On vit la nation la plus valeureuse de l'univers préférer ses vertus à sa vengeance, et déposer sa *jalousie* à la voix de la raison. (Id.) Des maladies de l'esprit, la *jalousie* est celle à qui plus de choses servent d'aliments, et moins de choses de remèdes. (Noël.) La *jalousie* des dieux, déprimée en ingratitude chez les hommes, poursuit toujours le grand inventeur. (P. de St-Victor.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses *jalousies*,
Des vulgaires esprits malignes frénésies. (Boileau.)

— En bonne part. Il est certain que ces deux prix mettent parmi nos jeunes écrivains une noble *jalousie*, qui sert infiniment à perfectionner leurs talents. (d'Olivet.)

— Il se dit surtout, en amour, de la crainte que la personne aimée n'ait des préférences pour un autre, ne soit infidèle. Ma femme me donne, me cause beaucoup de jalousie. Éprouver les tourments de la jalousie. La jalousie de sa femme le rend malheureux. On lit que la *jalousie* est amour : je le nie; car, quoique l'amour en sorte comme la cendre fait du feu, il est certain néanmoins que la *jalousie* éteint l'amour, comme les cendres éteignent le feu. (L'Heptaméron.) Les grandes passions sont au-dessus de la *jalousie*. (La Rochef.) La *jalousie* est la mère des meurtres. (Boss.) Il n'y a point de passion plus violente, plus tragique, que la *jalousie* qui naît d'un amour extrême; elle prend tout de travers et se fait des supplices de tout. (La Font.) Sa *jalousie* a pu l'armer contre son frère. (Rac.) Cette Hélène, l'objet de tant de *jalousie*. (Id.) Tels deux fougueux taureaux de *jalousie* épris. (Boil.) Viennent ensuite les soupçons, les *jalousies*, les infidélités. (Massill.) Arsenie demeura atteinte et convaincue de *jalousie* et de mauvaise foi. (Le Sage.) La sévérité les lois ne saurait éteindre dans les cœurs le désir de plaire, et les préventions de la *jalousie* ne servent qu'à l'enflammer. (Barth.) La *jalousie* tient plus à la vanité qu'à l'amour. (Mme de Staël.) La *jalousie* peut plaire comme une manière nouvelle de prouver l'amour. (Stendhal.)

Les maux les plus cruels ne sont que des chansons,
Près de ceux qu'aux maris cause la *jalousie*.
(La Fontaine.)

C'est depuis ce jour malheureux
Qu'Amour, en embrassant les cœurs de tendres feux,
Y porte aussi la *jalousie*. (Voltaire.)

— Fig., en parlant de l'amour divin. L'âme, se souvenant des tristes *jalousies* du monde, s'abandonne sans réserve aux douces *jalousies* d'un Dieu bienfaisant, qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes. (Boss.) Cet époux dont la *jalousie*, la délicatesse, aussi bien que la sainteté, est infinie, regardera le mauvais soin de ce pasteur négligent ou infidèle comme un outrage. (De Rancé.)

— Délicatesse extrême sur ce qui regarde l'honneur, la dignité, la fortune, etc. Vous trouvez partout des intérêts cachés, des *jalousies* délicates, qui causent une extrême sensibilité. (Boss.) Il sut conserver avec une grâce, comme avec une *jalousie* particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité, et les bienséances de palais. (Id.)

— Inquiétude, ombrage qu'un prince, qu'un État donne à d'autres par sa puissance, par ses forces, etc. Les troupes que levait ce prince donnaient de la jalousie à tous ses voisins. Notre gouvernement n'inspire de jalousie à aucune nation. La chute de Charles et son absence réveillèrent les *jalousies* de tous les prin-

ces, assoupies longtemps par des traités. Volt.) Cette prise de possession de l'Italie, devenue si manifeste, avait paru pour la France et pour son chef quelque chose de si grand, que la *jalousie* britannique en avait été vivement excitée. Thiers.

— Se prend quelquefois pour Rivalité. Jalousie de métier.

— On le dit quelquefois des animaux. Ce chien témoigne de la jalousie lorsqu'il en voit caresser un autre

— *Avoir jalousie de.* La Grèce avait *jalousie* des rois de Macédoine. (Malherbe.

— *Faire la jalousie de.* Ce Genlis gagna l'amitié de M. de Noailles jusqu'à faire la *jalousie* de toute sa petite armée. (St-Sim.)

— *Donner de la jalousie.* S'est dit pour Causer des craintes, des inquiétudes à l'ennemi. Le prince Charles, en donnant de la *jalousie* en plusieurs endroits, et faisant à la fois plus d'une tentative, avait enfin réussi du côté où était posté le comte de Seckendorf. Volt.

— *Tenir un pays en jalousie.* S'est dit pour L'environner de sujétions et d'alarmes.

— *Lunettes de jalousie.* Lunettes à l'aide desquelles on voit directement les objets que l'on semble regarder de côté.

— La jalousie est souvent personnifiée.

La sombre *Jalousie*, au teint pâle et livide,
Suit d'un pas chancelant le Soupçon qui la guide.
(Voltaire.)

— Loc. prov. *Il n'y a point d'amour sans jalousie.* ‖ *La jalousie est la sœur de l'amour.*

L'amour, par ses douceurs et ses tourments étranges
Nous fait trouver le ciel et l'enfer tour à tour,
La *jalousie* est la sœur de l'amour,
Comme le diable est le frère des anges.
(Bouflers.)

— Antiq. jud. *Eau de jalousie.* Chez les Hébreux, Eau consacrée et qu'on faisait boire, en prononçant des paroles de malédiction, à une femme soupçonnée d'infidélité envers son mari. On croyait que l'eau de jalousie devait causer la mort de l'infidèle.

— Bot. Nom vulgaire donné à l'amarante tricolore et à l'œillet barbu, ou œillet de poète. ‖ *Jalousie des jardins.* Nom vulgaire de la lychnide à couronne.

— Chorégr. Ancienne espèce de contredanse.

— Hortic. Excellente variété de poire d'automne, assez grosse, et dont la chair est fondante et sucrée.

— Techn. Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu. Barthole, vous n'êtes qu'un sot, mon ami; ceci doit vous apprendre à ne jamais ouvrir de *jalousies* sur la rue. Beaumarchais.) Comme le grand air fait plaisir à respirer!... Cette *jalousie* s'ouvre si rarement! (Id. Elle appartient à cette race de femmes déchues de naissance, pour lesquelles semblent avoir été inventées les grilles des couvents et les *jalousies* des harems. (P. de St-Victor.)

Anne ne craignait rien; des saules la couvraient.
Comme eut fait une *jalousie*. (La Fontaine.)

‖ Espèce de contrevent formé de planchettes minces, assemblées parallèlement, de manière qu'on peut les remonter et les baisser à volonté au moyen d'un cordon, et qui servent à se garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Lever la jalousie. Baisser la jalousie. Poser, mettre une jalousie à une fenêtre. Les cordons d'une jalousie. Regarder par une jalousie, au travers d'une jalousie. Treillis de bois qui ferme certaines ouvertures, comme celles d'un confessionnal, par exemple.

— Syn. comp. JALOUSIE, ENVIE. La *jalousie* diffère de l'*envie* en ce que celle-ci est une convoitise haineuse du bien, des honneurs d'autrui, tandis que la *jalousie* est un soin ombrageux qui fait craindre de perdre un bien qu'on possède, ou dont on espère la possession.

*** JALOUX, OUSE.** adj. (ét. ital., *geloso*; formé du bas-lat. *zelosus*, même signif.). Qui a de la jalousie, envieux. Être jaloux de son concurrent. Ame jalouse. Il est jaloux de votre gloire, de vos succès, de votre puissance. Regarder d'un œil jaloux, avec des yeux jaloux. On regarde la prospérité d'autrui d'un œil jaloux. Un démon *jaloux* de mon contentement. (Boil. Rome vous voit, Madame, avec des yeux *jaloux*. (Racine.) Ne sais-tu pas que ces grandes actrices-là sont ordinairement *jalouses*? Elles craignent qu'il ne vienne des sujets qui les effacent. (Le Sage.) La calomnie est entrée très aisément dans un cœur ne *jalouse* et soupçonneux. (Volt.) L'orgueil et la vanité rendent autant de personnes *jalouses* que l'amour. Les plus *jaloux* de tous les amants sont ceux de la gloire. (Trublet.)

— Se dit en parlant de la jalousie que cause l'amour. Cette femme est jalouse de son mari. Cet homme est jaloux, très jaloux de sa femme. Il est jaloux de tous ceux qui parlent à sa maîtresse. Si Titus est *jaloux*, Titus est amoureux. (Rac.) De l'amour *jaloux* l'active inquiétude. (Ginguené.)

Argus qui, de l'amour redoutant les larcins,
A tes pas attaché, de l'aube à la nuit sombre,
Est *jaloux* d'un zéphyr, d'un papillon, d'une ombre.
(Lebrun.)

— Qui est inspiré par la jalousie, en parlant des choses. Transports jaloux. Soupçons jaloux. Jalouse rage. Elle ne peut cacher ses *jaloux* déplaisirs. (De Saint-Ange.) L'accueil fait à nos marchands et à nos marins par le commerce étranger était celui d'une hostilité *jalouse*, quelquefois insolente. (L. Blanc.)

Certain fat, qu'à sa mine discrète,
A son maintien *jaloux*, j'ai reconnu poète. (Boileau.)
Et lorsque tout conspire à me justifier,
Sa *jalouse* fureur veut me sacrifier. (Crébillon.)

— Fig. Se dit de ce qui fait obstacle aux désirs. Un voile jaloux dérobe ses traits à tous les yeux.

Temps *jaloux*, se peut-il que ces moments d'ivresse,
Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur,
S'envolent loin de nous de la même vitesse
Que les jours de malheur? (Lamartine.)

— Qui est fort attaché à quelque chose. Il est fort jaloux de sa réputation. Être jaloux de son honneur, de ses prérogatives. Je suis jaloux de mes droits, de mon autorité. Des droits de ses enfants une mère *jalouse*. (Rac.) Et mon père est *jaloux* de son autorité. Id. Notre grand roi, plus *jaloux* de sa parole et du salut de ses alliés, que de ses propres intérêts. (Bossuet.) Un roi *jaloux* des droits de sa couronne, plus *jaloux* encore des intérêts de Dieu. (Massill.) Un homme qui néglige sa réputation est indigne d'en avoir; j'en suis *jaloux*, et vous devez l'être, vous qui êtes mon ami. (Volt. Il était plus *jaloux* d'instruire que de plaire. (Barthél.) Il se montrait *jaloux* de mon estime et de mon amitié. (Id.) Ce sont des charges qu'on est plus *jaloux* de posséder que de remplir. (Id.) Des tendresses du sang peut-on être *jaloux*? (Lebrun.)

Peu *jaloux* de ma gloire,
Dois-je au superbe Achille accorder la victoire? (Rac.)

— On dit qu'*un homme est jaloux de son opinion*, quand il souffre avec peine que l'on contrarie ses opinions, qu'on ne pense pas comme lui.

— Par extens. Qui est désireux d'obtenir quelque chose. Je suis jaloux d'acquérir votre estime. Il est jaloux de vous prouver le désir qu'il a de vous servir. Combien je suis jaloux de vous plaire! Pourquoi croyez-vous que les Romains fussent si *jaloux* de mettre leurs aigles et leurs dieux à la tête de leurs légions? (Mass.) L'empire sur lequel le ciel vous a établi est assez vaste; soyez plus *jaloux* d'en soulager les misères que d'en étendre les limites. (Id.) *Jalouse* d'appuyer l'ordonnance et de contribuer au retour de la santé de son mari, elle lui présenta un grand verre d'eau, la plus belle et la plus limpide. (Brill.-Sav.)

— *Jaloux contre.* Zélé contre. Vous trouverez des âmes recueillies, simples, mortes à elles-mêmes, qui sont *jalouses* contre leur amour-propre, pour donner tout à l'amour de Dieu. (Fén.)

— *Jaloux de.* Les hommes n'ont jamais besoin d'être *jaloux* les uns des autres. (Fénel.) Ah! la merveilleuse idée! le beau plan! je suis *jaloux* de l'invention; je donnerais les plus grands traits de ma vie pour un effort d'esprit si heureux. (Le Sage.)

— *Jaloux pour.* Julie le sent si bien qu'elle est plus *jalouse* pour vous que vous-même. (J.-J. Rousseau.)

— *Jaloux sur.* De tels princes ne savent que se défier de tout le monde également; ils sont *jaloux* sur les moindres choses. (Fén.)

— Loc. prov. *Être jaloux comme un tigre.* Être excessivement jaloux. ‖ *Être jaloux de son ombre.* Être jaloux à l'excès. ‖ *Il en est jaloux comme un gueux de sa besace.* Se dit de ceux qui gardent avec soin une chose sans valeur.

— Art milit. *Place jalouse.* Place exposée, et dont on peut facilement s'emparer. ‖ Place qui est entre deux États, et dont on a envie de s'emparer. ‖ *Endroit jaloux.* Endroit où l'on court un grand danger. Lauzun se divertit à s'arrêter dans les endroits les plus *jaloux*, dès qu'il s'aperçut de la conduite de ces messieurs avec lui. (Saint-Simon.)

— Écrit sainte. *Le Dieu jaloux.* Le Dieu qui veut être adoré seul. Ce Dieu *jaloux*, ce Dieu victorieux. (Rac.)

— Mar. On dit d'une barque, d'un bâtiment qu'il est *jaloux*, quand il s'incline facilement, qu'il roule et se tourmente beaucoup. Cette barque est jalouse. Il n'y a pas de bâtiment plus jaloux. ‖ On appelle aussi *vaisseau jaloux*, un vaisseau qui a le côté faible.

— Techn. *Berline, voiture jalouse.* Berline, voiture sujette à pencher d'un côté ou de l'autre.

— JALOUX, OUSE. s. Celui, celle qui éprouve de la jalousie, qui est envieux. Son sort fait bien des jaloux. Sa place a mille jaloux. Vous êtes un jaloux. C'est un *jaloux*, une *jalouse*. (Acad. On étale le titre de bon citoyen, et on cache dessous celui de *jaloux*. (Boss. La langue du *jaloux* détruit tout ce qu'elle touche. Id. Qu'il possède en *jaloux* et jouisse en avare. (Delille.)

— En parlant de la jalousie causée par l'amour. C'est un jaloux. Vous êtes une jalouse. Un vieux jaloux. Le *jaloux* est un enfant qui s'effraye des monstres créés dans les ténèbres par son imagination. (Boiste.) L'amour des *jaloux* est fait comme la haine. (Mol.) Le *jaloux* étend la main, mais sa main effrayée n'a saisi qu'une couverture froide. (Merimée.)

Car tu ne seras point de ces *jaloux* affreux
Habiles à se rendre inquiets, malheureux. (Boil.)

— Loc. prov. *Il ne dort non plus qu'un jaloux.* Il ne saurait dormir. ‖ *Sans les jaloux, on vivrait.*

— Syn. comp. JALOUX, ENVIEUX. V. ENVIEUX.

JALPAÏTE. s. f. Miner. Argyrose cuprifère de Jalpa, dans le Mexique.

JAMAÏCINE. s. f. Chim. Base salifiable découverte dans l'écorce de la geoffrée de la Jamaïque.

JAMAÏCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui appartient aux sels dont la jamaïcine fait la base.

JAMAÏQUAIN, AINE. s. Geogr. Habitant, habitante de la Jamaïque.

— adj. Qui appartient à la Jamaïque ou à ses habitants.

JAMAÏQUE. s. m. Bois qu'on appelle plus ordinairement *bois d'Inde*.

— Moll. Nom que les marchands donnent assez souvent à la vénus de la Jamaïque.

JAMAÏQUE (La). Géogr. L'une des grandes Antilles, dans la mer des Antilles, au S. de Cuba, à 200 kil. de l'E. à l'O., sur 60 du N. au S. Elle est traversée par les montagnes Bleues. Le climat est chaud et malsain, surtout au S.; la partie cultivée produit café, indigo, piment, coton, gingembre, arrow-root, canne à sucre, dont on extrait un rhum renommé, etc. La superficie est de 10,559 kil. carrés; la population est de 580,000 h. La capitale est *Spanishtown*; les villes principales sont : Kingston et Port-Royal. La Jamaïque, découverte par Christophe Colomb en 1494, fut enlevée aux Espagnols par W. Penn, sous Cromwell, en 1655.

*** JAMAIS.** adv. de temps. (ét. ital., *giammai*, même signif.; formé des deux mots lat. *jam magis*, déjà plus). En aucun temps, que l'on parle du passé, du présent ou de l'avenir. On n'a jamais rien vu de pareil. Ne me parlez jamais de ces choses-là. Il n'y aurait *jamais* de révolutions si les peuples étaient heureux. (Boiste.) Nous ne vivons *jamais*, mais nous espérons de vivre. (Pasc.) *Jamais* père ne fut plus heureux que vous l'êtes. (Rac.) *Jamais* rien de plus vrai n'est sorti de ma bouche. (Id. Qui ne sait se borner ne sut *jamais* écrire. (Boil.) *Jamais* les vanités de la terre n'ont été si clairement découvertes ni si hautement confondues. (Boss.) *Jamais* juste n'attendit la grâce de Dieu avec plus ferme confiance; *jamais* pécheur ne demanda un pardon plus humble. (Id.) Merci, qu'on ne vit *jamais* reculer dans les combats; Merci, que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont *jamais* surpris dans un mouvement irrégulier. (Id.) Un homme qui ne se détourne *jamais* de ses devoirs. (Fléchier.) Bon! s'écria l'inquisiteur; écrivez qu'on ne le voit *jamais* dans les églises. (Le Sage.) On ne fait rien à Paris que par les femmes : ce sont comme des courbes dont les sages sont les asymptotes; ils s'en approchent sans cesse, mais ils n'y touchent *jamais*. (J.-J. Bouss.) *Jamais* Gascon ne prit un verre d'eau chez lui. (Colnet.) Il est des choses damnables sans équivoque, et qu'on ne peut *jamais* se permettre, comme le bal, les spectacles, le jeu et autres passe-temps semblables. (Brill.-Sav.)

Et *jamais*, dites-vous,
Vos yeux de son bonheur ne furent plus jaloux? (Rac.)
Jamais de tant de soins mon esprit agité
Ne porta plus d'envie à sa félicité (Id.)
Les gens d'esprit ni les heureux
Ne sont *jamais* bien amoureux. (A. de Musset.)

— On l'emploie quelquefois elliptiquement sans verbe et sans négation. Vous n'êtes plus chère que jamais. Ces jeunes sévères et presque *jamais* interrompus. (Massill.) Achevez de faire connaître que ce faux catholique est attaché plus que *jamais* aux coutumes et aux cérémonies des Juifs. (Le Sage.) La littérature m'est plus chère que *jamais*. (Volt.)

— Employé dans un sens affirmatif. C'est ce qu'on peut jamais dire de mieux, de plus fort. Si vous venez jamais me voir, je vous montrerai mon herbier. S'il peut *jamais* être permis de tromper le peuple, ce ne peut être que pour alléger ses maux. (Boiste.) *Jamais* père, en effet, fût-il plus outragé? (Rac.) Si *jamais* l'Angleterre revient à soi, la postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges. (Boss.) Vit-on *jamais* en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères si divers? (Id.)

Jamais vaisseaux partis des rives du Scamandre
Aux champs thessaliens oserent-ils descendre?
Et *jamais* dans Larisse un lâche ravisseur
Me vint-il enlever ou ma femme ou ma sœur? (Rac.)

— *Comme jamais.* Les ministres n'osaient approcher de Monseigneur, qui aussi ne se commettait comme *jamais* à ne leur rien demander. (Saint-Simon.)

— *Sans jamais.* Celui-là d'un air froid, sans *jamais* rien avoir de lent. (Boss.)

— *Si jamais c'est... ce fut*, etc. Si *jamais* il parut un homme extraordinaire, c'est dans ces rapides moments. (Boss.) S'il y eut *jamais* une conjoncture où il fallut montrer de la prudence, ce fut lorsqu'il s'agit de, etc. (Id.)

— *Jamais* est ordinairement accompagné de la négative *ne*. Il a été quelquefois employé avec *non*. Je juge de moi par vous, mon cher monsieur; souvent j'y suis attrapée avec d'autres, mais non *jamais* avec vous. (Mme de Sév.)

— Quelquefois il est suivi d'un nom commun sans article. Jamais homme n'a eu tant de génie.

— Substantiv. Vous ne me dites pas si l'on a peur, si le fameux *Jamais* de M. Boulter a été pris pour de l'argent comptant. (Merimée.)

— *A jamais.* loc. adv. Toujours, pour toujours. Dieu soit béni à jamais! Dégradés à *jamais* par la main de la mort. (Boss.) Combien d'artistes morts dont les noms seront célèbres à *jamais* quoique leurs ouvrages n'existent plus! B. de Saint-Pierre.)

Que, s'il se peut, ma fille, à *jamais* abusée,
Ignore à quel péril je l'avais exposée. (Racine.)

Enfin, j'arrive à toi, terre à *jamais* féconde!
Jadis de tes rochers j'aurais fait jaillir l'onde
(Delille.)

— *A tout jamais.* Se dit dans le même sens. C'en est fait, je ne veux plus avoir d'affaire avec cet homme, j'y renonce à tout jamais.

Puissent à tout *jamais* les plaines Élysées
Verser en vos gosiers le nectar gracieux! (Garnier.)

— *Pour jamais, pour tout jamais.* Pour toujours. Adieu pour jamais. Adieu pour tout *jamais*. (Corneille.) Et les flots pour *jamais* l'ont ravie à nos yeux. (Rac.) Et quittez pour *jamais* un malheureux rivage. (Id.) Dans ce moment, le cheval s'arrête, le héros tombe entre les bras de ses gens; il ouvre deux fois de grands yeux et la bouche, et demeure tranquille pour *jamais*. (Mme de Sév.) Elle jouit de Dieu pour *jamais*. (Fléch.) Entraîné par la rapidité du courant, il est enfin englouti par un tourbillon, et il la perd de vue pour *jamais*. (Deleuze.)

— *Au grand jamais.* Dans aucun temps. Jamais, au grand *jamais*, elle ne me quitta. (Racine.) Au grand *jamais* je n'y vais toute seule. (Mme de Gentis.)

— Prov. *Mieux vaut tard que jamais.* Il est préférable de faire une chose, même tardivement, que de ne la pas faire du tout. ‖ *Trois jours après jamais.* A une époque qui n'arrivera pas.

— Syn. comp. À JAMAIS, POUR JAMAIS. *A jamais* marque la force de la cause, l'énergie de l'action, la grandeur de l'effet. *Pour jamais* exprime l'intention, le fait, une circonstance de temps. La passion dit *à jamais*, et le récit *pour jamais*.

JAMAMBUXES. s. m. pl. Hist. relig. Fanatiques japonais qui errent dans les campagnes, prétendent converser familièrement avec les mauvais esprits, se fouettent cruellement, et se livrent aux momeries les plus ridicules.

JAMAR. s. m. Moll. Coquille du genre cône.

JAMAVAS. s. m. Comm. Taffetas des Indes à fleurs d'or ou de soie. Il y en a aussi de brodés.

*** JAMBAGE.** s. m. (radic. *jambe*). Constr. Maçonnerie qui soutient l'édifice et sur laquelle on pose les grosses poutres. Une poutre posée sur un jambage de pierre dure, de brique. ‖ Nom des assises de pierres qui soutiennent le manteau d'une cheminée, l'arcade d'une porte, d'une fenêtre. Jambage de cheminée. Un jambage de porte, etc.

— Calligr. Nom donné aux lignes droites du *p*, de l'*m*, de l'*n* et de l'*u*. Jambages mal formés, mal liés. Faire des jambages trop maigres.

— Féod. *Droit de jambage.* Droit que possédaient quelques seigneurs de poser leur jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était leur vassale. Le droit de jambage n'était que la représentation symbolique du droit plus ancien de prélibation.

— Techn. *Jambages d'un tour.* Pièces de bois dans lesquelles sont emboîtées les jumelles. ‖ Nom que les tanneurs donnent à la partie d'une peau qui couvrait les pattes de l'animal.

JAMBART. s. m. (radic. *jambe*). Ancienne pièce de l'armure destinée à protéger la jambe. On dit aussi *jambière*.

*** JAMBE.** s. f. (ét. lat., *gamba*, jarret; dérive du grec κάμπη, courbure, jointure). Anat. Partie du corps humain, depuis le genou jusqu'au pied. La jambe d'un homme, d'une femme. Belle jambe. Jolie jambe. Longue jambe. Grosse jambe. Jambe courte, fine, maigre, fluette, sèche, cotlée, droite, tortue. Être haut des jambes, haut sur jambes. Le gras de la jambe. Avoir la jambe cassée, rompue. Il a les jambes enflées. Il peut à peine se tenir sur ses jambes. Avoir un bon cheval entre les jambes. Le dernier verre de vin semble toujours le meilleur aux ivrognes, parce que c'est celui qui les noie et qui les met les *jambes* en haut. (Malherbe.) Quand je l'ai aperçu, les *jambes* m'ont tremblé, et le cœur m'a battu si fort que je n'en pouvais plus. (Mme de Sév.) Chez plusieurs tribus, les parents du mort se font des blessures aux *jambes* et aux bras. (Chateaub.)

— Partie du corps de certains animaux, qui remplit les fonctions de la jambe dans l'homme. Les jambes d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien. Les jambes d'une autruche. Ce cheval a les jambes bien saines. Ce chien va à trois jambes. Les *jambes* de derrière des quadrupèdes forment un arc-boutant en avant. (B. de Saint-Pierre.)

— Se dit, dans le langage commun, de la totalité du membre postérieur, et même du membre antérieur des quadrupèdes.

— *Lever la jambe.* Danser le cancan.

— *Jambes de coq.* Jambes maigres.

— *Gras de la jambe.* Le mollet.

— *Jambe de çà, jambe de là.* A califourchon.

— *A mi-jambe.* Jusqu'au milieu de la jambe. Deux rois si grands que du temps du déluge, l'eau ne leur venait qu'à mi-*jambe*. (Volt.)

— Fig. et famil. *Avoir de bonnes jambes, les jambes bonnes.* Être en état de bien marcher, de marcher longtemps. Pour courir les enfants sont toujours prêts, et celui-ci a de bonnes *jambes*. (J.-J. Rouss.) ‖ *N'avoir plus de jambes.* N'avoir plus la force de marcher. Mais devenir coureur quand on n'a plus de *jambes*! (C. Delav.) ‖ *Avoir ses jambes de quinze ans.* Se dit d'une personne âgée qui est encore ferme sur ses jambes. ‖ On dit, dans un sens contraire : *Ne plus avoir ses jambes de quinze ans.* ‖ *Aller,*

courir à toutes jambes. Aller, courir fort vite, soit à pied, soit à cheval. Ce cavalier allait à toutes jambes. Il courait à toutes jambes. Je double le pas, j'entends battre la caisse, je cours à toutes *jambes*. (J.-J. Rouss.) Dans le transport de sa douleur, il *court* à toutes jambes chercher le saint. (Montalembert.) || *Donner des jambes.* Donner de l'ardeur à marcher, à courir.

— Par menace et par exagérat. *Je vous romprai bras et jambes.* Je vous roucrai de coups.

Albert parle aussi de faire pour sa fille
Rouer *jambes* et bras à votre Mascarille. (Molière.)

— Fig. et fam. *Couper bras et jambes à quelqu'un.* V. BRAS. || *Couper les jambes à quelqu'un.* Lui ôter les moyens d'agir, de faire face à. Ce qui leur cassait les *jambes*, ce qui les exterminait, c'était par-dessus tout de payer leur terme. (É. Zola.)

— Fig. et pop. *Prendre ses jambes à son cou.* Partir sur l'heure; s'enfuir.

Et prenant sans tarder mes *jambes* à mon cou,
J'arrive tout en nage et plus d'à moitié fou
(Desforges.)

— On dit dans le même sens : *Jouer des jambes*, et aussi *Jouer de l'épée à deux jambes*, pour désigner un brave qui a plus de confiance dans la rapidité de sa fuite que dans ses armes.

— Fam. *Renouveler de jambes.* Recommencer à marcher avec de nouvelles forces.

— Fig. Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe.

— Fig. et pop. *Faire jambes de vin.* Boire deux ou trois coups, pour être en état de marcher plus délibérément.

— *S'en aller sur une jambe.* Ne boire qu'une tournée au cabaret.

— *Faire belle jambe.* Prendre des poses, se camper d'une manière prétentieuse.

— Prov. et fig. *Cela ne lui rend pas la jambe mieux faite.* Cela ne lui apporte aucun avantage; il n'en tire aucune utilité. En aurai-je la jambe mieux faite? Vous n'en aurez pas la jambe mieux faite. Oui, ma foi, cela vous rendrait la *jambe* bien mieux faite. (Mol.)

— Par ironie. *Cela lui fait une belle jambe.* Cela ne lui est nullement utile.

— *Jouer quelqu'un sous jambe.* Le surpasser, le vaincre sans peine. C'est une métaphore empruntée du jeu de paume, où un joueur beaucoup plus fort que son adversaire s'amuse quelquefois à jouer par-dessous sa jambe, pour montrer avec quelle facilité il joue. || *Jouer quelqu'un par-dessous jambe, par-dessous la jambe.* Déranger avec facilité les projets de quelqu'un. Il vous jouera par-dessous jambe. Je voudrais bien que l'on m'eût donné autrefois nos vieillards à duper; je les aurais joues tous deux par-dessous la *jambe*. (Mol.)

— *Jambe de bois.* Morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe. Porter une jambe de bois. Cet invalide a une jambe de bois.

— Par extens. et famil. Celui qui porte une jambe de bois. C'est un vieil invalide, une jambe de bois.

— Popul. *Jambes du soleil.* Nom vulgaire donné aux rayons obliques du soleil perçant à travers un nuage.

— *Jambe* s'est dit pour Jambon. Fromaiges et *jambes* salées. (Rabelais.)

— Prov. *Selon la jambe la chausse.* || *Telle jambe, telle chausse.* || On dit d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué : *Il a la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou simplement, *Il a la jambe tout d'une venue.* || *Selon la jambe le cuir.* || *Selon la jambe la saye.* || *Le lit est l'écharpe de la jambe.* Lorsqu'on a mal à la jambe, il faut garder le lit. || *Jeter un chat aux jambes à quelqu'un.* Lui susciter malgracieusement un embarras. || Rejeter la faute sur lui. Vous m'allez jeter le chat aux *jambes*. (Racine.)

— Arg. *Jambe en l'air.* La potence, le gibet.

— Arg. de théâtre. *Avoir des jambes.* Se bien tenir sur ses jambes; se mouvoir avec aisance.

— Anat. *Jambes du pouls.* Nom que l'on donnait à deux nerfs du bras. || *Jambes du clitoris.* Les deux nerfs du clitoris.

— Art vétér. Les hippiatres appellent *jambe* la troisième partie des membres postérieurs, bornée supérieurement par la cuisse et inférieurement par le jarret, et composée de trois os, le tibia, le péroné et la rotule. | Quelques-uns donnent aussi le même nom à la région des membres antérieurs, que d'autres nomment l'avant-bras, et qui n'est formée que du cubitus. || *Jambe arquée.* Jambe de devant d'un cheval qui ne pose pas d'aplomb à terre et forme une courbe. || *Jambe bouletée.* Jambe du cheval dont le muscle fléchisseur est contracté.

— Constr. *Jambe boutisse.* Pilier en pierres de taille dont les queues font boutisses ou s'engagent dans un mur de refend. || *Jambe d'encoignure.* Pilier à l'angle d'un mur. || *Jambe étrière.* Pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen. || *Jambe de force.* Nom donné à deux grosses pièces de bois qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. Ces jambes de force sont trop faibles, trop grosses. || *Jambe sous poutre.* Chaîne de pierres de taille mise dans un mur pour supporter la poutre. La jambe sous poutre a manqué, il faut la rétablir.

— Crust. Quatrième pièce des pattes simples.

— Entom. Troisième article principal. C'est la pièce unique de la patte qui suit la cuisse et précède le tarse.

— Escrim. *Avoir des jambes.* Être toujours prêt à partir, être stable et ferme sur le pied gauche, qui ne doit pas bouger.

— Manèg. On dit qu'*un cheval a bien de la jambe*, quand il a les jambes fines. || *Ce cheval n'a point de jambes.* Il broche fréquemment. || On dit qu'*un cheval a des jambes de cerf*, quand il les a maigres et menues. || On dit des mêchants chevaux, qu'*on leur fera trouver des jambes à force de les piquer.* || *Chercher sa cinquième jambe.* Se dit de l'action d'un cheval fatigué qui s'appuie sur la bride. || On dit qu'*un cheval va à trois jambes*, quand il boite bas d'une jambe. || *Ce cheval sent très bien ses jambes.* Ce cheval est sensible aux aides de ces parties. || *Prendre les aides des jambes, répondre aux jambes, obéir aux jambes.* Suivre les mouvements du cavalier. || *Se servir de la jambe de dedans.* Se servir de celle qui se trouve du côté de l'intérieur du manège. || *Soutenir la jambe de dehors.* Soutenir celle qui est du côté du mur.

— Mar. *Jambe de chien.* Charpente de la voûte d'un grand bâtiment, sur laquelle portent les allonges de tableau. || Petit pli que fait le tors d'un câble ou gros grelin. || Bout de lisse avant une certaine courbure qui termine le garde-corps qui s'appuie sur l'avant du plat-bord de certains bâtiments. || Sorte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir. || *Jambe de hune.* Cordage qui relie la hune au bauban.

— Médec. *Jambes des Barbades.* Nom qu'on donne aux Antilles à l'éléphantiasis des Arabes.

— Navig. fluv. *Jambe de fillau.* La partie d'un bateau foncet qui sert à retenir les haubans du mât.

— Ornith. Le bas de la cuisse des oiseaux.

— Pêch. *Jambe d'une maille.* Fil qui forme un de ses côtés. || *Jambes de filets.* Ailes qu'on ajoute aux côtés des filets à manche.

—Techn. Nom donné aux branches d'un compas, aux règles mobiles d'un compas de proportion, aux branches d'un siphon, etc. || *Couteau ou ciseaux à jambes de princesse.* Couteau ou ciseaux dont le manche ou les branches représentent la forme d'une jambe.

— Vénerie. *Jambe de cerf.* La partie du pied d'un cerf comprise entre le talon et les ergots, qu'on appelle *les os.* || Quand il y a beaucoup de distance d'un os à l'autre, on dit que c'est une *jambe large*; et quand il n'y en a pas, on dit que c'est une *jambe serrée* ou *retrécie.* || Pour les bêtes noires, la jambe est la partie qui s'étend depuis les talons jusqu'aux gardes. || *Jambe ravalée.* Se dit quand les os sont fort rabaissés vers le talon.

JAMBE. Géogr. V. JAMBES.

* **JAMBÉ, ÉE.** adj. Qui a la jambe faite d'une certaine façon. Jeune homme bien jambé, mal jambé. Cheval bien jambé, mal jambé.

JAMBELET. s. m. Ornement qui se met aux jambes comme le bracelet aux bras.

JAMBER. v. a. 1re conj. Se disait pour Jouer sous jambes. || Donner un croc-en-jambe.

JAMBES ou **JAMBE.** Géogr. Comm. de la prov. et à 1 kil. de Namur (Belgique); 2,900 h.

* **JAMBETTE.** s. f. (dimin. de *jambe*). Petite jambe. S'est employé quelquefois en parlant des pattes des araignées, etc.

— *Donner la jambette à quelqu'un.* Lui donner un croc-en-jambe.

— Archit. Petite pièce de bois debout dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force ou les chevrons. || *Jambette d'echaffre.* Poteau dressé au bas d'un escalier et qui reçoit le tenon du patin et supporte le limon.

— Mar. Nom donné aux montants et bouts d'allonge qui excèdent les bords d'un petit bâtiment, et qui sont dégagés des bastingages. || Nom des pièces de bois qui lient les lisses des éperons bâbord et tribord. || Les montants de voûte reçoivent aussi ce nom dans différents ports.

— Pellet. Nom donné à la seconde espèce de pelleterie que l'on tire de la peau des martres zibelines. Elle est fort inférieure à la martre proprement dite.

— Techn. Petit couteau de poche sans ressort, et dont la lame se replie dans le manche. J'ai acheté une jambette. Il a toujours une jambette dans sa poche.

* **JAMBIER, ÈRE.** adj. Anat. Qui appartient à la jambe. Muscle jambier. Aponévrose jambière.

— JAMBIER. s. m. Anat. Nom de trois muscles de la jambe qui participent au mouvement du tarse sur la jambe. Le jambier antérieur. Le jambier postérieur. Le jambier grêle.

— Bot. *Jambier blanc.* Genre de champignons de la famille des agarics, qui se trouvent en automne dans les bois des environs de Paris, et dont le pédicule est très élevé. Ils sont fauve clair en dessus et blancs en dessous. Ce genre ne renferme que deux espèces : le jambier blanc et le champignon réglisse.

— Comm. Morceau de bois au moyen duquel les bouchers suspendent par les jambes les bêtes qu'ils ont tuées.

— Loc. prov. *Crochu comme un jambier.* Se dit, par allusion au jambier des bouchers, d'un objet, d'un membre qui n'est pas droit.

— Techn. Chacune des deux parties dont se compose l'étrier de cuir que le couvreur s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds.

* **JAMBIÈRE.** s. f. Anc. art milit. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les jambes. La pièce qui se plaçait devant sur le tibia s'appelait aussi *grève.*

— Espèce de guêtre de cuir ou de bois qui enveloppe la jambe jusqu'au jarret. Jambière de zouave. Jambière de cantonnier.

JAMBLÉ. s. f. Moll. Nom donné aux patelles par les habitants des côtes de la Vendée.

JAMBLIQUE. Romancier grec, de Syrie, a composé au IIe siècle *les Babyloniques, ou les Amours de Rhodanes et de Sinonis*, en 39 livres; il n'en reste que des fragments.

—JAMBLIQUE. Philosophe, né à Chalcis, Cœle-Syrie, vivait sous Constantin et mourut en 333. Disciple de Porphyre, il mêla la théurgie à la philosophie. De ses nombreux écrits il reste : *Sur la Philosophie de Pythagore; Traité des mystères des Égyptiens*; un fragment d'un *Traité sur l'âme*; des fragments d'un *Commentaire sur le traité de l'âme d'Aristote*, d'une *Lettre sur le Destin*, etc.

— Anc. pharm. *Sel de Jamblique.* Sel purgatif dont on faisait autrefois usage, et dont l'invention est attribuée au philosophe Jamblique.

JAMBO ou **JAMBOS.** s. m. (pr. *jan-bo, jan-boss*). Nom donné, en Amérique, aux enfants d'un mêtis et d'une créole.

— Bot. Syn. de JAMBOSIER

JAMBOA. s. m. Bot. Nom vulgaire du citronnier des Philippines.

JAMBOLIFÈRE. s. f. Bot. Synon. d'ACRONYCHIE.

JAMBOLOM. s. m. Bot. Espèce de myrte ou de jambosier dont on confit le fruit, qui est à peu près semblable à l'olive. Le jambolom est originaire de l'Inde.

* **JAMBON.** s. m. (rad. *jambe*). Écon. dom. Cuisse ou épaule de porc, de sanglier, qui a été salée et ordinairement fumée pour être conservée. Jambon de sanglier, de porc. Jambon mal salé. Une tranche de jambon. On m'a envoyé un délicieux pâté de jambon. Jambon de devant, de derrière. Un jambon de Portugal ou de Lamego. Dans le XIIIe siècle, au temps de Pâques, on se décarêmait avec un *jambon*, et c'était là la friandise par excellence. (Noel.) Alors Bayonne, Mayence et Francfort nous envoyèrent leurs délicieux *jambons*. (De Cussy.)

D'un *jambon* que j'allais déterrer,
Je coupai bravement deux tranches succulentes,
Dont je sus fort bien me bourrer. (Molière.)
Sur ce point un *jambon* d'assez maigre apparence
Arrive sous le nom de *jambon* de Mayence. (Boil.)

— Se dit de la cuisse ou de l'épaule d'animaux autres que le porc ou le sanglier. Jambon d'ours.

— Fam. *Racler le jambon.* Jouer de la guitare ou de la mandoline. Se dit par allusion à la forme de l'instrument que l'on compare à un jambon.

— Prov. *Au fromage et au jambon l'homme connaît son compagnon.* C'est-à-dire que l'on fait connaissance à table.

— Arg. Violon. || La cuisse. || *Faire un jambon.* Casser son fusil. Se dit par allusion à la forme de la crosse qui ressemble un peu à un jambon.

— Bot. L'œnothère. || Nom vulgaire du genre mélochie. || *Jambon des jardiniers* ou *de Saint-Antoine.* Nom vulgaire de l'onagre bisannuelle, dont les racines sont bonnes à manger.

— Moll. Nom donné à la pinne ronde, à raison de sa forme.

* **JAMBONNEAU.** s. m. (dimin. de *jambon*). Écon. domest. Petit jambon. Manger du jambonneau. J'ai acheté un jambonneau. Nous avons mangé d'un excellent jambonneau.

— Arg. *Il a le jambonneau sans chapelure.* Il est chauve, il n'a pas de cheveux sur le crâne.

— Moll. Nom donné aux petites espèces de pinnes marines. || Genre de testacés que l'on a formé d'une pinne, de plusieurs moules, d'une came et de l'avicule.

JAMBOS s. m. V. JAMBO.

JAMBOSIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées, qui a de grands rapports avec les myrtes proprement dits et avec les girofliers, et qui comprend des arbres et des arbrisseaux exotiques. Le fruit est un drupe ovoïde ou rond, couronné par le calice et contenant dans une seule loge un ou plusieurs noyaux entourés d'une pulpe plus ou moins charnue. Ce genre comprend près de quatre-vingts espèces.

JAMBOT. s. m. Nom donné, dans le Hainaut, aux enfants qui travaillent dans les houillères.

— *Jambot de crachet.* Celui qui est chargé de l'entretien des lampes dans les galeries.

JAMBUSCHA ou **JAMBUSCAR.** Myth. Un des précepteurs d'Adam, selon les préadamites.

JAMES. Géogr. L'une des plus grandes des îles Galapagos, a 52 kilom. de long sur 35 de large. Le sol est volcanique, et la végétation est rare. Les côtes sont très poissonneuses.

— JAMES (Baie de). Golfe au S.-E. de la mer d'Hudson, longue de 400 kil.

— JAMES (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Avranches (Manche); 3,300 hab.

— JAMES (Saint-). Affluent de gauche du Saint-Laurent, arrose le Bas-Canada et a 140 kil. de cours.

— JAMES-RIVER. Rivière de la Virginie (États-Unis), passe à Jamestown, Richmond, et se jette dans la baie de Chesapeake. Cours de 450 kil.

JAMES. Forme anglaise du nom propre Jacques.

JAMÉSIE s. f. (de *James*, n. pr.). Bot. Genre de saxifragées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique du Nord.

JAMESON (Anna MURPHY, mistress) Écrivain anglais, née à Dublin, 1797-1860, fille d'un peintre de la cour, épousa un légiste, M. Robert Jameson, le suivit dans le Haut-Canada, et se sépara de lui. Son premier livre, le *Journal d'une ennuyée*, avait fait beaucoup de bruit. Elle écrivit ensuite : *les Amours des portes, Vies des reines célèbres, Héroïnes de Shakespeare*, avec des gravures dessinées par elle-même; *Beautés de la cour de Charles II, Esquisses et Récits de voyages, Études et Promenades au Canada.* On lui doit : les *Musées de Londres*, les *Galeries particulières d'Angleterre, Art sacré et légendaire, Légendes des ordres monastiques, Légendes de la Vierge*, etc.

JAMESONIE. s. f. (de *Jameson*, n. pr.). Bot. Genre de polypodiacées, établi pour des fougères du Pérou.

JAMESONITE. s. f. (de *Jameson*, n. pr.). Minér. Sulfure d'antimoine et de plomb, d'un gris de fer. On le trouve en masse ou cristallisé; ses cristaux sont des prismes carrés, empâtés dans la roche.

JAMESTOWN. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie. C'est la première ville que les Anglais aient fondée aux États-Unis, en 1608. Les Anglais y défirent les Américains en 1781.

— JAMESTOWN. Ch.-l. de l'île Sainte-Hélène; port sur la côte N.-O., résidence du gouverneur; 3,000 hab.

JAMET (Lyon ou Léon). Poète, né à Sissy (Poitou), mort vers 1561, fut l'ami de Clément Marot.

JAMI. s. m. (pr. *dja-mi*; du turc *djama*, assemblée). Mosquée renfermant des écoles où l'on enseigne le Coran, et d'où sortent les mollahs.

— Collection ou recueil théologique, scientifique, historique, etc., chez les musulmans.

JAMIESON John. Écrivain écossais, 1759-1838, a publié un grand nombre de travaux importants sur la littérature.

JAMINIE. s. f. Moll. Genre de gastéropodes univalves, formé aux dépens du genre auricule, mais qui n'a pas été adopté.

JAMIS. s. m. Comm. Espèce de toile de coton du Levant.

JAMMABO s. m. Relat. Membre d'un ordre de moines du Japon qui suivent une règle très austère.

JAMMA-LOCON. s. m. Myth. Purgatoire des hindous.

JAMYN (Amadis). Poète français, né à Chaource (Aube), 1530-1585. Élève de Ronsard, il a composé des sonnets, des églogues, des élégies, des épîtres, réunis sous le nom d'*Œuvres poétiques*, et a traduit en vers une partie de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

* **JAN.** s. m. (et. douteuse; peut-être *Janus* par allusion à ses deux faces). Jeux. Nom des deux tables du jeu de trictrac. Le *petit jan* est celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie; l'autre est le *grand jan.*

— Il est aussi synonyme de PLEIN, et signifie les douze dames abattues deux à deux et remplissant l'un des côtés du trictrac.

— *Faire son petit jan, son grand jan.* Remplir toutes les cases de l'une des deux tables.

— *Faire son jan de retour.* Revenir dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire. En être au jan de retour. Il fait son jan de retour.

— *Jan de courtes chausses.* Se dit quand, dans le jan de retour, le jeu est tellement disposé qu'un coup de dés peut mettre hors d'état de remplir. || *Jan de deux tables.* Coup par lequel un joueur qui n'a que deux dames abattues vient à battre les deux coins. || *Jan de mezeas.* Coup qui se fait quand, au commencement d'une partie, on se saisit de son coin de repos, sans avoir aucune autre dame abattue dans tout son jeu. || *Jan de puissance.* Coup où le point amène porte sur une dame découverte de l'adversaire. || *Jan qui ne peut.* Celui qui se fait lorsque les nombres des points qu'on amène tombent sur une dame découverte de l'adversaire et que les cases forment les passages. *Jan de récompense.* Se dit lorsque le passage est ouvert et qu'il y a une case vide pour passer à une dame seule et la battre. || *Jan de rencontre.* Se dit du second coup de la partie quand il est semblable au premier. || *Jan de trois coups* ou *jan de six tables.* Se dit d'une position telle qu'on commençant la partie, on peut mettre en trois coups une dame sur chacune des six premières flèches.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre ulex.

JANASSE ou **JANACE.** s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, établi pour une espèce de l'Amérique centrale.

JANGAM. s. m. Relat. Espèce de mets chinois.

JANGE. s. f. Art culin. Sauce épicée, composée d'amandes, de gingembre et de vin ou de verjus.

JANDIROBE. s. f. Bot. Syn. de NANDIROBE.

JANERÉE. s. f. Crust. Genre de crustacés peu connu.

JANET. Famille de peintres français du XVIe siècle dont le nom véritable est *Clouet* ou *Cloet*. On les a souvent confondus. CLOET Jean. Peintre, Flamand de naissance, fréquenta l'école de Van Eyck, et mourut vers 1490. || CLOET Jean). Fils du précédent, 1485-1545, fut peintre de François Ier. CLOET (François), dit *Janet*. Fils du précédent, 1510-1580, fut peintre et valet de chambre du roi jusqu'à la fin du règne de Charles IX. Il a laissé beaucoup de portraits estimés des plus illustres contemporains.

JANFRÉDÉRIC. s. m. Ornith. Espèce de merle d'Afrique.

JANGADA. s. f. Mar. Radeau de bois très léger en usage sur les côtes et sur les fleuves du Brésil.

JANGAR. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

JANGLE. s. f. Syn. de JUNGLE.

JANICEPS. s. m. (de *Janus*, n. myth., et du lat. *caput*, tête). Teral. Monstre qui offre une double tête à deux faces directement opposées.

JANICULE Mont. Géogr. L'une des sept collines de Rome, qui prit le nom d'une ville que Janus, le plus ancien roi d'Italie, y avait autrefois bâtie.

JANIDES. s. m. pl. Hist. anc. Descendants de Janus, devins qui prédisaient l'avenir par l'inspection des peaux coupées des victimes.

JANIE. s. f. Bot. Syn. de BÉOMÈTRE. || Genre de corymbifères, établi pour des espèces parasites des plantes marines qui croissent sur le littoral de l'Océan et sur celui de la Méditerranée. Quelques auteurs en font un genre de polypiers flexibles.

JANIN. s. m. V. JEANNIN.

JANIN Jules-Gabriel). Critique et romancier, né à Saint-Étienne, 1804-1874, fut l'un des rédacteurs du *Figaro* en 1825, écrivit dans *la Quotidienne*, fut l'un des fondateurs de la *Revue de Paris*, du *Journal des enfants*, et publia son premier roman, qui fit sensation, *l'Âne mort et la Femme guillotinée*. 1829; l'année suivante, il donna *la Confession*. Bientôt il entra au *Journal des Débats* pour rédiger le feuilleton théâtral; il y régna en maître, en *prince de la critique*, comme il se nomma lui-même, et jusqu'à sa mort, il a conservé le sceptre de la critique théâtrale. Il a encore écrit de nombreux ouvrages: *Tableaux anecdotiques de la littérature française depuis François Ier jusqu'à nos jours; Histoire de France, servant de texte explicatif aux gravures historiques de Versailles; Versailles et son musée historique; la Normandie historique, pittoresque et monumentale; la Bretagne historique*; une traduction d'*Horace, la Poésie et l'Éloquence à Rome, Béranger et son temps*, etc. Parmi ses romans on cite: *Contes fantastiques* et *Contes littéraires; Contes nouveaux; Romans, Contes et Nouvelles littéraires; le Chemin de traverse; un Cœur pour deux amours; les Catacombes; la Religieuse de Toulouse; Clarisse Harlowe, les Gaietés champêtres; les Petits Bonheurs; les Contes du chalet; la Vie d'un monde et du neveu de Rameau; la Semaine des trois jeudis*; les *Contes bleus*; etc., etc. Il a écrit dans beaucoup de journaux, composé un grand nombre de *Préfaces*, de *Notices*, etc.; il a réuni sous le titre pompeux d'*Histoire de la littérature dramatique* ses principaux feuilletons. Il entra à l'Académie française peu de temps avant sa mort.

JANINA (en turc *Yania*). Géogr. Ch.-l. du vilayet de ce nom, en Albanie méridionale (Turquie d'Europe), sur le lac de *Janina*. Ville de commerce, célèbre par la résidence d'Ali-Pacha; 30,000 hab. — Le vilayet de *Janina* correspond à l'E. de l'Épire; il a 21,761 kil. carrés et 530,000 hab.

JANIPABE. s. m. Bot. Syn. de GÉNIPA ou GENIPAYER. On dit aussi *génipe* et *génipanier*.

JANIPHE. s. m. Bot. Plante de la famille des euphorbiacées, dont une espèce fournit le manioc.

JANIRE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes, formé aux dépens des héroïs, établi pour six espèces dont le type habite la mer du Nord.

— Moll. Genre de mollusques détaché des peignes.

JANIRE. Myth. Fille de l'Océan et de Téthys.

***JANISSAIRE**. s. m. (ét. turq., *jeny*, nouveau; *tcheri*, milice). Hist. ottom. Soldat de l'infanterie turque qui servait à la garde du Grand Seigneur. Le corps des janissaires, supprimé par le sultan Mahmoud en 1826, avait été créé en 1362 selon les uns, en 1389 selon d'autres. On le recrutait principalement parmi les jeunes captifs chrétiens, qu'on élevait dans l'islamisme. Cette milice, parfaitement disciplinée, rendit d'abord de grands services, mais bientôt devenue trop puissante, elle se rendit redoutable par son insubordination, lit ou déposa à son gré les sultans, et résista opiniâtrement à toutes les tentatives de réforme. Il en avait coûté la vie au grand sultan ou padischa Osman, pour avoir voulu réformer les *janissaires*. (Voit.) Giraud et Boulanger étaient partis avec Paul et le *janissaire* pour visiter la Casbah. Alex. Dumas.) J'aurais bien voulu avoir avec moi un *janissaire* pour contenir les curieux. Mermet. Le visage meurtri, les sourcils brûlés par la poudre, il souriait aux *janissaires* qui l'emportaient. (P. de St-Victor.)

— Par extens. C'est Guy-Patin qui le premier a dit que les jésuites étaient les *janissaires* du pape.

— Fig. L'opinion publique est le *janissaire* des monarchies. (Ferrand.)

— Hist. eccles. A la cour du pape, Nom des officiers du troisième banc au collège de la chancellerie romaine; ils sont chargés de reviser les bulles, moyennant un certain droit sur les annates.

JANITOR. s. m. Myth. Surnom de Janus.

JANKOWITZ. Géogr. Bourg de Bohême, où les Autrichiens furent défaits par les Suédois en 1645.

JANNANIN. s. m. Relat. Nom que les nègres de la Guinée donnent à certains esprits qu'ils regardent comme les mânes de leurs ancêtres, et qu'ils vont consulter sur leurs tombeaux. Chaque village a aussi son jannanin.

JANNEQUIN. s. m. Comm. Coton filé du Levant, d'une qualité inférieure.

JANNET. s. m. Anc. métrol. Denier d'argent portant le coin de Jean, roi de Chypre. Le jannet avait cours parmi les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et valait environ dix centimes.

— Hortic. Variété de poire appelée aussi *amiré*.

JANNIÈRE. s. f. Lieu planté de jan ou ajonc, en Normandie.

JANON. s. m. Médec. Espèce de tarentisme spontané et endémique, propre aux peuples de l'Afrique.

JANOT ou **JEANNOT**. s. m. (dimin. de *Jean*). Nom qui sert à désigner une personne d'une ingénuité niaise. C'est un Janot.

JANOTERIE. (ra). *janot*). Niaiserie, simplicité extrême.

JANOTISME. s. m. Défaut de langage assez familier aux esprits étroits et brouillons; il consiste à intervertir les membres d'une phrase de manière à leur donner un sens hétéroclite. Cette construction fut quelque temps mise à la mode par le succès d'une parade jouée aux Variétés en 1779, et dont le principal personnage était un niais nommé *Janot*. En voici quelques exemples: J'ai casse les vitres d'un homme qui était dedans le papier. Je viens chercher une médecine pour mon père, qui est malade, dans une petite bouteille. C'est mon père qui en avait un beau de couteau, devant Dieu soit son âme, pendu a sa ceinture, avec lequel il découpait, dans une gaine. Sans être un Janot, qui n'a pas, dans la conversation, commis quelque *janotisme*! (Ourry.)

JANOUARA ou **JANOUARE**. s. m. Mamm. Un des noms du jaguar.

JANRAYA. s. f. Syn. de RAJANIE.

JANRINETTE. s. f. Horticult. Variété de poire.

JANSÉNIE. s. f. Région imaginaire peuplée par les jansénistes. On a dit que les jansénistes avaient eu dessein de former une petite république dans le Nord, d'y réaliser le pays de *Jansénie*. (Ste Beuve.)

JANSÉNIEN, ENNE. adj. Se dit pour Janséniste, et se prend en mauvaise part. L'intolérance *janséniennne*. D'Alembert.) Il est vrai qu'en 1708 un bref du pape le condamna « comme sentant l'hérésie *janséniennne* ». (L. Blanc.)

JANSÉNIQU'EMENT. adv. D'une manière janséniste. Je ne comprends guère pourquoi les oreilles de messieurs des journaux sont devenues tout à coup si *janséniquement* chatouilleuses. (Th. Gautier.)

***JANSÉNISME**. s. m. (pr. *jan-cé-nissme*). Hist. eccles. Doctrine de Jansénius, sur la grâce et la prédestination. Les disputes du jansénisme, qui commencèrent vers l'an 1640, se propagèrent jusque dans le milieu du XVIIIe siècle, et ne cessèrent totalement qu'en 1764. La morale austère du jansénisme. Qu'est-ce que le *jansénisme*? C'est la bouteille à l'encre dont nous noircissons les ennemis de notre société. (Le P. Letellier. Le *jansénisme* paraît nous avoir été apporté de l'Orient par les croisades, avec la peste et l'épée. (B. de St P.) Le *jansénisme*, en donnant un vernis religieux aux passions politiques de la magistrature, seconda la marche ascendante de la bourgeoisie. (L. Blanc.)

— S'est dit quelquefois d'une vertu austère comme celle des jansénistes.

> La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
> Si ne s'appelait point alors un *jansénisme*. (BOIL.)

***JANSÉNISTE**. adj. 2 g. Qui appartient au jansénisme, qui soutient le jansénisme. Morale janséniste. Les principes jansénistes. J'ai lu un livre janséniste. C'est un esprit janséniste. C'est saint Augustin qui m'a dit cela; je le trouve bien *janséniste*, et saint Paul aussi. (Mme de Sévig.) Ces propositions, du reste, et tant d'autres du même genre qu'on trouve développées dans les ouvrages *jansénistes*, avaient leur source dans l'Augustinus. (Louis Blanc.)

— JANSÉNISTE. s. 2 g. Partisan du jansénisme, de la doctrine de Jansenius. Il était janséniste. C'était un zèle janséniste. La querelle des molinistes et des *jansénistes*. (Acad.) Les *jansénistes* étaient le gagne-pain des jésuites. (L. Rac.) Il (Mazarin) n'aimait pas les *jansénistes*, et il haïssait avec raison les factions. (Volt.) Un évêque reprenant un abbé de condition de ce que sa conduite n'était pas assez réglée: « Que voulez-vous que l'on fasse? répondit l'abbé. Si nous étions plus réglés, on nous prendrait pour des *jansénistes*. » (Sail.) L'occasion était belle pour les *jansénistes* de déclarer guerre ouverte à la papauté. (L. Blanc.)

— Fig. Personne d'une morale austère. Il s'est dit surtout d'un ennemi des jésuites. On dit un jour a la reine de Suède que les précieuses étaient les *jansénistes* de l'amour, et la définition ne lui déplut pas. (St-Evrem.)

— *A la janséaiste*. loc. adv. D'une manière rigide, austère. Se meubler, s'habiller a la janséniste

— JANSÉNISTE. s. f. Anc. cost. Espèce de mitaine qui couvrait la partie du bras que la manche courte laisse à nu. || Jupe balemee, mais moins ample que celles que l'on portait généralement au XVIIe siècle.

JANSENISTEMENT. adv. D'une façon janséniste, rudement.

> Ces jumeaux, chez qui le parjure
> Passe pour une telle injure,
> Qu'ils traiteut *jansenistement*
> Quiconque fausse son tourment.
> (MOREAU DE BRASEL.)

JANSÉNISTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au jansénisme.

JANSÉNIUS (Corneille JANSEN ou JANSSEN, en latin). Théologien célèbre, né au village d'Acquoy, près de Leerdam (Hollande), 1585-1638, se lia à Paris avec l'abbé de Saint-Cyran; de retour à Louvain, Jansenius, professeur d'Écriture sainte à l'université, publia contre la France un pamphlet énergique, *Mars Gallicus*, et en fut récompensé par l'évêché d'Ypres, 1636; il mourut de la peste en 1638. Il avait composé des *Commentaires sur les Évangiles, sur le Pentateuque, les Proverbes, l'Ecclésiaste*; ses *Lettres* à Saint-Cyran furent publiées en 1654, sous le titre de *Naissance du jansénisme découverte*; mais il est surtout célèbre par son livre de l'*Augustinus*, Louvain, 1640, qui a donné naissance au *jansénisme*. Il s'était proposé d'exposer les vraies opinions de saint Augustin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination; il établissait une doctrine sévère, peu favorable à la liberté de l'homme, et attaquait les opinions du jésuite Molina. Le système de Jansenius, propagé en France par Saint-Cyran, trouva de nombreux et illustres prosélytes; alors commença la longue lutte du *jansénisme* contre le *molinisme*, qui devait troubler l'Église et la France, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Innocent X condamna, en 1653, cinq propositions tirées du livre de Jansénius; les jansénistes soutinrent qu'elles n'y étaient pas; ils furent encore condamnés sur la question de fait. Malgré la paix de Clément IX, 1669, l'opposition janséniste persista, surtout dans la société de Port Royal. La condamnation des *Réflexions morales* du P. Quesnel par la bulle *Unigenitus*, 1713, ranima les querelles, qui furent surtout vives sous Louis XV, lorsque les parlements, animés de l'esprit janséniste, firent une longue opposition aux jésuites et à la cour.

JANSON ou **JENSON** (Nicolas). Graveur et imprimeur français, mort vers 1481, alla s'établir à Venise vers 1470; il y grava des caractères ronds d'un type harmonieux, et peut être regardé comme le précurseur des Alde.

JANSSENS (Abraham). Peintre flamand, né à Anvers, 1569-1631, produisit des œuvres remarquables par le coloris brillant et la richesse de la composition.

*** JANTE**. s. f. (ét. bas-lat., *cames*, jante). Techn. Pièce de bois courbée, qui fait partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette, etc. Il y a une jante rompue a cette roue. Les jantes de la roue. Le corps du chariot portait sur deux essieux qui entraient dans quatre roues faites a la mode de Perse, dont les moyeux et les rayons étaient dorés, et les *jantes* revêtues d'or. (Rollin.)

— *Jante de roue*. Pièce de bois formant cercle, qui est enchâssée sur la sellette de l'avant-train.

JANTHINE. s. f. (ét. gr., ἰάνθινος, violet). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, établi pour huit ou dix espèces dont le type se trouve dans toutes les mers. Elles se tiennent loin des côtes, et se montrent par troupes innombrables, suspendues a la surface des eaux par une vésicule aérienne. On pense que la pourpre des anciens était fournie par ces mollusques. Un effet, ils fournissent en abondance une magnifique teinture violette, qui s'échappe lorsqu'on les brise, d'un large vaisseau placé dans la région dorsale. Cette couleur passe au rouge quand elle est traitée par les acides, et revient au bleu par les alcalis. Par l'oxalate d'ammoniaque, elle donne un précipité bleu foncé; par le nitrate d'argent, une couleur de cendre bleue très agréable.

JANTIÈRE. s. f. Techn. Machine dont se servent les charrons et les charpentiers pour assembler les jantes des roues.

JANTILLE. s. f. (pr. *jan-tille*, *ll* mouill.; dimin. de *jante*). Hydraul. Gros ais qu'on applique autour des jantes et des aubes d'une roue de moulin, pour recevoir la chute d'eau qui communique le mouvement. || On emploie aussi des *jantilles* pour élever les eaux à l'aide de roues disposées à cet effet. On dit plus ordinairement *aube* ou *palette*.

JANTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Jantiller. S'emploie adjectiv. Aube jantillee.

JANTILLER v. a. 1re conj. (pr. *jan-ti-llé*, *ll* mouill.). Techn. Mettre des jantilles autour d'une roue de moulin.

JANUAL, ALE. adj. Hist. rom. Qui concernait Janus. Gâteau janual. Cérémonies, fêtes januales. || *Porte januale*. Une des portes de Rome qui fut, disait-on, défendue par Janus contre les Sabins.

— JANUAL. s. m. Hist. rom. Espèce de gâteau que les Romains offraient a Janus le premier jour de janvier. Il était compose de farine de sel, d'encens et de vin.

— JANUALES. s. f. pl. Hist. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome, le premier janvier, en l'honneur de Janus.

JANUALIEN. adj. m. Se dit des vers composés en l'honneur de Janus. Vers janualiens.

JANUBIA. s. m. Sorte de trompette de guerre en usage chez les Indiens.

JANUS. s. m. (pron. *ja-nuss*; de *Janus*, n. myth.). Archit. rom. Espèce d'arc de triomphe carré, à quatre portes. Il y avait trois janus dans le Forum.

— Astron. Un des noms de la constellation du Bouvier.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des solides.

JANUS. Myth. Fils d'Apollon et d'une fille d'Érechthée, roi d'Athènes, vint s'établir dans le Latium, sur les bords du Tibre, donna, dit-on, son nom au *Janicule*, accueillit Saturne chassé du ciel et reçut de lui le don de lire dans le passé et dans l'avenir. Bomulus ou Numa lui éleva un temple dont les portes étaient ouvertes pendant la guerre et fermées pendant la paix. On le représentait avec une tête a deux faces, tenant une clef à la main et ouvrant l'année.

— Fig. Le *Janus* à deux fronts, l'hébété calembour. (A. Chenier.)

— C'est par allusion au temple que Numa fit bâtir à Janus, qu'on dit dans le style soutenu et surtout en poésie. *Ouvrir le temple de Janus* pour faire la guerre, la commencer, la déclarer, et *Fermer le temple de Janus*, pour faire la paix, mettre fin aux hostilités. Les portes de *Janus* par vos mains sont fermées. (Corn.)

— Fig. Fermez votre écritoire, c'est le vrai temple de *Janus*. (Mme de Sévig.)

— *Janus bifrons*. Temple de Janus qui avait deux portes. || *Janus quadrifrons*. Temple de Janus qui avait quatre faces, quatre portes et huit fenêtres, c'est-a-dire en tout douze ouvertures, correspondant aux douze mois de l'année.

JANUSIE. s. f. (de *Janus*, nom myth.). Bot. Genre de malpighiacées, dont les espèces habitent le Brésil.

*** JANVIER**. s. m. (pr. *jan-vi-é*; ét. lat. *januarius*, même signif.; forme de *Janus*, à qui ce mois était consacré). Chron. Le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel. Chez les Romains, Numa Pompilius ajouta janvier et février à l'année, qui, sous Romulus, commençait par le mois de mars. Chez nous, l'année commençait autrefois à Pâques ou a Noël. Ce fut Charles IX qui ordonna, par un édit de l'année 1564, qu'on commencerait l'année par le 1er janvier. Cela eut lieu, cela se passa, s'est passé en janvier. Janvier a 31 jours. *Janvier* a ses beautés, et la neige est superbe. (Coll. d'Harl.) Les armées russe et suédoise furent quelques semaines dans l'inaction, tant le froid fut violent au mois de *janvier* 1709. (Volt.)

— Loc. prov. *C'est un soleil de janvier*. Se dit d'une personne sans caractère et sans crédit. || On dit que *janvier a trois bonnets*, pour dire qu'il fait froid en ce temps-là, et qu'il se faut bien couvrir la tête. || *Janvier et février comblent ou rident le grenier*. || *Janvier d'eau chiche, fait le paysan riche*.

— Antiq. rom. *Calendes de janvier*. Nom donné quelquefois aux saturnales que les Romains célébraient chaque année, à la fin de décembre.

— Hist. *Édit de janvier*. Celui que Catherine de Médicis publia en janvier 1562, et par lequel elle accorda aux calvinistes l'exercice public de leur religion hors de l'enceinte des villes. Le parlement n'enregistra l'édit de janvier qu'après trois jussions.

JANVIER (Saint). Évêque de Bénévent, eut la tête tranchée à Pouzzoles, sous l'empereur Dioclétien. On célèbre sa fête le 19 septembre, époque à laquelle, selon la légende, son sang a la vertu de se liquéfier tous les ans.

— JANVIER (Aristide). Horloger mécanicien, né a Saint-Claude, 1751-1835, exécuta de bonne heure une sphère où il représentait mécaniquement les mouvements des corps célestes. Louis XVI, en 1781, le nomma horloger-mécanicien du roi; il fit des horloges savantes, une machine pour indiquer l'heure des marées, une pendule planétaire, et dirigea l'école d'horlogerie pendant la Révolution. On lui doit plusieurs ouvrages spéciaux, et surtout un *Manuel de l'horloger*, dans la *Collection Roret*.

JANVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chartres (Eure-et-Loir); 1,300 hab.

JANZÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine). Toiles à voiles; 4,800 h.

JAO. Un des noms de l'Être suprême chez les Hébreux.

JAPACANI. s. m. Ornith. Espèce de loriot de l'Amérique du Sud.

JAPET. s. m. Astron. Nom d'un des six satellites de Saturne.

JAPET. Myth. Fils d'Uranus et frère de Saturne, eut de Clymène, fille de l'Océan, quatre fils, Atlas, Ménétius, Prométhée et Épiméthée. Les Grecs regardaient Japet comme l'auteur de leur race. De là, on a appelé les hommes par périphrase, *les fils de Japet, la race de Japet*.

Des enfants de *Japet* toujours une moitié
Fournira des armes à l'autre. (LA FONTAINE.)

JAPÉTIDES. s. m. pl. Myth. Descendants de Japet.

JAPHET. (en héb. *qui s'étend au loin*). L'un des fils de Noé, eut, suivant l'Écriture, sept fils, dont les descendants peuplèrent l'Asie, du Caucase et de l'Asie Mineure jusqu'au Gange, puis la plupart des contrées de l'Europe.

— Myth mahom. Les musulmans le mettent au nombre des prophètes envoyés de Dieu. Il possédait une pierre au moyen de laquelle il pouvait faire descendre à son gré la pluie du ciel. Cette pierre s'est conservée, dit-on, assez longtemps chez les Mogols.

JAPHÉTIQUE. adj. 2 g. Se dit quelquefois de la race européenne, que les théologiens font descendre de Japhet, l'un des fils de Noé. Race japhétique.

JAPICANGA. s. f. Bot. Au Brésil, Nom de la salsepareille vraie. || En France, Nom de fausses salsepareilles qui ont la racine creuse et canaliculée, et qui proviennent de plantes du genre syringa.

JAPIX. s. m. V. IAPYX.

* **JAPON**. s. m. Porcelaine apportée du Japon. Ces tasses et cette théière sont d'ancien *japon*. (Acad.)

JAPON. (en japonais *Nipon* ou *Niphon*, en chinois *Zi-pen*, contrée du soleil levant, en anglais et en hollandais *Japan*). Géogr. Empire à l'E. de l'Asie, composé de 4 grandes îles, Niphon, Kiousiou, Sikok, Yéso, et d'un grand nombre de petites (plus de 3,850). L'archipel japonais a pour limites : les Kouriles russes et l'île de Tarrakai au N., le détroit de Corée et la mer du Japon à l'O., le Grand Océan au S. et à l'E. La superficie est de 382,500 kil. carrés, la population de 36,000,000 d'hab. De nombreux détroits (Van-Diémen, Van der-Capellen, Boungo, Kini, Sangar, de La Pérouse, de Yéso, de Pico, de Vries) séparent les principales îles du Japon. La mer, surtout à l'O., est très poissonneuse. Ces îles sont montueuses et volcaniques ; les principaux volcans (*yama* sont le Fousi Yama 4,676 m.) à l'O. de Yedo, le Sira-Yama et l'Asama-Yama, dans l'île de Niphon. Le climat est froid au N. et à l'O. ; chaud, comme dans le midi de la France, au S. et à l'E., partout sec et sain. Les tempêtes et les tremblements de terre sont fréquents. Les rivières sont de petits cours d'eau torrentiels ; le pays est beau, fertile, bien cultivé, bien peuplé. Il y a beaucoup de richesses minérales (fer, cuivre excellent) ; la terre produit céréales, riz, légumes, fruits, coton, thé, etc. Les pâturages et le bétail sont rares ; la volaille est très abondante ; on élève les vers à soie. L'industrie est très avancée ; les Japonais travaillent les métaux ; leurs ouvrages en laque et en porcelaine, sont très estimés ; leurs dessins sont curieux, et l'imprimerie, connue depuis longtemps, donne chaque année de nombreux volumes. Les Japonais paraissent être de race mongole, avec un mélange des races chinoise et malaise ; ils sont braves, adroits, fiers, aimant à s'instruire, et connaissant bien les arts et les découvertes de l'Europe. Les langues parlées au Japon sont : le japonais, l'idiome des Ainos et la langue mandarine ; l'écriture descend de haut en bas. Les religions sont : le culte de *Sinto* ou des aïeux, le bouddhisme et la religion de Confucius. Le gouvernement est une sorte de despotisme religieux et féodal, encore assez mal connu ; le souverain est le *mikado*, qui s'est débarrassé, en 1868, du *taïcoun*, dont les ancêtres s'étaient emparés du pouvoir temporel depuis 1610. Depuis lors, le mikado a soumis également les princes ou *daïmios* et cherche à introduire au Japon la civilisation européenne. Le budget est de 300 millions environ ; la dette est de 500 millions. L'armée active est de 70,000 hommes, mais en cas de guerre on peut appeler sous les drapeaux la plus grande partie de la population qui appartient à la réserve, à la landwehr et au landsturm ; la flotte se compose de 31 navires de guerre, montés par 6,000 officiers et matelots. On a commencé à construire des chemins de fer et des lignes télégraphiques. Les principales villes du Japon sont : Tokio ou Yedo, Kioto ou Miako, Osaka, Yokohama, Niigata, Koumamotou, Kagosima, Nagasaki, Kanasowa, Hakodaté, etc. Marco-Polo, à la fin du XIIIe siècle, a parlé du Japon, qu'il appelle *Zipangu*. Un naufrage y poussa, en 1542, le Portugais Ferd. Mendez Pinto ; de nombreux missionnaires, sur les pas de saint François-Xavier, y furent bien accueillis et firent beaucoup de prosélytes. Mais, au XVIIe siècle, les Européens furent expulsés, et les Hollandais restèrent seuls dans l'île de Décima, soumis à une surveillance rigoureuse et à des formalités humiliantes. C'est seulement depuis 1854 que des traités de commerce ont ouvert le Japon aux étrangers, surtout dans les ports de Yokohama, Hiogo, Osaka, Nagasaki et Hakodaté.

— JAPON (Mer du). Partie du Grand Océan, entre l'archipel du Japon et la Chine.

JAPONAIS, AISE. adj. Géogr. Qui appartient au Japon, qui est du Japon. La race japonaise. Mélange de la race mongole et de la race malaise, la race *japonaise* participe de l'une et de l'autre. (Eyriès.) Les habitations *japonaises* sont construites en bambou, à un ou deux étages au plus. (Id.) Il serait difficile de fixer la force de l'armée *japonaise*. (Id.)

— s. Habitant, habitante du Japon. Le *Japonais* est fier, spirituel, intelligent, brave, actif, économe, mais cruel, voluptueux et vindicatif. (Eyriès.) Quelquefois les *Japonaises* se teignent les lèvres en bleu et les dents en noir, et s'arrachent les sourcils. (Id.) Les *Japonais* ont le sentiment de l'art, leur goût n'est pas chimérique et monstrueux comme celui des Chinois. (Th. Gautier.)

— JAPONAIS. s. m. Linguist. Langue parlée au Japon.

— Ichtyol. Poisson du genre lutjan qui vit dans les mers du Japon.

JAPONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. On l'obtient en traitant par les alcalis la catéchine qui est tirée du cachou du Japon.

JAPONISME. s. m. Engouement pour les procédés artistiques du Japon.

JAPONISTE. s. m. Celui qui se livre à l'étude du japonais, de l'histoire du Japon, etc.

JAPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Japonner. S'emploie adjectif. Porcelaine japonnée.

JAPONNER. v. a. 1re conj. Manuf. Donner une nouvelle cuisson à la porcelaine de la Chine, pour la faire passer pour du japon.

— SE JAPONNER. v. pron. Recevoir une nouvelle cuisson. Cette porcelaine ne se japonnera pas facilement.

JAPONOLOGUE. s. m. (de *Japon*, n. géogr., et du gr. λόγος, discours). Celui qui est versé dans la connaissance de la langue et de l'histoire japonaise.

JAPOTAPITA. s. m. Bot. Syn. de GOMPHIE.

JAPOURIA. s. m. Linguist. Nom d'un dialecte albanais.

JAPPAGE. s. m. (rad. *japper*). Cri de certains animaux. Le jappage du chacal.

JAPPANT. part. prés. du v. Japper. Qui jappe. Ces petits chiens sont toujours jappant après tout le monde.

JAPPANT, ANTE. adj. Qui est organisé pour japper.

— Qui consiste en jappements, qui imite les jappements d'un chien.

JAPPE. s. f. (rad. *japper*). Pop. Cagnot. Cet homme n'a que de la jappe. Cette femme a beaucoup de jappe.

JAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Japper.

* **JAPPEMENT**. s. m. Action de japper. Il ne se dit que des petits chiens. Leur jappement continuel me fatigue.

— Par extens. Se dit aussi des chiens de toute espèce. Quand il entendait le *jappement* féroce de ses limiers aux jambes torses, il partait, il volait, il oubliait tout. (V. Hugo.)

— Se dit encore du renard. Le jappement du renard fait fuir la volaille.

* **JAPPER**. v. n. 1re conj. (onomatopée). Aboyer. Il ne se dit guère que du cri des petits chiens. Ce chien ne fait que japper. Ces petits chiens jappent continuellement.

— Par extens.

Semblable au chien dont la vorace dent
Saisit enfin le lièvre qui s'échappe.
Il tourne, il crie, il vire, il pleure, il *jappe*.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Criailler. On ne peut guère fermer la gueule à ces roquets-là, parce qu'ils *jappent* pour gagner un écu. (Volt. Que diront les malveillants en me voyant dans les grandeurs? — Ils *japperont*. Que vous importe? (L. Moland.

— S'emploie activement au fig. et signifie Répéter, dire en imitant le cri des petits chiens, c'est-à-dire d'une façon bruyante.

Monsieur l'abbé, vit comme un papillon,
Jappe des vers qu'il prit à la pipée. (J.-B. ROUSS.)

— Syn. comp. JAPPER, ABOYER. *Aboyer* se dit des gros chiens, et *japper*, des petits chiens qui ont la voix moins forte. Quelquefois un gros chien *jappe* de joie en revoyant son maître après quelque temps d'absence ; un petit chien *aboie* avec chaleur contre les passants.

JAPPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jappe.

— Fig. Celui, celle qui crie, qui dispute d'une manière bruyante.

— Adjectiv. Un chien jappeur.

JAPPILLER. v. n. 1re conj. Pr. *ja-pi-llé, il mouill.* ; fréquent. et dimin. de *japper*. Aboyer fréquemment à petits cris.

— Fig. Pousser fréquemment de petits cris, en parlant des hommes.

JAPURA ou CAQUETA. Géogr. Affluent de l'Amazone, vient des Andes de l'Équateur, reçoit de nombreux cours d'eau, mais renferme beaucoup de cataractes ; cours de 1,500 kil.

JAPYGIE. s. f. Géogr. V. IAPYGIE.

* **JAQUE**. s. f. (vieux mot provenant sans doute des *Jacques*, paysans révoltés, qui portaient un vêtement de ce genre). Anc. équip. milit. Espèce de petite casaque qui se portait sur les armes et sur la cuirasse. || *Jaque de maille*. Armure faite de mailles ou de petits anneaux de fer, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. Il portait une jaque de maille. Il n'y a *jaque* de maille assez forte pour l'arrêter (une épée). (Malherbe.

JAQUE. s. m. Fruit du jaquier.

— Fromage blanc frais, en Bourgogne.

JAQUE, ÉE. adj. Revêtu d'une jaque.

JAQUELINE. s. f. de *Jaquelin* de Hainaut, comtesse de Hollande). Espèce de vase, de bouteille. Le comte de Hollande passa à la maison de Bourgogne dans la personne de Philippe, qui fit sans cesse la guerre à sa cousine *Jaqueline*, comtesse de Hollande, morte en 1436. Elle passa sa trente-sixième et dernière année au château de Teilingen, s'amusant à faire de petits vases de terre, connus encore sous le nom de *cruches de la comtesse Jaqueline*. Noël.) Dans les provinces septentrionales de la France, en Flandre surtout, on appelle aussi *jaquelines* des bouteilles de grès à large ventre, et des broc de faïence, auxquels on donne quelquefois la forme d'une femme assise. Sylvain Maréchal.) On dit aussi *dame-Jaqueline*.

* **JAQUEMART**. s. m. (rad. inconn.). Figure de fer, de plomb ou de fonte, représentant un homme armé, placé sur une tour, qui frappe, avec un marteau, les heures sur la cloche de l'horloge. Il y a un jaquemart sur le clocher de cette église. On écrit aussi *jacquemart*. Des *jacquemarts* armés de marteaux frappent l'heure sur le timbre. (V. Hugo.)

— Par dérision, on dit d'un homme embarrassé de ses armes, qu'il *est armé comme un jaquemart*. D'après Furetière, cette expression vient de *Jaquesmare* de Bourbon, troisième fils de Jacques de Bourbon, connétable de France sous le roi Jean, qui était toujours armé de pied en cap.

— Se disait d'un homme de bois planté en terre, sur lequel on tirait au blanc.

— Monn. Ressort qui fait lever la vis du balancier, quand elle a fait son effort pour l'empreinte.

JAQUEPAREL. s. m. Mamm. Nom vulgaire du chacal, au Bengale.

JAQUÉRIE. s. f. Hist. V. JACQUERIE.

JAQUÉROTTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la tubéreuse.

JAQUES. s. m. Ornith. Nom vulgaire du geai.

JAQUET. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de France.

— Ornith. Un des noms de la bécassine sourde ou petite bécassine. Les *jaquets* s'envolaient des flaques d'eau en sifflant. (V. Hugo.)

* **JAQUETTE**. s. f. (dimin. de *jaque*). Habillement d'homme qui descend à peu près jusqu'aux genoux. Une grande jaquette. Il avait une jaquette grise, une jaquette à pointe. Et toi, qui es-tu avec ta *jaquette* noire? (Chamfort.) Il n'avait gardé que sa *jaquette* militaire, dont les lames d'airain déchiraient le pourpre du lit. (G. Flaub.)

— Robe que portent les petits garçons, avant qu'on leur mette la culotte. Il porte encore la jaquette. Petit enfant à la jaquette. Sa femme entra dans son cabinet, suivie d'un petit garçon en *jaquette*. (St-Sim.)

— Fig. Les défauts du corps et de l'esprit, chez les enfants, viennent presque tous de la même cause. On les veut faire hommes avant le temps. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les tenir en *jaquette* aussi longtemps qu'il est possible. (J.-J. Rouss.)

— Pop. *Trousser la jaquette à un enfant*. Le fouetter. Je vais te trousser la jaquette!

— On disait, en plaisantant : La jaquette d'un moine, d'un capucin.

— Loc. prov. *Secouer la jaquette à quelqu'un*. Le battre. || *Je m'en souviens non plus que de ma première jaquette*. Se dit d'une chose dont on n'a gardé aucun souvenir.

— Artill. Partie du canon qu'on nomme aussi *frette de culasse*.

— Ornith. Un des noms vulgaires de la pie.

* **JAQUIER**. s. m. Bot. Genre d'arbres, type de la famille des artocarpées, établi pour plusieurs espèces de l'Australie et de l'Asie méridionale. L'une des espèces est connue sous le nom d'*arbre à pain*.

JAQUOTOT (Marie-Victoire). Peintre sur porcelaine, née à Paris, 1778-1855, fut attachée, en 1800, à la manufacture de Sèvres, et y regénera la peinture sur porcelaine.

JAR. s. m. diminut. de *jargon*). Arg. Nom donné à la langue d'argot. || *Deviser le jar*. Parler argot.

JARACATIE. s. f. Bot. Espèce de cactier originaire du Brésil. || Nom d'une espèce de papayer, et d'un arbre particulier au Brésil, qui par ses feuilles et ses fruits a des rapports avec l'allusie.

JARAT. s. m. Agric. Un des noms vulgaires de la petite gesse et de la vesce noire et blanche.

JARAUDE. s. f. Bot. Nom sous lequel on désigne, à Orléans et dans une partie du Loiret, la lentille d'Amérique ou lentille à une fleur, fourrage très utile dans les terrains sablonneux.

JARAVÉE. s. f. Bot. Genre non adopté de la famille des melastomacées rhexiées, dont les naturalistes ont classé [illegible] espèces dans les genres microlicie et mélocophile.

JARBIÈRE. s. f. Techn. Lame de fer tranchante, ajustée dans un manche ou une poignée de bois, qui va et vient librement, et dont se servent les boisseliers.

* **JARDI**. s. f. Art vétér. Tumeur chaleureuse et enflammée qui vient aux jambes d'un cheval, et qui s'étend depuis la partie postérieure et intérieure de l'os du jarret jusqu'à la partie supérieure et postérieure de l'os du canon. La jarde produit ordinairement la claudication.

* **JARDIN**. s. m. et. allem., *Garten*, même signif. « Lieu ordinairement clos de murailles, de haies, de fossés, dans lequel on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc. Jardin fruitier. Jardin potager. Les allées d'un jardin. Il y a beaucoup d'arbres dans ce jardin. Il travaillait au jardin. Nous nous sommes promenés dans le jardin. Et je me sauve à pensons à travers du *jardin*. (Boil. Ma tre Paul mourut il y a huit jours, notre *jardin* en est tout triste. (Mme de Sévig. Jamais ni le souffle empesté du Midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent le *jardin*. Fen.) On y voit maintenant un gymnase et un *jardin* entouré de murs, orné de promenades couvertes et charmantes, embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des plantes et de plusieurs autres espèces d'arbres. (Bt Th.) Nous passâmes dans un petit *jardin* que Philoteme cultivait lui-même, et qui lui fournissait des fruits et des légumes en abondance. Id. Un *jardin* dans ses murs renferme l'univers. (Del.) Sur nos *jardins* Phébé n'a plus d'empire. Id.) Le sage a son *jardin* dessiné ses vieux ans. (Id.) Il semble que l'abondance a répuse une de ses cornes dans nos *jardins* et dans nos campagnes. (B. de St-P.. Une fleur nous intéresse plus qu'une étoile, et le plus petit *jardin* plus que tout le firmament. (Id.) On mange sous la voûte du ciel, dans les *jardins*, dans les bosquets, en présence de toutes les merveilles de la nature. (Brillat-Savarin.)

Si mon troupeau s'accroît, j'ornerai la statue,
Et dans tous nos *jardins* nous chercherons la foi.
(DUMESSET.)

Bannissez des *jardins* tout cet amas confus
D'édifices divers prodigues par la mode. (DELILLE.)

— Par extens. En usant avec intelligence des ressources que l'horticulture possède aujourd'hui, le citadin trouve une décoration très convenable pour le *jardin* de ses fenêtres. Ferry.)

— *Jardin anglais, pittoresque* ou *chinois*. Jardin fait à l'imitation d'une nature agreste, et qui s'éloigne, comme elle, des lois de la symétrie. *Jardin botanique*. Celui où l'on rassemble avec ordre et méthode des plantes de toute espèce et de tous les pays, dans la vue d'en étudier les caractères, d'en suivre le développement, de les comparer entre elles et d'en démêler les propriétés. Le premier jardin botanique ouvert aux frais de l'État est celui de Pise en 1543 ; celui de Paris ne fut créé qu'en 1635. || Par extens. Ouvrage qui traite méthodiquement des plantes cultivées dans un jardin botanique. || *Jardin fleuriste*. Celui où on ne cultive que des plantes dont on vent obtenir la plus belle variété de fleurs. || *Jardin français*. Jardin régulier et symétrique. || *Jardin fruitier*, ou *verger*. Celui où l'on ne fait venir que des arbres à fruit. « *Jardin médical*. Celui qui est destiné à la culture des plantes médicinales. *Jardin mixte*. Jardin qui participe du potager et du fruitier. || *Jardin de naturalisation* ou *d'acclimatation*. Jardin destiné à l'acclimatation des végétaux et des animaux dans un autre pays que leur patrie naturelle. || *Jardin normal*. Jardin modèle. || *Jardin paysager*. Celui qui renferme des parterres bordés de bois, des tonnelles, des avenues, des eaux, des rochers, des arbres découpés et tailles sous mille formes, le tout disposé avec goût, de manière à former le plus bel ensemble. || *Jardin potager* ou *légumier* ou *maraîcher*. Jardin où l'on cultive les plantes et les légumes destinés à la nourriture de l'homme. || *Jardins publics*. Jardins où le public est admis gratuitement. Les principaux jardins de Paris sont ceux des Tuileries, du Luxembourg, du Palais-Royal. Le *jardin* des Tuileries a toujours été le *jardin* aristocratique par excellence ; c'est, dans les beaux jours, le lieu de réunion de la fashion parisienne. Ourry.) *Jardin zoologique*. Parc où l'on élève en liberté des animaux d'espèces diverses.

— *Jardin des plantes*. Jardin botanique et zoologique de Paris, annexé au Muséum d'histoire naturelle. || On donne également le nom de *jardins des plantes* à des établissements semblables qui existent dans différentes villes de France.

— *Jardin du roi*. Ancien nom du Jardin des plantes de Paris.

— *Jardin d'acclimatation*. Établissement créé au bois de Boulogne, près de Paris, où l'on cultive des plantes, et où l'on élève des animaux étrangers que l'on cherche à acclimater en France.

— *Jardins d'enfants*. Espèces d'écoles du premier âge.

— Fig. On dit de celui qui a fait quelque ouvrage quand il le présente que *ce sont des fruits de son jardin*. Voilà bien parler de la Bretagne, ma chère enfant, cela peut-être vous ennuiera ; mais cela est si naturel, ce sont les fruits de notre *jardin*. (Mme de Sévig.)

— Fig. Culture religieuse des âmes. Comptons-nous de savoir qu'il y a des plantes tardives dans le *jardin* de l'Époux, que, pour en avoir la fécondité, les directeurs des consciences

ces, ces laboureurs spirituels, doivent attendre avec patience le fruit precieux de la terre. (Bossuet.)

— Fig. et par extens. Pays fertile et d'une culture très variée. La Touraine est appelée le *jardin* de la France à cause de la bonté et de l'abondance des fruits qu'elle produit. (Noël.)

—Loc. Prov. *Cela n'est pas crû en ton jardin.* Tu es trop inepte pour avoir eu une si bonne idée. || *Faire d'une chose comme des choux de son jardin.* En disposer comme si on en était le maître. Il semble que cela lui appartienne, il en fait comme des choux de son jardin. || *Jeter des pierres, une pierre dans le jardin de quelqu'un.* Mêler dans un discours des paroles qui attaquent quelqu'un indirectement. Ce mot est une pierre jetée dans mon jardin. Il a jeté plusieurs pierres dans votre jardin. J'irai voir ces coquins qui jettent des pierres dans le *jardin* du patron. (Mme de Sévigné.)

— Arg. *Faire du jardin.* Se moquer, railler. || On appelle vulgairement la halle le *jardin paré*, parce qu'on y trouve tous les fruits et tous les légumes que l'on désire.

— Alchim. *Jardin où le soleil luit nuit et jour.* Le fourneau philosophique où il y a du feu qui prepare continuellement l'œuf des philosophes.

— Bot. *Jardin sec.* Collection de plantes conservées dans un herbier.

— Fauconn. *Donner le jardin à un oiseau de proie.* L'exposer au soleil dans un jardin, le mettre au grand air. Il faut donner le jardin aux lanniers et aux sacres sur la pierre froide.

—Géogr. Nom donné aux atolles ou groupes d'îles madréporiques, dans l'archipel de Bahama, et près de l'île de Cuba.

— Géol. Petite prairie qui se trouve au milieu d'un glacier, comme on en voit quelques-unes au sein de la mer de Glace, dans la vallée de Chamouny.

— Hist. *Jardins de l'Europe.* Nom sous lequel on désigne quelquefois l'Italie.

— Hist. anc. *Jardins suspendus de Babylone.* Bosquets plantés dans un terrain rapporté sur des voûtes, dont on attribuait la construction à Sémiramis, et qui étaient une des sept merveilles du monde.

— Hist. sainte. *Jardin d'Éden.* V. ÉDEN. || *Jardin des Oliviers.* Bois d'oliviers où commença la passion de Jésus-Christ.

— Littér. *Jardin des racines grecques.* Livre, ordinairement en vers, contenant les racines de la langue grecque.

— Mar. Sorte de couronnement en forme de galerie, qui orne la sole supérieure ou le plancher d'en haut des bouteilles des vaisseaux.

— Myth. *Le dieu des jardins.* Se dit particulièrement de Priape, bien que Flore, Pomone, Vertumne et même Vénus, soient aussi des divinités qui président aux jardins. || *Jardin des Hespérides.* V. HESPÉRIDES.

— Philos. anc. *Jardins d'Épicure.* Jardins où Épicure donnait ses leçons. || Se dit pour la Secte épicurienne, comme on dit *le Portique* pour les disciples de Zenon; *l'Académie* pour ceux de Platon, etc. Les philosophes, la secte des jardins.

— Théât. *Côté jardin.* Côté de la scène d'un théâtre à la droite de l'acteur. Est opposé à *côté cour*, qui est à la gauche de l'acteur. V. CÔTÉ.

* **JARDINAGE**, s. m. Hortic. Art de tracer ou de créer des jardins et des parcs. L'art du jardinage. Principes du jardinage. Théorie du jardinage. Manuel de l'art du jardinage. Milton, dans sa description de l'Éden, devance pour ainsi dire le *jardinage* moderne. (Spach.) Les parcs, voilà le *jardinage* moderne! Aujourd'hui l'on peut affirmer qu'en général on suit des principes sensés dans l'art du *jardinage*. (Id.) Le *jardinage* a pris rang parmi les arts libéraux. (Id.)

— Dans un sens plus restreint, Se dit de tout ce qui concerne la culture des potagers, des vergers, des parterres de fleurs, etc., et il est alors synonyme d'HORTICULTURE. Les produits du jardinage.

— Travail que l'on fait aux jardins. Il entend bien le *jardinage*. (Acad.)

— Pris collectivement, Parties d'un terrain qui sont cultivées en jardins. Il n'y a dans cette ville que les deux tiers de maisons, le reste est en *jardinage*. (Acad.)

— Par extens. Masse de légumes et d'herbes potagères que l'on porte au marché. Un excellent jardinage. Mener une voiture de *jardinage* au marché. (Acad.)

— Eaux et for. Mode particulier d'exploiter les bois et les forêts; il consiste à prendre çà et là dans une forêt les arbres marqués en délivrance lorsqu'ils sont dépérissants ou qu'ils ont acquis la grosseur que l'on désire.

— Lapid. Nom des grains de couleur qui se trouvent dans le diamant.

JARDINATOIRE, adv. Eaux et for. Qui concerne le jardinage des forêts. L'exploitation jardinatoire.

JARDINÉ, ÉE, part. pass. du v. Jardiner S'empl. adjectiv.

— Minér. Se dit des pierres fines qui présentent des parties presque opaques.

— Sylvic. Se dit d'une futaie exploitée par jardinage. Haute futaie jardinée.

JARDINEMENT, s. m. Action de jardiner.

* **JARDINER**, v. n. 1re conj. Hortic. Travailler un jardin, à un jardin. Il ne s'emploie guère qu'en parlant d'une personne qui cultive son jardin par amusement ou passe-temps. S'amuser à jardiner. Il s'occupe à jardiner. Vous vous plaisez donc beaucoup à jardiner? Il n'aura pas vu deux fois labourer un jardin, semer, lever, croître des légumes, qu'il voudra *jardiner* à son tour. (J.-J. Rouss.) Notre grand Frédéric passe une partie de son temps à *jardiner* et à cultiver des melons. (B. de St-Pierre.)

— Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie que l'on dresse et qui de terre saute sur le poing du fauconnier qui le leurre.

— JARDINER, v. a. Eaux et for. Exploiter un bois par la méthode du jardinage. Cette manière d'exploiter les bois en les *jardinant* est en usage dans plusieurs endroits. (Buffon.) || Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre, dans un sol qu'on veut élever en futaie.

— Arg. Tourner en ridicule, railler. || *Jardiner quelqu'un.* Le faire parler.

— Fauconn. *Jardiner l'oiseau.* L'exposer au soleil, à l'air, dans un jardin. Il faut jardiner les autours, le matin, sur une barre ou sur une perche.

— SE JARDINER, v. pron. Être cultivé en jardin. Ce terrain ne se jardine pas facilement.

* **JARDINET**, s. m. (dimin. de *jardin*). Petit jardin. Cette maison a un jardinet. Il n'y a qu'un jardinet. Le *jardinet* dont il était précédé participait, en revanche, du genre anglais. (Ch. de Bernard.)

— Petit jardin d'enfant.

— Prov. *Ne fais un four de ton bonnet ni de ton ventre un jardinet.* Il est dangereux de se couvrir la tête trop chaudement et de manger trop de salade.

— Pêch. Compartiment réservé sur le pont pour encaquer les harengs.

JARDINEUR, s. m. (radic. *jardiner*). Arg. Personne qui cherche à faire parler les autres, à leur tirer leur secret.

* **JARDINEUX, EUSE**, adj. Joaill. Se dit d'une pierre fine qui a quelque chose de sombre et de peu net. Une émeraude jardineuse. Cette pierre a quelque chose de jardineux. Il y a dans cette émeraude des endroits jardineux.

— L'Académie ne donne que *jardineuse*, adjectif féminin.

* **JARDINIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui travaille aux jardins, qui cultive un jardin. Bon jardinier. Appelez le jardinier, la jardinière. Ce jardinier a d'excellents fruits. Je n'ai jamais été *jardinier* de ma vie. (L. Aubert.) Jérusalem est devenue semblable à la cabane d'un *jardinier* dans une ferme désolée. (La Harpe.)

Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles
Et ne t'étonne pas que Mars soit *jardinier*.
(Mme DE SCUDÉRY.)

— Par anal. Celui qui entend bien l'ordonnance, la culture, les embellissements des jardins, et qui en donne les dessins. Cet homme est un excellent jardinier, un très habile jardinier. Peu usité aujourd'hui en ce sens. On a dit aussi *artiste-jardinier*. Le terrain, les eaux, les bois, les rochers, tels sont les matériaux naturels dont *l'artiste-jardinier* doit tirer le meilleur parti possible. (Spach.)

— *Jardinier botaniste.* Celui qui s'attache aux plantes rares et étrangères. || *Jardinier fleuriste.* Celui qui s'occupe particulièrement de la culture des fleurs. || *Jardinier maraîcher.* Jardinier qui cultive les légumes. || *Jardinier pépiniériste.* Celui qui cultive les arbres fruitiers en pépinière. || *Jardinier planteur.* Jardinier qui ne s'occupe que des essences forestières.

— Prov. *Il fait comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux, et qui ne veut pas que les autres y touchent.* Se dit de ceux qui ne se servent point d'une chose et qui en veulent empêcher l'usage aux autres. Jamais il n'y eut un véritable chien de *jardinier* comme lui. (Mme de Sévigné.)

— Arg. Voleur à l'américaine.

— Fauconn. *Faire l'autour jardinier.* Le mettre au jardin avec une longe, au soleil et à l'abri du vent.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce d'hélice.

— Ornithol. Nom vulgaire d'une espèce de bruant.

— JARDINIÈRE, s. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on cultive des fleurs. Elle a acheté une jardinière fort élégante. Une *jardinière* d'acajou. (Acad.) Elle caressait légèrement de ce plumeau les étagères, les *jardinières*, les consoles. (D. Femillet.)

— Voiture à l'usage des jardiniers et maraîchers.

— Anc. cost. Sorte de coiffure de femme. || Petite dentelle dont on garnissait les coiffes.

Une longue coquette, ainsi qu'on nous en voit,
D'une dentelle fine et d'environ un doigt,
Est une *jardinière*. (BOURSAULT.)

— Art culin. Mets composé de diverses sortes de légumes, surtout de navets et de carottes. Côtelette à la jardinière. Servir une *jardinière* pour entremets. (Acad.)

— Entom. Nom vulgaire du carabe doré, de la courtilière et d'un grand nombre d'autres insectes, soit à l'état parfait, soit à l'état de larve, parce qu'ils attaquent les racines potagères.

— Techn. Petite broderie de fil, étroite et légère, faite au bord d'une manchette de chemise, ou de tout autre vêtement semblable.

— Adjectiv. Exploitation jardinière d'une forêt. Plantes *jardinières*. (Acad.)

JARDINISTE, s. m. Néol. Celui qui donne des préceptes sur l'art des jardins, ou qui dessine des jardins.

JARDINOMANE, s. 2 g. Néol. Personne qui est possédée de la jardinomanie.

JARDINOMANIE, s. f. (èt. fr., *jardin*; gr. μανία, folie, manie). Néol. Amour excessif pour les jardins, passion de celui qui aime à composer, à embellir des jardins. Il est possédé de la jardinomanie.

* **JARDON**, s. m. Art vétér. V. JARDE.

— Ichthyol. Sorte de poisson, variété de la mendole.

JARED, Myth. mahom. Patriarche qui gouvernait le monde, dont il était le monarque absolu, par la vertu d'un anneau qu'il portait, lequel vint ensuite, par succession de temps, entre les mains de Salomon, et lui donna le même pouvoir qu'à Jared sur les hommes et les démons. Jared, après avoir combattu contre Satan, le prince des démons, le fit prisonnier et le mena enchaîné à sa suite partout où il allait.

JARET, s. m. Hortic. Variété de prune.

JARGAUDER, v. a. 1re conj. Se dit, en Champagne, de l'action du jars lorsqu'il couvre sa femelle.

— S'est dit pour Jaser, caqueter.

JARGEAU, (*Gargosilum*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orléans (Loiret), sur la rive gauche de la Loire. Fabriques de couvertures et de pressoirs; 2,600 hab.

JARGONTITE, s. f. Minér. Minerai antimonifère qui paraît identique à la steinmannite.

* **JARGON**, s. m. (èt. incertaine; la plus probable est celle qui fait dériver ce mot de *jars*, oie mâle, d'où *jargonner*, parler comme des oies). Langage corrompu. Cet homme parle si mal français que je n'entends point son jargon

— Abusiv. et par mépris. Langue étrangère que l'on ne comprend pas. Je n'entends pas le jargon de ces étrangers.

— Se dit même de la langue du pays, quand on la parle d'une manière qui passe la capacité des autres.

Tout ce que vous prêchez est, je crois, bel et bon;
Mais je ne saurais, moi, parler votre *jargon*. (MOL.)

— Langage, expressions, tours de phrase particuliers à certaines gens. Le jargon des précieuses. Le jargon des petits-maîtres. Si le mot *jargon* ne signifiait qu'un mauvais langage corrompu d'un bon, comme peut être celui du bas peuple, on ne pourrait guère bien dire *jargon de précieuse*, parce que les précieuses cherchent le langage le plus poli; mais ce mot signifie aussi *langage affecté*, et par conséquent *jargon de précieuse* est une bonne manière de parler. (L'abbé Tallemant.) Ce sont des phrases recherchées, faites exprès, et quoiqu'elles soient composées de mots choisis et usités, on peut dire que c'est un *jargon*. (Id.) La ville est partagée en diverses sociétés qui sont comme autant de petites républiques qui ont leurs lois, leurs usages, leur *jargon*. (La Bruy.) La langue de la philosophie n'a été qu'un *jargon* pendant plusieurs siècles. (Condill.) Je ne sais quel *jargon* scientifique, encore plus méprisable que l'ignorance, avait usurpé le nom de savoir, et opposait à son retour un obstacle presque invincible. (J.-J. Rousseau.) Ne vous laissez pas étourdir par le *jargon* scientifique des matérialistes; l'analyse n'y trouve pas une seule vérité. (Id.) Le *jargon* fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le nom le plus simple. (Id.) Il y a beaucoup de *jargon* dans la capitale, et les écrits modernes s'en ressentent. (L'abbé Féraud.) Outre le *jargon* des petits-maîtres ou de société, le *jargon* des précieuses, il en est un, probablement le plus ancien de tous, celui des filous, qu'on nomme communément l'argot. (Noel.) Ils ne parlaient pas comme tout le monde, se servaient entre eux d'une espèce de *jargon* que l'enfant trouvait bas et laid. (A. Daudet.)

Fuyez le *jargon* insipide
Qu'on prend pour esprit aujourd'hui. (DESMAHIS.)

— Fig. Le langage d'amour était *jargon* pour elle. (La Fontaine.)

— S'est pris aussi dans le sens de Langage secret, à l'usage des agents diplomatiques pour correspondre avec leurs gouvernements.

— Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

— Littér. Langage que les auteurs comiques mettent dans la bouche de quelques personnages pour mieux marquer leur condition, leur pays natal, etc. Le jargon villageois. *Le Pédant joué*, de Bergerac, est la première représentation où l'on ait osé introduire un paysan parlant le jargon de son village. Le jargon des villageois. Le jargon des Suisses, des Allemands, des Anglais. Ton *jargon* allemand est superlu, te dis-je. (Mol.)

— Syn. comp. JARGON, ARGOT. Le *jargon* diffère de l'*argot* en ce que celui-ci est toujours une langue de convention, tandis que le *jargon* peut varier d'homme à homme, et avoir ainsi, dans le mauvais goût de chacun, des caractères propres d'originalité. L'un change avec les pays et les classes d'hommes d'un même pays; l'autre peut changer de société à société, d'individu à individu.

* **JARGON**, s. m. Minér. Espèce de diamant jaune nommé communément *jargon de Ceylan*, et moins dur que le diamant ordinaire. Des boucles de *jargon* entourées d'émeraudes et de rubis. (Rog. de Beauvoir.)

— JARGONS, s. m. pl. Petites pierres de la grosseur d'une tête d'épingle, que les anciens droguistes donnaient pour de véritables hyacinthes.

JARGONELLE, s. f. (rad. *jargon*). Hortic. Petite poire d'été, conique, mi-partie jaune et d'un beau roux, et qui est pierreuse.

JARGONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Jargonner. S'empl. adjectiv. Langue jargonnée.

* **JARGONNER**, v. n. 1re conj. (rad. *jargon*). Se dit proprement du cri du jars, ou mâle de l'oie.

— Par extens. Se dit du cri de certains autres oiseaux. Les oiseaux *jargonnaient*, gazouillaient, pépiaient et sifflaient. (Th. Gaut.)

Entends les oiseaux *jargonner*
De leur ramage. (PASSERAT.)

— Fig. Parler un langage barbare, inintelligible, corrompu. Ils jargonnaient ensemble. Ils ne font que jargonner. C'est un remède à bien des maux qu'un véritable ami qui entend la langue qu'on parle; car il ne faut que *jargonner* presque avec tout ce qu'on rencontre de gens. (Mme de Sév.)

— Quelques auteurs, dans le style comique ou burlesque, l'ont employé dans le sens de Parler, raisonner.

Passons dans cette île enchantée
Tant renommée et tant vantée,
Et *jargonnons* du grand cadeau
Qui fut si loyal et si beau. (LORET.)

— Se dit quelquefois pour Murmurer tout bas, parler entre ses dents, en sorte qu'on ne puisse pas être entendu. M. de Noyon *jargonna* longtemps avant de se rendre, mais à la fin il ne put se défendre des soupçons. (St Sim.)

— JARGONNER, v. a. S'emploie dans le même sens que le verbe neutre. Que jargonnez-vous là? Qu'est-ce qu'ils jargonnent? Ils *jargonnaient* je ne sais quoi. (Acad.) Quelques écrivains *jargonnent* l'esprit sans en avoir. (Boiste.) Je ris comme un fou quand j'entends quelques mots de ce qu'elle *jargonne*. (Hauteroche.)

— Il est familier dans les deux sens.

JARGONNESQUE, adj. 2 g. Qui tient du jargon. Discours jargonnesque. Paroles jargonnesques.

JARGONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui jargonne. Montaigne est un *jargonneur* pour le temps même dans lequel il écrit; ses contemporains le lui ont reproché. (Trublet.)

— Se dit quelquefois simplement pour Parleur. Un sansonnet, *jargonneur* signalé... (Mme de Villedieu.)

— On peut le dire de même, en plaisantant, de ceux qui affectent de parler le langage de société appelé *jargon*.

— Adjectiv. Oiseau jargonneur.

JARLOT, s. m. Mar. Entaille dans la quille, dans l'étrave, dans l'étambot d'un bâtiment, où l'on fait entrer le bordage.

JARNAC, s. m. (de *Jarnac*, n. pr.). Espèce de petit poignard. Vieux mot.

JARNAC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cognac (Charente), sur la rive droite de la Charente. Commerce considérable d'eau-de-vie; célèbre par la bataille du 13 mars 1569; 1,400 hab.

JARNAC (Gui CHABOT, seigneur de). Gentilhomme de la chambre du roi, sous François Ier, attaché à la maison de son second fils, le duc d'Orléans, eut un duel fameux avec La Châtaigneraie, à Saint-Germain-en-Laye, le 10 juillet 1547, en présence de toute la cour. Jarnac se distingua à la défense de Saint-Quentin, 1557, servit les Guises, et mourut pendant les guerres civiles.

— Fig. *Coup de jarnac*. V. COUP.

JARNAFFE, s. f. Arg. Jarretière.

JARNAGES, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Boussac (Creuse). Commerce de bestiaux; 800 hab.

JARNI, exclam. Sorte de jurement que les auteurs comiques mettent quelquefois dans la bouche des paysans. C'est une corruption des mots *je renie*; aussi y ajoute-t-on souvent un autre mot, comme *jarnibleu*, pour *je renie Dieu. Jarni!* je vais dire à sa tante tout ce manège-ci. (Mol.) Ah! *jarni*, je voudrais être bien loin. (Id.) Oh! *jarni*, ne vous y frottez pas. (Hauteroche.)

JARNIBLEU ou **JARNIDIEU**, exclam V. JARNI.

JARNICOTON, exclam. Espèce de jurement burlesque. Voici ce qui a donné lieu à cette façon de parler. Henri IV avait contracté la mauvaise habitude de dire, à tout moment, *jarnidieu*. Le P. Coton, son confesseur, lui ayant fait des reproches à ce sujet, le roi répondit qu'il n'avait pas de nom qui lui fût plus familier que celui de Dieu, excepté peut-être celui du P. Coton. Eh bien! sire, repartit celui-ci, dites donc *jarnicoton*.

JARNIGOI, exclam. Espèce de jurement populaire, par adoucissement de *Je renie Dieu*. *Goi* n'est ici qu'une corruption du mot allemand *Gott*, Dieu. Morgue! vous n'êtes bien arrivé. *Jarnigoi*, que vous avez le nez fin! (Murmontel.)

JARNIGUÉ, exclam. Syn. de JARNIGOI.

JARNONBILLE, exclam. (pron. *jar-non-*

bille, ll mouill.). Juron de l'ancienne comédie tout à fait hors d'usage.

JARNONCE. Sorte de juron comique signifiant *je renie ma foi (je renonce* à ma foi).

JARNWIDUR. Myth. scand. Forêt habitée par Gygur, père de plusieurs geants, qui ont tous la forme de bêtes feroces, et de deux loups qui menacent sans cesse le ciel et la terre.

JARO. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides en usage dans les îles Ioniennes et contenant un peu plus de dix-sept litres.

JAROBE. s. f. Bot. Syn. de TAXECIE.

JARODE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

JAROSITE. s. f. Miner. Sous sulfate ferrico-potassique, dans lequel la potasse est quelquefois remplacée par la soude, et qu'on a trouvé en Espagne et au Mexique.

***JAROUSSE** ou **JAROSSE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse chiche et de la gesse vulgaire. On dit aussi *jarran, jarouge* et *jaroufle*.

JARRAFA s. f. Ichtyol. Espèce d'alose des côtes d'Afrique.

***JARRE.** s. f. (ét. arabe, *djara*, vase d'argile à large bouche). Grand vaisseau de terre cuite, vernissé, renflé au milieu et dans lequel on met de l'eau pour la conserver. On s'en sert particulièrement sur les navires. Mettre de l'eau dans les jarres. Remplir des jarres. Une grande jarre. Une petite jarre. Les jarres se fabriquent en Provence. Il se reposait avec délices, près d'une grande *jarre* d'eau miellée. (G. Flaubert.)

— En Provence, on se sert des jarres pour contenir toutes sortes de liquides, et surtout les huiles. Une jarre d'huile.

— Les meuniers appellent *jarre,* une espèce de futaille où tombe le son.

— Chim. et Phys. Espèce de cloche de verre ou de cristal dont on fait usage en chimie et en physique, particulièrement pour former les batteries électriques.

— Écon. dom. Espèce de fontaine de terre cuite dont on se sert dans les maisons.

— Hist. *Ordre de la Jarre.* Ordre militaire espagnol, qu'on appelle aussi *ordre du Griffon* et *ordre du Lis.*

— Métrol. Mesure de capacité en usage dans quelques échelles du Levant, pour mesurer les huiles et les vins. La jarre de Mévelin contient environ trente litres.

JARRE. s. m. Techn. Poil long, gros, dur, luisant et droit, qui perce à travers la fourrure de certains quadrupèdes, et n'est pas susceptible de feutrage. On l'enlève, à l'aide de petites pinces, des peaux de lièvre, de castor, etc. On l'appelle aussi *poil mort* ou *poil de chien.* || Poil de vigogne. On écrit aussi *jars.*

JARRE. s. m. Banc de sable dans les rivières. On écrit aussi *jar* et *jard.*

JARRÉ, ÉE. adj. (rad. *jarre*, s. m.). Manuf. Se dit de la laine où l'on trouve des poils blancs, longs et durs. Feutre jarré. Laines jarrées.

JARREBOSSE. s. f. Mar. Corde garnie d'un crampon, pour accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la sort de l'eau.

***JARRET.** s. m. (du bas bret. *garr,* jambe). Anat. Dans le corps humain, Partie qui est derrière le genou, et où se fait la flexion de la jambe. Plier le jarret. Tendre, raidir le jarret. Avoir le jarret souple. Le *jarret* est aux danseurs ce qu'est la science aux historiens, l'éloquence aux orateurs et le génie aux poètes. (Noël.)

— Fig. *Avoir du jarret.* Se dit d'un bon marcheur, d'un danseur qui ne se fatigue point aisément.

— Fig. et fam. *Être ferme sur ses jarrets.* Faire bonne contenance.

— Fig. *Tendre le jarret.* Se donner de l'importance.

— Pop. *Raidir le jarret.* Mourir.

— Archit. Toute partie d'une construction courbe, par exemple de la douelle d'une voûte ou d'une arcade, qui n'est pas continue.

— Art vétér. Première partie du pied postérieur, celle qui est intermédiaire à la jambe et au canon. Le jarret est formé d'une série d'os courts nommés aujourd'hui *os tarsiens.* || En parlant des quadrupèdes, Endroit où se plie la jambe de derrière. Mettre un jarret de veau dans le pot. Couper les jarrets aux bœufs. Les jarrets de ce cheval ne sont pas bien proportionnés.

— Bot. Branche d'arbre fort longue, dépouillée de toutes ses ramilles, et dont on ne laisse pousser que celles qui viennent à son extrémité.

— Chass. *Manger les jarrets d'une bête.* Se dit des chiens qui forcent une bête malmenée.

— Constr. Défaut dans la rondeur d'une arche de pont, dans le contour d'un chemin, etc.

— Dess. Angle fautif dans les contours d'une ligne.

— Géom. Tout point qui s'éloigne d'une courbe quelconque, soit en dedans, soit en dehors.

— Hydraul. Coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite qui n'est pas rectiligne.

— Ichtyol. Espèce de spare.

— Manég. *Avoir les jarrets vidés.* Se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins.

|| *Être sur les jarrets.* Être jarreté. || *Jarrets tors.* Ceux qui tournent sur eux mêmes.

— Menuis. Dans une pièce de bois, Défaut qui oppose à la flache; espèce de saillie, de bosse qui dérange l'uniformité de sa courbure, de son contour. Une pièce de bois est régulière lorsqu'elle est sans jarret et sans flache.

— Techn. Chez les éperonniers, Partie du mors qui descend du rouleau aux petits tourets de la première chaînette.

*** JARRETÉ, ÉE.** part. pass. du v. Jarreter. S'empl. adjectiv. Qui a, qui porte des jarretières. Une jambe bien jarretée. Être mal jarreté. Elle est toujours jarretée avec recherche.

— Archit. Se dit d'une surface qui a un jarret. Pilastre jarreté. Voûte jarretée.

— Art vétér. Qui a les jambes de derrière tournées en dedans et si peu ouvertes que les deux jarrets se touchent presque en marchant. Jument jarretée. Ce mulet est jarreté.

— Chorégr. Se dit des danseurs dont les genoux sont trop gros et trop serrés l'un contre l'autre.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Jarreter, ne donne ce mot que comme adjectif.

JARRETER v. a. 1re conj. (rad. *jarret*). On double le *t* devant une syllabe muette. *Je jarrette, tu jarrettes, il jarrette,* etc. Mettre des jarretières.

— Hortic. Faire des jarrets. Ce jardinier jarrette la plus grande partie de ses arbres. Se défaire de la mauvaise coutume de jarreter les arbres.

— JARRETER. v. n. Archit. Faire le jarret, en parlant d'une ligne, d'une surface, d'une voûte qui forme un angle ou une onde. Cette voûte jarrette.

— SE JARRETER. v. pron. Attacher ses bas avec des jarretières. Se jarreter au-dessus du genou. Je me jarrette au-dessous du genou. Se jarreter trop serré.

— Se heurter les jarrets. Peu usité en ce sens.

JARRETIER, ÈRE. adj. Anat. Qui appartient au jarret. Muscle jarretier. Veine jarretière.

— Manèg. *Cheval jarretier.* Cheval qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre.

— JARRETIER. s. m. Anat. Muscle du jarret.

— Techn. Bande tissée au commencement de chaque coupe pour clore les deux extrémités de l'étoffe. On dit plus ordinairement *chef.*

***JARRETIÈRE.** s. f. (rad. *jarret*). Sorte de ruban, de tissu, dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou. Belles jarretières. Jarretières de ruban, de laine, de soie. Jarretières élastiques. Votre jarretière traîne. Attacher, détacher, nouer, dénouer, agrafer une jarretière, des jarretières, ses jarretières. Que de sacs! il en a jusques aux *jarretieres.* (Rac. Une belle jambe bien tournée, couverte d'un bas de soie couleur de rose, avec une *jarretière* d'argent. (Le Sage.) Les jambes, qu'elles montrent jusqu'à la *jarretiere,* sont d'une grosseur ébouriffante. (Mérimée.)

— *Jarretiere de la mariée.* Ruban ou faveur dont, dans certaines noces, la mariée se fait une jarretière et qu'elle distribue ensuite aux invités, lesquels s'en parent la boutonnière. Et la *jarretiere* de la mariée, l'aurons-je? (Beaumarchais.)

— Fig. et fam. *Il ne lui va pas à la jarretière.* Il a bien moins de mérite, de science, etc., que lui.

— Se disait, chez les gens qui croyaient à la magie, d'une jarretière enchantée qui donnait une vélocité merveilleuse à celui qui la mettait.

— Loc. prov. *Donner des jarretières à quelqu'un.* Lui donner des coups de sangle sur les jambes. || *Je lui taillerai bien des jarretières.* Je lui donnerai de la besogne; je le ferai courir.

— Arg. Chaîne de montre.

— Chevalerie. *Ordre de la Jarretière.* Ordre institué, en 1344, par Édouard III, roi d'Angleterre. Cet ordre n'a que vingt-cinq chevaliers, outre le roi, qui en est le grand maître, et trois officiers, qui sont: le prélat (l'évêque de Winchester), le chancelier (l'évêque de Salisbury), et le greffier (le doyen de Windsor). Ils portent une jarretière de velours bleu à la jambe gauche, sur laquelle est gravée la devise *Honni soit qui mal y pense,* et un ruban bleu en écharpe de gauche à droite, au bas duquel pend une médaille d'or de saint George. L'origine de cet ordre est assez incertaine. L'opinion la plus généralement acceptée est qu'il a été établi en l'honneur d'une jarretière de la comtesse de Salisbury, qu'elle avait laissé tomber en dansant et qu'Édouard III avait ramassée. Suivant une autre version, il l'institua en mémoire de la victoire de Crecy, où, dit-on, il avait déployé sa jarretière en signe de ralliement, et que la fameuse devise est une allusion à ses prétentions au trône de France.

— Hist. Nom du roi d'armes d'Angleterre. Le héraut appelé Jarretière roi d'armes d'Angleterre est le quatrième des cinq officiers de l'ordre de la Jarretière.

— Ichtyol. Nom vulgaire du genre lépidoptère.

— Mar. Sorte d'amarrage qui consiste, lorsque les voiles sont serrées, à les entourer avec une tresse cousue à leur partie arrière. Petit cordage pour les manœuvres de force.

— Pathol. Dartre simple, farineuse, sèche, qui affecte la partie de la jambe à l'endroit où l'on noue la jarretière.

— Pêch. Lien de charpente qui soutient les jumelles des bondes. C'est sur ces jarretières que sont clos ces les planches qui ferment la cage.

JARREUX, EUSE. adj. (rad. *jarre*). Manuf. Se dit de la laine quand elle contient du jarre. Poil jarreux. La laine de ces brebis est jarreuse.

JARRIE (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Rochelle (Charente-Inférieure); 1,100 h.

JARRISSADE. s. f. Nom qu'on donne, dans l'Auvergnat, aux bois de chênes.

— Eaux et for. Clairière dans un bois.

JARRON. s. m. Petite jarre destinée à contenir du poisson mariné.

JARRY (Nicolas). Calligraphe, né à Paris vers 1620, mort vers 1670, fut nommé par Louis XIV *son écrivain et noteur de musique.* Il a exécuté pour le roi ou pour les seigneurs des ouvrages qui sont considérés comme des chefs-d'œuvre.

***JARS** s. m. (ét. prob., anc. scand. *gassi,* oie). Ornith. Mâle de l'oie. Un beau jars. Il faut un jars à mes oies. La fermière a acheté un vieux jars qui ne lui servira de rien.

— Loc. prov. *Il entend le jars, il a mené les oies,* ou simplement *Il entend bien le jars.* Se dit pour exprimer qu'un homme est fin, qu'il n'est pas aisé de lui en faire accroire.

JARSETTE. s. f. Ornith. Syn. de GARZETTE.

JART. s. m. Mamm. Espèce de martre de Laponie, qui fait une guerre sanglante aux rennes; sa peau est très utile et très belle; on la compare même aux zibelines.

JARVILLE. Géogr. Village du cant. et de l'arrond. de Nancy, où fut tué Charles le Téméraire, 5 janvier 1477.

***JAS.** s. m. (pr. *ja*). Mar. Grosse et forte traverse en bois de chêne, faite de deux pièces, réunies et contenues à la tête de la verge de l'ancre, au moyen de plusieurs liens de fer. Lorsqu'on jette l'ancre, le jas sert à la tenir placée de manière qu'une de ses pattes ou bers morde sur le fond. Les marins disent plus ordinairement *jouail.*

— Écon. rur. Bergerie dans certaines provinces.

— Sal. Premier réservoir des marais salins, qui n'est séparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre sèche.

JASANTE. s. f. Arg. Prière.

JASEMENT. s. m. Action de jaser.

***JASER.** v. n. 1re conj. (ét. prov. *gazar,* jaser; du scand. *gassi,* caqueteur). Causer, babiller. Vous jasez beaucoup. Vous passez donc votre vie à jaser? Elle ne fait que jaser. Elles ont jasé toute la soirée. Ah! jamais les amants ne sont las de *jaser.* (Molière.) Ceux qui composent ce corps (l'Académie française) n'ont d'autres fonctions que de *jaser* sans cesse. (Montesquieu.) Elle n'aperçut point, parmi les groupes de paysans qui *jasaient* auprès de l'église, la personne que, pendant la messe, elle n'avait jamais osé regarder. (Stendhal. Les jeunes filles se mettent à la fenêtre et *jasent* de leurs amours dans les embrasures des catapultes. (V. Hugo.)

Naguère un grand parleur *jasait* tant, tant *jasait,*
Qu'enfin, las de l'entendre, et ne pouvant le suivre,
Un aveugle attentif, estimant qu'il lisait,
Lui dit: Pour Dieu, monsieur, brûlez ce mauvais livre.
(DE REYER.)

— *Jaser comme une pie, comme une pie borgne, comme une flûte à neuf trous.* Babiller, parler beaucoup.

— Fam. Dire et révéler des choses qu'on devait tenir secrètes. Je vois bien qu'un tel a jasé. Si vous jasez, vous nous perdrez. Il y avait là de quoi faire *jaser,* et la présence assidue de ce grand garçon auprès de cette belle jeune fille choquait bien des mères prudentes. (A. Daudet.

— *Faire jaser quelqu'un.* Lui arracher des confidences qu'il ne devrait pas faire. Dans son interrogatoire, on le fit jaser. Non, rien ne me ferait *jaser.* Mariv.)

Chut! mes amis, il faut *jaser* à table;
C'est un agent provocateur. (BÉRANGER.)

— Dire des médisances. Comme on va *jaser* dans le quartier! (Picard.)

— Par extens. Se dit des geais et de quelques autres oiseaux qui parlent, tels que les pies, les perroquets, les merles. Cette pie jase tout le jour. Ce merle jase bien. Ce perroquet ne cesse de jaser. La pie *jase* à peu près comme la corneille. (Buff.)

— Fig. Le souffle modifie entre les lèvres *jase* ou gemit, ou s'échappe en chantant. Nodier. Un grillon chantait dans un champ voisin, les arbres du chemin *jasaient* tout bas et tressaillaient au dernier vent du soir. (V. Hugo.)

Sous la haie embaumée, un mince filet d'eau
Jase et fait frissonner le verdoyant rideau.
(TH. GAUTIER.)

Du temps de Ronsard deux roses
Ensemble ont fait *jaser* leurs fleurs. (Id.)

— Loc. prov. *Vous jasez bien à votre aise; vous avez les pieds chauds.* V. PIED.

— Arg. Prier.

JASERAN. s. m. (ét. prob., esp. *jazarino,* algérien; de *Gazair,* nom arabe d'Alger, ville qui était réputée pour la fabrication des cottes de mailles). Anc. équip. milit. Espèce de cotte de mailles. || Cuirasse formée de mailles.

— Anc. cost. Collier d'or formé de mailles. Bracelet en forme de chaîne.

— Bot. Un des noms vulgaires de l'orange vraie, excellente espèce de champignon.

— Joaill. Chaîne d'or à très petits anneaux.

*** JASERIE** s. f. (rad. *jaser*). Fam. Babil, caquet. Jaserie continuelle.

JASERON s. m. Bot. Gros bouillon pour faire des mèches.

— Joaill. Syn. de JASERAN.

*** JASEUR, EUSE** s. Fam. Celui, celle qui jase, qui cause, qui babille. Vous êtes un jaseur. C'est une grande jaseuse. Voilà une drôlesse qui a la langue bien pendue à ce qu'il me semble, et vous êtes aussi furieusement *jaseuse.* (Dancourt.)

— Par extens. Qui est sujet à redire ce qu'il entend. Ne lui lisez pas tout ce que vous pensez, car c'est une jaseuse. Défiez-vous de lui, c'est un *jaseur.* Acad.)

— Prov. *Contre un jaseur remplis de sot langage, jamais ne prends débats, si tu es sage.*

— JASEUR. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des passereaux sur la famille duquel les naturalistes ne sont pas d'accord. Il habite les parties nord de l'ancien et du nouveau continent, d'où il émigre vers les régions plus méridionales à des époques indéterminées. Le type est le jaseur de Bohême, oiseau timide, paresseux, avide d'insectes et de baies, facile à apprivoiser, remarquable par son babil perpétuel et par la beauté de son plumage d'un cendré rougeâtre, plus vif à l'extrémité des plumes, marqué d'un noir intense à la gorge et aux rémiges, et de jaune à l'extrémité de la queue.

— JASEUSE ou PETITE JASEUSE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du tarin, espèce de tout ou perruche à queue courte.

— Adjectiv. Tous les animaux sont *jaseurs.* Toussenel.)

JASINE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bruant.

JASION ou **JASIUS** s. m. (de *Jasion,* n. myth.). Entom. Espèce de papillon.

JASION. Myth. Fils de Jupiter et d'Électre, fut aimé de Cérès et en eut Plutus; allégorie qui indique que l'agriculture est la véritable source des richesses.

JASIONE. s. f. (de *Jasion,* n. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des campanulacées wahlenbergiées, établi pour des espèces annuelles ou vivaces et indigènes d'Europe. Elles ont le port de la scabieuse et on les sème en massif dans les jardins, où la beauté de leurs fleurs blanches les fait rechercher.

JASIONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jasione. || JASIONÉES. s. f. pl. Famille qui a pour type le genre jasione.

JASMÉLÉE. s. f. Pharm. Huile médicinale que l'on prépare avec l'huile de sésame et les fleurs blanches de violette. On l'employait autrefois pour oindre le corps au sortir du bain.

***JASMIN** s. m. (pr. *jass-min*; ét. arabe, *yasemin,* même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées. On en compte une trentaine d'espèces, dont les plus remarquables sont le jasmin blanc commun, aux feuilles toujours vertes et aux fleurs blanches, le jasmin à fleurs jaunes, qui croît dans les haies et qui est le plus rustique, et le jasmin à grandes feuilles

Jasmin d'Espagne.

ou jasmin d'Espagne, aux fleurs rougeâtres en dehors. Ces trois variétés sont originaires des régions chaudes ou tempérées et sont recherchées pour l'odeur suave de leurs fleurs, avec lesquelles on prépare des liqueurs, des essences et des huiles. Les parfumeurs en font un grand usage. Du *jasmin* odorant les flexibles rameaux. Lebrun. Mariez le *jasmin,* le lilas, l'églantier. Des Font. Des colibris étincellent sur le *jasmin* des Florides. (Chateaub.)

Là du *jasmin* doré la précoce famille
Brille avec le rosier à travers la charmille.
(ROUCHER.)

— Fleur de cette plante. Jasmin simple. Jasmin double. Cueillir du jasmin. Bouquet de jasmin.

— Parfumerie. Dans la composition de laquelle il entre des fleurs de jasmin. Huile, poudre de jasmin. Pommade de jasmin. Gants parfumés avec du jasmin, ou absolument, Gants de jasmin.

— *Jasmin d'Amérique.* L'ipomée écarlate. || *Jasmin d'Arabie.* Le nyctanthe. | *Jasmin en arbre.* Le seringat. | *Jasmin bâtard ou d'Afrique.* Le veiet du Cap. || *Jasmin du Cap.* La gardenie. | *Jasmin à feuilles de houx.* Nom vulgaire de la spielmannie. | *Jasmin odorant de la Caroline.* La bignone toujours verte. || *Jasmin de la Perse.* Le lilas à feuilles de troène. | *Jasmin rêneneux.* Le cestreau. || *Jasmin de Virginie.* Le tecome.

— Valet, la punais. Un jasmin.

— Hortic. Variété de poire.

— Passem. Touffe, paquet de cordonnets, de cannetilles, etc. || Ornement imitant des fleurs ou des feuilles.

— Zoolph. *Jasmin de mer.* Espèce de millépore tronqué.

JASMIN (Jacques), P. ète patois, né à Agen, 1798-1864, fils d'un pauvre tailleur, eut lui-même un petit salon de coiffure. Sa première chanson, en patois agenois, *Me cal mori* (Me faut mourir, 1822, devint bientôt populaire. Le recueil des *Papillotes* (*les Papillotos* obtint le plus grand succès. *L'Aveugle de Castel-Cuillé, Françonette, Marthe la Folle, les Deux Frères jumeaux, la Semaine d'un fils*, etc., ajouterent à la reputation de l'auteur. Il aimait à parcourir le midi de la France, récitant ses vers harmonieux avec un véritable talent, et consacrant à des œuvres de charité l'argent qu'il recueillait ainsi. Ses poésies forment trois volumes : *les Papillotes, mes Souvenirs, mes Nouveaux Souvenirs.*

JASMINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est de la nature du jasmin. On dit aussi *jasminacé*. || **JASMINÉES** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopetales, aux fleurs disposées en cyrymbe ou en panicule, qui a pour type le genre jasmin. Elle renferme les genres jasmin, olivier, troène, etc.

JASMINOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *jasmin*; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble au jasmin. || **JASMINOIDES**, s. m. pl. Famille de plantes renfermant deux genres.

JASON, s. m. Alchim. Artiste.

JASON, Myth. Fils d'Eson, roi d'Iolcos, en Thessalie, fut élevé par le centaure Chiron. Il réunit les héros de la Grèce, partit avec eux sur le navire *Argo* (d'où leur nom d'*Argonautes*), et, avec l'aide de la magicienne Médée, fille du roi de Colchide, parvint à s'emparer de la Toison d'or. Il épousa Médée, qui l'avait suivi ; plus tard Jason se retira à Corinthe, où il délaissa Médée pour épouser Créuse, fille du roi Créon. Dans sa fureur, Médée égorgea sa rivale, Créon, et les deux enfants qu'elle avait eus de Jason.

— JASON, Tyran de Phères en Thessalie, peut-être fils de Lycophron, était maître de toutes les cités thessaliennes, vers 375 av. J.-C. Il s'unit à la Macédoine et à Athènes et songeait, dit-on, à s'emparer de la suprématie en Grèce, lorsqu'il fut assassiné par sept jeunes gens, 369.

— JASON, Fils d'Onias, obtint, à prix d'argent, d'Antiochus Épiphane la dignité de grand prêtre des Juifs, vers 175 av. J.-C.

JASONIE, s. f. (de *Jason*, n. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées asteröïdees, établi pour cinq espèces qui croissent aux Canaries et sur les rivages de la Méditerranée.

JASPAGATE, s. f. Minér. Pierre précieuse composée de jaspe vert et d'agate.

JASPAGE, s. m. Techn. Syn. de JASPURE.

***JASPE**, s. m. (ét. gr., ἴασπις, même signif.). Minér. Pierre précieuse, dure et opaque, de la nature de l'agate, composée de silex, d'argile et d'oxyde de fer, de couleurs variées et susceptible de recevoir un beau poli. Un vase de jaspe. Jaspe onyx. Jaspe sanguin. Jaspe panaché. Jaspe blanc. Jaspe d'Orient. Jaspe purpurin. Le temple, monument unique d'architecture simple et majestueuse, est supporté par cent colonnes de *jaspe* oriental, et éclairé par un dôme qui imite la voûte des cieux. (Brillat-Savarin.)

Des temples où siégeaient sur de riches carreaux
Cent idoles de *jaspe* à têtes de taureaux. (V. Hugo.)

— *Jaspe fleuri.* Celui qui est de plusieurs couleurs. || *Jaspe poudingue.* Nom qu'on donne quelquefois au poudingue jaspique des environs de Rennes. || *Jaspe volcanique.* On a quelquefois donné ce nom à l'obsidienne.

— Rel. Nom donné aux couleurs dont le relieur marbre la tranche des livres. Faire le jaspe.

JASPÉ, ÉE, part. pass. du v. Jasper. S'emploi adjectiv. Peint et bigarré d'une manière qui imite le jaspe. Livre à tranche jaspée. Les femmes qui l'entourent semblent comme elle, toutes *jaspées* d'or et couturées de perles. (H. Taine.)

Et je vis sur le sable un serpent jaune et vert,
Jaspé de taches noires. (V. Hugo.)

— *Trempe jaspée.* Opération de la jaspure. || On dit aussi substantiv. *Trempe au jaspé.*

— Bot. *Fleurs jaspées.* Fleurs dont les panaches courts, étroits et multipliés, sont de différentes couleurs. Tulipe jaspée.

— Comm. *Étoffe jaspée.* Celle dont les couleurs mélangées en chaîne présentent une sorte de piqûre, et rendent son endroit comme marqueté. Drap jaspé.

— Entom. Se dit d'une espèce de phalène.

— Minér. *Marbre jaspé.* Marbre qui approche du jaspe. Une colonne de marbre jaspé. || *Agate jaspée.* Celle dont la pâte, se trouvant mêlée d'oxyde de fer et de molécules argileuses, perd plus ou moins sa transparence.

— Ornith. *Poule jaspée.* Poule dont le plumage est bigarré de diverses couleurs.

Qui veut savoir où sont poules *jaspées*
Visitera le bord numidien. (J.-B. Rousseau.)

— *Oie jaspée.* Oie qui a la tête et le haut du cou tachetés de noir sur un fond jaspé de brun, de blanchâtre et de roussâtre.

***JASPER**, v. a. 1re conj. Techn. Bigarrer de diverses couleurs, en imitant le jaspe. Jasper la tranche d'un livre. Jasper une cheminée. Jasper du drap.

— Avec le nom de la matière employée pour complément direct. Avec un des gros pinceaux on *jaspe* de l'eau bien également. (Roret.) Puis on *jaspe* le noir, mais par gouttes très fines. (Lesne.)

— Absol. On peut *jasper* en deux ou plusieurs couleurs ; mais on ne doit jamais *jasper* avec la couleur du fond. (Lenorm.) On *jaspe* sur le jaune, d'abord avec le bleu clair et ensuite avec le rouge. (Id.)

— SE JASPER, v. pron. Être bigarré de diverses couleurs. Le plâtre se jaspe bien.

JASPERON, s. m. Techn. Très gros bouillon entier pour les bordures de passementerie.

JASPIDIE, s. f. (ét. fr., *jaspe* ; gr. ἰδέα, apparence). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des noctuelites, dont l'espèce type habite l'Europe.

JASPILLER, v. n. 1re conj. (pr. *ja-spi-llé, ll* mouill.). Arg. Syn. de JASPINER.

JASPIN, Arg. Mot qui répond à la particule affirmative Oui.

JASPINEMENT, s. m. Arg. Aboiement.

JASPINER, v. n. 1re conj. Arg. Parler.

JASPINEUX, EUSE, adj. Arg. Bavard, bavarde.

JASPIQUE, adj. 2 g. Minér. Qui est composé de noyaux d'agate ou de silex engagés dans une pâte de jaspe. Poudingues jaspiques.

JASPOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *jaspe* ; gr. εἶδος, forme, ressemblance). Minér. Se dit d'un corps, lorsque sa surface est terne et mate, comme celle du jaspe. Feldspath jaspoïde.

***JASPURE**, s. f. Action de jasper ; résultat de cette action. La jaspure d'un livre. Les couleurs les plus usitées pour la *jaspure* des tranches sont le rose tendre, le jaune, le bleu clair, le vert pâle, le gris. (Lenorm.) Le vert mêlé dans les *jaspures* produit un très bel effet, lorsqu'il est combiné avec goût. (Id.) Les *jaspures* sur fond blanc ou sur fond gris très clair produisent un très joli effet. (Id.)

JASSE, s. f. Écon. rur. Lieu où les troupeaux se réunissent pour se reposer pendant la grande chaleur du jour.

— Crust. Syn. de CERAPODINE.

— JASSE, s. m. Entom. Syn. de JASSUS.

JASSERIE, s. f. (rad. *jasse*). Buron où l'on fabrique le fromage d'Auvergne.

JASSIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *jassus* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble ou a rapport au jassus. || **JASSIDES**, s. f. pl. Groupe d'insectes hémipteres de la famille des cercopides.

JASSUS, s. m. Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, famille des cercopides, comprenant plusieurs espèces européennes.

JATARON, s. m. Moll. Genre de mollusques non conservé et fondu dans le genre came.

JATI, s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir des Indes.

JATOBA, s. m. Bot. Nom d'une espèce de plante du genre hymenée.

JATOU, s. m. Moll. Espèce de murex.

JATROPHA ou **JATROPHE**, s. m. Bot. Nom scientifique du genre médicinier. || Syn. de CURCAS.

JATROPHATE, s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide jatrophique avec les bases salifiables.

JATROPHIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide acre, désagréable au goût, découvert dans la graine du jatropha. On le nomme aussi *acide crotonique*.

***JATTE**, s. f. (étym. lat., *gabata*, grande écuelle de bois). Espèce de vase de bois, de faïence, etc., rond, tout d'une pièce et sans rebord. Grande, petite jatte. Jatte de bois, de porcelaine. Nous pensâmes renverser sur l'escalier un valet qui portait une *jatte* de punch enflamme. (G. Sand.)

— Contenance d'une jatte. Boire une jatte de lait.

— Fig. et fam. *Cul-de-jatte.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Chandell. *Suif en jatte.* Suif qu'on a laissé figer dans les jattes.

— Chim. Espèce de petit plat ou de soucoupe de verre, de porcelaine ou d'autre matière, dont on se sert dans les laboratoires de chimie.

— Géol. Bateau.

— Mar. Syn. de GATTE.

— Passem. Espèce de sébile trouée par le milieu, qui sert à fabriquer les gros cordons de soie dont on fait des guides de chevaux de carrosse, ou qui servent à suspendre des lustres, etc.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice du genre des girandoles. || *Jatte d'eau.* Espèce de girandole qu'on lance à la surface de l'eau.

***JATTÉE**, s. f. Plein une jatte, ce que contient ou peut contenir une jatte. Une jattée de lait. Une jattée de bouillon. Une grande jattée de soupe.

JATUS, s. m. Bot. Syn. de TECK.

JAU, s. m. Ornith. Nom vulgaire du coq, dans le département des Deux-Sèvres.

JAUBE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ajonc, dans les landes de Bordeaux.

JAUBERT (Pierre-Amédée-Émilien-Probe, chevalier), Orientaliste, né à Aix, 1779-1847, fut adjoint à l'expedition d'Égypte comme interprète, revint avec Bonaparte et fut chargé de missions importantes à Constantinople et en Perse. Professeur de persan au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions en 1830, il fut créé pair de France en 1841. On a de lui : *Voyage en Arménie et en Perse, fait dans les années 1805 et 1806 ; Éléments de la grammaire turque ; Géographie d'Edrisi.*

JAUCLIDE, s. f. Anc. art milit. Machine de guerre.

JAUCOUROU, s. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

JAUCOURT (Louis, chevalier de), Littérateur, né à Paris, 1704-1779, se fit connaître par une *Histoire de la vie et des mœurs de Leibnitz*, 1731, et rédigea de nombreux articles pour l'*Encyclopédie*, etc. || **JAUCOURT** (Arnail-François, marquis de), Homme politique, neveu du précédent, né à Paris, 1757-1852. Colonel du régiment de Condé-Dragons en 1789, il fut député à l'Assemblée législative, incarcéré en 1792, se refugia en Angleterre avec Talleyrand, puis en Suisse. Il rentra en France après le 9 thermidor, fut président du Tribunat, 1802, sénateur, 1803, puis suivit Joseph Bonaparte à Naples. Il consentit à faire partie du gouvernement provisoire en 1814, fut nommé pair de France par Louis XVIII, chargé des affaires étrangères pendant que Talleyrand était au congres de Vienne ; puis, sous la seconde Restauration, fut un instant ministre de la marine. Il s'occupa avec zèle des intérêts du protestantisme.

***JAUGE**, s. f. (ét. prob., v. fr. *jale*, baquet). Métrol. Juste mesure que doit avoir un vaisseau pour contenir quelque liqueur ou des grains. Ce tonneau n'a pas la jauge. Ce boisseau n'est pas de jauge.

— *Être de jauge.* Se dit ironiquement d'une grande bouteille ou d'un grand verre qui contient plus que la mesure.

— Futaille qui sert d'échantillon, d'étalon, pour ajuster et échantillonner les autres. Cela a été échantillonné, etalonné à la jauge et fût de Paris.

— Verge de bois ou de fer qui sert à mesurer la capacité des futailles. Mesurer avec la jauge. Il tenait à la main une jauge.

— *Jauge brisée.* Celle qui est composée de plusieurs morceaux de fer carrés ajustés les uns au bout des autres et se démontant à volonté. On passe la *jauge* brisée obliquement dans le tonneau par la bonde, en faisant porter son extrémité à l'angle interne du fond, de manière à obtenir la plus longue distance du fond au centre de la bonde et dessous du bois. (Francœur.) || *Jauge à crochet.* Jauge qui porte trois échelles, tandis que la première n'en a que deux.

— En général, Tout instrument qui sert à déterminer le volume d'un corps de figure quelconque.

— Boîte percée de plusieurs trous, dont se servent les fonteniers pour mesurer la quantité d'eau fournie par une source.

— Bande de parchemin divisée en centimètres et millimètres, qui sert à mesurer la circonférence ou la grosseur des cordages.

— Métier et exercice de jauger. La jauge m'a nourri jusqu'a ce jour.

— On nommait ainsi primitivement l'Action, l'opération légale consistant à mesurer, à titre d'arbitrage entre les vendeurs et les acheteurs, diverses sortes de marchandises.

— Agric. Cheville de fer passée dans les trous de la flèche d'une charrue, pour assujettir cette flèche avec l'anneau. || Espace en creux existant entre la terre déjà labourée et celle qui va l'être. || *Ouvrir une jauge.* Commencer le labour.

— Anc. cout. *Jauge et courtage.* Droit d'aide qui se levait sur les vins, eaux-de-vie, bières, cidres et autres boissons, lorsqu'ils étaient vendus ou qu'ils changeaient de main. Le droit de jauge ne se payait qu'une fois par an, lors de la première vente. Le droit de courtage se payait autant de fois que le vin était vendu ou qu'il changeait de main.

— Archit. Bâton étalonné sur les dimensions que doit avoir la tranchée qui a été faite pour établir les fondations d'un bâtiment.

— Charp. Petite règle de bois pour prendre des mesures. Jauge de charpentier.

— Fabr. de bas. Machine qui sert à mesurer les intervalles de certaines parties du metier à bas.

— Forg. Compas d'épaisseur ou morceau de fer plié en zizgag, qui sert à mesurer la grosseur des barres ou des fils de fer.

— Hortic. Espèce de petite tranchée longitudinale dont trois des parois sont presque perpendiculaires, tandis que les terres de la quatrième sont inclinées en angle d'environ 40 degrés. Les *jauges* sont aux labours à la bêche et aux défonçages ce que les sillons momentanés sont aux labours faits à la charrue. (Thouin.) Les *jauges* changent de place à mesure que le terrain se trouve préparé pour les cultures. (Id.) || *Vive jauge.* Opération qui consiste à déchausser en automne les racines d'un arbre malade, pour les recouvrir de fumier au printemps. || *Fumer à vive jauge.* Mettre beaucoup d'engrais. || *Jauge de plantation et de défoncement.* Tranchée creusée pour planter les arbres et extirper les mauvaises herbes. || *Plant en jauge.* Plant conservé en terre en attendant qu'on le plante.

— Mar. *Vaisseau de 180 tonneaux de jauge.* Se dit pour Vaisseau de 180 tonneaux.

— Techn. Plaque de fer percée de trous pour éprouver la grosseur des aiguilles. || Fil d'archal qui se replie en serpentant, ayant de chaque côté six branches qui servent à fixer la grosseur du fil, et l'espèce d'épingle qu'on veut faire. || Morceau de bois très long, gradué pour mesurer la grandeur des mailles. || Barre de fer pour manier les grosses masses. || Disque de fer ou d'acier sur le pourtour duquel sont pratiquées des entailles rectangulaires marquées de numéros et qui sert à mesurer le diamètre des fils de fer.

JAUGÉ, ÉE, part. pass. du v. Jauger. S'emploie adjectiv. Mesuré à la jauge. Tonneau jauge. Ces pots ont été jaugés.

***JAUGEAGE**, s. m. Action de jauger. Faire le jaugeage d'un tonneau. Entendre bien le jaugeage.

— Droit que prennent les jaugeurs. Il y a tant pour le jaugeage et courtage.

— Hydraul. Mesure de la dépense d'un cours d'eau, d'une conduite, etc.

— Mar. Mesure de la capacité d'un bâtiment ou d'une embarcation quelconque, c'est-à-dire le volume qu'offre ce bâtiment ou cette embarcation, sous le rapport de sa longueur, de sa largeur et de sa hauteur. Si tous les navires avaient présenté dans leur coupe et dans leur ensemble un solide parfait, nul doute que toutes les nations maritimes n'eussent adopté une méthode uniforme de *jaugeage*, la seule qu'on eût pu suivre pour obtenir un résultat exact. (Francœur.)

***JAUGER**, v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a, o. Nous jaugeons. Je jaugeais, ils jaugeaient*, etc. *Je jaugeai*, etc. Metrol. Mesurer avec la jauge un tonneau, un vase quelconque, pour s'assurer s'il contient la mesure légale. Il a jaugé ces tonneaux. Quand jaugerez-vous ces futailles ?

— Mesurer un navire pour en connaître la capacité. On a jaugé ce bâtiment. Méthode nouvelle pour jauger les navires. On va jauger ce vaisseau. On *jauge* le vaisseau et on voit combien de tonneaux il peut contenir. (Racine.)

— Se dit aussi du tirant d'eau d'un bâtiment. Ce bateau jauge un mètre d'eau.

— Fig. Mesurer, apprécier les capacités d'un homme. Je l'ai *jaugé* tout de suite. (Acad.) Le Père Edmond Auger, confesseur de Henri III, avait bien tâté le pouls et *jaugé* profondément la conscience du prince. (Passerat.)

— Charp. Placer deux pièces parallèlement.

— Hydraul. Trouver la quantité d'eau que fournit dans un temps donné une source, une pompe, et en général le volume d'eau nécessaire au service d'une machine hydraulique.

— Techn. Les tailleurs de pierres appellent *jauger*, Appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour rendre parallèles les arêtes ou les surfaces opposées.

— SE JAUGER, v. pr. Être mesuré. Un navire ne se jauge qu'approximativement.

***JAUGEUR**, s. m. Celui qui jauge, dont l'emploi est de jauger. Le chef des jaugeurs.

— Fig. Éternel *jaugeur* du mérite d'autrui, tu seras jaugé à ton tour. (Merc.)

— Admin. Officier public spécialement prépose au soin de déterminer la capacité des vaisseaux et de délivrer le certificat de jauge dont tout navire français doit être muni.

— Techn. Ouvrier qui manie une masse de fer avec la jauge.

— Adjectiv. Maître jaugeur.

JAUGUE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

JAUJAC, Géogr. Comm. du cant. de Thueyts, arr. de Largentière (Ardèche). Soieries. Sources minérales du Peschier ; 2,500 hab.

JAULINGITE, s. f. Chim. Matière extraite au moyen du sulfure de carbone, d'une resine trouvée à Jauling.

JAULNAY, Géogr. Comm. du cant. de St-Georges, arr. de Poitiers (Vienne) ; 2,300 hab.

JAUMÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées senécionidées, établi pour une espèce de l'île Bonaire.

JAUMIÈRE, s. f. Mar. Ouverture à la poupe du vaisseau, près de l'étambot, par laquelle le timon répond au gouvernail pour le faire jouer.

JAUNAR, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

***JAUNÂTRE**, adj. 2 g. Qui tire sur le jaune, qui est d'un jaune pâle tirant sur le blond. Couleur jaunâtre. Cela est jaunâtre. Ichneumon jaunâtre. Colombelle jaunâtre. Etoffe jau-

nâtre. Les nuages sont *jaunâtres* ; la carnation des hommes, *jaunâtre* ; les draperies, ou jaunes, ou d'un rouge mêlé de teintes jaunes. (Dider.)

— *Le jaunâtre*. s. m. La couleur jaunâtre.

— JAUNATRE. s. m. Ichtyol. Poisson du genre labre, commun dans les mers d'Amérique.

JAUNAYE (La). Géogr. Château à 20 kil. S.-O de Nantes (Loire-Inférieure), où la paix fut signée, février 1795, entre Charette et les commissaires de la Convention.

* **JAUNE**. adj. 2 g. (ét. lat., *galbinus*, même signification). L'une des sept couleurs du prisme ; qui est couleur d'or, de citron, de safran. Drap jaune. Couleur jaune. Fleur jaune. Vous avez le teint jaune, bien jaune. Cela est jaune comme de l'or, comme du safran. Jaune de suc-cin. Ton front *jaune* et ton teint sans couleur. (Boileau.) Nous battions les broussailles jusqu'à la base du Cimigou, où nous trouvions encore des mousserons, avec la belle gentiane à fleurs *jaunes* et l'anémone sauvage. (Roques.) Dans les Alpes, les ébeniers aux fleurs *jaunes* forment des berceaux ravissants autour des sapins conifères. (Bory de St-Vincent.) Sa figure, un peu plate, était *jaune* comme sa tunique. (G. Flaubert.)

Du plus *jaune* safran sa robe colorée
Par une agrafe d'or retient ses plis mouvants.
(DELILLE.)

— Fam. *Être jaune comme un coing, comme safran, comme souci*, etc. Avoir le teint fort jaune.

— *Toile jaune*. Grosse toile de ménage, telle qu'elle vient de dessus le métier et avant d'avoir été blanchie.

— Loc. prov. *Faire des contes jaunes*. Dire des choses incroyables. ‖ *Ce beurre est jaune comme de l'or, comme fil d'or*. ‖ *Montrer à quelqu'un son bec jaune ; faire payer à quelqu'un son bec jaune*. V. BEJAUNE.

— Anat. *Ligaments jaunes*. Ligaments qui occupent les espaces interlaminaires des vertèbres ; ils sont formés par un tissu très fort et très résistant, élastique, jaunâtre, composé de fibres verticales. ‖ *Corps jaune*. V. CORPS. ‖ *Tache jaune de Soemmering*. Tache jaune arrondie, assez foncée, percée d'un trou central, placée en dehors du nerf optique.

— Géogr. *Mer Jaune*. Partie du Grand Océan entre la Chine et la Corée. ‖ *Fleuve Jaune*. V. HOANG-HO.

— Jeux. *Nain jaune*. Espèce de jeu de cartes.

— Hist. nat. *Race jaune*. Une des divisions du genre humain. La race jaune ou mongolique est celle à laquelle appartiennent les peuples de l'Asie orientale.

— Medec. *Fièvre jaune* ou *typhus d'Amérique*. Affection aiguë très grave, dans le cours de laquelle la peau et les sucs blancs se teignent ordinairement en jaune. ‖ *Maladie jaune*. La jaunisse.

— Adverb. Avec une teinte jaune. La lampe brûlait *jaune*. (Ste-Beuve.)

— Fig. *Rire jaune*. Rire d'une manière peu naturelle.

— JAUNE. s. m. La couleur jaune. Jaune pâle, Jaune doré. Voilà un beau jaune. Jaune citron. Jaune pur. Jaune de brique. Jaune de cire. Jaune citrin. Jaune isabelle. Jaune jonquille. Jaune de miel. Jaune de paille. Jaune de safran. Jaune sale. Jaune de soufre. Jaune de succin. Jaune tabac d'Espagne. Quelle couleur est-ce là ? C'est du *jaune*, de beau *jaune*. (Acad.) Les rayons du soleil colorent de blanc, de rouge, de *jaune*, d'orangé et de pourpre, le sein des fleurs, suivant leurs genres. (B. de St-P.)

— Matière qui sert à teindre en jaune.

— Coloration jaunâtre que prend quelquefois la porcelaine pendant la cuisson.

— *Jaune d'œuf*. Matière centrale de l'œuf, entourée d'un tégument propre, et attachée à la membrane celluleuse du blanc à l'aide de deux ligaments appelés *chalazes*. Sur un des points de la surface du jaune de l'œuf se trouve le germe. Avaler un jaune d'œuf. Dorer de la pâte avec des jaunes d'œufs. Des *jaunes* d'œufs mêlés dans du verjus. (Boileau.) Si la fièvre vous quitte, comme je le crois, déjeunez demain avec une tasse de chocolat dans laquelle vous ferez délayer deux *jaunes* d'œufs frais. (Brill.-Savarin.)

— Prov. *Le jaune est le fard des brunes*.

— Bot. *Jaune et blanc* ou *jaune blanc piqueté*. Espèce d'agaric comestible qui croît dans les bois, aux environs de Florence. ‖ *Jaune brun* ou *gris*. Nom de plusieurs champignons du genre agaric, dont le chapeau est couleur de paille ou d'un jaune plus ou moins foncé, avec des taches plus obscures. ‖ *Jaune à collet rouge*. Champignon blanc, cerné de jaune, muni d'un collet un peu rouge. ‖ *Jaune écarlate*. Nom donné à l'agaric orangé. ‖ *Jaune à feuilles de rue jaune d'Italie, jaune de Rome*. La renoncule. ‖ *Jaune d'œuf*. Le fruit du caimitier. ‖ Celui d'un arbre du genre lucuma. ‖ Un des noms vulgaires de l'oronge vraie. ‖ *Jaune pyramide*. Belle variété jaune de jacinthe.

— Ethnogr. *Les jaunes*. Les hommes de la race jaune.

— Minér. *Jaune antique*. Nom d'un marbre que les anciens tiraient de la Numidie, et dont on voit encore plusieurs monuments en Italie. Sa couleur est vive et approche quelquefois de celle du souci. ‖ *Jaune de Sienne*. Variété de jaune antique.

— Minér. et Chim. Nom de matières propres à colorer en jaune. ‖ *Jaune d'antimoine*. Mélange d'antimoniate de plomb, d'oxychlorure de plomb et d'oxychlorure de bismuth. *Jaune de cadmium*. Sulfure de cadmium. ‖ *Jaune de chrome*. Chromate de plomb. ‖ *Jaune de Cologne*. Variété de chromate de plomb. ‖ *Jaune indien*. Matière colorante jaune qui nous vient de l'Inde et de la Chine. ‖ *Jaune de mer*. Mélange d'hydrate de peroxyde de fer et de sulfate de chaux ou d'alumine. ‖ *Jaune de montagne*. Ocre ou argile de couleur jaune, chargée d'oxyde de fer, que l'on emploie soit en peinture, soit pour colorer les peaux chamoisées. On en trouve des dépôts considérables dans plusieurs contrées de la France. ‖ *Jaune de Naples*. Matière jaune qui a une apparence terreuse, que l'on a prise longtemps pour un produit naturel des volcans, mais qui n'est qu'un produit artificiel. On l'emploie dans la peinture en émail et sur les belles porcelaines de Sèvres. ‖ *Jaune d'Orléans*. Bixine. ‖ *Jaune de rhubarbe*. Principe colorant de la rhubarbe. ‖ *Jaune de Turner, jaune de Paris, jaune de Cassel, jaune de Verone, jaune minéral*. Oxychlorure de plomb. ‖ *Jaune d'uranc*. Uranate de soude. ‖ *Jaune végétal*. Rutine. ‖ *Jaune de zinc*. Chromate jaune de zinc.

—Moll. *Jaune d'œuf*. Coquille du genre natice.

— Vitic. Nom d'une maladie de la vigne causée par les pluies froides.

—JAUNE. s. f. Hortic. Se dit de plusieurs espèces de pêches ou de figues de couleur jaune. ‖ *Jaune tisse*. Espèce de pêche. ‖ *Grosse jaune tardive*. Autre espèce de pêche. ‖ *Grosse jaune*. Espèce de figue.

— REM. GRAMM. *Jaune*, comme les autres noms de couleur, est ordinairement invariable quand il est modifié par un autre adjectif, parce qu'alors il devient substantif. Des étoffes jaune clair, c'est-à-dire d'un jaune clair. Lorsque les yeux sont tournés à contre-jour, ils paraissent noirs, parce que la couleur *jaune* brun tranche si fort sur le blanc de l'œil qu'on le juge noir par l'opposition du blanc. (Buffon.) Le poisson qu'ils privent avait presque trois pieds de long et était entièrement couleur de plomb ; ses yeux étaient *jaune* pâle et d'une extrême petitesse. (La Harpe.) Cependant quand les deux adjectifs qualifient l'un et l'autre le substantif, ils peuvent aussi varier. Des étoffes jaunes claires. Des ailes jaunes brunes.

JAUNEAU. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la ficaire.

— Pop. Jaunet, pièce d'or.

JAUNELET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la chanterelle, champignon comestible d'une belle couleur jaune.

JAUNEMENT. adv. D'une manière jaune.

JAUNET, ETTE. adj. Un peu jaune. Fleurs jaunettes.

— *Pain jaunet*. Sorte de pain qui tient le milieu entre le pain blanc et le pain bis.

— JAUNET. s. m. Bot. Petite fleur jaune des prés. Ces prés sont tout couverts de jaunets. Cueillir des jaunets. Faire un bouquet de jaunets. ‖ *Jaunet d'eau*. Espèce de nénuphar jaune.

— Fam. et pop. Pièce d'or. J'ai un jaunet. Il lui a donné deux jaunets. Avoir des jaunets. Compter ses jaunets.

— Ichtyol. Nom qu'on a donné quelquefois aux poissons du genre zée.

JAUNÊTRE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la gaude.

JAUNEUR. s. f. Couleur jaune.

JAUNIE. part. pass. du v. Jaunir. S'empl. adjectiv. Devenu, rendu jaune. Toile jaunie. Fruits jaunis.

Le fermier inquiet tantôt porte les yeux
Sur les coteaux *jaunis* et tantôt vers les cieux.
(SAINT-LAMBERT.)

C'était dans la nuit brune,
Sur le clocher *jaunie*,
La lune,
Comme un point sur un i... (A. DE MUSSET.)

JAUNIFIQUE. adj. Qui produit la couleur jaune. Des rayons rubrifiques, *jaunifiques*. (Volt.)

* **JAUNIR**. v. a. 2e conj. Peindre, teindre en jaune. Le soleil jaunit les moissons. Jaunir un plancher. Il faut jaunir cette toile.

— Clout. Secouer les clous dans un vase plein de vinaigre.

— Dor. sur bois. Enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau, après la couche d'assiette, pour rendre la dorure plus belle.

— Épingl. Donner la première façon au laiton.

— JAUNIR. v. n. Devenir jaune. Les blés jaunissent. Ces fruits commencent à jaunir. Vous jaunissez à vue d'œil. Toute la campagne *jaunissait*. (Acad.) Les épis, sous Cérès, dans les sillons *jaunissent*. Rosset.)

Jamais sur mon tombeau ne *jaunira* la rose,
Ni le jaune souci. (SAINTE-BEUVE.)

— Se dit des marchandises qui deviennent jaunes pour être trop longtemps exposées à l'air.

— SE JAUNIR. v. pron. Devenir jaune. Les perles se *jaunissent* par l'usage et le temps. (A Karr.)

— Jaunir à soi. Ils se *jaunissaient* le visage pour paraître plus grands jeûneurs. (Fleury.)

JAUNISSAGE. s. m. (radic. *jaunir*). Dor. Opération de la dorure en détrempe qui consiste à remplir les fonds d'une couche de jaune à la colle.

JAUNISSANT. part. prés. du v. Jaunir. Des fleurs jaunissant les mains. On voit sa figure jaunissant chaque jour.

* **JAUNISSANT, ANTE**. adj. De couleur jaune. Il ne s'emploie guère que dans le style poétique. Les blés jaunissants. Les moissons jaunissantes. Tout son corps est couvert d'écailles *jaunissantes*. (Rac.) Les épis *jaunissants* n'attendent que la faux. (Thomas.) Ces épis balançant leurs têtes *jaunissantes*. (Leonard.) La, mon œil ravi aperçevra sous cette profusion magnifique les dons précieux de l'automne *jaunissant*. (Deleuze.)

Et que d'un front ridé les replis *jaunissants*
Ne sont point un grand charme à captiver les sens
(COLNET.)

Aux bosquets *jaunissants*, pour dernière parure,
Le rouge cornouiller apporte ses tributs
(LUCE DE LANCIVAL.)

Dans les feuillages *jaunissants*,
Des sons déjà se font entendre. (A. MARTIN.)

* **JAUNISSE**. s. f. Pathol. Maladie dont le principal phénomène est la coloration totale ou partielle des téguments en jaune. Elle survient le plus souvent à la suite d'une émotion vive, d'une grande frayeur, et dure habituellement de quatre à six semaines. Les médecins disent *ictère*. On attribue la coloration de la peau à la présence de la bile dans le sang. Un homme qui a la *jaunisse* croit que tous ceux qu'il voit sont jaunes. (Fenelon.) Dans l'homme, il paraît qu'on a reconnu une *jaunisse* qui a son siège dans le tissu muqueux réticulaire de la peau, et qui est le résultat d'une irritation de ce tissu. (Thouin.)

— Fig. Ô gens de parti ! gens attaqués de la *jaunisse*, vous verrez toujours tout jaune. (Voltaire.)

— Teinte jaune de la peau, provenant d'une autre cause que la bile. On sait que, deux ou trois jours après la naissance, tous les enfants ont une espèce de *jaunisse*. (Buffon.)

— Agric. Maladie des arbres dont le bois n'est pas affecté, mais dont les feuilles deviennent jaunes avant la saison où elles doivent tomber.

— Magnan. Maladie des vers à soie, qui ne diffère de la grasserie que par l'époque de son développement.

JAUNISSEMENT. s. m. (rad. *jaunir*). Action de colorer en jaune.

— Changement par lequel un objet devient jaune.

JAUNOIR. s. m. (par abréviation de *jaune noir*). Ornith. Espèce de merle jaune et noir du Cap de Bonne-Espérance.

JAUNOTTE. s. f. Bot. Champignon du genre agaric, qui est jaune de soufre.

JAURU. Géogr. Affluent du Paraguay, arrose la province de Mato-Grosso, au Brésil, et a 300 kil. de cours.

JAUTTEREAU ou **JOUTTEREAU**. s. m. Mar. V. JOTTEREAU.

JAVA. s. m. Ichtyol. Poisson du genre teuthe.

JAVA. Géogr. Grande île de l'archipel de la Sonde (Malaisie), est séparée au N., de Bornéo par la mer de Java ; à l'O., de Sumatra par le détroit de la Sonde ; à l'E., de Bali par le détroit de ce nom ; au S., elle est baignée par l'océan Indien. Elle est située entre 5° 53' et 8° 45' lat. S. et entre 102° 10' et 112° long. E. Longue de 1,000 kil. de l'O. à l'E., large de 100 à 150 du N. au S., elle a environ 118,000 kil. carrés. On trouve à l'ouest des plateaux élevés que dominent le nombreux volcans ; à l'est, le pays est formé de plaines immenses, au milieu desquelles s'élève une ligne de hauts volcans ; les côtes sont escarpées et dangereuses au sud, basses et marécageuses au nord. Le sol est très fertile, parce qu'il est volcanique et bien arrosé ; on le cultive, même sur les montagnes, jusqu'à 1,600 mètres de hauteur ; les deux tiers des terres cultivées appartiennent au gouvernement hollandais, qui fait travailler les indigènes, à titre de corvée, et les produits sont vendus par la grande Compagnie des Indes. On y trouve le riz, le blé, le maïs, le café, récolté surtout dans la belle province de Préanger, le sucre, le thé, d'assez médiocre qualité, les épices, le tabac, etc. Il y a des bois de construction magnifiques ; des mines d'étain, de fer, de cuivre, de riches houillères. Dans l'est sont de beaux pâturages sur lesquels on élève des buffles et des bœufs de grande taille, des chevaux de petite race ; dans les forêts, il y a un grand nombre d'animaux féroces. L'industrie manufacturière est peu avancée ; le commerce est important. La population, en y comprenant celle de Madoura, s'élève à 19,300,000 h., presque tous Javanais ou *Bhoumi* ; il y a environ 200,000 Chinois, 10,000 Arabes et 30,000 Européens. Les Javanais appartiennent à la race des Malais ; ils sont musulmans, et ne manquent pas d'intelligence et d'activité. L'île entière appartient maintenant aux Hollandais, qui l'ont divisée en 20 résidences. La capitale est Batavia, où séjourne le gouverneur général des Indes néerlandaises ; les villes principales sont : Buitenzorg, Sourabaya, Chéribon, Samarang, Sourakarta, Djokjokarta, Magelang, Japara, etc.

—JAVA (Mer de). Partie du Grand Océan comprise entre Java au S., Sumatra à l'O., Banca, Billiton, Bornéo au N.

JAVAN. Quatrième fils de Japhet et père des Grecs qui habitaient l'Asie Mineure.

JAVAN, ANE. s. et adj. Géogr. V. JAVANAIS.

JAVANAIS, AISE ou **JAVAN, ANE**. s. Géogr. Habitant, habitante de l'île de Java. Les *Javans* indigènes sont petits de taille et d'un teint jaunâtre ou tanné. Rienzi. L'hospitalité est une vertu commune chez les *Javans*. (L.) Les *Javans* sont industrieux, et ils excellent dans la tannerie. (L.)

— JAVANAIS. s. m. Linguist. Langue de Java.

— Sorte d'argot consistant à ajouter à chaque syllabe d'un mot certaines syllabes de convention, ordinairement la syllabe *av*.

— adj. Qui concerne l'île de Java ou ses habitants. L'empereur javanais. L'époque certaine de l'histoire de Java remonte à la première année de l'ère *javanaise*, qui correspond à la 78e de l'ère vulgaire. (Rienzi.)

JAVANIQUE. a. tj. 2 g. Ethnogr. Se dit de la race des Grecs, que les théologiens croient issue de Javan, fils de Japhet.

JAVARD. s. m. Agr. Lin.

JAVARI et **JAVARO**. s. m. Mamm. Syn. de PECARI

* **JAVART**. s. m. Art vétér. Tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux et des bœufs. Un gros javart. Il est venu un javart à la jambe droite de mon cheval. Une molette troubla tout son sommeil, un *javart* lui donnait la fièvre. J. Sandeau. *Javart encorné*. Celui dans lequel le pus parvient au commencement du sabot. *Javart nerveux*. Celui qui occupe la gaine du tendon. *Javart simple*. Celui qui est dans le tissu cellulaire sous-cutané. ‖ *Javart tendineux*. Celui qui a son siège autour des tendons fléchisseurs, dans le tissu lamineux qui les entoure, ou dans la gaine qui les contient.

— Le *javart* auquel le bœuf et le mouton sont sujets s'appelle aussi *fourchet*.

* **JAVELE**. s. m. (rad. *javelle*). Eaux et for. Île nouvellement formée au milieu d'un fleuve, d'une rivière, par alluvion ou amas de limon et de sable.

JAVELAGE. s. m. Agric. Action de javeler, et résultat de cette action. Le javelage est terminé. Le *javelage* tel qu'il se pratique communément n'a aucun avantage réel, et il en résulte ordinairement perte de poids et de qualité, altération de couleur et renflement trompeur, commencement de fermentation, que nous avons vue plusieurs fois pousser jusqu'à la germination, après des pluies abondantes longtemps attendues. (L. Vivien.) Prix que l'on donne pour javeler.

— Dessiccation d'une plante à l'air libre, en plein champ.

— Sal. Opération qui consiste à mettre le sel en tas, après l'avoir détaché des tables.

JAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Javeler. S'emploie adjectiv. Réuni en javelles. Blé javelé.

— *Avoines javelées*. Celles dont le grain a été gâté par la pluie tandis qu'elles étaient en javelle.

* **JAVELER**. v. a. 1re conj. Agric. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet. *Je javelle, tu javelles, il javelle*, etc. Mettre les blés en javelle et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse. Il faut javeler ces blés. Pourquoi n'a-t-on point encore javelé ces avoines ? Je veux faire javeler nos blés.

— JAVELER. v. n. Se dit du blé qui sèche et jaunit, étendu sur le sillon. Le blé javele. Il faut laisser javeler ce blé. Cette avoine commence à javeler.

— SE JAVELER. v. pron. Devenir jaune, en parlant des blés. Ce blé commence à se javeler. Cette avoine se javelle bien.

* **JAVELEUR, EUSE**. s. Agric. Celui, celle qui javelle. Il y avait six javeleurs et quatre javeleuses dans le champ. Il faut louer des javeleurs pour javeler nos blés et nos avoines

—JAVELEUR. s. m. Organe de la moissonneuse qui fait le javelage.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **JAVELINE**. s. f. (rad. *javelot*). Anc. art milit. Espèce de dard long et menu qu'on lançait à la main et d'assez loin. Lancer une javeline. On ne se sert plus aujourd'hui de javeline. Il dirige contre le dragon une *javeline* très mince. Mérimée.)

— Agric. Petite javelle.

* **JAVELLE**. s. f. (ét. lat., *capulus*, poignée). Agric. Quantité de blé, d'avoine, de seigle, etc. que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille et couper d'un seul coup, et qu'on laisse couchée sur le sillon, afin que le grain sèche et jaunisse, en attendant qu'on en lasse des gerbes. Grosse javelle. Javelles épaisses. Mettre du blé en javelle. On a mis en javelle toute l'avoine de ce champ. Amasser les javelles. Mettre les javelles sur le lien. Glaner entre les javelles. Ramasser les javelles pour en former des gerbes. Il laisse là le champ, le grain et la *javelle*. (La Font.)

La *javelle* remplit le poing du moissonneur
Et l'herbe à pleine faux nourrit nos bergeries.
(RACAN.)

— Par extens. Petit fagot de sarments ou de branchages qui l'conques. Mettez une javelle au feu. Faire des javelles. Vendre, acheter les javelles.

— Botte d'échalas ou de lattes.

— On dit qu'*un baril, qu'un tonneau est tombé en javelle*, lorsque les douves et les fonds se séparent.

— Chim. *Eau de javelle*. Solution de chlorure de potasse dans l'eau, dont on se sert pour le

blanchissage, ainsi appelée, par corruption, du *moulin de Javel*, dans l'ancienne banlieue de Paris, où elle se fabriquait primitivement.

— Constr. Nom donné à des bottes de paille attachées deux à deux et disposées par rangées sur les toits qu'on veut couvrir en chaume.

— Pêch. Tas de huit morues ayant reçu plusieurs soleils.

— Sal. Tas de sel ayant subi le javelage.

* **JAVELOT**, s. m. (ét. inconn., peut-être la même que pour *javelle*). Anc. art milit. Espèce de dard, arme de trait qu'on lançait à la main ou avec des balistes. Lancer un javelot. Darder un javelot. Les Lapons moscovites lancent un *javelot* avec tant de force et de dextérité, qu'ils sont sûrs de le mettre à vingt pas, dans un blanc de la largeur d'un écu. (Buff.) Je lui apprends à lancer des *javelots* et à conduire des attelages. (G. Flaubert.)

Hippolyte lui seul, digne fils d'un héros,
Arrête ses coursiers, saisit ses *javelots*. (Racine.)
Ne pourrai-je, en fuyant un indigne repos,
D'un sang plus glorieux teindre mes *javelots*? (Id.)
Messagers de la mort, les *javelots* sifflants
Ont du ciel, en volant, obscurci la lumière. (Baour-Lormian.)

— S'est quelquefois dit pour Javelle.

— Erpét. Serpent que l'on nomme aussi *dard*.

JAVELOTTE, s. f. Techn. Syn. de JAVOTTE.

JAVIE, La. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Digne (Basses-Alpes); 500 hab.

JAVOLS ou **JAVOULX** *Gabali*, puis *Anderitum*). Géogr. Comm. du cant. d'Aumont, arr. de Marvejols (Lozère). Ancienne capitale des *Gabali*, puis du *Gevaudan*; ancien évêché.

JAVOTTE, s. f. Techn. Masse de fer coulé dans laquelle s'encastre solidement l'enclume d'une grosse forge.

— Pop. Femme bavarde.

JAVOTTER, v. n. 1re conj. (rad. *javotte*). Arg. Bavarder.

JAVRON, Géogr. Comm. du cant. de Couptrain, arr. de Mayenne (Mayenne); 2,300 hab.

JAWI s. m. Linguist. Nom donné au javanais et au malais.

JANO s. m. V. JACCO.

JAY, s. m. Ornith. Orthographe vicieuse du mot GEAI. On dit aussi *jayon*.

JAY (Antoine). Littérateur, né à Guitres (Gironde), 1770-1854, élève de Fouché aux oratoriens de Niort, se rendit en Amérique, 1795. A son retour, 1802, Fouché lui confia l'éducation de ses trois fils; il fut couronné par l'Académie française pour son *Tableau littéraire du dix-huitième siècle*, 1810, pour l'*Éloge de Montaigne*, 1811. Il dirigea le *Journal de Paris*, et publia son meilleur ouvrage historique, l'*Histoire du ministère de Richelieu*. Sous la Restauration, il fonda *l'Indépendant*, devenu bientôt le *Constitutionnel*, et, en 1818, *la Minerve*; il collabora à la *Biographie des contemporains*, 1823. *Les Hermites en prison* et *les Hermites en liberté* eurent un succès de vogue. Il entra à l'Académie française en 1832.

JAYET, s. m. Minér. V. JAIS.

JAYOTYPE, s. m (de *Jayot*, n. pr., et *type*). Cercle de bois gradué, en usage dans la chapellerie pour prendre la mesure de la tête.

JAZ, s. m. Métall. Creux produit dans le fond d'un creuset par l'action de la tuyère.

JAZET (Jean-Pierre-Marie). Célèbre graveur français, 1788-1832, avait d'abord commencé par la peinture. Ses tableaux sont très recherchés ainsi que ses gravures.

* **JE**, pron. de la 1re pers. du sing. et des 2 g. (du lat. *ego*, je ou moi). Moi. Il sert à désigner la personne qui parle; et, par conséquent, il est masculin si c'est un homme, féminin si c'est une femme. Il ne s'emploie jamais que comme sujet de la proposition. *Je* ne puis me réjouir, disait-il, de voir mes sujets tomber morts en se battant pour moi ou contre moi; *je* perds lors même que *je* gagne. (Henri IV.) *Je* mourrai tout ensemble heureux et malheureux. (Corn.) *Je* m'en vais seule au temple où leur hymen s'apprête. (Rac.) *Je* puis faire les rois, *je* puis les déposer. (Id.) Mon ami, *je* me suis instruite avec soin de ce qui s'est passé entre vous et milord Edouard. (J.-J. Rouss.)

— Dans certaines formules, *je* est quelquefois séparé du verbe par l'énonciation des qualités de celui qui parle. Je, soussigné, maire de la commune de..., certifie que... || Dans l'ancienne langue, *je* remplaçait *moi* employé comme sujet. Qui dit cela? — *Je*.

— On élide l'*e* du pronom *je* quand le mot suivant commence par une voyelle ou une *h* non aspirée. Il est vrai, *j'ai* écrit, *j'ai* pensé, *j'ai* dit, *j'ai* parlé plus que je ne devais faire. (Mézeray. *J'avais* encor tes vœux; *j'y avais* encor ton cœur. (Corn.) Quoique je parle beaucoup de vous, ma fille, *j'y* pense encore davantage jour et nuit. (Mme de Sévig.) Ne *hé* est dur; on ne fait plus de difficulté à dire aujourd'hui: *J'hésite*, *je* n'hésite pas. (Volt.) *J'aurais* été soldat si *je* n'étais poète. (V. Hugo.)

D'un vaillant homme mort la gloire se publie,
Mais *j'en* lais moins de cas que d'un poltron en vie. (Th. Corneille.)
Loin de mes parents exilée,
De leurs embrassements *j'ignore* la douceur. (Soumet.)

— Il se met après le verbe, auquel on le joint par un trait d'union, dans les phrases interrogatives. Quelles raisons aurais-*je* de croire en vous, plaisirs du monde, vous qui êtes faits pour tromper? (Ballanche.) Me laisserai-*je* éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants? (J.-J. Rouss.)

Daigne renouveler cet éclatant prodige!
Vois en pitié nos maux, vois nos pleurs... mais que dis-*je*? (Baour-Lormian.)
Et j'aperçois l'hiver au front couvert de neige,
Pourrai-*je* résister? Printemps, te reverrai-*je*? (Collin d'Harleville.)

— Il se place également après le verbe dans les phrases exclamatives. Suis-je malheureux! N'ai-je pas assez prié! Que ne puis-*je* aussi presser sur mon sein mon vertueux et bon père! (Florian.)

Oh! pourquoi n'ai-*je* pas de mère!
Pourquoi ne suis-*je* pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau! (Soumet.)

— Il se met encore après le verbe quand celui-ci est entre deux signes de ponctuation qui l'enferment comme dans une sorte de parenthèse. Je veux, lui dis-je, que vous alliez à cet endroit. Moi, j'ai blessé quelqu'un? fis-*je* tout étonné. Molière.)

— Avec les mots *aussi*, *en vain*, *peut-être*, *à peine*, *au moins*, *encore*, *toujours*, *combien*, etc., il se met tantôt avant, tantôt après le verbe; le goût, la grâce, l'harmonie et l'élégance en déterminent la place. Peut-être, Sophie, vous entretiendrai-*je* de l'astronomie. (A. Martin.) Combien *j'ai* déjà vu tomber de nobles et dignes créatures! (Ballanche.)

Peut-être *je* devrais, plus humble en ma misère,
Me souvenir du moins que je parle à son frère. (Rac.)

— Bien que, dans les phrases interrogatives et exclamatives, ce pronom se place toujours après le verbe, si le verbe était monosyllabe ou se terminait par deux consonnes sonores, il faudrait prendre un autre tour. Ainsi, au lieu de *Cours-je? dors-je? rends-je? mens-je? romps-je? sers-je?* qui affectent désagréablement l'oreille, on doit dire: *Est-ce que je cours? Est-ce que je dors?* etc. Il y a cependant un assez grand nombre d'exceptions consacrées par l'usage ou par l'autorité des grands écrivains; ainsi on dit: *Attends-je? dis-je? suis-je? fais-je? dois-je? puis-je? vais-je?* etc. Ne *tiens-je* pas une lanterne en main? (Mol.) *Vais-je* cela? disait en soi la belle. (La Font.) *Viens-je* donc dans ces lieux te servir de trophée? (J.-B. Rouss.) Que ne *puis-je* t'exprimer ce que je sens si bien et comment *sens-je* si bien ce que je ne puis t'exprimer! (Montesquieu.)

Vous êtes aujourd'hui coiffée à faire horreur.
— Quoi! *suis-je* donc si mal? (Gresset.)

— Pour éviter l'hiatus qui résulterait, dans les phrases interrogatives ou exclamatives, de la rencontre des deux syllabes sourdes, *laisse-je*, *parle-je*, etc., on change en é fermé l'*e* muet des verbes à la première personne du présent de l'indicatif et du subjonctif, ainsi qu'à l'imparfait de ce dernier mode. Me *trompè-je*? (Mol.) Est-il bien vrai, Frosine, et ne *rêvé-je* point? (Id.) A moins que de cela l'*eussé-je* soupçonné? (Id.) *Dussé-je* après dix ans, voir mon palais en cendres! (Rac.) Mais pourquoi m'*arrêté-je* à ces circonstances? (Fléch.)

Qui *désigné-je*, à votre avis,
Par ce rat si peu secourable?
Un moine? Non, mais un dervis;
Je suppose qu'un moine est toujours charitable. (La Fontaine.)
Par quel charme secret *laissé-je* retenir
Ce courroux si sévère et si prompt à punir? (Rac.)
Puissé-je à la race intime
Montrer comme on punit l'hôte ingrat et parjure,
Offrir un grand exemple, et d'avance effrayer
Quiconque outragerait le seul hospitalier! (Millev.)
Moi, *fussé-je* vaincu, j'aimerais la victoire
Tu le sais, pour mon cœur ami de toute gloire
Les triomphes d'autrui ne sont pas un affront. (V. Hugo.)

— Le pronom *je* se répète devant les verbes qui sont à des temps différents et lorsque dans la phrase il y a une sorte d'opposition. Je dis et je dirai toujours que vous avez tort. Je vous désapprouve, mais je vous aime. Je vous corrige, parce que je vous aime. || Cette règle n'est pas absolue et souffre de nombreuses exceptions. *J'ai* trompé les mortels et ne puis me tromper. (Volt.)

J'ignore tout le reste,
Et venais vous conter ce désordre funeste. (Rac.)

— Quand les verbes sont au même temps et qu'il n'y a pas d'opposition, on peut répéter ou ne pas répéter le pronom. *J'entends* gronder la foudre et sens trembler la terre. (Racine.) *Je* plie et ne romps pas. (La Fontaine.) *Je* vivrai sous tes yeux, marcherai sur tes pas. (Delille.) *Je* le connais, *je l'aime*, et *je* lui rends justice. (Gresset.)

Je frémissais, Doris, et d'un vainqueur sauvage
Craignais de rencontrer l'effroyable visage. (Rac.)
Je vous invite en tout. Vous, d'une ardeur extrême,
Buvez, jouez, aimez, *je* bois, je joue et j'aime. (Regnard.)

— Dans le style marotique, on supprime quelquefois le pronom *je*.

Et si tout bas je forme des souhaits,
C'est que d'iceux ne sois connu jamais. (Volt.)
Or voyez bien qu'en tout cet altercas,
Onc n'ai pu cruire au bon Pythagoras. (Lebrun.)

— Substantiv. Fam. *Je ne sais quoi*, ou *un je ne sais quoi*. Se dit d'un sentiment, d'une idée, d'une sensation qu'on ne peut définir. Elle a je ne sais quoi qui charme, qui séduit. Ce je ne sais quoi qui fait tant de plaisir. Un *je ne sais quoi* m'avertit que je dois me défier de cet homme. (Acad.) Notre chair change bientôt de nature, et notre corps devient un *je ne sais quoi* qui n'a plus de nom dans aucune langue. (Boss.)

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies,
Dont par le doux rapport les âmes assorties
S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
Par ces *je ne sais quoi* qu'on ne peut expliquer. (Corneille.)

— *C'est un je ne sais quoi*, Se dit, par mépris, d'un homme de rien.

JÉ, s. m. Techn. Espèce de sonde de jonc dont on se sert pour dégorger les tuyaux qui conduisent les eaux des égouts.

JEAN (Saint-). Géogr. L'une des îles Vierges, dans les Petites-Antilles, à l'E. de Saint-Thomas; a 51 kil. carrés et 1,100 hab. Elle est aux Danois.

— JEAN MAYEN (Île de). Île de l'océan Glacial arctique, entre le Groenland, l'Islande et le Spitzberg.

— JEAN-BONNEFOND (Saint-). Comm. du cant. et de l'arrond. de Saint Etienne (Loire). Rubans et clous; produits chimiques; 1,000 hab.

— JEAN-BRÉVELAY (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ploermel (Morbihan); 2,100 hab.

— JEAN-D'ANGÉLY (Saint-). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente-Inférieure, à 60 kil. S.-E. de La Rochelle, sur la Boutonne. Commerce de vins, eaux-de-vie, bois de construction. Jadis fortifiée, elle fut prise par le duc d'Anjou, 1569, et par Louis XIII, qui rasa ses murailles, en 1621. Patrie de Henri II, prince de Condé, et de Regnault de Saint-Jean-d'Angély; 7,300 hab.

— JEAN-DE-BOURNAY (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vienne (Isère); 3,100 hab.

— JEAN-DE-DAYE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Lô (Manche); 300 hab.

— JEAN-DE-FOS (Saint-). Comm. du cant. de Gignac, arr. de Lodève (Hérault). Fontaine venant de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert; aux environs, gouffre curieux, le Puits-du-Drac ou du Diable; 1,800 hab.

— JEAN-DE-LIVERSAY (Saint-). Comm. du canton de Courçon, arr. de La Rochelle (Charente-Inférieure). Grains, eaux-de-vie; 2,200 hab.

— JEAN-DE-LOSNE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beaune (Côte-d'Or), sur la Saône, près du canal de Bourgogne et du canal de l'Est, soutint un siège héroïque en 1636; 1,500 hab.

— JEAN-DE-LUZ (Saint-). Ch.-l. de canton de l'arrond. de Bayonne (Basses-Pyrénées), à l'embouchure de la Nivelle. Pêche de la sardine. C'est dans cette ville que fut célébré le mariage de Louis XIV en 1660; 4,500 hab.

— JEAN-DE-MAURIENNE (Saint-). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Savoie, sur l'Arc, à 50 kil. S.-E. de Chambéry. Évêché. Commerce de fromages; 3,000 hab.

— JEAN-DE-MONTS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 4,000 hab.

— JEAN-DU-BRUEL (Saint-). Comm. du cant. de Nant, arr. de Millau (Aveyron). Étoffes de laine commune; 2,600 hab.

— JEAN-DU-DOIGT (Saint-). Comm. du canton de Lanmeur, arr. de Morlaix (Finistère). Eglise gothique d'une délicatesse admirable, et fontaine de Saint-Jean, qui attire de nombreux pèlerins.

— JEAN-DU-GARD (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Alais (Gard), sur le Gardon d'Anduze. Filatures de soie; bonneterie; 3,700 hab.

— JEAN-EN-ROYANS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Valence (Drôme); 2,700 hab.

— JEAN-PIED-DE-PORT (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées), sur la Nive, place forte, anc. capitale de la Basse-Navarre; 1,600 hab.

— JEAN-SOLEYMIEUX (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montbrison (Loire); 1,300 hab.

— JEAN-D'ULLOA (Saint-). V. VERA-CRUZ.

JEAN (en lat. *Joannes*, *Johannes*). Une foule de personnages célèbres ont porté ce nom; nous les classerons de la manière suivante: saints, papes, empereurs d'Orient, rois de France, souverains étrangers, princes et ducs, personnages divers.

Saints.

— JEAN-BAPTISTE (Saint), dit *le Précurseur*. Mort vers l'an 31, fils du prêtre Zacharie et d'Élisabeth, naquit six mois avant Jésus-Christ. Il se retira de bonne heure sur les bords du Jourdain, et baptisait les juifs; Jésus lui-même voulut être baptisé de sa main. Il fut jeté en prison par Hérode-Antipas, tétrarque de Galilée; Salomé, la fille d'Hérodiade, sa femme, lui demanda la tête de Jean, qui lui fut apportée sur un plat. Ses disciples formèrent une secte religieuse qu'on appela *chrétiens de Saint-Jean* (V. SABÉISME). La nativité de saint Jean-Baptiste est célébrée le 24 juin; sa décollation, le 29 août. || JEAN L'ÉVANGÉLISTE (Saint). L'apôtre cheri de Jésus-Christ, fils de Zébédée et de Salomé, frère de saint Jacques, né à Bethsaïde en Galilée, suivit de bonne heure Jésus-Christ, et fut chargé par son maître de consoler Marie. Il parcourut l'Asie Mineure, fut, dit-on, martyrisé à Rome sous Domitien, sauvé miraculeusement, puis relégué à Patmos. Il mourut, très âgé, à Éphèse. Il y a écrit son *Évangile*; on lui attribue également l'*Apocalypse*, prophétie pleine d'imagination mystique, et trois *Épîtres*. L'aigle est son emblème. On le fête le 27 décembre. || JEAN CHRYSOSTOME (Saint). V. CHRYSOSTOME. || JEAN DAMASCÈNE OU DE DAMAS (Saint). Né vers 676, mort vers 756, était, dit-on, fils d'un gouverneur chrétien de Damas. Dans son monastère de Saint-Sabas, en Palestine, il combattit courageusement les iconoclastes. Les Grecs l'honorent le 29 novembre et le 4 décembre; les Latins, le 6 mai. Il a laissé: *Sur les Hérésies*; *Exposition de la foi orthodoxe*; *Contre les Adversaires des saintes images*; *Contre les manichéens sur la sainte Trinité*, etc. On lui attribue un *Traité de la musique ecclésiastique*. || JEAN CLIMAQUE (Saint). Né en Palestine vers 525, fut abbé du Mont-Sinaï, 600, et y mourut en 605. Il tire son nom de son principal ouvrage, *Climax* ou *Échelles du ciel*. Fête le 30 mars. || JEAN COLOMBIN (Saint). Riche citoyen de Sienne, fondateur de l'ordre des Jésuates, en 1363. On l'honore le 8 février. || JEAN DE MATHA (Saint). Né près de Barcelonnette (Provence), 1160-1213, docteur en théologie à Paris, fonda l'ordre de la Sainte-Trinité ou de la Rédemption des captifs. Cerfroi devint chef d'ordre. On appela ces religieux les *mathurins*, à Paris; les *Pères de la Merci*, en Espagne. On le fête le 8 février. || JEAN DE DIEU (Saint). Né en Portugal, 1495-1550, berger, soldat dans les troupes de Charles-Quint, colporteur, fit pénitence et se consacra au service des malades. Il prit le nom *de Dieu*, s'établit à Grenade et y fonda l'ordre de la Charité. Fête, le 16 mai.

Papes.

— JEAN Ier (Saint). Toscan de naissance, pape de 523 à 526, fut jeté par l'ordre de Théodoric, roi d'Italie, dans une prison, où il mourut. On le fête le 27 mai. || JEAN II. Né à Rome, pape de 532 à 535. || JEAN III. Noble romain, pape de 560 à 573. || JEAN IV. Né à Zara, pape de 640 à 642, condamna les monothélites et l'*Ecthèse* d'Héraclius. || JEAN V. Né en Syrie, pape de 686 à 687. || JEAN VI. Grec de naissance, pape de 701 à 705. || JEAN VII. Grec de naissance, pape de 705 à 707. || JEAN VIII. Né à Rome, pape de 872 à 882, fut forcé de payer tribut aux Arabes, et, chassé de Rome par le duc de Spolète, Lambert, se réfugia en France. Il essaya de réconcilier Photius, patriarche de Constantinople, avec l'Église romaine. On trouve un grand nombre de lettres de ce pontife dans le *Recueil des conciles* de Labbe. || JEAN IX. Né à Tibur, pape de 898 à 900. || JEAN X. D'abord archevêque de Ravenne, fut pape de 914 à 928, par la faveur de la puissante Théodora. Il battit les Sarrasins sur les bords du Garigliano. Marozia et son mari, Guido, firent jeter le pape dans un cachot, où il fut mis à mort. || JEAN XI. Fils de Marozia, élu pape par l'influence de sa mère en 931, fut renversé par son frère Albéric, qui le fit enfermer dans une prison, où il mourut en 936. || JEAN XII. Fils du patrice Albéric, s'appelait Octavien; pape en 956, à l'âge de 18 ans, il appela contre son ennemi Bérenger, roi d'Italie, le puissant Otton Ier, roi d'Allemagne, et le couronna empereur à Rome en 962. Il mourut en 964. || JEAN XIII. Romain, évêque de Narni, pape de 965 à 972, par la grâce des Allemands, fut chassé par les Romains; il couronna Otton II comme empereur en 967. || JEAN XIV. Né à Pavie, évêque de cette ville, pape de 984 à 985, par la faveur d'Otton II. || JEAN XV. Pape en 985. || JEAN XVI. Pape de 986 à 996, fut chassé de Rome par le tribun Crescentius, appela Otton III à son secours et rentra dans la ville. || JEAN XVI. Antipape de 997 à 900, Grec d'origine. || JEAN XVII. Pape en 1003. || JEAN XVIII. Romain, pape de 1003 à 1009. || JEAN XIX. Pape de 1024 à 1033, succéda à son frère Benoît VIII. Il couronna Conrad II en 1027. || JEAN XX. Pape de 1045 à 1046. || JEAN XXI. Né à Lisbonne, archevêque de Braga, évêque-cardinal de Frascati, fut pape de 1276 à 1277. Il fut écrasé par la chute d'une chambre de son palais de Viterbe. || JEAN XXII (Jacques D'EUSE). Né à Cahors vers 1244, évêque de Fréjus, archevêque d'Avignon, cardinal-évêque de Porto. Nommé pape à Lyon, 1316, il résida à Avignon. Il fonda beaucoup d'évêchés nouveaux et promulgua les *Constitutions* de Clément V. Il n'était pas d'avis d'entreprendre une nouvelle croisade et il fut forcé d'excommunier les bandes de pastoureaux qui voulaient commencer la croisade en massacrant les juifs. Il eut pour ennemi l'empereur Louis de Bavière; Jean XXII excommunia l'Empereur, qui se fit couronner à Rome roi des Romains, 1327, et lui opposa Pierre de Corbario. De toutes parts, on se souleva contre la puissance pontificale; Jean XXII épuisa dans ces luttes les dernières années de sa vie, et mourut en 1334. || JEAN XXIII (Balthazar COSSA). Né à Naples, légat à Bologne, traita si durement cette ville soulevée, que Grégoire XII blâma énergiquement sa conduite. A la mort d'Alexandre V, il fut élu pape à Bologne, 1410. Il y avait alors deux autres papes: Benoît XIII et Grégoire XII. Jean XXIII fut forcé de convoquer le concile général de Constance, 1414. L'assemblée lui demanda de renoncer à la tiare; il dut signer l'acte d'abdication, et Sigismond le fit garder à vue. Jean parvint à fuir, déguisé en palefrenier; le concile, entraîné par l'Empereur et par l'éloquence de Gerson, se déclara supérieur au pape, et Jean, arrêté à Fribourg, fut déposé solennellement, 1415. Après une captivité de quatre ans, il fut nommé cardinal-évêque de Frascati et mourut en 1419.

Empereurs d'Orient.

— JEAN. Secrétaire d'Honorius, proclamé empereur par Aétius en 424, fut mis à mort à Aquilée, par l'ordre de Placidie, 425. || JEAN Ier ZIMISCÈS. Empereur d'Orient. V. ZIMISCÈS. || JEAN II COMNÈNE OU CALO-JEAN. Fils de l'empereur Alexis Ier, né en 1088, lui succéda, 1118, et gouverna avec sagesse et fermeté. Il combattit heureusement les Turcs, repoussa les Petchenègues au delà du Danube, soumit les Serbes, battit les Hongrois, réunit les États du

prince arménien Livon, qui formèrent la quatrième Arménie, 1131, et mourut en 1145. || JEAN III VATATZES. V. VATACE. || JEAN IV LASCARIS. V. LASCARIS. || JEAN V CANTACUZÈNE. V. CANTACUZÈNE. || JEAN VI et JEAN VII PALEOLOGUE. V. PALEOLOGUE.

Rois de France.

— JEAN Ier, dit *le Posthume*. Fils de Louis X, roi de France, et de Clémence de Hongrie, naquit cinq mois après la mort de son père, 1316, et mourut quelques jours après. Quelques écrivains prétendent que l'enfant fut enlevé et élevé secrètement à Vienne sous le nom de *Jean de Guccio*. Il vint réclamer la couronne pendant la captivité du roi Jean, fut arrêté en Provence et transporté à Naples. || JEAN II, dit *le Bon*. Roi de France, succéda en 1350 à son père Philippe VI de Valois. Brave, mais opiniâtre, emporté, plein d'orgueil, téméraire, prodigue, il altéra les monnaies de la manière la plus scandaleuse; il institua l'ordre de l'Étoile, fit décapiter sans procès le comte d'Eu, connétable, souleva contre lui son gendre Charles le Mauvais, roi de Navarre, qu'il prit à Rouen, et dont il fit périr les principaux amis. Les états généraux de 1355 votèrent des sommes considérables pour la guerre contre les Anglais et essayèrent de remédier aux abus. En 1356, Jean fut battu et pris à Maupertuis, près de Poitiers, par le prince Noir. Pendant sa captivité en Angleterre, la France fut troublée par la turbulence des états généraux, que dirigeait Étienne Marcel, par l'ambition de Charles le Mauvais, et désolée par les excès de la Jacquerie des paysans. Enfin le malheureux traité de Brétigny rendit la paix au royaume et Jean à la liberté, 1360; il abandonnait les provinces au sud de la Charente, le Ponthieu, Calais, etc., et devait payer 3 millions d'écus d'or pour sa rançon. La France continua d'être désolée par la peste et par les grandes compagnies. Jean, apprenant qu'un de ses fils, le duc d'Anjou, laissé en otage à Londres, s'était enfui d'Angleterre, retourna se constituer prisonnier; il mourut à Londres le 8 avril 1364. Il laissait de sa première femme, Bonne de Luxembourg : Charles son successeur; Louis d'Anjou; Jean, duc de Berry, et Philippe, à qui il venait de donner en apanage le duché de Bourgogne. Ses filles avaient épousé Charles de Navarre, le comte de Bar et Galeas Visconti de Milan, qui paya de 100,000 florins l'honneur de cette alliance.

Souverains étrangers.

— JEAN, surnommé *Sans Terre*. Roi d'Angleterre, quatrième fils de Henri II et d'Éleonore d'Aquitaine, né en 1166, prit part à la révolte de son frère Richard contre le vieux roi; s'entendit avec Philippe Auguste pour dépouiller Richard, alors à la croisade; et, à sa mort, 1199, s'empara de son héritage, malgré les droits de son neveu Arthur. Jean, prince vicieux, débauché, cruel et lâche, excita bientôt contre lui de nombreux ennemis. Il enleva Isabelle d'Angoulême à Hugues, comte de la Marche; il assassina à Rouen le jeune Arthur, 1202. Cité par Philippe Auguste devant la cour des pairs de France, il fut déclaré déchu de tous ses fiefs français; Philippe lui enleva la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Jean entra même en lutte contre l'Église, épouvanta l'Angleterre de ses fureurs et força Innocent III à prononcer l'interdit contre son royaume. Philippe Auguste, chargé d'exécuter la sentence de déposition, réunit une grande flotte; alors Jean s'humilia et se reconnut vassal du saint-siège, 1213. Il voulut se venger de Philippe Auguste; mais tandis que ses alliés étaient battus à Bouvines, 1214, lui-même, défait à La Roche-aux-Moines, fuyait en Angleterre. Il y trouva les barons armés et fut forcé de signer à Runnymead la *grande charte* des libertés anglaises, 1215, et la charte dite *des forêts*. Puis il viola ses serments; les barons nièrent à leur tête Louis, fils de Philippe Auguste, et Jean mourut au milieu de cette nouvelle guerre, 1216.

— JEAN DE LUXEMBOURG. Roi de Bohême, fils aîné de l'empereur Henri VII, né en 1295, épousa en 1310 Élisabeth, fille de Wenceslas IV, roi de Bohême, et devint roi de ce pays en 1311. Il se rendit célèbre par ses expéditions aventureuses en Allemagne, en Silésie, en Italie; il conquit la Silésie et la Moravie. Il vivait souvent à la cour de France. Devenu aveugle, il n'en voulut pas moins frapper un bon coup d'épée à la bataille de Crecy, et se fit tuer dans la mêlée avec les chevaliers qui le conduisaient, 1346. Son fils, Charles IV, lui succéda en Bohême, et fut empereur.

— JEAN, Roi de Danemark et de Norvège, né à Aalborg, 1455, succéda à son père Christian Ier en 1481. Il ne put soumettre le petit peuple des Dithmarses, 1500; les Suédois vaincus reconnurent ses lois, 1497, mais se soulevèrent sous Steen Sture. Il mourut d'une chute de cheval, 1513.

— JEAN Ier. Roi d'Aragon, né en 1350, succéda à Pierre IV, son père, 1387, et mourut en 1395. Il ne s'occupa que de festins et de poésie; il fonda une académie de la gaie science à Barcelone. || JEAN II. Roi d'Aragon, né en 1397, second fils de Ferdinand le Juste, devint roi de Navarre, 1425, par son mariage avec la reine Blanche. A la mort de Blanche, 1441, il garda la couronne. Il eut à lutter contre son fils don Carlos, le souverain légitime, et succéda en Aragon à son frère aîné Alphonse V, 1458. La lutte recommença contre le malheureux don Carlos, qui mourut peut-être empoisonné en 1461. Alors les Catalans se soulevèrent; pour obtenir quelques secours de Louis XI, Jean lui engagea le Roussillon et la Cerdagne. Il mourut en 1479, laissant le trône d'Aragon à son fils Ferdinand, et la Navarre à sa seconde fille Léonore, comtesse de Foix.

— JEAN Ier. Roi de Castille, fils de Henri de Transtamare, né en 1358, succéda à son père, 1379, voulut vainement s'emparer du Portugal et fut battu par Jean Ier à Aljubarota, 1385. Il eut à repousser les prétentions du duc de Lancastre, 1386-1388. Il mourut d'une chute de cheval en 1390. || JEAN II. Roi de Castille, né en 1405, succéda à son père Henri III en 1406; il abandonna le pouvoir à Alvaro de Luna, détesté des grands, qui finit par être décapité en 1453. Il mourut en 1454, laissant le trône à Henri IV; la célèbre Isabelle de Castille était sa fille.

— JEAN. Roi de Portugal. V. JOAO.

— JEAN D'ALBRET. Roi de Navarre, fils d'Alain d'Albret, épousa Catherine de Navarre, sœur de François Phœbus, et devint roi de Navarre en 1481. Il ne sut pas défendre ses États contre Ferdinand d'Aragon, 1512; il transmit la Basse-Navarre, le Bearn et son titre de roi à son fils Henri II, père de Jeanne d'Albret.

— JEAN Ier *le Débonnaire*. Roi de Suède, successeur d'Éric X, mourut en 1222. || JEAN II. Roi de Suède. V. JEAN Ier, roi de Danemark. || JEAN III. Roi de Suède, né en 1537, fils de Gustave Wasa, détrôna son frère Eric XIV, 1568. Il termina la guerre avec les Danois, combattit heureusement les Moscovites en Esthonie et en Livonie, essaya de rétablir le catholicisme en Suède; fit élire roi de Pologne son fils Sigismond en 1586, et mourut en 1592.

— JEAN Ier OU JEAN-ALBERT. Roi de Pologne, fils de Casimir IV, né en 1459, succéda à son père en 1492 et mourut en 1501. || JEAN II OU JEAN-CASIMIR. V. CASIMIR V. || JEAN III OU JEAN SOBIESKI. V. SOBIESKI.

Princes et ducs.

— JEAN SANS PEUR. Duc de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né à Dijon, 1371, alla, en 1396, à la tête d'une armée de chevaliers, au secours de Sigismond de Hongrie, mais fut battu et pris par le sultan Bajazet, à Nicopolis; il en rapporta le surnom de *sans Peur*. En 1404, il succéda à son père. Ennemi de son cousin le duc d'Orléans, frère de Charles VI, il lui disputa le gouvernement et le fit assassiner à Paris, 1407; Jean sans Peur avoua son crime, et fit prononcer son apologie par le cordelier Jean Petit, 1408. Il marcha contre les Liégeois révoltés; vainqueur à Hasbain, il rentra dans Paris et força les princes d'Orléans à une réconciliation solennelle dans la cathédrale de Chartres. Mais un parti formidable s'était formé contre lui : Bernard d'Armagnac, beau-père du duc Charles d'Orléans, souleva les pauvres gentilshommes de l'Ouest et du Midi, et commença la guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs. Jean avait pour lui les Bourguignons et les Flamands, mais surtout la terrible faction des *cabochiens*, maîtres de Paris. Lors que Henri V débarqua en France, Jean sans Peur ne le combattit pas; et, après la défaite des Armagnacs à Azincourt, 1415, il essaya de rentrer dans Paris. Il fut d'abord repoussé par Bernard d'Armagnac, mais s'empara de la ville par la trahison de Perrinet Leclerc, 1418. Il ne fit rien pour sauver la Normandie. On demandait de toutes parts qu'il se réconciliât avec le dauphin Charles; dans une entrevue, sur le pont de Montereau, il fut assassiné, sous les yeux du dauphin, par les chefs armagnacs, probablement par Tanneguy Duchâtel, 10 septembre 1419.

— JEAN Ier, dit *le Roux*. Duc de Bretagne, fils de Pierre Mauclerc, né en 1217, régna de 1237 à 1286. || JEAN II. Duc de Bretagne, fils de Jean Ier, né en 1239, succéda à son père, 1286, et fut créé duc et pair par Philippe le Bel en 1297. Il mourut à Lyon, 1305, écrasé dans une procession sous les ruines d'un mur qui s'écroula. || JEAN III, dit *le Bon*. Duc de Bretagne, fils d'Arthur II, régna de 1312 à 1341. Il soutint Philippe VI contre Édouard III. || JEAN IV, *de Montfort*. Frère du précédent, se déclara le compétiteur de Charles de Blois, qui avait épousé sa nièce Jeanne, 1341. La cour des pairs de France adjugea le duché à Jeanne de Penthièvre; Jean fut pris à Nantes; il parvint à s'échapper en 1345, mais il mourut peu de temps après, à Hennebont. || JEAN V, dit *le Vaillant*. Fils du précédent, né en 1338, fut élevé à la cour d'Édouard III, pendant que sa mère, Jeanne de Flandre, luttait contre Charles de Blois. Charles fut tué à la bataille d'Auray, 1364, et sa veuve abandonna ses droits par le traité de Guérande, 1365. Jean V prêta hommage à Charles V; mais il se déclara pour Édouard III. Abandonné par ses sujets, il fut forcé de se retirer en Angleterre, 1374. Charles V crut alors pouvoir confisquer le duché; les Bretons ne voulaient pas subir le joug français, et Jean V, rappelé par tous les partis, fut reçu en triomphe, 1379. Irrité contre le connétable Clisson, il le fit arrêter dans son château de l'Hermine, près de Vannes, et voulut même le faire périr, 1388; Clisson dut payer rançon. Charles VI marcha contre Jean V, qui avait donné asile au meurtrier de son connétable, Pierre de Craon, lors qu'il devint fou, 1392. La Bretagne fut troublée jusqu'à la mort de ce prince, 1399. Il avait institué l'ordre militaire de l'Hermine. || JEAN VI. Fils du précédent, succéda à son père en 1399, sous la tutelle de sa mère; puis sous celle du duc de Bourgogne. Il resta attaché au parti français. En 1420, les Penthièvre l'arrêtèrent par trahison; la Bretagne prit les armes et les força à le relâcher; il mourut en 1442.

— JEAN D'ANJOU. Duc de Calabre, fils de René d'Anjou, devint duc de Lorraine en 1453. Il disputa le royaume de Naples à Ferdinand d'Aragon en 1458. Il prit part à la *ligue du Bien public* contre Louis XI, 1465. Appelé par les Catalans soulevés contre le roi Jean II, il mourut à Barcelone en 1470.

— JEAN, Comte d'Angoulême, fils de Louis d'Orléans, né en 1404, fut prisonnier des Anglais, avec son frère Charles, de 1415 à 1445, et cultiva les lettres. Il mourut en 1467. François Ier était son petit-fils.

— JEAN *le Constant* ou *le Ferme*. Électeur de Saxe, né en 1467, succéda à Frédéric le Sage, provoqua la formation de la ligue de Smalkalde et mourut en 1532. || JEAN-FRÉDÉRIC Ier *le Magnanime*. Fils du précédent, né en 1503, fut mis au ban de l'Empire par Charles-Quint, vaincu et pris à Muhlberg, 1547, et dépouille de son électorat. Rendu à la liberté, il mourut en 1554. || JEAN-FRÉDÉRIC II. Duc de Saxe, fils du précédent, né en 1529, fonda l'université d'Iéna et mourut, en 1595, prisonnier des Autrichiens. || JEAN-GEORGE Ier. Électeur de Saxe, succéda à son frère Christian II en 1611, et, pendant la guerre de Trente Ans, joua un rôle équivoque; avec lui, la Saxe perdit le premier rang dans le parti protestant. Il mourut en 1656.

— JEAN DE SOUABE, dit *le Parricide*. Né en 1289, dépouillé par son oncle Albert d'Autriche, des domaines paternels, l'assassina au passage de la Reuss le 1er mai 1308. On dit qu'il se cacha dès lors et vécut sous l'habit de moine augustin ou d'ermite.

— JEAN-CASIMIR. Comte palatin, second fils de l'électeur palatin Frédéric III, 1543-1592, devint l'un des principaux chefs du protestantisme en Allemagne. Il alla plusieurs fois au secours des calvinistes français et hollandais. Il gouverna le Palatinat au nom de son jeune neveu et favorisa les deux expéditions allemandes dirigées, en 1587 et en 1591, contre les ligueurs de France.

— JEAN, Archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Leopold II, 1782-1859, fut vaincu par Moreau à Hohenlinden, 1800, fut chargé de défendre le Tyrol en 1805; fut battu en 1809, par le prince Eugène à Raab et prit Hummgue en 1815. L'Assemblée nationale allemande de 1848 le nomma vicaire de l'empire; il fit peu de chose et résigna ses fonctions, décembre 1849.

Personnages divers.

— JEAN DE SALISBURY. Philosophe scolastique, né à Salisbury vers 1110, mort en 1180, ouvrit une école à Paris vers 1140. Il s'attacha ensuite à Thomas Becket et devint évêque de Chartres en 1176. Ses ouvrages les plus célèbres sont : *Polycraticus, sive de curialium nugis et vestigiis philosophorum*, satire en 8 livres; *Metalogicus*, livre dirigé surtout contre les faux logiciens; *Entheticus*, poème satirique; *De Membris conspirantibus*; *Vies de saint Anselme et de saint Thomas*; *Lettres*, etc.

— JEAN D'ARRAS. Secrétaire de Jean, duc de Berry, frère de Charles V, a écrit, sur son ordre, avec d'anciennes légendes, le *Roman de Mélusine*.

— JEAN D'ARRAS, dit *Caron*. Conteur français du XVe siècle, est l'un des trois auteurs des *Évangiles des quenouilles*.

— JEAN DE TROYES. Greffier de l'hôtel de ville de Paris, au XVe siècle, passe pour être l'auteur de la *Chronique scandaleuse*, histoire de Louis XI.

— JEAN D'UDINE. Peintre italien d'ornements et de fleurs, 1489 ou 1494-1564, fut élève de Giorgione, puis de Raphael.

— JEAN DE LEYDE. (Jean *Bockelson*, *Bockold* ou *Beckolt*). Sectaire célèbre, né à Leyde vers 1510, tailleur, poète, comédien, devint l'un des principaux chefs des anabaptistes; aida Jean Mathiesen à s'emparer du pouvoir à Munster et, après sa mort, prit le titre de *roi de Sion*; il établit la communauté des biens et des femmes. Bockold, assiégé dans Munster, redoubla d'opiniâtreté et d'extravagances. Il fut enfin trahi, livré à l'évêque Waldeck, 1535, promené de ville en ville et livré à un supplice horrible, 1536.

— JEAN DE BRUGES. V. EYCK (VAN).

— JEAN-PAUL. V. RICHTER.

— Hist. *Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*. V. MALTE (Chevaliers de).

— Hist. relig. *Ordre de Saint-Jean-Baptiste*. Ordre de chanoines hospitaliers, établi en Angleterre au XIIe siècle. || *Ermites de Saint-Jean-Baptiste*. Ordre religieux qui était établi dans la Navarre. || Nom d'une congrégation fondée en France vers le milieu du XVIIe siècle. || *Chanoines de Saint-Jean l'Évangéliste*. Congrégation de chanoines séculiers établie en Portugal.

JEAN. S'emploie dans une foule de locutions et d'expressions proverbiales.

— *C'est un Jean*. Se dit d'un homme lâche, d'un mari trompé par sa femme, d'un sot.

— *C'est comme le bréviaire de messire Jean, cela va sans dire*. C'est une chose qui n'a pas besoin d'explication, une chose toute naturelle.

— *Faire comme saint Jean, qui donnait le baptême sans l'avoir reçu*. Se mêler d'enseigner ce qu'on n'a pas appris.

— *Ris-t'en, Jean, on te frit des œufs*. Se dit à un mauvais plaisant que l'on s'apprête à corriger.

— *Faire le Jean logne*. Faire l'innocent. Jean logne ou Jean lorgne est une abréviation de Jean qui lorgne.

— *Jean des vignes*. Se dit, par allusion à Jean le Bon battu dans les vignes des environs de Poitiers, de tout malavisé qui va se jeter dans une embûche qu'il aurait dû prévoir.

— *Mariage de Jean des vignes*. Concubinage.

— *Jean farine*. Pierrot, paillasse, parce que ce personnage se blanchit le visage avec de la farine.

— *Jean fait tout*. Homme qui se mêle de tout faire sans avoir rien appris.

— *Jean tout à droit*. Se dit de quelqu'un qui se croit tout permis, qui passe outre sur le droit des autres.

— *C'est un Jean de Lagny, il n'a pas hâte*. Se dit d'un homme qui est lent à se décider, qui ne sait quel parti prendre. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, marchant sur Paris à la tête de ses gens, reçut un ordre du roi qui lui défendait de continuer sa route. Malgré cet ordre, il s'avança jusqu'à Lagny, où il resta deux mois, mais il fut obligé de se retirer en Flandre, après avoir écrit inutilement plusieurs fois au roi. Les Parisiens, se moquant de lui, l'appelèrent *Jean de Lagny, qui n'a hâte*. De là le proverbe.

— *C'est le chien de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle*. V. CHIEN.

— *Je m'en moque comme du Jean de Vert*. Se dit d'une chose qui est passée et n'est plus à craindre, par allusion à Jean de Werth, célèbre général des Impériaux, pendant la guerre de Trente Ans.

— *Feu de la Saint-Jean*. Feu qu'on fait la veille de la Saint-Jean.

— *On y a appliqué toutes les herbes de la Saint-Jean*. On a essayé tous les remèdes.

— *Ce n'est que de la Saint-Jean*. Cela n'a aucune importance.

— *Saint Jean Bouche-d'or*. Se dit d'un beau parleur, d'un homme qui promet beaucoup sans rien donner.

— *Être Gros-Jean comme devant*. Retomber dans sa première condition après s'être élevé au-dessus.

Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
Je suis Gros-Jean comme devant. (LA FONTAINE.)

— *Gros Jean en remontrer à son curé*. Se dit de celui qui veut instruire un homme qui en sait plus que lui.

— *Jean Ridoux, marguillier de Saint-Cloud*. Terme de mépris aujourd'hui inusité.

— *Jean-Jean*. Un imbécile. Un Jean-Jean. La blanchisseuse, dès la première nuit, s'en était allée retrouver son ancien époux, aussitôt que ce *Jean-Jean* de Coupeau avait ronflé. (E. Zola.)

— Arg. *Jean-Jean*. Conscrit.

— *Jean lapin*. Le lapin. *Jean lapin allégua* la coutume et l'usage. (La Font.)

— *Jean du houx*. Bâton.

— *Jean l'enfumé*. Jambon.

— Pathol. *Mal de Saint-Jean*. Nom populaire de l'épilepsie.

JEAN-BONITE. s. m. Comm. relig. Ermite d'une congrégation fondée à Mantoue, vers l'an 1200.

JEAN-DE-GAND. s. m. Ornith. Oiseau de la grosseur et de la figure d'une cigogne, qui a le plumage blanc et noir, la vue fort perçante et le vol très rapide. On le trouve dans la mer d'Espagne, et presque partout dans celle du Nord, mais surtout dans les endroits où l'on fait la pêche des harengs. || Pl., des *jeans-de-Gand*.

JEAN-DE-JANTEN. s. m. Ornith. Nom que les navigateurs hollandais donnent à l'albatros. || Pl., des *jeans-de-janten*.

JEANFESSE. s. m. Pop. Terme injurieux.

JEAN-FOUTRE. s. m. Pop. Terme injurieux et grossier qu'on écrit par abréviation J. F.

JEAN-FRÉDÉRIC. s. m. Ornith. Merle du Cap de Bonne-Espérance.

JEAN-GAUT-Y-TAN. s. m. Supers t. Espèce de dérision chez les habitants du Finistère.

JEAN-LE-BLANC. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon.

— Nom donné par mépris à l'hostie de l'eucharistie.

JEANNE. Nom commun à plusieurs femmes illustres.

— JEANNE (La papesse). D'après plusieurs chroniques du moyen âge et l'histoire des papes de Platina, une femme, originaire de Mayence, aurait occupé, par ruse, la chaire de Saint-Pierre entre Leon IV et Benoit III, vers 855. La chronologie mieux étudiée a démontré l'invraisemblance de cette fable.

— JEANNE DE BOURGOGNE. Fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, épouse de Philippe V, fut accusée d'adultère en 1313, enfermée au château de Dourdan et reprise par son époux. Elle mourut en 1325.

— JEANNE DE FRANCE (Sainte). Fille de Louis XI, née en 1464, petite et contrefaite, épousa en 1476 son cousin, le duc d'Orléans. Devenu le roi Louis XII, 1498, il fit prononcer le divorce. Jeanne se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre de l'*Annonciade*. Elle mourut en 1505. On la fête le 4 février.

— JEANNE Ire. Reine de Naples, née en 1327, succéda à son grand-père, le roi Robert, en 1343. Elle épousa son cousin, André de Hongrie, puis le fit étrangler en 1345. Elle se maria alors à Louis de Tarente, également son cousin ; mais fut forcée de fuir devant Louis de Hongrie. Elle vendit Avignon à Clément VI et put rentrer à Naples en 1352. Après la mort de Louis de Tarente, 1362, elle épousa Jacques, roi de Majorque, qui se retira en Espagne. Elle adopta bientôt Charles de Durazzo, son cousin; se maria, en 1376, à Othon de Brunswick ; fit un second testament en faveur de Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V. Charles de Durazzo envahit le royaume de Naples, prit Jeanne et la fit étouffer entre des matelas, 1382. || JEANNE II. Reine de Naples, fille de Charles de Durazzo, née en 1370, succéda à son frère Ladislas en 1414, deux fois veuve, après avoir lutté contre son second mari Jacques de Bourbon, elle livra le pouvoir d'abord à Pandolfello Alapo, puis à Caracciioli ; adopta Alphonse V d'Aragon, Louis III et René d'Anjou. Après une vie de désordres, elle mourut en 1435, et les deux partis aragonais et angevin se disputèrent longtemps sa succession.

— JEANNE HENRIQUEZ. Fille de l'amirante de Castille, née vers 1425, épousa en 1444, Jean, roi de Navarre, puis d'Aragon, en 1458. Elle persécuta don Carlos, prince de Viane, eut à lutter contre les Catalans soulevés et mourut en 1468.

— JEANNE. Reine de Castille née en 1438, fille d'Edouard, roi de Portugal, épousa, en 1455, le roi de Castille Henri IV. Elle est surtout connue par les désordres de sa vie, et mourut en 1475. || JEANNE DE CASTILLE, surnommée *Beltraneja*. Fille de la précédente, née en 1462. A la mort du roi de Castille, Alphonse V de Portugal, oncle de Jeanne, voulut soutenir ses droits, mais fut vaincu à Toro par Isabelle et Ferdinand, 1476. Elle prit alors le voile dans le couvent de Sainte-Claire à Coimbre et mourut à Lisbonne, 1530. || JEANNE *la Folle*. Reine de Castille, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, née en 1479, épousa, en 1496, Philippe le Beau, archiduc d'Autriche. A la mort d'Isabelle, elle fut proclamée reine de Castille, 1504. Philippe voulait rester seul maître du pouvoir et songeait à la faire interdire, lorsqu'il mourut en 1506. Plongée dans un morne désespoir, Jeanne se laissa diriger par son père Ferdinand et vint s'établir à Tordesillas, où elle veillait sur le tombeau de son mari. Les révoltés des communeros invoquèrent le nom et l'autorité de Jeanne, lorsqu'ils se soulevèrent. La malheureuse princesse mourut seulement en 1554. Elle avait eu deux fils, Charles Quint et Ferdinand d'Autriche. Sa folie a été révoquée en doute.

— JEANNE D'ALBRET. Reine de Navarre, née à Pau en 1528, fille de Jean II d'Albret et de Marguerite de France, sœur de François Ier, épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Elle succéda à son père, 1555, dans la souveraineté de la Basse Navarre, du Béarn, des pays d'Albret, de Foix, d'Armagnac, etc. Elle défendit ses États contre l'avidité de Henri II, contre les prétentions de la cour d'Espagne, repoussa l'inquisition et embrassa le protestantisme. En 1567, elle amena une armée de protestants au prince de Condé et à Coligny ; et, après la mort de Condé, ranima le courage des calvinistes, enfin, fut, avec Coligny, l'âme de la lutte pendant la troisième guerre civile. Elle consentit avec peine au mariage de son fils avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, et mourut à Paris le 9 juin 1572. On prétendit qu'elle avait été empoisonnée au moyen d'une paire de gants parfumés. Elle laissait un fils qui fut plus tard le roi Henri IV, et une fille, Catherine de Navarre.

— JEANNE D'ARC ou DARC. Célèbre héroïne, née le 6 janvier 1412, à Domremy, sur les frontières de Champagne et de Lorraine, était la fille de Jacques Darc, laboureur, et d'Isabelle Romée. De bonne heure l'âme tendre et rêveuse de la jeune fille fut exaltée par un enthousiasme mystique et patriotique. Elle entendit des voix qui lui ordonnaient d'aller *en France pour délivrer le royaume ;* elle vit sainte Marguerite, sainte Catherine et saint Michel, qui lui promettaient leur secours. Sa pieuse exaltation triompha de tous les obstacles que lui opposaient ses parents. Le capitaine de Vaucouleurs, Baudricourt, finit par céder aux instances de la jeune fille et elle partit le 29 février 1429. Après un voyage miraculeux à travers le pays ennemi, elle rejoignit Charles VII à Chinon, lui fit accepter sa glorieuse mission, émerveilla les docteurs de Poitiers qui l'examinaient, et enthousiasma le peuple. On lui donna un commandement militaire ; quelques jours après, la ville d'Orléans était délivrée, 8 mai 1429, et les Anglais fuyaient. Jeanne courut aussitôt chercher le roi à Loches pour le conduire au sacre de Reims. Meung, Jargeau, Beaugency, Janville furent emportés, et la belle victoire de Patay fit tomber tous les obstacles. On marcha sur Reims. Le voyage fut triomphal : Auxerre, Saint-Florentin, Troyes, Châlons-sur-Marne, Reims, ouvrirent leurs portes. Le 17 juillet, Jeanne, son étendard à la main, assistait au sacre de Charles VII. Sa mission n'était pas encore terminée ; elle entraîna le roi sur la route de Paris ; mais les trop prudents conseillers de Charles VII se défiaient d'un enthousiasme qu'ils ne comprenaient pas. Jeanne ne fut pas secondée au siège de Paris ; elle fut blessée à l'assaut de la porte Saint-Honoré. Elle continua cependant de guerroyer ; elle se jeta dans Compiègne ; dans une sortie, elle fut prise par le bâtard de Wandomme, le 23 mai 1430, et remise par lui à son capitaine, Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Il la vendit pour 16,000 livres aux Anglais, qui la conduisirent au château de Rouen. Les politiques de l'Angleterre décidèrent qu'elle serait jugée comme hérétique et sorcière. L'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, présida le tribunal ecclésiastique chargé de juger l'héroïne. Alors commença, 20 février 1431, ce procès inique où Jeanne Darc fut plus grande, plus sublime que jamais ; elle fut condamnée à une prison perpétuelle, avec défense de porter jamais des habits d'homme. Les Anglais voulaient sa mort. Alors on lui enleva, pendant la nuit, ses vêtements de femme ; elle fut forcée de reprendre son armure ; on la condamna, comme relapse, à être brûlée vive, et la sentence fut odieusement exécutée sur la place du Vieux-Marché, à Rouen, le 30 mai 1431. Elle fut considérée comme une martyre ; la cause des Anglais fut à jamais condamnée. Charles VII, qui l'avait abandonnée, se repentit plus tard de sa coupable ingratitude. Il provoqua une tardive réhabilitation, qui fut prononcée à Rouen le 7 juillet 1456. La famille de Jeanne fut anoblie sous le nom de *du Lys ;* et tous les ans, le 8 mai, une procession solennelle a rappelé depuis à Orléans la mémoire de la libératrice.

— JEANNE DE FLANDRE. Femme du duc de Bretagne Jean IV, soutint héroïquement un long siège à Hennebont, 1342 et eut pour adversaire Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois ; de là le nom de *Guerre des deux Jeanne* donné à la guerre de la succession de Bretagne.

— JEANNE DE PENTHIÈVRE. Nièce du duc de Bretagne Jean III, femme de Charles de Blois, neveu de Philippe VI, soutint ses droits à la succession de Bretagne contre son oncle Jean IV. Après la mort de Charles de Blois à Auray, elle dut, par le traité de Guérande, 1365, renoncer à la Bretagne.

— JEANNE HACHETTE. V. HACHETTE.

JEANNETON. s. f. Arg. et pop. Servante d'auberge, de mœurs peu farouches.

JEANNETTE. Nom que l'on donne aux petites filles du nom de Jeanne. La petite Jeannette.

— Nom donné quelquefois aussi aux jeunes servantes.

JEANNETTE. s. f. Croix d'or surmontée d'un cœur, que les paysannes portent suspendue au cou avec un ruban de velours, et que les dames ont portée à leur imitation.

— Boîte d'herborisation.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse.

— Techn. Métier pour filer le coton.

JEANNIN. s. m. Homme trompé par sa femme ou se laissant duper par tout le monde.

JEANNIN (Pierre). Homme d'État, né à Autun, 1540-1622 (?), fils d'un tanneur, avocat à Dijon, en 1569, fut député du tiers aux états généraux de Blois, 1576, puis président au parlement de Bourgogne. Pendant la Ligue, il servit le duc de Mayenne et put dès lors déployer ses talents remarquables de négociateur ; Henri IV apprécia l'honnêteté du président Jeannin, l'employa pour les négociations de Vervins, 1598, de Lyon, 1601, le fit entrer au conseil d'État et le nomma intendant des finances. Ce fut lui qui fit signer, en 1609, la *trêve de douze ans*. Après la mort du roi, il servit la régente comme ministre des finances. *Les Négociations du président Jeannin* ont été bien des fois réimprimées.

JEANNINE. s. f. Hist. ecclés. Décrétale de Jean XXII.

JEANNOT. s. m. Type du niais.

— Nom de ceux qui font la parade sur les tréteaux.

— *Jeannot lapin*. Nom donné au lapin par la Fontaine.

Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,
Jeannot lapin retourne aux souterrains séjours.
(LA FONTAINE.)

JEANNOTISME. s. m. Caractère du Jeannot.

— Vice de langage. V. JANOTISME.

JÉBIS ou **JÉBISU**. s. m. Myth. Dieu japonais des pêcheurs et des négociants.

JÉBUS. Géogr. anc. Nom de la ville de Jérusalem, avant la conquête des Israélites.

JÉBUSÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait, avant l'arrivée des Israélites, le sud-ouest de la Palestine. Les Jébuséens étaient un des peuples principaux de la terre de Chanaan. Ils habitaient dans la partie qui fut depuis la partie septentrionale des tribus de Siméon, Juda, Benjamin, et avaient pour capitale Jébus.

— adj. Qui a rapport à Jébus ou à ses habitants.

JÉCHA. Mythol. Déesse des Thuringiens.

JÉCHONIAS. V. JOACHIM

JECK ou **JEK**. s. m. Erpét. Serpent aquatique du Brésil, objet de beaucoup de fables et dont l'existence est douteuse.

JÉCORAIRE. adj. 2 g. (du lat. *jecur, oris,* foie). Anat. Hépatique, qui appartient au foie. Veine jécoraire.

— JECORAIRE. s. f. Anat. Veine de la main droite qu'on supposait avoir des rapports avec le foie.

JÉCORAL, ALE. adj. (du lat. *jecur, oris,* foie). Anat. Qui a rapport au foie. || *Son jécoral*. Son que rendent à la percussion le foie et les organes auxquels une affection pathologique a donné sa consistance.

JECTAN. Hist. s. Nom d'un descendant de Sem, duquel sont sortis les Jectanides.

JECTANIDE. adj. 2 g. Qui appartient à la race de Jectan ; qui descend de ce personnage de la Bible.

— Substantiv. Les Jectanides.

JECTIGATION. s. f. (pron *jek-ti-ga-cion ;* rad. *jet*, anciennement *ject*). Médec. Tressaillement du pouls qui indique que le cerveau est menacé d'être dans un état convulsif. || Agitation inquiète de certains malades.

* **JECTISSES**. adj. f. pl. (rad. *jet*, anciennement *ject*). Se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées. Il ne faut pas bâtir sur ce fonds, ce sont des terres jectisses.

— Maçonn. *Pierres jectisses*. Pierres qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

JÉCUIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, à bois rougeâtre dont on fait différents ouvrages.

JÉDUD ou **JÉDOD**. Myth. sept. Divinité des anciens Germains. Ses attributs paraissent être les mêmes que ceux de Mercure.

JEFFERSON. Géogr. Rivière qui v les montagnes Rocheuses et forme l'une des branches du Missouri.

JEFFERSON (Thomas). Troisième président des États-Unis, né à Shadwell (Virginie), 1743-1826, membre de l'assemblée de Virginie, en 1769, fut l'un des adversaires les plus éloquents des prétentions de la métropole. Au congrès de Philadelphie, il rédigea la déclaration d'indépendance de 1776. Nommé gouverneur de la Virginie, 1779, il écrivit ses *Notes sur la Virginie*. En 1785, il fut nommé ministre à la cour de Versailles et vit avec plaisir commencer la Révolution. Rappelé par Washington, secrétaire d'État, 1790, il défendit les intérêts du parti démocratique ; vice-président des États-Unis en 1797, il fut nommé président en 1801 et réélu en 1805 ; son succès assura pour de longues années la victoire du parti opposé aux fédéralistes. La Louisiane fut cédée par la France aux États-Unis, 1803 ; il songea à reconnaître, pour l'exploiter, le territoire de l'Ouest, qui s'entend du Mississipi au Pacifique. Il a été l'un des représentants les plus remarquables et les plus dévoués de la démocratie moderne. Ses *Mémoires* et sa *Correspondance* ont été publiés par J. Randolph, son petit-fils ; ses *Rapports* ont paru en 1853, par ordre du congrès.

JEFFERSONIE. s. f. (de *Jefferson*, n. pr.). Bot. Genre de plantes américaines de la famille des berbéridées, à fleurs complètes. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant circulairement au-dessous du sommet, contenant plusieurs semences arillées à la base. || *Jeffersonie à deux folioles*. Espèce de jeffersonie qui avait été placée parmi les podophylles et qui est devenue le type d'un nouveau genre. Elle croît sur les montagnes occidentales de Tennessee, dans l'Amérique septentrionale.

JEFFERSONITE. s. f. (de *Jefferson*, n. pr.). Minér. Variété de pyroxène à base de chaux, de sel et de magnésie qui se trouve aux États-Unis.

JEFFREY (Francis). Littérateur et homme politique, né à Edimbourg, 1773-1850, fut l'un de ceux qui conçurent l'idée de la *Revue d'Édimbourg*, 1802, et, dès le quatrième numéro, en prit la direction, qu'il conserva jusqu'en 1829. En 1821, il fut élu lord recteur de l'université de Glasgow ; à la Chambre des communes, en 1830, il prit part aux débats de la réforme, devint lord-avocat d'Écosse, puis lord-juge à la cour suprême. Il réunit, en 1843, ses articles de la *Revue d'Édimbourg*, qui forment 4 vol. d'*Essais*.

JEFFREYS George, lord) Chancelier d'Angleterre, né à Acton (Denbigh), vers 1640, mort en 1689, d'abord simple avocat, devint juge de la Cité, se vendit à la cour, et se fit effrontément tory et papiste, au service du duc d'York. Il fut président du banc du roi ; le meurtre judiciaire de William Russell et de Sidney fut son premier exploit. Sous Jacques II, il fut le plus ardent conseiller des mesures de violence, surtout après la défaite de Monmouth ; le souvenir des sanglantes assises de Jeffreys est resté odieux dans toute l'Angleterre ; il en fut récompensé par le titre de chancelier. A la chute de Jacques II, il fut arrêté, insulté et enfermé à la Tour, où il mourut bientôt, au milieu des hallucinations d'une folie furieuse.

JÉGNEUX. s. m. V. GÉNIEUX.

JEGUN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Auch (Gers). Eaux minérales ; 1,900 hab.

* **JÉHOVAH**. s. m. Un des noms que les Israélites donnent à Dieu. Les Juifs, se fondant sur le Lévitique, se sont toujours abstenus de le prononcer, de peur de commettre un crime. Au lieu de Jéhovah ils lisent ordinairement *Adonaï* (Seigneur), ou bien *Elohim* (Dieu). De là vient que la prononciation de ce mot chez les Juifs est restée incertaine. On ne sait si les Juifs ont emprunté ce nom et la notion d'un Dieu éternel qu'ils y attachent à quelque nation étrangère, ou bien s'il est né chez eux. L'une et l'autre de ces deux hypothèses peut se justifier par des passages des livres des Hébreux.

L'être de *Jéhovah* n'a ni siècles, ni jours,
Son jour est éternel et s'appelle toujours.
(LAMARTINE.)

— Assemblage des caractères qui représentent ce nom au milieu d'un triangle entouré de rayons. Un Jéhovah sculpté. On a gravé un *Jéhovah* au-dessus de l'autel. (Acad.)

JÉHOVISME. s. m. Culte de Jéhovah.

JÉHOVISTE. adj. Se dit suivant certains critiques, des parties du Pentateuque ou Dieu est appelé Jéhovah, par opposition à ceux où il est appelé Eloïm.

JÉHU. Fils de Josaphat et petit-fils de Mamsi, capitaine des gardes de Joram, roi d'Israël, s'insurgea contre ce prince et fut sacré roi d'Israël en 884 av. J.-C. Il tua Joram, fit périr tous les enfants d'Achab, ainsi que sa femme Jézabel et quarante-deux frères d'Ochosias, extermina les prêtres de Baal, détruisit ses temples, et mourut en 856 av. J.-C., laissant le trône à son fils Joachaz.

— JÉHU (Compagnies de). Bandes de royalistes qui, dans le Midi surtout, après le 9 thermidor, exercèrent de sanglantes représailles contre les terroristes.

JÉHUISTE. s. m. Membre de la compagnie de Jéhu. Les *jéhuistes* se livraient leur proie par échange d'un département à l'autre. (Ch. Nodier.)

JÉJUNO-ILÉUM. s. m. (pr. *jé-ju-no-i-lé-omm*). Anat. Nom de la portion de l'intestin qui comprend le jéjunum et l'iléum.

* **JÉJUNUM**. s. m. (pr. *jé-ju nomm*). Anat. Mot latin qui signifie proprement vide, à jeun, et par lequel les anatomistes désignent la Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon. Elle a été ainsi nommée parce qu'on la trouve presque toujours vide dans les cadavres.

— L'Académie écrit *jejunum* sans accent sur l'*e* et elle écrit *duodénum* avec l'*é*. On ne s'explique point cette anomalie ; ces deux mots étant aussi fréquemment employés l'un que l'autre, il y avait lieu de leur faire subir également la francisation par l'accentuation de l'*e*.

JEKICE. Myth. jap. Mauvais génie que les Japonais croient l'auteur des maladies.

JEKKO. s. m. Erpét. V. GECKO.

JELDOVÉSI. s. m. Mamm. Nom donné en Turquie à une race de chameaux qui se distinguent par une taille plus petite et un caractère plus éveillé que ceux des autres races.

JELIN. s. m. Moll. Tube calcaire appartenant à un mollusque du genre vermet. || Tube de la serpule intestinale.

JÉLIOTTE (Pierre). Chanteur, né près de Toulouse, 1711-1782, eut une grande réputation à l'Opéra comme haute-contre.

JELLACHICH DE BUZIM (Joseph). Ban de Croatie et feld-maréchal autrichien, né à Peterwardein, 1801-1859, fils du général Jellachich, mort en 1810, conquit ses grades dans l'armée autrichienne, et, en 1848, nommé ban de Croatie, souleva les Croates contre les Hongrois. Capitaine général de la Hongrie, il aida le prince de Windischgraetz à soumettre Vienne, octobre 1848, puis il vint combattre les Hongrois ; il se retira à Agram et fut nommé gouverneur militaire du pays. Il a publié un recueil de *Poésies*, Vienne, 1850.

JELLETITE. s. f. Minér. Silicate ferrique renfermant un grenat brun et trouvé sur un schiste talqueux au Mont-Rose.

JÉLODIS. s. m. Entom. Syn. de JALODIS.

JEMBLET. s. m. Techn. Partie du moule du fondeur de fer.

JEMEPPE-LEZ-LIÉGE. Géogr. Ville de la prov. et à 10 kil. de Liége (Belgique) ; 6,000 habitants.

— JEMEPPE-SUR-SAMBRE. Comm. de la prov. et à 17 kil. de Namur (Belgique) ; 2,300 hab.

JEMMA-O. Myth. jap. Juge sévère qui règle la rigueur et la durée du châtiment, dans le lieu de supplice réservé aux méchants.

JEMMAPES ou **JEMAPPES**. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 6 kil. O. de Mons, au confluent de la Trouillet et de la Haine. Victoire de Dumouriez sur les Autrichiens, 6 novembre 1792 ; 11,300 hab. — Le département de *Jemmapes*, sous la République et l'Empire, avait pour chef-lieu *Mons*, et pour sous-préfectures Tournay et Charleroi.

— JEMMAPES. Colonie agricole de l'arr. de Philippeville, dans la prov. de Constantine (Algérie).

JEMTLAND ou **LÆMTLAND**. Géogr. Lan du Norrland (Suède), comprenant les anciennes provinces du Jemtland et de Herjedalen. Superficie 51,218 kil. carrés ; pop. 83,600 hab. Le ch.-l. est *Œstersund*.

JENAC. s. m. Moll. Coquille du genre crépidule.

JENDAYA. s. f. Ornith. Petite perruche jaune du Brésil.

JÉNE. Myth. jap. Divinité à laquelle les Japonais attribuent un empire particulier sur les âmes des vieillards et des gens mariés.

JENNER (Edouard). Médecin anglais, né à Berkeley (Glocester), 1749-1823, pratiqua la médecine à Cheltenham et à Londres, tout en s'oc-

cupant avec succès d'histoire naturelle. Vers 1776, il commença les observations qui amenèrent la découverte de la vaccine. Il fut honoré et récompensé par le Parlement, 1802, 1807 ; on lui a élevé plusieurs statues. On a de lui principalement : *An Inquiry into the causes and effects of the variolæ vaccinæ ; the Origin of the vaccine inoculation*, etc.

JENNÉRIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à Jenner.

— *Vaccin jennérien*. Vaccin pris sur le bras.

JENNY, s. f. Techn. Nom anglais adopté en français pour désigner une machine à filer le coton, portant un grand nombre de fuseaux. V. MULL-JENNY.

JEOIRE (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bonneville (Haute-Savoie) ; 1,800 h.

JEPHTÉ. L'un des juges les plus distingués du peuple hébreu, vers l'an 1243 av. J.-C. Il marcha contre les Ammonites et fit vœu, s'il remportait la victoire, d'immoler la première personne qu'il rencontrerait à son retour. Jephte battit les ennemis ; sa fille Seila vint au-devant de lui et il la sacrifia. Il mourut l'an 1181 av. J.-C.

JERBOA, s. m. Mamm. Gerboise d'Égypte. On écrit aussi *yerboa, jerbua, jerbuah, jerbo, yerbo*.

JERBOÏDE, adj. 2 g. (étym. fr., *jerboa* ; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble à la gerboise, ou qui y a rapport. || GERBOIDES, s. m. pl. Groupe de mammifères dont l'espèce type est la gerboise.

* **JÉRÉMIADE**, s. f. Mot qui signifie dans l'origine Lamentation de Jeremie, et qui s'emploie familièrement pour Plainte fréquente et importune. C'est une jérémiade. Faites-nous grâce de vos jérémiades. Il m'accable de ses jérémiades. Faites que je puisse mourir sans exhortations et sans *jérémiades*. (Mérimée. Il était dans sa nature d'être brutale à toutes les *jérémiades* qui ne venaient point d'un mal ou d'un chagrin. (De Gonc.)

Voila-t-il pas de vos *jérémiades*,
De vos regrets, de vos complaintes fades ? (VOLT.)

JÉRÉMIE. L'un des grands prophètes dont les écrits font partie du canon de l'Ancien Testament, était originaire d'Anathoth, ville de la tribu de Benjamin, habitée par des prêtres. Il était fils d'Helcias. Né l'an 610 av. J.-C., il commença à prophétiser la 13e année du règne de Josias et continua ses prophéties durant 45 ans. Persécuté dans sa patrie, il alla en Égypte avec les Juifs qui fuyaient la colère du roi de Babylone. C'est là qu'il mourut, dit-on, l'an 590 av. J.-C. On lui attribue le psaume célèbre : *Super flumina Babylonis*. Ses autres ouvrages sont ses *Prophéties*, divisées en cinquante-deux chapitres, et ses *Lamentations*, poème admirable dans lequel il déplore les malheurs de sa patrie.

JÉRÉMIES, s. f. pl. Mus. sac. Leçons de l'office de la semaine sainte. Plusieurs compositeurs ont écrit des jérémies.

JÉREPOMONGA, s. m. Erpét. Synon. de JECK.

JERICHO. Géogr. anc. Ville de Palestine, sur un affluent du Jourdain, à 30 kil. N. de Jérusalem, fut prise par Josue ; auj. *Riha*.

JERKER, s. m. Hist. relig. Nom de certains methodistes convulsionnaires, dans les Etats-Unis.

JERNI, interj. Syn. de JARNI.

JÉROBOAM Ier. Roi d'Israël, de 902 à 911 av. J. C. Disgracié et forcé de se réfugier en Égypte, il profita du mécontentement causé par les exactions de Roboam et fut reconnu roi par dix tribus. Il établit sa résidence à Sichem, et introduisit le culte des idoles à Dan et à Béthel. || JÉROBOAM II. Roi d'Israël, de 817 à 776 avant J.-C., fils de Joas, fit de Samarie sa capitale.

JÉRÔME (Saint). Célèbre Père de l'Église latine, né à Stridonia (Dalmatie), vers 346, mort en 420, de parents riches, se livra aux études théologiques et se fit moine dans la solitude de Chalcis, près d'Antioche, apprenant les idiomes de l'Orient, pour mieux se préparer aux travaux dont il avait déjà l'idée. Ordonné prêtre à Antioche, appelé à Rome par le pape Damase, il lui servit de secrétaire jusqu'à sa mort, 385. Il retourna alors en Orient et s'établit définitivement à Bethleem, où il composa ses nombreux écrits, d'une éloquence puissante et originale, et d'où il exerça une grande autorité sur l'Église. Il y traduisit en langue latine les saintes Écritures ; c'est la version appelée la *Vulgate*. Secondé par deux dames romaines, Paula et sa fille Eustochie, il put prodiguer des consolations et des secours aux malheureux chrétiens que l'invasion chassait jusqu'en Palestine. Ses ouvrages renferment : des *Lettres critiques* ou *exégétiques*, des *Traites*, des *Vies* de saints, trois livres de *Dialogues* contre les Pelagiens ; *De Viris illustribus, seu de Scriptoribus ecclesiasticis* ; des *Commentaires* sur les Écritures ; la traduction de la *Chronique d'Eusèbe*, avec des additions jusqu'en 378, etc. On fête saint Jérôme le 30 septembre.

— JÉRÔME DE PRAGUE. Disciple de Jean Hus, né à Prague vers 1378, mort en 1416, répandit à Prague les opinions de Wiclef et fut l'un des plus ardents partisans de Jean Hus. Jérôme, arrêté et conduit à Constance, chargé de chaînes, signa d'abord une rétractation ; puis il la désavoua et réprouva l'injuste supplice de Jean Hus. Il fut condamné à mort et brûlé le 30 mai 1416. Ses *Œuvres* ont été publiées avec celles de Jean Hus.

— JÉRÔME BONAPARTE. V. BONAPARTE.

— Hist. relig. *Ermites de Saint Jérome*. Nom de plusieurs ordres religieux parmi lesquels on distingue : 1° Les *Ermites de Saint-Jérôme* ou *Hiéronymites*, ordre fondé par Thomas de Sienne ; 2° *Moines ermites de Saint-Jérôme de l'observance*, ordre religieux fondé par Louis d'Olmédo, près de Séville ; 3° *Ermites de Saint-Jérôme de la congrégation du bienheureux Pierre de Pise*, ordre fondé en 1380 dans l'Ombrie ; 4° *Ermites de Saint-Jerôme de Fiesole*, ordre fondé par Charles de Montegranelli.

JÉRONYMITE, s. m. V. HIERONYMITE.

JÉROSE, s. f. Bot. Genre de la famille des cruciferes, appelé aussi *rose de Jéricho*. Cette plante croît aux lieux maritimes et sablonneux de la Syrie et de l'Arabie.

JÉROSOLYMITAIN, s. Géogr. Habitant, habitante de Jerusalem.

— adj. Qui appartient à Jérusalem ou à ses habitants.

JERRARA, s. m. Arachn. Grand scorpion de l'Inde.

JERROLD (Douglas), Littérateur anglais, né à Sherness (Kent), 1805-1857, fut marin, auteur, directeur de théâtre, rédacteur du *Punch*, fondateur de plusieurs journaux populaires, romancier. Il a publié *Heads of People*, galerie de types originaux, et *Men of character*.

JERSEY, (*Cæsarea*). Géogr. L'une des îles anglo-normandes, dans la Manche, à 25 kil. O. du départ. français de la Manche. Elle a 22 kil. sur 15. Les côtes sont escarpées ; la terre est fertile et la végétation magnifique, aussi l'a-t-on surnommée l'*Emeraude de l'Angleterre*. La population, d'origine normande, est de 55,000 h. La capitale est *Saint-Hélier*.

— JERSEY OU PAULUS-HOOK. Ville du New-Jersey Etats-Unis, sur l'Hudson, en face de New-York. Poteries, faïence ; fonderies de fer ; commerce actif ; 83,000 hab.

JERSIAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Jersey.

— adj. Qui a rapport à Jersey ou à ses habitants.

JÉRUSALEM. Géogr. Ville appelée par les Grecs et les Latins *Hierosolyma* ou *Solyma*, par les musulmans *El Kods*, la sainte, située dans le sud de la Palestine, par 31° 46' lat. N. et 32° 52' long. E. Elle s'élève près de la source du Cédron, sur plusieurs collines disposées en amphithéâtre ; la colline de Sion au S., où s'étaient la citadelle et le palais de David ; la colline d'Acra au N.-O., se prolongeant par le Calvaire ; le mont Moriah au N.-E., où était le temple de Salomon. A l'E., mais en dehors de la ville, le Cedron formait la vallée de Josaphat, qui la sépare d'avec la montagne des Oliviers. Elle est aujourd'hui divisée en 4 quartiers : celui des Juifs, à l'O. de la colline de Sion ; celui des Arméniens, à l'E. ; celui des chrétiens, sur la colline d'Acra, autour du saint sépulcre ; celui des musulmans, sur le mont Moriah, autour de la mosquée d'Omar. Les principaux monuments sont l'*Église du Saint-Sépulcre*, reconstruite après l'incendie de 1811, sur l'emplacement de l'église de la Résurrection ; la mosquée d'Omar ; etc. Jerusalem, sans industrie et sans commerce, renferme à peine 30,000 hab. C'est le chef-lieu d'un sandjak de Syrie, dans le pachalik de Damas. Les cultes chrétiens y ont leurs églises, leurs couvents, leurs chefs ; il y a des patriarches catholique, arménien, grec schismatique, un archevêque protestant que l'Angleterre et la Prusse y entretiennent depuis 1840. La ville, appelée d'abord *Salem*, puis *Jébus*, était la capitale des Jébuséens, peuple chananéen, qui se défendit contre les Hébreux jusqu'à David. Ce prince fit de Jerusalem la capitale de son royaume. Après le schisme, elle resta la capitale du royaume de Juda ; Nabuchodonosor la détruisit en 587. Après la captivité de Babylone, la ville fut rebâtie et le temple reconstruit par Zorobabel. Elle fut le théâtre des plus grands événements de l'histoire du christianisme naissant, au temps de Jésus-Christ, de sa passion et des premières prédications des apôtres. Elle fut prise après un siège horrible, et presque entièrement détruite par Titus, 70 ap. J.-C ; le temple fut alors brûlé. Un dernier soulèvement des Juifs, sous Adrien, acheva la ruine de Jerusalem, 130. Ce prince fit construire une nouvelle ville qu'il nomma *Ælia Capitolina*. 135 ; mais Constantin lui rendit le nom de Jerusalem, et sa mère, Hélène, l'embellit, l'agrandit et éleva l'église de la Résurrection. Mahomet avait songé à en faire le centre de sa religion nouvelle, et Jerusalem fut considérée comme une ville sainte par les musulmans. Les croisés s'en emparèrent en 1099, et elle resta la capitale de leur royaume jusqu'en 1187 ; Saladin la leur enleva alors.

— S'emploie figurement pour désigner une Retraite sainte, l'oppose du monde. || Se prend aussi pour l'Eglise.

Quelle *Jérusalem* nouvelle
Sort du fond du désert brillante de clarté,
Et porte sur le front une marque immortelle ?
Peuples de la terre, chantez :
Jerusalem renait plus charmante et plus belle.
D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ?
Lève, *Jerusalem*, lève ta tête altière ;
Regarde tous ces rois de la gloire etonnés. (RACINE

— Fig. *Jérusalem céleste, Jérusalem nouvelle*. Dans le style mystique, Le ciel, le séjour bienheureux des chrétiens.

— Arg. *Lettre de Jérusalem*. Lettre écrite de sa prison par un détenu qui veut exciter la pitié de quelqu'un pour lui extorquer de l'argent.

— Bibliogr. *La Jérusalem délivrée*. Titre d'un poème du Tasse ayant pour sujet la prise de Jerusalem par les croisés.

— Hist. *Royaume de Jerusalem*. Royaume qui fut fondé en 1099, lors de la première croisade. Il ne comprenait pas même toute l'ancienne Palestine. Mal soutenu par les chrétiens d'Europe, ce petit royaume perdit sa capitale et presque tout son territoire, dès 1187. Son agonie se prolongea jusqu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre, en 1291, par le sultan d'Égypte.

JERVINE, s. f. Chim. Alcaloïde qu'on trouve associé à la vératrine dans l'ellébore blanc.

JÉSAARITE, s. m. Descendant de Jesaar, petit-fils de Levi.

JESCHT, s. m. Myth. pers. Hymne à la louange d'Ormuzd, composé par Zoroastre.

JESEF, s. m. Mamm. Nom vulgaire du babouin.

JÉSÈS, s. m. Ichtyol. Syn. de JESSE.

JÉSIZNIK, s. m. Myth. Dieu du secours chez les anciens Slaves.

JÉSON, s. m. Moll. Coquille du Sénégal, qui fait partie du genre cardite.

JESSA. Myth. sept. Divinité des Sarmates. Ses attributs paraissent les mêmes que ceux de Jupiter.

JESSE, s. f. Ichtyol. Poisson du genre able. Ce poisson, qui pèse de quatre à cinq kilogrammes, multiplie beaucoup ; sa chair grasse et molle est remplie d'arêtes et devient jaune en cuisant. On le trouve dans les fleuves et les rivières de presque toute l'Europe septentrionale.

JESSÉ. Père de David.

— *Arbre de Jessé*. Arbre généalogique de Jesus-Christ.

JÉSUATES, s. m. pl. Comm. rel. Religieux dont l'ordre fut fondé par saint Jean Colombin de Sienne, 1363, et approuvé par Urbain V en 1367. Ils soignaient les malades.

— Adjectiv. *Religieuse jesuate de Saint-Jérôme*. Membre d'un ordre de femmes institué à la même époque et dans le même pays.

* **JÉSUITE**, s. m. Nom des membres de la *Compagnie* ou de la *Société de Jésus*, ordre religieux fondé à Paris en 1534, par l'Espagnol Ignace de Loyola, dans l'église de l'abbaye de Montmartre, et approuvé par le pape Paul III, en 1540. Au moment où le protestantisme s'appuyait sur le principe du libre examen, les Jésuites furent institués pour défendre le principe de l'autorité, base du catholicisme ; aussi aux vœux ordinaires prononcés par les religieux, ils ajoutèrent le vœu d'obéissance absolue aux ordres du souverain pontife. Ignace de Loyola écrivit pour eux ses *Exercices spirituels* puis ses *Constitutions* ; après lui, le P. Laynez, puis Claude Acquaviva organisèrent définitivement la société, comme elle est restée constituée. Ignace de Loyola fut le premier *général des clercs de la Compagnie de Jesus* ; il vint s'établir à Rome, et le pape donna à la compagnie une église, devenue célèbre comme centre de l'ordre, sous le nom d'*il Gesu*. Cette puissante milice rencontra de nombreux obstacles dès son origine. En France, l'université et le parlement de Paris lui firent une vive opposition, et elle n'obtint la permission d'enseigner qu'en 1562. La lutte recommença contre les jésuites dans la dernière moitié du XVIe siècle ; ils furent bannis de France en 1594, après l'attentat de Châtel, mais rappelés par Henri IV en 1603. Au XVIIe siècle, ils eurent une grande influence comme prédicateurs, professeurs, savants, confesseurs des rois ; mais ils rencontrèrent de nombreux ennemis, les jansénistes surtout, qui les firent condamner par la bulle *Unigenitus*, 1713. La lutte continua au XVIIIe siècle ; les philosophes s'unirent aux jansénistes du parlement et les jésuites furent à leur tour persécutés. Ils furent expulsés du Portugal par le ministre Pombal, 1759 ; de France par les parlements, que soutenaient Mme de Pompadour et Choiseul, 1762 ; d'Espagne par Charles III, 1767 ; du royaume des Deux-Siciles, de Parme et de Plaisance ; enfin, le pape Clément XIV, pressé par les princes de la maison de Bourbon, abolit l'ordre en 1773. Ils continuèrent cependant à exister sous les noms de *freres de la Croix*, de *cordonites*, de *paccanaristes* ; ils furent maintenus par Frédéric II en Prusse ; par Catherine II en Pologne, avec l'autorisation secrète du pape. Pie VII les rétablit secrètement en 1800 ; solennellement pour la Russie, en 1801 ; pour tout le monde catholique, en 1814. Ils reparurent en France, sous le nom de *Peres de la Foi*, et, quoique non autorisés par la loi, devinrent très puissants sous la Restauration, jusqu'aux ordonnances de 1828, sous le ministère Martignac, qui les forcèrent à fermer leurs maisons d'éducation et à se transporter, pour la plupart, en Belgique (Bruxelles), en Suisse (Fribourg), etc. Après 1848, ils profitèrent de la liberté d'enseignement pour fonder de nouvelles maisons d'éducation. Mais les décrets du 29 mars 1880 ordonnèrent la fermeture de ces maisons et la dissolution de la société de Jésus en France. Ainsi tout fut bon aux *jésuites*, tout leur servit d'instrument : la patience et l'enthousiasme, le courage et les artifices, l'audace, l'intrigue, le bien, le mal. (L. Blanc.)

— *Jesuite de robe courte*. Laïque affilié à la société de Jésus. Un petit *jésuite* de robe courte, toujours fautile parmi les vieilles femmes. (P. Merimee.)

— Ce nom est devenu dans le langage vulgaire une sorte d'outrage et un synonyme de Personne hypocrite, intrigante, rouée, déloyale.

— Ornith. Nom donné vulgairement au dindon par suite d'une erreur qui en attribue l'acclimatation en Europe aux jésuites.

— JESUITE, adj. 2 g. Qui appartient aux jésuites. Qui se rapporte à eux ; qui les concerne. Doctrine jésuite. Morale jésuite.

— Fig. Hypocrite. Le mot le est devenu *jesuite*, tout en cessant d'être chrétien. (Proudhon.)

JÉSUITESSE, s. f. Religieuse d'un ordre qui suivait la règle des jésuites. L'ordre des jésuitesses fut fondé en 1534 par deux Anglaises, Warda et Tuittia. Elles faisaient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, mais ne gardaient point la clôture et prêchaient dans les églises. Cet ordre fut aboli en 1631 par Urbain VIII.

— Par dénigrement, Femme qui partage les idées des jésuites. Il y a quelque chose de plus menaçant qu'un jésuite, c'est une *jesuitesse*. (E. Sue.)

JÉSUITIÈRE, s. f. Maison de jésuites.

* **JÉSUITIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient, qui est propre aux jésuites. Morale jésuitique. Principes jésuitiques. Ne se dit qu'en mauvaise part. A travers le patelinage *jésuitique*, je le vis suivre assez fidèlement une des grandes maximes de la société. (J.-J. Rouss.) Il faut dire, pour être juste, que ce qu'on appelle jésuitisme ou esprit *jésuitique*, soit en morale, soit en politique, est aussi ancien que le cœur de l'homme. (Matter.)

JÉSUITIQUEMENT, adv. D'une manière jésuitique, c'est-à-dire avec dissimulation. Pour exprimer une grande imposture, les Anglais disent : Cela est *jésuitiquement* faux. (Montesquieu.)

JÉSUITISER, v. n. 1re conj. Faire le jésuite ; escobarder.

* **JÉSUITISME**, s. m. Morale, système de conduite des jésuites, ou qu'on attribue aux jésuites. Le jésuitisme a fait trembler les rois. Le *jésuitisme* est une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout. (General Foy.)

— Fam. Hypocrisie.

JÉSUMI, s. m. Relat. Cérémonie religieuse des Japonais, qui a pour but d'inspirer l'horreur du christianisme.

JÉSUS, s. m. pr. *jé-zu* : en hébr. *Iehosuah*, sauveur. Nom assez répandu chez les Juifs, qui a été porté par neuf personnages différents qui figurent dans la Bible, et que l'on distingue par le nom de leur père. Parmi eux on distingue Jésus, fils de Josedech, premier grand prêtre des Juifs après la captivité de Babylone, et Jesus, fils de Sirach, homme célèbre par sa sagesse et auteur de l'Ecclesiastique.

— Employé absolument, le nom de Jesus désigne Jesus-Christ.

— Image représentant Jesus enfant.

— *Dévotion au cœur de Jésus, à l'Enfant Jesus*. Image qui représente un cœur, ou un Enfant Jesus entouré d'une gloire.

— *Ah ! Jésus ! Jesus ! Bon Jésus ! Doux Jesus ! Jésus Maria !* Exclamations d'admiration, de crainte, de joie, etc. On lui dit : Allez-y en habit noir... Ah ! *Jesus !* en habit pour l'Mme de Sévig. *Jésus !* mademoiselle, reprit-elle avec un refroidissement imperceptible et grave, voila qui est bien fâcheux. (Mariv.)

— Pop. *Petit Jesus. Jesus à quatre sous*. Petit enfant nouveau-né

— Arg. Jeune garçon dressé au vol et à la débauche.

— Chevalerie. *Ordre ou Société de Jesus*. Ordre de chevalerie institué par Pie II en 1459.

Chevalier de Jesus et Marie. Membre d'un ordre de chevalerie institué à Rome l'an 1615, sous le pontificat de Paul V.

— Hist. relig. *Compagnie ou Société de Jesus*. V. JESUITE || *Congregation du Bon-Jesus*. Congrégation religieuse établie en 1326, à Ravenne, par le chanoine Séraphin de Fermo. || *Les filles de l'Enfant-Jesus*. Société de filles établie à Rome en 1661 ; elles étaient trente-trois, pour honorer les trente-trois ans que Jesus-Christ a passés sur la terre. || *Congrégation de Jesus*. Association que fondèrent les réformateurs en Ecosse, vers le commencement de la seconde moitié du XVIe siècle, et à la tête de laquelle étaient les comtes d'Argyle et de Morton. Elle fut ainsi appelée par opposition à l'Église catholique, que ces réformateurs appelaient la *congregation de Satan*.

— Papet. Nom donné à une sorte de papier d'une grande dimension, employé principalement pour les ouvrages d'un grand format et pour l'impression des gravures. On l'appelait autrefois *papier nom de Jesus*, parce qu'il portait pour marque le nom de Jésus (I. H. S.). Une rame de jesus. Une feuille de jesus.

— Adjectiv. Papier jésus.

JÉSUS-CHRIST, c'est-à-dire *le sauveur* des hommes et *l'oint* du Seigneur, le *messie* annoncé par les prophètes). Fils de Dieu, descendant d'Abraham et de David, suivant la croyance chrétienne, naquit de la vierge Marie, dans une étable de Bethleem, la nuit du 25 décembre. Adoré par les mages, salué par les bergers, l'enfant divin échappa à la persécution

d'Hérode ; il fut emmené par ses parents en Égypte. A son retour, il fut élevé à Nazareth par Marie et Joseph, passant trente années dans une vie obscure et travaillant comme un artisan à faire des jougs et des charrues. « Après « avoir été baptisé par saint Jean-Baptiste, la « quinzième année du règne de Tibère, *Jésus-Christ* commence à prêcher son Evangile, il « pose les fondements de son Eglise par la voca- « tion de douze pêcheurs, et met saint Pierre à « la tête de tout le troupeau... Il parcourt toute « la Judée, qu'il remplit de ses bienfaits. Cependant, la jalousie des pharisiens et des « prêtres le mène à un supplice infâme ; le pon- « tife et tout le conseil condamnent *Jésus-Christ*, parce qu'il se disait le Christ, Fils de « Dieu. Il est livré à Ponce Pilate, président « romain : son innocence est reconnue par son « juge, que la politique et l'intérêt font agir con- « tre sa conscience : le juste est condamné à « mort ; il expire sur la croix. Au troisième jour « il ressuscite ; il paraît aux siens, qui l'avaient « abandonné, et qui s'obstinaient à ne pas croi- « re à sa résurrection. Ils le voient, ils lui par- « lent, ils le touchent ; ils sont convaincus. . « Ils ont ordre de commencer par Jérusalem, « et de la de se répandre par toute la terre « pour instruire toutes les nations, et les « baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint- « Esprit. » Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle.*) L'année de la naissance de Jésus-Christ a été fixée par Denys le Petit à l'an de Rome 753. Mais d'autres calculs ont reporté la date de sa naissance à l'an 747 ou à l'an 749, 6 ans ou 4 ans avant l'ère chrétienne. Comme il mourut l'an 33 de cette ère, il aurait vécu alors 39 ou 37 ans. La vie de Jésus, son enseignement, ses doctrines, sont racontés dans les quatre Évangiles authentiques, dans les Actes et les Epîtres des apôtres.

— Chevalerie. *Ordre de la Croix de Jésus-Christ.* Ordre militaire et chevaleresque qui fut, dit on, institué par les inquisiteurs, mais qui paraît être le même que celui de la Milice de Jésus-Christ. || *Chevalier de la Foi de Jésus-Christ.* Congrégation de gentilshommes qui s'engageaient au service de l'inquisition. || *Ordre de Jésus Christ.* Ordre de chevalerie institué par le pape Jean XXII. On dit aussi *ordre du Christ.*

* **JET**, s. m. (ét. lat., *jactus* ; de *jacere*, jeter). Action de lancer un corps, ou mouvement qu'on lui imprime en le jetant avec le bras ou avec un instrument. Le jet de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras.

— Fig. On dirait que leurs serpents dardant des *jets* de bave s'échevelent déjà autour de leurs têtes. P. de St-Victor.

— *Jet des dés.* Action de jeter les dés avec le cornet pour jouer.

— Calcul fait avec des jetons. Calculer au jet et à la plume.

— Bois de chauffage jeté à flot pour le transporter.

— *Jet de pierre.* Espace que peut parcourir une pierre lancée de toute la force d'un homme.

— Par extens. Mouvement d'un fluide qui jaillit. Jet de sang. Jet de vapeur. Elle lui versa dans une coupe d'or un long *jet* de vin. G. Flaubert.)

— Fig. La révolution française, plus que toute autre explosion, a eu de ces *jets* lointains. (V. Hugo.)

— *Jet de lumière.* Rayon de lumière qui paraît subitement. Pour toi, tu couvres d'un seul *jet* les flancs cristallisés du pôle et ses vastes campagnes de neige, de ton voile de safran et de vermillon. B. de St-P.)

Autour d'elle le feu jaillit en longs éclairs,
La flamme en *jets* brillants s'élance dans les airs.
(Delille.)

Le peintre y vient chercher sous des teintes sans nombre
Les *jets* de la lumière et les masses de l'ombre. (Id.)

— Fig. Le *jet* de lumière qui sort d'une idée nouvelle ne sert, à ce qu'il semble, qu'à faire mesurer l'étendue des ténèbres qui nous entourent. (P. Janet.)

— *Ce n'est qu'un premier jet.* Se dit de ce qui n'est qu'ébauché, des idées qu'on s'est hâté de jeter sur la toile ou sur le papier dans un moment d'inspiration. || *Le premier jet d'un ouvroge.* L'ébauche qu'on en a faite.

— *Du premier jet.* Du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. Il a fait cette tirade du premier jet.

— Fig. *Construction de premier jet.* Construction qui porte le caractère de l'homogénéité. Tout l'édifice présente, au premier coup d'œil, l'apparence d'une construction homogène et de premier *jet.* (Mérimée.)

— Apic. *Jet d'abeilles.* Nouvel essaim qui sort de la ruche.

— Art milit. *Jet de bombes.* Art de lancer les bombes. || *Arme de jet.* Toute arme propre à être lancée ou à lancer des corps avec force, comme une fronde, une arbalète, etc.

— Bot. Scion, pousse d'un arbre, d'une vigne, pendant l'année. Cet arbre a fait de beaux jets. Cette vigne a donné de beaux jets. Jet vivace, vigoureux, naissant. Jeune jet. Tendre jet. Faible jet. Jet dérégle, superflu, hâtif, tardif. Coupez les *jets* (de l'œillet) autour de lui presses. (Parny.)

— *Canne d'un seul jet.* Canne qui n'a point de nœuds, qui n'est pas entée. Voila une canne d'un seul jet, d'un beau jet. | On dit absolument : Un jet. Ce jet est bien droit. C'est un jet fort cher.

— Nom vulgaire du rotang ou rotin. || *Jet de sureau.* Nom vulgaire des saurores.

— Fauconn. Menue courroie qu'on met à la jambe de l'oiseau. Oter les jets à un oiseau.

— Fond. Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule, quand elle est en fusion. || *Une figure d'un seul jet.* Une figure qui a été fondue et coulée d'une seule fois, dans un même moule. Statue d'un seul jet.

— Fig. César Borgia, lui, est coulé d'un *jet* dans l'endurcissement. (P. de St-Victor.)

— Fig. En littérature et dans les arts, on dit d'une composition qui a été faite avec rapidité et sans y revenir plusieurs fois, qu'elle a été faite *d'un seul jet.* Cette comédie a été faite d'un seul jet. Il y a tant d'ouvrages faits de pièces de rapport, et si peu qui soient fondus d'un seul *jet.* (Buff.)

— Ouverture ménagée pour introduire dans le moule la matière en fusion et la distribuer dans toutes les parties. || Nom des arêtes formées par la jointure des parties du moule, sur les pièces fondues. Bâton de cire qu'on enveloppe de terre rouge et de fiente de cheval, et qu'on fait fondre pour former avec l'enveloppe un canal par où le métal fondu pénètre dans le moule.

— Fond. de caractères. Partie du métal formant l'excédent de ce qui sert à faire le caractère.

— Hydraul. *Jet d'eau.* Colonne d'eau qui jaillit en s'élevant à une certaine hauteur. Ce parterre est orné de jets d'eau. Un charmant jet d'eau. Beau jet d'eau. Une goutte de rosée, qui filtre dans les tuyaux capillaires et diaphanes d'une plante, leur présente des milliers de *jets* d'eau. (B. de St-Pierre.)

Perçant le plomb qui la retient pressée,
L'onde siffle en longs *jets* dans les airs élancée.
(De Saint-Ange.)

— Ajotage placé à l'extrémité d'un tuyau de conduite.

— Législ. anc. Petite corde que l'exécuteur mettait au cou du patient pour le conduire au supplice.

— Mar. *Jet de marchandises.* Action de jeter à la mer, pour alléger le vaisseau, une partie des agrès ou des marchandises dont il est chargé. || *Faire le jet.* Jeter les marchandises à la mer. *Jet et contribution.* Perte que doivent supporter les marchands quand on a été forcé de faire le jet. *Jet de voiles.* Appareil complet des voiles d'un vaisseau. On dit plutôt *jeu de voiles.* || *Ancre à jet.* Sorte d'ancre légère.

— Menuis. Tringle de bois disposée sur la fermeture d'une porte ou d'une croisée pour empêcher la pluie de pénétrer dans l'intérieur.

— Moll. *Jet d'eau marin.* Nom vulgaire des ascidies, parce qu'elles lancent un jet d'eau quand elles sont comprimées. Cette eau jouit de propriétés irritantes et fait naître des éruptions sur les parties de la peau qu'elle a touchées.

— Pêch. Demi-folle tendue en ravoir. || *Le jet d'un filet.* Se dit d'un filet que l'on jette pour prendre du poisson. || *Acheter le jet du filet.* Acheter le poisson qu'on va prendre dans le coup de filet.

— Peint. *Jet de draperies.* Manière dont les plis, les mouvements d'une draperie sont rendus dans un tableau. Des draperies d'un beau jet.

— P. et ch. Terre jetée de côté pour former un talus

— Pyrotechn. Sorte de fusée fixe.

— Techn. Action de verser la cire sur les mèches, jusqu'à ce que les bougies soient terminées.

JETAGE, s. m. Action de jeter. Jetage d'une passerelle sur un torrent.

— Action de jeter les bois de chauffage dans les cours d'eau pour les transporter.

— Art vétér. Humeurs qui s'écoulent par les naseaux des chevaux quand ils ont la gourme.

— Pathol. Evacuation de liquide morbide qui se produit chez l'homme et les animaux. Jetage d'humeur. Jetage de pus.

JETAÏBA, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'hyménée courbaril.

JETÉ, ÉE, part. pass. du v. Jeter. S'empl. adjectiv. Déjà les grappins sont *jetés*, mais l'amiral Howe craint d'éprouver corps à corps la valeur française. (E. Monnais.) Les instruments de mort, poignards, pistolets curieux, étaient *jetés* pêle-mêle avec les instruments de vie. (H. de Balzac.)

— Fig. Sur une parole *jetée* en l'air. (J. Janin.) Un cri fut *jeté* par les gens qui étaient sur l'autre rive. (Alph. Karr.)

— Fig. *Le sort en est jeté.* C'est décidé ; le parti en est pris. || On dit de même : *Le dé en est jeté.*

— Placé, mis. *Jeté* faible et nu à la surface du globe, l'homme paraissait créé pour une destruction inévitable. (Cuv.)

— Fig. *Jeté à la rue.* Expulsé de sa demeure. Ce malheureux a été jeté à la rue par son propriétaire.

— *Jeté à la rue, jeté à l'eau, jeté par la fenêtre.* Dissipé, en parlant de la fortune, de l'argent.

— Placé négligemment, à la hâte. Un fichu jeté sur les épaules.

— *Jeté dans.* Le nombre prodigieux des végétaux *jetés* comme au hasard dans les prairies et dans les forêts nous présente un spectacle très agréable. (Bern. de St-P.) Quelques nuages étaient *jetés* sans ordre dans l'orient, ou la lune montait avec lenteur. (Chateaubr.) Ces propositions *jetées* çà et là dans des écrits d'ailleurs très hostiles aux privilèges de la noblesse, y demeurèrent presque inaperçues. (Aug. Thierry.)

— *Jeté de.* Quelques menus dessins, *jetés* d'insectes ou de feuillages. (Karl Steen.)

— *Jeté par.* Ceux qui mouraient dans les maisons étaient *jetés* par les fenêtres. (E. Guinot.)

— *Jetés sous.* Des Troyens autrefois *jetés* sous d'autres cieux. (Del.)

— *Jeté sur.* Il y a des coquillages qui habitent le fond des hautes mers et qui ne sont jamais *jetés* sur les rivages. (Buff.) Le 21 mars, toutes les violettes du printemps étaient *jetées* sur les tombeaux. (C. Robert.) Au fond de la vallée on découvre un pont d'une seule arche *jeté* sur la ravine du torrent. (Chateaubr.)

— *Jeté vers.* Sur le soir, la pluie cessa, le vent alizé du sud reprit son cours ordinaire ; les nuages orageux furent *jetés* vers le nord-ouest, et le soleil couchant parut à l'horizon. (B. de Saint-Pierre.)

— Arg. *Il est jeté.* Il est soûl.

— Art milit. Introduit dans. Secours jeté dans une place assiégée.

— Littér. et B.-arts. Qui est fait d'un jet rapide et hardi. Tirade bien jetée. Il faut voir comme cette figure est *jetée.* (Diderot.) || Se dit aussi de la disposition des draperies, des personnages. Personnages bien jetés dans un paysage. Draperie qui pend de la barque, mal *jetée.* (Diderot.)

— Techn. Coulé dans un moule. Statue jetée en moule. Le colosse de Rhodes, ouvrage immense *jeté* en fonte par un Indien. (Volt.)

* **JETÉ**, s. m. Pas de danse. Un jeté battu. Le jeté fait partie d'un autre pas. Un seul jeté ne peut remplir la mesure ; il en faut deux de suite pour l'équivalent d'un autre pas.

— Brin jeté sur l'aiguille avant de prendre la maille, en tricotant.

* **JETÉE**, s. f. (rad. *jeter*). Construction de bois ou de pierre faite dans un cours d'eau pour en redresser le lit, ou dans un port pour en assurer l'entrée. Faire une jetée à l'entrée d'un port. La tête d'une jetée. Enfin ils sortirent du port, franchirent la *jetée* à la pointe de laquelle le Cydnus sous vapeur attendait la marée. (A. Daudet.)

— Amas de pierres, de cailloux, de sable, jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre meilleur. Ce chemin est devenu plus commode depuis qu'on y a fait une jetée.

— Apic. Nouvel essaim d'abeilles.

— Méd. *Jetée goutteuse.* Se dit de la goutte quand elle se porte sur un autre point que celui où elle était.

— Techn. Réunion des feuilles de papier que la jeteuse prend à la fois. || Nombre de chandelles qu'on peut mouler d'une seule fonte de suif.

* **JETER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *jactare*, fréquent. de *jacere*, même signif.). Le *t* se double toutes les fois qu'il se trouve devant l'*e* muet. *Je jette. Je jetterai. Je jetterais. Jette. Que je jette.* Lancer avec la main ou de quelque autre manière. Jeter une pierre, un dard, des fusées, des grenades. Jeter quelque chose au vent par la fenêtre. Jeter des papiers au feu. Jeter de l'eau bénite. Jeter un filet pour pêcher. Jeter des semences en terre. Jeter une pierre à la tête de quelqu'un. Jeter les dés hors du cornet. Jeter de l'argent au peuple. Jeter quelque chose du haut en bas. Jeter des marchandises à la mer pour alléger le vaisseau. Jeter des pierres dans un arbre. Un jour, des étrangers de Milet, passant par l'île de Cos, achetèrent de quelques pêcheurs ce qu'ils allaient tirer du coup de filet qu'ils venaient de *jeter* dans la mer. (Fén.) Une vile poussière qu'il faut *jeter* au vent. (Mass.) Je le regarde encore après l'avoir *jeté.* (X. de Maistre.) Vous m'avez *jeté* du tabac dans l'œil, dit-il à son voisin. (H. de Balzac.) Va-t'en au diable ! dit Musidora en *jetant* une pièce de cinq francs. (Th. Gautier.)

— *Jeter un sort.* V. sort.

— Fig. *Jeter des menaces.* Cette dona Elvire... dont l'âme irritée ne *jetait* que des menaces et ne respirait que la vengeance. (Mol.)

Jetterai-je toujours des menaces en l'air,
Sans que je sache enfin à qui je dois parler ?
(Corneille.)

— *Jeter un obstacle à une chose.* Mettre obstacle à l'accomplissement de quelque chose.

Et je ne voudrais point, par des efforts trop vains,
Jeter le moindre obstacle à vos justes desseins.
(Molière.)

— Fig. *Jeter de l'huile sur le feu.* Exciter une passion déjà vive, violente ; aigrir les esprits qui le sont déjà trop.

— *Jeter le manche après la cognée.* Se décourager, abandonner une chose, une entreprise par dégoût, par chagrin, par découragement.

— *Jeter de la poudre aux yeux.* Surprendre, éblouir par de faux brillants, par des raisons spécieuses. Il nous a jeté de la poudre aux yeux. Ce discours a jeté de la poudre aux yeux à toute l'assemblée.

— *Jeter la pierre à.* Accuser. Il n'est personne qui ne se soit cru obligé en conscience de *jeter* la pierre à ce siècle adultère. (E. Quinet.)

— *Jeter une chose à la tête de quelqu'un.* La lui offrir sans qu'il la demande. Ne pensez pas que je lui jette ma fille à la tête, que je lui jette mon bien à la tête.

— Fig. et fam. *Jeter une marchandise à la tête.* L'offrir à vil prix. Il y avait tant de fruit au marché qu'on le jetait à la tête.

— *Jeter quelque chose au nez de quelqu'un.* Lui en faire le reproche.

Après cela, mon cher, je désire et j'espère
(Pour finir à peu près par un vers de Molière)
Que vous vous guérirez du soin que vous prenez
De me venir toujours *jeter* ma lyre au nez.
(A. de Musset.)

— *Jeter quelque chose aux pieds de quelqu'un.* Le lui offrir.

— *Jeter des brocards.* Se moquer.

— *Jeter des louanges.* Louer.

— *Jeter des propos.* Avancer des propos qui vont indirectement à insinuer ou à découvrir quelque chose. Ce ministre a jeté des propos de guerre, de paix.

— *Jeter son soupçon sur quelqu'un.* Soupçonner quelqu'un. || *Jeter des soupçons contre quelqu'un.* Faire soupçonner quelqu'un. || *Jeter des soupçons dans l'esprit de quelqu'un.* Faire naître des soupçons dans l'esprit de quelqu'un.

— *Jeter un os à quelqu'un.* Lui donner une part dans les profits d'une entreprise pour se le rendre favorable.

— *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens.* Il se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a conçues ; il tient à ce qui lui revient.

— *N'être pas bon à jeter aux chiens.* Si je disais, si je faisais telle chose, je ne serais pas bon à jeter aux chiens, c'est-à-dire, tout le monde me blâmerait, crierait après moi.

— *Jeter sa langue aux chiens.* Renoncer à deviner quelque chose. Il m'est impossible de deviner cela, je jette ma langue aux chiens.

— *Jeter son coussinet sur quelque chose.* S'arranger de manière à l'obtenir par adresse.

— *Jeter son bonnet par-dessus les moulins.* V. bonnet.

— *Jeter le froc aux orties.* V. froc.

— *Jeter son bien par les fenêtres.* Le dissiper en de folles dépenses. C'est un homme d'ordre, il ne jette pas son bien par les fenêtres. On dit aussi : C'est un homme d'ordre qui ne jette rien.

— Dans un sens analogue, *Jeter le temps, jeter les jours.* En user mal, les prodiguer à des choses inutiles. Je *jetterais* le temps à pleines mains comme autrefois. (Mme de Sév.)

— Se débarrasser de. Jeter un objet qu'on tient à la main. C'était bouché avec de vieilles planches pourries et une feuille de zinc oxydée sur laquelle un terrassier avait *jeté* sa blouse bleue. (De Gonc.)

— Fig. Ne *jetez* pas si loin les livres de La Fontaine, il y a des fables qui vous raviront. (Mme de Sévigné.)

— *Jeter ses armes.* Cesser de combattre.

— Répandre. Jeter du sel sur le lard. Jeter des fleurs sur un chemin, sur les pas de quelqu'un.

— *Jeter un manteau, une pelisse, un châle sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un.* Mettre un manteau, etc., etc. à la hâte sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un. *Jetant* un peignoir sur ses épaules, ouvrant la fenêtre toute grande, elle se mit à contempler le ciel d'un beau jour de Rome. (De Goncourt.)

— Fig. *Jeter un voile sur quelque chose.* Le passer sous silence. Jetons un voile sur ces détails horribles.

— Mettre, poser. Jeter les fondements d'une maison, d'un palais, d'une ville.

Ô Nature ! ta main sublime
Dans les airs a *jeté* la cime
De ces Etnas majestueux. (Lebrun.)

— Fig. Jeter les fondements d'un État, d'une institution. Les premiers conquérants qui *jetèrent* dans les Gaules les premiers fondements de la monarchie française. (Mass.) La première chose qu'ils nous dirent fut qu'ils venaient de *jeter* les fondements d'une fourberie qui, selon toutes les apparences, nous serait encore plus utile que celle du soir précédent. (Le Sage.)

— *Jeter un pont sur une rivière.* Établir un pont sur une rivière. Se dit surtout en parlant des ponts que l'on fait à la hâte pour le passage des armées.

— *Jeter ses idées sur le papier, sur la toile.* Les exprimer par l'écriture, par la peinture.

— Mettre, placer, diriger, envoyer, etc., et souvent avec l'idée d'une certaine violence, d'une certaine soudaineté ou rapidité dans l'action. Quand le Créateur jeta les hommes sur la terre. Un coup imprévu de tempêtes civiles et domestiques *jeta* sur des bords étrangers cette princesse infortunée. (Flechier.) Le même orage qui l'avait *jeté* dans le péril l'en préserve ; car les serpents en avaient eu autant de frayeur que lui-même. (Marm.) Pour enlever l'Italie à sa chimère, Dante veut la *jeter* dans les bras de l'Empereur. (E. Quinet.)

— *Jeter quelqu'un en prison, dans un cachot, dans les fers.* Mettre ou faire mettre quelqu'un en prison, etc. Le jour qui dans les fers nous *jeta* toutes deux. (Rac.) A présent, si je vous parlais de leur amour ou de leurs souffrances, on me *jetterait* avec eux dans les cachots. (La Mennais.)

— Se dit par rapport au temps. Cela vous *jettera* dans le mois de janvier, et c'est pour en mourir. (Mme de Sévigné.)

— Fig. en parlant des choses morales. Jeter

l'effroi, l'épouvante dans le camp, dans une assemblée. Jeter du ridicule sur quelqu'un, sur une action. Jeter des semences de vertus dans le cœur d'une jeune personne. Jeter quelqu'un dans l'inquiétude, dans l'embarras, dans la surprise, dans l'illusion. Dans quels égarements l'amour *jeta* ma mère ! (Rac.) Quand l'invasion subite des Turcs eut *jeté* dans tout le monde chrétien l'étonnement et l'épouvante. (Flech.) En quelques régions écartées que la tempête des passions vous ait *jetés*. (Boss.) A peine détrompé par la possession d'un objet, du bonheur qui semblait nous y attendre, un nouveau désir nous *jette* dans la même illusion. (Mass.) Malheureux enfants, dit Mme de La Tour, d'où venez-vous ? dans quelles angoisses vous nous avez *jetées* ! (B. de St-P.)

Il pouvait, sous l'appât d'une femme promise,
Jeter dans les soldats un moment d'allegresse.
(Corneille.)

Par lui j'ai *jeté* Rome en haute jalousie
De ce que Nicomede a conquis dans l'Asie. (Id.)

— Par extens. Ces mots jettent de l'obscurité dans le discours. Cela jette de la lumière dans la cause. Devant un courtisan nous *jetons* habilement un nuage sur le mérite et la gloire de ses concurrents, de peur qu'elle ne blesse les yeux jaloux de celui qui nous écoute. (Mass.)

— Diriger une partie du corps de certain côté. Jeter la tête en avant.

Alors, croyant bien le tenir,
Doucement vers la glace il incline la tête,
Aperçoit une oreille, et puis deux. A l'instant,
A droite, à gauche, il va *jetant*
Sa griffe qu'il tient toute prete. (Florian.)

— On dit dans le même sens : Jeter un coup d'œil sur quelque chose, sur quelqu'un. Jeter des regards de compassion sur une personne. Jeter les yeux sur quelque chose, sur quelqu'un. Jeter une œillade, des œillades. J'ai jeté les yeux sur son mémoire. Avez vous jeté les yeux de ce côté ? Oh ! le cœur m'a battu, je me figurais qu'elle venait ici, dit Vautrain en *jetant* un regard profond à l'étudiant. (H. de Balzac.) Philippe, brusquement arraché à ses méditations, résolut d'aller *jeter* un coup d'œil sur l'exploitation. (G. Ohnet.)

— Fig. Jeter un regard sur le passé.

— Fig. *Jeter l'œil dans*. Inspecter, se rendre compte de l'état d'une chose. Tandis qu'il *jette* un œil pénétrant jusques dans les moindres besoins de l'Etat. (Racine.)

— *Jeter les yeux sur quelqu'un*. Avoir des vues particulières sur quelqu'un. J'ai jeté les yeux sur ce jeune homme pour en faire mon héritier.

— *Jeter la main*. S'est dit pour Agiter la main. Les plus forts font leurs exercices et *jettent* leurs mains chargées de plomb. (Malh.)

— A signifié aussi Poser la main sur quelqu'un ou quelque chose.

— Fig. Choisir. Si de deux morts qui s'offrent l'une est douce et l'autre cruelle, pourquoi ne *jetterai*-je la main sur celle qui aura moins d'incommodité ? (Malh.)

— Pousser, lancer hors de soi. Un animal qui jette son venin. Cet arbre jette une espèce de gomme. La montagne jette des feux. Cette fontaine jette beaucoup d'eau. Cette lampe jette beaucoup de lumière, jette un vif éclat. Le mont Gibel jette des feux, des flammes, des cendres, de la pierre ponce. Cette source jette de l'eau gros comme le bras. Les flots agités, les feuilles de laurier, les poils d'un chat, jettent des étincelles de feu. Ce diamant jette un grand éclat. Un ver luisant jette de la lumière dans l'obscurité. Des enfants chargés d'énormes candélabres dont les bougies *jetaient* partout une vive clarté. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Jeter des soupirs. La tristesse fait jeter des larmes, des soupirs. Jeter des cris, des plaintes, des gémissements. Jeter des éclats de rire. Aussitôt qu'ils m'aperçurent, ils me fermèrent le passage en *jetant* de grands éclats de rire. (Chateaubriand.) *Jeter les hauts cris*. Se plaindre hautement. *Il a jeté tout son venin*. Il a dit tout ce qu'il avait à dire contre un tel. || *Jeter son feu, tout son feu*. Dire et faire tout ce que la colère inspire. || Signifie aussi Faire d'abord preuve de génie, de talent, et rester ensuite au-dessous de ce que ce début avait fait espérer de vous. Cet auteur a jeté son feu, tout son feu dans son premier ouvrage, dans le premier acte de sa tragédie, dans son premier volume, etc. || *Jeter feu et flamme*. Se livrer à de grands emportements. || *Cet homme jette un vilain coton*. Il perd son crédit, sa réputation. || Ironiq., dans le même sens, *Il jette un beau coton*. || On dit aussi d'une personne atteinte d'une maladie qui la fait déperir : *Elle jette un mauvais coton*.

— Pousser avec violence, renverser. Jeter un homme par terre. Ce lutteur a jeté son homme par terre à force de corps. On l'a jeté sur le carreau d'un coup d'épée. Il faut jeter ce mur, cette maison à bas, par terre.

— *Jeter une porte en dedans*. La faire tomber en forçant la serrure.

— Annoncer, dénoncer. L'évêque d'Agen a *jeté* un monitoire. (Voltaire.)

— *Jeter une excommunication*. La publier, la fulminer.

— *Jeter des bans*. Publier des bans. On veut faire *jeter* des bans avant que les articles soient presentés. (Mme de Sév.)

— Fig. S'est dit pour Rejeter. *Jeter* sur la conduite de Dieu ce qui n'est causé que par le dérèglement de l'homme. (Fléchier.)

— Calculer avec des jetons. Jetez ces sommes-là. Je les ai jetées, et j'ai trouvé qu'elles montent à cent francs. J'apprends à jeter. Vieux et ce sens.

— *Jeter les dés*. Les lancer hors du cornet. || *Jeter des lots*. Voir par le sort à qui chacun des lots d'un partage qu'on a fait pourra échoir. || *Jeter au sort*. Décider quelque chose par la voie du sort. Ils ont jeté ma robe au sort.

— Mettre bas, en parlant des femelles d'animaux.

— *Jeter des œufs*. Être un animal ovipare.

— Pousser, en parlant des plantes. Cette vigne a jeté bien du bois. Cet arbuste a jeté de beaux scions. Ces arbres ont jeté de profondes racines.

— Fig. Ces abus ont jeté de si profondes racines, qu'il est bien difficile de les extirper.

— Absol. Les arbres ne jettent pas encore. La vigne commence à jeter.

— Se dit des abeilles qui produisent un nouvel essaim. Ces mouches ont jeté une fois cette année. Les bonnes mouches jettent deux fois l'an. Cette ruche n'a pas encore jeté.

— Loc. prov. *Qui bien jettera, son compte trouvera*.

— Arg. *Jeter de la grille*. Requérir contre quelqu'un, c'est-à-dire le mettre dans le cas de passer les grilles d'une prison.

— Anc. cout. Répartir les impositions.

— Art milit. *Jeter des hommes, des troupes, des munitions dans une place*. Les y faire entrer promptement, dans le besoin, malgré les ennemis qui la bloquent ou qui l'assiègent.

— Art vétér. Se dit d'un cheval qui a, par les naseaux, un écoulement d'une humeur plus ou moins épaisse, noirâtre ou sanguinolente. Ce cheval jette sa gourme. || Absol. Ce cheval jette beaucoup, il est morfondu. Dans les chevaux qui jettent, la suppuration du sang se fait par la membrane pituitaire.

— Fig. *Jeter sa gourme*. V. GOURME.

— Brass. *Jeter les secondes*. Après avoir tiré les premiers métiers, Jeter de l'eau une seconde fois sur la drèche.

— Bross. *Jeter sur le pied*. Rouler, en le prenant sous le pied, le chiendent, pour le dépouiller de son écorce et le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

— Chir. Se dit particulièrement des ulcères, des abcès, etc. Cette plaie jette du pus. || Absol. Ces ulcères, ces abcès jettent beaucoup. Sa plaie ne jette plus. Sa plaie commence à jeter.

— Cir. Enduire de cire les mèches de la seconde couche. || *Jeter de la chandelle*. Fabriquer de la chandelle moulée. Il ne se dit que dans cette sorte de fabrication, et signifie proprement, Remplir de suif les moules qui sont dressés et arrangés sur la table à moule. Dans la fabrique des chandelles communes, on dit Plonger la chandelle, ou simplement Faire la chandelle.

— Fauconn. *Jeter le faucon*. Le laisser partir pour le vol. En parlant de l'autour, on dit Le lâcher. || *Jeter l'oiseau du poing*. Le lancer après la proie.

— Fondl. Faire couler du métal en fusion dans un moule afin d'en tirer une figure. Jeter une statue en bronze. Jeter en sable. Jeter en argent. Jeter en moule. Ce fondeur ne jette pas bien. On jette le fer fondu en des lingotières pour faire la gueuse. || On dit en général d'une chose dont le travail est long, qu'*on ne la jette pas*, qu'*elle ne se jette pas au moule*. *Jeter en sable, en terre*. Faire couler le métal entre deux tables couvertes de sable ou de terre des fondeurs, dans laquelle on a imprimé la figure qu'on veut représenter. || Fig. *Jeter en sable*. Avaler d'un seul trait. Si vous loi apprenez qu'il y a un Tigellin qui souffle ou *jette* en sable un verre d'eau-de-vie... (La Bruyère.) || *Jeter l'or, l'argent, le cuivre en lames*. Remplir de ces métaux, quand ils sont en bain, les moules ou châssis qui ont été preparés.

— Imprim. *Jeter un blanc, jeter du blanc*. Laisser, ménager un blanc. || On dit à peu près dans le même sens : *Jeter une espace, une interligne*.

— Jeux. Aux cartes, *Jeter ses cartes*. Les jouer. || Écarter, à certains jeux, au piquet, à l'écarté, etc. J'ai jeté tous les carreaux. || *Jeter les cartes*. Cesser la partie.

— Jurispr. *Jeter un dévolu*, et fig. *Jeter son dévolu*. V. DÉVOLU.

— Mar. *Jeter l'ancre*. La faire tomber dans la mer pour arrêter le vaisseau.

— Fig.

Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ? (Lamartine.)

— *Jeter à la bande*. Rassembler sur un seul point, pour faire contrepoids, les marchandises qui étaient éparses. || *Jeter son navire à la côte, se jeter à la côte*. Venir échouer à la côte pour éviter un plus grand danger. || *Jeter dehors le gond du hunier*. Pousser dehors la voile du mât de hune. || *Jeter les grappins d'abordage*. Accrocher un navire ennemi au moyen de grappins. || Fig. *Jeter le grappin sur quelqu'un*. Se rendre maître de son esprit. || *Jeter le loch*. Le lancer à la mer pour connaître la rapidité de la marche du navire. || *Jeter le plomb, la sonde*. Laisser tomber la sonde pour connaître la profondeur de la mer ou la qualité du fond. || Fig. *Jeter son plomb sur quelque chose*. Porter ses vues sur quelque chose, former un dessein pour parvenir à quelque chose. J'ai jeté mon plomb sur cet emploi.

— Passem. *Jeter en soie*. Couvrir un bouton de soie tournée sur la bobine.

— Peint. *Jeter une couleur sur*. Donner une couleur. || *Jeter une draperie*. Donner aux plis de la draperie dont on revêt une figure une certaine disposition. Ce peintre jette bien ses draperies, il s'entend bien à jeter ses draperies.

— Plomb. *Jeter le plomb sur la toile*. Se servir d'un moule couvert d'un drap de laine, et double par-dessus, pour jeter le plomb en lames très fines.

— Pot. d'étain. *Jeter sur la pièce*. Ajuster une anse ou une pièce sur un vase par le moyen d'un moule.

— Vener. *Ce cerf jette sa tête*. Il quitte son bois. || *Il jette ses fumées*. Il se vide.

— SE JETER. v. pron. Se précipiter, se lancer, se porter impétueusement vers quelqu'un ou quelque chose. Se jeter par la fenêtre, dans le feu, dans la mer. Ce vaisseau s'est jeté contre les rochers. Se jeter au cou de quelqu'un pour l'embrasser. Il s'est jeté à mes pieds. Se jeter sur quelqu'un pour le maltraiter. Se jeter sur son ennemi. Les chiens se jetèrent sur le loup. Se jeter à corps perdu au milieu des ennemis. Il se jette dans les réformes. Se jeter dans la dévotion. Se jeter dans un parti, dans le péril. Abandonner un excès pour se jeter dans l'excès contraire. Sous quel appui tantôt mon cœur s'est-il *jeté* ? Rac.) Louis se *jetant* dans la mêlée. (Mass.) Dans le puits d'un jardin le chien s'est-il *jeté* ? (F. de Neufchâteau.) J'ai réussi, s'écria-t-elle en se *jetant* dans les bras d'Ambrosio. (G. Lewis.) Cet homme s'était *jeté* dans le feu et avait sauvé, au péril de sa vie, deux enfants qui se trouvaient être ceux du capitaine de gendarmerie. (V. Hugo.)

— Absol. La fenêtre était ouverte, et je me suis *jetée*. (Mérimée.)

— *Se jeter aux genoux, aux pieds de quelqu'un*. S'y porter précipitamment. Allez, seigneur, vous *jeter* à ses pieds. (Rac.)

— Fig. *Se jeter dans les bras*. Chercher un secours, un asile auprès de quelqu'un.

— *Se jeter à la tête de quelqu'un*, et absolument *se jeter à la tête*. S'offrir à lui sans être recherché. Il se jette toujours à la tête des gens. Il est fort imprudent de se jeter à la tête.

— *Se jeter sur quelque chose*. S'y porter avidement. Les soldats se jetèrent sur ces provisions et les pillèrent. Les chiens se jettent sur leur proie. Quand il recevait une lettre, elle se *jetait* dessus et la décachetait d'une main tremblante. (A. Daudet.)

— Fig. Je ne veux pas me *jeter* sur les passages des Pères. (Boss.)

— *Se jeter sur*. Se dit des humeurs qui se portent sur quelque partie du corps.

— Entrer, se réfugier précipitamment en quelque endroit. On poursuivit le voleur, mais il se jeta dans une allée obscure et disparut. Il se jeta dans le plus épais du bois. Il se jeta avec ses troupes dans telle place, et y fit une longue résistance.

— Fig. *Se jeter dans*. Se retirer dans. Se jeter dans un couvent. || Se dit aussi pour Embrasser telle ou telle carrière. Une téméraire jeunesse se *jetait* sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe. Fléch.) Elle s'est *jetée* dans la peinture. (Mérimée.) Ils abandonneront la terre et les ateliers pour se *jeter* dans les carrières libérales, et se refuseront au travail manuel (J. Favre.)

— *Se jeter dans un parti*. On prendit sur-le-champ, par ordre d'Antoine, un grand nombre d'esclaves qui s'étaient jeté dans le même parti. (Vertot.)

— Fig. *Se jeter au travers, à la traverse*. Déranger, gêner. On ne vient point ainsi se *jeter* au travers d'une comédie. (Mol.)

— Se perdre. Cette rivière se jette dans tel fleuve, dans tel lac, dans la mer. Le Rhône se jette dans la Méditerranée. La Seine se jette dans la Manche. La Meuse, l'Escaut, se jettent dans la mer du Nord. A la droite de l'ancien Tanger, l'Oued-Echak vient se *jeter* à la mer. (A. Dumas.)

— Être jeté. Cela se jette dans la rue.

— Manèg. Se dit du côté où se porte un cheval. Se jeter sur l'éperon, sur le talon, sur la jambe droite.

— Mar. *Se jeter à la côte*. Échouer volontairement son navire pour éviter un naufrage.

JETEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jette. Jeteur de sorts.

— JETEUSE. s. f. Papet. Ouvrière qui jette les feuilles de papier sur le ferlet.

JÉTHRO. Prêtre ou prince madianite, accueillit Moïse, forcé de fuir loin de l'Égypte, et lui donna en mariage sa fille Séphora.

***JETON**. s. m. (du lat. *jactus*, jeté). Pièce de métal, d'ivoire, d'os, etc., plate et ordinairement ronde, dont on se sert pour marquer et payer au jeu, et dont on se servait autrefois pour calculer des sommes. Jetons de cuivre. Jetons d'or. Jetons d'ivoire. Une bourse pleine de jetons. Faire des jetons. Compter avec des jetons. Marquer avec des jetons. Les rois font de leurs sujets comme des *jetons* ; ils les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent. (Charron.)

— Fam. *Être faux comme un jeton*. Avoir un caractère très faux.

— *Jeton de présence*. Jeton que l'on donne, dans certaines sociétés ou compagnies, à chacun des membres qui sont présents à une séance, à une assemblée. || Somme allouée aux membres d'une compagnie, d'une société, en place du jeton de présence.

— Apic. En quelques endroits, Essaim d'abeilles qui quitte la ruche.

— Techn. Petit instrument mince, de cuivre ou de fer, dont les fondeurs en caractères se servent pour voir si les caractères d'imprimerie sont bien de niveau.

JETONNE. s. f. Nom par lequel on désigne dans la Vienne une jeune mule de moins d'un an.

JETONNIER. s. m. Nom donné, par dénigrement, aux membres de l'Académie française qui allaient régulièrement aux assemblées pour avoir leur jeton, et qui ne faisaient pas autrement honneur à cette célèbre compagnie.

JETTARD. s. m. Arg. Cachot.

JETTATORE. s. m. pr. *djett-ta to-ré* ; mot italien signifiant *celui qui jette*. Nom qu'on donne, en Italie, à ceux qui passent pour jeter des sorts.

JETTATURE. s. f. (radic. *jettatore*). Pouvoir que les Italiens superstitieux attribuent à certains individus de jeter des sorts.

JETTE. Gê gr. Bourg du Brabant Belgique, à 5 kil. de Bruxelles ; 3,809 hab.

JETTEMENT. s. m. Action de jeter.

JETTESTUER. s. m. Archéol. En Danemark, Nom de certains dolmens.

JETTISSE. adj. f. Manuf. Se dit de la laine de rebut ou jarree. Laine jettisse.

***JEU**. s. m. (du lat. *jocus*, même signif. En général, Divertissement, récréation, tout ce qui se fait par pur amusement et par esprit de gaieté. Jeu d'enfant. Jeu innocent. Jeu sans malice. On ne peut pas lui faire du mal, ce n'est qu'un jeu. Il n'y avait rien de plus délicieux à voir que leur ville, où les fêtes et les *jeux* étaient perpetuels. (Bossuet.) Au milieu des *jeux* et des assemblées on l'ame se dissipe. (Fléchier.) Les guerres et les révolutions ne sont que des *jeux* aux yeux de Dieu, et un changement de scène dans l'univers. (Massill.) Le tumulte, les *jeux* bruyants, les longs éclats de rire ne retentissent point dans ce paisible séjour. J.-J. Rouss.) Je l'ai vue naïve dans tes *jeux*. (Id.) J'ai cru m'apercevoir quelquefois que le *jeu* ne lui déplaisait pas trop à lui-même. (Id.) Les combats ont été les *jeux* de mon enfance. (Volt.) Un *jeu* d'enfant découvre le télescope, perfectionne l'optique, étend à nos yeux les bornes de l'univers dans le grand et le petit : ce fut l'ouvrage de peu d'années. (Turgot.)

Téméraire !
Crois-tu bien d'Hercule affronter la colère,
Et ne savais-tu pas qu'en son berceau tâmeux,
Des serpents étouffés furent ses premiers *jeux* ?
(Delille.)

Les amours sont un *jeu* d'enfant,
Et crois-moi, dans ce *jeu* charmant,
Les dupes mêmes sont heureuses. (Parny.)

— Par extens.

Il abandonne aux zéphirs, à leurs *jeux*,
Le soin trop vain d'arranger ses cheveux.
(De Bernis.)

— *Petits jeux, jeux innocents*. Jeux de société où l'on pose des questions, où l'on donne des pénitences.

— *Jeux de mains*. Jeux où l'on se frappe légèrement les uns les autres, comme la main chaude. || Action de lutter, de se porter réciproquement des coups en plaisantant. Les jeux de mains finissent souvent par des querelles.

— *C'est un jeu à se rompre le cou, les jambes*. C'est une action qui expose à se tuer, à se casser les bras ou les jambes.

— *C'est un rude jeu*. C'est un jeu qui va à blesser ou à fâcher quelqu'un.

— Fig. *Jouer un jeu dangereux*. Entreprendre une chose qui, si elle ne réussit pas, peut mettre en péril ou tout au moins dans l'embarras.

— *Prendre quelque chose en jeu*. Le prendre en plaisanterie. || *Le jeu en vaut plus*. Se dit d'une personne qui recommence à faire une chose qui lui plaît. || *Cela passe le jeu, est plus fort que le jeu*. Cela passe la raillerie.

— *Se faire un jeu de quelque chose*. Mettre son plaisir à quelque chose. Se dit le plus souvent en mauvaise part. Il se fait un jeu de ma douleur, de mes peines. Le coadjuteur vous contera les prospérités de son voyage ; mais il ne se vantera pas d'avoir pensé être étouffé chez M. de Louvois par vingt femmes qui se firent un *jeu* et qui croyaient chacune être en droit de l'embrasser. (Mme de Sevigne.) Vous faites-vous un *jeu* des pleurs d'une mortelle ? (Volt.) Les dieux nous ont accordé un pouvoir bien funeste et bien humiliant, celui de nous accoutumer à tout et d'en venir au point de nous faire un *jeu* de la barbarie ainsi que du vice. Barthélemy.)

Vous allez vous remettre à la foi d'un parjure
Qui s'est fait en tout temps un *jeu* de l'imposture.
(De Belloy.)

— *Faire du jeu*. Amuser. Cela nous fait du *jeu*. (Mme de Sevig.)

— *Jeux d'esprit*. Petits jeux qui demandent quelques facultés et qui exercent agréablement l'esprit. || Fig. Compositions agréables qui sont faites plutôt pour divertir que pour instruire. || Se dit encore des anagrammes, des acrostiches, des travaux pédantesques et des turlupinades.

— *Jeu de mots*. Allusion fondée sur la ressemblance des mots ou sur leur consonance. Ce

jeu de mots n'est pas heureux. C'est un mauvais jeu de mots. On a souvent répété ce jeu de mots, si fin, si spirituel, prêté à Molière, répondant au public qui demandait *Tartufe* défendu par le parlement. M. le premier président ne veut pas qu'on le *joue*.

— *Le jeu d'amour.* Dans le style familier. Se prend pour le plaisir, les jouissances qui unissent les deux sexes. Au *jeu* d'amour le métier fait rage. (La Font.)

Dans son noble maintien quelle audace respire !
J'aime à lui voir cet air et d'orgueil et d'empire,
Alors que caressant ses femmes tour à tour,
De ses *jeux* redoutés il éprouve l'amour. (Lalanne.)

Il faut dans les *jeux* de Cythère
A propos, tromper et de jeu ;
Trahir, pour n'être point trahi,
Prévenir même la plus légère. (Parny.)

— Poét. et fig. *Les jeux de Mars, les jeux sanglants de Mars*. La guerre, les batailles.

Pantheon, Antenor, vains guerriers fameux,
Que Mars rappelle plus à ses horribles *jeux* (Agnès.)
Et le nouvellement appelle à de nouveaux hasards,
Le héros qui le guide aux *jeux* sanglants de Mars
(Clément.)

— Action de se jouer. Ce sont des *jeux* de la Providence qui nous fait connaître en toutes choses la fausseté de nos jugements. (Mme de Sévigné.)

— *Jeu de la nature.* Action de la nature qui produit une chose extraordinaire, bizarre : la chose même qui est ainsi produite. Cette coquille est un jeu de la nature. La nature, dans ses jeux, est infiniment variée. Il y a des philosophes qui ont cru que les coquillages fossiles n'étaient qu'un jeu de la nature.

— *Jeu du hasard.* Effet produit par le caprice du hasard.

Jeux cruels du hasard, en qui me montrez-vous
Une fausse image et des rapports si doux ? (Volt.)

— *Le jeu, les jeux de la fortune.* Les vicissitudes de la fortune. Imaginez vous que la fortune fait des *jeux*, et que sur cette compagnie universelle du genre humain, elle répand des biens, des faveurs. (Malh.)

— Loc. prov. *Jeu de mains, jeu de vilains.* Les jeux de mains ne conviennent qu'aux personnes mal élevées. || *Ce sont jeux de princes, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font* ou absol. *Ce sont jeux de princes.* Se dit pour exprimer une sorte de cruauté qui s'exerce plus de gaieté de cœur que par vengeance. || *Ce n'est pas jeu d'enfant, un jeu d'enfant.* C'est une affaire grave, sérieuse, un engagement dont on ne peut se dédire. || *Ce n'est qu'un jeu.* Se dit d'un ouvrage que l'on fait facilement. Cet ouvrage n'est qu'un jeu pour lui. L'astronomie est un *jeu* pour un mathématicien, et on peut tracer un méridien sans être un Cassini. (Volt.)

Des plus larmes Etat la chute épouvantable,
Quand il veut, n'est qu'un *jeu* de sa main redoutable.
(Racine.)

— Au pluriel. Spectacles publics des anciens, comme les courses, les combats de gladiateurs, les luttes, etc., institués en l'honneur d'un héros, ou en souvenir d'un événement. Chez les Romains, les jeux séculaires, les jeux scéniques, les jeux du cirque, etc. Chez les Grecs, les jeux Olympiques, les jeux Néméens, etc. Jeux publics. Jeux solennels. Jeux célèbres. Jeux anniversaires. Jeux funèbres. Jeux en l'honneur d'Hercule, de Jupiter. On fit des jeux, on célébra des jeux sur le tombeau d'Achille, de Patrocle, d'Anchise. On ordonna des jeux en l'honneur de l'empereur. Donner des jeux au peuple. Donner le signal des jeux. Commencer les jeux. Ouvrir les jeux. Il y avait des jeux dont l'époque était fixe, d'autres que les magistrats ordonnaient, d'autres enfin qui étaient institués par un vœu. Les jeux étaient annuels, triennaux, décennaux ou séculaires. Il y avait un ancien décret du sénat de Rome qui voulait que les jeux publics fussent consacrés et unis avec le culte des dieux. Constantin fut le premier qui défendit les jeux sanglants de l'amphithéâtre après son baptême.

— *Jeux militaires.* Exercices gymnastiques institués par Henri l'Oiseleur, et qui différaient des tournois sous quelques rapports.

— *Jeux de prix.* Jeux, exercices qui exigent de l'adresse, de l'agilité ou de la force, tels que la lutte, la course, le tir au fusil, le jeu de l'arc, etc., dans lesquels un prix est destiné au vainqueur.

— *Jeux Floraux.* V. floral.

— *Jeux oratoires.* Exercices littéraires des sociétés connues en Flandre sous le nom de *chambres de rhétorique*.

— *Les jeux de la scène.* Les représentations théâtrales.

— *Les jeux de Thalie, de Melpomène, de Terpsichore.* La comédie, la tragédie, la danse.

— Nom donné jadis à de petites pièces de théâtre ayant quelque rapport avec nos vaudevilles et nos proverbes dramatiques.

— Particulièrement, Exercice de récréation soumis à des règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. On distingue dans cette acception les jeux de hasard, comme le trente et quarante, la roulette, le biribi ; les jeux de calcul ou de combinaisons, comme les dames, les échecs ; les jeux mêlés de combinaisons et de hasard, comme le piquet, le trictrac ; les jeux de commerce, comme la plupart des jeux de cartes. Les phrases suivantes, et d'autres semblables, s'appliquent surtout aux jeux de commerce ou de hasard, comme les cartes, les dés. Être heureux ou malheureux au jeu. Tromper au jeu. Gagner au jeu. Vivre du jeu. Le jeu l'a ruiné. Aimer le jeu. Escamoter au jeu. Sur le fard, sur le *jeu*, vaincre sa passion. (Boileau.) Mille gens se ruinent au *jeu*, et vous disent froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer. (La Bruyère.) Il se plaint que sa femme n'aime point assez le *jeu* et la société. (Id.) La passion du *jeu* n'est pas une passion naturelle, mais elle a été inventée par l'esprit et par l'industrie des hommes. (Mlle de Scudery.) La passion du *jeu* en particulier est la passion du plaisir en général, qui se varie selon les divers génies et les divers tempéraments. (Id.) Ce n'est pas jouer à un *jeu* égal. (Volt.) Le sort ne nous donne-t-il pas assez de peine sans en mettre jusque dans nos *jeux* ? (J.-J. Rouss. L'intérêt du *jeu* manquant de motif dans l'opulence, ne peut jamais se changer en fureur que dans un esprit mal fait. (Id.) Le *jeu* nous plaît, en général, parce qu'il attache notre avarice, c'est-à-dire l'espérance d'avoir plus. (Montesq.)

— *Jeu de hasard.* Jeu qui ne comporte ni l'adresse ni l'habileté du joueur, et où le gain dépend entièrement du hasard. La loterie est un jeu de hasard.

— Fig. En vérité, tout est un *jeu* de hasard dans ce monde, ou peu s'en faut. (Volt.)

— *Jeux d'adresse.* Jeux tels que la paume, le billard, etc.

— *Jeux de commerce.* Jeux de cartes dans lesquels il y a un banquier qui vend des cartes.

— *Jeux de renvi.* Certains jeux de cartes, comme le brelan, ou les joueurs mettent au jeu des sommes plus fortes que celles de ceux qui en ont mis avant eux.

— *Faire le jeu.* Déposer son enjeu.

— *Être à son jeu, tout à son jeu.* N'être pas distrait en jouant.

— *Cela n'est pas de jeu.* C'est contre les règles du jeu. || Fig. C'est contraire aux conventions.

— *Le jeu lui en dit.* Il aime à jouer.

— *Couper jeu.* Se retirer du jeu avec gain et ne vouloir plus jouer ; ne vouloir pas tenir jeu. || *Tenir le jeu de quelqu'un.* Jouer pour lui. || *Jouer le jeu de quelqu'un.* Lui être favorable sans le vouloir. Se dit aussi pour Entrer dans ses vues. || *Mettre au jeu, faire le jeu.* Donner, déposer son enjeu. Tout le monde a-t-il mis au jeu ? || *Quand on ne peut plus mettre au jeu, il faut quitter la partie.* Il faut s'éloigner des plaisirs, quand on ne peut plus les goûter ; des affaires, quand on ne peut plus s'y appliquer. || *Ouvrir le jeu.* Au jeu de renvi, Faire la première vade. || *Fermer le jeu.* Tenir la dernière vade et ne point faire de renvi. || *Intéresser le jeu.* Mettre quelque chose au jeu, jouer quelque chose, afin que le jeu soit plus intéressant. Nous jouons dix centimes pour intéresser le jeu. || *Entrer en jeu.* A certains jeux de cartes, Pouvoir jouer comme on veut après avoir levé une main. || Fig. et fam. Entrer dans une discussion, dans une affaire, avoir son tour pour parler, pour agir, etc. *D'entrée de jeu.* Dès le commencement du jeu. Il se mit à jouer, et d'entrée de jeu il perdit tout son argent. || Fig. et fam. D'abord. D'entrée de jeu il se mit à me quereller. || *Se piquer au jeu.* S'obstiner à jouer, quoique l'on perde. Vous vous piquez aisément au jeu. || Fig. et fam. *Se piquer, être pique au jeu.* Vouloir venir à bout de quelque chose, malgré tous les obstacles. || *Jouer bon jeu, bon argent.* Jouer sérieusement, avec l'intention de payer sur-le-champ, si l'on perd. Dans un sens analogue : *Jouer de franc jeu. Y aller de franc jeu.* || Fig. et fam. *Bon jeu, bon argent.* Tout de bon, sérieusement. Ils se sont battus bon jeu, bon argent. Nous plaiderons bon jeu, bon argent. || *A quel jeu l'a-t-on perdu ?* Se dit d'un homme qui ne va plus dans un endroit, dans une compagnie où il avait coutume d'aller. || *Être en jeu.* Être intéressé dans une entreprise quelconque. Je ne la redoutais que pour ma sœur, dont la fortune était en *jeu*. (G. Ohnet.) *Mettre quelqu'un en jeu.* Le citer, le mêler dans une affaire à son insu. Vous m'avez mis en jeu mal à propos. || *Mettre une chose en jeu.* L'employer, la faire agir. Il mit en jeu toutes les ressources de son esprit. Il mettait trop la Bible en *jeu* dans ses poésies. (Racine.) || *Jeu simple.* Au jeu de l'ambigu, Position dans laquelle on n'a plus qu'une seule chance pour gagner. Par opposition. *Jeu double.* Au trictrac, *Bas jeu* ou *Petit jeu*. Se dit quand les dés amènent bez-t, deux et as, trois et deux, etc.

— *Académie des jeux.* Établissement où l'on joue toute sorte de jeux.

— *Maison de jeu.* Établissement particulier destiné au jeu. Les frères Perrin, de Lyon, furent les premiers entrepreneurs en titre de maisons de jeu en France. Ces maisons furent supprimées le 18 juillet 1836. L'entrée d'une maison de *jeu* est une des portes de la Grève. (Jouy.)

— *Ferme des jeux.* Ferme des maisons de jeu.

— *Il y a grand jeu dans cette maison.* Beaucoup de joueurs se rassemblent dans cette maison. || *Tenir jeu ou un jeu.* Donner à jouer chez soi ou en public. || Continuer à jouer avec quelqu'un qui perd.

— *Être du jeu.* Faire partie de la société qui joue.

Manière dont il convient de jouer ou dont une personne joue. Les règles du jeu. Jouer le jeu, le vrai jeu. Ce n'est pas votre jeu de jouer cette bille. Je connais son jeu. Il a un jeu perfide.

— Fig. et fam. *C'est son jeu.* C'est ainsi qu'il doit agir pour réussir. C'est son jeu de tirer l'affaire en longueur. On dit de même : C'est un homme qui sait bien son jeu.

— *Le droit du jeu.* Ce qu'on a le droit de faire en jouant.

— *Avoir le jeu serré.* Aux cartes, Ne jouer qu'à beau jeu, ne point se hasarder. || Fig. *Avoir le jeu serré.* Agir avec beaucoup de prudence, de réserve, de manière à ne pas donner prise sur soi. || Aux échecs, Se dit d'un joueur qui n'entend pas assez son jeu. || Au trictrac, *Le jeu de ce joueur est serré, est pressé.* Les cases les plus éloignées sont faites, et s'il amène des cinq ou des six, il ne pourra les jouer utilement.

— Loc. prov. *Les fautes sont faites pour le jeu.* Il faut savoir observer les règles.

— Situation dans laquelle on se trouve par rapport à son adversaire, à quelque jeu que ce soit, et particulièrement Assemblage des cartes qui viennent au joueur : les points qu'on amène aux cartes et aux dés. Regarder son jeu. Avoir un beau jeu. Il a bien du jeu. Son jeu est meilleur que le vôtre. Il m'est rentré un vilain jeu, un jeu détestable. J'ai ruiné mon jeu en écartant. Montrez votre jeu. Voilà mon jeu sur table. Le jeu est partagé, nous ne ferons pas un grand coup. Il ne joue jamais qu'à jeu sûr. Il ménage, il conduit bien son jeu. J'ai gagné à jeu découvert. Cachez votre jeu. On voit son jeu.

— *Avoir du jeu.* Avoir beau jeu. || *Donner beau jeu.* Donner des cartes qui font un beau jeu, un jeu favorable. || Fig. *Donner beau jeu, faire beau jeu à quelqu'un.* Lui présenter une occasion favorable de faire ce qu'il désire. On dit de même : *Avoir beau jeu.* || *Jouer beau jeu.* Jouer le jeu que les autres veulent. || *Perdre à beau jeu.* Perdre quoiqu'on ait beau jeu. || Fig. et fam. Échouer dans une tentative dont le succès paraissait assuré.

— Fig. *Faire voir d'autres jeux.* Changer une situation.

Tu railles, mais bientôt nous verrons d'autres *jeux* ;
Je sais trop comme on venge une flamme outragée
(Corneille.)

|| *Faire voir beau jeu à quelqu'un.* Maltraiter quelqu'un, lui nuire par un mouvement de colère, ou par vengeance. L'emporter sur lui dans une discussion. Sur ce pied-là, l'homme qui pensera beaucoup donnera souvent beau *jeu* à ceux qui s'acharnent sur le style. (Mariv.) || *Si on le fâche, on verra beau jeu.* Donne à entendre qu'on ne peut s'attaquer à quelqu'un sans éprouver les effets de son ressentiment. || *On verra beau jeu si la corde se rompt.* Se dit en parlant d'une entreprise téméraire. || *On verra beau jeu si la corde ne rompt.* Ce proverbe, qui vient des danseurs de corde qui promettent de faire voir des merveilles, signifie qu'une affaire ou une entreprise aura des effets surprenants, si les moyens qu'on doit employer ne manquent pas. || *A beau jeu beau retour.* Se dit pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou qu'on l'a déjà rendue. || *A tout venant beau jeu.* Exprime qu'on est en état de tenir tête à tous ceux qui se présenteront. || *Faire bonne mine à mauvais jeu.* Dissimuler, cacher le mécontentement qu'on éprouve ou le mauvais état dans lequel on est. || *Bonne mine et mauvais jeu.* Se dit dans le même sens d'une personne qui cache du chagrin et de l'inquiétude sous une apparence de joie.

La les dettes assemblées,
Du bruit de la guerre troublées,
Faisaient toutes, s'en fallait peu,
Bonne mine à fort mauvais *jeu*. (Scarron.)

|| *Jouer à jeu sûr.* Être certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire. || Par analogie. Battre un homme à *jeu* sûr n'est pas d'une belle âme. (Molière.) || *Jouer bien son jeu.* Se conduire adroitement dans une affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins. || *Jouer un nouveau jeu.* Changer de tactique. || *Cacher son jeu.* Dissimuler son habilete en feignant de ne pas savoir bien jouer || *Cacher, couvrir son jeu.* Cacher ses desseins, ses vues, ou les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. || Dans le même sens : Le jeu de cet homme est fort caché, fort couvert.

— *Le dessous du jeu.* Ce qu'on ne voit pas dans une affaire.

— *A jeu découvert.* Ouvertement, sans cacher ses desseins.

— Prov. *Bien vaut jeu.*

— Ce qui sert à jouer à certains jeux. Un jeu de cartes. Un jeu de quilles. Un jeu d'oie. Un jeu d'échecs. Il manque une pièce à votre jeu d'échecs, une carte à ce jeu. Ce jeu n'est pas complet, prêtez-moi le vôtre. || *Jeu entier.* Assemblage de cinquante-deux cartes, treize de chaque couleur. || *Jeu de piquet.* Jeu composé de trente-deux cartes, et qui ne contient pas les deux, trois, quatre, cinq et six. || *Jeu faux.* Jeu dans lequel il y a trop de cartes ou dans lequel il en manque.

— Ce que l'on met au jeu. Jouer gros jeu, petit jeu. Jouer un jeu d'enfer, un jeu à se ruiner. Tirer le jeu. Faire le jeu.

— Argent qui est sur le jeu, sur jeu. La somme des enjeux, ce que les joueurs ont mis au jeu. Le jeu est de cent francs. Il y a deux cent quinze francs sur jeu, sur le jeu. || *J'y vais du jeu, je suis du jeu* et par abréviation *J'en suis.* Signifie, au jeu de brelan et aux jeux de renvi, que l'on joue une somme pareille à celle qui est sur le jeu. || *Jouer gros jeu, jouer un jeu à se perdre.* S'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa vie, pour sa fortune.

— Loc. prov. *Le jeu n'en vaut pas la chandelle.* Cela ne mérite pas les soins qu'on prend, les peines qu'on se donne, la dépense qu'on fait. || *Tirer son épingle du jeu.* Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire. Il s'était mis dans ce parti, dans cette intrigue, mais il a tiré son épingle du jeu. || Particulièrement, Retirer à temps les avances qu'on avait faites dans une affaire qui devient mauvaise.

— Au jeu de paume, Se dit de chacune des divisions de la partie. Une partie de quatre jeux, de six jeux. Nous jouons en six jeux. J'ai gagné le premier jeu. Ils ont trois jeux à deux. Ils sont à un de jeu. || *Être à deux de jeu.* Se dit de deux personnes qui ont, l'une à l'égard de l'autre, un avantage ou un désavantage égal ; de deux personnes qui se sont rendu réciproquement de mauvais offices ; de deux personnes qui ont été également maltraitées dans une affaire.

— Par extens. Lieu où l'on joue à certains jeux. Un jeu de boule. Un jeu de paume, de longue paume. Un jeu de courte paume. Un jeu d'arquebuse. Il a fait un jeu de siam dans son jardin.

— Partie de l'emplacement où l'on joue à la paume, depuis le dernier jalon jusqu'à la grille.

— Piher, arbre, ou toute autre marque du même genre qui détermine l'espace dans lequel les chasses peuvent avoir lieu. || *Jeu de carré.* Jeu de paume ou il n'y a point de dedans, et où l'on a pratiqué un carré de cinquante centimètres, au bas du mur de largeur du fond du jeu. || *Jeu de dedans.* Galerie qui règne sous presque toute la longueur du toit, du côté opposé à celui du service.

— Par extens. *Jeu de bourse.* Toute espèce d'agiotage sur les fonds publics.

— S'est dit du maniement des hautes armes. Le jeu de la hallebarde, de la pique. Le jeu de l'espadon.

Qu'il aime mieux savoir le *jeu* du cimeterre
Que tout ce qu'a vieilli on apprend sur la terre.
(V. Hugo.)

— *Jeu parti.* Vieux mot inusité qui signifie la liberté que l'on donnait à une personne de choisir de deux choses l'une. Partir le jeu, c'était donner le choix. Un chevalier ayant été pris dans un mauvais lieu, il eut le *jeu* parti d'être mené dans le camp en chemise par celle avec laquelle on l'avait surpris, ou de perdre ses armes et son cheval. (Joinville.) || *Jeu parti.* Dans l'ancienne littérature, Se disait d'une poésie dialoguée faite sur un sujet d'amour ou de galanterie. || *Faire jeu parti.* Se dit en marine, d'une convention entre des associés à un même navire, en vertu de laquelle l'un venant à se retirer, le total appartient à celui qui fait aux autres les meilleures conditions.

— Myth. *Les Jeux.* s. m. pl. Dieux que l'on fait présider à tous les agréments du corps et de l'esprit, et auxquels on attribue tous les agréments qui se trouvent, soit dans leurs personnes et dans leurs manières, soit dans les ouvrages d'esprit. On les représente comme de jeunes enfants avec des ailes de papillon, nus, riants, badinant toujours, mais avec grâce. Ils composent, avec les Ris et les Amours, la cour de Vénus, et ne quittent jamais leur souveraine. Les Jeux, les Ris et les Grâces. Les Jeux et les Amours. L'essaim des Jeux. Des Jeux la troupe légère. Les *Jeux*, les Ris et les Grâces suivaient partout les innocentes bergères. (Fenelon.)

Les *Jeux* et les Appas
Marchent à votre suite,
Et naissent sous vos pas.
(Mme Deshoulières.)

Des *Jeux* l'escorte agréable et légère
Accourt en foule dans nos champs. (De Bourbic.)

En prenant ce tissu que Vénus lui présente,
Jonon n'était que belle, elle devint charmante ;
Les Grâces et les Ris, les Plaisirs et les *Jeux*,
Surpris, cherchent Vénus, doutent qui l'est des deux
(Lamotte.)

— Arg. *Jeu de dominos.* Ensemble des dents.

— Archit. hydr. *Jeu d'eau.* La diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau, en variant celle des ajutages. || Jets qui, par le mouvement de l'eau, font jouer des instruments, des machines, etc.

— Charp. Pièce de bois sur laquelle tourne l'arbre d'un moulin à vent.

— Ch. de fer. *Jeu de la voie.* Espace laissé entre la roue du wagon et le bord extérieur du rail, afin d'éviter un frottement continu.

— Constr. *Jeu d'orgue.* Soubassement sous le manteau d'une cheminée.

— Escrim. Façon d'escrimer, de faire des armes. J'ai étudié son jeu. Je sais son jeu. Son jeu est de porter en parant. || *Jeu composé.* Jeu qui comprend toutes les inventions possibles pour tromper l'adversaire. || *Jeu coulant.* Action de gagner la mesure en coulant, en traînant le pied gauche après le droit contre celui qui recule, ou qui pare, ou qui a une épée plus courte. || *Jeu dur.* Action d'un tireur qui emploie la force, et ne répond aux coups que par des mouvements imprévus. || Jeu que l'on oppose aux mauvais tireurs, et qui consiste en battements croisés, pour ne jamais laisser l'épée devant soi quand on attaque. || *Jeu de la pointe de l'épée.* Action de l'élever au-dessus de celle de l'ennemi, en baissant le poignet et le pommeau, soit en poussant, passant, faisant feinte ou appel. || *Jeu simple.* Celui qui se fait avec vitesse sur une ligne || *Savoir le jeu de quelqu'un.* Connaître sa manière de tirer ; et fig. Connaître sa manière d'agir.

— Fauconn. *Donner le jeu à l'autour.* Lui laisser plumer sa proie.

— Féod. *Jeu de fief.* Séparation du corps et du titre d'un fief.

— Hippodr. *Faire le jeu.* Se dit d'un cheval qui prend la tête, dès le départ, pour forcer les autres à développer, dès le début, toute leur vitesse, et favoriser ainsi son compagnon d'écurie.

— Mar. Espace vide. Le jeu de la barre. || *Un jeu d'avirons.* Le nombre d'avirons nécessaire pour un canot. || *Jeu de pavillons.* L'ensemble des pavillons emmagasinés dans un navire, comprenant les pavillons des puissances, et les pavillons de signaux. || *Un jeu de voiles.* L'assortiment complet de toutes les voiles d'un navire. On dit aussi quelquefois *un jet de voiles.*

— Menuis. Bois qu'on enlève pour qu'une porte, une croisée s'ouvre et se ferme plus facilement.

— Minér. *Jeux de Van Helmont.* Marne eloisonnée.

— Mus. Manière de jouer d'un instrument de musique. Avoir le jeu beau, brillant, large. Avoir le jeu hardi. Un jeu doux, pur, délicat. Demi-jeu. || *Jeu d'orgues.* Instrument qu'on appelle simplement *orgues.* || *Le jeu de voix humaine, le jeu de flûtes, le jeu de cloiron, le jeu de trompettes.* Les registres qui servent, dans les orgues, à imiter le son de la voix humaine, celui des flûtes douces, etc. || *Le plein jeu.* Ce qui sert, dans l'instrument, à produire des sons plus forts. || *Plein jeu, demi-jeu.* Les sons plus forts ou plus doux que l'on tire d'un instrument. || *Jeu de viole.* Se disait autrefois de quatre ou cinq violes de différentes grandeurs, pour jouer les différentes parties de la musique. || *Jeu céleste.* Son très agréable que l'on obtient par une des pédales du piano. L'orgue a aussi un jeu céleste.

— Fig. *C'est le vieux jeu.* Ce sont des manières ou des habitudes connues.

— Pêch. Ligne de fond armée de plusieurs hameçons et employée à prendre le barbeau.

— Peint. *Il y a du jeu dans cette composition.* Il y a du mouvement, une variété d'aspects, les objets ne sont point entassés et laissent entre eux l'espace nécessaire à la facilité de leur mouvement. || *Jeu de lumière.* Les différents aspects que présente un corps éclairé. Vernet, admirable dans l'art de peindre l'eau, l'air, la lumière et le *jeu* de ces éléments. (Marmontel.)

— Phys. *Jeu de piston.* Espace que parcourt, à chaque coup, le piston dans son corps de pompe.

— Techn. En parlant de certains ouvrages d'art, Aisance, facilité qu'ils doivent avoir. Il faut donner du jeu à ce balancier. Ce ressort n'a pas assez de jeu. La penture de cette porte a trop de jeu. *Le jeu d'une machine.* L'action combinée et régulière d'une machine, des diverses parties d'une machine. || On dit par extens., Le jeu des organes du corps humain. Nous ne distinguons dans le corps humain que les parties les plus grossières et les plus sensibles; encore ne pouvons-nous les observer que lorsque la mort en cache tout le *jeu.* (Condill.) Les fonctions dont l'ensemble constitue la vie ne seront plus que le *jeu,* l'exercice de nos organes. (Rost.)

— Fig. Le jeu des passions humaines. Le jeu de la machine politique. L'amour-propre en fait il moins son *jeu?* (J.-J. Rouss.) Ainsi, forcé de mettre en *jeu* mon imagination, bientôt je n'en suis plus maître, et ce que j'ai fait pour me rassurer ne sert qu'à m'alarmer davantage. (Id.) La nature ne dispense aucun talent pour le rendre stérile, et le grand art du législateur est de remettre en *jeu* tous les ressorts qu'elle fournit, et que nous laissons en repos. (Barth.)

— Théâtr. *Jeu de contremarques.* Les différentes contremarques nécessaires pour le service d'une soirée. || *Jeu de théâtre.* Nom de certains effets de scène qu'on produit surtout par les gestes et les expressions du visage. Ces jeux de théâtre plaisent infiniment aux spectateurs. Un jeu muet. || Manière dont un comédien remplit ses rôles. Le jeu de ce comédien est brillant, pathétique, touchant, noble. Le jeu de cette actrice charme les spectateurs. Le jeu de celle-ci est mauvais. Sa voix est fraîche, nettement timbrée, et son *jeu* des plus sympathiques. (Ch. Monselet.) *C'est un jeu joué.* C'est une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes.

— Par analog. Expression de la physionomie. Tout cela donne beaucoup de variété, de *jeu* et de caractère à la physionomie de cet oiseau. (Buffon.)

— Typogr. Certain nombre de feuilles de papier soumises en même temps au glaçage ou au satinage.

— *En jeu.* loc. adv. En mouvement. En mettant la jalousie en *jeu,* il avait fait jaillir la vérité par la colère, il avait fait sortir la justice de la vengeance. (V. Hugo.)

*** JEUDI**, s. m. (ét. lat., *Jovis,* de Jupiter; *dies,* jour). Chron. Cinquième jour de la semaine; jour de la semaine qui est entre le mercredi et le vendredi. On célèbre la fête de l'Ascension le jeudi.

— *Jeudi gras.* Le jeudi qui précède le mardi gras. On se rejoint le jeudi gras et le jeudi de la mi-carême.

— *Jeudi saint.* Jeudi de la semaine sainte. Le jeudi saint on célèbre l'institution de la très sainte eucharistie. Autrefois, on disait deux messes le jeudi saint, l'une le matin, l'autre le soir. || Autrefois on appelait ce jour le *jeudi absolu* ou le *jeudi de l'absoute.*

— Loc. prov. *La semaine des trois, des quatre jeudis, trois jours après jamais,* ou simplement *La semaine des trois, des quatre jeudis.* Jamais. Je le lui donnerai la semaine des trois jeudis. Elle savait ce qu'il voulait dire, et elle lui promettait la chose pour la semaine des quatre *jeudis.* (E. Zola.)

JEUMERANTE, s. m. Techn. Petite planche qui sert de patron pour tailler les jantes des roues.

JEUMONT, Géogr. Comm. du canton de Maubeuge, arr. d'Avesnes (Nord); 2,700 hab.

*** JEUN** (*eun*), loc. adv. (rad. *jeûne*). Sans avoir mangé de la journée. Elle est encore à jeun. Prendre une drogue à jeun. Vous restez trop longtemps à jeun. Deux voyageurs à *jeun* rencontrèrent une huître. Boil. Ventre affamé n'a pas plus d'yeux que d'oreilles, et un observateur à *jeun* vous apprendrait peu de chose. (E. About.)

Puis cette dernière heure,
Tant qu'on peut, on l'allonge, et c'est de droit commun;
Or, qui pour bien dîner attend qu'un autre meure
Peut dîner tard ou se coucher à *jeun.* (Imbert.)

— Fam. *Il n'entend raison qu'à jeun.* Se dit d'un ivrogne avec lequel on ne peut parler de choses sérieuses que lorsqu'il est dans son bon sens.

— Fig. Cet orateur paraît, pour ainsi dire, toujours à *jeun,* il a une langueur d'esprit qui n'échauffe et ne remue point l'âme. (Boil.)

Toi qui nasses à *jeun* tes faveurs fidèles,
Apollon, dieu des vers, viens inspirer mes chants.
(Colnet.)

Des portes à *jeun* les Muses aux abois,
Alors pour le charmer n'auraient plus eu de voix. (Id.)

— Dans le style religieux. *Être à jeun* signifie particulièrement N'avoir rien mangé depuis minuit. Il faut être à jeun pour communier.

*** JEUNE**, adj. 2 g. (ét. lat., *juvenis,* même signif.). Peu avancé en âge. Un jeune enfant. Un jeune garçon. Une jeune fille. Un jeune homme. Une jeune femme. Un tout jeune avocat. Un jeune médecin. Il s'est marié fort jeune. Cet homme commence à n'être plus jeune. Il fait le jeune homme. C'est un jeune fou. Il est plus jeune, moins jeune que moi de deux ans. Quel est le plus jeune des deux? Un vieillard et un *jeune* homme, un *jeune* homme en vieillard. (Boileau.) Ces veuves *jeunes* et riantes. (Boss.) Y eut-il jamais de *jeune* prince plus aimable? (Fléch.) Certains désirs de plaire que le monde pardonne aisément aux *jeunes* personnes. (Id.) Elle est plus souvent une vertu, surtout dans les *jeunes* gens. (J.-J. Rouss.) Ce *jeune* homme, d'une très grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe. (Volt.) Cette explication peut faire connaître combien la lecture des romans est dangereuse aux *jeunes* personnes du sexe, dont le cerveau est fort tendre. (Condill.) C'est là qu'on trouve le courage des *jeunes* guerriers toujours adouci par la sagesse consommée des vieillards. (Barthél.) On fixait les yeux sur le *jeune* et bel officier. (Defauconpret.)

— *Jeune homme.* Homme entre l'adolescence et l'âge mûr.

Un *jeune* homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices,
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure et fou dans ses plaisirs. (Boileau.)

— *Jeune fille.* Fille nubile à partir d'environ seize ans.

— *Jeunes gens.* Jeunes hommes et Réunion de jeunes hommes et de jeunes filles.

— *Jeune personne.* Jeune homme ou jeune fille. Particulièrement, Jeune fille. Le sermon fait l'amusement de toutes les *jeunes* personnes. (Buffon.)

— *Jeunes détenus.* Enfants de moins de seize ans envoyés dans les maisons de correction.

— *Jeunes mains.* Dans la poésie et le style élevé, Se dit pour Jeunes gens. Faites porter ce feu par de plus *jeunes* mains. (Rac.)

— Fig. et poét. *Jeune cœur.* Jeune homme ou jeune fille.

Et goûter tout sanglant le plaisir et la gloire
Que donne aux *jeunes* cœurs la première victoire.
(Racine.)

— Se dit des animaux par rapport à l'âge qu'ils ont accoutumé de vivre. Un jeune chien. Un jeune cheval. Un jeune loup. Une jeune chèvre. Une jeune vache. Un jeune oiseau.

S'éveillant avec la nature,
Le *jeune* oiseau chantait sous l'aubépine en fleurs;
Sa mère lui portait la douce nourriture,
Mes yeux se sont mouillés de pleurs. (Soumet.)

— Se dit aussi des plantes. Une jeune plante. Un jeune arbre. Un jeune chêne. Une jeune vigne. Un jeune rosier. Cet arbre est trop jeune pour être replanté. Cet arbre quoique jeune a donné de beaux fruits.

— Fig. Se dit de tout ce qui vient de naître, de pousser, de prendre existence, qui est peu avancé dans le cours de sa durée. Ni le naissant émail d'une *jeune* prairie. (Mme Deshoulières.) La nature était toute *jeune* encore à l'avènement de l'homme. (Ch. Nod.)

— Se dit des personnes qui obtiennent avant l'âge ordinaire des charges, des emplois, des dignités. Ce précepteur est bien jeune. Il est bien jeune pour un emploi si important. Il a été fait chancelier bien jeune. Un jeune maréchal de France. Un jeune pape.

Je suis *jeune,* il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.
(Corneille.)

— Fig. et famil. *Une jeune barbe.* Un jeune homme. Il veut décider de tout, et ce n'est qu'une jeune barbe. || *Il a la barbe trop jeune.* Se dit d'un jeune homme qui veut faire les choses qui demandent plus d'expérience, plus de maturité qu'on ne peut en avoir à son âge.

— Étourdi, évaporé, qui n'a point l'esprit mûr. Qu'il est jeune! Je crois qu'il sera toujours jeune. C'est un jeune étourdi. Un jeune évaporé. Cet homme sera jeune toute sa vie. Il a fait la tour de jeune homme. Il y a des gens plus longtemps jeunes que d'autres.

— Qui a l'inexpérience, la naïveté de la jeunesse. C'est un homme bien jeune malgré son âge. Vous êtes bien jeune de croire à de pareilles fadaises.

— Qui a la fraîcheur, la vigueur, les qualités de la jeunesse. Vous êtes encore jeune. Dans un âge avancé, il a le visage aussi jeune que s'il n'avait que vingt ans. Il a la voix jeune, l'humeur jeune.

— *Avoir le goût jeune, le goûts jeunes.* Conserver, quoique avancé en âge, les inclinations de la jeunesse. Sous des dehors ridés, et que la bienséance seule a changés, vous voyez le même goût pour le monde, les mêmes passe-temps, la même vivacité pour les plaisirs, un cœur *jeune* encore dans un corps changé et effacé. (Fléch.)

— *Cette couleur est jeune.* Elle ne convient qu'à des personnes jeunes. Cette couleur est trop jeune pour moi.

— Sert aussi à qualifier l'âge. Dans mon jeune âge. Dans mes jeunes ans. Dans mes jeunes années. La jeune saison. Des ans plus jeunes. Dans sa jeune saison. Comme il ne perdit pas ses *jeunes* années dans la mollesse et la volupté, il n'a pas été contraint de passer ses dernières dans l'oisiveté et dans la faiblesse. (Fléch.) Combien dans nos *jeunes* ans la raison, l'amitié, l'honneur, t'inspirèrent pour moi de craintes que l'aveugle amour me fit mépriser! (J.-J. Rousseau.)

J'ai perdu dans la fleur de leur *jeune* saison
Dix frères... quel espoir d'une illustre maison!
(Racine.)

— *Dans mon jeune temps, dans notre jeune temps.* A l'époque de la jeunesse de celui qui parle.

— Qui appartient, qui est propre à la jeunesse. De jeunes désirs. De jeunes ardeurs. Cette pensée eut animait son jeune courage.

Entre tous ces amants dont la *jeune* ferveur
Adore votre fille et brigue ma faveur. (Corneille.)

— Cadet, par opposition à Aîné. Un tel, le jeune. Richard jeune, médecin. Par opposition à Ancien, pour distinguer quelques personnages historiques. Pline le Jeune. Denys le Jeune.

— Épithète ou surnom pour distinguer deux personnes. Plusieurs rois de France sont surnommés le Jeune. Thierry le Jeune. Dagobert le Jeune. Louis le Jeune.

— Pop. *Avoir son petit jeune homme, son jeune homme.* Être légèrement gris.

— Loc. prov. *Il est fou comme un jeune chien.* Il est étourdi, folâtre. *Jeune chair et vieux poisson.* La viande des jeunes bêtes est la plus délicate, et les plus grands poissons sont admirablement les meilleurs. *Aussitôt meurent jeunes que vieux.* Personne ne peut compter sur une longue vie. || *Jeune procureur et vieil avocat.* Un procureur doit être actif et un avocat expérimenté. *Vieux médecin, jeune chirurgien. Le diable était beau quand il était jeune.* Il reste en sera bien jeune. Il en restera bien peu.

— Eaux et for. Se dit des baliveaux de l'âge du taillis, par opposition aux baliveaux modernes qui ont deux ou trois âges, et aux baliveaux anciens qui ont plus de trois âges.

— Hist. *Jeune Europe.* Société formée par les républicains de tous les pays après 1830, et dirigée par un comité central composé des députés de toutes les nations. Cette société, qui d'ailleurs ne s'est montrée que peu, n'a plus donné signe de vie depuis 1836. || D'autres sociétés analogues et composant ensemble la *Jeune Europe* s'étaient formées dans chaque nation sous le nom de Jeune France, Jeune Italie, Jeune Suisse, Jeune Allemagne, Jeune Pologne, Jeune Espagne. Elles se sont dissipées partout, traquées qu'elles étaient par les pouvoirs et trahies par leurs propres membres. || *Jeune France, Jeune Allemagne.* Parti social et littéraire qui avait la prétention de reconstituer sur de nouvelles bases la société, la littérature, la religion, etc.

— Théât. *Jeune premier.* Acteur qui joue les amoureux. On lui mit du blanc et du rouge comme à un *jeune* premier qui va entrer en scène. (E. About.) || *Jeune première.* Actrice qui joue les amoureuses et les ingénues.

— Substantiv. Personne peu avancée en âge. Tu murmures, vieillard! vous ces *jeunes* mourir. (La Font.)

— *Les jeunes.* s. m. pl. Nom de confréries d'artisans qui existaient dans le Midi.

— *Jeunes de langue.* Jeunes gens que le gouvernement entretient pour apprendre les langues orientales et devenir par la suite drogmans.

— Féod. *Les jeunes d'un duc, d'un comte.* Officiers subalternes d'un seigneur. || Se disait, par extension, de Tout apprenti. Les jeunes du tilleur. || *Le jeune du moulin.* Le garçon meunier.

— Hist. eccl. Se disait de celui qui avait reçu les ordres mineurs.

— Zool. Animal qui n'est pas encore adulte.

*** JEÛNE**, s. m. et fat., *jejunium,* le *jejunus,* vide). Pratique religieuse dont le but de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de mortification. L'usage du jeûne est de la plus haute antiquité. Les fêtes Égyptiennes étaient accompagnées de jeûnes. Le jeûne les Turcs pendant la fête du Ramadan. Le jeûne des brahmanes, le jeûne de Jésus-Christ, celui de Moïse et celui Elie observent quarante jours. La fête des Expiations, parmi les Juifs, était précédée d'un jeûne solennel. Jeûne public. Jeûne de précepte. Jeûne de dévotion. Jeûne volontaire. Aux plaisirs célestes dont jouit l'âme innocente se mêlent les *jeûnes* dans les temps convenables, afin que le corps, toujours sujette aux tentations et au péché, s'humilie et se purifie par la pénitence. (Boss. Quoique le *jeûne* soit contraire à un de nos penchants, ou plutôt de nos besoins les plus habituels, il est cependant le plus haut acte de piété. (Bret-Say. Par quels *jeûnes* cruels son corps s'est-il usé? C. Delav. D'autres, incommodés par leur corpulence, s'extenuaient de *jeûnes* pour se faire maigrir. G. Flaubert. Le *jeûne* était considéré comme une pratique très méritoire. E. Renan.)

Contre ce docteur authentique,
Si la jeune il prend l'intérêt,
Par une loi de la logique
Et aussi de, qui le sait. (Beuvac.)

— Particulièrement, Le jeûne des catholiques, qui consiste à s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas par jour, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner. Le jeûne du carême. Tous les jours de jeûne. Un jeûne ordonné par l'Église. Dans l'ancienne Église, le *jeûne* se pratiquait d'une autre manière qu'à présent. Pour observer le *jeûne,* on ne mangeait qu'après le soleil couché, comme font encore les protestants et les calvinistes. Acad. Mme de Bouill. on dit à Monsieur que cela ne valait pas la peine de rompre son *jeûne.* Mme de Sévigné.

— Dans une signification générale, Toute abstinence d'aliments. Un jeûne trop long ruine la santé. Vous leur faites observer des *jeûnes* si austères que ce ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des façons de chevaux. (Molière.)

— Fig. et fam. Toute espèce d'abstinence ou de privation. Depuis six mois je n'ai pu aller au spectacle, c'est un bien long *jeûne.* Nous avons été jusqu'ici dans un *jeûne* effroyable de divertissements. (Mol.)

— Loc. prov. *Il a fait bien des jeûnes qui n'étaient pas de commandement.* Il a jeûné bien des fois, parce qu'il n'avait pas de quoi manger; il a été bien des fois sans avoir de quoi manger. || *Dos le jeûne, double morceau.* Plus une chose est défendue, plus elle est désirée, et plus on éprouve le plaisir à la faire. || *Long comme un jour de jeûne.* Se dit d'une chose qui ennuie.

— Hortic. Opération consistant à enlever de la terre à certaines racines d'un arbre qui profitent trop aux dépens des autres.

*** JEÛNEMENT**, adv. Fam. En jeune homme. Agir jeunement.

— Chass. Nouvellement. || *Cerf de dix cors jeunement.* Cerf qui a pris depuis peu dix andouillers.

*** JEÛNER**, v. n. 1re conj. (rad. *jeûne*). S'abstenir d'aliments, ou de certains aliments par esprit de pénitence, de mortification. Jésus-Christ jeûna pendant quarante jours. On jeûnait autrefois pendant l'Avent comme aujourd'hui pendant le carême. Jeûner deux fois la semaine. Les Brahmanes jeûnent rigoureusement. Il *jeûnait* très régulièrement tous les samedis. (Bossuet.)

— Particulièrement, suivant la règle générale de l'Église catholique, S'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner, en différant jusqu'à midi ce repas ou cette collation.

— Manger peu ou point du tout par abstinence volontaire ou faute d'aliments. C'est un avare qui fait jeûner ses domestiques. Voilà trois jours que je jeûne, n'ayant pas de pain. Il faut qu'il jeûne pour se guérir. Les soldats ont souvent jeûné pendant la campagne de Russie.

Tu gagnes dans ton jour juste assez de pain noir
Pour manger le matin et pour *jeûner* le soir. (V. Hugo.)

— *Jeûner au pain et à l'eau.* Ne manger que du pain et boire de l'eau. *Jeûnent* ils toujours au pain et à l'eau? (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. S'abstenir ou être privé de quelque jouissance. Il y a plus de huit jours que je n'ai vu un journal, c'est trop longtemps *jeûner.* Ce n'est rien de *jeûner* des viandes grossières qui nourrissent le corps, si on ne *jeûne* aussi de tout ce qui sert d'aliment à l'amour-propre. (Fénel. A la conversation de Grammont, railleuse et piquante, Fenelon conseillait de *jeûner* le conversation mondaine. (Ste-Beuve.)

— Loc. prov. *Jeûne bien qui ne mange rien.* Se dit des gens excessivement pauvres. || *Jeûner à feu et à sang, à fer émoulu.* Expressions figurées et burlesques, qu'on a employées pour signifier Jeûner avec la plus grande rigueur.

— Hort. *Faire jeûner un arbre.* Enlever la terre trop forte de celle où l'arbre profite trop.

— Substantiv. Le trop *jeûner,* le trop boire et autres excès. Descartes.)

***JEUNESSE**, s. f. (rad. *jeune*). Période de la vie qui s'étend entre l'enfance et l'âge viril ; état d'une personne jeune. La jeunesse commence en général à la vingtième année, chez l'homme, et se continue jusqu'à la trentième. Chez les sujets sains et bien constitués, les caractères de la jeunesse, sauf les différences de tempérament, sont : une grande expansion du système sanguin, d'où résultent la rondeur des formes, la vivacité du coloris, la résistance au froid, une activité et une énergie notables des organes digestifs, qui rendent la réparation rapide et les fluides circulants abondants et riches ; enfin les poumons aussi jouent avec aisance et puisent dans l'air atmosphérique des flots d'élément vital. Première jeunesse. Tendre jeunesse. Vive jeunesse. Fraîche jeunesse. Verte jeunesse. Belle jeunesse. La jeunesse passe bien vite. Dans sa première jeunesse il était toujours malade. Il a toute l'ardeur de la jeunesse. La vigueur, le feu, les feux, les ardeurs de la jeunesse. La fraîcheur, l'éclat de la jeunesse. Les plaisirs de la jeunesse. Cet homme dut avoir une jeunesse bien vigoureuse. Les fautes, les égarements de la jeunesse. Les erreurs, les folies de la jeunesse. Il eut une jeunesse bien folle, bien étourdie. Il a voyagé pendant toute sa jeunesse. Il a fait bien des traits de jeunesse. Les malheurs de la maison de Madame n'ont pu l'accabler dans sa première *jeunesse*. (Boss.) Fuyez les dangers de votre *jeunesse*. (Fén.) Solon employa une partie de sa *jeunesse* à voyager en Égypte. (L.) On publia que la *jeunesse* des rois devait avoir de plus nobles amusements que des pratiques de piété. (Mass.) M. de Turenne a eu dans sa *jeunesse* toute la prudence d'un âge avancé, et dans un âge avancé toute la vigueur de la *jeunesse*. (Fléchier.) A trente ans passés, son visage est celui d'un homme dans sa perfection, et joint au feu de la *jeunesse* la majesté de l'âge mûr. (J.-J. Rouss.) Ce touchant spectacle lui rappelait vivement les premiers temps de sa *jeunesse*. (L.) Trois puissants princes, voulant se prévaloir de son extrême *jeunesse*, conspirèrent sa ruine presque en même temps. (Volt.) Le dernier rejeton de tant de rois et de tant d'infortunes consumait sa *jeunesse* auprès de son père retiré à Rome. (L.) Dans la *jeunesse*, les hommes se livrent au plaisir et à la dissipation. (Duclos.) Les torts de la *jeunesse* laissent des impressions qu'on retrouve longtemps après s'être corrigé. (Mme de Flahaut.) L'amour est une passion qui accompagne et qui enflamme la *jeunesse*. (A. Libes.) Le père et la mère, avec un sourire d'attendrissement, regardaient ces scènes naïves et l'intéressant contraste de la gracieuse *jeunesse* de leurs enfants et de la vieillesse chenue de leurs hôtes. (Chateaubriand.)

> Assez, dans les forêts, mon oisive *jeunesse*
> Sur de vils ennemis a montré son adresse (RACINE.)
> Il a choisi cet âge où brille l'innocence,
> Où la *jeunesse* en fleurs s'échappe de l'enfance.
> (BAOUR-LORMIAN.)

— Fam. *De jeunesse*. Dès la jeunesse. Ce n'est pas qu'il ne sût l'analyse moderne plus expéditive, moins embarrassée, mais il avait pris de *jeunesse* l'autre pli. (Fontenelle.)

— Fig. et fam. *Escompter sa jeunesse*. Mener une vie dissolue de manière à ruiner son tempérament et à être vieux avant l'âge.

— *Première jeunesse*. Les premières années de la jeunesse. L'inconnue n'était pas de la première *jeunesse*, mais elle était d'une beauté parfaite. (Mme de Genlis.)

— *Seconde jeunesse*. Renouvellement de vigueur dans l'âge mûr.

— Vigueur qui se conserve dans les hommes après que le temps ordinaire de la jeunesse est passé. Malgré les ans, la *jeunesse* fleurie s'était renouvelée sur son visage. (Fén.) Une vie sobre, modérée, simple, exempte d'inquiétude et de passions, réglée et laborieuse, retient dans les membres d'un homme sage la vive *jeunesse*, qui, sans cette précaution, est toujours prête à s'envoler sur les ailes du temps. (L.)

— *Avoir un air de jeunesse*. Paraître encore jeune, quoique l'on soit déjà d'un certain âge.

Se dit des animaux. Ce chien était très folâtre dans sa jeunesse. Les chats sont très amusants dans leur jeunesse. Parmi ces êtres éphémères, les insectes, se doivent voir des *jeunesses* d'un matin et des décrépitudes d'un jour. (B. de Saint-Pierre.)

— Se dit aussi des arbres. L'arbre le plus caduc porte à la fois la vieillesse dans son cœur et la *jeunesse* sur sa tête. (B. de St-P.) La puissance végétale s'y montre à la fois dans une *jeunesse* toujours verdoyante, et dans la sombre majesté de l'âge avancé. (L.) Et ces jolis châtaigniers riants de *jeunesse*, et ces ormes que la nature a parés d'un brillant vernis ! (Roques.)

— Par extens. *La jeunesse du monde*. Les temps voisins des premiers jours du monde.

— Se dit des boissons fermentées, des liqueurs alcooliques. Eau-de-vie qui a trop de jeunesse. Pour que le vin soit bon, il faut qu'il ait passé sa jeunesse.

— Se dit des institutions. Une des qualités de l'Église, qui est célébrée dans les Écritures, c'est sa perpétuelle *jeunesse* et sa nouveauté qui dure toujours. (Bossuet.)

— Se dit de l'intelligence. Jeunesse d'esprit. Jeunesse d'imagination. Une certaine *jeunesse* de cœur qui ne se lasse pas du passé. (Mme de Staël.)

— S'est dit pour Action de jeune homme, étourderie, faute légère. Lorsqu'on m'accusait à tort et sans cause toutefois de quelque petite *jeunesse* : Quelle *jeunesse* ! s'écria Lupolde, mais d'une bonne volerie dont tu étais notablement chargé et convaincu. (Noel du Fail.) Je sais l'action par celui même qui l'a faite : ç'a été une *jeunesse*, sans autre dessein que de curiosité. (Math.)

— Collectiv. Ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse, et même ceux qui sont encore dans l'enfance. Enseigner, corriger, élever la jeunesse. Il ne faut pas tant de liberté à la jeunesse. Donner de l'instruction à la jeunesse. Il faut pardonner bien des choses à la jeunesse. Les plaisirs dont la *jeunesse* abuse. (Boil.) Les écueils ou l'ardeur de l'âge et les mauvais exemples poussent une *jeunesse* inconsidérée. (Fléchier.)

— Ceux qui sont de l'âge de vingt à trente-cinq ans, ou environ. Jamais on n'a vu de plus belle jeunesse. Aviez-vous beaucoup de jeunesse à votre bal ? La jeunesse est adroite, brave, leste. Le plaisir la *jeunesse* est toujours idolâtre. (Haumont.)

> Que de défauts elle a
> Cette *jeunesse* ! On l'aime avec ces défauts-là.
> (DUFRESNY.)

— Quelquefois, dans ce dernier sens, le sexe masculin seulement. Toute la jeunesse de la ville s'exerçait au maniement des armes. La fleur de la jeunesse périt dans ce combat. Cette manière basse de plaisanter a passé du peuple, à qui elle appartient, jusque dans une grande partie de la *jeunesse* de la cour, qu'elle a déjà infectée. (La Bruy.) La fleur de la *jeunesse* en tout temps l'accompagne. (Volt.) Ce combat fut un de ceux ou l'on eut le plus à déplorer la perte prématurée d'une *jeunesse* florissante inutilement sacrifiée. (Id.)

— Pop. Une personne jeune et surtout une jeune fille. J'ai rencontré une jeunesse fort jolie. Cette jeunesse-là fait la fière. Je suis tout réjoui de voir cette *jeunesse*. (Racine.) Les robes trop riches ont des inconvénients sérieux pour une *jeunesse*. (J. Janin.) Les *jeunesses* qui fautent, tant pis pour elles ! ça les regarde. (De Goncourt.)

— Loc. prov. *Jeunesse est forte à passer*, ou mieux *est difficile à passer*. Quand on est jeune, on a bien de la peine à modérer ses passions. || *Il faut que jeunesse se passe*. On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que l'inexpérience et la vivacité de la jeunesse font commettre. || *La jeunesse revient de loin*. Les personnes jeunes réchappent souvent des maladies les plus dangereuses. Signifie aussi que la jeunesse peut revenir de grandes erreurs. || *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait*. Si la jeunesse avait l'expérience et que la vieillesse eût la force.

— Antiq. rom. *Prince de la jeunesse*. Titre donné à un jeune prince de la famille impériale, qui était le chef de la jeunesse romaine pendant la célébration des jeux Troyens.

— Hist. *Jeunesse dorée*. Nom donné, après le 9 thermidor 1794, aux jeunes gens qui protestaient contre la Terreur et les jacobins. || *La grande jeunesse*. Nom que portaient des confréries d'artisans dans le Midi.

— Myth. Déesse que les Romains invoquaient quand ils faisaient quitter la robe prétexte à leurs enfants.

— Adv. et fam. *De jeunesse*. Dès la jeunesse. Il est accoutumé à cela de jeunesse. Il sait cela de jeunesse.

*** JEUNET, ETTE**, adj. (dimin. de *jeune*). Fam. Qui est extrêmement jeune. Elle est bien jeunette. Le malheur fut qu'elle était trop *jeunette*. (La Font.)

— Qui a l'air jeune. Bon pastel qui nous montre le marquis avec la physionomie douce, *jeunette*, naïve d'un Jehan de Saintré. (De Gonc.)

— Substantiv. Celui, celle qui est extrêmement jeune. Notre jeune premier a beau faire le *jeunet* et le mignon, il n'est, à tout prendre, qu'un vieux Rodrigue. (J. Janin.)

> L'innocente et simple *jeunette*,
> Portant fleurette dans son sein,
> Dans sa panetière du pain,
> Cheminait un jour seulette. (SÉLIS.)

***JEÛNEUR, EUSE**, s. Fam. Celui, celle qui jeûne, qui aime à jeûner. Le *jeûneur* maudit son sort. (La Fontaine.) || On ne l'emploie guère qu'avec l'adjectif *grand*. C'est un grand jeûneur, c'est une grande jeûneuse. Les Orientaux sont de grands *jeûneurs*. (Acad.)

JEUPARANA. Géogr. Rivière du Brésil, affluent de droite de la Madeira, à 110 kil. de cours.

JEURES (Saint-). Géogr. Commune du cant. de Tence, arrond. d'Yssingeaux (Haute-Loire ; 2,700 hab.

JEUSSIR, v. a. 2e conj. Agric. Se dit, dans les Vosges, pour Javeler.

JEVRASCHKA, s. m. Mamm. Espèce de marmotte de Sibérie.

JEWREINOWITE, s. f. Minér. Variété d'idocrase, pure de magnésie, que l'on trouve en Finlande.

JÉZABEL ou **IZEBEL**. Fille d'Ithobal, roi de Sidon, femme d'Achab, roi d'Israël, persécuta les prophètes et protégea les prêtres de Baal. Lorsque Jehu prit le titre de roi, Jézabel fut jetée par les fenêtres de son palais de Jezrael et dévorée par les chiens, suivant la prédiction d'Élie.

JÉZIDE ou **JÉZIDÉEN**, adj. Hist. relig. Hétérodoxe, en parlant de la religion musulmane.

— **JÉZIDE** ou **JÉZIDÉEN**, s. m. Membre d'une peuplade qui mêle les dogmes juifs, chrétiens et musulmans. Les jézides n'ont point de temples ; ils prient Jésus, Marie, et quelquefois Mahomet.

JEZIERNY. Myth. Dieu des lacs chez les anciens Slaves.

JÉZIZAH, s. m. Nom d'un fameux livre cabalistique, attribué au rabbin Akiba, à l'aide duquel les adeptes s'imaginaient pouvoir opérer des miracles.

JEZRAËL. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la Galilée. Aujourd'hui *Esdreton*.

J. H. S. ou **I. H. S.** Monogramme du nom de Jésus-Christ, abréviation des mots *Jesus hominum Salvator*, Jésus Sauveur des hommes. Dans les inscriptions, l'H est ordinairement surmontée d'une croix.

JHARAL, s. m. Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de bouquetin.

JINGLET, s. m. Pop. Petit vin aigre. Le petit *jinglet* du cru lui irritait l'estomac. (De Goncourt.)

JIQUILITE, s. m. Comm. Sorte d'indigo.

JIROBLE, adj. Arg. Joli.

JITE, s. f. Bot. Jet, pousse du bois.

JITO, s. m. Bot. Nom que donnent les Brésiliens à plusieurs malvacées purgatives.

JITOMIR. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la province de Volhynie ; 12,000 hab.

JIYA, s. m. Mamm. Nom vulgaire des sarigues au Brésil.

JMOUTE, s. m. Mamm. Cheval russe qui appartient à une variété de la race des kleppers.

JOA, s. m. Relat. Chapeau que les femmes de la Patagonie font avec de la laine et des tiges de saule tressées.

JOAB. Neveu de David, bon général, battit Isboseth, fils de Saül, et fit périr par trahison le général Abner, qui s'était soumis. Il tua, malgré les ordres de David, Absalon, qu'il avait défait ; sous Salomon, il se déclara pour son frère Adonias, fut pris et mis à mort à Gabaon, 1001 av. J.-C.

JOACA, s. m. Bot. Syn. de JAACA.

JOACHAZ. Fils de Jéhu, roi d'Israël, 818-832 av. J.-C., vaincu par Bazael, roi de Syrie, fit pénitence.

— JOACHAZ. Fils de Josias, roi de Juda, détrôna son frère Joachim, 609 av. J.-C., et fut emmené captif par le roi d'Égypte Néchao.

JOACHIM (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Pont-Château, arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Fabrique de noir animal ; vaste tourbière ; commerce de bois ; 1,700 hab.

JOACHIM ou **ÉLIACIM**. Fils aîné de Josias, roi de Juda, fut rétabli sur le trône par Néchao, 609 av. J.-C., persécuta le prophète Jérémie, fut attaqué par Nabuchodonosor, qui prit la ville et fit massacrer Joachim, 606-598 avant J.-C. || JOACHIM ou JECHONIAS. Son fils, fut emmené captif à Babylone avec toute sa famille.

— JOACHIM (Saint). Époux de sainte Anne, père de la vierge Marie, est honoré le 20 mars.

— JOACHIM. Abbé de Fiore (Calabre), né vers 1130 ou 1135, mort en 1201 ou 1207, composa beaucoup de prophéties ; il annonçait que le Saint-Esprit devait remplacer le Fils, etc. Les *joachimites* furent poursuivis par les papes et condamnés comme hérétiques.

— JOACHIM (George). Astronome suisse, né à Feldkirchen (Grisons), 1514-1576, soutint le système de Copernic, dont il avait été le premier élève. On a de lui : *De Libris Revolutionum Copernici Narratio*.

— JOACHIM Ier. Electeur de Brandebourg, 1499-1535, surnommé *Nestor*, créa l'université de Francfort-sur-l'Oder, 1506, et réunit le comté de Buppin au Brandebourg, 1524. || JOACHIM II. Electeur de Brandebourg, 1535-1571, fils du précédent, surnommé *Hector*, introduisit la réforme dans ses États. JOACHIM-FREDERIC. Electeur de Brandebourg, 1598-1608.

— JOACHIM. V. MURAT.

JOACHIMIE, s. f. Bot. Syn. de BECKMANNIE.

JOACHIMISME, s. m. Doctrine des joachimites.

JOACHIMITE, s. m. Hist. relig. Disciple de l'abbé Joachim de Fiore.

JOAD ou **JOÏADA**. Grand prêtre des Juifs sous Ochosias, réussit à soustraire à la fureur d'Athalie le jeune Joas, dernier rejeton de la famille d'Ochosias, et le plaça sur le trône, l'an 870 av. J.-C.

*** JOAILLERIE**, s. f. (pron. *jo-a-lle-ri, ll* mouill.). Métier, art, commerce du joaillier. Il travaille dans la joaillerie.

— Marchandises qui consistent en joyaux, pierreries, etc. Des articles de joaillerie. Une pacotille de joaillerie. Il vend de la joaillerie.

*** JOAILLIER, ÈRE**, s. (pron. *jo-a-llé, ll* mouill.). Celui, celle qui fabrique ou vend des joyaux, des pierreries. Il épousa la fille d'un riche joaillier. C'est un habile joaillier. Je m'adressai à un *joaillier*, qui me compta la valeur de mon brillant en espèces d'or. (Le Sage.)

— Adjectiv. Marchand *joaillier*. (Acad.)

JOALLE, s. f. Écon. rur. Terrain partagé en planches de quatre à huit mètres de large, où l'on sème des céréales et qui sont bordées des deux côtés de plusieurs rangs de vigne.

JOANÈS (Vincent). Peintre espagnol, né à Fuente-de-la-Higuera, 1523-1579. On l'a surnommé le Raphaël de l'Espagne.

JOANÉSE, s. m. Métrol. Monnaie d'or portugaise valant 45 fr. 5 c.

JOANNE (Adolphe-Laurent). Littérateur, né à Dijon, 1813-1881, fut l'un des fondateurs de *l'Illustration*, 1843, et s'est fait surtout connaître par ses nombreux *Itinéraires*. On lui doit en outre le *Dictionnaire des communes de France, l'Itinéraire général de la France* ; un *Atlas de la France*, des traductions d'ouvrages anglais, etc. Il a été l'un des créateurs du club Alpin français.

JOANNÉE, s. f. Bot. Syn. de CHUQUIRAGA. On dit aussi *joannéste*.

JOANNÈS, s. m. Numism. Monnaie d'or française du roi Jean.

JOANNETTE (Eau de). Thérap. Eau contenant du sulfate de chaux, du sous-carbonate de soude, du fer, etc., que l'on emploie comme tonique dans la chlorose, les fluxeurs blanches, etc.

JOANNICE ou **JEAN**, dit *Calojean* (le beau Jean). Roi des Bulgares, succéda à son frère Asan, 1196, remporta la victoire d'Andrinople, ou Baudouin fut pris, 1205, s'empara de Bodosto et menaça Constantinople ; il attaquait Thessalonique, quand il fut assassiné dans sa tente, 1207.

JOANNINE, s. f. (du lat. *Johannes*, Jean). Hist. eccl. Sentence arbitrale rendue par le cardinal Jean de Beauvais, entre l'archevêque de Reims et son chapitre en 1372.

JOANNITE, s. m. (du lat. *Johannes*, Jean). Hist. eccl. Nom qu'on donna, dans le Ve siècle, à ceux qui soutinrent les intérêts de saint Jean Chrysostome. || Membre d'une secte fort ancienne encore répandue en Asie, qui n'admi nistre le baptême qu'au nom de saint Jean-Baptiste.

JOAO ou **JEAN Ier**. Roi de Portugal, fils naturel de Pierre le Justicier, né en 1357, était grand maître de l'ordre d'Aviz, à la mort de son frère Ferdinand, 1383. En 1385, proclamé roi par les cortès de Coimbre, il commença la dynastie d'Aviz ; battit le roi de Castille Jean Ier, à Aljubarrota, 1386, et força les Castillans à la paix, signée définitivement en 1399. Il prit Ceuta en 1415. Il mourut en 1433 et fut enterré dans le fameux couvent de *Batalha*, qu'il avait fait construire. || JOAO ou JEAN II. Roi de Portugal, né en 1455, fils d'Alphonse V, gouverna pendant le voyage de son frère en France, devint roi en 1481 et se montra justicier inflexible. Il fit condamner à mort Fernand, duc de Bragance, et poignarda lui-même son beau-frère, le duc de Viseu. Il favorisa de tout son pouvoir les grandes découvertes des Portugais ; protecteur de l'agriculture, de l'industrie, des arts, il eut le tort de repousser Christophe Colomb. || JOAO ou JEAN III. Roi de Portugal, né en 1502, fils d'Emmanuel, lui succéda en 1521, gouverna avec habileté ; étendit sa domination jusqu'au Japon et divisa le Brésil en capitaineries, 1534. Il introduisit l'inquisition dans ses États et favorisa les jésuites. Il mourut en 1557. || JOAO ou JEAN IV. Roi de Portugal, 1604-1656, d'abord duc de Bragance, laissa l'intendant de sa maison, Pinto Ribeiro, préparer une conspiration nationale, pour rendre son indépendance au Portugal, alors annexé à l'Espagne ; elle réussit et Jean IV fut acclamé à Lisbonne. Les cortès de 1641 ratifièrent l'élection populaire. Il sut repousser les Espagnols ; le Brésil rentra sous la domination du Portugal. || JOAO ou JEAN V. Roi de Portugal, né en 1689, succéda à son père, Pierre II, en 1706, obtint au traité d'Utrecht, en 1713, la Guyane méridionale et le territoire du Saint-Sacrement sur la Plata. Il déploya le plus grand faste, surtout dans les cérémonies religieuses ; il y eut un patriarche à Lisbonne, et le palais de Mafra coûta des sommes énormes. Il mourut en 1750. || JOAO ou JEAN VI. Roi de Portugal, né en 1769, second fils de Marie Ire et de l'infant dom Pedro, eut le gouvernement en 1793, et prit le titre de régent en 1799 ; il laissa les Anglais tout-puissants à Lisbonne. En 1801, il fut forcé de leur fermer ses ports, de céder Olivença à l'Espagne, de donner 15 millions et une partie de la Guyane à la France. En 1807, Napoléon décida, par le traité de Fontainebleau, le partage du Portugal, et Junot força le régent à se réfugier au Brésil avec sa famille. Pendant ce temps, le Portugal fut l'un des théâtres de la lutte entre les Français et les Anglais. A la mort de Marie, Jean prit le titre de roi, 1816 ; la régence de Portugal, présidée par le maréchal anglais Beresford, fut renversée par le soulèvement militaire de Sepulveda, 1820. Jean se décida à revenir en Europe, 1821, et il reconnut solennellement la nouvelle constitution libérale ; mais le Brésil se sépara du Portugal sous son fils Pedro ; puis la reine Charlotte, fille du roi d'Espagne Charles IV, et dom Miguel, le second fils du roi, se mirent à la tête de la réaction absolutiste et troublèrent les dernières années de Jean VI. Il reconnut l'indépendance du Brésil, 1825, et mourut, peut-être empoisonné, en 1826.

JOAS. Roi de Juda, fils d'Ochosias et petit-fils d'Athalie, fut sauvé de la mort par sa tante Josabeth, femme du grand prêtre Joad, et proclamé roi par les lévites, 870 av. J.-C. Il fit périr Zacharie, le fils de Joad ; mais fut battu

par Hazaël, roi de Syrie, il fut égorgé par ses serviteurs, vers 831 av. J.-C.

— JOAS. Roi d'Israël, fils et successeur de Joachaz, regna de 832 à 817 av. J. C.

JOATHAM. Roi de Juda, fils d'Osias, régna de 752 à 737 av. J.-C., d'abord au nom de son père, malade, ensuite en son propre nom.

JOB. Géogr. Comm. du cant. et de l'arrond. d'Ambert (Puy-de-Dôme); 2,700 hab.

JOB ou **HIOB**. Personnage biblique dont la légende est empruntée à l'ouvrage d'un auteur inconnu. Né en Idumée, riche, heureux, il inspire la jalousie de Satan, à qui Dieu permet de l'éprouver. Mais Job, frappé de toutes les douleurs, résiste à force de résignation sublime.

— *Livre de Job* ou *Job*. Nom d'un des livres les plus anciens de l'Ecriture, qui rapporte l'histoire de Job. Le livre de Job est écrit en vers; rien, dans l'antiquité, ne le surpasse en richesse et en beauté.

— Prov. *Pauvre comme Job*. Excessivement pauvre; pauvre comme Job le fut après ses malheurs. || *C'est la femme de Job*. C'est une femme acariâtre et querelleuse. || *Les amis de Job*. Ceux qui adressent des reproches à un homme malheureux.

— Pop. *C'est un job*. C'est un niais, un sot.

— Arg. *Monter le job*. Tromper. || *Se monter le job*. S'en faire accroire.

— Méd. *Eau de Job*. Eau minérale que l'on trouve dans la commune de ce nom.

JOBARD, s. m. (rad. *jober*). Fam. Homme niais, crédule, qui se laisse tromper. C'est un jobard, un vrai jobard Quel jobard vous nous avez amené là!

— Adjectiv. Que cet homme est jobard!

JOBARDE, ÉE. part. pass. du v. Jobarder. S'empl. adjectiv. Mais, vrai, s'il avait affaire à de la fripouille, il serait joliment *jobardé*. (E. Zola.)

JOBARDER. v. a. 1re conj. Traiter comme un jobard; duper, tromper. C'était une grande honte pour elle, parce qu'elle avait l'air de profiter de l'amitié du forgeron pour le *jobarder*. (E. Zola.)

JOBARDERIE. s. f. Niaiserie d'un jobard. Il nous ennuie de ses jobarderies.

JOBARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à duper les jobards.

JOBELIN ou **JOBELOT**. s. m. (rad. *jober*). Sot, nigaud, niais. Je ne sais pas ce que j'aurais fait d'un *jobelin* qui eût sorti de l'Académie. (Mme de Sévigné.) Vieux et inusité.

— S'est dit, au XVIIe siècle, de ceux qui préféraient le sonnet de *Job* par Benserade à celui d'*Uranie* par Voiture.

— Adjectiv. *Argot jobelin*. Argot employé par les gueux.

JOBER. v. a. et n. 1re conj. (ét. probable, flam. *jobbe*, nigaud). Railler, se moquer. Mal plaisanter, présenter le flanc aux railleurs Peu usité.

— Par extens. Faire mal une chose que l'on a la prétention de bien faire.

JOBERT (Antoine-Joseph), dit *Jobert de Lamballe*. L'un des plus célèbres chirurgiens du XIXe siècle, né à Lamballe, 1799-1867. Membre de l'Académie de médecine, 1841, et de l'Académie des sciences, 1856, il a laissé: *Traité des maladies chirurgicales du canal intestinal; Plaies d'armes à feu; Études sur le système nerveux; Traité de chirurgie plastique*, etc.

JOBES. Temps her. Fils d'Hercule et de la Thespiade Certhé.

JOBET. s. m. Fond. Fil de fer qui tient la matrice.

JOBISME. s. m. S'emploie quelquefois dans le sens de Jobarderie, niaiserie. || Pauvreté, misère.

JOBORANDI. s. m. Bot. Syn. de JABORANDI.

JOC. s. m. Repos du moulin. || *Le mettre à joc*. L'arrêter.

JOCARA. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'euterpe comestible. On dit aussi *juocara*.

JOCARITÉ. s. f. Syn. de JOCOSITÉ.

JOCASSE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine, espèce de grive.

JOCASTE. Temps hér. Femme de Laïus, roi de Thèbes, épousa, sans le reconnaître, son fils Œdipe, meurtrier de son père; donna le jour à Etéocle, Polynice, Antigone, Ismène, et se pendit de désespoir.

JOCH. s. m. Mesure agraire, légale en Autriche, qui équivaut à 57 ares et demi.

JOCHANAN BEN-NAPECHA. Célèbre docteur juif, né en Judée, 185-279, est l'auteur du *Talmud* de Jérusalem, commentaire de la *Mischna*.

* **JOCKEY**. s. m. (mot anglais). Jeune domestique principalement chargé de conduire la voiture en postillon.

— Celui qui monte un cheval de course.

— Jeux. Sorte de jeu qui se joue avec un trictrac.

— Mod. Sorte de garniture du haut du corsage des robes de femmes. Jamais toilette n'alla mieux à Mme César que cette robe de velours cerise garni de dentelles, à manches courtes ornées de *jockeys*. (H. de Balzac.)

JOCKEY-CLUB. s. m. Société formée pour l'amélioration de la race chevaline. Les membres du Jockey-Club.

— Particulièrement, Nom d'un cercle de Paris fondé pour obtenir ce résultat.

* **JOCKO**. s. m. Mamm. Singe de l'espèce qui ressemble le plus à l'homme; espèce d'orang-outang; pithèque de Guinée.

— Pop. Pain de forme allongée.

— Arg. Boulanger.

JOCONDE. s. m. Nom d'un personnage d'un conte de La Fontaine, et qui désigne un homme sachant se faire aimer des femmes.

JOCOSITÉ. s. f. (du lat. *jocosus*, plaisant). Joie, esprit badin.

JOCQUETER. v. n. 1re conj. Se livrer aux plaisirs de l'amour. (Rab.)

* **JOCRISSE**. s. m. Benêt, sot, niais, qui se laisse mener, qui s'occupe des affaires les plus futiles du ménage. C'est un jocrisse. Je ne l'aimerais point s'il faisait le *jocrisse*. (Mol.)

— Valet niais et maladroit, type de la gaucherie confiante et naïve, d'une bêtise si franche qu'elle désarme par l'excès de sa bonne foi ceux mêmes à qui elle a pu nuire.

JOCRISSERIE. s. f. Niaiserie, maladresse d'un jocrisse. Que répondre à une *jocrisserie* de cette force-là. (H. Rochefort.)

JOCRISSIADE. s. f. Néol. Farce dans laquelle on met en scène un jocrisse.

JOCULATEUR. s. m. (ét. lat., *joculator*; de *jocularі*, dire des plaisanteries). Néol. Rieur, plaisant, badin. Les acteurs, les mimes, les *joculateurs* de tous genres, toute la race précieuse des esclaves publics ne sont point encore honorés comme il faut. (L. Veuillot.)

JOCUS. Myth. lat. Dieu de la raillerie. || Divinité qui figure à la suite de Vénus, et dont quelques archéologues font un frère de Cupidon.

JODAMIE. s. f. Moll. Genre proposé pour des coquilles fossiles qu'on peut rapporter aux sphérulites.

JODANUS. s. m. Entom. Syn. de CALLITHERE.

JODELET (Julien GEOFFRIN DE L'EPY, dit). Acteur comique, né vers 1590, mort en 1660, joua dans la troupe du Marais dès 1610, et eut surtout beaucoup de réputation, depuis 1631 au théâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

JODELLE. s. f. Ornith. Syn. de JUDELLE

JODELLE (Étienne). Poète français, né à Paris, 1532-1573, publia des *sonnets* et des *odes*, dès l'âge de 17 ans; puis s'enrôla dans l'école de Ronsard, et composa des pièces sur le modèle des Grecs et des Romains. On cite les tragédies de *Cléopâtre captive* et de *Didon*; une comédie en 5 actes, *Eugène, ou la Rencontre*. Jodelle fut chargé par Henri II des divertissements et mascarades de la cour.

JODOIGNE. Géogr. Ville du Brabant (Belgique), à 16 kil. S.-E. de Bruxelles, sur la Ghète. Brasseries, distilleries; 4,100 hab.

JODULT. Idole des Saxons représentant un homme à cheval et armé d'une massue et d'un bouclier. Ce ne fut d'abord qu'une statue que Lothaire, duc de Saxe, avait fait placer aux environs de la forêt de Welps, après la victoire qu'il remporta sur Henri V.

JOEL ou **JOIL**. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire, dans le Languedoc et la Provence, d'un poisson du genre athérine.

JOËL. Le second des petits prophètes hébreux, peut-être contemporain de Jérémie.

JŒRA. s. m. Ornith. Genre rapporté d'abord aux merles et classé ensuite dans le sous-genre accenteur.

— JŒRA. s. f. Crust. Genre de la famille des asellotes, établi pour trois espèces qui se rencontrent dans les mers d'Europe.

JŒRIDINE. s. f. Crust. Espèce de crustacé classé dans le genre janire et ressemblant beaucoup aux aselles et aux jœras.

JOG ou **JOGUE**. s. m. Nom donné aux âges du monde par les Indiens. Les quatre jog. || V. YOGA.

JOGUE. s. f. Bot. Nom de l'ajonc dans le Médoc.

JOGUENEY. s. m. Techn. Outil en bois servant à la confection des lices, chez les tisseurs.

JOGUI ou **JOGHI**. s. m. Syn. de JOGUE.

JOHANNA. Astron. La 127e planète télescopique, découverte le 5 novembre 1872 par M. P. Henry.

JOHANNÉSIE. s. f. Bot. Syn. d'ANDA.

JOHANNIE. s. f. Bot. V. JOANNEE.

JOHANNIQUE. adj. (du lat. *Johannes*, Jean). Qui a rapport à l'apôtre saint Jean.

JOHANNISBERG. s. m. Vin du vignoble de Johannisberg. Boire du johannisberg. Un verre de johannisberg.

Par ce beau soir d'hiver, on avait des cerises
Et du *johannisberg* ainsi que chez les rois.
(TH. DE BANVILLE.)

JOHANNISBERG. Géogr. Bourg du Nassau (Prusse), à 18 kil. O. de Mayence, près du Rhin, célèbre par son château et ses fameux vignobles.

JOHANNISME. s. m. (radic. *johannique*). Nom donné à la partie mystique de l'Évangile de saint Jean.

JOHANNITE. s. m. (du lat. *Johannes*, Jean). Membre d'une secte chrétienne de l'Asie, qui baptise au nom de saint Jean-Baptiste.

JOHANNITE. s. f. (de *John*, n. pr.). Minér. Sulfate naturel d'uranyle contenant six pour cent de cuivre et autant d'eau, et découvert dans les minerais d'urane de la Saxe et de la Bohême.

JOHANNOT (Charles). Graveur français, né à Offenbach-sur-le-Mein, 1788-1825. || JOHANNOT (Charles-Henri-Alfred). Frère du précédent, né à Offenbach, 1800-1837, eut de la réputation comme graveur de vignettes facile et élégant. || JOHANNDT (Tony). Frère des précédents, né à Offenbach, 1803-1852, fut populaire par ses illustrations de livres; il a donné de belles gravures au burin et composé beaucoup de tableaux de genre et d'histoire qui sont estimés.

JOHN. s. m. Ichtyol. Poisson du genre labre.

JOHN (Saint-). Géogr. Rivière tributaire de l'océan Atlantique, vient des monts Albany, dans le Maine (États-Unis), arrose le Nouveau-Brunswick et se jette dans la baie de Fundy. Son cours est de 600 kil.

— JOHN (Saint-). Rivière de la Floride (États-Unis); cours 400 kil.

— JOHN (Saint-). Port franc du Nouveau-Brunswick (Amérique anglaise), près de l'embouchure de la rivière Saint-John. Construction de navires; commerce actif; 29,000 hab.

— JOHN (Saint-). Bon port sur la côte S. O. de Terre-Neuve, ch.-l. de l'île. Ville fortifiée; commerce actif et pêche de la morue; 33,000 h.

JOHN BULL. s. m. (pr. *djôn-boull*; littéral. *Jean Taureau*). Expression symbolique par laquelle on désigne la nation anglaise. V. BULL.

Ce *John Bull* tant raillé, si longtemps débonnaire,
Prend sa chaîne à deux mains, frappe, se régénère.
(C. DELAVIGNE.)

JOHNIE. s. m. (de *John*, nom pr.). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des scienoïdes, établi pour seize espèces très prolifères de la mer des Indes, dont le type dépasse quelquefois trois décimètres de longueur. On dit aussi *johnius*.

— JOHNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées phaséolées, établi pour des arbrisseaux des régions chaudes de l'Asie. || Syn. de SALACIE.

JOHNSON (Samuel). Écrivain anglais, né à Lichtfield (Warwick), 1709-1784, fils d'un libraire, d'un tempérament hypocondriaque, fut maître d'école, précepteur, traducteur pour les libraires, et vint chercher fortune à Londres. Il se fit remarquer, comme journaliste, par sa vigoureuse satire de *Londres*, et par la *Vie de Savage*, 1744. Il se chargea de rédiger un *Dictionnaire de la langue anglaise*, qui parut en 1755, publia une satire, *la Vanité des désirs humains*, la tragédie d'*Irène*, des *Essais*, etc.; le petit roman de *Rasselas*, 1759, obtint un brillant succès. Enfin George III lui donna une pension de 300 livres, qui le mit dans l'aisance. Il publia une édition de Shakspeare et les *Vies des poètes anglais*, 1779-1781. Il avait formé en 1764 un club célèbre; mais il fit du tort à sa réputation en écrivant un mauvais pamphlet contre les Américains, *Taxation on Tyranny*.

JOHNSONIE. s. f. (de *Johnson*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des aphyllanthées, établi pour des espèces vivaces de l'Australie.

JOHNSONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée au XVIIIe siècle, par J. Johnson, ministre protestant à Liverpool.

JOHNSTONITE. s. f. (de *Johnston*, n. pr.). Miner. Variété de galène terreuse contenant du soufre en excès.

JOHRÉNIE. s. f. (de *Johren*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères propre à la Syrie.

* **JOIE**. s. f. (ét. lat., *gaudium*; fait de *gaudere*, se réjouir). Mouvement vif et agréable que ressent l'âme dans la possession présente ou future d'un bien réel ou imaginaire. Grande joie. Joie excessive, immodérée, extraordinaire. Transports de joie. Épanchements de joie. Cris, larmes de joie. Être saisi, transporté de joie. Être ivre de joie. Donner, causer de la joie. Prendre part à la joie de quelqu'un. Tressaillir de joie. Je vous suivrai avec joie. Cette nouvelle remplit de joie le cœur de tous les habitants. Sa joie se changea en tristesse. La paix de la conscience répandait jusque sur les sens une *joie* divine. (Bossuet.) On s'accoutume à sa félicité propre, on y devient comme insensible; mais on éprouve toujours de la *joie* d'être cause de celle d'autrui. (Massill. Ah! que de passages de la douleur à la *joie*, et de la *joie* à la douleur! quelle succession bizarre de disgrâces et de prospérités! (Le Sage.) Nous nous témoignâmes mutuellement la *joie* que nous avions de nous revoir. (Id.) Nous serions ravis de *joie*, si nous voyions la sphère des végétaux qui couvrent la terre passer sous nos pieds. (B. de St-P.) La véritable *joie* est plus sérieuse que bruyante. (Bussault.) Le plaisir qu'ils procurent à leurs parents est la plus pure *joie* des enfants. (Ch. Nodier.) Telle est la *joie* humaine: elle n'est vive, elle n'est profonde qu'à la condition d'ignorer l'avenir. (Thiers.)

L'homme élève un front noble et regarde les cieux;
Ce front, vaste théâtre où l'âme se déploie,
Est tantôt éclairé des rayons de la joie,
Tantôt enveloppé d'un chagrin ténébreux (L. RACINE.)

Et rempli d'une *joie* inconnue et profonde,
Son cœur croit assister aux premiers jours du monde.
(DELILLE.)

— *Cris de joie*. Cris poussés dans la joie.

— *Que le ciel vous tienne en joie; que la joie soit avec vous*. Souhait formulé par politesse. Le ciel vous tienne tous en *joie*. (Mol.)

— *Avoir joie*. Être joyeux. Cette locution s'employait au XVIIe siècle, avec la préposition *a*. J'ai joie à vous voir de retour. J'aurai *joie* à courir lui dire cette affaire. (Mol.) Cette *joie* sensible qu'elle avait à croire, lui fut continuée quelque temps. (Boss.)

— *Se faire une joie de*. Se réjouir de. Je ne faisais une *joie* de ce que la fortune n'avait amené aucun Grec pour cette journée. (Rac.)

— Fam. *Être à la joie de son cœur, être dans la joie de son cœur*. Être transporté de joie. Je serai à la *joie* de mon cœur quand je verrai que vous prenez plaisir à vous instruire. (Boss.) || *Faire la joie de quelqu'un, être la joie de quelqu'un*. Être pour quelqu'un un grand sujet de joie, faire son bonheur. Ce jeune homme fait la joie de ses parents. En attendant qu'elle fasse la félicité d'un grand prince et la *joie* de toute la France. (Boss.) Madame Gervaisais ne put s'empêcher de sourire du bon marché avec lequel on fait à Rome la *joie* du pauvre. (De Goncourt.)

— *Se donner d'une chose au cœur joie, à cœur joie*. En jouir pleinement, abondamment, s'en rassasier. On dit aussi, *S'en donner à cœur joie*.

— *Ne pas se sentir de joie*. Ressentir une très grande joie. A ces mots le corbeau ne se sent pas de *joie*. (La Font.)

— Par extens. Personne ou chose qui cause de la joie. O mon fils, ô ma *joie*, ô l'honneur de mes jours! (Corn.)

— Gaieté, humeur gaie. Cet homme est toujours en joie. La joie d'un festin. La joie bruyante des convives. Nous vivons toujours dans la *joie*, et dépensons notre argent comme nous le gagnons. (Le Sage.)

— *Avoir le cœur à la joie*. Être en heureuse disposition.

— *Vive la joie!* Exclamation de plaisir, quand on s'amuse.

— Substantiv. *Un vivre la joie*. Un homme qui aime à s'amuser.

— *Aimer la joie*. Aimer les plaisirs.

— *Fille de joie*. Prostituée.

— *Feu de joie*. Feu qu'on allume dans les rues, dans les places publiques, en signe de réjouissance. On fit des feux de joie pour la naissance du prince, pour la prise de cette ville.

— Au pluriel, Plaisirs, jouissances. Les joies d'une mère. Vivre dans les joies du monde. Les joies du paradis. Les joies de la famille. Connaissez les joies aussi bien que les douleurs qu'elle a ressenties. Il vaudrait toujours mieux s'affliger avec le peuple de Dieu, que participer aux *joies* fades et puériles des enfants du siècle. (Mass.) Que gagnerai-je à lésiner sur mon printemps, pour goûter les *joies* de la vie, quand personne ne voudra plus les partager avec moi! (Chateaub.)

— *Ce sont joies de mariage*. Ce sont plaisirs qui durent peu. || Iron. *Les quinze joies du mariage*. Les contractes particulières à l'état du mariage. Se dit par allusion à un ouvrage du XVe siècle, *les Quinze Joyes de mariage*, attribué à de La Salle. || *Entendre les joies du paradis sans pouvoir y entrer*. Entendre le bruit d'un divertissement sans pouvoir y participer.

— Au pluriel, Dans les fêtes patronales de Provence, Cerceau ou sont suspendus les prix destinés aux vainqueurs dans les divers exercices.

— Astrol. Certaine position des planètes, réputée heureuse. La planète de Vénus est dans sa joie lorsqu'elle atteint la cinquième maison. || *Joie des philosophes*. La pierre arrivée au blanc parfait.

— Syn. comp. JOIE, GAIETÉ. La *joie* est plus dans le cœur, et la *gaieté* dans les manières. La *joie* consiste dans un sentiment plus fort de l'âme, dans une satisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractère, de l'humeur, du tempérament. La *joie* est opposée au chagrin, comme la *gaieté* est opposée à la tristesse.

JOIGNANT. part. près. du v. Joindre.

* **JOIGNANT, ANTE**. adj. Contigu, en parlant des maisons, des terres, des jardins. Une maison joignante à la mienne. J'ai acheté un champ joignant au vôtre.

— JOIGNANT. prép. Tout proche, sans qu'il y ait rien entre. Une maison joignant l'église. Un jardin tout joignant le vôtre. Lassay se crut devot, et se fit une retraite charmante *joignant* les Incurables. (St-Sim.)

— JOIGNANT. adv. Tout auprès. Mme de Nevers répondit; mais ce fut si bas, que, encore que je fusse tout *joignant*, je n'en pus rien ouïr. (Malh.)

JOIGNEUR. s. m. (radic. *joindre*). Ouvrier qui assemble les diverses pièces composant une chaussure.

JOIGNY. (*Jovinacum*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Yonne, à 35 kil. N.-O. d'Auxerre, sur l'Yonne. Commerce de vins et de charbon de bois; grosses draperies, toiles, briques, etc., 6,500 hab.

JOINDRAGE. s. m. Anc. cout. Redevance qu'on payait pour le pacage des bestiaux. || Droit que les garçons meuniers et boulangers payaient à leur patron.

* **JOINDRE**, v. a. Ie conj. irrég. (ét. lat., *jungere*, même signif.). *Je joins, nous joignons. Je joignais. Je joignis. Je joindrai. Je joindrais. Joins. Que je joigne. Que je joignisse. Joignant. Joint.* Approcher deux choses, en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent. Joindre des planches avec de la colle. Joindre deux morceaux de bois avec des chevilles, deux morceaux d'étoffe en les cousant ensemble.

— *Joindre les mains.* Les approcher l'une contre l'autre en sorte qu'elles se touchent par le dedans, pour prier, supplier. Joindre les mains pour prier Dieu, pour demander pardon. Ma mère, pour prier, *joignait* nos jeunes mains. (G. Delavigne.)

— *Joindre deux fleuves.* Les réunir par un canal. Bien n'est plus aisé en Allemagne que de *joindre* le Rhin au Danube. (Volt.)

— *Joindre les deux rives d'un fleuve, d'un canal, d'un détroit, d'un bras de mer*, etc. Les réunir par un pont. Le pont des Soupirs *joint* le palais ducal aux prisons de la ville. (Chateaub.)

— Fig. Votre hymen est le nœud qui *joindra* les deux mondes. (Volt.)

— Loc. prov. *Avoir de la peine à joindre les deux bouts ou les deux bouts de l'année.* Avoir de la peine à pourvoir à ses besoins.

— Ajouter une chose à une autre; mettre une chose avec une autre de manière qu'elles fassent un tout, ou que l'une soit le complément de l'autre. Joindre deux terrains. Joindre les intérêts au capital. Nous joindrons à l'ouvrage une table analytique des matières. Joignez cette somme à celle que je vous ai déjà donnée. Joignez à cela que... A vos douleurs je viens *joindre* mes larmes. (Rac.) Il faut qu'on *joigne* encor l'outrage à mes douleurs. (Id.) Nous portions quelques provisions que nous *joignîmes* aux vôtres, et nous fîmes tous trois un petit repas qui fut assaisonné de mille agréables discours. (Le Sage.) Je la surpris à sa toilette, où, en attendant son Portugais, elle *joignait* à sa beauté naturelle tous les charmes auxiliaires que l'art des coquettes pouvait lui prêter. (Fl.) Je *joins* ici une lettre pour votre amie. (J.-J. Rouss.) L'âpreté que le paysan apporte à *joindre* le sillon au sillon, et à son lopin de terre le morceau voisin, il la mit à compléter et à arrondir son royaume. (P. de St-Victor.)

> Vous n'auriez pas *joint* à ce titre d'époux
> Tous ces gages d'amour qu'elle a reçus de vous.
> (RACINE.)

— *Joignons nos bribes.* Dînons ensemble en apportant chacun notre repas.

— Unir, allier. Joindre l'utile à l'agréable. Joindre ses efforts à ceux d'un autre. Joindre la prudence et la valeur, avec la valeur, à la valeur. Il faut les joindre d'intérêts. Ils résolurent de joindre leurs forces, de joindre leurs armes, leurs ressources. Je viens vous faire admirer un homme qui a su *joindre* la politesse du temps à la bonne foi de nos pères. (Flech.) Le chevalier Temple était un philosophe qui *joignait* les lettres aux affaires d'État. (Volt.)

> S'il faut, ne doutez point que, fiers de sa disgrâce,
> A la haine bientôt ils ne *joignent* l'audace. (RAC.)

— Associer, unir des personnes. Mais ce lien du sang qui nous *joignait* tous deux. (Rac.)

— Unir par le mariage. L'hymen qui va nous *joindre* unit nos intérêts. (Volt.)

— Unir par la mort. *Joins* Sabine à Camille, et ta femme a ta sœur. (Corn.)

— *Joindre quelqu'un.* L'atteindre, l'attraper. Quoiqu'il fût parti deux heures avant moi, je ne tardai pas à le joindre. Il passe trois rivières, *joint* l'ennemi. (Flech.)

— Se rencontrer avec quelqu'un, parvenir à le trouver, à lui parler. Si je puis le joindre, je lui dirai ce que je pense. Allons vite *joindre* notre provincial, tandis que de votre côté vous nous tiendrez prêts au besoin les autres acteurs de la comédie. (Mol.) Enfin, mon ennemi part. Je fis quelques pas en matamore pour l'aller *joindre;* mais je me sentis tout à coup saisir d'un mouvement de crainte qui m'arrêta. (Le Sage.)

— Se réunir à. Ce régiment a joint le corps d'armée. L'escadre d'évolution a joint l'armée navale.

— Absol. Ce général a joint depuis quatre heures.

— Être contigu à. Cabane qui *joignait* les murs du parc. (Hamilton.)

— Gramm. *Joindre un mot à un autre* ou *avec un autre.* Les mettre en rapport.

— Manèg. *Joindre la piste.* Suivre de près le mur du manège.

— Mar. *Joindre un navire.* L'atteindre soit pour le rallier, soit pour l'attaquer.

— Procéd. *Joindre deux instances, deux causes.* Joindre le profit du défaut. Joindre un incident à l'instance principale.

— **JOINDRE**, v. n. Être contigu, se toucher. Ces planches ne joignent pas. Faire *joindre* deux ais. (Acad.)

— Mar. *Être à joindre.* Se dit des écoutes du petit hunier quand elles sont halées autant qu'il est possible.

— **SE JOINDRE**, v. pron. S'unir ou être uni. L'endroit où une chose se joint à une autre, ou deux choses se joignent. Ces deux fruits se sont joints de manière à n'en former qu'un seul. En lui se joignent les qualités les plus opposées. Ils se sont joints pour défendre leurs intérêts communs. Ce corps d'armée est allé se joindre à tel autre. Nous nous *joignîmes* à ces vivants, et les aidâmes à fêter les meilleurs vins de M. le comte. (Le Sage.) Aux Espagnols s'étaient *joints* les Anglais. (De Pradt.) J'ai promis à Arthur que tu te *joindrais* à moi pour supplier ton père de ne point partir. (A. Dum.)

— Se toucher. Ces planches se joignent.

— S'ajouter. A cette amabilité se *joignait* le plus grand sens. (Marmontel.)

— S'accoupler. Le bélier se *joint* avec la chèvre, comme le cheval avec l'ânesse. (Buff.)

— Se rencontrer. Depuis huit jours que nous sommes dans la même ville, nous n'avons pu nous joindre une seule fois.

— Syn. comp. JOINDRE, ASSEMBLER, UNIR. *Joindre* des choses entre elles, c'est les mettre en contact, faire qu'elles se touchent. *Les assembler*, c'est simplement les mettre ensemble, les unes à côté des autres; ce mot dit par conséquent moins que *joindre*. Au contraire, *unir* dit davantage et signifie *joindre* intimement, au point que plusieurs objets n'en forment qu'un seul.

JOINQUÉE, s. f. Écon. rur. Syn. de JONCHÉE.

JOINT, OINTE, part. pass. du v. Joindre. S'empl. adjectiv. A mains jointes. Une instance jointe au principal. Cette grande charge reçut un nouvel éclat en sa personne, ou elle et ut *jointe* à la confiance du prince. (Boss.) Quand les passions se trouvent *jointes* avec un pouvoir absolu... (Flech.) Cette représentation naïve, *jointe* au merveilleux de cette histoire, charmera un enfant, pourvu qu'on ne le charge pas trop de semblables récits. (Fen.) On peut regarder la fortune *jointe* à l'art de jouir comme un mariage rare et bien assorti. (S. Dubay.)

— *A pieds joints.* En rapprochant les pieds pour sauter. Franchir un obstacle à pieds joints.

— Fig. Le jeune homme saute à pieds *joints* par-dessus vos discours préliminaires. (J.-J. Rousseau.)

— Uni par mariage. Soyez *joints*, mes enfants; que l'amour vous accorde. (La Font.)

— Atteint, rattrapé. Ils ont été joints à la sortie de la ville.

— *Ci-joint, ici joint* ou *joint à ceci.* Se dit des papiers, d'un écrit, que l'on joint à une lettre, à un mémoire. Vous trouverez ci-jointe une copie de l'acte. Ci-joints les papiers.

— *Ci-joint* est employé adverbialement, et, par conséquent, reste invariable lorsqu'il commence la phrase ou qu'il est suivi d'un substantif employé sans article. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre. Ci-joint quittance. Ci-joint copie du jugement. Je vous renvoie *ci-jointe* la lettre de votre ami. (J.-J. Rouss.)

— *Joint que.* loc. conj. Ajoutez que, outre que. Il n'a pas fait votre commission, parce qu'il n'a pas eu le temps, joint qu'il était malade. *Joint* que leur conduite était douce, quoique régulière, et qu'ils vivaient entre eux en grande union. (Boss.)

— On dit plus souvent: *Joint à ce que, joint à cela que.*

* **JOINT**, s. m. Articulation, endroit où deux os se joignent. Il s'est cassé le bras au-dessus du joint. Le joint de l'épaule.

— Endroit où se joignent des planches, des pierres. Remplir les joints de pierres. Il est impossible de voir les joints de cette porte, tant elle est bien faite.

— Fig. et fam. *Trouver le joint.* Trouver la meilleure façon de prendre une affaire.

— Constr. Se dit des faces par lesquelles deux pierres sont contiguës latéralement. On appelle *lits*, les faces par les quelles elles sont superposées. || *Angles à joint* ou *joint à onglet.* Assemblage à 45 degrés de deux pièces d'équerre l'une sur l'autre. || *Joint brut.* Celui qui n'est pas dressé au ciseau. || *Joint carré.* Joint qui est en equerre a son retour. || *Joint en coupe.* Joint sur le quel une pierre s'appuie. || *Joint dématgri.* Joint qui n'a qu'une arête vive. || *Joint à la douelle.* Joint appareil d'une voûte dans toute sa longueur. || *Joint de face* ou *de tête.* Le même que le joint en coupe. || *Joint feuilleté.* Joint qui se pratique en diminuant l'épaisseur des pierres. || *Joint gras.* Joint qui est plus ouvert que l'angle droit. || *Joint incertain.* Celui des pierres taillées en polygones irréguliers. || *Joint de lit.* Joint sur lequel une pierre repose. || *Joint maigre.* Joint moins ouvert que l'angle droit. || *Joint montant.* Joint vertical. || *Joint ouvert.* Celui qui est maintenu large par des cales posées entre les pierres. || *Joint perdu.* Celui que l'on fixe à une pierre qui se met à un marbre. || *Joint de recouvrement.* Joint qui se fait en croisant les dalles. || *Joint refait.* Celui qui a été retaillé sur place.

— Géol. Fissure naturelle des roches. || *Joint de stratification.* Espace qui sépare les couches des roches stratifiées.

— Mar. Intervalle entre deux bordages du pont ou du franc-bord. || *Joint cabré.* Simple contact de pièces contiguës, assemblées sans entailles ni feuillures. || *Faux joint.* Ouverture d'une couture trop large pour contenir l'étoupe.

— Mécan. Nom donné aux articulations de diverses formes qui unissent entre elles les pièces destinées à prendre l'une par rapport à l'autre un certain mouvement, sans cesser d'être solidaires. Telles sont les fourchettes, charnières, manchons d'assemblage, etc. Joints sphériques, coniques. || *Joint brisé* ou *universel.* Organe de transmission de mouvement composé d'un axe ayant la forme d'une croix, c'est-à-dire de deux axes qui se croisent à angles droits, ne forment qu'une seule pièce, et autour desquels se meuvent deux arcades ou demi-anneaux adaptés à des tiges qui communiquent avec d'autres organes mobiles quelconques. || Mécanisme servant à suspendre un objet de telle façon qu'il garde toujours la position horizontale quelle que soit celle du support. || *Joint d'Oldham.* Articulation analogue à la précédente pour les arbres parallèles. || *Double joint de Hook.* Joint brisé pour arbres presque perpendiculaires.

— Menuis. Face la plus petite de chaque planche. || *A plat joint.* Se dit des planches mises seulement en contact par la tranche. || Se dit aussi d'un cadre de porte, de lambris, qui n'a point de rainure ou de languette. || *Joints.* Planches assemblées à rainures et à languettes.

— Pav. Entre-deux des pierres que l'on remplit de sable ou de mortier. || *Joint en bout.* Celui qui règne entre chaque rangée. || *Joint en rive.* Celui qui est entre chaque pavé de la même rangée.

— Techn. *Faire le joint d'une glace.* En dresser les bords.

JOINTE, s. f. (rad. *joint*). Art vétér. Paturon.

— Écon. rur. Dans l'Isère, Temps que les chevaux de labour passent au travail.

— Manuf. Partie d'organsin destinée à nouer les fils qui cassent.

— Menuis. Nom des planches assemblées à rainures et à languettes.

— JOINTES, s. f. pl. Dans le Berry, Sonnerie de cloche pour avertir les fidèles de joindre les mains et de prier pour une personne agonisante.

* **JOINTÉ, ÉE**, adj. (rad. *jointe*). Art vétér. S'emploie surtout avec les mots *court, long* et *bas*, pris adverbialement. *Cheval court-jointé, long-jointé.* Cheval qui a le paturon trop court ou trop long. Les chevaux court-jointes deviennent aisément boulets et droits sur leurs membres. Les chevaux long-jointes ont rarement de la force, et ne réussissent pas au travail. || *Cheval bas-jointé.* Cheval qui a le paturon dans une direction presque horizontale.

* **JOINTÉE**, s. f. Ce que les deux mains jointes peuvent contenir. Une jointée de blé. Il faut donner une jointée d'orge à ces poules.

JOINTEMENT, s. m. Action de joindre. Le jointement de deux planches.

— Se dit pour Jointoiement.

JOINTEUR, s. m. Anc. techn. Outil qui servait à joindre les douves d'un tonneau.

* **JOINTIF, IVE**, adj. Qui est joint par les bords. Les lattes de ce plafond ne sont pas jointives.

— JOINTIVE, s. f. Cloison faite de planches jointives.

JOINTIVEMENT, adv. D'une manière jointive. Dalles posées jointivement.

JOINTOIEMENT, s. m. Maçonn. Action de jointoyer; résultat de cette action. Le jointoiement de ces pierres est mal fait.

JOINTOUT, s. m. Techn. Varlope à jouc.

JOINTOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Jointoyer. S'empl. adjectiv. Des murs jointoyés.

* **JOINTOYER**, v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant l'*e* muet. *Je jointoie, tu jointoies, il jointoie*, etc. Maçonn. Remplir les joints des pierres avec du plâtre ou du mortier. Jointoyer un mur. Jointoyer les pierres d'une construction.

— Absol. Il n'y a plus qu'à jointoyer.

* **JOINTURE**, s. f. Endroit où les os se joignent. Avoir des douleurs dans toutes les jointures. La *jointure* longue ou courte caractérise le cheval long-jointé ou court-jointé. (Litt.)

— Fam. *N'avoir point de jointures.* Avoir les mouvements raides comme si les membres n'étaient pas articulés.

— Fig. C'est un homme tout d'une pièce; il n'a point de *jointures.* (Bossuet.)

— Par extens. Endroit où les différentes parties qui composent un objet ont été assemblées. Par entre deux ais de qui la *jointure* s'était lâchée, il laissa tomber son argent dans sa boutique. (Malh.) La vanité est au cœur de l'homme ce que les *jointures* sont à l'armure du combattant. (Bogaerts.)

— Fig. M. Le Grand trouva *jointure* à mettre le prince Camille à la place de Carlingford. (Saint-Simon.)

— Techn. Mode d'assemblage de deux pièces de cuir.

JOINVILLE, Géogr. Ch.-lieu de canton de l'arr. de Vassy (Haute-Marne), sur la Marne. Bonneterie; forges et hauts fourneaux. Jadis chef-lieu du Vallage, possédant le château des sires de Joinville. Traité de 1584 entre Philippe II, roi d'Espagne, et les chefs de la Ligue. Le château a été démoli en 1792; mais le petit château a été conservé; 3,900 h.

— JOINVILLE-LE-PONT. Comm. du cant. de Charenton, arr. de Sceaux (Seine); 3,100 hab.

JOINVILLE (Jean, sire de). Chroniqueur célèbre, né au château de Joinville, 1224-1319, d'une famille illustre, fut d'abord sénéchal de Champagne; puis répondit, en 1248, à l'appel de Louis IX, vendit ou engagea ses biens, équipa neuf chevaliers et 700 hommes d'armes, et alla s'embarquer à Marseille. Il fut le compagnon aimable et dévoué du saint roi en Égypte et en Syrie; puis resta son ami fidèle. Mais il le détourna vainement de la croisade de Tunis; il ne voulut pas le suivre et déplora sa mort. Sur la fin de sa vie, à la prière de la reine Jeanne de Navarre, il avait entrepris d'écrire l'histoire de saint Louis; il dicta ses *Mémoires* à son fils Louis, en 1309. C'est l'un des monuments les plus précieux de notre littérature; le style, d'une merveilleuse précision, d'une charmante naïveté, est en tout point digne du sujet. On a encore de Joinville un écrit plein d'intérêt, connu sous le nom de *Credo de Joinville*, composé lorsqu'il était en Syrie.

JOL, s. m. Moll. Petite coquille non encore déterminée, mais qui paraît appartenir au genre buccin.

* **JOLI, IE**, adj. (ét. anc. scand., *jul*, fête). Gentil, agréable, mignon, qui plaît plus par sa gentillesse que par sa beauté. Un joli enfant. Une jolie fille. Elle est plus jolie que belle. Elle n'est pas belle; mais elle est jolie. Un joli minois. Un livre qui a une jolie reliure. Une jolie maison. Un joli jardin. Un joli chien. Un joli habit. De jolies fêtes. Un joli spectacle. Dire de jolies choses. Cet auteur compose de fort jolies choses. De jolis vers. Un joli garçon. Votre petit neveu est fort *joli* et bien éveillé. (Rac.) A mon gré, le Corneille est *joli* quelquefois. (Boil.) On n'en aime pas moins pour être moins *jolie*. (Du Tremblay.) La bécassine de Madagascar est très *jolie*. (Buff.)

> Fillette qui se croit *jolie*
> Aime à consulter un miroir. (JAUFFRET.)

— Fam. *Joli à croquer.* Très joli. Cet enfant est joli à croquer.

— Fig. *C'est un joli sujet.* Se dit d'un jeune homme qui se distingue et se fait estimer par sa bonne conduite, par son mérite.

— Ironiq. et fam. Vilain, déplaisant, ridicule. Il a passé la nuit au cabaret, il est joli garçon. Il est dans un joli état. Voilà une jolie conduite! Quels jolis discours! Vraiment, mon oiseau, vous faites là un *joli* métier, répondit la princesse en souriant. (Volt.) || *Joli garçon* se dit aussi de celui qui a mis ses affaires en mauvais état par la débauche, par sa mauvaise conduite. Il a dissipé son bien; le voilà joli garçon.

— Pop. *Joli cœur.* Agréable, galant. || *Faire le joli cœur.* Faire l'aimable.

— Plaisant. Le tour est joli. Il lui a joué un joli tour. Le tour que vous me proposez est si *joli* et si faisable, que je m'en vais emporter cette idée en Bretagne. (Mme de Sévig.)

— Fam. Avantageux. Une jolie position. Il a une jolie place. On lui donne cent mille francs, c'est joli. C'est une *jolie* position que celle de jolie femme. (Font.)

— Fam. Digne d'éloge. Ils sont petits mangeurs de livres et trouvent que c'est déjà bien *joli* de feuilleter les journaux. (E. About.)

— Fam. Digne d'être apprécié, remarqué. Ce militaire a fait une jolie action à tel siége, à telle bataille.

— *Le joli.* s. m. Ce qui est joli. Cela passe le joli. Il est assez ordinaire que le beau fasse place au joli. Le beau est au-dessus du *joli*. (Acad.) Il apportait des esquisses pour qu'on les lui finît, qu'on y mît du piquant, qu'on les amenât au *joli*. (De Gonc.) Si le sublime nous effraye, si le beau lui-même nous impose, nous pouvons encore jouir du *joli*. (P. Janet.)

— Fam. *Le joli de l'histoire est que...* Le piquant de l'histoire est que...

— Syn. comp. JOLI, BEAU. V. BEAU.

JOLIADE, s. f. (du conseiller *Joly*, qui s'était blessé pour faire croire que la cour avait voulu le faire assassiner). Se disait, pendant la Fronde, dans le sens d'Assassinat simulé. On tire des coups de fusil dans les carrosses du grand Condé, et on tue un de ses valets de pied, ce qui s'appelait une *joliade* renforcée. (Volt.)

JOLIBOIS, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du daphne bois-gentil.

JOLIER, v. n. 1re conj. Faire le joli. Mot vieilli.

* **JOLIET, ETTE**, adj. (dimin. de *joli*). Il ne s'emploie guère qu'au féminin et est familier. Cette jeune fille est jolie.

> L'un sur un roc assis,
> Chantait aux vents ses amoureux soucis;
> Et, pour charmer sa nymphe *jolie*,
> Taillait sa barbe et se mirait dans l'eau.
> (LA FONTAINE.)

— JOLIETTE, s. f. Techn. Planche à polir couverte d'une potée d'étain.

JOLIFFIE, s. f. Bot. Syn. de TELFAIRIE.

* **JOLIMENT**, adv. D'une manière jolie, bien. Cela est joliment travaillé. Elle chante joliment. Ceci est joliment écrit, très joliment écrit. Il faisait *jolment* les vers, quoique fermier général. (Grimm.)

— Fam. Beaucoup. Elle l'a joliment tancé. Vous vous êtes joliment trompé. Il est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit persécuté de bonnes fortunes, il ment *jolment* à son honneur et gloire. (Mariv.) Vous savez que je l'aime fort *jolment*. (Mme de Sévig.)

— Iron. et fam. J'ai joliment arrangé le drôle.

* **JOLIVETÉ**, s. f. (rad. *joli*). Babiole, bijou, petit ouvrage qui n'a que peu ou point d'utilité. Il m'a apporté mille jolivetés.

— Gentillesse d'un enfant. Cet enfant est très aimable, il dit mille jolivetés.

— Trait d'esprit. Mille *jolivetés* qui dans l'esprit me viennent. (Th. Corneille.) On l'emploie rarement au singulier.

JOLIVETTES, s. f. pl. S'employait dans cette expression: *Danser les jolivettes*, qui signifiait Se laisser mouvoir comme un pantin.

JOLLYTE, s. f. Min. Silicate hydraté d'alumine et de fer mêlé d'un peu de magnesie, ressemblant a la fahlunite et trouve en Bavière.

JOLY (Guy). Conseiller au Châtelet de Paris ; il s'attacha au cardinal de Retz, et a publié des *Mémoires*, de 1648 à 1665.

— **JOLY DE FLEURY** (Guillaume-François). Magistrat, né a Paris, 1675-1756, avocat général de la cour des aides, 1700, avocat général au parlement, 1705, succéda a d'Aguesseau comme procureur general, 1717. || **JOLY DE FLEURY** (Jean-François). L'un des fils du precedent, 1718-1802, fut ministre des finances en 1781.

— **JOLY DE MAIZEROY** (Paul-Gédéon). Ecrivain militaire, né a Metz, 1719 1780, a ecrit de nombreux ouvrages sur la tactique : *Essais militaires ; Traité des stratagemes permis à la guerre ; Cours de tactique theorique, pratique et historique ; Traite des armes defensives ; Institutions militaires de l'empereur Léon le Philosophe*, etc., etc.

JOMANÈS. Géogr. anc. Rivière de l'Inde, affluent du Gange. Aujourd'hui *Djemna*.

JOMARD (François). Archéologue, né à Versailles, 1777-1862, fit l'expédition d'Egypte comme ingénieur-hydrographe ; prit une grande part a la publication de la *Description de l'Egypte* ; s'occupa des lors de travaux d'erudition concernant l'Egypte, l'Arabie, les pays voisins et fut de l'Academie des inscriptions en 1818.

JOMARIN, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ajonc.

JOMBARBE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la joubarbe.

JOMBARDE, s. f. Flûte à trois trous.

JOMELLI (Nicolas). Compositeur italien, né a Aversa, 1714-1774, fut l'un des premiers maitres de l'Italie. Sa musique d'église (*Oratorios, Messes, Cantiques, Hymnes*) est d'un style sevère ; ses operas eurent beaucoup de succes.

JOMINI (Henri, baron). Général et écrivain militaire, né a Payerne (canton de Vaud), 1779-1869, entra dans l'armée en 1798 et fut aide de camp du ministre de la guerre ; il devint bientôt chef de bataillon et secretaire général du département de la guerre. Forcé de quitter le service de la Suisse, il vint à Paris, et publia, en 1803, un *Traité des grandes operations militaires*. En 1804, il fut attaché au maréchal Ney comme aide de camp, fut nommé colonel apres Austerlitz, fit la campagne de Prusse et prit une part active a la guerre d'Espagne. Napoléon le nomma général de brigade et fit revivre pour lui la charge d'historiographe de France. En 1812, il ne voulut pas combattre directement l'empereur Alexandre, qu'il avait servi quelque temps, reussit à se faire nommer gouverneur de Wilna et de Smolensk, mais rendit les plus grands services aux debris de l'armée française, après la funeste retraite de Moscou. Chef d'etat-major de Ney, dans la campagne de Saxe, il se vit meconnu et presque disgracié ; alors, profitant de l'amnistie de Parchswitz, il alla rejoindre l'empereur de Russie, qui le nomma lieutenant général et aide de camp. Il ne voulut accepter aucun commandement dans l'armée russe, fut charge de completer l'éducation militaire du grand-duc Nicolas, fit les campagnes de 1828-1829 contre les Turcs, et vécut dès lors le plus souvent a Bruxelles. Ses ouvrages jouissent d'une réputation européenne : *Traité des grandes operations militaires ; Principes de la strategie ; Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution ; Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frederic ; Tableau analytique des principales combinaisons de la guerre ; Précis de l'art de la guerre ; Precis politique et militaire de la campagne de 1815*, etc.

JONAS. L'un des douze petits prophètes, né a Geth-Epher ; vivait au VIIIe siècle av. J.-C., sous Osias, roi de Juda. Chargé par Dieu d'aller annoncer la destruction de Ninive, il put, apres des aventures miraculeuses, remplir sa mission ; les Ninivites firent penitence et Dieu leur pardonna.

—**JONAS** (Justus ou Jodocus). Réformateur, né à Nordhausen, 1493-1555, fut l'un des principaux partisans de Luther, qu'il accompagna a Worms. Il collabora avec Mélanchthon a la confession d'Augsbourg, contribua à la ligue de Smalkalde, prêcha la réforme dans beaucoup de pays allemands et assista Luther dans ses derniers moments. On a de lui un grand nombre d'ouvrages d'exegèse, de polemique ; des discours, des traductions, etc.

JONATHAN (Frère). Sobriquet par lequel on désigne souvent le peuple des Etats-Unis.

JONATHAN ou **JONATHAS** Fils de Saül, fut l'ami de David, qu'il protégea contre son père. Il fut tué avec Saul à la bataille du mont Gelboe, 1055 av. J.-C.

JONATHAS. V. MACHABÉE.

***JONC**, s. m. (pr. *jon* ; du lat. *juncus*, même signif.). Bot. Genre de plantes monocotylédones et squamiflores, repandues dans toutes les parties du globe. Elles croissent le long des cours d'eau, ou même dans l'eau. Plusieurs espèces servent à faire des nattes, des liens, des cannes ; d'autres sont employees en médecine comme diurétiques. Jonc de marais. C'est un mauvais terrain, il n'y vient que des joncs. Un panier de jonc. Une natte de jonc. Balais de jonc. Canne de jonc. La bergère en chantant tresse le *jonc* docile. (Léonard.) Les chaussures des Indiens, des Chinois et de plusieurs autres peuples sont faites de *joncs*. (Sall.) Les grands seigneurs etaient autrefois dans l'usage de couvrir de *joncs* les appartements ou l'on s'assemblait. (Li.)

Le *jonc* pliant, sur ces appuis nouveaux,
Dont enchainer leurs flexibles rameaux. (Parny.)

Et caché dans les *joncs* d'un fangeux marécage,
J'attendis que la Grece eût quitté ce rivage. (Delille.)

— On donne vulgairement le nom de *jonc* aux luzules, qui sont de la même famille, ainsi qu'a des plantes de genres ou de familles totalement differents. || *Jonc d'Asie*. Le cyprès rond. || *Jonc à cannes*. Nom vulgaire d'un palmier. || *Jonc carré*. Nom vulgaire d'un souchet a tige quadrangulaire. || *Jonc des chaisiers*. Une espèce de scirpe. || *Jonc à coton* ou *jonc de soie*. La linaigrette ou eriophore. || *Jonc cotonneux*. Le tomex. || *Jonc d'eau*. Le scirpe. || *Jonc à écrire*. Nom vulgaire du roseau a quenouilles. || *Jonc épineux*. L'ajonc d'Europe. || *Jonc d'Espagne*. Nom vulgaire du genêt d'Espagne. || *Jonc d'etang*. Une espèce de scirpe. || *Jonc faux*. Le triglochin. || *Jonc fleuri*. La butome a ombelle. || *Grand jonc*. Le roseau. || *Jonc des Indes*. La tige du rotang. || *Jonc marin*. Le genêt épineux. C'est le même que l'ajonc. || *Jonc à mouche*. La jacobée. || *Jonc du Nil*. Le cyprès papyrus. || *Jonc odorant*. Plante originaire de la Syrie, a feuilles aromatiques de la famille des graminees. || *Jonc de la Passion*. La massette. || *Jonc thlaspi*. Nom vulgaire d'une espèce de clypeole.

— Absol. Canne de jonc. Un jonc à pomme d'or. Acheter un jonc.

— Fam. *Être droit comme un jonc*. Avoir la taille bien droite. Cette femme est droite comme un jonc.

— Par extens. *Aller droit comme un jonc*. Je m'en allai droit comme un *jonc* à un village qui etait à deux grandes lieues hors de mon chemin. (Volt.)

— *Papier de jonc*. Nom par lequel on désignait le papyrus ou papier d'Egypte.

— Espèce de bague dont le cercle est partout de la même grosseur. Un jonc de diamants. Un jonc de rubis.

— Ancienne espèce de toile de Caen.

— Sorte de fromage des Corbières.

— Arg. Or. || *Être sur les joncs*. Être en prison.

— Zooph. *Joncs de pierres*. Nom donné par quelques naturalistes aux tubipores pétrifiés, parce que leurs cylindres, réunis parallèlement, ont quelque ressemblance avec une poignée de joncs.

JONCACÉ ou **JONCÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au jonc.

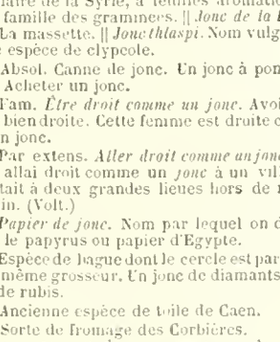

Joncacées. Luzule des champs, *a*, fleur étalée, *b* capsule entourée du perigone, *c*, capsule nue ; *d*, capsule ouverte.

— **JONCACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes monocotyledones, comprenant des plantes herbacées, vivaces, rarement annuelles, a rhizome horizontal, tortueux, rameux et couvert d'écailles scarieuses. L'espèce type est le jonc.

JONCADE, s. f. Sorte de crème sucrée. (Rabelais.)

JONÇAGE, s. m. (rad. *joncer*). Techn. Action de frotter certaines peaux, surtout celles de chèvre, avec une tresse de jonc roulée.

JONCAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de JONCACÉ. || **JONCAGINÉES**, s. f. pl. Une des huit familles entre lesquelles ont été répartis les joncs et qui se compose de trois genres.

JONCAGO, s. m. Bot. Syn. de TRIGLOCHIN.

JONCAIRE, s. f. (radic. *jonc*). Bot. Espèce de garance, plante rameuse, vulnéraire, detersive, apéritive.

JONCÉ, ÉE, adj. Bot. V. JONCACÉ.

JONCER, v. a. 1re conj. Techn. Frotter les peaux avec une tresse de jonc.

— *Joncer des chaises*. Les garnir en jonc.

JONCHAIE, s. f. Lieu ou croissent des joncs.

JONCHE, s. f. Pêch. Ganse de corde qui sert a joindre les pièces de filet au bout l'une de l'autre.

JONCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Joncher. S'emploi. adject. Des chemins jonchés de fleurs. *Jonchés* de morts et de mourants, le boudoir et un petit salon offraient l'image d'un champ de bataille. (H. de Balz.) Les continents sont *jonchés* d'ossements la plupart inconnus. (Virey.)

Les assiegeants, assaillis, regorgés,
Tombent en foule au bord de leurs tranchees,
D'armes, de morts et de mourants *jonchees*. (Voltaire.)

La fanfare emplissait la vaste cour, *jonchée*
D'officiers redressant leur tête empanachée. (V. Hugo.)

***JONCHÉE**, s. f. (rad. *joncher*). Toutes sortes d'herbes, de fleurs, de branchages, repandus sur un chemin, dans les rues, dans les eglises, etc., un jour de ceremonie. Faire une jonchee d'herbes et de fleurs. Pour rafraichir une salle en été, on y repand des joncs frais coupés ; et cela s'appelle proprement *jonchee*. (Delaunoe.)

— Par extens. Grande quantité d'objets repandus sur le sol. Une jonchée de cadavres. Il fit une épaisse et prodigieuse *jonchée* de blessés. (Nic. Pasquier.)

La principale *jonchée*
Fut donc des principaux rats. (La Font.)

— *A jonchées*. loc. adv. A pleines mains.

Inachus, à *jonchees*,
Lui présenta des herbes arrachees. (Marot.)

— Econ. rur. Petit fromage de crème ou de lait caillé, fait dans une espèce de panier ou de clisse de jonc. Une jonchée de crème. J'ai achete de la jonchée.

JONCHEMENT, s. m. Action de joncher.

***JONCHER**, v. a. 1re conj. Répandre sur la terre, sans ordre et avec profusion, du jonc ou toutes sortes d'herbes, de fleurs, de branchages. Joncher la terre de fleurs. L'église était jonchee de fleurs. On jonchait de fleurs les chemins qui conduisaient a son palais.

De la dépouille de nos bois
L'automne avait *jonché* la terre. (Millevoye.)

— Par extens. Joncher de morts, de cadavres. L'héritier de l'epée de Pharamond, rassasié de meurtres, contemplait immobile, du haut de son char de victoire, les cadavres dont il avait *jonché* la terre. (Chateaub.)

— Fig.

Ce bonheur que l'ivresse cueille,
De nos fronts tombant feuille à feuille,
Jonchait le lugubre chemin. (Lamartine.)

— Arg. Dorer.

— **SE JONCHER**, v. pron. Être jonché. La terre se jonchait de cadavres.

JONCHÈRE, s. f. Lieu couvert de joncs. || Nom de touffes de joncs qui se forment dans les etangs, dans les marais, et deviennent quelquefois des îles flottantes.

JONCHERIE, s. f. Arg. Duperie, tromperie.

***JONCHETS**, s. m. pl., rad. *jonc*, parce que dans l'origine on jouait a ce jeu avec des brins de jonc). Petites fiches fort menues, que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus, a l'aide d'un crochet, sans en faire remuer d'autres que celle qu'on cherche a degager. Des jonchets d'os, de bois, d'ivoire. Jouer aux jonchets. Les jonchets sont un jeu d'enfants. Quelques-uns disent *honchets*.

JONCHEUR, s. m. Celui qui jonche.

JONCICOLE, adj. (et. fr., *jonc* ; lat. *colo*, j'habite). Bot. Qui croit sur les joncs ou parmi les joncs.

JONCIER, s. m. (rad. *jonc*). Bot. Nom vulgaire du genêt d'Espagne.

JONCIFORME, adj. 2 g. Qui a la forme du jonc.

JONCINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de JONCACÉ.

JONCINELLE, s. f. (rad. *jonc*). Bot. Syn. d'ERIOCAULE.

JONCIOLE, s. f. (radic. *jonc*). Bot. Petite plante de la famille des joncoides, qui a le port d'un jonc, mais dont la fleur a l'aspect de celle d'un œillet. Chaque tige porte à son sommet une ou deux fleurs bleues. On l'appelle *braunlan* a Montpellier, et *non feuillée* dans quelques autres endroits.

JONCOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *jonc* ; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme du jonc.

— **JONCOÏDE**, s. f. Syn. de LUZULE.

— **JONCOÏDES**, s. f. pl. Famille de plantes herbacées dont la tige est tantôt simple, nue ou presque nue, tantôt rameuse et feuillée, et qui a pour type le jonc.

JONCQUÉTIE, s. f. (pron. *jon-ké-ci*). Bot. Syn. de TAPIRIER.

***JONCTION**, s. f. (pron. *jonk-cion* ; du lat. *junctio*, même signification). Action de joindre, union, assemblage, reunion. Les deux armees ont opéré leur jonction. La jonction de deux rivieres, de deux chemins.

— Se dit du lieu ou se fait la jonction. A la jonction des deux routes.

— Jurispr. Jugement de jonction. *Jonction de deux instances*. Action de joindre deux instances entre lesquelles il y a connexite.

— Syn. comp. JONCTION, UNION. *Jonction* se dit proprement de choses eloignees qui se rapprochent ; *union* exprime l'etat de choses differentes qui se trouvent bien ensemble. On dit : l'*union* des couleurs, et la *jonction* des armees ; l'*union* de deux voisins, et la *jonction* de deux rivières.

JONDELLE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la foulque.

JONÉE, s. f. Constr. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre.

JONES (Inigo). Architecte anglais, né à Londres, 1572-1652, etudia en Italie. Il fut intendant general des batiments de la couronne, sous Jacques Ier et Charles Ier. Ses contemporains l'ont appelé le *Vitruve anglais* ; on lui doit la restauration de Saint-Paul, le palais de Whitehall, etc.

— **JONES** (William). Orientaliste, né à Londres, 1746-1794. En 1774, il publia un excellent traité sur la poesie arabe et persane : *Poeseos Asiaticæ Commentariorum Libri VI* ; puis traduisit les sept *Moallakat*, anciens poèmes arabes antérieurs a Mahomet. Nommé juge de la cour suprême a Calcutta, 1783, il créa la *Société de Calcutta*. Il réunit les lois hindoues, traduisit le drame de *Sakountalá*, du poète Kalidâsa, publia le *Ritou-Sanhara* (poème sur les saisons), et traduisit les *Lois de Manou*.

— **JONES** (John-Paul Marin célèbre, né à Arbigland (Ecosse), 1747-1792, prit du service, en 1775, dans la marine des Etats-Unis, et se distingua par son courage aventureux. Il fut nommé commodore et servit plus tard la Russie comme contre-amiral.

JONÉSIE, s. f. (de *Jones*, n. pr.). Bot. Genre de cesalpinées, établi pour des arbustes originaires de l'Asie centrale.

JONGELINGX (Jacques). Sculpteur belge, né a Anvers, 1531-1606, a composé plusieurs œuvres remarquables, comme le beau mausolée de Charles le Temeraire, à Notre-Dame de Bruges.

JONGERMANNIE, s. f. (de *Jungermann*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des hepatiques, comprenant des plantes cryptogames dioiques ou monoiques, c'est-à dire qui offrent sur le même pied ou sur des pieds différents des organes de deux sortes, les uns considérés comme fleurs femelles et les autres pris pour des fleurs mâles. Il en existe environ trois cents espèces qui croissent surtout en Europe et en Amerique.

JONGERMANNIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une jongermannie. || **JONGERMANNIÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des hepatiques.

JONGERMANNOGRAPHIE, s. f. (et. fr., *jongermannie* ; gr. γράφω, je decris). Bot. Description des jongermannees.

JONGIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la tribu des nassauviees, ne comprenant qu'une seule espèce, la jongie rouillee, qui est une plante de l'Amerique méridionale.

***JONGLER**, v. n. 1re conj. (du lat. *joculari*, jouer, plaisanter). Faire des tours de passe-passe, des tours d'adresse.

— Se dit particulièrement d'un jeu qui consiste à faire sauter plusieurs boules, bouteilles, poignards, etc., qui s'entre croisent, en passant en même temps d'une main dans l'autre.

— Fig. Il jongle avec les difficultés.

***JONGLERIE**, s. f. (radic. *jongler*). Tour d'adresse, de passe-passe. En Orient, la *jongleric* touche a la feerie. (P. de St-Victor.)

— Fig. et fam. Fausse apparence par laquelle une personne cherche a en imposer. Je ne suis pas la dupe de ses jongleries. Jongleries politiques.

— Signifiait autrefois Art de faire des vers et de les chanter, et s'appliquait particulièrement aux troubadours.

***JONGLEUR, EUSE**, s. (radic. *jongler*). Autrefois, Espece de menetrier qui se joignait aux troubadours et allait chanter chez les princes et dans les maisons des grands seigneurs. Richard Cœur de lion, roi d'Angleterre, honora les *jongleurs* de son amitié. (Mervesin.)

— Aujourd'hui, Charlatan, saltimbanque, faiseur de tours de passe-passe et d'escamotage. La deesse syrienne, promenée par un clergé de *jongleurs*, parcourait les rues et les carrefours, en vendant des faux miracles et des amulettes. (P. de St-Victor.) Il y a une *jongleuse*, Adeline, qui reçoit une terre dans le partage qui suit la conquête. (H. Taine.)

— Se dit particulièrement d'un faiseur de tours qui fait passer divers objets d'une main dans l'autre, en les jetant en l'air.

— Chez les Indiens, Espèce de magicien qui fait surtout profession de guerir, et explique les presages et les songes. On voit les jongleurs jouer avec des serpents qui ne leur font aucun mal. Les sachems et les *jongleurs* presidaient au travail. (Chateaub.)

— Fig. et fam. Celui qui cherche a en imposer par de fausses apparences. Puissiez-vous dejouer toutes les ruses de ces jongleurs politiques ! Je connais ces *jongleurs* à front jesuitique. (M.-J. Chénier.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

JONIDIE, s. f. (ét. gr., ἴον, violette ; εἶδος, forme). Bot. Genre de violariees, espèce de violette dont on se sert en medecine comme emétique. On dit aussi *jonidion*.

JONKŒPING. Geogr. Ch.-l. du lan de ce nom, dans la Gothie (Suède), à 280 kil. S.-O. de Stockholm, au S. du lac Wetter. Arsenal. Lainages, toiles, tanneries ; 5,000 hab. — Le lan de *Jonkæping* a 11,571 kil. carrés de superficie et 196,300 hab.

JONOPSIDE, s. f. (étym. gr., ἴον, violette ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de cruciferes lepidinées, établi pour des herbes de Lusitanie.

JONOPSIS, s. m. (pr. *jo-nopp-cisss* ; ét. gr., ἴον, violette ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de la famille des orchidées vandees, etabli pour des espèces des regions chaudes de l'Asie.

***JONQUE**, s. f. (ét. esp., *junco*, navire ; de

rivé du chinois *tchouen*). Mar. Vaisseau chinois, indien ou japonais, recourbé à l'avant et à l'arrière, informe et sans grâce, carré à la poupe et à la proue. Il a trois mâts, portant deux voiles rectangulaires entées l'une sur l'autre. Le père noble arrive tout exprès de la Chine dans une *jonque* de bambou pour reconnaître une petite fille enlevée. (Th. Gautier.)

JONQUIÈRES. Geogr. Comm. du cant. et de l'arr. d'Orange (Vaucluse); 2,200 hab.

* **JONQUILLE**. s. f. (pron. *jon-kille, ll* mouill.; et. lat., *juncus*, jonc). Bot. Espèce de narcisse à fleurs jaunes très odorantes, que l'on cultive dans les jardins.

— Fleur de cette plante. Jonquille simple, double.

Et la *jonquille* encor
Offre à mon œil ravi la pâleur de son or.
(BOUCHER.)

— Essence extraite de la jonquille. Des gants parfumés de *jonquille*. (Acad.)

— *Jonquille de chêne*. Nom vulgaire d'une espèce d'agaric.

— JONQUILLE. s. m. Peint. Couleur composée de blanc et de jaune.

— JONQUILLE. adj. 2 g. Qui a la couleur de la jonquille. Jaune jonquille. Soie jonquille. Gants jonquille.

JONSON ou **JOHNSON** (Ben ou Benjamin). Auteur dramatique, né à Londres, 1574-1637, fut maçon, soldat dans les Pays Bas, acteur, se fit catholique, et redevint protestant. Sa réputation, comme auteur dramatique, commença en 1598, et il devint l'ami de Shakspeare. C'est le plus grand nom du théâtre anglais après lui. Les meilleures de ses comédies sont : *Chaque Homme dans son humeur*; *Volpone, ou le Renard*; *Epicœne, ou la Femme silencieuse*; *l'Alchimiste*, etc. Il a composé deux tragédies, correctes, mais froides, *Catilina* et *Séjan*. Mais tout son talent facile et élégant s'est déployé dans ses *Masques*, divertissements lyriques joués à la cour, et que lui commandait Jacques Ier.

JONSONIE. s. f. Bot. Syn. de CÉDREL.

JONSSIÉE. s. f. Pêch. Botte d'herbes ou de branches dont on se sert pour prendre les écrevisses.

JONZAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. de la Charente-Inférieure, à 30 kil. S.-E. de Saintes, sur la Seugne. Eaux-de-vie, grains, volailles; grosses étoffes de laine et de toiles; 3,200 habitants.

JOOBOO. s. m. (pr. *jou-bou*). Mamm. Métis provenant du yak et du bœuf ordinaire.

JOONÉ. s. f. (pr. *jou-né*). Bot. Plante du Japon, de la famille des graminées.

JOOSIE. s. f. (pr. *jou-zi*). Bot. Graminée du Japon, employée comme curatif par les habitants de ce pays.

JOPPE. s. f. Entomol. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, groupe des ophionites, tribu des ichneumonides, dont l'espèce type se trouve au Brésil.

— Ancienne chaussure, d'origine hongroise, dont on fit usage en France sous les rois de la première race.

JOPPE. Géogr. anc. Ville de la tribu de Dan (Palestine); auj. *Jaffa*.

JOPPITE. s. 2 g. Geogr. Habitant, habitante de Joppé.

— adj. Qui concerne Joppé ou ses habitants.

JORAM. Fils d'Achab, roi d'Israël, de 887 à 876 av. J.-C., se livra à l'idolâtrie. Allié à Josaphat, roi de Juda, il combattit les Moabites, le roi de Syrie Ben-Adad, et fut tué par Jéhu, son général.

— JORAM. Roi de Juda, de 880 à 877 av. J.-C., fils de Josaphat, se laissa entraîner par sa femme Athalie, n'écouta pas les conseils d'Élie, et mourut d'une horrible maladie.

JORAN. s. m. Nom, dans la Suisse romande, d'un vent de nord-ouest qui se fait sentir le soir et qui vient des montagnes du Jura.

JORAT. Géogr. Partie de la chaîne des Alpes, dans les cantons suisses de Vaud et de Fribourg, a une longueur de 65 kil. et forme la ligne de partage des eaux entre les lacs de Genève et de Neuchâtel.

JORDAENS (Jakob ou Jacques). Peintre flamand, né a Anvers, 1594-1678, étudia les maîtres italiens et dut beaucoup aux conseils et aux exemples de Rubens, qui fut son ami. Il a le même éclat de coloris, la même vigueur que Rubens; mais il n'a pas sa noblesse et son élévation. Ses tableaux sont très estimés.

— JORDAENS (Hans). Peintre hollandais, né à Delft, 1616-1675, passa la plus grande partie de sa vie en Italie.

JORDAN (Esteban). Peintre, architecte, sculpteur espagnol, né à Valladolid, 1543-1603, fut employé par Philippe II et se plaça au rang des meilleurs artistes de l'Espagne.

— JORDAN (Camille). Écrivain et homme politique, né à Lyon, 1771-1821, l'un des plus ardents promoteurs de l'insurrection de Lyon, se réfugia en Suisse et en Angleterre. Il revint à Lyon en 1796, fut membre du conseil des Cinq-Cents, et demanda la liberté et la protection des cultes. Proscrit au 18 fructidor 1797, il attaqua le coup d'État, en lançant hardiment son pamphlet, *Adresse à mes commettants*. Il rentra en France, 1800, fut l'un des adversaires les plus prononcés du gouvernement consulaire; puis s'occupa de littérature et de philosophie. Député en 1816, il soutint d'abord le ministère jusqu'en 1818, puis fit au gouvernement une opposition très vive, surtout lors de la réaction de 1820; on lui enleva sa place de conseiller d'État.

JORDANITE. s. f. Minér. Variété de dufrénoysite qui se présente en macles et donne une poussière noire.

J'ORDONNE. loc. verb. qui s'emploi, adjectiv. dans ces expressions familières : *Voyez donc monsieur j'ordonne! madame j'ordonne! mademoiselle j'ordonne!* Ces expressions ne se disent que par ironie d'une personne qui commande sans cesse, à tort et à travers.

JORDONNER. v. n. Ire conj. Commander avec sottise et vanité, à tout propos et hors de tout propos. La maison est pleine de voix qui *jordonnent*. V. Hugo.) Ce mot est entièrement de l'invention de l'auteur, et une particularité assez curieuse se rattache à son introduction. L'imprimeur, qui n'avait pas trouvé cette expression dans le Dictionnaire de l'Académie, avait mis : *La maison est pleine de voix qui ordonnent*. Mais V. Hugo a réclamé dans un errata placé en tête de ses *Lettres sur le Rhin*. « Ce mot, dit-il, manque au Dictionnaire de l'Académie, et, selon nous, le Dictionnaire a tort. *Jordonner* est un excellent mot de la langue familière qui n'a pas de synonyme possible et qui exprime une nuance précise et délicate : le commandement exercé avec sottise et vanité, à tout propos et hors de tout propos. » Malgré toutes ces raisons, et nonobstant le grand nom de V. Hugo, nous ne pensons pas que ce barbarisme fasse jamais fortune.

JORGE (San-). Géogr. Golfe de la Patagonie, entre les caps Balnas et Blanco. Il a 240 kil. d'ouverture et 130 de profondeur.

JORIM-ASSA. Myth. jap. L'Hercule des Japonais, et l'objet favori de leurs fables héroïques.

JORISZ (David), surnommé *Jean Van Brocgk*. Peintre de paysages, né a Delft ou à Gand, mort en 1556. Il imagina qu'il était le messie, le troisième David, et devint chef de secte. Il fut forcé de se cacher et d'aller mourir à Bâle.

JORNANDÈS ou **JORDANÈS**. Historien du VIe siècle, Goth d'origine, peut-être évêque, a écrit, dans un style incorrect et barbare : *De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis*, ouvrage extrait de l'*Histoire des Goths*, de Cassiodore, vers 552, mais avec la connaissance des traditions gothiques; *De Regnorum ac Temporum successione*, sec abrege de l'histoire universelle.

JORNE. s. m. Arg. Le jour.

JORO. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de deutzie.

JOROPA. s. m. Bot. Palmier de l'Amérique méridionale.

JOS. s. m. pl. Myth. chin. Dieux pénates des Chinois. Chaque famille a le sien, qu'elle honore d'un culte particulier.

JOSAPHAT (Vallée de). Géogr. Vallée située près de Jérusalem, entre le mont Moriah à l'O., et le mont des Oliviers à l'E., arrosée par le Cédron. C'est là que, selon l'Écriture, les morts ressusciteront seront rassemblés pour être jugés.

JOSAPHAT. Roi de Juda, fils d'Asa, règna avec sagesse de 904 à 880 av. J.-C. Il lutta contre le roi de Syrie et battit les Ammonites et les Moabites.

JOSAS (Le). Géogr. Petit pays de l'ancienne France (Ile-de-France), renfermant Jouy et Les Loges-en-Josas (Seine-et-Oise).

JOSCELIN *le Roux*. Rival d'Abailard à Paris, devint évêque de Soissons, 1126; il fut l'un des juges d'Abailard au concile de Sens, 1140. Il mourut en 1152. On a de lui : *Expositio Symboli* et *Expositio orationis Dominicæ*.

JOSÉ (San) ou **VILLA-NUEVA**. Géogr. Capitale de la république de Costa-Rica (Amérique centrale); 25,000 hab.

JOSEFINOS. s. m. pl. Hist. polit. Nom donné en Espagne à ceux qui, en 1808, entrèrent au service du roi Joseph, avec l'intention de seconder de tout leur pouvoir le nouvel établissement. On les appelait aussi *afrancesados*.

JOSÈPH adj. m. Pap. Se dit d'une sorte de papier mince et transparent. Une feuille de papier joseph.

— Comm. *Coton joseph*. Espèce de coton filé.

— JOSEPH. s. m. Ichtyol. Nom d'un poisson particulier aux mers du Cap de Bonne-Espérance.

JOSEPH (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Saint-Pierre, à 60 kil. S.-E. de Saint-Paul (île de la Réunion); 5,000 hab.

— JOSEPH (Canal). Grande dérivation du Nil dans la Moyenne-Égypte.

JOSEPH Fils de Jacob et de Rachel, vécut de 1745 à 1635 av. J.-C. Comme son père le préférait à ses autres enfants, ceux-ci voulurent le tuer, et le jetèrent d'abord dans une citerne, puis le vendirent à des marchands ismaélites. Joseph, conduit en Égypte, esclave de Putiphar, officier de Pharaon, intendant de sa maison, fut connu du roi, qui le plaça à la tête de l'Égypte. Les sages mesures de Joseph la préservèrent de la famine. Plus tard, Joseph pardonna à ses frères et Jacob vint s'établir avec toute sa famille dans la terre de Gessen; Joseph mourut à cent dix ans. Ses deux fils, Manassé et Éphraïm, donnèrent leurs noms à deux tribus.

— Arg. *Faire son Joseph, sa Joséphine*. Affecter un air de pudeur.

— JOSEPH (Saint). Époux de la vierge Marie, de la tribu de Juda et de la race de David, exerçait à Nazareth l'état de charpentier ou de menuisier, lorsqu'il fut fiancé a Marie. Un ange lui révéla le mystère de l'incarnation. Il sauva l'Enfant Jésus de la persécution d'Hérode en l'emmenant en Égypte. Il fut témoin de la sagesse merveilleuse du fils de Marie, mais il était mort sans doute lorsque le Christ commença sa mission. On le fête le 19 mars.

— JOSEPH D'ARIMATHIE (du nom de sa patrie, ville de la tribu d'Éphraïm). Juif riche et membre du sanhédrin, ne voulut pas prendre part au jugement qui condamna Jésus, obtint de Pilate le corps du Juste et l'ensevelit dans un sépulcre de pierre.

— *Sœurs hospitalières de Saint-Joseph*. Sœurs instituées à La Flèche, 1642; soumises a la règle de Saint-Augustin, elles servaient dans les hospices.

— JOSEPH (François LECLERC DU TREMBLAY, dit le *Père*). Diplomate, né a Paris, 1577-1638, fils d'un président au parlement de Paris, devint capucin en 1599. Il montra beaucoup d'activité, s'occupa d'affaires politiques et surtout de négociations; s'attacha à Richelieu et fut longtemps son agent le plus dévoué. Intelligent, hardi et surtout laborieux, il fut tout-puissant sans avoir de caractère officiel. On l'avait surnommé l'*Éminence grise*; il mourut a Rueil, dans les bras de Richelieu.

— JOSEPH Ier. Empereur d'Allemagne, fils de Léopold Ier, né à Vienne en 1678, succéda à son père, comme empereur, en 1705. Il continua la guerre de la succession d'Espagne, et gouverna avec assez de modération. Il mourut en 1711, ne laissant que des filles. || JOSEPH II. Empereur d'Allemagne, fils de François Ier et de Marie-Thérèse, né en 1741. Roi des Romains en 1764, empereur en 1765, il ne régna véritablement qu'à la mort de Marie-Thérèse, 1780. Il visita l'Italie, Rome, en 1769, la France, en 1777, sous le nom de comte de *Falkenstein*; il s'entendit, à l'insu de sa mère, dans deux entrevues avec Frédéric II, 1770, pour le partage de la Pologne. Il essaya deux fois de s'emparer de la Bavière et en fut deux fois empêché par Frédéric II, 1777 et 1785. Il délivra la Belgique de ses garnisons hollandaises, mais ne put obtenir la libre navigation de l'Escaut. Il s'allia à la Russie contre les Turcs, mais ses troupes furent battues; les provinces belges se déclarèrent indépendantes. Joseph mourut en février 1790. Il avait tenté de grandes réformes pour l'amélioration de ses États. Élève des philosophes du XVIIIe siècle, il mécontenta le clergé par ses innovations; il irrita les nobles, en abolissant les droits féodaux; sans respecter les traditions et les nationalités différentes de ses États, il voulut fonder l'unité autrichienne par une administration uniforme. Il favorisa l'industrie et le commerce, supprima les douanes, déclara Fiume et Trieste ports francs. Mais toutes ses tentatives précipitées échouèrent.

— JOSEPH. Roi de Portugal. Fils et successeur de Jean V, régna de 1750 à 1777. Pombal gouverna en son nom. Sous son règne, Lisbonne fut désolée par le tremblement de terre, 1755; à la suite d'un attentat dirigé contre le roi, les grands furent poursuivis, les jésuites furent chassés du Portugal, 1758-1761.

— JOSEPH BONAPARTE. V. BONAPARTE.

JOSÉPHA. s. m. Bot. Syn. de BOUGAINVILLÉE.

JOSÈPHE (Flavius). Historien, né à Jérusalem en 37, mort vers 100, descendant, par sa mère, des Asmonéens, entra dans la secte des pharisiens, fut chargé d'une mission à Rome, sous Néron; et, après avoir essayé vainement d'empêcher la révolte des Juifs, accepta les fonctions de chef de la Galilée. Il se défendit courageusement dans Jotapate et fut pris par Vespasien, 67. Il gagna son amitié et celle de Titus, accompagna ce dernier au siège de Jérusalem, puis le suivit à Rome. Devenu citoyen romain, il continua à être bien traité par les Flaviens. On a de lui : *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains et de la ruine de Jérusalem*, en 7 livres, écrits en hébreu, puis en grec; *Histoire ancienne des Juifs*, en 20 livres; *Autobiographie*, en 1 livre; *Contre Appion*, en 2 livres, pour défendre les Juifs, leurs usages, leurs croyances; *Discours sur le martyre des Machabées*.

JOSÉPHIE. s. f. Bot. Syn. de DRYANDRE.

JOSÉPHINE s. f. (de *Joséphine*, impératrice des Français). Bot. Genre de plantes de la famille des pédalinées, établi pour des herbes de l'Australie et des Moluques, et dont l'espèce la plus remarquable est la joséphine impératrice, cultivée dans les jardins d'Europe.

— Hortic. Variété de poire, dite aussi *joséphine de Malines*.

JOSÉPHINE (Marie-Josèphine-Rose TASCHER DE LA PAGERIE). Impératrice des Français, née a la Martinique, 1763-1814, d'une famille originaire du Blaisois, épousa en 1779 le vicomte Alexandre de Beauharnais et ne put sauver son mari de l'échafaud. Elle-même fut emprisonnée; l'allien lui fit rendre la liberté après le 9 thermidor. Elle eut de l'influence au temps du Directoire et captiva Bonaparte, qui l'épousa le 9 mars 1796; elle ne fut pas inutile à sa fortune et partagea ses hautes destinées. Elle fut sacrée impératrice le 2 décembre 1804. Napoléon crut devoir, dans l'intérêt de sa politique, faire prononcer le divorce, 16 décembre 1809. Joséphine vécut dès lors dans son château de Navarre ou a la Malmaison. Elle mourut peu de temps après la chute de l empire.

JOSÉPHINOS. s. m. pl. Hist. V. JOSEFINOS.

JOSÉPHISME. s. m. Nom donné aux mesures prises par l'empereur Joseph II pour subordonner l'Église a l'État.

JOSÉPHISTE. adj. Qui a le caractère du joséphisme. Des lois josephistes.

— JOSÉPHISTE. s. m. Hist. Partisan du roi Joseph en Espagne.

JOSÉPHITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation de missionnaires appelés aussi *missionnaires de Saint-Joseph*.

— Missionnaire vaudois.

JOSÉPIN (Giuseppe CESARI, dit *le chevalier d'Arpin* ou *le*). Peintre de l'école romaine, né a Arpino en 1560 ou 1568, mort en 1640. Fils d'un pauvre peintre d'ex voto, il eut une grande réputation, et fut chargé d'honneurs et comblé de richesses par dix papes. Doué d'une vive imagination, il sacrifia sans mesure au goût dépravé de son époque et à son désir insatiable de renommée.

JOSIAS. Roi de Juda, successeur d'Amon, à l'âge de 8 ans, régna de 639 à 608 av. J.-C., détruisit les idoles et répara le temple. Il périt à la bataille de Mageddo, gagnée par Néchao, roi d'Égypte.

JOSSAÏTE. s. f. Minér. Corps découvert à Beresow avec la vauquelinite.

JOSSE. s. m. Bot. Arbre du Sénégal dont l'écorce a des propriétés fébrifuges.

JOSSE-TEN-NOODE (Saint-). Géogr. Ville du Brabant (Belgique), à 2 kil. de Bruxelles; 26,700 hab.

JOSSE (Saint). Frère de Judicaël, duc de Bretagne, mourut vers 668. On l'honore le 13 décembre.

— JOSSE DE LUXEMBOURG. Neveu de l'empereur Charles IV, margrave de Moravie, fut élu empereur d'Allemagne par quelques électeurs en 1410; il mourut trois mois après.

— JOSSE. Nom d'un personnage d'une comédie de Molière. Consulté sur le remède qu'il fallait employer pour guérir une jeune fille malade, il dit qu'il fallait lui acheter une belle garniture de diamants, de rubis et d'émeraudes. C'est ce qui fit qu'on lui répondit : « Vous êtes orfèvre, monsieur Josse. » On se sert depuis de cette locution en parlant d'une personne qui donne un conseil intéressé.

JOSSÉLASSAR. s. m. Comm. Coton filé de Smyrne.

JOSSELIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ploermel (Morbihan). Beau château du connétable de Clisson, qui y mourut en 1408. Près de là, sur la route de Ploërmel, dans la lande de Mi Voie, eut lieu le fameux combat des Trente, vers 1351; 2,700 hab.

JOSSELIN ou **JOSCELIN** *de Courtenay*. Comte d'Édesse, prit part a la première croisade et fut blessé mortellement près d'Alep en 1131. || JOSSELIN II. Succéda à son père. Édesse tomba au pouvoir de Zengui, sultan de Mossoul, 1144, et fut ruinée par son fils Noureddin en 1145. Josselin mourut prisonnier à Alep en 1149. || JOSSELIN III. Fils du précédent, resta prisonnier des Turcs de 1165 à 1175, fut racheté par son beau-frère Baudouin IV, roi de Jérusalem, qui le nomma sénéchal, puis régent du royaume.

JOSUÉ. Successeur de Moïse, né en Égypte, de la tribu d'Éphraïm, fut l'un des principaux lieutenants de Moïse, après la mort duquel il fit passer aux Hébreux le Jourdain à pied sec, s'empara de Jéricho et conquit le pays de Chanaan. Il partagea le territoire entre les 12 tribus, assigna 48 villes aux lévites, établit des villes de refuge, et mourut a l'âge de 110 ans, vers 1580 av. J.-C.

— Philol. sacr. *Livre de Josué*. Un des livres de l'Écriture sainte, qui contient l'histoire de l'entrée des Juifs dans la terre de Judée.

JOTA. s. m. Ornith. Oiseau de proie du Chili.

— Linguist. Nom d'une lettre espagnole qui a la forme du *j* français, mais qui a l'intonation d'une gutturale fortement aspirée, analogue au *ch* des peuples du Nord.

JOTA. s. f. Cout. aragon. Nom d'une danse des paysans d'Aragon. La jota aragonaise. La soirée se termine par un petit bal improvisé, où l'on ne danse, hélas! ni *jota*, ni fandango, ni bolero. (Th. Gautier.)

JOTACISME. s. m. Sorte de zézayement. On dit aussi *lotacisme*.

JOTAPATE. Géogr. Forteresse de la Galilée, tribu de Zabulon. Josèphe y soutint quarante-sept jours de siège contre les Romains.

JOTAPIEN. Peut-être parent d'Alexandre Sévère, fut proclamé empereur en Syrie, vers 250, et fut tué peu après.

JOTAVILLA. s. f. Ornith. Nom d'une espèce d'alouette.

JOTIQUE. s. m. Linguist. Dialecte danois auquel on donne aussi le nom de *jutlandais*.

JOTTE. s. f. (une des formes patoises du mot *joue*). Bot. Ancien nom de la betle. Il est encore en usage dans plusieurs provinces.

— Mar. Chacun des côtés de l'avant d'un vaisseau.

JOTTEREAU, s. m. (rad. *jotte*). Mar. Nom de pièces en bois de chêne solidement appliquées et chevillées de chaque côté du bas mât, à sa partie carrée, pour supporter les élongis.

* **JOUABLE**, adj. 2 g. Qui peut être joué. Cette pièce n'est pas jouable. Trouvez-vous enfin que Mahomet soit *jouable* ? (Volt.)

— Mus. Se dit d'un morceau qui n'offre pas de trop grandes difficultés d'exécution.

* **JOUAIL**, s. m. Mar. V. JAS.

* **JOUAILLER**, v. n. Ire conj. (fréquentat. de *jouer*). Fam. Jouer petit jeu seulement pour s'amuser. Nous n'avons fait que jouailler.

— Mal jouer d'un instrument de musique. Elle *jouaille* du clavecin et de la harpe assez gauchement. (Mme de Genlis.)

JOUAN (Golfe de). Géogr. Golfe de la côte S.-O. du département des Alpes-Maritimes. Napoléon Ier y débarqua au retour de l'île d'Elbe le 1er mars 1815.

JOUANAS, s. m. pl. Relat. Prêtres médecins chez les anciens habitants de la Floride. Ceux qui désiraient être admis dans cet ordre devaient s'y préparer par un noviciat de trois ans, pendant lequel ils pratiquaient chaque jour les exercices les plus rigoureux.

JOUANNÉTIE, s. f. (pron. *jou-a-né-ci*; de *Jouannet*, n. pr.). Moll. Genre de mollusques perforants, détaché des pholades.

JOUARRE. (*Jovara*, *Jovis ara*, ou *Jodrum*). Géogr. Comm. du cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux (Seine-et-Marne); 2,500 hab.

* **JOUBARBE**, s. f. (contract. du lat. *Jovis barba*, barbe de Jupiter). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crassulacées, établi pour trente-cinq espèces qui croissent aux Canaries, à Madère et dans les parties tempérées et chaudes de l'Europe. La plus commune se plaît sur les toits et les vieux murs et s'emploie en médecine comme astringent ou pour la guérison des cors. || *Joubarbe brûlante*. L'un des noms de l'orpin brûlant. || *Petite joubarbe* ou *joubarbe des vignes*, appelée aussi vulgairement *triquemadame*. L'orpin. *Joubarbe des toits* dite vulgairement *Grande joubarbe*, *artichaut sauvage*.

—JOUBARBES, s. f. pl. Syn. de CRASSULACÉES OU SEMPERVIVÉES.

JOUBERT (Barthélemy-Catherine). Général, né à Pont-de-Vaux (Bresse), 1769-1799, s'enrôla en 1791, et se distingua surtout dans la campagne d'Italie de 1796, à Montenotte, à Cossaria, à Lodi, à la Corona, à Castiglione; il fut nommé général de division en 1797, s'illustra à Rivoli, dans le Tyrol, et fut chargé par Bonaparte de porter à Paris les drapeaux conquis. Après les revers de la campagne de 1799, il fut placé à la tête de l'armée d'Italie; il reprit l'offensive, mais il fut tué dès le commencement de la bataille de Novi, contre les Austro-Russes de Souwarow.

— JOUBERT (Joseph). Moraliste, né à Montignac (Périgord), 1754-1824, fils d'un médecin, professa à Toulouse, chez les doctrinaires, se lia avec Marmontel, La Harpe, d'Alembert, Diderot, et surtout avec Fontanes. Mme de Beaumont, qui exerça une vive influence sur son talent, lui donna l'une des premières places dans son salon de Paris, devenu célèbre. En 1809, Fontanes le fit nommer inspecteur général des études. Après sa mort, Chateaubriand tira de ses manuscrits un volume de *Pensées*, qui eut beaucoup de succès parmi les esprits d'élite, 1838.

JOUDARDE, s. f. Ornith. Syn. de JUDELLE.

* **JOUE**, s. f. (étym. bas-lat., *gauta*, joue; du lat *gabata*, écuelle). Partie du visage de l'homme qui est au-dessous de la tempe et des yeux, et qui va jusqu'au menton. Joue gauche. Joue droite. Avoir la joue enflée. Baiser à la joue, sur la joue. Une pâleur affreuse ternit ses *joues*. (Fén.) Peut-être vous eussé-je dit adieu d'un œil sec, si vos larmes coulant sur ma *joue* n'eussent forcé les miennes de s'y confondre. (J.-J. Rouss.) Ses traits sont beaux et réguliers; ses *joues* larges et pleines annoncent la santé. (Bnd.) Elle dormait la *joue* dans une main et l'autre bras déplié. (G. Flaubert.)

A peine d'un naissant coton
Sa ronde *joue* était parée. (Voltaire.)

— Fam. *Donner sur la joue, courrir la joue à quelqu'un*. Lui donner un soufflet. || *Tendre la joue*. Présenter la joue. Cet enfant vous tend la joue, embrassez-le donc. | *Donner des soufflets à quelqu'un sur la joue d'un autre*. Atteindre quelqu'un en paraissant s'en prendre à un autre.

— Fig. et fam. *Avoir les joues cousues*. Avoir le visage extrêmement maigre, les joues creuses.

— *S'en donner par les joues*. Manger son bien en débauches de table.

— *Coucher, mettre en joue*. Viser, diriger une arme à feu sur quelqu'un ou quelque chose. J'ai couché le lièvre en joue. Mettre en joue la becasse. M. de Bouillon courut plus de périls que personne, ayant été *couché* en joue par un misérable de la fie du peuple. (De Retz.)

— Par extens. Il me semble toujours que je vois une douzaine de lavements qui me couchent en *joue*. (Mol.)

— Fig. et fam. Convoiter, ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. D'Harcourt couchait en *joue* les autres ministres pour les renverser. (Saint-Simon.)

La villageoise est jeune et belle, je l'avoue,
Don Alphonse, en passant, peut la coucher en *joue*. (Scarron.)

— *Être en joue*. Tenir son arme en joue.

— Command. milit. elliptique. Joue, feu!

— Partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme. Ce cheval a trop de joues. || Chez les autres mammifères, Partie de la face qui se trouve entre le nez, la bouche et l'oreille.

— Arquebus. Évidement de la crosse du fusil, entre le buse et le talon.

— Artill. Nom des côtés de l'épaulement d'une batterie coupés selon son épaisseur pour pratiquer l'embrasure.

— Constr. *Joue de solive*. Côté d'une solive considérée par l'entrevoux. || Dans une cour traversée par une chaussée bombée et fermée par une porte cochère, Partie de revers qui se trouve entre cette porte et le point où les deux ruisseaux se réunissent.

— Entom. Partie de la tête des insectes, située, de chaque côté, entre les yeux et les mandibules.

— Mar. Partie arrondie de la coque d'un navire qui est comprise entre le mât de misaine et l'étrave. Ce vaisseau a la joue forte. || *Joue de vache*. Demi-caisse de poulie appliquée sur une partie fixe.

—Mécan. Partie d'un coussinet dans laquelle tourne un tourillon.

— Ornith. Région située entre la base du bec, le front et l'œil.

— Techn. Partie d'une boucle. La boucle est constituée par deux joues et pareil nombre de barrettes. || Nom donné aux gardes d'une poulie. || *Joues de coussinet*. Dans les chemins de fer, Parois latérales des coussinets entre lesquelles le rail est maintenu au moyen de coins. Dans les coussinets d'arbres, de machines ou autres, les joues sont les deux parties du coussinet que l'on réunit et que l'on serre au moyen de boulons. || *Les joues d'une mortaise, d'une rainure*. La saillie du bois de chaque côté de la partie creusée par la mortaise ou la rainure. || *Joues de peson*. Petites plaques qui terminent les broches du peson.

— JOUES, s. f. pl. Techn. Les deux côtés de la lumière d'un rabot, d'une varlope. Joues trop épaisses, trop minces. Joues sujettes à se voiler ou à se fendre. Joues trop fortes. Les joues qui font saillie ont le désavantage de contraindre à donner plus de fer qu'il ne conviendrait.

— Ichtyol. *Joues cuirassées*. Famille de poissons acanthoptérygiens, voisins des perches, comprenant deux grandes divisions se subdivisant elles-mêmes en un grand nombre de genres.

— Vitic. Dans l'Orléanais, Boutures de vignes coupées sur le jeune bois.

JOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Jouer. S'empl. adjectiv. Mis sur jeu. Carte jouée.

— Placé comme enjeu. Une forte somme jouée.

— Au jeu de dames, de trictrac. *Dame touchée, dame jouée*. On est forcé de jouer la dame à laquelle on a touché.

— Fig. Simulé. Indignation jouée. Cela n'était point *joué*, car le corps entier du peuple n'affecte ni ne dissimule. (Montesq.)

— Dupé, bafoué. Cet homme a été bien joué par sa femme.

Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué,
Berné, sifflé, moqué, *joué*. (La Fontaine.)

— Art dramat. Représenté. Pièce jouée au Théâtre-Français, au Vaudeville, etc. || Rendu, reproduit. Tous les ridicules de la société ont été joués par Molière.

— Fig. *C'est un jeu joué*. Se dit d'une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes.

JOUÉ-LÈS-TOURS Géogr. Commune du cant. et de l'arrond. de Tours (Indre-et-Loire). Bons vins; 2,490 hab.

— JOUE-SUR-ERDRE. Commune du canton de Riaillé, arrond. d'Ancenis (Loire-Inférieure). Forges, céréales; 2,800 hab.

* **JOUÉE**, s. f. (rad. *joue*). Archit. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail. Cette porte a beaucoup de jouée. | On dit aussi : La jouée d'une lucarne, d'un abat-jour.

— S'est dit autrefois pour Soufflet, coup sur la joue.

— Tapiss. Étoffe qui ferme l'espace resté vide entre le siège et le bras d'un fauteuil.

JOUELLE, s. f. Agric. Espèce de support, en forme de joug, sur lequel on attache la vigne.

* **JOUER**, v. n. Ire conj. du latin *jocari*, badiner, plaisanter). *Je joue, nous jouons. Je jouais, nous jouions, vous jouiez. Je joual, nous jouâmes. Je jouerai. Je jouerais. Joue. Que je joue, que nous jouions, que vous jouiez. Que je jouasse*, etc. Se récréer, se divertir, s'ébattre, folâtrer. Ces enfants jouent ensemble. Laissez les jouer. Ils ne peuvent jouer ensemble sans se fâcher. Ne jouez jamais avec des armes à feu, vous pourriez vous blesser. Vous jouez trop rudement, vous me faites mal. Les jeunes gens aiment à jouer. Les femelles des singes *jouent* avec leurs petits. (A. Mart.)

L'ours *jouant* avec sa femelle
Lui creva, par malheur, un œil. (F. de Neufch.)

— Par extens. Ses pieds d'ivoire *jouaient* dans les pantoufles de tapisserie de couleurs éclatantes et bigarrées. (Th. Gautier.

— Fig. Au moyen de ces dispositions, cette plante *joue* sans cesse avec les zéphyrs, qui lui font décrire les courbes les plus agréables. (B. de Saint-Pierre.)

— Fam. *Envoyer jouer quelqu'un*. Ne pas l'écouter.

— Fig. *Jouer avec une chose*. En user témérairement. Les femmes *jouent* avec leur haleine comme les enfants avec leurs couteaux; elles s'y blessent. (V. Hugo.) || *Jouer avec la vie, avec la santé*. N'user d'aucun ménagement, ne prendre aucune précaution pour conserver sa vie, sa santé. Je *joue* avec la vie, elle n'est bonne qu'à cela. (Mme de Sévigné. || *Jouer avec la vie*. Ne pas regarder la vie comme une chose sérieuse. Il faut *jouer* avec la vie jusqu'au dernier moment. (Volt.) Tachons, en attendant, de *jouer* avec la vie, mais c'est ne *jouer* qu'à colin-maillard. (Id.)

— *Jouer avec le feu*. Faire étourdiment une chose périlleuse.

— *Jouer des mains*. Badiner avec les mains; se donner l'un à l'autre des coups avec les mains. Ces enfants jouent toujours des mains. || Pop. Faire des friponneries, voler. | *Jouer des mains*. Se dit aussi par plaisanterie pour Se battre.

Ou s'il faudra *jouer* des mains
Avec des peuples inhumains. (Scarron.)

— *Jouer de la griffe*. Faire main basse sur ce qui ne vous appartient pas. Une grosse troupe d'archers, qui me menèrent en prison, après avoir *joué* de la griffe chez moi et rafle mes meilleurs effets. (Mariv.)

— *Jouer de la prunelle*. Jeter des œillades, faire des signes d'intelligence. Se dit surtout des signes qu'un homme et une femme qui sont d'intelligence se font l'un à l'autre. Rouge, tout interdit, *jouant* de la prunelle. (Mol.)

— *Jouer des jambes*. Courir. Se dit surtout d'une personne qui s'enfuit. Il se mit à jouer des jambes. On dit aussi *Jouer des talons*. Se dit aussi des animaux en ce sens. Les araignées *jouent* prestement de leurs vingt pattes agiles, comme pour sauver une vie. (H. Taine.)

— *Jouer de la poche*. Tirer de l'argent de sa poche pour payer. | *Jouer du pouce*. Compter de l'argent pour payer.

— *Jouer d'adresse*. Employer la ruse. Ma foi, il n'est que de *jouer* d'adresse en ce monde. (Molière.)

— *Jouer d'industrie*. User de malice, de coquetterie. Agathe avait le bras et la main passables, et je remarquai que la friponne *jouait* d'industrie pour les mettre en vue le plus qu'elle pouvait. (Mariv.)

— *Jouer des gobelets*. Faire des tours de passe-passe avec des gobelets. || Se dit fig. et fam. d'un fourbe, d'une personne qui cherche à tromper.

— *Jouer de l'espadon, du bâton à deux bouts, du drapeau*. Les manier avec adresse, les faire voltiger. || *Jouer des couteaux*. Se battre à l'épée.

— Pop. *Jouer de l'épée à deux mains*. Ramer aux galères. || *Jouer de l'épée à deux jambes*. S'enfuir.

— Plaisanter. Jouer avec les choses sacrées. Il ne faut point *jouer* avec ceux qui ont en main l'autorité royale. (De Retz.)

— *Jouer sur le mot, sur les mots*. Faire des allusions, des équivoques sur les mots. Vous jouez sur les mots, mais parlons sérieusement.

— Se divertir, s'amuser à un jeu quelconque. Jouer à colin-maillard, au roi dépouille, à la main chaude. Jouer au billard, au piquet, aux dames, à la boule, aux dés. Jouer avec quelqu'un, contre quelqu'un. Jouer un contre deux, deux contre un. Tirer au sort à qui jouera le premier. Je leur dis que je veux apprendre le cartésianisme comme l'hombre, non pour *jouer*, mais pour voir *jouer*. (Mme de Sévigné.) Le marquis n'était pas encore revenu de chez sa comédienne, et je trouvai dans son appartement ses valets de chambre qui *jouaient* à la prime en attendant son retour. (Le Sage.) Les enfants de notre pays ne sont jamais si heureux que lorsqu'ils *jouent* au soldat; les enfants romains *jouent* au cure. (E. About.)

Qu'il l'instruise dans l'art de *jouer* aux échecs;
Pour moi, de tels sujets sont ardus et secs. (Berchoux.)

— *Jouer à quitte ou double, jouer quitte ou double*. Risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire.

— *Jouer de son reste*. Employer les moyens extrêmes après les quels on n'a plus de ressources. || Fig. Je m'en vais d'Orléans *jouer* de mon reste, et me mêler de vous dire encore des nouvelles. (Mme de Sévig.) || Achever de se ruiner. || Se dit aussi des dernières ressources, du dernier parti qu'on tire de sa place, de sa position. Ce ministre joue de son reste. Cette coquette joue de son reste.

— *Jouer à boute-hors*. Supplanter. || *Jouer à qui perd gagne*. Se dit lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel.

— *Jouer à cul levé*. Jouer chacun à son tour, en se cédant la place.

— A certains jeux de cartes, s'emploie avec le nom de la couleur de laquelle on joue. Jouer en pique, en carreau, en cœur, etc.

— *Faire jouer*. Nommer la couleur dans laquelle le coup doit être joué. C'est lui qui fait jouer. || Obliger l'adversaire à jouer en lui refusant des cartes. Jouez-vous? Faites-vous jouer? || Au quadrille et au trictrac, *Jouer sans prendre*. Jouer sans demander le roi. Au jeu de la bête ombrée, Faire les levées nécessaires pour gagner sans avoir écarté.

— *Jouer aux grands coups*. Au mail, Jouer à qui poussera le mail le plus loin. || *Jouer tout d'une*. Au trictrac, Marquer avec une dame subite tous les points que l'on vient de prendre. || *Jouer à la fausse compagne*. Abandonner ses associés.

— Fam. et en plaisantant. *Ne jouer que pour l'honneur*, ou activ. *Ne jouer que l'honneur*. Ne pas intéresser le jeu.

— *Jouer serré*. Jouer de manière à laisser peu de prise sur soi à l'adresse de l'adversaire.

— Fig. Dans une contestation ou une discussion, Laisser peu de prise sur soi à l'argumentation de l'adversaire.

— Fig. et fam. *Jouer de bonheur*. Avoir pour soi toutes les chances heureuses dans une affaire, réussir dans ses entreprises. || *Jouer de malheur*. Ne pas réussir dans ce que l'on entreprend. Comme je disais que dans sa carrière il avait *joué* de malheur. (E. Scribe.) Eh bien! pas un de vous n'est content? Certes je *joue* de malheur. (Mérimée.) | *Jouer au roi dépouillé*. Se dit quand plusieurs personnes sont auprès de quelqu'un pour le ruiner, le piller. || *Jouer au plus sûr*. De deux expédients, choisir celui où il y a le moins de risques, dont les inconvénients paraissent moins grands et le succès plus certain. || *Jouer à coup sûr*. Être certain du succès des moyens que l'on emploie dans une affaire. || *Jouer à jeu sûr*. Ne risquer une démarche que lorsqu'on est sûr du résultat. || *Jouer au fin, au plus fin*. Employer l'adresse, la finesse pour réussir.

— Absol. Jouer habituellement aux jeux de hasard. C'est un homme qui joue. Il commence à se ranger, et il ne joue plus autant. Il vaut mieux s'occuper à *jouer* qu'à médire. (Bnd.)

J'aime, je hais, je joue, et je vois en cela
Bien qui puisse attirer ces reprimandes-là. (Regnard.)

— *Donner à jouer*. Recevoir chez soi des joueurs. Il vaut mieux jouer une tragédie, que de donner à *jouer* à des jeux de hasard ruineux. (Volt.)

— Par exagér. *Il jouerait les pieds dans l'eau*. C'est un joueur déterminé.

— Quelquefois, avec le nom de l'espèce de monnaie que l'on joue. Jouer aux écus, aux louis. Les enfants jouent aux haricots.

— Par extens. *Jouer au dernier écu*. Jouer tout ce que l'on possède, jusqu'au dernier écu.

— Fig. Tout mettre en jeu, tout risquer.

— Fig. Se mettre en danger de. Dans cette acception, *jouer* est toujours suivi de la proposition *à*. Il joue à se faire pendre. Vous jouez à vous casser le cou, à vous noyer. Elle *jouait* à se noyer. (Mme de Sévig.)

— Prov. *Qui a joué jouera*. On ne se défait pas facilement d'une habitude ou d'une passion.

— Se servir de l'instrument nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu. Jouer du battoir, au battoir. Jouer avec une raquette. Jouer de la masse. Jouer de la queue.

— Prov. *Jouer aux pots cassés*. S'exposer à faire des pertes considérables, risquer tout son bien. || Fig. Agir de manière à causer de part ou d'autre, de grandes pertes.

— Se dit des cascades, des jets d'eau, qu'on fait jaillir ou couler. On fit jouer les eaux. Les eaux n'ont pas joué à cause du mauvais temps. || On disait autrefois activ. On joua les eaux. On a joué les eaux.

—Se dit aussi d'une mine que l'on fait sauter, d'une pièce d'artillerie, d'un artifice que l'on fait partir en y mettant le feu. La mine joua. Le canon a joué. On a fait jouer la mine. Faites jouer les pétards. Le 12 octobre, à neuf heures du matin, les batteries recommencèrent à *jouer*. (A. Dumas.)

— Fig. On fait sa brigue pour parvenir à un grand poste, on prépare toutes ses machines, toutes les mesures sont bien prises, et l'on doit être servi selon les souhaits; les uns doivent entamer, les autres appuyer; l'amorce est déjà conduite, et la mine prête à *jouer*. (La Bruy.)

— Par extens. Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. Jouer du violon, de la flûte, de la vielle, de la harpe, etc. Il joue de plusieurs instruments. Il joue sur tous les tons. Il joue dans la manière d'un tel. Faites jouer les violons. | Il se dit aujourd'hui de tous les instruments à vent, à cordes ou à clavier. On disait autrefois, et l'on dit encore souvent Toucher du piano, pincer de la guitare, sonner de la trompette, donner du cor, etc.

— Fig. On peut dire qu'il *jouait* de cette femme supérieurement, et qu'il savait tirer de l'instrument banal des effets miraculeux. (A. Daudet.)

— Arg. *Jouer de l'orgue*. Ronfler. || *Jouer des dominos*. Manger. || *Jouer du violon*. Scier les barreaux d'une grille. | *Jouer du fifre*. Dîner.

— Bours. Faire des spéculations à terme.

— Hortic. *Une plante qui joue* est une plante fécondée par le pollen d'autres variétés, ce qui la rend hybride.

— Manèg. *Ce cheval joue avec son mors*. Il mâche son mors avec action. || *Jouer de la queue*. Remuer la queue.

— Mar. *Le vaisseau joue sur son ancre* quand il est agité par le vent et en même temps

retenu par son ancre. Le gouvernail *joue* quand il est en mouvement. Le vent *joue* quand il change de direction à tout instant.

— Mécan. En parlant des ressorts des machines. Se mouvoir, agir d'une certaine façon. Ce ressort joue en sens inverse de l'autre. Cet arbre doit jouer dans tel sens.

— Par extens. Avoir l'aisance et la faculté du mouvement. Ce ressort joue bien. Cette serrure ne joue pas bien. Faites en sorte que cette clef joue mieux dans la serrure. Cet os ne joue pas comme il faut dans l'emboîture. || On dit dans un sens analogue : Faire jouer une pompe. On a fait jouer les pompes.

— Fig. et fam. *Faire jouer tous les ressorts, toutes sortes de ressorts.* Employer tous les moyens dont on peut disposer. Elle fait *jouer* les plus artificieux ressorts pour vous trahir et pour vous perdre. (Mariv.) || On dit de même : *Faire jouer l'intrigue, les intrigues.* Votre Majesté ne peut pas s'imaginer toutes les intrigues qu'on a fait *jouer* pour m'en écarter (de l'Académie). (D'Alemb.)

— *Faire jouer les intérêts, les passions.* Les mettre en œuvre. L'homme injuste, qui met tout en œuvre, qui entre dans tous les desseins, qui fait *jouer* les passions et les intérêts, ces deux grands ressorts de la vie humaine. (Boss.)

— Par anal. Se dit aussi des différentes nuances des couleurs. Des reflets qui *jouent* entre le vert et le violet. (Buff.)

— Techn. *Le bois joue* lorsqu'il subit les effets de la dilatation et de la contraction. Une pièce *joue* quand elle ne reste pas immobile au point où elle a été fixée.

— JOUER, v. a. Faire, en parlant d'une partie, d'un coup au jeu, etc. Jouer une partie de billard, un cent de piquet. Jouer une partie d'honneur. Jouez ce coup pour moi.

— *Jouer un jeu.* Le bien jouer, le jouer de préférence, d'habitude. Je joue le piquet.

— *Jouer une carte.* La jeter. Jouer carreau, pique.

— Au piquet, *Jouer bien les cartes.* En tirer tout le parti possible. Il joue bien les cartes, mais il écarte mal.

— A la paume, *Jouer une balle.* La pousser.

— Au trictrac, *Jouer son coup.* Exprimer les points qu'on vient de faire, en posant une ou deux dames sur certaines flèches.

— *Jouer le jeu.* Jouer suivant les règles du jeu. Vous ne jouez pas le jeu.

— Fig. et fam. *Jouer bien son jeu.* Se comporter adroitement en quelque affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins.

— Fig. *Jouer le jeu de quelqu'un.* Agir de manière à le favoriser.

— En parlant de ce que l'on hasarde au jeu. Jouer gros jeu. Jouer un jeu d'enfer.

— *Jouer le tapis.* A la bouillotte, Jouer la passe quand il ne reste plus de mises.

— *Jouer gros jeu.* Jouer de fortes sommes. || Fig. S'engager dans une affaire ou l'on hasarde beaucoup pour sa vie, pour sa réputation, pour sa fortune.

— Fam. *Il jouerait jusqu'à sa chemise.* Il jouerait tout ce qu'il a.

— Fig. *Jouer sa vie.* S'exposer témérairement. La vie n'est qu'un jeu : que me fait à moi qu'ils la *jouent* d'une manière ou d'une autre ? (P. Janet.)

— *Jouer quelqu'un.* Jouer avec quelqu'un. Il ne se dit en ce sens que dans ces phrases des jeux de paume et de volant. Il m'a joué du battoir. Il m'a gagné, quoiqu'il m'ait joué par-dessous sa jambe, par-dessous jambe, c'est-à-dire en recevant la balle, le volant par-dessous la jambe.

— Fig. *Jouer quelqu'un.* Le tromper, l'abuser. Il le joue depuis trois ans en lui faisant espérer cet emploi. Il m'a indignement joué. Il avait lu depit de se voir joué de la sorte. On *joue* le prince à force de le respecter. (Mass.) J'étouffe ! j'étouffe ! on m'a surpris, *joué* comme un enfant. (X. Marmier.)

— Fig. et fam. *Jouer quelqu'un par-dessous jambe, par-dessous la jambe.* Déranger avec facilité les projets de quelqu'un, et, par supériorité d'esprit ou de conduite, l'amener aux vues que l'on a soi-même. Ne faites pas d'affaires avec lui, il vous jouerait par-dessous la jambe. Il les a joués par-dessous jambe. || *Jouer les deux.* Tromper deux personnes ou deux partis qui ont des intérêts opposés, en paraissant les servir l'un contre l'autre.

— En ce sens, Se dit parfois des choses qu'on rend vaines, dont on détruit l'effet. Ici vous avez *joué* mes accusations, ébloui vos parents, et plâtré vos malversations. (Molière.)

— Mus. Exécuter un air, un morceau de musique, sur un instrument, avec un instrument. Jouer une sonate, une ouverture à grand orchestre. Jouer un air sur le violon, sur le piano. Écoutez l'air qu'on joue, il est joli.

— Théât. Représenter, en parlant soit de la pièce de théâtre qu'on représente, soit de la personnage qu'on est chargé d'y représenter. Jouer une tragédie, une comédie, une farce. Jouer un personnage, un rôle. Il joue les pères nobles. Jouer les amoureux, les ingénues. On jouait hier *Andromaque*, un tel jouait le rôle d'Oreste, jouait Oreste. Qu'est-ce qui se passe dans les comédies ? On y *joue* un valet fourbe, un bourgeois avare. (Rac.) Les comédiens français ont *joué* un drame en deux actes intitulé Edgar, qu'on a sifflé dès la première scène. (La Harpe.) Voilà, continua-t-il, les personnages distribués, demain nous *jouerons* la pièce. (Le Sage.) J'ai *joué* mon rôle en comédienne consommée. (Th. Gaut.) || *Jouer le grand trottoir.* Jouer les pièces du grand répertoire.

— Par extens. *Jouer un récit, un conte.* Accompagner un récit, un conte, d'une mimique qui en fait ressortir tous les traits. Sa gaieté, des saillies piquantes, le talent de conter et même de *jouer* des contes. (Condorcet.)

— Par anal. On se voit soi-même dans ceux qui nous paraissent transportés par de semblables objets ; on devient bientôt un acteur secret dans la tragédie, on y *joue* sa propre passion. (Bossuet.)

— Fig. *Jouer une pièce, un tour à quelqu'un.* Lui faire un tour malin ou méchant. Il a voulu me jouer un tour auprès d'un tel. Quelle pièce sanglante on lui a jouée ! Je prononçai ces dernières paroles si tristement, que Fabrice vit bien qu'on m'avait *joué* quelque tour. (Le Sage.) L'ambition d'être aimée *joue* souvent de mauvais tours aux femmes. (Mariv.)

— Neutral., dans le même sens. *Jouer d'un tour à quelqu'un.* Il m'a joué d'un tour. S'il me joue de celui-là, je lui en jouerai d'un autre. || On dit dans le même sens : *En jouer d'une, en jouer d'une bonne à quelqu'un.*

— *Jouer la douleur, la surprise*, etc., *jouer l'affligé, jouer l'homme d'importance.* Feindre d'être affligé, d'être surpris, vouloir paraître un homme d'importance.

— Se dit encore d'une chose qui en imite une autre, qui en a l'apparence. Ce papier joue le velours. Ce bois joue l'acajou. Cette étoffe joue la soie.

— Absol. Cet acteur joue fort bien. C'était la première fois qu'il jouait. C'était peut-être aussi la faute de ceux qui la représentaient, et qui ne *jouaient* pas assez bien ou assez mal pour m'amuser. (Le Sage.) Pour *jouer* parfaitement, il faut avoir le plus grand sang-froid, pas la moindre illusion, être prêt à souffler ses camarades. (Mérimée.)

— *Jouer la comédie.* Interpréter des pièces de théâtre. Si l'on ne savait que nous devons *jouer* la comédie, assurément on nous prendrait pour une maisonnée de fous. (Th. Gautier.)

— Absol. Cet acteur a cessé de jouer.

— Par extens. Faire des actions plaisantes pour exciter à rire. || Fig. Feindre des sentiments qu'on n'éprouve pas, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. Vous le croyez sensible, il joue la comédie.

— Par extens. *Jouer tel rôle.* Figurer dans quelque affaire en telle qualité, ordinairement pour faciliter une tromperie. Le prétendu mariage eut lieu, un tel joua le rôle de prêtre, et deux valets celui de témoins.

— Fig. *Jouer un rôle.* Figurer dans une affaire, dans certains événements, y prendre part, soit à son avantage, soit d'une manière fâcheuse, avilissante, etc. Quand il s'aperçut qu'il jouait le rôle de dupe, il quitta la partie. Il joua un sot rôle, un vilain rôle. Il joua un rôle très actif dans la révolution. Il joua un grand rôle dans ces événements. || Se dit quelquefois des choses personnifiées. Le rôle que joue la mémoire dans les opérations de l'entendement. L'éducation par exemple en toutes ses formes et ses degrés y *jouera* un bien autre rôle qu'en Amérique. (Michelet.)

— *Jouer le rôle de.* Se comporter en. Il a joué le rôle d'un homme très faible. M. le comte de Clermont, ne voulant, ne pouvant pas décemment *jouer* le rôle d'académicien, eut tort de se prêter à ces petites manœuvres. (Grimm.)

— *Jouer un grand rôle.* Faire une grande figure, occuper une grande place dans l'Etat. Cette famille a *joué* longtemps un rôle distingué dans l'Italie. (Las-Cases.)

— Par opposition, *Jouer un petit personnage.* Être dans un poste peu honorable, ou Avoir peu d'influence dans une affaire.

— On dit aussi : *Jouer un mauvais personnage, un sot personnage.*

— En ce sens, Se dit aussi avec un nom de chose pour sujet. La chimie joue un grand rôle dans l'industrie moderne. La langue *joue* un grand rôle dans le mécanisme de la dégustation. (Brillat-Savarin.)

— Railler, tourner en ridicule sur le théâtre. C'est un tel qu'on a joué dans cette pièce, sous un nom emprunté. Des critiques ont prétendu que Molière avait joué non seulement les faux dévots, mais encore la dévotion.

— Loc. prov. *Cela fut joué à Loches.* Se dit d'une pièce de théâtre dont on ne se souvient plus.

— SE JOUER, v. pron. Être joué. Ce jeu se joue avec des cartes. Le piquet se joue à deux, à trois, à quatre.

— Être joué, en parlant d'un morceau de musique, d'un instrument, d'une pièce de théâtre. Cet instrument se joue avec les doigts. Cette pièce se jouera demain au Gymnase.

— S'amuser, se divertir. Cet enfant se joue avec tout ce qu'on lui donne. Des oiseaux qui se jouent dans le feuillage. Elle s'amuse et se *joue* avec votre fille. (Mme de Sévig.) Nous la trouvâmes occupée à broder une robe, plus occupée de deux colombes de Sicile, et d'un petit chien de Malte qui se *jouaient* autour d'elle. (Barth.) Des ânes ouvrent la marche, portant dans des paniers des enfants qui se *jouent*. (Mérimée.)

— Poétiq. Un ruisseau qui se joue dans les prairies. La douce haleine des zéphyrs qui se *jouait* dans les rameaux des arbres. (Fén.) Des flots, semblables à de longs câbles, s'élevèrent du fond de ses abîmes, et se *jouèrent* dans les flots azurés. (B. de St-P.) Ou sont les heures qui se *jouaient* sur la tête en la couvrant de guirlandes de fleurs ? (X. Marmier. La nuit était belle, la lune se *jouait* sur les flots. (Mérimée.)

— *Faire quelque chose en se jouant.* Faire quelque chose en s'amusant, sans application, sans se donner de peine. Il fait en se jouant un ouvrage qui aurait paru difficile à tout autre.

— *Se jouer de quelque chose.* Surmonter, braver sans peine, et comme en s'en faisant un jeu, ce qui semble pour d'autres difficile, dangereux. Il se joue de toutes les difficultés.

— Fig. S'en moquer, le traiter d'une manière frivole ou dérisoire, témoigner qu'on n'en fait point de cas. C'est un homme sans foi, il se joue de tous ses engagements. Son indignation fut celle d'un homme simple de cœur et fougueux de caractère, qui découvre qu'on s'est *joué* de sa bonne foi. (Aug. Thierry.)

Vous résoudrez-vous point à borner ce mépris,
Qui de ma patience indignement se *joue* ?
(MAI HERBE.)

— Se dit des choses. Semblable à un rocher escarpé qui cache son front dans les nues et se *joue* de la rage des vents. (Fénelon.)

— Disposer de quelque chose arbitrairement, et selon son caprice. Se jouer de la vie des hommes.

— *Se jouer de quelqu'un.* S'en moquer, le railler adroitement. Vous voyez bien qu'on se joue de vous.

Se *jouer* du faible est bien plat ;
Se *jouer* du fort, c'est folie. (NIVERNAIS.)

— *Se jouer de quelqu'un* signifie aussi Le décevoir, tromper ses calculs, ses projets. La fortune se joue des hommes. La nature semble quelquefois se jouer de la science. || Tromper quelqu'un en lui donnant de belles espérances. Il m'a longtemps fait de belles promesses, il se jouait de moi. || Dans un sens analogue, Le chat se joue de la souris qu'il a prise.

— Fig. et fam. *Se jouer à quelqu'un.* L'attaquer inconsidérément. Ne vous jouez pas à lui, il n'entend pas raillerie. Il a osé se jouer à moi. || On dit aussi *Se jouer à quelque chose.* Ne vous jouez pas à cela, ne vous y jouez pas. Qu'il s'y *joue*, il verra. (Destouches.)

— Se faire illusion. Tant nous aimons à nous *jouer* nous-mêmes ! (Boss.)

— Féod. *Un seigneur pouvait se jouer de son fief*, lorsqu'il lui était permis de le démembrer, même d'en vendre une partie, sans qu'il fût rien dû au suzerain, pourvu qu'il retînt la foi entière et quelque droit domanial et seigneurial sur la partie aliénée.

— Substantiv. Le bien *jouer* à la paume ne consiste pas en l'esprit. (Malherbe.) || *Ouvrir le jouer.* A la bouillotte, Proposer aux autres joueurs une somme quelconque.

JOUEREAU, s. m. S'est dit pour Mauvais joueur.

* **JOUET**, s. m. (rad. *jouer*). Nom donné à des bagatelles qui servent à amuser les enfants, et avec lesquelles ils jouent. Le hochet est le jouet ordinaire des petits enfants. Acheter des jouets d'enfant. Le jouet d'un jeune enfant.

Ce mobile *jouet*, que l'enfance folâtre
Poursuit, frappe en courant. (GASTON.)

— Par extens. Choses avec lesquelles jouent les jeunes animaux. Le jouet d'un jeune chat, d'un jeune chien.

— Fig. Pauline me paraît digne d'être votre *jouet*. (Mme de Sévig.) La casuistique était devenue un *jouet* qui, comme tous les *jouets*, devait fort inviter à la patience. (E. Renan.)

— Fig. Se dit d'une personne dont on se joue. Ce malheureux leur sert de jouet, est leur jouet. Il est le *jouet* d'une femme sans pudeur. (Fén.) Seul et sans protection, il se voit le *jouet* de tout le monde. (J.-J. Rouss. Il me livre comme un *jouet* aux esprits de l'abîme. (Gér. de Nerval.)

— Par extens. Ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments. Pendant douze heures notre vaisseau fut le jouet des vents et des flots.

Par la rame emportée une barque légère
Laisse à peine, en fuyant, sa trace passagère ;
Zéphyre de la toile enfle les plis mouvants,
Et chaque banderole est le *jouet* des vents. (DELILLE.)

— Au sens moral, dans une acception analogue. Être le jouet de la fortune, du sort, des événements, de ses passions, des caprices d'un maître. Si jamais vous substituez dans son esprit l'autorité à la raison, il ne raisonnera plus ; il ne sera plus que le *jouet* de l'opinion des autres. (J.-J. Rouss.) Un prince, *jouet* de ses passions, est dupe de ses vertus même. (Montesq.) Et nous, tristes *jouets* d'une si longue attente. Tel. Supérieurs par leur âme, ils seront le *jouet* de l'opulence et de la stupidité humaine. (Gérard de Nerval.)

Le sage et l'imprudent, et le faible et le fort,
Tous sont précipités dans les mêmes abîmes.
Le cœur juste et sans fiel, le cœur pétri de crimes,
Tous sont également les vains *jouets* du sort. (VOLT.)

— Manég. Petite chaînette suspendue à la brisure du canon qui forme l'embouchure. Mettre un jouet dans la bouche d'un cheval pour en solliciter l'action.

— Mar. Plaque de métal qui garnit le bois traversé par un essieu, pour empêcher que le trou dans lequel celui-ci tourne ne s'accroisse par le frottement. || *Jouets de sep de drisse.* Plaque de fer que l'on cloue au côté du sep de drisse, pour empêcher que l'essieu des poulies ne l'entaille.

— Techn. *Jouets de pompe.* Les plaques de fer clouées aux côtés des fourches de la potence d'une pompe, au travers de laquelle on fait passer des chevilles qui servent à tenir la brimbale.

JOUETTE, s. f. (radic. *jouer*). Chass. Trou que le lapin fait en se jouant, et qui est moins profond que le terrier.

— Nœud de ruban que les jeunes gens offrent, en Bretagne, aux jeunes filles, pour les inviter à venir au bal.

* **JOUEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui joue, qui folâtre.

— *C'est un rude joueur, une rude joueuse.* C'est une personne qui ne saurait jouer sans faire mal à ceux avec qui elle joue. || Fig. et fam. C'est un homme à qui il ne fait pas bon s'attaquer.

— Plus ordinairement, Celui qui joue à quelque jeu soumis à des règles. Joueur de billard, de paume. Combien sont-ils de joueurs ? C'est un faible joueur. Ces rafraîchissements sont pour les joueurs.

— *Beau joueur* ou *bon joueur.* Celui qui joue franchement, et qui est d'une humeur égale, soit qu'il perde ou qu'il gagne. On dit dans le sens contraire : Mauvais joueur.

— Absol. Celui qui a la passion du jeu, qui en fait en quelque sorte son métier. Ce jeune homme est un joueur, ne lui donnez pas votre fille. Cette femme est une joueuse de profession. Ce qu'il y a de plus difficile à supporter pour un *joueur*, ce n'est pas d'avoir perdu, mais de cesser de jouer. (Mme de Staël.)

S'il est quelque *joueur* qui vive de son gain,
On en voit tous les jours mille mourir de faim.
(REGNARD.)

C'est bien fait. Ces *joueurs* qui courent la fortune,
Dans leurs déréglements ressemblent à la lune,
Se couchant le matin, et se levant le soir. (Id.)

— S'est dit pour Comédien. Celui qui joue dans une pièce. La comédie telle que ceux-ci la jouaient était chose que l'on n'avait encore vue et rare en France, car par avant on ne parlait que des farceurs, des conards de Rouen, des *joueurs* de la Bazoche et autres sortes de badins. (Brantôme.)

— *Joueur d'instrument.* Celui qui joue de quelque instrument de musique. Il ne se dit plus guère que des musiciens de bas étage. Joueur de flûte. Joueur d'orgues. Joueuse de harpe. Joueur de guitare, de violon.

— *Joueur de farces, joueur de gobelets, joueur de marionnettes.* Ceux qui divertissent le public par des farces, etc.

— Loc. prov. *La balle cherche le joueur, va au joueur.* Se dit quand l'occasion de faire quelque chose se présente à celui qui est le plus capable de s'en acquitter. || Ellipt., dans le même sens : *La balle au joueur, au bon joueur la balle.*

— Adjectiv. Cette femme est joueuse. Cet homme est trop joueur.

— Prov. *De deux regardants il y en a toujours un qui devient joueur.* Il est bien rare qu'on ne devienne pas joueur, quand on prend plaisir à voir jouer.

* **JOUFFLU, UE**, adj. Qui a de grosses joues. Elle serait jolie, mais elle est trop joufflue. Mais, peu après, je vis entrer un petit homme gros, frais, *joufflu*, trapu, guilleret, qui vint rôder dans la cuisine, déplaça quelques meubles, leva le couvercle d'une casserole, et disparut. (Brill.-Sav.)

Approche, dieu *joufflu* de la mythologie ;
Comus, viens me montrer ta mine rejouie. (BERCHOUX.)

— Mar. Se dit d'un navire dont les joues sont très renflées.

— Substantiv. Un gros joufflu. Grosse *joufflue*. (Acad.) Ce petit *joufflu* la montre avoir de l'esprit. (Regnard.) Il est familier.

JOUFFROY D'ABBANS (Claude-François-Dorothée, marquis de). Célèbre mécanicien, né à Baume-les-Dames, 1751-1832, d'une grande famille de Franche-Comté, proposa, dès 1775, aux frères Périer, qui avaient établi la pompe à feu de Chaillot, l'idée d'appliquer la vapeur à la navigation. En 1776, il parvint à faire marcher sur le Doubs un bateau de 40 pieds de long ; on se moqua de ses recherches mécaniques, et on le désigna par le sobriquet de Jouffroy la Pompe. Il perfectionna néanmoins ses premiers essais, et, en 1783, il remonta la Saône, de Lyon à l'île Barbe, sur un bateau de 13 mètres de long. Il fut encore éconduit. Toujours malheureux, il vit le succès de Fulton, se ruina en voulant réaliser ses idées, et mourut pauvre et découragé aux Invalides. On a de lui : *les Bateaux à vapeur.*

— **JOUFFROY** (Simon-Théodore). Philosophe, né au hameau des Pontets (Doubs), 1796-1842, fut, à l'École normale, élève de Cousin en 1811, puis répétiteur. En 1822, l'École normale fut supprimée ; alors Jouffroy ouvrit chez lui des cours particuliers et écrivit dans *le Courrier français, la Revue européenne* et *le Globe*. Il fit paraître, en 1826, la traduction des *Esquisses de philosophie morale de Dugald Stewart*, avec une remarquable préface ; puis celle des *Œuvres complètes de Reid*. En 1830, il fut maître de conférences à l'École normale réorganisée et professeur adjoint de l'histoire de la philosophie moderne à la faculté des lettres ; il fit alors son *Cours de droit naturel*, et enseigna au Collège de France la philosophie grecque et latine. Membre de l'Académie des sciences

morales et politiques en 1833, il fit partie du conseil royal de l'université, en 1840. Il fut membre de la Chambre des députés depuis 1831. On a de Jouffroy, outre les œuvres déjà citées : *Mélanges philosophiques*, *Nouveaux Mélanges philosophiques*, 1842, et *Cours d'esthétique*, 1843, publiés après sa mort, d'après les rédactions de ses élèves. Jouffroy tient l'un des premiers rangs parmi les philosophes français du XIXe siècle, par la sagacité de la pensée et la lucidité du style ; c'est avant tout un psychologue, élève des écossais. Il a été spiritualiste, et sa doctrine morale a été pleine de pureté, comme sa doctrine sur le beau est remarquable par l'élévation des idées.

*** JOUG.** s. m. (pr. *jough* ; ét. lat., *jugum*, du gr. ζυγόν, instrument, morceau de bois dont on se sert pour atteler les bœufs à la charrue). Pièce de bois qu'on met par-dessus la tête des bœufs, et qui sert à les atteler. Mettre les bœufs au joug. Leur ôter le joug. Il fallait mettre au *joug* deux taureaux furieux. (Corn.)

L'aspect du soc leur fit chercher les bois profonds,
Tremblantes que le *joug* ne menaçât leurs fronts.
(A. Chénier.)

Le *joug* qui l'asservit lon robuste attelage,
Le manche qui conduit ton charpêtre equipage,
Pour soulager la main et le front de tes bœufs,
Du bois le plus léger seront formés tous deux. (Del.)

— Par extens. Se prend quelquefois pour Les bêtes attelées. Ce chariot était attelé de dix *jougs* de bœufs et gardé par vingt nègres d'Afrique armés jusqu'aux dents. (V. Hugo.)

— Fig. Servitude, asservissement, sujétion. Un joug pesant, insupportable. Le joug de la servitude. Le joug de la loi. Le joug de l'Evangile. Mettre, tenir sous le joug. Imposer un joug. Porter le joug. S'affranchir du joug. Secouer le joug. Le joug s'est appesanti sur nos têtes. Le joug de l'étiquette. Jésus-Christ dit que son joug est léger. Tu voudras t'affranchir du *joug* de mes bienfaits. (Rac.) Le *joug* est trop honteux, ma main doit le briser. (Volt.) Souffre un *joug* imposé par la nécessité. (Id.) On prétend qu'a ce peuple il faut un *joug* de fer. (Id.) Malgré sa bonne volonté, cet auditoire portait encore le *joug* classique, c'est-à-dire appartenait encore au parti littéraire où brillait M. Viennet. (L. Veuillot.) Si l'on donne à la femme, en la mettant en possession de cette force, sa valeur personnelle, la voilà qui est affranchie du *joug* de la pauvreté. (J. Favre.)

J'aime, je l'avouerai, cet orgueil généreux,
Qui n'a jamais fléchi sous le *joug* amoureux (Rac.)
Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du *joug* superbe ou je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché! (Id.)
Ils ont toujours brisé
Le *joug* de l'esclavage à leur tête imposé. (Voltaire.)
Notre orgueil à regret se plie
Au *joug* rigoureux du pouvoir. (De Bernis.)
D'un regard de tes yeux réchauffe ces cœurs froids
Engourdis sous un *joug* dont ils aiment le poids.
(C. Delavigne.)

— *Le joug du mariage, de l'hymen.* Le lien du mariage. Il se marie, le voilà sous le joug. Il faut venir au timon et se mettre sous le *joug* comme les autres. (Mme de Sévig.)

Oui, déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton *joug* l'instrument authentique
(Boileau.)

— *Faire joug.* Se soumettre. Cette locution a vieilli. Il faut que mon humeur fasse *joug* a ta loi. (Régnier.)

— Fig., au pluriel. C'est vous qui sous les *jougs* traînez des cœurs si braves. (Corn.

— Hist. rom. Pique posée horizontalement sur deux autres piques fichées en terre, et sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus. Passer sous le joug était un opprobre. Toute l'armée passa sous le joug. Les Samnites firent passer les Romains sous le joug.

— Mar. Bâton de un à deux mètres de longueur dont on se sert pour tordre les cordages de moyenne grosseur. On l'emploie aussi à serrer une ligature. || Forte pièce de bois qui traversait une galère aux deux extrémités et supportait l'appareil des rames.

— Techn. Sommet ou fléau d'une balance.

JOUGAU. s. m. Ornith. Espèce de chouette.

JOUI. s. m. Liqueur fortifiante des Japonais, dont la base est du jus de bœuf rôti.

JOUIÈRE ou **JOUILLÈRE.** s. f. Archit hydraul. Nom des murs d'aplomb qui soutiennent les berges d'une écluse, et auxquels sont attachées les coulisses des vannes.

*** JOUIR,** v. n. 2e conj. (du lat. *gaudere*, se divertir, avoir de la joie). Avoir l'usage, la possession d'une chose, en tirer tous les fruits, tous les avantages. Jouir d'un emploi. Jouir d'une terre, d'un bien. Jouir d'une entrée à un théâtre. Jouir d'un privilége, d'un droit. Jouir des droits civils, des droits politiques. Jouir de cent mille francs de rente. Les chats jouissent de la faculté de voir pendant la nuit. L'heureux vieillard *jouit* jusqu'à la fin des tendresses de sa famille. (Bossuet.) Allez au plus vite *jouir* des douceurs de la campagne. (Volt.) A peine a-t-on à Paris l'idée des arts nécessaires, on en *jouit* sans les connaître. (Duclos.) Si trop souvent l'homme devore l'avenir par l'impatience de ses désirs, n'est-il pas vrai aussi qu'il en *jouit* à l'avance par la douceur de ses espérances? (P. Janet.)

— Absol. Il n'y a qu'une société de perte et de gain qui puisse travailler avec ceux qui sont des indes à jouir. (Montaigne.) Sur le point de *jouir*, tout s'enfuit de nos mains. (La Fontaine.) *Jouir* est tout ; les heureux sont les sages. (Gentil-Bernard.) On ne travaille que pour *jouir* ; cette alternative de peines et de jouissance est notre véritable vocation. J.-J. Rousseau.) *Jouir* tout seul est un plaisir barbare. (Del.) Posséder sans *jouir*, quel contresens! (S. Dubay.) Pouvoir *jouir* vaut mieux que *jouir*. (De Lévis.) Incapables de se battre, de gouverner, de travailler et de penser, ils savent encore disputer et *jouir*. (H. Taine.) L'homme qui ne *jouit* qu'à la manière de l'animal n'est pas heureux, lors même qu'il se contenterait de cette existence. (P. Janet.)

— Profiter d'une chose qu'on a, qu'on possède, en goûter le plaisir, l'agrément. Il sait jouir de sa fortune. Je n'ai pas su jouir de la bonne fortune qui m'est arrivée. Jouir de la vie. Cet homme jouit du présent sans penser à l'avenir. Jouir de la victoire. Il n'a pas assez vécu pour jouir de toute sa gloire, de toute sa renommée. Jouir du monde, des plaisirs du monde. Il faut *jouir* du présent ; les chagrins viennent assez tôt. (Mme de Sévig.) Aucun homme n'a jamais autant *joui* de sa gloire que M. de Voltaire. Grimm.) Les écrivains de la Grèce et de Rome méritent bien qu'on emploie plusieurs années de l'enfance à les connaître, et plusieurs années de la vie à en *jouir*. (B. de St-P.) *Jouissez* de ce que vous possédez ; espérez ce qui vous manque. (De Lévis.)

Je tis dans leur regard le désir prononcé
De *jouir* du festin qui leur est annonce. (Berchoux.)
Mais quoi! l'art de *jouir*, et de *jouir* des champs,
Se peut-il enseigner?... (Delille.)
Jouissons toujours des douceurs,
Des présents, des faveurs
Que la fortune nous donne,
Sans nous inquiéter de ceux qu'elle abandonne.
(Haumont.)

— Dans le même sens, absolument, surtout lorsqu'il s'agit des biens de la fortune ou des plaisirs. Cet homme si riche ne sait pas jouir. Jouissons, le temps fuit.

— Se dit, dans une acception plus étendue, de toute chose qui procure de l'avantage, de l'agrément, du bien-être. Jouir d'une parfaite santé, d'un immense crédit, d'une bonne réputation, de la félicité, de la gloire éternelle. Jouir de la considération, de l'estime publique, de la société, de la présence de quelqu'un. Jouir du repos. *Jouir* d'une fortune bien établie. (La Bruy.) Il *jouit* de l'estime publique, et il la mérite. (J.-J. Rousseau.) Nul ne peut être heureux s'il ne *jouit* de sa propre estime. (Id.) Il *jouissait* d'une gloire qui n'était point souillée de rapines et de cruautés. (Volt.) La France *jouissait* de la paix. (Id.) Je *jouis* encore de toutes les grandes dignités. (Id.) *Jouir* d'un pouvoir immense. (Barth.) Il *jouit* en paix de sa réputation. (Id.) J'aimais à me rendre dans ce lieu, où l'on *jouit* à la fois d'une vue immense et d'une solitude profonde. (B. de St-P.) Un guerrier ne commençait à *jouir* de la considération publique que du jour de son mariage. (Chateaub.) L'abbé Delille *jouit* de la plus grande faveur personnelle dont jamais auteur ait *joui*. (La Harpe.) Le général Jourdan avait paru contraire au 18 brumaire, mais il *jouissait* du respect universel. (Thiers.) Madame de Beaulieu et Claire, assises dans le grand salon, *jouissaient* de la fin de cette belle journée. (G. Ohnet.)

— *Jouir de sa raison.* Avoir toute son intelligence.

— Par extens. La réputation dont cet ouvrage a si longtemps *joui*. (Acad.) Les pires et les plus éhontés des attentats *jouissent* impudemment de la tolérance publique et de toute la lumière du ciel. (H. Taine.)

— *Jouir* se prend toujours en bonne part ; ainsi l'on ne peut dire que par plaisanterie ou ironiquement : Jouir d'une mauvaise santé, jouir d'une mauvaise réputation.

— *Jouir de quelqu'un.* Avoir la liberté de l'entretenir, de conférer avec lui, d'en tirer quelque service ou quelque plaisir. Nous jouirons de vous pendant tout votre séjour à la ville. Il est si occupé depuis un mois qu'on n'en peut jouir un instant.

— *Jouir d'une femme.* Avoir commerce avec elle. Cette expression est libre.

— *Jouir de l'embarras de quelqu'un, de la misère de quelqu'un, de son affliction.* Eprouver du plaisir à le voir ou à le savoir dans l'embarras, dans la misère, etc.

— *Jouir de son reste.* Se livrer à des plaisirs dont on sera bientôt privé.

— Prov. *Qui de loin se pourvoit, de près jouit.*

— Chass. Les chiens courants *jouissent* lorsqu'après avoir chassé ils prennent l'animal et font curée. Pour avoir de bons chiens, il faut les faire *jouir* souvent. (Baudrillart.) On fait *jouir* le limier en lui faisant lancer des animaux. (Id.)

— Jurispr. Percevoir les fruits d'une chose. Jouir des revenus de sa propriété.

— Jouir. s. m. C'est le *jouir*, non le posséder qui nous rend heureux. (Montaigne.)

*** JOUISSANCE.** s. f. (ra l. *jouir*). Usage, possession de quelque chose. Il a la jouissance de ses biens. Pleine jouissance. Longue jouissance. Avoir la jouissance de ses droits. La jouissance des droits politiques, des droits civils. Il entre en jouissance le 1er du mois. Assurer à quelqu'un la jouissance de quelque chose. Troubler la jouissance. Il a la jouissance de cette terre, mais il n'en a pas la propriété. Une longue et paisible *jouissance* d'une des plus nobles couronnes de l'univers. (Boss.)

L'objet nouveau qu'on désire ardemment
Ne saurait par sa *jouissance*
Qu'irriter nos désirs, notre plus grand tourment.
(Mme Jolyeau.)

— Plaisir, volupté. Ce travail est une jouissance pour lui. Il trouve de la jouissance à remplir ses devoirs. Il est privé de toute jouissance. La civilisation multiplie nos besoins et nos jouissances. La suprême *jouissance* est dans le contentement de soi-même. (J. J. Rouss. Il ne vous reste plus de *jouissance* à goûter que celle de la sagesse. (Id.) Rien n'est si courageux que de mettre à la fois des bornes aux privations et aux *jouissances*. (Barth.) Mes livres sont des fleurs et des fruits, et mes arguments des *jouissances*. (B. de St-P.) Ce sont les harmonies morales qui donnent tant de charme aux *jouissances* physiques, en se confondant avec elles. (Id.) Les *jouissances* les plus douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance. (De Lévis.)

— Fam. *Avoir la jouissance d'une femme.* Avoir commerce avec elle. Expression libre.

— Absol. La fornication est la *jouissance* passagère de deux personnes libres, mais non concubinaires. (Proudh.)

— Ane. litter. franç. S'est dit absolument d'une pièce de vers où l'on décrit une aventure amoureuse. La cinquième élegie d'Ovide est une jouissance.

— Financ. *Jouissance de telle époque.* Époque de l'année ou le trésor public paye les intérêts des rentes inscrites au grand-livre. Jouissance du 22 mars, du 22 juin.

JOUISSANT. part. pres. du v. Jouir. Qui jouit. Une personne jouissant de toutes ses facultés, de tous ses droits.

*** JOUISSANT, ANTE.** adj. Jurispr. Qui est en état de jouir, qui peut jouir. Majeur usant et jouissant de ses droits. Fille usante et jouissante de ses droits.

— Par extens.

Un mari fort amoureux,
Fort amoureux de sa femme,
Bien qu'il fut *jouissant*, se croyait malheureux.
(La Fontaine.)

— Substantiv. Il hait quiconque réussit, comme les eunuques haissent les *jouissants*. (Volt.)

JOUISSEUR, EUSE. adj. Se dit de celui qui jouit. Dans cette ville de parias *jouisseurs*. (Raspail.)

— Substantiv. Un jouisseur. Vous avez commencé comme des *jouisseurs* et vous avez fini comme des traîtres. (Gambetta.) Ces cavaliers des, ou sa vanité, ses instincts de *jouisseur* et de comédien se seraient satisfaits à l'aise... (A. Daudet.)

*** JOUJOU.** s. m. (radic. *jouer*). Fam. Jouet d'enfant. Donner des joujoux à un enfant. Le Lacédémonien Lysandre disait qu'on trompe les enfants avec des joujoux, les hommes avec des serments.

— Fam. *Faire joujou.* Expression que l'on adresse aux petits enfants pour les exciter à jouer.

— Par extens. Tout objet relativement petit. Ce fusil est un vrai joujou.

— Fig. Objet sans valeur réelle. Les satisfactions de la vanité sont les joujoux d'un grand nombre d'hommes. Les puissances pour qui on veut que tu sois lâche, sont les *joujoux* du sort qui les fait, qui les casse. (Michelet.)

*** JOUR.** s. m. etym. lat., *diurnus* ; formé de *dius*, arch. pour *dies*, jour). Clarté, lumière que répand le soleil quand il est à l'horizon ou qu'il en est proche. Avant le jour. A la pointe du jour. Au point du jour. Le jour commence à paraître. Quand le jour commencera à poindre. Au petit jour. La naissance du jour. Il est grand jour. Le jour baisse. A la chute du jour. Sur le déclin du jour. Beau jour. Jour pur, serein. Jour faible, bas, sombre. En plein jour. Voyez cette étoffe au jour, au grand jour. Aimer le grand jour. Le jour vient par là, de là, de ce côté-là. Le jour vient d'en haut. Le jour ne pénètre dans cette chambre que par une petite fenêtre. Loin du jour. Fuir le jour, la lumière, l'éclat du jour. Le roi profita du peu de *jour* qui restait pour saisir l'artillerie ennemie. (Volt.) Il en est de l'homme comme du monde, l'un et l'autre ont leur *jour* et leur nuit. (S. Dubay.)

Dieu dit, et le *jour* fut;
Dieu dit, et les étoiles
De la nuit éternelle éclaircirent les voiles.
(Lamartine.)

— Poétiq. *Le père, l'astre du jour.* Le soleil.

— *Le haut du jour.* Le moment où le soleil est le plus haut sur l'horizon.

— *Le jour.* Pendant la durée du jour ; avant la nuit.

— *Brûler le jour.* Se dit quand on allume les flambeaux avant la nuit.

— *Clair comme le jour.* Se dit d'une chose évidente et facile à comprendre. Cette proposition est claire comme le jour. Il est clair comme le jour que c'est là qu'il en voulait venir.

— Fig. *Mettre une chose au jour, au grand jour.* La divulguer, la rendre publique. Il a mis au jour toute la perfidie de son adversaire. La philosophie n'a fait que mettre au *jour* ce que contenait l'esprit humain. (Guizot.) || *Un homme craint le jour, le grand jour.* Il craint de se montrer, de se faire connaître. Il n'ose se produire, il craint le grand jour. || On dit dans le même sens : *Le grand jour de la publicité. Le grand jour de l'impression.* || *Voir le jour.* Se dit des choses qu'on retire du lieu ou elles étaient cachées, enfouies, et qu'on expose au jour. Il y a bien longtemps que cet habit n'a vu le jour. || Fig. *Voir le jour.* Être né, vivre. Je n'avais pas encore vu le jour. Depuis qu'il voit le jour. || Se dit de la publication des ouvrages d'esprit. Ce livre n'a vu le jour que longtemps après la mort de son auteur. || *Mettre au jour.* Donner naissance. J'ai dû cette vengeance à qui m'a mise au *jour*. (Corn.) || *Ceux à qui je dois le jour.* Ceux dont je suis né. || *Perdre le jour.* Mourir.

— Fig. *Mettre un livre au jour.* Le faire imprimer, le publier.

— Fig. *Faire du jour la nuit, et de la nuit le jour.* Veiller la nuit et dormir le jour. Comme les gens de qualité, il fait de la nuit le *jour* et du *jour* la nuit. (Al. Duval.)

— Loc. prov. *Demain il fera jour.* Se dit quand on veut remettre une chose au lendemain. || *Ce qui se fait de nuit paraît au grand jour.* Il n'y a rien de caché qui ne vienne à être découvert, rien de secret qui ne vienne à être connu. || *Beau comme le jour.* Se dit d'une personne très belle. Cet enfant est beau comme le jour. || *C'est le jour et la nuit, ou c'est la nuit et le jour.* Ce sont deux choses ou même deux personnes qui diffèrent extrêmement entre elles. || On dit dans le même sens : *Ces deux personnes, ces deux choses, ne se ressemblent pas plus que le jour et la nuit.* || *Il est jour chez lui, chez elle.* Se dit d'une personne qui vient de se lever, et chez laquelle on peut entrer. Est-il jour chez lui? Mais, monsieur, pensez-vous qu'il soit *jour* chez Lucrèce? (Corn.) || *Il est petit jour chez lui, chez elle.* Se dit d'une personne qui ne fait que s'éveiller.

— Se dit quelquefois de toute espèce de clarté autre que celle du jour. Le jour artificiel des bougies, des lampes, du gaz, etc. Le faible demi-jour que la lune répand sur les objets.

— *Jour artificiel.* Clarté produite artificiellement à l'aide d'un foyer lumineux.

— Fig. Clarté répandue sur une question, sur une affaire. Rien n'est plus propre à jeter du jour sur ces questions. Cette découverte a jeté un grand jour sur cette affaire ténébreuse. Son livre répand un grand jour sur les causes de ce phénomène. L'Evangile fit luire un nouveau jour. Pendant qu'il pleurait, le *jour* se faisait de plus en plus dans son cerveau. (V. Hugo.)

— Particulièrement, Manière dont un objet est frappé par la lumière. Mon modèle était placé dans un mauvais jour. Vous devriez placer ce tableau dans un autre jour. Mettre une chose à un jour ou dans un jour convenable. Cette statue est placée dans un jour qui en fait ressortir toutes les beautés. Présenter une étoffe à différents jours. Le plus beau tableau qui n'est pas dans son *jour* ne frappe point. (Le Sage.) Le peintre suspendit ses tableaux au *jour* le plus favorable. (Merimée.)

— *Mettre quelque chose dans son jour.* Le placer dans un jour convenable, de manière à ce qu'on le puisse bien voir. Mettez ce tableau dans son jour. Cette étoffe n'est pas dans son jour, vous ne pouvez juger de sa couleur.

— Fig. Dans le sens qui précède. Il me présenta les choses dans un jour si avantageux, que je n'hésitai pas à accepter sa proposition. Une chose que l'on voit, qui se présente, qui s'offre sous un jour avantageux, favorable. Mettre une affaire dans un faux jour, la présenter sous un faux jour. Mettre une pensée dans tout son jour. Je crois de notre Provence toutes les merveilles que vous m'en dites ; mais vous savez très bien les mettre dans leur *jour*. (Mme de Sévigné.)

— *Mettre en jour.* Se dit dans le même sens.

Et que pour mettre en *jour* des compliments frivoles,
Il sait bien ajuster ses yeux à ses paroles. (Corneille.)

— *Faux jour.* Lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont. Le faux jour de cette boutique trompe sur la couleur des étoffes. Votre tableau est placé dans un faux jour, en faux jour.

— Ouverture par où le jour, l'air peuvent passer. Ces planches ne joignent pas, il y a du jour entre deux. Il y a de grands jours dans cette muraille, des jours à y passer la main.

— Par extens. *Se faire jour.* Se faire ouverture et passage. Ils se sont fait jour au travers des ennemis. Hamilcar désespéré fit ouvrir les palissades, résolu à se faire *jour* n'importe comment. (G. Flaubert.)

— Fig. Tôt ou tard la vérité se fait jour.

— *A jour, percé à jour.* Percé de part en part, de sorte qu'on voie le jour au travers. La cime du pin est à *jour*, et n'est formée a sa base que de branches nues. (B. de St-P.)

Et le perçant à *jour* de deux coups d'estocade,
Je le mets hors d'état d'être jamais malade.
(Corneille.)

|| Dans le même sens : *Points à jour. Broderie à jour.*

— *Cet édifice, cette maison est à jour, tout à jour.* Les portes et les fenêtres n'existent plus ou ne sont pas encore placées.

— Fig. Comment n'êtes-vous pas percé à *jour* ou brûlé, mon cher comte, d'avoir été exposé tout l'hiver à la pointe et au feu de ces regards? (Mme de Sévig.)

— Fig. *Percé à jour.* Se dit aussi d'une personne ou d'une chose qui est dévoilée. Un fourbe percé à jour. Un secret percé à jour.

— Fig. *Percer à jour.* Toucher vivement par des reproches. Il me paraît que tout cela perce à *jour* Mme de Cauvisson : elle voit ce que c'est que de négliger le service. (Mme de Sévig.)

— Fig. Facilité, moyen pour venir à bout de quelque chose. Si je vois jour à cela. Je ne dois aucun jour à cette affaire. Je n'y vois point de jour. S'il y avait jour. Si je vois jour à vous servir. Je veux vous faire un peu de *jour* à la pouvoir entretenir. (Mol.)

— Fig. *Donner jour à.*

Donnez-moi donc, seigneur, vous-même quelque *jour*,
Quelque infaillible voie à fixer votre amour.
(CORNEILLE.)

— *Demi-jour.* Clarté faible. La chambre n'était eclairee que par un *demi-jour.* (Acad.)

— Fig. Les vérités que contient le cœur sont du nombre de celles qui demandent le demi-*jour.* (Chateaub.)

— Espace de vingt-quatre heures, qui se prend, parmi nous, d'un minuit à l'autre, et qu'on appelle *jour civil.* On le dit souvent aussi du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, et qu'on nomme par opposition *jour naturel.* Jour ouvrable. Jour de fête. Quel jour est-il? Quel jour est-ce aujourd'hui? Jour gras. Jour maigre. Le jour de Pâques. Le jour de Noel. Jour solennel. Jour de congé. Jour d'audience. Le jour d'hier. Le jour de ses noces. Un jour de ceremonie. Travailler tout le jour, tout le long du jour. Jour heureux, malheureux. Le plus beau jour de la vie. Un habit de tous les jours. Il mit son habit neuf tous les jours. Marquer, fixer, indiquer un jour. Assigner un jour. Donner un jour. Prendre un jour. De jour a autre. D'un jour a l'autre. Payer tant par jour. Compter jour par jour. Au jour de la colère du Seigneur. Le jour du Seigneur sera terrible. Un jour viendra que... Il est mort un an, jour pour jour, après sa femme. Il n'y avait point de *jour* qui ne fût signalé par quelque avantage. (Volt.) J'étais allé passer quelques *jours* a la campagne. (J.-J. Rouss.) Socrate passa trente *jours* dans sa prison, entouré de ses disciples. (Barth.) Il y a un *jour* que la religion a consacré a la mémoire de ceux qui ne sont plus: c'est le *jour* du sacrifice pour les morts. (Bergasse.) L'armée française mit trois *jours* a passer le Niemen. (L. Gallois.)

Il est des *jours* d'ennui, d'abattement extrême,
Où l'homme le plus ferme est à charge à lui-même.
(DUCIS.)

— *Jour astronomique.* Espace de vingt-quatre heures solaires moyennes, comptées d'un midi a l'autre. || *Jour lunaire.* Intervalle de vingt-quatre heures cinquante-quatre minutes, ou période de la revolution de la terre sur elle-même. || *Jour moyen.* Celui que mesure le mouvement d'une horloge bien reglee. || *Jour sidéral.* Temps qu'une étoile emploie pour revenir au méridien d'où elle est partie, intervalle qui est de vingt-trois heures cinquante-six minutes quatre secondes. || *Jour solaire.* Intervalle d'un passage du soleil au meridien au passage suivant, et qui se compose de vingt-quatre heures. || *Jour vrai.* Intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. La durée de ce jour est constamment de douze heures pour les peuples qui ont la sphère droite ou qui habitent sous l'équateur.

— *Commencement du jour.* Les Babyloniens commençaient leur jour au lever du soleil; ceux des chrétiens était compris entre deux couchers consécutifs de cet astre; les Italiens modernes commencent aussi leurs jours au coucher du soleil; le jour des Français, des Anglais, etc., commence et finit a minuit

— *Jours complémentaires.* Dans le calendrier républicain, Les cinq ou six jours que l'on comptait à la fin de l'année pour compléter le nombre de 365 ou de 366 jours. || *Jour mondain.* Selon les traditions etrusques, Division de la durée du monde formée de dix siècles.

— *Jour pour jour.* Le même jour à plusieurs années d'intervalles. Il y a huit ans, jour pour jour, que ce malheur m'est arrivé. Il y a aujourd'hui vingt années, *jour* pour *jour*, que Votre Majesté se couvrait de gloire dans les plaines de Forgau. (D'Alemb.) || *A parcil jour.* Se dit dans le même sens.

— *Prendre jour.* Convenir d'un jour pour une affaire. René prit *jour* avec eux pour leur raconter les sentiments secrets de son âme. (Chateaubriand.)

— *Prendre le jour de quelqu'un.* Prendre le temps, le moment qui lui convient. Je prendrai votre jour.

— *Prendre son jour.* Choisir le moment favorable.

— *Avoir son jour arrêté.* Avoir l'intention d'agir a un moment déterminé. Si Dieu dissimule, qu'ils ne pensent pas pour cela avoir échappé à ses mains; il a son *jour* arrêté, il a son heure marquee, qu'il attend avec patience. (Bossuet.)

— *Avoir son jour.* Avoir un jour fixe pour recevoir ses invités ou pour faire quelque chose que ce soit. Cette dame a son jour, c'est le premier jour de la semaine. Elles avaient chacune leur *jour* pour aller exhorter les malades. (Chateaubriand.)

— Fam. *Tenir ses grands jours.* Recevoir beaucoup de monde chez soi.

— Fig. Puisque la licence effrénée tient maintenant ses grands *jours.* (Bossuet.)

— *Petits jours.* Jours que l'on ne fête pas, où l'on ne fait aucun apprêt.

— *Par jour.* Chaque jour. Il gagne vingt francs par jour. N'ajoute-t-elle pas à ses dévotions ordinaires une heure d'oraison par *jour?* (Fléchier.)

— *Tous les jours.* Chaque jour. Tous les *jours* elle ramenait quelqu'un des rebelles. (Boss.) || *Tous les jours du monde.* Se dit dans le même sens. Elle a, tous les *jours* du monde, un courrier de l'armée. (Mme de Sévigne.) || *Tous les jours.* Se dit aussi pour De jour en jour. Il devient tous les jours plus méchant.

— *De tous les jours.* Ordinaire, vulgaire. Ce qui était rare est devenu un événement de tous les *jours.* (Massillon.) || *Vêtements de tous les jours.* Ceux qu'on met pendant la semaine, par opposition à ceux des dimanches et fêtes.

— *Jour à jour.* Chaque jour l'un après l'autre. M. d'Hacqueville et moi, nous suivions son mal *jour à jour.* (Mme de Sévig.)

— *Se mettre à jour.* Mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle. On dit aussi *Être à jour.*

— *Être de jour.* Avoir à faire un service de vingt-quatre heures.

— *Être à son dernier jour.* Être au jour, au moment ou l'on doit mourir. Mon dernier jour approche, je le sens. || Dans le style ascetique, on dit en ce sens *Le jour du Seigneur.* De longues infirmités lui montraient le *jour* du Seigneur. (Massillon.) On trouve aussi dans le même sens: *Le jour d'Enoch, d'Élie et de saint Jean-Baptiste.* M. de Sanzai reviendra le *jour* d'Élie, d'Enoch et de saint Jean-Baptiste. (Mme de Sévigné.)

— Loc. fam. *Mettre quelqu'un à tous les jours.* L'employer trop souvent, avoir trop souvent recours à son crédit, se familiariser trop avec lui, ne point user de discretion à son égard. Il ne faut pas mettre ses protecteurs à tous les jours. || *Mettre quelque chose à tous les jours.* En faire un usage constant et habituel. Je la traite encore comme une compagnie, je ne la mets pas à tous les *jours.* (Mme de Sévig.) || *Se mettre à tous les jours.* S'exposer trop, se prodiguer. Il ne faut pas qu'un aussi grand général s'expose si souvent au péril, qu'il se mette trop à tous les jours. || *Ce comédien se met à tous les jours.* Il joue presque tous les jours. Ces expressions ont vieilli. || *Gagner sa vie, vivre au jour la journée, au jour le jour, du jour au jour.* N'avoir pour subsister que ce que l'on gagne par son travail; dépenser chaque jour ce qu'on gagne. Enfin vivre non seulement au *jour* la journée, mais entreprendre des dépenses considérables. (Mme de Sévig.) Le sage vit au *jour* la journée, et trouve tous les devoirs quotidiens autour de lui. (J.-J. Rouss.) Le fermier est obligé de vivre du *jour* au *jour.* (Chaptal.) L'infortuné vit au *jour* le *jour*, quelquefois résigné à son sort, souvent insurgé contre la Providence, et toujours envieux des riches. (Virey.) Les plébéiens, ou les hommes qui vivent au *jour* le *jour*, sont en tout pays une force aveugle. (E. About.) || Fig. *Vivre au jour le jour, au jour la journée.* S'inquiéter peu du lendemain, n'avoir rien d'arrêté. Je vis au *jour* la journée, et n'ai pas le courage de rien decider; un jour je pars, le lendemain je n'ose. (Mme de Sévigné.) || *Au jour la journée.* Continuellement, sans relâche. Un journaliste, un député qui déblatère contre le gouvernement au jour la journée.

— Loc. prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.* Les choses ne sont pas toujours dans le même état. Ce qui n'arrive pas un jour peut arriver un autre jour. || *A la Sainte-Luce, les jours croissent du saut d'une puce.* Locution inexacte aujourd'hui que la Sainte-Luce tombe le 13 décembre, mais exacte avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII, la Sainte-Luce tombant alors le 23 decembre. || *A choque jour suffit sa peine, suffit son mal.* Il ne faut pas se tourmenter inutilement sur l'avenir, se faire d'avance des chagrins. || *Hier, aujourd'hui, demain, sont les trois jours de l'homme.* Allusion à la brievete de la vie humaine. || *Faire en quinze jours quinze lieues.* Être très lent. || *Après trois jours, sa femme, son hôte et la plute sont trois choses dont on s'ennuie.* || *Ennuyeux comme un jour de pluie.* || *Il est plus de jours que d'années et que de bonnes destinées.* || *Cela est long comme un jour sans pain.* || *Il dit beaucoup de paroles en un jour.* Se dit d'un homme qui parle beaucoup et à la légère.

— Se dit par rapport à la saison, à l'état de l'atmosphère, de la température. Un jour d'hiver, d'été, de printemps. Un beau jour. Un jour pluvieux. Un jour de gelee. Lorsque, dans un beau *jour* de printemps, nous voyons la verdure renaître. (Buff.)

— *Les beaux jours.* Les premiers jours du printemps. Je ne ferai mon voyage qu'aux beaux jours.

— Fig. Le temps de la jeunesse, ou les temps les plus heureux de la vie. Dans ses beaux jours. Nos beaux jours sont passés. L'Europe voyait naître de beaux *jours.* (Volt.) Je ne verrai pas ces beaux *jours*, mais j'en verrai l'aurore. (Id.)

On ne donte de rien dans le cours des beaux *jours*,
On croit que l'avenir y répondra toujours.
(LA CHAUSSÉE.)

— *Un beau jour.* Un certain jour. Un beau jour tout disparut.

Dans ma tête, un beau *jour*, ce talent se trouva,
Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva. (PIRON.)

— Fam. *Il y a beaux jours que.* Il y a longtemps que.

— *Les mauvais jours.* Les jours de la saison d'hiver.

— Fig. *C'est aujourd'hui son mauvais jour, son bon jour; il est dans son mauvais jour, dans son bon jour.* Se dit particulièrement, dans la fièvre et les autres maladies intermittentes, des jours d'accès et des jours de repos. On dit aussi: C'est son jour de maladie, son jour de bonne humeur, son jour de gaieté, de mauvaise humeur, etc. Avoir de bons et de mauvais jours, des jours de fièvre, des jours de tristesse. || En style ascétique, *Le mauvais jour.* Le jour ou Dieu nous punira de nos fautes. Il ne songe pas que le Tout-Puissant l'attend au mauvais *jour.* (Bossuet.)

— *Un bon jour.* Un jour de grande fête. Le jour de Pâques est un bon jour.

— Pop. *Faire son bon jour.* Faire ses dévotions, recevoir la communion.

— Fam. *Bon jour, bonne œuvre.* Se dit d'une bonne action faite en un jour solennel. Il a sauvé un homme le jour de Pâques; bon jour, bonne œuvre.

— Ironiq. Il a volé le jour de la Pentecôte; bon jour, bonne œuvre.

— *Les jours gras.* Particulièrement, Les derniers jours du carnaval, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi gras. Il a bien passé les jours gras.

— *Jour férié.* Jour de fête, particulièrement de fête religieuse.

— *Jours ouvrables.* Les jours qui ne sont pas jours de fêtes, et pendant lesquels la religion permet de travailler.

— *Jour de nom.* Jour où l'on fête le saint dont on porte le nom. Autrefois, je savais mon *jour* de nom par une cousine qui me donnait un bouquet et quelque petit cadeau. (Merimée.)

— *Jours de barbe.* Les jours ou l'on a l'habitude de se faire la barbe, de se raser. || *Jour de médecine.* Le jour ou l'on prend médecine. || *Jour critique.* Jour où il arrive ordinairement quelque crise, dans certaines maladies. Le septième et le neuvième jour sont ordinairement des jours critiques. || Se dit aussi des jours où les femmes ont leurs règles.

— Fig. Se dit quelquefois d'un temps plus ou moins long, pour exprimer la rapidité avec laquelle il s'écoule ou s'est écoulé. Notre bonheur n'a duré qu'un jour. La vie de l'homme n'est qu'un jour. On ne vit qu'un *jour*, pour mourir toute la vie. (B. de St-P.) Vous n'avez qu'un *jour* à passer sur la terre, faites en sorte de le passer en paix. (La Menn.) || *Deux jours, quatre jours.* Se disent dans un sens analogue. Pourquoi penser aux plaisirs, quand on n'a que deux *jours* à vivre? (Mme de Maintenon.) Une erreur qu'un théologien de quatre *jours* aurait évitée. (Boss.)

— *D'un jour.* Se dit d'une chose qui dure peu, ou qui est d'une date encore récente. Règne d'un jour. Noble d'un jour.

Je redoute l'esprit qu'on détaille en brochures,
Et vos pamphlets d'un *jour* ne sont point mes lectures.
(*Satiriques.*)

— *Du jour.* Du jour même où l'on se trouve. Manger des œufs du jour.

— Fig. *Le goût du jour.* Le goût qui règne présentement. C'est le goût du jour. || Dans un sens analogue: *Un homme du jour. La curiosité du jour.*

— Fig. et fam. *Le saint du jour.* Un homme qui est a la mode ou en crédit depuis peu.

— *Plat du jour.* Dans certains restaurants, Mets particulier à chaque jour de la semaine, en dehors de la carte courante.

— Au pluriel, Certaine durée, certaine époque, par rapport à ce qui s'y passe, aux événements qui la remplissent. Les beaux jours du règne de Louis XIV. Aux premiers jours du monde. En ces tristes jours. Ces jours de calamité. Elle a connu de meilleurs jours. Ces jours heureux sont passés.

— Signifie plus particulièrement, La vie, l'existence. Les jours de notre enfance. A la fin de ses jours. Le fil de nos jours. Trancher la trame de nos jours. Prolonger ses jours. Sauver les jours d'une personne. Je vous souhaite de longs et heureux jours. Quand il sera sur ses vieux jours. Nous ne verrons point cela de nos *jours.* (Acad.) Que les *jours* fortunés passent rapidement! (Raumont.)

L'art et les soins ajoutent à nos *jours*,
Mais rien ne peut éterniser leur cours.
(LOMBARD DE LANGRES.)

— *Mourir plein de jours.* Mourir très vieux.

— *Ce jour.* En ce jour.

— *Ces jours derniers.* Tout dernièrement.

— *De nos jours.* De notre temps.

— *Ce jourd'hui.* Aujourd'hui.

— *Il n'y a jour que.* Constamment, sans cesse. Il n'y a *jour* que je ne vous regrette. (Mme de Sévigné.)

— *Un de ces jours.* Bientôt.

— *Au premier jour.* Prochainement.

— *D'un jour à l'autre; du jour au lendemain.* En très peu de temps. Je viens d'acheter un carrosse de campagne, je fais faire des habits, enfin je partirai du *jour* au lendemain. (Mme de Sévigné.)

— *De jour à autre.* De temps en temps. Il recevait de *jour* a autre divers avis. (Patru.)

— *De jour en jour.* A mesure que le temps passe. Je sens de *jour* en *jour* deperir mon génie. (Boil.) Le bon naturel de ces enfants se developpait de *jour* en *jour.* (B. de St-P.)

— Adverbial. *Un jour.* Se dit d'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir. Un jour que je le rencontrai. Vous vous souviendrez un jour de ce que je vous dis. Il vint me trouver un jour.

— *Jour de Dieu!* Exclamation populaire. *Jour* de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles. (Mol.) Oh! *jour* de Dieu! c'est trop barguigner. Allons, madame, point de quartier. (Dancourt.)

— Arg. *Jour de fratte et d'astic.* Dans les casernes, Le samedi, parce que c'est le jour ou les soldats fourbissent leur équipement pour la sortie du dimanche.

— Architect. Fenêtre, ouverture qu'on fait aux batiments pour qu'ils puissent recevoir le jour. Ce jour est bien pratiqué. Les jours de cette maison sont bien ménagés. Maison qui a des jours sur la maison, sur la propriété voisine. || *Tirer du jour d'un certain côté.* Pratiquer de ce côté une fenêtre, une ouverture. || *Jour droit.* Celui d'une fenêtre à hauteur d'appui. || *Jour d'escalier.* Le jour ou le vide qui rentre entre les limons sur lesquels est portée la rampe. || *Jour d'en haut.* Celui qui est communiqué par un abat-jour. || *Jour à plomb.* Celui qui vient directement d'en haut.

— Comm. *Jours de faveur* ou *jours de grâce.* Jours de délai qu'on accordait autrefois à celui sur lequel une lettre de change était tirée. Cette coutume, supprimée en France par le code de commerce, existe encore dans quelques pays étrangers.

— Ecrit. sainte. *L'Ancien des jours.* Dieu.

— Hist. *Grands jours.* Autrefois, Compagnie ou assemblee de juges, tiree ordinairement des cours supérieures, qui allaient dans les provinces éloignees recueillir les plaintes des peuples et rendre la justice. Il fut condamné par les grands jours. On transféra les grands jours de Clermont à Bordeaux. || Cour de justice de Champagne, sous l'administration de ses comtes. Grands jours de Champagne et de Brie. || Cour de justice de Venise. Grands jours de Venise. || *Jours généraux.* Jours de réunion des états provinciaux. || *Jours des barons.* Assemblées que les barons tenaient dans leurs domaines pour rendre la justice. || *Hauts jours.* Assises des maitres des eaux et forêts, en Normandie. || *Les Cent-Jours.* Temps écoulé entre le départ de Napoléon de l'île d'Elbe et sa chute définitive.

— Joaill. *Monter une pierre à jour.* N'en entamer que le bord par la monture, pour qu'elle reste traosparente.

— Jurispr. *Jour de coutume.* Fenêtre, jour que le propriétaire d'une maison fait ouvrir dans un mur non mitoyen. || *Jour de servitude.* Ouverture ou fenêtre faite dans un mur, en vertu d'un titre, d'une convention particulière. || *Jour de souffrance.* Ouverture d'un jour, d'une fenêtre, donnant sur la propriété d'un voisin, qui le souffre ou qui l'a permis.

— Jurispr. *Jours utiles.* Jours pendant lesquels il est possible d'agir juridiquement.

— Mar. *Jours de planche.* Séjour que le maître d'un bâtiment frété par des marchands est tenu, selon l'usage, de faire dans le lieu de sa destination, sans pouvoir exiger d'indemnité.

— Mus. *Corde à jour.* Corde à vide.

— Peint. Imitation de la lumière qui se répand sur les objets représentés dans un tableau. Dans ce tableau, le jour vient de ce côté, vient d'en haut, d'en bas. || Les touches les plus claires d'un tableau. Bien observer les jours et les ombres. L'artiste a bien entendu, bien ménagé les jours dans ce tableau. Des jours de reflet. || *Jour d'atelier.* Jour d'un tableau ménagé avec un soin particulier et quelquefois excessif, comme celui qui éclaire ordinairement les ateliers des peintres. Rembrandt et le Caravage ont des jours d'atelier.

— Techn. Dentelle à l'aiguille formant une ouverture au milieu d'un dessin.

— Théât. *Petits jours.* Au Théâtre-Français, Jours pendant lesquels les premiers sujets se reposent.

— Syn. comp. JOUR, JOURNÉE. Le mot *jour* marque une époque, détermine l'étendue d'une durée. La *journée* est envisagée comme une durée déterminée et divisible en plusieurs parties, à laquelle on rapporte les événements qui peuvent s'y rencontrer. La *journée* est l'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève, jusqu'à l'heure ou l'on se couche.

JOURDAIN. (*Jordanes*). Géogr. Rivière de Palestine qui sort de l'Anti Liban, traverse le lac Semechonte (*Bar-Houteh*), le lac de Tibériade (auj. *Tabarieh*), et se jette dans le lac Asphaltite ou mer Morte. Il a 200 kil. de cours. Ses eaux sont rapides, généralement claires, limpides et assez chaudes. Auj. *Nohr-el-Arden* ou *El Cheria.*

— Fig. La nationalité est ce baptême mystérieux que reçoit chaque peuple, au bord d'un *Jourdain* inconnu, en entrant dans la vie. (E. Quinet.)

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère boréal.

JOURDAIN (Alphonse). Fils de Raymond de Saint-Gilles, né en Syrie, 1103, succéda à son frère Bertrand dans le comté de Toulouse, 1112, s'empara du marquisat de Provence, et domina ainsi tout le pays, des Alpes aux Pyrénées. Il prit part à la seconde croisade, et mourut à Acre en 1148, probablement empoisonné.

JOURDAN (Jean-Baptiste, comte), Général français, né à Limoges, 1762-1833, fils d'un habile chirurgien, s'engagea en 1778, combattit en Amérique sous d'Estaing, puis ouvrit à Limoges un magasin de mercerie; mais, à l'époque de la Révolution, il reprit les armes, et partit en 1792 comme chef du 2e bataillon des volontaires de la Haute-Vienne. Général de division à Houdschoote, il fut nommé, par Carnot, général en chef de l'armée du Nord et gagna, sur le prince de Cobourg, la victoire de Wattignies, 15 octobre 1793. Disgracié par le comité de Salut public, il reprit son commerce à Limoges. Il fut rappelé au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse et gagna la bataille de Fleurus, 26 juin 1794. La Belgique fut délivrée, et, après la victoire de la Roër ou d'Aldenhoven,

il resta maître de la rive gauche du Rhin. En 1796, l'armée de Sambre-et-Meuse envahit l'Allemagne ; Jourdan, d'abord vainqueur, dut rétrograder devant les forces supérieures de l'archiduc Charles. Membre du conseil des Cinq-Cents, il y fit voter, le 5 septembre 1798, la loi de la conscription militaire. En 1799, il fut malheureux à Stokach ; il ne voulut pas seconder Bonaparte au 18 brumaire, et fut un instant placé sur une liste de proscription. Maréchal en 1804, il ne fut pas disgracié, mais il n'eut aucun grand commandement ; conseiller militaire et ami du roi Joseph, il le suivit en Espagne, et fut nommé major général de ses armées, mais il n'eut aucune autorité réelle. Il adhéra à la déchéance de Napoléon ; en 1815, il présida le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney, et qui se déclara incompétent. Louis XVIII l'avait nommé comte ; il entra à la Chambre des pairs en 1819 ; en 1830, il eut pendant quelques jours le ministère des affaires étrangères, puis il fut nommé gouverneur des Invalides. On a de lui : *Opérations de l'armée du Danube, Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1796*.

— JOURDAN (Mathieu JOUVE-), dit *Coupe-Tête*. Révolutionnaire, né près du Puy, 1749-1794, fut tristement célèbre par les crimes qu'il commit à Paris et à Versailles. En 1791, à la tête d'un corps de volontaires, ou plutôt de bourreaux, qui voulaient la réunion du Comtat-Venaissin à la France, il dirigea le *massacre de la glacière d'Avignon*. En 1793, il se signala par de nouvelles cruautés. Le comité de Salut public le livra au tribunal révolutionnaire et il fut exécuté le 27 mai.

JOURD'HUI, s. m. Le jour dans lequel on est. N'est plus usité que dans le langage du palais. Ce jourd'hui.

JOURDIN, s. m. Ichtyol. Espèce de poisson appelé aussi *holocentre*.

JOURET, s. m. Moll. Nom donné à la vénus maculée.

* **JOURNAL**, adj. m. Qui est relatif à chaque jour. Il ne s'emploie guère que dans cette locution : *Livre journal*. Registre sur lequel on écrit jour par jour et de suite ce qu'on reçoit ou paye, ce qu'on vend ou achète. || Dans le même sens, Papier journal. Papiers journaux.

— JOURNAL, s. m. Relation jour par jour de ce qui se passe ou s'est passé dans une affaire, dans un endroit, dans un pays, etc. Écrire, tenir le journal d'une affaire, d'une campagne, d'un siége. Journal de la campagne de Flandre. Journal du siége de Namur. Faire un journal. J'ai vu deux journaux de cette expédition. Journal historique d'un voyage. Journal d'une traversée. Journal du bâtiment. Journal des audiences de la cour de Grenoble. *Journal* de ce qui s'est passé au siége de... (Acad.) La chose que je regrette est de n'avoir pas fait de *journal* de mes voyages. (J.-J. Rousseau, Le soir, avant de se coucher, il ne manquait jamais d'écrire sur un *journal* le détail de ce qu'il avait entendu ou vu de plus intéressant dans le cours de la journée. (Mme de Genlis.) Si le *journal* naît d'un voyageur enthousiaste à quelque intérêt. (Ger. de Nerval.) Le soir, après le dîner, c'est le moment où il écrit le *journal* de sa vie. (L. Halévy.)

— *Journal de bord*. Livre où le capitaine du vaisseau décrit, jour pour jour, les incidents de la navigation.

— Fig. Dieu fait un *journal* de notre vie. (Bossuet.)

— Particulièrement, Ouvrage quotidien ou périodique qui se publie par feuilles, par numéros, et qui contient les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires, fait connaître les ouvrages nouveaux, etc. Publier un journal. Le gérant d'un journal. Les numéros d'un journal. Travailler à la rédaction d'un journal. Journal quotidien, hebdomadaire, mensuel. Journal périodique. Rédiger un journal. Le propriétaire d'un journal. Lire un journal, les journaux. Être abonné à un journal. Insérer un article dans un journal. Tous les journaux annoncent cette nouvelle. Les journaux de Paris. Journal des Débats. Journal de Paris. Journal des Savants. Les journaux de la province. Le journal de tel département, de telle ville. Les journaux français. Les journaux étrangers. Les journaux de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique. Les journaux anglais, espagnols. Que disent les journaux ? Un journal politique, littéraire, scientifique. Journal d'éducation. Un autre en aurait rempli les *journaux*. (J.-J. Rousseau.) Peu de personnes échappent aux impressions que leur *journal* leur apporte chaque matin. (Mérimée.) Le *journal* est comme les petits pâtés, il doit être mangé à la bouche du four. (E. About.)

—Les Romains avaient leurs *acta diurna*, mais ces espèces d'annales n'étaient guère qu'une simple et sèche énumération de faits. Durant tout le moyen âge jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie, il n'est question nulle part de journaux. Ce ne fut, dit-on, qu'au milieu du XVIe siècle, en 1565, que les Vénitiens eurent l'idée de publier les nouvelles les plus récentes du théâtre de la guerre. En France, la première gazette fut publiée en 1609 ; mais le véritable fondateur du journalisme français est Renaudot. Le premier numéro de sa *Gazette* parut le 30 mai 1631.

— Comm. Registre sur lequel un commerçant inscrit journellement ses opérations.

— Hist. eccl. Bréviaire diurnal.

— Métrol. Ancienne mesure de terre encore en usage parmi les paysans de certains départements, et qui variait selon les provinces. Un journal de pré. Deux journaux de terre labourable.

— Plutôt. Nom d'un recueil des formules dont les papes se sont servis dans leurs rescrits, du VIe au IXe siècle. Journal des pontifes romains.

* **JOURNALIER, ÈRE**, adj. (rad. *journal*). Qui se fait chaque jour. Travail journalier. Occupation journalière. J'ai fait ma tâche journalière. Il a besoin de nos secours *journaliers* (Volt.). Je me m'arrêterai pas ici aux productions du palmier, qui servent aux besoins *journaliers* d'une multitude de peuples. (B. de St-P.)

— Inégal, qui est sujet à changer. Les armes sont journalières. La beauté est journalière. Caractère journalier. Est-ce que tu ne saurais te consoler d'avoir été vaincu ? ce n'est pas ta faute ; les armes sont *journalières*. (Fén.)

De l'esprit ! un candidat !
Il est plus *journalier* mille fois qu'une femme
(REGNARD.)

— *Chien journalier*. Chien qui un jour chasse bien, un autre chasse mal.

— JOURNALIER, ÈRE, s. Personne qui travaille à la journée. C'est un malheureux journalier. Payer des *journaliers*. (Acad.)

— Se prend pour Journal, récit quotidien.

— Mar. *Le journalier*. Les vivres frais que se renouvellent tous les jours. || *Être au journalier*, se dit d'un navire qui achète ses provisions au jour le jour, quand il n'a pas encore ses munitions de bouche.

— Min. Nom donné aux ouvriers qui sont attachés accidentellement aux ardoisières d'Angers.

JOURNALISER, v. n. 1re conj. Fam. Écrire dans les journaux, faire un journal.

* **JOURNALISME**, s. m. Ensemble des publications périodiques ; esprit qui anime les journaux ; influence qu'ils exercent sur la société, sur l'opinion publique. Le *journalisme* est la puissance des chemins de fer appliquée à la pensée. (Artaud.) Ce n'est pas sans étonnement qu'on a nommé le *journalisme* le quatrième pouvoir de l'État. (L.) Le *journalisme* du monde antique, s'il est permis de se servir d'une telle expression, avait son centre à Athènes. (E. Renan.)

— Se dit quelquefois pour État, fonction des journalistes ; mais il est peu usité dans cette acception.

* **JOURNALISTE**, s. m. Celui qui fait un journal, qui travaille à la rédaction d'un journal. Bon, mauvais journaliste. Journaliste instruit. La profession de journaliste. Le journaliste a été mal informé. Ce journaliste doit s'attacher à populariser les idées utiles. J'ai une conscience trop timorée pour faire le métier de *journaliste*. (Béranger.)

— Imprim. Compositeur qui travaille à un journal.

JOURNAU, s. m. Anc. cout. Corvée d'un jour, à laquelle étaient soumis certains tenanciers.

— Métrol. Syn. de JOURNAL.

* **JOURNÉE**, s. f. (radic. *jour*). Espace de temps qui s'écoule entre l'heure du lever et celle du coucher. Bien employer sa journée. La journée fut plus belle qu'on ne l'aurait pensé. Passer tristement sa journée. Je n'oublierai jamais cette belle, cette heureuse journée. Tous les maux du travail finissent avec la *journée*. (Fén.) Je lis, je réfléchis, et j'attrape le bout de la *journée*. (Id.) Nous mîmes la pied à terre, et nous nous disposâmes à passer la *journée* fort agréablement. (Le Sage.) Ne pouvant dormir, je m'avisai de suivre le conseil que nous donne Pythagore, de nous rappeler le soir ce que nous avons fait dans la *journée*, pour nous appliquer de nos bonnes actions, ou pour nous blâmer de nos mauvaises. (Id.) La *journée* ne lui paraît jamais assez longue pour tous les soins dont elle aime à la remplir. (J.-J. Rousseau.) Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, des *journées* remplies et heureuses. (Voltaire.) Divers amusements remplissent les intervalles de la *journée*. (Barth.)

— Fig. *La dernière journée*. Le terme de la vie. Je jurais qu'il voyait sa dernière *journée*. (Racine.)

— Travail d'un ouvrier pendant un jour. Travailler à la journée. Un homme de journée. Louer des gens à journée, à la journée. La journée d'un ouvrier. Il a perdu toute sa journée. Il n'y a pas une journée entière. Un homme de *journée*, que j'occupe dans mon jardin, agit pour gagner le salaire que je lui ai promis. (Cond.) Au château, quand elle allait en *journée*, elle ne faisait que parler de l'appareil. (A. Daudet.)

— Salaire d'un ouvrier pour le travail fait pendant un jour. Il a bien gagné sa journée. Payez-lui sa journée. Combien vous doit-on de journées ? Tenez, voilà vos journées.

— *Journée de travail*. La valeur, le prix du travail d'une journée. La loi du 22 décembre 1789, sur la constitution des assemblées primaires, décida que tous les citoyens payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail pourraient voter dans ces assemblées.

— *Journée bourgeoise*. Journée de travail ordinaire.

— *À la journée du roi*. Se disait d'un travail dont le prix ne peut être absolument fixé. Les dessins d'un architecte sont faits à la journée du roi.

— *Gagner sa vie au jour la journée, vivre au jour la journée*. V. JOUR.

— Fig. et fam. *Mentir à la journée*. Mentir souvent, en avoir l'habitude. || *Mentir de journée en journée*. Continuellement.

— *Faire tant par ses journées*. S'est dit pour se hâter en voyage. || Fig. *Faire tant par ses journées que...* Faire en sorte par son travail, par ses soins, par son industrie, que... Il a tant fait par ses journées qu'il en est venu à bout. Par plaisanterie et en mauvaise part. Il a tant fait par ses journées qu'il a été chassé de la cour. Ces phrases sont vieillies.

— Chemin que l'on fait d'un lieu à un autre pendant une journée. Il y a trois journées de chemin de telle ville à telle autre. La journée est trop grande. Marcher à grandes, à petites journées. Journée de messager. Journée d'armée. Nous marcherons à petites *journées*. (V. le Maistre.)

— Jour signalé par quelque événement mémorable. Tous les partis veulent avoir leurs journées. La journée des Dupes. La journée des Barricades. Les grandes journées de la Révolution.

— Par extens. Qu'une race nouvelle, la race slave, pousse par la Russie, s'ébranle à son tour et veuille avoir sa *journée*. (Edg. Quinet.)

— Absol. *Les trois journées*. Les 27, 28 et 29 juillet 1830.

— Jour de bataille ou la bataille même. Ce fut une sanglante journée. Tout l'honneur de cette journée lui revient. La journée de Poitiers, d'Agnadel, de Rouvines. La journée des Pyramides, de Marengo. On désespérait du succès de la *journée*. (Volt.) On dit que cette *journée* fut brillante. (H.) Cette *journée* fut une des plus meurtrières qu'on ait vues depuis plusieurs siècles. (Id.)

— *Prendre journée*. Assigner un jour pour quelque chose.

Mais hier, quand elle sut qu'on avait pris journée,
Et qu'enfin la bataille allait être donnée
(CORNEILLE.)

— *Tenir la journée*. Se disait d'une espèce de capitulation par laquelle une place assiégée s'engageait à se rendre si, dans un temps donné, un secours n'arrivait pas.

— *Tenir une journée*. S'est dit pour Tenir conseil. Le roi et les princes de l'empire devaient tenir une *journée* à Metz pour convenir de la manière dont ils commenceraient la guerre dans les États de Bourgogne. (Duclos.)

— Anc. cout. *Journées féodales*. Nom donné aux assises de la justice temporelle de l'évêché de Metz.

— Anc. prat. Vacation.

— Hippodr. Ensemble des courses d'une même journée.

— Litter. Division des pièces de l'ancien théâtre espagnol. Comédie en trois journées.

— Métrol. *Journée de terre*. Espace de terre labourable en un jour.

JOURNEL, ELLE, adj. Syn. de JOURNALIER.

— JOURNEL, s. m. Métrol. Syn. de JOURNAL.

* **JOURNELLEMENT**, adv. Tous les jours, chaque jour. Il y travaille journellement. C'est une chose qui m'occupe journellement. C'est ce que je lui répète journellement.

JOURNOYER, v. n. 1re conj. Pop. Passer la journée sans travailler.

JOUROUK, s. m. Soldat de la milice turque.

JOUSANT, s. m. Se dit pour Jusant.

JOUSION, s. m. Ichtyol. Nom qu'on a donné au squale marteau.

JOUTAI ou **JOUTAY**, s. m. Botan. Arbre élevé de la Guyane, qui forme un genre de la triandrie monogynie.

* **JOUTE**, s. f. (rad. *jouter*). Combat à cheval d'homme à homme avec la lance. Au temps des joutes et des tournois. Il emporta le prix de la joute. Joute à lances brisées, à fer émoulu.

— *Joute sur l'eau*. Divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un bateau, se poussent l'un l'autre avec de longues lances, au moment où les bateaux s'approchent, pour tâcher de se faire tomber dans l'eau. Il y aura une joute sur l'eau le jour de telle fête.

— Par extens. Combat quelconque entre deux personnes. La *joute* d'Arlequin et de Scapin, qui se menacent avec grand bruit, se donnent quelques coups de bâton, et s'enfuient chacun de leur côté. (D'Alembert.)

— Se dit en parlant de certains animaux qui on fait combattre les uns contre les autres. Une joute de coqs, de cailles.

— Fig. Les joutes de l'école, du barreau.

Un sujet de roman
Vient combattre en champ clos ses rivaux du barreau
(BOILEAU.)

* **JOUTER**, v. n. 1re conj. (et. lat., *juxta*, auprès). Combattre à cheval avec des lances, l'un contre l'autre ; s'exercer à la joute. Ils ont joute pendant deux heures. Il n'était pas permis à un écuyer de *jouter* contre un chevalier. (Volt.)

— Lutter en parlant des animaux. Faire jouter des cailles.

— Fig. Discuter, lutter. Je ne vous conseille pas de jouter avec lui, c'est contre lui. Je n'ai garde de jouter contre lui. Je ne jouterai pas contre un homme si habile, contre un homme dans si grande réputation. Elle n'a pu *jouter* avec les deux autres petites pour la coquetterie et l'ajustement. (V. Hugo.)

— JOUTER, v. a. Porter des coups de sa lance dans une joute. Jouter trois coups de lance.

JOUTEREAU, s. m. Mar. Syn. de JOUTEREAU.

* **JOUTEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui joute. Un habile jouteur.

— Fam. *C'est un fier jouteur*. C'est un homme avec lequel il est dangereux de se mesurer, au propre et au figuré. Quand j'eus le malheur de vouloir parler au public, je sentis le besoin d'apprendre à écrire, et j'osai m'essayer sur Tacite, un si rude *jouteur* m'a bientôt lassé. (J.-J. Rousseau.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

JOUTIR, v. n. 2e conj. Agric. Achever de mûrir après avoir été cueilli ou après être tombé de l'arbre, en parlant d'un fruit.

JOUVE, s. f. Ornith. Petit oiseau d'Afrique, pour lequel les nègres ont une superstitieuse vénération.

* **JOUVENCE**, s. f. du lat. *juventus*, même signif. Jeunesse. Vieux mot qui n'est plus usité que dans cette locution : *La fontaine de Jouvence*. Fontaine fabuleuse dont les eaux avaient la vertu de rajeunir ceux qui venaient s'y baigner. Mais sa source est comme il y a six ans : je ne sais d'où me revient cette fontaine de *Jouvence*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Il n'y a, mademoiselle, que le plaisir de vous voir et de vous entendre qui puisse me ranimer ; vous serez ma fontaine de *Jouvence*. (Voltaire.)

— Fig. *Il a bu de l'eau de la fontaine de Jouvence*. Se dit d'une personne qui semble rajeunir.

* **JOUVENCEAU**, s. m. (rad. *jouvence*). Jeune homme qui est encore dans l'adolescence. Se dit dans le style badin et léger. Un beau jouvenceau. Vous êtes un aimable jouvenceau, un joli jouvenceau. Il lui dit qu'il était un jeune *jouvenceau*. (La Fontaine.)

Dans un couvent de nonnes fréquentait
Un jouvenceau friand, comme on peut croire.
(LA FONTAINE.)

— On a dit anciennement *jouvencel*, d'où l'on a formé le féminin *jouvencelle*. On peut encore l'employer dans le style mélodique.

Qu'il fasse mieux, ce jeune *jouvencel*
À qui le ciel donne tant de martel.
(CORNEILLE.)

— Adjectiv. Jeune.

Soudain par, il un souriceau
Tout *jouvenceau*
(LA FONTAINE.)

* **JOUVENCELLE**, s. f. (rad. *jouvence*). Jeune fille. Ce mot est vieux et ne s'emploie plus qu'en badinant. Une aimable jouvencelle. Mariez-vous comme un milord à une *jouvencelle*. (Piron. Mon devoir tomba sur une *jouvencelle* de mon âge, qui avait de la fraîcheur. (V. Cherbuliez.)

Aujourd'hui, grâces aux lumières
De ce siècle, plus d'un trop savant,
Nos *jouvencelles* osent en croire
Ses plus habiles que leurs mères.
(DESTOUCHES.)

JOUVENCY ou **JOUVANCY** (Joseph de), Jésuite, né à Paris, 1643, professa la rhétorique et mourut à Rome en 1719. Il a écrit en latin avec pureté et élégance ; on lui doit de bonnes éditions d'un *Novus Apparatus, græco-latinus ; De Ratione discendi et docendi ; Appendix de Dis et Heroibus ; Historia societatis Jesu pars quinta*, etc.

JOUVENET (Jean), Peintre, né à Rouen, 1647-1717, fit, à dix-neuf ans, le grand tableau de *Jésus guérissant un paralytique*. Lebrun l'encouragea et le fit entrer à l'Académie en 1673 ; il donna comme œuvre de réception *Esther reconnue devant Assuerus*, l'un de ses meilleurs tableaux. Il fut recteur et directeur de l'Académie. Il a laissé des œuvres très estimées, des portraits ; il y a de ses peintures à la chapelle de Versailles et aux Invalides. On a loué la richesse de sa composition, la fermeté de son dessin, la force de l'expression ; le coloris est son côté faible.

JOUX, Lac de. Géogr. Lac du canton de Vaud (Suisse), au pied du Jura, est traversé par l'Orbe.

— JOUX, Vallée de. Vallée située dans le Jura, a 26 kil. de long et renferme les lacs des Rousses, de Joux et des Brenets ; elle est traversée par l'Orbe. La partie qui est dans l'arr. de Saint-Claude (France) est stérile ; l'autre, dans le canton de Vaud, est boisée et a de belles prairies.

— JOUX, Fort de. Fort sur une hauteur de 200 m., près de la rive droite du Doubs, à 5 kil. S.-E. de Pontarlier (Doubs).

* **JOUXTE**, prép. et lat., *juxta*, auprès). Proche. Jouxte le palais.

— Conformément à. *Jouxte* la copie originale. (Acad.)

— JOUXTE, s. m. Anc. cout. Se disait pour Aboutissant. || *Les bouts et jouxtes*. Les tenants et les aboutissants.

— L'Académie ne donne ce mot que comme préposition.

JOUY-EN-JOSAS, Géogr. Ville du cant. et de l'arr. de Versailles (Seine-et-Oise), sur la Bièvre. Célèbre manufacture de toiles peintes, fondée en 1760 par Oberkampf, aujourd'hui abandonnée.

JOUY (Victor-Joseph ETIENNE, dit de), Littérateur, né à Jouy, près de Versailles, en

1761 ou 1769, mort en 1816, servit fort jeune aux Indes orientales ; de retour en France, il fut tour à tour journaliste, capitaine, adjudant général, proscrit, condamné à mort, commandant de place à Lille ; se consacra définitivement aux lettres en 1797. Il fit d'abord quelques chansons, quelques vaudevilles, qui eurent du succès ; mais révéla son talent pour la scène lyrique dans *la Vestale* (avec Spontini), 1807. On applaudit également *Fernand Cortez* (Spontini ; *les Bayadères* (Catel) ; *les Abencerrages* (Cherubini) ; *Moïse* ; *Guillaume Tell* (avec Rossini). En 1813, il débuta dans la tragédie par *Tippo-Saïb* ; *Sylla* dut une grande part de son succès à l'alma ; *Bélisaire*, *Julien dans les Gaules*, furent froidement accueillis. Depuis 1812, il passa en revue les mœurs, les ridicules, les travers du jour, et les articles de *l'Ermite de la chaussée d'Antin* eurent un succès européen. Il donna à son *Ermite* plusieurs suites qui étaient bien inférieures. L'Académie française l'avait admis en 1815. Il fonda plusieurs journaux libéraux, fut l'un des collaborateurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*, et écrivit avec Jay *les Ermites en prison*, qui eurent un immense succès. Après 1830, il fut nommé bibliothécaire en chef du Louvre.

JOVE. Patois. V. GIOVIO.

JOVELLANE, s. f. (de *Jovellano*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des scrofulariacées, dont les espèces croissent dans l'Amérique méridionale.

JOVELLANOS ou **JOVE-LLANOS** (Gaspard-Melchior de), Poète espagnol, né à Gijon, 1744-1811, a composé *el Delincuen Honrado* (l'Honnête Criminel, comédie qui eut beaucoup de succès ; *Pelayo*, tragédie classique ; *Octos juveniles*, poèmes lyriques et satiriques. Il fut membre du conseil de Castille en 1791, ministre de la justice, 1797, puis disgracié par Godoy. Il a laissé des *Mémoires politiques*.

* **JOVIAL, ALE**, adj. étym. ital., *gioviale*, même sig. nif. : du lat. *jovialis*, qui appartient à Jupiter). Fam. Gai, joyeux. Esprit jovial. Humeur joviale. Complexion joviale. Et moi, jeune et *jovial* encore, je puis dire qu'à ces soupers j'étais le héros de la table. (Marmontel.) Il est évidemment avantageux de prolonger notre durée par cette philosophie *joviale* qui fit longtemps subsister et Démocrite et Anacréon. (J. Virey.)

— Pharm. *Pilules joviales*. Pilules dans lesquelles il entrait un sel d'étain, métal désigné par les alchimistes sous le nom de Jupiter.

— L'Académie et Laveaux disent positivement que ce mot n'a pas de pluriel masculin. Cependant ne pourrait-on pas dire des discours *jovials* ou *joviaux* ? Littré donne le pluriel *joviaux*. Des hommes joviaux.

JOVIALE, s. f. (du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter ou jeudi). Nom d'une académie établie à Stockholm par la reine Christine, et qui s'assemblait le jeudi.

— On dit aussi adjectiv. Assemblée joviale.

— **JOVIALES**, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes que les Latins célébraient en l'honneur du Jupiter. Elles répondaient à celles que les Grecs nommaient *Diasa*.

* **JOVIALEMENT**, adv. D'une manière joviale. Il recommande *jovialement* à son sénéchal, M. de Bressure, de « faire les préparatifs des noces du gallant avec une potence ». (P. de St-Victor.)

* **JOVIALITÉ**, s. f. Humeur joviale, disposition à la gaieté.

JOVIGÉNITRIQUE, adj. (ét. lat., *Jovis*, de Jupiter ; fr. *centre*, Astron. Qui a rapport au centre de la planète Jupiter.

JOVIEN, ENNE, adj. du lat. *Jovis*, de Jupiter. Qui tient de Jupiter.

— Surnom d'Hercule, fils de Jupiter. Dioclétien avait pris aussi ce nom.

— Géol. Se dit de phénomènes géologiques, antérieurs aux temps historiques. Terrain jovien. Période jovienne.

— Hist. Nom que donna Dioclétien aux soldats de l'une des deux légions qui remplacèrent les cohortes urbaines et prétoriennes.

JOVIEN (Flavius Claudius), Empereur romain, né à Singidunum, en 331, capitaine des gardes du palais sous Julien, fut proclamé empereur par les soldats, à la mort de ce dernier, 363. Il céda honteusement au roi de Perse Sapor les cinq provinces situées au delà du Tigre, et mourut à Dadastana, en Galatie, 364.

JOVILABE, s. m. (ét. lat. *Jovis*, de Jupiter ; gr. *λαμβάνω*, je prends). Astron. Instrument propre à trouver les configurations ou les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter.

JOVIN, Lieutenant de Julien en Gaule, né à Reims, refusa l'empire à la mort de ce prince, repoussa les Allemands en 366, fut nommé consul et mourut en 369.

— **JOVIN**, Noble gaulois, se proclama empereur à Mayence, 411, fut soutenu par les Burgundes et les Alains, mais fut pris à Valence par Ataulf, roi des Wisigoths, et mis à mort.

JOVINIANISTE, s. m. Hist. relig. Disciple de Jovinien, moine hérétique du IVe siècle, qui enseignait que le baptême rend impeccable et niait la virginité de Marie.

JONYLON, s. m. Bot. Syn. de MACLURE.

* **JOVAL**, s. m. (du lat. *jocale*, même signif.). Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes, comme les bracelets, les pendants d'oreilles, etc. Beau, riche joyau. Elle abandonne, pour avoir des armes et des munitions, non seulement ses *joyaux*, mais encore le soin de sa vie. (Bossuet.) De tranges *joyaux* scintillaient à tous les doigts de leurs mains. (G. Flaubert.) *Les joyaux de la couronne*. Ceux qui appartenaient à la couronne de France.

— Fig.

La France a des palais, des tombeaux, des portiques,
De vieux châteaux tout pleins de bannières antiques,
De riches *joyaux* conquis dans les dangers. (V. Hugo.)

— Ironiq. *C'est un beau joyau !* Se dit d'une chose dont on ne fait pas grand cas.

— Prat. *Bagues et joyaux*. Les pierreries, perles et autres objets semblables de prix qui appartiennent à une mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. Les bagues et joyaux de cette femme furent estimés cinquante mille francs. On a alloué à cette veuve quinze mille francs pour ses bagues et joyaux.

— Syn. comp. JOYAU, BIJOU. V. BIJOU.

JOYEUSE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Largentière (Ardèche, sur la Baume. Élève de vers à soie ; 2,000 hab.

JOYEUSE (Guillaume, vicomte de), Maréchal de France, appartenait à une famille ancienne du Gévaudan ; d'abord évêque d'Aleth, il quitta l'Église et fut nommé maréchal en 1582, grâce au crédit de son fils Anne. Il mourut en 1592. || JOYEUSE (Anne, duc de), L'un des favoris de Henri III, 1561-1587, fils du précédent, fut créé duc et pair, amiral, premier gentilhomme de la chambre, épousa Marguerite de Lorraine, sœur de la reine, et fut gouverneur de Normandie. Il fut tué à la bataille de Coutras, en combattant Henri de Navarre, 20 octobre 1587. || JOYEUSE (François de), Frère du précédent, 1562-1615, fut successivement archevêque de Narbonne, de Toulouse, de Rouen ; dès l'âge de 25 ans, il avait reçu le chapeau de cardinal. Il présida les états généraux de 1614, et eut, dit-on, l'idée du canal du Languedoc. || JOYEUSE (Henri, duc de). Frère du précédent, 1567-1608, connu sous le nom de comte *Du Bouchage*, se fit capucin en 1587 sous le nom de *frère Ange*. En 1592, il obtint des dispenses pour quitter son couvent, et, dans le Languedoc, fut l'un des derniers chefs ligueurs ; il fut nommé maréchal et gouverneur du Languedoc. En 1600, il quitta de nouveau le monde, se rendit à Rome, pieds nus, et mourut à Rivoli.

— **JOYEUSE-GRANDPRÉ** (Jean-Armand, marquis de), Maréchal de France, 1631-1710, appartenait à une autre branche de la famille des précédents et fut d'abord connu sous le nom de *chevalier de Grandpré*.

* **JOYEUSEMENT**, adv. (rad. *joyeux*). Avec joie. Nous passâmes la journée joyeusement. Ils voyageaient joyeusement. A ces mots, il se fit ouvrir la porte de la rue, que nous enfilâmes *joyeusement* l'un après l'autre. (Le Sage.) Pourquoi l'homme le plus accoutumé à exercer sa pensée s'oublie-t-il *joyeusement* dans le tumulte d'une chasse ? (Chateaub.)

* **JOYEUSETÉ**, s. f. (rad. *joyeux*). Plaisanterie, mot pour rire. C'est un homme de belle humeur, qui dit force joyeusetés. Ces sortes de joyeusetés ne réussissent pas toujours avec les gens de goût. Il est familier et ne se dit guère que par raillerie.

* **JOYEUX, EUSE**, adj. Qui a de la joie, qui est rempli de joie. Un homme bien joyeux. Une personne joyeuse. Il est plus joyeux depuis qu'il a reçu cette nouvelle. Cela l'a rendue bien joyeuse. Vivre joyeux et content. Il est tout joyeux de vous voir. Il est d'humeur joyeuse. Tenez-vous joyeux, O Cythère ! voilà donc ce que sont devenus tes *joyeux* habitants. (André Martin.)

Combien vivent *joyeux* qui devaient, sœurs ou frères,
Faire un pleur éternel de quelques ombres chères !
(V. Hugo.)

— *Mener une vie joyeuse, joyeuse vie*. Se livrer aux plaisirs, vivre dans les plaisirs.

— Fam. *Bande joyeuse*. Réunion de personnes qui ne cherchent qu'à se réjouir. Il est de la bande joyeuse. Voici la bande joyeuse. On me fit monter à un corridor, le long duquel régnaient dix à douze petites chambres, séparées seulement par des cloisons de sapin, et occupées par la bande *joyeuse*. (Le Sage.)

— Qui exprime la joie. Des chants joyeux. Des acclamations joyeuses. Des cris, des transports joyeux.

Mais je vieillis, la beauté me rejette ;
Ma voix s'éteint, plus de concerts *joyeux* (Béranger.)

— Qui donne, qui inspire de la joie. Une joyeuse nouvelle.

— Fertile, abondant. Peu usité dans ce sens, qui est propre à la langue latine.

Puis, avec les moissons *joyeuses*, les troupeaux
Bélants ou mugissants, les rustiques pipeaux,
Les chansons, les festins, les vendanges heureuses
Et la flûte et la lyre, et les noces dansantes
(A. Chénier.)

— Hist. *Droit de joyeux avènement*. Impôt qu'on payait autrefois au roi de France, lors de son avènement au trône. Louis XVI fit remise du droit de joyeux avènement. || *Joyeuse entrée*. Cérémonie dans laquelle les ducs, lors de leur entrée, juraient de conserver les privilèges du Brabant et du Limbourg.

— Hist. relig. *Frère joyeux*. Membre d'un ordre religieux militant du XIIIe siècle.

— **JOYEUX**, s. m. Celui qui est joyeux.

— *Joyeux du roi*. Ancien nom du bouffon du roi.

— **JOYEUSE**, s. f. Nom de l'épée de Charlemagne et de celle de quelques autres chevaliers.

JOZÉ (Antonio), Poète portugais, juif, fut brûlé vif par l'inquisition en 1745. Ses comédies, publiées sous le titre de *Theatro comico portuguez* ou *Théâtre du Juif*, lui ont valu le nom de *Plaute portugais*.

JOZO, s. m. Ichtyol. Poisson du genre des gobies.

JOZOSTE, s. f. Bot. Syn. d'ACTINODAPHNE.

JUAN (San-), Géogr. Rivière du Nicaragua, unit le lac de Nicaragua à la mer des Antilles. Son cours, de 180 kil., est navigable.

— **JUAN** (San-) ou **RIO-DE-STIPOICHA**. Rivière de la Bolivie, au S.-O. de Potosi, finit dans le Pilcomayo, après 520 kil. de cours.

— **JUAN** (San-). Province de la république de La Plata, à l'E. du Chili, a pour chef-lieu *San-Juan-de-la-Frontera*. Superficie 86,000 kil. carrés ; pop. 60,000 hab.

— **JUAN** (San-). L'une des Philippines, près de Mindanao, a 140 kil. de longueur sur 98 de largeur. Ses côtes escarpées ont quelques bonnes rades à l'O. Elle est remplie de forêts, de bêtes fauves, mais inhabitée.

— **JUAN-FERNANDEZ** (Ile de). Ile située dans le Grand Océan, à 660 kil. O. des côtes du Chili, dont elle dépend. Elle est montueuse, peu fertile, mais la pêche y est abondante, et l'on y trouve le port Anglais, au S.-E., et le port Juan-Fernandez, à l'O.

— **JUAN-DE-FUCA** (Détroit de). Détroit entre la côte des États-Unis et l'île Quadra-et-Vancouver. Il est long de 100 kil. sur une largeur de 8 à 24 kil.

— **JUAN-DE-PORTO-RICO** (San-). Capitale de Porto-Rico (Grandes Antilles), sur la côte N., a un port large et fortifié, qui fait un commerce actif ; 20,000 hab.

JUAN D'AUTRICHE (Don). Fils naturel de Charles-Quint et de Barbe Blomberg, né à Ratisbonne en 1545, fut élevé secrètement. Philippe II, touché de son dévouement, lui permit de suivre sa vocation pour les armes. Don Juan montra des talents militaires, en soumettant les Maures révoltés de Grenade, 1569-1570 ; puis, à la tête de la flotte chrétienne d'Espagne, de Venise et du pape, il gagna la grande victoire de Lépante sur la flotte ottomane, 1571 ; mais Philippe II, jaloux et défiant, l'empêcha de poursuivre ses succès. Gouverneur des Pays-Bas, 1576, il publia à Bruxelles l'*édit perpétuel*, mais ne put ramener les provinces du Nord, malgré la victoire de Gembloux, 31 décembre 1577. Philippe II craignait, dit on, qu'il ne voulût se rendre indépendant dans les Pays-Bas. Don Juan mourut, peut-être empoisonné, 1578.

— **JUAN D'AUTRICHE** (Don). Fils naturel de Philippe IV et d'une actrice, *Maria Calderonna*, 1629-1679, grand prieur de Castille, soumit Naples révoltée, 1648 ; reprit Barcelone en 1652, mais perdit la bataille des Dunes, 14 juin 1658. Il fut encore vaincu par les Portugais à Almeixial, près d'Estremoz, 1663. Disgracié à l'avènement de Charles II, 1665, il parvint à son tour à chasser ses ennemis, et devint premier ministre vers 1677.

JUANULLOA, s. m. (de *Juan Ulloa*, n. pr.). Bot. Genre de solanées, établi pour un arbrisseau du Pérou.

JUAREZ Benito), Président de la république du Mexique, né dans l'Etat d'Oaxaca, 1806-1872 ; d'origine indienne, pauvre, sans appui, il parvint à se faire recevoir docteur en droit, fut avocat distingué, gouverneur de l'État d'Oaxaca, député au Congrès, en 1836, et présidant de la cour suprême de justice en 1847. A la chute du président Comonfort, il refusa de reconnaître le nouveau président Zulaoga, puis Miramon ; il s'empara du gouvernement, et, par la victoire de son lieutenant Ortega, fit triompher le parti constitutionnel. Juarez entra à Mexico, janvier 1861, fut reconnu par l'Angleterre, puis par la France, et affermit son pouvoir en se faisant réélire président, 11 juin 1861. Mais ses actes avaient mécontenté les conservateurs et le clergé ; il rompit successivement avec l'Espagne, l'Angleterre, la France, en refusant de payer les indemnités promises. Le Congrès donna de pleins pouvoirs au président, qui appela la nation aux armes, septembre 1861. Les négociations de paix à Soledad échouèrent, février 1862 ; il accorda certaines concessions à l'Espagne et à l'Angleterre, qui se retirèrent de l'alliance, mais les conférences entamées à Orizaba avec la France furent rompues, 6 avril, et la guerre recommença. Juarez prit des mesures dictatoriales pour résister ; il fut vaincu, mais refusa de se soumettre, et de reconnaître l'empereur Maximilien. Il fit une guerre de partisans sur les frontières ; soutenu par les États-Unis, il attendit la retraite des troupes françaises. Il reprit aussitôt une partie du Mexique. En 1867, Maximilien fut pris à Queretaro, condamné à mort et exécuté, avec Miramon et Mejia ; Mexico et La Vera-Cruz se rendirent. Juarez était maître du Mexique. Il proposa au Congrès réuni un ensemble de réformes libérales, et fut régulièrement réélu président de la république le 25 décembre 1867. Il réprima plusieurs tentatives de révoltes, força Ortega à renoncer à ses prétentions, prononça une amnistie générale en faveur de tous les indigènes qui avaient reconnu Maximilien, 1869, et parvint à rétablir, dans une certaine mesure, l'ordre à l'intérieur et les relations amicales avec presque toutes les puissances des deux mondes.

JUARISTE, s. m. Partisan de Juarez, ancien président de la république du Mexique.

JUBA, Roi de Numidie, succéda à son père, Hiempsal, vers 50 ans av. J.-C. Il embrassa le parti de Pompée, et fut défait avec Metellus Scipion à la bataille de Thapsus. Il se donna la mort avec Pétréius, 46. || JUBA, Fils du précédent, né vers 52 av. J.-C., mort vers 18 après J.-C. ; amené prisonnier à Rome, il y reçut une excellente éducation. Auguste lui fit épouser Cléopâtre, fille d'Antoine et de Cléopâtre, et lui rendit la Numidie ; plus tard, 25, il lui donna en échange la Mauritanie césarienne, avec plusieurs tribus de Gétulie. Il avait cultivé les lettres avec succès ; il avait écrit les *Libyques* ; sur *les Assyriens* ; une *Histoire romaine* ; une *Histoire du théâtre* ; une *Histoire générale de la peinture* ; etc. Les fragments de ses ouvrages ont été recueillis.

JUBARA ou **JURABE**, s. f. Ecorce de l'Inde peu connue, d'une odeur et d'une saveur de vanille.

JUBÆA, s. m. Bot. Syn. de JUBÉE.

JUBARTE, s. f. Mamm. Espèce de baleine.

JUBAT, s. m. Mar. Brise de mer qui règne généralement du matin jusqu'au soir, et cesse pendant la nuit.

JUBE, s. f. (ét. lat., *juba*, crinière). Crinière du lion, crin du cou des chevaux. Crête de certains serpents, plumes du cou du coq d'un homme sans cheveux est comme un lion sans jube. Cimier du casque. || Sorte de vêtement de femme, jupe. Vieux mot.

* **JUBÉ**, s. m. (du lat. *jube, domne, benedicere*, mots que le diacre adressait au célébrant avant de chanter). Lieu élevé dans une église en forme de galerie, de tribune, entre la nef et le chœur, dans laquelle on monte les jours de fête solennelle, pour chanter l'épître, l'évangile, les leçons, etc. Peu d'églises ont conservé l'usage du jubé. Monter au jubé. Il était au jubé. Peut-être faut-il attribuer à cette époque l'érection d'un *jubé* dont j'ignore l'emplacement. (Mérimée.) || (le drame) a eu, pour première scène, le chœur ou le *jubé* de la cathédrale. (Paul de St-Victor.)

— Loc. prov. *Venir à jubé*. Se soumettre par contrainte, en passer par où l'on voudra. Je les ferai bien venir à jubé. Il est venu à jubé.

JUBÉE, s. f. Bot. Genre de palmiers cocoinés, dont les espèces croissent au Chili.

JUBÉLINE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des malpighiacées, dont les espèces croissent à la Guyane.

* **JUBILAIRE**, adj. 2 g. Qui appartient au jubilé. Année jubilaire.

— Se dit de ceux qui ont exercé toutes les pratiques religieuses indiquées pour gagner les indulgences d'un jubilé.

— Qui est relatif à une cérémonie revenant au bout de cinquante ans.

— Se dit d'un religieux qui a cinquante ans de profession, ou d'un bénéficier qui exerce ses fonctions depuis cinquante ans.

JUBILANT, part. prés. du v. Jubiler.

JUBILANT, ANTE, adj. Fam. Qui est gai, joyeux. Leur bouche avait quelque chose de *jubilant* qui ressemblait à un demi-sourire. (Brill.-Sav.) L'image d'une caricature, digne de décorer la panse d'une amphore, se dégage de cette scène *jubilante*. (P. de St-Victor.)

JUBILATE, s. m. (pr. *ju-bi-la-té*). Liturg. Troisième dimanche après Pâques, jour dont l'introit de la messe commence par *Jubilate*, mot latin qui signifie *Réjouissez-vous*.

* **JUBILATION**, s. f. pr. *ju-bi-la-cion* ; rad. *jubiler*). Réjouissance, bonne chère. Il y avait grande jubilation dans cette maison. Avoir un air de jubilation. C'est un vrai visage de jubilation. Je suis fort aise qu'il ait conservé sa gaieté et son visage de *jubilation*. (Mme de Sévigné.) Et tout enfoncé dans ce lazaronisme en plein air, à demi extasié dans l'épanouissement d'une *jubilation* infinie... (De Goncourt.)

— *Frères de la jubilation*. Se disait pour Hommes amis des plaisirs.

JUBILE, s. f. Arg. Peau que l'ouvrier gantier épargne en fraude, et dont il fait son profit.

* **JUBILÉ**, s. m. (étym. lat., *jubileus*, même signif. ; de l'hébr. *iovel*, corne de bélier dont on se servait en guise de trompette pour annoncer l'année sainte). Chez les Juifs, dans la loi de Moïse, Solennité publique qui avait lieu tous les cinquante ans, et dans laquelle toutes sortes de dettes étaient remises. Chacun rentrait dans son héritage, et les esclaves étaient rendus à la liberté. Les Juifs ne vendaient pas leurs terres et leurs biens à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du jubilé. Le jubilé avait pour but de prévenir l'excessive inégalité des fortunes, d'alléger la servitude, et d'empêcher que le sol ne devînt la propriété de quelques familles. En conséquence aussi, le prix des objets vendus était en raison du nombre d'années qui restait à courir jusqu'au jubilé.

— Dans la religion catholique. Indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par les papes, tous les vingt-cinq ans, et en certaines occasions, comme leur avènement, un concile, etc. Le grand jubilé. Jubilé universel. La

bulle du jubilé. Le pape a accordé le jubilé. Les stations du jubilé. Recevoir, publier, ouvrir le jubilé. Gagner le jubilé. Le grand jubilé n'était autrefois que tous les cent ans; il fut ensuite tous les cinquante ans, et il est maintenant tous les vingt-cinq ans. Le jubilé est une indulgence accordée en considération de certaines bonnes œuvres et pour engager les fidèles à les faire. Autrefois, le jubilé attirait à Rome une prodigieuse affluence de tous les pays de l'Europe. Aujourd'hui, l'on n'y vient plus guère, dans ce but, que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence du jubilé aux autres pays.

— *Faire son jubilé.* Faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé.

— Fête religieuse et domestique, à l'occasion de la cinquantième année du mariage ou d'une fonction, d'un grade, etc. Les époux ont célébré leur jubilé.

— Jeux. *Faire jubilé.* Brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants ni gagnants.

— Adjectiv. *Chanoine jubilé. Docteur jubilé.* Chanoine, docteur qui a cinquante ans de profession.

— Par extens. Se dit de toute personne qui a exercé la même profession pendant cinquante ans. Il devint un auteur jubilé.

JUBILER, v. n. 1re conj. (ét. lat., *jubilare*, être joyeux). Éprouver une satisfaction vive qu'on manifeste au dehors.

JUBINAL (Michel-Louis-Achille). Littérateur, né a Paris, 1810-1875, professeur de littérature étrangère à Montpellier, 1839, député de l'arrondissement de Bitèges de 1852 à 1870, a écrit dans beaucoup de journaux politiques et littéraires, s'est surtout occupé du moyen âge et a publié : *Jongleurs et Trouvères, Mystères du* XVe *siècle, les Anciennes Tapisseries historiques, la Armeria real*, une édition des *Œuvres de Rutebeuf*, un *Nouveau Recueil de fabliaux*, et un grand nombre de notices, surtout sur les Pyrénées.

JUBIS, s. m. (pr. *ju-bi*). Comm. Nom donné aux raisins secs de Provence, que l'on envoie encaisses dans tous les pays, comme aliments de dessert et comme ingrédients de tisanes pectorales.

JUC, s. m. (rad. *jucher*). Bâton où perchent les poulets. Il usait quelque fois de si rudes termes, que les poules s'en fussent levées au *juc*. (Desperriers.)

JUCCA, s. m. Bot. Syn. de YUCCA.

JUCHART, s. m. Métrol. Mesure agraire employée dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités.

JUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Jucher. S'emploie adject. Elle est juchée sur le haut d'un arbre. Ces façons d'agir ne laissent pas que d'étonner fort les provinciaux *juchés* sur les hautes banquettes de la salle. (Cormen.) A la suite de la berline, et *juché* sur un cheval dont il déchirait les flancs, Joseph Platon se tenait en selle tant bien que mal. (Roger de Beauv.) Les paons, *juchés* dans les cèdres, déployaient leur queue. (G. Flaubert.) Dix minutes après l'accident, je continuais ma route, *juché* sur l'impériale entre un bossu et un gendarme. (V. Hugo.) En été, nous faisions ensemble de longues promenades, lui, monté sur une jument grise, moi, *juché* sur un énorme percheron. (V. Cherbuliez.)

— Par extens. C'est Héliogabale, l'enfant de chœur de l'Astarté phénicienne, *juché* par des prétoriens ivres sur le trône de Trajan et de Marc-Aurèle. (P. de St-Victor.)

— Art vétér. *Cheval juché.* Cheval dont le boulet se porte tellement en avant qu'il marche et repose sur la pince. Un cheval, un mulet juché. On dit plutôt *bouleté*, quand il s'agit des pieds de devant.

— JUCHÉE, s. f. Chass. Lieu où juchent certains oiseaux.

***JUCHER**, v. n. 1re conj. (ét. inconn.). Se dit des poules et de plusieurs autres oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. Les faisans juchent sur les arbres. Les poules juchent dans le poulailler.

— Fig. et fam. Loger, se placer dans un lieu élevé et peu convenable. Il est allé jucher au quatrième, au cinquième étage.

— JUCHER, v. a. Placer quelqu'un ou quelque chose comme sur un juchoir. On m'a juché sur l'impériale.

— SE JUCHER, v. pron. Se percher. Quand les poules se juchent. Où est-il donc allé se jucher? Elle s'est juchée à un sixième étage. La mariée se *jucha* sur cette chaise. (A. Dumas.)

*** JUCHOIR**, s. m. Endroit où les poules juchent. Elle leur fit voir les *juchoirs* mobiles, les pondoirs en osier attachés au mur par une tringle de bois. (De Gonc.)

JUCOARA, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'euterpe comestible.

JUCUNDA, s. m. (pr. *ju-kun-da*; ét. lat., *jucundus*, agréable). Bot. Genre de la famille des mélastomacées miconiées, dont les espèces croissent au Brésil.

JUDA Géogr. L'une des douze tribus de la Palestine, au S., fut formée du pays des Jébuséens et des Héthéens. Les principales villes étaient : Bethléem, Engaddi, Eglon, Hébron, Séboïm, etc. Elle donna son nom au royaume de Juda.

— JUDA (Royaume de). L'un des deux États juifs formés après le schisme de Jéroboam, en 962 av. J.-C. Il ne comprenait que les tribus de Juda et de Benjamin, avec Jérusalem pour capitale. Les deux royaumes rivaux s'affaiblirent par leurs luttes continuelles; le royaume de Juda, menacé par les rois d'Égypte et de Babylone, finit par succomber sous les coups de Nabuchodonosor, qui commença la captivité en 606, et détruisit Jérusalem en 587.

JUDA, Fils de Jacob et de Lia, empêcha ses frères de tuer Joseph. Il donna son nom à l'une des douze tribus, et fut le père de la famille royale de David.

— JUDA HAKKADOSCH OU JUDA LE SAINT. Rabbin de la tribu de Benjamin, 123-190, est l'auteur de la *Mischna*, collection de décisions, d'interprétations, de discussions des docteurs juifs.

— JUDA BEN-SAMUEL HA-LEVI, nommé par les Arabes *Abaal-Hassan*. Poète et théologien, né en Castille, 1080-1140, a composé en arabe le *Cusri*, ayant pour but d'établir la divinité de la religion juive.

— JUDA BEN-DAVID OU JUDA CHAJUG. Grammairien juif, né a Fez, vivait au XIe siècle. Les Juifs le regardent comme le restaurateur de leur langue. Ses ouvrages sur les *Lettres*, les *Verbes*, les *Accents*, la *Ponctuation*, ont été réunis.

— JUDA (Léon de). Réformateur, né en Alsace, 1482-1542, fut le confisciple et l'ami de Zwingle, qu'il seconda; il est surtout célèbre par sa version de la Bible, qui est connue sous le nom de *Bible de Zurich* ou *Bible de Vatable*.

JUDAÏCER, v. a. 1re conj. Arg. Tromper et trahir quelqu'un.

JUDACILIUS, L'un des principaux chefs italiotes dans la guerre sociale, né a Asculum, se tua dans cette ville plutôt que de se rendre.

JUDAÏCO-CHRÉTIEN, ENNE, adj. Syn. de JUDÉO-CHRÉTIEN.

*** JUDAÏQUE**, adj. 2 g. (du latin. *judaicus*, même signif.). Qui appartient aux Juifs. Loi, superstition, religion, croyance judaïque. Antiquités judaïques.

— Fig. Trop étroitement asservi à la règle. Observances judaïques.

— *Interprétation judaïque.* Interprétation qui s'éloigne du sens vrai et naturel.

— Bot. *Herbe judaïque.* Nom vulgaire de la stachyde.

— Échin. *Pierres judaïques.* Nom des pointes d'oursins et des articulations d'encrines.

— Minér. Se dit de pierres que l'on trouve en Judée, en Silésie, etc., et qui ressemblent à des olives.

— JUDAÏQUE, s. f. Géol. Pierre judaïque. Les lenticulaires, les *judaïques* m'ont paru des fossiles terrestres. (Volt.)

*** JUDAÏQUEMENT**, adv. D'une manière judaïque. Interpréter judaïquement un texte.

JUDAÏSANT, part. pres. du v. Judaïser. Qui judaïse.

*** JUDAÏSANT, ANTE**, adj. Se dit des chrétiens qui, dans les premiers siècles, suivaient les pratiques des juifs. L'Église chrétienne était alors partagée en société *judaïsante* et société non *judaïsante*. (Volt.)

— Se dit des juifs qui reviennent à leur ancienne religion après avoir été convertis au christianisme.

— Substantiv. Chrétien qui judaïse. Les judaïsants.

*** JUDAÏSER**, v. n. 1re conj. Suivre en quelques points les cérémonies de la loi judaïque. Ceux qui gardent le jour du sabbat judaïsent.

— Par extens. Interpréter judaïquement les textes.

— Fam. Se conduire, vivre en juif; tromper, vendre très cher de mauvaises marchandises, des choses falsifiées.

***JUDAÏSME**, s. m. (étym. lat., *Judæus*, Juif; de *Juda*, n. pr.). Nom donné aux croyances religieuses et aux lois des Juifs. Les Juifs divisent aujourd'hui leurs lois et leurs cérémonies en trois ordres. Le premier comprend les préceptes de la loi écrite qui sont renfermés dans le Pentateuque; le second comprend les préceptes de la loi orale, c'est-à-dire les gloses que les rabbins ont faites sur le Pentateuque et un nombre infini de constitutions recueillies dans le Talmud; le troisième comprend les rites que l'usage a autorisés en divers temps et en divers lieux et qu'on appelle Coutumes. Leur croyance diffère de celle des chrétiens en ce qu'ils croient qu'il y a eu et qu'il peut encore y avoir des prophètes, et qu'il viendra un Messie dont la puissance sera supérieure à celle de tous les rois de la terre. Le *judaïsme* et le christianisme traitent plus durement la dépouille humaine. (P. de St-Victor.) Dans tous les temps, le *judaïsme* s'est distingué par le soin de ses pauvres et par le sentiment de charité fraternelle qu'il inspire. (E. Renan.)

JUDAÏTE, s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante du royaume de Juda, ou membre de la république juive sous les juges.

— Hist. relig. Membre d'une secte juive qui refusait d'obéir aux Romains, sous Ponce-Pilate.

*** JUDAS**, s. m. (de *Judas Iscariote*, apôtre de Jésus qui trahit son maître). Fam. Traître. C'est un Judas.

> Pour avoir des amis qui sont de vrais *Judas*
> Neuni, nenni, mordie, je ne m'y frotte pas.
> (BOURSAULT.)

— Loc. prov. *Baiser de Judas.* Baiser d'un traître. Se dit par allusion au baiser par lequel Judas fit reconnaître son maître à ses ennemis. || *Poils de Judas.* Cheveux roux. || *Traître comme Judas.* Excessivement traître. || *Être damné comme Judas.* Mériter certainement la damnation.

— Petite ouverture pratiquée à un plancher, pour voir ce qui se passe au-dessous. Fermez le judas. Ne regardez pas par le judas.

— Anc. metrol. Petite monnaie de billon qui valait trente deniers.

— Adjectiv. Traître, perfide. Que cela est *judas!* (Molière.)

JUDAS MACHABÉE, V. MACHABÉE.

— **JUDAS ISCARIOTE**. Disciple de Jésus-Christ, de la tribu d'Issachar, ou plutôt de la ville de Carioth (Juda), l'un des apôtres, livra son maître aux prêtres pour 30 pièces d'argent. Déchiré de remords, il se pendit.

JUDE (Saint). L'un des apôtres, surnommé *Thaddée* et *Lebbée* (le zèle et le courageux), frère de saint Jacques le Mineur, cousin germain de Jésus, le suivit dans ses prédications, et répandit l'Évangile en Palestine, en Syrie, en Mésopotamie. Il mourut martyr en Perse ou en Arménie. On le fête le 28 octobre.

JUDÉE, Géogr. On désigne souvent ainsi toute la Palestine; mais la Judée était, à proprement parler, l'une des quatre provinces du pays, après le retour de la captivité. Elle comprenait les tribus de Juda, Benjamin, Siméon et Dan, avec le pays des Philistins et l'Idumée. Réunie à l'empire romain, dans l'an 6, elle fut gouvernée par des procurateurs, comme Ponce-Pilate, sous l'autorité du gouverneur de Syrie. Elle fit partie du royaume d'Hérode-Agrippa Ier, et fut définitivement réunie à l'empire en 44.

— Arg. *Petite Judée.* Préfecture de police, dont une entrée donnait sur la rue de Jérusalem.

— Bot. *Arbre de Judée.* Nom vulgaire du gainier à fleurs rouges.

— Minér. *Bitume de Judée.* Espèce d'asphalte qui se trouve sur les eaux de la mer Morte.

*** JUDELLE**, s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de foulque.

JUDÉO-CHRÉTIEN, ENNE, adj. Qui a rapport au judéo-christianisme. L'Église d'Ephèse était en grande partie *judéo-chrétienne*. (E. Renan.)

— JUDÉO-CHRÉTIEN, ENNE, s. Partisan du judéo-christianisme.

JUDÉO-CHRISTIANISME, s. m. Opinion de ceux qui, dans les premiers temps du christianisme, pensaient que les païens qui voulaient se faire chrétiens devaient d'abord se faire initier au judaïsme.

JUDÉUS, Temps hér. Fils de Typhon, et frère d'Hiérosolymus. Selon la Fable, il donna son nom à la nation juive, et Hiérosolymus donna le sien à leur ville.

JUDICA, Liturg. Nom qu'on a donné au dimanche de la Passion, celui qui précède le dimanche des Rameaux, parce que l'introït de la messe commence ce jour-là par les paroles du psaume, *Judica me, Domine.*

JUDICAEL, Roi de la Bretagne, fils aîné de Joel III, régna en 632 et consentit à reconnaître la suprématie de Dagobert, 636. Il abdiqua en 638, et rentra dans son monastère, où il mourut en 658. On l'honore le 16 décembre.

JUDICANDE, s. f. (du lat. *judicandus*, devant être jugé). Log. Sujet d'une proposition.

JUDICAT, s. m. (du lat. *judicatus*, juge). Attribut d'une proposition.

JUDICATEUR, s. m. (du lat. *judicare*, juger). Log. Copule, mot qui fait le lien d'une phrase.

— Néol. Celui qui juge une œuvre d'art ou de littérature.

JUDICATIF, s. m. (rad. *judicat*). Gramm. Nom que l'on donne quelquefois au mode appelé ordinairement *indicatif*.

— Adjectiv. Mode judicatif.

JUDICATION, s. f. (pr. *ju-di-ka-cion*; rad. *judicatif*). Philos. Opération de l'esprit qui consiste à porter un jugement.

JUDICATOIRE, adj. 2 g. (rad. *judication*). Anc. prat. Ce qui sert à juger.

JUDICATRICE, s. f. Syn. de JUDICIAIRE.

*** JUDICATUM SOLVI**, pron. *ju-di katumm sol-vi*). Expression latine employée au palais dans cette locution : *Caution judicatum solvi.* Caution qu'on peut exiger de tout étranger qui veut intenter une action contre un Français devant les tribunaux de France. La caution *judicatum solvi* est exigée pour assurer le payement des frais et dommages-intérêts auxquels le procès pourrait donner lieu.

— JUDICATUM, s. m. Hist. eccl. Sentence du pape Vigile, donnée en 548, par laquelle il condamna certains livres hétérodoxes.

*** JUDICATURE**, s. f. (du latin *judicare*, juger). Etat, condition, profession de juge. Office de judicature. Il a préféré être dans la judicature que dans les finances. Il savait que les premières lois qu'il faut étudier sont celles de la Providence, que la *judicature* est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel. (Fléchier. Ceux qui se trouvaient associés à la *judicature.* (Id.)

— Hist. s. Dignité de juge chez les Hébreux. Samuel fut le dernier qui exerça la judicature chez les Juifs.

*** JUDICIAIRE**, adj. 2 g. (du lat. *judicium*, jugement). Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. Tous les membres de l'ordre judiciaire. Institutions judiciaires. Organisation judiciaire. Police judiciaire.

— *Pouvoir judiciaire.* Autorité revêtue du droit de juger les différends qui s'élèvent entre les particuliers, et de punir les crimes et les délits. Dans les monarchies, le pouvoir judiciaire réside entre les mains de magistrats nommés et institués par le monarque au nom duquel ils rendent la justice. Dans les États démocratiques, le pouvoir judiciaire découle ordinairement de l'élection, comme toutes les autres fonctions publiques. De la bonne ou de la mauvaise organisation du pouvoir *judiciaire* découle le bonheur ou le malheur des citoyens. (Henrion de Pansey.)

— Qui se fait en justice, par autorité de justice. Acte, vente judiciaire. Cela est dans les formes judiciaires, contre toutes les formes judiciaires. Une caution judiciaire.

— *Témoin judiciaire.* Toute personne appelée à déposer en justice.

— *Bail judiciaire.* Autrefois, Bail d'un héritage saisi réellement, fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles. || Dans un sens analogue : *Fermier judiciaire.*

— *Combat judiciaire.* V. COMBAT.

— *Astrologie judiciaire.* Art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres. L'astrologie *judiciaire* est une pure chimère. (Acad.)

— Philos. Qui a rapport à la faculté de juger. Pour avoir commencé tard à mettre en exercice ma faculté *judiciaire*, je n'ai pas trouvé qu'elle eût perdu sa vigueur. (J.-J. Rousseau.)

— Rhétor. *Eloquence judiciaire.* Éloquence du barreau. | *Genre judiciaire.* Celui des trois genres d'éloquence par lequel on accuse ou l'on défend. Discours dans le genre judiciaire.

— JUDICIAIRE, s. m. Anc. cout. Assesseur. || A signifié aussi Astrologue.

— JUDICIAIRE, s. f. Fam. Faculté de juger. Cet homme a une bonne judiciaire. Il a la judiciaire excellente. Avoir une bonne *judiciaire.* (Acad.) C'est par là que j'ai toujours bien jugé de sa *judiciaire.* (Mol.) Quelle netteté de *judiciaire* enfantine! (J.-J. Rouss.) L'habitude de plaider alternativement le pour et le contre, le non vrai et le vrai, fausse leur *judiciaire.* (Cormenin.)

*** JUDICIAIREMENT**, adv. Suivant les formes judiciaires. Il informe judiciairement contre moi.

— Au point de vue judiciaire. Judiciairement parlant.

JUDICIEL, ELLE, adj. Se disait d'une gendarmerie attachée aux tribunaux.

*** JUDICIEUSEMENT**, adv. Avec jugement, d'une manière judicieuse. Cet homme agit toujours judicieusement. Cela est judicieusement pensé. Un ami qui nous avertit *judicieusement* de nos défauts est un bien inestimable. (St-Evremond.)

*** JUDICIEUX, EUSE**, adj. (du lat. *judicium*, jugement). Qui a le jugement bon. C'est un homme judicieux, peu judicieux, fort judicieux. *Judicieux* dans toutes ses entreprises. (Rac.) Deux fois le *judicieux* Favori sut céder au temps. (Boss.) Cornélius Nepos, auteur élégant et *judicieux.* (Id.) Vous êtes l'écrivain le plus *judicieux* que je connaisse. (Voltaire.) Je croyais voir son œil pénétrant et *judicieux* percer jusqu'au fond de mon cœur. (Id.) J'ai des amis de diverses classes et d'opinions diverses, tous très complaisants, plusieurs très *judicieux.* (H. Taine.)

— Qui montre du jugement. Réflexion judicieuse. Critique, action judicieuse. Trouvez-vous son discours bien judicieux? Est-ce ainsi que vous exercez votre élève à cet esprit de critique *judicieuse* qui ne s'en laisse imposer qu'à bonnes enseignes? (J.-J. Rouss.)

> Tel paraît baigné des pleurs de sa Lucrèce,
> Qui, faute d'avoir pris ce sens *judicieux*,
> Trouva... (BOILEAU.)
>
> Mais il est des objets que l'art *judicieux*
> Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (Id.)

JUDITH, Héroïne juive, de la tribu de Siméon, veuve de Manassé, habitait Béthulie, lorsqu'Holopherne, général de Nabuchodonosor, vint assiéger cette ville. Judith se dévoua; elle vint trouver Holopherne, et, profitant de son sommeil, elle lui coupa la tête, qu'elle emporta à Béthulie. Les Assyriens, surpris et démoralisés, furent vaincus.

— *Livre de Judith.* L'un des livres de la Bible.

— JUDITH. Seconde femme de Louis le Débonnaire, fille de Welf, comte bavarois, épousa l'Empereur en 819 et exerça sur son mari une fatale influence. Mère du jeune Charles en 823, elle eut recours à tous les moyens pour lui assurer une part considérable de l'empire. Ce fut la cause ou l'occasion des révoltes des fils aînés de Louis contre leur père. Judith, accusée d'adultère, fut deux fois reléguée dans un monastère, 831, 833, et deux fois reprit le pouvoir. Elle mourut à Tours en 843.

— JUDITH. Fille de Charles de Chauve, née vers 843, fut mariée au roi de Wessex, Ethelwolf, 855. Après la mort de ce prince, elle revint auprès de son père et se fit enlever par Baudouin, grand forestier de Flandre.

JUÈNE, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la chevanne.

JUEWA. Astron. La 139e planète telescopique, découverte le 10 octobre 1874 par M. Watson.

JUGA a lj. et s. f. Myth. lat. Surnom sous lequel on adorait Junon, comme protectrice des mariages.

JUGAL, ALE. adj. Anat. Syn. de ZYGOMATIQUE.

— Ornith. *Carré jugal*. La première pièce de l'arcade zygomatique des oiseaux.

— JUGAL. s. m. Os du squelette des poissons.

* **JUGE**. s. m. (ét. lat. *judex ; de jus dicere*, rendre justice). Celui qui juge, qui a le droit de juger. Dieu est le souverain, le suprême juge. L'Eglise est juge de tout ce qui a rapport à la foi. Il faut reconnu digne par les juges du concours. Ses propres fils n'ont point de *juge* plus severe. (Racine. Mais vous avez pour *juge* un père qui vous aime. (Id.) Jesus-Christ n'a pas moins été fait *juge* que pontife par son Père. (Flechier.) Vous exercez la puissance de *juge* de l'univers. (Bossuet.)

— Celui qui est préposé par autorité publique pour juger, pour rendre la justice aux particuliers. Bon juge. Mauvais juge. Juge souverain, supérieur, inférieur, subalterne, civil, criminel. Premier juge ou juge en première instance. Juge en dernier ressort. Juges d'appel, de police, de commerce. Juge suppléant, auditeur. Juge d'une cour d'appel, d'un tribunal inférieur. Nommer, instituer des juges. Les fonctions de juge. Reglement de juges. Prendre le juge à partie. Recuser un juge. Plaider, proceder par-devant tel juge. Donner des juges à quelqu'un. Donner à quelqu'un pour juge son plus cruel ennemi. Avoir ses pairs pour juges. Comparaître devant ses juges. Personne ne peut être juge dans sa propre cause. On ne peut être à la fois *juge* et partie. (Acad.) Les *juges* ne font jamais rien ni par faveur ni par prières. (La Rochefouc.) On ne saurait assez estimer les *juges*. (Id.) Il disait ordinairement qu'il y avait peu de difference entre un *juge* méchant et un *juge* ignorant. (Flech.) Il craignait avec grande raison que la justice ne fût d'une part et les *juges* de l'autre. (Le Sage.) Plût au ciel que lorsqu'on decide un procès, les anciens *juges* fussent bien éveillés et les jeunes bien endormis ! (Dufresny.)

> Un criminel de respect un *juge* environné
> N'effrayait point le crime à ses pieds prosterné.
> (De Saint-Ange.)

— *Juges naturels*. Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

— *Juges de rigueur*. Juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi, par opposition aux arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle. || Nom donné aussi autrefois aux Juges subalternes, par opposition aux Juges qui prononçaient en dernier ressort, et qui quelquefois se permettaient d'adoucir la rigueur de la loi.

— *Juge-commissaire*. Juge désigné par le tribunal dont il fait partie pour proceder à certaines operations, et, s'il y a lieu, en faire son rapport. Procès-verbal du juge-commissaire. Nommer un juge-commissaire.

— *Juge d'instruction*. Magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, en recueillir les preuves ou indices, faire arrêter et interroger les prévenus. Il fut arrêté en vertu d'un mandat du *juge* d'instruction.

— *Juge de paix*. Magistrat chargé principalement de juger sommairement les affaires de peu d'importance, sans frais et sans ministère d'avoués, de concilier s'il est possible les différends dont le jugement est reservé aux tribunaux civils ordinaires. Les juges de paix ne sont pas nommés à vie. Le juge de paix de tel canton. Il est greffier du juge de paix. Je le citerai devant le juge de paix. Le juge de paix a pu concilier les parties.

— *Grand juge*. Sous Napoléon Ier, titre que portait le ministre de la justice.

— Nom de divers fonctionnaires des îles normandes.

— Collectiv. et absol. Tribunal. Renvoyer devant, par-devant le juge.

— Loc. prov. *De fou juge, brève sentence*. || *On a vingt-quatre heures au palais pour maudire ses juges*.

— Toute personne choisie pour prononcer sur un différend, ou au jugement, à l'opinion de laquelle on s'en rapporte sur quelque chose. Soyez notre juge. Je vous en fais juge. Il vous reconnait pour juge. Ils m'ont pris pour juge de leur différend. Vous faisiez l'office du juge. Je veux bien que monsieur, que madame soit mon juge, soit juge de la chose. Ne soyez jamais *juge* entre ceux qui s'aiment. (Boste.) *Juge* sans interêt, vous le convaincrez mieux. (Racine.) Je ne prends point pour *juge* une cour idolâtre. (Id.) A Dieu ne plaise que je m'établisse le *juge* des vertus et des mérites des saints ! (Flech.) Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les *juges*, vous jugera au dernier jour. (Boss.) Je ne veux plus être *juge* en ma propre cause. (J.-J. Rousseau.) Il n'y a pas d'homme qui ne puisse être son propre *juge* quand il le veut sincèrement. (Grimm.)

> Un auteur à genoux, dans une humble préface,
> Au lecteur qu'il connaît a beau demander grâce,
> Il ne gagnera rien sur ce *juge* trop prompt,
> Qui lui fait son procès de pleine autorité. (Boileau.)

— Par extens. Celui qui est capable de juger d'une chose. C'est un mauvais juge en peinture, en musique, en poesie, etc. Il trouve ce tableau mauvais, et vous savez qu'il est bon juge. Les gens de goût sont les *juges* naturels des productions littéraires. (Acad.) C'est un tribut que je paye à l'amateur des arts, en *juge* éclairé. (Volt.) Il n'y a que les maîtres de l'art qui soient bons *juges* du dessin ; tout le monde peut juger de la couleur. (Diderot.

— Dans le sens le plus étendu. La personne ou la chose personnifiée qui porte un jugement. La postérité est un *juge* impartial. (Boiste.) Tout homme, fût-il couvert de haillons, est *juge* de son semblable, fût-il roi. (Id.) Heureuse la nation qui n'a que la nature pour *juge* ! (Delille.)

— Fig. en parlant des sens, de la conscience. La raison est un juge severe. L'œil, l'oreille, sont des juges difficiles à tromper. Les sens sont quelquefois des juges trompeurs. La conscience est juge de la moralité.

— *Se faire, s'établir, se constituer juge de quelqu'un, de quelque chose*. S'arroger le droit de juger, se croire capable de juger. Malheur aux vaincus dont les vainqueurs se font les historiens ou les *juges*. (De Pradt.)

— *Prendre pour juge*. S'en rapporter au sentiment de quelqu'un. Dois je prendre pour *juge* une troupe insolente ? (Rac.)

— Personne qui prononce dans un concours. Les juges du concours.

— *Juges du camp*. Ceux qui veillaient à ce que tout se passât loyalement dans un tournoi ou un combat judiciaire.

— Arg. *Juge de paix*. Bâton. || Jeu de cartes.

— Administr. *Juges extraordinaires*. Juges qui ne connaissent que de certaines matières qui ont été distraites de la juridiction ordinaire. || *Juges inférieurs*. Ceux qui prononcent en premier ressort. || *Juge souverain*. Juge en dernier ressort. || *Juge suppléant*. Celui qui est chargé de remplacer un juge, le cas échéant.

— Anc. législ. *Juge d'armes*. Officier dont la charge était unique, et qui était principalement chargé de vérifier et de certifier les titres de noblesse. La charge de juge d'armes, créée par Louis XIII, s'est conservée jusqu'à la Révolution. || *Juge d'attribution*. Juge établi pour connaître de certaines affaires. || *Juge botté*. Se disait d'un juge qui n'était pas gradué. Aujourd'hui cette locution s'emploie figurement et par dénigrement, en parlant d'un juge ignorant et sans capacité. || *Juges consuls ou de la retenue*. Marchands que les consuls de Toulouse s'adjoignaient pour juger les affaires relatives au commerce. || *Juge consul*. Titre de certains magistrats institués par Charles IX pour juger les affaires commerciales. || *Juge délégué*, par opposition à *juge permanent*. Celui qui était commis pour connaître d'une affaire particulière. || *Juges des exempts*. Officiers de justice qui connaissaient, au nom du roi, des cas royaux, de tous les délits commis dans les terres et provinces qui formaient l'apanage du prince, et des causes des eglises de fondation royale. || *Juge-garde*. Fonctionnaire chargé de veiller à ce que la fabrication des monnaies eût lieu suivant l'ordonnance. || *Juge maye* ou *maje*. Nom qu'on donnait, dans quelques provinces méridionales de la France, au lieutenant du sénéchal. || *Juge et garde de la prevôté*. Juge subalterne du bailli. || *Juges ordinaires*. Autrefois, Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles, par opposition aux Juges de privilège, et à ceux qui etaient etablis par commission. Il demande son renvoi par-devant les juges ordinaires. || Ceux qui servaient toute l'année, à la différence de ceux qui ne servaient que par semestre. || *Juge a quo*. Juge dont on pouvait appeler. || *Juges royaux*, par opposition aux *juges des seigneurs*. Ceux qui rendaient la justice au nom du roi. || *Juges des traites foraines*. Ceux qui prononçaient dans les causes relatives aux marchandises importées ou exportées

— Hist. Nom donné aux chefs des Hébreux, qui, suscités par Dieu, se mettaient à la tête du peuple pour le delivrer de la servitude. Leur histoire est contenue dans le Livre des Juges, peut-être écrit par Samuel, et dans le premier Livre des Rois. Voici leurs noms :

Othoniel	1551-1511	av. J.-C.
Aod	1496-1416	—
Debora	1396-1356	—
Gédéon	1349-1309	—
Abimelech	1309-1306	—
Thola	1306-1283	—
Jair	1284-1261	—
Jephte	1243-1237	—
Abezan	1237-1230	—
Ahialon	1230-1220	—
Abdon	1220-1212	—
Samson	1172-1152	—
Heli	1152-1112	—
Samuel	1092-1080	—

|| Titre que les Wisigoths donnaient à leurs chefs. || *Juges des causes*. Religieux qui, chez les augustins, décidaient certaines contestations soumises au chapitre provincial, et examinaient les droits de ceux qui s'y présentaient pour voter.

— Myth. *Les juges des enfers*. Ceux qui étaient chargés de juger les morts à leur arrivée aux enfers. Les trois juges des enfers etaient Minos, Eaque ou Lacus, et Rhadamante : Minos présidait.

> Tu paraîtras au tribunal
> Où Minos, *ce juge infernal*,
> Chef du sénat le plus severe,
> Minos commet aux mêmes lois
> Les vils esclaves et les rois,
> Les mène aux champs heureux, ou les livre à Mégère.
> (J.-B. Rousseau.)

— Sport. Personne chargée, dans une course de chevaux, de constater l'arrivée des coureurs et de prononcer à qui revient la victoire.

JUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Juger. S'empl. adjectiv. C'est clair comme le jour : ne devez-vous pas être *juges* selon les lois du pays, et maintenant, comment cela se pourrait-il ? (X. Marm.) Levez-vous, Seigneur, et que l'homme sente sa faiblesse ; qu'il voie les peuples *jugés* en votre présence. (La Harpe.)

> Chez le juge on accourt, en trois mots on s'explique ;
> Dans la minute on est *jugé*.
> (F. de Neufchateau.)

— *Jugé par*. Un livre destiné pour les solitaires est d'abord *jugé* par les gens du monde ; si ceux-ci le rebutent, les autres ne le lisent point. (J.-J. Rouss.) Les hommes à réputation dans les grandes villes sont presque tous des gens mediocres ; ils sont *jugés* par leurs pairs, qui forment la majorité. (Beauchêne.) Il faudrait s'attendre à tout, si par malheur on était *jugé* par des hommes qui n'ont rien à perdre. (La Harpe.)

— Qui a été l'objet d'un jugement en parlant des choses. Affaire jugée.

> Prenons, dit le cheval, les hommes pour arbitres.
> En voici venir trois, exposons-leur nos titres ;
> Si deux sont d'un avis, le procès est *jugé*. (Florian.)

— *Chose jugée*. Point décidé par les tribunaux. En ses moindres actes, M. Grandet avait pour lui l'autorité de la chose *jugée*. (H. de Balz.)

— *Jugement passé en force de chose jugée*. Jugement qui ne peut être réformé.

— Apprécié, en parlant des choses. Livre jugé légèrement. D'ailleurs nous vivons plus en un jour qu'une bonne bourgeoise en dix ans ; alors tout est *jugé*. (H. de Balz.)

— Fig. *C'est un homme jugé*. Se dit d'un homme dont on connait le peu de valeur.

— *Bien jugé, mal appelé ; mal jugé, bien appelé*. Formules en usage dans les arrêts quand un juge supérieur confirme ou casse la sentence d'un juge subalterne.

— Substantivem. en ce dernier sens. Le bien-jugé. Le mal-jugé. Maintenir le bien-*jugé*. (Acad.)

— S'est dit pour Personne jugée. Quand je viens à penser que ces personnes peuvent tomber et être au nombre malheureux des *jugés*. (Pascal.)

— *Au jugé*. loc. adv. V. JUGER.

JUGEABLE. adj. 2 g. Anc. prat. Qui peut être mis en jugement. Aucun des membres de l'Assemblée nationale ne peut être livré à aucun tribunal que vous ne l'ayez déclaré *jugeable*. (Mirabeau.)

* **JUGEMENT**. s. m. Jurispr. Action de juger, de prononcer une décision ; décision prononcée en justice. Assister à un jugement. Rendre, prononcer un jugement. Il se réserva le jugement de certaines affaires. Le prononcé d'un jugement. Jugement équitable, juste. Quand il entendit son jugement. Subir un jugement. Les motifs, le dispositif, la minute, la grosse, l'expédition d'un jugement. Confirmer, infirmer, casser, déclarer nul un jugement. Appeler d'un jugement. Faire signifier, executer un jugement. En vertu d'un jugement. Un peuple qui n'intervient pas dans les *jugements* n'est pas libre, il est sous le glaive. (Royer-Collard.) || En parlant des cours supérieures, on dit *arrêt*.

— Fig. C'est là que les plus grands rois viennent subir, sans cour et sans suite, le *jugement* de tous les peuples et de tous les siècles. (Bossuet.)

— *Mettre quelqu'un en jugement*. Lui faire un procès criminel. || *Ester en jugement*. Être partie dans un procès. La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari. || *Renvoyer un premier jugement*. Rejeter un appel.

— *Jugement d'adjudication*. Déclaration que fait le juge tenant l'audience des criées, que la propriété de l'objet mis en vente appartient au dernier enchérisseur. || *Jugement arbitral*. Jugement rendu par des arbitres. || *Jugement avant faire droit*. Jugement qui prescrit une mesure prealable avant de statuer definitivement. || *Jugement civil*. Celui qui est rendu en matière civile, par opposition à *jugement criminel*. Celui qui est rendu en matière criminelle. || *Demande en déclaration de jugement commun*. Action dirigée contre un tiers, de manière à faire prononcer contre lui les mêmes condamnations qu'on a obtenues ou qu'on poursuit contre un autre. || *Jugement contradictoire*. Jugement rendu en présence des parties. || *Jugement par défaut*. Celui qui est rendu contre une partie qui ne s'est pas presentée. || *Jugement de délibéré*. Jugement par lequel le tribunal ordonne que les pièces seront déposées sur le bureau, pour qu'il soit délibéré sur le rapport d'un juge nommé par ce jugement. || *Jugement en dernier ressort*. Celui dont on ne peut appeler. || *Jugement d'expédient*. Celui qui homologue une transaction par laquelle les parties terminent, partiellement ou entièrement, une contestation dont le tribunal était saisi. || *Jugement de forclusion*. Jugement contre une partie qui a négligé de produire quelques pièces nécessaires dans une instruction par écrit. || *Jugement d'homologation*. Celui qui donne à un acte fait entre des particuliers la force d'un acte fait en justice. || *Jugement interlocutoire*. Jugement qui ordonne une preuve, une instruction prealable, à l'effet de parvenir au jugement definitif, mais qui préjuge le fond. || *Jugement en premier ressort*. Celui dont on peut appeler. || *Jugement préparatoire*. Celui qui n'est qu'une préparation au jugement définitif, qui tend à l'éclaircissement de quelque point particulier, sans préjuger le fond. || *Jugement provisionnel*. Jugement par lequel le tribunal adjuge à une partie, en attendant le jugement definitif, quelque chose d'indispensable. || *Jugement provisoire*. Jugement par lequel le tribunal ordonne ce que les circonstances exigent, pour éviter les inconvénients qui naîtraient des délais. || *Jugement sur requête*. Jugement que rend un tribunal sur la demande d'une partie qui n'a pas de contradicteur.

— *En jugement*. Séance tenante, sur-le-champ. Un délit commis à l'audience se condamne en jugement.

— *En jugement*. En discussion. Nous osons sans cesse appeler le Seigneur en *jugement* avec nous. (Mass.)

— Pop. *Jugements de paysans*. Toute sentence qui partage un différend par la moitié.

— *Jugement de Dieu*. Dessein, décret de la providence, de la miséricorde de Dieu. C'est un juste jugement de Dieu. Nous devons adorer les jugements de Dieu. Les secrets jugements de Dieu. Par un jugement de Dieu. Dieu, dont les jugements sont impénétrables. Il vit les *jugements* de Dieu, il les craignit ; mais il les attendit avec confiance. (Flechier.) Ils deviennent, par un secret *jugement* de Dieu, les jouets de la fortune. (Id.)

— *Le jugement dernier*. Celui par lequel Dieu jugera, à la fin du monde, les vivants et les morts. On dit aussi *le jugement universel, le grand jugement, le jugement final*. Que la trompette du *jugement* dernier sonne quand elle voudra ; je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge. (J.-J. Rouss.) || Absol. *Le jugement*. Le jour du jugement. La trompette du jugement. || *Jugement particulier*. Le jugement par lequel Dieu juge les âmes aussitôt après la mort.

— *Cela durera jusqu'au jugement dernier*. On ne peut prévoir la fin de cette affaire.

— Fig. *Un petit jour du jugement*. Une douloureuse épreuve dans cette vie.

— Avis, sentiment, opinion. Je ne m'en rapporte pas à votre jugement. Ils se sont rendus à mon jugement. Il s'en tient à votre jugement. Porter, donner son jugement sur un écrit, un ouvrage, un auteur, un tableau, etc. Fonder, asseoir son jugement sur une chose. Il est revenu sur son premier jugement. La postérité a reformé, confirmé le jugement des critiques. Le jugement de l'histoire. Vous êtes bien injuste, ma très chère, dans le *jugement* que vous faites de vous. (Mme de Sévig.) La compagnie où l'on renversait avec tant de facilité les *jugements* de toutes les autres ne respectait pas davantage les siens. (Boss.) Quand je te rends compte de toutes mes observations et de mes *jugements*, c'est pour que tu les corriges. (J.-J. Rouss.) Je prévoyais votre *jugement* sur l'Angleterre. (Id.)

— *Au jugement*. D'après l'avis.

— *Jugement à gauche*. Opinion erronée, mal fondée. Un envers du bon sens, un *jugement* à gauche. (Mol.)

— Appréciation motivée. Le *jugement* de l'Académie (sur le Cid) fut redigé par Chapelain ; il est écrit tout entier de sa main, et l'original est à la Bibliothèque du roi. (Volt.)

— Se dit particulièrement en matière ecclésiastique. || *Jugement décisif*. Celui que rend un pape, un concile, un évêque, sur un livre ou sur une proposition hasardeuse. || Par opposition, *Jugement doctrinal*. Opinion motivée de personnes doctes et respectables qui n'ont point d'autorité absolue.

— Approbation ou condamnation de quelque action morale. Vous pensez mal de votre prochain, vous en faites de mauvais *jugements*, des *jugements* téméraires. (Acad.) Ils viennent subir les *jugements* de tous les peuples et de tous les siècles. (Bossuet.) La censure et les *jugements* les plus équitables de la postérité. (Flech.) Il ne craint pas du public les *jugements* divers. (Boil.)

> Parlez, fils des hommes, pourquoi
> Faut-il qu'une haute faronche
> Préside aux *jugements* que vous lancez sur moi ?
> (J.-B. Rousseau.)

— *Jugement téméraire*. Opinion sur une chose ou une personne conçue à la légère.

— Acte de l'entendement par lequel on décide qu'il y a ou qu'il n'y a pas convenance entre deux idées. En logique, tout jugement qu'on exprime est une proposition. Faire un faux jugement. Les aveugles ont le tact plus sûr et plus fin que nous, parce que n'étant pas guidés par la vue, ils sont forces d'apprendre à tirer uniquement du premier sens les *jugements* que nous fournit l'autre. (J.-J. Rousseau.) Un *jugement* n'est que le rapport aperçu entre les idées qui s'offrent en même temps à l'esprit. (Condillac.) Les passions vicieuses supposent toujours quelques faux *jugements*. (Id.) Raisonner, c'est former des *jugements* et les lier en observant la dépendance où ils sont les uns des autres. (Id.) La vraie sensibilité est celle qui naît de nos *jugements*. (Duclos.)

— Loc. prov. *Beaucoup de mémoire et peu de jugement*. Se dit d'un homme qui est plus savant du fond des autres que du sien propre.

— Faculté de l'entendement qui compare et qui juge. Il a le jugement bon, solide, sain. Il a du jugement. Le jugement lui manque. C'est un homme de bon, de grand jugement. Il est entièrement dépourvu, dénué, destitué de jugement. S'il a de l'esprit, il n'a point de jugement. Je trouve, selon mon jugement, que, Si vous croyez

cela, vous ferez tort à votre jugement. Par là vous montrez que vous êtes sans jugement. Former le jugement a un jeune homme. Vous ne feriez perdre le jugement. Ce qu'il y a de meilleur en un bienfait, c'est d'être donné avec *jugement*. (Math.) Tout le monde se plaint de sa mémoire, et personne ne se plaint de son *jugement*. (La Roche.) Dieu lui avait donné un *jugement* solide, qui ne se laissait pas prévenir par des imaginations ni éblouir par des apparences. (Fléch.) Ma foi, le *jugement* sert bien dans la lecture. (Boil.) Le crime provient d'un faux *jugement*. (Duclos.) Le sentiment est le *jugement* de l'âme. (S. Dubay.) La conscience avant tout *jugement* des hommes; le devoir avant toute consideration. (Bonnin.)

En toute affaire il faut du *jugement*,
Surtout en fait de guerre elle en est d'ordinaire. (Nivern)

— Admin. *Jugement des monnaies*. Décision de la commission des monnaies, en vertu de laquelle les espèces monnayées sont mises en circulation après la vérification du poids, du titre et des empreintes.

— Anc. cout. *Le jugement de Dieu*. Les épreuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve de l'eau bouillante, du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait pour décider certaines contestations lorsque les preuves matérielles manquaient.

Les lois des chevaliers ordonnent ces combats.
Le *jugement* de Dieu dépend de notre bras;
C'est le glaive qui juge et qui fait l'innocent. (Volt.)

— *Jugement de Dieu devant la croix*. Epreuve qui consistait à rester les bras étendus en croix. Celui qui restait le plus longtemps dans cette position avait gain de cause.

— Anc. jurispr. *Jugement de loi*. Jugement rendu en matière de police.

— Anc. jurispr. marit. *Jugements d'Oléron*. Certains règlements de marine faits par Eléonore, duchesse de Guyenne.

— B.-arts. *Jugement dernier*. Tableau qui représente le jugement dernier.

— Méd. Crise. Le jugement d'un malade.

—Philos. Selon Destutt de Tracy, Acte de l'intelligence par lequel nous apercevons que telle idée particulière contient telle autre idée générale déjà connue. || *Jugement analytique*. Jugement qui ne fait que développer une notion sans étendre le cercle de nos connaissances. || *Jugement synthétique*. Celui qui ajoute au concept du sujet. || Dans la philosophie de Kant, outre le sens général de ce mot, le *jugement* ou la faculté de juger est le lien entre la raison théorique et la raison pratique. || *Critique du jugement*. Partie du système de Kant qui s'occupe du jugement dans l'acception précédente. || *Forme du jugement*. Les modes et les catégories dans lesquelles s'encadrent les idées pour former les jugements, comme les intuitions s'encadrent dans les notions de temps et d'espace.

JUGEOLINE, s. f. Bot. Nom vulgaire des sésames. || Digitale des Indes.

JUGEOTE ou **JUGEOTTE**, s. f. Néol. Bon sens. Cet homme a plus d'esprit que de jugeotte.

JUGEOTEUR, EUSE, s. Se dit ironiquement pour Juge. Tussiez-vous un Chenier, un Monge, un David, un Carnot, un Condorcet, vous ne seriez pas trouvé digne d'aller vous asseoir parmi les *jugeoteurs* les plus obscurs du Luxembourg. (Cormenin.)

* **JUGER**, v. a. 1re conj. (rad. *juge*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous jugeons. Je jugeai, nous jugeâmes*, etc. Décider une affaire, un différend en qualité de juge. Juger un procès, une affaire, les causes d'appel, une requête civile. L'affaire est prête à juger. Quand il *jugeait* une affaire, ce n'était pas lui qui *jugeait*, c'était la loi. (Volt.)

— Absol. Bien, mal juger. Juger définitivement, précipitamment, impartialement. Juger sur les pièces, avec connaissance de cause, contre droit et raison. Juger en premier, en dernier ressort.

— Loc. prov. *Juger sur l'étiquette du sac*, ou simplement, *sur l'étiquette*. Porter un jugement sur quelqu'un, sur quelque chose, sans avoir examiné les raisons, les pièces.

— *Juger une personne*. Juger son procès. Je ne puis vous juger sans avoir vu les pièces. Juger par contumace. On l'a jugé hier, il est acquitté. Cette patience, cette attention, cette docilité que Salomon demandait à Dieu pour *juger* son peuple. (Boss.) On ne pourrait avoir qu'une fort mauvaise opinion de celui qui s'en irait *juger* son semblable comme on va à la foire. (De Juss.)

— Dans un sens analogue. Dieu viendra juger les vivants et les morts.

— Décider comme arbitre, et comme étant choisi par ceux qui sont en différend. Jugez-nous, je vous prie. C'est notre arbitre, il nous jugera. Je m'en rapporte à ce que vous en jugerez. Un coup difficile à juger. Jugez ce coup-là

Et quant à cet amour qui nous a séparés,
Je vous fais notre arbitre, et vous nous *jugerez*. (Rac.)

— Se former, avoir, énoncer une opinion, un avis sur une personne ou une chose. Vous jugez cet homme trop sévèrement. Vous le jugez bien, c'est un vrai fripon. Vous me jugez fort mal, si vous avez de moi une telle opinion. Juger un ouvrage, une pièce de théâtre, un tableau. Vous nous jugez témérairement. Comment *jugerais*-je un homme que je n'ai vu qu'un après-midi? (J.-J. Rouss.) Voulons-nous être bumains, *jugeons* les actions et non pas les hommes. (Id.) Ceux qui rendent compte des ouvrages doivent rarement s'empresser de les *juger*. (Volt.) J'ai tâché d'écrire en sage, je critique des fous ne me *jugent*. (Id.) On *juge* ces personnes défavorablement lorsqu'on ne les connaît pas. (Buff.) Heureusement le commandant, M. d'Utubie, vieillard respectable, l'avait parfaitement *jugé*. (Las-Cases.) Avant tout, quand on veut *juger* les paysans romains, il faut poser comme premier trait de leur caractère l'énergie, j'entends l'aptitude aux actions violentes et dangereuses. (H. Taine.)

— Absol. Les préventions nous empêchent de juger sainement. C'est une belle âme devant Dieu; cependant il ne faut pas *juger*. (Mme de Sév.) C'est mal *juger* dans bien des cas que de *juger* toujours d'après soi. (Condillac.)

— Croire, estimer, être d'avis, d'opinion. Si vous le jugez digne de vous suivre. Que jugez-vous qu'il doive faire? Un a juge nécessaire d'y pourvoir de bonne heure. Et sur quoi *jugez*-vous que j'en perds la mémoire? (Rac.) Elle croit, elle qui *jugeait* la fourmi impossible. (Boss.) Le roi *jugea* que ceux qui appartenaient à ce grand homme n'étaient capables que de, etc. (Fléch.) Nous en mîmes des ducats dans nos chausses, et dans tous les autres endroits que nous *jugeâmes* propres à les receler. (Le Sage.) On sent assez qu'en les supposant également rares ou également abondants, on leur *juge* plus ou moins de valeur, suivant qu'on les *juge* plus ou moins utiles. (Condill.)

— Conjecturer. Mais des fureurs du roi que puis-je enfin *juger*? (Rac.) Quoique ma comédie ne valût pas le diable, elle eut un grand succès. Je *jugeai* par là que le public est une bonne vache à lait, qui se laisse aisément traire. (Le Sage.)

— Se figurer, s'imaginer. Vous jugez, vous pouvez bien juger qu'il ne fut pas fort content. Jugez combien je fus surpris, je fus ravi. *Jugez* quelle fut ma joie. (Acad.) *Jugez* combien ce coup frappe tous les esprits. (Rac.)

J'entrevois vos mépris, et *juge* à vos discours
Combien j'achèterais vos superbes secours. (Racine)

— Absol. Reconnaître la convenance ou la disconvenance de deux idées. Dès qu'un enfant est en état de raisonner et de *juger*. (Acad.) Notre règle pour *juger* est la même. (Buff.) Bien *juger* leur paraît une qualité trop commune et presque médiocre, et ils préfèrent se tromper d'une manière brillante que d'avoir platement raison. (P. Janet.)

— Class. Reconnaître l'âge, le sexe, la taille et l'espèce de la bête par le pied, les fumées et les autres connaissances.

— Hist. s. Se dit des fonctions remplies par les juges des Hébreux. Gédéon jugea longtemps Israël.

— Jeux. A la paume. *Juger la balle*. Prévoir l'endroit où elle doit tomber.

— Fig. et fam. Prévoir quel tour une affaire prendra.

— Méd. Amener la crise d'une maladie. Cet accès juge la fièvre.

— JUGER, v. n. Donner ou se faire une opinion sur les personnes ou les choses. Il faut toujours juger bien de tout le monde. Jugez favorablement de lui. Juger des gens sur l'apparence, sur la mine. Juger de la pièce sur l'échantillon. Pour mieux en juger. Juger sainement des choses. Je ne pouvais pas bien juger de la distance. Le succès *jugera* de la prudence de ce conseil. (Malh.) Il *juge* à l'aventure de toutes les actions des hommes. (Pasc.) Il *juge* encor de moi par mes bontés passées. (Rac.) Le Dieu vengeur qui pèse les actions des conquérants et discerne leur mérite n'en *juge* pas sur ce que nous disons et sur ce que nous pensons d'eux ici-bas. (Mass.) Un échantillon de mon savoir-faire vous disposera mieux que tout ce que je pourrais dire à *juger* de moi plus favorablement. (Le Sage.) Si j'avais pu concevoir une opinion avantageuse de moi, chez Phénice, tous les comédiens en *jugèrent* encore plus favorablement lorsque j'eus dit en leur présence une vingtaine de vers seulement. (Id.) Pour *juger* d'un mortel, il faut le voir tout nu. (Volt.) Vous avez raison, le monde *juge* des gens par les habits. (Brueys.)

— *Juger d'autrui par soi-même*. Estimer les sentiments d'autrui par les siens. *Jugez* d'autrui par vous-même, et voyez si vous seriez bien aise qu'on se conduisît ainsi avec vous. (Acad.) Que les impies ne *jugent* pas de tous les hommes par eux-mêmes. (Mass.) La vertu simple et sincère *juge* des autres par elle-même. (Id.) Par soi-même on peut *juger* d'autrui. (Corneille.)

— Décider du défaut ou de la perfection de quelque chose. Il juge bien de la poésie. Il juge de cela comme un aveugle des couleurs. Apprenons à *juger* des choses par de véritables principes. (Boss.) Avec quel discernement et *jugeait* des ouvrages d'esprit. (Fléch.) Nous *jugeons* trop du bonheur sur les apparences. (J.-J. Rouss.) Elle me fit déclamer quelques vers, seulement pour me faire *juger* moi-même de la belle disposition que j'avais à débiter du comique. (Le Sage.)

— Absol. Tel excelle à rimer qui *juge* sottement. (Boileau.)

— Dans un sens analogue. L'œil *juge* des couleurs. (Acad.) L'oreille *juge* des sons. (Id.)

— Décider sur. Regardez-nous jouer, vous jugerez des coups.

— Fig. *Juger des coups*. Apprécier les événements dont on n'est que spectateur. Le maréchal du Plessis ne quittera point Paris; il est bourgeois et chanoine; il met à couvert ses lauriers et *jugera* des coups. (Mme de Sév.)

— Tirer des conjectures de. Si on en juge par ce que nous voyons, il n'est pas difficile de prévoir quelle en sera la fin. Que jugez-vous de cela? Je juge que telle chose arrivera. Je ne sais qu'en juger. *Jugez* de la profondeur de son humilité par le degré d'honneur où Dieu l'élève. (Fléch.) *Jugez* de ce qu'ils aiment par ce qu'ils souhaitent. (Id.) *Jugez* de quelle horreur cette mort est suivie. (Id.)

— Se faire une idée de. Jugez de mon étonnement, de ma joie, de ma surprise. Si nos cheveux sont comptés, *jugez* de nos œuvres. (Massillon.)

— SE JUGER, v. pr. On Juger soi. Il se juge lui-même très sévèrement. Vous en jugez-vous capable? Ce poète s'est jugé lui-même dans sa préface. Qui ne s'est pas *jugé*, doit-il juger autrui? (F. de Neufch.)

— Porter un jugement l'un sur l'autre. Ils se jugèrent faits l'un pour l'autre. Ils ne se jugent pas l'un l'autre bien favorablement.

— Être jugé. Cette affaire se jugera demain. Cela s'est jugé hier.

— Méd. Être déterminé. Cette maladie se jugea par des sueurs abondantes.

— REM. GRAMM. *Juger à, juger par, juger d'après*. On dit *juger à*, quand on juge sur la simple apparence; *juger par*, quand le jugement est le résultat de la réflexion; *juger d'après*, quand le jugement est déterminé par un autre jugement déjà porté sur le même sujet.

— JUGER, s. m. Action de juger. L'imagination nuit quelquefois au juger.

— *Tirer au juger*. Tirer au *juger*, c'est tirer à l'endroit où l'on suppose la pièce. (E. Blaze.) On écrit aussi *au jugé*. Les nôtres répondaient par quelques coups de fusil, au *juge*. (E. About.) Il faisait sortir, comme d'une gorge de l'Atlas, le ronflement du lion, au ruginssement si vrai que, la nuit, Jules Gérard eût tiré dessus au *jugé*. (De Gonc.)

JUGÈRE, s. m. (du lat. *jugerum*, arpent). Metrol. anc. Mesure agraire employée chez les Romains, dont la valeur est assez mal connue, mais qu'on évalue ordinairement à 25 ares. On écrit aussi *jugerum*.

JUGERIE, s. f. (rad. *juger*). Anc. jurispr. Ressort, juridiction d'un juge. Territoire sur lequel s'étend cette juridiction.

— Charge de judicature. Le discours mène aux honneurs, à la fortune, à l'Académie, aux ambassades, aux grosses *jugeries*, au ministère. (Cormen.)

— Néol. Manie de juger; suite de critiques mal fondées. Toute la jugerie littéraire.

JUGERUM, s. m. Metrol. V. JUGÈRE.

JUGEUR, s. m. Anc. prat. Conseiller qui ne faisait point de rapports, et dont la mission se bornait à juger. Lors s'est-il avancé la différence de *jugeurs* et rapporteurs d'enquêtes. (Pasquier.)

— Par dénigrement. Se dit pour Juge. De perfides et iniques demandes de troupes, qui peuvent attirer un déluge de malheurs sur cette province et qui ne seront jamais utiles qu'à l'orgueil ou à la vengeance des *jugeurs*... (Mirabeau.)

— Par extens. Homme qui ne sait que critiquer et juger, sans être capable de rien faire. Jugeur de profession. La coterie des *jugeurs*. (Beaumarchais.)

JUGIOLINE, s. f. Bot. Syn. de JUGEOLINE.

JUGLANDE, ÉE, adj. (du lat. *juglans, andis*, noyer). Bot. Qui ressemble au noyer.

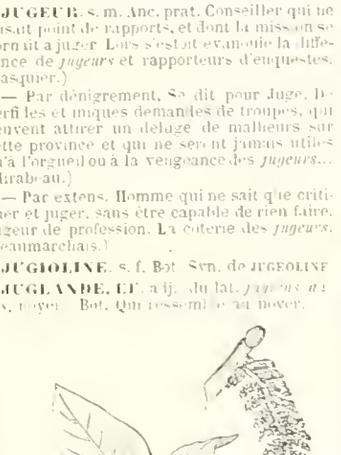

Juglandées. Noyer : *a*, rameau portant les fruits ; *b*, fleur mâle ; *c*, fleur femelle.

— JUGLANDÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre noyer. Cette famille renferme des arbres et des arbrisseaux originaires de l'Amérique du Nord ou de l'Asie tempérée, à feuilles alternes et à fleurs unisexuées. Les fleurs mâles sont disposées en chatons; les femelles sont ramassées en petit nombre ou disposées en grappes lâches. Le fruit est un noyau ligneux recouvert d'une couche coriace et fibreuse qui on nomme *brou* et renfermant une graine alimentaire dont on extrait une grande quantité d'huile.

JUGLANDOÏGOLE, adj. 2 g. et lat., *juglans, andis*, noyer; *colo*, j'habite). Qui vit, qui croît sur le noyer.

JUGLANDINE, s. f. (du lat. *juglans, andis*, noyer). Chim. Principe amer du brou de noix vert.

JUGLANDITE, s. m. (du lat. *juglans, andis*, noyer). Bot. Nom des végétaux fossiles du genre noyer.

JUGLANS, s. m. mot latin). Bot. Nom scientifique du genre noyer.

JUGO-CONCHIEN, adj. m. (pr. *ju-go konki-en*). Anat. Se dit d'un muscle qui va de la région jugale à la conque de l'oreille.

— Substantiv. Le jugo-conchien.

JUGOLINE, s. f. Bot. Syn. de JUGEOLINE.

JUGO-MAXILLAIRE, adj. Anat. Se dit du muscle masseter et de la veine qui en est voisine.

— Substantiv. Le jugo-maxillaire.

JUGON, George. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dinan, Côtes-du-Nord, sur l'Arguenon. Ruines d'un château fort; 550 hab.

JUGO-SCUTIEN, adj. m. (pr. *ju-go-shu-tien*). Anat. Se dit d'un muscle qui va de l'arcade zygomatique au cartilage scutiforme de l'oreille.

— Substant. Le jugo-scutien.

* **JUGULAIRE**, adj. 2 g. et lat., *jugularis*; de *jugulum*, gorge, gosier). Anat. Qui appartient à la gorge. Veines, glandes jugulaires. Fosse jugulaire. Au moment où la bête lancée passe sous l'arbre fatal, le carcajou tombe sur elle et cherche à lui couper avec les dents la veine *jugulaire*. (Chateaubr.)

— Ichtyol. Se dit des poissons qui ont les nageoires ventrales sous le cou. Poisson jugulaire.

— JUGULAIRE, s. f. Anat. Veine jugulaire. Il y a de chaque côté du cou deux jugulaires, l'une interne et l'autre externe. On l'a saignée à la *jugulaire*. (Acad.)

— Cost. milit. Nom donné aux mentonnières d'un casque, d'un shako; elles sont ordinairement en cuir, et quelquefois recouvertes de métal. Relevez vos jugulaires. J'avais baissé mes jugulaires. Baisser, relever les *jugulaires* d'un shako. (Acad.)

— JUGULAIRES, s. m. pl. Ichtyol. Syn. d'AUCHÉNOPTÈRES.

JUGULANS, s. m. Astron. Nom latin donné par quelques astronomes à la constellation d'Orion.

JUGULATEUR, s. m. (rad. *juguler*). Néol. Égorgeur.

— Fig. et fam. Ennuyeux. Peu usité.

JUGULÉ, ÉE, part. passé du v. Jugguler. S'emploie adjectiv. Personne jugulée.

JUGULER, v. a. 1re conj. (du lat. *jugulare*, même signif.). Néol. Étrangler, égorger.

— Fig. et fam. Ennuyer, tourmenter quelqu'un. Cette femme me jugule.

— Enlever à quelqu'un son argent, le presser.

JUGULES, s. m. pl. (du lat. *jugulum*, petit joug). Astron. Nom par lequel on désigne les trois étoiles du Baudrier d'Orion, et les deux étoiles qui sont à la Poitrine du Cancer.

JUGULIBRANCHE, adj. (et. lat., *jugulum*, gorge; fr. *branchies*). Ichtyol. Qui a des branchies ouvertes sous la gorge. || JUGULIBRANCHES, s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens apodes, caractérisée par les ouïes, qui s'ouvrent par un ou deux petits trous sous la gorge.

JUGUM, s. m. (pr. *ju-gomm*; mot lat. signif. *joug*). Astron. Un des noms de la constellation de la Balance.

JUGURES, s. m. pl. Hist. relig. Sectaires tartares qui ne reconnaissent qu'un Dieu et qui révèrent les images de leurs aïeux et des grands hommes.

JUGURTHA, Roi de Numidie, petit-fils de Massinissa, fils de Manastabal et d'une concubine, était né vers 154 avant J.-C. Il montra son courage au siége de Numance; son oncle Micipsa voulut le gagner par ses bienfaits et partagea son royaume entre Jugurtha, Hiempsal et Adherbal, 119. Mais Jugurtha voulut régner seul: Hiempsal fut égorgé en 118; le faible Adherbal implora l'appui des Romains. Jugurtha acheta les commissaires du sénat, et Adherbal, vaincu, pris à Cirta, fut à son tour égorgé, 112. Cité à Rome, Jugurtha osa comparaître; un tribun, Bœbius, qu'il avait corrompu, lui défendit de parler. On lui déclara la guerre; les premiers généraux envoyés contre lui furent incapables ou se vendirent; mais Métellus fut incorruptible, 110-108; après lui, Marius remporta des avantages décisifs. Jugurtha se réfugia chez son beau-père, Bocchus, roi de Mauritanie, qui le livra enchaîné à Sylla, questeur de Marius, 106. Après le triomphe du vainqueur, 104, Jugurtha fut mis à mort.

JUHLE, s. m. Myth. Nom donné par les Lapons à des esprits qui habitent les forêts.

JUIDA, s. m. Ornith. Division de la famille des merles.

* **JUIF, IVE**, adj. (du lat. *Judæus*, même signif.). Qui est né dans la Judée. Homme juif. Femme juive. Prêtres juifs. Armée juive.

— Qui est originaire de ce pays, qui descend des habitants de ce pays. Les femmes juives, malgré la différence des climats qu'elles habitent, ont conservé partout le type de leur race.

— Qui appartient à la Judée ou à ses habitants. Les villes juives. Les mœurs juives. La race *juive* a cela de remarquable qu'elle présente à la fois des types de la plus grande beauté et de la plus complète laideur. E. Renan.)

— Qui professe la religion judaïque. J.-J. Rousseau était chrétien à peu près comme Jésus-Christ était *juif*. (Grimm.)

— Chronol. *Année juive*. Année lunaire de 354 jours, composée de 12 mois, alternativement de 29 et de 30 jours. Les 11 jours restants se compensent par un mois intercalaire de 30 jours, que l'on ajoute ordinairement tous les trois ans.

— *A la juive*, loc. adv. A la manière des Juifs.

— Subst. Habitant, habitante de la Judée. Un Juif, une Juive.

— Prov. *Être riche comme un juif*. Être excessivement riche.

— Fig. et fam. Celui qui prête à usure ou qui vend extrêmement cher, et, en général, Quiconque cherche à gagner de l'argent par des moyens sordides et injustes. C'est un *juif*, il prête à quinze pour cent. (Acad.)

— Adjectiv. C'est l'usurier le plus *juif*. (Le Sage.) J'aimerais mieux cent fois avoir traité avec feu son mari, tout *juif* qu'il était; elle m'a vendu de l'argent au poids de l'or. (D'Allainval.)

— **JUIFS**, s. m. pl. Hist. Peuple de la race sémitique. D'abord appelés *Hébreux*, puis *Israélites* (d'un surnom de Jacob), ils reçurent le nom de *Juifs* (*Judæi*), à l'époque de la captivité de Babylone, parce que le royaume de Juda perdit le dernier son indépendance. Abraham, descendant d'Héber, quitta la Chaldée, et vint s'établir dans la terre de Chanaan. Il eut pour fils et petit-fils Isaac et Jacob, appelés comme lui du nom de patriarches; ce dernier se fixa en Égypte et fut le père de douze fils, dont dix, avec les deux enfants de Joseph, donnèrent naissance aux douze tribus dont se composa le peuple juif; le onzième fils, Levi, fut le père des lévites. Leurs descendants se multiplièrent dans la terre de Gessen, en Égypte, et, par leur grand nombre, portèrent ombrage aux rois de ce pays, qui les opprimèrent jusqu'au jour où Moïse les délivra de la servitude. Conduits par Moïse, qui leur révéla la loi sur le mont Sinaï, puis par Josué, ils s'emparèrent de la terre de Chanaan et furent gouvernés par les anciens ou par les juges, 1615-1080 av. J.-C. Ils forcèrent Samuel à leur donner un roi, Saül; c'est l'époque de la grande puissance des Israélites, sous Saül, David et Salomon, 1080-962. Mais, sous Roboam, le schisme, qui amena la formation des deux royaumes de Juda et d'Israël, fut la cause première de leurs malheurs et de leur ruine. Le royaume d'Israël fut détruit par les Assyriens dès 718, celui de Juda en 606. Le temple bâti par Salomon fut ruiné. Cyrus permit bien aux Juifs captifs de retourner dans leur patrie, 536, mais ils restèrent soumis aux Perses, à Alexandre, aux Ptolémées et aux Séleucides. Ils se révoltèrent et se rendirent indépendants, sous la conduite des Machabées, qui les gouvernèrent comme grands prêtres jusqu'en 107, puis comme rois. Les Romains, devenus protecteurs des Juifs, donnèrent la couronne à Hérode en 40. Après la mort d'Hérode, la Palestine fut divisée par ses fils en quatre tétrarchies: Judée, Galilée, Iturée et Batanée; puis les Romains envoyèrent des procurateurs qui furent bientôt seuls maîtres. Leurs exactions excitèrent plusieurs soulèvements, et enfin la grande révolte de 65 ap. J.-C., qui se termina par la prise de Jérusalem par Titus en 70. A la suite d'une dernière révolte dirigée par Barcochébas, Adrien détruisit Jérusalem, 135. Depuis cette époque, les Juifs, dispersés par toute la terre, ont cessé de former une nation. Les Juifs, fidèles à leurs croyances religieuses, ont, surtout pour cette cause, conservé jusqu'à nous leurs mœurs particulières. Le *judaïsme* ou *mosaïsme* a pour dogmes la croyance en un seul Dieu, l'immortalité de l'âme, le jugement dernier; ils attendent toujours le Messie, qui doit donner à la nation l'empire de la terre. Les fêtes sont le *Sabbat*, la *Pâque*, etc.; les pratiques sont le jeûne, l'abstinence des viandes défendues, etc. Les prêtres étaient jadis les *cohens* ou sacrificateurs et les *lévites*; ce sont maintenant les *rabbins* qui, dans les synagogues, accomplissent les cérémonies; l'hébreu est toujours l'ancienne langue liturgique.

— *Le Juif errant*. Personnage mystérieux faisant le fond d'une légende populaire. Son nom propre est Ahasvérus. Né douze ans avant Jésus-Christ d'un charpentier de la tribu de Nephtali et professant l'état de cordonnier, il alla dénoncer à Hérode la naissance de Jésus-Christ. Lorsque le Sauveur, montant au Calvaire et portant sa croix, s'arrêta devant son échoppe pour se reposer, Ahasvérus le repoussa durement. Alors Jésus lui dit: « Je me reposerai ici, et toi tu ne cesseras de marcher jusqu'à ce que je vienne. » Depuis ce temps, Ahasvérus marche, marche toujours, sans pouvoir mettre un terme ni à son voyage ni à sa vie. On a fait sur lui une complainte célèbre où son histoire est narrée en vers. Dans cette complainte, on suppose que le Juif errant apparut à deux bourgeois de Bruxelles, et qu'il leur raconta sa dureté envers le Christ et sa punition.

— Fam. Homme qui voyage sans cesse.

C'est donc un voyageur?
C'est un vrai Juif errant
(LOUIS DE VILLEROI, 1716.)

— Homme qu'on ne trouve jamais chez lui.

— **JUIF**, s. m. Ichtyol. Poisson appelé aussi *marteau*.

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

JUILLAC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brive (Corrèze); 2,500 hab.

* **JUILLET**, s. m. (pr. *ju-llè*, *ll* mouill.; du lat. *Julius*, Jules, nom qui lui fut donné par Marc Antoine, en l'honneur de Jules César, né le 4 de ce mois). Chron. Septième mois de l'année. Il est né en juillet. A la mi-juillet. Le mois de juillet a 31 jours, et c'est au 23 que le soleil entre dans le signe du Lion.

— Prov. *A juillet, faucille au poignet*. Au mois de juillet, il faut commencer à couper les blés.

— Hist. *Ordonnances de Juillet*. Les trois ordonnances rendues par les ministres de Charles X, le 25 juillet 1830, contre la presse, la Chambre et la loi électorale, et qui ont amené la révolution de Juillet. || *Journées de Juillet*. Les trois jours de révolution qui renversèrent Charles X. || *Révolution de Juillet*. Celle qui vient d'accomplir en 1830, et qui a expulsé les Bourbons de la branche aînée. || *Dynastie de Juillet*. Dynastie formée par la branche cadette des Bourbons. || *Gouvernement de Juillet*. Gouvernement sorti de la révolution de Juillet. || *Héros, combattants de Juillet*. Citoyens qui ont pris une part active à la révolution de Juillet. || *Ordre de Juillet*. Ordre institué en 1830, pour perpétuer le souvenir de la révolution de Juillet. || *Décoration, croix de Juillet*. Décoration créée pour récompenser ceux qui combattirent dans les journées de Juillet. || *Médaille de Juillet*. Médaille accordée aux citoyens qui, sans avoir couru autant de risques que ceux qui furent décorés de la croix de Juillet, parurent néanmoins mériter une récompense par leur zèle et leur dévouement à la dynastie nouvelle. || *Colonne de Juillet*. Colonne élevée sur la place de la Bastille en l'honneur des combattants de Juillet.

JUILLY, Géogr. Comm. du cant. de Dammartin, arrond. de Meaux (Seine-et-Marne). Ancienne abbaye, fondée en 1200, et transformée, 1638, en collége dirigé par les oratoriens.

* **JUIN**, s. m. (du lat. *Junius*, probablement dérivé de la déesse Junon). Sixième mois de l'année. Au mois de juin. Le premier, le deux juin. A la mi-juin. C'est le vingt ou le vingt et un juin que le printemps finit et que l'été commence, le soleil entrant dans le signe de l'Écrevisse. En réalité, pour presque toute la France, le mois des roses est le mois de *juin*. (A. Karr.)

— *Journées de Juin*. Insurrection qui eut lieu à Paris en juin 1848.

— Vén. *Mi-juin, mi-graisse*. Se dit des cerfs qui commencent alors à être gras.

JUISARME, s. f. V. GUISARME.

JUIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Joiver. S'emploie adj. Vous avez été juivé.

JUIVER v. a. 1re conj. Agir à la manière des juifs, commettre une action usuraire envers quelqu'un, tromper dans un marché. Juiver une personne. Très peu usité.

* **JUIVERIE**, s. f. Quartier d'une ville habité par les juifs. La juiverie de Metz, de Melun. Ce que vient de déposer le véridique Gaspard suffirait pour faire brûler toute une *juiverie*. (Le Sage.)

— Corporation des juifs dans les pays où ils ne sont pas citoyens. Les *juiveries* n'étaient pas assez considérables pour faire ombrage aux populations indigènes. (E. Renan.)

— Lieu où les fripiers s'assemblent, parce que la plupart sont juifs. Il n'est plus usité dans ce dernier sens.

— Action accomplie par un Juif. Les contes du temps sont remplis d'esclandres hébraïques et de *juiveries* amoureuses. (P. de St-Victor.

— Fig. et fam. Marché usuraire. C'est une juiverie, une vraie juiverie. Il m'a fait une juiverie.

* **JUJUBE**, s. m. (du gr. ζιζύφιον, même signif.). Fruit du jujubier. Le jujube est un drupe ovoïde ou elliptique, de la grosseur d'une olive, recouvert d'un épiderme rouge, lisse, coriace, renfermant une pulpe jaunâtre, douce et sucrée, et un noyau à deux loges, osseux et allongé, surmonté d'une pointe ligneuse. Les jujubes secs sont fréquemment employés en médecine, et sont rangées parmi les pectoraux adoucissants. On en fait des sirops, des tisanes, une pâte molle. De la pâte de jujube. Du sirop de jujube. En Languedoc, en Provence, en Italie, on mange les jujubes frais; ils ont un goût assez agréable, mais un peu fade. Le *jujube*, pour la toux, est préférable à la réglisse. (Bonifacе.)

* **JUJUBIER**, s. m. (rad. *jujube*). Bot. Arbrisseau épineux de la famille des rhamnées, originaire de la Syrie, et naturalisé dans le midi de la France. Le jujubier s'élève jusqu'à cinq ou six mètres de hauteur; son bois est épineux, ses feuilles, oblongues et luisantes. Ils entrèrent dans la baie de *jujubiers*. (G. Flaubert.)

|| *Jujubier lotus*. Jujubier qui a beaucoup d'affinité avec le jujubier commun, mais il est plus délicat, et on aurait de la peine à le cultiver en pleine terre dans nos départements méridionaux.

JUJURIEUX, Géogr. Comm. du canton de Poncin, arr. de Nantua (Ain); 3,000 hab.

JUJURU, s. m. Bot. Variété de giraumont.

JUJUY, Géogr. Ch.-l. de l'État de ce nom dans la confédération de la Plata, sur le *Jujuy*, à 1,300 kil. N.-O. de Buenos-Ayres; 4,000 hab. — Le *Jujuy*, ou *San-Salvador*, ou *Rio-Grande*, est une rivière qui vient des Andes, a 500 kil. de cours et se jette dans le Vermejo. — La province de *Jujuy*, au N.-O., a 62,300 kil. carrés et 40,000 habitants.

JUK, s. m. Métrol. Somme de mille piastres turques.

JUKA, s. m. Bot. Nom caraïbe du manioc.

JUKKNEH, s. m. Myth. Oiseau fabuleux qui, selon les rabbins, doit servir au festin des élus, à la fin du monde.

JULAN, s. m. Moll. Coquille bivalve appartenant au genre pholade et trouvée dans les mers de l'Afrique occidentale.

* **JULE**, s. m. Myriap. V. IULE.

— Métrol. *Jule* ou *Jules*. Nom d'une monnaie qui avait cours en Italie, et surtout à Rome, qui valait de 25 à 30 centimes, et qui tirait son nom du pape Jules II.

* **JULEP**, s. m. (pr. *ju-lepp*; du pers. *djoulab*, même signif.). Médec. Potion adoucissante ou calmante, composée simplement d'eau distillée et de sirops qui lui donnent une saveur agréable; on l'administre particulièrement le soir. Julep rafraîchissant, cordial, somnifère. Donner, prendre un julep, des juleps.

— Fig.

Mon camarade,
Tiens, bois: rasade;
C'est un *julep* pour ton cerveau malade. (BÉRANGER.)

JULES, s. m. Pop. Vase de nuit; pot de chambre.

JULES (Saint), Soldat romain, qui subit le martyre en 302. On le fête le 27 mai.

— **JULES Ier** (Saint), Pape, né à Rome, élu en 337, soutint saint Athanase contre les ariens. On le fête le 12 avril. || **JULES II** (Julien DE LA ROVÈRE). Né près de Savone, en 1441, neveu de Sixte IV, qui le nomma cardinal, s'était déclaré contre Alexandre VI et semblait favorable aux Français. En 1503, il gagna la majorité des cardinaux et fut proclamé pape; il déploya dès lors la plus grande activité. Il décida la construction de Saint-Pierre et en posa la première pierre le 18 avril 1506. Il voulut rendre à la papauté sa puissance temporelle et à l'Italie son indépendance, en chassant les étrangers, qu'il appelait les *barbares*. Il força d'abord César Borgia à restituer ses forteresses, reprit Pérouse au Baglioni, Bologne à Jean Bentivoglio, etc. Il fut l'âme de la ligue de Cambrai, 1508, contre les Vénitiens; profita de la victoire des Français à Agnadel, 1509, pour reprendre à Venise toutes les villes qu'il réclamait; puis il se rapprocha de la république, gagna Ferdinand d'Aragon, et se brouilla avec Louis XII. Il manqua d'être pris à Bologne; le casque en tête et la cuirasse au dos, il dirigea lui-même l'artillerie au siége de La Mirandole. Profitant des fautes de Louis XII, il forma contre lui la *Sainte Ligue*, 1511; les troupes pontificales eurent leur part de la défaite de Ravenne, 1512. Mais la mort de Gaston de Foix mit fin aux succès des Français, et Jules II mourut au moment où ils étaient chassés de l'Italie, février 1513. Jules II a protégé les lettres et les arts, Bramante, Michel-Ange, Raphael. || **JULES III** (Jean-Maria DEL MONTE). Pape, né à Arezzo en 1487, d'une noble famille romaine, fut archevêque de Siponte, cardinal, et succéda à Paul III en 1549. Il s'unit avec Charles-Quint contre Octave Farnèse, duc de Parme. Il mourut peu regretté en 1555.

— **JULES L'AFRICAIN**. V. AFRICAIN.

— **JULES ROMAIN** (Giulio PIPI, dit). Peintre célèbre, né à Rome, 1492-1546, élève chéri de Raphael, fut associé par lui à plusieurs de ses travaux, et termina plusieurs de ses tableaux, comme la *Transfiguration*. Il voulut plus tard imiter la vigueur de Michel-Ange. Il fut employé par Clément VII, pour lequel il peignit les belles fresques de la *villa Madama*, et la *Défaite de Maxence*; il alla fonder à Mantoue une école célèbre, vécut à Bologne et revint à Rome, sous Paul III. Bon architecte, il éleva plusieurs palais, fortifia Mantoue et dessécha les marais voisins.

JULIA, s. f. Nom donné à plusieurs lois romaines, rendues par Jules César et par Auguste.

JULIA, Géogr. Nom de plusieurs villes auxquelles on donna le nom de Jules César. Les plus célèbres sont: *Julia Biterra* (Béziers); *Julia Cæsarea* (Cherchell); *Julia Chrysopolis* (Borgo-San-Donnino); *Julia Felix* (Berwick); *Julia Ilerda* (Puycerda); *Julia Pax* ou *Pax Augusta* (Beja); *Julia Traducta* (Tarifa).

JULIA Myth. Surnom de Junon. Elle avait à Rome une chapelle sous ce nom.

JULIA (Famille). Illustre maison patricienne de Rome, originaire d'Albe, qui plus tard essaya de se rattacher à Iule ou Ascagne, fils d'Énée et petit-fils de Vénus.

— **JULIA**. Fille de Jules César et de Cornélie née en 82 av. J.-C., épousa Pompée en 59, et mourut en 55.

— **JULIA**. Fille d'Auguste et de Scribonie, née en 39 av. J.-C., épousa Marcellus en 25, Agrippa, dont elle eut trois fils et deux filles, en 22, enfin Tibère en 12. Celui-ci se sépara de sa femme l'an 6. Les débauches de Julie la firent exiler dans l'île de Pandataria; elle obtint la permission de vivre à Rhegium, mais Tibère la soumit à une captivité plus dure et la laissa probablement mourir de faim. || **JULIA**. Fille de la précédente, née vers 18 av. J.-C., épousa Émilius Paulus, et, reconnue coupable d'adultère, fut reléguée par Auguste dans l'île de Trémère, sur la côte d'Apulie, 9 ap. J.-C. Elle y mourut vers l'année 28.

— **JULIA DOMNA** (Pia Felix Augusta). Fille de Bassianus, prêtre du Soleil à Emèse, Syrie), née vers 158, épousa Septime Sévère vers 175; protégea les rhéteurs, les philosophes et contribua à introduire en Grèce des idées empruntées au mysticisme oriental. Elle fut puissante sous Caracalla; après la révolte de Macrin, elle se laissa mourir de faim à Antioche, 218.

— **JULIA MESA, MAMMÆA, SOEMIAS**. V. MESA, MAMMÉE, SOEMIAS.

JULIANE, s. f. Bot. Syn. de JULIENNE.

JULIANIE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des zygophyllées, dont l'espèce type croît au Mexique.

JULIANUS (Didius). V. DIDIUS.

— **JULIANUS** (Marcus Aurelius). Gouverneur de Vénétie, fut proclamé empereur à la mort de Numérien, mais fut battu et tué par Carin, près de Vérone, 284.

— **JULIANUS** (Salvius). V. SALVIUS.

JULIBRISSIN, s. m. Bot. Nom spécifique d'un bel acacia de l'Inde. On dit aussi *julibrizin*.

JULIE, Astron. La 89e planète télescopique, découverte le 6 août 1866 par M. Stéphan.

JULIE (Sainte), Vierge et martyre, née à Carthage, vendue comme esclave, mourut en Corse vers 439. On l'honore le 22 mai.

* **JULIEN, ENNE**, adj. Chron. Qui appartient à Jules César, qui a été institué par Jules César. Calendrier julien. || *Année julienne*. Année commune de 365 jours, ou bissextile de 366. || *Correction julienne*. Correction qui a introduit les années bissextiles suivant le calendrier de Jules César. || *Période Julienne*. Espace de temps résultant de la multiplication des trois cycles ordinaires, c'est-à-dire le cycle solaire, le cycle lunaire et l'indiction, qui renferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans. Scaliger est l'inventeur de la période *Julienne*. (Acad.)

— **JULIEN**, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi *lingue*.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

JULIEN (Saint), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lons-le-Saulnier (Jurat); 750 hab.

— **JULIEN** (Saint-), Bourg du cant. de Pauillac, arrond. de Lesparre (Gironde), sur la rive gauche de la Gironde. Vins renommés.

— **JULIEN** (Saint-), Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Haute-Savoie, à 30 kil. N. d'Annecy, près de l'Arve; 1,500 hab.

— **JULIEN-CHAPTEUIL** (Saint). Ch.-l. de cant. de l'arr. du Puy (Haute-Loire); 3,200 hab.

— **JULIEN DE-CONCELLES** (Saint-). Comm. du cant. du Loroux-Rotterean, arr. de Nantes (Loire-Inférieure); 3,900 hab.

— **JULIEN-D'EMPARE** (Saint-). Comm. du cant. d'Asprières, arrond. de Villefranche (Aveyron); 3,000 hab.

— **JULIEN-DE-VOUVANTES** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Châteaubriant (Loire Inférieure); 1,900 hab.

— **JULIEN-DU-SAULT** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Joigny (Yonne), sur l'Yonne. Vin, bois, charbons; 2,000 hab.

— **JULIEN EN-JARRET** (Saint-). Comm. du cant. de Saint-Chamond, arrond. de Saint-Étienne (Loire). Forges, hauts fourneaux; 6,100 hab.

— **JULIEN LARS** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Poitiers (Vienne). Tuileries; 1,100 hab.

JULIEN (Flavius Claudius Julianus). Fils de Jules Constance, frère de Constantin le Grand, naquit à Constantinople en 331. A la mort de Constantin, 337, toute sa famille fut massacrée, à l'exception des deux jeunes frères, Gallus et Julien; l'église de Nicomédie leur servit d'asile. Julien fut placé auprès de l'évêque arien Eusèbe, puis fut astreint aux devoirs de catéchumène dans la forteresse de Macellum. Lorsque Gallus fut nommé césar, en 351, Julien, mieux traité, se fit initier aux mystères d'Eleusis, et, tout en paraissant encore chrétien, était déjà l'admirateur passionné du paganisme. A la mort de Gallus, 354, Julien fut retenu prisonnier pendant sept mois, mais il fut sauvé par l'impératrice Eusébie, et put aller étudier à Athènes; il fut bientôt appelé à Milan, et nommé césar par Constance, qui lui donna sa sœur Hélène et le gouvernement des Gaules, 355. Julien y déploya des talents de premier ordre, comme général et comme administrateur, battit les Allemands, près d'Argentoratum ou Strasbourg, puis revint battre les Francs en Belgique. Il séjourna à Lutèce, qu'il aimait, dans le palais des Thermes, délivra la Gaule des barbares et fit disparaître beaucoup d'abus. Mais Constance, jaloux ou effrayé, rappela une partie de ses troupes; les soldats refusèrent d'obéir et proclamèrent Julien empe-

reur à Lutèce, 360. La guerre éclaat. Julien était arrivé victorieux à Sirmium, lorsqu'il apprit la mort de Constance ; tout l'empire le reconnut, 361. A Constantinople, il s'entoura de rhéteurs, d'augures, de prêtres, de philosophes, sans négliger les soins du gouvernement. Mais la grande affaire de sa vie fut l'entreprise qu'il tenta de restaurer le polythéisme en l'épurant, de rétablir l'hellénisme sur les ruines du christianisme; il voulait joindre à la brillante mythologie des poètes de la Grèce ancienne les idées des néoplatoniciens, les formules et les cérémonies de la théurgie orientale, en même temps qu'il s'efforçait de donner aux prêtres de sa religion les vertus qu'il ne pouvait s'empêcher de reconnaître chez les prêtres chrétiens. Julien, grand pontife, était un dévot animé d'une piété enthousiaste, un croyant exalté et superstitieux ; il s'efforçait en vain de rendre la vie à ce qui était mort. Il venait d'ordonner la reconstruction du temple de Jérusalem, lorsqu'il partit d'Antioche pour combattre les Perses ; il soumit la Mésopotamie, et allait attaquer l'Assyrie, lorsqu'il fut blessé mortellement. On l'a flétri du nom d'*apostat*, quoique Julien n'ait jamais été franchement chrétien, parce qu'il se montra l'ennemi le plus déclaré et le plus dangereux du christianisme. Il a laissé des œuvres remarquables : des *Panegyriques de Constance et d'Eusèbe*, des *Traités théologiques et moraux* ; la *Satire des césars*, comédie politique, spirituelle et mordante ; le *Misopogon* ; des *Lettres* curieuses, une *Épître au sénat et au peuple d'Athènes*, etc.

— JULIEN Saint. Premier évêque du Mans, mort vers 286. On l'honore le 27 janvier.

— JULIEN (Saint). Martyr, né à Vienne (Dauphiné), supplicié près de Brioude, pendant la persécution de Dioclétien. On l'honore le 28 août.

— JULIEN (Saint). Né en Occident, mourut près d'Édesse, en 370. Saint Éphrem a écrit sa vie. On l'honore le 9 juin.

— Fam. *Julien* (Saint). Saint qui faisait trouver bon gîte le soir quand on lui adressait une prière le matin.

Voici pourtant ici comme le
Ou l'oraison de monsieur saint *Julien*
A Renaud d'Ast produisit un grand bien. (La Font.)

— Chevalerie. *Ordre de Saint-Julien*. Premier nom donné à l'ordre des chevaliers d'Alcantara.

— JULIEN ou JULIANUS ANTECESSOR. Jurisconsulte romain du VI^e^ siècle, est probablement l'auteur de la traduction latine des *Novelles* de Justinien.

— JULIEN (Le comte). Gouverneur de l'Andalousie et de Ceuta, se déclara contre Roderic, livra Ceuta aux Arabes, les guida en Espagne, et combattit avec eux à Xérès, 711. Les poètes espagnols du *Romancero* ont attribué sa révolte au ressentiment de l'insulte faite par Roderic à sa fille Florinde.

— JULIEN (Pierre). Sculpteur, né à Saint-Paulien, près du Puy, 1731-1804, élève de Coustou, fut de l'Académie en 1779. Il a eu un talent plus grand que sa réputation, et ses œuvres rappellent la pureté de la statuaire antique.

— JULIEN (Simon). Peintre, né à Toulon, 1736-1800, étudia sous Carle Vanloo et s'éloigna du mauvais goût de l'époque. On cite de lui plusieurs tableaux estimés.

— JULIEN (Stanislas-Aignan). Orientaliste, né à Orléans, 1799-1873, fut suppléant de Gail au Collège de France de 1821 ; et, deux ans plus tard, publia une savante édition du poème de Coluthus, *l'Enlèvement d'Hélène*, avec traduction latine et française. Élève d'Abel Rémusat pour le chinois, il traduisit les œuvres du philosophe Meng-Tseu, puis beaucoup d'ouvrages de la littérature chinoise : *les Deux Filles lettrées* ; *Iu-kiao-li, ou les Deux Cousines*, etc. Dans le même temps, il faisait connaître au monde savant d'autres ouvrages plus sérieux : Le *Livre des récompenses et des peines*, qui renferme la doctrine de Tao-Ssé ; le *Livre de la voie et de la vertu*, œuvre de Lao-tseu ; l'*Histoire de la vie d'Hiouen-Tsang et de ses ouvrages* ; les *Mémoires sur les contrées occidentales* d'Hiouen-Tsang ; un *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie*, un *Traité sur l'art de fabriquer la porcelaine*, etc. Également versé dans le sanscrit, il a donné, en 1859, la *Méthode pour déchiffrer et transcrire les mots sanscrits qui se trouvent dans les livres chinois*. Professeur au Collège de France en 1832, il en devint l'administrateur en 1857 ; membre de l'Académie des inscriptions en 1833, il fut nommé conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale et chargé spécialement du dépôt chinois.

* **JULIENNE**. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, qui se rapproche beaucoup du genre girofléé, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément ou employées en médecine. ‖ *Julienne des dames*. Variété principale du genre julienne. ‖ *Julienne jaune*. Nom vulgaire de la barbarée commune.

— *A la julienne*. loc. adv. Maladroitement.

— Fig. et fam. *Recoudre sa robe à la julienne*. Colorer une imprudence, réparer une faute avec maladresse.

— Ichtyol. Sorte de poisson de la côte d'Audierne.

* **JULIENNE**. s. f. Art culin. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes. Servir une julienne. Manger une julienne. On dit aussi *potage à la julienne*.

JULIENNES (Alpes). Géogr. V. ALPES.

JULIENS. s. m. pl. Prêtres romains qui formaient l'un des trois collèges des lupercques.

JULIERS. *Juliacum*, en allemand, *Jülich*. Géogr. Ville de la province Rhénane (Prusse), à 24 kil. N.-E. d'Aix-la-Chapelle, près de la Roer. Industrie active : draps, coutellerie ; 5,000 hab.

— JULIERS (Duché de). Duché situé dans l'empire d'Allemagne, entre la Gueldre et le duché de Clèves au N., l'électorat de Cologne à l'E., le duché de Clèves à l'O., le Limbourg au S. ; il avait pour villes principales Juliers, Aix-la-Chapelle, Aldenhoven, Eupen, Duren, Zulpich. La succession de Juliers, Clèves et Berg fut sur le point de causer une guerre générale en 1610. Elle fut définitivement partagée par les traités de 1614 et de 1666 ; l'électeur de Brandebourg eut Clèves, la Mark et Ravensberg ; le palatin de Neubourg eut Juliers et Berg. Ce dernier État passa à la Bavière, qui le conserva jusqu'en 1801 ; incorporé à la France, il forma le département de la Roer. Les traités de 1815 l'ont donné à la Prusse.

JULIÈTE. s. m. Bot. Syn. de LYSIMÈME.

JULIOBONA. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la Lyonnaise II^e^ ; auj. *Lillebonne*.

JULIOMAGUS. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la Lyonnaise III^e^ ; auj. *Angers*.

JULIS. s. m. (pr. *ju-liss*). Ichtyol. Nom scientifique du genre girelle.

JULLIEN *de Paris* (Marc-Antoine). Fils du conventionnel Jullien de la Drôme, né à Paris, 1775-1848, commissaire des guerres (de 1793, chargé par le comité de Salut public d'une mission politique dans l'Ouest et le Sud-Ouest, dénonça Carrier à Robespierre, fut arrêté après le 9 thermidor, se défendit et fut mis en liberté. Il fonda *l'Orateur plébéien*, fut impliqué dans la conspiration de Babœuf et se réfugia en Italie. Jullien fit partie de l'expédition d'Égypte, comme commissaire des guerres. Il servit sous Championnet à Naples, et, après le 18 brumaire, eut plusieurs missions en Italie. Sous la Restauration, il fut l'un des fondateurs de *l'Independant*, qui devint *le Constitutionnel*, puis créa, en 1818, la *Revue encyclopédique*, qui eut du succès. Il prit une part assez active à la révolution de Juillet.

JULOGROTON. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées comprenant plusieurs espèces du Brésil.

JULODIS. s. m. Entom. V. JALODIS.

JUMALA. s. m. Myth. sept. Idole [illegible] pons et des Finlandais. Les Lapons [illegible] buent l'empire souverain sur les autres ainsi que sur la vie et la mort de tous les [illegible] ments.

JUMARAS. s. m. Comm. Taffetas des [illegible] des.

JUMARE. s. f. Mamm. Femelle du jumart.

* **JUMART**. s. m. (ét. incommue. Hist. nat. Animal qu'on supposait engendré soit d'un taureau et d'une ânesse ou d'une jument, soit d'un cheval ou d'un âne et d'une vache. On dit aussi *jumar*, *jumars*.

* **JUMEAU, ELLE**. adj. et. lat. *gemellus*, *gemmus*, même signification. Se dit de deux ou plusieurs enfants nés d'un même accouchement. Deux frères jumeaux. Sœurs jumelles. La parole organique et la parole intellectuelle marchent enlacées ensemble comme deux sœurs *jumelles*, dont l'une est le corps et l'autre l'âme. (Ch. Nodier.)

— On le dit aussi en parlant des animaux. Chiens jumeaux.

— Se dit des fruits qui se trouvent joints deux ensemble. Une pomme jumelle. Des cerises jumelles. Des abricots jumeaux. Des raisins jumeaux. J'ai cueilli une noix jumelle, une amande jumelle. L'époque porte la tragédie et la comédie, comme deux fruits *jumeaux*, et on les entend vagir dans son vaste flanc. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Se dit aussi des choses. Son sommeil est bien le frère *jumeau* de la mort. (Alex. Dumas.)

— *Lits jumeaux*. Deux lits de la même forme et de la même dimension, placés parallèlement dans la même pièce.

— *Bains jumeaux*. Deux baignoires réunies dans un même cabinet.

— *Épées jumelles*. Épées symétriques qu'on peut mettre au même fourreau.

— *Roues jumelles*. Roues prises par un même essieu.

— Fig. Se dit des traits semblables, des choses qui se ressemblent. Ainsi la banque et la compagnie auraient agi de concert, puissances *jumelles*. (L. Blanc.)

Pie et Laurent vivaient après ce coup funeste ;
Au même jour conçus, et nés le même jour,
D'une mère chrétie et l'orgueil et l'amour,
Leurs traits jumeaux s'offraient à sa vue indécise,
Lui causèrent souvent une douce surprise
(Bagor-Lormian.)

— Anat. *Muscles jumeaux*, ou substantiv. *Les jumeaux*. Les muscles pairs accolés l'un à l'autre et qui concourent au mouvement de la jambe. ‖ *Artères, veines jumelles, nerfs jumeaux*. Certaines artères, certaines veines, certains nerfs qui aboutissent aux muscles jumeaux.

— Techn. *Alambics jumeaux*. Appareil dont on se sert pour distiller par [illegible]alation, et dont l'une des pièces sert de récipient à l'autre.

— Subst. Elle accoucha de deux, de trois jumeaux. C'est un *jumeau*. Acad.

Des chèvres que j'aime,
Tityre, celle-ci ne nous suit qu'à regret ;
Elle a dans la couchée enfanté deux jumeaux.
(Delille.)

— JUMELLE. s. f. Fille née en même temps qu'un autre enfant, et de la même mère.

— Nom de certaines voitures très légères.

— Espèce de traîneau en usage dans les arsenaux.

— Artill. Se disait d'une pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière.

— JUMEAUX. s. m. pl. Bot. Famille de champignons du genre des agarics.

JUMEAUX (Georg. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Issoire, Puy-de-Dôme, près de l'Allier ; 1,300 h.

JUMEL. a. j. m. Se dit d'une sorte de coton. Coton jumel.

JUMELAGE. s. m. Action de jumeler ; résultat de cette action.

* **JUMELÉ, ÉE**. part. pass. du v. Jumeler. S'emploie adjectiv. Mar. Consolide par une jumelle.

— Blas. *Pièce jumelée*. Pièce formée de deux jumelles.

— JUMELÉES. s. f. pl. Constr. Assemblage de deux pièces de bois s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Jumeler, ne donne ce mot que comme adjectif.

JUMELER. v. a. 1re conj. Mar. On double l'*l* devant une syllabe muette. *Je jumelle. Je jumellerai. Je jumellerais. Jumelle. Que je jumelle*. Renforcer une pièce de bois en y appliquant une jumelle. ‖ Se dit toutes les fois que l'on fortifie, que l'on soutient quelque chose avec des jumelles.

— SE JUMELER. v. pron. Être jumelé.

* **JUMELLES**. s. f. pl. En général, [illegible] presque tous les arts. Deux pièces de [illegible] metal qui sont semblables et qui [illegible] la composition d'une machine [illegible] bois montantes qui entre[illegible] d'un pressoir. [illegible] qui forment le[illegible] ‖ Les deux [illegible] primer[illegible] m[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

*** JUNON**, s. f. Astron. La 3e planète télescopique, découverte le 1er septembre 1804, par Harding ; elle est entre Vesta et Cérès, et fait sa révolution autour du soleil en mille cinq cent quatre-vingt-onze jours.

JUNON, Myth. Fille de Saturne et de Rhée, sœur de Jupiter, de Neptune et de Pluton, épousa son frère Jupiter. Dès qu'elle fut mariée, elle devint d'une extrême jalousie et conspira avec les autres dieux contre son époux. Jupiter l'en punit en la suspendant en l'air avec une chaîne d'or, et par le moyen d'une paire de mules d'aimant, il lui attacha sous les pieds deux enclumes, après lui avoir lié les mains derrière le dos. Vulcain la détacha à condition qu'on lui donnerait Vénus en mariage. Elle ne put jamais pardonner à Pâris de ne pas lui avoir adjugé la fameuse pomme d'or, se déclara l'ennemie irréconciliable des Troyens, et poursuivit sa vengeance jusque sur Énée. Plusieurs pays se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour, et surtout Samos et Argos, où on lui rendait un culte particulier. Elle eut trois enfants, Hébé, Vulcain et Mars. Elle présidait aux mariages et aux accouchements. *Junon*, qui des époux consacre l'union. Fayolle.)

O toi qui de l'hymen defends les sacrés nœuds!
Et *Junon*, puissante déesse,
Reçois notre encens et nos vœux,
Et que jusqu'à ton trône ils s'élèvent sans cesse
(LAMOTTE.)

— Quand elle présidait aux accouchements, on l'invoquait sous le nom de *Lucine*.

Hatez-vous, ô chaste Lucine!
Jamais plus illustre origine
Ne fut digne de vos faveurs. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Oiseau de Junon*. Le paon.

— *La Junon de Henri VII*. Expression dont on s'est quelquefois servi pour désigner Marguerite d'Anjou à cause des embarras qu'elle suscita à ce roi d'Angleterre

— Iconol. On représente ordinairement Junon sur un char traîné par des paons, avec un de ces oiseaux auprès d'elle.

JUNONALES ou **JUNONIES**, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes instituées en l'honneur de Junon, à [illegible] de certains prodiges arrivés en Italie.

JUNONIEN, ENNE, adj. Myth. Qui appartient à Junon. [illegible] Vienne.

— Surnom de Janus, parce [illegible] comme Junon, il présidait au commencement [illegible] mois.

JUNOT (Andoche), duc d'Abrant[illegible] général français, né à Bussy-le-Grand (Côte-[illegible] 1771-1813, partit comme volontaire dans un [illegible] taillon de la Côte-d'Or, 1792. Au siége de Toulon, il servit de secrétaire à Bonaparte et resta depuis lors attaché à sa fortune ; il fut son aide de camp en Italie ; général de brigade en Égypte, il se distingua surtout au combat de Nazareth. Colonel général des hussards en 1801, grand officier de la Légion d'honneur, il ne put se consoler de ne pas être nommé maréchal. Il fut ambassadeur à Lisbonne, en 1805 ; chargé d'envahir le Portugal en 1807, il entra dans Lisbonne avec 1,500 hommes déguenillés. Il reçut le titre de duc d'Abrantès et le gouvernement du Portugal. Mais il fut battu à Vimeiro et forcé de conclure, le 30 août 1808, la convention de Cintra. Il combattit en Espagne, en Autriche, en Russie, fut, en 1813, gouverneur général des provinces Illyriennes ; mais sa raison se dérangea, et dans un accès de fièvre chaude il se tua à Montbard, 1813. || JUNOT (Laure FERMON, Mme), duchesse d'Abrantès. Écrivain français, née à Montpellier, 1784-1838, fille d'un riche fournisseur de vivres, qui mourut ruiné en 1795, épousa Junot en 1800. Jeune, aimant le plaisir, prodigue dans ses dépenses futiles, caustique et médisante, elle excita plus d'une fois le mécontentement de Bonaparte. Elle prit part aux intrigues qui ramenèrent les Bourbons en France, fut bien accueillie par les souverains étrangers, par Louis XVIII, par la duchesse d'Angoulême, mais resta privée de ressources. Elle se mit aux gages des libraires, publia de volumineux mémoires d'un style facile, des romans, des articles de revues, et mourut dans une maison de santé à Chaillot. On a d'elle : *Mémoires ou Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration, Mémoires sur la Restauration, la Révolution de 1830 et les premières années du règne de Louis-Philippe*, etc.

JUNQUERA (Val de la). Géogr. Vallée de la Navarre, à 8 kil. S.-E. de Pampelune. Abdérame III y fut défait par les chrétiens en 921.

JUNQUIÈRES (Jean-Baptiste de). Auteur de plusieurs poèmes burlesques, né à Paris, 1713-1786.

*** JUNTE**, s. f. (ét. esp., *junta*, même signif. ; dérivé du lat. *juncta*, unie). Assemblée d'un certain nombre de personnes que le roi d'Espagne choisit pour les consulter sur des affaires importantes. || Conseil de régence.

— Se dit aussi, en Espagne et en Portugal, de différents conseils. Junte sanitaire. La junte de commerce. La junte apostolique. Junte suprême.

JUNTE (Les), ou plutôt *Giunti*. Famille célèbre d'imprimeurs, originaire de Florence. Les plus célèbres vécurent à Florence, à Venise, à Lyon, au XVIe siècle, et dans la première moitié du XVIIe.

JUPATHMA, s. m. Mamm. Nom brésilien des sarigues.

*** JUPE**, s. f. (ét. arabe, *djoubbah*, surtout à manches très courtes). Partie de l'habillement des femmes qui descend de la ceinture aux pieds. Jupe de dessus, de dessous. Jupe de taffetas, de satin, de laine, etc. Corps de jupe. Cette femme a mis trois jupes tout l'été. Sous la jupe. Lever, trousser sa jupe.

— Fig. L'enfant effrayé avait fui à Naples, où il se tenait pendu aux *jupes* de sa mère. (P. de Saint-Victor.)

— Partie d'une redingote au-dessous de la taille.

— Mod. *Porte-jupe*. Sorte de pince servant à maintenir les jupes retroussées.

JUPILLE, Géogr. Ville de la prov. et à 5 kil. E. de Liége (Belgique). Mines de houille ; 3,600 hab.

JUPIN, Myth. Syn. de JUPITER. *Jupin* les renvoya s'étant censurés tous. (La Font.) Il est familier.

*** JUPITER**, s. m. (de *Jupiter*, n. myth.). Astron. La plus grosse des planètes et la plus brillante après Vénus. Elle est placée par rapport à la terre entre Pallas et Saturne. Fait sa révolution autour du soleil en quatre mille trois cent trente-trois jours, et a quatre satellites. La conjonction de Jupiter avec Saturne. Les bandes de Jupiter.

— Alchim. L'étain, et quelquefois même, selon Trévoux, l'or. || *Sel de Jupiter*. Le chlorhydrate d'étain.

— Charp. *Trait de Jupiter*. Méthode d'assemblage des bois dont le profil présente une ligne brisée.

JUPITER, Myth. Fils de Saturne et de Rhée ou Cybèle, frère et époux de Junon. Aussitôt après sa naissance, sa mère le déroba à Saturne, qui dévorait tous ses enfants mâles à mesure qu'ils venaient au monde, et le donna à élever aux curètes ou corybantes, qui l'emportèrent dans l'île de Crète, où il fut allaité par la chèvre Amalthée. Devenu grand, Jupiter se joignit à ses frères Neptune et Pluton, et fit la guerre à Saturne et aux Titans, les vainquit et les précipita dans le fond du Tartare. Les trois frères se partagèrent alors le monde. Jupiter eut le ciel, Neptune la mer et Pluton les enfers. Vainqueur des Titans et des géants qui avaient voulu se soustraire à sa domination, Jupiter se donna tout entier aux plaisirs. Il épousa successivement Métis, Thémis, Eurynome, Cérès, Mnémosyne, Latone et Junon. Mais il eut un bien plus grand nombre de maîtresses, et des unes et des autres naquirent un grand nombre d'enfants qui furent tous mis au rang des dieux et demi-dieux. Jupiter, pour satisfaire ses amours, prit toute espèce de formes, se métamorphosant tantôt en satyre pour surprendre Antiope, tantôt en pluie d'or pour pénétrer jusqu'à Danaé, en taureau pour enlever Europe, en cygne pour séduire Léda, etc. Jupiter tenait le premier rang parmi les dieux. Son culte fut toujours le plus solennel et le plus universellement répandu. Ses principaux oracles étaient ceux de Dodone, de Libye et de Trophonius. On lui immolait la chèvre, la brebis, le taureau blanc. Le chêne et le pin lui étaient consacrés. Les poètes le représentent comme le maître absolu de l'univers.

Jupiter est assis sur le trône des airs ;
Ce dieu, qui d'un clin d'œil ébranle l'univers,
Et dont les autres dieux ne sont que l'humble escorte,
Leur imposa silence et parla de la sorte.
(J.-B. ROUSSEAU.)

—Fig. *Un Jupiter*. Un homme puissant. Le duc d'Orléans n'avait plus rien à craindre ; qu'aurait pu faire ce *Jupiter* mourant ? (Saint-Simon.)

JUPITÉRIEN, ENNE, adj. (rad. *Jupiter*). Néol. Qui a le caractère impérieux et dominateur. La contraction *jupitérienne* de ses sourcils. (H. de Balzac.)

*** JUPON**, s. f. (rad. *jupe*). Jupe courte que les femmes mettent sous les autres jupes. Jupon de toile, de calicot. Jupon de basin, etc. Jupon piqué. On dépose au pied de la femme les divers présents du mari et de sa famille, savoir : une parure complète, le *jupon* d'écorce de mûrier, etc. (Chateaub.)

Sa taille est leste, et son petit *jupon*
Laisse entrevoir sa jambe blanche et fine. (VOLTAIRE.)

— Par extens. Femme ou fille. Ce qui est ridicule, c'est que les habits se croient le droit d'opprimer les *jupons*. (E. Laboulaye.)

— Par plaisant. Robe qui est l'insigne de certaines fonctions, comme celles de juges, de professeurs, d'avocats, etc.

Vous pourriez bien ici sur votre noir *jupon*,
Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton. (MOL.)

JUPONNÉ, ÉE, adj. Qui porte un jupon, qui a mis un jupon. Femme bien juponnée, mal juponnée.

JUPUBA, s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique du genre cassique. On dit aussi *jupupa*.

JURA (*Juratus* ou *Jurassus mons*, en allemand *Leberberg*). Géogr. Chaîne de montagnes qui se rattache aux Alpes ; c'est un massif situé entre le Rhin, l'Aar, les lacs de Neuchâtel et de Genève, le Rhône, la Saône et l'Ill, sur les limites de la France et de la Suisse. Sa longueur est de 280 kil. et sa largeur varie de 45 à 60. Il s'élève, comme une muraille, de 1,000 à 1,200 m. au-dessus de la plaine de l'Aar ; il a des sommets de 1,700 m. : il se compose de plusieurs chaînons parallèles, séparés par des vallées peu profondes, qu'on appelle combes ou cluses. Les montagnes sont couvertes de forêts de sapins et de beaux pâturages ; plus bas, on cultive l'orge et le seigle ; puis le froment, le maïs, la vigne. On divise le système du Jura en sections. 1° le *Jura méridional*, presque tout entier en France (Ain), entre le Rhône et le col de Saint-Cergues au N. ; 2° le *Jura central*, entre le col de Saint-Cergues et le plateau d'Etalières au N., entre la France et la Suisse ; 3° le *Jura septentrional*, du plateau d'Etalières à la trouée de Belfort, formant un plateau brisé en tous sens, dans lequel coulent le Doubs, la Dessoubre, l'Ill et la Birse. Le Jura septentrional a pour contrefort principal le *Leberberg* (montagne de foie, à cause de la couleur du fer de ses mines), ou *Jura helvétique*, haut de 1,200 à 1,450 m., entre la Birse et l'Aar. On trouve dans le Jura beaucoup de sites très pittoresques, des mines de fer, du marbre, de l'albâtre, des sources sulfureuses et des salines.

— JURA. Département situé à l'E. de la France ; il a pour limites : la Haute-Saône au N., Saône-et-Loire et Côte-d'Or à l'O. ; Ain au S. ; la Suisse et le départ. du Doubs à l'E. Il est couvert de hautes montagnes, surtout à l'E. (le Reculet, la Dôle, le Noirmont, etc.) ; elles sont couronnées de bois et de pâturages, où l'on élève de bons chevaux de trait et des bêtes à cornes ; dans les collines du centre, sont de nombreuses fruiteries ; dans la plaine, à l'O., des terres fertiles en céréales et des coteaux dont les vins sont estimés (Arbois, Château Chalon, Vassange). On y trouve les lacs des Rousses, du Grand-Vaux et de Marigny, des étangs poissonneux. Il est arrosé par le Doubs, la Seille et l'Ain. On exploite le fer, le sel, la tourbe, le marbre. L'industrie consiste en horlogerie, ustensiles en fer, articles en bois tourné, pierres fines factices, papeteries, fromages de Septmoncel et façon gruyère. La superficie est de 199,401 hectares ; la population, de 285,300 h. Le ch.-l. est Lons-le-Saulnier ; il y a 4 arrondissements : Lons-le-Saulnier, Dôle, Poligny et Saint-Claude, 32 cantons et 581 communes. Le Jura appartient au 7e corps d'armée (Besançon), est du ressort de la cour d'appel et de l'académie de Besançon, et forme l'évêché de Saint-Claude. Il a été formé d'une partie de la Franche-Comté (bailliage d'Aval).

— *Bailliage du Jura*. Partie N.-O. du canton de Berne.

— JURA. L'une des Hébrides (Écosse), au N.-E. d'Islay, à l'O. de la presqu'île de Cantyre, dépend du comte d'Argyle.

JURABLE, adj. 2 g. (rad. *jurer*). Féod. Chose pour laquelle était dû le serment de fidélité. Fief jurable.

JURABLETÉ, s. f. (rad. *jurable*). Féod. Droit d'exiger le serment de fidélité.

JURADE, s. f. (rad. *jurer*). Féod. Charge qui obligeait à la prestation de serment.

— Ensemble du corps des jurats.

— S'est dit dans le Midi de la France pour Commune.

JURANÇON, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Pau (Basses-Pyrénées). Vins renommés ; 2,500 hab.

*** JURANDE**, s. f. Charge de juré d'un métier, ou le temps pendant lequel on l'exerçait. Passer par la jurande. Pendant sa jurande. Les *jurandes* ont été abolies en France. (Acad.)

— Corps des jurés. La jurande était assemblée.

JURASSIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante du Jura.

— adj. Qui concerne le Jura ou ses habitants.

*** JURASSIQUE**, adj. 2 g. Géol. Se dit d'un terrain de la période secondaire, ainsi nommé des montagnes du Jura qui en sont presque entièrement composées. De formation liasique et oolithique, il renferme, comme animaux fossiles, de nombreux échantillons de reptiles sauriens. Ses affleurements dessinent les principaux bassins géologiques de la France, qui lui doit le relief de son sol. Roches jurassiques. Période jurassique.

*** JURAT**, s. m. (du lat. *juratus*, qui a fait serment). Nom que l'on donnait, dans le midi de la France, aux magistrats municipaux, aux consuls ou échevins. Les jurats de Bordeaux. La livrée, le chaperon des jurats. Élire des jurats. Faire des jurats. Parmi les députés des états du Béarn qui rendirent hommage au roi et lui firent le serment de fidélité le 31 mars 1723, étaient le *jurat* de Morlas, d'Oloron, le *jurat* de Lambeye et le *jurat* de Bruges. (Trévoux.)

— Membre d'une jurande.

— Admin. Nom donné à certains inspecteurs des mines.

JURATEUR, s. m. (ét. lat., *jurator* ; de *jurare*, jurer). Antiq. rom. Nom de certains officiers municipaux qui étaient chargés d'interroger ceux qui étaient dans un port, sur leur nom, leur patrie, etc.

— S'est dit aussi pour Témoin assermenté.

*** JURATOIRE**, adj. 2 g. (rad. *jurer*). Jurispr. N'est usité que dans cette locution : *Caution juratoire*. Serment qu'on fait en justice de représenter sa personne, ou de rapporter une chose dont on est chargé. On l'a élargi à caution juratoire. Il a eu mainlevée sur caution juratoire. Vous avez reçu l'usufruit des immeubles sous votre caution juratoire.

JURÉ, ÉE, part. pass. du v. Jurer. S'emploie adjectiv. Assuré avec serment. Vous le savez, la paix n'est pas encor *jurée*. (Crébill.)

Oui, j'en crois cette haine *jurée*
Entre tous les enfants de Thyeste et d'Atrée.
(VOLTAIRE.)

— Déclaré d'une manière formelle, en parlant des personnes. Ennemi juré. L'admirateur *juré* de ses charmes. (Th. Gautier.)

— Se disait autrefois dans les corporations, de celui ou de celle qui avait fait les serments requis pour la maîtrise. Chirurgien, écrivain juré. Juré vendeur de marée, de volaille. Juré crieur. *Jurée* lingère. (Acad.)

— *Médecin juré*. Médecin qui était chargé de faire les rapports en justice.

— *Écolier juré*. Celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'université, et qui en avait le certificat, pour être reçu maître ès arts.

— Iron. *Grammairiens jurés*. Les membres de l'Académie française.

— Se disait, dans les corps d'artisans, des hommes qui étaient préposés pour faire observer les statuts et règlements à ceux de leur métier. Les maîtres jurés.

— Iron. Allons, que l'on détale de chez moi, maître *juré* filou, vrai gibier de potence. (Molière.)

— Substantiv. La visite des jurés. Il était *juré* de sa communauté. (Acad.)

— Chacun des citoyens composant le jury appelé à prononcer sur l'existence d'un crime, d'un délit, et sur la part qu'y a prise l'accusé. La liste des jurés. Tirer au sort le nom des douze jurés auxquels une affaire doit être soumise. Récuser un juré. Les jurés prêtent serment. Jugement par *jurés*. (Acad.)

— Chacun des citoyens qui composent un jury d'expropriation.

— *Haut juré*. Juré faisant partie d'une haute cour.

— Syn. de JURAT. Il y avait dans notre compagnie un *juré* de la ville de Nuits. (Marchangy.)

— Nom des magistrats électifs des îles normandes.

— Anc. législ. *Juré militaire*. Membre du jury, dont la décision devait précéder le jugement de la cour martiale, d'après la constitution de 1791.

— Féod. Personne attachée par serment, vassal. || Allié, confédéré. || Bourgeois d'une commune. || *Juré du castel*. Officier auquel la coutume donnait pouvoir de rédiger les conventions relatives à des meubles. || *Jurés de la conservation*. Les quatre petits jurés des maîtres corroyeurs de Paris. || *Juré du marteau* ou *du cuir tanné*. Gardien du marteau avec lequel on marquait les cuirs. || *Juré teneur de livres*. Celui qui était chargé de la vérification des comptes et calculs. || *Jurés de la visitation royale*. Les quatre grands jurés qui faisaient tous les mois des visites chez les maîtres de la communauté des corroyeurs, et chez les maîtres cordonniers tous les deux mois.

JURÉE, s. f. Anc. cout. Droit annuel que les bourgeois payaient au roi ou au seigneur de qui venait leur affranchissement, pour obtenir justice en cas de procès. Payer la jurée. On disait aussi *droit de jurée*.

— Se disait pour Commune, bourgeoisie. || Enquête juridique. || Fiancée promise en mariage.

— *Mettre en jurée*. Mettre à l'encan.

JURÉMA, s. m. Bot. Espèce d'acacia du Brésil.

— Décoction narcotique préparée par les habitants du pays avec l'écorce de cet arbre.

*** JUREMENT**, s. m. (rad. *jurer*). Serment qu'on fait en vain, sans nécessité, sans obligation. On ne vous croira pas, malgré tous vos *jurements*. (Acad.) Il ne jurent point afin qu'on les croie, estimant que les *jurements* sont encore pires que les parjures. (Racine.)

— On l'emploie plus souvent dans le sens de Blasphème, imprécation, exécration. Il fit d'horribles jurements. Il proféra un jurement affreux.

— Autrefois, Serment fait en justice.

— Scol. *Jurement assertoire*. Serment qui affirme une chose présente ou passée. || *Jurement promissoire*. Serment qui garantit l'effet d'une promesse pour l'avenir.

*** JURER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *jurare*, même signif. ; de *jus*, *juris*, droit). Affirmer par serment, en prenant Dieu, ou quelqu'un, ou quelque chose à témoin. Jurer sa foi, son Dieu que... Dieu en vain tu ne jureras. Je *jure* le ciel que je le défendrai contre qui que ce soit. (Molière.)

Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables
Épouvantent les dieux de serments effroyables :
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous, la main dans le sang, jurent de se venger.
Ils en *jurent* la Peur, le dieu Mars et Bellone.
(BOILEAU.)

Je *jure* encor le ciel, lent à nous protéger,
Que... (VOLTAIRE.)

— *Jurer une fable*. Certifier une chose fausse. Où sont tant de serments qui *juraient* une fable ? (Malh.)

— *Jurer que*. Assurer, certifier que. Je vous jure qu'il n'en est rien.

Le corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.
(LA FONTAINE.)

— Confirmer, ratifier une chose par serment. Jurer la paix. Jurer l'alliance. Jurer fidélité. Jurer obéissance. Avec nous tu *juras* une sainte alliance. (Racine.) Idoménée et les autres rois *jurent* la paix. (Fén.)

Viens au pied de l'autel
Me *jurer* à genoux un hommage éternel.
(VOLTAIRE.)

— Promettre fortement, avec ou sans ser-

ment. Ils jurent ensuite de maintenir les lois, et d'être inaccessibles aux présents. Et *jure* à tous les deux des respects immortels. (Corn.)

Vous me *jurez* un amour éternel d'un air aussi gai que si vous disiez la chose du monde la plus plaisante. (J.-J. Rouss.) Il *jurait* aux Romains une haine immortelle. (Volt.) Ils *jurent* sur les originaux même des lois, que l'on conserve avec un respect religieux. (Barthel.) Et moi, dit Blanca en larmes, je l'attendrai tous les ans; je te conserverai jusqu'à mon dernier soupir la foi que je t'ai *jurée*. (Chateaub.) Je lui ai *juré* une haine eternelle, et faites attention surtout a quel homme vous avez affaire. (X. Marmier.)

Ne quoi! vous me *jurez* une eternelle ardeur,
Et vous me la *jurez* avec cette froideur? (RACINE.)

— Résoudre fermement une chose. Jurer la mort, la ruine, la perte de quelqu'un. Ils ont juré de le perdre. Je sais bien qu'Amurat a *juré* ma ruine. Rac.) C'est en l'imitant qu'on se rend digne de lui; et s'il est vrai qu'il y en ait ici qui aient *juré* ma perte, qu'ils approchent. (Eug. scribe.)

— Proférer des jurements. Il ne fait que jurer le nom de Dieu, que jurer Dieu. Jurer un gros mot. Si Rouget imitait le cri des sauvages tres bien, il savait encore mieux dire des gros mots d'enfants de la rue et *jurer* le nom de Notre-Seigneur. (A. Daudet.)

— *Jurer ses grands dieux*. Affirmer très formellement.

— JUREN. v. n. Affirmer par serment. Il a juré par son Dieu et par sa foi. Il jure sur son honneur, sur l'Evangile, sur les saints Evangiles. Jurer devant Dieu, devant les juges, devant les hommes. Jurer faux. Jurer en vain. *Jurer* par l'amour. (J.-J.Rousseau.) Il fallait que l'accusé se présentât dans l'enceinte formée par les bancs des juges, accompagné de tous les hommes qui devaient *jurer* avec lui. (Aug. Thierry.)

Moi, je jure des dieux la puissance suprême,
Et pour dire encor plus, j'en *jure* par vous-même
(CORNEILLE.)

Mais quand un homme d'honneur *jure*,
Il faut avoir l'ame bien dure
Pour ne pas croire a son serment,
Ne fut-ce que par compliment. (SCARRON.)

— Par extens. Son caractère *jure* pour lui, donne créance a ses paroles. (La Bruy.)

— *Ne jurer que par quelqu'un*. Le croire aveuglement.

— *Jurer de quelque chose*. Vous avez beau faire la garde; j'en ai *juré*, elle sera a nous. (Molière.)

— *J'en jurerais*. Je puis l'affirmer.

— Faire des serments sans nécessité ou par mauvaise habitude. Jurer a tout propos. On ne croit pas ceux qui jurent tant.

— Blasphémer. J'ai horreur de l'entendre jurer. Jurer comme un païen, comme un charretier embourbe. Je *jure* très joliment, et personne ne prononce mieux que moi un : Ventre bleu, un : Le diable m'emporte, un : La peste m'etouffe! (Boissy.)

— Fam. Se dit d'un certain son que fait entendre le chat en colère.

Raton, bien qu'il *jurât* toujours,
Avait fait patte de velours. (ARNAULT.)

— Par imitation, on dit qu'un violon ou un autre instrument *jure*, quand il rend un son aigre. Un violon qui *jure* sous l'archet. (Acad.)

C'est la que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde. (VADE.)

— Fig. Se dit de deux choses dont l'union est choquante. Le vert jure avec le bleu. Des airs evaporés jurent avec les cheveux gris. Comme des couleurs mal assorties, comme des paroles qui *jurent* et qui offensent l'oreille. (La Bruyère.)

— Fig. L'orgueil jure avec la misère. Rien ne marche dans un systeme politique ou les mots *jurent* avec les choses. (Bonaparte.)

— Absol. Un mari qu'on aime! cela *jure* dans le grand monde; on ne sait ce que c'est. (Dallainval.)

— Prov. *Il ne faut jurer de rien*. Il ne faut jamais repondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver. || *Qui finement jure, finement se parjure*. Ceux qui mettent tant de subtilite dans leurs serments, n'ont pas l'intention de les tenir. || *On vous croit sans jurer*. Se dit a une personne qui affirme une chose connue. || *S'il ne tient qu'à jurer, la vache est a nous*. Se dit lorsqu'il s'agit de s'en rapporter au temoignage d'un homme sans foi. || *Jurer à toutes mains*. Ne pas craindre de faire de faux serments. || *Jurer sur la parole du maître*. Adopter aveuglement et soutenir les opinions d'un homme a qui l'on a pour ainsi dire soumis sa raison. || *Il ne parierait pas, mais il en jurerait*. Se dit de celui qui craint plus de perdre de l'argent que de violer un serment.

— SE JURER. v. pron. Se promettre mutuellement quelque chose par serment. Il se sont juré une amitié éternelle. Comme nous nous sentions véritablement de l'inclination l'un pour l'autre, nous nous *jurâmes* une éternelle amitié. (Le Sage.)

—Être juré. Ces choses-là ne se jurent jamais.

* JUREUR. s. m. Celui qui jure beaucoup, par mauvaise habitude, par colère ou par grossièreté. C'est un jureur, un grand jureur du nom de Dieu.

On le crut; car qui ne croirait
Un *jureur* qui si bien jurait? (SCARRON.)

— Dans les premiers temps de la monarchie, Celui qui se purgeait par serment d'une accusation portee contre lui.

— Examinateur d'un fait en litige; juge.

— Prov. *Jureurs de Bayeux*. Se dit des personnes qui ne se font aucun scrupule de jurer, parce qu'elles ne veulent pas tenir leurs serments.

— Hist. Nom donné aux prêtres qui prêtaient serment a la constitution civile du clergé.

JURGENSIE. s. f. Bot. Syn. de COMMERSONIE.

JURIDICIANT. s. m. Celui qui rend, qui fait rendre la justice. Hors d'usage.

JURIDICIÉ, ÉE. adj. A qui l'on rend ou fait rendre la justice.

— Montaigne l'a employe substantivement : La juridiction ne se donne pas en faveur du juriciant, mais du *juridicie*.

* JURIDICTION. s. f. (pr. *ju ri dik-cion*; et lat. *jurisdictio*, administration de la justice; forme de *jus, juris*, droit; *dicere*, dire). Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. Juridiction ecclesiastique, laique, militaire, ordinaire. Donner, etendre, exercer, usurper la juridiction sur les gens. Cela est de votre juridiction, sous votre juridiction. Ces officiers-la n'ont point de juridiction. Faire acte de juridiction. On lui a attribue la juridiction sur tout le pays. Reconnaitre, decliner la juridiction. Conflit de juridiction. Chaque juge peut defendre sa juridiction. Il avait ete fait visiteur general de la Catalogne, avec une *juridiction* sur les troupes. (Rac.) La *juridiction* seculiere ne laissait presque plus rien a faire a la spirituelle. (Boss.) Quelles precautions M. Letellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les remissions et les grâces qu'il accordait, craignant également de prodiguer ou de resserrer les bienfaits du prince, se souvenant du pouvoir de la *juridiction*, et n'oubliant que les faiblesses de l'humanite! (Flech.)

— Par extens. Le tribunal infaillible des actions humaines, c'est la conscience; mais la *juridiction* en est trop souvent declinee par les passions. (S. Dubay.)

— Ressort, etendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. La juridiction de cette cour est fort etendue, est peu etendue. Cela est hors le sa juridiction, dans sa juridiction. Vous passez les limites de votre juridiction.

— Corps de judicature. Ce juge appartient a telle juridiction. Une juridiction bien, mal composee. Les juridictions inferieures.

— *Degré de juridiction*. Chacun des tribunaux devant les quels une affaire peut être successivement portée. Cette affaire a passé par tous les degres de juridiction. Le premier, le second degre de juridiction.

— *Juridiction contentieuse*. Celle qui s'exerce entre plusieurs parties dont les prétentions se combattent. || *Juridiction gracieuse* ou *volontaire*. Celle que le juge exerce pour des objets qui n'offrent rien de contentieux.

— Autrefois, *Juridiction de maçonnerie*. Juridiction particuliere qui connaissait des contestations qui s'elevaient entre les entrepreneurs et leurs ouvriers.

— Fig. Ressort, compétence. Cela est de la *juridiction* de la raison. Mlle de Scudery. Les pensees de notre esprit ne sont pas de la *juridiction* des princes. Id.)

— Fam. *Cela n'est point de votre juridiction*. Se dit a quelqu'un qui se mele d'une chose qu'il ne connait pas.

— Geogr. *Ligue des Dix-Juridictions*. V. GRISONS.

* JURIDICTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *ju-rid-ik-cio-nèl*). Qui est relatif a la juridiction. Droit, pouvoir juridictionnel.

— Anc. jurispr. Qui possede une juridiction. Fief, seigneur juridictionnel.

* JURIDIQUE. adj. 2 g. Qui se fait en justice, qui est dans les formes de la justice. Sentence, procedure, acte juridique. Intenter une action juridique. Formes juridiques. Les assassinats *juridiques* datent du gouvernement des Valois. (Chateaubr.)

— Substantiv. La Ligue était encore assez puissante pour le soutenir et embarrasser Henri IV s'il avait fallu du *juridique*. (Saint-Simon.)

* JURIDIQUEMENT. adv. D'une manière juridique. Cette sentence fut prononcee juridiquement. Proceder juridiquement. Etre condamné juridiquement.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Pierre-Roch-Marin français, né a Gannat (Allier), 1772-1819, obtint un avancement rapide dans la marine sous la République, et fut capitaine de frégate, en l'an VI. Il fut nommé contre-amiral en 1817, vice-amiral et pair de France sous Louis-Philippe.

JURINÉE. s. f. (de *Jurine*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composees mutisiacees, comprenant plusieurs especes des bords de la Mediterranee.

JURINITE. s. f. Chim. Ancien nom du brookite.

* JURISCONSULTE. s. m. (et. lat. *jurisconsultus*; forme de *jus, juris*, droit, et *consultus*, savant, expert). Celui qui est verse dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit. Savant, bon jurisconsulte. Les jurisconsultes romains. Les réponses des jurisconsultes. C'est un grand jurisconsulte. Rome a produit de savants *jurisconsultes*. Sparte n'avait que des soldats ignorants. Fen.)

* JURISPRUDENCE. s. f. (et. lat., *jurisprudentia*; forme de *jus, juris*, droit, et de *prudentia*, science, connaissance). La science du droit et des lois. Il est savant en jurisprudence. Il entend, il sait, il enseigne la jurisprudence. Termes de jurisprudence. Savants et immenses recueils ou M. de Lamoignon renferme la *jurisprudence* ancienne et nouvelle, vous pouviez être des témoins publics de ce que je dis. (Flechier.) Cette *jurisprudence* eut ses variations comme les institutions ou sages ou folles des hommes. (Volt. L'esprit de routine abuse trop souvent des armes que fournit la *jurisprudence*, et beaucoup d'avocats semblent se battre qu'a coups d'arrêts dans les débats judiciaires. (Merlin.)

— Particulierement, L'ensemble des principes de droit qu'on suit dans chaque matiere. La jurisprudence romaine. La jurisprudence française. La jurisprudence commerciale. La jurisprudence criminelle. Ce principe etait deja admis dans notre jurisprudence. Tres degres d'elevation du pôle renversent toute la *jurisprudence*. Pascal.)

— Maniere dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question. La jurisprudence de la cour de cassation. La jurisprudence de la cour n'a pas varie sur ce point.

— *Jurisprudence bénéficiale*. Usage que l'on suit dans les questions qui concernent les benefices. || *Jurisprudence canonique*. Regles contenues dans les lois ecclesiastiques. || *Jurisprudence féodale*. Celle qui est relative aux fiefs. || *Jurisprudence municipale*. Principes de droit qui s'appliquent aux membres de l'armee.

— Didact. *Jurisprudence naturelle*. Ensemble d'observations et de recherches sur les lois de la nature et leur application. || *Jurisprudence médicale*. La connaissance des lois et reglements concernant l'enseignement et la pratique de la médecine. || *Jurisprudence veterinaire*. Celle qui a pour objet les animaux domestiques.

JURISPRUDENT. s. m. Mot employé ironiquement par Regnard pour Jurisconsulte : Apprenez, monsieur le *jurisprudent* hors de saison, qu'il n'est question dans une comedie ni de droit romain, ni de Justinien.

JURISPRUDENTIEL, ELLE. adj. (pr. m. *ju-riss-pru dan ci-el*). Qui a rapport a la jurisprudence.

* JURISTE. s. m. ètym. lat., *juris*, gén. de *jus*, droit. Celui qui sait le droit, qui ecrit, qui a ecrit sur le droit, qui s'occupe du droit, surtout en theorie. C'est un savant juriste. *Le juriste* est a la theorie ce que l'homme de loi est a la pratique. (Merlin.)

JURJURA. (*Ferratus mons*). Geogr. Chaine de montagnes qui se rattache au Petit Atlas, parcourt les provinces d'Alger et de Constantine. On y trouve le defile celebre des *Beni-aïs* ou Portes-de-Fer.

* JURON. s. m. Façon particulière de jurer, dont une personne se sert habituellement. Le juron de Louis XI etait *Pasque-Dieu*; celui de Charles VIII, *Par le jour Dieu*, celui de Henri IV etait *Ventre-saint-gris*, etc. C'est son juron, son grand juron.

— Tout espece de jurement. Lâcher un juron, un grand juron. Le roi jeta sa plume a terre avec un mouvement de fureur et un gros *juron* entre les dents. (Merimee.) Un jour, en pleine table, un formidable *juron* m'echappa je ne sais comment. (A. Daudet.) Un *juron* marseillais, accompagne d'un fort coup de poing entre les deux epaules interrompit sa rêverie. Id.)

Et de sa bouche a grands flots sont sortis
Tous les *jurons* connus de l'Allemande.
(ALFRED DE LOMMAX.)

— Vent de l'est, dans le Jura.

JURTE ou JURTI. s. m. Syn. d'OURTE.

JURUBEBA. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des solanees, originaire de l'Amerique equatoriale.

JURUCUA. s. m. Erpet. Tortue du Brésil. On dit aussi *jurunga*.

JURUENA. Geogr. Riviere du Brésil, arrose la prov. de Matto Grosso, et, reunie a l'Arinos, forme le Tapayos. Son cours est de 600 kil.

* JURY. s. m. mot anglais passé dans notre langue depuis 1791. Le corps, la reunion des jures. Il se dit soit de tous les citoyens qui peuvent être jures, soit de tous les jures designes pour une session, ou seulement des douze jures auxquels une affaire est soumise. L'institution du jury en France date de 1791. Il y avait alors deux jurys, le jury d'accusation et le jury de jugement. Le jury d'accusation, qui decidait s'il y avait lieu a accusation, a ete supprime quelques annees plus tard; le jury de jugement, celui qui declare si l'accuse est coupable des faits qu'on lui impute, a seul continue a subsister en France. Former, dresser la liste generale du jury. Dresser la liste du jury pour telle session. Etre membre, faire partie du jury. Le chef du jury. La déclaration, la décision du jury. L'esprit humain a fait trois conquêtes importantes : le *jury*, l'egalite de l'impôt, la liberte de conscience. (Bonap.) On écrit aussi quelquefois *juri*.

— Se dit aussi de certaines commissions chargees de faire un examen particulier, de refuser ou d'a lmettre dans certains concours. Le jury de l'exposition des produits de l'industrie. Le jury de peinture.

— *Jury d'expropriation*. Jury qui prononce sur les indemnites a accorder en cas d'expropriation.

— *Jury medical*. Commission qui exerce la surveillance des pharmaciens et droguistes.

— *Jury d'honneur*. Reunion d'arbitres charges de decider sur une question qui touche a l'honneur d'une ou de plusieurs personnes.

— Hist. *Jury constitutionnaire*. Sorte de senat conservateur dans la constitution de Sieyes. || *Jury militaire*. Jury compose de militaires de differents grades, qui, sous la premiere republique, devait connaître des delits commis par les membres de l'armee.

* JUS. s. m. (pr. *ju*; du lat. *jus*, bouillon, sauce). Suc tire de quelque chose par pression, par preparation ou par coction. Jus de citron. Jus d'orange. Jus d'herbes. Jus de viande. Le jus d'un gigot. Du jus de veau. Exprimer, tirer le jus de quelque chose. Des œufs au jus. Le jus est nourrissant. Se dit quelquefois même du bouillon qu'on prepare avec l'eau et les diverses espèces de viande. Quand l'automne voile de ses brouillards froids l'astre de la lumiere et de la chaleur, les vignes se hatent le nous donner dans le *jus* fermente de leurs grappes les plus puissants des cordiaux. (Bern. de Saint Pierre.)

— *Jus de citron*. Liqueur acide extraite des diverses especes de citronnier et qui fait l'objet d'un grand commerce entre la region sud et la region nord de l'Europe.

— *Jus de reglisse*. Suc de la racine de réglisse prepare, soit en blanc, soit en noir. Un bâton de jus de reglisse. Du jus de reglisse anise.

— Fam. *Le jus de la treille, le jus de la vigne, le jus d'octobre, le jus du bon Dieu*. Le vin.

— Pop. *Jus de bâton*. Coups de bâton.

— Arg. *Jus de reglisse*. Negre. || *Avoir du jus*. Avoir de l'elegance.

— Prov. *C'est jus vert et vert jus*. C'est la même chose. On les trouva tous deux encore sur le même lit : couches ou assis, je n'en sais rien, mais c'est *jus* vert ou vert *jus*. (Le Sage.)

JUS. adv. A bas. *Mettre jus*. Abattre. (Rabelais.)

* JUSANT. s. m. (cel. v. fr., *jus*, en bas). Mar. Reflux de la maree. Les navires attendent le jusant pour sortir du port. || *Flot et jusant*. Flux et reflux.

JUSARME. s. f. Anc. art milit. Espece de hache a deux tranchants.

JUSCLAINE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans la Drôme a la courroie employee a fixer le joug.

JUSÉE. s. f. Techn. Liqueur acide que l'on emploie pour tanner promptement le cuir.

JUSÈLE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la mendole.

JUSI. s. m. Comm. Tissu d'abaca a rayures de soie qui se fabrique a l'île Luçon, l'une des Philippines.

* JUSQUE. prép. (du lat. *usque*, même sens). On elide l'e devant une voyelle. Cette preposition met en rapport un membre de phrase avec un autre qui marque un certain terme ou l'on s'arrête, au dela duquel on ne passe point. Depuis la Loire jusqu'a la Seine. Depuis Paris jusqu'a Rouen. Depuis Pâques jusqu'a la Pentecôte. Je resterai jusqu'a ce que vous ayez fini. Jusqu'a cette heure, jusqu'a present, jusqu'a ce moment, jusqu'a notre temps, on n'avait point vu pareille chose. Rester au spectacle jusqu'a dix heures, jusqu'a la fin. Lire un livre jusqu'au bout, jusqu'a la quinzieme page. Je suis venu jusqu'ici, jusque-la. Jusqu'a quand souffrirez vous que..? Ils en vinrent jusque-la qu'on crut qu'ils allaient se battre. Jusqu'au fond des enfers. Jusqu'au ciel. Jusque sur le trône. Jusque par dessus la tête. Jusqu'a nouvel ordre. Jusqu'au revoir. Jusqu'a concurrence de cent francs. La chaine des volcans de l'Italie s'etend *jusqu'en* Sicile. (Buff.) Les hommes avaient fait les femmes si grandes, qu'il fallait devenir grand pour arriver *jusqu'a* elles. (A. Karr.)

— *Du matin jusqu'au soir*. Continuellement. Paresser du matin jusqu'au soir. Si j'avais une pauvre petite epinette pour soutenir un peu ma voix faiblissante, je chanterais du matin *jusqu'au* soir. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Jusqu'à tant que*. Jusqu'a ce que.

— *Jusque-là*. Jusqu'a ce point. Tu pourrais être lache et cruel *jusque-là*! (Corn.) Plutôt que *jusque-là* j'abaisse mon orgueil. (Volt.)

Un rien presque suffit pour le scandaliser;
Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser
D'avoir pris une puce en faisant sa priere
Et de l'avoir tuee avec trop de colere. (MOLIÈRE.)

— Fam. *En avoir jusque-là*. Être las, degoûté de quelque chose. J'ai déja de Marseille et de votre absence *jusque-là*. (Mme de Sevig.

— Fig. *Être enfoncé jusqu'au cou*. Être absorbé dans. Enfonce jusqu'au cou dans la politique. En Italie, les etrangers croient quelquefois qu'un homme est nul; et c'est tout simplement un homme amoureux enfoncé dans sa jouissance *jusqu'au* cou. (H. de Balzac.)

— *Jusque* marque aussi quelque excès, quelque chose qui va au dela de l'ordinaire, tant en bien qu'en mal. Aimer jusqu'a ses ennemis, jusqu'aux defauts d'une personne. Ils ont tue jusqu'aux enfants, jusqu'aux femmes. Il n'est pas jusqu'aux valets qui s'en mêlent. Il fait sa cour a tout le monde, jusqu'au dernier commis des ministres. Jouer jusqu'a sa chemise.

Il n'y eut pas *jusqu'à* IX mousquetaires qui ne firent pas un pas plus qu'on ne leur avait commandé. (Rac.)

— Quelquefois, surtout en poésie, on écrit *jusques* avec un *s* à la fin quand une voyelle suit, et l'on fait sentir la liaison. Jusques au ciel. Jusques à quand? Cette nouvelle n'était pas encore venue *jusques à* nous. (Acad.) Jamais on ne laisse le victorieux en repos, *jusques* à ce qu'un autre l'ait dépêché. (Malh.) L'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis votre naissance *jusques* aujourd'hui. (Massill.) Alors *jusques* à vous je descendrai peut-être. (Volt.)

Sion, *jusques* au ciel élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée. (RACINE)
Je cherchai le repos, et *jusques* au réveil
La douce illusion amusa mon sommeil. (DELILLE.)
Les bruits du siècle ont-ils étouffé votre voix,
Seigneur? *jusques* à quand resterez-vous en croix?
(LECONTE DE LISLE.)

* **JUSQUIAME**, s. f. pr. *ju-ski-ame*; et, lat., *hyoscyamus*; du gr. ὗς, σκύαμος, porc; σκύαμος, fève. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des solanées, dont l'espèce la plus commune, la jusquiame noire, appelée vulgairement *careil lade, hanebane, potelée*, est vénéneuse, narcotique, d'une odeur désagréable, et s'emploie en médecine, à petites doses, comme calmant. Elle croît naturellement parmi les décombres et sur les berges des fossés. Ses feuilles sont ovales, oblongues, aiguës, sessiles, molles et sinueuses, les florales à une ou deux dents. Les fleurs sont presque sessiles, unilatérales, a corolle d'un jaune de soufre avec des veines noires et des taches pourpres. Parmi les autres espèces, on remarque la jusquiame dorée et la jusquiame faux coqueret.

Jusquiame noire.

JUSQUIAMINE, s. f. pr. *ju-ski-a-mine*). Chim. Extrait de jusquiame.

JUSSEY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vesoul (Haute-Saône), sur l'Amance. Fabriques de couverts de fer, horlogerie; 2,300 hab.

JUSSIÉE, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une jussiée. || **JUSSIÉES**, s. f. pl. Tribu d'onagrariées, qui a pour type le genre jussiée.

JUSSIÉE, s. f. (de *Jussieu*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des œnothérées, établi pour des herbes ou arbrisseaux, ou, très rarement, des arbres vivant dans les régions tropicales du globe.

JUSSIEU (Antoine de), Médecin et botaniste français, né à Lyon, 1686-1758, fils d'un apothicaire, fut protégé par Tournefort et par Fagon, qui le fit nommer professeur de botanique au Jardin du roi, 1708. Doué d'une grande activité, il eut une clientèle médicale très étendue, dirigea avec zèle le jardin botanique, et fut membre de l'Académie des sciences, 1711. On lui doit des ouvrages d'un grand intérêt sur la botanique. || **JUSSIEU** (Bernard de), Frère du précédent, né à Lyon, 1699-1777, docteur en médecine, remplaça Sébastien Vaillant comme démonstrateur de botanique au Jardin du roi en 1722. Il publia, en 1725, une édition nouvelle de l'*Histoire des plantes des environs de Paris*, de Tournefort. Il entra à l'Académie des sciences en 1725. Il composa des *Mémoires* de botanique et de zoologie, remarquables par la sagacité des observations, et classa les plantes du jardin botanique de Trianon d'après une méthode nouvelle. || **JUSSIEU** (Joseph de), Frère des précédents, né à Lyon, 1701-1779, fut un médecin plein de tact, un bon mathématicien et un savant botaniste. Il accompagna La Condamine dans son voyage en Amérique, et passa 35 ans a parcourir les régions inexplorées de l'Amérique du Sud. || **JUSSIEU** (Antoine-Laurent de), Neveu des précédents, né à Lyon, 1748-1836, fut l'élève de son oncle Bernard. Il exposa, dès 1773, les principes d'une classification naturelle dans un *Mémoire sur les renoncules*; il fut alors reçu membre de l'Académie des sciences. Il travailla seize ans a préparer son grand ouvrage : *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, qui parut en 1789. C'est la son principal titre de gloire. En 1790, il organisa le Muséum, tel à peu près qu'il est aujourd'hui. Il a publié un grand nombre de *Mémoires*. || **JUSSIEU** (Adrien de), Fils du précédent, né à Paris, 1797-1853, fut professeur de botanique rurale en 1826, et publia des *Mémoires* qui l'ont mis au rang des premiers botanistes de l'Europe. Il entra à l'Académie des sciences en 1831, et professa depuis 1845 l'organographie végétale à la Sorbonne. On lui doit un *Cours élémentaire de botanique*.

JUSSIEUÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des œnothérées.

JUSSIÉVIE, s. f. Bot. Syn. de CNIDOSCOLE.

* **JUSSION**, s. f. (du lat. *jussio*, même signif. *j*. Ordre, commandement. Les gelosi continuèrent pendant le mois de septembre a jouer leurs comedies, par *jussion* expresse du roi, dit l'Estoile. (L. Moland.)

— Il se disait autrefois des Lettres scellées adressées par le prince aux juges d'une compagnie supérieure, pour leur enjoindre de faire quelque chose qu'ils avaient refusé de faire, comme d'enregistrer un édit. Le roi envoya des lettres de jussion au parlement. Après plusieurs jussions réitérées. La première, la seconde jussion. Ils demeurèrent opiniâtres, nonobstant trois *jussions* qui leur furent envoyées. (Malh.

JUST (Saint-), Géogr. V. YUSTE.

— **JUST-EN-CHAUSSÉE** (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Clermont (Oise). Fabriques de gants et de toiles; 2,500 hab.

— **JUST-EN-CHEVALET** (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Roanne (Loire); 2,500 hab.

— **JUST-LA-PENDUE** (Saint-), Comm. du cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne (Loire). Céréales, fer; 3,000 hab.

— **JUST-MALMONT** (Saint-), Comm. du canton de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire). Filature, de soie; 2,100 hab.

— **JUST-SUR-LOIRE** (Saint-), Comm. du cant. de St-Rambert, arr. de Montbrison (Loire), sur la Loire; 2,600 hab.

JUST, JUSTE ou **JUSTIN** (Saint), Né à Auxerre, martyrisé dans le Beauvaisis. Fête, le 18 octobre.

— **JUST** ou **JUSTE** Saint. Né dans le Vivarais, archevêque de Lyon, alla vivre dans la solitude en Egypte. On l'honore le 2 septembre.

* **JUSTAUCORPS**, s. m. (ét fr., *juste, au, corps*. Espèce de vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps. Un justaucorps de velours, de drap. Un justaucorps brodé. On fit prendre des *justaucorps* gris aux laquais et aux cochers. (Mme de Sévigne.) Aussi, le jour du mariage de sa fille, nous le voyons vêtu d'un magnifique *justaucorps* amaranthe avec l'étoile de l'ordre brillant sur sa poitrine. (Mme Chodzko.)

— Par plaisant. *Un justaucorps de pierre*. Une prison.

* **JUSTE**, adj. 2 g. (ét. lat., *justus*, de *jus*; droit. Equitable, qui est conforme au droit, a la raison, à la justice. Un arrêt, une sentence juste. Rien de plus juste que ce que vous me demandez. Il est juste que vous le dédommagiez. Une chose juste et raisonnable. Une juste punition. Juste recompense. Rien n'est bas ici que le vice, et tout ce qui est honnête et *juste* est utile et bienséant. (J.-J. Rouss.)

— *Comme juste*, et pop. *Comme de juste*. Comme il est juste.

— Se dit des personnes qui jugent ou qui agissent selon les principes de l'équité. Un prince juste. Dieu est juste. Darius qui regnait en Perse etait *juste*, vaillant, généreux. (Boss.) Un homme *juste*, dans ses choix. (Fléch.) Charles XII était *juste*. (Voltaire. Le ciel est *juste*, il arme des vengeurs. (Berblot.)

— Qui pratique la vertu. Aristide avait été *juste* avant que Socrate eût dit ce que c'était que justice. (J.-J. Rouss.) Le vrai chrétien est l'homme *juste*. (Id.) Libre et content, tu es resté *juste* et bon. (Id.)

— Particulièrement, dans le langage religieux, Qui observe exactement les devoirs de la religion, qui unit la piété à la vertu. Un homme juste. Job etait juste et craignant Dieu.

— Par exclamation. Juste Dieu! juste ciel!

— Qui est exact, qui s'ajuste bien, qui convient bien, qui est tel qu'il doit être. Balance juste. Juste mesure. La juste proportion. Le juste poids. Le juste prix. Calcul, expression, métaphore, comparaison juste. Avoir une idée juste de quelque chose. S'en faire une idée juste. Ces conjectures ne sont-elles pas *justes*? (Fléch.) Cette façon de s'exprimer si *juste* et si naturelle. (Id.) Avant de rien entreprendre, prenez de *justes* renseignements. La Rochef. Il réduisit dans de *justes* limites le pouvoir des métropolitains. (Montalembert.)

— *Cette montre, cette pendule est juste*. Elle marque l'heure exactement.

— *Cela est juste comme de l'or*. Se dit de ce qui a exactement le poids, la mesure, la qualité qu'il doit avoir, ni plus, ni moins. On l'a mesuré, c'est juste comme de l'or.

— Fondé, légitime. Une juste colère. Un juste orgueil. De justes prétentions. De justes espérances. De justes soupçons. La valeur est une vertu qui généreusement se hasarde où le péril est *juste*. (Malh.) J'ai conçu pour mon crime une *juste* terreur. (Rac.) L'armée était sous les ordres d'un général en qui on avait la plus *juste* confiance. (Volt.) J'avais de *justes* sujets d'espérance. (Id.)

— Qui a le caractère de la justesse et du bon sens. Une pensée plus brillante que juste. Réflexion, observation, idée juste. Cette remarque est juste, fort juste, on ne peut plus juste. Une pensee, une affaire, une occupation pousse ce qui est devant elle; ce sont des vagues, la comparaison du fleuve est *juste*. (Mme de Sévig.)

— Qui apprécie, qui juge bien des choses. Avoir l'oreille juste. Il a le coup d'œil très juste. Il a l'esprit très juste. C'est un esprit juste. Leur oreille est si *juste* que, dans leurs danses, la mesure d'une chanson les fait sauter et retomber tout a la fois, frappant la terre d'un seul coup. (Rayn.)

— Se dit d'une arme de jet qui porte droit au but. Cette arbalète, ce fusil est juste, très juste.

— Se dit aussi de celui qui tire, quand il atteint le point ou il vise. C'est un bon tireur, il est bien juste. Un juste arquebusier. Cette acception a vieilli.

— Qui est plus court, plus étroit, plus petit, qu'il ne faut. Il se dit des choses et surtout des vêtements, et on ne l'emploie guère qu'avec l'un des adverbes *beaucoup, bien, si, tellement*, etc. Ce tailleur m'a fait mon habit bien juste. Ce chapeau m'est si juste, m'est tellement juste, que je ne puis le mettre. Ces souliers me sont trop justes.

— Antiq. rom. Se dit des solennités réglées par la loi. Les justes funérailles. Les justes noces. || *Juste affranchissement*. Affranchissement obtenu par une des trois voies légales : par vindicte, par cens ou par testament. || *Juste cavalerie*. Les trois cents cavaliers attachés à chaque légion.

— B.-arts. Qui est exactement conforme au modèle. Un dessin juste. Des contours justes, prononcés avec justesse, c'est-a-dire avec precision, exactitude, netteté.

— Manèg. *Cheval juste*. Cheval qui manie avec regularité.

— Mar. *Vent juste*. Vent qui force à gouverner au plus près.

— Mus. Se dit d'un son, même isolé, qui fait entendre des vibrations homogènes et harmoniques, quant a leurs propres aliquotes. || On donne généralement l'épithète de *juste* aux intervalles dont les sons sont exactement dans le rapport qu'ils doivent avoir, et aux voix qui entonnent toujours ces intervalles dans leur justesse; mais elle s'applique spécialement aux consonances parfaites. (J.-J. Rouss.)

— **JUSTE**, s. m. Celui qui est juste. Dieu fait luire le soleil sur les *justes* et sur les pecheurs. (Acad.) Quand Platon peint son *juste* imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime. (J.-J. Rousseau.) Il y aura plus de joie au ciel pour le visage en larmes d'un pecheur repentant que pour la robe blanche de cent *justes*. (V. Hugo.)

— *Le sommeil du juste*. Sommeil que ne trouble aucun remords, et, par extens., Sommeil de l'homme insouciant. La mort, le repos de la tombe. Elle s'endormit du sommeil des *justes*. (Racine.)

— Se dit aussi de la personne de Jésus-Christ. Les gentils verront ce *juste*, et tous les rois connaîtront cet homme tant célèbré dans les prophéties de Sion. (Boss.) C'est le *juste* de Sion qui s'élèvera comme une lumière. (Id.)

— *Le séjour des justes, la demeure des justes*. Le paradis, le ciel.

— *Le juste*, s. m. Ce qui est juste. La science du *juste* et de l'injuste. (Acad.) La nature grossière de M. Riquemont n'était pas inaccessible au sentiment du *juste* et de l'honnête. (J. Sandeau.) || Ce qui est conforme à la raison. Le *juste* est de ne point parler. (Pascal.)

— **JUSTE**, s. f. Arg. La cour d'assises.

— **JUSTE**, adv. Dans la juste proportion, exactement, comme il faut. Peser, mesurer juste. Chanter, raisonner, parler juste. Il a tiré très juste. Cela entre juste, tout juste. Qui pense et raisonne juste devrait agir toujours bien. Il (l'isard) saute de roche en roche, franchit des précipices, et se tient sur des pointes où il y a place *juste* pour ses quatre pieds. (H. Taine.)

— Précisément. C'est juste l'homme qu'il vous faut. Je suis arrivé juste au moment où l'on se mettait a table.

— *Tout juste*. Se prend dans le même sens.

— Avec justesse. Apollon lui-même n'aurait pas tiré plus *juste*. (Diderot.)

— *Être chaussé trop juste*. Avoir des souliers trop étroits.

— Manèg. *Partir juste*. Se mettre au galop en partant du pied de dedans.

— *Au juste*, loc. adv. Justement et precisément. Il se dit du nombre, du prix, du poids et de la mesure. Je vous dirai au juste ce que cela coûte, a combien cela revient. Je ne sais pas au juste le nombre de signatures qu'ils ont réunies. Savez-vous au juste à quel âge il s'est marié? Voyez au juste ce que cela pese. On ne sait jamais au *juste* le nombre de ses ennemis; on a bientôt calculé celui de ses amis. (Galiani.)

* **JUSTE**, s. m. (du *juste*, adj.). Corsage de paysanne. Mademoiselle Annette, dites-moi donc pourquoi elle porte toujours des *justes*, et jamais de robes garnies. (Mme de Genlis.)

— Metrol. Ancienne mesure de capacité pour le vin.

JUSTE *de Tours* (Jean), peut-être *Juste de Juste*. Sculpteur français, né vers 1490, mort vers 1535, sculpta les ornements du château de Gaillon et fit le mausolée de Louis XII à St-Denis.

— **JUSTE-LIPSE**. V. LIPSE.

* **JUSTEMENT**, adv. Avec justice, d'une manière juste, avec raison. Il agit justement. Il a été puni justement. D'un mensonge si noir *justement* irrité. (Rac.) Et *justement* chagrin de mon peu d'abondance. (Boileau.) De tous les monuments élevés si *justement* pour immortaliser sa gloire... (Massillon.) Un homme *justement* accusé d'adultère vint un jour lui demander s'il lui était permis de se justifier par serment. (Fénelon.)

Cet odieux Romain que votre cœur abhorre,
Si *justement* haï, si coupable envers vous (VOLTAIRE.)

— Précisément. Voilà justement ce qu'il me fallait. Il arrive justement à l'heure de dîner. C'est justement cela. Vous entrez justement dans ma pensée. Je voulais vous demander des nouvelles de Mad'Oppède, et *justement* vous m'en dites. (Mme de Sévig.) Ce qu'il prisait en ses « compères », comme il les appelait après boire, c'était *justement* leur roture. (P. de St-Victor.) Ses compagnons ne sont pas tous de même étoffe, et je vois *justement* en face de lui une figure de bouledogue qui ne me revient pas beaucoup. (E. About.)

C'eût été *justement* l'affaire :
Tel fruit, tel arbre pour bien faire (LA FONT.)

— *Tout justement*. Se dit dans le même sens. Et c'est tout *justement* la cour du roi Pétaud. (Molière.)

— Au juste, exactement. Il vequit quatre-vingts et un an *justement*. (Malh.)

* **JUSTE-MILIEU**, s. m. Polit. Méthode d'administration, de gouvernement qui consiste a se maintenir par la modération et les lois entre les prétentions des partis. || Parti qui professe ces opinions. Ce député appartenait au *juste-milieu*. (Acad.) || Partisan de ce système politique. C'est un juste-milieu. || Pl., des *justes-milieu*.

— adj. Qui est au juste-milieu; qui appartient au juste-milieu. Ministère, opinion juste-milieu. La malveillance de nos bourgeois *juste-milieu* s'accroit tous les jours. (Proudhon.)

* **JUSTESSE**, s. f. Qualité de ce qui est juste, de ce qui est convenable, tel qu'il doit être; precision exacte. Cette balance est d'une grande, d'une extrême justesse. La justesse de la voix, des sens. La *justesse*, dans la vie pratique, est bien loin d'être une faculte commune et méprisable. (P. Janet.)

— Fig. Précision, exactitude du langage, des pensees, de l'esprit, du sentiment. Ces réflexions sont pleines de justesse. Une *justesse* grammaticale qui va jusqu'à l'affectation. (Rac.) Toute cette petite conversation fut d'une *justesse* admirable. (Mme de Sévig.) La même *justesse* d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues. (La Bruy.) Je sais que vous avez autant de noblesse dans le cœur, que de *justesse* dans l'esprit. (Voltaire.) La *justesse* de cette réponse est sensible. (Condill.)

Mais notre hôte surtout, pour la *justesse* et l'art,
Elevait jusqu'au ciel Théophile et Ronsard. (BOIL.)

— Qualité qui fait apprécier exactement les choses. La justesse du coup d'œil, de l'oreille, de l'esprit. Il a un coup d'œil d'une justesse extraordinaire. Ce n'est qu'à force de marcher, de palper, de nombrer, de mesurer les dimensions, qu'on apprend a les estimer; mais aussi, si l'on mesurait toujours, le sens, se reposant sur l'instrument, n'acquerrait aucune *justesse*. (J.-J. Rouss.) César et Auguste, en établissant le principat, avaient vu avec une parfaite *justesse* les besoins de leur temps. (E. Renan.) Voir le but ou l'on tend, c'est jugement; y atteindre, c'est *justesse*. (Duclos.)

— Manière de faire une chose avec exactitude, avec précision. Il tire de l'arquebuse, il vise avec beaucoup de justesse. Il joue de la flûte et chante avec justesse. Écrire, penser, parler, répondre avec justesse. Il manie un cheval et va sur les voltes avec une justesse parfaite. Cette bourree dansée, sautée, coulée naturellement, et dans une *justesse* surprenante, vous divertirait assurément. (Mme de Sévigné.) Quand un enfant joue au volant, il exerce l'œil et le bras a la *justesse*. (J.-J. Rouss.)

— Qualité de ce qui s'adapte exactement. La justesse d'une vis.

— *Mettre une chose en justesse*. S'est dit pour La rendre plus exacte. J'ai cru mettre la chose dans un peu plus de *justesse* par quelques précautions que j'y ai apportées. (Corn.)

— Manèg. *Donner les plus grandes justesses*. Perfectionner un cheval déja dressé.

— Sport. *Gagner de justesse*. Se dit d'un cheval qui, dans une course, l'emporte sur ses concurrents exactement de la longueur voulue.

* **JUSTICE**, s. f. (rad. *juste*). Vertu morale qui fait qu'on rend à chacun ce qui lui appartient, que l'on respecte tous les droits d'autrui. La justice est la première des vertus. Ce prince gouverne avec justice. On vante sa justice. La justice règne dans ses conseils. Chacun le sait, c'est justice. C'est justice de le récompenser, cela est de toute justice. L'amour de la *justice* n'est dans la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice. (La Rochef.) Alors le ciel est promis a ceux qui souffrent persecution pour la *justice*. (Boss.) La terre produira son germe, et ce sera le Seigneur, avec le quel on verra naître la *justice*. (Id.) On deshonore la *justice* quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance. (Fén.) Le premier prix de la *justice* est de sentir qu'on la pratique. (J.-J. Rouss.) Le premier sentiment de la *justice* ne nous vient pas de celle que nous devons, mais de celle qui nous est due. (Id.) L'idée de *justice* me paraît une vérité de premier ordre. (Volt.) La clémence vaut mieux que la *justice*. (Vauven.) La *justice* est le pain du peuple, il en est toujours affamé. (Chateaub.) La *justice* est la moisson des peuples. (La Menn.) Gardez soigneusement en vos âmes la *justice* et la charité. (Id.) La *justice* est le premier besoin des peuples, et la sauvegarde des gouvernements (La Bourd.) La *justice* est mère de la paix publique et de l'ordre privé. (Lacret.) Au-dessus des révolutions, la vérité et la *justice* demeurent, comme le ciel étoilé, au-dessus des tempêtes. (V. Hugo.) La *justice* est en effet la forme la plus parfaite de la bonté,

puisqu'elle est l'accord des actions et des qualités d'un être avec sa destinée. J. Simon.)

— *Justice commutative.* La justice qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui oblige à rendre autant qu'on reçoit dans l'échange d'une chose qu'on fait contre une autre. || *Justice distributive.* Celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les peines et les récompenses.

— Prov. *L'extrême justice est une extrême injure.* La justice doit être exercée avec quelque tempérament ; elle devient inique et insupportable quand elle use de tous ses droits.

— Au pluriel, Actes de justice. Que vous pouvez offrir au Seigneur comme vos propres *justices.* (Mass.) Il jette l'argent héroïquement ; il a des bontés d'Henri IV, des procédés du chevalier Bayard, et des *justices* de Sylla. (Mme de Sévigné.)

— *Justices de Dieu, justices du ciel.* Punitions infligées par Dieu.

Prenons les droits du ciel, et chargeons-nous nous-mêmes des *justices* de Dieu. (Lamartine.)

— Pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser ou de punir, ou exercice de ce pouvoir. La justice divine, la justice humaine. Le ministre de la justice. L'administration de la justice. Il y a dans ce pays bonne et brève justice. Exercer la justice. La justice aura son cours. Étrange mépris de tous les principes ! un prince est dépositaire des lois de la *justice.* (La Bruyère. On achetait le droit de *justice*, on la faisait rendre ou vendre par son valet affublé d'une robe. (Voltaire.)

Ci-gît Cléon, ce président avare,
Qui vendit la *justice* à chaque citoyen,
Croyant qu'une chose si rare,
Ne doit pas se donner pour rien.
(F. de Neufchateau.)

— *Justice gracieuse.* Action du souverain accordant une grâce méritée.

— *Rendre la justice.* Juger, faire fonction de juge. Le devoir des juges est de rendre la *justice.* (La Bruy.)

— *Avoir justice d'un juge.* Obtenir qu'il s'occupe d'une affaire, qu'il la juge. || *Deni de justice.* Le refus que fait un juge de juger.

— Dans un sens à peu près analogue. Il n'y a pas de justice dans ce pays. N'y a-t-il donc plus de justice ?

— Action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir la plainte de quelqu'un, et, dans une acception plus étendue, Action d'accorder à une personne ce qu'elle demande, et qu'il est juste qu'elle obtienne. Faire rendre justice à quelqu'un. On lui a fait, on lui fera justice. Demander, obtenir, se faire rendre justice. Si vous vous pourvoyez à ce tribunal, vous n'obtiendrez pas justice. Une âme noble rend justice même à ceux qui la lui refusent. Je ne vous demande que la plus exacte *justice.* (Volt.)

— *C'est justice.* Cela est fait avec raison, avec convenance. On le nomma à un poste plus élevé, c'était *justice.* (Acad.)

— *Faire justice à quelqu'un.* Prononcer un arrêt en sa faveur. Qu'on me cherche son fils; je vous ferai *justice.* (Corn.) || Le punir justement. Commandez que sans grâce on lui fasse *justice.* (Malh.)

— Fig. L'histoire lui fera la *justice* que la fortune lui a si injustement refusée. (Mme de Sévigné.)

— *Faire justice au mérite.* Le proclamer, le reconnaître. Le roi, qui, dans ses choix, en faisant *justice* au mérite, a toujours fait honneur à sa sagesse. (Flech.)

— *Se faire justice à soi-même.* Se venger soi-même, punir soi-même celui qui nous a offense, se payer par ses mains, sans avoir recours aux voies ordinaires de la justice. On ne doit pas se faire justice à soi-même.

— Absolum. *Se faire justice* Se condamner quand on a tort. Examinez bien votre conduite, et faites-vous justice. Personne ne se fait justice. Je me fais trop de *justice* pour avoir osé me flatter de cette espérance. (Rac.) Elle me trouvera toujours quand elle voudra se faire *justice.* Mme de Sévig.

— *Faire justice de quelqu'un.* Punir, châtier, traiter quelqu'un comme il le mérite. On a fait justice de ces assassins. On en fera bonne et sévère justice. *Justice* en fut faite sur la terre; que *justice* en soit faite aux enfers. (Rayn.

— Fig., en parlant des choses. La comédie fait *justice* des ridicules et des travers de la société. (Academ.) L'opinion publique a fait prompte, a fait bonne *justice* de ces impostures, de ces doctrines absurdes, etc. Id.)

— *Rendre justice à quelqu'un, rendre à quelqu'un la justice qui lui est due,* etc. Apprécier sa conduite, ses bonnes qualités, etc. Il faut lui rendre justice, il s'est très bien conduit dans cette affaire. Tôt ou tard, le public lui rendra justice. Les historiens n'ont pas rendu assez justice à ce prince. On doit lui rendre cette justice, on lui doit cette justice. Phedre au fond de son cœur me rend plus de *justice.* Rac.)

— On dit aussi : Rendre justice au mérite, au talent, au courage, aux bonnes intentions de quelqu'un. Notre cœur se soulève contre ceux qui ne rendent pas *justice* à notre mérite ou a notre vertu. (Del.)

— Bon droit, raison. Vous comptez trop sur la justice de votre cause. Il avait la justice de son côté, pourtant il a perdu son procès. Il reconnaîtra la justice de vos prétentions. C'est avec justice qu'on nous blâme. Je suis surpris sans doute et c'est avec *justice.* (Rac.)

Ses menaçants avis par son effroi dictes
Peut-être sans *justice* étaient-ils rejetés. (Lamotte.)

— *En bonne justice, de toute justice, selon toute justice.* Selon le droit.

Car on doit souhaiter, selon toute *justice,*
Que le plus coupable périsse. (La Font.)

— Les tribunaux, les officiers et magistrats qui sont chargés d'administrer la justice. Les gens de justice. Un homme de justice. Il faut le déférer à la justice. Mettre, appeler en justice. La justice est descendue en tel endroit. Obéir à la justice. C'est un repris de justice. La justice est à sa recherche. Le garde des sceaux est le chef de la justice. Je bénis plutôt le ciel de m'avoir délivrée d'un scélérat qui ne pouvait manquer de tomber tôt ou tard entre les mains de la *justice.* (Le Sage.) Je prends le ciel à témoin qu'en jouant un si beau rôle je me suis dit à moi-même : Ma foi, monsieur Gil Blas, si la *justice* venait à vous saisir présentement, vous mériteriez bien le salaire qui vous en reviendrait. Id.) Quelquefois la *justice* s'abuse. (Lebrun.

— *Gens de justice.* Se dit quelquefois des officiers inférieurs de justice.

— Fam. *Se brouiller avec la justice.* S'exposer, par quelque méfait, aux poursuites de la justice. Il s'est brouillé avec la justice. Ce qu'il a fait le brouillera, pourrait bien le brouiller avec la *justice.* (Acad.)

— Juridiction. Justice civile. Justice criminelle. Justice militaire.

— *Justice de paix.* Fonction de juge de paix ; lieu ou s'exerce cette fonction.

— Se dit absol. du ministère de la justice. Bureaux de la Justice. Employé de la Justice.

— S'est dit aussi pour Exécution. Lever une fenêtre pour cette *justice* (Mol.)

— *Main de justice.* Espèce de sceptre surmonté d'une main ouverte, attribut des rois de France et symbole de leur droit de justice.

— Féod. Juridiction. La justice de ce seigneur s'étendait sur tant de paroisses. || Par extens. On appelait aussi *justice*, Les fourches patibulaires. Ce seigneur avait tant de piliers à sa justice. || *Basse justice.* Celle des seigneurs dont le juge connaissait seulement des droits qui leur étaient dus, des actions personnelles au civil jusqu'à soixante sous parisis, et des délits dont l'amende n'excédait pas dix sous parisis. || *Justice domaniale.* Juridiction qui appartenait au seigneur en vertu de son titre. || *Justice foncière* et *justice censière.* Juridiction dont l'unique attribution était de condamner les redevables à payer au seigneur les cens et les rentes foncières. || *Haute justice.* Juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté les cas royaux. || Fig. Ces conquérants exécuteurs des hautes *justices* du ciel. (Chateaub.) || *Justice sous laite.* Audience qui se tenait dans la maison du seigneur. || *Justice mauuelle.* Droit du seigneur de saisir les meubles de ceux qui lui devaient des arrérages de rentes. || *Moyenne justice.* Celle d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles, mais ne pouvait juger au criminel que les délits dont la peine n'excédait pas une amende de soixante-quinze sous. Le seigneur de tel endroit avait haute, moyenne, basse justice. || *Justice réglée.* Tribunal qui avait le droit de contraindre. *Justice seigneuriale.* Celle qui s'exerçait au nom des seigneurs, et que l'on nommait aussi *justice subalterne*, par opposition à *justice royale*, celle exercée au nom du roi. || *Justice provinciale.* Moyenne justice qui appartenait aux vicomtes, et en général toute moyenne justice appartenant de droit au seigneur quand il avait un fief de mouvance. || *Homme de justice.* Vassal soumis à la justice seigneuriale.

— Hist. *Chevalier de justice.* Chevalier de Malte qui appartenait à la première des cinq classes de l'ordre. || Nom qu'on donnait aussi à un chevalier qui avait fait exactement les preuves de sa noblesse.

— Mar. *Barre de justice.* Barre de fer employée pour la peine des fers. *Pavillon de justice.* Pavillon rouge que l'on hisse en tirant un coup de canon quand on inflige une peine afflictive.

— Myth. Divinité allégorique, fille de Jupiter, dans les conseils duquel elle siegeait

— Théol. Rectitude que Dieu met dans l'âme par sa grâce. La justice originelle. Perseverer dans la justice. || Innocence de l'homme avant le péché originel. || Observation exacte des devoirs de la religion. Accomplir toute justice. Souffrir persécution pour la justice. Il marcha toujours dans les voies de la justice. Faire des œuvres de justice et de charité. La charité ne détruit pas ce que la *justice* édifie. Mass.)

— JUSTICE. s. m. Haut magistrat espagnol.

— Syn. comp. JUSTICE, ÉQUITÉ. La *justice* est l'observation des lois humaines; c'est une vertu négative qui se résume dans ce precepte : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait. L'*équité* consiste dans l'observation de la loi naturelle ; c'est une vertu positive qui a pour maxime : Fais à autrui ce que tu voudrais qui te fût fait.

JUSTICIABILITÉ. s. f. Condition de justiciable.

* **JUSTICIABLE.** adj. 2 g. (rad. *justicier*). Soumis à la juridiction de. Vous êtes justiciable de la cour royale de Paris. Être justiciable de tel ou tel juge de paix.

— Fig. Un magistrat est justiciable de l'opinion.

— Substantiv. Il n'est pas votre justiciable. Il fut regretté de tous ses *justiciables.* Arad.

JUSTICIE. s. f. (de *Justice*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, établi pour des arbrisseaux de l'Asie tropicale, dont quelques-uns sont cultivés dans les parterres comme plantes d'ornement.

JUSTICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Justicier. S'empl. adjectiv

JUSTICIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une justicie. || JUSTICIÉES. s. f. pl. Sous-tribu d'échinacanthées ayant pour type le genre justicie.

* **JUSTICIER** v. a. 1re conj. rad. *justice*). *Je justicie, nous justicions, vous justiciez. Je justiciais, nous justicions, vous justiciez. Que je justicie, que nous justicions, que vous justiciez*, etc. Punir quelqu'un d'une peine corporelle en exécution de sentence ou d'arrêt. Justicier un criminel. Il a été justicié. On a justicié deux criminels.

* **JUSTICIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui aime à rendre, à faire justice. Ce prince était grand justicier.

— Néol. Celui, celle qui fait justice. La Prusse tremble que les armées d'Iéna ne ressuscitent, et n'aillent, terribles *justicières*, venger à Berlin les injures de Paris. (Salvandy.)

— Adjectiv. Massinger met sur la scène un père *justicier* qui poignarde sa fille. (H. Taine.)

— JUSTICIER. s. m. Hist. Celui qui avait droit de justice en quelque lieu. || Celui qui rendait la justice au nom du roi. || Titre que portait le président des états d'Aragon. Le justicier d'Aragon avait droit d'accuser le roi devant les états.

— *Haut justicier.* Nom donné au moyen âge aux seigneurs qui avaient droit de connaître des crimes qui troublent l'ordre public et de les réprimer. Les hauts justiciers recevaient du roi la plénitude de leur justice, et le droit d'y connaître des matières que le roi ne s'était pas réservées à lui seul ou n'avait point attribuées aux juges royaux.

— Adjectiv. Il en était seigneur *justicier.* (Acad. Entre seigneurs hauts *justiciers*, on est obligé à certains devoirs l'un envers l'autre. (Dancourt.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif et substantif masculin.

* **JUSTIFIABLE.** adj. 2 g. Qui peut être justifié. Sa conduite n'est pas justifiable. Ses procédés sont très justifiables.

JUSTIFIABLEMENT. adv. D'une manière justifiable.

JUSTIFIANT. part. près. du v. Justifier. Qui justifie.

* **JUSTIFIANT, ANTE.** adj. Théol. Qui rend juste intérieurement. On ne l'emploie guère que dans ces deux locutions : La grâce justifiante, la foi justifiante. Par là il paraît que la vraie foi, c'est-à-dire la foi *justifiante*, n'appartient qu'aux seuls élus. (Boss.)

JUSTIFICATEUR, TRICE. adj. Qui justifie, qui tend à justifier. Après son ouvrage *justificateur*, nous sommes sûrs de le couler à fond. (Linguet.)

— Substantiv. Cette action ne trouvera pas de justificateur.

— JUSTIFICATEUR. s. m. Ouvrier fondeur qui donne la dernière façon aux lettres, qui justifie la lettre. || Outil dont l'ouvrier se sert pour cette opération.

* **JUSTIFICATIF, IVE.** adj. Qui sert, qui tend à justifier quelqu'un, à prouver ce qu'on allègue, ce qu'on avance. Fait, mémoire, moyen, titre justificatif. Un mémoire accompagné de pièces justificatives. Pièces justificatives d'une histoire, d'une relation, d'un rapport, etc. M. Marsigli envoya toutes ses pièces *justificatives* à l'Académie, comme à un corps dont il ne voulait pas perdre l'estime. (Fontenelle.)

— Substantiv. Il écrivit de longues *justificatives.* (St-Simon.) On ne voudra pas seulement l'entendre, accompagnée de ses *justificatives.* (Mme de Sévig.)

* **JUSTIFICATION** s. f. (pron. *juss-ti-fi-ka-si-on*). Action de justifier, procédé par lequel on justifie ; preuves qui servent à justifier quelqu'un ou soi-même. Recevoir, admettre, opérer, entreprendre la justification de quelqu'un. Il est admis, reçu à sa justification. Je travaille à ma justification. Il a publié sa justification. Mémoire contenant la justification de mes actes, de ma conduite. La calomnie s'introduit plus facilement dans l'esprit que la justification. Celui qui compte sur sa justification s'enhardit dans le crime. Il n'a point use pousser la *justification* avec moi. (Mme de Sévig.)

— Preuve que l'on fait de quelque chose, par titre, par témoins, etc. La justification d'un fait.

— Fond. Opération qui consiste à aligner et mettre de niveau entre elles les matrices qui servent à fondre les lettres. || Action de comparer une lettre nouvellement fondue avec la lettre matrice.

— Théol. Action et effet de la grâce pour rendre les hommes justes. La justification des hommes, des pécheurs. La doctrine sur la *justification* par la foi et non par les œuvres était énergiquement repoussée. (E. Renan.)

— Typogr. Longueur des lignes. La justification est fixée invariablement dans le composteur de l'ouvrier. Justification ordinaire. Grande, petite justification. Un vers qui dépasse la justification.

— Syn. comp. JUSTIFICATION, APOLOGIE. V. APOLOGIE.

JUSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Justifier. S'empl. adjectiv. Son ambition était *justifiée* par son mérite reconnu, et son orgueil n'était considéré que comme une juste confiance en ses forces. (Rayn.) Peu à peu leur domination s'étendit et se régularisa, la plupart du temps *justifiée* par leurs lumières et leurs vertus. (J. Favre.)

— Reconnu innocent. L'innocence reconnue et justifiée. Il suffit d'ordinaire d'être malheureux pour être *justifié* auprès du peuple. St-Réal.)

— Théol. Rendu juste.

— Typogr. Se dit des lignes d'imprimerie dont la longueur est fixée d'après un type convenu.

— Substantiv. Théol. Celui qui a obtenu la justification. Que l'habitude et l'exercice des vertus n'est pas absolument nécessaire aux *justifiés.* Senilet.)

* **JUSTIFIER** v. a. 1re conj. du lat. *justificare*, même signif.). *Je justifie, nous justifions, vous justifiez. Je justifiais, nous justifions, vous justifiez. Que je justifie, que nous justifions, que vous justifiez*, etc. Montrer, prouver, déclarer que quelqu'un est innocent, qu'il ne mérite point de châtiment, de blâme. Il a été justifié du crime dont il était accusé. Nous l'avons pleinement justifié. On est parvenu à le justifier de cette faute. Votre père ne prend que trop le soin de vous *justifier* à tout le monde. (Mol.) L'honnêteté de ses démarches suffisait pour le *justifier* à ses propres yeux. (J.-J. Rouss.)

Prends ton glaive, et soudain, sur ces audacieux,
Viens aux yeux des mortels *justifier* les cieux.
(Boileau.)

Et lorsque tout conspire à me *justifier*,
Sa jalouse fureur veut me sacrifier. (Crébillon.)

— Se dit également des choses. Il faut que vous justifiiez votre conduite, vos actions, vos procédés, etc. Il *justifie* la chasteté des bacchantes. (Rac.) Je parle d'un homme sage, qui ne sortit jamais de ses devoirs, de qui il n'y a point eu d'erreur à plaindre, ni de faute à *justifier.* (Flech.) sa pauvreté *justifia* sa mémoire. (Volt.)

— Faire l'apologie de. Justifier les plus grands crimes. On *justifie* quelquefois les plus abominables actions qu'on ne voudrait pas avoir faites. Volt.)

— Montrer la vérité de ce qu'on avance, de ce qu'on allègue. Justifier un fait. Je lui ai justifié le contraire. Il vous justifiera qu'il n'en est rien. Je puis justifier la proposition que j'ai avancée, par des passages de l'Écriture sainte. Il justifiait sa noblesse de père en fils depuis huit cents ans.

— Prouver, faire voir qu'une chose n'était pas fausse, erronée ou mal fondée. Les qualités de cet homme justifient bien les regrets de ses amis. On disait que ce conseil était dangereux, mais l'événement l'a justifié. Il n'a pas justifié la confiance que je lui ai accordée. Vous avez justifié les espérances qu'on avait conçues de vous. L'expérience a *justifié* les sentiments de la reine. (Bossuet.) Les services que chacun des membres de la magistrature rend tous les jours dans ses fonctions *justifient* assez le jugement qu'en a fait le prince. Flech. Je veux voir si je ne trouverai pas de quoi *justifier* les mémoires qui nous ont été présentés contre vous. (Le Sage.) Parvenu aux premiers grades militaires, il *justifia* le choix du général (Barth.) L'événement *justifia* leur politique Rayn.)

— *Justifier que.* L'événement a *justifié* que Moïse n'avait pas parlé de lui-même. (Boss.)

Laissez-nous, de votre main suivis,
Justifier partout que nous sommes vos fils. (Rac.)

— Faire qu'une chose soit considérée comme juste, légitime. L'intérêt public ne saurait justifier une telle violation des lois. Son ingratitude justifie les rigueurs déployées contre lui. Ne pouvant fortifier la justice, on a *justifié* la force, afin que le fort et le juste fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le souverain bien. (Pascal.)

— Prov. *La fin justifie les moyens.*

— Fond. Comparer le caractère nouvellement fondu avec la lettre modèle. Aligner et mettre le niveau les matières qui servent à fondre les lettres.

— Théol. Donner la justice intérieure. Dieu l'a justifiée par sa miséricorde. Nous sommes justifiés par le sang de Jésus Christ. L'ardeur qui *justifie*, et que Dieu nous envoie. Boileau.

— Typogr. *Justifier le composteur.* Le disposer de manière qu'on puisse composer les lignes de la longueur déterminée. || *Justifier l'interligne.* Le rendre juste. || *Justifier une ligne.* Placer des espaces entre les mots composant une ligne afin que cette ligne remplisse exactement le composteur.

— Absol. Ce compositeur justifie bien, justifie mal.

— JUSTIFIER. v. n. *Justifier de.* Faire preuve de. Ne se dit qu'en jurisprudence. Il devra justifier de sa qualité. Justifier du dépôt d'une hypothèque. J'en ai justifié.

— SE JUSTIFIER. v. pron. Montrer, prouver qu'on est innocent. Je me justifierai de tout ce qu'on me reproche. Je me justifierai de ces calomnies. Vous vous êtes bien justifié. C'est aux vrais dévots que je veux partout me *justifier*

sur la conduite de ma comédie. Mol. Notre ami demanda s'il ne pourrait point voir Sa Majesté, et se *justifier* à son maître de sa conduite. (Mme de Sevig.) Tu te feins criminel pour te *justifier*. (Rac.) C'est vous qui m'ordonnez de me *justifier*. Id.) Le trop grand désir de se *justifier* nuit souvent plus qu'il ne sert. (Fen.) Il me reste à me *justifier* du reproche de te conter mes peines. (J.-J. Rouss.)

— Justifier à soi. Le cœur se *justifie* bientôt ce qui le captive. (Mass.)

— Être justifié. Cette conduite, ce procédé, cette folie, ne peuvent se justifier. Cela ne se justifie pas. Toutes les révolutions ne se *justifient* pas, mais toutes s'expliquent. (É. de Girardin.)

— Théol. Obtenir la justification. Que celui qui est juste se *justifie* encore, et que celui qui est saint se sanctifie encore. (Bossuet.

JUSTIFIEUR, s. m. Techn. Principale partie du coupoir du fondeur en caractères.

JUSTIN (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan (Landes), sur la Douze. Église remarquable du XIIIe siècle; 1,800 hab.

JUSTIN (Saint). Apologiste chrétien, né à Flavia Neapolis (anc. Sichem), en Palestine, au commencement du IIe siècle, commença par cultiver la philosophie platonicienne, puis se fit chrétien vers l'âge de 30 ans. Il se voua dès lors à la propagation et à la défense du christianisme; il écrivit sa première *Apologie*, adressée à l'empereur Antonin le Pieux, et il y défendit la vérité chrétienne avec une noble indépendance; dans son *Dialogue avec le juif Tryphon*, il exposa une nouvelle défense de la doctrine chrétienne. Il adressa une seconde *Apologie* au Sénat, de 161 à 166; cette fois, il retournait avec éloquence contre les païens les accusations dont les chrétiens étaient les victimes. Dénoncé par le philosophe cynique Crescent, il fut mis à mort, vers l'an 167. Les autres traités qu'on a imprimés sous son nom paraissent apocryphes.

— JUSTIN. Historien latin, antérieur au Ve siècle, que l'on fait généralement vivre, sans preuves, sous les Antonins, a rédigé un *Abrégé de l'histoire universelle* de Trogue Pompée. Son ouvrage est plutôt un extrait des 44 livres du grand historien romain qui sont perdus.

— JUSTIN Ier. Empereur d'Orient, né à Taurésium (Dardanie), vers 450, d'abord berger, devint chef des gardes de l'empereur, et à la mort d'Anastase, 518, se fit proclamer. Il adopta son neveu Justinien en 520. Il eut une guerre difficile à soutenir contre les Perses et mourut en 527. ‖ JUSTIN II, *le Jeune*. Neveu de Justinien, lui succéda en 565. Il publia un édit de tolérance universelle, mais il exerça contre tout les Perses, les Avares, disgracia Narsès et attira sur l'Italie l'invasion des Lombards, 568. Il mourut en 578, après avoir adopté Tibère.

JUSTINE, s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Venise, qui valait environ 6 francs 40 cent.

— Arg. de théât. *Marier Justine*. Précipiter le dénouement d'une pièce.

JUSTINE (Flavia Justina Augusta). Impératrice romaine, épousa le tyran Magnence, l'empereur Valentinien Ier, 368; fit proclamer Valentinien II, protégea l'arianisme, s'enfuit devant l'usurpateur Maxime et mourut à Thessalonique, 388.

— JUSTINE (Sainte). Née à Antioche, martyrisée à Nicomédie avec Cyprien, surnommé *le Magicien*, vers 304. On la fête le 26 septembre.

— JUSTINE DE PADOUE (Sainte). Souffrit le martyre à Padoue, sous Dioclétien. Elle est la patronne de Padoue et de Venise. On l'honore le 7 octobre.

JUSTINIEN Ier (Flavius Anicius Justinianus Magnus), Empereur d'Orient, né à Taurésium (Dardanie), en 483, régna de 527 à 565. Il fut élevé par son oncle Justin Ier, empereur. Justinien se rendit célèbre par ses guerres, son gouvernement, ses lois; c'est le plus grand des souverains de Constantinople. Il voulut rendre à l'empire les pays que les barbares lui avaient enlevés en Occident. Bélisaire s'empara du nord de l'Afrique sur le roi des Vandales, Gélimer, 532-534; les Ostrogoths d'Italie furent ensuite vaincus par Bélisaire et par Narsès, qui forma l'exarchat d'Italie, 534-555; le patrice Liberius enleva aux Wisigoths d'Espagne une partie du rivage oriental et de la Bétique, 552. Mais Justinien eut dans le même temps des guerres plus difficiles à soutenir contre les Perses et les barbares du Danube; il fut moins heureux et paya tribut à Chosroès; il repoussa avec peine les Bulgares de Constantinople, grâce au dévouement de Bélisaire, 559. Dans son administration il se montra habile, actif, intelligent, mais se laissa gouverner par l'impératrice Théodora; il entretint les querelles des *Bleus* et des *Verts* et fut sur le point d'être détrôné dans la fameuse sédition de 532. Orthodoxe sévère, il fut persécuteur et ferma l'école philosophique d'Athènes. Il mit fin à la série des consuls, mais donna le pouvoir à des ministres impopulaires. Il éleva de nombreuses fortifications sur les bords de Danube et de l'Euphrate, releva la muraille d'Anastase, mais ne sut pas rendre leurs vertus guerrières aux populations de l'empire. Il éleva un grand nombre de monuments; parmi les vingt-cinq églises dont il orna Constantinople, on admira surtout Sainte-Sophie; mais il multiplia les impôts et excita partout le mécontentement. Il est encore célèbre par sa législation; sous sa direction, le questeur Tribonien et des jurisconsultes savants travaillèrent à cette œuvre, qui comprend: le *Code*, le *Digeste* ou les *Pandectes*, les *Institutes*, les *Novelles*; mais on a reproché aux œuvres de Justinien le défaut de méthode, les lacunes volontaires, les falsifications des anciens textes, les contradictions, l'esprit enfin de cette législation, sacrifiant souvent le droit, l'équité, à la toute-puissance de l'empereur. ‖ JUSTINIEN II, dit *Rhinotmète* (Nez coupé). Succéda à l'âge de seize ans à son père Constantin Pogonat, 685. Il se montra intolérant, cruel, débauché; le général Léonce se souleva contre lui, et Justinien fut emprisonné, après avoir eu le nez coupé, 695. Soutenu par le Bulgare Terbelis, il remonta sur le trône et se vengea par d'atroces cruautés. Il fut tué en 711.

JUSTITIUM, s. m. (pr. *ju-sti-ci-omm*; mot lat.). Antiq. rom. Clôture des tribunaux et cessation de travail.

JUTAY, s. m. Bot. Syn. de TAMARIN ou TAMARINIER.

* **JUTE**, s. m. Techn. Filasse provenant de l'écorce de la corchore capsulaire, arbuste de la famille des tiliacées, originaire des Indes orientales. Elle sert à faire des étoffes blanches et brillantes, mais qui ne supportent pas la lessive, et des cordes qui ont l'inconvénient de se couper à l'endroit où on les noue.

JUTER, v. n. 1re conj. Rendre, laisser échapper du jus.

JUTES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple germanique de la famille des Goths, qui a fait donner à la Chersonèse Cimbrique le nom de Jutland.

* **JUTEUX, EUSE**, adj. Qui a beaucoup de jus. Un fruit juteux. Une pomme juteuse.

— Arg. Qui a de l'élégance, un certain genre.

JUTLAND (*Chersonèse Cimbrique*, en danois *Jutland*). Géogr. Presqu'île du Danemark, séparée au S. du Slesvig par le Konge et le golfe de Ko ding. Il a 280 kil. du N. au S., sur 200 kil. de largeur. Sa superficie est de 25,265 kil. carrés; sa population de 870,000 hab. environ. Les côtes sont basses, sablonneuses, rongées par la mer, avec beaucoup de lagunes; le Lim-fiord traverse même tout le nord du Jutland, sans être navigable. Le climat est assez tempéré, l'été est très beau; il y a, dans les parties cultivées, d'assez bonnes récoltes. On élève des chevaux (race jutlandaise) et des bêtes à cornes. La pêche est la principale occupation des habitants. Il forme aujourd'hui les quatre diocèses d'Aalborg, Aarhuus, Ribe et Viborg.

JUTLANDAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante du Jutland.

— JUTLANDAIS, s. m. Linguist. Dialecte du Jutland.

— adj. Qui appartient au Jutland ou à ses habitants.

— Écon. rur. Se dit d'une race de chevaux du Jutland.

JUTURNALES, s. f. pl. Antiq. rom. Fête annuelle de Juturne. Les juturnales étaient célébrées particulièrement par les artisans qui employaient l'eau dans leur travail.

JUTURNE. Myth. Nymphe d'une fontaine du Latium, dont l'eau guérissait et servait dans la plupart des sacrifices. Cette fontaine (*lacus Juturnæ*) était à Rome, entre les temples de Castor et de Vesta.

JUVEIGNERIE, s. f. (rad. *juveigneur*). Droit cout. Se disait du rang de naissance d'un frère puîné.

JUVEIGNEUR, s. m. (ét. lat., *juvenior*, comparatif de *juvenis*, jeune). Hist. féod. Cadet à apanage. Le duc d'Orléans était *juveigneur* de la maison de France. (St-Simon.) Sans le billet d'enterrement de M. de La Vauguyon, le terme de *juveigneur* allait se perdre dans l'obscurité des temps. (Grimm.)

— Cout. de Bretagne. Le plus jeune entre des frères.

JUVÉNAL (Decimus Junius Juvenalis). Poète latin, né probablement à Aquinum, vécut dans la dernière moitié du Ier siècle, et il mourut sous les Antonins, âgé de 80 ans. Il étudia sous Fronton et sous Quintilien. On a de lui 16 satires, vigoureuses déclamations, qui sont un monument littéraire remarquable, et, malgré leur hyperbole, un tableau parfois trop fidèle des vices de l'époque.

— JUVÉNAL DES URSINS (Jean). Magistrat français, né à Troyes vers 1360, mort en 1431, devint prévôt des marchands en 1388; il défendit les intérêts des Parisiens, en protégeant la navigation commerciale de la Seine. En 1400, il fut élu conseiller du roi au parlement; il resta attaché au parti d'Orléans, fut maltraité par les cabochiens et proscrit par les Bourguignons, 1418. Il devint président au parlement de Poitiers, sous Charles VII. ‖ JUVÉNAL DES URSINS (Jean), fils du précédent, né à Paris, 1388-1473, suivit son père, chassé de Paris, et devint, en 1425, avocat général du roi au parlement de Poitiers. Après la mort de son père, il fut évêque de Beauvais, 1432, de Laon, 1441, de Reims, 1449. Il travailla au traité d'Arras de 1435, prit part aux états généraux d'Orléans de 1439, contribua à la reprise de la Normandie en 1450, fut l'un des conseillers habituels de Charles VII, et lui adressa plusieurs mémoires sur l'état de la France. Il prit part à la révision du procès de Jeanne Darc, au procès du duc d'Alençon, sacra Louis XI en 1461, fut l'un des commissaires du *Bien public*, 1465, et se retira dans son diocèse en 1469. Ses ouvrages n'ont pas encore été tous imprimés; les principaux sont: *Chronique de Charles VI*, composée vers 1430; *Advis à ceulx qui ont le gouvernement de la juridiction tant spirituelle que temporelle*, manuscrit; *Epître aux états de Blois*; *Discours sur la paix d'Arras*; *Épître relative à l'assemblée d'Orléans*; *Mémoires touchant les droits respectifs des maisons de Valois et d'Angleterre à la couronne de France*; *Traité de l'office du chancelier*; *Remontrances au roi pour la réformation du royaume*; *Douze Sermons composés et prêchés par J. Juvénal des Ursins*, etc., etc.

JUVÉNALESQUE, adj. 2 g. Qui ressemble au genre de Juvénal, à sa manière.

JUVÉNALIES, s. f. pl. Antiq. rom. Fête de la déesse Juventa, à laquelle les jeunes Romains offraient les prémices de leur barbe, qu'ils jetaient avec l'encens dans un brasier.

JUVÉNALISER, v. n. 1re conj. Imiter la manière ou le style de Juvénal.

JUVÉNAUX, adj. m. pl. Antiq. rom. *Jeux juvénaux*. Jeux mêlés de danses et d'exercices, qu'on célébrait pendant les Junévalies. On croit qu'ils furent institués par Néron.

JUVENCUS (Vettius Aquilinus). Poète chrétien, né en Espagne, vécut sous le règne de Constantin le Grand, et composa en vers latins une histoire de Jésus-Christ et un poème sur la Genèse.

* **JUVÉNILE**, adj. 2 g. (ét. lat., *juvenilis*; de *juvenis*, jeune). Qui appartient à la jeunesse. Ardeur, grâce juvénile. Formes juvéniles. Caprices juvéniles. Sephora avait quinze ans alors, et sa beauté *juvénile* et calme s'entourait bien de toutes ces vieilleries. (Alphonse Daudet.)

JUVÉNILEMENT, adv. Néol. D'une manière juvénile.

JUVENILIA, s. m. pl. (pr. *ju-vé-ni-li-a*; mot latin). Œuvres de jeunesse. Publier ses juvénilia.

JUVÉNILITÉ, s. f. Caractère, état de ce qui est jeune, juvénile. La juvénilité des formes, de l'esprit.

JUVENTA, Myth. lat. Déesse qui présidait à l'âge qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence. Les Romains l'invoquaient quand ils faisaient quitter la robe prétexte à leurs enfants.

JUVIA, s. m. Bot. Genre de la famille des myrtacées, auquel on donne aussi le nom de *châtaignier du Brésil*.

JUVIGNÉ, Géogr. Comm. du cant. de Chailland, arr. de Laval (Mayenne); 2,800 hab.

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Domfront (Orne); 1,400 hab.

— JUVIGNY-LE-TERTRE. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Mortain (Manche); 900 hab.

JUVUL ou **JOL**. Myth. scand. Fête que les peuples du Nord célébraient au solstice d'hiver, en l'honneur du dieu Thor. On y faisait des sacrifices pour obtenir une année abondante.

JUXTALINÉAIRE, adj. (ét. lat., *juxta*, auprès; fr. *linéaire*). Se dit d'une traduction qui consiste à ranger les mots du texte dans l'ordre syntaxique de la langue dans laquelle on traduit, en plaçant la traduction au-dessous ou en regard du texte. Traduction juxtalinéaire.

JUXTAPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Juxtaposer. S'emploi adjectiv. Des pierres juxtaposées. Molécules juxtaposées.

— Gramm. *Noms juxtaposés*. Noms réunis par apposition, ou joints par un trait d'union.

* **JUXTAPOSER (SE)**, v. pr. 1re conj. (ét. lat., *juxta*, auprès; fr. *poser*). Phys. Se dit des molécules matérielles qui viennent se joindre successivement à d'autres déjà réunies en une masse sensible. Un minéral croît par l'agrégation successive des molécules qui se juxtaposent.

— JUXTAPOSER, v. a. Didact. Poser une chose à côté, à la suite d'une autre.

— Fig.

> Deux blocs de marbre ont, trois mille ans,
> Sur le fond bleu du ciel attique,
> *Juxtaposé* leurs rêves blancs. (Th. Gautier.)

* **JUXTAPOSITION**, s. f. (pron. *juk stapo-zi-cion*). Phys. Action des molécules qui se juxtaposent; mode d'accroissement des corps inorganiques, par l'addition des molécules matérielles à leur surface. Les cristaux qui se forment avec lenteur dans une dissolution tranquille augmentent graduellement de volume par juxtaposition. Les pierres croissent par juxtaposition.

— Didact. Action de juxtaposer; état de ce qui est juxtaposé. Nous savons que la société humaine, cette société qu'on appelle un peuple, n'est pas une simple *juxtaposition* d'existences isolées et passagères. (Guizot.)

JUXTATROPICAL, ALE, adj. (ét. lat., *juxta*, auprès; fr. *tropique*). Géogr. Qui est près des tropiques. La zone juxtatropicale.

JUZAN, s. m. Médec. Nom vulgaire de l'éléphantiasis. On a dit aussi *juzom*.

JUZENNECOURT, Géogr. Ch.-lieu de canton de l'arr. de Chaumont (Haute-Marne); 300 habitants.

JWIDIE, s. f. (*ju-i-di*). Myth. scand. Nymphe des bois, prophétesse.

JY, Arg. Particule affirmative correspondant à Oui.

JYNX, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs à bec conique, plus court que la tête, à plumage moucheté de noir et à queue arrondie.

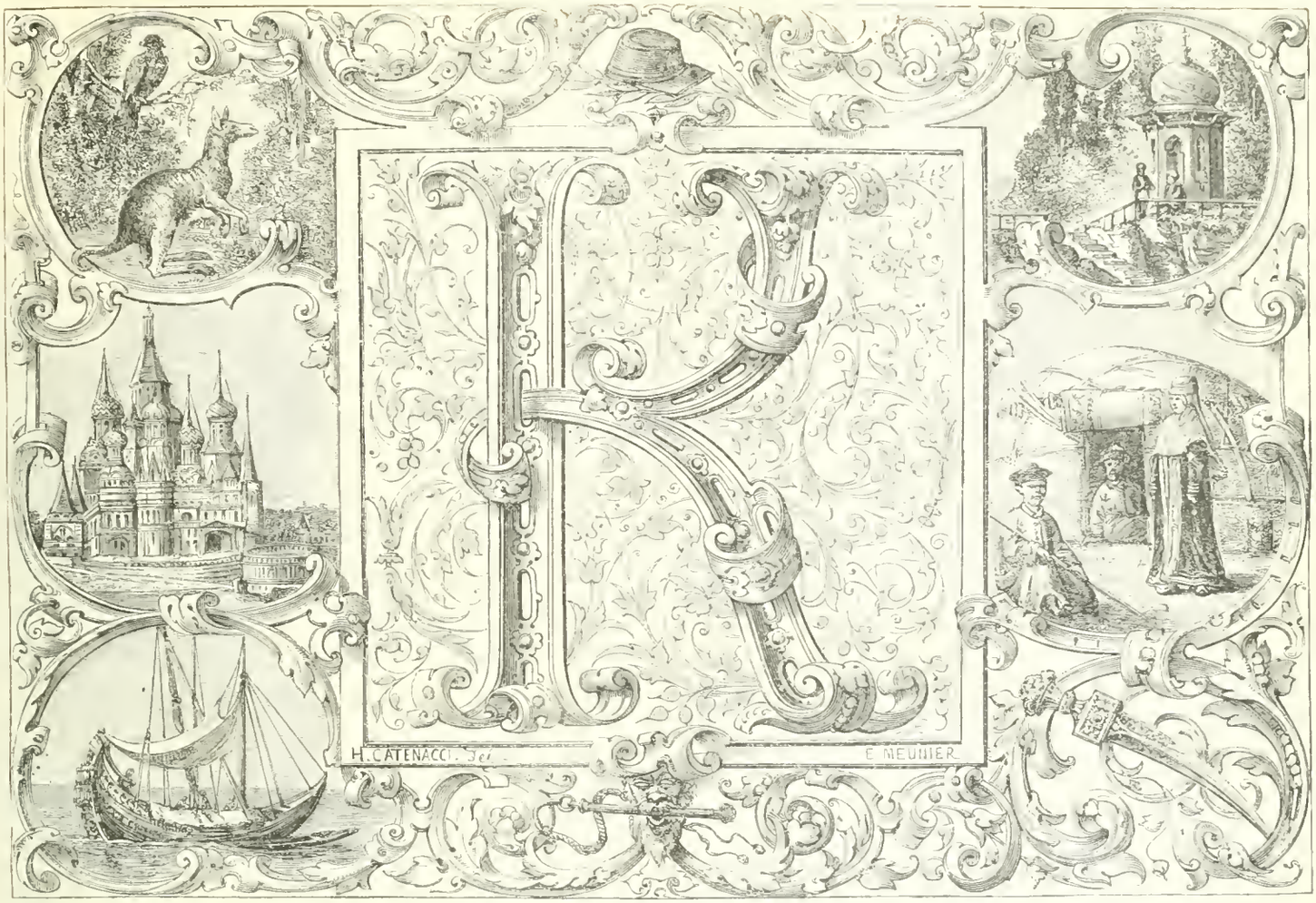

K s. m. (pr. *ke* d'après la nouvelle appellation, et *ka* d'après l'ancienne et usuelle). Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes. Le *k* et le *c* dur ont une grande analogie entre eux et s'articulent de la même manière, la langue se courbant en effet sous le palais pour la production de cette lettre comme pour celle du *c*. Le *k* représente, comme le *c* dur, la plus forte des articulations que les grammairiens appellent *gutturales*.

— Le *k* vient originairement du *kappa* des Grecs, qui répondait au *c* des Latins. Cette lettre est d'un usage peu fréquent dans la langue française. Elle pourrait même toujours être remplacée par le *c* ou par le *q*. On ne l'emploie guère que pour des mots tirés de langues étrangères, comme *Stockholm*, *York*, etc. Dans nos anciens auteurs, le *k* était souvent employé au lieu de *qu*. On s'en servait aussi dans quelques mots, comme *kalendes*, *kalendrier*.

— Dans la géographie, le *k* se rencontre souvent dans les noms propres du nord de l'Europe et dans ceux de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Cependant on lui substitue souvent le *c*, surtout devant les lettres *a*, *o*, *u*.

— Le *kh* dont on se sert fréquemment, surtout pour les noms orientaux ou slavons, n'est plus un *k*; c'est la transcription d'une lettre gutturale équivalente au *γ* grec, au *ch* allemand; tels sont les mots *Kharkof*, *Khazares*, *Kherson*, *Khiva*, etc., dont l'ancienne orthographe est *Charkoff*, *Chazares*, *Cherson*, *Chiva*, mais dont le *ch* ne doit pas être prononcé comme dans les mots *cha*, *cher*, *chien*. En leur donnant pour initiale un *k*, on approche davantage de la vraie prononciation; mais l'adjonction d'un *h* marque en outre que c'est par une gutturale que le mot commence.

— Comme caractère numéral, le *k* signifie dans quelques anciens auteurs 250. La même lettre surmontée d'une barre horizontale désignait une valeur mille fois plus forte, ainsi K valait 250,000.

— Dans les inscriptions anciennes, le K remplace aussi quelquefois le C. Ainsi on trouve K. pour *Carthago* ou *Constantinus*. || Dans les inscriptions du moyen âge, il signifie *Karolus*, Charles. || Dans les textes de la même époque, on trouve souvent le K au lieu du C au commencement des noms propres. *Karolus*, pour *Carolus*; *Klotarius*, pour *Clotarius*, etc. Dans les chartes, K. F. est mis pour *capite tonsus*.

— Comme signe d'ordre, le *k* désigne le onzième objet d'une série.

— Chim. Dans l'ancienne chimie, *k* désignait un composé d'or. Aujourd'hui, cette lettre est le signe représentatif du potassium, comme initiale du mot *kalium*, ancienne dénomination de cette substance.

— Metrol. *K* ou *kil* est l'abréviation de *kilogramme*.

— Monn. La lettre K est le signe caractéristique de la monnaie qui se frappait à Bordeaux.

— *Les mots qui sont suivre appartiennent presque tous à des pays étrangers, au moins par leur origine. Dans le nombre, il y en a quelques-uns qu'on voit plus souvent écrits par un C, mais à l'égard desquels l'usage d'employer le K commence à prévaloir. Il faudra donc chercher au C les mots qu'on ne trouverait pas au K.*

KA s. m. Gramm. sanscr. Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, qui est la douce de l'ordre des gutturales. V. KHA.

KAA ou **KAHA** s. m. Bot. Espèce de curcuma de Ceylan.

KAAB. s. m. Mamm. Nom du phoque dans le nord de l'Europe.

KAABA. s. f. Hist. orient. Temple de la Mecque. V. CAABA. || Se trouve quelquefois au masculin. Le *Kaaba* passait pour le plus ancien temple du monde. (Voltaire.)

KAABI. Poète arabe, contemporain de Mahomet, qui composa en l'honneur du Prophète un poème qui est au nombre des sept Moallakis ou morceaux suspendus au temple de La Mecque.

KAAP-VOGEL s. m. Ornith. Espèce de mouette dont le ventre est blanc et le dos bleu, et qui se trouve dans la Basse-Éthiopie.

KAARTA. Géogr. Contrée de la Sénégambie, riche en poudre d'or et en ivoire.

KAAT s. m. Bot. Arbre de l'Inde dont la pulpe sert à faire des pastilles qui se mâchent comme le bétel. || Nom donné aussi à la pâte extraite de cette plante dont on fait ces pastilles.

KAAVA ou **KAVA** s. m. Boisson enivrante faite avec une racine par les sauvages des îles des Amis.

KAAWY. s. m. Boisson du Brésil faite avec du maïs cuit.

* **KABAK**. s. m. Estaminet russe où l'on vend des cartes, de l'eau-de-vie, de la bière, du vin, etc.

KABAN. s. m. V. CABAN.

— Moll. Coquille du genre strombe qui est originaire des côtes du Sénégal.

KABANI s. m. Dans l'Orient, Homme public dont les fonctions répondent à celles de nos notaires.

KABAR s. m. A Madagascar, Assemblée du peuple dans laquelle sont annoncées les décisions du gouvernement.

KABARDAH ou **CABARDIE** Géogr. Pays de la Russie d'Europe, au N. de la Circassie, divisé en *Grande* et *Petite Kabardah*. Des ramifications du Caucase le couvrent en partie.

KABARDIN adj. m. Comm. Se dit d'une sorte de fusée.

KABEL Adrian VAN DER Peintre de paysages et graveur hollandais, 1631-1695, dont les toiles rappellent la manière de Benedetto Castiglione et de Salvator Rosa.

KABESKI s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Perse. || Petite monnaie de cuivre du même pays, qui vaut un peu plus de deux centimes.

* **KABIN** s. m. Hist. or. Mariage contracté pour un temps limité chez les mahométans et les Perses.

— Somme d'argent que le mari donne à la femme qu'il répudie, chez les mahométans.

— Mariage temporaire que les marins provençaux contractaient avec les femmes grecques, dans les îles de l'Archipel.

KABOSCHIR s. m. Membre d'une caste nobiliaire, parmi les nègres d'Abyssinie.

KABOUL, anc. *Caphès*. Géograph. Rivière d'Asie dans l'Afghanistan; sort de l'Hindou-Koush, passe à Kaboul, Djellalabad, près de Peichawer, et se jette dans le Sind, au N.-O. d'Attock; cours de 350 k.

— KABOUL. Ville de l'Afghanistan, sur le Kaboul, capitale de la province de ce nom, à 320 kil. N.-E. de Kandahar. Étape des caravanes qui vont de l'Inde vers la Perse et la Boukharie; grand commerce de chevaux et de viandes apprêtées; 60,000 hab. Timour-Chah, en 1774, en fit la capitale de tout l'Afghanistan. Les Anglais y furent accablés par les Afghans en 1841, mais ils l'ont reprise et brûlée en 1842.

— KABOUL. Province de l'Afghanistan, bornée au N.-O. par le pays de Balk, au N.-E. par le Turkestan; à l'E. par les provinces de l'Oughman et de Djellal-Abad; au S. par celle de Ghizneh; à l'O. par la Khorajan; 200 kil. sur 80; pays montueux, arrosé par le Kaboul, il est assez fertile et exporte du cuir, du fer, de l'huile.

— KABOUL. Royaume de). V. AFGHANISTAN.

KABOULISTAN Géogr. Un des noms du royaume de Kaboul.

KABR-IBRAHIM ou **KHALIL** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie en Syrie, près de la mer Morte, une des plus anciennes du monde. C'est l'ancienne *Hebron* des Juifs. On y voit, dans une mosquée, les tombeaux d'Abraham, de Sara et de leurs descendants jusqu'à Joseph. Son nom *Kaber-Ibrahim* signifie Tombeau d'Abraham.

KABYLE. s. 2 g. Géogr. Indigène de la Kabylie.

— KABYLE. s. m. Linguist. Langue parlée par

les Kabyles, et qui paraît appartenir à la famille des langues berbères.

— Comm. Grand châle commun, orné de petites fleurs détachées, sur un fond tissé en armure.

— KABYLES. s. m. pl. Peuple de l'Afrique septentrionale, de race berbère. On croit qu'ils descendent des Numides; ils occupent généralement les rameaux de l'Atlas, en Algérie et dans le Maroc. En Algérie, on les trouve surtout dans la Kabylie, dans le massif des Babors, l'Ouanseris, le Dahra, l'Aurès, les Zibans, dans plusieurs oasis. La province de Constantine est presque entièrement peuplée de Kabyles. Braves, intelligents, ils cultivent la terre et exercent divers métiers. Leurs tribus forment des espèces de petites républiques fédératives, dont les chefs sont électifs. On évalue le nombre des Kabyles à 1,400,000. Ils sont musulmans; l'arabe est leur langue religieuse, mais leur langue commune est la langue berbère, qui se divise en plusieurs dialectes.

— KABYLE. adj. 2 g. Qui appartient aux Kabyles. Le peuple kabyle. Les mœurs kabyles.

KABYLIE. Géogr. Nom donné généralement aux pays habités par les Kabyles. La *petite Kabylie*, en Algérie, s'étend de l'extrémité E. du golfe de Bougie jusqu'au port de Collo; elle est traversée par une chaîne de hautes montagnes et arrosée par l'Oued-el-Kébir. La *grande Kabylie* comprend le vaste quadrilatère qui s'étend entre Bellys, Aumale, Sétif et Bougie; là est le massif du Jurjura. La soumission de la Kabylie, commencée en 1851, n'a été achevée qu'en 1857.

KACHEMIR. Géogr. V. CACHEMIRE.

KACHENAH. s. m. Linguist. Dialecte de l'Haoussa.

KACHIN. s. m. Moll. Espèce de coquille du genre trompe.

KACIAPA. s. m. Myth. ind. Petit-fils de Brahma.

KAC-PIRE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un arbuste de l'Afrique occidentale.

KADDEH. s. m. Métrol. Mesure de capacité égyptienne valant environ 1 lit. 912.

KADELÉE. s. f. Bot. Espèce de haricot de l'Inde.

KADÉSIAH. Géogr. Ville du N. de l'Arabie, dans l'Irak-Adjemi. Les Arabes y remportèrent en 636 une grande victoire sur les Perses. Anj. *El-Chadr*.

KADEZADÉLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui observe des cérémonies particulières dans l'inhumation des morts. Quelques auteurs nient l'existence de cette secte.

KADICHAH ou **KADIDJAH**. Riche marchande de la tribu arabe des Coraïschites, 561-628, épousa à 40 ans Mahomet, son parent, qui n'en avait que 25, et lui donna sa fortune. C'est la mère de Fatime.

KADINE. s. f. Hist. or. Nom donné aux maîtresses en titre du sultan. Le nombre des kadines est ordinairement fixé à quatre.

KADISCHI. s. m. Mamm. Race particulière de chevaux arabes à sang mêlé.

KADISH. s. f. Prière juive.

KADJARS (*Les*), ou *fugitifs*. Nom d'une dynastie turcomane fondée par Mohamed Hassan, qui, fils d'un gouverneur de Mazanderan, se rendit indépendant vers 1748. Le trône de Perse, depuis 1794, est occupé par cette famille.

KADLUBEK ou **KADLUBKO**. Vincent. Ancien historien polonais, né à Kurowow; mort en 1223 ou 1233. Il était évêque de Cracovie.

KADOCHE. s. m. Fr.-maçonn. V. CADOCHE.

KADRI. s. m. Moine turc qui va presque nu, et tourne sans cesse en dansant.

KADSURE. s. f. Bot. Genre de la famille des schizandrées, établi pour des arbrisseaux de Java et du Japon.

KAEMMERÉRITE. s. f. Minér. Variété violette de pennine, très riche en chrome.

KÆMPFER (*Engelbert*). Médecin et naturaliste, né à Lemgo (Westphalie), 1651-1716, visita la Perse, Siam, la Chine, le Japon, etc., et revint en Europe, riche d'observations et de matériaux de tous genres. Il a laissé : *Amœnitatum exoticarum... fasciculi*, publiés par lui-même; *the History of Japon und Siam*, qui ne parut qu'après sa mort, Londres, et *Sammlung seiner Sæmtlichen Reisen*.

KÆMPFERIDE. s. f. Chim. Substance cristalline extraite d'une espèce de kæmpferie.

KÆMPFERIE. s. f. (de *Kæmpfer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des scitaminées ou des zingibéracées, originaires des Indes orientales et cultivées dans les serres à cause de la beauté et de la singularité de leurs fleurs.

KÆMPFÉRINE. s. f. Chim. Syn. de KÆMPFÉRIDE.

KAES. s. m. Fr.-maçonn. Syn. de CAPOCHE.

KÆSTNER (*Abraham-Gotthelf*). Jurisconsulte allemand, né à Leipzig, 1719-1800, professa avec éclat les mathématiques à Gœttingue, et écrivit plus de 200 ouvrages sur des sujets divers. Son *Histoire des mathématiques*, et sa *Nouvelle Démonstration de l'immortalité de l'âme* sont les plus connus.

KAFAL. s. m. Bot. Espèce de baumier d'Arabie.

KAFÉRISTAN (de l'arabe *Kafir*, infidèle). Géogr. Contrée de l'Asie dans les bassins supérieurs de l'Oxus et du Kamet. Sol montueux et boisé. Il y a là, dit-on, 40,000 familles qui ont récemment embrassé l'islamisme.

KAFF. s. m. Sorte de bâtiment hollandais.

KAFFA ou **CAFFA**. Géogr. Ville de la Crimée (Russie d'Europe), sur une baie de la mer Noire; 6,000 hab.

KAFIR. s. m. Géogr. Habitant du Kaféristan.

KAFRAYAT. s. m. Mamm. Nom persan de l'hyène.

KAFTER. s. m. Métrol. Mesure de longueur en usage à Leipzig et valant environ 2 mètres.

KAGENECKIE. s. f. (de *Kageneck*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des rosacées quillajées, dont les espèces se trouvent au Pérou.

KAGNE. s. f. Pâte que font les Italiens avec la plus belle farine de froment.

KAGOSIMA. Géogr. Grande ville de commerce au S. de l'île de Kiou Siou (Japon; 200,000 hab.

KAGOU. s. m. Ornith. Genre d'échassiers de la Nouvelle-Calédonie.

KAHAU. s. m. Mamm. Le semnopithèque nasique.

KAHER-BILLAH. Dix-neuvième calife abbasside, en 932; la milice turque révoltée lui creva les yeux, l'emprisonna, 934, et le réduisit à vivre d'aumônes.

KAHIREH (*El-*). Géogr. Nom arabe du Caire.

KAHIRIE. s. f. Bot. Syn. d'ETHULIE.

KAHLE (*Louis-Martin*). Professeur de droit, né à Magdebourg, 1742-1775. On a de lui plusieurs ouvrages de droit et de philosophie.

KAHLENGEBIRGE (*Cetius Mons*). Géogr. Chaîne de montagnes des États autrichiens et rameau extrême du N.-E. des Alpes Noriques. Le *Kahlenberg* est l'une des cimes les plus élevées.

* **KAHOUANNE**. s. f. Erpét. Tortue dont on emploie l'écaille dans les ouvrages de marqueterie.

KAHOUÉ ou **KAWÉ**. s. m. Nom arabe du café.

— Se dit aussi des boutiques où l'on vend du café dans l'Orient.

KAÏA. s. m. Bot. Nom vulgaire du cleome.

KAÏFFA. s. m. Espèce d'aliment qui provient de l'Orient et passe pour avoir des vertus pectorales.

KAÏ-FOUNG. Géogr. Ch.-l. de la prov. de Honan (Chine), près du fleuve Jaune; 100,000 h.

KAÏK. s. m. Mar. V. CAÏQUE.

KAIKER. Mythol. Chef des guerriers d'après les anciennes croyances irlandaises.

KAIL. s. m. Bot. Espèce de chou d'Écosse.

* **KAÏMAC**. s. m. Sorte de sorbet turc.

KAÏM-INAMRILLAH. Vingt-sixième calife abbasside, fils de Kader-Billah, régna de 1031 à 1075. Il aima les lettres et fut poète lui-même.

KAIN. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 5 kil. de Tournay; 2,400 hab.

KAÏNARDJI-Koutchouk). Géogr. Ville de la Bulgarie, à 7 kilom. S. de Silistrie; traité du 21 juillet 1774, entre Catherine II et le sultan Abdul-Hamid.

KAÏNITE. s. f. Minér. Corps trouvé dans les mines du duché d'Anhalt et employé comme engrais.

KAINSERLITE. s. m. V. KAISERLICK.

KAÏOR. s. m. Ornith. Nom du petit guillemot.

KAÏOUK ou **GAÏOUK-KHAN**. Troisième grand khan des Mongols, petit-fils de Gengis-khan, né en 1205 ou 1206, succéda en 1246 à son père Octaï, et mourut assassiné, après un règne de deux ou trois ans.

KAÏR. s. m. Ichtyol. Espèce de scie.

— Bot. Nom donné aux filaments de ce rotier, avec lesquels on fabrique d'excellentes cordes dans l'Inde.

KAIRE (*Le*). Géogr. V. CAIRE.

KAIROUAN ou **KAIRWAN** (anc. *Vicus Augusti*). Géogr. Ville de la régence et à 130 k. S.-O. de Tunis. Fabriques de maroquin jaune. Fondée par les Arabes vers la fin du VII^e^ siècle, ville sainte, elle possède de nombreuses ruines qui attestent son ancienne splendeur; 50,000 hab.

KAISAKS. s. m. pl. Géogr. V. KIRGHIZ.

KAISARIÉH. (anc. *Césarée*). Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Caramanie), près du mont Ardjich, dans le vilayet et à 250 kil. N.-E. de Konieh; 40,000 hab.

KAISERBERG. Géogr. Ville de l'ancien département du Haut-Rhin, sur la Veiss; 3,150 h. Elle fut fondée par l'empereur Frédéric Barberousse et fut ville libre et impériale de son origine.

KAISER-GROSCHEN. s. m. Métrol. Monnaie allemande qui valait 13 centimes.

KAISERLICK. s. m. Nom donné aux soldats impériaux et plus particulièrement aux Autrichiens. Les *kaiserlicks* sont ceux étourdis au coup. (Balzac.) On dit aussi *kaiserlitte*. Il fe-

rait beau voir un ramas de séditieux en haillons tenir tête aux *kaiserlittes* ! L. Blanc

KAISERSLAUTERN. Géogr. Ville forte de la Bavière Rhénane, à 50 kil. N.-O. de Spire, sur la Lautern. Bonneterie, tabac, fer, forges, fours à goudron, charbonnage; environ 7,000 hab.

KAÏTRA. s. m. Mus. Sorte de hautbois de l'Afrique du Nord.

KAIZER-FRANZ. s. m. Hort. Variété bleue de jacinthe.

KAJOU. s. m. Mamm. Nom qui a été donné à un singe d'Amérique, qui paraît être le même que le sajou.

KAKAM. s. m. Chef des rabbins en Turquie.

KAKAN V. KHAGAN.

KAKATERRI. s. m. Bot. Nom donné au dracyphon dans la Nouvelle-Zélande.

* **KAKATOÈS**. s. m. V. CACATOIS.

KAKI. s. f. Bot. Espèce de figue, fruit du plaqueminier.

KAKERLAC. s. m. Entom. Syn. de CANCRELAT.

KAKERLAK ou **KAKERLAQUE**. s. 2 g. Anthrop. Variété de l'espèce humaine qui se distingue par un teint bizarre et la conformation particulière des yeux. Les kakerlaks ont beaucoup d'analogie avec les albinos, dont ils diffèrent cependant par la couleur de la peau, qui, au lieu d'être blanche et blafarde comme la leur, est brune et mouchetée de blanc. Les kakerlaks se trouvent dans l'île de Java.

— Adjectiv. Albinos kakerlaque.

KAKERLAQUISME ou **KAKERLATISME**. s. m. Etat des kakerlaques.

KAKERLIK. s. m. Ornith. Espèce de perdrix de la Bonkharie.

KAKETAN. s. m. Bot. Espèce de plante de la famille des liserons.

KAKHÉTIE. Géogr. Pays de la Russie d'Europe (région caucasienne), dans l'ancienne Géorgie.

KAKI. s. m. Bot. Espèce de plaqueminier du Japon.

KAKIER. s. m. Bot. Arbre qui produit le kake.

KAKIL. s. m. Bot. Palmier du Congo. On l'appelle aussi *chuchul*.

KAKO. s. m. Linguist. Nom de la onzième lettre de l'alphabet slave; le kako répond à notre *k*.

KAKODYLE. s. m. Chim. V. CACODYLE.

KAKOUR. s. m. Vitic. Cépage de la Crimée.

KAL. s. m. Littéral. *tégere*. Grammm. hebr. Nom de la première des sept formes du verbe hébreu. On l'appelle aussi *pahal*.

KALAADAR. s. m. Art milit. Officier supérieur qui, dans les villes de Perse et de l'Inde, commande un château.

KALAHARI. Géogr. Plateau de l'Afrique australe, entre la rivière Orange et le lac Ngami, long de 700 kil. sur 500 de large. C'est un pays plat, sans eau, sans pluie, mais cependant couvert d'une opulente végétation, à cause des nappes d'eau souterraines.

KALAHOM. s. m. Bélat. Titre du premier ministre du roi de Siam.

KALAÏ. s. m. Fortif. en Turquie.

KALAN. s. m. Moll. Espèce de coquille du genre strombe, qui se trouve dans les mers de l'Afrique occidentale.

KALANCHOÉ. s. m. (pr. *ka-lan ko-é*. Bot. Genre de crassulacées, dont les diverses espèces croissent en Asie, en Afrique et au Brésil. Quelques espèces sont cultivées dans les serres.

KALANDAR. s. m. Syn. de CALENDER.

KALAVÉL. s. m. Bot. Espèce de pistachier.

KALB (Jean, baron de). Général allemand, né à Nuremberg, en 1732. Se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine, dont il embrassa la cause avec chaleur; mort, en 1780, à la bataille du camp de Clermont.

KALBELASIT. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile appelée par les Européens Regulus.

KALBFUSSIE. s. f. (de *Kalbfuss*, n. pr.). Bot. Genre de composées de la tribu des chicoracées.

KALLDA. Myth. Dieu de la paix chez les anciens Saxons.

* **KALÉIDOSCOPE** ou **CALLIDOSCOPE**. s. m. (étym. gr., καλός, beau; εἶδος, image; σκοπέω, je vois). Phys. Tube de carton ou de métal, clos par des verres blancs à chaque bout et garni dans sa longueur de plusieurs lames de verres à miroir, plus ou moins inclinées les unes à l'égard des autres, et doublées de papier noir. A l'extrémité inférieure de ce prisme, on place de petits objets mobiles et diversement coloriés qui, par leur réflexion dans les lames de verre noirci, produisent un ou plusieurs dessins réguliers.

— Fig. Ce qui fait voir les choses sous l'aspect le plus riant. Ah ! que de couleurs perdues dans le *kaléidoscope* d'une jeune tête qui se croit grave ! (G. Sand.)

KALÉIDOSCOPIQUE ou **CALÉIDOSCOPIQUE**. adj. Qui a rapport au kaléidoscope; qui ressemble à un kaléidoscope.

KALEMANTAN. Géogr. Nom indigène de Bornéo.

KALENBERG. Géograph. Ancienne principauté, ainsi nommée du château de Kalenberg, situé à 20 kil. S.-E. de Hanovre, arrosée par le Weser et la Leine.

KALENCHOÉ. s. m. Bot. V. KALANCHOÉ.

KALERGIS (*Démétrius*). Général grec, né dans l'île de Candie, 1803-1867, prit part à la guerre de l'indépendance, fut ministre de la guerre du royaume de Grèce, 1854-1856, puis ministre plénipotentiaire en France, 1861.

KALEVALA. s. m. Epopée finlandaise.

KALGOUEF. Géogr. Ile de l'océan Glacial arctique, dépendant du gouvernement russe d'Arkhangel. Elle a 90 kil. sur 60, et est habitée par quelques Samoyèdes.

* **KALI**. s. m. (étym. ar., *kaly*, soude). Bot. Soude, plante maritime qui croît abondamment sur les bords de la mer, dans les parties méridionales de l'Europe. || Sa cendre.

— Chim. La potasse.

KÂLI. Myth. ind. La déesse de la destruction.

KALICINE. s. f. Minér. Bicarbonate de potasse naturel, translucide.

KALIFE, KHALIFE, KALIFAT. s. m. V. CALIFE, CALIFAT.

KALIL-PACHA. Grand vizir d'Amurat II, battit les Hongrois à Varna, 1444, et contribua à la prise de Constantinople, 1453, par Mahomet II.

KALINITE. s. f. Chim. Nom minéralogique de l'alun de potasse.

KALIOUGA ou **KALI-YOUGA**. s. m. (c'est-à-dire *âge noir, age de fer*). Hist. ind. Ere en usage chez les Hindous. On la fait remonter à l'an 3101 av. J.-C. Ce n'est qu'à partir de cette ère que l'histoire de l'Inde acquiert quelque authenticité.

KALIOUN. s. m. Pipe turque munie d'un réservoir à eau.

KALISCH ou **KALISZ**. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Pologne), ch.-l. du gouvernement de ce nom, au S.-O. de Varsovie, sur une île de la Prosna. Draps et cuirs; foires importantes pour les laines. Le roi de Prusse et le czar y signèrent, le 28 février 1813, leur traité d'alliance contre Napoléon Ier; 15,000 hab.

KALISSON. s. m. Moll. Coquille du genre oscabrion, trouvée dans les mers de l'Afrique occidentale.

KALIUM. s. m. (pr. *ka-li-omm*; rad. *kali*). Chim. Nom sous lequel on désigne quelquefois le potassium.

KALKATRICI. s. m. Erpét. Nom que les nègres donnent à des serpents aquatiques, qui se rencontrent en abondance dans la rivière de Gambra et dans les étangs d'eau douce qui se trouvent le long des côtes d'Afrique jusqu'à Rio-Grande.

KALKBRENNER (*Christian*). Compositeur, né à Minden (Hanovre), en 1755, mort à Paris, 1806, maître de la chapelle de la reine de Prusse et du prince Henri de Prusse, composa plusieurs opéras : *la Veuve du Malabar, Démocrite, la Femme et le Secret*; puis s'établit à Paris en 1799 et y fit représenter *Olympie*, grand opéra; *Pygmalion*, scène avec orchestre; *Saül*, et *la Prise de Jéricho*, oratorios, etc. On a de lui une *Histoire de la musique*. || KALKBRENNER (*Frédéric*). Fils du précédent, né à Cassel, 1784-1849, fut un pianiste célèbre à Paris, à Londres et en Allemagne. Il a formé de nombreux élèves, écrit une foule de compositions musicales et une *Méthode pour apprendre le piano forte à l'aide du garde-main, contenant les principes de musique, un système de doigté*, etc.

KALKSINTER. s. m. Minér. Variété de la chaux carbonatée cristallisée.

KALKSPATH. s. m. Minér. Chaux carbonatée cristallisée.

KALL. s. m. Bot. Espèce d'euphorbe de l'Inde.

KALLER. s. m. Dans l'Inde, Membre d'une caste dont le vol est la profession avouée.

KALLIADE. s. m. Bot. Section du genre héliopside. On dit aussi *kallius*.

KALLSTRŒMIE. s. f. (de *Kallstrom*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des zygophyllées tribulées, établi pour des herbes des régions chaudes de l'Amérique.

KALMIE. s. f. (de *Kalm*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des éricacées rhodoleudrées, établi pour cinq espèces de l'Amérique septentrionale, dont deux sont acclimatées dans les jardins d'Europe, où elles plaisent beaucoup par leurs fleurs roses et leur feuillage persistant.

KALMOUCK. s. m. Tissu velu, en laine commune, dont la chaîne est en fils peignés et la trame en fils gras, qui se fabrique à Abbeville.

KALMOUK ou **ÉLEUTH**. s. 2 g. Géogr. Peuple kirghiz de race mongole, qui habite l'Asie et l'Europe orientale, et professe le bouddhisme ou lamanisme. Il comprend quatre tribus ou hordes principales : les *Khokhots*, les *Dzoungares*, les *Derbets* et les *Torgotes*. Les Kalmouks sont venus s'établir entre le Caucase et le fleuve Oural au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle; mais la plupart sont retournés en Chine vers 1771. Ils habitent la Mongolie dans les steppes sablonneux où ils chassent, conduisent leurs troupeaux et préparent leurs peaux de mouton, dites *astracan*. Ils sont remarquables par leur figure plate, leur nez écrasé, leurs pommettes saillantes, leurs lèvres épaisses.

— KALMOUK, adj. 2 g. Qui appartient au peuple kalmouk. Un institut *kalmouk* fut fondé par les soins du ministre de l'intérieur de Russie à St Pétersbourg en 1830, pour des interprètes et des fonctionnaires habiles chez les Kalmouks. (Schnitzler.)

KALMOUKIE, Géogr. Partie de la Mongolie, située à l'O. du mont Bodzo, entre le pays des Kirghiz à l'O. et la petite Boukharie au S.-O.

KALONG s. m. Mamm. Nom vulgaire de la roussette de Java.

KALOPHRYNE, s.m. (et. gr., καλός, beau; φρύνος, crapaud). Erpet. Genre de batraciens, détaché des crapauds.

KALOUGA Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur la rive droite de l'Oka, à 160 kil. S.-O de Moscou. Toiles à voiles, cuirs, poteries, papier. École d'art forestier; 37,000 h. — Le gouvernement de *Kalouga* a 30,929 kil. carrés et 1,098,800 habitants.

KALOWRATIE, s. f. Bot. Syn. de KOLOWRATIE.

KALPA, s. m. Relig. ind. Nom sous lequel les Hindous désignent la grande période du temps qui doit se terminer par l'anéantissement de toute la création. Le kalpa est la durée d'un jour et d'une nuit de Brahma.

KALPAK, s. m. Mot turc (*gulpâq*, bonnet garni de fourrures). Espèce de bonnet porté par les Orientaux. On écrit plutôt *colback*.

KALVAR, s. m. Metrol. Poids de compte en usage en Perse valant 558 kilog. ou 279, suivant qu'il s'agit du kalvar de Chivas ou de celui de Tauris.

KALYBÉE s.f. Maison de village en Arcadie. || Le village même.

KAMA s. m. Sorte de large poignard turc.

KAMA Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, affluent le plus considérable du Volga. Son cours, presque entièrement navigable, est de 1,600 kil. Sortie des monts Ourals, elle passe à Perm. Ses affluents sont : à droite la Viatka, à gauche la Bielaia et la Samara.

KAMACITE, s. f (et. gr., κάμαξ, charpente). Miner. Production ferrugineuse qui constitue la charpente du fer météorique.

KAMADHENOU, Mythol. ind. Vache ailée, née au milieu de la mer de lait.

KAMARAN, Géogr. Île de la mer Rouge, au S.-O. de Lolleah (Arabie). Elle appartient aux Anglais depuis 1859.

KÂMA-DÉVA, Myth. ind. Le dieu de l'amour.

KAMALA s. m. Pharm. Substance de nature résineuse, qui recouvre les fruits d'une euphorbiacée de l'Inde et qui est employée avec succès contre l'herpès circiné.

KAMAN, s. m. Moll. Coquille bivalve connue sous la dénomination de *bucarde exotique*.

KAMASCHE-KOÏBALE, s. m. Linguist. Idiome samoyède.

KAMAYATSA s. m. Livre bouddhique, qui traite de l'ordination des prêtres.

KAMBEUL, s. m. Moll. Coquille du Sénégal appartenant au genre bulime. On dit aussi *kambeo*, *kambee*, s. f.

KAMBODJE, Géogr. V. CAMBODJE.

KAMENDJA, s. f. Mus. Espèce de violon à quatre cordes en usage dans le nord de l'Afrique.

KAMHA, s. m. Metrol. Poids dont on fait usage en Égypte et qui équivaut à environ 500 grammes.

* **KAMICHI**, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des échassiers, remarquable par deux ergots qu'il porte à chaque aile, de la grosseur de la dinde, de mœurs douces quoique bien armé pour attaquer, se plaisant dans les lieux humides, où il vit à la façon des oies d'Europe, susceptible d'éducation et se faisant le gardien vigilant de la basse-cour lorsqu'il est réduit en domesticité. On en connaît deux espèces originaires du Brésil et de la Guyane.

— KAMICRIS, s. m. pl. Tribu d'échassiers établie pour les kamichis et les chavarias.

KAMIENECK, s. m. Métrolog. Poids en usage en Pologne et valant environ 10 kilog.

KAMIESCH Baie de'. Géogr. Baie formée par la mer Noire, sur la côte S.-O. de la Crimée, près et au S.-O. de Sébastopol et au N.-E. du cap Chersonèse.

KAMILAF, s. m. Coiffure en forme de toque à l'usage des popes de la Serbie.

KAMINAL, s. m. Miner. Nom que l'on donne dans le commerce du Levant au sel impur, composé d'alun, d'un peu de sulfate de fer, d'un excès d'acide et d'un peu de pétrole, que l'on connaît aussi sous le nom de *beurre de montagne*. On lui attribue des vertus médicinales.

KAMINA-MASLA s. f. Miner. Substance minérale et onctueuse, composée d'acide vitriolique et de sel alcali minéral, qu'on rencontre en Sibérie, sur la surface de certaines pierres. On lui attribue des propriétés médicinales. *Kamina-masla* veut dire *beurre de pierre*.

KAMINATSALI ou **KAMINSUKI** s. m. Chron. Dixième mois de l'année des Japonais dans lequel il n'y a pas de fêtes sacrées.

KAMINIEC-PODOLSKI ou **KAMENETZ**, Géogr. Ville jadis fortifiée de la Russie d'Europe, ch.-l. de la Podolie, au S.-O de Saint-Pétersbourg, près du Dniester. Elle fut longtemps le boulevard de la Pologne contre les Turcs; 23,000 hab.

KAMISSIMO, s.m. Espèce de vêtement dont les Japonais Sintos se couvrent pour visiter les pagodes.

KAMLAT s. m. Évocation magique du mauvais esprit chez les Tartares. Elle se fait en frappant sur un tambour de basque.

KAMPMANNIE, s. f. Bot. Synon. de XANTHOXYLE ou CLAVALIER.

KAMPONG, s. m. Nom de petits hameaux dans les îles malaises.

KAMPYLITE, s. m. Miner. Variété de minéchite riche en acide phosphorique.

KAMTCHADALE ou **ITELME**, s. m. Géogr. Nom d'une peuplade de la Russie d'Asie, indigène du Kamtchatka; ils vivent de chasse et de pêche et professent généralement le chamanisme.

— KAMTCHADALE, adj. 2 g. Qui appartient aux kamtchadales.

KAMTCHATKA Géogr. Grande péninsule de la Russie d'Asie, formant la pointe méridionale de la partie N.-E. de la Sibérie orientale, entre la mer d'Okhotsk, à l'O., celle de Kamtchatka à l'E., et l'océan Glacial arctique au N. Ville principale *Petropavlosk*. Climat très froid en hiver, très chaud en été; montagnes volcaniques. Forêts de sapins, peupliers, etc. Exportation de fourrures.

— KAMTCHATKA, Mer de. Partie du Grand Océan, entre la côte N.-E. de l'Asie et la côte N.-O. de l'Amérique; communique par le détroit de Behring avec l'océan Glacial arctique.

— KAMTCHATKA, Rivière de la Russie d'Asie, dans la péninsule de ce nom, qu'elle traverse du S. au N. Cours, 550 kil.

* **KAN**, s. m. Titre des princes souverains chez les Tartares, adopté en Turquie, en Perse, en Afghanistan, etc. Aussitôt que le *kan* de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble. Montes.].

— Sorte de marché public chez les Orientaux. C'est un grand édifice carré, environné d'une colonnade formant un cloître, avec de nombreuses cellules, et communément divisé en trois étages.

— Se dit aussi d'un lieu où les caravanes se reposent. Nous atteignîmes le kan avant la nuit. Nous devions dîner au *kan*, et le *kan* est abandonné! (E. About.)

KANA s. m. Myth. Géant océanien d'une telle taille qu'il avait attaché le soleil au ciel et qu'il pouvait aller d'une île à une autre en traversant la mer à pied.

KANAAP s. m. Bot. Espèce de mimosa, nourriture ordinaire des girafes.

KANAGAWA Géogr. Ville considérable de l'île Niphon (Japon), à 260 kil. N.-O de Yedo. Le port a été ouvert aux Européens. Population 110,000 hab.

KANAK adj. et s. Géogr. V. CANAQUE.

KANARA s. m. Linguist. Idiome parlé dans la province de ce nom.

— Adjectiv. Idiome kanara.

KANARA Géogr. Ancienne province de l'Hindoustan (Dekkan méridional), faisant partie, depuis 1799, de la présidence anglaise de Madras. Ch.-l. *Mangatore*.

KANARIS (Constantin Marin et homme d'État grec, né dans l'île d'Ipsara, 1790-1877, se distingua dans la guerre de l'indépendance, en incendiant les vaisseaux turcs avec ses brûlots. Député à l'Assemblée nationale en 1827, il eut le commandement d'une flotte de guerre. Plus tard, il fut plusieurs fois ministre, contribua à la chute du roi Othon, fut président du conseil sous George Ier. On regretta en lui le brave marin et l'excellent patriote.

KANASTER s. m. (du latin *canistrum*). Comm. Panier de jonc ou de canne dans lequel on expédie le tabac d'Amérique. "*Tabac de kanaster*. Celui qui arrive dans des kanasters.

KANAT, s. m. Jurisdiction, charge d'un kan. Pays soumis à cette juridiction.

KANCHIL, s. m. Mamm. Chèvrotain de Java.

KANDAHAR Géogr. Une des principales villes de l'Afghanistan, dans une plaine fertile et bien cultivée, dans le bassin de l'Argandab. Elle fut la capitale du royaume de Kaboul de 1747 à 1774. Industrie active et variée; commerce de transit; 60,000 hab., la plupart Afghans.

KANDAHIA, s. m. Hist. religi. Membre d'une secte de l'Inde, appartenant à la religion de Vichnou.

KANDÉLIE, s. f. de *Kandel*, n. pr. Bot. Genre de la famille des rhizophorées, établi pour des arbres de la côte de Malabar.

KANDI s. m. Bot. Espèce de pin de la Nouvelle-Zélande.

* **KANDJAR**, s. m. (mot arabe). Poignard oriental à lame large et tranchante des deux côtés. On écrit aussi *kangiar*. Si je ne me trompe, tu as vendu jusqu'aux pierreries de ton *kandjar*! (Merimée.)

KANDOUZ ou **KOUNDOUZ**, Géogr. Ville du Turkestan indépendant, (illegible), sur la rive gauche du Benghi.

KAND-SI s. m. Papier japonais.

KANE Elisha-Kent, Voyageur américain, né à Philadelphie, 1822-1855. Après avoir accompagné, comme médecin, une ambassade que les États-Unis envoyaient en Chine, il se fit attacher comme chirurgien à l'expédition qu'un généreux Américain, M. Grinnel, envoyait à ses frais à la recherche de Franklin, 1850-1851. Sur ses instances, une seconde expédition fut organisée aux frais de MM. Grinnel et Peabody, pour découvrir la route vers le pôle nord; Kane en eut le commandement et reconnut que le canal Kennedy aboutit au-delà du 80e 20' lat. N. à un vaste bassin entièrement libre de glaces. Épuisé de fatigue, Kane alla mourir à La Havane. Il a laissé une relation de son premier voyage, intitulée : *United States, Grinnel Expedition, in search of sir John Franklin*; le récit de la seconde expédition a paru sous le titre de *Arctic Explorations in the years 1853, 1854 and 1855*.

KANEDASSI s. m. Metrol. Mesure de longueur dont on se sert au Japon pour mesurer la pierre, le bois et les métaux.

KANIFFE, s. f. Miner. Arséniure de manganèse mélangée de galène.

KANNELSTEIN, s. m. Miner. Syn. d'ESSONITE.

KANG-FOU s. m. Comm. Sorte de thé de Chine qui porte le nom de la province d'où on le tire.

KANG-HI ou **KIANG-HI** Empereur de la Chine, 1654-1722, fils de Choun-Tchi, auquel il succéda en 1666, se distingua par sa barbarie sauvage; mais il a sa place parmi les plus grands empereurs qu'ait eus la Chine, dont il étendit considérablement le territoire. Il protégea les jésuites et toléra la prédication et le culte de la religion chrétienne. Enfin, il donna à l'industrie chinoise une impulsion inconnue jusqu'à lui, encouragea et cultiva les lettres.

KANGI s. m. Homme qui tient un kan, espèce d'auberge orientale où s'arrêtent les caravanes. Je suis entré au kan; j'ai réveillé le *kanji* (E. About).

KANGIAR s. m. V. KANDJAR.

KANG-KAO ou **HA-TIÈN**, Géogr. Ch.-l. de la prov. de ce nom (Cochinchine française), port sur le golfe de Siam.

KANGOUROUS ou **KANGAROUS** Île des, Géogr. Île sur la côte de l'Australie, en face du golfe Saint-Vincent, au S. de la presqu'île d'York. Elle a 140 kil. sur 30. Flinders la découvrit en 1808. Elle est inhabitée.

* **KANGOUROU** ou **KANGOUROU**, s. m. Mamm. Genre de quadrupèdes didelphes de l'ordre des marsupiaux, établi pour un certain nombre d'espèces propres à l'Australie. Cet animal, de forme conique, a le train de devant étroit avec des jambes très courtes, celui de derrière large, monte sur des jambes très hautes, une queue d'une grandeur et d'une force prodigieuses, qui lui sert de troisième pied

Kangourou.

pour s'asseoir, d'arme pour se défendre et, enfin, de ressort pour s'élancer en avant et faire des sauts de huit à dix mètres. Il est frugivore; dans la plus grosse espèce, il atteint quelquefois deux mètres de longueur, et la femelle a, comme la sarigue, une poche sous-ventrale où elle place ses petits. Il regardait les *kangurous* dressés sur leurs pattes si longues qu'elles ont l'élan et l'agilité d'une paire d'ailes. (A. Baudet.)

— *Kanga rous rats*. Nom donné aux potoroos.

KANKAN s. m. (onomatopée). Cri du canard. Le fréquent et bruyant *kankan* des canards. Buff.)

— Mamm. Nom donné par quelques voyageurs à la civette.

KAN-KIANG Géogr. Rivière de la Chine, se jette dans le lac Poyang. Cours de 600 kil.

KANN, s. m. Metrol. Mesure de capacité en usage en Suède et valant 2 litres 615.

KANNAME, s. f. Bot. Espèce d'alisier du Japon.

KANNO s. m. Myth. afr. Nom de l'Être suprême chez quelques peuples nègres. Le Kanno n'est point éternel.

KANO, Géogr. Ville de l'Afrique centrale, à l'O. du Soudan, capitale du Haoussa. Entrepôt du commerce de toute l'Afrique centrale; teintureries, tanneries, cotonnades, écharpes; fabrique d'armes; 30,000 hab.

KANO, Myth. japon. Le dieu des eaux.

KANOUN s. m. Mus. Sorte de harpe horizontale, en usage chez les populations du nord de l'Afrique.

KANOURI s. m. Linguist. Idiome africain parlé dans le Bornou, au Soudan.

— Adjectiv. Langue kanouri. Idiome kanouri.

KANSAS, Géogr. L'un des États de la confédération américaine, arrosé par le Kansas et l'Arkansas. La partie occidentale est encore une sorte de désert, mais l'est est couvert de plaines fertiles. La superficie est de 212,578 kil. carrés; la population est de 996,100 hab. Il forme un État depuis 1854-1858. La capitale est *Topeca*.

— KANSAS, Rivière des États-Unis, qui, des plateaux entre l'Arkansas et la Platte, se jette, après un cours de plus de 1,800 kil., dans le Missouri, rive droite.

KAN-SOU, Géogr. Une des dix-huit provinces de la Chine, au N., dans le bassin supérieur de Hoang-ho. Ch.-l. *Lan-tcheou*.

KANSOU-EL-GOURI Sultan des mamelouks d'Égypte. Sous Touman-Bey, la milice révolte le proclama sultan malgré lui, 1501. Il gouverna l'Égypte durant quatorze ans assez paisiblement; mais, attaqué par Selim Ier, sultan de Constantinople, il fut vaincu et périt dans sa fuite, 1516.

KANT Emmanuel, Philosophe célèbre, né à Kœnigsberg, 1724-1804. Fils d'un pauvre sellier, il fut d'abord précepteur, puis se fixa dans sa ville natale, et se consacra entièrement à l'étude des mathématiques et de la philosophie. Les principes de sa philosophie, épars et développés dans ses autres écrits, se trouvent comme condensés dans l'ouvrage intitulé la *Critique de la raison pure*. Suivant lui, l'homme ne connaît pas les choses en soi; mais ce telles qu'elles lui apparaissent d'après les principes de son organisation comme être sentant et pensant ». Donc il ne lui est pas possible, à l'aide de la raison pure, de s'élever à la connaissance de ce qu'il lui importe le plus de connaître : Dieu, l'immortalité de l'âme et la liberté. Mais dans la *Critique de la raison pratique*, après avoir établi l'existence de la volonté et des lois qui la dirigent, il en déduit l'existence des hautes vérités que le dogmatisme spéculatif ne lui permet pas de connaître et arrive ainsi à affirmer Dieu, la liberté morale et l'immortalité de l'âme. Parmi ses nombreux ouvrages, outre la *Critique de la raison pure* et la *Critique de la raison pratique*, nous citerons encore : *Progrès de la métaphysique depuis Leibnitz et Wolf*; la *Critique du jugement*; *Histoire naturelle du ciel*; *Fragments relatifs à la philosophie de l'histoire*, etc., etc.

KANTERKAAS s. m. Econ. rur. Sorte de fromage que l'on fait en Hollande.

KANTIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à la philosophie de Kant.

* **KANTISME**, s. m. Philos. Système philosophique fondé à la fin du XVIIIe siècle par Emmanuel Kant, et qui consiste surtout dans l'observation attentive de soi-même, l'analyse des facultés de l'esprit et la critique sévère de toutes les connaissances humaines, d'où lui a été donné le nom de *criticisme*. En idéologie, le kantisme reconnaît des notions indépendantes de tout élément sensible, auxquelles il donne le nom d'*idées à priori, idées pures* ou *catégories*, mais n'accorde de certitude qu'à ce qu'il nous est donné de connaître par l'expérience. Néanmoins, en morale, il attribue à la raison humaine une autorité qu'il lui refuse en métaphysique, et il établit fortement la notion du devoir.

* **KANTISTE**, adj. 2 g. Philos. Qui appartient à la philosophie de Kant.

— KANTISTE, s. m. Partisan du kantisme.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **KAOLIN**, s. m. (mot chinois). Sorte de terre qui entre dans la composition de la porcelaine de Chine. C'est le feldspath argiliforme des modernes.

KAOLINIQUE, adj. Qui a rapport au kaolin.

KAOLINISATION s. f. (pr. *ka-o-li-ni-za-cion*; rad. *kaoliniser*). Transformation en kaolin.

KAOLINISÉ, E.E. part. pass. du v. kaoliniser. S'empl. adjectiv. Minéral kaolinisé.

KAOLINISER v. a. Ire conj. Miner. Transformer en kaolin.

— SE KAOLINISER, v. pron. Être transformé en kaolin. Minéral qui se kaolinise difficilement.

KAOLINITE, s. f. Chim. Nom donné à la pholérite et au kaolin réunis et considérés comme formés des mêmes éléments.

KAPA-MARA s. m. Bot. L'acajou à pommes.

KAPANÉ, s. f. Chez les Grecs, Sorte de voiture traînée par des mules. La kapane des Grecs ressemblait au carpente des Romains.

KAPELLE (Jean van), Peintre hollandais du XVIIe siècle, renommé pour son coloris plein de chaleur et d'harmonie.

KAPILA ou **CAPILA** Philosophe indien qui vivait, croit-on, entre le IXe et le XIIe siècle de notre ère. Il fonda une secte qui, niant l'existence de Dieu, croyait le monde éternel et l'œuvre de la nature.

KAPHRAT, s. m. Ichtycl. Poisson du genre des notoptères.

KAPNICITE, s. f. Minér. Nom de petites concrétions globuleuses qui se rapportent à la wavellite de Hongrie.

KAPP, s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage en Suède et dans le nord de l'Europe qui vaut de quatre à cinq mille litres suivant les divers pays.

KAPPAR, s. m. Métrol. Mesure de capacité suédoise valant 116 litres 490.

KAPTCHAK, Géogr. Nom que portait le pays situé entre l'Oural et l'Aluta, où les Mongols fondèrent, au XIIIe siècle, le vaste empire de la *Horde d'Or*.

KAPTUR, s. m. Hist. Nom donné en Pologne à une commission chargée de veiller à la tranquillité publique pendant les interrègnes.

KAR, Myth. sept. Le maître du vent.

KARA, Géogr. Rivière de Russie qui, des monts Ourals, va se jeter dans l'Océan Glacial après avoir, dans une partie de son cours, de 200 kil., séparé l'Europe de l'Asie et traversé de vastes marais.

— KARA, Détroit entre la Nouvelle-Zemble et l'île de Vaigatz.

— KARA (Mer de), Grand golfe de l'océan Glacial arctique, entre la presqu'île de l'Obi et la Nouvelle-Zemble.

KARA-ANGOLAM, s. m. Bot. Dans les Indes, Nom de l'alangion hexapétale du Malabar.

KARABE, s. m. Mar. Petit bâtiment en usage chez les Grecs du moyen âge.

* **KARABE**, s. m. V. CARABE. — *Karabe de Sodome*, Bitume de Judée. — *Faux karabe*, Résine copale.

KARACATIZA, s. m. Moll. Nom des poulpes dans la mer Noire.

KARACOULAK, s. m. Mamm. Nom oriental du caracal.

KARA-DAGH (c'est à-dire *montagnes noires*), Géogr. Groupe de montagnes abruptes de la Turquie d'Asie, à environ 40 kil. S.-E. de Konieh; elles sont complétement isolées. Mines de fer nombreuses.

KARADJA-DAGH (anc. *Masius mons*), Géogr. Chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, qui sépare le bassin de l'Euphrate de celui du Tigre.

KARADJÉ-BOUROUN, Géogr. Cap de la Russie d'Europe, sur la mer Noire. C'est la pointe la plus méridionale de la Crimée.

KARAGAN, s. m. Mamm. Mammifère carnassier du genre chien donnant une fourrure estimée, et habitant la Sibérie.

KARAÏSKAKIS (Georges), L'un des chefs les plus intrépides de l'insurrection grecque, se signala, en 1823 et 1825, dans la défense de Missolonghi; fit décider en 1826 qu'on continuerait la lutte tant que l'indépendance de la Grèce ne serait pas reconnue, et, nommé commandant supérieur de la Roumélie, s'efforça d'empêcher les troupes égyptiennes de s'emparer d'Athènes. Il fut tué dans un combat livré sur la route de cette ville au Pirée, 1827.

KARAJAMEA, s. m. Livre prophétique des Persans, qui contient neuf mille vers.

KARAKOROUM, Géogr. Haute chaîne de montagnes, qui se rattache au mont Bolor, à l'O., se dirige vers l'E., parallèlement à l'Himalaya, et traverse le Thibet. Plusieurs de ses sommets sont très élevés.

KARAKUSA, s. f. Bot. Espèce d'ortie du Brésil.

KARALI ou **KRAL**, s. m. Hist. Syn. de CRALE.

KARAMAÏCA, s. f. Sorte de danse à trois temps d'origine hongroise.

KARAMAN ou **KARAMANIE**, Géogr. L'une des divisions politiques de l'Anatolie (Turquie d'Asie), correspondant à la Cappadoce méridionale, la Lycaonie et l'Isaurie. Les villes principales sont Konieh, Ak-Cheher, Karasarieh, Karaman.

KARA-MOUSTAPHA, Grand vizir de Mahomet IV, en 1660, battu sous les murs de Vienne par Jean Sobieski, en 1683, décapité peu après.

KARAMSIN (Nicolas-Michaïlovitch), Historien russe, né dans le gouvernement d'Orembourg, 1765-1826, voyagea en Allemagne, en France, en Suisse, en Angleterre. A son retour, il fonda le *Journal de Moscou* et plusieurs autres recueils littéraires; puis entreprit d'écrire l'*Histoire de l'empire de Russie*, et en présenta, 1815, les huit premiers volumes à l'empereur Alexandre Ier, qui le nomma son historiographe et conseiller d'État. Son *Histoire de l'empire de Russie* s'arrête en 1560; elle se recommande par l'intérêt et la couleur locale du récit, la noblesse du style et les curieuses recherches qu'elle a nécessitées.

KARAOUL, s. m. Sorte de hutte servant de poste d'observation pour la police des routes, en Serbie.

KARASIN, s. m. Hortic. Variété de poirier.

KARASOU ou **STROUMA** (anc. *Strymon*), Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe, qui, sortie des monts Khodja Balkans, arrose Kostendil dans la Macédoine, la plaine fertile de Seres, puis les marais Takhynos, et se jette, après un cours de 200 kil., du N. au S., dans le golfe d'Orfano.

— KARASOU (anc. *Melas*), Rivière de la Turquie d'Asie, qui prend sa source à 30 kil. de Sivas, et se jette, à 400 kil. de là, dans l'Euphrate.

— KARASOU, V. CYDNUS.

KARASSE, s. m. Linguist. Idiome samoyède.

* **KARAT**, s. m. V. CABAT.

* **KARATA**, s. m. Bot. Espèce d'aloès sauvage d'Amérique, dont les fibres servent à faire de la toile. Le karata de Cayenne s'appelle *bois de mèche*, parce qu'il fournit une mèche qui sert d'amadou. Son fruit, assez semblable à une prune, se nomme *citron de terre*. Les feuilles des raquettes à fruits rouges, des *karatas* à bouquets amores. (Bog. de Beauv.)

KARATCHIAGHI, s. m. pl. Géogr. Peuplade de la Circassie occidentale.

KARATIASE, s. f. (du gr. κάρα, tête). Chir. Exercice de la chair aux tempes ou au front.

KARAUSCHE, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du carassin en Alsace.

KARBASS, s. m. Mar. Espèce de petit navire à ancre servant pour la chasse au morse.

KARBAC, s. m. Mamm. Espèce de buffle de Sumatra.

KARBUS, s. m. (pron. *kar buss*). Bot. Nom vulgaire de l'arbousier.

KARCH, s. m. Métrol. Poids en usage à Vienne (Autriche) valant 221 kilogr.

KARCHÉDONIQUE, adj. 2 g., pr. *kar-ké-do-nike*. Linguist. Syn. de PUNIQUE.

KARDARIQUE, s. m. Hist. Nom d'un office ou d'une dignité chez les anciens Perses.

KARDOUON, s. m. Erpét. Grand lézard du Levant. Le *kardoun* est, comme tout le monde le sait, le plus joli, le plus subtil et le plus accort des lézards. (Ch. Nodier.)

KARÉLINITE, s. f. (de *Karelin*, nom pr.), Genre d'herbes de la famille des composées astérées, établi pour des espèces de l'Afrique australe.

KARÉLINITE, s. f. (de *Karelin*, nom pr.), Minér. Oxysulfure natif de bismuth, trouvé dans les mines de la Sibérie méridionale.

KAREN, s. m. pr. (*ka-ren*). Linguist. Langue de l'Inde.

* **KARI**, s. m. Sorte d'épice qu'on apporte des colonies et dont on se sert pour faire des sauces très fortes.

— Bot. Grand arbre australien du genre eucalyptus.

KARIBEPON, s. m. Bot. Syn. de NIMBU.

KARI-CHANG, s. m. Temps d'abstinence qui s'observe dans l'île de Formose, et qui présente quelque analogie avec le carême des chrétiens.

KARIKAL, Géogr. Ville de l'Hindoustan français, sur la côte de Coromandel, près de l'embouchure de l'un des bras du Cavery, à 120 kil. S. de Pondichéry. Le territoire a 50,000 hab.

KARINTHINE, s. f. Miner. Variété de hornblende.

KARIVI, s. m. Bot. Espèce de bryone de l'Inde et de Java.

KARJOL, s. m. Sorte de traîneau ou de voiture en usage en Norvége.

KARKLN, s. m. Chef de moines persans.

KARLSTADT, V. CARLOSTADT.

KARMATH (HAMDAN, dit), Fondateur, au IXe siècle, d'une secte musulmane appelée les *karmathes*. Sous prétexte d'interpréter le Coran, il en annulait tous les préceptes. Il périt assassiné, a-t-on supposé, par l'ordre du Vieux de la Montagne. Sa secte fut entièrement exterminée vers la fin du Xe siècle.

KARMATHES, s. m. pl. Hist. ar. Membres de la secte musulmane fondée par Karmath.

KARMATIQUE, adj. Se dit d'un genre d'écriture arabe plus arrondie que l'écriture coufique.

KARMESSE, s. f. Syn. de KERMESSE.

KARMIKA, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui s'attache moins à la contemplation et à la prière qu'aux bonnes œuvres.

KARMOUTH ou **KARMOUT**, s. m. Ichtyol. Poisson du genre silure, qui se trouve dans le Nil.

KARNAK, Géogr. Village de la Haute-Égypte, au milieu des ruines de l'ancienne Thèbes.

KARNATIC (c'est-à-dire *pays noir*), Géogr. Ancien nom de la partie de l'Hindoustan péninsulaire, située au S. de la Krischna et à l'E. des Ghattes occidentales. Il était divisé en plusieurs principautés, qui furent le théâtre des luttes des Français et des Anglais sous Louis XV. On donne maintenant ce nom à la partie de la présidence anglaise de Madras, le long de la côte de Coromandel.

KARNITE, s. f. Bot. Espèce de tithymale ligneux.

KARNKOWSKI (Stanislas), Prélat polonais, 1525-1603, évêque de Wladislaw, 1563, et archevêque primat de Pologne, 1581, fit dresser le fameux formulaire connu sous le nom de *Pax des dissidents*, qui garantissait une protection légale à toutes les opinions religieuses, et fit insérer dans les *Pacta Conventa* que le futur roi s'engagerait à maintenir la tolérance religieuse. Il a écrit : *Historia interregni post discessum e Polonia Henrici Andegavensis*, et *Epistolæ familiares illustrium virorum*.

KAROUBAHL, s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'Alger valant un peu plus de trois centimes.

KAROUN, s. m. Crésus des mahométans, qui gardait son trésor dans un palais enchanté.

KARPATHES ou **KRAPACKZ**, Géogr. Chaîne de montagnes de l'Europe centrale. Elles partent des Sudètes, traversent les États autrichiens, courent entre la Galicie et la Hongrie, la Transylvanie et les provinces moldo-valaques, sur une étendue d'environ 1,300 kil. Elles commencent au mont Wisoka et finissent sur le Danube, aux Portes de Fer. Peu larges et peu élevées au centre, elles se relèvent aux extrémités, où de nombreux contreforts donnent beaucoup d'épaisseur à la chaîne. On les distingue en *Karpathes occidentaux, septentrionaux* et *orientaux*; les premiers ou *monts Beskides*, du mont Wisoka au mont Stoiczed, appartiennent à la ligne du partage des eaux de l'Europe, et comprennent les monts Tatra, Magura, les Petits Karpathes, ou monts de Possing, ou Wetterling-Gebirge, les monts Faczkowa et le Biele-Bory; les deuxièmes, du mont Stoiczed à la source de la Moldava, comprennent les groupes Bieskawy, Brieskidy et Bieszczady; les troisièmes, les monts de Bukowine ou de Moldavie. Les principaux cours d'eau qui en descendent sont : la Theiss, le Dniester, le Pruth, l'Aluta. Belles forêts d'arbres résineux; blé et fruits jusqu'à une hauteur de 1,500 mèt. Plusieurs cols ou passages les traversent.

KARPATHIQUE, adj. 2 g., Géogr. Qui appartient aux monts Karpathes.

KARPATON, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des cucurbitacées.

KARRAH-KULLAK, s. m. Mamm. V. KADACOULAK.

KARROCHE, s. m. Ornith. Espèce de corbeau de la Nouvelle-Galle du Sud.

KARROUS, s. m. Géogr. Nom qu'on donne à de vastes plaines stériles dans l'Afrique australe, au nord de la colonie du Cap de Bonne-Espérance.

KARS, Géogr. Ville de l'Arménie russe, pittoresquement située sur un rocher, que baigne le *Kars*, dominée par une citadelle qui remonte au temps d'Amurat III; 12,000 hab. Prise en 1828 et 1855, par les Russes, elle leur a été cédée en 1878.

KARSCHI-DARIA ou **CHEHR-I-SEBZ**, Géogr. Fleuve du Turkestan, long de 200 kil., finit dans les sables.

KARSTEN (Dietrich-Ludwig-Gustave), L'un des plus célèbres minéralogistes de l'Allemagne, né à Butzow, 1763-1810. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages et de mémoires.

KARSTÉNITE, s. f. (de *Karsten*, nom pr.), Miner. Sulfate de calcium d'un blanc quelquefois bleuâtre ou rose qu'on trouve dans des rochers de différents âges et accompagnant généralement les gisements de sel.

KARTALINIE ou **KARTHLI**, Géogr. Contrée de l'empire russe, gouvernement de Tiflis. Ch.-l. *Tiflis*.

KARTOFFLE, s. m. de l'allem. *Kartoffel*, même signif. — Bot. Nom vulgaire de la pomme de terre, en Alsace.

KARUKA, s. m. Ornith. Echassier de l'Inde, du genre gallinule.

KARUT, s. m. Ichtyol. Poisson du genre labre, originaire de la mer des Indes.

KARWINSKIE, s. f. (de *Karwinski*, nom pr.), Bot. Genre d'arbustes de la famille des rhamnées frangulées, établi pour des espèces de l'Amérique méridionale.

KASBAH, s. f. Nom qu'on donne dans les États barbaresques aux citadelles des villes ou au palais des souverains. La kasbah d'Alger.

KASCHAU ou **CASSOVIE**, (en hongrois *Kassa*), Géogr. Ville des États autrichiens, dans le cercle au-delà de la Theiss (Hongrie), sur le Hernad. Évêché, université. Entrepôt du commerce de la Hongrie septentrionale; tabac, laines, poteries estimées. Batailles entre les Autrichiens et les Hongrois en 1848 et 1849; 22,000 hab.

KASCHGAR, Géogr. Ville du Thian-Chan-Nan-Lou ou Turkestan oriental. Commerce important; soie, brocarts, chevaux; fabriques d'objets en jade et d'étoffes d'or; de 15 à 20,000 hab. C'est aujourd'hui la capitale du nouveau royaume de *Kaschgarie* ou Turkestan oriental.

— KASCHGAR, Rivière du Turkestan chinois, qui passe à Kaschgar et se jette dans l'Yarkand-Daria; 900 kil. de cours.

KASCHOTE, s. m. Ichtyol. Sorte de brochet du Nil.

KASEM ou **KACIM**, Géogr. Pays du Nedjed (Arabie), qui appartient aux Wahabites. Il a 30,000 habitants et les deux villes d'Oneizah, capitale, et Bereydah.

KASHMIR, Géogr. V. CACHEMIRE.

KASHMIRIEN, ENNE, s. et adj. Géogr. V. CACHEMIRIEN.

KASI, s. m. Hist. or. Cadi persan; quatrième pontife persan.

KASSOU, Géogr. État de l'Afrique occidentale (Sénégambie), traversé par le Sénégal.

KASSU, s. m. Variété de cachou retirée du catéchu et contenant les sels du végétal et ceux de l'eau.

KASTAMOUNI ou **COSTAMBOUL** (anc. *Germanicopolis*), Géogr. Ch.-l. du vilayet de ce nom (Turquie d'Asie), qui correspond à l'ancienne Paphlagonie; 40,000 hab.

KASTAN, s. m. Turban turc.

KASTE, s. f. Min. Échafaudage établi dans une galerie de mines pour retenir les déblais ou élever les mineurs à la hauteur du point où ils doivent exécuter leur travail.

KASTNER (Jean-Georges), Compositeur et écrivain français, né à Strasbourg, 1812-1867, a composé plusieurs opéras, *Gustave Wasa*, *la Reine des Sarmates*, *la Mort d'Oscar*, et a écrit : *la Danse des morts*, *Histoire de la musique militaire en France*, *Histoire musicale des cris de Paris*, etc.

KATA, s. m. Comm. Liqueur des îles.

KATAF, s. m. Bot. Syn. de KAFAL.

* **KATAKOUA**, s. m. Ornith. V. CACATOIS.

KATCH ou **KOTCH** (en anglais *Cutch*), Géogr. Golfe sur la côte O. de l'Hindoustan, près des bouches du Sind.

— KATCH-BHUDJ, Principauté médiate de l'Hindoustan anglais, au N.-O., se rattachant à la présidence de Bombay. Ch.-l. *Bhoudj*.

— KATCH-GANDAVA, Province du Beloutchistan, au N.-E.; 225 kil. sur 200. Ch.-l., *Gandava*. Climat très chaud, sol fertile.

KATCHIMANA, Mythol. Nom du bon principe chez les indigènes de la Guyane.

KATI, s. m. A Batavia, Valeur de cent mille caches.

KATIK, s. m. Mamm. Syn. de KADISCHI.

KATKI ou **KATQUI**, s. f. Comm. Étoffe de coton de l'Inde.

KATMANDOU, Géogr. Capitale du Népaul, renferme de célèbres temples de Bouddha, et a, dit-on, 30,000 hab.

KATMIR, s. m. Myth. or. V. KRATIM.

KATOU-CANNA, s. m. Bot. Acacia des Indes à bois rouge.

KATQUI, s. f. Comm. V. KATKI.

KATRAN, s. f. Bot. Racine de la statice à larges feuilles, employée pour le tannage des peaux.

KATRINE, Géogr. Lac d'Écosse (Perth), à 8 kil. E. du lac Lomond.

KATRY-KAHY, s. m. Bot. Espèce de mélongène de l'Inde.

KATTAH, s. m. Sorte de brosse dont les Arabes se servent pour lisser le poil de leurs chevaux. L'usage en a été introduit en France.

KATTAK, Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, dans l'ancien Orissa, sur le Mahanaddi; 40,000 hab.

KATTÉGAT, Géogr. V. CATTÉGAT.

KATUAL, s. m. Titre du premier ministre du roi de Calicut.

KATULAMPA, s. m. Bot. L'éléocarpe à grandes feuilles, grand arbre de Java.

KATYF (El-), Géogr. Ville forte de l'Arabie, dans le Lahsa, sur le golfe Persique. Pêche des perles; 6,000 hab.

KATZBACH, Géogr. Rivière des États prussiens (Silésie), sur les bords de laquelle Blucher battit les Français le 26 août 1813.

KAUCHITEUX, EUSE, adj. Min. Abondant en houille. Veine, mine kauchiteuse.

KAUFFMANN (Marie-Anne-Angélique-Catherine), Femme peintre, née à Coire (Grisons), 1741-1807, fut de bonne heure célèbre comme portraitiste. A Londres, elle eut le malheur d'épouser un aventurier qui se faisait passer pour comte de Horn. Elle parvint à faire rompre ce mariage, 1768, et épousa le peintre Zucchi, 1781. Mais elle ne fut pas heureuse et perdit sa fortune. La plus connue de ses œuvres est son *Leonard de Vinci expirant dans les bras de François Ier*.

KAULBACH (Guillaume de), Peintre, né à Arolsen (principauté de Waldeck), 1805-1874, a été considéré comme le premier peintre de l'école de Cornélius, à cause de la science du coloris et de la pureté du dessin. Ses meilleures œuvres sont à Berlin et surtout à Munich.

KAULFUSSIE, s. f. de *Kaulfuss*, n. pr.), Bot. Genre de la famille des marattiacées, établi pour des fougères de Java. (Syn. de CHARIEIDE.

KAUNITZ (Venceslas-Antoine, comte DE RIETBERG, prince de), Homme d'État autrichien, né à Vienne, 1711-1794, destiné d'abord à l'Église, fut nommé conseiller aulique par Charles VI. Il jouit de la confiance de Marie-Thérèse, signa le traité d'Aix-la-Chapelle, 1748, et conclut à Paris, en 1756, le traité qui assurait à l'Autriche le secours de la France contre la Prusse. Il perdit graduellement son influence sous Joseph et Léopold, et se démit de toutes ses fonctions à l'avénement de François II.

KAURI, s. m. Bot. Espèce de conifère du genre dammara, de la Nouvelle-Zélande.

— Comm. *Résine de kauri*. Sève desséchée et solidifiée obtenue par incision du kauri et dont on se sert pour la fabrication des vernis.

KAURYSAOUL, s. f. Nom d'une garde de la maison du roi de Perse.

KAUTZENKOPF, s. m. (mot. allem. signif. *tête de hibou*). Ichtyol. Nom lorrain du chabot.

KAUWÉLERIE, s. f. Anc. cout. Droit que l'on payait au seigneur pour se racheter du service des chevaux.

KAVA ou **AVA**, s. f. Relat. Boisson enivrante en usage chez les sauvages de l'Océanie. C'est une liqueur amère et forte que l'on extrait, par la mastication, d'une racine qui porte le même nom.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des pipéracées, dont la racine fournit la liqueur de ce nom et jouit de propriétés médicinales, comme sudorifique, dans les affections catarrhales et la blennorragie.

KAVAÏNE, s. f. Chim. Substance extraite du kava.

KAVERINE, s. f. Bot. Genre de myrtacées de l'Inde.

KAVERY ou **CAVERY**, Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, vient des Ghattes occidentales, et, après un cours de 600 kil., se jette par plusieurs bras dans le golfe du Bengale, au S. de Pondichéry.

KAWALANNY, s. m. Linguist. Dialecte du groupe des Renards.

KAWE, Dieu de la mythologie finnoise.

KAWI, s. m. (pr. *ka-oui*). Linguist. Ancienne langue des Javanais, qui dérive du sanscrit. || Alphabet particulier avec lequel on écrit le kawi.

— Adjectiv. Langue kawi. Alphabet kawi.

KAYAGE, s. m. Anc. cout. Droit payé autrefois pour le chargement et le déchargement des marchandises sur un quai.

KAYAK, s. m. Pêch. Canot de pêche en usage au Groënland, fait en forme de navette et fabriqué avec des peaux de phoque étendues sur une carcasse de bois.

KAYÉE, s. f. (de *Kaye*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des clusiacées calophyllées, établi pour des espèces indiennes.

KAYOUROURÉ, s. m. Mamm. Nom du macaque bleue à Cayenne.

KAYSERSBERG, Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. et à 12 kil. N.-O. de Colmar (Haute-Alsace), sur la Weiss ; 3,200 hab.

KAZAN Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe à l'E., ch.-l. du gouvernement de ce nom, à 740 kil. E. de Moscou. La citadelle, qui occupe le point culminant, est d'un aspect très pittoresque. Archevêché, palais du gouverneur, université depuis 1803, observatoire, école militaire pour les cadets, etc. Fabrique de draps, d'étoffes de coton, de cuirs, de quincaillerie, etc. Entrepôt du commerce de la Russie d'Europe avec la Sibérie ; 95,000 hab. — Le gouvernement de *Kazan*, à l'E. de la Russie, est arrosé par le Volga et la Kama. Sol plat, très boisé. Grains, chanvre, fruits, légumes, élève de bestiaux. Mines de fer, de cuivre, etc. Superficie 63,714 kil. carrés, population 1,873,000 hab.

— *Royaume de Kazan*. Royaume tartare fondé par Mohammed en 1441, détruit par Ivan IV en 1552.

KAZBEK ou **MQUINWARI**, Géogr. L'un des sommets les plus élevés du Caucase, en Russie, à 120 kil. N.-O. de Tiflis ; 5,043 mèt.

KAZRIN, Géogr. Ville de Perse (Irak-Adjemi), à 145 kil. N.-O. de Téhéran. Industrie et commerce importants, vins recherchés ; 40,000 habitants.

KAZNEH, s. m. Métrol. Mille bourses égyptiennes, ou environ 125,000 francs.

KCHATRIYA, Hist. ind. Nom des membres de la seconde caste noble chez les Indiens. Les kchatriyas ou guerriers sont nés, selon la tradition mythologique, des bras de Brahma. Les kchatriyas avaient seuls le droit de régner et de rendre la justice.

— Myth. ind. Guerrier, second fils de Brahma, auteur de la race des kchatriyas.

KÉABÉ, s. m. Syn. de CAABA.

KEAN (Edmond), Acteur célèbre, né à Londres, 1787-1833, fils d'un tailleur pauvre, d'abord baladin, mousse, fit partie d'une troupe ambulante d'acteurs, puis entra, en 1814, au théâtre de Drury-Lane, où il obtint les plus grands succès dans les drames de Shakspeare. || KEAN (Charles-Jean), Fils du précédent, né à Waterford, 1811-1868, a aussi obtenu de grands succès, comme tragédien, en Amérique et en Angleterre.

KEATE (George), Littérateur anglais, né vers 1729, mort en 1797. Ses principaux ouvrages sont : *Rome ancienne et moderne*, *les Alpes*, *les Esquisses d'après nature*, le *Tableau abrégé de l'histoire de la république de Genève*.

KÉBÉ, s. m. Comm. Sorte de feutre de Brousse, brodé ou soutaché, dont on fait des tapis ou des tentures.

KÉBER s. m. Hist. relig. Membre d'une secte persane qui admet plusieurs dieux et croit à l'immortalité de l'âme.

KEBILLI, Géogr. Principale ville du Nezzaoua, groupe important d'oasis, dans le Sahara tunisien, sur le chott El-Kébir.

KÉBIR, s. m. Hist. or. Lettre d'affranchissement.

KÉBIR, s. m. Mot arabe qui veut dire *Grand* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques. Mehallet El-Kebir, Oued El-Kebir, etc.

KEBLAH ou **KIBLEH**, s. m. Relig. mah. Direction de tous les temples et de tous les oratoires musulmans vers la Caaba de La Mecque.

— Fig. Se dit pour l'Objet, la fin qu'on se propose, l'intention qu'on a en quelque chose. Le *kebleh* que regardent les rois est leur couronne et leur autorité ; celui des gens d'affaires est l'or et l'argent. Le *kébleh* des gens de bien est le combat de leurs passions. (D. Herbelot)

KÉBLEH-NOMA, s. m. Espèce de boussole que les Turcs et les Persans portent sur eux lorsqu'ils font leur prière.

KÉBOURIAH ou **TITRI**, Géogr. Montagnes du Moyen-Atlas, qui longent le Chéliff et se rattachent au Petit-Atlas.

KEBTH, Géogr. Nom que les Arabes donnent à l'Égypte.

KECHERTÉCHI, s. m. Garde de l'empereur de Perse.

KECHMISH, s. m. Vitic. Cépage d'Orient.

KEDAH, Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, ch.-l. du petit royaume de ce nom ; 6,000 hab.

KEDJ, Géogr. Ville du Beloutchistan, chef-lieu de la province de Mekran, sur le Bhéguer ; autrefois très commerçante ; 38,000 hab.

KÉDUSUDURE ou **KESUDURE**, s. m. Erpét. Sorte de serpent dont parle Rabelais.

KEEL, s. m. Métrol. Poids en usage pour le charbon en Angleterre, équivalant à 21,578 kilogrammes.

* **KEEPSAKE**, s. m. (pr. *kip-eke* ; étym. anglaise, *keep*, garder ; *sake*, affection). Souvenir, gage d'amitié. On s'en sert pour désigner de jolis petits livres d'étrennes, richement ou élégamment reliés, et qui se font remarquer en outre par le luxe des vignettes et la beauté de l'exécution typographique. Il n'y a pas de genre de littérature particulièrement affecté aux keepsakes ; cependant les nouvelles paraissent leur convenir davantage. Quelques-unes de ses camarades appartenant au convent les *keepsakes* qu'elles avaient reçus en étrennes. (G. Flaubert.) Adeline, Eléonore, Lilian, la Reine de Mai, étaient des personnages de *keepsake*, sortis de la main d'un amoureux et d'un artiste. (H. Taine.)

KEERBERGEN, Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 30 kil. de Bruxelles ; 2 300 habitants.

KÉERLIE, s. f. (de *Keerl*, nom pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées asterées, dont les espèces se trouvent au Brésil.

KEES, s. m. Métrol. Bourse égyptienne valant 125 francs.

KEF, s. m. Nom arabe du bang, qui, fumé comme le tabac, procure une ivresse momentanée et cause à la fin un véritable abrutissement.

KÉGUEM, s. m. Linguist. Homme du Sénégal.

KÉHAYA, s. m. Relat. Homme d'affaires chez les Turcs.

KEHL, Géogr. Ville du grand-duché de Bade, au confluent de la Kinzig et du Rhin, en face de Strasbourg. Manufactures de tapis et de tabac ; pont fixe sur le Rhin construit en 1860-1861 ; 1,600 hab.

KE-HOA ou **TOHAN-HOA**, Géogr. Ville et port de l'empire d'Annam, à 400 kil. N.-O. de Hué ; 30,000 hab.

KEICHME ou **KEICHM**, Géogr. La plus grande île du golfe Persique, tributaire de la Perse ; 1,500 hab. Ch.-l. *Keichme* ou *Keichm*.

KEILHAUITE, s. f. Minér. Titanate de silice et de chaux des roches feldspathiques de Norvège.

KEILL (James), Mathématicien écossais, 1673-1741. On a de lui : *Examen de la théorie de la terre de Burnet* ; *Introduction à la vraie physique* ; *Introduction à la vraie astronomie*.

KEISER (Reinhard), Compositeur, né près de Leipzig vers 1673, mort en 1739, fit représenter plus de cent opéras, parmi lesquels celui de *Basilius*, qui passe pour un chef-d'œuvre, et *Ismène*, qu'on regarde comme l'œuvre la plus fraîche et la plus gracieuse de son temps.

KEITH (George), Maréchal héréditaire d'Ecosse, appelé le plus souvent *milord Maréchal*, né vers 1685, mort près de Potsdam, 1778 ; prit les armes en 1713 pour soutenir le prétendant, fut condamné à mort par le parlement, dépouille de ses dignités et de ses biens ; il se réfugia en Prusse, où il resta jusqu'à sa mort l'ami de Frédéric II. || KEITH (Jacques), Frère du précédent, se déclara à dix-huit ans pour le prétendant, quitta l'Angleterre, fut membre de l'Académie des sciences de Paris, et finit par s'attacher à Frédéric II, qui le nomma feld-maréchal et gouverneur de Berlin. Il fut tué à la bataille de Hochkirchen.

—KEITH DE STONE-HAVEN-MARISCHAL (George ELPHINSTONE, lord, vicomte), Marin anglais, 1746-1823. Entra dès l'âge de quinze ans dans la marine et devint capitaine en 1775 ; il prit part à toutes les guerres contre la France. En 1795, il s'empara du cap de Bonne-Espérance ; en 1815, il présida à l'embarquement de Napoléon Ier pour Sainte Hélène.

KEITHIE, s. f. (de *Keith*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des labiées mélissinées dont les espèces croissent au Brésil.

KEITHIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une société de quakers fondée en 1691 par George Keith. Elle admettait le baptême et la communion.

KEKKI, Myth. Dieu de l'agriculture chez les Finnois et les Lapons.

KÉKUNE, s. f. Pharm. Nom, à Ceylan, d'une huile succédanée de celle du ricin et provenant de l'aleurite triloba.

KELAOUN ou **KALAOUN**, Sil Eddin Neuvième sultan de la première dynastie des mamelouks d'Egypte, régna de 1279 à 1290. Son règne fut signalé par d'importantes victoires sur les Mongols et sur les chrétiens de Syrie.

KÉLASA, s. m. Myth. ind. L'Olympe des Indiens.

KÉLAT, Géogr. Capitale du Beloutchistan, sur le versant d'une montagne. Elle est la résidence d'un kan, qui prétend être le souverain de tout le Beloutchistan ; 10,000 hab.

KELBY, s. m. Myth. Esprit malfaisant qui hante les rivières d'Ecosse.

KÉLECTOMIE, s. m. (*kél*, gr., κήλη, tumeur ; *ex*, hors ; τέμνειν, couper). Chir. Procart explorateur servant à extraire en partie la substance des tumeurs.

KÉLEH, s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage en Egypte et équivalant à 15 lit. 29.

KÉLÉLÉ, s. m. Bot. Espèce de saule des bords du Niger, que les nègres ont en grande vénération.

KELKEL, s. m. Tranche de sole séchée et salée.

KELLEK, s. m. Relat. Espèce de radeau formé de plusieurs outres qui soutiennent des branches entrelacées. Il est en usage sur le Tigre et sur l'Euphrate.

KELLER (Jean-Balthazar), Habile ciseleur en orfèvrerie, né à Zurich, 1638-1702, réussit le premier à couler de grandes pièces. La plupart des bronzes du château de Versailles sont de lui et de son frère Jean-Jacques.

KELLERMANN (François-Christophe), duc de Valmy, Maréchal de France, né à Strasbourg, 1735-1820, était maréchal de camp lorsque la Révolution éclata. Nommé général de division, il battit, 1792, avec Dumouriez, les Prussiens à Valmy. Nommé, par Napoléon Ier, sénateur, maréchal, duc de Valmy, il ne commanda plus de 1804 à 1814 que des armées de réserve ou des corps d'observation. KELLERMANN (François-Etienne), Fils du précédent, né à Metz, 1770-1835, fit, comme aide de camp de son père, la campagne des Alpes, 1793, et la campagne d'Italie avec Bonaparte, qui le nomma général de division après Marengo. Il lui resta fidèle jusqu'au bout. En 1820, la mort de son père le fit duc de Valmy et pair de France.

KELLY (Michel), Chanteur anglais, né à Dublin, 1764-1826, se fit applaudir en Italie et à Vienne ; puis eut de grands succès à Londres. Il ne commença à composer qu'à l'âge de trente-trois ans ; il a laissé des mémoires : *Reminiscences of the King's Theatre and Theatre Royal of Drury Lane*, etc.

KÉLOÏDE, s. f. et gr., κήλη, tumeur ; εἶδος, aspect. Pathol. Tumeur de la peau qui se forme le plus souvent sur la partie antérieure de la poitrine.

KELP, s. m. Techn. Caillotis employé dans la fabrication du verre de vitre ou de bouteille.

KELPY, s. m. Myth. écoss. Esprit qui habite les rivières et dont les yeux fascinent le voyageur pour l'attirer au fond de l'eau. Il se montre sous la forme d'un cheval blanc.

KELT, s. m. Pêch. Saumon pris peu de temps après la ponte.

KÉMAON, Géograph. District de l'Inde anglaise, dans la province de Delhi.

KÉMAS, s. m. (pr. *ké-mass*). Mamm. Genre de ruminants, créé aux dépens du genre cerf.

KEMBLE (John-Philipp), Acteur anglais, né à Preston (Lancastre), 1757-1823, parut avec succès sur divers théâtres de province, fut engagé au théâtre de Drury-Lane, à Londres, et s'y fit applaudir par son grand talent comme acteur tragique. On a de lui des *Essais sur Macbeth et Richard III* et une série de farces. || KEMBLE (Charles), Frère du précédent et acteur comme lui, né à Brecon (Galles), 1775-1854, déploya, surtout dans la haute comédie, un talent sans égal.

KEMEA, s. m. Comm. Sorte de taffetas à fleurs, qui venait autrefois de l'Inde.

KEMI Géogr. Rivière de Russie, arrose la Finlande et se jette dans le golfe de Bothnie, à 17 kil. E. de Torneä. Cours de 480 kil.

KEMOUN, s. m. Bot. Espèce de basilic que les Abyssins emploient comme condiment.

KEMPELEN (Wolfgang, baron de), Mécanicien et littérateur, né à Presbourg (Hongrie), 1734-1804, construisit de curieux automates et a laissé des pièces de théâtre qui ne manquent pas de mérite.

KEMPFÉRIE, s. f. Bot. V. KÆMPFERIE.

KEMPIS (Thomas A-), Théologien, né à Kempen, 1380-1471, prêtre en 1412, passa sa vie dans un couvent près de Zwoll, et y écrivit des ouvrages ascétiques ; plusieurs lui attribuent l'*Imitation de Jésus-Christ*.

KEN, s. m. Métrol. Mesure de longueur au Japon équivalant à 1 m. 99.

KENAC-HASSUYAR, s. m. Horticult. Variété de jacinthe rose.

KÉNEUX, s. m. Erpét. Syn. de CYCLODE.

KENHAWY (Great-), Géogr. Affluent de l'Ohio, vient des Alléghanys, arrose la Virginie et a 150 kil. de cours.

KÉNIA, Géogr. Montagne de l'Afrique orientale, presque sous l'Equateur, entre la côte et la région des lacs, d'où vient le Nil ; 5,400 mèt.

KÉNIÉRA, Géogr. Comptoir fortifié des Français, dans le Bambouk (Sénégambie, arrondissement de Saint-Louis.

KÉNIGE ou **KŒNIGIA**, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des polygonées. La kénige d'Islande croît dans les lieux inondés et argileux, sur les montagnes et vers les bords de la mer.

KENILWORTH Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Birmingham ; ruines d'un beau château donné par Elisabeth à Leicester et détruit sous Cromwell ; 3,000 hab.

KENLIE, s. m. Mamm. Chacal du Cap.

KENNA, s. m. Bot. Nom de l'oreanette. || Syn. de HENNÉ.

KENNEBEC, Géogr. Rivière des États-Unis, arrose le Maine, passe à Augusta et se jette dans l'Atlantique, après 220 kil. de cours.

KENNEDIE, s. f. de *Kennedy*, n. pr. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des papilionacées phaséolées, dont les espèces croissent en Australie. On écrit aussi *kennédye*.

KENNEDY (Canal de), Géogr. Canal entre la côte occidentale du Groenland et la Terre de Grinnell, au delà du 80e degré de lat. N.

KENNEL-KOHLE, s. m. Minér. Variété de charbon de terre qui se trouve en Irlande.

KENNETH, Nom commun à trois rois d'Ecosse qui ont régné, l'un de 604 à 605, l'autre de 833 à 857, le dernier de 976 à 984.

KENOB, s. m. Sorte de flageolet arabe.

KÉNOMÉRIE, adj. Chim. Se dit des corps isomères par kénomérie.

KÉNOMÉRIE, s. f. (ét. gr., κενός, vide ; μέρος, partie). Chim. Isomérie des corps formés par l'élimination d'éléments différents ou identiques, aux dépens de composés distincts.

KÉNOZOÏQUE, adj. (ét. gr., καινός, nouveau ; ζῶον, animal). Géol. Se dit des terrains tertiaires contenant les animaux fossiles les plus récents.

KENSINGTON, Géogr. Ville d'Angleterre (Middlesex), à 5 kil. O. de Londres, dont elle est un des faubourgs. Vaste parc ; 15,000 hab.

KENSY, s. m. Linguist. Idiome nubien.

KENT, (*Cantium*). Géogr. Comté maritime d'Angleterre, entre la Tamise, la mer du Nord et le pas de Calais ; superficie 4,067 kil. carrés ; pop. 978,000 hab. Ch.-l. Cantorbery et Maidstone ; villes principales Rochester, Greenwich, Deptford, Woolwich, Gravesend, Douvres, Folkestone, etc.

— KENT (Royaume de). Un des sept États de l'Heptarchie anglo-saxonne, qui comprenait le comté actuel de même nom, et ceux de Norfolk, Essex et Middlesex.

KENT (Edouard-Auguste, duc de). Quatrième fils du roi George III, et père de la reine d'Angleterre Victoria, 1767-1820.

— KENT (William), Peintre et architecte, né dans le comté d'York, 1684-1748, passe pour l'inventeur des jardins anglais.

KENTIA, s. m. (de *Kent*, n. pr.). Bot. Genre de palmiers de l'archipel Indien.

KENTIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante du comté de Kent

— adj. Qui appartient au comté de Kent ou à ses habitants.

KENTROPHYTE, s. f. (ét. gr., κέντρον, aiguillon ; φυτόν, plante). Bot. Genre de légumineuses de l'Amérique du Nord.

KENTUCKY, Géogr. Rivière des États-Unis, vient des monts Cumberland, passe à Frankfort et se jette dans l'Ohio ; cours de 420 kil.

— KENTUCKY. Un des États de l'Union américaine, arrosé par le Mississipi, l'Ohio et le Kentucky, le Cumberland, le Tennessee et la Big-Sandy ; la partie orientale est traversée par les monts Cumberland. On y trouve des mines de fer et de houille, de vastes forêts, de riches pâturages ; l'industrie est encore peu développée. Il fut érigé en État, séparé de la Virginie en 1789, et admis dans l'Union en 1792. Il a 104,632 kilom. carrés et 1,619,000 hab. Le chef-lieu est *Francfort* ; les villes principales sont Louisville, Lexington et Covington.

KÉORO-EVA, Mythol. Dieu des îles Hawaï.

KÉPER, s. m. Comm. Tissu de coton sergé fabriqué en Hollande.

* **KÉPI**, s. m. Genre de coiffure adoptée d'abord par certains corps de troupes françaises en Afrique, et qui s'est ensuite généralisée dans l'armée. En le voyant descendre en *képi* de la malle de Marseille, je me suis tout de suite approché. (Mérimée.)

— Coiffure semblable, adoptée dans la plupart des maisons d'éducation de jeunes gens.

KÉPISME, s. m. Ne. Manière de porter le képi.

KEPLER, s. m. Astron. Nom que quelques astronomes donnent à la quatrième tache de la lune.

KÉPLER ou **KEPPLER** Jean, Astronome célèbre, né à Magstadt, Wurtemberg, 1571-1630, fut garçon de cabaret chez son père, puis travailla aux champs, et obtint son admission gratuite au séminaire de Tubingen, 1587. Il fut professeur de mathématiques à Gratz, puis fut appelé à Prague par Tycho-Brahe, et devint, à la mort de celui-ci, 1601, son successeur comme astronome de la cour. Très mal payé, il fut continuellement obligé de se mettre aux gages des libraires pour vivre. De ses nombreux ouvrages, le premier en date est son *Mysterium cosmographicum*, qu'il publia à 25 ans, et qui le mit en relation avec Tycho-Brahe; mais le plus important est son *Astronomica nova, seu physica coelestis*. En prenant pour point de départ trois grandes lois fondées par Kepler, Newton a pu formuler sa fameuse loi d'attraction universelle. Voici ces trois lois dans l'ordre de leur importance astronomique: 1° les orbites de toutes les planètes sont des ellipses dont le soleil occupe le foyer; 2° le rayon vecteur héliocentrique de la planète décrit autour du soleil des aires proportionnelles aux éléments du temps; 3° les carrés des temps de révolution de deux planètes quelconques sont entre eux comme les cubes des demi-grands axes de leurs orbites. Ces lois sont exposées dans l'*Astronomica, nova seu Commentarium de motibus stellæ Martis*, et dans *Harmonices mundi Libri V, quorum primus geometricus*, etc.

KEPLERIE ou **KEPPLÉRIE**, s. f. de *Kepler*, n. pr. Bot. Genre de la famille des palmiers dont les espèces se rencontrent dans les Indes.

KÉPLÉRIEN, ENNE, adj. Philos. Qui appartient à Kepler. Hypothèses keplériennes.

KEPPEL Auguste, baron ELDON, vicomte de, Amiral anglais, 1725-1786, prit part à l'expédition qui, en 1740, fut chargée de détruire les colonies espagnoles de l'Amérique. En 1778, il livra à la flotte française du comte d'Orvilliers la bataille d'Ouessant, qui fut indécise. Keppel, pour ce fait, passa en jugement, 1779, fut acquitté, et reçut les remerciements du Parlement. Créé vicomte, 1782, il fit partie du ministère Rockingham, reçut la pairie avec le titre de *baron d'Elbon* et rentra au ministère avec le cabinet dit de *coalition*.

KÉRACÈLE, s. f. (étym. gr., κέρας, corne; κήλη, tumeur). Art véter. Tumeur de la face externe du sabot.

KERAH, KERKAH ou **KARA-SU**, (anc. *Choaspes*). Géogr. Rivière de Perse qui a sa source dans le Kourdistan, passe à Kermanchah, arrose le Khousistan, passe près de Suse, et se jette, après un cours de 510 kil., dans le Chott-el-Arab.

KERAKER, s. m. Mus. Sorte de castagnettes, en usage chez les nègres de l'Afrique du Nord.

KERALIO Louis-Félix GUYNEMENT DE, Littérateur, né à Rennes, 1731-1793, fut professeur à l'École militaire de Paris, inspecteur des écoles militaires de France et membre de l'Académie des inscriptions. On lui doit une *Histoire de la guerre des Russes et des Turcs*, de 1736 à 1739. ‖ Sa femme, *Marie-Françoise* ABEILLE, et sa fille, *Louise* DE KERALIO, née à Paris, 1758, morte à Bruxelles, en 1821, se sont aussi distinguées dans les lettres.

KÉRAMIDE, s. m. Bot. Synon. de CONCEPTACLE.

KÉRAMION, s. m. (du grec κεράμιον, amphore. Antiq. gr. Nom d'une mesure de capacité en usage chez les Grecs. Le kéramion ou métrète valait deux amphores.

KERANTHL, s. m. Bot. Syn. de DENDROBION.

KÉRAPHYLLEUX, EUSE, adj. (et gr., κέρας, corne; φύλλον, feuille). Art véter. Se dit du tissu corné du sabot formant les fauces verticales qui s'engrènent avec le tissu podophylleux.

KÉRAPHYLLOCÈLE, s. f. (et gr., κέρας, corne; φύλλον, feuille; κήλη, tumeur). Art véter. Tumeur cornée entre le sabot du cheval et les parties sous-jacentes.

KÉRAPSEUDE, s. f. (et gr., κέρας, corne; ψεύδω, je trompe). Art véter. Corne rabouteuse qui recouvre une partie de la corne, dans certains malades du sabot.

KÉRARGYRE, s. m. (et gr., κέρας, corne; ἄργυρος, argent). Minér. Substance minérale, composée de 75 parties d'argent et 25 de chlore, très répandue au Pérou et au Mexique; on la rencontre aussi en Saxe, en Norvège et en Sibérie.

KERASELME, s. m. Bot. Section du genre euphorbe.

KÉRATECTOMIE, s. f. (étym. gr., κέρας, κ ραος, corne; ἐκτομή, excision). Chir. Excision d'une partie de la cornée.

KÉRATELLE, s. f. (étym. gr., κέρας, ατος, corne). Infus. Genre douteux de brachionides, réunis par les unsaux brachions et par les soies aux anourelles.

KÉRATINE, s. f. (du gr. κέρας, ατος, corne). Chim. Substance organique existant dans la corne, l'épiderme et les ongles.

KÉRATINIEN, ENNE, adj. (du gr. κέρας, ατος, corne). Anat. Qui se rapporte à la cornée. ‖ Qui a rapport aux cornes des ruminants.

KÉRATION, s. m. (pr. *ké-ra-ti-on*; du gr. κερατίον, petite corne). Antiq. gr. Poids grec dont on se servait dans la médecine. Le kération valait un tiers de l'obole.

— Monnaie d'or du Bas-Empire, qui valait environ 3 francs de notre monnaie.

KÉRATIQUE, adj. 2 g. (du gr. κέρας, ατος, corne). Anat. Qui a rapport à la cornée.

KÉRATITE, s. f. (du gr. κέρας, ατος, corne). Méd. Inflammation de la cornée.

KÉRATOCÈLE, s. f. (et gr. κέρας, ατος, cornée; κήλη, tumeur). Chir. Hernie de la cornée transparente.

KÉRATOCONE, s. f. (et gr., κέρας, ατος, cornée; κώνος, poussière). Chir. Variété de la kératocèle.

KÉRATO-CONJONCTIVAL, ALE, adj. (étym. gr., κέρας, ατος, cornée; fr. *conjonctive*). Chir. Qui appartient à la cornée et à la conjonctive.

KÉRATO-CONJONCTIVITE, s. f. (rad. *kérato-conjonctival*). Pathol. Inflammation simultanée de la cornée et de la conjonctive.

KÉRATOGÈNE, adj. (étym. gr., κέρας, ατος, corne; γένομαι, j'engendre). Anat. Qui produit la corne.

— *Appareil kératogène*. Ensemble des régions du derme qui donnent, par sécrétion, naissance à la corne.

KÉRATOGLOSSE, adj. et s. m. (étym. gr., κέρας, ατος, corne; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit de la portion du muscle hyoglosse qui s'attache aux cornes de l'os hyoïde.

KÉRATOHYAL, s. m. (et gr., κέρας, ατος, corne; ὑοειδής, hyoïde). Anat. Une des branches styloïdiennes de l'os hyoïde.

KÉRATOÏDE, adj. (étym. gr., κέρας, ατος, corne, εἶδος, aspect). Anat. Qui a l'aspect d'une corne.

— KÉRATOÏDE, s. f. Cornée ou première tunique de l'œil.

KÉRATOMALACIE, s. f. (étym. gr., κέρας, ατος, corne; μαλακός, mou). Chir. Ramollissement de la cornée.

KÉRATOMÈ (étym. gr., κέρας, ατος, corne; τομή, incision). Pathol. Tumeur qui se produit sur la cornée.

KÉRATONYXIS, s. f. (ét. gr., κέρας, ατος, cornée; νύσσειν, percer). Chir. Opération qui consiste à déplacer ou à broyer le cristallin au moyen d'une aiguille introduite à travers la cornée.

KÉRATOPHARYNGIEN, adj. (étym. gr., κέρας, ατος, corne; fr. *pharyngien*). Anat. Se dit des muscles qui vont du pharynx à la corne de l'hyoïde.

* **KÉRATOPHYTE**, s. m. (étym. gr., κέρας, ατος, corne; φυτόν, excroissance). Pathol. Nom ancien des productions polypeuses et transparentes de la peau.

— Zooph. Syn. de GORGONE.

KÉRATOPLASTIE, s. f. (étym. gr., κέρας, ατος, corne; πλάσσω, je forme). Chir. Autoplastie de la cornée.

KÉRATORE, s. f. (du gr. κέρας, ατος, corne). Pathol. Génération des kératophytes.

KÉRATOSTAPHYLIN, adj. (et gr., κέρας, ατος, corne; σταφυλή, luette). Anat. Se dit d'un muscle qui va de la luette à la corne de l'hyoïde.

KÉRATOTOMIE, s. m. (et gr., κέρας, ατος, cornée; τομή, section). Chir. Nom donné à divers instruments employés pour inciser la cornée dans l'opération de la cataracte par extraction.

KÉRATOTOMIE, s. f. (radic. *keratotome*). Chir. Incision de la cornée transparente, dans l'opération de la cataracte. On dit aussi *cératotomie*.

KÉRATOTOMIQUE, adj. Chir. Qui a rapport à la kératotomie.

KÉRATRY Auguste-Hilarion de, Écrivain et homme politique, né à Rennes, 1769-1859, issu d'une famille noble de Bretagne, il fut emprisonné deux fois durant la période révolutionnaire et rendu deux fois à la liberté. Entré à la Chambre des députés en 1818, il y siégea jusqu'en 1830, sauf un court intervalle, de 1824 à 1827, et s'y montra le défenseur constant d'une sage liberté pratique. Il se prononça l'un des premiers pour l'abolition de la peine de mort en matière politique, et soutint ensuite l'hérédité de la pairie. Créé pair en 1837, rendu député par le Finistère en 1839, il ne rentra dans la retraite qu'en 1851. Le plus connu de ses ouvrages, sinon le meilleur, est son roman du *Dernier des Beaumanoir*.

KÉRAT'DRENIE, s. f. (de *Keraudren*, n. pr. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des buettnériacées, tribu des lastopétalées, originaire de l'Australie.

KÉRAT'NOGRAPHIQUE, adj. (et gr., κεραυνός, foudre; γράφω, j'écris). Phys. Se dit de certaines empreintes marquées sur les corps atteints par la foudre.

KERELLE, s. m. Ornith. Oiseau du genre pie, qui habite le Bengale.

KEREM, s. m. pr. *ké-remm*). Hist. relig. Excommunication du second degré chez les Hébreux.

KEREMET Myth. Divinité principale d'une peuplade de la Sibérie. ‖ Enclos consacré chez ce peuple à un sacrifice solennel.

KÉRÈRE, s. f. Bot. Nom d'une bignone de la Guyane, appelée aussi *liane franche*.

KÈRES, Myth. Divinités fabuleuses qui personnifiaient, chez les Grecs, tantôt les destinées, tant ôt la mort.

KERFA, s. m. Bot. Nom donné dans l'Inde à la cannelle giroflée.

KERFEUNTLUN, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Quimper (Finistère). Église et chapelle de la Mère de Dieu, du style gothique de la décadence; 2,800 hab.

KERGORLAY Louis-Florian-Paul, comte de), 1769-1856. Capitaine dans un régiment de cavalerie, il émigra et rentra en France sous le Consulat. En 1814, il protesta contre l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Député après la seconde restauration, il siégea à l'extrême droite. Pair de France en 1823, il vota toujours avec les ultra-royalistes. Après la révolution de Juillet, il protesta, le 9 août, contre le nouvel établissement, dans une lettre qui le fit condamner, par la Chambre des pairs, à 6 mois de prison et 500 francs d'amende. Il fut plusieurs fois poursuivi sous Louis-Philippe. On a de lui quelques brochures de circonstance, un *Fragment historique*, à propos de l'*Histoire de la Vendée militaire*.

KERGRIST-MOËLOU, Géogr. Comm. du cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,400 hab.

KERGUÉLEN (Terre de), ou *Ile de la Désolation*. Géogr. Île de l'océan Indien, à 3,000 kil. S.-E. de la Réunion, environnée de glaces, stérile et déserte, découverte par Kerguelen en 1772, et reconnue par Cook, 1776. Ses côtes ont des baies nombreuses, comme celle de Christmas, au N. de l'île.

KERGUÉLEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph de), Navigateur français, né en Bretagne, 1745-1797. Capitaine de frégate dès 1767, il découvrit, 1772, dans les mers des Indes, l'île qui porte son nom. Nommé, à son retour, capitaine de vaisseau, il fit un second voyage, 1773, qui confirma sa découverte. On a de lui, outre les relations de ses voyages dans la mer du Nord, dans les terres australes et dans les Indes, une *Relation des événements de la guerre maritime entre la France et l'Angleterre*.

KÉRIM ou **KERYM-KHAN**, Souverain de la Perse, né vers 1699, mort en 1770. Il parvint au trône par son courage et son habileté, après la mort de Nadir-Chah, 1760. Il fit de Schiraz sa capitale et eut un règne heureux.

KERION, s. m. Méd. Syn. d'ACHORES.

KERIRI, s. m. Bot. Violier jaune.

KÉRIS, s. m. pr. *ké-riss*). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des teuthies, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le keris goutreux.

KÉRITY, Géogr. Comm. du cant. de Paimpol, arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,100 hab.

KÉRIVOULA, s. m. Mamm. Nom d'un petit groupe de chauves-souris.

KERKÉNAH (Charki et Gharbi). Géogr. Îles stériles et peu habitées de la Tunisie, à 15 kil. de la côte. C'est l'anc. *Cercina*.

KERKHOVE (Joseph VAN DER), Peintre flamand, né à Bruges vers 1669, mort en 1724, renommé pour la vigueur de son coloris et l'art de noblesse de ses compositions.

KERLOUAN, Géogr. Comm. du cant. de Lesneven, arr. de Brest (Finistère); 2,900 hab.

KERMA, s. m. Bot. Espèce de faux troène des Indes.

KERMAN (anc. *Caramanie*). Géogr. Vaste province de la Perse, au S.-E., est un pays assez pauvre, dont dépend le Moghistan, sur la côte, près du détroit d'Ormuz. Ville principale *Kerman*. La partie S. paye tribut à l'iman de Mascate.

— KERMAN, GHIRDJAN ou SIRDJAN, (anc. *Carmania*). Ville forte de la Perse, ch.-l. de la province du même nom, à 580 kil. S.-E. d'Ispahan. Fabriques de châles, tapis, draps, armes à feu, essence de roses; commerce actif; 42,000 h.

KERMANCHAH ou **KARAMSIN**, Géogr. Ville de la Perse, dans le Kourdistan, près de la rive droite du Kerah, à 330 kil. S.-O. de Téhéran. Fabriques d'armes blanches et de tapis; 30,000 hab.

KERMANIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la province de Kerman. Une Kermanienne. ‖ En Kermanien.

— adj. Qui appartient à cette province ou à ses habitants. Mœurs, coutumes kermaniennes. On dit aussi *kermanite*.

KERMASSON, s. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie du Levant.

* **KERMÈS**, s. m. (ét. ar., *kermes*, cochenille; du sanscr. *karma*, ver). Entom. Insecte hémiptère du genre de la cochenille, qui vit sur les feuilles du chêne coccifère; on en distingue plusieurs espèces, la principale se recueille en Provence, dans le Levant, en Italie et en Espagne. Cet insecte se présente sous la forme d'une petite coque sphérique membraneuse, attachée à l'écorce de l'arbre. Les œufs du kermès fournissent à la teinture une belle couleur rouge cramoisie, dont la découverte de la cochenille a beaucoup diminué l'usage. Le kermès du midi de la France est le plus estimé; il n'est pas rare en Murcie, et se trouve abondamment sur les pentes méridionales de la Sierra-Morena. On dit quelquefois *kermès animal* pour le distinguer du kermès minéral. ‖ *Kermès des racines* ou *du Nord*, Cochenille de Pologne. ‖ *Kermès végétal*, Galle produite sur le chêne nain et qui résulte de la piqûre d'un insecte.

— Miner. *Kermès minéral*, Médicament découvert en 1714, et qui, sous le nom de *poudre des chartreux*, eut une très grande vogue en médecine. On lui donne aujourd'hui beaucoup moins de valeur thérapeutique. C'est un composé de sulfure d'antimoine en poudre et de carbonate de soude cristallisé qu'on fait bouillir ensemble dans l'eau. Sirop de kermès. Pastilles de kermès. ‖ *Kermès natif*, Minéral qu'on trouve en Bohême, en Saxe, en Angleterre et en Sibérie; il est souvent combiné avec l'arsenic; il se présente en cristaux capillaires, opaques, d'un éclat soyeux, et paraît composé de deux atomes de sulfure d'antimoine et d'un atome d'oxyde du même métal.

KERMÉSITE, s. f. Miner. Oxysulfure d'antimoine.

* **KERMESSE**, s. f. (ét. flam., *kerk*, église; *misse*, messe). Nom donné en Flandre et en Belgique à la fête patronale d'une commune. Ces fêtes se célèbrent par de grandes réjouissances. Les *kermesses* de Belgique inspirèrent difficilement aujourd'hui un nouveau Rubens ou même un nouveau Teniers. (Gér. de Nerval.)

— Tableau représentant une kermesse.

KERMÉTISÉ, ÉE, adj. Méd. Qui contient du kermès minéral. Potion kermétisée.

KERNE, s. m. Hist. milit. Soldat de l'infanterie irlandaise. L'arme du kerne était un javelot attaché à une courroie par laquelle on pouvait le ramener à soi.

KERNERE, s. f. Bot. Syn. de POSIDONIE.

KERNÉRIE, s. f. Bot. Syn. de HIDENS.

KERNES, s. m. Min. Syn. de ROYON.

KERNET, s. m. Min. Conduit d'aérage établi dans des galeries de mines.

KERNEVEL, Géogr. Bourg du cant. de Bannalec, arr. de Quimperlé (Finistère); 2,300 h.

KERNROSTUNG, s. m. (et allem., *Kern*, noyau; *Rost*, grd'). Metall. Opération qui précède la fonte, et qui a pour but de débarrasser du soufre les minerais de cuivre.

KEROBALANE, s. f. (ét. gr., κέρας, corne; βάλανος, gland). Infus. Genre d'animalcules infusoires, établi pour des vorticelles qui ont quitté leurs pédoncules et nagent librement dans les eaux.

KÉRODON, s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de rongeurs assez semblable au cochon d'Inde par la forme du corps, à certaines espèces d'écureuils par la couleur du pelage, établi pour deux espèces fossiles et deux espèces vivantes, toutes quatre originaires de l'Amérique méridionale.

KERONE, s. f. (ét. gr., κέρας, corne). Infus. Genre d'infusoires de la famille des trichodes, très abondant dans les infusions végétales, de couleur blanche, visible à l'œil nu et long de 1 à 3 dixièmes de millimètre.

KÉRONIEN, ENNE, adj. Infus. Qui a rapport au genre kerone, ou qui y ressemble. ‖ KÉRONIENS, s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés dont le type est le genre kerone.

KÉROPIE, s. f. (ét. gr., κέρας, corne; ὤψ, face). Ornith. Section du genre tangara.

KÉROSÈNE, s. m. Pétrole raffiné pour l'éclairage.

KÉROSOLÈNE, s. m. Chim. Produit obtenu par la distillation des résidus dans les fabriques d'huile de kérosène. Il a des propriétés anesthésiques analogues à celles du chloroforme. On dit aussi *kéroforme*.

KÉROUAL ou **QUÉROUAILLE** Louise PENHOET DE, duchesse de Portsmouth. Née vers 1652, morte en 1725. On croit que sa famille appartenait à la petite bourgeoisie française. Élevée en Bretagne, elle fut admise comme dame d'honneur par Madame (Henriette d'Angleterre), qu'elle accompagna à Douvres. Charles II s'éprit d'elle, la créa duchesse de Portsmouth et en eut un fils, Charles de Lennox, qu'il fit duc de Richemont. Elle contribua puissamment à maintenir son amant dans la dépendance de Louis XIV.

KEROULE, s. f. (ét. gr., κέρας, corne; οὐρά, queue). Ornith. Section de la famille des pies-grièches.

KERRÉNA, s. m. Sorte de grande trompette indienne.

KERRIE, s. f. (de *Ker*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rosacées spiréacées, dont les espèces croissent au Japon.

KERRY, Géogr. Comté maritime d'Irlande, au S.-O., dans le Munster. Ch.-l., *Tralee*. Les côtes comptent un grand nombre de baies, Tralee, Brandon, Dingle, Ballynaskelling, etc. Les monts les plus élevés de l'Irlande, les Macgillicuddy-Reeks, se trouvent dans ce comté.

KERSA, s. f. Relat. Jeu assez semblable au jeu de mail, usité parmi les classes inférieures en Abyssinie.

KERSAINT (Guy-Pierre DE COETNEMPREN, comte de), Marin et homme politique, né à Paris, 1742-1793. Garde marine en 1755, capitaine de vaisseau, 1778, Kersaint entra à l'Assemblée législative le 2 avril 1792, comme suppléant d'un député démissionnaire, et s'y signala par

une série de propositions qui le classèrent bientôt parmi les novateurs et les révolutionnaires les plus hardis. A partir des journées de Septembre, ses idées se modifièrent dans un sens moins révolutionnaire. Cependant le 1er janvier 1793, le jour même où il était élevé vice-amiral, il demandait la création d'un comité de sûreté générale, devenu bientôt le fameux comité du Salut public. Il donna sa démission le 18 janvier, en protestant hautement contre *les hommes de sang*. Il fut arrêté le 2 octobre, et monta le 4 décembre sur l'échafaud.

KERSANTILE, s. m. Minér. Espèce de talc particulier au terrain des Vosges, et qui est d'un vert noirâtre.

KERSANTON, s. m. Minér. Sorte de roche d'un gris noir parsemé de points brillants qui se trouve dans les environs de Brest.

KERSAUSIE (Joachim-René-Théophile GAILLARD DE). Homme politique français, né à Guingamp (Côtes-du-Nord), 1798-1874. Capitaine en 1830, il fut destitué pour ses opinions républicaines, subit de nombreux procès politiques, fut plusieurs fois condamné à la prison, et prit part, après la révolution de Février, aux journées du 15 mai 1848 et du 13 juin 1849. Condamné par contumace par la haute cour de Versailles, il vécut depuis à l'étranger.

KERTCH (anc. *Panticapée* ou *Bospore*). Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe (Tauride), dans la Crimée, sur une langue de terre formant la presqu'île du même nom, dans le détroit de Kertch ou d'Iénikaleh. Beau port; ateliers de construction militaire; église grecque du Xe siècle; 5,000 hab. Elle fut la capitale du royaume de Bosphore; Mithridate y mourut.

— KERTCH (Détroit de). Nom donné au détroit d'Iénikaleh ou de Kaffa.

K'ERTMAT, s. m. Pathol. Rhumatisme articulaire, en Abyssinie.

KERVIGNAC. Géogr. Comm. du cant. de Port-Louis, arr. de Lorient (Morbihan); 2,600 h.

KESCH. Géogr. Ville principale du pays de Chehr-i-Sebz (Turkestan), près du Kan-tchou-patchie de Tamerlan; 25,000 hab.

KESCHITA, s. m. Numism. Monnaie juive équivalant à la valeur d'un agneau.

KESCHO, **KÉ-CHO** ou **KÉ-TCHO**. Géograph. V. HA-NOI.

KÉSI. Mythol. ind. Mauvais génie qui fut tué par Ahrichna.

KESMET, s. m. Hist. or. Nom que les Turcs donnent au destin, à la fatalité.

KESORA, s. f. Mythol. Idole des Indiens, adorée dans la fameuse pagode de Jaggernaut.

KESRA, s. m. Gramm. ar. Un des trois signes à l'aide desquels les Arabes indiquent les sons. Le kesra, que les Turcs appellent *kesre*, est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne avec laquelle il forme un son articulé. Le son du *kesra* répond tantôt à notre *i*, tantôt à notre *é*.

KESRAOUAN. Géogr. Contrée montagneuse, mais fertile en blé, cotons et vins, de la Syrie (Turquie d'Asie), habitée par les Druses et les Maronites.

KESS, s. m. Pathol. Maladie particulière aux habitants de Madagascar et qui est une variété du molluscum.

KESSARIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de musulmans qui soutenaient que Mahomet-ben-Hanefah, fils d'Ali, n'était pas mort, et qu'il régnerait un jour sur les musulmans.

KESSEL-LEZ-LIERRE. Géogr. Comm. de la prov. et à 22 kil. d'Anvers (Belgique); 2,000 habitants.

— KESSEL-LOO. Bourg du Brabant (Belgique), à 29 kil. de Bruxelles; 3,700 hab.

KESSEL (Hans van). Peintre flamand, né à Anvers, 1626-1708, renommé pour son habileté à grouper gracieusement les fleurs, les oiseaux, les insectes, les coquillages. || KESSEL (Ferdinand van). Fils du précédent, né à Anvers, 1660-1710, imita la manière et le genre de son père. || KESSEL (Jean van). Neveu du précédent, né à Amsterdam, 1684. Il peignit le paysage avec un grand succès. Sa manière rappelle surtout celle de Teniers. On ignore la date de sa mort.

KESSELDORF. Géogr. Village à 10 kil. O. de Dresde (Saxe). Victoire des Prussiens sur les Saxons, en 1745.

KESSELS (Mathieu). Sculpteur, né à Maestricht, 1784-1856, étudia à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Rome sous Thorwaldsen, et a laissé des œuvres remarquables.

KEST ou **KIST**, s. m. Métrol. Mesure de capacité de l'Egypte et d'une partie de l'Asie, qui est la même que le log.

KETAB, s. m. Médec. Nom donné par les Abyssiniens à l'inoculation du virus variolique, qu'ils pratiquent depuis les temps les plus anciens.

KETBOGHA ou **KERBOGHA** (Zein-ed-Din). Treizième des sultans baharites d'Egypte. De race mongole et esclave du sultan Kelaoun, il fut proclamé en 1294, puis déposé par le divan des émirs, 1296, et nommé gouverneur de Damas, où il mourut.

KETCH, s. m. Mar. Bâtiment anglais, de 50 à 200 tonneaux, ayant un grand mât et un mât d'artimon, gréant ses voiles sur des cornes et deux grands focs sur son beaupré.

KETCHE, s. m. Bonnet de grand uniforme des janissaires.

KETEL (Corneille). Peintre hollandais, né à Gouda, 1548-1602, célèbre surtout par ses portraits et deux grandes toiles qu'il peignit pour la compagnie des arquebusiers, et pour la confrérie de l'Arc d'Amsterdam.

KETELAER (Nicolas). Le plus ancien des imprimeurs hollandais avec Gerard de Leempt.

KETMÂN, s. m. Restriction mentale permise aux croyants par les casuistes musulmans.

KETMIE, s. f. (ét. ar., *kathmi*, mauve des marais). Bot. Genre de plantes généralement arborescentes de la famille des malvacées, établi pour cent vingt espèces originaires des régions chaudes ou tempérées et remarquables par la beauté de leurs fleurs, qui les font souvent cultiver dans les serres ou les jardins.

KETTLER (Gotthard). Dernier grand maître de l'ordre de Livonie, de 1558 à 1561. Il conclut, à Wilna, 1561, avec le roi de Pologne, un traité qui annexait la Livonie à cet Etat. Il mourut en 1587.

KÉTUPA, s. m. Ornith. Division du genre chouette.

KEULÉRIE, s. f. Bot. V. KOELERIE.

KEUPRIQUE, adj. Miner. Se dit des terrains qui contiennent les marnes irisées.

KEURVA, s. m. Bot. Syn. de BAQUOIS.

KEVEL, s. m. Mamm. Espèce de gazelle du Sénégal.

KEVEU, s. m. Ornith. Espèce de grive du Chili.

KEVROD, s. m. Droit cout. Impôt que les seigneurs levaient en Bretagne.

KEW. Geogr. Jardin royal situé à environ 12 kilom. de Londres, sur les bords de la Tamise, que l'on traverse sur un joli pont. C'était le séjour favori de George III.

KEY. Geogr. Groupe d'îles de la Malaisie, au S.-E. des Moluques, et au N.-O. de la Nouvelle-Guinée.

KEYLHAU (Eberhart). Peintre danois, 1624-1687, plus connu en Italie, où il résida une partie de sa vie, sous le nom de *monsu Bernardo*. Il fut l'un des bons élèves de Rembrandt.

KEZELBACHE ou **KIZILBACHE**, s. m. (littéral. *tête rouge*). Hist. or. Nom turc d'une sorte de coiffure que portaient les Perses.

— Par extens. S'est dit des Perses eux-mêmes.

KHA, s. m. Gramm. or. La septième lettre de l'alphabet arabe. Le kha est une articulation gutturale fortement prononcée, que les Espagnols expriment par la lettre *jota*. Cette articulation est produite par un râlement de la base de la langue contre le palais, et ressemble beaucoup à l'effort que l'on fait pour cracher. || La neuvième lettre de l'alphabet turc.

— Gramm. sansc. Consonne douce et aspirée de l'ordre des gutturales.

KHAATH, s. m. Bot. Suc extrait d'un arbre de l'Inde, lequel, en s'épaississant, devient le cachou.

KHABOUR. Géogr. Nom commun à deux rivières de la Turquie d'Asie. L'une, l'anc. *Chaboras*, se jette dans l'Euphrate, par la rive gauche, après 225 kil. de cours; l'autre, l'anc. *Mygdonius*, se jette dans le Tigre par la rive gauche.

KHACAN, **KHAKAN** ou **KHAKHAN**, s. m. Roi chez les peuples tartares. *Chagan*, *kagan* sont des altérations de khacan.

KHACANIEN, s. m. Celui qui a porté le titre khacan, c'est-à-dire qui appartient à la dynastie des rois tartares.

KHAF, s. m. Bot. Plante aromatique qu'on mêle quelquefois avec le tabac à fumer.

KHAHHO-MANSON. Mythol. ind. Prince des grands singes.

KHAHOON, s. m. pr. *ka-ounn'*. Métrol. Mesure de capacité de l'Inde, qui vaut 1.320 litres environ.

KHAÏBER. Géogr. Col des monts Soliman Afghanistan, qui conduit de Kaboul à Peschawer, long de 16 kil., où les Anglais, dans leur retraite, furent écrasés en 1841.

KHAÏ-FOUNG. Géogr. Ch.-l. de la prov. de Ho-nan (Chine), à 536 kil. S.-O. de Pékin, sur le Hoang-Ho. C'est le principal centre de la population juive en Chine; 100,000 hab.

KHAÏNOUK, s. m. Mamm. Syn. de GRAINOUK.

KHAÏR-EDDYN. V. BARBEROUSSE.

KHALED. General arabe, surnommé l'*épée de Dieu*, 581-642, fut aussi ardent à servir Mahomet, qu'il l'avait été d'abord à le combattre. Il fut, sous Omar, le conquérant de la Syrie.

KHALIFA, s. m. Lieutenant d'un cheik ou chef de tribu, dans l'Afrique septentrionale.

KHALIFALIK, s. m. Dignité de khalifa.

KHALIFE, **KHALIFAT**, s. m. V. CALIFE, CALIFAT.

KHALKHAS, s. m. pl. Geogr. Peuple nomade et pasteur de la Mongolie (empire chinois) qui habite un pays d'immenses pâturages, une partie du grand désert de Gobi; sa religion est le bouddhisme. Gengiskhan appartenait à cette nation. Les localités principales sont: Maïmatchin, la lamaserie d'Ourga-Kouren et Karakoroum. Les Khalkhas sont au nombre d'environ 1 millions; une partie portait autrefois à la Russie depuis 1857.

KHALVETIE, s. m. Hist. relig. Membre d'un des ordres monastiques de l'islamisme, fondé en 1397 par Omar Khalwety.

KHAMÉCIS. Myth. egypt. Dieux suprêmes de l'Egypte qui formaient une triade semblable à la triade indienne de Brahma, de Vishnou et Siva. Leurs noms sont: Knef, Tmé, Hor.

KHAMITIQUE, adj. V. CHAMITIQUE.

KHAMSIN, s. m. Geogr. Vent brûlant d'Egypte, qui souffle du désert. L'Arabe tremble quand on lui parle du simoun ou du *khamsin*. (Alex. Dumas.)

KHAN, s. m. V. KAN.

KHANAKHA, s. f. Hist. or. Nom d'une secte musulmane.

KHANAT, s. m. V. KANAT.

KHANDJAR, s. m. V. KANDJAR.

KHANE, s. m. Auberge dans le royaume de Grèce.

KHARA, s. m. Myth. ind. Frère de Râvana; il fut vaincu et tué par Rama. || Mauvais génie tué par Crichna.

KHARIDJITE, s. m. Littéral. *étranger*. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane fondée en 659 par Ali-Ebn-ibn-Wahehb. Ali fut assassiné en 661 par un kharidjite.

KHARISM ou **KHOWARESM**. Géogr. Contrée du Turkestan, dont elle forme la partie S.-O., entre la mer d'Aral au N., la mer Caspienne à l'O., la Perse au S., la Boukharie à l'E. Elle comprend le kanat de Khiva et le pays des Turcomans.

KHARISMIEN, **ENNE**, s. Géogr. Habitant, habitante du Kharism.

— adj. Qui appartient à la dynastie des Kharismiens.

— KHARISMIENS, s. m. pl. Hist. Dynastie des rois perses.

KHARKOW. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (petite Russie), au confluent du Lopan et de la Kharkowa, ch.-l. du gouvernement de ce nom, à 650 kil. S.-O. de Moscou. Université; quatre foires par an, où se fait un grand commerce, surtout de savon, de chandelles, de peaux, de laines et de chevaux; 100,000 hab. — Le gouvernement de *Kharkow*, dans l'Ukraine, a 54,491 kil. carrés et 2,027,200 hab. Il est divisé en deux bassins; le plus grand est traversé par le Donetz et l'Osko; le plus petit, par les affluents du Dniepr.

KHAROUBA, s. f. Association de familles kabyles.

KHARROUBAH, s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Egypte et valant 0 lit. 119.

KHARTOUM. Géogr. Ville du Halfay Nubie, près du confluent du Bahr-el-Abiad et du Bahr-el-Azrak, est devenue, il y a trente ans, une ville importante, comme résidence du gouverneur égyptien, place de commerce du Nil supérieur, etc. On y compte plus de 30,000 h.

KHASSI BEGUY, s. m. Métrol. Ancienne monnaie de cuivre du royaume de Perse. Elle valait cinq dinars.

KHASSEKI, s. f. Hist. ott. V. ASSAKI.

KHASSOWO, s. m. Linguist. Langue des Samoyèdes.

KHAYA, s. m. (de *khaya*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des méliacées, dont les espèces habitent la Sénégambie.

KHAZARES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple scythique de l'Europe orientale, qui s'étendait de la Russie jusqu'au Dniepr et au Volga, se convertit au christianisme vers le milieu du IXe siècle, puis fut chassé de la Crimée en 1016, par Sviatopolk Ier.

KHAZARIE. Geogr. Ce nom désigne tantôt tout l'empire des Khazares, tantôt la Crimée seulement, dernière possession des Khazares.

KHAZINÉ, s. m., mot arabe qui signifie *trésor*. Vaste édifice du sérail couvrant d'immenses souterrains où sont conservés tous les objets précieux accumulés depuis l'origine de la monarchie ottomane.

— *Khazinè-dar*. Officier spécialement chargé de la garde-robe, de l'argenterie et des meubles les plus précieux de la maison, soit chez les princes, soit chez les personnes opulentes et d'un haut rang.

— *Khazinè-dar-agha*. Officier des eunuques noirs, chargé de l'économie du harem impérial à la cour ottomane.

KHAZNEH, s. m. Métrol. Monnaie de compte usitée en Egypte.

* **KHÉDIVE**, s. m. Titre du vice-roi d'Egypte.

KHÉDIVIAL, **ALE**, adj. Qui a rapport au khédive. Le gouvernement khédivial. L'autorité khédiviale.

KHÉDIVIAT, s. m. Dignité de khédive. Durée de l'exercice de la charge de khédive.

KHÉLAT, s. m. Don d'honneur que les souverains indiens font aux grands personnages qui leur sont présentés.

KHELMOS ou **CHELMOS**. Geogr. Montagne au N. de la Morée (2,341 mètres).

KHERKHAB (*Gyndes*). Géogr. Affluent de gauche du Tigre, arrose le Kourdistan et a 500 kil. de cours.

KHERSON ou **CHERSON**. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, sur le Dniepr, ch.-lieu du gouvernement de ce nom, sur la rive droite du Dniepr, à 24 kil. de son embouchure. Port militaire, arsenal maritime, chantiers de construction, fonderie de canons; 128,000 hab. Fondée par Potemkin en 1778. — Le gouvernement de *Kherson* a une superficie de 71,282 k. carrés et une population de 1,765,000 hab. Le Bug le traverse; le Dniester le baigne à l'O., le Dniepr, à l'E.; climat variable. Grains, lins, chanvre, tabac, mûriers, vignes. Fabriques de lainages, toiles, etc. Nombreux bestiaux.

KHÉ-SEU, s. m. Comm. Tissu de soie de grande valeur, fabrique en Chine, et qui a vivement attiré l'attention des Européens.

KHET, s. m. Philol. Lettre composée, la huitième de l'alphabet hébreu. Signe numérique de 8 chez les Hébreux.

KHIAN-LOUNG ou **KIEN-LOUNG**. Empereur de la Chine, le quatrième de la dynastie des Mandchoux, dite des *Tai Tsyning*, 1709-1799, régna glorieusement depuis 1735. Il protégea les savants et composa lui-même un grand nombre d'ouvrages. La Bibliothèque impériale de Paris en possède un recueil de 24 vol. in-32, imprimés à Pékin.

KHING-NGAN ou **CHING-NGAN**. Géogr. Chaîne de montagnes, sur les limites de la Mongolie et de la Mandchourie, à l'E. du désert de Gobi.

KHIONG ou **KIOUNG-TCHÉOU**. Géogr. Ville de l'empire chinois, ch.-l. de l'île d'Haïnan, sur la côte N. du détroit de ce nom, à 250 kil. S.-O. de Canton. Commerce actif de cannelle, anis, bambou, sucre; 30,000 hab.

KHIOU-FOU. Géogr. Ville de la prov. de Chan-toung (Chine), où est le tombeau de Confucius.

KHIVA, **CHIVA** ou **KHIWA**. Géogr. Ville forte, ch.-l. d'un kanat du même nom, placé sous le protectorat de la Russie, dans le Turkestan. Tissus et couvertures de coton, châles et mouchoirs de soie, poteries, sucre importé de Russie; fabriques de bronzes élégants. — Le kanat a une population de 1,500,000 ou 2,000,000 habitants. Ouzbecks, maîtres du pays, Tadjiks et Turcomans. Le kan, déjà vassal de la Russie, 1851, a été vaincu en 1873, et forcé de se soumettre à de dures conditions.

KHIVIEN, **ENNE**, s. Géogr. Habitant, habitante du kanat de Khiva.

— adj. Qui appartient au kanat de Khiva ou à ses habitants.

KHMER, **ÈRE**, adj. Géogr. Qui se rapporte aux Khmers.

— KHMERS, s. m. pl. Ancien peuple d'Asie qui habitait le Cambodge.

KHODJEND. Geogr. Ville du Turkestan, dans le kanat et à 111 kil. O. de Khokand, sur la rive gauche du Syr-Daria. Grande fabrique de toiles grossières de coton; commerce considérable de produits russes; 28,000 hab.

KHÔDOM (Phra'). Fondateur du bouddhisme siamois, brahmane et cambogien, né, croit-on, dans une ville de l'Inde vers 543 av. J.-C., mort près de Kosinara, 463. Fils d'un petit roi de l'Inde, il quitta sa femme, son enfant, sa couronne, se fit bonze, puis parcourut les principales villes de l'Inde, suivi d'une foule de disciples; il mourut empoisonné à l'âge de 80 ans. Les bouddhistes le considèrent comme le quatrième Bouddha.

KHOKAND (anc. *Ferghana*). Géogr. Ville du Turkestan, capitale du kanat de même nom, sur les deux rives du Syr-Daria. Elle est ouverte et n'a pour toute fortification qu'une muraille qui entoure le palais du kan. Fabriques de cotonnades et de soieries brochées d'or et d'argent; environ 55,000 hab. — Le kanat a 500 kilom. sur 200, et 2,000,000 d'hab. Ouzbeckh, Tadjiks et Kirghiz. Les villes principales sont: *Khokand*, Khodjend, Otrar, Marghilan, Namangan. Mines d'or, de lapis lazuli, de cuivre, etc.; le pays est fertile en partie, principalement sur les bords du Syr, qui le traverse de l'E. à l'O. Grand commerce, par caravanes, avec les villes des frontières russes et du Turkestan oriental. Les Russes sont maintenant les maîtres du pays.

KHONDS, s. m. pl. Geogr. Peuplade de l'Hindoustan, qui sacrifie des victimes humaines et s'en nourrit.

KHORAÇAN ou **KHORASSAN** (anc. *Parthène*, *Margiane* et partie de l'*Arie*). Géogr. Vaste province occupant toute la partie N.-E. de la Perse. Sol entrecoupé de plaines et de montagnes en partie fertiles, mais dont une portion considérable appartient au grand désert salin nommé *Kévir* par les indigènes. Mines de cuivre, plomb, fer, sel, turquoise, rubis; fabriques d'étoffes de soie et de coton, de châles, etc. Ch.-l. *Mesched*. Les tapis, les sabres et les chevaux du Khoraçan sont célèbres.

KHORASSANIEN, **ENNE**, s. Géogr. Habitant, habitante du Khoraçan. Un Khorassanien. Une Khorassanienne.

— adj. Qui appartient au Khoraçan ou à ses habitants. Coutumes, mœurs khorassaniennes.

KHORDAD. Myth. Génie bienfaisant, chez les Parsis.

KORCHID. Nom du soleil chez les Perses.

KHORS. Myth. Chez les anciens Slaves, Nom du dieu de la médecine.

KHORSABAD. Géogr. Village de la Turquie d'Asie, à 20 kil. N.-E. de Mossoul, célèbre par la découverte d'un palais assyrien enfoui sous terre, et ayant appartenu à une ville assyrienne appelée *Sargoun*.

KHOSROU. V. CHOSROES

KHOTAN Géogr. Ville du Turkestan oriental. Commerce de musc et de jade. Le pays de *Kiotan* est une immense plaine s'inclinant vers Aksou, arrosée par de nombreux tributaires de l'Argol, qui se jette dans le lac Lob. Il est très fertile; *Ilchi* est sa capitale.

KHOTBAH. s. f. Exhortation faite par l'iman, avant les prières du vendredi.

KHOU-KHOU-NOOR (c'est à-dire *lac bleu*). Géogr. Lac de l'empire chinois, au S. de la Mongolie, à l'O. de la prov. de Kan-Sou.

KHOULAN. s. m. Mamm. V. KOULAN.

KHOULLÉ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans les États barbaresques. Le khoulle valait 16 lit. 65.

KOUNG-FOU-TSEU. V. CONFUCIUS.

KHOUTTAR. s. m. Poignard à lame triangulaire et recourbée vers la pointe, en usage chez les peuples de l'Inde.

KHOUZISTAN anc. *Susiane*, *Elymaïde* et *pays des Cosséens*. Géogr. Province de Perse, au S.-O. Villes principales, Chouster et Dizfoul. Sol montagneux à l'E., sablonneux à l'O., partout peu fertile.

KHOVANSKI Ivan-Andréévitch, prince, homme d'État russe, né au commencement du XVII^e^ siècle. Descendant des Jagellons, il fut vice-roi de Pskov, puis mis à la tête des strélitz par la princesse Sophie, 1682. Accusé par un ennemi d'avoir voulu la faire périr, il fut mis à mort avec son fils.

KHOWARESM. V. KHARISM.

KHOWARESMIEN. s. m. Membre d'une dynastie d'origine turque, qui a régné dans le Khowaresm du temps des Seldjoucides, de 1097 à 1231.

— Adjectiv. Sultans khowaresmiens. Dynastie khowaresmienne.

KHROUMIRS. s. m. pl. V. KROUMIRS.

KHUMANO-GOO. s. m. Bot. Espèce d'amulette formée d'un papier couvert de caractères magiques, que portent les Japonais pour se préserver des attaques de l'esprit malin.

KIAKHTA. Géogr. Ville forte de la Russie d'Asie (Sibérie), dans la Transbaïkalie, à 200 kil. S.-E. d'Irkoutsk, sur la frontière de la Mongolie chinoise, entrepôt d'un grand commerce entre les deux pays. Elle est en face de la ville chinoise de Maimatchin; 6,000 hab.

KIAMIS. s. m. Bot. Espèce de cannellier des montagnes de Java.

KIANG-HO. Géogr. V. YANG-TSE KIANG.

— KIANG-SI. (occident du Kiang). Province intérieure de l'empire chinois, fertile en riz, the vert, coton, etc.; mines d'or; nombreuses fabriques de porcelaine. Superficie, 178,000 kil. carrés; pop. 23,000,000 d'hab. Ch.-l. *Nan-tchang*; ville principale, Kin-teching.

— KIANG-SOU. (orient du Kiang). Province maritime de l'empire chinois; les parties les plus basses sont la plupart marécageuses. Le Yang-tse-Kiang, le Hoango et le canal Impérial la traversent; elle est fertile en céréales, coton, the vert; élève des vers à soie. Superficie 101,000 kil. carrés; 38,000,000 d'hab. C.-l., *Nan Kiang*; villes principales: Shang-hai, I-King, Soung-Kiang, Sou-tcheou, Tching-kiang, Yang-tcheou.

KIBARA. s. m. Bot. Le *Kibar*, nom pr. Genre de la famille des monnimiacées, établi pour des arbres de Java.

KIBATALIE. s. f. Bot. Syn. de KINIE.

KIBDÉLOPHANE. s. m. (ét. gr., κίβδηλος, altéré; φαίνω, je paraît). Minér. Variété de crichtonite ou fer titané.

KIBESSIE. s. f. Bot. de *Kibessa*, nom pr. Genre d'arbrisseaux de la famille des mélastomacées, dont l'espèce type croît à Java.

KIBISITOME. s. m. (ét. gr., κύβιστις, sac; τομή, section). Chir. Instrument qui sert à ouvrir la capsule du cristallin dans l'opération de la cataracte.

KIBITKA. s. f. Voiture russe très légère, ouverte ou recouverte d'un simple capuchon, et qui n'a le ressort que par derrière. La force d'une tribu de Kalmouks, de Kirghiz et d'autres peuples nomades s'évalue par kibitkas. Je méprise vos Vertzes et vos chevalets, vos *kibitkas* et toute votre sibérie. V. Chevalet 2.

KIBLAT. s. m. Relig. mahom. V. KEBLAH.

KICHINEV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, au S.-O. de la Bessarabie, sur le Bik, affluent du Dniester. Archevêché grec; manufacture de draps; 112,000 hab.

KIDAMI. s. m. Métrol. Mesure de longueur égyptienne équivalant à 0 m. 3934.

KIEF. s. m. Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc. Il a une prononciation analogue à celle du *q* dans les mots français *queue*, *qui*. C'est le caf des Arabes.

KIEF ou **KIEFF**. s. m. Repos du milieu de la journée et, par extension, Repos absolu chez les Orientaux.

KIEL. Géogr. Ville et port des États prussiens (duché de Holstein), dans une baie profonde de la Baltique, à 86 kil. N.-E. de Hambourg. Chantiers de construction; commerce important de grains, bestiaux, beurre, etc. Université renommée, musée d'arts, sociétés savantes; 41,000 hab.

KIELDRECHT. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 31 kilom. de Gand; 3,100 hab.

KIELMÉYÉRE. s. f. (de *Kielmeyer*, n. pr.). Bot. Genre de théacées, tribu des laplaceées, comprenant plusieurs espèces brésiliennes.

KIEMPE. s. m. Myth. scand. Nom de héros des temps héroïques, qui combattirent fréquemment les démons, les furies, les sorcières; ils ne craignaient pas de lutter contre les dieux eux-mêmes.

KIENNERIE. s. f. (du vieux franç. *kien*, chien). Anc. coût. Redevance payée au seigneur pour la nourriture et le logement de ses chiens de chasse.

KIEN-TCHÉOU. s. m. Comm. Nom d'une espèce d'étoffe de soie écrue que l'on tire de la Chine.

KIERMESSIRE. s. m. Comm. Étoffe de soie d'Alep.

KIERSY. Géogr. V. QUIERZY.

KIESELGURH. s. m. Minér. Minéral d'un blanc grisâtre passant au gris perle, terreux, friable, tendre au toucher, happant à la langue, composé de silice, d'alumine, de fer oxydé et d'eau. Il se trouve à l'île Maurice dans des dépôts laissés par certaines eaux de source.

KIESELSPATH. s. m. Minér. Minéral qui a un tissu feuilleté semblable à celui du feldspath, mais ses parties se séparent en grains ou en écailles. Il est transparent et offre un éclat intermédiaire entre celui du verre et celui de la nacre. Il est composé de soude, d'alumine, de silice, de chaux, de fer et de manganèse, et a été trouvé aux États-Unis.

KIÉSÈRE. s. f. (de *Kieser*, nom pr.). Bot. Genre de lécythidinées, tribu des phaseolées, comprenant plusieurs espèces de Java.

KIÉSÉRIE. s. f. Bot. Syn. de BONNETIE.

KIÉSÉRITE. s. f. (de *Kieser*, n. pr.). Minér. Sulfate de magnésie natif.

KIEV. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe (Petite-Russie), ch.-l. du gouvernement de ce nom, à 1,250 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg. Elle est sur la rive droite du Dniepr, que traverse un magnifique pont suspendu. Archevêché, université, cathédrale de Sainte-Sophie, fondée en 1037; monastère de Petcherskoi contenant les tombes de 110 martyrs. Commerce très étendu, foire annuelle, en janvier, et qui dure trois semaines. C'est l'une des villes que les Russes considèrent comme saintes; elle date au moins du V^e^ siècle; 128,000 habitants. — Le gouvernement de *Kiev*, dans l'Ukraine, a une superficie de 50,998 kil. carrés et une population de 2,530,200 hab.

KIF-KIF (C'est). Arg. Expression qui répond à C'est pareil, c'est la même chose.

KIGÉLIE. s. f. (de *Kigell*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des gesnéracées, dont les espèces se trouvent dans l'Afrique orientale.

KIGELLAIRE. s. f. (de *Kigellar*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des flacourtiacées érythrospermées, dont les espèces croissent dans l'Afrique méridionale.

KIGELLARIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à la kigellaire. || KIGELLARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtiacées, qui a pour type le genre kigellaire.

KIKAJON. s. m. Sorte de kiosque, dans la Suisse romande.

KIKKABOS. s. m. Métrol. Poids dont on se sert en Égypte et dans une partie de l'Asie. Il est fort petit.

KILAKIL. s. m. Ornith. Nom du perroquet vert à tête bleue.

KILBOURN ou **KINBURN**. Géogr. Forteresse de la Russie d'Europe (Tauride), à l'embouchure du Dniepr, à 15 kil. S. d'Otchakow.

KILBRICKÉNITE. s. f. de *Kilbricken*, n. géogr. Minér. Sulfure de plomb antimonifère trouvé en Irlande.

KILDARE. Géogr. Comté intérieur de l'Irlande (Leinster). Villes principales: Naas et Athy.

— KILDARE. Ville d'Irlande, dans le comté de ce nom, sur une éminence, à 50 kil. S.-O. de Dublin. Les célèbres courses de *Curragh*, qui ont lieu dans son voisinage, y attirent, quatre fois par an, un concours considérable d'étrangers.

KILDERKIN. s. m. Métrol. Mesure anglaise qui contient la moitié d'un baril, et équivaut à 81 litres 78.

KILDIR. s. m. Ornith. Nom qui a été donné, à tort, à un pluvier d'Amérique.

KILE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les céréales, en usage en Moldavie, où elle équivaut à 120 litres, et en Valachie, où sa valeur est de 679 litres 26.

KILÉ. s. m. Métrol. Syn. de KILLOT.

KILERLI. s. m. Garçon d'office du sérail.

KILET. s. m. Bélat. Sorte de barque en usage sur le Tigre.

KILEY. s. m. Arme de jet en usage chez les naturels de l'Australie.

KILHAMITE. s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte méthodiste fondée en 1796 par Alexandre Kilham.

KILIAN (Saint). Évêque irlandais, qui alla évangéliser l'Allemagne, et subit le martyre à Wurtzbourg, 689. Fête, le 8 juillet.

— KILIAN (Lucas). Graveur célèbre, né à Augsbourg, 1579-1637. || KILIAN (Philippe). Fils du précédent, né à Augsbourg, 1628-1693, a laissé des gravures estimées. || KILIAN (Barthélemy). Frère de Philippe, 1630-1696, eut de la réputation, à Augsbourg, par ses nombreuses gravures et ses eaux-fortes. || KILIAN (Georges). Petit-fils de Philippe, 1683-1755, réussit dans les portraits, les tableaux d'histoire et les peintures au pastel. || KILIAN (Georges-Christophe). Fils du précédent, 1709-1781, a surtout édité des livres à vignettes. || KILIAN (Philippe-André). Frère du précédent, né à Augsbourg, 1714-1759, graveur en titre d'Auguste III, roi de Pologne. On a de lui un grand nombre de gravures, entre autres un recueil estimé de 130 gravures représentant les principaux sujets bibliques, d'après les peintres les plus célèbres.

KILIARE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; fr. *are*). Métrol. Mesure de superficie qui vaut mille ares. On dit plus ordinairement *dix hectares*.

KILIDJ. s. m. Sabre turc à lame fortement recourbée.

KILIDJE-ARSLAN I^er^. Sultan seldjoucide de Iconium, régna de 1092 à 1107. Il perdit contre Godefroy de Bouillon et les croisés les batailles de Nicée, 1097, et de Dorylée; mais il défit ensuite trois nouvelles troupes de chrétiens, et périt dans une lutte contre ses émirs.

KILIMA-NDJARO. Géogr. Massif élevé, dans le plateau montueux qui sépare le Zanguebar de la région des grands lacs ou le Nil prend sa source. Il a deux sommets principaux, de 6,160 et de 5,236 mètres.

KILKENNY. Géogr. Cité-comté d'Irlande, ch.-lieu du comté de même nom (Leinster), à 110 kil. S.-O. de Dublin, sur la Nore. La cathédrale, du XIV^e^ siècle, et d'autres anciens édifices, lui donnent un aspect pittoresque. Commerce considérable, surtout de sel, de farine, d'ale, de porter et de porc salé; 25,000 hab. — Le comté de *Kilkenny*, au S. E. de l'Irlande, est arrosé par la Nore, la Barrow, la Suir. Grains, marbre noir, anthracite.

KILLAMUK. s. m. Linguist. Langue parlée par les Killamuks, qui habitent le long de la côte de l'Orégon.

KILLARNEY. Géogr. Lac d'Irlande, dans le comté de Kerry. On l'appelle aussi le *Long-Lean*.

KILLAS. s. m. (pr. *kil lass*). Minér. Nom que les mineurs du comté de Cornouailles donnent au micaschiste à petits grains, au gneiss, au schiste luisant, au phyllade satiné, et en général à toutes les roches fissiles qui renferment les minerais d'étain et de cuivre en filon.

KILLINGE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères détaché des athamantes.

KILLINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, originaire des Indes orientales et des Moluques.

KILLINITE. s. f. Minér. Minéral d'un vert pâle mêlé d'un peu de brun ou de jaune, et altéré à sa surface, qui est un silicate hydraté d'alumine et de potasse. Sa cassure est finement grenue; il est translucide et facile à casser. Il a été découvert à Killeney, près Dublin, en Irlande.

KILLOT. s. m. (pr. *kil lo*). Métrol. Mesure de capacité employée en Turquie. Le killot de Smyrne vaut 51 l. 3060; le killot de Constantinople, 33 litres 1180.

KILMAINE, Charles-Joseph. Général, né à Dublin, 1751-1799, prit part à la guerre d'Amérique sous La Fayette, devint général pendant la Révolution, et se distingua en Italie sous les ordres de Bonaparte.

KILO (du gr. χίλιοι, mille). Métrol. Mot dont la réunion avec celui qui exprime une unité quelconque de mesure, dans le système métrique français, compose le nom de mille de ces unités. Ainsi *kilo*gramme signifie mille grammes, *kilo*mètre, mille mètres, etc.

— KILO. s. m. Abréviation pour Kilogramme. Deux kilos de viande.

— Arg. Litre de vin. Faux chignon.

* **KILOGRAMME**. s. m. (etym. gr., χίλιοι, mille; franç. *gramme*). Metrol. Poids de mille grammes.

KILOGRAMMÈTRE. s. m. Méc. an. Unité de mesure de travail équivalant à la force nécessaire pour élever un kilogramme à un mètre de hauteur.

* **KILOLITRE**. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; fr. *litre*). Metrol. Capacité égale à un mètre cube, et contenant mille litres.

KILOMÉTRAGE. s. m. Mesure par kilomètres.

— Action de kilométrer.

* **KILOMÈTRE**. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; fr. *mètre*). Métrol. Longueur de mille mètres.

KILOMÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Kilométrer. Sempl. adjectiv.

KILOMÉTRER. v. a. 1^re^ conj. Ce verbe change *é* en *e* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je kilométre*. *Je kilométrerai*. *Je kilométrerais*. Placer sur une route des poteaux ou des pierres indiquant les kilomètres.

* **KILOMÉTRIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient au kilomètre. Mesure kilométrique.

KILOMÉTRIQUEMENT. adv. (rad. *kilométrique*). Par kilomètre.

KILOSTÈRE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; fr. *stère*). Metrol. Mille stères. Cette dénomination n'est pas usitée.

KILSÉRITE. s. f. Minér. Sulfate de magnésie hydraté découvert dans le gypse à Stassfurt.

KILT. s. m. Espèce de jupon court en usage chez les montagnards écossais.

KILUNGLUNG. s. m. Bot. Nom de l'aromadendron élégant à Java.

KIMBAN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe qui se fabrique dans le royaume de Loango.

KIMBETA. s. m. Erpét. Nom des crocodiles à Ceylan.

KIMCHI (David). Un des plus célèbres docteurs juifs, né vers le milieu du XII^e^ siècle à Narbonne, mort en 1240. Il a écrit une *Grammaire hébraïque* et le *Livre des racines*, lexique hébraïque.

KIM-KUIT. s. m. Bot. Espèce d'oranger de la Cochinchine.

KIMMÉRIDGIEN, ENNE. adj. (de *Kimmeridge*, n. géog.). Géol. Se dit d'une des couches géologiques du terrain jurassique.

KIMPOURACHA. Myth. ind. Nom de certains génies, habitants du ciel d'Indra, qui font partie du chœur des musiciens célestes attachés à la cour de ce dieu.

KIMRI. s. m. V. KYMRI.

KIN. s. m. Mus. Instrument de musique chinois formé de pierres triangulaires suspendues dans un cadre de bois, et que l'on fait résonner en les frappant avec un maillet.

KINA. s. m. Pharm. Se dit pour Quinquina.

KINAÏ. s. m. Linguist. Langue parlée par plusieurs peuplades de l'Amérique du Nord.

KINATE. s. m. Chim. V. QUINATE.

KINBURN. Géogr. V. KILBOURN.

KINCAJOU. s. m. Mamm. V. KINKAJOU.

KINCARDINESHIRE ou **MEARNS**. Géogr. Comté maritime d'Écosse à l'E. Les monts Grampians le traversent; la Dee, le North Esk, la Bervie, etc., l'arrosent. Ch.-l. *Stonehaven*.

KIN-CHA-KIANG. (c.-à-d. *rivière au sable d'or*). Géogr. Rivière de la Chine, qui forme le Yang-tsé-Kiang, avec le Yaloung-Kiang. Cours de 1,600 kil.

KINCHI-MANOU. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches du Cap.

KINDAR-BACHI. s. m. Officier de la cour du roi de Perse, qui a l'intendance des harnais des chevaux du prince.

KINEK. s. m. Ornith. Espèce de loriot de la Chine.

KINESIE. s. f. (du gr. κινέω, je meus). Philos. Faculté motrice; faculté que possède notre âme d'imprimer le mouvement à nos membres. On dit aussi *cinésie*.

KINÉSIMÉTRIE. s. f. (ét. gr., κινέω, je meus; μέτρον, mesure). Didact. Mesure du mouvement.

KINÉSIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la kinésimétrie.

KINÉSITHÉRAPIE. s. f. Méd. V. CINESITHERAPIE.

KINESODIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., κίνησις, mouvement; ὁδός, voie). Physiol. Qui conduit les mouvements. Nerfs kinésodiques.

* **KING**. s. m. Philos. chin. Nom commun de tous les livres des philosophes chinois: il entre dans la composition de leurs titres. On compte habituellement cinq kings: Y-king, Chou-king, Ché-king, Tchoun-tsiè, Hiao-king ou Li-king. Le Chou-king, le plus révéré de tous ces livres, est l'œuvre de Confucius.

KINGALIK ou **KINGALICK**. s. m. Ornith. Espèce de râle du Groenland.

KING-CHARLES. s. m. (pr. *kinn-tchirls*; mot anglais signif. *roi Charles*). Mamm. Espèce de petit épagneul à long poil. On écrit aussi *king's charles*. Des rouleaux de musique, une pointe de graveur emmanchée, étaient ça et là entre un *king's charles* au repos et deux roses gisantes. (De Goncourt.)

KINGIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte à la kingie. || KINGIACÉES. s. f. pl. Famille de monocotylédones ayant pour type le genre kingie.

KINGIE. s. f. (de *King*, n. pr.). Bot. Genre de plantes d'Australie de la famille des joncées, ou suivant d'autres naturalistes type de la famille des kingiacées.

KING'S COUNTY. (*comté du roi*). Géogr. Comté au centre de l'Irlande (Leinster occidental). Certaines parties sont très fertiles en céréales. Villes principales: *Tullamore*, le ch.-l., Parson's-Town.

KINGSLEY (Charles). Littérateur, né à Holne (Devon), 1819-1875, ministre à Eversley, se fit connaître par un drame lyrique, *la Tragédie de la Sainte*, en 1848; puis par des romans socialistes: *Alton Locke*, 1850, *l'Eau, ou la Fermentation*, 1851, *Hypatie*, *Phaéton*. Il s'est efforcé par tous les moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières. On lui doit encore: *As-*

sociation appliquée à l'agriculture, Sermons de village, Vers l'Ouest, Alexandrie et ses écoles, Glaucus, ou les Merveilles de la mer, les Héros, livres d'éducation populaire.

KINGSTON Géogr. Port de la Jamaïque (Antilles anglaises), au fond de la baie de Port-Royal. Grand commerce en sucre et rhum; 35,000 hab. environ.

— KINGSTON. La ville la plus forte et la plus commerçante du Haut-Canada, à l'extrémité du lac Ontario, vers l'endroit où le fleuve Saint-Laurent en sort; 8,000 hab.

KINGSTON (Élisabeth CHUDLEIGH, duchesse de). Femme célèbre, née dans le Devon (Angleterre), 1720-1788. Devenue, en 1743, à la mort de son père, le colonel Thomas Chudleigh, fille d'honneur de la princesse de Galles, mère de George III, elle fut recherchée par le duc d'Hamilton, épousa secrètement le fils du comte Hervey, plus tard comte de Bristol, 1744, se brouilla avec lui, fut célèbre par son esprit et ses aventures, et fit rompre son mariage en 1769, pour épouser le duc de Kingston, qui lui légua l'usufruit de sa grande fortune. Les héritiers du duc lui intentèrent, devant la cour des pairs, un procès criminel pour cause de bigamie; elle fut condamnée par la haute cour, 1776, à être marquée à la main d'un fer rouge, mais elle échappa à cette peine, fut mise en possession de sa fortune, et finit ses jours en France.

KING-TÉ-TCHIN Géogr. Ville du Kiang Si (Chine), à l'E. du lac Poyang, à 155 kil. S. de Nanking. Nombreuses fabriques de porcelaine fine; 500,000 h.

KINI-BALLOU. Géogr. L'un des sommets les plus élevés de Bornéo, au N. (4,172 met.).

* **KININE**. s. f. V. QUININE.

KIN-INHOA s. m. Bot. Chèvrefeuille de la Chine.

KINIQUE. adj. Chim. V. QUINIQUE.

KINK. s. m. Ornith. Oiseau de la Chine que Buffon a considéré comme intermédiaire entre le corbeau et le merle.

KINKAJOU. s. m. Mamm. Genre de carnassiers plantigrades vivant aussi de matières végétales, de la grosseur du chat, ayant comme lui des habitudes nocturnes, s'accrochant aux arbres avec sa queue prenante, très habile à saisir les petits animaux dont il fait sa principale nourriture et habitant les régions solitaires de l'Amérique méridionale.

KINKEL (Jean-Godefroy). Écrivain allemand, né à Obercassel, 1815-1882, d'abord professeur de théologie luthérienne, se maria à une catholique et devint, en 1848, l'un des chefs de la démocratie socialiste. Député de Bonn au parlement de Berlin, mêlé au soulèvement de Bade, condamné à une prison perpétuelle, il parvint à fuir, fut professeur en Angleterre, puis à Zurich. Il a écrit : *Otton le Tireur*, sorte de poème épique; *Poésies lyriques; l'Aar; Histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture des peuples chrétiens*, etc.

KINKI. s. m. Ornith. Nom chinois du faisan doré.

KINKI-MANOU. s. m. Ornith. Nom d'un gobe-mouches cendré de Madagascar.

KINKINA s. m. V. QUINQUINA.

KINNARA Myth. ind. Nom de certains génies qui habitent le ciel d'Indra, et qu'on croit être les mêmes que les Kimpourachas.

— Mus. Espèce de guitare indienne.

KINNOR. s. m. Antiq. Instrument de musique des Hébreux, espèce de harpe ou de lyre. Le joueur de *kinnor* se tenait accroupi derrière la porte. (G. Flaubert.) V. CINNOR.

* **KINO**. s. m. Mat. médic. Substance en masses dures, opaques, très fragiles, d'un rouge noir et inodore. Elle provient d'arbres de différentes espèces, principalement de la naudée gambir, arbuste de la famille des rubiacées, voisine du quinquina et du caféier. Cette substance, qu'on avait improprement appelée gomme, est presque entièrement composée de tannin. Sa saveur est astringente et douceâtre.

KINOVATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide kinovique avec des bases salifiables.

KINOVEUX. adj. m. (rad. *kino*). Chim. Se dit d'un acide extrait des résines de pins.

KINOVINE. s. f. Chim. Principe extrait de l'écorce du quinquina.

KINOVIQUE. adj. 2 g. (et. lat., *kina nova*, nom latin d'une espèce de quinquina). Chim. Se dit d'un acide extrait d'une espèce de quinquina.

KINROSS. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom, à l'O. du lac Leven et à 38 kil. N.-O. d'Edimbourg. Cotons, châles, tartans; 2,500 hab.

KINSBERGEN (Jean-Henri Van), comte de Doggers-Bank, Amiral hollandais, 1735-1819, s'éleva rapidement du rang de simple cadet à celui de vice-amiral. En 1767, au service de Catherine II, il battit la flotte des Turcs. Il rentra en Hollande, 1776, prit une part importante à la victoire de Doggers-Bank sur les Anglais, 1781; puis servit le Danemark jusqu'en 1806. Louis Napoléon le nomma maréchal du royaume, comte de Doggers-Bank, etc.; et l'empereur, à la réunion de la Hollande à l'empire, le créa grand-croix de l'ordre de la Réunion. La plupart des nombreux écrits qu'il a laissés sur la marine sont devenus classiques. La Hollande lui doit la création de nombreux établissements utiles ou de bienfaisance.

KINTCHIN-DJINGA ou **KINCHAN-JUNGA**. Géogr. L'un des sommets les plus élevés de l'Himalaya, dans le Sikkim, à 8,582 mètres.

KIN-YU. s. m. Ichtyol. Nom chinois du cyprin doré ou poisson rouge. On dit aussi *kin-sa*.

KINZIG. Géogr. Petite rivière d'Allemagne, de 80 kil. de cours, qui vient de la Forêt-Noire, près de Freudenstadt (Wurtemberg) et se jette dans le Rhin, près de Kehl, après avoir traversé le duché de Bade. || La *Kinzig* hessoise, affluent de droite du Mein, arrose la Hesse et finit à Hanau.

KINZIGITE. s. f. Minér. Mélange de grenat rouge, de mica et d'oligoclase qu'on rencontre en veine dans le Kinzigthal.

KIODOTE. s. m. Mamm. Espèce du genre roussette.

KIŒKKENMŒDDING. s. m. (etym. d'un. *kiækken*, cuisine; *mødding*, fumier). Antiq. préhist. Amas de débris de cuisine des peuples préhistoriques.

KIŒLEN ou **KIOEL**. Géogr. Groupe de montagnes, formant la plus grande partie du système scandinave. Il s'unit avec l'extrémité septentrionale des Dofrines et s'étend du S.-O. au N.-E. jusqu'à l'O. du lac Tornea.

KIOH. s. m. Métrol. Mesure de surface usitée en Chine et valant 1 are 683.

KIOLO. s. m. Ornith. Espèce de râle de l'Amérique centrale.

KION-KOM. s. m. Bot. Espèce de palmier du Sénégal.

* **KIOSQUE**. s. m. Archit. Mot emprunté par notre langue à celle des Turcs, et par notre architecture à celle de l'Orient. Petit pavillon ouvert de tous côtés, situé à l'extrémité des terrasses et des jardins, consacré, selon l'usage des Orientaux, à prendre le frais pendant la chaleur du jour. En France, on substitue souvent, dans les jardins, le kiosque turc au pavillon chinois, petit salon à couvertures recourbées à la chinoise, et décoré d'ornements dans le goût chinois.

> Bannissez des jardins tout cet amas confus
> D'édifices divers prodigués par la mode,
> Obélisque, volande, et *kiosque* et pagode. (DELILLE.)
> Modone aux mille tours, d'aiguilles hérissées,
> Avec ses flèches d'or, ses *kiosques* brillants. V. HUGO.

— Petite boutique, sur les boulevards, pour la vente des journaux.

— Mar. Bateau de plaisance, à Constantinople. || Nom de petites tours blindées établies sur le pont d'un navire de guerre pour protéger, pendant le combat, le capitaine et les hommes de barre.

KIOTO Géogr. Ancienne capitale du Japon, située dans l'île Niphon. Résidence de l'empereur ou mikado, qui habite dans le palais appelé *dairi*, elle renferme plus de cent trente palais et, dit-on, au delà de six cents temples. C'est le centre des sciences, de la littérature et des beaux-arts. Tissus de soie et belles porcelaines; 230,000 hab.

KIOTOMÉ. s. m. et gr., κιο, pilier, bande; τομή, section). Chir. Instrument destiné à couper les brides dans le rectum et dans la vessie. On en fait encore usage pour la résection des amygdales.

KIOU-SIOU ou **XIMO** Géogr. L'une des grandes îles du Japon, séparée de Niphon par le détroit Van-der-Capellen; de Sikok, par celui de Bounga; de Tanega-Sima, par celui de Van-Diemen. Il y a des mines de houille. Superficie, 38,735 kilom. carrés; pop. 5,212,000 h. Les villes principales sont : Kagosima, Nagasaki, Akonoura.

KIRBYE. s. f. de *Kirby*, nom pr.). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères, comprenant trois ou quatre espèces européennes.

KIRCHER Athanase. Jésuite et polygraphe allemand, renommé pour l'étendue de son savoir, né à Geyssen, près de Fulde, 1602-1680. Le premier, il étudia la langue copte, et essaya d'expliquer les hiéroglyphes égyptiens. Parmi ses inventions, il faut citer le pantomètre et la lanterne magique. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages : *Linguæ ægyptiacæ restitutæ; Polygraphia, seu Artificium linguarum quo cum omnibus mundi populis poterit quis respondere.*

KIRGANELIE. s. f. de *Kirganel*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des euphorbiacées phyllanthées dont les espèces croissent dans l'Inde et la Mauritanie.

KIRGHIZ ou **KAISAKS**. s. m. pl. Géogr. Peuple nomade qu'on croit issu des anciens Mongols, et qui habitait primitivement dans le voisinage du mur de la Chine, d'où, à l'époque de la grande migration mongole, il est venu s'établir dans les contrées plus occidentales. Il habite maintenant la vaste région qui s'étend de l'Oural à l'Irtysch, au N. du Turkestan, et que les Russes nomment les *steppes des Kirghiz*. Ils appartiennent à la secte musulmane des sunnites et se divisent, depuis un temps immémorial, en trois hordes : la *grande horde*, la *moyenne* et la *petite*. Ils ont été forcés de reconnaître la suprématie de la Russie. Le territoire des Kirghiz d'Orenbourg, maintenant divisé en provinces de l'Oural et de Tourgai, comprend la Petite-Horde; le territoire des Kirghiz de Sibérie comprend la Moyenne Horde et forme la province d'Akmolinsk; la Grande-Horde est dans la province de Semipalatinsk.

— KIRGHIZ. adj. 2 g. Qui appartient aux Kirghiz. Les deux assesseurs *kirghiz* sont élus pour deux ans à trois ans par leur nation. (Depping.) La colonie, après avoir été inquiétée d'abord par une tribu *kirghiz* voisine, paraît se consolider. (L.)

KIRGHIZE. s. m. Linguist. Idiome turc parlé par les Kirghiz.

KIRI. s. m. Bot. Nom japonais du paulownia impérial.

KIRIC-KIRIETS. Myth. slav. Grand prêtre des Borusses.

KIRIN ou **GHIRIN-OULA**. Géogr. Ville de la Mandchourie (Chine), peuplée, dit-on, de 100,000 hab.

KIRIS. s. m. (pr. *ki-ross*). Bot. Nom vulgaire de la giroflée quarantaine.

KIRKCUDBRIGHT. Géogr. Port d'Écosse, sur la rive gauche de la Dee, ch.-l. du comté du même nom, à 40 kilom. S.-O. de Dumfries. Ruines du château des Mac-Clellan et de l'abbaye de Dundrennan; 2,000 hab. — Le comte, qu'on appelle aussi *East-Galloway*, a de nombreux lacs et de beaux pâturages; les chevaux, dits *galloways*, sont recherchés.

KIRLANGHISH. s. m. Mar. Petit bâtiment léger qui, chez les Turcs, sert toujours le vaisseau amiral.

KIRRONOSE. s. f. (et. gr., κιρρός, jaune; νόσος, maladie). Médec. Coloration jaune de la peau.

* **KIRSCH-WASSER**. s. m. (pron. *kirch-vasr*; et. allem., *kirsch*, cerise; *Wasser*, eau). Liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation de différentes espèces de cerises sauvages soumises à la fermentation. On dit plus souvent par abréviation *kirsch*. La fabrication du kirsch se fait en grand dans la Forêt-Noire. Une bouteille de kirsch. Un verre de kirsch. Boire du kirsch.

KIRWAN (Richard). Savant chimiste, né dans le comté de Galway, 1759-1812. Ses principaux ouvrages sont : *Éléments de minéralogie, Essai sur la phlogistique et les acides*. On lui doit la découverte de la strontiane.

KIRWANITE. s. f. de *Kirwan*, nom pr.). Miner. Silicate hydraté de fer, de chaux et d'alumine.

KISABOUAHIRI s. m. Linguist. Idiome en usage sur les côtes et dans l'intérieur de l'Afrique.

KISCHMISCH s. m. Vitic. Raisin sans pépins de la Boukharie.

KISCHTIMITE. s. f. Miner. Carbonate de cérium et de lanthane, trouvé dans les lavages d'or de la rivière Borsowka, près de Kischtim (Oural).

KISEH. s. m. Métrol. Monnaie de compte égyptienne, valant 129 fr. 62.

KISIAK. s. m. Fumier comprimé en forme de brique et employé comme combustible dans quelques provinces de Russie.

KISIT. s. m. Moll. Petite coquille du genre nérite qu'on trouve sur les côtes du Sénégal. On dit aussi *kiset*.

KISLAR-AGA. s. m. En Turquie, Chef des eunuques noirs, un des plus considérables officiers du sérail.

KISLEV s. m. Chron. Nom du troisième mois de l'année israélite.

KISSINGEN. Géogr. Bourg de Bavière, sur la Saale, près de Wurtzbourg, célèbre par ses eaux minérales.

KISTE. s. m. Comm. Laine d'Allemagne.

KISTES. s. m. pl. Géogr. Peuple du Caucase, soumis à la Russie, et comprenant plusieurs tribus.

KISTICHI s. m. Boisson fabriquée avec de la farine de seigle, d'avoine et d'orge, mélangée de menthe, de levure de bière et de raisins secs.

KISTNAH Géogr. V. KRICHNA.

KISWEH. s. m. Couverture de broderie que les pèlerins de La Mecque emportent pour la déposer sur le tombeau du Prophète.

KITAI s. m. Comm. Sorte d'étoffe de damas dont les femmes de certaines parties de la Sibérie se font des voiles.

KITTA s. m. Ornith. Syn. de PIROLE.

KITTACINCLE. s. m. Ornith. Syn. de TURDOIDE.

KITTAIBÉLIE. s. f. de *Kittaibel*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des malvacées malopées, dont les espèces croissent sur les bords du Danube.

KITPS. s. m. Relat. Sorte de grande jarre d'un grand usage en Orient.

KIVI-KIVI s. m. Ornith. Syn. d'APTERIX.

KIXIE. s. f. (de *Kix*, n. pr.). Bot. Genre d'apocynacées wrightiées, comprenant plusieurs espèces de Java.

KIZIL-DARIA. Géogr. Rivière du Turkestan, qui se jette dans la mer d'Aral. Cours de 600 kil.

— KIZIL-ERMAK (anc. *Halys*). Rivière de la Turquie d'Asie, qui, de l'Anti-Taurus, va se jeter dans la mer Noire, entre Sinope et Samsoun. Cours de 900 kil.

— KIZIL-KOUM. Désert du Turkestan, au S. de l'Amou-Daria.

— KIZIL OUZEN (anc. *Mardus*). Affluent de la mer Caspienne, arrose la Perse et a 500 kil. de cours.

KIZLAR-AGA. s. m. V. KISLAR-AGA.

KIZLOZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Alexandrie, et qui équivaut à un peu plus de 17 litres.

KK. Double lettre qui, dans l'ancienne imprimerie, désignait la trente-troisième feuille d'un volume.

KLAAS s. m. Ornith. Espèce de coucou d'Afrique.

KLAFTER s. m. Métrol. Ancienne mesure de longueur employée en Allemagne, et qui correspondait à notre toise. Un klafter valait 198 centimètres. Mesure de capacité pour les solides, qui sert principalement à cuber le bois.

KLAGENFURTH ou **ZELANG**. Géogr. Ville des États autrichiens (Carinthie, chef-lieu du cercle du même nom, gouvernement et à 54 kil. de Laybach, sur le Glonfurth et le Gran. Château impérial; draps fins, soieries; 15,000 hab. — Le cercle de *Klagenfurth* a 2,188 kil. carrés et 175,000 hab.

KLAP-MUTZE. s. m. Mamm. Le phoque à capuchon.

KLAPROTH (Martin-Henri) Chimiste, né à Vernigerode (Prusse), 1743-1817, docteur en philosophie, membre du conseil sanitaire et médical de Prusse, et de l'Académie des sciences de Berlin, associé de l'Institut de France. Savant minéralogiste, il découvrit le titane, l'urane et la zircone. Il publia un grand nombre de mémoires intéressants, des *Mémoires sur la connaissance chimique des minéraux*, et *Dictionnaire de chimie*. || KLAPROTH (Henri-Jules). Fils du précédent, né à Berlin, 1783-1835. A 15 ans, il apprit le chinois à l'insu de son père; à 19 ans, il commença à Weimar la publication de son *Magasin asiatique*. Il accompagna l'ambassadeur russe Golowkin en Chine; parcourut à pied les pays habités par les Samoyèdes, les Toungouzes, les Bashkirs, les Iakoutes, les Kirghiz et les autres peuplades finnoises et tatares, enfin la Sibérie. Il fut ensuite chargé d'aller étudier le Caucase; mais son rapport, qui ne fut pas publié, déplut au gouvernement russe. En 1812, il quitta la Russie, mais fut dépouillé de tous les titres qu'il y avait reçus. Grâce à Guillaume de Humboldt, il obtint le titre de professeur de langues et de littérature asiatiques à l'université de Berlin, avec un traitement considérable et l'autorisation de continuer à séjourner en France. Le gouvernement prussien prit à sa charge les frais d'impression des ouvrages de Klaproth. Nous citerons parmi les plus importants : *Voyage dans le Caucase et en Géorgie durant les années 1807 et 1808; Asia Polyglotta, ou Classification des peuples de l'Asie, d'après l'affinité de leurs langues, avec d'amples vocabulaires comparatifs de tous les idiomes asiatiques; Mémoires relatifs à l'Asie, contenant des recherches historiques, géographiques et philosophiques sur les peuples de l'Orient; Vocabulaire et Grammaire de la langue géorgienne; Description statistique, géographique et historique de l'empire chinois*, en anglais.

KLAPROTHIE. s. f. (de *Klaproth*, n. pr.). Bot. Genre de plantes grimpantes de la famille des loasées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les Andes.

KLAPROTHINE. s. f. Minér. Syn. de LAZULITE.

KLAUS (Nicolas VON DER FLUE, appelé vulgairement *Frère*). Anachorète suisse, né à Flueli, près de Sarnen (Unterwald), 1417-1487. Sa vie est en partie légendaire. Né dans une pauvre famille de bergers, il mérita le grade de capitaine et une médaille d'or que lui décernèrent ses concitoyens. Élu à l'unanimité *landrath* et juge du pays supérieur, il refusa les fonctions plus élevées de *landamman*; en 1467, il prit la résolution, qu'il fit connaître à sa femme, de se retirer dans la solitude, et vécut vingt ans de la vie d'anachorète. Quand l'âge ne lui permit plus de s'éloigner de son ermitage, il fit bâtir auprès, des dons qu'il avait reçus, une chapelle dans laquelle il entendait la messe tous les jours. Il fut béatifié en 1669.

KLAUSÉE. s. f. Bot. Syn. de SERRATULE.

KLAUSENBOURG. (en hongrois *Kolosvar*, anc. *Claudia* ou *Claudiopolis* des Romains). Géogr. Ville des États autrichiens, une des deux capitales de la Transylvanie, sur le petit Szamos, à 115 kil. N.-O. d'Hermanstadt; 30,000 hab. hongrois, allemands, grecs-valaques, etc. Cathédrale gothique d'une architecture remarquable. Commerce et industrie en déclin. Université catholique.

KLAUSS-RAPPEN. s. m. Ornith. Nom donné en Suisse au corbeau des gorges.

KLAVAIS. s. m. Minér. Nom donné par les mineurs à des espèces de filons qui coupent les lits de houille, et qu'on nomme généralement *failles*.

KLAWARADZE. Myth. Dieu de second ordre dans la mythologie slave, qui avait pour mission de suggérer la manière dont devaient être remplis les devoirs de l'hospitalité.

KLEBER (Jean-Baptiste). Célèbre général français, né à Strasbourg en 1753, assassiné au Caire le 14 juin 1800. Fils d'un maçon, il put étu-

dier à Paris et fut admis à l'école militaire de Munich. En 1783, il quitta le service de la Bavière et fut nommé inspecteur des bâtiments publics à Belfort. La levée de 1792 réveilla ses instincts militaires et il s'engagea comme simple grenadier. Sa bravoure à toute épreuve et ses connaissances militaires le firent avancer rapidement. Général de brigade après sa belle défense de Mayence, général de division après sa glorieuse campagne en Vendée, général en chef de l'armée du Rhin, après avoir concouru à la victoire de Fleurus, battu les ennemis à Marchiennes, pris Mons, Louvain, Maestricht, fit sur le Rhin la brillante campagne qui devait finir par la prise de Francfort, lorsqu'il fut disgracié par le Directoire et se retira à Strasbourg. Bonaparte l'emmena en Egypte. Là, Kléber donna de nouvelles preuves de son intrépidité et de sa capacité militaire, et, s'il eut le tort de se trop hâter, après le départ de Bonaparte, qui, en retournant en France, lui avait confié le commandement de l'armée, de signer à El-Arisch une convention qui livrait l'Egypte aux Anglais, il racheta bien vite cette faute quand il vit le gouvernement anglais refuser de ratifier la convention. Vainqueur à Héliopolis, il reconquit la Haute-Egypte ; mais il tomba, au Caire, sous le poignard d'un musulman.

KLEIN (Jacques-Théodore). Naturaliste, né à Kœnigsberg, 1698-1759, a laissé de nombreux travaux sur la zoologie : sa *Naturalis Dispositio echinodermatum* est restée longtemps l'ouvrage principal sur la matière. Son *Historia piscium naturalis* contient de nombreuses figures devenues très rares.

KLEINHOVE, s. f. Bot. Genre de malvacées.

KLEINHOVIE, s. f. (de *Kleinhow*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des buettnériacées, dont les espèces se trouvent dans les régions les plus chaudes de l'Asie.

KLEINIE, s. f. (de *Klein*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées senecionidées, établi pour vingt-cinq espèces africaines, réparties en deux sections (Syn. de POROPHYLLE et de JAUMÉE.

KLEIST (Ewald-Christian de). Poète allemand, né à Zeddin (Poméranie), 1715-1759, mourut des suites d'une blessure reçue à la bataille de Kunersdorf. La plus célèbre de ses œuvres est un poème intitulé *le Printemps*.

— KLEIST (Henri de). Littérateur, né à Francfort-sur-l'Oder, 1777-1811, servit dans l'armée prussienne jusqu'en 1799, occupa un emploi au ministère des finances en Prusse, chercha vainement à triompher de sa mélancolie par le culte de la poésie. Il se donna la mort, avec une femme qu'il aimait, Adolfine Vogel. On a de lui des drames remarquables, notamment, *die Familie Schroffenstein* ; une comédie, *la Cruche cassée* ; des *Contes* et des *Nouvelles*.

— KLEIST DE NOLLENDORF (Emile-Frédéric, comte de), Général, né à Berlin, 1762-1823, fut l'un des officiers prussiens qui se distinguèrent le plus dans la guerre de l'indépendance allemande, notamment à Kulm, 1813, et à Laon, 1814. Il prit sa retraite, 1821, avec le grade de feld-maréchal.

KLEISTAGNATHE, adj. 2 g. (pr. *klé-i-sta-ghnate* ; et. gr., κλειστός, clos ; γνάθος, mâchoire). Crust. Qui la bouche presque fermée. || KLEISTAGNATHES, s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés comprenant ceux qui ont la bouche fermée par plusieurs mâchoires hors de la lèvre, et répondant assez bien aux crustacés décapodes brachyures.

KLENZE (Léo de). Architecte, né dans la principauté de Hildesheim, 1784-1864, fut nommé directeur des bâtiments royaux en Westphalie, pendant le règne du roi Jérôme, et vint se fixer à Munich. Munich lui doit la plus grande partie des monuments dont elle est fière aujourd'hui à juste titre, la *Glyptothèque*, la *Pinacothèque*, la chapelle de *Tous-les-Saints*, etc ; il a tracé le plan de la *Walhalla*.

* **KLEPHTE**, s. m. V. CLEPHTE.

KLEPPER, s. m. Cheval russe, dont la race vit dans l'île d'Œsel.

KLEUDER, s. m. Metrol. Poids employé dans la Hesse électorale pour le commerce des laines et valant un peu plus de 10 kilogrammes.

KLIAZMA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui se jette dans l'Oka, par la rive gauche, à Gorbatov. Cours de 610 kil.

KLIK, s. m. Linguist. Claquement de la langue observé chez les Hottentots lorsqu'ils parlent.

— *Langues à kliks*. Langues des tribus de Hottentots où l'on observe ce claquement.

KLINE, s. f. (étym. gr., κλίνω, j'incline). Phil. Mouvement oblique que les épicuriens croyaient être propre aux atomes.

KLINGER (Frédéric-Maximilien de). Poète dramatique, né à Francfort-sur-le-Mein, 1753-1831, s'établit à Saint-Pétersbourg, où il devint directeur du corps des cadets, curateur de l'université de Dorpat, lieutenant-général. Il avait débuté dans la carrière des lettres par deux drames qui eurent un grand succès : *die Zwillinge* (les Jumeaux), et *Sturm und Drang* (Tempête et Inquiétude). Le meilleur de ses ouvrages est intitulé *der Weltman und der Dichter* (l'Homme et le Poète).

KLINGSTEIN, s. m. Minér. Feldspath sonore, qui est un silicate d'alumine contenant de la chaux et des alcalis en proportions variables.

KLIOUTCHEVSKOÏ ou **KLOUTCHI** (Géogr.). L'un des principaux volcans du Kamtchatka, haut de 4,900 mètres.

KLIPDASS, s. m. Mamm. Nom hollandais du daman du Cap.

KLIPPFISCH, s. m. Ichtyol. Syn. de STOCKFISCH

KLIPPSPRINGER, s. m. (pron. *klipp spraucheur*). Mamm. Espèce de ruminant du genre des antilopes qui habite l'Afrique australe. On l'appelle aussi *sauteur des rochers*.

KLOES, s. f. Art culin. Nom, en Allemagne, d'une espèce de quenelle.

KLONG-NONG, s. m. Instrument de musique siamois, composé d'un assemblage de cymbales.

KLOPICKI (Joseph). V. CHLOPICKI

KLOPSTOCK (Frédéric-Gottlieb). Poète allemand, né à Quedlimbourg (Saxe prussienne) le 22 juillet 1724, mort le 14 mars 1803. Sa *Messiade*, poème épique en 20 chants, sur la mort et la résurrection du Christ, l'a placé aux yeux des Allemands à côté de Milton et d'Homère et lui a valu une célébrité européenne. Elle lui coûta trente ans de méditations et de travail. Les premiers chants parurent en 1748, les derniers en 1773 ; ils provoquèrent dans toute l'Allemagne une admiration et un enthousiasme immenses. Malgré ses défauts, c'est une composition d'un très haut mérite et qui classe son auteur parmi les poètes d'un génie original et puissant. Klopstock fut précepteur, après avoir publié le cinquième chant de la *Messiade*, il fut protégé par le roi de Danemark Frédéric V, et vécut heureux à Copenhague, de 1751 à 1771. Il s'établit à Hambourg, y termina son poème et y mourut. Klopstock a laissé, outre son poème, qui est considéré comme son chef d'œuvre, des odes remarquables, trois tragédies : *la Mort d'Adam*, *Salomon*, *David* ; un poème patriotique, intitulé *Hermann* ; divers ouvrages en prose, et plusieurs volumes de lettres.

KLOTZCHIE, s. f. (de *Klotzch*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des ombellifères saniculées, dont les espèces croissent au Brésil.

KLOUKVA, s. m. Bot. Plante rampante de la Finlande. On croit reconnaître le fruit de la vigne dans la baie bleue et vineuse du myrtille, et dans celui du *klioukva*, qui rampe au pied du rocher, au sein d'un feuillage du plus beau vert. B. de St-P.

KLYTIE, s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant deux espèces fossiles.

KNAB, s. f. Syn. de BENNE.

KNAPIER, s. m. (pr. *kna-perr*). Hortic. Variété de petit chou rouge.

KNAPPE, s. f. Bot. Syn. de MIMORE et de LONOTIS.

KNAUTIE, s. f. pr. *knô-ti* (de *Knaut*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des dipsacées scabieuses dont les espèces croissent en Europe et en Asie.

KNAVEL ou **KNAVELLE**, s. m. Bot. Plante qui croît dans les champs, et dont le genre se rapproche de celui des pieds-de-lion. On trouve à la racine du knavel vivace un insecte hémiptère, un peu moins gros qu'un grain de coriandre, nommé *cochenille de Pologne*, *kermès du Nord*, *kermès de racine*, qui fournit une teinture rouge. On dit aussi *gnavelle*.

KNEBELITE, s. f. Miner. Silicate ferroso-manganeux, trouvé en Suède dans des carrières de granit et des gisements de fer.

KNEF ou **KNEPH**, s. m. Myth. égypt. Dieu égyptien, le premier des trois Khamephis ou dieux suprêmes. C'est la première émanation de l'être incompréhensible, le principe fécondateur, créateur et bienfaiteur. On le représente sous la figure d'un homme au teint bleuâtre, tenant un sceptre à la main, la tête couverte d'un plumage magnifique. De sa bouche sort l'œuf primitif qui a donné naissance à tous les êtres.

KNELLER (Godefroy). Peintre de portraits, né à Lubeck, 1648-1723. Nommé premier peintre de Charles II d'Angleterre, il conserva ce titre sous Jacques II, Guillaume III, la reine Anne et George Ier.

KNÉMA, s. f. (du gr. κνήμη, rayon). Botan. Genre de plantes dicotylédones de la famille des laurinées.

KNÉMIE, s. f. et gr., κνήμη, rayon. Botan. Genre d'arbres de la famille des myristicées, dont les espèces croissent dans les régions chaudes de l'Asie.

KNEPHE, s. m. Bot. Syn. de MELICOQUE.

KNESSELARE (Georges). Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 27 kilom. de Gand ; 4,000 hab.

KNEZ ou **KNEZE**, s. m. Titre des princes chez plusieurs peuples slaves et particulièrement chez les Monténégrins.

KNIESCIK, s. m. Ornith. Espèce de mésange d'Asie.

KNIAZIEWICZ (Charles). Général polonais, né en Courlande, 1762-1842, appartenait à une bonne famille originaire de la Lithuanie. Il prit part aux luttes de 1792 et 1794, fut fait prisonnier à la bataille décisive de Maciejowice, 10 octobre 1794. Il commanda les légions polonaises au service de la France, se distingua surtout, comme général de division, dans la campagne de 1812, et fut blessé grièvement à la Bérésina. Le gouvernement insurrectionnel de Varsovie, en 1831, lui confia la mission de le représenter à Paris ; il y mourut à l'âge de 80 ans.

KNIGHT, s. m. (pr. *naïte*). Mot anglais signifiant chevalier. On distingue le *knight bachelor*, ou bas chevalier, que le souverain crée à volonté, et le *knight banneret*, qui ne peut être créé que sur le champ de bataille. Les personnages revêtus de l'un des deux ordres anglais prennent aussi le titre de *knight*. Sous le règne d'Elisabeth, tout propriétaire foncier jouissant d'un revenu annuel de 40 livres sterling fut tenu de se faire octroyer personnellement la dignité de knight.

KNIGHTIE, s. f. pr. *naï-ti* ; de *Knight*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, originaire de la Nouvelle-Zélande.

KNIPERLÉ, s. m. Vitic. Variété de raisin.

KNIPHAUSEN. Géogr. Seigneurie allemande, le plus petit des Etats de l'ancienne confédération germanique, réunie au duché d'Oldenbourg en 1854.

KNIPHOFIE, s. f. (de *Kniphow*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des liliacées, établi pour des espèces de l'Afrique méridionale.

KNIPOLÉGE, s. m. Ornith. Genre établi pour deux espèces de gobe-mouches.

KNISTENAUX ou **KRISTENAUX**, s. m. pl. Géogr. Peuple indigène de l'Amérique du Nord, réduit aujourd'hui à environ 20,000 individus répandus dans le Bas-Canada, le Labrador et la Nouvelle-Galles.

— KNISTENAU, s. m. Linguist. Langue des Knistenaux.

KNOLLES ou **KNOWLLES** (Robert). Capitaine anglais, né vers 1317, mort en 1406, se signala dans les guerres entre la France et l'Angleterre, tint tête, en diverses circonstances, à Du Guesclin et à Clisson, et fut en grande estime auprès du Prince Noir. Après avoir compromis, à Londres, 1381, l'insurrection de Wat-Tyler, il se retira dans ses domaines.

KNOPPERN, s. m. Bot. Galle qui se montre sur les cupules des glands du chêne rouvre.

KNOT, s. m. pr. *knott*. Ornith. Nom anglais du canut.

KNOTES, s. f. pl. Miner. Mélange de plomb sulfuré qu'on trouve mêlé au grès dans certaines mines.

* **KNOUT**, s. m. pr. *knoutt* ; mot russe qui signifie *fouet*. Supplice du fouet : châtiment le plus ordinaire en Russie, et dont la noblesse seule est exempte. Le patient, attaché debout à deux poteaux, reçoit sur le dos un certain nombre de coups d'un fouet à lanières de cuir, dont l'extrémité est armée de fil de fer tordu. Ils regarderont toujours les hommes libres comme il faut les regarder eux-mêmes, c'est-à-dire comme des hommes nuls, sur lesquels deux seuls instruments ont prise, savoir : l'argent et le *knout* (J.-J. Rousseau.) || Le fouet lui-même. Recevoir cent coups de knout. Condamner à cent ou cent vingt coups de knout, nombre que l'on ne dépasse jamais, équivaut à une condamnation à mort.

KNOUTER, v. a. Ire conj. Donner le knout.

KNOWLES (James-Sheridan). Auteur dramatique et acteur anglais, né à Cork, 1784, composa, encore enfant, un opéra et une jolie ballade intitulée : *the Wels Harper*. En 1806, il débuta, comme acteur, sur la scène de Dublin, courut deux ans la province dans une troupe nomade, et se fit applaudir plus tard à Londres à côté de Kean, de Kemble et de Macready. Il se retira de la scène vers 1845. Ses meilleures pièces sont les trois tragédies de *Caius Gracchus*, *Virginius* et *William Tell*, et les deux comédies : *the Hunchback* (le Bossu), et *Love Chase* (la Chasse d'amour).

KNOWLTONIE, s. f. de *Knowlton*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des renonculacées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

KNOX (John). Réformateur, né à Gifford (Lothian oriental), où à Haddington, 1505-1572. Il reçut l'ordination en 1530 ; mais il se laissa entraîner vers la Réforme, et, en 1542, il en fit publiquement profession. Dès lors commença pour lui la lutte contre le catholicisme écossais qui remplit sa vie. Contraint deux fois de se réfugier à Genève, il traduisit la Bible en anglais et écrivit son singulier pamphlet : *le Premier Son de la trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*, dirigé contre Marie d'Angleterre, Catherine de Médicis et la régente d'Ecosse. Il se montra le plus irréconciliable adversaire de Marie Stuart et ne cessa de prêcher contre elle, l'appelant hautement une nouvelle Jézabel. C'est lui qui a organisé l'Eglise presbytérienne en Ecosse. Parmi ses ouvrages, il faut citer son *Histoire de la réforme en Ecosse*.

KNONIE, s. f. (de *Knox*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées spermacocées, établi pour des espèces de l'Inde.

KNUT. V. KANUT.

KOA, s. m. Bot. Arbre qui croît aux îles Sandwich.

KOALA, s. m. Mamm. Nom d'un didelphe dépourvu de queue, ressemblant extérieurement à l'ours, encore mal déterminé dans ses principaux caractères, et habitant l'Australie.

KOANTE-KONG. Myth. orient. Dieu chinois, sorte de géant qui fut le premier roi du pays.

KOATOO, s. m. (pr. *ko-a-tou*). Ornith. Martin-pêcheur de la Nouvelle-Zélande.

KOB, s. m. Mamm. Espèce d'antilope. On dit aussi *koba*.

KOBANG, s. m. Metrol. Syn. de COPANG.

KOBBÉ ou **KOBEH**. Géogr. Ville du Darfour, et l'un des entrepôts du commerce de l'intérieur de l'Afrique.

KOBELLITE, s. f. Minér. Minéral qu'on trouve en Suède dans les mines de cobalt et qui contient du soufre, du bismuth, du plomb, du fer, de l'antimoine et du cuivre.

KOBER, s. m. Ornith. Espèce de faucon de la Russie et de la Sibérie. On dit aussi *kobez*.

KOBI ou **GOBI** (Désert de), ou désert de *Chamo*. Géogr. Partie occidentale des déserts du plateau central de l'Asie, dans l'empire chinois ; 3,300 kil. sur 730.

KOBO, s. m. Nom indigène du copal de Sierra-Leone, produit par un arbre de la famille des légumineuses césalpiniées.

KOBOLD, s. m. Nom donné à certains lutins en Allemagne. Les *kobolds* sont sortis devant lui des fentes de rocher du Hartz. (Th. Gautier.)

KORONG, s. m. Bélat. Figure que les sauvages de l'Australie se tatouent sur le corps et qui sert de signe distinctif pour chaque tribu.

KOCH (Christian-Guillaume de). Publiciste et historien, né en Alsace, 1737-1813. On a de lui : *Histoire abrégée des traités de paix*, depuis la paix de Westphalie ; *Tableau des révolutions de l'Europe*.

KOCHIE, s. f. (de *Koch*, n. pr.). Bot. Genre de plantes chénopodées, qui croissent en Europe, en Asie et en Australie.

KOCHLANI ou **KOCKLANI**, s. m. Excellente race de chevaux de l'Arabie centrale.

KOCHTCHEV. Mythol. Monstre infernal, d'aspect hideux, qui, d'après les croyances des anciens Slaves, était chargé de surveiller les sorcières dans leurs assemblées.

KOCK (Charles-Paul de). Romancier, né à Passy, 1794-1871, fils d'un banquier hollandais, a été populaire par ses vaudevilles et surtout par ses nombreux romans, d'une gaieté un peu grosse, mais d'un style facile, avec un talent réel d'observation.

KODAFA, s. m. Bélat. Nom du chef de la garde des rois de Perse.

KODAGOU, s. m. Linguist. Idiome dravidien.

KODDA, s. m. Antiq. Syn. de LOG.

KODDAGA-PALLA, s. m. Bot. Synon. de CODAGA-PALE.

KODHAÏ (Abou-Abdallah-Mohammed ben Abdallah ben Alabar). Célèbre écrivain arabe de l'Espagne, né à Valence, mort en 1258 ou 1260. On cite de lui : l'*Alhatla al Sqera*, notice de tous les poètes arabes en Mauritanie et en Espagne ; l'*Etat* (récréation), histoire des secrétaires d'Etat et des ministres.

KODIAK ou **KADIAK** (Iles). Géogr. Groupe d'îles au N.-O. de l'Amérique, dans le Grand Océan, séparées du continent par le détroit de Kenaiskoi (territoire d'Alaska). C'est aussi le nom de la plus grande qui a 200 kil. sur 25 à 30, et 3,900 hab. Ch.-l., *Saint-Paul*.

KODRETI, s. m. Minér. Matière grasse mêlée de pétrole.

KŒBERLINIE, s. f. (de *Kœberlin*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux pittosporés, dont les espèces se trouvent au Mexique.

KŒCHLIN (Samuel). Manufacturier, né à Mulhouse, 1719-1771, fonda en 1746 dans cette ville, avec Jacques Schmaltzer et Henri Dollfus, la première manufacture d'indiennes. || KŒCHLIN (Jacques). Petit-fils du précédent, né à Mulhouse, 1761-1834. L'Alsace lui doit une grande partie de sa prospérité industrielle. Il fut député du Bas-Rhin de 1820 à 1826, et administra, comme maire, sa ville natale, dans des moments difficiles. || KŒCHLIN (Nicolas). Né à Mulhouse, 1781-1852, frère du précédent, fonda, sous la raison *Nicolas Kœchlin et frères*, un bel établissement auquel il ne voulut associer que ses frères, ses beaux-frères et son vieux père. Il se distingua par son patriotisme, en 1814 et 1815. Député, depuis juin 1830, il se montra le défenseur constant des idées libérales et se prononça contre les prohibitions et les droits d'entrée élevés.

KŒDESNICH, s. m. Prêtre samoyède qui conserve les traditions de la peuplade à laquelle il appartient.

KOEKELBERG. Géogr. Ville du Brabant Belgique, à 3 kil. de Bruxelles ; 5,200 hab.

KŒLBINGITE, s. f. Miner. Corps découvert au Groenland, et qui a une certaine ressemblance avec l'épidote.

KŒLERE, s. f. Bot. Syn. de ROUMÉE.

KŒLÉRIE, s. f. de *Kœler*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées festucacées, établi pour des espèces qui se trouvent principalement dans le centre de l'Europe.

KŒLLE, s. f. Bot. Syn. d'ÉRANTHE.

KŒLLIKERIE, s. f. (de *Kœlliker*, n. pr.). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des gesnéracées.

KŒLPINIE, s. f. (de *Kœlpin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées chicoracées, dont les espèces croissent en Daourie.

KŒLREUTER, s. m. (pr. *kel-reu-terr'*; de *Kœlreuter*, nom pr.). Ichtyol. Poisson du genre gobiomore.

KŒLREUTERIE, s. m. Bot. Syn. de KŒLREUTERIE.

— KŒLREUTÉRE, s. f. Bot. Syn. de FUNAIRE et de GIESECKIE.

KŒLREUTERIE, s. f. (de *Kœlreuter*, nom pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des sapindacées dodoniées, dont les espèces croissent en Chine.

KŒMMERITE, s. f. (de *Kœmmer*, nom pr.). Miner. Variété de pennine qu'on trouve en lames hexagonales de couleur violette avec le clivage chrome en Sibérie.

KOEMPER, s. m. Hist. Nom des guerriers qui accompagnaient les chefs des anciens peuples scandinaves, et qui se dévouaient à leur service jusqu'à la mort. On peut les comparer aux *leudes* ou *fidèles* des Francs.

KŒNIG (Frédéric), Mécanicien, né à Eisleben (Saxe prussienne), 1775-1833. Simple ouvrier imprimeur en caractères, il inventa la presse mécanique horizontale, la presse mécanique à cylindre, enfin une machine à fabriquer le papier continu. Il fonda dans le Voisinage de Wurtzbourg une usine pour la construction des presses mécaniques et des machines à fabriquer le papier.

KŒNIGGRATZ ou **KŒNIGINGRATZ**, (en bohémien *Kralow-Hradecz*), Géogr. Ville forte des États autrichiens (Bohême), au confluent de l'Elbe et de l'Aupa, à 100 kil. N.-E. de Prague; 8,000 hab. Ch.-l. d'un cercle de même nom. Évêché.

KŒNIGIE, s. f. de *Kœnig*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des polygonées, dont les espèces croissent en Irlande et en Laponie. Syn. d'ASSONIE.

KŒNIGSBERG, c'est-à-dire *mont du roi*). Géogr. Ville forte des États prussiens, deuxième résidence royale, capitale de la province de Prusse, sur la Pregel, à 580 kil. N.-E. de Berlin. Université célèbre qui date de 1544; nombreux établissements scientifiques, d'instruction et de bienfaisance; grand commerce maritime. Son port est à Pillau; industrie active; 140,000 hab. — Quatre autres localités bien moins importantes portent le nom de *Kœnigsberg*: 1° une ville des États prussiens (Brandebourg), à 75 kil. N. de Francfort-sur-l'Oder; 5,000; 2° une ville des États autrichiens (Bohême), à 34 kil. S.-O. d'Elbenbogen; 3,300 hab.; 3° un village de Bavière (Bas-Main), à 21 kil. N.-O. de Bamberg; 4° une ville de Hongrie (Bars), à 40 kil. N.-O. de Kremnitz; 3,800 hab.

KŒNIGSMARK (Jean-Christophe, comte de), Général suédois, né à Kotzlin (Brandebourg), 1600-1663, se distingua sous Gustave-Adolphe et la reine Christine; devint feld-maréchal, comte et gouverneur de Brême et de Verden. || KŒNIGSMARK (Othon-Guillaume, comte de). Fils du précédent, né à Minden (Westphalie), 1639-1688, fit ses premières armes sous Schomberg, fut ambassadeur de Suède auprès de diverses cours, fit la guerre sous Turenne, se battit en Hongrie contre les Turcs, entra au service de Venise qui le nomma généralissime et l'envoya en Morée. Il mourut au siége de Négrepont.

— KŒNIGSMARK (Marie-Aurore, comtesse de). Née vers 1670, morte en 1738. Mère du célèbre maréchal de Saxe, qu'elle eut du roi Auguste de Pologne, 1696, elle sut gagner et garder l'estime de la reine et celle de tout ce qu'il y avait de femmes honorables à la cour. Elle se retira à l'abbaye de Quedlimbourg, et en devint même abbesse. Elle avait l'esprit fort cultivé et pouvait parler et écrire, avec autant de pureté que d'élégance, le suédois, le français, l'italien, l'allemand et le latin.

KŒNLINITE, s. f. Minér. Résine fossile trouvée dans les mines de charbon brut de Fana.

KŒNLITE, s. f. Minér. Résine fossile qu'on trouve dans certaines mines de charbon.

KŒPFCHEN, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains usitée dans la Hesse et valant 1 litre 372.

KŒRNER (Charles-Théodore), Poète, surnommé le *Tyrtée de l'Allemagne*, né à Dresde, 1791, tué au combat de Rosenberg le 26 août 1813. Il s'était enrôlé à Breslau dans les chasseurs de Lutzow, en mars même année. Il composa sa dernière poésie, *Schwertlied* (la Chanson de l'épée), durant la nuit qui précéda sa mort. Il a laissé une tragédie, plusieurs drames et comédies, des poésies diverses, etc.

KŒRŒS, Géogr. Affluent de gauche de la Theiss, est formé par la réunion de trois rivières: *Seher Kœrœs* (Kœrœs rapide), *Fejer Kœrœs* (Kœrœs blanc) et *Fekete Kœrœs* (Kœrœs noir). La première passe à Gross-Wardein.

KŒTSCH, s. f. Hort. Variété de prune tardive.

KŒTSCH-WASSER, s. m. (pron. *ketch-vasr'*; ét. allem., *Kœtsch*, prune; *Wasser*, eau). Comm. Eau-de-vie de prunes, que l'on débite quelquefois pour de l'eau-de-vie de cerises ou kirsch-wasser.

KOETTIGITE, s. f. Miner. Arséniate [illegible] naturel.

KOFF, s. m. Mar. Bâtiment hollandais à deux mâts, faisant le cabotage dans les mers du Nord.

KOGUR-ANGAN, s. m. Mamm. Syn. de VANSIRE.

KOGIA, s. m. Relat. Chez les Turcs, Marchand qui fait le commerce en gros.

KOGO, s. m. Ornith. Variété de gobe-mouche de la Nouvelle-Zélande.

KOGOLEA, s. m. Ornith. Canard sauvage des régions boréales d'Europe et d'Asie.

KOGON-AROUBI, s. m. Ornith. Espèce d'alouette de la Nouvelle-Zélande.

KOHAUTEE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hydrocharidées.

KOHIK, ZERAFCHAN ou **SOGD** (*Potamietus*, Gérard Fleuve de Turkestan, vient du plateau de Pamir, arrose dans une riche vallée et se jette dans le lac Dengiz, après 600 kil. de cours. Il arrose Samarkan [illegible].

KOHOL, s. m. V. COHEL. On écrit aussi *khol* et *kohl*. Et les se teignent les paupières avec du *khol*. Alex. Dum.

> Quand vous dans ma loge entrez,
> Cachant le feu de vos regards,
> Rester éternellement rose,
> Avec du *khol* sous mon œil bleu. (TH. GAUTIER.)

KÔJI, s. m. Chim. Substance préparée avec du riz passé à la vapeur et sur lequel on a répandu les spores d'un champignon mélangé au grain et qu'on a laissé se développer à sa surface. Cette substance est employée pour convertir l'amidon en sucre.

KOKO, s. m. Ornith. Espèce de courlis des Caraïbes.

KOKSCHAROWITE, s. f. Miner. Variété d'amphibole qui a été découverte près du lac Baïkal.

KOL, s. m. Grand filet que les Hollandais traînent à la remorque de leurs voiles, pour prendre des poissons.

KOLBEL, s. f. Bot. Syn. de BROMEIRE.

KOLBIE, s. f. (de *Kolb*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des passiflorées, établi pour des espèces sarmenteuses des régions les plus chaudes de l'Afrique.

KOLDAGI, s. m. Linguist. Langue de Nubie.

KOLF, s. m. Linguist. Ancienne langue de l'Hindoustan.

KOLLA, Géogr. Commune de l'arr. d'Alger (Algérie), pop. totale, 4,500 hab., aggl. inconnue, 1,900.

KOLLEGUI, s. m. Aigrette de plumes de héron, qui orne le turban de certains Indous.

KOLENDA, s. m. En Pologne et en Roumanie, Chant populaire qui a généralement pour objet les fêtes de Noël ou du nouvel an.

KOLGA, Myth. Ondine de la mythologie scandinave.

— KOLGA, Astron. La 191e planète télescopique, découverte le 30 septembre 1878 par M. Peters.

KOLIMA ou **KOLYMA**, Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, qui, après un cours de 1,300 kil., va se jeter dans l'océan Glacial arctique; ses affluents, 1,300 kil.

— KOLIMA DE L'OUEST, V. INDIGHIRKA.

KOLLIN, Géogr. Ville des États autrichiens (Bohême), à 55 kil. E. de Prague, sur l'Elbe. Frédéric II y fut battu, 1757; 6,000 hab.

KOLNA, Myth. scand. Dieu des fleurs et du printemps, qui fut chassé d'Asgard par Odin.

KOLO ou **KOLAU**, s. m. Hist. Nom du champ dans lequel se rassemblait toute la noblesse de Pologne pour l'élection du roi. Le champ de Kolau est à une lieue de Varsovie.

KOLOCZA, Géogr. Affluent de la Moskowa; sur ses bords se livra la bataille de la Moskowa.

KOLOKOTRONIS (Théodore), Général grec, né en Messénie, 1770-1843; chef d'armatoles, il lutta de bonne heure contre les Turcs, et, en 1802, dut se réfugier dans les îles Ioniennes. Dans la guerre de l'indépendance, il fut l'un des principaux généraux de la Morée et fut nommé général en chef par Capo d'Istria. Il fut l'un des trois membres du gouvernement provisoire. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1851.

KOLOTOMIE, s. m. (ét. gr. κόλον, membre; τομή, section). Econ. domest. Instrument employé pour hacher la viande et les légumes.

KOLOWRATIE, s. f. (de *Kolowrat*, n. pr.). Bot. Genre rapporté avec doute à la famille des zingibéracées.

KOLPODE, s. m. (étym. gr., κόλπος, échancrure). Infus. Genre d'infusoires ciliés de la famille des paramécéens, qui se forme dans les eaux stagnantes contenant des matières végétales en décomposition et dans les infusions de farine ou de foin. Cet animalcule a la singulière propriété de sécréter une sorte de mucosité qui se durcit en forme de membrane autour de son corps quand il veut s'accoupler ou que le milieu où il se trouve ne lui est pas favorable, de rester comme mort pendant un temps assez long et de renaître pour ainsi dire quand il trouve les conditions vitales qui lui sont propres.

KOL-QUATT, s. m. Bot. Euphorbe [illegible] et à fruits d'un rouge écarlate.

KOLTHIS, s. m. pl. Myth. [illegible] Enfants nocturnes.

KOLTO, s. m. Pathol. Nom [illegible] de la phthisie.

KOLYVAN (Usine de), Chaîne de montagnes de la Russie d'Asie, située dans le gouvernement de Tomsk.

KOMAN, s. m. Linguist. Idiome de la famille des Tungouses [illegible], dont il existe des vestiges dans les patois de quelques [illegible] de la Hongrie.

— KOMANS, s. m. pl. Géogr. Ancien peuple de l'Europe orientale, au pourtour [illegible] et qui parlait le koman.

KOMBOT, s. m. Sorte de [illegible] à la poupe de l'Inde.

KOMODO, Géogr. L'une des îles de la Sonde, Malaisie, entre les détroits de Sapy, à l'O., le Mang-berai, à l'E.

KOMORN ou **KOMORN** (en hongrois *Komarom*). Géogr. Ville forte de Hongrie, dans l'île de Schutt, au confluent du Danube et de la Waag. Sa citadelle est une des plus fortes de l'Europe. En 1849, elle soutint, sous Klapka, un long siége contre les Autrichiens; 20,000 h.

KONEGA, s. m. Linguist. Dialecte parlé par les Konegues, peuple habitant l'île Kodiak et une partie de la péninsule d'Alaska.

KONG, s. m. Linguist. Dialecte chinois de la province de Canton.

KONG (Géogr. Chaîne de montagnes de l'Afrique occidentale, entre le Soudan central et la Guinée. Elle paraît peu élevée.

KONG-FOU, s. m. En Chine, Cour souveraine qui a dans ses attributions la marine et les travaux publics.

KONIEH, ancien, *Iconium*, Géogr. Ville forte de la Turquie d'Asie, Asie Mineure, chef-l. du vilayet de Konieh ou de Caramanie, à 500 kil. S.-E. de Smyrne; fabriques de tapis et de maroquins; commerce de soie. 20,000 hab. Victoire d'Ibrahim Pacha en 1832.

— KONIEH ou ROUM, Sultanat de [illegible] les États qui naquirent du démembrement de l'empire des Turcs Seldjoucides dans le XIe siècle. Villes principales, Konieh, Nicée, Smyrne, Laodicée, Tarse, etc.

KONIGA, s. m. (de *Konig*, n. pr.). Bot. Genre de crucifères, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Asie et en Europe sur les bords de la Méditerranée.

KONIGSMARK, s. f. Sorte de [illegible] allemande, à lame fort large à la base.

KONILITHE, s. f. (ét. gr., κόνις, poussière; λίθος, pierre). Miner. Lave pulvérulente trouvée dans les cavernes [illegible] d'Ecosse et d'Irlande.

KONING, Philippe de), Peintre hollandais, né à Amsterdam, 1619-1689, élève et imitateur de Rembrandt.

— KONING (David de), Peintre flamand. Fleurs, animaux, de fleurs et de fruits, 1636-1687.

KONINGS-HOVCKT, Géogr. Commune, le [illegible] et à 22 kil. d'Anvers (Belgique); 2,200 habitants.

KONJU, s. m. Titre que prend le Grand Lama et qui signifie père éternel.

KONKANY, s. m. Brahme d'une classe inférieure [illegible] qui ne se permet l'usage des œufs et du poisson.

KOON, s. m. (pr. *koo'n*). Bot. Syn. de SCHLEICHERE.

KOONA, s. f. (pr. *koo'-na*). Bot. Espèce de [illegible], dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

KOP, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Hollande pour le commerce des grains et valant 6 décilitres 68.

KOPAR, s. m. Métrol. Monnaie en usage dans la Gambie et le Sénégal et valant 0 fr. 10.

* **KOPECK**, s. m. Métrol. Monnaie de Russie, qui vaut à peu près 1 centimes de France.

KOPERNIC, V. COPERNIC.

KOPF, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Allemagne, où elle valait 6 lit. 18, et en Suisse, où elle valait 3 lit. 650. — Plur., des *kopfen*.

KOPFSTUCK, s. m. Métrol. Monnaie qui avait cours en divers cantons de l'Allemagne, où elle valait assez généralement 24 kreutzers ou un sixième de thaler, 80 cent. de France.

KOPPARBERG, Géogr. V. STORA KOPPARBERG.

KOPPE, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du chabot, en Alsace.

KOPPUH, s. m. Prêtre du second ordre à Ceylan.

KOPRIKINE, s. f. (ét. gr. κόπρος, matière fécale). Chim. org. Substance extraite des fèces et qui paraît une modification de la choléine.

KOPROLI, **KOPRILI** ou **KIUPERLI** Mehemet, Grand vizir, né à Kopri, ville de l'Anatolie, 1585-1661. Du rang de marmiton, il s'éleva au poste de grand écuyer du vizir Kara-Mustapha, fut quelque temps gouverneur de Damas; puis, grand vizir, gouverna l'empire avec habileté de 1656 à 1661. || KOPROLI, Fazil-Achmet, 1626-1676, fils du précédent, le remplaça sous Mahomet IV. Il fut vaincu à Saint-Gothard (Hongrie), par Montecuculli, mais conclut la paix, avantageuse aux Turcs, de Temesvar, 1664, et s'empara de Candie, 1669, et de Kaminiech, 1672. || KOPROLI Mustapha, Né en 1691, fut le digne frère d'Achmet I, et succéda à lui, grand vizir, sous Soliman III, 1689. Il fut tué à la bataille de Salankemen. || KOPROLI Noman. Fils de Mustapha, fut grand vizir sous Achmet III, et fut disgracié à son tour et renvoyé dans son gouvernement de Négrepont, après deux mois d'une administration languissante. Il fut le dernier grand vizir de sa famille.

KOPSIE, s. f. (de *Kops*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynées, dont les espèces se trouvent à Java.

KOPTE, adj. et s. 2 g. V. COPTE.

KOPU, s. m. Comm. Genre d'étoffe que [illegible] fabriquent avec l'écorce d'un arbre.

KORAH, s. m. Relat. Se dit d'un filet, dans l'Inde. Il paraît bon à voler y pénétrer, mais de grands *korahs* suspendus à des poteaux [illegible] même le dessus le mettre le pied dans la place. — B. de S.-P.

KORALLEN-ERTZ, s. m. Miner. Minerai de mercure qui se trouve dans le schiste bitumineux.

* **KORAN**, s. m. V. CORAN.

KORANAS, s. m. pl. Géogr. Peuplade de Hottentots, au N.-E. du fleuve Orange, assez civilisée par les missionnaires protestants.

KORAQUE, s. f. Comm. Toile de coton grossière qui se fabrique à Surate.

KORCHA, Mythol. slave. Dieu qui initie les habitants de Kiev à la fabrication de la bière.

KORDELLESTRIS, s. m. Bot. Syn. de JAVRANDE.

KORDOFAN, Géogr. Contrée de l'Afrique centrale, au Soudan, annexée à l'Égypte en 1820, assez généralement peu fertile. Population nombreuse, mahométane, parlant l'arabe. Industrie bornée au travail du fer et au tissage du coton. Les villes principales sont: *El-Obeïd*, capitale, Bara, Tassin.

KORÉITE, s. f. Miner. Minéral dont la nature et l'espèce n'est pas encore bien connue. Il paraît être la *pierre de lard* des anciens minéralogistes.

KORIAK, AQUE, adj. Géogr. Qui appartient aux Koriaks.

— KORIAK, s. m. Linguist. Langue parlée par les Koriaks.

— KORIAKS, s. m. pl. Géogr. Peuple nomade et riche en troupeaux de rennes de la Russie d'Asie, au N. du Kamtchatka.

KORIATSKOÏ, Géogr. L'un des principaux volcans du Kamtchatka (3,606 mèt.).

KORIBUTH WISNOWIECKI (Michel), Roi de Pologne de 1666 à 1673, fut contraint de signer avec les Turcs le traité de Buczacz.

KORIDWEN, Myth. celt. Déesse qui réunissait en elle les attributions de Minerve, de Diane, de Cérès, de Proserpine et d'Amphitrite.

KORIN, s. m. Mammif. Nom de dame, au Sénégal, d'une antilope cornue.

KORKOR, s. f. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre perseque.

KORNTHALISTE, s. m. Hist. rel. Membre d'une petite congrégation luthérienne, qui fut fondée en 1818, et qui s'est établie près de Stuttgard, dans un endroit appelé Kornthal, et prenant une organisation civile qui a beaucoup d'analogie avec celle des moraves.

KORREL, s. m. Métrol. Mesure des Pays-Bas, qui équivaut au décigramme.

KORRIG, Myth. celt. Génie tour à tour compagnon et ennemi de la déesse Koridwen et qui symbolise la lutte de l'esprit humain contre la nature.

KORRIGAN, s. m. Myth. celt. Nom que l'on donne en Bretagne à certains génies, qui, selon les uns, seraient d'affreux nains malfaisants et, selon les autres, des princesses métamorphosées en fées pour avoir refusé d'embrasser le christianisme lors de la prédication de l'Évangile en Bretagne.

KORSCHAROWITE, s. f. Minér. Espèce d'amphibole.

KORYNITE, s. f. Minér. Substance à base de nickel contenant aussi de l'arsenic, de l'antimoine et du soufre.

KORZEC, s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Pologne. Le korzec de Varsovie vaut 128 lit.; celui de Cracovie, 120 lit. 10.

KOS, s. m. Nom donné aux Nogais du sexe mâle à qui l'âge ou la maladie fait tomber la barbe, et qui deviennent semblables à de vieilles femmes.

KOSCIUSZKO (Thadée), Général polonais, né à Mereczowszczyzna, ancien palatinat de Nowogrodek, auj. gouvernement de Minsk, 1746, mort à Soleure (Suisse), 1817. Élevé à l'École des cadets de Varsovie, officier, 1774, il alla servir en Amérique la cause de l'indépendance, 1776, et n'en revint avec le grade de général qu'après la paix, 1783. Quand éclata la guerre contre la Russie, 1792, il se signala avec éclat, surtout à Dubienka. A la conclusion de la paix, Kosciuszko donna sa démission et se rendit à Leipzig, tandis que l'Assemblée législative, à Paris, lui décerna le titre de *citoyen français*. Lorsque l'armée se souleva contre la Russie, 1794, Kosciuszko se rendit aussitôt secrètement à Cracovie, qu'il fit soulever; et il fut nommé

dictateur, 24 mars. Il battit 6,000 Russes à Raclawice, 4 avril; reçut des renforts et se dirigea, à la tête de 13,000 hommes, contre les Russes et les Prussiens, réunis au nombre de 17,000; il les attaqua à Szczekocin. La victoire fut longtemps indécise; Kosciuszko fut blessé et eut deux chevaux tués sous lui; les Polonais furent contraints de se retirer. Il repoussa une première fois les ennemis de Varsovie; mais il fut écrasé par l'armée de Souvarov à Maciejowice le 10 octobre 1794; il tomba couvert de blessures dans les mains des Cosaques. Kosciuszko resta deux ans prisonnier des Russes. Paul Ier lui rendit la liberté. Le reste de sa vie s'écoula dans des voyages ou dans la retraite.

KOSJUSKIN, s. m. Metrol. Monnaie d'or du Japon valant 7 fr. 33.

KOSLARNIZA s. f. Sorcière et magicienne des Wendes, qui se présentait ordinairement sous la forme d'un chat.

KOSLOV Géograph. V. CHERSON et EUPATORIA

KOSSA s. f. (mot russe signif. *tresse*. Race de moutons à laine longue et dure, élevée par des peuplades de Simbirsk.

KOSSAYNIER s. m. Soldat polonais armé de faux.

KOSTÉLÉTZKYE s. f. de *Kostéletzky*, n. pr. Bot. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux de la famille des malvacées hibiscées, dont les espèces croissent dans les régions les plus chaudes de l'Amérique.

KOSTENDIL. Géogr. V. KUSTENDJI.

KOSTROMA Géograph. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement du même nom, au confluent de la *Kostroma* 250 kil. de cours, et du Volga, à 320 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg. Industrie et commerce importants; 30,000 hab. — Le gouvernement de *Kostroma* a 84,895 kil. carrés, et 1,252,000 hab.

KOTAÏBAH Ibn, Célèbre général arabe, mort en 716 de J.-C. Nommé gouverneur du Khoraçan par le calife Walid Ier, 704, il soumit la Transoxiane. Sous Soliman, 715, il remporta de nouvelles victoires; puis, s'étant plusieurs fois révolté, il fut mis à mort.

KOTAÏS, KHOTAÏS ou **KOUTAÏS** Géogr. Ville de l'empire russe (région caucasienne), bâtie ou fut *Cotaïs*, capitale de l'ancienne Colchide, à 200 kil. N.-O. de Tiflis, sur le Rioni; chef-lieu du gouvernement de son nom et de l'Imérethie. Belle cathédrale; 5,000 hab.

KOTCH, Géogr. V. KATCH.

KOTÉKA, s. m. Bot. Nom donné au Bengale au nymphéa comestible, dont les tubercules sont très recherchés des Indous.

KOTSCHUBÉITE, s. f. Miner. Variété violette et chromifère de clinochlore trouvée dans l'Oural.

KOTSCHYE, s. f. (de *Kotschy*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées hédysarées, établi pour des arbrisseaux des régions les plus chaudes de l'Afrique.

KOTT, s. m. Mar. Sorte de roof ou de cabane élevée sur l'avant de certains petits bâtiments.

KOTTBUS ou **COTTBUS** Géogr. Ville des États prussiens (Brandebourg), à 110 kil. S.-E. de Berlin, sur la Spree; chef-lieu de cercle, dans l'arrondissement de Francfort-sur-l'Oder. Fabriques de draps, toiles, tabac; distilleries; 12,000 hab.

KOTTEN s. m. Linguist. Dialecte ostiak.

KOTTIGITE, s. f. de *Kotty*, n. pr. Minér. Variété d'erythrine dans laquelle l'oxyde de zinc remplace en grande partie l'oxyde de cobalt.

KOTTORÉA s. m. Ornith. Oiseau du genre barbu, qui vit à Ceylan.

KOTZEBUE (Golfe de). Géogr. Golfe dans l'océan Glacial, sur la côte N.-O. de l'Amérique, au S.-E. de celui de Behring, découvert en 1816 par le capitaine Kotzebue.

KOTZEBUE (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), Littérateur, né à Weimar en 1781, assassiné à Manheim par l'étudiant Charles Sand, 1819. Avocat, secrétaire d'un général russe, 1781, gouverneur civil de la province de Revel sous Catherine II, directeur de théâtre à Vienne, 1798, d'un théâtre allemand à Saint-Pétersbourg, journaliste à Berlin, consul de Russie à Koenigsberg de 1815 à 1817, il trouva le temps d'écrire près de 300 ouvrages dramatiques, des romans, des voyages, une histoire des premiers siècles de la Prusse, et une autre de l'empire germanique, *Misanthropie et Repentir*, et *les Deux Frères*, ont obtenu, à Paris, un succès mérité. On cite encore : *les Hussites, les Croisés, Hugo Grotius, la Mort de Rolla*. Kotzebue s'était fait par ses opinions antilibérales un grand nombre d'ennemis dans la jeunesse allemande; aussi, lorsque Charles Sand l'assassina, de nombreuses sympathies se déclarèrent en faveur du meurtrier. || KOTZEBUE (Otton). Fils du précédent, né à Revel, 1787-1846, servit dans la marine russe, découvrit le golfe qui porte son nom, et publia *Voyages de découvertes dans la mer du Sud*, etc., *pendant les années 1815, 1816, 1817 et 1818*; puis, *Nouveau Voyage autour du monde, pendant les années 1823-1826*.

KOU, s. m. Tambour chinois garni de clochettes.

* **KOUAN**, s. m. Bot. Plante dont on emploie la graine pour faire du carmin.

— Metrol. Monnaie de compte en usage chez les Annamites et valant à peu près 1 fr. 10.

KOUANG Ssema. Homme d'État et l'un des historiens les plus célèbres de la Chine, né dans le district de Chan (prov. de Chen-si), vers 1018 de J.-C., mort en 1086. Après avoir rempli jusqu'en 1061 de hautes fonctions publiques, il commença son grand ouvrage historique, qui de Hoang-ti, troisième empereur de Chine, va jusqu'à la quatorzième dynastie, c'est-à-dire au commencement du Xe siècle. Il ne fut achevé qu'en 1084. A la fin de sa vie, il fut premier ministre.

KOUANG-SI, (*Occident étendu*). Géogr. L'une des dix-huit provinces de la Chine propre, au S., arrosée par le Si-Kiang supérieur, 201,639 kil. carrés; pop. 7,300,000 hab. Ch.-l. *Kouei-lung*.

— KOUANG-TCHEOU. V. CANTON.

— KOUANG-TOUNG. (*Orient étendu*). L'une des dix-huit provinces de la Chine propre, au S., sur la mer de Chine. Sol montagneux, îles nombreuses sur ses côtes. Macao, Hong-Kong, Hainao, le groupe des Larrons ou Ladrones. Superficie, 269,925 kil. carrés; pop., 19,200,000 hab. Ch.-l. *Canton*.

KOUAN-HOA, s. m. Linguist. Nom par lequel les Chinois désignent leur langue parlée.

KOUAN-NIN Myth. chin. Divinité que les femmes stériles implorent pour obtenir des enfants.

KOUARRA. Géogr. V. NIGER.

KOUBAN. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe (région caucasienne), naît sur les flancs du mont Elbourz. C'est d'abord un torrent, coulant du S. au N.; puis la vallée s'élargit vers l'O. et devient marécageuse; il se divise vers la fin de son cours, qui a 600 kil., en plusieurs branches, dont les unes se jettent dans la mer Noire, et les autres dans la mer d'Azof. Après qu'île de Taman est entre les deux bras principaux. C'est l'ancien *Hypanis* de Strabon, et le *Vardanes* de Ptolemée.

KOUBATCHA, KOUBETCHI ou **KOUBITCHI**. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (région caucasienne), gouvernement et à 50 kil. N.-O. de Derbent. Fabriques de draps et d'armes; 5,000 hab.

KOUBBA, s. m. Mot arabe servant à désigner une petite chapelle ou le tombeau d'un santon que nous appelons ordinairement marabout.

KOUBLAÏ-KHAN ou **KOUPILAÏ-KHAN**, (en chinois *Chi Tsou*). Empereur mogol, fondateur de la vingtième dynastie chinoise, dite des *Moguls* ou *Yen*, 1214-1294. Conquérant de la Chine, il gouverna avec habileté son vaste empire. Marco Polo, qui vécut dix-sept ans à sa cour, parle de lui avec éloge.

KOUBO ou **SEOGOUN**, s. m. Hist. Un des titres que portait le chef temporel du Japon.

KOUÉÏ-LING. Géogr. Ville forte de la Chine propre, ch.-l. de la prov. de Kouang si. Entrepôt du commerce avec la Cochinchine.

— KOUEI-TCHEOU. L'une des dix-huit provinces de la Chine propre, au S.-O. Les *Miaotses*, peuplade sauvage, habitent le sud. Superficie 172,898 kilom. carrés; pop. 5,300,000 hab. Le chef-lieu est *Kouei-tcheou*, ou *Kouei-Yang*.

KOUEN-LOUN. Géogr. Grande chaîne de montagnes de l'Asie centrale, encore mal connue, qui se détache du Bolor-Tagh, à l'E., et sépare le Thibet, au S., du Thian-Chân-Nan-Lou chinois, au N.

KOUFAH ou **KUFA**. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans le vilayet et à 140 kil. de Bagdad, aujourd'hui en ruines, après avoir été la résidence de plusieurs califes.

KOUFIQUE, adj. 2 g. V. COUFIQUE.

KOUHISTAN. (*Pays élevé*). Géogr. Province de la Perse, à l'E., comprenant une partie de l'*Arie* et de la *Médie* des anciens. Ch.-l., *Birdjan*.

— KOUHISTAN. Province du Béloutchistan, au N.-O., comprenant une partie de l'ancienne *Caramanie*. Ch.-l., *Pouhra*.

— KOUHISTAN. Groupe de petits États dans l'Hindoustan, au N. du Pendjâb, gouvernés par des princes Sikhes.

KOUÏTZA s. f. Musiq. Instrument à huit cordes en usage en Algérie.

KOU-JÔNG, s. m. Comm. La plus belle sorte des cachemires croisés fabriqués par les Chinois.

KOUKA, s. m. Relat. Insigne de la dignité d'hospodar. Recevoir le kouka.

KOUKA ou KOUKAOUA. (la ville aux *koukas*, baobabs). Géogr. Ville du Soudan, capitale du Bournou, à 25 kil. N.-O. de Ngornou, près et à l'O. du lac Tchâd; 60,000 hab.

KOUKARIEN, s. m. Linguist. Nom donné à l'un des dialectes de la langue arménienne.

KOUKOUNARIA, s. m. Bot. Nom indigène du sapin de Céphalonie.

KOUL, s. m. Hist. ott. Nom donné aux soldats de l'ancienne garde du sultan.

KOULAH, s. m. Metrol. Mesure de capacité en usage dans l'Indo-Chine pour les matières sèches et valant environ 4 litres et demi.

KOULAN, s. m. Mamm. Nom de l'onagre en Orient.

KOULBAC, s. m. Art culin. Sorte de pâté russe dont l'intérieur est garni de riz, d'œufs durs, de viande et de poisson.

KOULER-AGASI, s. m. Hist. Officier qui commandait la garde du sultan.

KOULI, s. m. Membre d'une caste de brahmanes indiens.

KOULI-KHAN (Thamasp). V. NADIR-CHAH.

KOULIK s. m. Ornith. Espèce de toucan du Brésil. On le nomme aussi *toucanà collier* ou *à ventre gris*.

KOULIKOVO Géogr. Vaste plaine de la Russie d'Europe (Toula), où fut détruite par Demetrius, en 1378, l'armée tartare de Mamcai.

KOULLE, s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité arabe usitée en Algérie et valant 16 litres.

KOULON ou **DALAÏ**. Géogr. Lac de l'empire chinois, qui reçoit le Kerlon et donne naissance à l'Argoun et à l'Amour; 270 kil. de tour.

KOULOUGLI, s. m. V. COLOUGLI.

KOUM, KOM ou **KOOM** (anc. *Choama*). Géogr. Ville de Perse (Irak-Adjemi), à 200 kil. d'Ispahan. Sa belle mosquée renferme le tombeau de la fille de Mahomet, Fatime; 16,000 h.

KOUMA ou **KUMA**. Géogr. Rivière de l'empire russe qui, du versant N. du Caucase, va se jeter, par plusieurs embouchures, dans la mer Caspienne; elle arrose Georgievks et les steppes des Kalmouks; 400 kil. de cours.

KOUMANIE. Géogr. V. CUMANIE.

KOUMANS, s. m. pl. Géogr. V. CUMANS.

KOUMIS, s. m. Relat. Boisson enivrante que les peuples de la Sibérie font avec du lait de jument fermenté.

KOUNDOUZ. Géogr. L'un des kanats du Turkestan, au S.-E., sur le versant septentrional de l'Hindou-Kousch, pays assez montueux, couvert de pâturages, avec quelques vallées fertiles. Les villes principales sont : *Koundouz*, Konlouom (10,000 hab.), Fyzabad, Djerm.

KOUNI s. m. Métrol. Nom du cuir chez les anciens Slaves, et par lequel les Russes désignent la monnaie en général.

KOUNKI, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée au Bengale pour les grains et valant 3 litres 41.

KOUNTI Mythol. ind. Femme de Pandoou et amante de Souria.

KOUOPIO Géogr. V. KUOPIO.

KOUPALO s. m. Myth. Chez les anciens Slaves, Dieu des récoltes, dont la fête était célébrée par des danses exécutées autour d'un vaste bûcher allumé en son honneur.

KOUPARA s. m. Mamm. Nom du chien crabier à la Guyane.

KOUPILAÏ-KHAN. V. KOUBLAI-KHAN.

KOUR ou **MKVARI**. (*Cyrus*). Géogr. Rivière d'Asie, qui, de la Turquie d'Asie (Erzeroum), va, par Gori et Tiflis, se jeter dans la mer Caspienne; 900 kil. de cours.

— KOUR ou BEN-DEMIR. Rivière de Perse, qui, des confins de l'Irak-Adjemi, va se jeter dans le lac Baghteghian; 150 kil. de cours.

KOURAKIN (Le prince Boris Ivanovitch). Diplomate russe, 1677-1727, jouit de toute la confiance du czar Pierre le Grand, dont il épousa la belle-sœur. Il fut successivement plénipotentiaire à Londres, à La Haye et à Hanovre, prit part au congrès d'Utrecht, 1713, à celui de Brunswick, enfin, fut ambassadeur en France, où il mourut. Ce fut à lui que Pierre le Grand, partant pour son expédition en Perse, 1722, confia l'administration de tout l'empire. || KOURAKIN (Le prince Alexandre-Borisovitch). Petit-fils du précédent, 1752-1818. Compagnon d'études de Paul Ier, il fut son ministre dirigeant pendant son règne et demeura vice-chancelier au commencement de celui d'Alexandre Ier. Il dirigea les négociations de la paix de Tilsitt et résida, de 1808 à 1813, à Paris, comme ambassadeur. Sa correspondance officielle lui fait le plus grand honneur.

KOURBY, s. f. Courtisane indienne.

KOURDE, adj. 2 g. Qui appartient au Kourdistan ou à ses habitants.

— KOURDE, s. m. Linguist. Langue des Kourdes.

— KOURDES, s. m. pl. (en persan, *les forts, les braves*; anc. *Curdi, Gordyæi, Carducci*). Peuple montagnard de l'Asie occidentale, à l'E. du Tigre, au S. des lacs de Van et d'Ourmia. Indépendants et gouvernés par leurs propres lois et leurs propres chefs, ils ne sont que tributaires de la Perse et de la Turquie. Ils ont donné leur nom au pays qu'ils habitent. Ils sont en grande majorité sunnites; mais leur islamisme est mêlé de croyances mazdéennes. Beaucoup de yézides ont conservé le type assyrien.

KOURDISTAN. (pays des *Kourdes*). Géogr. Contrée de la Turquie d'Asie, comprenant l'ancienne Gordyène, le pays des Carduques et une partie de l'Assyrie. Les bêtes à cornes, surtout les moutons et les chèvres à poil fin, sont la principale richesse du pays. Les villes principales sont : Mossoul, Cerkouk, Chehrezour, Amadia, Soulémanich.

— KOURDISTAN. Province de la Perse, formée de l'ancienne Médie, Ch.-l., *Kermanchah*. Le nord, habité par les Kourdes, s'appelle Ardelan; le centre, Kourdistan; le sud, Louristan.

KOURG, s. m. Sorte de besace employée par les Égyptiens pour les transports à dos de chameau.

KOURGAN, s. m. Nom de tumulus dans la Russie orientale.

KOURHAN, s. m. Mamm. Syn. de KOULAN.

KOURKHO. Mythol. germ. Dieu des festins, chez les Borusses.

KOURI, s. m. Mamm. Espèce de paresseux de la Guyane.

KOURILE, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient, qui est propre aux îles Kouriles ou à leurs habitants. Sourcroit est le nom *kourile* d'une espèce d'aigle. De Sainte-Croix.

— KOURILE, s. 2 g. Habitant des îles Kouriles. Les Kouriles sont païens.

KOURILES Géogr. Archipel d'Asie, au S.-O. du cap Lopatka (Kamtchatka), comprenant vingt-six îles volcaniques, la plupart désertes. Le Japon les a abandonnées aux Russes. Les habitants, ou Ainos (hommes en langue kourile), se tatouent, habitent dans des espèces de terriers, et vivent des produits de leur chasse et de leur pêche.

KOURILIEN, ENNE, adj. Géogr. Syn. de KOURILE.

KOURK ou **KOURG**. Géogr. District de l'Hindoustan anglais (Madras), dans l'ancien Malabar. Chef-lieu *Markery* ou *Merkara*.

KOURNATA, s. m. Linguist. Idiome indien.

KOUROU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cayenne (Guyane); 1,000 hab.

KOUROUCHE, s. m. Metrol. Monnaie d'argent turque valant 0 fr. 225.

KOUROU-MARI, s. m. Bot. Nom du maranta chez les Indiens.

KOUROUMAROU, s. m. Caste nomade de l'Inde.

KOURSIKA. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, affluent de l'Iénissei. Cours de 600 kil.

KOURSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Grande Russie), à 500 kil. S.-E. de Moscou, ch.-lieu du gouvernement du même nom. Fonderies, poteries, tanneries; grande fabrication de ceintures de laine; fruits abondants; 32,000 hab. — Le gouvernement de *Koursk* a 43,454 kil. carrés et 2,240,000 hab. Il est très productif, surtout en graines, fruits, lin; élève de chevaux et d'abeilles; fabriques de toiles, de cuir, etc.

KOUSSAS, s. m. pl. Géogr. Peuples de la Cafrerie, pasteurs et chasseurs.

KOUSSO s. m. Bot. V. COUSSO.

KOUTCHOUK-BALKAN, ou *le Petit Balkan*. Géogr. Contrefort septentrional des Balkans. Il commence au nord de Slivno et se dirige au N.-E. vers Choumla.

— KOUTCHOUK-HAINARDJI. V. KAINARDJI.

KOUTKA ou **KOUTKOU**. Myth. sept. Chez les Kamtchadales, Messager de l'Être suprême, chargé de commander aux esprits qui doivent punir les méchants et récompenser les bons.

KOUTOUSOF (Michel-Lawrinovitch-Golenmitcheff), prince de Smolensk. Feld-maréchal russe, 1745-1813. Envoyé à Strasbourg pour y faire ses études, il en revint à seize ans, pour entrer au service avec le grade d'officier d'artillerie. Il prit part à la guerre de la confédération de Pologne et aux expéditions de Romantzof contre les Turcs. Le courage et les talents militaires dont il fit preuve dans toutes les campagnes où il fut employé, ses services administratifs et diplomatiques comme ambassadeur à Constantinople, 1793, comme commandant de l'Ukraine, 1794, enfin comme gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg justifient son élévation au plus haut grade de l'armée, celui de généralissime, en 1812, à la présidence du conseil et à la dignité de prince. Il dicta aux Turcs la paix de Bukharest, 1812; fut mis à la tête de l'armée pour combattre Napoléon, fut vaincu à la Moskowa, mais montra la plus grande énergie et poursuivit les Français avec fureur pendant la fameuse retraite de Moscou. Il mourut de maladie à Bunzlau (Silésie), pendant la campagne de 1813.

KOU-WEN, s. m. Linguist. Langue savante des Chinois.

KOUYOUNDJIK. Géogr. Village en face de Mossoul, sur les bords du Tigre (Kourdistan turc), sur l'emplacement de Ninive.

KOVA, s. m. Philol. Ancien caractère chinois, qui a précédé ceux qu'on connaît aujourd'hui, et qui a servi pour l'*Y-king*, le premier des cinq livres canoniques chinois, attribué par les uns à Confucius, par les autres à l'empereur Fo-hi.

KOVAR ou **KŒVAR**. Géogr. Ancien district de la Transylvanie, réuni à la Hongrie en 1836. Chef-lieu *Nagy-Somhat*.

KOVIMA. Géogr. V. KOLIMA.

KOWNO. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Kowno, au N.-O. de Wilna, dans l'anc. Samogitie; 42,300 hab.

KRAAL, s. m. Relat. Village, réunion de huttes, dans l'Afrique australe. Mot emprunté à la langue des Hottentots.

KRABLITE, s. f. Minér. Variété de perlite blanche trouvée en Islande, au mont Krabla.

KRABS, s. m. Jeux. Nom d'un jeu d'origine anglaise, pour lequel on emploie deux dés. || Se dit aussi à ce jeu, des points de deux, de trois, de onze et de douze, que l'on amène au premier jet. On dit aussi *krebs*.

KRACH, s. m. (etym. allem., *krachen*, craquer). Nord. Nom donné aux grands désastres financiers provenant de spéculations de bourse.

KRACHENA, s. m. Sorte de tabac algérien.

KRAFFT (George-Wolfgang). Physicien allemand, né à Durlthingen (Wurtemberg), 1701-1754; professeur de mathématiques au collège de Saint-Pétersbourg et membre de l'Académie de Berlin. On a : *Description de la maison de glace construite à Saint-Pétersbourg en 1740*, et dans laquelle on fit mourir un prince Galitzin pour s'être converti au catholicisme, a été traduite en français par le Roi, de l'Académie de Saint-Pétersbourg. || KRAFFT (Wolfgang-Ludovic), Astronome, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg, 1743-1814; membre de l'Académie de cette ville. Il fut le professeur de mathématiques d'Alexandre Ier et de son frère le grand-duc Constantin. Il alla observer, à Orenbourg, en 1767, le passage de Vénus devant le soleil et concourut à la rédaction des tables de la lune d'Euler.

KRAJOGEWATZ ou **KRAGOUIÉVATZ**. Géogr. Ville de la Serbie, à 100 kil. de Semendria, résidence du prince; 6,000 hab.

KRAJOVA ou **CRAÏOVA**. Géogr. Ville de la Roumanie, à 140 kil. O. de Bukharest, sur le Sluyl, ch.-l. de la Petite-Valachie. Commerce assez actif; 22,000 hab.

KRAKE, s. m. Relat. Sorte de câblière ou d'ancre, dont les Norvégiens se servent lorsqu'ils vont à la pêche du saumon.

KRAMERATE, s. m. (de *Kramer*, n. pr.). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide kramérique avec les bases salifiables.

KRAMERIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la kramerie. || KRAMERIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre kramerie.

KRAMÉRIE, s. f. (de *Kramer*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des polygalées, dont les espèces croissent dans les régions les plus chaudes de l'Amérique.

KRAMÉRIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide découvert dans la racine de la kramerie.

KRAN, s. m. Metrol. Monnaie d'argent aujourd'hui usitée en Perse, et valant 1 fr. 25.

KRANCHIL, s. m. Mamm. Espèce de chevrotain.

KRANTZITE, s. f. Minér. Résine fossile qui ressemble au succin.

KRASCHÉNINNIKOVIE, s. f. (de *Kraschenninkof*, n. pr.). Bot. Genre de caryophyllées qui croissent sur les bords du lac Baïkal. || Syn. d'EUROTIE.

KRASICKI (Ignace), comte de Siezim. Écrivain polonais, né à Doubiecko (Galicie), 1735-1801, surnommé le *Voltaire de la Pologne*; devint archevêque de Gnesne. Ses nombreux ouvrages en prose et en vers sont fort estimés de ses compatriotes; plusieurs ont été traduits en français : son poème héroï-comique *Myszeis*, les *Aventures de Nicolas Doswiadzinski*, plusieurs de ses *Fables*, etc. Ses *Satires* passent pour des chefs-d'œuvre.

KRATIM ou **KATMIR**. Myth. or. Nom du chien des Sept Dormants, chez les Persans attachés à l'islamisme. Katmir, après avoir fait le guet pendant les trois siècles que dura le sommeil des Sept Dormants, s'attacha à la robe de l'un d'eux et fut ainsi enlevé au ciel. Dieu le chargea de présider au transport des lettres; c'est pourquoi les Persans écrivent le nom de *Katmir* sur toutes leurs lettres missives, après la suscription.

KRATON, s. m. Résidence des princes indigènes à Java.

KRAUNHIE, s. f. Bot. Syn. de WISTERIE.

KRAVEEL, s. m. Metrol. Unité de mesure pour le commerce des planches à Rambourg et Amsterdam.

KRAY (Paul, baron de), Général autrichien, né à Kœsmark (Hongrie), 1735-1804, fit les campagnes de 1793, 1794 et 1795 contre la France, commanda les troupes impériales en Italie, après Melas, 1799, et succéda à l'archiduc Charles dans son commandement sur le Rhin et le Danube, 1800.

KREBSIE, s. f. (de *Krebs*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des papilionacées lotées, dont les espèces croissent à l'extrémité méridionale de l'Afrique.

KREITTONITE, s. f. Miner. Variété de gahnite trouvée en Bavière.

KREMERSITE, s. f. (de *Kremer*, nom pr.). Miner. Chlorure complexe de fer, de potassium, de sodium, d'ammoniaque, qu'on trouve au Vésuve.

KREMLIN ou **KREML**, s. m. Hist. Mot slavon qui signifie Forteresse, et qui est dérivé du mot *krem*, pierre, caillou. Chez les Slaves, toute enceinte murée offrant un point de résistance était un kremlin. Plusieurs villes de Russie ont leur kremlin; le plus important et le plus connu est celui de Moscou. Napoléon habita le kremlin après la prise de cette ville, en 1812. On l'entend s'écrier : Je suis enfin dans Moscou, dans l'antique palais des czars, dans le *Kremlin!* (De Ségur.)

KREMNITZ, s. m. Metrol. Monnaie d'or autrichienne valant 11 fr. 90.

KREMNITZ, en hongrois *Kormocz-Banya*. Géogr. Ville de Hongrie (Bars), à 26 kil. N. de Chemnitz. Direction des mines, hôtel des monnaies; 10,000 hab.

KREMSIER, en morave *Kramierzs*. Géogr. Ville des États autrichiens (Moravie), à 56 kil. S.-E. d'Olmütz. Maison d'éducation pour les enfants de militaires; 5,500 habitants. C'est là que se réunit, en 1848, la diète autrichienne.

KREMSMUNSTER. Géogr. Bourg des États autrichiens (Haute Autriche), à 20 kilom. O. de Steier. Une abbaye de bénédictins, qui devint célèbre au moyen âge par ses grandes richesses, y fut fondée en 772. Lycée, gymnase, école polytechnique, collections d'histoire naturelle, etc.; 1,000 hab.

KRESSEN, s. m. Ichtyol. Nom alsacien du goujon.

KREUSTEIN, s. m. Minér. Syn. d'HARMOTOME.

KREUTZ ou **KRUEZ**, en hongrois *Koros* ou *Korros-Vasarhely*. Géogr. Ville forte de la Croatie (empire d'Autriche), à 35 kil. S.-E. de Warasdin; 4,000 h. Ch.-l. d'un comitat de même nom; blé, maïs, tabac, vins.

— KREUTZ. District régimentaire des États autrichiens (confins militaires de Croatie), dans le généralat de Warasdin. Ville principale, *Ivanich*.

* **KREUTZER**, s. m. Metrol. Monnaie de compte usitée en Allemagne et en Autriche, valant, suivant les lieux, 0 fr. 013, ou 0 fr. 036, ou 0 fr. 0246.

KREUTZER (Rodolphe). Célèbre violoniste et compositeur français, né à Versailles, 1766-1831, fils d'un Allemand, musicien de la chapelle du roi, entra à 24 ans comme premier violon au Théâtre-Italien; il fut chef d'orchestre à l'Opéra de 1817 à 1825. Il a fait représenter de nombreux ouvrages, qui eurent du succès : *Jeanne d'Arc à Orléans*, *Paul et Virginie*, *Lodoiska*, *Aristippe*, *Ipsiboé*, *Pharamond*, etc. Kreutzer écrivit des ballets et beaucoup de symphonies, de sonates pour violon, etc.

— KREUTZER (Conradin). Compositeur allemand, né dans le grand duché de Bade, 1782-1849, a composé des opéras, des messes, des morceaux de musique instrumentale.

KREUZNACH. Géogr. Ville des États prussiens (province du Rhin), à 60 kil. S.-E. de Coblentz, sur la Nahe. Ruines d'une église gothique; salines très productives, bains; 10,000 h.

KREYSIGIE, s. f. (de *Kreysig*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des colchicacées veratrées, établi pour quelques espèces d'Australie.

KRICHNA ou **KISTNAH**. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, qui prend sa source dans les Ghattes occidentales, coule à travers la presqu'île et se jette dans le golfe de Bengale, après s'être divisé en deux branches. La Krichna propre et le Sippelek. Il roule dans son sable des diamants et autres pierres précieuses; cours de 1,100 kil.

KRICHNA. Myth. Un des noms de Vichnou, dans la mythologie indoue. Sa légende, qui a de frappantes analogies avec celle d'Hercule, est le sujet d'un poème indien, le *Bhagavata-Purana*

KRIDANTA, adj. et s. m. Gramm. sanscr. Se dit des suffixes qui servent à former, à l'aide des radicaux, les noms primitifs. Les suffixes kridanta et taddhita.

KRIGIE, s. f. de *Krig*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées chicoracées, établi pour des espèces du nord de l'Amérique.

KRINNE, s. m. Metrol. Ancienne mesure de poids usitée en Suisse et valant 520 gr. 3.

KRIPPE, s. m. En Allemagne, Ensemble de 180 pièces de poisson sec.

KRISPALT. Géogr. Ramification des Alpes centrales, entre la Reuss et le Rhin cisterciur, allant du Saint-Gothard, vers le N.-E., jusqu'au mont Dodiberg, où elle se partage en deux branches.

KRISS, s. m. V. CRISS.

KROBA, s. m. Metrol. Nom marocain de l'arrobe espagnole.

KROCKERIE, s. f. Bot. Syn. d'AVARI.

KRODO. Myth. Dieu slave, fils d'Hertha, qui avait le ciel et les saisons dans ses attributions et dont Charlemagne fit renverser l'image.

KROHOR, s. m. Metrol. Valeur de cent lacks, ou 25 millions de francs, aux Indes Orientales.

KRONA, s. f. Metrol. Pièce d'argent suédoise valant 1 fr. 33.

KRONBORG. Géogr. Château fort de Danemark qui défend le passage du Sund et où fut enfermée, 1772, la reine Caroline-Mathilde après la chute de Struensée. Il est à 10 kil. E. de Copenhague.

KRONE, s. m. Metrol. Petit poids dans le commerce de l'or en Allemagne et en Suisse et égal à 3 gr. 366.

KRONOBORG ou **CRONENBURG**. Géogr. Lan ou préfecture de Suède (Gothie, formée de l'ane. Smaland. Lacs nombreux. Superficie, 9,937 kil. carrés; population 170,000 hab. Ch.-l., *Vexue*.

KRONOTSKOÏ. Géogr. L'un des volcans du Kamtchatka, haut de 3,580 met.

KRONSTADT. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à l'extrémité de l'île de Kottine et en face de l'embouchure de la Neva; à 40 kil. O. de Saint-Pétersbourg, dont elle forme le port. Station principale de la flotte russe de la Baltique, qui s'y trouve protégée par des travaux d'art considérables, des écueils, des bancs de sable. Trois ports, militaire, d'armement et marchand, arsenaux, casernes, hôpitaux de la marine, docks; 49,000 hab.

— KRONSTADT. (en hongrois *Brassow*). Ville forte des États autrichiens (Transylvanie), dans le pays des Saxons, à 170 kil. S.-E. de Klausenbourg. Fabriques de tanages; commerce de vins, bétail, grains, avec la Roumanie; 20,000 habitants.

KRONTHALER, s. m. Metrol. Monnaie d'argent du duché de Hesse-Darmstadt. Le kronthaler valait 2 florins et 12 kreutzers ou 5 fr. 71.

KROOSKANNE, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Oldenburg pour les grains et valant 1 litre 32.

KROTZKA ou **STOLNATZ**. Géogr. Bourg de Serbie, à 15 kil. O. de Semendria, près duquel les Turcs battirent les Autrichiens en 1734.

KROU, s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage au Grand-Bassam, servant pour l'huile de palme et équivalant à 30 litres environ.

KROUBS (Le). Géogr. Comm. de l'arr. de Constantine (Algérie); pop. totale 7,300 hab., agglomérée 700.

KROUFFE, s. m. Miner. L'un des noms techniques que les ouvriers des mines de houille donnent aux roches qui traversent, coupent et interrompent les lits de houille. On dit plutôt *crain*.

KROUMAN, s. m. (pr. *krou-mann*). Nom donné aux nègres de la côte d'Afrique, qui s'engagent sur les navires européens pour aider à la navigation et aux échanges de marchandises. Pl., des *kroumen*.

KROUMIRS, s. m. pl. Géogr. Nom sous lequel on désigne souvent neuf tribus belliqueuses de race kabyle, sur les frontières de la Tunisie et de l'Algérie.

KRUBERE, s. f. (de *Kruber*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères, comprenant plusieurs espèces du Cap et des bords de la Méditerranée.

KRUBUT, s. m. Bot. Nom donné à Sumatra à une espèce de rafflésie parasite des racines d'une espèce de cissé.

KRUCKOWIECKI (Jean, comte). Général polonais, 1770-1850, fit, avec les Français, les campagnes de 1806 à 1813, prit part à l'insurrection de 1830, s'empara de la dictature, déploya une sauvage énergie, mais fut forcé de traiter avec Paskiévitch, 1831.

KRÜDENER (Julie DE WIETINGHOFF, baronne de). Née à Riga, 1764-1824, petite-fille du maréchal Munich, épousa à 18 ans le baron de Krudener, diplomate russe, homme d'esprit, qui se plut à compléter l'éducation de sa femme. Elle mena pendant plusieurs années la vie du monde, à Venise, à Copenhague, inspirant, puis partageant des passions tour à tour vives. Mais, après la mort de la reine de Prusse, dont elle était l'amie, elle devint tout à coup d'une dévotion et d'un mysticisme qui étonnèrent tous ceux qui la connaissaient. Présentée à Alexandre Ier, à Heilbronn, elle prit et exerça sur lui durant quelque temps un grand ascendant. Mais ses prédications mystiques lui suscitèrent beaucoup d'embarras; elle fut repoussée de beaucoup d'endroits; Alexandre ne voulut pas la voir à Saint-Pétersbourg, en 1818; elle embrassa et plaida vainement la cause des Grecs, et alla mourir en Crimée. On a d'elle un roman, *Valérie*.

KRUES, s. m. (pr. *kru ess*). Metrol. Mesure de capacité usitée pour les grains dans le Hanovre et valant 1 litre 32.

KRUG (Wilhelm-Trangott). Philosophe, né en Prusse, 1770-1842, professeur, remplaça Kant dans sa chaire de logique et de métaphysique à Kœnigsberg. Il ne partageait pas cependant toutes ses idées et essaya de concilier le réalisme et l'idéalisme dans un système auquel il donnait le nom de *synthétisme transcendantal*.

KRUMMACHER (Frédéric-Adolphe). Poète et théologien protestant, né à Tecklenburg (Westphalie), 1768-1845, fut professeur de théologie et prédicateur. Ses écrits s'adressent surtout au peuple et aux enfants et tendent à leur faire comprendre et aimer les vérités de la religion et de la morale. Ses *Paraboles*, en vers, très populaires en Allemagne, ont été traduites en français par l'abbé Bautain et par Teillac.

KRUNITZ (Jean-Georges). Écrivain allemand, né à Berlin, 1728-1796, entreprit, en 1773, de publier une *Encyclopédie économico-technologique, ou Système général de l'économie politique, domestique et rurale*. Il en fit paraître 73 vol. in-8°. Berlin, 1773-1796; les frères Flœrke la terminèrent. Elle compte en tout 214 vol., dont le dernier a paru en 1853.

KRUSCHKA, s. f. Métrol. Mesure de capacité russe usitée pour les liquides et valant environ 1 litre et demi.

KRUSE (Christian). Historien allemand, né dans le grand-duché d'Oldenbourg, 1753-1827, professeur d'histoire à Leipzig, connu surtout par son *Atlas des États européens*, qui a servi de base à celui que MM. Le Bas et Ansart ont publié en 1832-1836, in-fol.

KRUSENSTERN (Jean-Jacques). Célèbre navigateur russe, né en Esthonie, 1770-1844, servit dans la marine anglaise de 1793 à 1799, visita l'Inde et la Chine, et entreprit, par l'ordre d'Alexandre Ier, un voyage autour du monde, qui dura quatre ans, et fut fécond en découvertes et en observations utiles. Quelques années plus tard, Krusenstern tenta de trouver, au N.-O., un passage d'Amérique à Arkhangel. Il a publié son *Voyage autour du monde*.

KRUSENSTERNE, s. f. de *Krusenstern*, n. pr.). Polyp. Genre de polypiers dont l'espèce type habite les mers du Kamtchatka.

KRUTHILODA. Myth. scand. Un des noms d'Odin.

KRYLOUF (Ivan-Andreïevitch). Littérateur russe, né à Moscou, 1768-1844, s'essaya sans grand succès dans la tragédie, mais a réussi dans les fables, si bien qu'il a mérité d'être appelé le *La Fontaine* de la Russie. L'empereur Alexandre l'attacha à la Bibliothèque impériale. On a aussi de Kryloff une bonne comédie : *le Magasin à la mode*.

KRYNITZKIA, s. m. (de *Krynitzki*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées.

KRYPTOPHANATE, s. m. (et gr., κρυπτός, caché; φαίνω, je parais). Chim. Sel formé par l'acide kryptophanique combiné avec une base.

KRYPTOPHANIQUE, adj. (rad. *kryptophanate*). Chim. Se dit d'un acide découvert dans l'urine humaine.

KRYSTALLINE, s. f. (et gr., κρύσταλλος, cristal). Anat. Matière albuminoïde renfermée dans le cristallin de l'œil.

KSAR, s. m. Nom que les tribus arabes du Sahara algérien donnent aux villages et particulièrement aux lieux fortifiés ou sont gardées leurs marchandises. Pl., *kçours* ou *ksour*. L'Arabe de la tente croirait déchoir s'il donnait sa fille en mariage au plus riche habitant des *kçours*. Drummond.

KSEL, s. m. Bot. Espèce de gui qui croît au Japon sur les arbres résineux.

KTÉNOSPERME, s. m. (et gr., κτείς, κτενός, peigne; σπέρμα, semence). Bot. Syn. de PECTOCARYE.

KTINORYNQUE, s. m. (et gr., κτείς, κτενός, peigne; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre de palmipèdes, détaché des canards, ayant pour type le chipéau.

KUASER. Myth. scand. Fils des dieux qui enseignait la sagesse sur la terre; deux nains le tuèrent en trahison et composèrent avec son sang un breuvage qui avait la propriété de rendre poète. C'est pourquoi, dans les sagas, la poésie est souvent désignée par cette expression : Le sang de Kuaser.

KUBINSKOE. Géogr. Canal de Russie, qui relie la Dvina du Nord, par le lac de *Kubenskoe*, à la Schecksna, affluent du Volga.

KUBRLYFE, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman fondé au XIIIe siècle.

KUCUI-LACKO, s. m. Mamm. Nom de l'orang-outang dans les îles Malaises.

KUEME, s. f. Bot. Genre d'agarics à surface supérieure feuilletée.

KUERELLE, s. f. pr. *ku-rèle*. Minér. Grès schisteux qui accompagne la houille dans les mines d'Anzin.

KUFEN, s. m. étym. allem., *Kufe*, cuve). Metrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides usitée en Prusse.

KUHL, s. m. Metrol. Mesure de capacité pour les matières sèches usitée en Russie et valant 262 litres 16.

KUHLIE, s. f. de *Kuhl*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des bixacées, comprenant plusieurs espèces de la Nouvelle-Grenade.

KUHN (Charles-Gottlob). Médecin, né près de Mersebourg, 1751-1849, a écrit une *Histoire de l'électricité médicale et physique*, avec un supplément, sous le titre de *Nouvelles Découvertes sur l'électricité*, etc. Il a donné une édition gréco-latine des *Opera medicorum græcorum quæ supersunt*.

KUHNIE, s. f. (de *Kuhn*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées eupatoriées, établi pour dix espèces des régions les plus chaudes de l'Amérique.

KUHNITE, s. m. (de *Kuhn*, n. pr.). Minér. Arséniate de chaux, de magnésie et de manganèse, trouvé à Longban (Suède).

KUKA, s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte indienne composée d'artisans et rejetant la plupart des anciennes croyances religieuses.

KULDÉEN, s. m. Nom de certains ecclésiastiques de l'Église d'Écosse au moyen âge. Syn. de CULDÉE.

KULLERVO. Myth. Héros de la mythologie finnoise qui se suicida après une série d'aventures malheureuses.

KULMET, s. m. Metrol. Mesure de capacité usitée en Russie et valant de 11 à 15 litres suivant les lieux.

KUMAON ou **KEMAON**. Géogr. Province de l'Hindoustan, dans les provinces du Nord-Ouest; capitale, *Almora*.

KUMPF, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Allemagne pour les matières sèches et valant de 6 à 8 litres, suivant les localités.

KUMRAH, s. m. Mamm. Nom donné en Barbarie à un prétendu métis qui serait issu de l'âne et de la vache.

KUNCKEL (Jean), Chimiste allemand, né à Rendsbourg, 1630-1702, enseigna le procédé de faire du verre rouge dans son ouvrage : *Ars vitraria experimentalis*. Le roi de Suède Charles XI le nomma conseiller des mines et l'anoblit.

KUNDMANNIE, s. f. (de *Kundmann*, nom pr.). Bot. Genre d'ombellifères sesélinées, établi pour les herbes des contrées méditerranéennes de l'Europe.

KUNERSDORF. Géogr. Village des États prussiens (Brandebourg), au S. de Kustrin. Frédéric le Grand y fut battu par les Russes et les Autrichiens, 1759.

KUNTHIE, s. f. (de *Kunth*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des palmiers, tribu des arécinées, dont les espèces croissent sur la pente orientale des Cordillères.

KUNZLE, s. f. Bot. Syn. de PURSHIA.

KUOPIO ou **KUOPIO**. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Finlande), sur une presqu'île du lac Killavesi, à 288 kil. E. de Vasa; 1,300 hab.; chef-lieu d'un gouvernement qui porte son nom, et qui a 12,700 kil. carrés et 226,000 habitants.

KUOWO-MANNO, s. m. Myth. Divinité inférieure des Lapons, à laquelle on offre du foin.

KUP, s. m. Métrol. Mesure de longueur siamoise égale à 247 millimètres.

KUPALO, s. m. Myth. V. KOUPALO.

KUPETZKI (Jean), Peintre hongrois, né à Posing (Bohême), 1666 ou 1667-1740, fils d'un pauvre tisserand, étudia la peinture à Lucerne, puis en Italie, où il eut pour maître Fuessli. Les empereurs Joseph Ier et Charles VI le comblèrent de faveurs. Quoique Kupetzki peignit l'histoire, c'est comme peintre de portraits qu'il s'est acquis une grande réputation.

KUPFERNICKEL, s. m. Minéralog. Nom donné tantôt à une mine de cobalt contenant du cuivre, tantôt à une mine de nickel arsenical.

KUPFFÉRITE, s. f. Minér. Silicate de magnésie de couleur vert émeraude.

KUPFLEIN, s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité usitée à Bâle et valant 4 litres 27.

KUPHE, s. m. (ét. gr., κυφός, convexe). Zool. Nom donné au tube d'un mollusque ou d'un annélide peu connu.

KUPROLI ou **KUPROGLI**. V. KOPROLI.

KURADE, s. f. Superst. Chez les Grecs modernes, Nom de certaines fées qui ont les attributs des nymphes de l'antiquité.

KURDE, KURDISTAN. Géogr. V. KOURDE, KOURDISTAN.

KURISCHES-HAFF. Géogr. V. CURISCHE-HAFF.

KURRICHANE. Géogr. Ville de l'Afrique australe (Cafrerie), à 320 kil. N.-E. de Litakou; 16,000 hab., les plus civilisés des Cafres.

KURRIMIE, s. f. Bot. Syn. de BHESE.

* **KURTCHIS**, s. m. pl. Relat. Se dit, chez les Persans, d'un corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

KURTE, s. m. (ét. gr., κυρτός, bossu). Ichtyol. Genre de poissons scombéroïdes, comprenant deux espèces qui vivent dans la mer des Indes.

KURTKA, s. m. Cost. milit. Nom de l'habit-veste des lanciers polonais qui étaient au service de France.

KUSNOKI, s. m. Bot. Nom du laurier camphrier à Bornéo.

KUSSEMET, s. m. Bot. Espèce de céréale que cultivaient les Juifs et dont nous ne connaissons pas le genre.

KUSSIR, s. m. Relat. Sorte de tambour turc.

KÜSSNACHT. Géogr. Bourg de Suisse, cant. et à 17 kil. N.-O. de Schwytz, sur la rive N. du lac de Lucerne; 3,200 hab. Chapelle élevée sur le lieu où Guillaume Tell s'échappa de la barque qui portait Gessler; ruines du château de celui-ci, et, dans le voisinage, défilé où il fut frappé par la flèche du libérateur de la Suisse.

KUSTELITE, s. f. Minér. Argent natif, ou riche et plombifère, de Nevada.

KUSTER (Ludolphe), Érudit allemand, né à Blomberg (Westphalie), 1670-1716. En sortant du collége Joachim, de Berlin, il fut chargé de l'éducation des fils du comte Schwerin, puis visita l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, où il resida cinq ans, fut quelque temps professeur au collége Joachim et bibliothécaire du roi de Prusse. En 1713, il vint à Paris, se convertit au catholicisme, reçut une pension du roi, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions. Parmi les nombreux travaux qu'il a publiés, nous citerons son *Histoire critique d'Homère*; sa *Bibliotheca, librorum mss. vetum*; son excellente édition du *Suidæ Lexicon græce et latine*, etc.

— KUSTER (George-Godefroy). Historien allemand, né à Halle, 1695-1776, professeur à Berlin, connu surtout par sa compilation sur le Brandebourg : *Collectio opusculorum historiam Marchiarum illustrantium*.

KUTAIEH, KOUTAIÈH, KIUTAHIA ou **KUTAYAH**, anc. *Cotyæum*. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, au pied du Mourad-dagh. Commerce de produits agricoles. Fabriques de pipes. Traité de 1833, qui termina la première guerre entre le sultan Mahmoud et Mehemet-Ali; 50,000 hab.

KUTCHEGHEF, s. m. Ornith. Palmipède du genre mouette.

KUTCHUBŒA, s. m. (de *Kutchubei*, nom pr.). Bot. Genre de rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces de la Guinée.

KUTERA, s. f. Relat. Dans les Indes, Nom de la gomme de Bassora.

KUTT, s. m. Ichtyol. Nom alsacien de la gremille.

KUTTENBERG. Géogr. Ville des États autrichiens (Bohême), à 10 kil. N.-O. de Czaslau. Tribunal des mines, tribunal criminel, maison d'éducation pour les enfants de mineurs; église gothique remarquable, filatures, imprimeries de toile; 10,000 hab.

KUWUC, s. m. Mamm. Espèce de carnassier du genre chat.

KWARTI, s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Pologne; elle vaut exactement un litre.

KWAS, s. m. (pr. *kou-ass*). Relat. Boisson enivrante que les Russes obtiennent en faisant fermenter de la farine de seigle, des croûtes de pain ou des fruits acides.

KWIKWI, s. m. (pron. *koui koui*). Ichtyol. Nom vernaculaire d'un poisson du groupe des silures qui se rencontre dans les eaux de la Guyane.

KYAMOS, s. m. (pron. *ki-a-moss*). Bot. Nom donné par les anciens à une variété de nelobo.

KYDIE, s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des buettnériacées, dont les espèces se trouvent dans l'Inde.

KYENDUEN. Géogr. Rivière de l'Inde transgangétique (empire Birman), qui se jette dans l'Irraouaddy; cours de 650 kil.

KYESTÉINE, s. f. (du gr. κύω, je suis grosse). Méd. Pellicule qui se forme sur l'urine conservée des femmes enceintes.

KYLLINGE, KYLLINGIE. s. f. Bot. V. KILLINGE, KILLINGIE.

KYLLOPODIE, s. f. (ét. gr., κύλλος, courbé; πούς, ποδός, pied). Chir. Difformité des pieds bots.

KYMOGRAPHION, s. m. (ét. gr., κῦμα, flot; γράφω, j'écris). Physiol. Appareil enregistreur des battements des artères.

KYMRI, a lj. 2 g. Géogr. Qui appartient aux Kymris.

— KYMRI, s. m. Linguist. Rameau de la langue celtique, qui appartenait aux Kymris. Le kymri paraît avoir été aussi la langue des Celto-Belges ou des Bretons; deux de ses dialectes sont encore parlés dans le pays de Galles et dans la Basse-Bretagne.

— KYMRIS, s. m. pl. Géogr. et Hist. Peuple barbare, d'origine scythique, qui, sorti des régions situées au N. du Pont-Euxin, envahit, vers le XIIIe siècle avant J.-C., la Gaule septentrionale. De nouvelles bandes se jetèrent plus tard, de 614 à 578 av. J.-C. sur la Gaule, et déterminèrent les émigrations de Sigovèse et de Bellovèse. Les Kymris paraissent être les mêmes que les Cimbres qui, en l'an 132 av. J.-C., vinrent se briser contre les légions de Marius. Ils envahirent aussi la partie méridionale de l'Angleterre, où on les appela Cambriens.

* **KYMRIQUE**, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient au peuple kymri. Les hordes kymriques.

— Linguist. *Idiome kymrique*, ou substantiv. *le kymrique*. V. KYMRI.

* **KYNANCIE**, s. f. Méd. V. CYNANCIE.

KYNODON, s. m. (ét. gr., κύων, chien; ὀδούς, dent). Erpet. Genre d'ophidiens, correspondant aux vipères.

KYNOS, s. m. (pron. *ki-noss*; étym. gr., κύων, κυνός, chien). Mamm. Genre de carnassiers, voisin des chiens.

KYN-YU, s. m. Ichtyol. Nom chinois du cyprin doré.

KYRIALA, s. m. Linguist. Dialecte finnois.

KYRIE ou **KYRIE ELEISON**, s. m. pr. *ki-ri-e, ki-ri-e é-lé-i-zonn*. Liturg. Deux mots grecs : Κύριε ἐλέησον, qu'on a traduits et qui signifient *Seigneur, ayez pitié*. Ces mots furent employés très anciennement dans la liturgie et passèrent de l'Église grecque à l'Église latine. Ce ne fut qu'en 529 que l'on commença à l'entendre dans les églises de France. C'est une des parties de la messe que l'on met en musique. On en est au kyrie. Chanter le kyrie eleison.

— Musique composée sur les paroles du kyrie. Un beau kyrie eleison.

* **KYRIELLE**, s. f. (du gr. Κύριε, voc. de Κύριος, Seigneur, mot qui commence les litanies). Litanie. Cette bonne vieille est longtemps à réciter ses kyrielles. Peu usité dans ce sens.

— Fig. et fam. Longue suite de choses ennuyeuses ou fâcheuses, par allusion au grand nombre de saints qui viennent à la suite du mot *kyrie* dans les litanies. Une kyrielle d'invectives, de reproches. Une longue kyrielle d'invectives. Une longue kyrielle de noms inconnus et barbares. Je me suis embarquée insensiblement à cette longue *kyrielle*. (Mme de Sévigné.) De ses pêches contant la *kyrielle*. (Volt. La *kyrielle* serait longue si j'avais à raconter les crimes des guisards. Mérimée.) Je voyais se dérouler devant moi des *kyrielles* d'aventures. (V. Cherbuliez.)

> Enfin si je faisais une liste fidèle
> De tous les reproches que Pluton a chez lui,
> Ce serait une *kyrielle*
> Qui ne finirait d'aujourd'hui. (BOURSAULT.)

— Nom que l'on donnait autrefois à un petit poème où le même vers était répété à la fin de chaque stance ou de chaque couplet.

KYRIOLOGIE, s. f. (ét. gr., κύριος, propre; λόγος, langage). Philol. Emploi des expressions propres et non des expressions figurées.

KYRIOLOGIQUE, a lj. 2 g. Philol. *Kyriologie*. Philol. Mot par lequel Clément d'Alexandrie désigne l'une des deux sortes d'écritures hiéroglyphiques en usage chez les Égyptiens; c'est celle qui consiste à représenter les objets par la lettre initiale du nom qu'ils portaient dans la langue usuelle. Écriture kyriologique.

KYROSITE, s. f. Minér. Marcassite arsenifère découverte en Saxe.

* **KYSTE**, s. m. (du gr. κύστις, vessie, vésicule). Pathol. Nom donné aux membranes qui se développent accidentellement dans l'intérieur de tissus, et représentent, comme les membranes séreuses, des sacs sans ouverture qui renferment un liquide dont la nature et la composition offrent une foule de variétés. L'origine et le mode de développement des kystes sont encore fort obscurs. Ils constituent souvent les tumeurs connues sous le nom de *loupes*. On écrit aussi *cyste*.

— *Kystes hématiques* ou *sanguins*. Kystes constitués par la partie séreuse du sang dont le coagulum a été résorbé. || *Kystes hydatiques*. Kystes pouvant se développer sur toutes les parties du corps et se montrant sous la forme d'une tumeur molle, indolente et pouvant changer de place. || *Kystes de l'ovaire*. Kystes qui se développent dans les vésicules de Graaf.

KYSTEUX, EUSE, adj. Pathol. Qui est rempli de kystes.

KYSTIFORME, adj. 2 g. Anat. Qui a la forme ou le caractère d'un kyste.

* **KYSTIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport au kyste, qui tient de la nature du kyste.

* **KYSTOTOME**, s. m. Chir. V. CYSTOTOME.

* **KYSTOTOMIE**, s. f. Chir. V. CYSTOTOMIE.

KYTORHINE, s. m. Entom. Syn. de BRUCHE.

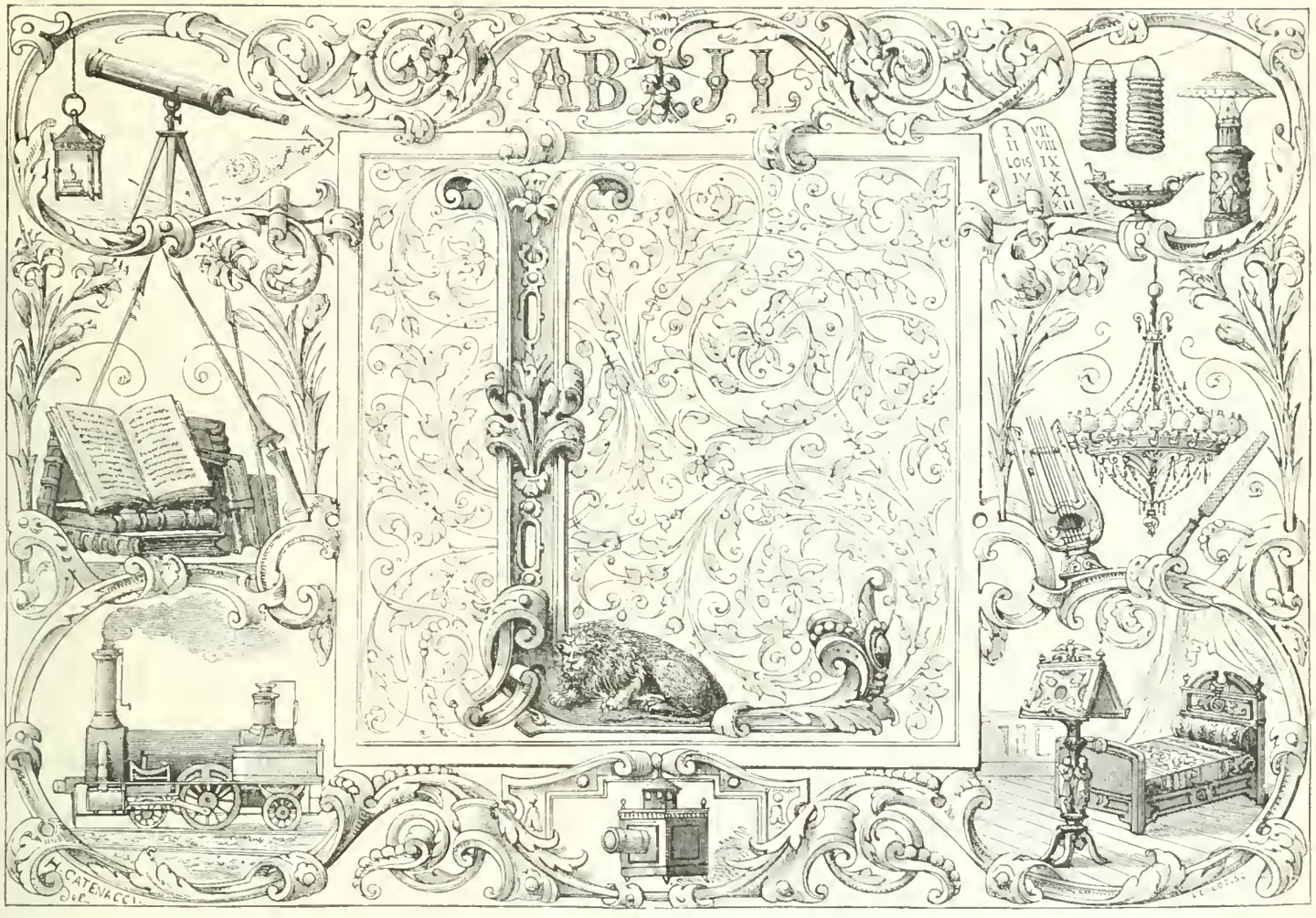

L, s. m. d'après la nouvelle épellation *le*, et s. f. d'après l'ancienne et usuelle *elle*. Douzième lettre de l'alphabet français et la neuvième des consonnes. Cette consonne est la première des liquides, qualification qui lui convient particulièrement à cause de la merveilleuse fluidité avec laquelle elle s'allie et semble se confondre avec d'autres consonnes. Nous avons pris des Latins la figure de notre L, empruntée par ceux-ci aux Grecs, qui nomment cette lettre *lambda* (Λ, λ); c'est le *lamed* des Hébreux et des Phéniciens.

— *LL* double et précédée d'un *i* se prononce souvent mouillée. La prononciation de l'*l* mouillée ne peut se figurer. Elle consiste presque à faire entendre un *i* après l'*l* indépendamment de celui qui existe réellement devant cette consonne et sans lequel il ne peut y avoir de mouillé. Ainsi, on lit : *billard, billet, billot, babiller, piller, fillette, tilleul*, etc., à peu près comme s'il y avait : *biliard, bilet, bilot*, etc.

— Quand *ll* double est précédée des diphtongues *ai, ei, eui, uai*, elle est toujours mouillée, comme dans *caillou, vieillard, rouillé, feuille*.

— Les quatre terminaisons masculines *ail, eil, euil, ouil*, se mouillent toujours sans exception, comme dans *travail, vermeil, deuil, fenouil*. || *L* finale se prononce encore mouillée dans *gresil, mil* pour *millet* et *peril*, et sonne seulement comme une *l* simple dans *avril, cil, fenil*.

— *Lh*, que l'on rencontre dans quelques noms propres, est d'origine méridionale et se mouille : *Jamilhac, Pardalhac, Pardalhan*.

— *L* se redouble au commencement des mots composés dont le simple commence par une *l*. Ce redoublement a lieu en vertu d'une loi qui veut que toute consonne placée en composition devant une liquide devienne liquide comme elle. Ainsi les mots *illégal, illégitime, illimité*, sont pour *inlégal, inlégitime, inlimité*, dans lesquels l'*n* s'est changé en *l*.

— L'*l* s'articule à la fin des mots, excepté dans *babil, baril, nombril, nihil, persil, sourcil, fournil, fusil, genitil, gril, mentil*.

— De tous les mots où l'*l* finale est muette, l'adjectif *gentil* seul peut se lier avec une voyelle ou une *h* muette; alors l'*l* de l'adjectif *gentil* se mouille. *Un gentil enfant. Gentil homme*. Les composés *gentilhomme, gentilhommière, gentilhommerie*, prennent aussi l'*l* mouillée; mais au pluriel l'adjectif *gentil* fait sentir l's : Ainsi *gentilshommes, gentils amis, gentils enfants*, se lisent *gentil-z-hommes, gentil-z amis, gentil-z enfants*.

— L'*l* se retranche dans la prononciation, ainsi que le *d* et le *t*, dans les mots terminés en *auld* et en *ault*, mais ces deux terminaisons n'appartiennent qu'à des noms propres; tels sont *Arnauld, Renauld, Foncauld, Quinault, Hevault*, qu'on prononce *Arnaud, Renaud, Foucaud*, etc. Par analogie, *Arnould* se prononce *Arnou*.

— L'*l* est encore muette dans *pouls, saoul, cul, cul-de-jatte, cul-de-lampe, cul-de-sac*.

— En passant du latin dans notre langue, cette lettre s'est souvent changée en *u*. Ainsi *palma* fait paume; *psalmus*, psaume; *balsamum*, baume.

— Dans notre propre langue, cette lettre s'est aussi changée en *u* ou en *au* dans beaucoup de mots. Ainsi *alberge, corbel, coutel, quarrel, seel, ormel, vel, oisel*, sont devenus : auberge, corbeau, couteau, carreau, sceau, ormeau, velin, oiseau. || Cette *l* se retrouve encore dans les dérivés : coutelier, carreler, sceller, véler, vélin, oiselet, oiseleur, oiseler, oiseler, etc.

— Les anciens employaient l'*l* comme lettre numérale; elle représentait le nombre *cinquante*. Elle a conservé cette valeur dans les chiffres romains; surmontée d'une ligne horizontale, elle acquiert une valeur mille fois plus grande. Ainsi L vaut 50,000.

— Dans quelques auteurs, LLS est une abréviation qui signifie *Sestertius*, le petit sesterce, ou *Sestertium*, le grand sesterce.

— L. S. D. signifie Livre sterling, L. de G. ou LL vent dire Livre de gros. La majuscule italique se met pour livres tournois.

— Comme signe d'ordre, L désigne le douzième objet d'une série.

— Chim. L servait à exprimer dans l'ancien alphabet chimique un composé d'argent.

— Métrol. L sur nos monnaies signifie Louis. On voit une L couronnée sur celles de Louis XIII et sur celles de Louis XIV et de Louis XV des L enlacées signifiant le même nom. Une L et un P enlacés signifient Louis Philippe.

— Monn. L était le signe particulier de la monnaie fabriquée à Bayonne.

— Numism. et Epigr. Sur les médailles grecques, sur les papyrus et les tesseres, L est le signe du vieux mot λεγεων, qui veut dire armée. || Sur les médailles et les monuments latins, L est l'abréviation des mots *Lares, lex, ludi*, et surtout du nom propre *Lucius*. Quelquefois on le trouve pour *Lætus, Lollius, Latinus, latum, legavit, legio, lenea, liberus, liber, libera, libertus, libertas, libra, locavit, locus, lictor, longus, lustrum, lustravit*.

* **L** V. art. et pron. V. LE.

* **LA**, s. m. Mus. Note de musique qui est la sixième de la gamme ordinaire. Le *la* porte accord parfait mineur, et s'emploie en harmonie ou comme sixième degré de la gamme majeure d'*ut*, ou comme premier degré du relatif mineur de cette même gamme.

— Signe qui représente cette note.

— Seconde corde du violon ou première corde de la viole, du violon de la contrebasse et de la guitare. Remettez un *la* à ce violon. (Acad.

— C'est sur cette note, prise dans l'octave du medium de notre système sonore, que s'accordent tous les instruments sans exception et que sont réglés les diapasons. On dit : *Donner le la, prendre le la*, pour Donner, prendre l'accord.

— Fig. et fam. *Donner le la*. Donner le ton. Sa gaieté donnait le la à notre réunion.

* **LÀ** adv. (du lat. *illac*, par là). Se dit d'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est. Demeurez là, et n'approchez pas de moi. Je viendrai dans un moment, attendez moi là. Qui va là ? On ne va pas *là* pour de l'argent, disait un grenadier à son général, qui lui offrait vingt-cinq louis au sortir de la mine. (Saillent.) C'est *là* que j'ai commencé à sentir dans quel pays je suis. (Senanc.)

Là, si vous en croyez leur coup d'œil pénétrant,
Tout ministre est un traître et tout prince un tyran.
(Voltaire.)

Là dort d'un doux sommeil, quoique sans mausolée,
Dans le sein de sa mère un fils de la vallée. (Lamart.)

— Opposé à *ici*. *Ici* est le lieu même où est la personne; *là* est un lieu différent. Le premier marque et spécifie l'endroit; le second est plus vague; il a besoin pour être entendu d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main, ou d'avoir été déterminé auparavant dans le discours.

— S'oppose encore à *ici* dans les énumérations. *La* le vigneron effeuillait le cep sur une colline pierreuse; ici le cultivateur appuyait les branches du pommier trop chargé. (Chateaub.) Ici le camp paraissait ému à la vue d'une femme séduisante qui semblait implorer le secours d'une troupe de jeunes princes; *là* cette même enchanteresse enlevait un héros dans les nuages. (Id.)

— Dans un sens moral. Si l'enfant sauvage n'obéit à personne, personne ne lui obéit; tout le secret de sa gaieté ou de sa raison est *là* (Chateaubriand.)

— Employé au commencement d'une période, il désigne simplement la différence des lieux, sans aucun rapport à l'éloignement. Le peintre avait représenté dans un même tableau, *là* une troupe de jeunes bergers, *là* une troupe de bacchantes, *là* une Aurore, etc. (Trevoux.)

Là l'on cogne, *là* l'on charpente,
La l'on raccommode une tente. (Scarron.)

— Se joint à d'autres adverbes. *La-bas*. *La-haut*. *La-dessus*. *Là-dessous*. *Là auprès*. *Là contre*. *La dehors*. *La dedans*. Vous pouvez penser comme *la-dessus* feu M. le président Janin et M. de Castille, son gendre, sont regrettés.

(Malh.) Eh bien ! oui ; [illegible] fit-on quelque chose *là-contre* ? (Mol.)

— *Là haut* des gnc particulièrement l'[illegible] c'est, et *là-bas* l'enfer. La-haut est le juge suprême, qui recompensera chacun selon ses œuvres. Bien qui est là-haut, vous voit et vous entend. C'est une grâce qui lui est venue de là haut. Voila ce qu'Ajax vous dit pour la dernière fois : le reste, je le dirai *là* bas. (Rac.)

Comme s'il immortel, étant ombre *là-bas*,
Que votre nom y veut ou qu'il ne veuille pas. (Brossier.)

— Se mettre à la suite les pronoms démonstratifs et des noms pour désigner les objets d'une manière plus particulière. Ce n'est, celui-là. Prenez ce livre-ci et donnez moi celui-là. Je ne connais point ces gens-là. Quel discours est-ce là ? Ce marchand de vin-là nous trompe. Ce M. Turgot-*là* est un homme bien supérieur. (Voltaire.)

— Fig. Se met à la suite des verbes, et signifie A ce point, à cette chose. S'en tenir là. En demeurer là. En rester là. S'arrêter là.

— *En venir là*. En venir à ce point. S'il en vient *là* que de mendier quelque chose, il est à la discrétion de la fortune. (Malh.)

— Se joint aux prépositions *de*, *des*, *par* et *jusque*. De là. Par là. Jusque-là. Des là.

— *De là*. De ce lieu-là. De là au village il y a deux cents pas. De là au puits il y a un quart de lieue. De là au château il y a une heure. Otez vous de là. Tirez-vous de là. En sortant de là. A quelques jours, à quelques heures, à quelques minutes de là. Dans le sens moral. De cette cause-là, de ce sujet-là, de cette chose-là. De là sont venues les guerres civiles. De là tous mes malheurs. Que faut-il inférer de là ?

De *là* contre les Juifs et contre Mardochée
Cette haine, sa fureur, son [illegible] d'autres noms cachée. (Racine.)

‖ En ce sens, il s'est construit quelquefois avec *que*. De là que cet homme a eu quelque torts, ne le croyez pas méchant.

— *De là*. V. DELÀ.

— *Des là*. S'est dit pour Dès ce temps là. Il leur échut une succession, et dès là ils se brouillèrent. ‖ Pour Dès lors, cela étant. C'est votre père, et dès là vous lui devez du respect. Il ne se dit plus dans ces deux sens.

— *Jusque-là*. Jusqu'à ce lieu. Venez jusque-là. Avancez jusque-là. Reculez jusque-là. ‖ Jusqu'à ce temps. Vous tardez jusque-là. Vous différerez jusque-là. Venez à deux heures, je vous attendrai jusque-là. Jusque-là on n'avait encore rien vu d'aussi extraordinaire, d'aussi surprenant. ‖ Dans le sens moral. Quoi ! il vous insulte jusque-là ? Vous avez poussé la patience jusque-là ?

— *Par là*. Par ce lieu-là, par cet endroit-là, par ce point-là. Allez par là. Passez par là. Prenez par là. L'oiseau s'est enfui par là. Vous arriverez par là. Ce passage est fermé, mais vous pouvez passer par là. En prenant ce fardeau par là, vous le soulèverez facilement. ‖ Par ce parti, par ce moyen. Par là vous êtes sûr de réussir. Qu'attendez-vous par là ? C'est par là que les hommes de génie ont conquis l'immortalité. ‖ Pour ce motif, pour cette raison. Ce n'est plus par *là* qu'il ne faut plaindre, c'est d'être bien loin de vous. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Il faut en passer par là*. On ne peut faire autrement, c'est une nécessité indispensable, on ne peut se soustraire à cette obligation, à cette nécessité. Vous avez beau dire et beau faire, il faut en passer par là.

— *Par-ci par là*. V. CI.

— S'emploie quelquefois par une espèce de redondance, et pour donner plus d'énergie au discours. C'est là une noble et belle action. C'est là un honnête homme. Que dites vous là ? Vous avez fait là une belle affaire ! Sont ce là nos gens ? On sent bien que c'est *là* le rhéteur qui parle. (Volt.) Allons, j'avais grand besoin que ce fût *là* Dorante. (Mariv.)

— Fam. S'emploie explétivement, dans le style familier, pour insister sur quelque circonstance, pour exciter l'attention ou le souvenir de celui à qui l'on parle. Écoutez-moi donc, là. Je le veux, là. Et monsieur... là, qui vient d'Italie Voyez-vous toujours ce monsieur, là, qui disait de si plaisantes choses ? Vous souvenez vous de ce grand sec, là, qui venait chez moi autrefois ? Avez-vous de l'amour pour elle, *là*, ce que l'on appelle de l'amour ? (Marivaux.)

— *Çà et là*. V. ÇA.

— *De çà et de là*. V. DEÇÀ.

— LA LÀ. Locution familière qu'on emploie comme une espèce d'interjection, tantôt pour apaiser, pour consoler, tantôt pour réprimer, pour menacer. *La là*, rassurez-vous, il n'y a rien à craindre. (Acad.) *Là là*, Monsieur, nous nous retrouverons. (Id.)

En le voyant pleurer, mon âme est attendrie.
Là, là, consolez-vous, je suis encore en vie. (Regnard.)

— On dit à peu près dans le même sens *la* seul. La, monsieur, en voilà assez. Ho, *la*, monsieur Bobinet, monsieur Bobinet, approchez-vous du monde. (Mol.) *La*, ne vous troublez point, répondez à votre aise. (Rac.)

Ho, *là*, ho ! descendez que l'on ne vous le dise,
Jeune homme, qui meurs laquais à barbe grise. (La Fontaine.)

— *Là là*. Sert de réponse à certaines questions, et signifie Médiocrement. Est-il savant ? *Là là*. (Acad.) Avez-vous bien dormi ? *Là là*. (Id.)

— Ven. *Il va là haut, là, là haut ! il va là-bas, là, là-bas !* Se dit pour exciter les chiens à monter ou à descendre une côte.

REM. GRAMM. On dit *C'est là que, c'est par là que, c'est de là que*, et non *C'est là où, c'est par là où, c'est de là où*. On courez-vous ? ce n'est pas *là* que sont les ennemis. (Volt.) Ne vous refusez donc point à la royauté. C'est *là* qu'on peut soi-même servir magnifiquement les dieux. (Rollin.) C'est par *là* qu'il doit commencer à se rapprocher du reste des hommes. (Lemont.) N'est ce pas *là* que s'établit enfin et se mêle aux habitants indigènes, ce peuple illustre qui condamna jadis Agesilas à une amende ! (Id.)

La retraite a lieu par [illegible]
C'est *là* que, loin des envieux,
L'homme est partagé en heureux. (Parnoux.)

LAA Géogr. Ville de l'Empire d'Autriche (Basse-Autriche), sur la Thaya ; 1,500 hab. Près de Laa, Rodolphe de Habsbourg battit le roi de Bohême Ottocar II, 1278.

LAALAND *Lalandia* Géogr. Île du Danemark, dans la mer Baltique, entre Falster, à l'E., et Langeland, à l'O ; elle a 15,000 hab. Elle forme, avec l'île de Falster, le diocèse de Laaland ; ch.-lieu, *Marcheve* ; ville principale, Nakskov, petit port à l'O.

LAAN (Adrien VAN DER) Graveur hollandais, né à Utrecht, 1690-1733, exécuta, à Paris, de nombreux travaux à l'eau forte et au burin.

LAAR (Pierre de), dit *Bamboche*. Peintre hollandais, né à Laaren, près de Naarden, 1613-1673 ou 1674, a surtout représenté des scènes populaires, kermesses, mascarades, chasses, etc., avec une verve remarquable.

LABADENS s. m. (du nom d'un personnage de vaudeville). Fam. Ancien camarade de pension.

LABADIE (Jean), Sectaire, né à Bourg-sur-Garonne, 1610-1674, fut jésuite pendant quinze ans, se laissa égarer par les rêveries de la plus folle mysticité, et obtint, à force d'instances, la permission de quitter son ordre. Il eut des disciples, les *labadistes*, se rendit suspect par ses prédications, se cacha, et finit par embrasser le protestantisme à Montauban, 1650. Il fit de nombreux prosélytes en Hollande et alla mourir à Altona. Les *labadistes* ont longtemps existé dans le duché de Clèves.

LABADISME, s. m. Doctrine de Labadie. Le labadisme abolissait la hiérarchie et la subordination ecclésiastique, conseillait la communauté des biens, et autorisait à suppléer à la Bible l'inspiration intérieure.

LABADISTE, adj. 2 g. Conforme aux opinions de Labadie.

— SUBST. s. 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui adopte et professe les opinions de Labadie ou le labadisme.

LABAN Patriarche de la Bible, de la famille d'Abraham, vivait en Mésopotamie. Isaac épousa sa sœur Rebecca ; Jacob se mit à son service et épousa ses filles, Lia et Rachel.

LA BARBINAIS LE GENTIL, Voyageur français, né probablement à Saint-Malo, vivant encore en 1731. Il est connu par ses voyages intéressants, qu'il publia sous ce titre : *Nouveau Voyage autour du monde*, avec une *Description de la Chine*.

LABARIN s. m. Moll. Nom d'une espèce de pourpre.

LABARRAQUE (Antoine-Germain), Chimiste, né à Oloron, 1777-1850, a fait de nombreux travaux pour l'assainissement des arts insalubres, par l'emploi de l'eau de javelle et des chlorures de chaux et de soude.

LABARRE ou **LABARRA**, s. m. Erpet. Serpent très venimeux de la Guyane ; espèce d'elaps.

LABARRE (Jean-François LEFEBVRE, chevalier de). Né à Abbeville, 1747-1766, fut condamné par le parlement de Paris, pour avoir mutilé un crucifix sur le pont d'Abbeville, à être brûlé vif après avoir eu la langue et la main droite coupées.

— LABARRE (Eloi), Architecte, né à Ourscamps (Picardie), 1764-1833, éleva la colonne de Boulogne, le théâtre de cette ville et achèva la Bourse de Paris. Il fut membre de l'Académie des beaux-arts en 1827.

LABARTHE Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bagnères (Hautes-Pyrénées) ; 600 hab.

* **LABARUM** s. m. (pr. *la-ba romm* ; mot lat.) Antiq. rom. Enseigne, étendard que l'on portait devant les empereurs romains à la guerre. C'était une longue lance surmontée d'un bâton horizontal, du quel pendait un riche voile de couleur pourpre et portant l'image d'un aigle. Sous Constantin, cet aigle fut remplacé par une croix, en l'honneur de la croix lumineuse qu'il avait aperçue en l'air, au moment où il marchait à la rencontre de Maxence, l'an 312. Cinquante hommes étaient destinés à porter successivement le labarum, qui n'était employé que quand l'empereur se trouvait à l'armée. Je regardai le drapeau ; il était plus éblouissant que le *labarum* de Constantin. (E. About.)

— Par extens. Le Christ sort de son trône avec un *labarum* de feu qui se forme soudainement dans sa main. (Chateaub.)

LABASTIDE, Géogr. V. RASTIDE (La).

LABAT (Jean Baptiste), Dominicain, né à Paris, 1663-1738, fit partie des missions des Antilles, se distingua par son activité à la Martinique et à la Guadeloupe, et a écrit : *Nouveau Voyage aux îles de l'Amérique ; Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale ; Voyage en Espagne et en Italie ; Voyage du chevalier Renaud des Marchais en Guinée, îles voisines et à Cayenne ; Relation historique de l'Éthiopie occidentale ; Mémoires du chevalier d'Arvieux.*

LABATIE, s. f. (pr. *la-ba-ci* ; de *Labat*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des sapotacées, renfermant des arbres des régions les plus chaudes de l'Amérique.

LABBE, s. m. Ornith. Genre de palmipèdes de la famille des longipennes, au vol rapide et puissant, attaquant les oiseaux qui vivent de pêche, les obligeant de lâcher leur proie, dont ils s'emparent avec avidité, se nourrissant aussi de petits oiseaux aquatiques et comprenant quatre espèces qui habitent les régions arctiques de l'un et de l'autre continent.

LABBE (Philippe), Jésuite, né à Bourges, 1607-1667, se livra avec passion aux travaux d'érudition qui remplirent toute sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Concordia sacræ et profanæ Chronologiæ ; Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, in IV partes distributa ; Pharus Galliæ antiquæ ; Historiæ sacræ Prodromus ; Chronologiæ français ; Gazeum Vitæ ; Collection des conciles*, en 37 volumes.

LABBEY DE POMPIÈRES (Guillaume-Xavier), Homme politique, né à Besançon, 1751-1831, capitaine d'artillerie en 1789, conseiller de préfecture de l'Aisne, sous l'Empire, fut nommé au Corps législatif de 1814, à la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, et à la Chambre des députés en 1819. Il siégea à l'extrême gauche et contribua à la chute du ministère Martignac, 1829. Il prit une part active à la révolution de Juillet.

LABDA, Myth. Fille d'Amphion et mère de Cypselus, qui devint roi de Corinthe.

LABDACIDE, adj. et s. Temps. her. Nom patronymique des descendants de Labdacus. Laius, Œdipe, étaient Labdacides. Les Thébains sont quelquefois appelés Labdacides.

LABDACISME, s. m. (et. gr., λαβδακισμός ; fait de λαμβδα, nom de l'*l* grecque). Philol. Prononciation vicieuse du lambda, qui consiste dans une espèce de grasseyement où l'*l* prend la place de l'*r*. Le labdacisme n'était pas sans quelque charme dans la bouche d'Alcibiade.

— Répétition trop fréquente de l'*l*, et vice du discours, quand plusieurs mots de suite commencent par une *l*.

LABDACUS Roi de Thèbes, descendant de Cadmus, fut le père de Laius.

LABDANUM, s. m. pr. *lab-da-nomm*. Bot. Substance résineuse qui découle du ciste de Crète.

LABE, s. f. (étym. gr., λαβή ; de λαμβάνω, je prends). Anc. pathol. Invasion ‖ Premier accès de fièvre.

LABE (Louise), surnommée *la belle Cordière*. Femme poète, née à Lyon, 1526-1566, fut célèbre par sa beauté, son courage chevaleresque et ses talents poétiques. Elle épousa Ennemond Perrin, qui faisait un grand commerce de cordages, et dès lors la maison de la riche et *belle Cordière* devint le rendez-vous des artistes, des poètes, des seigneurs les plus distingués. Ses écrits élégies et sonnets, ne manquent pas d'harmonie et la pensée a de la force et de l'originalité.

LA BEAUMELLE (Laurent ANGLIVIEL DE). Littérateur, né à Valleraugue (Gard), 1726-1773, de parents protestants, enseigna la littérature française à Copenhague, à Berlin, et eut le tort d'exciter contre lui les rancunes méchantes de Voltaire. On a de lui *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, avec des *Lettres* de cette dame ; *Mes Pensées*, ou *Qu'en dira-t-on ? Notes sur le siècle de Louis XIV*, *Vie de Maupertuis*, etc.

LABECH s. m. (pr. *la-betch*). Vent du sud-ouest, qui souffle en France sur les côtes de la Méditerranée.

LA BÉDOLLIÈRE (Émile GIGAULT DE). Journaliste et littérateur, né à Amiens, 1812-1883, a collaboré à un grand nombre de journaux libéraux et publié une foule de volumes, de brochures d'actualité ; outre ses œuvres originales, on lui doit une traduction des œuvres de Fenimore Cooper.

LA BÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François HUCHET, comte de). Général français, né à Paris, 1786-1815, fut aide de camp du maréchal Lannes, en Espagne, en Allemagne, s'attacha au prince Eugène, et, à la bataille de Lutzen, 1813, se distingua comme colonel. En 1815, commandant du 7e de ligne à Grenoble, il se joignit, à Vizille, avec son régiment, à Napoléon. Il fut bientôt nommé général de brigade, général de division, pair de France. Il resta l'un des derniers sur le champ de bataille de Waterloo, et à la Chambre des pairs soutint avec énergie les droits de Napoléon II. Il fut arrêté à Paris, condamné par un conseil de guerre, et fusillé le 19 août 1815.

LABELLE, s. m. (et. lat., *labellum*, petite lèvre). Bot. Segment inférieur d'une enveloppe florale unique, dont la lymphe est partagée en deux portions de formes différentes. On le nomme aussi *labiet*, parce qu'il est ordinairement pendant.

LABELLÉ, ÉE, adj. rad. *labelle*). Conchyl. Qui a une petite lèvre. Se dit d'une coquille univalve dont le bord est prolongé en petite lèvre.

LABÉO (Quintus Fabius), Questeur, à Rome, en 191 av. J.-C., préteur en 189, consul en 183 et pontife en 180 ; il fut l'un des protecteurs de Térence.

— LABÉO (Quintus Antistius). Jurisconsulte romain, de la *gens Antistia*, fut l'un des assassins de César, et se fit tuer après la défaite de Philippes, 42 av. J.-C. ‖ LABÉO (Marcus ou Quintus), Fils du précédent, vécut sous Auguste et soutint avec ardeur les principes républicains de l'ancienne constitution. Il fut préteur, donna des leçons de droit à Rome, et écrivit des ouvrages estimés. Il fut le chef d'une école, celle des proculéiens (du nom de son disciple Proculeius), opposée à celle des sabiniens, ainsi appelée de Sabinus, élève de Capito.

LABÉOBARBE, s. m. (ét. lat., *labeo*, qui a de grosses lèvres ; *barba*, barbe). Ichtyol. Genre de poissons cyprinodes, dont la principale espèce vit dans les eaux du Nil.

LABÉON s. m. (du lat. *labeo*, qui a de grosses lèvres). Ichtyol. Petit genre de poissons malacoptérygiens, famille des cyprinodes, établi pour dix-huit espèces qui vivent en Égypte et dans l'Inde.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, tribu des gonatopites, dont la principale espèce habite la France et l'Angleterre.

LABERGE (Charles-Auguste de). Paysagiste, né à Paris, 1805-1842, élève de V. Berlin et de Picot, eut des succès précoces et de la réputation.

LABERIUS (Decimus Junius) Chevalier romain, avait composé des mimes, dont il reste quelques fragments. César le força à monter sur le théâtre. Il mourut en 44 av. J.-C.

* **LABEUR**, s. m. (du latin *labor*, travail). Travail pénible et suivi. S'emploie surtout en poésie et dans le style relevé et poétique. Grand labeur. Labeur ingrat. Être récompensé de son labeur. Vivre de son labeur. Dieu bénira son labeur. Il jouit du fruit de ses labeurs. Donc un nouveau *labeur* a tes armes s'apprête. (Malh.) L'homme a-t-il été réduit par la tyrannie à n'espérer d'un *labeur* opiniâtre que ce qui était de nécessité première ? (Rayn.) Est-ce à nous d'insulter aux savants du XVIe siècle, quand nous jouissons du fruit de leur *labeur* ? (La Harpe.) Il mêle à ce *labeur* suprême l'éducation de quelques petits enfants. (Montalemb.)

Car, au nom des dieux, je vous prie,
Quel fruit de ce *labeur* pouvez-vous recueillir ?
(La Fontaine.)

Nous, laissons-leur du moins, pour prix de leur *labeur*,
Une part à la vie, une part au bonheur. (Delille.)

De *labeur* en *labeur*, l'heure à l'heure enchaînée
Vous porte sans secousse au bout de la journée.
(Lamartine.)

— Par extens. Ce ne serait un *labeur* fort agréable, de pouvoir fai e quelque chose pour votre consolation. (Malh.)

— *Terre en labeur*. Terre qui n'est pas en friche, qui est façonnée, cultivée.

— *Bêtes de labeur*. Celles qui servent pour la culture et le labourage. Chevaux de labeur

— Par latinisme, Se trouve quelquefois au pluriel avec le sens de Travail d'une femme en couches. Adam, témoin des *labeurs* de son épouse, et recevant dans ses bras Caïn, l'éleva vers le ciel. (Chateaub.)

— Impr. Nom donné aux ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par opposition aux ouvrages de peu d'étendue qui se tirent ordinairement à petit nombre, et qu'on nomme *ouvrages de ville*. ‖ *Presse à labeur*, Presse destinée aux ouvrages de luxe.

* **LABIAL, ALE** adj. (ét. lat., *labialis* ; rad. *labium*, lèvre). Anat. Qui a rapport aux lèvres. Muscle labial. Artère labiale. Veines labiales. Le muscle *labial* est placé dans l'épaisseur des lèvres, s'étend de l'une des commissures à l'autre et est formé de deux portions bien distinctes qui appartiennent l'une à la lèvre supérieure, l'autre à la lèvre inférieure. Béclard.) Le muscle *labial* a pour usage de rapprocher les lèvres l'une de l'autre et de resserrer l'ouverture de la bouche. (Id.) ‖ *Glandes labiales*. Follicules mucipares, volumineux, arrondis et saillants, isolés pour la plupart les uns des autres, qui se trouvent placés à la face interne des lèvres, au-dessous de leur membrane muqueuse.

— Annél. *Segment labial*. Dans les chétopodes, L'un des cinq anneaux céphaliques de ces animaux, celui qui constitue la lèvre supérieure.

— Bot. Se dit de la glycine, parce que sa rarène est divisée en deux pétales adhérents par le sommet, ce qui fait paraître cette fleur labiée.

— Entom. *Palpes labiaux*. Filets articulés et mobiles qui s'insèrent sur la languette, à l'extrémité de son articulation avec le menton.

— Gramm. *Lettre labiale*. Lettre qui se prononce avec les lèvres. Les consonnes labiales sont *b, p, v, f, m*. ‖ Se dit particulièrement des consonnes sanscrites du cinquième ordre. Les consonnes labiales sont *pa, pha, ba, bha* et *ma*. ‖ Substantiv. Une labiale. Les labiales sont faciles à prononcer.

— Gramm. hébr. Se dit des lettres qui composent le deuxième ordre, *beth, waw, mim* et *phé*.

— Jurispr. *Offres labiales*. Offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

— Zool. Se dit des animaux dont les lèvres sont remarquables par leur forme, leur longueur ou leur coloration.

— LABIALES. s. f. pl. Entom. Tribu de cimicides, comprenant des insectes hémiptères dont la lèvre supérieure est longue et se prolonge bien au-delà du museau.

LABIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *labial*). Prononcer avec les lèvres; donner à une lettre la valeur, la prononciation d'une labiale.

LABIATIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *labia*, lèvres; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit d'une fleur composée, dont les fleurons sont labiés. || Se dit particulièrement de la calathide, du disque et de la couronne des synanthérées, lorsqu'ils se composent de corolles divisées en lèvres inégales. || LABIATIFLORES. s. f. pl. Groupe comprenant les synanthérées dont les corolles, surtout celles du disque, sont divisées en deux lèvres inégales. || Classe de plantes dont les fleurs sont irrégulières.

LABIATIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *labium*, lèvre; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des synanthérées qui se rapprochent de celles des labiatiflores, sans avoir précisément la même forme.

LABIATION. s. f. (pr. *la-bi-a cion*; ét. lat., *labiatio*; dérivé de *labium*, lèvre). Bot. Ensemble des considérations relatives aux divisions des calices et des corolles partagées en manière de lèvres.

LABICHÉE. s. f. (de *Labiche*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes de la famille des légumineuses césalpiniées, dont les espèces habitent l'Australie.

LABIDE. s. f. (du gr. λαβίς, ίδος, tenaille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des dorylides, établi pour quelques espèces du sud de l'Amérique.

LABIDOGNATHE. s. m. pr. *la-bi-do ghnate*; ét. gr., λαβίς, ίδος, tenaille; γνάθος, mâchoire. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, établi aux dépens du genre clythre. L'espèce type habite la Guinée.

LABIDOMÈRE. s. f. (ét. gr., λαβίς, ίδος, tenaille; μηρός, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, comprenant une trentaine d'espèces de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie.

LABIDOMÈTRE. s. m. (ét. gr., λαβίς, ίδος, tenaille; μέτρον, mesure). Chir. Espèce de compas adapté au forceps et indiquant l'écartement des cuillers, par suite la grosseur de la tête du fœtus.

LABIDOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., λαβίς, ίδος, tenaille; φέρω, je porte). Zool. Qui porte des tenailles à l'extrémité de l'abdomen.

LABIDOSTOME. s. m. (ét. gr., λαβίς, ίδος, tenaille; στόμα, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, comprenant une trentaine d'espèces de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie.

LABIDOURE. adj. 2 g. (ét. gr., λαβίς, ίδος, tenaille; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue terminée par des espèces de tenailles.

— LABIDOURES. s. m. pl. Entom. Famille d'orthoptères, comprenant les forficules, qui ont la queue terminée par des espèces de tenailles.

LABIE. s. f. (du gr. λαβίς, tenaille). Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des forficules.

*** LABIÉ, ÉE**. adj. ét. lat., *labiatus*; formé de *labia*, lèvres). Il s'est. nat. Qui a des lèvres ou des appendices semblables à des lèvres.

— Bot. *Corolle labiée*. Corolle monopétale dont le tube est plus ou moins courbe, la gorge dilatée et le limbe divisé en deux lobes principaux, disposés l'un au-dessus de l'autre, comme deux lèvres. || Chez quelques botanistes, Corolle des synanthérées dont le limbe se partage supérieurement en deux lèvres dont l'externe ou postérieure comprend les trois cinquièmes, et l'interne ou antérieure les deux autres cinquièmes du contour. || *Fleur labiée*. Celle dont la corolle ou le calice est labié. La sauge, le romarin, sont des fleurs labiées. Il y a des fleurs *labiées* qui ne montrent que l'extrémité de leurs antheres, et des papilionacées qui les cachent au moyen d'une carène. B. de Saint-Pierre.)

— Zool. Qui a des lèvres autrement colorées que le reste du corps ou remarquables par leur longueur ou leur épaisseur.

— LABIÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui tire son nom de la forme de la corolle. Les tiges des plantes de cette famille sont ordinairement carrées, rameuses, à rameaux opposés; les feuilles sont trois à trois, et les pétioles sont creusés en gouttière; les fleurs nues, souvent accompagnées de bractées ou de soies, sont tantôt solitaires ou disposées en anneaux, tantôt rassemblées en épis ou bien formant le corymbe et quelquefois la panicule. Chaque fleur est divisée en cinq parties égales chez certaines, ou inégales chez d'autres, et constitue deux lèvres opposées; elles contiennent quatre étamines, dont deux plus courtes, qui sont fertiles dans quelques genres. Aux fleurs succèdent les fruits, qui consistent dans quatre capsules monospermes, dont les graines sont attachées contre la base élargie du style. La famille des labiées ne renferme pas de plantes dangereuses; en général, elles sont aromatiques, toniques, excitantes, chargées d'huile volatile et de camphre. Tels sont le romarin, la lavande, la sauge, la bugle, la menthe, l'hysope, la sarriette, l'origan, le thym, la mélisse, le basilic, etc.

Labiées : *a*, menthe poivrée, *b*, fleur grossie

— On dit aussi au singulier *Une labiée*. La lavande est une *labiée*. (Acad.)

LABIÉNUS (Titus). Général romain, né vers 98 av. J.-C., fut longtemps attaché à César. Tribun en 63, lieutenant de César en Gaule, il se montra général habile, battit le Trevire Induciomare en 54, Camulogène, près de Lutèce, en 52, et commanda l'armée romaine pendant l'absence de César. Cependant, il l'abandonna au début de la guerre civile. Après Pharsale, il s'enfuit à Dyrrachium, puis en Afrique. A la tête d'une armée, il arrêta d'abord César à Ruspina, 46, puis il fut défait à Thapsus. Réfugié en Espagne, il périt à Munda, 45. || LABIÉNUS (Quintus). Fils du précédent, combattit avec Brutus et Cassius, et, secouru par le roi des Parthes, Orodes, attaqua l'Asie romaine; il se donna même le titre d'*imperator Parthicus*. Mais Ventidius le força à la retraite, et Labiénus fut pris et mis à mort, 39 av. J.-C.

LA BIGOTIÈRE (René de), seigneur de Perchambault. Président aux enquêtes du parlement de Rennes, mort en 1727; a écrit *Observations sommaires sur la coutume de Bretagne; Coutume de Bretagne; Commentaire sur la coutume de Bretagne; Traité de l'usure et intérêt*, etc.

*** LABILE**. adj. 2 g. (étym. lat., *labilis*, caduc; dérive de *labor*, je tombe). Caduc, sujet à manquer. Il n'est guère usité que dans cette expression : *Mémoire labile*. Mémoire faible.

— S'est dit au propre pour Facile à s'écouler. Suivant Pythagore, toute matière est coulante et labile.

— Bot. Se dit d'une partie qui se détache et tombe aisément. Coiffe labile. Corolle labile.

LABILLARDIÈRE. s. f. (pr. *la-bi-llar-di-ère*. *Il* mouillé). Bot. V. BILLARDIÈRE.

LA BILLARDIÈRE (Jacques-Julien HORTON DE). Médecin, né à Alençon, 1755-1834, consacra sa vie à des voyages et à des recherches de botanique. Il fut admis à l'Institut en 1800. Parmi ses ouvrages intéressants, d'un style naturel et facile, on cite : *Icones Plantarum Syriæ; Relation du voyage à la recherche de La Pérouse, Novæ Hollandiæ plantarum Specimen*, etc.

LABIMÈTRE. s. m. Chir. Syn. de LABIDOMÈTRE.

LABIO-GLOSSO-PHARYNGIEN. a. lj. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se rattache à la lèvre, à la langue et au pharynx, et d'un nerf de la même région.

LABIO-NASAL, ALE adj. (étym. lat., *labium*, lèvre; *nasum*, nez). Anat. Qui appartient en même temps aux lèvres et au nez.

— Gramm. S'est dit de la lettre *m*, qui se prononce des lèvres et du nez. Lettre labio-nasale.

— Substantiv. Une labio-nasale.

LABITOME. s. m. (ét. gr., λαβίς, tenaille; τομή, incision). Chir. Pince tranchante.

LABLAB. s. m. Bot. Genre de légumineuses phaséolées, établi pour des espèces de l'Inde naturalisées dans le midi de la France, où l'on mange ses gousses et ses graines comme celles des haricots.

LABLACHE (Louis), Chanteur célèbre, né à Naples, 1794-1858, fils d'un négociant de Marseille et d'une Irlandaise, débuta à San-Carlino, à dix-sept ans, et obtint des succès toujours croissants à Messine, à Palerme, à Milan, 1820, à Vienne, 1825, dans les principales villes d'Italie, enfin à Paris, 1830-1852.

LA BLETTERIE (Jean-Philippe-René de), Oratorien, né à Rennes, 1696-1772, fut professeur au Collège de France et de l'Académie des inscriptions. On lui doit : *Histoire de Jovien; Vie de l'empereur Julien*, etc.

LA BOËTIE (Étienne de), Ami de Montaigne, né à Sarlat, 1530-1563, conseiller au parlement de Bordeaux, écrivit à dix-huit ans son discours, *De la Servitude volontaire*, dirigé contre la royauté. L'amitié de Montaigne l'a surtout rendu célèbre.

*** LABORATOIRE**. s. m. (ét. lat., *laborare*, travailler). Lieu où l'on travaille. Près de la loge, un *laboratoire* de teinturier lâchait à gros bouillon ce ruisseau d'un rose tendre coulant sous le porche. (É. Zola.)

— Particulièrement, Tout lieu où l'on prépare des produits chimiques ou pharmaceutiques, des pièces d'anatomie, etc. Laboratoire de chimie. Laboratoire de physique. Laboratoire pharmaceutique. Les principales parties d'un *laboratoire* de chimie sont une hotte, une paillasse, des fourneaux carrés, une forge et un soufflet à deux vents. (J. Cloquet.)

— Par extens. Atelier garni de fourneaux, où les distillateurs, confiseurs, limonadiers et autres font leurs préparations.

— Fig. Nom donné à certains lieux où s'accomplit un travail. Ainsi, l'on dit des entrailles de la terre, qu'elles sont le laboratoire de la nature. Un homme de lettres dira de même dans le style familier, qu'il se plaît dans son laboratoire, en parlant de son cabinet. L'homme est admis par grâce en ce lieu dangereux, en ce sombre *laboratoire* des forces de la nature. (Michelet.) Nous voici au seuil du *laboratoire* brûlant où furent réunis et préparés d'une manière définitive les matériaux de la révolution française. (Louis Blanc.)

— Techn. Partie d'un fourneau à réverbère destinée à contenir la matière. || Partie du four où l'on met cuire les pièces.

LABORDE (Alexandre Louis-Joseph, comte de). Littérateur, né à Paris, 1773-1842, servit dans l'armée autrichienne, revint en France, 1797, et composa, après de nombreuses explorations, *l'Itinéraire de l'Espagne* et le *Voyage pittoresque et historique en Espagne*. Il fut maître des requêtes, puis directeur du service des ponts et chaussées de la Seine et membre de l'Académie des inscriptions. Il contribua avec ardeur au développement de l'enseignement mutuel. Député de la Seine en 1822, il prit place au centre gauche; et, après la révolution de Juillet, accepta par dévouement la préfecture de la Seine, puis devint aide de camp du roi, avec le grade de général de la garde nationale. On lui doit : *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux; les Monuments de la France; Voyage pittoresque en Autriche; Paris municipe, Versailles ancien et moderne*. || LABORDE (Léon Emmanuel Simon-Joseph, marquis de). Fils du précédent, né à Paris, 1807-1869, voyagea en Orient, fut attaché à plusieurs ambassades, député, conservateur des antiques au Louvre, directeur général des Archives et membre de l'Académie des inscriptions. On a de lui de nombreux ouvrages : *Voyage en Arabie; l'Orient et le Moyen Âge; Histoire de la découverte de l'imprimerie, les Ducs de Bourgogne, la Renaissance des arts à la cour de France; Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, etc.

LABORDIE. s. f. (de *Laborde*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux loganiacés, type de la tribu des labordiées, dont les espèces habitent les îles Sandwich.

LABORDIÉE, ÉE adj. Bot. Qui a rapport ou qui ressemble au genre labordie. || LABORDIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes loganiacées, dont le type est le genre labordie.

*** LABORIEUSEMENT**. adv. (rad. *laborieux*). Avec beaucoup de peine et de travail. Il est une classe d'hommes qui passent *laborieusement* leur vie à ne faire que des riens. (Acad. L'animal nommé le paresseux se traîne pesamment et *laborieusement* sur la terre. (Buffon.)

— En travaillant. Il leur apprend qu'on peut vivre gaiement et *laborieusement*, avoir des vues sérieuses sans renoncer aux plaisirs honnêtes. (La Bruyère.)

*** LABORIEUX, EUSE**. adj. ét. lat., *laboriosus*; dérivé de *labor*, travail, fatigue). Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. Homme laborieux. Femme laborieuse. Esprit laborieux. Il se faisait admirer de ses compagnons; il surpassait de bien loin ceux qui étaient ingénieux, par son travail, ceux qui étaient *laborieux*, par son esprit. Boss.) *Laborieux* valet du plus commode maître. Boil.)

— *Classe laborieuse*. Les ouvriers, les gens qui travaillent manuellement.

— *Esprit laborieux*. Intelligence lente et peu ouverte. Nous sommes de ceux qui ont l'esprit dur et *laborieux* : pour ce, résolvons-nous au travail. Math.)

— En parlant des choses, Pénible, fatigant, qui donne de la peine. Vie laborieuse. Recherches longues et laborieuses. Examen laborieux et difficile. Accouchement laborieux. Des efforts laborieux et vains. Laborieux pèlerinage. Pénitence longue et laborieuse. Quand une chose est honnête, vous ne la devez pas moins désirer, *laborieuse* et difficile, que pleine de repos. Malherbe.) La vie rude et *laborieuse* d'un homme de guerre. Mass.) Passer des jours de deuil et des nuits *laborieuses* sur la terre. Fl.)

— *Digestion laborieuse*. Digestion lente et pénible.

— Embarrassé, pénible, sans grâce et sans naturel. Style laborieux. Diction laborieuse.

— Se dit par métaphore des choses qui servent au travail, surtout dans la poésie et dans le style soutenu. La charrue laborieuse.

Il faut sortir le soc *laborieux*
Longtemps caché sous la glace ennemie (Leonard.)

— Substantiv. Individu, personne laborieuse. Les paresseux portent envie au bien-être des laborieux.

LABORIOSITÉ. s. f. Qualité d'une personne laborieuse. Personne d'une laboriosité infatigable.

LABOUAN Géogr. Île de la Malaisie, sur la côte N.-O. de Bornéo, cédée aux Anglais par le sultan de Bornéo en 1846. Mines de houille.

LABOULAYE (Édouard-René LEFEBVRE DE). Littérateur et homme politique, né à Paris, 1811-1883. Entré à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour quelques ouvrages sur l'histoire du droit, il devint en 1849 professeur de législation comparée au Collège de France, dont il fut élu administrateur en 1873. Hostile d'abord au régime impérial, il se rallia à l'empire libéral, fut membre de l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur inamovible. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du droit de propriété foncière en Europe depuis Constantin jusqu'à nos jours; Essai sur la vie et les doctrines de Frédéric Charles de Savigny; Recherches sur la condition civile et politique des femmes, depuis les Romains jusqu'à nos jours; Essai sur les lois criminelles des Romains concernant la responsabilité des magistrats; Histoire politique des États-Unis; Paris en Amérique; le Prince Caritche; Contes bleus*, etc. Il a publié chez MM. Garnier frères une excellente édition des *Œuvres complètes de Montesquieu*.

*** LABOUR**. s. m. (du latin *labor*, travail). Agric. Façon qu'on donne aux terres en les labourant. Labour superficiel. Labour léger. Labour profond. Labours à plat. Labours en planches. Labours en billons. Labours dans le système de la jachère. Labour de semailles. Labour pour les grains du printemps. Demi-labour. Il faut donner deux labours à cette terre. Donner tant à un fermier pour ses labours. Ce fermier a six chevaux de labour. Les labours sont une des opérations les plus importantes de l'agriculture. Premier, second, troisième labour. Rarement on donne deux *labours* avant l'hiver, quoique cela soit très avantageux; dans ce cas cependant, le premier doit être superficiel et avoir lieu immédiatement après la saison; l'autre, au contraire, doit être profond et être donné peu de temps avant l'hiver. Payen.) Si le premier *labour* a été superficiel, celui qui le suit doit être profond, afin de ramener de la terre du fond à la superficie du sol pour recouvrir la tranche. Fl.) Les Étrusques donnaient jusqu'à neuf *labours* à leurs champs. Michelet.

Les guerets, exercés par des *labours* profonds,
Sont semés chaque année et toujours sont féconds.
(Rosset.)

— Se dit aussi de la façon donnée aux terres avec tout autre instrument que la charrue. Labours à bras. Labours à la bêche. Labours à la houe, au hoyau, à la tournée. Labours à la fourche. Les *labours* à la bêche sont particulièrement affectés à la petite et à la moyenne culture, et plus spécialement à la culture des jardins. (De Morogues.) Les *labours* à la bêche sont propres aux semis, aux repiquages, aux plantations et à façonner la terre, au pied des cultures des plantes et des arbres. Fl.) Le *labour* à la fourche est propre aux terres compactes, humides et visqueuses, qui s'attachent aux fers des outils. Payen.)

— Défoncement fait dans la terre avec l'instrument aratoire. Labours à demi-fer de bêche. Labours à un fer de bêche. Labours à double fer de bêche. Quelquefois, pour perfectionner le *labour* ou le défoncement fait avec la pioche dont il est question, on passe la terre au crible ou à la claie. (De Morog.)

— *Pièce de terre en labour*. Pièce de terre préparée pour recevoir la semence.

— *Bêtes de labour*. Animaux dont on se sert pour le labourage. On lui confia deux bœufs de *labour*, qu'il mena à la charrue pendant vingt-deux ans. Montalemb.)

— Poét. Terre labourée.

La haute silhouette monte
Domine les profonds *labours*;
On sent à quel point il doit croire
A la faute utile des jours.
(V. Hugo.)

— Plomb. Outil en forme de bêche dont les plombiers se servent pour remuer le sable de leurs moules et de leurs tables après l'avoir arrosé.

LABOUR Terre de). *Terra di Lavoro*, anc. *Laburnus pagus*). Géogr. Province napolitaine du royaume d'Italie, à 5,975 kil. carrés, et 714,000 hab. Ch.-l., *Caserte*; villes principales, Airola, Arpino, Aquino, Aversa, Capoue, Gaëte, Nola, Piedimonte, Pontecorvo, San-Germano.

*** LABOURABLE**. adj. 2 g. Propre à être labouré. Terre labourable. Terrain labourable. La terre n'est pas labourable en toute saison. Cette ferme a deux cents arpents de terres *labourables*. (Acad.)

*** LABOURAGE**. s. m. Action de labourer. Le labourage des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. Payer tant pour le labourage de ses terres. Le labourage est la première et principale opération de l'agriculture. Sans *labourage*, nature nous avait munis de tout ce qu'il fallait. (Mont.)

— Art de cultiver la terre. Bien entendre le labourage. Quitter le labourage pour le commerce. Les instruments du labourage.

— Navig. fluv. Travail que font les maîtres d'un port lorsqu'ils descendent et remontent un bateau. || Partie d'un train qui est sous l'eau.

— Techn. Action de tirer des tonneaux de vin, de cidre ou d'autres liqueurs hors des bateaux qui les ont amenés au port.

LABOURD (*Lapurdensis pagus*. Géogr. Ancien pays de France; ch.-l., Bayonne, *Lapurdum*; aujourd'hui arr. de Bayonne, Basses-Pyrénées.

LA BOURDONNAIE (Franç.-Régis, comte

de). Homme politique, né à Angers, 1767-1837, alla, en 1792, servir dans l'armée de Condé, puis revint combattre avec les chouans et les Vendéens jusqu'à la pacification du pays. Plus tard, il fut membre du conseil général de Maine-et-Loire, maire d'Angers, mais on lui refusa une place de sénateur. En 1815, il fit partie de la chambre introuvable. Il se distingua parmi les ennemis les plus violents de la révolution, et surtout par ses fameuses *catégories*, qui excepta ient de l'amnistie une multitude de fonctionnaires de l'empire. Depuis 1816, il fut le chef de l'extrême droite et combattit la plupart des mesures libérales. Ennemi acharné de tous les ministères, il fut l'adversaire des mesures financières de Villèle et contribua à sa chute. Le 8 août 1829, le prince de Polignac le chargea du ministère de l'intérieur : mais lorsque Polignac fut nommé président du conseil, La Bourdonnaie se retira. « Quand je joue ma tête, disait-il, j'aime à tenir les cartes. » Il devint ministre d'État, membre du conseil privé, pair de France, 27 janvier 1830. Il demeura étranger aux événements de 1830 et se retira dans ses terres.

LA BOURDONNAIS (Mahé de). V. MAHÉ.

LABOURDONNÉIE. s. f. Bot. Synon. de MIMUSOPE.

LABOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Labourer. S'emploi adjectiv. Champ labouré. Terres labourées. Vignes labourées. Cet oiseau, commun dans nos campagnes, se tient habituellement sur les mottes, dans les terres fraîchement *labourées*, et c'est de là qu'il est appelé motteux. (Buff.) Le motteux niche sur les gazons et les mottes dans les champs nouvellement *labourés*, ainsi que sous les pierres, dans les friches, auprès des carrières, à l'entrée des terriers quittés par les lapins. (Id.) Il convient qu'un terrain soit *labouré* tous les sept ans jusqu'au fond de sa couche végétale. (De Morog.)

— *Terre labourée à plat.* Celle dont la surface a été labourée tout entière, de façon à la laisser unie et non coupée de sillons ou raies d'écoulement. L'égale répartition de la fécondité sur toute la surface d'un terrain *labouré* à plat y donne aux récoltes une force égale et une apparence uniforme. (De Morogues.) || *Terre labourée en planches.* Celle sur laquelle on a ménagé de distance en distance, parallèlement et entre elles, de ces raies d'égouttement pour recevoir et conduire hors du champ les eaux surabondantes. || *Terre labourée en billons.* Celle sur laquelle les sillons d'écoulement sont plus rapprochés les uns des autres, et dont la planche comprise entre deux sillons, au lieu d'être plate, est plus ou moins bombée.

— Par extens. et fig. Sillonné. Les sommets *labourés* par les torrents avaient l'air de guérets abandonnés. (Chateaub.) Les plaines de la mer, *labourées* par les rames, balançaient les moissons. (G. Flaubert.)

— Techn. *Papier labouré.* Papier qui présente des défauts, parce qu'en le fabriquant la forme a glissé un peu sur le feutre.

* **LABOURER** v. a. 1re conj. (du lat. *labo rare*, travailler). Remuer, retourner la terre pour la préparer à recevoir les semences. Labourer un champ avec la charrue. Labourer un jardin avec la bêche, à la houe, au hoyau, à la fourche. *Labourer* ses champs, conduire ses troupeaux, et combattre, voilà la vie des Russes jusqu'au temps de Pierre le Grand. (Volt.) Pour *labourer* les terrains tenaces, il est bon de choisir le moment où la terre a le degré d'humidité convenable, celui qui favorise le plus l'action et la perfection du travail de la charrue. (De Morogues.) Les charrues dont on se sert pour *labourer* les terres ont deux versoirs ou un seul. (Id.)

— Conduire la charrue, en parlant des animaux. Vos taureaux et vos ânons qui *labourent* la terre. (Lemaistre de Sacy.)

— Dans un sens métaphorique. Labourer le champ de la pensée. Labourer le champ de la science. C'est le livre qui déchiffre les questions ; c'est le journal qui ensuite les *laboure*. (E. de Girardin.)

— Absol. Labourer avec des bœufs. Labourer à deux charrues, à trois charrues. La manière de labourer. Si après la récolte des grains d'automne on veut en faire une d'avoine, on déchaume légèrement, puis au printemps on *laboure* à une profondeur moyenne, et l'on sème l'avoine. (Payen.)

— *Labourer à blé.* Donner le quatrième labour à la terre.

— Par extens. Retourner, creuser la terre. Le boulet en tombant a labouré la terre. Les taupes ont labouré ce champ. Les sangliers ont *labouré* ce pré. (Acad.) || Se dit particulièrement en ce sens de l'action des boulets qui sillonnent un rempart, lorsque plusieurs batteries obliques sont dirigées vers un même point. Le canon laboure le rempart. Le canon labourait les murs de la contrescarpe.

— Par anal. Griffer, déchirer la peau. Le chat a labouré le visage de cet enfant. Il a beau *labourer* de l'éperon les flancs saignants du cheval, il ne peut avancer d'un pas. (Montalemb.) Il fit galoper le pauvre animal en lui *labourant* les flancs à coups d'éperons. (Mérimée.) Elle a glissé (la balle) et est sortie de l'autre côté, en lui *labourant* la peau. (Id.)

— Fig. Creuser des rides. L'âge, le chagrin lui ont labouré le front.

— Fig. et fam. Avoir beaucoup à souffrir, à fatiguer. Il aura bien à *labourer* avant de parvenir à son but. Acad. Je me divertis autant à causer avec vous que je *labourre* avec les autres. (Mme de Sévig.) Me voilà plantée au coin de mon feu ; une petite table devant moi, *labourant* depuis deux heures mes lettres d'affaires de Bretagne. (Id.) || *Labourer sa vie.* Avoir beaucoup de peine et de tracas, de traverses. Je suis las de *labourer* ma vie. (Dufresny.)

— Arg. Préparer les voies.

— Manég. Butter. Ce cheval laboure le terrain.

— Mar. Se dit d'une ancre qui ne tient pas sur le fond ou on l'a jetée. || Se dit encore d'un navire qui passe par un endroit où il y a peu d'eau et qui touche le fond sans être arrêté. Notre vaisseau labourait. || *Labourer la mer.* Glisser sur la surface de l'eau, en parlant d'une embarcation. || *Les canons labourent la mer.* Se dit lorsque le bâtiment, mettant sous voiles avec un grand frais de travers, éprouve une inclinaison au point d'avoir l'eau jusqu'à sa batterie.

— Débarquer, traîner. Labourer des tonneaux de vin.

— Plomb. Mouiller, remuer et disposer avec l'instrument appelé *labour* le sable contenu dans un châssis autour du moule.

— SE LABOURER. v. pron. Être labouré

— Par extens. Se déchirer soi-même. Se labourer la poitrine, le visage avec les ongles.

* **LABOUREUR.** s. m. Celui dont l'état est de labourer, de cultiver la terre par lui-même. Bon laboureur. Pauvre laboureur. Riche laboureur. Le fils d'un laboureur. Les enfants nombreux font partie de la richesse du laboureur. Que n'ai-je eu le destin du *laboureur*, tranquille ! (Léonard.) Le *laboureur* peut absolument se passer du travail des autres ouvriers, mais aucun ouvrier ne peut travailler si le *laboureur* ne le fait vivre. (Turgot.) Le *laboureur* est l'homme utile et laborieux qui ouvre et déchire le sein de la terre, qui l'ensemence et moissonne les épis où se trouve le grain dont nous nous nourrissons. (Merlin.) Aux yeux de la raison, l'état de *laboureur* est le premier de tous ; celui qui l'a choisi ne doit la conservation de son existence qu'à lui-même. (Id.) L'Italie est aujourd'hui le seul pays où le bouvier et le vigneron, le *laboureur* et le berger, remplissent avec leurs enfants les salles de spectacle. (Sismondi.) On reconnaît un bon *laboureur* à la manière aisée dont il conduit et manie sa charrue, à la facilité que l'habitude lui a donnée de la faire enfoncer ou soulever à volonté, à l'art d'ouvrir des sillons égaux et droits. (Roz.) Un bon *laboureur* est celui qui ne fatigue pas ses bêtes, et qui sait proportionner la profondeur du sillon à la qualité de la terre. (Id.) Un bon *laboureur* s'affectionne à ses animaux ; il les aime, les caresse, les bat rarement, et ils obéissent à sa voix. (Id.) On observe presque toujours que les *laboureurs* qui ne savent pas travailler s'attachent rarement à leurs bêtes. (De Morogues.)

Un riche *laboureur*, sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses enfants. (LA FONTAINE.)

Au signal du repos le *laboureur* ramène
Le bœuf laborieux, compagnon de sa peine. (LA HARPE.)

La nuit de cend, le *laboureur* tranquille
Dans nos hameaux délasse les guerets. (RICHANGER.)

Lorsque le *laboureur*, regagnant sa chaumière,
Trouve le soir son champ raser par le tonnerre,
Il croit d'abord qu'un trait a frappé ses yeux. (A. DE MUSSET.)

— Par extens. et fig.

Hydra n'a pas de champs, mais elle a des *laboureurs* ;
Ses *laboureurs* sont sur les eaux,
Et c'est la mer qu'elle sillonne. (P. LEBRUN.)

— Fig. Les directeurs des consciences, ces *laboureurs* spirituels. (Boss.)

— *Le laboureur.* Le bœuf. Rab.

— Antiq. *Caste des laboureurs.* La troisième des castes qui composaient le peuple de l'ancienne Égypte. Les laboureurs ne possédaient point le sol, mais ils prenaient à bail les terres des prêtres, celle des rois et celles que les guerriers tenaient comme une espèce de fief.

— Mar. Celui qui transporte des marchandises.

— Techn. Bâton dont le plombier se sert pour labourer son sable.

— LABOUREUSE. s. f. Agric. Sorte de charrue mise en mouvement par la vapeur.

LA BOUVERIE. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 9 kil. de Mons ; 6,200 hab.

LABRADIE. s. f. Bot. Syn. de MUGUNA.

LABRADOR. s. m. Miner. Syn. de LABRADORITE.

LABRADOR. Géogr. Grande presqu'île de l'Amérique du Nord, dans la Nouvelle-Bretagne, à 1,200,000 kil. carrés environ. Sol accidenté et stérile, couvert de rochers, entremêlés de marais, de lacs et de bois de pins rabougris. Climat froid ; côtes nues, très découpées ; l'intérieur est peu connu. On compte sur la côte environ 1,500 Esquimaux, chez lesquels les frères Moraves ont établi des missions à Hebron, Nain, Okkak et Hopedale. Le Labrador, découvert par Sébastien Cabot, 1496, fut appelé, par Corte'réal, *Tierra de Laborador*, 1501. Il appartient aux Anglais.

LABRADOR (Juan). Peintre espagnol, né dans l'Estramadure, mort en 1600, d'abord laboureur, d'où son nom, élève de Moralès, excella dans la peinture des fleurs et des fruits.

LABRADORITE. s. f. Minér. Variété de feldspath à reflets opalins, dont les premiers échantillons ont été rapportés du Labrador, où on les trouve en morceaux épars sur la côte.

LABRAX. s. m. Ichtyol. Syn. de CHIRUS.

LABRE. s. m. (du lat. *labrum*, lèvre). Entom. Pièce de la bouche des insectes, représentant la lèvre supérieure. Le plus souvent le labre est plat ; mais dans les hémiptères, il est conique allongé ; dans les diptères, il forme une des soies du suçoir.

— Ichtyol. Genre de poissons, type de la famille des labroïdes, à reflets métalliques nuancés de jaune, de vert, de bleu et de rouge, établi pour vingt et une espèces, vivant de petits coquillages et habitant les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

— Mamm. Lèvre supérieure des mammifères, chez quelques auteurs.

— Moll. Bord externe des coquilles univalves.

LABRE (Benoît-Joseph, saint). Né à Amettes (Pas-de-Calais), 1748-1783, s'imposa de nombreuses macérations, et mourut, à Rome, en odeur de sainteté. Béatifié en 1792, il a été canonisé en 1881.

LABRÈDE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bordeaux (Gironde). Montesquieu naquit dans le château de Labrède en 1689 ; 1,700 h.

LABRELLE. s. m. dim. du lat. *labrum*, lèvre). Bot. Genre de champignons parasites.

LABREUX, EUSE. adj. (rad. *labre*). Moll. Qui a le bord externe de l'ouverture épais et renversé. Coquille labreuse.

LABRIT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mont-de-Marsan (Landes) ; 1,100 hab.

LABROÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *labre* ; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui ressemble au labre ou qui en a les principaux caractères. || LABROIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre labre. On les reconnaît à leur corps oblong et couvert d'écailles avec une seule épine dorsale. Les mâchoires sont garnies de dents et les lèvres charnues et souvent extensibles. Cette famille renferme des genres nombreux tous remarquables par la beauté de leurs couleurs.

LABRO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui appartient au labre et au palais. Parties labro-palatines.

— Se dit particulièrement d'une large apophyse que produit le bord supérieur du labre et qui se prolonge sur le chaperon, ou elle se trouve contenue dans la membrane du palais.

LABRO-PERCOÏDE. adj. 2 g. (et. fr., *labre* ; lat. *perca*, perche ; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui tient à la fois des labres et des perches. || LABRO-PERCOIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons thoraciques, qui a pour type les genres labre et perche.

LABROSSE (Pierre de). D'abord barbier de Louis IX, puis chambellan de Philippe le Hardi, dont il devint le favori, accusa faussement d'un crime la reine Marie, et fut pendu en 1216.

— LABROSSE (Gui de). Botaniste, médecin de Louis XIII, a donné au roi le terrain du Jardin des plantes et fut lui-même le premier intendant de cet établissement. Mort en 1641.

LABRUGUIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castres (Tarn) ; 3,500 hab.

LABRUM. s. m. (pr. *la-brom* ; mot latin). Antiq. rom. Vase ou bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dont on se servait dans les bains et dans les temples. Il y avait un labrum sous la voûte du laconicon, dans l'appartement des thermes appelé *caldarium*.

LABRUSQUE. s. f. Syn. de LAMBRUCHE.

LA BRUYÈRE (Jean de). Moraliste, né à Paris et non pas à Dourdan, probablement en 1645, mort à Versailles le 11 mai 1696, conseiller-trésorier de France à Caen, fut chargé par Bossuet d'enseigner l'histoire à M. le Duc, petit-fils du grand Condé, vers 1684. Il vint dès lors s'attacher à ce prince, en qualité d'homme de lettres. On connaît peu sa vie, mais ses ouvrages lui assurent une gloire immortelle. Comme moraliste et comme écrivain, il restera au premier rang dans notre littérature. La première édition de son œuvre parut sous ce titre : *les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*, Paris, 1688, in-12. La Bruyère donna huit éditions de son livre ; chacune d'elles contient des additions et des améliorations ; la dernière, de 1694, renferme le discours de réception de l'auteur à l'Académie française (il y entra en 1693). On a publié, en 1699, des *Dialogues posthumes sur le quiétisme*, attribués à La Bruyère.

LABRY. s. m. Chien de berger du sud-est de la France.

LABURNE. s. m. (du lat. *laburnum*, même signif.). Bot. Un des noms du cytise des Alpes.

LABURNINE. s. f. (radic. *laburne*). Chim. Substance que l'on extrait avant maturité des graines du cytise des Alpes.

LABURNIQUE. adj. 2 g. (rad. *laburne*). Se dit d'un acide extrait des graines du cytise des Alpes.

LABURNUM. s. m. (pr. *la-bur-nomm* ; mot lat.). Bot. Nom scientifique du faux ébénier.

* **LABYRINTHE.** s. m. (ét. gr., λαβύρινθος, même signif.). Nom qu'on donna d'abord chez les anciens à des salles et à des galeries souterraines à ramifications innombrables, et plus tard à des édifices à l'aide desquels on voulut les imiter. L'antiquité en nomme cinq : deux en Égypte, le labyrinthe de Mendès, dans l'île du lac Mœris, le labyrinthe des Douze, parce qu'il fut construit vers 660, par les douze seigneurs qui se partageaient alors l'Égypte ; le labyrinthe de Crète, près de Gnosse, construit dans des carrières et destiné à la sépulture des rois ; la Fable l'attribuait à Dédale et y plaçait le Minotaure ; le labyrinthe de Lemnos, qui semble avoir été une grotte à stalactites, asile mystérieux du culte des Cabires, et enfin le labyrinthe de Clusium, que l'on attribuait à Porsenna, et qui dut être un de ces hypogées étrusques dont on a découvert un si grand nombre de nos jours. Ces labyrinthes sont détruits. On voit encore quelques ruines du labyrinthe de Mendès. Les détours d'un labyrinthe. Les circuits d'un labyrinthe. Les profondeurs d'un labyrinthe. Les sentiers incertains d'un labyrinthe.

Mines vont que dans l'ombre un vaste *labyrinthe*,
Prison du monstre affreux, le cache en son enceinte. (DE SAINT-ANGE.)

Et dans les profondeurs d'un vaste *labyrinthe*
D'un pas ferme et rapide ils s'enferment sans crainte. (BAOUR-LORMIAN.)

— Par compar. Chemins qui s'entre-croisent, et où il est difficile de se reconnaître. Les vomitoires des tribunes se dégorgeaient dans un *labyrinthe* de corridors. (V. Hugo.) Ce *labyrinthe* d'âpres montagnes était gardé par des populations barbares. (E. Renan.)

— Par anal. Je vous avoue que c'est un de mes plaisirs de me promener toute seule : je trouve quelques *labyrinthes* de pensées dont on a peine à sortir, mais enfin on a la liberté de penser à ce qu'on veut. (Mme de Sévig.) Le cœur humain est un *labyrinthe* dont il n'est pas aisé de démêler les tours et les détours. (Volt.) Le palais de la justice est un vaste dédale, et ses avenues sont quelquefois de tortueux *labyrinthes*. (Noël.) Paul apprenait à se retrouver dans le *labyrinthe* compliqué des livres de commerce. (A. Daudet.)

Cet Archambaut dont l'œil rapide et sur
Perce des lois le *labyrinthe* obscur (MILLEVOYE.)

— Fig. Embarras extrême, grande complication d'affaires embrouillées. Il est engagé dans un labyrinthe. Le labyrinthe de la chicane. Être dans un grand labyrinthe d'affaires. Sortir d'un labyrinthe fâcheux. Se délivrer, se démêler d'un labyrinthe. Se jeter dans un labyrinthe. Elle se trouva elle-même embarrassée dans un *labyrinthe* de difficultés insurmontables. (Volt.)

— Anat. Ensemble des diverses parties qui forment l'oreille interne. Le *labyrinthe* est place entre le tympan et le conduit auditif interne. (J. Cloquet.) Le *labyrinthe* est composé de plusieurs cavités qui communiquent ensemble sur un os sec, et connues sous le nom de vestibule, limaçon et canaux demi-circulaires. (Id.) || *Labyrinthe veineux.* Le plexus veineux place entre le col de la vessie et la symphise pubienne.

— Archéol. Nom de petits carreaux alternatifs formés de lignes croisées et embarrassées, qu'on trouve fréquemment sur les vases grecs peints, et aussi sur les bords des draperies des figures qui y sont tracées. Il ne faut pas confondre ces entrelacs avec ceux qu'on appelle *meandres*. || Nom des compartiments de pavés formés par des plates-bandes de marbre, et de couleurs différentes, qui par leurs circonvolutions imitent le plan d'un labyrinthe.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons dont la partie inférieure est alvéolée irrégulièrement, de manière à former une espèce de labyrinthe. Le labyrinthe-chapeau. Le labyrinthe-roche.

— Hortic. *Labyrinthe de jardin.* Disposition d'allées, de plantations ou de massifs, qu'on pratique dans les grands parcs, avec des perrées et des issues tellement semblables que, lorsqu'on y est engagé, il est possible d'y faire beaucoup de chemin avant d'en trouver la sortie. Le labyrinthe de Versailles. On a fait dans ce jardin un beau labyrinthe. A propos de *labyrinthe*, celui-ci (celui des Bochers) est fort joli. (Mme de Sévig.)

De ses jardins, odorant *labyrinthe*,
La fée alors gagna la vaste enceinte. (MILLEVOYE.)

— Métall. Système de canaux établi près du bocard, et dans lesquels la matière pilée est entraînée par un courant d'air pour s'y déposer.

— Moll. Coquille univalve du genre cadran.

— Techn. Genre de dessin pour étoffe dont les lignes s'entremêlent. || *Labyrinthe de carrière.* Confusion qui s'établit entre les conduits nombreux d'une carrière qui a été exploitée.

— Adjectiv. Ceci n'est-il point un peu *labyrinthe* ? L'entendez-vous ? Cela s'appelle des choses fines. (Mme de Sévig.)

LABYRINTHIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *labyrinthus*, labyrinthe ; *forma*, forme). Qui offre à sa surface des sillons tortueux. Corps labyrinthiforme.

— LABYRINTHIFORMES. s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons acanthoptérygiens.

LABYRINTHIQUE. adj. 2 g. Qui est inextricable comme le labyrinthe.

— Anat. Qui appartient au labyrinthe. Se dit du nerf auditif, parce qu'il se distribue dans les cavités qui forment le labyrinthe. Nerf labyrinthique.

— LABYRINTHIQUES. s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides.

LABYRINTHODON. s. m. (ét. gr., λαβύρινθος, labyrinthe ; ὀδούς, dent). Erpét. Genre de batraciens fossiles, de proportions gigantesques, dont le corps, couvert d'écailles, res

semblait à ceux des crocodiles actuels. Ce genre, qui n'a de batracien que la tête, a été établi pour cinq espèces trouvées principalement en Allemagne et en Angleterre.

* **LAC**, s. m. (du lat. *lacus*, même signif.). Nom qu'on donne à des amas d'eau dormante, douce ou salée, d'une étendue plus ou moins considérable, qui se trouvent dans le milieu des continents, et pour l'ordinaire dans le voisinage des grandes chaînes de montagnes. Tantôt les lacs reçoivent des cours d'eau et donnent naissance à d'autres, tantôt ils en produisent sans en recevoir, et quelquefois aussi ils en reçoivent sans en produire aucun. Le lac de Genève. Le lac de Lucerne. Le lac de Brientz. Le lac de Zurich. Le lac Majeur. La grandeur d'un lac. L'étendue d'un lac. La largeur et la longueur d'un lac. Le circuit d'un lac. La profondeur d'un lac. La surface d'un lac. La tranquillité d'un lac. Les eaux d'un lac. Les bords du lac. La vue d'un lac. D'un *lac* tranquille et pur la Naïade indolente. (Dél.) C'est d'un *lac* endormi la surface immobile. (Id.) Ils arrivent tous deux auprès d'un *lac* dormant. (B.-Lorm.) L'âme des Allemands est comme un *lac* tranquille. (Toussenel.)

Au sein de ce *lac* immobile
Qui peint le ciel et les oiseaux
Vous ne voyez qu'une eau tranquille,
Mais, j'aperçois sous les roseaux
Une Naïade fugitive. (Demoustier.)

— Fig. Grande abondance. Un lac d'amertume.

— Anat. *Lac lacrymal*. Espace qui se trouve entre la caroncule et le bord de la paupière inférieure, et d'où les larmes s'écoulent.

— Chevalerie. *Ordre du Lac*. Ordre de chevalerie institué en 1351 par le roi Louis de Hongrie. On le nomme aussi *ordre de l'Entreprise*.

— Metrol. V. LACK.

— Techn. Chambre qui sert d'atelier de dissolution dans les mines de sel gemme.

LAC (Cercle du), ou *de Constance*. Géogr. Division administrative du grand-duché de Bade, au S.-E., sur le lac de Constance; ch.-l. Constance.

— LAC-DE-VILLERS (Le), Comm. du canton de Morteau, arr. de Pontarlier (Doubs); 3,100 hab.

LAÇAGE, s. m. Action de lacer. Le laçage d'un corset. Elle prit son corset de bonne fortune, ce corset qui s'accroche par devant, en évitant aux femmes pressées la fatigue et le temps si mal employé du *laçage*. (H. de Balzac.)

— Techn. Opération par laquelle on assemble les uns aux autres, par des lacets, les cartons du métier Jacquard.

LACAILLE (Nicolas-Louis de), Savant français, né à Rumigny, près de Reims, 1713-1762, se livra entièrement à la géométrie et à l'astronomie. Il fit de grands travaux de triangulation pour vérifier la grande méridienne de France, fut nommé professeur de mathématiques au collège Mazarin, 1740, et fut reçu à l'Académie des sciences, 1741. Il obtint du gouvernement la mission d'aller au Cap pour observer les étoiles de l'hémisphère austral, 1750. On a de lui : *Leçons élémentaires de mathématiques, de mécanique, d'astronomie géométrique et physique, d'optique; Éphémérides des mouvements célestes pour le méridien de Paris, depuis 1745 jusqu'en 1774; Astronomiæ fundamenta; Tabulæ solares; Cœlum australe stelliferum; Journal historique du voyage fait au cap de Bonne-Espérance par M. de Lacaille*, etc.

LA CALPRENÈDE (Gautier DE COSTES DE), sieur de *Tolyon* et de *Vatumény*. Romancier et auteur dramatique, né au château de Tolgon, près de Sarlat, mort en 1663. Il se fit connaître par son humeur gasconne et par sa manière piquante de raconter des histoires amusantes. Ses romans sont d'une prolixité ennuyeuse; on ne lit plus *Cassandre*, ni *Cléopâtre*, ni *Faramond*. On lui attribue *les Nouvelles*, ou *les Divertissements de la princesse Alcidiane*. Ses tragédies ne manquent pas d'un certain mérite; on cite : *la Mort de Mithridate; Bradamante; Jeanne d'Angleterre; la Clitemnestre; le Comte d'Essex; la Mort des enfants d'Hérode; Édouard, roi d'Angleterre*, etc.

LA CANAU, Géogr. Etang considérable du département de la Gironde, sur les bords du golfe de Gascogne, près de La Canau, à 15 kil. N.-O. de Bordeaux.

LACAPELLE-MARIVAL. Géogr. V. CAPELLE (La).

LACARE, s. f. Bot. Syn. de CAULOTRÈTE.

LACATANE, s. f. Bot. Variété de banane cultivée aux Philippines.

LA CATHÉLINIÈRE (Louis RIFAULT DE), Chef vendéen célèbre par son courage. Il combattit presque toujours avec Charette, et périt sur l'échafaud à Nantes en 1794.

LACAUNE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castres (Tarn); 3,800 hab.

LACAVE-LAPLAGNE (Jean-Pierre-Joseph), Homme politique, né à Montesquiou, 1795-1849, élève de l'École polytechnique, lieutenant d'artillerie, procureur du roi en 1819, conseiller référendaire à la cour des comptes, 1821, et député du Gers en 1834, fut ministre des finances de 1837 à 1839, puis de 1842 à 1847.

LACAZE, Géogr. Comm. du cant. de Valence, arr. de Castres (Tarn); 2,100 hab.

LACCATE, s. m. (du lat. *laccа*, laque). Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide laccique avec des bases salifiables.

LACCIFÈRE, adj. 2 g. (du lat. *lacca*, laque; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la laque.

LACCINE, s. f. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Substance particulière qui se tire de la laque en grains.

LACCIQUE, adj. 2 g. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Qui tient de la laque. Se dit d'un acide particulier qui se tire de la laque en bâtons. Acide laccique.

LACCOPHILE, s. m. et. gr., λάκκος, laque; φιλέω, j'aime. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares, établi pour trente espèces qui se trouvent sur toute la surface du globe, l'Australie exceptée.

LACCOS, s. m. (mot grec). Antiq. Nom de certaines fosses dans lesquelles les Etrusques offraient des sacrifices aux divinités infernales. || Puisard pour recueillir les eaux pluviales. || Cellier pour le vin et les fruits.

LACÉ, ÉE, part. pass. du v. Lacer. Sempl. adjectiv. Corset lacé. Bas lacé. Femme lacée.

— Accouplé, en parlant des chiens. Quand une lice a été lacée, et qu'elle a retenu, on dit qu'elle est nouée.

— Fig. L'Angleterre se tenait raide, désagréablement *lacée* dans son corset de bienséances. (H. Taine.)

— LACE, s. m. Entrelacement de petits grains de verre dont on orne les lustres.

LACÉDÉMON, Myth. Fils de Jupiter et de Taygète, fut le quatrième roi de Sparte, qui prit de lui le nom de Lacédémone. Il introduisit dans la Grèce le culte des Grâces.

LACÉDÉMONE, Géogr. anc. Un des deux noms de Sparte, de *Lacédémon*, quatrième roi de cette ville. V. SPARTE.

LACÉDÉMONIEN, ENNE, adj. Qui est de Lacédémone. Femme lacédémonienne. Général lacédémonien. Armées lacédémoniennes.

— Qui appartient à Lacédémone ou à ses habitants. Mœurs lacédémoniennes. Costumes lacédémoniens.

— Substantiv. Les *Lacédémoniens* furent des barbares jusqu'à Lycurgue, qui les polices et leur donna des lois. Trev. Les *Lacédémoniens* élevaient leurs enfants avec beaucoup de soin et fort durement, et dans les exercices du corps les plus violents. H. Les *Lacédémoniennes* accouchaient ordinairement et se délivraient de leurs enfants sur un boucher. (H. Une poignée de *Lacédémoniens* courut avec son roi à une mort assurée. (Boss.)

LACÉDÉMONIES, s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées par les Lacédémoniens en l'honneur des esclaves et dont les hommes libres étaient exclus.

LACELLIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LACEMENT, s. m. Action de lacer.

LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Étienne DE LA VILLE, comte de), Naturaliste, né à Étauw, près de Saint-Denis, 1756-1825, fut passionné pour la musique et plein de goût pour les sciences naturelles. Il composa des opéras, des symphonies, des sonates et publia, en 1785, sa *Poétique de la musique*. Ses ouvrages de physique, *Essai sur l'électricité physique générale et particulière*, eurent moins de succès; mais il écrivit pour Buffon deux volumes de son *Histoire des reptiles*. Favorable à la Révolution, administrateur du département de la Seine, député de Paris à l'Assemblée législative, il s'éloigna jusqu'au 9 thermidor; il fit partie de l'Institut à sa création, fut nommé sénateur en 1798, à 1803, il publia son *Histoire des poissons*, puis, en 1805, l'*Histoire naturelle des cétacés*, qu'il regardait comme le plus achevé de ses ouvrages. Sénateur après le 18 brumaire, président du Sénat, 1801, grand chancelier de la Légion d'honneur, 1803, ministre d'État, 1804, il refusa le ministère de l'intérieur. Pair de France en 1814, puis pendant les Cent-Jours, il ne rentra à la Chambre haute qu'en 1819. Outre les ouvrages déjà cités, on lui doit : *la Ménagerie du Muséum d'histoire naturelle*, deux romans assez mauvais, une édition des *Œuvres complètes de Buffon, Histoire générale, physique et civile de l'Europe, depuis les dernières années du V^e^ siècle jusque vers le milieu du* XVIII^e^, etc.

LACÉPÉDÉE, s. f. (de *Lacépède*, nom pr.). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des hippocratéacées, dont les espèces croissent au Mexique.

LACÉPÉDIEN, ENNE, adj. Qui tient de Lacépède, qui concerne Lacépède ou qui lui est dédié.

* **LACER**, v. a. 1re conj. (radic. *lacs*). Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*. *Lançant. Nous laçons. Il laça*. Serrer avec un lacet. Lacer un corset. Lacer une robe. Lacer un bandequin. Lacer un bas de peau. Lacer des bottines.

— *Lacer une femme*. Lui lacer son corset.

— Fig. Attacher. On qu'on le place, quoiqu'on le fasse, à quelque fortune qu'on le *lace*, il sera sot. (L. Veuillot.)

— Couvrir, en parlant des animaux. Je crains qu'un mâtin n'ait lacé cette chienne.

— S. signifie Enlacer, tenir au piège.

— Anc. art milit. *Lacer un harnais, une armure*. Attacher les différentes parties de ces objets au moyen de lacets. On a continué de faire usage de cette locution, après avoir adopté un autre mode d'attacher.

— Mar. *Lacer la voile*. Attacher à la vergue une partie de la voile, ce qui a lieu lorsque quand on fait route par un vent violent. || Retenir deux voiles au moyen d'un petit filin. *Lacer une bonnette*. L'attacher à la voile avec de petits anneaux en cordage. On dit aussi *mailler une bonnette*.

Techn. Faire les mailles d'un filet.

— SE LACER, v. pron. Se tenir son corset avec un lacet. Cette femme s'est lacée elle-même.

— Être lacé. Ce corset ne peut se lacer. Ces bois, ces bottines se lacent facilement.

LAÇABLE, adj. 2 g. Qui doit, qui peut être lacé. Être lacé.

* **LACÉRATION**, s. f. pr. *la-cé-ra-sion*; rad. *lacérer*). Déchirement, action de déchirer.

— Chir. *Lacération cutanée*. Séparation des parties intérieures des tumeurs érectiles de la peau, au moyen d'une aiguille fine et tranchante.

— Jurispr. Action de lacérer un écrit, un livre. Le jugement ordonna la *lacération* de cet écrit, comme d'un libelle injurieux. Acad.

LACERDA Fernando de), Infant de Castille, né en 1254, était fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille et de Léon; mourut avant son père, laissant des enfants qui furent frustrés du trône par leur oncle Sanche IV. || LA CERDA Alphonse de), Fils du précédent, se retira en France, ou Philippe le Bel l'accueillit favorablement. || Les deux enfants de celui-ci furent l'un amiral, l'autre connétable de France.

— LA CERDA Jean-Louis de), Jésuite espagnol, 1560-1643, auteur du plus long commentaire de Virgile que l'on connaisse. 3 vol. in-folio.

LACERÉ, ÉE part. pass. du v. Lacérer. Sempl. adjectiv. Papier lacéré. Billet lacéré. Ce livre fut *lacéré* et brûlé par arrêt du parlement. Acad.

— B.-t. Qui offre des divisions particulières semblables à des déchirures. Feuilles lacérées.

* **LACÉRER** v. a. 1re conj. du latin *lacerare*, déchirer). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je lacère, tu laceres, il lacère*, etc. *Je lacérai*, etc. *Je lacérerai*, etc. *Je lacérerais*, etc. Déchirer. Se dit particulièrement en jurisprudence. Lacérer un billet. Lacérer un mémoire. La main du bourreau a lacéré plus d'un libelle. Maître Joli de Fleuri assemblerait les chambres contre tout autre, et on *lacérerait* l'écrit scandaleux. Voltaire.)

— Chir. Déchirer. Le poignard a lacéré les tissus.

— SE LACERER v. pron. Être lacéré. Billet qui se lacère.

LACERET s. m. Techn. Petite tarière pour creuser le bois.

LACERIE, s. f. Techn. Nom des plus beaux ouvrages de vannerie. Tissu d'osier qui remplit le corps d'une corbeille.

* **LACERNE** s. f. (du lat. *lacerna*, même signif.). Antiq. rom. Espèce de manteau de laine à l'usage des hommes seulement, et même d'abord des seuls gens de guerre. La lacerne se mettait par-dessus la toge et quelquefois par-dessus la tunique. Il y avait des lacernes d'été et des lacernes d'hiver.

* **LACERON** s. m. Bot. V. LAITERON.

LACERT s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du chlonyme-lyre sur les côtes de France.

LACERTIEN, ENNE, adj. (du lat. *lacerta*, lézard). Erpet. Qui tient du lézard. || LACERTIENS, s. m. pl. Famille de reptiles ayant pour type le genre lézard. Leur langue est mince, extensible et terminée par deux filets, comme celle des couleuvres et des vipères. Leur corps est allongé, leur marche rapide; les pieds ont cinq doigts armés d'ongles séparés et inégaux; les écailles sont disposées sous le ventre et autour de la queue par bandes transversales et parallèles; une production de la peau protège leur œil. Le monitor et l'anoïve sont des lacertiens.

LACERTIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *lacerta*, lézard; *forma*, forme). Erpet. Qui a en général la forme d'un lézard. Animaux lacertiformes. || LACERTIFORMES, s. m. pl. Division de l'ordre des sauriens, comprenant ceux qui ressemblent au lézard.

LACERTINIDE, adj. 2 g. Erpet. Syn. de LACERTIEN.

LACERTOÏDE adj. 2 g. Erpet. Synon. de LACERTIEN.

* **LACET** s. m. pr. *la-cè*; rad. V. LACS). Cordon plat ou rond, de fil, de soie ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, et particulièrement les corsets. Lacet de fil. Lacet de soie. Serrer un lacet. Passer un lacet. Ferrer un lacet. Il faut lâcher son lacet. Portez sous l'heureux auspices cet emblème de biens, de douceur et d'amour, dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux; songez que porter un *lacet* tissu par la main qui traça les devoirs des nue es, c'est s'engager à les remplir. J.-J. Rouss. Je m'avisai, pour ne pas vivre en sauvage, d'apprendre à faire des *lacets*. H.) En 1762, Jean-Jacques Rousseau, voyant qu'il ne pouvait prendre la plume sans alarmer toutes les puissances de l'Europe, protesta de ne plus écrire, et s'occupa de faire des *lacets*. (Sallent.)

— Cordon avec lequel les Turcs et autres peuples de l'Orient font étrangler un condamné. Deux muets apportèrent le lacet. Le *lacet*, en Turquie, est l'arme la plus douce de qui soit entre les mains du maître de l'empire; il l'envoie à ses frères; il l'envoie aux grands de ses États quand il les soupçonne ou qu'il les craint : ce funeste présent est toujours un arrêt de mort. (Sallent.)

En montant sur le trône un féroce tyran
Au *lacet* meurtrier abandonne ses frères. (Lemierre.)

— Syn. de LASSO.

— *Anc. les lacets*. Les menottes.

— Bot. *Lacet de mer, lacet de Neptune*. Nom qu'on donne à quelques productions végétales marines qu'on rencontre flottant dans la haute mer. || Nom que les marins donnent aux petits goémons enlacés, formant une ou plusieurs nappes flottantes à la surface de la mer, après avoir été détachés des rochers.

— Boyaud. Petite corde qui tient à une cheville, à la poulie ou attache un bout de boyau qu'on veut retordre.

— Chass. Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. Tendre un lacet. Prendre un lièvre au lacet. Le lacet s'emploie surtout dans le temps des couvées, et pour prendre les oiseaux dans leurs nids. Elle se prend facilement soit au lacet, soit au *lacet*. Buff.)

— Par extens. et fig. Pièges, embûches. Se laisser prendre aux lacets d'un intrigant. L'éloquence enlace les faibles, la dialectique leur tend des *lacets*. (Boss.)

— *Être pris dans ses propres lacets*. Être pris au piège que l'on tendait à un autre.

— Ch. de fer. *Mouvement de lacet*. Sorte de roulis qui se produit dans un train en marche et qui est occasionné par un manque d'adaptation et d'ajustement entre les roues et les rails.

— Mar. Ferrure à deux branches flexibles qui, repliée sur elle-même, embrasse un anneau de fer et sert à le fixer dans le point d'un bâtiment auquel il est destiné. || Petit cordage servant à lacer une bonnette.

— P. et ch. *Lacets d'un chemin*. Disposition d'un chemin qui serpente pour monter sur le flanc d'une montagne.

— Techn. Petite broche de fer avec laquelle les serruriers unissent les deux parties d'une charnière. || Piton à double branche et fixe sur lequel on monte une poignée. || Collier à écrou dans lequel tourne la tige d'une espagnolette. || Espèce de coutil.

LACÉTANS s. m. pl. *Lacetani*). Géogr. anc. Tribu de l'ancienne Espagne, entre le Sicoris et la côte de la Méditerranée, au N. de l'Ebre; capitale *Iacca*, auj. Jaca.

LACEUR, EUSE, s. (radic. *lacer*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des filets pour la pêche ou la chasse.

LACEURE, s. f. pron. *la-cure*; rad. *lacer*). Anc. cost. Ruban qui attachait le haut des canons des chausses ou l'entournure des manches.

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Étienne Xavier POISSON DE). Auteur dramatique, né à Paris, 1752-1820, se lia avec Dalayrac, pour lequel il composa plusieurs poèmes d'opéras-comiques, puis il écrivit des comédies : *les Maris corrigés*, comédie en 3 actes et en vers; *le Sourd; la Confiance dangereuse; Azémia, ou les Sauvages*, etc.

LÂCHAGE, s. m. Action de lâcher une chose.

— Navig. fluv. Descente d'un bateau.

LA CHAISE, ou plutôt **LA CHAIZE D'AIX** François de). Jésuite célèbre, confesseur de Louis XIV, né au château d'Aix en Forez, 1624-1709, neveu par sa mère du P. Cotton, se distingua comme professeur, surtout à Lyon, et fut proposé pour remplacer le P. Ferrier, comme confesseur de Louis XIV, en 1675. Il plut au roi et exerça à la cour une influence considérable, qui dura jusqu'à sa mort. Il fut chargé de la feuille des bénéfices, et fit de bons choix pour l'épiscopat. Il s'occupa beaucoup de la maison de Saint-Cyr; favorisa de tout son pouvoir les missions des jésuites, leurs maisons d'éducation, décida Louis XIV à se déclarer le protecteur de leur collège de Clermont, qui prit dès lors le nom de Louis-le-Grand; et, quoique souvent attaqué dans les pamphlets, se montra toujours modéré, affable, modeste, homme de bonne compagnie. Savant en numismatique, il décida Louis XIV à réorganiser l'Académie des inscriptions en 1701. On lui a reproché la part qu'il prit aux missions chargées de convertir les protestants et à la révocation de l'édit de Nantes. On a de lui : *Peripateticæ quadruplis philosophiæ Placita rationalis, naturalis, supernaturalis et moralis*.

— Le cimetière du *Père-Lachaise*, ou du *Mont-Louis*, au N.-E. de Paris, a été consacré aux sépultures le 1er prairial an XII (21 mai 1804), sur l'emplacement de la maison de campagne du collège Louis-le-Grand, que le père de La Chaise avait habitée.

LA CHALOTAIS (Louis-René DE CARADEUC DE). Procureur général au parlement de Bretagne, né à Rennes, 1701-1785. Par ses *Comptes rendus des constitutions des jésuites*, 1761-1762, il provoqua la suppression de l'ordre. Il s'occupa de la réorganisation de l'instruction publique dans son *Essai d'éducation nationale*, et fut surtout célèbre par la lutte qu'il soutint contre le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne. Emprisonné dans la citadelle de Saint-Malo, 1765, il fut défendu par l'opinion publique, remis en liberté, mais ne reprit ses fonctions qu'en 1775. On a de lui : *Discours sur l'entrée et la*

sortie des grains dans le royaume ; Exposé justificatif de La Chalotais.

LACHAMBEAUDIE (Pierre), Poète français, né à Montignac (Dordogne), 1806-1872 ; son œuvre principale est un recueil de *Fables*.

LA CHAMBRE (Marin-Pierre-François CUREAU DE), Polygraphe et médecin, né au Mans, 1594-1660, membre de l'Académie française, 1635, de l'Académie des sciences, et médecin ordinaire de Louis XIV, a écrit *Nouvelles Pensées sur les causes de la lumière ; Du Débordement du Nil ; De l'Amour d'inclination ; Nouvelles Conjectures sur la digestion ; les Caractères des passions ; Traité de la connaissance des animaux ; Discours sur les principes de la chiromancie*, etc.

LACHANODE, s. m. pr. *la-ka-node* ; étym. gr., λάχανον, légume. Bot. Genre d'arbres de la famille des composées, tribu des senecionées, dont l'espèce type se trouve à Sainte-Hélène.

LACHANOPTÈRE, adj. et s. m. pr. *la-ka-nop-ptère* ; ét. gr., λάχανον, légume, laitue ; πτερόν, aile). Qui a des ailes de laitue. Nom que Lucien donne à un peuple imaginaire qu'il place dans la lune.

LA CHAPELLE. V. CHAPELLE (La).

LACHARÈS (démagogue athénien, s'empara du pouvoir pendant que Démétrius Poliorcète assiégeait Athènes, et s'enfuit quand il vit que la ville n'était plus en état de résister.

LACHAUD (Charles-Alexandre), Avocat, né à Treignac (Corrèze), 1818-1882 ; inscrit au barreau de Tulle, mis en lumière par le procès de Mme Lafarge, il se fit, à Paris, la première place parmi les avocats de cour d'assises, et plaida avec succès un grand nombre de causes célèbres.

LA CHAUSSÉE (Pierre-Claude NIVELLE DE). Auteur dramatique, né à Paris, 1692-1754, fut connu seulement en 1731, lorsqu'il publia *l'Épître de Clio*, pour défendre contre Lamotte les vers et la poésie. Il travailla alors pour le théâtre et inventa un nouveau genre de comédie larmoyante ou de drame. Il fut membre de l'Académie française en 1736. Ses principaux drames sont : *la Fausse Antipathie ; le Préjugé à la mode ; l'École des amis ; Mélanide ; Amour pour amour ; l'École des mères ; la Gouvernante ; l'Amour castillan*, etc. Il donna, en 1738, une tragédie médiocre, *Maximien*.

LA CHAUX-DE-FOND, Géogr. V. CHAUX-DE-FOND (La).

* **LÂCHE**, adj. 2 g. du lat. *laxus*, même signification). Qui n'est pas tendu, serré comme il pourrait ou devrait l'être. Ce nœud est trop lâche. Cette ceinture n'est pas assez lâche. Il faut tenir cette corde un peu plus lâche. D'autres dansaient sur les mains, d'autres voltigeaient sur la corde *lâche*. (Volt.)

— *Ventre lâche*. Ventre trop libre. Avoir le ventre lâche. Le raisin rend le ventre lâche.

— *Temps lâche*. Temps mou.

— En parlant du style, Qui manque d'énergie et de concision. Un style lâche. Des vers lâches. Toutes ces expressions impropres, hasardées, *lâches*, négligées, employées seulement pour la rime, doivent être soigneusement bannies. (Volt.) Le cardinal de Richelieu ayant eu la patience d'entendre lire une tragédie de La Calprenède, dit : La pièce n'est pas mauvaise, mais les vers sont *lâches*. — Comment *lâches !* s'écria le rimeur gascon, il n'y a rien de *lâche* dans la maison de La Calprenède. (Sall.)

— Dans les beaux-arts, Dont les formes n'offrent aucune idée de vigueur, dont le trait est faible, dont l'effet est mou. Dessin lâché. Des contours lâches.

— Fig. Qui manque de vigueur et d'activité. Ouvrier lâche au travail. Les grands chevaux sont ordinairement plus *lâches* que les petits. (Acad.) || Dans un sens analogue, en parlant des choses. Une vie lâche et efféminée. Ne mêlez rien de *lâche* à vos hautes pensées. (Malh.) Sa retraite ne fut ni *lâche* ni oisive. (Flechier.) Mener une vie obscure, *lâche*, inutile. (Mass.)

— Poltron, qui manque de valeur. Homme lâche. Ce soldat est lâche. Un extrême danger peut donner du courage à l'homme le plus *lâche*. (Acad.)

— Qui n'a que des sentiments vils, méprisables. Cœur lâche. Ame lâche. C'est être bien *lâche* que d'abandonner son ami. (Acad.) Un cœur *lâche* et rampant. (Flech.) Ames *lâches* à qui le peché pese moins que la penitence. (Id.) La croix de Jésus-Christ devient à ces esprits *lâches* un objet de terreur. (Id.)

Insulter au malheur, à l'illustre naissance,
C'est être *lache* et téméraire. (Molière.)

Il n'est que trop d'esprits *lâches* et corrompus,
Qui font plier la loi sous le joug de l'usage. (La Harpe.)

— Se dit aussi des actions qui font perdre l'honneur. Une action lâche. Un procédé lâche, indigne d'un homme d'honneur. La trahison est la plus *lâche* de toutes les actions. Trev. Est-il rien de plus noir qu'une *lâche* action ? Mol. De mes *lâches* hontes mon courage est confus. (Racine.) C'est un *lache* interêt dans Pilate qui condamne Jésus-Christ. (Mass.)

Morbleu ! c'est une chose indigne, *lâche*, infame,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme. (Molière.)

— Bot. *Épi lâche*. Épi dont les fleurs sont distantes. || *Connectif lâche*. Connectif qui est assez long pour empêcher que les lobes de l'anthère ne se touchent. || *Ombelle lâche*. Ombelle dont les pédoncules s'écartent beaucoup les uns des autres.

— Mar. Se dit d'un bâtiment lorsque, orienté au plus près du vent, il a des dispositions à arriver, bien que sa voilure de l'arrière soit plus considérable que celle de l'avant. Le mot lâche en ce sens est opposé à Ardent. C'est un grand défaut à un bâtiment d'être *lache*. (Willaum.)

— Tiss. Se dit d'un tissu dont la trame n'est pas assez battue, ou dont la chaîne n'est pas assez serrée.

— Zool. *Plumes lâches*. Plumes ayant des barbules très visibles, qui cependant ne s'accroissent point ensemble, comme celles des hypocondres de l'oiseau de paradis, et celles des couvertures inférieures des cigognes, qui fournissent les marabouts.

— Substantiv. Poltron, homme sans cœur. C'est un lâche. Ce n'est qu'un lâche. C'est le procédé d'un lâche d'agir ainsi. Il n'y a que les *lâches* qui en usent de la sorte. (Acad.) Les *lâches* deviennent hardis s'ils s'aperçoivent qu'on les craint. Bouh. Ce sont les héros qui fondent les empires et les *laches* qui les perdent. Vertot.

Quiconque pour l'empire eut la gloire de naître
Est un *lâche* s'il n'ose ou se perdre ou régner. (Corn.)

— Homme aux sentiments vils, méprisables. Les *laches* sont cruels. (Volt.)

Quand il vous voit dans le danger
Un *lâche* vous insulte... (Fr. de Neufchateau.)

Aux *lâches*, aux pervers,
Les dieux semblent fermer le chemin des enfers.
(La Harpe.)

— Fam. *C'est un grand lache*. C'est un homme très mou, très paresseux.

— Adv. D'une manière peu serrée. Attacher lâché.

— Syn. comp. LACHE, POLTRON. Le *lâche* recule devant un obstacle qu'il est assez fort pour surmonter, mais qu'il ne surmonte pas faute de courage ; le *poltron* redoute souvent un danger imaginaire.

LÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Lâcher. S'emploie adjectiv. Un objet lâché. Un oiseau lâché. Aussitôt lâchés, les chiens courent chercher le gibier. Mais quelques mots *lâchés* par mon père me firent prêter l'oreille. (L'abbé Prevost.

— Qui n'est pas serré.

— Peint. Qui est fait avec négligence, soit à dessein, soit faute de talent. Ce tableau a l'air d'une ébauche ; le dessin y est lâché, cela est trop lâché. Ces compartiments sont accompagnés de quelques ornements courants d'un dessin bizarre, mais tout aussi *lachés* d'exécution. (Merimée.)

— Sport. *Cheval lâché*. Cheval auquel on a attribué un poids trop faible, afin de le favoriser dans une course.

LÂCHEFER, s. m. Techn. Outil dont on se sert dans les fonderies de canons.

* **LÂCHEMENT**, adv. (radic. *lâche*). Mollement, avec nonchalance, sans vigueur. Travailler lâchement. Aller lâchement en besogne.

Mon goût cherche l'empêchement ;
Quand j'aime sans peine, j'aime *lachement*. (Malh.)

— *Écrire lâchement*. Ecrire sans force, sans précision.

— Sans cœur, à la manière d'un poltron. L'autre a fui *lâchement*, tel qu'un vil assassin. (Voltaire.)

— Sans honneur, honteusement. Trahir lâchement son ami.

— Avec lassesse. Il souffrit *lachement* cet affront, et s'en vengea plus *lâchement* encore. (Acad.)

LÂCHEMENT, s. m. Action de lâcher.

LACHENALIE, s. f. de *Lachenal*, n. pr. Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées hyacinthées, établi pour des espèces originaires de l'Afrique australe et cultivées en Europe dans les serres à cause de la beauté de leurs fleurs, analogues à celles des jacinthes.

* **LÂCHER**, v. a. 1re conj. (du lat. *laxare*, détendre). Desserrer, détendre quelque chose. Lâcher une corde trop tendue. Lâcher un corset trop serré.

— *Lâcher le ventre*. Le rendre libre. Cet aliment lâche le ventre. Les mauves, les pruneaux lâchent le ventre. Et le sot, de petits pruneaux pour *lâcher* le ventre. (Mol.)

— Absol. Les pruneaux lâchent.

— *Lâcher pied, lâcher le pied* Reculer, s'enfuir. Fig. *Lacher pied*. Céder, montrer de la faiblesse.

— *Lacher la bonde d'un etang, lâcher une écluse*. Lever la bonde d'un étang, lever la vanne d'une écluse. || On dit dans le même sens : *Lacher les eaux*.

— *Lâcher la bonde à sa colère, à ses larmes*. Ne pas retenir sa colère, ses larmes.

— *Lâcher le robinet d'une fontaine*. Le tourner de manière que l'eau s'échappe.

— Laisser aller, laisser échapper. En ce sens, il s'applique aussi bien aux personnes qu'aux choses. Lâcher un prisonnier. Lâcher un oiseau. Lâcher sa proie. Lâcher un cheval dans la campagne. A l'instant, Lordat *lâche* celui qui ne peut plus le sauver, et la mer engloutit un honnête homme et un héros. (Sallent.) N'est-ce pas une grande folie que de *lâcher* ce qu'on a dans la main, pour saisir ce qui est à rent pas de nous ? De Juss. A la halte la plus voisine de la ville, ces seigneurs *lacherent* leurs chevaux au milieu des moissons. (Montalemb.

Qu'on malheur ne m'assaille
Qui me sépare d'elle et me laisse *lâcher*
Un bien que j'ai si cher. (Malherbe.)

Lacher ce qu'on a dans la main
Sous espoir de grosse aventure,
Est imprudence toute pure. (La Fontaine.)

— Par extens. Du haut en bas, les logements trop petits crevaient au dehors, *lâchaient* des bouts de leur misère par toutes les fentes. (E. Zola.)

— Fam. et pop. Abandonner, quitter subitement. Il nous ennuyait et nous l'avons lâché. Quand on a le malheur de les *lâcher* pour la société des hommes. (De Goncourt.)

— Pop. *Lâcher d'un cran*. Abandonner, quitter quelqu'un

— *Renoncer à*. Il ne faut pas lâcher une bonne occasion. Nous *lâchions* souvent avec dégoût ce que nous avions saisi avec ardeur. (X. Marmier.)

— Donner de mauvais gré. Il a eu beaucoup de peine à lâcher quelques écus.

— *Lâcher prise*. Laisser aller ce qu'on tenait avec force.

— Fig. *Lâcher prise*. Cesser une poursuite, une dispute, un combat. Rendre malgré soi ce qu'on a pris.

— Fig. *Lâcher un livre, un pamphlet dans le public*. Le publier.

— Fig. *Lâcher une parole, lâcher un mot, lâcher une phrase*. Dire inconsidérément quelque chose qui peut nuire ou déplaire. Il a *lâché* une parole qu'il voudrait bien avoir retenue. (Acad.) Ah ! vous ne deviez pas *lacher* cette parole. (Rac.) Il se prit à *lâcher* quelques hérésies qui glacèrent l'assemblée d'épouvante. (J. Sandeau.)

Et vous aussi vous vous lâchez
Pour quelques mots que j'ai *lâches*.
(F. de Neufchateau.)

— Dire quelque chose avec quelque dessein. Il lâcha un mot qui fit grande impression. Le bon usage veut que vous écoutiez patiemment ce fâcheux, que vous lui *lâchiez* même quelque bout de compliment. L. Veuillot.)

Je veux qu'on soit sincere et qu'en homme d'honneur,
On ne *lâche* aucun mot qui ne parle du cœur.
(Molière.)

— *Lâcher la parole, lâcher le mot*. Se dit lorsque dans un marché on dit le dernier mot du prix qu'on veut avoir ou donner, ou lorsque dans une négociation, après quelques difficultés, on donne enfin son consentement à une chose.

— Faire un aveu, une concession qui coûte. Tant on avait de peine à *lâcher* le mot, que le corps et le sang ne fussent donnés que spirituellement, et d'insérer dans une confession de foi une chose si nouvelle aux chrétiens. Bossuet.)

— *Lâcher que*. Dire que. Ne *lâchant* jamais que vous eussiez de l'horreur pour lui. (Mme de Sevigné.)

— *Lâcher un coup de fusil, un coup de pistolet, un coup de canon*. Faire partir ces armes, en tirer un coup. Ce cavalier *lâche* un coup de pistolet à un autre, qui a le sabre levé sur lui. Dider.) || *Lâcher un trait*. Se dit dans le même sens.

— *Lâcher sa bordee*. Tirer ensemble tous les canons d'un bord. Un bâtiment en guerre qui *lâche* sa bordee sur l'ennemi ne le fait avec succès qu'étant à portée de fusil ou à portée de pistolet. (Willaum.)

— Pop. *Lâcher un coup, lacher un soufflet*. Donner un coup, un soufflet.

— Fam. *Lâcher de l'eau*. Uriner. | *Lâcher un vent*. Laisser échapper un vent.

— *Ce malade lâche tout sous lui*. Il ne peut retenir ses excréments.

— Fig. et pop. *Lâcher l'aiguillette*. Décharger son ventre.

— Arg. *Lâcher le coude à quelqu'un*. Le quitter ; cesser de l'importuner. *Lâchez*-nous donc le coude, avec votre politique. (E. Zola.) || *Lâcher la perche, lâcher la rampe*. Mourir. || *Lâcher l'écluse*. Uriner. || *Lâcher les écluses*. Pleurer.

— Chass. *Lâcher les chiens*. Les laisser courre après la bête. || On dit dans le même sens : Lâcher l'autour, lâcher l'épervier, etc.

— Fig. et fam. *Lâcher une personne après une autre, une personne sur une autre*. La mettre à sa poursuite, pour l'inquiéter, pour la tourmenter, ou pour l'amener à faire quelque chose qu'on désire. Ils aiment les lettres ; ils aiment et disent la vérité, ils sont courageux comme de petits lions ; *lâchez*-les sur les sots. Volt. Derrière les alliés, vagabondaient les nomades, qu'on pouvait *lâcher* sur eux. (G. Flaub.) || *Lâcher les huissiers après un débiteur*. Leur donner charge de faire contre lui les actes de leur ministère.

— Escrim. *Lâcher la mesure*. Reculer devant son adversaire.

— Absol. Ces misérables sur qui j'allongeais à chaque instant et à bras raccourci des bottes qu'ils ne parerent qu'en *lâchant*. (Mariv.)

— Fauconn. *Lacher de rebat*. Lâcher l'autour après l'avoir retenu une première fois.

— Jeux. *Lâcher la main*. A certains jeux de cartes, La laisser aller à un autre, quoiqu'on ait de quoi la lever.

— Fig. et fam. *Lâcher la main*. Céder de ses prétentions, diminuer du prix qu'on demandait d'une chose.

— Au jeu de paume, *Lâcher la balle*. Ne point toucher la balle, la laisser passer.

— Manèg. *Lâcher la bride, la main à un cheval*. Lui tenir la bride moins courte, pour le laisser ou le faire courir.

— Fig. et fam. *Lâcher la main, la bride, la gourmette à quelqu'un*. Lui donner plus de liberté que d'ordinaire. || *Lâcher la bride à ses passions*. V. BRIDE.

— Navig. *Lâcher un bateau*. Le laisser descendre au fil de l'eau.

— *Lâchez tout !* Signal pour détacher les amarres qui retiennent un ballon à terre, un bateau à quai.

— LÂCHER, v. n. Se détendre, s'échapper. Si le fusil vient à *lâcher*, vous blesserez quelqu'un. (Acad.) Prenez garde que la corde ne *lâche*. (Id.)

— Travailler négligemment. Cet ouvrier lâche.

— Pop. Laisser échapper un vent.

— SE LÂCHER, v. pron. Se détendre, se débander. Un ressort qui se lâche. Un fusil qui se lâche. Les cordes des instruments se lâchent avec l'humidité.

— Se laisser aller. Il faut que je me *lâche* à quelque vanité. (Malh.)

— Fig. Tenir des propos offensants, indiscrets, indécents. Il se repentit de s'être tant *lâché* devant eux. (Acad.) Ce secrétaire Walpole s'étant *lâché* très inconsidérement sur le compte de ma nation, je ne crus pas devoir le souffrir. (Diderot.)

— Dans le même sens, on dit : Se lâcher en propos impudents, en propos injurieux contre quelqu'un.

— Bas et pop. Ne pas retenir un vent.

— Pop. *Se lâcher de* Donner quelque chose avec peine, avec difficulté.

— LÂCHER, s. m. Action de lâcher. Le lâcher de pigeons voyageurs.

LACHÉSILLE, s. f. pron. *la-ké-zille*, *ll* mouill. ; de *Lachésis*, n. myth.). Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des forficules.

LACHÉSIS, s. f. (pr. *la-ké-ziss* ; de *Lachésis*, n. myth.). Erpét. Petit groupe d'ophidiens détaché du genre vipère.

— Arach. Genre d'aranéides, ayant pour espèce type la lachésis perverse qui habite les environs du Caire.

LACHÉSIS, (pron. *la-ké-ziss*). Myth. Nom d'une des trois Parques. Selon la Fable, c'est Lachésis qui tient la quenouille, Clotho qui file et Atropos qui a les ciseaux en mains pour couper le fil.

A côté de sa sœur cruelle,
A qui le roi des dieux ferait en vain des lois,
La fière *Lachesis*, sourde, aveugle comme elle,
Fait bruire le fuseau qui tourne sous ses doigts.
(Imbert.)

— Loc. prov. *Pendant que Lachésis a encore de quoi filer*. Pendant que nous vivons encore.

— LACHESIS. Astron. La 120e planète télescopique, découverte le 10 avril 1872 par M. Borrelly.

* **LÂCHETÉ**, s. f. (radic. *lâche*). Défaut de vigueur, manque d'énergie. Combien de fois accuse-t-elle de *lâcheté* son obéissance, quoique forcée ! Flech.)

— Défaut de courage, de valeur. Montrer de la lâcheté. Se déshonorer à la guerre par sa lâcheté. Le monde a attaché à la valeur le plus haut degré d'estime, et à la *lâcheté* la souveraine infamie. Nic.) La crainte de déplaire à César conduit Pilate au dernier degré de *lâcheté*. (Id.) Un orgueil qui trouve de la *lâcheté* à se dédire. (Id.) S'il y a une bravoure qui est témérité, il y a aussi une résignation qui est *lâcheté*. (C. Fée.)

Le reste malheureux serait trop acheté,
S'il faut le conserver par une *lâcheté*. (Racine.)

— Action basse, indigne d'un homme d'honneur, d'un homme de cœur. C'est une lâcheté que de trahir ses amis. Ne point défendre ses amis absents est une lâcheté. C'est une lâcheté que de battre une femme. Ne m'abandonnez pas ouvertement, ce serait une *lâcheté*. (J.-J. Rouss.) C'est une grande *lâcheté* que d'attaquer la mémoire des morts, car ils ne peuvent se défendre ni se justifier. (De Juss.)

Votre empire et le mien seraient trop achetés,
S'ils coutaient à Porus les moindres *lâchetés*. (Racine.)

LÂCHEUR, EUSE, s. Néol. Personne qui abandonne ses amis, son parti.

— LÂCHEUR, s. m. Navig. fluv. Celui qui dirige un train de bois flottant.

LACHNACA, s. f. pron. *lak-na-ka* ; et. gr., λαχνακις, velu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la tribu des chrysomélines.

LACHNAGROSTIS, s. m. (pr. *lak-na-gra-stiss* ; et. gr., λαχνη, duvet ; ἀγρωστις, chiendent). Bot. Syn. de PENTAPOGON.

LACHNANTHE, s. m. pr. *lak-nante* ; ét. gr., λαχνη, duvet ; ἀνθος, fleur). Bot. Genre d'hémodoracées, établi pour des herbes de l'Amérique du Nord.

LACHNÉE, s. m. (pron. *lak-né* ; étym. gr., λαχνη, duvet). Ent. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Caucase rattachée ensuite à un autre genre. || Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour douze espèces la plupart européennes.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des daphnacées, dont les espèces sont particulières à l'Afrique australe. || Syn de LACHNUM.

LACHNIE, s. f. (pron. *lak-ni* ; ét. gr., λαχνη, duvet. Ent. Genre de coléoptères tétramères

de la famille des longicornes, établi pour une seule espèce supposée originaire de la Guyane.

LACHNOLÈME. s. m. (pr. *lak-no-lème* ; ét. gr., λαχνη, duvet ; λαιμός, gorge). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des labroïdes, établi pour cinq espèces dont le type, de couleur rouge avec quelques taches noires, est l'aigrette des Antilles, très recherchée à cause de la délicatesse de sa chair.

LACHNOPHORE. s. m. (pr. *lak-no-fore* ; ét. gr., λάχνη, duvet ; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont les espèces habitent l'Amérique.

LACHNOPE. s. m. (pron. *lak-nope* ; ét. gr., λαχνώεις, cotonneux ; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, dont les nombreuses espèces habitent les Antilles.

LACHNOPODE. s. m. (pr. *lak-no-pode* ; ét. gr., λάχνη, duvet ; ποῦς, podos, pied). Bot. Genre de mélastomacées osbeckiées, établi pour des arbrisseaux que l'on trouve dans l'Inde.

LACHNOSPERME. s. m. (pr. *lak-nos-sperme* ; ét. gr., λαχνη, duvet ; σπέρμα, graine). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées sénécionidées, dont les espèces croissent dans l'Afrique méridionale.

LACHNOSTERNE. s. m. (pr. *lak-no-stèrne* ; ét. gr., λάχνη, duvet ; στέρνον, sternum. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi aux dépens du genre hanneton, pour une soixantaine d'espèces de l'Amérique.

LACHNOSTOME. s. m. (pr. *lak-no-stome* ; ét. gr., λάχνη, duvet ; στόμα, bouche). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des asclepiadées cynanchées, établi pour des espèces du Cap de Bonne-Espérance.

LACHNUM. s. m. (pr. *lak-nomm* ; étym. gr., λάχνη, duvet). Bot. Division des pezizes, comprenant les espèces dont la capsule est recouverte de poils.

LACHTER. s. m. (pron. *lak-tèrr*). Metrol. Mesure de longueur employée dans les mines d'Allemagne et égale à 2 mètres environ.

LÂCHURE. s. f. (rad. *lâcher*). Écluse. On facilite la navigation au moyen de *lâchures*. (E. Grangez.)

LACHUS s.m. (pron. *la-kuss*). Gnost. Génie dont les basilidiens gravaient le nom sur des pierres d'aimant magiques.

LACIA. Géogr. Un des bourgs ou dèmes d'Athènes.

LACIADE. s. 2 g. Geogr. anc. Habitant, habitante du bourg de Lacia à Athènes.

— Adjectiv. La population laciade.

LACIER. s. m. ou **LACIÈRE**. s. f. (rad. *lacer*). Pêch. Filet à manche pour le poisson.

— Chass. Filet pour les loups.

LACINIATION. s. f. pron. *la-ci-ni-a-cion*). État de ce qui est lacinié.

LACINIE. s. f. (du latin *lacinia*, même signif.). Antiq. rom. Frange ou bord de la toge, et, par extens., la toge elle-même.

— Bot. Découpure irrégulière que présentent divers organes des plantes.

— Moll. Syn. de CAME.

*** LACINIÉ, ÉE**. adj. (du lat. *lacinia*, déchirure). Bot. Qui est découpé sur les bords en lanières étroites et irrégulières. Feuilles laciniées. Pétales laciniés.

LACINIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Lacinium.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Cap Lacinien*. Cap de l'Italie, à l'est du Brutium, aujourd'hui *cap des Colonnes*.

— Hist. *Table lacinienne*. Table d'airain portant une inscription gravée, qu'Aumbal fit apposer à un autel près du temple de Junon Lacinienne.

— LACINIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Junon, tirée de Lacinium, où on lui avait élevé un temple célèbre par sa magnificence, et surtout par les prodiges qui s'y accomplissaient journellement.

LACINIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *lacinia*, lanière, frange ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les pétales frangés.

LACINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lacinia*, lanière, frange ; *folium*, feuille). Botan. Se dit d'une plante qui a les feuilles lacinices.

LACINIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *lacinia*, frange ; *forma*, forme). Entom. Qui est en forme de frange. Se dit des tegules des insectes quand elles sont longues, irrégulières et qu'elles ressemblent à une petite frange de chaque côté du tronc.

LACINIUM. Géogr. anc. Ville de la Grande-Grèce, au sud de Crotone, célèbre par son temple de Junon Lacinienne.

LACINIURE. s. f. (du lat. *lacinia*, frange, découpure). Bot. Syn. de LACINIE.

LACINULAIRE. s. f. (et. lat., *lacinula*, lanière). Infus. Genre d'infusoires systolides, intermédiaires entre les melicertes et les tubicolaires, réunies entre elles par une mucosité blanchâtre et vivant dans les rivières à cours peu rapide.

LACINULE. s. f. (du lat. *lacinula*, petite découpure). Bot. Pointe inflechie des pétales des ombellifères.

LACINULÉ, ÉE. adj. (rad. *lacinule*). Hist. nat. Qui présente des pointes, des divisions irrégulières.

*** LACIS** s. m. (pr. *la-ci* ; rad. *lacer*). Espèce de réseau de fil ou de soie. Un lacis bien fin. Faire des lacis.

— Entrelacement d'objets quelconques. La boiserie est un *lacis* d'ossements. (E. About.)

— Anat. Entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Lacis vasculaire. Lacis veineux. Lacis nerveux.

— Bot. Genre de podostémacées dont les espèces croissent au Brésil. || Syn. de MOURERE.

LACISTÉMACÉE, ÉE. adj. Bot. Syn. de LACISTÈME.

LACISTÈME. s. m. (et. gr., λακίς, déchirure ; στέμμα, couronne). Bot. Genre type de la famille des lacistemées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

LACISTÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lacistème. || LACISTEMÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lacistème.

*** LACK** s. m. Metrol. Nom de nombre usité dans l'Inde, et qui, joint au mot *roupie*, signifie cent mille. On lui assigne, pour la solde annuelle, trois *lacks* de roupies, ou 720,000 livres. (Raynal.)

LAC-LAQUE. s. m. Chim. Précipité d'alun dans une dissolution alcaline de résine laque. On s'en sert dans l'Inde pour la teinture.

LACLOS (Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE). Littérateur, né à Amiens, 1741-1803, capitaine du génie en 1778, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, acquit une triste célébrité par son roman, *les Liaisons dangereuses*, 1782. Agent zélé du duc d'Orléans, il joua un rôle important pendant la Révolution, et fut arrêté avec Philippe-Égalité. Remis en liberté après le 9 thermidor, il mourut inspecteur général d'artillerie à l'armée de Naples. On lui doit encore : *Poésies fugitives* ; suite de l'ouvrage de Vilate sur les *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor*, etc.

LACMA. s. m. Manuscr. Syn. de LAMA.

LACOMBE (Jacques). Avocat, libraire et littérateur, né à Paris, 1724-1811, a publié un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont des compilations : *Abrégé chronologique de l'histoire ancienne* ; *Abrégé chronologique de l'histoire du Nord* ; *Histoire de Christine de Suède* ; *Histoire des révolutions de Russie* ; *Dictionnaire encyclopédique des arts et métiers* ; etc. On lui doit encore : *Mémoires secrets de la duchesse de Portsmouth* ; *Précis de l'art théâtral dramatique des anciens et modernes*, etc., etc.

LACON. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des sternoxes, dont on ne connaît qu'une seule espèce qui habite l'Australie.

LAÇON. s. m. (rad. *lacer*). Collet en fil de laiton avec lequel on prend les lièvres.

LA CONDAMINE (Charles-Marie de). Savant français, né à Paris, 1701-1774, quitta de bonne heure le service militaire et s'occupa de sciences. En 1736, il partit avec Godin et Bouguer pour l'Amérique du Sud, afin de déterminer la grandeur et la figure de la terre. Il fit de nombreuses observations et montra beaucoup de courage. Il fut membre de l'Académie des sciences, de l'Académie française, 1760 ; il écrivit beaucoup d'ouvrages, d'un style facile et agréable : *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale* ; *la Figure de la terre déterminée par les observations de MM. de La Condamine et Bouguer* ; *Journal du voyage fait par ordre du roi à l'équateur* ; *Mémoires sur l'inoculation*, etc., etc.

LACONICON ou **LACONIQUE**. s. m. Antiquit. Salle, étuve, dans les palestres ou gymnases chez les Grecs et dans les thermes chez les Romains. Le laconicon était chez les Romains une partie de la salle appelée *calidarium*. Cette partie avait la forme d'une alcôve demi-circulaire ; au sommet de la voûte s'ouvrait à volonté une soupape appelée *clypeus*, qui servait à augmenter ou à diminuer la chaleur ; sous cette voûte était le *labrum* ou bassin, près duquel les baigneurs s'appuyaient. A la partie opposée de la salle se trouvait le *balneum* ou bain d'eau chaude.

— Espèce de coupe en usage chez les Grecs.

— Chaussure lacédémonienne qui était de couleur rouge.

LACONIE. *Laconia*. Geogr. Contrée de l'anc. Grèce, au S.-E. du Péloponnèse, traversée du N. au S. par les chaînes du Taygète et du Parnon, aboutissant aux caps Ténare et Malée et entre lesquelles coulait l'Eurotas. La Laconie comprenait : le *canton de la Ville*, ou Lacédémone Sparte et les 9,000 lots de terrain sur lesquels s'étaient établis les Spartiates ; le *nome d'Amyclées* à l'O. ; l'*Égialée* ou le *Rivage* sur la côte de la mer Égée ; et le *pays des Perioeques* au S. La Laconie, habitée d'abord par des Pélasges-Lélèges, fut ensuite soumise par les Achéens, puis par les Doriens, au XIIe siècle av. J.-C. Les Doriens réduisirent les Lacédémoniens à l'état de sujets, et les habitants d'une portion du pays qui leur avaient résisté trois siècles, à celui d'esclaves ou ilotes.

— LACONIE (Golfe de). Golfe de la mer Méditerranée entre les deux presqu'îles de la Laconie ; sur la côte était Gythium. Auj. golfe de *Kolokythia*.

— LACONIE. Une des monarchies du royaume de Grèce ; ch.-l., *Sparte*. Elle a 4,240 kil. carrés et 121,209 hab. Villes principales : Mistra, Marathonisi, Monemvasia ou Napolie de Malvoisie.

— LACONIE. Nom donné à la côte de New-Hampshire, qui parut aux premiers navigateurs aussi aride que celle de la Laconie hellénique.

LACONIEN, ENNE. s. Geogr. Habitant, habitante de la Laconie.

— adj. Qui concerne la Laconie ou ses habitants.

— LACONIENS. s. m. pl. Nom de tous les habitants de la Laconie qui n'étaient ni Spartiates ni ilotes. Ils avaient reçu les 30,000 lots de terre placés en dehors du canton de Sparte, et cultivaient leurs terres en qualité de colons libres ou fermiers de l'État, moyennant une redevance en nature. Ils ne jouissaient pas des droits politiques ; ils se révoltèrent plusieurs fois et firent courir de grands dangers à l'aristocratie qui les opprimait.

— *A la laconienne*. D'une manière concise à la façon des Lacédémoniens. Tranchez-moi votre discours d'un apophtegme à la *laconienne*. (Molière.)

*** LACONIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient à la Laconie. La plage laconique.

— Se dit d'une manière de parler ou d'écrire brève, concise, à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens. Discours laconique. Style laconique. Réponse laconique. Lettre laconique. Cet auteur est laconique. Ses expressions sont simples et *laconiques*. (J.-J. Rousseau.) Son style est bien *laconique*. (Brueys.)

— On dit de même qu'une personne est *laconique*, pour dire qu'elle parle peu, qu'elle s'exprime en peu de paroles.

— *Le laconique*. s. m. Le langage, le style laconique.

*** LACONIQUEMENT**. adv. D'une manière laconique, brièvement, en peu de mots. Parler laconiquement. Écrire laconiquement. Répondre laconiquement. Vous m'écrivez si *laconiquement*, que vous ne répondez jamais à mes questions. (Mérimée.)

LACONISER v. n. 1re conj. (du gr. λακωνίζειν, même signif.). Parler d'une manière laconique, concise.

— A aussi signifié Avoir ou affecter les mœurs des Lacédémoniens, s'attacher au parti des Lacédémoniens.

*** LACONISME**. s. m. (rad. *laconique*). Grande concision dans le style ou dans le langage, à la manière des peuples de la Laconie, ou des Lacédémoniens. J'évite par la d'essuyer sa gravité, son ris amer et son *laconisme*. (La Bruy. Philippe regarda de travers Bachelin, qui s'obstinait à répondre avec un *laconisme* désespérant. (G. Ohnet.)

> D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules,
> Il approfondit l'art des points et des virgules ;
> Il pesa, calcula tout le fin du métier,
> Et sur le *laconisme* il fit un long traité.
>
> (L'abbé POPELIN.)

LACORDAIRE Jean-Baptiste-Henri Orateur chrétien, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), 1802-1861, étudia le droit et commença même à plaider avec assez de succès. En 1823, il entra au séminaire de Saint-Sulpice ; en 1827, il fut ordonné au collège Henri IV. Il fut l'un les principaux collaborateurs de *l'Avenir*, octobre 1830. Plusieurs de ses articles furent déférés aux tribunaux ; il fut condamné avec Montalembert par la cour des pairs en 1831, pour avoir ouvert une école libre. D'un autre côté, Grégoire XVI condamna les théories émises dans ce journal qui lui paraissaient trop libérales. Lacordaire se soumit sincèrement au jugement du souverain pontife, et, après un voyage à Rome, se sépara complètement de La Mennais. En 1834, l'archevêque de Paris lui ouvrit la chaire de Notre-Dame, où il acquit bientôt une grande réputation de prédicateur par sa parole hardie, brillante, d'une forme romantique et neuve. Il voulut ressusciter en France l'ordre de Saint-Dominique, prit l'habit des frères prêcheurs ; il écrivit un *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des frères prêcheurs*, et fit paraître une *Vie de saint Dominique*. Il fut envoyé à l'Assemblée constituante de 1848 par le département des Bouches-du-Rhône, mais donna sa démission après la journée du 15 mai. Il reprit ses travaux de prédicateur, fut nommé provincial des dominicains en France, 1854, et dirigea le collège de Sorèze. Il fut élu membre de l'Académie française en 1860. On a de lui : *Considérations philosophiques sur le système de M. de La Mennais* ; *Conférences de Notre-Dame* ; *Conférences prêchées à Lyon et à Grenoble* ; *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, etc.

LACORNÉE Jacques) Architecte, né à Bordeaux, 1779-1856, a construit le palais du quai d'Orsay, etc.

LACOUR Dom Didier de). Bénédictin, né à Montzéville, près de Verdun, 1550-1623, réforma la congrégation de Saint-Vanne et fonda le nouvel institut de Saint-Maur.

LACPATIQUE. s. f. (étym. gr., λακτίζειν, je frappe du pied). Entom. Genre de coléoptères de la famille des cychiques, établi pour deux espèces.

LACRE. s. f. Ancienne sorte de cire à cacheter.

LACRETELLE Pierre-Louis Jurisconsulte et publiciste, né à Metz, 1751-1824, débuta en 1777 par un plaidoyer en faveur des juifs de Metz, vint à Paris en 1778, fut l'un des rédacteurs du *Grand Répertoire de jurisprudence*, et fut couronné par l'Académie française pour son *Éloge de Montausier* et son *Discours sur le préjugé des peines infamantes*. Ses articles dans le *Mercure de France* ajoutèrent à sa réputation. Il fut membre de l'Assemblée législative et du Corps législatif en 1801 ; il remplaça La Harpe à l'Institut en 1803. Sous la Restauration, il écrivit dans *la Minerve* et défendit la cause du libéralisme. || LACRETELLE (Jean-Charles-Dominique de), dit *le Jeune*. Publiciste, né à Metz, 1766-1855, frère du précédent, d'abord avocat, vint à Paris en 1787, rédigea avec talent les *Débats de l'Assemblée constituante*, défendit les girondins, qu'il n'aimait pas, et, pour échapper à la proscription, s'enrôla dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Après le 9 thermidor, il collabora au *Républicain français* et fut l'un des chefs les plus ardents de la *jeunesse dorée*. Victime du coup d'État du 18 fructidor, il resta près de deux ans prisonnier. Délivré par Fouché, il écrivit dans les *Débats* ; il fut nommé professeur adjoint à la faculté des lettres, 1809, et professeur titulaire en 1812 ; il remplaça Esménard à l'Institut en 1811. Sous la Restauration, il accompagna Louis XVIII à Gand, reçut des lettres de noblesse, 1822, représenta l'Académie au sacre de Charles X, 1825, mais provoqua, au sein de l'Académie, en 1827, une manifestation libérale contre la loi sur la presse, ce qui lui fit enlever ses fonctions de censeur. Sous le gouvernement de Juillet, il fut écarté de la pairie et du conseil royal de l'instruction publique. Ses ouvrages historiques, qui manquent de profondeur, se recommandent par l'élégance, la clarté et l'honnêteté libérale des sentiments. Les principaux sont : *Précis historique de la Révolution française* ; *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle* ; *Histoire de France pendant les guerres de religion* ; *Histoire de la Révolution française* ; *Histoire de France depuis la Restauration* ; *Histoire du Consulat et de l'Empire* ; *Testament philosophique et littéraire* ; *Dix Années d'épreuves pendant la Révolution*, etc., etc.

LACROIX Émeric de). Écrivain, né à Paris vers 1590, mérite surtout d'être connu par son livre intitulé : *le Nouveau Cynée, ou Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde*.

— LACROIX (Louis-Antoine-Nicole de). Géographe, né à Paris, 1701-1760, prêtre, s'occupa surtout de géographie. On lui doit la *Géographie moderne*, 1747, qui, pendant 50 ans, servit de base à l'enseignement dans les collèges.

— LACROIX (Jean-François de). Homme politique, né à Pont-Audemer, 1754-1794, fut député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative et à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI. Lié avec Danton, il fut accusé d'avoir manqué de probité. Attaqué par les girondins, il fut défendu par les montagnards ; il fut entraîné dans la ruine de Danton et des montagnards cordeliers.

— LACROIX (Silvestre-François). Mathématicien, né à Paris, 1765-1843, enseigna les mathématiques dans les écoles militaires, à l'École normale, à l'École centrale des Quatre-Nations, à l'École polytechnique, à la Sorbonne, au Collège de France. On a de lui : *Cours de mathématiques élémentaires* ; *Traité du calcul différentiel et intégral* ; *Introduction à la connaissance de la sphère* ; *Manuel d'arpentage* ; *Traité des différences et des séries*, etc.

— LACROIX (François-Joseph-Pamphile, vicomte de). Général, né à Aymargues (Languedoc), 1774-1842, se distingua dans la campagne de 1800, fit l'expédition de Saint-Domingue, devint général de division, et, après la campagne d'Espagne, rentra dans la vie privée, d'où la révolution de 1830 ne le fit pas sortir. On lui doit : *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue* ; *Raisons d'État pour fortifier le système militaire en France*.

LA CRUZ (Pantoja de). Peintre espagnol, né à Madrid, 1551-1610, décora les plafonds de l'Escurial et fit de bons portraits.

— LA CRUZ (Manuel de). Né à Madrid, 1750-1792, fit de beaux tableaux pour les églises de Carthagène et de Madrid.

LACRYMA-CHRISTI s. m. (mots empruntés du lat. et qui signifient *larme du Christ*). Nom qu'on donne à un vin muscat très agréable, qu'on recueille en Italie, au pied du Vésuve. Boire du vin de Lacryma-Christi ou du lacryma-christi.

LACRYMAIRE. s. f. (étym. lat., *lacryma*, larme). Infus. Genre d'infusoires ciliés de la famille des paraméciens, vivant dans les eaux douces et salées et ne se formant pas dans les infusions artificielles.

*** LACRYMAL, ALE**. adj. (du lat. *lacryma*, larme). Anat. Qui appartient aux larmes. || *Appareil lacrymal*. Ensemble des organes destinés à sécréter et exciter les larmes. || *Artère lacrymale*. Artère qui provient de l'artère ophthalmique et répand ses principaux rameaux dans la glande lacrymale. || *Canal lacrymal* ou *nasal*. Canal formé par les os maxillaire supérieur, unguis et cornet inférieur, et placé dans la paroi externe des fosses nasales. Il transmet dans les fosses nasales les larmes que les points lacrymaux ont absorbées au grand angle de l'œil. || *Caroncule lacrymale*. Petit tubercule situé à l'angle nasal de l'œil et portant à la

surface quelques poils courts et fins qui retiennent les corpuscules étrangers mêlés aux larmes. || *Conduits lacrymaux.* Nom de deux canaux qui font suite aux points lacrymaux. *Glande lacrymale.* Glande logée dans une dépression de l'os frontal, à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite; elle a la grosseur d'une amande, et sa couleur est d'un jaune léger tirant sur le rouge. Elle a pour usage de sécréter les larmes et de les verser au-devant du globe de l'œil par des canaux excréteurs. || *Gouttière lacrymale.* Gouttière osseuse qui loge le sac lacrymal. Elle est placée à la partie antérieure et interne de l'orbite, et formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. || *Nerf lacrymal.* La plus petite des trois branches fournies par le nerf ophtalmique. Il est ainsi appelé parce qu'il se distribue spécialement à la glande lacrymale et à la paupière supérieure. || *Os lacrymal.* Nom donné à l'unguis. || V. CRANE. || *Points lacrymaux.* Petites ouvertures arrondies qui occupent le centre d'un tubercule peu élevé, placé à un demi-millimètre de la commissure interne des paupières. || *Sac lacrymal.* Petite poche membraneuse logée au grand angle de l'orbite, dans la gouttière que forment l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. || *Veines acrymales.* Veines qui accompagnent l'artère du même nom, et qui s'ouvrent dans les veines ophtalmiques et palpébrales. || *Voies lacrymales.* Organes chargés de sécréter les larmes, de les répandre au-devant de l'œil, et de les reprendre ensuite pour les transmettre dans les fosses nasales.

— Bot. *Tremelle lacrymale.* Tremelle ainsi nommée parce qu'elle est d'abord globuleuse, ensuite confluente.

— Chir. *Fistule lacrymale.* Ulcère à l'angle interne de l'œil, avec perforation du conduit des larmes, ce qui permet aux larmes de s'écouler ailleurs que dans les voies ordinaires. Avoir une fistule lacrymale.

* **LACRYMATOIRE**, s. m. du lat. *lacrymari*, pleurer, Ant. rom. Nom de petits vases de terre ou de verre dans lesquels on a cru qu'on recevait les larmes répandues aux funérailles, mais qui étaient plutôt destinés à contenir les baumes ou onguents liquides dont on arrosait les ossements brûlés.

— Infus. Syn. de LACRYMATOIRE.

— Adjectiv. Urne, vase *lacrymatoire*. Acad.

— Fam. Piteux, larmoyant.

LACRYMATOME, s. m. (ét. lat., *lacryma*, larme; gr. τομή, section). Chir. Instrument dont on se sert pour pratiquer l'incision de la glande ou du canal lacrymal.

LACRYMIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *lacryma*, larme; *forma*, forme). Géol. Se dit d'une coulée ou d'une nappe qui part d'une ouverture placée sur un terrain à peu près plat ou légèrement bombé, mais en pente, et qui s'épanche d'un seul côté en s'élargissant, ce qui est le cas ordinaire des laves sortant des flancs d'un cône volcanique. Coulée lacrymiforme.

LACRYMOSA. Astron. La 208e planète télescopique, découverte le 24 octobre 1879 par M. Palisa.

LACRYMULE, s. f. (du lat. *lacrymula*, petite larme). S'est dit pour Petite larme.

Or si vous en tuez la moindre *lacrymule*,
Je vous donne gagné, foi de Beaumesnil. (SCARRON.)

— Pharm. Petite larme.

* **LACS**, s. m. pr. *la*; du lat. *laqueus*, corde, cordon). Cordon délié. Autrefois le sceau était attaché aux édits avec des *lacs* de soie de diverses couleurs. Acad. Les muets du sérail étranglaient avec un *lacs* de soie ceux que le sultan leur ordonnait de faire mourir. Id.

— Corde qui a une certaine longueur et dont on se sert pour abattre les chevaux. Abattre un cheval avec le lacs.

Cordes dont se servent les maréchaux pour accoupler les chevaux pendant la route.

— Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lièvres et autres gibiers. Un lacs de crin. Vendre, acheter des lacs. Dans les *lacs* de la chèvre un cerf se trouva pris. La Font.

Le bête courant d'un *lacs*
Les meilleurs et autres appâts. (LA FONT.)
Le *lacs* était usé, si bien que de son aile,
De son pied, de son bec, l'oiseau le rompit enfin. Id.

— Fig. Piège, embûches dont on ne sort qu'à force de peine. Tomber dans des lacs. Tendre des lacs à quelqu'un. Tenir quelqu'un dans ses lacs.

— S'emploie aussi figurément pour exprimer les séductions de l'amour.

La coquette tendit ses *lacs* à tous les mâtins.
Combien d'amants a mis dans les fleurs de sa cour
Le [illegible]

— *Lacs d'amour.* Lettres ou chiffres entremêlés, ou cordons noués de certaines manières, et particulièrement Cordon replié sur lui-même en forme de S renversé.

— Blas. *Lacs d'amour.* Pièce d'armoiries représentant un cordon entrelacé en forme de nœud.

— Chir. Ruban de fil en bande dont on se sert pour les fractures et les luxations. || Cordon qu'on applique sur les membres du fœtus pour faciliter son extraction.

— Comm. Linge ouvré, autrefois fabriqué à Caen.

— Techn. Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, Nom des cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lices dans les métiers à tisser les autres étoffes. Le lacs est fait d'un gros fil qui forme d'un seul bout plusieurs boucles entrelacées dans les cordes du semple, et qui tiennent à la gavassine. *Lacs à l'anglaise.* Entrelacement du fil qui prend toutes les cordes du semple, les unes après les autres, pour aider à la séparation des prises, quand on fait les lacs ordinaires. || Chez les rubanniers, Ficelles attachées aux marches, et qui de même sont attachées aux lames pour les faire baisser.

LACSHMI. Myth. ind. L'une des épouses de Vichnou, et déesse de l'abondance.

LACTAIRE, adj. 2 g. du lat. *lac, lactis*, lait, suc. Didact. Qui a rapport au lait, à l'allaitement.

— Archéol. *Colonne lactaire.* V. COLONNE.

— Bot. Qui fournit un suc laiteux ou lactescent. Agaric lactaire.

— LACTAIRE, s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scomberoïdes, établi pour une espèce, remarquable par sa couleur argentée et l'extrême délicatesse de sa chair, et qui se pêche toute l'année dans la rade de Pondichery.

— Bot. Section du genre agaric.

LACTAMATE, s. m. Chim. Nom impropre du produit de l'ammoniaque sèche sur l'acide lactique anhydre.

LACTAMÉTHONE, s. f. Chim. Nom d'une dérivé éthylique de la lactamide.

LACTAMIDE, s. f. Chim. Amide neutre de l'acide lactique.

LACTAMIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide que l'on nomme aussi *alantine*.

LACTAMMINE, s. f. Chim. Corps alcalin produit par la combinaison de l'aldéhyde et de l'acide cyanhydrique avec l'eau.

LACTANCE (Firmianus). Écrivain chrétien, né probablement en Afrique vers le milieu du IIIe siècle, mort peut-être à Trèves en 325 ou 326. Il eut de la réputation comme rhéteur, et devint chrétien à Nicomédie. Il fut chargé de l'éducation de Crispus, fils de Constantin et suivit ce prince en Gaule. Lactance est surtout philosophe moraliste; il a même été plutôt un rhéteur éloquent qu'un philosophe, et ses opinions théologiques n'ont pas toujours paru très orthodoxes. On a de lui *De l'Ouvrage de Dieu; De la Mort des persécuteurs; les Sept Livres des institutions divines; l'Abrégé des institutions; De la Colère de Dieu*, etc.

* **LACTATE**, s. m. (du lat. *lac, lactis*, lait. Chim. Sel composé d'une base et d'acide lactique.

* **LACTATION**, s. f. (pron. *lak-ta-cion*; ét. lat., *lactatio*, allaitement; dérivé de *lac, lactis*, lait. Action de nourrir un enfant avec du lait. La lactation peut avoir lieu de trois manières, savoir: par l'allaitement maternel, par l'allaitement étranger, et par l'allaitement artificiel. La nature fait aux mères une loi de la lactation, à laquelle elles ne se soustraient jamais impunément.

— Physiol. Fonction organique consistant dans la sécrétion et dans l'excrétion du lait.

* **LACTÉ, ÉE**, adj. (du lat. *lac, lactis*, lait. Qui a rapport ou qui ressemble au lait.

— Qui a la couleur et l'éclat du lait.

— Anat. *Vaisseaux lactés.* Vaisseaux lymphatiques qui pompent le chyle à la face interne des intestins pour le porter dans le canal thoracique.

— Astron. *Voie lactée.* Bande irrégulière qu'on aperçoit au ciel dans les nuits sereines, qui le traverse en coupant l'écliptique vers les deux solstices et dont la lueur blanchâtre et laiteuse est produite par un nombre si prodigieux d'étoiles que Herschell en a compté plus de cinquante mille dans une bande de trente degrés de long sur deux de large.

— Bot. *Plantes lactées.* Celles qui abondent en suc laiteux, comme le pavot, la laitue, le tithymale.

— Méd. *Diète lactée.* Régime dans lequel les malades font du lait leur seul aliment. || *Régime lacté.* Régime dans lequel les malades font du lait leur principal aliment.

— Mythol. *Voie lactée.* La Fable dit que la voie lactée se forma de quelques gouttes de lait échappées des mamelles de la chèvre Amalthée. On croyait aussi que c'était par là que les dieux se rendaient à la cour de Jupiter.

Une voie, en tout temps par les dieux fut montrée,
Blanchit l'azur des cieux, on la nomme *lactée*.
Elle sert d'avenue à l'un juste séjour
Où Jupiter reside au milieu de sa cour
(DE SAINT-ANGE.)

— Pathol. *Fièvre lactée.* Fièvre puerpérale, ou fièvre de lait.

— Physiol. *Âge lacté.* La première enfance pendant laquelle l'être est nourri du lait de la mère.

— LACTÉE, s. f. Erpét. Espèce de vipère de l'Inde.

LACTÉIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *forma*, forme). Qui a l'apparence du lait.

LACTÉIPENNE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes d'un blanc laiteux. Insecte lacteipenne.

LACTÉOLINE, s. f. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *oleum*, huile). Chim. Lait concentré par une évaporation lente et qui reprend sa forme et ses qualités par une addition d'eau.

LACTESCENCE, s. f. (rad. *lactescent*). Qualité d'un liquide quelconque qui est blanc et ressemble à du lait.

LACTESCENT, ENTE, adj. (du lat. *lac, lactis*, lait). Bot. Se dit des plantes qui contiennent un suc laiteux. Laitue lactescente.

— Hist. nat. Se dit également des coquilles et autres corps dont la couleur est le blanc de lait. Limacelle lactescente. Opale lactescente. Pierres lactescentes.

LACTÉTHYLAMIDE, s. f. Chim. Amide contenant des éléments de l'éthylamine, moins l'eau.

LACTIDE, s. f. Chim. Corps dérivé de l'acide lactique.

* **LACTIFÈRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *fero*, je porte). Qui porte, qui conduit, qui produit le lait.

— Anat. *Vaisseaux* ou *conduits lactifères.* Conduits excréteurs de la glande mammaire.

— Bot. *Plantes lactifères.* Celles qui abondent en suc laiteux comme le tithymale, la laitue.

LACTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lactifier. S'emploi adjectiv. Soumis à la diète lactée.

LACTIFIER v. a. 1re conj. Fam. Soumettre quelqu'un au régime, à la diète lactée.

LACTIFIQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *facere*, faire). Qui produit le lait; qui fait venir le lait en abondance. Aliments lactifiques.

LACTIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont d'un blanc de lait. Astragale lactiflore.

LACTIFLUE, s. f. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *fluere*, couler). Bot. Genre de champignons formé aux dépens du genre agaric.

LACTIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *forma*, forme). Qui a l'apparence du lait.

LACTIFUGE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *fugere*, fuir). Syn. d'ANTIGALACTEUX.

LACTIGÈNE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *generare*, produire). Méd. Qui augmente la sécrétion du lait.

LACTINE, s. f. (du lat. *lac, lactis*, lait). Chim. Un des noms du sucre de lait.

LACTIPHAGE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; gr. φάγω, je mange). Qui vit de lait. On dit plutôt *galactophage*, qui est mieux formé.

LACTIPOTE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *poto*, je bois). Qui fait du lait sa boisson ordinaire.

* **LACTIQUE**, adj. 2 g. (du lat. *lac, lactis*, lait). Chim. Qui a rapport au lait. || *Acide lactique.* Acide composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, découvert dans le petit-lait aigri, et qui existe, selon Berzelius, dans tous les fluides animaux et dans la chair musculaire. || *Éther lactique.* Éther obtenu en distillant un composé de lactate de chaux, d'alcool pur et d'acide sulfurique.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

LACTIVORE, adj. 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *voro*, je mange). Qui vit de lait, comme l'enfant nouveau-né.

LACTO-BUTYROMÈTRE, s. m. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *butyrum*, beurre; gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument destiné à déterminer la richesse du lait d'après la quantité de beurre qu'il contient.

LACTO-DENSIMÈTRE, s. m. (étym. lat., *lac, lactis*, lait; fr. *densimètre*). Phys. Instrument dont on se sert pour reconnaître la densité du lait.

LACTOLINE, s. f. Chim. Syn. de LACTÉOLINE.

LACTOMÈTRE, s. m. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument qui sert à éprouver la bonté du lait. On dit mieux *galactomètre*.

LACTONE, s. f. Chim. Produit qui accompagne la lactide dans la décomposition de l'acide lactique.

LACTOPROTÉINE, s. f. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; fr. *protéine*). Chim. Substance albumineuse du lait, bien distincte de la caséine.

LACTOSCOPE, s. m. Synon. de GALACTOSCOPE.

LACTOSE, s. f. (du latin *lacteus*, laiteux). Chim. Sucre de lait.

LACTO-VARIOLIQUE, adj. 2 g. (étym. lat., *lac, lactis*, lait; fr. *variolique*). S'est dit de l'inoculation du virus variolique mélangé avec du lait.

LACTUCA, s. f. mot lat. Bot. Nom scientifique du genre laitue.

* **LACTUCARIUM**, s. m. (pron. *lak-tu-kar-i-omm*; mot latin dérivé de *lactuca*, laitue). Pharm. Suc de laitue obtenu par incision et séché au soleil.

LACTUCÉ, ÉE, adj. (du lat. *lactuca*, laitue). Bot. Qui a rapport ou qui ressemble à la laitue. || LACTUCÉES, s. f. pl. Tribu de chicoracées renfermant les laitues.

LACTUCÉRINE, s. f. Chim. Substance extraite du lactucarium.

LACTUCINE, s. f. (du lat. *lactuca*, laitue). Chim. Substance cristalline jaune fournie par la laitue, et auquel on attribue les propriétés narcotiques du lactucarium.

LACTUCIQUE, adj. 2 g. (du latin *lactuca*, laitue). Chim. Se dit d'un acide que quelques chimistes ont cru reconnaître dans le suc laiteux d'une espèce de laitue.

LACTUCONE, s. f. (du lat. *lactuca*, laitue). Chim. Substance cristallisable extraite du lactucarium.

LACTUCO-PICRINE, s. f. (étym. lat., *lactuca*, laitue; gr. πικρός, amer). Chim. Nom d'une substance contenue dans la laitue vireuse.

LACTUMINEUX, EUSE, adj. Méd. *Achores lactumineux.* Les croûtes de lait.

LACTURCIE. Myth. Divinité champêtre qui présidait à la conservation des blés à l'époque où leur pulpe prend la consistance du lait.

LACTYLE, s. m. Chim. Radical de l'acide lactique.

LACUÉE (Gérard-Jean), comte de Cessac. Général, né à Lamassas, près d'Agen, 1752-1841, capitaine en 1785, se fit connaître par son *Guide de l'officier en campagne* et par ses articles du *Dictionnaire militaire* dans l'*Encyclopédie méthodique*. Membre de l'Assemblée législative, il se déclara l'adversaire de Dumouriez, et, après le 10 août, fut ministre de la guerre par intérim, pendant une maladie de Servan. Général de brigade en 1793, il fut accusé de fédéralisme; membre du conseil des Anciens, puis des Cinq-Cents de 1795 à 1799, il fut surtout apprécié par Bonaparte, premier consul et empereur. Président de section au conseil d'État, gouverneur de l'École polytechnique, il fut chargé de l'administration de la guerre de 1810 à 1813. Sans emploi sous la Restauration, il entra à la Chambre des pairs en 1831. A la réorganisation de l'Institut, il avait pris place dans la classe de la langue et de la littérature françaises.

LACUNAIRE, adj. 2 g. (rad. *lacune*). Minér. Se dit, en minéralogie, d'un assemblage de cristaux qui, ayant la forme de cubes ou de parallélépipèdes rectangles, se réunissent par groupes, laissant entre eux des intervalles plus ou moins sensibles. Plomb sulfuré antimonifère lacunaire.

— Anat. *Circulation lacunaire.* Expression employée en parlant de l'hypothèse anatomique dans laquelle on supposait que, chez certains animaux, l'appareil circulatoire manquait de parois dans quelques parties.

LACUNAR, s. m. Archit. Mot latin que l'on emploie quelquefois en français pour désigner le Vide que laissent entre elles les solives du plafond en se croisant.

***LACUNE**, s. f. (du lat. *lacuna*, même signif.). Interruption, vide dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage. Il y a une grande lacune dans cette décade de Tite Live. Le texte de beaucoup d'auteurs anciens présente de grandes lacunes. Il y a dans la chronologie des anciens empires d'Orient des lacunes que les érudits ne peuvent remplir. Les héritiers d'Aristote avaient caché ses ouvrages dans une fosse où l'humidité et les vers les endommagèrent beaucoup et causèrent force *lacunes*. (Sallent.) Apellicon, voulant réparer ces *lacunes*, mit beaucoup d'inepties là où il y a lieu de croire qu'Aristote avait mis d'excellentes réflexions. (Id.)

— D'une manière générale, Ce qui manque pour qu'un tout soit complet. L'histoire de l'ancienne Égypte présente encore bien des lacunes.

— Fig. A qui a des vices ou des crimes à se reprocher, il faut des *lacunes* dans la vie. (Sallentin.)

— Anat. Nom de petites cavités que présentent les membranes muqueuses, et dont les parois sécrètent une humeur visqueuse plus ou moins épaisse. || *Lacune de la langue.* Le trou borgne de cet organe.

— Bot. Nom de cavités pleines d'air qu'on trouve dans le tissu cellulaire de certaines plantes, particulièrement de celles qui sont aquatiques, et dont on ne connaît encore bien ni le mode de formation ni les usages.

— Moll. Genre de gastéropodes, répartis autrefois dans divers genres, comprenant quelques espèces fossiles et d'autres vivant dans les mers du nord de l'Europe.

LACUNETTE, s. f. (dimin. de *lacune*). Petite lacune.

— Anc. art milit. Petit fossé pratiqué dans un grand.

LACUNEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui offre ou contient des lacunes. Surface lacuneuse. Coquille lacuneuse. Noyau lacuneux. Feuilles lacuneuses.

— Se dit aussi d'un texte qui contient des lacunes.

— Bot. Bulle, en parlant d'une surface. Surface lacuneuse.

LACUNOSITÉ, s. f. Didact. Etat lacuneux.

LAÇURE, s. f. Action de lacer.

LACURNE. V. SAINTE-PALAYE.

LACUSTRAL, ALE, adj. Syn. de LACUSTRE.

* **LACUSTRE**, adj. 2 g. (du lat. *lacus*, lac). Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des grands lacs ou des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes. Plante lacustre. Poissons lacustres.

— *Cités lacustres.* Bourgades sur pilotis bâties dans les lacs et tout près des rives. On a découvert en Suisse les restes d'un assez grand

nombre de cités lacustres habitées par des tribus préhistoriques. On trouve encore des villages lacustres, habités par des sauvages, à Bornéo et sur les bords de quelques fleuves et de quelques lacs de l'Afrique.

— Géol. *Terrains lacustres.* Certaines couches du sol qui paraissent avoir été ensevelies sous les eaux. || *Calcaires lacustres.* Calcaires formés dans les eaux des lacs.

— *Les lacustres.* s. m. pl. Les habitants des cités lacustres.

LACUSTRER v. a. 1re conj. Fouiller les habitations lacustres.

LACUSTREUR s. m. Celui qui fait des recherches dans les habitations lacustres.

LADA. Géogr. anc. Ile de la mer Égée, près de Milet. Les Perses y battirent les Ioniens, 498 av. J.-C.

LADA. Myth. slav. Déesse de l'Hymen et de l'Amour, adorée à Kiev.

LADAK ou **LEH**. Géogr. Pays du Thibet, montueux et stérile, peuplé de 170,000 hab. Capitale *Ladak*, centre du commerce du duvet de chèvre. Le Ladak fait auj. partie du royaume de Cachemire, pays protégé des Anglais.

LADANIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *ladanum*, ladanum ; *fero*, je porte). Bot. Qui produit du ladanum. Ciste ladanifère.

* **LADANUM** s.m. (pr. *la-da-nomm* ; et gr., *ladanon*, même signif.). Mat. méd. Substance gommo-résineuse, d'une odeur fort agréable, qui exsude des feuilles et des rameaux de plusieurs espèces de ciste. Le ladanum nous vient des îles de l'Archipel où on le récoltait autrefois en peignant la barbe des chèvres qui broutaient les feuilles de ciste. Aujourd'hui on l'obtient en faisant passer sur ces arbres des lanières de cuir attachées ensemble et disposées comme les dents d'un peigne. On le trouve dans les officines en grandes masses molles et en magdaléons durs et tortillés qu'on fait entrer dans la composition des clous odorants.

LADAS. s. m. (pr. *la-dass*). Mollusq. Genre de mollusques ptéropodes, détaché du genre atlante, et qui se trouve dans la Méditerranée.

LADAS. Coureur d'Alexandre qui fut couronné aux jeux Olympiques, et dont la statue fut placée dans le temple de Vénus Nicophore, à Argos. || *Stade de Ladas.* Stade ou Ladas avait coutume de s'exercer sur la route d'Orchomène en Arcadie.

LADA-SAUNIASSY. s.m. Hist. relig. Nom de pénitents indiens, entièrement nus, qui vivent d'aumônes.

LADÈRE ou **LADIÈRE**. s. f. Courant qui se produit dans les eaux d'un lac. Terme genevois.

LADIN ou **LADINUM** s. m. Linguist. Idiome qui était parlé anciennement en Rhétie. Le ladin qui est la langue populaire d'une partie du Frioul, du Tyrol et du canton des Grisons, appartient au groupe des langues néo-latines.

— Adjectiv. Les dialectes ladins.

LADINIQUE. adj. 2 g. Linguist. Qui a rapport à l'idiome ladin.

LADISLAS Ier, *le Saint*. Roi de Hongrie, né vers 1041, fils de Béla Ier, partagea d'abord le trône avec son frère Geysa, 1077, fut seul roi, en 1079, s'empara, 1087, de la Croatie et de la Dalmatie, etc., et donna des lois à ses États. Il mourut en 1095. Célestin III le canonisa en 1198 et fixa sa fête au 27 juin. || **LADISLAS II**. Roi de Hongrie, cinquième fils de Béla II, né vers 1134, fut couronné roi par un parti, à la mort de son frère Geysa II, en 1161, et mourut au commencement de 1162. || **LADISLAS III**. Roi de Hongrie, né vers 1185, succéda à son père Émeric en 1204 et mourut en 1205. || **LADISLAS IV**, *le Cuman*. Roi de Hongrie, né vers 1250, succéda à son père Étienne IV en 1272, soutint Rodolphe de Habsbourg, fut pris par les Cumans et assassiné en 1290. || **LADISLAS V**. Roi de Hongrie, né vers 1390, successeur de son père Jagellon en Pologne et en Lithuanie, 1434, fut élu roi de Hongrie à la mort d'Albert d'Autriche, 1440. Il repoussa l'empereur Frédéric III, battit, avec son général Hunyade, le sultan Amurat II, mais fut vaincu et tué à la bataille de Varna, 1444. || **LADISLAS VI**, *le Posthume*. Roi de Hongrie, fils d'Albert d'Autriche, né en 1439, fut reconnu roi à la mort de Ladislas V, 1444. Prisonnier à Vienne, il fut délivré par Hunyade, fit périr l'un des fils du héros, souleva ses sujets contre lui et mourut en Pologne, 1457. || **LADISLAS VII**. Né vers 1450. Fils aîné de Casimir IV, roi de Pologne, devint roi de Bohême en 1471, et roi de Hongrie en 1490, après la mort de Mathias Corvin. Il perdit les conquêtes de son prédécesseur et fut forcé de faire de grandes concessions à l'empereur Maximilien et aux magnats hongrois, surtout à Étienne Zapoly. Par la convention de Vienne, 1515, il s'unit étroitement à la maison d'Autriche. Il mourut en 1516.

— **LADISLAS**. Rois de Pologne. V. WLADISLAS.

— **LADISLAS**. V. LANCELOT.

LADOGA. Géogr. Lac de Russie, entre la Finlande au N. et à l'O., et les gouvernements de Saint-Pétersbourg au S. et d'Olonetz à l'E. Il a 200 kil. de long, et 140 de large. Il baigne Schlüsselbourg, Serdebol, *Nouveau-Ladoga*, Kexholm, et *Vieux Ladoga*. Il communique avec le lac Saima par la Woxa, avec l'Onéga par le Svir, avec l'Ilmen par la Wolkov, et s'écoule dans le golfe de Finlande par la Néva. On a remédié aux difficultés de la navigation par la construction du *canal Ladoga*, qui contourne la rive droite du lac entre le Svir et la Néva.

LADON. Géogr. anc. Rivière du Péloponnèse, affluent de l'Alphée, coulait en Arcadie. Ladon, dit la mythologie, était père de Daphné et de Syrinx.

* **LADRE**. adj. 2 g. du lat. *Lazareus*, Lazare, nom du pauvre mendiant qui se tenait à la porte du mauvais riche, et dont il est parlé dans saint Luc). Qui est atteint de la lèpre, de la ladrerie. Un homme ladre. Une femme ladre. Il est ladre. Il a été déclaré ladre.

— Fig. Insensible, soit physiquement, soit moralement, parce que la ladrerie rend le corps presque insensible, en le couvrant d'une espèce de croûte qui anéantit l'action des corps extérieurs. Il est ladre, il ne sent pas les coups. Il faudrait être *ladre* pour ne pas sentir cette injure. (Acad.) Il faut être *ladre* d'esprit pour ne pas admirer la manière frugale dont Calvin a vécu. Bayle.)

— Fig. et fam. Excessivement avare. Ce vieillard est très ladre.

— Art vétér. Qui est atteint de ladrerie, maladie qui est particulière aux porcs. Un porc ladre. Sanglier ladre. On prétend avoir remarqué que les porcs *ladres* se frottent les dents. (A. Morog.) Quand même on égorgerait un porc *ladre*, son lard n'est point nuisible à la santé de l'homme, et il peut être mangé sans le moindre danger. (Viborg.) Les gorets issus de père et mère *ladres* sont plus exposés à cette maladie que ceux provenant de père et mère sains. (Id.)

— Chass. Se dit d'un lièvre qui habite aux lieux marécageux. Lièvre ladre.

— Subst. Lépreux. Il fait alors *ladresse* au féminin. C'est un ladre. Un pauvre ladre. Une *ladresse*. (Acad.) Nous sommes ici sains comme *ladres*. (Math.) L'ordonnance de Blois de 1576 exclut les ecclésiastiques de l'administration des hôpitaux, parce que, dit un peu crûment Rebuffe, les économes ecclésiastiques y apportent beaucoup de négligence, qu'ils ravissent le bien des pauvres, et en prendraient volontiers sur le bail d'un *ladre*. (Carpent.)

— Fig. Celui, celle qui est insensible, au physique comme au moral. C'est un ladre, il ne sent rien. Quelqu'un me demandait un jour pourquoi j'aimais les femmes ; je lui répondis : Voilà la question d'un *ladre*. (Saillent.)

— Celui, celle qui est avare. C'est un ladre. Un vieux ladre. Une vieille ladresse. Voilà l'action d'un *ladre*. (Acad.) Jamais on ne parle de vous que sous les noms d'avare, de *ladre*, de vilain et de fesse-mathieu. (Mol.)

— Anc. médec. *Ladre blanc*. Celui chez qui la lèpre n'était qu'intérieure. || *Ladre vert*. Celui chez qui la lèpre avait fait des ravages visibles. || Fig. *Ladre vert*. Homme d'une avarice sordide.

— Art vétér. *Avoir du ladre*. Se dit des chevaux qui ont autour des yeux et au bout du nez plusieurs petites taches sur lesquelles les poils manquent.

* **LADRERIE**. s. f. (rad. *ladre*). Nom qui fut donné dans le moyen âge aux hôpitaux destinés au traitement de la lèpre, parce qu'ils étaient sous l'invocation de saint Lazare, que le peuple, par corruption, appelait saint Ladre.

— Nom vulgaire de la lèpre. Être atteint de ladrerie. Être entaché de ladrerie. La ladrerie est une maladie qui rend le corps presque insensible, parce que la peau se couvre d'une espèce de croûte qui émousse et anéantit toute sensibilité.

— Fig. Insensibilité. Il est d'une ladrerie excessive, il reste insensible aux coups.

— Avarice sordide. Quelle ladrerie ! Voyez un peu la ladrerie de cet homme ! Cela s'appelle de la *ladrerie* en langage commun. (Mme de Sévig.) On pourrait comparer cette *ladrerie* apparente à ces devantures de boutiques telles qu'on en voit encore en Hollande. (P. de Saint-Victor.)

— Prov. *La pauvreté n'est pas vice, mais c'est une espèce de ladrerie : chacun la fuit.*

— Art vétér. Nom donné à une maladie incurable particulière au porc et caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, de vésicules nombreuses dues à un helminthe particulier, le cysticerque celluleux. Porc couvert de ladrerie. Tout ce qui affaiblit le porc peut donner lieu à la *ladrerie* comme à toute autre maladie vermineuse. (Viborg.) Tout remède excitant et fortifiant peut contribuer à guérir la *ladrerie*. (Id.)

LADURE. s. f. Sal. Petit plateau circulaire situé au milieu de la cloison des œillets, dans les salines de l'Ouest.

LADVOCAT (Jean-Baptiste). Érudit et littérateur français, né à Vaucouleurs, 1709-1765, curé de Domremy, eut une chaire de la Sorbonne en 1742, et devint bibliothécaire. Il expliqua l'Écriture sainte suivant le texte hébreu. On lui doit : *Dictionnaire géographique portatif*, sous le nom de *Vosgien* ; *Dictionnaire historique portatif* ; *Grammaire hébraïque*, etc.

* **LADY**. s. f. (pr. *lé-di* ; mot anglais qui signifie *dame*, *femme* ou *fille* d'un grand seigneur ; et, anglo-sax., *hlæfdige*, celle qui donne le pain). Titre qui appartient en Angleterre aux femmes des lords ou seigneurs et des chevaliers. Lady Russell. Lady Marlborough. Lady Elphinstone. Lady Brougham. || Pl., *ladies* ; cependant quelques-uns forment le pluriel à la manière française, par le simple ajout d'un *s* et écrivent *ladys*.

— Il se donne aussi, par courtoisie, aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant le nom de baptême. Lady Mary. Lady Elisabeth.

— S'emploie absol. en parlant d'une femme de distinction à peu près comme nous disons une dame, des dames. Une Lady. Deux Ladies. Les dames françaises et les ladies anglaises.

LAEKEN Géogr. Ville du Brabant (Belgique), à 5 kil. de Bruxelles : 16,500 hab. Château royal, bâti en 1782, résidence du roi des Belges.

LAEGEL. s. m. Metrol. Poids variant entre 16 et 70 kil., employé dans les pays de langue allemande pour le commerce de l'acier.

LÆLIANUS (Ulpius Cornelius). L'un des trente tyrans, appelé par d'autres *Lollianus* ou *Ælianus*, proclame empereur dans la Gaule, après Postumus, fut tué par ses soldats en 267.

LÆLIUS (Caius). Romain de la *gens Lælia*, maison plébéienne, né vers 235 av. J.-C., mort vers 165, fut l'ami de Publius Cornelius Scipion l'Africain et suivit le grand général dans toutes ses campagnes. Préteur en Sicile, 196, consul en 190, il eut le gouvernement de la Gaule Cisalpine. || **LÆLIUS** (Caius), surnommé *Sapiens*, *le Sage*. Fils du précédent, né en 185 av. J.-C., mort vers 115, fut l'ami de Scipion Émilien, combattit au siége de Carthage contre Viriathe ; fut préteur en 145, consul en 140. Les anciens ont souvent parlé de son intimité avec Scipion, Polybe, Térence, le satirique Lucilius.

LÆMMER-GEIER. s. m. Ornithol. Nom donné en Suisse au gypaète barbu.

LÆNA. s. f. Antiq. Sorte de grand manteau.

LAËNNEC (René-Théophile-Hyacinthe). Médecin, né à Quimper, 1781-1826, se fit connaître par de beaux travaux d'anatomie pathologique. Professeur au Collége de France, 1822, professeur de clinique médicale à la faculté, 1823, il fit faire de grands progrès à la science par ses observations pleines de sagacité ; il est surtout célèbre par la découverte de l'auscultation ; il publia son traité de l'*Auscultation médiate*, *un Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur*. Il est l'inventeur du stéthoscope.

LAËNNÉCIE. s. f. (de *Laennec*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdes, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

LÆNSBERG (Mathieu). Chanoine de Saint-Barthélemy, de Liége, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, et qui passe pour l'auteur du fameux *Almanach de Liége*. Cet almanach parut d'abord sous le nom de Lænsberg et la première édition connue est de 1635.

— Nom que porte cet almanach. Acheter un Mathieu Lænsberg.

LAËRCE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Qui est né à Laerte. Il ne s'emploie guère qu'en parlant de l'historien Diogène.

LAERTE. s. m. (de *Laërte*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, dont l'espèce type vit à la Guyane.

LAËRTE. Géogr. Ville ancienne d'Asie Mineure, sur les frontières de Pamphylie et de Cicilie, patrie de Diogène, dit de *Laërte* ou *Laërce Laertius*.

LAËRTE. Roi d'Ithaque, père d'Ulysse, prit part à la chasse du sanglier de Calydon et à l'expédition des Argonautes.

LAET. s. m. (pr. *la-ett*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des tiliacées, comprenant des arbrisseaux originaires de l'Amérique méridionale.

LÆTARE. s. m. (pr. *lé-ta-ré*. Cérém. relig. Nom du quatrième dimanche de carême, qui est ainsi marqué dans l'almanach. Ce nom lui vient du premier mot de l'introït de la messe qu'on dit ce jour-là : *Lætare, Jerusalem !* Réjouis-toi, Jérusalem. On dit : Le *Lætare*. Le jour de *Lætare*. Le dimanche de *Lætare*.

LÆTITIA Astron. La 30e planète télescopique, découverte le 8 février 1856 par M. Chacornac.

LÆTORIA adj. f. Dr. rom. Se dit d'une loi romaine en vertu de laquelle on donnait des curateurs aux prodigues et aux insensés, et qui punissait sévèrement ceux qui abusaient de la faiblesse de ces personnes pour s'emparer de leurs biens.

LÆVINUS (Publius Valerius). Consul romain en 280 av. J.-C., fut vaincu par Pyrrhus à Héraclée. || **LÆVINUS** Marcus Valerius. Petit-fils du précédent, était préteur en 215 av. J.-C. Il tint Philippe V de Macédoine en échec pendant quatre ans, comme propréteur, fut nommé consul en 211, et soumit toute la Sicile, 210. Il mourut en 200.

LA FAGE (Baimond). Dessinateur plein de fougue et d'originalité et graveur remarquable, né à Lisle en Albigeois, 1656-1690 (?).

LA FARE (Charles-Auguste, marquis de). Poète français, né à Valgorge en Vivarais, 1644-1712, se distingua dans l'armée française, mais s'attira l'inimitié de Louvois. Il vécut dans la société d'épicuriens dont Chaulieu était le grand prêtre, et mourut d'indigestion. Il a composé quelques poésies légères, et des *Mémoires et Réflexions sur les principaux événements du regne de Louis XIV*.

LAFAYE (Jean-François) TERRIGET DE. Poète français, né à Vienne, Dauphiné, 1674-1731, fut gentilhomme ordinaire de Louis XIV, s'occupa de littérature, combattit Lamotte dans une charmante *Épître sur les avantages de la rime*, et fut le protecteur des gens de lettres et des artistes. Il fut de l'Académie française en 1730.

LA FAYETTE (Gilbert de). Maréchal de France, 1380-1462, d'une ancienne famille d'Auvergne, servit sous Boucicault, et fut l'un des premiers à s'attacher au dauphin qui fut Charles VII. Il fut nommé maréchal en 1420, et se trouva mêlé activement à presque tous les événements de ce règne. Compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, il contribua à la paix d'Arras de 1435 ; plaida énergiquement pour la formation d'une armée permanente, et combattit encore les Anglais dans la campagne de 1449, en Normandie.

— **LA FAYETTE** (Louise de). Fille d'honneur d'Anne d'Autriche, née vers 1616, fut aimée par Louis XIII vers 1634 ; elle exerça les ombrages de Richelieu, de la reine, de Mlle d'Hautefort. Elle se retira en 1637 au couvent de la Visitation, et conserva l'affection de Louis XIII. Elle prit le nom de *mère Angélique*, et mourut en 1665 dans une maison de son ordre, à Chaillot.

— **LA FAYETTE** (Marie-Madeleine PIOCHE DE LA VERGNE, comtesse de). Femme célèbre, née à Paris, 1634-1693, fut l'un des ornements de l'hôtel de Rambouillet, et épousa, en 1655, le comte de La Fayette, frère de la précédente. De bonne heure veuve avec deux enfants, elle ouvrit sa maison aux gens de lettres et fut liée avec les personnages les plus illustres de son temps. Comme écrivain, elle a fait une révolution dans le roman et remplacé les aventures chimériques par la vérité des passions et le langage du cœur. *La Princesse de Montpensier* parut en 1660 ; *Zaïde* excita l'admiration générale ; *La Princesse de Clèves* mit le sceau à sa réputation. Ses autres ouvrages n'ont paru qu'après sa mort. *Histoire d'Henriette d'Angleterre* ; *Mémoires de la cour de France pour les années 1688 et 1689*.

— **LA FAYETTE** (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert MOTIER, marquis de). Général et homme politique, né au château de Chavagnac, en Auvergne, 1757-1834, marié, en 1774, à Mlle de Noailles, fille du duc d'Ayen. Malgré la cour, malgré sa famille, il équipa un bâtiment à ses frais, 1777, et alla défendre la cause des Américains. Washington l'accueillit avec bonté et lui conserva toute sa vie une amitié vraiment paternelle. Il servit glorieusement, revint en France, 1778, fut partout bien accueilli et obtint qu'un corps de 4,000 hommes serait envoyé en Amérique, sous Rochambeau ; lui-même le précéda, 1780. Chargé de défendre la Virginie, il contribua à la capitulation d'Yorktown, 1781, qui devait hâter la fin de la guerre. Il revint en Europe, détermina l'Espagne à faire de nouveaux efforts en faveur de l'Amérique, et allait s'embarquer à Cadix avec 8,000 hommes, lorsque la paix fut signée, en 1783. La Fayette eut dès lors une grande réputation ; dans l'Assemblée des notables de 1787, il demanda hardiment la convocation des états généraux et *même mieux que cela*. Il fut nommé député en 1789 par la noblesse d'Auvergne, et, pendant trois ans, joua l'un des premiers rôles dans l'histoire de la révolution. Dès le 11 juillet, il présentait un projet de *Déclaration des droits* ; vice-président de l'Assemblée au 14 juillet, il fut proclamé, le 15, commandant de la nouvelle garde bourgeoise, qui il nomma *garde nationale*, et présenta la cocarde tricolore, en jetant qu'*elle ferait le tour du monde*. Des lors, il se dévoua courageusement, au péril de sa vie et de sa popularité, pour la défense de l'ordre. Aux journées des 5 et 6 octobre, il empêcha de grands malheurs ; la fête de la Fédération, 14 juillet 1790, fut l'un des jours les plus brillants de sa vie. Mais sa popularité commença à être gravement compromise à l'époque de la fuite de Varennes, juin 1791 ; elle fut perdue lorsqu'il fit déployer le drapeau rouge au Champ de Mars, 17 juillet. Il donna sa démission lorsque l'Assemblée constituante se retira, octobre 1791, et ne fut pas nommé maire de Paris, grâce à la coalition de la cour avec les républicains. Comme lieutenant général, il partagea, avec Luckner, le commandement des deux armées placées sur la frontière du Nord, quand Rochambeau eut donné sa démission. Dans une lettre du 16 juin 1792, il dénonça à l'Assemblée législative l'influence croissante des clubs, et surtout des jacobins. Après le 20 juin, il vint lui-même hardiment renouveler ses demandes à la barre de l'Assemblée, fut abandonné par la cour et par le parti constitutionnel. Après le 10 août, destitué, sur le point d'être décrété d'accusation, il chercha un asile en pays neutre, 19 août. Mais, arrêté, traîné de cachot en cachot, il fut étroitement enfermé dans la forteresse d'Olmütz. Il supporta son malheur avec une noble résignation ; un article spécial du traité de Campo-Formio lui rendit enfin la liberté, 1797. Il vécut dans le Holstein et en Hollande, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il ne voulut pas servir la politique du premier consul et ne reparut sur la scène politique qu'en 1814. Pendant les Cent-Jours, il fut vice-président de l'Assemblée, et prit une part active aux événements qui amenèrent la seconde abdication de l'empereur. Député, de 1818 à 1823, il prit souvent la parole dans le sens de l'opinion la plus avancée ; son nom fut compromis dans la plupart des conspirations militaires de cette époque. Il fit un dernier voyage en Amérique, 1824-1825, au milieu d'ovations générales, et rentra à la Chambre des députés en 1827. Son voyage en Auvergne et

dans le Dauphiné fut l'occasion de vives manifestations de l'opinion publique. En juillet 1830, il fut l'un des premiers à se mettre à la tête du mouvement libéral et populaire qui le porta par acclamation au commandement de la garde nationale. Il rendit encore de grands services à la cause de l'ordre, en combattant énergiquement l'émeute pendant le procès des ministres, décembre 1830; puis donna sa démission de commandant général de la garde nationale, fit de l'opposition au ministère Casimir Perier, signa le *Compte rendu*, mai 1832, manqua d'être compromis dans les journées de juin et mourut en 1834. Sa famille a publié : *Mémoires, Correspondance et Manuscrits du général La Fayette*.

LA FÈRE. Géogr. V. FÈRE (LA).

LAFERRIÈRE (Louis-Firmin-Julien). Jurisconsulte, né à Jonzac, 1798-1861, professeur de droit administratif à la faculté de Rennes, 1838, conseiller d'État, député à l'Assemblée législative, recteur de Seine-et-Oise, de l'académie de Toulouse, inspecteur général de l'enseignement supérieur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 1855. Parmi ses ouvrages, on remarque : *Essai sur l'histoire du droit français; Cours de droit public et administratif, Histoire du droit civil de Rome et du droit français; Histoire des principes, des institutions et des lois pendant la Révolution française; Essai sur les anciennes coutumes de Toulouse; Mémoires sur les lois de Simon de Montfort*, etc., etc.

LA FERRONNAYS (Pierre-Louis-Auguste FERRON, comte de). Diplomate, né à Saint-Malo, 1777-1842, fit avec son père les campagnes de l'émigration, et fut nommé par Louis XVIII maréchal de camp, 1814, pair de France, 1815. Ministre plénipotentiaire en Danemark, 1817, en Russie, 1819, ambassadeur en 1823, il fut ministre des affaires étrangères dans le ministère Martignac, 1827-1829; sa santé le força à se retirer. Il était ambassadeur à Rome, lorsque la révolution de 1830 le fit rentrer dans la vie privée.

LA FEUILLADE (François D'AUBUSSON, duc de). Maréchal de France, 1625-1691, se distingua au combat de Saint-Gothard, 1664; Louis XIV le nomma lieutenant général. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, 1668, il conduisit 500 gentilshommes français à Candie, contre les Turcs. En 1672, il devint colonel des gardes françaises; en 1675, maréchal de France; en 1678, vice-roi de Sicile. || LA FEUILLADE (Louis D'AUBUSSON, duc de). Fils du précédent, 1673-1725, gouverneur du Dauphiné. Lieutenant général en 1707, il vint assiéger le duc de Savoie à Turin. Présomptueux et peu capable, il refusa les offres de Vauban, et finit par échouer, 1706. Créé pair de France en 1716, il fut nommé maréchal en 1724.

LAFFITTE (Jacques). Financier et homme politique, né à Bayonne, 1767-1844, fils d'un charpentier, entra dans la maison du banquier Perregaux, qui le prit pour associé et le nomma son successeur. Laffitte devint gouverneur de la Banque; député de Paris, depuis 1816, il siégea dans les rangs de l'opposition et défendit avec courage les libertés publiques. Aux journées de juillet 1830, il se jeta résolument dans l'insurrection et contribua plus que tout autre à faire nommer roi le duc d'Orléans. Il accepta le portefeuille des finances et la présidence du conseil dans le ministère du 3 novembre, rendit des services pendant la période troublée par le procès des ministres; mais après l'émeute des 13 et 14 février 1831, il se retira, céda la place à Casimir Perier, le 13 mars 1831. Laffitte avait depuis quelque temps négligé pour la politique les intérêts de sa maison de banque, que la révolution de Juillet avait compromis; en sortant du ministère, il était presque ruiné. Il siégea depuis lors dans les rangs de l'opposition, fit cession de ses biens et mit en vente son hôtel de Paris; une souscription nationale le lui rendit. Il créa, en 1837, une caisse d'escompte, sous le nom de *Banque sociale*; mais cet établissement ne répondit pas aux espérances que Laffitte avait conçues. Outre quelques opuscules de circonstance sur des questions financières, il a laissé des *Mémoires* manuscrits.

LAFFORIENNE, adj. f. Enseign. Se dit d'une manière d'enseigner la lecture, inventée par Laffore.

LAFOE, s. f. (de *La Foy*, nom pr.). Polyp. Genre proposé pour un polypier cellarié, trouvé sur le banc de Terre Neuve et rattaché au genre unicellaire.

LAFOENSIE, s. f. (de *Lafoens*, n. pr.). Bot. Genre de lythrariées lagerstrœmiées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

LAFON (Pierre). Acteur français, né à La Linde (Périgord), 1775-1846, abandonna les études médicales pour le théâtre et débuta à la Comédie-Française le 8 mai 1800, dans le rôle d'Achille d'*Iphigénie en Aulide*. Sa belle tenue, ses gestes nobles, lui valurent une réputation méritée.

LAFONT (Charles-Philippe). Célèbre violoniste, né à Paris, 1781-1830. Il a composé beaucoup de morceaux estimés, concertos, fantaisies, airs suisses, rondes, etc., près de 200 romances, dont plusieurs eurent beaucoup de succès, deux opéras, etc.

—LAFONT (Pierre-Chéri). Artiste dramatique, né à Bordeaux, 1801-1873, se distingua dans les rôles de jeune premier et plus tard dans ceux de comique élégant, par sa verve, sa distinction et ses manières excellentes. Il a joué surtout au Vaudeville et au Gymnase.

LA FONTAINE (Jean de). Poète célèbre, né à Château-Thierry le 8 juil et 1621, mort à Paris, le 13 avril 1695, était fils d'un maître des eaux et forêts. Il avait déjà composé, pour se distraire, quelques poésies légères, lors que la lecture d'une ode de Malherbe et surtout l'étude des anciens éveillèrent son génie poétique. A 26 ans, La Fontaine se maria et succéda à son père. Mais distrait, rêveur, paresseux et volage, il vendit sa charge qui l'ennuyait et s'éloigna de sa femme, qui lui était devenue antipathique. Il publia alors une traduction de l'*Eunuque* de Terence; à Paris, il fut l'un des hôtes les plus aimés et les plus aimables de la brillante société de Fouquet. Il composa alors *le Songe de Vaux*, l'*Adonis*, des épîtres, des ballades; il plaida généreusement la cause de son protecteur disgracié dans la belle élégie adressée aux nymphes de Vaux et dans une *Ode au roi*; il vécut quelque temps à Limoges; à son retour à Paris, 1664, il fut bien accueilli par la duchesse de Bouillon, par la duchesse douairière d'Orléans, par les Mortemart; il eut pour amis les plus illustres poètes de l'époque, Molière, Racine et Boileau. C'est alors qu'il publia ses premiers *Contes*, 1665, le poème d'*Adonis*, le roman de *Psyché*, les 6 premiers livres de *Fables*, 1668; de nouveaux livres de *Contes*, 5 nouveaux livres de *Fables*, dédiées à Mme de Montespan, 1678; un poème sur *le Quinquina*, 1682. Après la mort de la duchesse d'Orléans et l'exil de la duchesse de Bouillon, il fut recueilli par Mme de La Sablière, qui pourvut avec la générosité la plus délicate à tous ses besoins. Mme de la Sablière se retira aux Incurables. La Fontaine fut alors recueilli par M. d'Hervart, conseiller au parlement. Il fut élu à l'Académie française, en 1684, et *promit d'être sage*. Cependant il composa encore quelques contes licencieux, mais il fit un douzième livre de fables pour le jeune duc de Bourgogne. Sur la fin de sa vie, il se repentit du scandale que sa muse trop légère avait plus d'une fois causé, et lorsqu'il mourut, il s'occupait de traduire en vers une partie des livres saints.

—LAFONTAINE (Auguste-Henri-Jules). Romancier allemand, né à Brunswick, 1750-1831, d'une famille de réfugiés français, a publié plus de 80 romans qui eurent beaucoup de vogue en Allemagne et furent accueillis avec faveur par les lecteurs français.

LA FORCE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Bergerac (Dordogne); 1,200 hab.

LA FORCE (Caumont de). Famille originaire de Guyenne, connue dès le XIe siècle, prit son nom de la terre de *La Force*, près de Bergerac, qui fut érigée en marquisat, 1609, en duché-pairie, 1637.

— LA FORCE (François DE CAUMONT, seigneur de), 1524-1572. Calviniste, attaché à la reine de Navarre, suivit son fils Henri à Paris et fut massacré à la Saint-Barthelemy. || LA FORCE (Jacques NOMPAR DE CAUMONT, duc de). Fils du précédent, 1558-1652, échappa au massacre de la Saint-Barthelemy, en faisant le mort, et devint l'un des serviteurs les plus dévoués de Henri de Navarre. Sous Louis XIII, il prit part à plusieurs guerres civiles, parmi les mécontents; puis se réconcilia avec la cour, et fut nommé maréchal. Il fut l'un de nos meilleurs généraux dans les guerres de la fin du règne; il se retira dans son château de La Force, où il écrivit ses *Mémoires*, qui, réunis à ceux de ses fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, ont été publiés par le marquis de La Grange. || LA FORCE (Armand DE CAUMONT, duc de). Fils aîné du précédent, 1580-1675, fut lieutenant général en 1641, et maréchal de France en 1652. || LA FORCE (Henri-Jacques NOMPAR DE CAUMONT, duc de), 1675-1726. Élève des jésuites, fut un zélé persécuteur des calvinistes. Il devint membre de l'Académie française en 1715; vice-président du conseil des finances, 1716; membre du conseil de régence. Lié avec Law, il s'enrichit peu scrupuleusement. || LA FORCE (Charlotte-Rose DE CAUMONT DE). Petite-fille de Jacques de La Force, née dans le Bazadais, 1654-1724, a composé de nombreux romans, plus ou moins historiques : *Histoire secrète de Marie de Bourgogne; Histoire secrète de Navarre; Histoire secrète des amours de Henri IV, roi de Castille; Histoire secrète de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar; Anecdotes du XVIe siècle; les Fées, contes des contes*, etc.

LA FOSSE (Antoine de), sœur d'Aubigny. Poète français, né à Paris, 1653-1708, fut considéré comme l'un des premiers tragiques de son temps. On lui doit : *Polyxène, Manlius Capitolinus, Thésée, Coresus et Callirhoé*; une traduction des *Odes d'Anacréon*; des *Idylles, Elégies, Madrigaux, Épigrammes*, etc.

— LA FOSSE (Charles de). Peintre, né à Paris, 1636-1716, élève de Lebrun, étudia en Italie, et, de retour en France, peignit surtout des fresques; il fut de l'Académie en 1763. Son œuvre capitale est la peinture du dôme des Invalides. Sa manière est grande et large, son coloris est brillant et vigoureux, mais son dessin n'est pas toujours heureux.

LAFRANÇAISE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 3,500 hab.

LAFUENTÉE, s. f. (de *Lafuentes*, nom pr.). Bot. Genre douteux de scrofularinées, établi pour des herbes frutescentes originaires d'Espagne.

LA GALLISSONNIÈRE (Roland-Michel BARRIN, marquis de). Marin français, né à Rochefort, 1693-1756, devint capitaine de vaisseau, 1738, puis gouverneur du Canada, 1745. En 1756, il commanda l'escadre qui conduisit l'expédition de Bichelieu à Minorque, et repoussa victorieusement l'amiral Byng. Il mourut en revenant à Paris.

LAGAN, s. m. (du bas-latin *loganum*, droit de la mer, fait du scandinave *lag*, loi). Ancien., Toute chose éparse abandonnée.

— Droit féod. Droit que les seigneurs avaient sur les marchandises et les vaisseaux qui avaient fait naufrage, et dont la mer jetait les débris sur la côte.

— Mar. Débris que la mer jette sur ses rivages.

LAGANE, s. f. (étym. gr., λάγανον, gâteau). Échin. Genre d'échinodermes, établi aux dépens du genre clypeastre pour cinq ou six espèces.

LAGANITE, s. f. (rad. *lagane*). Minér. Nom que l'on donnait autrefois à des pierres figurées en relief comme des gaufres.

LAGANUM, s. m. pr. *la-ga-nomm*; du grec λάγανον, gâteau). Antiq. rom. Sorte de gâteau très léger cuit dans la poêle, et fait de fleur de farine et d'huile.

LAGAR, s. m. Moll. Coquille univalve du genre nérite, qui habite les mers du Sénégal.

LA GARDE (Antoine ESCALIN DES AIMARS, baron de). Officier français, né en Dauphiné, 1498 (?)-1578, se rendit célèbre par son courage, sous le nom de *capitaine Paulin*. Il fut chargé d'aller exciter Soliman II contre Charles-Quint, et commanda les galères. Pour montrer qu'il était bon catholique, il dirigea l'expédition contre les vaudois de Mérindol et de Cabrières.

LA GARDIE (Pontus de). Général, né près de Carcassonne, 1530-1585, combattit en Piémont, en Écosse, en Danemark; puis entra au service du roi de Suède Eric XIV. Il contribua à la révolution qui donna la couronne à Jean III, devint fel-l-maréchal, épousa une fille naturelle du roi; remplit plusieurs missions importantes et combattit les Russes en Livonie et en Ingrie. || LA GARDIE (Jacques, comte de). Fils du précédent, 1583-1652, forma la jeunesse de Gustave-Adolphe et devint grand connétable. || LA GARDIE (Magnus-Gabriel de), comte d'Avensbourg, 1622-1686. Fils du précédent, fut aimé de la reine Christine, ambassadeur en France, gouverneur de Livonie. Sous Charles XI, il fut tuteur du roi, chancelier, premier ministre; disgracié en 1680, il mourut pauvre.

LAGARE ou **LAGARUS**, s. m. (étym. gr., λαγαρός, mince). Prosod. anc. Vers hexamètre dans lequel on rencontre une syllabe brève au lieu d'une longue.

—Adjectiv. Vers la gare.

LAGARE, s. m. (étym. gr., λαγαρός, mince). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des téronies, qui habite l'Europe.

LAGARINTHE, s. m. (ét. gr., λαγαρός, mince). Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées, établi pour des herbes ou sous-arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance.

LAGASCA, s. m. (de *Lagasca*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées vernoniées, établi pour sept espèces originaires des régions chaudes de l'Amérique.

LAGENAIRE, s. f. (étym. lat., *lagena*, bouteille). Bot. Genre de cucurbitacées, établi pour des herbes annuelles des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

LAGÈNE, s. f. du latin *lagena*, bouteille). Antiq. rom. Nom qu'on donnait à tout vase à col étroit, semblable à une bouteille.

— Metrol. Mesure de capacité qui contenait deux litres et demi.

— Moll. Genre établi pour quelques espèces de buccins qui ont la forme d'une bouteille.

LAGENELLE, s. f. (dimin. du lat. *lagena*, bouteille). Infus. Genre d'infusoires de la famille des cryptomonadines, vivant dans les eaux stagnantes entre les herbes aquatiques.

LAGÉNIADE, s. f. (ét. gr., λαγήνιον, petite bouteille). Bot. Genre de gentianées, dont les espèces habitent le Cap de Bonne-Espérance.

LAGÉNIE, s. f. Bot. Syn. de POHLIE.

LAGÉNIFÈRE, s. f. Bot. Syn. de LAGÉNOPHORE.

LAGENIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *lagena*, bouteille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille.

LAGÉNITE, s. f. (du lat. *lagena*, bouteille). Minér. Ancien nom des concrétions ou corps fossiles dont la forme générale est celle d'une fiole ou d'une bouteille.

LAGÉNOCARPE, s. m. (ét. gr., λάγηνος, bouteille; καρπός, fruit). Bot. Genre d'ericacées, dont les espèces habitent le Cap de Bonne-Espérance.

LAGÉNODÈRE, s. m. (ét. gr., λάγηνος, bouteille; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides orthocères, dont l'espèce type habite Madagascar.

LAGÉNOPHORE, s. m. (étym. gr., λάγηνος, bouteille; φορός, qui porte). Bot. Genre de la famille des composées astérées, établi pour des espèces d'Amérique et d'Australie.

LAGÉNOPHORIES, s. f. pl. (ét. gr., λάγηνος, bouteille; φορός, qui porte). Antiq. Fête célébrée à Alexandrie, sous les Ptolémées, par le menu peuple. Dans les lagénophories, chacun apportait sa bouteille dans le repas commun.

LAGÉNULE, s. f. (ét. lat., *lagenula*, petite bouteille). Bot. Genre d'arbrisseaux, originaire de la Cochinchine et dont le fruit est fait en forme de petite bouteille.

— Moll. Genre de coquilles univalves dont le type se trouve dans la mer Adriatique.

LAGERSTRŒMIE, s. f. (de *Lagerstroem*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des lythrariées, établi pour sept espèces des régions les plus chaudes de l'Asie et fort recherchées comme plantes d'ornement.

LAGESTRŒMIE, ÉE, adj. Bot. Qui se rapporte ou ressemble à la lagerstrœmie. || LAGERSTRŒMIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des salicariées, dont le type est le genre lagerstrœmie.

LAGET, s. m. Bot. Genre de la famille des daphnacées, originaire de l'Amérique tropicale. Une espèce est appelée *bois de dentelle* parce que ses couches corticales se détachant aisément les unes des autres, forment un réseau à jour qui, aux Antilles, sert de dentelle pour faire des manchettes et des fichus. On dit aussi *layetto*.

LAGHOUAT. Géogr. Ville d'Algérie, prov. d'Alger, dans le Sahara algérien, à 400 kil. S. d'Alger; située dans l'oasis des Ksour et sur l'Ouad-Mzi, c'est le ch.-lieu d'un cercle de la subdivision de Médéah et le centre d'un commerce assez considérable. Occupée par les Français en 1852; 6,000 hab.

LAGIDE, adj. et s. 2 g. Hist. anc. Descendant de Lagus. Se dit des rois grecs qui possédèrent l'Égypte après la mort d'Alexandre. Les deux plus puissantes monarchies qui se soient élevées alors furent celles d'Égypte fondée par Ptolémée, fils de Lagus, d'où viennent les *Lagides*, et celle d'Asie et de la Syrie, fondée par Séleucus, d'où viennent les Séleucides. (Boss.)

LAGIDIE, s. f. ou **LAGIDION**, s. m. (ét. gr., λαγίδιον, petit lièvre). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des chinchillas.

LAGMANNER, s. m. pl. (littéral. *hommes de loi*. Nom des magistrats qui gouvernèrent l'Islande jusqu'à l'époque où elle passa sous la domination des rois de Norvège.

LAGMI, s. m. Relat. Boisson faite avec la sève du dattier obtenue soit en coupant la cime de l'arbre, soit en opérant une incision circulaire autour du tronc.

LAGNIEU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Belley (Ain), sur le Rhône. Vins; fabriques de chapeaux de paille; 2,600 hab.

LAGNY, *Latiniacum*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Meaux (Seine-et-Marne), sur la Marne. Marchés importants pour les fruits, les noix et les fromages; 4,600 hab.

LAGOA Baie de). Géogr. Baie formée par l'océan Indien sur les côtes orientales de l'Afrique, sur les limites de la capitainerie générale de Mozambique et de la Cafrerie. Elle reçoit le fleuve Lorenzo-Marquez.

LAGOCÉPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; κεφαλή, tête). Zool. Se dit d'un animal dont la tête a été comparée à celle d'un lièvre, parce que la lèvre supérieure est fendue en deux.

— LAGOCÉPHALE, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre gobie.

LAGOCHILE, s. m. pr. *la-go-kile*; ét. gr., λαγώς, lièvre; χεῖλος, lèvre). Medec. Un des noms donnés à la difformité que l'on appelle vulgairement *bec-de-lièvre*.

— Bot. Genre de labiées dont les espèces habitent l'Asie centrale.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, créé aux dépens du genre cétoine et habitant la Guyane.

LAGOCHIRE, s. m. (pr. *la-go kire*; ét. gr., λαγώς, lièvre; χείρ, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

LAGOÉCIE, s. f. (étym. gr., λαγώς, lièvre; οἰκία, maison). Bot. Genre de plantes ombellifères smyrnées, formé pour une assez jolie plante herbacée originaire de l'Orient et des îles de l'Archipel grec.

LAGOGRAPHIE, s. f. (étym. gr., λαγώς, lièvre; γράφω, j'écris). Didact. Histoire du lièvre.

LAGOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la lagographie.

LAGOMYS, s. m. (pr. *la-go-miss*; ét. gr., λαγώς, lièvre; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères de la Sibérie, voisin du lièvre et qui s'en distingue par l'absence complète de la queue. La tête est moyenne, le museau proéminent, les oreilles petites et arrondies, et les jambes de devant égales à celles de derrière. Ils passent une grande partie de leur vie dans les terriers qu'ils se creusent et ne sortent que pendant la nuit. Quelques espèces fossiles de ce genre ont été trouvées en Corse et en Sardaigne.

LAGON, s. m. (étym. ital., *lagone*; de *lago*, lac). Géogr. Sorte de petit lac ou d'étang salé, formé sur un terrain bas, au delà du haut d'une plage soit près des côtes, soit au fond d'une baie.

— Partie de mer enfermée par des récifs.

LAGONE. s. m. (pr. *la-go-né* ; mot ital. ; de *lago*, lac). Géol. Nom donné à des éruptions de vapeurs aqueuses, de température élevée, qui s'échappent des fissures du sol. En Toscane, on utilise ces vapeurs en les faisant passer dans les flaques d'eau ou elles déposent l'acide borique qu'elles tiennent en dissolution. || Pl., des *lagoni*.

LAGONITE. s. f. (radic. *lagone*). Minér. Minerai de fer formé de borate de fer hydraté.

LAGONYQUE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; ὄνυξ, ongle). Bot. Genre de mimosées parkiées, établi pour des sous-arbrisseaux du Caucase et de la Sénégambie.

LAGOPE. adj. 2 g. (ét. gr., λαγως, lièvre ; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de poil comme le lièvre.

— **LAGOPE**. s. m. Bot. Nom de plusieurs espèces de trèfles dont l'épi en fleur, un peu velu, présente la forme d'une patte de lièvre.

LAGOPÈDE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; lat. *pes, pedis*, pied). Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, famille des tétras, établi pour cinq espèces habitant les régions glaciales de

Lagopède

l'hémisphère boréal et les plus hautes cimes de l'Europe. Les lagopèdes gîtent dans la neige et sont poursuivis à outrance par les oiseaux de proie. Leur chair délicate est très recherchée.

LAGOPÉZE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; πέζα, plante du pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour deux espèces de l'Amérique du Sud.

* **LAGOPHTALMIE**. s. f. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; ὀφθαλμός, œil). Médec. Disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui est tellement retirée qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil ; disposition que l'on avait prétendu être naturelle aux lièvres pendant le sommeil.

LAGOPHTALMIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la lagophtalmie. Affection, disposition lagophtalmique.

LAGOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes velues comme le lièvre.

LAGOPUS. s. m. (pr. *la-go-puss*). Ornith. Nom scientifique du genre lagopède.

LAGOR. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Orthez (Basses-Pyrénées) ; 1,100 hab.

LAGORCHESTE. s. m. (pr. *la-gor-kesste* ; ét. gr., λαγώς, lièvre ; ὀρχηστής, sauteur). Mamm. Genre de mammifères de la division des marsupiaux.

LAGOS. Géogr. Fleuve d'Afrique, tributaire du golfe de Guinée.

— **LAGOS**. Ville de la Guinée supérieure dans une petite île du fleuve Lagos, capitale de l'Etat du même nom. Le roi de Lagos s'est placé, en 1861, sous la protection de l'Angleterre.

— **LAGOS**. (*Lacobriga*). Ville de Portugal, sur l'océan Atlantique, à 160 kilom. S. de Lisbonne (Algarves) ; 8,500 hab. Célèbre victoire navale de Tourville sur les Anglo-Hollandais, 1693.

LAGOSÉRIS. s. m. (pr. *la-go-cé-riss* ; étym. gr., λαγώς, lièvre ; σέρις, espèce de plante). Bot. Genre de la famille des composées chicoracées, divisé en deux sections, dont les espèces croissent en Europe et en Asie des deux côtés de la Méditerranée. On dit aussi *lagoséride*, s. f.

LAGOSTERNE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; στέρνον, sternum). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

LAGOSTOME. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; στόμα, bouche). Pathol. chir. Syn. de BEC-DE-LIEVRE.

— Crust. Genre de crustacés décapodes, dont la seule espèce connue, le lagostome perlé, se trouve sur les côtes de la Bretagne.

— Entom. Syn de DERMATODE.

— Mamm. Genre de mammifères rongeurs voisin des chinchillas.

LAGOSTOMIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *lagostome* ; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble au lagostome. || **LAGOSTOMIDES**. s. m. pl. Famille de rongeurs fossiles.

LAGOTHAMNE. s. m. Bot. Syn. de TÉTRADYNIE.

LAGOTHRIX. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre ; θρίξ, poil). Mamm. Genre de quadrumanes, établi pour trois espèces dont la plus remarquable a un mètre de hauteur, la queue plus longue que le corps, et habite les forêts situées à l'embouchure des fleuves de l'Amérique méridionale. On dit aussi *lagothriche*.

LAGOTIS. s. m. (pr. *la-go-tiss* ; ét. gr., λαγώς, lièvre ; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Genre de rongeurs, assez voisin des chinchillas et des viscaches.

LAGOUMDJI. s. m. Hist. ott. Nom des mineurs dans l'armée ottomane.

LAGOUT. s. f. Arg. Eau à boire.

LA GRANGE D'ARQUIEN DE MONTIGNY (François de). Maréchal de France, 1551-1617. Élève auprès de Henri III, se déclara pour Henri IV, eut plusieurs gouvernements et devint maréchal en 1616.

— **LAGRANGE-CHANCEL** (François-Joseph de). Poète français, né au château d'Antonnat, près de Périgueux, 1677-1758, fut un enfant précoce. En 1691, sa tragédie d'*Adherbal* fut vivement applaudie. Il réussit dès lors au théâtre, où il donna *Oreste et Pylade*, *Méléagre*, *Athénaïs*, *Amasis*, *Alceste*, les deux opéras de *Méduse*, de *Cassandre*, puis *Ino et Mélicerte*, son meilleur ouvrage avec *Amasis*. Mécontent du régent, il prit part au complot de Cellamare et écrivit contre ce prince des odes cruelles, qu'il fit courir manuscrites sous le titre de *Philippiques*. Il fut emprisonné, s'enfuit, put rentrer en France après la mort du duc d'Orléans et y faire représenter *les Jeux Olympiques*, tragi-comédie, et *Érigone*, tragédie.

— **LAGRANGE** (Joseph-Louis, comte). Célèbre géomètre, né à Turin le 25 janvier 1736, d'une famille originaire de Touraine, à laquelle appartenait Descartes, mort à Paris le 10 avril 1813. A 19 ans, il professait les mathématiques à l'école d'artillerie de Turin ; à 22 ans, il fut l'un des fondateurs de l'Académie des sciences de cette ville. En 1764, il remporta le grand prix proposé par l'Académie des sciences de Paris pour sa théorie de la *Libration de la lune*, et, en 1766 pour sa théorie des *Satellites de Jupiter*. Il fut alors nommé directeur de l'Académie de Berlin, à la place d'Euler ; puis vint s'établir à Paris, 1787, où l'Académie des sciences, dont il était associé, le nomma *pensionnaire vétéran*. Il publia aussitôt sa *Mécanique analytique*. Il fut professeur à l'École normale et à l'École polytechnique ; c'est pour cette dernière qu'il publia la *Théorie des fonctions analytiques*, *la Résolution des équations numériques*, etc. Il fit partie du Bureau des longitudes. Napoléon le nomma sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire. Ses principaux titres de gloire sont, outre les ouvrages cités plus haut : *Essai d'une nouvelle méthode pour résoudre le problème des trois corps* ; *Mémoire sur la théorie des variations des éléments des planètes*, *Traité de la résolution des équations numériques de tous les degrés*, etc.

LAGRASSE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Carcassonne (Aude), sur l'Orbieu. Fers, eaux-de-vie, grains ; 1,400 hab.

LAGRE. s. f. Techn. Feuille de verre sur laquelle les ouvriers étendent toutes les autres à mesure qu'elles sont fabriquées.

LAGRENÉE (Louis-Jean-François). Peintre, né à Paris, 1725-1805, élève de Carle Vanloo, eut le grand prix de peinture, fut de l'Académie de peinture en 1755 ; directeur de l'Académie des beaux-arts, à Saint-Pétersbourg, et plus tard, 1781, dirigea à Rome l'Académie française. On l'a surnommé l'*Albane français*, à cause de la grâce voluptueuse de ses compositions ; mais on lui reproche sa mollesse et son peu d'invention. || **LAGRENÉE** (Jean-Jacques). Frère et élève du précédent, 1740-1821, entra à l'Académie et a surtout peint sur verre et sur émail.

LAGRIAIRE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à la lagrie. || **LAGRIAIRES**. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coléoptères, famille des sténélytres, ayant pour type le genre lagrie.

LAGRIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, établi pour une cinquantaine d'espèces réparties entre toutes les régions du globe. Les lagries sont remarquables par cette particularité qu'elles font les mortes quand on les touche.

LAGRIMOSO. adv. Mus. Mot emprunté à l'italien, qui signifie littéralement *avec des larmes*. En tête d'un morceau, il indique qu'on doit le jouer lentement et avec une expression mélancolique.

LAGTHING. s. m. Nom de l'une des deux chambres dont se compose la diète de Norvège.

LAGUE. s. f. Mar. Nom qu'on donnait autrefois à l'ouaiche ou sillage d'un bâtiment. Venir dans la lague d'un vaisseau. Le docteur Franklin, allant à Louisbourg avec une grande flotte, remarqua que la *lague* de deux vaisseaux était singulièrement unie. (Raynal.)

LA GUERLICHE. Nom que l'on donne, dans les Flandres, au type de l'esprit, par allusion au meunier La Guerliche, héros d'une aventure spirituelle rapportée par les légendes de ces pays.

LA GUÉRONNIÈRE (Louis-Étienne-Arthur DUBREUIL-HÉLION, vicomte de). Publiciste, né d'une famille noble du Poitou, 1816-1875, appartint d'abord au parti légitimiste, s'attacha à Lamartine en 1848, et fonda avec lui *le Bien public* et *le Pays*. Partisan du coup d'État du 2 décembre, il fut successivement député, conseiller d'État, sénateur et ambassadeur. Parmi ses écrits, on peut citer : les *Portraits politiques contemporains*, et une foule de brochures politiques inspirées par le gouvernement impérial.

LA GUICHE (Famille de). Ancienne maison de Bourgogne, a produit plusieurs personnages célèbres, depuis *Renaud* DE LA GUICHE, qui accompagna saint Louis à la septième croisade. | *Pierre* DE LA GUICHE, 1461-1511, fut un bon diplomate sous Louis XII et François Ier. || LA GUICHE Philibert de. Arrière-petit-fils du précédent, 1540-1607, bailli de Mâcon, refusa d'exécuter les ordres de la cour pour le massacre des protestants en 1572. Il devint grand maître de l'artillerie en 1578, et fut gouverneur de Lyon en 1595. || **LA GUICHE** Jean François de, comte de la Palice. Neveu du précédent, 1593-1632, devint maréchal de France en 1619.

LAGUILLIERE. s. m. Pêch. Sorte de grand filet en usage à Marseille.

LAGUIOLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Espalion (Aveyron), près de la Selve, sur une montagne basaltique. Entrepôt de tous les fromages des environs ; 1,900 hab.

LAGUIS. s. m. (pron. *la-ghi*). Mar. Cordage rond ou sangle dont on fait à un des bouts un nœud particulier, dans lequel l'autre bout coule lorsqu'il souque un objet quelconque. L'usage du laguis est de serrer de plus en plus le corps qui en est enveloppé, par le seul effet de sa pesanteur.

LAGUNAIRE. s. f. (étym. lat., *laguna*, bouteille). Bot. Genre de malvacées hibiscées, établi pour des arbres de l'île de Norfolk.

LAGUNCULAIRE. s. m. (pr. *la-gon-ku-lère* ; et. lat., *laguncula*, petite bouteille). Bot. Genre d'arbustes de la famille des combrétacées terminalices, dont les espèces croissent dans le sud de l'Amérique.

LAGUNCULE. s. f. (pr. *la-gun-kule* ; ét. lat., *lagunecula*, petite bouteille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, voisin des lacunes.

* **LAGUNE**. s. f. (étym. ital., *laguna*, même signif. Sorte de petit lac marécageux qui se forme sur le bord de la mer, à l'embouchure de certains fleuves, et par l'atterrissement de ceux-ci. Les lagunes de l'Adige. Les lagunes de la Brenta. Les lagunes du Pô. Les lagunes de Venise. La grande *lagune* salée miroitait comme un morceau d'argent. (G. Flaubert.)

— Petit lac ou flaque d'eau dans des lieux marécageux.

LAGUNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées sidées, établi pour des arbustes des régions les plus chaudes d'Afrique et d'Asie.

LAGURE. adj. 2 g. (étym. gr., λαγώς, lièvre ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue garnie de poils ou l'extrémité de l'abdomen terminée par un pinceau de poils.

— **LAGURE**. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées avénacées, établi pour des graminées qui se trouvent en Europe et en Asie sur les bords de la Méditerranée.

LAGURINÉ, ÉE. adj. Botan. Qui a de la ressemblance avec le genre lagure. || **LAGURINÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre lagure.

LAGUROSTÉMON. s. m. Bot. Syn. de SAUSSUREE.

LAGUS. Macédonien, d'une naissance obscure, fut le père de Ptolémée Soter ; c'est de lui que les *Lagides*, rois d'Égypte, tirent leur nom.

LA HARPE (Jean-François de). Littérateur, né à Paris, 1739-1803, de parents nobles, mais pauvres, du pays de Vaud, élève du collège d'Harcourt, eut deux fois le prix d'honneur. Il débuta par un volume d'*Héroïdes* ; sa tragédie de *Warwick*, 1763, fut bien accueillie ; *Timoléon*, *Pharamond*, *Gustave Wasa*, échouèrent. Il commença à se faire connaître comme critique au *Mercure* et dans sa *Correspondance avec le grand-duc de Russie*, depuis Paul Ier. Il s'exerça aussi, avec succès, dans le genre académique, et fut souvent couronné par l'Académie française (*Éloges de Fénelon*, *de Racine*, *de Catinat*, etc.). Il fut admis à l'Académie en 1776. Il revint au théâtre, où il fit jouer, avec des succès bien variés, *Menzikoff*, *les Barmécides*, *Jeanne de Naples*, *Philoctète*, *les Brames*, *Coriolan*, *Virginie*. Toutes ces œuvres sont d'une élégance vulgaire ; ses odes sont au-dessous du médiocre, ses poésies légères n'ont pas de valeur. Mais, comme professeur de littérature, La Harpe obtint un véritable succès : son cours, commencé en 1786, attira une société d'élite ; il fut interrompu pendant la Révolution. Arrêté comme suspect, 1794, La Harpe ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor. Ses opinions, d'abord révolutionnaires, avaient complétement changé ; il était devenu chrétien fervent et se lança dans la réaction royaliste. Il reprit ses leçons au lycée, et obtint encore des succès ; de ces leçons réunies il a formé l'ouvrage connu sous le titre de *Cours de littérature ancienne et moderne*. On lui doit encore une traduction de *Suétone* ; des *Lusiades* ; un *Abrégé de l'histoire générale des voyages* ; *Correspondance littéraire* ; *Mélanges inédits de littérature* ; *Commentaire sur le théâtre de Racine* ; *Commentaire sur le théâtre de Voltaire*, etc. Dans l'édition de ses *Œuvres choisies et posthumes*, donnée par Petitot, on trouve *la Vision de Cazotte*, assurément l'un de ses meilleurs écrits.

— **LA HARPE** (Amédée-Emmanuel). Général, né au château de Hautins (pays de Vaud), 1754-1796, se mit au service de la France, fut nommé général de brigade après le siége de Toulon ; et, comme général de division, fut l'un des plus brillants lieutenants de Bonaparte. Il fut tué entre Lodi et Crémone.

— **LA HARPE** (Frédéric-César de). Homme d'État suisse, né à Rolle, d'une famille noble du pays de Vaud, 1754-1838, fut chargé par Catherine II d'être le précepteur des jeunes grands-ducs Alexandre et Constantin. Il quitta Pétersbourg en 1793 avec le grade de colonel, s'établit à Genève, puis à Paris, prit une part active à la révolution de 1798 à Berne. Il fut l'un des directeurs de la république helvétique ; en 1814, grâce à l'appui de l'empereur Alexandre Ier, il contribua à faire reconnaître l'indépendance du canton de Vaud ; il vécut dès lors à Lausanne.

LAHAYUNG. s. m. (pr. *la a-youk*). Ornith. Espèce de héron des Indes.

LAHAYE. s. f. Bot. Syn de POLYCARPEE.

LA HAYE. (en hollandais *'S Gravenhage*, la haie des comtes). Géogr. Capitale du royaume des Pays-Bas, résidence de la cour et des États-Généraux, et chef-lieu de la province de Hollande méridionale, est située à 53 kil. S.-O. d'Amsterdam, et à 3 kil. de la mer du Nord ; 123,500 hab. On y remarque le vieux palais, le palais du prince Maurice de Nassau, qui possède un musée de plus de 400 tableaux ; l'hôtel de ville, la halle aux grains et le temple neuf. Aux environs sont *le Bois*, grand parc, à l'extrémité duquel est un château royal, *Ryswick*, où fut signée la paix de 1697. La ville devint, en 1810, le ch.-lieu du département français des Bouches-de-la-Meuse, et fut, après 1814, la résidence du roi des Pays-Bas. Patrie du physicien Huyghens et du roi d'Angleterre Guillaume III.

LA HESTRE. Géogr. Bourg du Hainaut belgique, à 25 kil. de Mons ; 3,300 hab.

LA HIRE (Étienne DE VIGNOLES, dit). Capitaine français, né dans le Bigorre, mort en 1443 se rendit célèbre par sa bravoure dès 1418, avec son ami Poton de Saintrailles. Il fut l'un des principaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc. Il suivit à Reims Charles VII, qui le nomma bailli de Vermandois. Il tomba entre les mains des Bourguignons et s'adressa aux hommes villes de France, qui payèrent sa rançon, 1432-1433 ; puis accompagna Charles VII à son entrée dans Paris. Le roi lui donna la seigneurie de Montmorillon, dans le Poitou, mais ne lui confia pas de grands commandements.

— **LA HIRE** (Laurent de). Peintre et graveur, né à Paris, 1606-1656, se rendit célèbre par la fraîcheur de son coloris, sa touche légère et son habile tendue à la perspective. Il a composé beaucoup de tableaux estimés pour les églises de Paris, pour les galeries des grands seigneurs, pour le Palais-Royal de Richelieu. Il a gravé à l'eau-forte avec talent. || **LA HIRE** (Philippe de). Fils du précédent, né à Paris, 1640-1718, abandonna la peinture pour les sciences, fut professeur de mathématiques au Collége royal et à l'académie d'architecture, il entra à l'Académie des sciences en 1678. La Hire a été l'un des grands géomètres français du XVIIe siècle ; parmi ses nombreux travaux, on cite : *Nouvelle Méthode de géométrie pour les sections des superficies coniques et cylindriques* ; *Traité des cycloïdes* ; *Sectiones conicæ* ; *la Gnomonique* ; *Tabulæ astronomicæ*, etc., etc. || **LA HIRE** (Gabriel-Philippe). Fils du précédent, né à Paris, 1677-1717, fut membre de l'Académie des sciences en 1699 ; il a écrit un mémoire sur l'*Organe de la vue*. || **LA HIRE** (Jean-Nicolas). Second fils de Philippe, 1685-1727, botaniste et médecin, fut aussi de l'Académie des sciences en 1709.

LAHN. Géogr. Rivière de l'Allemagne du Nord, affluent de droite du Rhin, est formée par la réunion de deux rivières, la *Lahn*, qui descend du Westerwald, et l'*Ohm*, qui sort des Vogels-Gebirge, dans la Westphalie prussienne ; elle arrose Marbourg, en Prusse, Giessen dans la Hesse-Darmstadt, Wetzlar, Weilbourg, Limbourg, Dietz, Nassau et Ems, en Prusse. Elle a 145 kil. de cours.

LAHORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, à 370 kil. N.-E de Delhi, sur le Ravi, affluent de l'Indus ; 400,000 hab. Fabriques d'étoffes de coton, de lainages, d'armes, et surtout de châles de cachemire de qualité inférieure. C'est la capitale du Pendjab.

— **LAHORE** (Royaume de). Contrée de l'Hindoustan, qui comprenait les pays de Lahore, de Cachemire, de Moultan et la partie orientale de l'Afghanistan, entre l'Indus et les monts Soliman. Soumis aux empereurs mongols, le Lahore se divisa en nombreuses principautés possédées par les Sikhs. Rundjet-Sing, au commencement du XIXe siècle, en fit un état puissant. Mais après la mort de son fils, en 1843, les Anglais se sont emparés du pays, 1845-1849.

LAHSA. Géogr. Nom donné par les Arabes aux côtes occidentales du golfe Persique. Ce pays est séparé du Nedjed par une chaîne de hautes collines. Capitale Houfhouf ; villes principales Catif, Coweit et le village de Ain-Nejm (fontaine de l'étoile), où jaillissent des sources thermales sulfureuses.

* **LAI, LAIE**. adj. (étym. lat., *laicus*, même signif.). Mot fréquent dans nos anciens auteurs, dans le sens de laïque ou de Non lettré. Et au sm plus conféraient selon leurs grés à gens *lais* et illettrés. (Est. Pasq.)

— Ne s'emploie plus que dans ces expres-

sions *l'frère lai, moine lut.* Frere servant non destiné aux ordres sacres.

Or de Jesus la nuice fidele,
Prelats, abbés, chanoines, prestolets,
Moines cloîtrés, tous jusqu'aux freres *lais*,
Imitent Rome et s'amusent comme elle. (PARNY.)

— *Sœur laie.* S'est dit pour Sœur converse.

— *Moine lai.* Se disait autrefois d'un laïque, ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu.

— Anc. cout. *Cour laie.* Justice temporelle et séculière. || *Conseiller lai.* Conseiller qui n'avait point de cléricature. || *Patron lai* Laïque qui avait fondé quelque bénéfice avec réserve de patronage, et sans le consentement duquel le bénéfice ne pouvait être resigné ni conféré.

— S'employait substantiv. par opposition à Clerc. Les clercs et les lais. Tant les evêques que *lais* et peuple, jurèrent fidelité à l'empereur. (Ch. Fauchet.)

Sages et fous, prestres et *lais*,
. . . . . .
Mort saisit sans exception. (VILLON.)

* **LAI**, s. m. (du celt. *llais*, mélodie). Sorte de vieille poésie française, faite de petits vers. Il y avait deux sortes de lais, le grand et le petit. Le grand lai était un poème composé de douze couplets de vers de différente mesure, sur deux rimes. Le petit lai était un poème de seize ou de vingt vers, divisé en quatre couplets, presque toujours sur deux rimes. Exemple :

Sur l'appui du monde,
Que faut-il qu'on fonde
Il'espoir ?
Cette mer profonde
En débris féconde,
Fait voir,
Calme au matin l'onde,
Et l'orage y gronde
Le soir.

— Par extens. Se dit d'un petit poème quelconque. Vers la fin de la fête, des troubadours chantaient des *lais* d'amour. (Chateaub.)

Elle s'assit deplorant son malheur,
Et soupira, d'une voix lente et douce,
Ce *lai* plaintif d'amour et de douleur. (MILLEVOYE.)

LAIBACH. Géogr. V. **LAYBACH**.

* **LAÏC**. adj. et s. V. **LAIQUE**.

LAÏCAL, ALE. adj. Hist. eccles. Qui concerne les laïques. Dime feodale, faicale et patrimoniale.

LAÏCAT. s. m. Etat, condition du laïque. || Ensemble des personnes laïques.

LAICHE. s. f. Pêch. Nom vulgaire du ver de terre. On emploie des laiches comme appât pour pêcher. Syn. d'AICHE.

* **LAÎCHE**. s. f. (et. anc. haut-allem., *lisca*, fougère). Bot. Genre de la famille des cypéroïdes, renfermant des plantes qui se plaisent généralement sur le bord des eaux courantes et stagnantes ; quelques-unes cependant habitent les lieux secs et sablonneux. Les laiches sont des herbes à racine vivace, souvent traçante, dont les feuilles sont dures, presque toujours bordées de dents très fines et très acérées, qui les rendent coupantes. Vertes, les bestiaux les mangent sans répugnance ; le cheval seul les repousse ; elles sont nuisibles aux moutons. La laîche precoce et la laîche en gazon font un fourrage vert excellent ; la Laîche faux souchet, les laîches des marais, des rivages, ornent les pièces d'eau des jardins. Ce genre comprend plus de quatre cents espèces, dont quatre-vingt-dix se trouvent en France.

LAÏCISATION. s. f. (pr. *la-i-ci-za-cion*). Action de laïciser. Laïcisation des hôpitaux. Laïcisation des ecoles.

LAÏCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Laïciser. S'empl. adjectiv. Etablissement laïcisé. Ecole laïcisée.

LAÏCISER. v. a. 1re conj. Rendre laïque, en parlant des ecoles, des établissements hospitaliers, dont la direction et les emplois sont confiés à des laïques, et d'où l'on exclut l'enseignement et les exercices religieux obligatoires. Laïciser les ecoles. Laïciser les hôpitaux. Laïciser l'enseignement.

LAÏCISME. s. m. Hist. relig. Doctrine qui reconnaît aux laïques le droit de gouverner l'Eglise, d'ordonner les prêtres, et, en certains cas, d'administrer les sacrements. Cette doctrine etait fort répandue au XVIe siècle en Angleterre.

— Caractère des laïques. Le laïcisme dans l'Eglise.

LAÏCISTE. adj. 2 g. Conforme au laïcisme.

— **LAICISTE**. s. 2 g. Celui, celle qui adhère au laïcisme. Les laïcistes etaient fort nombreux en Angleterre au XVIe siècle.

LAÏCITÉ. s. f. Caractère laïque. La laïcité de l'enseignement.

LAÏCOCÉPHALE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., λαϊκός, laïque ; κεφαλή, tête, chef). Hist. relig. Heretique qui reconnaît un laïque pour chef de l'Eglise.

— S'est dit quelquefois des anglicans, parce qu'ils reconnaissent le roi pour chef de la religion.

* **LAID, AIDE**. adj. etym. anc. haut-allem., *laid*, odieux). Difforme, qui a quelque défaut remarquable dans les proportions ou dans les couleurs requises pour la beauté, en parlant de l'espèce humaine. Femme laide. Homme laid, fort laid, très laid, extrêmement laid, horiblement laid. Femme laide à faire peur, laide comme le peché, comme le demon. Homme laid comme une chenille. Une femme *laide* et ajustée en paraît encore plus *laide*. (St-Evremond. Guillerague disait hier que Pélisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être *laids*. (Mme de Sevig.) Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas *laid*, même avec des traits qui sont difformes ; s'il a de la laideur, elle ne fait pas son impression. (La Bruy.)

Mahmoud prit une jeune épouse,
Mais *laide, laide* à faire peur,
Comme le drille en avait douze,
Il lui tenait souvent rigueur. (MALLET.)

— Fig. et fam. *C'est un laid magot.* Se dit d'un homme très laid. On dit dans le même sens d'une femme : *C'est une laide guenon.*

— Se dit des parties du corps. Avoir les mains laides. Un visage fort laid. Des orteils laides. Une femme qui a la gorge laide, les pieds laids, la jambe laide.

— Désagréable à voir. Ils me firent *laide* grimace. (Scarron.)

— Se dit aussi des animaux qui sont mal conformés par rapport aux autres de leur espèce. Un animal fort laid. Un chien bien laid. Un cheval fort laid.

— Se dit encore des animaux dont la conformation ou la figure paraît désagréable. Le hibou est un laid oiseau. L'ours et le singe sont de laids animaux.

— Se dit familièrement pour Vilain, en parlant des corps inanimés. Une laide maison. Une laide mode. Une laide saison.

— Fam. Dans le sens moral, Déshonnête, contraire à la bienséance. Ce que vous dites là est bien laid. Ce que vous faites là est bien laid. Il est bien *laid* à vous d'avoir manqué à votre promesse. (Acad.) La vertu est belle dans les plus laids, et le vice est *laid* dans les plus beaux. (Boinvilliers.)

— A signifié Injurieux, offensant. Un laid mot. Une laide parole. Être loué, être repris mal à propos sont choses pareillement laides.

— Prov. *Il n'y a pas de laides amours.* On trouve toujours belle la personne que l'on aime.

— Se prend substantiv. en parlant de l'homme et de la femme. C'est un laid. Une laide. On a dit qu'une *laide* ne peut être aimée médiocrement. (Acad.) Cette *laide* avec ses rides ne peut avoir que des adorateurs mercenaires. (St-Evr.) Et qu'est-ce que cela nous fait qu'une *laide* pleure quand elle veut pleurer ? (Ch. Nodier.)

Sitôt que l'on possède,
Le cœur ne dit plus rien, l'un épouse une *laide*,
L'autre épouse une belle ; et l'un et l'autre objet
Au bout de quelques mois produit le même effet.
(DESTOUCHES.)

— *Le laid*, s. m. Ce qui est laid. L'ennui du beau nous fait aimer le *laid*. (J.-J. Rouss.) Ses études de mœurs dénotent une certaine préférence pour le *laid* et le triste. (Merimée.)

— Syn. comp. **LAID, DIFFORME**. *Laid* se dit de ce qui a des qualités désagréables à la vue, ou contraires à l'idée que nous nous faisons de la beauté ; *difforme* ne s'applique qu'aux choses qui, par une mauvaise conformation, par un arrangement extraordinaire de leurs parties, ont une figure qui s'éloigne assez de la figure naturelle pour choquer la vue.

LAIDANGE. s. f. Vieux mot qui se trouve dans les histoires et dans les coutumes. Il signifie Vilaine parole, injure verbale. Celui qui s'etait rendu coupable de *laidanges* devait se dédire en justice, en se prenant par le bout du nez. (Compl. de l'Acad.)

LAIDASSE. adj. et s. f. Se dit populairement d'une femme très laide. Voyez cette grosse laidasse.

LAIDE. s. f. Anc. cout. Droit levé dans les foires et les marches sur la vente des marchandises foraines.

LAIDEMENT. adv. D'une manière laide, désagréable, fâcheuse, contraire aux lois de l'honneur, de la delicatesse. Ledit Guichard vendit ladite cité au duc de Bourgogne, et la mit en la main de messire Jean de Luxembourg, dont il fit *laidement* contre son honneur. (Alain Chartier.)

Ce ne fut tout : car à grands coups de gaule
Le pelerin vous lui froisse une epaule,
De horions *laidement* l'accoutre. (LA FONTAINE.)

* **LAIDERON**. s. f. (diminutif de *laide*). Jeune fille ou jeune femme laide. Petite laideron qui fait la coquette. C'est une laideron qui ne deplait pas. C'est une laideron assez piquante. J'aimerais mieux une *laideron* complaisante et attentive que cette belle statue. (Volt.) Enfin ma façon de les voir changea si bien, que je sortis presque amoureux de toutes ces *laideron*s. (J.-J. Rouss.) George Ier tient sa femme en prison pendant trente-deux ans, et s'enivre le soir chez deux *laideron*s, ses maîtresses. (H. Tame.)

— Quelques auteurs l'ont fait du masculin. C'est ainsi qu'un *laideron*, qui n'eût pas été honoré d'un regard dans la rue, s'il parait souvent sur la scène, trouve à se faire entretenir fort cher. (Stendhal.)

— On écrit quelquefois *laidron*.

Passe après tout si c'est une *laideron*,
Mais dans le feu mettre un jeune tendron ! (VOLT.)
D'un *laidron* je deviens l'époux,
Priant qu'il ne soit que volage. (BERANGER.)

LAIDERONNE. s. f. S'est dit pour Laideron. Ces pauvres *laideronnes* s'ajustaient tout de leur mieux. (La Suze.)

* **LAIDEUR**. s. f. Qualité de ce qui est laid. Grande, excessive laideur. Horrible laideur. La laideur de cette femme est etrange. Il y a des laideurs qui ne sont pas désagréables. La *laideur* et la beauté dépendent du caprice et de l'imagination des hommes. (Nicole.) Dans une femme, la *laideur* avec un bon caractère est préférable à la beauté accompagnée d'un mauvais naturel. (Mabire.) Que la beauté de ton âme efface la *laideur* de ta figure. (Id.)

Et celui (le mari) de la laide, à force de la voir,
Vit avec la *laideur* sans s'en apercevoir. (DESTOUCHES.)

— Se dit quelquefois pour Personne, femme laide.

L'attention, le goût, les soins, la propreté
Donnent à la *laideur* les droits de la beauté.
(VOLTAIRE.)

— Se dit aussi moralement des actions vicieuses et malhonnêtes. La laideur d'une action. La laideur du vice. Vice qui se montre dans toute sa laideur. Qui ne cherche quelque beau masque à la *laideur* de ses mechancetes ? (Malh.) On avoue que la comédie du Tartuffe a fait beaucoup de bien aux hommes, en montrant l'hypocrisie dans toute sa *laideur*. (Volt.)

LAIDI, IE. part. pass. du v. Laidir. S'emploie adjectiv. Ame laidie par le vice.

LAIDIR. v. a. 2e conj. Rendre laid. Certaines maladies laidissent une femme pour la vie.

— Fig. Les vices laidissent l'âme.

— S'est dit pour Injurier, offenser. Laidir quelqu'un de paroles.

— **LAIDIR**. v. n. Devenir laid.

Je crains fort de vous voir comme un géant grandir
Et tout votre visage affreusement *laidir*. (MOLIÈRE.)

LAIDURE. s. f. Vieux mot qui a signifié Souillure, difformité, laideur.

* **LAIE**. s. f. (ét. inconn.). Mamm. Femelle du sanglier. Une laie prête à mettre bas. Une laie avec ses marcassins. La *laie* ne porte qu'une fois l'an. (Buff.)

Et sur le bord des eaux se présente à la vue
Une *laie* au poil blanc sur la rive étendue,
Arrête là ton cours. (DELILLE.)

* **LAIE**. s. f. (ét. bas-lat., *leda*, route de forêt ; du scand. *laid*, route). Eaux et for. Route pratiquée par l'arpenteur autour d'un canton de bois destiné à être vendu. Une *laie* de trois pieds de large. (Acad.) La loi défend de donner plus de trois pieds aux *laies* destinées au passage des porte-perches et des marchands qui vont visiter les ventes. (Merlin.) Aujourd'hui, on dit plutôt *ligne*.

— A signifié Forêt. C'est de ce sens de *laie* que vient le nom de Saint-Germain-en-Laye. || Se dit encore quelquefois pour une certaine étendue de bois.

— Anc. cout. *Laies accenses*. Nom de baux d'héritage à rente soit perpetuelle soit à longues années.

— Maçonn. Marteau de tailleur de pierre, brettelé et dentelé. Se servir de la laie. Un coup de laie. || Dentelure que laisse sur la pierre le marteau de ce nom, lorsqu'on s'en sert pour la tailler.

— Mus. Espèce de boîte, dans l'orgue, qui renferme les soupapes et le vent venant des soufflets par le gros porte-vent de bois.

— Techn. Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile qu'on veut soumettre à une forte pression. Le liquide tombe dans la laie, et, par un conduit ménagé sur un des ses côtés, il est reçu dans un vase placé dessous.

LAIGLE. Géogr. V. AIGLE (L').

LAIGNES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; 1,300 hab.

LAIKA. Mythol. Fée bienfaisante, d'après la croyance des anciens habitants du Perou.

LAILLÉ. Géogr. Comm. du cant. de Guichen, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine) ; 2,000 h.

LAILLY. Géogr. Comm. du cant. de Beaugency, arr. d'Orléans (Loiret) ; 2,400 hab.

LAIMELE. Mythol. slave. Déesse invoquée par les femmes en couches.

LAIMODON. s. m. Ornith. Syn. de POGONIAS.

* **LAINAGE**. s. m. (rad. *laine*). Comm. En général, Toute sorte de poils d'animaux, qui s'emploient dans la confection d'etoffes, et dont on fait le commerce.

— Particulièrement, Toison des moutons. Ce mouton a un beau lainage. Le lainage de cette brebis, de ce bélier, est remarquablement beau.

— Marchandise de laine, negoce qui se fait des laines. Faire le commerce des lainages.

— Façon que l'on donne aux draps et aux etoffes de laine, en les tirant avec le chardon pour y faire venir du poil.

— Anc. cout. Droit de dîme qui était dû, en quelques endroits, sur les toisons des bêtes à laine, à celui à qui appartenaient les dîmes.

* **LAINE**. s. f. (du lat. *lana*, même signif.). Nom des poils longs, épais et frisés, de quelques mammifères, particulièrement des moutons. Laine de Ségovie. Laine d'Angleterre. Laine de Berri. Laine blanche. Laine noire. Laine brune. Laine de la cuisse. Laine du ventre. Laine crue. Ouvrier en laine. Marchand de laine. Un cardeur de laine. Bas de laine. Sac de laine. Laine de mouton, de merinos, de metis, de vigogne. Mouton bien couvert, bien fourni de laine. Echeveau, flocon de laine. Pelote de laine. Lavage des laines. Le pilotage des laines. L'etendage des laines. Le triage des laines. Le battage des laines. L'epluchage des laines. Échauder, carder, fouler la laine. Etoffe moitié fil et moitié laine ; moitié soie et moitié laine. Quand la laine vient d'être coupée de dessus le corps de la bête et n'a point encore reçu d'apprêt, on la nomme toison. Les montagnes sont couvertes de troupeaux qui fournissent des *laines* fines recherchées de toutes les nations connues. (Fén.) Il n'y avait rien que les dames de Perse tissent autrefois plus à déshonneur que de filer la *laine*, ou même d'en porter les étoffes. (Rollin.) Alexandre, ayant fait présent d'un habillement en *laine* à Sysigambis, mere de Darius, qui était sa prisonnière, cette dame versa des larmes qui firent assez connaître combien ce cadeau lui déplaisait. (Id.) Princesse, cette etoffe dont vous me voyez revêtu est de *laine* ; ce n'est pas seulement un present de mes sœurs, c'est aussi l'ouvrage de leurs mains. (Id.)

— Vêtement fait de cette matière. Porter de la laine. Être habillé de laine.

— *Bêtes à laine*. Nom que portent les animaux qui fournissent la laine. Les bêtes à laine sont : les béliers, les moutons, les brebis et les agneaux. Troupeau de bêtes à laine.

— *Laver la laine sur pied*. La laver sur la bête.

— Fig. *Jambes de laine*. Jambes sans force, qui s'affaissent facilement. Elle veut dormir trois heures après son dîner, et pendant ce temps, ses jambes sont de *laine*. (Mme de Sevig.)

— *Tirer la laine*. S'est dit des filous qui volaient la nuit le manteau des passants. Une boîte de diamants que vous lui avez autrefois volée dans Paris, dans le temps que vous y tiriez la *laine*. (Scarron.) || On appelait cette sorte de voleurs *Tireurs de laine*.

— Se dit aussi des cheveux épais et crépus des nègres, à cause de leur ressemblance avec la toison des moutons. Les cheveux blonds d'un Anglais et la laine d'un nègre.

— Loc. prov. *Se laisser toudre, se laisser manger la laine sur le dos*. Se laisser maltraiter ou piller sans se défendre. Se dit en parlant d'un homme simple, doux et patient. || Dans le sens opposé, on dit d'un homme habile ou difficile à exploiter, qu'*il ne se laisse pas manger la laine sur le dos*.

Je suis mouton, et pour toute la vie ;
Mais d'un habit de loup je m'affuble à propos,
Pour ôter aux méchants l'envie
De venir me manger la *laine* sur le dos. (P. LEBRUN.)

— Arg. *Avoir de la laine*. Avoir de l'ouvrage.

— Anc. chim. *Laine philosophique*. Nom par lequel on désignait autrefois l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, parce qu'il est sous forme de flocons, ayant une apparence de laine. || *Laine de fer*. Oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. || *Laine de salamandre*. Un des noms vulgaires de l'amiante.

— Bot. Duvet composé de poils longs, mous, couchés ou entre-croisés, qui couvre certaines plantes.

— Carr. Nom donné dans les carrières à plâtre des environs de Paris à un banc peu épais de sulfate de chaux en cristaux allongés.

— Comm. *Laine d'agnelin*. Laine provenant des agneaux et jeunes moutons. La laine d'agnelin est surtout employée dans la fabrication des chapeaux et dans la preparation des fils cardés. || *Laine artificielle*. Laine tirée de vieux tissus. || *Laine d'autruche*. Terme impropre par lequel on désigne le ploc d'autruche ou duvet et poil de cet oiseau. || *Laine basse* ou *basse laine*. La plus courte et la plus fine laine de la toison du mouton ou de la brebis ; elle provient du collet de l'animal qu'on a tondu. || *Laine de bois* ou *laine végétale*. Matière textile fabriquée avec les feuilles du pin maritime. || *Laine cardée*. Toute laine qui après avoir été dégraissée, lavée, sechée, battue, epluchée et aspergée d'huile, a passé par les mains des cardeurs. || *Laine cavalière*. Laine d'Espagne sans mélange. || *Laine de chevron* Laine noire et qui provient du Levant. || *Laine crue*. Laine qui n'est point apprêtée. || *Laine cuisse*. Laine coupée entre les cuisses du mouton. || *Laine à dos*. Laine lavée sur le dos du mouton. || *Laine filée*. Laine qu'on appelle aussi fil de sayette. || *Laine fine* ou *haute laine*. La meilleure de toutes les laines, et le triage de la mère laine. || *Laine frontière*. Nom de la laine qu'on tire des environs d'Abbeville et de Rozières. || *Laine grasse* ou *laine en suif, laine en suint, laine surge*. Laine qui n'a point encore été lavée, ni dégraissée. || *Laine haute*, ou *laine-chaîne, laine en étaim*. Laine longue et grossière qu'on tire des cuisses, des jambes et de la queue des bêtes à laine. || *Laine migeon*. Nom qu'on donne dans le Roussillon à la laine de troisième sorte, ou la moindre de toutes les laines, que les Espagnols appellent *tierre*. || *Laine morte*. Laine prise sur l'animal mort. || *Laine de Moscovie*. Duvet des castors, qu'on tire sans gater ni offenser le grand poil. || *Laine moyenne* Nom de celle qui reste du premier triage de la mère laine || *Laine pattelouse*. Laine qui renferme des débris végétaux, et qui est très difficile à nettoyer. || *Laine peignée*. Celle que l'on a fait passer par les dents d'une sorte de peigne ou grande carde, pour la disposer à être filée. On l'appelle aussi *étaim*. || *Laine peignon* ou simplement *peignon*. Sorte de laine de rebut, comme la bourre ; c'est le reste de la laine qui a été peignée. || *Laine pelade* ou *laine avalie*. Nom de la laine que les megissiers et chamoiseurs font tomber, par le moyen de la chaux, de dessus les peaux des

brebis et moutons provenant des abatis des bouchers. || *Laine prime* ou *mère laine*. Laine la plus fine, prise sur le col et le dos. || *Laine ristard* Espèce de laine la plus longue de celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées. || *Laine seconde*. Laine prise sur les flancs. || *Laine tierce*. Laine prise sur la gorge et le ventre. || *Laine trice*. La plus belle laine filée. || *Laine de vigogne*. Laine d'un animal qui se trouve dans les montagnes du Pérou. Cette laine est brune ou cendrée, quelquefois mêlée d'espace en espace de taches blanches. | *Pièce de laine*. Monceau de laine, forme des toisons abattues de dessus l'animal.

— Techn. *Demi-laine*. Bande de fer dont on garnit les seuils et les bornes. || *Laine minérale*. Sorte d'étoupe que l'on tire des lattiers des hauts fourneaux et que l'on emploie pour garantir les chaudières et les tuyaux des machines à vapeur contre le refroidissement.

LAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Lainer. S'empl. adjectiv. Étoffe lainée. Drap lainé.

LAINÉ (Joseph-Henri-Joachim), vicomte. Avocat et homme politique, né à Bordeaux, 1767-1835, avocat en 1789, se distingua à Saint-Domingue dans la défense de la colonie, et, rentré au barreau, y eut de grands succès pendant douze ans. Député au Corps législatif en 1808, il montra de l'indépendance. A la fin de 1813, il rédigea le rapport de la commission pour engager l'empereur à signer la paix; président de la Chambre des députés de 1814, il protesta contre le retour de Napoléon; il présida la fameuse Chambre introuvable de 1815, et eut de nombreuses luttes à soutenir contre la faction ultra-royaliste. Une ordonnance royale le fit entrer à l'Académie française en 1816, et il fit partie, comme ministre de l'intérieur, du cabinet présidé par le duc de Richelieu, 7 mai 1816. Il provoqua l'ordonnance libérale du 5 septembre, soutint la nouvelle loi électorale, qui fut adoptée le 5 février 1817, et céda son poste à M. Decazes, 29 décembre 1818. Il devint président du conseil de l'instruction publique, puis ministre sans portefeuille, décembre 1820. Pair de France le 23 décembre 1823, il défendit avec intelligence la cause de la liberté constitutionnelle. Il prêta serment à Louis-Philippe après 1830.

*** LAINER**. v. a. 1re conj. Techn. Tirer la laine sur la superficie d'une étoffe, la garnir, y faire venir le poil par le moyen des chardons. Lainer une étoffe. Lainer une pièce de drap.

— Saupoudrer de laine hachée les tiges, boutons, etc., de certaines plantes, dans la fabrication des fleurs artificielles.

— *Lainer une tapisserie*. Couvrir de laine hachée la peinture d'une tapisserie avant qu'elle ne soit sèche.

— **SE LAINER**. v. pron. Être lainé. Atelier où les draps se lainent.

— **LAINER**. s. m. Le lainer d'une étoffe. Le velouté de cette étoffe ou son *lainer* ne serait-il point effleuré? (Diderot.)

*** LAINERIE**. s. f. Nom collectif de toute sorte de marchandises de laine. La lainerie s'est bien vendue cette année. || Lieu ou l'on tond les moutons. || Atelier où les draps se lainent. || Art de fabriquer les étoffes de laine. || Lieu ou l'on vend la laine.

— Machine rotative dont on se sert pour lainer les draps.

LAINETTE. s. f. (rad. *laine*). Bot. Genre de mousses de la tribu des hypnées.

LAINEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui laine les étoffes ou autres ouvrages de lainerie. Un bon laineur. Un mauvais laineur. On le nomme aussi *éplaigneur, emplaigneur, aplaigneur, pareur*.

— Adjectiv. Un ouvrier laineur.

LAINEUSE. s. f. Machine qui a été substituée aux têtes de chardon, aux brosses et aux cardes pour lainer les draps.

— Entom. Espèce de chenille dont le corps est couvert de poils épais.

*** LAINEUX, EUSE**. adj. Zool. Qui a beaucoup de laine. Moutons laineux, bien laineux. Brebis laineuse. Agneaux très laineux. Il y a des pays où les moutons sont plus laineux qu'ailleurs.

— Qui est bien fourni de laine, en parlant des étoffes. Un drap laineux. Étoffe laineuse.

— Qui ressemble à la laine. Poil laineux. Cheveux laineux. Dans l'espèce humaine, les cheveux ne deviennent *laineux* que sur les nègres. (Buffon.)

— Par extens. Des brumes *laineuses* et diffuses salissaient çà et là le ciel. V. Hugo.)

— Bot. Qui est couvert de longs poils couchés et mous, imitant de la laine. Epis laineux. Feuilles laineuses. Tige laineuse.

LAING (Alexandre GORDON). Voyageur, né à Edimbourg, 1794-1826, fit en 1822, un voyage de découvertes de la Guinée vers Tombouctou. Nommé major, il reçut une nouvelle mission du gouvernement anglais; partit de Tripoli avec une caravane qui se rendait à Tombouctou, mais fut étranglé près de cette ville par un cheik arabe fanatique.

*** LAINIER, ÈRE**. s. Celui, celle qui vend en écheveaux ou à la livre les laines qu'on emploie aux tapisseries, franges et autres ouvrages.

— Signifie plutôt aujourd'hui Ouvrier en laine et Personne qui fait le commerce des laines. Un bon, un habile lainier.

— Adjectiv. Un marchand lainier.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LAINIÈRE. s. f. Mar. Nom donné autrefois à de petits bâtiments français qui faisaient avec les Anglais un commerce de contrebande des laines d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

— Adjectiv. Barque lainière.

*** LAÏQUE**. adj. 2 g. et. lat., *laicus*, même signif.; du gr. λαός, peuple). Se dit des personnes et des choses, par opposition à Ecclésiastique. En parlant des personnes, Qui n'est point engagé dans les ordres ou du moins dans la cléricature. Officier laïque. Patron laïque. Juge laïque. Une personne laïque. Ainsi ce qu'on gagna dans la réforme, en rejetant le pape ecclésiastique successeur de saint Pierre, fut de se donner un pape *laïque* et de mettre entre les mains des magistrats l'autorité des apôtres. (Bossuet.)

— *Juge laïque*. Magistrat qui tient son autorité du prince ou de la république, par opposition au Juge ecclésiastique, qui prétend tenir la sienne immédiatement de Dieu même, comme les évêques, ou des évêques, comme l'official.

— En parlant des choses, Qui est propre, qui appartient aux personnes laïques. Biens laïques. Puissance laïque. Personne de condition laïque. Habit laïque. Les biens laïques étaient ceux qui n'appartenaient pas à l'Église. La puissance laïque se distingue de la puissance spirituelle ou ecclésiastique. Il permit que je restasse en habit *laïque* jusqu'à ce qu'on pût juger, par un essai, du succès qu'on devait espérer. (J.-J. Bouss.)

— Substantiv. Un laïque. Les ecclésiastiques et les *laïques*. (Acad. Les Vaudois voulaient que les *laïques* eussent pouvoir de l'administrer (la confirmation), comme les autres sacrements. (Bossuet.)

— On écrit aussi *laïc* au masculin. Tout *laïc* qui rencontrera en chemin un prêtre ou un diacre lui présentera le cou pour s'appuyer; si le *laïc* et le prêtre sont tous deux à cheval, le *laïc* s'arrêtera et saluera révéremment le prêtre; si le prêtre est à pied et le *laïc* à cheval, le *laïc* descendra et ne remontera que lorsque l'ecclésiastique sera à une courte distance: le tout sous peine d'être interdit pendant aussi longtemps qu'il plaira au métropolitain. (Ste-Foix.)

LAIRD. s. m. Nom donné chez les Écossais au propriétaire d'une terre, d'un bien. Ce titre est purement honorifique et ne donne pas la noblesse. Le laird prend le nom de la terre qu'il possède. Le laird de Kilkenny.

LAIRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des malacodermes, de l'Amérique méridionale.

*** LAIS**. s. m. (radic. *laisser*). Eaux et for. Jeune baliveau de l'âge du bois qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il revienne en haute futaie.

— Géol. Nom des alluvions que forment la mer, les fleuves et les rivières, aux propriétés riveraines. Il est opposé à *relais*, qui signifie les terrains que la mer, les fleuves et les rivières, abandonnent insensiblement en se retirant d'une rive et en se portant sur l'autre. Il y a des *lais* de mer le long d'une petite terre que j'ai à l'embouchure de notre rivière. (Mérimée.)

LAÏS Courtisane grec, née à Corinthe, contemporaine d'Aspasie, au IVe siècle av. J.-C., fut célèbre dans l'antiquité. Aristippe lui dédia deux ouvrages. || Une autre LAIS, née à Hyccata, en Sicile, vivait un peu plus tard, et fut vendue comme esclave à un riche Corinthien. || On parle d'une troisième LAIS, qui vivait du temps de Démosthène, et fut tuée par des femmes de Thessalie, jalouses de sa beauté.

— Le nom de *Laïs* est devenu commun pour désigner en général Une femme prostituée, et en particulier Une courtisane dont la réputation fait grand bruit.

> Les prélats, à droit comme à gauche,
> Nets de toute sale débauche
> Et qui n'ont point eu des *Laïs*. (DE BOILEAU.)
>
> Au temps les plus fréquents en Phrynes, en *Laïs*,
> Plus d'une Penelope honora son pays. (BOILEAU.)
>
> J'ose te préférer à ces jardins pompeux
> Où l'essaim des *Laïs* parjures,
> Belles de leurs appas moins que de leurs parures,
> Ne brigue en se montrant que l'hommage des yeux.
> (Mme DUFRESNOY.)

LAÏS (François). V. LAYS.

LAISCHE. s. f. Anc. art milit. Nom donné à de minces lames de fer dont on garnissait la casaque des fantassins.

LAISSAC. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Millau (Aveyron, ; 1,100 hab.

LAISSADE. s. f. (rad. *laisser*). Anc. mar. Endroit d'une galère où la largeur du fond diminue en venant sur l'arrière.

*** LAISSE**. s. f. (étym. bas-lat., *laxa*, même signif.; du lat. *laxus*, lâche). Mot qui dans l'origine s'est pris pour Rênes. Conduire ses chevaux par les laisses.

— Aujourd'hui, Corde dont on se sert pour mener les chiens attachés. Une laisse de crin, de chanvre. Mener des lévriers en laisse. Tenir les chiens en laisse. Des chiens de chasse qui vont en laisse.

— *Une laisse de lévriers*. Deux lévriers attachés ou non. Avoir une belle laisse de lévriers.

— Se dit aussi du cordon qui sert à mener un seul chien. Mener son chien en laisse. Il est prudent de mener son chien en laisse dans les rues d'une grande ville.

— Par extens. Le Destin se mit en colère, lui donna quelques coups de plat d'épée, et ayant lié ses mains au bout de son cheval, se servit de celui du cheval de Mlle de l'Étoile pour mener en *laisse* le criminel. Se voit-on à notre tête paraissait le guide ou le postillon grec à cheval, tenant un autre cheval en *laisse*. (Chateaubriand.)

> Les rochers sur l'onde amassés
> La cassette en *laisse* suivant. (LA FONTAINE.)

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un en laisse*. Le gouverner, lui faire faire ce que l'on veut, le mener à sa guise. Se dit particulièrement des gens simples et soumis qu'on mène partout où l'on veut, comme on ferait de deux lévriers. C'est un pauvre sot que sa femme mène en laisse.

> Un de ces beaux grobers, au regard attentif,
> Qui, d'un pas mesuré, marchant sur la soupresse,
> Du haut de leurs yeux bleus vous promènent en *laisse*.
> (V. DE MUSSET.)

— Chapell. Cordon de chapeau fait de crin, de fil ou de soie. Attacher, détacher la laisse d'un chapeau. Changer la laisse d'un chapeau.

LAISSE. s. f. rad. *laisser*. Géol. Syn. de LAIS.

— Horl. Tour qu'on laisse à faire à un ressort de montre ou de pendule, quand on a remonte la chaîne sur le barillet.

— Litt. Nom des couplets des poèmes en langue d'oïl et en langue d'oc.

— Mar. Sol que la marée avait couvert en montant, c'est-à-dire pendant le flot, et que le jusant laisse à découvert. Sur les cartes plates et les plans maritimes, la laisse de basse mer est marquée par un trait. || Nom des terres mêlées de vase et de sable que la mer arrange en forme de sillon et relais au haut de certains rivages, ou elles s'affermissent peu à peu. || Nom des débris de plantes déposés par les grandes marées.

— Vénér. Fiente du sanglier et d'autres bêtes mordantes. On dit mieux *laissées*. Lieux ou les loups aiguisent leurs ongles.

LAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Laisser. Se prend à l'act. Les justes honores, les vicieux *laissés* dans la boue. (Mass.) Ambroise fut *laissé* à lui-même et libre de suivre ses inclinations. (L. de Wailly.) Pétrarque dut à leur ignorance la possession de plusieurs manuscrits *laissés* par son père, qu'ils ne lui enlevèrent point parce qu'ils n'en connaissaient pas le prix. (Mme de Genlis.) Elles paraissent être des dépôts *laissés* sur nos contrées par les mers qui les couvraient autrefois. (Cuv.)

> Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
> Vous mourutes aux bords où vous fûtes *laissée*! (RAC.)

— Quelques grammairiens ont prétendu que le participe *laissé* et l'infinitif ne formaient qu'une seule et même locution, et que ce participe devait par conséquent rester invariable dans tous les cas; on trouve dans les écrivains quelques exemples à l'appui. Je l'ai *laissé* (Jaune) passer dans son appartement. (Racine.) Elles s'étaient *laissé* aller à la douceur de vivre. (D'Alembert.) Mais cette manière de voir est aujourd'hui abandonnée; *laissé* suit la même règle que les autres participes, et les difficultés qu'il présente sont faciles à résoudre par l'application exacte de la règle d'accord des participes passés.

— Quand *laissé* est suivi d'un infinif, il s'accorde si le régime direct appartient à ce participe, mais quand le régime appartient, non pas au participe, mais bien à l'infinitif, *laissé* ne prend pas l'accord. Il s'agit donc de bien examiner auquel des deux, du participe ou de l'infinitif, le mot régi appartient. En effet, on peut écrire, selon le sens: Je les ai *laissés* gronder, je les ai *laissés* chasser, et je les ai *laissé* gronder, je les ai *laissé* chasser. Dans le premier cas, il s'agit de personnes *qui grondent, qui chassent*; et dans le second, de personnes *que l'on gronde, que l'on chasse*. D'après cette règle, on écrira sans accord: Ils se sont *laissé* tuer en lâches. Ils se sont *laissé* séduire. Les intérêts qu'ils ont *laissé* accumuler. Elle rougissait de honte de s'être *laissé* vaincre au sommeil. (Amyot. Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient *laissé* faire sous leur autorité. (Fén.) Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare pour s'être *laissé* gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Id.) De concert avec lui, elle s'était *laissé* renfermer pour se dérober à des poursuites qui alarmaient sa vertu. (Le Sage. Nos pères se seraient-ils *laissé* assommer comme des victimes? (Volt. Rappelez-vous, Athéniens, les humiliations qu'il vous en a coûté pour vous être *laissé* égarer par vos orateurs! Id. Les esprits bien faits et les gens de bon goût ne s'y sont jamais *laissé* tromper. (Id.) Combien d'hommes de génie se sont *laissé* séduire par ces puérilités! Id. Insensé, tu fuis à toute heure celui par qui tu t'es *laissé* charmer. (Lebrun.) Mais on écrira avec l'accord: Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein; le monde vous a *laissés* rire et pleurer tout seuls. (Rac.) Elle allait recommencer à lui parler pour la tirer de cette humeur sombre où elle s'était *laissée* aller. (St-Evrem.) J'avais une si bonne occasion de la quereller, je l'ai *laissée* échapper. (Beaumarchais. O Julie! si le destin t'eût *laissée* vivre! (J.-J. Rouss.) J'ai commencé à la hâte, et mon sujet s'étendant sous ma plume, je l'ai *laissée* aller sans contrainte. (Id.) Son père sait bien que tout le menu linge n'eût point eu d'autre blanchisseuse si on l'avait *laissée* faire. (Id.) Il est écrit que Dieu n'a pas révélé ses jugements aux gentils, et qu'il les a *laissés* errer dans leurs voies. (Id.) Les enfants que leurs parents avaient *laissés* périr. (Volt. Quelques chrétiens que les musulmans avaient *laissés* vivre dans la ville. (Id.) Une personne s'est présentée à la porte, je l'ai *laissée* passer. (Wailly.) Avec les soins on aurait sauvé cette personne, on l'a *laissée* mourir. (Id.) Néphte ne s'est point *laissé* aller, comme bien des rois, aux injustices. (Terrasson.) Cette mollesse heureuse des anciens, ils l'ont *laissée* entrer dans leurs compositions. (La Harpe.)

> Et je vous ai *laissés* tout du long quereller,
> Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (MOL.)

— Subst. Comm. *Un laissé en compte*. Nom de marchandises restées en douane pour un règlement de compte.

— **LAISSÉ**. s. m. Techn. Les rubanniers nomment ainsi tous les points blancs d'un patron qui designent les hautes lices, c'est-à-dire les endroits où il faut passer les trames à côté des bouclettes des hautes lices, et non dedans.

*** LAISSÉES**. s. f. pl. Chass. Fiente des loups et des bêtes noires. On dit aussi *laisses*, mais à tort.

*** LAISSER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *laxare*, lâcher). Se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. J'ai laissé mon frère chez lui. Il a laissé son fils à Lyon. Il a laissé sa voiture à la porte de la ville. J'ai laissé mes amis à la campagne. Mon seul regret en quittant Amiens était d'y *laisser* un ami. (L'abbé Prévost.)

> On le vit plein de gloire à son brillant réveil,
> *Laissant* dans le tombeau sa dépouille grossière,
> Par un sublime essor voler vers la lumière. (L. RACINE.)
>
> Souvent je contemple la pierre
> Où commencèrent mes douleurs;
> J'y cherche la trace des pleurs
> Qu'en m'y *laissant* peut-être y répandit ma mère
> (SOUMET.)

— *Laisser quelqu'un loin de soi, loin derrière soi*. Le devancer beaucoup, au propre comme au figuré.

> Ton char, traîné par deux coursiers rapides,
> *Laisse* trop loin les amours après lui. (BÉRANGER.)

— *Laisser une maison, un chemin, une rivière, un village, etc., à droite, sur la droite, à gauche, sur la gauche*. Prendre sur la gauche, en sorte que la maison, le chemin, etc., se trouve à droite, ou Prendre sur la droite en sorte qu'ils se trouvent à gauche. Nous nous dirigeâmes sur le mont Ithome, en *laissant* à droite les ruines de Messène. (Chateaub.) *Laissant* à droite Leondari, ville tout à fait moderne, nous traversâmes un bois de vieux chênes verts. (Id.)

— *Laisser là quelqu'un, quelque chose*. Rompre avec quelqu'un, discontinuer une chose. Laissez là cette femme, elle vous perdra. Laissez là vos chimères. Il a laissé là son projet. Laissez là votre ouvrage, demain vous le reprendrez. Prends-moi le bon parti, *laisse là* tous les livres. (Boil.) || N'en plus parler.

> Reine, Dieu m'est témoin... — *Laisse* là ton Dieu, traître,
> Et venge-moi (RACINE.)

— *Laisser là un vêtement*. S'en dépouiller, ne plus le porter. *Laissez* là cet habit, quittez ce vil métier. (Racine.)

— *Laisser quelqu'un pour mort*. S'en éloigner avec la conviction qu'il est mort. Son assassin l'avait *laissé* pour mort, mais il n'était qu'évanoui. (Acad.)

— *Laisser quelqu'un sur le carreau*. S'éloigner de quelqu'un après l'avoir tué. Les assassins l'avaient laissé sur le carreau.

— *Cette armée a laissé dix mille hommes sur la place*. Elle a eu dix mille hommes tués ou blessés.

— Fam. *Laisser quelqu'un pour ce qu'il est*. N'avoir point égard aux injures qu'il nous dit, le mépriser au point de dédaigner de lui répondre.

— Fig. *Laisser la vie en quelque occasion*. Y mourir. On dit populairement dans le même sens *Laisser ses os, laisser ses bottes en quelque rencontre*. || *Laisser des poils, des plumes, dans quelque endroit*. Se dit d'un animal, d'un oiseau dont il est resté des poils, des plumes dans l'endroit par où il a passé. || Fig. et fam. *Laisser des plumes*. Faire quelque perte, et particulièrement une perte d'argent dans quelque entreprise, dans quelque affaire. Il a laissé de ses plumes au jeu. || *Laisser des traces, des vestiges*. Se dit des marques qui restent d'une personne ou d'une chose. Cet événement a *laissé* des traces dans la mémoire des hommes. (Acad.)

— *Laisser une chose en certain état*. Se dit d'une chose relativement à l'état où elle était quand on l'a quittée, qu'on s'est absenté. Qu'a-t-on fait de cette France que j'avais *laissée* si brillante? J'avais *laissé* la paix, j'ai retrouvé la guerre; j'avais *laissé* des victoires, j'ai retrouvé des revers; j'avais *laissé* les millions de l'Italie, et j'ai trouvé des lois spoliatrices et la misère. (Napoléon.) Stephen partit à grands pas et monta dans sa petite chambre; il la retrouva telle qu'il l'avait *laissée*. (A Karr.)

— *Laisser quelqu'un sans nouvelles*. Ne pas lui donner de ses nouvelles.

— Passer outre, au delà de.

> J'ai visité l'Élide, et *laissant* le Ténare,
> Passé jusqu'à la mer qui vit tomber Icare. (RAC.)

— Écarter, éloigner. Laissez ces vaines terreurs. *Laissez* ces vains scrupules. (J.-J. Rouss.)

Laissez ces simagrées, soyez vertueux et bons.

— Quitter, abandonner. Cette rivière a laissé son ancien lit. Depuis l'invention de la poulie, on a *laissé* l'usage de certaines armes défensives. (Acad.) Lorsque la mer a *laissé* à découvert ces sommets de montagnes, les sables ont été dans les plaines, où ils ont été entraînés par la chute des pluies. (Buff.) Elles amènent rapidement ces sauvages et étouffées réactions où le pays *laissa* sa bonne renommée, sa dignité morale en même temps que sa fortune. (Gambetta.)

— *Laisser une chose à certain prix.* Consentir à la vendre pour un certain prix. Je vous laisse cet habit pour 90 francs. Je vous laisse ce cheval pour 600 francs. Voulez-vous me laisser cette marchandise à bon compte ?

— *Cette marchandise est à prendre ou à laisser.* Il faut en donner le prix demandé, ou renoncer à l'avoir.

— *Il y a à prendre et à laisser dans ces choses.* Il s'y trouve du bon et du mauvais, et il faut choisir. Mais il en est de cela comme de toutes choses : on en prend et on en *laisse*. (Montalembert.)

— *Avoir le prendre et le laisser.* Se dit d'une manière analogue. Dans ce sens, *laisser* est pris substantivement.

— Céder. Laisser l'honneur, le profit d'une chose à quelqu'un. Les ennemis furent contraints de nous laisser le champ de bataille.

— Fig. *Laisser le champ libre à quelqu'un.* Ne pas vouloir se mettre en concurrence avec lui. Se retirer, abandonner ses prétentions.

— Léguer par des dispositions testamentaires ou autrement. Il a laissé des legs à tous ses amis. Il a laissé des sommes considérables à l'hôpital de la ville. Laisser par testament sa bibliothèque à son frère. Ton père ne nous a-t-il pas laissé la plus belle fortune du village ? Voilà une coutume bien impertinente qu'un mari ne puisse rien *laisser* à une femme dont il est aimé tendrement. (Mol.)

— Se dit en parlant de ce qui a été à quelqu'un, et qui subsiste après sa mort ou son absence. Laisser une femme et des enfants. Il a laissé une jeune femme et trois enfants en bas âge. Il a laissé peu de biens après sa mort. Il a laissé ses affaires en bon état. Il mourut plein de gloire, *laissant* sur le trône sa famille et sa religion. (Volt.)

— Transmettre dans ses œuvres, ses écrits. Les descriptions qu'en ont *laissées* des auteurs anciens. (Cuvier.) L'historien Joséphe nous a *laissé* une description magnifique du palais et du tombeau de David. (Chateaub.)

— Transmettre en mourant ou en s'absentant. Les charges, les honneurs qu'il va *laisser* peut-être à un ennemi. (Mass.) Vous étiez bien jeune quand je vous *laissai* le royaume. (Fén.)

Antoine avec Lépide,
Qui n'eussent pas détruit Rome par les Romains,
Si César eut *laissé* l'empire entre vos mains ? (Corneille.)

— Se dit d'une manière analogue, en parlant du souvenir, de l'opinion, de la réputation, etc., qu'un homme laisse de lui après sa mort, ou seulement lorsqu'il quitte le lieu où il était. Laisser une bonne réputation après soi. Imitez un si bel exemple, et *laissez*-le à vos descendants. (Boss.) Il ne pouvait *laisser* à ses fils un bien plus solide que la succession de sa charité. (Fléch.) Ces princes tant vantés n'ont pas même *laissé* leur nom à la postérité. (Mass.) Ils avaient *laissé* aux Français, alors très inquiets, de l'aversion pour le nom seul du ministère, et peu de respect pour le trône. (Volt.) Puisse-t-il lire jamais les sentiments et les regrets qu'il m'a *laissés* ! (Las-Cases.) Il a *laissé* d'immortels souvenirs à la mémoire, il n'en a pas laissé à l'âme. (Ch. Nodier.)

— Se dit, tant au physique qu'au moral, en parlant de la sensation, de l'impression qui reste de quelque chose ou de ses suites. Cette liqueur laisse un bon goût. Ce voyage m'a laissé des souvenirs agréables. Les prospérités militaires *laissent* dans l'âme je ne sais quel plaisir. (Fléch.) Les plaisirs sont des amusements qui ne *laissent* qu'un long et pénible repentir. (Id.) Le désordre *laisse* toujours au fond de l'âme le ver dévorant. (Massill.) La sagesse ne *laisse* point de regret après elle. (Id.) Ma maladie m'a *laissé* des suites affreuses. (Volt.) Les plaisirs qu'il venait de goûter pour la première fois avaient *laissé* leur impression dans son esprit. (Id.) L'envie, qui s'attache aux noms illustres, meurt à la vérité, mais elle *laisse* après elle la calomnie, qui ne meurt jamais. (Barth.)

— Dans un sens analogue. En quel funeste état ces mots m'ont-ils *laissée* ! (Racine.)

— Confier une chose à quelqu'un, la mettre en dépôt chez lui. Il laisse son argent entre les mains de son notaire. Il a laissé tous ses papiers à son avocat. Craignant les voleurs, il m'a laissé son argent et son manteau. Voici les papiers que vous m'aviez laissés. Au reste, servez-vous des diamants qui sont sur l'habit que j'ai *laissé* à vos filles. (La Font.)

— *Laisser une chose au sain, à la discrétion, à la prudence de quelqu'un.* La confier, l'abandonner au soin, à la discrétion, à la prudence de quelqu'un.

— Dans le même sens, on dit : *Je vous en laisse le soin, la conduite*, etc. *Laissez*-en la décision aux Étruriens (Fén.) La religion, *laissant* à notre cœur le soin de nos joies, ne s'est occupée, comme une tendre mère, que du soulagement de nos douleurs. (Chateaub.)

— Donner une chose à quelqu'un pour qu'il la remette à un autre. Je ne l'ai point trouvé chez lui, j'ai laissé votre lettre à son domestique. J'ai laissé ma carte de visite chez son concierge. J'ai laissé mes papiers à son commis.

— Ne pas ôter, ne pas retirer de quelque endroit ou de chez quelqu'un une chose ou une personne que l'on peut en ôter, en retirer. Laisser son enfant en nourrice. Laisser un tableau à l'exposition.

— Ne pas ôter une personne ou une chose de la place ou elle est, de la situation ou elle se trouve. Laissez-moi sur cette chaise. Laissez-moi auprès du feu. Laissez ces livres sur mon bureau. Laissez-la couchée dans son lit. *Laissez*-moi dans mon heureuse pauvreté. (Fénelon.) Il m'aurait *laissée* à ses genoux si je m'y étais mise. (J.-J. Rouss.)

— *Laisser dans.* Avez-vous *laissé* les Français dans la paix et dans l'abondance ? (Fén.)

— Fig. et fam. *Laisser quelqu'un dans la nasse.* Laisser quelqu'un dans une méchante affaire ou on l'a engagé et dont on se tire soi-même.

— Fig. *Laisser quelqu'un dans l'embarras, dans la peine, dans la gêne, dans le danger, dans la misère.* Ne pas lui donner le secours qu'on pourrait ou qu'on devrait lui donner.

— *Laisser quelqu'un en paix, en repos, le laisser tranquille.* Ne pas l'importuner, ne pas le tourmenter. On dit dans le même sens *Laissez-moi, laissez-moi donc.*

— N'en plus parler.

Enfin *laissant* en paix tous ces peuples divers,
De propos en propos on a parlé de vers. (Boileau.)

— *Laisser en paix* signifie aussi Dédaigner.

Crois-moi donc, *laisse* en paix, jeune homme au noble cœur,
Ce Zoïle à l'œil faux, ce malheureux moqueur. (V. Hugo.)

— Absol. *Laissez donc.* Finissez. || *Laissez, laissez.* C'est assez, ne continuez pas.

— Fam. *Laisser le monde comme il est.* Ne point s'embarrasser de ce qui se passe dans le monde, ne pas prétendre le réformer.

— *Laisser quelqu'un en son particulier.* Le laisser seul.

— *Laisser quelqu'un maître d'une chose.* Laisser cette chose entièrement à sa disposition.

— *Laisser un ouvrier sans ouvrage.* Ne pas lui donner d'ouvrage.

— *Laisser à la merci de.* Ne pas préserver de. Vous laissez vos propriétés à la merci des maraudeurs. Vous laissez vos forêts à la merci des braconniers.

— Construit avec le substantif et l'adjectif. J'en *laisse* le ciel juge. (Corn.) Je l'ai *laissé* sanglant porté par ses soldats. (Rac.) La plupart de ceux que vous avez vus mourir vous ont *laissé* vous même étonné de la promptitude de leur mort. (Mass.) La foi nous *laisse* sensibles, mais elle nous rend soumis. (Id.)

Le premier
Laissant ouvert son poulailler,
Commit une sottise extrême. (La Font.)

Ne croyez pas pourtant qu'éloigné de l'Asie,
J'en *laisse* les Romains tranquilles possesseurs.
(Racine.)

Le roi, que j'ai *laissé* plus calme dans son lit,
D'une oreille attentive écoute ce récit. (Id.)
J'ai *laissé* jusqu'ici leur audace impunie,
Et je m'oppose encore à mes vils ennemis. (Voltaire.)

— Ne pas changer l'état où se trouve une chose. Laisser une chose intacte. Laisser un champ en friche. Laisser un ouvrage imparfait.

— *Laisser à l'abandon.* Négliger entièrement. Cette femme laisse tout à l'abandon. Vous laissez votre jardin à l'abandon.

— Ne pas prendre, ne pas enlever, ne pas détruire, etc., ce qu'on pourrait prendre, enlever, détruire, etc. Les voleurs lui ont laissé la vie. Les brigands ne lui ont laissé que sa chemise. Les ennemis ont brûlé le village et n'ont laissé que l'église. Laissez-moi une place au soleil. Ses occupations ne lui laissent pas un moment de liberté.

— *Ne laisser que les quatre murailles.* Laisser une maison à nu, tout emporter, tout enlever d'une maison ou d'un appartement. Les voleurs ont pénétré cette nuit dans cette maison et n'y ont laissé que les quatre murailles.

— Ne pas ôter à, ne pas priver de. O mort ! cruelle mort ! que ne lui *laisses*-tu plus longtemps le plaisir de voir le fruit de ses travaux ! (Fléchier.) Il *laissait* à ses amis la liberté de soutenir leurs opinions. (Id.) La Providence ne semblait *laisser* au hasard et au caprice des hommes le partage des postes et des emplois, que pour nous faire regarder avec des yeux chrétiens les titres et les honneurs. (Mass.) Je te *laisse* ton erreur. (J.-J. Rousseau.) *Laissez*-lui sa manie et son amour bizarre. (Delille.) Tu te plains, et tu devrais le remercier ; en te *laissant* une liberté entière, il t'honore de la seule manière qui te convienne. (X. Marm.)

— Ne pas emmener, ne pas emporter avec soi. Laissez-nous votre enfant jusqu'à ce soir. Le temps est mauvais, laissez ici votre femme et partez seul. Laissez ici votre argent, de peur qu'on ne vous vole en route.

— Oublier de prendre avec soi. Il a laissé son parapluie au café. Il a laissé sa montre dans son cabinet. J'ai laissé cette lettre sur mon bureau.

— Ménager, pratiquer. Laisser une lacune. Laisser un intervalle. Laisser des distances assez considérables entre des objets. Laisser un espace, un vide. Après l'avoir construit, il la comble de feuilles accumulées, ne *laissant* sous cet amas qu'une entrée étroite oblique. (Buffon.) Quand cette verge s'allonge d'elle-même, elle se pose sur le ventre en forme de limaçon, *laissant* environ une ligne ou deux d'espace dans les circonvolutions. (Id.) L'on a vu des rotifères revenir à la vie jusqu'à quinze fois, en *laissant* de très grandes distances entre l'époque de leur mort et celle de leur résurrection. (Aimé Martin.)

— *Laisser en blanc.* Réserver dans un écrit un espace pour être rempli plus tard.

— Omettre, passer sous silence, négliger. Je *laisse* ces instructions si utiles, ces maximes si pures qu'elle a depuis insinuées à son auguste élève ; je *laisse* celle qu'elle eût pu lui inspirer si bien lui eût prolongé le cours de ses années. (Fléch.) *Laissons* ces circonstances, et passons de ces vertus civiles aux vertus chrétiennes. (Id.) Souffrez donc que *laissant* là le corps, pour ainsi dire, et les dehors de cette cérémonie, je vous en développe l'esprit. (Massillon.)

Laissons la de Joad l'audace téméraire,
Et tout ce vain amas de superstitions... (Racine.)

Un moment *laissons* le compas,
Et la physique et la chimie,
Je vais célébrer vos appas. (Aimé Martin.)

— *Laissons cela.* N'en parlons plus.

— *Laisser à*, avec l'infinitif. Je vous *laisse* à conduire cette petite affaire selon mes désirs. (Mme de Sév.) *Laissons* à ceux qui ne jugent des événements que par les voies fausses et bornées de la sagesse humaine, à s'enorgueillir. (Massillon.)

— *Il laisse beaucoup à penser.* Se dit d'un homme qui parle mystérieusement. || *Cela laisse beaucoup à penser.* Cela donne lieu ou matière à bien des réflexions.

— *Je vous laisse à penser ce qui en arrivera. Je vous laisse à juger s'il profita de l'occasion.* C'est à vous à penser aux conséquences de cela. C'est à vous à juger s'il profita de l'occasion.

— *Laisser beaucoup à dire, à faire.* Ne pas épuiser une matière. On dit dans le sens opposé : Ne laisser rien à dire, à faire.

— *Laisser à désirer.* N'être pas entièrement satisfaisant. Cet orateur laisse à désirer sous le rapport de la concision. Cet ouvrage a du mérite, cependant il laisse beaucoup à désirer.

— *Ne pas laisser de faire ou que de faire une chose.* La faire toutefois. Malgré les obstacles, il ne faut pas laisser de faire son chemin. Malgré leurs brouilleries, il n'a pas laissé de lui écrire. Je ne *laisse* pas l'être sensiblement touchée de me voir obligée à me justifier. (Mme de Sévig.) Ne *laissons* pas cependant de publier ce miracle de nos jours. (Boss.) Ceux qui s'en plaignent tous les jours ne *laissent* pas de s'y plaire. (Fléch.) Lorsqu'il semblait céder, il ne *laissait* pas de se faire craindre. (Id.) Ne *laissons* pas, en la perdant, d'adorer la main qui nous l'enlève. (Id.)

— On dit dans des sens analogues : Il est pauvre, mais il ne laisse pas d'être honnête homme, c'est-à-dire Quoiqu'il soit pauvre, il n'en est pas moins honnête homme. Cette proposition ne laisse pas d'être vraie. Il ne laisse pas de gagner à ce marché.

— On dit également : *Ne pas laisser de* et *ne pas laisser que de*, dans ces sortes de phrases ; mais la première de ces deux expressions est peut-être préférable. Ces bruits pourtant, quoique si absurdes, ne *laissaient* pas que d'être écoutés. (Rac.) || S'est employé impersonnellement. Celle qui m'a le plus vivement touché a été la maladie de Votre Altesse ; et, bien que j'en aie aussi appris la guérison, il ne *laisse* pas d'en rester encore des marques de tristesse en mon esprit. (Descartes.)

— Suivi d'un infinitif, il signifie souvent Souffrir, ne pas empêcher. Laissez-moi parler. Laissez jouer ces enfants. *Laissez*-nous jouir de votre bienfait. (Mass.) *Laissez* respirer les peuples de leur accablement. (Id.) *Laissez*-leur voir de près le bonheur qu'ils attendent. (Id.) On les conduit de cette façon en les *laissant* pâturer le jour pendant l'hiver. (Buffon.) Il poursuivit son chemin en *laissant* aller Rossinante à son gré, car il lui semblait qu'en cela consistait l'essence des aventures. (Flor.) Il ne m'avait jamais *laissé* souffrir des suites de ces fautes. (B. Constant.) Ils avaient *laissé* perdre les moments favorables. (Anquetil.) Je les ai *laissés* partir. (A. Karr.) Il faut que je lui parle. Fou que je suis de l'avoir *laissée* partir ! (Id.) Ça me rechauffe, disait il quelquefois en *laissant* paraître sur sa figure une expression de béatitude. (H. de Balzac.)

Une pourtant de ces dernières
Avait *laissé* passer la moitié du printemps
Sans goûter le plaisir des amours printanières.
(La Fontaine.)

— Fam. *Laissez que.* Permettez, souffrez que. Laissez que je vous embrasse. Laissez que je vous dise un mot. Laissez que je vous réponde.

— Ne pas se soucier, ne pas se mettre en peine de quelque chose. Laissons faire, laissons dire le monde. *Laissons*-lui égaler le fou et le sage, *laissons*-lui confondre l'homme avec la bête. (Boss.) On lui représenta qu'il fallait les *laisser* user contre eux-mêmes des forces qu'ils pourraient tourner contre lui. (Fléch.)

— *Laissez faire, laissez passer.* Axiome des économistes partisans du libre-échange.

— *Laisser voir.* Montrer, découvrir, mettre en évidence. Cette percée laisse voir une vaste plaine.

— *Laisser voir sa pensée.* Parler, agir de manière à faire deviner sa pensée.

— Quelquefois, il exprime une chose involontaire, quelque chose qui échappe comme malgré soi. Partout il *laisse* échapper des traits d'humanité pour les peuples. (Mass.) *Laissant* tomber une de ses mains dans la mienne, de l'autre elle prit ma rose. (B. de St-Pierre.) Madeleine, pour cacher sa rougeur, se baissa pour ramasser une fleur qu'elle avait *laissée* tomber. (Alph. Karr.) Comme si quoi ? reprit Sylvie en *laissant* échapper un gros rire bête, les deux font la paire. (H. de Balzac.)

Sur ses propres ennuis *laissant* couler des pleurs,
Des douleurs des humains elle accroît ses douleurs.
(Aimé Martin.)

— *Laisser aller les choses, le monde.* Accepter les événements avec patience.

— Fig. et fam. *Laisser tout aller.* Négliger entièrement ses affaires. || *Laisser tout traîner.* Ne mettre rien à sa place, laisser tout en désordre.

— *Laisser tout aller sous soi.* Se dit d'un enfant ou d'une personne infirme qui n'a pas la force de retenir ses excréments.

— *Laisser aller*, s. m. Sorte de négligence, d'abandon qui sied à certaines personnes. J'aime le laisser aller de cette femme. Son laisser aller me plaît beaucoup. Cette jeune femme a un laisser aller qui charme. Rien n'y fait, et je prends un *laisser aller* conjugal où ne peut plus déplaisant. (Th. Gaut.) Elle pleura et comme un enfant qu'elle était, avec des sanglots, des suffocations, le *laisser aller* naïf d'une nature un peu vulgaire. (A. Daudet.) Sa raideur anglaise avait fait place à un *laisser aller* plein d'expansion. (G. Ohnet.)

— *Laisser aller* signifie aussi Mollesse, manque d'énergie.

— On dit de même substantivement *Le laisser agir.* On a deja entendu ce que c'est que ce silence et ce *laisser agir*. (Bossuet.)

— Loc. prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez.* Mieux vaut tolérer un petit mal que de chercher à y remédier au risque d'en causer un plus grand.

Il faut bien faire et laisser dire. Il faut faire son devoir et ne pas s'inquiéter des propos. || *On ne laisse pas de semer pour les pigeons.* Un petit inconvénient ne doit pas empêcher l'entreprise d'une bonne affaire. || *Elle a laissé aller le chat au fromage.* Se dit d'une jeune fille qui a fait faux bond à son honneur. || *On a beau être las, on ne laisse pas d'aller.*

— Chass. *Laisser courre les chiens* ou *laisser courre.* Découpler les chiens afin qu'ils courent après la bête. || *Laisser aller les voies.* Se dit d'un limier qui passe dessus sans s'en rabattre, ou d'un chien courant qui y passe sans les marquer. || *Laisser suivre.* Donner au limier plusieurs longueurs de trait.

— Manèg. *Laisser aller son cheval.* Le laisser marcher à sa fantaisie. || *Laisser échapper son cheval.* Ne pas le retenir. || *Laisser tomber les jambes.* Les tenir sans raideur. || *Laisser la bride sur le cou à un cheval.* Lui rendre la main, le laisser aller de lui-même.

— Fig. et fam. *Laisser la bride sur le cou à quelqu'un.* Lui donner pleine liberté ; l'abandonner à lui-même, à ses caprices, à ses volontés.

— Mar. *Laisser ses ancres.* Se dit d'un bâtiment qui abandonne ses ancres au fond en partant du mouillage. || *Laisser le fond.* Se dit d'une ancre qui se détache du fond. || *Laisser tomber l'ancre.* Mouiller. || *Laisser arriver ou laisser porter.* Manœuvrer pour s'approcher d'un objet situé sous le vent. || *La mer laisse.* Se dit de la mer qui se retire au reflux.

— SE LAISSER, v. pron. Il est généralement suivi d'un infinitif et s'emploie dans le sens de Permettre, ne pas empêcher, souffrir. Se laisser mourir de faim. Se laisser aller à la douleur, à la paresse, à son goût pour les plaisirs. Pourquoi ne vous *laisseriez*-vous pas toucher à la bonté de votre Dieu ? (Rac.) A force d'être touché inutilement on ne se *laisse* plus toucher de rien. (Boss.) Il ne se *laisse* emporter à aucune tentation délicate. (Fléch.) L'homme se *laisse* moins conduire par la raison et la vertu que par l'exemple et les mœurs de son siècle. (S. Dobay.) Quant aux reproches de s'être *laissé* déporter à Sainte-Hélène, il serait honteux d'y répondre. (Las-Cases.)

En vain ton âme gémissante
De leurs maux se *laisse* attrister,
Moi je chante l'Espagne heureuse. (Béranger.)

— Quelquefois il n'ajoute rien au verbe qui le suit. Il s'est laissé tomber, pour Il est tombé. Il s'est laissé mourir, pour Il est mort.

— *Se laisser battre.* Signifie quelquefois simplement Être battu, et alors il est familier.

— Il est bon de remarquer que lorsque le verbe qui suit *se laisser* est actif, c'est ordinairement ce verbe qui régit le pronom. Se laisser tromper. Se laisser séduire. Se laisser battre. Se laisser injurier.

Peux-tu penser que d'un zèle frivole
Je me *laisse* aveugler pour une vaine idole... (Racine.)
Et mes chants. . . . . .
Viennent de la nature offrir la douce image,
Inviter les mortels à s'en *laisser* charmer. (Delille.)

— *Se laisser aller.* Se relâcher, ne pas tenir ferme, suivre ses mouvements naturels, sans projet, sans réflexion. Elle se *laissait* aller où on la poussait, par crainte de causer de la peine à quelqu'un. (É. Zola.)

— Fam. *Cette jeune fille s'est laissée aller.* Elle a cédé à la séduction.

— Pop. Manquer de force, de courage, d'énergie.

— Fam. *Je me suis laissé dire telle chose.*

J'ai ouï dire telle chose, mais sans y ajouter grande foi. Il y a un homme amoureux d'elle; mais elle est sage. — Oui, sage, je t'en réponds! — Ma foi, je me le suis *laissé* dire. (Carmont.)

— Fig. et fam. *Se laisser lire.* Se dit d'un livre qu'on lit sans fatigue, sans ennui. J'ai lu toute la vie de M. de Montmorency, elle se *laisse* lire. (Mme de Sévigné.) || *Se laisser manger, se laisser boire.* Se dit d'un aliment, d'une boisson qu'on mange, qu'on boit avec plaisir.

— *Se laisser pénétrer.* Ne pas cacher avec assez de soin ses intentions, ses projets.

— *Se laisser gouverner, conduire, mener.* Laisser prendre de l'empire sur soi et n'avoir pas la force de s'y opposer. On dit figurément et familièrement dans le même sens : *Se laisser mener par le bout du nez.*

— *Se laisser faire.* Ne pas se défendre, céder. Je suis aussi en colère contre les philosophes qui se *laissent* faire que contre les maraudes qui les oppriment. (Voltaire.) || Accepter facilement quelque chose d'avantageux, de séduisant. Quand on lui offre un bon dîner, il se laisse toujours faire. Ma foi, *laissons*-nous faire et prenons ce qui s'offre. (V. Hugo.)

— *Se laisser.* Signifie aussi Être laissé. Cela se prend et se laisse.

— Ne pas enlever à soi. Il s'est laissé du pain pour ses vieux jours. Qu'ils ne se *laissent* donc rien; qu'ils ne disent pas : Ce peu a quoi je m'attache n'est rien. (Bossuet.)

* **LAISSER-COURRE.** s. m. V. COURRE.

LAISSES. s. f. pl. Techn. Bavures qui se forment autour d'une table de plomb qui vient d'être coulée.

LAISSE-TOUT-FAIRE. s. m. Anc. cost. Espèce de tablier à la mode sous Louis XIV et Louis XV.

L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd
Sait qu'un *laisse-tout-faire* est un tablier court.
(BOUCHAULT.)

* **LAISSEZ-PASSER** s. m. Autorisation permettant la libre circulation des personnes ou des choses.

— Particulièrement, Autorisation de la régie permettant la circulation des boissons ou d'autres objets soumis à des droits.

* **LAIT.** s. m. (pr. *lè*; du lat. *lac, lactis*, même signif.). Liquide opaque, blanc, plus pesant que l'eau, et doué d'une saveur douce, qui est sécrété par les glandes mammaires des femelles des mammifères pour la nourriture de leurs petits. Lait de femme. Lait de vache. Lait d'ânesse. Lait de brebis. Lait de chèvre. Lait de jument. La couleur du lait. La blancheur du lait. La saveur du lait. La composition du lait. Cette femme a beaucoup de lait. Cette nourrice n'a point de lait. Une frayeur peut troubler le lait d'une femme, peut lui faire perdre son lait. Cette nourrice a fait deux nourritures, a nourri d'un même lait deux enfants l'un après l'autre. La femelle du chameau fournit un *lait* abondant. (Buffon.) Autant le *lait* des ruminants abonde en beurre et en fromage, autant le *lait* d'ânesse en donne peu. (De Morog.) La jument est dans la classe des femelles qui ne donnent leur *lait* qu'à la vue du nourrisson. (Id.) Le renne moussivore offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un *lait* plus épais que celui de la vache. (B. de St-P.)

Le doux mugissement de la vache pesante
Dont le *lait* exprimé par d'innocentes mains,
Remplit de son nectar une cruche écumante. (LÉONARD.)
La féconde génisse abandonne l'étable.
Mugit, et du hameau nourrice inépuisable,
Broutant jusqu'à la nuit un gazon rammé,
Grossit le doux trésor de son *lait* parfumé.
(DE FONTANES.)

— *Jeune lait.* Lait d'une femme nouvellement accouchée. || *Lait d'un an.* Lait d'une femme accouchée depuis un an. || *Vieux lait.* Lait d'une femme accouchée il y a longtemps. || *Le lait monte.* Se dit lorsque le lait commence à venir à l'accouchée.

— *Frères de lait, sœurs de lait.* L'enfant de la nourrice et le nourrisson qui a sucé le même lait. || *Dents de lait.* Les premières dents qui viennent aux enfants et aux animaux. Cet enfant a perdu toutes ses dents de lait. Ce cheval est trop jeune pour travailler, il a encore toutes ses dents de lait. || *Cochon de lait, veau de lait.* Cochon, veau qui tette encore ou qu'on ne nourrit que de lait. || *Vache à lait.* Vache privée de son veau, et dont le lait est employé pour les besoins de l'homme.

— Fig. Le vin est le *lait* des vieillards, et le *lait* est le vin des enfants. (B. de St-P.)

— Fig. Première nourriture intellectuelle. Le témoignage intérieur, c'est l'appui des commençants, c'est le *lait* des âmes tendres et naissantes. (Fen.)

— Fig. *Avec le lait.* Dès l'enfance. Ce sont des principes qu'il a sucés avec le lait. Il existe entre ces deux familles une vieille haine que les enfants sucent avec le *lait*. (Acad.) La haine des rois avec le *lait* sucée. (Rac.) || On dit dans le même sens à peu près : Sucer le lait des saines doctrines, le lait de la doctrine évangélique.

— Dans le langage ordinaire, il s'entend du lait des femelles d'animaux servant à la nourriture de l'homme. Un pot au lait. Du lait bouilli. Café au lait. Un potage au lait. Une soupe au lait. Des œufs au lait. Aimer le lait. Ne vivre que de lait. Se nourrir de lait. Le meilleur *lait* n'est ni trop clair, ni trop épais; il doit être d'un blanc mat, d'une saveur douce et agréable; sa perfection d'ailleurs n'est décidée que quand la femelle a atteint l'âge convenable. (De Morogues.)

Perrette sur sa tête ayant un pot au *lait*
Bien posé sur un coussinet,
Prétendant arriver sans encombre à la ville
(LA FONTAINE.)

— *Se mettre au lait.* En faire son régime habituel.

— *Pot au lait.* Vase destiné à contenir le lait.

— *Baltre le lait.* Le remuer dans la baratte pour la confection du beurre.

— *Lait battu.* Lait qui reste dans la baratte après la confection du beurre.

— *Lait artificiel.* Caséine dissoute dans des carbonates alcalins. || *Lait de beurre.* Espèce de petit-lait qui reste dans la baratte après qu'on a fait le beurre. || *Lait concentré.* Lait dont on a diminué le volume en en faisant évaporer les parties aqueuses. || *Lait coupé.* Lait dans lequel on a mis une portion d'un autre liquide. Lait coupé avec du bouillon. Lait coupé avec de l'eau d'orge. || *Gros lait.* En Bretagne, Un des noms du lait caillé. || *Petit-lait* ou *lait clair.* Sérosité qui se sépare du lait, quand il se caille. Petit-lait clarifié. Prendre du lait clair. Le petit-lait rafraîchit. Le médecin lui a ordonné le petit-lait. || *Lait rebat.* Nom du petit-lait en Bretagne.

— Fig. et fam. *Vache à lait.* Personne ou chose dont on tire un profit continuel.

— *Sucre de lait.* Espèce de sel extrait du lait.

— Certaine liqueur blanche qui est dans les œufs frais, quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque. || *Lait de poule.* Jaune d'œuf frais délayé dans de l'eau chaude avec du sucre.

Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un *lait* de poule et mon bonnet de nuit. (BÉRANGER.)

— Loc. prov. *Bouillir du lait à quelqu'un.* Le charmer, lui faire plaisir. C'est lui bouillir du lait que de lui parler de ses ouvrages. || *Avoir une dent de lait contre quelqu'un.* Avoir quelque ancienne rancune contre lui. — *Vin sur lait, c'est souhait.* On désire sortir de l'enfance où l'on n'est nourri que de lait, et passer à l'âge où l'on boit du vin. || *Lait sur vin, c'est venin.* L'on ne remet au lait que ceux qui sont dangereusement affectés de certaines maladies. Le peuple interprète mal ce proverbe, et croit qu'il signifie qu'il est bon de boire du vin après avoir pris du lait et que le contraire est nuisible. || *Il sait connaître mouches en lait.* Ce n'est pas un mais, il connaît son monde. || *Troubler le lait d'une nourrice.* La rendre grosse. || *Il avale cela doux comme du lait.* Se dit d'un homme qui reçoit avidement toutes sortes de louanges. || Se dit également de celui qui par lâcheté, par dissimulation, passe doucement sur les choses qu'on lui dit pour le piquer. || *Boire du lait.* Éprouver de la satisfaction. || *Il est si jeune que si on lui tordait le nez, il en sortirait encore du lait.* Se dit d'un tout jeune homme qui veut se mêler de choses au dessus de son âge et de sa capacité. || *S'emporter, s'enlever comme une soupe au lait.* S'abandonner facilement et promptement à la colère. Quel homme! On ne peut rien lui dire, il s'emporte comme une soupe au lait. || *Veiller sur quelque chose comme au lait sur le feu.* Veiller à quelque chose sans relâche. || *Être de la confrérie du pot au lait.* Avoir de petits enfants.

— Arg. *Lait à broder.* Encre.

— Art culin. *Lait de fèves.* Purée de graines de cytise indien très recherchée des Chinois.

— Astron. *Voie de lait.* Voie lactée.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes. || *Lait d'ane.* Le laiteron. || *Lait battu.* La fumeterre. || *Lait de couleuvre.* Le réveille-matin. || *Lait doré.* Espèce de champignon; c'est un agaric qui a un suc jaune très âcre et gluant. || *Lait d'oiseau.* L'ornithogale blanc. || *Lait de Sainte-Marie.* Le chardon Marie.

— Chim. Nom de certaines liqueurs artificielles qui ont quelque analogie avec la couleur du lait. || *Lait de chaux.* Liquide blanc trouble que l'on prépare en délayant la chaux dans l'eau. || *Lait de soufre.* Ancien nom des hydrosulfates sulfurés précipités par un acide. On les nommait ainsi parce que le soufre précipité dans cette expérience donne à la liqueur un aspect laiteux. || *Lait végétal.* Suc blanc que l'on trouve dans un très grand nombre de végétaux et qui ressemble au lait des animaux par sa couleur et par son aspect. || *Lait de figuier.* Lait de coco. || *Lait virginal.* Chez les alchimistes, Mercure hermétique ayant la propriété de changer en liqueur blanche les métaux sur lesquels il était projeté. || Chez les parfumeurs, Cosmétique employé pour entretenir la fraîcheur de la peau et préparé autrefois avec du baume du Pérou, du storax, de l'ambre et de la civette, et, actuellement, avec de la teinture alcoolique de benjoin qu'on verse goutte à goutte dans de l'eau, à laquelle on donne ainsi une teinte parfaitement blanche.

— Comm. *Lait de cire.* Sorte d'encaustique destiné à donner aux meubles le brillant du vernis.

— Minér. *Lait de montagne.* Variété terreuse de carbonate de chaux. || *Lait de roche.* Chaux carbonatée spongieuse.

— Pathol. *Lait épanché* ou *lait répandu.* Expression populaire par laquelle on désigne toute espèce de maladie et particulièrement les douleurs vagues qui se développent après l'accouchement chez les femmes qui n'ont point allaité, et quelquefois même chez celles qui ont rempli ce devoir. || *Lait remonté.* Affection puerpérale. || *Fièvre de lait.* Fièvre qui survient aux femmes après l'accouchement. Vous avez eu la fièvre de votre *lait*; mais vous voilà quitte de tout. (Mme de Sévigné.)

— Pharm. Nom de certaines substances médicinales. || *Lait d'alumine de Pearson.* Boisson astringente. || *Lait d'amandes.* Émulsion d'amandes simples. || *Lait de palmes.* Liqueur blanche obtenue par macération de la base des feuilles du dattier. || *Lait purgatif.* Sorte de médecine purgative.

— *Soupe de lait.* adj. Se dit des chevaux qui sont d'un blanc tirant sur l'isabelle, et des pigeons de la même couleur. Cheval soupe de lait. Pigeon soupe de *lait*. (Acad.)

* **LAITAGE.** s. m. Nom collectif qui désigne le lait et tout ce qui vient du lait et se fait avec du lait, comme beurre, crème, fromage. Aimer le laitage. Vivre de laitage. Lisez qui sous ses doigts voit mousser son *laitage*. (Le Blanc.)

* **LAITANCE** ou **LAITE.** s. f. (rad. *lait*). Ichtyol. Organe qui s'étend dans la partie supérieure de l'abdomen des poissons, et qui représente celui qui a reçu chez les autres animaux la dénomination de testicules. Il est composé de nombreuses petites cellules remplies d'une liqueur blanchâtre ou laiteuse qui, à l'époque du frai, doit, en les arrosant, féconder les œufs de poisson.

— Dans le langage ordinaire, Cette substance blanchâtre et laiteuse elle-même. La laite, la laitance d'un hareng. La laitance d'un brochet, d'une carpe. Manger des laitances de carpe. Un poisson qui n'a point de laite. La laite est le sperme des poissons mâles. Dans beaucoup de poissons, la *laitance* est une nourriture très estimée. (H. Cloquet.) La *laite* de carpe est très nourrissante et paraît avoir été employée quelquefois avec succès dans le traitement de la fièvre hectique. (Orfila.)

— Constr. Lait de chaux. || Chaux délayée qui se sépare du mortier en plus ou moins grande quantité dans l'immersion du béton sous l'eau.

LAITAR. s. m. Sorte de laitage, consistant en un mélange de lait froid et de lait chaud, dans la Drôme. On dit aussi *laitat*.

LAITAT. s. m. V. LAITAR.

LAÏTCHER. s. m. Comm. Étoffe de grosse toile dont on se sert en Moldavie.

* **LAITÉ, ÉE.** adj. Qui a de la laite. Poisson laité. Carpe laitée. Hareng laité.

— Qui a du lait.

— Prov. et fig. *Poule laitée.* Homme faible et sans vigueur.

LAITEAU. s. m. Ichtyol. Nom que les pêcheurs de l'embouchure de la Loire donnent au mâle de la feinte.

LAITÉE. s. f. Chass. Portée d'une lice ou de quelques autres animaux; tous les petits d'une portée.

* **LAITERIE.** s. f. Lieu où l'on met le lait des vaches, des chèvres, etc. Aller à la laiterie. Entrer dans la laiterie. Laiterie bien exposée. Laiterie fraîche, propre. Pour rendre une *laiterie* profitable, il faut la placer au nord et la disposer de manière qu'elle soit assez fraîche en été et suffisamment chaude en hiver. Roz.) Tout ce qui peut apporter la plus légère odeur et la moindre chaleur à la *laiterie* doit être sévèrement proscrit. (Id.) || Dans ce sens, on dit aussi Laiterie à lait. Une *laiterie* à lait ne demande pas autant de soins dans sa construction que les autres espèces. (Rozier.)

— Lieu où l'on fait la crème, le beurre, le fromage. Une laiterie bien propre.

— Lieu où l'on vend du lait. On dit plus souvent *crémerie*.

— Boutique de laitage, commerce de laitage. Tenir une laiterie. Gagner de l'argent dans la laiterie.

— Archit. Petit pavillon, édifice d'agrément que l'on construit quelquefois dans les parcs des châteaux, et où l'on reproduit avec élégance les dispositions et les meubles d'une véritable laiterie rustique.

LAITEROL. s. m. Techn. Face de devant des creusets dans lesquels on affine la fonte. || Plaque de fonte ou de pierre qui recouvre cette face. On dit aussi *chio*.

* **LAITERON.** s. m. (rad. *lait*). Bot. Genre de la famille des composées chicoracées, voisin des laitues, établi pour cinquante espèces, les unes herbacées, les autres frutescentes. Ces dernières, originaires de Madère et des Canaries, sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement. Parmi les herbacées, une est très commune en France, où elle croît spontanément et où elle est utilisée pour la nourriture des bestiaux. Les lapins domestiques en particulier s'en accommodent parfaitement. On dit aussi *laceron* ou *laitron*. || *Laiteron des Alpes.* Espèce de mulgédie.

* **LAITEUX, EUSE.** adj. Bot. Qui a un suc couleur de lait. Plante laiteuse. Le tithymale est une plante laiteuse.

— Qui est couleur de lait. Liqueur laiteuse. Suc laiteux. Jour laiteux. Une lumière *laiteuse* emplissait les feuilles de talc qui bouchaient les petites ouvertures de la muraille. (G. Flaub.)

— Se dit particulièrement en ce sens, en minéralogie et dans le commerce, des pierres fines, transparentes, dont la couleur tirant sur le lait diminue beaucoup la valeur. Une opale laiteuse.

— Pathol. Qui est causé par le lait. Maladie laiteuse.

— *Laiteux pourris.* s. m. pl. Bot. Groupe de champignons à suc âcre et laiteux.

LAITIAT. s. m. Petit-lait ou des fruits sauvages ont macéré. Terme du Jura.

* **LAITIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fait métier de vendre du lait. Notre laitier vend d'excellent lait. La laitière n'est pas encore venue. La laitière doit entretenir la plus scrupuleuse propreté dans sa laiterie. Quant au prix du lait, il diffère suivant sa qualité, et selon qu'il est vendu par les *laitières* qui font leur débit le matin sur la voie publique, ou par les marchands en boutique. (Lenoir.)

Et la jeune *laitière* au teint vif et vermeil,
Ne pouvez-vous la perdre en son frais appareil,
Tenant son pot au lait d'un bras passé dans l'anse?
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

— *Bonne laitière.* Femelle d'animal qui donne beaucoup de lait. Se dit surtout des vaches.

— Fam. *C'est une bonne laitière.* Se dit d'une nourrice qui a beaucoup de lait. C'est une bonne laitière que la nourrice de votre enfant.

— Bot. Champignon d'où s'écoule un suc blanc quand on le casse.

— Adjectiv. *Vache laitière.* Vache qui donne du lait, vache que l'on entretient pour son lait. Une bonne, une excellente vache laitière. Chez les Tartares, les cavales remplacent complétement les vaches *laitières* d'Europe; elles sont traites une, deux et trois fois par jour. (Parmentier.)

* **LAITIER.** s. m. (rad. *lait*. Chim. Masse vitrifiée, opaque, formée de chaux, de silice, d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer, qui se produit dans l'extraction du fer, sous l'influence de la chaleur, du charbon et du fondant employé, qui coule avec le fer fondu jusqu'au sol du fourneau, et qui recouvre le métal de manière à le préserver de l'influence de l'air. On l'utilise aujourd'hui pour le ballastage des chemins de fer.

— Miner. *Laitiers des volcans.* Produits volcaniques fondus en verres bruns ou colorés, bulleux ou compacts, et qui ont toute l'apparence des laitiers des forges.

— Techn. Partie hétérogène interposée dans le fer fondu mis en loupes.

* **LAITON.** s. m. (et. inconnue). Chim. Alliage composé, en proportion variable, de zinc, de cuivre, de plomb et d'étain. Le laiton est d'un jaune plus ou moins vif, ductile, malléable, et susceptible d'être retreint à froid, cassant à chaud, facilement fusible, et pouvant être coulé dans des moules. Lorsqu'on le plonge dans l'eau, le laiton rougit, sa dureté et sa ténacité diminuent ainsi que sa densité. Le laiton est moins altérable par l'air que le cuivre pur. Le laiton sert particulièrement dans les arts. Les instruments de précision, les pièces d'horlogerie et différentes pièces de mécanique se construisent avec le laiton. Le laiton sert à faire les épingles.

— Phil. herm. *Laiton des philosophes.* L'élément de la terre ou le corps immoude || *Laiton tout net.* Une matière parvenue au noir. || *Laiton blanc des philosophes.* Le mercure hermétique ou la lune des sages. || *Laiton rouge des philosophes.* L'or. || *Blanchir le laiton.* Faire devenir la matière blanche, de noire qu'elle était.

LAITONNÉ, ÉE. adj. Garni de fils de laiton.

LAITRON. s. m. Poulain de six à sept mois dans l'Artois.

* **LAITUE.** s. f. (étym. lat., *lactuca*, même signif.; de *lac, lactis*, lait, parce que ces plantes laissent couler un suc laiteux très abondant). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour une soixantaine d'espèces, la plupart cultivées dans les jardins potagers, où elles ont donné un nombre presque infini de variétés qui se mangent en salade ou cuites à la façon des épinards. Incisées ou broyées, ces plantes donnent un suc laiteux qui se concrète par la chaleur et qui jouit de propriétés calmantes analogues à celles de l'opium, dont il n'a pas les inconvénients. Laitue sauvage. Laitue cultivée. Laitue vireuse.

— *Laitue romaine.* V. ROMAINE.

— Ce nom se donne à des plantes de différents genres. || *Laitue d'âne.* La drypis épineuse. || Nom vulgaire de la cardère sauvage. || *Laitue d'anguille.* Nom vulgaire de plusieurs ulves. || *Laitue de brebis.* Un des noms vulgaires de la mâche potagère. || *Laitue de bruyère.* La laitue vivace. || *Laitue de chèvre.* Espèce d'euphorbe. || *Laitue de chien.* Le pissenlit et le chiendent. || *Laitue de chouette.* La véronique. || *Laitue de cochon, de porc.* L'hyoséride fétide. || *Laitue de grenouilles.* Nom vulgaire du potamot crépu. || *Laitue de lièvre.* Espèce de hondent ou de laiteron. || *Laitue marine.* Espèce d'euphorbe. || *Laitue de mer.* Nom qu'on donne sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée à des espèces d'ulves foliacées et vertes qui ont par la quelque ressemblance avec les feuilles de la laitue cultivée. || *Laitue de muraille.* Variété du laiteron des potagers. || *Laitue sauvage.* Nom vulgaire des prénanthes. || *Laitue tremblante.* L'ulve marine.

— Moll. L'un des noms vulgaires du genre rocher.

— Zooph. *Laitue de mer.* Nom vulgaire d'une espèce de madrépore.

LAÏUS. s. m. Dans l'argot des écoles, ce mot signifie Discours.

LAÏUS. Fils de Labdacus, roi de Thèbes, épousa Jocaste, et fut tué par son fils Œdipe, dont il était inconnu.

* **LAIZE**, s. f. (ét. bas-lat., *latia*, largeur). Techn. Différence en plus ou en moins de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue. Dans les bonnes fabriques, on est scrupuleux sur les laizes.

— *Grande laize*. Différence en plus. || *Petite laize*. Différence en moins.

— Se dit quelquefois de la largeur même. Ce châle cinq quarts a bien sa laize.

— Mar. Bande. Une voile composée de deux, de trois laizes.

LAIZÉE, s. f. Arg. Prostituée.

LAKANAL (Joseph, Conventionnel, né à Serres (Ariège), 1762-1845, entra chez les Pères de la doctrine chrétienne et occupait la chaire de philosophie à Moulins lorsqu'il fut nommé député de l'Ariège, à la Convention. Membre du comité de l'instruction publique, il prit une part active à la création de tous les établissements scientifiques et littéraires de cette époque. Membre du conseil des Cinq-Cents, il contribua à la fondation de l'Institut et en fit partie dès l'origine. Il rentra dans la vie privée après le 18 brumaire et devint économe du lycée Bonaparte. Exilé comme régicide en 1815, il se retira aux États-Unis. Il ne revint en France qu'en 1833, et fut reçu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 1834. Il a laissé des rapports et l'*Exposé sommaire des travaux de J. Lakanal pour sauver, durant la Révolution, les sciences, les lettres, et ceux qui les honoraient par leurs travaux*.

LAKBI, s. m. Boisson extraite du dattier, dont les Tripolitains font un grand usage.

LAKEN, s. m. Comm. En Allemagne, Pièce de drap ou de toile ayant 26 m.80 de longueur.

LAKISME, s. m. Caractère de l'école lakiste.

LAKISTE, adj. et s. 2 g. Se dit des poètes anglais dont l'école se distingue par une profonde sympathie pour la nature et un spiritualisme très raffiné. On les a ainsi nommés parce que la plupart d'entre eux habitaient les bords des grands lacs de l'Ecosse.

LAKNAU ou **LUCKNOW**, Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, capitale de l'ancien royaume d'Aoude, à 880 kil. N.-O. de Calcutta, sur le Goumti ; 261,000 hab. Manufactures de coton, de soie, de cuir. Laknau a été la capitale de l'Aoude de 1775 à 1856, et annexée par les Anglais à cette dernière date.

LAK-ROUPIE, s. f. Métrol. Monnaie de compte des Indes. On dit plutôt *lack*.

LAKTAK, s. m. Mamm. Phoque des mers du Kamtchatka, ayant jusqu'à 4 mètres de longueur et 400 kilogr. de poids.

LALA, s. m. Hist. ott. Titre d'honneur que les sultans donnent à un vizir et à un grand de l'empire. Ce mot signifie en français *tuteur*.

LALAGE, s. m. (ét. gr., λαλαγέω, je babille). Ornith. Syn. de CORSYQUE et d'IXOS.

— Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux qui croissent en Australie.

LALAGÈTE, s. m. (ét. gr., λαλαγέτης, babillard). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Cap de Bonne-Espérance.

LALAND, Géogr. V. LAALAND.

LALANDE (Michel-Richard de), Compositeur, surintendant de la musique de Louis XIV et de Louis XV, né à Paris, 1657 ou plutôt 1657-1726, fils d'un pauvre tailleur, fut le plus habile compositeur français de son temps dans le genre religieux. On lui doit une soixantaine de motets, la musique de *Mélicerte*, pastorale de Molière, et le ballet des *Éléments*.

—**LALANDE** (Joseph-Jérôme LE FRANÇAIS DE), Astronome français, né à Bourg-en-Bresse, 1732-1807, élève des jésuites, étudia le droit à Paris, puis suivit avec ardeur les leçons de De Lisle et de Le Monnier au Collège de France. Membre de l'Académie des sciences en 1753, il entreprit avec Clairaut un grand travail sur les comètes, et rédigea, depuis 1760, *la Connaissance des temps*. Il succéda à De Lisle au Collège de France, fut un excellent professeur et forma de nombreux élèves. Parmi ses ouvrages on cite *Traité d'astronomie ; Traité d'astronomie abrégé ; Astronomie des dames ; Bibliographie astronomique ; Histoire céleste française ; Abrégé de navigation ; Voyage d'un Français en Italie, en 1765-1766 ; Traité des canaux de navigation ; Mémoires sur les équations séculaires ; Sur la Théorie de Mercure*, etc.

LALBENQUE, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Cahors (Lot). Chapeaux de paille ; 2,100 hab.

LALETANS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Tarraconaise (Espagne) ; ch.-l. *Barcino*.

LALIE, s. f. (du gr. λαλιά, causerie). Antiq. gr. Sorte de discours, dans l'ancienne Grèce.

LALINDE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bergerac (Dordogne) ; 2,200 hab.

LALLA-MAGHRNIA, Géogr. Poste militaire de l'Algérie sur la frontière du Maroc, et ch.-l. de cercle ; 600 hab. Un traité y fut conclu entre la France et le Maroc pour la délimitation des frontières en 1845.

LALLAING, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Douai (Nord), sur la Scarpe ; 2,100 hab.

LALLATION, s. m. (pr. *lal-la-cion* ; du lat. *lallatio*, même signif.). Vice de prononciation dans lequel la lettre *l* est doublée ou mouillée mal à propos, ou bien substituée à la lettre *r*. Le mot *labdacisme* est plus usité.

LALLEMAND (Jean-Baptiste), Peintre, né à Dijon, 1710-1802 ou 1803, d'abord tailleur d'habits, devint un peintre habile et se distingua dans tous les genres, mais surtout dans les marines et les paysages.

—**LALLEMAND** (Charles-François-Antoine, baron). Général français, né à Metz, 1774-1839, s'enrôla, en 1792, dans l'artillerie légère, et gagna tous ses grades dans les guerres de la république et de l'empire ; il fut général de brigade en 1811. Il commandait le département de l'Aisne en 1815, lorsqu'il tenta un soulèvement en faveur de Napoléon. Nommé général de division et pair de France, il combattit à Fleurus et à Waterloo, rejoignit Napoléon à l'île d'Aix, ne put le suivre à Sainte-Hélène, fut condamné à mort par contumace, et échoua dans un essai de colonie militaire, le *Champ d'Asile*, au Texas. L'empereur lui légua cent mille francs par son testament. Après 1830, il revint en France, où il fut reconnu comme lieutenant général et nommé pair de France, 1832. || **LALLEMAND** (Henri-Dominique, baron). Frère du précédent, né à Metz, 1777-1823, fut employé dans toutes les guerres de l'empire, s'associa aux efforts de son frère, fut, comme lui, nommé général de division, commanda l'artillerie de la garde à Waterloo, fut proscrit, mais parvint à fuir aux États-Unis, où il épousa la nièce d'un riche négociant français de Philadelphie, Stephen Girard. Il a publié un *Traité d'artillerie*.

LALLEMANTIE, s. f. (de *Lallemant*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des labiées dont les espèces croissent en Orient.

LALLY (Thomas-Arthur, baron de TOLLENDAL, comte de). Général, né à Romans (Dauphiné), 1702-1766, d'une illustre famille d'Irlande qui émigra à la suite des Stuarts. Il se distingua par sa valeur dans la campagne du Rhin, 1733 ; et, à la tête de la brigade irlandaise, contribua pour beaucoup au gain de la bataille de Fontenoy, 1745. Il fit les plus grands efforts en France et en Écosse pour la cause de Charles-Édouard, 1746, et devint maréchal de camp à la prise de Maestricht. Nommé lieutenant général, commandant des établissements français en Asie, il partit sur l'escadre de d'Aché avec 1,000 hommes, 4 millions et un brillant état-major, 1757-1758. Il fit une guerre acharnée aux Anglais ; mais il fut mal soutenu et s'attira beaucoup d'ennemis par son caractère dur et emporté. Assiégé dans Pondichery, il fut forcé de se rendre à discrétion, après une résistance héroïque, janvier 1761. Prisonnier à Londres, il obtint la liberté sur parole, se constitua prisonnier à la Bastille, et, après un procès inique, il fut condamné pour avoir trahi les intérêts du roi. Il fut exécuté en place de Grève, et mourut en protestant de son innocence. Douze ans plus tard, sur les réclamations réitérées du fils de Lally, cet arrêt fut revisé par l'ordre de Louis XVI, et la mémoire du comte fut réhabilitée, 21 mai 1778. || **LALLY-TOLLENDAL** (Trophime-Gérard, marquis de). Fils du précédent, né à Paris, 1751-1830. Pendant dix ans, il fit les efforts les plus généreux pour faire réhabiliter la mémoire de son père ; il était seconde par l'opinion publique et par Peloponcre du vieux Voltaire. En 1789, il fut nommé député de la noblesse de Paris aux états généraux. Partisan des réformes, Lally déploya beaucoup d'activité dans l'Assemblée pour établir sur des bases solides la monarchie constitutionnelle. Après les journées des 5 et 6 octobre, il se retira en Suisse auprès de Mounier, et dans son *Quintus Capitolinus* discuta la constitution de 1791. Il rentra en France après le 18 brumaire. En 1815, il suivit Louis XVIII à Gand et fut membre de son conseil privé ; il travailla au *Moniteur de Gand*. Au mois d'août 1815, il fut élevé à la pairie et fut nommé membre de l'Académie française par l'ordonnance du 21 mars 1816. On a de lui *Mémoires et Plaidoyers pour la réhabilitation de son père* ; *Quintus Capitolinus aux Romains*, apologie du gouvernement constitutionnel ; *Lettres à Edmond Burke* ; *Plaidoyer pour Louis XVI* ; *le Comte de Strafford*, tragédie en 5 actes ; *Mémoire au roi de Prusse pour obtenir la liberté de La Fayette* ; *Défense des émigrés français, adressée au peuple français* ; *Mémoires concernant Marie-Antoinette*, etc.

LALO, s. m. Relat. Nourriture de certains nègres, composée de farine de feuilles de baobab séchées.

LALOPLÉGIE, s. f. (ét. gr., λάλος, je parle ; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie des organes de la parole.

LA LOUBÈRE (Simon de), Littérateur, né à Toulouse, 1642-1726, envoyé extraordinaire de Louis XIV à Siam, 1687-1688, a publié un livre intéressant : *Du Royaume de Siam*. Il entra à l'Académie française, 1693, écrivit un *Traité de l'origine des Jeux Floraux*, et un ouvrage original, *De la Résolution des équations*.

LA LOUVIÈRE, Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 19 kil. de Mons ; 9,700 hab.

LA LUZERNE (César-Guillaume de), Théologien, né à Paris, 1738-1821, d'abord chevalier de Malte, se destina à l'Église, fut évêque de Langres en 1770, siégea à l'Assemblée des notables de 1787, et fut député aux états généraux de 1789. Il donna sa démission après les journées d'octobre, fut forcé d'émigrer et composa à Venise un grand nombre d'ouvrages religieux. Pair de France en 1814, cardinal en 1817, il redevint évêque de Langres ; il fut l'un des zélés défenseurs des libertés de l'Église gallicane.

LAM, s. m. Gram. arabe. Nom de la vingt-troisième lettre de l'alphabet arabe, laquelle répond à notre *l*. || Signe numérique de 30. || *Lam-clif*. Caractère composé d'un lam et d'un clif réunis. Le lam-clif appartient à l'alphabet arabe et à l'alphabet turc.

* **LAMA** ou **LLAMA**, s. m. (pr. *la-ma* ou *lla-ma*, *ll* mouill.). Mot péruvien qui dans l'origine était le nom générique de tous les animaux couverts d'un toison.

— Nom que les Européens donnèrent plus tard à un animal ruminant, voisin des chameaux, et qui était une bête de somme de l'Amérique méridionale.

— Aujourd'hui, Genre d'animaux ruminants comprenant celui dont nous venons de parler et quelques espèces voisines. Les lamas ont une ressemblance générale avec les chameaux et les dromadaires, sans avoir leur physionomie indolente et stupide. Leur port et leurs oreilles longues, étroites, pointues et très mobiles, annoncent de la vivacité dans les sentiments, et leur regard fait supposer de la pénétration et de la douceur ; leurs allures sans être légères, sont franches et assurées ; ils ont de la timidité sans être peureux ; ils prennent facilement confiance en ceux qui les soignent, et paraissent même susceptibles d'une profonde affection. Le lama habite les régions australes de l'Amérique.

* **LAMA**, s. m. (du thibétain *blama*, supérieur). Relat. Nom qu'on donne aux prêtres bouddhistes dans le Thibet. Les lamas sont regardés comme des incarnations des différentes divinités. Les *lamas* avouent eux-mêmes qu'ils ne sont pas des dieux. (Rayn.)

— *Dalaï-lama* ou *grand lama*. Chef de la religion chez les Thibétains, qui le considèrent comme un dieu vivant. Le grand lama fait sa résidence ordinaire dans un palais auprès de Lhassa ; on le fait passer pour immortel, en remplaçant chaque dalaï-lama à sa mort par un nouvel individu en qui s'incarne Boud-dha. Dans les premiers temps on allait chercher dans l'Inde le successeur du dalaï-lama que le défunt désignait dans son testament. Aujourd'hui le gouvernement chinois le fait reconnaître dans une noble famille de Mandchous. Et le bon peuple, qui ne voit ni les derniers moments du défunt, ni l'installation du successeur, croit toujours que son grand *lama* est immortel, infaillible, impeccable. (Volt.)

LAMA, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse) ; 500 hab.

LAMACHUS, 475-414 av. J.-C. L'un des généraux athéniens de la guerre du Péloponnèse ; il partagea avec Alcibiade et Nicias le commandement de l'expédition de Sicile, 415, et périt au commencement du siége de Syracuse.

LAMAÏQUE, adj. 2 g. Qui est conforme à la doctrine des lamaïtes. Croyances lamaïques.

— Se dit particulièrement de la doctrine des lamaïtes. Doctrines lamaïques.

LAMAÏSME, s. m. Hist. relig. Doctrine des adorateurs du grand lama. Le lamaïsme enseigne que Bouddha s'est incarné dans le corps du Lama, et que le dieu réside perpétuellement en lui et dans ses successeurs. Le lamaïsme forme une branche du bouddhisme.

LAMAÏTE, adj. et s. 2 g. Hist. relig. Se dit des adorateurs du grand Lama. Les lamaïtes sont persuadés que le grand lama est immortel. On dit aussi *lamaïste*.

LAMAN, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la morelle noire.

* **LAMANAGE**, s. m. Mar. Direction que donne un pilote lamaneur à un bâtiment pour la sortie ou l'entrée d'une rade, d'un port ou d'une rivière. || Travail, profession des lamaneurs.

LAMANDA, s. m. Zool. Erpét. Reptile ophidien de Java remarquable par la disposition et l'éclat de ses couleurs. C'est une espèce de boa.

* **LAMANEUR**, s. m. (ét. flam., *lat*, plomb ; *man*, homme, parce que les lamaneurs jettent souvent la corde). Mar. Nom des pilotes reçus et commissionnés d'après les connaissances locales, pour diriger toute espèce de bâtiments à l'entrée et à la sortie des rades, ports, baies, rivières, etc. Les lamaneurs sont quelquefois nommés *lacmans* par les nations du Nord.

— Adjectiv. Pilote *lamaneur*. (Acad.)

LAMANONIE, s. f. Bot. Syn. de MÉLANGÈNE.

* **LAMANTIN**, s. m. Mamm. Genre de mammifères amphibies, sur la famille duquel les naturalistes ne sont pas d'accord, mais faciles à distinguer par l'espèce de monstache dont leur bouche est entourée, par les mamelles pectorales que porte la femelle, par leur corps disciforme, n'ayant que deux membres antérieurs qui se terminent par deux nageoires imitant des mains grossières, et par leur queue élargie en forme de pelle horizontale. Les lamantins, vulgairement appelés *poissons-femmes*, *manatus* ou *sirènes*, ont été l'objet de beaucoup de fables et se trouvent dans les mers des régions chaudes d'Amérique et d'Afrique. Ceux d'Amérique atteignent quelquefois 6 m.50 de longueur avec 7 mètres de circonférence à leur plus grand diamètre ; leur poids est considérable. Ceux de l'Afrique sont de moitié plus petits. Les uns et les autres vivent habituellement près des côtes, remontent fort avant dans les terres en suivant le cours des grands fleuves, et, sans jamais sortir de l'eau, broutent les herbes aquatiques qui croissent sur les bords. Ils vivent par grandes troupes, sont monogames, montrent une grande affection les uns pour les autres et se portent réciproquement secours dans les moments de péril. Leur chair est très estimée des naturels des pays qu'ils habitent ou traversent, et ils sont l'objet d'une guerre acharnée le long des fleuves et des côtes. Il existe aussi quelques espèces fossiles.

LAMARCHE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Neufchâteau (Vosges) ; 1,700 hab. Patrie du maréchal Victor.

LAMARCHÉE, s. f. (de *Lamarche*, n. pr.). Bot. Genre de myrtacées de l'Australie.

LA MARCK (Comté de), Géogr. Ancien Etat de l'empire d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, arrosé par la Roër. Depuis 1815, il fait partie de la province prussienne de Westphalie.

LA MARCK (Maison de). Famille originaire de la Westphalie, qui acquit successivement les comtés de La Marck, Clèves, Juliers, Berg, la seigneurie de Sedan, celles de Fleuranges et de Jametz, enfin le duché de Bouillon, au XVIe siècle. || **LA MARCK** (Guillaume de). Surnommé le *Sanglier des Ardennes*, 1446-1485, eut une existence turbulente et finit par être battu et pris par Maximilien d'Autriche, qui le fit décapiter, 1485. || **LA MARCK** (Robert II, comte de). Neveu du précédent, duc de Bouillon, prince de Sedan, 1460-1535, combattit en Italie, sous Charles VIII et Louis XII ; à l'instigation de François Ier, il osa défier Charles-Quint, qui le dépouilla de ses États, 1521. On le lui rendit au traité de Madrid. || **LA MARCK** (Evrard de). Frère du précédent, 1475-1538, évêque de Liége en 1506, puis de Chartres, se brouilla avec François Ier, contribua à faire nommer Charles-Quint empereur, devint cardinal en 1521, et fut l'un des ennemis les plus implacables du lutheranisme. || **LA MARCK** (Robert III de), seigneur de Fleuranges, surnommé *l'Adventureux*. Fils de Robert II, né à Sedan, 1491-1537, épousa la nièce de Georges d'Amboise, et se distingua par son courage téméraire dans les guerres d'Italie. A Novare, où son père le sauva, il avait reçu quarante-six blessures. A Marignan, il fut armé chevalier par François Ier, 1515 ; il fut pris à Pavie, et nommé maréchal de France, 1525. Ses *Mémoires, ou Histoire des choses mémorables advenues au règne de Louis XII et de François Ier depuis 1499 jusqu'en 1521*, sont écrits avec une naïveté toute chevaleresque. || **LA MARCK** (Robert IV, comte de). Fils du précédent, 1520-1556, maréchal en 1547, contribua à la prise de Metz, 1552, fut pris à Hesdin en 1553, et mourut en Flandre. || Son fils *Henri-Robert*, ne laissa qu'une fille, qui épousa Henri de La Tour, vicomte de Turenne, 1591.

—**LAMARCK** (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine DE MONET DE). Naturaliste français, né à Barentin, en Picardie, 1744-1829, fut officier, 1761, quitta l'armée et vint à Paris pour étudier la médecine. Il se prit d'un grand amour pour la botanique ; un mémoire *sur les Vapeurs de l'atmosphère* et la *Flore française*, 1778, le firent connaître ; et, protégé par Buffon, Lamarck entra à l'Académie des sciences, 1779. Il rédigea une grande partie du *Dictionnaire de botanique de l'encyclopédie méthodique*, 1785, entra au Jardin des plantes en 1788, fut chargé d'une chaire de zoologie en 1793. Il commença alors son *Histoire des animaux sans vertèbres*, il s'occupait avec la même ardeur de la description des coquilles fossiles, et fit faire de grands progrès à la paléontologie. Il posa le premier, d'une manière scientifique, le problème de la variabilité des espèces, et son livre, intitulé *Philosophie zoologique*, réunit, en les coordonnant, toutes ses idées sur l'ensemble des phénomènes de la nature vivante. Ajoutons à ses ouvrages : *Hydrogéologie* ; *Annuaire météorologique* ; *Description des fossiles des environs de Paris* ; *Système des connaissances positives de l'homme*.

LAMARCKÉE, s. f. (de *Lamarck*, n. pr.). Bot. Syn. de MARCKÉE.

LAMARCKIE, s. f. (de *Lamarck*, n. pr.). Bot. Genre de graminées festucacées, de la région méditerranéenne. || Syn. de CODION et d'ELEODENDRE.

LA MARMORA (Alphonse FERRERO, marquis de). Général et homme politique italien, né à Turin, 1804-1878, se distingua en 1848, dans la guerre de l'indépendance, après laquelle il fut nommé lieutenant général et ministre de la guerre du Piémont. Il commanda la division sarde envoyée en Crimée, prit part à la guerre de 1859, fut chef du ministère de 1861 à 1866, commanda l'armée italienne contre l'Autriche en 1866, et fut battu à Custozza. Depuis il eut peu de part aux affaires publiques.

LAMARQUE (Maximilien, comte). Général français, né à Saint-Sever, 1770-1832, volontaire en 1791, capitaine dans la colonne infernale de La Tour d'Auvergne, fut général de brigade en 1801, et général de division, 1807. Il s'illustra à l'armée d'Italie, 1809, à Wagram, en Espagne. Pendant les Cent-Jours, à la tête de quelques milliers d'hommes seulement, il fut chargé de combattre les Vendéens soulevés et s'acquitta glorieusement de sa tâche.

l'exil à la seconde restauration, rappelé en 1818, il fut nommé député des Landes en 1820, et, dès lors, membre du parti libéral, ne cessa de faire de l'opposition, même après la révolution de 1830. Son éloquence généreuse vive et colorée, son beau caractère et la bonne foi de ses opinions lui avaient mérité une grande popularité. Ses funérailles furent l'occasion de la prise d'armes des républicains, 5 et 6 juin 1832.

LAMARTELIÈRE Jean-Henri-Ferdinand . Littérateur français, né à Ferette, 1761-1830, se fit connaître par le drame de *Robert, chef de brigands*, qui eut beaucoup de succès en 1792 et 1793. Il a composé des drames intéressants, mais d'un style négligé ; plusieurs comédies en vers, etc. Il a traduit des drames de Schiller et écrit plusieurs romans : *les Trois Gil Blas ; Fiorella, ou l'Influence du cotillon*, etc. ; *la Conspiration de Bonaparte contre Louis XVIII* a eu plusieurs éditions.

LAMARTINE (Alphonse-Marie-Louis DE PRAT DE) Célèbre poète français, né à Mâcon, 1790 ou 1792-1869, élevé à Milly, puis chez les jésuites de Belley, séjourna deux ans en Italie, 1811 et 1812, entra dans les gardes du corps, 1814-1816, vécut en Savoie ou dans les salons de Paris, et, seulement en 1820, publia le livre des *Méditations poétiques*, qui révéla un grand poète à la France. Secrétaire d'ambassade à Naples, possesseur d'une grande fortune après son mariage, il écrivit les *Nouvelles Méditations*, *la Mort de Socrate*, *le Dernier Chant de Childe Harold*. Ministre plénipotentiaire en Grèce, 1829, il composa les *Harmonies poétiques* et fut élu membre de l'Académie française. Il abandonna la carrière diplomatique après la révolution de Juillet, se présenta vainement d'abord à la députation, et fit, en 1832, un voyage princier en Orient ; il en a donné un magnifique récit, 1835. Enfin élu député par un collège du département du Nord, il se déclara conservateur indépendant ; fit de nombreux discours, sans exercer longtemps d'influence véritable ; puis, en 1843, se sépara définitivement du parti conservateur. Il avait publié *Jocelyn*, 1836, *la Chute d'un ange*, 1838, les *Recueillements poétiques*, 1839 ; mais, envahi de plus en plus par la politique, il contribua beaucoup à préparer les esprits à la révolution de 1848 par son *Histoire des girondins*. Le 24 février 1848, Lamartine se prononça hautement contre la dynastie d'Orléans, en faveur de la république ; il fit partie du gouvernement provisoire, se chargea des affaires étrangères, et joua un rôle de grand et généreux, surtout le 25 février et le 16 avril, pour contenir les passions révolutionnaires. Représentant de la politique modérée, il fut élu à l'Assemblée constituante par dix départements ; mais il compromit sa popularité en s'alliant à Ledru-Rollin, et ne fut élu que le quatrième des cinq membres de la commission exécutive. Il paya de sa personne au 15 mai et contribua à appeler au pouvoir le général Cavaignac. Dès lors il prit une part indépendante aux discussions de l'Assemblée ; il insista pour que la nomination du président de la République fût faite par le suffrage universel, n'eut que 7,910 voix, et ne fut élu que plus tard à l'Assemblée législative. Le coup d'État du 2 décembre le rendit à la vie privée et à la littérature. Sa fortune était depuis longtemps compromise : de malheureuses spéculations achevèrent sa ruine. Il produisit rapidement beaucoup d'œuvres, où l'on ne retrouvait plus qu'une partie de ses brillantes qualités : *Raphaël, pages de la vingtième année* ; *Histoire de la révolution de 1848* ; *les Confidences* ; les *Nouvelles Confidences* ; *Toussaint Louverture*, tragédie en 5 actes ; *Geneviève, mémoires d'une servante* ; *le Tailleur de pierres de Saint-Point* ; *Histoire de la Restauration*. *Histoire des constituants* ; *Histoire de Turquie* ; *Histoire de Russie* ; *le Conseiller du peuple*, recueil mensuel ; *le Civilisateur*, recueil mensuel *Cours familier de littérature*, etc., etc. Une récompense nationale, votée par le Corps législatif, lui permit de finir plus tranquillement une vie plus éclatante que sérieuse, plus poétique que politique.

LAMARTINIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à Lamartine, à son style, à ses idées. La foi poétique me pousse à vue d'œil et je sens déjà courir par tout mon être un prurigo *lamartinien*. (A. Daudet. Il le se taissa donc glisser dans les méandres *lamartiniens*. (G. Flaubert.)

LA MARTINIÈRE (Alexandre-Augustin BRUZEN DE) Polygraphe français, né à Dieppe, 1683-1749, a beaucoup écrit. On a de lui : *Nouveau Recueil des épigrammatistes français anciens et modernes* ; *Introduction à l'histoire moderne* ; *Essai sur l'origine et les progrès de la géographie* ; *Continuation de l'histoire de Louis XIV*, par La Hode et Larrey ; *Histoire de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse* ; *État politique de l'Europe* ; *Traités géographiques et historiques pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte*, le *Grand Dictionnaire géographique et critique*.

LAMASERIE, s. f. Couvent ou confrérie de moines lamaïtes.

LAMASTRE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tournon (Ardèche) ; 3,200 hab.

LAMB Charles). Écrivain anglais, né à Londres, 1775 1834, resta commis dans les bureaux de la Compagnie des Indes. Il publia d'abord un petit volume de poésies avec son ami Coleridge et Lloyd, et, en 1801, le drame de *John Woodvil* ; puis, *Essays of Elia* ; *Specimens of English dramatic Poets who lived about the time of Shakspeare*, etc. On a encore de lui des *Mélanges* et des *Lettres* agréables.

— LAMB (Lady Caroline). Romancière anglaise, 1785-1828, est surtout célèbre par sa liaison intime avec lord Byron, par sa brusque rupture et par la vengeance qu'elle exerça, en le peignant sous les plus noires couleurs, dans son roman de *Glenarvon* ; il y a plus de talent dans *Graham Hamilton* et dans *Ada Reis*. A la vue du char funèbre qui ramenait les dépouilles de Byron, elle fut frappée, ne fit plus que languir et mourut en 1828.

LAMBA, s. m. Relat. Sorte de pagne à l'usage des indigènes de Madagascar.

LAMBALLE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), sur le Gouessant. Commerce de chevaux, bétail, cuirs, miel, cire et blé. Lamballe fut, au XIVe siècle, le chef-lieu du duché de Penthièvre ; 5,500 hab.

LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise DE SAVOIE-CARIGNAN, princesse de). Née à Turin, 1748-1792, fille de Louis-Victor de Savoie-Carignan, épousa, en 1767, le duc de Lamballe, fils du duc de Penthièvre. Elle était pleine de grâce et d'intelligence ; après la mort de son mari, 1768, on eut l'idée de lui faire épouser Louis XV. Surintendante de la maison de la reine, elle fut de sa plus étroite intimité, surtout jusqu'à l'époque de la faveur des Polignac ; elle était à ses côtés au 20 juin et au 10 août ; elle partagea sa captivité au Temple. Séparée de la famille royale, le 19 août, elle fut conduite à la prison de la Force. Elle fut l'une des victimes des massacres de septembre. M. Guérard a publié les *Mémoires de la princesse de Lamballe*.

LAMBARDE, s. f. Ichtyol. Un des noms du squale rousset.

LAMBDA, s. m. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, de l'ordre des liquides. Il correspond au lamed des Hébreux et à notre L. Comme signe numéral, avec l'accent supérieur à droite (λ'), cette lettre vaut 30 ; et avec l'accent inférieur à gauche (, λ), 30,000. Dans un autre système de numération, le lambda (λ vaut onze. Il désigne le onzième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

— Anat. Suture occipito-pariétale.

— Entom. Nom d'une noctuelle qui porte sur les ailes des lignes réunies figurant à peu près un lambda renversé.

LAMBDACISME, s. m. V. LABDACISME.

LAMBDOÏDAL, ALE, adj. Anat. Syn. de LAMBDOIDE.

LAMBDOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr. λάμβδα, nom de la lettre *l* chez les Grecs ; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Qui a de la ressemblance avec le lambda des Grecs (Λ).

— *Suture lambdoïde*. Suture qui est formée par les pariétaux et l'occipital, et ainsi nommée parce qu'elle ressemble à la lettre grecque nommée lambda (Λ).

* **LAMBEAU**, s. m. (rad. *lambel*). Morceau, pièce d'une étoffe déchirée. Ses vêtements sont en lambeaux. Ses vêtements s'en vont en lambeaux. Son habit s'en va par lambeaux. Il a laissé un lambeau de son habit. Il ne change un point d'habit que celui qu'il portait ne s'en allât tout en *lambeaux*. (Bouh.)

> Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
> D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
> Des *lambeaux* plus affreux, et des membres affreux,
> Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.
> (RACINE.)

— *Lambeaux*, au pluriel, se dit pour Haillons. Sous les affreux *lambeaux* de l'obscure indigence. (Gilbert.)

> La Famine apparaît, et, traînant ses *lambeaux*,
> Traverse les cités, rôde dans les villages. (CASTEL.)

— Par extens. Fragment, débris. Il y a auprès de Naples une montagne si agréable par sa position, sa verdure continuelle, sa fertilité en vin et en fruits excellents, qu'un poète a dit que ce ne pouvait être là qu'un *lambeau* du ciel tombé en terre. (Sallent.)

> On voit sur les chemins l'équipage en *lambeaux*,
> Des mulets décharnés, des ombres de chevaux.
> (REGNARD.)

— Se dit en parlant du morcellement du corps humain. On m'emportera de l'Assemblée triomphant ou en *lambeaux*. (Mirab. Son beau corps est déchiré ; les assassins l'outragent, le mutilent et s'en partagent les *lambeaux*. (Paul Féval.)

— En général, il se dit de tout ce qui peut se morceler, se déchirer par parties. Les généraux d'Alexandre se disputèrent après sa mort les lambeaux de son empire. On n'a retenu que quelques lambeaux de son discours. Plusieurs États se formèrent des lambeaux de l'empire romain. Effrayé de l'abîme que lui-même avait creusé, Mirabeau mourant s'écriait : Les factions vont se disputer les *lambeaux* de la monarchie. (Sallentin.)

— Se dit figurément des ouvrages d'esprit, des pièces décousues des ouvrages littéraires. Vous n'avez parlé de cet ancien poème, fait il y a vingt-cinq ans, dont il court des *lambeaux* très informes et très falsifiés. (Volt.)

— Loc. prov. *S'en aller en lambeaux comme les armes d'Orléans*. Se dit des habits déchirés, par allusion au lambel de trois pendants qui est la brisure de l'écu d'Orléans.

— Chass. Peau velue du bois du cerf, qui s'en détache à certaine époque de l'année.

— Chir. Nom donné aux parties molles qui ont été détachées du corps dans une étendue plus ou moins grande, et qui communiquent encore avec lui par une base de largeur variable. Les *lambeaux* sont souvent le résultat de lésions produites par l'action des corps extérieurs. J. Chomel. — *Plaies à lambeaux*. Plaies qui présentent les lambeaux produits par les lésions des corps extérieurs. — *Amputation à un, à deux lambeaux*. Amputation dans laquelle on fait un ou deux lambeaux coniques pour recouvrir la plaie.

— Chapel. Morceau de toile neuve et forte, qui est taillée en pointe, de la forme des capades, et que l'on met entre chacune pour les empêcher de se joindre lorsqu'on les bat.

* **LAMBEL**, s. m. (ét. inconn.). Signifie Lambeau en général.

— Ornement en découpures que l'on plaçait ordinairement au bas d'une robe.

— Nom de nœuds de rubans ou découpures qui se portaient sur le casque et qui distinguaient un enfant de son père, un célibataire d'un homme marié.

— Blas. Nom de certaines brisures dont les puînés chargent en chef les armes de leurs maisons. La largeur du lambel doit être la neuvième partie du chef ; il est garni de pendants semblables aux gouttes de la frise, sous les triglyphes de l'ordre dorique. Le duc d'Orléans, comme second fils de France, portait d'azur, charge de trois fleurs de lis d'or brisé d'un lambel de trois pendants d'argent. Si vous me fâchez, je vous redurai au *lambel*. (Mme de Sévigné.)

LAMBERSART, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Lille (Nord) ; 2,800 hab.

LAMBERT-DES-LEVÉES (Saint-), Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Saumur (Maine-et-Loire) ; 2,000 hab.

LAMBERT (saint). Né près de Liége vers 640, évêque de Maestricht vers 668, fut persécuté par Ébroin, et assassiné en 708, par Dodon, beau-frère de Pepin d'Héristal. On le fête le 17 septembre.

— LAMBERT. Fils de Gui, duc de Spolète, né vers 880, fut associé par son père à l'empire dès 891, lui succéda en 894, sous la tutelle de Bérenger contre Arnulf, roi de Germanie, et mourut d'une chute de cheval, 898.

— LAMBERT. Fils d'Adalbert II le Riche, succéda à son père dans le duché de Spolète, 917, à son frère aîné Gui, dans le duché de Toscane, 929 ; mais tomba au pouvoir de son frère dénaturé, Hugues, roi d'Italie, qui lui fit crever les yeux, 931.

— LAMBERT *le Cors*. (c'est-à-dire *le Court, le Petit*). Trouvère français du XIIe siècle, né à Châteaudun ou plutôt à Dinan, est l'auteur de l'une des plus fameuses époques de ces temps chevaleresques, le *Roman d'Alexandre*, où tirades monorimes de douze syllabes, ce qui fit, dit-on, donner à ces vers le nom d'*alexandrins*.

— LAMBERT (John). Général anglais, né vers 1620, mort en 1692. Élevé pour le barreau, entra dans l'armée parlementaire, et, par sa valeur, s'éleva au premier rang, après Cromwell. Après la mort de ce dernier, il entra en lutte avec le parlement, qui avait fait rappeler, l'expulsa d'Écosse et fut nommé par le parti militaire major-général des forces d'Angleterre et d'Écosse. Mais Monk se déclara contre lui ; Lambert fut abandonné par ses soldats et fut pris. Traduit en jugement après la restauration, il fut déclaré coupable de haute trahison, mais il ne fut pas mis à mort. On le relégua dans l'île de Guernesey.

— LAMBERT Michel. Musicien et chanteur, né à Vivonne, près Poitiers, 1610-1696, acquit une grande réputation, grâce aux charmes de sa voix et à son talent comme accompagnateur. Il a composé la musique d'une foule de chansons et de petites cantates ; on a de lui un recueil d'*airs* et de *brunettes*.

— LAMBERT Jean-Henri. Savant français, né à Mulhouse, 1728-1777, d'une famille de réfugiés protestants français. Son livre *sur les Propriétés remarquables de la route de la lumière* lui fit un nom parmi les savants. Ses ouvrages sont très nombreux ; on cite parmi ceux de philosophie le *Nouvel Organum* ; l'*Architectonique*, la *Taxeométrie*, ou *Mesure de l'ordre*. Comme astronome, il a écrit *Insigniores Orbitæ Cometarum Proprietates*, les *Lettres cosmologiques*, ou *Système du monde*, etc., *Perspective*, *Observations trigonométriques*, *Observations analytiques*.

— LAMBERT Anne-Thérèse DE MARGUENAT DE COURCELLES, marquise de). Née à Paris, 1647-1733, épousa en 1666 Henri Lambert de Saint-Bris, lieutenant général, et gouverneur du Luxembourg. Veuve en 1686, sa maison devint le rendez-vous des hommes du grand monde, des gens de lettres distingués, de 1710 à 1733. Ses *Œuvres*, rennes en 1748 et 1751, renferment : *Avis d'une mère à sa fille*, *Avis d'une mère à son fils*, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille* et *Lettres sur la véritable éducation*, etc.

LAMBERTIE, Astron. La 187e planète télescopique, découverte le 11 avril 1878 par M. Coggia.

LAMBERTIE, s. f. pr. *lan-ber-ci* ; de *Lambert*, n. pr. Bot. Genre de protéacées, originaire de l'Océanie. L'espèce type est la lambertie élégante.

LAMBERTINAGE, s. m. S'est dit pour Langage précieux, tel que celui de la société qui se réunissait chez Mme de Lambert.

LAMBERTINI Michele). Peintre de l'école bolonaise, vivait de 1426 à 1469.

— LAMBERTINI. V. BENOIT XIV.

LAMBESC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône). Commerce d'huile ; 2,800 hab.

LAMBESC (Charles-Eugène DE LORRAINE D'ELBEUF, prince de), 1751-1825. Dernier descendant de Claude, premier duc de Guise, colonel du régiment de cavalerie Royal-Allemand, est surtout connu par la charge malheureuse qu'il fit dans les Tuileries, le 12 juillet 1789. Il émigra avec tout son régiment et devint feld-maréchal lieutenant, au service de l'Autriche, 1796. Nommé pair de France et duc d'Elbeuf en 1814, il vécut à Vienne.

LAMBESSA, Géogr. Village de l'Algérie, à 100 kil. S.-E. de Constantine, sur les ruines de l'ancienne ville romaine de *Lambæsis*. On y a établi un pénitencier militaire.

LAMBEZELLEC, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Brest (Finistère). Fabriques de capotes de matelots, de chapeaux vernis, de toile à voile ; 12,500 hab.

LAMBIC, s. m. Sorte de bière belge.

LAMBICHE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la guignette dans les Vosges.

* **LAMBIN, INE**, adj. (de *Lambin*, n. pr.). Qui a l'habitude d'agir avec lenteur. Jamais on ne vit un homme plus lambin. C'est la femme la plus lambine que je connaisse. Mais, divins anges, puisque vous êtes assez *lambins* pour ne pas renvoyer le premier acte à Marcel, il vous en envoie cinq. (Volt.)

— Substantiv. C'est un lambin. C'est une *lambine*. (Acad.) Mon *lambin* de secrétaire ne finit point. (St-Sim.)

— LAMBIN, s. m. Mamm. Syn. d'AI ou PARESSEUX.

LAMBIN (Denis). Savant commentateur français, né vers 1516 à Montreuil-sur-Mer, mort en 1572, enseigna la langue grecque au Collège de France. Son style lourd et lent était proverbial, et c'est de là qui sont venus l'adjectif *lambin* et le verbe *lambiner*.

* **LAMBINER** v. n. 1re conj. (rad. *lambin*). Agir lentement. Il ne fait que lambiner. Il lambine dans tout ce qu'il fait. Ainsi, écrivez-moi à Innspruck sans trop *lambiner*. (Merimée. On me renomme ; on *lambine* encore, les pièces n'arrivent à la chambre qu'au bout de six semaines. (Id.)

— Activ. Traîner en longueur. Mais si vous lui fâchez Desirée, il peut bien *lambiner* la petite fin qu'à la mort du bonhomme. (H. de Balzac.)

LAMBIS, s. m. (pron. *lam-biss*). Moll. Nom que les marins donnent à un coquillage univalve du genre des strombes ; il est fait en forme de gros cornet très sinueux dans lequel on corne lorsqu'il est débarrassé de son hôte, pour juger, par un temps de brume très épaisse, de la distance où l'on se trouve relativement à d'autres bâtiments. Brisé et mis en poudre, il sert aussi à faire un mortier très apprécié en Amérique, son pays d'origine.

— Nom marchand de plusieurs belles espèces de grandes coquilles.

LAMBITIF, s. m. du lat. *lambere*, lécher). Pharm. Syn. de LOOCH et d'ÉLECTUAIRE.

* **LAMBOURDE**, s. f. (ét. inconn.). Hortic. Nom qu'on donne aux branches des arbres fruitiers, petites et maigres, avec des yeux noirâtres, plus gros, plus rapprochés que dans les branches à bois et qui ne donnent des fruits qu'au bout de plusieurs années. || On donne aussi ce nom à un petit dard arrivé à son développement complet et ayant un bouton à fruit à son extrémité.

— Charp. Pièce de bois de sciage comme un chevron, ou même comme une solive, qu'on couche et qu'on scelle avec du plâtre et du plâtras sur un plancher pour y attacher du parquet ou des ais. || Poutre qu'on met le long du mur pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'ils n'entrent pas dans le mur. || Poutre sur laquelle on cloue les planches d'un parquet.

— Constr. Madrier servant à la construction d'un puits.

— Fortif. Pièce de bois servant à construire les plates formes de mortiers.

— Géol. Le dernier des bancs ou des lits de pierre de taille qui se trouvent dans les carrières des environs de Paris. La lambourde a l'avantage de pouvoir être délitée sans danger. Lambourde d'Arcueil.

LAMBRIE, s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, tribu des parthénopiens, établi pour des espèces méditerranéennes ayant pour type le lambre longimane.

* **LAMBREQUIN**, s. m. (ét. inconn.). Blas. Nom des volets d'étoffe découpée, qui descendent du casque, coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement.

— Archit. Nom des découpures de bois ou de tôle, imitant le coutil, et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc.

— Théât. Au XVIIe siècle, Bande d'étoffe qui pendait au bas de la cuirasse des acteurs censés costumés à l'antique.

— L'Académie ne donne ce mot qu'au pluriel.

* **LAMBRIS**, s. m. (pr. *lan-bri* ; ét. probable, lat. *ambrices*, tuiles). Archit. Nom générique de toutes sortes de plafonds et ouvrages de maçonnerie, dont on revêt les murailles sur des lattes et de tout ouvrage de menuiserie dont on revêt les murs d'un appartement, tant par les côtés que dans le plafond. Les panneaux

lambris sont le bois de sapin et les pilastres de chêne. Lambris peint en blanc avec des moulures dorées. La lampe faisait osciller sur les *lambris* de grandes moires lumineuses. (G. Flaubert.) || *Lambris à bauement simple.* Ceux dont les bâtis n'ont qu'une moulure sur l'arête. || *Lambris à cadre elegi.* Ceux dont les battants et traverses sont amincis sur une de leurs rives et portent sur l'autre un cadre moulure, en saillie sur le champ. || *Lambris à grand cadre* ou *à cadre embreré.* Ceux dans lesquels le cadre est rapporté à plat joint ou faisant relief sur le bâti, est pris dans les pièces de bois qu'il tient embrevées. || *Lambris à petit cadre.* Ceux qui ont plusieurs moulures sur l'arête. *Lambris à un parement.* Ceux qui, etant destinés à être appliqués contre un mur, ne sont ornementés que sur la face visible. || *Lambris à double parement.* Ceux qui, etant visibles des deux côtes, ont le même cadre sur les deux faces.

— Nom de planches de très peu d'épaisseur.

— *Lambris de marbre.* Revêtement par divers compartiments de marbre qui est ou sans saillie, comme aux embrasures des croisées de Versailles, ou avec des saillies, comme à l'escalier de la reine du même château.

— *Lambris à appui.* Lambris qui n'a que peu d'élévation dans le pourtour d'une pièce. || *Lambris de demi-revêtement.* Lambris qui ne dépasse pas la hauteur de l'attique de la cheminée, et au-dessus duquel on met de la tapisserie. || *Lambris feint.* Lambris de couleur, fait par compartiments qui imitent un véritable lambris. || *Lambris de revêtement.* Lambris qui prend depuis le bas jusqu'au haut.

— Fig. Maison, demeure, surtout celle habitée par le faste et l'opulence. De vastes lambris, des lambris dorés, de riches, de magnifiques lambris. Lambris modeste, desert, abandonné, vaste, magnifique. Le bonheur se trouve rarement sous les *lambris* dorés. (Acad.)

— *Le lambris sacré, les sarrés lambris.* Un temple, un edifice sacré.

— *Le céleste lambris, les célestes lambris.* Le ciel, l'Olympe.

Déjà l'aube naissante,
Répand sur l'orient sa clarté blanchissante,
Et bientôt le soleil couronné de rubis,
Va sortir radieux des celestes *lambris.* (Castel.)

— *Des lambris de verdure, de feuillage, de myrtes, de lilas,* etc. Voûtes, allées, berceaux couverts de verdure, etc.

Sous de simples *lambris*
De myrtes verts et de rosiers fleuris,
Entrelacés par la main du mystère,
L'amour conduit les enfants de Cypris
(Malfilatre.)

*** LAMBRISSAGE** s. m. Action de lambrisser. Le menuisier a mis longtemps au lambrissage des appartements.

— Ouvrage du menuisier ou du maçon qui a lambrissé. Le lambrissage de cette pièce est beau.

LAMBRISSÉ, ÉE part. pass. du v. Lambrisser. S'empl. adjectiv. Appartement lambrissé d'or. Plafond richement lambrissé. C'était une assez grande salle bien *lambrissée* de vieux chêne, et percée de larges fenêtres en ogive. (Merimee.)

— *Chambre lambrissée.* Se dit particulièrement de celle dont le plafond ou les murs sont inclinés suivant le rampant d'un comble.

— LAMBRISSÉ. s. m. Archit. A signifié Mansarde au XVIIe siècle. Par les ordonnances de police, il n'etait permis de faire que trois étages et un lambrissé.

LAMBRISSEMENT. s. m. Action de lambrisser; résultat de cette action.

*** LAMBRISSER** v. a. 1re conj. Couvrir d'un lambris. Lambrisser une chambre. Lambrisser un appartement de bois, de marbre, de stuc. On lambrisse de bois le salon et la chambre à coucher; de marbre ou de stuc la salle à manger. On lambrisse de plâtre les plafonds et les mansardes. On *lambrissa* les greniers pour y pratiquer des cellules. (Rac.)

— SE LAMBRISSER. v. pron. Être lambrissé. Croyez-vous que ce plafond puisse se lambrisser avant tel jour?

LAMBRISSURE. s. f. (radic. *lambrisser*). Travail de lambris. On ne voyait point un nombre infini de charrettes, chargees de pins et de sapins, pour faire des *lambrissures* dorees. (Malherbe.)

LAMBROT. s. m. Bot. Nom vulgaire de la lambruche.

LAMBROTTE. s. f. Vitic. Grappe de raisin peu fournie.

*** LAMBRUCHE** ou **LAMBRUSQUE**. s. f. (du lat. *labrusca*, même signif.). Bot. Vigne devenue sauvage, et qui croît depuis plusieurs siècles dans les buissons et les bois de nos départements du Midi. Du milieu des *lambrusques* mouillées, deux ou trois courlis s'envolent en secouant leurs ailes. (A. Daudet.) Elle tomba dans une troupe de chamois en train de croquer une *lambrusque* à belles dents. (Id.)

— Espèce de vigne qui croît dans l'Amérique septentrionale.

— Se dit aussi du fruit de la lambruche. Cette vigne, au lieu de fruit, ne produit que des *lambrusques.* (Lemaistre de Sacy.)

LAMBRUSCHINI (Louis). Homme d'État italien, né à Gênes, 1770-1851, nonce en France auprès de Charles X, cardinal evêque en 1831, fut secretaire d'État de Grégoire XVI. Pie IX le nomma membre de la consulte d'Etat, bibliothécaire du Vatican, évêque de Civita-Vecchia. On a de lui: *Méditations sur les vertus de sainte Thérese; sur l'Immaculee Conception de Marie; Devotion au sacre cœur de Jesus.*

*** LAME**. s. f. (du lat. *lamina*, même signif.). En général. Toute pièce de metal battu et étendu en long et en large, de maniere qu'elle soit mince et déliée. Lame d'or. Lame d'argent. Lame de plomb. Lames de cuivre. Une lame de métal bien mince, couchée de plat, n'enfonce point dans l'eau. Une inscription gravée sur une lame de cuivre. Il fit lambrisser la partie la plus grande du temple de bois de sapin, et fit appliquer sur tous les lambris des *lames* de l'or le plus pur. (Lemaistre de Sacy.) Il n'avait garde que sa jaquette militaire, dont les *lames* d'airain dechiraient la pourpre du lit. (Gust. Flaubert.)

— Fer de l'épée. Bonne lame. Lame fine, pesante, légere. Lame ridée. Lame de bonne trempe. Lame tranchante. Lame damasquinee. Lame faussée, flexible. Lame de fer, d'acier. Lame d'argent, d'or. Lame de Vienne. Lame de Damas. La bonne qualité d'une lame est d'être pliante et evidée. Les lames de Damas et d'Angleterre sont les plus estimées.

— Fig. *Une bonne lame.* Un homme fort à l'escrime.

— Fig. et fam. *C'est une fine lame, une bonne lame.* C'est une femme fine et rusee.

Tout le couvent se trouvait en tristesse,
Quand sœur Agnès, qui n'était de ce lieu
Fa mourir sensee, au reste bonne *lame*,
Fut à ses sœurs... (La Fontaine.)

— Fig. et prov. *La lame use le fourreau.* Se dit des gens d'esprit pour marquer qu'ils sont communément d'une santé faible et délicate, et que l'activité de l'esprit use et affaiblit le corps.

— Se dit également du fer de plusieurs autres armes et de plusieurs instruments propres à percer, tailler, couper, trancher, raser, gratter. Lame de sabre, de poignard, de baionnette, de fleuret, de couteau de chasse. Lame de couteau, de canif, de grattoir, de lancette, de rasoir, de serpette. Couteau à deux lames. Couteau a lame d'acier, de fer, d'argent, d'or. Lame a deux tranchants.

Déjà trois fois, hors de l'étui,
Sous vos doigts, à demi trées,
Les *lames* des poignards ont lui. (Victor Hugo.

— *Figure en lame de couteau.* Figure longue et amincie.

— S'est dit pour Pierre sépulcrale. Et tost serons etendus sous la *lame.* (Ronsard.)

Mon père est mort, Dieu en ayt l'ame;
Quand est du corps, il gyst soubz *lame.* (Villon.)

— Par extens. Une lame d'écorce. Une lame d'écorce de citron.

— Anat. Table, partie mince et aplatie d'un os. La lame verticale. La lame criblée de l'ethmoïde. La lame interne du frontal. || *Lame vitrée.* La face interne des os de la voûte du crâne appelée ainsi à cause de son peu d'épaisseur et de sa compacité.

— Archéol. *Lame d'or de Malte.* Lame d'or trouvee à Malte en 1691 et sur laquelle la plupart des divinités égyptiennes sont représentees avec des têtes d'animaux.

— Arqueb. Bande de fer avec laquelle on fabrique les canons des armes à feu portatives.

— Bot. Partie supérieure et élargie d'un petale onguiculé. || Membrane qui a la forme d'une feuille et que l'on aperçoit sous le chapeau des agarics. Les lames d'un agaric sont disposées regulierement ou irrégulierement autour du stipe. Les *tames* de l'agaric delicieux sont d'une couleur plus pâle que le chapeau, et inegales. (Richard.) || *Lame protigere.* Organe mince, lisse, coloré, que l'on trouve dans les apothèces scutellodes, et même dans les apotheces de tous les genres de lichens.

— Couvr. *Lame à deux tranchants.* Le corps du marteau dont les couvreurs se servent pour couper l'ardoise.

— Hist. nat. Nom donné aux couches plates et minces dont se composent certaines productions. Pierre qui se partage en lames.

— Horlog. En général, Petite bande de métal un peu longue et fort mince. || Particulierement, Bande d'acier trempé mince et fort longue, dont est formé le grand ressort d'une montre ou d'une pendule.

— Hydraul. *Lame d'eau.* Jet aplati tel qu'en vomissent les animaux qui servent à l'ornementation des fontaines.

— Ichtyol. En Provence, Nom d'un poisson du genre squale.

— Jeux. Nom de certaines marques longues terminées en pointe, et tracees au fond du trictrac. Il y en a vingt-quatre de deux couleurs opposées. C'est sur ces lames qu'on fait les cases. On dit aussi *fleche.*

— Lapid. Lame de couteau dont l'ébaucheur se sert pour hacher sa roue.

— Magonn. Morceau de plomb qu'on place entre les tambours d'une colonne, pour repartir également la pression sur toute la surface de la pierre inférieure.

— Mar. Vague plus ou moins agitée, élevée au-dessus de la superficie, selon que la force du vent agite la mer à sa surface. Une lame du fond. Une lame sourde. Un bâtiment entre deux grosses *lames* en est souvent abreyé. (Willaumez.) || *La lame vient de l'avant ou de l'arrière.* Le vent pousse la lame contre l'avant ou contre l'arrière. || *La lame vient du large, la lame prend par le travers.* Les vagues ou les flots donnent contre le côté du vaisseau. *La lame est courte.* Se dit lorsque les lames se suivent de près les unes les autres. || *La lame est longue.* Les vagues se suivent de loin et lentement. || *Être bout à lame.* Se dit quand la lame vient de l'avant. || *Fausse lame.* Lame qui obeit à l'impulsion du vent. || *Lame de fond.* Remous de l'eau produit par l'action du vent, même longtemps après qu'il s'est apaisé. *Lame saurde.* Lame qui monte sans bruit et inopinément. || *Lame de tempête.* Masse d'eau qui suit une trombe ou un météore semblable.

— Min. Nappe d'eau souterraine.

— Monn. Bande mince de métal, soit d'or ou d'argent, formée et jetee en moule d'une épaisseur relative à l'espèce de monnaie que l'on veut fabriquer. || *Jeter en lames.* Verser les matières d'or ou d'argent en bain dans les châssis où elles s'étendent en plaque.

— Physiq. *Lames magnétiques.* Lames d'acier aimantees. || *Lames sensibles.* Fines lames de gypse ou de mica placées au-dessus du prisme de Nicol et qui, orientées au-dessous de 45°, accroissent la sensibilite de l'appareil polarisateur.

— Serr. *Lame de fiche.* Partie de la fiche qu'on enfonce dans le bois.

— Techn. Couteau sans tranchant pour coucher le poil. || Largeur du elou dont on se sert pour ferrer les chevaux. || *Lames d'étain.* Éclats d'étain qu'on fait tomber sur les tables qu'on veut blanchir, pour que l'étain se fonde plus aisement. *Lames de persienne, de jalousie.* Lattes qui les composent. La maison avait cinq étages, alignant chacun à la file quinze fenêtres, dont ces persiennes noires aux *lames* cassées donnaient un air de ruine à cet immense pan de muraille. (E. Zola.) || Chez les boutonniers, Or ou argent fin ou trait faux qu'on a battu et aplati entre deux rouleaux d'acier poli, pour le mettre en état d'être facilement tortille ou filé sur un brin de soie ou de fil. Les lames entrent dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies, de quelques galons, pour les rendre plus riches et plus brillants. Robe couverte de lames. Broderie couverte de lames et de paillettes. Mousseline brodée de lames. || Ensemble des lices destinées à faire hausser ou baisser en même temps les mêmes fils de la chaine. || *Lames ou contre-lames.* Dans les métiers de faiseurs de gaze, Nom de trois tringles de bois qui servent à tirer ou à baisser les lices. C'est pourquoi on les appelle aussi *tire-lices.* || Dans le métier à fabriquer des etoffes, Planches de noyer d'environ 20 centimètres de large, et de 5 d'épaisseur, pour soutenir et porter le dessus du battant au moyen d'une mortaise juste et bien chevillée, pratiquée de chaque côté. || *Lame percée.* Barre etroite et mince comme une lame, attachée par les deux bouts dessus ou dessous les deux barres de long du métier à frange. Elle est percee de plusieurs trous pour donner passage aux tirants des licettes.

— Vitic. Grappe de raisin qui se forme.

*** LAMÉ, ÉE**. adj. Qui est enrichi de lames de métal. Étoffes lamees d'or et d'argent. Elle portait ce jour-la une robe lamée d'or. Sa robe jaune, *lamee* d'argent, glissa jusqu'a ses pieds gonflés. (Merimée.)

LAMECH. Cinquième descendant de Cain, fut le premier polygame et le second meurtrier.

— LAMECH. Patriarche, fils de Mathusalem, descendant de Seth, père de Noé.

LAMED. s. m. Linguist. Douzième lettre de l'alphabet hebreu. || Signe numerique de 30.

LA MEILLERAYE (Charles DE LA PORTE, duc de). Homme de guerre francais, 1602-1664. Cousin germain de Richelieu, servit devant La Rochelle, au pas de Suse, 1630; eut la lieutenance generale de Bretagne, le gouvernement de Nantes, et fut cree grand maître de l'artillerie après la démission de Sully. Il fut nommé marechal après la prise de Hesdin, 1639; fut surintendant des finances, 1648-1649; commanda l'armee royale du Poitou, 1650, et réduisit Bordeaux. En 1663, Louis XIV erigea son marquisat de La Meilleraye en duché-pairie. Il eut de sa première femme, Marie Ruze d'Effiat, un fils qui devint duc de Mazarin par suite de son mariage avec Hortense Mancini.

LAMELLAIRE. adj. 2 g. (radic. *lamelle*). Miner. Se dit d'un corps dont la cassure offre une multitude de lames brillantes, dirigées dans tous les sens, de maniere à donner l'idee d'un assemblage de petites lames entassées confusement les unes sur les autres. Amphibole lamellaire.

— Hist. nat. Se dit d'un corps dont la matière se présente en forme de lame.

— LAMELLAIRE. s. f. Moll. Nom d'un petit mollusque pteropbranche.

LAMELLATION. s. f. (pr. *la-mel-la-cion*). Partage en lamelles.

*** LAMELLE**. s. f. (dimin. de *lame*). Petite lame.

— Bot. Nom qu'on donne à tous les organes minces des végetaux et aux appendices petaloïdes, qui naissent sur certaines corolles, dans la gorge des rhododendrées, dans l'interieur du tube des hydrophyllées, sous la levre inférieure du dracocéphale. || Se dit aussi des appendices du clinanthe des synanthérees, qui sont courts, épais, charnus et laminés. || Membrane plissee et imitant les feuillets d'un livre, qui garnit le dessous du chapeau des agarics. On dit aussi *lame* dans ce sens.

— Zool. Nom donné à des lames très minces formant par leur superpositien ou leur entrecroisement les tissus lamelleux.

*** LAMELLÉ, ÉE**. adj. Hist. nat. Qui est disposé en petites lames, ou composé de lamelles. Le chapeau de certains agarics est lamellé en dessous.

— Entom. *Antennes lamellées.* Celles dont les articles sont distincts et peuvent s'epanouir ou se fermer comme les branches d'un éventail ou les feuillets d'un livre. Le mélulonthe a les antennes lamellées.

— Moll. Se dit encore de l'epercule d'une coquille univalve, lorsque ses éléments se disposent en forme de stries concentriques à un sommet presque marginal.

— LAMELLÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes ayant pour type le genre oscabrion, dont la coquille peut se diviser en plusieurs pièces de forme lamelleuse.

*** LAMELLEUX, EUSE**. adj. (rad. *lamelle*). Hist. natur. Qui se laisse diviser en lames ou feuillets. Le talc est lamelleux. L'ardoise est une pierre lamelleuse. || Se dit de la cassure d'un mineral, lorsqu'elle présente une surface plane et lisse. Cassure lamelleuse.

— Moll. Se dit d'une coquille bivalve, quand sa surface offre des sillons qui, au lieu d'être obtus et élargis a la base, sont releves en lames plus ou moins minces, plus ou moins saillantes, plus ou moins nombreuses.

LAMELLIBRANCHE. adj. 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle; gr. βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies en grandes lames demi-circulaires. || LAMELLIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acephalophores, comprenant ceux qui ont les branchies en grandes lames demi-circulaires, disposées symetriquement, au nombre de deux paires de chaque côté du corps.

LAMELLICORNE. adj. 2 g. (de *lamelle*, et *corne*). Entom. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletee || LAMELLICORNES. s. m. pl. Famille de coleoptères pentamères qui se divise en deux grandes tribus, les scarabeides et les lucanides.

LAMELLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle; *fero*, je porte). Polyp. Qui porte des lamelles. || LAMELLIFÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des polypiers pierreux, comprenant ceux qui offrent des étoiles lamelleuses ou des sillons ondés et garnis de lames.

LAMELLIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *lamella*, lamelle; *forma*, forme). Miner. Qui a la forme de lamelles. Se dit d'un cristal qui, aplati en forme de lame, n'offre que de petites dimensions. Mineral lamelliforme.

— Bot. Se dit, dans les synanthérées, des collecteurs, quand ils sont en forme de petites lames.

LAMELLIGÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *lamella*, lamelle; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des lamelles.

LAMELLINE. s. f. (dimin. de *lamelle*). Infus. Genre proposé pour une espèce de monadiens et quelques autres infusoires très petits, ayant la forme d'une lame mince et transparente.

LAMELLIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle; *pes, pedis*, pied). Moll. Qui a le pied aplati et lamelliforme. || LAMELLIPÈDES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchyleres dimyaires, comprenant ceux de ces mollusques qui ont le pied aplati et lamelliforme.

LAMELLIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *lamella*, lame; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec muni de lamelles. Oiseau lamellirostre. || LAMELLIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes contenant deux genres, les canards et les harles.

LAMELLO-SCHISTEUX, EUSE. adj. Miner. Se dit de la structure des mineraux, quand ceux-ci sont fossiles par plaques, c'est-a-dire resultant de l'accumulation d'une multitude de petites lamelles qui ont ete deposees à plat, soit seules, soit en même temps que des matières terreuses, sableuses, cristallines même, de diverses sortes, comme le schiste argileux.

LAMELLOSODENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lamella*, lamelle; *dens, dentis*, dent). Ornith. Qui a le bec garni de petites lames sur le bord. || LAMELLOSODENTÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des palmipèdes, qui comprend ceux dont le bec est garni de petites lames sur le bord.

LA MENNAIS (Hugues-Félicité ROBERT DE). Écrivain et philosophe français, né à Saint-Malo, 1782-1854, fils d'un riche armateur, prit la tonsure en 1811, entra au petit seminaire de Saint-Malo, et y donna des leçons de mathematiques. Il avait déjà traduit avec grâce le *Guide spirituel*, de Louis de Blois, 1809; il publia ses *Réflexions sur l'état de l'Eglise*, ouvrage qui fut detruit par la police impériale, 1811; travailla, avec son frère ainé, Jean, à la *Tradition sur l'institution des évêques*, qui parut en 1814. Après avoir reçu l'ordination, 1816, il publia le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*, qui rendit aussitôt l'auteur célèbre. La Mennais écrivit alors dans *le Canservateur*, *le Drapeau blanc* et *le Mémorial catholique*; il continua son *Essai sur l'indifférence*; les trois derniers volumes parurent de 1820 à 1824. La Mennais se rendit à Rome en 1824; Léon XII lui offrit le chapeau de cardinal; il refusa. A son retour, en 1825, il publia une poétique traduction de *l'Imitation*; puis il attaqua les doctrines gallicanes dans son livre: *De la Religion, considérée dans ses*

rapports avec l'ordre civil et politique, qui le fit condamner, 1826. Il se détacha de la monarchie des Bourbons, dont il annonça la ruine dans les *Progrès de la revolution et de la guerre contre l'Eglise*, 1829; puis, profitant de l'affranchissement de la presse, après la révolution de Juillet, il fonda *l'Avenir* (1er septembre 1830) soutenant hardiment les principes démocratiques sous la domination absolue du saint-siege. Grégoire XVI condamna les théories de La Mennais. Les *Paroles d'un croyant* ne parurent qu'en 1834; La Mennais avait définitivement rompu avec Rome et avec le catholicisme; et le pape condamna le livre dans l'encyclique du 7 juillet 1834. Après avoir écrit *les Affaires de Rome*, 1836, La Mennais publia une série de pamphlets démocratiques: *le Livre du peuple, l'Esclavage moderne, Religion, ta Politique du peuple, le Pays et le Gouvernement*, qui le fit condamner en cour d'assises à un an de prison et à 2.000 francs d'amende, 1840. Il écrivit ensuite *l'Esquisse d'une philosophie; Amschaspands et Darvands; De la Société première et de ses lois*. La révolution de Février trahit encore ses espérances; il fut membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative jusqu'au 2 décembre 1851. On lui doit encore une traduction de *la Divine Comédie*, qu'il écrivit peu de temps avant sa mort.

LAMENTABILE, adv. (pr. *la-meun-ta-bi-lé*). Mus. Mot italien qui indique un mouvement grave et une expression tendre et mélancolique. Adagio lamentabile. Largo lamentabile.

— LAMENTABILE, s. m. Morceau qui a ce caractere.

* **LAMENTABLE**, adj. 2 g. (rad. *lamenter*). Déplorable, qui mérite d'être pleuré. Une mort lamentable. Un accident lamentable. Un sort lamentable. Rien n'était plus *lamentable* que l'état de l'Italie. (Montalembert.)

— Douloureux, qui porte à la pitié. Discours lamentable. Accent lamentable. Un ton de voix lamentable. On n'entendait que des cris lamentables. De *lamentables* chants d'église formaient la base d'un air bouffon propre à marquer les pas d'une danse. (Gér. de Nerval.)

* **LAMENTABLEMENT**, adv. D'un ton ou d'une manière lamentable, d'un ton ou d'une manière propre à exciter la pitié. Il nous raconta ses adversités si lamentablement, que nous ne pûmes nous empêcher d'en être touchés jusqu'aux larmes. On ne les trouve guère entachés de cette servilité politique qui a si souvent et si *lamentablement* déparé les annales du clergé. (Montalemb.)

* **LAMENTATION**, s. f. (pr. *la-man-ta-cion*; rad. *lamenter*). Plainte accompagnée de gémissements et de cris. On n'entendit que *lamentations*. (Acad.)

— Expression de douleur et de regret. Se répandre en lamentations. Faire d'éternelles lamentations sur la perte de quelque chose. Les longues *lamentations* donnent plus de mépris pour la faiblesse que de compassion pour le malheur. (St-Evrem.) Enée ne fait que gémir, et à la première disgrâce, ce bon héros de Virgile s'abandonne aux *lamentations*. (Id.) Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les *lamentations* aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets. (Bossuet.) C'étaient elles qui poussaient ces *lamentations* monotones et perçantes. (H. Taine.)

> Je cesse d'estimer Ovide,
> Quand il vient, sur de faibles tons,
> Me chanter, pleureur insipide,
> De longues *lamentations*. (GRESSET.)

— Récrimination par laquelle on exprime son mécontentement. Mme de Plessis le vint voir de Fresne, pour faire les *lamentations* de la rupture de son marché. (Mme de Sevig.)

— *Lamentation funèbre*. Terme générique qui désigne les cris de douleur, les plaintes, les gémissements qu'on poussait aux funérailles, chez plusieurs peuples de l'antiquité. Enfin la flûte, accommodée aux sanglots de ces hommes et de ces femmes gagées, qui possédaient le talent de pleurer sans affliction, fit un art ingénieux des *lamentations*, qui n'étaient auparavant ni liées, ni suivies. (Encycl.) La *lamentation*, κόμμος, ce chant lugubre du chœur et des acteurs ensemble. (Rac.)

— Au pluriel, Poème lugubre que Jérémie composa sur la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor. Ces lamentations contiennent cinq chapitres, dont les quatre premiers sont en vers acrostiches et abécédaires; chaque verset commençant par une des lettres de l'alphabet hébreu, rangées selon l'ordre alphabétique. Le style de Jérémie est tendre, vif, pathétique. || *Les trois jours des lamentations*. S'est dit autrefois des trois jours de la semaine sainte où l'on chante à Ténèbres les Lamentations de Jérémie.

LAMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Lamenter. S'empl. adjectiv. Jamais mort ne fut tant lamentée.

* **LAMENTER**, v. a. 1re conj. (du lat. *lamentari*, même signif.). Déplorer, regretter avec des plaintes et des gémissements. Lamenter la mort de ses parents. Jamais on ne lamenta la ruine de sa patrie avec des accents aussi pathétiques que dans les poèmes plaintifs de Jérémie. Comme l'Estoile, je *lamente* les adversités de la race de saint Louis. (Chateaub.)

— Se dit aussi pour Chanter d'un air triste et lamentable.

> Quand un des conviés, d'un ton mélancolique,
> *Lamentant* tristement une chanson bachique... (BOIL.)

— LAMENTER, v. n. Se plaindre avec douleur. Vous avez beau pleurer et *lamenter*. (Acad.) Vous me montrez qui sont les tons lamentables; montrez-moi plutôt comme aux adversités je ne *lamenterai* point. (Malherbe.) Rien n'est plus ennuyeux que d'entendre *lamenter* un enfant (J.-J. Rousseau.)

> D'un crêpe noir Hecube embéguinée,
> *Lamente*, pleure, et grimace toujours. (RACINE.)

— Se dit aussi du cri du crocodile. Le crocodile lamente.

— SE LAMENTER, v. pron. Se plaindre, gémir. Vous vous lamentez sans cesse. Les femmes se lamentent pour la moindre chose. Un homme qui se lamente sans cesse sur la perte de son emploi. Vous vous *lamentez*, dans votre lettre du 20 septembre, de n'être point brigadier des armées du roi, tandis que vous l'êtes. (Volt.) Vous êtes bien bon de vous *lamenter* pour des hommes qui vous verraient brûler en riant. (D'Alembert.) Ceux qui n'avaient rien donne se *lamentaient* comme les autres. (G. Flaubert.)

* **LAMENTIN**, s. m. V. LAMANTIN.

LAMENTIN (Le), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Fort-de-France (Martinique); 9,000 hab. Nombreuses sucreries aux environs.

— LAMENTIN (Le), Bourg de la Guadeloupe, à 8 kil. N.-E. de la Pointe-à-Pitre; 5,000 hab.

LAMENTO, s. m. (pr. *la-meun-to*; en ital. plainte, gemissement). Mus. Espece de complainte; chant mélancolique des gondoliers de Venise.

LA MESNARDIÈRE (Hippolyte-Jules PILET DE), Poète français, né à Loudun, 1610-1663, docteur en médecine de la faculté de Nantes, se fit connaître par un *Traité de la mélancolie*, et fut de l'Académie française en 1655. Ses ouvrages sont depuis longtemps oubliés.

LAMETH (Augustin-Louis-Charles, marquis de), Homme politique, d'une ancienne famille de Picardie, 1755-1837, siégea au Corps législatif de 1805 à 1810. || LAMETH (Théodore, comte de), Frère du précédent, né à Paris, 1756-1854, fit, avec ses deux plus jeunes frères, la guerre d'Amérique, et était colonel du Royal-Étranger (cavalerie) en 1789. A l'Assemblée législative, 1791, il défendit courageusement la constitution et le roi, même après le 10 août. En 1811, il fut mis à la retraite par la Restauration; membre de la Chambre des Cent-Jours, il vécut depuis lors dans la retraite. || LAMETH (Charles-Malo-François, comte de), Frère des précédents, né à Paris, 1757-1832, combattit dans la guerre d'Amérique, devint colonel des cuirassiers du roi et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois. Député de la noblesse d'Artois aux états généraux, il siégea au côté gauche, mais soutint de tous ses efforts la monarchie constitutionnelle, même après la fuite de Varennes. Il était maréchal de camp à l'armée du Nord, en 1792. Après le 18 brumaire, il put rentrer en France. Louis XVIII le fit lieutenant général en 1814. Député de l'arrondissement de Pontoise en 1829, il fut de l'opposition et contribua au succès de la révolution de Juillet. || LAMETH (Alexandre-Victor-Théodore, comte de), Frère des précédents, né à Paris, 1760-1829, se distingua dans la guerre d'Amérique et fut colonel des chasseurs de Hainaut (cavalerie). Député de la noblesse de Péronne aux états généraux, il fit partie de la gauche, avec son frère Charles. Ennemi de tous les privilèges, il forma avec Barnave et Charles de Lameth une sorte de triumvirat qui balança la popularité de Mirabeau; il finit par se rapprocher de Louis XVI. Maréchal de camp sous La Fayette, il partagea pendant trois ans la captivité de ce dernier en Autriche. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut préfet de 1802 à 1809. En 1814, Louis XVIII le nomma lieutenant général et préfet de la Somme. Pendant les Cent-Jours, membre de la Chambre des pairs, il fit entendre de nobles et sages paroles. Député en 1819, en 1827, il siégea toujours dans les rangs de l'opposition. On a de lui, outre plusieurs opuscules politiques, une *Histoire de l'Assemblée constituante*.

LAMETTE, s. f. (dim. de *lame*). Petite lame.

— Techn. Pièce de fer qui est une des parties des soufflets de forge.

— Tiss. Dans le métier de l'ouvrier en étoffes de soie, Nom de petites lames de bois fort minces servant à soutenir les carreaux des lices qui passent entre les calquerons, et qui s'usent moins que la corde.

LA METTRIE (Julien OFFRAY DE), Médecin et philosophe français, né à St-Malo, 1709-1751, fils d'un riche négociant, médecin des gardes françaises, 1742-1746, perdit sa place en publiant une *Histoire naturelle de l'âme*, ouvrage matérialiste; *l'Homme-machine*, qui il écrivit en 1748, le fit poursuivre par les protestants. Frédéric II lui donna un asile à Berlin, le nomma son lecteur et membre de son Académie. Ses principaux ouvrages, dans lesquels il prêche un matérialisme grossier, sont: *Lettres sur l'art de conserver la santé; Essai sur l'esprit et les beaux esprits; Politique du médecin Machiavel, ou le Chemin de la fortune ouvert aux médecins; l'Homme-plante; Vénus métaphysique, ou Essai sur l'origine de l'âme humaine*, etc.

LAMIA, Géogr. Ville de l'ancienne Grèce, en Thessalie, sur la petite rivière de l'Achélous, près du Sperchius et du golfe Maliaque. Auj. *Zeitoun*.

LAMIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se rapporte au lamier. || LAMIACÉES, s. f. pl. Syn. de LABIÉES.

LAMIAIRE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une lamie. || LAMIAIRES, s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères longicornes, qui a pour type le genre lamie.

LAMIAQUE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Lamia.

— adj. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. *Guerre lamiaque*. Guerre que les Athéniens, excités par Démosthène, déclarèrent aux Macédoniens à la nouvelle de la mort d'Alexandre. On l'appela ainsi parce qu'Antipater, qui commandait les troupes macédoniennes, fut tenu pendant deux ans assiégé dans la ville de Lamia. C'est à l'issue de la guerre lamiaque que Démosthène, livré par les Athéniens vaincus aux Macédoniens, mit fin à ses jours par le poison.

LAMICTIS, s. m. (pr. *la-mik-tiss*; ét. gr., λαμία, voracité; ἴκτις, belette). Mamm. Genre de carnassiers originaire de l'Inde et dont on ne connaît qu'une espèce.

* **LAMIE**, s. f. (du lat. *lamia*, même signif.). Antiq. Être fabuleux dont les nourrices faisaient peur aux enfants. On le représentait avec une tête de femme et un corps de serpent.

> Princes, on sent en vous des goules, des *lamies*
> D'affreux êtres sortis des cercueils soulevés. (V. HUGO.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des longicornes, type de la tribu des lamiaires, créé pour une seule espèce qu'on rencontre dans les saules aux environs de Paris.

— Ichtyol. Genre de poissons chondroptérygiens de la famille des sélaciens, établi aux dépens des squales pour deux espèces souvent confondues avec les requins, dont elles ont la taille.

LAMIEN, ENNE, adj. Entom. Syn. de LAMIAIRE. || LAMIENS, s. m. pl. Famille de coléoptères ayant pour type le genre lamie.

LAMIER, s. m. (du lat. *lamium*, ortie). Bot. Genre de la famille des labiées stachydées, établi pour un grand nombre d'espèces d'Europe et d'Asie dont la plus remarquable, appelée vulgairement *ortie blanche*, donne, par ses fleurs, une infusion pectorale, et, par ses feuilles, une sorte de salade ou de légume qui remplace les épinards.

— Techn. Ouvrier qui prépare la lame d'or ou d'argent pour le manufacturier en étoffes riches. || Ouvrier qui fabrique les lames des métiers à tisser.

* **LAMINAGE**, s. m. (rad. *laminer*). Techn. Action de réduire les métaux en lames; résultat de cette action.

— Manière de réduire les métaux en lames.

— Opération qui a pour but de donner aux fibres des matières textiles une grande ténuité et une parfaite homogénéité, afin de les rendre plus faciles à filer. En ce sens, il est syn. d'ÉTIRAGE.

LAMINAIRE, adj. 2 g. (du latin *lamina*, lame). Miner. Se dit d'un corps composé de lames parallèles plus ou moins étendues. Chaux carbonatée laminaire.

— LAMINAIRE, s. f. Bot. Genre type de la famille des laminariées, établi pour quinze espèces d'algues coriaces, d'un vert foncé, qui donnent une matière sucrée, qui sort des feuilles en forme d'efflorescence après dessiccation, et qui habitent tous les rivages maritimes de l'hémisphère boréal.

LAMINARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une laminaire. || LAMINARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes caulescentes ayant pour type le genre laminaire. Les laminariées se fixent sur toutes les parties des rochers les plus battues par les vagues.

LAMINE, s. f. (ét. lat., *lomina*, lame). Petite lame. Qu'un morceau de fer soit conçu partagé en mille *lamines* élastiques. (Volt.) Inusité.

— Cuirasse formée de petites lames d'acier. Rabelais.)

LAMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Laminer. S'empl. adjectiv. Plomb laminé. Platine mince de plomb lamine.

— Hist. nat. En parl. de lame, comme les cuisses de certains insectes.

* **LAMINER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *lamina*, lame). Techn. Donner à une lame de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

— Réduire le fer en barres en le faisant passer par des cylindres.

— SE LAMINER, v. pron. Être lamine.

* **LAMINERIE**, s. f. Atelier ou on lamine les métaux.

* **LAMINEUR**, s. m. Techn. Ouvrier qui lamine les métaux.

— Machine dont on se sert pour préparer les lingots destinés au monnayage ou à l'orfevrerie.

* **LAMINEUX, EUSE**, adj. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est formé de petites lames.

— Anat. Se disait autrefois du tissu cellulaire. Tissu lamineux.

LAMINIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *lamina*, lame; *forma*, forme). Miner. Se dit d'un cristal qui est aplati en forme de lame dont les bords sont irréguliers.

* **LAMINOIR**, s. m. (rad. *laminer*). Machine qui sert à laminer les métaux. Le laminoir est composé de deux cylindres mobiles d'acier ou de fonte de fer dont la surface est unie et polie. Ces cylindres tournent en sens inverse au moyen de deux pignons d'engrenage. Le métal,

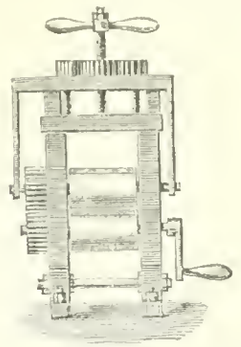

Laminoir.

façonné en plaques, est introduit entre les deux cylindres qui l'entraînent dans leur marche et le réduisent à l'épaisseur de la distance qui les sépare. L'usage du laminoir existe de toute antiquité. Métal passé au laminoir, par le laminoir.

— Fig. *Passer au laminoir*. Être soumis à des épreuves difficiles et pénibles.

LAMIODONTE, s. f. (etym. fr., *lamie*; gr. ὀδούς, ὀδοντος, dent). Ichtyol. Dent fossile de lamie ou de requin.

LAMIQUE, adj. Syn. de LAMAÏQUE.

LAMISME, s. m. Syn. de LAMAÏSME.

LAMISTE, s. m. Syn. de LAMAÏTE.

LAMIUM, s. m. (pr. *la-mi-omm*). Bot. Nom scientifique du genre lamier.

LAMOIGNON, Ancienne famille du Nivernais, remontant au XIIIe siècle, a donné plusieurs magistrats illustres à la France.

— LAMOIGNON (Guillaume Ier de), Magistrat, né à Paris, 1617-1677, conseiller au parlement, maître des requêtes, 1641, suivit le parti de la *Vieille Fronde*, 1648, mais se rallia à la cour. A la mort de Bellièvre, 1658, Mazarin le fit nommer président du parlement; il fut l'un des plus dignes représentants de la magistrature soumise à la royauté, mais honnête. Il aurait voulu réunir en un seul code toutes les lois françaises, et y travailla avec Colbert, Pussort, Bignon, Omer Talon. || LAMOIGNON (Chrétien-François de), marquis de Basville. Fils aîné du précédent, né à Paris, 1644-1709. Conseiller au parlement, 1666, avocat général très distingué, président à mortier, 1670, il se montra magistrat honnête et loyal. || LAMOIGNON DE BASVILLE (Nicolas de), Quatrième frère du précédent, 1648-1724, maître des requêtes, conseiller d'État, intendant à Montauban, Pau, Poitiers, Montpellier. Il exerça de grandes rigueurs contre les protestants. On a de lui des *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*. || LAMOIGNON (Guillaume II de), seigneur de Blancmesnil et de Malesherbes. Second fils de Chrétien-François, né à Paris, 1683-1772, fut premier président de la cour des aides, et chancelier en 1750. D'un caractère faible, il fut hostile aux philosophes et donna sa démission en 1768. || LAMOIGNON (Chrétien-François II de). Arrière-petit-fils du président Chrétien-François, né à Paris, 1735-1789, président à mortier dès 1758, fut l'un des principaux collaborateurs de *la Correspondance*, satire contre le parlement Maupeou. Garde des sceaux en 1787, il seconda Lomenie de Brienne dans sa lutte contre le parlement. Il fut forcé de se retirer en 1788.

LAMONNOYE (Bernard de), Écrivain français, né à Dijon, 1641-1728, avocat, se livra tout entier à son goût pour la littérature et la poésie. Plusieurs fois couronné par l'Académie française, il y entra en 1713. Il est connu par ses *Noels bourguignons* (*Noëls bourguignons de Guy Barozai*, qui ont eu 22 éditions; parmi ses autres ouvrages on cite: *Remarques sur les jugements des savants*, d'Adrien Baillet; *Poesies françaises, des vers grecs et latins*, etc.

LAMORICIÈRE (Christophe-Louis-Leon, JUCHAULT DE), Général et homme politique français, né à Nantes, 1806-1865, élève de l'École polytechnique, officier du génie, fit partie de l'expédition d'Alger, 1830; entra dans les zouaves, à la création de ce corps, eut la direction du premier bureau arabe, 1833; devint colonel des 1837, à la suite du siège de Constantine. Maréchal de camp en 1840, lieutenant général en 1843, il prit part à la bataille d'Isly, 1844, fut gouverneur de l'Algérie par intérim, 1845, et dirigea l'expédition qui amena la prise d'Abd-el-Kader, 1847. Membre de la Chambre des députés depuis 1846, il s'efforça vainement de faire proclamer la régence de la duchesse d'Orléans; membre de l'Assemblée constituante, il combattit l'insurrection de juin et fut ministre de la guerre du 28 juin au 20 décembre 1848. A l'Assemblée législative, il défendit la constitution républicaine, et fut arrêté au 2 décembre 1851. Il obtint la permission de rentrer en France en 1857. Avec l'autorisation du gouvernement français, il prit le commandement des troupes pontificales, qui furent complètement défaites à Castelfidardo, septembre 1860. Lamoricière mourut subitement.

LAMOTHE-HOUDANCOURT (Philippe,

comte de , duc de Cardone, Maréchal de France, 1605-1657. Se distingua dans toutes les guerres du règne de Louis XIII. Maréchal de France en 1642, vice-roi de la Catalogne, duc de Cardone, il fut battu devant Lerida, 1644; mais se justifia devant le parlement de Grenoble, 1648. Pendant la Fronde, il fut ennemi de Mazarin; mais redevint vice-roi de Catalogne, 1651, défendit courageusement Barcelone, 1652, et rentra en France en 1653.

— LA MOTHE LE VAYER (François de , Écrivain et philosophe français, né à Paris, 1588-1672, substitut du procureur général, fut de l'Académie française en 1639; on le chargea de terminer l'éducation de Louis XIV. Il fut avant tout un philosophe sceptique. Ses principaux ouvrages sont : *Discours de la contrariété d'humeur qui se trouve entre certaines nations; Considérations sur l'éloquence française; De la Vertu des païens; Jugements sur les anciens et principaux historiens grecs et latins; Géographie, rhétorique, morale, économique, politique, logique et physique du prince; Du Peu de certitude qu'il y a dans l'histoire, Dialogues faits à l'imitation des anciens*, par Horatius Tubero.

LA MOTTE Geogr. Ancienne ville de France, aujourd'hui ruinée, dans l'arrond. de Chaumont (Haute-Marne). C'est au siège de cette ville, 1634, que l'on fit le premier usage de la bombe.

— LA MOTTE-BEUVRON. Ch.-l de cant. de l'arr. de Romorantin (Loir-et-Cher , sur le Beuvron; 2,000 hab.

LA MOTTE (Antoine HOUDAR DE). Littérateur français, né à Paris, 1672-1731, fils d'un chapelier, réussit dans ses opéras, *l'Europe galante, le Triomphe des arts, Issé, Sémélé, Amadis de Grèce*, etc.; il fut moins heureux dans ses comédies et dans ses tragédies; cependant *Inès de Castro*, 1723, réussit et, « malgré la faiblesse du style, ravit les spectateurs ». Dans la fameuse querelle des anciens et des modernes, il écrivit contre Homère, mais eut la malheureuse idée de traduire l'*Iliade*, en l'abrégeant et en la corrigeant à sa manière. Les *Fables* de La Motte, ses *Églogues*, assez ingénieuses, ses *Odes*, sont ses titres poétiques. Sa prose est élégante, fine et nette. Il a composé un *Éloge funèbre de Louis XIV*, 1716. Membre de l'Académie française en 1710, il eut, grâce à l'aménité de son caractère, de nombreux amis.

— LAMOTTE-PIQUET (Toussaint-Guillaume, comte de). Amiral, né à Rennes, 1720-1791, se distingua à la bataille d'Ouessant, 1778, et dans les Antilles, sous Guichen.

— LAMOTTE (Jeanne DE LUZ, DE SAINT-REMY, DE VALOIS, comtesse de). Aventurière, née à Fontète (Champagne), 1756-1791, descendait d'un baron de Saint-Remy, fils naturel de Henri II. Orpheline, après une vie aventureuse, elle épousa une sorte de chevalier d'industrie, et prit le nom de *comtesse de Lamotte*. A Paris, elle entra en relations avec le cardinal de Rohan, et résolut bientôt de l'exploiter. Il était comme disgracié, et désirait avec une sorte de délire se réconcilier avec Marie-Antoinette. Mme de Lamotte parvint à lui escroquer un collier de 1,600,000 livres, qu'il croyait destiné à la reine. Le scandaleux procès du *Collier* révéla toutes les infamies, 1785-1786. Mme de Lamotte fut condamnée au fouet, à la marque et à une prison perpétuelle; elle put s'enfuir de la Salpêtrière, 5 juin 1787, rejoignit son mari en Angleterre et y mourut d'une chute.

LAMOURETTE (Adrien). Prélat et homme politique français, né à Frevent, dans le Boulonnais, 1742-1794, de la congrégation des Lazaristes, grand vicaire de l'évêque d'Arras en 1789, fut nommé évêque constitutionnel de Lyon, puis député. Il est surtout resté célèbre par sa motion, 7 juillet 1792, pour réunir dans un même esprit tous les membres de l'Assemblée; c'est ce qu'on appela ironiquement le *baiser Lamourette*. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris.

LAMOUROUX Jean-Vincent-Felix . Célèbre botaniste français, né à Agen, 1779-1825, fonda la Société linnéenne du Calvados.

LAMOUROUXIE. s. f. (de *Lamouroux*, n. pr.) Bot. Genre de la famille des scrofulariacées rhinanthées dont les espèces croissent dans l'Amérique du Sud.

* **LAMPADAIRE**. s. m. (du gr. λαμπάς, ἄδος, lampe, flambeau). Hist. ecclés. Nom d'un officier de l'Église de Constantinople, qui prenait soin du luminaire de l'église, et portait un bougeoir allumé devant l'empereur et l'impératrice, pendant qu'ils assistaient au service divin.

— Mot dont les archéologues se servent pour désigner une tige verticale, ordinairement de bronze, et terminée par plusieurs branches auxquelles on suspendait par des chaînes les lampes pensiles. Le lampadaire diffère du candélabre en ce que celui-ci a un ou plusieurs plateaux sur lesquels on posait les lampes. Il y avait encore des supports de lampes en forme de trépieds peu élevés.

— Support quelconque pour les lampes. Lampadaire d'or, Lampadaire d'argent. Un riche lampadaire.

— Réunion de mèches de lampes, dont l'effet est de multiplier les lumières.

LAMPADATION s. f. (pr. *lan-pa-da-cion*; du gr. λαμπάς, ἄδος, flambeau). Hist. ecclés. Espèce de question qu'on faisait souffrir aux premiers martyrs chrétiens, quand ils étaient étendus sur le chevalet. On leur appliquait aux jarrets des lampes ou des bougies ardentes.

LAMPADIAS. s. m. (pr. *lan-pa-di-ass*; mot grec formé de λαμπάς, ἄδος, lampe). Astron. Nom donné autrefois aux comètes qui avaient l'apparence d'un flambeau ardent. || Nom ancien de l'étoile Aldebaran.

LAMPADIE. s. f. (étym. gr., λαμπάς, ἄδος, lampe). Foram. Genre de foraminifères, rapporté aux robulines.

* **LAMPADISTE**. s. m. (du gr. λαμπάς, ἄδος, flambeau). Hist. Nom que portaient ceux qui s'exerçaient à la course des flambeaux.

LAMPADODROMIES. s. f. pl. (étym. gr., λαμπάς, ἄδος, lampe, flambeau; δρόμος, course). Hist. Courses qui se faisaient à Athènes à pied ou à cheval, un flambeau à la main. Celui des coureurs qui arrivait le premier sans que son flambeau se fût éteint remportait le prix. || Syn. de LAMPADOPHORIES.

LAMPADOMANCIE. s. f. (ét. gr., λαμπάς, ἄδος, flambeau; μαντεία, divination). Espèce de divination dans laquelle on tirait des présages pour l'avenir, de la couleur et des divers mouvements de la lumière d'une lampe.

LAMPADOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la lampadomancie.

— LAMPADOMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratique la lampadomancie.

* **LAMPADOPHORE**. s. m. (ét. gr., λαμπάς, ἄδος, lampe; φέρω, je porte). Antiq. gr. Celui qui donnait le signal du combat en élevant des torches ou des flambeaux. || Coureur qui portait une torche ardente. || Celui qui portait un flambeau dans les cérémonies religieuses. || Syn. de LAMPADISTE.

LAMPADOPHORIES. s. f. pl. (rad. *lampadophore*). Hist. Fêtes dans lesquelles on allumait un grand nombre de lampes. Les lampadophories se célébraient surtout en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée. C'était dans la deuxième de ces fêtes que se faisaient les lampadodromies.

LAMPANT. part. prés. du v. Lamper.

LAMPANT, ANTE. adj. Comm. Se dit de l'huile quand elle est bien claire et purifiée.

— Se dit du vin corsé, qui est doux à lamper.

LAMPARILLA. s. f. (pron. *lan-pa-ri-lla, ll* mouill.; mot esp. signif. *nonpareille*). Comm. Sorte d'étoffe de camelot très légère, autrefois fabriquée en Flandre.

* **LAMPAS**. s. m. (pr. *lan-pass*; ét. inconn.). Comm. Étoffe de soie qui venait dans le principe de la Chine, et qui est en général à grands dessins, d'une couleur différente de celle du fond. Le *lampas* sert surtout à l'ameublement. (Acad.) On écrit aussi *lampasse*.

* **LAMPAS**. s. m. (pr. *lan pa*; ét. incertaine; peut-être *lamper*). Pop. Le palais. Ne se dit que dans cette expression : *Humecter le lampas*. Se mouiller le palais, boire du vin. Il humecte volontiers le *lampas*. (Acad.)

Ah! ah! sire Grégoire,
Vous avez soif, je crois qu'en vos repas
Vous humectez volontiers le *lampas*.
(LA FONTAINE.)

— Art vétér. Tumeur ou enflure qui vient dans cette partie de la bouche d'un cheval que l'on appelle *palais* dans celle des hommes, derrière les pinces de la mâchoire supérieure.

— Moll. Syn. de TRITON. || Genre de mollusques voisin des térébratules. || Nom marchand de plusieurs espèces de coquillages.

LAMPASCOPE. s. m. (et. gr., λαμπάς, lampe; σκοπέω, je regarde). Phys. Instrument d'optique employé pour produire une espèce de fantasmagorie.

LAMPASSÉ, ÉE. adj. (rad. *lampas*). Blas. Se dit des animaux dont la langue paraît hors de leur gueule, lorsque l'émail de la langue est différent de celui du corps de l'animal. Luxembourg porte d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné.

LAMPASSER. v. n. 1re conj. Pop. S'humecter le lampas.

LAMPATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide lampique avec les bases salifiables.

LAMPAUL. Geogr. Comm. du cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix (Finistère); 2,400 h.

* **LAMPE**. s. f. (du gr. λαμπάς, flambeau). Appareil servant à l'éclairage; il contient ordinairement de l'huile, quelquefois un autre liquide qui alimente une mèche enflammée. Il y a aussi des lampes où la lumière est fournie par un gaz combustible ou par l'électricité. Lampe de terre. Lampe de bronze. Lampe de cuivre. Lampe d'argent. Lampe de verre. Lampe de cristal. Lampe portative. Lampe de nuit. Lampe à l'antique. Lampe sépulcrale. Lampe à double courant d'air. Lampe astrale. Lampe solaire. Lampe à becs. Lampe à plusieurs becs. Lampe à pompe. Lampe à l'esprit-de-vin. Allumer la lampe. Éteindre la lampe. Moucher la lampe. Entretenir la lampe. Mettre de l'huile dans la lampe. Les émailleurs travaillent au feu de la lampe. Il y a une lampe qui brûle toujours devant cet autel. Les oscillations d'une lampe d'église.

Mon âme jamais ne sommeille,
Elle est cette *lampe* qui veille
Au sanctuaire de Vesta.
On dit que ce brûlant soleil
N'est qu'un reflet de ta puissance;
Que sous tes pieds il se balance
Comme une *lampe* de vermeil.
(LEBRUN.)
(LAMARTINE.)

— *Lampe à air inflammable*. Celle qui produit le gaz hydrogène au fur et à mesure de sa combustion. || *Lampe d'Argant*. Nom primitif de la lampe que l'on appelle aujourd'hui *quinquet*, et dont le véritable inventeur fut le médecin Argant. || *Lampe de Cassiodore*. Lampe construite à peu près sur les mêmes principes que le quinquet. Elle fut inventée par Cassiodore (562), pour l'usage des moines de son monastère de Squillace. || *Lampe de Cardan*. Lampe de Cassiodore perfectionnée par l'astrologue Cardan 1576). || *Lampe docimatique* ou *à souder*. Lobipyle dont on se sert pour souder certains métaux. || *Lampe électrique*. Nom donné à plusieurs systèmes de lampes dont la lumière est fournie par l'électricité. || *Lampe d'émailleur*. Lampe dont on se sert pour fondre le verre. || *Lampe économique*. Lampe dans laquelle on peut brûler sans fumée toute espèce d'huile et de graisse. || *Lampe-forge*. Lampe en forme de vase annulaire surmonté d'une cheminée et qui, alimentée par l'essence de térébenthine, donne une très haute température. || *Lampe hydrostatique*. Lampe dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression d'une colonne d'un liquide plus pesant. || *Lampe ignifère*. Celle qui s'allume d'elle-même. || *Lampe mécanique*, ou *lampe Carcel*. Lampe dans laquelle l'huile est élevée par un mouvement d'horlogerie. || *Lampe modérateur*. Lampe dans laquelle l'huile monte par un ressort à boudin. || *Lampe philosophique*. Appareil à hydrogène surmonté d'un tube qui donne un courant continu à l'hydrogène enflammé. || *Lampe photo-électrique*. Appareil qui sert à utiliser la lumière de l'arc voltaïque pour faire les expériences d'optique qui nécessitent les rayons solaires. || *Lampe pneumatique*. Celle dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression atmosphérique. || *Lampe pyropneumatique*. Lampe qui procure instantanément du feu par le gaz hydrogène extrait de l'eau au moyen du zinc, et enflammé par l'électricité ou par le platine spongieux. || *Lampe sans flamme*. Verre contenant un peu d'alcool au fond et dans lequel on suspend un fil de platine qui, tourné en spirale et chauffé à rouge, reste incandescent tant que l'alcool n'est pas consumé. || *Lampe de sûreté*, ou *lampe de Davy*. Lampe dont la cage cylindrique a un diamètre qui ne surpasse pas 51 millimètres, et dont les jours sont recouverts d'une toile métallique ayant 750 ouvertures environ par 27 millimètres carrés. Elle a pour usage d'éclairer les mineurs sans les exposer au danger des détonations qui ont lieu au moment où l'air se mêle avec le gaz hydrogène carboné qui se dégage dans les mines de charbon de terre. On en doit l'invention à l'Anglais Davy dont elle porte le nom.

— Fig. Le monde est plein de ces gens qui mouchent la *lampe* et ne mettent point d'huile dedans, qui pensent accroître leur gloire en diminuant celle d'autrui. (St-Sim.) La nature a suspendu d'abord la *lampe* de la vie à deux chaînes pour l'affermir, et ensuite à quatre pour la propager. (B. de St-P.)

— Loc. prov. *Une lampe de couvent*. Se disait d'une religieuse infidèle à ses vœux de chasteté. || *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*. Se dit d'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces naturelles s'éteignent. || *Veiller comme une lampe*. Se dit d'une personne qui aime à prolonger ses veilles. Cet homme veille comme une lampe. || *Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau*. Il ne faut ni ôter, ni refuser à autrui les moyens de s'éclairer et de s'instruire. || *Sentir la lampe*. Se dit d'un écrit ou l'on aperçoit trop la trace des efforts et des veilles de l'auteur.

— Antiq. *Lampe sépulcrale* ou *ardente*. Nom des lampes trouvées dans les tombeaux des anciens Romains, chez qui les gens de condition chargeaient quelquefois par testament leurs parents ou leurs affranchis de faire garder leur corps et d'entretenir une lampe allumée dans leurs tombeaux. || *Lampe inextinguible* ou *perpétuelle*. Se disait des lampes qui brûlaient dans les temples de quelques divinités, et dont l'aliment était renouvelé en secret, de manière qu'elles paraissaient propres à éclairer perpétuellement. Il y avait une lampe inextinguible dans le temple de Minerve, à Athènes; dans un temple de Vénus; dans le temple de Jupiter Ammon. || *Lampes de Priape* ou *lampes phalliques*. Lampes qui avaient la forme d'un phallus, et qui étaient consacrées au Soleil, à Bacchus, à Isis, à Mercure et à Cybèle. Les prostituées de Rome avaient chez elles des lampes de Priape, qu'on leur permettait d'allumer vers la neuvième heure du jour. || *Fête des lampes*. Fête célébrée à Saïs, en Égypte, et instituée à l'occasion de la mort de la fille unique d'un roi d'Égypte.

— Blas. Meuble en forme de vase avec une anse et un bec allongé. || *Lampe allumée*. Lampe dont la lumière n'est pas du même émail que le corps.

— Chim. *Feu de lampe*. Feu doux et lent d'une lampe allumée sous quelque vaisseau.

— Comm. Sorte d'étamine des environs d'Orléans.

— Mar. Éclair. || *Lampe d'habitacle*. Petit vase où l'on met de l'huile avec une mèche pour éclairer.

— Moll. Nom générique donné par les marchands à plusieurs espèces d'hélices, dont la coquille offre quelque ressemblance, par son mode d'enroulement et même par sa couleur, avec certaines lampes en terre rouge employées par les anciens. || *Lampe antique*. Nom vulgaire d'une coquille terrestre type du genre anastome.

— Philol. *Ville des lampes*. Ville imaginaire que Lucien place dans le ciel, à l'extrémité du zodiaque, entre les Hyades et les Pléiades.

LAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Lamper. S'emploie adjectiv. Six verres de vin lampés en un moment.

LAMPÉDOUSE. (*Lapadusa*). Géogr. Petite île de la Méditerranée, au S.-O. de Pantellaria, sur la côte E. de la Tunisie; 35 kilom. de tour. Elle appartient à l'Italie et dépend de la province de Girgenti, ainsi que Pantellaria et Lampione.

* **LAMPÉE**. s. f. (rad. *lamper*). Pop. Grande gorgée. Il en avala cinq ou six *lampées*. (Acad.) L'un avalait d'abord trois ou quatre *lampées*. (Hanteroche.)

— *D'une lampée, tout d'une lampée*. En une seule gorgée. Les verres se vidaient d'une *lampée*. (É. Zola.)

— Tache provenant d'un liquide répandu. Lampée d'huile.

LAMPÉEN adj. m. Antiq. Qui appartient au mont Lampée en Arcadie. || Se dit principalement du dieu Pan qui était adoré sur cette montagne.

* **LAMPER**. v. a. 1re conj. (rad. *laper*). Pop. Boire avidement et à grandes gorgées. Il a lampé six verres de vin.

— Absol. Il aime à lamper. Il faut le voir lamper.

Par trop *lamper* un curé de Bourgogne
De son pauvre œil se trouvait déferré. (GRÉCOURT.)

— LAMPER. v. n. Se dit de la mer quand elle est phosphorescente. La mer lampe.

LAMPERIE. s. f. Syn. de LAMPISTERIE.

* **LAMPERON**. s. m. (rad. *lampe*). Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPÉTIDE. s. f. (étym. gr., λαμπάς, qui brille). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'un et l'autre continent.

LAMPÉTIE. Mythol. Nom de deux filles qu'Apollon eut de deux nymphes différentes. L'une fut métamorphosée en peuplier et l'autre fit périr les compagnons d'Ulysse qui avaient mangé les bœufs d'un troupeau consacré à son père.

LAMPÉTIEN, ENNE. s. (pron. *lan-pé-ci-ein*). Hist. eccles. S'est dit des hérétiques du VIIe siècle qui adoptaient en plusieurs points la doctrine des ariens. Ils étaient disciples d'un certain Lampetius.

— Adjectiv. Secte lampétienne.

LAMPÉTIUS. Hérésiarque qui vivait au Ve siècle. Il condamnait toutes sortes de vœux, et particulièrement celui de l'obéissance comme contraires à la liberté des enfants de Dieu.

LAMPETTE ou **LAMPIETTE**. s. f. Bot. Nom vulgaire de la nielle des moissons et de la lychnide à fleur de coucou.

LAMPIAN. s. m. Antiq. Épée byzantine.

LAMPIER. s. m. (rad. *'ampe*). Lustre garni de godets qu'on remplissait d'huile et qui servait à éclairer les églises au moyen âge.

— Lanterne de cimetière ou brûlait une lampe.

* **LAMPION**. s. m. (diminutif de *lampe*). Petit vaisseau de terre, de fer-blanc ou d'autre matière, propre à contenir des huiles ou des suifs dont on se sert pour les illuminations, en les multipliant et les rangeant avec symétrie. Allumer les lampions. Éteindre les lampions. Une belle illumination de lampions.

— Vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot.

— Pop. Chapeau tricorne. || Sergent de ville, à l'époque où ils étaient coiffés de chapeaux tricornes.

— Arg. Œil. || Bouteille.

— Fortif. *Lampion à parapet*. Vaisseau de fer où l'on met du goudron et de la poix pour brûler et pour éclairer la nuit, dans une place assiégée, sur le parapet et ailleurs.

— Mar. Petite lampe dont on se sert dans les lanternes lorsqu'on va dans la soute aux poudres.

LAMPIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action d'un fil de platine incandescent placé au-dessus d'une lampe à esprit-de-vin, et qui paraît être une combinaison de l'acide acétique avec une partie des éléments de l'alcool, dont on ne peut le séparer. Acide lampique.

* **LAMPISTE**. adj. et s. 2 g. Ouvrier qui fait et vend des lampes. Habile lampiste. Lampiste fort ingénieux.

— Celui, celle qui a soin des lampes, dans un monastère, un collège, etc.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LAMPISTERIE. s. f. (radic. *lampiste*). Ce qui concerne la fabrication des appareils d'éclairage.

— Industrie et commerce des lampes.

— Local ou on garde les lampes dans un collège, dans une gare de chemin de fer, etc.

LAMPOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., λάμπω,

je luis ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits luisants.

LAMPON, s. m. Anc. cost. Espèce d'agrafe d'or ou d'argent dont on s'est servi pour retrousser le chapeau.

LAMPON, s. m. (de *lampons*, première pers. du pl. de l'impératif du v. *lamper*). Sorte de chanson populaire où l'on répétait *lampons* à la fin de chaque couplet. Chanter des lampons. On dit qu'il court des *lampons* fort satiriques sur le prompt retour du roi. (Bayle.) Les Parisiens chantaient dans les rues des ballades et des *lampons* contre Henri. (Volt.)

Et n'était pas un de la troupe
Qui ne chantât des feridas,
Et des *lampons* et des oui-das. (Scarron.)

Lisez-moi Bayle à l'article Schomberg,
Vous y verrez que la vierge Marie
Des chansonniers comme une autre a souffert ;
Certain *lampon* courut longtemps sur elle. (Volt.)

LAMPONG. Géogr. District de l'île de Sumatra, habité par les Lampongs, qui sont sous la domination des Hollandais ; 100,000 hab.

LAMPORNINÉ, ÉE adj. Ornith. Qui se rapporte au lamprornis. || **LAMPORNINÉES**, s. f. pl. Groupe d'oiseaux ayant pour type le lamprornis.

LAMPORNIS, s. m. (pr. *lan-por-niss* ; étym. gr., λάμπω, je brille ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre de la famille des colibris.

LAMPOTE ou **LAMPOTTE**, s. f. (radic. *lampe*). Moll. Coquille du genre patelle, dont la chair est employée comme appât par les pêcheurs.

— Par extens. Tout appât fait avec la chair d'un mollusque.

LAMPOURDE, s. f. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour huit espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'un et l'autre continent, et dont la plus connue est l'*herbe aux écraouelles*, à laquelle on attribuait autrefois la vertu de guérir cette maladie.

— Techn. Petite masse de graisse ou de suint qui se trouve au bout des mèches des toisons de la Camargue.

LAMPRE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, dont les quatre espèces connues habitent le sud de l'Europe.

— Bot. Syn. de DIDISQUE.

LAMPRESSE, s. f. Pêch. Nappe de filet dont on se sert dans la Loire pour pêcher les lamproies.

LAMPRETTE, s. f. (dim. de *lampre*). Bot. Nom vulgaire de la lychnide fleur-de-coucou.

LAMPRIAS, s. m. Entom. Syn. de LAMPRIE et de LOXOCREPIS.

LAMPRIDE (Ælius Lampridius). L'un des auteurs latins de l'*Histoire Auguste*, vivait vers 300. On a de lui les biographies de Commode, d'Antonin Diadumène, d'Héliogabale et d'Alexandre Sévère.

LAMPRIE, s. f. (ét. gr., λαμπρός, brillant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, qui a pour type la lébie chlorocéphale.

* **LAMPRILLON**, s. m. (pr. *lan-pri-llon*, ll mouill.). Ichtyol. Nom vulgaire de l'ammocète. On dit aussi *lampruyon*.

LAMPRIME, s. f. (du grec λαμπρίαιον, habillé richement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour des insectes très voisins des lucanes et venant de l'Australie et des pays environnants ; ils ont, en général, le corps d'une belle couleur métallique.

LAMPRIS, s. m. (pr. *lan-priss* ; ét. gr., λαμπρός, brillant). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scomberoïdes, établi pour une seule espèce habitant la partie nord de l'océan Atlantique et remarquable par la teinte de ses écailles, mêlée de bleu, de rose et de blanc d'argent. Ce poisson est aussi appelé *chrysotose* ou *poisson-lune*.

LAMPROCARPE, s. m. Bot. Syn. de POHLIE.

LAMPROCARYE, s. f. (étym. gr., λαμπρός, brillant ; κάρυον, noix). Bot. Genre d'herbes de la famille des cyperacées cladiées, dont les espèces croissent en Australie.

LAMPROCÈRE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

LAMPROCOLIE, s. m. Ornith. Syn. de GUIRA.

LAMPRODOME, s. m. (étym. gr., λαμπρός, brillant ; δόμος, maison). Moll. Genre proposé pour les olives à spire allongée.

LAMPROGLÈNE, s. f. (étym. gr., λαμπρός, brillant ; γλήνη, prunelle de l'œil). Crust. Genre de la famille des pachycéphales, tribu des dichélostiens, établi pour une seule espèce, appelée lamproglène mignonne et parasite des poissons du genre cyprin.

* **LAMPROIE**, s. f. (étym. lat., *lambere*, lécher ; *petra*, pierre). Ichtyol. Nom vulgaire des poissons du genre pétromyzon, remarquables par les sept ouvertures qu'ils possèdent de chaque côté du corps pour la respiration ; par la faculté qu'ils ont, en faisant le vide dans leur bouche, de s'attacher aux corps les plus polis et aux animaux dont ils font leur proie ; par la finesse de leur chair, comparable à celle de l'anguille, avec laquelle la forme de leur corps a aussi quelque analogie. On distingue la lamproie d'eau douce et la lamproie d'eau salée, appelée aussi *sangsue de mer* ; cette dernière atteint un mètre de longueur ; on la pêche surtout au printemps dans les rivières qu'elle remonte au moment du frai.

— *Lamproie vordée*. Lamproie dont la chair, devenue filandreuse, a perdu ses qualités comestibles.

— Min. Nom donné par les carriers à des matières hétérogènes qui se trouvent interposées dans les couches d'ardoises.

LAMPROLÉPIDE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; λεπίς, ίδος, écaille). Erpet. Genre de reptiles, forme aux dépens des scinques.

LAMPROMÈTRE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; μέτρον, mètre, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

LAMPROMORPHE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; μορφή, forme). Ornith. Syn. de CHRYSOCOCCYX.

LAMPRONESSE, s. f. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; νῆσσα, canard). Ornith. Genre de palmipèdes dont l'espèce type est la sarcelle de Chine.

LAMPROPE, adj. 2 g. (étym. gr., λαμπρός, brillant ; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe brillant. Agaric lamprope.

— **LAMPROPE**, s. m. Entom. Syn. d'ORYSTODERE.

LAMPROPELTIS, s. m. (pr. *lan-pro-pel-tiss* ; ét. gr., λαμπρός, brillant ; πέλτη, bouclier). Erpet. Genre de reptiles ophidiens, détaché des couleuvres.

LAMPROPHANE, s. f. (étym. gr., λαμπρός, brillant ; φαίνω, je parais). Minér. Substance blanche et nacrée découverte en Suède, où on la rencontre par lames minces.

LAMPROPHIS, s. m. (pr. *lan-pro-fiss* ; ét. gr., λαμπρός, brillant ; ὄφις, serpent). Erpet. Genre de reptiles ophidiens, forme aux dépens des couleuvres.

LAMPROPHOLIDE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; φολίς, ίδος, écaille). Erpét. Genre de reptiles, forme aux dépens des scinques.

LAMPROPHORE, adj. et s. 2 g. (ét. gr., λαμπρός, éclatant ; φέρω, je porte). Hist. eccles. Qui porte un habit éclatant. Se disait autrefois des néophytes, qui, pendant les sept jours qui suivaient le baptême, portaient des habits blancs. || Se dit aussi, chez les Grecs, du jour de la Résurrection, parce que ce jour-là les maisons sont ornées et éclairées de tous côtés d'un grand nombre de cierges, pour donner aux fidèles un symbole de cette lumière que le mystère de la résurrection a répandue dans le monde.

LAMPROPTÈRE, s. m. (étym. gr., λαμπρός, brillant ; πτερόν, aile). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des membracides, dont les espèces habitent les contrées chaudes de l'Amérique.

LAMPRORNIS, s. m. pron. *lan-pror-niss* ; ét. gr., λαμπρός, brillant ; ὄρνις, oiseau. Ornith. Syn. d'ASTRAPIE.

LAMPROS, s. m. (pr. *lan-pross* ; étym. gr. λαμπρός, brillant). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des tinéides, dont l'espèce principale se trouve fréquemment dans le rayon de Paris.

LAMPROSCAPHE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; σκάφη, vase). Moll. Genre de mollusques acéphales, proposé pour quelques espèces d'anodontes.

LAMPROSOME, s. m. (pr. *lan-pra-sôme* ; ét. gr., λαμπρός, brillant ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour vingt-six espèces, toutes américaines.

LAMPROSTACHYDE, s. f. pr. *lan-pros-ta-kide* ; ét. gr., λαμπρός, brillant ; στάχυς, épi). Bot. Syn. d'ACHYROSPERME.

LAMPROSTOME, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; στόμα, ouverture). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, proposé pour le troque maculé.

LAMPROTE, s. m. (ét. gr., λαμπρότης, splendeur). Ornith. Section du genre tangara.

LAMPROTHÉLIQUE, s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant ; θήκη, étui). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

LAMPROTILE, s. f. Ornith. Syn. de JACAMAR.

LAMPROTORNIS, s. m. (pr. *lan-pro-tor-niss* ; étym. gr., λαμπρότης, éclat ; ὄρνις, oiseau. Ornith. Syn. d'ASTRAPIE et de STOURNE.

* **LAMPROYON**, s. m. Ichtyol. V. LAMPRILLON.

LAMPSACÉNIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Lampsaque.

— adj. Qui appartient à Lampsaque ou à ses habitants. Le territoire lampsacénien. Mœurs lampsacéniennes.

LAMPSANE, s. f. (du lat. *lapsana*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées chicoracées, établi pour cinq espèces européennes. La lampsane commune ou *herbe aux mamelles* est très abondante dans les lieux cultivés, voisins des habitations. Elle a été regardée comme propre à guérir les ulcérations qui surviennent aux seins des femmes qui allaitent, et comme utile dans les maladies cutanées.

LAMPSANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui tient de la lampsane. || **LAMPSANÉES**, s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre lampsane.

LAMPSAQUE (*Lampsacus*). Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Mysie, au débouché de l'Hellespont, dans la Propontide ; patrie d'Anaximène et de Straton. Auj. *Lampsaki* ou *Lepsek*.

— *Le dieu de Lampsaque*. Priape.

LAMPSAR. Géogr. Poste et comptoir français sur le Sénégal, à 30 kil. de l'embouchure du fleuve.

LAMPSILE, s. f. Moll. Syn. de MULETTE.

LAMPTÈR, adj. m. (du gr. λαμπτήρ, flambeau). Surnom de Bacchus. Bacchus Lamptère.

LAMPTÉRIES, s. f. pl. Antiq. gr. Fête qui consistait en une illumination nocturne, et qu'on célébrait à Phallène, dans l'Achaïe, en l'honneur de Bacchus Lamptère.

LAMPUGE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scomberoïdes, établi pour cinq espèces, dont trois sont propres aux mers européennes.

LAMPUJANG, s. m. Bot. Nom du gingembre dans les Indes.

LAMPUSIE, s. f. Moll. Genre de mollusques, voisin des tritons.

LAMPYRE, s. m. (du gr. λαμπυρίζω, je brille). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes. On donne vulgairement aux espèces qui le composent le nom de *vers luisants*, *mouches lumineuses*, *mouches à feu*. Ces insectes ont le corps allongé, mou, la tête cachée presque entièrement par un rebord du corselet. Dans les mâles, les yeux sont globuleux et occupent presque entièrement la tête ; les ailes sont molles et recouvrent un abdomen encore plus mou. Ces insectes sont noc-

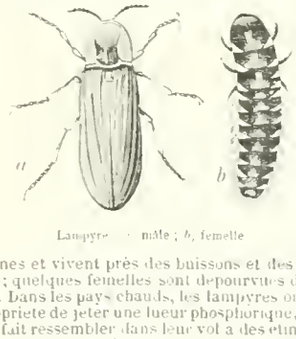

Lampyre : *a*, mâle ; *b*, femelle.

turnes et vivent près des buissons et des fossés ; quelques femelles sont dépourvues d'ailes. Dans les pays chauds, les lampyres ont la propriété de jeter une lueur phosphorique, qui les fait ressembler dans leur vol à des étincelles animées. A Paris et dans le Nord, la femelle seule jouit de cette propriété. L'organe lumineux réside dans les derniers segments de l'abdomen. La lumière qu'ils répandent est d'un blanc verdâtre, et paraît, disparaît, ou se modifie à la volonté de l'insecte.

LAMPYRIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *lampyre* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un lampyre. || **LAMPYRIDES**, s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre lampyre.

LAMPYRITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au lampyre. || **LAMPYRITES**, s. m. pl. Section de la tribu des lampyrides.

LAMURE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche (Rhône) ; 1,200 hab.

LAN, s. m. Mar. V. LANS.

LAN, s. m. Géogr. Nom des gouvernements ou préfectures de la Suède. || Pl., *læn* ou *lan*.

LANA, s. m. Métrol. Poids russe équivalant à 34 grammes 12.

LANAEKEN. Géogr. Comm. du Limbourg (Belgique), à 26 kil. d'Hasselt ; 2,500 hab.

LANAIRE, s. f. (ét. lat., *lanarius*, qui est de laine). Bot. Genre de la famille des hémiortéracées, établi pour des herbes du Cap. Nom donné à diverses plantes parce qu'elles sont recouvertes de duvet, ou parce qu'elles sont employées comme herbes savonneuses pour dégraisser les lainés.

LANARK. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom, près de la Clyde, à 50 kil. S.-O. d'Édimbourg ; 7,000 hab. Fabriques de mousselines et de cotonnades. — Le comté de *Lanark* renferme la grande ville de Glasgow, possède des mines de houille, de fer et de plomb, et est le plus industrieux de l'Écosse. 640,000 habitants.

LANARKITE, s. f. (de *Lanark*, n. géogr.). Chim. Sulfo-carbonate de plomb qu'on trouve en petits prismes verdâtres ou d'un jaune pâle dans des terrains de l'époque secondaire près de Leadhills en Écosse.

LANC, s. m. Mar. V. LANS.

LANÇAGE, s. m. Action de lancer un navire à la mer.

— Ancien droit perçu sur le premier voyage d'un navire.

LANÇAROTE ou **LANCEROTE**. Navigateur portugais du XV^e^ siècle, écuyer de l'infant dom Henrique, conduisit plusieurs expéditions sur la côte occidentale d'Afrique. Le premier, il reconnut le Sénégal en 1447.

LANCASTER (Sir James). Navigateur anglais, mort en 1620, lutta contre les Espagnols et les Portugais dans la mer des Indes, au Brésil. Il encouragea les tentatives de Baffin au N.-O. de l'Amérique, et donna son nom à une baie qu'il découvrit.

— **LANCASTER** Joseph). Né à Londres, 1778-1838, maître d'école au faubourg de Southwark, popularisa la méthode d'enseignement mutuel qu'André Bell venait de rapporter de l'Inde. Il se retira en Amérique et mourut à New-York. On a de lui : *Amélioration de l'éducation*.

LANCASTÉRIEN, ENNE, adj. Enseign. Se dit d'un système d'enseignement mutuel que l'on doit à Lancaster, instituteur de Londres. Institutions lancastériennes.

LANCASTÉRITE, s. f. de *Lancaster*, n. géogr.). Miner. Hydro-carbonate naturel de magnésie, trouvé à Texas en Pennsylvanie.

LANCASTRE ou **LANCASTER** (*Longovicum*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-lieu du comté du même nom, à l'embouchure de la Loyne, dans la mer d'Irlande et sur le canal de la Loyne ; 15,000 hab. — Le comté de *Lancastre* ou *Lancashire* est baigné à l'O. par la mer d'Irlande ; c'est le siège de l'industrie cotonnière en Angleterre ; il renferme les villes de Liverpool, Manchester et Salford, Preston, Oldham, Bolton, Blackburn, Ashton, Burnley, Middleton, Shorley, Rochdale et Warrington. Il est arrosé par la Mersey et l'Irwell, et traversé par des canaux et des chemins de fer nombreux. Superficie 4,888 kil. carré, population 3,454,000 hab.

— **LANCASTRE** (Détroit de). Détroit situé au N. de l'Amérique, entre le Devon septentrional au N., et la terre de Cockburn au S. ; fait communiquer la mer de Baffin avec le bassin de Melville. Il est suivi du détroit de Barrow, et est le plus oriental de cette série de canaux, traversés, en 1853, par les capitaines Mac-Clure et Inglefield, et qui composent le *Passage du Nord-Ouest*.

LANCASTRE ou **LANCASTER** Edmond LE BOSSU, comte de). Fils puîné de Henri III d'Angleterre, né à Londres, partit pour la croisade, 1269-1271, et servit fidèlement son frère Édouard I^er^, surtout dans les affaires de Guyenne. || **LANCASTRE** Thomas de). Fils aîné du précédent et de Blanche d'Artois, reine douairière de Navarre, 1275-1322, fut le chef des barons soulevés contre Gaveston, favori d'Édouard II, et le fit mettre à mort, 1312. Il se déclara contre les nouveaux favoris, les Spenser, 1320 ; mais enveloppé par les troupes royales, il fut fait prisonnier et condamné à mort dans l'assemblée de Pontefract. || **LANCASTRE** Henri, comte DE DERBY et duc de). Neveu du précédent, 1310-1362, fut l'un des principaux lieutenants d'Édouard III en Guyenne et en Bretagne. Il mourut de la peste. Une de ses filles, *Blanche*, épousa Jean de Gand, troisième fils d'Édouard III, qui fut la tige de la seconde maison de Lancastre.

— **LANCASTRE** (Jean DE GAND, duc de). Troisième fils d'Édouard III et de Philippe de Hainaut, né à Gand, 1339-1399, épousa en 1359 Blanche, fille de Henri de Lancastre, et succéda au titre de son beau-père en 1362. Il suivit le prince de Galles en Espagne, 1367, et, après la mort de sa première femme, épousa la fille aînée de Pierre le Cruel en 1370. Il prit le titre de roi de Castille et de Léon en 1388, et disputa vainement le trône au fils de Henri de Transtamare. Il commanda une armée anglaise en France, 1373, et gouverna pendant la jeunesse de Richard II, son neveu, qui lui donna le gouvernement de la Guyenne. Son fils Henri fut roi d'Angleterre sous le nom de Henri IV, et commença la *branche des Lancastre*, qui a donné trois rois, Henri IV, Henri V et Henri VI.

LANCASTRIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante du comté ou de la ville de Lancastre.

— Hist. Partisan de la maison de Lancastre ou du parti connu en Angleterre sous le nom de *Rose rouge*.

— adj. Qui appartient au comté, à la ville ou aux habitants de Lancastre.

* **LANCE**, s. f. (du lat. *lancea*, qui a la même signification ; ce mot n'est pas latin d'origine, mais bien espagnol, selon Varron, et gaulois, selon Diodore de Sicile). Arme d'hast formée d'une lame d'acier acérée en forme de dard à deux tranchants, portant à son pied une douille dans laquelle est ajusté un long manche de bois. On donne ce nom à la pique usitée chez les anciens et qu'on lançait avec la main, et, plus particulièrement, à la pique d'homme à cheval, dans les temps modernes. Dans les temps féodaux, la lance était restée arme noble ; elle ne pouvait être maniée que par les chevaliers ; les capitulaires en défendaient l'emploi au vilain ; la pique, au contraire, était roturière. La poignée de la lance. Le tronçon de la lance. Le bois de la lance. Le fer de la lance. Faire la levée de la lance. Fendre la lance en arrêt. Lance de combat. Lance de joute. Lance de tournoi. Coucher la lance. Baisser la lance. Rompre une lance. Rompre trois lances. Un coup de lance. Abattre quelqu'un d'un coup de lance. Briser une lance. Les champions brisent leurs lances. Les lances volèrent en éclats. Combattre avec la lance et l'écu. Les deux guerriers se lancèrent l'un contre l'autre lances baissées ou

à lances baissées. De ma *lance* je renversai le fils du roi. (Fen.)

On voit au pied des murs les échelles dressées,
Les feux étincelants, les *lances* hérissées. (DELILLE.)
Chacun a son poher s'adosse et tient sa *lance*;
L'arme droite, ils se font vis-à-vis en silence
(V. HUGO.)

— Dans nos anciens tournois, la lance était la principale arme dont on faisait usage; comme dans les rudes choes les lances se fracassaient et volaient en éclats, pour dire l'aire un assaut de lances, on disait *Rompre une lance, courir une lance*. On disait même *Faire un champ de trois, de quatre coups de lance contre quelqu'un*, pour dire Se mesurer avec lui trois ou quatre fois au combat de la lance. De ces expressions, propres autrefois, nous sont restées plusieurs locutions figurées. || *Baisser la lance*. S'avouer vaincu, céder la victoire, se soumettre. Avouer la supériorité d'un autre en quelque chose; lui céder, se soumettre à ses volontés. || *Briser, rompre une lance avec quelqu'un*. Se mesurer avec lui à quelque exercice, à quelque jeu d'adresse, lui disputer un avantage, une supériorité quelconque. || *Briser, rompre des lances pour quelqu'un*. Se défendre contre ceux qui l'attaquent.

— *Venir, se retirer, être à beau pied sans lance*. Venir, se retirer, être à pied, sans equipage. Cette expression vient de ce que le chevalier qui avait été renversé de son cheval et dont la lance était rompue s'en retournait à pied et sans arme. Mme de Chaulnes arriva dimanche; mais savez-vous comment? A beau pied sans *lance*, entre onze heures et minuit. (Mme de Sévigné.)

— *Lance aux dames ou des dames*. La dernière joute, qu'on faisait en l'honneur des dames.

— *Lance brisée*. Lance dont on se servait dans les joutes. Elle était à demi sciée près du bout, en sorte qu'elle pouvait facilement se briser. || *Lance courtoise*. Lance dont le fer n'était pas pointu et qui était garnie au bout d'une sorte d'anneau qu'on appelait *frette* ou *morne*. On la nommait aussi, à cause de cette garniture, *lance mornée* et *lance frettée* ou *lance mousse*. || *Lance à la main*. Petite lance à l'usage des piétons; il se disait par opposition à Lance de cheval, celle que portaient les cavaliers. || *Lance noble*. La lance du chevalier, dont il était interdit aux vilains de se servir. || *Lance à outrance* ou *lance à fer émoulu*. Lance dont le fer était pointu et dont on se servait dans les combats à outrance. || *Lance à poulsée*. Nom que l'on donnait à la lance ordinaire par opposition à Lance de jet, qui se disait des dards et des javelots qu'on jetait à la main. || *Cheval de lance*. Cheval dressé pour le combat à la lance.

— *Lance d'Argail*. Lance enchantée d'un héros des romans de chevalerie qui renversait tous ceux qu'elle touchait. || Se dit, au figuré, d'une puissance irrésistible.

— *Lance d'Achille*. Lance de ce héros dont la roudle seule pouvait guérir les blessures qu'elle faisait.

— Fig. La civilisation est la *lance* d'Achille; elle guérit les maux qu'elle cause. (B. Const.)

— *Fer de lance*. Lame triangulaire qui termine une lance

— *En fer de lance*. En forme du fer qui arme une lance.

— *Lance fournie* ou simplement *lance*. Homme d'armes ayant tout son accompagnement, c'est-à-dire un certain nombre d'archers, de valets et de chevaux. C'était un beau commandement d'avoir une compagnie de cinquante *lances*. (Trevoux. Autrefois les ducs devaient être accompagnés en bataille de quatre cents *lances*; les comtes et les marquis, de deux cents; les barons, de cent; et les seigneurs bannerets, de cinquante. (Id.)

— Dans les armées modernes, Long bâton terminé par un fer acéré avec lequel on frappe de la pointe et qui est l'arme principale de quelques régiments de cavalerie. La *lance* d'un Cosaque. (Acad.)

— Cavalier armé d'une lance. Je voudrais te ramener dans ton pays avec dix mille de nos vieilles *lances* du Dniéper. (Merimee.)

— *Lance de drapeau, d'étendard*. Bâton surmonté d'un fer de lance, et auquel est attaché le drapeau, l'étendard.

— Prov. *Coup de langue est souvent pis que coup de lance*.

— Arg. Eau. || Balai.

— Art milit. Instrument propre à recevoir la charge d'un canon et à la conduire au fond de l'âme. || Verge de fer qui se place au travers d'un noyau de terre, d'une bombe, et qui se suspend en l'air quand on la coule; lorsqu'elle est fondue, on rompt cette lance avec des instruments faits exprès.

— Artific. *Lance à feu*. Composition de poudre à canon faite en forme de fusée, qui produit un feu très clair, qui jette de temps en temps des étoiles, et qu'on attache sur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer pendant que les autres pièces concourent à l'effet général. || *Lance à feu*. Sorte de fusée emmanchée, qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice. || *Lance à feu puant*. Artifice dont la fumée infecte sert à incommoder les mineurs ennemis.

— Astron. *Lance du Centaure*. Nom donné quelquefois à la constellation du Loup.

— Chir. *Lance de Maurieeau*. Instrument terminé en fer de pique, fort aigu et tranchant sur les côtés. Mauriceau s'en servait pour ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage. || Instrument qui servait à faire l'opération de la fistule lacrymale.

— Eaux et for. Arbre qui peut être exploité.

— Féod. *Fief qui tombe de lance en quenouille*. Fief qui passe d'un homme à une femme.

— Fortif. Piquant des chevaux de frise.

— Hydraul. *Lance d'eau* Jet d'eau long et mince.

— Jeux. Long bâton garni d'un tampon pour jouter sur l'eau. || Au jeu de bagues. Nom donné à l'espèce de stylet qui sert à décrocher et à enlever les bagues. || *Courir une lance*. Faire une partie de bagues.

— Liturg. *Sainte lance*. Couteau qui sert, dans le rit grec, à séparer du pain l'hostie qui doit être consacrée.

— Manèg. *La main de la lance*. La main droite du cavalier. || *Le pied de la lance*. Le pied droit du cheval. || *Coup de lance*. Marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule.

— Mar. Instrument en forme de perche très longue, terminée par une tête ou boule contenant des matières combustibles. || *Lance de sonde*. Instrument employé pour sonder le fond de la mer, pour en faire connaître la nature du sol. || *Fausse lance*. Canon de bois qu'on plaçait sur un vaisseau pour qu'il parût armé.

— Pêch. *Lance de harponneur*. Instrument à l'usage des pêcheurs de baleines, terminé par une lame en forme de feuille de laurier, aiguisée sur tous les côtés.

— Phys. Nom donné à certains météores ignés qui s'enflamment dans les airs et ressemblent presque à des lances.

— Techn. Espèce de spatule dont se servent les modeleurs en stuc, en terre, en plâtre. || Barre de fer que le fournier plonge dans les pierres dont le four est chargé, afin de faciliter le passage de la flamme. || Brosse attachée à une perche pour faire la peinture commune. || Pièce métallique qui garnit le bout du boyau d'une pompe à incendie. || Ornement en fer de lance placé au bout des barreaux d'une grille, pour en empêcher l'escalade. || *Lance de cheminée*. Tuyau de cheminée, à Falaise.

LANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Lancer. S'emploie adjectiv. dans tous les sens du verbe. Des traits nombreux lancés au milieu des ennemis. Les cendres sont *lancées* hors du gouffre des volcans, et proviennent des substances combustibles qui servent d'aliment à leur feu. (Buff.) Sortis de nos écoles à quatorze ans, abandonnés dès cet instant à nous-mêmes et comme *lancés* dans un grand vide. (Las Cases. Le philosophe qui a du génie est ainsi *lancé* naturellement dans le vaste champ des vérités nouvelles. (Senebier.) Le Christ monte au ciel, et autour de lui, de grands anges *lancés* à travers l'espace sonnent furieusement dans leurs trompettes. (H. Taine.)

La mort sur les deux camps étend sa main cruelle,
Tous ses traits sont *lancés*, le sang coule autour d'elle.
(VOLTAIRE.)

Par d'autres avec art une paume *lancée*
Va, revient, tour à tour poussée et repoussée. (GILBERT.)

— Fig. Émis. Phrase lancée au hasard.

— Prononcé, promulgué. Sentence d'excommunication lancée par le pape.

— *Il est lancé*. Il est dans les affaires, il a de l'avenir.

— Fam. Se dit d'une personne qui a beaucoup de relations. Je chargeai un de mes amis, fort *lancé* dans la société russe d'ici, d'emprunter pour moi les poésies détachées. (Merimee.) Très *lancé* dans le monde, il y avait produit une vive sensation par l'élégance de sa tournure. (G. Ohnet.)

— Pop. *Il est lancé*. Il est un peu ivre.

— Chass. *La bête est lancée, le sanglier est lancé*. V. LANCER. Les chiens y sont, dit le roi; le cerf est *lancé*. (X.-B. Saintine.)

— LANCÉ, s. m. Coup de jambe rapide. Se dit en langage de lutteur.

— Techn. Procédé de tissage exigeant l'emploi de plusieurs navettes et où la trame ne croise la chaîne que dans certaines parties. || Étoffe exécutée par ce procédé.

— Vèner. V. LANCER, s. m.

— LANCÉE, s. f. Pathol. Syn. d'ELANCEMENT.

— Action de jeter une chose avec force. La lancée de la paume.

— Jeu d'écoliers dans le genre du saut de mouton.

— Navig. *Lâcher un bateau à la lancée*. L'abandonner au cours de l'eau.

LANCÉIFORME, adj. Hist. nat. Qui est en forme de fer de lance.

LANCELOT ou **LADISLAS**, *le Victorieux* ou *le Libéral*, Roi de Naples et de Hongrie, 1375-1414, succéda à son père Charles III, sous la tutelle de sa mère Marguerite de Duras, 1387. Il eut à lutter contre un rival, Louis II d'Anjou, et contre les papes Urbain VI, Innocent VII et Jean XXIII. Il réclama vainement la Provence, puis la Hongrie, dont son père avait été couronné roi en 1386.

— LANCELOT (Dom Claude), Grammairien, né à Paris, 1615-1695, fils d'un tonnelier, fut introduit par Saint-Cyran dans la société pieuse de Port-Royal de Paris. Il fut un excellent professeur dans les *Petites écoles* fondées par les solitaires à Paris et à Port-Royal-des-Champs; ses *Méthodes*, ses *Racines grecques* (avec de Sacy), sa *Grammaire générale et raisonnée* (avec Antoine Arnauld), furent de bons livres élémentaires. Il fut persécuté à cause de ses opinions jansénistes et relégué à Quimperlé, où il mourut. On a de lui, outre les œuvres citées: *Chronologia sacra*, dans la grande Bible de Vitré; *Nouvelle Méthode pour apprendre le plain-chant*; *Mémoire pour servir à la vie de l'abbé de Saint-Cyran*.

— LANCELOT DU LAC. L'un des chevaliers de la Table-Ronde. Gautier Map traduisit, au XIIe siècle, en langue vulgaire, un roman latin sur Lancelot du Lac, qui a inspiré le *Lancelot de la Charrette*, poème de Chrestien de Troyes.

LANCEMENT, s. m. Action de lancer. Lancement d'un vaisseau à la mer.

LANCEMENT, s. m. (de l'allem. *Landsman*, même signif.). Compagnon. (Rabelais.)

LANCÉOLAIRE, adj. 2 g. Bot. Syn. de LANCÉOLÉ.

LANCÉOLÉ, s. f. Petite lance de feu d'artifice.

— Crust. Division établie dans le genre hypérie.

— Helminth. Syn. de LANCETTE.

* **LANCÉOLÉ, ÉE**, adj. (du lat. *lancea*, lance). Qui ressemble à un fer de lance. Se dit en botanique des feuilles qui ont la forme d'un fer de lance. Feuilles lanceolees.

—Se dit aussi des poissons. Poisson lancéolé.

LANCEPESSADE, s. m. V. ANSPESSADE.

LANCEQU'INER, v. n. 1re conj. Arg. Pleuvoir.

* **LANCER**, v. a. 1re conj. (rad. *lance*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous lançons. Je lançais. Nous lançâmes*, etc. Jeter avec violence. Lancer des dards. Lancer des javelots. Lancer des traits. Lancer des flèches. Les balistes, catapultes et autres machines anciennes, servaient à lancer des pierres, de gros dards et des matras. D'une main tremblante et précipitée, Adraste *lance* son dard contre Telemaque. (Fenelon.) On lui *lance* au visage des noyaux d'olives et de dattes. (Bider.)

Mais quand il nous fait voir la main du Créateur,
Lançant sur le soleil une immense comète.
(ALBÉ MARTIN.)

— Fam. A la fin de sa période, il soufflait à la façon d'une baleine, son ventre ballottait, et il *lançait* une douzaine de tasses de thé dans son estomac. (H. Taine.)

— Dans la poésie et le style soutenu. Dieu qui lance la foudre, le tonnerre. Le soleil qui lance ses rayons sur la terre.

Lançant en vain les feux dont il est embrasé,
Il blasphème, il s'agite en sa prison profonde;
Il croit pouvoir donner des secousses au monde.
(VOLTAIRE.)

— Par extens. Lancer une épigramme, des épigrammes contre quelqu'un. Lancer un libelle, un pamphlet, une brochure, une satire contre quelqu'un. Lancer un mandat d'amener, un monitoire, une bulle, un interdit, un mandement, un anathème. Il y a déjà longtemps que sa mère a *lancé* l'exhérédation sur lui. (Mme de Sévig.) Un homme masqué lui ayant *lancé*, pendant les courses du carnaval, une épigramme offensante, César le fit arrêter et conduire à la prison Savella. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Lancer des regards affreux. Lancer des regards menaçants. Lancer de doux regards. Lancer des œillades amoureuses. Vos yeux savent *lancer* de trop dangereux traits. (Corneille.) Le vieux marchand remit la lampe sur la colonne où il l'avait prise, en *lançant* au jeune homme un regard empreint d'une froide ironie qui semblait dire: Il ne pense déjà plus à mourir. (H. de Balzac.)

Et que me veulent dire et ces soupirs poussés,
Et ces sombres regards que sur moi vous *lancez*?
(VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. *Lancer un coup de pied à quelqu'un*. Dire ou faire quelque chose qui l'humilie. Avec de l'âme, on *lance* un coup de pied à la misère quand elle vient nous visiter. (Mme Campan.)

— Pousser, jeter contre. Lancer les chiens après un voleur. Lancer les soldats à la poursuite de l'ennemi.

— Par extens. *Lancer quelqu'un*. Le pousser aux affaires, à une position, etc. || *Lancer une affaire*. La mettre en train; faire une entreprise financière ou autre.

— Chass. *Lancer la bête, le cerf, le sanglier, le loup, le lièvre*. Les faire sortir de la reposée et leur donner les chiens.

— Man. *Lancer un cheval*. Le faire aller très vite. || *Lancer une voiture*. Se dit dans le même sens.

— Mar. *Lancer un bâtiment*. Le faire descendre à la mer, du chantier où il a été construit. On attend une grosse marée pour *lancer* un vaisseau à la mer. (Willaum.) || *Lancer des grappins d'abordage*. Jeter les grappins sur un vaisseau ennemi quand on est à portée et en mesure de le accrocher. || *Lancer au vent*. Se diriger suivant un vent donné. || *Lancer bâbord, tribord*. Se détourner à gauche ou à droite. || Absol. *Lancer*. Faire le fans.

— Techn. Peindre un plafond avec la lance. || Communiquer le mouvement à la navette.

— Théât. *Lancer le trait, le mot*. Attirer l'attention, par la manière de prononcer, sur un trait d'esprit, un bon mot.

— SE LANCER, v. pron. Se jeter impétueusement. Se lancer sur l'ennemi. Se lancer dans la rivière. Les dogues se lancent sur les voleurs. Les serpents irrités se lancent sur les hommes. Le lion se lança sur lui et le mit en pièces. Dans la profonde mer Œnone s'est *lancée*. (Rac.)

— Fig.

Au sein de l'infini ton âme s'est *lancée*;
Tu peuplas ses déserts de ta vaste pensée. (LEBRUN.)

— Fig. *Se lancer dans le monde, dans les affaires, dans la littérature*. Y entrer, s'y produire, s'y jeter avec ardeur. Cette femme, comme tant d'autres, s'était, à l'entrée de sa carrière, *lancée* vers le monde, qu'elle ne connaissait pas. (B. Constant.)

— Absol. Dans le style familier, Hasarder une démarche, s'essayer tout à coup à figurer dans le monde. C'en est fait, je me lance.

— Se jeter mutuellement. Ils se *lançaient*, par-dessus les tables, les escabeaux d'ivoire et les spatules d'or. (G. Flaubert.)

— LANCER, s. m. Action de lancer. Un lancer de pigeons. Un lancer de chevaux. Ce n'était pas un départ, mais quelque chose comme un *lancer*. (E. About.)

— Vèner. Action de lancer la bête. Moment où le lancer se produit. Être present au *lancer* du sanglier. (Acad.)

Et, s'ils partent d'avance aux trois quarts harassés,
Aussitôt le *lancer* ils lâcheront la voie. (A. DUMAS.)

LANCERON, s. m. Pêch. Jeune brochet long et mince comme une lance.

LANCEROTE ou **LANZAROTA**. Géogr. Une des îles Canaries. Ch.-l. *Tégutse*; 16,000 h. On y élève des chameaux.

* **LANCETTE**, s. f. (dimin. de *lance*). Chir. Instrument de chirurgie dont on se sert pour pratiquer la phlébotomie. La châsse d'une lancette. La lame d'une lancette. Le talon d'une lancette. La base de la lancette. Le corps ou le milieu de la lancette. La pointe de la lancette.

— Par métaph. Ceux qui se mêlent de critiquer les autres doivent toujours faire couler l'huile avec le vinaigre et cacher souvent la *lancette* sous l'éponge. (La Mothe Le Vayer.)

— *Lancette à grain d'orge*. Lancette dont la lame est large jusque vers la pointe et dont on se sert pour les veines grosses et superficielles. || *Lancette à grain d'avoine*. Lancette dont la lame est plus allongée que celle de la précédente, et imite assez la forme d'un grain d'avoine. || *Lancette à langue de serpent*. La plus aiguë des trois sortes de lancettes. Elles sert comme la précédente à ouvrir les veines profondes et lorsqu'on ne veut faire qu'une petite ouverture. || *Lancette à abces*. Lancette de grande dimension dont on se servait autrefois pour les abcès et qui a été remplacée par le bistouri.

— Archit. *Arc en ogive à lancette*. Arc en ogive, usité au XVe et au XVIe siècle, dont la base est moindre que le rayon qui sert à décrire les deux côtes curvilignes.

— Helminth. Genre d'helminthes dont le corps a une forme lancéolée et dont l'espèce type a été recueillie dans le golfe de Gênes.

— Ichtyol. Nom spécifique d'une gobie.

— Techn. Petit couteau à lame courte et aigue que les bouchers enfoncent dans la nuque des bœufs pour les abattre. || Lame tranchante des deux côtés et fort aigue dont les graveurs en bois se servent pour évider les planches qu'ils gravent. || Lame, semblable à un grattoir, que les ouvriers en paille, en carton et en papier, emploient pour couper et tailler leurs matériaux.

LANCETTIER, s. m. Étui à lancettes.

LANCEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lance. Lanceur de javelot.

— Fig. Celui qui met une affaire en train.

— Appareil qui lance un fluide quelconque.

— Techn. Ouvrier qui aide dans le tissage des lancés a grande largeur.

—LANCEUSE, s. f. Néol. Femme d'agréable figure et bien tournée, à laquelle les couturieres et les modistes font porter les nouveautés qu'elles inventent, dans le but de s'attirer la vogue. Madame est très belle femme encore et réputée pour l'élégance; c'est ce qu'on appelle une *lanceuse*. (A. Daudet.)

LANCHE, s. f. Mar. Espèce d'embarcation employee sur les côtes. La lanche navigue dans les baies, rades et grande rivières de l'Amérique méridionale.

* **LANCIER**, s. m. (rad. *lance*). Soldat qui combat avec une lance. En 1808, Napoleon crea quatre régiments de lanciers, qui furent supprimés en 1815, excepte dans la garde royale. Créé de nouveau, le corps des lanciers a formé huit régiments depuis 1831 jusqu'en 1872, époque où il a été de nouveau supprimé. Chaque regiment de lanciers se divisait en huit escadrons. Les armes des lanciers étaient le sabre de cavalerie, les pistolets, le mousqueton et la lance ornée d'une banderole.

— *Lancier-gendarme*. Gendarme armé de lance, de 1810 a 1813.

— Fig. et iron. *C'est un chaud lancier*. C'est un fanfaron qui se vante de beaucoup de choses qu'il ne peut faire, et particulièrement de prouesses d'amour.

— Arg. Balayeur des rues.

— Chorégr. *Le lancier* ou *les lanciers*. Nom d'un quadrille. Danser le lancier ou les lanciers. || *Les lanciers*. Dernière figure de ce quadrille.

— Techn. Sorte de gouttière.

LANCIÈRE. s. f. Techn. Ouverture par où l'eau s'écoule quand les moulins ne vont pas.

— Adjectiv. *Vanne lancière*. Vanne qui donne l'eau à la roue immédiatement.

LANCIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lancea*, lance ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ou les divisions des feuilles lancéolées.

LANCIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *lancea*, lance ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une lance.

LANCINANT. part. prés. du v. Lanciner.

* **LANCINANT, ANTE**. adj. 2 g. Pathol. Se dit d'une douleur consistant dans des élancements correspondant aux pulsations des artères et qui se produit surtout dans les parties où il y a beaucoup de nerfs. Le troisième donna droit sur les orteils et produisit une sensation aiguë et *lancinante*. (E. About.)

LANCINATION. s. f. (pron. *lan-ci-na-cion*). Pathol. Action de ce qui est lancinant.

LANCINER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *lancinare*, déchirer). Medec. Se faire sentir par élancements. Une douleur qui lancine.

LANCIS. s. m. (pron. *lan-ci* ; rad. *lancer*). Constr. Opération par laquelle on répare un mur dégradé en enfonçant le plus avant que l'on peut des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées.

— Nom des pierres mêmes que l'on emploie. Lancis de moellons. Lancis de pierre de taille.

— Dans les jambages d'une porte ou d'une croisée, Les deux pierres plus longues que le pied-droit qui est d'une pièce. Les *lancis* se font pour ménager la pierre, qui ne veut pas toujours faire parpaing dans un mur épais. (Quatremère.)

— *Lancis du tableau*. Celui qui est au parement. || *Lancis de l'ecoinçon*. Celui qui est au dedans d'un mur.

LANCISIE. s. f. Bot. Syn. de COTCLE.

LANÇOIR. s. m. (rad *lancer*). Archit. hydr. Pale qui arrête l'eau d'un moulin. On la lève quand on veut moudre ou faire écouler l'eau du canal.

— Archit. Séparation de deux ou de plusieurs tuyaux dans une fourche de cheminée.

— Eaux et for. Nom des coulisses par lesquelles on fait glisser les troncs d'arbres du haut des montagnes.

LANÇON. s. m. Ichtyol. Syn de LANCERON

LANÇONNIER. s. m. Techn. Nom donné par les maçons à des chevrons à mortaise sur lesquels on pose et fixe le moule destiné à la construction d'un mur de pisé.

LANCRET (Nicolas). Peintre, né à Paris, 1690-1743, condisciple de Watteau, l'imita, mais avec affèterie et mauvais goût. Il fut peintre du roi et membre de l'Académie de peinture.

LANCRÉTIE. s. f. (pr. *lan kré-ci* ; de *Lancret*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux non encore classés et originaires d'Égypte.

LANDAGE. s. m. (rad. *lande*). Bot. Nom de l'ajonc en Normandie.

LANDAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante des Landes.

— LANDAISE. s. f. Constr. Nom en Normandie, de poutrages employés pour les constructions.

— adj. Qui appartient aux Landes où à leurs habitants.

— Écon. rur. Se dit d'une race de chevaux du département des Landes.

LANDAK. Géogr. Ville de l'île de Bornéo, sur la côte O., au N. E de Pontianak, capitale d'un sultan tributaire des Hollandais. Mines de diamants.

* **LANDAMMAN**. s. m. (pr. *lan-da-mann* ; ét. allem., *Land*, terre ; *Ammann*, bailli). Titre donné aux chefs des cantons de la Suisse élus par l'assemblée générale du canton, et au président de la diète générale des cantons suisses. A Zug, il porte le nom d'*amman* ; à Appenzel, il prend le titre de *bunneret*.

LANDAMMANAT. s. m. Charge, fonction de landamman. Être nommé, pourvu au landammanat. || Temps que dure cette charge.

LANDAS. Géogr. Comm. du cant. d'Orchies, arr. de Douai (Nord) ; 2,200 hab.

* **LANDAU**. s. m. (de *Landau*, n. géogr.). Sorte de voiture à quatre roues suspendue sur des ressorts, et dont le dessus se replie à volonté. Voyage en landau. Aller à la campagne en landau. Au fond des vastes *landaus* apparaissaient, dans leurs élégantes sorties de bal, des femmes, la tête entourée d'écharpes de dentelles. (G. Olmet.) On écrit aussi *landaw*.

— Arg. *Landau à baleines*. Parapluie.

LANDAU. Géogr. Ville de Bavière, sur la Queich, à 26 kil. O. de Spire, dans le cercle du Haut-Rhin ; 12,000 hab. C'est une place très forte, forteresse fédérale allemande, de 1815 à 1866.

LANDAULET. s. m. Petit landau, sorte de voiture anglaise.

* **LANDE**. s. f. (étym. allem., *Land*, terre). Étendue de terrain nu, envahie par le sable, ne produisant sur une croûte noirâtre ou d'un blanc arénacé que des sous-arbrisseaux de peu de valeur. Les landes de Bordeaux. Landes grasses. Landes maigres. La grande étendue de mes *landes* vous offre de quoi exercer votre zèle pour l'agriculture. (Montesq.)

Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes,
Et leur fait arpenter les *landes*. (LA FONTAINE.)

— Loc. prov. *Aller de la lande dans le pré*. Quitter une condition pour une meilleure.

— Fig. Nom donné aux endroits secs et ennuyeux qui se trouvent dans un ouvrage d'esprit. Cet ouvrage est rempli de landes. Il est obligé de passer par-dessus pour trouver un endroit qui soit agréable ; cela s'appelle des *landes*... Il y en a beaucoup dans mes lettres avant que de trouver la prairie. (Mme de Sévigné.)

— Bot. Se dit en quelques provinces du jonc marin qui croît dans ces terres incultes, ainsi que du terrain qui le produit. On coupe ces landes pour chauffer le four.

— Mar. *Lande de hune*. Ferrure qui garnit les haubans.

LANDÉDA. Géogr. Comm. du cant. de Lannilis, arr de Brest (Finistère) ; 2,100 hab.

LANDEN. Géogr. Comm. de la prov. et à 48 kil. de Liége (Belgique) ; 1,500 hab. Domaine de Pépin de Landen, ancêtre des Carlovingiens.

LANDERIRA. Mot qui accompagne souvent *Landerirette*.

LANDERIRETTE. Mot qui sert de refrain aux couplets de plusieurs chansons. Il n'a aucun sens propre.

Une hymne par mon frère faite
Sur le chant de *landerirette*,
Fut chantée à dame Pallas. (SCARRON.)

Mimi Pinson est une blonde,
Une blonde que l'on connaît,
Elle n'a qu'une robe au monde,
Landerirette,
Et qu'un bonnet. (A. DE MUSSET.)

LANDERNEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brest (Finistère), à l'embouchure de l'Elorn, dans la rade de Brest. Cuirs et toiles à voiles ; centre du commerce des toiles tissées dans les chaumières du pays ; 9,100 hab.

— Loc. prov. *Cela fera du bruit dans Landerneau*. Se dit d'une nouvelle sans importance.

LANDES (Les). Géogr. Département français, au S.-O., entre la Gironde au N., le Lot-et-Garonne et le Gers à l'E., les Basses-Pyrénées au S., le golfe de Gascogne à l'O. Il a été formé du Marsan, de la Chalosse, des Landes de Gascogne, du pays de Born, du Gabardan, du Tursan et de la seigneurie d'Albret, qui faisaient partie de la Gascogne. Il a 932,130 hectares et 301,200 hab. Il est arrosé par l'Adour, le Luy, les gaves de Pau et d'Oloron, la Midouze, la Bidouze et la Leyre. Au S. de l'Adour et de la Midouze, le sol est cultivé ; au N. sont des plaines sablonneuses, stériles, parsemées de bouquets de pins et entrecoupées de flaques d'eau ; la superficie de ces landes est de 400,000 hectares ; sur le littoral sont les étangs de Cazau, de Biscarrosse, de Mimizan, de Parentis, etc., qui couvrent 11,000 hectares, et des dunes mouvantes qui occupent 36,000 hectares, mais dont plus de la moitié est désormais fixée par des plantations de pins maritimes. Cette contrée fournit de la laine, des sangsues, du fer, du liége, de la résine et du bois de chêne. Le département contient 3 arr., Mont-de-Marsan, chef-lieu, Dax et Saint-Sever, 23 cantons et 333 communes ; il forme le diocèse d'Aire et dépend de la cour d'appel de Pau, et du 18e corps d'armée Bordeaux.

— LANDES. Ancien pays de France, dans la partie O. de la Gascogne ; il était divisé en *Petites-Landes* et en *Grandes-Landes*.

— Souvent on désigne par ce mot toute la contrée stérile et marécageuse qui s'étend entre Bayonne et Bordeaux. Souvent aussi on y distingue deux régions Landes de Gascogne et Landes de Guyenne et de Bordeaux.

LANDEUX, EUSE. adj. Couvert de landes. Pays landeux.

— Écon. rur. Se dit des chevaux de la race des landes de Jonzac.

LANDFASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage dans le canton de Berne et valant 1,003 litres.

* **LANDGRAVE**. s. m. (ét. all., *Land*, terre ; *Graff*, juge, comte). Titre donné à des juges qui rendaient la justice au nom des empereurs d'Allemagne dans l'intérieur du pays.

— Titre qui fut pris comme synonyme de Souverain par Louis III, en 1130, et a son exemple par Thierry, comte de Basse-Alsace (1137), par Albert de Habsbourg, comte de Haute-Alsace (1186), et par plusieurs autres.

— Prince souverain de l'Empire, qui possède héréditairement un landgraviat. Il n'y a de landgraves que dans la maison de Hesse ; encore les souverains de Hesse-Darmstadt et de Hesse-Cassel ne le sont-ils pas.

— LANDGRAVE. s. f. Femme d'un landgrave.

* **LANDGRAVIAT**. s. m. Dignité de landgrave. || Territoire possédé par un landgrave.

LANDGRAVINE. s. f. Épouse d'un landgrave.

— Princesse qui possède un landgraviat. La landgravine de Hesse.

LANDI (Gaspard). Peintre d'histoire que les Italiens placent auprès de leurs meilleurs artistes du siècle de Médicis, naquit à Plaisance en 1756, et mourut à Rome en 1830.

LANDIE. s. f. Anat. Nom qu'on donnait autrefois aux nymphes ou petites lèvres de la femme.

* **LANDIER**. s. m. (ét. inconn.). Gros chenet de fer, spécialement en usage à la cuisine. Il est muni d'un montant avec des anneaux où peuvent s'accrocher les ustensiles culinaires, et surmonté de petites corbeilles de fer, dans lesquelles on place les vases contenant les aliments qu'on veut maintenir chauds.

LANDIER. s. m. (rad. *lande*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ajonc qui est employée à former des clôtures impénétrables et même des étables et des hangars rustiques.

LANDIÈRE. s. f. Arg. Boutique, baraque de foire.

LANDIT, LENDIT, LANDI, L'INDICT et **L'INDICT**. s. m. (du lat. *indictum*, prescrit). Nom d'une foire qui se tenait à Saint-Denis. Elle avait été instituée par Dagobert, ou, suivant d'autres, seulement au commencement du XIIe siècle. Elle s'ouvrait le 11 juin, fête de saint Barnabé ; l'évêque de Paris et le recteur de l'université, suivis des régents et des écoliers, s'y rendaient en procession, plus tard en cavalcade.

— Congé qu'avaient les écoliers de l'université le jour du landit. On explique l'origine de ce congé en disant que c'était à la foire du landit que se vendait le parchemin, et que les écoliers choisissaient ce jour-là pour en faire provision.

— Honoraire que les écoliers étaient dans l'usage de donner autrefois à leurs professeurs à l'époque du landit. Cet honoraire consistait en six ou sept écus d'or, que l'on piquait dans un citron, que l'on plaçait ensuite sous un verre de cristal. Il se verra enrichi des moyens de ses disciples, comme les régents du *landit*. (Mont.)

— *Champ du landit*. Nom qui fut donné à la partie de la plaine de Saint-Denis, où se tenait le landit. S'en vinrent les Anglais, tous à pied, en bataille, près du champ du *landit*, pour couper chemin aux dits Français. (Alain Chartier.) L'an 1271, l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais fut volée de nuit, et entre autres choses, un larron emporta le vase sacré dans lequel reposait la sainte hostie, et, s'enfuyant vers Saint-Denis, quand il fut au champ du *landit*, il commença à rompre ce vase sacré, et incontinent la sainte hostie s'envola. (P. Bonfons.)

LANDIVISIAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Morlaix (Finistère), sur l'Elorn ; 3,700 hab.

LANDIVY. Géogr. Ch.-l de cant. de l'arr. de Mayenne (Mayenne) ; 1,950 hab.

LANDO (Michel). Cardeur de laine, fut nommé par le peuple de Florence gonfalonier, à la suite de la révolte des *Ciompi*, 1378. Il montra beaucoup d'énergie et de sagesse, et rétablit l'ordre pendant son administration de trois ans.

LANDOLE. s. f. Ichtyol. Nom méditerranéen du dactyloptère commun.

LANDOLPHIE. s. f. (de *Landolph*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des apocynacées, établi pour des arbrisseaux exotiques.

LANDREAU (Le). Géogr. Comm. du cant. du Loroux-Bottereau, arr. de Nantes (Loire-Inférieure) ; 2,100 hab.

LANDRECIES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Avesnes (Nord), sur la Sambre. Ville forte ; 4,200 hab.

LANDRI ou **LANDRY**. Maire du palais de Neustrie. On l'accusa d'avoir assassiné Chilpéric, 584, à l'instigation de Frédégonde, dont il était l'amant.

— LANDRI (Saint). Évêque de Paris vers 650, célèbre par sa charité, fonda, dit-on, l'Hôtel-Dieu. On place sa mort en 656 et sa fête le 19 juin.

LANDSCAPE. s. m. (pron. *land-skèpe*). Mot anglais qui signifie *paysage*, et qu'on emploie pour désigner un keepsake consacré à la description d'un pays.

LANDSEER (John). Graveur anglais, né à Lincoln, 1769-1852, a publié une excellente série d'animaux d'après les grands artistes, les *Planches pour la galerie Stafford*, etc. || LANDSEER (Sir Edwin). Peintre anglais, fils du précédent, né à Londres, 1803-1873, s'est distingué surtout dans la peinture des animaux, des fruits, des natures mortes.

LANDSTAG. s. m. Assemblée politique, en Saxe.

LAND'S END *Fin de terre* ou *Finistère*). Géogr. Cap à l'extrémité S.-O. de la presqu'île de Cornouailles, en Angleterre.

LANDSTHING s. m. Chambre haute du parlement en Danemark.

LANDSTURM. s. m. (ét. all., *Land*, terre ; *Sturm*, ouragan, assaut). Nom qu'on donne en Allemagne à la levée en masse de toute la population dans le cas de danger de la patrie.

LANDTIE. s. f. (pron. *land-ti* ; de *Landt*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes vivaces de la famille des composées cinarées, dont les espèces croissent dans l'Afrique australe.

* **LANDWEHR**. s. f. (ét. all., *Land*, terre ; *Wehr*, défense). Nom donné en Prusse et en Allemagne à une partie de la population qui est armée pour servir d'auxiliaire aux troupes de ligne. C'est ce qu'on nomme *réserve* en France.

LANE. s. f. Pêch. Étendue d'un cours d'eau dans lequel on laisse dériver les filets destinés à prendre les saumons et les aloses.

* **LANERET**. s. m. Ornith. Nom donné au mâle du lanier.

LANET. s. m. Pêch. Sorte de filet en forme de poche.

— Syn. de HAVENEAU.

LANFAINS. Géogr. Comm. du cant. de Plœuc, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; 2,000 hab.

LANFARON. s. m. Entom. L'un des noms de l'attélabe de la vigne.

LANFRANC. Théologien célèbre, né à Pavie, 1005-1089, étudia et professa le droit à Bologne, fut jurisconsulte distingué à Pavie, puis vint enseigner le droit et les belles-lettres à Avranches. Il fonda l'école célèbre du Bec, réfuta le livre de son disciple Bérenger de Tours sur l'eucharistie, et fut considéré comme un ferme défenseur de la foi. En 1066, Lanfranc acheva le monastère de Saint-Étienne de Caen, dont il fut le premier abbé, et où il fonda également une école fameuse. Il fut nommé, par Guillaume le Conquérant, archevêque de Cantorbéry, rétablit l'ordre dans l'Église d'Angleterre, et la soumit complètement à l'autorité de Guillaume, dont il fut l'un des principaux conseillers. Il avait partout ouvert des écoles et multiplié les bons livres ; lui-même fut un écrivain distingué ; on cite son *Livre sur le corps et le sang de Notre-Seigneur* et une soixantaine de *Lettres* intéressantes.

LANFREY (Pierre). Littérateur et homme politique français, né à Chambery, 1832-1877, se fit connaître par un livre sur *l'Église et les philosophes du XVIIIe siècle*, bientôt suivi d'un *Essai sur la Révolution française* et de l'*Histoire politique des papes*. Son œuvre la plus remarquable est une *Histoire de Napoléon Ier*, très défavorable à la légende impériale. Élu à l'Assemblée nationale, il soutint la politique de Thiers, fut nommé ambassadeur en Suisse et plus tard sénateur inamovible.

* **LANGAGE**. s. m. (rad. *langue*). Usage que l'homme fait des sons et de la parole pour exprimer et communiquer ses pensées, ses sentiments. Le langage distingue l'homme des animaux. L'écriture n'est pas née pour le *langage*. (Buclos.) Le *langage* est tellement ce qui perfectionne toutes les facultés de l'âme, que la perfection de ces facultés répond toujours à celle du *langage*. (Bonnet.) Dans le *langage* humain, les circonstances des choses déterminent le sens des paroles, et suivant que nos expressions sont placées, quelquefois on veut dire non, et blanc veut dire noir. (Pélisson.)

Ici l'âme paraît et s'élance au dehors,
Et par l'heureux *langage* épanche ses trésors ;
Merveille où par des sons l'âme entière tracée
A des sons fugitifs attache la pensée. (THOMAS.)

— Manière de parler d'une nation analogue à son génie, à ses mœurs et au climat qu'elle habite ; langue, idiome. Le langage des Anglais. Le langage des Turcs. Les peuples parlent tous un langage différent. Les *langages*, à mon gré, sont comme les gouvernements : les plus parfaits sont ceux où il y a le moins d'arbitraire. (Volt.)

— S'emploie très bien dans le style soutenu comme syn. de discours, paroles. La philosophie n'est pas une besogne vulgaire, ni faite pour servir de monture. Il y faut moins de *langage* que d'exécution. (Malh.)

Ils ne m'ont point parlé, mais mieux qu'aucun *langage*
Le transport du vizir marquait sur son visage
Qu'un heureux changement le rappelle au palais. (RACINE.)

— *Sans plus de langage*. S'est dit pour Sans parler davantage.

Donc, sans plus de *langage*,
Tu veux bien m'en donner quelques baisers pour gage ? (CORNEILLE.)

Vous en avez menti !
Reprend le campagnard, et, sans plus de *langage*,
Lui jette par défi son assiette au visage. (BOILEAU.)

— S'est dit, au pluriel, dans le sens de Propos. N'étant pas en son bon sens, il avait tenu quelques *langages* mal à propos. (Malherbe.)

— Manière de parler relativement au sens plutôt que par rapport aux mots et à la diction. Le langage de la vertu. Le langage de la probité. Le langage de la colère. Le langage de la passion. Le langage de la jalousie. Le langage de l'amour. Vous tenez là un étrange langage. Ce langage ne me plaît point. Je vous ferai bien changer de langage. Ce n'est pas là le langage d'un homme de bien. Voilà bien le langage de la passion ! Que c'est bien là le langage d'un avare ! Emprunter le langage de la bienveillance. Composer son langage. Quittez ce langage, qui ne s'accorde point avec votre sincérité. Ces gens-là se sont bien concertés, ils n'ont tous qu'un même *langage*. (Acad.) Les gens sages parlent un *langage* discret. (Trév.) D'Achille qui l'aimait j'empruntai le *langage*. (Rac.) L'on sait ce que veut dire un janséniste, au *langage* des jésuites. (Id.) La poésie est tantôt le *langage* des dieux, tantôt le *langage* des fous, et rarement celui d'un honnête homme. (La Bruy.) La civilité du monde substitue un *langage* d'affection au défaut d'une affection véritable. (Nicole.) Ce *langage* honteux de la jalousie est pourtant le *langage* commun des cours. (Mass.) Nous n'osons contredire le *langage* commun du monde et des passions. (Id.) Se peut-il que la perfidie emprunte un *langage* aussi noble et aussi passionné ! (J.-J. Rouss.) Le don des larmes, pour parler le *langage* de Juvenal, n'est pas l'apanage de tous. (V. Parisot.) Leur *langage* est figuré et plein de feu. (Sismondi.)

— *Langage du cœur*. Langage plein de sincé-

rité. Votre lettre me touche, parce que j'y crois reconnaître le *langage* du cœur. J.-J. Rouss.)

— L'art de parler, le style ou les manières, et les diverses façons de s'exprimer dans sa propre langue. Langage pur. Langage noble. Langage pompeux. Langage fleuri. Langage flatteur. Vieux langage. Langage vicieux. Langage bas. Langage populaire. Langage trivial. La pureté du langage. La correction du langage. Les beautés du langage. Les agrements du langage. Les finesses du langage. Les irrégularités du langage. Les anomalies du langage. Les vices du langage. Dénaturer le langage. Corrompre le langage. Faire des fautes de langage. Le *langage* suit d'ordinaire la disposition des esprits, et chaque nation a toujours parlé selon son genie. Trev.) Les têtes se forment sur les *langages*; les pensées prennent la teinte des idiomes. J.-J. Rousseau.) Le succès des genies les mieux organisés dépend tout à fait des progres du *langage* pour le siecle où ils vivent. (Condill.)

— Manière de parler propre à une croyance, a une condition, a l'état auquel on appartient. Le langage de la religion. Le langage du barreau. Le langage des cours. Le langage de l'Ecriture. Le langage des théologiens scolastiques.

— Se dit figurement de tout ce qui sert à faire connaître la pensee sans parler. Langage du geste. Langage des yeux. Langage d'action. Les yeux ont un langage tres expressif. En l'urquie, on forme avec les fleurs un *langage* symbolique. (Acad.) On a composé, pour les sourds-muets, un *langage* au moyen de divers mouvements de la main et des doigts. Id.)

Et lorsqu'on se retranche au *langage* des yeux
Je suis muette à la réplique. (Corneille.)

— *Langage commun, langage usuel.* Manière de parler ordinaire. Quelque jolie personne de la ville qui veuille bien me mettre au courant du *langage* usuel. Gér. de Nerval.)

Oui, dans Paris, en *langage* commun,
Durante et le menteur a présent ce n'est qu'un. (Corneille.)

— *Le langage des dieux.* La poésie. (Il) parle souvent a jeun le *langage* des dieux. (Berchoux.)

— Se dit, par extens., de la voix, du cri, du chant dont les animaux se servent pour se faire entendre. Le langage des bêtes. Les oiseaux ont une sorte de *langage*. (Acad.)

— Dans les beaux arts, Formes extérieures, procedés a l'aide desquels l'artiste execute ses conceptions. S'emploie par opposition a Idée, conception. Le dessin, le coloris, constituent le langage de la peinture; les intervalles, les accords, celui de la musique. Pour exprimer ses idées, mettre en œuvre ses conceptions, il faut d'abord connaitre le langage de l'art.

— Loc. prov. *N'avoir que du langage.* N'avoir point de qualités, de connaissances solides.

LANGAHA, s. m. Erpét. Nom madécasse d'un serpent voisin des couleuvres. Sa morsure est venimeuse. Le langaha a museau pointu.

LANGARD, s. m. Mar. Nom qu'on donne aux senaus qui enverguent une grande voile carrée, indépendamment de la grande voile naturelle, la brigantine.

LANGAY, Géogr. Chaine de montagnes, dans la Nubie, a l'O. de la mer Rouge.

LANGAYA, s. m. Erpet. Genre de reptiles ophidiens, voisin des couleuvres.

LANGDORP, Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), a 16 kil. de Bruxelles; 2,100 hab.

* **LANGE**, s. m. (du latin *lana*, laine). Morceau d'etoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau. De beaux langes. Des langes fins. Un lange de futaine. Un lange de molleton, de piqué. Un lange de laine, de coton. Grâce aux conseils eloquents de J.-J. Rousseau, les enfants ne sont plus gênes, serrés dans leurs *langes*, comme ils l'étaient autrefois. (Acad.) Aimable enfant, heureux ceux qui vous ont vu hors de vos *langes* developper vos bras, étendre vos petites mains, caresser votre sainte mère! Boss.) Dès sa piteuse apparition sur la terre, il faut le couvrir de *langes* qui se changeront en chemises, qui se changeront en linceul. Charbonnier.) Au lieu d'envelopper les enfants comme des momies d'Égypte, il faut employer les *langes* comme des corps intermédiaires, en les maintenant seulement autour du corps sans les serrer. Id.) Elle le coucha dans ses beaux *langes* de fine toile. (Ch. Nodier.)

— Fig. Combien l'homme social est différent! A peine il sort du sein maternel, qu'on le prepare a subir deja les *langes* de la vie civilisee. (Virey.) C'est qu'ils n'etouffent pas (les Américains) dans les *langes* d'une civilisation étroite. (E. About.) Jusqu'ici nous avons vécu dans les *langes* d'une instruction artificielle qui a singulierement gêné l'expression des idées. (J. Favre.)

— Techn. Morceau de drap ou de serge sur lequel le cartonnier renverse les feuilles de carton dont les formes sont chargees. || S'emploie aussi chez les imprimeurs en taille-douce.

LANGÉ, ÉE, adj. Qui est enveloppé de langes. Enfant mal langé.

LANGEAC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brioude (Haute-Loire), sur l'Allier. Houille, grès; pierres druidiques; 1,200 hab.

LANGEAIS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon (Indre-et-Loire), sur la Loire. Château du xe siècle réparé par Pierre de La Brosse au XIIIe siècle; 3,500 hab.

LANGELAND, (*Longue terre*). Géogr. Ile du Danemark, dans la Baltique, entre Fionie et Laaland; 13,000 hab.; 270 kil. carres. Elle fait partie du diocese de Fionie et a pour ch.-l. Rudkœbing.

LANGELANDIE, s. f. de *Langeland*, n. pr.). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des xylophages, tribu des lyctides, établi pour une espece des environs de Paris, dont le type, privé d'ailes et d'yeux, a été découvert dans du bois mort enfonce sous la terre.

LANGELLE, s. f. Archéol. Nom que l'on donne a des vases antiques a col etroit.

LANGELOTTE, s. f. Techn. Machine pour triturer l'or.

LANGEMARCK, Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 15 kil. de Bruges; 6,800 hab.

LANGERON (Andrault, comte de), Général russe d'origine française, né a Paris, 1763-1831, était colonel en 1789, lorsqu'il émigra. Au service de la Russie, en 1790, lieutenant general en 1799, il se distingua dans les guerres contre les Suedois, les Turcs, les Français, de 1799 à 1814. Après 1815, il fut gouverneur des bords de la mer Noire, puis de la Nouvelle-Russie. Disgracié par Alexandre, il rentra en faveur sous Nicolas, l'accompagna dans la campagne de 1828 contre les Turcs, mais se retira lorsque Diebitsch eut été nommé général en chef.

LANGIE, s. f. (de *Lang*, n. pr.). Bot. Genre d'amarantacées, tribu des achyranthees, établi pour des herbes du Cap.

LANGIT, s. m. Bot. Nom vulgaire du vernis du Japon et de l'ailante de Malabar.

LANGITE, s. f. Minér. Sous-sulfate de cuivre hydraté, trouvé dans un schiste argileux du comte de Cornouailles.

LANGNAU, Géogr. Ville de Suisse, canton et a 25 kil. E. de Berne; 7,200 hab. Cotonnades, toiles.

LANGOAT, Géogr. Comm. du cant. de Trégunier, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 2,100 h.

LANGOBERT, s. m. Hortic. Nom d'une espèce d poire.

LANGOEN, Géogr. L'une des îles Lofoden, longue de 55 kilom.

LANGOGNE, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Mende (Lozere), près des sources de l'Allier; 3,700 hab.

LANGOIRAN Géogr. Comm. du cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne (Gironde). Bons vins blancs. Patrie de Berquin; 2,000 hab.

LANGON, s. m. Pêch. Perche dont le bout est arme de pointes barbelées, et dont on se sert pour harponner le poisson.

LANGON, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bazas (Gironde), sur la Garonne. Pont suspendu sur la rivière; vins blancs; 1,700 hab.

— LANGON. Comm. du cant. et de l'arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 2,000 hab.

LANGONNET, Géogr. Comm. du cant. de Gourin, arr de Pontivy (Morbihan); 3,700 hab.

LANGOSTINO, s. m. (dim. de *langouste*). Crust. Nom d'un crustacé du genre scyllare.

* **LANGOUREU'SEMENT**, adv. Avec langueur, d'une manière langoureuse. Regarder langoureusement.

* **LANGOUREUX, EUSE**, adj. Qui est en langueur. Il a été longtemps malade, il est encore tout langoureux. Peu usité en ce sens.

— Qui est plein d'une langueur amoureuse. Jeune fille triste, pâle et langoureuse. Les femmes n'aiment pas qu'un amant soit trop *langoureux*; la langueur a ses usages, mais quand elle est perpetuelle, elle assoupit. (Fonten.)

— Qui marque de la langueur. Un air langoureux. Un regard langoureux. Des vers langoureux. Parler d'un ton langoureux. Elle ne s'enveloppe pas des voiles *langoureux* de la mysticité. (Th. Gautier.)

Je ne sais trop pourquoi mille gens chaque jour
Sur un ton *langoureux* se plaignent de l'amour,
Et comment on soutient qu'une vive tendresse
Fait souprer, gémir et languir de tristesse. (Destouches.)

— Mus. Se dit d'un mouvement lent.

— Substantiv. et par dérision. *Faire le langoureux auprès d'une femme.* Lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade.

* **LANGOUSTE**, s. f. (du lat. *locusta*, sauterelle). Crust. Genre de crustacés décapodes de la famille des macroures, voisin des homards et des écrevisses, qui ont des antennes excessivement longues, hérissées de poils ou de piquants. La cuirasse des langoustes est hérissee et demi-cylindrique; leur abdomen, improprement nommé *queue*, est allongé, recourbé en dessous vers le bout, et est terminé par cinq lames natatoires; leurs yeux, qui sont au nombre de deux, sont portés sur des pédoncules etroits qui semblent partir du milieu du front. La langouste commune a jusqu'a 45 et 50 centimètres de long, et pese jusqu'a 8 kilogrammes quand elle porte ses œufs. La couleur de sa cuirasse est le brun verdâtre, tirant au rouge foncé dans certaines places, et ponctué de bleu jaunâtre. Elle se tient dans les profondeurs pendant l'hiver, et se rapproche du rivage et surtout des endroits rocailleux en mai et en août, pour s'y accoupler et pondre. La chair de la langouste femelle est fort estimée, surtout avant et apres la ponte; on en fait de très bonne soupe en Provence. La langouste mouchetée. La langouste ornée. La langouste bordée. Des negres n'ayant jamais vu de *langoustes* se déchiraient le visage à leurs piquants rouges. (G. Flaubert.)

— Ancien nom vulgaire de la sauterelle.

LANGOUSTIEN, ENNE, adj. Crust. Qui se rapporte au genre langouste. || LANGOUSTIENS, s. m. pl. Tribu des décapodes macroures ayant pour type le genre langouste.

LANGOUSTIER, s. m. Pêch. Filet à mailles très larges avec lequel on prend les langoustes. On dit aussi *langoustière*, s. f.

LANGOUSTIÈRE, s. f. Pêch. Syn. de LANGOUSTIER.

LANGOUSTINS, s. m. pl. Crust. Syn. de LANGOUSTIENS.

LANGOUTI, s. m. Relat. Nom que les Indiens donnent à la pièce d'etoffe avec laquelle ils se couvrent le haut des cuisses.

LANGRAIEN ou **LANGRAYEN**, s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des dentirostres, longtemps confondu avec les pies-grièches, ayant le vol rapide des hirondelles, faisant comme elles la guerre aux insectes et comprenant neuf espèces qui habitent l'Afrique et les Grandes Indes. On dit aussi *langracien*.

LANGRES, (*civitas Lingonum*). Géogr. Ch.-lieu d'arr. du dep. de la Haute-Marne, a 35 kil. S.-E. de Chaumont, sur un plateau élevé de 444 mètres, situé entre la Marne à l'E. et la Rouvelle à l'O. Évêché, cathédrale très ancienne. Coutellerie estimée, commerce de vins, grains, fers, bestiaux. Position militaire très importante qui commande la route de Paris à Bâle par la trouée de Belfort; patrie de Diderot, à qui on y a élevé une statue en 1884; 11,800 hab.

LANGROIS, OISE, s. Géograph. Habitant, habitante de Langres.

— adj. Qui appartient à Langres ou à ses habitants. Coutumes langroises.

LANGSDORFFIE, s. f. (de *Langsdorff*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des balonophorees cynomoriées, établi pour des espèces de l'Amérique méridionale. || Syn. de COCOTIER et de LYCOSÉRIDE.

LANG-TAN, Géogr. Massif de montagnes, reliant probablement l'Himalaya aux chaines de l'Asie orientale, au N.-O. de l'Indo-Chine.

LANGTON (Etienne), Homme d'Etat, poète et prélat anglais, né a Slindon, dans le Sussex, vers le milieu du XIIe siècle, mort en 1228. Il etudia et professa à Paris, fut chanoine de Notre-Dame et chancelier de l'université. Innocent III le nomma cardinal-prêtre en 1206. Élu archevêque de Cantorbéry, 1207, il fut persécuté par le roi Jean. Il se mit à la tête des barons revoltes, et Jean dut signer la Grande Charte. Il a laissé beaucoup d'ouvrages inédits, des *Commentaires* sur l'Ancien Testament, des *Sermons*, un poème, l'*Hexaméron*, en vers hexamètres, etc.

LANGUARD, ARDE, adj. (pr. *lan-gar*; rad. *langue*). Babillard, indiscret.

Notre voisine est *languarde* et méchante,
Mais ne soyez en crainte aucunement. (La Font.)

— Substantiv.

L'autre fut un *languard*, révélant les secrets
Du ciel et de son maître aux hommes indiscrets. (Regnier.)

— LANGUARD, s. m. Ornith. Syn. de TORCOL.

LANGUAS, s. m. Bot. Syn. d'HELLÉNIE.

* **LANGUE**, s. f. (pron. *langhe*; du lat. *lingua*, langue). Anat. Organe musculaire et très mobile, symétrique, placé dans l'intérieur de la bouche, depuis l'os hyoïde et l'epiglotte jusque derrière les dents incisives, servant spécialement à nous procurer la sensation des saveurs, et concourant en outre aux actes de la succion, de la mastication, de la deglutition, de la prononciation et de l'expuition. La forme de la langue est conique et aplatie. Elle est fixée par la base au fond de la bouche, dont elle forme la paroi inférieure. Elle est recouverte d'une membrane muqueuse, sans cesse humectee par la salive et les fluides sécrétes par les follicules. A l'intérieur, sa structure est toujours musculaire; elle s'allonge pour sortir de la bouche, se retire en arrière, se replie en dessous et sur les côtés, se courbe en cuiller, et peut de sa pointe atteindre avec facilité tous les points de l'arcade dentaire, du palais, des levres et des joues. La langue d'un homme. Grosse langue. Langue epaisse. Langue mince, delicé, pointue. Avoir la langue sèche, rude, chargée, pâteuse, noire, enflée. Remuer la langue. Tirer la langue. Montrer la langue. Tirer la langue par dérision. Se brûler la langue. Se mordre la langue. S'écorcher la langue. Le bout de la langue. Le dos de la langue. Le trou borgne de la langue. L'épaisseur de la langue. Les côtés de la langue. Les bords de la langue. Les arteres de la langue. La peau de la langue. Les veines de la langue. La couleur de la langue. Le filet ou frein de la langue. La *langue* est la partie par laquelle les médecins reconnaissent les maladies du corps, et les philosophes celles de l'âme. (Mont.) Au médecin la *langue* fournit des renseignements si nombreux, que son exploration a eu lieu en tout temps. (Ratier.) La couleur rouge blanchâtre ou jaunâtre de la *langue* est un indice insuffisant de l'état des organes de la digestion, mais qui ne saurait être négligé cependant. (Id.)

— Se dit de l'organe analogue chez les animaux. La langue d'un oiseau, d'un cheval, d'un poisson. Les chiens lèchent et guérissent leurs plaies avec la langue. Les serpents dardent leur langue. La longueur de la *langue* de la baleine franche surpasse souvent neuf mètres, sa largeur est de trois ou quatre. (Lacépède.) La *langue* du singe a paru aux anatomistes aussi parfaite que celle de l'homme. (Buff.) Chez les oiseaux, un ou même deux os fournissent un point d'appui à la *langue*, sans ajouter à la perfection des mouvements, lesquels offrent chez l'homme le plus haut degré de précision et de variété. (Ratier.) Dans les diverses classes d'animaux vertebrés, la *langue* perd peu a peu les caractères qu'elle offre chez l'homme; enfin chez les poissons elle ne se montre plus qu'à l'état rudimentaire. (Id.)

— Cette même partie de l'animal accommodée pour la nourriture de l'homme. Des langues de mouton, de porc, de bœuf. Accommoder des langues en ragoût. Un ragoût de langues. Langues fumées, fourrées, farcies.

Deux assiettes suivaient, dont l'une était ornée
D'une *langue* en ragoût, de persil couronnée. (Boileau.)

— Se dit par analogie ou similitude de différentes choses qui ont la forme d'une langue. Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres en *langues* de feu. (Acad.)

— Loc. fam. *Avoir soif à avaler sa langue.* Avoir une grande soif. || *Ennuyeux à avaler sa langue.* Se dit de ce qu'on ne peut voir, entendre ou lire sans éprouver un excessif ennui. || *Avaler sa langue.* Se taire, s'obliger à garder le silence. || *Mince comme la langue d'un chat.* Se dit d'une chose mince et déliée. || *Tirer la langue.* Laisser pendre la langue hors de la gueule, en parlant du chien haletant et fatigué. || *Tirer la langue.* Être dans le besoin. || *Je lui verrais tirer la langue d'un pied de long que je n'aurais nulle compassion de lui.* Se dit d'une personne dont on n'a nulle compassion. || *Tirer la langue à quelqu'un.* Tirer la langue pour se moquer de lui.

— La langue considérée comme l'instrument de la parole. Que toutes les *langues* vous louent, ô mon Dieu! (Fléchier.) La *langue* d'un prêtre, destinée à louer Jésus-Christ, le Sauveur des hommes, ne doit pas être employée à parler d'un art qui tend à leur destruction. (Id.) Il condamne à un supplice rigoureux et à un silence éternel toutes les *langues* sacrilèges. (Id.) Si l'abjection de son état n'avait pas mis le frein de la honte et du respect sur sa *langue*... (Massillon.) Les paroles manquèrent a ma *langue*. (Chateaubriand.)

Et, dès le premier mot, ma *langue* embarrassée
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée. (Rac.)

— *Quelle langue!* Quel bavard! quelle bavarde.

— *Coup de langue.* Médisance ou mauvais rapport que l'on fait sur le compte de quelqu'un. Donner un coup de langue.

— Loc. fam. *Prendre langue.* S'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, du caractère, des dispositions de ceux avec qui l'on doit traiter. Quand on arrive dans un pays ou l'on n'est jamais allé, on a besoin de prendre *langue*. (Acad.) || *Avoir la langue grasse.* Avoir la langue épaisse, éprouver quelque embarras dans la prononciation; prononcer mal certaines lettres, particulièrement les *r*. On dit mieux *grasseyer, parler gras.* || *Avoir une grande volubilité de langue.* Parler avec une grande rapidité. || *Il n'aura pas assez de langue pour la moitié de sa vie.* Se dit en parlant d'un bavard. || *Faire la langue à quelqu'un.* L'instruire de ce qu'il aura à dire. || *Tenir sa langue.* Se taire. || Fig. *Dénouer, délier la langue à quelqu'un.* Faire rompre le silence à quelqu'un qui voulait le garder. L'argent lui a dénoué la langue, que la peur lui avait liée. || *Cette opération lui a dénoué la langue.* Elle lui a donné plus de facilité pour parler. || *Avoir la langue bien pendue.* Avoir une grande facilité de parler. || *Avoir la langue bien affilée.* Parler beaucoup et avec facilité, avoir un grand babil. || *La langue lui va toujours.* Il ou elle ne cesse de babiller. || *Avoir bien de la langue, avoir la langue bien longue, ne savoir tenir sa langue.* Parler beaucoup, dire tout ce qu'on sait, ne savoir garder un secret. C'est avoir bien de la *langue* que de ne pouvoir se taire de ses propres affaires! (Mol.) || *Avoir un mot sur la langue, sur le bout de la langue.* Vouloir dire un mot qu'on est sur le point de trouver et qu'on cherche en vain dans sa mémoire. || *C'est une mauvaise langue, une méchante langue, une langue dangereuse, une langue de serpent, une langue de vipère.* C'est une personne médisante, qui se plaît à déchirer la réputation d'autrui. || *Être sujet aux langues.* Être sujet aux appréciations plus ou moins justes des autres. || *La contradiction des langues.* La diversité des jugements portés par les hommes. || *Donner du plat de la langue.* Faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein d'exécuter. Peu usité. || *Faire merveilles du plat de la langue.* Chercher à étonner, à étourdir par de grandes phrases, par des récits extraordinaires. || *Se mordre la langue.* S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas dire. J'allais lui dire quelque chose de mortifiant, mais je me suis mordu la *langue*. (Acad.) || *Se mordre la langue d'avoir parlé.* Se repentir d'avoir parlé. Je n'ai pas eu plutôt parlé, que je m'en suis mordu la langue. || *Avoir la langue dorée.* Avoir des discours faciles,

élégants, propres à séduire. ‖ *N'avoir point de langue.* Parler très peu ou garder le silence quand on devrait parler. Il n'a point de langue. Vous ne dites rien, est-ce que vous n'avez point de langue ? ‖ *Être maître, n'être pas maître de sa langue.* Savoir, ne pas savoir se taire. Il est trop peu maître de sa *langue*, pour que je lui confie mon secret. (Acad.) ‖ *Ne pas savoir conduire sa langue, mal gouverner sa langue.* Dire des choses qu'il faudrait taire, commettre des indiscrétions. ‖ *La langue lui a fourché.* Il a prononcé, par mépris, un mot pour un autre. ‖ *C'est une langue de la Pentecôte.* C'est une langue qui n'épargne personne. C'est comme si l'on disait, *c'est une langue de feu*, par allusion au Saint-Esprit, qui descendit en langues de feu sur les disciples de Jésus-Christ le jour de la Pentecôte. ‖ *Jeter sa langue aux chiens, aux chats.* Renoncer à deviner quelque chose. Votre énigme est trop difficile, je jette ma langue aux chiens.

— Loc. prov. *Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler.* Il est bon de réfléchir mûrement avant de parler. ‖ *Un coup de langue est pire qu'un coup de lance.* ‖ *Qui langue a, à Rome va, ou Avec une langue on va à Rome.* Qui sait parler, s'expliquer, peut aller partout. ‖ *Beau parler n'écorche point la langue.* Il est toujours bon de parler honnêtement. ‖ *La langue va où la dent fait mal.* On parle volontiers de ses peines. ‖ *Les dents sont bonnes contre la langue.* Il vaut mieux se mordre la langue avant d'avoir parlé qu'après avoir parlé. Les Arabes disent : *La bouche est la prison de la langue.* ‖ *Il vaut mieux glisser du pied que de la langue.* Les paroles indiscrètes peuvent attirer les plus grands maux sur leur auteur.

— Fig. Idiome d'une nation ; les mots et les façons de parler dont elle se sert. La langue grecque. La langue latine. La langue hébraïque. La langue arabe. La langue égyptienne. La langue phénicienne. La langue française. La langue italienne. La langue espagnole, allemande, anglaise. Les langues orientales. Les langues anciennes. Les langues modernes. Les langues vivantes. Les langues mortes. La langue universelle. Une belle langue. Une langue abondante, riche, féconde, douce, harmonieuse, sonore. Une langue stérile, pauvre, rude, dure, sifflante, barbare. Langue énergique, forte, pompeuse. Enrichir une langue. Polir une langue. Perfectionner une langue. Fixer une langue. Altérer, appauvrir une langue. Le génie d'une langue. Le caractère d'une langue. Les étymologies d'une langue. Les dialectes d'une langue. La grammaire, la syntaxe d'une langue. L'orthographe d'une langue. La prosodie d'une langue. La pureté de la langue. Les propriétés d'une langue. Étudier, apprendre une langue. L'origine des langues. La formation des langues. La multiplication des langues. La diversité des langues. L'étude des langues. La confusion des langues. Les apôtres avaient le don des langues. Professeur en langue grecque. Enseigner la langue latine. Écrire en langue grecque. Bien parler une langue. Il écrit et parle bien sa langue. Racine a porté au plus haut période l'harmonie de la *langue* française. (Laveaux.) Elle recevait les ambassadeurs et parlait à chacun sa *langue*. (Flech.) On accuse notre *langue* de n'être pas assez sublime pour la poésie épique. (Volt. Corneille pécha trop souvent contre la *langue*, quoiqu'il écrivît dans le temps même qu'elle se perfectionnait. (Id.) J'ai connu plus d'un Anglais et plus d'un Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs *langues*. (Id.) Toutes les *langues* ont été faites successivement et par degré selon nos besoins. (Id.) La plus ancienne *langue* connue doit être celle de la nation rassemblée le plus anciennement en corps de peuple. (Id.) De toutes les *langues* de l'Europe, la française doit être la plus générale, parce qu'elle est la plus propre à la conversation. (Id.) La *langue* française n'est ni si abondante ni si maniable que l'italien, ni si majestueuse que l'espagnol, ni si énergique que l'anglais. (Id.) Lorsqu'une manière de parler est devenue commune à un assez grand nombre d'hommes pour former un peuple distingué des autres, on l'honore du nom de *langue*, qui par conséquent n'est autre chose que l'usage particulier d'une nation entière, dans l'établissement, l'ordre et l'emploi des mots pour exprimer la pensée. (L'abbé Girard.) La *langue* était défigurée, l'indiscrète et confuse admission d'une foule de mots grecs et latins, et de termes empruntés aux patois des provinces, en faisait un jargon discordant et barbare, quand Malherbe parut. (E. Barret.) C'est du mélange des patois normands, wallons, picards, que notre belle *langue* est sortie. (Id.) La *langue* des Scaldes a le défaut d'être trop monosyllabique, trop chargée de spondées et de trochées, trop pauvre en iambes et en dactyles ; par conséquent, elle est grave, austère, mélancolique. (Malte-Brun.) Les législateurs des *langues* ont quelquefois fait preuve d'un génie sublime et d'un goût délicat. (Id.) Les peuples modernes ont plus souvent reçu leurs *langues* de la force des événements dont ils n'étaient pas les maîtres. (Id.) Si nous voulions suivre la science des *langues* dans ses applications, nous aurions à parcourir tout le cercle des connaissances humaines. (Id.) Comment la parole organisée est-elle devenue une *langue*, et comment, au lieu d'une seule *langue*, en existe-t-il huit cents sur la surface du globe ? (Id.) Les théologiens attribuent la formation des *langues* à un miracle. (Id.) Pendant que l'Académie faisait son Dictionnaire, tout le monde faisait la *langue*. (Villem.) Dans un État libre, c'est une obligation pour tous les citoyens de connaître leur propre *langue*, de savoir la parler et l'écrire correctement. (Fissot.)

Par ce sage écrivain la *langue* réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée. (Boileau.)
Surtout qu'en vos écrits la *langue* révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée. (Id.)
Sans la *langue*, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un mechant écrivain. (Id.)

— *Langue académique.* Langage correct et un peu solennel. ‖ *Langue ancienne* ou *savante.* Langue morte ; se dit par opposition à *Langue moderne* ou *vulgaire*, qui est la même chose que Langue vivante. ‖ *Langue écrite.* Langue dans laquelle on a composé des livres, par opposition à celle qui n'a point atteint ce degré de culture. ‖ Partie cultivée d'une langue, locutions, constructions adoptées par les bons écrivains. Nous ne connaissons des Romains que leur langue écrite ; leur langue parlée serait peut-être inintelligible pour nos meilleurs latinistes. ‖ *Langues homogènes.* Langues qui représentent soit dans leurs radicaux, soit dans leur grammaire, des analogies nombreuses et assez intimes pour rendre nécessaire la supposition de relations mutuelles et anciennes de peuple à peuple. Le zend, le sanscrit, le persan ancien, le grec, le latin, l'allemand, sont des langues homogènes dans leurs radicaux et leur grammaire. ‖ *Langue littérale.* V. LITTÉRAL. ‖ *Langue morte.* Celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. Le latin et l'hébreu sont des langues mortes. ‖ *Langue nationale.* Celle que parle généralement une nation. Se dit aussi par opposition à Langue étrangère et aux différents dialectes qui se parlent dans une même nation. ‖ *Langue naturelle* ou *maternelle.* Celle du pays où l'on est né, par opposition à *Langue étrangère*, qui est celle d'un autre pays. ‖ *Langue d'oc.* Langue romane du sud de la Loire, d'où est sorti le provençal. ‖ *Langue d'oïl.* Langue romane du nord de la Loire, d'où est sorti le français. ‖ *Langue philosophique.* Langue où l'on suppose que la génération des mots suivrait exactement celle des pensées, où il n'y aurait ni anomalies, ni distinction du propre et du figuré, etc. ‖ *Langue sacrée.* Toute langue dans laquelle sont écrits des ouvrages que l'on suppose avoir été inspirés par la Divinité. La langue sacrée des Hindous. ‖ *La langue sainte.* La langue hébraïque, dans laquelle ont été primitivement écrites les saintes Écritures. ‖ *Langues sémitiques.* Langues qu'on regarde comme ayant été parlées par les enfants de Sem et de ses descendants. L'hébreu, l'arabe, le syriaque, sont des langues sémitiques. ‖ *Langue de si.* Nom qu'on donne quelquefois à l'italien et à l'espagnol. ‖ *Langue universelle.* Langue qui serait commune à tous les peuples. Leibnitz a conçu le projet d'une langue universelle. ‖ *Langue verte.* Argot. ‖ *Langue vivante.* Celle qu'on parle actuellement. L'arabe et le chinois sont les plus anciennes des *langues* vivantes. (Volt.)

— *Jeunes de langue.* V. JEUNE.

— Loc. prov. *On ne s'entend pas, c'est la confusion des langues.* Se dit d'une assemblée, d'une conversation ou tout le monde parle à la fois.

— Par extens. Système de signes propres à une science, à une méthode. L'algèbre est une langue bien faite.

— Usage particulier que l'on fait des mots dans un art, dans une science, pour l'explication de leurs règles et la critique de leurs produits. Pour parler des produits d'un art, il faut en connaître la langue. Savoir la langue d'une science, c'est posséder une grande partie de la science elle-même. ‖ Dans le même sens, on dit : La langue d'une secte philosophique, pour l'Église particulier que fait des mots une secte, une école de philosophes.

— Par analog. Langage, manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. La poésie est la langue des dieux. Personne mieux que lui ne connut la langue des sentiments. Il possède si bien la langue de l'amour. Il faut que les livres faits pour les solitaires parlent la *langue* des solitaires. (J.-J. Rouss.) Je suis peu inquiet de la signification des mots dans la *langue* absurde du préjugé. (Mirab.) La poésie a sa *langue* à elle. (A. Dumas.)

— *Classification des langues.* Méthode suivant laquelle la linguistique et l'ethnographie se sont efforcées de grouper les 2,000 idiomes environ au moyen desquels les habitants du globe manifestent leurs pensées. La classification des langues paraît être la base la plus sûre pour établir une division naturelle entre les races et les familles humaines. On les classe d'abord suivant la partie du monde où elles sont parlées, en langues asiatiques, européennes, africaines, américaines et océaniennes. Mais cette division est de peu de valeur, vu les nombreuses migrations des peuples. On arrive à des résultats plus utiles et plus exacts en groupant ensemble les langues homogènes. Par ce moyen, on a déjà établi avec certitude l'ensemble et les divisions d'une grande tribu ou souche de langues qui établit un lien entre l'intérieur de l'Asie et de l'Europe, et qui se subdivise en plusieurs parties. C'est la tribu des langues indo-européennes. Après cela on ne connaît que des familles plus ou moins étendues, des groupes assez vaguement établis et même des espèces encore isolées. En Asie, on a les familles des langues sémitiques et cancasiennes, les groupes des langues transgangétiques, tatares et sibériennes ; en Europe, la famille ibérienne ou basque et la famille ouralienne. Les langues américaines et africaines ne peuvent être considérées que par rapport aux régions où on les parle. En Océanie, on remarque surtout la famille des langues malaises.

— On distingue aussi les langues selon les pays où elles sont parlées, en orientales, occidentales, en langues du Nord et en langues du Midi. ‖ *Langues orientales.* Se dit en particulier des langues parlées en Asie et surtout de celles de la partie d'Asie qui est la plus voisine de l'Europe. On dit quelquefois par opposition *Langues occidentales*, pour Langues de l'Europe. ‖ *Langues du Nord.* Se dit des langues germaniques et slaves, par opposition aux *Langues du Midi*, qui sont les langues dérivées du latin. Les *langues* du Midi sont filles de la joie, et les *langues* du Nord du besoin. (J.-J. Rouss.)

— On distingue encore les langues par les qualités essentielles de leur composition, de leur lexicographie, de leur grammaire et de leur syntaxe ; elles sont directes ou transpositives, synthétiques ou analytiques, etc. ‖ *Langues directes.* Celles qui ont peu ou point d'inflexions, et dans lesquelles, par conséquent, la syntaxe est généralement conforme à l'ordre analytique de la pensée. ‖ *Langues transpositives.* Celle où les rapports des mots entre eux étant indiqués par leurs terminaisons, on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique de la pensée. Le grec, le latin, l'allemand, sont des langues transpositives. ‖ *Langues synthétiques* ou *concrètes.* Celles qui expriment beaucoup d'idées différentes et d'indications grammaticales par un seul mot avec ses terminaisons variables. Les langues anciennes sont très synthétiques et éminemment propres à la peinture du monde extérieur et des passions primitives de l'homme. ‖ *Langues analytiques* ou *abstraites.* Celles qui expriment chaque idée, chaque rapport grammatical par un mot distinct. Les langues modernes deviennent de plus en plus analytiques. Elles sont particulièrement propres aux discussions philosophiques.

— Considérées sous les rapports que les langues ont entre elles, on les dit primitives, dérivées, mères, filles, sœurs ‖ *Langue primitive.* Celle qu'on suppose que les hommes ont parlée la première. Les nombreuses dissertations des érudits n'ont pu nous conduire à savoir quelle était la *langue* primitive. (Acad.) ‖ *Langue primitive* ou *originelle.* Se dit aussi de toute langue qu'on suppose n'être formée d'aucune autre. ‖ *Langue dérivée.* Celle qui est formée d'une autre. Le français, l'espagnol et l'italien sont des langues dérivées. ‖ *Langue mère* ou *matrice.* Nom donné à un langue relativement aux idiomes qui en sont dérivés. Le latin est la langue mère par rapport à l'italien, à l'espagnol, au français ; mais il était lui-même dérivé d'une langue primitive aujourd'hui perdue. ‖ *Langues sœurs.* Plusieurs langues que l'on considère comme dérivées d'une même langue. Le français et l'italien sont des langues sœurs, filles du latin.

— Art culi. *Langue de carpe.* Nom donné au palais de la carpe.

— Bot. Chacune des trois pièces de la corolle de l'iris dont la position est relevée. ‖ *Langue-d'agneau.* Nom vulgaire d'une espèce de plantain. ‖ *Langue-d'anolis.* Le mélastome ciliè. ‖ *Langue-de-bœuf.* La buglose et la fistuline. ‖ *Langue-de-bouc.* La vipérine. ‖ *Langue-de-cerf.* Nom vulgaire de la scolopendre. ‖ *Langue-de-chat.* Nom vulgaire de l'eupatoire femelle. ‖ *Langue-de-châtaignier.* Nom vulgaire de la fistuline. ‖ *Langue de chêne.* Nom vulgaire de la fistuline. ‖ *Langue-de-cheval.* Un des noms vulgaires du petit houx. ‖ *Langue-de-chien.* Un des noms vulgaires de la cynoglosse officinale et de la petite bardane. ‖ *Langue-de-noyer* ou *de-pommier.* Nom vulgaire de divers agarics à pédicule latéral. ‖ *Langue-d'oie.* La grassette commune. ‖ *Langue-d'oiseau.* Plante caryophyllée. ‖ *Langue-d'or.* La telline foliacée. ‖ *Langue-de-passereau* ou *de-moineau.* Nom vulgaire de la stellère passerine et de la renouée des oiseaux. ‖ *Langue-de-serpent.* Nom vulgaire de l'ophioglosse commune. ‖ *Langue-de-terre.* Nom vulgaire des géoglosses. ‖ *Langue-de-vache.* Nom vulgaire de la scabieuse des champs et de la grande consoude dans quelques parties de la France.

— Chass. et Manèg. *Donner de la langue.* Appeler, exciter le chien, le cheval, par un bruit qui se fait en appuyant fortement la langue contre le palais et en la retirant vivement. ‖ On dit dans le même sens, mais seulement en termes de manège : *Aide, appel de la langue.*

— Chir. *Langue-de-serpent.* Instrument dont se servent les dentistes pour nettoyer les dents de la mâchoire inférieure. ‖ *Langue-de-carpe.* Instrument pour extraire les molaires.

— Féod. *Droit de pied et de langue.* Droit qu'avaient les seigneurs sur les pieds et la langue de toute bête tuée dans leurs domaines, à l'exception des veaux.

— Géogr. *Langue de terre.* Certain espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres terres, et qui est environné d'eau de tous les autres côtés. Je l'écris de Trieste, ville assez maussade, située sur une *langue* de terre qui s'avance dans l'Adriatique. (Ger. de Nerval.) ‖ Pièce de terre longue et étroite, qui se trouve enclavée dans d'autres terres.

— Hist. S'est dit en général dans l'acception de Pays, nation. ‖ Particulièrement, Nom donné aux différentes divisions de l'ordre de Malte. Les huit langues de l'ordre de Malte étaient la langue de Provence, la langue d'Auvergne, la langue de France, la langue de Castille, la langue d'Aragon, la langue d'Italie, la langue d'Allemagne, la langue d'Angleterre. Celle-ci ayant été supprimée lors du schisme anglican, on lui substitua en 1782 la langue bavaroise. Les grands dignitaires de l'ordre étaient appelés les chefs ou piliers des huit langues. Les Anglais voulaient le rétablissement de l'ordre sur ses anciennes bases, avec la création d'une *langue* anglaise et d'une *langue* maltaise, celle-ci composée des habitants de l'île qui leur étaient dévoués. (Thiers.)

— Mar. Espèce de coin en bois qui sert dans les ports sous les coittes, les ventrières, et qu'on emploie à garantir les étambrais d'être déchirés par les cercles d'un bas mât, lorsqu'en le mâtant le pied descend dans la cale d'un bâtiment. ‖ Morceau de toile coupée pour faire partie d'une voile comme renfort près des ralingues de côté, en forme de triangle allongé.

— Moll. *Langue d'or, langue-de-chat* Coquilles du genre telline

— Mus. *Coup de langue.* Impulsion donnée à l'air avec la langue, quand on joue d'un instrument à vent ‖ *Double coup de langue.* Cette impulsion rapidement redoublée.

— Pâtiss. *Langue-de-chat.* Sorte de petit biscuit.

— Théol. *Don des langues.* Grâce que Dieu fait à un homme quand il lui donne par miracle et sans étude la connaissance et l'usage d'une langue. Le Saint-Esprit, en descendant sur les apôtres le jour de la Pentecôte, leur donna le don des langues.

— Fam. *Avoir le don des langues.* Avoir beaucoup de facilité pour apprendre les langues étrangères.

— Techn. Cassure qui va des bords au milieu d'une pièce de verre. ‖ Bout de tuyau qui amène l'eau dans une cuvette de garde-robe. ‖ *Langue-de-carpe.* Ciseau pour entailler le fer. ‖ Foret servant à faire des trous très petits dans le métal. ‖ *Langue de coupe de tête* Outil de serrurier. ‖ *Langue-de-balance* Style perpendiculaire au fléau. ‖ *Langue-de-bœuf.* Outil de maçon. ‖ S'est dit aussi pour désigner une sorte de dague. ‖ *Langue de vache.* Sorte d'enclume.

— Syn. comp. LANGUE, IDIOME. *Langue* a un sens plus général et exprime un langage commun à une grande collectivité ; *idiome* n'exprime qu'une fraction de cette collectivité. La langue française. L'idiome picard. L'idiome provençal.

LANGUÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit en parlant des oiseaux et du griffon, lorsqu'ils ont la langue d'un autre émail ou d'un autre métal que le reste du corps. Aigle d'or langue de gueules.

LANGUEDOC. Géogr. Province de l'ancienne France, dont Toulouse était la capitale. Elle s'étendait sur les deux versants des Cévennes. Le Languedoc était arrosé par le cours supérieur de la Garonne, du Tarn, du Lot, de l'Allier, de la Loire, et borné par le cours inférieur du Rhône. Dans le Haut-Languedoc étaient le Toulousain, l'Albigeois, le Lauragnais, le diocèse de Rieux, le Carcassez et le pays de Comminges ; dans le Bas-Languedoc, le Narbonnais, les diocèses de Béziers, Lodève, Agde, Alais, Nîmes, Montpellier et Uzès ; dans les Cévennes, le Vivarais, le Velay et le Gévaudan. Ce vaste pays fut réuni par parties au domaine royal : en 1229, le traité de Meaux donna à saint Louis le Vivarais, le Gévaudan, les comtés de Nîmes, Saint-Gilles et Lodève, le vicomté de Béziers, le sud de l'Albigeois, le Carcassez, le Lauragnais et le Razès. En 1248, saint Louis acheta la plage d'Aigues-Mortes, où il fonda une ville. En 1270, Philippe le Hardi acquit par succession le comté de Toulouse et ses dépendances. En 1349, Philippe de Valois acheta la seigneurie de Montpellier au roi de Majorque. En 1589, Henri IV réunit le Narbonnais qu'il possédait avant son avènement. La royauté créa à Toulouse un parlement en 1302 ; elle divisa le Languedoc en deux intendances, Toulouse et Montpellier, en 1517. Le Languedoc a formé les départements de Haute-Garonne, Tarn, Lozère, Haute-Loire, Ardèche, Gard, Aude, Hérault.

— LANGUEDOC (Canal du), ou *du Midi.* Canal qui part de Toulouse sur la Garonne et aboutit à Agde sur l'étang maritime de Thau ; il franchit la ligne de partage des eaux au col de Naurouze, à 190 m. de Castelnaudary. Il fut construit par Paul Riquet sur les dessins d'Andreossy. Sa longueur est de 240 kil. Les travaux durèrent de 1664 à 1681 et coûtèrent 17 millions de livres du temps.

LANGUEDOCIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante du Languedoc. On accuse les *Languedociennes* d'être impérieuses et volontaires dans l'intérieur de leur maison. A. Hugo.)

— LANGUEDOCIEN. s. m. Linguist. Dialecte roman qui était parlé dans le midi de la France, et que l'on appelle aussi *langue d'oc.*

— adj. Qui appartient, qui est propre à ce pays ou à ses habitants. Mœurs languedociennes. Fruits languedociens.

LANGUET Hubert. Publiciste et diplomate, né à Vitteaux (Bourgogne), 1518-1581, adopta les opinions luthériennes, voyagea plusieurs années dans différentes parties de l'Europe et servit l'électeur de Saxe, comme diplomate et comme conseiller. Son principal ouvrage a pour titre : *Vindiciæ contra tyrannos*, publié sous le pseudonyme de Junius Brutus ; on lui doit encore : *Epistolæ politicæ et histo-*

ricæ ; Arcana seculi decimi sexti, recueil de lettres et de pièces curieuses, etc.

— LANGUET DE GERGY (Jean-Joseph). Prélat français, né à Dijon, 1677-1753, fut évêque de Soissons, 1715, archevêque de Sens, 1730, membre de l'Académie française, 1721, conseiller d'État en 1717.

LANGUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Langueter. S'empl. adjectiv.

LANGUETER. v. a. 1re conj. Techn. Faire une languette. Langueter des ais.

* **LANGUETTE.** s. f. diminin. de *langue*). Petite langue.

Hélas ! ta petite *languette*
Plus ne bégayera ton nom. (***)

— Ce qui est taillé en forme de petite langue. Ornement découpé en languettes. Frange découpée en languettes.

— Par anal. La trachée a dans son entrée une petite *languette* qui s'ouvre pour donner passage aux choses qui doivent sortir par cet endroit-là. Bossuet.

— Archit. *Languette de chausse d'aisances.* Sorte de cloison de dalles de pierre dure qui sépare une chausse d'aisances à chaque étage, jusqu'à hauteur de devanture ou au plus bas.

— Bot. Appendice long et étroit qui termine les demi-fleurons dans les fleurs composées. || Ligule ou appendice membraneux qui couronne la gaine des feuilles dans les graminées. Nom donné aux appendices qui partent du bas du capuchon des staphéles, alternent avec les cornes et sont étalés sur la corolle.

— Constr. Nom des cloisons minces en plâtre pigeonné ou en briques qui forment le coffre d'une cheminée depuis le manteau jusqu'au comble. Celle de devant se nomme *languette de face*, celles en retour *languettes costières*. || *Languette de coffre.* Celle qui enveloppe l'extrémité d'une panne. || *Languette de dossier.* Celle construite en briques derrière une cheminée établie dans l'épaisseur d'un mur. || *Fausse languette.* Celle qui remplit le vide laissé par un tuyau rampant, entre le manteau et le plancher supérieur. || *Languette de puits, de cheminée.* Cloison en maçonnerie qui sépare par le milieu une cheminée, ou un puits mitoyen. || *Languette rampante.* Celle qui forme le rampant d'un tuyau depuis le manteau jusqu'au plafond. || *Languette de refend.* Celle qui sépare deux tuyaux.

— Entom. Seconde des pièces de la lèvre des insectes, qui est placée au devant du menton, dont elle paraît être le prolongement.

— Ichtyol. Nom d'une espèce du genre pleuronecte.

— Imprim. Petite pièce de fer par laquelle l'imprimeur prend la frisquette.

— Jeux. Flèche de trictrac.

— Luth. Petite soupape à ressort qui sert à ouvrir et fermer les trous de quelques instruments à vent.

— Mar. Petit coin de bois que l'on emploie souvent dans les ports et les bâtiments. Grand bateau construit en chêne et très solide.

— Mécan. Aiguille élevée sur le fléau d'une balance, qui sert à marquer l'équilibre quand elle est d'aplomb. Trou par où passe la languette qui fait équilibre.

— Menuis. *Languette de menuiserie.* Espèce de tenon continu sur la rive d'un ais, réduit environ au tiers de l'épaisseur, pour entrer dans une rainure. || *Languette rapportée.* Tringle de bois qui entre dans les rainures de deux planches contiguës, et qui sert à les unir ensemble.

— Moll. Espèce du genre solen.

— Orfevr. Petit morceau d'argent ou d'or qu'on laisse en saillie à chaque pièce que l'on fond, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce du poinçon légal.

— Organ. Partie du tuyau qui est taillée en biseau ou en talus, qui sert à couper et fendre le vent qui entre dedans. || Petite lame de laiton plate, mobile et tremblante, qui couvre le concave du demi-cylindre des tuyaux à anche. On l'appelle aussi *échalote.*

— Techn. Feuille de fer battu qui doit être transformée en fer-blanc. || Saillie du couvercle à charnière d'un vase laissée par le potier d'étain et sur laquelle on presse pour soulever le couvercle.

* **LANGUEUR.** s. f. (du lat. *langor*, même signif.). Diminution de forces plus ou moins considérable, état d'abattement dans lequel le corps est peu propre au mouvement et à l'action. Traîner sa vie en langueur. Vivre dans la langueur. Nous sommes résolus, si son mal se tourne en *langueur*, de nous en aller en Provence. (Mme de Sevig.) Il bâtait de ses ans l'importune *langueur*. (Boil.) Les maux de *langueur* sont d'autant plus rudes qu'ils nous ôtent incessamment quelque partie de nous-mêmes, et que, nous portant tous les jours quelque trait dans le sein, ils nous consument insensiblement. (Flech.) Dans une longue et pénible *langueur*, qu'il est à craindre que l'impatience ne diminue un peu la soumission de la foi ! (Id.)

— Fig. La musique se met à l'unisson des mœurs relâchées ; ses cordes d'airain se détendent, la lyre expire de *langueur*. (Paul de Saint Victor.)

— *Langueur d'estomac.* État d'un estomac qui a perdu le ton, le ressort dont il a besoin pour accomplir ses fonctions. L'appétit s'annonce par un peu de *langueur* de l'estomac et une légère sensation de fatigue. (Brill.-Sav.)

— Se dit au pluriel d'un état d'affaiblissement, d'abattement. Les langueurs de l'âge. Les langueurs d'une vie sans occupation. Votre feu réveille les étincelles d'une âme affaiblie par tant de *langueurs* et de maux. (Volt.)

— Peines de l'esprit, surtout celles qui procèdent de l'amour, ou de quelque désir violent qu'on ne peut satisfaire. La mort de sa femme l'a jeté dans une langueur dont rien ne peut le tirer. Une secrète langueur s'est emparée de son âme. On persuade par la *langueur*, on plaît par le badinage, et souvent il vaut mieux plaire que persuader. (Fontenelle.) Moi qui m'étais défendu toute ma vie des tristesses, des *langueurs* et des inquiétudes de l'amour. (Volt.)

Soutiendrai-je ses yeux dont la douce *langueur*
Sait si bien découvrir le chemin de mon cœur?
(RACINE.)

Et montre les *langueurs* de son âme abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue. (VOLTAIRE.)

— Air d'abattement, de débilité, de faiblesse, de dépérissement, que les affections morales répandent dans toute l'organisation, et qui se manifeste principalement sur le visage, dans les yeux. Presque toujours l'état de *langueur* est produit par une cause morale, par exemple, un chagrin secret et prolongé, comme la jalousie, un amour malheureux. (Ratier.)

— Apathie, indolence, paresse, mollesse. L'ennui est une *langueur* de l'âme, une atonie intellectuelle qui succède aux grandes émotions et aux grands désirs. (G. Sand.)

Ce héros . . . . . .
Qui seul de vos exploits peut assurer le cours,
En de mille *langueurs* plonge par les amours,
Enseveli sa gloire aux limites du monde. (B.-LORM.)

Mais tout à coup une douce *langueur*
Appesantit son humide paupière,
Son œil moins vif se ferme à la lumière,
Et du plaisir le sommeil est vainqueur. (IMBERT.)

— Fig. *Tenir quelqu'un en langueur.* Lui faire longtemps attendre et désirer quelque chose.

— Manque de mouvement dans les productions de l'esprit. Ce livre est plein de langueur. Il y a de la *langueur* en cet ouvrage. (Acad.) Le spectateur pardonne tout, hors la *langueur*. (Voltaire.)

— Absence d'activité. La langueur du commerce. La langueur des transactions.

— Pathol. *Maladie de langueur.* Maladie dans laquelle on déperit peu à peu. Louis XIII était atteint depuis quelques années d'une maladie de *langueur* qui lui fit sentir, vers le milieu d'avril, que sa fin approchait. (St-Simon.)

LANGUEUX. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; 2,900 hab.

LANGUEYAGE. s. m. (pron. *lan-ghè iaje*). Action de langueyer.

LANGUEYÉ, ÉE. part. pass. du v. Langueyer. S'empl. adjectiv. Porc langueyé.

* **LANGUEYER.** v. a. 1re conj. (pron. *langhè té* ; rad. *langue*). Art vétér. Tirer la langue d'un porc, la considérer, pour voir s'il est ladre ou non. On langueye les porcs en leur mettant un bâton dans la bouche.

— Dans le langage ordinaire, Prendre langue, entrer en conversation. Elle m'a frappé en passant... je l'ai un peu *langueyée* ; demain elle viendra chez moi. (Saint-Simon.)

— Loc. prov. *Pour savoir le secret d'un maître, il faut langueyer les valets*, c'est-à-dire Il faut faire parler les valets, parce qu'il est difficile qu'un maître ait quelque chose de caché pour eux. Quand les croisés voulurent élire le premier roi de Jérusalem, ils *langueyèrent* les valets de chaque prétendant, et, après cette enquête, ils nommèrent Godefroy de Bouillon, que le témoignage de ses serviteurs leur fit regarder comme le plus digne de la couronne. (Quitard.)

— Mus. Garnir de languettes un tuyau d'orgue.

* **LANGUEYEUR.** s. m. (pr. *lan-ghè-ieur* ; rad. *langueyer*). Celui qui, dans les marchés, est chargé de visiter la langue des porcs et d'empêcher qu'il ne s'en vende de ladres. Le langueyeur doit dire si le porc est ladre ou non.

LANGUIDE. adj. 2 g. (pr. *lan-ghide* ; du lat. *languidus*, languissant). Languissant. Voyez de régler vos mœurs ; excitez ce que vous avez de *languide*. (Malh.)

Et toute votre ardeur, abattue et *la iguide*,
Tournerait en arrière au lieu de s'avancer. (CORNEILLE.)

LANGUIDIC. Géogr. Comm. du cant. d'Hennebont, arr. de Lorient (Morbihan) ; 6,700 h.

LANGUIDO. adv. (pr. *laun-goui-do*). Mus. Mot italien qui signifie Langoureux, avec langueur, et qui en tête d'un morceau indique que le mouvement doit être un peu lent et l'exécution dépourvue d'ornements.

* **LANGUIER.** s. m. pr. *lan ghi-é* ; rad. *langue*). La langue et la gorge d'un porc quand elles sont fumées. Des languiers du Mans. Des languiers d'Anjou. Une demi-douzaine de languiers.

LANGUINER. v. n. 1re conj. Arg. Pleuvoir.

* **LANGUIR.** v. n. 2e conj. (pr. *lan-ghir* ; du lat. *languere*, même signif.). Vivre en langueur, être consumé par quelque maladie qui abat les forces. La goutte fait longtemps languir les vieillards. Il est pneumonique, il y a longtemps qu'il languit. C'est un mal dont on languit longtemps avant d'en mourir. Il ne fait que languir.

— Être dans un état de prostration, d'abaissement. Ne *languissons* plus dans un coin du Bosphore. (Racine.)

Ils n'abandonnent point leur fertile patrie
Pour *languir* aux déserts de l'aride Arabie. (VOLTAIRE.)

— Fig. La nation qui ne comprendrait pas une vérité si simple serait condamnée à *languir*, peut-être à mourir dans la décrépitude. (J. Favre.)

— Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un châtiment, d'un besoin, d'un mal autre que la maladie. Languir de froid. Languir de faim et de soif. Languir dans la misère. Languir dans les prisons. Languir dans l'esclavage. On a bien fait languir ce criminel en le brûlant à petit feu. Une jeunesse qui avait *langui* dans la misère. (Fen.) Je *languis* de tout ce que je vois, mais je ne meurs pas encore. (Mme de Maintenon.) Cette chambre était déjà occupée par un vieux solitaire de Port-Royal nommé Gordon, qui y *languissait* depuis deux ans. (Volt.)

— Fig., en parlant des peines de l'âme. Languir d'amour. Languir d'ennui. Languir dans l'attente d'un bien. Faire languir quelqu'un après ce qu'on lui a promis. L'âme *languit* quand elle n'a ni les moyens, ni l'espérance de satisfaire une passion qui la remplit. (Nic.) J'ai *langui*, j'ai séché dans les feux, dans les larmes. (Racine.)

Je ne sais trop pourquoi mille gens, chaque jour,
Sur un ton langoureux se plaignent de l'amour,
Et comment on soutient qu'une vive tendresse
Fait soupirer, gémir et *languir* de tristesse
(DESTOUCHES.)

Gênes vit ma jeunesse, errante en son enceinte,
Languir près des tombeaux de ma famille éteinte.
(COLARDEAU.)

— Soupirer après. Nous ne faisons plus que *languir* après notre départ. (Mme de Sévigné.)

— Se dit absolument pour Soupirer après une femme. La belle ne le laissa pas longtemps languir. Permettez-moi de *languir* à vos pieds. (Racine.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui sont sans vigueur, et généralement de celles qui ne sont pas en aussi bon état qu'à l'ordinaire. On dit qu'*un arbre languit*, quand il pousse faiblement, quand il ne donne que de chétives productions ; que *la nature languit pendant l'hiver*, parce qu'elle est engourdie, sans vigueur ; que *les nouvelles, que les plaisirs languissent*, quand il y a peu de nouvelles intéressantes, peu de divertissements ; que *la conversation languit*, quand personne ne la soutient, et qu'on ne dit que des choses banales. Les factions troublent le sérail, et la guerre de Hongrie *languit*. (Volt.) Les travaux *languissent*, furent même interrompus. (Bayral.) Toutefois il est probable que la géographie eût longtemps *langui*, circonscrite aux contrées de notre Europe, sans les grandes révolutions de l'Asie. (Malte-Brun.) Ces paroles si dures *languissent* auprès des faits. (H. Faine.)

— *Ce discours, ces vers languissent.* Il y a de l'inégalité ; ils sont froids et traînants.

— *Cette pièce de théâtre languit.* Elle n'exprime pas assez vivement les passions, elle n'intéresse pas assez les spectateurs.

— *Ce style languit.* Il n'est pas soutenu de nobles expressions ou de belles pensées.

— Être délaissé. Tous ceux (les prédicateurs) de cette année sont écoutés, quand le grand Pan ne prêche pas ; ce grand Pan, c'est le grand Bourdaloue, qui faisait *languir* l'année passée le P. de La Tour, le P. de La Roche, même M. Anselme, qui brille à Saint-Paul. (Mme de Sév.)

— *Languir de*, avec l'infinitif. Je languis d'apprendre ce que vous faites.

— *Languir que.* Je languis que vous soyez de retour. Je *languis* bien que cette retraite de Saint-Cyr soit finie. (Mme de Maintenon.)

— Techn. Se dit d'un cheminée, d'un fourneau qui ne tire pas bien.

* **LANGUISSAMMENT.** adv. D'une manière languissante. Cet ami moribond lui tendait languissamment la main. Ces amants se regardent languissamment. Sa tête sur un bras *languissamment* penchée. (Corn.)

— Par extens. Les fleurs croissaient *languissamment* à long intervalle l'une de l'autre. (Mme de Staël.)

LANGUISSANT. part. prés. du v. Languir. Les hommes languissant après des biens qu'ils ne doivent jamais posséder. Une personne languissant d'ennui.

* **LANGUISSANT, ANTE.** adj. Qui est dans un état de langueur. Il y a six mois que ce malade est languissant dans son lit. Le corps est déjà robuste et fort, que l'âme est encore *languissante* et faible. (J.-J. Rouss.) C'était un homme qui du sein de la débauche, et *languissant* encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. (Voltaire.) Saint Louis lui-même, *languissant*, affaibli, porté par ses soldats pour se dérober à l'insolence et à l'inhumanité de ses ennemis, pris enfin, et chargé de fers... (L'abbé Poulle.)

Languissant, prosterné, la force l'abandonne,
Et le calice amer qu'on doit lui présenter,
Loin de lui, s'il pouvait, il voudrait l'écarter. (L. RAC.)

— Se dit, dans le style soutenu, des animaux et même des plantes. La neige endurcie résonne sous les pieds du berger matineux qui cherche avec inquiétude son troupeau *languissant*. (Deleuze.)

— Qui pâtit, qui souffre de quelque affection morale. Je m'agite, je cours, *languissante*, abattue. (Racine.)

— Qui agit avec lenteur, qui ne met aucun empressement dans ce qu'il fait. Ne soyez pas prompt à parler et *languissant* à faire. (Bossuet.)

— Passionné, amoureux, qui marque beaucoup d'abattement et beaucoup d'amour, en parlant des choses. Un regard tendre et languissant. Elle tournait vers eux ses regards *languissants*. (Del.)

— Qui est faible, qui s'affaiblit, qui s'éteint, en parlant des choses. Cette félicité *languissante* n'est pas une chose si souhaitable que votre père se l'imagine. (La Font.) Verrez-vous sans pitié son déclin *languissant* ? (Delille.) Retiré sur les confins de l'hémisphère méridional, le soleil livide ne répand qu'un jour *languissant*. (Deleuze.) Comme il nous vit jeunes et dispos, le vieillard s'en vint à nous, et, avec un sourire *languissant*, mais aimable encore, il nous cita quelques vers d'Horace. (J. Janin.)

— Se dit de ce qui n'a rien de vif ni d'animé, qui est fade, ennuyeux, froid, énervé. Le style de cet orateur est languissant. Les vers de ce poète sont froids et languissants. Les premières comédies de Corneille sont sèches, *languissantes*, et ne laissaient pas espérer qu'il dût ensuite aller si loin. (La Bruy.)

Tes écrits, il est vrai, sans force, *languissants*,
Semblent être formés en dépit du bon sens. (BOILEAU.)

Dans cet amour, tant d'objets ravissants,
Lambris dorés, bois, jardins et fontaines,
N'ont point d'appas qui ne soient *languissants*,
Et leurs plaisirs sont moins doux que les peines.
(LA FONTAINE.)

— Qui manque d'activité, de mouvement, d'entrain. Marché languissant. Industrie languissante. Un amusement *languissant* l'ennuiera. (Pascal.)

— Substantiv. L'on m'oblige de faire résonner à vos oreilles les gémissements des infirmes et les plaintes des *languissants*. (Boss.)

LANGUISSEMENT. s. m. État de la personne qui languit, surtout d'amour. Je n'estime pas repos de ne pouvoir supporter le moindre mouvement du monde, mais bien une dissolution et *languissement*. (Malh.)

LANGURIE. s. f. (ét. lat., *languria*, nom de l'animal qui était supposé produire l'ambre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, établi pour dix-huit espèces dont la plupart appartiennent à l'Amérique.

LANIADÉ, ÉE. adj. (du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Qui tient de la pie-grièche. || **LANIADÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des dentirostres, ayant pour type le genre lanius.

LANIAGRE. s. m. (ét. lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pies-grièches.

LANIAIRE. adj. 2 g. (du lat. *laniare*, déchirer, égorger). Anat. Se dit des dents canines, qui sont pointues et propres à déchirer. Dents laniaires.

— **LANIAIRE.** s. f. Dent laniaire. Les *laniaires* n'existent point dans la nombreuse famille des rongeurs. (Richerand.)

— **LANIAIRE.** s. m. Ornith. Genre voisin des pies-grièches. || Syn. de GONOLEK.

* **LANICE.** adj. f. (rad. *laine*). Mot qui n'est usité que dans cette expression. *Bourre lanice.* Bourre qui provient de la laine.

LANICTÈRE. s. m. (étym. lat., *lanius*, pie-grièche ; gr. ἔαρος, loriot). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des echenilleurs.

LANIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de LANIADÉ.

LANIELLE. s. f. (ét. lat., *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre de laniadées, voisin des pies-grièches.

* **LANIER.** s. m. (du lat. *laniare*, déchirer). Ornith. Espèce d'oiseau de proie diurne du genre faucon. Les fauconniers faisaient beaucoup de cas du lanier pour la chasse au vol.

— *Lanier cendré.* Busard Saint-Martin.

* **LANIÈRE.** s. f. (du lat. *lanarius*, qui est fait de laine). Sorte de courroie longue et étroite. Une longue lanière. Un coup de lanière. Attacher avec de fortes lanières. Il leur applique à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une *lanière* large de deux doigts, disant : Souvenez-vous que, pour être un bon guerrier, comme l'était le défunt, il faut savoir souffrir. (Volt.) Coupant ce cuir en *lanières*, elle entoura de ces *lanières* un territoire immense où elle fonda Carthage. (Sallent.) Un frondeur baléare s'avança d'un pas, posa dans sa *lanière* une de ses balles d'argile. (G. Flaubert.)

— Par anal. Le bananier ne réussit bien qu'au fond des vallées, à l'abri des grands vents, qui déchirent en *lanières* transversales ses tendres feuilles. (B. de St-P.)

— Blas. Syn. de BANDE.

* **LANIFÈRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *lana*, laine ; *fero*, je porte). Mamm. Qui est chargé de laine, qui porte de la laine, une toison. Animal lanifère.

— Bot. Qui est couvert de poils laineux. Tige lanifère. Feuilles lanifères.

LANIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *lana*, laine ; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs laineuses, comme les découpures du limbe, de la corolle de l'asclépiade laniflore le sont à leur côté interne.

LANIGÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *lana*, laine ; *gero*, je porte). Bot. Qui porte un duvet ou un poil épais comparable à de la laine.

— Entom. *Puceron lanigère.* Puceron qui porte une espèce de laine et qui fait de grands ravages dans les pommiers.

— Mamm. Qui a le pelage laineux.
— Myth. Surnom de Cérès à Mégare, contrée renommée pour les ouvrages de laine. Ceres Lanigère.

LANIGÉROSTEMME. s. m. (ét. lat., *lana*, laine; *gero*, je porte; gr. στέμμα, couronne). Bot. Syn. d'ÉLIÉE.

LANILLE. s. f. (pron. *la-nille*, *ll* mouill.). Comm. Etoffe de laine de la Flandre.

LANINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de LANIADÉ.

LANINSECTE. adj. (et. lat., *lana*, laine; fr. *insecte*). Entom. Se dit d'un insecte couvert d'un duvet laineux. || LANINSECTES. s. m. pl. Groupe d'hémiptères établi pour deux genres.

LANIOCÈRE. s. m. (ét. lat., *lanius*, pie grièche; κέρας, corne). Ornith. Genre de laniadées, voisin des pies-grièches. || Syn. de LANIELLE.

LANIOGÈRE. s. m. Moll. Petit genre de mollusques nus, fort voisin des glaucus, de patrie inconnue.

LANION. s. m. (ét. lat., *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des pies-grièches.

LANIOTURDE. s. m. (ét. lat., *lanius*, pie-grièche; *turdus*, grive). Ornith. Genre d'oiseaux, voisins des pies-grièches.

LANIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds velus, couverts de poils fins, longs et serrés.

LANIPILE. s. m. (ét. lat., *lana*, laine; *pilus*, poil). Bot. Section du genre lanosperme.

LANISION. s. m. Bot. Genre de méliacées trichiliées, établi pour des arbres de l'Inde.

* **LANISTE**. s. m. (du lat. *lanista*, même signif.). Antiq. Celui qui formait, achetait ou vendait des gladiateurs.
— Moll. Genre d'ampullaires sénestres et de modioles à stries aux deux extrémités de la coquille.

LANITRO. Myth. Dans les îles Moluques, Dieu de l'air et des vents.

LANIUS. s. m. (pr. *la-ni-uss*; mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre pie-grièche.

LANIVENTRE. adj. 2 g. (ét. lat. *lana*, laine; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre laineux.

LANJUINAIS (Jean-Denis, comte). Homme politique et publiciste français, né à Rennes, 1753-1827, conquit par le concours, dès 1775, une chaire de droit ecclésiastique et eut dès lors une grande réputation dans sa chaire et au barreau; il fut nommé député aux états généraux. L'un des fondateurs du *Club breton*, il eut une grande part à la constitution civile du clergé. Membre de la Convention, il se déclara courageusement contre tous les excès, et, sans être girondin, attaqua plus d'une fois les montagnards et Robespierre lui-même, dénonça la Commune de Paris à l'Assemblée, le 24 mai 1793, et fut surtout admirable dans les séances terribles où la ruine des girondins fut préparée et accomplie. Il fut forcé de fuir, de vivre longtemps caché, pour éviter l'échafaud. Reintégré dans ses droits de citoyen et de député, il fut accueilli avec enthousiasme par ses collègues et nommé membre de la commission chargée de rédiger la constitution de l'an III; il fut élu au conseil des Anciens par 73 départements. Sénateur, il resta indépendant; nommé comte en 1808, il prit pour devise *Dieu et les lois*. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon; il fut pair de France le 4 juin; en 1815, il refusa de prêter de nouveaux serments, mais fut élu à la Chambre des représentants, qui le nomma son président. A la seconde Restauration, il rentra dans la Chambre des pairs et défendit avec la même constance que par le passé le système constitutionnel.

LANLAIRE. Pop. Mot employé dans l'expression *Envoyer faire lanlaire*. Envoyer promener, se débarrasser de.

LANMEUR. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Morlaix (Finistère); 2,500 hab.

LANNE. s. f. Pêch. Ligne fine qui part de la maîtresse corde.

LANNEAU DE MAREY (Pierre-Antoine-Victor de). Fondateur du collège de Sainte-Barbe, né à Bard, près de Semur, 1758-1830, d'une famille noble de Bourgogne, fut principal du collège de Tulle, puis grand-vicaire de l'évêque d'Autun en 1791. Il quitta bientôt l'habit ecclésiastique, devint maire d'Autun, fut élu député suppléant à la Convention; puis, sous-directeur du Prytanée français (Louis-le-Grand), 1797, il acheta les bâtiments de l'ancien collège Sainte-Barbe et fonda, en 1798, une institution, d'abord appelée *Collège des sciences et des arts*, qui devint bientôt florissante sous le nom de *Sainte-Barbe*. Il a écrit quelques ouvrages d'éducation, *Grammaires* et *Dictionnaires*; sa *Correspondance* intéressante a été publiée.

LANNÉE. s. f. Bot. Syn. d'ODINE.

LANNEMEZAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées); 1,900 hab.

LANNES (Jean), duc de Montebello, Maréchal de France, né à Lectoure, 1769-1809, fils d'un garçon d'écurie, apprenti teinturier, s'enrôla dans un bataillon de volontaires en 1792, et dès l'année 1795, grâce à son bouillant courage, était déjà chef de brigade. Il se distingua, sous Bonaparte, en Italie, en Egypte, le seconda au 18 brumaire, et fut bientôt après nommé commandant de la garde consulaire. Dans la campagne de 1800, vainqueur à Montebello, 9 juin, il s'illustra à Marengo. Napoléon empereur le nomma maréchal, puis duc de Montebello. Il fit les campagnes d'Austerlitz, de Prusse, de Pologne, 1805-1807. Nommé colonel général des Suisses, il suivit Napoléon en Espagne, 1808, et termina le siége mémorable de Saragosse, 1809. Dans la seconde journée d'Essling, 22 mai, il fut blessé mortellement.

LANNILIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brest (Finistère); 3,200 hab. Fonderies.

LANNION. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Côtes-du-Nord, à 75 kil. N.-O. de Saint-Brieuc, près de l'embouchure du Guer dans la Manche. Commerce de céréales, chevaux et bétail. 6,000 hab.

LANNOY. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Lille (Nord). Filatures de coton; 2,000 hab.

LANNOY (Charles de). Général espagnol, d'une famille illustre de Flandre, 1470-1527. Vice-roi de Naples en 1522, il reçut l'épée de François Ier à Pavie, 1525, et le ramena en France après le traité de Madrid.

LANOUAILLE. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Nontron (Dordogne); 1,700 hab.

LA NOUE (François de), dit *Bras de fer*. Capitaine français, né près de Nantes, 1531-1591, d'une ancienne famille de Bretagne, embrassa la Réforme et se distingua dans les guerres de religion par son courage et ses vertus, qui le firent surnommer le *Bayard du protestantisme*. Il perdit le bras gauche au siége de Fontenay, et le remplaça par un bras de fer avec lequel il put manier son cheval. Général en Flandre, au service des Etats, 1578, il fut pris à Ieseghem et retenu durement au château de Limbourg jusqu'en 1585. Il se déclara pour Henri III contre la Ligue, combattit sous Henri IV à Arques et à Ivry, fut envoyé en Bretagne contre le duc de Mercœur et fut tué au siége de Lamballe, 1591. On a de lui : *Discours politiques et militaires*; ils renferment un récit curieux et impartial des faits de 1562 à 1570; *Correspondance*.

LANOUÉE. Géogr. Comm. du cant. de Josselin, arr. de Ploermel (Morbihan); 3,200 hab.

LANQUERRE. s. f. Gros bourrelet de peau qui aide à nager.

LANQUETTE. s. f. Bot. Espèce de pourpier

LANS. s. m. Mar. Ecart momentané de la route que suit un bâtiment; mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, ayant le vent de l'arrière. On compense les *lans* en les égalisant, autant que possible, tribord et bâbord de l'aire de vent qu'on veut suivre. (Willaum.)

LANSAC. s. m. Hortic. Variété de poire qui mûrit en automne.

LANSLEBOURG Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie); 1,000 hab.

LANSON. s. m. Ichtyol. Petit poisson de mer dont les morues se nourrissent. On en fait des appâts.

LANSPESSADE. s. m. V. ANSPESSADE.

* **LANSQUENET**. s. m. (étym. all., *Land*, fief; *Knecht*, valet. Nom qu'on donnait autrefois à des fantassins allemands. Dans l'origine, les lansquenets furent des serfs faisant campagne à la suite des reîtres et armés d'une mauvaise pique. Chacun de ces reîtres ou cavaliers avait à son service deux lansquenets. Plus tard, ceux-ci formèrent un genre de troupes indépendantes, et, poussés par le désir du pillage, se vendirent comme aventuriers aux rois qui les payaient le plus cher. Charles VIII et Louis XII, rois de France, entretinrent des lansquenets.

Mon père, un beau matin, me déclara tout net,
Qu'il fallait devenir ou moine ou *lansquenet*.
(A. DUMAS.)

— Jeu de hasard qui se joue avec des cartes de la manière suivante : Le banquier prend une carte et en donne une aux parties qui jouent contre lui. Il tire ensuite les cartes, et s'il amène la sienne, il gagne; s'il amène celle des autres, il perd. Je serais bien contente s'il n'y avait point de *lansquenet*. (Mme de Maintenon.)
— Lieu où l'on jouait au lansquenet et aux autres jeux de hasard. C'est un chevalier de Paris, il fait ses caravanes dans les *lansquenets*. (Le Sage.)

Vous êtes piliers-nés de tous les *lansquenets*
Qui sont pour la jeunesse autant de trébuchets,
Un bois plein de voleurs est un plus sûr passage;
Dans ces lieux jour et nuit ce n'est que brigandage
(REGNARD.)

LANSQUENET, ETTE. adj. Qui appartient aux lansquenets. Une epee lansquenette.

— LANSQUENETTE. s. f. Epée courte et à deux tranchants que portaient les lansquenets.

LANSQUINER. v. n. 1re conj. Arg. Pleurer.

LANT. s. m. Mamm. L'un des noms vernaculaires du zébu ou petit bœuf à bosse.

LANTA. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 1,400 hab.

LANTALIQUE. adj. Chim. Syn. de LANTANURIQUE.

LANTANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au lantanier. || LANTANÉES. s. f. pl. Tribu de verbénacées ayant pour type le genre lantanier.

* **LANTANIER**. s. m. (du lat. *lantana*, même signif.). Bot. Genre de verbénacées, type de la tribu des lantanées, établi pour quelques espèces originaires de l'Amérique tropicale, et dont quelques-unes, telles que le lantanier à feuilles de mélisse, le lantanier à fleurs blanches, le lantanier odorant, le lantanier agréable et le lantanier de Sellow, sont cultivées dans les jardins. On dit aussi *lantana*.

LANTANURATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide lantanurique avec une base.

LANTANURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide provenant de l'acide urique traité par la potasse et le ferrocyanure de potassium.

LANTARA (Simon-Mathurin). Paysagiste français, né à Orcy, près de Milly (Seine-et-Oise), 1729-1778, d'abord gardien de bestiaux, étudia ensuite la peinture à Versailles; puis vécut à Paris dans une mansarde et resta pauvre par paresse et par insouciance. Il fut l'un de nos premiers paysagistes; il a laissé peu de tableaux, mais beaucoup de dessins au crayon noir rehaussé de blanc.

LANTARD. s. m. Bot. Syn. de LANTANIER.

LAN-TCHEOU. Géogr. Ville de la Chine, sur le Hoang-Ho, capitale de la prov. de Kan-Sou; centre d'un commerce considérable avec la Mongolie.

LANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Lanter. S'emploie adjectiv.

LANTÉAS s. f. (pr. *lan-té-ass*). Mar. Grand embarcation dont se servent les commerçants portugais et anglais de Canton à Macao et environs.

LANTER. v. a. 1re conj. Techn. Faire avec la tête du marteau des enjolivements, des lantures, sur une pièce de chaudronnerie.

* **LANTERNE**. s. f. du lat. *lanterna*, même signif.). Petite caisse garnie de panneaux transparents en corne ou en vitre ou l'on met une chandelle, et qui sert à garantir la lumière du vent ou de la pluie. Lanterne de verre. Lanterne de corne. Lanterne de tale. Lanterne de toile. Lanterne ronde, carrée. Prendre une lanterne. Avoir une lanterne. Porter une lanterne. Allumer la lanterne. Eteindre les lanternes. Lanterne de voiture, de carrosse. Lanterne de cabriolet. Lanterne de chiffonnier. Prendre, avoir, tenir, porter une lanterne. Lanternes à réverbère. Les maisons de Paris étaient autrefois taxées pour les bones et lanternes. Le roi arriva hier au soir à Chantilly; il courut un cerf au clair de la lune; les *lanternes* firent les merveilles. (Mme de Sévig.) L'abbé Terrasson datait la décadence des lettres de l'établissement des *lanternes*, parce que dans la crainte d'être volé on rentrait de bonne heure, ce qui tournait au profit de l'étude. Noël.
— Fig. Ce qui s'appelle chercher dans le fond du cœur avec une *lanterne*, c'est ce que fait Nicole. (Mme de Sévig.) Une homme d'esprit est perdu s'il ne joint pas à l'esprit l'énergie du caractère quand on a la *lanterne* de biogène, il faut avoir son bâton. (Chamfort. Je n'aurai pas travaillé pendant trente ans à me faire une *lanterne*, pour me laisser ensuite éclairer mon chemin par la *lanterne* des autres. (Garat.)
— *Lanterne vénitienne*. Lanterne en papier, en usage pour les illuminations.
— *Lanterne sourde*. Lanterne qui n'a qu'une ouverture qu'on ferme à volonté pour cacher la lumière, de façon que celui qui la porte voit sans être vu.
— Fig. On a comparé l'esprit de certaines gens à une *lanterne* sourde qui ne sert qu'à celui qui la porte et qui n'éclaire que son chemin. (Noël.) Les ambassadeurs sont assez bien figurés par Sosie; ils marchent dans l'obscurité des négociations une *lanterne* sourde à la main. Id.) Quelle prétention que celle de ces hommes qui ont la manie de vouloir éclairer l'univers avec la petite *lanterne* sourde dont la nature leur a fait présent ! Id.)
— Nom que portèrent, dans le principe, les réverbères des rues de Paris. La Reynie signala le commencement de sa magistrature par l'établissement des *lanternes* dans toutes les rues de Paris ! Sall.)
— Fig. Fadaises, balivernes, contes absurdes et ridicules. Cette expression pourrait bien nous venir de Rabelais, et de sa description du pays des Lanternois. Lanternes que tout cela ! Tout ce qu'il nous a dit là, ce sont des lanternes. Conter des lanternes. Je vous donnerais un beau soufflet, si j'avais l'honneur d'être auprès de vous, et que vous me vinssiez conter ces *lanternes*. (Mme de Sévig.) On ne m'écrit sur cela que des *lanternes*. (Volt.)
— Loc. prov. *Faire croire que les vessies sont des lanternes*. Faire croire des choses absurdes, bizarres. Cette expression proverbiale est très ancienne, car on la trouve déjà dans les fabliaux des XIIe, XIIIe et XIIIe siècles.
— Arg. Fenêtre. || *Lanternes de cabriolet*. Yeux gros et saillants.
— Archit. Nom donné à de petits édifices pyramidaux qui, selon la pratique moderne, couronnent les coupoles des églises. Les anciens ne connaissaient point l'usage des *lanternes* pour couronner les coupoles de leurs édifices. (De Quincy.) || Petite construction circulaire ou carrée, garnie de fenêtres ou de vitraux, et qu'on place au-dessus d'une salle, d'une cage d'escalier, etc., pour en éclairer l'intérieur. La *lanterne* de la salle de la Bourse. (Acad.) || Se dit encore de certaines loges ou cabinets qui sont placés dans quelques salles d'assemblées publiques, et d'où, sans être vu, on peut voir et écouter. Les lanternes de la grand'chambre, lorsque le roi tenait un lit de justice, ou qu'il y avait quelque autre acte public au parlement, les dames se plaçaient dans les *lanternes* de la grand'chambre. (Acad.)
— *Lanterne des morts*. Sorte de tourelle supportant un fanal, construite dans un cimetière.
— *Lanterne de Démosthène*. Petit monument d'Athènes ayant la forme d'une tourelle et entouré de colonnes. || *Lanterne de Diogène*. Nom donné abusivement à un petit monument élevé, dans le parc de Saint-Cloud, à l'imitation de la lanterne de Démosthène; il a été détruit pendant la guerre de 1870-1871.
— Bot. Nom vulgaire des laternées, genre de cryptogames. || Nom vulgaire du coqueret alkékenge.
— Crust. *Lanterne d'Aristote*. Appareil de pièces calcaires qu'on trouve dans l'estomac des crustacés.
— Hist. *Mettre à la lanterne*. S'est dit pendant la Révolution française pour Pendre à un réverbère sans forme de procès. || *A la lanterne !* Pendant la même époque. Cri par lequel on désignait quelqu'un aux vengeances populaires.
— Hist. milit. *Lanterne de pièce*. Espèce de grande cuiller dont on se servait pour porter la poudre dans l'âme du canon.
— Mar. Nom qu'on donnait à une boîte cylindrique en fer-blanc de calibre, qui contenait des balles à mitraille pour le canon dans lequel elle devait entrer. || Nom donné à la partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail sous chaque ferrure, pour laisser le passage libre à celle de l'étambot, quand on le monte ou le démonte. *Lanterne à gargousse*. Etui de bois ou de cuir dans lequel on porta les gargousses.
— Mécan. Petite roue formée de plusieurs fuseaux dans la quelle engrènent les dents d'une autre roue.
— Moll. Nom vulgaire d'une belle espèce d'anatine.
— Orfèvr. Partie d'une crosse d'évêque ou de bâton de chantre, qui est grosse et à jour et représente en quelque sorte une lanterne.
— Philol. *L'île des Lanternes*. Dans Rabelais, Pays fantastique habité par de faux savants.
— Relat. *Fête des lanternes*. Fête qui se célèbre en Chine le quinzième jour du premier mois de l'année. Elle est ainsi nommée parce que ce jour-là on suspend un nombre infini de lanternes dans toutes les maisons et dans toutes les rues.
— Phys. *Lanterne magique*. Instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une muraille ou sur une toile. Il se compose d'une lanterne ordinaire à laquelle on adapte un tube renfermant deux verres lenticulaires dont la propriété est d'écarter les rayons qui partent de l'objet, de les rendre divergents, et, par suite, de projeter des images plus grandes que les objets. Ce tuyau est adapté de manière qu'on peut y introduire les verres peints entre les lentilles et la lumière renfermée dans la lanterne. La lanterne magique fut inventée par le jésuite Kircher. Montrer la lanterne magique.
— Fig. et fam. *C'est une lanterne magique*. Se dit d'une société où un grand nombre de personnes ne font que passer et se succèdent les unes aux autres. L'on dit dans le même sens : Que le monde est une vraie lanterne magique. Cour des rois, *lanterne* magique, ou un tableau fugitif est sans cesse remplacé par un autre. (Noël.)
— *Oublier d'allumer la lanterne*. Se dit par allusion à la fable du *Singe qui montre la lanterne magique*, pour Ne pas faire, ne pas dire ce qu'il faut pour être compris.
— *Lanterne vive*. Nom qu'on donnait à la lanterne magique.
— Plomb. Roue du cric qui est en haut du madrier des plombiers.
— Techn. En termes d'essayeur d'or et d'argent, Espèce de petite armoire vitrée qui empêche l'action de l'air sur les trébuchets ou balances très fines qui y sont placées. || Instrument dont le gazier se sert pour enlever les soies de l'ourdissoir et les porter sur les ensouples du métier de tisserand. || Plaque ronde en fer, qui fait partie du mécanisme d'une horloge. || Cône de tourbe ajouré afin de la conserver.
— Tiss. Pièce carrée en fer qui fait exécuter au cylindre un quart de tour à chaque foule. || Cage de moulin qui sert à ourdir les chaînes d'étoffe.

LANTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lanterner. S'empl. adjectiv. Être lanterné par des importuns.
— Raillé, moqué.

LANTERNEAU. s. m. (dimin. de *lanterne*). Archit. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au-dessus d'un escalier.
— Techn. Petite chaussée qui sépare les mèans dans les aires d'une saline.

* **LANTERNER**. v. n. 1re conj. (rad. *lanterne*, dans le sens de *balivernes*). Être irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens, flâner, baguenauder. Il ne fait que lanterner et n'avance à rien. Il s'est amusé à lanterner. D'Hacqueville *lanterne* tant pour la Carnavalette, que je meurs de peur qu'il ne la laisse aller. (Mme de Sévigné.) Vous feriez bien mieux de me payer mes cent écus et les intérêts sans *lanterner*. (Beaumarchais.) Vous auriez *lanterné*

encore pendant des semaines et peut-être des mois. G. Ohnet.)

— LANTERNER, v. a. Remettre quelqu'un de jour en jour, l'amuser par de vaines paroles. Vous me lanternez depuis longtemps. Elle l'a *lanterné* longtemps, puis s'est engagée, comme on dit. Mérimée.)

— Tenir des discours frivoles et ridicules, importuner, fatiguer. Voilà un homme qui me lanterne depuis une heure. Sans craindre que quelque sotte visite vienne nous *lanterner*, Hamilt.) Que diable me *lanternez*-vous tant? (Scudéry.)

— Hist. Pendant la Révolution française, S'est dit pour Mettre à la lanterne. V. LANTERNE.

* LANTERNERIE, s. f. rad. *lanterne*. Irrésolution qui retarde quelque affaire. Il est d'une lanterne qui ne finit point. Il a manqué son affaire à force de lanternerie.

— Ce qui occasionne un retard. Cette goutte n'est point considérable ni fort douloureuse; mais c'est une *lanternerie* et une faiblesse qui empêche d'aller à Versailles. Mme de Sévigné.)

— Fadaise, discours frivole, ridicule. Ne dites que les lanterneries. Le devoir et la raison sont autour de vous; le moyen qu'ils vous laissent le temps de lire de telles *lanterneries!* Mme de Sévigné. Je voudrais que, sans rebattre les *lanterneries* du passé, cela se fît de galant homme, avec cette grâce que vous avez quand il vous plaît. Id.

— Métrol. Ancienne monnaie d'argent de Florence.

* LANTERNIER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait ou vend des lanternes.

— Celui qui allume les lanternes publiques. Le lanternier n'a pas encore allumé toutes les lanternes.

— Diseur de fadaises. N'écoutez point ce qu'il vous lira, c'est un lanternier. Quel est le lanternier qui vous a dit ces balivernes?

— Personne irrésolue, indéterminée en toutes choses, avec qui l'on ne peut rien décider. C'est un lanternier. On ne peut rien conclure avec lui, ce n'est qu'un lanternier. Ne vous amusez point à Mlle d'Or***; c'est un *lanternier* que son père, dont le style et la mauvaise volonté me mettent en colère. (Mme de Sévig.)

— Adjectiv. Ouvrier lanternier.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LANTERNIÈREMENT, adv. Vieux mot qui s'est dit pour En lanternier.

LANTERNIPHORE, s. m. (ét. fr., *lanterne*; gr. φέρω, je porte). Surnom que les jansénistes donnaient au chien qui figurait dans un emblème placé à la tête des *Nouvelles ecclésiastiques*, et dont la devise était: *Il n'aboie pas, mais il éclaire.*

— Adjectiv. Chien lanterniphore.

LANTERNISTE, s. m. Hist. littér. Nom des membres d'une académie de Toulouse qui fut fondée à la fin du XVIIe siècle, et qui, dans l'origine, s'assemblait la nuit. Pour se rendre à la réunion, les lanternistes s'éclairaient dans les rues avec de petites lanternes. Mlle L'Héritier fut la première dame reçue à l'académie des *lanternistes*. (Compl. de l'Acad.)

LANTERNOIS, OISE, adj. et s. Mot forgé par Rabelais pour désigner les habitants de Lanternes. Le pallard répondit en langage de *Lanternois*, et où l'on n'entend que le haut-allemand. (Noël du Fail.)

LANTERNON, s. m. (diminin. de *lanterne*). Sorte de coupole.

LANTHANE, s. m. (ét. gr., λανθάνω, rester caché). Métal découvert en 1839, qui se trouve presque toujours en composition avec la cérite et le didyme, dont il est difficile de le séparer.

LANTHANITE, s. f. Minér. Carbonate de lanthane que l'on rencontre dans les fentes de la cérite en Suède, et dans le calcaire silurien en Pennsylvanie.

LANTHENAY, Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Romorantin (Loir-et-Cher); 2,200 hab.

LANTIMÈCHE, s. m. Arg. Allumeur de becs de gaz.

LANTIONE, s. f. (pr. *lan-ti-one*). Mar. Espèce de galère chinoise pourvue d'un grand nombre de rames et ne s'écartant pas des côtes.

* LANTIPONNAGE, s. m. Pop. Action de lantiponner, discours frivole, inutile et importun. Point de lantiponnage, s'il vous plaît. Monsieur le médecin, que de *lantiponnages!* Mol.

LANTIPONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Lantiponner. S'empl. adjectiv.

* LANTIPONNER, v. n. Ire conj. Pop. Tenir des discours frivoles, inutiles et importuns. Il ne fait que lantiponner au lieu de venir au fait. Ha! tétigue! ne *lantiponnez* point davantage, et confessez à la franquette que vous êtes médecin. (Molière.)

— Activ. Que me vient-il *lantiponner?* Acad.)

— *Lantiponner le beurre.* Ne pas conclure, ne pas terminer, n'en pas finir. C'est trop *lantiponner* le beurre, il faut mettre la main à l'œuvre et expédier la besogne. D'Assoucy.)

LANTOR, s. m. Bot. Espèce de palmier des Indes.

LANTOSQUE, Géogr. Bourg du cant. d'Utelle, arr. de Nice (Alpes-Maritimes); 2,000 h.

LANTURE, s. f. Techn. Enjolivure que le chaudronnier fait avec le marteau.

* LANTURLU ou LANTURELU, Terme populaire qui n'a point de sens propre, et dont on se sert pour faire connaître qu'on ne croit point une chose dont on parle, ou pour marquer un refus accompagné de mépris. Cette façon de parler est tirée d'un refrain de chanson ou vaudeville qui eut grande vogue en 1629. Le roi lui a répondu: *Lanturlu!* (Voiture.)

Latin, le discours entendu,
Leur répondit: *Lanturelu!*
Ce mot, en langage vulgaire,
Veut dire: Allez vous faire faire...
Je ne saurais honnêtement
Vous l'expliquer plus clairement. (Scarron.)

— LANTURLU ou LANTURELU, s. m. Nom du jeu de la bête. | Valet de trèfle à ce jeu.

— Techn. Appareil pour achever de dépouiller les gruaux des pellicules.

LANUA, s. m. Relat. Chez les Apalaches, Nom des prêtres du soleil, qui sont aussi médecins.

LANUGICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *lanugo*, duvet; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes chargées de duvet.

* LANUGINEUX, EUSE, adj. (du lat. *lanugo, inis*, duvet). Qui est de la nature de la laine.

— Qui ressemble au duvet.

— Qui est couvert de poils semblables à la laine.

— Bot. Qui est chargé de duvet. Fruit lanugineux. Feuilles lanugineuses.

LANUGINIQUE, adj. (ét. lat., *lanugo, inis*, laine). Chim. Se dit d'un acide produit par la laine chauffée dans une solution de baryte caustique ou de potasse.

LANULEUX, EUSE, adj. (du latin *lana*, laine). Hist. nat. Qui est couvert d'un duvet pareil à celui de la laine.

LANUSURE, s. f. Const. Table de plomb placée par les couvreurs à la rencontre du faîtage avec les arêtiers.

LANUVIUM, Géogr. anc. Ville du Latium, à 20 kil. S. de Rome, sur la voie Appienne. Patrie de l'empereur Antonin. Auj. *Città di Lavigna.*

LANVÉNÉGEN, Géogr. Bourg du cant. du Faouet, arr. de Pontivy (Morbihan); 2,100 hab.

LANVOLLON, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 1,500 h.

LANYER, s. m. (pr. *la-ni-è*). Entom. Genre d'hyménoptères, voisin des guêpes et des abeilles, originaire de la Malaisie et produisant une cire renommée.

LANZO, s. m. Relat. Espèce de sorcier du Tonkin.

LAOCOON, Myth. Fils de Priam et d'Hécube, prêtre de Neptune ou d'Apollon Thymbréus, s'opposa à l'entrée du fameux cheval de bois dans Troie, le frappa d'un javelot, mais fut étouffé presque aussitôt avec ses deux fils par deux serpents monstrueux venus de Ténédos.

— Archéol. Célèbre groupe de marbre qui représente la mort tragique de Laocoon et de ses enfants. On ignore quel en est l'auteur, mais on l'attribue au ciseau de trois artistes rhodiens.

LAOCRATIE, s. f. (pr. *la-o-kra-ci*; ét. gr., λαός, peuple; κράτος, puissance). Influence du bas peuple. Inusité.

LAODICE, s. f. de *Laodice*, n. myth. Acal. Genre d'acalèphes méduso-aires, établi pour une seule espèce large d'un centimètre, qui habite la Méditerranée.

LAODICE, Femme et peut-être sœur d'Antiochus II, empoisonna le roi, qui l'avait répudiée, 246, fit périr Bérénice, qui l'avait supplantée, fit proclamer son fils Séleucus, mais elle fut elle-même mise à mort par Ptolémée Evergète, frère de Bérénice, 240.

LAODICÉE, Géogr. Nom de plusieurs anciennes villes d'Asie: *Laodicée du Lycus*, au confluent du Lycus et de l'Halys; auj. *Eski-Hissar*. | *Laodicée la Brûlée*, au S. O. d'Iconium, en Lycaonie; auj. *Ladik*. | *Laodicée de Syrie*, dans la Séleucide, près de la Méditerranée; auj. *Latakieh*. | *Laodicée du Liban*, dans la Syrie méridionale; auj. *Jouschia.*

LAODICÉEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Laodicée.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LAOGONE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères, établi pour deux espèces, dont une de Java et l'autre du Bengale.

LAOMÉDÉE, s. f. de *Laomédon*, n. myth. Zooph. Genre de polypes de l'ordre des sertulariées, établi pour dix espèces habitant toutes les mers européennes.

LAOMÉDON, Myth. Fils d'Ilus, roi de Troie, entoura les murailles, avec l'aide d'Apollon et de Neptune, qu'il priva du salaire convenu. Il fut le père de Priam et d'Hésione.

LAOMÉDONTIADE, adj. et s. Temps hér. Descendant de Laomédon. Il se dit particulièrement de Priam.

LAON, (pron. *lan*; *Laudunum*), Géog. Ch.-l. du dép. de l'Aisne, à 130 kil. N. E. de Paris, sur une colline abrupte au milieu d'une plaine; place forte sur la route d'Avesnes à Paris. On y remarque la tour de Louis d'Outremer, la tour penchée, la cathédrale de Notre-Dame, qui date de 1115. Fabriques de clous et de chapeaux; dépôt de mendicité; commerce de grains, vins, légumes, artichauts. Laon fut le dernier reste des vastes domaines privés de Charlemagne. Au XIIe siècle, elle devint ville communale, et soutint contre son évêque Gaudry, puis contre Louis VI, une lutte célèbre. En 1814, Napoléon livra dans la plaine de Laon une bataille de trois jours, sans réussir à reprendre la ville. En 1815, elle soutint quinze jours l'attaque des coalisés. Patrie de saint Remi et du maréchal Sérurier; 12,600 hab.

LAONE, s. f. Dans l'arrondissement de Saint-Étienne, Nom de fossés d'eau stagnante communiquant au Rhône.

LAONNAIS, AISE, s. (pron. *la-nè*). Géogr. Habitant, habitante de Laon.

— adj. Qui appartient à Laon ou à ses habitants. Coutumes laonnaises.

— LAONNAIS. Petite province de France qui faisait partie de la Picardie; capitale: Laon. Dans le principe, le Laonnais fut la résidence des rois de France. Depuis 991, le Laonnais fut gouverné par des seigneurs particuliers, avec le titre de comte, et plus tard, duc et pair. Le Laonnais a formé, en 1790, la plus grande partie du département de l'Aisne.

LAONNISIEN, s. m. Anc. métrol. Monnaie des évêques de Laon.

LAOPHONTE, s. f. Crust. Genre de crustacés encore peu connu, ayant pour type la Laophonte cornue.

LAOS, Géogr. Ancien État et pays de l'Indo-Chine, partagé aujourd'hui entre les Birmans, les Annamites et les Siamois.

LAOSYNAGTE, s. m. (étym. gr., λαός, peuple; συνάγω, j'assemble). Hist. eccles. Officier chargé, dans l'Église grecque, de faire l'appel des diacres et de convoquer la cour et le peuple aux cérémonies religieuses.

LAO-TZE, LAO-TSEU ou LAO-KIUN, Philosophe chinois du VIe siècle avant J.-C., connu pour être le chef de la secte religieuse des *Tao-Tsée* ou *Tao-sse*. Il aurait été contemporain de Confucius; on lui attribue un traité de morale, le *Tao-tee-King*, et le *Tsang-tao-tée-king*, qui renferme les doctrines de l'ensorcellement et de la métempsycose, base de la secte de Tao-sse.

LAPA, s. f. Trompette turque.

LAPAGERIE, s. f. (de *La Pagerie*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des philésiées dont les espèces sont particulières au Chili.

LA PALICE ou LA PALISSE (Jacques DE CHABANNES, seigneur de), Maréchal de France, se distingua dans les guerres d'Italie, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. Nommé maréchal de France par François Ier, 1515, il combattit à Marignan, à La Bicoque, et fut tué à la bataille de Pavie, 1525.

LAPALISSE, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Allier, à 50 kil. S.-E. de Moulins, sur la Bèbre; 2,900 hab.

LAPALISSADE, s. f. (de *La Palisse*, n. pr., par allusion à une vieille chanson dans laquelle ce personnage est ridiculisé). Vérité tellement évidente qu'il est niais et ridicule de l'énoncer.

LAPALUD, Géogr. Comm. du cant. de Bollène, arr. d'Orange (Vaucluse); 2,200 hab.

LAPAROCÈLE, s. f. (ét. gr., λαπάρα, région lombaire; κήλη, tumeur). Chir. Hernie lombaire qui se fait quelquefois au sacro-lombaire et au long dorsal, par un écartement des fibres du muscle carré des lombes et un craillement de l'aponévrose du muscle transverse.

LAPAROCÈRE, s. m. (étym. gr., λαπαρός, grêle; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Portugal et deux de l'île Ténériffe.

LAPAROTOMIE, s. f. (ét. gr., λαπάρα, flanc; τομή, incision). Chir. Incision du flanc.

LAPATHIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *lapathum*, patience; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles semblables à celles de la patience.

LAPATHINE, s. f. (étym. gr., λάπαθον, patience). Chim. Substance amère extraite de la racine de patience.

LAPATHUM, s. m. pron. *la-pa-tomm*). Bot. Nom scientifique de la patience.

LAPCHA, s. m. Art culin. Sorte de pudding russe fait de farine, de viande, d'œufs, de beurre et de miel.

LAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Laper. S'empl. adjectiv. Cette jatte de lait a été lapée en un instant par ce chien.

LAPEMENT, s. m. Action de laper.

LAPÉMIS, s. m. (pr. *la-pé-miss*; étym. gr., λαπίς, pituite; ἰάω, tortue). Erpet. Genre de reptiles ophidiens.

* LAPER, v. n. Ire conj. (ét. allem., *lappen*, même signif.). Boire en tirant avec la langue, ce qui est le propre de quelques quadrupèdes et particulièrement du chien. Ce chien fait bien du bruit en lapant. Le chat se sert de sa langue pour lécher l'eau, ainsi que le lion et le tigre; et le chien, qui l'a fort longue et fort mince, en forme, en *lapant*, une espèce de cornet avec lequel il l'attire. (B. de St-P.)

— S'empl. aussi activement. Ce chat vient de laper quelque chose. Ce chien a *lapé* en un instant la jatte de lait qu'on lui avait donnée. (Acad.) Sa langue altérée *lape* le bord de ma coupe qu'il a vidée. (E. Quinet.)

La cigogne au long bec n'en put attraper miette,
Et le drôle eut *lapé* le tout en un moment. (La Font.)

— SE LAPER, v. pron. Être lapé. Rendre un mets plus clair pour qu'il puisse se laper.

* LAPEREAU, s. m. Mamm. Jeune lapin. Manger un lapereau. Au bout de quelques jours, elle y laisse une petite ouverture qu'elle agrandit par degrés, jusqu'à ce que les *lapereaux* soient en état de sortir eux-mêmes du trou. Encycl.) A l'âge d'un mois, les *lapereaux* mangent seuls, et leur mère partage avec eux sa nourriture. (De Morog.)

LA PÉROUSE (Jean-François GALAUP DE), Navigateur français, né près d'Albi en 1741, garde de la marine à quinze ans, lieutenant de vaisseau en 1775, capitaine de vaisseau, 1780; fut chargé de détruire les établissements anglais de la baie d'Hudson, 1782. En 1785, Louis XVI le chargea de continuer les découvertes de Cook et de Bougainville; La Pérouse partit de Brest avec les frégates *la Boussole* et l'*Astrolabe*, explora les côtes orientales de l'Asie, les îles du Grand Océan, et périt avec ses vaisseaux sur les récifs voisins de Vanikoro; le capitaine anglais Dillon en retrouva les débris, 1826. La relation du voyage de La Pérouse a été publiée en 1797.

LAPEYROUSIE, s. f. (de *La Peyrouse*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Afrique australe. Syn. d'OVIEDE.

LAPIRIE, s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des asiliques, établi pour huit espèces dont une, très connue, se trouve aux environs de Paris.

— LAPIRIES, s. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur de Diane.

LAPHYRE, s. m. (étym. gr., λαφύρω, butin). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des cicindélètes, dont l'espèce type a été trouvée aux environs d'Oran.

LAPIAZ, s. m. Dans les Alpes, Région montagneuse dévastée et ravinée. Ces *lapiaz* communs aux Alpes et au Jura, dans leur surface de charnée, ont souvent des figures bizarrement régulières. (Michelet.)

LAPICAÎME, s. m. Bot. Syn. de SOYÉRIE.

LAPICIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *lapis*, pierre; *cædo*, je tranche). Bot. Se dit d'une plante qui s'établit dans les interstices des roches madréporiques.

— Moll. Se dit de quelques espèces de mollusques qui se logent dans des pierres qu'ils ont creusées.

— LAPICIDE, s. m. Graveur d'inscriptions sur pierre.

* LAPIDAIRE, adj. 2 g. (étym. lat., *lapis, idis*, pierre). Qui a rapport à la pierre. Se dit du style des inscriptions, qui sont ordinairement gravées sur la pierre, le marbre. Style lapidaire. La langue latine est particulièrement propre au style lapidaire.

— Par analog. *Style lapidaire*. Style concis, énergique et grandiose comme celui des inscriptions. Cette tragédie de style *lapidaire*, à moitié prise dans le bloc d'un art ébauché, est aussi vivante que le plus libre des drames. (P. de Saint-Victor.)

— Qui provient des pierres. Elle est de la race *lapidaire* de Deucalion et non de la famille de sang et de larmes engendrée par Ève. (P. de Saint-Victor.

— Archéol. *Signes lapidaires*. Signes, généralement surmontés d'une croix, que les ouvriers creusaient sur les pierres employées à la construction des monuments du moyen âge.

— Entom. Qui fait son nid dans les pierres. Insectes lapidaires.

* LAPIDAIRE, s. m. (étym. lat., *lapis, idis*, pierre). Ouvrier qui taille et polit les pierres précieuses. Un habile lapidaire.

Un jour un coq détourna
Une perle, qu'il donna
Au beau premier *lapidaire*. (La Fontaine.)

— Celui qui vend des pierres précieuses. Riche lapidaire.

— Celui qui est expert à connaître les pierres. Habile lapidaire.

— Auteur qui écrit sur les pierres précieuses. Du Rosnel, Berquen et Boot sont des lapidaires.

— Techn. Instrument dont se servent les polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie et les fabricants de verres de montre à bords polis.

— Adjectiv. On suscita je ne sais quels ouvriers *lapidaires* de la ville de Gex pour s'y opposer. (Volt.)

LAPIDAIRERIE, s. f. Travail, métier de lapidaire.

LAPIDANT, part. près. du v. Lapider. Qui lapide.

LAPIDANT, s. m. Celui qui lapide.

LAPIDATEUR, TRICE, adj. et s. Se disait autrefois de celui, de celle qui lapidait. Si les pierres lapidatoires méritaient estre adurées, combien plus les *lapidateurs*. (H. Est.)

* LAPIDATION, s. f. (pron. *la-pi-da-cion*; rad. *lapider*). Action de jeter des pierres. C'est dans cette île que je me réfugiai, après la *lapidation* de Motiers. (J.-J. Rouss.)

— Supplice de ceux qu'on lapidait, qu'on faisait mourir à coups de pierre. Lapidation de

saint Étienne. La lapidation était en usage chez les Romains et chez les Juifs. La femme adultère a mérité la *lapidation* selon la loi. (Volt.)

— Antiq. Fête célébrée par les Éginètes en mémoire de deux femmes crétoises qu'ils avaient lapidées dans une sédition.

LAPIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Lapider. S'emploie adjectiv. Homme lapidé. Femme lapidée.

> La pécheresse eut sa grâce accordée ;
> Mais qu'on suppose à la place de Dieu
> Prude ou docteur ; elle était *lapidée*. (Palissot.)

— Substantiv. Il craignait toujours la rancune de Satan le *lapidé*. (E. Laboulaye.)

LAPIDEMENT, s. m. Action de lapider.

* **LAPIDER**, v. a. 1re conj. (du lat. *lapis, idis*, pierre). Assommer, tuer à coups de pierres. Les Juifs lapidaient les adultères, les blasphémateurs et les idolâtres. Et une autre fois, les Juifs ayant prétendu qu'il blasphémait, ramassèrent des pierres dans le temple même pour le *lapider*. (Encyel.) Ce qu'ils voulaient, c'était le maintien d'une loi de sang, qui permettait de *lapider* le mal pensant. (E. Renan.)

— Attaquer, poursuivre à coups de pierres. Comme il sortait du village, les enfants se mirent à le *lapider*. (Acad.)

— Fig. J'espère qu'on ne prendra plus les pierres de cet édifice (le Siècle de Louis XIV, pour me *lapider*. (Voltaire.)

— Fig. Honnir, maltraiter d'une façon quelconque. Vous vous ferez lapider si vous parlez ainsi. Si je vous disais cela, je me ferais *lapider* par vous. (Boub.) Voilà mon ancienne thèse qui me fera *lapider* un jour : c'est que le public n'est ni fou ni injuste. (Mme de Sévig.

— Absol. Son bras *lapide* comme une catapulte. (P. de St-Victor.)

LAPIDESCENCE, s. f. Tendance à se lapidifier.

LAPIDESCENT, ENTE, adj. (du lat. *lapis, idis*, pierre). Hist. nat. Qui a la dureté de la pierre. Polypier lapidescent.

— Qui se change en pierre.

LAPIDEUR, EUSE, s. Personne qui lapide.

LAPIDEUX, EUSE, adj. (du latin *lapis, idis*, pierre). Qui est de la nature de la pierre. Les montagnes littorales maritimes présentent deux espèces principales : les sablonneuses et les *lapideuses*. (B. de St-P.)

LAPIDICOLE, adj. 2 g. (ét. lat., *lapis, idis*, pierre ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui construit sa demeure dans les pierres.

* **LAPIDIFICATION**, s. f. (pron. *la-pi-di fi-ka-cion* ; rad. *lapidifier*). Minér. Formation des pierres. La *lapidification* diffère de la pétrification, qui s'empare de substances animales, végétales ou minérales pour les convertir en pierre. (Acad.)

LAPIDIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lapidifier. S'empl. adjectiv. Métaux lapidifiés.

* **LAPIDIFIER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *lapis, idis*, pierre ; *fieri*, devenir). *Je lapidifie, nous lapidifions, vous lapidifiez. Je lapidifiais, nous lapidifions, vous lapidifiez*, etc. Donner à une substance la consistance de la pierre.

— SE LAPIDIFIER, v. pron. Être lapidifié.

* **LAPIDIFIQUE**, adj. 2 g. (rad. *lapidifier*). Hist. nat. Qui a la propriété de concourir à la formation des pierres. Eau lapidifique.

LAPIÈDRE, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des amaryllidées, dont les espèces croissent dans la péninsule ibérique.

LAPILLEUX, EUSE, adj. (pron. *la pil-leu* ; du lat. *lapillus*, petite pierre). Bot. Se dit d'un fruit dans la chair ou la pulpe duquel on trouve des concrétions, souvent très dures, que le vulgaire appelle des pierres, et qui, lorsqu'elles sont abondantes, valent à ce fruit le nom de *carrière*. Fruit lapilleux.

LAPILLI, s. m. pl. (pr. *la-pil-li* ; du lat. *lapillus*, petite pierre). Géol. Cendres volcaniques.

— Agric. Tufs ponceux désagrégés.

LAPILLIFORME, adj. 2 g. (pron. *la-pil-li-forme* ; ét. lat., *lapillus*, petit caillou ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de petites pierres, qui est en petits grains.

* **LAPIN, INE**, s. (ét. douteuse ; peut-être le latin *lepus*, lièvre). Mamm. Quadrupède de l'ordre des rongeurs et du genre lièvre. L'espèce type, originaire d'Afrique, a le pelage d'un gris mêlé de fauve, plus accentué sur la nuque, blanchâtre à la gorge, sous le ventre et la queue. Les oreilles sont longues et noires à leur extrémité, la queue est courte et de même couleur que les oreilles à la partie supérieure. Il habite de préférence les terrains montueux, perméables à l'eau, et se nourrit d'herbages, de graines et d'écorces d'arbres. Il se creuse un terrier dans lequel il vit retiré tout le jour et qu'il partage quelquefois avec quelques-uns de ses congénères. Il peut vivre neuf ans et est d'une fécondité prodigieuse. La femelle fait, par année, sept à huit portées qui sont chacune de six à huit petits, quelquefois plus. Elle compose son nid de feuilles et d'herbes sèches et le garnit à l'intérieur du poil de son ventre qu'elle arrache avec sa gueule. Quand les petits sont nés, elle prend les précautions les plus minutieuses pour les dérober à la jalousie du mâle ou à la voracité des animaux de proie, oiseaux ou quadrupèdes, qui pourraient les détruire. Élevé en état de domesticité, le lapin devient plus gros et subit de grandes transformations dans son pelage, qui passe au blanc ou au noir ou se mêle de l'une et l'autre couleur avec des traces, parfois nombreuses, de la couleur primitive. Sa chair perd de son fumet et est moins recherchée que celle du lapin sauvage. Le poil de l'un et de l'autre qu'on emploie dans le feutrage, leur peau, qui sert à divers usages, sont l'objet d'industries relativement importantes. La chair du lapin était défendue aux Juifs. Lapin sauvage. Lapin domestique. Lapin de garenne. Lapin de clapier. Lapin gris. Lapin blanc. Fourrure de lapin. Peau de lapin. Gants de poils de lapin. Terrier de lapin. Chasser les lapins. Fureter les lapins. Tirer les lapins. Gibelotte de lapin. Une lapine près de mettre bas. Le *lapin* qui vient originairement d'Espagne, et qui s'est répandu dans tous les pays tempérés de l'Europe, n'était point en Amérique : les animaux de ce continent auxquels on a donné son nom sont d'espèces différentes, et tous les vrais *lapins* qui s'y voient actuellement y ont été transportés d'Europe. (Buffon.) La *lapine* allaite ses petits pendant plus de six semaines. Id.) Le *lapin* se soustrait aisément aux yeux de l'homme. (Rosset.)

> Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,
> Jeannot *lapin* retourne aux souterraines séjours
> (La Fontaine)

> Je vois fuir aussitôt toute la nation
> Des *lapins*, qui, sur la bruyère,
> L'œil éveillé, l'oreille au guet,
> S'égayaient et de thym parfumaient leur banquet. (Id.)
> Sur un livre flanqué de six poulets étiques,
> S'élevaient trois *lapins*, animaux domestiques,
> Qui, des leur tendre enfance élevés dans Paris,
> Sentaient encor le chou dont ils furent nourris.
> (Boileau)

— *Lapin de garenne*. Lapin sauvage vivant dans les bois ou dans les garennes. || *Lapin domestique*. Lapin de clapier élevé dans des loges. On en distingue trois variétés principales : le *lapin commun* ; le *lapin angora*, autrefois recherché pour la longueur et la finesse de son poil, et le *lapin riche*, dont la peau, à poil dru et très serré, fournit des fourrures à bon marché. || *Lapin bélier* Espèce de gros lapin.

— La femelle du lapin domestique se nomme *lapine*, celle du lapin de garenne se nomme *hase*. Le lapin doit être soigneusement écarté durant le temps que la *hase* allaite ; comme le Saturne des mythes grecs, il ne manquerait pas de détruire sa famille. (Guéret.)

— On a aussi donné vulgairement le nom de Lapin à d'autres animaux. || *Lapin d'Allemagne*. Le souslik. || *Lapin d'Amérique*. L'agouti. *Lapin d'Aroe*. Le kanguroo philandre. || *Lapin de Bahama*. Espèce de marmotte. || *Lapin de Brésil*. Le cochon d'Inde. || *Lapin de Java*. L'agouti, improprement nommé ainsi puisque c'est un animal américain. || *Lapin de Norvège* Le lemming.

— *Barbe de lapin*. Poil long que le lapin a au museau.

— *Mon lapin*. Terme familier d'amitié.

— Pop. Homme brave, actif, supérieur en son genre. C'est un lapin, un fier lapin. Lui, se nommait Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif, le *lapin* des *lapins*. (E. Zola.)

— Fig. et pop. *Brave comme un lapin*. Se dit d'un homme habillé de neuf. || *Propre comme un lapin*. Excessivement propre. || *Il court comme un lapin*. Se dit d'un homme qui court ou qui marche avec vitesse. || *Avoir les yeux rouges comme un lapin blanc*. Avoir les yeux très rouges après avoir pleuré ou trop bu.

— *C'est une lapine, une vraie lapine*. C'est une femme qui fait beaucoup d'enfants.

— *Il est bon là, le lapin*. Expression basse et populaire pour dire Cela est bon, cela est bien trouvé.

— *En lapin*. Expression dont le peuple de Paris se sert par dérision pour désigner celui qui est sur le siège des petites voitures, à côté du cocher.

> Mais à peindre le char d'abord que je m'attache :
> Trois personnes au fond et trois sur le devant
> Le nez au vent,
> La septième en *lapin*, et voilà la patache,
> Bien décrite sur mon honneur. (Cohen.

— *Voler au lapin*. Se dit des conducteurs d'omnibus qui ne sonnent pas tous les voyageurs et qui gardent le prix des places non comptées.

— Par anal. *Poser un lapin*. Tromper une femme galante en ne la payant pas. Par extens. Tromper une personne envers laquelle on ne tient pas ses engagements.

— Arg. Apprenti.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson de Tabago.

— Moll. Nom marchand d'une coquille univalve.

— Ornith. Oiseau du genre chouette.

LAPINER, v. n. 1re conj. Mettre bas en parlant de la femelle du lapin.

LAPINIÈRE, s. f. Endroit où on élève des lapins.

* **LAPIS** ou **LAPIS-LAZULI**, s. m. (pr. *lapiss*). Minér. Substance minérale d'une belle couleur bleue. || *Lapis du Vésuve*. Substance bleue trouvée dans les laves anciennes et analogue au lapis. || *Faux lapis*. Azurite compacte.

— Comm. Indienne à fond bleu.

— Adjectiv. Couleur lapis-lazuli.

LAPITHE, s. m. Temps hér. Nom d'un peuple très ancien qui habitait la Thessalie, le long du Pénée, dont il chassa les Perrhèbes. Les Lapithes furent célèbres par leur adresse à dompter les chevaux, et fameux par leur combat contre les Centaures aux noces de Pirithoüs. Ces derniers s'étant enivrés à ces noces, insultèrent les femmes ; Thésée et les Lapithes firent un grand carnage des Centaures, et mirent en fuite ceux qui échappèrent à leurs coups.

LAPLACE, Pierre-Simon, marquis de). Célèbre astronome, né de pauvres cultivateurs à Beaumont-en-Auge (Calvados), le 23 mars 1749, mort le 5 mars 1827. Grâce à la protection de d'Alembert, il devint professeur de mathématiques à l'École militaire, 1768. Dès lors il se livra aux études de hautes mathématiques et de théorie astronomique qui ont fait sa gloire. Membre de l'Académie des sciences, 1783, examinateur du corps de l'artillerie, 1784, professeur d'analyse aux écoles normales, 1795, membre, puis président du Bureau des longitudes, associé à la plupart des sociétés savantes de l'Europe, Laplace fit partie de l'Académie française en 1816. Ministre de l'intérieur après le 18 brumaire, sénateur, chancelier du Sénat, grand officier de la Légion d'honneur, comte de l'empire, il signa l'acte de déchéance, fut bien accueilli par Louis XVIII, qui le nomma marquis, et entra à la Chambre des pairs, où il fut atteint par l'ironie de Courier. Ses ouvrages sont : *la Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde* et la *Théorie analytique des probabilités*. Il avait fait avec Lavoisier une série d'expériences sur la chaleur, et plus tard il avait commencé de savantes recherches sur la capillarité, les mesures barométriques, les propriétés statiques de l'électricité, etc.

LAPLACÉE, s. f. (de *Laplace*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des ternstromiacées, établi pour des arbres ou arbrisseaux des régions chaudes de l'Amérique.

LAPLACÉL, LE, adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec le genre laplacée. || **LAPLACÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des ternstromiacées qui a pour type le genre laplacée.

LAPLEAU, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tulle (Corrèze). Houille ; 1,000 hab.

LAPLUME, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 1,000 hab.

LAPLYSIE, s. f. Moll. V. APLYSIE.

LAPON, ONE, adj. Géogr. Qui habite la Laponie ; qui est natif de la Laponie. Femme lapone. Race lapone. Et d'Indou qu'il était on vous le fait *Lapon*. (La Font.)

— Qui appartient à la Laponie ou à ses habitants. Coutumes lapones. Religion lapone. Grammaire lapone. Dialecte lapon.

— Substantiv. Un Lapon. Une Lapone. La taille des Lapons ne s'élève presque jamais au dessus de un mètre et demi. Les Lapons habitent des huttes de terre et n'ont pour richesse que les rennes ; ils mangent la chair de cet animal, en boivent le lait, s'habillent de sa peau. Ils pêchent aussi le saumon dans les golfes profonds ou fiords de leurs côtes. Les Lapons se nomment eux-mêmes *Same* ; les Norvégiens les appellent *Finner* (Finnois), et les Suédois, Lapons, c'est-à-dire sorciers. Ils sont petits, basanés et ont les cheveux noirs ou roux. Parmi les Lapons, les *Sæfinner*, ou habitants des côtes, sont sédentaires, les *Fieldfinner*, ou habitants des montagnes, sont nomades. Convertis au christianisme par les missionnaires suédois, les Lapons pratiquent maintenant le culte luthérien, mais en y mêlant des idées païennes. Ils n'attachent aucune importance à la fidélité conjugale. Ils aiment passionnément l'eau de vie et le tabac.

— Par extens. Homme de petite taille. C'est un Lapon.

— LAPON, s. m. Linguist. Langue des Lapons.

LAPONIE, Géogr. Vaste région qui s'étend au N. de la Norvège, de la Suède et de la Russie, entre le 65e et le 71e lat. N. et entre la mer du Nord et la mer Blanche. Elle forme un plateau d'environ 600 m. de hauteur, dont la partie méridionale est couverte par les derniers sommets des Dofrines. Elle présente des marais tourbeux, des lacs, des rochers sans végétation, des bouleaux nains, et au S. des sapins ; on y trouve partout l'herbe des rennes, sorte de mousse épaisse qui recouvre la neige.

LA PORTE (Pierre de), Serviteur d'Anne d'Autriche, devint le premier valet de chambre de Louis XIV, mais fut disgracié en 1653. Il a écrit des *Mémoires concernant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*.

— **LA PORTE DU THEIL** (François Jean-Gabriel), Savant helléniste, né à Paris, 1742-1815, fut de l'Académie des inscriptions en 1770. Il traduisit *les Choéphores* d'Eschyle, puis les *Hymnes* de Callimaque ; rapporta d'Italie près de 18,000 pièces du XIIIe siècle et du XIVe siècle ; publia, avec Rochefort, une nouvelle édition du *Théâtre grec*, par le P. Brumoy, en y insérant une traduction entière d'Eschyle. Il commença une traduction de la *Géographie* de Strabon.

LAPPA, s. m. (mot lat., même signif.). Bot. Nom scientifique du genre bardane.

LAPPACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est courbé en pointe d'hameçon à l'extrémité, comme les bractées de l'involucre du lappa.

LAPPAGINE, s. f. (ét. lat., *lappago*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées panicées, dont les espèces croissent dans l'Europe méridionale et dans l'Asie centrale.

LAPPAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a quelque analogie avec le genre lappagine. || **LAPPAGINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes graminées ayant pour type le genre lappagine.

LAPPAGO, s. m. Bot. Syn. de LAPPAGINE.

LAPPIDE, s. f. (de l'hébr. *lappis*, lampe). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des fulgoriens, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

LAPPLAND, Géogr. Nom que l'on donne quelquefois à la Laponie. Elle est ainsi appelée dans les langues du Nord.

LAPPLANDAIS, AISE, adj. Qui concerne la Laponie, désigne quelquefois sous le nom de Lappland.

LAPRAIRIE, s. f. Relat. Espèce de fourrure de peau de renne dont on se sert en Laponie et en Suède.

LAPPULE, s. f. (dimin. de *lappa*, bardane). Bot. Syn. d'ECHINOSPERME.

LAPRADE (Pierre Marin-Victor RICHARD DE), Poète français, membre de l'Académie française, né à Montbrison (Loire), 1812-1883. Il se rattache à l'école de Lamartine par le tour harmonieux et le sentiment spiritualiste de ses poésies. Ses principales œuvres sont : *les Parfums de Madeleine*, *la Colère de Jésus*, *Psyché*, *Odes et Poèmes*, *Poèmes évangéliques*, *les Symphonies*, *Idylles héroïques*, *Pernette*, *Harmodius*, *Poèmes civiques* ; des livres et des brochures sur des questions d'art, d'éducation ou de politique. Sa satire *les Muses d'État* le fit révoquer, en 1860, de ses fonctions de professeur de littérature française à la faculté des lettres de Lyon. Il fut membre royaliste de l'Assemblée nationale de 1871.

* **LAPS, LAPSE**, adj. (pr. *lapss* ; du lat. *lapsus*, tombé). Droit can. Se dit de celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et il ne s'emploie qu'avec le redoublement *relaps*. Il est laps et relaps.

* **LAPS**, s. m. pr. *lapss* ; du lat. *lapsus*, écoulement. Mot qui ne s'emploie qu'au singulier et dans cette locution *Laps de temps*. Espace de temps. Après un grand laps de temps. La prescription s'acquiert après un laps de temps.

LAPSANA, s. f. Bot. V. LAMPSANE.

LAPSUS, s. m. (pr. *la-pçus* ; mot latin). Erreur, faute commise par inadvertance. C'est un lapsus.

— *Lapsus linguæ*. Erreur qui échappe en parlant.

— *Lapsus calami*. Erreur qui échappe en écrivant

LAPTE, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire) ; 2,900 hab.

LAPTOT, s. m. Domestique indigène au Sénégal.

— Nom donné aussi aux nègres employés volontaires dans les troupes de terre et de mer, aux colonies.

LAQ, s. m. (du lat. *laqueus*, corde à nœuds coulants). Chir. Nom donné à des bandes de fil ou de laine qu'on applique sur une partie pour la fixer, comme dans quelque cas d'accouchement ou l'enfant présente un pied ou une main, ou pour en faciliter l'extension, comme dans les luxations et les fractures. Un laq. Des laqs.

* **LAQUAIS**, s. m. (étym. esp. *lacayo*, même signif. ; dérive peut-être de l'arabe *lakiyy*, attaché à quelqu'un). Signifia primitivement Aventurier espagnol ou basque. Un capitaine de *laquais* gascons. (Jean d'Auton.)

— Plus tard, Valet, en général, et spécialement Coureur qu'on appela longtemps aussi *laquais*.

— Aujourd'hui, Valet qui suit à pied son maître et qui porte sa livrée. Un beau laquais. Un grand laquais. La guerre commence, on cherche des soldats, et je vois dans Paris trois *laquais* derrière un carrosse. (La Bruyère.) Il vaut bien beaucoup mieux être le *laquais* d'un bel esprit que le bel esprit des *laquais*. (Volt.) Dans la chaleur de la querelle, Thévenin dit à Bourvalais : Souviens-toi que tu as été mon *laquais*. — J'en conviens, répondit l'autre, mais je ne le suis plus, et si tu avais été le mien tu le serais encore. (Sallentin.)

> Ahdot, dit un fourbe, il est de mes amis ;
> Je l'ai connu *laquais* avant qu'il fut commis. (Boileau)
> Monseigneur, nous faisons un assemblage infâme
> J'ai l'habit d'un *laquais* et vous en avez l'âme. (V. Hugo.)

— Par extens. Homme vil et flatteur.

— Loc. prov. *Mentir comme un laquais*. Mentir habituellement et avec impudence. *Être insolent comme un laquais*. Être excessivement insolent. || *Malice de laquais*. Plaisanterie basse. || *Laquais ne déroge pas*. Se dit parce que les laquais appartiennent en général à de grandes maisons.

— Adjectiv. Notez qu'en cela Dryden n'était pas plus *laquais* qu'un autre. (H. Taine.)

* **LAQUE**, s. f. (du sanscrit *lâkshâ*, l'insecte de la laque). Sucrésineux, concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, l'une odeur aromatique, qui exsude, sous forme d'un liquide laiteux, des rameaux et des petites branches de plusieurs arbres de l'Inde, principalement du croton laccifère, et dont la sécrétion est déterminée par la piqûre d'un petit insecte hémiptère. Suivant quelques naturalistes, la laque serait produite par l'insecte lui-même. La récolte de la laque se fait en coupant les tiges et les branches enduites de résine.

— On trouve la laque dans le commerce sous trois formes différentes : *laque en bâtons*, la résine dans son état naturel, encore attachée

à l'extrémité des branches de l'arbre ; cette laque est d'un rouge brun foncé, transparente sur les bords, brillante dans sa cassure ; *laque en grains*, la même que la précédente, mais réduite en poudre grossière que l'on fait bouillir avec une faible dissolution de carbonate de soude pour en extraire la matière colorante; *laque plate en feuilles* ou *en écailles*, laque qu'on obtient en fondant au-dessus d'un feu de charbons la laque en grains dans un sac de coton ; lorsqu'elle est fondue, on la fait passer à travers le sac, et on la coule sur le tronc uni d'un bananier, ou sur une pierre plate. Cette laque varie en couleur suivant qu'elle a été plus ou moins privée de son principe colorant. Laque en écaille, blonde, rouge, brune.

— Nom donné dans l'origine à une couleur rouge ou cramoisie préparée dans l'Inde avec la résine laque ; ensuite, par extension, à diverses pâtes également colorées de rouge.

— Se dit aujourd'hui de toute pâte colorée dont l'alumine, la craie et même l'amidon forment la base, quelle que soit d'ailleurs la matière colorante. Laques rouges, jaunes, vertes, bleues. Les laques sont employées en peinture. La graine d'Avignon sert à préparer la laque d'un brun jaunâtre connu sous le nom de *stil-de-grain*. La laque est employée principalement dans les arts pour faire des vernis qui prennent beaucoup de solidité. Elle entre dans la composition de la cire à cacheter.

— *Laque carminée*. Laque préparée avec de la cochenille. La laque carminée est beaucoup plus riche de ton que la laque garancée.

— *Laque de résine laque*. Produit des Indes obtenu en précipitant par l'alun une dissolution alcaline de résine laque.

—Bot. Nom vulgaire du phytolaque décandre.

— LAQUE. s. m. Nom qu'on donne à des ouvrages, le plus souvent en carton, recouverts d'un très beau vernis, ornés de figures et de dorures qui viennent de la Chine. Les artistes français ont fait beaucoup d'efforts pour atteindre le degré de perfection des laques de la Chine. Une belle table de laque, de laque de Chine. Voilà du vrai laque, du beau laque. Il lui envoya un cabinet de *laque* et plusieurs bijoux. (J.-J. Rouss.)

— *Laques français*. Laques faits par nos artistes, pour les distinguer de ceux qui viennent de la Chine.

— Vernis noir ou rouge qui couvre cet ouvrage. On n'a pu encore parvenir à imiter parfaitement le beau *laque* de la Chine. (Acad.)

— Adjectiv. Résine laque. Gomme *laque*. (Acad.)

LAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Laquer. S'emploie adjectiv.

LAQUÉAIRE. s. m. (étym. lat., *laqueārius* ; forme de *laqueus*, lacet). Antiq. rom. Gladiateur armé d'un nœud coulant avec lequel il tâchait de saisir son adversaire. Selon quelques antiquaires, le laquéaire étranglait son ennemi ; selon d'autres, il l'égorgeait avec une arme tranchante. Beaucoup pensent que les laquéaires sont les mêmes que les retiaires.

LAQUEDIVES. Géogr. Archipel de la mer des Indes, à 150 kil. O. de la côte de Malabar ; 6,500 hab. musulmans. Elles appartiennent aux princes de Cananore, dans le Malabar, vassaux des Anglais.

LAQUÉISME s. m. État de laquais. Il peut y avoir de l'honneur dans un pays où les laquais s'élèvent ; mais il n'y a ni honneur, ni principe, ni ombre d'honneur, dans un pays où le *laquéisme* s'élève. (La Beaumelle.)

LAQUELLE. pron. relat. V. LEQUEL.

LAQUELOLAIRE. s. f. (ét. lat., *laqueolus*, petit cordage). Arachn. Genre d'araignées.

LAQUER. v. a. 1re conj. Enduire de laque. Laquer un meuble.

LAQUET. s. m. Petit lac. Mot en usage dans les Pyrénées.

LAQUETON. s. m. (diminutif de *laquais*). Petit laquais. N'avoir qu'un laqueton. Familier et vieux.

LAQUEUR s. m. Celui qui laque.

*** LAQUEUX, EUSE**. adj. Qui est de la nature ou de la couleur de la laque. Gomme laqueuse. Ton laqueux. Il y a des tons laqueux dans ce tableau.

LAQUIL. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou rapporté à la famille des rhamnées.

LA QUINTINYE Jean de), Agronome français, né à Chabanais (Angoumois), 1626-1688, d'abord avocat à Paris, consacra tous ses loisirs à l'étude de l'agriculture et eut bientôt une réputation méritée. Louis XIV l'appela à Versailles pour créer un vaste potager près du château ; La Quintinye réussit, 1678-1683, et fut nommé, en 1687, directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales. On doit à La Quintinye : *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, avec un *Traité des orangers*, etc.

LAR s. m. du latin *larus*, même signif.). Ornith. Ancien nom des mouettes.

— Mamm. Le nom de *simia lar* a été donné à un gibbon.

LAR. Géogr. Ville de Perse, ch.-l. du Laristan ; 12,000 hab. Fort. Étoffes de soie ; armes à feu.

LARA Maison célèbre de Castille, descendant de Ferdinand Gonzalez, comte de Castille et de Lara, issu des anciens rois. Les chroniques espagnoles ont raconté l'histoire tragique des *Infants de Lara* qui périrent de la main des Maures auxquels leur oncle les avait livrés. La famille des comtes de *Lara* lutta souvent, jusqu'à la fin du XIVe siècle, contre les rois de Castille et contre les maisons de Castro et de Haro.

LARACHE ou **EL-ARISCH**. Géogr. Ville du Maroc, sur l'Atlantique, à 130 kil. N.-O. de Fez ; 2,100 hab. Près de cette ville se livra la bataille où périt dom Sébastien, roi de Portugal, en 1578.

LARAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gap (Hautes-Alpes) ; 1,000 hab.

*** LARAIRE**. s. m. (ét. lat., *lararium* ; rad. *lares*, les dieux lares). Antiq. Chapelle domestique, lieu destiné aux dieux lares. Grand laraire. Petit laraire. Alexandre Sévère avait deux espèces de *laraires*, l'un très retiré où étaient les images des grands hommes, des princes deifiés et des personnages les plus recommandables par leurs vertus. (De Quincy.)

LARAJASSE. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arrond. de Lyon (Rhône) ; 2,100 hab.

LARALES ou **LARALIES**. s. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée en l'honneur des dieux lares, le 21 décembre de chaque année.

LARBIN. s. m. Pop. Domestique, laquais de grande maison. Lebeau, coquelucbe des antichambres royales, ancien valet de pied aux Tuileries, laissait voir le hideux *larbin* qu'il était, âpre au gain et à la curée. (A. Daudet.)

— Valet d'un jeu de cartes.

LARBIN, INE. adj. Pop. Qui se rapporte aux larbins ou domestiques.

LARBRÉE. s. f. (de *Delarbre*, n. pr.). Bot. Syn. de MALACHIUM.

LARCHAMP. Géogr. Comm. du cant. d'Ernée, arr. de Mayenne (Mayenne) ; 2,100 hab.

LARCHE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brive (Corrèze) ; 900 hab.

LARCHER Pierre-Henri), Helléniste français, né à Dijon, 1726-1812, d'une ancienne famille de robe, fut de l'Académie des inscriptions en 1778. Il a fait plusieurs traductions, surtout celle d'Hérodote, avec commentaires, a écrit de savants *Mémoires* ; et dans une polémique assez vive fut accablé de sarcasmes par Voltaire, qui plus tard reconnut ses torts. Fontanes le nomma, en 1809, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres.

*** LARCIN**. s. m. (du lat. *latrocinium*, vol, brigandage). Action de celui qui dérobe, qui prend furtivement, et non à force ouverte ou avec effraction. Il y a bien des gens qui ne vivent que de larcins et de brigandages. On ne peut être absous d'un larcin par un confesseur qu'en faisant restitution. Le larcin n'était point puni à Lacédémone, pourvu qu'on ne fût point pris sur le fait. Comme il y a un *larcin* d'oppression par lequel on fait les pauvres, il y a un *larcin* de détention par lequel on refuse d'assister ceux qui le sont, ce qui est également injuste, également criminel. (Fléch.)

De tout bien mal acquis le possesseur frissonne,
Il croit qu'on lit toujours sur son front soucieux,
Les *larcins* dont on le soupçonne.
(F. DE NEUFCHÂTEAU.)

— Fig.

Chacun peut à son choix disposer de son âme ;
La vôtre était à vous, j'espérais. Mais enfin
Vous l'avez pu donner sans me faire un *larcin*.
(RACINE.)

— La chose dérobée, prise furtivement. Les receleurs de larcins sont aussi coupables que les larrons. Il alla cacher son larcin à tel endroit. Receler un larcin.

— Se prend quelquefois en bonne part.

Les temps sont accomplis, princesse ; il faut parler
Et votre heureux *larcin* ne se peut plus celer.
. . . . . .
Montrons ce jeune roi que vos mains ont sauvé
(RACINE.)

— En matière de littérature, Vers, passages, pensées, ou même discours entiers qu'un auteur dérobe à un autre sans faire mention de lui, pour s'en attribuer l'invention et la gloire ; plagiat. Il faut savoir faire la différence entre les *larcins* directs et manifestes d'un auteur et les imitations qu'il fait d'un original. (Trévoux. Celui qui pille les auteurs doit du moins savoir bien déguiser les *larcins*. (Bouh. Ceux qui dérobent chez les modernes s'étudient à cacher leurs *larcins* ; ceux qui dérobent chez les anciens s'en font gloire. (Noel. En fait de *larcin* littéraire, il faut voler et tuer son homme. (Rulhière. Leurs disputes ne roulent que sur des *larcins* d'Hélène. (Marmontel. Passez-moi mes *larcins*, je vous passe les vôtres. (Richer.)

Va, va restituer tous les honteux *larcins*
Que reclament sur toi les Grecs et les Latins.
(MOLIÈRE.)

— Dans la langue de l'amour et de la galanterie, Plaisirs dérobés et pris en cachette. Faire un doux larcin. *Larcins* d'amour ne veulent longue pause. (La Font.)

Combien de fois le jour a vu les autres creux
Complices des *larcins* de ce couple amoureux !
(LA FONTAINE.)

LARCY (Charles-Paulin-Roger **DE SAUBERT**, baron de), Homme politique, né au Vigan (Gard), 1803-1882, donna sa démission de magistrat en 1830, fut député de Montpellier en 1839, et dès lors fut l'un des chefs du parti légitimiste, l'un des cinq députés élus dans l'adresse au roi, 1843. De 1848 à 1851, il appuya toutes les mesures réactionnaires. Il échoua aux élections de 1863 et 1869. Membre de l'Assemblée nationale en 1871, il fut ministre sous M. Thiers, puis dans le cabinet de Broglie. Il fut élu sénateur inamovible en 1877. On a publié : *Des Vicissitudes politiques de la France*, 1860 ; *Louis XVI et les États généraux*, etc.

*** LARD**. s. m. (pr. *lar* ; du lat. *laridum*, même signif.). Graisse ferme qui est entre la chair et la peau des animaux. On le dit particulièrement des pourceaux, des marsouins, des baleines. Les pourceaux nourris de glands ont le lard plus ferme que les autres. Ce cochon a plus de quatre doigts de lard. Bon lard. Lard à larder. Petit lard. Lard frais, ferme. Lard jaune, rance. Du vieux lard. Du lard qui sent le vieux. Une tranche de lard. Une fleche de lard. Un quartier de lard. Un morceau de lard. Viande piquée, garnie, bardée de lard. Omelette au lard. Quoique fort indigeste, le *lard* est recherché, soit comme nourriture, soit comme assaisonnement, et il est l'objet d'un commerce fort étendu. (De Morog.) Le *lard* est dans beaucoup de cantons la base de la nourriture animale des cultivateurs. (H.)

Cent pourceaux dont les pires
Avaient quatre grands doigts de *lard*. (SCARRON.)

— *Gros lard*. Lard qui ne contient aucune partie charnue. || *Petit lard*. Lard mêlé de chair. || *Lard en planches*. Lard coupé en bandes.

— *Gras à lard*. Très gras.

— Fig.

Enfermés dans le *lard* de la fortune faite,
Pour le juste et le vrai, leur froideur est complète.
(L. VEUILLOT.)

— Loc. prov. *Il aime à faire du lard*. Se dit d'un homme qui aime à dormir longtemps, qui s'engraisse dans l'oisiveté. || *Il y a du lard*. Il y a quelque chose là dessous. || *Faire trembler le lard au charnier*. Témoigner une faim violente. || *Venir comme lard aux pois*. Venir à propos. || *Là où vous pensez qu'il y ait du lard il n'y a pas seulement de cheville*. || *Crier au lard sur quelqu'un*. Jeter la pierre à quelqu'un. || *Vilain comme le lard jaune*. Se dit d'un homme fort avare. || *Jeter son lard aux chiens*. S'abandonner à la prodigalité. || *Il ne donne point son lard aux chiens*. Se dit d'un homme qui pousse l'économie jusqu'à la lésine. || *Manger le lard*. Manquer à la règle. Se dit d'un homme sur qui l'on veut rejeter quelque faute. Métaphore empruntée du chat ou autre animal qui aurait dérobé le lard placé dans quelque lieu. On le pressa si fort par toutes sortes d'interrogations, qu'on lui fit confesser qu'il avait mangé le *lard*, et qu'il avait été de la partie. (H. Estienne.)

Lors, se va dire un gros paillard,
Par la morbleu ! voilà Clement,
Prenez-le, il a mangé le *lard*
(CL. MAROT.

— Minér. *Pierre de lard*. Stéatite.

— Moll. Nom de diverses coquilles du genre murex.

— Techn. Nom vulgaire de ce qui est entre l'écorce et le vif de l'arbre. C'est ce qu'on appelle proprement *aubier*.

LARDACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au lard.

— Pathol. Se dit des tissus auxquels certaines affections donnent une couleur et une consistance analogue à celle du lard.

LARDAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur le lard.

LARDAJOLO. s. m. Bot. Petit agaric comestible qui croît aux environs de Florence. Il a la forme d'un entonnoir.

LARDE. s. f. Morceau de viande piqué de lard.

LARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Larder. S'emploie adj. Viande lardée. Mangeons ensemble, en frères, des perdrix *lardées* menu. (Volt.)

— Fig. Cette Electre n'est autre chose que l'Oreste de Voltaire misérablement depece et *lardé* du denouement de Sémiramis. (Laharpe.)

— Fig. Couvert, garni. A quoi servent tous ces rubans dont vous voilà *lardée* ? (Mol.)

— Percé de coups nombreux. Lardé de coups d'épée.

— Boulang. *Pain lardé*. Pain dont quelques parties ne sont pas spongieuses.

— Mar. *Bonnette lardée*. Grosse toile qui aveugle une voie d'eau.

*** LARDER**. v. a. 1re conj. Piquer une pièce de viande de petits morceaux de lard coupés en long. Larder de la viande dru et menu. Larder un gigot de gros lard.

— Absol. La manière de larder. Un rôtisseur qui larde bien. Larder proprement.

— Fig. Entremêler de. Larder ses écrits de citations, de mots grecs ou latins. De maudissons *lardant* sa patenôtre. (Volt.)

Pour un procès tous deux s'étant émus
De maudissons *lardaient* leurs oremus.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. et fam. *Larder quelqu'un de coups d'épée*. Le percer de plusieurs coups d'épée. || *Larder quelqu'un d'épigrammes, de brocards*. Lui lancer coup sur coup plusieurs épigrammes, plusieurs brocards.

— Railler d'une manière piquante. Il en vint un, lequel de bonne aventure était un de ceux qui l'avaient si bien *lardé* à sa venue. (Desperriers.)

— Art milit. *Larder un gabion, un saucisson*. L'unir à d'autres au moyen de piquets.

— Constr. *Larder une pièce de bois*. Y enfoncer de gros clous à large tête afin de faire tenir une couche de plâtre qu'on veut y appliquer.

— Jeux. *Larder une carte*. La glisser frauduleusement dans le jeu.

— Manèg. *Larder un cheval*. Le cribler de coups d'éperon.

— Mar. Passer des bouts de fil de caret, un sur chaque face d'une voile, d'un paillet ou d'une sangle, ou seulement sur une seule face, si on n'a besoin que de garnir un seul côté. || Passer une aiguille dans les torons d'une ralingue pour l'attacher à la voile.

— Tiss. Se dit dans les manufactures de soieries, lorsque la navette, au lieu de passer franchement dans la levée du pas, passe à travers quelques portions de la chaîne levée ou baissée.

— SE LARDER. v. pron. Être lardé. Viande qui ne doit pas se larder.

LARDERASSE. s. f. Mar. Grosse corde d'étoupe.

LARDÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

LARDERELLITE. s. f. Minér. Borate d'ammoniaque découvert au bord des lagoni de Toscane.

LARDERICHE. s. f. Ornith. Syn. de LARDÈRE.

LARDERON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite mésange bleue.

LARDEUX, EUSE. adj. Qui ressemble au lard. Chair lardeuse.

— Comm. *Poires lardeuses*. Caoutchouc en forme de poires.

LARDIER. s. m. Ornith. Syn. de LARDÈRE.

LARDIFORME. adj. (rad. *lard*, et *forme*). Hist. nat. Qui ressemble à du lard.

LARDITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine qui a été appelé aussi *pagodite*. C'est une variété de quartz qui, par son aspect, sa translucidité et la disposition de ses zones coniques, offre quelque ressemblance avec un morceau de lard.

LARDIVORE. adj. 2 g. (ét. fr., *lard* ; lat. *vora*, je dévore). Qui mange du lard. L'homme n'est pas tout à fait à l'abri de l'invasion de ces parasites *lardivores*. (Rasp.)

LARDIZABALE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants du Pérou, où il sert aux mêmes usages que l'osier en Europe.

LARDIZABALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de l'affinité avec le lardizabale. || LARDIZABALÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ménispermées, ayant pour type le genre lardizabale.

*** LARDOIRE**. s. f. (rad. *larder*). Brochette pointue par un des bouts pour piquer la viande et y laisser les lardons contenus dans l'autre bout, qui est creux et fendu en plusieurs tranches. Grosse lardoire. Petite lardoire. Lardoire fine. Lardoire de fer, de bois.

— Fam. Toute arme aiguë.

— Archit. Armature de fer dont on se sert pour garnir le bout d'un pilot.

— Eaux et for. Éclat de bois qui reste quelquefois au tronc d'un arbre abattu, du côté ou l'entaille n'a pas pénétré.

— Ornith. Nom vulgaire, en Provence, de la petite mésange bleue.

*** LARDON**. s. m. (rad. *lard*). Petit morceau de lard coupé en long, qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. Petits lardons. Gros lardons. Menus lardons. Faire des lardons. Viande remplie de lardons. Mettre des *lardons* loin à loin, près à près. (Acad.)

— Par extens. Menu morceau de lard qu'on met comme condiment dans certains plats. Le meilleur, dans les pois, c'étaient les *lardons* grillés à point. (E. Zola.)

— Fig. et fam. Sarcasme, raillerie piquante. Le pauvre homme fut mal accommodé, chacun lui jeta son lardon. Chacun eut son lardon. Vous aurez aussi votre lardon. On agaça la petite, je pris sa défense ; aussitôt les *lardons* tombèrent sur moi. (J.-J. Rouss.)

Des oisifs de métier et qui toujours sur eux
Portent de tout Paris le *lardon* scandaleux.
(REGNARD.)

Que l'on me voie à Paris : anecdote,
Lardon piquant, brevet de la calotte,
Tout sera mis sur mon compte à l'instant,
(GRÉCOURT.)

— Nom qui fut donné à une gazette de Hollande à cause de la liberté souvent maligne avec laquelle elle était écrite.

— S'est dit aussi du feuilleton qui dans d'autres journaux contenait des bons mots ou des épigrammes.

— *Être le lardon du quartier*. En être la mauvaise langue. Les portières sont les lardons de leur quartier.

— Armur. Pièce de fer insérée et soudée à l'extérieur d'un canon de fusil pour boucher une fissure.

— Artif. Serpenteau qui dépasse la grosseur ordinaire.

— Horl. Pièce longue et étroite qui fait partie de la potence dans une montre à roue de rencontre.

— Jeux. Carte insérée frauduleusement dans un jeu.

— Serr. Morceau de fer ou d'acier qu'on introduit dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge.

LARDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lar-

donner. S'empl. adjectiv. Un sot bien et dûment lardonné.

LARDONNEMENT, s. m. Action de lardonner.

LARDONNER, v. a. 1re conj. (rad. *lardon*). Couper, tailler.

— Fig. Lancer des lardons, des brocards. Lardonner un sot.

LARDONNISTE, s. Philol. Celui qui publiait les nouvelles satiriques appelées *lardons*.

LARDURE, s. f. (rad. *larder*). Techn. Défaut qui, dans une étoffe de laine, est produit par des fils mal entrelacés.

* **LARE**, s. m. Myth. Nom que les Romains donnaient aux dieux ou génies domestiques qui étaient chargés de protéger chaque maison et chaque famille. Leurs statues étaient fort petites; on les plaçait au coin du foyer, et on mettait entre elles un chien, symbole d'attachement et de fidelité. On identifie souvent les lares avec les mânes des ancêtres de chaque famille. On les confond aussi avec les pénates; cependant les pénates paraissent plutôt chargés de dispenser des richesses et les lares de les conserver. On offrait aux lares du vin, de l'encens, des couronnes de laine et une partie des mets que l'on servait à table. On retrouve ici quelques traces du culte touchant des *lares*. (Chateaubriand.)

— Se disait aussi des génies tutélaires des vaisseaux, des chemins, de la ville, des carrefours, etc., que l'on distinguait par une épithète. || *Lares des chemins*. Ceux dont les statues se trouvaient sur le bord des chemins. || *Lares compitaux*. Ceux des carrefours. || *Lares familiers*. Ceux qui étaient particuliers à chaque famille. || *Grands lares*. Se disait des douze grands dieux. || *Lares marins*. Ceux qui protégeaient les navires. || *Petits lares*. Se disait quelquefois des dieux des campagnes. || *Lares publics* ou *augustes*. Empereurs déifiés après leur mort. || *Lares ruraux*. Ceux que l'on honorait dans les campagnes. || *Lares succincts*. Ceux qu'on représentait avec une ceintore. || *Lares urbains*. Ceux qui gardaient les villes.

— Fig. La maison, la demeure, le foyer.

Un rat, hôte d'un champ, rat de peu de cervelle,
Des *lares* paternels un jour se trouva soûl. (La Font.)
Il nous vaut mieux vivre au sein de nos *lares*,
Et conserver, paisibles casaniers,
Notre vertu dans nos propres foyers. (Gresset.)

— Moll. Nom marchand d'une coquille univalve.

— Ornith. Syn. de MOUETTE.

— Adjectiv. Les dieux lares. On plaçait les lares, les dieux *lares* auprès du foyer. (Acad.)

LA RENAUDIE (Godefroy DE BARRY, seigneur de). Gentilhomme du Perigord, du parti protestant, fut mis en avant par le prince de Condé dans la conjuration d'Amboise, en 1560. Il fut tué dans un bois près d'Amboise.

LARENIER, s. m. Techn. Rebord d'un châssis pour écarter l'eau.

LARENTIE, s. f. (pron. *la-ren-ci*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénites, reparti en deux sections et comprenant un grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques.

LARENTINALES, s. f. pl. Antiq rom. Fêtes instituées en l'honneur d'Acca Laurentia, nourrice de Rémus et de Romulus, et qu'on célébrait le dixième jour des calendes de janvier.

LARÉTIE, s. f. (pr. *la-ré-ci*; de *Laret*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des ombellifères, établi pour des herbes du Chili.

LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie de). Homme d'État français, né à Montaigu (Vendée), 1753-1824, fit un cours public de botanique à Angers, et y revéla un talent de parole qui le fit connaître. Député aux états généraux de 1789, il vota avec la gauche; à la Convention, il défendit les girondins, mais ne suivit pas leur politique; il fut mis hors la loi et parvint à se cacher. Rentré à la Convention après le 9 thermidor, il fut l'ennemi des thermidoriens et des royalistes; président du conseil des Anciens, il fut élu directeur à l'unanimité moins deux voix. La Revellière prit une grande part au coup d'État du 18 fructidor, mais fut renverse par la réaction du 20 prairial. Sincèrement religieux, il favorisa par conviction et par politique la tentative des théophilanthropes; ce fut la source d'une foule de calomnies et de moqueries injustes. Après le 18 brumaire, il rentra dans la vie privée et vécut dans une modeste propriété de la Sologne. Il a laissé des *Mémoires* importants.

LA REYNIE (Nicolas-Gabriel de). Administrateur, né à Limoges, 1625-1709, maître des requêtes en 1661, fut nommé par Louis XIV lieutenant général de police en 1667. Il améliora singulièrement l'état de la capitale. Conseiller d'État en 1680, il présida la chambre ardente chargée de poursuivre les empoisonneurs, et, plus tard, exécuta dans Paris les ordres du roi, après la révocation de l'édit de Nantes. Il quitta ses fonctions en 1697.

* **LARGE**, adj. 2 g. (du lat. *largus*, même signif.). Qui a de la largeur. Il se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre, et par opposition à Etroit. Ce champ est large. Ce jardin est large. Un chemin, une rivière très large. Une etoffe, un ruban large. Avoir le visage large. La rivière est plus large à cet endroit qu'à son embouchure. Un chapeau trop large d'entrée, trop large de bord. Prendre des souliers trop larges. Des bas trop larges. Le gobie bosc a la tête plus *large* que le corps. Lacep. Antoine lui demande d'un air railleur s'il portait toujours un poignard sur lui. — Oui, lui dit Cassius, et même un très *large* si tu songes à t'emparer du pouvoir. (Sallent.) Des caméléons rampaient sur les feuilles *larges* des cactus. (G. Flaubert.)

— Se dit aussi par opposition à Long. Un jardin plus long que large.

— *Un cheval large du devant*. Un cheval qui a beaucoup de poitrail. || *Une blessure large*. Une grande blessure. || *Une large base*. Une base étendue.

— Fig. Étendu. Faire une large concession. Un pouvoir bien large. Une part bien large de bonheur. Ce prince a donné à son agent un pouvoir bien large, les pouvoirs les plus larges. Il ouvre un champ plus *large* à ces guerres d'esprit. (Corneille.) Il (Macaulay) est libéral dans le plus *large* et le plus beau sens du mot. (H. Taine.)

— Qui n'a rien de gênant en matière de morale. Une opinion large. Une conscience large. Voila ce que disent des mondains séduits par la fausse prudence de la chair, et qui se conduisent par les principes les plus *larges*, dans un point ou la religion est plus resserrée et moins indulgente. (Bourdaloue.)

— Libéral. C'est un homme large.

— Se dit des choses en ce sens. Il faut résolument marcher à la fortune pour en faire un *large* et magnifique usage. (Sainte-Beuve.)

— Fastueux, sans lésinerie. MM. les ecclésiastiques menaient une vie trop *large*. (Boss.)

— Dans les arts du dessin, Qui est fait par masses et a grands traits, qui est hardi, qui n'a rien de maigre, de mesquin, de timide. Des contours larges. Des draperies fort larges. Des lumières larges. Une touche, une manière large. Avoir un pinceau large. Le style du XVIIe siècle est excessivement large. L'architecture de Palladio est d'un style très large.

— Se dit de même en littérature. La manière de ce poète est large.

— Loc. prov. *Faire du cuir d'autrui large courroie*. Être libéral du bien d'autrui. || *Accommodez-vous, le pays est large*. Se dit à une personne qui se gêne inutilement, et ironiquement à une personne qui prend trop ses aises. || *Il n'est pas large, mais il est bien long*. Se dit d'un chemin qui ennuie. || *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*. Être peu scrupuleux. || *Avoir la manche large*. Se dit dans le même sens. || *Il est large, mais c'est des épaules*. Se dit par ironie d'un avare. || *Large de bouche, étroit de ceinture*. Promettant beaucoup et ne donnant guère. || *Autant dépense chiche que large*.

— Anat. *Os larges*. Se dit de ceux dont la longueur et la largeur ont une étendue presque égale et de beaucoup supérieure à leur épaisseur. || *Muscles larges*. Muscles qui occupent les parois des cavités et spécialement celles de la poitrine et de l'abdomen. || *Muscle très large du cou*. Le muscle peaussier. || *Muscle très large du dos*. Muscle dorsal. || *Ligaments larges*. Ligaments sous-lombaires de l'utérus.

— Fauconn. *Fort large*. Se dit d'un oiseau qui écarte bien les ailes.

— Monn. *Large de loi*. Se disait des monnaies qui étaient au-dessus du titre.

— LARGE, adv. Largement. Peindre large.

— Manèg. *Ce cheval va large, trop large*. Il s'etend sur un trop grand terrain, il se porte de côté.

— Loc. prov. *Il n'en mène pas large*. Se dit d'un homme qui est embarrassé, qui n'est pas à son aise.

— LARGE, s. m. Largeur. Un pays qui a deux cents lieues de long et cent cinquante de large. Cette étoffe a tant de *large*. (Acad.)

— B.-arts. *Le large*. La manière grande, large.

— Mar. L'éloignement de la terre, en parlant d'une mer quelconque, hors de vue des côtes. On dit d'un bâtiment qui se montre, qu'il vient du large. Prendre le large. Gagner le large. Courir au large. Attirer l'ennemi au large. Le garde-côte, tout à sa besogne et espionnant consciencieusement le *large*, n'avait pas songé à scruter le rocher à côté et au-dessous de lui. (V. Hugo.) Il y a sur la mer un phénomène faronche, qu'on pourrait appeler l'arrivée des vents du *large*. (Id.)

— *La mer vient du large*. Les vagues sont poussées par le vent de la mer et non par celui de la terre.

— Fig. et fam. *Gagner le large, prendre le large*. S'enfuir.

— *Au large*. loc. adv. Spacieusement. Être logé bien au large. Se mettre au large. Vous êtes trop pressé, trop serré, mettez-vous un peu plus au *large*. (Acad.)

— Fig. Nous voici bien au *large*, mon révérend père; grâces à vos opinions probables, nous avons une belle liberté de conscience. (Pasc.) On ôte tous les mysteres, on éteint les feux éternels et on ne cherche qu'à se mettre au *large*. (Bossuet.)

— Fig. et fam. *Être au large*. Être dans l'opulence. || *Mettre au large*. Mettre dans un état plus commode, plus opulent. Il lui est venu une succession qui l'a mis plus au large qu'il n'était.

— *Au large!* Exclamation pour Passez au large.

— *Au long et au large*. loc. adv. En tout sens et avec autant de développement qu'il est possible. S'étendre au long et au large.

— *Un long et en large*. En longueur et en largeur alternativement. Aller en long et en large.

— *Du long et du large*. Locution adverbiale qui n'est guère usitée que dans cette phrase: *On lui en a donné du long et du large*. Il a été bien battu ou bien moqué.

— LARGE, s. f. Mus. anc. Note dont on augmentait la valeur en la surchargeant de certains traits.

* **LARGEMENT**, adv. D'une manière large. Être largement vêtu, largement chaussé.

— Fig. Abondamment, autant et plus qu'il n'est nécessaire. Récompenser largement. Se nourrir largement. Vivre largement. Manger et boire largement. User largement de son pouvoir. Payer largement ses serviteurs.

— D'une manière hardie et grande. Peindre largement. Dessiner largement. Composer largement.

— Au moins. Je dépensai largement deux mille louis.

LARGENTIÈRE. Géogr. V. ARGENTIÈRE (L').

LARGER, v. n. 1re conj. Manèg. Aller large, s'éloigner du centre de la volte, en parlant d'un cheval.

* **LARGESSE**, s. f. (rad. *large*). Libéralité, distribution d'argent ou d'autre chose. Quelle largesse! Faire des largesses à ses amis. Ce n'est pas un homme qui fasse de grandes largesses. Les troupes de son père se donnerent à lui, touchées du nom de César et des *largesses* prodigieuses qu'il leur fit. (Bossuet.) Il le comble de *largesses*. (Voltaire.) Les *largesses* de la main droite doivent être secrètes pour la main gauche. (Dider.)

Puissent mes vers, aimables comme toi,
En les chantant te payer tes *largesses*! (Parny.)

— Par extens. Don, présent. || *Les largesses de la terre*. Ses productions.

— *Pièces de largesse*. Pièces d'or ou d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple au sacre du roi et aux autres cérémonies.

— Par ellipse. *Largesse!* Cri des hérauts qui précédaient un souverain ou un grand personnage, dans une cérémonie publique, tout en jetant au peuple de l'argent. *Largesse*, ô chevaliers! *largesse* aux suivants d'armes! (V. Hugo.)

— *Faire largesse*. Jeter de l'argent au peuple.

— Hist. rom. *Les largesses*. Se dit particulièrement des sommes que les prétendants à l'empire répandaient parmi le peuple et l'armée. || Dans le Bas-Empire, a signifié Le trésor public et le fisc.

— Monn. *Largesse de loi*. État d'une pièce qui excède le titre fixé par la loi.

LARGETS, s. m. pl. Metall. Pièces de fer qu'on passe au laminoir pour en faire des languettes.

* **LARGEUR**, s. f. (rad. *large*). Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, par opposition à Longueur. La largeur d'une rivière. La largeur d'une rue, d'un chemin. Une toile d'un mètre et demi de largeur. Cette reine entreprit un travail bien plus merveilleux: ce fut d'élever sur l'Euphrate un pont de pierre, afin que les deux côtes de la ville, que l'immense *largeur* de ce fleuve séparait trop, pussent communiquer ensemble. (Boss.) Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en *largeur* par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur. (Buffon.) La *largeur* de cette île n'est pas proportionnée à sa longueur. (Barthélemy.) Ces deux arbres ont l'un et l'autre une hauteur qui est une fois et demie leur *largeur*. (B. de St-P.) Les feuilles qui garnissent les palmes ont une coudee de longueur et deux pouces de *largeur*. (Id.)

— Fig. La largeur des idées. La largeur du style. La seule expérience peut montrer quelle *largeur* de cœur la simplicité donne. (Fén.)

LARGHETTO, adv. Mus. Mot italien, qui en tête d'un morceau de musique, indique un mouvement plus lent que l'adagio et moins lent que le largo.

— LARGHETTO, s. m. Morceau de musique que l'on exécute dans le mouvement dit *larghetto*.

LARGIDE, adj. (étym. fr., *largus*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au largus. || LARGIDES, s. m. pl. Tribu d'hémiptères comprenant les genres largus et acinocore.

LARGILLIÈRE (Nicolas de). Peintre, né à Paris, 1656-1746, passa ses premières années en Belgique et en Angleterre, revint en France, 1678, et, protégé par van der Meulen et par Lebrun, fut bientôt connu. Admis à l'Académie de peinture en 1686, il y fut professeur, directeur et chancelier. Il a surtout réussi dans les portraits de femmes. On l'a surnommé le *Van Dyck français*.

* **LARGO**, adv. Mus. Mot emprunté de l'italien, qui se met en tête d'un morceau de musique pour indiquer qu'on doit le jouer d'un mouvement très lent.

— LARGO, s. m. Morceau de musique que l'on exécute d'après le mouvement dit *largo*.

* **LARGUE**, adj. 2 g. (rad. *large*). Mar. Lâche, qui n'est pas tendu. Cordage largue. Manœuvre largue. Les écoutes d'une voile, lorsqu'elles ne servent pas par leur tension à la maintenir dans une situation fixe, sont des ecoutes largues. | *Le vent est largue*. Se dit lorsqu'un bâtiment a ses voiles orientées entre le vent arrière et le plus près du vent, c'est-à-dire que les vergues sont brassées sous un angle, depuis 169e jusqu'à 77e, en égard à la direction de la quille prise en avant. Lorsque le vent n'a qu'un angle de 77e, on n'a qu'un bon quart de largue. Quand le vent est largue pour un bâtiment sous voiles, il est dit Avoir vent largue, courir largue, porter largue.

— LARGUE, s. m. Haute mer. Tenir le *largue*. (Acad.) On dit plutôt *le large*.

— *Grand largue*. L'allure la plus favorable à la marche d'un navire.

— L'Académie ne donne pas le femmin de ce mot.

LARGUE, s. f. Arg. Femme, maîtresse d'un voleur ou d'un assassin.

LARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Larguer. S'empl. adjectiv. Voiles larguées. Une manœuvre larguée.

* **LARGUER**, v. a. 1re conj. (radic. *largue*). Mar. Démarrer ce qui est amarré, ou laisser aller un cordage, l'abandonner. || *Larguer en bande*. Larguer avec promptitude et complétement. || *Larguer en douceur* ou *à retour*. Larguer par degrés et petit à petit. || *Larguer les ris*. Donner une augmentation de voile au vent; rendre aux huniers la partie de toile qui était serrée sur la vergue par la bande de ris. || *Larguer une voile*. La présenter au vent dans toute son étendue. || *Largue!* Commandement de larguer, de détourner, de démarrer un cordage quelconque. Largue la grande bouline! Larguez tel bras sous le vent! Larguez toute drisse en bande! Larguez les huniers! Larguez les perroquets!

— Neutral. Se dit d'un bâtiment qui a beaucoup souffert ou qui est vieux, pour dire qu'il y a des parties de sa charpente qui jouent, qui se desunissent. Le bâtiment largue de l'avant, il largue de partout.

— Laisser arriver. Le navire largue.

— *Le vent largue*. Se dit quand il change pour se rapprocher de l'arrière.

LARGUS, s. m. (pron. *larguss*; mot latin signif. *large*). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des lygéides, dont les principales espèces habitent le Brésil.

LARICE, s. m. Bot. Syn. de LARIX.

LARICINE, s. f. Chim. Substance trouvée dans le larix.

LARIDÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *larus*, mouette). Ornith. Qui a de la ressemblance avec le genre mouette. || LARIDÉES, s. f. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes qui a pour type le genre larus.

LARIDON, s. m. (ét. lat., *laridum*, lard). Nom donné par La Fontaine à un chien. Oh! combien de Césars deviendront *Laridons*. (La Font.)

LARIFLA, Mot qui entre dans quelques refrains de chansons.

— LARIFLA, s. m. Refrain.

* **LARIGOT**, s. m. (et. inconnue). Espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et jumite un jeu d'orgue nommé pour cette raison le *jeu du larigot*. Danser le double branle au son du *larigot*. (St-Amant.)

Un pasteur
Qui tient un *larigot* et flûte entre les bœufs (Rons.)

— Pop. *Boire à tire-larigot*. Boire beaucoup, à longs traits. V. BOIRE.

— Mus. *Jeu du larigot*. Le plus aigu de tous les jeux de l'orgue; il sonne la quinte au-dessus de la doublette. Ce jeu, qui est compris parmi les jeux à bouche, est d'étain et a quatre octaves et demie d'étendue, ce qui forme tout le clavier.

LARIN, s. m. Métrol. Monnaie réelle d'argent employée en Perse, qui vaut 1 fr. 2125. On l'appelle *larin*, parce que c'était la monnaie propre des princes de Lar, ville de Perse. Le larin est un fil d'argent plie en deux; il est de la grosseur d'un tuyau de plume ordinaire, et long de deux travers de doigt ou environ. Sur ce fil d'argent ainsi plié, on voit le nom du prince dans les États duquel le larin a été fabriqué.

LARIN, s. m. (étym. gr., λαρινός, engraissé). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour plus de soixante-dix espèces dont la plupart appartiennent à l'Europe.

LARINÉ, ÉE, adj. (du lat. *larus*, mouette). Ornith. Qui ressemble à une mouette. || LARINÉES, s. f. pl. Division de la famille des laridées, ayant pour type le genre mouette.

LARINOÏDE, adj. 2 g. (et. gr., λαρινός, engraisse; εἶδος, aspect). Hist. nat. Qui ressemble au lard.

LARIO. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois au lac de Côme.

— LARIO. Ancien département du royaume d'Italie, dont les limites étaient à peu près les mêmes que celles de la province de Côme. Son chef-lieu était Côme.

LARISSE, s. f. Entom. Syn. de CÉLINE.

LARISSE, (en turc *Yéni Schehr*, *la nouvelle ville*, anc. *Larissa*) Géogr. Ville de la Thessalie (Grèce) sur la Salembria (*Peneé*); 30,000 habit. Fabriques de maroquins et de tabac; teintureries en rouge.

LARISSÉEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Larisse.

a]. qui appartient à cette ville ou a ses habitants.

LARISTAN Géogr. Territoire de la Perse, partie s. de la prov. de Farsistan; ch.-l., *Lar.*

LARIVEY (Pierre de). Auteur comique, né à Troyes vers 1550, mort vers 1612. peut être fils d'un Florentin, donna, en 1579, six pièces, en 1611, trois autres pièces arrangées de l'italien. Ces pièces renferment une collection curieuse des types de notre vieille comédie; le dialogue est naturel, souvent vif; le style est plein de franchise, mais il pèche par le plan et par le goût. Larivey a encore publié plusieurs traductions de l'italien, et principalement *les Facétieuses Nuits du seigneur Straparole*.

* **LARIX** s. m. Bot. Nom scientifique du genre mélèze. *Larix européen.* Nom donné particulièrement au mélèze. || *Larix américain.* Epinette rouge.

LARIXINIQUE. a]. Chim. Se dit d'un acide extrait de l'écorce du larix ou mélèze.

LAR-KIN. s. m. Sorte d'élixir employé comme cordial dans l'Inde.

LARMAIRE. adj. 2 g. Bot. Se dit des graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

* **LARME**. s. f. (du lat. *lacryma*, même signif.). Goutte d'eau qui sort de l'œil, et dont la cause est ordinairement la douleur, l'affliction, le dépit, la honte, le désespoir; quelquefois aussi l'attendrissement, la joie. Répandre, verser des larmes. Avoir le visage baigné, mouillé, trempé, noyé de larmes. Renfoncer, retenir ses larmes. Être touché, attendri jusqu'aux larmes. Son sort arracherait des larmes aux plus insensibles. Larmes de joie, de tendresse, de fureur, de rage. Les larmes de la pénitence, du repentir. Cette faute lui a coûté bien des larmes, des larmes bien amères. Un ruisseau, un torrent de larmes. Donner des larmes au malheur d'autrui. Ses soupirs ridicules et ses *larmes* niaises ont fait rire tout le monde. Molière. Je ne saurais souffrir un héros tel qu'Enée, qui ne fournit que des *larmes* aux malheurs, et des craintes à tous les périls qui se présentent. St-Evrem. Les femmes ont le don des *larmes* et un merveilleux talent pour pleurer. Id.) Comme les *larmes* sont des marques d'un naturel sensible et pitoyable, elles sont aussi des marques de faiblesse et d'artifice. Fén. Ses yeux étaient devenus deux fontaines de *larmes* qui ne pouvaient tarir. Id.) On voit tous les jours des enfants transportés de joie ou versant des *larmes* au récit des aventures qu'on leur raconte. Id. Je remarquai que les *larmes* lui roulaient dans les yeux. J.-J. Rouss., Je viendrai bientôt verser dans votre sein des *larmes* qui ne tariront jamais. (Voltaire. Quand aurai-je le plaisir de mêler mes *larmes* aux siennes! Id.) Au récit d'une grande action, notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos *larmes* coulent. Id. Mon admiration avait besoin de se soulager par des *larmes* que je ne pouvais retenir. Id. Cet adieu éternel redoublait les *larmes* qui n'avaient cessé de couler de tous les yeux. Id.) Il balbutiait, il ricanait sous les *larmes* claires qui lavaient sa figure. (G. Flaub.)

La tragédie en pleurs,
D'Oreste parricide exprima les alarmes,
Et pour nous divertir nous arracha des *larmes*. (Boil.)

Je fus dès la mamelle un homme de douleur;
Mon cœur au lieu de sang ne roule que des *larmes*,
Ou plutôt de ces pleurs dieu m'a ravi les charmes,
Il a pétrifié les *larmes* dans mon cœur. (Lamartine)

— Fig. Affliction qui fait répandre des larmes. En ce sens, il s'emploie toujours au pluriel. Les dames de la cour se montraient toujours en *larmes* auprès de la reine. (L. Blanc.)

Il doit au sang d'Hector tout l'éclat de ses armes,
Et vous n'êtes tous deux connus que par mes *larmes*. (Racine)

— *Torrent de larmes*. Larmes que l'on répand en grande abondance.

— *Pleurer toutes les larmes de son corps*. Avoir une grande affliction; pleurer sans cesse, sans interruption.

— *Pleurer à chaudes larmes, être tout en larmes, fondre en larmes*. Pleurer beaucoup.

— *Pleurer des larmes de sang*. Éprouver un chagrin extrême, des regrets déchirants. Pleurer en *larmes* de sang ta lâcheté funeste. (M.-J. Chénier.)

— *Mêler ses larmes*. Partager la douleur de quelqu'un, pleurer avec lui.

— *Donner des larmes à quelqu'un*. Pleurer sur lui, le regretter.

— Fig. *S'abreuver de larmes, vivre de larmes*. Se livrer à une grande douleur. || *Sécher, essuyer les larmes de quelqu'un*. Le consoler, lui faire oublier sa douleur.

Et contre ma douleur j'aurais senti des charmes,
Quand une main si chère eut essuyé mes *larmes*. (Corneille)

— *Avoir recours aux larmes*. Pleurer pour fléchir, pour attendrir celui qu'on supplie. || *Avoir toujours la larme à l'œil*. S'attendrir pour la moindre chose, ou affecter une grande sensibilité. || *Avoir le don des larmes*. Pleurer à volonté. Ne soyez jamais en peine de ceux qui ont le don des *larmes*. Je prie Dieu de ne jamais sentir de ces douleurs, où les yeux ne soulagent point le cœur. (Mme de Sévig.)

Je crois vous avoir déjà dit
Qu'il donnait des pleurs à crédit,
Et qu'il avait le don des *larmes*. (Scarron.)

— *Faire venir les larmes aux yeux*. Causer un grand attendrissement. Leur contenance triste me fit venir les *larmes* aux yeux. (Mme de Sévigné.)

— *Être ému aux larmes*. Être ému jusqu'à pleurer.

— *Rire aux larmes*. Rire au point que les yeux se mouillent de larmes.

— *Avoir des larmes dans la voix*. Parler d'une voix très émue. || Se dit aussi pour Chanter d'une voix touchante, émue. || *Larmes de crocodile*. Larmes hypocrites que répand une personne, dans le dessein d'en tromper une autre. Cette expression fait allusion aux gémissements que poussent les crocodiles, dit-on, pour attirer leur proie.

— Fig. et poétiq. Seront ce pas des âmes dans des villes d'ivoire et qui vivront cent ans des *larmes* d'une rose? (E. Quinet.)

— Poétiq. *Larmes de l'aurore*. La rosée.

— Fam. et par extens. Une goutte, une petite quantité de liqueur. Une larme d'eau-de-vie. Il n'a pris qu'une larme de vin.

— Nom donné aux sucs gommeux ou résineux, qui se sont coagulés en forme de larmes. Larmes de sapin. Larmes de mastic. Larmes de lierre. || Par extens. Les larmes de la vigne.

— Dans la décoration, Espèce de symbole destiné le plus souvent aux pompes funéraires ou à des chapelles sépulcrales, lequel a la forme d'une goutte d'eau ou d'une larme.

— Annél. *Larme marine*. Nom donné à des masses glaireuses, renfermant des animaux filiformes, qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et que l'on croit être le frai de quelque mollusque ou de quelque poisson.

— Archit. Nom de petits ornements en forme de cônes tronqués, qu'on place dans les triglyphes de l'ordre dorique. Le plus souvent on les appelle *gouttes*.

— Blas. Meuble d'armoiries en forme de larmes funéraires.

— Bot. *Larme de Job* ou *du Christ*. Espèce de coix dont les graines ont la forme d'une larme et servent à faire des colliers ou des chapelets. || *Larme-du-Christ*. Nom vulgaire du grémil. || *Larme de la Vierge*. Nom vulgaire de l'ornithogale arabique.

— Chass. *Larmes de plomb*. Petit plomb pour les oiseaux. On dit plus ordinairement *cendrée*, ou *cendre de plomb*.

— Géol. *Larmes volcaniques*. Masses de matières vitreuses, affectant des formes plus ou moins arrondies, globuleuses ou ovoïdes, qui se rencontrent souvent près des volcans éteints ou en activité. || Masses tout à fait analogues par leur forme, mais dont le noyau, au lieu d'être spongieux, est formé de masses cristallisées et de nature différente de celle de la partie enveloppante.

Hist. anc. *Bataille sans larmes*. Celle qui fut gagnée par l'archagète Archidamus sur les troupes réunies des Arcadiens et des Argiens en 367, et dans laquelle il ne perdit aucun des siens.

— Hist. relig. *La Sainte Larme*. Relique célèbre au moyen âge, conservée à Vendôme.

— Médec. *Larme de cerf*. Liqueur jaune qui sort de deux ouvertures que cet animal a au-dessous des yeux et qu'on appelle aussi *larmiers*.

— Pharm. Petite masse arrondie de matières molles. Larmes de manne.

— Physiol. Humeur excrémentielle sécrétée par les glandes lacrymales, et versée entre le globe de l'œil et les paupières, pour faciliter les mouvements de ces parties.

— Physiq. *Larme de verre*. Petits morceaux de verre ordinaire qu'on tire du vase où le verre est en fusion, avec l'extrémité du tuyau de fer. On en laisse tomber les gouttes, qui sont extrêmement chaudes, dans un vase d'eau froide où elles prennent une forme assez semblable à celle d'une larme. On fait avec ces larmes une expérience assez curieuse, c'est que lorsqu'on en casse l'extrémité, toute la larme se brise en pièces avec un grand bruit. On les nomme aussi *larmes batavriques*, parce que c'est en Hollande qu'on a commencé à en faire.

LARMETTE. s. f. (dimin. de *larme*). Petite larme. Vieux mot.

O liqueur sainte! ô petite *larmette*!
Digne qu'aux cieux au plus haut on te mette;
Que l'homme a Dieu peut réconcilier,
Quand il se veut par toi humilier. (Marot.)

LARMEUX, EUSE. adj. Qui est en forme de larmes.

* **LARMIER**. s. m. Archit. Espèce de gouttière pratiquée dans un édifice, de façon qu'elle laisse tomber l'eau goutte à goutte comme des larmes. || *Larmier bombé* ou *réglé*. Linteau entré par le devant et droit par son profil, situé en dedans ou hors d'œuvre d'une porte ou d'une croisée. || *Larmier de cheminée*. Couronnement d'une souche de cheminée. || *Larmier gothique* ou *à la moderne*. Espèce de plinthe en chanfrein refouillé par-dessous un canal rond, pour jeter les eaux plus facilement au delà du mur située au droit du plancher ou sur les appuis des croisées. || *Larmier de mur*. Espèce de plinthe sous l'égout du chaperon d'un mur mitoyen ou de clôture.

— Bot. Syn. de COIX.

— Dess. L'angle de l'œil le plus rapproché du nez; celui dans lequel se forment les larmes. Cet œil est mal fait, il n'a point de larmier. Larmier bien dessiné. Larmier bien peint.

— Hydraul. Retraite de maçonnerie construite ordinairement dans un goût gothique, terminée par un talus et une saillie qui sert d'ornement à une pile, à la façade d'un pont, en guise de plinthe ou de cordon.

— LARMIERS. s. m. pl. Art vétér. Parties de la tête du cheval qui correspondent aux tempes chez l'homme. Saigner un cheval aux *larmiers*. (Acad.)

— Se dit pour Larmières. Les gazelles ont, comme le chevreuil, des *larmiers* ou enfoncements au-devant de chaque œil. (Buff.)

* **LARMIÈRES**. s. f. pl. Vén. Sacs membraneux, à parois garnies de follicules, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui, situés dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, s'ouvrent dehors par une fente longitudinale de la peau, et ne s'observent que dans certaines espèces de cerfs.

LARMILLE. s. f. (pr. *lar-mille, ll* mouill.; dimin. de *larme*). Bot. Nom vulgaire de la larme-de-Job et du grémil officinal. || *Larmille des Indes*. Nom donné au coix.

* **LARMOIEMENT**. s. m. (rad. *larmoyer*). Pathol. Écoulement morbide de larmes. Le larmoiement est un des symptômes de la rougeole.

LARMOYANT. part. prés. du v. Larmoyer. Qui larmoie. Des enfants et des femmes larmoyant et se désolant.

* **LARMOYANT, ANTE**. adj. Qui fond en larmes. On trouva cette mère toute larmoyante.

— Par extens. Avec ses manières *larmoyantes*, elle arracha du roi 30,000 écus de pension. (Saint-Simon.)

— Qui est propre à faire verser des larmes. S'est dit en ce sens, dans le XVIIIe siècle, d'un certain genre de comédies plus attendrissantes que comiques. Genre larmoyant. Si la comédie manquait de comique, si elle n'était que *larmoyante*, c'est alors qu'elle serait un genre vicieux. (Volt.)

— Pathol. Qui laisse sécréter des larmes, en parlant des yeux malades.

— LARMOYANT. s. m. Genre larmoyant. Le mélange du comique et du *larmoyant* forme un genre de comédie réprouvé par les critiques d'un goût sévère. (Acad.)

— Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte d'anabaptistes qui pleuraient pour être agréables à Dieu.

* **LARMOYER**. v. n. 1re conj. (rad. *larme*). Il change l'*y* en *i* devant l'*e* muet. *Je larmoie, il larmoie, ils larmoient. Il larmoiera*. De plus, il prend un *i* après l'*y* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous larmoyions, vous larmoyiez. Que nous larmoyions, que vous larmoyiez*. Pleurer abondamment; témoigner sa douleur, son affliction par des larmes. Cette femme ne fait que larmoyer. Je suis si mal traité, que même les amours ayant pitié de moi, en *larmoient*. (Muret.) Songeons à *larmoyer*, il n'est plus temps de rire. (Hauteroche.)

— Activ.

Ce gît Cochette, à qui dame Lucine
Traîtreusement pourchassa male mort.
Chienne, elle fut mout flatteuse et badine;
Trop mieux le sent qui *larmoya* son sort. (Scarron.)

* **LARMOYEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui larmoie. Le sentimentalisme, c'était par la que le *larmoyeur* des tendresses de la femme essayait de rajeunir, de renouveler et de passionner le spiritualisme de l'art. (De Gonc.)

LARMOYEUX, EUSE. adj. Qui pleure facilement. Peu usité. Il (le peuple) pleure souvent, bien moins par un sentiment de piété que pour être plus *larmoyeux* et pour s'affliger raisonnablement des moindres choses. (St-Evrem.)

LAROCHE-CHALAIS. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac (Dordogne); 2,400 hab.

— LAROCHE-EN-BRENIL. Comm. du cant. de Saulieu, arr. de Semur (Côte-d'Or; 2,203 hab.

LAROCHE Benjamin). Littérateur. 1797-1852, a traduit avec succès beaucoup d'écrivains anglais (Canning, Goldsmith, Bentham, W. Irving, Shakspeare, Cooper, Byron, W. Scott, Sheridan, etc.). Il a écrit dans beaucoup de journaux d'une opinion avancée.

LAROCHÉE. s. f. Bot. Syn. de ROCHÉE.

LA ROCHEFOUCAULD. Ancienne famille française, originaire de la petite ville de La Rochefoucauld, bien connue depuis le XIIe siècle, a compté jusqu'à quinze branches.

— LA ROCHEFOUCAULD (François VI, duc de), prince de Marsillac. Moraliste français, né à Paris, 1613-1680, se mêla aux intrigues dirigées contre Richelieu, avec la duchesse de Chevreuse et avec Cinq-Mars. Au commencement de la régence, il fut de la cabale des importants, se fit aimer de la duchesse de Longueville, 1646, l'entraîna dans la révolte, et fut l'un des chefs dans la première guerre de la Fronde terminée par la paix de Rueil, 1649. Après l'arrestation des princes, 1650, il chercha à soulever le Poitou, et se défendit à Bordeaux contre Mazarin. Il suivit la fortune du prince de Condé. Au combat du faubourg Saint-Antoine, il reçut un coup de feu qui le priva longtemps de la vue. Quand il revint à la santé, la Fronde était finie; il vécut dès lors dans le repos, traité avec affection par Louis XIV, dans la compagnie de femmes aimables et spirituelles, Mmes de Sablé, de La Fayette, de Sévigné, s'occupant d'écrire ses *Mémoires* et ses *Maximes*. Tout le monde est d'accord sur le mérite littéraire des *Maximes;* mais l'on a reproché à l'auteur, au nom de la morale, son point de vue exclusif, son esprit profondément égoïste.

— LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François-Alexandre-Frédéric, duc de). Philanthrope français, 1747-1827. Fut grand maître de la garde-robe depuis 1768. Il fonda à Liancourt une école d'arts et métiers. Député par la noblesse du bailliage de Clermont en Beauvaisis, aux états généraux, il défendit à la fois la royauté et les libertés publiques; il fut forcé de fuir en Angleterre, passa aux États-Unis, et refusa de rentrer à Louis XVIII la charge de grand maître de la garde-robe. De retour à Paris, 1799, il fut l'un des premiers propagateurs de la vaccine; en 1811, il entra à la Chambre des pairs; il fit partie de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. Sous la Restauration, il se dévoua plus que jamais à la bienfaisance; l'Académie des sciences l'admit dans son sein. Ses funérailles furent malheureusement troublées par le gouvernement, irrité des démonstrations populaires en faveur d'un opposant.

LA ROCHEJAQUELEIN (Henri DU VERGER, comte de). Chef des insurgés vendéens, né au château de La Durbellière, près de Châtillon-sur-Sèvre, 1772-1794, fils du marquis de La Rochejaquelein, maréchal de camp, fit partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et, après le 10 août, rejoignit Lescure, son parent, à Clisson. L'un des premiers chefs des paysans soulevés, il remporta de nombreux succès et, après la mort de Lescure, fut élu général en chef des Vendéens, qui avaient passé la Loire; il échoua devant Granville, fut mis en déroute au Mans, put avec peine repasser la Loire et fut tué dans un engagement près de Nouaillé. || LA ROCHEJAQUELEIN (Louis DU VERGER, marquis de). Frère du précédent, né à Saint-Aubin-de-Beaubigné, 1777-1815, épousa, 1802, la veuve du marquis de Lescure. Il repoussa toutes les avances qui lui furent faites par le gouvernement impérial. Il fut nommé commandant des grenadiers à cheval de la maison du roi en 1814. En 1815, il appela les Vendéens aux armes; il fut tué au Pont-des-Mathis, 4 juin. || LA ROCHEJAQUELEIN (Marie-Louise-Victoire DE DONNISSAN, marquise de). Femme du précédent, née à Versailles, 1772-1857, épousa le marquis de Lescure, son cousin germain, partagea ses dangers dans la Vendée et reçut son dernier soupir. Elle épousa plus tard le marquis de La Rochejaquelein. Après la mort de son second époux, elle publia ses intéressants *Mémoires*, plusieurs fois réimprimés. || LA ROCHEJAQUELEIN (Henri Auguste-Georges DU VERGER, marquis de). Fils de Louis de La Rochejaquelein, né au château de Citran (Gironde), 1805-1866, sortit de Saint-Cyr en 1823, fut nommé pair de France en 1825. Il donna sa démission après 1830, fut député de Ploërmel depuis 1842, prêta un concours très actif à la république de 1848, et fit partie de la Constituante et de l'Assemblée législative. Vivement attaqué par le parti légitimiste, il se rallia à la politique de Napoléon III, et fut nommé sénateur le 31 décembre 1852.

LA ROMANA (Marquis de). Célèbre général espagnol, 1761-1811; se distingua dans la guerre de l'indépendance, et ne voulut jamais se soumettre au roi Joseph.

LAROMIGUIÈRE (Pierre). Philosophe français, né à Livignac (Aveyron), 1756-1836, de la congrégation des Doctrinaires, ouvrit, en 1790, à Toulouse, un cours libre de philosophie, fut nommé professeur de logique au Prytanée français et adjoint à la classe de sciences morales et politiques de l'Institut. Il y lut alors deux mémoires sur l'*Analyse des sensations* et la *Détermination du mot idée*. Tribun de 1799 à 1802, il devint professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, resta bibliothécaire de l'université, et fut élu, en 1833, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Laromiguière a préparé le mouvement spiritualiste du XIXe siècle; il reconnaissait au-dessus de la sensation toute passive l'activité de l'âme, et il donnait une théorie ingénieuse de nos facultés diverses et de l'origine de nos idées. Les *Leçons de philosophie sur les principes de l'intelligence* sont de beaucoup son meilleur ouvrage.

LA RONCIÈRE LE NOURY (Camille-Adalbert-Marie, baron CLÉMENT DE). Marin français, né à Turin, où son père commandait une division militaire, 1813-1881. Sorti de l'école navale en 1830, il fit plusieurs campagnes dans les mers du Sud, se distingua en Crimée et y gagna le grade de capitaine de vaisseau. En 1856, il commanda l'expédition scientifique exécutée par le prince Napoléon dans les mers du Nord. Nommé vice-amiral en 1868, il prit une brillante part à la guerre de 1870, comme commandant en chef de la division des marins détachés dans les forts de Paris. Depuis la guerre, il représenta le département de l'Eure à l'Assemblée nationale et au Sénat et vota constamment avec la droite monarchiste et cléricale. L'amiral La Roncière Le Noury était, au moment de sa mort, président de la Société de géographie de Paris depuis 1872.

LAROPIS. s. m. (pr. *la-ro-piss*; étym. lat., *larus*, mouette; gr. ὄψ, aspect). Ornith. Section du genre sterne.

LAROQUE-TIMBAUT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 1,300 h.

LAROUSSE (Pierre). Éditeur et homme de lettres, né à Toucy (Yonne), 1817-1875, d'abord

professeur, fonda une librairie classique dans laquelle il publia des livres d'enseignement sur la lecture, la grammaire, la lexicologie, les éléments du style, et des journaux d'enseignement, *l'École normale* et *l'Émulation*. Son œuvre principale est le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, dont il a dirigé la publication, et qui est connu sous le nom de Dictionnaire ou Encyclopédie Larousse.

LARRA, s. m. Entom. V. LARRE.

LARRATE, adj. 2 g. Entom. Syn. de LARRIDE.

LARRE, s. m. (du lat. *larra*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères fouisseurs, type de la tribu des larrides. On trouve les larres soit dans le sable, où ils creusent pour placer leurs œufs, soit sur les fleurs, surtout celles de la carotte. La femelle pique très vivement. La larre ichneumoniforme est noire et se trouve dans le midi de la France.

LARRÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des zygophyllées, qui croît dans les régions montueuses du Pérou.

LARREY (Dominique-Jean, baron). Chirurgien français, né à Baudéan, près Bagnères-de-Bigorre, 1766-1842, obtint au concours une place de chirurgien interne aux hôpitaux, puis devint, en 1792, aide-major à l'armée du Rhin. Dès lors il ne cessa de prodiguer sa science infatigable et son dévouement admirable à nos soldats; il fit toutes les campagnes de l'empire, comme chirurgien en chef de la garde impériale; il était encore à Waterloo, où il fut blessé et pris. La Restauration, après lui avoir enlevé ses titres et sa pension, les lui rendit en 1818. On lui doit beaucoup de procédés chirurgicaux très ingénieux, et il a fait une foule d'observations et de recherches importantes sur presque toutes les maladies qui sont du ressort de la chirurgie. Il a écrit un assez grand nombre de mémoires, qui sont dans les recueils de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences.

LARRIDE, a. lj. Entom. Qui se rapporte au larre. || LARRIDES, s. f. pl. Tribu d'hyménoptères de la famille des crabroniens ayant pour type le genre larre.

LARRIEN, ENNE, adj. Entom. Synon. de LARRIDE.

LARRIVÉE (Henri). Chanteur de l'Opéra, né à Lyon, 1753-1802, d'abord garçon perruquier, joua de 1751 à 1786 d'un succès non interrompu.

* **LARRON, ONNESSE**, s. (ét. lat., *latro*, voleur. Celui, celle qui dérobe, qui prend furtivement le bien d'autrui. Le larron a été découvert. On a pris le larron. Un larron domestique mérite la corde. Justinien condamne le larron manifeste au quadruple, et le larron non manifeste au double. C'est une franche larronnesse. La coutume de Bretagne condamnait tous les *larrons* à être pendus; autrement, disait-elle naïvement, il y en aurait trop. Rouchet.) Aussi, sans nul doute, la justice d'alors usait-elle de ménagements envers les *larrons* distingués. (Gérard de Nerval.)

— Fig. Brantôme reproche aux historiens italiens d'être grands *larrons* de la gloire et louange des Français. (Noel.)

L'âge la fit déchoir; ses soins ne purent faire
Qu'elle échappât au Temps, cet insigne *larron*.
(LA FONTAINE.)

— *Larron d'honneur*. Séducteur.

Ah! je devais du moins pour contenter ma rage,
Faire au *larron* d'honneur crier le voisinage. (MOL.)

Je ne puis conserver
Sans qu'un *larron* d'honneur se glisse à mon hiver
(V. HUGO.)

— *Le bon, le mauvais larron*. Nom donné aux deux malfaiteurs qui furent crucifiés avec Jésus-Christ et dont l'un se repentit avant de mourir. Jésus-Christ fut crucifié entre deux larrons. Il pardonna au bon larron.

— Bout de mèche qui tombe sur la chandelle et la fait couler.

— S'est dit également des petites pellicules sèches qui sont dans les plumes d'oie, et qui boivent ou dérobent l'encre quand on écrit.

— Loc. prov. *Il faut être marchand ou larron*. Se dit pour marquer qu'un marchand qui vend trop cher dérobe. || *Avoir eu un larron de marche*. Avoir acheté quelque chose à vil prix. || *Il ne faut pas crier au larron*. Se dit quand on a acheté quelque chose à sa juste valeur. || *L'occasion fait le larron*. La facilité de dérober invite à le faire. Se dit aussi de toute occasion où l'on est tenté par la présence de l'objet. || *Ils s'entendent comme des larrons ou comme larrons en foire*. Se dit de plusieurs personnes d'intelligence pour faire des friponneries. || Se prend quelquefois en bonne part. Vous vous entendez tous deux comme *larrons* en foire pour le bien du genre humain. (Volt.) || *Demandez à mon compagnon si je suis larron*. || *Au plus larron la bourse*, ou *confier la bourse au plus larron*. La confier à celui dont on devrait se défier davantage. || *Les grands larrons pendent les petits*. Proverbe que l'on fait remonter à Diogène, qui exprima cette pensée en voyant un larron mené par les ministres de la justice. || *Larron comme une chouette*. || *Est bon larron qui à larron dérobe*. Se dit quand un homme en a trompé un aussi fin que lui. || *Tant prend larron qu'on le pend*. || *Il fait peur aux larrons*. Se dit plaisamment d'un habit qui montre la corde.

— Anc. cout. *Avoir le larron*. Avoir le droit de juger les voleurs.

— Impr. Petit fragment de papier qui se trouve par accident entre la forme et la feuille de papier que l'on tire, et qui empêche celle-ci de recevoir l'empreinte de l'encre.

— P. ext. ch. *Larron d'eau*. Canal pour l'écoulement des eaux. || Trou que les anguilles pratiquent dans les chaussées et par où s'écoule l'eau des étangs.

— Rel. Pli d'un feuillet qui, lorsqu'on a relié le livre, n'a pas été rogné. Le relieur a laissé plusieurs larrons dans ce volume.

— Adjectif. Qui voudrait avoir un domestique aussi *larron* que Mercure? (Fen.)

Ce sont ces maudites harpies
Aussi *larronnesses* que pies. (SCARRON.)

LARRONNAILLE, s. f. pr. *la ro maille, ll* mouill.). Vieux mot français qui a signifié Troupe de larrons, de brigands.

* **LARRONNEAU**, s. m. Petit larron; celui qui ne vole que des choses de peu de valeur. C'est à faire à ces petits *larronneaux* de se servir des ruses que tu me conseilles. (Vaugelas.)

Cessez donc d'entrer en fureur
Pour quelques petits grains que rouge un *larronneau*.
(LA FONTAINE.)

LARRONNER, v. n. 1re conj. Exercer le métier de larron, aller à la maraude, piller, dérober. Ils regardaient plus à piller, dérober, *larronner*, et à faire leur profit qu'à gagner de l'honneur. (Brantôme. Ce qu'on t'apprend d'abord c'est à *larronner*. (Mérimée.)

— Activ. A son voyage d'Italie, il fit prendre deux soldats l'un pour avoir *larronné* une seule pièce de lard, et l'autre pour quelque autre chose légère. (Brantôme.)

LARRONNERIE, s. f. Action de larronner. Je n'aime point la *larronnerie* des marchands. (Gérard de Nerval.)

— Repaire de larrons. Car se n'estait justice, les royaumes ne seroient que *larronneries*. (Monstrelet.)

LARRONNIÈRE, s. f. Repaire de larron.

LARRONIQUE, adj. 2 g. S'est dit pour Propre aux larrons, aux voleurs; qui a le caractère des larrons, des voleurs. Mais pour retourner aux habiletés *larroniques*. (H. Estienne.)

LARRONS (Iles des). Géogr. V. MARIANNES.

LARS, s. m. Mot qui signifiait Roi chez les Etrusques.

LARTIUS (Titus Flavius). Consul romain, 501 av. J.-C, fut le premier dictateur, en 498.

LA RUE (Charles de). Poète latin et auteur dramatique, né à Paris, 1643-1725, professa chez les jésuites et au collège Louis-le-Grand avec le plus brillant succès. On a de lui 4 volumes de *Sermons* et d'*Oraisons funèbres; Panégyriques des saints, avec quelques autres sermons*, un recueil de vers latins, *Carminum Libri IV*; des tragédies latines; des éditions estimées de Virgile et d'Horace; des tragédies françaises, *Lysimaque* et *Sylla*. On le croit même l'auteur de deux comédies, l'*Andrienne* et l'*Homme à bonnes fortunes*, représentées sous le nom de son ami, l'acteur Baron.

LARUNDA, s. m. Crust. Syn. de CYAME.

LARUNDA, Myth. Déesse qui présidait aux maisons, et que Jupiter rendit mère des Lares.

LARUETTE, s. m. (de *Laruette*, nom pr. Théât. Nom donné à l'acteur qui remplit certains rôles comiques. C'est un bon laruette.

LARUETTE Jean-Louis). Chanteur et compositeur français, né à Paris, 1731-1792, débuta à l'Opéra-Comique en 1762 et a laissé son nom aux rôles de *pères* et de *tuteurs*, qu'il joua avec un grand succès. Il a composé la musique de plusieurs pièces à ariettes.

LARUNS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Oloron (Basses-Pyrénées), à l'entrée de la vallée d'Ossau. Eaux minérales; cuivre; 2,500 hab.

LARUS, s. m. Ornith. Nom générique des goélands et des mouettes.

LARVA, s. m. mot latin qui signifie *masque*). Chir. Nom d'une espèce de bandage qu'on applique sur le visage.

— Moll. Genre correspondant exactement à celui des fissurelles.

— Ornith. Nom scientifique du genre macareux.

LARVAIRE, adj. 2 g. Qui a rapport aux larves des insectes, qui y ressemble.

— LARVAIRE, s. f. Géol. Nom donné à de petits corps cylindriques, poreux, percés dans leur centre, qu'on trouve dans les couches du calcaire coquillier grossier des environs de Paris ainsi qu'à Bracheux et à Abbecourt, près de Beauvais, dans une couche de sable quartzeux remplie de coquilles marines, qui ont beaucoup d'analogie avec celles du calcaire grossier. Larvaire réticulée. Larvaire à manchettes. Larvaire encrinule.

* **LARVE**, s. f. (du lat. *larva*, masque). Antiq. Nom que les anciens donnaient à des esprits malfaisants qui se plaisaient à effrayer et à tourmenter les hommes.

— Par extens. Fantôme, spectre. Les anciens croyaient que tous ceux qui périssaient de mort violente ou qui ne recevaient point les honneurs de la sépulture devenaient des larves. Ce masque blême semble la *larve* d'une race épuisée. (P. de St-Victor.)

Voila que de partout, des eaux, des monts, des bois,
Les *larves*, les dragons, les vampires, les gnomes ..
(V. HUGO.)

— Dans ce sens, au féminin, il n'est guère que comme substantif féminin pluriel.

— Entom. Nom des insectes quand ils sont sous leur première forme, et qui, après être sortis de l'œuf, subissent une espèce de mue ou plusieurs. Les larves des charognes sont des larves de diptères. On trouve dans la terre où elles se nourrissent les racines, les larves des hannetons, des taupes, des scarabées. C'est uniquement dans l'eau que se développent celles des hydrophiles, des éphémères, des libellules, etc. D'autres vivent sur les feuilles, qu'elles dévorent, comme toutes les larves des lépidoptères. Les larves montrent principalement leur industrie de trois manières dans les moyens de s'abriter des dangers qui les menacent, dans les pièges qu'elles tendent à leur proie, et dans les précautions qu'elles prennent pour passer à leur dernière métamorphose. Les larves d'hyménoptères ne développent aucune industrie. Le sonneur mange des *larves* de hannetons. Buffon. — *Demi larve*. Nom donné aux larves des orthoptères, dont l'organisation est plus complète que les larves des autres insectes.

— Fig. Une révolution est la *larve* d'une civilisation. (V. Hugo.)

— Erpét. Se dit quelquefois par analogie des reptiles batraciens dans la première période de leur existence, ou à l'état de têtard.

LARVÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *larvatus*; rad. *larva*, masque). Médec. Déguisé, masqué. *Fièvre larvée*. Affection intermittente sans fièvre apparente.

LARVICOLE, adj. 2 g. (étym. lat., *larva*, larve; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans le corps des larves.

LARVIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *larva*, larve; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une larve d'insecte par la forme générale de son corps.

LARVIPARE, adj. 2 g. (étym. lat., *larva*, larve; *pario*, j'engendre). Entom. Se dit des insectes qui pondent non des œufs, mais des larves.

LARVIVORE, s. m. (ét. lat., *larva*, larve; *voro*, je dévore). Orn. th. Genre d'oiseaux, voisin des merles.

LARY, s. m. Mamm. Nom vernaculaire d'un écureuil de Sumatra.

LARYNGALGIE, s. f. (ét. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur au larynx.

* **LARYNGÉ, ÉE**, adj. Anat. Qui appartient au larynx. Nerfs laryngés. Nerf laryngé supérieur. Nerf laryngé inférieur. Artères laryngées. Veines laryngées.

— Pathol. *Phtisie laryngée*. Laryngite chronique.

* **LARYNGIEN, ENNE**, adj. Anat. Syn. de LARYNGÉ.

— *Tube laryngien*. Instrument qui sert à insuffler l'air dans les poumons des asphyxiés.

LARYNGISME, s. m. Pathol. Contraction spasmodique des muscles du larynx.

* **LARYNGITE**, s. f. Pathol. Inflammation du larynx.

LARYNGOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; γράφω, description). Description anatomique du larynx.

LARYNGOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la laryngographie.

LARYNGOLOGIE, s. f. (ét. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; λόγος, discours). Traité du larynx.

LARYNGOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la laryngologie.

LARYNGO-NÉCROSE, s. f. Pathol. Nécrose des cartilages du larynx.

LARYNGOPATHIE, s. f. (ét. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; πάθος, maladie). Pathol. Maladie du larynx.

LARYNGORRAGIE, s. f. (ét. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; ῥήγνυμι, je coule). Pathol. Hémorragie du larynx.

LARYNGORRAGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la laryngorragie.

LARYNGOSCOPE, s. m. (étym. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; σκοπέω, j'examine). Chir. Instrument qui sert à examiner l'intérieur du larynx.

LARYNGOSCOPIE, s. f. Radic. *laryngoscope*. Examen de l'intérieur du larynx.

LARYNGOSCOPIQUE, adj. Qui a rapport au laryngoscope et à la laryngoscopie.

LARYNGOSTÉNOSE, s. f. (ét. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; στενός, étroit). Pathol. Rétrécissement du larynx.

LARYNGOSTOME, adj. 2 g. (étym. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; στόμα, bouche). Entom. Qui a une bouche consistant uniquement en une trompe rétractile formée par l'œsophage. || LARYNGOSTOMES, s. m. pl. Type d'animaux articulés, comprenant ceux dont la bouche consiste uniquement en une trompe rétractile formée par l'œsophage.

LARYNGOTOME, s. m. Chir. Instrument avec lequel on pratique la laryngotomie.

* **LARYNGOTOMIE**, s. f. (ét. gr., λάρυγξ, υγγος, larynx; τομή, section). Chir. Dissection du larynx. || Opération chirurgicale nommée aussi *trachéotomie*.

LARYNGOTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la laryngotomie.

LARYNGO-TRACHÉAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport au larynx et à la trachée-artère.

LARYNGO-TRACHÉITE, s. f. Pathol. Inflammation du larynx et de la trachée.

LARYNGO-TRACHÉOTOMIE, s. f. Chir. Opération qui consiste à pratiquer une incision dans le larynx et dans la partie de la trachée qui en est voisine.

LARYNGOTYPHUS, s. m. Pathol. Inflammation de la membrane du larynx par suite du typhus.

* **LARYNX**, s. m. (du grec λάρυγξ, même sens). Anat. Organe de la voix. Le larynx est situé sur la ligne médiane du corps, à la partie supérieure et antérieure du cou. Son ouverture supérieure, qui a la forme d'une lentille oblique, regarde en haut et en arrière, et se trouve renversée sur elle-même par la saillie de l'épiglotte, avec laquelle il communique. Le larynx est immédiatement destiné à livrer passage à l'air pour l'acte de la respiration et à lui imprimer certaines modifications qui constituent la voix. Le larynx n'existe que chez les animaux ayant une respiration pulmonaire et parfaitement pourvus d'organes vocaux. Les oiseaux chanteurs présentent cette particularité que chez eux le larynx est double, ce qui explique la continuité des sons qu'ils émettent. L'homme a un larynx plus développé que la femme, l'adulte que l'enfant.

* **LAS**, (de l'ital. *lasso*, malheureux). Interjection plaintive qui est une abréviation de *hélas*. Las! qui peut le croire? Las! que j'ai souffert de peines!

Las! voudrais-je que l'on [illegible]
Et qu'il gardât l'amour [illegible]
(LA FONTAINE.)

LAS, s. m. Sal. Râteau de bois plein, servant à ramasser le sel dans les marais salants de l'Ouest.

— En droit de la grange [illegible] on met le grain.

* **LAS, ASSE**, adj. pr. *là*; du lat. *lassus*, fatigué. Qui est fatigué, qui est dans un état de lassitude. Être las de travailler. Être las de marcher. Être las de courir. Reposez-vous si vous êtes las. Je suis si las que je n'en puis plus. Je suis las sans avoir encore rien fait. J'ai la main lasse d'avoir écrit. Être las de se tenir debout. Je fus me coucher bien *lasse*, et je ne fis qu'un somme. (J.-J. Rousseau.) Je suis aussi *las* que si j'avais exécuté toutes les prodigalités de Sardanapale. (Th. Gautier.

Il fait [illegible] la victoire a le cœur [illegible]
Elle était *lasse*, il ne l'a point dit pas (BARBIER.)

— Fig. Dégoûté, ennuyé de choses qui durent trop longtemps. Je suis las de tant d'impertinences. Je suis las de tant de sottises. Je suis las de voir ce[illegible] homme là. Je suis las de dépenser sans fruit et sans récompense. Je suis las d'endurer vos remontrances. Nous sommes las de parler à des sourds qui ne profitent point de nos discours. Cette femme est lasse de son mari, elle ne peut plus souffrir ses débauches. A tire-d'aile nous nous incommodons étrangement l'un et l'autre, et, si vous êtes *las* de me voir, je suis [illegible] *las* aussi de vos déportements. Mol. Un instant, *las* de régner sur ce monde pervers, j'appelle les glaives des prétoriens ou les poignards des sicaires. P. de St-Victor.)

— Fig. *Faire quelque chose de guerre lasse*. Le faire après avoir longtemps résisté. Je lui accorde le de guerre lasse. Il lire vit dans cette lection une méchanceté hardie qui consiste à considérer la guerre comme lasse, par comparaison avec la lassitude du guerrier; d'autres croient qu'il faudrait dire *de guerre lasse*, en parlant d'un homme, et *de guerre lasse*, en parlant d'une femme. Nous partageons plutôt l'avis de ceux qui attribuent à la prononciation vicieuse de l's dans *las*, cette locution aujourd'hui consacrée, et que l'on doit maintenir.

— Loc. prov. *On va bien loin de ce que n'est las*. Un homme qui a du cœur fait des efforts extraordinaires, malgré la fatigue.

— Techn. Trop sec, chez les batteurs d'or.

— Substantiv. *Un las d'aller*. Un homme mou, paresseux et lâche.

— Ornith. *Las d'aller*. Nom vulgaire du butor.

— Syn. comp. LAS, FATIGUÉ, HARASSÉ. Ces trois mots désignent également une sorte d'indisposition qui rend le corps inapte au mouvement et à l'action. *Las* se dit quand on est affecté de cette inaptitude au travail et à l'action, abstraction faite de toute cause: *fatigué*, quand on s'est mis dans cet état par le travail; *harassé*, quand on ressent une fatigue excessive.

LA SABLIÈRE (Antoine DE RAMBOUILLET, sieur de). Financier et poète, né à Paris, 1621-1679, fils du financier Rambouillet, a laissé un recueil de ma[illegible]rigaux. || LA SABLIÈRE (Marguerite HESSEIN, Mme de). Femme du précédent, morte en 1693, fut l'une des femmes les plus instruites et les plus charmantes du XVIIe siècle. Elle recueillit La Fontaine chez elle et l'y garda tant qu'elle voulut. Sa liaison avec La Fare fit beaucoup de bruit dans la société polie du XVIIe siècle. Elle se convertit, quand il eut rompu avec elle, se retira aux Incurables, y soigna les malades et y mourut. Elle a laissé quelques pensées chrétiennes, plusieurs fois imprimées à la suite des *Pensées* de La Rochefoucauld.

LASAF, s. m. Bot. Nom vulgaire du câprier.

LASAGNE, s. f. V. LAZAGNE.

LA SALE ou **LA SALLE** (Antoine de).

Romancier français, né vers 1598, mort après 1661, attaché aux princes de la maison d'Anjou, composa une piquante compilation, appelée plaisamment *la Solade*. Puis, il éleva les enfants du comte de Saint-Pol et écrivit probablement *les Quinze Joyes de mariage*, satire souvent imprimée depuis le XVe siècle. En 1459, il composa son chef d'œuvre, l'*Hystoire et plaisante Chronicque du petit Jehan de Saintre et de la jeune dame des Belles-Cousines*, qu'il dédia au duc de Calabre. Il a encore écrit *Addition extraite des chroniques de Flandres*; plusieurs critiques, entre autres Génin, le regardent comme l'auteur de la farce de *Pathelin*.

— LASALE ou LASALLE (Robert CAVELIER, sieur de). Voyageur français, né à Rouen vers 1640, mort en 1687, se rendit au Canada dès 1658, pour y faire le commerce des fourrures; il obtint de Seignelay une commission pour explorer les contrées voisines du Mississipi, 1678, et parvint à descendre le grand fleuve depuis le pays des Illinois jusqu'à la mer du Mexique. Il prit possession des pays découverts au nom de la France, leur donna le nom de Louisiane, et remonta le fleuve pour regagner le Canada, 1681-1682. Dans un nouveau voyage, 1684-1687, il fut abandonné par une partie de ses compagnons, voulut regagner le pays des Illinois et fut assassiné par quelques-uns des siens.

LASALLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Vigan (Gard). Bonneterie; 2,500 hab.

LA SALLE (Jean Baptiste de). Chanoine de Reims, né dans cette ville, 1651-1719, est célèbre comme fondateur des frères des écoles chrétiennes. Il a écrit: *les Devoirs du chrétien envers Dieu; les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne; Conduite des écoles chrétiennes; les Douze Vertus d'un bon maître*, etc. Beatifié par Grégoire XVI, il a été canonisé par Pie IX.

— LA SALLE (Philippe de). Dessinateur et mécanicien, né à Seyssel, 1723-1804, introduisit de nombreuses améliorations dans le travail des soieries, inventa la navette volante pour la fabrication des gazes, et, jusqu'à ses derniers jours, donna des preuves de son génie inventif.

— LASALLE (Antoine-Charles-Louis COLLINET, comte de). Général français, né à Metz, 1775-1809, arrière-petit-fils de Fabert, sous-lieutenant en 1791, s'engagea comme soldat, 1791, et, par son courage brillant, devint l'un de nos meilleurs généraux de cavalerie; il fut tué à Wagram.

LA SAUSSAYE (Jean-François-de-Paule-Louis de). Archéologue français, né à Blois, 1801-1878, recteur des académies de Poitiers et de Lyon, membre de l'Académie des inscriptions, 1845, a laissé: *Histoire de la Sologne blaisoise, Origines de la ville de Blois: Histoire du château de Chambord, Histoire du château de Blois*; etc., et de nombreux articles dans la *Revue numismatique*, qu'il fonda en 1836.

LASCADION. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées et dont les espèces croissent dans l'Amérique du Nord.

LASCAR s. m. Matelot indien de la caste des parias.

— Arg. l'antassin. || Se dit aussi pour Malin, ruse, brave. C'est un lascar, un rude lascar. || Se dit parfois simplement pour Individu. Quel est ce lascar?

LASCARIS Nom d'une ancienne famille byzantine. || LASCARIS (Théodore). Gendre de l'empereur Alexis III, fut proclamé empereur en avril 1204, se réfugia en Asie, et fonda l'empire de Nicée, 1205-1222. || LASCARIS (Théodore II). Fils de Vatace, régna après lui de 1255 à 1259. || LASCARIS (Jean). Fils du précédent, né vers 1250, régna de 1259 à 1261, fut détrôné par Michel Paléologue, son tuteur, qui lui fit crever les yeux et le relégua dans l'exil.

— LASCARIS (Constantin). Savant grec, quitta Constantinople en 1454, écrivit pour Hippolyte, fille de François Sforza, une *Grammaire grecque*, le premier livre imprimé en grec en Italie, 1476, puis enseigna le grec à Naples, et mourut à Messine en 1493.

— LASCARIS (André-Jean). Helléniste, originaire de Rhyndacus en Phrygie, 1445-1535, trouva un asile à Florence, auprès de Laurent de Médicis; recueillit pour lui de précieux manuscrits; enseigna le grec à Paris; fut ambassadeur de Louis XII à Venise, 1503 et 1505, et dirigea l'imprimerie pontificale, à Rome. On lui doit *Anthologia, epigrammatum græcorum Libri VII: Callimachi Hymni, græce; Scholia græca in Iliadem, Homericarum Quæstionum Liber; Commentarii in septem tragœdias Sophoclis; Epigrammata græca et latina; De Veris græcarum litterarum formis ac causis apud antiquos; Orationes*, etc.

LAS CASAS (Barthélemy de). Prélat espagnol, né d'une famille noble à Seville, 1474-1566, entra dans l'ordre des Dominicains, alla en Amérique comme missionnaire, fut évêque de Chiapa, et dévoua sa vie entière à la défense des Indiens, victimes de l'avidité cruelle des Espagnols. Il rentra dans sa patrie en 1551. On a de lui: *Brevissima Relacion de la destruccion de las Indias*, etc.

LAS-CASES (Emmanuel-Augustin-Dieudonné-Marin-Joseph, seigneur DE LA CAUSSADE, marquis de). Historien français, né au château de Las-Cases, près Revel, 1766-1842, entra dans la marine comme aspirant, fut lieutenant de vaisseau en 1787, et, à la Révolution, fut l'un des premiers à émigrer. Il donna des leçons à Londres, et conçut dès lors le plan de son *Atlas historique et géographique*, qui parut en 1803, sous le nom de Le Sage et qui eut un grand succès. Rentré en France après le 18 brumaire, il vécut dans l'obscurité; mais, en 1809, il s'engagea comme volontaire pour repousser les Anglais de Flessingue. Napoléon le nomma maître des requêtes, chambellan, comte de l'empire, et lui confia plusieurs missions importantes. Après Waterloo, il suivit Napoléon à Sainte-Hélène, et, chaque soir, il eut soin d'enregistrer les entretiens de la journée. Le 27 novembre 1816, il fut séparé de son maître et ne put rentrer en France qu'après la mort de Napoléon. Il fut député de Saint-Denis de 1831 à 1839 et siégea à l'extrême gauche. Il avait publié le *Mémorial de Sainte-Hélène*, 1822-1823. || LAS-CASES (Emmanuel-Pons-Dieudonné, comte de). Fils du précédent, né à Saint-Meen (Finistère), 1800-1854, fut, à Sainte Hélène, secrétaire de Napoléon, partagea la captivité de son père au Cap, et, de retour en Europe, alla souffleter à Londres Hudson Lowe. Il prit part à la révolution de 1830, fut membre de la Chambre des députés de 1830 à 1848, accompagna à Sainte-Hélène, 1840, le prince de Joinville, et fut nommé sénateur en 1853.

LASCHIE. s. f. (de *Lasch*, n. pr.). Bot. Genre de champignons, voisin des tremelles et établi pour deux espèces exotiques.

* **LASCIF, IVE**. adj. (ét. lat., *lascivus*, qui aime à jouer). Qui est fortement enclin aux plaisirs de l'amour; qui est d'un tempérament voluptueux. Un homme lascif. Une femme lascive. Les hommes lascifs. On prétend même que de toutes les femmes de l'Inde, ce sont les plus *lascives*. (Buff.)

Regrettez-vous le temps où les nymphes *lascives*
Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux?
(A. DE MUSSET.)

— Se dit des choses qui portent à la lascivité, et plus particulièrement des mouvements par lesquels se manifeste cette inclination. Tableau lascif. Postures lascives. Regards lascifs. Les livres lascifs. Les paroles lascives. Vers lascifs.

— Par extens. Quelques nuées *lascives* s'entre-poursuivaient dans l'azur avec des ondoiements de nymphes. (V. Hugo.)

— Folâtre, pétulant (sens primitif).

Partout ou la nature est gracieuse et belle
Où le chevreau *lascif* mord le cytise en fleurs.
V. HUGO.)

* **LASCIVEMENT**. adv. D'une manière lascive. Regarder lascivement. Danser lascivement.

* **LASCIVETÉ**. s. f. (rad. *lascif*). Forte inclination aux plaisirs de l'amour. La *lasciveté* est un vice qui blesse la pureté des mœurs. (Lav.) Les princes orientaux s'abandonnent à toutes sortes de *lasciv*etés. (Trév.)

— Se dit aussi des choses qui portent, qui excitent à la luxure. La lasciveté d'un tableau. La lasciveté d'un regard. La lascivete d'un ouvrage. Il y a trop de lasciveté dans ces vers. Une *lasciveté* mystique circulait dans l'air pesant. (G. Flaubert.)

LASÉGUÉA. s. f. (pr. *la cé-ghé*; de *Lasègue*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynacées, établi pour six espèces qui croissent au Brésil.

* **LASER**. s. m. (pr. *la zerr*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ombellifères. Les lasers sont des herbes vivaces, à feuilles composées ou décomposées, et à fleurs disposées en ombelles et en ombellules formées de rayons nombreux. On en compte une vingtaine d'espèces. Toutes ces plantes appartiennent à l'ancien continent, et la plus grande partie d'entre elles croît en Europe. Laser à feuilles larges. Laser officinal. Laser de France. Les feuilles de quelques lasers répandent dans les temps chauds, ou lorsqu'on les froisse, une odeur aromatique qui porte facilement à la tête.

LASERPITE. s. m. (pr. *la-zer-pite*). Bot. Syn. de LASER. || Résine extraite de cette plante par les anciens.

LASERPITINE. s. f. Chim. Substance que l'on extrait des racines du laserpite.

LA SERRE (Jean PUGET DE). Littérateur français, né à Toulouse, 1600-1665, fut historiographe de France et conseiller d'État. *Le Secrétaire de la cour*, 1625, misérable rapsodie, eut 50 éditions; l'une de ses tragédies, *Thomas Morus*, en 5 actes et en prose, jouée en 1641, attira une telle foule au théâtre, que quatre portiers furent étouffés. Les œuvres de La Serre sont aujourd'hui tombées dans un juste oubli.

LASI. s. m. Linguist. Idiome géorgien usité dans les environs de Trebizonde.

LASIA. s. m. (du gr. λάσιος, velu). Bot. Genre de la famille des mousses, ainsi appelé du principal caractère de la coiffe, qui est remarquablement velue. On l'appelle aussi *lanette*.

LASIAGROSTIDE. s. f. (étym. gr., λάσιος, velu; ἄγρωστις, gramen). Bot. Genre de la famille des graminées stipacées, établi pour des graminées des régions méditerranéennes.

LASIANDRE. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre d'arbres de la famille des mélastomacées, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LASIANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., λασιος, velu; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs velues, comme sont les calices de la gordonie lasianthe.

— LASIANTHE. s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées senecionidées, dont les espèces croissent au Mexique.

LASIANTHÈRE. s. f. (ét. gr., λάσιος, velu; ἀνθήρα, anthère). Botan. Genre rapporté avec doute à la famille des ampelidées et établi pour une espèce grimpante de l'Amérique tropicale.

LASIE. s. f. (ét. gr., λάσιος, velu). Bot. Genre d'herbes de la famille des aroïdées orontiacées dont les espèces croissent dans l'Inde.

— Entom. Syn. de CYNEGÉTIS.

LASIOBOTRYS. s. m. (pr. *la-zi-o-bo-triss*; ét. gr., λάσιος, velu; βότρυς, grappe). Bot. Genre de champignons, établi pour une seule espèce qui croît sur les feuilles vivantes de quelques espèces de chèvrefeuille.

LASIOCAMPE. s. f. (ét. gr., λάσιος, velu; κάμπη, chenille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes. Les insectes de ce genre n'offrent pas de couleurs brillantes. Les lasiocampes sont en général brunes ou jaunâtres; le port de leurs ailes les a fait comparer à un paquet de feuilles sèches, et souvent on leur en a donné le nom. Il en existe une dizaine d'espèces, dont deux sont communes en France.

LASIOCARPE. adj. 2 g. (étym. gr., λάσιος, velu; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits velus.

LASIOCEPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., λασιος, velu; κεφαλή, tête, sommet). Bot. Qui a les fleurs disposées en capitules velues.

LASIOCÈRE. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des cicindélètes, établi pour une espèce du Sénégal.

LASIOCHLOÉ. s. f. (pron. *la zi-o-klo-é*; ét. gr., λάσιος, velu; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminées festucacées du Cap de Bonne-Espérance.

LASIOCORYS s. m. (pr. *la-zi-o-ko-riss*; ét. gr., λάσιος, velu; κόρυς, casque). Bot. Genre de labiées stachydées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique australe et orientale.

LASIODACTYLE. s. m. (étym. gr., λάσιος, velu; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, dont l'espèce type se trouve au Brésil. || Genre de coléoptères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires établi pour deux espèces sénégaliennes.

LASIODERME. s. m. (et. gr., λάσιος, velu; δέρμα, peau). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, dont l'espèce type se trouve dans la Guyane.

LASIOMMATE. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu; ὄμμα, œil). Entom. Genre de lépidoptères.

LASIONÈME. s. m. (étym. gr., λάσιος, velu; νῆμα, filament). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, dont les espèces croissent au Pérou.

LASIONITE. s. m. (du grec λάσιος, velu). Minér. Variété de wavellite trouvée dans la mine de Saint-Jacques, près d'Amberg, dans le Haut-Palatinat. Il se présente en cristaux capillaires et soyeux sur du minerai de manganèse.

LASIONOTE. s. m. (ét. gr., λασιος, velu; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour une espèce brésilienne.

LASIOPE. adj. 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; ποῦς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu. Pézize lasiope.

— LASIOPE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées mutisiacées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le lasiope ambigu, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce brésilienne.

LASIOPÉTALE. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu; πέταλον, pétale). Bot. Genre de plantes de la famille des buettnériacées, type de tribu des lasiopétalées, et originaire d'Australie.

LASIOPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec un lasiopétale. || LASIOPETALÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des buettnériacées, ayant pour type le genre lasiopétale.

LASIOPOGON. s. m. (ét. gr., λασιος, velu; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des composées senecionidées, établi pour des herbes africaines.

LASIOPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., λάσιος, velu; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes velues.

— LASIOPTÈRE. s. m. Genre de diptères, famille des tipulaires, établi pour une seule espèce qui habite l'Europe centrale et occidentale.

LASIOPTÉRYX. s. m. Entom. Syn. de LASIOPTÈRE.

LASIOPYGE. adj. 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; πυγή, derrière). Zool. Qui a les fesses velues.

— LASIOPYGE. s. m. Mamm. Genre de singes forme par quelques naturalistes aux dépens des cercopithèques.

LASIORRHIZE. s. f. (ét. gr., λάσιος, velu; ῥίζα, racine). Bot. Syn. de CHABRÉE.

LASIOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les fruits velus. Plante lasiosperme.

— LASIOSPERME. s. m. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des composées senécionidées, établi pour trois espèces de l'Afrique méridionale.

LASIOSPORE. adj. 2 g. Bot. Synon. de LASIOSPERME.

LASIOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *la-zi-o-staki-é*; ét. gr., λασιος, velu; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus. On dit aussi *lasiostachydé*.

LASIOSTATE. s. f. (ét. gr., λάσιος, velu). Entom. Synon. de LASIOSTOLE et de TRIGONOSCELIS.

LASIOSTÉMON. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu; στήμων, étamine). Bot. Syn. de GALIPÉ.

LASIOSTOLE. s. f. (ét. gr., λάσιος, velu; στολή, vêtement). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, établi pour deux espèces du sud de la Russie.

LASIOSTOME. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu; στόμα, bouche). Bot. Syn. de STRYCHNOS.

LASIPÈDE. adj. 2 g. (ét. gr., λασιος, velu; ποῦς, pied). Zool. Qui a les pattes velues.

LASIURE. adj. 2 g. (étym. gr., λάσιος, velu; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue velue.

— Bot. Qui a des pédoncules velus.

— LASIURE. s. m. Mamm. Genre de cheiroptères non adopté.

LASIUROMYS. s. m. (ét. fr., *lasiure*; gr. μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs de l'Amérique du Sud.

LASNE. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 24 kil. de Bruxelles; 2,000 hab.

LASQUE. s. m. Joaill. Diamant en forme de parallélogramme plat.

LASQUETTE. s. f. Comm. Peau qui provient d'une jeune hermine.

LASSA ou **H'LASSA**. Géogr. Ville de l'empire chinois, capitale du Thibet, à 2,100 kil. S.-O. de Pékin; 80,000 hab. A 1 kil. de Lassa, sur la montagne de Bouddha, est situé le palais du dalaïlama.

LASSALLE (Ferdinand). Écrivain allemand, né à Breslau, 1825-1864, a pris part aux agitations du parti démocratique allemand de 1848 à 1862, et a publié de nombreuses brochures socialistes, où il expose ses théories sur l'association et le communisme.

LASSANT. part. prés. du v. Lasser. L'une femme lassant la patience d'autrui.

* **LASSANT, ANTE**. adj. Qui est de nature à lasser. Besogne lassante. Travaux lassants. Un travail *lassant*, une contemplation continuelle étaient les principales règles de ceux qui s'engageaient à ce pieux institut. (Flech.)

— Fig. Ennuyeux, rebutant. C'est une chose bien *lassante* de dire toujours à une même personne: Je vous aime! (St-Evrem.)

LASSAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mayenne (Mayenne); 2,600 hab.

LASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Lasser. S'emploi adjectiv. Être lassé. Avoir les bras lassés. Il était *lassé* de tout et regrettait cependant le bonheur, comme si les illusions lui étaient restées. (Mme de Stael.) D'autres fois, *lassé* moi-même de mon silence, je me laissais aller à quelques plaisanteries. (B. Const.)

Tu disais qu'en ta chambre, étant un peu *lassée*,
Tu l'allais renfermer, lorsque je t'ai laissée. (MOL.)
Les ruisseaux, les zéphyrs, les doux présents de Flore,
Tout ce qui me flattait irrite mes douleurs;
Je pleure avec la nuit, je pleure avec l'aurore,
Et les regards du jour sont *lassés* de mes pleurs.
(LEBRUN.)

LASSEN (Christian). Orientaliste allemand, né à Bergen (Norvège), 1800-1876, professeur à l'université de Bonn, a écrit de nombreux et savants ouvrages sur l'Inde: *les Antiquités indiennes; l'Hitopadesa; Anthologia sanscrita* etc.

* **LASSER**. v. a. 1re conj. (du lat. *lassare*, fatiguer). Causer de la lassitude. La lecture continuelle lasse les yeux. N'ayant jamais *lassé* mes organes, je jouis encore d'une santé robuste, mon âme ayant hérité de toute la force dont je n'abusais pas. (H. de Balz.)

Un coin de terre avait *lassé* jadis
Ses bras, par l'âge énervés et raidis. (BERNARD.)

— Fig. Se dit de ce qui ennuie, rebute l'esprit. Cette lecture me lasse. Vous lassez ma patience. Le trop grand nombre de pensées, dans Sénèque, accable et *lasse* l'esprit. (Nic.) Les crimes des hommes avaient *lassé* la persévérance de Dieu. (Boss.) On doit éviter les longueurs, parce qu'elles *lassent* l'esprit; les digressions, parce qu'elles le distraient. (Cond.) Quand vous placez un oiseau dans une cage, tout près de vous, son chant vous *lasse* bientôt par son timbre sonore ou sa monotonie. (Michelet.)

— Absol. Cette occupation lasse beaucoup. Le plaisir lasse à la fin. La musique la plus agréable *lasse* enfin. (Trév.)

— SE LASSER. v. pron. Devenir las, se fatiguer. On se lasse plus à rester debout qu'à marcher. Il ne se lasse point, il est infatigable.

— Dans le sens moral. L'esprit se lasse par une trop grande application. Ma patience se lasse. On se lasse d'entendre toujours dire les mêmes choses. Il s'est lassé de feindre. L'esprit se lasse aussi bien que le corps. Vous me ferez

un plaisir bien sensible, vous ne vous *lasserez* jamais d'en faire. (Volt.) Le public se *lasse* bien d'être généreux. (Id.) Vos bontés ne se *lassent* pas. (Id.) Les plus généreux se *lassent* à prêter à ceux qui ne rendent point. (Id.) Oui, ma fille, entends sa voix qui t'appelle; reviens à Dieu, dont la miséricorde ne s'est point *lassée*, à ce Dieu que le remords désarme. (E. Scribe.) De temps en temps un fournisseur se *lassait* et venait faire du bruit le matin. (A. Daudet.)

> Il voit sans intérêt leur grandeur terrassée
> Et sa mauvaise humeur ne se *lasse* jamais à la fin s'est *lassée*. (RACINE.)
> L'autre en vain se *lassant* à polir une rime,
> Et reprenant vingt fois le rabot et la lime. (BOIL.)

— Fig. La terre ne se *lasse* jamais de répandre ses biens sur ceux qui la cultivent. (Fén.)

LASSER, v. a. 1re conj. Prendre avec le lasso.

LASSERET, s. m. Techn. Nom que les serruriers donnent à une espèce de piton à vis, à double pointe, dont ils se servent pour retenir et arrêter les pièces. || Tarière de charpentier pour faire les petites mortaises. || Pièce dans laquelle tourne l'espagnolette d'une croisée.

LASSERIE, s. f. Techn. V. LACERIE.

LASSEUBE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Oloron (Basses-Pyrénées); 2,500 hab.

LASSIER, s. m. Pêch. V. LACIER.

LASSIÈRE, s. f. Chass. V. LACIER.

— Econ. rur. Endroit d'une grange où l'on entasse les gerbes.

LASSIGNY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Compiègne (Oise); 900 hab.

LASSIS, s. m. Comm. Espèce de capiton ou bourre de soie. || Étoffe fabriquée avec cette matière.

— Tissu lacé.

* **LASSITUDE**, s. f. (ét. lat., *lassitudo*; dérivé de *lassus*, fatigué, las). Sentiment désagréable, épuisement de forces qu'on éprouve, pour l'ordinaire, après avoir fait des exercices immodérés. Armée extenuée de lassitude et de faim. Grande lassitude. Tomber de lassitude. Être excédé de lassitude. N'en pouvoir plus de lassitude. Des milliers d'Américains servaient aux Espagnols de bêtes de somme, et on les tuait quand leur *lassitude* les empêchait de marcher. (Volt.)

— Fig. Ennui provenant d'une chose qui déplaît par elle-même, ou par sa durée, ou par la disposition dans laquelle on se trouve. La réconciliation avec nos ennemis n'est bien souvent qu'une *lassitude* de la guerre. (La Roche.) Le mépris de la mort n'est souvent qu'une *lassitude* des maux présents. (St-Evrem.) Il savait qu'il ne faut attaquer les passions des hommes, pour les réduire à la raison, que quand elles commencent à s'affaiblir par une espèce de *lassitude*. (Fénelon.) Ceux qui écriront et qui liront l'histoire de nos jours n'auront point à craindre de *lassitude* pareille. (Montalemb.) Le repos lui-même, qui vient de la *lassitude* des émotions, lui est à charge. (P. Janet.)

— Médec. *Lassitude spontanée*. Lassitude qui n'est précédée d'aucun exercice, au moins violent, et qui vient d'une disposition du corps, d'une lenteur de circulation dans le sang, de faiblesse dans les nerfs, enfin de quelque dérangement dans la machine. Je ne sais d'où me vient cette lassitude. Sentir de grandes lassitudes dans les membres, dans tout le corps. Avoir des lassitudes dans les jambes. Je sens parfois des *lassitudes* dans tous les membres. (Molière.)

LASSO ou **LAZZO**, s. m. Longue et forte lanière garnie de plomb à ses extrémités, dont quelques peuplades de l'Amérique se servent pour s'emparer des bœufs et des chevaux sauvages et pour chasser les bêtes fauves. A l'âge d'un an, les poulains sont pris au *lazzo* et marqués au chiffre de leur propriétaire. E. About.

LASSUS (Orland ou Roland de), Chanteur et compositeur belge, né à Mons, 1520-1591, s'appelait *Roland de Lattre*. Il fut maître de chapelle de Saint-Jean-de-Latran de Notre-Dame d'Anvers, de la cour de Bavière, et acquit une réputation universelle. Il fut l'égal de Palestrina, partout honoré. On a de lui 53 messes, des motets, des hymnes, des psaumes, plus de 800 morceaux de musique profane; ses œuvres s'élèvent au nombre de 2,337.

* **LAST** ou **LASTE**, s. m. Mar. Dans les ports du Nord. Mesure du poids de deux de nos tonneaux ou environ 2,000 kilogrammes. Les Hollandais jaugent leurs bâtiments par lasts. Un navire chargé de cent lasts de froment, de farine. || Mesure de capacité pour les solides, valant 30 hectolitres, dans les Pays-Bas. || Unité de poids, en Danemark, valant 2,596 kil. 50.

— *Last de harengs*. 8 barils caqués d'environ 12,000 harengs chacun.

— *Last-geld*. Mot qui désigne le droit d'ancrage à tant le tonneau ou last, que les bâtiments étrangers payent dans les ports de Hollande. Le last-geld est proportionné à la quantité de marchandises que contient un vaisseau. Les navires ne payent le last-geld qu'une fois par an.

LASTÉNE, s. m. Moll. Genre de mollusques, voisin des anodontes et non adopté.

LASTEYRIE-DUSAILLANT (Charles-Philibert, comte de), Agronome et philanthrope français, né à Brive-la-Gaillarde, 1759-1849, devint l'ami de La Fayette et s'occupa d'économie rurale. Membre actif de la plupart des sociétés agricoles, industrielles philanthropiques, il a écrit beaucoup de livres d'instruction élémentaire; il a fondé et dirigé pendant plusieurs années le *Journal des connaissances usuelles et pratiques*.

LASTHÉNIE, s. f. (de *Lasthène*, n. myth.). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées sénécionidées, dont les espèces croissent en Californie. || Syn. de RANGAGUA.

* **LASTING**, s. m. (mot anglais qui signifie *qui dure*). Comm. Étoffe de laine rase qui dure fort longtemps.

LASTRE-BLANC, s. m. Comm. Nom que les marchands francs de Smyrne donnent aux morceaux de verre plats dont on se sert dans cette ville pour garnir les fenêtres.

LASTRÉE, s. f. Bot. Genre de fougères, considéré comme une subdivision du genre polypode.

LASTRICO, s. m. Techn. Sorte de béton formé de débris de pierres ponces et de tuf brûlé qu'on emploie à Naples pour revêtir le sol et faire les terrasses qui servent de couverture aux maisons.

LASUS, Poète lyrique grec, né à Hermione en Argolide, vivait au VIe siècle av. J.-C., fut le maître de Pindare, perfectionna le dithyrambe et fut mis au nombre des sages.

LASYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu au moyen du salicylate de sodium.

LAT, s. m. (pr. *lat*). Techn. Coup de navette, couleur différente dans la fabrication des articles lancés.

LAT, Mythol. orient. Idole des Arabes, représentée par une pierre très élevée, placée au milieu d'un temple.

LATAKIEH, s. m. (de *Latakieh*, n. géogr.). Sorte de tabac à fumer.

LATANIA, s. m. Bot. Nom scientifique du genre latanier.

* **LATANIER**, s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des palmiers, qui croît dans les régions chaudes de l'un et l'autre continent. Le tronc du latanier simple, cylindrique, droit et assez élevé, est couronné par une sorte de chou de quinze à vingt feuilles remarquables par leur forme singulière. Ces feuilles sont disposées en faisceaux, pétiolées, palmées ou demi-ailées; d'abord elles se montrent plissées comme un éventail; elles s'ouvrent ensuite, s'étendent en rond, et au moyen des longues pointes qui les terminent, elles figurent à peu près un soleil rayonnant. Outre une amande comestible, le latanier d'Amérique donne des fibres textiles, et son bois, l'une grande résistance à tous les chocs, est très utile aux naturels, qui l'emploient à tous les usages. Une allée de lataniers. Une avenue de lataniers. Sous l'ombre tutélaire des feuilles de *latanier*, se rassemblent les perruches bruyantes, les loris au plumage vermeil et les mille escadrons légers d'oiseaux à reflets métalliques et d'insectes lumineux. (Guérin.) Le *latanier* présente à l'homme des éventails sur les rochers marins. B. de St-P.

LATAX, s. m. Mamm. Syn. d'ENHYDRE.

LATE, s. f. Anc. cout. Sorte d'amende pécuniaire. La late simple était de neuf deniers, la late triple était de vingt-sept.

LATEMMENT, adv. (pr. *la-ta-man*). D'une manière latente.

* **LATENT, ENTE**, adj. du lat. *lateo*, je suis caché. Qui est caché, qui ne paraît pas aux yeux. Feu latent. Chaleur latente.

— Fig. Le christianisme, encore *latent*, minait la société qu'il devait reconstruire. P. de Saint-Victor.

— Bot. *Embryons latents*. Corps reproducteurs qui ne se développent que par des causes inattendues et donnent lieu aux bourgeons adventifs. || *Œil latent*. Œil qui ne produit sur le vieux bois et peut rester longtemps à l'état rudimentaire.

— Jurispr. *Vices latents*. Se dit de trois maladies des chevaux qu'il est possible de cacher pendant un temps. Le vendeur doit à cet égard la garantie pendant neuf jours. || *Servitudes latentes*. Celles qui ne sont pas en évidence.

— Pathol. Se dit de diverses maladies dont les symptômes obscurs peuvent échapper facilement à l'attention du médecin. Péripneumonie latente.

— Phys. *Chaleur latente*. Chaleur qui n'est pas sensible au thermomètre.

LATEPORE, s. m. (ét. lat., *lateus*, caché; *porus*, pore). Polyp. Genre de polypiers fossiles, établi pour des espèces trouvées dans l'Amérique du Nord.

* **LATÉRAL, ALE**, adj. (du lat. *latus*, *lateris*, côté). Qui appartient au côté, qui est au côté de quelque chose. Colonne latérale. Nef latérale. Mur latéral. Porte latérale. Les sinus latéraux du cerveau. Les parties latérales d'un chapiteau. Les marins appréhendent fort les vents *latéraux*. Trév. La nouvelle fortification a cet avantage sur l'ancienne, qu'outre la défense de front, elle a encore la *latérale* qui se tire du flanc. (Vauban.) La couleur de leurs rochers *latéraux* est, pour l'ordinaire, brune ou noire, et elle contribue sans doute à y affaiblir la réflexion des rayons du soleil. B. de St-P.

— Algèbr. *Équation latérale*. Expression employée par les anciens algébristes pour désigner les équations du premier degré.

— Bot. Qui est inséré sur le côté de la tige ou des rameaux, ou sur celui d'un autre organe. Fleurs latérales. Feuilles latérales. Folioles latérales. Stipules latérales. || *Anthère latérale*. Celle qui est attachée d'un seul côté du filet. || *Cotylédon latéral*. Celui qui ne tient qu'à un seul côté du blastème. || *Embryon latéral*. Celui qui est rejeté tout d'un côté de la graine. || *Nervures latérales*. Celles qui partent des nervures longitudinales des feuilles pour se diriger vers les bords. || *Radicule latérale*. Celle qui est tournée vers un point périphérique autre que la base ou le sommet de la graine. || *Stigmate latéral*. Celui qui se place sur le côté du style ou de l'ovaire. || *Stipules latérales*. Celles qui sont placées sur la tige des deux côtés de la base du pétiole. || *Style latéral*. Celui qui est hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire.

— Chir. Qui se trouve ou se fait à l'un des côtés du corps. Opération latérale. Paralysie latérale. *Méthode latérale*. Méthode de cystotomie aujourd'hui abandonnée et qui se pratiquait par les côtés de la ligne médiane du périnée.

— Diplom. *Légat latéral*. Nom ancien du légat *a latere*.

— Navig. *Canal latéral*. Canal qui côtoie un cours d'eau.

— Zool. Qui est placé sur le côté. Les dents latérales de la charnière d'une coquille univalve. || Se dit aussi d'un insecte dont le corselet diffère des autres parties du corps par sa coloration.

— LATÉRALES, s. f. pl. Moll. Famille de coquilles univalves.

* **LATÉRALEMENT**, adv. De côté, d'une manière latérale. Le flanc défend latéralement la face du bastion opposé.

LATÉRALISÉE, adj. f. (rad. *latéral*). Chir. Se dit de la méthode la plus usitée de cystotomie, dans laquelle l'incision se porte de la ligne médiane sur le côté.

LATÉRALISETÉ, adj. 2 g. (ét. fr., *latéral*; lat. *seta*, soie). Entom. Se dit des insectes diptères qui ont un poil isolé sur le côté de l'antenne. || LATÉRALISETES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères dont le suçoir est nul ou latent.

LATERCULE, s. m. Hist. Registre ou code des dignités civiles et militaires de l'empire de Constantinople.

LATERCULIEN, s. m. Hist. Officier chargé de tenir le latercule de Constantinople.

* **LATERE AL** (pr. *a-la-te-re*). Mots latins qui signifient *à côté de*, et dont on se sert pour qualifier les cardinaux que le pape envoie comme légats dans les cours étrangères; on les appelle *legati a latere* parce qu'ils sont les conseillers ordinaires du pape. Des légats à latere.

LATERESCHARE, s. f. (pron. *la-té-ress-kare*; et. lat., *latus*, *lateris*, côté; fr. *escharre*). Zooph. Genre d'escharoïde.

LATÉRICOMPOSÉ, ÉE, adj. Bot. Composé de plusieurs parties disposées latéralement. Feuilles latéricomposées.

LATÉRIFLEXION, s. f. (étym. lat., *latus*, *lateris*, côté; fr. *flexion*). Chir. Flexion latérale de l'utérus. On dit aussi *latéroflexion*.

LATÉRIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, *lateris*, côté; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs latérales.

LATÉRIFOLIÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *latus*, *lateris*, côté; *folium*, feuille). Bot. Dont les fleurs naissent sur le côté des feuilles, qui ne sont point opposées.

LATÉRIGRADE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, *lateris*, côté; *gradior*). Qui marche. Zool. Qui a la faculté de marcher de côté aussi bien qu'en avant et en arrière. Araignées latérigrades.

— LATÉRIGRADES, s. f. pl. Arachn. Quatrième tribu de l'ordre des pulmonaires, famille des dipneumones. On nomme aussi ces araignées *araignées crabes*, parce qu'elles marchent souvent à reculons et de côté comme ces crustacés.

LATÉRINERVÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *latus*, *lateris*, côté; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures partent de la médiane et se dirigent soit horizontalement, soit obliquement vers le sommet.

LATÉRIPULSION, s. f. (ét. lat., *latus*, *lateris*, côté; *pulsio*, action de pousser). Impulsion involontaire à droite ou à gauche. On dit aussi *latéropulsion*.

LATÉRISETÉ, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, *lateris*, côté; *seta*, soie). Syn. de LATÉRALISETE.

LATÉRITE, s. f. Géol. Substance argileuse qu'on trouve dans l'Inde.

LATÉRIVERSION, s. f. (ét. lat., *latus*, *lateris*, côté; fr. *version*). Chir. Renversement latéral de l'uterus. On dit aussi *latéroversion*.

LATERNE, s. f. (ét. lat., *laterna*, lanterne). Bot. Genre de champignons, comprenant deux espèces, et réuni aux clathres par quelques naturalistes.

LATÉRODORSAL, ALE, adj. (étym. lat., *latus*, *lateris*, côté; fr. *dorsal*). Zool. Qui se trouve sur les côtés du dos.

LATÈS, s. m. Ichtyol. Syn. de VARIOLE.

LATEX, s. m. (mot latin signif. *eau vive*). Bot. Suc propre de beaucoup de végétaux, de nature variable et circulant dans des vaisseaux particuliers dits laticifères.

LATEXIFÈRE, adj. (ét. fr., *latex*; lat. *fero*, je porte). Bot. Syn. de LATICIFÈRE.

LATHAM, s. m. (pr. *la-tamm*; de *Latham*, nom pr.). Ornith. Genre de la famille des perroquets.

LA THORILLIÈRE (François LENOIR, sieur de), Auteur et acteur français, né vers 1626, mort en 1680, capitaine d'infanterie, entra dans la troupe de Molière, au Palais-Royal, 1662, et alla, après la mort de Molière, au théâtre de l'hôtel de Bourgogne en 1673. Il fit jouer sans succès, en 1667, la tragédie de *Cléopâtre*. Son fils, *Pierre*, né à Paris, 1659-1731, reçut de Molière ses premières leçons, débuta à Paris en 1681, et, pendant 47 ans, joua avec talent les rôles de comédie.

LATHRÉE, s. f. du gr. λαθραῖος, clandestin, caché. Bot. Genre d'orobanchées, appelé aussi *clandestine*.

LATHRIOPHILE, s. f. étym. gr. λαθραῖος, caché; φίλος, ami. Bot. Syn. d'HELOSIDE.

LATHRIDIE, s. f. (ét. gr., λαθριδιος, caché). Entom. Genre de coléoptères trimères, tribu des xylophages et les clavicornes, et comprenant cinquante deux espèces, la plupart européennes.

LATHRIE, s. f. (ét. gr., λαθραῖος, caché). Ornith. Syn. de GOBE-MOUCHES.

LATHRIOGYNE, s. m. (ét. gr., λαθριος, caché; γυνη, femelle). Bot. Genre de papilionacées, tribu des lotées, qui croît au Cap.

LATHRISIE, s. f. (ét. gr., λαθριος, caché). Bot. Syn. de BARTHOLINIE.

LATHROBIE, s. f. (ét. gr., λαθρα, secrètement; βιος, je vis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachelytres, tribu des pédérimens, établi pour trente espèces, la plupart européennes et vivant dans les bois ou le fond des mares des échees.

LATHRODECTE, s. m. (étym. gr., λαθρα, secrètement; δακτος, mordant). Arachn. Genre d'aranéides.

LATHUS, Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Montmorillon (Vienne); 2,300 hab.

* **LATHYRUS**, s. m. (ét. gr., λαθυρος, pois chiche). Bot. Nom scientifique du genre gesse.

LATIAL, ALE, adj. (pr. *la-ci-al*). Géogr. Qui appartient au Latium.

LATIALITÉ, s. f. (pr. *la-ci-a-li-té*; et. lat., *Latium*, nom géogr.; gr. λιθος, pierre). Minér. Syn. d'HAUYNE.

LATIAR, s. m. Antiq. rom. Fête consacrée à Jupiter, protecteur du Latium.

LATIAXIS, s. m. (pr. *la-ci-a-kciss*; et. lat., *latus*, large; *axis*, axe). Moll. Genre inutilement créé pour les trichotropes.

LATIBARBE, adj. 2 g. (étym. lat., *latus*, étendu, large; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe très large.

LATIBULUM, s. m. (pr. *la-ti-bu-lomm*; mot latin qui signifie *cachette*). Pathol. Terme par lequel on a désigné le foyer où le venin fébrile a son siége et d'où il se répand dans le reste de l'économie pour produire les accès.

LATICAPITÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *latus*, large; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête large.

LATICAUDE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *cauda*, queue). Zool. Qui a une queue large.

LATICIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *latex*, *icis*, latex; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui contiennent le latex, ou des vaisseaux dans lesquels il circule.

* **LATICLAVE**, s. m. (ét. lat., *latus*, large; *clavus*, clou). Antiq. rom. Tunique à large bordure de pourpre par devant, et qui était un habillement de distinction et de dignité chez les Romains. Les sénateurs, les préteurs, les édiles, avaient droit de porter le laticlave. On mettait la robe prétexte sur le laticlave. Quand un préteur prononçait un arrêt de mort, il quittait la prétexte et gardait le laticlave. N'imitez point ce juge de village dont parle Horace, qui portait le *laticlave* et faisait parade de sa chaise curule. (Voltaire.)

LATICLAVIEN, ENNE, adj. Antiq. rom. Qui a rapport au laticlave. Se dit des dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave. Dignités laticlaviennes.

LATICOLLE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet large.

LATICÔNE, adj. (ét. lat., *latus*, large; fr. *cône*). Ornith. Qui a le bec conique. || LATICONES, s. m. pl. Groupe de passereaux voisin des gros-becs.

LATICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes larges.

LATICOSTÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *latus*, large; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est marqué de larges côtes.

LATIDENTÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *latus*, large; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a des dents larges.

LATIER, s. m. Anc. cout. Officier qui avait la charge de percevoir les amendes appelées lates. || Registre où l'on inscrivait ces amendes.

LATIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs amples.

LATIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *latus*, large; *folium*, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles.

LATILABE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *labium*, lèvre). Zool. Qui a de larges lèvres.

— LATILABES, s. f. pl. Arachn. Groupe d'ara-

neides, voisin des tegenaires, et vivant dans l'Afrique occidentale.

LATILABRE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *labrum*, labre). Zool. Qui a le labre fort large.

LATILE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scienoïdes, établi pour deux espèces trouvées dans la mer des Indes.

LATILINGUE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *lingua*, langue). Zool. Qui a une large langue.

LATIMANE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *manus*, main). Zool. Qui a les mains fort larges.

LATIMER Hugh, Réformateur, né à Thurcaston (Leicester), 1472-1555, d'abord prêtre catholique zélé, devint un réformiste ardent, et fut nommé évêque de Worcester. Sous Marie Tudor, il fut victime de la réaction catholique et brûlé vif à Oxford.

*** LATIN, INE**, adj. (du lat. *latinus*, même signif.). Géogr. Qui est du Latium. Une femme latine. Un prince latin. Les troupes latines.

— Qui appartient au Latium ou à ses habitants. Les villes latines. Mœurs, coutumes latines.

— Se dit particulièrement parmi nous de la langue de ce peuple, qui fut aussi celle des Romains. La langue latine.

— Qui est en langue latine. Auteur latin. Livre latin. Harangue latine. Discours latin. Un proverbe latin. Mot latin. Vers latins.

— *Dictionnaire latin-français, dictionnaire français-latin.* Dictionnaire où le latin est interprété par le français et réciproquement.

— *Quartier, pays latin.* Quartier de Paris où se trouve la Sorbonne, et où étaient autrefois la plupart des collèges. Vivre, demeurer au quartier latin. Les étudiants demeurent au quartier latin. La Chaumière est le Tivoli du quartier *latin*; c'est le rendez-vous des étudiants et des grisettes. (A. de Musset.)

— Se dit quelquefois par opposition à Grec, en parlant des peuples et des nations, des institutions, etc. L'Église latine et l'Église grecque. Les Pères grecs et les Pères latins. Les peuples latins. Nous avons vu les sept conciles généraux que l'Orient et l'Occident, l'Église grecque et l'Église *latine*, reçoivent avec une égale vénération. (Boss.)

Et que tes bras destinés
Ne se borneront pas chez les peuples *latins*. (Corn.)

— Se dit aussi, par opposition aux peuples d'une autre race que la race grecque, des peuples de l'Europe occidentale soumis autrefois à l'empire romain et qui parlent des langues dérivées du latin. Les peuples latins et les peuples germains. Les Allemands répètent à tout propos que les peuples de race latine sont dans une irrémédiable décadence.

— *Rit latin.* Le rit de l'Église romaine.

— *Église latine.* V. ÉGLISE.

— *Empire latin.* Empire formé par les croisés latins de la quatrième croisade, en 1204, après la prise de Constantinople; il finit en 1261. Les empereurs furent : Baudouin Ier (1204); Henri (1206); Pierre de Courtenay (1216); Robert de Courtenay (1219); Baudouin II (1228); Jean de Brienne (1231); Baudouin II (1237-1261).

— Antiq. rom. *Fêtes latines.* Les quatre fêtes pendant lesquelles on célébrait le latiar. || *Voie latine.* La route de Rome à Casilinum.

— Gramm. *Cas latin.* S'est dit quelquefois de l'ablatif, parce que ce cas n'existe pas en grec.

— Mar. *Bâtiment latin.* Se dit, dans le Levant, des bâtiments grées en voiles triangulaires ou latines. || *Voiles latines.* Se dit des voiles à forme triangulaire, de celles à bec-de-perroquet, c'est-à-dire qui sont montées sur trois ralingues, telles que les focs, les voiles d'étai et autres envergues sur des antennes.

— LATIN, INE, s. Habitant du Latium. Les Latins. Une Latine. Les Latins. Les Latins provenaient du mélange des aborigènes avec des colonies pélasgiques et, si la tradition dit vrai, troyennes, qui s'établirent dans ce pays à une époque très reculée. On ne sait d'où leur était venu le nom de Latins, car il n'est guère probable qu'ils l'eussent reçu du roi Latinus. On regarde comme premiers rois des Latins Janus, Saturne, Picus et Faune, qui furent placés par eux au rang des dieux. Ce fut sous le règne de Faune que, d'après les récits mythologiques, Hercule et Evandre arrivèrent dans le Latium. Environ soixante ans plus tard Énée vint chercher un asile auprès du fils de Faune, Latinus, dont il épousa la fille Lavinie, et à qui il succéda. Ascagne, fils d'Énée, bâtit Albe-la-Longue, où les rois des Latins établirent leur résidence. C'est là tout ce que la tradition rapporte sur les rois latins jusqu'à la fondation de Rome. La jalousie alluma bientôt entre la nouvelle ville et sa métropole une guerre qui se termina par la soumission des Latins et la ruine de leur capitale.

— Nom que donnaient aux peuples occidentaux les peuples orientaux, au moyen âge. || Les catholiques d'Occident. Dans les conciles de Lyon et de Florence, on travailla à la réunion des *Latins* et des Grecs. (Voltaire.)

— LATIN, s. m. Linguist. Langue morte qu'on parlait autrefois à Rome et dans le Latium, puis dans tout l'empire romain, et qui est encore aujourd'hui la langue de l'Église romaine. Le latin appartient à la famille des langues indo-européennes, et c'est de lui que sont dérivées des langues néo-latines, le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le valaque, etc. Ce *latin* n'est pas pur. (Acad.) J'ai voulu toutefois offrir des échantillons de ce *latin* du moyen âge. (Montalemb.)

— *Bon latin.* Latin correct et élégant. *Mauvais latin.* Latin incorrect et barbare.

— *Bas-latin.* Latin du moyen âge.

— *Latin boursois.* Se dit du latin parlé en Hongrie.

— *Latin de bréviaire.* Mauvais latin.

— *Latin de cuisine.* Mauvais latin. C'est du latin de cuisine, il n'y a que les marmitons qui l'entendent.

— *Gens de latin.* Les savants, les érudits. Si les gens de *latin* des sots sont denigrés. (Regnier.) || *Gens à latin.* Pédants, gens qui font un étalage ridicule de leur connaissance des auteurs latins.

— Se dit figurément et par raillerie d'une chose qu'on n'entend pas. Dame, je n'entends pas le *latin*. Mol. C'est du *latin* qui passe votre gamme. (Volt.) || *Être au bout de son latin.* Ne savoir plus que dire ni que faire pour achever quelque chose. || *Perdre tout son latin à quelque chose.* Y perdre ses soins et ses frais. Quand Platon ordonne son philosophe chef d'une police, il n'entend pas le dire d'une police carthaginoise comme celle d'Athènes, et encore bien moins comme la nôtre, envers lesquelles le sage même perdrait son *latin*. (Mont.) Le précepteur et les régents perdaient leur *latin*, en me le voulant apprendre. (Barthol.)

Par cent raisons j'aurais beau les confondre,
Cicéron même y perdrait son *latin*. (La Fontaine)
Recèche à mes raisons, il se rend plus habile,
Et ma philosophie y perd tout son *latin*. (Regnier)

|| On disait autrefois *Savoir, entendre son latin*, pour dire N'être pas gauche, savoir s'y prendre. || *Parler latin devant les cordeliers.* Parler à des gens plus savants que soi. || *Cracher du grec et du latin.* Faire beaucoup de citations. || *Ne savoir ni grec ni latin.* Être un franc ignorant. || *Être fou en latin et en français.* N'avoir de sens sur aucun point.

— Loc. prov. *Le jour du jugement viendra bientôt, tes ânes parlent latin.* Se dit lorsqu'on entend un ignorant dire du latin. || *A bon vin, bon latin.* On est sûr de bien proportion du prix donné.

— *Latin* a quelquefois signifié latiniste. Je vous crois grand *latin* et grand docteur juré. (Molière.)

— *A la latine.* loc. adv. A la manière de la langue latine. Il n'est rien si commun qu'un nom à la *latine*. (Mol.)

LATINEUR, s. m. Vieux mot qui signifiait Pédant qui ne parle que latin.

Un *latineur* est ridicule
Chez les Grâces et chez l'Amour. (Cotin)

LATINI (Brunetto), Écrivain et érudit italien, né à Florence, 1230-1295, eut une grande réputation par sa science. Ses leçons, ses élèves, comme Guido Cavalcanti et Dante. Exilé de 1260 à 1261, il écrivit en France le *Livre du Trésor*, son œuvre capitale, somme où les différentes branches de la philosophie réunies en un corps. Il a écrit en français, à cause de l'excellence et de l'universalité de cette langue.

LATINIER, s. m. Vieux mot qui a signifié Interprète en langue latine. Le latin était nécessaire pour les affaires et pour les actes publics; il l'était pour les voyages, et on appelait les interprètes *latiniers*. Fleury.)

LATINISANT, part. pres. du v. Latiniser. Qui latinise. Une personne latinisant sans cesse.

LATINISANT, ANTE, adj. Hist. ecclés. Se dit des personnes qui, vivant dans un pays schismatique, pratiquent le culte de l'Église latine.

— LATINISANT, ANTE, s. Celui, celle qui suit les croyances de l'Église latine. Les latinisants d'Orient.

LATINISATION s. f. pr. *la ti ni za-cion*. Action de latiniser. Sur la question de la *latinisation* des noms et des surnoms, on voit naître si grande variété de sentiments et d'usages, qu'il y a lieu de s'étonner que les critiques et les grammairiens n'aient pas essayé d'en fixer les règles. (Barthélemy.)

LATINISÉ, ÉE, part. pass. du v. Latiniser. Se prend adjectiv. Nom latinisé. Français latinisé.

— Se dit, en matière de controverse, d'un Grec qui entre dans l'Église latine. Grec latinisé.

— Qui a l'esprit, le caractère latin. L'île, depuis longtemps soumise aux Romains et déjà fort *latinisée*, était riche et prospère. (E. Renan.)

*** LATINISER**, v. a. Ire conj. (ét. lat., *latinus*, latin). Donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue. Latiniser un nom propre. Latiniser les noms barbares. Les auteurs français, pour vouloir *latiniser* leurs noms, font si bien qu'on ne les connaît plus. (Trévoux.) On a été contraint de faire un dictionnaire pour entendre M. de Thou, à cause des mots qu'il a *latinisés*. (Id.) Tite Live a *latinisé* plusieurs noms barbares qui entrent dans son histoire. (L.)

— Donner l'esprit, le caractère latin à quelque chose. Latiniser l'Orient.

— LATINISER, v. n. Parler presque toujours latin, faire parade de son latin, se servir de son latin à tout propos ou mal à propos.

Un pédant qu'on appelle Gilles,
Pense avoir attrapé nos filles
Quand il a bien *latinisé*. (Cotin)

— Il s'est. eccles. Pratiquer le culte et suivre les doctrines de l'Église romaine.

— SE LATINISER, v. pron. Être latinisé.

— Se plonger dans l'étude du latin.

LATINISEUR, s. m. Nom donné familièrement à un ignorant qui, en voulant citer du latin, l'estropie grossièrement.

*** LATINISME**, s. m. Façon de parler de la langue latine, locution propre à cette langue. Le style français de cet auteur est plein de latinismes. Montaigne, Corneille, Racine, ont fait passer dans notre langue un grand nombre de latinismes qui l'ont enrichie et ont contribué à la force et à la précision de la phrase poétique. Voici quelques tours qui sont de véritables latinismes. *Eux domptés*, on entrait dans de nouveaux hasards. (Corn.)

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits. (Racine)
Je me fais un plaisir, à ne vous rien celer,
De pleurer, *vous vivant*, dans peu les derniers. (Boileau.)

*** LATINISTE**, s. 2 g. Celui, celle qui sait le latin, qui entend et parle bien cette langue. Bon latiniste. Bonne latiniste.

— *Grand latiniste.* Celui qui sait beaucoup de latin.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** LATINITÉ**, s. f. Langage latin, ou plutôt Manière de parler ou d'écrire en latin, qui dépend du tour qu'on donne aux phrases, des expressions et des mots dont on se sert. Cet auteur a une bonne latinité. Belle latinité. Latinité pure. La *latinité* de Sénèque n'a rien de celle du temps d'Auguste, rien de facile, rien de naturel. (St-Évrem.) On a dit du cardinal Bembo, que, de peur de corrompre sa belle *latinité*, il ne lisait ni son bréviaire, ni la Bible, l'évêque. De fréquents barbarismes, une *latinité* africaine, déshonorent les ouvrages de ce grand orateur. (Chateaub.)

— *Basse latinité.* Latin qu'on a écrit depuis que cette langue a commencé à se corrompre. Les auteurs de la basse *latinité* sont la honte et l'infamie de la langue latine. (Volt.)

— *Latinité ecclésiastique.* Le latin des Pères de l'Église latine. Saint Cyprien est un de ceux qui ont fixé la latinité ecclésiastique.

— Étude de la langue latine. Cours de latinité.

— Privilège accordé par Rome aux villes du Latium. La latinité était plus restreinte que le droit de cité, mais plus étendue que le droit italique.

LATINUS, Temps héroïq. Fils de Faune, fut roi du Latium. Il eut de sa femme Amate, Lavinie, qui, d'abord fiancée à Turnus, épousa Énée.

LATIONITE, s. f. (pr. *la-ci-o-nite*). Minér. V. LASIONITE.

LATIPALPE, s. m. (ét. lat., *latus*, large; fr. *palpe*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides.

LATIPÉDE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes larges.

LATIPENNE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *penna*, plume, aile). Ornith. Qui a les ailes larges ou des plumes élargies.

LATIPES, s. m. et. lat., *latus*, large; *pes*, pied. Bot. Genre de graminées paniculées, établi pour des espèces de la Sénégambie.

LATIPINNE, ÉE, adj. (ét. lat., *latus*, large; *pinna*, nageoire). Ichtyol. Qui a les nageoires larges.

LATIQUE, adj. f. (du lat. *latus*, large). Pathol. Se dit d'une fièvre remittente et quotidienne dont les accès ou les paroxysmes sont longs et peu manifestes.

LATIRE, s. m. Moll. Genre de fuseaux non à lobe.

LATIRÈME, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *remus*, rame). Zool. Qui a les pattes aplaties en larges rames.

— LATIRÈMES, s. m. pl. Ornith. Section de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui ont les doigts réunis par une large membrane.

LATIROSTRE, adj. 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec large.

— LATIROSTRES, s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont le bec aplati horizontalement. || Tribu de passereaux, établie pour des espèces qui ont le bec très déprimé, très aplati, à commissure très fendue et à pieds très courts.

LATISILIQUÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *latus*, large; fr. *silique*). Bot. Qui a de larges siliques.

LATITANT, part. pres. du v. Latiter.

LATITANT, ANTE, adj. Qui se cache.

LATITÉ, ÉE, part. pass. du v. Latiter. S'emploie adjectiv. Bois flottés latités. Objets latités. Choses latitées. Vieux.

LATITER, v. a. Ire conj. (du lat. *latitare*, se cacher. Anc. jurispr. S'est dit pour Cacher. Latiter des bois dans la cabane d'un bateau.

*** LATITUDE**, s. f. (du lat. *latitudo*, largeur. Géogr. Distance d'un lieu à l'équateur, ou, en d'autres termes, longueur de l'arc du méridien, compris entre la station et l'équateur, soit terrestre, soit céleste. La longueur de l'arc du méridien de un degré serait de 111,111 m. 111, si les calculs sur lesquels on s'est basé pour fixer la longueur du mètre avaient été absolument exacts. De nouvelles mesures ont donné pour la distance du pôle à l'équateur 10,002,008 mètres au lieu de 10,000,000, ce qui fait pour l'arc de un degré 111,133 m. 1. Latitude terrestre. Latitude sidérale. Latitude de départ. Latitude d'arrivée. Latitude corrigée. Latitude estimée. Degré de latitude. Paris est à quarante huit degrés, cinquante minutes, quatorze secondes de *latitude* nord. (Acad.)

— *Latitude nord.* Distance de l'équateur pour les pays situés vers le pôle nord. || *Latitude sud.* Distance de l'équateur pour les pays situés vers le pôle sud.

— *Hautes latitudes.* Contrées très distantes de l'équateur.

— Par extens. Climat considéré par rapport à sa latitude d'un lieu. A la différence des animaux, l'homme peut vivre sous les *latitudes* les plus opposées. (Acad.)

— Fig. Faculté de s'étendre en traitant un sujet, d'employer un grand nombre de moyens pour faire quelque chose. Ce programme donne beaucoup de latitude. Avoir le temps et la latitude nécessaires pour faire une chose. On se resserre dans une condition qui veut une *latitude* extrême, puisqu'il n'y a rien de plus grand et de plus élevé que l'obligation de tendre à ce que la religion a de plus pur, de plus saint et de plus parfait. (L'abbé de la Trappe.) S'il le roi doit être chargé des préparatifs de la guerre, ne faut-il pas lui laisser aussi la plus grande *latitude* dans les moyens? (Mirabeau.) Le meilleur régime social est celui dans lequel tous jouissent tranquillement de la plus grande *latitude* de liberté possible. (Sieyès.)

— Astron. Angle que fait avec l'écliptique le rayon visuel mené à un astre. || *Latitude géocentrique.* Angle sous lequel paraît, vue de la terre, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique. || *Latitude héliocentrique.* Angle sous lequel paraît, vue du soleil, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique. || *Cercle de latitude.* Syn. de MÉRIDIEN.

— Mar. *Latitude estimée.* Celle qui est calculée d'après la marche du navire. || *Latitude observée.* Celle qu'on tire de l'observation des astres.

LATITUDINAIRE, adj. 2 g. (rad. *latitude*). Théol. Qui a des dogmes tolérants, qui ouvre un chemin large pour aller au ciel.

— LATITUDINAIRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte religieuse qui croyait que tous les hommes seront sauvés. Cette secte existait au XVIe et au XVIIe siècle en Allemagne et en Hollande. On disait aussi *universaliste*. Les latitudinaires professaient surtout un grand désir d'amener la paix universelle.

LATITUDINARIEN, ENNE, adj. Hist. relig. Syn. de LATITUDINAIRE. Les défenseurs de cette paix se donnent eux-mêmes le nom de *latitudinariens*. (Boss.)

LATITUDINARISME, s. m. Hist. relig. Opinions, système des latitudinaires.

LATITUDINARISTE, s. m. Hist. relig. Syn. de LATITUDINAIRE.

LATIUM, Géogr. Ancien pays de l'Italie, entre l'Étrurie et la Sabine au N., le pays des Marses et le Samnium à l'E., la Campanie au S. et la mer Tyrrhénienne à l'O. Il se divisait en deux parties; le *vieux Latium* comprenait les Èques, les Herniques, les Latins; le *nouveau Latium* comprenait les Volsques, les Auronces. Le pays est traversé par l'Apennin, qui projette un contrefort parallèle à la côte, et qui s'étend le long et au S. du Liris, depuis Préneste jusqu'à Minturnes; un de ses sommets était le mont Algide au S.-E. de Rome, près d'Albe la Longue. Le Latium était arrosé par le Tibre, l'Anio et le Liris.

— LATIUM (Droit de), ou *Droit latin* (*jus latinum*). Ensemble des droits que possédaient les Latins, d'abord alliés, puis sujets de Rome. Il était inférieur au droit de cité, mais supérieur au droit italique; c'était la voie la plus ordinaire pour arriver au droit des Romains.

LATOFAO ou **LEUCOFAO**, Géogr. Village situé entre Soissons et Laon (Haute-Marne). Bataille de 594 gagnée par Frédegonde et les Neustriens sur les Austrasiens; bataille de 680 gagnée par Ebroin, maire du palais de Neustrie, sur Pepin d'Héristal et Martin, maires d'Austrasie; auj. *Lafau*.

LATOMÈTE, s. m. (ét. gr., λατομέω, je taille la pierre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, établi pour une espèce d'Australie.

*** LATOMIE**, s. f. (étym. gr., λᾶς, pierre; τομή, section). Antiq. Nom d'anciennes carrières aux environs de Syracuse, qui devinrent ensuite des prisons. Denys le Tyran y avait fait, dit-on, pratiquer des tuyaux souterrains qui conduisaient à une chambre de son palais la voix des prisonniers. C'est ce qu'on appelait l'*oreille de Denys*.

LATONE, s. f. (de *Latone*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des pédériniens, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

— Crust. Genre de la famille des daphnides, établi pour une seule espèce du nord de l'Europe.

— Moll. Genre proposé pour quelques donaces et qui n'a pas été adopté.

LATONE. Myth. Fille du titan Cœus, aimée par Jupiter. Poursuivie par la jalousie de Junon, elle mit au monde, à Délos, Apollon et Diane.

LATONIE. s. f. (de *Latone*, nom mythol.). Erpet. Groupe formé pour des ramettes.

LA TOUCHE-TRÉVILLE (Louis-René-Madeleine **LE VASSOR DE**). Amiral français, né à Rochefort, 1745-1808, garde de la marine à douze ans, député de la noblesse aux états généraux, fut l'un des premiers à se réunir au tiers état. Contre-amiral en 1792, il prit part à l'expédition de Saint-Domingue. Nommé vice-amiral, il était déjà malade; il voulut mourir à son poste sur *le Bucentaure*.

— **LATDUCHE** Hyacinthe **THABAUD DE**), connu sous le nom de *Henri de Latouche*. Poète et auteur dramatique, né à La Châtre, 1785-1851, débuta en 1811 par un poème sur la mort de Rotrou et par une comédie en vers jouée à l'Odéon *les Projets de sagesse*. Sous la Restauration, il publia l'*Histoire du procès Fualdès*, la *Biographie pittoresque des députés*, etc., et se fit surtout apprécier par deux comédies en vers, *Selmours*; *Tour de faveur*. Il a publié, en 1819, les *Œuvres inédites* d'André Chénier. On lui doit la *Correspondance de Clément XIV et de Carlin*; le roman de *Fragoletta*; *la Vallée aux loups*; deux volumes de vers : *les Adieux*, *les Agrestes*, etc.

LATOUR. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme); 2,200 hab.

— **LATOUR-DE-FRANCE**. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales, sur l'Agly. Vins, eaux-de-vie; 1,500 hab.

LATOUR (Maurice-Quentin de). Peintre, né à Saint-Quentin, 1704-1788, fut d'abord peintre de portraits et obtint un grand succès en employant le pastel avec talent. Ses beaux portraits se sont conservés et sont encore admirés. Il fut membre, puis directeur de l'Académie de peinture, 1741-1746; peintre du roi, 1750.

— **LA TOUR-D'AUVERGNE** (Maison de). Famille noble, connue dès le XII^e^ siècle, qui hérita par mariage du comté d'Auvergne, en 1309, et a formé plusieurs branches, celles des ducs de Bouillon, des vicomtes de Turenne, des barons de Murat, etc.

— **LA TOUR-D'AUVERGNE** (Henri de), vicomte de Turenne, duc de Bouillon. Maréchal de France, 1555-1623, partisan dévoué de Henri de Navarre, épousa, grâce à lui, en 1591, Charlotte de La Marck, qui lui apporta le duché de Bouillon et la principauté de Sedan. Maréchal en 1592, il voulut, par ambition, se mettre à la tête du parti protestant contre Henri IV, et fut forcé d'abandonner Sedan au roi, 1602-1606. Sous Louis XIII, il se déclara contre Concini et contre Luynes. Il a laissé des *Mémoires*, 1666. || **LA TOUR-D'AUVERGNE** (Frédéric-Maurice de), duc de Bouillon. Fils aîné du précédent, né à Sedan, 1605-1652, abjura le calvinisme en 1634, se révolta avec le duc de Soissons, prit part au combat de La Marfée, 1641, et dut livrer Sedan. Pendant la Fronde, il entraîna dans la revolte son frère Turenne.

— **LA TOUR-D'AUVERGNE** (Théophile-Malo **CORRET DE**). Héros français, né à Carhaix (Finistère), 1743-1800, descendant d'une branche bâtarde de la famille de Bouillon, embrassa avec ardeur la cause de la Révolution. Il était capitaine et refusa tout avancement. Il se distingua à l'armée des Alpes, puis à l'armée des Pyrénées occidentales. Le général Servan le mit à la tête d'un corps de huit mille grenadiers, que l'on appela la *colonne infernale*. Ayant appris que le dernier fils de son ami Le Brigant allait être enlevé par la conscription, il obtint l'autorisation de prendre sa place et fit la campagne de 1799 en Suisse, comme simple grenadier. Le premier consul lui décerna un sabre d'honneur et le nomma *premier grenadier de la République*. Il venait de rejoindre l'armée de Moreau, lorsqu'il fut tué d'un coup de lance à Oberhausen, près de Neuburg. Savant distingué, il s'est occupé principalement de la langue et de l'origine des anciens Bretons. Il a publié : *Nouvelles Recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons*; un *Précis historique sur la ville de Kérues* (Carhaix).

— **LA TOUR-MAUBOURG** (Marie-Charles-César **DE FAY**, comte de), 1758-1831. Colonel du régiment de Soissonnais en 1789, député de la noblesse aux états généraux, partagea la longue captivité de La Fayette et fut rappelé en France après le 18 brumaire. Membre du Corps législatif, 1801, du Sénat, 1806, pair de France en 1814, pendant les Cent-Jours, puis après l'ordonnance de 1819, il défendit toujours les libertés constitutionnelles. || **LA TOUR MAUBOURG** (Marie-Victor **DE FAY**, marquis de). Frère du précédent, 1768-1850. Fit, comme colonel, la campagne de 1792 avec La Fayette, fut pris avec lui par les Autrichiens, mais remis en liberté un mois après. Il rentra en France en 1798, devint général de brigade à Austerlitz, général de division dans la campagne de Pologne. Il se distingua en Espagne, en Russie, à Leipzig. Pair de France en 1814, ambassadeur à Londres, il fut ministre de la guerre de 1819 à la fin de 1821. Gouverneur des Invalides, 1821-1830, il quitta alors la Chambre des pairs et fut, en 1835, gouverneur du duc de Bordeaux.

LATRAN (Basilique de). L'une des cinq basiliques patriarcales de Rome; on l'appelle la *Mère de toutes les églises du monde*; les papes y prennent possession de leur dignité. Elle a été fondée par Constantin et placée par le pape Lucius II, en 1144, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste. Il s'y est tenu 12 conciles, dont 5 œcuméniques, 1123, 1139, 1179, 1215 et 1512.

LATREILLE (Pierre-André). Naturaliste français, né à Brive, 1762-1833, fut ordonné prêtre à Paris, 1786, et, de retour à Brive, se consacra à l'étude des insectes. Il venait de publier un mémoire sur les mutilles de France, lorsqu'il fut condamné à la déportation; il fut sauvé par Bory de Saint-Vincent. Correspondant de l'Institut, il reçut un modique emploi au Muséum, entra à l'Académie des sciences en 1814, et n'obtint qu'en 1829 l'une des deux chaires de Lamarck. Il vécut et mourut pauvre. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur les insectes, les salamandres, les reptiles, surtout : *Genera crustaceorum et insectorum, secundum ordinem naturalem in familias disposita*.

LATREILLIE. s. f. (de *Latreille*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones dont les espèces croissent au Pérou.

LATREILLIE. s. f. (de *Latreille*, nom pr.). Crust. Genre de l'ordre des décapodes, de la famille des oxyrhynques, tribu des macropodiens, établi pour une espèce qui habite la Méditerranée entre la Sicile et la côte orientale de l'Algérie, et qu'on a trouvée aussi dans les mers du Japon.

LA TRÉMOILLE ou **LA TRIMOUILLE**. Ancienne famille, originaire du Poitou, déjà connue au temps des croisades.

— **LA TRÉMOILLE** (Georges de), comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, comte de Sully, de Craon, de La Trimouille, de Sainte-Hermine, etc. Premier ministre et favori de Charles VII, 1385-1446. Fut chambellan de Jean sans Peur dès 1407, fut pris à Azincourt, 1415, acquit de grands domaines par de brillants mariages, et devint l'un des plus riches seigneurs de France. En 1427, de concert avec le connétable de Richemont, il fit périr le sire de Giac, favori du roi; il prit bientôt sa place, fut nommé grand-chambellan de France et fut comblé de faveurs par le faible Charles VII. Songeant avant tout à ses intérêts, il excita le roi contre le connétable, fut l'ennemi de Jeanne d'Arc, et des bons serviteurs de la France. Enfin, il fut enlevé à Chinon par les ordres du connétable, 1433, et enfermé au château de Montresor; il fut délivré en payant rançon. Il prit part à la révolte de la Praguerie, reparut à la cour en 1446, et mourut peu après. || **LA TRÉMOILLE** (Louis de), vicomte de Thouars et prince de Talmont. Petit-fils du précédent, 1460-1525, commanda l'armée royale qui vainquit les Bretons à Saint-Aubin-du-Cormier, 1488; il fut vainqueur à Fornoue, 1495, et eut le gouvernement du Poitou, de l'Angoumois, de l'Aunis, de l'Anjou. Louis XII lui donna sa confiance et il prit part à toutes les campagnes du règne. A Marignan, il vit tomber son fils, criblé de blessures; il protégea la Picardie contre les Anglais et les Impériaux, et mourut, frappé au cœur, à Pavie. On l'avait surnommé le *chevalier sans reproche*.

LATREUTIQUE. adj. 2 g. (du gr. λατρεύω, je sers, j'honore, j'adore). Théol. Se dit du culte que l'on offre à Dieu comme au souverain Être. L'holocauste est un sacrifice latreutique. La messe est à la fois un sacrifice eucharistique, latreutique, propitiatoire et impétratoire.

LATRIDIE. s. f. Entom. V. **LATHRIDIE**.

* **LATRIE**. s. f. (du gr. λατρεία, culte). Théol. Culte de religion qui n'appartient qu'à Dieu seul; culte d'adoration. Le culte de latrie. Les catholiques adorent Dieu d'un culte de latrie, ils honorent les saints d'un culte de dulie et la sainte Vierge d'un culte d'hyperdulie.

* **LATRINES**. s. f. pl. (ét. lat., *latrina*, même signif.; dérivé de *lavatrina*, bain). Privé, garde-robe, retrait, cabinet d'aisance, lieu où l'on satisfait les besoins naturels. Vespasien mit un impôt sur les latrines.

LATRO (M. Porcius). Rhéteur latin, originaire d'Espagne, ne en 58 av. J.-C., mort en 4 ap. J.-C., ami de Sénèque l'Ancien, fut maître dans l'art de la déclamation.

LATROBITE. s. f. (de *Latrobe*, n. pr.). Miner. Silicate d'alumine, composé de 47 parties de silice, de 37 d'alumine, de 8 de chaux, de 7 de potasse, de 3 d'oxyde de manganèse, et d'un peu de magnésie et d'eau. Cette substance cristallise en prismes rhomboïdaux. On la trouve dans les terrains anciens, sur la côte du Labrador.

LATRODECTE. s. m. (ét. gr., λάτος, captif; δήκτης, qui mord). Arachn. Genre de l'ordre des aranéides, ayant huit yeux, le corps d'un noir luisant, marqué par trois rangs de taches rouges de sang, et couvert de poils. Il habite les deux continents; sa toile est assez forte pour retenir les plus gros insectes. On assure que sa morsure est dangereuse.

LATRON. s. m. (ét. lat., *latus*, côté). Anc. art milit. Garde du corps chez les anciens peuples de l'Italie.

LATRONCULAIRE. adj. 2 g. (rad. *latroncule*). Didact. Qui a la forme d'un damier.

LATRONCULE. s. m. (ét. lat., *latrunculus*; dim. de *latro*, larron). Antiq. rom. Espèce de jetons dont les Romains se servaient pour calculer. || Pièce d'un jeu qui paraît avoir quelque analogie avec les dames et les échecs des modernes.

LATRONQUIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Figeac (Lot); 600 hab.

LATTAGE. s. m. Constr. Action de latter. Payer tant pour le lattage.

— Espace couvert de lattes.

* **LATTE**. s. f. (de l'all. *Latte*, même signif.). Archit. Morceau de bois refendu selon son fil, en manière de règle mince, que l'on attache avec des clous sur les chevrons des combles, pour recevoir et porter, soit la tuile, soit l'ardoise, qui doit en faire la couverture. Un cent de lattes. Des lattes de chêne. Des lattes de châtaignier. Une botte de lattes. Clouer des lattes. Un grenier lambrissé sous des lattes.

— *Latte jointive*. Celle qu'on met aux pans de charpente, pour recevoir et tenir un enduit de plâtre. || *Latte postiche*. Nom qu'on donne généralement à toute latte qui n'est employée que pour tenir la maçonnerie, comme celle qui porte sur les étrésillons d'un plancher enfoncé. || *Latte rouge*. Latte qui sert à porter l'ardoise.

— Se dit quelquefois pour l'instrument de supplice servant à donner la bastonnade. Je fus condamné en plein divan à cent coups de *latte* sur la plante des pieds, rachetables de cinq cents sequins. (Voltaire.)

— *Contre-latte*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Art milit. Sabre droit de grosse cavalerie.

— Hist. milit. *Les lattes*. Genre de supplice en usage autrefois dans quelques armées du Nord. Les soldats condamnés aux lattes étaient enfermés dans une chambre dont le plancher était formé de lambourdes prismatiques, qui blessaient et fatiguaient le prisonnier.

— Mar. Forte tringle de bois dont on se sert pour faire les caillebotis qui ferment certaines écoutilles dans les bâtiments. || *Lattes de caillebotis*. Petites planches rescieres, qui servent à couvrir les barrotins des caillebotis. || *Lattes de gabarit*. Celles qui servent à former les façons d'un vaisseau en lui donnant la rondeur. || *Lattes de galère*. Traverses ou longues pièces de bois qui soutiennent la couverture d'une galère. || Bout de planche qui sert à établir les tentes des embarcations.

— Techn. En termes de fondeur, Bande de fer plate, telle qu'elle arrive de la forge. || Pièce du métier à broder. || Palette avec laquelle le tanneur enlève le terre détrempée. || Chacun des échelons d'un volant de moulin à vent sur lesquels on tend la toile.

LATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Latter. S'emploie adjectiv. Cloison lattée. Parquet latté.

* **LATTER** v. a. 1^re^ conj. Archit. Attacher sur les chevrons d'un comble avec des clous les lattes espacées de 10 centimètres environ, pour y fixer soit la tuile, soit l'ardoise. Le comble de cette maison est posé, il ne reste plus qu'à le latter. Il faut latter et contre-latter cette cloison.

— Absol. La charpente du toit est faite, il ne reste plus qu'à latter. || *Latter à claire-voie*. Mettre des lattes sur un pan de bois, pour retenir le plâtras des panneaux et les recouvrir de plâtre.

— *Latter à lattes jointes*. Clouer des lattes si près les unes des autres qu'elles se touchent presque.

— Mar. Disposer les lattes en piles en laissant des interstices entre chaque rang pour laisser circuler l'air.

LATTIGINIO s. m. (mot ital. signif. *blanc de lait*). Verr. Nom du verre blanc opaque employé autrefois par les verriers de Venise pour la fabrication des objets filigranes.

* **LATTIS**. s. m. (pron. *lat-ti*). Archit. Ouvrage de lattes. || *Faire un lattis*. Faire une couverture de lattes. Enduire un lattis avec du plâtre.

LATUDE (Henri **MASERS DE**). Prisonnier célèbre, né à Montagnac (Languedoc), 1725-1805, fils naturel d'un chevalier de Saint Louis, donna avis à Mme de Pompadour d'un prétendu complot formé contre elle, 1748. Elle le fit enfermer à la Bastille, 1749, puis à Vincennes. Il s'échappa plusieurs fois, fut toujours repris; on le fit passer pour fou, et il fallut le dévouement de Mme Legros pour qu'il pût enfin obtenir sa liberté en 1784. En 1792, l'Assemblée nationale vota en sa faveur un secours de 3,000 francs. Les *Mémoires* publiés sur sa captivité et ses aventures, en 1787 et 1791, ne sont pas de lui.

LAUBARDEMONT (Jean **MARTIN DE**). Conseiller d'Etat sous Louis XIII, acquit une mauvaise renommée en se faisant l'instrument des vengeances de Richelieu; mort en 1653.

LAUCH. Géogr. Rivière qui prend sa source dans les Vosges, arrose Guebwiller, Rouffach, Colmar, et se jette dans l'Ill, après un cours de 50 kil.

LAUD (William). Théologien et homme politique anglais, né à Reading (Berks), 1573-1645, fils d'un drapier, entra dans les ordres et devint archevêque de Cantorbery, 1633. Ministre de Charles Ier avec Strafford, il persécuta les puritains. Ses innovations en Ecosse amenèrent le soulèvement qui prépara la ruine de Charles Ier. Frappé par un bill d'*attainder* de la Chambre des communes, il mourut courageusement sur l'échafaud. On a de lui : *Sermons*; *Remarques sur la vie et sur la mort de Jacques Ier*; *Officium quotidianum*; *Diary* ou *Journal* de sa vie.

LAUDANINE. s. f. Chim. Alcaloïde de l'opium.

LAUDANISÉ, ÉE adj. Qui renferme de laudanum. Cataplasme laudanisé.

LAUDANOSINE. s. f. Chim. Alcaloïde de l'opium.

***LAUDANUM**. s. m. pr. *lo-de-nomm*; probablement par corruption du lat. *laudandum*, qui doit être loué, à cause des propriétés de ce médicament). Pharm. Nom donné autrefois à l'opium ramolli dans l'eau et ramené par expression et évaporation à une consistance plus ou moins grande.

— Actuellement, Nom qu'on donne indistinctement à toutes les préparations d'opium liquides ou solides, et plus particulièrement à l'extrait d'opium. || *Laudanum balsamique*. Extrait d'opium, sulfure de potasse, extrait de safran et de réglisse, acide benzoïque et baume du Pérou. || *Laudanum liquide de Londres*. Liquide préparé avec l'opium thébaïque, le safran, le castor, l'huile de muscade et le vin. || *Laudanum liquide de Sydenham*. Médicament qui consiste en un liquide obtenu en faisant macérer pendant douze ou quinze jours, et au soleil, 60 grammes d'opium choisi, coupé menu, 30 grammes de safran du Gâtinais, 4 grammes de cannelle et autant de girofle, dans 500 grammes de vin d'Espagne ou de Malaga. || *Laudanum liquide tartarisé*. Liquide obtenu avec la teinture du sel de tartre, l'opium, le safran, la cannelle, les clous de girofle, le macis, la muscade et le bois d'aloès. || *Laudanum de Rousseau*. Préparation contenant 125 grammes d'opium délayé dans 1,875 grammes d'eau chaude, additionnée de 375 grammes de miel et de 8 grammes de levure de bière.

— Loc. prov. *Donner du laudanum à quelqu'un*. Le louer, le flatter.

LAUDATEUR s. m. (étym. lat., *laudator*; de *laudare*, louer). Louangeur. Inusité.

— Antiq. rom. Témoin par lequel un accusé, dans certaines causes, faisait attester sa probité.

* **LAUDATIF, IVE**. adj. (ét. lat., *laudativus*; rad. *laus*, louange). Rhét. Qui loue. Genre laudatif. Discours laudatif. Phrase laudative.

LAUDERDALE (John **MAITLAND**, duc de). Homme d'état anglais, né à Lethington (Ecosse), 1616-1682, fut l'un des plus zélés partisans du Covenant, en 1638. Il contribua à livrer Charles Ier aux Anglais, puis se rapprocha des Stuarts et fut ministre de Charles II, duc de Lauderdale, 1673, par l'Acte de guerre, sous les titres de *vicomte Petersham* et *comte de Guilford*; il fit partie du ministère de la Cabale. Il continua de diriger les affaires d'Ecosse jusque vers 1680; le duc d'York le fit alors disgracier.

* **LAUDES**. s. f. pl. mot latin qui signifie *louanges*, parce que les psaumes qui composent cette partie de l'office divin contiennent les louanges de Dieu. Liturg. cathol. Seconde partie de l'office ordinaire du Bréviaire qui se dit après matines. Dire laudes. Aller à laudes. Les laudes sont principalement composées de psaumes, de cantiques et d'une hymne.

— On trouve quelquefois le singulier, par licence poétique.

> Recevoir à genoux après *laude* ou matine,
> De son prieur cloîtré cent coups de discipline. (VOLT.)

LAUDISME. s. m. Féod. Droit que les seigneurs percevaient sur les mutations de fonds.

LAUDON ou **LOUDON** (Gédéon-Ernest, baron de). Général autrichien, né à Trolzen (Livonie), 1716-1790, d'une famille écossaise d'origine, fut repoussé par Frédéric II, mais, au service de l'Autriche, fut l'un des meilleurs lieutenants de Daun. Feld-maréchal, 1778, il se distingua dans la guerre de 1788-1789 contre les Turcs, prit Belgrade, et reçut le titre de généralissime.

LAUDONNIÈRE (René **GOULAINE DE**). Seigneur calviniste de France, fut chargé par Charles IX, à l'instigation de Coligny, de conduire en Floride une colonie protestante. En 1562, il fonda la colonie de Port-Royal; en 1564, il bâtit un nouveau fort, la Caroline. Les Espagnols vinrent l'attaquer, massacrèrent les colons et les pendirent comme hérétiques. Laudonnière put s'échapper; de Gourgues vengea la mort des Français. Laudonnière a écrit une *Histoire de la Floride*.

LAUDUN. Géogr. Commune du cant. de Roquemaure, arrond. d'Uzès (Gard). Vins estimés; 2,200 hab.

LAUENBOURG (Duché de). Géogr. Duché situé entre le territoire de Lübeck, le Mecklembourg-Strélitz, le Hanovre et le territoire de Hambourg. Superficie 117,220 hect.; population 49,650 hab. Ce duché, occupé par les Français, fit partie en 1810 du département des Bouches-de-l'Elbe. La Prusse le céda au Danemark en échange de la Poméranie, 1616. La Prusse et l'Autriche l'ont enlevé au Danemark en 1864, puis l'Autriche a vendu à la Prusse ses droits sur le Lauenbourg, 1865. Villes principales Lauenbourg, sur l'Elbe, et Ratzebourg, capitale.

LAUFELD ou **LAWFELD**. Géogr. Village de Hollande, dans la prov. de Limbourg, près de Maëstricht. Victoire du maréchal de Saxe en 1747.

LAUFEN. Géogr. Village de Suisse, canton de Zurich, à 4 kil. S.-O. de Schaffhouse, sur le Rhin. Belle chute, dite de *Laufen*, qui a 22 mètres de hauteur.

LAUGÉRIE. s. f. (de *Laugier*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des rubiacées, dont les fleurs sont très odorantes pendant la nuit et qui croît dans l'Amérique méridionale.

LAUGIER (André), Chimiste, né à Paris,

1770-1832, fut protégé par Fourcroy, son parent, et fut élève de Vauquelin. Il supplea Fourcroy au muséum d'histoire naturelle, 1802, et devint professeur titulaire en 1810. Il fut directeur de l'école de pharmacie, et membre de l'Académie de médecine en 1820. Il a fait de nombreuses découvertes et des recherches analytiques sur les minéraux. Outre beaucoup de mémoires, on lui doit : *Leçons de chimie générale*.

LAUJON (Pierre). Chansonnier et auteur dramatique, né à Paris, 1727-1811, se fit connaître par ses parodies d'opéras, par ses chansons ; il entra à l'Académie française en 1807. Il avait donné en 3 vol. in-8° un recueil de chansons en musique : *A propos de société*.

LAUMONITE. s. f. (de *Laumont*, nom pr.). Miner. Silicate hydraté d'alumine et de chaux, qui cristallise en prismes obliques rhomboïdaux et qui se trouve quelquefois à l'état pulvérulent. C'est surtout dans les mines de plomb du Huelgoet (Finistère) que se trouve la laumonite.

LAUNAY (Jean Baptiste). Ingénieur, né à Avranches, 1768-1827, fondeur célèbre. On lui doit le pont des Arts, le pont d'Austerlitz, et la colonne de la grande armée, qui fut élevée en 1810 sur la place Vendôme.

— **LAUNAY** (Mlle de). V. STAAL (Mme de).

— **LAUNAY** ou **LAUNEY** (Bernard-René JOURDAN, marquis de). Dernier gouverneur de la Bastille, né à Paris, 1740, fut massacré par le peuple sur la place de Grève après la prise de cette forteresse, 14 juillet 1789.

LAUNÉE. s. f. de *Delaunay*, nom pr.) Bot. Genre d'herbes de la famille des composées chicoracées, dont les espèces croissent à Madagascar.

LAUNOI ou **LAUNOY** (Jean de). Docteur de Sorbonne, né près de Valognes, 1603-1678, très savant et très indépendant, fut exclu de la Sorbonne pour avoir refusé de souscrire à la condamnation d'Arnauld. Dans ses *Œuvres*, on remarque : *De Frequenti confessionis et eucharistiæ Usu ; De Duobus Dionysiis, De Varia Aristotelis in Academia parisina fortuna ; De Scholis celebrioribus*, etc., etc.

LAUNZÉE. s. f. Bot. Syn. de BUCHANANIE.

LAURACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de LAURINE.

LAURAGUAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante du Lauraguais.

— adj. Qui appartient au Lauraguais ou a ses habitants.

— **LAURAGUAIS**. Petit pays de l'anc. France, dans le Languedoc, tirait son nom de la ville de Laurac-le-Grand, aujourd'hui village de l'Aude. Il est partagé entre les départements de l'Aude et de la Haute Garonne.

LAURAGUAIS (Louis-Léon Félicité, duc DE BRANCAS, comte de). Écrivain français, né à Paris, 1733-1824, fils du duc de Villars-Brancas, se fit connaître par son goût pour les lettres et pour les arts, et fut membre adjoint de l'Académie des sciences. Il fit imprimer, en 1761, la tragédie de *Clytemnestre* ; en 1781, sa tragédie de *Jocaste* fut mal accueillie. Il fut pair de France en 1814, sous le titre de duc de Brancas. Il a écrit un grand nombre de *Mémoires*, de *Lettres*, d'*Opuscules*, etc.

LAURATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide laurique.

LAURE. s. f. (du gr. *λαύρα*, quartier d'une ville, rue). Nom que l'on donnait dans l'Orient à la réunion des cellules des solitaires, lesquelles, éparses çà et là, formaient une sorte de village. Il y avait plusieurs laures dans la Thébaïde. Les laures furent les premiers monastères.

— *La Sainte-Laure* ou *Monastère de Saint-Athanase*. Célèbre couvent grec dans le mont Athos.

LAURE. Femme célèbre, née vers 1307, à Noves, près d'Avignon, fille d'Audibert de Noves, épousa Hugues de Sade en 1325. Pétrarque l'aima et la chanta. Mère de onze enfants, elle mourut de la peste noire en 1348.

LAURÉ, ÉE. adj. Numism. Couronné de lauriers. Tête laurée.

LAURÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de LAURINE.

* **LAURÉAT, ATE** adj. (pron. *lo-ré-a* ; ét. lat., *laureatus*, couronné de laurier ; rad. *laurus*, laurier). S'est dit des poètes qui recevaient, soit des princes, soit des corps savants, la couronne de laurier comme signe de leur mérite et de leur supériorité. Pétrarque fut couronné poète lauréat à Rome, le jour de Pâques. Le Tasse allait être couronné poète lauréat, lorsqu'il mourut.

— En Angleterre, il y a encore un poète lauréat. Ce poète est chargé de célébrer tous les ans, par deux odes, l'anniversaire de la naissance du souverain et le nouvel an. Il reçoit un traitement annuel de 127 livres sterling et une barrique de vin de Xérès. John Kay, au XVe siècle, fut le premier poète lauréat dont parlent les chroniques.

— Antiq. rom. *Lettres lauréates*. Lettres entourées de branches de laurier que les généraux, proclamés empereurs par l'armée, adressaient au sénat pour demander la confirmation de ce titre.

— **LAURÉAT, ATE**. s. Celui, celle qui a remporté un prix dans un concours. Proclamer le nom du lauréat, des lauréates. Un jeune *lauréat*. (Acad.)

— Celui qui obtient des prix dans un établissement d'instruction. Les sœurs des *lauréats* s'en allaient fièrement avec les couronnes de leurs frères. (A. Daudet.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

LAURÉE s. f. (de *Dulaure*, n. pr.). Botan. Genre d'arbres rapporté avec doute à la famille des pipéracées et originaire de la Guyane.

LAURÉLIE. s. f. Bot. Syn. de PAVONIE.

LAURELLE. s. f. Botan. Un des noms vulgaires du laurier-rose.

LAURENBERGIE. s. f. (de *Laurenberg*, n. pr.). Bot. Syn de SERPICULE.

LAURENCÉLIE. s. f. Bot. V LAWRENCELIE.

LAURENCIE. s. f. (de *Laurence*, nom pr.). Bot. Genre d'algues de la famille des floridées chondriées, établi pour une vingtaine d'espèces qui habitent généralement les mers des régions tempérées, et dont quelques-unes contiennent un principe poivré, employé comme condiment par les peuples du Nord.

LAURÉNE. s. m. Chim. Liquide incolore produit par la décomposition du camphre au moyen du chlorure de zinc.

LAURENT (Saint-). Géogr. Fleuve de l'Amérique du Nord, par lequel s'écoulent les eaux des grands lacs. Il sort du lac Ontario, à Kingston, coule vers le N.-E., à travers le Canada, et se jette dans le golfe du Saint-Laurent, après un cours de 1,100 kil. Il a 70 kil. de large à son embouchure, 11 à Québec, 7 à sa sortie du lac Ontario. Entre le lac et Québec, il forme, en s'élargissant, les lacs des Mille-Iles, Saint-François et Saint-Pierre. Entre Kingston et Montréal, la navigation est entravée par les rapides des Cèdres, du Coteau, des Gallops et par le saut Saint-Louis ; des canaux servent aujourd'hui à tourner ces obstacles. Le fleuve reçoit : à droite, le Richelieu, le Saint-François, la Chaudière ; à gauche, l'Ottawa, le Saint-Maurice, le Montmorency et le Saguenay.

— **LAURENT** (Golfe du Saint-). Golfe sur les côtes de l'Amérique du Nord, entre le Labrador et le Bas Canada, au N. ; le Nouveau-Brunswick, à l'O. ; la Nouvelle Écosse et l'île du Cap-Breton, au S. ; l'île de Terre-Neuve, à l'E.

— **LAURENT** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Claude (Jura) ; 1,190 h.

— **LAURENT** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ; 1,550 hab.

— **LAURENT-BLANGY** (Saint-). Village du cant. et de l'arr. d'Arras (Pas-de-Calais) ; forges importantes ; 1,700 hab.

— **LAURENT-DE CERDANS** (Saint-). Comm. du cant. de Prats-de-Mollo, arrond. de Céret, Pyrénées Orientales, à la source du Tech ; 2,400 h. Forges.

— **LAURENT-DE-CHAMOUSSET** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lyon (Rhône). Filatures de coton ; 1,800 hab.

— **LAURENT-DE-LA-SALANQUE** (Saint-). Comm. du cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales) ; 5,000 hab. Port de commerce ; forges, vins.

— **LAURENT-D'OLT** (Saint-). Bourg du cant. de Campagnac, arrondiss. de Millau (Aveyron) ; 2,000 hab.

— **LAURENT-DU-PONT** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Grenoble (Isère) ; 2,500 hab. Forges. Tout près de là est la Grande-Chartreuse.

— **LAURENT-ET-BENON** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Lesparre (Gironde) ; 2,900 hab. Vins renommés.

— **LAURENT-SUR-GORRE** (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Rochechouart (Haute-Vienne) ; 2,600 hab.

— **LAURENT-SUR-SÈVRE** (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arrondiss. de La Roche-sur-Yon (Vendée). Communautés religieuses ; bois, grains ; 2,800 hab.

— **LAURENT** (Saint-). Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 30 kil. de Gand ; 3,500 h.

LAURENT (Saint). Né à Rome, souffrit le martyre sous Valérien en 258. Il fut brûlé sur un gril. On a bâti sur sa tombe l'église Saint-Laurent *extra muros*. Fête, le 10 août.

— Loc. prov. *Être sur le gril, comme saint Laurent*. Être dans une position très embarrassante. || *Crier à saint Laurent : Le diable se brûle*. Se plaindre d'un petit mal à ceux qui en souffrent un grand.

C'est aujourd'hui la Saint-Laurent,
Qui perd sa place la reprend.

Se dit dans les jeux d'enfants qu'un a repris sa place, qu'un autre avait occupée en disant :

C'est aujourd'hui la Saint-Lambert,
Qui quitte sa place la perd.

— **LAURENT**. Antipape, vivait de 460 à 520, et fut opposé à Symmaque en 498. Laurent se soumit, fut évêque de Nocera, puis mourut dans l'exil.

LAURENTIA. Astron. La 162e planète télescopique, découverte le 21 avril 1876 par M. P. Henry.

LAURENTIC. s. f. (pr. *lo-ran-ci* ; de *Laurent*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des lobéliacées, dont les espèces croissent sur les bords de la Méditerranée, au Cap et dans l'Australie.

LAURENTIE Pierre-Sébastien). Publiciste français, né à Rouga (Gers), 1793-1876, professeur au collège Stanislas, à l'École polytechnique, inspecteur général des études, fut l'un des principaux rédacteurs de *la Quotidienne*, de *l'Union*, et a écrit : *Études littéraires et morales sur les historiens latins : De la Légitimité et de l'Usurpation ; Histoire des ducs d'Orléans ; Histoire de France*, etc., etc.

LAURENTIEN, ENNE. adj. (pr. *lo-ran-ci-ein*). Qui appartient à Laurent. Ne se dit que dans cette locution : *Bibliothèque laurentienne*. Célèbre bibliothèque de Florence, ainsi nommée soit de Laurent de Médicis, soit de Laurent Parmenio, qui en fut le premier bibliothécaire, soit parce qu'elle se trouve dans le voisinage de l'église Saint-Laurent.

LAURENTINALES. s. f. pl. Antiq. rom. V. LARENTINALES.

LAURENTINE. s. f. Comm. Étoffe à fleurs, de soie, de coton et de poil.

— Bot. Espèce de bugle.

* **LAURÉOLE**. s. f. (du lat. *laurus*, laurier). Antiq. Couronne de lauriers des triomphateurs et des empereurs.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre daphné.

— Théol. Récompense céleste de trois sortes d'états : les vierges, les docteurs et les martyrs.

LAURET. s. m. Numism. Ancienne monnaie d'argent d'Angleterre.

LAURETI ou **LAURETTI** (Tommaso), dit *le Sicilien*. Architecte et peintre de l'école napolitaine, né à Palerme, 1508-1592.

LAURÉTINE. s. f. Chim. Principe gras extrait des grains du laurier.

LAURENTINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de l'écorce du mélèze.

LAUREY. s. m. Ornith. Variété du lori à collier.

LAURI (Balthazar). Peintre, né à Anvers vers 1570, mort à Rome en 1644, fut considéré comme l'un des meilleurs paysagistes de son temps. Le plus jeune de ses fils, *Filippo*, né à Rome, 1623-1694, réussit principalement dans ses petits tableaux d'une touche légère.

LAURIDIE. s. f. Bot. Syn. d'ELEONENDRE.

LAURIE. s. f. Moll. Genre de mollusques, forme aux dépens des maillots ombiliques.

* **LAURIER** s. m. (du latin *laurus*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des laurinées, dont on connaît aujourd'hui plus de quatre cents espèces. Autrefois très étendu, ce genre, qui a pour type le laurier commun ou laurier sauce, croissant à l'état d'arbuste dans les régions tempérées, renferme encore des arbres et arbrisseaux originaires les uns des pays chauds tempérés, les autres des climats brûlants des tropiques, d'autres des contrées septentrionales de l'Amérique, etc. Les derniers sont susceptibles d'être transplantés dans nos climats d'Europe et en état de résister à la rigueur des hivers ; d'autres ne peuvent exister qu'autant qu'ils sont tenus pendant l'hiver dans la serre chaude ou dans celle d'orangerie. Ces arbres ont des feuilles simples ordinairement alternes ; les fleurs petites, disposées très souvent en panicules terminales. La plupart sont aromatiques. Plusieurs intéressent par l'usage qu'on en fait, soit dans l'économie domestique, soit en médecine. Le plus connu est le laurier commun ou laurier d'Apollon, laurier des poètes. C'est un arbre toujours vert, de très belle forme, de grandeur moyenne, dont la tige s'élève à la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds et plus. Il croît naturellement dans la Grèce, le Levant, sur les côtes de la Barbarie, et s'est depuis longtemps naturalisé dans les contrées méridionales de la France. Aucun arbre n'a joui chez les anciens d'une plus grande célébrité, aucun n'a été plus souvent chanté par les poètes. Il était particulièrement consacré à Apollon, dieu de la poésie. On en orna t ses temples, ses autels et le trépied de la pythie. On prétendait, sans doute à cause de son odeur pénétrante et aromatique, qu'il communiquait l'esprit de prophétie et l'enthousiasme prophétique. De là vient que les poètes étaient couronnés de laurier. Virgile fait remonter jusqu'au siècle d'Énée la coutume de ceindre de laurier le front des vainqueurs. Les généraux le portaient dans les triomphes, non seulement autour de la tête, mais encore dans les mains, et on le plantait aux portes et autour des palais des empereurs. Admis dans les cérémonies religieuses, il entrait dans leurs mystères, et les feuilles étaient regardées comme un instrument de divination. Parmi les Grecs, ceux qui venaient de consulter l'oracle d'Apollon se couronnaient de laurier s'ils avaient reçu du dieu une bonne réponse. On entourait aussi de laurier les lettres et les tablettes qui renfermaient l'annonce de bons succès ; on faisait de même pour les vaisseaux victorieux. Dans le moyen âge, le laurier a servi dans nos universités à couronner les poètes, les artistes et les savants distingués par de grands succès. Laurier camphrier. Laurier fétide. Laurier rouge. Laurier vénéneux. Laurier cannelier. Laurier casse. Laurier avocatier. Laurier sassafras. Les jets odorants du stérile *laurier*. (Beranger.)

Lauriers, sacrés rameaux qu'on veut réduire en poudre,
Vous qui mettez sa tête à couvert de la foudre,
L'abandonnerez-vous à l'infâme couteau
Qui fait choir les méchants sous la main du bourreau ?
(CORNEILLE.)

— Fig. Victoire, triomphe, gloire. Une société qui pourtant sait ce qu'il vaut, et qui n'a accordé à son talent que des *lauriers* stériles. (Gérard de Nerval.)

Aux plus savants auteurs, comme aux plus grands guerriers,] Apollon ne promet qu'un nom et des *lauriers* [stériles. (BOILEAU.)

— *Être chargé de lauriers*. Avoir acquis beaucoup de gloire. || *S'endormir sur ses lauriers*. Ne pas poursuivre une carrière glorieusement commencée. || *Se reposer sur ses lauriers, à l'ombre de ses lauriers*. Jouir d'un repos mérité par de grands succès. Un officier qui a longtemps servi avec honneur dans les armées du roi, et qui se repose à présent dans son château à l'ombre de ses *lauriers*. (Le Sage.) || *Flétrir ses lauriers*. Déshonorer sa victoire. || *Cueillir, moissonner des lauriers*. Se distinguer par de hauts faits militaires. Nous avons cueilli des *lauriers* partout où nous avons porté la guerre. (Flechier.) || *Les lauriers de... l'empêchent de dormir*. Se dit de celui qui s'efforce de rivaliser avec un autre, par allusion à un mot de Thémistocle jaloux d'égaler Miltiade.

— Bot. *Laurier alexandrin*. Nom vulgaire du fragon hypophylle. || *Laurier amandier* ou *laurier-cerise, laurier au lait ; laurier d'Espagne*. Nom vulgaire d'une espèce de cerisier. || *Laurier aromatique*. Espèce de brésillet. || *Laurier épineux*. Nom donné autrefois à une variété de houx commun. || *Laurier épurge*. Nom vulgaire du daphné laureole. || *Laurier grec*. L'azédarach. || *Laurier impérial*. Laurier-cerise. || *Laurier des Iroquois*. Le sassafras. || *Laurier à languette*. Le cerisier laurier-cerise. || *Laurier de mer*. Espèce de phyllanthe. || *Laurier nain*. Espèce d'airelle. || *Laurier poétique*. Nom donné autrefois au laurier franc et au cerisier laurier-cerise. || *Laurier de Portugal*. Le cerisier de Portugal. || *Laurier rose*. V. LAUROSE. || *Faux* ou *petit laurier-rose*. Nom vulgaire de l'épilobe à épi. || *Laurier-rose des Alpes*. Le rosage ferrugineux. || *Laurier rouge odorant*. Le frangipanier à fleurs rouges. || *Laurier de Saint-Antoine*. Nom vulgaire de l'épilobe. || *Laurier-sauce*. Le laurier commun. || *Laurier sauvage*. Le gale cérifère, la viorne-tin. || *Laurier-tin*. La viorne-tin. || *Laurier de Trébizonde*. Le cerisier laurier-cerise. || *Laurier-tulipier*. Nom donné à quelques espèces de magnoliers.

LAURIÈRE. s. f. Lieu planté de lauriers.

LAURIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Limoges (Haute-Vienne) ; fabriques de papier ; 1,600 hab.

LAURIFOLIÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *laurus*, laurier ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

LAURINE. s. f. Chim. Substance cristalline particulière qu'on extrait du fruit du laurier.

— Bot. Variété d'olivier.

LAURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au laurier.

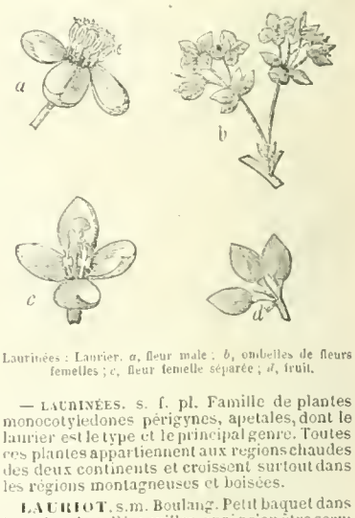

Laurinées : Laurier. *a*, fleur mâle ; *b*, ombelles de fleurs femelles ; *c*, fleur femelle séparée ; *d*, fruit.

— **LAURINÉES**. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones périgynes, apétales, dont le laurier est le type et le principal genre. Toutes ces plantes appartiennent aux régions chaudes des deux continents et croissent surtout dans les régions montagneuses et boisées.

LAURIOT, s. m. Boulang. Petit baquet dans lequel on lave l'écouvillon après s'en être servi pour nettoyer le four. || On s'en sert aussi pour y mettre tremper les chiffons avec lesquels on bouche les jointures de la bouche du four ou du fermoir.

LAURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide contenu dans les bois du laurier.

LAURIS-MARINE. s. f. Mollusq. Espèce d'huître.

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard LAW, marquis de). Maréchal de France, d'une ancienne famille d'Écosse, né à Pondichéry, 1768-1828, condisciple de Bonaparte à l'École militaire, 1784, chef de brigade en 1795 ; porta à Londres la ratification du traité d'Amiens, 1802, et fut nommé général de brigade, puis général de division, 1805. Il fit la campagne d'Austerlitz, fut gouverneur de Venise, commanda l'artillerie de la garde à Wagram et fut nommé ambassadeur en Russie, 1811. Il commanda l'arrière-garde dans la retraite de Moscou, et fut pris à Leipzig. Louis XVIII le nomma pair de France en 1815, et marquis en 1817 ; il fut ministre de la maison du roi en 1821, devint ma-

réchal de France en 1823, et fit, en cette qualité, la guerre d'Espagne.

LAURITE. s. f. Minér. Sulfure de ruthénium

LAURIUM. Géogr. Promontoire qui termine l'Attique au S. Les Athéniens y exploitaient de riches mines d'argent. Auj. *cap Colonne*. — La petite ville de *Laurium*, auj. *Legrano*, était au pied de la montagne.

LAURIVORE. adj. et s. (ét. lat., *laurus*, laurier; *voro*, je dévore). Antiq. Surnom donné aux devins, soit parce qu'ils mâchaient des feuilles de laurier avant de se livrer à leur fureur prophétique, soit par une allusion satirique aux produits qu'ils retiraient de leurs prophéties.

LAURIXINIQUE. adj. Chim. V. LAUREXINIQUE.

LAURONE. s. f. Chim. Corps dérivé de l'acide laurique.

LAUROPHYLLE. s. m. Bot. Synon. de BOTRYCÈRE.

LAUROSE. s. m. (contract. de *laurier-rose*). Bot. Genre de plantes dicotylédones. Les lauroses sont de petits arbres ou des arbrisseaux à fleurs disposées en corymbe, comprenant quatre ou cinq espèces. Le laurose commun, ou *laurier-rose*, est un grand arbrisseau dont les fleurs sont grandes et belles, ordinairement roses. Il est originaire de l'Orient et doit être mis au nombre de ceux de nos végétaux indigènes qui ont des propriétés suspectes, même dangereuses. Le laurose odorant, ou laurier-rose des Indes, croît naturellement sur le bord des rivières et le long des côtes de la mer dans les Indes orientales. Ses fleurs ont une odeur agréable.

LAUROSTEARYTE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide laurostéarique.

LAUROSTÉARINE. s. f. Chim. Laurate de glycérine.

LAUROSTÉARIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide laurique entrant dans le laurate de glycérine.

LAUROSTÉARONE. s. f. Chim. Corps dérivé de la laurostéarine.

LAUROXYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur le laurène.

LAURUS. s. m. (pr. *lo-russ*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre laurier.

LAURYLE. s. m. Radical supposé exister dans la laurine.

LAURYLÈNE. s. m. Chim. Hydrocarbure découvert dans l'huile minérale de Bangoon.

LAUSANNE. Géogr. Ville de Suisse, capitale du canton de Vaud, à 500 mètres du lac de Genève et du petit port d'Ouchy; 30,200 hab. Académie fondée en 1537; cathédrale du XIe siècle; pont magnifique; tanneries renommées.

LAUSE. s. f. Minér. Nom donné dans le Midi aux plaques de micaschiste.

LAUSONIE. s. f. Bot. V. LAWSONIE.

LAUTER. Géogr. Affluent de gauche du Rhin, prend sa source dans la Bavière Rhénane, arrose Wissembourg et Lauterbourg, en Alsace, passe à Hagenbach et a un cours de 70 kil.

LAUTERBOURG. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. et à 20 kil E. de Wissembourg (Basse-Alsace), sur la Lauter; 2,200 h.

LAUTHOPINE. s. f. Chim. Alcaloïde de l'opium.

LAUTREC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castres (Tarn); 3,000 hab.

LAUTREC (Odet DE FOIX, seigneur de), Maréchal de France, accompagna Louis XII en Italie, 1511, et, sous François Ier, fut tout-puissant, grâce à Mme de Châteaubriant, sa sœur. Lieutenant général du roi dans le Milanais, très brave, mais dur et avide, il fut complètement défait à La Bicoque, 29 avril 1522. Il protégea la Guyenne contre les Espagnols, 1522, combattit à Pavie, 1525, perdit un temps précieux au siège de Naples et mourut d'une fièvre contagieuse, 1528.

LAUVINE. s. f. Syn. de LAVANGE.

LAUWE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 9 kil. de Courtrai; 2,700 hab.

LAUXANIDE. adj. Entom. Qui se rapporte à la lauxane. || LAUXANIDES. s. f. pl. Groupe de diptères ayant pour type le genre lauxane.

LAUXANIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des muscides, établi pour une seule espèce.

LAUZANNE DE VAUX-ROUSSEL (Augustin-Théophile, chevalier de). Littérateur, né à Vernelle (Seine-et-Marne), 1805-1877, a donné un grand nombre de vaudevilles en collaboration avec son beau-père Duvert.

LAUZERTE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Moissac (Tarn-et-Garonne). Grains, vins; 2,700 hab.

LAUZÈS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cahors (Lot); 150 hab.

LAUZET (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Barcelonnette (Basses-Alpes), sur l'Ubaye; 800 hab.

LAUZUN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Marmande (Lot-et-Garonne); 1,300 hab.

LAUZUN (Antonin NOMPAR DE CAUMONT, comte, puis duc de). Maréchal de France, né en Gascogne, 1632-1723, n'était qu'un pauvre cadet, connu sous le nom de *Puy-Guilhem*. Le roi le remarqua chez la comtesse de Soissons, le traita en favori, et le nomma colonel général des dragons, puis capitaine des gardes. A la mort de son père, il prit le nom de comte de Lauzun. Il fut fiancé à Mlle de Montpensier en 1670; le roi s'opposa au mariage, mais pour dédommager Lauzun, il le nomma maréchal de France. Louvois et Mme de Montespan se réunirent pour le perdre; en 1671, il fut arrêté, conduit à la Bastille, puis à Pignerol, où il resta dix ans prisonnier. Mlle de Montpensier obtint sa liberté, 1680, et son retour à la cour, 1681; c'est alors qu'il épousa secrètement la princesse; mais ils finirent par se brouiller. En 1688, Lauzun fut chargé par Jacques II de conduire en France la reine et le prince de Galles. Il réussit et rentra en grâce à la cour, mais sans retrouver la faveur des temps passés; il fut élevé à la dignité de duc en 1692, et épousa, en 1695, la fille du maréchal de Lorges, qui n'avait que quatorze ans.

LAVABE. s. m. Arg. Place de parterre occupée par un claqueur, dit solitaire.

— Nom donné à ceux qui entrent à bas prix au théâtre, à la condition de faire partie de la claque.

LAVABLE. adj. Qui peut être lavé.

— LAVABLE. s. m. Arg. Se trouve employé pour Lavabe. Les *lavables* ont acheté leur billet, l'ont payé dix, quinze ou vingt sous. (Castil-Blaze.)

* **LAVABO**. s. m. Liturg. Passage de la messe commençant par ce mot latin, qui signifie en français *je laverai*. La messe était au lavabo quand je suis arrivé. || Action du prêtre qui se lave les mains en disant la messe. || Petit linge auquel le prêtre s'essuie les doigts, après se les être lavés. Un lavabo de toile fine. || Carte qui se place au côté droit de l'autel et sur laquelle est imprimé le passage de la messe qui commence par ces mots : *Lavabo manus meas inter innocentes*, etc. (Je laverai mes mains avec les innocents.) Mettre le lavabo où il doit être.

— Salle où l'on va se laver, dans les monastères, les collèges, etc.

— Petit meuble qui renferme ce qui est nécessaire pour la toilette. Acheter un lavabo, des lavabos.

— L'Académie ne donne pas le pluriel de ce mot.

LAVAERSIUM. s. m. pr. *la-vé-zi-oum*. Minér. Minéral blanc comme de l'argent, nouvellement découvert.

* **LAVAGE**. s. m. Action de laver. Le lavage des vitres. Le lavage des trottoirs. Le lavage des laines.

— Serait quelquefois d'une trop grande quantité d'eau répandue pour laver quelque chose. D'où peut venir tout ce lavage?

— Se dit principalement des aliments noyés dans une trop grande quantité d'eau. Ce potage est un vrai lavage. Vous avez mis tant d'eau dans votre vin que ce n'est plus qu'un lavage.

— On le dit même d'une trop grande quantité de breuvage, quel qu'il soit. Je crains que vous ne vous trouviez mal de tout ce lavage.

— Arg. Vente faite par une personne dans la gêne, de ses livres, ses meubles, son linge, etc. Barbet n'avait pas prévu ce *lavage*; il croyait au talent de Lucien. H. de Balzac. Anatole testait seul dans la chambre avec son mobilier, réduit, par des *lavages* successifs, à un lit, à une chaise et à son morceau de guipure historique. (De Goncourt.)

— Cham. Dernière eau qui sort des peaux lorsqu'on les tord pendant le dégraissage.

— Chim. Purification d'un précipité qu'on mélange plusieurs fois avec de l'eau qu'on décante ensuite.

— Min. Opération par laquelle on dégage, on sépare, par le moyen de l'eau, les parties terreuses, pierreuses, en un mot les parties qui ne sont pas métalliques, de la partie propre à être fondue.

— Pharm. Eau médicamenteuse employée à laver une partie malade. || *Prendre un remède, une médecine en lavage*. L'étendre dans une grande quantité d'eau.

— Techn. *Eaux de lavage*. Les eaux qui, après avoir été passées sur des terres salpêtrées, ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de passer sur des nouvelles terres pour les porter au degré convenable.

LAVAGNE. s. f. Miner. Espèce d'ardoise qui sert à couvrir les maisons et à faire des pavés. Elle est même, par sa grande dimension, propre à peindre de grands tableaux. On la trouve sur la côte de Gênes, dans un lieu appelé Lavagna.

— Citerne faite avec cette ardoise.

LAVAGNON. s. m. Moll. Syn. de LAVIGNON.

LAVAL. Géogr. Chef-lieu du département de la Mayenne, à 300 kil. S.-O. de Paris, sur la Mayenne. Évêché; fabriques de coutils; commerce de marbres, de grains et de tissus. Victoire des Vendéens en 1793; 30,000 hab.

LAVAL-MONTMORENCY (Urbain de), marquis de Bois Dauphin. Maréchal de France, mort en 1629, se distingua sous Henri III, combattit pour les ligueurs, se soumit à Henri IV et fut nommé maréchal de France en 1597.

— LAVAL-MONTMORENCY (Guy-Claude-Roland, comte de), 1677-1751. Devint maréchal de France en 1747.

— LAVAL (Gilles de). V. RETZ (Gilles de).

LA VALETTE (Jean PARISOT de). Grand maître de l'ordre de Malte, né en 1494, d'une ancienne famille de Toulouse, mort en 1568, devint grand maître de Malte en 1557. Soliman II envoya contre Malte une grande flotte avec une armée; le siège dura quatre mois; tous les efforts des Turcs furent repoussés.

— LA VALETTE (Louis DE NOGARET DE PERNON, cardinal de). Général, né à Angoulême, 1593-1639, troisième fils du duc d'Épernon, fut archevêque de Toulouse et cardinal en 1621, sans avoir reçu les ordres sacrés. Il se dévoua à Richelieu, fut gouverneur d'Anjou, 1631, de Metz, 1634, commanda l'armée du Rhin, puis, en 1638, l'armée d'Italie. Ses *Mémoires*, publiés par Jacques Talon, ont paru en 1772.

— LAVALETTE (Antoine de). Jésuite, né en 1707, mort après 1762, supérieur des missions des jésuites à la Martinique, 1751, fit des spéculations commerciales; mais plusieurs de ses navires furent pris par les Anglais. Lavalette, reconnu coupable d'avoir fait un commerce profane, fut expulsé de l'ordre; il se retira en Angleterre, 1762.

— LA VALETTE (Antoine-Marie CHAMANS, comte de). Homme politique, né à Paris, 1769-1830, fils d'un honnête marchand, devint aide de camp de Baraguey d'Hilliers, puis de Bonaparte, après Arcole. Il le suivit en Égypte, et revint en France avec lui. La Valette fut plus tard directeur général des postes, conseiller d'État, comte de l'empire, 1808. Il reprit la direction des postes dès le matin du 20 mars 1815 et fut nommé pair. A la seconde Restauration, il fut arrêté et condamné à mort. La Valette fut sauvé par le dévouement généreux de sa femme, qui facilita son évasion. Il put rentrer en France, 1822; mais la comtesse avait perdu la raison; elle est morte en 1855. Les *Mémoires et Souvenirs du comte de La Valette* ont paru en 1831.

— LA VALETTE (Charles-Jean-Marie-Felix, marquis de), diplomate français, né à Senlis, 1806-1881, ambassadeur à Constantinople en 1853, puis à Rome, il fut nommé, en 1865, ministre de l'intérieur, et appelé, en 1868, aux affaires étrangères, où il se fit remarquer par sa politique conciliante. Il se retira des affaires publiques à l'avènement du ministère Ollivier, 1870.

LAVALLÉE (Théophile-Sébastien). Historien, né à Paris, 1804-1867, répétiteur de mathématiques, puis d'histoire à Saint-Cyr, fut ensuite professeur de géographie et de statistique militaire. On a de lui : *Jean sans Peur, scènes historiques; Géographie physique, historique et militaire; Histoire des Français; Histoire de Paris; Atlas de géographie militaire; Histoire de la maison royale de Saint-Cyr; Histoire de l'empire ottoman*. Il a continué la traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, de Lingard, par Léon de Wailly, refondu la *Géographie universelle* de Malte-Brun, et publié une édition complète des *Œuvres de Mme de Maintenon*. On lui doit encore *les Frontières de la France*.

LA VALLIÈRE. s. f. Comm. Sorte de nœud de cravate.

— Adjectiv. Se dit d'une couleur feuille-morte.

LA VALLIÈRE (Françoise-Louise DE LA BAUME LE BLANC, duchesse de), maîtresse de Louis XIV, née près de Tours 1644?-1710, fille d'un gouverneur du château d'Amboise, devint fille d'honneur d'Henriette d'Angleterre. Louis XIV l'aima; Mlle de La Vallière céda par passion et non par ambition; elle fut toujours troublée par les remords. De ses quatre enfants, deux vécurent: Mlle de Blois, née en 1666, et le comte de Vermandois, né en 1667. Le roi érigea en duché deux terres qu'il acheta pour elle; puis il légitima ses enfants. Mais la faveur de Mme de Montespan mit à l'épreuve l'amour et les vertus de Mlle de La Vallière; deux fois elle s'éloigna et deux fois fut ramenée à la cour par Louis XIV. Enfin, après une maladie grave, elle se retira chez les carmélites, avril 1674, et y prit le voile sous le nom de *Louise de la Miséricorde*. En 1680 parurent les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente*, qui n'avaient pas été écrites pour être publiées, et qu'on lui attribua généralement. Romain-Colnut, après un sérieux examen, a publié en 1851 *les Confessions de Mme de La Vallière repentante, écrites par elle-même, et corrigées par Bossuet*.

LAVALLOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Laval.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes lavalloises.

* **LAVANCHE**. s. f. V. LAVANGE.

* **LAVANDE**. s. f. (ital. *lavanda*, même signif.). Bot. Genre de plantes labiées à fleurs disposées en épi terminal, d'une odeur fortement aromatique, établi pour des végétaux herbacés, ou des sous-arbrisseaux, ou même de petits arbrisseaux d'une forme élégante, et répandus de la Méditerranée aux Canaries et de la Perse et aux Indes. L'espèce la plus connue est la lavande spic, qui croît dans nos départements du Midi et est employée dans l'industrie des essences et les préparations pharmaceutiques.

— *Eau de lavande*. Dissolution essentielle de lavande dans l'esprit-de-vin.

LAVANDÉ, ÉE. adj. A été employé pour désigner une sorte de gris. Cette étoffe est d'un beau gris lavande.

LAVANDER. s. m. (pr. *la-van-der*). Comm. Espèce de linge ouvré qu'on fabrique en Flandre.

LAVANDERIE. s. f. Lieu où les lavandières lavent la lessive.

* **LAVANDIER**. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Nom qu'on donne, dans certaines cours, à un officier chargé de veiller au blanchissage du linge.

— *Lavandier du corps*. Officier de la chambre de la reine chargé d'un service de propreté.

— Philol. herm. Nom que les sages donnent à Jupiter, lequel agit et règne durant l'opération appelée lavement des philosophes. *Lavandier des philosophes*. Etam.

* **LAVANDIÈRE**. s. f. (du lat. *lavare*, laver). Femme qui lave la lessive. Le chevalier Paul, parvenu au grade de lieutenant général et vice-amiral des terres du Levant, était fils d'une *lavandière*, qui le mit au monde dans un bateau, à trois mois de décembre. (Sallentin.)

Ce sont les *lavandières*,
Qui passent en chantant là-bas dans le *lavoir*.
(V. Hugo.)

— *Lavandière belge* ou *flamande*. Appareil pour le blanchissage dans les maisons particulières.

— Nom donné en Bretagne et dans certaines parties de la Normandie à des fées qui, selon la croyance populaire, assomment les paysans indiscrets avec la main de fer dont elles se servent pour battre le linge.

— Ichtyol. Nom vulgaire du callionyme lyre.

— Navig. Sorte de bateau de la Marne qui est carré par les deux bouts, ce qui le fait ressembler à ceux dont les blanchisseuses se servent.

— Ornith. Espèce du genre bergeronnette.

LAVANDULA. s. f. et. lat., *lavare*, laver). Bot. Nom scientifique du genre lavande.

LAVANDULANE. s. f. Minér. Arséniate hydraté de cuivre, de cobalt et de nickel.

LAVANÈSE. s. f. (ét. lat. *lavare*, laver). Bot. Nom vulgaire du galega.

LAVANGA. s. m. Bot. Syn. de LUVUNGA.

* **LAVANGE**. s. f. Synon. d'AVALANCHE. || Dans les Pyrénées et les Alpes, Nom de torrents de boue et de graviers que les orages font couler du flanc des montagnes. || Chute d'un pan de falaise ou d'un pic dont les eaux ont miné le pied.

LAVANDIER Jean-Gaspard). Philosophe et théologien protestant, né à Zurich, 1741-1801, suivit les cours de théologie de l'école de Zurich, composa à Berlin les *Chants hérétiques* et devint pasteur de Saint-Pierre en 1786. Poète, théologien, sermonnaire, philosophe, publiciste, il a cru aux sorciers, aux charlatans, aux thaumaturges, aux puissances invisibles; mais il est surtout célèbre parce qu'il a cru de bonne foi avoir fondé une science nouvelle, la *physiognomonie*, qui permettait de reconnaître les caractères, les instincts, les passions des hommes, et de lire sur les traits, dans leur extérieur, le passé, le présent, l'avenir. En 1799, lorsqu'il secourait les blessés, il fut frappé d'un coup de fusil par un de ses compatriotes, égaré par l'esprit de parti et croyant venger une injure personnelle. Il mourut après quinze mois de souffrances. On cite, outre ses *Chants helvétiques*, ses *Chants sacrés*, ses *Poèmes*, ses *Sermons*. Il publia en 1772 son ouvrage *De la Physiognomonique*; il en fit faire une édition en français, avec le titre d'*Essais sur la physiognomonie*; c'est celle qui a reparu, considérablement améliorée, sous le titre de *l'Art de connaître les hommes par la physionomie*.

LAVATÈRE. s. f. (de *Lavater*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des malvacées, dont on

connaît environ vingt-six espèces, dont plusieurs indigènes de la France, ou elles sont cultivées pour la beauté de leurs fleurs rouges ou blanches suivant les espèces.

LAVATÉRIEN, ENNE, adj. et s. Partisan du système phrénologique de Lavater. J'ai été de tout temps *lavaterien* et galliste. (Brillat-Savarin.)

LAVATORIUM, s. m. (pr. *la-va to-ri-omm*; mot lat. signif. *lavoir*). Liturg. Pierre sur laquelle on lavait anciennement les extrémités des prêtres et des religieux avant de les ensevelir. On dit aussi *lavatoire*.

LAVAUR, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Tarn, à 40 kil. S.-O. d'Albi, sur l'Agout; filatures de soie; 6,900 hab.

LAVAUVEIX-LES-MINES, Géogr. Comm. du cant. de Chénérailles, arrond. d'Aubusson (Creuse); 3,600 hab.

* **LAVE**, s. f. de l'italien *lava*, même signif. Miner. Nom des substances minérales qui sont rejetées par les volcans dans un état de liquidité. Les laves du Vésuve. Les laves de Volvic. La tephrine, l'obsidiane et la leucostine sont des laves. Des flots, des torrents de laves enflammées. Un fleuve de laves ardentes. Villes ensevelies sous la lave. Les villes voisines des volcans sont souvent pavées de lave. On a fabriqué des espèces de bouteilles avec de la lave en fusion. Tout le fond de ce vaste terrain n'est que de la *lave* ancienne et moderne. (Buff.) Les *laves* liquéfiées par le feu des volcans bouillonnent et s'élèvent jusqu'à la bouche du cratère qui les renferme. (Lenormant.)

La *lave* qui bouillonne
Court sur les flancs du mont, qu'elle embrase et sillonne.
(Guénebault.)

— Fig. Je sentais couler dans mon cœur comme des ruisseaux d'une *lave* ardente. (Chateaubriand.)

Et la *lave* de mon génie
Déborde en torrents d'harmonie. (Lamartine.)

— Pierre dure, susceptible d'un beau poli et qui n'est que de la lave refroidie, qu'on emploie dans les arts, la joaillerie et la construction. Des colonnes, des chapiteaux de lave. Un tableau peint sur lave. Bracelet, tabatière de *lave*. (Acad.)

— Par extens. Déjection d'un torrent.

— Carr. Calcaire schisteux qui, en Franche-Comté, s'emploie pour faire les toitures.

— Techn. *Lave fusible*. Mastic formé de brai dépouillé de toutes matières hétérogènes et mêlé à trois fois son poids de craie de Meudon préalablement ramenée à l'état sec.

LAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Laver. Se prend adjectiv. Assiette lavée. Écuelle lavée. Du linge bien lavé, mal lavé. Tout à l'entour, le lavoir est garni de chevalets placés dans l'enceinte pour y placer le linge à mesure qu'il est *lavé*. (Barthélemy.)

Sa tunique est lavée aux femmes de Milet;
Et ses pieds sont *lavés* dans un vase de lait.
(A. de Vigny.)

— Fam. Purgé, dégagé. Ces eaux-ci sont salutaires, M. de Grignan en serait *lavé* et lessivé, et gueri de tous ses maux (Mme de Sévig.)

— Fig. Mais pour être sans tache devant Dieu, mon fils, il faut avoir été *lavé* par les eaux de la pénitence, il faut avoir été nourri du pain céleste. (Villeneuve-Bargemont.)

Mais comme il (le trône) est encor tout du sang de [mon père,
S'il n'est *lavé* du tien, il ne saurait me plaire. (Corn.)

— *Couleur lavée*. Couleur peu vive et peu chargée. || *Poil bai lavé*. Poil clair.

— Dessiné au lavis. Dessin bien lavé.

— Arg. Vendu dans un moment de gêne. Ses livres sont lavés.

— Agric. *Foin lavé*. Foin mouillé après qu'il a été coupé.

LAVEAUX (Jean-Charles-Thibault), Littérateur et lexicographe, né à Troyes, 1749-1827, rédigea le *Courrier de Strasbourg*, et à Paris, pendant la Terreur, le *Journal de la Montagne*. Il devint plus tard inspecteur général des prisons et des hospices de la Seine. Il avait déjà publié plusieurs ouvrages : *Vie de Frédéric II*; *Histoire de Pierre III*; un *Dictionnaire français-allemand et allemand-français*; mais il est surtout connu par son *Dictionnaire de la langue française*.

LAVÉE, s. f. (rad. *laver*). Techn. Tas de laine tirée de l'eau et exposée à l'air pour sécher. Une lavée de laine

LAVÉGÉ ou **LAVEZZE**, s. f. Minér. Variété de serpentine dont on fait des vases qui résistent au feu. La lavege se tire principalement d'Italie.

LAVELANET, Géogr. Ch.-l. du cant. de l'arr. de Foix (Ariège), sur la Touire. Draps, 3,200 h.

LAVELINE, Géogr. Comm. de cant. et de l'arr. de Saint-Dié (Vosges); 2,500 hab.

LAVE-MAIN, s. m. Archit. Petit réservoir d'eau en manière d'auge de pierre ou de plomb, avec plusieurs robinets, pour distribuer l'eau à ceux qui s'y lavent les mains. Le lave-main est ordinairement placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire. Un lave-main. Des lave-mains.

* **LAVEMENT**, s. m. Action par laquelle on lave. Le jeudi saint, les évêques lavent les pieds à douze pauvres, en commémoration du lavement des pieds que Notre-Seigneur fit à ses apôtres. Le lavement des mains du prêtre. Dans la cérémonie du *lavement* du corps, ceux-ci sont placés dans une pièce voisine. (Gérard de Nerval.) Cependant, dans Saint-Pierre, entre deux baies de soldats, on voit déliler le cortège qui va célébrer le *lavement* des pieds. (H. Taine.)

— Clystère, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins. Lavement rafraîchissant, purgatif, laxatif. Lavement de tabac, de graine de lin. Préparer, donner, prendre, rendre, garder un lavement. Prendre un lavement une décoction de graine de pavots. Il me semble toujours que je vois une douzaine de *lavements* qui me couchent en joue. Mol.)

— Pop. Personnage ennuyeux. C'est un vrai lavement.

— Philos. herm. *Lavement des philosophes*. Opération par laquelle, lorsque la noirceur s'est épaissie, l'humide en s'élevant circule et retombe sur la matière noire, ce qui se répète jusqu'à ce que la matière, de noire, devienne blanche.

LAVÉNIE, s. f. Bot. Syn. d'ADÉNOSTEMME.

LAVENTIE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais). Toiles de lin, brasseries; 4,000 hab.

* **LAVER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *lavare*, laver). Nettoyer quelque chose avec quelque fluide, particulièrement avec de l'eau. Laver du linge. Laver la vaisselle. Laver une plaie avec du vin. Laver des vitres. Laver la salade. Hé, hé, direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence, il a été deux ans à bêcher le jardin, à faucher les prés, à *laver* les vaisselles : voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de saint Augustin. (Rac.) Les vierges avaient accoutumé de *laver* leurs robes d'écorce dans ce lieu. (Chateaub.) Le jeudi saint, le roi Robert servait les pauvres à genoux et leur *lavait* les pieds, revêtu d'un cilice en l'honneur du lavement des pieds que fit Jésus-Christ à ses apôtres la veille de sa mort. (Sallentin.) Tous les ans, nos rois, à pareil jour, *lavaient* les pieds à onze pauvres qu'ils servaient à table avec tous les princes et les grands seigneurs de la cour. (Id.) J'avais *lavé* mes mains à la fontaine, et je les séchais au soleil lorsqu'un murmure de voix nasillardes attira mon attention. (E. About.)

L'appui d'un vieux poteau porte un bassin de hêtre;
Une eau tiède remplit cette aiguière champêtre,
Et tous deux à l'envi, par des soins empressés,
Lavent les pieds poudreux des voyageurs lassés
(De Saint-Ange.)

— Fig.

Ah! c'est donc vainement qu'à ces âmes parjures
J'ai toujours refusé l'encens que je te dois?
C'est donc en vain, Seigneur, que m'attachant à toi,
Je n'ai jamais *lavé* mes mains souples et pures
Qu'avec ceux qui suivent ta loi! (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi de ce qu'on nettoie avec d'autres liqueurs. Laver une plaie avec du vin ou de l'huile. Laver son visage avec de l'eau-de-vie, avec de l'eau de savon. Laver ses mains avec de la pâte d'amandes. Laver le papier avec de l'eau d'alun pour lui donner plus de poli, pour l'empêcher de boire.

— Absol. S'est dit pour Se laver les mains avant le repas. Énée avec Didon *lava* (Scarron.)

— *Donner à laver*. Présenter de l'eau à quelqu'un pour lui laver les mains. L'électeur de Brandebourg donna à *laver* à l'empereur et à l'impératrice. (Voltaire.)

— *Pierre à laver*. Syn. d'ÉVIER. || Se dit aussi, dans les arts et l'industrie, de toute pierre aplatie sur laquelle on lave quelque chose.

— Fig. *Laver la tête à quelqu'un*. Lui faire une sévère réprimande.

C'est un petit matin qui doit venir tantôt,
Et qui lui *lavera* la tête comme il faut. (Regnard.)

— On a dit dans le même sens, en parlant d'une femme, *Laver la cornette*. Ce qu'il avait à faire n'était autre chose que d'avoir le plaisir de lui *laver* sa cornette. (Mme de Sév.)

— Par extens. Couler sur, arroser. Il balbutiait, il ricanait sous les larmes claires qui *lavaient* sa figure. (G. Flaubert.)

— Se dit des mers, des rivières, qui arrosent de leurs eaux une ville, une province, un État. La mer lave les murs de Constantinople. C'est l'Océan qui lave les côtes occidentales de la France. Le Pénée lave les campagnes de la Thessalie. La Seine lave les murs de Paris.

Jusqu'aux pieds des murs que la mer vient *laver*,
Sur nos vaisseaux tout prêts je viens vous retrouver
(Racine.)

La Seine, au pied des monts que son flot vient *laver*,
Voit du sein de ses eaux vingt îles se former. (Boil.)

— Fig. Purifier, effacer. Après avoir *lavé* dans le sang de Jésus-Christ les taches que le péché laisse en nous... (Fléch.) Leurs larmes pourront-elles jamais *laver* les campagnes teintes du sang de tant d'innocents? (Id.)

— Fig. *Laver une tache, laver quelqu'un d'une tache*. Se dit en parlant des choses qui flétrissent l'honneur, qui ternissent la réputation. Rien ne peut laver cette tache. C'est une tache dont rien ne peut le laver. Tout mon sang doit *laver* une tache si noire. (Racine.) Il m'a rendu l'honneur, il a *lavé* ma honte. (Corn.) De Launay était coupable d'avoir commandé le feu, non d'avoir commis la perfidie atroce qu'on lui imputait, et la justice veut qu'on en *lave* hautement sa mémoire. (L. Blanc.)

— On dit dans le même sens : *Laver ses péchés de ses pleurs*. Pleurer ses péchés. || *Laver un affront, un outrage, dans le sang*. Se venger de quelque insulte flétrissante en tuant ou blessant celui de qui on l'a reçue. Ce n'est que dans le sang qu'on *lave* un tel outrage. (Corn.)

Nos Grecs irrités
Ont *lavé* dans son sang ses rudesses. (Racine.)
Les cruels oppresseurs
Dans leur coupable sang ont *lavé* cette injure.
(J.-B. Rousseau.)
Votre honneur vous engage
A *laver* dans le sang un si sensible outrage.
(La Chaussée.)

— Loc. prov. *A laver la tête d'un âne ou d'un More, on y perd sa lessive*. Vouloir instruire ou corriger une personne stupide ou indocile, c'est peine perdue. || *Une main lave l'autre*. Les parents, les associés se défendent. || *Il faut laver son linge sale en famille*. Il ne faut pas rendre les étrangers témoins des dissensions qui existent dans les familles.

— Arg. Vendre dans un moment de gêne. Il a lavé tous ses livres. J'ai lavé ma montre.

— Archit. Se dit lorsque sur un dessin, sur un plan passé à l'encre, on couche avec un pinceau une teinte d'encre de Chine ou de bistre, pour le faire paraître le plus naturel qu'il est possible par les ombres des saillies et par l'imitation des matières dont l'ouvrage doit être construit. On lave d'un rouge tendre, pour imiter la brique; d'un bleu d'Inde clair, pour l'eau et l'ardoise; de vert, pour les arbres et le gazon; de safran ou de graine d'Avignon, pour l'or et le bronze, et de diverses couleurs, pour imiter les marbres.

— Charp. Oter avec la besaiguë les traits de scie et les rencontres d'une pièce de bois de sciage pour la dresser et l'aviver. Laver une pièce de bois.

— Chim. anc. Oter par le moyen de l'eau les impuretés grossières de quelque mixte.

— Écon. dom. *Pierre à laver*. Évier.

— Impr. *Laver les formes*. Les mettre dans un baquet rempli de lessive, les brosser et les passer ensuite à l'eau claire avant que de les mettre sous la presse. On lave également les formes après l'impression.

— Monn. *Laver au plat*. Laver dans un plateau ou bassin de bois les cendres, balayures et autres choses semblables, pour en tirer les plus gros morceaux d'or ou d'argent qui y sont laissés.

— Peint. Se dit en parlant des couleurs qu'on étend et qu'on couche sur un dessin avec le pinceau, à la différence de celles qu'on applique en pointillant. || *Laver les couleurs*. Les faire tremper et délayer dans l'eau, afin que la couleur se précipitant au fond, on puisse ôter toutes les saletés qui s'amassent au-dessus de l'eau, ce qu'on réitère plusieurs fois.

— Plumass. *Laver les plumes*. Rincer les plumes dans l'eau après les avoir savonnées

— Rel. *Laver un livre*. Le tremper dans de l'eau chargée d'acide muriatique pour en ôter les taches. || *Laver du papier*. L'imprégner d'alun pour augmenter sa consistance

— Techn. *Laver la laine à dos*. Laver la toison sur la bête avant que de la tondre.

— SE LAVER, v. prou. Laver son corps ou une partie de soi-même. || Le plus généralement, Laver son visage, ses mains. On se lave tous les matins après le lever

— Fig. *Se laver d'un crime*. S'en justifier.

Lais-ez-moi nous *laver* l'un et l'autre
Du crime que sa vie a jeté sur la nôtre. (Rac.)

— Par extens. A cette heure suprême, il ressentait une pitié profonde pour cette âme troublée qui s'était *lavée* dans ses propres larmes. (G. Ohnet.)

— Laver à soi. Se laver les mains. Se laver le visage. Se laver les oreilles. Se laver les pieds. Se laver les jambes. Se laver une plaie.

— Loc. prov. *Je m'en lave les mains*. Je ne veux pas accepter de responsabilité dans cette affaire. Ce proverbe est une allusion aux paroles que prononça Pilate, en se lavant les mains, quand on le pressa de condamner Jésus-Christ. || On dit dans le même sens : *Se laver la bouche de quelque chose*. || *Se laver la gorge de quelque chose*. En faire des gorges chaudes, s'en moquer.

LAVE-RACINES, s. m. Écon. rur. Appareil pour laver les racines.

LAVERESSE, adj. f. Se dit d'une pelle en bois qui sert à remuer le hareng dans la saumure

LAVERGNE (Louis-Gabriel-Léonce GUILHAUD de), Économiste français, né à Bergerac, 1809-1880, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, a écrit : *Essai sur l'économie rurale en Angleterre, en Écosse et en Irlande*, *Économie rurale de la France depuis 1789*; *les Économistes français du XVIIIe siècle*; *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, etc. Il fut député à l'Assemblée nationale de 1871, et sénateur inamovible.

LAVERIE, s. f. Endroit où on lave, lavoir.

— Sal. Lieu où l'on extrait le sel du sable sur les bords de la mer. || Opération à l'aide de laquelle se fait cette extraction.

— Techn. Usine où s'opère le lavage des minerais.

LAVERNALE, adj. f. Antiq. rom. Se disait d'une porte de Rome voisine du bois consacré à Laverne. Porte Lavernale.

LAVERNE, Myth. Déesse des voleurs, chez les Romains.

LAVERT, s. m. Entom. Espèce de blatte très malfaisante qui se trouve dans la Guyane.

LAVETON, s. m. Grosse laine; bourre qui demeure dans les moulins où l'on foule les draps.

* **LAVETTE**, s. f. Petit torchon qui sert à laver la vaisselle.

— Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune dans quelques provinces méridionales de la France.

* **LAVEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui lave, Laveuse de vaisselle. Laveur d'écuelles. Laveurs de gants. Le lavoir doit être disposé de façon qu'on puisse y placer le plus commodément possible les *laveuses* de linge. (Pelouze.) Toutes ces charmantes personnes arrivent très vite au langage des *laveuses* de vaisselle. (H. Taine.) Tout au bord du Rhin babillait un groupe de jeunes *laveuses* battant leur linge au soleil. (V. Hugo.)

— Techn. *Laveur de cendres*. Nom donné à ceux qui sont chargés de retirer l'or et l'argent contenus dans les cendres des orfèvres, bijoutiers et autres.

— LAVEUR, s. m. Machine servant à laver les sables aurifères.

— Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui font du lavement des pieds un sacrement.

— LAVEUSE, s. f. Machine à laver.

LAVIE, s. f. Mamm. Genre de chéiroptères.

LAVIGNON, s. m. Moll. Nom employé par les pêcheurs de nos côtes pour désigner des mollusques des genres lutraire et trigonelle. On dit aussi *lavagnon*.

LAVINAL, ALE, adj. Antiq. rom. Se disait d'un des flamines consacré à une fonction spéciale qui nous est inconnue aujourd'hui.

LAVINE, s. f. Géol. Terrain amolli par les pluies.

LAVINIE, Fille de Latinus et d'Amate, fiancée à Turnus, épousa Énée, pour obéir aux oracles.

LAVINIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Lavinium.

— adj. Qui appartient à Lavinium ou à ses habitants.

LAVINIUM, Géogr. Ville de l'Italie ancienne dans le Latium, à 26 kil. S. de Rome, bâtie par Énée, métropole d'Albe-la-Longue.

LAVIQUE, adj. 2 g. Minér. Qui a le caractère des laves.

* **LAVIS**, s. m. (pr. *la-vi*; rad. *laver*). Dess. Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine, du bistre, de la sépia ou quelque autre substance colorante. Lavis à l'encre de Chine, au bistre. Lavis à la sépia. Dessin au lavis, fait au lavis. Le lavis n'est plus guère en usage de nos jours que parmi les ingénieurs et les architectes, qui s'en servent pour leurs plans. De toutes les manières de faire des dessins, le *lavis* est la plus expéditive. (De Quincy.)

— Dessin fait de cette manière. Ces lavis ne sont pas sans mérite.

LAVIT, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne); 1,500 hab.

* **LAVOIR**, s. m. (radic. *laver*). Endroit où on lave le linge. Lavoir public. Le lavoir est ordinairement disposé à la naissance d'un cours d'eau; à défaut de cours d'eau naturel, on place le lavoir dans le voisinage d'un puits. Dans une grande habitation, le lavoir doit attenir à la buanderie. Sarahil, ayant distribué les travaux aux suivantes de la reine, alignées et courbées sur le *lavoir*, avait entendu cette réponse. (Gér. de Nerval.) Sous le toit du *lavoir*, de vieilles femmes appuyées aux piliers causaient en groupe. (H. Taine.)

— Lieu où l'on lave la vaisselle.

— Lieu proche des mosquées et des pagodes et dans lequel se trouve un bassin dont les mahométans et les Indous se servent pour faire leurs ablutions religieuses. On trouve un magnifique lavoir près de cette pagode.

— Lieu servant aux ablutions des religieux, dans les communautés monastiques.

— Arqueb. Verge de fer, à un des bouts de laquelle on met un linge mouillé pour nettoyer le canon d'un fusil

— Hist. relig. *Lavoir* ou *piscine de Bethsèda*. Réservoir qui se trouvait près du temple de Jérusalem et à l'eau duquel on attribuait des propriétés curatives miraculeuses. Sa maison ressemble au *lavoir* de Bethsèda; tout le monde y accourt (Bayle.)

— Minér. Lieu où l'on tire de l'or par le lavage. Il y a au Pérou des *lavoirs* où l'on a trouvé des pépites ou grains d'or vierge d'une grandeur prodigieuse. (Frézier.) A neuf ou dix lieues vers l'est de Coquimbo, sont les *lavoirs* d'Andacoll. (Id.) || Canal entouré de planches, rempli d'une eau courante, où on lave la mine de fer dans des paniers d'osier. Ce lavoir est ordinairement entouré d'un bocard.

— Pêch. Cage à jour où on lave les morues après la mise au premier sel.

LAVOISÉRIÉ, ÉE, adj. Bot. V. LAVOISIÈRE.

LAVOISIER (Antoine-Laurent), Célèbre chimiste, né à Paris le 26 août 1743, mort le 8 mai 1794, reçut de l'Académie des sciences une médaille d'or pour son *Mémoire sur la meilleure manière d'éclairer les rues d'une grande ville*, 1764-1766, et entra dans cette compagnie, 1768. Fermier général, 1769, il forma comme une sorte d'académie dans l'Académie. Turgot le nomma, en 1776, directeur des poudres et salpêtres; il s'occupa d'agriculture avec succès. Député sup-

plcant à l'Assemblée nationale, commissaire de la trésorerie, il publia en 1791 un résumé d'un ouvrage plus étendu : *De la Richesse territoriale du royaume de France*. Il fut enveloppé dans la condamnation des fermiers généraux et il mourut sur l'échafaud. Lavoisier peut être considéré comme le fondateur de la chimie moderne. Dès l'année 1772, il avait jeté les premières bases de sa théorie chimique *Opuscules physiques et chimiques*) ; il découvrit l'oxygène, qui fut la base de sa théorie nouvelle ; l'analyse de l'air, de l'acide carbonique, de l'eau, la décomposition des différents corps, etc., suivirent cette belle découverte. Dans son *Traité de chimie*, 1789, il put poser avec précision et clarté les principes de la chimie moderne. La physique lui doit aussi beaucoup ; il a expliqué les phénomènes de la respiration et de la chaleur animales.

LAVOISIÈRE, s. f. (de *Lavoisier*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des mélastomacées, dont les espèces se trouvent au Brésil.

LAVOISIÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se rapporte à la lavoisière. || **LAVOISIERÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, ayant pour type le genre lavoisière.

LAVOULTE Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Privas (Ardèche), sur la rive droite du Rhône ; 5,000 hab.

LAVOUTE-CHILHAC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Brioude (Haute-Loire, sur l'Allier ; 750 hab.

LAVRADIE, s. f. (de *Larrado*, n. pr.). Bot. Genre de plantes brésiliennes de la famille des sauvagésiées.

LAVROFFITE, s. f. Minér. Variété de pyroxène alumifère, découverte près du lac Baïkal.

* **LAVURE**, s. f. Eau qui a servi à laver la vaisselle. La lavure d'écuelles est bonne pour laver les pieds des chevaux

— Par exagér. Bouillon fade et insipide, ou il y a trop d'eau. C'est de la vraie lavure de vaisselle.

— *Lavure de chair*. Eau mêlée de sang dans laquelle on a lavé des chairs.

— Action de laver. La lavure d'un livre qu'on relie || Effet de cette action. La lavure de ces gants n'est pas bien faite. L'air, raye d'eau, avait une *lavure* de ce bleu violet avec lequel le peintre imite la transparence du gros vert. (De Goncourt.)

— Métall. *Moulin aux lavures* Cuvier au fond duquel il y a un moulin de fer ou de fonte, dont le fond est convexe, et qui sert à laver l'or et l'argent. || *Terres de lavures*. Toutes les matières qu'on lave, c'est-à-dire les loupes et les creusets de terre dont on s'est servi à la fonte, pilés et réduits en poudre avec les cendres et les balayures que l'on ramasse dans les lieux où se sont faits les travaux des monnaies. || *Vieilles terres de lavure*. Celles qu'on abandonne, désespérant d'en retirer un produit suffisant.

— Monn. Opération qui se fait pour retirer l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets dans lesquels on a fondu, et des instruments et vases qui ont servi à cette opération. || Particules de ces métaux que l'on a retirées des cendres, terre et balayures, en les lavant à plusieurs reprises dans le moulin à lavures.

— Techn. Chez les batteurs d'or, Parcelle de métal qui s'est détachée des livrets. || Chez les fondeurs, Metal qu'ils retirent des cendrures, alésures et scures tombées dans les fonderies.

LAW DE LAURISTON (Jean), Banquier écossais, né à Édimbourg, 1671-1729, fils d'un riche orfèvre, descendant par sa mère de la maison d'Argyle. Condamné à mort à la suite d'un duel et forcé de fuir, il visita une partie du continent, et, de retour en Ecosse, 1700, exposa ses idées dans un mémoire : *Considérations sur le numéraire et le commerce*. Son système sur le crédit, les banques, le papier-monnaie, était habilement conçu, mais pêchait par la base, quoique plusieurs parties fussent réalisables. Il fut repoussé en Écosse et en Angleterre. A la mort de Louis XIV, il se présenta au régent comme un sauveur ; il fut autorisé à fonder une banque particulière, au capital de 6 millions, divisé en 1,200 actions de 5,000 livres ; elle réussit, étendit ses opérations, et, dès 1717, ses billets purent être donnés en payement des impôts. Law acheta alors le privilège du commerce de la Louisiane, et forma la *compagnie d'Occident* ou *des Indes occidentales*, au capital de 100 millions, divisé en 200,000 actions de 500 livres, 1718. Law, soutenu par le régent, transforma sa *banque générale* en *banque royale*, décembre 1718 ; les billets atteignirent bientôt la valeur de 100 millions de livres ; Law fit monter le cours des actions, en étendant les privilèges de la compagnie, qui eut bientôt tout le commerce extérieur ; il obtint le monopole de la fabrication des monnaies ; il offrit de rembourser la dette publique en la convertissant en actions de la compagnie ; il y eut de nouvelles émissions d'actions (en tout 624,000). Mais l'agiotage avait fait monter la valeur de ces actions ; des actions de 500 livres se vendirent jusqu'à 20,000 livres ; en même temps, les billets de la banque se multipliaient inconsidérément ; il y en eut pour un milliard, à la fin de 1719. Le régent avait nommé Law contrôleur général des finances, 5 janvier 1720, en même temps qu'il exilait le parlement et disgraciait l'Amesseau. Mais le désenchantement devait être rapide ; on commença à réaliser ; la confiance fut ébranlée. Vainement Law eut recours aux expédients violents et tyranniques, réunit la banque à la compagnie, mars 1720, et fit réduire légalement les actions et les billets ; l'indignation générale força le régent à enlever à Law le contrôle général, mai 1720. La banque ne put rembourser les billets supérieurs à 10 livres ; le peuple se souleva ; la banque fut abolie ; il fallut changer les billets en rentes. Law avait quitté la France au mois de décembre 1720 ; il mourut pauvre à Venise en 1729. Ses *Œuvres* ont été réimprimées dans la *Collection des économistes français*, en 1843.

LAWFELD, Géogr. V. LAUFELD.

LAWI, s. m. (pron. *la oui*). Philol. Seconde lettre de l'alphabet éthiopien, qui correspond à notre L.

LAWRENCE (Sir Thomas) Portraitiste anglais, né à Bristol, 1769-1830, élève de Reynolds, se fit une grande réputation par ses portraits. Il fut peintre de la cour, président de l'Académie royale de peinture

LAWRENCÉLIE, s. f. (pr. *lo-ran-cé li* ; de *Lawrencei*, n. pr.). Bot. Genre de plantes composées, dont le type croît en Australie.

LAWSONIE, s. f. (pr. *lo-so ni* ; de *Lawson*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des lythrariées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique du nord et de l'Asie méridionale.

* **LAXATIF, IVE**, adj. (ét. lat., *laxativus*, qui relâche ; der. de *laxo*, je lâche). Médec. Se dit des médicaments qui purgent doucement et sans irriter, comme le tamarin, la casse, la manne et autres. Médicament laxatif.

— Par extens. Je ne sais si la peur est un peu *laxative*. (Regnard.)

— Substantiv. Remède laxatif. Un laxatif. Des laxatifs. Les laxatifs diffèrent peu des cathartiques. Un bon *laxatif*. (Acad.)

— *Laxatif polychreste*. Ancien nom de la magnésie calcinée.

LAXÉNÉCÈRE, s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des tanystomes, établi pour deux espèces du Bengale.

LAXICOSTÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *laxus*, lâche, *costa*, côte). Zool. Dont la surface offre des côtes écartées les unes des autres.

LAXIFLORE, adj. 2 g. (etym. lat., *laxus*, lâche ; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont fort écartées les unes des autres.

LAXIFOLIÉ, ÉE, adj. (etym. lat., *laxus*, lâche ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont fort écartées.

LAXITÉ, s. f. (ét. lat., *laxitas* ; dérivé de *laxus*, lâche). État ou qualité de ce qui est relâché, de ce qui n'a point de fermeté, de densité. La laxité d'une corde. La laxité d'un tissu, de la peau.

— Fig. Je me souviens d'une anecdote qui donnera quelque idée de cette immense *laxité* d'indulgence, heureuse compensation de la férocité des lois. (Ch. Nodier.)

LAXMANNIE, s. f. (de *Laxmann*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des liliacées, établi pour des herbes vivaces répandues dans toute l'Australie.

LAXOU, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle). Hospice d'aliénés. Chapeaux de paille ; 3,100 hab.

LAXUM, s. m. (pr. *la-komm*). Anc. médec. Mot latin employé pour désigner une Force hypothétique qu'on regardait comme la cause des hydropisies et des paralysies.

LAY, Géogr. Rivière de France, prend sa source au plateau de Gâtine, traverse le département de la Vendée et se jette dans le pertuis Breton, après un cours de 105 kil. Elle reçoit l'Yon.

LAYA, s. m. Bot. Syn. de MACROTROPIS.

LAYA (Jean-Louis), Auteur dramatique, né à Paris, 1761-1833, d'une famille d'origine espagnole, débuta, avec son ami Legouvé, par *le Nouveau Narcisse*, 1785, comédie, et par un recueil d'héroïdes : *Essai de deux amis*, 1786. Il a donné *Jean Calas* ; *ces Dangers de l'opinion* ; *l'Ami des lois*, comédie en 5 actes et en vers ; *les Deux Stuarts* ; le drame de *Falkland*, puis *une Journée du jeune Néron*, Professeur de belles-lettres aux lycées Charlemagne et Napoléon, professeur d'histoire littéraire et de poésie française à la faculté des lettres, après Delille, 1813, il entra à l'Académie française en 1817. || **LAYA** (Léon), Littérateur français, fils du précédent, né à Paris, 1810-1872, obtint d'assez brillants succès au théâtre. On cite parmi ses comédies : *la Liste de mes maîtresses* ; *la Lionne* ; *le Premier Chapitre* ; *un Mari du bon temps* ; *une Maîtresse anonyme* ; *la Peau du lion* ; *le Duc Job* ; *Madame Desroches* ; etc.

LAYBACH ou **LAIBACH**, Géogr. Capitale du duché de Carniole, Autriche, sur la *Laybach*, à 126 kil. S.-O. de Vienne ; 23,000 hab. Evêché. Commerce de lin, blé, chanvre et miel. Fabriques de dentelles, soieries et faïences. Il s'y tint en 1820-1821 un congrès à l'occasion des révolutions d'Italie.

LAYE, s. f. V. LAIE.

LAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Layer. S'empl. adjectiv.

* **LAYER** v. a. 1re conj. (pron. *lé-ié* ; rad. *laie*). Se conjugue comme *Payer*. Construct. Tailler la pierre avec la laie, ce qui rend le parement de la pierre laye en petits sillons uniformes et lui donne une apparence assez agréable.

— Eaux et for. Marquer les bois qu'on doit laisser dans l'abatis des bois de haute futaie, ou dans la coupe des taillis. || Tracer une laie, une route. Layer une forêt.

— LAYER, v. n. Navig. fluv. Cesser de ramer.

* **LAYETIER**, s. m. (pr. *le-te-tié*). Ouvrier qui fait des layettes, ratières, chaufferettes et autres menus ouvrages. Les layetiers sont aussi emballeurs, et, à Paris surtout, ils excellent dans ce genre de travail. Les outils qu'on aperçoit dans l'atelier du layetier ne sont pas en grand nombre. Le *layetier* dispose si bien ce qu'on veut faire transporter, que rarement les objets les plus fragiles éprouvent la moindre altération. (Lenormant.)

* **LAYETTE**, s. f. (pr. *lé ète* ; ét. anc. haut allem., *lada*, caisse). Petit coffret de bois, fort léger et fort mince, ou l'on serre ordinairement du linge et autres menues hardes.

— Ensemble de tous les vêtements et objets nécessaires à l'enfant qui vient de naître, quand on met un enfant en nourrice, on lui donne une layette. Les layettes sont confectionnées par les lingères. Elle faisait des *layettes* pour les enfants. H. de Balzac.)

— Fig. On veut donner Chambord au prince pour sa *layette*. (P.-L. Courier.)

— Luth. Nom de certains petits morceaux de bois ou d'ivoire, qui servent à boucher les trous du bourdon des musettes.

— Ornith. Syn. de LAYEITE.

— Techn. Tiroir d'une armoire, d'un cabinet ou buffet, où l'on serre plusieurs choses qu'on veut séparer et mettre en ordre. Layette est alors synonyme de TABLETTE. Dans le trésor des chartes, la plupart des *layettes* étaient marquées par les noms des provinces. (Acad.)

LAYETTERIE, s. f. (pron. *lé-tè-te-ri*). Métier des layetiers.

— Commerce de layetier.

* **LAYEUR**, s. m. (pr. *lè-eur* ; rad. *layer*). Celui qui fait, qui trace des laies dans les bois, les forêts. || Celui qui marque les bois à couper.

LAYIA, s. m. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, dont les espèces croissent en Californie.

LAYLA, interj. Vénér. Exclamation du piqueur pour empêcher les chiens de prendre le change.

LAYON, s. m. (pron. *lè-ion*). Techn. Nom de planches placées à l'arrière d'une voiture de déménagement et qu'on abaisse pour avoir plus d'espace. On dit aussi *ayon*.

— Chass. Petit chemin en ligne droite pratiqué dans les tirés pour faciliter le passage des chasseurs.

LAYRAC, Géogr. Comm. du cant. d'Astaffort, arr. d'Agen (L.-et-Garonne, sur le Gers. Minoteries, vins, eaux-de-vie ; 2,800 hab.

LAYS (François LAY, dit), Chanteur célèbre, né en Gascogne, 1758-1831, d'abord enfant de chœur, débuta à l'Opéra, 1779. Il prit sa retraite en 1822.

LAZAGNE, s. f. Comm. Espèce de pâte moulée en forme de rubans ou de grands lacets plats, dont on façonne quelquefois les bords en les échancrant ou les festonnant. Les lazagnes se font avec de la semoule, comme les macaronis et les vermicelles, et de la même manière. Achetez, monsieur, achetez ma belle *lazagne* ! Il n'y a pas de meilleure *lazagne* à Venise. (Ch. Nodier.)

LAZARE (Saint-), Géogr. Petite île de l'Adriatique, dans les lagunes de Venise, où est établie depuis 1717 la congrégation arménienne des mékhitaristes.

LAZARE, Saint, Frère de Marthe et de Marie, reçut Jésus-Christ à Bethanie et fut par lui ressuscité le quatrième jour après sa mort. L'Eglise l'honore le 2 septembre.

— LAZARE Souverain de Serbie, fut forcé de payer tribut au sultan Amurat, 1375, se souleva contre lui en 1387, et fut vaincu à la bataille de Kossovo. Amurat, mortellement blessé dans l'action, fit mettre en pièces Lazare, son prisonnier.

— Hist. relig. *Hospitaliers de Saint-Lazare*. Ordre religieux et militaire fondé à Jérusalem en 1119, et confirmé par Alexandre IV en 1255. Ils soignaient les lépreux. Ils ont été réunis, en Savoie, à l'ordre de Saint-Maurice, en 1572.

* **LAZARET**, s. m. (étym. ital., *lazaretto* ; du bas-lat. *lazarus*, lépreux). Établissement isolé établi dans divers ports d'Europe, où l'on met en quarantaine les hommes ou les marchandises qui viennent des pays ou règnent les maladies pestilentielles. En bas, au bord de l'eau, un *lazaret* en ruine, envahi de partout par les herbes. A. Daudet.

— Nom que l'on donna, dans le moyen âge, aux hôpitaux destinés aux lépreux.

— Fig. Cette maison est un véritable lazaret.

* **LAZARISTE**, s. m. Hist. eccles. Membre d'un ordre fondé par saint Vincent de Paul, connu aussi sous le nom de *prêtres de la Mission*, et ainsi nommé parce qu'il fut établi dans une maison qui avait appartenu à l'ordre militaire de Saint-Lazare.

LAZAROLUS, s. m. Bot. Section du genre pourpier.

* **LAZARONE**, s. m. (pr. *la-za-ro-né* ; du bas-lat. *lazarus*, lépreux, misérable). Nom que l'on donne, à Naples, aux dernières classes du peuple, dont la misère, la paresse et l'insouciance sont proverbiales. || Pl., des *lazaroni*. Lors du siége de Naples, par Championnet, les lazaroni opposèrent pendant trois jours une héroïque résistance.

LAZARONISME, s. m. (rad. *lazarone*). Néol. Etat d'insouciance. Et tout enfonce dans ce *lazaronisme* en plein air, à demi extasié dans l'épanouissement d'une jubilation infinie. (De Goncourt.)

LAZINE, s. f. Géol. Fente verticale qui entre quelquefois les blocs calcaires dans les forêts du Jura.

LAZIONITE, s. f. Minér. V. LASIONITE.

LAZIQUE, Géogr. District de l'ancienne Colchide, au S. du Phase.

LAZIVRARD, s. m. Minér. Ancien nom du lapis-lazuli et de la couleur qu'il donne.

* **LAZULI**, adj. m. Minér. V. LAPIS-LAZULI

* **LAZULITE**, s. f. Minér. Silicate alumineux d'un beau bleu d'azur, qui se trouve en Sibérie et dans l'Asie centrale, et dont on extrait la belle couleur bleue appelée *outremer*. Il a été aussi employé comme purgatif.

LAZZARINI (Gregorio), Peintre italien, né à Venise, 1655-1730, élève de Francesco Rosa, fut l'un des meilleurs peintres de Venise à la fin du XVIIe siècle.

* **LAZZI**, s. m. (pron. *la-zi* ; de l'ital. *lazzi*, plur. de *lazzo*, badinage). Action, mouvement, jeu muet de théâtre dans la représentation des comédies. S'employoit rarement au singulier. Les comédies italiennes sont pleines de lazzi. Les lazzi d'Arlequin, Ils étaient, en outre, habiles à amuser les spectateurs avec des *lazzi*, expression technique qui désignait moins des bons mots, comme nous l'employons en France, que les fantaisies pittoresques de la pantomime. (L. Moland.)

— Epigramme, bon mot. Que de saillies piquantes, de *lazzi* de haut goût échangés entre les gens de service sur tout ce monde qui défilait. (A. Daudet.)

— Quelques uns écrivent *lazzis* au pluriel.

A ses fades bons mots, à ses grossiers *lazzis*,
Accorde, pour lui plaire, un aimable sourire. (COLNET.)

LAZZO, s. m. Syn. de LASSO.

* **LE**, art. masc. sing., qui se change en *La* pour le fém. sing., et en *Les* pour le pl. des 2 g. du latin, *ille, illa, illi, illæ*, ce, cet, cette, ces. *Le* se met devant un nom masculin singulier. Le saphir. Le salpêtre. Le maïs. Le trèfle. Le froment. Le haricot. Le héros. *Le* bonheur des méchants est un crime des dieux. (A. Chénier.) *Le* soleil ne faisait que de paraître à l'horizon, lorsque *le* frère d'Amélie ouvrit les yeux. (Chateaub.)

Vive d'un doigt coquet *le* livre déchiré,
Qu'arrose dans *le* bain *le* tabouret doré. (A. DE MUSS.)

— *La* se met devant un nom féminin singulier. La pierre. La paille. La maison. La chouette. La fleur. La haine. La honte. *La* honte suit toujours un lâche désespoir. (Ancel. Bon.)

Or, la beauté, c'est tout, Platon l'a dit lui-même :
La beauté, sur *la* terre, est *la* chose suprême
(A. DE MUSSET.)

Toute *la* force obscure et vague de *la* terre
Est dans *la* brute, lave auguste et solitaire
(V. HUGO.)

— *Les* se place devant tous les mots masculins ou femmins. Les arbres. Les roses. Les hommes. Les femmes. Les enfants. Les fruits. Les herbes. Les héros. *Les* bienfaits peuvent tout sur une âme bien née. (Volt.) *Les* fleuves vont aux mers, *les* oiseaux vont au ciel. (V. Hugo.)

Ce siècle, dont l'écume entraînait dans sa course
Les morts, *les* rois, *les* dieux tels le vers à sa source,
Recula d'un pas devant lui. (LAMARTINE.)

— On supprime la lettre finale des articles *le* et *la*, qu'on remplace par l'apostrophe, lorsque le mot suivant est immédiatement par une voyelle ou par une *h* muette. L'or. L'argent. L'ivoire. L'usage. L'hospice. L'éléphant. L'amitié. L'eau. L'orange. L'image. L'humanité. L'honneur aux grands cœurs est plus cher que la vie. (Corn.) Aujourd'hui l'humanité plaint ceux qu'il faut détrôner. (De Belloy.) L'arbrisseau le plus sain a besoin de culture. (Fabre d'Eglantine.) L'habitude dans nos cœurs verse un bonheur paisible. (Demoustier.)

Heureux l'homme occupé de l'éternel de lui,
Qui, tel qu'un voyageur qui part de grand matin,
Se réveille, l'esprit rempli de revenir,
Et, dès l'aube du jour, se met [illegible]
(V. Hugo.)

— *Le* et *les* se joignent aux prépositions *a* et *de*, avec lesquelles ils forment des mots composés, qui retiennent la double valeur des deux mots dont ils sont formés. Ces mots sont *au, aux, du, des*. Au est pour *à le* ; *aux* pour *à les* ; *du* pour *de le* ; *des* pour *de les*. V. AU, AUX, DU, DES.

— *Le, la, les*, se répètent ordinairement lorsqu'il y a dans la phrase plusieurs substantifs liés par *et*. Le besoin éleva les trônes, *les* sciences et *les* arts les ont affermis. (J.-J. Rousseau.) *Les* soldats et *les* habitants devinrent ennemis les uns des autres. (Id.) L'ambassadeur est une espèce de facteur, par le canal duquel *les* fausses et *les* tromperies passent d'une

cœur à l'autre. Volt. Il faudrait commencer toutes les leçons par un hymne adressé à la Divinité, et chanté alternativement en chœur par *les* filles et *les* garçons. B. le St-P. Un beau matin, le fils s'engage. *le* père et *la* mère sont au désespoir. Id. *Les* pères et *les* mères des enfants étranglés ouvraient la marche, portant leurs enfants morts dans leurs bras. Chateaubriand. *Les* plieurs et *les* coloristes semblaient se prêter puissamment pour soulever le poids des immenses pierres. Th. Gautier.)

— Cependant on peut supprimer *le, la, les,* devant le second substantif, pour donner plus de rapidité à l'expression ou à la pensée. Je ne serais pas d'avis d'épargner les soldats pour maintenir l'ordre dans *les* bourgs et villages. (J.-J. Rousseau.) Il ne faut pas que *les* prix et récompenses soient distribués arbitrairement. Id. Le père Du Tertre dit que si tous les nègres sont camus, c'est que *les* pères et mères écrasent le nez à leurs enfants. Buff.

— On supprime l'article devant le second substantif quand il désigne la même personne que le premier.

Ils laissaient passer Turenne,
Les ducs et pairs, le chancelier,
Et les cordons bleus d'Hanne. (Voltaire.)

— Dans les dates, on répète l'article devant chaque substantif. Les premières discussions s'engagèrent *le* 28 et *le* 29 août. Thiers.

— Quand deux substantifs unis par la conjonction *ou* représentent des objets différents, on répète l'article. Le maître ou l'esclave. Le ciel ou la terre. La mère ou la fille. Le père ou le fils. Les professeurs ou les élèves. La rose ou l'œillet. Dans la décision la plus importante de la vie, n'ordonnez pas *le* oui ou *le* non, laissez le libre arbitre. Boiste. C'est ur. calcul très fautif que d'évaluer toujours en argent *les* gains ou *les* pertes des souverains. J.-J. Rouss. Tant que les états s'assembleront et que les nonces changeront fréquemment, il sera difficile que *le* sénat ou *le* roi oppriment ou usurpent l'autorité législative. Id.)

— Mais quand le substantif qui suit la conjonction *ou* n'est en quelque sorte que l'explication de celui qui précède, l'article se supprime. Les habitants ou indigènes. Les cheveux ou poils. Les collines ou montagnes très élevées. Les herbes ou plantes aromatiques. On distinguait parmi les nobles *les* palatins ou gouverneurs des provinces. J.-J. Rousseau. Son neveu Loth est établi dans *la* ville ou bourg de Sodome. Volt. On trouve des condors sur les bords de la mer et des rivières, dans *les* savanes ou prairies naturelles. Buff., *Les* joues ou côtes de la tête du condor sont couvertes d'un duvet noir. Id.)

— *Les* se met devant les nombres de jours, de mois, etc., pour exprimer un temps approximatif. Le vent étant tombé vers *les* huit heures du soir. (Chateaub.)

— *Les,* devant les noms propres, peut exprimer la pluralité : les Homères, pour les poètes comme Homère. En ce cas, le nom propre prend la marque du pluriel. Quelquefois il est seulement emphatique, et le nom propre reste au singulier. Les Horace, les Virgile ont brillé au siècle d'Auguste. *Les* devant un nom de famille indique la famille entière. Les Stuarts ont régné sur l'Écosse.

— L'article se met souvent devant un nom propre devenu nom commun par métaphore. C'était *le* Fernand Cortez de la religion. Volt.

— On le met souvent devant les noms de famille italiens. Le Titien. Le Tasse. L'Arioste, etc.

— On le met aussi devant le nom de personnes connues, quand on en parle, soit familièrement, soit légèrement. La Champmeslé. La Voisin. A mon gré, *le* Corneille est joli quelquefois. Boil. Ceci se passait au logis de la lanterne, la chaumière a *la* Guillemette. G. Sand. Cet usage était commun, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, pour les noms des femmes de théâtre. Il ne s'est guère conservé que pour les danseuses et les chanteuses du théâtre italien. La Fagnani. La Malibran.

— On emploie généralement l'article masculin *le* devant les noms latins de plantes ou d'animaux, même quand ils sont féminins en latin. Parmi les autres espèces assez nombreuses que renferme cette division on trouve *le rosa rapa* Bosc, d'origine américaine; *le rosa parviflora* Ehrh., également des États-Unis, dont la fleur est de nuance pâle et fort délicate, très double; *le rosa fraxini,ulta* Berk., etc. (Ch. d'Orbigny.)

— On fait souvent de même pour un titre latin, quoique l'accord soit plus régulier en ce cas. *Le Gallia christiana,* ou *la Gallia christiana.*

— Lorsqu'il y a dans la phrase deux adjectifs liés par *et,* on ne répète pas l'article devant le second, toutes les fois que les deux adjectifs expriment servent à qualifier un seul et même substantif. Les belles et vertueuses femmes. Le savant et modeste auteur. Le simple et sublime La Fontaine. *Les* longs et *grands* travaux que notre amour vous coûte (Corn.) A ces mots, il lui tend *le* doux et *tendre* ouvrage. Boil. *Le* long et *gros* bec du toucan. Buff. Si nous voyageons, *les* belles et *fertiles* plaines nous ennuient. (Ségur.)

Les bons et vrais dévots, qu'en doit suivre à la trace,
Ne sont pas ceux non plus qui font tant la grimace. (Molière.)

— Les écrivains cependant n'ont pas toujours été fidèles à ce principe. Il s'était proposé pour modèle *le* sage et *l'*humble saint Augustin. (Bourdai. Cet ordre d'équité et de justice, cette compensation de grandeur et d'abaissement ne parut jamais mieux que dans la vie de l'humble, du pauvre et toutefois du grand et de l'illustre François de Paule. Flechier. *L'* utile et *la* louable pratique de perdre en frais de noce le tiers de la dot qu'une femme apporte! La Bruyère.

Nous tachons en vain de le cacher
Ni le jeune âge ni la raison n'ont
La douce et l'innocente grâce. (La Font.)

— Quand, au contraire, on veut déterminer plusieurs substantifs, il faut répéter l'article devant chacun des adjectifs énoncés. Les bons et les mauvais conseils. Les bons et les mauvais chrétiens. *Le* grand et *le* petit epagneul, qui ne diffèrent que par la taille, transportés en Angleterre, ont changé du blanc au noir. Buff. L'ancien et *le* nouveau vont paraissent tous les deux avoir été tirés par l'Océan. Id.)

— On peut dire : 1° *le* cinquième et *le* sixième degré; 2° *le* cinquième degré et *le* sixième; 3° *le* cinquième et *sixième* degré; 4° *le* cinquième et *le* sixième *degrés*; 5° enfin *les* cinquième et sixième *degrés*. Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans le *quinzième et le seizième siècle*. De Jancourt. L'intérêt particulier de deux ordres a été mis *au premier et second rangs*. J.-J. Rouss. Les bons auteurs *du dix-septième et du dix-huitième siècle* serviront toujours de modèle. Volt. Quoique *au treizième et quatorzième siècles* quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. (Id.) L'âge de *la première et seconde enfance* ne nous présente qu'un état de misère. Buff. Les vents alizés cessent en mars et avril entre *le cinquième et le sixième degré* de latitude nord. B. de St P. On trouve ordinairement les vents du sud-est *aux troisième et quatrième degrés* de latitude nord. Id. La France *du dix septième et du dix huitième siècle* était inférieure à beaucoup d'autres pays de l'Europe. Guiz. Les actes des conciles *du quatrième et du cinquième siècle* sont pleins de canons qui défendent à un simple clerc d'aller se faire ordonner dans un autre diocèse que le sien. Id. Personne n'ignore quel prodigieux mouvement a travaillé l'Angleterre *aux seizième et dix-septième siècles*. Id.) Qui ignore qu'*aux douzième et treizième siècles* le pouvoir spirituel a réclamé comme son droit, tantôt l'exercice direct, tantôt la domination indirecte du pouvoir temporel? Id. Les Hottentots ne permettent ni le mariage ni la fornication entre les cousins *au premier et second degré*. La Harpe. La situation du Monomotapa est entre *le quatorzième et le vingt cinquième degrés* de latitude méridionale. Id.) Aujourd'hui un débat est engagé, non plus entre deux religions, comme *aux seizième et dix-septième siècles*, mais entre deux esprits opposés, l'esprit occidental et l'esprit du Nord. (Saint-Marc Girardin.)

— Quand deux adjectifs sont liés par la conjonction *ou* et qu'ils précèdent le substantif, on répète ordinairement l'article devant le second. *Les* bonnes ou *les* mauvaises conversations gâtent l'homme. (Pascal.) Dieu s'est choisi un peuple dont *la* bonne ou *la* mauvaise fortune dépendit de sa piété. Boss. Il y a des jeunes gens qui ne grandissent plus après *la* quatorzième ou *la* quinzième année. Buff.

— Au contraire, s'ils sont placés après le substantif, l'article ne se répète pas. Qu'importe le bonheur *la* source fausse ou vraie? (Piron.) *Les* remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Voltaire. Chacune *des* fibres humeuses ou nerveuses de la plante paraît un végétal qui correspond depuis la racine jusqu'à la feuille qu'il nourrit. B. de Saint-Pierre. Quant aux diamants, je n'ai pas ouï dire qu'on en eût encore trouvé dans *les* zones tempérées ou glaciales, peut-être faute de les y avoir cherchés. Id.

— L'article se met devant un superlatif relatif, quand il précède le substantif. Le plus grand poète de l'Angleterre est Shakspeare. Mais si le substantif précède le superlatif, on répète l'article devant le substantif et devant le superlatif. Le poète le plus grand de l'Angleterre est Shakspeare. Cependant cette règle n'a pas toujours été observée par les poètes. Chargeant de mon débris *les* reliques plus chères. (Rac.)

— Rien de plus facile que de savoir quand *le* doit subir tous les accidents du genre et du nombre devant *plus, moins, mieux,* ou rester invariable. Si l'on veut établir une comparaison de supériorité ou d'infériorité entre les mêmes personnes, entre les mêmes choses, l'article prend le genre et le nombre des substantifs auxquels il est joint. Il prit congé d'eux en les embrassant, en leur faisant accepter les diamants de son pays *les* mieux montés. Volt. Les romans sont les livres *les* plus agréables, *les* plus universellement lus et *les* plus utiles. B. de St Pierre. Les Français sont *les* plus à craindre : comme ils aiment passionnément les femmes, ils savent partout les intéresser à leurs projets. Id. Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, *les* moins exposés aux maladies et aux passions. Id.)

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur. (La Font.)

Des amants *les* mieux faits et *les* plus curieux
Une fille a soixante ans souffre à peine les vieux;
Son orgueil en rebute autant qu'il s'en présente,
Et tout lui paraît bon quand elle en a quarante.
(Boursault.)

L'inflexible airain se brise *le* plus tard,
S'ébranle et s'affaiblit au cri de la nature. (De Belloy.)
Les cœurs nourris de sang et de projets terribles,
N'ont pas toujours été les cœurs les moins sensibles. (Crébillon.)

— Mais l'article *le* doit rester invariable, si, au lieu de modifier un substantif, il modifie un adjectif, un participe ou un adverbe, et forme avec *plus, moins, mieux,* une expression adverbiale. En pareille circonstance, *le plus* signifie *davantage,* et est un abrégé de *au plus haut point, au plus haut degré*. Les personnes placées le plus commodément. Les passions ont un intérêt qui fait qu'on doit s'en défier, lors même qu'elles paraissent *le* plus raisonnables. (La Rochef.) Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent *le* moins susceptibles. Montesquieu. Les animaux que l'homme a *le* plus admirés sont ceux qui lui ont paru participer de sa nature. Buff. Ceux qui seraient *le* mieux organisés ne feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide? Id. Il était fort surpris que les choses qu'il avait *le* mieux aimées n'étaient pas celles qui étaient *le* plus agréables à ses yeux. Id.) Nous avons l'attention d'offrir à nos divinités les fleurs qui leur sont *le* plus agréables. Barthelemy.

A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre;
A l'endroit où le monstre a la peau *le* plus tendre,
Il en ressent le coup, se sent ouvrir les flancs. (La Fontaine.)

Dans le temps où nous sommes,
L'on doit peu compter sur les bienfaits
Même sur ceux qu'on a *le* mieux servis. (Colle.)

— L'article doit toujours se répéter quand le substantif est accompagné de deux superlatifs relatifs. La personne la plus aimable et la plus jolie. L'écrivain le plus pur et le plus correct. Les livres les mieux écrits et les mieux pensés. Les vers les plus touchants et les plus harmonieux. Le moyen *le* plus court et *le* plus sûr de faire passer la loi serait de s'en rapporter absolument à la décision du sénat. (Rollin.) Je vois revivre le siècle d'Auguste et les temps *les* plus polis et *les* plus cultivés de la Grèce. Massillon. Les dogmes *les* plus vrais et *les* plus saints peuvent avoir de très mauvaises conséquences. (Montesq.) Achille est représenté comme *le* plus impétueux et *le* plus politique des hommes. (Volt. La puissance des rois est fondée sur la raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur la folie. *la* plus grande et *la* plus importante chose du monde a pour fondement la faiblesse. Pascal.) La meilleure de toutes les éducations est *la* plus ordinaire, *la* moins sévère et *la* plus proportionnée, je ne dis pas aux forces, mais à la faiblesse de l'enfant. (Buffon.)

— On supprime souvent l'article dans les phrases proverbiales. Pauvreté n'est pas vice.

* **LE**, pron. de la 3^e^ pers. masc. sing., qui fait au fem. sing. *la,* au pl. des 2 g. *les*. Ces pronoms ne sont autre chose que les articles *le, la, les*. Ils sont articles quand ils précèdent des noms; ils sont pronoms quand ils sont joints à des verbes. Dans *La justice de la n. la* est article, parce qu'il est suivi d'un nom; et dans *Je la défendrai jusqu'à la mort, la* est pronom, parce qu'il est suivi d'un verbe.

— Les pronoms *le, la, les* se disent des personnes et des choses, et ne s'emploient que comme régimes directs. L'amour aveuglement croit tout ce qui *le* flatte. Rac. Qui cherit son erreur ne *la* veut point connaître. Corn.)

A mes nobles projets je vois tout conspirer;
Il ne me reste plus qu'à vous les déclarer. (Racine.)
Un roi qu'on avilit tombe; on *le* déshonore.
Bien quand on *le* méprise, et mal quand on *le* tue. (V. Hugo.)

— Les pronoms *le* et *la* s'élident quand ils sont placés devant *y, en* ou un verbe commençant par une voyelle ou par une *h* muette et qu'ils sont compléments de ce verbe. Vous l'irritez.

Ce qu'il a fait de mal personne ne l'ignore;
On connaît son génie, on l'admire, on l'honore. (A. de Musset.)

— Mais on dira sans élision : Menez-le à Paris. Faites-la entrer.

— Dans les phrases purement énonciatives, avec ou sans négation, les pronoms *le, la, les* se placent toujours avant le verbe. Je le veux. Je ne le veux point. On la blâmera. On ne la blâmera pas.

— Lorsque le verbe est à l'impératif et qu'il n'y a point de négation, *le, la, les* se placent après ce verbe, auquel on les joint par un trait d'union. Condamnons-le. Flattons-la. Exhortons-les. Allez, conduisons-*la* dans la chambre prochaine. (Rac.)

— Mais si la phrase est négative, *le, la, les* se placent avant le verbe. Ne le grondez pas. Ne la troublez point. Si l'on vous propose de faire une mauvaise action, ne la faites point.

— Lors que deux pronoms se suivent, et que le verbe est à l'impératif, *le, la, les,* se mettent toujours avant le régime indirect, s'il n'y a pas négation. Donnez-le-moi. Essuie-les-moi. Rends-la-lui. Épargnez-les-nous. Figurez-le vous. Dites-le leur. Renvoyez-les-moi. Pardonnez-le-lui. Montrez-*le*-moi, ce mortel privilégié. (Ballanche.)

Lis, regardez-moi, lis, durant cet entretien;
Et jusqu'au moindre mot imprimez-*le*-vous bien. (Molière.)

— Quand il y a négation, le régime indirect se place avant *le, la, les*. Ne me la donne pas. Ne le lui ressemble pas. Ne nous les épargnez pas. Ne nous le figurez pas. Ne me les renvoyez pas.

Du sang de tant de rois c'est l'unique héritage,
Ne me l'enviez pas, laissez-moi mon partage. (Volt.)

— Lorsque le verbe n'est pas à l'impératif, le régime indirect se place toujours avant *le, la, les,* qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. Il me l'assurait. Il ne me l'assurait pas. Je te l'offre. Je ne te l'offre pas. Elle se le reproche. Elle ne se le reproche pas. On nous les fera goûter. On ne nous les fera pas goûter. Ils vous les casseront. Ils ne vous les casseront pas. Ils se le diront. Ils ne se le diront pas. Je vous *le* dis encore : vous n'aurez l'estime des hommes que par une solide vertu. (M^me^ de Maintenon.) Je te *le* dis du fond de mon cœur, j'honore le Français comme le seul peuple qui aime véritablement les hommes et qui soit bienfaisant par caractère. J.-J. Rouss. Je ne te l'aurais pas dit autrefois, parce que j'aurais craint d'avoir l'air du despotisme. (Mirabeau.)

Un jour deux pèlerins sur le sable rencontrent
Une huître que le flot y venait d'apporter :
Ils l'avalent des yeux; du doigt ils se *la* montrent;
A l'égard de la dent, il fallut contester. (La Font.)
Quand je puis obliger, ma joie est assez grande,
Pour n'attendre jamais que l'on me *le* commande. (Boursault.)

La rigueur n'a jamais produit le repentir,
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on nous *le* fait sentir. (Crébillon.)

— Il y a exception pour *lui* et *leur,* qui se placent toujours après *le, la, les,* qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. Ne la lui rends pas. Ne le leur dites pas. On le lui payera. On ne le lui payera pas. Je le leur ôterai. Je ne le leur ôterai pas. Le plus sûr appui de l'homme est Dieu : vous voulez *le lui* ravir! (Boiste.) Pour M. de Grignan, il peut bien s'assurer que si je puis quelque jour avoir sa femme, je ne *la lui* rendrai pas. (M^me^ de Sévig.)

— Lorsque *le, la, les* sont combinés avec les pronoms *en* et *y,* ces derniers les suivent toujours. Blâme-l'en. Ne l'en blâme pas. Retirez-les-en. Ne les en retirez pas. Nous l'en avertirons. Nous ne l'en avertirons pas. Vous les en empêcherez. Vous ne les en empêcherez pas. Ne l'y jette pas. Jetez-les-y. Ne les y jetez pas. On l'y mettra. On ne l'y mettra pas. On les y forcera bien. On ne les y forcera pas.

Il est un peu trop tard pour enlever Célie,
Dispensez-l'en ce soir, elle vous en supplie. (Molière.)

— Quelquefois avec deux verbes à l'impératif, les pronoms se placent avant le second; cependant cette construction commence à être beaucoup moins en usage qu'autrefois. Peignez-*les*-moi, dit l'aigle, ou bien me *les* montrez. (La Fontaine.)

Dites-lui ma pensée, et l'avertissez bien
Qu'elle ne vienne pas m'échauffer les oreilles (Molière.)

Et puisque Jean Lapin vous demande la vie,
Donnez-la-lui, de grâce, ou l'ôtez à tous deux. (La Fontaine.)

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
Polissez-le sans cesse et *le* repolissez (Boileau.)

— Lorsque *le, la, les,* sont compléments d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, ils se placent le plus ordinairement entre les deux verbes. Je ne puis le croire. Il ne veut plus la revoir. Je vais le consulter. Il faut la consulter. La jeunesse est si aimable qu'il faudrait l'adorer. (M^me^ de Sévig.) J'ai encore quelques jours devant moi, je veux *les* vivre tout entiers. (De Jouy.)

— Cependant on peut placer le pronom avant les deux verbes. Je ne le puis croire. Rien ne nous le peut ravir. Je ne la veux plus revoir. Je les vais consulter. Rien ne l'a pu convaincre. Il les faut chasser. L'un voulait *le* garder, l'autre *le* voulait vendre. (La Font.) Quel profane en ces lieux s'ose avancer vers moi? (Rac.) Trajan, dans sa réponse au gouverneur, dit qu'on ne doit pas chercher les chrétiens; mais que s'ils sont dénoncés et convaincus, il *les* faut punir. (Chateaub.)

Je connais votre cœur, vous devez vous attendre
Que je *le* vais frapper par l'endroit le plus tendre. (La Fontaine.)

Viens voir un nid de tourtereaux
Que j'ai découvert sur ce chêne;
Je te *le* veux donner; hélas! c'est tout mon bien. (Florian.)

— Lorsqu'il y a plusieurs verbes dans la phrase, la répétition de *le, la, les* est indispensable devant chacun d'eux. Je veux le voir, le prier, le presser, l'importuner, le fléchir. Je le crois et le croirai toujours. Je l'ai dit et le répète encore. Il le fait et le défait sans cesse. Je la cherche et ne la trouve plus. Elle le regrette et le regrettera longtemps. Il me l'a dit et me l'a répété cent fois. Je les déteste et ne puis les souffrir. Je l'ai aimé et l'aime encore. Le suprême et le parfait gouvernement consiste à gouverner ceux qui gouvernent; il faut *les* observer, *les* éprouver, *les* modérer, *les* corriger, *les* animer, *les* élever, *les* rabaisser, *les* changer de place, et *les* tenir toujours dans la main. Fenelon.

On peut, sans s'avilir,
S'abaisser sous les dieux, *les* craindre et *les* servir. (Voltaire.)

Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
Il détourne les yeux, *le* plaint et *le* révère. (Id.)

— On peut les répéter ou ne pas les répéter devant un temps composé. Il me l'a dit et me l'a répété cent fois. Il les a flattés et loués.

— *Le, la, les* prennent le genre et le nombre des substantifs qu'ils représentent quand ceux-ci sont employés dans un sens déterminé, c'est-à-dire lorsqu'ils sont accompagnés de l'article ou d'un adjectif déterminatif. Êtes-vous le roi? — Je le suis. — Êtes-vous la reine? — Je la

suis. — Êtes-vous la maîtresse du logis ? — Je la suis.—Êtes-vous les maîtres ? —Oui, nous les sommes. — Vous n'êtes pas les maîtres, et vous ne les serez jamais. — Je serai la malade et toi tu la feras. — Je vous croyais ma fille. — Je la suis aussi. — Je vous prenais pour mon amie. — Je ne la suis pas. Si c'est effacer les sujets de haine que vous avez contre moi que de vous recevoir pour *ma fille*, je veux bien que vous *la* soyez. (La Font.) Êtes-vous *les trois Romains* qu'on a choisis pour le combat ? — Nous *les* sommes. (Marmontel.) Vous êtes non pas *la femme*, car vous ne pouvez pas l'être ; mais l'esclave d'un esclave, qui a été dégradé de l'humanité. (Montesq.)

Miracle ! criait-on : venez voir dans les nues
Passer la reine des toutues.
La reine ! — Vraiment oui : je *la* suis en effet. (La Font.)
Ne me trompé-je pas en vous croyant *ma* nièce ?
— Oui, monsieur, je *la* suis. (Boissy.)
Il n'en est pas en foule. Il s'en trouve pourtant,
Gens instruits et profonds, qui n'ont rien de pédant,
Qui ne s'appellent pas *la bonne compagnie*,
Qui *la* sont en effet. (Voltaire.)

— Mais s'il y a dans la phrase des adjectifs ou des substantifs pris adjectivement, quel que soit leur nombre et leur genre, le pronom qui les représente est toujours *le*, qui signifie *cela*. Vous me traitez de veuve, il est trop vrai que je *le* suis, que je suis *cela*, c'est-à-dire veuve. Vous n'êtes pas maîtres, et vous ne le serez jamais. Quand je serai malade, tu le deviendras. Si vous me preniez pour amie, vous verriez que je le suis. Vous les croyez coupables, et ils ne le sont pas. Les objets de nos vœux *le* sont de nos plaisirs. (Corn.) Je veux être mère, parce que je *le* suis, et c'est en vain que je ne *le* voudrais pas être. (Mol.) Catherine de Médicis était jalouse de son autorité, et elle *le* devait être. (Le P. Daniel.) Les pauvres sont moins souvent malades, faute de nourriture, que les riches ne *le* deviennent pour en prendre trop. (Fén.) Les belles choses *le* sont moins hors de leurs places. (La Bruy.) Hélas ! madame, vous me traitez de veuve ; il est trop vrai que je *le* suis. (Volt.) Voyez Aigues-Mortes, Frejus, Ravenne, qui ont été des ports et qui ne *le* sont plus. (Id.) Pourquoi les riches sont-ils si durs envers les pauvres ? — C'est qu'ils n'ont pas peur de *le* devenir. (J.-J. Rouss.) La ville de Soleure devient le rendez-vous de toute la Suisse ; les femmes y sont charmantes, je serais même tenté de les croire coquettes, si les femmes pouvaient *l'être*. (De Boufflers.) Les Romains avaient des oracles qui promettaient à Rome d'être la capitale du monde, et elle *le* devint. (B. de St-P.) Est-ce que nous sommes la cause qu'ils s'en éloignent ? Oui, nous le sommes. (Marmontel.) Qu'appelez-vous douze hommes de bonne volonté ? Nous *le* sommes tous. (Id.)

Mais ne m'es-tu pas fiancée ?
— Je *le* suis à quelqu'un. C'est un fait bien certain.
(De Boufflers.)

— Cependant jusqu'au XVIIIe siècle, on trouve de nombreux exemples de *le, la, les*, représentant un adjectif, traité comme s'il représentait un substantif déterminé. Vous êtes satisfaite et je ne *la* suis pas. (Corn.) Vous serez aussi surpris de cette lettre que je *la* fus de l'air dont vous vîtes mon départ. (Hamilton.)

Monsieur, je ne veux point être liée à — l'autre !
— Je ne *la* serai point (Racine.)
J'étais indifférente et je ne *la* suis plus,
Et je sais que sans vous je *la* serais encore. (Piron.)

— Le relatif *le* peut représenter un substantif ou un adjectif différant en genre et en nombre avec ceux qui sont exprimés. Il est *des grands hommes* qui ne le sont que par des vertus. D'Agueseau était destiné à l'être par les talents. (Thomas.) Ah ! je le sens, je n'ai pas été seul *malheureux* ; et toi, Sophie, malgré les distractions qui t'obsèdent, tu ne l'étais guère moins que moi. (Mirab.) En effet, dans la première de ces phrases, *le* remplace les mots *grand homme* ; et dans la seconde il tient lieu de l'adjectif *malheureuse*.

— Les pronoms *le, la, les* s'emploient comme attributs dans les propositions qui ont pour sujet *ce*, représentant une chose inanimée. Est-ce votre habit ? — Oui, ce l'est. Sont-ce vos livres ? — Oui, ce les sont. Est-ce ma montre ? — Oui, ce l'est. Ce *carrosse* paraît être celui de mon fils, ce l'était en effet. (Mme de Sevig.) Nous croyons cependant que, dans ce cas, il serait mieux de répéter le substantif.

Hel sont-ce là vos *gants* ? Est-ce là votre *épée* ?
— Oui, ce *les* sont. (Regnard.)

— Mais s'il s'agit d'êtres animés, de personnes, on se sert de *c'est lui, c'est elle, ce sont eux, ce sont elles*. Sont-ce vos parents ? — Oui, ce sont eux. Est-ce ta mère ? — Oui, c'est elle. N'est-ce pas ton oncle ? — Oui, c'est lui. Je crois que voilà mon aimable *invisible* dont je te parlais. — C'est *elle* même. (Regnard.)

Monsieur, c'est là *Crispin*. — C'est *lui*, je le sais bien.
Nous avons eu la-bas un moment d'entretien. (Regnard.)

— Cependant Regnard a, sans y être aucunement forcé par la mesure du vers, employé *elle*, en parlant d'un objet inanimé :

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire,
Et c'est ma *lethargie*. — Oui, c'est *elle*, en effet.

— Quand le pronom *le* tient la place d'une proposition ou d'un verbe, il reste toujours invariable. L'homme est, je vous l'avoue, un méchant animal. (Mol.) Vous devez trembler à l'ouverture de cette lettre, ou plutôt vous le deviez, lorsque vous souffrîtes la perfidie de Namir. (Montesq.) Nous sommes entourés d'hommes plus forts que nous ; ils peuvent nous nuire de mille manières différentes ; les trois quarts du temps ils peuvent *le* faire impunément. (Id.) Si le public a eu quelque indulgence pour moi, je *le* dois à votre protection. (Condill.)

Plus que l'on ne le croit, ce nom d'époux engage.
Et l'amour est souvent un fruit du mariage. (Mol.)
Autant que je *le* puis, je cède à tes raisons ;
Elles calment un peu l'ennui qui me dévore. (Rac.)
Petits esprits, ce que je viens de dire,
C'est bien pour vous que je l'ai dit,
Ce n'est pas assez de tout lire,
Il faut digérer ce qu'on lit. (De Boufflers.)
Le méchant peut trouver un complice,
Mais il n'est ici-bas, et le ciel l'a permis,
Que les honnêtes gens qui puissent être amis.
(Collin d'Harleville.)

— Le pronom *le* ne devrait jamais représenter un participe qui n'a pas été exprimé, comme dans cette phrase : *Comment blâmer ce qui ne saurait* L'ÊTRE ? Cette construction est concise, mais incorrecte ; le pronom *le* exprime une idée que le verbe *blâmer* n'éveille que d'une manière imparfaite et vague ; il vaut donc mieux se servir de ce tour : *Comment blâmer ce qui ne saurait être blâmé ?* Néanmoins on trouve de fréquents emplois de ces deux constructions dans les meilleurs écrivains. Cette femme est belle, et j'aurais un grand penchant à l'*aimer*, si ce qu'on m'a dit de son inconstance ne la rendait indigne de *l'être*. (Corn.) On ne *loue* d'ordinaire que pour être *loué*. (La Rochef.) Laissez-moi *pleurer* mon père. Vous savez mieux que moi combien il mérite *d'être pleuré*. (Fen.) On ne peut vous *estimer* et vous aimer plus que vous ne *l'êtes* du vieux solitaire. (Voltaire.) *Instruisez*-le comme vous voudriez que *fût instruit* l'ami d'un monarque. (Marmont.) Le bœuf *remplit* ses premiers estomacs tout autant qu'ils peuvent *l'être*. (Buff.) Il est difficile d'*embellir* ce qui ne doit *l'être* que jusqu'à un certain degré. (Thomas.)

— Les pronoms *le, la, les* doivent toujours se rapporter à des noms suffisamment déterminés. Cette règle n'a pas toujours été appliquée par nos meilleurs écrivains. Grâce ! grâce ! Seigneur, que Pauline l'obtienne. (Corn.) Il ne suffit pas d'avoir raison ; c'est *la* gâter, c'est *la* déshonorer, que de *la* soutenir d'une manière brusque et hautaine. (Fen.) Vous dites que ce n'est pas votre faute que de manquer de foi, puisqu'*elle* ne dépend pas de l'homme. (Mass.) Je ne me consolerais point de n'avoir pas fait fortune, si j'étais né en Angleterre ; je ne suis point fâché de ne l'avoir pas faite en France. (Montesq.) On a raison d'appeler son bien fortune : car un moment *la* donne, un moment l'ôte. (Volt.) Fandis que nous voguions à pleines voiles, tout à coup le vent tombe, et nous *les* voyons s'abaisser. (Marmontel.) Je suis en bonne santé, je *la* dois à l'exercice et à la tempérance. (Id.) Une âme noble rend justice même à ceux qui *la* lui refusent. (Condorc.) Si les Français qui sont aux îles font en effet fortune, ils partent, et même souvent sans *la* faire, et ils s'en retournent non pas dans leur province ou dans leur village, mais à Paris. (B. de St-P.)

Je dirais vérité. — Quand un menteur *la* dit,
En passant par sa bouche elle perd son crédit. (Corn.)
D'un enlèvement fait avec trop d'audace,
Vous demandez raison, il faut qu'il vous *la* fasse. (Id.)
Cessez pourtant, cessez de prétendre à Pharnace,
Quand je me fais justice, il faut qu'on se *la* fasse.
(Racine.)
J'ai mal connu les dieux, j'ai mal connu les hommes,
J'en attendais justice, ils *la* refusent tous. (Voltaire.)

— Les pronoms *le, la, les* ne peuvent se rapporter qu'à un mot énoncé dans une proposition précédente, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent se rapporter ni au sujet ni au complément du sujet de la proposition où ils figurent. Les phrases suivantes sont donc incorrectes. Cependant quelques critiques ont trouvé que ce serait pousser trop loin le rigorisme que de les condamner. L'*allégresse* du cœur s'augmente à *la* répandre. (Molière.) Le fils d'*Ulysse le* surpasse déjà en éloquence, en sagesse et en valeur. (Fénelon. Le *temps* passerait sans *le* compter. (J.-J. Rousseau.)

— Les pronoms *le, la, les* ne doivent pas non plus s'employer par pléonasme pour remplacer *lequel, laquelle* ou *que* devant un second verbe. Ainsi les phrases suivantes sont incorrectes : Ce qui répugne à notre raison s'accorde nécessairement à une raison plus haute que nous devons adorer et non tenter vainement de *la* comprendre. (Bossuet.) Défaut naturel au sexe qu'on doit combattre de bonne heure et non l'entretenir et l'augmenter en s'y livrant. (Rollin.)

— On emploie ou on supprime à volonté le pronom *le*, dans les locutions de ce genre : *Comme on le pense*, ou *Comme on pense*; *Comme on le voit*, ou *Comme on voit*; *Plus que je ne le crois*, ou *Plus que je ne crois*, etc. La cour a quelques ridicules, j'en demeure d'accord ; et je suis, comme on *le voit*, le premier à les frondes ; mais, ma foi, il y en a grand nombre parmi les beaux esprits de profession. (Molière.) Madame, je viens un peu tard ; mais il m'a fallu lire ma pièce chez madame la marquise, dont je vous avais parlé ; et les louanges qui lui ont été données m'ont retenu une heure de plus que je *ne croyais*. (Id.) J'ai passé ici (à Livry) le temps que j'avais résolu, de la manière dont je l'avais imaginé, à la réserve de votre souvenir, qui m'a plus tourmentée que je ne *l'avais prévu*. (Mme de Sevigné.) Ce serait une belle chose si je remplissais mes lettres de ce qui me remplit le cœur. Ah ! comme *vous dites*, il faut glisser sur bien des pensées et ne pas faire semblant de les voir. (Id.) Vous aimez mieux m'écrire vos sentiments que vous n'aimez à me les dire ; de quelque façon qu'ils me viennent, ils sont reçus avec une sensibilité qui n'est comprise que de ceux qui savent aimer comme *je fais*. (Id.)

— Dans les expressions : *L'emporter sur quelqu'un, ne le céder à personne*, le mot *le* est employé d'une manière absolue, sans relation aucune avec un antécédent exprimé. Ce gallicisme s'explique naturellement par une ellipse. Quand Piron dit : *Rien ne doit l'emporter sur la foi des serments*, le substantif auquel *le* se rapporte est indubitablement *le poids, l'avantage*. Quand on dit : *Le céder, ne le céder à personne, le* se rapporte à *le pas ; Nous ne cédons le pas à personne pour le bel air ; Je suis d'un sang dont la valeur ne cède le pas à personne*. Je pense que ce visage est assez passable, et que, pour le bel air, bien mieux, nous ne *le* cédons à personne. (Mol.) On expliquerait de même les locutions : *Je vous le donne en mille, Vous me le payerez*, etc.

Enfin, vous l'emportez, et la faveur du roi
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi
(Corneille.)
Telle est ma volonté.
Tel est le sort du monde entre nous arrêté,
Vous l'emportez sur moi dans un noble partage
(Voltaire.)
Je suis né, tu le sais, assez près de Perenne,
D'un sang dont la valeur ne le cède à pas une
(Regnard.)
Aux lois de la nature, amis, soumettons-nous,
Toujours sa volonté l'emporte sur la nôtre
(Arnault.)

— Versif. *Le* a l'e moyen et non l'e muet, aussi peut-il se trouver à l'hémistiche.

Le sang coule, bois-*le*, qu'il suffise à ta rage,
T'aisse-t-il t'assouvir ! (La Madeleine.)

— Les poètes ont parfois élidé le pronom *le* après l'impératif.

Eh ! mon petit monsieur, prenez-*le* un peu moins haut
(Molière.)

* **LÉ**, s. m. (ét lat., *latus*, large) Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. Un lé de velours, de satin. Un lé de taffetas, de toile, de percale, de mousseline. Cette toile est assez large pour qu'on puisse faire deux mouchoirs au lé, dans le lé. Rideau de trois lés. Robe de six lés. Mettre, changer un lé à une robe. Un demi-lé.

— Fig. *Tout du long et du lé*. Complètement. M. de Bussy perdit hier son procès tout du long et tout du *lé*. (Mme de Sévig.)

— Navig. fluv. Chemin de halage sur le bord d'un cours d'eau navigable.

LEACHIE, s. f. (de *Leach*, nom pr.). Crust. Syn. d'ARCTURE.

LEADER, s. m. (pr. *li-deur* ; mot anglais). Chef d'un parti dans les chambres anglaises. Le leader du parti whig.

— Ce mot s'est introduit, avec la même signification, dans la langue politique française.

— Le meilleur rédacteur d'un journal.

— Sport. Pendant l'entraînement, Cheval qui conduit le galop.

LEADERSHIP, s. f. (pr. *li-deur-chip* ; mot angl.). Rôle, fonctions d'un leader.

LEADHILLITE, s. f. (pr. *le-di-lite*). Minér. Sulfocarbonate de plomb, découvert en Écosse, à Leadhills.

LÉÆBA, s. m. Bot. Syn. de COCCULUS.

LEAGE, s. m. Anc. coutum. Droit que l'on payait au seigneur d'une rivière sur laquelle on construisait un moulin.

LEAGUE, s. m. (pr. *ligue* ; mot anglais qui signifie *lieue*). Métrol. Mesure itinéraire d'Angleterre. Le league vaut 5 kilom. 56934.

LÉAM, s. m. Relat. Selon quelques voyageurs, Monnaie chinoise qui vaut un peu plus de quatre francs.

LÉANDRE, s. m. (de *Leandre*, n. myth.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des mélastomacées miconiées, dont les espèces croissent dans l'Amérique méridionale.

LÉANDRE. Nom qu'on donnait à l'amoureux dans la comédie italienne.

LÉANDRE. Myth. Jeune Grec d'Abydos, amant de Héro, prêtresse de Vénus à Sestos, traversait l'Hellespont à la nage, pour aller la voir. Il se noya pendant une tempête, et Héro se précipita dans la mer.

LÉANDRE (Saint). Archevêque de Séville, mort vers 596 ou 601, ami du pape saint Grégoire, combattit courageusement l'arianisme. On le fête le 13 mars.

LÉANGIE, s. f. ou **LEANGIUM**, s. m. Bot. Genre de la famille des champignons

LÉANS, adv. Là dedans. Vieux mot. Un frère Jean, novice de *léans*. (La Font.)

LÉARD, s. m. Bot. Nom qu'on donne dans l'Anjou au peuplier noir.

LEATHESIE, s. f. (de *Leathes*, n. pr.). Bot. Genre d'algues de la tribu des chordariées.

LEAVENWORTHIE, s. f. (de *Leavenworth*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des crucifères arabidées, établi pour des espèces du nord de l'Amérique.

LEBAILLY (Antoine-François). Poète, né à Caen, 1756-1832, est connu par ses *Fables*, d'un style élégant et correct, et qui ne manquent pas de bonhomie.

LEBAS (Jacques-Philippe). Graveur du cabinet du roi, né à Paris, 1707-1783, a laissé plus de 500 morceaux estimés.

—**LEBAS** (Philippe-François-Joseph). Conventionnel, né à Frévent (Artois), 1765-1794, ami de Robespierre, fut membre de la Convention, épousa Elisabeth Duplay, défendit Robespierre au 9 thermidor, et se tua à l'Hôtel de ville, au moment d'être arrêté. || **LEBAS** (Philippe). Fils du précédent, né à Paris, 1794-1860, chargé de l'éducation du prince Louis-Napoléon, de 1820 à 1827, fut professeur au collège Saint-Louis, puis maître de conférences à l'École normale, membre de l'Académie des inscriptions en 1838, conservateur de la bibliothèque de l'Université en 1846. On lui doit de nombreux travaux sur les inscriptions grecques et latines ; le tome Ier des *Historiens occidentaux des croisades* ; le *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, les *Aventures de Hysmine et Hysménias* ; les *Aventures de Brasilla et Charicles* ; plus cinq volumes de *l'Univers pittoresque* ; des procès d'histoire ; la traduction de l'*Atlas historique de Kruse* (avec Ansart ; un cours de langue allemande ; etc.

— LE BAS (Louis-Hippolyte). Architecte, né à Paris, 1782-1867, élève de Vaudoyer, Percier et Fontaine, entreprit, en 1822, le monument de Malesherbes au Palais de justice, et publia, avec Debret, les *Œuvres complètes de Jacques Barozzio, dit Vignole*, 1827-1835. Ses deux œuvres capitales sont la prison modèle de la rue de la Roquette et l'église Notre-Dame-de-Lorette. Il fut membre de l'Institut en 1825, et professeur à l'École des beaux-arts.

LE BATTEUX. V. BATTEUX.

LEBBECK, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'acacia à l'île Maurice.

LEBBEKE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 36 kil. de Gand ; 5,400 h.

LE BÉ (Guillaume). Imprimeur et fondeur de caractères, né à Troyes, 1525-1598, a gravé et fondu les beaux caractères orientaux qui ont servi à Robert Estienne.

LEBEAU (Charles). Humaniste et historien, né à Paris, 1701-1778, professeur de rhétorique aux collèges du Plessis et des Grassins, d'éloquence au Collège de France, 1752 ; entra à l'Académie des inscriptions en 1748, et en fut le secrétaire en 1755. Il a complété *l'Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac ; ses œuvres latines (odes, fables, discours) ont été publiées. Il a écrit une *Histoire du Bas-Empire* ; a fourni à l'Académie des inscriptions d'excellents mémoires, sur la *Légion romaine* surtout, et a publié les *Éloges* des académiciens morts depuis 1755.

— **LEBEAU** (Jean-Louis-Joseph). Homme d'État belge, né à Huy, 1794-1865, avocat, fonda à Liège un journal d'opposition, *le Mathieu Laensberg*, plus tard appelé *le Politique*. Il fut l'un des principaux fondateurs de l'Union, association politique dirigée contre la domination hollandaise. Après 1830, il fut l'un des membres les plus influents du Congrès ; comme ministre des affaires étrangères, il contribua à l'élection du roi Léopold. Il fut ministre de la justice de 1832 à 1834 ; il rentra au pouvoir avec M. Rogier et fut ministre des affaires étrangères.

LÉBÈCHE, s. m. Vent du sud-ouest sur la Méditerranée.

LEBECKIE, s. f. ou **LEBECKIA**, s. m. Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour onze espèces originaires du Cap de Bonne-Espérance.

LE BEL (Antoine). Peintre, né près d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 1706-1793, d'abord décrotteur et commissionnaire sur le Pont-Neuf à Paris, devint l'un des peintres les plus distingués du XVIIIe siècle et fut membre de l'Académie en 1749.

LÉBÉRIS, s. m. (pr. *le-be-riss*). Erpét. Nom spécifique d'une vipère du Canada.

LEBÉTANTHE, s. m. (ét. gr., λέβης, vase ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des épacridées, dont les espèces croissent au sud du nouveau continent.

LÉBÉTIN, s. m. Erpét. Nom vulgaire d'un serpent très venimeux habitant les contrées orientales.

LÉBÉTINE, s. f. (étym. gr., λέβης, petite urne). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces du nouveau continent.

LEBÉTON, LEBÉTON ou **LÉBÉTONNAIRE**, s. m. Hist. relig. Espèce de tunique sans manches que portaient les solitaires de la Thébaïde.

LÉBIAS, s. m. (pron. *lé-bi-ass* ; mot grec). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des cyprins, qui se trouve sur les côtes de la Sardaigne.

LÉBIDON, s. m. Hist. relig. Lieu des sacrifices chez les Moabites.

LÉBIE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, établi pour plus de cent espèces dont quelques-unes habitent la France et se trouvent sous l'écorce des arbres.

— Ornith. Genre d'oiseaux trochilées, voisin du genre colibri.

LÉBITE, s. m. Entom. Qui ressemble ou se rapporte à la lébie. || **LEBITES**, s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carabiques, dont le genre lébie est le type.

LE BLANC (Nicolas). Chimiste français, né à Issoudun, 1753-1806, d'abord chirurgien, s'occupa de recherches chimiques ; son ouvrage, intitulé : *la Cristallotechnie*, fut imprimé aux frais du gouvernement. Il est surtout célèbre pour avoir inventé la soude artificielle, 1789.

LE BON Joseph). Conventionnel, né à Arras, 1765-1795, oratorien, puis curé constitutionnel de Vernois et de Neuville, 1791, se maria, devint maire d'Arras, et ne siégea à la Convention qu'après le 2 juin 1793. D'abord accusé de modérantisme, il établit ensuite par la terreur le gouvernement révolutionnaire. Après le 9 thermidor, il fut condamné à mort par le tribunal criminel d'Amiens, et exécuté le 16 octobre 1795.

— LEBON (Philippe). Ingénieur et chimiste, né à Brachay, près de Joinville (Haute-Marne), 1769-1804, fut ingénieur des ponts et chaussées et eut de bonne heure l'idée de faire servir à l'éclairage les gaz produits par la combustion du bois. Il donna le nom de *thermolampes* à ses appareils de chauffage et d'éclairage économique, 1793. Il mourut subitement, peut-être assassiné.

LE BOSSU (Jacques). Docteur en théologie, né à Paris, 1539-1626, de l'ordre de Saint-Benoît, précepteur du cardinal de Guise, parla et écrivit à Nantes contre Henri III et Henri IV. On a de lui les *Devis d'un catholique et d'un politique*, pamphlets remarquables par la verve et parfois même par l'éloquence.

LEBRETON, s. m. Arboric. Une des formes données aux arbres cultivés en espalier.

LEBRETONIE, s. f. (de *Lebreton*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes de la famille des malvacées, dont les espèces croissent dans l'Amérique du Sud.

LE BRIGANT Jacques). Avocat, né à Pontieux (Côtes-du-Nord, 1720-1801, est surtout connu par l'amitié et le dévouement de La Tour-d'Auvergne, qui s'enrôla pour remplacer le dernier de ses fils atteint par la conscription. On lui doit: *Dissertation sur les Brigantes; Éléments de la langue des Celtes Gomertes ou Bretons; la Langue primitive conservée*, etc.

LEBRIJA Géogr. Rivière de la Nouvelle-Grenade (Amérique du Sud), affluent de droite de la Magdalena; cours de 220 kil.

LE BRUN Charles). Peintre, né à Paris, 1619-1690, élève de Vouet, se perfectionna à Rome, sous la direction du Poussin. Il fut nommé premier peintre du roi, 1664, directeur des Gobelins, recteur, chancelier, directeur de l'Académie de peinture; exerça une sorte de dictature, souvent dure et orgueilleuse, à l'égard des artistes. Il consacra quatorze années à la décoration de Versailles. On loue la richesse de ses compositions, mais on lui reproche un dessin lourd, un coloris faible, un abus de l'allégorie et de la mythologie. Ses œuvres capitales sont: les *Victoires d'Alexandre* et la *Clémence d'Alexandre envers la famille de Darius*, au Louvre; la grande galerie du palais de Versailles, retraçant les événements du règne, depuis la paix des Pyrénées jusqu'à celle de Nimègue. Il s'est aussi exercé dans la gravure à l'eau-forte, et a écrit: *Conférences sur l'expression des différents caractères des passions. Traité de la physionomie; Livre de portraiture pour ceux qui commencent.*

— LEBRUN (Ponce-Denis ECOUCHARD). Poète lyrique, né à Paris, 1729-1807, élevé dans la maison du prince de Conti, se fit connaître par plusieurs odes, eut des démêlés fort vifs avec Fréron et composa des épigrammes mordantes contre la plupart des écrivains, ses contemporains. D'un caractère peu aimable, il célébra Marie-Antoinette, attaqua le roi et la reine prisonniers; trouva des éloges pour Robespierre et pour Napoléon, et mourut en laissant une grande réputation, qui nous paraît exagérée. Il fut membre de l'Institut et on l'avait surnommé *Lebrun-Pindare*. Il a laissé quatre livres d'*Élégies*, deux livres d'*Épîtres*, deux poèmes inachevés (*les Veillées du Parnasse* et *la Nature*).

— LE BRUN (Charles-François), duc de Plaisance. Homme d'État, né à Saint-Sauveur, près de Coutances, 1739-1824, fut censeur royal, 1765, payeur des rentes, inspecteur général des domaines, sans cesser d'être le collaborateur du chancelier Maupeou. Il cultiva les lettres et publia des traductions élégantes de *la Jérusalem délivrée*, 1774, de l'*Iliade*, 1776. Il fit partie de l'Assemblée constituante et y fut le rapporteur de presque toutes les lois de finances; deux fois arrêté, en 1793 et en 1794, il fut sauvé par le 9 thermidor. Il fut du conseil des Anciens, prit bien peu de part au 18 brumaire et fut désigné par Bonaparte comme troisième consul. Il s'occupa surtout de la réorganisation des finances et de l'administration intérieure; l'empereur, en 1804, le nomma architrésorier et lui laissa la direction suprême des finances; il dut accepter le titre de duc de Plaisance, Gouverneur de la Ligurie en 1805, lieutenant général en Hollande, il gouverna le pays avec sagesse et ne le quitta que devant les étrangers. Il adhéra au rétablissement des Bourbons et fit partie de la Chambre des pairs. Pendant les Cent-Jours, il fut grand maître de l'Université. Il ne rentra à la Chambre des pairs qu'en 1819. Il avait publié une traduction de l'*Odyssée* en 1809, et était de l'Académie des inscriptions depuis 1803.

— LEBRUN (Pierre-Antoine). Poète français, né à Paris, 1785-1873, débuta dans la littérature par une ode à la Grande Armée, entra à l'Académie française en 1828 et fut nommé sénateur du second empire. Ses œuvres comprennent des poésies lyriques: *Ulysse*, *Pallas*, *Marie Stuart*, *le Cid d'Andalousie*, tragédies, et un *Voyage de Grèce*.

— LEBRUN (Marie-Louise-Élisabeth VIGÉE, Mme). Peintre, née à Paris, 1755-1842, fille du peintre Vigée, avait conquis une grande réputation par ses portraits, lorsqu'elle épousa, 1776, Jean-Baptiste-Pierre Lebrun, riche marchand de tableaux qui ne tarda pas à se ruiner. Elle fit plus de vingt-cinq portraits de Marie-Antoinette, dont elle devint l'amie, et fut admise dans l'Académie de peinture. Elle quitta la France au début de la Révolution; partout les souverains lui demandaient des portraits, les académies lui décernaient des diplômes. Elle revint à Paris en 1801. Son œuvre se compose de 652 portraits, 15 tableaux et près de 200 paysages. Elle a publié: *Souvenirs de Mme Vigée-Lebrun*.

LÉCANACTIS, s. m. (et gr., λεκάνη, bassin; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de lichens de la tribu des graphidées, qui croissent sur les arbres et les rochers.

LÉCANANTHE, s. m. (ét. gr., λεκάνη, bassin; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour quelques espèces indiennes.

LÉCANE, s. m. (du gr. λεκάνη, bassin). Helminth. Genre de vers trématodes.

LÉCANIE, s. f. (ét. gr., λεκάνιον, petit bassin). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des tanystomes, tribu des asiliques, établi pour deux espèces dont une est brésilienne.

LÉCANION, s. m. (étym. gr., λεκάνιον, petit bassin). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la tribu des coccmiens, qui a servi longtemps pour la teinture en cramoisi et se trouve sur les chênes dans l'Europe méridionale.

LÉCANOCARPE, s. m. (ét. gr., λεκάνη, bassin; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des chénopodées atriplicées, dont les espèces se trouvent dans l'Hindoustan.

LÉCANOCÉPHALE, s. m. (et gr., λεκάνη, patelle; κεφαλή, tête). Helminth. Genre d'helminthes nématoïdes, trouvé dans le corps d'un poisson des côtes du Brésil.

LÉCANOMANCIE, s. f. (ét. gr., λεκάνη, plat, bassin; μαντεία, divination). Antiq. Sorte de divination cabalistique qui se pratiquait en jetant dans un bassin plein d'eau des pierres précieuses et des métaux; on observait le son que ces objets produisaient quand ils touchaient le fond.

LÉCANOPE, s. f. Bot. Syn. de LECANDCARPE.

LÉCANOPTERIDE, s. f. (ét. gr., λεκάνη, bassin; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères polypodiacées, établi pour des espèces de Java.

LECANORATE, s. m. Chim. Sel formé par l'acide lécanorique.

LÉCANORE ou **LÉCANORA**, s. m. Bot. Syn. de PARMELIE et de LECANACTIS.

LÉCANORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lécanore. || LECANOREES, s. f. pl. Tribu de la famille des lichens qui a pour type le genre lécanore.

LECANORINE, s. f. Chim. Principe extrait de plusieurs espèces de lécanores.

LÉCANORIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de plusieurs espèces de lécanore.

LÉCANOTIDE, s. f. (étym. gr., λεκάνη, bassin; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre de lichens de la tribu des graphidées, qui croit généralement sur l'écorce des arbres.

LE CAT (Claude-Nicolas). Chirurgien, né à Blérancourt (Picardie), 1700-1768, fut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen et y fonda une académie de chirurgie. Parmi ses ouvrages on cite: *Traité des sens*, et *Traité des sensations et des passions en général*; *Lettres concernant l'opération de la taille*; *Cours abrégé d'ostéologie*; etc.

LECCE, s. m. (pron. *lek-ce*). Ne s'emploie qu'avec les mots *gomme* et *huile*. || *Gomme de lecce*. Gomme provenant de l'écorce des oliviers et employée autrefois en médecine. || *Huile de lecce*. Huile d'olive impure et mêlée d'essence de térébenthine.

LECCINO, s. m. (mot ital.). Bot. Nom d'une espèce de bolet bon à manger, fauve en dessus et jaune sale en dessous; son stipe est de cette dernière couleur, ruié et raboteux.

LECELLES, Géogr. Comm. du cant. de Saint-Amand, arr. de Valenciennes (Nord). Sucre, instruments aratoires, broderies; 2,200 h.

LECH. Géogr. Rivière d'Allemagne, affluent de droite du Danube, naît dans les Alpes Algaviennes, traverse le Tyrol, et entre en Bavière. Il arrose Landsberg, Augsbourg et Rain; c'est un torrent long de 180 kil. Il reçoit la Wertach.

LE CHAPELIER Isaac René-Guy. Homme politique, né à Rennes, 1754-1794, défendit à la tête du barreau de Rennes, en 1787, les droits du tiers état contre les ordres privilégiés, et, à l'Assemblée constituante, prit rang parmi les meilleurs orateurs. Il présida l'Assemblée au 4 août; il est l'auteur de la loi du 28 juillet 1791, qui garantit la propriété littéraire. Il développa ses opinions dans des articles de la *Bibliothèque de l'homme public*, et périt avec Thouret et d'Epréménil, 22 avril 1794.

* **LÈCHE**, s. f. (ét. inconnue). Fam. Tranche fort mince de quelque chose qui se mange. Une lèche de pain. Une lèche de jambon. Une lèche de lard. On ne lui en a donné qu'une lèche.

— Annel. Nom vulgaire des lombrics.

— Bot. Syn. de LAICHE.

LÈCHE, EE part. pass. du v. Lécher. S'empl. adjectiv. Les doigts lèchés. Lèvres lechées. Plats léchés. Assiettes lèchées.

— Fig. et fam. *Un ours mal léché*. Homme mal fait, difforme, ou un homme mal élevé, grossier.

Son menton nourrissait une barbe touffue;
Toute sa personne velue
Représentait un ours, mais un ours mal *léché*.
(LA FONTAINE.)

— Peint. Qui est peint avec un fini, un poli recherché. Tableau lèché, trop lèché. Cet ouvrage n'a pas l'âme, il est trop léché. Ne croyez pas que cette harmonie soit le résultat d'une manière faible, douce et *léchée*. (Diderot.)

— Litt. Se dit, dans un sens analogue, des œuvres littéraires. Un style trop léché.

— Substantiv. Le léché est l'opposé du large, du facile, du heurté.

LÈCHÉA s. m. (pr. *lé-ké-a*). Bot. Genre d'herbes vivaces de la famille des cistinées, établi pour six espèces de l'Amérique du Nord. || Syn. de COREOPSIS.

LÈCHE-CUL, s. m. (de *lecher*, et de *cul*). Personne qui s'humilie avec platitude. Trivial et populaire.

* **LÈCHEFRITE**, s. f. (ét. inconnue). Art culin. Ustensile de cuisine qui sert à recevoir la graisse de la viande qu'on fait rôtir à la broche. Grande, petite lèchefrite. Mettre la lèchefrite sous le rôti. Retirer la lechefrite du feu.

— Mar. Espèce de voile.

LÈCHEGUANE, s. f. Entom. Hyménoptère du genre poliste qui habite le Brésil et dont le miel passe pour être vénéneux.

LECHEMENT, s. m. Action de lécher.

LECHENAULTIE ou **LECHENAULTIA**, s. m. (pr. *le-che-nô-ti* ou *ti-a*; de *Léchenault*, n. pr. Bot. Genre de la famille des goodeniacées, établi pour des espèces d'Australie.

LÉCHÉOÏDE, s. f. (pron. *lé-ké-o-ide*, et fr., *léchea*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Section du genre lechéa.

LÈCHEPATTE, s. m. Mamm. Nom que Buffon a quelquefois donné au paresseux ou unau.

* **LÉCHER**, v. a. 1re conj. (ét. allem., *lecken*, même signif.). L'é se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je lèche, tu lèches, il lèche*, etc. *Je lécherai*, etc. *Je lécherais*, etc. Passer la langue sur quelque chose. Lecher un plat. Lecher une assiette. Lécher ses lèvres. Lecher ses doigts. Les chiens guérissent les plaies en les léchant. On dit que les loups lèchent leurs petits pour achever de les former. Les petits garçons lèchent les plats par friandise, les chiens lèchent la main de leurs maîtres par affection. Les lions venaient le flatter et *lécher* ses pieds. (Fénel.) N'abandonnez pas votre main à *lécher* au tigre que vous avez apprivoisé. (Sall.) Le chien meurt en *léchant* la main qui l'a frappé. (Id.) Les centurions et les tribuns viennent baiser sa main, comme pour *lécher* le sang qui la couvre. P. de St-Victor.)

Daniel
Qui se tenait debout et regardait le ciel,
Et songeait, attentif aux étoiles sans nombre,
Pendant que les lions *léchaient* ses pieds dans l'ombre.
(V. HUGO.)

— Par extens. Les flammes lèchent le chaudron, la marmite. Des langues de feu livides et mourantes *léchaient* la voûte du ciel. (Chateaubriand.)

— Fig. Flatter. Le flatteur est comme le serpent: il lèche sa proie avant de l'avaler.

— *Lecher la poussière*. Se montrer très humble, très plat. On a regardé en face l'idole devant laquelle on avait *léché* la poussière. (Volt.)

— Fig. *Lecher les pieds à quelqu'un*. S'humilier devant lui.

— Fig. *Lécher un ours*. Donner de l'éducation à une personne grossière.

— Loc. prov. *Il n'est pas gras de lécher les murs*. C'est parce qu'il se nourrit bien qu'il est gras. || *Lécher l'ours*. Exploiter les parties en prolongeant le procès.

Il est temps désormais que le juge se hâte;
N'a-t-il point assez *leché l'ours*? (LA FONTAINE.)

— Absol. Il tire quelquefois la langue pour *lécher*. (Buffon.)

— Faire le métier de parasite. Aimer à lécher. Vieux en ce sens.

— Peint. Finir un ouvrage avec un soin excessif et minutieux. Ce peintre leche trop ses ouvrages.

— Par extens. Se dit dans le même sens des ouvrages d'esprit. Lécher ses écrits au point de les rendre secs et froids.

— *A leche-doigts* loc. adv. Se dit des choses à manger qui sont données en trop petite quantité. Il nous a fait servir d'assez bonnes choses, mais il n'y en avait qu'à *lèche-doigts*. (Acad.) || Par extens. Se dit de tout ce qui est donné en petite quantité, accordé mesquinement. Les critiques vous servent de la coloquinte à pleines corbeilles et sans mélange; pour le miel, vous ne l'aurez qu'à *leche-doigts*. (Desfontaines.) || *A leche-doigts* ou *doigt*. Se dit aussi de ce qui cause un vif plaisir. Il s'en donne à cœur joie et à *leche-doigt*. (Sainte-Beuve.)

— SE LECHER, v. pron. Lecher soi. Un chat qui se lèche. Un chien qui se lèche.

— Se lecher mutuellement.

— Être leché. Des plats qui ne peuvent se lécher. Un aliment trop épais ne peut se lécher.

— Lécher à soi. Quand les chats ont mangé quelque chose qu'ils trouvent bon, ils se lèchent les barbes, ils s'en lèchent les barbes. Le comte de Gramont regardait le chancelier Le Tellier comme perfide et implacable dans ses vengeances; le voyant un jour sortir de chez le roi, il dit: Je crois voir une fouine qui, venant d'égorger des poulets, se *lèche* encore le museau teint de sang. (Sallent.)

— Fam. *On s'en lèche les doigts, cela est à s'en lécher les doigts*. Cela est excellent à manger.

— Prov. et fig. *Il n'a qu'à s'en lécher les barbes*. Se dit pour faire entendre qu'un homme n'aura point ce qu'il voudrait avoir.

LÉCHERIE, s. f. radic. *lécher*). Vieux mot qui signifiait Friandise et quelquefois Gourmandise, incontinence, lubricité, débauche, et par extension Maison de prostitution.

LÉCHETTE, s. f. Petite lèche; très petit morceau d'une chose.

LÉCHEUR, EUSE, adj. et s. (rad. *lécher*). Avide, gourmand. Il est familier.

— Parasite.

— Fam. Qui embrasse souvent, qui a la manie d'embrasser.

— Litt. et B.-arts. Artiste qui leche, qui finit trop ce qu'il fait.

LÉCHIDION, s. m. (pr. *lé-ki-di-on*). Bot. Syn. de LECHEA.

LÈCHONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Lèchonner. S'empl. adjectiv.

LÉCHONNER, v. a. 1re conj. (fréquentat. de *lécher*). Lecher à diverses reprises.

— Fig. Caresser tout doucement. Que diable ne parlez-vous tout droit, sans aller lechonner les friponneries du sot langage?

LÉCHONNERIE, s. f. (rad. *léchonner*). Action d'embrasser fréquemment.

— Friandise. Se bourrer de lechonneries.

LECHRIOPS, s. m. (pr. *lé-kri-opss*; ét. gr., λέχριος, oblique; ὄψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont on ne connaît qu'une seule espèce qui habite l'Amérique méridionale.

LECHT, s. m. Métrol. Poids employé dans le tonnage des vaisseaux du Nord, et valant douze barils.

LÉCIDÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a de l'analogie avec la lecidée. || LÉCIDÉACÉES, s. f. pl. Section de la famille des lichens, qui a pour type le genre lécidée.

LÉCIDÉE, s. f. (étym. gr., λεκίς, plat). Bot. Genre de la famille des lichens hymenothalames, croissant sur les arbres et les rochers.

LÉCIDINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de LECIDÉACÉ.

LECITHINE, s. f. (étym. gr., λέκιθος, jaune d'œuf). Chim. Substance animale contenue dans les œufs et le cerveau. On la rencontre aussi dans la fibrine, dans le sang, dans la bile, etc.

LÉCITHODE, adj. 2 g. (étym. gr., λεκιθώδης, même signif. Qui ressemble à un jaune d'œuf.

LECK. Géogr. Bras du Rhin qui se sépare du fleuve à Durstede, et se confond avec la Meuse au-dessus de Rotterdam. Il a 65 kil. de long; l'Yssel s'en détache à Schoonhoven.

LECKHES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple slave, d'où sont sortis les Polonais.

LE CLERC (Perinet). Fils d'un marchand de fer du Petit-Pont, à Paris, déroba à son père les clefs de la porte Saint-Germain-des-Prés, et livra Paris aux soldats de Jean sans Peur, 29 mai 1418.

— LE CLERC (Sébastien). Graveur, né à Metz, 1639-1714, ingénieur géographe du maréchal de La Ferté, se livra entièrement à la gravure. Ses compositions sont remarquables; son œuvre comprend 4,000 pièces. On lui doit: *Traité d'architecture*, etc.

— LE CLERC (Michel). Avocat, né à Albi, 1622-1691, composa plusieurs tragédies, et fut de l'Académie française depuis 1662.

— LECLERC (Victor-Emmanuel). Général français, né à Pontoise, 1772-1802, s'enrôla comme volontaire, fut remarqué par Bonaparte au siége de Toulon, devint général de brigade après le combat de Saint-Georges, épousa, à Milan, Pauline Bonaparte, 1797; seconda Bonaparte au 18 brumaire et fut nommé général de division. Capitaine général de la grande expédition dirigée contre Saint-Domingue, il battit les noirs, enleva Toussaint-Louverture, mais mourut de la fièvre jaune dans l'île de la Tortue. Sa femme épousa plus tard le prince Borghèse.

— LE CLERC (Joseph-Victor). Littérateur et philologue, né à Paris, 1789-1866, maître de conférences à l'École normale, 1821, professeur d'éloquence latine à la Faculté des lettres, 1824, doyen, 1832, entra à l'Académie des inscriptions en 1834. On lui doit: *Éloge de Montaigne*, 1812; *Lysis*, poème grec; *Œuvres complètes de Cicéron*, en latin et en français; *Des Journaux chez les Romains*: *Nouvelle Rhétorique*. Il a pris la plus grande part à la publication des tomes XXI, XXII, XXIII, XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, et il a écrit le *Discours préliminaire sur l'état des lettres en France au XIVe siècle*. On lui doit encore une édition estimée de Montaigne, etc.

LÉCLUSE ou **LESCLUSE** (Charles de). Botaniste, né à Arras en 1521 ou 1525, mort en 1609, dirigea le jardin des plantes de Vienne de 1573 à 1587, puis enseigna pendant seize

aus la botanique à Leyde. Il a laissé plusieurs monographies de plantes recueillies dans ses voyages.

LECOCQ (Robert). Prélat français, né à Montdidier, évêque de Laon, 1351, seconda Étienne Marcel aux états généraux de Paris, en 1356 et 1357, et devint évêque de Calaborra.

LECOKIE, s. f. (de *Lecoq*, nom pr.). Botan. Genre de la famille des ombellifères smyrnées, établi pour des espèces de l'île de Crète.

* **LEÇON**, s. f. (ét. lat., *lectio*; forme de *legere*, lire). Instruction d'un maître à ses disciples; instruction qu'on donne ordinairement dans une classe et du haut d'une chaire à ceux qui veulent apprendre une science, un art, une langue. Leçon de droit, de théologie, de médecine, de chimie, de botanique, de littérature, d'arabe, de latin, de grec, d'anglais, d'espagnol, d'italien. Commencer, reprendre ses leçons. Ce professeur a fait aujourd'hui une savante leçon. Faire des leçons publiques. Suivre les leçons, aller entendre les leçons d'un professeur. Arriver au commencement, au milieu, à la fin de la leçon. S'il vient dans ce lieu, c'est pour y puiser des principes de philosophie et des *leçons* d'éloquence. (Barth.) Un habile anatomiste expliquera à mon élève l'écorché, et lui fera l'application de ses *leçons* sur le nu animé et vivant. (Diderot.)

— Rédaction qu'on fait pour enseigner et pour instruire. La Harpe lisait au Lycée des *leçons* de critique, qui l'ont fait surnommer l'Aristarque français. (Du Roz.) Tous les hommes de goût et de science ont apprécié de notre temps les savantes *leçons* de littérature de M. Villemain. (Id.)

— Tout enseignement particulier fait par un maître à un disciple ou à un petit nombre d'écoliers, en quelque genre que ce soit. Donner, prendre des leçons de danse, d'escrime, d'équitation, de dessin, de peinture, de musique, d'histoire, de géographie, de grammaire. Donner des leçons d'écriture en ville. Prendre des leçons de chant d'un excellent maître. Avec six mois de leçons, il sera suffisamment exercé à la danse. Ce magister crotte jusqu'à l'échine, qui court le cachet à dix sous pour montrer à lire et à écrire aux cuisinières et aux garçons épiciers de son quartier, donne aussi bien des *leçons* que Bossuet en donnait au grand dauphin, fils de Louis XIV. (Du Roz.)

> Non loin de là Rollin dictait
> Quelques *leçons* à la jeunesse,
> Et quoiqu'en robe on l'écoutait. (Volt.)

— *Il en ferait leçon*. Se dit d'un homme qui possède à fond une science, qui sait bien une chose.

— *Leçon vivante*. Leçon donnée par l'expérience et l'exemple. Non content de lui enseigner la guerre, comme il a fait jusqu'à la fin par ses discours, le prince le mène aux *leçons* vivantes, à la pratique. (Bossuet.)

— Fig. *Faire leçon de, faire des leçons de*. Donner l'exemple. Lysandre reprocha à Philoclès qu'il avait fait des *leçons* de cruauté à toute la Grèce. (Montesq.)

— Ce que le maître donne à l'élève à apprendre par cœur. Apprendre, étudier, réciter sa leçon. Savoir sa leçon. Savoir sa leçon par cœur. Retenir bien sa leçon. Dites votre leçon, vos leçons. Dans les classes, les élèves qui apprennent le plus facilement leurs *leçons* ne sont pas toujours ceux qui ont l'intelligence la plus élevée. (Du Roz.) J'ai vu à la Chambre des députés un honorable membre qui, ayant appris son petit discours comme une *leçon*, eut le malheur d'être interrompu, et fut obligé de descendre de la tribune sans avoir pu ni répondre à l'interpellation, ni reprendre le fil de sa harangue. (Id.)

— *On dirait qu'il récite une leçon*. Se dit d'une personne qui parle avec volubilité, sur un ton monotone, comme un écolier qui récite une leçon sans la comprendre.

— Par extens. Instruction, avertissement, conseil donnés à une personne relativement à sa conduite dans la vie, ou dans quelque affaire. Écoutez les leçons de cet homme sage, elles vous seront utiles dans la vie. Un ami sage lui avait donné de bonnes leçons. Il a eu de mauvaises leçons. Je me passerai bien de vos leçons. Mal retenir les leçons que l'on nous donne. Il veut que tous ses mots soient autant de *leçons*. (Regnier.) N'allons pas nous appliquer le trait d'une censure générale, et profitons de la *leçon*. (Mol.) Que servent de froides *leçons* dementies par un exemple continuel, si ce n'est à faire penser que celui qui les donne se joue de la crédulité d'autrui? (J.-J. Rousseau.) C'est alors que l'enjouement vient à mon secours, et fait peut-être plus pour la vertu que les graves *leçons* de la morale. (Id.)

> J'ai vu Burrhus, Sénèque, aigrissant vos soupçons,
> De l'infidélité vous tracer les *leçons*,
> Bravis d'être vaincus dans leur propre science. (Rac.)

— *Faire la leçon à quelqu'un*. Lui apprendre ce qu'il doit dire dans une circonstance donnée. M. d'Aimeri, auquel nous avions fait sa *leçon*, prit la parole. (Mme de Genlis.)

— *Réciter une leçon*. Répéter ce qu'on a reçu l'ordre de dire.

— Fig. Enseignement, avertissement utile que l'on reçoit des choses. Les leçons de l'expérience sont perdues pour la plupart des hommes. Cet événement a été pour moi une leçon excellente. Les leçons du malheur. Les leçons de l'histoire. Le théâtre peut offrir des leçons profitables. Le silence du peuple est la *leçon* des rois. (Corn.) On peut en recevoir une plus belle *leçon* de la vanité des grandeurs humaines? (Boss.) Ah! que mon mariage est une *leçon* bien parlante à tous les pays où qui veulent s'allier à la maison d'un gentilhomme! (Mol.) L'amour de la gloire, le désir de parvenir, sont les plus importantes *leçons* qui cultivent la jeunesse de ceux que leur naissance destine aux grandes places. (Mass.) Les expressions d'un prince sont des *leçons* de vertu pour le reste des hommes, et l'histoire dont les conserver. (Volt.) Nous avons confondu les *leçons* de la philosophie avec les *leçons* de la nature, et nous avons mal raisonné. (Condill.) L'esprit est moins rebelle que le cœur aux *leçons* de la morale. (S. Dubay.) La *leçon* de l'avenir est dans la contemplation du passé. (Del.)

> Et que ce grand exemple, où mon espoir se fonde,
> Soit la *leçon* des rois et le bonheur du monde
> (Voltaire.)

— Réprimande, soit en paroles, soit en actions. Faire la leçon à quelqu'un. Donner une leçon à quelqu'un. Toute la fierté romaine est dans ce mot de Sertorius, en parlant de Pompée. J'aurais donné une *leçon* à cet écolier. (Du Roz.) Ceux qui, dans le monde, ont la manie de faire des *leçons* aux autres, sont obligés d'en recevoir à leur tour, sans pouvoir y répondre. (Id.) Les jeunes gens bien nés se gardent de repousser en face les *leçons* des vieillards : ils les laissent dire, mais ils n'en font ni plus ni moins. (Id.)

— Litt. Nom donné aux diverses manières de lire les textes des auteurs dans les anciens manuscrits, c'est-à-dire aux diverses manières dont ils sont écrits suivant les copies. Il y a deux leçons diverses de ce texte. Voici la bonne leçon. Confronter les différentes leçons d'un passage. Il y a bien des leçons diverses de la Bible, des poètes et des prosateurs latins. On recherche les anciennes éditions où se trouvent ces diverses *leçons*; mais les critiques ont été trop loin dans la correction des manuscrits, et l'on se trouve quelquefois fort bien d'en revenir à la *leçon* primitive. (Du Roz.) Il me paraît, d'après cela, dis-je en souriant, que les *leçons* de Pindare ne sont pas perdues. (Ch. Nodier.)

— Fig. et fam. Récit qui diffère d'un autre relatif au même fait. Vous racontez ainsi l'aventure, mais il y a une autre leçon, une leçon différente.

— Liturg. Petite lecture que l'on fait à chaque nocturne des matines, de quelques extraits de la Bible, des Pères ou de la légende du saint du jour. Il y a trois leçons à chaque nocturne. C'était autrefois un droit très précieux pour les empereurs d'Occident, de pouvoir, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, assister le jour de Noël, revêtus de leurs habits impériaux, à l'office divin, et y chanter la septième *leçon* des matines. (Sallentin.) || Partie de l'office qu'on met ordinairement en musique. || Dans l'Église grecque. Nom donné à deux livres, dont l'un contient les passages de la Bible qu'on lit aux offices de l'année, et l'autre, plus volumineux, renferme des extraits des Pères.

— Mus. Exercice prescrit par le maître sur un instrument.

— Syn. comp. LEÇON, ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION. *Leçon* suppose une expérience, une sagesse qui nous vient d'autrui. C'est toujours un avertissement pressant de ne pas nous mettre dans un cas donné, sous peine d'encourir un malheur qui y a déjà été éprouvé. L'*enseignement*, dans son sens restreint, n'est qu'un conseil, un avis qui donne à réfléchir; il s'adresse au jugement, à la réflexion. *Instruction* a un sens plus étendu que les deux autres mots : il comprend toute connaissance, tout éclaircissement donné sur des objets inconnus, sur des choses qu'on ignore.

LECONTÉE, s. f. (de *Leconte*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées pédericées, établi pour des espèces de Madagascar.

LECONTITE, s. f. Minér. Sulfate alcalin trouvé au Honduras.

LECOSTÉMON, s. m. (ét. gr., λεπος, plat; στεμων, filament). Bot. Genre rapporté avec doute aux chrysobalanées et dont les espèces croissent dans l'Amérique méridionale.

LECOURBE (Claude-Joseph, comte). Général français, né à Ruffey, près de Lons-le-Saulnier, 1760-1815, entra de bonne heure dans l'armée, était chef de brigade à Fleurus et devint général de division en 1796. En 1799, il acquit une grande réputation dans la guerre de montagnes qu'il soutint en Suisse contre les Autrichiens et surtout contre les Russes de Souvarof. Il se déclara ouvertement pour Moreau pendant son procès, fut rayé des cadres de l'armée et exilé à Bourges. En 1814, Louis XVIII lui rendit ses grades et le nomma comte.

LECOUVREUR (Adrienne). Tragédienne, née à Damery, près d'Épernay, 1692-1730, débuta avec succès à Paris en 1717 dans le rôle de Monime. Elle compta parmi ses adorateurs Voltaire et le maréchal de Saxe; on a dit qu'elle mourut de chagrin des infidélités de Maurice; on a aussi prétendu qu'elle fut empoisonnée par la duchesse de Bouillon, sa rivale.

LÉCRELET, s. m. (de l'allem. *leckern*, être friand). Sorte de pain d'épices, en Suisse.

* **LECTEUR, TRICE**, s. (ét. lat., *lector*; formé de *legere*, lire). Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. Un bon lecteur. C'est un fort bon lecteur. C'est un lecteur infatigable. Il y a plus de mauvais lecteurs que de bons. C'est une excellente lectrice.

> Le défaut des auteurs dans leurs productions,
> C'est d'en tyranniser les conversations,
> D'aller au palais, aux cours, aux ruelles, aux tables,
> De leurs vers fatigants les lecteurs infatigables.
> (Molière.)

— Celui, celle dont la fonction est de lire. Lecteur du roi. Lectrice de la reine. Cette dame est la lectrice de la princesse. Dans les maisons d'éducation, il y a ordinairement un *lecteur* ou une *lectrice* de semaine pour lire au réfectoire. (Acad.)

— Particulièrement, Celui, celle qui lit seul et des yeux quelque ouvrage. L'essentiel pour un écrivain est de plaire à son lecteur, à ses lecteurs. Il est peu de lectrices qui lisent cet ouvrage. Un roman a plus de lectrices que de lecteurs. Un philosophe a peu de lectrices. Le lecteur français veut de la clarté dans les écrits. C'est un grand lecteur. Un *lecteur* manque souvent de moyens pour discerner la vérité. (Duclos.) Mais plaignons ses *lecteurs* et surtout son libraire. (Colnet.)

> Un *lecteur* sage fuit un vain amusement,
> Et veut mettre à profit son divertissement. (Boil.)

— *Avis, avertissement au lecteur*. Petite préface que l'auteur adresse au public en tête de son ouvrage pour lui faire part de quelque note essentielle. Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'avertissement au *lecteur*, l'épître dédicatoire, la préface, la table, les approbations, il reste à peine assez de pages pour mériter le nom de livre. (La Bruy.)

— Fig. et fam. *Avis au lecteur*. Conseil ou reproche exprimé d'une manière indirecte, avec dessein que telle personne s'en fasse l'application. Ce qu'il vient de dire est un avis au lecteur. || Événement, malheur qui peut servir d'instruction à quelqu'un et l'avertir de prendre garde à lui. Ne vous hasardez pas dans cette affaire, plusieurs s'y sont ruinés, c'est un avis au lecteur. Voilà un avis au *lecteur* qui me rendra plus sage à l'avenir. (Mol.)

— Nom qu'on donnait, autrefois, dans quelques communautés religieuses, aux *regents*, aux docteurs qui enseignaient la philosophie. Lecteur en théologie. Lecteur en philosophie. La plupart des *lecteurs*, pour avoir trouvé une pareille robe, pensent tenir un pareil corps. (Montaigne.)

— Titre inférieur à celui de professeur, dans les universités allemandes et hollandaises.

— *Lecteur royal*. Titre porté autrefois par les professeurs du Collège de France. Lecteur royal en philosophie, en mathématiques, en arabe, en hébreu. Les professeurs du Collège de France, fondé par François Ier, ont porté et portent encore le titre de *lecteurs* royaux, parce que dans l'origine tous lisaient une leçon écrite d'avance. (Du Rozoir.)

— Hist. Esclave chargé chez les Grecs et les Romains de lire pendant le repas. Il y avait chez les Grecs des lecteurs publics attachés aux théâtres.

— Hist. eccléS. Titre qu'ont porté les chanceliers ou notaires des abbayes.

— Hist. relig. Nom qui fut donné en Suède, dans le XVIIIe siècle, aux membres de plusieurs sociétés religieuses, dont le but était spécialement la lecture et l'interprétation de l'Évangile. || Dans l'Église romaine, Un des quatre ordres qu'on appelle les Quatre mineurs.

— Mus. Celui, celle qui lit facilement la musique. C'est un fort bon lecteur. Il n'est pas bon lecteur. || Se dit aussi de celui qui exécute n'importe quel morceau à livre ouvert.

— Typogr. Correcteur d'épreuves.

LECTICAIRE, s. m. du lat. *lectica* litière). Antiq. Esclave chargé de porter une litière. Il y avait à Rome des lecticaires publics, qui demeuraient dans la douzième et la quatorzième région.

— Hist. eccléS. Dans l'Église grecque, Celui qui portait les morts en terre, parce qu'un se servait quelquefois d'une litière pour cet office.

LECTICOLE, adj. (ét. lat., *lectum*, lit; *colo*, j'habite). Entom. Qui habite les lits. || LECTICOLES, s. m. pl. Groupe d'hémiptères comprenant le seul genre punaise.

LECTIONNAIRE, s. m. (pr. *lek-ci-o-nère*; du lat. *lectio*, leçon). Liturg. Livre qui contient les leçons qui se lisent à l'office. Le plus ancien lectionnaire est celui que composa saint Jérôme.

* **LECTISTERNE**, s. m. (ét. lat., *lectum*, lit; *sternere*, étendre). Antiq. rom. Festin sacré que l'on offrait sous la présidence des épulons aux principaux dieux dont les statues étaient placées sur des lits magnifiques autour d'une table dressée dans un de leurs temples. Le premier lectisterne eut lieu l'an de Rome 346. On ordonnait les lectisternes dans les calamités publiques.

LECTORIUM, s. m. (pr. *lek-to-ri-omm*; mot latin, même signif.). Archit. Syn. d'AMBON.

LECTOURE (*Lactora*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Gers, à 35 kil. N. d'Auch sur un rocher escarpé, près de la rive droite du Gers. Commerce de blé, bétail, mules et eaux-de-vie. Patrie du maréchal Lannes. Lectoure, ch.-l. des *Lactorates*, colonie romaine, fut capitale des vicomtes de Lomagne, et résidence des comtes d'Armagnac; 5,500 hab.

* **LECTURE**, s. f. (ét. lat., *lectura*, choses à lire; formé de *legere*, lire). Action d'une personne qui lit à haute voix. Faire la lecture d'un contrat en présence des témoins. Lecture faite des articles, on signa. Assister à la lecture d'une pièce. On fut une lecture ce soir chez moi. Outre la lecture assidue que chacun en devait faire en particulier, on en faisait tous les sept ans, dans l'année solennelle de la rémission et du repos, une *lecture* publique et comme une nouvelle publication. (Boss.) Quelquefois le dimanche, maintenant que le temps l'empêchait de sortir, il leur faisait la *lecture*. (A. Dandet.)

— Action, habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. La lecture des romans plaît aux femmes. La lecture de cet ouvrage est très attachante. Il aime beaucoup la lecture. Se rendre savant par la lecture des bons auteurs, par une lecture continuelle. La lecture forme l'esprit, mais souvent elle gâte le cœur. Tous les faits principaux de l'histoire doivent être appliqués à la morale et à l'étude du monde, sans cela la *lecture* est inutile. (La Bruy.) Je sais que le public, qui est quelquefois indulgent au théâtre, par caprice, est toujours sévère à la *lecture* par raison. (Volt.) Il dit vous avoir trouvé plongé dans les *lectures* les plus édifiantes. (D'Alemb.)

> Tel est devenu fat à force de *lecture*,
> Qui n'eut été qu'un sot en suivant la nature. (Boil.)

— *Cabinet de lecture*. Lieu où, moyennant une rétribution, on lit des journaux et des livres. Entrer au cabinet de lecture.

— Ce qu'on lit ou qu'on a lu. Quelques personnes ne tirent aucun profit de leurs lectures. Quand une *lecture* vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage. (La Bruy.) Toujours d'un bon auteur la *lecture* profite. (Scarron.)

— Instruction qui résulte de la lecture. Un homme sans lecture, qui n'a aucune lecture, qui n'a point de lecture, qui a beaucoup de lecture, qui est d'une prodigieuse lecture. Être rempli, nourri de la lecture des anciens. Vous étudiez sous un régent qui a lui-même beaucoup de *lecture*. (Rac.) La *lecture* de la plupart des hommes ressemble à une garde-robe de vieux habits, qui ne reverront jamais le jour. (Noel.)

— Art de lire. Enseigner la lecture aux enfants. Un maître de lecture et d'écriture. Ne pas connaître la lecture.

— *Lecture* se dit quelquefois pour Leçons, cours publics.

— Litt. Se dit par opposition à Représentation, en parlant d'une pièce. Cette pièce a réussi au théâtre, mais je doute qu'elle se soutienne à la lecture. Il n'y a que le seul Racine qui soutienne constamment l'épreuve de la *lecture*. (Volt.) Les financiers ayant tout fait pour empêcher la représentation de Turcaret, la princesse de Bouillon, en faisant offrir à Le Sage sa protection contre la cabale, lui fit demander une *lecture* de sa pièce. (Sall.)

— *Comité de lecture, jury de lecture*. Assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés.

— Mus. Art ou action de déchiffrer des morceaux écrits. La lecture d'un opéra, d'une partition.

— Polit. Chacune des discussions auxquelles est soumis un projet de loi présenté à la Chambre. Voter une loi en première, en deuxième lecture.

— Philol. S'est dit pour Commentaire, et absol. pour Commentaire de droit.

— Techn. *Lecture de la carte*. Analyse de la carte d'après laquelle on perce les cartons, dans l'industrie des tissus façonnés.

— Topogr. Art ou action de lire les cartes. La lecture des cartes.

— Typogr. Correction des épreuves.

LECTURIER, s. m. Lecteur, pris dans un sens méprisant.

LÉCYTHE, s. m. (du gr. λεκυθος, même signif.). Antiq. Vase à mettre de l'huile, des parfums, des odeurs pour la toilette, et quelquefois du fard. Le lécythe et le xyste n'étaient en usage que parmi les personnes riches et élégantes.

— Petite boîte dans laquelle les peintres de l'antiquité mettaient leurs couleurs.

LÉCYTHIDE, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lecythis. || LÉCYTHIDÉES, s. f. pl. Famille ou tribu de plantes qui ont pour type le genre lecythis.

LÉCYTHIS, s. m. (ét. gr., λεκυθος, flacon). Bot. Genre de la famille des myrtacées, établi pour des espèces de l'Amérique tropicale, dont les fruits, très gros et à enveloppe très dure, sont employés par les indigènes à faire les vases vulgairement appelés *marmites de singe*.

LÉCYTHOPSIS, s. m. (ét. gr., λεκυθος, flacon; οψις, aspect). Bot. Syn. de COURATARI.

LECZINSKA (Marie). V. MARIE.

LECZINSKI (Stanislas). V. STANISLAS.

LED, s. m. Idole slave.

LÉDA, s. f. (de *Léda*, n. myth.). Antiq. rom. Sorte de danse lascive, dont Juvenal a parlé dans sa sixième satire.

— Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des nucules, auxquelles il doit être réuni.

LÉDA. Myth. Fille du roi d'Étolie, femme de Tyndare, roi de Sparte, fut aimée de Jupiter, caché sous la forme d'un cygne. Elle mit au monde deux œufs; de l'un sortirent Pollux et Hélène, considérés comme enfants de Jupiter,

de l'autre Castor et Clytemnestre, enfants de Tyndare.

— LEDA Astron. La 38e planète télescopique, découverte le 12 janvier 1856 par M. Chacornac.

LE DAIN ou **LE DAIM** (Olivier). Favori de Louis XI, né à Thielt, près de Courtrai, barbier et valet de chambre de Louis XI, devint son favori, fut anobli en 1477 et devint comte de Meulan, capitaine du château de Loches, gouverneur de Saint-Quentin. Olivier le Dain fut condamné par le parlement à être pendu, 1484.

LÈDE, s. m. Zone qui s'étend entre les dunes et le terrain cultivé, dans les Landes.

— Bot. Syn. de LEDON.

— Techn. Partie du milieu d'un marais salant.

LEDE, Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 14 kil. S.-O. de Termonde; 4,400 h.

LEDEBERG, Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 4 kil. de Gand; 9,300 h.

LÉDEBOURIE, s. f. de *Lédebour*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des melanthacées vératrées, dont les espèces croissent dans les Indes orientales.

LEDEGHEM, Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 13 kil. N.-O. de Courtrai; 3,600 hab.

LÉDÉRÉRITE, s. f. Chim. Substance minérale découverte dans la Nouvelle-Écosse.

LÉDERGUES, Géogr. Comm. du cant. de Réquista, arr. de Rodez (Aveyron); 2,000 hab.

LEDIGNAN Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Alais (Gard); 600 hab.

LÉDITANNIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide donné par les feuilles du romarin sauvage ou lédon des marais.

LÉDIXANTHINE, s. f. Chim. Substance extraite de l'acide leditannique décomposé.

LEDOCARPE, s. m. (ét. fr. *lédon*; gr. καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des ledocarpées, voisin des geraniacées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Amérique méridionale.

LÉDOCARPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au ledocarpe. || LÉDOCARPÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre ledocarpe.

LÉDON, s. m. (du gr. λήδω, même signif.) Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ericacées rhodotendrées, établi pour deux espèces qui croissent dans les lieux frais et humides de l'hémisphère septentrional. L'une, à larges feuilles, donne une infusion astringente appelée vulgairement *the du Labrador*, parce qu'elle croît abondamment dans ce pays; l'autre, dite *lédon des marais*, jouit de propriétés insecticides. On l'emploie parfois, mais à tort, dans la fabrication de la bière, qu'elle peut rendre nuisible. Distillée avec l'écorce de bouleau, elle donne l'essence qui sert à parfumer le cuir de Russie.

LÉDONIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Lons-le-Saunier.

— adj. Qui concerne Lons-le-Saunier ou ses habitants.

LEDOUX (Claude-Nicolas), Architecte, né à Dormans, 1736-1806, élève de Blondel, construisit à Paris plusieurs beaux hôtels et les *barrières* de la capitale.

LÉDRE ou **LÉDRA**, s. m. (du gr. λαιδρός, effronté). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cercopides, ordre des homoptères, établi pour quatre espèces dont une vit en Europe sur les chênes et les coudriers.

LEDRU (Nicolas-Philippe), connu sous le nom de *Gamas*, Physicien, né à Paris, 1731-1807, acquit une certaine célébrité en associant quelques tours d'adresse à des expériences de physique. Il composa des tables magnétiques, s'occupa de fantasmagorie, d'électricité, appliqua l'électricité au traitement de maladies nerveuses, et fut approuvé par l'Académie de médecine.

— LEDRU-ROLLIN (Alexandre-Auguste LEDRU, dit), Homme politique, né à Paris, 1807-1874, petit-fils du physicien Nicolas-Philippe Ledru, avocat, docteur en droit, défendit, sous Louis-Philippe, les journaux et les accusés républicains, dirigea des publications judiciaires, et fut élu député du Mans en 1841; il fut condamné pour sa profession de foi républicaine à quatre mois de prison, arrêt qui fut annulé par la cour de cassation. Orateur véhément de l'extrême gauche, il ne cessa d'attaquer la monarchie constitutionnelle et fonda *la Réforme*. En février 1848, il s'opposa à la régence de la duchesse d'Orléans et fut l'un des premiers chefs du gouvernement provisoire, et ministre de l'intérieur. Il fut élu à l'Assemblée constituante, et après les journées de juin, redevenu simple représentant, il eut à se défendre contre des attaques incessantes et montra un talent oratoire grandissant. Il n'eut que 370,000 voix pour la présidence. Après l'élection du 10 décembre, dans l'Assemblée législative, où il fut envoyé par cinq départements, il ne cessa d'attaquer avec virulence la politique de la majorité. Enfin, le 13 juin 1849, poussé par quelques fougueux meneurs, le chef de la Montagne fit appel aux armes, mais échoua au Conservatoire des arts et métiers. Il put se réfugier en Angleterre, la haute cour nationale le condamna par contumace à la déportation. Ledru-Rollin écrivit à Londres : *le 13 juin 1849*; *De la Décadence de l'Angleterre*; *la Loi anglaise*, etc. Il fit partie d'un fameux comité révolutionnaire, fut impliqué, en 1857, dans un obscur complot contre la vie de Napoléon III, et de nouveau condamné à la déportation. Ce fut seulement en 1870, sous le ministère Ollivier, qu'il put rentrer en France. Depuis lors, il a joué un rôle peu considérable : élu député en 1871 dans trois départements, quoiqu'il eût décliné toute candidature, il donna sa démission dès le 19 février. Réélu plus tard, il est mort peu de temps après.

LE DUCHAT (Jean), Avocat, né à Metz, 1658-1735, se retira à Berlin, après la révocation de l'édit de Nantes. Il a donné des éditions estimées, avec commentaires, de Rabelais, de la *Satire Ménippée*, de plusieurs écrits de d'Aubigné et de H. Estienne.

LEDUM, s. m. (pr. *lé-domm'*). Bot. Nom scientifique du genre lédon.

— Pharm. *Huile de lédum*. Huile extraite du lédum.

LÉE, s. f. Bot. Nom du lin, dans quelques provinces de France.

LEE (Nathaniel), Poëte dramatique anglais, né vers 1655, mort en 1691 ou 1692, a composé plusieurs tragédies qui eurent du succès, et a été le collaborateur de Dryden pour *le Duc de Guise* et *Œdipe*.

— LEE (Arthur), Médecin, né en Virginie, 1740-1792, écrivit de nombreuses brochures pour défendre les droits des colonies. En 1776, il fut adjoint par le congrès à Silas Dean et à Franklin, comme commissaire auprès de la cour de France; il était surtout chargé des missions secrètes.

— LEE (Sophie), Romancière anglaise, née à Londres vers 1751, morte en 1824, écrivit en 1780 une comédie, *le Chapitre des accidents*, qui fut jouée avec succès; un roman, *the Recess*; des poésies, la tragédie d'*Almeyda*, etc.

— LEE (Robert-Edmond), Général américain, 1808-1870. De la famille de Washington, fut élève de l'école de West-Point, dirigea le génie dans la guerre du Mexique de 1847, fut chargé d'aller, avec Mac-Clellan, étudier les opérations du siége de Sébastopol. En 1861, il se prononça pour les séparatistes; prit part, en 1862, à la bataille de Fair-Oaks, et fut mis à la tête de l'armée chargée de défendre Richmond. Il montra de grands talents militaires, gagna la victoire de Gaine's-Mill (27 juin 1862), mit en déroute l'armée du Potomac sur la ligne du Rappahannock et près de Manassas (août). Il envahit à deux reprises le territoire fédéral, mais fut définitivement battu par Meade à Gettysburg (juillet 1863). Généralissime des armées du Sud, il se maintint énergiquement jusqu'à la fin de mars 1865; il capitula le 9 avril, à des conditions honorables. Il se soumit au gouvernement de l'Union, et devint président du collége de Washington à Lexington (Virginie).

LÉÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une léée. || LÉÉACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre léée.

LÉEBA, s. m. Bot. Syn. de COCCULUS.

LÉECHIE, s. m. Myth. slave. En Russie, Lutin qui habite les bois.

LEEDS, Géogr. Ville d'Angleterre, à 35 kil. S.-O. d'York, dans le West Riding du comté d'York, sur la rive gauche de l'Aire; 300,200 hab. Fabrication de draps et étoffes de fantaisie, de couvertures, tapis, toiles, cotonnades, produits chimiques; fonderies, usines, exploitation de houille et d'ardoises.

LÉÉE, s. m. (de *Lee*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des ampélidées, établi pour des espèces d'Afrique et d'Asie.

LÉÉLITE, s. f. (de *Lee*, n. pr.). Minér. Variété de pétrosilex de couleur rouge de chair, d'un éclat grenat, trouvée en Suède.

LÉEM, s. m. Mamm. Syn. de LEMMING.

LÉENA ou **LIONNÉ**, Célèbre courtisane athénienne, qui fut impliquée dans le complot d'Aristogiton et d'Harmodius, assassins d'Hipparque, tyran d'Athènes.

LEERS Géogr. Comm. du cant. de Lannoy, arr. de Lille (Nord). Brasseries, distilleries de genièvre; 3,500 hab.

LEERSIE, s. f. (de *Leers*, n. pr.). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées oryzées, renfermant une douzaine d'espèces, qui, presque toutes, sont exotiques et originaires de l'Amérique. || Syn. de COSCINODON et d'EUCALYPTUS.

LEEUW-SAINT-PIERRE, Géogr. Ville du Brabant (Belgique), à 13 kil. de Bruxelles; 5,000 hab.

LEEUW (Guillaume VAN DER), Graveur belge, né à Anvers, 1600-1665.

— LEEUW (Gabriel VAN DER), Peintre hollandais, né à Dort, 1643-1688, a surtout représenté des troupeaux de bœufs ou de moutons.

LEEUWARDEN, Géogr. Ville de Hollande, capitale de la province de la Frise, à 101 kil. N.-E. d'Amsterdam, sur l'Ee; 29,100 hab. Fabrique de toiles et de papier, commerce de chevaux.

LEEUWENHŒCKIE, s. f. Bot. Synon. de NÉROPETALE.

LEEUWIN (Terre de), Géogr. Côte S.-O. de l'Australie, découverte en 1622.

LEFEBVRE (Tanneguy), Philologue, né à Caen, 1615-1672, fut professeur à l'Académie protestante de Saumur, 1651-1670. L'un des érudits les plus célèbres de France, il fut le père de Mme Dacier. On lui doit des éditions estimées d'auteurs grecs.

— LEFEBVRE (Claude), Peintre et graveur, né à Fontainebleau, 1633-1675, élève de Le Sueur et de Le Brun, se distingua par ses portraits, et fut de l'Académie de peinture en 1663.

— LEFEBVRE (François-Joseph), duc de Dantzig, Maréchal de France, né à Rouffach (Haut-Rhin), 1755-1820. Fils d'un ancien hussard, il s'enrôla dans les gardes françaises, devint capitaine dans un régiment d'infanterie légère, 1792; il était général de brigade à la fin de 1793, général de division le 10 janvier 1794. Commandant de la division militaire de Paris, il seconda Bonaparte au 18 brumaire et entra au Sénat, 1800. Il fut nommé maréchal en 1804; chargé du siége de Dantzig, 1807, il mérita le titre de *duc de Dantzig*. Il commanda la garde impériale en 1812; dans la campagne de France, il dirigeait l'aile gauche de l'armée. Créé pair de France en 1814, il siégea dans la Chambre des pairs des Cent-Jours, fut éliminé en 1815, et n'y fut rappelé qu'en 1819.

— LEFEBVRE-DESNOUETTES (Charles, comte), Général, né à Paris, 1770-1822, fils d'un marchand de draps, s'engagea dans la légion allobroge, fut sous-lieutenant de dragons en 1793 et général de division en 1808. Il commanda les chasseurs de la garde en 1809, accompagna l'empereur en Russie, en Saxe et en France. Aux Cent-Jours, il fut nommé pair de France, et combattit à Fleurus et à Waterloo. Condamné à mort par contumace, mai 1816, il trouva un refuge aux États-Unis. Il périt dans un naufrage.

LEFÈVRE D'ETAPLES (Jacques) ou **FABRI**, en latin *Faber Stapulensis*, Polyglotte français, né à Etaples, 1455-1537, protégé par Louis XII, fit surtout une étude approfondie de la Bible. Il fut l'un de ceux qui secondèrent Briçonnet devenu évêque de Meaux, dans son œuvre de réforme; il fut plusieurs fois défendu par François Ier et par sa sœur Marguerite de Valois. De ses nombreux ouvrages on cite : *Psalterium gallicum, romanum, hebraicum, tetra et concilliatum*; *Commentarii initiatorii in IV Evangelia*; *le Nouveau Testament nouvellement traduit en français*; *la Sainte Bible en français*, première version française de la Bible, etc.

— LEFEVRE (Robert), Peintre, né à Bagneux, 1756-1830, élève de Regnault en 1784, se distingua comme peintre de portraits. Il mit fin à ses jours dans un accès d'aliénation mentale.

— LEFEVRE-DEUMIER (Jules), Littérateur, né vers 1804, mort en 1857, débuta, en 1823, par quelques volumes de poésie, et, en 1849, fut bibliothécaire particulier du prince Louis-Napoléon. Citons parmi ses œuvres : les *Œuvres d'un désœuvré*; les *Vespres de l'abbaye du Val*; *Célébrités d'autrefois*; *Œhlenschlæger, le poëte national du Danemark*; etc.

LÉFLINIE, s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des caryophyllées.

LE FORT (François), Général, né à Genève, 1656-1699, d'une famille originaire d'Écosse, après avoir servi en France et en Hollande, s'établit en Russie, prit une part active au coup d'État qui donna le pouvoir à Pierre le Grand, et bientôt obtint le premier rang dans la faveur du czar. Celui-ci lui confia le soin de former ses troupes à l'européenne, le nomma amiral de l'empire. Le Fort dirigea l'ambassade extraordinaire dont il fit partie le czar, 1697; il l'aida à comprimer la révolte des strélitz.

LE FRANC DE POMPIGNAN, V. POMPIGNAN

LEG, s. m. (mot angl. signif. *jambe*). Sport. Parieur de profession, qui ne présente pas de garanties, et qui est une sorte d'escroc.

* **LÉGAL, ALE**, adj. (et. lat., *legalis*; rad. *lex*, loi). Qui est établi par la loi, qui est selon la loi, qui résulte de la loi. Des formes légales. Des moyens légaux. Une voie légale. Un intérêt légal. Une incapacité légale. Ce que nous appelons justice n'est bien souvent qu'une injustice *légale*. (De Bugny.) Ces cruautés *légales* encouragèrent les violences des particuliers. (Montalembert.)

— *Assassinat légal*. Condamnation à mort injuste dans le fond, mais dans laquelle on a observé les formes juridiques.

— *Médecine légale*. Application de la médecine aux affaires criminelles.

— *Dépôt légal*. Dépôt de toute chose imprimée, fait en double exemplaire, et destiné à la Bibliothèque nationale.

— *Pays légal*. L'ensemble des électeurs, quand le suffrage est restreint.

— Particulièrement, Qui concerne la loi de Dieu donnée par Moïse. Les cérémonies, les viandes légales. Observations légales. Impureté légale.

— Assigniflé Loyal.

— *Le légal*, s. m. Ce qui est légal.

* **LÉGALEMENT**, adv. D'une manière légale. Agir légalement. Procéder légalement. Cela n'est pas fait légalement. Commettre légalement des injustices.

LÉGALISABLE, adj. Qui peut être légalisé. Acte légalisable.

* **LÉGALISATION**, s. f. (pr. *lé-ga-li-za-cion*; rad. *légaliser*). Déclaration par laquelle un officier public atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu. Un acte qui manque de légalisation. Ce sont les *légalisations* successives qui attesteront l'origine de l'acte; mais l'acte en lui-même ne reçoit aucune approbation par la *légalisation*. (Corne.)

— Action de légaliser. Magistrat chargé de la légalisation de tels ou tels actes. Bureau de légalisation.

LÉGALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Légaliser. S'empl. adjectiv. Acte dûment légalisé. Passeports légalisés. Acte légalisé par un ambassadeur. Comme l'authenticité est relative, il est souvent nécessaire que plusieurs signatures soient *légalisées*. (Cormenin.)

* **LÉGALISER**, v. a. 1re conj. (rad. *légal*). Attester, certifier l'authenticité d'un acte public afin qu'il puisse faire foi hors du ressort où il a été passé; certifier l'authenticité des signatures apposées au bas d'un acte. Faire légaliser une procuration. Faire légaliser un acte de naissance. Faire légaliser un acte de décès, un passeport pour l'étranger. *Légaliser* un acte, c'est donner aux signatures qui en font toute la force un caractère légal, en sorte que l'on doit reconnaître pour vrai, non pas l'acte en lui-même, mais la signature qui en est le complément nécessaire. (Teulet.) S'il s'agit d'un acte passé à l'étranger dont on veut se servir en France, il faut avoir soin de le faire *légaliser* par l'ambassadeur ou par le consul de France. (Id.) Le maire *légalise* la signature du citoyen de sa commune; le président du tribunal civil *légalise* celle du maire; le ministre de la justice *légalise* la signature du président; le ministre des affaires étrangères *légalise* celle du ministre de la justice. (Corne.)

— Rendre légal. Légaliser un coup d'État. Cromwell convoqua un autre parlement pour *légaliser* l'autorité des majors généraux. (Chateaubriand.)

— SE LÉGALISER, v. pron. Être légalisé. Des actes qui ne doivent point se légaliser pour être valides.

* **LÉGALITÉ**, s. f. Caractère, qualité de ce qui est légal, selon la loi; observation fidèle de la loi. La légalité d'un acte, d'une mesure. Constater la légalité de ces formes, de ces moyens. Chercher à dominer jusqu'à l'oppression sans sortir de la légalité. La *légalité* nous tue, est un mot qui a joui d'une célébrité temporaire. (Corne.) Il est difficile, en chaque sujet, de tracer la juste limite de la *légalité*. (Id.) On procédait avec la *légalité* dérisoire du tribunal révolutionnaire. (E. Benan.)

— Corneille a employé ce mot dans le sens de Loyauté. Voltaire a critiqué à tort cet emploi admis au XVIIe siècle, mais rejeté de nos jours.

Rome l'eût laissé vivre, et sa *legalité*
N'eût point forcé les lois de l'hospitalité. (CORN.)

* **LÉGAT**, s. m. (du lat. *legatus*, envoyé). Antiq. rom. Personne que l'empereur ou les premiers magistrats envoyaient dans les provinces pour y exercer quelque juridiction. Les attributions des légats étaient civiles, judiciaires, militaires ou administratives.

— Nom des inspecteurs généraux délégués par Charlemagne pour rendre la justice et surveiller les officiers publics dans toute l'étendue de l'empire.

— Ecclésiastique, vicaire du pape, et qui est chargé de le représenter. L'histoire ecclésiastique fait mention des légats pontificaux qui, tenant la place du pape, présidaient en son nom les conciles ou généraux ou nationaux. Les légats du pape présidèrent au concile de Trente. En 1001, le légat Frédéric présida toutes les séances du concile de Polden, revêtu des ornements pontificaux, et avec les cheveux entremêlés d'écarlate.

— Cardinal qui était chargé du gouvernement de quelque province des États romains.

— Vicaire apostolique ou ecclésiastique délégué par commission temporaire pour rassembler des synodes chargés de maintenir la discipline de l'Église.

— *Légat-né du saint-siége*. Vicaire apostolique perpétuel que le pape établit dans les royaumes ou les provinces éloignées de Rome. C'est une prérogative annexée à certains sièges archiépiscopaux. Outre le légat d'Avignon, il y avait en France deux légats-nés : c'étaient l'archevêque de Reims et celui d'Arles. Les archevêques de Séville et de Tolède en Espagne, celui de Thessalonique en Illyrie, et celui de Cantorbéry en Angleterre (avant le schisme), étaient aussi des légats-nés. Les légats-nés peuvent conférer des bénéfices, députer des delegues, nommer des juges d'appel.

— *Légat à latere* ou simplement *Légat*. Anciennement, Ecclésiastique chargé par le souverain pontife de le représenter dans une affaire déterminée. C'était ordinairement sur des évêques que tombait ce choix des papes. Dans la nuit même de son fratricide, Cesar partit pour Naples, où le pape l'envoyait assister en qualité de *légat* à latere au couronnement du roi Frédéric. (P. de St-Victor.) || Aujourd'hui, Cardinal envoyé comme ambassadeur extraordinaire près des cours étrangères.

— *Légats latéraux*. Nom qu'on donnait, sous les anciens rois de France, à de hauts personnages chargés par eux de quelque commission dans le royaume.

— Prov. *Il a plus d'affaires que le légat*. Se dit d'un homme fort occupé.

— LÉGAT, s. m. Ancien syn. de LEGS. Il m'a fait un *legat* de cent écus, payables par son héritier. (Pomey.) Feu Montaigne, auteur des Essais, sentant approcher la fin de ses jours, se

leva du lit en chemise, prenant sa robe de chambre, ouvrit son cabinet, fit appeler tous ses valets et autres legataires, et leur paya les *legats* qu'il leur avait laissés dans son testament, prévoyant les difficultés que feraient ses héritiers à payer ses *legats*. (Bernard-Anthone.)

* **LEGATAIRE**, s. 2 g. (lè. lat., *legare*, léguer). Jurispr. Celui, celle à qui on fait un legs. Légataire particulier. Légataire universel. On ne peut être légataire et héritier tout ensemble. Le droit coutumier, dont l'influence a dans cette matière dominé les rédacteurs du Code civil, ne reconnaissait d'autre héritier que celui qui tenait ce titre de la loi, et dans quelques termes que se fût exprimé le testateur, il ne pouvait créer que des *légataires*, obligés dans tous les cas de demander la délivrance à l'héritier légitimaire. (Feuilet.) Dans le cas où il n'existe pas d'héritiers réservataires, le *légataire* universel est saisi de droit, par la mort même du testateur, exactement comme le serait l'héritier légitimaire. (Id.)

— *Légataire universel*. Celui à qui tout est légué. ‖ *Légataire à titre universel*. Celui à qui le testateur laisse une quote-part de tous ses biens. ‖ *Légataire particulier*. Celui à qui l'on ne fait qu'un certain legs déterminé.

LÉGATINE, s. f. Comm. Étoffe de soie et de laine.

* **LÉGATION**, s. f. (pr. *le-ga-cion*). Charge, fonctions, dignité d'un légat du saint-siége. Le pape a donné la légation de telle province à tel légat. Les légats sa latere ne pouvaient exercer leur *légation* en France sans permission du roi, et sans avoir fait vérifier au parlement leurs lettres de *légation*. (Acad.)

— Tribunal, juridiction d'un légat. Étendue de pays soumise à la juridiction d'un légat. Particulièrement, Nom des provinces des États romains, qui étaient gouvernées par des légats. La légation de Bologne. La légation de Ravenne. L'autorité des légats n'était soumise à aucun contrôle dans toute l'étendue de leur légation. Chefs de l'administration, de la police, ils avaient sous leurs ordres la force armée et en disposaient d'après les instructions qu'ils recevaient directement de Rome. Dans les légations, il y avait un tribunal d'appel.

— Se disait absolument du Bolonais et du Ferrarais, quand ils faisaient partie des États de l'Église. Les légations se soulevèrent souvent contre les papes.

— Temps que durent les fonctions du légat. Cela se passa pendant sa légation.

— Mission en général. Saint Ambroise envoya d'abord un courrier à Valentinien, pour lui rendre compte du mauvais succès de sa *légation*. (Fléchier.

— Particulièrement, Mission diplomatique. Lorsque l'envoyé d'un prince paraît revêtu de l'autorité du prince qui l'envoie et qu'il fait les fonctions de sa *légation*... (Massillon.)

— Désigne collectivement l'ambassadeur, l'envoyé ou le ministre plénipotentiaire et les conseillers, les secrétaires placés sous leurs ordres et payés par le gouvernement. La légation partit tel jour. Rappeler la légation. Conseiller, secrétaire de légation.

— Hôtel de la légation. Aller à la légation. Habiter, demeurer près de la légation de tel pays.

— Antiq. rom. *Légation libre*. Mission libre qu'obtenaient les sénateurs, afin de pouvoir quitter l'Italie et voyager pour leurs propres affaires.

— Hist. Division administrative des États qui formaient l'empire de Charlemagne. Chaque royaume était divisé en plusieurs légations qu'on appelait quelquefois aussi duchés, et chaque légation était subdivisée en comtés. L'étendue des légations et des comtés était ordinairement la même que celle des diocèses. La Bavière formait une légation et l'Italie en contenait seize.

LEGATO adj. pron. *lé-ga-to*; littéral. *lié*. Mus. Mot italien qui, en tête d'un morceau, d'un passage, indique qu'il faut en lier soigneusement les notes. ‖ *Sempre legato*. Se dit pour exprimer que l'on doit conserver jusqu'à la fin le même mouvement dans l'exécution.

* **LEGATOIRE**, adj. 2 g. Hist. ane. Gouverne par un légat ou lieutenant. Se dit uniquement des provinces qui étaient gouvernées, sous les empereurs, par un lieutenant. Province légatoire.

* **LÈGE**, adj. 2 g. (è. holl., *leeg*, vide). Mar. Se dit d'un bâtiment qui n'a pas sa charge complète, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau. Ce vaisseau est lège et n'a pas assez de stabilité. ‖ *Bâtiment qui fait son retour lège*. Bâtiment qui revient sans charge, à vide; bâtiment sur son lest.

LEGÉ, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Nantes (Loire-Inférieure); 1,500 hab.

* **LÉGENDAIRE**, adj. 2 g. Qui a rapport aux légendes. Un récit légendaire. Le rationalisme humanitaire rejette d'ailleurs au rang des croyances *légendaires* et l'enfer et le ciel. (L. Veuillot.)

— Dont le caractère, la vie a donné lieu à des légendes. Personnage, héros légendaire.

— LEGENDAIRE, s. m. Auteur de légendes. Le nombre des légendaires est très grand. Le premier légendaire grec est Siméon Métaphraste. Le premier légendaire latin qui soit connu est Jacques de Vorase. En général, les légendaires ont trop légèrement adopté [illegible] traditions populaires; plusieurs ont abandonné le rôle d'historien et ont écrit d'après les inspirations d'une imagination déréglée et amie du merveilleux. On reproche à la plupart des anciens *légendaires* d'avoir été trop crédules. (Acad. Autrefois on n'aurait pas manqué de *légendaires* qui auraient affirmé l'accomplissement du prodige. (Volt.)

— Livre qui contient les légendes; recueil de légendes. C'est une légende que du nôtre vous ne trouverez dans aucun *légendaire*. (V. Hugo.)

* **LÉGENDE**, s. f. (è. lat., *legenda*, choses qui doivent être lues; de *legere*, lire). Nom qui signifia d'abord les versets que l'on récitait dans les leçons des matines, et qui fut ensuite donné par extension aux vies des saints et des martyrs, parce qu'on devait les lire dans les réfectoires et les communautés. Lire la légende. Ce saint-là n'est pas dans la légende. Des monastères, les *légendes* se répandirent parmi les fidèles, enthousiasmèrent leur zèle et les portèrent jusqu'au fanatisme. (Laurent.) Tout ce que le peuple avait recueilli dans ses souvenirs ou poétisé dans son imagination trouva place dans les *légendes*, qui sont la véritable mythologie du christianisme. (Id.) Les traits d'héroïsme chrétien qu'on trouve racontés dans la *légende* avec une simple naïveté rechauffèrent la foi et la charité. (Id.) Ce sont les livres gnostiques qui fournirent les éléments de la *légende* de sainte Véronique. (Maury.)

— *Légende dorée*. Compilation des vies des saints, composée vers la fin du XIIIe siècle par Jacques de Vorase ou de Voragine. Le succès de cet ouvrage fut prodigieux. Pendant deux siècles, il s'en fit un nombre infini de copies et d'éditions.

— Récit merveilleux se rapportant à l'histoire ou à la mythologie. La légende d'Hercule. La légende de Charlemagne. La légende napoléonienne. Pour avoir sa *légende*, il faut avoir parlé au cœur du peuple. (E. Renan.) Ceux qui ont fait la *légende* de Jésus ont eu une part presque égale à la sienne dans l'œuvre du christianisme. (Id.) Elle apparaît, dans une *légende* d'Hérodote, comme une Notre-Dame de Beauté. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Récit qui s'est transmis par la tradition. La légende du Juif errant. La légende des Quatre Fils Aymon. De terribles *légendes* circulaient sur l'effet des excommunications. (E. Renan.)

> Les Lévantins, en leur [illegible]
> Disent qu'un certain rat, las de vivre à l'étroit,
> Dans un fromage de Hollande
> Se retira loin du tracas. (La Fontaine.)

— Récit fabuleux par le fond ou par la forme, soit en bien, soit en mal, les actes d'un personnage. Toute une *légende* commença dès lors à se former contre Paul. (E. Renan.)

— Par dénigrement. Récit long et ennuyeux par ses détails; longue suite de choses fastidieuses. Il nous apporte une grande *légende* des actions de ses ancêtres. Avec cet art il a produit une *légende* d'autorités qui ne finissait pas. (Id.)

— Inscription gravée autour d'une médaille, d'une pièce de monnaie, d'un jeton. Une légende en latin ou en grec. La légende actuelle des pièces françaises est: Dieu protège la France. La connaissance des *légendes* est peut-être ce qu'il y a de plus important dans la numismatique, car elles seules peuvent donner l'explication des types et présentent de précieux renseignements sur l'histoire, la mythologie, la géographie. De La Grange. Les pièces consulaires romaines offrent les *légendes* les plus curieuses sur les principales familles de Rome, sur les hauts faits qui les avaient illustrées, et sur les traditions auxquelles elles faisaient remonter leur origine. (Id.)

— Ce qu'on lit dans une devise.

— Explication des signes d'une carte géographique, d'un plan topographique, des parafes ou actes des personnages placés dans un dessin, etc.

— Nom que les calvinistes donnaient au XVIe siècle à des histoires de personnages catholiques écrites avec partialité et d'une manière trop légendaire.

LEGENDRE (Nicolas), Sculpteur, né à Étampes, 1619-1671, membre de l'Académie en 1661.

— LEGENDRE (Adrien-Marie), Mathématicien, né à Toulouse, 1752-1833, eut une chaire de mathématiques à l'École militaire de Paris. Il entra à l'Académie des sciences en 1783, fut membre du Bureau des longitudes et conseiller de l'université. Ses *Éléments de géométrie* ont rendu son nom populaire. On lui doit de savants ouvrages sur le *Calcul intégral*; *Traité des fonctions elliptiques et des intégrales eulériennes*; *la Théorie des nombres*; etc.

— LEGENDRE, Homme politique, né à Paris, 1755-1797, boucher au commencement de la Révolution, prit part aux événements considérables de ces temps et fut l'un des acteurs du 20 juin et du 10 août 1792. Membre de la Convention, il attaqua les girondins, essaya de défendre Danton, puis se rétracta, poursuivit les terroristes avec une sorte de fureur, mais ne s'opposa pas avec moins de vigueur à la réaction royaliste.

LEGENTIL DE LA GALAISIÈRE (Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Jean Baptiste), Astronome, né à Coutances, 1725-1792, élève de J.-N. Delisle et de Cassini, entra à l'Académie des sciences en 1753. Il resta [illegible] ans aux Indes pour observer le passage de Vénus sur le soleil, 1761-1769, sans pouvoir y parvenir. On a de lui: *Voyage dans la mer de l'Inde à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil*.

* **LÉGER, ÈRE**, adj. et, bas-lat., *levarius*; (è. lat. *levis*, léger). Qui ne pèse que peu. Corps léger. Il est plus léger que l'eau. Léger comme une plume. Léger comme l'air. Un habit léger. Une étoffe légère. Une armure légère. Une voiture légère. Les hirondelles et les pigeons des saisons que des vêtements légers. (Bartholemy.)

— *Que la terre te soit légère!* Formule d'adieu dont on se sert fréquemment dans ces locutions qui l'on adresse aux morts. Le revoici! *Repose en paix!* Que la terre te soit légère, répondit-elle de retour à la vie. Il recouvrera un jour le bien qu'il a perdu! (La Fontaine.)

— Fig. Aisé à supporter. Joug léger. Que les peines sont légères, qu'il est doux de souffrir quand on aime! (Mme de Lambert.)

— Qui n'a pas le poids voulu. Monnaie légère.

— Fig. et pop. *Être léger d'un écu*. Avoir le cerveau un peu dérangé. *Homme léger de deux ans*. Ennuyeux.

— *Terre légère*. Terre meuble, qui se remue aisément.

— *Brise légère*. Vent très rapproché de la calme.

— Facile à digérer, en parlant des aliments. Aliments légers. Il y a des viandes plus légères que d'autres à l'estomac. S'applique, dans un sens analogue, à tous les boissons qui ont peu de force. Un vin léger. Une infusion légère. Du thé fort léger.

— *Repas léger*. Repas frugal. Prendre un repas léger, un léger repas.

— Fig. Peu important, peu considérable. Raisons légères. Une légère différence. Une injure légère. Une faute légère. Une peine, une pénitence légère. Une légère blessure. Une douleur légère. La petite vérole n'a laissé aucunes traces légères, presque imperceptibles. (J.-J. Rouss.) Toute lecture qui ne fortifie pas l'esprit détourne du dessein de faire le bien et de la vertu. (Id.) Je ne puis me rendre responsable de cette légère complaisance à trente personnes qui me la demandaient en corps. (Volt.) La grâce est légère, mais je la demande très instamment. (Id.) Je défie qu'on mette contre moi preuve la plus légère. (Id.) Il n'y a rien dans la province qui donne la plus légère espérance. (Id.) Tout cela a causé des malheurs qui ne doivent pas naître d'une si légère cause. (Id.) Peut-être trouverai-je occasion quelque jour de lui donner une légère marque de reconnaissance. (D'Alemb.) Une légère incorrection du dessin, qu'on daignera à peine apercevoir dans un tableau, est impardonnable dans une statue. (Id.) Malgré le bon certificat que l'on donne ses parents, Tibulle pourra paraître d'une moralité légère. (L. Veuillot.) La joie, la concorde, l'espérance sont bornées, fassent trouver la souffrance légère. (E. Renan.)

> De la main de César toute [illegible]
> Et n'eût jamais senti [illegible]
> De sa légère [illegible]
> Que [illegible]

— Frivole. Sujet léger. Discuter légère. Débat léger. Contestation légère.

— *Sommeil léger*. Sommeil facile à interrompre. Avoir le sommeil léger, très léger. Son sommeil est si léger! Sommeil *léger* qui n'appesantit pas l'esprit, et qui n'intrompt presque point ses actions. (Boss.)

— Dispos, agile. Personne légère. Pied léger. Je me sens aujourd'hui plus leger que d'ordinaire. Marcher, danser d'un pied léger. Être léger à la course. Être plus léger que le vent. Les nymphes de Diane vont d'un pas [illegible] le cerf s'essayer si légèrement dans ses légères. (Barth.)

— Fam. *Aller quelque part de son pied léger*. Y aller à pied.

— Peu chargé. *Légère* et court vêtue elle allait à grands pas. (La Font.)

— *Être léger de*. Se dit, dans tous les styles, tant au propre qu'au figuré, pour N'avoir guère de, manquer de, être rarement de. Charger de dettes, *léger* d'argent. Beaumarchais. Tous les artistes *légers* d'argent ont passé quelques journées avec lui. (E. About.)

> Plein de courroux et [illegible] de [illegible]
> *Le roi* d'aigreur et [illegible] [illegible] (La Font.)

— *Se sentir léger*. S'être débarrassé d'un poids, au propre et au figuré.

> Oui, de tous [illegible] [illegible] [illegible]
> Je me sens de montre plus [illegible]
> [illegible]

— Qui ne pèse pas, ne semble pas peser. Mars léger. Exercer un choix [illegible] un léger. Cet opérateur a la main légère.

— Art. Facile à exécuter. Style léger. Écriture facile et rapide. Se dit aussi pour Voler adroitement.

— Fig. Pour gouverner quelqu'un longtemps et absolument, il faut avoir la main *légère* et ne faire sentir que le moins qu'on peut sa dépendance. (La Bruy.)

— Fig. *Avoir la main légère*. Être facilement disposé à frapper. On dit aussi en ce sens: *Être léger de la main*.

— *Avoir la langue légère*. Être prompt à s'emporter. Être prompt à parler, sans peser ses paroles.

— *Avoir la voix légère*. Chanter facilement des morceaux difficiles.

— Subst. Vapeur légère. Faible légère.

— *Couleur* [illegible]

— Facile, agréable à [illegible] Style léger. Poésie légère. Conversation légère. Il y a dans la femme une gaieté *légère* qui dissipe la tristesse de l'homme. (Sainte-Beuve.)

— *Poésies légères*. Petites pièces de vers élégantes et faciles.

— Fig. Superficiel. Une légère teinture. Une légère idée. Une légère connaissance. Un léger [illegible] Léger progrès. Prendre une légère teinture de quelque science. N'avoir qu'une légère notion de quelque chose. Pour vous en donner une légère idée. Vous trouverez dans ma description un *léger* crayon des mœurs des habitants. (J.-J. Rouss.)

— Volage, peu sensé. Esprit léger. Cœur léger. Femme légère. Femme légère. Caractère léger. Le cœur le plus léger, le plus [illegible] Le plus léger changement fait trembler [illegible] Les tendres accusent les hommes d'être volages, et les hommes disent qu'elles sont *légères*. (La Bruy.) Une femme *légère* et quelquefois pas si coupable qu'une femme coupable. La Rochefoucauld. L'habitude de la vie déprave les hommes *légers* et perfectionne ceux qui réfléchissent. (Mme de Staël.) Le jeune prince, *léger*, le caractère et ambitieux sans prudence, promit en cas de réussite, tout ce qu'on lui demandait et bien au-delà. (August. Thierry.)

— Inconsidéré. Propos légers. Paroles légères. Cette femme est bien légère dans ses paroles et dans ses actions.

— Par euphémisme. Trop libre, sous le rapport des mœurs en parlant des choses. Le sujet de ce tableau est bien léger. Il y a dans cet ouvrage beaucoup de passages légers.

— *Femme légère*. Femme d'une conduite irrégulière. Le mari trompé d'une femme *légère*. (Mme de Girardin.)

— Art milit. *Troupes légères*. Troupes chargées de harceler l'ennemi. *Artillerie légère*. Artillerie dont les canonniers sont à cheval. *Cavalerie légère*. Cavalerie également armée, par opposition à la grosse cavalerie. *Infanterie légère*. Soldats d'infanterie chargés des reconnaissances, du service d'éclaireurs, etc. On donne autrefois aux régiments d'infanterie qui n'appartenaient pas à l'infanterie de ligne. Le dix-huitième régiment léger, ou, par ellipse, Le dix-huitième léger. ‖ On donne aujourd'hui aux chasseurs à pied.

— B.-arts. Dans la peinture, Fait avec facilité. Contours légers. Ouvrages légers. Draperies légères. Trait léger. Dessin léger. Cette broderie est légère, est d'un dessin léger. Des nuages légers. Des ombres, des demi-teintes légères. En sculpture, Mince, évidé, délicatement détaché du bloc; qui a une apparence de légèreté ou qui présente les formes sveltes. Une figure légère. Des formes légères. Des cheveux légers. Des ornements légers. Un feuillage léger. Entablement léger, Soit dans les constructions hardies dont les masses sont sveltes. Flèche légère. Architecture légère. Construction légère. On dit dans un autre sens: *Construction légère*, *Adresse légère*, pour dire Construction, habitation peu solide où on n'a employé que des matériaux de peu de consistance, comme le plâtre et le bois en planches.

— Fauconn. Se dit des oiseaux qui se tiennent longtemps en l'air.

— Manég. *Cheval léger*. Cheval vif et bien portant. *Cheval léger à la main*. Cheval n'appuyant pas sur le mors. ‖ *Cheval léger de devant*. Cheval qui tient son trait de devant plus haut que les hanches. *Cavalier léger*. Celui qui se tient ferme sans s'appesantir sur son cheval. *Avoir la main légère*. Sentir seulement son cheval dans la main pour l'arrêter, et baisser la main dès qu'il a resisté.

— Mar. *Léger de voiles, léger de rames*. Se dit d'un bâtiment qui marche bien à la voile, d'un canot qui va bien à l'aviron. *Bâtiments légers*. Bâtiments de peu de tirant d'eau. *Escadre légère*. Corps d'observation composé de navires peu nombreux et rapides. *Vaisseau léger*. Navire marchant bien. *Matelot léger*. Marin de la marine marchande, qui est au-dessus du novice, sans être encore matelot.

— *A la légère*, loc. adv. Légèrement. Être vêtu à la légère. Être armé à la légère. Antigone remplit de soldats armés à la *légère* les vides qui se trouvaient entre les éléphants. (Rollin.)

— Fig. Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. Entreprendre quelque chose à la légère. Examiner une chose trop à la légère.

> Si le ciel l'eût, dit-il, donné par excellence,
> Autant de jugement que de larme au fronton,
> Tu n'aurais pas à la *légère*
> Descendu dans ce puits. (La Fontaine.)

— Peu sérieusement. Du reste, nos repas ne sont point repas à la *légère*. (Mme de Sévigné.)

— *De léger*, loc. adv. N'est dit pour Légèrement, inconsidérément, sans examen. Croire une chose de léger. Mon Dieu! l'on ne doit point croire trop de *léger*. (Mol.)

— LÉGER, s. m. B.-arts. Ce qui est léger, à la légèreté. On avait-il puisé les idées du grand, du simple, du noble, du lourd, du *léger*, du svelte, du grave, de l'élégant, du gracieux? (Diderot.)

— *Léger de main*. Tour de passe-passe.

— Constr. *Les légers*, s. m. pl. Menus ouvrages de plâtre.

LÉGER-SOUS-BEUVRAY (Saint-), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Autun (Saône-et-Loire); 1,830.

— LÉGER-SUR-DHEUNE (Saint-), Commune du

cant, de Chagny, arr. nd. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Carrières de plâtre ; 2,500 h.

— LEGER-LEZ-VIRTON Saint-, Bourg de la prov. de Luxembourg (Belgique), à 15 kil. d'Arlon ; 2,100 hab.

LÉGER Saint. Né vers 616, mort en 678, évêque d'Autun en 659, se déclara contre Ebroin, contribua au succès de Childeric II, et gouverna d'abord au nom de ce prince. Il fut arrêté et conduit au monastère de Luxeuil, où se trouvait Ebroin, prisonnier. A la nouvelle du meurtre de Childeric, 673, tous deux sortirent de prison, mais Léger, suivant les traditions religieuses, fut la victime d'Ebroin, qui le fit périr. Fête, le 2 octobre.

* **LÉGÈREMENT**, adv. D'une manière légère, peu pesante. Être vêtu légèrement. Être armé légèrement. Il s'avance seul, *légèrement* armé, couvert d'un casque d'acier garni d'or. (Voltaire.)

— Avec agilité. Courir légèrement. Danser légèrement. Est-il rien qui aille plus vite ni qui s'écoule, s'échappe et vole plus *légèrement* que le temps passé parmi les délices ? (Boss.)

— Fig. Vous passez *légèrement* sur des endroits difficiles. (Mme de Sévigné.)

—Peu copieusement. Dîner légèrement. Vous avez soupé hier si *légèrement*, que vous serez malade si vous ne prenez rien ce matin. (Marivaux.)

— Peu, très peu, à peine. Je ne connais que *légèrement* Helvétius. (D'Alemb.) Blessé *légèrement*. (M.-J. Chénier.)

— D'une manière indulgente. Il a été puni bien *légèrement* pour une faute si grave. (Académie.)

— Ironiq. On le dit *légèrement* pointilleux et moraliste. (Ch. de Bernard.)

— D'une manière facile, agréable. Style qui marche légèrement. Converser légèrement. Lire légèrement.

—Avec délicatesse. Peindre légèrement. Dessiner légèrement.

— Inconsidérément. Répondre légèrement. Dire légèrement les choses les plus graves. Agir légèrement. Nous nous plaignons quelquefois *légèrement* de nos amis, pour justifier par avance notre légèreté. (La Rochef.)

— Sans motif, sans réflexion. Si l'homme savait bien ce que c'est que la vie et la mort, il ne les donnerait pas si *légèrement*. (Boiste.) Le secret de la vraie vertu, c'est de ne faire aucune action *légèrement*. (Mme de Remusat.)

— Sans approfondir, sans s'appesantir sur. Parler légèrement. Parcourir légèrement une matière. Il ne faut pas croire légèrement. Vous étudiez légèrement. On a trop légèrement examiné l'état des choses. Passer légèrement sur une chose. Lorsque Saint-Evremond s'expliquait si *légèrement* sur Sénèque, il ne l'avait pas lu. (Didier.)

— Prov. *Qui juge légèrement se trompe lourdement.*

— Mus. Indique un mouvement analogue à celui de l'allegro vivace.

* **LÉGÈRETÉ**, s. f. Qualité de ce qui est léger, peu pesant ; privation ou défaut de pesanteur dans un corps comparé avec un autre plus pesant. Il n'y a point de légèreté positive et absolue, mais seulement une légèreté relative qui ne signifie qu'une pesanteur moindre. La légèreté de l'air. La légèreté d'une plume. La légèreté des vapeurs.

— Agilité, vitesse. Marcher avec légèreté. Courir avec légèreté. Courir avec la légèreté du cerf.

— *Avoir une grande légèreté de main.* Ecrire avec aisance et célérité. En parlant d'un joueur d'instrument, Avoir le jeu facile et brillant.

— *Avoir une grande légèreté de pinceau.* Avoir une touche légère. La légèreté de touche ou de pinceau est l'art d'appliquer la couleur avec promptitude ou de l'étendre dans une juste mesure au gré de l'imagination. — *Avoir de la légèreté dans la voix.* Faire aisément, en chantant, les passages difficiles.

— Dans les choses morales. Manque d'importance, de gravité. La légèreté d'une faute. La légèreté d'un service. On ne saurait le condamner si l'on considère la légèreté de sa faute.

— Fig. Inconstance, instabilité. La légèreté de l'esprit, du caractère. Il a dans le caractère une légèreté qui l'empêche de se fixer à aucun parti. La *légèreté* est le défaut d'assiette, de passions, d'idées et d'uniformité. Vauven. Jetez dans la même poste ou dans les hommes doués d'une incurable *légèreté*, deux pensées, se portera successivement sur une multitude de défauts ou même d'objets en apparence très futiles. (Saint-Prosper. La *légèreté* des Français n'est point dans leur esprit, dans leurs goûts, ni dans leurs plaisirs ; elle est toute dans leurs sentiments. Mme le Girardin.

— Imprudence, irréflexion. La légèreté de sa conduite, de ses discours, lui a causé bien des désagréments. Si l'on examine le cours de la destinée humaine, on verra que la *légèreté* peut conduire à tout ce qu'il y a de mauvais. (Mme de Staël. Mais où est la loi qui punit de mort la *légèreté* de la langue et le mouvement de la pensée ? (Mezeray.)

— Insouciance. Ce jeune homme se crut un personnage en se voyant traité en criminel d'État, et prit sa prison avec la *légèreté* qu'il a toujours montrée en amour, en affaires et à la guerre. (Duclos.

—Faute commise par légèreté. Cette légèreté ne méritait pas une si forte punition. Ce ne sont que des légèretés qui tiennent à son âge.

— Agrément, facilité, en parlant du style, de la conversation. Avoir de la légèreté dans le style, dans la conversation. Il y a une différence entre la *légèreté* du caractère et la *légèreté* qu'on apporte dans une conversation rapide et animée : la première se mêle à nos actes ; la seconde n'est à bien dire qu'un genre d'agrément. (St Prosper.) Théodore de Bèze eut une *légèreté* de style qui manqua trop souvent à ses adversaires. (Chateaub.)

LEGGADA, s. m. Mamm. Section du genre rat.

LEGGER s. m. Métrol. Mesure de capacité hollandaise employée dans les colonies et valant environ 570 litres.

LEGGIN s. f. (mot anglais). Sorte de grande guêtre matelassée dont on se munit la jambe pour éviter le choc des balles en jouant au cricket.

LÉGICIDE, adj. 2 g. Ét. lat., *lex, legis*, loi ; *cædo*, je tue. Néol. Qui tue, qui viole, qui détruit la loi. Les décrets législicides d'un tyran. Une ordonnance législicide.

— Substantiv. Retirons la garde des lois à un dépositaire infidèle, à un *législicide*. (Mandar.)

— **LÉGICIDE**, s. m. Crime de celui qui viole la loi. C'est un législicide. Être coupable de législicide.

LÉGIFÉRAT, s. m. (rad. *légifère*). Hist. Ancien nom des provinces ou districts de la Suède.

LÉGIFÈRE, adj. 2 g. Étym. lat., *lex, legis*, loi ; *fero*, je porte). Qui donne des lois.

— Surnom de Cérès, destiné à rappeler l'influence que l'agriculture exerce sur l'établissement des premières lois sociales. Cérès Législère.

— **LÉGIFÈRE**, s. m. Hist. Gouverneur d'un légiferat.

LÉGIFÉRER, v. n. 1re conj. (rad. *légifère*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je légifère, tu légiféres, il légifère*, etc. *Je légiférerai*, etc. *Je légiférerais*, etc. Faire des lois. Avoir la manie de légiférer.

LÉGILE, s. m. (du lat. *legere*, lire). Liturg. Pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chaote l'évangile, aux messes solennelles.

* **LÉGION**, s. f. (ét. lat., *legio*, corps de gens de guerre chez les Romains, forme de *legere*, choisir). Corps militaire, chez les Romains, dont le nombre de soldats varia à différentes époques. Il ne dépassa jamais celui de 6,000 fantassins et de 700 cavaliers. Les légions étaient distinguées entre elles par des noms empruntés de l'ordre dans lequel on les avait levées, de l'empereur qui les avait formées, des dieux qui y présidaient, ou d'une circonstance quelconque. La légion était divisée en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, et la manipule en deux centuries. L'étendard de la légion fut sous Romulus l'image d'un loup ; d'un aigle sous Marius, et sous Trajan d'un dragon. Le commandant de la légion se nommait *legatus*. C'est ainsi que sous la tente, depuis les *legatus* romaines jusqu'aux mameluks, on a toujours compris la république. (Chateaub.)

Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
Dans les honneurs obscurs de quelque *légion*. (Rac.)

— Corps militaire français, imité de la légion romaine. François Ier créa sept légions provinciales divisées chacune en six bandes de 1,000 hommes, et qui ne comprenaient ni grandes armes ni cavalerie ; Henri II en créa de nouveau en 1558 ; mais leur existence fut courte. Les guerres de la Révolution donnèrent naissance à plusieurs légions, la batave, la hollandaise, la légion des Alpes, la légion des Francs, etc.

— Pendant les premières années de la Restauration, Corps d'infanterie représentant un régiment actuel et auquel on donnait le nom d'un département. Légion du Bas-Rhin.

— Régiment de garde nationale, composé de quatre bataillons.

— Dans la gendarmerie, Certain nombre de brigades placées sous les ordres d'un colonel.

— *Légion étrangère.* Corps d'infanterie formé d'étrangers qui prennent du service en France.

— Par extens. et dans le style soutenu, Troupe armée. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au pluriel.

A leurs *légions* indomptables
Bellone inspire la fureur.
Le bruit, l'épouvante et l'horreur
Devancent leurs flots redoutables. (J.-B. Rous.)

— Se dit aussi de la troupe des anges et des démons. Une légion d'anges. Une légion de démons.

Déjà le ciel tremblait, et les anges fidèles
Voyaient marcher contre eux les *légions* rebelles.
L'Éternel se leva. Satan, du haut des airs,
Comme l'éclair qui fuit tomba jusqu'aux enfers.
(L. Racine)

— Se dit d'un grand nombre, d'une multitude considérable de personnes, d'animaux ou même de choses. Une légion d'hommes et de femmes. Une légion de fourmis. Une légion d'étoiles.

Force sots, force flatteurs,
Je pourrais y mettre encore
Des *légions* de menteurs. (La Fontaine.)

Il vit auprès d'un trône des *légions* nombreuses
De fourmis qui sortaient de leurs cavernes creuses.
(Id.)

— *S'appeler Légion.* Expression figurée par laquelle on indique qu'un individu en représente un grand nombre d'autres, en amène beaucoup d'autres avec lui. Cette expression est tirée de l'Évangile, où il est dit de Satan : Son nom était Légion.

— Chevalerie. *Ordre de la Légion d'honneur.* Ordre institué le 19 mai 1802, par le premier consul Bonaparte, pour récompenser les services militaires et civils. La croix est suspendue à un ruban rouge de soie moirée ; les chevaliers ont une croix d'argent, les officiers une croix d'or et une rosette sur le ruban ; les commandeurs portent la croix en sautoir ; les grands officiers ont une plaque en argent sur le côté droit de l'habit ; les grands-croix ont la plaque à gauche, avec un large ruban qui se porte en écharpe et au bas duquel est suspendu l'aigle de la Légion. Napoléon Ier décréta, le 15 décembre 1805, l'établissement d'une maison d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur. Elle fut établie à Écouen en 1806. Une seconde maison fut créée à Saint-Denis, 1809-1811.

— Hist. *Légion fulminante.* Légion composée tout entière de chrétiens, qui, sous Marc-Aurèle, sauva, dit la légende, l'armée romaine en faisant tomber une pluie abondante au moment où les soldats allaient mourir de soif, et qui en même temps mit en fuite l'armée ennemie, frappée par les coups redoublés de la foudre. || *Légion thébéenne* ou *thébaine.* Légion de l'armée romaine, composée de soldats chrétiens, qui fut martyrisée tout entière sous Dioclétien.

— Numism. Médaille qui a pour inscription le mot latin *legio* avec un chiffre, et qui présente au revers deux étendards, et, dans le champ, une aigle romaine. Les légions sont fort rares et fort recherchées des antiquaires.

* **LÉGIONNAIRE**, adj. 2 g. Qui appartient à une légion. Soldat légionnaire. Épée légionnaire. Les épées légionnaires étaient des épées particulières, à l'usage des légions romaines.

— Zool. Se dit de certains animaux qui vivent en troupe. Les fourmis, par exemple, sont légionnaires.

— **LEGIONNAIRE**, s. m. Soldat d'une légion romaine. Les *légionnaires* firent des merveilles en cette occasion. (Acad.)

— Membre de la Légion d'honneur. Les légionnaires portent un ruban rouge à la boutonnière. C'était un vieux sous-officier de la vieille garde, *légionnaire* d'Austerlitz, bonapartiste comme l'aigle. (V. Hugo.)

LÉGIS, s. f. pl. (pr. *lé-jiss*). Nom donné dans le commerce aux plus belles soies de Perse.

— Adjectiv. Soies légis.

LÉGISLATER, v. n. 1re conj. (étym. lat., *lex, legis*, loi ; *latum*, supin de *ferre*, porter). Faire le législateur. Ne se dit que dans un sens ironique. La manie de *législater* étouffe l'ordre et la justice sous des piles de lois. (Catherine II.)

* **LÉGISLATEUR, TRICE**, s. (ét. lat., *legislator* ; forme de *lex, legis*, loi, et de *latum*, supin de *ferre*, porter). Celui, celle qui fait les lois, y coopère, qui donne des lois, une constitution à un peuple. Bon, sage législateur. Législateur instruit, savant, patriote. Chercher dans une loi les intentions du législateur. Moïse fut le législateur des Hébreux. Lycurgue et Solon sont des législateurs célèbres. Catherine II fut la législatrice de son peuple. Un *législateur* prudent prévient le malheur de devenir un *législateur* terrible. (Montesq.) Le *législateur* qui place la loi au-dessus de tout établit un gouvernement plus divin qu'humain. (Guichard.) A son titre de nourricière du genre humain, Cérès joignit celui de *législatrice*. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi en parlant des lois religieuses. Jésus-Christ est le législateur des chrétiens. Confucius est le législateur des Chinois. Notre divin législateur.

— Par extens. Celui, celle qui établit les règles d'un art, d'une science. Le législateur du Parnasse français, de la poésie française. Le ciel nous préserve des *législateurs* en matière de beauté, de plaisir et d'émotion ! (H. Taine.)

— Absol. Le pouvoir législatif, par opposition aux pouvoirs exécutif et judiciaire. Telle est la prescription établie par le législateur.

— Fig. L'équité naturelle fut la première *législatrice*. (Boiste.) L'opinion est la suprême *législatrice* des peuples et des rois. (Id.) Les femmes sont, à Paris, les premières *législatrices* du code moral, bien plus puissant que le code légal. (B. de St-P.)

— Hist. Membre du Corps législatif établi par la constitution de l'an VIII, et maintenu jusqu'à la charte de 1814. Les législateurs avaient seulement le droit d'adopter ou de rejeter les projets de lois qui leur étaient apportés par le gouvernement. Ils recevaient un traitement de 10,000 francs et étaient nommés pour cinq ans par le Sénat.

— Adjectiv. Un roi législateur. Sémiramis, à la fois guerrière et *législatrice*, étonna l'Asie. (Acad. Ce prince guerrier et *législateur* policia les nations qu'il avait soumises. (Roll.) Comme aucune société ne peut subsister sans lois, c'est donc au blé qu'en est due l'origine ; c'est par cette raison sans doute que les anciens ont appelé Cérès *legislatrice*. (B. de St-P.)

* **LÉGISLATIF, IVE**, adj. (ét., V. LÉGISLATEUR). Qui fait les lois, qui a le pouvoir de faire les lois. Pouvoir législatif. Puissance législative. Corps législatif. Assemblée législative. On nomme pouvoir législatif l'autorité de qui émane la loi. Dans les États despotiques, le pouvoir législatif réside dans la personne du roi ; dans les monarchies représentatives, il est partagé entre le roi et un ou plusieurs corps délibérants. Dans les républiques, le pouvoir législatif réside chez le peuple ou ses représentants. Le corps législatif est l'ensemble des assemblées chargées de faire les lois. Ce message, dont l'intention était facile à deviner, frappa de surprise les opposants des deux assemblées *législatives*, et naturellement excita chez eux la plus vive irritation. (Thiers.)

— Qui est de la nature des lois, qui porte le caractère de loi. Acte législatif. Mesures législatives. Dispositions législatives.

— Hist. *Assemblée législative.* Assemblée qui succéda à la Constituante, et qui, entrée en fonctions le 1er octobre 1791, fut remplacée par la Convention le 21 septembre 1792. || Assemblée qui, sous la seconde République, fut élue en mai 1849, et dissoute par le coup d'État du 2 décembre 1851. || *Corps législatif.* Corps politique institué en 1852, et dissous le 4 septembre 1870.

— Philos. Se dit dans le système de Kant des facultés qui exercent une influence sur quelques autres. La raison est législative *à priori*. Le jugement est une faculté législative déterminante ou réfléchissante.

— **LA LÉGISLATIVE**, s. f. Hist. Nom donné aux deux assemblées législatives.

* **LÉGISLATION**, s. f. (pr. *lé-jiss-la-cion* ; ét., V. LÉGISLATEUR). Droit de faire les lois. Dans les monarchies absolues, la législation n'appartient qu'au monarque. Ils exerçaient la *législation* sur le corps même qui avait la puissance législative. (Montesq.)

— Corps même des lois d'un pays. Bonne législation. Mauvaise législation. Sage législation. Législation défectueuse, incomplète, incertaine, indécise. Le plus grand bien de la société entière doit être en dernier résultat le but de toute *législation*. (Boiste.) En *législation* comme en morale, le bien est toujours le mieux. (Rivarol.)

— Ensemble des lois qui règlent une matière. Législation rurale. Législation commerciale.

— Science, connaissance des lois. Un cours de législation. Savant en législation.

— *Législation comparée.* Comparaison des lois de différents peuples.

— Philos. Influence exercée, dans le système de Kant, par une faculté ou une opération de l'esprit sur d'autres facultés ou d'autres opérations.

LÉGISLATIVEMENT, adv. Polit. En suivant la marche législative. Administrativement et législativement.

* **LÉGISLATURE**, s. f. (rad. *législation*). Corps législatif ou ensemble des pouvoirs qui concourent à la formation des lois. La législature est saisie de tel ou de tel projet de loi. La législature vient de décider une grande question.

— Assemblée législative en fonction. Législature nombreuse, complète.

— Temps légal d'existence d'une Chambre élue, ou Période de temps qui s'écoule depuis l'installation d'une assemblée législative jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. Pendant la première législature. Sur la durée des *législatures*, on adopta le terme de deux ans. (L. Blanc.)

* **LÉGISTE**, s. m. (du lat. *lex, legis*, loi). Celui qui connaît ou qui étudie les lois. Tous les légistes sont du même avis sur cette question. Savant, habile légiste. Un jeune légiste. Celui qui va parler de droit n'est pas un *légiste*, c'est un homme. (Michelet.)

— Adjectiv. Esprit légiste.

* **LÉGITIMAIRE**, adj. 2 g. Jurisp. Qui appartient à la légitime. Portion légitimaire. Droits légitimaires.

— *Héritier légitimaire.* Héritier présomptif d'un bien quelconque, et qui ne peut pas être dépouillé de ce bien par un testament.

— **LÉGITIMAIRE**, s. m. Héritier légitimaire.

* **LÉGITIMATION**, s. f. (pr. *lé-ji-ti-ma-cion* ; rad. *légitimer*). Jurispr. Acte par lequel on rend légitime un enfant naturel. Autrefois, la légitimation pouvait s'opérer par lettres de chancellerie. La *légitimation* peut avoir lieu même en faveur des enfants décédés qui ont laissé des descendants. (Code civil, art. 332.)

—Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, etc. Après la légitimation de ses pouvoirs auprès de la diète, il est entré en fonctions.

— Hist. *Lettres de légitimation.* Lettres accordées par le roi en faveur d'un bâtard qu'il voulait légitimer.

* **LÉGITIME**, adj. 2 g. (ét. lat., *legitimus* ; de *lex*, loi). Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. Mariage, union légitime. Pouvoir légitime. Autorité légitime. Voyez si nos liens ont été *légitimes*. (Volt.)

— Se dit aussi des personnes unies par le mariage. Une femme *légitime* doit être une compagne douce et paisible. (G. Sand.)

— *Enfant légitime.* Enfant né durant le mariage ou après la mort du père, durant le temps fixé par la loi.

— Par extens. Ils (des renards) refusèrent constamment toutes les chiennes ; mais, dès qu'on leur présenta leur femelle *légitime*, ils

la couvrirent quoique enchaînées, et elle produisit quatre petits. (Buffon.)

— *Intérêt légitime.* Intérêt de l'argent au taux fixé par la loi.

— Juste, équitable, fondé sur la raison, fondé sur la loi générale, naturelle. Vœux légitimes. Amour légitime. Il a un sujet fort légitime de se plaindre de vous. Sa douleur est légitime. Y a-t-il rien de plus légitime ? Prétentions légitimes. Droits légitimes. Conséquence légitime. C'est tuer la justice avec son glaive que de dire : Ce qui est établi est *légitime* ; il n'y a de *légitime* que ce qui est juste. (Boiste.) Combien peu de dynasties furent *légitimes* dans leur principe ! Id.) Le peuple romain ne se crut pas libre s'il n'avait des lois *légitimes* pour résister au Sénat. (Boss.) La gloire du prince est une passion et non un droit *légitime*. (Montesq.) J'ai trop appris à mes dépens combien nous peuvent égarer les habitudes les plus *légitimes* en apparence. (J.-J. Rouss.) Mon seul regret est d'avoir connu des sentiments si chers et si *légitimes*. Id.) La guerre la plus nécessaire et la plus *légitime*, c'est celle qu'on fait à ses passions. (S. Dubay.)

— Anc. jurispr. *Administration légitime.* Se disait de la puissance paternelle, qui donnait au père l'usufruit des biens de ses enfants.

— Gramm. Régulier. Cette phrase étant bien considérée n'est guère *légitime*. (Malh.)

— Jurispr. *Légitime défense.* Droit pour l'attaqué de se défendre contre l'agresseur.

— Polit. *Princes, rois, souverains légitimes.* Se dit des princes héréditaires d'un pays, par opposition aux gouvernements sortis d'un coup d'État ou élus par la volonté nationale. Ce nom ne convient pas aux *légitimes* princes. (Rac.) Un peuple qui combat pour ses souverains *légitimes* est un peuple rebelle. (Chateaub.) Ni les Goths, ni les Lombards n'eurent la hardiesse de se donner pour les successeurs *légitimes* de l'empire romain. (E. Quinet.)

— Pathol. Se dit des maladies qui suivent un cours régulier.

— LÉGITIME. s. 2 g. Arg. Le mari, la femme. C'est son légitime. C'est sa légitime.

— LÉGITIME. s. f. Jurispr. Portion que la loi donne aux enfants sur les biens de leurs père et mère et qui leur est due, en sorte que leurs parents ne peuvent les en priver, quoiqu'ils disposent de leurs biens en faveur d'autres personnes. Chez les Romains, le père avait le droit de disposer de ses biens comme il le voulait. Les *Novelles* de Justinien décidèrent que les enfants auraient droit au quart des biens toutes les fois qu'il y en aurait quatre ou moins de quatre. S'il y en avait plus de quatre, ils auraient part au tiers de la succession de leur père. Cette jurisprudence passa dans le droit français, sauf le règlement des parts, qui variait d'une province à l'autre. La légitime n'est due qu'aux enfants légitimes ou légitimés. La légitime des ascendants. Donner sa légitime à un fils. Un fils qui a reçu sa légitime. Demander sa légitime. Il a été réduit à sa *légitime*. (Acad.)

— Fig. Les morts ont aussi leur *légitime*, c'est-à-dire la gloire qui les suit après leur mort. (Rac.)

LÉGITIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Légitimer. S'empl. adjectiv. Des enfants légitimés. Des pouvoirs légitimés. Les enfants *légitimés* par mariage subséquent ont les mêmes droits que s'ils étaient nés de ce mariage. Teulet) Les bâtards *légitimés* par lettres du prince avaient le droit de porter le nom et les armes de leur père ; ils étaient seulement obligés de mettre dans leurs armes une barre pour se distinguer des enfants légitimes. (Id.) Le roi aurait désiré que les princes *légitimés* ne se fussent jamais mariés. (Mme de Caylus.)

— Officiellement reconnu. Pouvoirs légitimés.

— Rendu juste. Action légitimée par le désir de vengeance.

— LÉGITIMÉ. s. m. Celui qui a été légitimé. On n'omettait rien pour préparer le public à l'élévation des *légitimés*. (Duclos.)

* **LÉGITIMEMENT.** adv. D'une manière légitime. Conformément à la loi, à l'équité, à la raison, aux règles établies. Un bien légitimement acquis. Cette somme lui est légitimement due. Nous sommes bien *légitimement* punis lorsque notre crédule avidité nous fait dupes. (Boiste.) C'est une condition fâcheuse de dépendre de si grands hommes qu'ils puissent nous mépriser *légitimement*. (St-Evrem.)

— A juste raison. Un homme de quatre-vingts ans, qui ne doit espérer que trois ans et sept mois de vie, peut encore espérer tout aussi *légitimement* trois ans, lorsqu'il a atteint quatre-vingt-cinq ans. (Buffon.)

* **LÉGITIMER.** v. a. Ire conj. Donner la légitimité à ; rendre légitime, légal, juridique, authentique. Légitimer un enfant. Légitimer un acte. Son mariage a légitimé deux enfants qu'il avait eus auparavant. Ce prince fit légitimer deux de ses enfants naturels. Il a fait légitimer son pouvoir, sa commission. On voit apparaître des théories déterminées à *légitimer* aux yeux des hommes tout ce que le devoir condamne. (J. Simon.)

— Justifier, rendre excusable. La dureté des parents ne légitime pas l'ingratitude des enfants. L'ivresse ne légitime aucune mauvaise action. S'il y a des raisons valables pour *légitimer* la coutume, il y en a de supérieures pour consacrer la religion. (H. Taine.)

— SE LÉGITIMER. v. pron. Être légitime. Les enfants adultérins ou incestueux ne peuvent se légitimer. Une tel acte ne peut se légitimer en aucune façon.

— Devenir soi-même légitime. On se *légitime* par l'estime et l'admiration qu'on inspire. (Chateaubriand.)

LÉGITIMISME. s. m. Opinion des légitimistes.

* **LÉGITIMISTE.** adj. 2 g. Qui reconnaît, qui professe, qui défend le principe de la légitimité, les droits de la naissance au trône. Un légitimiste. Une légitimiste. Les légitimistes les plus ardents. Les légitimistes de France. Les légitimistes d'Espagne.

— Ce mot ne date que de la Révolution de 1830. Jusque-là on s'était servi du mot Royaliste pour désigner ceux qui soutenaient la doctrine du droit divin. Une dénomination nouvelle devint nécessaire au moment où la couronne royale passa de la tête des princes de la branche aînée des Bourbons sur celle des princes de la branche d'Orléans.

* **LÉGITIMITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est légitime, de ce qui est conforme à la loi, à la justice, à la raison, aux règles établies. Attaquer la légitimité d'un mariage. La légitimité d'un droit, d'une action, d'une prétention, d'une demande. S'il y a une *légitimité* qui soit incontestable, c'est celle du salaire. (L. de Girardin.)

— Particulièrement. Qualité, état d'un enfant légitime. On lui dispute sa légitimité. En France, comme chez tous les peuples civilisés, le mariage est la source unique de la légitimité. La présomption de légitimité qui résulte du fait du mariage n'est pas absolue : elle peut être détruite dans certains cas par le désaveu du père.

— Conformité intime avec la loi de justice universelle qui règle les rapports des hommes entre eux. C'est la légitimité qui fait le droit fondamental des constitutions. La vraie *légitimité* des gouvernements est dans le consentement des peuples. V. Cousin. Il proclame la nécessité de la guerre et la *légitimité* de la victoire. (J. Favre.)

— Droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans la monarchie, et spécialement dans la monarchie française. Le pacte de la *légitimité* peut être rompu par le despotisme. (Boiste.) C'est une nécessité pour l'usurpation d'employer la violence et la ruse ; la *légitimité* n'a besoin que de la loi. Id.) La *légitimité* est une religion dont la foi est morte. (Chateaub.)

— *Quasi-légitimité.* Nom donné quelquefois aux droits invoqués par la branche d'Orléans.

LEGNAGO ou **PORTO-LEGNAGO.** Géograph. Ville forte de l'Italie sur l'Adige, à 35 kil. S.-E. de Vérone ; 10,000 hab.

LEGNOTIDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un legnotis. | LEGNOTIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre legnotis.

LÉGNOTIS. s. m. Bot. Syn. de CASSIPOURÉE.

LÉGO. s. m. Myth. Nom d'un lac dont il est question dans les poésies ossianiques, et que les bardes représentent comme le séjour des âmes pendant l'intervalle qui s'écoule entre la mort et l'hymne funèbre. Les âmes des lâches y restaient éternellement.

LÉGOARANT DE TROMELIN. Lexicographe, né à Girmin (Morbihan), 1781-1871. Il servit d'abord dans l'armée française, prit sa retraite comme capitaine du génie et se consacra à l'étude de la langue française. On lui doit : *Nouvelle Orthologie française* ; *Nouveau Dictionnaire critique de la langue française*.

LE GONIDEC (Jean-François-Marie). Philologue, né au Conquet, 1775-1838, servit dans l'armée vendéenne, apprit à fond l'idiome des paysans bretons et fut le véritable régénérateur de la langue bretonne. On lui doit : *Grammaire celto-bretonne* ; *Dictionnaire breton-français* ; l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*, en breton.

LEGOUVÉ (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste). Poète, né à Paris, 1764-1812, publia avec Laya les *Essais de deux amis* ; fit représenter *la Mort d'Abel*, *Épicharis et Néron*, *Quintus Fabius*, *Laurence*, *Étéocle*. Il réussit dans ses *Élegies* et dans *le Mérite des femmes*. 1800. Admis à l'Institut dès 1798, il donna en 1806 *la Mort de Henri IV* ; il fut suppléant de Delille au Collège de France.

LÉGOUZIE. s. f. Bot. Genre de plantes détaché des campanules et vulgairement appelé *miroir de Vénus*.

LEGRAND (Marc-Antoine). Auteur dramatique, né à Paris, 1673-1728, fut acteur et donna un assez grand nombre de comédies gaies, bien conduites, mais où l'on trouve trop de licence. *Cartouche, ou les Voleurs*, comédie en 3 actes, eut beaucoup de succès en 1721.

— LEGRAND D'AUSSY (Pierre-Jean-Baptiste). Jésuite, né à Amiens, 1737-1800, s'associa à Lacurne de Sainte-Palaye pour *le Glossaire français*, au marquis de Paulmy pour la rédaction de ses *Mélanges*. Il fut membre de l'Institut. Il a publié : *Fabliaux ou Contes des douzième et treizième siècles* ; *Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours* ; *Voyage dans la haute et basse Auvergne* ; *Vie d'Apollonius de Tyane* ; etc.

LE GRAS (Louise DE MARILLAC, Mme). Religieuse, 1591-1660. Nièce du chancelier de Marillac, veuve en 1625, seconda saint Vincent de Paul de tous ses efforts et dirigea la congrégation des *Sœurs de la Charité* qu'elle avait fondée.

LEGRAU. s. m. Pêch. Sorte de filet dont on se sert pour pêcher à la jagude.

LE GRIS-DUVAL. Prêtre, né à Landerneau, 1765-1819. Vint à Paris pour se livrer à la pratique des bonnes œuvres ; fonda plusieurs associations philanthropiques et charitables.

* **LEGS.** s. m. (pr. *le*; du lat. *legatus*, id.) Ce que le testateur donne par son testament. Faire un legs. Donner un legs. Laisser un legs. Accepter un legs. Recevoir un legs. Refuser un legs, des legs. Un legs de dix mille francs. Un legs de cent mille francs. Acquitter, payer un legs. Il mourut, et son testament n'était plein que de *legs*. La Font. Lorsque le *legs* est d'une chose indéterminée, l'héritier n'est pas obligé de la donner de meilleure qualité, mais il ne peut l'offrir de plus mauvaise. (Teulet.) Le *legs* étant une libéralité, celui qui se rapporte à un créancier n'est pas cet se fait en payement de sa créance, ni le *legs* fait à un domestique en payement de ses gages. Id.)

Quelque *legs* opulent, splendide souvent,
Vous ferait à jamais un tranquille avenir. (E. AUBER.)

— Fig. La gloire est un *legs* onéreux pour qui ne peut la soutenir. (Noël.) Ce *legs* perpétuel du passé au présent et du présent à l'avenir est le secret des genres humains. (H. de Balzac.)

— Anc. jurispr. *Legs pieux*. Legs destiné à de bonnes œuvres. La nullité d'un testament n'entraînait pas celle d'un legs pieux.

— Jurispr. *Legs par assignat*. Legs d'une somme ou d'une rente assignée sur un fonds déterminé. *Legs particulier*. Toute disposition testamentaire qui n'est ni de l'universalité des biens ou de la portion disponible de ces biens, ni d'une quote part de ces biens ou de la portion disponible. *Legs pénal*. Legs imposé à l'héritier qui manquerait à certaine clause du testament. *Legs à titre universel*. Celui par lequel le testateur lègue une quotepart des biens dont la loi lui permet de disposer ; tels qu'une moitié, un tiers, ou la totalité de ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier. *Legs universel*. Disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou à plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laisse à son décès.

LÉGUANA. s. f. (pr. *le-gou-a-na*). Erpét. Un des noms de l'iguane commun.

LÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Léguer. S'emploie adjectiv. Les biens légués à ses enfants. La chose léguée doit être livrée avec ses accessoires nécessaires et dans l'état où elle se trouve au jour du décès du testateur.

— *Accessoires nécessaires d'une chose léguée.* Les choses indispensables à son usage ordinaire. Ainsi le legs d'une terre comprend les bestiaux et les ustensiles qui servent à la faire valoir.

— Fig. Elle [la République] hérite de tous les désastres et elle doit tout réparer, non pas seulement les ruines intérieures, mais encore celles *léguées* par la guerre étrangère. (Gambetta.)

* **LÉGUER.** v. a. Ire conj. du lat. *legare*, même signif. L'e se change en è devant une syllabe muette, excepte au futur et au conditionnel. *Je lègue, tu lègues, il lègue*, etc. *Je léguerai*, etc. *Je léguerais*, etc. Donner par testament ou par autre acte de dernière volonté. Je donne et lègue ma ferme à un tel. Il a légué dix mille écus par son testament à un tel. Je lui *léguerai* tous mes biens. (Acad.) Ce que vous *léguez* aux pauvres en mourant, ce n'est pas vous qui le donnez, ce sont vos héritiers ; le don est nul pour le ciel. (Boiste.) Elle me *légua* deux mille francs pour acheter des livres. (Voltaire.)

— Fig. Heureux celui qui n'a pas d'enfants, lorsqu'il ne pourrait leur *léguer* que la servitude, l'ignorance et l'abrutissement ! (Boiste.) Didon au lit de mort te *légua* sa fureur. (Del.) Observateur judicieux, quoique égaré par les idées de son siècle, il nous a *légué* un grand nombre de faits d'histoire naturelle et morale. (Malte-Brun.) Cette instruction fut le seul héritage que lui *légua* sa famille. (De Jouy.) L'antiquité nous a *légué* cette honte de l'esclavage, malheureusement ce n'est pas le seul abus dont elle nous ait transmis l'héritage. (J. Favre.)

— *Léguer à*, avec un infinitif. *Je vous lègue* à défendre et ma cause et ma gloire. (D'Avrigny.)

— Absol. Le pouvoir de léguer.

— SE LÉGUER. v. pron. Être légué.

LÉGUEVIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse (Haute-Garonne) ; 1,000 hab.

LÉGUMAGE. s. m. Ensemble des légumes.

* **LÉGUME.** s. m. (du lat. *legumen* récolte). Fruit des plantes légumineuses, comme les pois, les fèves, les lentilles, etc. Légumes nourrissants, savoureux. Légumes verts. Légumes secs. Les haricots secs sont un légume dont les estomacs faibles doivent s'abstenir. Le corps de l'homme réduit en poussière, répandu dans l'air et retombant sur la surface de la terre, devient *légume* ou froment. (Volt.)

— En général. Toutes sortes de racines potagères, de plantes, de racines bonnes à manger. Les épinards, les artichauts, les salsifis, sont d'excellents légumes. Il n'est pas de meilleur légume que la pomme de terre. Vivre de légumes, ne manger que des légumes. Celui qui ne vit que de *légumes* et de boisson n'a que rarement férocé. J.-J. Rousseau.) L'homme réduit au pain et aux *légumes* trouve à peine une vie faible et languissante. Buffon.) Parmi les *légumes* qui servent à la nourriture de l'homme, les uns sont sains et d'une digestion facile, les autres, au contraire, d'une digestion laborieuse ; mais en général, on ne doit pas en faire sa nourriture exclusive. Virey.)

— Se dit, en botanique, pour Gousse. Le fruit de cette plante est un légume. Le légume est un fruit simple, irrégulier, à valve, déhiscent, portant les graines sur un placentaire qui se divise, lors de la séparation des valves, en deux branches restant fixées à chaque valve, en sorte que celles-ci emportent avec elles les graines. Le légume, généralement uniloculaire, est quelquefois divisé en deux loges par une cloison longitudinale, quelquefois en plusieurs loges par des cloisons transversales. Quelquefois il ne s'ouvre point, et alors il se rapproche des fruits carcérulaires ; quelquefois il est charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, et alors il se rapproche des drupes. Sous le rapport de la forme, les légumes sont longs et comprimés, tétragones, cylindriques, enflés comme une vessie, contournés en spirale et articulés. Les légumes contiennent ordinairement plusieurs graines ; quelquefois ils n'en ont que deux et d'autres fois une seule.

LÉGUMIER, ÈRE. adj. Qui a rapport aux légumes. Cultures légumières.

— Qui contient des légumes. Jardin légumier.

— *Fruits légumiers.* Les melons, les tomates, etc.

— LÉGUMIER. s. m. Plat où on sert les légumes.

LÉGUMINAIRE. adj. 2 g. (lat. *légumen*). Bot. Se dit de la déhiscence des péricarpes, quand elle se fait par une suture marginale. Déhiscence légumінaire.

— LÉGUMINAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques bivalves, voisin des solens.

LÉGUMINE. s. f. Chim. Matière végéto-animale extraite des légumes, et qui paraît être intermédiaire entre le gluten et l'albumine végétale.

* **LÉGUMINEUX, EUSE.** adj. Bot. Qui porte des légumes ou gousses pour fruits. Plante légumineuse.

— LÉGUMINEUX. s. m. pl. Légumes. Vivre de légumineux.

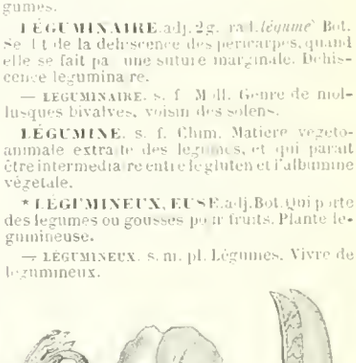

Légumineuses. Pois cultivé. a, [illegible] quement tronqué à deux, c, pistil [illegible] verte laissant voir les fruits.

— LÉGUMINEUSES. s. f. pl. Famille des plantes dicotylédones polypétales, dont le fruit est une gousse ou légume. Elle renferme des plantes herbacées, des arbrisseaux, des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, et même des arbres. Les feuilles sont alternes, pétiolées ; les fleurs pédonculées, solitaires et axillaires, et les tiges droites ou volubiles. Les graines des légumineuses fournissent une nourriture saine et substantielle, et les feuilles, les cosses et les fanes composent le fourrage le plus abondant. On divise ordinairement les légumineuses en trois groupes : les papilionacées, les mimoseées et les cesalpiniées. Plusieurs genres de cette famille sont utiles à la médecine et à la teinture.

— S'emploie au singulier. Le trèfle est une *légumineuse*. Acad.)

LÉGUMINIFORME. adj. 2 g. (lat. *légumen*, gousse ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une gousse. Fruit léguminiforme.

LÉGUMINIVORE. adj. 2 g. (lat. *légumen*, légume ; *voro*, je mange). Qui vit de légumes.

LÉGUMINODE. s. m. (du lat. *légumen*, légume). Bot. Fruit composé de plusieurs légumes attachés sur une même base, dans une même fleur.

LÉGUMIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide extrait de la légumine et de la conglutine traitées par l'acide sulfurique étendu et bouillant.

LÉGUMISTE. s. 2 g. Celui, celle qui cultive les légumes.

— Hist. relig. Nom d'une secte anglaise dont les membres ne se nourrissent que de légumes.

— Adjectiv. Jardinier légumiste.

LEHM. s. m. Géolog. Nom d'un terrain de

sédiment qui forme les collines des vallées du Rhin et du Danube.

LEHMANN, Charles-Ernest Rodolphe-Henri). Peintre français d'origine étrangère, né à Kiel (Holstein), 1814-1882, élève d'Ingres, a laissé un grand nombre de portraits et exécuté des peintures murales pour plusieurs édifices parisiens. Il a été professeur à l'École des beaux-arts, et membre de l'Institut.

LEHMANNIE. s. f. (de *Lehmann*, nom pr.). Bot. Genre de solanées nicotianées, originaire de l'Amérique du Sud.

LEHRBACHITE. s. f. Minér. Séléniure de plomb mélangé au séléniure de mercure, et découverte à Lehrbach, en Saxe.

LEHUNTITE. s. f. Minér. Mésotype saccharoïde et esquilleuse, de couleur rouge chair, trouvée en Angleterre.

LÉIANTHÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; ἄνθηρός, fleuri). Bot. Qui a des anthères lisses. L'érioden fre leianthère.

LEIBLINIE. s. f. (de *Leiblin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des phycées ectocarpées, établi pour des algues marines.

LEIBNITZ V. LEIBNIZ.

LEIBNITZIANISME. s. m. Philos. Philosophie idéaliste de Leibnitz, et, plus particulièrement, Système cosmologique des monades, inventé par ce philosophe à la fin du XVIIe siècle. Selon lui, tout est composé de monades, substances simples, capables d'action et de perception. L'âme est une monade qui a conscience d'elle-même. Dans l'homme, l'âme et le corps n'agissent pas l'un sur l'autre, mais il existe entre ces deux substances une harmonie si parfaite que chacune, tout en ne faisant que se développer selon les lois qui lui sont propres, éprouve des modifications de l'autre. Le leibnitzianisme a longtemps régné seul en Allemagne. Voltaire avait connu Kœnig chez Mme du Châtelet, à laquelle il était venu donner des leçons de *leibnitzianisme*. (Condorcet.)

LEIBNITZIE. s. f. de *Leibnitz*, n. pr.). Bot. Syn. d'ANANORIE.

LEIBNITZIEN, ENNE. adj. Philos. Qui a rapport au leibnitzianisme.

— LEIBNITZIEN. s. m. Partisan du leibnitzianisme. Un leibnitzien.

LEIBNIZ ou **LEIBNITZ** (Godefroi-Guillaume). Célèbre philosophe, né à Leipzig, 1646-1716, fils d'un professeur à l'université de Leipzig, montra de bonne heure un génie presque universel. Il composa en 1667 un livre remarquable, *Nova Methodus discendæ docendæque jurisprudentiæ*; puis il proposa le plan d'un nouveau corps de droit, *Corporis juris reconcinnandi ratio*. Il s'occupait en même temps de mathématiques et publiait l'*Ars combinatoria*. Il essaya de concilier Aristote et Platon et se révéla comme théologien dans sa *Sacrosancta Trinitas, per nova argumenta logica defensa*; il adressa deux mémoires, l'un à l'Académie des sciences de Paris, *Sur la Théorie du mouvement abstrait*, l'autre à la Société royale de Londres, *Sur une Théorie du mouvement concret*. Il se rendit à Paris en 1672; présenta à Colbert une nouvelle machine arithmétique, qui fut approuvée par l'Académie des sciences, et soumit à Louis XIV un mémoire détaillé *sur le projet d'une expédition en Égypte*. Le duc de Brunswick-Lunebourg lui offrit une place de conseiller, 1674. Il fonda les *Acta eruditorum*, et publia dans ce recueil un grand nombre d'articles; il réunit beaucoup de pièces diplomatiques sous le titre de *Codex juris gentium diplomaticus*, 1693. Il contribua plus que tout autre à la création de l'Académie des sciences de Berlin, et en fut élu le président perpétuel. Après avoir fait paraître le recueil des historiens de Brunswick, *Scriptores rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes*, il écrivit le préambule de l'histoire du Brunswick; c'est le *Protogæa*, ouvrage remarquable où il jetait les bases de la géologie moderne. A la fin de 1710, il fit paraître en français la *Théodicée, ou Justification de Dieu dans ses œuvres*; c'est aussi dans les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain* qu'il faut chercher les caractères essentiels de ses idées philosophiques; c'est là qu'il constate la grande loi de la continuité; elle le conduisit à l'invention du calcul différentiel. Pour expliquer l'union de l'âme avec le corps, il imagina l'hypothèse ingénieuse, mais fausse, de l'harmonie préétablie. Ses dernières années avaient été troublées par une querelle fameuse: il s'agissait de savoir qui le premier, de lui ou de Newton, avait découvert le calcul différentiel. Il paraît bien prouvé maintenant que l'invention de Leibniz était indépendante de celle de Newton et l'avait précédée, comme publication. Leibniz aurait voulu préparer la réconciliation des catholiques et des protestants; sa correspondance à ce sujet avec Pellisson et Bossuet est pleine d'élévation et d'indépendance d'esprit.

LEIB-OLMAI. Myth. Dieu lapon qui a dans ses attributions le vent, les tempêtes et la chasse.

LEICESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom, sur la Soar, à 150 kil. N. de Londres; 122,400 hab. Ruines de l'abbaye de Sainte-Marie-des-Prés, où mourut le cardinal Wolsey. Source minérale, fonderies, filatures de coton, grande fabrication de bas de laine et d'articles de mercerie et de bonneterie. — Le comte de *Leicester*, au S. de celui de Nottingham, a un sol montueux; le point culminant, appelé Forêt de Charnwood, donne naissance à six cours d'eau qui vont se jeter dans le Trent. Belle race de chevaux de trait, bêtes à cornes, deux races de moutons remarquables, l'une par l'excellence de sa chair, l'autre par la finesse de sa laine. Superficie, 2,070 kil. carrés; population, 321,000 hab. Villes principales: Hinckley, Ashby de la Zouch, Langborough, Melton-Mowbray.

LEICESTER (Comtes de) V. DUDLEY, MONTFORT, SIDNEY.

LEICHE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons de la famille des sélaciens, ordre des chondroptérygiens, voisin des squales, et dont l'espèce type vit sur les côtes de France.

LEICHÉNIE. s. f. pr. *lé-ke-nie*; ét. gr., λειχήν, mal). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour trois espèces dont deux d'Europe et une du Sénégal.

LEIDRADE. Prélat français, né à Nuremberg vers 736, archevêque de Lyon en 798, combattit en Espagne l'hérésie de Félix et s'occupa de multiplier les écoles dans son diocèse. Il fut l'un des principaux conseillers de Charlemagne; il mourut peut-être en 816 à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

LÉIE. s. f. (ét. gr., λεῖα, fém. de λεῖος, lisse). Entom. Genre de l'ordre des diptères némocères, famille des tipulaires, tribu des fongicoles, établi pour deux espèces américaines.

LEIESTE. s. m. (ét. gr., λειόστης, lisse). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des fongicoles, dont l'espèce type est européenne.

LEIGHIE. s. f. (de *Leigh*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées senécionidées, dont les espèces croissent dans les régions les plus chaudes de l'Amérique.

LEIGNÉ-SUR-USSEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châtellerault (Vienne); 400 h.

LEIMADOPHIS. s. m. (pr. *lé-ma-do-fiss*; ét. gr., λειμών, prairie; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, établi aux dépens des couleuvres.

LEIMANTHE. s. m. (étym. gr., λειμών, prairie; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des mélanthacées vératrées, originaire de l'Amérique du Nord.

LEIMONIPTÈRE. s. m. (étym. gr., λειμών, prairie; πτέρον, aile). Ornith. Syn. de PIPIT.

LEIMONITE. adj. (du gr. λειμών, pré). Ornith. Qui vit dans les prés. Oiseaux leimonites. || LEIMONITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des sylvains, comprenant des oiseaux qui vivent dans les prés. Les tournelles, les étourneaux et les pique-bœuf sont des leimonites.

LEINE. Géogr. Rivière d'Allemagne, affluent de gauche de l'Aller, arrose Heiligenstadt, Gœttingue, Hanovre, reçoit l'Innerste et finit après un cours de 220 kil.

LEINKÉRIE. s. f. (de *Leinker*, n. pr.). Bot. Syn. de RHOPALA.

LEINSTER (*Lagenia*). Géogr. Une des quatre provinces de l'Irlande, à l'E. Elle comprend 12 comtés: Dublin, Carlow, Kildare, Kilkenny, King's County, Longford, Louth, Meath ou East-Meath, Queen's County, West-Meath, Wexford, Wicklow. Superficie 19,736 kil. carrés; population 1,279,000 hab.

LEIOCAMPE. s. f. (étym. gr., λεῖος, lisse; καμπή, chenille). Entom. Genre de lépidoptères, remarquables par la disposition de leurs nervures.

LEIOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits lisses.

— LEIOCARPE. s. m. Genre de la famille des euphorbiacées phyllanthées, établi pour des arbrisseaux de Java. || Syn. d'ANOGEISSE.

LEIOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; κεφαλή, tête). Bot. Qui a la tête lisse. Agaric leiocéphale.

— LEIOCEPHALE. s. m. Erpét. Genre de stellions.

LÉIOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; κέρας, corne). Mamm. Qui a les cornes lisses

— LEIOCERE. s. f. Subdivision du genre antilope.

LEIOCHITON. s. m. (pr. *lé-io-ki-ton*; ét. gr., λεῖος, poli; χιτών, tunique). Entom. Syn. de MISCODÈRE.

LÉIOCNÉMIDE. s. f. (ét. gr., λεῖος, lisse; κνημή, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce rapportée du Caucase.

LÉIOCOME. s. m. (ét. gr., λεῖος, coulant; κόμμι, gomme). Produit qui sert pour l'impression des étoffes, et remplace la gomme du Sénégal.

LEIODACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts lisses.

— LEIODACTYLES. s. m. pl. Erpét. Tribu de reptiles sauriens.

LÉIODE. s. m. (du gr. λεῖος, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour plusieurs espèces particulières à l'Europe centrale et septentrionale.

LÉIODERME. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; δέρμα, peau). Hist. nat. Qui a la peau lisse ou nue.

— LEIODERMES. s. m. pl. Erpét. Famille de l'ordre des ophidiens, comprenant ceux de ces reptiles qui ont la peau nue et sans écailles.

LÉIODINE. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse). Infus. Genre d'infusoires formé aux dépens des cercaires et rapporté avec doute aux rotateurs ou aux systolides.

LÉIODOME. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; δόμος, maison). Moll. Genre de buccins non adopté.

LEIODON. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; ὀδούς, dent). Erpet. Genre de lacertiens fossiles, établi pour des dents trouvées en Angleterre dans le comté de Norfolk.

LEIOGNATHE. s. m. (pr. *lé-io-ghnate*; ét. gr., λεῖος, lisse; γνάθος, mâchoire). Ichtyol. Genre de poissons thoraciques qui se trouve dans la mer des Indes.

LÉIOLÉPIDE. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; λεπίς, écaille). Erpét. Groupe de sauriens, détaché génériquement des stellions.

LÉIOLÉPISME. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; λέπισμα, tégument). Erpét. Genre de la famille des scincoïdiens, établi pour une seule espèce qui se trouve dans de petites îles voisines de l'île Maurice. On dit aussi *leiolopisme*.

LÉIOMYZE. s. f. (ét. gr., λεῖος, lisse; μυῖα, mouche). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, de la famille des muscides, établi pour une espèce de l'Europe centrale.

LÉIONOTE. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; νῶτος, dos). Erpét. Groupe établi aux dépens des couleuvres.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, établi pour une espèce de l'Amérique boréale.

— LEIONOTE. s. f. Entom. Syn. d'HOLOLEPTE.

LÉIOPE. a. lj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe lisse.

— LEIOPE. s. m. Ornith. Division du genre mégapode.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une soixantaine d'espèces la plupart américaines.

LEIOPHRON. s. m. (étym. gr., λεῖος, lisse; ὀφρύς, sourcil). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des braconides, dont l'espèce type est européenne.

LÉIOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses.

— LEIOPHYLLE. s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des ericacées rhododendrées, dont les espèces se trouvent dans le nord de l'Amérique.

LÉIOPILE. adj. 2 g. (étym. gr., λεῖος, lisse; πῖλος, chapeau). Bot. Qui a le chapeau glabre et lisse. Agaric leiopile.

LÉIOPLACE. s. m. étym. gr., λεῖος, lisse; πλακός, croûte). Entom. Genre de coléoptères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

LÉIOPLAQUE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; πλακός, plaque). Bot. Qui forme des plaques très lisses.

LÉIOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; ποδός, pied). Zool. Qui a la plante du pied lisse.

LÉIOPOME. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; πῶμα, opercule). Ichtyol. Qui a les opercules lisses.

— LEIOPOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une espèce de la Guyane.

LÉIOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; πτέρον, aile). Zool. Qui a les ailes lisses.

— LEIOPTERE. s. m. Entom. Syn. d'OTIOCÉPHALE.

LÉIORREUME. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; ῥεῦμα, courant). Bot. Syn. de GRAPHIDE.

LÉIOSAURE. s. m. (pr. *lé-io-core*; ét. gr., λεῖος, lisse; σαῦρος, lézard). Erpet. Division des stellions proposée pour deux espèces, l'une du Mexique, l'autre de la République Argentine.

LÉIOSÉLASME. s. m. (pr. *lé-io-cé-lasme*; étym. gr., λεῖος, poli; σέλασμα, lumière). Erpét. Groupe d'ophidiens, établi pour une espèce australienne.

LÉIOSOME. s. m. (pr. *lé-io-zome*; ét. gr., λεῖος, lisse; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour cinq espèces qui habitent dans les prairies d'Europe.

— LEIOSOME. s. f. Syn. d'ISOMALE.

LÉIOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines lisses.

— LEIOSPERME. s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des saxifragées cunoniées, établi pour des espèces trouvées en Australie. || Syn. de PSYLOTRIC.

LÉIOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *lé-io-sta-ki-é*; ét. gr., λεῖος, lisse; στάχυς, épi). Bot. Qui a les épis lisses, c'est-à-dire les glumes qui les composent lisses et glabres.

LÉIOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche lisse ou dénuée de dents.

— LEIOSTOME. s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scienoïdes, établi pour deux espèces à dents très fines, qui se trouvent dans toute l'Amérique.

LÉIOSTROME. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; στρῶμα, lit). Bot. Syn. de THÉLÉPHORE.

LÉIOTE. s. m. Entom. V. LÉIESTE.

LÉIOTHÈQUE. s. m. (étym. gr., λεῖος, lisse, θήκη, étui). Bot. Syn. d'ÉLOTE.

LÉIOTHRICINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte au léiotrique. || LÉIOTHRICINÉES. s. f. pl. Section de la famille des baccivoridés, ayant pour type le genre léiotrique.

LÉIOTHRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; θρίξ, τριχός, cheveu). Mamm. Qui a les cheveux plats et unis. Les espèces d'hommes léiotriques.

— LÉIOTRIQUE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, détaché des mésanges. On dit aussi *léiothrix*.

LÉIOTULE. s. m. (ét. gr., λειότης, poli; οὖλος, gerbe). Bot. Genre d'herbes de la famille des ombellifères peucédanées, dont les espèces croissent en Égypte.

LEIPOA. s. m. Ornith. Genre australien d'oiseaux un peu plus petits que nos dindons, vivant généralement à terre, déposant leurs œufs dans des tas de sable élevés en forme de fourmilières, et laissant au soleil le soin de les faire éclore.

LEIPSICK ou **LEIPZIG**. Géogr. Ville du royaume de Saxe, au confluent de la Pleisse, de l'Elster et de la Partha, à 115 kilom. O. de Dresde; 149,000 hab. Université importante érigée en 1409. Foires très considérables, à partir du 1er janvier, de Pâques et de la Saint-Michel. Leipsick est une ville plus commerçante qu'industrielle; le principal objet de son industrie est la librairie. Trois batailles célèbres se sont livrées aux environs: la 1re à Breitenfeld, au N., où Gustave-Adolphe battit Tilly, le 7 septembre 1632; la 2e aussi à Breitenfeld, où le Suédois Torstenson battit les Impériaux, le 15 octobre 1642; la 3e où les Français furent vaincus par les alliés, les 16, 18 et 19 octobre 1813. Leipsick est la patrie de Leibnitz.

LEIPZIS. s. m. Comm. Sorte de serge.

LEIRE. s. m. Entom. Syn. de CURTONOTE.

LEISTE ou **LEISTUS**. s. m. (ét. gr., λείστος, uni). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des patellimanes, établi pour seize espèces, la plupart européennes.

— Ornith. Section de la famille des troupiales.

LEISTOTROPHE. s. m. Entom. Synon. d'OSORIE.

LEITH. Géogr. Ville d'Écosse, sur le Forth, à l'embouchure du *Leith*, dans le comté et à 2 kilom. N. d'Édimbourg. Chantiers de construction; une longue rue réunit aujourd'hui Leith à Édimbourg; 61,000 hab.

LEITHA. Géogr. Affluent de droite du Danube, prend sa source au Sœmmering, passe à Neustadt et à Bruck dans la Basse-Autriche et se jette dans le Danube en face de l'île de Schutt. Cours de 130 kilom. Elle sépare les possessions allemandes de l'empire de ses pays slaves et magyares; on appelle l'Autriche et ses annexes *pays en deçà de la Leitha*, et la Hongrie et ses annexes *pays au delà de la Leitha*.

LEITRIM. Géogr. Comté de l'Irlande, au N.-O., dans le Connaught, arrosé par le Blackwater et les lacs Allen et Melvin. Ch.-l., *Carrick-sur-Shannon*.

LEITUS. s. m. (pr. *lé-i-tuss*). Entom. Sorte de papillon exotique dont les ailes sont veloutées.

LÉIUPÈRE. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; ὑπερῷα, palais). Erpét. Genre de batraciens de la famille des crapauds, établi pour une espèce de l'Amérique australe.

LÉJA. s. m. (étym. gr., λεία, butin). Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des subulipalpes, établi pour vingt-huit espèces dont la plupart habitent les marais d'Europe, les autres l'Amérique.

LEJEAN (Guillaume). Voyageur français, né à Plouégat-Guerrand (Finistère), 1818-1871, visita à plusieurs reprises la Turquie, l'Abyssinie, explora une partie de l'Asie jusqu'à la vallée de Cachemire; il a laissé: *Voyage en Abyssinie, l'Ethnographie de la péninsule turco-hellénique*, etc.

LEJEUNE (Claude), ou CLAUDIN. Musicien, né à Valenciennes vers 1510, mort de 1598 à 1603, fut en grande faveur à la cour sous Henri III et sous Henri IV.

LFK. s. m. Chronol. Période comprenant plusieurs milliers d'années, chez les Iodous.

LEKAIN (Henri-Louis CAIN, dit). Tragédien, né à Paris, 1728-1778, fils d'un orfèvre, fut deviné par Voltaire, qui le fit débuter en 1750. Il ne fut admis qu'avec peine à la Comédie-Française, 1752, et devint un acteur remarquable. Ses *Mémoires* ont été publiés par son fils aîné.

LÉLÉBA. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une espèce de bambou originaire des Moluques, où les fibres de son écorce sont employées à divers ouvrages de corderie.

LÉLÈGES. s. m. pl. Géogr. Probablement l'une des anciennes tribus pélasgiques, habitaient, dans les temps reculés, la Carie, les côtes de la mer Egée, plusieurs îles, comme Samos; puis ils seraient passés dans le Péloponnèse.

LELEWEL (Joachim). Historien polonais, né à Varsovie, 1786-1861, exilé en 1826, fut membre du gouvernement provisoire en 1830, et, réfugié en France, 1831, fut président du comité d'émigration. Il a écrit: *Monuments de la langue et de la constitution de Pologne; His-*

toire de Pologne ; Histoire de Pologne sous Stanislas-Auguste ; Histoire de la Lithuanie et de la Petite-Russie jusqu'à leur reunion à la Pologne ; la Pologne au moyen âge, etc.

LÉLIA, s. m. Entom. Syn. d'ORGYE.

— Bot. Genre de plantes épiphytes de la famille des orchidées épidendrées, dont les espèces habitent le Mexique. On dit aussi *lélie*.

LELKI. Myth. Génies qui, dans l'ancienne mythologie slave, veillaient aux trésors cachés, faisaient fuir les voleurs et attiraient le légitime propriétaire.

LE LORRAIN. V. GELEE (Claude).

LÉLUT (Louis-François). Médecin aliéniste et philosophe, né à Gy (Haute-Saône), 1804-1877, membre de l'Académie des sciences morales, 1844, député en 1846, en 1848, sous l'empire, a écrit : *Qu'est-ce que la phrénologie ? La Phrénologie, son histoire, ses systèmes et sa condamnation ; le Démon de Socrate ; l'Amulette de Pascal ; Physiologie de la pensée*.

LELY (Pierre VAN DER FAES, dit *le chevalier*). Peintre allemand, né à Soest (Westphalie), 1618-1680, s'établit à Londres, où il eut bientôt la plus grande vogue, grâce à ses portraits, que l'on a comparés à ceux de Van Dyck. Il excellait à peindre les femmes.

LÉMA, s. m. (ét. gr., λαιμάς, gosier). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des eupodes, tribu des criocérides, établi pour près de trois cents espèces réparties sur toute la surface du globe. Les larves de ces insectes sont préservées du froid et des oiseaux par une enveloppe formée des excréments qu'elles ont rendus.

LEMAIRE (Détroit de). Géogr. Détroit de l'océan Atlantique, au S. de l'Amérique, entre la Terre des États à l'E., et la Terre de Feu à l'O.

LEMAIRE (Jacques). Navigateur hollandais, né à Egmont, mort en 1616, s'associa avec Schouten, et tous deux reconnurent le détroit qui porte le nom de Lemaire, 1616.

— LEMAIRE (Nicolas-Éloi). Philologue, né à Triaucourt (Meuse), 1767-1832, professeur de rhétorique en 1790, fut juge suppléant au tribunal du 6e arrondissement en 1793. Il se fit un nom par ses poésies latines, fut nommé professeur de poésie latine à la faculté des lettres en 1811, et devint doyen en 1825. Louis XVIII le chargea de publier une collection des classiques latins ; elle forme 154 volumes grand in-8°.

LEMAISTRE (Antoine). Célèbre écrivain et avocat, né à Paris 1608-1658, fut élevé par son grand-père Antoine Arnauld, et se plaça dès son début, comme avocat, au premier rang, à côté de Patru, 1628. Il se retira à Port-Royal, s'y consacra à l'étude, collabora à la traduction du *Nouveau Testament* de son frère, et fit paraître des traductions de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, de saint Cyprien et de saint Bernard ; une *Vie de saint Bernard* ; *l'Aumône chrétienne*, etc.

— LEMAISTRE DE SACY. V. SACY.

LEMAÎTRE (Frédérick). Célèbre acteur français, né au Havre, 1800-1876 ; élève du Conservatoire, il débuta à l'Odéon en 1826. Il a joué avec un talent remarquable dans presque tous les théâtres de drame et créé les rôles les plus importants du répertoire romantique.

LÉMAN (Lac). Géogr. V. GENEVE (Lac de).

— LÉMAN. Département du premier empire français, au sud du lac de Genève, forme en 1801, perdu en 1814 ; ch.-l., Genève ; 3 arrondissements : Genève, Bonneville, Thonon.

— LÉMAN (Canton du). Nom du canton de Vaud, sous le premier empire français.

LÉMANCTE, s. m. (étym. gr., λαιμός, gosier ; ἄγχω, je resserre). Erpét. Genre de sauriens, detaché des stellions.

LÉMANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la lémance. || LÉMANÉES, s. f. pl. Tribu d'algues, ayant pour type le genre lémanée. On dit aussi *lémanié*.

LÉMANÉE, s. f. (de *Léman*, nom géogr.). Bot. Genre d'algues de la famille des phycées, ayant une couleur olivâtre et habitant les eaux douces. On dit aussi *lémanie*.

LÉMANINE, s. f. Botan. Synon. de BATRACHOSPERME.

LÉMANIQUE, adj. Géogr. Qui a rapport au lac Léman.

LÉMANITE, s. f. (de *Léman*, nom géogr.). Miner. Jade qu'on trouve sur les bords du lac de Genève. On le nomme aussi *jade de Saussure*, du nom de celui qui l'a fait connaître.

LEMARE (Pierre-Alexandre). Grammairien, né à Grande-Rivière (Jura), 1766-1835, professeur et principal du collège de Saint-Claude, fut proscrit deux fois par la Convention, et, au 18 brumaire, protesta hardiment contre Bonaparte. Il professa le latin à Paris, fonda l'*Athenée de la jeunesse*, et a composé plusieurs ouvrages d'enseignement *Cours théorique et pratique de la langue latine ; Cours théorique et pratique de la langue française ; Dictionnaire français, par ordre d'analogie*, etc.

LÉMARGUE, s. m. (ét. gr., λαίμαργος, glouton). Crust. Genre de crustacés siphonostomes, qui vit au bord de la mer.

LEMBEKE-LEZ-HEECLOO. Géogr. Commune de la Flandre orientale (Belgique), à 20 kil. de Gand ; 2,700 hab.

LEMBERG ou **LÉOPOL**. Géogr. Capitale de la Galicie (Autriche), sur le Peltew, à 400 kil. N. E. de Vienne ; 110,000 hab. Evêché catholique, archevêché arménien, evêché grec uni, consistoire calviniste, surintendance luthérienne ; université ; hôpital magnifique. Grand commerce avec la Turquie et la Russie ; foires considérables pour les peaux, les fourrures et les bestiaux.

LEMBEYE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pau (Basses-Pyrénées) ; 1,200 hab.

LEMBOSIE, s. f. (étym. gr., λέμβος, barque). Bot. Genre de champignons, voisin des asteromes, qui vivent sur les feuilles des végétaux, ont l'apparence de petites taches noires et dont toutes les espèces sont exotiques.

LEMBULE, s. f. (étym. gr., λέμβος, barque). Moll. Genre proposé pour les espèces de nucule qui portent un ligament sur un cuilleron à l'intérieur de la charnière.

LEMERCIER (Jacques). Architecte et graveur, né à Pontoise vers 1595, mort vers 1651, fut chargé par Richelieu d'achever le Louvre, éleva dans le même temps la Sorbonne et le Palais-Cardinal, 1629 ; succéda à Mansart dans la direction des travaux du Val-de-Grâce, à Metézeau dans la construction de l'église de l'Oratoire, commença Saint-Roch en 1653, etc.

— LEMERCIER (Louis-Nicolas, comte). Homme politique, né à Saintes, 1755-1849, fut député aux états généraux, présidait le conseil des Anciens au 18 brumaire. Il fut président du Sénat après Roger-Ducos et resta à la Chambre des pairs jusqu'en 1848.

— LEMERCIER (Louis-Jean-Népomucène). Poète, né à Paris, 1771-1840, fils d'un secrétaire des commandements de la princesse de Lamballe, a beaucoup écrit : tragédies, comédies, drames, poèmes, etc. ; dans tous ses ouvrages, il y a de la verve, de la force ; mais il a manque de goût et de mesure. Rappelons, en suivant l'ordre chronologique, ses principaux ouvrages : *Méléagre*, tragédie ; *Clarisse Harlowe*, drame en vers ; *le Tartufe révolutionnaire*, *le Levite d'Ephraim*, *Agamemnon*, *Ophis*, tragédies ; *Pinto*, drame historique ; *Homere et Alexandre*, *les Trois Fanatiques*, *les Ages français*, poème en 15 chants ; la tragédie d'*Isule et Orovèse*, *le Corrupteur*, comédie, *Plaute, ou la Comédie latine*, *l'Atlantiade, ou la Théogonie newtonienne*, en 6 chants. Lemercier était entré à l'Académie française en 1810. Sous la Restauration, il écrivit : *le Frère et la Sœur jumeaux*, *le Faux Bonhomme*, *l'Homme renouvelé*, *la Mérovéide*, poème en 14 chants ; *Agar et Ismaël*, la tragédie de *Saint Louis* ; enfin il acheva la *Panhypocrisiade, ou la Comédie infernale du seizième siècle*. Il continua à publier, avec une fécondité intarissable, *Moïse*, poème en 4 chants ; des tragédies, *Cloris*, *la Démence de Charles VI*, *Frédégonde et Brunehaut* ; ses cours de littérature à l'Athénée, *Jeanne Shore*, tragédie en 5 actes, et *les Martyrs de Soali*, etc., etc. ; enfin *Cain, ou le Premier Meurtre*, et *l'Héroïne de Montpellier*.

LÉMERY (Nicolas). Chimiste, né à Rouen, 1645-1715, se rendit à Montpellier, où il donna des leçons de chimie qui commencèrent sa réputation ; puis à Paris, 1672, ses cours attirèrent la foule, les dames comme les savants. Il fut de l'Académie des sciences en 1699. Il a publié : *Pharmacopée universelle ; Traité universel des drogues simples ; Traité de l'antimoine ; Nouveau Recueil des secrets et curiosités les plus rares*, etc.

LÉMIDIE, s. f. (diminut. de *lému*). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour une espèce originaire d'Australie.

LÉMIE, s. f. Bot. Nom vulgaire du pourpier.

LEMIÈRE DE CORVEY (Jean-Frederic-Auguste). Compositeur, né à Rennes, 1770-1832, a composé un grand nombre d'opéras-comiques pour les théâtres Montansier, Favart, Feydeau, Louvois, etc.

LEMIERRE (Antoine-Martin). Poète, né à Paris, 1723-1793, obtint quatre fois le prix de poésie de l'Académie française, et débuta au théâtre, en 1758, par la tragédie d'*Hypermnestre*, qui réussit complètement. On accueillit avec éloge *Idoménée*, *Artaxerce*, *Guillaume Tell*, *la Veuve du Malabar*. On lui doit encore : *la Peinture*, poème en 3 chants, et *les Fastes*, poème en 16 chants. Lemierre entra à l'Académie française en 1781.

LEMING, s. m. Mamm. V. LEMMING.

LÉMIPODE, adj. Crust. Synon. de LEMODIPODE.

LEMIRE (Aubert). Historien belge, né à Bruxelles, 1573-1640, chanoine d'Anvers, doyen de la cathédrale et vicaire général de l'evêché. Il a publié un grand nombre d'ouvrages : *Elogia illustrium Belgii scriptorum ; Fasti belgici ac burgundici ; Rerum belgicarum Annales*, etc.

LEMMA, s. m. Bot. Syn. de LEMNA et de CANILLÉE.

LEMMAR, s. m. Mamm. Nom vulgaire du lemming.

LEMMATION, s. f. (pr. *lè-ma-cian* ; ét. gr., λέμμα, pelure). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces brésiliennes.

LEMMATIQUE, adj. Mathém. Qui est de la nature du lemme.

LEMMATOPHILE, s. f. (ét. gr., λέμμα, ατος, pelure ; φίλος, ami). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des pyraliens, tribu des tinéides, établi pour trois espèces dont le type se trouve fréquemment aux environs de Paris.

* **LEMME**, s. m. (du gr. λῆμμα, majeure d'un syllogisme). Log. Proposition qu'on avance pour en démontrer une autre.

— Mathem. Proposition préliminaire qu'on établit pour servir à la démonstration de quelque autre proposition, quoiqu'elle n'ait qu'un rapport indirect avec le sujet de cette dernière. La marche de Spinoza est plus géométrique que celle de tous les philosophes de l'antiquité, c'est le premier athée qui ait procédé par *lemmes* et théorèmes. (Volt.)

— Mus. Silence, pause.

LEMMER, s. m. (pr. *lem-mèrr*). Mamm. Nom vulgaire du lemming.

LEMMERGEYER, s. m. (pr. *lem-mer-jé-terr*). Ornith. Nom vulgaire donné au gypaète barbu dans la région des Alpes.

LEMMIN, INE, adj. Mamm. Qui ressemble au lemming. || LEMMINS, s. m. pl. Groupe de mammifères rongeurs ayant pour type le genre lemming.

LEMMING, s. m. Mamm. Genre de la famille des arvicoliens, établi pour de petits mammifères voisins des campagnols et doués d'une fécondité prodigieuse, qui fait que souvent ils manquent de nourriture. Alors ils descendent des contrées montagneuses de la Norvège, leur pays d'origine, et emigrent par troupes innombrables marchant droit devant eux, franchissant tous les obstacles, les fleuves, les lacs aussi bien que les montagnes. Ravageant tout sur leur passage, exterminés à leur tour par les chiens, les chats et tous les animaux de proie, quoiqu'ils ne manquent pas de courage pour se défendre, ils n'arrivent qu'en très petit nombre sur les rivages de la Baltique et du golfe de Bothnie, qui paraissent être le terme de leurs singulières peregrinations.

LEMMOMYS, s. m. (pr. *lemm-mo-miss* ; et. franç., *lemming* ; gr. μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, proposé pour une espèce qui se trouve dans les steppes d'Astrakan.

LEMMUS, s. m. (pr. *lem-mmss*). Mamm. Nom scientifique du genre lemming.

LEMNA, s. m. Bot. Nom scientifique du genre canillée. On dit aussi *lemne*.

LEMNACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui tient du lemna. || LEMNACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lemna.

LEMNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lemna. || LEMNÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lemna.

LEMNIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de l'île de Lemno.

— adj. Qui a rapport à Lemno ou a ses habitants.

— *Terre lemnienne*. Terre sigillée originaire de Lemno. V. ce mot.

LEMNISCATE, s. f. (ét. lat., *lemniscatus* ; fait du gr. λημνίσκος, ruban). Géom. Courbe du quatrième degré, ayant la forme d'un 8 et représentant le lieu géométrique de points tels que le produit de leurs distances à deux points fixes est une quantité constante.

LEMNISCIE, s. f. (étym. gr., λημνίσκος, corymbe). Bot. Syn. de LANTANÉE.

LEMNISQUE, s. m. (du gr. λημνίσκος, ruban). H.st. anc. Bandelette de pourpre avec laquelle on liait les couronnes dont on ornait les palmes des athletes vainqueurs.

— Acal. Genre de l'ordre des beroïdes encore mal déterminé et qui n'est peut-être qu'un amas d'œufs de mollusques.

— Bibliol. Signe (—) usité dans les anciens manuscrits, pour marquer un passage de l'Écriture traduit, mais non litteralement. || Signe (⁂) usité pour indiquer les transpositions.

— Chir. Pessaire en forme de sablier, dont la coupe représente à peu près un 8. || Bandelette repliée sur elle-même employée autrefois dans le traitement des plaies.

— Diplom. Attache de cuir à laquelle sont appendus les sceaux.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

— LEMNISQUE, adj. 2 g. Erpét. Se dit quelquefois pour Galonné. Elaps lemniscus.

LEMNO, autrefois *Lemnos*. Géogr. Ile de l'Archipel, au N., près de l'entrée des Dardanelles. La mythologie en faisait le séjour de Vulcain et des Cyclopes, et l'appelait *Ethalie*, ou brûlante. Elle se compose de deux presqu'îles ; la terre sigillée, qu'elle produit, etait autrefois en usage dans la médecine et passait pour guérir de la morsure des serpents. Elle a trois bons ports : *Lemno*, à l'O. ; San-Antonio, au S. ; Paraiso, au N. En 510 av. J.-C. Les Athéniens, sous Miltiade, s'emparèrent de l'île, qui fut dès lors disputée par les Perses, les Spartiates et les Athéniens. En 322, elle passa à la Macedoine, et, en 146, à Rome. Pendant le moyen âge, elle appartint à l'empire grec, aux Venitiens, aux Genois, aux Vénitiens de nouveau, et enfin aux Turcs, à partir de 1478.

LEMOBOTHRION, s. m. (étym. gr., λοιμός, fleau ; βοθρίον, ulcère). Entomol. V. LOEMOBOTHRION.

LÉMODIPODE, adj. 2 g. (étym. gr., λαιμός, gorge ; πούς, ποδός, pied). Crust. Dont la tête porte des pieds. || LEMODIPODES, s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux dont la tête est confondue avec le premier segment thoracique.

LÉMOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., λοιμός, peste ; γράφω, j'écris). Med. V. LOEMOGRAPHIE.

LEMOINE (Jean). Évêque de Poitiers, né à Cressy (Poitou), dans le XIIIe siècle, mort en 1313, fut nommé cardinal par Boniface VIII. Il fonda, en 1303, à Paris, rue Saint-Victor, un collège qui a porte son nom jusqu'à la Révolution.

— LEMOINE (Le P. Pierre), Jesuite, né à Chaumont-en-Bassigny, 1602-1672, obtint une grande reputation par son poétique epopée de *Saint Louis*, en 8 chants, 1658 ; mais elle ne s'est pas longtemps soutenue.

— LEMOINE ou LEMOYNE (François). Peintre, né à Paris, 1688-1737, membre de l'Académie de peinture, 1718, acquit un nom comme rival de Hurt-ère. On cite de lui : *Persée délivrant Andromède* ; une *Femme entrant au bain*, l'*Assomption*, dans la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice, le plafond du salon d'Hercule, à Versailles.

LÉMOLOGIE, s. f. (ét. gr., λοιμός, peste ; λόγος, discours). V. LOEMOLOGIE.

LEMON-GRASS, s. m. Bot. Graminée originaire de la Martinique, ayant une odeur de rose très agreable et passant pour avoir des propriétés abortives.

LÉMONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des diosmées, établi pour des arbrisseaux des Antilles. || Syn. de GLAIEUL.

LE MONNIER (Pierre). Astronome, né à Paris, 1715-1799, entra à 21 ans à l'Académie des sciences, accompagna Maupertuis dans son expédition scientifique vers le cercle polaire, et fut professeur au Collège de France. On lui doit de savants mémoires sur les *Vents*, les *Marées*, les *Lois du magnétisme*, des *Institutions astronomiques*. || LE MONNIER (Louis-Guillaume). Medecin et naturaliste, frère du précédent, né à Paris, 1717-1799, accompagna, en 1739, Cassini, de Thury et Lacaille dans leur voyage scientifique au midi de la France, fut nommé professeur au Jardin du roi, puis premier médecin ordinaire du roi ; il contribua aux plantations de Trianon. Privé de sa fortune, il vint gaiement établir une boutique d'herboriste à Montreuil, faubourg de Versailles.

— LEMONNIER (Anicet-Charles-Gabriel). Peintre, né à Rouen, 1743-1824, élève de Vien, étudia en Italie de 1774 à 1785, fut membre de l'Académie de peinture en 1780, et, en 1810, administrateur de la manufacture des tapisseries de la couronne. Ses tableaux se distinguent par la noblesse des expressions et la fermeté du pinceau.

LEMONTEY (Pierre-Édouard). Historien et publiciste, né à Lyon, 1762-1826, avocat jusqu'à la Révolution, fut député à l'Assemblée législative. Établi à Paris, en 1797, chef d'un bureau de police littéraire, il fut chargé d'écrire une histoire de France au XVIIIe siècle, et on lui ouvrit les archives de l'Etat. Il fut membre de l'Académie française en 1810. Parmi ses œuvres on remarque un *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, qui peut servir d'introduction à une *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV*.

LÉMOPHILÉE, s. m. (ét. gr., λοιμάω, je dévore ; φλοιός, écorce). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages, établi pour seize espèces, la plupart européennes.

LÉMOSACQUE, s. m. (ét. gr., λαιμός, gosier ; σακκος, sac). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatoceres, établi pour douze espèces, la plupart américaines.

LÉMOSTÈNE, s. m. (ét. gr., λαιμός, gosier ; στενός, etroit). Entom. Syn. de CIENIPE et de PRISTONYCHE.

LEMOT (François-Frédéric, baron). Sculpteur, né à Lyon, 1773-1826, fils d'un menuisier, fut chargé de nombreux travaux par les différents gouvernements depuis 1795. Il acheva la nouvelle statue de Henri IV sur le Pont-Neuf, 1817, et celle de Louis XIV, à Lyon, sur la place Bellecour, 1826. Membre de l'Institut, 1805, professeur à l'Ecole des beaux arts, il conserva les ruines pittoresques du château de Clisson, et a publié, en 1817, une *Notice historique sur la ville et le château de Clisson*.

LÉMOULÉMON, s. m. Entom. Espèce de scarabée ou capricorne de la Guyane.

LEMOVICES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple gaulois du Limousin, ch.-l. *Lemovices* ou *Augustoritum* (Limoges), dans l'Aquitaine Ire.

LEMOYNE (Jean-Baptiste MOYNE, dit). Compositeur, né à Eymet (Périgord), 1751-1796, fit représenter, à Paris, *Electre*, *Phèdre*, *les Prétendus*, opera bouffe.

LEMPHUS, s. m. (pr. *lin-fuss* ; et. gr., λέμφος, simplicité). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour une espèce de la Guyane.

LE MUET (Pierre). Architecte, né à Dijon, 1591-1669, acheva le Val-de-Grâce (coupole, voûte et façade), donna les plans de l'église des Petits-Pères, et a écrit : *les Regles de cinq ordres d'architecture de Vignole ; la Maniere de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*.

LEMUR, s. m. Mamm. Nom scientifique du genre maki.

* **LEMURES**, s. m. pl. Myth. rom. Mauvais

génies mâles et femelles, qui jetaient l'effroi parmi les vivants et habitaient les lambris des maisons. Pour les mettre en fuite on jetait des fèves noires et rouges.

LÉMURIDÉ, ÉE. adj. Mamm. Syn. de LEMURIEN.

* **LÉMURIEN, ENNE.** adj. Mamm. Qui se rapporte ou ressemble au lémur. || LÉMURIENS. s. m. pl. Tribu de quadrumanes dont le genre maki est le type.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

LÉMURIES. s. f. pl. Antiq. rom. Nom des fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des lémures; elles duraient trois jours, qui étaient regardés comme malheureux. Romulus institua cette fête pour apaiser les mânes de Remus.

LÉMURIN, INE. adj. Mamm. Syn. de LEMURIEN.

LÉMURIQUE. adj. Qui a rapport aux lémures.

LENA (c'est-à-dire *paresseuse*; pron. *le-na*). Géogr. Fleuve de la Sibérie, prend sa source à l'O. du lac Baikal, passe à Iakoutsk, reçoit, à droite, le Vitim et l'Aldan, à gauche, le Viloui, a un cours lent et sinueux de 3,500 kil.

LE NAIN (Louis), mort en 1648; *Antoine*, mort en 1648; *Mathieu*, mort en 1677, frères, nés à Laon, furent tous trois peintres distingués.

LENA-NOËL. s. m. Bot. Liseron de Ténériffe, qui, lorsqu'on le gratte, exhale l'odeur de la rose.

LENAU (Nicolas), dont le véritable nom était *Niembsch de Strahlenau*. Poète allemand, né près de Vienne, 1802-1850, a publié deux volumes de *Poésies* qui l'ont placé au premier rang des poètes lyriques de l'Allemagne. Ses poèmes de *Faust*, *Savonarole*, et *les Albigeois* ont eu beaucoup moins de succès.

LENCLOÎTRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châtellerault (Vienne); 2,100 hab.

LENCLOS (Anne, dite NINON DE). Courtisane célèbre, née à Paris, 1620-1705, fille d'un gentilhomme tourangeau, reçut une éducation brillante, et, dès l'âge de dix-sept ans, entra dans la carrière de la galanterie. Elle eut de nombreux amis; sa maison devint comme un petit hôtel de Rambouillet; elle fut célébrée par les poètes, et surtout par son vieil ami, l'épicurien Saint Evremond. On a d'elle quelques lettres adressées à Saint-Evremond; mais ses *Lettres au marquis de Sévigné*, sa *Correspondance secrète avec M. de Villarceaux et Mme de Maintenon*, sont supposées.

LENDELEDE. Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 9 kil. de Courtrai; 3,600 hab.

* **LENDEMAIN.** s. m. (du lat. *in*, en; *de*, de; *mane*, matin; de ces trois mots réunis on a fait *endemain*, l'*endemain*, puis *lendemoin*; et l' ayant été réuni au nom, il a fallu le redoubler et dire le *lendemain*, comme nous disons l'Alcoran pour *al Coran* ou *le Coran*, le *tierre* pour *l'tierre*, le *loisir* pour *l'oisir*). Jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle. Le lendemain de ses noces. Le lendemain des fêtes. On l'a remis au lendemain. Différer jusqu'au lendemain. Penser au lendemain. Un heureux lendemain. Un fatal lendemain. Un triste lendemain. Quoi de pire que de désirer sans cesse le *lendemain*? C'est être toujours mécontent de son logement, et passer sa vie à déménager. (Noël. Qui n'a pas de *lendemain* doit jouir du moment. (De Pradt.) L'homme consume sa vie dans de vains projets; il espère, il travaille, il s'agite pour le *lendemain*, jusqu'à ce qu'il ne reste plus enfin de *lendemain* pour lui. (Mahire.)

> Chez elle, en ses emplois, l'aube du *lendemain*
> Souvent la trouve encor les cartes à la main. (BOIL.)
> La naïve Rosette et le jeune Lubin,
> S'aimaient, vivaient contents, sans soin du *lendemain*.
> (SAINT-LAMBERT.)

— S'emploie souvent avec ellipse des prépositions *dans*, *pendant*, etc. Conduisez-vous chaque jour avec vos ennemis comme s'ils devaient devenir vos amis le *lendemain*. (Boiste.)

— *Du jour au lendemain*. En très peu de temps. Cela ne se trouve pas du jour au *lendemain*. (Racine.)

— *Le lendemain que*. S'est dit pour Le lendemain du jour où. *Le lendemain* que leur délibération fut cessée. (Malh.)

— Loc. prov. *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain*. Se dit lorsqu'après s'être diverti un jour, on propose de se divertir encore le jour suivant. || *Triste comme un lendemain de fête*.

LENDIGÈRE. adj. 2 g. (et. lat., *lens*, *lendis*, lente; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des lentes. Se dit particulièrement d'une plante qui offre à sa surface de petits tubercules, de petits renflements vésiculeux comparables à des lentes.

LENDIT. s. m. V. LANDIT.

LENDIN. s. m. Moll. Syn. de MAILLOT.

* **LENDORE.** s. 2 g. (ét. inconnue). Expression populaire par laquelle on désigne une personne lente et paresseuse. C'est un lendore. C'est une grande lendore. Elle Mlle de Blois me répondit d'une façon qui me surprit, avec son ton de *lendore*. (Mme de Caylus.)

— Adjectiv. Cet homme est un peu lendore. Il a été un peu *lendore* sur son départ de cette garnison. (Mme de Sév.)

LÈNE. s. f. (ét. gr., λαῖνα, enveloppe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, qui se trouvent dans les régions orientales de l'Europe.

LÉNÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes athéniennes en l'honneur de Bacchus. Les *Lénées* célébraient le raisin mis sous le pressoir. P. de Saint-Victor.)

LENET (Pierre), Diplomate et historien, né à Dijon, mort en 1671, conseiller d'État, se jeta dans la Fronde et s'attacha au prince de Condé. Il a écrit des *Mémoires* très curieux sur la Fronde et l'histoire de Condé.

LENGLET-DUFRESNOY (Nicolas). Savant et laborieux érudit, né à Beauvais, 1674-1755. Parmi ses nombreux ouvrages, citons *Traité historique et dogmatique du secret inviolable de la confession*; *Méthode pour étudier l'histoire*; *Méthode pour étudier la géographie*; *Tables chronologiques de l'histoire universelle*; *Traité historique et dogmatique sur les apparitions*; *Histoire de Jeanne d'Arc*; etc.

LENGUA. s. m. Nom donné par les Espagnols à une peuplade du Paraguay aujourd'hui disparue.

LENICEPS. s. m. (du lat. *lenire capiens*, prenant doucement). Chir. Espèce de forceps agissant comme auxiliaire des contractions utérines.

LÉNIDIE. s. f. Bot. Syn. de WORMIE.

LÉNIFIÉ, ÉE. part. passé du v. Lenifier. S'emploie adjectiv.

* **LÉNIFIER.** v. a. 1re conj. *Je lénifie, nous lenifions, vous lenifiez. Je lénifiais, nous lénifions, vous lenifiez*, etc. Médec. Adoucir au moyen d'un lénitif. Une prise de petit lait clarifié et dulcoré pour adoucir, *lenifier*, tempérer et rafraîchir le sang de Monsieur. (Mol.)

— Fig. Adoucir, consoler, soulager. Par la douceur exhilarante de l'harmonie, adoucissons, *lenifions* et accoisons l'aigreur de ses esprits. (Mol.

LÉNITÉ. s. f. (étym. lat., *lenitas*; rad. *lenis*, doux). Douceur, facilité de caractère, indulgence.

* **LÉNITIF, IVE.** adj. (étym. lat., *lenitivus*; rad. *lenis*, doux). Médec. Qui adoucit les humeurs, qui calme les douleurs. Remède lénitif. Potion lénitive. Electuaire lénitif.

— LÉNITIF. s. m. Remède lénitif, électuaire. Un lénitif. Un bon lénitif. Un lénitif efficace. Le miel est un bon *lénitif*. (Acad.)

— Fig. Adoucissement, consolation, soulagement. Cette agréable nouvelle fut un grand *lénitif* à sa douleur. (Acad.) Je vous amène encore un *lénitif* de bourse. (Regnard.) Cette nouvelle fut un doux *lenitif* à mon affliction. (Le Sage.)

> Voilà tous bons billets que j'ai trouvés sur lui.
> — Souffrez que je partage avec vous votre ennui.
> Ce petit *lenitif*, en attendant le reste,
> Pourra nous consoler d'un coup aussi funeste.
> (REGNARD.)

LENNAPES. s. m. pl. Géogr. Tribu jadis puissante de l'Amérique du Nord, qui occupait le pays entre la côte du golfe de Saint-Laurent au N., le cap Hatteras au S., et les Alleghanys à l'O.

— LENNAPE. s. m. Linguist. Langue des Lennapes.

LENNEP (Jacob Van). Littérateur, né à Amsterdam, 1802-1868, réussit surtout dans ses romans. En 1830, il publia les *Legendes nationales*, puis deux comédies politiques, *le Village frontière*, et *le Village au delà de la frontière*. On lui doit encore une *Histoire de la Hollande septentrionale*, racontée aux enfants; *Description des vieux châteaux de la Hollande*; etc., etc.

LENNICK-SAINT-QUENTIN. Géogr. Commune du Brabant (Belgique), à 17 kil. de Bruxelles; 2,900 hab.

LENNOA. s. m. Bot. Synon. de CORALLOPHYLLE.

LENNOX ou **LENOX.** (*Elgoria*). Géogr. Ancien pays d'Écosse, au N. de la Clyde, partie des comtés de Stirling et de Dumbarton.

LENOIR (Nicolas), Architecte, né à Paris, 1726-1810, élève de Blondel, fut l'architecte de Voltaire à Ferney.

— LENOIR (Étienne), Ingénieur et mathématicien, né à Mer (Loir-et-Cher), 1744-1832. On lui doit le *mètre étalon* en platine.

— LENOIR (Jean-Charles-Pierre). Administrateur, né à Paris, 1732-1807, fut lieutenant général de la police à Paris en 1776. Il administra avec intelligence et activité. On peut voir l'énumération des progrès dont il fut le promoteur dans le *Détail de quelques établissements de la ville de Paris*. Il se démit de ses fonctions en 1785 et fut nommé bibliothécaire du roi.

— LENOIR (Marie-Alexandre). Archéologue, né à Paris, 1761-1839, étudia la peinture sous Doyen. En 1790, il résolut de sauver les objets d'art, qui étaient menacés de destruction; on lui donna le couvent des Petits-Augustins, qu'il s'enrichit bientôt de nombreux monuments du passé; la Convention le nomma conservateur du *Musée des monuments français*. Il est difficile d'indiquer tous les objets d'art qu'il sauva, tombeaux, statues, colonnes, bronzes, etc. Protégé par Joséphine, il fut nommé administrateur du Musée pittoresque des monuments, établi dans le jardin de Muséaux. Lenoir fut chargé de la restauration des monuments de Saint-Denis, et, en 1820, de la restauration du palais des Thermes. Il a écrit de nombreux ouvrages: *Notice historique des monuments des arts réunis au dépôt national*; *Rapport historique sur le château d'Anet*; *Musée des monuments français*; *Histoire de la peinture sur verre*; *Nouveaux Essais sur les hiéroglyphes*; etc., etc.

LENORMAND (Marie-Anne-Adélaïde). Célèbre devineresse, née à Alençon, 1772-1843, commença à donner ses consultations à Paris l'an II de la République. Elle a publié des *Mémoires historiques et secrets sur l'impératrice Joséphine*.

LENORMANT (Charles). Archéologue et historien français, né à Paris, 1802-1859, inspecteur des beaux-arts en 1825, visita l'Égypte avec Champollion en 1828, prit part aux travaux de la commission de Morée et devint conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, 1830, puis de la Bibliothèque royale, 1837. Il suppléa Guizot à la Sorbonne dès 1835; fut de l'Académie des inscriptions en 1839, et professeur d'archéologie égyptienne au Collège de France, en 1849. On a de lui: *Trésor de numismatique et de glyptique*, *Introduction à l'histoire orientale*, *Musée des antiquités égyptiennes*, *Élite des monuments céramographiques*, *Questions historiques*. Il a dirigé *le Correspondant*. || LENORMANT (François). Archéologue français, fils du précédent, né à Paris, 1837-1883, a fait paraître un grand nombre de publications sur la Grèce, les Slaves et l'Orient. Ses principales œuvres sont un *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*; *Lettres assyriologiques et épigraphiques*; *les Premières Civilisations*; *les Sciences occultes en Asie*, etc.

LE NÔTRE ou **LE NOSTRE** (André). Architecte et dessinateur de jardins, né à Paris, 1613-1700, étudia la peinture sous Vouet, succéda à son père, intendant des jardins des Tuileries, et devint contrôleur des bâtiments du roi. Louis XIV lui confia la direction de tous ses parcs et jardins. On lui doit les parcs de Versailles, de Trianon, de Saint-Cloud, le jardin des Tuileries, la terrasse de Saint-Germain, etc. Louis XIV, admirait son talent et se plaisait à sa franchise pleine de bonhomie.

LENS (*Lentum*, et peut-être l'anc. bourg d'*Helena*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais), sur le Souchez. Toiles, dentelles, sucre de betterave, eau-de-vie de grains. Condé y remporta la victoire qui décida la signature du traité de Westphalie en 1648; 10,500 hab.

— LENS-SUR-DENDRE. Commune du Hainaut (Belgique) à 13 kil. de Mons; 2,300 hab.

* **LENT, LENTE.** adj. (du lat. *lentus*, lent, oisif). Tardif, qui n'agit pas avec promptitude, vitesse. Animal lent. L'âne est un animal lent et pesant. Que cette femme est lente! Que cet homme est lent dans tout ce qu'il fait!

— *Lent à*. Lent à parler. Lent à écrire. Dieu est lent à punir, prompt à récompenser. La fine magnesie est *lente* à se dissoudre. Del.)

— Dont l'effet manque de promptitude. Avoir un esprit lent. Une imagination lente. Un poison lent. Des remèdes lents. On le fait mourir d'un poison *lent*, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-cinq ans. (Volt.) Dans les projets d'une exécution *lente*, rien ne donne plus de supériorité que la douceur et la flexibilité du caractère. (Id.)

— En parlant des choses, exprime la durée prolongée, la faiblesse du mouvement. Avoir le pouls lent. Une eau lente. Une démarche lente. Avoir la parole lente. L'action lente du temps détruit les corps les plus solides. Le mouvement d'Uranus paraît plus lent que celui des autres planètes. Le pouls d'un bœuf est plus *lent* que celui d'un homme, et celui d'un chien plus fréquent. (Buff.)

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et *lent*,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent
> (BOILEAU.)

— Dans un sens analogue. Fièvre lente. Un feu lent. Une convalescence lente.

— Flexible, dans le sens étymologique.

> A moins qu'avec adresse un de ses pieds lié
> Sous un cuir souple et *lent* ne demeure plié
> (A. CHÉNIER.)

— Mar. *Navire lent*. Navire qui n'obéit pas assez vite au gouvernail.

— Médec. *Pouls lent*. Pouls dont les battements ne sont pas assez fréquents.

LENTAGINE. s. f. Bot. Syn. de VIORNE.

* **LENTE.** s. f. (ét. lat., *lens*, *lendis*, même signif.). Entom. Nom donné aux œufs allongés en forme de larmes, que les poux déposent et collent après les cheveux. Avoir des lentes à la tête, dans les cheveux. Des lentes vives. Un enfant dont la tête est couverte de lentes.

— Art vétér. Entérite dysentérique du gros bétail.

* **LENTEMENT.** adv. Avec lenteur, d'une manière lente. Marcher lentement. Se mouvoir lentement. Agir lentement. Parler lentement. Aller lentement en besogne. Cette rivière coule lentement. Dans les travaux de l'esprit, il faut se hâter lentement. J'avancerai toujours, quoique *lentement*. (J.-J. Rouss.) Les Français parlent vite et agissent *lentement*. (Volt.) Nous suivions *lentement* le cours du Penée. (Barthel.) Nous vîmes passer un homme qui se promenait *lentement* auprès de nous. (Id.) Quand on plaide, il faut payer l'avoué, le greffe, l'enregistrement, le timbre; et tout cela va très vite, quoique le procès aille fort *lentement*. (De Jussieu.)

> Hâtez-vous *lentement*, et sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
> (BOILEAU.)

* **LENTEUR.** s. f. (rad. *lent*). Manque de célérité dans le mouvement et dans l'action. La lenteur de la tortue. Grande lenteur. Lenteur insupportable. La lenteur de sa prononciation m'impatiente. Il met beaucoup de lenteur dans tout ce qu'il fait, a tout ce qu'il fait. Agir avec lenteur. Parler avec lenteur. Se mouvoir avec lenteur. Marcher avec lenteur. Les lenteurs de la procédure. Les plaideurs sont sujets à essuyer des lenteurs. Des lenteurs affectées. La vivacité ou la *lenteur* du mouvement des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie, et leur couleur contribue à rendre ce caractère plus marqué. (Buff.) Pardonnez la *lenteur* aux vieillards, c'est leur apanage. (Voltaire.) Le goût est parvenu au même but avec une *lenteur* qui assure la durée de ses succès. (Brillat-Savarin.)

— Caractère de l'esprit qui conçoit, qui imagine avec peine. Avoir une grande lenteur d'imagination, d'esprit.

— Se dit en parlant de l'action d'une pièce de théâtre, d'un roman. Il y a trop de lenteur dans l'action de cette tragédie, de ce roman.

LENTIBULAIRE. s. f. (du bas-lat. *lentibulum*, petite lentille). Bot. Syn. d'UTRICULAIRE.

LENTIBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la lentibulaire. || LENTIBULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lentibulaire.

LENTICELLE. s. f. (du lat. *lenticello*, petite lentille). Bot. Nom donné à des taches rousses et ovales qui se voient sur l'écorce des branches des arbres, dont le rôle dans la végétation n'est pas encore bien déterminé et qui paraissent être des productions analogues à celles du liège.

LENTICELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni de lenticelles. Branche lenticellée.

* **LENTICULAIRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *lenticula*, lentille). Qui a la forme d'une lentille. Verre lenticulaire. Pierre lenticulaire. Corps lenticulaire. On trouve à Villers-Cotterets une grande quantité de pierres *lenticulaires*. (Buffon.)

— Anat. *Os lenticulaire*. Le plus petit des os de l'oreille.

— Bot. Se dit des parties qui sont convexes des deux côtés ou du moins du côté libre, et arrondies dans leur pourtour. Feuilles lenticulaires. Glandes lenticulaires. Graines lenticulaires.

— Minér. Se dit d'un cristal provenant d'un autre cristal qui, par une suite des arrondissements qu'ont subis ses faces et ses arêtes, imite la forme d'une lentille. Cristal lenticulaire.

— Zool. Se dit des coquilles dont la forme se rapproche de celle d'une lentille et des animaux dont le corps présente dans son ensemble la forme d'une lentille. Coquille lenticulaire. Animal lenticulaire.

— LENTICULAIRE. s. m. Instrument de chirurgie ayant la forme d'un bouton fixé à l'extrémité d'une tige, et dont la circonférence est tranchante.

— LENTICULAIRE. s. f. Pierre lenticulaire.

LENTICULE. s. f. Bot. Syn. de LEMNA, CANILLÉE ou LENTILLE D'EAU.

* **LENTICULÉ, ÉE.** adj. Syn. de LENTICULAIRE.

LENTICULINE. s. f. (étym. lat., *lenticula*, lentille). Conchyl. Genre de coquilles fossiles dont les espèces principales sont la lenticuline plannlée, la lenticuline aplatie, la lenticuline variolaire et la lenticuline rotulée.

LENTIDION. s. m. (étym. lat., *lens*, *lentis*, lentille). Moll. Genre de mollusques bivalves, détaché des cornbules, et qui habite la Méditerranée.

LENTIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *lens*, *lentis*, lentille; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des lentilles. Le pezize lentifère représente une espèce de coupe au fond de laquelle sont placés plusieurs receptacles en forme de lentilles.

LENTIFORME. adj. 2 g. (ét. lat. *lens*, *lentis*, lentille; *forma*, forme). Anat. En forme de lentille.

LENTIGÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *lens*, *lentis*, lentille; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des lentilles.

LENTIGINEUX, EUSE. adj. Pathol. Affecté de lentigo.

LENTIGO. s. m. (mot lat.). Moll. Genre de coquilles qui renferme le strombe.

— Pathol. Taches de rousseur.

LENTILIER. s. m. Ichtyol. Syn. d'ACHIRE.

LENTILLAC. s. m. (pron. *lan-ti-ltak*, *ll* mouill.). Ichtyol. Un des noms vulgaires de l'emissole, espèce de chien de mer. On dit aussi *lentillat*.

LENTILLADE. s. f. (pron. *tan-ti-llode*, *ll* mouill.). Ichtyol. Un des noms vulgaires de la raie oxyrynque.

LENTILLAIRE. s. f. (pron. *lan-ti-llère*, *ll* mouill.; rad. *lentille*). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des cythérées.

* **LENTILLE.** s. f. (pr. *lan-tille*, *ll* mouill.; du lat. *lens*, *lentis*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses qui se rap-

proche beaucoup des vesces, et dont l'espèce la plus connue, la lentille commune, est l'objet d'une importante culture, soit pour son fruit, qui fait une excellente nourriture pour l'homme, soit pour sa faue, que les animaux domestiques recherchent. Cette espèce, annuelle et rameuse, croît naturellement dans le midi de la France, en Suisse, en Carniole, et fournit des graines farineuses, orbiculaires, plus ou moins roussâtres, renfermées dans des gousses courtes, larges et obtuses.

— Graine de cette plante. Manger des lentilles. Une soupe aux lentilles. Des lentilles fricassées. Une purée de lentilles. Les *lentilles* présentent une ressource précieuse dans les pays qui leur conviennent. (De Morogues.) La nourriture que les *lentilles* fournissent est substantielle, de facile digestion, et d'une saveur agréable. (Id.) Les Anglais, pour rendre la cuisson des *lentilles* plus facile, les privent de leur enveloppe coriace par une espèce de demi mouture dans des moulins appropriés. (Id.) Il serait sans doute avantageux de revenir à l'usage où étaient nos pères de faire germer les *lentilles* avant de les faire cuire, afin d'en développer le principe sucré. (Id.)

— Nom donné à différentes espèces de plantes. || *Lentille bâtarde*. L'ers ervillie. || *lentille du Canada*. Variété de vesce || *Lentille carrée, suisse* ou *d'Espagne*. La gesse cultivée. || *Lentille d'eau* ou *de marais*. Plante qui flotte sur les eaux stagnantes, et dont la feuille a la forme d'une lentille.

— Anat. Se dit quelquefois pour Cristallin.

— Mar. Verre lenticulaire placé à certaines ouvertures pour donner du jour à l'intérieur.

— Opt. Verre circulaire terminé généralement par des surfaces sphériques. On distingue deux sortes de lentilles : les lentilles *convergentes* et les lentilles *divergentes*. || *Lentilles convergentes*. Celles qui sont plus épaisses au centre que sur les bords. Elles font converger

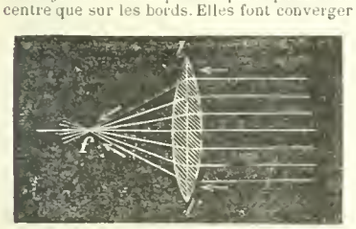

Lentille convergente : *l*, l'axe ; *f*, foyer.

les rayons lumineux et ont des foyers réels et quelquefois virtuels. Elles sont dites *biconvexes* quand les deux surfaces sont sphériques ; *plan-convexes*, quand un côté est plan et l'autre convexe ; lorsqu'elles présentent deux surfaces convexes ayant leur centre du même côté de la lentille, celle-ci est un *ménisque convergent*. || *Lentilles divergentes*. Celles dont les bords

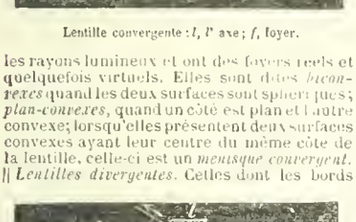

Lentille divergente : *l*, l'axe ; *f*, foyer.

sont plus épais que le centre ; elles ont des propriétés contraires à celles des lentilles convergentes. Elles sont dites *biconcaves* lorsque les deux concavités sont tournées l'une vers l'autre ; *plan-concaves*, lorsqu'une face est plane et l'autre concave ; lorsque les deux surfaces concaves ont leur centre du même côté de la lentille, la partie convexe étant celle qui a le plus grand rayon, la lentille prend le nom de *ménisque divergent*. || *Lentilles aplanétiques*. Celles qui sont dépourvues d'aberration de sphéricité et sont entourées d'un diaphragme qui ne laisse passer que les rayons centraux. || *Lentilles creuses*. Celles qui sont formées de deux verres circulaires bombés, appliqués et fixés l'un sur l'autre. On remplit le vide qui existe entre eux d'un liquide bien pur, tel que l'alcool. || *Lentilles cylindriques*. Celles qui sont terminées par des surfaces cylindriques que l'on peut considérer comme engendrées par l'intersection de deux cylindres dont les axes ou génératrices sont parallèles, ou d'un plan avec le cylindre, et qui servent à corriger le défaut de vision connu sous le nom d'astigmatisme.

— Se dit quelquefois pour Loupe, microscope. Il eût été bien à désirer, qu'au lieu de disserter sans fin sur cette matière, l'on se fût adressé directement à la nature, le scalpel et la *lentille* à la main. (Bonnet.

— Physiol. Nom donné aux taches rousses qui viennent sur la peau, ordinairement au visage et aux mains, et qui ressemblent aux lentilles soit par la couleur, soit par la figure. Ces taches se nomment ordinairement *taches de rousseur*, et dans le langage médical, *éphélides*. Avoir le visage couvert de lentilles.

— Techn. Disque de métal à bords tranchants et dont les deux faces sont plus ou moins bombées. On donne cette forme à ces disques, afin qu'ils divisent l'air avec plus de facilité lorsqu'ils sont en mouvement. Les pendules qui règlent le mouvement de la plupart des horloges se terminent par des lentilles formées ordinairement de deux calottes de cuivre entre lesquelles on coule du plomb. Le centre de gravité d'un pendule est toujours dans l'intérieur de sa lentille.

LENTILLEUX, EUSE, adj. (pr. *lan-ti-lleu, lleuze* mouill.). Physiol. Semé des lentilles ou de taches. Visage lentilleux. Peau lentilleuse.

LENTILLON, s. m. (pr. *lan-ti-lloun, ll* mouill.). Bot. Variété de lentilles appelée aussi *lentille à la reine, petite lentille, petite lentille rouge*.

LENTINE, s. m. (étym. lat., *lentus*, souple). Bot. Genre de la famille des agaricines, et établi pour des espèces douces d'une grande consistance, supportant la dessiccation, rencontrées quelquefois en Europe et regardées comme alimentaires ou médicinales dans les régions très chaudes où elles croissent plus généralement.

***LENTISQUE**, s. m. (et. lat., *lentiscus*, même signif.). Bot. Genre de la famille des térébinthacées, qui croît sur les côtes de la Méditerranée, en Provence, en Corse, en Grèce, à l'île de Chio, en Afrique. Le lentisque fournit à l'île de Chio le *mastic*, substance résineuse employée en médecine comme stimulante, tonique et antiseptique. En Afrique, cette résine est employée comme excellent cosmétique, et en particulier pour nettoyer les dents et donner de la force aux gencives. Un palmier svelte s'élançant d'une touffe de *lentisques*. (Ger. de Nerval.)

— Erpét. Serpent d'Afrique qu'on rencontre ordinairement sur les lentisques.

LENTITE, s. f. étym. lat., *lens, lentis*, lentille). Pathol. Prétendue inflammation du cristallin.

LENTO adv. (pr. *lenn-to*). Mus. Mot italien qui indique un mouvement lent

LENTRIGUE ou **LANTRIQUET**. Géogr. Ancien nom vulgaire de la ville de Tréguier, en Bretagne. Il fut natif de *Lantriquet*. (Villon.)

— On l'employait surtout dans la locution : *Les gens de Lantriquet*, c'est-à-dire Les gens de la campagne, les provinciaux.

Et que toute notre famille
Se proprement s'habille,
Pour être placée au sommet
De la salle où l'on met
Les gens de *Lantriquet*. (Molière.)

LENTULUS (Publius Cornelius), surnommé *Sura*. D'une branche de la *gens Cornelia*, fut questeur de Sylla, préteur en 75 av. J.-C., consul en 71. Le mauvais état de ses affaires privées et une aveugle confiance à un oracle sibyllin dans lequel il crut voir que l'empire de Rome lui était promis, le jetèrent dans la conjuration de Catilina au moment où il venait d'être nommé préteur pour la seconde fois, 63 ; arrêté et déposé, il fut étranglé dans la prison du Capitole.

LENZINITE, s. f. (de *Lenzine*, n. pr.). Minér. Minéral d'aspect mat et terreux, tendre, même friable, à fracture largement conchoïde, un peu gras au toucher, et happant à la langue. Il est composé de silice, d'alumine et d'eau. Il a été trouvé en morceaux isolés en Allemagne.

LEO, s. m. (pr. *lé-o* ; mot latin signif. *lion*). Bot. Espèce de chardon remarquable par les épines dont il est hérissé ; on le nomme aussi *chardon fervec*.

— Mamm. Nom scientifique du genre lion.

LEO (Leonard). Compositeur italien, né à Naples en 1694, mort de 1742 à 1746, fut l'un des fondateurs de la belle école napolitaine du XVIIIe siècle. On cite de lui un *Miserere* et l'oratorio de *Santa Elena al Calvario* ; beaucoup d'opéras, etc.

LEOBEN Géogr. Ville d'Autriche, à 12 kil. O. de Bruck, dans la Styrie ; 2,500 hab. ; célèbre par les préliminaires de la paix de Campo-Formio, 7 avril 1797.

LEOBORDE, s. f. de *Léon de Laborde*, n. pr.. Bot. Genre de la famille des papilionacées lotées, dont les espèces se trouvent sur les bords de la Méditerranée et dans l'Afrique australe.

LÉOCARPE, s. m. (et. gr., λέων, lion ; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des champignons, très voisin du dictyne, dont une des espèces fait partie.

LEOCHARES, Sculpteur athénien, vivait au VIe siècle av. J.-C. ; il fut employé par Philippe et par Alexandre.

LÉOCHETE, s. f. (pr. *lé-o-kè-te* ; et. gr., λέων, lion ; χαίτη, toison. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce de l'Afrique méridionale.

LEOCROCOTTE, s. m. (ét. lat., *leo*, lion ; franç. *crocotte*). Mamm. Animal fabuleux que l'on supposait né d'une hyène mâle et d'une lionne. Ces *leocrocottes*, qui ont les jambes du cerf, la tête du blaireau, la queue, le cou et la poitrine du lion... (A. Dumas.)

LÉODICE, s. f. Annél. Syn. d'EUNICE et de NÉREIDONTE.

LEOGANE. Géogr. Ville de la république d'Haïti, à 25 kil. O. de Port-au-Prince. — *Le golfe de Léogane* ou *de Gonave* s'ouvre à l'O. entre deux presqu'îles ; il a 300 kil. de long sur autant de large, et reçoit l'Artibonite.

LÉOGNAN Géogr. Comm. du cant. de Labrède, arr. de Bordeaux (Gironde) ; 2,500 hab.

LEON (*Legio septima gemina*). Géogr. Ville d'Espagne, sur le Toro, ch.-l. de la prov. du même nom, à 335 kil. N.-O. de Madrid ; 6,000 h. Evêché, cathédrale magnifique du XIIIe siècle. Les rois de Léon y résidèrent jusqu'en 1037. — La province de *Léon* a 15,971 kil. carrés de superficie et 350,200 hab. Le sol est montueux, le climat sec et sain ; les produits principaux sont le bois, les céréales, la laine.

— LEON (Royaume de). Une des 15 grandes divisions de l'Espagne avant 1833, est un pays montagneux au N. et au S., où sont les Pyrénées asturiennes, les monts de Gredos, de Bejar et de Gata, avec leurs ramifications. A l'O., sur les deux rives du Douro, sont de belles plaines. Excellents pâturages, vallées fertiles en céréales, culture très arriérée, nombreuses sources minérales. Ce pays, habité par les Vettons, fut conquis par les Romains, les Wisigoths et les Maures. Pelage menaça le Léon, que ses successeurs reconquirent ; en 913, Ordoño II prit le titre de roi de Léon et des Asturies. En 1037, Ferdinand Ier, roi de Castille, vainqueur de Bermude III, réunit le Léon à son royaume. Il en fut séparé deux fois : en 1065, en faveur d'Alphonse VI, troisième fils de Ferdinand Ier ; en 1157, sous Ferdinand et Alphonse X. Aujourd'hui, il dépend de la capitainerie générale de la Vieille-Castille, et forme 5 provinces ou intendances : Palencia, Valladolid, Léon, Zamora, Salamanque.

— LEON (*Cottinussa*). Petite île rocheuse dans l'océan Atlantique, séparée du continent par le canal de Santi Petri ; elle renferme Cadix.

— LEON. Ville de l'Amérique centrale, ancienne capitale et ville principale de la république de Nicaragua, à l'extrémité S.-O. du lac de *Léon* et de Managua ; 25,000 hab.

— LEON (Nouveau-). Province du Mexique, au centre. Superficie, 62,384 kil. carrés ; popul., 180,000 h. ch.-l., *Monterey*.

— LEON (Saint-Pol-de). V. SAINT-POL-DE-LÉON.

LEON Ier (Saint), dit *le Grand*. Pape, né à Rome, 390, fut nommé successeur de Sixte III en 440. Il rétablit la discipline dans l'Eglise et poursuivit les hérétiques. Il alla au-devant d'Attila, qui ravageait l'Italie, et le décida à la retraite, 452 ; mais il ne put empêcher Genserie de piller Rome en 455. On le fête le 11 avril à Rome, le 10 novembre, à Paris. || LEON II (Saint). Pape, né dans les Abruzzes, succéda à Agathon, 682-684. || LEON III. Pape, né à Rome, succéda à Adrien Ier en 795. Maltraité par les deux neveux du dernier pape, 799, il vint réclamer l'appui de Charlemagne ; ramené dans Rome avec une escorte, il sacra le roi franc empereur d'Occident le 25 décembre 800. La collection des *Conciles* contient treize *Lettres* de Léon III. || LEON IV. Pape, né à Rome, succéda à Sergius II en 847. Il défendit la ville contre les Sarrasins et construisit un nouveau quartier fortifié qu'il appela *la cité Léonine*, 852. Il mourut regretté en 855. || LEON V. Pape, né près d'Ardée, 903. || LEON VI. Pape, né à Rome, 928-929. || LEON VII. Pape, né à Rome, succéda à Jean XI en 936. || LEON VIII. Né à Rome, fut nommé, à la place de Jean XII déposé, par l'empereur Otton Ier, en 963, et mourut peu après, 965. || LEON IX (Saint). Pape, nommé d'abord *Brunon*, fils d'un comte d'Alsace, était évêque de Toul, lorsque son cousin, l'empereur Henri III, le nomma pour succéder à Damase II, 1049. En passant par Cluny, il s'attacha le fameux Hildebrand, et commença la réforme de l'Eglise. Battu par les aventuriers normands, puis à Civitella, 1053, et traité avec respect par les vainqueurs, il leur accorda l'investiture de leurs conquêtes faites ou à faire dans la Pouille, la Calabre et la Sicile. Il excommunia solennellement le patriarche de Constantinople, Michel Cérularius, et le schisme fut décidé. On le fête le 19 avril. || LEON X. Jean DE MÉDICIS. Pape, né à Florence en 1475, second fils de Laurent le Magnifique, élève de Chalcondyle et d'Ange Politien, cardinal à douze ans, fut élu pape en 1513. Il gouverna par lui-même avec activité, renouvela les traités contre Louis XII (traité de Malines) ; resta neutre dans la guerre que François Ier porta en Italie, 1515, et, après l'entrevue de Bologne, signa le concordat de 1516. Il s'empara, par des moyens souvent violents, du duché d'Urbin, de Pesaro, Sinigaglia, Rimini, et convoitait la possession de Ferrare. Il aurait voulu, comme Jules II, affranchir l'Italie des barbares et la dominer. Il mourut le 1er décembre 1521. La prédication des indulgences, qu'il avait ordonnée pour achever l'église de Saint Pierre de Rome, fut l'occasion de la révolution religieuse commencée par Luther. Léon X le condamna par une bulle fameuse du 15 juillet 1520. Il est surtout célèbre, comme protecteur généreux et intelligent des lettres et des arts, et ce n'est pas sans raison que l'on a donné à ce bel âge de la Renaissance le nom de *siècle de Léon X*. Il rechercha partout les manuscrits, les beaux livres, encouragea de ses largesses les savants imprimeurs, dota richement l'université de *la Sapience*, et s'entoura des artistes, des érudits, des littérateurs les plus illustres. || LEON XI (Alexandre-Octavien DE MÉDICIS). Né en 1535, à Florence, petit-neveu de Léon X par sa mère, fut nommé pape après Clément VIII, 1605, et mourut au bout de vingt-six jours. || LEON XII (Annibal DELLA GENGA). Pape, né en 1760 près de Spolète, fut nommé du saint-siège en Allemagne, devint pape en 1823. Il réprima le brigandage et la mendicité, dénonça les sociétés secrètes, et mourut en 1829.

— LEON Ier Flavius), surnommé *le Thrace* et *le Grand*. Empereur d'Orient, 457-474, du pays des Besses, en Thrace, fut proclamé empereur par le patrice Aspar. Orthodoxe sévère, il poursuivit les eutychéens. L'expédition qu'il dirigea contre Genserie échoua. || LEON II. Petit-fils du précédent par sa mère Ariadne, lui succéda à l'âge de quatre ans, mais disparut bientôt pour céder la place à son père Zenon, 474. || LEON III *l'Isaurien*. Empereur d'Orient, né vers 680, en Isaurie, parvint aux premiers grades et se fit couronner en 718. Il repoussa de Constantinople les Arabes, 718-720. Il persécuta les juifs, les montanistes, et déclara la guerre au culte des images, 726. Il y eut des soulèvements ; l'exarchat de Ravenne, Rome, se séparèrent de l'Empire, pendant que les Arabes ravageaient l'Asie Mineure. Il mourut en 741. || LEON IV *le Khazare*. Fils de Constantin V Copronyme et d'une mère de la nation des Khazares, né en 750, succéda à son père en 775, et mourut en 780. Il avait épousé Irène. || LEON V *l'Arménien*. Se fit proclamer empereur en 813. Il repoussa les Bulgares, fut iconoclaste zélé, administrateur sévère, et fut tué en 820. || LEON VI *le Sage* ou *le Philosophe*. Succéda à son père Basile Ier, 886. Il déposa et relégua dans un monastère le patriarche Photius ; l'empire tut sans cesse ravagé par les Arabes, par les Bulgares, par les Russes. Il mourut en 911. On lui attribue plusieurs ouvrages : *Traite de tactique, ou Exposition sommaire de l'art militaire* ; *Naumachia* ; *Al Horacula*, *Orationes XXXIII*, etc. Il a achevé le recueil des *Basiliques*, commencé par son père.

— LEON *de Byzance*. Fameux philosophe, né à Byzance, florissait vers l'an 350 av. J.-C.

— LEON *le Diacre*. Historien, né au bourg de Caloe (Ionie) vers 950 ; a fait une histoire de son temps.

— LEON *le Grammairien*. L'un des auteurs de l'*Histoire byzantine* ; écrivit vers 1013.

— LEON *l'Africain* (Jean). Géographe arabe, né à Grenade à la fin du XVe siècle, auteur d'une description de l'Afrique écrite en arabe, et traduite par l'auteur en italien.

— LEON (Luis-Ponce de). Poète espagnol, 1528-1591, entra dans l'ordre de Saint-Augustin. Une traduction du *Cantique des cantiques* ne parut pas orthodoxe ; il resta près de cinq ans prisonnier de l'inquisition, 1572-1576. Il traduisit plusieurs morceaux de Virgile et d'Horace, et composa des *Odes* d'une beauté sévère.

— LEON Raphaël de). L'un des meilleurs sculpteurs espagnols au milieu du XVIe siècle, vécut à Tolède et y a laissé des œuvres remarquables.

LEONAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de la ville, de l'intendance ou du royaume de Léon ainsi que des autres villes du même nom.

— adj. Qui appartient à ces villes, à ces pays ou à leurs habitants.

—LEONAISE, s. f. Comm. Étoffe, tissu façonné en laine souple et légère, à très petits dessins.

LÉONARD (Saint), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Limoges (Haute-Vienne), près de la Vienne. Porcelaine, lainages, papeteries. Patrie de Gay-Lussac ; 6,200 hab.

— LEONARD (Saint). Comm. de la prov. et à 26 kil. d'Anvers (Belgique), 2,700 hab.

LÉONARD (Saint). Né à Orléans, vécut auprès de Clovis, puis fonda un monastère qui a donné naissance à la ville de Saint-Léonard. On le fête le 6 novembre.

— LEONARD *de Pise* ou LEONARD BONACCI (*Fibonacci*, par contraction de *filius Bonacci*). Géomètre italien, né à Pise de 1170 à 1180, voyagea dans l'Orient, et a propagé la numération de l'algèbre des Arabes, dans son *Liber Abaci* (Livre d'arithmétique).

— LÉONARD, dit *le Limousin*. Peintre émailleur, né à Limoges vers 1505, mort en 1580, fut mis par François Ier à la tête de la manufacture d'émaux à Limoges, et fit exécuter des vases, des coupes, des candélabres, qui sont toujours admirés.

— LEONARD (Nicolas-Germain). Poète, né à la Guadeloupe, 1744-1793, lieutenant général de l'amirauté à la Guadeloupe, a composé des *Idylles morales*, une imitation en vers du *Temple de Gnide*, des romans, etc.

— LEONARD DE VINCI. V. VINCI.

LÉONCE. Empereur d'Orient, se révolta contre Justinien II en 695, se mit à sa place. Abismarus le détrôna, le prit, et se déclara empereur, 698. Quand Justinien II fut rétabli sur le trône, Léonce fut décapité, 705.

LÉONÉS, ESE, adj. Econ. rur. Se dit d'une race de moutons espagnols qui se trouvent dans la province de Léon, et de la laine que ces moutons produisent.

LÉONHARDITE, s. f. (de *Leonhard*, n. pr.) Minér. Variété de laumonite qui se trouve en Hongrie

LEONI (Leone). Architecte, orfèvre, graveur de médailles, sculpteur italien, ne sans doute à Arezzo, mort en 1592, eut une grande réputation au XVIe siècle.

LÉONICÉNIE, s. f. Bot. Syn. de DIPLOCHITON.

LÉONIDAS Ier. Roi de Sparte, de la famille des Agides, succéda à Cléomène en 490 av. J.-C. Lorsque Xerxès envahit la Grèce, Léonidas fut envoyé avec 300 Spartiates et environ 4,000 sol-

dats grecs, pour défendre les Thermopyles; les Perses, guidés par le Malien Ephialtes, tournèrent la position de Léonidas. Alors gardant avec lui les Spartiates et leurs hôtes, les Thespiens et les Thébains, il se fit tuer avec ses compagnons, pour ne pas abandonner le poste qui lui avait été confié, 480. || LÉONIDAS II, Roi de Sparte, de la famille des Agides, fils de Cléonyme, succéda, en 256 avant J.-C., à son parent Arcus II. Il lutta contre son collègue Agis, le fit périr et mourut en 236.

— LÉONIDAS *de Tarente*. Poète grec du IIIe siècle av. J.-C., a laissé des épigrammes, au nombre de 108.

LÉONIDES, s. f. pl. (ét. gr., λέων, lion). Astron. Étoiles filantes dont le point de départ paraît être dans la constellation du Lion.

LÉONIDIES s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes instituées en l'honneur de Léonidas, roi de Sparte, mort aux Thermopyles.

LÉONIE, s. f. Bot. Genre rapporté avec doute à la famille des myrsinées, et établi pour des arbres du Brésil et du Pérou, dont le fruit, de la grosseur d'une pomme, est comestible.

LÉONIMÈTRE, s. m. Pièce de vers composée en rimes léonines.

* **LÉONIN, INE**, adj. (ét. lat., *leoninus*; rad. *leo*, lion). Qui appartient au lion, qui est propre au lion.

— Qui ressemble au lion, qui est de la nature du lion. De ses prunelles *léonines* jaillit un regard qui me frappa au visage comme une balle. V. Cherbuliez.)

— Qui a la force du lion.

— Jurisp. *Société léonine, contrat léonin*. Société, contrat dans lequel l'une des parties a stipulé pour elle la part du lion. Cette locution nous vient de la fable si ancienne qui se trouve dans Ésope, Phèdre et La Fontaine, et que tout le monde connaît. Il y a contrat léonin toutes les fois que l'une des parties se met à l'abri de toute perte en stipulant une part dans les bénéfices, et toutes les fois que les chances des pertes ne sont pas en rapport direct avec les chances des bénéfices. Ce contrat est une convention contraire à la morale et à la loi. La stipulation est réputée non écrite, et la convention qui donne tout à un associé tout le bénéfice est nulle. || On dit dans le même sens : Une maxime léonine. Une politique léonine. Un partage léonin. Sans l'évangélisme ou le patriotisme, toute agrégation d'hommes n'est qu'une société *léonine*. (Bouste.)

— Littér. *Vers léonins*. Nom que les poètes du moyen âge donnaient à des vers latins dont le milieu rime avec la fin, comme dans cet exemple :

Dæmon laugebat, monachos tunc esse volebat;
Ast ubi convaluit, mansit ut ante fuit.

— S'est dit encore des vers latins et même des vers italiens qui riment entre eux.

— Quelques-uns ont mis aussi au nombre des vers léonins ceux qui sont entremêlés de français et de latin. Telle est la chanson de Panard, dont voici le commencement :

Par bos, cher Gregoire,
Nobis imperat,
Chantons tous sa gloire,
Et quisque bibat
Hâtons-nous de faire
Quod desiderat
Il aime en bon frère
Qui sæpe bibat.

— Se disait aussi de vers français dans lesquels les mêmes consonances se reproduisaient plusieurs fois.

— Absolument signifie Vers à rime très riche.

— Se dit de la rime elle-même. Rime léonine.

— On n'est pas d'accord sur l'étymologie de *léonin* dans le sens qu'il a en littérature. Les uns disent que les vers *léonins* ont été ainsi nommés parce que les premiers poètes les regardaient comme les plus remarquables d'entre les vers, comme le lion entre les animaux; d'autres prétendent que le pape Léon II, qui fit admettre ce genre de rythme dans les hymnes d'Église, leur donna son nom; d'autres enfin, et c'est l'opinion la plus probable, disent que cette dénomination vient d'un poète du XVe siècle, *Leoninus*, qui se rendit célèbre par ses vers latins qui riment à chaque hémistiche. Il vivait à Paris sous le règne de Louis VII.

LÉONISÉ, ÉE, part. passé du v. Léoniser. S'emploi adjectiv. Société léonisée.

LÉONISER v. a. Ier conj. Établir un contrat léonin; user d'un contrat léonin.

LÉONISME, s. m. Hérésie des léonistes.

LÉONISTE, s. 2 g. (de *Léon*, n. pr. Hist. relig. Nom donné aux Vaudois parce que quelques-uns font remonter leur secte à Pierre-Léon qui vivait au temps de Constantin le Grand.

— Adjectiv. Secte léoniste.

LÉONNAT, L'un des meilleurs lieutenants d'Alexandre, né à Pella, eut après sa mort la satrapie de Phrygie. Il marcha au secours d'Antipater contre les Grecs soulevés; il fut vaincu et tué à Lamia, 322 av. J.-C.

LÉONNOIS, OISE, ou **LLONNAIS, AISE**, s. Géogr. Habitant, habitante de Saint-Pol-de-Léon.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LÉONOTIDE, s. f. (étym. gr., λέων, lion; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre de la famille des labiées stachydées, établi pour des arbrisseaux du Cap et de la Guyane. On dit aussi *léonotis*, s. m.

LÉONTIASE ou **LÉONTIASIS**, s. m. pr. *le-on-ti-aze* ou *le-on-ti-a2iss* ; du lat. *leo*, lion). Pathol. Éléphantiasis de la face.

LÉONTICE, s. m. (ét. gr., λέων, lion). Bot. Genre de la famille des berbéridées, dont la feuille présente l'empreinte d'un pied de lion, établi pour cinq espèces qui croissent dans les deux continents. En Europe, on l'emploie comme correctif de l'opium et en guise de savon pour détacher les étoffes de laine; en Amérique, on fait torréfier sa graine, qui sert à faire une infusion analogue à celle du café.

LÉONTINE, s. f. Sorte de chaîne de montre de femme.

LÉONTIQUES, s. m. pl. (ét. gr., λέων, lion). Antiq. gr. Sacrifices institués en l'honneur du soleil, qu'on représentait sous la figure d'un homme avec une tête de lion rayonnée.

LÉONTIUM, Géogr. Ville célèbre de la Sicile, citadelle de Syracuse.

LÉONTIUM Courtisane athénienne, fut disciple ou, selon d'autres, maîtresse d'Épicure.

LÉONTODON, s. m. (étym. gr., λέων, lion; ὀδούς, dent). Bot. Syn. du TARAXACUM.

LÉONTODONTOÏDE, s. m. (ét. fr., *leontodon* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Syn. d'APOSERIE.

LÉONTONYX, s. m. (étym. gr., λέων, lion; ὄνυξ, ongle). Bot. Genre de la famille des composées senécionidées, établi pour des herbes du Cap.

LÉONTOPÉTALE s. m. (ét. gr., λέων, lion; fr. *pétale*). Bot. Section du genre léontice.

LÉONTOPETALON, s. m. Bot. Syn. de LEONTOPETALE.

LÉONTOPITHÈQUE, s. m. (ét. gr., λέων, lion; πίθηκος, singe). Mamm. Singe d'Amérique.

LÉONTOPODE, adj. 2 g. (étym. gr., λέων, lion; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes semblables à celles du lion.

— LEONTOPODE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées sénécionidées, établi pour des herbes des régions montagneuses d'Europe et d'Asie.

LÉONTOPODIE, EE, adj. Bot. Qui ressemble au léontopode. || LEONTOPODIÉES, s. f. pl. Division du groupe des sénécionées qui a pour type le genre léontopode.

LÉONTOSTOMON s. m. (étym. gr., λέων, lion; στόμα, gueule). Bot. Aneolie des jardins. On dit aussi *leontostome*.

* **LÉONURUS** ou **LÉONURE**, s. m. (ét. gr., λέων, lion; οὐρά, queue). Bot. Genre de la famille des labiées stachydées, établi pour dix espèces d'Europe et des contrées septentrionales et centrales de l'Asie. Une espèce française, nommée vulgairement *agripaume*, a des propriétés médicinales.

* **LÉOPARD**, s. m. (pr. *lé-o-par* ; étym. lat., *leopardus* ; venu du gr. λέων, lion; πάρδαλις, panthère; animal qui tient du lion et de la panthère). Mamm. Quadrupède mammifère du genre chat, dont il a les mœurs et la conformation. La longueur de son corps varie de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres, et sa hauteur de 75 à 90 centimètres. Son pelage est jaune sur le dos, blanc sous le ventre et tacheté partout. Le Sénégal et la Guinée sont les localités où se trouve le léopard. Les fourreurs lui donnent le nom de *tigre d'Afrique*. Sa peau est très estimée. Le léopard est d'une nature féroce, on ne le prive que difficilement, et jamais on n'a pu le dresser à la chasse, comme plusieurs autres espèces de la grande famille des chats. La fourrure du *léopard* est plus précieuse et plus chère que celle de la panthère. (Buffon.)

— L'Angleterre porte trois léopards dans ses armoiries, c'est pourquoi on vers et dans le style élevé, même en prose, on entend par *les léopards* le royaume de la Grande Bretagne.

En vain au bon belgique
Il voit l'aigle germanique
Unir sous les *léopards*.
(BOILEAU.)

Faudra-t-il pour un temps voir les fiers *léopards*
A nos lis usurpés s'unir sur nos remparts ?
(DE BELLOY.)

Albion, à tes regards,
Franchit la vaste Amphitrite,
Déchaîne ses *léopards*.
(LEBRUN.)

— Blas. La tête du léopard est toujours vue de front; sa queue est retroussée sur le dos, le bout retourné en dehors. Le *léopard lionné* est celui qui est rampant, attitude ordinaire du lion.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un holocentre. || Espèce de poisson rangé parmi les labres et parmi les bodians.

— Minér. Variété de marbre belge à fond gris rougeâtre, taché de noir.

— Moll. Nom de plusieurs coquilles des genres porcelaine et volute.

— LÉOPARD, ARDE, adj. Employé figurément pour Cruel dans nos comédies. Vous plairait-il seulement, ô beauté *léopardé*, me dire le contenu de cette lettre ? (Regnard.)

LÉOPARDÉ, ÉE, adj. Dont la peau est tachetée comme celle du léopard.

— Blas. *Lion léopardé*. Lion de face et sans avoir les pattes obrées.

LÉOPARDI (Le comte Giacomo). Poète italien, né à Recanati (marche d'Ancône), 1798-1837, s'occupa de bonne heure de travaux philologiques : édition de la *Vie de Plotin*, par Porphyre ; dissertation sur *la Vie et les Écrits des principaux rhéteurs du* IIe siècle ; *Essai sur les erreurs populaires des anciens*. Ses *Canzoni*, qu'il publia de 1818 à 1824, le mirent au premier rang des poètes lyriques; il publia, en 1826, un volume de *Versi* (idylles, élégies, traductions en vers de *la Batrachomyomachie*, des iambes de Simonide d'Amorgos contre les femmes). En 1827, parurent ses *Opuscules moraux*, ouvrage d'une satire piquante et d'un style excellent. Il venait d'achever une épopée satirique en huit chants, la *Continuation de la Batrachomyomachie*, lorsqu'il mourut à Naples.

LÉOPARDITE, s. f. (rad. *léopard*). Minér. Espèce de feldspath.

LEOPARDO (Alessandro). Architecte, sculpteur et fondeur italien, né à Venise, 1450-1515, a exécuté, pour la république, de beaux travaux.

LÉOPOL. Géogr. V. LEMBERG.

LEOPOLD, s. m. Numism. Monnaie d'or et d'argent frappée après le traité de Ryswick, 1697, lorsque Léopold-Joseph fut rétabli dans ses États.

LÉOPOLD, dit *l'Illustre*. Mort en 994, petit-fils d'un duc de Saxe, est la tige des margraves et des ducs d'Autriche de la maison de Babenberg, qui ont gouverné jusqu'en 1246.

— LÉOPOLD (Saint), dit *le Pieux*. Margrave d'Autriche, refusa le trône impérial à la mort de Henri V, 1125. Il mourut en 1136; il a été canonisé en 1485.

— LÉOPOLD Ier. Duc d'Autriche, né en 1157, succéda à son père Henri en 1177, et mourut en 1194. Il prit part à la troisième croisade, fut insulté par Richard Cœur de lion, et se vengea en le faisant arrêter, près de Vienne, pour le livrer à l'empereur Henri VI. || LÉOPOLD II, duc d'Autriche, dit *le Glorieux*. Petit-fils de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, fils d'Albert Ier, né en 1292, fut complètement vaincu par les Suisses à Morgarten le 15 novembre 1315. Il combattit Louis de Bavière et mourut en 1326. || LÉOPOLD III, dit *le Preux*. Duc d'Autriche, fils d'Albert le Sage, né en 1351, gouverna les États autrichiens avec son frère Albert III, et fut tué à Sempach 1386, en combattant les Suisses.

— LÉOPOLD Ier. Empereur d'Allemagne, né en 1640 à Vienne, second fils de Ferdinand III, d'abord destiné à l'Église, fut élevé par le jésuite Neidhart. Après la mort de son frère aîné, et celle de son père, il fut élu empereur, 1658. Il dut signer une capitulation en 15 articles, et la *ligue du Rhin* se forma pour limiter son autorité. Il soutint la Pologne contre le roi de Suède Charles Gustave; son général, Montécuculi, avec l'aide des Français de Coligny, remporta sur les Turcs la grande victoire de Saint-Gothard, 1er août 1664; il réprima par de sanglantes exécutions des tentatives de soulèvement en Hongrie. Il signa avec l'électeur de Brandebourg un traité pour défendre la Hollande contre Louis XIV, 1672; il parvint à entraîner l'Allemagne dans la guerre contre la France; mais Louis XIV triompha de tous ses ennemis, et Léopold fut forcé d'accéder à la paix de Nimègue, 1679. Les Hongrois, conduits par Tekély, avaient repris les armes; le sultan déclara la guerre à l'Autriche, et le grand vizir Kara-Mustapha vint assiéger Vienne avec 200,000 hommes, 12 juillet 1683. Léopold et l'Autriche furent sauvés par les Polonais de Sobieski; les Turcs furent chassés de la Hongrie. L'Empereur entra dans la ligue d'Augsbourg contre la France, des 1686; mais il fut forcé d'accéder au traité de Ryswick, 1697. Pendant ce temps, la guerre avait continué contre les Turcs; battu à Szalankemen, 1691, à Zenta, 1696, le sultan, par le traité de Carlowitz, 1699, dut abandonner la Transylvanie, la Hongrie, une grande partie de la Croatie. A la mort de Charles II d'Espagne, Léopold réclama tout son héritage pour son second fils, l'archiduc Charles. Il refusa de reconnaître Philippe V, commença la guerre en Italie dès 1701, et entra dans la nouvelle ligue formée contre la France, par l'Angleterre et la Hollande. Il ne vit pas la fin de cette guerre, mais il put assister aux premiers succès des alliés; il mourut en 1705. || LÉOPOLD II, Empereur d'Allemagne, second fils de François Ier et de Marie-Thérèse, né en 1747, succéda à son père comme grand-duc de Toscane en 1765, et introduisit de sages réformes dans ce pays. En 1790, il succéda à son frère Joseph II sur le trône autrichien, et fut élu empereur. Il se rapprocha du roi de Prusse, au congrès de Reichenbach, termina la guerre avec les Turcs par le traité de Sistowa, 4 août 1791; mais au congrès de Pillnitz, se contenta d'un manifeste assez vague. Léopold mourut au moment où la France se préparait à lui déclarer la guerre, 1er mars 1792. Il eut pour successeur son fils François II.

— LÉOPOLD II (Jean-Joseph-Ferdinand-Charles). Dernier grand-duc de Toscane, né à Florence, 1797-1870, second fils de Ferdinand III, fut élevé en Allemagne, succéda à son père en 1824, et gouverna avec sagesse; cependant il fut forcé de se retirer devant la révolution en 1848, puis en 1859.

— LÉOPOLD Ier (Georges-Christian Frédéric). Roi des Belges, prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld, né en 1790, fit la campagne de France en 1814, et assista au congrès de Vienne. Il épousa la fille du prince régent d'Angleterre Auguste-Charlotte, 1816; mais la princesse mourut le 2 novembre 1817. Le 3 février 1830, la conférence de Londres lui offrit la couronne de Grèce; il la refusa le 21 mai. Élu roi des Belges le 4 juin 1831 par le congrès national, il prêta serment le 21 juillet. Attaqué par les Hollandais, il réclama deux fois l'intervention des Français; il épousa en 1832 Louise-Marie, princesse d'Orléans. Léopold s'occupa surtout du développement des intérêts matériels du pays; et le traité du 19 avril 1839 termina tous les différends avec la Hollande. Léopold, fidèle aux principes constitutionnels, sut maintenir la paix intérieure; en 1848, tous les partis se groupèrent autour de lui, et les bandes insurrectionnelles furent facilement repoussées à Risquons-Tout. Très populaire en Belgique, il a consolidé le jeune royaume, dont les ressources ont considérablement augmenté. Il est mort, regretté de tous, le 10 décembre 1865, laissant le trône à son fils Léopold II.

— Chevalerie. *Ordre de Léopold*. Ordre de chevalerie de l'Autriche et de la Belgique.

LÉOPOLDINIE, s. f. (de *Léopold*, n. pr.). Bot. Genre de palmiers arécinés, croissant dans les régions arrosées par le fleuve des Amazones.

LEOPOLDINO, s. m. Métrol. Monnaie toscane en argent qui valait 2 fr. 80.

LÉOPOLDITE, s. f. Minér. Chlorure de potassium.

LÉOPOLDONE s. m. (pron. *lé-o pol do-né*). Métrol. Ancienne monnaie d'argent du grand-duché de Toscane, aussi appelée *francescone*. Le leopoldone valait environ 5 fr. 50.

LÉORIS, s. m. Mamm. Syn. de LORIS.

LÉOSTHÈNE. Général athénien, soutenu par Hypéride, entraîna le peuple à la guerre contre les Macédoniens, à la mort d'Alexandre, 323 av. J.-C. Il défit Antipater, mais fut tué au siége de Lamia.

LÉOTYCHIDE. Roi de Sparte, de la famille des Eurypontides, devint roi en 491 av. J.-C. Il eut le commandement de la flotte grecque en 479 et remporta la victoire de Mycale. Plus tard, il fut condamné à l'exil et mourut à Tégée.

LÉPACHYS, s. m. (pr. *lé-pa-kiss* ; ét. gr., λεπίς, écaille; παχύς, épais). Bot. Syn. d'OBÉLISCAIRE.

LÉPADELLE, s. f. (ét. gr., λεπάς, άδος, espèce de coquille). Infus. Genre d'infusoires, formé aux dépens des brachions et vivant dans les eaux douces.

LÉPADIFORME, adj. 2 g. (ét. gr., λεπάς, άδος, patelle; fr. *forme*). Zool. Qui a la forme d'une patelle.

LÉPADITE, s. f. (du grec λεπάς, άδος, coquille). Paléont. Nom que les oryctographes donnent aux patelles fossiles.

LÉPADOGASTRE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπάς, άδος, coquille ; γαστήρ, ventre). Ichtyol. Dont les nageoires pectorales réunies forment une sorte d'écaille sous la gorge.

— LEPADOGASTRE, s. m. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des discoboles, dont plusieurs espèces de petite taille se rencontrent dans les mers européennes et dont la chair n'est pas comestible.

LÉPALE, s. m. (du gr. λεπάς, coquille). Bot. Nom donné aux écailles qu'on voit à la base des organes mâles dans certaines plantes.

LÉPANTE, (*Naupactus*). Géogr. Ville forte de la Grèce, dans le nome d'Acarnanie, port sur le golfe du même nom, à 15 kil. E. de Missolonghi; 3,000 hab. Dans ses eaux fut livrée la grande bataille navale du 17 octobre 1571, gagnée sur les Turcs par don Juan d'Autriche.

— LÉPANTE (Golfe de). (*Sinus Corinthiacus*). Golfe profond formé par la mer Ionienne sur les côtes de la Grèce. Long de 125 kil. et large de 35, il communique avec le golfe de Patras entre Lépante et Missolonghi par un détroit de 1 kil. de large, que défendent les châteaux de Romélie, *Antirrhium*, et de Morée, *Rhium*.

LÉPANTHE, s. m. (ét. gr., λεπάς, espèce de coquille; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes orchidées pleurothallées, dont les espèces sont propres aux Antilles.

LE PAON (Jean Baptiste). Peintre, né à Paris, 1718-1785, fut élève de Casanova, qu'il égala, et peignit des batailles.

LÉPARGYLATE, s. m. Chim. Sel formé par l'acide lepargylique combiné avec une base.

LÉPARGYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en chauffant de l'huile de ricin et de l'acide azotique.

LÉPARGYRÉE, s. f. (ét. gr., λεπάς, coquille; ἀργυρεῖος, d'argent). Bot. Syn. de SHEPHERDIE.

* **LEPAS**, s. m. pr. *le-pass* ; du gr. λεπάς, écaille). Moll. Coquille univalve qu'on nomme aussi *patelle*. Le *lepas* est un coquillage pyramidal, collé à un rocher qu'il suce, et son existence en dépend tellement, qu'il meurt dès qu'il en est détaché. (B. de St.-P.)

— Se dit de plusieurs espèces de mollusques fort différents et chez lesquels les pièces de la coquille sont disposées sur le corps de l'animal à la manière des écailles. || *Lepas en bateau*. Nom marchand de la patelle rustique. || *Lepas feudu*. Syn. d'EMARGINULE. || *Lepas fimbratile*. Nom vulgaire des coquilles du genre ancyle. || *Lepas de Magellan*. Fissurelle radiée. || *Lepas en*

tricillus. La patelle grecque.‖ *Lépas tuilé et épineux*. La patelle granatine.

LÉPASTE, s. f. (étym. gr., λεπαστή, même signif.; de λεπάς, patelle). Antiq. Espèce de coupe en usage chez les Grecs.

LEPAUTE (Jean-André), Horloger et mécanicien, né a Montmedy, 1709-1789, se rendit célèbre par ses œuvres de précision, les perfectionnements introduits dans les horloges, et son *Traité de l'horlogerie*, 1755. ‖ **LEPAUTE** (Jean Baptiste), Frère du précédent, né en Lorraine, 1727-1802, fut seconde par ses deux neveux, *Pierre-Henri* et *Pierre-Basile*, qui se rendirent également célèbres par leurs pendules et leurs horloges. Pierre-Basile mourut en 1813; son fils, mort en 1849, a construit la belle horloge de la Bourse de Paris.

LEPAUTRE ou **LE PAULTRE** (Antoine), Architecte, né à Paris, 1621-1691, construisit pour le duc d'Orléans les deux ailes du château de Saint-Cloud et donna les dessins de la cascade. ‖ **LEPAUTRE** (Pierre), Sculpteur, neveu du précédent, né a Paris, 1660-1744, demeura quinze ans à Rome, et a composé des œuvres remarquables. ‖ **LEPAUTRE** (Jean), Graveur, frère d'Antoine, né à Paris, 1618-1682 (?), a grave plus de mille planches.

LE PAYS (Reine), sieur du Plessis-Villeneuve, Poete, né a Nantes, 1636-1690, publia en 1664 ses *Amitiés, Amours* et *Amourettes*; puis *Nouvelles Œuvres*; et *le Demêlé de l'esprit et du cœur*.

LÉPÉCHIN, s. m. Ichtyol. Espèce de truite de Sibérie.

LÉPÉCHINIE, s. f. (pr. *lé-pé-ki-ni*; et. gr., λεπίς, écaille; ἐχῖνος, hérisson). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des labiées, à fleurs d'un jaune pâle. Elle croît dans le Mexique.

LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU (Louis-Michel), Homme politique et conventionnel, né à Paris, 1760-1793, était président a mortier au parlement et riche de 600,000 francs de rentes. Député de la noblesse de Paris aux états généraux, il hésita d'abord a se réunir au tiers état, puis changea tout à coup de conduite. Membre de la Convention, il défendit la liberté de la presse, et vota la mort de Louis XVI. Le 20 janvier 1793, il fut assassiné, dans un restaurant du Palais-Royal, par le garde du corps Pâris, qui voulait venger la mort du roi sur l'un de ses juges. La Convention lui fit de pompeuses funérailles, 24 janvier. Ses *Œuvres* (Plan d'éducation publique, discours, rapports) ont été publiées en 1826 par son frère, le comte *Félix*, 1767-1837.

LE PÈRE (Jean-Baptiste), Architecte, né a Paris, 1761-1844, fit partie de l'expédition d'Égypte, prit part aux travaux de l'Institut du Caire; éleva avec Gondoin, en 1806, la colonne de la place Vendôme. Il fut architecte de Saint-Cloud, sous l'Empire, de Fontainebleau, sous la Restauration. Il érigea la statue de Napoléon sur la colonne Vendôme en 1833, et termina, avec son gendre, M. Hittorf, l'église de Saint-Vincent-de-Paul, commencée en 1824.

LÉPÉRIZE, s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; ῥίζα, racine). Bot. Syn. de **CHRYSIPHIALE**.

LÉPISOPHTEIRE, s. m. Crust. Synon. de **CALIGE**.

LÉPICÈNE, s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; κενός, vide). Bot. Glume calicinale des graminées.

LÉPICÉPHALE, s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; κεφαλή, tête). Bot. Syn. de **CEPHALAIRE**.

LÉPICLINE, s. f. (étym. gr., λεπίς, écaille; κλίνη, lit). Bot. Syn. d'**HELICHRYSE**.

LÉPIDADÉNIE, s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; ἀδήν, glande). Bot. Genre de laurinées, originaire de l'Inde.

LEPIDAGATE ou **LÉPIDAGATHIS**, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; ἀγαθίς, pelote). Bot. Genre de plantes dicotylédones a fleurs complètes de la famille des acanthacees. Elle croit dans les Indes orientales, en Afrique et en Amérique.

LÉPIDANTHE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des restiacees, originaire du Cap.

LÉPIDEILÈME, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἰδος, écaille; εἴλημα, enveloppe). Bot. Syn. de **STREPTOCRETE**.

LÉPIDÈNE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille). Chim. Substance cristallisée obtenue par l'action de l'acide chlorhydrique sur la benzoine.

LÉPIDIASTRE, s. m. Bot. Section du genre lepidier.

LÉPIDIE, s. f. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille). Annel. Genre d'annélides de l'ordre des nereides.

LÉPIDIER, s. m. (étym. gr., λεπίδιον; de λεπίς, ecaille). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères lépidinees, etabli pour cinquante-huit espèces herbacees, quelquefois ligneuses, repandues sur toute la surface du globe, mais habitant plus particulièrement les rivages de la Méditerranee en Europe et en Asie.

— *Lépidier cultivé*. Le cresson des jardins ou cresson alenois. ‖ *Lépidier didyme*. Le cresson des savanes. ‖ *Lepidier ibéride*. Le passe-rage. ‖ *Lépidier latifolié*. Le chasse-rage. ‖ *Lépidier ruderal*. Le cresson des ruines.

LÉPIDINE, s. f. (du gr. λεπίς, ἴδος, écaille). Chim. Alcali organique obtenu par la distillation de la cinchonine sur la potasse.

LÉPIDINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lepidier. ‖ **LÉPIDINÉES**, s. f. pl. Tribu de crucifères qui a pour type le genre lépidier.

LÉPIDION, s. m. Bot. Syn. de **LEPIDIER**.

LÉPIDIOTE, s. m. (ét. gr., λεπίδιον, écaille). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour trois espèces des Indes orientales.

LÉPIDIUM, s. m. (pr. *lé-pi-di-omm*; du gr. λεπίδιον, même signif.). Bot. Nom scientifique du genre lépidier.

LÉPIDOCARPE, adj. 2 g. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits écailleux.

LÉPIDOCARPODENDRON, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἰδος, écaille; καρπος, fruit; δένδρον, arbre). Bot. Syn. de **PRUNIER**.

LÉPIDOCARYE, s. f. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; κάρυον, noix). Bot. Genre de la famille des palmiers, établi pour des espèces habitant les rives du fleuve des Amazones.

LÉPIDOCARYNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble a la lepidocarye. ‖ **LÉPIDOCARYNÉES**, s. f. pl. Famille de palmiers qui a pour type le genre lépidocarye.

LEPIDOCARYON, s. m. Bot. Syn. de **LEPIDOCARYE**.

LÉPIDOCÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes hérissées de poils courts en forme de petites écailles. Toxophore lepidocère.

LÉPIDOCHÉLYDE, s. f. pr. *lé pi-do he-lide*; et. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; χέλυς, tortue. Erpet. Groupe de reptiles de la division des cheloniens.

LÉPIDOCROCITE, s. f. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; κρόκη, caillou). Miner. Variete de gœthite qui se presente sous la forme de petites lamelles rouges.

LÉPIDOCYRTE, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; κυρτός, bossu). Entom. Genre de thysanures de la famille des podurelles, établi pour huit espèces dont le type vit au nord de la France, sur les pierres ou sous les vieux bois.

LÉPIDODACTYLE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, ecaille; δακτυλος, doigt). Erpet. Division du genre gecko.

LÉPIDODENDRÉ, ÉE, adj. (pr. *le-pi do-din-dre*). Bot. Qui se rapporte au lepidodendron. ‖ **LEPIDODENDRÉES**, s. f. pl. Famille de vegetaux fossiles ayant pour type le genre lépidodendron.

LÉPIDODENDRON, s. m. (pr. *lé-pi do-din-dron*; ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; δένδρον, arbre). Bot. Genre type de la famille des lépidodendrees, établi pour trente-quatre espèces fossiles trouvées dans les terrains houillers.

LÉPIDOFLÉE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; φλοιός, ecorce). Bot. Section du genre lepidodendron.

LÉPIDOGÉNYS, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; γένυς, menton). Ornith. Syn. de **BUZA** et de **LOPHOTE**.

LÉPIDOGLOSSE, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, ecaille; γλῶσσα, langue). Erpet. Division du groupe de scincoidiens.

LÉPIDOÏDE, adj. 2 g. etym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; εἶδος, aspect). Anat. Qui a la forme d'une écaille. Suture lépidoïde.

LÉPIDOKROKITE, s. m. Miner. V. **LEPIDOCROCITE**.

LEPIDOLAIRE, adj. 2 g. (du gr. λεπίς, ἴδος, ecaille). Hist. nat. Qui est garni d'écailles.

LÉPIDOLÈPRE, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; λεπρός, rude). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des gadoïdes, établi pour deux espèces européennes, rendant un son quand on les tire de l'eau, et vulgairement appelées *grenadiers*.

LÉPIDOLITHE, s. f. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; λίθος, pierre). Miner. Mineral compose d'une infinite de lamelles ou paillettes disposées en tous sens qui brillent d'un eclat argentin à travers une teinte de lilas ou de citron, et passent, en se degradant, au blanc verdatre et au blanc nacré. La lépidolithe en masse est translucide et assez tendre pour être coupee avec le couteau; laminaire, elle peut rayer le verre. Elle a été découverte en Moravie.

LÉPIDOME, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; ὅμος, semblable). Bot. Syn. de **PATELLAIRE**.

LÉPIDOMÉLANE, s. f. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; μέλας, noir). Miner. Espèce de mica trouvee en Suède.

LÉPIDONÈME, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; νῆμα, fil). Bot. Syn. de **MICROSERINE**.

LÉPIDONÉRÉIDE, s. f. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; fr. *néréide*). Annel. Genre d'annélides detache des nereides. ‖ Syn. de **NEREIPHYLLE**.

LÉPIDONOTE, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, ecaille; νῶτος, dos). Annél. Syn. d'**EULOLPE**.

LÉPIDOPAPPE, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πάππος, aigrette). Bot. Syn. de **FLORESTINE**.

LÉPIDOPE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πούς, pied. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, vulgairement appelés *jarretières*, projetant des reflets de lumière à chacun de leurs mouvements et nageant par ondulations en forme de rubans argentés. Ils sont longs de 1 mètre 65, d'une chair extrêmement délicate. On n'en connaît qu'une espèce des mers européennes.

LEPIDOPHORE, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, ecaille; φερω, je porte). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidees, dont les espèces croissent dans le sud-ouest de l'Europe.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Canada.

— **LEPIDOPHORE**, s. f. Genre de dipteres brachocères de la famille des brachystomes, tribu des bombyliers, établi pour une espèce de la Nouvelle-Georgie.

LÉPIDOPHYLLE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, ecaille; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme d'écailles ou a peu près.

— **LÉPIDOPHYLLE**, s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des composees senecionidées, dont les espèces croissent sur les bords du détroit de Magellan ‖ Genre de vegetaux fossiles de la famille des lepidodendrees, établi pour quatre espèces provenant des terrains houillers.

LÉPIDOPHYLLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lepidophylle. ‖ **LÉPIDOPHYLLÉES**, s. f. pl. Groupe de la section des asterées soliagnées, qui a pour type le genre lepidophylle.

LÉPIDOPILE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πῖλος, laine). Bot. Genre de mousses bryacees, etabli pour des espèces americaines.

LÉPIDOPLASTE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, ecaille; πλασσω, je forme). Qui produit des ecailles.

LÉPIDOPLEURE, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πλευρά, flanc). Moll. Genre de mollusques, propose pour un petit groupe d'oscabrions.

LÉPIDOPODE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πούς, ποδός, pied). Erpet. Se dit d'un reptile saurien qui a les pieds remplacés extérieurement par deux petites plaques écailleuses.

LÉPIDOPOGON, s. m. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πώγων, barbe). Bot. Syn. de **CYLINDROCLINE**.

LÉPIDOPOME, adj. 2 g. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πῶμα, opercule). Ichtyol. Dont les opercules sont écailleux. ‖ **LEPIDOPOMES**, s. m. pl. Famille de poissons osseux, holobranches, de l'ordre des abdominaux, comprenant ceux dont les opercules sont écailleux et la bouche sans dents.

* **LÉPIDOPTÈRE**, adj. 2 g. (ét. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes couvertes d'une poussière écailleuse. Insecte lépidoptère. ‖ **LEPIDOPTÈRES**, s. m. pl. Ordre d'insectes articulés, composés de mâles et de femelles, ayant quatre ailes recouvertes d'une poussière farineuse, et dont le suçoir est en forme

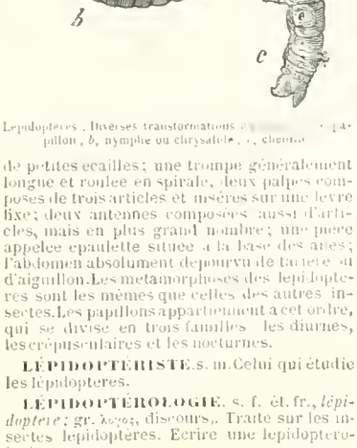

Lépidoptères. Diverses transformations d[illegible] papillon, *b*, nymphe ou chrysalide; *c*, chenille.

de petites écailles; une trompe généralement longue et roulée en spirale, deux palpes composés de trois articles et insérés sur une levre fixe; deux antennes composées aussi d'articles, mais en plus grand nombre; une piece appelée epaulette située à la base des ailes; l'abdomen absolument dépourvu de tarière ou d'aiguillon. Les métamorphoses des lépidoptères sont les mêmes que celles des autres insectes. Les papillons appartiennent a cet ordre, qui se divise en trois familles: les diurnes, les crépusculaires et les nocturnes.

LÉPIDOPTÉRISTE, s. m. Celui qui étudie les lépidopteres.

LÉPIDOPTÉROLOGIE, s. f. ét. fr., *lépidoptère*; gr. λογος, discours). Traite sur les insectes lépidopteres. Ecrire une lepidopterologie.

LÉPIDOPTÉROLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport a la lépidoptérologie. Etudes lepidopterologiques.

LÉPIDOPTÉROLOGISTE, s. m. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des lepidopteres, savant, habile lepidopterologiste.

LÉPIDOPTÉRYX, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; πτερυξ, aile). Entom. Syn. de **GYMNOCHILE**.

LÉPIDOSARCOME, s. m. (pr. *lé-pi-do-sar-kome*, et. gr., λεπίς, écaille; σάρξ, σαρκός, chair). Pathol. Tumeur charnue et recouverte d'écailles qui se développe dans la bouche.

LÉPIDOSAURES, s. m. pl. pron. *lé-pi-do-zore*; etym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; σαῦρος, lezard). Erpet. Syn. de **SCINCOÏDIENS**.

LÉPIDOSIRÈN, s. m. pr. *lé-pi-do-si-ren*; etym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; σειρήν, sirène). Zool. Genre d'animaux confondus tantôt avec les poissons, tantôt avec les reptiles, et établis pour deux espèces qui vivent dans les eaux douces de l'Amérique du Sud. On dit aussi *lepidosirene*, s. f.

LÉPIDOSOME, adj. 2 g. pr. *le-pi do-some*; et. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; σῶμα, corps). Qui a le corps couvert d'écailles.

— **LEPIDOSOME**, s. m. Erpet. Syn. de **PANIODACTYLE**.

LÉPIDOSPERME, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; σπερμα, semence). Bot. Genre de la famille des cyperacees rynchosporées, établi pour des espèces du Cap et d'Australie.

LÉPIDOSTACHYS, s. m. (pr. *lé-pi-do stakhis*; et. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des scepacees, établi pour un arbre de l'Inde.

LÉPIDOSTÉE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; ὀστέον, os). Ichtyol. V. **LEPISOSTE**.

LÉPIDOSTÉPHANE, s. m. et. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; στέφανος, couronne). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées senecionides, dont les espèces croissent en Californie.

LÉPIDOSTERNON, s. m. etym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; στέρνον, poitrine). Erpet. Genre de lacertiens, établi pour trois espèces originaires de la République Argentine.

LÉPIDOSTROBUS, s. m. (pron. *lé-pi-do-stro-buss*; et. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; στρόβος, tourbillon). Bot. Genre de vegetaux fossiles de la famille des lepidodendrees, établi pour quatre espèces trouvees dans les terrains houillers. ‖ Syn. d'**LEPIDODENDRON**.

LÉPIDOTÉ, adj. 2 g. du grec λεπίς, ἴδος, écaille). Hist. nat. Qui est garni d'écailles.

— **LEPIDOTE**, s. m. Entom. Syn d'**AGRYPNE**.

— Ichtyol. Syn. de **BYNNI**.

— Miner. V. **LEPIDOTIS**.

LÉPIDOTIS, s. m. (pr. *le-pi-do-tiss*). Miner. Nom d'un mineral connu des anciens, et que l'on croit être un spath.

LÉPIDURE, s. m. (étym. gr., λεπίς, ἴδος, écaille; οὐρά, queue). Crust. Syn. d'**APUS**.

LEPIDUS (M. Æmilius), de la *gens Æmilia* patricienne. Consul en 137 avant J.-C., fit la guerre en Espagne et fut le plus grand orateur de son temps. ‖ **LEPIDUS** Marcus Æmilius, Triumvir, neveu du précédent, était preteur en 49, lors qu'il se déclara pour César. Il devint un jour maître, malgré son avidité et sa nullité; il fut consul et reçut du dictateur le gouvernement de la Gaule Narbonaise et de l'Espagne citérieure. A la mort de César, il s'unit au consul Antoine, occupa le Forum, puis fut nommé grand pontife. Il accueillit Antoine vaincu a Modene et fut déclare ennemi public, 43. Lepidus et Antoine s'entendirent alors avec le jeune Octave et formèrent avec lui le premier triumvirat. On ne lui accorda le gouvernement de l'Afrique qu'en 40. En 36, Lepidus, maître de la Sicile, de 20 legions, réclama une part plus grande. Octave gagna ses soldats, et Lepidus fut re luit a se jeter a ses pieds. On lui laissa ses biens et le titre de grand pontife, mais il fut relegue a Circei. Il mourut mépris, l'an 13 av. J.-C.

LÉPIE, s. f. Bot. Section du genre lépidier.

LÉPIGONE, s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; γόνος, semence). Bot. Syn. de **SPERGULAIRE**.

LÉPIONURE, s. m. (ét. gr., λέπιον, petite écaille; οὐρά, tige). Bot. Genre de la famille des oliacines, établi pour des arbrisseaux de Java.

LÉPIOTE, s. f. Bot. Section du genre agaric qui ne renferme que des espèces alimentaires.

LÉPIPTÈRE, s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; πτερόν, aile). Ichtyol. Genre de poissons acanthopterygiens de la famille des scienoïdes, ayant des nageoires verticales et établi pour une espece vivant dans les eaux douces du Brésil.

LÉPIRONIE, s. f. (ét. gr., λέπυρον, cosse). Bot. Genre de plantes monocotyledones de la famille des cyperacees chrysitrichees, établi pour des espèces qui croissent dans les marais d'Australie.

LÉPISACANTHE, s. f. (étym. gr., λεπίς, ecaille; ἄκανθα, epine). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des joues cuirassees, établi pour une espece longue de seize centimètres, ayant le corps garni d'écailles anguleuses, d'un blanc argenté, et vivant dans les mers du Japon.

LÉPISANTHE, s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des sapindacees, établi pour des herbes de Java.

LÉPISÉLAGE, s. f. pr. *lé-pi-cé-laje*; et. gr., λεπίς, ecaille; σέλαγέω, je brille). Entom. Genre de dipteres brachocères de la famille des tabaniens, voisin des taons, établi pour une seule espèce originaire du sud de l'Amérique.

LÉPISIE, s. f. (et. gr., λεπίς, écaille). Entom.

Genre de coléoptères pentamères, tribu des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, comprenant trois espèces.

LÉPISMATIDE, adj. Entom. Syn. de LEPISMÈNE.

LÉPISME, s. m. (du grec λεπισμα, pelure. Bot. Nom donné à des espèces d'écailles membraneuses ou un peu charnues qui se trouvent, à la base des ovaires de certaines plantes et qui paraissent être ou des étamines avortées ou des expansions du torus.

— Entom. Genre de l'ordre des thysanoures, type de la famille des lépismées, établi pour des espèces vivant sous les pierres ou dans les parties boisées des maisons, et presque toutes européennes.

LEPISMÉ, ÉE, adj. Entom. Syn. de LEPISMÈNE.

LEPISMÉNE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au lépisme. || LEPISMÈNES, s. m. pl. Famille de l'ordre des thysanoures, ayant pour type le genre lépisme.

LÉPISMINE, s. f. dim. de *lepisme*. Entom. Genre de l'ordre des thysanoures et de la famille des lépismées, établi pour quatre espèces dont deux égyptiennes et deux européennes.

LÉPISOSTÉ, s. m. (et gr., λεπις, écaille; οστεον, os). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des cyprinoïdes, établi pour trois espèces comestibles, aux écailles très dures, verdâtres en dessus, violettes en dessous, et habitant les eaux douces de l'Amérique du Sud.

LÉPISTÉMON, s. m. (étym. gr., λεπις, écaille; στεμων, filament). Bot. Genre de la famille des convolvulacées, établi pour des espèces qui croissent aux Indes.

LÉPISTOME, s. m. (et. gr., λεπις, écaille; στομα, ouverture). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, établi pour des arbrisseaux de Java.

LÉPISURE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπις, écaille; ουρα, queue). Erpet. Qui a la queue couverte d'écailles.

LEPITHERION, s. m. (étym. gr., λεπις, écaille; θηριον, bête sauvage). Erpet. Genre de reptiles sauriens fossiles.

LEPITRIQUE ou **LEPITRIX**, s. m. (ét. gr., λεπις, écaille; θριξ, poil, toison). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides autoctones, établi pour douze espèces de la pointe méridionale de l'Afrique.

LE PLAY (Pierre-Guillaume-Frédéric), Ingénieur et administrateur français, né à Honfleur, 1806, 1882, ingénieur des mines, conseiller d'État, sénateur, présida à l'organisation des expositions de 1855 et 1867. Parmi ses ouvrages, on remarque : *Aperçu d'une statistique générale de la France; les Ouvriers européens; Réforme sociale en Europe déduite de l'observation des peuples européens*, etc.

LÉPOCÈRE, s. m. (étym. gr., λεπος, écorce; κερας, corne). Polyp. Genre de polypiers pierreux encore mal connus et rapprochés des caryophillies.

LÉPOCYTODE, s. m. Physiol. Cytode qui a un tégument propre.

LÉPOLITE, s. f. Minér. Variété d'amorthite brune trouvée en Finlande.

LÉPONTIENNES (Alpes), ou *Alpes Centrales*. Géogr. Section des Alpes, qui s'étend de l'E. à l'O., depuis le mont Mahora jusqu'au mont Saint-Gothard, sur une longueur de 90 kil. Elles sont traversées par les cols du Mahora, du Splugen et du Saint Gothard.

LÉPONTIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple des Alpes, partie dans la Rhétie, partie dans la Gaule Cisalpine. Les villes principales étaient : *Oscelum* (Domo d'Ossola), *Summum pœninum, Eudracanum* (Entranne).

LÉPORAIRE, s. m. (du lat. *lepus*, lièvre). Antiq. rom. Enclos joint à une métairie où l'on renfermait des lièvres et même toute espèce de gibier.

LÉPORIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *lepus*, lièvre; gr. ειδος, apparence). Mamm. Qui ressemble au lièvre.

— LÉPORIDE, s. m. Produit du croisement du lièvre et du lapin.

— LÉPORIDES, s. m. pl. Syn. de LÉPORINS.

LÉPORIDÉ, ÉE, adj. Mamm. Syn. de LÉPORIN.

LÉPORIN, INE, adj. Mamm. Qui a rapport au lièvre. || LÉPORINS, s. m. pl. Famille de rongeurs comprenant les genres lièvre et lapin.

LÉPOSME, s. m. (et. gr., λεπις, écorce). Bot. Syn. de LEPISTOME.

LÉPOSOME, s. m. (pr. *lé-po-zome*; et. gr., λεπος, écorce, σωμα, corps). Erpet. Groupe de scincoïdiens, voisin des trapélophores.

LÉPRA, s. f. Bot. V. LEPRAIRE.

LÉPRAIRE, s. f. (radical *lepre*). Bot. Genre de lichens qui se développe principalement sur les vieux bois et les vieux murs. On dit plus souvent *patellaire*.

LÉPRANTHE, s. m. (étym. gr., λεπρος, dur; ανθος, fleur). Bot. Syn. de PYRENOTHÈRE.

LÉPRARIE, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la lèpraire. || LÉPRARIÉES, s. f. pl. Famille de l'ordre des lichens crustacés thalamés, qui a pour type le genre lèpraire.

* **LÈPRE**, s. f. (ét. lat., *lepra*, forme du gr. λεπρος, rude, écailleux). Pathol. Nom vulgaire d'une maladie opiniâtre et hideuse de la peau. Cette maladie est caractérisée par des tubercules indolents qui se montrent sur divers points de la peau et la rendent épaisse, calleuse et rude comme celle des quadrupèdes, et souvent dure et raboteuse comme l'écorce des arbres. Le mal s'accroît, le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os, rien n'est épargné par ce virus extraordinaire. On est généralement convaincu que cette affection est plutôt le résultat des mœurs et des habitudes que du climat et des influences atmosphériques. Les hommes qui sont habituellement mal nourris, qui vivent dans la salete, dans l'indigence et les privations, sont aussi les plus sujets à la lèpre; et l'on a vu le fléau disparaître à mesure que la civilisation s'est perfectionnée. Les divers soins de propreté, le fréquent usage du linge, ont beaucoup contribué à l'éteindre et n'en ont laissé presque aucun vestige dans nos climats. Être couvert de lèpre. Être tout blanc de lèpre. Il fut frappé de la lèpre. Il fut guéri de la lèpre. Chez les Juifs, ceux qui avaient la lèpre étaient séparés du reste du peuple; les mêmes mesures étaient prises en France au moyen âge. *La lèpre* est la plus redoutable des maladies cutanées. (Alibert.) Nos pères regardaient la *lèpre* comme un signe non équivoque de la vengeance céleste; son nom seul inspirait l'horreur à tous les peuples. (H.) Il semble que la *lèpre* en veuille moins à l'existence de l'homme qu'à ses formes, et qu'elle fasse plus consister son triomphe à dégrader qu'à détruire. (De Pons.)

— Nom que la plupart des médecins modernes prétendent ne convenir qu'à la dartre furfuracée, affection caractérisée par de petites élevures, avec rougeur à la peau, qui est aussi indurée, et au soulèvement d'une lame d'épiderme de forme circulaire, qui se reforme pour se détacher indéfiniment.

— Par anal. Nom de taches qui ont de la ressemblance avec la lèpre. De larges plaques de *lèpre* jaune marbraient les tuiles brunes et desordonnées des toits. (Th. Gautier.) C'étaient des murailles grises mangées d'une *lèpre* jaune, ravées de havures par l'égouttement des toits. (E. Zola.)

— Fig. La lèpre du péché. La *lèpre* des mauvaises mœurs, de la cupidité, menaçait de s'étendre sur la société tout entière. (Acad.) L'égoïsme ôte toute espèce de sensibilité, c'est une *lèpre* morale. (Boiste.) La *lèpre* monacale a presque rongé jusqu'au squelette deux admirables nations, l'Italie et l'Espagne. (V. Hugo.) L'antiquité, qui nous a laissé tant de splendides souvenirs, était cependant souillée par une *lèpre* sociale qui suffirait à elle seule pour nous empêcher de regretter ses fausses grandeurs. (J. Favre.)

— Alchim. *Lèpre des métaux*. Impureté des métaux contractée dans la terre et qui résiste à l'action du feu.

— Arboric. Sorte de maladie des arbres fruitiers qui se manifeste par des taches blanches sur les feuilles et les bourgeons.

— Bot. Syn. de LEPRAIRE.

LÉPRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la lèpraire. || LEPRÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des lichens qui a pour type le genre lèpraire.

* **LÉPREUX, EUSE**, adj. Pathol. Qui est affecté de la lèpre. Personne lépreuse, un vieillard lépreux. Une femme lépreuse.

— Qui a rapport à la lèpre. Symptômes lépreux. Affection lépreuse. Caractère lépreux.

Se dit pour Dartreux. Je vous écris d'une main *lépreuse*, aussi hardiment que si j'avais votre peau douce et nue. (Volt.)

— Par analogie. Des masures vermoulues dont les murailles *lépreuses* attristent le regard. (H. Castille.)

— Bot. Se dit d'une espèce de champignon, parce qu'il forme de larges croûtes compactes.

— Substantiv. Un lépreux. Une lépreuse. Les dix lépreux de l'Évangile. Un hôpital pour les *lépreux*. (Acad.) Le Nouveau Testament nous fait aussi entrevoir les *lépreux* comme des hommes châtiés par Dieu. (Charbonnier.) On trouve toujours des lépreux à Vitroles et à Martigue, en France. (H.)

LEPRINCE DE BEAUMONT (Mme). V. BEAUMONT.

LÉPRODÈRE, s. f. (et. gr., λεπρος, dartre; δερη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamaires, établi pour deux espèces habitant l'Asie et l'Afrique.

LÉPRONOTE, s. f. (ét. gr., λεπρος, rude; νωτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, dont on connaît une quinzaine d'espèces de la Guyane et du Brésil.

LEPROPTÈRE, s. m. (ét. gr., λεπρος, rude; πτερον, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une espèce brésilienne.

* **LÉPROSERIE**, s. f. Lieu habité par les lépreux, hôpital pour les lépreux. Fonder une léproserie. Il y avait un grand nombre de léproseries en France après les croisades, lors de l'importation de la lèpre. En 1225, du temps de Louis VIII, il y avait deux mille léproseries dans la France d'alors et dix-neuf mille dans la chrétienté. Ces établissements ont disparu avec la maladie qui les avait rendus nécessaires. Dans beaucoup de villes, le nom de léproserie est resté à la rue ou au quartier où était situé cet hôpital. Dès lors il le lépreux était obligé d'habiter hors de la ville et du camp, dans le lieu réservé aux lépreux, et nommé pour cela *leproserie*. J.-G. Chassagnol.) Allez dire plutôt au lépreux : Donnez-moi de l'eau bénite de votre *leproserie*. (E. Quinet.)

— Par extens. Endroit répugnant.

LEPROSOME, s. m. (pr. *lé-pro-zome*; ét. gr., λεπρος, rude; σωμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des lamaires, établi pour une espèce de Ténériffe.

LEPSINA, l'ancienne *Eleusis*. Géogr. Ville de Grèce, à 17 kilom. d'Athènes, sur le golfe d'Égine.

LEPSIS, s. f. (pr. *lep-sis*; mot gr... Mus. gr. Une des parties de la mélopée. C'est par la lepsis que le compositeur discernait s'il devait placer son chant dans les tons bas, ou aigus, ou moyens.

LEPTA, s. m. (étym. gr., λεπτος, grêle). Bot. Genre douteux de la famille des célastracées dont les espèces se trouvent en Cochinchine.

LEPTACANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπτος, mince; ακανθα, épine). Bot. Qui a des épines minces et grêles.

— LEPTACANTHE, s. m. Genre d'herbes de la famille des acanthacées, dont les espèces croissent dans l'Inde.

LEPTADÉNIE, s. f. (ét. gr., λεπτος, mince; αδην, glande). Bot. Genre de la famille des asclépiadées pergulariées, établi pour trois espèces, couvertes d'un duvet cendré. Elles croissent en Afrique et dans les Indes orientales.

LEPTALÉE, s. f. (ét. gr., λεπταλεος, grêle). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères. Les leptalées sont originaires de la Sibérie et de la Perse.

LEPTALIDE, s. f. (ét. gr., λεπταλεος, grêle). Entom. Genre de lépidoptères diurnes de la famille des piérides, établi pour dix-huit espèces du Brésil et des Antilles.

LEPTANDRE, s. f. (ét. gr., λεπτος, mince; ανηρ, ανδρος, mâle). Bot. Syn. de PEDÉROTE.

LEPTANTHE, adj. 2 g. (étym. gr., λεπτος, mince; ανθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs petites.

LEPTARRHÈNE, s. f. (étym. gr., λεπτος, petit; αρρην, mâle). Bot. Genre de la famille des saxifragées, établi pour des herbes de l'Amérique du Nord.

LEPTARTHRE, s. m. (ét. gr., λεπτος, grêle; αρθρον, articulation). Ornith. Synon. de DASYPOGON.

LEPTASPIS, s. m. (pr. *lep-tass-piss*; étym. gr., λεπτος, mince; ασπις, bouclier). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées phalaridées, qui ne contient qu'une seule espèce, originaire de l'Australie. On dit aussi *leptarpide*.

LEPTE, s. m. (du gr. λεπτος, petit). Arachn. Genre de l'ordre des acarides, qui n'a que six pattes, dont la couleur est rouge, et qui est très commun aux environs de Paris, où on le connaît sous le nom de *rouget*, de *bête d'août*, de *pique-août*, à cause des démangeaisons insupportables que sa présence occasionne sur la peau.

— LEPTE, s. f. Bot. Syn. de LEPTA.

LEPTÉE, s. f. (et. gr., λεπτος, grêle). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides et se rapprochant des phytes.

LEPTÉMON, s. m. Bot. Synon. de CHOTONOISIS.

LEPTÈNE, s. f. Moll. Genre proposé pour des mollusques brachiopodes voisins des térébratules.

LEPTHYLE, s. f. Erpét. Syn. de LITORIE.

LEPTIDE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au leptis ou au lepte. || LEPTIDES, s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, ayant pour type le genre leptis. || LEPTIDES, s. f. pl. Famille d'arachnides ayant pour type le genre lepte.

LEPTIDÉE, s. f. (ét. gr., λεπτος, grêle; ιδεα, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type, habitant les vieux bois, se trouve dans la France méridionale.

LEPTIE, s. f. (pr. *lep-ti*; étym. gr., λεπτος, grêle). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour quatre espèces américaines.

LEPTIFORME, adj. 2 g. Entom. Qui a la forme du leptis.

LEPTINE, s. m. (ét. gr., λεπτος, grêle). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, établi pour deux espèces européennes.

LEPTINE. Orateur athénien, contemporain de Démosthène, auquel il fut opposé dans certaines questions d'impôt.

— LEPTINE. Général sicilien vaincu par Magon et vainqueur d'Himilcon, qu'il força de lever le siège de Syracuse; il périt dans une bataille contre les Carthaginois.

LEPTINELLE, s. f. (ét. gr., λεπτος, grêle). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces américaines.

LEPTINES. Géogr. Bourg de Belgique, au S.-O. de Charleroi (Hainaut); concile sous Pépin et Carloman, en 743.

LEPTINODÈRE, s. m. (ét. gr., λεπτος, grêle; δερη, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

LEPTIS, s. m. (pr. *lep-tiss*; ét. gr., λεπτος, petit). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des brachystomes, établi pour trente espèces, dont neuf européennes.

— Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbustes du Cap.

LEPTIS LA GRANDE. Géogr. Ville d'Afrique, en Tripolitaine, sur la mer, fondée par les Phéniciens. Auj. *Lebedah*.

— LEPTIS LA PETITE. Ville de Byzacène, sur la côte, entre Adrumète et Thapse. Auj. *Lepta*.

LEPTISME, s. m. (du gr. λεπτος, mince, atténué). Méd. Extenuation générale du corps.

LEPTOCALLE, s. m. (ét. gr., λεπτος, grêle; καλλος, beauté). Bot. Syn. de QUAMOCLIT.

LEPTOCARPE, adj. 2 g. (étym. gr., λεπτος, mince; καρπος, fruit). Botan. Qui a des fruits grêles et longs.

— LEPTOCARPE, s. m. Genre de plantes de la famille des restiacées. Les leptocarpes croissent sur les côtes de l'Australie.

LEPTOCARPHE, s. m. (étym. gr., λεπτος, grêle; καρφος, fétu). Bot. Genre de la famille des composées astérées, établi pour des espèces du Chili.

LEPTOCARYON, s. m. (étym. gr., λεπτος, grêle; καρυον, noix). Bot. Section du genre noisetier.

LEPTOCAULE, adj. 2 g. (étym. gr., λεπτος, mince; καυλος, tige). Bot. Qui a la tige grêle. Astragale leptocaule.

LEPTOCAULIDE, s. f. (ét. gr., λεπτος, grêle; καυλος, tige). Bot. Genre d'herbes de la famille des ombellifères acuminées, établi pour des espèces de l'Amérique du Nord.

LEPTOCÉPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., λεπτος, mince; κεφαλη, tête). Zool. Qui a une petite tête.

— LEPTOCÉPHALE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des anguilliformes, établi pour une espèce des côtes de France et d'Angleterre.

LEPTOCÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., λεπτος, mince; κερας, corne). Entom. Qui a les antennes minces.

— LEPTOCÈRE, s. m. Syn. de MYSTACIDE.

— LEPTOCÈRE, s. f. Genre de coléoptères pentamères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour trois espèces de la Réunion, de Maurice et de Madagascar.

LEPTOCHIMIE, s. f. (ét. gr., λεπτος, mince; χυμος, suc). Physiol. Etat des humeurs, quand elles sont privées des principes constituants.

LEPTOCHIMIQUE, adj. 2 g. Physiol. Qui a rapport à la leptochimie.

LEPTOCHIRE, s. m. (pr. *lep-to-kire*; et. gr., λεπτος, grêle; χειρ, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour neuf espèces, la plupart originaires de Java.

LEPTOCHLOÉ, s. m. (pr. *lep-to-klo-é*; ét. gr., λεπτος, grêle; χλοη, herbe). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, qui contient quatre à cinq espèces à épillets disposés en panicule simple, originaires de l'Amérique.

LEPTOCIRQUE, s. m. (ét. gr., λεπτος, grêle; κιρκος, queue). Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères diurnes, famille des papilionides, établi pour une belle espèce de Java.

LEPTOCLINE, s. m. (ét. gr., λεπτος, petit; κλινη, lit). Moll. Genre d'ascidies composées, appartenant à la famille des didemniens.

LEPTOCNÉME, s. m. (ét. gr., λεπτος, grêle; κνημη, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une ou deux espèces originaires du Mexique.

— Arachn. Genre d'arachnides rattaché aux goniosomes.

LEPTOCOME, s. m. (ét. gr., λεπτος, mince; κομη, chevelure). Bot. Genre de composées astérées, établi pour des herbes de l'Hindoustan.

LEPTOCÔNE, s. m. (ét. gr., λεπτος, mince; fr. *cône*). Moll. Genre proposé pour des espèces de cônes de forme cylindrique.

LEPTOCONQUE, s. m. (ét. gr., λεπτος, mince; κογχος, coquille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, intermédiaire entre les magiles et les pourpres, établi pour un petit nombre d'espèces vivant dans les madrépores.

LEPTOCORISE, s. f. (ét. gr., λεπτος, mince; κορις, punaise). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des coréides, établi pour quelques espèces dont le type se trouve aux Indes orientales.

LEPTOCORYPHION, s. m. (ét. gr., λεπτος, mince; κορυφη, sommet). Bot. Syn. de MILLET.

LEPTOCYANE, s. m. (ét. gr., λεπτος, mince; κυανος, bleuet). Bot. Genre de la famille des papilionacées phaséolées, établi pour des herbes d'Australie.

LEPTODACTYLE, adj. 2 g. (étym. gr., λεπ-

τὰς, mince ; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts longs et très minces.

— LEPTODACTYLE. s. m. Erpet. Syn. de CYSTIGNATHE.

— LEPTODACTYE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, ayant pour type une espèce originaire de Java.

— LEPTODACTYLES. s. m. pl. Mamm. Syn. de CHEIROMYENS.

LEPTODAPHNÉ. s. m. (étym. gr., λεπτός, mince ; δάφνη, laurier). Bot. Genre d'arbres de la famille des laurinées oréodaphnées, établi pour des espèces brésiliennes.

LEPTODE. s. m. (étym. gr., λεπτότης, ténuité). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, ayant pour type une espèce de l'Asie centrale.

— Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées épidendrées, établi pour des espèces du Brésil.

LEPTODÈRE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; δέρη, cou. Helminthol. Genre de nématoïdes, trouvé dans le corps d'une limace grise en Bretagne.

LEPTODERME s.m.(ét. gr., λεπτός, mince ; δέρμα, peau). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées guettardées, établi pour des espèces du Népaul.

LEPTODON. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; ὀδούς, dent). Ornith. Syn. de CYMINDIS.

— Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces vivaces originaires des régions moyennes de l'hémisphère boréal.

LEPTOGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen grêle.

— LEPTOGASTRE. s. m. Entom. Syn. de GONYPE.

LEPTOGLOSSE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue étroite.

— LEPTOGLOSSE. s. m. Ornith. Syn. de PHILEDON et SOUI-MANGA.

LEPTOGLOTTIDE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; γλῶττα, langue). Bot. Genre de plantes de la famille des mimosées, établi pour des espèces de l'Amérique du Nord.

LEPTOHYMÉNION. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; ὑμήν, membrane). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces qui vivent sur le tronc des arbres du Népaul.

LEPTOLÈNE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre d'arbustes de la famille des chlénacées, dont les espèces croissent à Madagascar.

LEPTOLOBE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; λοβός, gousse). Bot. Genre de la famille des papilionacées césalpiniées, établi pour des espèces des régions les plus chaudes de l'Amérique. || Syn de LEPTOCYANE.

LEPTOLOGIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, ténu ; λόγος, discours). Rhét. Discours subtil plein de minuties.

LEPTOLOPHE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; λόφος, aigrette). Ornith. Genre d'oiseaux prehenseurs, voisin des perroquets.

LEPTOLYMNÉE. s.f. ét. gr., λεπτός, mince ; fr. *lymnée*). Moll. Genre proposé pour les espèces de lymnées à forme allongée.

LEPTOMÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., λεπτός, mince ; μηρός, jambe). Crust. Qui a les jambes grêles.

— LEPTOMERE. s. m. Anat. Nom générique donné aux plus petites parties de l'économie.

— LEPTOMÈRE. s. f. Crust. Genre de lémodipodes de la famille des caprelliens, établi pour deux espèces dont la plus remarquable se trouve sur les côtes de Danemark.

LEPTOMÉRIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; μηρός, tige). Bot. Genre de la famille des santalacées, dont les espèces, réparties en trois sections, croissent en Australie.

LEPTOMITE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; μίτος, fil). Bot. Genre de phycées byssoïdées, établi pour des espèces à longs filaments.

LEPTOMITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au leptomite. || LEPTOMITÉES. s. f. pl. Division de la tribu des byssoïdées, ayant pour type le genre leptomite.

LEPTOMORPHE. s. m. (étym. gr., λεπτός, mince ; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, dont l'espèce type est particulière à la Sicile.

LEPTOMORPHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; μορφή, forme). Miner. Se dit d'une variété de cristal très rétréci.

LEPTOMYZE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de dipteres brachocères de la famille des muscides, établi pour une espèce européenne.

LEPTON. s. m. (pr. *lep-tonn* ; neutre de λεπτός, mince). Antiq. gr. Poids des anciens Grecs qui valait 0 gr. 13. Il fallait 336 lepta pour faire une drachme. || La plus petite monnaie des Grecs, qui valait 13/48 de centime. || Aujourd'hui, Monnaie de la valeur d'un centime. || Au pluriel, *lepta*, qui est la forme grecque.

— Moll. Genre proposé pour une petite coquille appartenant aux cryptéines. || En ce sens, pluriel ordinaire, des *leptons*.

LEPTONÈME. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; νῆμα, filament). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocérés, établi pour une douzaine d'espèces des grandes îles africaines.

— LEPTONÈME. s. f. Bot. Genre d'euphorbiacées phyllanthées, dont les espèces se trouvent à Madagascar.

LEPTONYQUE. s.m.(ét. gr., λεπτός, mince ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des crodites, établi pour deux espèces sénégambiennes.

LEPTONYX. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; ὄνυξ, ongle). Mamm. Division du genre phoque.

— Ornith. Syn. de MEGALONYX

LEPTOPE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; πούς, pied). Hist. nat. Qui a un pied ou un stipe allongé.

— LEPTOPE. s. m. Crust. Syn. d'EGERIE.

— Entom. Petit genre d'hémiptères de la famille des saldides, établi pour quelques espèces au bec court et arqué, vivant au soleil, sur les rivages caillouteux des mers et des étangs de la France méridionale. || Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour deux espèces espagnoles.

— Erpét. Division du genre pipa.

LEPTOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales étroits. Dianthe leptopétale. Unone leptopétale.

— LEPTOPÉTALE. s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, établi pour des espèces mexicaines.

LEPTOPÈZE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; πέζα, pied). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des tanystomes, ne comprenant qu'une espèce de la France septentrionale.

LEPTOPHIDE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; ὄφις, serpent). Erpét. Sous-genre de couleuvres habitant les régions chaudes des deux hémisphères.

LEPTOPHONIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; φωνή, voix). Faiblesse, gracilité de la voix.

LEPTOPHTHIRE. s. m. étym. gr., λεπτός, mince ; φθεὶρ, pou). Entom. Genre d'orthoptères épizoïques, établi pour une seule espèce parasite du daman de Syrie.

LEPTOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles minces et étroites, de petites folioles ou des feuilles divisées en lobes très grêles.

LEPTOPLANE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; πλάνος, errant). Helminth. Genre d'helminthes, rapproché des leptoplanées et originaire de la mer Rouge.

LEPTOPLANÉE. s. f. (ét., V. LEPTOPLANE). Helm. Groupe d'helminthes aquatiques voisin des dérostomes et comprenant deux genres.

LEPTOPLIE. s. f. et. gr., λεπτός, mince ; ὅπλον, arme). Entom. Syn. de MICROPLIE.

LEPTOPODE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; ποῦς, ποδός, pied). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces du nord de l'Amérique.

— LEPTOPODES. s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques proposé pour des conchophores et non adopté.

LEPTOPODIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, étroit ; ποῦς, ποδός, pied). Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, établi pour deux espèces rencontrées dans les mers américaines.

LEPTOPODIEN, ENNE. adj. et. gr., λεπτός, mince ; ποῦς, ποδός, pied). Entom. Qui a les pieds grêles. || LEPTOPODIENS. s. m. pl. Syn. de SALDIDES.

LEPTOPS. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; ὄψ, aspect). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatorze espèces australiennes.

LEPTOPTÈRE. adj. 2 g. étym. gr., λεπτός, mince ; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a de petites ailes.

LEPTOPTÉRYX. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; πτέρυξ, aile). Ornith. Syn. de LANGRAYEN.

LEPTOPTILE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; πτίλον, plume). Ornith. Syn. de GOURA. || Division du genre colombe ayant pour type le marabout.

LEPTOPYRE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; πυρός, blé). Bot. Syn. d'AVOINE.

LEPTORHAMPHE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; ῥαμφος, bec). Ornith. Qui a le bec long et étroit || LEPTORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux comprenant ceux qui ont le bec long et étroit.

LEPTORHIN, INE. adj. étym. gr., λεπτός, mince ; ῥὶς, nez). Zool. Qui a les narines minces.

LEPTORHINIE. s. f. (rad. *leptorhin*). Anat. Etat du nez saillant et mince, comme chez les Grecs.

LEPTORHINIEN, ENNE. adj. (rad. *leptorhin*). Qui est pourvu d'un nez mince et aplati.

LEPTORHIZE. adj. 2 g. (étym. gr., λεπτός, mince ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines grêles.

LEPTORIME. s.m. (étym. gr., λεπτός, étroit ; lat. *rima*, fente). Zoophyt. Genre se rapprochant beaucoup des éponges friables et proposé pour trois espèces méditerranéennes formant croûte sur les zostères et les fucus.

LEPTORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec étroit et mince.

— LEPTORYNQUE. s. m. Ornith. Section des genres ara, fourmilier et avocette.

— Bot. Genre d'herbes de la famille des composées sénécionidées, dont les espèces, réparties en deux sections, se trouvent en Australie.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides orthocères, dont l'espèce type se trouve dans la Nouvelle-Guinée.

LEPTOSAURE. s. m. (pr. *lep-to-zore* ; et. gr., λεπτός, mince ; σαῦρος, lézard). Erpét. Section du genre lézard.

LEPTOSCÉLIDE. s. f. ét. gr., λεπτός, mince ; σκέλις, jambe). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des amisocélites, dont l'espèce type se trouve dans la Guyane. || Syn. d'AMISOPE.

LEPTOSCHÈNE. s. m. (pr. *lep-to-skène* ; étym. gr., λεπτός, mince ; σχοῖνος, jonc). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce brésilienne.

LEPTOSÈME. s.m.(pr. *lep-to-sème* ; et. gr., λεπτός, mince ; σῆμα, signe). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des papilionacées podalyriées, établi pour des espèces australiennes.

LEPTOSÉPALE. adj. 2 g. (pron. *lep-to-sépale* ; et. gr., λεπτός, mince ; σέπαλον, sépale). Bot. Qui a les divisions du calice étroites et linéaires. Fleur leptosépale.

LEPTOSOLÈNE. s.f. (pr. *lep-to-so-lène* ; et. gr., λεπτός, mince ; σωλήν, tuyau). Bot. Genre de la famille des zingibéracées alpinées, établi pour des espèces de l'île Luçon.

LEPTOSOME. adj. 2 g. (pr. *lep-to-some* ; et. gr., λεπτός, mince ; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps comprimé et mince.

— LEPTOSOME. s. m. Crust. Syn. d'IDOTÉE.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type une espèce de Madagascar. || Syn. de RHUDINOSOME.

LEPTOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de très petites graines.

— LEPTOSPERME. s. m. Genre de plantes de la famille des myrtacées, établi pour trente espèces frutescentes ou arborescentes originaires d'Australie et cultivées dans les serres européennes à cause de la beauté de leurs fleurs. Les feuilles, d'une saveur et d'une odeur agréables, donnent une infusion théiforme qui a été employée avec succès contre le scorbut.

LEPTOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au leptosperme. || LEPTOSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées qui a pour type le genre leptosperme.

LEPTOSPIRE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; lat. *spira*, spire). Moll. Genre proposé pour quelques espèces de bulimes.

LEPTOSTACHYDE. s. f. (pron. *lep-to-stakide* ; étym. gr., λεπτός, mince ; στάχυς, épi). Bot. Syn. de LEPTOCHLOE.

LEPTOSTACHYE. s. f. (pr. *lep-to-sta-ki* ; ét. gr., λεπτός, mince ; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des acanthacées, établi pour des espèces des régions chaudes d'Asie et d'Amérique.

LEPTOSTACHYÉ, ÉE. a.lj (pr. *lep-to-stak-é* ; étym. gr., λεπτός, mince ; στάχυς, épi). Bot. Qui a des épis grêles.

LEPTOSTEGIE. s.f. (et. gr., λεπτός, mince ; στέγη, toit). Bot. Syn. d'ONYCHIE.

LEPTOSTEMME. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'herbes de la famille des asclépiadées pergulariées, établi pour des espèces de Java.

LEPTOSTOME. s.m (ét. gr., λεπτός, mince ; στόμα, bouche). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces vivaces des régions tempérées de l'hémisphère austral

— Ornith. Syn. de TACNOTHERE ou TACCO.

LEPTOSTYLE. adj. 2 g. étym. gr., λεπτός, mince ; στῦλος, style). Bot. Qui a le style filiforme.

LEPTOSYNE. s. f. (ét. gr., λεπτός, grêle ; σύν, avec). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces de Californie.

LEPTOTARSE. s. m. (ét. gr., λεπτός, étroit ; fr. *tarse*). Ornith. Genre de palmipèdes, de la tribu des lobipèdes, famille des canards.

LEPTOTÉNIE. s. m. (ét. gr., λεπτός, étroit ; ταινία, ruban). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des ornithomyzinons, dont le type est parasite des cerfs et des daims.

LEPTOTHAMNE. s. m. (étym. gr., λεπτός, mince ; θάμνος, buisson). Bot. Genre de la famille des composées astérées, établi pour des espèces du Cap de Bonne-Espérance.

LEPTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince ; θήκη, boîte). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces vivaces d'Australie.

LEPTOTHÉRION. s. m. (étym. gr., λεπτός, mince ; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Groupe de ruminants fossiles.

LEPTOTRICHIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, fin ; θρὶξ, τριχός, cheveu). Méd. Finesse extrême des cheveux.

LEPTOTHRION. s. m. (étym. gr., λεπτός, mince ; θρίον, tenu). Bot. Genre de la famille des graminées andropogonées, établi pour des espèces des plus chaudes régions de l'Amérique.

LEPTOTHRIX. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince ; θρὶξ, cheveu). Nom donné à certains filaments qui se forment sur la langue des cadavres.

LEPTOTRACHÉLE. s. m. (pr. *lep-to-trakhèle* ; et. gr., λεπτός, mince ; τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour six espèces américaines.

LEPTOXIS. s. m. pr. *lep-to-kcsiss* ; et. gr., λεπτός, mince ; ὀξύς, pointu). Moll. Syn. de LYMNÉE.

LEPTUBÉRIE. s. f. Bot. Syn. de PATELLAIRE.

LEPTURE. adj. 2 g. (et. gr., λεπτός, mince ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue mince.

— LEPTURE. s. m. Bot. Genre de graminées de la tribu des nottlaechlées, établi pour des espèces répandues sur les deux continents.

— Ornith. Genre de la famille des gobe-mouches || Syn. de PHAETON.

— LEPTURE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lepturètes, établi pour un petit nombre d'espèces.

LEPTURILTE. adj. 2 g. Entom. Qui tient de la lepture || LEPTURÈTES. s. m. pl. Tribu de la famille des longicornes, qui a pour type le genre lepture.

LEPTYNITE. s. m. (du gr. λεπτύνω, j'amincis). Miner. Nom générique donné aux granits, aux syenites, aux gneiss qui, ayant perdu leur quartz, leur mica ou leur amphibole, sont devenus schisteux et presque entièrement feldspathiques.

LEPTYNTIQUE. adj. (et. gr., λεπτύνω, j'atténue). Anc. med. Atténuant.

LÉPUROPÉTALE. s. m. (ét. gr., λεπυρός, écailleux ; πέταλον, pétale). Bot. Genre de la famille des saxifragées, dont les espèces croissent au Chili et dans les régions tempérées de l'Amérique du Nord.

LEPUS s. m. pr. *lé-puss* ; mot lat., même signif.). Mamm. Nom scientifique du genre lièvre.

LÉPYRE. s. m. (ét. gr., λεπυρός, écailleux). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour cinq espèces dont le type se trouve aux environs de Paris sur la tige des jeunes plants d'osier.

LÉPYRODICLIS s. m. (*lé-pi-ro-di-klèss* ; ét. gr., λεπυρός, écailleux ; δίκλις, porte à deux battants). Bot. Genre d'herbes de la famille des caryophyllées sabulinées, établi pour des espèces des régions montueuses du centre de l'Asie.

LÉPYRODIE s. f. (ét. gr., λεπυρώδης, semblable à une cosse). Bot. Genre d'herbes de la famille des restiacées, établi pour des espèces australiennes.

LÉPYRONIE. s. f. (étym. gr., λεπυρός, écailleux, Entom. Genre d'hémiptères, voisin des cigales, établi pour trois espèces dont une seule européenne.

* **LEQUEL, LAQUELLE** pron. conj. compose de l'article *le, la*, et de l'adjectif *quel, quelle*. Il fait au masculin pluriel *lesquels*, et au féminin pluriel *lesquelles* Synon. de QUI. Ces pronoms servent non seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, à en rappeler l'idée, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet. C'est cette dernière propriété qui les a fait nommer pronoms *conjonctifs*. On les appelle aussi pronoms *relatifs*, à cause de la relation qu'ils ont avec les substantifs qui les précèdent. Ils se disent des personnes et des choses. Ces temps où l'homme perd son domaine, ces siècles de barbarie pendant *lesquels* tout périt, sont toujours préparés par la guerre (Buff.) Les guerres continuelles dans *lesquelles* les rois furent engagés suspendirent les soins qu'ils auraient dû prendre aux lettres. (Duclos.) Le 13 mai fut donné le fameux arrêt d'union, qu'on peut regarder comme l'étendard sous *lequel* se rangèrent par suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. (Anquet.) Toute affectation est ridicule, même celle par *laquelle* on prétend s'éloigner de l'affectation. (Brisson.)

— *Lequel* se joint aux prépositions *de* et *à*, et se contracte en *duquel* et *auquel* pour le masculin singulier, *desquels* et *auxquels* pour le masculin pluriel, et *desquelles* et *auxquelles* pour le féminin pluriel. Telemaque suivait la déesse environnée d'une foule de nymphes au-dessus *desquelles* elle s'élevait. (Fén.) Les paysans attachés à la glèbe étaient la propriété de leurs seigneurs, au pouvoir *desquels* rien ne pouvait les soustraire. (J.-J. Rouss.) Cette fumée ou vapeur qui brûle n'ajamais la même quantité, la même intensité de chaleur que le corps combustible *duquel* elle s'échappe. (Buff.) L'odorat subtil du chien est indifférent à une multitude de parfums *auxquels* l'homme est sensible. (B. de St-P.) J'ai vu un homme qui sort des galères *auxquelles* ce porte-chandelier l'avait bien ridiculement condamné. (Dupaty.)

Et trois ou quatre seulement,
Au nombre *desquels* on me range (MALHERBE.)

— *A laquelle* et *de laquelle* ne se contractent point. Chaque matière à *laquelle* le feu fête ou

donne quelque chose n'est plus la substance simple que l'on voudrait connaître. (Buffon.) La bonté du Seigneur, de *laquelle* nous ressentons tous les jours les effets, devrait bien nous engager à pratiquer ses commandements. (De Wailly.)

— Quand un pronom relatif est complément indirect, on se sert de *qui* pour les personnes ou les objets personnifiés, et de *lequel, laquelle*, etc., pour les choses. V. QUI. Le cruel intendant de tes jardins, depuis ton départ, m'oblige à des travaux insurmontables, dans *lesquels* j'ai pensé mille fois laisser la vie. (Montesquieu.) Un livre curieux serait celui dans *lequel* on ne trouverait pas de mensonge. (Napol.) La terre est un globe d'environ 3,000 lieues de diamètre; elle est située à 30 millions de lieues du soleil, autour *duquel* elle fait sa révolution en 365 jours. (Rigaud.)

— Dans le même cas, il peut aussi se dire des personnes. Quand tout le monde est parti, l'on parle de ce qui s'est passé. L'homme rapporte ce qu'on lui a dit, ce qu'ont dit et fait ceux avec *lesquels* il s'est entretenu. (J.-J. Rouss. Je tiens pour maxime incontestable que quiconque n'a vu qu'un peuple, au lieu de connaître les hommes, ne connaît pas les gens avec *lesquels* il a vécu. (Id.)

— *Duquel* et *dont* s'emploient comme compléments d'un substantif. Mais on se sert du dernier toutes les fois qu'il est suivi du substantif dont il est le complément. *L'âne dont les oreilles*. Au contraire, si le substantif vient avant, sous la dépendance d'une préposition, il faut *duquel, de laquelle*, etc. *L'âne dans les oreilles duquel*. V. DONT. Sous les empereurs romains, celui-là seul avait le droit de demander le triomphe sous les auspices *duquel* la guerre s'était faite. (Montesq.) Hier fut un jour sur les événements *duquel* il faut peut-être jeter un voile. (Thiers.) Il le montra entouré de satellites à la violence *desquels* il livrait ses contradicteurs. (Id.)

— *Lequel, laquelle* sont quelquefois préférables à *qui* ou *que*, comme sujets ou compléments directs, pour rendre la phrase plus claire ou plus précise. Quant au marchand, il se défit de tous ses esclaves, à la réserve d'un grammairien, d'un chantre et d'Ésope, *lesquels* il alla exposer en vente à Samos. (La Font.) Il n'acheta donc que des langues, *lesquelles* il fit accommoder à toutes les sauces. (Id.) Le jour suivant, que les vapeurs de Bacchus fin eut dissipées, Xanthus fut extrêmement surpris de ne plus trouver son anneau, *lequel* il tenait fort cher. (Id.) J'étais ce matin dans ma chambre, *laquelle*, comme tu sais, n'est séparée des autres que par une cloison fort mince. (Montesq.) Clusius rapporte, sur le témoignage de quelques marins, *lesquels* n'étaient instruits eux-mêmes que par des ouï dire, qu'il y a deux espèces d'oiseaux de paradis. (Buff.)

Un chien vient dans une cuisine :
Il y trouve un chapon, *lequel* a bonne mine. (Rac.)

— Lorsque l'emploi de *qui, que, dont*, etc., peut donner lieu à une équivoque, alors, pour exprimer d'une manière plus nette et plus vive le rapport du pronom relatif avec son antécédent, on se sert de *lequel, laquelle, duquel*, etc. Ainsi, au lieu de dire : La femme de votre oncle *qui* est très charitable, a adopté cet orphelin, il faut dire : La femme de votre oncle, *laquelle* est très charitable, etc. Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver l'homme qui m'avait parlé du mariage de Mme de Miramion, *lequel* me parut dans les mêmes sentiments. (Bussy-Rabutin.) La seconde considération dépend de rapports donnés dans certaines situations, rapports accidentels à la chose, *lesquels*, par conséquent, ne sont point nécessaires et peuvent varier à l'infini. (J.-J. Rouss.) Je plains beaucoup les auteurs de tant de tragédies pleines d'horreurs, *lesquels* passent leur vie à faire agir et parler des gens qu'on ne peut écouter ni voir sans souffrir. (Id.) C'est une pédanterie insupportable et un soin des plus superflus de s'attacher à corriger dans les enfants toutes ces petites fautes contre l'usage, *desquelles* ils ne manquent jamais de se corriger d'eux-mêmes avec le temps. (Id. Voici un exemple tiré des papiers anglais, *lequel* je ne puis m'empêcher de rapporter. (Id.) Outre les vins destinés pour la vente et pour les provisions ordinaires, *lesquels* n'ont d'autre façon que d'être recueillis avec soin, la Lienfaisante fée en prépare d'autres plus fins pour nos buveurs. (Id.) Ce qui m'intéresse, moi et tous mes semblables, c'est que chacun sache qu'il existe un arbitre du sort des humains, *duquel* nous sommes tous les enfants. (Id.) Je me flatte que vous mettrez le comble à votre générosité en me faisant part de la lettre de Louis XIV au cardinal de Bouillon, *laquelle* doit être des premiers jours d'avril 1690. (Volt.)

— *Lequel, laquelle*, signifie quelquefois Quel est celui, quelle est celle qui? Lequel a fait cela? Laquelle de nous aimez-vous mieux?

— On le dit aussi pour Celui, celle qui. Parmi ces étoffes, voyez laquelle vous plaira le mieux.

— Doit-on dire : *Qui des deux* ou *Lequel des deux?* En parlant des personnes, on peut dire *qui* ou *lequel* : *Qui* ou *lequel* passera de nous deux? *Qui* ou *lequel* est le plus heureux, du sage ou du dévot? etc. Mais si l'on ne parle que de choses, c'est toujours *lequel* qu'il faut employer. *Qui* passera de nous deux? qui cédera sa place à l'autre? Le moins habile? Mais je suis aussi habile que lui. (Pascal.) *Lequel* des deux est préférable : d'un côté, un roi conquérant et invincible dans la guerre; de l'autre, un roi sans expérience de la guerre, mais propre à policer sagement les peuples dans la paix? (Fén.) *Lequel* est le plus heureux dès ce monde, du sage avec sa raison, ou du dévot dans son délire? (J.-J. Rouss.) savant précepteur, voyons *lequel* de nos deux élèves ressemble au sauvage, et *lequel* ressemble au paysan. (Id.) *Lequel* vaut le mieux d'un gouvernement simple ou d'un gouvernement mixte? (Id.) On jugea qu'il importait de vérifier *lequel* était le fripon des deux. (Id.) *Lequel* vaut mieux, de cultiver un art funeste ou de le rendre inutile? (Id.) *Laquelle* de ces deux républiques, de Sparte ou de Sybaris, fut subjuguée par une poignée de paysans, et *laquelle* fit trembler l'Asie? (Id.) Après cela, tu jugeras toi-même *lequel* vaut le mieux de ce que tu dis ou de ce que tu fais. (Id.) *Laquelle* préfères-tu, d'Athènes ou de Rome? Lemare. *Laquelle* de ces deux villes est la plus illustre, Athènes ou Rome? (Id.) Les académies sont en possession de tout temps de remporter le prix de toutes sortes de bassesses, et jamais cour ne proscrivit un abbé de Saint-Pierre pour avoir parlé sous Louis XV un peu librement de Louis XIV, ni ne s'avisa d'examiner *laquelle* des vertus du roi méritait les plus fades éloges. (P.-L. Courier.)

Que vous semble, mes sœurs, de l'état où nous sommes?
Et Esther, d'Aman, *qui* le doit emporter? (Racine.)
Qui peut de son vainqueur mieux parler que l'ingrat?
Voyons *qui* son amour accusera des deux? (Id.)

— *Lequel qui* s'est dit et pourrait encore se dire pour Quel que soit celui qui. *Lequel* des deux qui vienne, qu'il tâche surtout de venir seul. (J.-J. Rousseau.)

— S'emploie quelquefois, mais seulement dans le style judiciaire, comme adjectif. Lequel homme. Laquelle femme. Lesquels enfants. Lequel principe me fait conclure que. De laquelle ferme ils jouiront leur vie durant.

Lequel Hérome, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi, sergent, à la joue. (Rac.)

— *Tous lesquels* était assez usité au XVIIe siècle. Toutes *lesquelles* choses s'exécutant par la liberté des hommes. (Boss.)

LE RAGOIS (L'abbé). Précepteur du duc du Maine, pour l'instruction duquel il composa une *Histoire de France* qui, bien que médiocre, n'en a pas moins été souvent réimprimée.

LERCHÉE, s. f. (de *Lerch*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, dont les espèces croissent à Java.

LERCHIE. s. f. (de *Lerch*, n. pr.). Bot. Syn. de SUÉDA.

LÉRÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Sancerre (Cher), près de la Loire; 1,700 hab.

LEREBOURS Opticien, né à Mortain, 1762-1840. On lui doit les meilleures lunettes de l'Observatoire, et un grand nombre d'instruments de la plus grande précision.

LÉRIDA s. f. Chanson satirique, tirant son nom des couplets faits contre Condé après son échec devant Lérida.

Et n'était pas un de la troupe
Qui ne chantât des *leridas* (Scarron.)

LÉRIDA. (*Herda*). Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province du même nom, en Catalogne, sur la Segre, à 200 kil. O. de Barcelone; 20,500 hab. Ville très forte, citadelle, magnifique cathédrale du XIIIe siècle. — La province de *Lérida* a 12,366 kil. carrés de superficie et 285,500 hab.

LÉRIE. s. f. (ét. gr., λειριον, lis). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées mutisiacées, établi pour des espèces vivant aux Antilles.

LÉRIE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la lérie. || **LERIÉES**. s. f. pl. Sous-tribu de mutisiacées, qui a pour type le genre lérie.

LÉRINS Géogr. Iles françaises de la Méditerranée, sur la côte S. du département des Alpes-Maritimes, arrond. de Grasse, en face du golfe de Napoule. Ce sont Saint-Honorat (*Lerina*) et Sainte-Marguerite (*Lero*). Dans la première fut fondé en 410 par saint Honorat un monastère célèbre. Dans la seconde est une citadelle où fut enfermé l'homme au masque de fer.

LÉRISTÉ. s. f. Erpét. Genre de sauriens scincoïdiens, établi pour une espèce d'Australie.

LERME (François DE ROXAS DE SANDOVAL, marquis DE DENIA, duc de). Homme d'État espagnol, né au milieu du XVIe siècle, mort en 1623, fut le premier ministre de Philippe III d'Espagne. Il se laissa lui-même gouverner par Rodrigo Calderon. Ils maintinrent les prétentions hautaines de l'Espagne, malgré son épuisement; mais les Espagnols n'éprouvèrent que des revers. A l'intérieur, on rendit l'ordonnance fatale du 11 septembre 1609, qui chassait les Morisques d'Espagne. Le duc de Lerme reçut en 1618 le chapeau de cardinal; mais peu après, Philippe III le disgracia. A la mort du roi, le duc de Lerme dut restituer au trésor une somme considérable.

LERMINIER (Jean-Louis-Eugène). Publiciste, né à Paris, 1803 1857, fit un cours public de droit qui eut du succès, 1828-1830, et fut nommé professeur des législations comparées au Collége de France, 1831. Mais ses articles, comme publiciste politique, dans la *Revue des Deux Mondes*, le titre de maître des requêtes qui lui fut donné en 1838, déchaînèrent l'opinion contre le professeur, et il fut arraché de sa chaire par de brutales émeutes. On lui doit : *Introduction générale à l'histoire du droit; Philosophie du droit; Histoire des législateurs et des constitutions de la Grèce antique; De l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle sur la législation et la sociabilité du XIXe; Études d'histoire et de philosophie; Cours d'histoire romaine, depuis Auguste jusqu'à Commode*; etc.

LERMONTOF (Michel). Poète russe, 1811-1841, d'une famille d'origine écossaise, fut envoyé à l'armée du Caucase, et composa là de belles poésies, qui lui ont mérité le titre de *Poète du Caucase*. Il mourut dans un duel avec l'un de ses camarades.

LERNACANTHE. s. f. (ét. fr., *lernée*; gr. ἄκανθα, épine). Crust. Syn. de CHONDRACANTHE.

LERNANTHROPE. s. m. (ét. fr., *lernée*; gr. ἄνθρωπος, homme). Crust. Genre de l'ordre des lernéides, de la famille des chondracanthiens, ayant pour type une espèce trouvée sur les branchies d'un poisson brésilien.

LERNE. Géogr. anc. Canton de l'Argolide, célèbre par un lac ou marais qui se trouvait dans le voisinage. C'est dans ce lac que les Danaïdes jetèrent les têtes de leurs époux après les avoir égorgés. C'est aussi dans ce marais que se trouvait l'hydre tuée par Hercule.

— Prov. *C'est une lerne de maux*. Se disait, chez les Grecs, d'une cause qui doit nécessairement produire sans cesse des maux nouveaux, par allusion aux têtes de l'hydre, qui renaissaient à mesure qu'Hercule les coupait.

LERNÉE. s. f. (de *Lerne*, n. myth.). Crust. Genre de lernéides de la famille des chondracanthiens, établi pour cinq espèces parasites de divers poissons, et dont le type se trouve sur les gades de la mer du Nord.

LERNÉEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient au pays de Lerne. Hydre lernéenne.

— Qui ressemble à l'hydre de Lerne. Peste lernéenne.

LERNÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée par les Argiens, dans le canton de Lerne, en l'honneur de Bacchus, de Proserpine et de Cérès.

LERNÉIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *lernée*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble à une lernée. || LERNÉIDES. s. m. pl. Ordre de crustacés ayant pour type le genre lernée.

LERNEIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *lernæa*, lernée; *forma*, forme). Crust. Qui a la forme des lernées. || LERNEIFORMES. s. m. pl. Famille de crustacés dont les espèces se trouvent classées dans les ergasiliens et les dichélestiens.

LERNEUTOMÉE. s. f. (ét. fr., *lernée*; gr. τομή, incision). Crust. Synon. de CHONDRACANTHE.

LERNÉOCÈRE. s. f. (ét. fr., *lernée*; gr. κέρας, corne). Crust. Genre de lernéides de la famille des lernéocériens, établi pour quatre ou cinq espèces, dont le type se trouve sur un cyprin des mers du Nord.

LERNÉOCÉRIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte à la lernéocère. || LERNÉOCÉRIENS. s. m. pl. Famille de crustacés lernéides, ayant pour type le genre lernéocère.

LERNÉOMYSE. s. f. (étym. fr., *lernée*; gr. μυζάω, je suce). Crust. Syn. d'ANCHORELLE.

LERNÉONÈME. s. m. (ét. fr., *lernée*; gr. νῆμα, filament). Crust. Genre de lernéides de la famille des lernéocériens, établi pour trois espèces dont le type a été rencontré sur un exocet des mers américaines.

LERNÉOPENNE. s. f. (ét. fr., *lernée*; lat. *penna*, plume). Crust. Syn. de PENELLE.

LERNÉOPODE. s. f. (étym. fr., *lernée*; gr. πούς, ποδός, pied). Crust. Genre de lernéides de la famille des lernéocériens, établi pour une demi-douzaine d'espèces, dont le type a été trouvé sur le sterlet des côtes de Norvége.

LERNÉOPODIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte à la lerneopode. || LERNEOPODIENS. s. m. pl. Famille de crustacés ayant pour type le genre lerneopode.

* **LÉROT**. s. m. (radic. *loir*). Mamm. Petit quadrupède rongeur du genre loir, qui répand une odeur fétide et dont le pelage, généralement gris, est plus foncé sur le dos que sur le ventre et marqué de deux taches noires autour des yeux. Il niche dans les murs des espaliers, dont il mange les fruits aussitôt qu'ils commencent à mûrir, s'engourdit pendant l'hiver et habite toute l'Europe centrale et tempérée. || *Lérot à queue dorée*. Le rat épineux. || *Lérot volant*. Espèce de chéiroptère.

LEROUX (Pierre). Publiciste, philosophe et homme politique, né à Paris, 1798-1871, fut typographe et correcteur. En 1824, M. Dubois l'associa à la rédaction du *Globe*; en 1831, il adhéra au saint-simonisme, détermina la transformation du *Globe*, puis fonda avec Jean Reynaud l'*Encyclopédie nouvelle* (1838). Il publia la *Réfutation de l'éclectisme*, et exposa ses propres idées dans un livre intitulé : *De l'Humanité, de son principe et de son avenir*. Membre de l'Assemblée nationale en 1848, il vota avec la Montagne, mais ne parvint pas même à faire discuter ses opinions socialistes. Il fut réélu à la Législative. Après le 2 décembre 1851, il se retira à Jersey; il put rentrer en France en 1860. On lui doit beaucoup d'opuscules : *la Grève de Samarez*, poème philosophique; et *Job*, drame en 5 actes, traduit de l'hébreu. Il a traduit le *Werther* de Gœthe.

— LEROUX DE LINCY (Adrien-Jean-Victor). Archéologue et bibliographe, né à Paris, 1806-1869, élève de l'École des chartes, bibliothécaire à l'Arsenal, a publié de nombreux articles d'érudition. On lui doit : *Analyse du roman de Garin le Loherain; le Livre des légendes; les Quatre Livres des Rois, traduits en français du XIIe siècle; Recueil de chants historiques français du XIIe au XVIIIe siècle; le Livre des proverbes français; les Femmes célèbres de l'ancienne France; Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde; Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*; etc.

LEROY (Pierre). Chanoine de la cathédrale de Reims, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, est l'auteur de la première partie de la *Satyre Ménippée*.

— LEROY D'ÉTIOLLES (Jean-Jacques-Joseph). Chirurgien, né à Paris, 1798-1860, présenta, dès 1822, à l'Académie de chirurgie, les premiers instruments à l'aide desquels on pouvait détruire les calculs de la vessie; il obtint, en 1831, un prix de 6,000 fr. Parmi ses ouvrages, on remarque : *Dictionnaire de chirurgie; De la lithotritie; Histoire de la lithotritie; Sur le cancer; Traitement des anévrysmes par la coagulation du sang*. Il a inventé un grand nombre d'instruments de chirurgie.

LERS. Géogr. Affluent de droite de la Garonne, coule parallèlement au canal du Midi jusqu'à Villefranche, coupe le canal et finit à Grenade.

LERWA s. m. Ornith. Division de la famille des perdrix.

* **LES**. art. pl. 2 g. V. LE.

— LES. pr. pers. de la 3e pers. pl. 2 g. V. LE.

LES, prép. Autre forme de LEZ.

LE SAGE (Allain-René). Romancier et auteur dramatique, né à Sarzeau (Morbihan), 1668-1747, fils d'un notaire royal, vint à Paris en 1692 pour s'occuper de littérature. Ses premiers essais furent obscurs; ses traductions de plusieurs ouvrages espagnols, ses premières comédies ne réussirent pas. Mais en 1707, on accueillit favorablement une jolie comédie, *Crispin rival de son maître*, et un excellent roman de mœurs, *le Diable boiteux*. Il eut encore plus de succès avec la comédie de *Turcaret*, en 5 actes et en prose, 1708. La première partie de *Gil Blas* parut en 1715; c'est le chef-d'œuvre du roman de mœurs en France; la suite fut publiée en 1724 et 1732. Le Sage, forcé de travailler pour vivre, ne put faire jouer qu'en 1732 la comédie *la Tontine*, reçue en 1708. Il écrivit alors, avec de spirituels collaborateurs, des comédies-vaudevilles, des parades, pour les théâtres de la foire. Il publia une traduction abrégée des *Aventures de Guzman d'Alfarache*, les *Aventures de Robert Chevalier, dit de Beauchêne, Estevanille Gonzalès, le Bachelier de Salamanque*, qui rappelle un peu *Gil Blas*, etc.

LESBIAQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient à Lesbos.

— Philol. *Livres lesbiaques*. Se dit de trois livres écrits par Dicéarque, contre l'immortalité de l'âme. || *Metre lesbiaque*. Nom donné au vers saphique.

LESBIE. s. f. (de *Lesbie*, nom d'un personnage de Catulle). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des colibris.

LESBIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'île de Lesbos. Les Lesbiennes sont célèbres par leurs débauches et leurs goûts contre nature.

— adj. Qui appartient à Lesbos ou à ses habitants. Coutumes lesbiennes. Habitudes lesbiennes.

LESBIQUE. adj. 2 g. (de *Lesbos*, n. géogr.). Philol. Se dit d'une des variétés du dialecte éolien. Dialecte lesbique.

LESBONAX. Rhéteur grec, vivait sous Auguste et était ne probablement à Mytilène. On lui a attribué deux discours, d'un assez bon style

LESBOS. Géogr. Grande île de l'Archipel, sur la côte d'Anatolie, à l'entrée du golfe d'Édremid, séparée du continent par un canal de 20 kil. de large. Elle a 60 kil. de long sur 60 de large et offre les deux plus sûrs mouillages de l'Asie Mineure. Sur les coteaux sont des vignes et des oliviers, sur les monts des pins, des térébinthes, des lentisques, dans les plaines des arbres fruitiers de toute sorte. Eaux thermales renommées; 60,000 hab., dont 20,000 Turcs. L'ancienne Lesbos renfermait les 5 villes de Mytilène, Érésus, Antissa, Méthymne et Pyrrha. 120 ans après la guerre de Troie, l'île fut conquise par des Éoliens et des Achéens, et Pittacus lui donna des lois; prise par Cyrus, elle se révolta contre Darius; elle devint l'alliée d'Athènes, se révolta au début de la guerre du Péloponnèse et fut traitée cruellement par les Athéniens. Plus tard, elle appartint à Alexandre et enfin aux Romains. Elle fut la patrie des poètes Terpandre, Arion, Leschès, Alcée, Saphô; des historiens Hellanicus de Mytilène, Charès et Théophane; des philosophes Pittacus et Théophraste. Mahomet II s'en empara en 1462. Elle fait partie du vilayet des Iles. Anj. *Mytilini*.

LESCAR. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Pau (Basses-Pyrénées); 1,800 hab. Ancien évêché.

LESCHE. s. f. Ancienne orthographe du mot LECHE.

— Annél. *Lesche de mer*. Nom vulgaire de l'arénicole des pêcheurs.

LESCHÉ, s. f. (pr. *lè-ské ;* du gr. λεσχη, conversation). Antiq. gr. Lieu de réunion et de causerie. Les lesches étaient des édifices où les citoyens des villes grecques se réunissaient pour converser. Il y avait beaucoup de lesches en Grèce et probablement dans toutes les villes. La plus célèbre lesché était celle de Delphes, où se réunissaient tous les nationaux et les étrangers qu'attiraient l'oracle de Pytho et les jeux Pythiques. La lesché de Sparte était également fort belle.

LESCHENAULT DE LA TOUR (Jean-Baptiste-Louis-Claude-Théodore). Voyageur et naturaliste, né à Chalon-sur-Saône, 1773-1826, fit partie de l'expédition scientifique du capitaine Baudin, 1800 ; dans un second voyage, qu'il fit dans l'Hindoustan, au Bengale, à Ceylan, 1816-1822, il recueillit de nouvelles collections ; il fit un troisième voyage au Brésil et à la Guyane en 1823.

LESCHES ou **LESCHEIS**. Poète cyclique du grec VIIIe siècle av. J.-C., né près de Mytilène, a composé *la Petite Iliade*, en 4 chants.

LESCOT (Pierre). Architecte, né à Paris, 1510-1571, étudia en Italie et fut l'ami d. Jean Goujon. François Ier le chargea de la construction du palais qu'on appelle encore aujourd'hui le *Vieux Louvre*, 1510-1548 ; c'est l'un des chefs-d'œuvre de l'art français au XVIe siècle.

LESCUN (Thomas DE FOIX, seigneur de). Frère puîné de Lautrec, né en Béarn, dut à la faveur son titre de maréchal, 1521. Il combattit à la Bicoque et fut tué à la bataille de Pavie, 1525.

LESCURE (Louis-Marie, marquis de). Chef d'insurgés vendéens, d'une famille originaire de l'Albigeois, né près de Bressuire, 1766-1793, sortit de l'École militaire, se retira dans son château de Clisson, après le 10 août 1792, et fut enfermé à Bressuire, ou les Vendéens vinrent le délivrer. Il fut alors un de leurs chefs les plus respectés. Il fut blessé mortellement au combat de La Tremblaye, 15 octobre, et mourut le 3 novembre. Sa veuve épousa son parent, Louis de La Rochejaquelein.

LESDIGUIÈRES (François DE BONNE, duc de). Connetable, né à Saint-Bonnet-en-Champsaur (Dauphiné, 1543-1626, embrassa le calvinisme, et, par ses talents militaires, par son bonheur constant, devint l'un des principaux chefs du parti, en Dauphiné et en Provence. Après la mort de Henri III, il soutint la cause de Henri IV et fut nommé maréchal en 1608. Marie de Médicis le fit duc et pair ; fidèle au roi, il s'efforça vainement de rétablir la paix. Après la mort de Luynes, il reçut l'épée de connétable, 1622. Il avait abjuré le calvinisme pour obtenir cette dignité ; il fut gouverneur de Picardie en 1623, et mourut après avoir combattu jusqu'au dernier jour de sa vie, pour ainsi dire, sans avoir jamais été vaincu, ni blessé.

* **LÈSE**. Mot emprunté d'un participe passé féminin latin *læsa*, blessée, violée, et qui s'emploie principalement avec le mot majesté. Crime de lèse-majesté, c'est-à-dire Crime par lequel la majesté a été blessée, violée. On dit dans le même sens : Crime de lèse-nation, de lèse-humanité. Crime de lèse-majesté humaine, de lèse-majesté divine. L'homme le plus coupable de *lese*-majesté est celui qui conseille aux rois de faire trop sentir le poids de leur autorité. (Boiste.) Crime de *lese* majesté, renfort de toutes les accusations mal prouvées. Amel. de La Houssaye.) Ceux qui voudraient ôter aux monarques et aux citoyens la croyance dans Dieu commettraient un crime de *lese*-humanité. (Boss.) Les paroles ont été souvent punies comme crime de *lèse*-majesté au premier chef ; cependant elles ne deviennent des crimes que lorsqu'elles préparent, qu'elles accompagnent ou qu'elles suivent une action criminelle. (Montesquieu.) Ils étaient coupables de *lese*-majesté, de réunions nocturnes. E. Renan.) Si calomnier un homme est déjà un crime de *lèse*-humanité, qui definira le crime qui consiste à calomnier un peuple ? L. Blanc.) Tronquer, défigurer la science, c'est commettre le plus grand des crimes, le crime de *lèse*-raison humaine. (Gambetta.)

— Fam. et par plaisanterie. Un crime de *lèse*-faculté, qui ne se peut assez punir. (Mol.)

— Le crime de lese-majeste contre les souverains, chez les Romains, était puni avec une grande severité : les accusés étaient livrés aux bêtes feroces. En France, la peine de ce crime consistait à être tenaillé vif avec des tenailles rouges ou à être tiré à quatre chevaux.

LÉSÉ, ÉE, part. pass. du v. Léser. S'empl. adjectiv. Membre lésé. Amour-propre lese. Être lese dans ses interêts. Chez les peuples policés, les hommes, comme les plus forts, ont dicte des lois ou les femmes sont toujours plus *lesées*, à proportion de la grossierete des mœurs. (Buffon.) Dans les actes synallagmatiques, chacune des parties doit recueillir l'équivalent de ce qu'elle apporte ; si l'une d'elles ne reçoit pas cet équivalent, elle est *lésée*, elle souffre un dommage, puisqu'elle avait droit à recevoir une valeur plus grande que celle qui lui est attribuée par la convention. (Teulet.)

* **LÉSER**, v. a. Ire conj. (ét. lat., *læsum*, supin de *lædere*, blesser). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je lese, tu lèses, il lèse*, etc. *Je léserai*, etc. *Je leserais*, etc. Blesser. Le coup a lésé les parties nobles. Le coup a lésé profondement la poitrine.

— Faire tort. Je craindrais de vous léser. Je craindrais de vous leser dans vos interets.

— Fig. Offenser. Leser quelqu'un dans son amour-propre. Leser l'amour-propre de quelqu'un. Leser la susceptibilite d'une personne.

— SE LESER, v. pron. Se léser soi-même. Il s'est lese lui-même plus que n'aurait pu faire son plus grand ennemi.

— Se leser reciproquement. A l'égard des accouplements des mulets entre eux, je les ai presumés stériles, parce que de deux natures deja lesees pour la generation, et qui, par leur melange, ne pourraient manquer de se *leser* davantage, on ne doit attendre qu'un produit tout a fait vicie et absolument nul. Buff.)

LESGHIEN, ENNE, adj. Géogr. Qui appartient aux Lesghiens.

— Philol. *Langues lesghiennes*. Langue des Lesghis ou Lesghiens.

— LESGHIENS ou LESGHIS, s. m. pl. Peuples de la Russie du Caucase, dans le Daghestan.

LESINA (*Pharos*). Géogr. Ile de l'Adriatique dans l'Archipel illyrien, elle a 100 k. l. sur 8, et 16,000 hab. Ch.-l. *Lesina*, port sur la côte O.

LÉSINANT, part. pres. du v. Lesiner.

LÉSINANT, ANTE, adj. Qui est porté, sujet a lesiner. Sa *lesinante* humeur nous eût bien fait souffrir. (Hauterouche.)

* **LÉSINE**, s. f. (de l'ital. *lesina*, alène de cordonnier). Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses. Être d'une lesine mecroyable. Être d'une lesine honteuse. Porter de la lésine dans tout. Faire une chose par lésine. Peut on être capable de tant de lésine, d'une lésine si honteuse ? Sa lesine s'exerce sur les moindres objets de sa dépense. Alors on ne mit plus de borne a la *lésine*. (Boil.) Il eût été grand s'il n'eût été qu'économe, mais une *lésine* honteuse et des rapines fiscales ternirent sa gloire. (Volt.) Cet étalage de *lesine* masquait la dépense la plus large et la plus prodigue. (P. de St-Victor.)

> La sottise, l'erreur, le péché, la *lésine*
> Occupent nos esprits et travaillent nos corps.
> (BAUDELAIRE.)

* **LÉSINER**, v. n. Ire conj. User de lésine. Il lesine partout. Rendez-vous la risee de tout Paris, en *lésinant* avec votre femme. (Picard.)

> Le pompeux vêtement que vous m'avez donne,
> Où votre seigneurie a si bien *lésiné*. (SCARRON.)

***LÉSINERIE**, s. f. rad. *lesiner*. Trait de lésine, d'avarice sordide. Faire des lesineries. Ne faire que des lesineries. On prend pour *lesinerie* ce qui n'est souvent que l'effet de l'économie et du bon ordre. Sallent. Si je n'avais pas ete exacte a compter pour deux sous d'herbes, ce que vous appelez une *lésinerie*, je ne pourrais peut-être pas goûter aujourd'hui le plaisir de vous obliger. Id.) Les magnificences de Louis XIV, encore qu'un peu personnelles, ont laisse un meilleur souvenir que les *lésineries* de Louis XI. E. About.)

— Vice de caractère qui porte à lésiner. Cet homme est d'une lésinerie incroyable. La lesinerie est indigne d'un cœur noble. Si le provincial marchande, c'est amour-propre et non *lésinerie*. P. Vermond.)

LÉSINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lésine, avare. Cet homme est un lesineur.

— Adjectiv. Un homme lésineur en affaires.

LÉSINEUX, EUSE, adj. Qui lesine, dont le caractere est de lesiner.

— Fig. Vous êtes bien *lésineux* de m'en accorder a peine soixante et quinze années, lorsque je suis possesseur de la soixante et seizieme. Volt.)

LÉSINIENS (Monts). Géogr. Partie des Alpes Cadoriques, entre le Lavis et la Brenta, et sur la rive gauche de l'Adige.

* **LÉSION**, s. f. Action de leser. Je restreins les crimes contre la tranquillite aux choses qui contiennent une simple *lesion* de police. Montesquieu.)

— Jurispr. Tout dommage souffert par suite d'une convention. Il y a lesion toutes les fois que, dans un contrat commutatif, l'un des contractants ne reçoit pas exactement une valeur égale a celle dont il se dessaisit lui-même. En droit, il faut que la lesion soit d'une telle importance relativement a la valeur totale, qu'il soit evident que la partie qui supporte le préjudice a été victime d'une fraude, ce qui l'autorise à demander la rescision de l'acte qu'elle a souscrit. C'est a lui que nous devons la loi qui annule les contrats de vente dans lesquels il y a *lésion* d'outre moitié ; il dit lui-même que l'humanite dicte cette loi. Volt.)

— Med. Toute alteration dont l'organisation animale est susceptible. Sous plusieurs rapports, le mot *lesion* est analogue pour les medecins au mot *affection*, mais son acception est restreinte aux accidents morbides, sans en specifier aucun, comme les mots blessure, fracture, luxation, etc. Lésion vitale. Lesion organique. Les *lesions* vitales comprennent toutes les perversions des proprietes élementaires de la vie, dont les conditions immatérielles échappent a nos sens, et qu'on ne peut mesurer que par le mouvement et le sentiment. Charbonnier. Les *lesions* organiques comprennent toutes les anomalies qui surviennent dans les conditions materielles des organes, comme la forme, la couleur. Id.) Les *lésions* organiques sont les objets de la chirurgie et de l'anatomie pathologique. Id. *Lésion organique du cœur, des poumons*. Alteration organique du cœur, des poumons, produite par quelque cause interne.

LÉSIONNAIRE, adj. Qui a le caractere de la lesion. Une condition lesionnaire.

LESKÉE, s. f. de *Leske*, n. pr. Bot. Genre de mousses bryacees, établi pour des espèces vivaces, reparties en trois sections et répandues sur toute la surface du globe.

LESKIE, s. f. Bot. Syn. de LESKÉE.

LESLIE (John). Physicien, chimiste et mathématicien écossais, né à Largo, dans le comté de Fife, en Écosse, 1766-1832, professeur distingué a l'université d'Edimbourg, a fait d'importantes expériences hygrométriques, inventa le thermomètre différentiel, un hygromètre, etc. On a de lui : *Essai sur la nature et la propagation du calorique ; Elements de philosophie naturelle*, etc.

— LESLIE (Charles-Robert). Peintre distingué, né à Londres, 1794-1859, abandonna de bonne heure le genre historique, pour s'inspirer de Shakspeare, Cervantes, Molière, Sterne, Walter Scott ; la plupart de ses tableaux ont obtenu un grand succès et ont été reproduits par la gravure. Il a publié son cours de peinture de 1818 à 1851 ; *Manuel des jeunes peintres*, 1853 ; etc.

LESNEVEN, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brest (Finistère) ; 3,000 hab.

LESPARRE, Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Gironde, a 65 kil. N.-O. de Bordeaux, à 8 kil. de la Gironde, sur la rive gauche, dans un pays riche en grains et en vignes ; 1,200 hab.

LESPÉDÈZE, s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacees hédysarées, établi pour des espèces du nord de l'Amérique.

LESPÈS (Napoléon, dit Léo). Littérateur, né à Bouchain (Nord), 1845-1875, a publié une foule d'articles et de romans dans les petits journaux. Il se fit surtout connaître par sa collaboration quotidienne au *Petit Journal*, sous le pseudonyme de *Timothée Trimm*.

LESPINASSE (Claire-Françoise, ou, selon quelques biographes, Julie-Jeanne-Eléonore, Mlle de). Femme de lettres, née a Lyon en 1731 ou 1733, morte en 1776, fille naturelle d'une grande dame, sans ressources, devint dame de compagnie de Mme du Deffand. C'est là que son esprit remarquable l'attira l'amitié d'hommes illustres. Après dix ans d'intimite, Mlle de Lespinasse fut forcée de rompre avec Mme du Deffand, jalouse des succès de sa lectrice. Aidee par ses amis, elle continua a tenir un salon célèbre. L'attachement constant de d'Alembert, qui vint habiter sa maison, ne put la rendre heureuse, a cause de l'exaltation de ses sentiments. On a de Mlle de Lespinasse des *Lettres*, publiées en 1809.

LESQUE, s. f. Agric. Terre en friche dans le Medoc.

— Pêch. Sorte de cibaudière.

LESSAY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Coutances (Manche) ; 1,400 hab.

* **LESSE**, s. f. V. LAISSE.

LESSERTIE, s. f. pl. *Lesserti-æ*, de *Delessert*, n. pr. Bot. Genre d'herbes de la famille des papilionacees lotees, établi pour des espèces du Cap de Bonne Esperance.

LESSINES, Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), a 37 k. N.-O. de Tournai, sur la Dendre ; 6,400 h. de Pierres a paver, bonnes ; savonneries, faïenceries.

LESSING (Gotthold-Ephraim). Écrivain allemand, né à Kamenz (Lusace), 1729-1781, fils d'un pasteur luthérien, fit jouer à Leipzig *le Jeune Savant*, 1751 ; à Berlin, 1753, il gagna sa vie en rédigeant des articles littéraires pour la *Gazette de Voss* et en publiant plusieurs volumes de Mélanges. En 1755, le drame bourgeois de *Miss Sara Sampson*, joué à Leipzig, ouvrit la série de ses succès dramatiques ; il publia à Berlin, en 1767, le beau drame de *Minna de Barnhelm* et le *Laocoon*, son ouvrage célèbre d'esthétique. Directeur du théâtre de Hambourg, il écrivit un journal périodique, *la Dramaturgie*. Bibliothécaire à Wolfenbuttel, en 1769, il composa son chef-d'œuvre, *Emilia Galotti*, le drame de *Nathan le Sage*, beaucoup d'ouvrages de critique littéraire et de polémique religieuse. *Les Fragments d'un inconnu* lui suscitèrent de nombreux ennemis ; un pamphlet, l'*Anti-Goëze*, lui fit perdre la protection du duc de Brunswick. Par ses drames et dans ses critiques, il a préparé la rénovation du théâtre national de l'Allemagne, dans ses œuvres d'esthétique, *le Laocoon*, *Des limites de la mort chez les anciens*, *Lettres d'un antiquaire*, il s'est mis au premier rang des critiques ; il a laissé plusieurs écrits sur des sujets philosophiques.

LESSINGIE, s. f. de *Lessing*, n. pr. Bot. Genre d'herbes de la famille des composées astérées, établi pour des espèces de la Californie.

LESSIVAGE, s. m. Action de lessiver ; temps que met a lessiver. Résultat de cette action. Pendant le lessivage, il serait bien a désirer pour la santé et pour éviter la fermentation qui détériore le linge sale, que les maîtresses de maison le fissent essanger à mesure de l'emploi, et le fissent sécher et placer dans des greniers aérés ; alors, il ne resterait pas ou moins sujet de craindre la trop grande humectation du linge lors du *lessivage*. Pelouze.)

— Fam. Perte d'argent considerable. Il a fait un lessivage complet.

— Adjectiv. Action de lessiver avec une composition qui détruit les insectes.

— Techn. Premiere operation de la dessiccation artificielle des bois par la vapeur d'eau. Lavage a l'eau seconde des panneaux recouverts d'une vieille peinture qu'on veut remettre a neuf.

* **LESSIVE**, s. f. mot qu'on a d'abord écrit *lexive*, du lat., *lixivium*, qui a la même signification, et dont la racine est *lix* cendre du lavoir. Eau chaude que l'on verse sur du linge a blanchir, entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de soude ou de cendre de bois. Bonne lessive. Forte lessive. Mettre du linge a la lessive. Couler la lessive. La *lessive* achève de saponifier les graisses, les rend solubles, par conséquent deterge les tissus et les débarrasse de toute impurete. Pelouze. L'essangeage du linge avant de le mettre a la *lessive* consiste en un simple lavage a l'eau qui enlève tout ce qui est susceptible de se dissoudre sans l'intermede de l'alcali. Id. Le degre de force des *lessives* qu'on emploie doit être subordonné a celle du tissu sur lequel on opère, et aussi a la quantite du corps gras dont il est imprégné. Id.)

— Par extens. Toute eau detersive, rendue telle par de la cendre ou par toute autre matiere convenable. Faire une lessive pour degraisser les cheveux. On fait une sorte de lessive aux olives pour en ôter l'amertume. Les peuples meridionaux de l'Europe ont tire parti du fruit amer de l'olivier, par des *lessives*. (B. de Saint-Pierre.)

— Action de lessiver, de couler la lessive. Faire la lessive. Le linge ne sera tout a fait blanc qu'apres plusieurs lessives.

— *Blanc de lessive*. Linge lessivé et blanchi, qui n'a pas encore été porté.

— Par extens. et fam. Tertullien dit que le déluge est la lessive du genre humain. Les eaux de Vichy m'ont purge autant que j'ai pu l'être ; car il s'en faut bien que j'aie le même besoin que j'avais de cette *lessive* il y a dix ans. Mme de Sevigne.)

— Fig. et fam. *Il a fait une lessive, une forte lessive, une furieuse lessive*. Il a fait une perte considérable au jeu. Il faut bien vous avouer que j'ai perdu près de cent louis au pharaon, selon ma louable coutume de faire tous les ans quelque *lessive* au jeu. Volt.

— Linge qui doit être mis ou qui a été mis à la lessive. Inscrire sa lessive. Donner sa lessive. Compter sa lessive. Ne pas trouver le compte de sa lessive. Donner sa lessive a laver. La lessive est bien blanche. Sur des cordes tendues, des linges sechaient, toute la *lessive* d'un menage, les chemises de l'homme, les caleçons de la femme, les culottes des gamins. E. Zola.)

— *Lessive de cendres*. Dissolution des cendres dans l'eau. Elle est formee le sous-carbonate de potasse, de sulfate et d'hydrochlorate de potasse, de silice, d'oxyde de fer et de manganese, si les vegetaux qui ont fourni les cendres ne produisent pas de la soude. C'est cette lessive qui sert a laver le linge. *Lessive des savonniers*, dissolution alcaline dont on se sert pour faire le savon. Elle est principalement formée de soude caustique. On la prepare en traitant les sous-carbonate de soude par la chaux vive. *Lessive prussique* ou *de sang*. Nom donne par les fabricants de bleu de Prusse a l'eau qu'ils font passer sur le melange des parties egales de sang desseche et de potasse combines ensemble.

— Loc. prov. *Faire la lessive du Gascon*. Retourner sa chemise ou sa cravate quand elle est sale d'un côté. *A laver la tete d'un ane on d'un More, on perd sa lessive*.

— Chim. Eau dont on se sert pour séparer dans un liquide les parties solubles de celles qui ne le sont pas. Ancien nom du prussiate de potasse.

— Techn. Nom d'une chaudière ou l'on chauffe le sucre en fusion, dans les usines. *Lessive anglaise*. Preparation chimique en poudre, dont on se sert pour nettoyer les rouleaux et les formes typographiques.

LESSIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Lessiver. S'emploie adjectiv. Linge bien lessive. Certaines etoffes ne peuvent être lessivées sans deteindre.

— *Cendres lessivées*. Cendres qui ont servi à faire une lessive. L'action des cendres lessivées sur un terrain est analogue a celle de la chaux. Math. de Dombasle.

— Par extens. Ces eaux-là sont salutaires. M. de Grignan en serait lavé et *lessivé* guéri de tous ses maux (Mme de Sévigné.)

* **LESSIVER**, v. a. Ire conj. Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive. Lessiver le linge. Il faut lessiver deux fois ces draps de lit pour qu'ils redeviennent blancs. Un lessive le linge dans un cuvier perce d'un trou au fond. En province, les familles de tout rang ont l'habitude de faire *lessiver* et blanchir leur linge chez elles. Fr. Soulié.)

— Absol. Faire la lessive. L'art de lessiver. Lessiver à froid. Lessiver a chaud.

— Par extens. Purger. Les eaux de Vichy l'ont complètement lessivé.

— Fig. et fam. *Lessiver la tête à quelqu'un*. Le gronder, le reprimander.

— Chim. Verser a plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matieres terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. Lessiver des terres pour

en tirer du salpêtre. En *lessivant* cette poudre pyriteuse, on en retire du vitriol par évaporation et le refroidissement. (Buff.)

— Techn. Nettoyer avec une eau alcaline ou acide. Lessiver le bois peint.

— SE LESSIVER, v. pron. Être lessivé.

LESSIVEUR, EUSE, s. Techn. Celui, celle qui lessive. Un bon lessiveur. Une lessiveuse soigneuse. Les *lessiveurs* soigneux ne travaillent que, pour en assurer le succès, il faut, dans le cas d'une opération en grand, prolonger le coulage alcalin à froid pendant vingt-quatre heures, et ne procéder à chaud qu'en augmentant successivement et par degrés la température de la lessive. Pelouze.

— LESSIVEUSE, s. m. Techn. Appareil à blanchir les chiffons.

LESSIVIER, ÈRE, s. rar. *lessivier* Blanchisseur, blanchisseuse.

— LESSIVIÈRE, s. f. Femme de journée qui lessive le linge.

LESSON (René-Primevère), Naturaliste, né à Rochefort, 1794-1849, fit le tour du monde avec Duperrey, sur *la Coquille*, et fut chargé de la publication du *Voyage*. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages et de mémoires d'histoire naturelle.

LESSONIE, s. f. De *Lesson*, nom pr. Bot. Syn. de PANICAUT ou ERYNGE et de LAMINAIRE.

— Ornith. Syn. de MUSCISAXICOLE.

* **LEST**, s. m. (pr. *lest*; de l'all. *Last*, poids). Mar. Ensemble de corps lourds entassés avec ordre dans la cale d'un navire pour le maintenir en équilibre sur l'eau et dans la position la plus favorable à sa marche et à la sécurité de la navigation. Le lest le plus pesant est le meilleur. Ils prirent des carreaux de marbre pour servir de lest. La marine militaire n'emploie pour *lest* que des gueuses en fonte. Page. Le quant-à-soi de *lest* a un rapport direct avec le nombre de canons; car, ceux-ci, placés dans les parties hautes du navire, exhaussent le centre de gravité, et exigent un contrepoids dans les fonds. H.

— *Le mât c'est petit, c'est rebondi sur son lest.* Il est petit, retourne sans faire de chargement.

— *Lest vieux.* Lest qui a servi et qui sert de nouveau après avoir été livré. *Vieux lest.* Celui qui a déjà fait un voyage. *Lest volant.* Lest formé de gueuses qu'on place en tas vers le centre du bâtiment. *Laisser à lest* Navire que l'on entend sous les sabords, en dehors du navire, lors qu'on charge ou décharge le lest, afin de l'empêcher de tomber à la mer.

— Se dit également en parlant du sable que les aéronautes emportent dans leurs ballons et dont ils se débarrassent quand ils veulent monter. Le lest d'un ballon, d'un aérostat. Lâcher du lest.

— Fig. Notre barque vogue mal lorsque l'économie ne lui a pas réservé pour *lest* une somme disponible. Boiste. Prives du *lest* protestant, ces têtes vides allaient de dogme en dogme, de la superstition à l'incrédulité ou à l'indifférence pour finir par la peur. H. Taine.

— *Il a besoin de lest.* Se dit d'un homme qui agit sans réflexion.

— Pêch. Poids dont on charge le pied de certains filets de pêche pour les empêcher de se soulever.

LESTADIE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées astéroïdes, établi pour des espèces du sud de l'Amérique.

* **LESTAGE**, s. m. Mar. Action de lester un bâtiment. Employer tant d'hommes, tant de temps au lestage. Apporter du soin au lestage.

— Art de lester. Entendre le lestage. Ce constructeur entend bien le lestage.

* **LESTE**, adj. 2 g. et ital. *lesto*; de l'allem. *listig*, habile. Qui a de la facilité, de l'élégance dans ses mouvements. Vieillard encore fort leste. Marcher d'un pas leste. On est toujours leste à vingt ans. *Leste* et joyeux, je montais six étages. Béranger.

— *Avoir la main leste.* Être prompt à frapper.

— Qui est taillé de manière à exécuter avec facilité tous ses mouvements. On est bien leste avec cette sorte de vêtement. Ces troupes sont bien lestes. Tout son cortège était leste et brillant. Un équipage est une voiture attelée de chevaux lestes et légers. Remarquez qu'il n'y avait rien de plus *leste* que cet équipage. Marivaux.

— Qui est léger, dégagé, qui laisse aux mouvements toute leur liberté, en parlant des habits. Un habillement, un vêtement leste. Cet uniforme est plus leste que l'ancien. Elle portait un habillement d'amazone à la fois *leste* et galant. Mercier.

— Fig. Adroit, prompt à trouver des expédients. Il me leste. Pers. me leste. C'est un homme leste en affaires.

— Fig. et en mauvaise part. Léger, peu délicat sur les convenances, les préjugés, les égards, les propos, les actions, les manières. C'est un homme un peu trop leste. C'est un homme leste en procédés, en paroles. Cette femme est fort leste dans ses actions et dans ses discours.

Ils sont fort gais. — Pas vrai? lestes dans le propos,
Mais un fond excellent, amis sûrs, amis chauds.
(PIGAULT.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Tenir des propos lestes. Une réponse leste. Une conversation leste. Des chansons lestes. Le propos est *leste*. (D. Bedez.)

Ah! sautez gaiet, contez de *lestes* anecdotes,
Pour vous faire bien voir de vos jeunes dames les.
(P. S. AG.)

— S'est dit pour Propre en habits. Vous souffrez que la vitre aille *leste* et pimpante. Mol.

— Mar. *Navire leste*. Navire gréé très légèrement.

LESTE, ÉE, part. pass. du v. Lester. S'emploie adjectiv. Navire bien leste. Barque mal lestée.

— Fig. Qui a bu et mangé à mi-lest. Avoir le ventre la panse bien lestée.

Et nous avons l'âme si bonne,
Que quand nous sommes bien *lestés*,
Bien abreuvés, bien empâtés,
Nous ne cessons mal à propos de. (P. DU CROS.)

* **LESTEMENT**, adv. D'une manière leste, agile, prompte. Marcher lestement. Il portait fort *lestement* son gros ventre, et marchait droit, en s'appuyant sur son bâton de voyage. De Juss. M. Eyssette nous embrassa *lestement*, prit mon frère d'une main, moi de l'autre, et aux femmes: « Suivez-moi! » et en route. A. Daudet.

— Avec dextérité, promptitude. Se tirer lestement d'un mauvais pas, d'une mauvaise affaire. Les gens du monde s'imaginent que tout est *lestement* conduit dans les amours éclos entre deux coulisses; erreur: il y a de la vertu partout. Mery.

— Fig. Avec une légèreté répréhensible. Une femme qui agit lestement, qui se conduit lestement. Répondre lestement. M. Edwards hésitait à laquelle des deux espèces il fallait le rapporter, celle de la grive ou de l'ortolan; M. Klein décide assez *lestement* que ce n'est ni à l'une ni à l'autre, mais à celle du pinson. Buff.

— Sans ménagement. Traiter quelqu'un lestement. Il me semble que l'empereur d'aujourd'hui traite un peu *lestement* les prêtres, les moines et les papes. (D. Alemb.)

* **LESTER**, v. a. 1re conj. (radic. *lest*). Mar. Mettre du lest dans un bâtiment. Lester un vaisseau. Le vaisseau manqua de périr dans la tempête, parce qu'on ne l'avait pas bien lesté. Un capitaine qui a besoin de *lester* son vaisseau ne prendra du marbre. (Montesq.)

— Par compar. Charger, remplir. Lester ses poches.

— Fig. Une telle idée peut seule bien lester un homme dans l'embarras des affaires. C'est un poids dont la nature a *lesté* notre raison, pour la condenser et la fixer à défaut d'instinct. Virey.)

— Fig. et fam. Repaître. Lester son ventre, son estomac.

— SE LESTER, v. pron. Être lesté. Ce navire ne peut se lester encore.

— Fig. Se donner de l'aplomb, du poids. Il est des hommes qui pour se *lester* ont besoin de porter des fers. (Boiste.) Il y a des têtes qui ne se *lestent* jamais. (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. Se repaître, boire et manger. Se bien lester. Se bien lester l'estomac, le ventre, la panse. Je me suis bien lesté avant de me mettre en route.

LESTÉS, s. m. (et. gr., ληστής, ravisseur). Entom. Genre de névroptères, détaché des libellules.

* **LESTEUR**, s. m. Mar. Bateau qui sert à porter le lest. Matelot qui leste les navires, qui conduit un bateau lesteur.

— Celui qui porte le lest à bord d'un bâtiment.

— Adjectiv. Bateau *lesteur* (Acad.)

LESTÈVE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, tribu des omalniens, établi pour six espèces dont le type se trouve dans les lieux arrosés des environs de Paris.

LESTIBOUDOISE, s. f. (de *Lestiboudois*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des amarantacées, qui renferme plusieurs arbrisseaux de Madagascar. On dit aussi *lestibudoisie*.

LESTIGNATHE, s. m. (pr. *less-ti-gnathe*; ét. gr., ληστεύω, brigandage; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, établi pour une seule espèce qui se trouve en Australie.

LESTIQUE, s. m. (et. gr., ληστικός, brigand). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce de Java.

LESTIS, s. m. (pr. *less-tiss*; ét. gr., ληστής, ravisseur). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des apiens, aux couleurs brillantes et à reflets métalliques, dont toutes les espèces habitent la Tasmanie.

LESTOCQ (Jean-Herman, comte), Favori d'Elisabeth de Russie, né à Zelle (Hanovre), 1692-1767, fils d'un chirurgien français, servit Pierre le Grand en qualité de chirurgien, exerça une grande influence sur l'esprit d'Elisabeth et la décida à s'emparer du trône au détriment du jeune Ivan VI, 1741. Calomnié par Bestoujef, il fut exilé dans le gouvernement d'Arkhangel. Pierre III le fit revenir.

LESTOMÈRE, s. m. (ét. gr., ληστής, voleur; μηρός, cuisse). Entom. Genre d'hémiptères rhyncotes, établi pour deux espèces, l'une du Sénégal et l'autre de Java.

LESTRÉM, Géogr. Comm. du cant. de Laventie, arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 3,200 h.

LESTRÉMIE, s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tipulaires, tribu des gallicoles, établi pour deux espèces, l'une de France et l'autre de France et d'Allemagne.

LESTRIS, s. m. (pr. *less-triss*; mot latin). Ornith. Nom scientifique du genre labbe.

LESTRYGON, s. m. Géogr. anc. Nom donné par Homère à des géants anthropophages, qui habitaient, dit-on, la côte orientale de Sicile, près des Cyclopes. On écrit aussi *Lestrigon*.

Femelle inique
Crocodile trompeur, de qui le cœur félon
Est pire qu'un satrape ou bien qu'un *Lestrygon*
(MOLIÈRE.)

— Crust. Genre d'amphipodes de la famille des hyperines, dont le type se trouve dans les mers indiennes.

— Adjectiv.

Ah! beauté *lestrygone*,
Plus fière qu'un aspic et plus qu'une dragonne.
(TH. CORNEILLE.)

LESTRYGONIEN, ENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient aux Lestrygons.

LE SUEUR (Eustache), Peintre français, né à Paris, 1617-1655, d'une famille originaire de Montdidier, élève de Vouet, reçut les conseils du Poussin. Mais il puisa dans son âme cette sensibilité de pinceau, cette simplicité chaste et touchante qui lui ont mérité le titre de *Raphael français*. Vouet l'associa à la décoration de l'hôtel Bullion; Richelieu lui demanda huit sujets tirés du *Songe de Poliphile*. Un malheureux duel le força de chercher un asile dans le couvent des chartreux du Luxembourg; il y peignit la *Vie de saint Bruno*, en 22 tableaux. Après la mort de sa femme, il se retira dans ce couvent, y mourut et fut enterré à Saint-Etienne-du-Mont. Il avait été l'un des fondateurs de l'Académie de peinture en 1648.

— LESUEUR, Pierre, 1636-1716. L'un des meilleurs graveurs sur bois de son temps. || LESUEUR, Nicolas. Graveur, neveu du précédent, né à Paris, 1690-1764.

— LE SUEUR (Jean-François), Compositeur, né à Ducat-Plessiel, près d'Abbeville, 1760-1837, arrière-petit-neveu d'Eustache Le Sueur, fut, en 1778, maître de musique de la cathédrale de Sées, puis maître, à la suite d'un concours, à Notre-Dame de Paris en 1786. Il quitta l'Église pour le théâtre, et ses compositions, *Télémaque; la Caverne; Paul et Virginie; les Bardes*, obtinrent un grand succès. Il entra à l'Institut en 1815, et resta surintendant de la musique du roi sous la Restauration. Dans sa musique d'église (*Oratorios, Cantates, Messes, Te Deum*, etc.), son style est d'une large simplicité. Dans la musique de théâtre, il a trouvé souvent avec bonheur le sentiment dramatique, et a des scènes d'une grande beauté.

— LESUEUR (Jean-Baptiste-Cicéron). Architecte français, né à Claire-Fontaine, près de Rambouillet, 1794-1883, membre de l'Institut, travailla à l'achèvement de l'Hôtel de Ville de Paris, construisit le Conservatoire de musique de Genève, et fit paraître plusieurs publications archéologiques.

LESUEURIE, s. f. de *Lesueur*, n. pr. Acal. Genre d'acalèphes tenant des alcinoés, établi pour une espèce de la baie de Nice.

LESURQUES (Joseph). Né à Douai en 1763, riche de plus de 10,000 livres de rentes, fut condamné, en 1796, par le tribunal criminel de Paris, comme coupable d'assassinat et de vol sur la personne d'un courrier de Lyon. Malgré ses protestations, il fut décapité. L'arrestation de l'un des assassins, Dubosq, qui ressemblait à Lesurques, prouva que ce malheureux avait été victime d'une erreur judiciaire. Sa famille a vainement poursuivi sa réhabilitation.

LETCHI, s. m. Bot. Syn. de LITCHI.

LÉTÉ, s. m. Myth. V. LETHE.

LETECH, s. m. Mesure hébraïque de capacité, qui était la moitié du chomer, et qui contenait environ 169 pintes.

LE TELLIER (Michel), Chancelier de France, 1603-1685. Fils d'un conseiller à la cour des aides, devint secrétaire d'État au département de la guerre, 1643. Il resta toujours dévoué à Mazarin; il contribua à la perte de Fouquet, s'associa son fils, Louvois, et resigna ses fonctions en sa faveur, 1666. En 1677, il fut nommé chancelier; il se montra très rigoureux à l'égard des protestants, et se félicita de signer la révocation de l'édit de Nantes.

— LE TELLIER OU TELLIER (Michel), Jésuite, né près de Vire, 1643-1719, fut l'un des premiers rédacteurs du *Journal de Trévoux*, et, à la mort du Père de la Chaise, devint confesseur de Louis XIV, 1709. Ardent, inflexible, il contribua à la destruction de Port-Royal, ranima les persécutions contre les protestants, arracha à Clément XI la bulle *Unigenitus*, 1713. En 1715, Le Tellier fut exilé. Il était membre de l'Académie des inscriptions. On a de lui: *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine; Recueil des bulles sur les erreurs des deux derniers siècles; Histoire des cinq propositions de Jansenius; le P. Quesnel schismatique et hérétique*.

LETES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple barbare qui habitait la rive gauche du Rhin et fournissait des contingents aux armées romaines.

LETH, s. m. Comm. Nombre de 10,000. Les pêcheurs du Nord comptent les harengs par leths. D'autres les comptent par caques ou barils, qui en contiennent de 900 à 1,000.

LÉTHALITÉ, s. f. (ét. lat., *lethalis*, mortel). Néol. Qualité de ce qui est mortel, propriété de donner la mort. La léthalité d'une blessure, d'un poison.

— S'est dit à tort pour Mortalité. Un pareil accroissement de *léthalité* (deux cents décès de plus par semaine au printemps) doit porter à réfléchir et peut servir d'enseignement. E. Bouchut.

* **LÉTHARGIE**, s. f. (ét. gr., λήθαργία, même signif.). Pathol. Sommeil profond, longtemps continué, dont il est difficile, mais non impossible de tirer les malades, et qui peut simuler la mort. Dans leur réveil imparfait, ils oublient ce qu'ils ont dit, et ne tardent pas à retomber dans l'assoupissement. La léthargie peut durer jusqu'à plusieurs mois. Être en léthargie. Tomber en léthargie. On le croyait mort, mais il n'était qu'en léthargie.

— Fig. Grande insensibilité, extrême nonchalance. Il est plongé dans une léthargie honteuse. Sortir d'une profonde léthargie. Tirer quelqu'un de sa léthargie. Dans les maladies politiques, on revient de la *léthargie* par les convulsions. (De Metz. Martin conclut que l'homme était fait pour vivre dans les convulsions de l'inquiétude ou dans la *léthargie* de l'ennui (Voltaire.)

Un bon plein d'énergie
Doit des cœurs assoupis guérir la *léthargie*.
(SAINT-LAMBERT.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des affaires. De bons esprits ont pensé et pensent encore qu'une suspension temporaire de la liberté commerciale peut provoquer la création d'une industrie utile, aider au réveil des pays tombés en *léthargie* industrielle. J. Garnier.

* **LÉTHARGIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la léthargie, qui tient de la léthargie, qui appartient à la léthargie. Sommeil léthargique. Assoupissement léthargique. Maladie léthargique. Symptômes léthargiques.

— Qui est atteint de léthargie. Homme léthargique. Femme léthargique. Elle dormait peut-être! elle était *léthargique!* Elle veillait, et vous avez usé de violence? (Ider.)

— Fig. L'âme, au sortir de ce sommeil *léthargique*, a peine à se reconnaître; elle a perdu par l'esclavage l'habitude de commander. (Buffon.)

— Substantiv. Un léthargique. Une léthargique. Pendant qu'on portait le corps à son dernier asile, le *léthargique* revient à lui, et se sentant lié en même temps qu'il entendait chanter les prières pour les morts, il devina son affreuse position. (De Font.) Je ne dois non plus me plaindre de mon destin, que les *léthargiques* de ceux qui les pincent. (Volt.)

LÉTHARGUS, s. m. (pron. *le-tar-guss*; rad. *léthargie*). Medec. anc. Nom qu'on donnait à une fièvre rémittente caractérisée par l'assoupissement.

* **LÉTHÉ**, s. m. Géogr. Fleuve de l'ancienne Macédoine, sur les bords duquel Esculape était né, dit-on, d'autres cours d'eau portaient ce nom en Béotie, en Crète, en Bétique (Guadalete), etc.

— Mythol. Le Léthé ou l'*Oubli* était un fleuve des enfers; ceux qui avaient bu de ses eaux oubliaient le passé.

— Fig. *Avoir bu de l'eau du Léthé*. Avoir peu de mémoire.

* **LÉTHIFÈRE**, adj. 2 g. (étym. lat., *lethum*, mort; *fero*, je porte). Qui donne la mort, mortel. Suc léthifère. Plante léthifère.

— Erpet. Se dit particulièrement des reptiles ophidiens apodes, qui sont armés de crochets à venin.

— LETHIFÈRE, s. f. Erpet. Division du genre vipère, dont l'espèce principale est connue sous le nom d'*haie*.

LÉTHOMANIE, s. f. (ét. lat., *lethum*, mort; gr. μανία, manie). Pathol. Manie du suicide.

LÉTHRIE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, établi pour deux espèces, dont l'une se trouve dans la Russie occidentale et la Hongrie.

LÉTHRIN, s. m. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des sparoïdes, vivant de coquillages, et établi pour quarante-quatre espèces, dont une de l'Atlantique et les autres de l'océan Indien.

LETI (Gregorio), Écrivain italien, né à Milan 1630-1701; historien partial et inexact, satirique remarquable par sa violence.

LÉTIE, s. f. (pr. *lé-ti*). Bot. Genre de la famille des buxacées, dont les espèces habitent les régions chaudes de l'Amérique.

LÉTIFIER, v. a. 1re conj. (étym. lat., *lætificare*; fait de *lætus*, joyeux, et *facere*, faire, rendre). Réjouir, donner de la joie.

LÉTIQUE, adj. Géogr. Qui appartient aux Letes.

— *Terres létiques*. Terre qui étaient concédées aux Letes à titre de bénéfices.

LETIS, s. m. Pêch. Espèce de filet en usage en Provence.

LETO, Astron. La 68e planète télescopique, découverte le 29 avril 1861 par M. Luther.

LETOURNEUR (Pierre), Littérateur, né à Valognes, 1736-1788, a traduit: *les Nuits et*

Œuvres diverses d'Young; Théâtre de Shakspeare, Ossian; Clarisse Harlowe; etc.

—LETOURNEUR (Charles-Louis-François-Honoré). Homme politique, né à Granville, 1751-1817, capitaine du génie en 1789, fit partie de l'Assemblée législative et de la Convention. Il seconda Carnot dans ses travaux militaires et fut membre du Directoire, 1795-1797.

LETRILLE. s. f. V. LETTRILLE.

LETRONNE (Jean-Antoine). Critique et archéologue, né à Paris, 1787-1848, intéressa le géographe Mentelle, qui l'associa à ses travaux. Letronne devint membre de l'Institut, 1816, directeur de l'École des chartes, inspecteur général de l'université, 1819, professeur au Collège de France, 1831, etc., etc. Il a beaucoup travaillé, à la fois géographe, philologue, archéologue, cherchant à élucider la plupart des grandes questions scientifiques de son temps. Parmi ses œuvres très nombreuses citons : *Essai sur la topographie de Syracuse; Recherches géographiques et critiques sur le livre de Dicuil; Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines; Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains; Observations critiques et archéologiques sur les zodiaques; Sur l'Inscription de Rosette; Examen critique de la découverte du cœur de saint Louis faite à la Sainte-Chapelle; Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, etc., etc.

LETTE. s. f. Dans les Landes, Vallée qui se forme entre les dunes; amas d'eau de pluie qui remplit le fond d'une vallée de cette espèce.

LETTE. s. m. Linguist. Langue du rameau lettonien.

LETTE. Géogr. Affluent de gauche de l'Oise, rivière marécageuse qui vient du plateau de Craonne et reçoit l'Ardon.

LETTIQUE. s. m. Langue lettonienne.

LETTON, ONE. s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Russie Baltique, qui forme encore le fond de la population en Lithuanie, en Esthonie, en Courlande, surtout dans les campagnes. Les Lettons sont très superstitieux.

— Adjectiv. Population lettone.

— *Le letton* ou *langue lettonienne*. V. LETTONIEN.

LETTONIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient aux Lettons.

— *Langue lettonienne*. Langue de la famille slave. La langue lettonienne, le letton ou le lithuanien, est le type le moins altéré de cette famille; celui qui a conservé le plus de traces de la langue primitive indo-européenne.

LETTRAGE. s. m. Action de marquer avec des lettres; resultat de cette action.

LETTRAILLE. s. f. (pr. *lè-traille, ll* mouill.). Fam. Litterature sans valeur.

***LETTRE**. s. f. (du lat. *littera*, même signif.). Nom des caractères de l'alphabet. Les lettres de l'alphabet. Un enfant qui commence à connaître ses lettres, à assembler ses lettres. L'alpha est la première lettre de l'alphabet grec, et l'omega en est la dernière. Les Anglais, les Français, les Italiens et les Espagnols se servent des mêmes lettres pour l'écriture et pour l'impression, mais ils les prononcent différemment. Lettres hébraïques, arabes, grecques, romaines. Il faut commencer, selon l'ordre des choses, par une exacte connaissance de la nature des *lettres*. (Mol.) Les caracteres des *lettres* sont institues pour conserver les divers sons que l'on forme en parlant, et leur fonction est de les rendre fidelement au lecteur comme un dépôt qui leur est confie. (Rollin.) Ne voilà-t-il pas la collection des *lettres* bien nommée par la denomination des deux lettres qui la commencent! (Ch. Nodier.)

— Chacun des caractères de l'alphabet considérés sous le rapport de leur forme dans les diverses ecritures. Grande, petite lettre. Lettre gothique, italienne. Lettre financière, batarde, ronde ou française. Lettre anglaise. Lettre cursive ou courante. Lettre tremblée, bien faite, mal faite. Lettre trop pleine, trop deliee, trop maigre. Lettre menue. Lettre bien nourrie. Le plein d'une lettre. Le jambage d'une lettre. Le corps, la queue d'une lettre. Bien former, mal former une lettre.

— *En grosses lettres*. En caractères très lisibles. || Fig. Ceux qui jamais ont merite le titre de parfait ami, sont couchés en grosses *lettres* et bien aisés à compter. (Le Sage.)

— Chacun de ces mêmes caractères, considérés sous le rapport du son. Lettre sifflante. Une lettre douce, rude. Une lettre labiale. Une lettre linguale. Une lettre gutturale, dentale, nasale, palatale. Une lettre rude à prononcer. Chez les Anglais, on rencontre plus de lettres sifflantes que chez nous. L'allemand, l'arabe et l'espagnol ont des lettres gutturales. Le grec, et surtout l'ionien, est plein de lettres douces à prononcer. L'usage a admis certaines lettres euphoniques qui sont contraires à la règle grammaticale. Notre orthographe admet beaucoup de lettres etymologiques, que plusieurs grammairiens regardent comme inutiles, parce qu'elles ne se prononcent pas. Les *lettres* ecrites qui, par les changements survenus à la prononciation, ne se prononcent pas aujourd'hui, ne doivent que nous avertir que la prononciation a changé; mais ces *lettres* multipliees ne changent pas la nature du son simple, qui seul est aujourd'hui en usage, comme dans la dernière syllabe de *ils aimaient*, que nos pères écrivaient et prononcaient *ils aimoient*, en faisant sonner *oi*. (Ch. Nodier.)

— Chacun de ces caracteres considéres sous le rapport de l'usage auquel on les applique. Lettres alphabetiques. Lettres numerales. Lettre dominicale. Lettres hieroglyphiques. Lettre initiale.

— *Lettres numérales*. Les lettres qui servent à representer les nombres. Les Grecs et les Romains se servaient pour compter de lettres numerales. Il y a sept lettres numerales chez les Romains : C, D, I, L, M, V, X. || *Lettre initiale*. La lettre qui commence un mot ou un nom propre. N'ecrire que les lettres initiales de son nom.

— En imprimerie. Chaque caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. Lettre majuscule. Lettre minuscule. Lettre capitale. Lettre de bas de casse. Lettre italique.

— *Écrire un mot en toutes lettres*. L'ecrire sans abreviation. || *Écrire un nombre en toutes lettres*. L'écrire non en chiffres, mais avec des mots. || Fig. et fam. *Dire, ecrire une chose en toutes lettres*. La dire, l'ecrire sans rien taire, sans rien dissimuler. Je ne lui ai rien caché de cette aventure, je la lui ai dite en toutes lettres, je la lui ai ecrite en toutes lettres.

— Fig. et fam. *C'est un sot en toutes lettres*. Il est tout a fait sot, extrêmement sot.

— *C'est un sot en trois lettres*. Il est d'une sottise peu commune. Vous etes un sot en trois *lettres*, mon fils. (Mol.)

— *Il n'y manque pas une lettre*. Se dit d'un ouvrage entierement achevé.

— Fig. *En lettres de feu*. Par l'incendie.

> Sire, si mes soldats m'en empare,
> C'est en *lettres* de feu que j'écrirai mon nom.
> (V. Hugo.)

— Par extens. D'une manière frappante.

— Fig. *Cet homme est écrit sur mon livre en lettres rouges*. Il a des torts, des vices, des défauts que je n'oublierai jamais.

— Fig. et fam. *Cela devrait être écrit, gravé, imprimé en lettres d'or*. Se dit d'une belle sentence, d'une parole remarquable, etc. Souviens-toi de m'écrire ces mots; je les veux faire graver en *lettres* d'or sur la cheminée de ma salle. (Molière.)

— Fig. *Ses actions sont écrites en lettres de sang dans l'histoire*. Se dit d'un personnage sanguinaire. Depuis cette époque, malheureusement gravee en *lettres* de sang, tous les habitants des possessions françaises dans l'autre hemisphère sont de nouveau enregimentés. (Raynal.)

— Sens littéral d'un texte, par opposition au sens figure ou extensif. Juger selon la lettre de la loi. S'en tenir à la lettre. S'arrêter trop à la lettre. Donnez aux enfants le goût des bons prônes et des homelies qui leur fassent entendre clairement la *lettre* de l'Évangile. (Fen.) C'était l'esprit et non la *lettre* de l'equité qui inspirait ces grands juges. (P. de St-Victor.)

— *A la lettre, au pied de la lettre*. Selon le sens litteral, selon le propre sens des paroles. Prendre une phrase, une expression au pied de la lettre. Expliquer une chose à la lettre. Cela doit s'entendre à la lettre. Traduire à la lettre. Prendre un texte à la lettre. Je vous aime de tout mon cœur, mais c'est au pied de la *lettre*, sans en rien rabattre. (Mme de Sévig.) La suite de la prophétie regarde, a la *lettre*, la contree que la tribu de Juda devait occuper dans la terre sainte. (Boss.) Je commence à craindre que vous ne preniez au pied de la *lettre* tout le mal que je citais de moi-même. (Mérimée.) || Fig. *A la lettre*. Exactement, ponctuellement. Cela est vrai à la lettre. Vos intentions seront remplies a la lettre. Exécuter un ordre à la lettre. Si mobile, il souffre, il meurt à la *lettre* sur ce banc où on le fixe pour lui faire faire l'exercice automatique de nos salles d'asile et de nos ecoles. (Michelet.)

— *La lettre tue et l'esprit vivifie*. C'est un axiome theologique. Il signifie qu'il ne faut pas toujours, dans l'interprétation d'une loi, d'un precepte, s'attacher servilement au sens litteral des mots, mais chercher a saisir la pensee raisonnable, l'intention veritable cachee sous ces mots.

— *Aider à la lettre*. S'est dit anciennement des écritures gothiques où il y avait beaucoup d'abreviations qu'il fallait suppleer. De là on dit au figuré *aider à la lettre*, pour Entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui ecrit, en rendant ce qu'il a dit ou écrit d'obscur plus clair, plus intelligible. Ce qu'il veut dire n'est pas clair, il faut aider à la lettre. || Se dit aussi fam. lorsqu'un parle d'une personne qui altère un peu la verité, soit pour tromper, soit pour amuser ceux qui l'ecoutent.

— *Ajouter à la lettre*. Aller au delà de ses instructions; les interpréter.

— *Lettre morte*. Ecrit sans valeur. Cette loi est une lettre morte. Les enseignements de l'histoire d'hier sont déjà pour nous *lettre* morte. (A. Toussenel.)

— Epître missive, depêche. Longue lettre. Grande lettre. Une lettre d'une page, de trois, de quatre pages. Une lettre de quelques lignes. Le dessus, l'enveloppe, la suscription d'une lettre. J'ai reçu votre lettre, vos lettres. Ecrire une lettre, des lettres. Porter une lettre à la poste. Affranchir une lettre. Entretenir un commerce de lettres avec quelqu'un. Dater une lettre. Faire une lettre. Intercepter une lettre. Cacheter, fermer, ouvrir, decacheter une lettre. Dicter, signer une lettre. Violer le secret des lettres. Lettres d'affaires, de galanterie, d'amour, de compliments, de condoléances. Lettre anonyme. Lettre de faveur. Lettre de recommandation. Lettre d'avis. Lettre de faire part. Un bout de lettre. Lettre en chiffres. Lettre circulaire. Je n'ai fait cette *lettre* ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de l'faire plus courte. (Pasc.) D'ordinaire, les savants écrivent mal les *lettres* d'ouheres, comme les danseurs font mal la reverence. (Volt.) Il ne savait pas que, quelque longue que soit la *lettre* d'une femme, elle n'y met jamais sa pensee la plus chere qu'a la fin. (B. de St-P.) Mme de Sevigne parle d'un homme qui ecrivait beaucoup de *lettres*, et qui, de peur de prendre l'une pour l'autre, avait soin de mettre le dessous avant de mettre le dedans. Noel.) Les *lettres* de part sont un usage nouveau, qu'aura de la peine a s'etablir. (E. About.) Ce sont les *lettres* de faire part, c'est l'acte de décès du prince monarchique. (Gumbetta.)

> Une *lettre* peut bien tromper par l'apparence,
> Et n'est pas quelquefois à comparer qui on veut.
> (Molière.)
>
> Une *lettre*, monsieur, remet bien une affaire,
> Et trois ou quatre mots en hâte barbouillés
> Font souvent embrasser des amants bien brouillés.
> (Regnard.)

— *Lettre anonyme*. Lettre non signee.

— *Lettre en chiffres*. Lettre ecrite en caractères de convention. || *Lettre circulaire*. V. CIRCULAIRE. || *Lettre d'introduction*. Lettre par laquelle on presente une personne a une autre. || *Lettre de recommandation*. Lettre par laquelle on prie une personne de rendre un service a celle qui porte la lettre. Un journaliste de mes amis m'avait donne une excellente *lettre* de recommandation. (Ger. de Nerval.)

— *Lettre à cheval*. Lettre contenant des reproches, une reprimande et conçue en termes tres severes. Ecrire a quelqu'un une lettre a cheval.

— Fig. *Avoir lettre de quelque chose*. En avoir la certitude.

— *Lettres de Bellérophon*. Lettres écrites contre ceux qui en sont porteurs. Voici l'origine de cette expression : Bellerophon, fils de Glaucus, roi d'Epire, ayant eu le malheur de tuer a la chasse son frere Bellérus, se refugia auprès de Prœtus, roi d'Argos; il inspira une passion violente a Stenobee, épouse de ce prince, qui, l'ayant trouvé insensible, l'accusa d'avoir voulu la séduire. Prœtus ajouta foi aux paroles de sa femme; mais ne voulant pas violer les droits de l'hospitalite, il envoya Bellérophon en Lycie vers le roi Iobate son beau-pere, avec de prétendues lettres de recommandation, par lesquelles il instruisait ce prince de l'injure qu'il avait reçue et le priait d'en tirer vengeance.

— Prov. *Cela passera comme une lettre à la poste*. Cela sera facilement accepté.

— LETTRES. s. f. pl. Collection de lettres publiées. Les lettres de Mme de Sévigné. Les lettres de Voltaire. Les *lettres* de Sénèque sont adressées à Lucilius, son ami et son élève dans la philosophie stoïcienne. (Diderot.)

— Nom de certains actes expédiés en chancellerie, et dont la plupart n'existent plus aujourd'hui. Lettres d'abolition, de remission, de rescision, d'attache, de naturalité, de grande naturalisation, de légitimation, de noblesse, de répit, de représailles. Toutes ces *lettres* de chancellerie portaient généralement le nom de *lettres royaux*. || *Lettres d'abolition*. Lettres par lesquelles le roi declarait qu'il n'y avait lieu a suivre contre une personne prevenue d'avoir commis un crime. || *Lettres d'affranchissement*. Lettres du grand sceau par lesquelles le roi accordait des exemptions de taille, contributions et autres impositions. || *Lettres d'anoblissement* ou *de noblesse*. Acte par lequel le roi conferait la noblesse. Pontchartrain vendit des *lettres* de noblesse pour deux mille écus, en 1696; cinq cents particuliers en acheterent; mais la ressource fut passagere et la honte durable. Volt.) || *Lettres d'anticipation*. Lettres du petit sceau, qui permettaient a l'intime de faire assigner l'appelant a certain jour, pour voir proceder sur l'appel interjete. || *Lettres de benéfice d'age*, ou *lettres d'émancipation*. Lettres de la petite chancellerie portant mandement aux juges de permettre a la personne qu'elles concernaient de disposer de ses meubles et de toucher ses revenus. || *Lettres de commission*. Lettres que l'on prenait a la petite chancellerie pour faire assigner quelqu'un devant le parlement. || *Lettres de commission pour constituer nouveau procureur*. Lettres du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner la partie adverse dont le procureur était decédé à comparaître devant la cour, pour voir declarer que, faute par cette partie de constituer un nouveau procureur, elle serait passible de tous depens et dommages-interêts. || *Lettres de commission avec adresse du juge*. Lettres du petit sceau portant injonction a un juge royal de faire proceder à l'exécution d'un arrêt. || *Lettres de committimus*. Lettres du grand ou du petit sceau portant mandement a tout huissier ou sergent de faire payer a un creancier privilégie toutes les sommes qui lui étaient dues. || *Lettres de commutation de peine*. Lettres du grand sceau par lesquelles le roi déchargeait d'une condamnation. || *Lettres de compulsoire*. Lettres en vertu des quelles on pouvait obtenir communication d'une pièce qui se trouvait dans un greffe, en l'etude d'un notaire, ou chez tout autre fonctionnaire public. || *Lettres de confortе-main*. Lettres de grande chancellerie portant confirmation des saisies que les seigneurs feodaux avaient faites. || *Lettres de déclaration*. Lettres de grande chancellerie accordees par le roi a ses sujets pour les réintégrer dans leurs droits lorsque, à raison d'une longue absence, ils etaient reputes avoir renoncé a leur patrie. || *Lettres de désertion*. Lettres de petite chancellerie portant mandement a tout huissier ou sergent d'assigner l'appelant pour voir declarer que, faute par lui d'avoir relevé l'appel dans le délai voulu, le jugement recevrait son execution. || *Lettres de dispense*. Lettres que le roi accordait pour dispenser de la regle commune. || *Lettres de don d'aubaine, de déshérence ou de bâtardise*. Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi donna t les biens qui lui etaient echus par droit d'aubaine, deshérence ou bâtardise. || *Lettres de don gratuit*. Lettres du grand sceau par lesquelles le roi permettait aux etats d'une province de donner une somme a un officier public, et a ce dernier d'accepter ce don. || *Lettres d'État*. Lettres du grand sceau portant injonction aux juges de surseoir pendant un certain temps a l'instruction et au jugement des procès qui concernaient des ambassadeurs, des employés aux armees et des personnes qui s'éloignaient pour la cause publique. || *Lettres de grâce*. Lettres par les quelles le roi faisait grâce a un criminel et le déchargeait des condamnations judiciaires prononcees contre lui. Il est a remarquer que les lettres de grâce ne pouvaient avoir d'effet que pour l'avenir, qu'elles n'avaient pas d'effet retroactif. Un crime constaté par des *lettres* de grace l'etrit toujours moins que le châtiment. Duclos.) || *Lettres d'intimation*. Circulaires que l'electeur de Mayence envoyait aux electeurs de l'Empire pour leur marquer le jour ou l'on procederait à l'élection d'un empereur et les engager a venir voter. || *Lettres de passion*. Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi enjoignait aux cours et juridictions superieures d'executer ses ordres lorsqu'elles tardaient de s'y soumettre. || *Lettres de justice*. Lettres qui avaient moins pour objet d'accorder une faveur que de satisfaire aux besoins des sujets, suivant l'equité et la raison. || *Lettres de légitimation*. Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi accordait la légitimation d'un enfant naturel. || *Lettres lombardes*. Lettres de la chancellerie qui conferaient aux Lombards et aux Italiens la permission de faire le commerce en France. || *Lettres de maîtrise*. Dispense du chef-d'œuvre exige pour être reçu maître, dans les anciennes corporations. || *Lettres de pardon*. Lettres du petit sceau par les quelles le roi faisait remise de toutes peines criminelles a celui qui avait causé, sans préméditation, la mort de quelqu'un. || *Lettres patentes*. Nom de certains actes émanés de la personne royale, scellés du grand sceau, et contresignés d'un secrétaire d'État. Les lettres patentes etaient delivrees ouvertes. Elles etaient la forme la plus usitée par laquelle les rois témoignaient leur munificence ou rendaient la justice. || *Lettres de péremption d'appel*. Lettres du petit sceau portant mandement a tout huissier ou sergent d'assigner l'appelant pour voir declarer que, faute par lui d'avoir exercé des poursuites dans les trois ans, l'appel serait périme. || *Lettres perpétuelles*. Donations, testaments, constitutions de rentes, contrats de mariage, de vente, d'échange et autres actes translatifs de propriété. || *Lettres pour ester à droit*. Lettres de grande chancellerie que le contumace pouvait obtenir après avoir laissé passer les cinq années accordées par la loi, a l'effet d'être admis à purger la condamnation qui le frappait. || *Lettres pour faire déclarer un arrêt exécutoire*. Lettres de petite chancellerie portant mandement a tout huissier ou sergent d'assigner les héritiers ou successeurs du défunt pour voir déclarer commun avec eux l'arrêt obtenu contre ce dernier. || *Lettres de privilège*. Lettres par lesquelles le roi dispensait de certaines charges ou accordait une grâce. || *Lettres de rappel de ban*. Lettres par lesquelles le roi graciait un banni pour le surplus de sa peine et le reintégrait dans ses biens confisqués, à charge de satisfaire aux autres condamnations. || *Lettres de rappel des galères*. Lettres par lesquelles le roi déchargeait un condamné de la peine des galères. || *Lettres de ratification*. Lettres constatant que les formalites prescrites pour la purge des hypothèques avaient été remplies. || *Lettres de relief d'appel*. Lettres portant mandement à tout huissier ou sergent de signifier un exploit d'appel lorsqu'il en serait requis. || *Lettres de relief de lops de temps*. Lettres par lesquelles celui qui avait laissé passer le temps prescrit, à l'effet de se pourvoir par requête civile, était relevé de cette déchéance. || *Lettres de rémission*. Grâce accordée à certains crimes que les circonstances rendaient excusables. || *Lettres de répit*. Lettres de grande chancellerie qui accordaient à un débiteur condamné un délai pour se libérer.

— Fig.

> Les *lettres* de répit qu'il prend contre la mort,
> Ne lui serviront guère, ou je me trompe fort.
> (Regnard.)

— *Lettres de reprise de procès*. Lettres de petite chancellerie qui permettaient au poursuivant d'assigner les héritiers du défendeur decede pour voir déclarer la cause reprise. || *Lettres de rescision*. Lettres du petit sceau portant mandement aux juges royaux de prononcer la nullité d'un contrat entaché de fraude, de violence, d'erreur ou de lésion. || *Lettres de révision*. Lettres de grande chancellerie por-

tant injonction à les juges d'examiner de nouveau un procès criminel. *Lettres royaux*. Secours de droit émanés du prince, en faveur de l'impétrant; elles étaient de grâce ou de justice. On les appelait *lettres royaux* au masculin parce qu'on avait conservé l'ancienne façon de parler. *Royaux* était autrefois masculin et féminin. *Lettres du grand sceau*. Lettres expédiées par les secrétaires du roi et scellées du grand chancelier en présence du garde des sceaux. ‖ *Lettres du petit sceau*. Lettres scellées en la petite chancellerie en présence d'un maître des requêtes. ‖ *Lettres de surannation*. Lettres portant mandement de mettre à exécution des lettres de chancellerie, bien qu'il se fût écoulé une année depuis leur délivrance. ‖ *Lettres de sang*. Lettres de grâce que l'on délivrait à ceux qui s'étaient rendus coupables d'un homicide. ‖ *Lettres de terrier*. Lettres du petit sceau que devaient obtenir les seigneurs pour appeler devant un ou plusieurs notaires ceux de leurs vassaux qui étaient tenus de redevance et levers, afin de leur faire reconnaître ces charges, d'obtenir le payement et les arrérages échus, ou de leur faire accepter les déclarations. ‖ *Lettres de relevance*. Lettres du grand sceau que devaient obtenir les officiers qui avaient servi pendant vingt ans pour jouir des droits et privilèges accordés aux vétérans.

— Nom de certains actes expédiés sous le sceau de quelque autorité, ou de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière. Lettres de tonsure. Lettres de prêtrise. Lettres de maître ès arts. Lettres de bourgeoisie. ‖ *Lettres apostoliques*. Lettres du pape aux évêques. ‖ *Lettres de paix*. Lettres des évêques entre eux sur les articles de foi.

— Connaissances que procure l'étude en général, et en particulier celle de la littérature proprement dite. Les gens de lettres. La république des lettres. Aimer les lettres. Protéger les lettres. Faire fleurir les lettres. Un homme sans lettres. Les lettres adoucissent les mœurs et font la gloire des peuples. François Ier fut appelé le père des lettres. Rose avait des saillies et des reparties admirables, beaucoup de *lettres*, une mémoire nette. St-Sim. Les *lettres* ne donnent pas précisément un état; mais elles en tiennent lieu à ceux qui n'en ont pas d'autre. (Duclos.) Les *lettres*, mon fils, sont un secours du ciel. B. de St-P. Les *lettres* et l'amour te pleureront longtemps. (Colnet.)

— *Avoir des lettres*. Être instruit. Nous appelons un homme ignorant, non pas celui qui n'a du tout point de *lettres*, mais qui n'y a pas fait beaucoup de progrès. (Malh.)

— *Homme de lettres, femme de lettres*. Personne exclusivement adonnée à la culture des lettres. L'homme de *lettres* élève autour de lui un monde idéal, auquel il donne la réalité et la vie. (Berryer.) La femme de *lettres* est un être mixte, un centaure de la civilisation. (E. Chapus.)

— *Les belles lettres*. La poésie, l'éloquence, l'histoire. J'avais cru ne trouver dans les belles-*lettres* que de la douceur et de la traînaillerie, et certainement ce devrait être leur partage; mais je n'y ai rencontré que trouble et quelquefois voilà. ‖ On dit aussi, mais rarement, dans le même sens : *Les bonnes lettres, les lettres humaines*. Pour s'accoutumer au siècle, il fallait avoir plutôt la réputation de brutal que celle d'homme qui avait connaissance des bonnes *lettres*. Tall. des Réaux. On l'applique à l'étude des *lettres* humaines pour polir son esprit. (Flech.)

— *Les saintes lettres*. L'Écriture sainte. Pour mieux entendre et mieux ordre les conseils de Dieu, posons, avant toutes choses, cette vérité si souvent établie dans les saintes *lettres*. (Boss.)

— Admin. *Lettre de créance*. Lettre qui porte qu'on doit donner créance à celui qui en est chargé. L'ambassadeur présenta ses lettres de créance. ‖ *Lettres de passe*. Lettre par laquelle un militaire est prévenu qu'il passe d'un corps dans un autre; ce n'est en quelque sorte qu'un simple avis de mutation de corps. ‖ *Lettre de recréance*. Lettre qu'un ambassadeur ou ministre plénipotentiaire, ou chargé d'affaires, reçoit de son prince qui le rappelle, pour être remise à celui auprès duquel il est rappelé. ‖ Lettres qu'un prince remet à l'ambassadeur, au ministre plénipotentiaire ou au chargé d'affaires, qui prend congé de lui en vertu d'ordres de son souverain, et qui sont adressées à ce souverain. ‖ *Lettres de service*. Lettre ministérielle par laquelle un officier en disponibilité est appelé à remplir les fonctions de son grade. Ce lieutenant général a reçu ses lettres de service.

— Anc. législ. *Lettres d'amortissement*. Permission accordée par le roi à des gens de mainmorte de posséder des héritages sans pouvoir être privés de cette possession par les seigneurs féodaux ou censiers. ‖ *Lettres d'ampliation, de remission*. Lettres par lesquelles le roi pardonnait à un prévenu d'avoir oublié une circonstance dans sa demande en rémission. ‖ *Lettres d'appel comme d'abus*. Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers d'assigner qui de droit, pour voir statuer sur un appel comme d'abus. ‖ *Lettres d'appel simple*. Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers de signifier un exploit d'appel. ‖ *Lettres d'armes*. Lettres du roi autorisant un combat de chevalerie. ‖ *Lettres d'assiette*. Lettres portant injonction aux trésoriers de France d'imposer proportionnellement chacun les habitants d'une commune. ‖ *Lettres d'attaches sur bulles*. Lettres du grand sceau par lesquelles le roi autorisait l'exécution des bulles du pape portant donation de certains bénéfices, sous la condition que ces bulles ne contiendraient rien de contraire aux privilèges et libertés de l'Église gallicane. ‖ *Lettre de cachet*. Lettre close au moyen de laquelle on emprisonnait ou on exilait sans jugement. ‖ *Lettre close*. Lettre émanée du souverain, signée de lui, et contresignée d'un secrétaire d'État, écrite sur simple papier, et pliée de manière qu'on ne pouvait lire sans rompre le cachet dont elle était fermée. ‖ Fig. Chose qui reste cachée, inexpliquée. Le fond de cette intrigue est pour moi lettre *close*. (Mol.) ‖ *Lettres de profession*. Vœux d'une religieuse signés par elle-même.

— Art milit. *Lettre de compagnie*. Marque par laquelle on applique sur les effets d'uniforme des soldats.

— Chron. *Lettres feriales*. Lettres qui, dans quelques rituels, indiquent les fêtes ou jours de la semaine. Les lettres feriales diffèrent des lettres dominicales en ce que chacune des premières indique constamment le même jour de la semaine. *B*, comme lettre feriale, indique toujours le lundi. ‖ *Lettre dominicale*. La lettre qui marque le dimanche dans l'almanach perpétuel. Le cycle des lettres dominicales est de vingt-huit ans.

— Comm. *Lettre de change*. V. CHANGE. ‖ *Passer à lettre vue*. Payer une lettre de change qui lui est présentée. ‖ *Lettre de crédance*. Lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur, comme lettre de change ou de crédit, pour toucher de l'argent quand il en aura besoin. Avoir des lettres de crédance sur Hambourg. ‖ *Lettre de crédit*. Lettre dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent du correspondant à qui elle est adressée. Donner, présenter une lettre de crédit. ‖ *Lettre de gage*. Titre de crédit garanti par un fonds ou un dépôt. ‖ *Lettre de voiture*. Lettre qui contient l'indication des objets dont un voiturier est chargé, et sur la présentation de laquelle il est payé de son salaire.

— Gramm. *Lettres caduciennes, palamédiennes, simonidiennes*. V. CADMÉEN, PALAMÉDIEN, SIMONIDIEN. ‖ *Lettre double*. Se dit des lettres qu'on ne double dans l'orthographe des mots, bien que souvent on n'en prononce qu'une seule : dans *appeler*, la lettre double *pp* est étymologique, dans *appartenir*, elle est purement d'usage. Quelques écrivains ont voulu supprimer les lettres doubles. Se dit aussi des caractères qui expriment des articulations réunies. La est une lettre double. Selon saint Grégoire de Tours, Chilperic voulut transporter dans l'alphabet des Francs toutes les lettres doubles des Grecs. Les *lettres* doubles ont été supprimées par Piron, par Boileau, par Dumarsais, qui est surtout une grande autorité. Cette réforme a une apparence de philosophie; mais il n'y a point de bonne réforme particulière, et celle-là ne servirait qu'à simplifier l'orthographe sans l'améliorer sensiblement. (Ch. Nodier.) Encore y a-t-il des *lettres* doubles qui feraient nécessairement exception, comme celles de *commotion*, d'*erreur*, d'*innocuité*, qui sont caractéristiques et pittoresques. Id. ‖ *Lettres éphésiennes*. V. ÉPHÉSIENS. ‖ *Lettre euphonique*. V. EUPHONIQUE. ‖ *Lettres nundinales*. V. NUNDINAL. ‖ *Lettres oisives*. Lettres employées dans l'orthographe comme signe purement étymologique, et quelquefois même par le caprice de l'usage, sans représenter aucune articulation. Dans le mot temps, le *p* est une lettre oisive, étymologique. ‖ *Lettre radicale*. V. RADICAL. ‖ *Lettre servile*. Lettre introduite dans un mot pour changer la valeur d'une autre lettre.

— Grav. *Estampe, gravure, épreuve avant la lettre*. Épreuve tirée avant qu'on ait gravé au bas de la planche l'inscription qui en indique le sujet. ‖ *Estampe après la lettre*. Épreuve tirée avec l'inscription au bas. ‖ *Estampe avec la lettre grise*. Épreuve tirée lorsque l'inscription n'est encore gravée qu'au trait.

— Hist. *Lettres hiéroglyphiques*. Figures, caractères dont les Égyptiens se servaient.

— Hist. rom. *Lettres sacrées*. Brevet par lequel les empereurs romains conféraient une dignité de l'empire.

— Hist. mil. *Lettre d'attache*. Brevet, ordre de service que signait un colonel-général. ‖ *Lettres avocatoires*. Ordre qui suspend le service d'une troupe placée sous le commandement d'une puissance étrangère, en vertu d'un traité.

— Mar. En général, Expédition d'un acte émanant de l'autorité compétente, et portant des ordres à exécuter ou conférant des pouvoirs à exercer, dans certaines limites et sous certaines conditions déterminées. ‖ *Lettres de marque*. Acte délivré par le gouvernement en temps de guerre aux capitaines des bâtiments armés pour la course, et à défaut duquel ces capitaines seraient considérés non plus comme corsaires, mais comme pirates. ‖ *Lettres de mer*. Acte qui, à la fois, sert de passeport aux capitaines des navires marchands et constate la nationalité du bâtiment ainsi que du pavillon. Cet acte, délivré par le gouvernement, mentionne le nom du navire, celui du capitaine, celui de l'armateur, le port en tonneaux, la nature de la cargaison et le lieu de la destination. ‖ *Lettres de représailles*. Se disait autrefois, en cas de faits hors de guerre, de l'autorisation transitoire de saisir, prendre par force ou autrement, les navires et marchandises des sujets du prince qui avait tolléré ou négligé de faire réparation de premiers torts, le tout sous diverses conditions prescrites par une ordonnance de 1681. ‖ *Lettre de santé*. Acte qui certifie l'état de santé du pays ou des pays dans lesquels un navire a relâché, et que le capitaine doit produire, à son arrivée dans un port, avant que d'être admis à la libre pratique.

— Numism. *Lettres incuses*. Lettres gravées en creux sur une médaille, après qu'elle a été frappée au lieu d'être en relief, comme le reste de l'empreinte.

— Paléogr. et Diplom. *Lettres armoriées*. Sortes de lettres capitales dessinées en noir, dans lesquelles les couleurs sont indiquées par la direction des traits, comme les couleurs et les métaux dans le blason. ‖ *Lettres batardes*. Écriture cursive de la fin du XVe siècle. ‖ *Lettres bénéventines*. Caractères employés par les Lombards. ‖ *Lettres blanches ou lettres à jour*. Lettres que l'on indique seulement par leurs contours extérieurs, et dont les jambages sont à jour. ‖ *Lettres bolonaises*. Caractères qui étaient en usage en Italie, au XIVe siècle, et qui diffèrent peu des lettres de forme. ‖ *Lettres bourgeoises*. Caractères qui tiennent le milieu entre nos lettres actuelles et les gothiques cursives, dites bâtardes. ‖ *Lettres en broderie*. Majuscules chargées d'ornements très déliés, que l'on trouve dans les manuscrits mérovingiens du VIe et du VIIe siècle. ‖ *Lettres capitulaires*. Lettres historiées placées au commencement des chapitres et des livres d'un manuscrit. Moins les lettres capitulaires sont multipliées dans un manuscrit, plus on peut le croire ancien. ‖ *Lettres en chainettes, en treillis ou en mailles, lettres tressées ou entrelacées*. Majuscules à ornements compliqués employées dans les manuscrits du VIIIe et du IXe siècle. ‖ *Lettres damasiennes*. Lettres servant aux inscriptions des tombeaux, inventées par un calligraphe du pape Damase. ‖ *Lettres enclavées*. Majuscules initiales renfermant dans leur contour la seconde lettre ou toutes les lettres du mot qu'elles commencent. Les lettres enclavées ne se trouvent que dans les plus anciens manuscrits. ‖ *Lettres éparses*. Caractères amples, séparés par de grands intervalles. ‖ *Lettres de forme*. Caractères gothiques des manuscrits du XIVe siècle. Les lettres de forme s'emploient pour les missels, les livres de bibliothèque. ‖ *Lettres de marguerterie*. Lettres dont les jambages sont découpés en carreaux noirs et blancs, comme un pavé à compartiments. ‖ *Lettres minutes, minutissimes et rondes*. Lettres oncïales réduites à de petites dimensions. ‖ *Lettres oncïales*. V. ONCIAL. ‖ *Lettres perlées*. Celles qui sont formées ou ornées de petits points noirs au milieu desquels se trouve une marque blanche. ‖ *Lettres pisanes*. Caractères semblables à ceux de l'exemplaire des Pandectes, dont les Pisans s'emparèrent à la prise d'Amalfi. ‖ *Lettres ponctuées*. Caractères environnés de points, qui se trouvent fréquemment dans les manuscrits anglo-saxons. ‖ *Lettres solides*. Lettres dont les pleins sont fort larges et gros à proportion. ‖ *Lettres tondues*. Se dit, en parlant des manuscrits du XIIIe siècle, des caractères simples, par opposition aux lettres barbues qui étaient hérissées de pointes. ‖ *Lettres tourneuses*. Majuscules gothiques du XVe siècle. ‖ *Lettres tranchées*. Celles qui ont à la base et au sommet de chaque jambage un petit trait horizontal ou incliné.

— Philol. *Les Petites Lettres*. Nom qu'on a donné aux *Lettres provinciales* de Pascal. Quelquefois, pour nous divertir, nous lisons les Petites-*Lettres*. bon Dieu! quel charme! et comme mon fils les lit! (Mme de Sévig.)

— Typogr. *Lettres anglaises*. Caractères d'imprimerie imitant l'écriture anglaise. ‖ *Lettres égyptiennes*. V. EGYPTIEN. ‖ *Lettre grise ou historiée*. Grande lettre capitale ornée de certaines figures, et ordinairement gravée sur du bois ou sur du cuivre. ‖ *Lettre moulée*. Lettre imprimée. Cet écrivain imite parfaitement la lettre moulée. ‖ Par extension. Lettre dont la forme ressemble à la lettre imprimée. Écrire en lettres moulées. On le donne à Gail, qui ne lit pas même la *lettre* moulée. (P.-L. Courier.) ‖ *Lettres ombrées*. Celles qui ont sur un de leurs côtés des traits formant ombre, de manière qu'elles paraissent en relief. ‖ *Lettres ornées*. Caractères de fantaisie plus ou moins chargés d'ornements de diverses espèces. ‖ *Lettre à queue*. Se dit des lettres *q*, *j*, *p*, *q* et *y*. ‖ *Lettres rompues*. Chez les fondeurs, Lettres que l'on sépare des jets. ‖ *Pied de la lettre*. Extrémité opposée à l'œil de cette lettre. ‖ *Lever la lettre*. Prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins et les arranger dans le composteur pour en faire des mots et des lignes. Cet ouvrier lève bien la lettre, c'est-à-dire rapidement.

— Absol., dans le même art. L'ensemble des caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage. N'avoir plus de lettre. La lettre manque.

* **LETTRÉ, ÉE**. adj. Qui a des lettres, du savoir, instruit. Un homme lettré. Une femme lettrée. Des gens ignares et non lettrés. Toute fille *lettrée* restera fille toute sa vie. (J.-J. Rouss.) L'Italie du seizième siècle eut des monstres *lettrés* et des bandits dilettantes. (P. de St-Victor.)

> Chacun sait aujourd'hui quand il fait de la prose;
> Le siècle est, à vrai dire, un mandarin *lettré*.
> (A. DE MUSSET.)

— Hist. S'est dit des épées sur lesquelles on lisait, soit le nom de l'ouvrier, soit une sentence, comme sur les lames fines d'Orient. Un bon brane d'acier lettré.

— Zool. Qui est marqué de traits imitant les lettres.

— Substt. Un lettré. Les lettrés. Les *lettrés* de l'endroit citaient, à l'appui de cette opinion, l'exemple du czar Pierre le Grand. (J. Sandeau. C'étaient, pour la plupart, des savants, des *lettrés* sur le retour. (De Goncourt.)

— *Les lettrés*. Classe de personnes lettrées et de fonctionnaires en Chine. Les *lettrés* de la Chine. Acad. On connaît un *lettré* à la façon aisée dont il fait une révérence. (Montesq.)

LETTRER, v. a. 1re conj. Donner l'enseignement des lettres.

LETTRILLE, s. f. pr. *le-trille, ll* mouillé; dim. de *lettre*). Mot emprunté à la langue espagnole, pour exprimer des madrigaux, de petits compliments, de petites lettres en vers. Il y en a même qui lui reprochent de faire, tantôt des sonnets ou des romances, tantôt des comédies, des dizains et des *lettrilles*. (Le Sage.)

* **LETTRINE**, s. f. (dim. de *lettre*). Imprim. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à des notes placées à la marge ou au bas de la page. ‖ Nom de lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire, pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent. ‖ Nom des lettres qui se mettent dans les pages, dans les colonnes même, pour indiquer le changement de la syllabe initiale.

LETTRIQUE, adj. Qui concerne les lettres de l'alphabet.

LETTRISE, ÉE. adj. Litter. Se dit d'anciens vers dont tous les mots commençaient par une même lettre. On a fait des ouvrages en vers latins lettrisés.

LETTSOMIE, s. f. (de *Lettsom*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des ternstrœmiacées, établi pour des espèces péruviennes. ‖ Syn. d'ARGYREE.

LETTSOMITE, s. f. Minér. Sous-sulfate hydraté de cuivre et d'alumine.

* **LEU**, s. m. Forme ancienne du mot LOUP.

— *Aller à la queue leu leu*. Aller un à un les uns derrière les autres, comme les loups.

— Anc. prov. *La male garde paît le leu*. Le défaut de précaution permet aux loups de manger les brebis.

— Jeux. *Jeu de la queue leu leu*. Jeu d'enfants qui consiste à marcher à la file comme des loups.

LEU (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sous-le-Vent (Réunion); 10,500 hab.

LEU (Saint). Né à Orléans, évêque de Sens, sous Clotaire II. Il mourut en 623. Fête le 1er septembre.

— Pathol. *Le mal Saint-Leu*. Espèce de maladie contre laquelle on invoquait saint Leu.

LEUCA. (*Japygium promontorium*). Géogr. Cap de l'Italie à l'extrémité S.-E., à l'entrée de l'Adriatique.

LEUCACANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines blanches.

— LEUCACANTHE, s. m. Syn. de CENTAURÉE.

LEUCADE. (*Leucas*). Géogr. Une des îles Ioniennes, sur la côte d'Acarnanie. Elle avait pour capitale *Leucade* et pour ville principale Pharo. Au S. s'élevait une grande falaise de 60 mètres de hauteur, d'où les amants malheureux se jetaient dans la mer pour se guérir d'une passion sans espoir. Sapho fit, dit-on, la première le *saut de Leucade*, désespérant d'être désormais heureuse avec loi et sans lui, elle tenta le saut de *Leucade* et périt dans les flots. (Barthél.) Auj. *Sainte-Maure*.

LEUCADENDRON, s. m. (pr. *leu-ka-dun-dron*; ét. gr., λευκός, blanc; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des protéacées, établi pour des arbrisseaux du Cap. ‖ Syn. de PROTEE.

LEUCADIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'île de Leucade.

— adj. Qui appartient à cette île ou à ses habitants. Mœurs leucadiennes.

— Surnom de Jupiter adoré dans cette île. Jupiter Leucadien.

LEUCANIE, s. f. (ét. gr., λευκός, blanc). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des noctuéliens, tribu des orthosies, établi pour un certain nombre d'espèces dont le type, très commun en Europe, provient d'une chenille vivant sur l'oseille.

LEUCANILINE, s. f. Chim. Corps obtenu par la réduction de l'aniline.

LEUCANTHE, adj. 2 g. (étym. gr., λευκός, blanc; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs blanches. Cytise leucanthe.

LEUCANTHÈME, adj. 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ἄνθεμον, fleur). Bot. Qui a les fleurs blanches.

— LEUCANTHÈME, s. m. Nom générique de la marguerite des prés et de ses congénères.

LEUCATE, s. m. Chim. Sel formé par l'acide leucique.

LEUCATE, Géogr. Comm. du cant. de Sigean, arr. de Narbonne (Aude), entre l'étang de *Leucate* et la Méditerranée; 1,500 hab.

LEUCAZOLITMINE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'hydrogène sur l'azolitmine.

LEUCÉ, s. f. (du gr. λευκός, blanc). Pathol. anc. Sorte de lèpre qui couvre le corps d'écailles blanches.

LEUCÉIQUE, s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, dont les espèces se trouvent dans les mers australes de l'Afrique.

LEUCÉRIE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc). Bot. Genre de la famille des composées nassauviées, dont les espèces, réparties en deux sections, habitent les régions du Chili.

LEUCÉTHIOPIE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; αἰθίοψ, nègre). Zool. État dans lequel la peau ou les appendices épidermoïdes qui la couvrent sont de couleur blanche chez un animal dans l'espèce duquel cet état de choses n'est pas ordinaire.

LEUCHÉMIE. s. f. (pr. *leu-ké-mi*; étym. gr., λευκὸς, blanc; αἷμα, sang). Pathol. Syn. de LEUCOCYTHEMIE.

LEUCHÉRIE. s. f. (pr. *leu-ké-ri*. Bot. Syn. de LEUCÉRIE.

LEUCIFER s. m. (pron. *leu-ci-fèr'*. Crust. Genre de crustacés stomapodes de la famille des caridioïdes, établi pour deux espèces, dont une a été trouvée dans l'océan Indien.

LEUCIFÉRIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte au leucifer. || LEUCIFÉRIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés ayant pour type le genre leucifer.

LEUCIFÉRITE. adj. 2 g. Crust. Syn. de LEUCIFÉRIEN.

LEUCINE. s. f. (du gr. λευκὸς, blanc). Chim. Substance blanche qu'on obtient en traitant la gélatine par l'acide sulfurique ou par la putréfaction de la caséine ou du gluten.

LEUCIPPE. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, tribu des maïens, établi pour deux espèces, l'une des mers du Chili, l'autre de celles de la Patagonie.

LEUCIPPE. Philosophe grec, d'Abdère, de Milet ou d'Elée, vivait au commencement du Ve siècle av. J.-C. On lui attribue l'invention de système atomistique.

LEUCIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de la leucine.

LEUCISQUE. s. f. Ichtyol. Syn. d'ABLE.

LEUCITE. s. m. (du gr. λευκὸς, blanc). Miner. Silicate aluminico-potassique, minéral sans couleur ou quelquefois blanc, ayant la forme d'une variété de grenat et qu'on trouve abondamment dans les produits volcaniques.

LEUCITOPHYRE. s. m. (et. fr., *leucite*; gr. φύρω, je pétris). Miner. Roche formée d'amphigène et de pyroxène.

LEUCOBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λευκὸς, blanc; βλέφαρον, paupière). Zool. Qui a les paupières blanches.

LEUCOCARPE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; καρπὸς, fruit). Botan. Qui a des fruits blancs.

— LEUCOCARPE. s. m. Bot. Genre d'herbes de la famille des scrofulariacées gratiolées, établi pour des espèces mexicaines.

LEUCOCARPON. s. m. Bot. Syn. de DENHAMIE.

LEUCOCÉPHALE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; κεφαλὴ, tête). Bot. Se dit d'une plante qui a des fleurs blanches réunies en capitules, ou en ombelles très serrées. || Se dit aussi d'un champignon qui a le chapeau blanc.

— Zool. Qui a la tête blanche. Dauphin leucocéphale. Singe leucocéphale.

LEUCOCÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes blanches.

— LEUCOCÈRE. s. f. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour huit espèces originaires des Antilles.

LEUCOCERQUE. s. m. (étym. gr., λευκὸς, blanc; κέρκος, queue). Ornith. Genre de la famille des gobe-mouches.

LEUCOCHLORIDIE. s. f. (pr. *leu-ko-klo-ri-di*; étym. gr., λευκὸς, blanc; χλωρίζω, je suis vert). Helminth. Genre d'helminthes, parasite des ambrettes.

LEUCOCHRYSOS. s. m. (pron. *leu-ko kri-zoss*; ét. gr., λευκὸς, blanc; χρυσὸς, or). Miner. anc. Pierre aujourd'hui inconnue dont parle Pline; c'était probablement un quartz hyalin ou une topaze.

LEUCOCOME. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; κόμη, chevelure). Zool. Qui a les poils blancs.

LEUCOCORYNE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; κορύνη, massue). Bot. Genre d'herbes de la famille des liliacées agapanthées, dont les espèces croissent au Chili.

LEUCOCRINE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; κρίνον, lis). Bot. Syn. de WELDÉNIE.

LEUCOCROTAPHE. adj. 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; κρόταφος, tempe). Zool. Qui a les tempes blanches; dont la tête offre de chaque côté une bandelette blanchâtre, étendue de l'œil à l'occiput.

LEUCOCYCLITE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; κύκλος, cercle). Minér. Variété d'apophyllite.

LEUCOCYTE. s. m. (et. gr., λευκὸς, blanc; κύτος, cellule). Physiol. Globule blanc du sang.

LEUCOCYTHÉMIE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; κύτος, cellule; αἷμα, sang). Pathol. Augmentation des globules blancs du sang.

LEUCOCYTHÉMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la leucocythémie.

LEUCOCYTOSE. s. f. Médec. Production pathologique des leucocytes.

LEUCODERME. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau blanche.

LEUCODON. s. m. (et. gr., λευκὸς, blanc; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces vivaces des régions tempérées de l'un et l'autre hémisphère.

LEUCODONTE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Hist. nat. Qui a les dents blanches. || Qui a des pinces garnies à leur bord intérieur de dentelures blanches.

LEUCODORE. s. f. (et. gr., λευκὸς, blanc; δορὰς, sac). Annel. Genre d'amnéthes, appartenant à la famille des ariciadées.

LEUCOFAO. Géogr. V. LATOFAO.

LEUCOGASTRE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a le ventre blanc.

LEUCOGNAPHALE. adj. 2 g. (pr. *leu-ko-gnha-fa-le*; étym. gr., λευκὸς, blanc; γνάφαλον, bourre). Ornith. Qui a le duvet blanc et les plumes d'une autre couleur.

LEUCOGRAMME. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; γράμμα, lettre, ligne). Hist. nat. Qui a des lignes ou des raies blanches sur le corps.

LEUCOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; γραφὴ, description). Médec. Description des albinos; traité sur l'albinisme.

LEUCOGRAPHIQUE. adj. Qui a rapport à la leucographie.

LEUCOGRAPHITE. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; fr. *graphite*). Sorte de craie dont on se sert pour donner de l'éclat au linge, dans le blanchissage.

LEUCOHARMINE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; fr. *harmine*). Chim. Corps obtenu par la décomposition du chromate d'harmaline.

LEUCOÏUM. s. m. (pr. *leu-ko-ioumm*; étym. gr., λευκὸς, blanc). Bot. Nom scientifique du genre nivéole. || Syn. de MATTHIOLE.

LEUCOL. s. m. (étym. gr., λευκὸς, blanc; lat. *oleum*, huile). Chim. Syn. de LEUCOLINE.

LEUCOLÉNE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; λῆνος, enveloppe). Bot. Genre de la famille des ombellifères hydrocotylées, dont les espèces, réparties en trois sections, croissent en Australie.

LEUCOLINE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc). Chim. Alcaloïde volatil provenant du goudron de houille.

LEUCOLITHE. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; λίθος, pierre). Minér. Nom que les Grecs donnaient à une pyrite blanche qui, étant calcinée, fournissait un remède contre les maux d'yeux, et était peut-être un sulfure de zinc. — Un des noms de l'amphigène. || *Leucolithe d'Attemberg*. Variété de topaze. || *Leucolithe de Mauléon*. Espèce de topaze qui s'est trouvée pour la première fois à Mauléon.

LEUCOLOME. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; λῶμα, bordure). Hist. nat. Qui est bordé de blanc; dont la capsule offre une bordure de flocons blancs.

— LEUCOLOME. s. m. Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces vivaces qui croissent dans les îles de l'Afrique méridionale.

LEUCOLOPHE. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; λοφὸς, aigrette). Entom. Synon. d'EGORHIN, de BLÉPHARE et de LOPHOTE.

LEUCOLYTE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; λυτὸς, dissous). Miner. Se dit d'une classe de corps simples et d'une classe de substances minérales comprenant des corps qui, en se dissolvant dans les acides incolores, ne donnent que des solutions sans couleur.

— Substantiv. Les leucolytes.

LEUCOME ou **LEUCOMA**. s. m. (ét. gr., λεύκωμα, objet blanc). Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil.

LEUCOMÈLE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; μέλας, noir). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de noir.

LEUCOMÉRIS. s. m. (pr. *leu-ko-me-riss*; ét. gr., λευκὸς, blanc; μερὶς, tige). Bot. Genre de la famille des composées mutisiacées, établi pour des espèces du Népaul.

LEUCONE. s. f. (et. gr., λευκὸς, blanc). Chim. Nom donné à un oxyde hydrosilicieux par Wohler.

LEUCONÉE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

LEUCONERPÉ. s. m. (étym. gr., λευκὸς, blanc; ἕρπω, je rampe). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, voisin des pics.

LEUCONIQUE. adj. (et. gr., λευκὸς, blanc). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide croconique.

LEUCONOTE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos blanc.

— Bot. Qui a les feuilles blanches en dessous.

LEUCONOTIS. s. m. (pr. *leu-ko-no-tiss*; ét. gr., λευκὸς, blanc; νῶτος, dos). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynées, dont les espèces se trouvent à Sumatra.

LEUCONYMPHÉA. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; fr. *nymphea*). Botan. Section du genre nymphéa, formée par les plantes à fleurs blanches.

LEUCOPATHIE. s. f. (et. gr., λευκὸς, blanc; πάθος, maladie). Zool. État d'un animal qui, par vice primitif de conformation, a la peau d'un blanc de lait.

— Médec. Syn. d'ALBINISME.

LEUCOPATHIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la leucopathie.

LEUCOPÉ. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds blancs.

LEUCOPETRA. Géogr. Champ de bataille à l'E. de l'isthme de Corinthe, où les Achéens furent défaits par Mummius, en 146 av. J.-C.

LEUCOPÉTRINE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πέτρα, pierre). Miner. Substance extraite par l'éther d'un lignite de Bohême.

LEUCOPHAÉ, ÉE. adj. (étym. gr., λευκὸς, blanc; φαιὸς, brun). Hist. nat. Syn. de LEUCOPHE.

LEUCOPHANE. s. f. (et. gr., λευκὸς, blanc; φαίνω, je paraîs). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces épigées, particulières aux îles de l'océan Indien.

— Miner. Silicate de chaux et de glucine, de couleur verte ou jaune pâle, trouvé sur les côtes de Norvège.

LEUCOPHASIE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; φάσις, aspect). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, famille des papilonides, tribu des piérides, établi pour deux espèces communes en Europe, ou elles vivent sur les légumineuses qui croissent au fond des bois.

LEUCOPHE. adj. 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; φαιὸς, brun). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de brun.

LEUCOPHLEGMASIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; φλέγμα, inflammation). Pathol. Un des noms de l'anasarque ou hydropisie sous-cutanée.

LEUCOPHLEGMASIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la leucophlegmasie.

LEUCOPHLEGMATIE. s. f. Pathol. Syn. de LEUCOPHLEGMASIE.

LEUCOPHLEGMATIQUE. adj. 2 g. Pathol. Syn. de LEUCOPHLEGMASIQUE.

LEUCOPHOLIDE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; φολὶς, écaille). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour sept espèces dont le type se trouve aux Indes orientales.

LEUCOPHRE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; ὀφρὺς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils blancs.

— LEUCOPHRE. s. m. Infus. Genre d'infusoires, caractérisé par l'absence de bouche, et trouvé dans le corps de quelques espèces d'annélides.

LEUCOPHRYEN, ENNE. adj. Infus. Qui se rapporte au leucophre. || LEUCOPHRYENS. s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés, comprenant plusieurs genres.

LEUCOPHRYS. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὀφρὺς, sourcil). Ornith. Syn. de PLOCÉE.

LEUCOPHTALME. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui a les yeux blancs.

LEUCOPHYLLE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; φύλλον, feuille). Hist. nat. Qui a les feuilles couvertes d'un duvet blanc.

— Zool. Qui porte un bandeau et des taches de couleur blanche.

— LEUCOPHYLLE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des scrofulariacées, établi pour des espèces mexicaines.

— LEUCOPHYLLE. s. f. Chim. Substance incolore, considérée comme isomère de la chlorophylle, et dont l'existence est hypothétique.

LEUCOPHYTE. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; φυτὸν, plante). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées senécionidées, établi pour des espèces australiennes.

LEUCOPIC. s. m. (étym. gr., λευκὸς, blanc; fr. *pic*). Ornith. Genre de grimpeurs.

LEUCOPILE. adj. 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πῖλος, chapeau). Bot. Qui a le chapeau blanc. Se dit d'une espèce de champignon. Agaric leucopile.

LEUCOPIS. s. m. (pr. *leu-ko-piss*; et. gr., λευκὸς, blanc; ὄψ, aspect). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, dont l'espèce type se trouve en Allemagne.

LEUCOPLEURE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; πλευρὰ, côte). Hist. nat. Qui a les côtes blanches.

LEUCOPODE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; ποῦς, ποδὸς, pied). Bot. Qui a le stipe blanc, en parlant d'un champignon. || Dont les pétioles sont blancs.

— Zool. Qui a les pieds blancs.

LEUCOPOGE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; πώγων, barbe). Zool. Qui a la barbe ou le menton de couleur blanche.

LEUCOPROCTE. adj. 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πρωκτὸς, derrière). Zool. Qui a le derrière blanc. Se dit particulièrement d'un insecte qui a l'extrémité de l'abdomen blanche. L'anthomye leucoproctе.

LEUCOPRYMNE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; πρύμνα, sacrum). Zool. Qui a les fesses blanches.

LEUCOPS. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; ὄψ, œil). Zool. Qui a l'œil blanc ou entouré de blanc.

LEUCOPSIDIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὄψις, aspect). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées sénécionées, dont les espèces se trouvent dans la région nord-est du nouveau continent.

LEUCOPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes blanches.

LEUCOPYGE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; πυγὴ, derrière). Zool. Qui a le croupion blanc.

LEUCOPYGIE. s. f. (radic. *leucopyge*). Ornith. Syn. de CYPSNAGRE.

LEUCOPYRE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; πυρὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits blancs.

LEUCOPYRIE. s. f. (et. gr., λευκὸς, blanc; πῦρ, feu, inflammation). Pathol. Fièvre hectique.

LEUCOPYRITE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc; πυρίτης, pyrite). Miner. Arséniure de fer dans lequel il ne se trouve pas de soufre.

LEUCOPYRRHE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; πυῤῥὸς, roux). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de roux.

LEUCORCÉINE. s. f. Chim. Corps provenant de la saturation par l'acide chlorhydrique d'une solution ammoniacale d'orcéine, en plongeant dans ce liquide une lame de zinc.

LEUCORHAMPHE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς, blanc; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau blanc.

* **LEUCORRHÉE**. s. f. (et. gr., λευκὸς, blanc; ῥέω, je coule). Pathol. Flux ou écoulement blanc, vulgairement appelé *fleurs* ou *fleurs blanches*. C'est une affection propre aux femmes et qui consiste dans une augmentation de la sécrétion muqueuse des parois du vagin, laquelle doit être distinguée des flux sanguins et des flux purulents qui accompagnent beaucoup de maladies de l'appareil génital. La leucorrhée s'observe plus ordinairement après l'âge de puberté, mais il y en a des exemples à tout âge.

LEUCORRHÉIQUE ou **LEUCORRHOÏQUE**. adj. 2 g. Pathol. Qui dépend de la leucorrhée. Écoulement leucorrhéique.

— Qui est affectée de leucorrhée. Femme leucorrhéique.

— Substantiv. Une leucorrhéique.

LEUCORRHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines blanches.

LEUCORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec blanc.

— LEUCORYNQUE. s. m. Mamm. Groupe d'insectivores.

LEUCORYX. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὄρυξ, antilope). Mamm. Espèce d'antilope des Indes.

LEUCOSCÉLIDE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; σκέλος, jambe). Entom. Syn. d'OXYTHYRÉE.

LEUCOSE. s. f. (du gr. λευκὸς, blanc). Pathol. Nom générique des maladies qui attaquent les vaisseaux lymphatiques.

LEUCOSIDÉ, ÉE. adj. Crust. Qui ressemble à la leucosie. || LEUCOSIDES. s. m. pl. Syn. de LEUCOSIENS.

LEUCOSIDÉE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ἰδέα, aspect). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rosacées dryadées, dont les espèces se trouvent dans l'Afrique méridionale.

LEUCOSIE. s. f. (étym. gr., λευκὸς, blanc). Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxystomes, établi pour trois espèces, dont une fossile et deux vivant dans les mers de l'Inde et de la Nouvelle-Guinée.

— Bot. Syn. de CHAILLETÉE.

LEUCOSIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte à la leucosie. LEUCOSIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, ayant pour type le genre leucosie.

LEUCOSITE. adj. 2 g. Crust. Syn. de LEUCOSIEN.

LEUCOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les fruits blancs.

— LEUCOSPERME. s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des protéacées, établi pour des espèces du Cap de Bonne-Espérance.

LEUCOSPIDE. adj. 2 g. Entom. Qui se rapporte au leucospis. || LEUCOSPIDES. s. f. pl. Tribu d'hyménoptères ayant pour type le genre leucospis.

LEUCOSPILE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; σπῖλος, tache). Hist. nat. Qui a des taches blanches.

LEUCOSPIS. s. m. pr. *leu-ko-spiss*; ét. gr., λευκὸς, blanc; ὄψ, œil). Entom. Genre d'hyménoptères, de la famille des leucospides, tribu des chalcidiens, établi pour quelques espèces dont deux habitent la France méridionale.

LEUCOSPORE. adj. 2 g. (étym. gr., λευκὸς, blanc; σπόρα, spore). Botan. Se dit des champignons qui ont les spores blanches et qui appartiennent généralement aux genres clavaire, agarie et bolet.

— LEUCOSPORE. s. f. Syn. de SPTÈRE.

LEUCOSTÉGIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; στέγη, toit). Bot. Syn. d'ACROPHORE.

LEUCOSTÉGUE. adj. 2 g. (et. gr., λευκὸς,

blanc ; στέγη, toit. Bot. Qui a ses urnes olivâtres couvertes d'un opercule blanc.

LEUCOSTICTE, adj. 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; στικτός, pointillé). Qui est parsemé de taches blanches.

— **LEUCOSTICTE**, s.f. Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pyrrhules.

LEUCOSTINE, s. f. (ét. gr., λευκός, blanc). Minér. Variété de porphyre quartzifère de petits points blancs.

LEUCOSTINIQUE, adj. 2 g. Syn. de *leucostine*. Minér. Se dit des roches composées de cristaux microscopiques entrelacés, dont la coupe offre autant de petits points blancs.

LEUCOSTOME, adj. 2 g. (étym. gr., λευκός, blanc ; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche, le péristome ou l'ouverture blancs.

— **LEUCOSTOME**, s. f. Moll. Espèce de coquille appartenant au genre planaxe.

LEUCO-SYRIE, littéralement, *Syrie blanche*. Géogr. Nom ancien d'une région opposée de la Cappadoce, de la Cilicie orientale et de la Syrie septentrionale.

LEUCO-SYRIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Leuco-Syrie.

— adj. Qui appartient à la Leuco-Syrie ou à ses habitants.

LEUCOTI, adj. 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; οὖς, ωτός, oreille). Zool. Qui a les oreilles blanches.

LEUCOTHAMNE, s. m. (étym. gr., λευκός, blanc ; θάμνος, buisson). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des buettnériacées, dont les espèces croissent en Australie.

LEUCOTHÉE, Astron. La 35e planète télescopique, découverte le 17 avril 1855 par M. Luther.

LEUCOTHOÉ, s.f. (de *Leucothoé*, n. myth.). Crust. Genre de l'ordre des amphipodes, de la famille des crevettines sauteuses, établi pour une espèce trouvée sur les côtes d'Égypte.

— Acal. Genre d'acalèphes, intermédiaire entre les cailliannes et les calymnes, établi pour une espèce des Açores.

— Bot. Syn. de SAURAUJE.

LEUCOTHYRÉE, s. m. (étym. gr., λευκός, blanc ; θύρα, porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour trente-six espèces de l'Amérique équinoxiale.

LEUCOTIDE, s. f. (ét. gr., λευκός, blanc ; οὖς, ωτός, oreille). Moll. Genre de mollusques, détaché des sigarets.

LEUCOTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; θρίξ, poil). Zool. Qui est garni de poils blancs.

LEUCOTURIQUE, adj. (étym. gr., λευκός, blanc ; τυρός, fromage). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans l'acide alloxanique.

LEUCOXANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; ξανθός, jaune). Bot. Qui est marqué de blanc et de jaune.

LEUCOXYLE, adj. 2 g. (étym. gr., λευκός, blanc ; ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois blanc.

— **LEUCOXYLE**, s. m. Genre rapporté à la famille des ternstroemiacées, établi pour une espèce de Java.

LEUCOZONÉ, ÉE, adj. (étym. gr., λευκός, blanc ; ζώνη, ceinture). Zool. Qui est marqué de zones ou de bandes circulaires blanches.

LEUCTRES, Géogr. anc. Ville de Béotie (Grèce), au S.-O. de Thèbes. Victoire d'Épaminondas, sur les Spartiates, 371 av. J.-C. ; anj. *Leondari*.

LEUCURE, adj. 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue blanche.

* **LEUDE**, s.m. et.bas-lat., *leudes*; du germ. *leute*, compagnon du chef. Nom donné, après l'établissement des barbares dans l'empire romain, aux compagnons ou fidèles du roi. Les leudes avaient le privilège de s'asseoir à la table du roi. Il allait de Braine à Attigny, d'Attigny à Compiègne, de Compiègne à Verberie, consommant à tour de rôle, dans ses fermes royales, les provisions en nature qui s'y trouvaient amassées, se livrant, avec ses *leudes* de race franque, aux exercices de la chasse, de la pêche et de la natation. (Aug. Thierry.)

LEUDE, s. f. et.bas-lat., *leuta*, levée. Anc. cout. Au moyen âge, Impôt, prestation en général.

—Particulièrement, Droit prélevé à Toulouse sur les objets importés par les étrangers.

— Dans la coutume du Languedoc, Droit que le bourreau prélevait sur les denrées exposées au marché.

LEUDERIE, s. f. Anc. cout. Bureau où l'on percevait l'impôt appelé *leude*.

LEUGLON, s. m. Pêch. Filet dont les mailles ont environ cinq à six centimètres d'ouverture.

LEUKERBAD, Géogr. Village de Suisse, à 46 kil. N. E. de Sion (Valais). Bains très fréquentés.

LEUKERIE, s. f. Bot. Syn. de LEUCÉRIE.

* **LEUR**, adj. poss. 2 g. (ét. lat., *illorum*, gen. plur. de *ille*, lui). Désigne un rapport d'appartenance ou de possession avec la troisième personne du pluriel dont le nom est implicitement contenu dans ce mot. *Leur fortune, leur bonheur*, c'est pour *la* fortune, *le* bonheur *d'eux, d'elles*. Cet adjectif se place toujours devant les substantifs qu'il détermine, qu'il soit ou non précédé d'un adjectif qualificatif, et se dit des personnes aussi bien que des choses. Il est comme pluriel de *son, sa, ses*, avec cette différence que *ses* se dit de plusieurs choses qui appartiennent à une seule personne, tandis que *leur* se dit d'une chose qui appartient à plusieurs personnes, et *leurs* de plusieurs choses qui appartiennent à plusieurs personnes.

— *Leur* s'emploie pour le masculin et le féminin singulier. Leur plaisir. Leur jardin. Leur maison. Leur père. Leur volupté. Leur âme. Les dieux doivent *leur* être aux faiblesses des hommes. Soupirs. Les cœurs pour aimer ont *leur* maturité. Quin. Il n'y a pas de gens au monde qui tirent moins parti de *leur* machine que les Français. Montesq.

— *Leurs* sert pour le masculin et le féminin pluriel. Leurs aliments. Leurs chevaux. Leurs maîtres. Leurs vertus. Leurs flatteries. La médisance qui s'attache aux personnes irréprochables épargne encore moins ceux qui y donnent prise par *leurs* actions. Nicole. Les auteurs se plaignent dans *leurs* ouvrages. Le Sage.) Les maîtres des humains cachent-ils *leurs* faiblesses ? La Harpe.)

— *Leurs* se dit quelquefois d'un nom singulier collectif. C'est un grand peuple *leurs* exploits sont connus de tous.

— Cet adjectif ne se met pas devant un nom qui est suivi d'un pronom relatif. On ne dit pas : J'ai vendu *leurs* chevaux qu'ils m'avaient envoyés ; mais, J'ai vendu *les* chevaux qu'ils m'avaient envoyés.

— Les adjectifs possessifs *leur, leurs*, doivent se répéter devant chaque substantif qu'ils déterminent. J'ai vu leur courage et leur intrépidité. Leurs femmes, leurs enfants, leurs amis, les suppliaient de ne pas résister à la force. Les enfants qui avaient égorgé *leurs* pères et *leurs* mères souffraient moins que ces hypocrites. Fén.) Le peuple n'arrête son attention et ses respects que sur des projets immuables ou qu'il croit tels, et qui lui imposent leur grandeur et *leur* éloignement. (B. de St-P.)

— Cependant l'usage permet de dire aussi *Leurs pères et mères*, ou *leurs père et mère*. Presque tous les oiseaux qui paraissent ne vivre que de graines, ont néanmoins été nourris, dans le premier âge, par *leurs* pères et mères avec des insectes. Buff. Les nègres créoles, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de *leurs* pères et mères que l'esprit de servitude et la couleur. Id. Ces deux jeunes animaux ne se ressemblaient pas plus que *leurs* père et mère par leur naturel. (Id.)

— Ils se répètent aussi devant les adjectifs qui ont un sens opposé ou différent. Ils nous ont montré leurs bonnes et leurs mauvaises marchandises. *Leur* bonne et *leur* mauvaise fortune dépend de leur conduite. Caill.)

— Mais ils ne se répètent pas devant des adjectifs ou des substantifs qui ont à peu près la même signification. Ils nous ont montré leurs beaux et brillants équipages. Pleins de *leur* ancienne et *aveugle* confiance, ils étaient bien loin de soupçonner le vrai motif de ce voyage. J.-J. Rouss. En récompense de *leurs* bons et *utiles* offices, que Dieu éloigne d'eux tout chagrin domestique ! B. de St-P.)

— Lorsqu'on envisage les personnes et les choses d'une manière générale, ou qu'il n'est question que d'une seule personne ou d'une seule chose, on met *leur* avant le nom au singulier. La plupart des hommes emploient la première partie de *leur* vie à rendre l'autre misérable. (La Bruy.) Le renne et la vigogne refusèrent de vivre dans nos climats, ou ils ne trouvaient pas même les plantes de *leur* pays. (B. de Saint Pierre.)

— Mais lorsqu'on veut exprimer collectivement plusieurs personnes ou plusieurs choses, il faut employer *leurs* avec le substantif au pluriel. L'aigreur et l'opiniâtreté des femmes ne font qu'augmenter *leurs* maux et l'opiniâtreté de *leurs* maris. J.-J. Rouss. Les paysans attachés à la glèbe étaient la propriété de *leurs* seigneurs, au pouvoir desquels rien ne pouvait les soustraire. Id. Magistrats élevés au-dessus des peuples qui environnent votre tribunal, vous n'en êtes que plus exposés à *leurs* regards ; vous jugez *leurs* différends, et ils jugent votre justice. D'Aguess. Dans une bataille, des Phocéennes, voyant fuir *leurs* époux et *leurs* fils, courent au-devant d'eux, leur ferment le passage, et les forcent de retourner à la victoire ou à la mort. (Thomas. L'Italie est aujourd'hui le seul pays où le bouvier et le vigneron, le laboureur et le berger, remplissent avec *leurs* femmes et *leurs* enfants les salles de spectacle. (Sismondi.) Je vous ai dit un mot sur Aristide et sur Épaminondas, mais je vous ferai connaître *leurs* vies. Gir.-Duv.) Les Grecs et les Romains, si fameux par leur patriotisme, ont regardé les autres nations comme des barbares ; ils ne les nommaient pas autrement, et ils mirent toute leur gloire à s'emparer de *leurs* pays. (B. de St-P.)

— Les adjectifs possessifs en relation avec des substantifs abstraits se mettent toujours au singulier. Les honneurs qu'on donne aux gens en place doivent peu flatter *leur* amour propre. (Vauv.) Quelle serait la sûreté des citoyens si les magistrats de qui dépendent *leur* fortune, *leur* honneur et *leur* vie, avaient à craindre le ressentiment du dépositaire de l'autorité arbitraire ? (Malesh.) Les hommes ont toujours *leur* intérêt pour base ; on les voit, avant tout, consulter le plaisir. Montesq.)

— Quelquefois cependant on emploie indifféremment le singulier ou le pluriel dans les mêmes circonstances. Une ardeur nouvelle s'était emparée de *leur* cœur. Montesquieu. Les passions les plus violentes se partageaient *leurs* cœurs. Id.)

— Cependant le pluriel est de rigueur toutes les fois qu'il pourrait résulter un faux sens de l'emploi du singulier, comme dans les phrases suivantes. Paul et Virginie ne connaissaient d'autres époques que celles de la vie de *leurs* mères. B. de St-P.)

— *Leur* placé devant un comparatif forme un superlatif. Leurs plus riches habits, c'est-à-dire les plus riches habits d'eux.

— *Leur, leurs* ne déterminent le plus souvent que des substantifs qui sont en rapport de possession avec des noms de personnes ou d'objets personnifiés. Ces personnes sont fort aimables ; chacun recherche leur société. L'étude de l'histoire est la plus nécessaire aux hommes, quelque soit *leur* âge. Ségur.) Les Arabes étaient autrefois un peuple doux, amoureux de la liberté. Mahomet changea *leurs* idées ; mais il ne leur reste plus rien de l'impulsion qu'il leur avait donnée. (Rayn.)

— Mais s'ils sont en relation avec des noms de choses, on fait ordinairement usage de l'article et du pronom *en*. Ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui *en* altèrent la majesté. (Barth. V. EN.

— Cette règle est loin d'être absolue, et l'on emploie souvent *leur, leurs*, avec des noms de choses. Le commerce est comme certaines sources ; si vous voulez détourner *leur* cours, vous les faites tarir. Fén.) Le récit de nos maux adoucit *leur* rigueur. Guym. de La Touche. Ces arbres sont bien exposés, mais *leurs* fruits ne mûrissent pas. Bonstetten.)

— Avec le mot *chacun* on emploie tantôt *leur, leurs*, tantôt *son, sa, ses*. V. CHACUN.

— On peut dire avec l'article : *Ils se coupent les ongles ; ils se sont coupé le pouce ; ils se sont fait la barbe ; ils se forment le goût*, etc. Et avec l'adjectif possessif : *Ils coupent leurs ongles ; il a coupé son pouce ; ils ont fait leur barbe ; ils forment leur goût*. Cet emploi de l'adjectif possessif ou de l'article n'est pas arbitraire, et la différence qui résulte de l'un ou de l'autre est assez sensible. On emploie l'article pour exprimer une action particulière, et l'adjectif possessif pour marquer un fait habituel.

— *Leur* s'emploie quelquefois substantivement ; dans ce cas, il est précédé de l'article. Vous ignorez encore quel bonheur est le leur. Mon erreur sera la leur. Faites-leur bien comprendre que le sort de ces malheureux sera peut-être le leur. Mes amis sont aussi les leurs. Vos intérêts sont aussi bien les leurs. Notre musique est bien différente de la leur. Mes chiens ont mangé leur cerf, les vôtres ont pris le *leur*. (Acad.) En tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent les *leurs*. J. J. Rouss.) Les journaux attendent le jugement du public pour y conformer le *leur*. (B. de St-P.)

— Absol. *Le leur*. Ce qui est à eux, ce qui leur appartient. Je ne veux rien du leur. Que du moins il n'y ait rien du *leur*; c'est tout ce qu'on vous demande. (Marivaux.)

— Absol. *Les leurs*. Se dit quelquefois pour Leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés, ceux qui sont de la même secte, du même parti. Chacun aime les siens ; je m'intéresse pour moi et pour les miens ; eux, ils s'intéressent pour eux et pour les leurs. Ils travaillent pour eux et pour les *leurs*. (Acad.)

* **LEUR**, pron. pl. de la 3e pers. des 2 g. Il est invariable et signifie *à eux, à elles*. Il tient la place des noms de personnes, d'animaux et de choses. Il est reste une heure avec ses amis, sans leur dire un seul mot. Vos poules ont faim, il faut leur donner à manger. J'ai pris beaucoup de bains pendant ma maladie, je leur dois ma guérison. Ce qui fait que les femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle *leur* paraît fade après l'amour. La Rochef.)

> Seigneur, tous vos soldats refusent de partir.
> Pharnace les retient, Pharnace *leur* révèle
> Que vous cherchez à Rome une guerre nouvelle
> (RACINE.)

— Quelquefois, pour plus d'énergie, on met *à eux-mêmes, à elles-mêmes*, après le verbe précédé de *leur*. Je le leur ai dit à eux-mêmes. C'est ce que je leur ai offert à elles-mêmes.

— *Leur* se met avant le verbe quand la proposition est simplement énonciative. Je leur donnerai à manger. Je le leur rendrai. || Quand la proposition est à l'impératif, *leur* se met après le verbe s'il n'y a pas négation, et avant si la phrase est négative. Donnez-leur à manger. Ne leur donnez pas ce qu'ils demandent.

— *Leur* construit avec *en* ou *y* les précède. Je leur en parlerai. Je leur y donnerai rendez-vous.

— La différence qui caractérise *leurs*, adjectif pluriel, et *leur*, pronom, c'est que le premier se joint toujours à des substantifs, qui, mis au pluriel, lui font conséquemment revêtir le signe de la pluralité : *leurs âmes, leurs rameaux, leurs foyers ; leur*, au contraire, employé comme complément indirect d'un verbe, le précède immédiatement, excepté à l'impératif, et ne prend alors jamais d's : cela *leur sied, leur convient, leur plaît*.

* **LEURRE**, s. m. (du moyen allem. *luoder*, même signif.). Fauconn. Morceau de cuir rouge en forme d'oiseau qui sert pour rappeler l'oiseau de proie lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. On y attache souvent de quoi paître l'oiseau. Jeter le leurre en l'air. Dresser un oiseau au leurre. L'oiseau fond sur le leurre, vient au leurre. Quoique l'alouette s'élève beaucoup, le hobereau vole encore plus haut qu'elle, et on peut le dresser au *leurre* comme le faucon et les autres oiseaux du plus haut vol. Buff.)

— *Leurre à tiroir*. Leurre garni de chair. || *Acharner le leurre*. Le garnir de chair, pour habituer l'oiseau à y venir. || *Décharner le leurre*. Enlever la chair qu'on y avait mise.

— Espèce de chasse à l'oiseau dans laquelle on emploie le leurre. Chasser au leurre.

— *Oiseau de leurre*. Oiseau dressé à revenir au leurre.

— Fig. Appât, piège. La loterie est un leurre funeste à beaucoup de gens de bien. Cela lui sert de leurre pour les attirer. Se laisser prendre à un leurre. Le grand *leurre* des hommes, c'est l'avenir. (Font.) L'incertitude de l'avenir m'a toujours fait regarder les projets de longue exécution comme des *leurres* de dupe. (J. J. Rousseau.)

> Mal prend aux volereaux de faire les voleurs ;
> L'exemple est un dangereux *leurre*,
> Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs.
> (LA FONTAINE.)

— Pêch. Appât factice attaché à l'hameçon.

LEURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Leurrer. S'empl. adjectiv. Oiseau bien leurré.

— Fig. Personne leurrée par un faux espoir.

— S'est dit pour L'expérimenté, c'est-à-dire déniaise par les nombreux tours qu'on lui a faits.

> Quand un jeune homme, après avoir en France
> Étudié, s'en revient à Florence
> Aussi *leurré* qu'aucun de par delà. (LA FONTAINE.)

* **LEURRER**, v. a. 1re conj. Fauconn. Dresser un oiseau de proie au leurre. Ces oiseaux-là ne sont pas aisés à leurrer.

— Par extens. Tendre un piège. On *leurre* facilement la souris par des appâts. (Buffon.)

— Fig. Attirer par quelque appât pour tromper, décevoir, illusionner. On l'a leurré de cet espoir. L'espérance anime le sage, *leurre* l'indolent qui se repose témérairement sur ses promesses. (Vauvenargues.) Ces semblants de dévouement dont vous *leurrez* les autres et vous-même ne sont qu'une hypocrisie. (J. Simon.)

> Un jour enfin, lassés du songe qui nous *leurre*,
> Nous disons : Il est temps ! Exécutons ! c'est l'heure.
> (V. HUGO.)

— **SE LEURRER**, v. pron. Être leurré. Ces oiseaux ne se leurrent pas facilement.

— Fig. S'abuser. Se leurrer d'un doux espoir.

— *Se leurrer de*, avec l'infinitif.

> Il ne se *leurre* point d'animer de beaux chants,
> Et veut, pour se produire, avoir la clef des champs.
> (CONSEILLE.)

LEUTHEN ou **LISSA**, Géogr. Village de Silésie (Prusse), à 8 kil. O. de Breslau. Grande victoire de Frédéric II, roi de Prusse, sur les Autrichiens, le 5 décembre 1757.

LEUTRITE, s. f. (de *Leutra*, n. géogr.). Minér. Marne calcaire et sablonneuse d'un blanc grisâtre ou jaunâtre remplie de cavités tapissées de cristaux de calcaire spathique, et qui a la propriété remarquable de répandre dans l'obscurité, et par le plus léger frottement, une lumière phosphorique très vive.

LEUWENHOEK (Antoine VAN), Naturaliste hollandais, né à Delft, 1632-1723, fabriqua des microscopes d'une rare perfection et s'en servit avec une habileté extrême. Ses principaux ouvrages ont été publiés sous le titre de *Opera omnia, sive Arcana naturæ ope microscopiorum detecta*.

LEUWIGILDE ou **LÉOVIGILDE**, Roi des Wisigoths d'Espagne, fils d'Athanagilde, parvint à le trône avec son frère Liuva, 569, puis régna seul en 572. Il soumit les Cantabres et les Suèves de la Galice, 585, mais fit mettre à mort son fils Hermenégilde, converti au catholicisme.

LEUZE, Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), sur la Dender, à 15 kil. E. de Tournai ; 6,200 hab. Teintureries, fabriques de bonneterie. Victoire de Luxembourg, le 18 octobre 1691.

LEUZÉE, s. f. (de *Leuzea*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées cinarées, établi pour une dizaine d'espèces qui habitent la région méditerranéenne, la Sibérie et l'Australie.

LEVADE, s. f. *Près de levade*. Près situés sur les coteaux, dans le Puy-de-Dôme.

LEVAGE, s. m. Vieux mot qui signifiait Action de lever et résultat de cette action. Le levage des dîmes.

— Action d'ôter, d'enlever. L'emploi de grands brocs de 50 litres rend les *levages* expéditifs. (Il de Parville.)

— Arg. Action d'une femme galante qui emmène un homme chez elle ou d'un homme qui emmène chez lui une femme galante. Faire un levage.

—Agric. Manière d'assujettir les pampres des vignes, qui est en usage dans le Médoc.

— Anc. jurispr. Droit accordé à certains seigneurs hauts justiciers sur les marchandises vendues et transportées hors de leur justice, après y avoir stationné huit jours. || Droit que les vassaux qui allaient habiter hors du fief payaient à leur seigneur.

— Constr. Élévation ou mise en place d'une charpente ou d'une pierre.

— Pêch. Action d'enlever le poisson pour le livrer aux acheteurs.

— Sal. Récolte du sel dans les salines du Midi.

— Techn. Une des opérations qu'exige la fabrication du point d'Angleterre. || Mouvement des bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière dans laquelle on cuit le savon.

LE VAILLANT (François). Voyageur et naturaliste, né à Paramaribo (Guyane), d'une famille française originaire de Metz, 1753-1824, fit deux voyages dans la Cafrerie; il les a racontés agréablement : *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*; *Second Voyage*. On lui doit : *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*, *Histoire naturelle des perroquets*, *Histoire naturelle des oiseaux de paradis*, etc., etc.

* **LEVAIN**, s. m. (rad. *lever*). Substance capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on la mêle.

— Particulièrement, Pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain. Faire un levain, du levain. Ce levain est trop vieux. Mettre trop ou trop peu de levain dans la pâte. Le levain fait enfler et chauffer la pâte. Du pain sans levain.

— *Levain doux*. Levain de bière, ainsi nommé par opposition à la pâte aigrie qu'on appelle *levain aigre*.

— Par extens. Nom donné aux humeurs du corps humain quand on les suppose viciées, de manière à causer quelque désordre, à produire quelque altération. Ce mal ne se guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque levain. Il n'est pas bien guéri, ces signes-là montrent qu'il y a encore quelque levain. Il se sent incommodé, il y a à craindre que ce ne soit quelque mauvais levain qui s'amasse dans son estomac.

— Fig. Tout ce qui peut provoquer l'explosion violente des passions, des sentiments, des doctrines, en bonne comme en mauvaise part. Un levain de haine, d'inimitié. Levain de concorde. Leur haine n'est pas si bien apaisée qu'il n'en reste quelque levain. Il y a chez ce peuple un levain de sédition, un levain de discorde, de révolte. Un faux principe est un mauvais *levain* qui, lors même qu'il est petit, peut gâter toute la pâte. (Bayle.) Lorsque la nature forma J.-J. Rousseau, la raison pétrit la pâte, et la folie y jeta son *levain*. Mme de Créqui. Il reste toujours un *levain* de mécontentement. (Volt.) Dans les grandes villes se forment des *levains* pestilentiels qui, tôt ou tard, tuent les mœurs et les empires. (S. Dubay. Madame de Vaubert s'appliqua patiemment à étouffer ce vieux *levain* de 93. (J. Sandeau.) Un *levain* généreux fermente au sein de cette confusion apparente. (Montalembert.)

J'ai des défauts, mais le ciel fit les femmes
Pour corriger le *levain* de nos âmes. (Voltaire.)

— Fig. Fermentation vicieuse laissée dans l'âme par le péché. L'Écriture en cet endroit, en parlant de notre ennemi, entend le mauvais *levain*. (Pascal.)

— Loc. prov. *Qui au soir ne laisse levain, jà ne fera au matin lever pâte*.

— Agric. *Levain d'engrais*, Mélange de matières propres à développer une fermentation putride dans les pailles et les herbes sèches et à les transformer en une sorte d'engrais pouvant remplacer le fumier de ferme.

— Philos. herm. *Levain de la matière des philosophes*. La pierre au blanc parfait.

— Techn. Mélange de chaux et d'alcali dont les savonniers tirent la lessive.

LEVAL-TRAHEGNIES. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 20 kil. de Charleroi; 2,200 hab.

LEVALLOIS-PERRET. Géogr. Comm. du cant. de Neuilly, arr. de Saint-Denis (Seine); 35,000 hab.

LEVANT, part. près. du v. Lever. Ils applaudiront Saint-Lambert lorsqu'à un souper, *levant* un verre de champagne, il proposera le retour à la nature et les mœurs d'Otaïti. (H. Taine.)

Et, toujours dans l'orage au ciel *levant* les mains,
Dès que l'air est calmé, rit des faibles humains. (Boileau.)

* **LEVANT**, adj. m. Qui s'élève. Il n'est guère usité que dans cette expression : Soleil levant. Je serai là au soleil levant, à soleil levant. Cette maison regarde le soleil levant. Le onzième jour, au soleil *levant*, il aperçut la fameuse pagode de Jagrenat. (B. de St-P.

— Fig. *Adorer le soleil levant*. Faire sa cour à la puissance nouvelle, à la faveur naissante. Courage! inclinez-vous vers le soleil *levant*, agiles tournesols. (Picard.)

— Par anal. Le sénat, plié à la servitude, ne se relevait, entre ses longues prostrations, que pour injurier le césar tombé et acclamer le césar *levant*. (P. de St-Victor.)

— Anc. législat. *Homme levant et couchant*. Homme domicilié, par opposition à Aubain ou étranger.

* **LEVANT**, s. m. (radic. *lever*). L'un des quatre points cardinaux; la partie du ciel où le soleil se lève, relativement au lieu où l'on est. On dit aussi en géographie, *est* ou *orient*. Du levant au couchant. Entre le levant et le midi. Entre le levant et le nord. Le levant se trouve entre le midi et le nord. L'Allemagne est au levant de la France. Cette maison regarde le levant.

— *Levant d'été*. Point où le soleil se lève sur notre horizon au solstice d'été. || *Levant d'hiver*. Point où le soleil se lève au solstice d'hiver.

— Nom donné au vent d'est dans le midi de la France.

— Géogr. Les régions orientales voisines de la Méditerranée, comme la Turquie, l'Asie Mineure, la Syrie, la Perse, etc. Les peuples du Levant. Les marchandises du Levant. Trafiquer dans le Levant. Voyage du Levant. Aller dans le Levant. Venir du Levant. Le commerce du Levant. Maroquin du Levant. Cet avantage attira le commerce du *Levant* à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque. (Volt.) || Particulièrement. Les pays maritimes qui font ou faisaient naguère partie de l'empire ottoman et dont les ports en particulier avaient le nom d'*échelles*. Les échelles du Levant. Les ports du Levant.

— Nom donné à une sorte de tabac à fumer que produisent ces contrées.

— *Mer du Levant*. La Méditerranée. Faire le commerce dans la mer du Levant. Naviguer, croiser sur la mer du Levant. || *Rivière du Levant*. Côte du golfe de Gênes, à l'E. de cette ville jusqu'à la Spezzia.

— Mar. *Escadre du Levant*. Nom donné à la flotte française qui stationne en Grèce, à Smyrne, à Alexandrie, etc.

LEVANTI, s. m. Relat. Soldat de marine turque. La peste et les *levantis* sont après le feu les deux fléaux de Constantinople. (Fourmefort.)

— *Levanti patron*. Commandant d'une galère turque. Le *levanti* patron appliquait de temps en temps quelques coups de nerf de bœuf sur leurs épaules nues. (Voltaire.)

* **LEVANTIN, INE**, adj. Qui est natif du Levant. Les peuples levantins. Les nations levantines.

— Qui appartient au Levant ou à ses habitants. Coutumes levantines. Usages levantins. Commerce levantin. Les ports levantins.

— Substantiv. Un Levantin. Une Levantine. Les Levantins. C'est un *Levantin*. (Acad.)

— **LEVANTIN**, s. m. Matelot appartenant aux diverses contrées du littoral oriental de la Méditerranée, telles que la Turquie et l'Asie Mineure. || On donne aussi ce nom aux matelots des ports français de la Méditerranée.

* **LEVANTINE**, s. f. (rad. *levantin*). Comm. Étoffe de soie, dont la côte en biais est tantôt isolée et tantôt accompagnée d'une plus petite, selon le goût du fabricant. On l'emploie le plus ordinairement pour doublure, quelquefois aussi pour robes. On se sert, pour faire les levantines, d'organsins et de trame de France et d'Italie, mais de seconde qualité. Suivant leur destination, les levantines sont cylindrées, gaufrées, moirées ou lustrées. Je demande des tabliers de *levantine* noire, avec les poches garnies de rubans bleus. (Merimée.)

— Moll. Ancien nom de plusieurs coquilles bivalves des mers du Levant.

LEVANTINE (Val). Géograph. Vallée de la Suisse, sur le versant italien des Alpes centrales, au N.-O. du canton du Tessin; 13,000 h.

LEVANZO, (anc. *Bucena*). Géogr. Une des îles Égades; 5,000 hab.

LEVASSEUR (Jean-Charles). Graveur, né à Abbeville, 1734-1804.

LE VASSOR (Michel), Historien et théologien, né à Orléans, 1646-1718, a écrit l'*Histoire de Louis XIII*.

LEVAU ou **LEVEAU**, ou mieux **LE VAU** (Louis), Architecte, 1612-1670, construisit le château de Vaux pour Fouquet, celui de Livry ou du Raincy, fournit de nouveaux plans pour Saint-Sulpice, éleva de nombreux hôtels, construisit aux Tuileries le pavillon de Marsan, et commença le collége des Quatre-Nations.

LE VAYER. V. LA MOTHE.

* **LÈVE**, s. f. (rad. *lever*). Jeux. Espèce de cuiller de bois à long manche, dont on se sert au jeu de mail pour lever la boule.

— Navig. Hiv. *Faire une lève*. Soulever la corde qui sert à remorquer un bateau, de telle sorte qu'un autre bateau venant en sens inverse ou plus petit puisse passer dessous.

— Techn. Dans la fabrication du papier, Lame qui sert à soulever le pilon sous lequel les chiffons sont écrasés de manière qu'ils soient plus facilement effilés. || Genre de tissage qui se fait par le mouvement ascendant des lices.

LEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Lever. S'empl. adject. dans toutes les significations du verbe. Nous ne fûmes pas peu surpris de trouver la trappe *levée*, et notre surprise devint encore plus grande, lorsque nous vîmes dans la cuisine Léonarde liée. (Le Sage. Le cinquième doigt, qui est l'interne, ne paraît que quand l'animal a la jaunbe *levée*, et n'est qu'un petit éperon fort court. (Buff.)

— *Avoir le bras, le fer, le glaive levé*. Être prêt à frapper.

Qui me montra sur moi leur main déjà *levée*,
Enfin par qui la Perse avec moi fut sauvée. (Racine.)
Près de leurs corps sanglants la reine évanouie,
Le roi, le bras *levé*, prêt à trancher sa vie. (Volt.)

— *Avoir les yeux levés*. Regarder en haut. Il aperçut sa cousine en pleurs, les yeux *levés*, une main tremblante, l'autre levée. (H. de Balzac.)

— Fig. et famil. *Prendre quelqu'un au pied levé*. Le prendre au moment où il se disposait à partir, à s'éloigner. || Dans une acception plus figurée. Le prendre au mot, ou lui faire une demande sans lui donner le temps de la réflexion.

Est-il juste qu'on meure
Au pied *levé*? dit-il; attendez quelque peu. (La Fontaine.)

— *Marcher la tête levée, le front levé*. Aller sans rien craindre, sans appréhender aucun reproche, aucun affront, quelquefois avec hardiesse, avec audace.

Dans un des parvis aux hommes réservé,
Cette femme superbe entre le front *levé*. (Racine.)

— Hors du lit. Dès l'aurore, tout le monde est sur pied, les plus grands dormeurs sont les premiers *levés*. (Paulmier.)

— En parlant des astres et du jour. La lune était *levée*, on voyait autour d'elle trois grands cercles noirs. (B. de St-P.) Le jour à peine *levé*, l'évêque arriva et commença les exercices religieux. (Guizot.)

— Qui n'est plus assis. Levé et le chapeau à la main.

— Terminé. La séance est levée.

— Interrompu. Le siége de la ville est enfin levé.

— Qui commence à sortir de terre, en parlant des plantes semées. Blés tardivement levés.

— Vidé par le facteur, en parlant des boîtes aux lettres. Boîte levée.

— Incorporé dans l'armée. Compagnie nouvellement levée.

— Perçu. Mais tant de sommes *levées* sur le peuple ont elles été bien employées pour lever et faire subsister les armées avec économie? (Fenelon.)

— Blas. Se dit de l'ours droit sur ses pieds de derrière.

— Boulang. *Pain levé*. Pain fermenté. L'usage du levain doit être fort ancien, puisque Moïse, en prescrivant aux Hébreux la manière dont ils devaient manger l'agneau pascal, leur défend l'usage du pain *levé*. (Sallent.)

— Jurispr. Brisé, enlevé, en parlant des scellés. Ne vous pressez pas de rire, les scellés ne sont pas *levés*. (H. de Balzac.)

— Substantiv. *Voter par assis et levé*. Manifester son vote dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis.

— **LEVÉ**, s. m. Mus. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main.

— Géom. V. LEVER.

— Mar. *Levé sous voile*. Action de lever le plan d'une côte, à bord d'un navire en marche.

LÈVE-CUL, s. m. Mot composé qui n'est d'usage que dans quelques locutions triviales.

— Fauconn. *Voler à lève-cul*. Se dit de la manière de chasser de certains oiseaux qui attendent le départ du gibier pour fondre dessus.

— Jeux. *Jouer à lève-cul*. Se dit pour désigner une partie dans laquelle les places des perdants sont reprises par de nouveaux joueurs.

* **LEVÉE**, s. f. Action de lever, de recueillir certaines choses; la chose levée, recueillie. Se dit particulièrement des fruits dans le sens de Récolte. La levée des fruits, des graines. Toute la levée lui appartient.

— *Levée d'un corps, d'un cadavre*. Acte par lequel les magistrats font enlever un corps mort, un cadavre, et le font porter au lieu où il doit être inhumé ou exposé pour être reconnu. Procéder à la levée d'un cadavre. Procès-verbal de la levée d'un cadavre. || Prières et cérémonies religieuses que fait le prêtre dans la maison mortuaire avant qu'on emporte le corps du défunt.

— *Levée de l'appareil*. En chirurgie, Action d'ôter l'appareil mis sur une blessure. Assister à la levée d'un appareil.

— *Levée de boucliers*. Démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient leur résistance aux volontés du général.

— Fig. Opposition ou attaque contre une personne, contre un corps, faite avec éclat et tumulte. Faire une levée de boucliers bien imprudente. (Dans un sens analogue. On peut opposer à cette *levée* de plumes vénales et corrompues le dédain et le mépris qui surgissent contre ceux qui n'ont pas d'autres ressources pour durer. (Gambetta.) || *Faire une grande levée de boucliers*. En général, Faire de grands préparatifs pour une entreprise quelconque.

— *La levée d'un siége*. La retraite des troupes qui tenaient une place assiégée. Je ne songe point à vous parler de la *levée* du siége de Buda; cette petite nouvelle dans l'Europe et dans le christianisme ne vaut pas la peine d'en parler. Mme de Sévigné.) || *Levée des arrêts*. Ordre qui lève les arrêts, qui les fait cesser.

— *La levée des scellés*. L'action par laquelle un officier de justice lève les scellés. Assister à la levée d'un scellé. Être présent à la levée des scellés.

— Action de sortir de terre, en parlant des graines. Les blés franchement hivernaux tallent pendant longtemps après la *levée* de la plante. (M. de Dombasle.)

— Retrait des marchandises déposées dans un entrepôt public ou privé. || Ensemble des sommes sorties pendant une certaine période d'un établissement de crédit. La dernière levée a été très importante.

— Collecte, perception, recette. La levée des impôts. La levée des contributions. Il s'est fait de grandes et fréquentes *levées* sur le clergé de France. (Patru.)

— Opération des agents de la poste qui retirent de la boîte les lettres qui y ont été jetées, pour en faire la distribution ou les envoyer à leur destinataire. Première levée. Les levées du matin, les levées du soir. La levée est faite. Il y a plusieurs levées par jour au bureau. || Ensemble des lettres qu'on retire de la boîte à chaque levée. La levée de deux heures n'a pas été considérable.

— Ce qu'un tailleur, une couturière, une ouvrière en linge lèvent sur la façon d'une étoffe pour un habit, d'une pièce de toile pour des chemises, etc.

— Heure à laquelle une compagnie, une assemblée se lève pour finir la séance. Se trouver à la levée du conseil.

— Élévation de terre ou de maçonnerie, en forme de digue, de berge, pour retenir les eaux d'un canal, d'une rivière, pour servir de chemin à travers un marais. La levée de la Loire. Faire une levée à travers un marais. Tout le monde connaît cette longue *levée* qui borne le lit de la Seine. (La Bruy.) Se dit quelquefois des grandes routes construites par les Romains dans les Gaules, routes auxquelles le peuple attribue une origine plus récente. La levée de Brunehaut.

— Arg. *Faire une levée*. Procéder à une arrestation. Si la *levée* a lieu dans un café, on en fait part au patron. (Stamir.)

— Agric. *Levée de paille* ou simplement *levée*. Paille qu'on répand dans une cour, devant la porte d'une écurie, afin qu'écrasée sous les pieds des bestiaux et retenant leurs déjections au pas-age, elle puisse servir d'engrais.

— Art milit. Enrôlement, appel, en parlant des troupes. Une levée de troupes. Une levée de soldats. Le décret de la *levée* des trois cent mille hommes avait fait sonner le tocsin dans six cents villages. (V. Hugo.) || Les troupes levées considérées dans leur ensemble. La levée de 1883. || *Levée en masse*. Appel à tous les citoyens en état de porter les armes. La dernière insurrection hongroise était des levées en masse. La *levée* en masse et instantanée de toute la population était abandonnée de droit dans certains lieux plus menacés. (Thiers.)

— Construct. mar. Nom des couples dont les contours ont été tracés en grand sur le plancher de la salle des gabarits, d'après le plan du bâtiment, et dont les pièces, travaillées sur gabarits, sont d'abord assemblées sur le parterre du chantier, puis érigées par quartiers sur la quille, pour servir avec le lissage à régler les contours des couples intermédiaires, dits de remplissage. || Petit plancher établi à l'arrière d'un bateau.

— Filat. Ensemble des bobines enlevées des broches lorsqu'elles ont été entièrement filées.

— Jeux. Dans les courses de bague, Action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague. Faire une belle levée. Faire une levée de bonne grâce. || En termes de jeu de cartes, Une main qu'on a levée. Ne pas faire une levée. Faire toutes les levées. Faire une levée avec une petite carte.

— Mar. *Levée de la mer*. Agitation de la mer causée par la tempête.

— Mécan. Dent d'une roue. || Espace parcouru par le piston dans le corps d'une pompe. C'est ce qu'on appelle aussi *jeu du piston*.

— Techn. Glace que le fabricant scelle sur le banc pour la travailler. || Ce que le vitrier enlève d'une vitre pour la réduire aux proportions du cadre où elle doit être employée. || Bande de papier employée par les vitriers pour faire des calfeutrages. || Plateau sur lequel le cartonnier étend les feuilles de carton à mesure qu'elles sont retirées des langes. || Morceau de bois qui, dans un moulin à poudre, soulève le piston.

LÈVE-ET-BAISSE, s. m. Techn. Genre de tissage dans lequel les mouvements ascendants et descendants sont exécutés simultanément par les fils de la chaîne.

LÈVE-GAZON, s. m. Agric. Outil dont on se sert pour détacher du sol les bandes de gazon qui ont été coupées latéralement. || Pl., des *lève-gazon*.

LÈVEMENT, s. m. Action de lever.

LEVEN (Loch ou Lac). Géograph. Lac d'Écosse, dans le comté de Kinross, dont les eaux s'écoulent dans la Clyde par la rivière de *Leven*. Dans une île du lac fut renfermée Marie Stuart, de 1567 à 1568.

LÈVE-NEZ, s. m. Mar. Petit cordage qui sert à élever les cargues de la voile nommée *brigantine* ou de celle nommée *artimon*, au point supérieur de la corne en suivant la ralingue de l'arrière, et qui est, à cet effet, frappé par le bout de ces cargues. *Lève-nez de la bonnette basse*. Sorte de cargue servant pour élever le bas de la bonnette, la ployer en deux, sur son bout-dehors, près du bout de la vergue de misaine.

— Fig. et famil. *Un lève-nez*. Un écolier peu appliqué, qui n'a jamais les yeux sur ses livres.

LÉVENHOOKIE, s. f. (pr. *lé-veun-ou-ki*; de *Leuwenhoek*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des stylidiées, établi pour des herbes de l'Australie.

LEVENS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nice (Alpes-Maritimes), près du Var; 1,500 h.

* **LEVER**, v. a. 1re conj. (du latin *levare*,

même signif. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lève, tu lèves, il lève*, etc. Hausser, rendre plus haut, plus élevé; donner la terre en suivant plus ou moins la ligne perpendiculaire à l'horizon. Levez cela plus haut. Levez cela davantage. Levez cela en l'air. Lever un fardeau de terre. Ces machines lèvent plus de dix quintaux. Lever la pierre meulière d'un certain de deux crans. Lever les glaces d'une voiture. Quand on prête serment devant un juge, il faut lever la main. Lever la visière d'un casque. Une femme qui lève son voile. Lever sa robe, son manteau qui traîne. Le prêtre qui lève l'hostie, qui lève le corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ. Lever la tête. Lever les épaules. Lever les mains vers le ciel, au ciel. Levez la main et dites la vérité. Déjà pour la saisir Calchas *lève* le bras. Rac. Lorsqu'il est poursuivi, il se jette à l'eau, dans laquelle il se plonge et *lève* la tête de temps en temps. Buff.

— Fig.

Quand le vent [illegible] *lève* les flots,
Le plus petit pilote [illegible] le repos.

— *Lever la toile* ou *le rideau*. Relever le rideau qui cache la scène d'un théâtre aux spectateurs. On lève la toile, la pièce va commencer, le spectacle va commencer.

Fig. *Lever le voile*. Faire connaître une chose secrète ou cachée à dessein.

— *Lever la main sur quelqu'un*. Se mettre en état de le frapper, le frapper. Quelque malheureux fils qui ait osé, peut-il *lever* la main sur son père? Le Sage. Alors le misérable s'est mis dans une colère affreuse, et il a *levé* la main sur moi. A. Dauriat. On dit dans un sens analogue *Lever le bâton, le sabre sur quelqu'un*.

— Fig. *Lever la main*. Jurer, faire serment, le serment se prononçant la main levée. Je la lève, j'en lèverais la main. Je *lèverai* la main si vous voulez. Scribe.

— Fig. et fam. *Lever le pied*. S'enfuir secrètement pour cause de mauvaises affaires. Ces garçons étaient toujours prêts à *lever* le pied. Michelet.

— *Lever le coude*. Boire volontiers, boire souvent.

— *Lever le menton à une jeune fille*. La caresser en lui passant familièrement la main sous le menton.

— Fig. *Lever le menton à quelqu'un*. L'aider, le protéger.

— *Lever les yeux au ciel*. Tourner les yeux vers le ciel. On dit dans le même sens *Lever les regards vers le ciel, lever les yeux sur quelqu'un, lever les regards sur quelqu'un*. Absol. *Lever les yeux*. Regarder en face. Fig. *Il n'ose pas lever les yeux*. Se dit d'un homme qui, ayant quelque reproche à se faire, a honte de voir et d'être vu. Mademoiselle n'osait *lever* les yeux, et moi j'avais une mine qui ne valait rien. Mme de Sévigné. *Ne pas lever les yeux de dessus*. Suivre des yeux avec persistance. Ce maudit Aldobrandin, qui ne *levait* presque pas les yeux de dessus elle... Lamotte. Fig. *Lever les yeux sur*. Désirer la possession de. Lever les yeux sur une femme, sur un emploi, sur un héritage, etc. *Lever un œil présomptueux sur*. Être présomptueux dans ses prétentions.

— Fig. et fam. *Lever les épaules*. Témoigner, en levant les épaules, du mécontentement et du mépris. C'est à faire lever les épaules. *Lever la crête*. S'enorgueillir, s'en faire accroire, faire le vaniteux, montrer de hautes prétentions. Métaphore tirée de l'orgueil avec lequel le coq lève sa crête. Il commence à lever la crête, à faire l'entendu. Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. On dit dans le même sens : *Lever la tête, le front*. *Lève*, Jérusalem, *lève* la tête altière. Rac. *Lever le masque*. Agir ouvertement, sans se contraindre, après avoir tenu quelque temps une autre conduite. Se prend presque toujours en mauvaise part.

— Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée. Lever un enfant sur ses pieds, un malade sur son séant. Lever un tonneau quand le vin est à la barre ou en bas. Lever une chose à demi, la lever tout à fait. Lever le pont-levis d'un château.

— *Lever quelqu'un*. L'aider à se lever, à s'habiller. Son valet de chambre le lève.

— Oter, retirer, enlever, écarter. Lever un appareil. Lever les sceaux. Lever une serrure. Lever le couvercle d'une marmite. Lever le premier service. Lever un plat. Lever la nappe. Il faut *lever* deux pieds de cette terre avant de trouver le tuf. Acad.

En vain à *lever* tout les valets sont prompts,
Et les ruisseaux de vin coulent aux environs.
(Boileau)

— *Lever des titres, des marchandises*. Les retirer de chez un dépositaire. *Lever un acte chez un notaire, un arrêt, une sentence*. S'en faire délivrer une expédition. *Lever une indécision mise sur la recette*. Passer un article sur lequel on n'a pas les renseignements nécessaires.

— *Lever une défense, une opposition, une consigne*. Les révoquer, les faire cesser, les annuler.

— *Lever l'interdit, l'excommunication*. En faire cesser les effets. L'évêque a levé l'interdit qui frappait ce prêtre. Le pape a levé l'excommunication lancée contre cette personne.

— Par extens. Mes frères, réjouissons-nous; le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ a *levé* cette excommunication de la loi. Boss.

— *Lever une difficulté, un empêchement, un obstacle, des doutes, un scrupule*. Faire cesser une difficulté, un empêchement, écarter un obstacle, dissiper des doutes, un scrupule. Il peut y avoir des difficultés qu'il ne s'offrent point à mon esprit, mais nous les *lèverons*. Le Sage.

Je puis vous dissiper ces craintes ridicules,
Madame, et je sais l'art de *lever* ces scrupules.
(Molière.)

— *Lever un corps*. Faire emporter un corps mort. On trouva un homme tué dans la rue et la justice envoya lever le corps.

— *Lever un corps saint*. Le tirer du tombeau avec cérémonie pour l'exposer à la vénération des fidèles.

— *Lever un enfant*. Faire emporter à l'hôpital un enfant qui a été exposé.

— *Lever la séance*. Déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée doivent se séparer. Le président a levé la séance à cinq heures.

— Absol. Il était près de huit heures quand le conseil *leva*. St-Simon. Vieux en ce sens.

— Couper une partie sur un tout. Se dit principalement en parlant des étoffes. Lever trois mètres de drap pour faire un habit. Lever sur la longueur de la toile de quoi faire les poignets des chemises. Lever neuf mètres d'étoffe sur une pièce pour faire une robe. Lever trois mètres de ruban pour garnir un bonnet. Je fus hier *lever* pour bien de l'argent d'étoffes chez Gautier, pour une autre belle en Provence. Mme de Sévigné. Dans le même sens, en parlant des animaux qui servent à la nourriture et dont on coupe un membre ou quelque partie. Lever un aloyau. Lever une épaule de mouton. Lever un gigot de mouton. Lever une cuisse, une aile de poulet, de chapon, de perdrix. Je jetai quelques regards nonchalants sur un poulet d'assez bonne mine, dont je *levai* nonchalamment aussi les deux ailes. Marivaux.)

— Percevoir, recueillir, rassembler, ramasser, emporter. Lever les fruits d'une terre. Lever les impôts, des impôts. Lever des droits sur telles denrées. Lever la dîme. Les rois ne *levaient* rien sur les terres qui étaient du partage des Francs. Montesq.

— *Lever boutique*. Ouvrir un magasin, entreprendre un commerce.

— *Lever ménage*. Se mettre en ménage.

— *Lever guerre*. Faire la guerre. Rabelais.

— *Lever a*.

Suffira-t-il contre eux de vos monstres saints,
Qu'*levant* au Seigneur leurs innocentes mains
(Racine.)

— *Lever vers*. Homère, *levant* les mains et les yeux vers le ciel, invoquait Neptune. Fénelon.

J'ai peut-être trop cru des témoins peu fidèles,
Et j'ai trop tôt vers toi *levé* mes mains cruelles.
(Racine.)

— Loc. prov. *Cela lève la paille*. Se dit d'une chose excellente, extraordinaire, décisive, par allusion à l'ambre, qui attire la paille.

— Arg. Capter, entraîner dans une voie. Il *lève* un petit jeune homme. Vous verrez qu'il en fera quelque chose. (De Goncourt.) Arrêter; se disait particulièrement des recors vis-à-vis des débiteurs. Voler. Tiens, dit le filou, voici un pantre bon à *lever*. (Caulet.) Faire un levage. Tiens, Xavier qui vient d'être *levé* par Henriette! Monselet.

— Agric. *Lever les guérets*. Donner le premier labour aux terres qui se reposent depuis quelque temps.

— Art milit. *Lever le siége d'une place*. Retirer les troupes qui la tenaient assiégée; se retirer de devant cette place, en parlant des troupes. Le général fut forcé de lever le siége. Les troupes levèrent le siége. Fig. *Lever le siége*. Quitter une réunion, s'en aller. *Lever le camp*. Décamper. L'armée a levé le camp. Le général a fait lever le camp à son armée. Il faut *lever* le camp, puisque la place est prise. Destouches. *Lever le piquet*. Se retirer avec quelque précipitation. Ces troupes ont levé le piquet, c'est-à-dire ont ôté les piquets qui soutenaient leurs tentes et se sont mises en marche. *Lever la garde, la sentinelle*. Retirer les soldats qui sont de garde, retirer un soldat qui est de faction. *Lever des soldats, des troupes, une compagnie, un régiment, une armée*. Enrôler des soldats, mettre des troupes, une compagnie, un régiment, une armée sur pied. Il était encore plus aisé au roi de *lever* des soldats que de les armer. Boss.)

— Bours. *Lever la prime*. Payer le titre moins la valeur de la prime déjà touchée par le vendeur.

— Chass. *Lever le lièvre, les perdrix*. Faire partir le lièvre, les perdrix. Fig. et fam. *Lever le lièvre*. Faire le premier une proposition, ou trouver un expédient dont les autres ne s'étaient pas avisés. *Lever le pied du cerf*. Le couper pour en faire honneur au maître de la chasse.

— Vénd. *Lever le cri*. Pousser le cri d'alarme. *Lever bannière*. La placer à l'endroit le plus élevé de son château pour appeler ses vassaux aux armes.

— Fig. *Lever l'étendard*. Se déclarer chef d'un parti, d'une faction. Lever l'étendard de la révolte. *Lever l'étendard contre quelqu'un*. Se déclarer ouvertement contre lui.

— Géom. *Lever un plan, lever le plan d'une place, d'un lieu*. Prendre les mesures nécessaires pour tracer ce plan sur le papier.

— Hortic. *Lever un arbre, une plante*. Les déplanter pour les planter en un autre endroit. *Lever un arbre en motte*. Le déplanter avec toutes ses racines et avec la terre qui leur est adhérente. *Lever en mannequin*. Le déchausser tout autour et retenir la terre qui l'environne avec des claies ou un mannequin, suivant le volume des racines. *Lever les ognons*. Les arracher lorsque la saison des fleurs est passée. Lever les tulipes. Lever les renoncules.

— Jeux. Se dit, au trictrac, quand le joueur a passé toutes ses dames dans le jan de retour, et qu'il les lève ensuite sur la bande. Je lève deux dames à chaque coup. Absol. J'aurai levé avant vous. Au jeu de cartes, *Lever les cartes* ou *lever la main*. Faire la main, enlever les cartes jouées, celle que l'on avait étant supérieures.

— Joaill. *Lever la pierre*. Retirer de dessus la roue la pierre que le lapidaire taille.

— Manég. *Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes*. Le manier de façon à lui faire faire des cabrioles, des pesades, des courbettes.

— Mar. *Lever les accores*. Les retirer lorsque la construction du navire est achevée. *Lever l'ancre*. La remonter sur le navire pour continuer sa route. Par extens. Se mettre en marche. M. de La Fayette *leva* l'ancre par mon ordre et entra dans le port. (D'Estrées.) *Lever l'ancre par les chevaux*. La tirer par son orin. *Lever une basse, une garcette*. Les démarrer de dessus le câble. *Lever la chasse*. Cesser de poursuivre un bâtiment en chasse. *Lever les éponilles*. Les rabattre sur le pont. *Lever les lofs*. Carguer en partie les points des basses voiles pour les dégager en les élevant au-dessus des bastingages, lorsqu'on vire de bord. *Lever un navire*. En monter les couples de levée. *Lève rames!* Commandement pour faire sortir de l'eau tous les avirons d'une embarcation et les faire tenir à plat, horizontalement, à la hauteur du plat bord, jusqu'à ce qu'on les remette en action ou qu'on les rentre.

— Pêch. *Lever le filet*. Le retirer de l'eau.

— Techn. *Lever un paillet, une fourrure*. Les enlever des objets qu'ils garnissent.

— Typogr. *Lever la lettre*. Prendre les lettres dans la casse et les disposer dans le composteur. *Lever la correction d'une épreuve*. Préparer dans un composteur les lettres et signes typographiques nécessaires pour sa correction.

— Vitic. *Lever la vigne*. L'attacher à l'échalas.

— LEVER. v. n. Bot. Germer, commencer à pousser, à sortir de terre. Voilà des chênes qui commencent à lever. Les orges lèvent plus vite que le froment. Les blés commencent à lever. Les poètes sont comme les laboureurs; ils sèment avec profusion, parce qu'ils savent que tous les grains ne *lèvent* pas. Dorat.)

— Fig. La semence de la vertu *lève* difficilement. (J.-J. Rouss.)

— Fermenter, en parlant de la pâte. La pâte commence à lever. Le vent fait lever la pâte.

— En parlant du cœur, Eprouver un haut-le-cœur, et fig., un sentiment de répulsion. Je ne les pouvais plus voir sans que le cœur me *levât*. (V. Cherbuliez.)

— SE LEVER. v. pron. Se mettre debout. Se lever de terre. Se lever de son siége. Quand il entra, tout le monde se leva pour lui faire honneur. Il se *lève*, il retombe, il ouvre un œil mourant. Volt.)

— Particulièrement, Se mettre debout en signe de respect. Je ne me *lève* pas devant toi, parce que tu ne laisseras pas d'enfants qui puissent un jour se *lever* devant moi. Barthél.) Lorsque Corneille arrivait au spectacle, on se *levait* pour lui comme pour les princes du sang. (Sallentin.)

— Fig. Se soulever, prendre les armes. Quand l'heure a sonné, les peuples opprimés se *lèvent*. V. Hugo. Pourquoi les nobles ne se *lèveraient*-ils pas pour délivrer l'Allemagne, pour la venger? (L. Blanc.)

— Quitter la table. Se lever de table. Vous êtes encore à table quand tout le monde s'est levé.

A cet affront, l'auteur se *levant* de la table,
Lance à mon compagnard un regard effroyable. (Boil.)

— *Se lever pour ou contre une proposition*. Se lever pour l'admission ou pour le rejet d'une proposition dans une assemblée délibérante. Les trois quarts de l'assemblée se sont levés contre la proposition. Je me lève contre ce que vous dites là.

— Cesser une séance.

— Sortir du lit. Se lever de bon matin. Se lever avant le jour. Se lever à midi. Se lever trop tard. Par tous pays les pauvres se *lèvent* matin, travaillent à la terre, vivent sous le ciel et dans les champs. (B. de St-P.) Un matin, au point du jour, Paul, en se *levant*, aperçut un pavillon blanc arboré sur la montagne de la Découverte. (Id.

Chloé, jeune et jolie, et surtout fort coquette
Tous les matins en se *levant*,
Se mettait au travail, s'entendait à sa toilette;
Et là, souvent, mandait,
Elle disait à son cher confident
Les peines, les plaisirs, les projets de son âme.
(Florian.)

— Fig. *Se lever matin*. Être actif, ne pas perdre de temps.

Il faut se *lever* plus matin
Que ne font bien [illegible] de ces princes
Pour [illegible] dans vos provinces. (La Fontaine.)

— Pop. *S'être levé le cul devant, le cul le premier*. Être mal disposé, de mauvaise humeur, ce qu'on attribue plaisamment à la façon dont on est sorti du lit.

— Commencer à paraître à l'horizon, en parlant des astres. Le soleil se lève à six heures à telle époque. La lune se lève, se lèvera bientôt. Voilà Vénus qui se lève. Et lorsque la lune, se *levant* derrière la grande pyramide, vient à paraître sur le sommet de ce sépulcre immense, vous croyez apercevoir le phare même de la mort. (Chateaub.) La lune se *levait* à ras des flots. (G. Flaubert.)

Astre ami du repos, des songes, du silence,
Tu ne te *lèves* pas seulement pour les yeux.
(Lamartine.)

— On dit dans le même sens Le jour se lève de bonne heure en été. L'aurore se *levait* à quelque distance dans la plaine. (Chateaub.)

— Fig. Se produire, se manifester. Une même lumière nous paraît partout : elle se *leve* sous les patriarches; sous Moïse et sous les prophètes, elle s'accroît. (Bossuet.) L'époque de l'histoire ne se *leve* pas pour toutes les nations à la même heure. (E. Renan.)

— Se former. Brouillard qui se lève. Heureusement pour eux, il se *leva* du côté de la mer un brouillard épais qui couvrait tous les environs de la ville. (Bollin.)

— Commencer à souffler, en parlant du vent. Le vent se lève. La brise du nord-ouest se *leva*, et nous mîmes le cap sur Céphalonie. (Chateaubriand.)

— S'éclaircir, devenir beau. Le temps se lèvera à midi.

— Se dresser, en parlant des choses. Une houppe de cheveux blancs se *levait* sur son crâne. (G. Flaubert.)

— Être levé. Cette trappe se lève difficilement.

— Être perçu. L'impôt, cette année, se lève facilement. La dîme de nos jours se *leve* dans les ateliers. (A. Blanqui.)

— Avec suppression du pronom personnel, *Faire lever*. Faire sortir de son gîte, de sa bauge, de sa remise, en parlant du gibier à poil ou à plume. Faire lever un lièvre, une compagnie de perdreaux.

— Fig. *Faire lever*. Provoquer, faire naître. L'humeur altière de Paul fera de nouveau *lever* entre eux plus d'un discord. (E. Renan.)

— Loc. prov. et fig. *Il faut se lever bien matin pour l'attraper*. C'est un homme très fin, très difficile à tromper. *A beau se lever tard, qui bruit a de se lever matin*, ou *A beau se lever matin qui a bruit de se lever tard*. Quand on a une réputation, bonne ou mauvaise, il est difficile de la faire changer. *Se lever sur ses ergots*. S'apprêter à quereller. Se dit par allusion au coq, qui se redresse avant de combattre.

— LEVER. s. m. L'heure, le temps où l'on se lève. Il faut aller chez lui à l'heure de son *lever*, à son *lever*, pour le trouver. Acad.)

— Action de se lever, manière dont on se lève. Mon lever a lieu tous les matins à six heures. Mon lever n'est pas de longue durée. L'œil de l'homme doit être plus religieux encore devant le *lever* d'une jeune fille que devant le *lever* d'une étoile. (V. Hugo.)

— Particulièrement, Moment où le roi recevait dans sa chambre, après son lever. Aller au lever du roi, au lever. Je l'ai vu au lever. Assister à tous les levers. Le grand lever. Le petit lever. Le petit lever, dans l'étiquette de la cour des deux siècles passés, était le moment où le roi commençait à s'habiller et où il recevait les personnes jouissant des premières entrées. Le grand lever commençait lorsque le roi était peigné et rasé. Il demandait alors sa chambre. Le petit lever était une sorte de réunion sans gêne ou les bons mots, les propos malins, les bruits de la ville ou de la cour avaient accès. Le grand lever avait plus d'apparat; des huissiers étaient chargés d'empêcher qu'on ne parlât trop haut et de veiller à ce qu'on s'écartât pour le passage du roi. L'usage du lever a encore lieu dans quelques cours de l'Europe. Il disait l'autre jour à son *lever* que Fouquet était un homme dangereux. (Mme de Sévigné.)

— Moment où un astre commence à poindre à l'horizon. Il ne s'emploie jamais absolument en ce sens. Le lever du soleil. Le lever des étoiles. Le lever de Vénus. Il se mettait à table au *lever* de l'aurore. (Berchoux. Dans nos climats, le *lever* et le coucher du soleil sont en rapport avec la durée du jour, si bien que cet astre monte à l'horizon d'autant plus tôt qu'il descend plus tard : c'est ce qui fit dire une fois à La Fontaine que le soleil avait promis en se couchant de se lever de grand matin. (Arago.)

— *Lever apparent d'un astre*. C'est le lever proprement dit en langage ordinaire, c'est-à-dire le moment où l'astre se montre à l'horizon aux yeux du spectateur. Le lever apparent varie non seulement par rapport aux divers points de la surface de la terre pour chacun desquels l'horizon est différent, mais aussi en raison de la hauteur du lieu que l'on occupe au-dessus de cette surface, puisque l'horizon change à mesure qu'on s'élève ou qu'on s'abaisse. *Lever astronomique*. Celui qui s'effectue à l'horizon rationnel. On distingue encore trois sortes de levers ou de couchers des astres, qu'on nomme *héliaque, cosmique* ou *acronyque*. V. ces mots.

— Instant où on lève la toile, le rideau d'un théâtre. Ne s'emploie pas absolument. Le lever

du rideau. Le lever de la toile. Arriver au spectacle au lever du rideau.

— *Lever de rideau.* Pièce légère et de peu de longueur, qui se donne au lever du rideau, c'est-à-dire au commencement d'une représentation théâtrale. Une petite comédie macaronique, élegante et fluette, sert de *lever* de rideau. (Th. Gautier.)

— Géom. *Le lever des plans.* L'art de lever, de tracer le plan d'un terrain, d'un édifice.

— Manèg. Par opposition à Poser, indique le Mouvement que fait le cheval qui leve la jambe pour se mettre en marche.

* **LEVER-DIEU**, s. m. Temps de la messe ou le prêtre élève l'hostie. N'arriver qu'au lever-Dieu. Invar.

LE VERRIER (Urbain-Jean-Joseph). Astronome, né à Saint-Lô, 1811-1877, élève de l'Ecole polytechnique, se livra surtout à des études de chimie, de haute géométrie et d'astronomie théorique. Il fut membre de l'Académie des sciences, dès 1846. La détermination scientifique d'une planète inconnue, *Neptune*, lui donna une immense réputation, 1846; il fut accablé d'honneurs et de récompenses. Député de la Manche, 1849, plus tard sénateur, inspecteur général de l'enseignement supérieur, directeur de l'Observatoire, 1854, il eut de nombreuses querelles à soutenir à cause de son caractère irascible. Révoqué de ses fonctions, février 1870, rappelé par Thiers à la direction de l'Observatoire, il a rendu de grands services à la science, rédigé la *Table des mouvements célestes*, organisé le système de la prevision du temps, etc. Ses œuvres remplissent presque tous les volumes des *Annales de l'Observatoire.*

LÈVE-SOLE, s. m. Art vétér. Instrument dont se sert le maréchal ferrant pour enlever la sole de corne de dessus la sole charnue.

LÉVESQUE DE POUILLY (Louis-Jean). Littérateur, né à Reims, 1691-1750, fut de l'Académie des inscriptions en 1722, et a écrit une *Théorie des sentiments agréables*; il a essayé de démontrer l'incertitude des quatre premiers siècles de l'histoire romaine. || **LEVESQUE DE BURIGNY** Jean). Frère du précédent, né a Reims, 1692-1785, membre de l'Académie des inscriptions en 1756, a publié : *De l'Autorité du pape; Examen critique des apologistes de la religion chrétienne; Histoire de la philosophie paienne; Histoire de Sicile, Histoire de Constantinople;* etc.

— **LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE** (Pierre-Alexandre). Philologue, né a Troyes, 1697-1762, a publié *les Poésies du roi de Navarre*, avec le *Précis des révolutions de la langue française, depuis Charlemagne jusqu'à saint Louis.*

— **LEVESQUE** (Pierre-Charles). Helléniste et historien, né à Paris, 1736-1812, publia d'abord *les Rêves d'Aristobule* et un *Choix de poésies de Pétrarque.* Appelé en Russie par Catherine II, il écrivit une *Histoire de Russie* estimable. De retour en France, il publia l'*Histoire de la France sous les cinq premiers Valois*, entra a l'Académie des inscriptions en 1789, et fut professeur d'histoire et de morale au Collège de France. Il publia une traduction de *Thucydide*; puis *l'Histoire critique de la république romaine*, et les *Études de l'histoire ancienne et de celle de la Grèce.*

LEVET, Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourges (Cher); 1,000 hab.

LEVEUR, EUSE, s. Celui, celle qui lève.

— Feod. Celui qui levait des droits seigneuriaux, des dîmes, des tailles, des impositions.

— Hist. relig. Membre d'une petite congrégation protestante fondee dans le XVIII[e] siècle par le ministre Smyton, en Ecosse. Les leveurs regardent comme obligatoire l'élévation du pain à la cène. Les antileveurs sont d'une opinion contraire.

— Papet. Ouvrier qui détache les feuilles de papier des filoires, après que ces feuilles ont été pressées. || Ouvrier qui puise dans la cuve avec une forme pour fabriquer les feuilles de carton, qu'il renverse ensuite sur les langes.

— Pêch. Celui qui enlève le poisson pour le livrer à l'acheteur.

— Typogr. Ouvrier qui enlève les feuilles à mesure qu'elles sont imprimées. || *Leveur de lettres.* Compositeur très expéditif. C'est un bon leveur de lettres. || *Ce n'est qu'un leveur de lettres.* Se dit en mauvaise part d'un compositeur qui ne sait que lever la lettre et ne connaît pas les autres parties du métier.

— **LEVEUSE**, s. f. Ouvrière qui, dans la fabrication du point d'Alençon, leve le morceau attaché au parchemin.

LÉVI, Patriarche hébreu, troisième fils de Jacob et de Lia, né en Mésopotamie, a été le père des lévites (tribu de Levi) qui n'eurent pas leur part de la terre promise, étant exclusivement consacrés au service des autels.

* **LÉVIATHAN**, s. m. Mamm. Nom d'un animal mentionné dans le livre de Job, et qui se prend en général et indifféremment pour des monstres marins, des serpents énormes ou des poissons d'une grandeur extraordinaire. Du sein de la mer sortaient les baleines semblables à des îles, et les *léviathans* hideux, rampant sur le sable avec des crocodiles de vingt brasses. G. Sand.)

Léviathan se tut et plongea sous les flots;
Ses flancs ronds reluisaient comme de noirs îlots.
(Tu Gautier.)

— Par extens. Objet de proportions colossales. L'Escurial, ce *léviathan* d'architecture. (Th. Gautier.)

Pas un esquif vivant sur l'onde ou la monette
Voit du *léviathan* rôder la silhouette. (V. Hugo.)

— Suivant les démonographes, Grand amiral de l'enfer, gouverneur des contrées maritimes de l'empire de Belzébuth.

— Astrol. Un des quatre esprits qui président aux quatre points cardinaux. Le léviathan a le midi sous sa dépendance.

LÉVICARDE, s. f. (et. lat., *levis*, lisse; gr. καρδία, cœur). Moll. Genre de mollusques bivalves, établi pour les espèces a coquille lisse.

LÉVICAUDE, adj. 2 g. (ét. lat., *lævis*, lisse; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue lisse.

LÉVICOLLE, adj. 2 g. (et. lat., *lævis*, lisse; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet lisse.

LÉVICOSTÉ, ÉE, adj. et. lat., *lævis*, lisse; *costa*, côte). Zool. Qui est muni de côtes lisses.

LEVIE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sartène (Corse); 2,000 hab.

LEVIEIL (Guillaume). Peintre sur verre, né a Rouen, 1676-1731. || **LEVIEIL** (Pierre), Fils du precedent, né à Paris, 1708-1772, a écrit un *Essai sur la peinture en mosaïque*; un *Traité historique et pratique de la peinture sur verre; l'Art du vitrier*; etc.

* **LEVIER**, s. m. (rad. *lever*). Bâton, barre de fer ou de quelque autre matière solide, propre a soulever, a remuer les fardeaux. Levier trop court. Soulever une pierre a l'aide d'un levier de fer. Le paysan le plus ignorant sait partout remuer les plus gros fardeaux par le secours du *levier*. (Volt.)

— Par extens. Telle est la découverte de cet admirable système de la gravitation, autre *levier* qui ne se borne point à mouvoir la terre, mais dont l'action s'étend sur le monde entier. (Arago.)

— Fig. L'eloquence est un puissant levier pour remuer la multitude. Le *levier* sacré, dont l'extremité est sur la terre et le point d'appui dans le ciel, est rompu ou très affaibli. (Rayn. Sachez vouloir, et vous pourrez; mais si vous lâchez le *levier*, la masse vous écrasera. De Juss. L'Angleterre aperçut avec terreur entre nos mains le *levier* dont elle (la France) se servait pour soulever le monde. (L. Blanc.) Les principes d'egalité et de justice deviennent le prétexte de revendications intraitables dont, grâce a l'ignorance commune, quelques ambitieux peuvent faire un *levier* de désordre et de destruction. (J. Favre.)

— Fig. *Levier d'Archimède.* Moyen puissant, irrésistible. Allusion au levier avec lequel Archimède prétendait qu'il pourrait soulever le monde, pourvu qu'il eût un point d'appui.

— Artill. *Levier de manœuvre.* Levier de bois qui sert à mouvoir les bouches a feu. *Levier de pointage.* Levier ferré servant à pointer les pièces de campagne. || *Levier portereau.* Levier servant a manœuvrer les obusiers de montagne.

— Chir. Tige d'acier dont les extrémités sont recourbées de manière a pouvoir saisir les parties d'os enlevées par l'action du trépan ou déplacées par une fracture du crâne. || Tige de fer ou d'acier recourbee en plusieurs endroits et servant à placer la tête du fœtus dans la situation la plus favorable a l'accouchement. || *Levier droit.* Instrument pour extraire les dents incisives.

— Mar. *Levier directeur.* Levier employé a la manœuvre des affûts des pièces de gros calibre. || *Clef à levier.* Clef pour retenir les mâts gumbes a l'endroit qu'ils doivent occuper.

— Mecan. Machine destinée à mouvoir, soulever ou soutenir des corps, et qui consiste en une verge rigide basculant sur un point d'appui. On distingue dans un levier le point d'appui, le point par lequel il appuie sur un objet fixe; le point de la puissance, auquel est appliquée la force qui doit déplacer l'obstacle; et le point de resistance, ou celui qui est en contact avec l'obstacle. Les deux parties de la verge se nomment bras du levier. La force du levier. Le point d'appui du levier. La puissance du levier. C'est au celebre Archimede que l'on rapporte l'honneur d'avoir determine d'une manière certaine la proportion exacte qui doit exister entre deux poids pour être équilibrés au moyen d'un levier. Le levier est la plus simple des machines, et celle dont l'application a le plus d'extension.

— *Levier du premier genre.* Celui dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la resistance, comme par exemple dans la balance ordinaire, la romaine, plusieurs sortes de grues, les ciseaux, les tenailles. || *Levier du second genre.* Celui ou la resistance est placee entre l'appui et la puissance. On en voit des exemples dans plusieurs machines simples dont on se sert pour soulever des fardeaux, dans les rames d'un bateau, etc. || *Levier du troisième genre.* Celui ou la puissance est placée entre l'appui et la resistance, comme dans les pinces et pincettes. || D'autres sortes de leviers agissent par rotation, et entrent comme éléments dans des machines composées. || *Levier hydraulique.* Appareil qui sert a elever l'eau d'une rivière par la force même du courant.

— Phys. *Levier arithmétique.* Nom donné par Cassini a un appareil destiné à démontrer les lois de l'équilibre du levier.

LEVIER, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontarlier (Doubs); 1,300 hab.

LEVIÈRE, s. f. Pêch. Grosse corde entoulée sur un treuil, servant a relever le filet que l'on tend aux arches d'un pont.

LEVIEUX (Renaud). Peintre, né à Nîmes vers 1630, étudia en Italie, et eut de la sagesse dans la composition, un dessin correct et un coloris assez éclatant.

LÉVIFOLIÉ, ÉE, adj. et. lat., *lævis*, lisse; *folium*, feuille). Bot. Qui est muni de feuilles lisses.

LÉVIGATEUR, s. m. (rad. *lévigner*). Techn. Appareil employé dans l'industrie sucrière pour le lavage de la pulpe de betterave.

LÉVIGATION, s. f. (pr. *lé-vi-ga-cion*; rad. *lévigner*). Chim. Operation qui consiste à delayer une poudre dans beaucoup d'eau, a decanter le liquide trouble après l'avoir laissé en repos quelque temps, et à recueillir le dépôt qui se forme en poudre impalpable au fond du second vase.

LÉVIGÉ, ÉE part. pass. du v. Léviger. S'emploie adjectiv. Poudre levigée.

LÉVIGER v. a. 1re conj. (etym. lat., *lævis*, lisse; *agere*, faire). Chim. Soumettre une poudre a la levigation.

LÉVIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *levis*, léger; *pes, pedis*, pied). Entom. Qui a les pieds legers ou agiles. || **LÉVIPÈDES**, s. m. pl. Tribu d'insectes hemipteres de la famille des cercopides.

LÉVIRAT, s. m. (et. lat., *levir*, beau-frère). Hist. s. Obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un defunt d'épouser la veuve de celui-ci. Le levirat. La loi du lévirat.

— Anc. cout. En general, Mariage contracté avec une belle-sœur.

LÉVIRATION, s. f. (pr. *lé-vi-ra-cion*). Syn. de LEVIRAT.

LÉVIROSTRE, adj. 2 g. (et. lat., *levis*, léger; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec leger. || **LÉVIROSTRES**, s. m. pl. Famille de grimpeurs comprenant des oiseaux qui ont le bec leger.

* **LEVIS**, adj. m. Usité seulement dans la locution *Pont-levis*. V. ce mot a son ordre alphabétique.

LÉVIS, Ancienne maison de France, qui prétendait remonter a la tribu de Levi, et qui tirait son nom d'une terre du Hurepoix, près de Chevreuse.

— **LÉVIS** (Guy de). Maréchal de l'armée des croisés contre les albigeois, mourut en 1230.

— **LÉVIS** (François-Gaston, duc de). Maréchal de France, né au château d'Ajac (Languedoc), 1720-1787, maréchal de camp en 1758, succéda a Montcalm dans la défense du Canada. Il devint maréchal de France en 1783. || **LÉVIS** (Pierre-Marc-Gaston, duc de). Fils du precedent, 1755-1830, membre de l'Assemblée constituante, s'occupa surtout de littérature. Louis XVIII le fit entrer à l'Académie française et le nomma pair de France. On a de lui : *Considérations morales sur les finances; l'Angleterre au commencement du XIX[e] siècle*, etc. || **LÉVIS** (François-Christophe, duc de). Fils du précédent, né en Angleterre en 1794, nommé par Louis XVIII duc de Ventadour, fit la campagne d'Espagne, puis celle de Morée, comme colonel. Il fut le conseiller intime du duc de Bordeaux depuis 1838. Il est mort a Venise en 1853.

LÉVISANE, s. f. (et. lat., *levis*, léger). Bot. Syn. de STAAVIE.

LÉVISILEX, s. m. (pr. *le-vi-si-lèks*; etym. lat., *levis*, léger; *silex*, silex). Miner. Sorte de silex qui a la propriété de surnager pendant quelques instants.

LÉVITA (Benoît). Diacre a Mayence, composa, en 845, un recueil de textes de lois, en trois livres pour faire suite aux *Capitulaires* d'Ansegise.

* **LÉVITE**, s. m. Nom qu'on donnait aux Israélites de la tribu de Levi, qui descendaient de Lévi, fils de Jacob. Ce fut aux levites que Dieu, en récompense de leur zèle a punir les adorateurs du veau d'or, attribua le sacerdoce, qui jusque-la n'avait été exercé que par les premiers-nés d'Israel. De la vient qu'on entend generalement par ce mot les prêtres d'Israel. Les levites étaient préposés au service du tabernacle, devaient en garder les portes nuit et jour, porter durant les marches les vases et les autres ustensiles employés dans les sacrifices. Ils chantaient et jouaient des instruments dans le temple, et étaient subordonnés aux sacrificateurs et au grand prêtre, qui etaient de la même tribu, mais de la famille d'Aaron. La loi leur accordait la dîme de toutes les productions de la terre et de tous les animaux. Elle leur avait assigné pour habitation quarante-huit villes dispersées dans les douze tribus. Ils n'avaient point de vêtements particuliers. Le temple était le plus superbe bâtiment qu'il y eût dans tout le pays, et il y avait trente-deux mille *lévites* destinés a y servir. (Fleury.)

— Par extens. Nom donné aux prêtres, aux ministres d'un culte religieux, surtout dans le style soutenu.

* **LÉVITE**, s. f. Sorte de robe de femme, de redingote d'homme, dont la forme se rapproche de celle de l'habillement des prêtres ou lévites. C'est encore le nom qu'on donne dans quelques provinces du Midi à toute redingote. C'est la que l'on voit encore de merveilleuses barbes, de longues *levites* de soie noire. (G. de Nerval.) Les valets de pied balourds, en longues *levites*, sautent de leurs sièges. A. Daudet.)

Nos aimables impertinents
Et la foule de nos coquettes,
En *lévite*, en chapeaux galants,
Se coudoient, dans ces courts instants
Le fruit de leurs longues toilettes. (Béranger.)

LÉVITIQUE, adj. 2 g. Qui appartient aux lévites. Les villes lévitiques étaient les quarante-huit villes d'Israel attribuées aux levites pour leur habitation. La loi levitique est le recueil des lois dont Moïse est l'auteur. On la nomme plus souvent *loi mosaïque.*

— **LEVITIQUE**, s. m. Membre d'une secte chrétienne issue des gnostiques.

* **LÉVITIQUE**, s. m. Troisième livre de l'Ancien Testament, attribué a Moïse, et ainsi nommé parce qu'il contient les règles prescrites aux lévites dans l'exercice des sacrifices et autres cérémonies religieuses. Il se divise en vingt-sept chapitres et en trois parties. La première traite des différentes espèces de sacrifices, d'expiations et de consécrations; la deuxième traite de ceux qui offrent les sacrifices, de la lèpre, de l'idolâtrie, du vol, des superstitions, etc.; la troisième traite des temps destinés aux sacrifices, des fêtes, du culte, du tabernacle, des dîmes et des vœux.

LÉVITONAIRE, s. m. (rad. *lévite*). Antiq. chrét. Tunique sans manches a l'usage des moines égyptiens.

LÉVOGYRE, adj. (et. lat., *lævus*, gauche; *gyrare*, tourner). Chim. Se dit des substances qui font dévier a gauche le plan de polarisation.

LÉVORACÉMATE, s. m. Chim. Se l'appelle encore *levotartrate* ou *tartrate de gauche* et provenant de l'acide lévoracémique.

LÉVORACÉMIQUE, adj. 2 g. (étym. lat., *lævus*, gauche; *racemus*, grappe). Chim. Modification de l'acide racémique qui s'obtient en le dedoublant en acide dextroracémique et en acide levoracémique. Il fait dévier vers la gauche le plan de polarisation de la lumière.

LÉVOTARTRATE, s. m. Chim. Synon. de LEVORACÉMATE.

LÉVOTARTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Syn. de LEVORACEMIQUE.

LEVRAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Levrauder. S'empl. adjectiv. Il est triste d'être sans cesse levraudé par des critiques de mauvaise foi. Je crois qu'il vaut mieux bâtir un beau château, comme a fait M. de Voltaire, y jouer la comédie, y faire bonne chere, que d'être *levraudé* a Paris, comme Helvetius. (Volt.)

* **LEVRAUDER**, v. a. Ire conj. (rad. *levraut*). Poursuivre un lievre, et au figure Poursuivre, pourchasser quelqu'un. Il est un peu extraordinaire qu'on ait harcelé, honni, *levraudé* un philosophe de nos jours très estimable. (Volt.)

* **LEVRAUT**, s. m. (dimin. de *lièvre*). Jeune lièvre. Petit levraut. Grand levraut de trois quarts. Manger un levraut. Il est reconnu que les meilleurs levrauts sont ceux qui naissent au mois de janvier. Le renard chasse les jeunes *levrauts* en plaine. Buff.)

— Prov. *Un levraut dans un buisson n'est pas viande prête à manger.*

— Bot. Espèce de chardon.

* **LEVRE**, s. f. (du lat. *labrum*, même signif.). Anat. Nom donné aux deux parties charnues qui forment l'entrée de la bouche. Les lèvres recouvrent les dents, aident a l'émission de la parole et à la prehension des aliments. Elles sont formées principalement de muscles et de tissu cellulaire dans lequel se ramifient en très grand nombre des vaisseaux et des nerfs, recouverts en dehors par la peau, et en dedans par les membranes de la bouche. Elles jouissent d'une grande sensibilité, se meuvent avec une prodigieuse facilité, et donnent a l'ouverture buccale, en un instant, toutes les formes que réclament l'exercice de la parole et le jeu de la physionomie. Chez l'adulte du sexe masculin, les lèvres se hérissent de barbe; elles en sont dépourvues chez les femmes. La lèvre supérieure, la lèvre inférieure. Petite lèvre. Grosse lèvre. Avoir les levres plates, minces, renversées, bien bordées, fraîches, rouges, vermeilles, incarnates. Levre de rose, de corail, de carmin. Le vif incarnat des lèvres. Les roses de ses lèvres. Le corail de ses lèvres. Se mordre la levre, les levres. Remuer les lèvres. Une grande colère rend les levres tremblantes. Prononcer un mot du bout des levres. Qui de vous n'a pas regretté cet âge ou le rire est toujours sur les *lèvres!* (J.-J. Rouss.) Dans les ris immoderés, les *levres* sont fort ouvertes. (Buffon.) Dans le mepris et la derision, la *levre* supérieure se relève d'un côté et laisse paraître les dents d'en haut et d'en bas. (Id.) Dans le souris malin, on serre davantage les *levres* l'une contre l'autre, par un mouvement de la *levre* inférieure. (Id.,

Et ces baisers que mes *lèvres* errantes
Venaient chez lui sur tes *levres* brûlantes,
Ou le plaisir confondait nos deux cœurs. (De Pezay.)
De tes *levres* de rose.
J'ai pendant le sommeil respiré la fraîcheur
(Millevoye.)

— Se dit aussi du même organe chez les animaux. Les lèvres du cheval. Les levres du bœuf. Les levres d'un chien. Chez quelques animaux, comme chez les ruminants et les pachydermes, les *lèvres* sont pourvues d'un appareil musculaire plus puissant, parce qu'elles servent à arracher du sol les herbes qui font leur nourriture. Buff.

— Les lèvres considérées comme organes de la parole. Ses *lèvres* s'efforçaient en vain d'exprimer les pensées qui s'pressaient avec impétuosité du fond de son cœur. (Fén. La douce persuasion coulait de ses *lèvres* comme un ruisseau de miel. (L.) La vérité semble habiter sur ses *lèvres*. (Rayn.)

D'autres restent chez eux, et leurs voix défaillantes
Expriment le frayeur sur leurs *lèvres* tremblantes
(Boil.)
Mets dans mon âme la justice,
Sur mes *lèvres* la vérité.
(Lamartine.)

— *Toute la terre n'avait qu'une lèvre*. Se dit, dans la Bible, pour exprimer que tous les hommes parlaient la même langue avant la confusion de Babel.

— *Se suspendre aux lèvres de quelqu'un*. Le couter avidement. Nous étions suspendus aux lèvres de l'orateur.

— *Il le dit des lèvres, mais le cœur n'y est pas*. Il exprime un sentiment qu'il n'éprouve pas. Il fait une promesse qu'il n'a pas dessein de tenir.

— *Du bout des lèvres*. Avec de tain, indifférence. N'approuver que du bout des lèvres. Ce que vous m'accordates du bout des *lèvres*. (Volt.) — *N'honorer Dieu que des lèvres, du bout des lèvres*. Ne le prier que des lèvres, ne point le prier cordialement, mentalement. Les hypocrites n'honorent Dieu que du bout des lèvres. Ce peuple m'honore des *lèvres*, mais son cœur est loin de moi. (Lemaistre de Sacy.) || *Rire du bout des lèvres, sourire du bout des lèvres*. Rire, sourire sans en avoir envie. Vous riez du bout des lèvres. || On dit dans le même sens : *Son rire ne dépasse pas ses lèvres*.

— *Avoir une chose sur le bord des lèvres*. La savoir, sans doute, mais ne pouvoir la dire sur le moment, par suite d'une distraction ou d'un défaut de mémoire.

— Fig. *Avoir le cœur sur les lèvres*. Être franc et sincère. On le trouvait toujours libre, naturel, ouvert, comme un homme qui a son cœur sur les *lèvres*. (Fén.) || Fam. Se dit aussi pour Avoir des nausées, des envies de vomir.

— *Avoir encore le lait sur les lèvres*. Être très jeune, naïf et sans expérience. Il paraissait si neuf, qu'il avait encore, comme on dit, le lait sur les *lèvres*. (Le Sage.)

— *Avoir la mort sur les lèvres*. Être sur le point de mourir. Avoir la figure d'un mourant. Comme vous voilà pâle et défait! vous avez la mort sur les lèvres. (Poet.) On dit que *l'ame vient sur les lèvres*, pour exprimer l'approche d'un évanouissement ou de la mort.

— *Se mordre les lèvres*. Serrer sa lèvre inférieure avec les dents pour retenir l'expression de quelque passion. Madame qui se mordait les *lèvres* pour s'empêcher de rire. (Marivaux.) Fig. *Se mordre les lèvres de quelque chose*. S'en repentir. Je n'ai pas eu plus tôt lâché cette parole que je m'en suis mordu les lèvres.

— *Serrer les lèvres*. Se taire. || *Serrer les lèvres comme un chat qui boit du vinaigre*. Se dit d'un homme qui paraît fâché.

— Par extens. Ouverture quelconque. Les *lèvres* du ravin s'écartent, et l'on voit surgir brusquement, au sommet d'une colline boisée, une admirable ruine. (V. Hugo.)

— Prov. *Il y a loin de la coupe aux lèvres*.

— Anat. *Frein de la lèvre*. Repli de la membrane muqueuse de la bouche, qui en haut et en bas joint la partie moyenne de la lèvre et de la gencive.

— *Lèvres de la vulve*. Replis qui appartiennent aux organes génitaux de la femme. *Grandes lèvres*. Les deux replis membraneux, plus épais supérieurement qu'inférieurement, qui bordent sur les côtés l'ouverture de la vulve, et s'étendent depuis la partie inférieure du mont de Vénus jusqu'au voisinage du périnée. *Petites lèvres* ou *nymphes*. Deux crêtes membraneuses, érectiles, allongées, aplaties transversalement, qui naissent les parties latérales du prépuce du clitoris, descendent sur la face interne des grandes lèvres, et s'y terminent en s'amincissant vers le milieu des contours de l'orifice du vagin.

— Archit. Bebor l de la campane qui forme les chapiteaux corinthiens ou composites. Nom donné aux rebords d'un vase antique, quand ils sont recourbés en forme de lèvres.

— Bot. Nom donné aux deux lobes principaux d'un calice et d'une corolle bilabiée ou personnée. On les distingue en *lèvre supérieure* et en *lèvre inférieure*, suivant leur position à l'égard de la fleur. La première est souvent appelée *casque*, la seconde, *barbe*, *lèvre* ou *labelle*. L'espace vide compris entre les deux lèvres se nomme *gorge*. *Lèvre de Vénus*. Un des noms vulgaires de la cardère cultivée.

— Chir. Se dit des bords d'une plaie. Les lèvres d'une plaie. Plaie qui ouvre les lèvres. Fermer les lèvres d'une plaie. Les lèvres de la plaie sont vermeilles, commencent à se rapprocher.

— Conchyl. Nom des deux bords d'une coquille univalve, dont celui qui couvre la columelle forme la lèvre interne ou gauche, et l'autre, la lèvre externe ou droite. || Nom des bords d'une coquille bivalve, qui sont compris dans le cors let.

— Entom. Nom qu'on donne, dans les insectes, aux pièces uniques et impaires qui ferment la bouche en avant et en arrière, du côté du front et de la gauche. La lèvre supérieure se nomme *labre*, et l'inférieure conserve le nom de *lèvre*.

— Fortif. *Lèvres du puits*. Terres provenant des déblais et rejetées dans tous les sens sur les bords d'un trou-de-loup.

— Mamm. Nom des replis cutanés qui entourent la bouche des mammifères, et qu'on distingue également en *lèvre supérieure* et en *lèvre inférieure*, d'après leur situation par rapport au sommet de la tête.

— Manég. *Ce cheval s'arme de la lèvre, se défend des lèvres*. Il a les lèvres si épaisses qu'elles lui ôtent le sentiment des barres, en sorte que l'appui du mors en devient sourd, trop ferme.

— Techn. Levier employé pour l'abatage des blocs dans les ardoisières.

LÈVRETEAU, s. m. (diminut. de *levraut*). Chass. Petit levraut. On dit aussi *lièvreteau*.

***LEVRETTE**, s. f. Femelle du lévrier. Jolie levrette. Une grande levrette. Une petite levrette. La levrette est un animal fort gracieux.

— On nomme indistinctement *levrette* le mâle et la femelle de la petite espèce de lévriers.

— Nom du mulot, dans la Suisse romande.

— Entom. Espèce de coléoptère noir, avec les élytres striés, marqués de quatre lignes blanches formées par des poils.

***LEVRETTÉ, ÉE**, adj. Qui a la taille mince comme une levrette. Épagneul levretté.

LEVRETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Levretter. S'empl. adjectiv.

LEVRETTER, v. n. 1re conj. (rad. *levrier*). Vener. Chasser à courre avec des lévriers. On a levrette toute la matinée.

— LEVRETTER, v. a. Chasser le lièvre. On a levretté le pauvre animal pendant une heure.

— Fig. S'est dit dans le sens de Levrauder, harceler, poursuivre comme un lièvre.

LEVRETTER, v. n. 1re conj. (rad. *lièvre*). Mettre bas en parlant de la femelle du lièvre.

LEVRETTERIE, s. f. Vener. Art d'élever les lévriers.

LEVRETTEUR, EUSE, s. Vener. Celui, celle qui élève des lévriers. C'est un habile levretteur.

LÈVRICHE, s. f. Jeune levrette. Acheter une lévriche. Élever une lévriche.

*** LÉVRIER**, s. m. (ét. lat., *leporarius*, sous-entendu *canis*, chien à lièvre). Nom que l'on donne à une race de l'espèce du chien, à cause de ses formes élancées et de sa légèreté, qui la rendent particulièrement propre à la chasse du lièvre; elle peut être aussi dressée à la chasse du loup. En effet, les lévriers sont très musculeux, très agiles, et leur mâchoire est très forte. Ils attaquent le loup avec courage et le mettent en pièces, mais ils ne suivent pas leur proie à la piste. Sans avoir l'odorat grossier, ils ne chassent qu'à la vue, qu'ils ont excellente; ils aperçoivent les objets dans le plus grand éloignement, ils voient même très distinctement la nuit. Beau, grand lévrier. Levrier pour la chasse au loup. Levrier d'attache. Une laisse de lévriers. Ils forçaient les fuyards comme des *lévriers* qui chassent des lièvres. (G. Flaubert.)

— *Lièvre coiffé par le lévrier*. Lièvre que le levrier suit par la tête.

— Fig. Je ne pouvais douter de la mauvaise volonté pour lui de Mme de Maintenon et de Mme la duchesse de Bourgogne, et il était sans cesse coiffé par de rudes *lévriers*. (St-Simon.)

— Fig. et fam. Celui qu'on met à la poursuite de quelqu'un. La justice a mis ses lévriers aux trousses du fripon. Prenant les personnes qui étaient avec moi pour des *lévriers* de la justice. (Le Sage.) On dit plutôt *limier* lorsqu'il s'agit de gens de police.

— *Levrier d'amour*. S'est dit pour Entremetteur. Je n'ai pas la patience de mettre aucun *lévrier* d'amour en campagne, et s'il n'y avait que moi, tous les courtiers de la galanterie mourraient de faim. (G'herard.)

— Pop. *Pain de lévrier*. Mauvais pain. *Soupe de lévrier*. Du pain trempé dans de l'eau. *Levrier de bourreau*. Nom que le peuple donnait autrefois aux archers.

— Loc. prov. *Il court comme un lévrier*. Il va très vite. *De toutes tailles bons lévriers*. La taille ne fait rien au mérite. *Il n'est chasse que de lévriers*. Les lévriers sont les meilleurs chiens. ||*Jamais matin n'aima lévriers*. Les gens de professions analogues ou rivales se haïssent souvent. *Assaut de lévrier, défense de sanglier, fuite de loup*. Il faut attaquer comme le lévrier, se défendre comme le sanglier et fuir comme le loup.

— Astron. Petite constellation voisine de la Grande Ourse.

— Blas. *Lévrier debout*. Levrier représenté se tenant sur ses pattes de derrière. Quand on met deux lévriers debout dans un écu, ils sont affrontés et se joignent par les pattes de devant.

— Ordre du *Lévrier*. Ordre militaire du duc de Bar, en Lorraine, au XVe siècle.

— Ichth. Nom donné par les pêcheurs au brochet marin.

— Vener. *Lévriers d'attache*. Lévriers du Nord, très forts et très hardis, qui chassent le sanglier et les animaux les plus sauvages. || *Lévriers d'Écosse*. Race écossaise de levriers. || *Lévriers gigotes*. Ceux qui ont les gigots courts et gros. || *Lévriers harpés*. Ceux qui ont très peu de ventre. || *Lévriers nobles*. Lévriers à tête fine, à râble large et solide. || *Lévriers ouvrés*. Lévriers dont le palais est marqué de grandes ondes noires.

*** LEVRON, ONNE**, s. (diminutif de *lévrier*). Nom particulier des levriers de petite race. Les levrons ne servent point à la chasse. Ces petits chiens, remarquables par leur élégance et leur grâce, ne sont que des animaux de fantaisie.

— Signifie aussi Lévrier de six mois ou environ. Un beau levron. Une belle levronne.

Lévriers allongés sont propres pour la chasse,
Mais pour des dames nous levrons en raccourci,
Niches au coin du feu tiennent bien moins de place.
(Chapelle.)

— *Affamé comme un levron*. Se dit d'un jeune homme de fort bon appétit. || *Etourdi comme un levron*. Très étourdi.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LEVROUX, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteauroux (Indre), Grains, toiles fines du Berry; 4,100 hab.

LÉVULINE, s. f. Chim. Substance extraite des racines du topinambour et ayant quelque analogie avec la dextrine.

LÉVULOSANE, s. f. Chim. Substance amorphe, soluble dans l'eau, dérivée de la lévulose.

LÉVULOSE, s. f. (du lat. *lævus*, gauche). Chim. Matière sucrée formant la portion incristallisable du sucre de certains fruits et du miel, et faisant dévier à gauche le plan de polarisation de la lumière.

*** LEVURE**, s. f. (rad. *lever*). Techn. Substance qui, secrétée pendant l'acte de la fermentation du moût de bière, est entraînée par le gaz acide carbonique à la surface du liquide, et dégorge par une large bonde des barils. Les boulangers et les pâtissiers s'en servent quelquefois au lieu d'autre levain. On s'en sert surtout pour exciter la fermentation de la bière. Il n'entre point de levure dans ce pain-là. Il a été défendu aux boulangers de mettre de la levure dans les petits pains. Pour être de bonne qualité, la *levure* ordinaire doit développer une odeur aromatique légère de boudin, sans mélange de goût putride ni acide; elle doit être d'une pâte gris blanchâtre, uniforme, fragile, non filante, et poisseuse. (Payen.)

— Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder. Une levure, des levures de lard.

— Blas. Quartier de l'écu qu'on retranche du côté dextre, vers le chef, pour en faire un autre émail que celui du reste de l'écu. Porter d'or à cinq bâtons de gueules, à la levure de même. On dit plus ordinairement *franc quartier*.

— Pêch. Nom donné aux demi-mailles par lesquelles on commence un filet.

— Vitic. Action d'attacher la vigne à l'échalas, dans le canton de Vaud.

LEVURIER, s. m. Marchand de levure. Recueille et pressée par les brasseurs, cette substance est livrée dans cet état aux *levuriers* qui la font sécher, la divisent en mottes arrondies, pesant un demi ou un quart de kilogramme, et la revendent ainsi aux boulangers et aux distillateurs. (Payen.)

LÉVY (Michel), Chirurgien militaire, né à Strasbourg, 1809-1872, membre de l'Académie de médecine, 1850; médecin en chef à l'armée d'Orient, 1854; a laissé : *Traité d'hygiène publique et privée*; *Mémoire sur la rougeole des adultes*, etc.

LÉVYNE, s. f. Minér. Silicate hydraté de calcium et d'aluminium.

LEWENHAUPT ou **LŒVENHAUPT** (Adam-Louis, comte de), General suédois, 1659-1719, se distingua dans les guerres de Charles XII; arrête par Pierre le Grand, aux combats sanglants de Lesno, il ne rejoignit Charles XII qu'avec une partie de ses troupes. Après la défaite de Poltava, 1709, il fut fait prisonnier. Ses *Mémoires* ont été imprimés à Stockholm.

LEWES, Géogr. Ville d'Angleterre (Sussex), à 70 kil. S. de Londres, sur l'Ouse. Fonderie de canons; bataille de 1265; 10,000 hab.

LEWIS, Géogr. La plus septentrionale des Hébrides, séparée de l'Écosse par le canal du Grand-Minch. Elle a 18,000 hab., et dépend des comtes de Ross et d'Inverness. Ville Stornoway.

— LEWIS, Rivière des États-Unis, dans l'Orégon, a sa source aux monts Rocheux et se jette dans la Colombia.

LEWIS (Grégoire Matthieu), Romancier et auteur dramatique anglais, né à Londres, 1775-1818, est connu par ses romans, remplis d'incidents horribles et tragiques. Il a encore publié des *Légendes*, des *Ballades*, des *Drames*, etc.

LÉWISIE, s. f. (de *Lewis*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des portulacées, établi pour une herbe peu connue qui croît dans l'Amérique boréale.

LEXIARQUE, s. m. (pr. *lek-ci-arke*; et. gr., λέγω, je choisis, je fais le recensement de; ἄρχω, je commande). Antiq. Nom donné à six magistrats d'Athènes chargés de tenir un registre des citoyens en âge de jouir de leur patrimoine; d'examiner ceux qu'on devait admettre au rang des prytanes, et d'imposer une amende à ceux qui ne se rendaient pas aux assemblées délibérantes.

***LEXICOGRAPHIE**, s. m. (pr. *lek-ci-ko-grafe*). Celui qui s'occupe spécialement de lexicographie. Bon, savant lexicographe. Aucun *lexicographe* ancien n'a eu la prétention de faire un recueil complet des mots de la langue à une certaine époque, ni même de réunir et d'expliquer tous les termes d'un art, d'une science ou d'un auteur; ils paraissent plutôt s'être bornés à rassembler et à expliquer les termes qui présentaient quelque difficulté, ou qui pouvaient donner lieu à quelque discussion. (Vaucher.) Les devoirs du *lexicographe* deviennent de jour en jour plus étendus et plus rigoureux, s'il n'est plus appelé à amasser d'immenses matériaux, on attend de lui qu'il comble les lacunes, travail qui est plus pénible et plus ingrat que celui de ses devanciers. (H.)

*** LEXICOGRAPHIE**, s. f. (pr. *lek-ci-ko-gra-fi*; et. gr., λέξικον, lexique; γράφω, j'écris). Partie de la linguistique ou de la philologie qui traite plus spécialement des règles à suivre dans la composition des dictionnaires, et des moyens par lesquels on parvient à découvrir et à constater le sens des mots.

*** LEXICOGRAPHIQUE**, adj. 2 g. (pron. *lek-ci-ko-gra-fike*). Qui appartient, qui a rapport à la lexicographie. Art lexicographique. Science lexicographique. Travaux lexicographiques.

LEXICOGRAPHIQUEMENT, adv. (pr. *lek-ci-ko gra-fi ke-man*; rad. *lexicographique*). En lexicographe, selon la lexicographie.

*** LEXICOLOGIE**, s. f. (pron. *lek-ci-ko-lo-ji*; ét. gr., λέξικον, lexique; λόγος, doctrine). Science qui a pour objet la connaissance des mots considérés sous le rapport de leur valeur, de leur étymologie, de tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour composer un lexique.

— Art de faire des dictionnaires, des lexiques.

LEXICOLOGIQUE, adj. 2 g. (pr. *lek-ci ko-lo-jike*). Qui a rapport à la lexicologie. Travaux lexicologiques. Traite lexicologique.

LEXICOLOGUE, s. m. (pr. *lek-ci-ko-loghe*). Celui qui s'occupe de lexicologie. Un habile lexicologue.

LEXICON, s. m. (mot grec formé de λέξις, mot). Dictionnaire grec.

LEXIGRAPHIE, s. f. Syn. de LEXICOGRAPHIE.

LEXILOGIE, s. f. Syn. de LEXICOLOGIE.

LEXINGTON, Géogr. Ville des États-Unis, à 10 kil. N.-E. de Boston (Massachusetts); 2,000 hab. C'est là que fut livré le premier combat de la guerre de l'indépendance, en 1775.

LEXIOLOGIE, s. f. Synon. peu usité de LEXICOLOGIE.

LEXIPHARMAQUE, adj. 2 g. Médec. Syn. d'ALEXIPHARMAQUE.

LEXIPYRÉTIQUE, adject. 2 g. Synon. d'ALEXIPYRÉTIQUE.

*** LEXIQUE**, s. m. (pron. *lek-cike*; ét. gr., λέξικον, même signific., de λέξις, mot). Dictionnaire des mots particuliers à certains auteurs. Lexique de Racine. Lexique de Corneille.

— Dictionnaire en général, surtout quand il s'agit des langues anciennes. Bon, excellent lexique. Lexique français, italien, anglais. Lexique grec, latin. Les *lexiques* de l'Anglais Johnson, des Allemands Adelung et Graff, du Polonais Linde, du Portugais Bluteau, du Suédois Jean Ihre, sont des travaux qui honorent l'humanité et qu'on devra toujours prendre pour modèles. (Vaucher.)

— Adjectiv. *Manuel lexique*. Petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent.

LEXIQUÉMENT, adv. Selon le lexique. Admettant donc que *muet* soit *lexiquement* le diminuti de *mue*, et *mue* la traduction de *mutus*, il s'agit de déterminer l'origine prochaine de *mutus*. (Butet de la Sarthe.)

LEXOVIEN, ENNE, s. (du lat. *Lexovium*, Lisieux). Géogr. Habitant, habitante de Lisieux.

— LEXOVIENS, s. m. pl. Peuple gaulois, ch.-lieu, *Lexovium* (Lisieux); il fut compris dans la Lyonnaise IIe.

— adj. Qui appartient à Lisieux ou à ses habitants.

LEYBA (Francisco de), Poète dramatique espagnol du XVIIe siècle, fut émule de Calderon. On loue son mérite, son style et la vigueur de son invention.

LEYCESTRIE, s. f. (de *Leycester*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des caprifoliacées, établi pour plusieurs espèces du Népaul.

LEYDE, Géogr. Ville des Pays-Bas, à 40 kil. S.-O. d'Amsterdam (Hollande méridionale), sur le Rhin; 41,000 hab. Université fameuse possédant d'importantes collections archéologiques; typographies jadis les plus célèbres du monde sous les Elzevirs. Patrie de Gérard Dow, Bembrandt, Isaac Vossius, Heinsius, Muschenbroek, inventeur de la bouteille de Leyde, et de l'anabaptiste Jean de Leyde.

— Phys. *Bouteille de Leyde*. V. BOUTEILLE.

LEYNEZ ou **LAINEZ** (Jacques), Jésuite espagnol, l'un des premiers disciples d'Ignace de Loyola, lui succéda comme général en 1558, et se fit remarquer par sa prudence au concile de Trente. Il mourut en 1565.

LEYRE. Géogr. Rivière de France, traverse les Landes et se jette dans le bassin d'Arcachon; cours de 66 kil.

LEYS (Jean Auguste-Henri). Peintre belge, né à Anvers, 1815-1869, a composé des œuvres qui se distinguent par la science de la couleur, la verve de la composition, l'originalité des types. Il obtint une des grandes médailles d'honneur à l'Exposition universelle de Paris en 1855.

LEYSSÈRE. s. f. (de *Leysser*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux de l'Afrique boréale et de l'Afrique australe.

LEYSSÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la leyssère. || LEYSSÉRÉES. s. f. pl. Groupe de sénécionidées, ayant pour type le genre leyssère.

LEYTE. Géogr. Ile de l'archipel des Philippines, au N. de Mindanao; 200 kil. sur 70; 35,000 hab. Elle appartient aux Espagnols.

LEYVA (Antonio de). Homme de guerre, né en Navarre, 1480-1536, fut l'un des meilleurs capitaines de Charles-Quint.

— LEYVA (Fra Jacques de). Peintre espagnol, né vers 1580, mort en 1637.

* **LEZ.** s. m. (pr. *lé*; du lat. *latus*, côté). Vieux mot qui a signifié Largeur, côte. De long et de lez. Lez à lez. Il alla mettre le siége devant la ville de Corbeil, c'est à savoir vers le *lez* du Mont-le-Héry, tant seulement. (Monstrelet.)

— Bord, rivage. Le lez de la mer.

— Anc. législat. *Lez et côté*. Limites d'un champ, la partie qui touche aux limites.

— Adverb. Auprès de. Auberticourt vint à Ortais, et la trouva le comte de Foix qui lui fit bonne chère, et le tint de *lez* de lui, et au départir il lui donna deux cents florins. (Froissart.)

> Sur mol duret assis un gras chanoine,
> *Lez* un brasier en chambre bien nattée. (Villon.)

— Ce mot est encore usité dans quelques noms de lieux. Le Plessis-lez-Tours, Saint-Denis-lez-Paris. Plusieurs ne nous mettent point au rang des Champenois, et ne disent pas Reims en Champagne, mais Reims-*lez*-Champagne, c'est-à-dire, en vieux terme français, auprès de Champagne. (Bergier.)

LEZ. Géogr. Rivière qui passe à Montpellier et finit dans la Méditerranée.

* **LÉZARD.** s. m. (pr. *lé-zar*; du lat. *lacertus*, même sens). Erpét. Genre de reptiles de la famille des lacertiens, qui a pour caractère un bouclier forme par le prolongement des os du crâne, recouvrant la tête en dessus; un collier ou repli transversal de la peau à la partie inférieure du cou, et une rangée de pores fémuraux. Les espèces qui composent ce genre se font remarquer par la vivacité de leurs mouvements. Les anciens les avaient surnommés les amis de l'homme, à cause de leur douceur et de leur timidité. Les lézards habitent dans les fentes des rochers et des vieilles murailles; ils vivent tres longtemps; ils sont ovipares, et vivipares dans quelques espèces; on les employait autrefois en médecine. Les principales espèces sont le lézard ocellé, le lézard vert et le lézard gris. Les lézards se nourrissent de vers, d'insectes et d'œufs d'oiseaux. Dans l'état de repos, et quand, par une belle et chaude journée de printemps ou d'été, le soleil darde a plomb sur la prairie, le *lézard*, qui recherche avec empressement sa chaleur vivifiante, s'étend nonchalamment sur une pierre ou sur un tertre. (Guérin.) Le *lézard* aime son terrier; après la pierre sur laquelle il s'étend avec délices, nul lieu ne lui plaît autant que sa demeure. (Id.) Les animaux beaucoup plus remarquables que recèlent ces mêmes schistes, ce sont les *lézards* volants que j'ai nommés ptérodactyles. (Cuvier.)

> J'en épelais le premier signe;
> Mais, déconcertant mes regards,
> Un *lézard* dormait sur la ligne
> Ou brillait le nom des Césars. (Lamartine.)

— Loc. prov. *C'est un pauvre lézard*. Se dit d'un homme miserable qui ne saurait ni nuire ni rendre service. || *Se chauffer au soleil comme un lézard*. Se mettre paresseusement au soleil pour se réchauffer, comme le font les lézards. || *Vivre comme un lézard*. Vivre seul, isole.

— Astron. Petite constellation placée entre celles du Cygne et de Cassiopee.

— Blas. Animal héraldique, qu'on représente ordinairement montant; dans les autres cas, on specifie sa position en blasonnant. La maison de Le Tellier porte d'azur a trois lézards d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

— Erpét. *Lézard ameive*. Syn. de MONITOR. || *Lézard argus d'Amérique*. Le monitor cephidien. || *Lézard d'eau*. Nom vulgaire de la salamandre. || *Lézard cranthème*. Le tupinambis. || *Lézard gulonné*. Le monitor ou sauvegarde. || *Lézard goutreux*. L'anolis. || *Lézard graphique*. Le monitor piqueté. || *Lézard gris d'Espagne*. Nom donné à une espèce d'acanthodactyle. || *Lézard à cinq raies*. L'ameive. || *Lézard à six raies*. Le seps. || *Lézard à tête bleue*. L'ameive.

— Ichtyol. *Lézard de mer*. Un des noms vulgaires du callionyme dragonneau.

— Mamm. *Lézard écailleux*. Le pangolin.

LÉZARDE. s. f. Erpét. Nom vulgaire de la femelle du lézard.

* **LÉZARDE.** s. f. (de *lézard*, soit parce que la forme rappelle celle du lézard, soit parce que ces fentes servent de retraite aux lézards dits de muraille). Fente, crevasse d'un mur ou de tout ouvrage de maçonnerie. Un mur plein de lézardes. Boucher les lézardes d'un mur. Les contreforts sont reparés, les murs raffermis, les *lézardes* ont disparu. (Mérimee.) Il se mit a gravir les pierres de la *lézarde* du mur comme les marches d'un escalier. (V. Hugo.)

— Techn. Galon festonné employé par les tapissiers pour recouvrir les coutures des étoffes.

— Typogr. Nom donné à des raies blanches qui se presentent parfois dans la composition et proviennent d'un espacement défectueux.

LÉZARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Lézarder. S'empl. adjectiv. Murs lézardés du haut en bas.

— Fig. Le système social, *lézardé* de tous côtés, menace d'une chute prochaine. Napoleon.)

— Par extens. Déchiré, usé. Vêtements lézardés. Il a des chaussettes *lézardées*, ou grossies des raccommodages faits a la hâte. (H. de Balzac.)

LÉZARDELLE. s. f. (rad. *lézard*). Bot. Genre de plantes de la famille des saururees, fondé pour des herbes qui croissent dans les lieux humides ou mondes de la Virginie, de la Caroline, etc.

* **LÉZARDER** (SE). v. pron. 1re conj. Se couvrir de lézardes, de fentes. Cette muraille, cet édifice se lézarde. Sous les frappements convulsifs du canon, le mat de misaine s'était *lézardé*. (V. Hugo.)

— LÉZARDER. v. a. Faire fendre, crevasser un mur ou tout autre ouvrage de maçonnerie. La rigueur du climat avait lézardé les murailles du haut en bas.

LÉZARDET s. m. Erpét. Syn. de SAUVEGARDE.

LÉZARDIÈRE (Marie-Charlotte Pauline Robert de). Femme de lettres, née au château de la Vérie (Vendée), 1754-1835, s'occupa avec ardeur des origines de l'histoire de France. Son livre, publié en 1790, n'a paru en entier qu'en 1814. Il a pour titre: *Théorie des lois politiques de la monarchie française*; c'est un ouvrage systematique, mais d'une science ingénieuse.

LÉZARDIFORME. adj. 2 g. Zool. Dont la forme rappelle celle du lézard.

— LÉZARDIFORMES. s. f. pl. Arachn. Famille du genre des tétragnathes, comprenant une seule espèce.

LÉZARDIN, INE. adj. Qui tient du lézard.

— Fig. *Plume lézardine*. S'est dit pour Plume diffamatoire.

LÉZARDRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lannion (Côtes-du-Nord), pres de l'embouchure du Trieux; 2,100 hab.

LÉZAT. Géogr. Comm. du cant. du Fossat, arr. de Pamiers (Ariege); 2,600 hab.

LÉZAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Melle (Deux-Sèvres); 2,600 hab.

LÉZIGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Narbonne (Aude); 6,300 hab.

LÉZOUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Thiers (Puy-de-Dôme), sur l'Allier; 3,600 h.

LHASSA. Géogr. V. LASSA.

L'HÉRITIER DU BRUTELLE (Charles-Louis). Botaniste distingué, né a Paris, 1746-1800, fut de l'Académie des sciences et de l'Institut. Il périt assassiné. On a de lui: *Sertum novæ minus cognitæ*; *Cornus, ou Histoire des cornouillers*, etc.

L'HERMITE (François), connu sous le nom de TRISTAN. Poète et auteur dramatique, né dans la Marche, 1601-1655, fut de l'Académie française en 1649. Il a donné au théâtre des tragédies, des comédies; on a gardé le souvenir de sa tragédie de *Marianne*.

— L'HERMITE (Jean-Marthe-Adrien, baron). Marin français, né a Coutances, 1766-1826, volontaire de la marine des 1780, contre-amiral en 1807. || L'HERMITE (Pierre-Louis). Frere du précédent, né a Dunkerque, 1761-1828, devint contre-amiral en 1809.

LHOMOND (Charles-François). Humaniste et grammairien, né a Chaulnes, 1727-1794, régent de sixième au collège du Cardinal-Lemoine. Ses ouvrages, destinés aux premières études, ont rendu son nom populaire. On a fait des centaines d'éditions des *Éléments de la grammaire française*, des *Éléments de la grammaire latine*, de l'*Epitome historiæ sacræ*, du *De Viris illustribus urbis Romæ*. Il a encore écrit *la Doctrine chrétienne*, l'*Histoire abrégée de l'Eglise*, *l'Histoire abregee de la religion avant la venue de Jesus-Christ*.

L'HÔPITAL ou plutôt **L'HOSPITAL** (Michel de). Magistrat, né a Aigueperse (Auvergne) vers 1501, mort en 1573. Henri II le fit surintendant des finances et president de la chambre des comptes, 1554. A la mort du chancelier Olivier, Catherine de Médicis et les Guises lui conférèrent la charge de chancelier, 1560. L'Hospital aurait voulu faire triompher la tolerance et sauver la royauté. Des 1559, il préserva la France de l'inquisition par l'édit de Romorantin; il fit rendre au début du regne de Charles IX l'ordonnance d'Orléans, qui réforma la justice et la police. Il promulgua l'édit de juillet 1561, favorable aux protestants, et chercha à réconcilier les partis au colloque de Poissy, août 1561. Après la paix d'Amboise, 1563, il établit un premier tribunal consulaire à Paris, novembre 1563, ordonna de commencer l'année au mois de janvier, et publia sur la prompte répression des délits l'ordonnance de Moulins, l'une des plus remarquables du XVIe siècle. Il ne put empêcher les guerres civiles, et, après la paix mensongère de Longjumeau, 1567, il se retira dans sa terre du Vignay. L'Hospital, qui s'écriait souvent dans sa douleur profonde, après la Saint Barthelemy: *Excidat illa dies! Pereisse le souvenir de ce jour!* mourut de douleur en 1573. Ses *Œuvres* ont été publiées, par les soins de son petit fils, en 1585.

— L'HOSPITAL (François DE VITRY DE), comte du Hallier, Marechal de France, 1583-1660, d'une ancienne famille italienne, d'abord évêque de Meaux, entra dans l'armée en 1611, et, sous le nom de du Hallier, eut un avancement rapide. Il fut nommé marechal en 1643, contribua à la victoire de Rocroi, et resta fidèle au roi pendant la Fronde.

— L'HOSPITAL (Guillaume François-Antoine, marquis de). Geometre né a Paris, 1661-1704, fut membre honoraire de l'Académie des sciences en 1693, et publia, en 1696, l'*Analyse des infiniment petits pour l'intelligence des lignes courbes*. Après sa mort, parut son *Traité analytique des sections coniques*.

LHÔTE (Nestor). Voyageur et savant français, né a Cologne, 1804-1842, se lia avec Champollion le Jeune, et, comme dessinateur, contribua beaucoup aux *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*. On a encore de lui *Notice historique sur les obélisques égyptiens*, *Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839*, etc.

LHOTSKYE. s. f. (de *Lhotsky*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrtacées, tribu des chamélauciées, établi pour plusieurs espèces de l'Australie.

LHUIS Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Belley (Ain); 1,150 hab.

LI s. m. Mesure itinéraire chez les Chinois; elle comprend l'espace jusqu'où la voix de l'homme peut porter dans une plaine quand l'air est tranquille et serein; elle vaut 576 mètres.

LIA. s. m. Entom. Syn. de CHELONODÈME.

LIA. Fille de Laban et femme de Jacob, mère des six patriarches Ruben, Simeon, Levi, Juda, Issachar et Zabulon. Laban, qui avait promis en mariage a Jacob sa jeune fille Rachel, le trompa en substituant a Rachel, le soir de ses noces, sa fille a nee Lia, que Jacob prit pour épouse, ne la reconnaissant pas dans l'obscurite.

LIABÉ, EE. adj. Bot. Qui ressemble au liabum. || LIABÉES. s. f. pl. Division de la sous-tribu des pectidees, ayant pour type le genre liabum.

LIABUM s. m. (pr. *li-a-bomm*). Bot. Genre de composées vernonées, établi pour plusieurs espèces de l'Amerique tropicale.

LIADIÈRES (Pierre-Charles). Littérateur et homme politique français, né a Pau, 1792-1858, officier d'ordonnance de Louis-Philippe en 1830, député de 1831 a 1848, a écrit des tragédies, et la comédie des *Bâtons flottants*, qui a plus de valeur.

LIA-FAIL. s. m. Myth. Pierre sacrée chez les anciens Irlandais, et sur laquelle on faisait asseoir les rois lors de leur couronnement.

LIAGE. s. m. Féod. Droit sur la lie de vin.

LIAGE. s. m. Action de lier. Liage des fagots. Liage des gerbes.

— Manuf. Fil qui lie la dorure à la soie. || Fil plus fin que le fil employé pour tisser et qui sert a lier les différents fils de la trame. Croisement qui a pour objet de raccourcir les boucles de chaîne ou de trame. || *Lice de liage*. Lice qui fait baisser celle du fil.

— Techn. Dans les moulins a poudre. *Liage du salpetre, du charbon, du soufre*. Melange de ces matières dans les mortiers.

LIAGORE. s. f. Polyp. Genre de polypiers calciferes flexibles de la famille des tubulariens. Les liagores sont assez nombreuses dans les mers des pays chauds.

— LIAGORE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, établi pour une espèce des mers du Japon.

* **LIAIS.** s. m. (rad. *liais*, ou bas-bret. *liach*). Pierre a calcaire dure, d'un grain tres fin, propre à faire des sculptures, et qu'on tire des carrières des environs de Paris. Liais de Saint-Cloud, d'Arcueil. Pierre de liais. La chapelle de Versailles est en tres beau liais. Les bas-reliefs de la fontaine des Innocents sont de liais, en liais. || *Liais Ferault*. Celui qui ne brûle pas au feu, et qui, pour ce motif, est employe exclusivement dans la construction des jambages de cheminee. || *Liais franc*. Celui qui est le plus commun. || *Liais rose*. Celui qui est le plus beau.

— Techn. Longue tringle de bois qui soutient les lices chez les tisserands et autres ouvriers qui se servent de la navette.

* **LIAISON.** s. f. (rad. *lier*). Union, jonction de plusieurs corps ensemble. Voila des pierres bien jointes, on n'en voit pas les liaisons. La liaison de deux pieces de bois. Mortier à faire les liaisons des pierres et des emaux d'une mosaique.

— Manière de faire cette jonction. La soudure est une espèce de liaison.

— Fig.

> L'egalité, mon frère, en est le ferme appui,
> C'en est le fondement, la *liaison*, le gage. (Corneille.)

— Fig. Rapport, suite, connexité, enchaînement. Il n'y a aucune liaison entre ces deux affaires. Cette affaire a de la liaison avec celle dont vous vous occupez. Ces empires ont une *liaison* nécessaire avec l'histoire. (Boss.) L'evidence appartient proprement aux idées dont l'esprit aperçoit la *liaison* tout d'un coup. (D'Alembert.)

— Engagement. Voici mes engagements: Je suis liée avec M. le chevalier de Grignan qui n'est point parti avec ma fille pour m'attendre.... elle crut que cette *liaison* assurait mon voyage a Grignan. (Mme de Sev.)

— Fig. Amitie, bonne intelligence. Ce qui ruine les familles, c'est le manque de liaison. Il n'y a dans cette maison aucune liaison. Liaison de parente, d'amitie. Liaison etroite. Former, rompre une liaison. Une conformite de mœurs et d'inclinations qui fait les *liaisons* parfaites. (Flech.) Une *liaison* d'amitie nous fut suivre la fortune et la destinee d'un ami. (Mass.) Il n'y a de *liaison* solide qu'entre les gens raisonnables. (Mme du Deffand.)

— Au pluriel, dans un sens analogue au précédent, Societes, accointances. Cet homme a des liaisons qui me sont suspectes. Il a beaucoup de liaisons, mais peu d'amis. L'extreme dissipation ou l'on vit fait qu'on ne prend pas assez d'intérêt les uns aux autres pour être difficile ou constant dans ses *liaisons*. (Duclos.) Les vieilles *liaisons* exigent pour être heureuses plus de qualites estimables qu'on ne l'imagine. (Id. Quand les *liaisons* sont fondees a la fois sur les penchants et sur les principes, la chaine est indissoluble. (Mme Necker.) Je l'ai décrit jusqu'a present fidelement mes *liaisons* avec des beautes de bas bleu. (Ger. de Nerval.)

— *Liaisons dangereuses*. Liaisons contractées avec des personnes peu recommandables.

— Art culin. Jaunes d'œufs delayes et autres matieres propres à épaissir les sauces. Faire une liaison pour une sauce. Des jaunes d'œufs mêlés de crème ou de consomme servent a faire des liaisons.

— Calligr. Nom des traits déliés qui unissent les lettres ou les parties d'une même lettre. Il n'y a aucune liaison dans cette ecriture.

— Fauconn. Se dit des ongles et des serres des oiseaux de proie, et de l'action avec laquelle ils tient et enlèvent le gibier.

— Gramm. Nom donné a certains mots qui lient les périodes, et qu'on nomme plus communement *conjonctions*. *Et*, *mais*, sont des liaisons. Employees a propos, les liaisons rendent le style plus doux et plus coulant; mais dans la chaleur de l'improvisation, les liaisons ne servent qu'a enerver le discours en ralentissant son impetuosite. || Se dit de l'usage en vertu duquel la dernière lettre d'un mot se joint au mot suivant. || Par ironie, on designe sous le même nom un Vice d'élocution consistant a mettre une liaison ou il n'en faut pas, ou une autre que celle qu'il faut. Il va-t-à l'ecole. || Par jeu de mots, on dit aussi *liaison dangereuse*.

— Littér. Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres. Liaison dans les phrases, dans les parties d'un discours. Il y a une liaison intime entre ces deux idees, ces deux périodes. Dans cette tragedie, dans cette comedie, la liaison des scènes est bien observee: les scènes y sont amenees les unes par les autres. De tous les defauts de ce poème le plus grand est le peu de *liaison* qui règne dans toutes ses parties. (Volt.)

— Maçonn. Mortier, plâtre qui sert à jointoyer les pierres. || *Maçonnerie en liaisons*. Celle ou les pierres sont posees les unes sur les autres, ou les joints sont de niveau, en sorte que le joint du second lit pose sur le milieu de la pierre du premier. || *Liaison à sec*. Appareillage de pierres sans mortier ni ciment.

— Mar. Assemblage de toutes les parties de charpente qui forment la construction d'un vaisseau, et qui se travaillent ensemble. Un vaisseau a de bonnes liaisons ou ses liaisons sont faibles.

— Mus. Trait recourbé qui unit les notes qui doivent être liées. || Suite de notes sur une même syllabe ou un monosyllabe. || Suite d'accords caracterisée par la repetition, dans l'accord qui suit, d'un ou de plusieurs des sons de chaque accord. || Execution d'un passage d'un même coup d'archet, de langue, de levres ou de gosier.

— Pav. Les paveurs emploient le mot *liaison* lorsqu'ils disposent les paves de façon a ce qu'ils puissent resister aux roues.

— Psychol. *Liaison des idées*. Suite d'idées. On l'appelle aussi *association des idées*. La *liaison* de plusieurs idees ne peut avoir d'autre cause que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles se sont présentees ensemble. (Condillac.)

— Techn. Alliage d'etain et de plomb employe par les plombiers pour la soudure.

LIAISONNÉ, EE. part. pass. du v. Liaisonner. S'empl. adjectiv. Pierres bien liaisonnées.

* **LIAISONNER.** v. a. 1re conj. Disposer en liaison les pierres d'un édifice, les arranger de façon que le milieu de celles du second rang porte sur les joints de celles du premier, et ainsi de suite. Il se dit aussi des briques, des paves, etc.

— Remplir de mortier les joints des pierres, des briques, etc.

— Couvr. *Liaisonner des lattes*. Les clouer de manière qu'elles n'aboutissent pas toutes sur le même chevron.

— Manuf. Donner de la consistance au drap. Fouler le drap fort pour le liaisonner comme le feutre.

— SE LIAISONNER. v. pron. Être liaisonné. Cela se liaisonne.

LIAKHOV. Géogr. Archipel de la Sibérie, dans l'océan Glacial arctique, dans le quel on trouve d'immenses dépôts d'ivoire fossile. On l'appelle aussi *Iles de la Nouvelle-Sibérie*.

LIALIS, s. m. (pr. *li-a-liss*). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des ... ques et dont l'espece unique habite l'Australie.

LIALISIDE, a lj. 2 *g.* ét. fr., *lialis*; gr. *eidos*, aspect. Erpet. Qui ressemble au lialis. LIALISINES. s. m. pl. Tribu de reptiles sauriens, famille des scincoidiens, ayant pour type le genre lialis.

LIAMONE. Géogr. Rivière de Corse, prend sa source au Monte Rotondo et se jette dans la Mediterranee au N. d'Ajaccio, après un cours de 40 kil. De 1793 a 1811, elle donna son nom à un département formé du S. de la Corse et de l'île d'Elbe; ch.-l. Sartene.

LIANCE. s. f. (rad. *lier*). Feod. Droit d'un seigneur sur un vassal. Devoir de fidelite du vassal.

LIANCOURT. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Clermont (Oise); 4,709 hab.

* LIANE. s. f. (rad. *lier*). Bot. Nom sous lequel on désigne les végétaux sarmenteux des pays tropicaux dont les rameaux grimpent le long des arbres, s'enlacent dans leurs branches et finissent quelquefois par les étouffer sous une verdure plus épaisse que la leur. Les lianes couvrent quelquefois de proche en proche des parties considérables de forêts, et finissent par les confondre en une seule masse de feuillage. Du sein de ces eaux croupissantes et malsaines s'élevent des forêts aussi anciennes que le monde et tellement embarrassées de *lianes* que l'homme le plus fort et le plus intrépide ne saurait y pénétrer. Raynal. C'est sur les monts Éoliens que croissent la plupart des *lianes* qui, semblables à des câbles, s'attachent aux arbres et les fortifient contre les ouragans. (B. de Saint-Pierre.

— Beaucoup de plantes de genres et de familles diverses sont des lianes; on en trouve parmi les herbes, les arbustes et les fougeres. *Liane à l'ail*. La bignone alliacee. *Liane amere*. L'abuta blanchatre. *Liane d'Asie jaune*. Le tetrapterys megal. *Liane arancare*. Espece du genre phaseole. *Liane a barrique*. Larvine octandre; l'hecastophylle de Brown. *Liane a batate*. La patate. *Liane à Bauduit*. Le convolvulus du Brésil, employe comme purgatif par le medecin Bauduit. *Liane blanche*. La rivine unie; la bignonie. *Liane de bœuf*. L'acacia grimpant. *Liane boudrier*. L'abre à chapelets. *Liane à bouton*. La durante. *Liane brûlante*. Le draconte et la tragie. *Liane brûlee*. La gouane. *Liane à cabris*. Tabernemontane; cupratoire grimpante. *Liane à cacone*. La passiflore maliforme, et le dolic brûlant. *Liane à calebasse*. Les baobinies, le murucuje, l'aristoloche bilobee, et la plupart des passiflores, dont les feuilles ont deux grands lobes. *Liane carree*. La paullinie pinnee et une serjanie. *Liane à cercle*. La petrée volubile. *Liane de chat ou griffe de chat*. Bignonie ongle-de-chat. *Liane à chiques*. La tournefortie brillante. *Liane à citron*. Toll, plante grimpante dont le fruit ressemble au citron par sa saveur acide. *Liane à cochon*. Dioscoree; cissampele sauvage. *Liane en cœur*. Le cissampelos et les grandes espèces de liserons. *Liane contrepoison*. La feuillee grimpante. *Liane corail*. Le cisse; la poivree. *Liane à cordes*. La bignonie viminee. *Liane à couleuvre*. La feuillee grimpante. *Liane coupante*. Arunde brisee. *Liane à crabes*. Bignonie equinoxiale, liseron pied-de-chèvre. *Liane crape*. La même que la liane à cordes. *Liane croc-de-chien*. Le jujubier à iguanes. *Liane à crochets*. L'ouroupatia. *Liane à eau*. Genet grimpant qui fournit assez d'eau, quand on le coupe par tronçons, pour désaltérer les chasseurs. *Liane à couvrir le poisson*. Le robinier nicou. *Liane epineuse*. La pisonie aculée; la paullinie asiatique. *Liane franche*. Nom vulgaire de la sécuridaque volubile, du draconte percé, de la bignonie herera et d'un smilax. *Liane à geler ou à glacer*. Espèce de cissampelos. *Liane à grand bois* ou *des grands bois*. Liseron qui s'élève à une hauteur extraordinaire dans les forêts. *Liane à grands cerfs*. La pavonie epineuse. *Liane jaune*. La bignonie viminee; l'ipomee tuberiforme. *Liane à laine*. L'omphalee diandre. *Liane à lait*. L'oreille. *Liane laiteuse*. Divers apocyns, et le cynanche epineux. *Liane malabare*. Variete de dioscoree. *Liane à malingre*. Le liseron à ombelles. *Liane manque*. L'echite biflore. *Liane à medecine*. La même que la liane à Baudouit. *Liane mibibal*. La banisteree convolvulifolie. *Liane mibipi*. Bignonie. *Liane mince*. La rajanie grimpante. *Liane à minguet*. Espece de cisse. *Liane ouarit*. La même que la liane à minguet. *Liane poleteuvier*. L'echite biflore. *Liane à pauvre*. La bignonie equinoxiale. *Liane papaye*. L'omphalee diandre. *Liane de Pâques*. La sécurida pervolubile. *Liane de la Passion*. Diverses passiflores, particulièrement celles qui ont les plus grandes fleurs. *Liane à patates ou liane à raves*. L'ignname. *Liane percee*. Le draconte percé. *Liane à persil*. La serjanie triternee; la kodreuterie triphylle. *Liane à pisser*. Une rivine, un smilax. *Liane purgative*. La même que la liane à Baudouit. *Liane quinze-jours*. Une espèce de cissampelos. *Liane à raisins*. La cocolobe; la rivine. *Liane à râpe*. La bignonie echinee. *Liane à reglisse*. L'abre à chapelets. *Liane rouge*. Bignonie alliacee, jujubier volubile; tetracère âpre. *Liane rude* ou *de Saint-Jean*. La pétrée volubile. *Liane à sang*. On pense que c'est un mille-pertuis. *Liane à saron*. La momordique operculée, la gouane et la banisteree. *Liane à savonnette*. La feuillee grimpante. *Liane à scie*. La paullinie. *Liane à serpent*. Diverses aristoloches. *Liane de sirop*. La columnée grimpante. *Liane to emenne*. La bignonie équinoxiale. *Liane a tuinelles*. Diverses espèces de quamoclits et de ipomees. *Liane a tulipes*. La seule espece de passiflore qui croisse naturellement a la lisiere des forêts. *Liane à vers*. Le cactus triangulaire. *Liane de Virginie*. Lecome radicant. *Liane aux voyageurs*. Espece de cisse. *Liane vulneraire*. La même que la liane d'Asie jaune.

— Mar. Se dit pour Garcette.

LIANE. Géogr. Rivière de France, se jette dans la Manche à Boulogne, après un cours de 28 kil.

LIANE (Teodoro-Filippo da). Peintre espagnol, né à Madrid, 1575-1625, élève de Coello, alla etudier en Italie, se fit une grande réputation par ses miniatures et fut surnommé le *petit Titien*.

LIANO (Alvaro-Augustin de). Historien espagnol, mort vers 1830, vecut longtemps en France et à Berlin, ou il fut bibliothecaire du roi. On a de lui: *Répertoire portatif de l'Histoire et de la littérature des nations espagnole et portugaise* (en français), etc.

LIANT. part. près. du v. Lier. Qui lie. Des hommes liant conversation.

* LIANT, ANTE. adj. Souple, élastique, qui a un mouvement facile et doux. Les ressorts de cette voiture sont bien liants. Plus le ressort ballarret est *liant* et souple, plus le mouvement du g dop est doux. (Buff.)

— Qui n'est pas cassant. Ces deux pièces etaient fort saines et d'un bois *liant* qui se travaillait avec facilité. Buff.)

— Fig. Doux, affable, complaisant, propre à former des liaisons. Il a un caractère, un esprit liant. C'est un homme liant. Beatrix, qui avait l'esprit souple et *liant*, s'insinua sans peine dans les bonnes grâces de sa maitresse. Le Sage. Il etait grand et bien fait, d'une figure agreable, d'une societé *liante* et douce. J.-J. Rousseau. Le desœuvrement rendant les hommes assez *liants*, il me rechercha. (Id.)

— Phys. Se dit d'un corps mou qui se pétrit facilement entre les doigts et qui ne se sépare pas quand on le tire. Cire liante.

— LIANT. s. m. Souplesse, élasticité. L'acier a plus de liant que le fer et la fonte.

— Fig. Il a dans l'esprit beaucoup de liant. Il a du liant dans son caractère, dans son humeur. Mettre du *liant* dans le commerce de la vie, dans la conduite des affaires. (Acad.) Lord Chesterfield avait pensé à la France pour dégourdir son fils, et lui donner ce *liant* qui plus tard ne s'acquiert pas. (Ste-Beuve.)

— Chorégr. Se dit d'un danseur qui plie les genoux avec facilité. On dit dans ce sens: *Avoir du liant*.

* LIARD. s. m. (pr. *li-ar*; ét. inconn.; la plus probable est celle qui fait dériver le mot liard de *hardi* (*li hardi*), nom de plusieurs espèces de monnaies en Guyenne au temps des Anglais). Ancienne monnaie de cuivre française qui valait trois deniers. Il fallait quatre liards pour faire un sou. Le liard a change plusieurs fois de dimensions et de valeur. Louis XI en éleva la valeur à quatre deniers; sous Charles VIII il reprit sa première valeur. A la fin du XVIe siècle il fut reduit à la valeur de deux deniers, et fut appelé *double*. Mais bientôt il reprit son taux ordinaire. Il y avait, en outre du liard, des pieces de deux et de six liards. Avec une petite lime de deux *liards*, que tout cet or-là serait parfaitement travaille! (Volt.) Être amoureux et ne l'être pas, ma foi, je donnerais le choix pour un *liard*. (Mariv.) Il y a des gens riches qui ne donneraient pas seulement deux *liards* a un pauvre. (G. Sand.) S'il s'agit de souscription, merci; je ne donnerai pas un rouge *liard*. (J. Sandeau.) L'Angleterre perit si on pour elle cesse de pouvoir vendre l'aune de coton un *liard* moins cher que les autres. H. Taine.

— Loc. proverb. *Il se ferait fouetter pour un liard*. Il est excessivement avare. Il on dit dans le même sens: *Il couperait un liard en deux, en quatre*. *N'avoir pas deux liards pour se faire tondre*. Se dit d'une personne excessivement pauvre. *Ne valoir pas deux liards*. N'avoir aucune espece de valeur. *N'avoir pas un liard, n'avoir pas le liard, n'avoir pas un rouge liard*. Être pauvre, n'avoir pas d'argent pour le moment. *Je n'en donnerais pas un liard, un rouge liard*. Se dit en parlant d'une chose dont on ne fait aucun cas

— Bot. Nom vulgaire du peuplier noir.

— Hort. Variété de poire de couleur grise. Un des noms provinciaux de l'osier.

— Minér. *Liard de Saint-Pierre*. Variété de calcaire qui se detache en lames minces comme des pieces de monnaie.

* LIARDER. v. n. 1re conj. (radic. *liard*. Boursiller, donner chacun une petite somme. Nous avons été obliges de harder pour faire entre nous tous une somme de trois francs.

— Fig. Lesiner, payer liar la liard. Il est honteux de liarder ainsi pour faire une bonne action. Il est familier dans les deux sens.

LIARDEUR, EUSE. adj. Fam. Qui liarde, qui lesine.

— Substantiv. Un liardeur.

* LIAS. s. m. (pr. *li-ass*). Géol. Terme emprunte aux mineurs anglais pour designer un système de roches calcaires, argileuses et quartzeuses, qui se présente assez frequemment dans l'ecorce du globe, comme intermediaire entre les terrains keupriques et jurassiques, et qui offre le plus souvent une stratification concordante avec celle de ces dernieres roches. Terrain de lias. Marnes bitumineuses du lias. Formation du lias.

* LIASIQUE. adj. 2 g. Qui est formé de lias. Terrains liasiques. En Franche-Comte, le grès *liasique* de cet étage est compose d'assises d'environ deux pieds. (Virlet.) On dit aussi *liassique*.

LIASIS. s. m. (pr. *li-a-ziss*". Erpét. Genre de reptiles ophidiens, établi pour quatre espèces, dont la principale habite l'île de Timor.

* LIASSE. s. f. (rad. *lier*). Amas de papiers ordinairement relatifs à une même affaire et liés ensemble. Liasse de lettres. Mettez ces papiers en liasse. Je reunis en *liasse* mes morceaux de papier, et je fis cadeau du cahier à un libraire. (Stendhal.)

— Particulièrement, Papiers d'affaires, de procédures. Votre avoué avait oublié de prendre sa liasse. Il est venu au palais sans sa liasse. Il jeta au feu une *liasse* de créances qu'il avait sur de petits commerçants génes. (V. Hugo.)

— Ce qui sert à lier les papiers. Je n'ai pas de liasse. Donnez-moi une liasse.

— Comm. Ensemble des petits paquets dont on compose les grosses balles de filasse. Piece de fil de quatre-vingt-seize metres.

— Constr. Attache que fait le poseur de sonnettes. Lien qui fixe un grillage sur un panneau.

* LIASSIQUE. adj. Minér. V. LIASIQUE.

LIATHIDE ou LIATRIS. s. f. (pr. *li-a-tride* ou *li-a-triss*). Botan. Genre de plantes de la famille des composées eupatoriées, établi pour environ vingt-cinq espèces de l'Amerique boréale.

LIBA. Géogr. L'une des sources du Zambèze.

* LIBAGE. s. m. Maçonn. Gros moellon mal taille; quartier de pierre qu'on emploie dans les fondements d'un édifice. Pierre de taille qui a des fils, des fentes.

LIBAN. s. m. Mar. et Pêch. Nom qu'on donne sur la Mediterranée aux cordages qui forment les ralingues supérieures et inférieures d'un filet. Corde qui borde le pied du filet et a laquelle on attache le lest. Corde qui sert a attacher de gros morceaux de liège au filet de la madrague.

LIBAN. Géogr. Chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, s'étend du N. au S. le long de la côte de Syrie, du Nahr el-Kebir au Nahr-el-Latany. Il a 130 kil. de long et 25 de large; il est peu boisé, mais couvert de pâturages et fertile en vignes et arbres à fruits. Les points culminants sont le Dhor-el-Khodib (3,100 mèt.), le Djebel-Makmel, où l'on trouve les cèdres du Liban, et le Djebel-Arneto (2,200 m.). A l'E. et parallèlement au Liban, est l'*Anti-Liban* séparé du premier par la vallée de Bekaa, anc. Cœlé-Syrie. Il est moins haut et s'abaisse à l'E. sur le plateau desert de la Syrie. Deux nations habitent le Liban, les Maronites chrétiens au N., les Druses musulmans au S.

— Style bibl. *Les cèdres du Liban*. Les grands de la terre. Le Seigneur brisera les cèdres du Liban.

LIBANE ou LIVANE. s. m. (ét. gr., λίβανος, encens). Ornith. Un des noms du pélican.

— Bot. Syn. de BOSWELLIE.

LIBANIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient au mont Liban.

LIBANIUS. Rhéteur grec, né à Antioche en 314 ou 316, mort vers 400, ouvrit une ecole a Constantinople, attira un grand nombre d'élèves, enseigna à Nicomédie, revint à Constantinople et finit par se fixer à Antioche, 354. Sa réputation était très grande; son attachement aux divinités helléniques était surtout littéraire. Libanius ne fut pas persecuté, et put même rendre des services à plusieurs païens compromis. C'est le premier des rhéteurs du IVe siècle; on a de lui: *Modèles d'exercices de rhétorique; Discours; Déclamations; Lettres; Vie de Démosthene; Vie au Discours sur la destinée*.

LIBANOMANCIE. s. f. (ét. gr., λίβανος, encens; μαντεία, divination). Antiq. Divination par l'encens. Le présage était favorable si l'encens brûlait sur-le-champ.

LIBANOMANCIEN, ENNE. adj. Qui devinait, qui predisait par l'encens. Art libanomancien.

— Substantiv. Un libanomancien.

LIBANOTE ou LIBANOTIS. s. f. (pr. *li-ba-no-tiss*; ét. gr., λιβανωτις, même sign.; de λίβανος, encens. Bot. Genre de la famille des ombelliferes, tribu des seselinées, établi pour huit espèces originaires de l'Europe et des regions australes de l'Asie.

* LIBATION. s. f. (pr. *li-ba-cion*; ét. lat., *libatio* ou *libamen*; du grec λείβειν, repandre). Effusion des liqueurs consacrées dans les ceremonies religieuses, solennelles, et dans les sacrifices que faisaient aux dieux les peuples de l'antiquite. Les libations etaient pratiquees par les Juifs dans leurs sacrifices. Les païens faisaient des libations en l'honneur de leurs dieux. Il y avait des libations particulières pour les dieux mânes. J'ai rempli jusqu'aux bords ton calice du sang de la France; nous te faisons de ce sang une *libation* funèbre. (Edg. Quinet.) Ulysse avait offert des *libations* sanglantes aux mânes de ses pères, en troublant le repos des morts. (Montalembert.) Il jeta son sang comme une *libation* aux vents courroucés. (P. de St-Victor.) Il (Macaulay) décrit les hautes terres d'Ecosse, demi-papistes et demi-paiennes, les voyants enveloppes dans une peau de bœuf, attendant le moment de l'inspiration, des hommes baptisés faisant aux démons du lieu des *libations* de lait ou de bière. (H. Taine.)

— Fam. *Faire des libations*. Boire beaucoup de vin, par plaisir plus que par besoin. On a fait à ce diner d'amples libations, de nombreuses libations.

— Antiq. rom. *Première libation*. Cérémonie du sacrifice qui consistait à arracher les poils du front de la victime et à les brûler sur l'autel.

LIBATOIRE. s. m. Antiq. rom. Vase qui servait aux libations.

LIBATTE. s. f. Relat. Camp ou village des negres.

LIBAVIUS (André). Chimiste allemand, né à Halle, 1560-1616, fut medecin et professeur. Son principal ouvrage, *Alchymia recognita*, est le premier manuel de chimie générale.

LIBELLATIQUE. s. et adj. 2 g. (étym. lat., *libellaticus*; de *libellus*, certificat). Hist. relig. Chrétien peu zélé qui, sans avoir sacrifié aux idoles pendant les persécutions sous les empereurs, obtenait à prix d'argent du magistrat un faux certificat d'apostasie, pour éviter une renonciation ou le martyre. Les libellatiques furent condamnés par l'Église.

* LIBELLE. s. m. (ét. lat., *libellus*, petit livre; de *liber*, livre). Écrit ordinairement de peu d'etendue, injurieux, diffamatoire, et le plus souvent calomnieux. Ce libelle fut lacéré et brûle par la main du bourreau. Un faiseur de libelles. Faire un libelle contre quelqu'un. Qu'il fasse des *libelles*, dernière ressource des lâches! (Beaum.) Des *libelles* parurent qui annonçaient les espérances de la cour en termes d'une outrageante gaieté. (L. Blanc.) Les *libelles* contre les chrétiens se multiplièrent de toutes parts. (E. Renan.)

— Dans un sens moins défavorable. Se dit quelquefois de petits livres, d'écrits de peu d'étendue, quelle qu'en soit la nature.

— Dr. rom. *Libelle d'accusation*. Acte accompagne d'une charte dans laquelle l'accusateur s'engageait a subir la peine portée par la loi, s'il succombait dans son accusation. *Libelle de divorce*. Acte par lequel un mari notifiait a sa femme qu'il la répudiait. *Libelle de fidélité*. Serment écrit de fidelité. *Libelle de proclamation*. Action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage.

— Hist. Réforme introduite vers 1713 dans la constitution du canton de Zurich.

— Hist. eccles. Requête par laquelle les martyrs suppliaient l'évêque de remettre au pécheur une partie de la peine qu'il devait subir. Nom des certificats à l'aide desquels certains chrétiens se mettaient à l'abri des persécutions. Ouvrage ecrit sur quelque matière relative à la foi. Libelle d'Arius, de Pelage, etc. Tout acte en matière ecclésiastique ou de foi. Libelle d'excommunication, d'absolution, de penitence, etc. *Libelle de profession de foi*. Acte porté en Orient par les légats d'Adrien II, suivant lequel Photius devait être condamné par les évêques de son parti.

LIBELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Libeller. S'empl. adjectiv. Rédigé dans les formes voulues. Un exploit libellé. Une ordonnance libellée. Voilà l'usurpation de tout l'extérieur des princes du sang, passée en titre bien clair et bien *libellée* par écrit. (St-Sim.)

— LIBELLÉ. s. m. Prat. Rédaction d'un ordre, d'une demande. Le *libellé* d'une demande. (Acad.)

* LIBELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *libellus*, requête, exploit). Prat. Rédiger, dresser, motiver convenablement une demande judiciaire. Libeller une demande. Il faut bien libeller cet exploit.

— Financ. *Libeller un mandement, une ordonnance*. Specifier la destination de la somme qui y est portée.

— SE LIBELLER. v. pron. Être libellé. Ces exploits se libellent.

* LIBELLISTE. s. m. Auteur d'un libelle; faiseur de libelles. C'est un mauvais metier que celui de libelliste. Depuis que la presse est libre, il n'y a plus guère de libellistes. Huit jours d'exagération et de mensonge usent toutes les plumes des pamphlétaires et des *libellistes*. (Thiers.)

* LIBELLULE. s. f. Entom. Genre d'insectes nevropteres de la tribu des libelluliens, appelés communément *demoiselles*. Les libellules, dans l'état parfait, habitent les lieux humides, les bords des marais, des etangs, des rivières. Toutes, en effet, proviennent de larves qui se developpent et ne peuvent vivre que dans l'eau. Les principales sont: la libellule aplatie, la libellule à quatre taches, la libellule bronzée, la libellule hersilie, la libellule grande, la libellule à tenailles. Une légère brise agitait les roseaux au milieu desquels les

lthellules passaient étincelantes dans leur vol incertain. (G. Ohnet.)

LIBELLULIDE, adj. 2 g. Entom. Syn. de LIBELLULIEN.

LIBELLULIEN, ENNE, adj. Entom. Qui ressemble a la libellule. || **LIBELLULIENS**, s. m. pl. Tribu de l'ordre des névropteres, dont les espèces sont caracterisées par les ailes très re-

Libellulien — Agrion de Cuine.

ticulées, les postérieures presque aussi longues que les antérieures, les pièces de la bouche très développées quoique les palpes soient rudimentaires, la tête très grosse avec de pe-

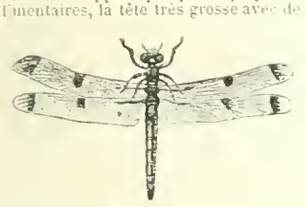

Libellulien — Libellule hersilie

tites antennes styliformes, les tarses composés seulement de trois articles. Parmi les espèces de cette tribu on remarque particulièrement la libellule vierge, la libellule jeune fille, la libellule hersilie et l'agrion de Chine

LIBELLULIN, INE, adj. Entom. Syn de LIBELLULIEN.

LIBELLULITE, adj. 2 g. Entom. Syn de LIBELLULIEN. || **LIBELLULITES**, s. m. pl. Groupe de libelluliens comprenant le genre libellule et les genres voisins.

LIBENTIA ou **LIBENTINA**. Myth. rom. Déesse du caprice et de la fantaisie. On croit que c'est un des noms de Vénus. On dit aussi *Lubentia* ou *Lubentina*.

LIBENTISSEMENT. Mot employé par Rabelais pour Tres volontiers.

***LIBER**, s. m. (pr. *li-berr;* mot latin). Physiol. végét. Couche de l'écorce la plus voisine du bois blanc ou aubier, que l'on a crue pendant longtemps se changer en bois tous les ans : cette opinion était d'autant plus croyable, qu'a la solidité près, il a absolument la même organisation. Le liber est rempli d'abord d'un mucilage parenchymateux, et ensuite de parenchyme; il est ordinairement vert et spongieux, et c'est lui qui, au moment où la sève monte, permet à l'écorce des jeunes rameaux de se développer; c'est aussi grâce au liber qu'on peut exécuter la greffe en sifflet. Quand on enlève le liber d'un arbre dans une certaine étendue annulaire, on est certain de le faire mourir. Les anciens se servaient du liber de certains arbres pour écrire, et c'est de ce mot qu'est venu celui de *livre*.

LIBER. Myth. Un des noms de Bacchus.

*** LIBERA**, s. m. (pr. *li-bé-ra;* impér. du v. lat. *liberare*, délivrer). Liturg. cathol. Priere que l'Eglise fait pour les morts, et qui commence par ce mot. Chanter un *libera*, le *libera*. (Acad.)

— Scarron a écrit au pluriel des *liberas*.

Est-ce la peur des *liberas*
Et des fréquentes funérailles,
Qui vous fait quitter nos murailles? (SCARRON)

— Loc. prov. *Chanter un libera*. Se trouver delivré, débarrassé. A sen depart, nous chanterons un libera. || Signifie aussi Demander a être delivré, débarrassé. Je chante Te Deum pour Mme d'Argental (convalescente d'une maladie), et pour moi un *libera*, car j'ai encore de grands ressentiments de fièvre. (Volt.)

LIBÉRA. Myth. Fille de Jupiter et de Ceres, et par conséquent la même que Proserpine.

LIBÉRABLE, adj. 2 g. Qui peut ou qui doit être libéré. Liberable du service militaire.

— Substantiv. Les libérables sont tous réunis.

*** LIBÉRAL, ALE**, adj. (ét. lat., *liberalis;* de *liber*, libre). Qui aime à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables, ou même seulement à leur être utile ou agréable. Liberal envers les gens de mérite. Être liberal de louanges. Il y a une grande différence entre les hommes prodigues et les hommes libéraux. Le cardinal de Richelieu n'était pas *libéral*. (De Betz.) On n'est vraiment *libéral* que quand on donne sans interêt. (La Rochef.) Elle etait naturellement *libérale*, même dans son extrême vieillesse. (Boss.) L'empereur se montra aisément *libéral* envers les villes confederees. (E. Quinet.)

— Par extens. Il a l'humeur, l'inclination, l'âme *liberale*. (Acad.) Une charité vive, *libérale*. (Fléch.) Les dons de notre main *liberale* (Massillon.)

— *Libéral à*. Et certainement il est tout à fait *libéral* a faire le denombrement de mes fautes. (Bese)

— *Liberal de*

Ils vous nommeront roi, mais vous devez
Qu'ils sont plus *liberaux* du nom que du pouvoir. (CORNEILLE)

— *Liberal en*. Il choisit une nuit *liberale* en pavots. (La Fontaine)

— Qui est digne d'un homme libre.

— *Education libérale*. Éducation qui tend a former des hommes libres et dignes de l'être.

— *Arts libéraux*. Nom donné, par opposition à Arts mecaniques, a ceux qui appartiennent plus particulièrement a l'esprit, et ou les facultes intellectuelles ont plus de part que les facultés physiques. La musique, la peinture, la sculpture, sont des arts libéraux. Tasse, vous j'entends cela mieux que vous, d'autant que vous mettez sept arts *libéraux*; ils ne le sont pas. Qu'est-ce qu'ils vous donnent par leur libéralité? Il faut d're nobles et libres. (Ber. de Verville.) Un art *libéral* ne sert guere que le luxe, et exige des talents enfants des passions. (B. de St P.) Les Grecs, qui ont voulu s'approprier l'invention de tous les arts *liberaux*, ont pretendu qu'ils avaient imaginé les ordres toscan, ionique, dorique et corinthien. (H.) Les arts *libéraux* sont un des plus beaux attributs du génie de l'homme, qui en a derobé le secret à la nature, et l'on peut les regarder comme des initiations aux glorieuses destinees de son avenir. (Dehèque.)

— *Profession libérale*. Celle où domine le travail de l'esprit. Se dit par opposition a Profession mannelle.

— Qui est favorable a la liberté civile et politique. Opinion, idée libérale. Principes libéraux. Institutions libérales. Parti liberal. Les hommes *libéraux* de chaque époque sont en général ceux qui sont a la hauteur des lumieres déja developpées, et a plus forte raison ceux qui devancent leur siecle et n'en partagent point les préjugés. (Schnitzler.) En France, dans les temps modernes, les idées *liberales* avaient été couvées par la philosophie du XVIIIe siècle; la révolution de 1789 les fit éclore. (Artaud.) Les principes *liberaux* ne sont pas le partage d'une époque particulière; ils n'appartiennent pas exclusivement à telle forme speciale de gouvernement; ils peuvent fleurir dans tous les temps et dans tous les lieux. (Id.) Le système *libéral* est le plus sûr dissolvant des associations trop puissantes. (E. Renan.)

— *Libéral arbitre*. A été employé pour Libre arbitre. Les païens qui ont vecu vertueusement soumettant leur *libéral* arbitre à la raison. (La motte)

— Substantiv. Mot qui passa dans le langage politique, vers la fin de 1790, pour designer les hommes modérés, mais dévoues a la liberte, aux doctrines libérales de la Révolution. Plus tard, on l'appliqua aux partisans des libertés politiques. Les libéraux de France, d'Italie, d'Espagne. C'est un *libéral*. (Acad.)

— Celui qui aime à donner. Le *libéral* double le merite du présent par le sentiment. (Mme Lambert.)

LIBERALE DA VERONA. Peintre de l'école venitienne, né a Verone, 1451-1536, eleve de Jacopo Bellini.

*** LIBÉRALEMENT**, adv. D'une maniere libérale. Il donna libéralement tout ce qu'il avait. Il en usa *libéralement* (Acad.) Les levres de plusieurs bénirent celui qui donne *libéralement* à manger. (Lemaistre de Sacy.)

— S'emploie souvent par ironie. J'ai bien peur que nous n'ayons pas, a beaucoup pres, les quinze lieues d'atmosphère qu'on donnait *liberalement* à notre globe. (Voltaire.) Ils appelaient le patriarche loup ravisseur dans le bercail; titre que toutes les communions se sont *libéralement* donné les unes aux autres. (Id.)

— Largement, copieusement. Je suis d'avis qu'il soit phlébotomisé *liberalement*. (Mol.)

— En homme libre. Élever libéralement ses enfants.

— D'une manière favorable à la liberte civile et politique. Penser, ecrire, parler libéralement

LIBÉRALES, s. f. pl. Antiq. Fête qu'on celebrait a Rome en l'honneur de Bacchus. Aux libérales, les enfants quittaient la robe du premier âge, pour prendre celle qu'on appelait *toga libera*, toge libre. On disait aussi *Liberies*. Cette fête, qui se célebrait le 17 mars, était distincte des Bacchanales, qui se celebraient trois fois l'an.

LIBÉRALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Libéraliser. S'emploie adjectiv. Cette province est bien libéralisée depuis dix ans.

LIBÉRALISER, v. a. Ire conj. Néol. Rendre liberal, noble et libre; convertir aux doctrines libérales. Libéraliser un pays.

— SE LIBÉRALISER, v. pron. Être libéralisé; admettre les doctrines libérales. Ce pays se libéralise.

*** LIBÉRALISME**, s. m. Idées généreuses, libérales; tendance bienveillante a réaliser le bonheur de toutes les classes de la société.

— Polit. Doctrine libérale, favorable aux libertés politiques. Libéralisme ecluré, généreux. Libéralisme fougueux. Vrai, faux libéralisme. Libéralisme intéressé. Le vrai *libéralisme* représente l'ensemble des croyances et des principes qui dirigent des hommes libres; par conséquent, il se fonde sur une double idée, la foi a la liberté humaine, et la foi au progrès, c'est a dire au perfectionnement de l'homme et des sociétés. (Artaud.)

— Ensemble des doctrines libérales, de tous les libéraux. Le libéralisme se soulève contre cette mesure. La lutte du libéralisme contre l'autorité.

*** LIBÉRALITÉ**, s. f. (radic. *liberal*). Penchant, disposition a donner avec discernement ce qui nous appartient, a répandre des bienfaits, a soulager ses semblables, ou même a leur être utile ou agréable. Vraie, fausse libéralité. Grande, folle libéralité. Liberalité mal entendue. Exercer sa libéralité. La libéralité consiste moins a donner beaucoup qu'a donner à propos. La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. Ce que nous appelons *libéralité* n'est le plus souvent que la vanité de donner. (La Rochefoucauld.) La *libéralité* dont la bonté n'est pas la source est une profusion qui conduit a la varice, et qui ne peut subsister que par elle. (Fontenelle.) Lorsque la *libéralité* n'est que l'envie de se montrer liberal ou de se délivrer d'une compassion importune, elle manque le plus souvent aux devoirs qu'elle croit remplir. (Montesquieu.) La *libéralité* se caracterise par la maniere de donner. (Mme Lambert.) La *libéralité* précipitée, qui vient du caprice, d'une saillie d'humeur, mène toujours le repentir après elle. (Anselot)

Un peu d'esprit, beaucoup de ruse,
Et plus encor de *libéralité*,
C'est en amour tout l'appareil requis,
Par qui maint fat est bientôt conquis. (LA FARE)

— Le don même que fait une personne libérale. C'est une libéralité extraordinaire. Je ne suis riche que de vos libéralités. Vos libéralités sont mal placées. Molière employait une partie de son revenu en *libéralités* qui allaient beaucoup plus loin que ce qu'on appelle dans d'autres hommes les charités. (Volt.)

— Se dit en parlant des sentiments, des principes. Cet homme se fait remarquer par la libéralité de ses sentiments. L'etude et l'exercice peuvent seuls donner cette *libéralité* de jugement sans laquelle il est impossible d'acquérir les lumieres nouvelles. (Mme de Stael.)

— Se dit quelquefois pour Libéralisme.

— Numism. Vertu personnifiée sur quelques medailles des empereurs.

— Syn. comp. LIBÉRALITÉ, LARGESSE. La *libéralité* est un don fait avec mesure; la largesse touche a la prodigalité.

*** LIBÉRATEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui délivre, qui a délivre une personne, une ville, un peuple de la captivité, de la servitude, d'un grand peril. Vous êtes mon libérateur. Le libérateur de la patrie. Elle fut leur libératrice.

O [illegible]
Vierge [illegible] libératrice! (LE BRUN)

— Par extens. Le *libérateur* de la Perse est le premier des *libérateurs*. (La Harpe.)

— Se dit absolument de Jesus-Christ, considéré comme ayant délivré les hommes de la servitude du peché, des démons, etc. Bien loin d'avoir detruit, comme on nous l'impose, cette salutaire confiance au *libérateur*. (Bossuet)

— Hist. relig. Nom donné a certains sectaires qui enseignaient que Jésus-Christ, en descendant aux enfers, avait délivré tous ceux qui avaient cru en lui.

— Adjectiv. Se dit des choses. Une armée libératrice. Un évenement libérateur. En les hors des guerres *libératrices*, tout ce que font les armées, elles le font de force. (V. Hugo.)

Le fer *libérateur* qui perce au moins vite
Devrait frapper mes yeux et fermer ceux qui lisent. (A. CHÉNIER)

— Antiq. rom. Surnom des divinités auxquelles on attribuait la délivrance de quelque peril. Jupiter libérateur.

LIBÉRATIF, IVE, adj. Néol. Qui opère la libération. Moyen liberatif. Action liberative.

*** LIBÉRATION**, s. f. (pr. *li-bé-ra-cion;* rad. *liberer*). Jurispr. Décharge d'une dette, d'une servitude; délivrance. Il y avait sur ce fonds une servitude fort gênante, j'en ai obtenu la libération moyennant cinq cents francs. Les usufruitiers sont toujours favorables a la libération des propriétaires. Il a opéré la libération d'une personne responsable, d'un comptable.

— *La libération de l'État*. L'acquittement, l'amortissement de la dette publique. Les États tendent toujours a se mettre dans la heureuse et a se procurer leur *libération*. (Montesq.)

— *Libération du territoire*. Délivrance du territoire occupé par l'étranger.

— Mise en liberté d'un condamné à l'expiration de sa peine. *Libération* n'est pas délivrance : on sort du bagne, mais non de la condamnation. (V. Hugo.)

— Admin. milit. Affranchissement de service. Libération du service militaire.

LIBÉRATOIRE, adj. 2 g. Qui libere. Quittance liberatoire. Peu usite.

LIBERATRIX. Astron. La 125e planete telescopique, découverte le 11 septembre 1872 par M. Henry.

LIBÈRE (Saint). Trente-septieme pape, né a Rome, elu pape l'an 352, mort en 366. L'empereur Constance, ayant fait exiler pour avoir soutenu saint Athanase contre les ariens, il ne put tenir contre la douleur du bannissement. Il signa une profession de foi en faveur de l'arianisme, sous reserve a l'anatheme lancé contre saint Athanase, et rentra dans Rome. Il revint cependant bientôt autres a la foi catholique pour. Plusieurs ecrivains ecclesiastiques ont contesté son adhesion a l'arianisme; cette assertion, disent-ils, repose sur des interpolations citées dans les écrits d'Athanase. On fete saint Libere le 24 septembre.

LIBERÉ, ÉE, part. pass. du v. Libérer. S'emploie adjectiv. Il est libéré de toutes ses dettes.

— *Forçat libéré*. Forçat mis en liberté après avoir subi sa peine.

— Decharge du service militaire. Soldat libéré.

— Bot. Se dit d'une partie qui adhere a une autre, mais qui s'en separe a une certaine hauteur.

— Substantiv. Un libéré, les libérés.

*** LIBÉRER**, v. a. Ire conj. Du lat. *liberare*, délivrer, affranchir. L'e se change en e devant une syllabe muette, excepte au futur et au conditionnel. *Je libere, tu liberes, il libere*, etc. *Je libererai*, etc. *Je libererais*, etc. Jurispr. Delivrer de quelque chose qui est incommode; decharger de quelque obligation qu'on veut éviter. Acad.) Le précurseur Goberville se charge de legrever nos biens, de tout *liberer*. (Scribe.)

— Mettre un detenu en liberté.

— Renvoyer un soldat a l'expiration de son temps de service.

— SE LIBÉRER, v. pron. En général. S'affranchir. J'ai transigé avec lui pour me *libérer* des poursuites qu'il faisait contre moi. (Acad.) Se *libérer* de la tyrannie d'un pere. (Molière.)

— Dans un sens plus particulier, s'acquitter. Il est toujours permis a un debiteur de se libérer de sa dette.

— Absol. Ce débiteur s'est enfin libéré.

LIBERGIERS ou **LEBERGER** (Hues ou Hugues), Architecte français du XIIIe siècle, mort en 1263, a commencé la belle église de saint-Nicaise, a Reims.

LIBERI. Le chevalier *Pietro*, dit *le Libertino*. Peintre italien, né a Padoue, 1605-1687, a montré un talent véritable.

LIBÉRIA. Géogr. République nègre d'Afrique, dans la Guinée supérieure, entre Sierra-Leone et Grand-Bassam, a été fondée en 1822 par une société d'abolitionistes des États-Unis, et a été reconnue comme État libre en 1847. Le sol est très fertile, bien cultivé, et donne en abondance toutes les productions des tropiques. Superficie, environ 37,200 kilom. carr.; pop. 1,000,000 d'hab. Villes *Monrovia*, capitale, Harper; villages nombreux, pourvus de chapelles et d'écoles et reliés par des routes.

LIBÉRIEN, ENNE, adj. Bot. Qui appartient au liber. Tissu libérien.

LIBÉRIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la république de Liberia.

— adj. Qui concerne cette république ou ses habitants.

LIBÉRIES, s. f. pl. Antiq. V. LIBÉRALES.

LIBERTAIRE, adj. et s. Néol. Partisan de la liberté, opposé à Autoritaire.

*** LIBERTÉ**, s. f. du lat. *libertas*, même signification). Pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou en n'agissant pas. Liberté entière, absolue. Liberté d'approuver ou de contredire. La *liberté* qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut. Bossuet. L'antiquité des maisons illustres, en remontant plus loin aux siecles passés, dont la mémoire est tout effacée, a donné aux hommes une plus grande *liberté* de feindre. (H.) La véritable *liberté* consiste a n'obéir a aucune passion. (Bacon.) La *liberté* est essentielle a l'homme; elle est son caractere propre. (J. Simon.)

Si j'avais pu me satisfaire une fois ma liberté
Mes amants pour jamais auraient la *liberté*. (DE BELLOY.)

— Se dit particulierement, en psychologie, du libre arbitre, de la faculté que nous avons de prendre possession de nous-mêmes, de nous arrêter afin de deliberer, de nous déterminer a la suite d'une deliberation, et d'agir a la suite d'une détermination. La *liberté* n'est que l'intelligence qui juge, qui délibère, qui choisit. (Florens.)

— *Liberté d'indifference*. Faculté que, selon quelques philosophes, l'homme aurait de se decider, independamment de tout motif de decision.

— *Liberté morale*. La liberté considérée sous le point de vue de la morale qu'elle engendre, dont elle est la condition nécessaire.

— *Liberté naturelle*. Pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultes a faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile ou agréable. Dans l'état social, la *liberté* naturelle est restreinte par les conventions établies pour l'utilité commune. (Acad.) Faire ce qui nous plait est la *liberte* naturelle. (Paley.)

— Pouvoir de disposer a sa guise de son temps, de sa personne.

— État d'un cœur libre, exempt de la passion de l'amour. Cette femme lui a fait perdre sa *liberté*. (Acad.)

— Indépendance de caractère, d'état, de con-

duite. Il aime trop sa liberté pour prendre un tel emploi. Engager, perdre, vendre sa liberté. La *liberté* n'est pas oisivete ; c'est un usage libre du temps, c'est le choix du travail et de l'exercice. (La Bruy.) Quelle *liberté* s'est-elle donnée qui pût, je ne dis pas meriter une censure, mais souffrir une mauvaise interpretation ? (Flech.)

— Se dit par opposition à Contrainte. Parler, agir en liberté, avec liberte. C'est une maison dans laquelle on jouit d'une grande liberte. Decu par la *liberté* dont elle a fait un mauvais usage, l'ame cherche a se retrancher de toutes parts. (Boss.) L'asile qu'elle avait choisi pour défendre sa *liberté* devint un piege innocent pour la captiver. (Fl.) Eucharis aurait eté en pleine *liberté* avec Telemaque. (Fen.)

— *Liberté d'esprit*. Etat de l'esprit dégagé de toute preoccupation, de toute gêne. Il n'a pas la liberté d'esprit necessaire pour s'occuper en ce moment d'une affaire de ce genre. Il lui fut impossible de retrouver la moindre *liberté* d'esprit dans tout le reste de la soiree. (Mme de Genlis.)

— *Avoir l'esprit en liberté*. J'ai l'esprit fort en *liberté* du côté de la guerre. (Mme de Sevig.

— *Liberté de langage, liberté de discours*, ou simplement, *liberté*. Franchise, hardiesse. Il lui a parlé avec toute la liberté d'un homme qui ne depend de personne. Il parlait au prince avec une grande liberte de langage. Leurs regards hardis et la *liberté* de leurs discours se ressentaient de l'habitude qu'elles avaient de vivre avec des soldats. (Merimée.)

Je repondrai, madame, avec la *liberté*
D'un soldat qui sait mal farder la vérité. (Racine.)

— Maniere d'agir, libre, familière, hardie. Il se dit, dans cette acception, en bien et en mal, et s'emploie souvent au pluriel. Je n'aime pas cette liberte. Il prend trop de libertes avec ses superieurs. Se donner des libertes. Prendre des libertes avec une femme. Un flatteur prit la *liberté* de lui parler a l'oreille. (Fen.) S'il fallait prendre des *libertés* avec la reine ou avec Mme Scarron, j'en prendrais plutôt avec la reine. (Mme de Caylus.)

— *Liberté grande*. Se dit en plaisantant de quelque parole ou action peu reservee. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il y consentit, en me demandant pardon de la *liberté* grande. (Hamilton.)

—Tolérance, immunite. Ce fut elle-même qui, profitant des *libertés* d'une nuit de carnaval, l'encouragea à tout lui dire. (Ger. de Nerval.)

— Autorisation, permission, licence. Je vous assure que personne du monde n'en apprendra rien par nous, que vous ne nous en donniez la *liberte*. (Mme de Sevig. Quand on n'ecoute plus la tradition, la verite n'a plus la *liberte* de paraitre. Pascal.)

— *Demander la liberté*. Demander la permission. Je vous demande la liberte de me promener dans votre jardin. Il m'a demande la liberté de venir me voir.

— *Prendre la liberté de faire quelque chose*. Se dit, par politesse, pour faire quelque chose. Je prends la liberte de vous rappeler votre promesse. J'ai pris la liberté de vous écrire. Je prends la liberte de ne pas partager votre opinion, de n'être pas de votre avis.

— Licence poetique. Si ces *libertés* ne sont pas permises aux poetes, et surtout aux poetes de genie, il ne faut point faire de vers. (Volt.)

— *Liberté de l'Evangile*. Rejet des cerémonies et des autres pratiques de la loi de Moise.

— Par opposition a Servitude, Etat, condition d'une personne libre. La liberte est l'etat naturel de l'homme. Dans les temps anciens, ceux qui etaient pris à la guerre perdaient leur *liberté* et devenaient esclaves. (Acad.) Est-ce un bien pour l'homme que la *liberté*, si elle peut être trop grande et trop etendue, telle enfin qu'elle ne serve qu'à lui faire désirer quelque chose, qui est d'avoir moins de *liberté* ? (La Bruy.) Il en est de la *liberté* comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne connait le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, et dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdues. (J. J. Rouss.) Le ciel nous a donné de la *liberté*, de la sante, une bonne conscience et des amis. (B. de St-Pierre.) L'homme le plus obscur aime la *liberté*. (Chateaub.)

Que sert la bonne chère
Quand on n'a pas de *liberté* ? (La Font.)

La *liberte*, que tout le monde adore,
Donne a l'homme du courage, inspire une grandeur,
Qu'il n'eut jamais trouvee dans le fond de son cœur. (Voltaire.)

S'il est un droit sacré, durable, illimité,
Que ce soit, contre abus de tout et pas d'étroit,
Que par ces reglements on puisse prescrire,
C'est l'immuable droit de notre *liberte*. (Id.)

— Se dit par opposition à Captivité. Il etait prisonnier de guerre, on l'a laissé en liberte sur parole.

Qui voudrait de la *liberte*
Quand son ame reste à la chaîne ? (Sedaine.)

— *Mettre en liberté*. Délivrer de la captivite, rendre libre. Narbal prit une occasion pour me mettre en *liberté*. (Fen.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. Mettre un oiseau en liberte.

— Condition d'un peuple qui vit sous ses propres lois, sans qu'un pouvoir etranger vienne s'immiscer dans ses affaires. La premiere chose qu'un peuple perd avec l'independance et la *liberté*, c'est son histoire. (E. Quinet.)

Liberté politique, ou simplement *liberté*. Jouissance de certains droits politiques plus ou moins étendus, que la constitution du pays accorde à chaque citoyen. La *liberté* est un aliment de bon suc, mais de difficile digestion ; il faut donc y preparer longtemps les hommes avant que de la leur donner. (J.-J. Rouss.) La *liberté* politique bien analysee est une fable convenue, imaginée par les hommes qui gouvernent pour endormir les gouvernés. (Napol.) Partout la *liberté* a plus a craindre les passions de ceux qui la servent que celles des ennemis qui l'attaquent (Segur.) Le glaive des amis du despotisme s'est toujours émoussé contre le bouclier des amis de la *liberté*. (Pastoret. La *liberté* est souvent préparée par des révolutions, mais elle n'en est jamais le fruit immédiat. (Jay. La *liberté* ne sait pas toujours garder ses propres bornes ; alors elle ressemble à la rebellion, qui alarme bientôt la vérité. (Lacretelle. Vive la *liberte* ! perissent les tyrans ! (Colardeau.) Par le degre de *liberte* se mesure la richesse d'un Etat. (Villem.) Vienne une pluie d'été, le sang que la *liberté* aura verse dans les rues sera lave a tout jamais. (A. Dumas.) La *liberté*, qui la plupart du temps ne se glisse dans le monde que d'une façon subreptice, fut réduite à presque rien. (E. Renan.)

Toutes ces cruautés,
La perte de nos biens et de nos *libertes*,
Et les proscriptions, et les guerres civiles,
Sont les degres sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois.
(Corneille.)

La *liberte*
Des seuls patriotes ne fut pas le partage ;
Elle appartient au monde, et ce grand heritage
Est a tous les humains dispense par les cieux,
Tel que l'astre du jour, qui luit pour tous les yeux
(M.-J. Chenier.)

Pousse, pousse à jamais la *liberté* renaître
Sur les sanglants debris des tyrans abattus,
Pour que le genre humain conserve ses vertus ! (Id.)

— On dit dans le même sens : *Liberté publique*. Les lettres elles-mêmes étaient la seule *liberté* publique alors autorisée. (Villem.)

— *Liberté civile*. Pouvoir de faire tout ce qui n'est pas contraire aux lois. La liberte civile ne peut exister sous un gouvernement arbitraire et absolu. La liberte civile consiste a n'obeir qu'a la loi. Le crime de Sextus donna a Rome la liberte politique ; celui de Paprius y donna la *liberte* civile. (Montesq.)

— *Liberté de commerce*. Faculté de vendre, d'acheter, tant a l'intérieur qu'à l'exterieur, sans être soumis à des lois ou à des reglements gênants ou prohibitifs. La *liberté* du commerce était entière. (Fen.)

— *Liberté de conscience*. Droit que tout homme a de choisir et de professer les opinions religieuses ou philosophiques qui lui paraissent le plus conformes a la vérité, sans pouvoir pour cela être inquiété par l'autorité publique. La *liberte* de conscience devait sortir à la longue du droit romain. (E. Renan.)

— *Liberté des cultes*. Droit qu'ont les sectateurs des diverses religions d'exercer leur culte et d'enseigner leurs doctrines.

— *Liberté d'écrire*. Droit de manifester sa pensée par écrit.

— *Liberté individuelle*. Droit qui appartient à chaque citoyen de n'être privé de la liberte de sa personne que dans les cas et selon les formes determinees par la loi. La *liberte* individuelle, c'est cette liberté necessaire qui assure la sécurité de chaque citoyen. (E. Picard.)

— *Liberté des mers*. Droit qui appartient à toutes les nations de naviguer librement sur toutes les mers. Si elle réclame vainement la *liberté* de la mer Noire, elle se console de l'impuissance de ses forfanteries diplomatiques à Constantinople, en se ménageant le monopole de la mer Rouge et le privilege de l'Euphrate. (Barrault.)

— *Liberté de penser*. Droit de manifester sa pensée sans contrainte. || Signifie aussi, Maniere hardie de penser sur les matieres de religion, de morale, de gouvernement. Il a une grande *liberté* de penser. (Acad.) Ce sens vieillit.

— *Liberté de la presse*. Droit de manifester, de publier ce que l'on veut par la voie de l'impression. Le grand principe de la liberte de la presse a été posé pour la première fois par l'Assemblee constituante dans la Déclaration des droits.

— Personnification de la liberté. Si ce vieillard eût rencontre la *Liberté*, sa mère, au coin d'un bois, il l'eût étranglée. (O. Feuillet.)

La *Liberté* mêlait à la mitraille
Des lys rompus et des sceptres brisés. (Béranger.)

— *Une Liberté*. Une statue, une image de la liberté.

— Au pluriel, Franchises, immunités. Cette province a perdu toutes ses libertes lors de la conquête. Les libertes des communes.

— *Les libertés de l'Eglise gallicane*. La conservation par l'Eglise de France de l'ancien droit commun de toutes les Eglises.

— Facilite, aisance dans les mouvements du corps, de la main, etc. Cet homme a une grande liberte d'action, de mouvements, de langue, de parole, de geste. Elle fait tout avec beaucoup de liberte et de grâce. Une attaque de paralysie lui a ôté la liberté de ses jambes. Combien de temps, de regles, d'attention et de travail pour danser avec la même *liberté* et la même grace que l'on sait marcher ! (La Bruy.)

Se dit, dans le sens precédent, des choses inanimées. Il faudra donner plus de liberte à ce ressort. Cette porte n'a pas assez de liberté.

— *Liberté de ventre*. Facilité avec laquelle le ventre fait ses fonctions. Peu usité.

— Loc. prov. *Liberté et pain cuit*. On est heureux lorsqu'on a l'indépendance et une existence assuree.

— *En liberté*, loc. adv. Librement. Parler, agir en liberte, en toute liberté. Il agit en pleine liberte.

Elle-même a choisi cet endroit écarté
Ou nos cœurs a nos yeux parlent en *liberté*. (Rac.)

— *Être en liberté de*. Avoir la liberté de. Je fus en *liberté* de le voir. (Pasc.)

— B.-arts. *Liberté de pinceau, de burin, de crayon*. Facilite avec laquelle l'artiste manie ces instruments. Il y a dans ce tableau une grande liberte de pinceau.

— Chim. *Mettre un corps en liberté*. Le dégager d'une combinaison dans laquelle il était comme captif.

— Comm. S'est dit en général de l'état des marchands, affranchis de la juridiction ordinaire des lieux ou ils font leur negoce, et pouvant porter les affaires qui les concernent devant un juge de leur nation.

— Dogm. *Liberté de contradiction*. Se dit de la faculte de faire telle ou telle chose determinee ou de ne pas la faire. Jesus-Christ n'avait que la liberté de contradiction, et seulement à l'égard du bien. || *Liberté de contrariété*. Se dit de la liberte de choisir entre le bien et le mal. || *Liberté éloignée*. Celle qui est gênee par les obstacles. Nous avons besoin de la grâce pour aider a la liberté éloignée. || *Liberté prochaine*. Pouvoir d'exécuter une chose sur-le-champ.

— Hist. *Déesse de la Liberté*. En France, pendant la Revolution, on avait substitue sur les places publiques aux statues des rois celle de la Liberté. Dans plusieurs solennites on vit aussi figurer a cette epoque des déesses de la Liberté et de la Raison representees par des femmes. || *Ordre de la Liberté*. Société secrète fondée a Paris en 1790. Les deux sexes y etaient admis.

— Jeux. Nom donné aux figures mises a la place des dames dans les jeux de cartes, lors de la Revolution.

— Jur.spr. *Liberté provisoire sous caution*. Droit accorde a un prevenu d'obtenir son elargissement, a la charge par lui de fournir des garanties qu'il ne cherchera pas a fuir. On l'a mis en liberté provisoire sous caution. La mise en *liberte* provisoire etait autorisée sous les premieres races de nos rois. (E. de Chabrol-Chamgrane.)

— Législat. étrang. *Liberté de cour*. Privilège des negociants etablis dans les anciennes villes hanseatiques, qui consistait a être jugé en premiere instance par le consul de leur nation, et en appel par les magistrats des villes associées.

— Manèg. *Liberté de langue*. Espace vide, espèce d'arcade ménagée dans le canon du mors, pour loger la langue du cheval. || *Sauteur en liberté*. Cheval dressé à faire des sauts pour accoutumer le cavalier a se tenir ferme en selle.

— Myth. Divinité allégorique à laquelle les anciens elevèrent des temples. Hygin la fait fille de Jupiter et de Junon. Tiberius Graechus lui bâtit a Rome, sur le mont Aventin, un temple soutenu de colonnes de bronze, et orné de statues de grand prix. La Liberté y etait représentée sous la figure d'une dame romaine, vêtue de blanc, tenant un spectre d'une main, et de l'autre une pique surmontee d'un bonnet.

— Techn. Filet qui sert à élever et a abaisser les brins de cannes avec lesquels on fait des fauteuils, pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière.

LIBERTELLE. s. f. Bot. Syn. de NÉMASPORE.

LIBERTICIDE. adj. 2 g. (ét. lat., *libertus*, liberte ; *cædere*, tuer, détruire). Qui detruit la liberte ; qui attente a la liberte. Projet, loi, ordonnance liberticide. Les ordonnances du 25 juillet 1830 etaient liberticides. Or les actes des ministres sont arbitraires et *liberticides*. (A. Dumas.)

Mutilez par le fer, brûlez par les acides
La bouche qui vomit les sons *liberticides*. (H. Moreau.)

— LIBERTICIDE. s. m. Celui qui detruit la liberté. Le liberticide est un fils qui tue sa mere. || Crime que l'on commet quand on viole les libertes publiques. Le liberticide est un crime de lese-humanité.

LIBERTIE. s. f. (de *Libert de Malmédy*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des iridees, établi pour plusieurs espèces des régions extratropicales de l'hemisphère austral. | Syn. de FUNKIE et de BROME.

* **LIBERTIN, INE**. adj. (ét. lat., *libertinus* ; radic. *liber*, libre). Dereglé dans ses mœurs, dans sa conduite. Il est devenu fort libertin. Cette femme, malgré sa mine hypocrite, est fort libertine. On doit considérer que, dans la querelle des Troyens, il ne s'agissait que d'une vieille femme fort *libertine* qui s'était fait enlever deux fois. (Volt.) Il n'y a pas de plus mauvaise compagnie pour une femme qu'un mari *libertin* (Mme de Puysieux.) Il est si *libertin*, que s'il va jamais en enfer, ce qui ne peut lui manquer, il tentera de seduire Proserpine. (Gueulette.)

— Se dit aussi des enfants, des écoliers dissipés. Il est fort libertin. Soyez persuadés que c'est à cause que vous êtes si exactes à les veiller, qu'elles sont si aisées à conduire, et qu'aussitôt que vous cesserez de les observer, elles deviendront *libertines*. (Mme de Maintenon.)

— Dans plusieurs sens, il se dit aussi des choses. Contes, discours libertins. Vie libertine. Humeur libertine. La pensee est trop *libertine* ; mais cela même est assez plaisant que ce système fût alors une occasion de pêche, parce qu'il était trop confus. (Fonten.) Les entretiens polissons préparent les mœurs *libertines*. (J.-J. Rouss.) Revoit-on cet amant ? Il faut un épanchement modeste de tendresse, mais cependant plus tendre que ne pourrait être une joie *libertine*. (Mariv.)

— Qui s'abandonne au caprice, aux écarts de l'imagination. Vous écrivez si bien, ma chère enfant, quand vous n'avez point de sujet, que je n'aime pas moins ces lettres-là, toutes *libertines*, que celles ou vous faites réponse. (Mme de Sevig.) C'est aujourd'hui notre style ordinaire, décousu et *libertin*, vagabond et inegal, sans nombre, sans mesure, sans liaison, sans proportion ni entre les choses ni entre les mots. (P. André.)

— Qui manque de mesure. C'était un tempérament que je croyais fort raisonnable, entre la rigueur des vingt-quatre heures et cette etendue *libertine* qui n'avait aucunes bornes. (Corneille.)

— S'est pris dans le sens d'Incrédule en religion. C'est être *libertin* que d'avoir de bons yeux. (Mol.)

Je le soupçonne encor d'être un peu *libertin* ;
Je ne remarque point qu'il hante les églises.
(Moliere.)

— Ce mot s'est pris quelquefois en bonne part dans le sens d'Indépendant, qui aime la liberté sans cependant blesser l'honnêteté. J'ai l'esprit *libertin*, et je n'aime pas à traduire. (Voltaire.)

Je veux avoir une maîtresse
D'esprit tant soit peu *libertin*. (Saintin.)

— Substantiv. C'est un libertin, un vrai libertin. C'est une *libertine*. (Acad. La liberté donnee a des peuples corrompus est une vierge livrée à des *libertins*. (Boiste.) Personne ne fait attention aux vieux *libertins* blases qui crèvent d'ennui et dont Paris est pavé. (Stendhal.)

Pour le cœur d'un *libertin*,
Il n'est pas d'éternel chagrin ;
Un rien le trouble, le désole,
Mais un rien aussi le console.
(A. de Montesquiou.)

— Enfant dissipé. C'est un petit libertin qu'il faudra punir.

— Esprit fort, incrédule. Les *libertins* et les esprits forts. (Acad.)

On doit craindre le ciel, et jamais *libertin*
N'a fait encor, dit-on, qu'une mauvaise fin
(Corneille.)

—LIBERTIN s.m. Fauconn. Oiseau de proie qui s'écarte et ne revient pas.

— Hist. relig. Membre d'une secte anabaptiste qui croit toute servitude contraire a l'esprit du christianisme. Aides des jurisconsultes et des *libertins*, les indépendants avaient réussi à maintenir la suprématie du parlement en matière religieuse. (Guizot.) || Ce nom a aussi été donné a une secte qui professait une espèce de pantheisme. || Nom que reçut à Geneve un parti politique opposé à Calvin dans ses entreprises contre la liberté civile.

* **LIBERTINAGE**. s. m. (rad. *libertin*). Débauche ou mauvaise conduite ; abandon aux plaisirs charnels ; desordre, dereglement de mœurs. C'est un homme qui vit dans le libertinage, dans un libertinage continuel. Donner, tomber dans le libertinage. Mourir des suites du libertinage. Libertinage crapuleux. Le *libertinage* corrompt le cœur le plus parfait. (Boiste.) Le dernier degre du *libertinage* est de s'en vanter. (Sall.) Les excès du *libertinage* avaient d'avance interdit à Dubois ceux de l'ambition. (L. Blanc.)

L'hymen est ordinairement
Le tombeau du *libertinage*,
A moins qu'on ait le diable au corps.
(La Chaussée.)

Je ne suis point du tout né pour le mariage.
Des parents, des enfants, une femme, un ménage,
Tout cela me fait peur. J'aime la liberté,
Et le *libertinage*. (Regnard.)

— Irréligion, incrédulité ; licence des opinions dans les matières religieuses. Il fait profession de libertinage. Cela sent le libertinage. Le libertinage philosophique s'allie quelquefois avec des mœurs pures et même austères. Mon frère, ce discours sent le *libertinage*. (Mol.) Un des prétextes du *libertinage* est de pretendre que l'on ne croit point, que l'on n'a point de foi. (Bourdal.)

— Indépendance d'allures ; façon d'agir en dehors des conventions, des habitudes reçues. J'aime fort le *libertinage* de votre vie, de vos repas. (Mme de Sévig.)

— *Libertinage d'esprit, d'imagination*. Légèreté, inconstance dans les idees qui fait qu'on passe d'un objet a un autre sans s'arrêter a aucun. C'est un bon écrivain, mais il s'abandonne à un libertinage d'imagination qui l'entraine dans beaucoup d'écarts. Il se laisse aller à un libertinage d'esprit qui l'empêche d'approfondir aucun sujet. Il y a un *libertinage* d'esprit qui use l'âme, comme la débauche use les sens. (La Mennais.)

* **LIBERTINER** v. n. Ire conj. Vivre dans le libertinage, faire le libertin. Depuis qu'il a fait la connaissance de cette femme, il ne fait que libertiner.

— Se dit des enfants, des écoliers très dissipés. Cet enfant ne fait que libertiner, jamais ses devoirs ne sont faits.

— SE LIBERTINER, v. pron. Se dissiper beaucoup, s'écarter de son devoir. Il commence à se libertiner. Ce verbe est familier dans toutes ses acceptions.

LIBERTINISME, s. m. (rad. *libertin*). Etat de celui qui repousse les croyances et les pratiques de la religion.

LIBERTISTE, s. m. Philos. Partisan du libre arbitre. Les fatalistes sont donneurs de conseils non moins que les *libertistes*. (C. Renouvier.)

LIBERUM VETO, s. m. (pron. *li-bé-romm vé-to*; mots lat. signif. *libre veto*). Hist. Droit qui appartenait à tout membre de la diète polonaise de rendre nulle, d'arrêter une résolution, et même de dissoudre la diète.

LIBES (Antoine). Physicien, né à Béziers, 1752-1832, fut professeur au lycée Charlemagne. Parmi ses ouvrages estimables, on remarque : *Leçons de physique chimique; Traité élémentaire de physique; Histoire philosophique des progrès de la physique*, etc.

LIBÉTHÉNITE, s. f. (de *Libethen*, nom géogr.). Miner. Phosphate de cuivre naturel.

LIBETHRA. Géogr. anc. Ville de la Macédoine, ou l'on voyait, dit-on, le tombeau d'Orphée. || Fontaine de la Béotie célébrée par les poètes.

LIBETHRIDES et **LIBÉTHRIADES**, adj. et s. f. pl. Myth. Surnom des Muses, pris de la fontaine de Libéthra, qui leur était consacrée. C'était aussi le nom des nymphes de cette fontaine et du mont Libéthrius.

LIBÉTHRIUS ou **LIBÉTHRUM**. Géogr. anc. Montagne de la Béotie, qui faisait partie de la chaîne de l'Hélicon, et où se trouvait la source de Libethra.

LIBETTE, s. f. Entom. Joli insecte coléoptère.

LIBICI ou **LIBUI**, s. m. pl. Geogr. anc. Peuple ligurien de la Gaule Transpadane, dans le bassin de la Sessia; ch.-l., *Vercellæ* (Vercelli).

* **LIBIDINEUX, EUSE**, adj. (étym. lat., *libidinosus*; de *libido*, fantaisie, désir déréglé). Dissolu, lascif, trop sensuel. Se dit des personnes et des choses. Appetit, discours libidineux. Homme libidineux.

LIBIDINOSITÉ, s. f. Passion, vice de celui qui est libidineux.

LIBIDIVI, s. m. Comm. Syn. de DIVIDIVI.

LIBIDOCLÉE, s. f. Crust. Genre d'oxyrynques de la tribu des maïens, établi pour une seule espèce rencontrée sur les côtes de Valparaiso.

LIBINIE, s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxyrynques, tribu des maïens, établi pour trois espèces des mers d'Amérique.

LIBITINAIRE, s. m. (rad. *Libitine*). Antiq. rom. Officier public qui présidait aux convois, à Rome, et qui fournissait tout ce qui était nécessaire aux funérailles.

LIBITINE, s. f. Moll. Syn. de CYPRICARDE.

LIBITINE, Myth. Déesse qui présidait aux funérailles. Quelques-uns croient que c'est la même que Vénus, d'autres prétendent que c'est Proserpine. || *Compte de Libitine*. Registre conservé dans le temple de Libitine, sur lequel on inscrivait le nom des morts pour lesquels une offrande était apportée. || *Porte de Libitine*. La porte par laquelle on enlevait les morts hors de Rome. || Porte de l'amphithéâtre par laquelle on enlevait les corps des gladiateurs qui étaient tués dans les jeux.

* **LIBITUM (AD** V. AD LIBITUM.

LIBOCÈDRE, s. m. Bot. Sorte de conifère de l'Amérique australe.

LIBOT, s. m. Conchyl. Espèce de patelle.

LIBOURET, s. m. Pêch. Ligne enfilée dans un trou fait à un morceau de bois, à l'extrémité de laquelle sont plusieurs hameçons, et dont on se sert pour pêcher le maquereau.

LIBOURNE, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Gironde, à 32 kil. N.-E. de Bordeaux, au confluent de la Dordogne et de l'Isle. Port de commerce; vins, fer et houille; filatures de coton, tanneries et verreries; chantier de construction pour les petits navires; 16,000 hab.

* **LIBRAIRE**, s. 2 g. (ét. lat., *librarius*; de *liber*, livre). Marchand de livres. Une boutique de libraire.

—Celui qui achète des manuscrits et fait imprimer des livres à ses frais. Cet écrivain s'est mis aux gages de tel libraire. Il a ruiné son libraire. Tous ses ouvrages sont restés chez le libraire. Longtemps les libraires ne furent que de savants imprimeurs qui s'attachaient à reproduire des éditions bien correctes d'auteurs anciens, à l'imitation pour ainsi dire des copistes. Les *libraires* hollandais gagnent un million par an, parce que les Français ont eu de l'esprit. (Volt.)

Un *libraire*, imprimant les essais de ma plume,
Donna, pour mon malheur, un trop heureux volume
(BOILEAU.)

— En ce sens, on dit aussi *libraire éditeur*.

— Se dit aussi des personnes qui louent des livres, qui tiennent un cabinet de lecture. Louer un livre chez le libraire. Prendre des romans au mois chez le libraire. Être abonné chez un libraire pour la lecture des journaux.

— *Libraire d'assortiment* ou *commissionnaire*. Celui qui, moyennant un droit de commission, s'occupe du placement et de l'exportation des ouvrages fabriqués par les éditeurs.

— *Imprimeur libraire*. Celui qui imprime les livres et les vend.

— *Libraire juré*. Libraire qui avait prêté serment devant l'université de Paris.

— Antiq. rom. Celui qui faisait mettre et transcrire des livres. | Employé qui, dans les légions et les manipules, était chargé de tenir le contrôle et la comptabilité. | Celui qui copiait les actes judiciaires. Il s'est dit, dans son acception de copiste, jusqu'au VII[e] siècle de notre ère environ.

— Hist. ecclés. Au moyen âge, Officier ecclésiastique qui, dans les monastères, était chargé de transcrire et de garder les livres. Dans les cathédrales, la dignité de libraire équivalait à celle de grand chantre.

— L'Académie ne donne à ce substantif que le genre masculin.

— S'emploi adjectiv. Les imprimeurs furent aussi libraires. Commis *libraire*. Académ. On dit en parlant d'une femme qui fait le commerce de livres, Une marchande *libraire*. Id.

LIBRAIRESSE, s. f. Marchande de livres; femme de libraire. Mot burlesque.

* **LIBRAIRIE**, s. f. Profession de libraire; commerce des livres. Un fonds, un magasin, une boutique de librairie. Il a fait fortune dans la librairie. Il est entré dans la librairie. C'est un homme qui entend bien la librairie. La librairie va fort bien, va fort mal depuis quelque temps. On ne trouverait pas ce livre dans toute la librairie. L'exercice de la librairie n'est limité en Angleterre par aucune loi. La librairie russe est concentrée dans un très petit nombre d'établissements. En Suisse, le mouvement de la librairie repose sur quelques maisons importantes. Au commencement du moyen âge, le commerce de la librairie se trouvait à peu près perdu. Charlemagne associant la *librairie* à l'université, lui adjugea les mêmes prérogatives. (Encycl.) Sous les auspices de M. de Malesherbes, la *librairie* changea de face, prit une nouvelle forme et une nouvelle vigueur. (Id.)

— Magasin, boutique de librairie. Il vient d'établir une librairie. Ce livre se trouve à telle librairie. Il y a plusieurs *librairies* dans cette ville. (Acad.) Une *librairie* internationale est un lien préparatoire entre les peuples. (V. Hugo.

— Ensemble des livres ou autres objets vendus par les libraires. Un ballot de librairie.

— *La librairie*. La corporation des libraires.

— Autrefois, Bibliothèque. La librairie du roi. Cette acception s'est conservée longtemps dans les actes publics. | *Maître de la librairie*. Bibliothécaire du roi. M. de Thou fut maître de la librairie.

LIBRAMENT, s. m. (ét. lat., *libramentum*, contrepoids; de *librare*, équilibrer). Ent. m. Balancier des insectes diptères. Peu usité.

* **LIBRATION**, s. f. (pron. *li-bra-cion*; ét. lat., *libratio*, balancement). Astron. Balancement apparent de la lune autour de son axe, mouvement par lequel elle nous cache et nous découvre alternativement une partie de sa surface. Les astronomes distinguent trois sortes de librations : la *libration diurne*, qui est égale à la parallaxe horizontale; la *libration en latitude*, qui vient de l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique; et la *libration en longitude*, qui vient des inégalités du mouvement de la lune dans son orbite.

— *Libration de l'apogée de la lune*. Mouvement que produit l'action du soleil dans le mouvement de cet apogée. | *Libration de la terre*. Mouvement par lequel la terre est retenue dans son orbite, de manière que son axe demeure toujours parallèle à lui-même. | *Libration de l'obliquité de l'écliptique*. Mouvement de l'axe de la terre admis par Copernic, pour expliquer la diminution de l'obliquité de l'écliptique.

— Phys. Balancement régulier tel que celui d'un pendule ou d'un plomb suspendu à une corde.

— Fig. Équilibre, balancement. Tant il est vrai que la *libration* est tellement égale entre ces deux affections, que l'on est embarrassé de décider laquelle emporte la balance. (Bonnainvilliers.)

* **LIBRE**, adj. 2 g. (du lat. *liber*, même signif.). Qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de ne pas agir. L'homme est né libre. La volonté est libre, est une faculté libre. Est-on *libre* en prison? — Les hommes faibles ne sont pas *libres*; mais, quand on a un vrai courage, on est *libre* partout. (Fén.) Le plus *libre* des hommes est celui qui n'est soumis qu'à Dieu et à sa raison. (Id.) Celui-là seul est véritablement *libre* qui se commande à lui-même. (Dacier.) On n'est *libre* qu'en obéissant aux lois. (Sicard.) Il n'y a d'homme *libre*, que celui sur qui la fortune n'a pas de pouvoir. (De Bugny. Chacun chez soi doit être *libre*. (Raumont.) Pour être *libre*, il faut avant tout aimer Dieu. (La Menn.)

— Se dit des choses dans un sens analogue.

Des lors a la richesse il fallut renoncer
Ne pouvant l'acquérir, j'appris a m'en passer;
Et me voilà redevenu [illegible]
La *libre* vertu fut [illegible] (M.)

— *Libre pensée*. Indépendance [illegible] dogmatique, droit de penser librement.

— *Libre penseur*. Partisan de la [illegible] pensée.

— *Libre arbitre*. Liberté de choisir entre le bien et le mal.

— Fam. *Les volontés sont libres*. Se dit à quelqu'un pour lui déclarer qu'on le laisse libre de faire ou de ne pas faire une chose.

— Dans le style soutenu, il prend bien un complément amené par la préposition *de*. Ce complément est un substantif. *Il se* signifie Exempt, affranchi de. Libre de soin, de crainte, de passion, de soucis, d'inquiétude, de toute sorte d'engagement.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je me suis mis chez
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont [illegible]
(RACINE.)

Heureux qui, loin du bruit, sans [illegible] sans [illegible]
Cultive de ses mains ses champs héréditaires,
Qui, *libre* de désirs, de soins ambitieux,
Vit [illegible] les simples mœurs de nos sages aïeux!
(ANDRIEUX.)

— *Libre de sa parole*. S'est dit pour Peu fidèle à ses promesses. Les Eoliens étaient hardis, téméraires, toujours *libres* de leurs paroles. (Montesquieu.)

— Si le complément est un infinitif, il signifie Qui a la liberté de. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser. Libre à vous de venir. Je suis *libre* de vouloir ou de ne pas vouloir, de vouloir ceci ou de vouloir cela, mais je ne suis pas toujours en état de faire ce que j'ai voulu. (J. Simon.)

— *Libre à*. S'est dit en ce sens au XVII[e] siècle. Car enfin je suis *libre* à disposer de moi. (Corn.) Aussi ne suis-je pas *libre* à sentir ou ne sentir pas quand l'objet est présent. (Boss.)

Je suis [illegible]
Que jamais par la force on n'entra dans un cœur,
Et [illegible] comme est *libre* à nommer son vainqueur
(MOLIÈRE.)

— Impers. *Libre à... de...* Il est facultatif à... de... Libre à vous de ne pas m'écouter. Il vous est libre d'accepter ou de refuser.

— Se dit d'un État ou le peuple participe à la puissance législative soit par lui-même, soit par ses mandataires, et ou les droits civils et politiques sont garantis par la constitution. C'est un État, un peuple, un pays libre. Cette nation est libre. Tout peuple qui a voulu la liberté a toujours été *libre*. (Martin de Gray.) La Suède fut toujours *libre* jusqu'au milieu du XIV[e] siècle. (Volt.) Les peuples pauvres et sauvages sont toujours *libres*. (B. de St-P.) Un Lacédémonien, interrogé sur ce qu'il savait : Je sais être *libre*, repondit-il. (Sall.)

— *Assemblées libres*. Assemblées qui ont droit de contrôle sur les actes du gouvernement.

— *Villes libres*. Villes d'Allemagne qui ne sont soumises à aucun prince, et qui sont gouvernées par leurs propres magistrats. Hambourg est une ville libre.

— *Église libre*. Église en dehors de la religion d'État.

— *Femme libre*. Dans certains systèmes socialistes, Femme qui n'admet pas les sujétions particulières imposées à son sexe par les lois ou les mœurs actuelles.

— Qui n'est pas soumis à des entraves. *Les suffrages ne sont pas libres dans cette assemblée*. On n'ose y dire son avis, y voter suivant sa conscience. *Le commerce est libre dans ce pays*. Il n'est point entravé par des lois prohibitives. || *La presse est libre dans ce pays*. Les écrits destinés à l'impression ne sont soumis à aucune censure préalable.

— En liberté, sans entraves, en parlant des animaux et des plantes. L'herbe y pousse inutile et *libre* comme aux premiers jours. (H. Taine.) Des deux côtés du chemin de fer s'étend une plaine immense, toute verte, remplie de bétail et de chevaux *libres*. (Id.)

— Qui ne présente pas d'obstacles. *Les mers sont libres*. On peut y naviguer sans craindre les corsaires ou les ennemis. *Les passages, les chemins sont libres*. On peut y marcher sans rencontrer aucun embarras, aucun danger. *La campagne est libre*. Les ennemis ne l'occupent plus. || *Espace libre*. Espace qui n'est point occupé, rempli, embarrassé. *Cette place est libre*. Personne ne l'occupe, on peut la prendre, s'y mettre. | *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un*. Pouvoir entrer à toute heure chez quelqu'un. || Dans le même sens, Avoir libre accès, un libre accès auprès de quelqu'un. *Entrées libres*. Pouvoir d'entrer à volonté ou sans payer. Avoir ses entrées libres à l'Opéra. En ce sens, on dit aussi absolument *entrées*. J'ai mes entrées au Gymnase.

— *Avoir son temps libre*. N'avoir point d'occupation obligée. Les heures qu'il avait *libres* furent remplies de bonnes lectures. (Boss.

Dans le même sens : *Être libre*. Je suis libre aujourd'hui, je n'ai rien qui m'occupe. Quand elle sera un peu plus *libre*, j'aurai l'honneur de lui écrire plus au long. (D'Alembert.)

— Fam. *Avoir le champ libre*. Avoir la liberté de faire une chose ou de ne pas la faire. Rien ne vous empêche de faire cette demande, vous avez le champ libre. *Laisser le champ libre à quelqu'un*. Ne pas s'opposer à ses prétentions, à ses desseins; ne pas se mettre en concurrence avec lui. Vous pouvez continuer vos démarches, il vous laisse le champ libre. L'indolence physique la [illegible] le champ [illegible] aux inclinations rêveuses. (B. Constant.)

— Fam. *Les chemins sont libres*. Se dit à quelqu'un pour lui déclarer qu'on ne fera pas d'efforts pour le retenir s'il veut s'en aller.

— *À l'air libre*. En plein air. Ils se retrouvèrent à l'air *libre*, dans un corridor transversal. (G. Flaubert.)

— L'opposé d'Esclave, captif, servile. C'est un homme de condition libre. Il est né libre. Il était prisonnier, mais il est libre maintenant. Une profession libre. L'homme le moins *libre* est celui qui a le plus d'esclaves. (De Bugny.) Mais si tout est fini, si mon époux est sauvé, si je suis *libre*, pourquoi ces pleurs et ce mystère? (Chateaub.)

— *Libre sur parole*. Prisonnier mis en liberté à la condition de reprendre sa chaîne à première sommation.

— Qui est maître de ses actions, qui n'est point soumis à l'autorité d'autrui. Plus les hommes seront éclairés et plus ils seront *libres*. (Volt.)

— Indépendant. Il est libre, il ne dépend de personne. Il est libre comme l'air. Je ne prendrai pas cet emploi, je veux demeurer libre. Celui-là est vraiment *libre* qui n'a pas besoin, pour faire sa volonté, de mettre les bras d'un autre au bout des siens. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir le cœur libre*. N'être pas amoureux. Je n'avais plus cette franchise que donne un cœur *libre* et qui n'a rien à dissimuler. (Mme de Genlis.) — *Avoir l'esprit libre*. Être dégagé de tout souci, de toute préoccupation. Je n'avais pas l'esprit assez *libre* pour lui répondre. (Fén.) Quant à moi, je me sens l'esprit assez *libre* pour être le dévot de Jeanne de Lorraine et l'admirateur et le disciple de Voltaire. (Gambetta.) — *N'avoir pas l'esprit libre*. Être préoccupé, incapable de s'occuper sérieusement d'une chose.

— Qui n'est pas marié. Quand elle devint veuve, je n'étais plus libre. Le commerce entre personnes libres est moins coupable que l'adultère. Un homme *libre* et qui n'a pas de femme, s'il a quelque esprit, peut s'élever au-dessus de sa fortune. (La Bruy.)

— Qui n'éprouve aucune contrainte, aucune gêne. C'est une maison dans laquelle on est fort libre. Je n'aime pas la société des personnes avec lesquelles je ne suis pas libre.

— *Être libre avec quelqu'un*. Être assez lié avec quelqu'un pour lui parler librement, sans contrainte.

— Se dit aussi des choses. Un entretien plus *libre* alors n'était permis. (Volt.) Une cause qui pouvait, par sa propre vertu, produire autre chose que ce qu'elle produit, est précisément une cause *libre*. (J. Simon.)

— Spontané, volontaire. Des éloges d'autant plus doux pour lui qu'ils étaient plus *libres*. (Bourdaloue.) On veut quelquefois cacher ses faibles ou en diminuer l'opinion par l'aveu *libre* qu'on en fait. (La Bruy.)

— Licencieux, indiscret, téméraire. Il s'applique aux personnes et aux choses. Il est très libre avec les femmes. Il a des manières trop libres. Ses paroles, ses propos sont trop libres. Il fait des chansons, des vers, des contes fort libres. Des propos libres annoncent des mœurs corrompues. J'en pourrais rapporter des traits piquants, s'ils n'étaient pas trop *libres*. (Duclos.) Ces comédies sont assez *libres*, mais j'ai cru qu'il n'y avait pas plus de mal à les lire qu'à les voir jouer. (Mme de Genlis.)

— Qui a de la facilité, de l'aisance, qui n'est pas gêné dans ses mouvements. Il est libre dans sa taille. Il a la taille libre et aisée. Avoir une contenance, le corps, les mouvements, l'air libre. Que ses yeux sont jolis, bleus avec des paupières noires! Une taille *libre*, adroite. (Mme de Sévigné.)

— Dans ce sens, on le dit des choses inanimées. Ce ressort, cette roue, cette pièce est libre dans ses mouvements. Le mouvement de cette montre n'est pas libre.

— *Avoir la voix, la parole libre*. N'avoir point d'empêchement dans la voix, dans la parole. Il était bègue, mais maintenant il a la parole libre. | *Avoir la main libre*. Écrire, peindre légèrement, faire des traits avec hardiesse. *Avoir le teint libre*. N'être pas constipé, aller facilement à la garde-robe.

— *Papier libre*. Par opposition à Papier timbré. Il suffit que vous me donniez un reçu sur papier libre. On dit aussi *papier mort*.

— Administ. *Libre coutume*. Entrée franche de droits. Cette marchandise entre, est admise en libre coutume dans ce pays. *Libre pratique*. Faculté de communiquer avec la terre accordée aux navires arrivant au port avec patente nette.

— Anc. jurisp. *Libre coutume*. Affranchissement d'une coutume ou prestation féodale. Accorder une libre coutume.

— B.-arts. Un tableau est exécuté d'un pinceau *libre*, ou avec une grande liberté de pinceau, lorsque la touche décèle un travail facile et l'habileté de main d'un maître dans son art.

— Bot. *Amande libre*. Celle dont la surface n'adhère point à l'enveloppe qui la recouvre. *Calice libre*. Celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire. | *Cloisons libres*. Celles qui sont formées par un placentaire devenant libre au moment de la déhiscence. | *Embryons libres*. Les grains, d'après Dupetit-Thouars et Turpin. | *Étamines libres*. Celles qui ne tiennent en

semble ni par les filets ni par les anthères. *Ianthes libres.* Celles qui ne font point corps avec le fruit. *Nectaire libre.* Celui qui naît sous l'ovaire, sans faire corps avec lui. *Ovaire libre.* Celui qui n'a aucune adhérence soit avec le périanthe simple, soit avec le calice. *Placentaire libre.* Celui qui est totalement détaché du péricarpe, et qui ne tient à rien après sa déhiscence.

— Hist. relig. *Secte libre.* Secte anabaptiste qui ne reconnaissait ni autorité civile, ni autorité ecclésiastique. || On dit aussi substantiv. *Les libres.* Ils prenaient le titre d'hommes divinisés, parce qu'ils prétendaient que le baptême les avait rendus impeccables.

— Littér. *Vers libres.* Vers où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rythme régulier. C'est une pièce écrite en vers libres. Bien n'est rugueux, acerbe et dépitant comme un dialogue dramatique en vers *libres.* (Castil-Blaze.) *Traduction libre.* Celle qui n'est pas littérale, dans laquelle on ne s'est pas attaché à suivre exactement le texte.

— Minér. *Cristaux libres.* Les cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles groupées sont distinctes les unes des autres.

— Ornith. *Doigts libres.* Ceux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse.

— Phys. *Calorique libre.* Celui qui, ne se trouvant point engagé dans des combinaisons avec les corps, agit sur le thermomètre et sur nos organes, et produit les phénomènes de la température. *Feu libre.* Feu qui touche directement le corps soumis à son action. Ce n'est qu'à un feu *libre* et très violent ou très longtemps soutenu que le grenat perd sa couleur. (Buff.)

* **LIBRE-ÉCHANGE**, s. m. Liberté de commerce international par la suppression des prohibitions et des droits de douane. Le *libre-échange*, aux yeux d'un conservateur, est une des mille faces du socialisme. (Proudhon. Comme principe d'économie et de justice, on pourrait proclamer immédiatement le *libre-échange* entre les diverses nations. (J. Garnier.) Le *libre-échange* est donc un des bienfaits du système de fraternité. (L. Blanc.)

* **LIBRE-ÉCHANGISTE**, s. m. Partisan de la liberté du commerce. Un libre-échangiste. Les *libre-échangistes* auraient dû comprendre que la puissance d'achat n'existe pas chez les nations en servitude. (Ledru-Rollin.)

— Adjectiv. Théorie libre-échangiste.

* **LIBREMENT**, adv. (rad. *libre*). Avec liberté, avec indépendance, sans gêne. Vivre, agir, penser, écrire, parler librement. J'en use librement avec vous. Il parle librement de tout le monde. Dites-moi librement ce que vous en pensez. Cet écrivain parle bien librement des lois qu'il faut respecter. Combien d'amitiés refroidies, combien de commerces rompus, combien de guerres déclarées parce qu'on nous a dit *librement* une vérité! (Bourdal.) On ne fait rien de bien que ce qu'on fait *librement*. (Montesquieu.)

Sans oppression ni contrainte. Un mondain librement enrôlé dans la sainte milice. Tout ce qui intéressait la république fut mûrement discuté dans les assemblées générales, et *librement* approuvé, *librement* censuré par des écrits publics. (Raynal.)

— Sans réserve ni réticences. Il n'y a plus autour de nous personne de suspect, et nous pouvons parler *librement*. (Mol.)

— Sans obstacle, sans résistance. J'exerçais *librement* ma force et mon adresse. (Ducis.) La pensée ne se développe *librement* qu'au grand jour. (Guizot.)

Suivis d'un gros d'amis, nous passons *librement*
Au travers du palais à son appartement. (Corneille.)

— De bonne volonté. Ceux qui aiment parfaitement et *librement* ce qu'ils sont obligés d'aimer nécessairement. (Pascal.)

Avec audace, sans frein ni mesure. Cet orateur s'exprime bien librement à la tribune.

— D'une manière peu décente. Il ne faut pas parler trop librement devant des femmes et des enfants.

* **LIBRETTISTE**, s. m. Celui qui compose un livret, des livrets. Librettiste italien.

* **LIBRETTO**, s. m. mot ital. signif. *petit livre*. Les paroles d'un opéra, par opposition à la musique. Pl., des *librettos*, ou des *libretti* suivant la forme italienne, qui paraît prédominer aujourd'hui.

— Brochure qui donne l'explication d'une pantomime ou d'un ballet.

LIBRI-CARRUCCI, Guillaume-Brutus-Icilius-Timoléon, comte, Mathématicien, né à Florence, 1803-1869, fut professeur à l'université de Pise. Compromis après 1830, il se réfugia en France, fut protégé par Arago, élu membre de l'Académie des sciences, 1833, chargé des fonctions d'inspecteur général de l'instruction publique, et fut inspecteur général des bibliothèques de France. On lui doit : *Histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVII^e siècle*, des *Mémoires* de mathématiques ; *Souvenir de la jeunesse de Napoléon ; Lettres sur le clergé et la liberté de l'enseignement*, etc. En 1850, il fut condamné pour détournement de livres et de manuscrits, protesta hautement de son innocence ; mais s'est acquis une véritable fortune par la vente plusieurs fois renouvelée de son inépuisable bibliothèque.

LIBRICIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *liber*, livre ; *cædo*, je tue). Qui tue les livres. Ce terme s'emploie par plaisanterie.

— Substantiv. Un libricide.

LIBRIPENS, s. m. (pr. *li-bri-puss* ; ét. lat., *libra*, livre ; *pendo*, je pèse). Antiq. rom. Celui qui pesait l'argent qu'on donnait aux soldats romains. || Fermier de poids public. || Celui qui tenait la livre de cuivre dans la cérémonie du contrat de vente. || Officier payeur attaché au corps de troupes.

LIBUM, s. m. (pr. *li-bomm*). Antiq. rom. Gâteau composé de lait, de farine et de sésame, dont on se servait dans les sacrifices, et surtout dans ceux de Bacchus et des Lares.

LIBURNE, s. f. (du lat. *liburna*, même signif.). Antiq. rom. Espèce de bâtiment à rames dont on se servait pour la guerre et qu'on avait emprunté aux Liburniens. Les liburnes avaient au plus cinq rangs de rames.

LIBURNIE, Géogr. anc. Région de l'ancienne Illyrie, au N. de la Dalmatie, le long de l'Adriatique ; ville principale : Jadera. Auj. *Croatie maritime*.

LIBURNIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Liburnie.

— adj. Qui appartient à la Liburnie ou a ses habitants. Il y avait à Rome beaucoup d'esclaves liburniens.

LIBUSSA, Reine de Bohême, née vers 680, morte en 738, succéda à son père Crœcus en 700, fonda Prague et découvrit les mines et salines de Bohême.

LIBYE, Géogr. Nom de l'Afrique chez les Grecs, et, chez les Romains, de la région située entre l'Égypte et le territoire de Carthage, comprenant la Cyrénaïque, la Pentapole, la Marmarique et la région des Syrtes. || On appelle encore *Désert de Libye* le désert qui s'étend entre l'Égypte et le Sahara. || Les anciens désignaient sous le nom de *Mer de Libye*, ou *Golfe libyque*, la Méditerranée entre le Beau-Promontoire et la côte de Cyrénaïque, où se trouvaient les deux Syrtes.

LIBYEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Libye.

— adj. Qui appartient à la Libye ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, d'Hercule et de Cérès.

LIBYQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la Libye ou a ses habitants. Les vraies inscriptions numidiques sont celles auxquelles on a donné le nom de *libyques*. (E. Renan.)

— Géogr. *Chaîne libyque*. Longue chaîne de montagnes qui longe la rive gauche du Nil depuis Khartoum jusqu'aux Pyramides.

LIBYSSA, Géogr. anc. Ville de la Bithynie, sur la Propontide. C'est à Libyssa qu'Annibal s'empoisonna.

LIBYSTIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la Libye ou aux Libyens.

— *Fables libystiques*. Fables aujourd'hui perdues, composées par un écrivain nommé Libys.

LIBYTHÉE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des libythéides, créé pour une espèce du midi de la France, où elle vit sur le micocoulier.

LIBYTHÉIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *libythée* ; gr. *εἶδος*, aspect). Qui ressemble à la libythée.

LIBYTHEIDES, s. f. pl. Tribu de la famille des lépidoptères diurnes, établie pour une seule espèce.

LIC, s. m. Géol. Terre de couleur blanche et légèrement glaiseuse qui se rencontre en Amérique sous forme de bancs.

LICANIE, s. f. Bot. Genre de chrysobalanées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

LICATE, s. 2 g. ou **LICATIEN, ENNE**, s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Vindélicie, ancienne contrée de la Bavière.

— adj. Qui a rapport à ce peuple.

* **LICE**, s. f. (du lat. *lycisca*, chienne). Mamm. Femelle d'un chien de chasse. Il y a dans toutes les meutes des lices destinées à faire race. Une lice est nouée quand elle a été couverte et qu'elle a retenu.

Une *lice* étant sur son terme,
Et ne se hâtant ou mettre un fardeau si pressant,
Fait si bien qu'à la fin sa compagne consent
De lui prêter sa hutte, où la *lice* s'enferme.
(La Fontaine.)

— Fig. et fam. Femme lascive et effrontée. Sobriquet que les poètes des XV^e et XVI^e siècles donnaient aux femmes galantes de leur époque.

* **LICE**, s. f. (et. bas-lat., *licia*, pieu). Lieu destiné aux courses, aux tournois, aux combats à la barrière et autres exercices du même genre. Entrer en lice, dans la lice. Ouvrir, fermer la lice. Une grande *lice*, bordée d'amphithéâtres magnifiquement ornés, fut formée à quelques lieues de la ville. (Voltaire.)

De la *lice* est ouverte,
Les clercs en ont fait le tour,
La bannière blanche et verte
Flotte au front de chaque tour. (V. Hugo.)

— Fig. Se dit en parlant de discussions, contestations publiques ou privées, de vive voix ou par écrit. Deux académiciens entrent en lice un contre l'autre, quand ils en viennent aux prises, littérairement parlant, et qu'ils se combattent à coups de discours, de pamphlets, d'apostrophes, etc. Celui des deux qui a raison sort vainqueur de la lice. On entre en lice avec confiance ; on en sort l'oreille basse, l'amour-propre et l'intérêt blessés. Il n'a point osé entrer en *lice* avec un dialecticien si habile, avec un orateur si éloquent. (Acad.) Arnauld, que Rome sollicitait à les attaquer, par l'appât du chapeau de cardinal, n'entra en *lice* que pour les défendre. (L. Blanc.)

— Lieu où se passent les discussions, où se livrent les combats de la parole. La Chambre des députés est la lice où vient s'essayer l'éloquence parlementaire. Le barreau est une *lice* ouverte au talent oratoire. (Acad.)

— Nom donné à certains établissements où se réunissent les amateurs de chansons et de chansonnettes. Membre de ces bas caveaux qu'on appelle des *lices*, il connaissait tous les airs, toutes les chansons. (De Goncourt.)

— Barrière qui borde la carrière d'un manège. || Garde-fou d'un pont de bois. || Nom de pièces de bois horizontales fixées à l'extrémité supérieure des poteaux et formant barrière avec eux.

— Anc. fortif. Espace libre laissé entre l'enceinte intérieure et l'enceinte extérieure d'une forteresse.

* **LICE**, s. f. (ét. lat., *licium*, trame). Techn. Nom de pièces mobiles d'un métier à tisser, au moyen desquelles et des pédales on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu quelconque pour passer la navette, et par conséquent le fil de la trame ou duite. Les lices destinées à fabriquer les étoffes façonnées ne sont pas fixées à des tringles. Quelques-uns écrivent *lisse*. || *Basse lice*. Espèce de tapisserie dont la chaîne est tendue horizontalement sur le métier. Ce tissu est de laine ou de soie, souvent rehaussé d'or. || Manière de travailler ces tapisseries. || *Haute lice*. Fils de la chaîne d'une tapisserie, placés verticalement sur le métier. On fabrique aux Gobelins des tapisseries de haute lice. || *Lices à grandes coulisses*. Lices qui permettent de passer certains fils déterminés dans les étoffes riches. || *Lices à petites coulisses*. Sortes de petites bandes qui ne servent que dans la fabrication des pièces unies. || *Lices de rabat*. Lices qui ont pour but de faire baisser les fils sous lesquels elles sont passées. Travail de tapisserie exécuté d'après les œuvres des maîtres.

— Rub. Ensemble des fils réunis et soutenus par une lice.

LICÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons.

* **LICENCE**, s. f. (ét. lat., *licentia* ; formé de *licet*, il est permis). Congé, permission. Ce religieux était sorti sans en avoir demandé la licence à son supérieur.

Cependant accordez à mes vœux innocents
La *licence* d'aimer des charmes si puissants.
(Corneille.)

N'ai-je point à rougir de cette déférence
Que d'un combat illustre achète la *licence*? Id.)
Et je vous viens, monsieur, avec votre *licence*,
Signifier l'exploit de certaine ordonnance. (Mol.)

— Dans les facultés de théologie, de droit, de médecine, des lettres et des sciences, Degré qui est entre celui de bachelier et celui de docteur.

— Temps que l'on passe sur les bancs pour obtenir le grade de licencié. Faire, commencer, achever sa licence. Sortir de licence. Entrer en licence. Être le premier, le dernier de sa licence. Ce sens est vieux.

— Liberté trop grande, contraire au respect, à la modestie, à la retenue. C'est un homme qui prend des licences, qui se donne de grandes licences. Il s'émancipe de plus en plus ; il prend chaque jour de nouvelles licences. La *licence* des paroles mène à la *licence* des actions. (Labouisse.) La *licence* est contraire au respect et à la modération ; elle signifie déréglement dans les mœurs, dans les actions, dans les paroles et dans toute la conduite de la vie. (Duclos.)

Qui donc est ce coquin qui prend tant de *licence*
Que de chanter et m'étourdir ainsi? (Mol.)

Je sais sur ma conduite et contre ma puissance,
Jusqu'où de leurs discours ils portent la *licence*,
Ils vivent, cependant, et leur temple est debout.
(Racine.)

Madame, vous savez jusqu'à quelle insolence
Le peuple a de ses cris fait monter la *licence*
(Voltaire.)

— Abus de la liberté, déréglement, insubordination. Arrêter, réprimer la licence des soldats, du peuple, de la jeunesse. La licence ne peut exister sans l'esclavage. Cette jeunesse vient avec une *licence* sans bornes. (Fén.) Turenne laisse toujours à ses soldats une assez grande *licence*. (Volt.)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême *licence*. (Racine.)

— En littérature, surtout en poésie, Incorrection, irrégularité de langage permise en faveur du nombre, de l'harmonie, de la rime ou de l'élégance ; toute liberté que le poète se donne contre la règle et l'usage ordinaire. Je l'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle? est une licence, il faudrait nécessairement : *Qu'aurais-je fait si tu eusses été fidèle!* Dans ce vers, l'adjectif *fidèle* semble se rapporter à *je*, tandis qu'il se rapporte à *tu*. La licence est quelquefois l'écart d'un heureux génie, une faute volontaire contre des conditions de peu d'importance en elles-mêmes, d'où peut naître une beauté réelle. Licence heureuse. Licence poétique. Le style épistolaire s'alimente de licences.

— Par plaisanterie. Gardez-vous bien de lâcher le moindre mot qui puisse faire connaître au bon d'Hacqueville que je vous ai envoyé sa lettre ; vous le connaissez, la rigueur de son exactitude ne comprendrait point cette *licence* poétique. (Mme de Sév.)

— Au pluriel, Traits de plume hardis, composés pour orner les pages d'écriture.

— Admin. Concession de pêche faite par l'administration des eaux et forêts.

— B.-arts. Se dit en peinture, en sculpture, en architecture, en musique, de tout ce qui s'écarte des principes généraux et de la règle commune, sans en être cependant une violation grossière et inexcusable. Il y a dans ce tableau, dans ce groupe, des licences heureuses. Il y a dans l'ouverture de cet opéra une licence remarquable. Les colonnes accouplées sont une licence en architecture.

— Comm. Permission spéciale, accordée par le gouvernement, pour exporter ou pour vendre certaines marchandises. Il a obtenu une licence pour envoyer cent pièces de vin en Allemagne. On lui a donné une licence pour le débit du tabac. || *Droit de licence*. Droit payé pour exercer certaines branches d'industrie ou de commerce.

— Rhétor. Figure qui écarte les déguisements, les ménagements.

LICENCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Licencier. S'empl. adjectiv. Libéré du service militaire. L'armée a été licenciée. Les troupes allemandes *licenciées* devinrent aux Espagnols un nouveau secours. (Volt.)

— **LICENCIÉ**, s. m. Celui qui a pris ses degrés de licence. Licencié en droit. Il est licencié en droit canon. Le directeur de cette maison d'éducation est licencié ès lettres. Un *licencié*. (Acad.) Elle m'a cherché noise, prétendant que je lui avais volé un amant, M. le *licencié*. (Mérimée.) Eh! pourquoi donc pleurer et se repentir, seigneur *licencié*, quand on n'a rien fait de mal? (Id.)

— Celui auquel le propriétaire d'un brevet a cédé une licence pour l'exploitation de son invention.

* **LICENCIEMENT**, s. m. Action de licencier, de congédier. La paix fut suivie du licenciement des troupes. Le licenciement de cette armée doit avoir lieu dans deux mois. Le licenciement de ce lycée a été décidé pour cause d'insubordination de ses élèves. La France soldait par le *licenciement* de son armée ses comptes avec la Sainte-Alliance. (Bardin.) Les officiers que le *licenciement* de l'armée avait laissés sans solde ni emploi étaient irrités contre le parlement. (Guizot.)

* **LICENCIER**, v. a. 1re conj. (rad. *licence*). *Je licencie, nous licencions, vous licenciez*, etc. *Je licenciais, nous licenciions, vous licenciiez*, etc. *Je licenciai, nous licenciâmes, vous licenciâtes*, etc. *Que je licencie, que nous licenciions, que vous licenciiez*, etc. Congédier, en parlant des troupes ; les renvoyer dans leurs foyers ou les incorporer dans d'autres cadres. On doit licencier une partie de l'armée au printemps prochain.

— Absol. Nos rois, de Louis XI à Henri IV, passaient leur temps à recruter et à *licencier*. (Bardin.)

— Par extens. Licencier un lycée, une école, à la suite d'une révolte, d'une épidémie.

— Conférer le grade de licencié. Vieux en ce sens.

— Refuser, rejeter. Vieux en ce sens.

Mais en vain son dépit pour ses fautes commises
Lui fait *licencier* mes soins et mon appui. (Molière.)

— **SE LICENCIER**, v. pron. S'émanciper, sortir des bornes du devoir, de la modestie. Cet homme se licencie. Il s'est licencié jusqu'à leur manquer de respect. Ce sens a vieilli.

— S'autoriser, prendre la permission. On l'a employé avec un régime et la préposition *de* ou *à*. Oui, je me suis d'aimer parfois *licencié*. (Régnier.) A quitter mon parti tout s'est *licencié*. (Mol.)

Quoi! ta bouche se *licencie*
A te donner encore un nom que je défends? (Mol.)

* **LICENCIEUSEMENT**, adv. D'une manière licencieuse. Vivre, écrire, parler, penser licencieusement.

— En prenant une trop grande licence.

* **LICENCIEUX, EUSE**, adj. (rad. *licence*). Désordonné, déréglé, contraire à la pudeur. Propos, discours licencieux. Paroles licencieuses. Recueil de vers licencieux. Peinture licencieuse. Tableau, dessin licencieux. En prêchant contre la licence des mœurs, il compose un roman *licencieux*. (Diderot.)

— Se dit des personnes. Poète, écrivain licencieux.

— Qui abuse de la liberté, de son pouvoir. De là vient que le peuple trop *licencieux*, abusant du pouvoir qu'on lui avait laissé, en a été dépouillé sans contradiction. (Fénelon.)

— B.-arts. Ce qui est fait par une licence trop grande et non autorisée. Le goût de Borromini est tout à fait licencieux. Cet architecte a fait un emploi licencieux de tel ornement. Peu usité dans ce sens.

— Par extens. Artiste, écrivain qui use de cette espèce de licence. Les auteurs français, à l'exemple des latins, ont été fort *licencieux*

à former de semblables mots. (Ménage.) N'est plus usité.

— Littér. *Rime licencieuse.* Rime non suffisante ou même inexacte. Sceptre et spectre, ciel et soleil, sont des rimes licencieuses.

LICÉOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *licée*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble ou a rapport à la licée. || **LICÉOÏDES**, s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre licée.

LICERON, s. m. (rad. *lice*). Techn. Petite reglette qui soutient les fils dans le tissage des rubans.

* **LICET**, s. m. pr. *li-cett*; mot latin qui signifie *il est permis*). Permission. Obtenir un *licet*. (Acad.)

LICETI (Fortunio). Médecin et érudit italien, né à Rapallo, 1577-1657, a laissé : *De Ortu animæ Humanæ*; *De His qui diu vivunt sine alimento Lib. IV*; *De Animarum Coextensione corpori Lib. II*; *De Monstrorum Causis Lib. II*, etc.

LICETTE, s. f. (rad. *lice*). Techn. Nom donné aux ficelles qui sont attachées cinq par cinq aux fourches du métier, et qui font lever les fils de la chaîne.

LICEUSE, s. f. (radic. *lice*). Ouvrière qui, dans la fabrication des étoffes de soie, dispose les lices entre lesquelles passent les fils de la chaîne.

LICHADE, s. f. Pop. Action de licher, de boire souvent et avec délices. Elle avait bu à ces petites *lichades* matinales des bonnes des femmes entretenues. (De Goncourt.) L'établi semblait avoir servi de table à toute une garnison, taché de café et de vin, emplâtré de confitures, gras des *lichades* du lundi. (É. Zola.)

— Action d'embrasser en léchant, à pleines lèvres. Bon !... bon !.., assez de *lichades !* dit mademoiselle. Tu nous useras la peau avec ta façon d'embrasser. (De Gonc.)

LICHANOS, s. m. (pron. *li-ka-noss*). Mus. anc. Chez les Grecs, Troisième corde de chacun des deux premiers tétracordes. || *Lichanos-hypaton*. Une des cordes de la lyre ou de tout le système des anciens Grecs. Elle répond au *ré* de la seconde octave. || *Lichanos-méson*. Nom d'une corde qui répond au *sol* de la seconde octave.

LICHANOTE, s. m. (pr. *li-ka-note*; ét. gr., λιχανός, index; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Genre de quadrumanes, ayant pour type l'indri.

LICHANOTIN, INE, adj. (pr. *li-ka-no-tin*). Mamm. Qui ressemble au lichanote. || **LICHANOTINS**, s. m. pl. Famille de mammifères quadrumanes, ayant pour type le genre lichanote.

LICHAS. Temps héroïq. Héraut d'Hercule, que Déjanire envoya vers ce demi-dieu pour lui porter la tunique teinte du sang du centaure Nessus. Hercule, dans les transports de sa douleur, le précipita dans la mer, où il fut changé en un rocher qui conserva la forme humaine.

LICHAVEN, s. m. Autel druidique formé de trois pierres, dont l'une, supérieure et horizontale, est supportée par les deux autres placées verticalement.

LICHE, s. f. Techn. Machine qui sert à lisser; lissoir.

— Ardois. Nom de petites surfaces qui se trouvent parfois dans le lit des ardoisières et qui, empêchant leur fissilité régulière, les rend impropres à tout usage.

— Ichtyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des scomberoïdes, établi pour trois espèces de la mer Méditerranée.

LICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Licher. S'emploie adjectiv.

LICHECASSE, s. m. Mot employé par Rabelais pour Marmiton.

* **LICHEN**, s. m. (pr. *li-kenn*; ét. gr., λειχήν, même signif.). Bot. Nom donné à une famille de plantes de l'ordre des cryptogames rampantes dans toutes les régions du globe, et comprenant un grand nombre d'espèces qui se trouvent sur les murs, les bois, les écorces, les feuilles, le marbre et même le fer. Les lichens sont très avides d'humidité, vivent à l'air libre, et leur vie est interrompue par la sécheresse; on en connaît plus de douze cents espèces; leur forme est extrêmement variable; tantôt ils se présentent sous la forme de croûte, de lignes à peine visibles à l'œil nu; tantôt ce sont des folioles, des expansions arborescentes, des filaments disposés avec élégance et d'une étendue et d'un volume plus ou moins considérables. Dans un lichen, il y a deux parties bien distinctes, dont la plus apparente est le talle, partie composée de deux autres, l'une corticale ou couche supérieure, l'autre médullaire ou couche inférieure; sa couleur est rarement verte : elle est communément jaunâtre, gris cendré ou gris paille; mais c'est surtout dans les fruits (*apothécions*) que la nature a pris plaisir à offrir à l'œil les nuances les plus riches et les plus variées du rouge pourpre, de l'orangé et du rose le plus tendre. Les lichens se reproduisent tantôt par des sporidies contenues dans les apothécions, tantôt par des gonidies ou gemmes répandues sous l'épiderme du talle. Ces plantes rendent de nombreux services à l'homme, comme aliment, comme matière tinctoriale et comme médicament; aucune espèce n'est nuisible. Le *lichen parelle* fournit une teinture violette; le *lichen des murs* est fort du goût des chèvres; il est employé en médecine et donne une couleur jaune; le *lichen d'Islande*, renommé pour ses vertus médicinales, sert aussi à teindre en jaune et à engraisser les porcs et les bœufs; le *lichen du pruneltier* fournit une belle couleur rouge; le *lichen pulmonaire* peut être substitué au houblon dans la

Lichens : Phy-cie d'Islande

fabrication de la bière et au tan pour la préparation des cuirs; le *lichen des rennes* peut servir de nourriture aux hommes eux-mêmes dans les temps de disette; on le mange cru ou cuit avec du lait; il sert aussi à engraisser le bétail de la Laponie; presque tous enfin ont leur utilité. Les lichens résistent aux plus grands froids de la zone polaire et peuvent se passer de terre puisqu'ils n'ont point de racines, mais seulement des filets destinés à les fixer sur les corps où ils viennent indifféremment; ceux qui s'attachent à l'écorce des arbres se montrent principalement dans les sols arides, c'est-à-dire sur les arbres dont la croissance a été ralentie par le défaut de sève, ou qui sont vieux ou malades; quelques-uns aussi s'implantent dans les pierres calcaires au moyen d'une liqueur acide. Pâte de lichen. Gelée de lichen. Manger de la pâte de lichen. Acheter de la gelée de lichen.

— *Lichen d'Islande*. Lichen qui contient en abondance un principe mucilagineux fréquemment employé en médecine. || *Lichen parelle*. Orseille d'Auvergne. || *Lichen pulmonaire*. Lichen dont le nom indique l'emploi en médecine. || *Lichen des rennes*. Grande espèce blanche qui fait la principale nourriture des rennes. || *Lichen roccelle*. La roccelle pourpre des anciens. || *Lichen des rochers*. L'orseille. || *Lichen tartareux*. Lichen qui donne une belle couleur rouge.

— Pathol. Maladie dans laquelle la peau prend l'aspect du lichen; espèce de dartre qui forme des croûtes. || *Lichen vésiculaire*. Maladie de la peau très répandue dans les pays chauds.

LICHÉNACÉ, ÉE, adj. (pron. *li-ké-na-cé*). Bot. Syn. de LICHÉNÉ.

LICHÉNATE, s. m. (pr. *li-ké-nate*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide lichénique avec les bases salifiables.

LICHÉNÉ, ÉE, adj. (pr. *li-ké-né*). Bot. Qui ressemble au lichen. || **LICHÉNÉES**, s. f. pl. Nom donné à la famille des lichens.

LICHÉNÈE, s. f. (pr. *li-ké-né*; rad. *lichen*, par allusion à la couleur de la chenille). Entom. Nom vulgaire des espèces du genre catocale.

LICHÉNEUX, EUSE, adj. (pron. *li-ké-neu*). Qui ressemble à un lichen. Algues lichéneuses.

LICHÉNICOLE, adj. 2 g. (pr. *li-ké-ni-kole*; ét. lat., *lichen*, lichen; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit sur les lichens.

LICHÉNIFORME, a. f. 2 g. (pron. *li-ké-ni-forme*; et lat., *lichen*, lichen; *forma*, forme). Qui a la forme d'un lichen. Mousse lichéniforme.

LICHÉNINE, s. f. (pron. *li-ké-nine*). Chim. Fécule de lichen.

LICHÉNIQUE, adj. (pr. *li-ké-nike*). Chim. Se dit d'un acide que l'on a trouvé dans quelques lichens.

— Bot. Qui appartient aux lichens.

LICHÉNIVORE, adj. 2 g. (pr. *li-ké-ni-vore*; ét. lat., *lichen*, lichen; *voro*, je dévore). Entom. Qui mange les lichens.

LICHÉNOGRAPHE, s. m. (pron. *li-ké-no-grafe*; rad. *lichénographie*). Botaniste qui s'occupe spécialement de l'histoire des lichens, qui les décrit.

— Adjectiv. Botaniste lichénographe.

LICHÉNOGRAPHIE, s. f. (pron. *li-ké-no-gra-fi*; ét. gr., λειχήν, lichen; γράφω, j'écris, je décris). Partie de la botanique qui traite spécialement des lichens; ouvrage sur cette branche de la science des végétaux.

LICHÉNOGRAPHIQUE, adj. 2 g. (pr. *li-ké-no-gra-fike*). Qui a rapport à la lichénographie.

LICHÉNOÏDE, adj. 2 g. (pron *li-ké-na-ide*; ét. gr., λειχήν, lichen; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a de la ressemblance avec un lichen.

— Pathol. Se dit d'une variété de la dartre squameuse.

— **LICHÉNOÏDES**, s. m. pl. Botan. Famille de plantes de l'ordre des confervoïdées, comprenant celles qui ressemblent à des lichens.

LICHÉNOLOGIE, s. f. (pr. *li-ké-no-lo-ji*; ét. gr., λειχήν, lichen; λόγος, discours). Traité sur les lichens.

LICHÉNOLOGIQUE, adj. 2 g. (pr. *li-ké-no-lo-jike*). Qui a rapport à la lichénologie.

LICHÉNOLOGUE, s. m. pron. *li-ké-no-logue*; rad. *lichénologie*. Naturaliste qui s'occupe des lichens, qui les décrit.

LICHÉNOPORE, s. m. (pr. *li-ké-no-pore*; et fr., *lichen* et *pore*). Polypier formé de petits pores.

LICHÉNOPS, s. m. (pr. *li-ké-nopss*). Ornith. Syn. d'ADA.

LICHÉNSTÉARATE, s. m. pr. *li-kénn-sté-a-rate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lichénstéarique avec une base.

LICHÉNSTÉARIQUE, adj. (pr. *li-kénn-sté-a-rike*). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans le lichen d'Islande.

LICHER, v. a. 1re conj. (corruption de *lécher*). Pop. Boire. Licher un verre de vin. Elle se *lichaient* ainsi la goutte, sur un coin de l'établi, un mêlé, moitié eau-de-vie et moitié cassis. (É. Zola.)

— Absol. Aimer à boire, s'adonner à l'ivrognerie. Cet homme ne songe qu'à licher.

LICHEUR, EUSE, adj. (rad. *licher*). Buveur, buveuse, qui aime à boire. Ce mot est trivial et populaire.

— Substantiv. C'est un licheur, un vrai licheur. Je vois que tu es toujours un fameux *licheur*. (E. Sue.) Elle descendait encore l'escalier, que madame Lorilleux la traita de *licheuse* et de propre à rien. (É. Zola.)

LICHEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui se sert de la liche; lisseur. Il est vieux.

LICHINE, s. f. (pron. *li-kine*). Bot. Genre d'algues marines qui ressemblent beaucoup au lichen rameux.

LICHINÉ, E adj. pr. *li-ki-né*). Bot. Qui ressemble à une lichine. || **LICHINÉES**, s. f. pl. Tribu de collémacées.

LICHNIE, s. f. (pron. *lik-ni*; et gr., λειχήν, dartre). Entom. Genre des coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce du Chili.

LICHTENBERG, Géogr. Petit pays de la Prusse, au N.-E. de la Bavière Rhénane; 30,000 hab. Jusqu'en 1834, il forma une principauté relevant du duché de Saxe-Cobourg-Gotha.

LICHTENBERG (George-Christophe). Physicien et écrivain satirique allemand, né près de Darmstadt, 1742-1799, a écrit : *Timorus*, satire dirigée contre Lavater; *Sur la physiognomonie contre les physiognomonistes*; *Explication des caricatures de Hogarth*.

LICHTENSTEIN ou **LIECHTENSTEIN** (Principauté de). Géogr. Petit Etat situé sur le Rhin, entre la Suisse et le Tyrol autrichien; 157 kil. carrés de superficie, et 9, 124 hab. Capitale *Vaduz*, sur le Rhin. Le prince a des domaines en Autriche, en Saxe et en Prusse, qui rapportent 1,500,000 florins.

LICHTENSTEIN (Ulric de). Ménestrel allemand, né au château de ce nom vers 1200, mourut entre 1274 et 1277. On a de lui deux poèmes, *le Service des dames*, qui compte 18,882 vers, et *le Livre des dames*, en 2,092 vers.

LICHTENSTEINIE, s. f. (de *Lichtenstein*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères sesséliées, établi pour les herbes vivaces du Cap de Bonne-Espérance. || Syn. d'ORNITHOGLOSSE.

LICHTERVELDE. Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 17 kil. S. de Bruges; 6,300 hab.

LICIER, s. m. Techn. Ouvrier qui fait les lices.

LICINE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des patellimanes, établi pour une quinzaine d'espèces, la plupart européennes ou du nord de l'Afrique.

LICINIA Loi). Antiq. rom. Loi décrétée l'an de Rome 659, sous les auspices des consuls Licinius Crassus et Q. Mutius, en vertu de laquelle tous les habitants de l'Italie furent inscrits sur les listes des citoyens dans leurs tribus respectives.

LICINIANUS (Granius). Historien romain du Ier siècle av. J.-C., avait composé des *Annales*, en 36 ou 40 livres, dont on a retrouvé des fragments.

LICINIUS STOLON (Caius Calvus). Riche plébéien de Rome, fut élu tribun du peuple avec L. Sextius Lateranus, 376 av. J.-C. Tous deux proposèrent : 1° que l'un des deux consuls fût toujours plébéien; 2° que personne ne pût plus tenir à ferme du domaine public que 500 jugères (125 hectares); etc., etc. Les patriciens s'opposèrent à ces propositions; après dix ans de luttes, le vieux Camille décida les sénateurs à céder, et l'égalité politique fut enfin établie à Rome, 366. Licinius fut consul en 361; il fut condamné à une amende de 10,000 as, pour avoir frauduleusement conservé mille jugères du domaine public.

— **LICINIUS MACER** (Caius). Né vers 110 av. J.-C., questeur, tribun du peuple, préteur, fut accusé de concussion par Cicéron et se tua, 66. Il avait composé des *Annales*, depuis la fondation de Rome. || **LICINIUS CALVUS MACER** (Caius). Fils du précédent, 82-46 av. J.-C., devint l'un des premiers orateurs de Rome et fut un assez bon poète.

— **LICINIUS** (Publius Flavius Galerius Valerianus Licinianus). Empereur romain, né vers 260, en Dacie, d'une famille de paysans, compagnon d'armes de Galerius, nommé auguste par son ami en 307, eut le gouvernement des provinces illyriennes. Il se rapprocha de Constantin, épousa sa sœur Constantia, 313, attaqua Maximin, qui succomba; puis la guerre s'engagea entre Licinius et Constantin. Licinius, vaincu à Cibalis et à Mardia, perdit la Grèce, la Macédoine, la plus grande partie de la vallée du Danube, 315; huit ans plus tard, dans une nouvelle rupture, Licinius fut vaincu à Andrinople, à Chrysopolis, 323, fut pris, abdiqua, et bientôt fut mis à mort, 324.

* **LICITATION**, s. f. (pr. *li-si-ta-cion*, et lat., *licitatio*; fait de *licitari*, enchérir. Jurispr. Acte par lequel les copropriétaires par indivis d'une chose qui ne peut être partagée sans dépréciation la font mettre aux enchères pour être adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. On a vendu cette maison par licitation. Contrat de licitation. Licitation volontaire. Licitation entre majeurs.

LICITATOIRE, adj. 2 g. Prat. Qui a rapport à la licitation. Acte, contrat licitatoire.

* **LICITE**, adj. 2 g. (ét. lat., *licitus*; fait du verbe *licet*, il est permis). Jurispr. Qui est permis par les lois. Cette chose n'est pas licite. Il ne fait que des gains honnêtes et licites. Ce que la loi permet est *licite*, quoique injuste aux yeux de l'équité. (Boiste.) La mort d'un criminel est *licite*. (Montesq.) Il était devenu *licite* de commettre le crime d'accaparement. (Louis Blanc.)

— Substantiv. Le *licite*, loin d'empêcher son contraire, le provoque. (Boss.)

LICITÉ, ÉE part. pass. du v. Liciter. S'emploie adjectiv. Terre licitée.

* **LICITEMENT**, adv. D'une manière licite, sans aller contre la loi. Cette chose peut être faite licitement. Aucun lien n'enchaîne *licitement* l'esclave involontaire. (Raynal.)

* **LICITER** v. a. 1re conj. (du lat. *licitari*, enchérir). Jurispr. Mettre à l'enchère quelque chose qui appartient à plusieurs cohéritiers et copropriétaires, vendre par licitation. Faire licite une maison, un héritage, une terre. Autrefois, on licitait les charges, les rentes.

— Absol. Il faudra licite. On sera forcé de licite.

— SE LICITER, v. pron. Être licité. Cette maison se licitera tel jour.

LICIUM, s. m. pr. *li-ci-ome*). Moll. Syn. d'OVULE.

LICMETIS, s. m. Ornith. Syn. de CACATOIS.

LICNOPHORE, s. m. (ét. gr., λίκνον, van; φέρω, je porte). Antiq. gr. Titre de ceux qui portaient le van dans les fêtes de Bacchus.

LICOCHE, s. f. Moll. Nom vulgaire de la limace.

* **LICOL**, s. m. V. LICOU.

LICOPHRE, s. m. Polyp. Genre de polypiers fossiles, voisins des orbitolithes, classe autrefois parmi les mollusques.

* **LICORNE**, s. f. (étym. ital., *liocorno*, par corrupt. du latin *unicornis*, qui a une corne). Mamm. Animal fabuleux qui, selon les traditions et les légendes, se rapproche de l'âne et du cheval, a le corps blanc, les yeux bleus, la tête couleur de pourpre et surmontée d'une corne longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. On prétendait que la licorne était remarquable par sa force et son agilité et qu'on ne pouvait la prendre vivante qu'en plaçant auprès de son gîte une jeune fille vierge. On lui donnait pour séjour l'Afrique, l'Arabie, la Perse et l'Inde. Cette *licorne* que vous l'avez vu montrer est la monture ordinaire des Gangarides; c'est le plus bel animal, le plus fier, le plus terrible et le plus doux qui orne la terre. (Volt.)

— Astron. Constellation méridionale placée entre le Grand et le Petit Chien, Orion et l'Hydre. Elle contient trente et une étoiles.

— Blas. La licorne sert tantôt de pièce principale et tantôt de cimier ou de support; elle se représente ou passante, action ordinaire de ces animaux, ou rampante. On dit alors qu'elle est saillante ou effarée. || *Licorne en défense*. Licorne qui présente sa tête comme pour frapper de sa corne.

— Chevalerie. *Ordre de la Licorne d'or*. Association religieuse et militaire fondée dans le Brabant au Xe siècle.

— Entom. Nom que l'on donne quelquefois au chat-grillon.

— Hist. milit. Obusier autrefois en usage chez les Russes; les anses ont la forme de l'animal appelé *licorne*.

— Mamm. *Licorne de mer*. Cétacé nommé autrement *narval*, qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, et longue quelquefois de 5 mètres.

— Moll. Genre de mollusques aujourd'hui abandonné, eu égard à leur entière ressemblance avec les pourpres.

— Techn. Espèce de papier.

LICORNET, s. m. (radic. *licorne*). Ichtyol. Poisson du golfe Arabique qui appartient au genre naso.

LICOSA (anc. *Posidium promontorium*). Géogr. Cap à l'entrée O. du golfe de Salerne.

***LICOU** ou **LICOL**, s. m. (du v. fr. *licol*, pour *lie* et *col*). Lien de cuir, de corde ou de crin, qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets et d'autres bêtes de somme, pour les attacher, au moyen d'une ou deux longes, au râtelier, à l'auge. Le licou de ce cheval est casse. Mettez une longe à ce licou. Mener un cheval par le licou, avec un licou. Ce cheval rompra son licou. *Licol* n'est guère plus employé. A demi pâmé d'ivresse, il abandonnait le *licol* de son dromadaire. (G. Flaubert.)

Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau;
Le second s'approcha, le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire. (La Fontaine.)

— Ironiq. et par extens. Nile *licou* qu'on appelle cordon d'un ordre, ni même les soupers avec un philosophe qui a gagné cinq batailles, ne me pourraient donner un grain de bonheur. (Voltaire.)

— Fig. Tout cela pouvait être flatteur, mais nous trait par le *licou* ou nous ne voulions pas. (St-Simon.)

— Corde pour pendre quelqu'un.

Il y porte une corde, et veut avec un clou
Au haut d'un certain mur attacher le licou.
(La Fontaine)

Heureusement pour vous, vous n'avez pas un sou
Tout vous pussiez, monsieur, acheter un licou.
(Regnard.)

— Loc. prov. *Gens de sac et de licol*. Mauvais sujets, bandits. || *J'aimerais mieux le licol que la bête*. Se disait en parlant de personnes laides ou ineptes richement parées.

LICQUET (François-Isidore). Auteur dramatique et historien, né à Gaudechec, 1787-1832, bibliothécaire à Rouen, a écrit : *Recherches sur l'histoire de Rouen, depuis les premiers temps jusqu'à Rollon*, *Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre*.

*** LICTEUR**, s. m. (ét. lat., *lictor*; de *ligare*, lier). Antiq. rom. Officier public qui marchait devant les premiers magistrats de Rome, et qui portait une hache enveloppée et liée dans un faisceau de verges formé de branches d'ormes. Les licteurs faisaient à la fois office d'appariteurs et de bourreaux. Les licteurs marchaient à la file les uns des autres, et non en groupe.

— *Premier licteur*. Celui qui était le premier de la file. | *Licteur le plus proche*. Le dernier de la file, qui était le plus voisin du magistrat lui-même. Les licteurs marchaient au nombre de douze devant les consuls, six devant les proconsuls, les préteurs, les généraux et les maîtres de cavalerie. Les dictateurs en avaient vingt-quatre. Le préteur de la ville en avait deux. Chaque vestale marchait précédée d'un licteur.

— Par extens. Satellite qui exécute passivement le meurtre commandé.

Il parle : ses licteurs vers l'enceinte fatale
Traînent les malheureux que sa fureur signale.
(V. Hugo.)

LICUALE, s. m. Bot. Genre de plantes monocotyledones de la famille des palmiers, tribu des coryphinees, établi pour plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

LIDBECKIE, s. f. (de *Lidbeck*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées senecoïdées, établi pour plusieurs espèces du Cap.

LIDE, s. m. Syn de LEITE.

LIDMIE, s. f. Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique, presque semblable à la gazelle.

LIDO. Géogr. Groupe de deux îles de l'Adriatique, au S. de Venise, *Lido-di-Salomarina* et *Lido-di-Palestrina*.

*** LIE**, s. f. (du bas-lat. *lias*, même signif.). Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. Lie de vin, de cidre, de bière, d'huile. Tirer du vin jusqu'à la lie. Ce vin est clair et bon jusqu'à la lie. Il n'y a plus de vin dans le tonneau, la lie vient. Boire jusqu'à la lie. La coupe où nous buvons a toujours une *lie*. (Lamart.) || Quand on dit absolument, *De la lie*, on entend de la lie de vin.

Thespis fut le premier qui, barbouillé de *lie*,
Promena par les bourgs cette heureuse folie.
(Boileau.)

— Fig. *Boire la lie de son vin*. Accepter les inconvénients d'une situation. Notre position, qui était si heureuse, est devenue tout à fait désagréable; il faut quelquefois savoir boire la *lie* de son vin. (Volt.)

— Fig. *Boire le calice jusqu'à la lie*. Souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle, un malheur dans toute son étendue. Ils boivent jusqu'à la *lie* toute l'amertume de leur calice. (Mass.) Il a bu jusqu'à la lie le calice de la Passion; il n'en a jamais laissé perdre une seule goutte. Id. || *Tirer jusqu'à la lie*, a été employé dans un sens analogue. La pauvre personne a tiré jusqu'à la *lie* de tout, elle n'a pas voulu perdre un adieu ni une larme. (Mme de Sévigné.)

— *Boire le plaisir, le bonheur jusqu'à la lie*. L'épuiser.

— Fig. Ce qu'il y a de plus vil. La lie du peuple. La lie de la société. Je ne suis pas d'une famille noble de Murcie, mais je ne suis pas non plus de la *lie* du peuple. (Le Sage.) Des duchesses confondues par l'habitude des voluptés sans pudeur avec la *lie* des courtisanes. (L. Blanc.) En toute révolution la *lie* d'une société monte à la surface. (H. Taine.

— *La lie du genre humain, la lie des nations, la lie des hommes*. Les hommes les plus corrompus, les plus méchants et les plus vils. Ne me parlez pas de ces misérables, c'est la lie des hommes. La *lie* du genre humain peut s'immortaliser par la valeur. (Boiste.)

— Fig. Décadence résultant de la vieillesse. Je ne souhaiterais jamais une si longue vie; il est rare que la fin et la *lie* n'en soit humiliante. (Mme de Sévigné.) Que la *lie* de l'esprit et du corps sont humiliants à soutenir! Id.)

— Loc. prov. *Il n'y a pas de bon vin sans lie*. Il n'y a pas de plaisirs qui ne soit suivi de peine ou de regret. || *Tu as bu le bon, bois la lie*.

— Adjectiv. De la couleur de la lie. Étoffe lie de vin.

— Nom donné à une sorte de couleur d'un rouge violace. On dit en ce sens : Avoir au visage une teinte couleur de *lie* de vin ou simplement couleur de *lie*.

*** LIE**, adj. (ét. lat., *lætus*, joyeux). Gai. Il n'est plus usité que dans cette phrase familière : *Faire chère lie*. Faire bonne chère avec gaieté.

Elle sortait de maladie,
Et, vivant à discrétion,
La gaillarde fit chère *lie*. La Fontaine.)

LIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lier. S'emploie adjectiv. Attaché par des liens. On l'a amené pieds et poings liés. Nous entrons dans la ville les mains *liées* derrière le dos, et notre mort n'était retardée que pour nous faire servir de spectacle à un peuple cruel. (Fenelon.) Tout le quai était jonché de paquets de verdure, de paniers de fruits, de volailles *liées* deux à deux et battant des ailes par terre en piaillant. (A. Daudet.)

— Fig. *Avoir les mains liées*. Être dans l'impossibilité d'agir. Il a les mains *liées* dès qu'il veut faire le mal. (Fén.)

— Fig. *Avoir la langue liée*. Être réduit au silence. La cour n'en jugea pas de même, mais la crainte tenait toutes les langues *liées* et muettes. (Rollin.)

— Pop. *La bécasse est liée*. Se dit trivialement après la signature d'un contrat de mariage. || *Entrez, nos chiens sont liés*. Se dit à ceux qui hésitent à entrer dans une maison.

— Fig. Quoi qu'il fasse, l'homme est *lié* à ses semblables, et il ne peut en faire abstraction. P. Lanfrey.)

— Qui est uni d'amitié, d'amour. Personnes intimement liées. Moi qui ne vous aime que davantage, qui ne m'en sens que plus *lié* à vous. (Mariv.)

— Joint, mis en communication. Des lacs et des rivières existent partout aux États-Unis, *liés* ensemble par des canaux. (Chateaub.)

— Engagé. Cela me fait perdre le fil d'une conversation qui était toute *liée*. Mme de Sév.)

— *Lié à*. Quand ils priaient, ils se tournaient vers l'étoile du nord, tant leur culte était *lié* à l'astronomie. (Volt.) Encore les enfants ne restent-ils *liés* au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de se conserver. (J.-J. Rouss.) Tout ce qui n'est pas *lié* au sujet qu'on traite doit être rejeté. (Condill.) Il avait été lui-même *lié* par d'enfantines promesses à la fille, âgée de treize ans, d'un mennisier de la rue de la Ferronnerie. G. Ohnet.)

Dans quel ravissement, à votre sort *lié*,
Du reste des mortels je vivrais oublié! (Racine.)

— *Lié avec*. En Angleterre, les intérêts de la noblesse sont *liés* avec ceux du peuple. (B. de Saint-Pierre.)

— *Lié de*. Ils sont *liés* des chaînes de la superstition, dont ils veulent captiver leurs compatriotes. (B. de St-P.) Ce que la mère adore dans la famille, et ce qui est injuste, c'est d'immobiliser l'esprit, de le retenir au maillot, *lié* de certaines idées et de certaines habitudes. (Michelet.)

D'abord elle a d'Auguste aperçu la statue,
Et, mouillant de ses pleurs le marbre de ses pieds,
Que de ses bras pressants elle tenait *liés*
Prince, par ces genoux, dit-elle, que j'embrasse,
Protège en ce moment le reste de ta race. (Racine.)
Deux frères tendrement avaient par héritage
Un jardin dont chacun cultivait la moitié,
Liés d'une étroite amitié,
Ensemble ils faisaient leur ménage. (Florian.)

— *Lié entre*. Il faut que dans un discours les idées principales soient *liées* entre elles par une gradation sensible, et par les accessoires qu'on donne à chacune. (Condill.)

— *Lié par*. Être lié par serment. Vous êtes le centre de bien des cœurs et de bien des pays, qui sont *liés* par vous. (Mme de Sév. Les rapports par lesquels les êtres naturels sont *liés* en une sorte de grande chaîne. (Cuvier.)

Ah! madame, excusez un amant qui s'égare,
Qui lui-même, *lié* par un devoir barbare,
Se voit près de tout perdre et n'ose se venger (Racine.)

— Art culin. Se dit de la manière dont est faite la liaison d'une sauce. Sauce bien liée.

— Banq. *Contrat lié*. Engagement envers le porteur d'une lettre de change acceptée par celui sur qui elle est tirée.

— Blas. Se dit des cercles de tonneaux quand l'osier qui les tient est d'un autre émail. Il portait de pourpre à un cercle d'or lié de sable. || Se dit de ce qui est joint, attaché et accompli par un lien, un cordon ou un ruban. D'Orange porte d'or au cor d'azur enguiché d'argent et lié de gueules.

— Constr. Joint par du ciment, du mortier ou quelque autre matière analogue. Ils avaient dressé des tours sur le mur, qui était d'une hauteur extraordinaire, et large à proportion, tout bâti de grandes pierres *liées* ensemble avec du plâtre. (Rollin.)

— Jeux. *Jouer en parties liées*. Jouer avec la condition que l'enjeu appartiendra à celui qui aura gagné le plus de parties sur un nombre déterminé. || *Jouer en parties liées*. Jouer en sorte qu'il faille gagner deux parties sur trois pour avoir l'enjeu.

— Fig. *Partie liée*. Se dit de toute affaire engagée et particulièrement d'une affaire d'honneur. M. le prince de Conti trouva à propos de lui dire qu'il lui voulait faire l'honneur de se battre avec lui. La proposition fut acceptée : voilà la partie bien *liée*. (Mme de Sévig.) La partie était bien *liée*; des deux côtés on était décidé à ne rien épargner pour réussir. (Mignet.)

— Mar. Se dit de la manière dont la membrure d'un navire est réussie. Bâtiment bien lié, mal lié. || *Lames liées*. Suite de vagues larges et régulières.

— Méd. *Matières liées*. Excréments qui ont une certaine consistance.

— Mus. *Notes liées*. Se dit des notes qui doivent être coulées, exécutées d'un trait, d'un seul coup d'archet ou d'un seul coup de langue.

— Paleogr. *Lettres liées*. Lettres jointes par des traits.

— Prat. Engagé. Lié de mariage. Femme liée de mari.

LIÉBAULT (Jean). Agronome, né à Dijon vers 1535, mort en 1596, a écrit : *l'Agriculture et Maison rustique de Charles Estienne*; *Quatre Livres des secrets de médecine et de la philosophie chymique*; *Trois Livres de la santé et fécondité et maladies des femmes*, etc.

LIEBÉNÉRITE, s. f. (pron. *li-bé-né-rite*). Miner. Silicate naturel de composition encore mal déterminée.

LIEBERKUHNIE, s. f. (pr. *li-ber-ku-nî*; de *Lieberkuhn*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées mutisiacees, établi pour des herbes de Montevideo.

LIEBIG Justus, baron von). Chimiste allemand, né à Darmstadt (Hesse), 1803-1873; il compléta son éducation scientifique à Paris. Humboldt remarqua le jeune savant et le fit nommer professeur à l'université de Giessen. Pendant vingt-cinq ans, ses cours donnèrent une importance toute nouvelle à cette université; il établit un laboratoire de chimie pratique, qui a servi de modèle dans le monde entier. Il écrivit : *Chimie organique dans son application à l'agriculture* et *Chimie organique appliquée à la pathologie*, qui formèrent, en 1842, un ouvrage complet, sous ce titre : *Chimie animale, ou Chimie dans son application à la physiologie et à la pathologie*. Il a publié près de 300 mémoires, sur toutes sortes de questions chimiques; la science de la chimie organique lui doit beaucoup. Il a publié également *Dictionnaire de chimie*; *Manuel de pharmacie*; *Traité de la chimie organique*, etc., etc.

LIEBIGIE, s. f. (de *Liebig*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des gesneracees, établi pour des arbrisseaux qui croissent à Java.

LIEBIGITE, s. f. (de *Liebig*, nom pr.). Miner. Hydrocarbonate d'urane et de chaux de couleur verte, qui se rencontre en Turquie.

LIECHTENSTEIN. Géogr. V. LICHTENSTEIN.

LIED s. m. (pr. *lidd*; mot allem.). Sorte de ballade allemande qui tient de la romance, de la satire et de la chanson. L'Enfant malade n'a rien de commun avec le poétique *lied* d'Uhland. (Th. Gautier.) || Pl., des *lieder*.

LIEDEKERKE. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 23 kil. de Bruxelles; 2,900 hab.

LIÉE, s. f. (rad. *lier*). Espace de temps que les bœufs restent sous le joug.

LIEF, s. m. Anc. prat. Mot qui se disait pour Levée. Le lief des scellés.

*** LIÈGE**, s. m. (du latin *levis*, léger). Bot. Espèce de chêne vert appelé ordinairement *chêne-liège*, qui croît en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Glands de liège. Le liège peut pendant un siècle et demi donner de

Rameau de chêne-liège

nouvelle écorce tous les six ou huit ans sans périr. Les *lièges* sont des arbres énormes qui tiennent à la fois du chêne et du caroubier pour la bizarrerie de l'attitude, la difformité et la rugosité des branches. (Th. Gautier.)

— Se dit ordinairement de l'écorce de cet arbre. Elle est épaisse, fongueuse, astringente, fort légère et imperméable à l'eau. Des semelles de liège. Des bouchons de liège. Les hommes adroits et légers surnagent comme le liège dans toutes les tempêtes. Les esprits légers ne peuvent pénétrer dans la profondeur des choses, et, tels que le *liège*, restent à la surface. (Boiste.)

— *Faux-liège*. Écorce de certains arbres qui ressemble au liège.

— Bouchon, objet fait de liège.

C'est un vin généreux qui, dans l'air clarifié,
Sous du *liège* importun dont il était pressé,
Fait jaillir à longs flots la mousse et l'ambroisie.
(M.-J. Chénier.)

— Fig. Elle (la sagesse) fait juger quelle différence il y a d'être véritablement de belle taille, ou d'avoir du *liège* sous les pieds. (Malh.)

— Arg. Gendarme.

— Minér. *Liège fossile* ou *des montagnes*. Nom vulgaire de l'asbeste.

— Pêch. *Patenôtres de liège*. Espèce de chapelet de liège qui sert à maintenir sur l'eau les bords du filet. || Morceau de liège en forme d'olive, que traverse le til de la ligne, et qui la soutient sur l'eau.

— Techn. Une des parties de l'arçon d'une selle.

LIÈGE. Géogr. Ville de Belgique, capitale de la province du même nom, au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, à 90 kilom. E. de Bruxelles; 116,000 hab. Place forte avec une citadelle. Évêché, université, école des mines. Grande fabrication d'armes de luxe et de guerre; fonderie de canons et de boulets; usines nombreuses de tous genres. Charbonnages très riches aux environs. Les bourgeois, enrichis par l'industrie, soutinrent, contre leurs évêques et contre les ducs de Bourgogne, des luttes sans cesse renouvelées. Charles le Téméraire prit la ville et massacra 40,000 personnes, en 1468.

— *Province de Liège*. Province de la Belgique, bornée au S. par le Luxembourg, au N. par le Limbourg, à l'E. par la Prusse rhénane, à l'O. par le Brabant méridional et la province de Namur; superficie 2,894 kilom. carrés; popul. 663,600 hab. La province de Liège fut longtemps appelée *évêché de Liège*; alors elle était gouvernée par un prince-évêque et faisait partie de l'Allemagne. L'évêché de Liège, conquis par les Français en 1794, forma, en 1801, les départements de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de Sambre-et-Meuse, passa aux Pays-Bas en 1814 et à la Belgique en 1830.

LIÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Liéger. S'empl. adjectiv. Ces filets ne sont pas liégés.

LIÉGEOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la ville ou de la province de Liège. C'était la jolie Mlle Théroigne de Méricourt, une *Liégeoise* vive et emportée. (Michelet.)

— LIÉGEOIS. s. m. Linguist. Dialecte qu'on parle à Liège. Elle parlait avec éloquence le français et le *liégeois*. (Michelet.)

— adj. Qui appartient à la ville, à la province de Liège ou à leurs habitants. || *Almanach liégeois, le Petit, le Grand Liégeois, Double Liégeois*. Almanachs qui sont faits à Liège, ou plutôt qui étaient primitivement imprimés à Liège.

LIÉGER, v. a. 1re conj. Techn. Garnir de liège. Il se dit surtout en parlant d'un filet à pêcher. Liéger un filet.

LIÉGEUX, EUSE. adj. Bot. Qui offre les caractères ou l'apparence du liège.

LIEGNITZ. Géogr. Ville de Prusse, à 70 kil. O. de Breslau, sur la Katzbach (Silesie); 37,200 h. Nombreuses fabriques de draps. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens, le 15 août 1760.

LIEMAECKER (Nicolas), surnommé *Roose*. Peintre flamand, né à Gand, 1575-1646, fut l'intime ami et l'émule de Rubens.

*** LIEN**, s. m. (pr. *li en*; étym. lat., *ligamen*, dér. de *ligare*, lier). Tout ce qui sert à lier, à attacher, à unir. Lien de paille, de jonc, d'osier. Un gros lien. Un lien de fer. Faire des liens. Les liens d'une gerbe, d'un fagot. Attachez cela avec des liens. Les liens d'un prisonnier.

Des *liens* suspendus aux rameaux d'un vieux chêne
Nouaient les pieds sanglants d'un enfant malheureux.
(M.-J. Chénier.)

— Ce qui sert à attacher un animal.

— Par extens. Ce qui fait communiquer.

L'Océan, qui du monde a séparé les plages,
Lui-même est le *lien* qui rejoint ses rivages (Rossel.)

— Fig. Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble. Le lien du mariage. Le lien conjugal. Un lien indissoluble. Lien d'amitié, de reconnaissance. Les liens de la nature, du sang, de la chair. Elle croit que vous êtes le vrai *lien* de cet archevêque avec tous les Grignans. (Mme de Sév.) Vous souvient-il de ce muscat à qui j'avais tant de regret et qui fut invoqué inutilement pour témoin et pour *lien* de la réconciliation? (Id.) L'amour et la pratique de la religion sont un *lien* de parfaite amitié entre Dieu et les hommes. (La Mothe le Vayer.) Les *liens* de l'amitié sont respectables, même après qu'ils sont rompus. (J.-J. Rouss.) Redoutez les *liens* formés par l'imprudence. (Volt.) Le blé a non seulement rassemblé autour des hommes des animaux de différents genres, mais il est devenu le premier *lien* des sociétés humaines. (B. de St-P.) Le premier *lien* de l'homme avec la vie est le plaisir. (V. Cousin.) Notre fils est le *lien* qui nous attache l'un à l'autre. (A.

Dum.) Les *liens* sociaux seraient vite rompus, s'ils n'étaient assujettis par des nœuds de chaînes. (P. de St-Victor.)

— Fig. *Lien du sang.* Liaison que la parenté établit entre les membres d'une même famille. Les *liens* du sang ne forment pas toujours ceux de l'amitié. (Duclos.)

Mais ce *lien* du sang qui nous joignait tous deux
Écartait Claudius d'un lit incestueux (RACINE.)

— Fig. Esclavage, dépendance. Les *liens* dont nos passions nous enlacent ne peuvent être brisés sans effort. (Boss.)

— S'empl. surtout en ce sens en parlant des amants. Il a rompu ses liens. Il trouve ses liens bien doux.

D'un cœur qui s'offre à vous quel farouche ennemi
Quel étrange captif pour un si beau *lien!* (RACINE.)

— *Liens de fleurs.* Choses délicates, agréables, qui enchaînent, retiennent. Donner le change à nos passions par le goût des belles connaissances, c'est enchaîner les amours avec des *liens* de fleurs. (J.-J. Rouss.)

— *Briser, rompre ses liens.* S'échapper de prison, sortir de captivité.

— Fig. *Briser ses liens.* S'affranchir d'une servitude morale. Il brisa les liens qui l'attachaient à sa maîtresse. Il a brisé les liens de l'amitié.

Mais ce même héros, pour briser ses *liens*,
Voudra-t-il qu'on s'abaisse à ces honteux moyens? (VOLTAIRE.)

— Par extens. Nous rompons ses *liens* (du sommeil)... (Rac.)

— *Trainer son lien.* N'être pas tout à fait échappé d'un danger, affranchi d'une passion, délivré d'une mauvaise affaire.

— *Lien religieux.* Engagement contracté par ceux qui sont dans les ordres sacrés, ou qui ont prononcé des vœux monastiques.

— Loc. prov. *N'est pas échappé qui traîne son lien.* Se dit d'une personne qui n'est pas affranchie d'une passion, délivrée d'une mauvaise affaire. ‖ *A méchant chien court lien.* Il faut donner peu de libertés aux méchants.

— Alchim. *Liens des philosophes.* Les matières qui contiennent les esprits.

— Chap. Partie inférieure de la forme du chapeau.

— Chir. Bande dont on se sert pour attacher les malades pendant quelques opérations.

— Comm. Se dit d'un assemblage de six tables de verre blanc, ou de trois tables de verre de couleur.

— Erpet. Espèce de couleuvre de l'Amérique du Nord.

— Jurispr. *Double lien.* Parenté entre enfants d'un même père et d'une même mère. ‖ *Lien simple* Parenté entre frères et sœurs qui ont un père ou une mère différents.

— Jurispr. crimin. *Être dans les liens d'un decret, d'un mandat d'arrêt.* Se dit d'une personne contre laquelle un mandat a été décerné.

— Mar. Bande de fer qui entoure le gouvernail. ‖ *Fosse aux liens.* Nom reçu de la soute communément appelée *fosse aux lions.*

— Navig. fluv. *Lien de nage.* Branche d'osier qui sert à lier les nages d'un train de bois.

— Techn. Nom donné par les charpentiers à des pièces de bois s'engrenant les unes dans les autres au moyen de tenons et de mortaises, comme celles qui lient les faîtes et les sous-faîtes des combles. ‖ Les charrons attachent aussi leurs flèches avec des liens de fer. ‖ *Lien pendant.* Pièce de bois inclinée qui sert à consolider le garde-fou d'un pont en charpente.

— Vitr. Petit morceau de plomb qui lie la verge de fer le long des panneaux, et qui pose sur le châssis.

LIENCÉPHALE, adj. et s. m. (et. gr., λεῖος, lisse; fr. *encephale*). Anat. Qui a les lobes cérébraux lisses ne recouvrant pas les couches optiques.

LIÉNINE, s. f. (etym. lat., *lien*, rate). Chim. Substance azotée et cristallisable contenue dans la rate.

LIÉNIQUE, adj. (du lat. *lien*, rate). Anat. Qui se rapporte à la rate. On dit aussi *lienal*, mais le terme le plus usité est *splénique*.

LIÉNITE, s. f. du lat. *lien*, rate). Pathol. Inflammation de la rate.

LIENNE, s. f. (rad. *lier*). Techn. Nom sous lequel les tisserands désignent les fils de la chaîne dans lesquels la trame n'a pas passé.

* **LIENTERIE**, s. f. (pr. *li-an-te-ri*; ét. gr., λειτερία; fait de λεῖος, poli, et de ἔντερον, intestin). Pathol. Espèce de dévoiement dans lequel on rend les aliments tels qu'on les a pris. Il y a lientérie.

* **LIENTÉRIQUE**, adj. 2 g. (pron. *li-an-té-rike*). Médec. Qui tient de la lienterie. Flux lienterique.

LIEOU-KIEOU ou **LIEU-KHIEU**. Géogr. Archipel du Grand Océan, formant une longue chaîne depuis le Japon jusqu'à Formose. Les Chinois ont rendu les habitants tributaires; 500,000 hab.

LIEOU-PANG. Empereur chinois, chef et fondateur de la dynastie des Han, succéda, 202 ans av. J.-C., à Tseu-yng; mort en 184 av. J.-C.

— LIEOU-YU. Empereur chinois, sorti de la plus basse classe du peuple, monta sur le trône en 420; mort en 423.

* **LIER**, v. a. 1re conj. (du lat. *ligare*, même signif.). *Je lie, nous lions, vous liez. Je liais, nous liions, vous liiez. Que je lie, que nous lions, que vous liiez*, etc. Serrer, attacher avec un lien. Lier le bras, la main, le corps. Lier une gerbe de blé, une botte de foin, un fagot. Lier un cerceau avec de l'osier. Lier avec un cordon, avec un mouchoir. Lier des fleurs ensemble pour en faire une botte. Lier un paquet de livres, de papiers, de lettres. Lier les cheveux. Lier un fou, un furieux. Mais je ne veux point, monsieur, que l'on me *lie*. (Rac.) Il est dit dans ce décret, que si le juge trouve un voleur fameux, il le fera *lier*. (Montesquieu.)

— Fig. Vous avez besoin d'un lit pour vous y livrer au sommeil qui *lie* et enseveli votre raison. (Bossuet.)

— Par exager. *Fou à lier.* Homme extravagant. On regarde en Allemagne comme un phénomène très rare de voir des Français qui ne sont pas fous à *lier*. (Volt.)

— Absol. Attacher les gerbes ou botteler le foin. Si le temps est beau, nous lierons demain.

— Fig. *Lier les mains et les bras à quelqu'un.* Le réduire à l'inaction dans une affaire. La jalousie des chefs lui *liait* les mains. (Hamilt.)

— *Lier les doigts.* Empêcher d'écrire. Si la paresse vous *lie* les doigts, faites-moi écrire. (P.-L. Courier.)

— *Lier la langue.* Empêcher de parler. Le respect, la crainte de vous déplaire m'a lié la langue. On a mille moins avoir les mains et les pieds liés que la langue.

— Par extens. Attacher une personne à quelque chose. Lier un homme à un poteau.

— Fig. Attacher, unir, enchaîner ensemble, en parlant des personnes et des choses. C'est le sang et l'amitié qui les lient. Ils sont liés d'une étroite amitié. La religion est la chaîne qui lie le ciel à la terre. Unissez vos chagrins, *liez* vos intérêts. (Rac.) Que la vertu nous *lie*, et non pas les traîtes. (Volt.) Il faut *lier* davantage les soldats avec la nation, et rendre leur condition plus heureuse. (B. de St-P.) Les harmonies morales nous *lient* bien plus à la vie que les harmonies physiques, en nous élevant vers les cieux. (Id.)

Vivons pour nous, ma chère Émilie
Que l'amitié, que le sang qui nous *lie*
Nous tienne lieu du reste des humains. (VOLT.)

— *Lier amitié avec quelqu'un.* Contracter amitié avec quelqu'un. Vous avez *lié* quelque amitié avec une demoiselle Angelique. (Rac.) C'est au retour de ce voyage que Scipion trouva Polybe à Rome, et *lia* avec lui cette étroite amitié qui devint si utile à ce jeune Romain. (Rollin.)

— *Lier conversation, commerce, société avec quelqu'un.* Entrer en conversation, en commerce, etc., avec quelqu'un. Ils ont lié conversation. Vous avez lié commerce avec lui. Nous avons lié société l'un avec l'autre. J'ai fini par *lier* conversation avec l'une d'elles dont le langage n'était pas trop viennois. (Ger. de Nerval.)

— Faire un nœud. Lier les cordons de ses souliers. Lier des rubans.

— S'est dit quelquefois pour Fixer un bandage. Il est ce Samaritain miséricordieux qui, trouvant en son chemin le pauvre blessé, est touché de miséricorde et s'approche, et ne le daigne pas de *lier* ses plaies. (Bossuet.)

— Fig. *Lier les idées, les propositions, les parties d'un discours*, etc. Les unir entre elles, les enchaîner les unes aux autres. Il lie bien ses idées. C'est un mauvais logicien, il lie très mal ses propositions. Il faut une idée intermédiaire, quelques mots pour lier ces deux périodes. Le pouvoir de *lier* nos idées a ses inconvénients comme ses avantages. (Condill.)

Et, pour *lier* des mots si mal s'entr'accordants,
Prendre dans ce jardin la lune avec les dents. (BOILEAU.)

— *Il ne sait pas lier deux idées ensemble.* Il est incapable de raisonner d'une façon suivie. On voit des hommes qui ne paraissent pas capables de *lier* deux idées ensemble. (Duclos.)

— Absol. L'esprit de l'homme embrasse plus qu'il ne peut *lier*. (Vauven.)

— Engager, astreindre, obliger. Qu'est-ce qui vous lie? Les paroles, les contrats lient les hommes. Il n'est plus *lié* par son vœu d'obéissance. (Pascal.) Un serment tyrannique et injuste ne *lie* jamais; une parole donnée librement *lie* toujours. (Linguet.) Il n'aperçut pas qu'un sentiment de délicatesse empêchait Corinne de profiter de l'émotion d'Oswald pour le *lier* par un serment. (Mme de Staël.)

Et ces mots, ces respects, ces applaudissements,
Deviennent pour Titus autant d'engagements.
Qui, le *lient*, seigneur, d'une honorable chaîne,
Malgré tous ses soupirs et les pleurs de la reine,
Vivent de son devoir les vœux infortunés. (RACINE.)

— *Lier une partie de promenade, de divertissement*, etc. La projeter, en convenir. La partie fut *liée* pour le lendemain, et les violons passèrent à la pluralité des voix. (Hamilt.)

— Fig. *Il a bien lié, il a mal lié sa partie.* Il a bien, il a mal concerté son affaire, son entreprise.

— Joindre ensemble différentes parties par quelque substance qui s'incorpore dans les unes et dans les autres. La chaux et le ciment lient les pierres. Il faut mettre dans cette composition quelque chose pour lier les ingrédients.

— Dans le langage de l'Église, *Lier et délier.* Donner ou refuser l'absolution.

— Art culin. *Lier une sauce.* Lui donner de la consistance. La farine et les œufs sont employés pour lier les sauces.

— Calligr. *Lier les lettres.* Les joindre l'une à l'autre par certains petits traits nommés *liés*. Il faut mieux lier vos lettres. Vous liez bien vos lettres.

— Fauconn. Enlever la proie, en parlant de l'oiseau.

— Gramm. *Lier les mots.* Les prononcer en unissant, quand il le faut, la consonne finale de l'un à la voyelle initiale de l'autre.

— Il se dit, par extension, de la combustion. Les bitumes, les soufres *lient* les terres aux métaux, les vitriols unissent les métaux aux sels. Bonnet.)

— Mar. Resserrer, soutenir par des pièces le bois les diverses parties d'un navire en construction.

— Mus. *Lier des notes.* Exécuter deux ou plusieurs notes d'un même coup d'archet, d'un seul coup de langue, sur un instrument à vent, ou, en chantant, d'un seul coup de gosier.

— SE LIER, v. pron. Être lié. Ces jeunes rosiers se lient aux tuteurs avec du lil de fer. Les blés se lient bien à la fraîche.

— Fig. La critique des systèmes et l'exposition des controverses historiques se *lient*, d'époque en époque, à une vue des partis sociaux et des révolutions nationales. Aug. Thierry

— S'attacher soi-même avec un lien, une corde. Il s'est lié les mains.

— Fig. *Se lier ou se lier les mains.* S'obliger à une chose; s'ôter le pouvoir de faire autrement.

— *Se lier par un serment, par un vœu*, etc. S'astreindre par un serment, par un vœu, etc., à quelque obligation. Par les mêmes serments Britannicus se *lie*. (Rac.)

— Se dit particulièrement des personnes qui forment une liaison entre elles. Ils se sont liés d'amitié. Nous nous sommes liés de que nous nous sommes connus. Vous vous êtes lié avec lui. J'avant que nous *liez*, il faut nous mieux connaître. (Mol. Les tyrans n'aiment point à voir qu'il se *lie* dans leurs États des amitiés violentes. (Rac.) Ne nous *lions* jamais avec un vicieux. (Lenoble.) Ne nous *lions* qu'à des gens de notre sorte. (Formage.) Les honnêtes gens se *lient* par les vertus, le commun des hommes par les plaisirs, et les scélérats par les crimes. (Mme Lambert.)

— *Se lier avec.* Se joindre, s'unir avec quelqu'un. L'Angleterre, qui s'était *liée* avec lui... (Rac.) Le cardinal de Richelieu s'était *lié* contre l'Empereur avec la Suède. (Volt.)

— Être joint, réuni. Ces deux fleuves se lient par un canal. On doit noter que la maçonnerie de la tour ne se *lie* pas à celle de la nef. (Merimée.)

— Fig. *Les scènes de cette pièce se lient mal entre elles.* Elles ne sont pas amenées les unes par les autres. ‖ *Voici un fait qui se lie avec une aventure dont j'ai eu connaissance.* Il a du rapport avec cette aventure, il s'y rattache.

— *Ces ingrédients se lient bien.* Ils s'unissent, ils s'incorporent. ‖ *Cette sauce se lie.* Elle s'épaissit.

— B.-arts. Former un bel ensemble par l'union assortie. Ces couleurs se lient bien.

— Syn. comp. LIER, ATTACHER. V. ATTACHER.

LIER, Géogr. V. LIERRE.

LIERNAIS Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beaune (Côte-d'Or); 1,300 hab.

LIERNE s. f. Constr. Pièce de bois qui sert à tarer les planchers en galetas. ‖ Pièce de bois en entaillée servant à relier entre elles d'autres pièces, auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons. ‖ Planche logée dans un mur de pise pour en lier les parties. ‖ Nom des nervures d'une voûte gothique qui, formant une croix, tiennent par un bout aux tiercons et par l'autre à la clef.

— Bot. Nom vulgaire de la clématite des haies.

— Mar. Nom des planches qui garnissent le fond d'un bateau.

LIERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Lierner. S'emploie adjectiv. Une palée liernée.

LIERNER v. a. 1re conj. Constr. Garnir de liernes un comble, une palée. Lierner un plancher.

LIERNEUX. Géogr. Comm. de la prov. et à 52 kil. de Liége (Belgique); 2,400 hab.

* **LIERRE**, s. m. (étym. v. fr. *hierre*; lat. *hedera*, même signif.; au moyen âge, on disait *l'hierre* ou *l'ierre*; vers le XVe siècle, l'article commença à se souder au substantif et forma le mot actuel *lierre*, le seul employé depuis le XVIIe siècle). Bot. Genre de plantes grimpantes de la famille des araliacées, et dédié pour plusieurs espèces, dont la plupart habitent les régions intertropicales. L'espèce la plus intéressante et la plus connue est le lierre grimpant d'Europe, qui s'élève sur les vieux arbres, les vieilles murailles, en s'y accrochant au moyen de fibrilles radiciformes ou de crampons qui naissent le long de la tige et des rameaux. Ses feuilles sont persistantes, tantôt cordiformes, tantôt à cinq, trois, deux lobes plus ou moins profonds, mais, en général, toujours glabres et luisantes. Le tronc atteint quelquefois deux et trois décimètres de diamètre. Les vertus médicinales du lierre sont restreintes; ses feuilles servaient à panser les vésicatoires et les cautères, et n'avaient d'autre propriété que la fraîcheur qu'elles entretenaient sur la plaie; elles ont été remplacées avec avantage par des papiers préparés à cet effet; elles servent de fourrages en Bretagne, quand ceux-ci sont peu abondants; les lièvres, les moutons et les vaches les mangent avec avidité. Les baies sont purgatives et excitent le vomissement. Dans les pays chauds, il découle du lierre un suc qui se durcit à l'air, et se réunit en petites masses irrégulières; cette substance est connue sous le nom de *gomme-lierre*; elle est d'un brun roussâtre, lisse, sans transparence, d'une consistance assez ferme, et elle se ramollit facilement dans les doigts; lorsqu'on la brûle, elle donne une flamme claire et répand une odeur approchant de celle de l'encens. Le *lierre* ami des monuments et des tombeaux; le *lierre* dont on couronnait jadis les grands poètes qui donnent l'immortalité, couvre quelquefois de son feuillage les troncs des plus grands arbres. (B. de St-Pierre.) L'harmonie fraternelle donne des vrilles à la vigne pour s'attacher à l'orme, et des griffes au *lierre* pour saisir le tronc des chênes. (Id.) Le *lierre* couvre le sol des forêts humides d'un tapis toujours vert, au milieu même des neiges. (Id.) Le *lierre* est pour les ruines ce que le vert-de-gris ou la rouille sont pour les médailles: il leur donne ce vernis d'antiquité si précieux aux archéologues. (Guerin.)

Et permets que la main des timides pasteurs
Unisse à tes lauriers un *lierre* et des fleurs. (GRESSET.)
Et tous le vert tissu de la ronce et du *lierre*,
On distingue... un sceptre brisé (LAMARTINE.)

— On dit aussi, par ellipse, *Le lierre*, pour Couronne de lierre. Porter un lierre. Recevoir un lierre. Déposer un lierre sur un tombeau, sur le front d'une personne. On a le *lierre* au front et la coupe à la main. (V. Hugo.)

— Poét. Emblème du vin, le lierre étant un des attributs de Bacchus.

Une partie du *lierre*
Aux tresses de la volupté (BÉRANGER.)

— *Lierre terrestre.* Nom vulgaire du glechome hederace. ‖ *Lin de lierre.* Nom vulgaire de la cuscute. On l'appelle aussi *lin de lierre*.

— Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on écrivait autrefois *hierre*.

Sus donc qu'un autel on m'apprête
D'*hierre* la racine velue,
Et de verte et chevelue (RA...)

J'ai pour maison un autre et un rocher ouvert,
De lambruche sauvage et d'*hierre* couvert. (ROSSET.)

LIERRE, Géogr. Ville de la prov. d'Anvers (Belgique), au confluent des deux Nethes. Filature et commerce de coton, toiles, distilleries et raffineries, grand commerce de bétail; 16,700 hab.

LIERRE, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lierre. L'anémone est une plante lierrée.

* **LIESSE**, s. f. Joie. Vieux mot. Vivre en joie et en liesse. Il y avait *liesse* générale dans la direction: un camarade allait être humilié. (A. Dumas.)

Aux noces d'or, tout le peuple en *liesse*
Noyait son vin aux bords des puits. (LA FONT.)
Mieux vaut la *liesse*,
L'amour et simplesse
Des bergers pasteurs,
Qu'avoir à largesse
Or, argent, richesse. (MAROTAL.)

— *Confrérie de Liesse.* Nom d'une confrérie burlesque établie à Arras au moyen âge et dont le chef avait le titre d'abbé.

LIESTAGE, s. m. Anc. jurispr. Droit sur les marchandises qui arrivent par mer.

LIESTAL ou **LICHSTALL**. Géogr. Ch.-lieu du canton de Bâle-Campagne (Suisse), à 14 kil. S.-E. de Bâle, sur l'Ergolz; 4,700 hab.

* **LIEU**, s. m. (du lat. *locus*, même signif.). Espace occupé par un corps. Tout corps occupe, remplit un lieu, est dans un lieu. Un corps ne peut être en même temps en plusieurs lieux. Les mots de *lieu* et d'espace ne signifient rien qui diffère véritablement du corps que nous disons être en quelque *lieu*, et nous marquent seulement sa grandeur, sa figure, et comment il est situé entre les autres corps. (Desc.)

— Fig. Lorsque la blessure est en *lieu* si sensible... (Malh.)

— Espace pris absolument, sans considérer aucun corps qui le remplisse, et vu seulement sous le rapport de la dimension, de la situation ou de quelque autre circonstance qui le distingue. Un lieu de délices. Changer de lieu. Aller d'un lieu à un autre. Être dans un lieu. Le lieu où il est né. Son lieu natal. Il me semble que l'on dépend des *lieux* pour l'esprit, la passion, le goût et les sentiments. (La Bruyère.) Il faut aimer le *lieu* que l'on doit habiter. (Desforges.) Mais le général Bonaparte était là; avec lui on pouvait aller en tous *lieux*, retrouver le chemin de la patrie, ou se faire une patrie nouvelle. (Thiers.) Les *lieux* où l'on a souffert prennent une large place dans les souvenirs. (A. Dumas.)

La pompe de ces *lieux*,
Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux.
(RACINE.)

— Fig. Ce n'est point ici le pays de la vérité; elle erre inconnue parmi les hommes... ce *lieu* est ouvert au blasphème. (Pascal.)

— Endroit dont il s'agit. Les autorités du *lieu* sont venues au-devant de nous. Allez chez le magistrat du *lieu*, rendez plainte. (Picard.) Un mot au maire du *lieu*, et me voilà coiffé. (P.-L. Courier.)

Les Nymphes du *lieu*,
Non sans apparence, doutèrent
Qui de vous deux était le Dieu. (MALHERBE.)

— Se dit par rapport à la destination. Lieu

d'assemblée, de récréation. Lieu public, particulier. Lieu où l'on rend la justice. Le lieu du supplice. Mettre chacun chose en son lieu, en lieu sûr, en lieu de sûreté. Au lieu du rendez-vous. On change le *lieu* de la guerre et l'asile sacré des pénitents en une retraite de voleurs et en une maison de trafic; et l'avarice. (Mass.)

— *Lieu public.* Lieu destiné à la réunion du public, tel que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises, jardins, bals, etc. Le peuple faisait entendre les bourdonnements des conversations ordinaires dans les *lieux* publics. (Lamartine.)

— *Lieu de sûreté, lieu sûr.* Endroit où l'on n'est exposé à aucun danger.

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est au prix de Paris un *lieu* de sûreté. (Boileau.)

— *Lieux de sûreté.* Se dit quelquefois pour Prison. Cet étourdi s'est fait mettre en lieu de sûreté. Ce sens est familier.

— *Lieu de plaisance.* Maison de campagne qui a un jardin d'agrément.

— *Lieu de franchise, lieu d'asile.* Lieu où, en certains cas, on est à l'abri de certaines poursuites. Les maisons des ambassadeurs sont des lieux de franchise. Les églises étaient autrefois des lieux d'asile.

— *Mauvais lieu.* Maison de débauche. Entrer dans un mauvais lieu. C'est un homme qui hante les mauvais lieux, qui fréquente les mauvais lieux. || Fig. Le grand monde est un mauvais *lieu* que l'on avoue. Chamfort. || *Lieux infâmes.* Se dit dans le même sens. Cynodocée est condamnée aux *lieux* infâmes. (Chateaub.)

— *Lieux d'aisances*, ou simplement *lieux.* Latrines. Aller aux lieux d'aisances. Il va souvent aux lieux. || *Lieux à l'anglaise.* Latrines munies d'une cuvette fermée par une soupape qu'on ouvre à volonté.

— *Le saint lieu, le lieu saint.* Chez les Juifs, Sanctuaire qui précédait le Saint des saints. Dans un sens plus général, l'église, le temple chez les chrétiens et les israélites. Quel est dans le *lieu* saint ce pontife égorgé? (Racine.)

— *Les saints lieux* ou *les lieux saints.* Les lieux de la terre sainte ou le Christ a pris naissance et a opéré le mystère de la rédemption.

Ce ne sont plus ici ces belliqueux essaims
Dont les croix en feu brûlaient les *lieux* saints. (Delille.)

— *Les hauts lieux.* Cette expression est fréquemment employée dans l'Ancien Testament pour désigner les montagnes où les Juifs pratiquaient les exercices de leur religion, avant et même après la construction du temple de Salomon, ou encore celles où ils allaient sacrifier aux faux dieux.

Jehu fait sur les hauts *lieux* enfin monter offrir
Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir,
N'a jamais servi sa cause, et, vengeur ses injures,
Ni le glaive assez droit, ni les mains assez pures. (Racine.)

— Fig. Se dit des temples des idolâtres. Trop zèle sacrificateur du temple de Sion pour souffrir que sous son ministère les hauts *lieux* se multiplient dans Israël. (Massillon.)

— Endroit désigné, indiqué. On le met souvent au pluriel. J'étais sur le lieu. Nous irons sur les lieux. Ils se sont transportés sur les lieux. La justice est descendue sur les lieux.

— Se dit aussi, surtout au pluriel, pour Les appartements, les différentes pièces d'une maison, d'une ferme, etc. Nous irons visiter les lieux et voir s'ils sont en bon état. Faire réparer les lieux.

— *État des lieux* ou *de lieux.* État descriptif qui constate dans quelles conditions se trouvent les maisons, fermes, etc., que le locataire prend du bailleur.

— *Vider les lieux.* Quitter un logement et cesser le mobilier qui le garnissait.

— Endroit, passage d'un livre. Aristote dit dans plus d'un lieu que... Je ne sais plus dans quel lieu Voltaire a dit cela. Montesquieu a émis cette opinion dans plus d'un lieu.

— Demeure. L'homme ne sait à quel rang se mettre; il est visiblement tombé de son vrai *lieu*, sans pouvoir le retrouver. (Pasc.)

— *Dans ce bas lieu.* Sur la terre, par opposition à l'Existence céleste.

— *Être sans feu ni lieu, n'avoir ni feu ni lieu.* Être vagabond, sans domicile, sans ressources.

Mais moi, grâce au destin, qui n'ai ni feu ni *lieu*,
Je me loge où je puis et comme il plaît à Dieu. (Boileau.)

— Maison, famille. | *C'est une personne qui vient de bon lieu.* Elle est de bonne famille. Louville était un gentilhomme de bon *lieu* dont la mère l'était aussi (St-Sim.) | *S'allier en bon lieu.* Se bien allier.

— Fam. *On a parlé de vous en bon lieu.* On a parlé de vous en bonne compagnie.

— *J'ai appris cela de bon lieu, je le tiens de bon lieu, cette nouvelle vient de bon lieu.* J'ai appris cela, je le tiens, etc., de bonne source, de bonne part, de personnes dignes de foi. Mme de Lavardin m'envoie une bonne relation plus exacte et prise en bon *lieu.* (Mme de Sév.) Le style en est fort beau et vient de bon *lieu.* (Fl.) | *Sentir le lieu d'où l'on vient.* Avoir les habitudes, les manières des gens de sa classe.

— *Haut lieu.* Extraction noble. Cette famille vient de haut lieu. Je veux, ma femme, marier notre Marie en si haut *lieu*, qu'on ne puisse atteindre jusqu'à elle à moins de l'appeler Votre Seigneurie. (Damas-Hinard.) | Le gouvernement, les gens puissants, influents. Être appuyé en haut lieu. || *C'est un homme de bas lieu. Il vient de bas lieu. Il est sorti de bas lieu.* De basse extraction. Ceux qui ont cherché leur peril pour le salut de leurs pères, ou qui d'un *lieu* bas où la fortune les avait fait naître parmi le peuple... (Mlle. Sun sang n'était-il point issu d'un *lieu* trop bas? (Regnier.)

— Place, rang. Tenir le premier lieu. Il tient le premier lieu. Quel vassal a ce *lieu* s'est jamais vu monter? (Rotrou.) Ce sens vieillit et ne se dit plus guère qu'au palais. Chaque créancier viendra en son lieu.

Il faut que chaque chose y soit mise en son *lieu*,
Que le début, la fin, répondent au milieu. (Boileau.)

— Fig. Faites-moi cet honneur que quand vous compterez vos serviteurs, vous m'y donniez toujours le premier *lieu* d'affection. (Mlle.)

— *Les lieux.* Dans l'ancienne université, Les rangs assignés à des concurrents.

— *Tenir lieu de.* Remplacer, suppléer. Ses agréments lui tiennent lieu de beauté. Cela tient lieu de tout. Peut-être il voudra bien lui tenir *lieu* de père. (Rac.) Il s'en faut peu que le bonheur ne tienne *lieu* de toutes les vertus. (La Bruy.) La religion tient *lieu* au peuple de morale, de physique, de politique même. (De Balhiere.) La conscience du juste lui tient *lieu* des louanges de l'univers. (J.-J. Rousseau.) L'amour tient *lieu* de tout aux amants. (Duclos.) S'il est des préjugés qui tiennent *lieu* de vertus, il faut les respecter. (S. Dubay.)

Comme si détruire l'État
Tenait *lieu* de juste conquête. (Mathurin.)

Rendez-vous donné.

Prenez entre vous l'ordre et du temps et du *lieu*,
Je m'y rendrai sur l'heure, et vais l'attendre ici. (Corneille.)

— L'endroit, le temps convenable pour dire, pour faire quelque chose. Ce n'est pas ici le lieu de parler de cela, le lieu de disputer. Ce n'est ni le temps ni le lieu. Je parlerai de ce fait en son lieu. Va, je reconnaîtrai ce service en son *lieu.* (Corn.

Les *lieux*, les temps, l'occasion,
Font votre gloire ou votre chute. (Volt.)

— *En temps et lieu.* Au moment et dans l'endroit où il convient. Je vous avertirai en temps et lieu. Il s'en souviendra en temps et *lieu.* (Racine.)

— Fig. Occasion, sujet, prétexte. Donnez-moi lieu de vous obliger. Il n'y a pas lieu à faire cela. Il y a lieu de délibérer. Je n'ai pas donné lieu à vos mauvais procédés. Donnez-moi lieu de vous être utile. Mme de Monglas a marié sa fille à un provincial appelé Tomassin; ce provincial a une espèce de moulin qui s'appelle Saint-Paul; cela donne *lieu* d'appeler cette jeune femme Mme la comtesse de Saint-Paul. (Mme de Sévigné. Des ministres dont vous avez tout *lieu* de vous louer. (D'Alembert.) Il y a *lieu* de présumer qu'ils conviennent des principaux articles. (Anquet.) On avait *lieu* d'espérer qu'il userait sobrement de son pouvoir. (Merimée.)

— *Avoir lieu.* Se dit en parlant de l'époque d'un événement. Cela eut lieu hier. Quand la séance publique aura-t-elle lieu?

— Par extens. *Avoir lieu* signifie aussi Se produire, s'opérer. Le phénomène aura lieu, si les conditions atmosphériques sont favorables. La pitié dans son âme aura peut-être *lieu.* (Rac. Plus elles avançaient en âge, plus elles devenaient semblables aux mâles, comme cela a *lieu* plus ou moins dans presque tous les animaux. (Buffon.)

— *Avoir lieu.* S'est dit pour Convenir à. Ce mot est bas et plébéien; il peut avoir *lieu* aux satires et comédies. (Malh.)

— Impers. Il y a lieu d'agir, de voir si notre plan peut se réaliser.

— *Navoir point de lieu.* N'être pas reçu, n'avoir pas de raison d'être. En tous les bienfaits d'importance, la preuve ne peut avoir de *lieu* (Malh.) Ce grand silence de Jésus-Christ sur les comédies me fait souvenir qu'il n'avait pas besoin d'en parler à la maison d'Israël, pour laquelle il était venu, ou ces plaisirs de tout temps n'avaient pas de *lieu.* (Boss.)

— *Au lieu de*, loc. prépositif. A la place de, en place de. Il m'a apporté un dictionnaire allemand au lieu d'un dictionnaire anglais que je lui avais demandé. Il faut mettre quelque chose au lieu de cette phrase que vous avez retranchée. C'est mon cousin qui est venu au lieu de mon oncle que j'attendais. Celui qui a rendu quelque chose au *lieu* de ce qu'il avait reçu. (Malh.) S'il régnait au *lieu* d'eux, ce n'était que sous moi. (Corn.) || Cette locution met aussi en rapport deux membres de phrases qui sont en opposition. Au lieu de secourir son ami, il s'est tourné contre lui. Il se divertit toute la journée au lieu d'étudier. Les grands nous abaissent au *lieu* d'élever ceux qui ne les savent pas soutenir. (La Rochef.)

— *Au lieu que.* Tandis que. Cet homme ne songe qu'à ses plaisirs, au lieu qu'il devrait travailler et veiller à ses affaires. *Au lieu que* le récit d'Enée ne tient que deux livres, celui d'Ulysse en tient quatre. (Rac.) Fût-elle bergère au *lieu* qu'elle est fille du roi. (Fén.)

— *En lieu.* A la place, en remplacement. Il s'est chargé de cette fonction en son lieu.

Sans sortir de leurs lits plus doux que leurs hermines,
Ces pieux fainéants faisaient chanter matines,
Veillaient à bien dîner, et lais aient en leur *lieu*
Vaquer d'autres gages le monde louer Dieu. (Boileau.)

— *En lieu de.* En mesure, en état de. Il est en *lieu* de vous mander les nouvelles beaucoup mieux que moi. (Mme de Sév.)

— *En lieu de.* En quelque endroit que ce soit de. On s'y laisse duper autant qu'en *lieu* de France. (Corn.)

— *Mettre à lieu de, en lieu de.* Mettre à même de. Divertissez-vous de cette jolie enfant; ne l'mettez pas en *lieu* d'être gâtée. (Mme de Sév.) Votre père doit sentir l'importance d'une position qui peut vous mettre à *lieu* de réparer le mal que la Révolution fit à votre fortune. (Chateaubriand.)

— *En premier lieu, en second lieu, en dernier lieu.* Premièrement, secondement, enfin. Thalès croyait qu'en dernier *lieu* tout se résolvait en eau. (Fén.)

— *En tous lieux.* Partout.

Le vice audacieux
A la triste innocence en tous *lieux* fit la guerre (Boileau.)

— *En cent lieux.* En beaucoup d'endroits. En cent *lieux* contre lui des cabales s'amassent. Boileau.)

— Loc. prov. *De bon lieu, bonne parole.* Un langage convenable annonce les gens bien élevés.

— Art dram. *Unité de lieu.* Règle classique d'après laquelle toute l'action d'une pièce de théâtre doit se passer dans le même lieu.

— Admin. milit. *Lieu de gîte.* Station où un corps d'armée en route passe la nuit. Les lieux de gîte ne sont pas toujours des étapes. || *Lieu de séjour.* Endroit où un corps de troupes en route passe deux jours.

— Astron. Le point du ciel auquel répond une planète. || *Lieu apparent.* Position d'un astre vu de la surface de la terre. || *Lieu héliocentrique.* Position d'un astre vu du centre du soleil. || *Lieu réel* ou *géocentrique.* Position d'un astre vu par un observateur placé au centre de la terre.

— Comm. relig. *Lieux réguliers.* Les endroits qui sont dans la clôture du monastère, et qui servent à la communauté. Le dortoir, le réfectoire, le chapitre, sont des lieux réguliers.

— Géom. Ligne droite ou courbe dont tous les points servent à résoudre un problème qui a une infinité de solutions. || *Lieux plans.* On nommait ainsi anciennement ceux qui se réduisent à des droites ou à des cercles; et *lieux solides*, ceux qui demandent des paraboles, des hyperboles ou des ellipses.

— Ichtyol. Nom vulgaire du merlan jaune.

— Manèg. Se dit de la position de la tête du cheval. || *Porter en beau lieu.* Se dit d'un cheval qui porte bien sa tête et relève son encolure avec grâce.

— Mar. *Lieu de reste.* Endroit où se termine le voyage.

— Phys. *Lieu de l'image.* Lieu où l'on aperçoit l'image d'un objet. On dit aussi *lieu apparent.*

— Prat. *Être au lieu et place de quelqu'un.* Avoir la cession de ses droits et de ses actions. || On dit aussi *Subrogé au lieu et place*

— Rhétor. *Lieux communs, lieux oratoires*, ou simplement *lieux.* Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. Les principaux lieux communs sont : la définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce, les semblables et les oppositions, les circonstances, la cause et l'effet. Les lieux communs sont intrinsèques et extrinsèques. || *Lieux de logique.* Chefs généraux auxquels se rattachent les preuves employées dans le raisonnement. || *Lieux métaphysiques.* Termes généraux, tels que, le tout, les parties, les termes opposés, la cause, l'effet, etc., convenant à tous les êtres auxquels se rapportent les arguments. || *Lieux théologiques.* Sources où les théologiens vont puiser les preuves dont ils ont besoin dans leurs discussions.

— *Lieux communs.* Se dit aussi de certains traits généraux qui peuvent s'appliquer à tout, de certaines réflexions générales qu'on fait entrer dans un sujet particulier, d'idées usées et rebattues. Son discours était rempli de lieux communs. Il a commencé sa harangue par un lieu commun sur l'administration. Le grand écueil des arts, dans le monde, c'est ce qu'on appelle les *lieux* communs. (Volt.) A présent tout est *lieu* commun; la plupart des auteurs modernes ne sont que les fripiers des siècles passés. (Id.) Une demi-douzaine de *lieux* communs défrayent le monde depuis la création. (Th. Gautier.) La corruption monastique devint le *lieu* commun de la satire. (Montalemb.) L'architecture a effet des palais m'a pénétré d'indignation pour tous les *lieux* communs qu'on en dit. (Merimée.) Pour lui, la terre n'avait point de *lieux* communs, le plus petit coin, le moindre sujet lui donnait l'inspiration. (De Gonc.) Plus d'une fois ses explications sont des *lieux* communs. (H. Taine.)

— Topogr. *Lieu dit.* Lieu portant un nom particulier.

* **LIEUE**, s. f. (du lat. *leuca*, même signif.). Mesure itinéraire, dont l'étendue varie selon les provinces, selon les pays. La lieue commune de France, de 25 au degré, était de 4,445 mètres 1/2; la lieue de poste est de 4,000 mètres; la lieue marine, de 20 au degré, est de 5,557 mètres; la lieue marine d'Angleterre, de 5,558 mètres; la lieue d'Espagne, de 6,680 mètres. Une bonne lieue. Une grande lieue. Une lieue de chemin. Faire trois lieues, quatre lieues à pied. Faire deux, trois lieues, quatre lieues, dix lieues à l'heure. Il y a de Smolensk à Moscou environ cent de nos *lieues.* (Volt.) La terre est située à trente-trois millions de *lieues* du soleil. (Buff.)

— Presque tous les peuples de l'Europe ont donné à leur mesure itinéraire le nom de mille. La France, l'Espagne et le Portugal ont seuls conservé le nom de lieue. Encore la lieue n'est-elle plus en France la mesure légale : elle a été remplacée par le kilomètre et le myriamètre.

— *Lieue de pays.* Lieue qui diffère de la lieue commune, et dont la longueur est déterminée par l'usage de telle ou telle contrée. On ne compte que cinq lieues d'ici à la ville, mais ce sont des lieues de pays qui valent plus de six lieues ordinaires.

— *Lieue kilométrique.* Lieue de quatre kilomètres.

— *Lieue majeure.* Distance d'un vingtième de degré, mesurée sur un grand cercle de la sphère. || *Lieue mineure.* Même distance, mesurée sur un petit cercle de la sphère. Ces deux dénominations appartiennent au langage des marins.

— *Lieue carrée.* Espace carré qui a une lieue de chaque côté.

— Par exagér. Comment voulez-vous que je vous entende, si vous êtes à une *lieue* de moi? (Goldoni.) D'honneur, il sent la fièvre d'une *lieue.* (Beaumarchais.)

— Fig. *Long d'une lieue.* Très long. Récit long d'une lieue.

— *Sentir quelqu'un d'une lieue.* Deviner, pressentir son arrivée. J'étais sûr qu'il viendrait, je l'ai senti d'une lieue. || En parlant des choses, J'ai senti d'une lieue la proposition qu'il venait nous faire.

— *Sentir d'une lieue.* Laisser deviner ce qu'on est, par son attitude, par ses paroles. Il sent son fripon d'une lieue. Le vieillard sentait d'une *lieue* son docteur en théologie. (Ph. Chasles.)

— *A cent lieues près.* A une distance très grande. Bon Dieu! que je suis incapable d'approcher, à cent *lieues* près, de votre habileté! (Mme de Sévigné.)

— *Cent lieues loin.* Dans les rapports les plus éloignés. Ce qui a rapport à vous de cent *lieues* loin m'est plus agréable qu'autre chose. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *De cent lieues, de mille lieues.* De beaucoup. Les eaux de Bourbon l'emportent de mille *lieues* sur celles de Vichy, si l'on en croit les médecins. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Être à cent lieues, à mille lieues d'une chose. N'en pas approcher de cent lieues.* En être fort éloigné. Vous n'avez garde de trouver le nœud de cette affaire, de cette question, vous n'en approchez pas de cent lieues. Vous vous trompez, vous êtes à mille lieues de la vérité. Je suis à mille lieues de vouloir vous offenser. Cela était à mille lieues de sa pensée. Les caractères de ces deux personnes sont à cent lieues l'un de l'autre. Il était à mille *lieues* d'un péché mortel. (Mme de Sévig.) A mille *lieues* de Greuze débutant, et à dix mille de Chardin qui travaillait autrefois dans ce genre. (Dider.) Le tout n'est qu'un minois éveillé, parfois piquant, assez voisin des visages chiffonnés du dix-huitième siècle, mais à cent *lieues* de la beauté grecque qu'on lui attribue. (H. Taine.) || *Il est à mille lieues de ce qu'on lui dit.* Il n'y comprend rien.

— Fig. et fam. *Il n'écoute pas, il est à mille lieues d'ici.* Se dit d'un homme distrait, qui ne fait pas attention à ce qu'on lui dit.

— *Une lieue à la ronde.* loc. adv. Dans un rayon d'une lieue en tous sens. || Dans un sens moins rigoureux. Une certaine étendue à peu près d'une lieue de rayon. On a répandu ce bruit une lieue à la ronde

— Fig. La parfaite tendresse que j'ai pour vous et pour tout ce qui vous touche à dix *lieues* à la ronde. (Mme de Sév.)

— Loc. prov. *En tout pays il y a une lieue de mauvais chemin.* On rencontre partout des obstacles et des difficultés. || *Il ferait bien quatorze lieues en quinze jours.* Se dit d'un homme fort lent.

LIEUR, EUSE, adj. (rad. *lier*). Se dit des chenilles qui réunissent plusieurs feuilles ou fleurs de plantes, pour en former un paquet, dont elles habitent les vides.

— Substantiv. L'art des *lieuses* est en général le plus simple. (Bonnet.)

* **LIEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui lie les gerbes de blé, les bottes de foin, etc. Allez chercher le lieur, qu'il vienne lier ces gerbes.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LIEUTAUD (Joseph), Médecin français, né à Aix, 1703 1780, médecin des enfants de France, puis de Louis XV, a écrit : *Essais anatomiques; Elementa physiologiæ; Synopsis universa praxeos medicæ; Historia anatomica-medica;* etc.

* **LIEUTENANCE**, s. f. Office, charge, emploi, grade de lieutenant. Obtenir une lieutenance. Il a gagné la lieutenance. Il a une lieutenance dans l'artillerie. Il occupa autrefois la lieutenance du roi dans une grande ville. Je donne ma démission de capitaine du roi pour demander une *lieutenance* dans les gardes du cardinal. (A. Dumas.)

* **LIEUTENANT**, s. m. (ét. lat., *locus*, lieu, place; *tenens*, tenant, qui tient le lieu, la place). Celui qui est immédiatement au-dessous d'un chef, et qui le remplace en cas d'absence. On sait que la proposition que fit le grand Scipion l'Africain de servir comme *lieutenant* sous

le consul son frère détermina le sénat à donner à celui-ci la Grèce comme département. (Rollin.)

Je lui prête mon bras et veux dès maintenant,
S'il daigne s'en servir, être son *lieutenant*.
(Corneille.)

— Se dit en général de tous ceux auxquels le souverain ou le chef d'une armée délègue, dans certains cas, une partie de son autorité. Le roi, peu guerrier, s'est acquis une grande gloire par ses lieutenants. Un général envoie au feu ses plus dévoués *lieutenants* pour gagner une bataille. (H. de Balzac.)

Quelles marques d'honneur se peuvent ajouter
A ce comble de gloire où tu l'as fait monter,
(Lui que) Ton pouvoir absolu a fait son *lieutenant*?...
(Malherbe.)

— Fig. A Fox il fallait un *lieutenant*; il le trouva dans Sheridan. (L. Blanc.)

— *Lieutenant général du royaume*. Celui qui en l'absence du roi le remplaçait. Avant de partir, le roi nomma son frère lieutenant général du royaume. En 1814, le comte d'Artois, à son entrée en France, prit le titre de lieutenant général du royaume et exerça l'autorité royale jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII. Après la révolution de Juillet, en 1830, Louis-Philippe, duc d'Orléans, fut nommé par les députés présents à Paris et par Charles X lui-même lieutenant général du royaume. Henri II déclare le duc de Guise vice-roi de France, sous le nom de *lieutenant* général du royaume. (Voltaire.)

— Particulièrement, Officier qui est immédiatement après le capitaine, le deuxième officier d'une compagnie. Il y a dans plusieurs corps, et particulièrement dans la cavalerie et dans les armes spéciales, des lieutenants en premier et des lieutenants en second. Dans l'infanterie, des lieutenants de première et de deuxième classe. Un bon lieutenant en premier. Le lieutenant en second. Carnot fut nommé, à vingt ans, *lieutenant* du génie. (Ch. Habeneck.)

— *Lieutenant-colonel*. Officier supérieur qui est le lieutenant du colonel, qui le remplace en cas d'absence. D'Alchy était capitaine après avoir été *lieutenant*-colonel. (St-Sim.)

— *Lieutenant général des armées du roi*, ou simplement, *lieutenant général*. Officier qui occupait le second grade dans l'armée. Il y avait dans cette armée trois lieutenants généraux. || S'est dit aussi pour désigner le grade correspondant à celui de général de division.

— *Lieutenant de roi* ou *commandant d'armes*. Celui qui commandait dans une place de guerre en l'absence du gouverneur. || *Lieutenant général de l'artillerie militaire*. Officier placé immédiatement au dessous du grand maître de l'artillerie. || *Lieutenants provinciaux d'artillerie*. Officiers supérieurs qui n'obéissaient qu'au lieutenant général de leur arme. *Lieutenant des maréchaux de France*. Officier qui jugeait les querelles entre les militaires, lorsque le point d'honneur était intéressé. || *Lieutenant de distribution*. Officier chargé de surveiller les distributions de vivres et de chauffage faites aux troupes par les entrepreneurs de ces fournitures. || *Lieutenant d'armement*. Officier chargé de la conservation et de la distribution des armes.

— Anc. admin. *Lieutenant aide de la grande fauconnerie*. Officier placé sous les ordres du grand fauconnier de France.

— Anc. jurispr. *Lieutenant civil*. Second magistrat de la juridiction du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes civiles. Le *lieutenant* civil d'Aubray alla à Port-Royal-des-Champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. (Voltaire.) || *Lieutenant criminel*. Magistrat du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes criminelles. Il y avait un lieutenant criminel dans toutes les juridictions de l'ancienne France. Le roi nomma, le même jour, Claustre, conseiller au Parlement, et Mariette, *lieutenant* criminel, pour informer de tous les effets du cardinal Balue. (Duclos.) || *Lieutenant criminel de robe courte*. Lieutenant du prévôt de Paris, ainsi nommé parce qu'il portait une robe plus courte que les autres magistrats. || *Lieutenants particuliers au Châtelet de Paris*. Officiers qui remplaçaient au besoin les lieutenants civils et criminels. || *Lieutenant général*. Celui qui présidait le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage. || *Lieutenant général d'épée*. Officier établi dans tous les bailliages, sénéchaussées et autres juridictions royales, pour commander le ban et l'arrière-ban, sous l'autorité des baillis et sénéchaux. || *Lieutenant général de police*. Magistrat qui avait à Paris la direction de la police. Ses attributions étaient à peu près celles du préfet de police. Il y avait aussi à Lyon un lieutenant général de police, mais avec des attributions moins étendues. || *Lieutenant particulier*. Magistrat qui, en cas d'absence, remplaçait le lieutenant général. || *Lieutenant de police*. Magistrat préposé à la direction de la police dans Paris et les villes les plus importantes du royaume. || *Lieutenant de roi*. Magistrat délégué par le roi près du tribunal d'un bailliage ou d'une sénéchaussée.

— Hist. relig. S'est dit aussi du vicaire d'un curé.

— Mar. *Lieutenant de vaisseau*. Officier du grade immédiatement au-dessous de celui de capitaine de frégate. || *Lieutenant en pied*. L'officier, quel que soit son grade, qui commande en second un navire de guerre.

— Mar. anc. *Lieutenant général des armées navales*. Officier général qui commandait autrefois sous le vice-amiral. || *Lieutenant de galère*. Officier qui suppléait le capitaine dans le commandement d'une galère. || *Lieutenant général des galères*. Officier qui commandait sous le général des galères. || *Lieutenant de frégate légère*. Officier qui prenait rang entre les lieutenants et les enseignes de vaisseau. || *Lieutenant de galiote*. Officier qui prenait rang immédiatement après les lieutenants de vaisseau. || *Lieutenant de flûte*. Officier qui commandait une flûte. || *Lieutenant de l'amiral*. Fonctionnaire qui, dans les sièges d'amirauté, exerçait une surveillance sur tout ce qui était de la charge et des prérogatives de l'amiral de France. || *Lieutenant de port*. Officier subordonné au capitaine de port et le remplaçant en cas d'absence.

— Vénerie. *Lieutenant de louveterie*. Celui qui avait une permission de chasse plus étendue que celles qui sont délivrées communément, accordée sous la condition d'avoir un équipage pour la destruction des loups.

* **LIEUTENANTE**, s. f. Nom donné autrefois à la femme d'un officier ou d'un magistrat qui portait le titre de lieutenant. Madame la lieutenante civile, la lieutenante criminelle. Je suis persuadée qu'elle voudrait (Mme de Chaulnes), au prix des Molas et des Lavardin, que vous fussiez sa *lieutenante* générale. (Mme de Sévig.)

— Hist. milit. *Lieutenante-colonelle*. On appelait ainsi la première compagnie d'un régiment. Elle était commandée par le lieutenant-colonel, c'est-à-dire le lieutenant du *colonel-général*. Plus tard, la dignité de colonel général ayant été supprimée, la compagnie *mestre-de camp* passa la première, et la lieutenante-colonelle devint la deuxième. Le roi fit quitter à Puysegur sa *lieutenante*-colonelle. (St-Sim.)

LIEUVIN. *Lerminus pagus*). Géogr. Petit pays de France, dans la Normandie, comprenant Lisieux, Honfleur et Orbec, traversé par les collines de *Lieurin*; partie des départements de l'Eure et du Calvados.

LIÈVE. s. f. Anc. Jurispr. Extrait d'un papier terrier que l'on remettait au receveur, afin qu'il fît payer le cens, les rentes et les droits seigneuriaux. La lièvre contenait la désignation de chaque héritage, la redevance, etc.

LIEVENS (Jean). Célèbre peintre hollandais, né à Leyden en 1607, élève de Schouten et de Pierre Latsman, fit à la cour de Charles Ier des portraits estimés; à Anvers, il travailla pour les églises.

LIÉVIN. Géogr. Bourg du cant. de Lens, arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 8,300 hab.

LIÉVRADE. s. f. Anc. métrol. Mesure de terre qui valait à peu près le quart d'un arpent.

* **LIÈVRE**. s. m. (étym. lat., *lepus, leporis*, même signif.). Mamm. Quadrupède sauvage herbivore, du genre et de la famille qui portent son nom, et de l'ordre des rongeurs. Il est d'un gris roux, a de grandes oreilles, de longues moustaches de chaque côté de la bouche, des yeux grands, ouverts, ovales et saillants, la queue très courte; mais il est surtout remarquable par la disproportion de ses jambes de derrière, beaucoup plus longues que celles de devant, et par la disposition de ses dents incisives. Le lièvre est un animal fort timide et d'une extrême légèreté à la course. Lever, forcer un lièvre. Un râble de lièvre. Un pâté de lièvre. Les *lièvres* dorment beaucoup, et dorment les yeux ouverts. (Buffon.) Tycho Brahé sentait les jambes lui manquer à la rencontre d'un *lièvre* ou d'un renard. (Raspail.)

Dans un profond ennui ce *lièvre* se plongeait;
Cet animal est triste, et la crainte le ronge. (La Font.)
Sur un *lièvre* flanqué de six poulets étiques
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques. (Boil.)

— *Lièvre changeant*. Lièvre de forte taille vivant dans les pays froids et dont le pelage varie suivant les saisons. || *Lièvre indre*. Lièvre qui recherche les marais, les étangs, et dont la chair a mauvais goût. || *Lièvre des Patagons, lièvre des pampas*. Noms donnés à l'agouti. || *Lièvre sauteur*. Nom vulgaire de l'helamys.

— Fam. *Être peureux comme un lièvre*. Être fort peureux, fort timide.

— *Mener une vie de lièvre*. Être constamment harcelé, poursuivi, tourmenté. Je menai, comme on dit, une vie de *lièvre* pendant huit jours. (Le Sage.)

— *Lancer un lièvre*. Le faire partir de son gîte.

— Fig. Créer une difficulté. Nous avons combattu et battu vos ennemis: ils avaient lancé deux *lièvres*, l'un en contrariété d'arrêt par une requête au grand conseil, l'autre par une requête civile. (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. *Lever le lièvre*. Être le premier à faire une ouverture, proposer le premier quelque chose dont les autres ne s'étaient pas avisés. C'est vous qui avez levé le lièvre. Il n'aurait pas fallu lever ce lièvre-là.

— *Gentilhomme à lièvre*. Nom qu'on donnait autrefois à un gentilhomme qui avait peu de revenu et qui était réduit à vivre de sa chasse. Le gentilhomme à *lièvre*, qui va chasser chez ses voisins sans en être prié, et qui chasse moins pour son plaisir que pour le profit. (Buffon.)

— Fam. *Lièvre corné*. Par allusion au lièvre de la fable, idées chimériques.

— Fig. et fam. *Vouloir prendre un lièvre au son du tambour*. Faire grand bruit d'un dessein qui aurait besoin d'être tenu secret. *C'est là que gît le lièvre*. C'est là le secret, le nœud de l'affaire. || *Trouver le lièvre au gîte*. Surprendre quelqu'un à l'improviste. || *Avoir une mémoire de lièvre*. Avoir une mémoire peu fidèle. Car, quand elle (la mémoire) ne nous vient point de cet endroit (le cœur), nous n'en avons pas plus que les *lièvres*. (Mme de Sévigné.) *C'est une mémoire de lièvre qui se perd en courant*. Se dit d'une personne à qui une chose en fait facilement oublier une autre. || *Sommeil de lièvre*. Se dit de l'habitude de dormir les yeux ouverts ou d'un sommeil léger et très facile à interrompre. || *Battre le lièvre par l'oreille*. Amuser, tromper. Il ne nous faillait pas le *lièvre* par l'oreille. (P.-L. Courier.) || *Courir le même lièvre*. Briguer le même objet. Et peut-être courons-nous tous trois le même *lièvre*. (Bancourt.) || *C'est une somme à prendre sur le dos d'un lièvre*. Se dit d'une créance dont on n'espère pas le payement. || *Prendre le lièvre au collet* ou *au corps*. Dans une affaire, Aller droit au but et en décider la conclusion. Je vous aime par bien des raisons, mais surtout parce que vous m'aimez; celle la est tout prise ainsi et prend le *lièvre* au corps. (Mme de Sévig.) *C'est tout lièvre et tout lapin*. C'est toujours la même chose.

— Loc. prov. *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois*, ou *Qui court deux lièvres à la fois n'en prend aucun*. Celui qui poursuit deux affaires à la fois s'expose à ne réussir dans aucune. Oh! d'une! on ne court pas deux *lièvres* à la fois. (Balz.) || *Pas à pas le bœuf prend le lièvre*. En marchant lentement, mais constamment, on arrive plus tôt que ceux qui courent en étourdis. || *Bon lièvre vient mourir au gîte*. On revient toujours dans sa patrie quand on est vieux. || *Si les lièvres avaient des fusils on n'en tuerait pas tant*. Beaucoup de gens ne s'aventurent à la chasse, ou, par extension, dans une affaire quelconque, que parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de danger. || *Avoine pointant, lièvre gessant*. Lorsque l'avoine commence à pointer, le lièvre y choisit son gîte. *Ce n'est pas viande prête que lièvre en genestay*. || *Bon est le lièvre dont la peau coûte cent sous*.

— Agric. Dans quelques endroits, Courroie avec laquelle on attache le joug aux cornes des bœufs.

— Art veter. *Tête de lièvre*. Nom donné à la tête du cheval dont les oreilles sont longues et rapprochées.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Blas. *Lièvre en forme*. Lièvre arrêté et accroupi sur ses pattes.

— Bot. *Lin de lièvre*. Nom vulgaire de la cuscute, appelée aussi *lin de lièvre*.

— Chass. *Prendre un lièvre à l'accroupie*. Le surprendre le matin à son gîte. || *Lièvre en forme*. Lièvre au gîte.

— Chir. *Bec-de-lièvre*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille de l'écaille martre ou hérissone.

— Hist. *Chevalier du lièvre*. Nom donné à quatorze chevaliers croisés par le comte de Hainaut, en mémoire d'un fait historique où un lièvre avait joué le principal rôle.

— Ichtyol. Poisson du genre blennie. || Nom vulgaire du lompe.

— Mar. Saisine de beaupré, tour de corde.

— Moll. Nom vulgaire d'une belle et grande espèce de porcelaine. || *Lièvre marin*. Nom vulgaire donné sur notre littoral aux diverses espèces d'aplysies.

LIÈVRETEAU. s. m. Petit lièvre qui tette encore, plus jeune que le levraut. Les lièvreteaux ne sont pas bons à manger.

LIÉVRITE. s. f. Minér. Espèce de fer silicaté.

LIF. Myth. Nom de l'homme qui, selon les Scandinaves, repeuplera l'univers après la destruction de la terre par le feu.

LIFFEY. Géogr. Rivière d'Irlande, qui se jette dans la baie de Dublin; cours de 130 kil.

LIFFRÉ Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 3,000 hab.

LIFRELOFRE s. m. Grand buveur. Rabelais.

LIFTER s. m. (pr. *lif-teur*; mot angl.). Il st. relig. Membre d'une secte écossaise qui considère comme essentielle l'élévation du pain pendant la cène.

LIFTHRASOUR. Myth. scand. Femme de Lif.

* **LIGAMENT**, s. m. et lat., *ligamentum*, même signif.; de *ligare*, lier. Anat. Partie blanche et fibreuse, un peu élastique et fort résistante, qui sert à maintenir en rapport les os assujettis à pivoter l'un sur l'autre, à maintenir à leur place les viscères. Les ligaments du foie. Les ligaments larges de la matrice. Les ligaments des os de la cuisse. Ligament de la veine ombilicale. *Ligament de Poupart*, V. FEMORAL.

— *Ligament du blanc*. Prolongement du blanc intérieur de l'œuf.

— Moll. Partie cornée et élastique qui réunit les deux valves d'une coquille.

* **LIGAMENTEUX, EUSE**, adj. Anat. Qui est de la nature des ligaments. Appareil ligamenteux. Capsule ligamenteuse.

— Bot. Se dit des plantes dont les racines et les tiges sont grasses et tortillées en forme de cordage.

LIGAN. s. m. Entom. Espèce d'abeille des Philippines.

LIGAR. s. m. Moll. Grande et belle espèce de turritelle, trouvée dans les mers du Sénégal.

LIGARIUS (Quintus). Proconsul d'Afrique, partisan de Pompée, pris à Aleria, après la défaite de Thapsus, fut admirablement défendu par Cicéron, qui obtint son rappel. Il fut probablement l'une des victimes du second triumvirat.

LIGASTON s. m. Myth. sept Normands les anciens Prussiens et Poméraniens donnaient aux prêtres de leurs idoles.

* **LIGATURE**, s. f. et lat., *ligatura*, même sign.; forme de *ligare*, lier. Manière de lier un objet.

— Par extens. Ce qui sert à lier. Bien qui colle au corps, point le *ligature*. (J.-J. Rouss.)

— Chir. Petit ruban fait de plusieurs brins de fils cirés avec lequel on lie les artères et les veines pour prévenir ou arrêter une hémorragie, ou que l'on emploie pour opérer une division lente de nos tissus. || On emploie aussi des ligatures de fil, de soie, etc., pour former la base de certaines tumeurs et les faire tomber en mortification. || Nœud que l'on fait avec ce fil, ce cordon; résultat de l'action de ligaturer. Après l'amputation on fait des ligatures à l'extrémité des vaisseaux. La *ligature* médiate se fait avec une aiguille courbe, au moyen de laquelle on passe une anse de fil autour de l'artère, en y comprenant du tissu cellulaire et des fibres musculaires voisines. (J. Cloquet.)

Action de ligaturer, de faire le nœud. Pendant la ligature, il s'évanouit. || Petite bande ordinairement de drap ou de toile avec laquelle on serre la partie supérieure du bras, du pied, pour pratiquer une saignée. Serrer, ôter, mettre, lâcher la ligature. Cette ligature est trop serrée.

— Comm. Grosse étoffe dont on fait des cointures pour les paysans et les rouliers. || Etoffe que l'on appelle aussi *bracatelle*.

— Cost. Nom donné aux petits rubans qui sont aux souliers d'une femme et qui se croisent sur le cou-de-pied. De jolies ligatures. Des ligatures de satin.

— Écrit. et Impr. Réunion de plusieurs lettres et même plusieurs mots liés ensemble. La belle écriture arabe a beaucoup de ligatures. Il y a des manuscrits grecs hérissés de ligatures. || Partie de fonte extrêmement mince qui réunit les parties d'une même lettre. || Dans les premiers siècles, Bande de parchemin sur laquelle on écrivait certains passages de l'Évangile, et qu'on portait sur soi en manière d'amulette.

— Hortic. *Ligature des branches*. Opération qui consiste à lier avec de la laine les branches des arbres, pour assurer la nourriture des fruits, leur grosseur et leur précocité, ou les marcottes ou boutures, pour leur faire pousser plus promptement des racines, en empêchant la sève de se porter aux extrémités. || Fixation d'une greffe sur un arbre au moyen d'un lien fortement serré.

— Mar. Long et fort cordon de fil de caret qui sert à souquer les pièces d'un mât et d'une vergue d'assemblage.

— Mus. anc. Groupe de notes réunies sous un trait. La valeur des notes composant une ligature variait beaucoup, selon leur position, leur forme, etc.

— Phil. herm. Ce qui bouche exactement un vaisseau.

— Superst. Effet de certains maléfices qui suspendent tout à coup quelques fonctions du corps. Certaines peuplades des Indes emploient une espèce de ligature pour rendre les époux impuissants à l'égard de toute autre personne que leurs conjoints.

— Techn. Remise composée d'un grand nombre de lices peu fournie en mailles. || Métier pour le tissage des petits façonnés.

— Théol. Dans le langage mystique, Suspension totale des facultés sensitives. L'extase est une ligature de l'âme. Par une semblable exagération, les mystiques les plus sages inculquent sans cesse leur *ligature* ou suspension des puissances. (Boss.)

LIGATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Ligaturer. S'emploie adjectivement. Serre ligaturé avec une ligature.

LIGATURER v. a. 1re conj. Mettre des ligatures, attacher avec une ligature. Ligaturer une artère. Ligaturer une tumeur.

— Hortic. Serrer par une ligature.

* **LIGE**, adj. 2 g. (du bas-lat. *ligius*, même signif.). Féod. Se disait du vassal tenant une certaine sorte de fief qui se liait d'une manière plus étroite que les autres envers le seigneur dominant. Vassal, homme lige. Le vassal *lige* était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepte contre son père. (Acad.) Henri VI demande à être le vassal *lige* du pape. (Voltaire.)

— Fig.

Les animaux, et toute espèce *lige*
De son seul appétit crurent que cette fois
Il fallait subir d'autres lois. (La Fontaine.)

— *Fief, héritage, terre lige*. Terre possédée sous la charge de l'hommage lige et des obligations qu'elle imposait. On disait dans le même sens: *Protection lige, foi lige, soumission lige*. On disait aussi: *Plein, demi, quart lige*,

Le fief tenu à plein lige était moins honorable que la pairie.

— *Seigneur lige.* Seigneur dont on relève immédiatement. Le roi de France était lige du roi d'Angleterre pour le duché de Guyenne. J'ai intention de m'en retourner à la cour de mon très redouté souverain et *lige* seigneur, roi d'Aragon. (Monstrelet.)

— LIGE. s. m. Droit de relief que le seigneur prenait sur son vassal, à cause du fief qu'il tenait de lui.

LIGEANCE. s. f. Féod. Etat d'homme lige.

LIGIE. s. f. Féod. Serment de fidelité de l'homme lige.

— Entom. Espèce de lépidoptère.

LIGEMENT. adv. Féod. D'une manière lige. Posséder ligement.

LIGENCE. s. f. Féod. État d'un homme lige; qualité d'un fief lige. || Action de prêter l'hommage lige. || Promesse faite avec serment. || Devoir des vassaux envers leur seigneur.

— *A ligence.* loc. adv. En homme lige.

LIGÉRIEN, ENNE. adj. (étym. lat., *Liger*, nom de la Loire). Qui a rapport à la Loire ou au bassin de ce fleuve. La faune ligérienne.

LIGHTFOOTIE. s. f. (pron. *lat-fou-ti*; de *Lightfoot*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des campanulacées, établi pour des herbes ou sous-arbrisseaux de Madagascar.

LIGIE. s. f. (de *Ligie*, n. myth. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes et de la famille des cloportides.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénides, établi pour deux espèces du midi de la France.

LIGNAC. Géogr. Comm. du cant. de Belabre, arr. du Blanc (Indre); 2.100 hab.

LIGNADE. s. f. Provision de bois. (Rabelais.)

* **LIGNAGE.** s. m. (rad. *ligne*). Race, extraction, famille. Un homme de haut lignage. Ceux du même lignage. Ils sont de même lignage. Ce sont enfants tous d'un *lignage*. (La Font.) Nous sommes de son sang et *lignage*. (H. Martin.)

— Espèce de vin rouge, de qualité médiocre et récolte dans le terroir d'Orléans.

> L'ataquais effronté m'apporte un rouge bord,
> D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de *lignage*,
> Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage
> (BOILEAU.)

— Anc. cout. Droit qui se prélevait sur le transport des bois.

— Techn. Action de tracer sur une pièce de bois, avec un cordon colore, les lignes qui doivent marquer les traits de scie.

* **LIGNAGER.** s. m. Jurispr. Celui qui est du même lignage. Les *lignagers*, dans la coutume de Paris, avaient les quatre quints des propres. (Acad.)

— Adjectiv. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Retrait lignager*. Action par laquelle un parent, du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu, pouvait retirer cet heritage des mains de l'acquereur, en lui remboursant dans un delai fixe le prix qu'il en avait payé. Le retrait *lignager* a été aboli par notre Code civil. (Acad.) En Angleterre, le retrait *lignager* s'exerce à perpétuité. (F. Wey.)

LIGNARD. s. m. Pop. Soldat de l'infanterie de ligne. Les bleus de nos forts viennent d'allumer un incendie, et nos *lignards* se gaudissent à cette vue. (P. Veron.)

* **LIGNE.** s. f. (du lat. *linea*, même signif.). Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur, ni profondeur. On conçoit une ligne comme figurant la trace qu'un point en mouvement laisserait derrière lui. S'emploie surtout dans les sciences mathématiques. Ligne droite. Ligne courbe. Ligne mixte. Ligne brisée. Ligne verticale, oblique, circulaire, horizontale, elliptique, perpendiculaire. Deux lignes droites qui se joignent en un point forment un angle. Mener, tirer, tracer une ligne parallèle à une autre ligne, deux lignes parallèles. Une ligne en spirale. Enfin dans l'idée de surface, je fais encore abstraction d'une des deux dimensions qui la composent, et il me reste l'idée de *ligne*. (D'Alemb.) La *ligne* perpendiculaire, image de la stabilité, mesure de la profondeur, frappe plus que la *ligne* oblique. (Dider.)

— Fig. Il avait marché droit à son but et sans broncher une seule fois dans la *ligne* de son avancement et de son interêt. (V. Hugo.) De belles *lignes* de montagnes terminent l'horizon de tous les autres côtés. (E. Renan.) Plus haut les montagnes grises, ou brunies par les mousses, developpent à perte de vue leurs *lignes* douces et leurs formes grandioses. (H. Taine.) La lumière éblouissante dessinait une ligne de distance les *lignes* des cultures et les formes des arbres. (Id.)

— *Aller quelque part en droite ligne.* Y aller sans faire de detour. Sachant qu'on m'attendait, je suis venu ici en droite ligne. Il est allé à Rome en droite ligne.

— Fig. *C'est un homme qui a toujours marché sur la même ligne, qui ne s'est jamais écarté de la ligne qu'il s'était tracée.* Il s'est fait des règles de conduite qu'il a constamment suivies.

— *Suivre la ligne du devoir, de l'honneur.* Tenir une conduite conforme au devoir, à l'honneur.

Fig. *Être, marcher sur la même ligne.* Avoir le même rang. || *Ces deux artistes, ces deux écrivains sont sur la même ligne.* Ils sont égaux en mérite, en réputation.

— *Être en première ligne, placer en première ligne.* Être au premier rang, placer, mettre au premier rang. Il est en première ligne parmi les écrivains de notre époque. Dans l'ordre de nos devoirs, il faut mettre la bienfaisance en première ligne. La civilisation place les talents, l'instruction en premiere ligne.

— *Être hors ligne.* Être d'un ordre supérieur, d'un ordre à part. Se dit des personnes et des choses. C'est un homme hors ligne, on ne peut lui comparer personne. C'est un ouvrage d'un genre tout particulier, il est hors ligne.

— *Dépasser la ligne.* Dépasser les limites fixées par les convenances.

— Trait visible ou imaginaire qui sépare deux choses contiguës. Ligne des frontières. Ligne de l'horizon. || Direction marquée par un espace de terrain d'une faible largeur et d'une longueur considerable. Suivre la ligne des boulevards.

— Trait mémorable dans la chaine des evenements. Les grandes *lignes* de mon existence n'ont point fléchi. (Chateaub.

— Arg. *Pêcher à la ligne.* Chercher à allonger un article de journal afin de lui donner plus de longueur, de faire plus de lignes. *Pêcheur à la ligne.* Redacteur qui cherche à faire le plus de lignes possible pour en tirer plus de profit.

— Arg. des typographes. *Ligne à voleur.* Ligne produite par l'espacement excessif d'une ou de plusieurs lignes precedentes.

— Admin. *Ligne de douanes.* Postes et bureaux de douanes places le long d'une frontière, d'une limite, pour percevoir les droits et empêcher la contrebande. || On dit dans le même sens, à l'armée. Ligne de postes. Ligne de sentinelles avancées. || *Ligne télégraphique.* Fil de fer transmettant les dépêches entre deux bureaux. || Autrefois, Suite de télégraphes aeriens correspondant entre eux.

— Anat. Saillie superficielle des os. || *Ligne âpre du fémur.* Saillie rugueuse formee par le bord postérieur du femur. || *Ligne blanche ou médiane de l'abdomen.* Reunion des fibres tendineuses des muscles de l'abdomen. || *Ligne médiane de la langue.* Ligne a la surface de la langue, qu'elle semble partager en deux parties égales. || On appelle aussi *ligne médiane* une ligne fictive verticale, qui est censée partager le corps en deux parties égales.

— Anc. métrol. Douzième partie d'un pouce, valant un peu plus de deux millimètres. Cette regle a dix pouces cinq lignes. Un cercle de quinze pouces huit lignes de diamètre.

— Archit. *Ligne d'about.* Intersection du plan de lattis supérieur d'un comble avec le plan supérieur de la sablière. || *Ligne de foulée.* Partie de l'escalier sur laquelle se placent les pieds des personnes qui montent ou descendent. || *Ligne de gorge.* Intersection du plan de lattis inférieur d'un comble avec le plan supérieur de la sablière. || *Ligne de naissance.* Ligne de raccordement entre l'intrados d'une voûte et la surface du pied-droit.

— Art milit. Direction générale de la position des troupes, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres. La ligne appuie sa gauche au village et sa droite à la montagne. || *Se porter sur la ligne.* Se diriger vers le point qu'on doit y occuper. || *Entrer, rentrer, se mettre en ligne, être en ligne.* Se placer, se replacer ou être placé dans la direction generale de la ligne. || *Rompre la ligne.* Se porter trop en avant ou rester trop en arrière de la direction générale de la ligne. Dans le premier cas, on force la ligne; dans le second, on la refuse. || *Ligne de direction.* Celle qu'un corps doit suivre pour se porter de sa position actuelle à celle qu'on veut lui faire occuper. || *Ligne d'opération.* Celle qu'une armée ou plusieurs corps destinés à la même opération doivent suivre constamment, et de laquelle ils doivent, par leurs manœuvres, chercher à se rapprocher sans cesse quand ils ont été forcés de s'en éloigner. Le Danube est la ligne d'opération de cette armée.

— Rang d'une armée en ordre de bataille ou de campement, suite de bataillons ou d'escadrons places les uns près des autres sur la même ligne, et faisant face du même côté. L'armée était rangée, était campée sur trois lignes. L'armée marchait sur deux lignes. Toutes les troupes etaient en bataille sur deux lignes. Le corps formait l'aile gauche de la première ligne. La première ligne des ennemis fut forcée en une demi-heure. Il commandait la seconde *ligne* de l'aile gauche. Bac. Toute l'armée suédoise était rangée sur deux *lignes* parallèles. (Daniel.) || *Ligne pleine.* Celle ou la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps. *Ligne à intervalle.* Celle dans laquelle on laisse un assez grand espace entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre. On appelle aussi cette dernière *ligne d'échiquier.* || *Lignes combinées.* Se dit d'une armée disposée sur plusieurs lignes. Les lignes combinées firent un mouvement en avant. || *Ligne de convoi.* Espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération. || *Marcher en ligne*, par opposition à *Marcher en echelons.* Se dit d'une armée qui, en marchant, conserve l'alignement général et partiel. L'armée marchait en ligne. || *A droite ou à gauche en ligne.* Commandement par lequel on ordonne à une troupe qui est en marche par le flanc de se former en bataille à droite ou à gauche. || *Troupe de ligne.* Celle qui combattait originairement en ligne par opposition à Troupe légère ou irrégulière. On dit de même Infanterie de ligne et régiment de ligne. || Absol. et collectivement. *La ligne.* Les corps composant la troupe de ligne. N'avez-vous pas servi dans la ligne? Il veut entrer dans la ligne.

— Artill. *Ligne de mire.* Celle qui détermine la position de la pièce, relativement au point que l'on veut atteindre. || *Ligne de tir.* Ligne courbe décrite par le projectile, pour atteindre le point vers lequel se dirige la ligne de mire.

— Astron. *Ligne des apsides.* Celle qui passe par les points apogée et périgée, aphélie et périhelie de l'orbite d'une planète. || *Ligne des syzygies.* Celle qui passe par les centres du soleil, de la terre, et celui de la lune, lorsque celle-ci est en conjonction ou en opposition. || *Ligne des nœuds.* Celle par laquelle le plan de l'orbite d'une planete coupe celui de l'ecliptique.

—B. arts. Effet général produit par la réunion et la combinaison des diverses parties d'une composition. Ce groupe, ce monument, ce paysage offre de belles lignes, des lignes simples, grandes, etc. La ligne de composition d'un tableau. || *Ligne de beauté.* Ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments des belles formes. La ligne de beauté est une courbe qui offre à peu près la figure de la lettre S. Votre ligne n'eût pas été la *ligne* de beauté, la ligne idéale, mais une ligne quelconque alterée. (Dider.) || *Ligne d'horizon.* Intersection du plan d'un tableau par le plan horizontal ou se trouvait l'œil du peintre. || *Ligne d'ombre.* Ligne qui separe l'ombre portee par un objet de la partie éclairee du plan du tableau.

— Fig. La science moderne a précisé les *lignes* du sombre tableau trace par Eschyle. (P. de St-Victor.)

— Chem. de fer. *Ligne d'opération.* Dans les tracés de chemins de fer, Celle que l'on jalonne sur le terrain et qui sert de base aux nivellements et leves de plans. || *Ligne d'un chemin de fer.* L'axe a droite et à gauche duquel sont places les ouvrages dont il se compose. Par extension, on substitue souvent dans le langage habituel le mot de ligne a celui de chemin de fer; ainsi on dit : *La ligne de Paris à Orléans*, pour Le chemin de fer de Paris a Orléans.

— Par extens. Service de transport entre deux points et par une voie déterminée. Ligne de bateaux à vapeur. Ligne d'omnibus.

— Chirom. Se dit particulièrement des traits ou plis de la main. || *Ligne de cœur.* Première ligne posée horizontalement au sommet de la paume. || *Ligne de Mars.* Ligne qui contourne le pouce à sa base. || *Ligne du soleil.* Ligne qui part de l'intérieur de la main et va tracer un sillon dans l'annulaire. || *Ligne de tête.* Ligne qui prend naissance entre le pouce et l'index et s'étend horizontalement jusqu'au rebord de la paume. || *Ligne de vie.* Ligne qui contourne la base du pouce, exterieurement à la ligne de Mars. || Nom de certaines rides du front par lesquelles des devins prétendent juger de la bonne ou mauvaise fortune de ceux qu'ils abusent.

— Comptab. *Ligne de compte.* Somme qu'on tire à la marge blanche laissée a côté d'un compte à droite. || *Mettre en ligne de compte, tirer en ligne de compte.* Employer, comprendre dans un compte. || Fig. Faire mention d'une chose, la rappeler, en tirer avantage. Je ne mets pas en ligne de compte ce que j'ai fait pour vous. Il faut enseigner les uns à ne rien mettre en *ligne* de compte. (Malb.)

— Constr. et Jard. Cordeau, ficelle dont les maçons, les charpentiers, les jardiniers se servent pour dresser leurs ouvrages. Tirer une muraille a la ligne. Marquer le bois a la ligne. Tracer une allée a la ligne. Planter des arbres à la ligne. || *Ligne allongée.* Ligne qui, dans la coupe des pierres, est tracée à côté d'une autre, et en partant d'un même centre que celle-ci. Les côtes des voussoirs d'une plate-bande sont tracés par des lignes allongees. || *Ligne de direction.* Ligne tracée sur un plan et a laquelle on rapporte toutes celles qui s'y trouvent. || *Ligne horizontale ou de niveau.* Ligne parallele a l'horizon, ou à la surface de l'eau dormante. || *Ligne de pente.* On appelle ainsi, dans la coupe de pierres, une Ligne inclinée suivant une pente donnee. || *Ligne pleine.* Ligne qui, sur un plan, sur une epure, marque un contour sans interruption. || *Ligne de plomb.* Direction que prend une corde, ou tout autre corps flexible, à l'extrémité duquel est fixé un poids. La ligne de plomb est perpendiculaire au plan horizontal. || *Ligne ponctuée.* Ligne composée d'une serie de points ou de petits traits.

— Cord. Petit cordage à trois torons, de deux a trois millimetres de diametre, qui sert a un grand nombre d'usages dans la marine. Ligne goudronnée. Ligne d'amarrage, de sonde, de loch, etc.

— Ur. des gens. *Ligne de respect.* Ligne fictive tracee sur mer, a une certaine distance des côtes, pour indiquer la frontière maritime d'un Etat.

— Ecrit. et Impr. Nom donné aux caractères tracés sur une ligne droite dans une page. Il y a tant de mots a la ligne, a chaque ligne; tant de lignes a la page, a chaque page. Cet enfant écrit assez bien, mais il ne fait pas ses lignes droites. Il faut que le compositeur redresse cette ligne. Il faut un volume pour refuter une erreur d'une ligne. || Ce qui est écrit dans une ligne. Il n'y a pas une seule ligne correcte dans cet ouvrage. Chacune de ces lignes renferme une erreur. || *Ligne de tête.* La première de la page. || *Ligne de pied.* Ligne composée de cadrats au bas de la page, dans laquelle se place la signature. || *Ligne en blanc.* Ligne formee de cadrats et qui ne parait pas a l'impression. || *Écrire deux, quelques lignes.* Ecrire quelques mots seulement, une courte missive. Je vous écrirai deux lignes pour vous prevenir. Mandez-lui deux lignes de votre main, afin qu'il sache à quoi s'en tenir sur cette affaire. Il trace six *lignes* et les envoie à son ambassadeur a La Haye. (Bac.) || *Mettre un mot, un passage à la ligne.* Commencer par ce mot, par ce passage, un nouvel alinea. Il faudrait mettre ce mot à la ligne. || *Écrire, mettre un mot, une phrase hors ligne.* L'écrire à la marge. || *Donner de la ligne à quelqu'un.* N'ecrire sur la première ligne d'une lettre que le mot Monsieur ou Madame, en s'adressant à un supérieur. || *Tirer à la ligne.* Allonger par des phrases inutiles un article payé a la ligne.

— Fig. *Lire, voir entre les lignes.* Deviner dans un écrit un sens caché. J'y vois quelquefois entre les *lignes* les choses les plus tendres du monde. (Merimée.)

— Eaux et for. Laie ou chemin droit pratiqué dans une forêt.

— Escr. Direction opposée à celle de l'adversaire, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'epée. || *Être en ligne.* Avoir le pied droit placé vis-à-vis la cheville du pied gauche. || Se dit aussi de deux tireurs qui sont en face l'un de l'autre.

— Fortif. Retranchement. En ce sens, on l'emploie souvent au pluriel. Travailler aux lignes. Attaquer, forcer, combler des lignes. || Plus spécialement, Suite d'ouvrages de fortification, permanents ou passagers, destinés à couvrir une armée, un corps d'armée, un camp, à fermer une trouée ou un débouché, à protéger les approches d'une place. Lignes continues. Lignes à intervalles. Lignes d'approche, de contre-approche, de circonvallation, de communication. Lignes parallèles. || *Lignes à crémaillère, à lunette, à ouvrages détachés, à tenailles brisées, lignes bastionnées*, etc. Se dit des différentes manières de fortifier une ligne. || *Ligne de défense.* Terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage. || *Ligne magistrale.* La ligne de fortification qui entoure immédiatement le point que l'on veut défendre, ou simplement un tracé d'enceinte. || *Ligne de moindre résistance.* Endroit où une mine doit nécessairement faire explosion. || *Ligne de trajection ou ligne de feu.* Terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage. || *Ligne de défense ou ligne frontière.* Ligne que, dans le systeme défensif d'un Etat, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes.

— Généal. Suite des descendants d'une race, d'une famille. Ligne directe, droite, collatérale, masculine, féminine. Les héritiers en ligne directe, en ligne collatérale. La ligne masculine a fini a un tel. Fussiez-vous descendu d'Hercule en droite *ligne*. (Boileau.) || *Ligne ascendante.* Les aïeux. || *Ligne descendante.* Les descendants. || *Ligne collatérale.* Ensemble de personnes issues d'un auteur commun, mais non les unes des autres, c'est-à-dire les oncles, les cousins, etc. || *Ligne directe.* Ensemble des personnes issues les unes des autres, c'est-à-dire les ascendants et les descendants.

— Géogr. et Astron. *Ligne equinoxiale*, ou simplement *ligne*. L'équateur, le cercle de la sphère, qui est également distant des deux pôles du monde. Les latitudes commencent a se compter de la ligne. Ces peuples sont sous la ligne, au delà, en deça de la ligne. Ils passèrent la *ligne*. (Rac.) Ne voyons nous pas sous la *ligne*, ou les quatre saisons n'en font qu'une, la terre toujours fleurie, les arbres continuellement verts, et la nature toujours au printemps? (Buff.) || *Passer, couper la ligne.* Traverser l'équateur, passer d'un hémisphère à l'autre, d'une latitude nord à une latitude sud, ou d'une latitude sud à une latitude nord. M. Halley avait passé quatre fois la *ligne* pendant le cours de ce voyage. (Mairan.) || *Baptême de la ligne.* Cérémonie burlesque à laquelle sont soumis ceux qui, pour la première fois, passent sous l'équateur. || *Ligne méridienne.* Ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien.

— Géom. Trait tracé d'une manière continue. Une ligne est l'intersection de deux surfaces ou une suite de points. || *Ligne brisée.* Ligne formée de plusieurs lignes droites. || *Ligne courbe.* Ligne qui n'est ni droite ni brisée. || *Ligne de courbure.* Courbe tracée sur une surface et telle que les normales forment en ses différents points une surface développable. || *Ligne droite.* Le plus court chemin d'un point à un autre. || *Ligne géodésique.* Ligne la plus courte menée sur une surface entre deux points. || *Lignes de niveau.* Courbes déterminées dans une surface par des plans horizontaux. || *Ligne de plus grande pente.* Ligne tracée sur une surface et ayant pour tangente en chaque point la perpendiculaire aux horizontales du plan tangent.

— Gnomon. *Ligne horizontale.* Intersection du plan du cadran et du plan de l'horizon. || *Lignes horaires.* Intersections des cercles horaires de la sphère avec le plan du cadran.

— Hist. *Ligne de démarcation.* V. DEMARCATION. || *Ligne de marcation.* V. MARCATION.

— Hydraul. *Ligne d'eau.* La cent-quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau. Il y a cinq pouces trois lignes d'eau dans votre jardin.

— Hydrogr. *Lignes de plus grande pente.* Direction que suivent les eaux pour descendre d'un faîte à un réservoir inférieur, tel qu'un fleuve, une rivière, un lac ou une mer.

— Ichtyol. *Double ligne.* Poisson indéterminé de la Chine.

— Jeux. *Lignes extrêmes.* Aux échecs, Les quatre bandes composées de vingt-huit cases, formant la bordure de l'échiquier. || *Lignes de hauteur.* Lignes perpendiculaires ou colonnes qui vont d'un joueur à l'autre. || *Lignes horizontales.* Bandes qui vont de la droite à la gauche des joueurs. || *Ligne du milieu*, ou *grande ligne.* Au jeu de dames, La ligne qui traverse le damier diagonalement, d'un angle à l'autre, et qui est la couleur sur laquelle on joue. La ligne du milieu doit être placée de gauche à droite en montant.

— Mar. Toute réunion de bâtiments de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sous un même rumb de vent. Ligne de combat. Ligne ou ordre d'échiquier. Ligne de marche, de convoi. Former, serrer, ouvrir, couper, doubler, rompre, enfoncer la ligne. || *Ligne du plus près.* Ligne de bâtiments de guerre qui forme un angle de soixante-sept degrés trente minutes avec le lit du vent. On la nomme *ligne du plus près tribord*, quand les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite, et *ligne du plus près bâbord*, quand ils le reçoivent par la gauche. || *Vaisseau de ligne.* Grand vaisseau ayant au moins cinquante pièces de canon, et pouvant se mettre en ligne. On a dit dans un sens analogue *équipage de ligne.* || *Chaloupes de ligne.* Grandes embarcations qui se tenaient autrefois près des vaisseaux pour les préserver des brûlots. || *Lignes d'eau.* Coupes horizontales de la partie submergée de la carène du vaisseau parallelement a la flottaison, qui est elle-même la plus haute des lignes d'eau sur le plan de ce vaisseau. || *Ligne de flottaison.* Placée ou la surface de la coque d'un navire est coupée par la surface de la mer. || *Ligne du fort.* Endroit ou le vaisseau est le plus gros. || *Ligne du pont.* Ligne qui suit la forme du pont || *Ligne de sceaure.* Ligne de flottaison en charge. || *Ligne de foi.* Ligne tracée sur le compas de route et qui indique la direction du navire. || *Lignes d'amarrages.* Cordages goudronnés qui servent particulièrement pour la confection des grements. || *Lignes de loch.* Cordages qui servent a mesurer la vitesse du sillage. || *Ligne de sauvetage.* Corde mince et flexible, mais résistante, que l'on jette aux personnes qui se noient. || *Ligne de sonde.* Cordage de 120 brasses de longueur, et de 2 a 3 centimètres de circonférence.

— Math. *Ligne de foi.* Celle qui passe par le centre d'un instrument de mathématique circulaire, et par le point extrême de l'alidade, qui répond a une division du limbe. La ligne de foi représente le rayon mobile et mathematique de l'instrument.

— Manèg. Espace droit ou circulaire que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manège. Lignes de volte. Lignes de carré.

— Mus. Nom des traits horizontaux et parallèles dont se composent les portees, et sur lesquels, ou dans les espaces qui les séparent, on place les notes selon leurs degrés.

— Opt. En perspective, on distingue la *ligne de terre*, par laquelle le plan geométral (de terre) et celui du tableau se coupent; la *ligne verticale*, par laquelle le plan vertical coupe le tableau; la *ligne visuelle*, celle qui part de l'œil de l'observateur et aboutit à l'objet qu'il considere.

— Pêch. Fil de crin, de soie ou de toute autre matière souple et tenace, au bout duquel est attaché un hameçon, et dont les pêcheurs se servent pour prendre du poisson. Pêcher à la ligne. Prendre du poisson à la ligne. Amorcer, jeter, retirer sa ligne. || Se dit des fils et de la canne au bout de la quelle ils sont attachés. || *Ligne dormante.* Ligne qui demeure fixée dans l'eau, sans qu'on la tienne. || *Ligne flottante* Ligne dont l'extremité est attachée a un corps flottant. || *Ligne de fond.* Ligne dont l'hameçon repose sur le fond de l'eau.

— Fig. et fam. *Pêcher à la ligne d'argent.* Acheter du poisson pour faire croire qu'on l'a pêché soi-même.

— Fig. *Pêcher à la ligne.* Chercher à attraper des choses une a une. Elles pêchent des compliments à la *ligne.* (H. de Balz.)

— Relat. Cordon que portent les Indiens des trois castes nobles, c'est-à-dire les brahmanes, les guerriers et les marchands.

— Techn. *Lignes de compte* Traits saillants qui, dans le dessin des etoffes, servent a delimiter les grands carreaux du papier de mise en carte, et qui sont ainsi appeles parce qu'ils aident à compter les petites divisions de la carte.

— Topogr. *Ligne de faîte.* Crête d'une chaine de hauteur.

LIGNE (Charles-Joseph, prince de). Général, né à Bruxelles, 1735-1814, fils et petit-fils de feld-maréchaux autrichiens, heritant général en 1771, acquit une grande réputation par son esp it brillant. Catherine II le nomma feld maréchal et l'emmena dans son voyage de Crimée; il eut une part glorieuse à la prise de Belgrade, 1789. Ses œuvres, piquantes, originales, mais d'un style incorrect et pro'ixe, forment 32 vol. in-12, sous le titre de: *Melanges militaires, littéraires et sentimentaires.*

LIGNÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Ancenis (Loire Inferieure); 2,600 hab.

LIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ligner. S'emploie adjectiv. Marque, couvert de lignes parallèles. Du papier ligné.

—Bot. Se dit des végétaux qui sont marqués de lignes fines, simples et parallèles, d'une couleur differente de celle qui fait le fond || *Feuilles lignées.* Feuilles dont les nervures laterales sont trequentes, parallèles, deliees. Le palmier, avec ses feuilles *lignees* croit dans les lieux les plus exposés aux tempêtes. (B. de Saint-Pierre.)

* **LIGNÉE.** s. f. (rad. *ligne*.) Race, descendance. Avoir une nombreuse lignee. Il est mort sans lignee. Dieu promit a Abraham une lignee nombreuse comme les étoiles du ciel. On distingue un peuple en *lignees*, et une armee en compagnies. (Malherbe.) L'infanticide était une monstruosite héréditaire dans la *lignee* de Tantale (P. de St-Victor. Toutes les maitresses qu'il avait eues jusqu'ici adoraient en lui le souverain, le titre glorieux, la *lignée* d'ancêtres. (A. Dandet.)

— Par extens. Quant aux Turches, les Napolitains en particulier n'en laissaient pas perdre la race, ils etaient bien capables d'enrichir la fertile *lignee* des valets intrigants et impudents du théâtre antique. (L. Moland.)

— Se dit aussi des animaux.

— Fig. Les esprits d'une haute *lignée* errent sans cesse autour de l'abîme des pensees sans fin. (Mme de Staël.)

LIGNER. v. a. 1re conj. Tracer des lignes parallèles sur une surface. Ligner du papier, de la toile.

— Former une ligne. Le lilet de neige qui *lignait* son chaperon lui donnait une couleur de rouille sale. (De Goncourt.)

— Mar. *Ligner une voile.* La disposer pli par pli afin de la serrer convenablement.

— Techn. Battre la ligne, c'est-à-dire Tracer des lignes droites sur une pièce de bois, sur un mur, avec un cordeau frotte de craie ou de noir de fumee delayé.

— Vener. Se dit du loup qui couvre la louve.

LIGNEROLLE. s. f. Mar. Petite ficelle faite à la main avec du vieux fil de carét.

* **LIGNETTE.** s. f. rad. *ligne* Ficelle de médiocre grosseur pour faire des filets.

— Pêch. Ligne très mince pour pêcher à la canne. On l'appelle aussi *brumel.*

* **LIGNEUL.** s. m. (rad. *ligne*.) Techn. Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers. On s'en sert aussi pour attacher les touffes de soie d'une brosse, pour lier ensemble les broches des peignes.

LIGNEUR. s. m. Pêcheur de morue à la ligne. On dit aussi *lignoteur.* || Vaisseau frété pour pêcher la morue a la ligne.

* **LIGNEUX, EUSE.** adj. (du lat. *ligneus*, de bois). Bot. Qui a la nature, la consistance du bois, qui a le tissu du bois. Tiges, plantes, couches, fibres ligneuses. La coque de la noix est ligneuse. Les palmes sont *ligneuses*, pointues, et ressemblent à la lame d'un poignard, ou a la feuille d'un roseau. (Bde St-P.) || Se dit de la partie solide des plantes et des arbres, qui forme le bois. || *Le corps ligneux.* Le bois de l'arbre. || *Couche ligneuse.* V. COUCHE. || *Plantes ligneuses.* Plantes dont les tiges, après avoir été débiles comme celles des végétaux herbacés, finissent par acquerir la consistance d'un bois compact et solide.

— Substantiv. Chim. *Le ligneux* ou *la ligniine.* Le squelette du végétal, la matiere propre du bois, qui reste après l'epuisement complet de tout ce que les substances végétales sèches contiennent de dissoluble dans l'eau et l'alcool. On peut considerer la toile comme du ligneux privé de la plus grande partie des matieres etrangeres, et le papier blanc non collé, comme du ligneux pur.

LIGNICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *lignum*, bois; *colo*, j'habite). Zool. Qui habite dans le bois.

LIGNIDION. s. m. Bot. Syn. de RETICULAIRE.

LIGNIÈRES Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Amand Mont-Rond (Cher, sur l'Arnon; 3,200 h.

— **LIGNIÈRES-LA-DOUCELLE** Comm. du cant. de Coupiram, arrond. de Mayenne (Mayenne); 2,000 hab.

LIGNIFÈRE adj. 2 g., (ét. lat., *lignum*, bois; *fero*, je porte). Bot. Se dit des branches qui ne donnent que du bois, sans fleurs ni fruits.

LIGNIFIANT. part. près. du v. Lignifier.

LIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui produit le bois. Syn. de XYLOGENE.

LIGNIFICATION s. f. pron. *li-gni-fi-ka-cion*; radic. *lignifier*. Conversion en bois des bourgeons d'un arbre.

LIGNIFIÉ, ÉE. part. pas. du v. Lignifier. S'empl. adjectiv. Tous ces bourgeons sont lignifiés.

LIGNIFIER v. a. 1re conj. (et. lat., *lignum*, bois; *fieri*, devenir). Convertir en bois.

—SE LIGNIFIER. v. pron. Se convertir en bois. On voit souvent une vieille souche se reproduire; son bois se renouvelle en se recouvrant d'une ecorce nouvelle qui se lignifie et pousse de nouvelles branches.

LIGNIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *ligniformis*; fait de *lignum*, bois, et de *forma*, forme). Minér. Se dit d'un corps composé de filaments tellement entrelacés que tout ressemble a du bois.

LIGNIN. s. m. (du lat. *lignum*, bois). Chim. Un des principes immediats de la matiere incrustante du bois, insoluble dans l'eau et l'ether, mais soluble dans la soude, la potasse, l'alcool, etc.

LIGNINÉ. s. f. Chim. V. LIGNEUX.

LIGNIPERDE. adj. 2 g. (et. lat., *lignum*, bois; *perdere*, perdre, ruiner). Qui ruine le bois; se dit de certains insectes.

LIGNIRÉOSE. s. f. (et. lat., *lignum*, bois). Chim. Substance qui joint de proprietes analogues a celles du lignin.

LIGNIRODE. adj. 2 g. (et lat., *lignum*, bois; *rodo*, je ronge). Se dit d'un produit particulier qu'on trouve dans les gommes du Senegal et de l'Inde, forme de gomme semblable a la gomme arabique et de bois rouge.

* **LIGNITE.** s. m. (du lat. *lignum*, bois. Minér. Produit fossile combustible, noir ou brun, luisant, à cassure résinoide, dont le tissu est analogue a celui du bois. Cette substance, d'origine végétale, provient de la decomposition de plantes qui n'ont pas subi integralement la transformation charbonneuse. Il y en a de diverses espèces, dont les principales sont le lignite friable, que l'on emploie comme la houille, et le lignite terreux et fibreux, dont on se sert dans la peinture. Dépôts de lignite. Gites de lignite. Formation de lignite.

—*Lignite xyloide*, ou *bois fossile.* Celui où l'organisation ligneuse est encore apparente. *Lignite compact* ou *parfait.* Celui qui a perdu toute trace de l'organisation ligneuse.

LIGNITITE. s. f. (rad. *lignite*. Minér. Nom proposé pour un suif mineral extrait de certains lignites et plus connu sous le nom de *scheererite.*

LIGNIVORE. adj. 2 g. (et. lat., *lignum*, bois; *vorare*, manger, dévorer). Entom. Qui ronge et lèvore le bois. || LIGNIVORES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les larves se développent dans l'interieur du bois, et qui, à l'état parfait, conservent les mêmes mœurs.

LIGNITZ Géogr. Une des plus anciennes et des plus grandes principautés de la Silesie, réunie a la couronne de Bohême depuis la mort du dernier duc Guillaume en 1675.

LIGNOÏNE. s. f. (du lat. *lignum*, bois. Miner. Substance extraite de l'ecorce de quinquina.

LIGNOLET. s. m. Constr. Ligne d'ardoises placee sur le faîte d'un tout. On ne l'emploie guère que dans cette locution: *Couvrir en lignolet*, c'est-à-dire Couvrir d'ardoises le faîte du toit d'un edifice.

LIGNON. Géogr. Nom donné à deux rivières de France, tributaires de la Loire, ou elles se jettent après un cours de 50 kilometres et distinguées par les appellations de *Lignon du sud* et de *Lignon du nord.* C'est sur les bords de celle-ci, qui prend sa source dans les monts du Forez, que d'Urfé a placé les scenes de son roman de l'*Astrée* qui eut un si grand retentissement dans la poésie pastorale du XVIIe siecle.

LIGNONE. s. f. (ét. lat., *lignum*, bois). Chim. L'un des principes immediats de la matiere incrustante du bois, dont la composition n'est pas encore bien determinée.

LIGNOSE. s. f. (ét. lat., *lignum*, bois). Chim. Substance dont les proprietes sont analogues a celles de la lignone.

LIGNOSITÉ. s. f. Etat, qualité de ce qui est ligneux.

LIGNOTIER s. m. V. LIGNEUR.

LIGNOULOT. s. m. Agric. Perche fixée horizontalement à des pieux, et sur laquelle on attache les jeunes pousses de la vigne.

LIGNULMATE. s. m. Chim. Sel obtenu en combinant l'acide lignulmique avec une base.

LIGNULMIQUE. adj. (et. lat., *lignum*, bois; fr. *ulmique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par un mélange de ligneux et de potasse placé sur un feu doux.

LIGNUODE. adj. 2 g. (étym. gr., λιγνώδης, de couleur de suie; fait de λιγνύς, suie). Méd. Qui est noir de suie. Langue lignuode. Crachats lignuodes. Il n'est plus guere usité.

LIGNY. Géogr. Village de la prov. et a 24 k. N.-O. de Namur (Belgique); 1,500 hab. Victoire de Napoleon Ier sur les Prussiens le 16 juin 1815.

— LIGNY. Comm. du cant. de Clary, arr. de Cambrai (Nord); 2,400 hab.

— LIGNY-EN-BARROIS. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bar-le Duc, sur l'Ornain (Meuse). Vins, confitures, toiles de coton; 4,500 hab.

— LIGNY-LE-CHATEL. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Auxerre (Yonne), sur le Serain; 1,400 hab.

LIGNYODE. s. m. (etym. gr., λιγνώδης, de couleur de suie). Entom. Genre de coléoptères tetrameres de la famille des curculionides gonatoceres, établi pour deux espèces, dont l'une habite l'Europe centrale et l'autre le Brésil.

LIGOMBEAU. s. m. Crust. Nom vulgaire d'une petite ecrevisse de mer.

LIGORE. s. f. Arg. Cour d'assises.

LIGORISTE. s. m. Hist. relig. V. LIGUORISTE.

LIGORNÉ, ÉE. adj. Hortic. Se dit d'une tulipe qui, ayant la feuille caulinaire liée à la fleur, incline le calice de celle-ci.

LIGORNIAU. s. m. Arg. Garçon maçon.

LIGOTTAGE. s. m. Arg. Action de ligotter.

LIGOTTANTE. s. f. Arg. Corde servant à attacher un malfaiteur.

LIGOTTE. s. f. Arg. Syn. de LIGOTTANTE.

LIGOTTER. v. a. 1re conj. Arg. Attacher.

LIGOZZI (Jacopo). Peintre, né a Verone, 1543-1627, eut pour maître Paul Véronèse, mais vint s'établir a Florence. Il fut peintre du grand-duc Ferdinand Ier. On a de lui des fresques à Verone et a Florence.

LIGROÏNE. s. f. Chim. Essence de petrole.

* **LIGUE.** s. f. (pron. *lighe*; v. bas-lat., *liga*, même signif.; fait de *ligare*, lier). Union, confederation entre des princes et des Etats pour se defendre d'un ennemi commun, ou l'attaquer quand ils ont un même interêt de religion ou de politique. Ligue défensive, offensive. Ligue redoutable, puissante. Entrer dans la ligue. Faire, former, negocier une ligue. Se détacher d'une ligue. Rompre une ligue. Signer un traité de *ligue* offensive et défensive. (Rac.) Les Francs etaient une *ligue* de princes germains qui habitaient le long du Rhin. (Boss.) Cette *ligue* prit un ascendant que des victoires également glorieuses et utiles augmentaient à chaque campagne. (Rayn.)

— Fig. Complot, cabale que plusieurs particuliers font ensemble pour réussir dans quelque projet. Alors il se prend presque toujours en mauvaise part. Il s'est formé une ligue dans telle ville, dans telle compagnie. Il est bien de la peine a se défendre contre la ligue de ses ennemis.

— Concours de causes. Machiavel fait une *ligue* de tous les vices et de toutes les vertus barbares, afin de tirer l'Italie de son sommeil. (E. Quinet.)

— Hist. anc. *Ligue achéenne.* République federative de l'ancienne Grece, composée de douze villes de l'Achaie, et dont les députés s'assemblaient deux fois l'an a Ægium. || *Ligue étolienne* ou *etolique.* Confederation des villes de l'Etolie fondee sur le modele de la ligue achéenne. Les rivalites de la ligue achéenne et de la ligue étolienne ont eu la plus fâcheuse influence sur les affaires de la Grèce. || On a appelé *guerre des deux ligues* la guerre qui eut lieu entre la ligue étolienne et la ligue achéenne. || *Ligue italique.* Celle que formèrent les peuples de l'Italie (91 av. J.-C.) pour obtenir le droit de cité romaine.

— Hist. mod. *Ligue d'Augsbourg* Ligue formee en 1687 par la plupart des souverains de l'Europe contre Louis XIV. || *Ligue du Bien public.* Alliance formee en 1465 contre Louis XI par une partie de la noblesse de France, à la tête de laquelle etait le comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne. On a donné aussi a cette ligue le nom de *ligue de Montlhery*, à cause d'une bataille qui se livra près de cette ville entre l'armee des ligueurs et celle du roi. || *Ligue du bon Etat* Celle qui fut formee à Rome par Nicolas Rienzi pendant les troubles qui agiterent l'Allemagne à l'election de Charles IV (1347). || *Ligue cadee* ou *ligue de la maison de Dieu* La plus ancienne confederation des Grisons. || *Ligue des dix juridictions* ou *droitures.* Celle des peuples du nord et de l'est de la Rhétie, conclue en 1436. || *Ligues grises* ou *ligues des Grisons.* Les trois petites republiques qui composaient le corps des Grisons. || Confederation generale des Grisons. Elle avait pour but d'affranchir le pays du joug de la maison d'Autriche. || *Ligue des gueux.* On a donné ce nom aux mécontents des Pays-Bas en 1566, parce que les conjurés portaient sur leurs habits la figure d'une écuelle de bois, avec ces mots: *Serviteurs du roi jusqu'à la besace.* || *Ligue héréditaire.* Alliance des Suisses avec l'archiduc Maximilien || *Ligue de Montlhery.* Celle que le roi d'Angleterre Henri Ier suscita contre Louis le Gros. || *Ligue du Rhin.* Alliance conclue en 1658 entre Louis XIV et plusieurs électeurs et princes de l'Empire, pour le maintien de la paix en Allemagne. || *Ligue sainte* ou *ligue de Cambrai.* Ligue formee par le pape Jules II en 1508, contre les Venitiens, et dans laquelle entrerent l'empereur Maximilien, Louis XII, roi de France, et la plupart des princes d'Italie. Trois ans plus tard le même pape tourna cette ligue contre la France. || *Ligue sainte.* Nom donné aussi a celle que les catholiques opposèrent en 1733 à la ligue défensive formee a Smalkalde par les protestants. || *Ligue de Souabe.* Confederation formée en Allemagne en 1488 pour rétablir la paix publique et garantir les particuliers contre les brigandages exercés par les nobles. || *Ligues suisses* ou absol. *Ligues.* S'est dit des cantons de la Suisse, a partir de l'époque ou ils se constituèrent en république federative.

— Particulièrement et absol. *La Ligue*, dite aussi la *Sainte-Union.* Confederation du parti catholique en France, qui fut formée en 1576 par Henri, duc de Guise, dans le but apparent de defendre la religion catholique contre les huguenots. L'association se propagea rapidement dans toutes les provinces. Dès lors Henri de Guise espera monter sur le trône méprisé des Valois. La Ligue eut donc un double caractere; elle fut, a certains egards, religieuse et même nationale; mais, d'un autre côte, elle fut dirigee en faveur de l'ambition égoiste d'une famille. Après la mort du duc d'Alençon, frere de Henri III, les ligueurs se declarerent con-

tre les prétentions à la couronne du roi de Navarre, ils s'unirent à Philippe II et forcèrent Henri III à signer avec eux le traité de Nemours, 1585. Après la journée des Barricades, 12 mai 1588, Henri III dut signer l'édit d'Union et convoquer les états généraux à Blois. Les ligueurs poussaient le roi à une abdication forcée; il crut sauver sa couronne, en ordonnant l'assassinat du duc de Guise, 22 décembre 1588. Ce crime souleva tout le parti contre lui; Mayenne fut proclamé lieutenant général du royaume, les prédicateurs de la Ligue redoublèrent de violence dans leurs sermons et dans leurs pamphlets. Henri III, forcé de se jeter dans les bras du roi de Navarre, vint avec lui assiéger Paris; il allait y entrer quand il fut assassiné par Jacques Clément, le 2 août 1589. Pendant que Henri IV montait sur le trône, 1589, les ligueurs donnaient le titre de roi à son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Les victoires et l'habileté de Henri IV, les divisions qui désorganisèrent bientôt le parti de la Ligue, les excès des Seize, l'ambition avouée du roi d'Espagne, amenèrent la ruine de la Sainte-Union. *Les états de la Ligue*, réunis à Paris en 1593, furent sans puissance; les pamphlets et surtout la *Satire Ménippée* ranimèrent le sentiment national, et lorsque Henri IV crut pouvoir abjurer le calvinisme, la Ligue reçut un coup mortel, 1593, et la plupart de ses chefs ambitieux n'eurent plus qu'à vendre à bon prix leur soumission. Du temps de la Ligue. Les Mémoires de la Ligue. La procession de la Ligue. Prédicateur de la Ligue. La politique transcendante de Henri IV apprisa la *Ligue* en appelant aux affaires de l'État les hommes de mérite de tous les partis. (Soulavie.)

Mayenne, qui le guide au milieu des combats,
Est l'âme de la *Ligue*, et l'autre en est le bras. (VOLTAIRE.)

— Prov. *Vive le roi! vive la Ligue!* Se dit des gens que l'on trouve toujours du côté du plus fort, par allusion à ceux qui, vers la fin du XVIe siècle, se rangeaient alternativement du côté du roi ou de celui des ligueurs, selon les chances de la lutte et leur intérêt momentané.

Le sage dit, selon les gens:
Vive le roi! vive la *Ligue!* (LA FONTAINE.)

LIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Liguer. S'emploie adjectiv. Ils étaient tous ligués contre lui.

LIGUEIL, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Loches (Indre-et-Loire); 2,000 hab.

* **LIGUER** v. a. 1re conj. (pr. *li-ghé*). Unir dans une même ligue. Il a ligué tous les princes chrétiens contre le Turc.

En voyant tous les cœurs vous souhaiter pour maître,
J'ai *ligué* du tyran les secrets ennemis. (CORNEILLE.)

— Se dit aussi des choses. Liguer les passions, les intérêts.

— SE LIGUER, v. pron. Faire une ligue avec quelqu'un, se réunir pour agir de concert. Il se ligua avec les mécontents pour exciter une sédition. Tous ces peuples se liguèrent contre leur ennemi commun. Les journalistes se sont ligués contre cette pièce. Toute la France se *ligua* pour la défense de sa liberté. Laveaux. Si les âmes honnêtes ne peuvent pas se confédérer contre les hommes laux et pervers, qu'elles se *liguent* du moins en faveur des gens de bien (Barthélemy.)

En vain on dit que le Cid un ministre se *ligue*
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue. (BOILEAU.)

* **LIGUEUR, EUSE**, s. (pr. *li-gheur*). Partisan de la Ligue du temps de Henri III et de Henri IV. C'était un ligueur furieux. Cette femme était une ligueuse ardente. De *ligueurs* obstinés confondus les vains projets. (Volt.)

— Partisan d'une association quelconque, portant le nom de *ligue*. Laissons entrer en franchise les céréales, crient aux fermiers les *ligueurs* anglais. (Proudhon.)

— Adjectiv. Plusieurs gentilshommes *ligueurs* avaient attaché leurs chevaux à une espèce de rond-point. (A. Dumas.)

LIGULACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une ligule.

LIGULAIRE, adj. 2 g. (radic. *ligule*). Bot. Se dit des parties qui sont longues, grêles et plates.

— LIGULAIRE, s. f. Genre de la famille des composées semi-flosculeuses, établi pour des herbes vivaces de l'Asie et de l'Europe.

LIGULE, s. f. (ét. lat., *ligula*, pour *lingula*, dim. de *lingua*, langue). Antiq. rom. Espèce de spatule dont les aruspices se servaient pour fouiller dans les entrailles des victimes. On dit aussi *lingule*.

— Bot. Nom du petit appendice lamellaire qui garnit la gaine des graminées, à l'endroit où elle s'unit avec la lame de la feuille. || Nom des fleurettes liguleuses des synanthérées. || Organe appendiculaire qui existe dans les fleurs des stapélies.

— Entom. Lèvre inférieure des insectes.

— Helmint. Genre de vers intestinaux qui n'ont été trouvés jusqu'ici que dans la cavité abdominale des poissons et dans le canal intestinal des oiseaux. Ces vers atteignent quelquefois une longueur de 1 mètre 60 cent. Ligule unisériale. Ligule alternante. Ligule interrompue. Ligule éparse. Ligule noueuse.

— Métrol. anc. Mesure romaine pour les grains et les liquides.

— Moll. Genre de mollusques, forme aux dépens des cérithes. || Genre de mollusques lavalves formé aux dépens des myes.

LIGULÉ, ÉE, adj. (rad. *ligule*). Bot. Qui a la forme d'une bande étroite. La corolle ligulée est une corolle unilabiée, particulière aux synanthérées flosculeuses et radiées. Le limbe de cette corolle s'allonge d'un seul côté et forme une espèce de languette.

LIGULIFÈRE, adj. 2 g. (et. lat., *ligula*, ligule; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des ligules. Se dit des fleurs composées qui sont devenues doubles par la permutation de leurs corolles en languettes allongées.

LIGULIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont ligulées.

LIGULIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *ligula*, ligule; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires.

LIGULIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule; *forma*, forme). Bot. Qui est allongé en forme de ligule.

LIGULINE, s. f. Chim. Matière colorante d'un beau cramoisi extraite des baies mûres du troène.

LIGUORI (Saint Alphonse-Marie de). Docteur de l'Église, né à Naples, 1696-1787. Il fonda, en 1732, une confrérie destinée à éclairer les paysans. Nommé évêque de Santa-Agata de Goti, 1762, il mourut à Nocera de Pazani. Il a été beatifié en 1816 et canonisé en 1839; on l'honore le 2 août. Ses écrits ont été traduits en français.

LIGUORISTE ou **LIGORISTE**, adj. et s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation fondée pour la propagation de la foi et pour l'amélioration des études élémentaires, par Alphonse-Marie de Liguori.

LIGURIE, Géogr. anc. Région de l'Italie ancienne, au N. du golfe de Gênes, à l'O. de la Cispadane, au S. de la Transpadane et à l'E. des Alpes. Elle fut peuplée vers le XIVe siècle av. J.-C. par des tribus ibériennes chassées d'Espagne. Les Ligures occupèrent d'abord les rivages de la mer depuis les Pyrénées jusqu'à l'Arno; ils furent refoulés par les Étrusques dans les cantons montagneux des Alpes maritimes. Ces peuples durs et opiniâtres résistèrent longtemps aux Romains et ne furent soumis définitivement que sous Auguste. Le nom de Ligurie fut dès lors réservé au pays des Ligures italiens. Comprise d'abord dans la province de Gaule Cisalpine, elle devint au IVe siècle une province spéciale, avec Milan pour capitale; elle se divisait en Ligurie montagneuse, au S., et Ligurie plane, au N.

LIGURIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Ligurie.

— adj. Qui a rapport à la Ligurie ou à ses habitants.

— *République ligurienne*. Nom sous lequel les États de Gênes furent constitués en république en 1797. Elle fut réunie à l'empire français en 1805, et forma les départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins, jusqu'en 1815.

LIGURIN, s. m. (de *Ligurie*, nom géogr.). Ornith. Syn. de CANNABINE et de CHLORESPIZE.

LIGURITE, s. f. Minér. Variété de sphène en grands cristaux aplatis et d'un jaune verdâtre trouvée disséminée dans une roche talqueuse des bords de la Stura en Ligurie.

LIGUSTICUM, s. m. (pr. *li-gu-sti-kumm*). Bot. Nom scientifique du genre livèche.

LIGUSTIQUE, adj. 2 g. Qui appartient aux Ligures ou à la Ligurie.

— *Golfe ligustique*. Ancien nom du golfe de Gênes.

— On disait aussi quelquefois substantiv. *La Ligustique*, pour la Ligurie.

LIGUSTRINE, s. f. (étym. lat., *ligustrum*, troène). Chim. Substance amère extraite de l'écorce du troène.

LIGUSTRINÉ, ÉE, adj. (rad. *ligustrum*). Bot. Qui ressemble au troène. || LIGUSTRINÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre troène.

LIGUSTRUM, s. m. (pr. *li-gu-stromm*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre troène.

LIGYS. Temps hér. Brigand qui, selon quelques mythographes, attaqua Hercule lorsque celui-ci emmenait les bœufs de Géryon, fut tué par ce héros, et donna son nom aux Ligures.

LI-KING, s. m. Philol. chin. Livre sacré des Chinois faisant partie des cinq Kings. On dit aussi *Hiao-King*.

LIKENÉE, s. f. Entom. Nom donné à deux noctuelles remarquables par la beauté de leurs ailes.

LILAC, s. m. Bot. Syn. de SYRINGA.

LILACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lilas. || LILACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lilas, et plus connue sous le nom d'*oléinées*.

LILACINE, s. f. (rad. *lilas*). Chim. Substance cristallisable, extraite des feuilles et des fruits verts du lilas et insoluble dans l'eau et la plupart des acides.

LILAEA. Astron. La 213e planète télescopique, découverte le 16 février 1880 par M. Peters.

LILALITHE, s. f. Minér. Variété de mica.

* **LILAS**, s. m. (pr. *li-la*; de l'ar. *lilac*). Bot. Genre de plantes de la famille des oléacées, tribu des fraxinées. Cet arbrisseau, originaire des Indes, présente des fleurs monopétales tubulées disposées en grappes qu'on nomme thyrses, et très odorantes. Il fleurit un des premiers du printemps et fait un des principaux ornements de nos jardins par la beauté et la suave odeur de ses fleurs. Les principales espèces de lilas sont le lilas commun, le lilas moyen et le lilas de Perse. Le *lilas* est l'ami des chaumières comme l'ornement des jardins les plus somptueux. (Thouin.) Les feuilles des *lilas* sont amères; aussi ne les voit-on broutées par aucun animal herbivore, ni touchées par aucun insecte. (H.)

Je te revois sous le dais de verdure,
Que forment les *lilas* aux panaches fleuris (BÉRANGER.)

— Fleur de ces arbustes. Un bouquet de lilas. Cette blonde invisible, parfumée comme un *lilas* blanc, ne me sortait plus de l'esprit. (A. Daudet.)

Des touffes d'aubépine et de *lilas* sauvage,
Qui, courant en festons, pendent sur le rivage. (ROUCHER.)

— *Lilas des Indes et de la Chine*. Nom vulgaire d'une espèce d'azedarach. || *Lilas de terre* ou *lilas terrestre*. Variété de muscari.

— LILAS, adj. 2 g. Qui est de couleur bleue mêlée de rouge, couleur la plus ordinaire du lilas. Une robe, un chapeau lilas. Un ruban lilas. La couleur *lilas* est fort agréable. (Acad.)

— Substantiv. Couleur de lilas. Le lilas s'accorde bien avec le vert. Le *lilas* foncé. (Acad.) D'ordinaire, les fleurs du colchique sont d'un *lilas* plus ou moins pâle. (A. Karr.)

— Constr. Couleur secondaire composée de blanc, de laque carminée et de bleu de Prusse.

LILAS (Les), Géogr. Comm. du cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis (Seine); 5,700 hab.

LILBURNE (John). Sectaire puritain, né dans le comté de Durham, 1618-1657, fut condamné au fouet, 1637, reçut comme dédommagement, en 1649, une indemnité de 3,000 livres sterling, fut l'un des chefs des niveleurs, attaqua Cromwell et ne cessa de lutter, toujours courageux et toujours turbulent.

LILÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des alismacées, tribu des joncaginées de l'Amérique du Sud.

LILÉE, Temps hér. Naïade, fille de Céphise. Elle donna son nom à la ville de Lilée en Phocide.

LILÉNIE, s. f. Bot. Syn. d'AZARA.

* **LILIACÉ, ÉE**, adj. (du lat. *liliaceus*, même signif.). Bot. Se dit d'une corolle à trois ou six pétales, ou monopétale à trois ou six divisions, qui n'a point de calice, comme celle du lis.

Liliacées. *a*, bulbe du lis blanc; *b*, fleur du lis martagon.

— LILIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones ayant pour type le lis. On remarque parmi cette jolie famille la tulipe, l'impériale, la tubéreuse, et cette nombreuse variété d'aloès qui produisent un si bel effet dans les jardins.

— On dit aussi au singulier. Une *liliacée*. (Acad.)

LILIAL, ALE, adj. Qui a rapport au lis, à la couronne de France. Vieux mot.

Celluy matin que d'habit nuptial
Le roi d'Écosse ornait sa beauté blonde,
Pour espouser du sceptre *liliat*
La fille aisnée, ou tant de grâce abonde... (MAROT.)

LILIAGO, s. m. Bot. Lis asphodèle d'Europe.

LILIIFLORE ou **LILIIFLORE**, adj. 2 g. (et. lat., *lilium*, lis; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont la fleur ressemble à celle du lis. || LILIIFLORES, s. f. pl. Classe de plantes cryptogamiques, comprenant celles dont les fleurs ont plus ou moins de ressemblance avec celles du lis.

LILIFORME ou **LILIIFORME**, adj. 2 g. (ét. lat., *lilium*, lis; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un lis.

LILIGÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *lilium*, lis; *gero*, je porte). Bot. Qui porte des lis.

LILITH, s. m. Mot qui se trouve dans Isaïe, et qui, selon Bochart, désigne un oiseau de nuit; selon d'autres, c'est un fantôme, un lutin, qui vient, pendant la nuit, enlever ou tuer les enfants. Pour que le Lilith ne nuise pas aux enfants nouveau-nés, les juifs superstitieux écrivent sur leurs murailles un exorcisme dont le sens est: *Adam! Ève! hors d'ici Lilith!* || Selon les rabbins, Lilith était la première femme d'Adam, qui se sépara de son mari, et ne voulut pas retourner avec lui.

LILIUM, s. m. (pr. *li-li-omm*). Méd. Médicament dont on se sert pour rappeler les esprits d'un malade très faible. On dit communément *lilium de Paracelse*, du nom de son auteur. C'est l'alcool de potasse des chimistes modernes.

— Bot. Nom scientifique du genre lis.

LILLE, Géogr. Ch.-l. du dép. du Nord, sur la Deule et le canal de la Sensée à la mer. Place forte de 1re classe, boulevard de la frontière du Nord; siège d'une faculté des sciences et d'une école de médecine; riches archives. Nombreuses filatures de coton et de lin; fabriques de fil, toiles, coutils, tulles, huile de colza, produits chimiques, ateliers de construction de machines, grande fabrication de dentelles dites de Flandre; commerce de sucre et d'alcool de betterave. Louis XIV s'en empara en 1667, après un siège de neuf jours; en 1792, le duc de Saxe-Teschen, général des Autrichiens, la bombarda cruellement pendant huit jours, sans pouvoir la prendre; 178,200 hab.

LILLEBONNE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Havre (Seine-Inférieure). Filatures de coton, calicots, indiennes; 6,100 hab.

LILLERS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais). Toiles, poteries, brasseries; 7,400 hab.

LILLIPUT. Pays imaginaire décrit par Swift dans *Gulliver*. L'empire de Lilliput.

* **LILLIPUTIEN, ENNE**, adj. et s. pron. *lil-li-pu-ci-ein*). Philol. Habitant de Lilliput. Qui appartient à Lilliput ou à ses habitants. Les Lilliputiens sont dépeints par Gulliver comme une race de pygmées. L'homme de génie est un Gulliver au milieu des *Lilliputiens*. (Suard.)

— Fig. Se dit des personnes et des choses fort petites, même au sens moral. Un Lilliputien. Une politique lilliputienne. Bibliothèque lilliputienne. Le dénigrement absurde de l'envie *lilliputienne*. (Merc.)

— Hist. dramat. Nom donné à des marionnettes qui, en l'an VII, séjournèrent quelque temps sous les galeries du Palais-Égalité (Palais-Royal).

LILLITE, s. f. Minér. Hydrosilicate de fer amorphe, d'un vert foncé et d'apparence terreuse, qui se rencontre en Bohême.

LILLO (George). Écrivain anglais, né à Londres, 1693-1739, d'abord joaillier, écrivit des pièces qui eurent du succès. Elles se recommandent par le naturel, la force et la moralité.

LILLOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Lille.

— LILLOIS, s. m. Mamm. Variété de chien.

— adj. Qui appartient à Lille ou à ses habitants.

LILLY ou **LILY** (John). Écrivain anglais, né dans le comté de Kent en 1553 ou 1554, a acquis une certaine célébrité par ses ouvrages, écrits dans un style rempli d'hyperboles de mauvais goût. Ses pièces eurent beaucoup de succès; cependant son ouvrage le plus connu est *Euphues, the Anatomy of wit*, avec une suite, *Euphues and his England*, 1580-1581.

— LILLY ou LILY (William). Astrologue anglais, né à Diceworth (Leicester), 1602-1681, commença à prédire l'avenir dès 1632, et fut le Nostradamus de l'Angleterre. Il a laissé de nombreux ouvrages de prophéties qui eurent beaucoup de succès.

LILY (William). Grammairien anglais, né dans le Hampshire vers 1468, mort en 1522, ouvrit le premier, à Londres, des cours publics de grec, et a écrit *Brevissima Institutio, seu Ratio grammatices cognoscendæ*, 1513, excellent traité de grammaire.

LILYBÉE. (*Lilybæum*). Géogr. anc. Port de Sicile, au N.-O., près du cap du même nom (auj. cap *Boeo*). Auj. *Marsola*.

LIMA, Géogr. Capitale du Pérou, sur le Rimac, à 10 kil. de l'océan Pacifique. Archevêché, université, ch.-l. du dép. du même nom. La ville est régulièrement bâtie. On remarque, sur la grande place, le palais national, la cathédrale et l'archevêché; les établissements publics sont nombreux. L'industrie consiste surtout dans le travail des métaux précieux. Lima a été fondée par Pizarre en 1535; 102,000 hab.

LIMA (Luiz Gaetano de). Historien portugais, né à Lisbonne, 1671-1757, moine théatin, se distingua par son éloquence et ses poésies latines. Ses ouvrages sont nombreux et d'une science solide: *Grammatica franceza; Tablettes chronologiques et historiques des rois de Portugal* (en français); *Epigrammata; Grammatica italiana; Geographia historica de todos Estados soberanos da Europa, Carminum Libri III; Jus canonicum*, etc.

* **LIMACE**, s. f. ou **LIMAS**, s. m. (ét. lat., *limax*, même signif.). Mollusque rampant, sans coquille, de forme allongée, à quatre tentacules dont les deux plus longs portent les yeux et sont ordinairement rougeâtres. La bave de la limace.

La *limace* baveuse argente la muraille,
Dont la pierre se gerce et dont l'enduit s'égraille. (TH. GAUTIER.)

— *Limace de mer*. Nom donné à divers animaux qui se rapprochent par leur forme, leur manière d'être, des limaces terrestres.

— Arg. Chemise. On dit aussi *lime*. || Femme de mauvaise vie.

— Bot. *Limace gorge pigeon*. Agaric des environs de Paris, à chapeau roux et violet, et rouge en dessous.

— Mécan. Vis d'Archimède, machine à tuyau en hélice pour élever l'eau.

LIMAGE ou **LIMASSE**, s. f. Art vétér. Maladie particulière à la race bovine, dont le siège est au pied, et qui attaque surtout les veaux et les vaches employées aux travaux agricoles. Ce mal attaque d'abord la peau qui sépare les ongles; cette partie s'enflamme, se gonfle, la peau se déchire, un ulcère se forme, et si les progrès ne sont pas arrêtés, il en résulte souvent une maladie grave et difficile à guérir.

LIMACELLE, s. f. (dimin. de *limace*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des limaces.

LIMACIAL, ALE, adj. Qui tient de la limace, du limaçon. Forme limaciale.

LIMACIE, s. m. Bot. Syn. de COCCULUS et de ROUMÉE.

LIMACIEN, ENNE, adj. Moll. Qui a rapport ou qui appartient à la limace; qui ressemble à la limace.

— Anat. *Branche limacienne du nerf acoustique*. Branche que le nerf acoustique ou labyrinthique envoie dans la cavité du limaçon.

— LIMACIENS, s. m. pl. Moll. Famille de mollusques de l'ordre des gastéropodes célopnes, ayant pour type le genre limace.

LIMACIER, s. m. Arg. Chemisier.

LIMACIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *limax*, limace; *forma*, forme). Qui a la forme d'une limace.

LIMACIN, INE, adj. Moll. Syn. de LIMACE.

LIMACINE, s. f. Chim. Substance particulière extraite de la limace grise.

— Moll. Genre de mollusques ptéropodes marins.

LIMACINÉ, ÉE, adj. Moll. Syn. de LIMACIEN. || LIMACINES, s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores pulmobranches, qui a pour type le genre limace.

LIMAÇON, s. m. (radic. *limace*). Bot. Nom que portent certains champignons du genre agaric.

LIMACODE, s. m. Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères nocturnes, tribu des cochlopodes, établi pour deux espèces qui vivent en France et en Allemagne.

LIMACODIDE, adj. 2 g. (et. fr., *limacode*; gr. *ὄδε*, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte à la limacode. || LIMACODIDES, s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre limacode. || Syn. de COCHLIOPODES.

LIMACOÏDES, s. m. pl. (ét. fr., *limace*; gr. *εἶδος*, forme). Helminth. Nom donné à un ordre de la famille des anthelminthes, comprenant les vers intestinaux plats, qui ressemblent grossièrement à des limaces.

* **LIMAÇON**, s. m. (rad. *limace*). Moll. Mollusque gastéropode de la même famille que la limace, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est renfermé dans une coquille en spirale, d'où il sort à volonté. On trouve le limaçon dans les beaux frais, parmi les vignes; il est très commun en France, où souvent il fait de grands dégâts. L'usage du limaçon comme aliment est très ancien. Pline nous apprend le prix excessif que les Romains payaient pour s'en procurer, lorsque le luxe de la table fut porté au plus haut degré. Les oiseaux de basse-cour sont très friands de limaçons. Les cornes d'un limaçon, malgré son grand âge, il passait des nuits dans les endroits les plus humides du jardin, couché sur le ventre, sans oser faire un mouvement, pour découvrir les allures, la conduite des *limaçons*. (Fontenelle.)

— Loc. prov. *Autant chemine un homme en un jour, qu'en un an le limaçon*. On a bientôt rattrapé celui qui va lentement. || *Contre la nuit s'arment les limaçons*. La nature donne aux animaux l'instinct nécessaire pour leur conservation. || *Vivre comme un limaçon dans sa coquille*. Vivre tout à fait retiré. || *C'est un limaçon qui sort de sa coquille*. Se dit d'un homme qui cherche à s'élever au-dessus de sa condition.

— Fig. Cérutti est le *limaçon* de la littérature; il laisse partout une trace argentée, mais ce n'est que de l'écume. (Rivarol.)

— Anat. Partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon.

— Archit. Voûte sphérique, dont les assises ne sont pas posées de niveau, mais sont conduites en spirales depuis les coussinets jusqu'à la clef. || *Escalier en limaçon*. Escalier qui tourne autour d'un axe ou noyau.

— Anc. art milit. Évolution d'infanterie en usage chez les Suisses et les Bourguignons.

— Horlog. Roue destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une montre, une pendule à répétition.

— Mécan. Nom donné à la vis d'Archimède.

— Médec. *Gelée, sirop, bouillon de limaçon*. Préparations médicales faites avec le limaçon.

— Parf. *Petit-lait de limaçon*. Produit dont les dames se servaient pour conserver leur peau lisse et brillante.

LIMAÇONNE, s. f. (rad. *limaçon*). Entom. Chenille du bombyx agathe.

— Adjectiv. La chenille limaçonne.

LIMAÇONNER (SE), v. pron. 1re conj. (rad. *limaçon*). Se courber en forme de limaçon. Façon, à bout de son art et de ses espérances, s'était *limaçonné* en grommelant sur sa tête. (Saint-Simon.)

LIMAÇONNIÈRE, s. f. Enclos dans lequel on rassemble et l'on conserve vivants des limaçons destinés à la consommation.

LIMAGE, s. m. Techn. Action ou manière de limer. Limage en long. Limage en travers.

LIMAGNE (*Allemania*). Géogr. Ancien pays de France, forme une partie du dép. du Puy-de-Dôme. C'est une vallée de 108 kil. de longueur du N. au S., sur 2 kil. de largeur, entre les monts Dômes et les monts du Forez. Les villes sont Aigueperse, Riom, Clermont, Billom, Issoire. Le terrain de la Limagne est le plus fertile de France; il produit abondamment le blé, le seigle, etc.

* **LIMAILLE**, s. f. pr. *li-maille*, *ll* mouillées. Nom donné aux parcelles métalliques enlevées à la lime sur divers objets en fer, fonte, cuivre, plomb, etc. La limaille de fer mêlée au soufre et au sel ammoniac constitue un lut fort employé dans les ajustements de certaines pièces des chaudières à vapeur en fonte. Les vergobrets, magistrats suprêmes chez les Gaulois, nos ancêtres, avaient la couleur rousse en telle vénération qu'ils se poudraient avec de la *limaille* d'or. (Ste-Foix.

— Médec. On fait quelquefois usage de la limaille de fer comme tonique. Prendre de la limaille.

LIMAILLEUR, EUSE, adj. (pr. *li-mail-leur*, *ll* mouillées; rad. *limaille*). Métallurg. Se dit des fontes chargées de carbone et dont la fusion s'opère difficilement.

LIMAIRE, s. m. Pêch. Nom donné au thon qui n'a pas encore atteint un pied de longueur.

LIMAN, s. m. (ét. gr., *λιμήν*, marais). Géogr. Nom qu'on donne aux lacs marécageux ou aux lagunes de la mer Noire. Particulièrement, Le golfe de la mer Noire formé par les embouchures du Dniepr et du Bog.

* **LIMANDE**, s. f. (rad. *lime*). Ichtyol. Poisson de mer plat, du genre pleuronecte, hobobranche, hétérosome, fort bon à manger. La limande ressemble à la sole, mais elle a la tête plus en pointe et n'est pas si longue. Il faut choisir ce poisson très frais et d'une chair blanche et ferme. Limande fraîche. Limande frite.

— Constr. Pièce de bois plate et étroite, dans une charpente. || Pièce de bois qui tient les pales d'un moulin ou d'un étang.

— Mar. Toile goudronnée dont on enveloppe un cordage que l'on veut garantir du frottement.

— Techn. Règle large et plate dont se servent les menuisiers.

LIMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Limander. S'empl. adjectiv.

LIMANDELLE, s. f. (dimin. de *limande*). Ichtyol. Poisson de l'Océan, du genre pleuronecte.

LIMANDER, v. a. 1re conj. Mar. Envelopper un cordage d'une limande.

— Constr. Appliquer une limande à une pièce de bois.

LIMARI. Géogr. Rivière du Chili, tributaire du Grand Océan, prend sa source au pied du volcan de *Limari* et a un cours de 176 kil.

* **LIMAS**, s. m. Moll. V. LIMACE.

LIMATODE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vandées, établi pour des herbes originaires de Java.

LIMATULE, s. f. (dimin. de *lime*). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des peignes.

LIMAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mantes (Seine-et-Oise), sur la rive droite de la Seine; 1,400 hab.

LIMBAIRE, adj. 2 g. Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle. Expansion limbaire d'une corolle.

* **LIMBE**, s. m. du lat. *limbus*, même signif. Astron. Bord extérieur d'un astre. Le limbe supérieur, inférieur du soleil. Le limbe supérieur, inférieur de la lune.

— Antiq. rom. Frange, bordure d'un vêtement, d'une étoffe.

— Art herm. Opération qui consiste, selon les adeptes, à transformer une matière spéciale en matière universelle.

— Bot. Partie laminée d'un calice ou d'une corolle, qui se prolonge ou s'étale au delà des plus profondes incisions du tube d'une fleur, tout ce qui, dans une feuille, n'est pas pétiole.

— Conchyl. Circonférence des valves d'une coquille bivalve, depuis le disque jusqu'au bord. Limbe est synonyme de Disque en parlant d'une famille, mais il ne l'est plus en parlant d'une coquille.

— Math. Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle. Le limbe d'un instrument de mathématiques.

LIMBER, s. m. (pr. *lin-bèr*). Comm. Lot de quarante peaux. On dit quelquefois *limbre*.

* **LIMBES**, s. m. pl. du lat. *limbus*, bord. Lieu où, selon quelques théologiens, étaient les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et où vont celles des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Jésus-Christ, après sa mort, descendit dans les limbes, d'où il tira les patriarches, les prophètes. Pierre Chrysologue, au cinquième siècle, imagina les *limbes*, séjour tenant et proprement dit, entre l'enfer, où vont les petits enfants morts sans baptême. (Voltaire.) Depuis notre mort, plus vos épreuves sont faites, et vos âmes ont monté des *limbes* au plus haut ciel du paradis. (E. Quinet.)

— Par extens. Elle n'apprend dans nos *limbes* ce qui se passe dans votre brillant parterre de Paris. (Voltaire.)

— Fig. Il vient de finir une phrase, et dit le petit doigt relevé et appuyé sur la joue, la formule la suivante, qui se dégage des *limbes* de sa pensée. (Th. Gautier.)

— *Être dans les limbes*. Voltaire a employé cette expression dans le sens de Tomber en enfance par suite de vieillesse et de décrépitude: On dit que l'abbé de Chauvelin se meurt, et que le président Hénault est dans les *limbes*; pour moi, je suis toujours dans le purgatoire.

— Philos. *Limbes ascendants*. Dans la théorie sociale de Fourrier, La première phase de la vie du genre humain, ou son enfance. Cette phase se compose de sept périodes: édénisme, sauvagerie, patriarcat, barbarie, civilisation, garantisme et sociétisme. || *Limbes descendants*. La quatrième phase de la vie du genre humain, ou la caducité.

LIMBIFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *limbus*, limbe; *fero*, je porte). Bot. Hist. nat. Qui porte un limbe ou un rebord coloré.

LIMBILITHE ou **LIMBILITE**, s. m. Minér. Matière volcanique jaune, modification du péridot.

LIMBIQUE, adj. 2 g. Théol. Qui a rapport aux limbes. Les essaims *limbiques* de ces petits enfants morts sans baptême. (Th. Gautier.)

— Philos. Qui a rapport aux limbes de Fourrier. On appelle sociétés *limbiques* celles où le mal est en dominance, et où l'homme, roi de la terre, est en guerre avec lui-même. (Toussenel.

LIMBORIE, s. f. rad. *limbe*. Bot. Genre de lichens de la tribu des limbormées, établi pour plusieurs espèces trouvées sur les arbres des régions tropicales.

LIMBORIE, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une limborie. || LIMBORIÉES, s. f. pl. Tribu de lichens idiothalames, qui a pour type le genre limborie.

LIMBORINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de LIMBORIÉ.

LIMBOURG. Géogr. Province de Belgique, sur la rive gauche de la Meuse; superficie, 2,412 kil. carrés; popul. 211,000 hab. Villes: Hasselt, ch.-l., Beverloo, Tongres, Saint-Trond, Maseyck, Lawfeld.

— LIMBOURG. Province des Pays-Bas, au S.-E., sur la rive droite de la Meuse; superficie, 2,201 kil. carrés; popul. 242,000 hab. Villes: Maestricht, ch.-l., Ruremonde et Vanloo.

—Les deux provinces de *Limbourg* formaient autrefois le duché de Limbourg; en 1815, il fut attribué au royaume des Pays-Bas, et les deux royaumes de Hollande et de Belgique se le partagèrent par le traité du 19 avril 1839, après de longues discussions. Le pays, plat, marécageux, arrosé par la Meuse et le Demer, est fertile en grains et a de beaux pâturages.

— LIMBOURG. Ville de la prov. et à 38 kil. E. de Liége (Belgique); 2,400 hab. Draps. Ancienne capitale du duché de Limbourg.

* **LIME**, s. f. (ét. lat., *lima*, même signif.). Technol. Outil de fer ou d'acier, plus ou moins long et étroit, d'une forme plate, ronde ou triangulaire, dont la surface est couverte d'entailles qui se croisent, et qui sert à enlever la superficie du bois, des métaux, à les dégrossir, à les polir, à les couper. Lime rude, mordante. Grosse, petite lime. Il faut passer la lime sur cette clef. Couper un barreau de fer avec une lime. Polir un morceau de bois avec une lime. Les dents de cette lime sont usées. Cette lime ne mord pas. La *lime* mord l'acier, et l'oreille frémit. (L. Rac. Jeunes ils crier la dent de la *lime* mordante. (Del.)

— *Lime à potence, à couteau, à cantelle, à cantelle; lime ovale; lime en cœur*. Petites limes qui servent à modifier des ouvrages délicats. || *Lime à dos de carpe*. Lime dont on se sert pour ajuster les compas. *Lime douce*. Lime dont les entailles sont peu profondes et qui polit le métal en le limant. || *Lime en paille*. Lime qui se vend entourée de paille. || *Lime en queue de rat*. Celle que l'on emploie pour agrandir les trous. Il y a encore des limes rondes et demi-rondes, des limes fendues, coudées, etc. || *Lime sourde*. Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. Couper des barreaux de fer avec une lime sourde.

— Par extens. Je m'assieds sur des pierres polies par la douce *lime* des eaux. (Chateaub.

— Fig. L'alliteration est la *lime* de l'ame qui la dentelle, la partie et l'ébauche du peche. (Charron.)

— En parlant des ouvrages d'esprit, *Passer, repasser la lime sur un ouvrage de prose, sur un recueil de vers*. Travailler à le corriger, à le perfectionner. || Dans un sens analogue. Il faut encore donner quelques coups de lime à cet écrit pour en faire disparaître les négligences. Donner le dernier coup de lime à un ouvrage. Je quelque opinion que ma *lime* ne gâte pas les ouvrages qu'elle polit. (Balzac.)

N'attendez pas de loi qu'il polisse ses rimes,
Il efface bientôt trop de tableaux et de *limes*. (Boil.)

— *Se serrer trop rudement de la lime*. Exercer une critique trop sévère.

— Fig. *Les dernières limes*. Se dit en parlant d'une personne qui agit ou réfléchit pour quelque chose, ou d'une chose qui fait des progrès, qui s'avance sans qu'on s'en aperçoive. Les vices entrent sans faire du bruit; ce sont des *limes* sourdes, qui ne les sent point qu'ils n'aient ruiné ou perdu un homme. Le Sage. La pente que est une *lime* sourde le qui assez qui parvient lentement à sa fin. (Montesquieu.)

— Outil employé par les marbriers pour faire le raccordement de deux pièces de marbre lorsqu'on les monte ensemble.

— Bot. Sorte de petit citron qui a une écorce fort douce, et que, par cette raison, on appelle *lime douce*. || Nom vulgaire de l'aspic rude.

— Mar. *Lime de marée*. Trace que la mer laisse sur le rivage, la limite où elle est montée.

— Moll. Genre de coquilles bivalves de la classe des monomyaires, voisines des huîtres et habitées comme elles par un mollusque céphale.

— Pêch. Nom donné aux endroits où la surface de l'eau est unie. On trouve ordinairement beaucoup de sardines dans les limes.

— Ven. Nom des grosses dents du sanglier, que l'on appelle aussi *daques* et *défenses*.

LIME, ÉE, part. passé du v. Limer. S'empl. adjectiv. Plaque limée.

— Par extens. Use. Étoffe limée. La seconde pièce était un salon tendu de jaune avec un meuble en vieux velours d'Utrecht également jaune, et dont les dossiers *limés* et râpés prouvaient de longs et loyaux services. (Th. Gautier.)

— Fig. Les vers de cet auteur sont bien limés. Le style trop *limé* perd de sa vigueur. (H. de Balzac.)

— Bot. Qui ressemble à la limède.

— LIMES, s. m. pl. Constr. Défauts des pierres calcaires qui consistent dans les fissures remplies d'une substance moins dure et moins adhérente.

— LIMÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des phytolaccées, ayant pour type le genre limeole.

LIME-BOIS, s. m. Entom. Nom vulgaire du genre lymexylon.

LIMÉE, s. f. (rad. *lime*). Bot. Synon. de LIMEOLE.

—Moll. Genre proposé pour quelques espèces de peignes, mais qui n'a point été adopté.

LIMIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Lima.

— adj. Qui appartient à Lima ou à ses habitants.

LIMELLE, s. f. Anc. cout. En Lorraine, Payement annuel en nature.

LIMENARCHIE, s. f. (radic. *liménarque*). Antiq. gr. Charge, fonction de gouverneur d'un port.

LIMENARCHIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la limenarchie.

LIMENARQUE, s. m. (ét. gr., *λιμήν*, port, et de *ἄρχω*, chef). Antiq. gr. Gouverneur d'un port. Officier qui percevait sur les navires une contribution pour la station ou la libre pratique.

LIMÉNITE, LIMÉNITIDE ou **LIMENTIN**, s. m. pr. *li-me-nite*, *li-me-ni-tide* ou *li-me-ni-tin*. Entom. Genre de lépidoptères furnes, tribu des nymphalides, établi pour quatre espèces qui se rencontrent dans toute l'Europe.

LIMENTIN ou **LIMENTINUS**. Myth. Dieu qui gardait le seuil de la porte. On appelait quelquefois cette divinité *Lima* ou *Limentine*. On en reconnaissait aussi quelquefois plusieurs que l'on appelait les *dieux limentins*.

LIMENTINE. Myth. V. LIMENTIN.

LIMÉOLE, s. m. Bot. Genre de la famille des phytolaccées, tribu des limées, établi pour des herbes ou sous-arbrisseaux de l'Afrique tropicale.

* **LIMER**, v. a. 1re conj. (rad. *lime*). Couper, dégrossir, amenuiser, polir avec la lime. Limer une clef. Limer un outil, un canon de fusil, un ressort de pendule, une grille de fer. Les dentistes emploient une petite lime très plate et très fine pour *limer* l'extrémité des dents inégales. (Merlet.

— Fig. Ce qu'il y a de merveilleusement propre à l'éducation, c'est la visite des pays étrangers, pour frotter et *limer* notre cervelle contre celle d'autrui. (Mont.)

— En parlant des productions de l'esprit. Corriger avec soin, polir, perfectionner. Il a été six mois à limer ce poème, cette pièce d'éloquence. Il faut polir et *limer* un ouvrage, afin d'en ôter la première rudesse, qui sent le travail de la composition. (St-Evrem.) Les artifices oratoires deviennent entre ses mains des instruments de supplice; et lorsqu'il *lime* ses périodes, c'est pour enfoncer plus avant et plus sûrement le couteau. (H. Taine.)

Des gens qui riment, liment, rimaillent,
Affaiblissent les vers qu'ils *liment*. (ST-AMAND.)

— Absol. Mérite un tel succès; compose, efface, *lime*. (Volt.)

En aiguisant, en *limant* de trop près,
L'art affaiblit la pointe de ses traits. (BOILEAU.)

— SE LIMER, v. pron. Être limé.

— Par extens. S'user. Ce drap commence à se limer. En ce sens, on dit plutôt *s'élimer*.

— Fig. Se creuser la cervelle. Mes tant plus je me *lime* et plus je me rabote. (Regnier.)

LIMER. v. a. Ire conj. et lat., *limus*, limon. Techn. Dessécher, voler, en parlant des marais. Limer un marais salant.

LIMERICK, Géogr. Ville d'Irlande, capitale du comté du même nom, à 188 kil. S.-O. de Dublin, sur le Shannon; 40,000 hab. Commerce de détail, beurre et blé; fabrique d'hameçons renommés, de toiles, lainages, papier. — Le comte de *Limerick*, dans le Munster, est très fertile au centre et compte 440,000 hab.

LIMESTRE. s. m. Comm. Espèce de serge croisée. On dit aussi *drap de limestre*. Il est vieux.

Combien, peut-être, ont-ils [les Anglais] acquis de sequelles,
Ou bien elles [les sequelles] ont-elles [les Anglais] acquis de limestre ?
(BOISROBERT.)

LIMETTE. s. f. Bot. Fruit du limettier, appelée aussi *lime douce*. Eau de lime ou de limette.

LIMETTIER. s. m. Bot. Variété d'oranger, originaire des Indes orientales et cultivée en Italie.

LIMETTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'oxydation des essences de limon et de romarin.

LIMEUR, EUSE. adj. Qui sert à limer. Machine limeuse. Outil limeur.

— LIMEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui se sert de la lime. Un ouvrier ne sera jamais bon *limeur*-ajusteur s'il ne connaît pas un peu le dessin linéaire, la géométrie et même un peu de mécanique. (Lenormant.) Le chef-d'œuvre d'un *limeur* est de faire une surface d'une certaine dimension, rigoureusement dressée en tous sens. (Id.

— LIMEUSE. s. f. Machine à limer.

LIMEUX, EUSE. adj. Se disait autrefois pour Limoneux.

Quoique le lac, de bourbe tant souillé,
De jour [lisez] en jour couvre le bon herbage (MAYOR.)

LIMFJORD. Géogr. V. LIMM-FIORD.

LIMICOLAIRE. s. f. (ét. lat., *limus*, bourbier; *colo*, j'habite). Moll. Genre de mollusques gasteropodes terrestres, qui tiennent le milieu entre les bulimes et les agatines.

LIMICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *limus*, limon; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui se plaît dans le limon, dans les marais bourbeux.

— LIMICOLES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant ceux qui se plaisent dans les terrains marécageux, comme les courlis, les bécasses, les barges, etc.

LIMICULE. s. f. Ornith. Syn. de LIMOSA.

*** LIMIER**. s. m. (du lat. *legamen*, laisse). Mamm. Chien de chasse de grande taille, ordinairement muet, avec lequel le veneur quête le cerf et les autres grandes bêtes, et les fait sortir de leur fort quand on veut les courir. Mener un limier au bois. Dresser un chien pour en faire un limier.

Chiens courants et *limiers*, et dogues, et molosses,
Tout s'élance et tout crie : Allons ! (A. BARBIER.)

— Fig. et fam. *Limier de police*, ou absol. *limier*. Espion. Les limiers de police, de la police sont à ses trousses. Don Côme, s'étant aperçu du larcin et de la fuite de son confident, eut recours à la justice, qui dispersa de toutes parts ses *limiers*, pour découvrir le voleur. (Le Sage.)

— Personne qui exerce une recherche, une poursuite quelconque. Cette convoitise des offices et états [curee autrefois réservée aux nobles *limiers*, est devenue plus âpre depuis que tous peuvent y prétendre. (P.-L. Courier.)

LIMIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *lima*, lime; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une lime, qui est hérissé d'aspérités à sa surface.

*** LIMINAIRE**. adj. 2 g. (etym. lat., *limen*, *inis*, seuil). Litter. Vieux mot qui signifiait Préliminaire. Il se disait d'un prologue, d'une épître qu'on mettait à la tête d'un livre, et qui tenait lieu de préface. Il ne faut que l'épître *liminaire* d'un Allemand pour me faire d'allégations. (Mont.)

De tout cet amas d'ouvrages mercenaires,
Stances, odes, sonnets, épîtres *liminaires*. (BOILEAU.)

— Phénol. *Feuille liminaire*. La première feuille d'un livre.

LIMINARCHIE. s. f. Chez les Romains, Charge, fonction d'un liminarque.

LIMINARCHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la liminarchie.

LIMINARQUE. s. m. (ét. lat., *limen*, porte, entrée; gr. ἄρχω, chef, commandant). Hist. Chez les Romains, Commandant des troupes préposées à la garde des frontières de l'empire.

— Au moyen âge, Concierge ou valet de chambre.

LIMITABLE. adj. 2 g. Qui peut être limité.

*** LIMITATIF, IVE**. adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines.

— Jurispr. *Legs limitatif, disposition limitative*. Legs, disposition dont l'objet est déterminé de manière que le légataire n'a rien à demander, à prétendre, sur le surplus des biens du testateur.

*** LIMITATION**. s. f. (pr. *li-mi-ta-cion*; lat. *limiter*). Restriction, détermination, fixation. Il a obtenu un congé sans aucune limitation de temps. Il est démontré que les exceptions ou *limitations* du pouvoir des rois, loin d'être le droit commun des monarchies, ne sont pas seulement connues dans celle du peuple de Dieu. (Boss.)

— Se dit aussi quelquefois dans le sens de Limite, démarcation, borne. Des plus humbles degrés de l'échelle, montez aux plus élevés, vous trouverez partout des *limitations*. (E. Saisset.)

LIMITATIVEMENT adv. rad. *limitatif*. Avec des limites, d'une manière limitée.

*** LIMITE**. s. f. (du lat. *limes*, génitif *limitis*, même signif.). Borne, ce qui sert à séparer un État, un terroir, un terrain d'un État, d'un terroir, etc., contigu ou voisin. Les Pyrénées sont la limite de la France du côté de l'Espagne. Ce ruisseau est la limite de ma propriété.

— On l'emploie plus ordinairement au pluriel. Les montagnes, les rivières sont les limites naturelles des pays. Le Rhin, la mer, les Alpes et les Pyrénées étaient les anciennes limites des Gaules. Étendre, reculer, resserrer, rapprocher, régler les limites d'un pays. Sortir de ses limites. Rentrer, rester dans ses limites. Assigner, fixer les limites. Les commissaires qui travaillent au règlement des limites. L'Europe ne sera tranquille que lorsque les choses seront ainsi : les *limites* naturelles. (Napoléon.)

Lui sont mis à vos pieds le Parthe et l'Indien,
Ils ont devant vous les innombrables scythes,
Et vous renferma les mers dans vos vastes *limites*
(RACINE.)

— Fig. Son ambition insatiable est sans limites, ne connaît point de limites. Il ne donne point de limites à ses désirs. La limite qui sépare l'erreur de la vérité n'est pas toujours facile à reconnaître. Il a franchi la limite, les limites de son pouvoir. Je ne passerai pas les limites que je me suis prescrites. Qui le dirait ? la vertu même a besoin de *limites*. (Montesq.) Il n'allait point jusqu'au fond de sa pensée, s'arrêtant sur la *limite* où elle l'épouvantait. (G. Flaubert.) Ferme dans les strictes *limites* du droit et des convenances, j'ai seulement dit que je le trouvais sot politique et sot orateur. (L. Veuillot.)

Ma reine acquiert à ses mérites
Un nom qui n'a point de *limites*. (MALHERBE.)
Le temps est assez long pour quiconque en profite,
Qui travaille et qui pense en étend la *limite*. (VOLT.)

— Astron. Au pluriel, Les points de l'orbite d'une planète les plus éloignés de l'écliptique.

— Mathém. En algèbre, Quantité fixe dont une quantité variable s'approche indéfiniment et telle que la différence entre les deux peut devenir plus petite que toute quantité donnée. || *Limites des racines d'une équation*. En algèbre, Les deux quantités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles d'une équation. || *Limites d'un problème*. Nombres entre lesquels les solutions d'un problème doivent être comprises. Les problèmes indéterminés admettent souvent des limites. || *Méthode des limites*. Méthode de démonstration qui consiste à prouver qu'une quantité ne peut être ni supérieure ni inférieure à telle autre, et par conséquent qu'elles sont égales.

— Le genre de ce mot a varié. Il était masculin au XVI^e^ siècle; on lui a rendu quelquefois ce genre au XVII^e^. Et la miséricorde, excédant tous *limites*... (Corneille.)

LIMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Limiter. S'emploi adjectiv. Le temps de son voyage n'est point limité. L'esprit de l'homme est fort *limité*; ses connaissances ne s'étendent pas loin. (Mollevaut.)

Ah ! ce n'est pas à moi d'avoir tant de honte.
Le devoir qui m'agrit n'a rien de *limité*.
(CORNEILLE.)
Le génie est un dieu tout de gloire et de flamme,
L'harmonie est sa voix, la nature est son ame,
Son vol n'est *limité* ni des cieux ni des mers,
Ses ailes, ses regards embrassent l'univers. (LEBRUN.)

*** LIMITER**. v. a. Ire conj. rad. *limite*. Borner, poser, donner des limites. La mer limite la France au couchant.

Las ! si tu leur apprends à *limiter* la terre,
Pour agrandir leurs champs ils te feront la guerre
(RONSARD.)
Hélas ! quelles raisons arment tous ces sauvages ?
Enfants, nu, quel Etats ont-ils à *limiter* ?
Des bornes d'un désert veulent-ils disputer ? (L. RAC.)

— Fig. Dans certaines villes, on limite le prix du pain. On a limité le nombre des personnes qui seront admises. Il ne faut pas charger ceux qui s'enrichissent par les dépenses publiques de *limiter* les dépenses publiques. (B. Constant.)

— Au sens moral. Limiter les pouvoirs d'un procureur fondé. Il n'a jamais pu souffrir qu'on limitât ses droits.

Les états assemblés, organes de la France,
Nomment un souverain, *limitent* sa puissance (VOLT.)

— Par extens. Déterminer. Il n'y a pas moyen de *limiter* si un plaisir fait au fils s'étend au père, à la mère... (Malh.)

— SE LIMITER. v. pron. Être limité, avoir des limites. Les désirs de l'homme ne peuvent se limiter. Notre imagination ne se limite jamais; plus elle s'avance, plus elle s'excite à s'avancer encore. Un donataire prélève sa limite à une certaine somme. La mort se *limite* en la fin de la vie. (Malh.) Le droit d'accaparement se *limite* de soi-même. (J. Garnier.) Le suffrage universel ne se *limite* ni dans le temps ni dans l'espace. (Gambetta.)

— Fig. Se donner des limites à soi-même. Le prince qui succède à la république se trouve avoir toute la puissance du peuple qui n'a pas su se *limiter*. (Montesq.)

*** LIMITROPHE**. adj. 2 g. (ét. lat., *limitrophus*, sous-entendu *fundus*; de *limes*, *limitis*, limite, frontière, et du gr. τρέφω, je nourris). Qui est sur la limite, dont les limites se touchent. Pays, terres limitrophes. Départements, provinces limitrophes. Pays limitrophe de la France. Les États les plus antagonistes sont les États *limitrophes*. (Prouth.)

— Fig. Intermédiaire. Le repas était *limitrophe* entre la frugalité et la recherche. (Brillat-Savarin.)

— Archit. S'est dit quelquefois d'une colonne qui sert à marquer la limite de deux États.

— Hist. Ainsi que l'indique l'étymologie, les terres limitrophes étaient les terres assignées aux soldats des frontières pour leur subsistance. Selon quelques historiens, les terres limitrophes étaient cultivées par les soldats. Les soldats sont quelquefois nommés eux-mêmes *limitrophes*.

LIMMA. s. m. (du gr. λεῖμμα, même signif.). Anc. mus. Intervalle de la musique grecque. Le limma est d'un comma moindre que le demi-ton majeur, en le retranchant d'un ton majeur, il reste l'apotome.

LIMM-FIORD ou **LYM-FIORD**. Géogr. Golfe profond et marécageux, qui pénètre du Kattégat dans le Jutland (Danemark). Depuis 1824, il communique avec la mer du Nord, mais n'est pas navigable. Pêche abondante de harengs.

LIMMAT. Géogr. Rivière de la Suisse, qui sort du lac de Zurich, et se jette dans l'Aar. Cours 28 kil.

LIMNACÉ, ÉE. adj. Moll. Syn. de LIMNÉEN.

LIMNACIDE. adj. et s. f. (ét. gr., λιμναῖος, qui habite autour des lacs). Myth. gr. Se dit des nymphes des lacs et des étangs.

LIMNACINE, ÉE. adj. Moll. Syn. de LIMNÉEN.

LIMNADE. s. f. (ét. gr., λίμνη, marais). Bot. Genre de graminées phalaridées, établi pour plusieurs espèces du Kamtchatka.

LIMNADÉE. s. f. (etym. gr., λίμνη, marais). Moll. Genre de mollusques acéphales, détaché des moules d'eau douce.

LIMNADIDE. adj. (du gr. λίμνη, marais). Crust. Qui habite les marais. || LIMNADIDES. s. f. pl. Famille de crustacés branchiopodes.

LIMNADIE. s. f. (du grec λίμνη, marais). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des phyllopodes, famille des apusiens, établi pour trois espèces qui vivent dans les eaux douces de l'Europe.

LIMNALECTORE. adj. 2 g. (ét. gr., λίμνη, marais; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Qui ressemble aux gallinacés. || LIMNALECTORES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de marécages, comprenant ceux qui ressemblent aux gallinacés.

LIMNANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au limnanthe ou qui lui ressemble. || LIMNANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes se rapprochant des tropéolées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique septentrionale.

LIMNANTHE. s. m. (ét. gr., λίμνη, marais; ἄνθος, fleur). Bot. Genre type de la famille des limnanthacées, établi pour des herbes de la Californie.

LIMNANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de LIMNANTHACÉ.

LIMNANTHÈME. s. m. Botan. Section du genre limnanthe.

LIMNAS. s. m. (ét. gr., λίμνη, marais). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des érycinides, dont l'espèce type se trouve dans la Guyane et le Brésil.

LIMNATE. s. m. Antiq. gr. Membre de la première des anciennes tribus de Sparte.

LIMNATIDE. s. f. Annél. Syn. de BDELLE.

LIMNATIDE. adj. f. Myth. Surnom de Diane présidant aux étangs.

— Antiq. gr. Se dit d'une tribu de Sparte qui était presque entièrement composée de pêcheurs.

LIMNÉBIAIRE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble aux limnébies. || LIMNÉBIAIRES. s. m. pl. Branche de la tribu des hydrophiliens.

LIMNÉBIE. s. f. (etym. gr., λίμνη, marais; βιόω, je vis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes, tribu des limnébiaires, établi pour quatre espèces particulières à la France.

LIMNÉE. s. m. (ét. gr., λίμνη, marais). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des subulipalpes, établi pour deux espèces anglaises.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant quelques espèces fossiles et un grand nombre d'espèces actuelles, vivant dans les eaux douces des régions tempérées de l'hémisphère septentrional. Ces mollusques ont ceci de remarquable que chaque individu porte les deux sexes, mais ne peut se féconder lui-même. Même deux individus ne peuvent procéder à un accouplement complet et ne se fécondent réciproquement que par un seul organe. Aussi lorsque le moment de la fécondation est arrivé, ils se soudent les uns aux autres en forme de longs chapelets qui s'étendent sur le fond des lacs ou des étangs. On les pêche soit pour la nourriture des animaux de basse-cour soit pour les employer comme engrais dans les terrains argileux qui ont besoin d'être ameublis.

LIMNÉE. adj. f. (ét. gr., λίμνη, marais). Myth. gr. Qui préside aux lacs. Diane Limnée.

LIMNÉEN, ENNE. adj. Moll. Qui se rapporte au limnée. || LIMNÉENS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, établi pour les genres planorbe, physe et limnée.

LIMNÉEN, ENNE. adj. (du gr. λίμνη, marais). Antiq. gr. Qui préside aux étangs. Diane Limnéenne était adorée dans le Limnéum. || Qui était adoré dans le bourg de Limnes, à Athènes. Bacchus Limnéen.

LIMNÉPHILE. s. m. (étym. gr., λίμνη, marais; φίλος, ami). Entom. Genre de la tribu des phryganiens, de l'ordre des névroptères, établi pour quelques espèces.

LIMNES. s. f. pl. (du grec λίμναι, marais). Antiq. gr. Quartier d'Athènes, où le deuxième archonte et sa femme allaient tous les ans célébrer dans le temple de Bacchus les mystères sacrés.

LIMNÉSIE. s. f. (étym. gr., λίμνη, marais). Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, établi d'abord pour trente espèces et réuni ensuite aux hydrachnes.

LIMNÉSIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. V. LIMNÉEN.

LIMNÈTE. s. m. Ornith. Syn. de MORPHNUS.

— Bot. Syn. de SPARTINE.

LIMNÉTIDE. adj. f. Myth. Syn. de LIMNÉSIENNE.

LIMNÉTIDIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête que les pêcheurs célébraient en l'honneur de Diane Limnétide ou Limnéenne.

LIMNÉUM. s. m. (pr. *lim-né-omm*). Antiq. gr. Temple de Diane Limnéenne ou Limnétide, situé dans la Laconie. Sous Tibère, les Messéniens et les Lacédémoniens se disputèrent la possession du Limnéum.

LIMNIADE. s. f. (du gr. λίμνη, marais). Infus. Genre d'infusoires, détaché des mélicertes et vivant sous les feuilles des plantes aquatiques flottantes.

LIMNIE. s. f. Entom. Syn. d'ELMIDE.

— Bot. Syn. de CLAYTONIE.

LIMNIMÈTRE. s. m. (ét. gr., λίμνη, marais; μέτρον, mesure). Instrument employé pour mesurer le niveau des lacs.

LIMNIQUE. s. m. (étym. gr., λίμνη, marais). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des dermestides, établi pour huit espèces qui habitent l'Europe ou l'Amérique septentrionale.

LIMNITE. s. f. (du gr. λίμνη, marais). Minér. Variété de limonite.

— LIMNITE. adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus.

LIMNOBATE. s. m. Entom. Syn. d'HYDROMÈTRE.

LIMNOBIE. s. f. (étym. gr., λίμνη, marais; βιός, vie). Entom. Genre de l'ordre des diptères némocères, famille des tipulaires, établi pour trente-six espèces dont la plupart vivent en Europe.

— Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des hydrocharidées stratiotidées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale. On distingue l'espèce à éponge dont les feuilles ont la surface inférieure garnie d'un tissu spongieux qui les maintient au-dessus de l'eau.

LIMNOCHARE. s. m. (pr. *limm no-kare*; ét. gr., λίμνη, marais; χαίρω, qui se plaît). Erpét. Genre de grenouilles.

— Bot. Genre de la famille des butomacées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

— Entom. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, établi pour quelques espèces dont l'une est assez commune en France.

LIMNOCOCHLIDE. adj. (pr. *limm no-ko-klide*; étym. gr., λίμνη, marais; κοχλίς, coquille). Moll. Se dit des mollusques qui vivent dans les eaux stagnantes. || LIMNOCOCHLIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pulmonés dont les espèces sont classées maintenant dans différentes familles.

LIMNODYTE. s. m. (ét. gr., λίμνη, marais; δύτης, qui plonge). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des rainettes, établi pour trois espèces dont deux se rencontrent à Java.

LIMNOMÈTRE. s. m. Syn. de LIMNIMÈTRE.

LIMNOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport au limnomètre.

LIMNOPEUCE. s. m. Bot. Syn. d'HIPPURIDE.

LIMNOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., λίμνη, marais; φίλεω, j'aime). Hist. nat. Qui aime ou habite les eaux.

— LIMNOPHILE. s. m. Entom. Syn. de LIMNÉPHILE.

— Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des grenouilles.

— LIMNOPHILE. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofulariées gratiolées, établi pour des herbes de l'Asie et de l'Australie.

— Entom. Genre de l'ordre des diptères némocères, famille des tipulaires, établi aux dépens des limnobies.

— LIMNOPHILES. s. m. pl. Moll. Sous-ordre de gastéropodes eolopnés, comprenant ceux qui vivent dans les eaux des marais et correspondant aux limnéens.

LIMNOPHORE, s. f. (ét. gr., λίμνη, marais; φορέω, penchant). Entom. Genre de dipteres brachoceres, famille des muscides, établi pour treize especes propres à l'Europe.

LIMNORÉE, s. f. Zooph. Syn. de LYMNORÉE.

LIMNORIE, s. f. (de *Limnoria*, n. myth.). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes, de la famille des asellotes, dont l'espèce type se rencontre sur les côtes des iles britanniques.

LIMNORIE. Myth. gr. Une des Néréides.

LIMNORNIS, s. m. (ét. gr., λίμνη, marais; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre de la famille des grimpereaux, établi pour une seule espèce, remarquable par la courbure de son bec.

LIMOBIE, s. f. (étym. gr., λειμών, pre; βιόω, je vis). Entom. Genre de coleoptères tetramères de la famille des curculionides gonatoceres, division des molytides, établi aux depens des plytonomes.

LIMOCTONIE, s. f. (étym. gr., λιμὸς κτείνω; forme de λιμός, faim, et κτείνω, je tue). Medec. Inanition, jeûne excessif, capable de tuer une personne.

LIMODORE, s. m. (et. gr., λειμών, prairie; δῶρον, don). Bot. Genre de la famille des orchidées ophrydees, établi pour des herbes des régions centrales et meridionales de l'Europe. || Ancien nom de l'orobanche.

LIMODORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un limodore. || LIMODORÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des orchidees, qui a pour type le genre limodore.

LIMOGES, (*Lemovices, Augustoritum*). Géograph. Chef-lieu du depart. de la Haute-Vienne, à 381 kil. S.-O. de Paris, sur la rive droite de la Vienne. Evêche; cour d'appel, école preparatoire de médecine et de pharmacie, institut de sourds-muets; maison centrale de détention. Manufactures de porcelaine renommees; fabriques de draps, flanelles, gants; fonderies, papeteries, fabriques d'instruments aratoires; commerce de chevaux, toiles, châtaignes, grains, eaux-de-vie, de manteaux dits *limousines*, d'articles de librairie, de fer, d'emaux. Patrie du pape Clément VI, du chancelier d'Aguesseau, de l'orateur Vergniaud, du maréchal Jourdan; 63,800 hab.

— Express. prov. *Convoi de Limoges*. Révérences sans fin; politesse cerémonieuse.

— *Œuvre, ouvrage ou travail de Limoges*. Se disait de tous les ouvrages, d'émail.

LIMOGNE. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cahors (Lot); 1,500 hab.

LIMOINE, s. f. (ét. gr., λειμώνιος, de prairie). Bot. Genre de la famille des aurantiacées limonées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale. || Nom de la poirée sauvage. || Espèce de statice.

***LIMON**, s. m. (ét. lat., *limus*, même signif.; du gr. λειμών, lieu humide). Geol. Terrain susceptible de se délayer facilement dans l'eau, et qui résulte des dépôts opérés par des eaux troubles et bourbeuses. Beaucoup de rivières, dans les endroits ou la vitesse de leur courant est ralentie par une cause quelconque, deposent une grande quantité de limon, particulierement a leur embouchure. Ce fleuve traine du limon. Les anguilles et quelques autres poissons se tiennent dans le limon. L'eau de cette rivière est toujours trouble et mauvaise à boire, à cause qu'elle traine quantité de *limon*. (Vaugelas.) Le *limon* qui en garnissait le fond, melange a de la terre vegetale apportee à grands frais, fut le sol, admirable de fecondite. (G. Ohnet.)

Cet animal immonde (le cochon)
Dans le *limon* infect de la mare bourbeuse
Plonge avec volupté sa croupe paresseuse. (VOLT.)

— Roche ou dominent le sable et l'argile.

— *Limon d'atterrissement*. Quelques naturalistes désignent sous ce nom Tous les terrains qui ont été remaniés, quelle que soit leur nature. Ainsi, non seulement les dépôts argileux, semblables a ceux de la vallée du Nil, sont pour ces naturalistes du limon d'atterrissement, mais encore les sables calcaires déposés par la Marne dans son long trajet, les sables siliceux des environs de Paris, les galets qui garnissent tous les villages de la Normandie, etc.

— Fig. Toute sa prétention, à lui, fut de purifier le fleuve qui coulait du *limon* que roulaient ses ondes. (Ger. de Nerval.)

— Fig. Extraction, origine, nature, par allusion à la terre dont la Bible dit que l'homme fut formé. Il se croit pétri d'un autre limon que les autres hommes. Nous sommes tous formés du même limon. C'est du même *limon* que tous ont pris naissance. (Volt.) Si j'avais petri mon *limon*, peut être me fussé je créé femme, en passion d'elle. (Chateaub.)

Pourtant a voir un fat avec tant d'arrogance
Vanter le faux eclat de sa haute naissance,
On dirait que le ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre *limon* que moi. (BOIL.)
Mais ceux que la nature a formés comme nous
D'un *limon* moins grossier que le *limon* vulgaire,
Trouvent des charmes aussi doux
Dans les souhaits d'un cœur sincère,
Que dans les riches bijoux. (Mme DESHOULIÈRES.)
Un grand toujours gourmé,
D'un *limon* précieux se présumant formé.
(DESTOUCHES.)

— Pathol. Matière grasse, grisâtre, presque grenue, qui couvre la langue, comme cela arrive dans les embarras gastriques et dans certaines fievres.

— Syn. comp. LIMON, FANGE, BOUE, BOURBE, CROTTE. Le *limon* est le dépôt des eaux courantes; la *bourbe*, le dépôt des eaux croupissantes; la *boue*, de la terre detrempee, telle que celle que l'on trouve dans les rues; la *fange*, de la *boue* presque liquide; la *crotte*, de la *boue* qui a rejailli sur les chaussures ou sur les vêtements, ou elle produit des taches.

*** LIMON**, s. m. (étym. ital., *limone*, limon Hortic. Fruit du limonier. On confond assez frequemment sous ce nom les fruits de plusieurs arbres du genre citron. Les proprietes et les usages medicaux du limon ne diffèrent en rien de ceux du citron. Limon frais, rafraichissant, suave, parfume, odorant. Des limons aigres, verts. Du jus, du sirop de limon. Un gros, un petit limon.

*** LIMON**, s. m. et. inconn.; peut-être l'esp. *leme*, timon. Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture. Le limon droit, gauche d'une charrette. Mettre un cheval en limon, dans les limons. Les deux limons d'une charrette. Ce cheval ne tire pas dans les limons; il a brisé un limon. S'est dit autrefois pour Timon.

— Archit. Pièce de bois ou de pierre, taillée en biais, qui supporte les marches et la balustrade d'un escalier. || *Faux limon ou limon en crémaillère*. Planche solidement fixée au mur d'un escalier et sur laquelle viennent butter les contremarches.

— Mar. Nom de bouts de cordages bien ridés qui servent de bras d'échelle pour monter dans les haubans, sans marcher sur les bastingages.

*** LIMONADE**, s. f. (radic. *limon*). Boisson préparee avec le fruit du citronnier, dont une variété appelée *limon* sert principalement à cet usage. La limonade est une boisson rafraichissante. Boire, prendre un verre de limonade, une carafe de limonade. Demander, servir de la limonade, une limonade. Limonade à la glace. Pour préparer la *limonade*, il y a des précautions a prendre si on veut la faire agréable à boire. (Merat.) Lorsqu'on a extrait le suc du citron, il ne s'agit plus que de le mélanger à l'eau dans de certaines proportions, avec du sucre, pour en faire la *limonade*. (Id.) Il faut deux onces de sucre pour un litre de *limonade*. (Id.) Les *limonades* se preparent ordinairement à froid. (Id.)

— *Limonade cuite*. Limonade qui a été faite à chaud, c'est-a-dire en faisant bouillir le citron dans l'eau. Cette limonade est moins acide et moins agréable que la limonade ordinaire. || *Limonade gazeuse*. Boisson fort agréable, preparée en ajoutant du sirop de citron ou de groseille framboisee à de l'eau saturee d'acide carbonique. || *Limonade vineuse*. Limonade qui est coupee avec du vin.

— Se dit souvent d'une boisson acidulee, dans laquelle le jus de limon ou de citron est remplacé par un autre acide. Limonade acetique. Limonade tartrique, sulfurique, nitrique. Limonade de groseille, de cerise.

— *Limonade sèche*. Melange d'acide citrique et de sucre en poudre, aromatisé avec quelques gouttes d'oleo-sucre de citron; on en dissout une cuillerée dans un verre d'eau.

— *Limonade végétale*. Limonade dans laquelle entre un acide vegetal.

— Arg. Assiette.

*** LIMONADIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui tient un cafe, qui vend de la limonade, de l'orgeat, des glaces, du café, du chocolat, des liqueurs.

— *Limonadier de la passion*. Nom donne, par allusion à la boisson offerte a Jesus-Christ pendant sa passion, aux marchands de vinaigre et aux debitants de mauvais vin.

— Adjectiv. Garçon limonadier.

LIMONAGE, s. m. Techn. Action de couvrir de limon.

LIMONE, s. f. Chim. Syn. de LIMONINE.

LIMONÉ, ÉE, part. pass. du v. Limoner S'empl. adjectiv. Une anguille limonee.

LIMONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au limonia. || LIMONÉES, s. f. pl. Tribu de la famille genre des aurantiacees, ayant pour type le genre limonia.

LIMONELLIER s. m. Bot. Syn. de LIMONIA.

LIMONER, v. a. 1re conj. Art culin. Passer un poisson dans l'eau bouillante pour le debarrasser du limon dont il est impregné. Peu usite.

LIMONER v. n. 1re conj. Eaux et for. Se dit des arbres qui deviennent assez gros pour en faire des limons, des timons. Il y a des pays ou l'on ne coupe pas les taillis a moins qu'ils ne limonent.

LIMONEST. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lyon (Rhône); 1,000 hab.

*** LIMONEUX, EUSE**, adj. Bourbeux, plein de limon. Eau limoneuse. Terrain limoneux. A son front orne de deux croissants, à sa barbe antique et *limoneuse*, vous le prendriez pour le dieu du fleuve, qui jette un œil satisfait sur la grandeur de ses ondes et la sauvage abondance de ses rives. (Chateaub.)

A ces mots essuyant sa barbe *limoneuse*,
Il prend d'un vieux guerrier la figure poudreuse.
(BOILEAU.)

— Se dit des organes sur lesquels on remarque une espèce de limon. || *Langue limoneuse*. Celle qui est enduite d'une matière grasse, grisâtre, presque grenue, comme cela arrive dans l'embarras gastrique et dans certaines fievres.

Bot. *Plantes limoneuses*. Plantes qui croissent dans les terrains fangeux.

— ICHNEUX, s. m. Ichtyol. Poisson du genre cobitis.

LIMONIA, s. m. (étym. λειμωνιάς, de prairie). Bot. Genre de la famille des aurantiacees limonees, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale.

LIMONIADE, s. f. Myth. gr. Nymphe des prairies, sujette à la mort comme les faunes.

— Adjectiv. Nymphe limoniade.

LIMONIATE, s. f. Anc. nomencl. Espece d'ocre jaune de couleur vert-pre.

LIMONIE, s. f. (du gr. λειμωνία, prairie). Entom. Genre de coleoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des elaterides, établi pour vingt-quatre espèces dont une appartient à l'Europe et une à l'Amerique septentrionale.

— Bot. Syn. de LIMONIA.

*** LIMONIER**, s. m. Cheval qu'on met dans les limons d'une voiture. Bon, gros, fort limonier. Ce cheval est trop petit pour être *limonier*. (Acad.) Un tombereau, traîné d'un fort *limonier* normand, venait de déboucher sur la place. (V. Hugo.)

— Adjectiv. Cheval limonier, jument limonière.

— Substantiv. Une limonière.

*** LIMONIER**, s. m. (rad. *limon*). Bot. L'un des plus beaux et le plus commun des citronniers qui croissent dans les parties meridionales de l'Europe. Ses feuilles sont ovales, un peu aigues; ses fleurs sont exterieurement purpurines. Ses fruits, presque toujours ovoides et mamelonnés au sommet, renferment un suc plus ou moins acide. Quelques-unes de ces variétés sont remarquables par leurs fruits monstrueux, et qui ont les formes les plus bizarres.

*** LIMONIÈRE**, s. f. Brancard formé par les deux limons a laptes au devant d'une voiture.

— Voiture à quatre roues ayant, au lieu d'un timon, un brancard forme par deux limons.

LIMONINE, s. f. Chim. Corps organique neutre extrait de pépins de citron et d'orange. On dit aussi *limonie*.

*** LIMONITE**, s. f. (du gr. λειμών, marais). Miner. Sorte de minerai de fer hydroxydé, appelé aussi *minerai des marais*.

— Géol. Couche de limon.

LIMONITEUX, EUSE, adj. Géol. Qui appartient aux limonites, qui a rapport aux dépôts de limon.

LIMOPSIS, s. m. pr. *li-mo-psis*; ét. lat., *lima*, lime; gr. ὄψις, aspect. Moll. Genre de mollusques, établi aux depens des pétoncles.

LIMOSA, s. m. Ornith. Nom scientifique du genre barge.

LIMOSELLE, s. f. (étym. lat., *limosus*, limoneux). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des scrofulariées veronicees. On en connait quatre espèces dont trois sont exotiques. La limoselle aquatique est indigene; elle croit en Europe dans les lieux humides et dans ceux qui ont ete inondes pendant l'hiver.

LIMOSINE, ÉE, adj. (rad. *limosa*). Ornith. Qui ressemble au genre barge. || LIMOSINÉES, s. f. pl. Sous-famille des scolopacidees, etablie pour six genres d'oiseaux aquatiques.

*** LIMOSINAGE** ou **LIMOUSINAGE**, s. m. (radic. *Limosin* ou *Limousin*). Maçonn. Ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier. Maçonnerie de limosinage.

— L'Academie ne donne point *limousinage*, ce qui fait supposer qu'elle préfere *limosin* a *limousin*; cependant on trouve ce dernier bien plus communement employe que le premier.

LIMOSINÉ, ÉE ou **LIMOUSINÉ, ÉE**, part. pass. du v. Limosiner ou Limousiner. S'emploie adjectiv. Une muraille bien limosinee.

LIMOSINER ou **LIMOUSINER**, v. a. 1re conj. (rad. *Limosin* ou *Limousin*). Faire du limosinage.

LIMOSINERIE ou **LIMOUSINERIE**, s. f. Constr. Limosinage; ouvrage de maçonnerie fait sans revêtement de pierres de taille.

LIMOURS, Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise). Le de modele d'agriculture; pepinières, poteries; 1,200 hab.

LIMOUSIN ou **LIMOSIN, INE**, s. Geogr. Habitant, habitante de Limoges ou du Limousin.

— LIMOUSIN, s. m. Linguist. Patois du Limousin.

— Nom donné aux maçons, et plus particulièrement aux ouvriers qui font l'espece de maçonnerie appelée *limousinage* ou *limousinage*, parce que ces ouvriers viennent plus generalement du Limousin.

— Pop. *Rares de Limousin*. Se dit des femmes qui ont une petite taille et beaucoup d'embonpoint. — *Zeste de Limousin*. Morceau de pain trempe dans du vin.

— Loc. prov. *Manger du pain comme un Limousin*. Être grand mangeur de pain.

— adj. Qui appartient à Limoges, au Limousin, ou aux habitants de cette ville ou de cette province.

— Agron. Se dit d'une race de vaches laitières et de chevaux particuliers au Limousin.

— Geogr. *Marche limousine* ou *limosine*. Se dit du pays qu'on a appelé ensuite la Marche, parce qu'autrefois cette contrée formait la frontière du Limousin.

— LIMOUSIN, s. m. Geogr. Ancienne province française, au centre, qui formait un grand gouvernement militaire et la generalite de Limoges; capitale Limoges. Il comprenait le *Haut-Limousin*; villes, Limoges, Chalus et Pompadour; le *Bas-Limousin*; villes, Tulle, Brive, Uzerche, Ussel, Turenne, Noailles et Ayen. Cette province, confisquee par Philippe Auguste sur Jean sans Terre, fut rendue par saint Louis a Henri III, roi d'Angleterre, et reprise par Charles V. Elle a forme les dep. de la Haute-Vienne et de la Corrèze.

— *Monts du Limousin*. Chaine qui s'etend du plateau de Millevache aux sources de la Tardoueree, de la Dronne et de la Corre; ce sont des plateaux stériles, aux formes arrondies, qui ne depassent pas 950 mètres.

*** LIMOUSINE**, s. f. Comm. Espèce de manteau d'etoffe grossiere de laine et de fil, a raies blanches et noires, que portent les charretiers, les rouliers.

— Arg. Plomb.

— Hortic. Anemone verte, rouge et blanche.

LIMOUSINEUR, s. m. Arg. Nom donne aux ouvriers couvreurs qui volent le plomb des toitures.

LIMOUSINIER, s. m. Arg. Entrepreneur de maçonnerie. Celui-ci était un *limousinier*. (Privat d'Anglemont.)

LIMOUX, Geogr. Ch.-l. d'arrond. du depart. de l'Aude, a 30 kilom. S.-O. de Carcassonne, sur l'Aude. Vin blanc, dit *blanquette de Limoux*; manufacture de draps. Ancienne capitale du Razès; 6,300 hab.

*** LIMPIDE**, adj. 2 g. (étym. lat., *limpidus*, même signif.). Clair, net, pur, transparent, diaphane. Eau, source limpide. Cette eau-de-vie est bien limpide. Les limpides eaux. Des flots mouvants le *limpide* cristal. (De Guerle.) L'eau commune qui sert a la boisson de l'homme doit être *limpide*. (Paris.) En général, les eaux minérales, surtout les acidulées, sont très *limpides*. (Id.) Les urines sont très *limpides* quand on a bu beaucoup d'eau. (Id.) L'eau était si *limpide* que l'on apercevait le fond pave de cailloux blanc. (G. Flaubert.)

— Clair et brillant. Yeux limpides. Regard limpide.

De quel trouble intrépide
Soutiendrai-je le poids de son regard *limpide* !
(POISSARD.)

— Fig. Exempt d'obscurité. Style limpide. Son style est devenu plus fort, mais il est moins *limpide*. (Ste-Beuve.)

— Franc, exempt de remords. Ame limpide. Il est des âmes *limpides* et pures, où la vie est comme un rayon qui se joue dans une goutte de rosee. (J. Joubert.)

*** LIMPIDITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est limpide. La limpidité des eaux. L'eau de ce ruisseau est d'une limpidité admirable. Il n'est pas rare de rencontrer des eaux dont la *limpidité* est attrayante, et qui, soumises à l'analyse chimique, presentent dans leur composition du cuivre, de la baryte, substances si nuisibles a l'homme. (Paris.) Des rochers de marbre blanc donnent ouverture à de petites rivières d'une *limpidité* incomparable. (E. Bonnan.)

— Fig. Qualité de ce qui est simple et clair. Cet écrivain se distingue par une grande limpidité de style.

LIMPIQUE, Geogr. anc. Contrée maritime de l'Inde, au S.-O. du pays des Dachinabades. Aujourd'hui *Malabar*.

LIMPOPO, Géogr. Fleuve de l'Afrique australe, tributaire de la mer des Indes, formant la limite N. de l'Etat de Transvaal, grossi du Meriqua, de la rivière de l'Elephant, etc.

LIMULE, s. m. du lat. *limus*, limon). Crust. Genre de crustacés, famille des xiphosures, qu'on trouve dans les mers du Japon, de l'Inde,

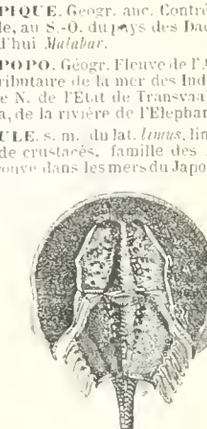

Limule polyphème.

dans l'Atlantique et sur les côtes de l'Amérique septentrionale. Les espèces de ce genre,

au nombre de cinq, appelées vulgairement *crabes des Moluques*, habitent la mer et se nourrissent de substances animales. Lorsqu'elles sont surprises par la marée basse, elles s'enfoncent dans le sable pour se soustraire à l'action du soleil, qui les ferait périr. Ces crustacés atteignent jusqu'à soixante-dix centimètres de longueur y compris la queue. Leur chair est estimée et leurs œufs sont très recherchés en Chine. L'espèce type du genre, le limule polyphème, varie de couleur selon l'âge; les individus les plus vieux sont d'un brun noirâtre.

LIMULIDE, ÉE adj. (étym. fr., *limule*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble à un limule.

LIMULIDES, s. m. pl. Famille d'entomostracés, qui a pour type le genre limule.

LIMULIEN, ENNE, a. Crust. Qui appartient à un limule. || **LIMULIENS**, s. m. pl. Famille de l'ordre des décapodes acères, qui a pour type le genre limule.

* **LIMURE**, s. f. Techn. Action de limer. État d'une chose limée. *La limure* de ces pistolets est très fine. Acad

— Se prend quelquefois dans le sens de Limaille.

LIMUS, s. m. (pron. *li-muss*. Antiq. Espèce de robe bordée de pourpre, que portaient les victimaires. Le limus descendait de la ceinture aux pieds et laissait le haut du corps à nu.

LIMYRE, Géogr. anc. Ville de Lycie, près de l'embouchure d'un fleuve qui portait le même nom.

— Antiq. Fontaine qui était située en Lycie, près de la ville du même nom, et qui rendait des oracles par les poissons qu'elle contenait.

* **LIN**, s. m. (du lat. *linum*, même signif.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, qui a donné son nom à la famille des linacées ou linées. Toutes les plantes de ce genre sont herbacées, annuelles ou vivaces; on les trouve répandues généralement autour du bassin de la Méditerranée, dans plusieurs contrées de l'Afrique, surtout au Cap de Bonne-Espérance et sur le continent américain. Des cinquante-six espèces vraies ou fausses que l'on donne à ce genre, il n'en est point dont les produits intéressent plus vivement l'agriculture et l'industrie manufacturière que le *lin usuel*. Cette plante croît naturellement dans les champs. Elle était très répandue chez les peuples celtes, chez les Scandinaves, et même chez les Germains. Sa culture était du domaine des femmes, ainsi que sa préparation en fil et en toile. L'écorce de la tige du lin commun fournit un fil qui sert à fabriquer des toiles fines et des dentelles. Sa graine, employée à divers usages en médecine, donne aussi de l'huile. Semer, cueillir du lin. Fleur, graine de lin. Farine de graine de lin. Huile de lin. Eau de graine de lin. Fil de lin. Toile de lin. Filer du lin. De lin. Du lin mielleux.

Lin.

Le lin, roulé sur un fuseau rapide
Devient un voile simple à la beauté timide
(Esménard.)

Les nymphes de ces eaux, sur un fuseau modèle,
Ne filent point le lin que taille un doigt habile
(De Saint Ange.)

— Nom de une vulgairement à plusieurs plantes textiles ou ayant le port du lin. *Lin d'Amérique*. Nom vulgaire de l'agave d'Amérique. || *Lin aquatique*. Espèce de conferve. *Lin étoilé*. Espèce de lysimachie. *Lin de Lucrèce* ou *lin maudit*. La cuscute. *Lin des marais*. La linaigrette. || *Lin maritime*. Nom vulgaire des fucus ou varechs. *Lin de la Nouvelle-Zélande*. Le phormium. || *Lin sardonique*, ou mieux, selon Larcher, *Lin sardianique*. Lin que les Grecs tiraient de la Colchide. || *Lin sauvage*. La linaire. *Lin vif, minéral, fossile, incombustible*. L'amiante.

— Absol. Se prend souvent, en poésie surtout, pour la toile, les vêtements ou autres objets faits de lin. Être vêtu de lin. De longs habits de lin.

Je l'ai vu; son même air, son même habit de lin,
Sa démarche, ses yeux, et tous ses traits enfin
(Racine.)

A chaque démarche ses mains s'essuient
Pour cette alors l'aigrette, le lin
L'eau qui mouille et le lin qui dessèche
(Delille.)

— Loc. prov. *Lin semé clair fait graine de commerce et toile de ménage*. *Lin semé dru fait linge fin*.

— *Gris de lin*. Couleur qui ressemble à celle de la fleur du lin. Le gris de lin est une couleur fort douce. Acad.

— Adjectiv. Couleur gris de lin. Ruban gris de lin. Acad.

LIN (Saint). Nea Volterra, aurait été le coadjuteur, puis le successeur de saint Pierre, à Rome, en 66; il serait mort en 78. On le fête le 23 septembre.

LINACE, EE, ou **LINÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au lin. || **LINACÉES** ou **LINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, hypogynes, ayant pour type le genre lin.

LINACRE (Thomas). Médecin anglais, né à Canterbury vers 1460, mort en 1524, médecin de Henri VII et de Henri VIII, eut la principale part à la fondation du Collège des médecins et en fut le premier président. Il a écrit : *De Emendata latini sermonis Structura Libri VI*; et *Éléments de la grammaire anglaise*.

LINAGE, s. m. Féod. Impôt sur le lin.

LINAGROSTIDE, s. f. et lat., *linum*, lin; gr. ἄγρωστις, chiendent). Bot. Syn. de LINAIGRETTE ou ERIOPHORE.

LINAIGRETTE, s. f. (rad. *lin*, et *aigrette*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des cypéracées, dont les fleurs se changent en houppes blanches. On l'appelle aussi *lin des marais*.

* **LINAIRE**, s. f. Bot. Genre de plantes annuelles de la famille des scrofulariées, tribu des antirrhinées, établi pour des herbes propres aux régions tempérées des deux continents. On l'appelle aussi *lin sauvage*. On préparait autrefois avec cette plante un onguent contre les hémorroïdes.

— Helminth. Syn. de LINÉE ou NEMERTE.

— Ornith. Syn. de LINOTTE.

LINANGE, (en allem. *Leiningen*). Géogr. Ancien comté souverain d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin.

LINARDS Géogr. Bourg du cant. de Château-neuf, arrond. de Limoges Haute-Vienne; 2,000 hab.

LINARÈS (Sierra de). Géogr. Chaîne de montagnes, longue de 54 kilom., qui traverse la province de Salamanque Espagne).

LINARITE, s. f. Minér. Sulfate de plomb et de cuivre, de couleur bleue, qu'on trouve à Linares Espagne).

LINATIER, s. m. Ouvrier tisseur de lin.

LINCEL, s. f. Comm. Sorte de satin de la Chine.

* **LINCEUL**, s. m. pr. *lin-ceul*; ét. lat., *linteolum*, diminut. de *linteum*, linge, drap). Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort. Il n'y avait pas même un *linceul* pour l'ensevelir. Acad.) Joseph, ayant pris le corps, l'enveloppa dans un *linceul* blanc. Lemaistre de Sacy. Camille était là, elle aussi, et, debout devant l'armoire, elle cherchait à l'ouvrir pour prendre un *linceul*. A. Daudet.

— Signifiait particulièrement Drap de lit, mais il n'est plus usité en ce sens.

Du temps d'Adam qu'on naissait tout velu,
Il ne fallait matelas ni *linceul*. (La Fontaine.)

— Fig. Le château n'était plus qu'un corps inutile qui cachait ses blessures sous un *linceul* de lierre. (J. Sandeau.) Des villes entières ensevelies sous un *linceul* de sable que le vent soulève et rabat tour à tour. (Ger. de Nerval.) Devant moi s'étendait un pays de plaines, nivelées en ondeaux, que la neige recouvrait d'un épais *linceul*. (V. Cherbuliez.)

Loin de moi les vains mots, les frivoles pensées,
Des vulgaires douleurs *linceul* accoutumé,
(A. de Musset.)

— Loc. prov. *Le plus riche n'emporte qu'un linceul*. La richesse ne sert à rien dans l'autre monde.

— Les poètes le font parfois rimer avec les mots en *euil*, dont il prend alors la prononciation.

Je ne veux point, couvert d'un funèbre *linceul*,
Que des pontifes saints autour de mon cercueil
(A. Chénier.)

LINCK ou mieux **LINK**, s. m. Mot anglais qui signifie *torche*, et par lequel on a désigné certains hommes du peuple de Londres, qui faisaient métier d'éclairer pendant la nuit les personnes qui sortaient. Mon *link*, dont vous parlez, est affectionné à mon service. Gramont.)

LINCKIE, s. f. de *Linck*, n. m. pr.). Echin. Genre d'astérondes, établi pour l'asterie variolée et l'asterie milleporelle.

LINCOIR, s. m. Constr. Pièce de bois dans laquelle on assemble les solives d'un plancher au-dessus d'une baie, et les chevrons aux lucarnes et au passage d'une cheminée. Pièce d'un plancher unissant le mur à un chevêtre.

LINCOLN, Géogr. Comté d'Angleterre, entre ceux de Rutland, d'York, de Nottingham, de Leicester de Rutland, de Northampton, de Cambridge et de Norfolk; il touche à la mer du Nord; superficie, 7,155 kilom. carrés; population, 470,000 hab.

— LINCOLN. Ville d'Angleterre, capitale du comté de ce nom, à 211 kilom. N. de Londres, sur la Witham; 27,000 hab.

LINCOLN (Abraham). Président des États-Unis, né le 12 février 1809, dans le Kentucky, lit d'abord tous les métiers comme presque tous les gens de l'Ouest; étudia le droit, devint avocat, fut membre de l'Assemblée législative de l'Illinois, et siégea au congrès, 1848–1849. Ses qualités remarquables l'avaient déjà rendu populaire; l'*honnête vieux Abe* diminutif d'Abraham), comme on l'appelait familièrement, fut choisi pour candidat à la présidence par le parti républicain et abolitionniste; il fut élu le 9 novembre 1860. Cette élection fut le signal de la guerre civile entre les États du Sud et les États du Nord. Après avoir échappé à une tentative d'assassinat, en passant à Baltimore, Lincoln prit, le 4 mars 1861, possession du pouvoir. Il trouva le trésor vide, des traîtres partout, point d'armée, les chambres divisées, l'opinion publique hésitante. Il annonça sa ferme intention de pourvoir par tous les moyens, et au besoin par la force, au rétablissement de l'Union. Lincoln fut l'âme, la tête, le bras d'un grand peuple; on eut confiance dans son honnêteté et dans son amour pour la patrie. Lincoln appela aux affaires les plus capables, aussi bien parmi les démocrates que parmi les républicains. Pendant que les armées se combattaient avec des succès divers sur une immense étendue de pays, Lincoln poursuivait l'abolition de l'esclavage. Le 22 septembre 1862, le président proclama l'affranchissement de tous les noirs et il leur ouvrit aussitôt les rangs de l'armée. Les campagnes de 1864 et 1865 furent décisives; Lincoln ordonna l'exécution d'un plan concentrique, qui enferma les confédérés dans les environs de Richmond, leur capitale. Malgré la candidature opposante de Mac Clellan, il fut réélu le 8 novembre 1864, à une immense majorité; enfin les victoires de Grant à Petersburg et près de Richmond, et la capitulation de Lee, amenèrent la fin de la guerre civile. Elle était terminée depuis cinq jours seulement lorsque, le 15 avril 1865, Lincoln fut assassiné dans un théâtre de Washington par un misérable, Wilkes Booth, ancien acteur, partisan fanatique de la cause du Sud.

LINCOLNITE, s. f. Minér. Syn. d'HEULANDITE.

LINCONE, s. f. Bot. Arbrisseau du Cap de Bonne-Espérance, famille des bruniacées. On dit aussi *linconie*.

LINDAKÉRIE, s. f. (de *Lindaker*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des bixacées, établi pour des arbres ou arbrisseaux du Mexique.

LINDAKÉRITE, s. f. (de *Lindaker*, nom pr.). Miner. Sulfarséniate hydraté de cuivre, qui se trouve à Joachimsthal Bohême).

LINDE. Géogr. V. LINDOS.

LINDENAU (Bernard-Auguste de). Homme politique et astronome allemand, né à Altenbourg, 1780-1854, fut ministre du duc de Saxe-Gotha, 1820, ministre de l'intérieur du royaume de Saxe, mais il cessa de cultiver l'astronomie. On lui doit : *Tables barométriques pour faciliter le calcul des nivellements*; *Tabulæ Veneris*; *Tabulæ Martis*; *Histoire de l'astronomie pendant les dix premières années du* XIXe *siècle*, etc.

LINDENBERGIE, s. f. (de *Lindenberg*, n. pr. Bot. Genre de la famille des scrofulariées gratiolées, établi pour des herbes de l'Asie tropicale.

LINDENBROG (Erpold). Historien allemand, né à Brême, 1540-1616, a écrit : *Histoire de la guerre des Cimbres*; *Historica Narratio de origine gentis Danorum*; et a publié *Rerum Germanicarum septentrionalium Scriptores*, in-fol. || LINDENBROG (Frédéric). Fils du précédent, né à Hambourg, 1573-1647, a publié le *Liber legis salicæ*, texte revisé du temps de Charlemagne; *Codex legum antiquarum*.

LINDÉNIE, s. f. (de *Linden*, n. pr.). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des crabroniens, établi aux dépens du genre crabron, et dont l'espèce type se rencontre fréquemment aux environs de Paris.

LINDERNIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lindernie. || **LINDERNIACÉES**, s. f. pl. Section de la famille des scrofulariées, qui a pour type le genre lindernie.

LINDERNIE, s. f. (de *Lindern*, n. pr.). Bot. Genre de scrofulariées gratiolées, dont les espèces se trouvent dans les marais et les lieux aquatiques, en Alsace, en Bourgogne, en Bretagne; elles croissent aussi en Piémont et en Allemagne.

LINDESNESS. Géogr. Cap qui forme l'extrémité méridionale de la Norvège, à l'entrée du Skager-Rack.

LINDET (Robert-Thomas). Prélat et homme politique français, né à Bernay, 1743-1823, curé à Bernay, fut élu député du clergé aux états généraux. Il devint évêque de l'Eure, mars 1791, se maria publiquement, novembre 1792, fut élu à la Convention, puis renonça à l'épiscopat, novembre 1793. Membre du conseil des Anciens, il vécut dans la retraite depuis 1798. || **LINDET** (Jean-Baptiste-Robert). Frère puîné du précédent, né à Bernay, 1743, mort en 1825, avocat, député à l'Assemblée législative et à la Convention, membre du comité de Salut public, fut spécialement chargé des subsistances et rendit des services. Il ne prit aucune part aux luttes qui amenèrent le 9 thermidor, défendit habilement les comités en 1795, fut impliqué dans la conspiration des babouvistes, mais fut acquitté. Il fut ministre des finances en 1795, et se retira après le 18 brumaire.

LINDIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Linde.

— adj. Qui appartient à Linde ou à ses habitants.

LINDLEYE, s. f. (de *Lindley*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des rosacées quillajées, établi pour des arbres du Mexique. || Syn. de LAPLACEE.

LINDOR, s. m. Jeux. Jeu de cartes dans lequel le sept de carreau est la carte principale, et s'appelle *lindor*. C'est le même que le jeu du mail jaune.

LINDOS. Géogr. anc. Ville de l'île de Rhodes, sur la côte S.-E.

LINDPAINTNER (Pierre-Joseph). Compositeur allemand, né à Coblentz, 1791-1856, a été l'un des premiers parmi les compositeurs de l'école allemande moderne. Ses opéras ont été bien accueillis; sa musique d'église a contribué beaucoup à sa réputation; mais c'est surtout par ses chansons et par ses chœurs qu'il est devenu populaire.

LINDSAY (Mont). Géogr. L'un des sommets remarquables des Alpes australiennes, 1,675 mètres.

LINDSAY (Sir David). Poète écossais, né dans le comté d'Haddington, 1490-1557, attaqua le clergé dans de vives satires. Ses poèmes ont été populaires.

LINDSAYITE ou **LINSEITE**, s. f. (de *Lindsay*, n. pr.). Minér. Anorthite altérée consistant en cristaux noirs à l'extérieur, grisâtres ou rougeâtres à l'intérieur et contenant six pour cent d'eau.

LINDSÉE, s. f. (de *Lindsey*, nom pr.). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des polypodiacées, qui croit dans les Indes orientales, à la Guyane et en Australie. Lindsée cunéiforme. Lindsée délicate.

LINDUS. Temps hér. Fils de Cercaphus et de Cydippe. Il régna à Rhodes et fonda la ville de Linde.

LINE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour vingt-cinq espèces dont la plupart appartiennent à l'Europe.

LINÉ, ÉE, adj. Bot. V. LINACÉ.

* **LINÉAIRE**, adj. 2 g. (étym. lat., *linearis*, fait de *linea*, ligne). Didact. Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes. Dessin linéaire. Perspective linéaire.

— *Mesures linéaires*. Mesures de longueur. La longueur du pendule et celle du méridien sont les deux principaux moyens qu'offre la nature pour fixer l'unité des mesures *linéaires*. (La Place.)

— Alg. Qui est du premier degré ou qui n'admet qu'une seule solution. Équation linéaire. Problème linéaire. || *Quantité linéaire*. Quantité qui ne représente ni une surface ni un solide.

— Chir. *Fractures linéaires* Celles qui sont fort étroites, et dans lesquelles les fragments sont à peine séparés.

— Hist. nat. Se dit de toute partie d'un animal ou d'une plante qui affecte la forme d'une ligne. Une feuille linéaire. Des antennes linéaires.

— P. et ch. *Débouché linéaire d'un pont*. Somme des largeurs des arches.

* **LINÉAL, ALE**, adj. (du lat. *linea*, ligne). Beaux-arts. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau, d'un édifice. Harmonie linéale. Situation linéale.

— Jurispr. Qui est dans l'ordre d'une ligne de parenté. Succession, substitution linéale. || Pas de pluriel masculin.

LINÉAL-AGNATIQUE, adj. Jurispr. Se dit des successions par agnats.

LINÉALEMENT, adv. Relativement aux lignes, d'une manière linéale.

* **LINÉAMENT**, s. m. (ét. lat., *lineamentum*; fait de *linea*, ligne). Trait formé par une ligne. Voyez le plus beau corps du monde : sitôt que l'âme s'est retirée, bien que ses *linéaments* soient presque les mêmes, cette fleur de beauté s'efface. (Boss.)

— Chirom. Ligne de la main.

— Physiol. Première trace d'organisation de l'embryon de l'homme et des animaux. On aperçoit dans l'œuf les premiers *linéaments* du poulet. (Acad.)

— Fig. Il n'a encore tracé que les premiers linéaments de son ouvrage. C'est en se rappelant sans cesse ces premiers *linéaments* qu'on déterminera les justes intervalles qui séparent les idées principales. (Buff.) Il suffit à l'homme d'entrevoir les principaux *linéaments* du plan de la nature. (B. de St-P.)

LINÉATIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *lineatus*, raye; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures marchent parallèlement de la base au sommet comme des lignes.

LINÉATILOBÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *lineatus*, raye; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles partagées en lobes linéaires.

LINÉE, s. m. Helminth. Syn. de NEMERTE.

LINÉOLAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *lineolaris*; de *linea*, ligne). Hist. nat. Qui ressemble à un simple trait, à une ligne.

LINÉOLE, s. f. (du lat. *linea*, ligne). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bouvreuil.

— Entom. Espèce de sauterelle brune dont le dos est partagé par une ligne fauve.

LINÉOLÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *lineolatus*; de *linea*, ligne). Zool. Qui est marqué de raies, de petites lignes colorées.

LINET, s. m. Comm. Sorte de toile de lin.

LINETTE, s. f. Semence de lin.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre trigle.

— Ornith. Nom vulgaire de la linotte.

LINEUX, EUSE, adj. Qui a rapport au lin. Les matières lineuses.

LINGA, LINGAM ou **LINGAN**, s. m. Relig. ind. Divinité adorée dans les Indes. Elle offre le spectacle de l'union des principes de la génération. Le linga est le symbole de la création. On dit aussi *lenghe*.

LINGA ou **LINGGA** Géogr. Une des îles de la Sonde, à l'E. de Sumatra ; 15,800 hab.

LINGA-BASSWI s. f. (pr. *lin-ga-ba-souï*). Prêtresse de Siva.

LINGARD s. m. Techn. Fil de chaîne empesé qui sert à réparer ceux qui se rompent en tissant.

— Pêch. Morue salée non ouverte.

LINGARD (John). Historien anglais, né à Winchester, 1771-1851, d'une famille catholique, fut prêtre à Newcastle-sur-Tyne. Il a publié deux ouvrages importants d'histoire : *Antiquités de l'Église anglo-saxonne* et *Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des Romains jusqu'à la révolution de 1688*, qui a eu de nombreuses éditions depuis 1825.

LINGARELLE. s. f. Hist. eccles. Scapulaire que les chanoines et les clercs de la cathédrale de Paris portent depuis le samedi saint jusqu'au vendredi après Pâques. On a dit aussi *lingarette*.

*** LINGE** s. m. (ét. lat., *linteus*, fait de lin). Toile mise en œuvre suivant les différents usages auxquels on veut l'employer. Beau linge. Gros, menu linge. Linge fin, plein, uni, ouvré, damassé. Linge neuf, vieux, sale, blanc. Blanchir, savonner, faire sécher, empeser, repasser, serrer du linge. Mettre du linge à la lessive. Donner son linge à la blanchisseuse. Recevoir, compter son linge. Du linge blanc de lessive. Accoupler le linge. Changer de linge. Mettre, prendre du linge blanc ou simplement du linge. Votre blanchisseuse ne ménage pas le linge. Blanchisseuse de linge fin, de gros linge. Ouvrière en linge. Travailler en linge. Faire, coudre, marquer du linge. Linge de coton. Le *linge*, après avoir servi aux besoins de la vie, dans l'économie domestique, devient encore d'un usage précieux dans le pansement des plaies (Percy.)

— *Linge de corps*. Les chemises, les mouchoirs, etc. || *Linge de lit*. Les draps, les taies d'oreiller, etc. || *Linge de cuisine*. Les tabliers, les torchons, etc. || *Linge de table*. Les serviettes, les nappes, etc.

— *Linge plein*. Toile unie qui ne diffère des toiles ordinaires que parce qu'on la traverse de liteaux ou raies de fil bleu ou rouge. || *Linge ouvré*. Toile ouvragée sur le métier. || *Linge damassé*. V. DAMASSÉ. || *Gros linge*. Draps, nappes, chemises, etc. || *Linge fin*. Cols, manches, etc

— *Blanc comme un linge*. Très pâle.

— Absol. Le linge de corps. Il a beaucoup de linge. Il est bien en linge. Il s'est mis en linge. Cette personne est sans linge. Il a de beau linge. Être en linge blanc. Il est bien mis, son *linge* est d'une finesse exquise. (Gér. de Ner.)

— Morceau de linge. Essuyer avec un linge. Un linge à barbe. Il se frotte avec des linges chauds.

— Fig. *Laver son linge sale en famille*. Arranger ses affaires domestiques à huis clos, sans mettre le public dans ses confidences.

— Pop. et fam. *Paquet de linge sale*. Se dit d'une personne malpropre. Cette femme est un vrai paquet de linge sale.

— Loc. prov. *Il n'a pas plus de force qu'un linge mouillé*. Il est d'une faiblesse extrême, de corps ou de caractère.

— Arg. *Avoir du linge*. Avoir de la toilette. || *Linge*. Nom donné à une femme galante qui a de la toilette. || *Avoir son linge taré*. Être pris.

— Liturg. *Linges sacrés*. Toile dont on se sert sur les autels, dans les cérémonies du culte chrétien.

LINGELBACK (Jean). Peintre, né à Francfort, 1625-1687, vécut en Hollande, et a imité les maîtres flamands. Ses paysages sont d'un agréable effet et d'une grande variété.

LINGENDES (Jean de). Poète, né à Moulins, vers 1580, mort en 1616, a laissé des stances, des sonnets, une *Ode à Marie de Médicis*, une traduction en prose des *Épîtres d'Ovide*, etc. || LINGENDES (Claude de). Cousin du précédent, né à Moulins, 1591-1660, jésuite, a prêché avec succès. On a de lui : *Conciones in Quadragesimum ; Sermons pour tous les dimanches du carême*. || LINGENDES (Jean de). Parent des précédents, né à Moulins, 1595-1665, eut aussi de la réputation comme prédicateur, et a laissé des *Oraisons funèbres*.

*** LINGER, ÈRE**. s. Celui, celle qui fait commerce de toile, qui vend, qui fait du linge, qui travaille en linge. Magasin de linger, de lingère. Acheter du linge tout fait chez une lingère.

— Celui, celle qui a soin du linge dans un établissement.

— Adjectiv. Marchand linger. Il est linger. Cette dame est lingère. Marchande *lingère*. (Acad.)

— LINGÈRE. s. f. Entom. Espèce d'insecte aptère qu'on trouve souvent dans les armoires.

*** LINGERIE**. s. f. Commerce de linge ; métier de linger, de lingère. C'est une personne qui sait bien la lingerie, qui entend bien la lingerie.

— Dans les hôpitaux, les collèges, les grandes maisons, etc., Lieu où l'on serre le linge. Être à la lingerie. Aller à la lingerie.

LINGETTE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe croisée de laine ; espèce de flanelle.

LINGO. s. m. Bot. Espèce de liane de Madagascar.

LINGONS. s. m. pl. Géogr. anc. Tribu de l'ancienne Gaule, entre les Sénons, les Séquanes et les Éduens ; ch. l. *Lingones* ou *Iadomatunum* (Langres). Ils furent compris dans la Lyonnaise Ire. Une partie de la tribu émigra en Italie au VIe siècle av. J.-C. et s'établit dans le delta du Pô.

*** LINGOT**. s. m. (pr. *lin-gô* ; et, incommun ; peut-être le lat. *lingua*, langue, à cause de sa forme). Morceau de métal fondu qui n'est ni monnaye ni ouvrage, qui n'a d'autre forme que celle qu'on lui a donnée dans la mine en le fondant et en le jetant dans un moule appelé *lingotière*. Il se dit surtout des matières d'or et d'argent. Lingot d'or. Lingot d'argent. De l'or, de l'argent en lingot. L'homme d'esprit qui n'a rien publié est semblable au *lingot* dont la valeur n'est pas encore fixée par la marque du prince. (De Levis.) Des *lingots* d'argent et des barres de fer alternaient avec les saumons d'étain. (G. Flaub.)

— Fig. En étudiant les vertus d'un peuple, j'y ai trouvé plus d'une fois des *lingots* d'or sur du fumier. (B. de St-Pierre.)

— Chass. Petit morceau de plomb ou de fer dont on charge quelquefois le fusil, au lieu de balles. On a tiré ce sanglier avec des lingots.

— Impr. Pièce de fonte dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, et pour séparer les pages imposées dans les châssis.

LINGOTIER. s. m. Impr. Nom donné aux rayons sur lesquels sont classés les lingots.

*** LINGOTIÈRE**. s. f. (rad. *lingot*). Morceau de fer creux et long ; moule dans lequel on jette le métal en fusion pour le réduire en lingots.

— Moule de fonte pour couler le soufre, le nitrate d'argent, etc.

— Moule dans lequel les vitriers coulent le plomb.

— Vase de fonte où les plombiers reçoivent le surplus du plomb de chaque table.

— Moule en fonte qui sert à couler le métal en lames.

LINGOTIFORME. adj. 2 g. Techn. Qui a la forme d'un lingot.

— Géol. *Coulée lingotiforme*. Celle qui, partant d'une ouverture placée dans le fond d'un vallon ou sur ses bords, s'épanche en se moulant sur le fond de ce vallon.

LINGOUARD. s. m. V. LINGUARD.

LINGRE. s. m. Arg. Couteau.

LINGRERIE. s. f. Arg. Coutellerie.

LINGRIOT. s. m. Arg. Canif.

*** LINGUAL, ALE** adj. (pr. *lin-gou-al* ; du lat. *lingua*, langue). Qui appartient, qui a rapport à la langue.

— Anat. *Artère linguale*. Celle qui provient de la partie antérieure inférieure de la carotide externe, et s'avance sous le nom de *ranine* jusqu'à la pointe de la langue, ou elle s'anastomose par arcade avec la ranine opposée. || *Muscle lingual*. Petit faisceau musculaire étendu de la base à la pointe de la langue, entre le génioglosse et l'hyoglosse. C'est le glossien. || *Nerf lingual*. On donne généralement ce nom à une branche du nerf maxillaire inférieur. || Vicq d'Azyr appelait *nerf lingual* le nerf hypoglosse ou grand hypoglosse (hyo-glossien). *Os lingual*. Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'os hyoïde.

— Gramm. *Articulations, consonnes linguales*. Celles qui sont formées par les différents mouvements et les différentes positions de la langue. D, T, L, N, R, sont des consonnes linguales.

— Philol. Se dit particulièrement des consonnes sanscrites du troisième ordre, qui sont *ta, tha, da, dha* et *na*, et des lettres hébraïques du quatrième ordre, savoir : *daleth, teth, lamed, nouun*, et *tau*.

— LINGUALE. s. f. Lettre linguale. La linguale T. Une *linguale* (Acad.)

LINGUARD ou **LINGOUARD** s. m. (pr. *lin-gou-ar*). Ichtyol. Syn. de LINGUE.

LINGUATULE. s. f. (pron. *lin-gou-a-tule*). Helminth. Synon. de PENTASTOME.

LINGUE. s. m. (pr. *linghe* ; du latin *lingua*, langue). Ichtyol. Poisson du genre gade, qui on apporte d'Amérique, salé et préparé comme la morue.

LINGUELLE. s. f. Moll. Syn. de DIPHYLLIDE.

LINGUET. s. m. Mar. Pièce de bois attachée sur le tillac du vaisseau et destinée à arrêter le cabestan.

— Comm. Sorte de satin.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri). Avocat et publiciste, né à Reims, 1736-1794, eut de brillants succès comme avocat, à Paris ; mais il s'attira beaucoup d'ennemis par son esprit railleur ; il échoua, lorsqu'il se présenta à l'Académie française et se vengea en attaquant la plupart des écrivains. Après avoir parcouru plusieurs pays étrangers, il publia en Angleterre des *Annales politiques* ; à Bruxelles, il gagna la faveur de Joseph II, mais il défendit contre lui les insurgés des Pays-Bas, et se fit chasser des États autrichiens. Il reparut à Paris en 1791, et fut condamné par le tribunal révolutionnaire. Parmi ses nombreux ouvrages on cite : *Histoire du siècle d'Alexandre le Grand, le Fanatisme des philosophes ; Socrate*, tragédie ; *Histoire des révolutions de l'empire romain depuis Auguste jusqu'à Constantin ; Théorie des lois civiles ; Histoire impartiale des jésuites ; Théâtre espagnol*, traduit en français, *Mémoires et Plaidoyers ; Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIe siècle*, etc., etc.

LINGUETTE, EE. part. pass. de LINGUETER. Simpl. adjectiv.

LINGUETER v. a. 1re conj. (du lat. *lingua*, langue). On double le *t* devant une syllabe muette. *Je linguette*, etc. *Je linguetterai*, etc. Techn. Action de pratiquer sur la tranche d'une planche, d'un côté une rainure, de l'autre côté une saillie qui puisse s'encastrer dans la rainure de la planche voisine. On linguette les planches pour les assembler.

LINGUIFÈRE. adj. 2 g. (pr. *lin-gui-fère* ; étym. lat., *lingua*, langue ; *fero*, je porte). Zool. Qui porte une langue ou un organe en forme de langue.

LINGUIFOLIÉ, ÉE adj. pr. *lin-gui-fo-lié*, et lat., *lingua*, langue ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linguiformes.

LINGUIFORME. adj. 2 g. (pron. *lin-gui-forme* ; et. lat., *lingua*, langue ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une langue.

*** LINGUISTE** s. m. (pron. *lin-gui-ssste* ; du lat. *lingua*, langue). Celui qui écrit sur les principes et les rapports des langues, ou qui en fait une étude spéciale. Un savant, un habile linguiste. Fidèles à la tradition mosaïque, les premiers *linguistes* divisaient tous les idiomes connus en trois branches auxquelles ils donnaient les noms des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. (Haag.)

*** LINGUISTIQUE**. s. f. (pr. *lin-gui-ss-tike* ; rad. *linguiste*). Étude des langues dans leurs rapports entre elles ; science de la grammaire générale appliquée d'une manière comparative aux diverses langues. La linguistique est une science assez moderne. Traité de linguistique. La *linguistique* offre un puissant intérêt historique et psychologique, car c'est elle qui nous permet de remonter au-delà des données de l'histoire et de la tradition jusqu'à l'origine des nations, de suivre à travers les siècles les migrations des peuples, de retrouver les traces de leur séjour dans les différentes parties du monde, et, tout en jetant quelque lumière sur la géographie ancienne, elle nous fournit de précieux documents sur le développement successif des facultés de l'homme. (Haag.) Les études de *linguistique* tiennent un rang important parmi les travaux littéraires de notre époque. Armandi. Les âges historiques, auxquels la *linguistique* nous a permis de remonter, diffèrent très peu des temps modernes, dans les grandes choses morales. (Michelet.

— LINGUISTIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'étude philosophique et comparative des langues. Études, travaux, découvertes linguistiques. Recherches linguistiques.

LINGUISTIQUEMENT. adv. En ce qui a rapport à la langue, à la linguistique. Une population en majorité tourangienne, influencée physiquement par les peuples noirs auxquels elle s'est superposée, et donnée *linguistiquement* et mordement par une infime minorité aryenne ou blanche. (Rousselet.)

LINGUISUGE. adj. 2 g. (étym. lat., *lingua*, langue ; *sugo*, je suce). Entom. Qui a une langue en forme de suçoir.

LINGULAIRE a. 2 g. rad. *lingule*. Qui a la forme d'une petite langue.

LINGULE. s. f. et. lat., *lingula*, petite langue. Anc. art milit. Épée romaine qui était longue et étroite.

— Antiq. Espèce de spatule des aruspices.

— Moll. Genre de brachiopodes à coquille univalve, établi pour dix espèces fossiles et huit espèces vivantes, à chair comestible, et trouvées dans les mers chaudes d'Asie et d'Amérique.

— LINGULES. s. f. pl. Moll. Famille de brachiopodes ne renfermant que le genre lingule.

LINGULÉ, ÉE. adj. rad. *lingule*. Hist. nat. Qui a la forme d'une langue.

LINIENSTEIN s. m. (étym. allem., *Linie*, ligne ; *Stein*, pierre). Minér. Espèce de jaspe onyx, qui présente des lignes noires parallèles sur un fond bleuâtre.

*** LINIER, ÈRE** adj. Qui a rapport au lin. Industrie linière.

— *Marchand linier, marchande linière*. Marchand, marchande qui fait le commerce du lin.

— LINIER, ÈRE. s. Celui, celle qui prépare et vend du lin. Il est vieux en ce sens.

*** LINIÈRE** s. f. Agric. Terre semée en lin, ou dans laquelle on sème habituellement du lin.

LINIÈRE (François PAYOT DE). Poète, né à Paris, 1628-1701, est l'auteur de l'ingénieuse *Parodie de quelques scènes du Cid*, attribuée à Boileau. Ses chansons et ses épigrammes sont disséminées.

LINIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Linus.

LINIFOLIÉ, ÉE adj. (ét. lat., *linum*, lin ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lin.

LINIGÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *linum*, lin ; *gero*, je porte). Qui porte, qui produit du lin.

*** LINIMENT**. s. m. (ét. lat., *linimentum*, de *linire*, oindre, graisser). Médec. Médicament fait d'huile et d'autres substances, qui s'emploie en frictions et qui est propre à adoucir, amollir, résoudre. Résoudre une tumeur par des liniments. Il est nécessaire de varier l'application des *liniments* pour qu'ils fassent plus d'effet. (Merat.) || On distingue les liniments relâchants, narcotiques, purgatifs, excitants et irritants.

— Fig. Le sentiment d'un devoir accompli est un *liniment* capable d'apaiser toutes les douleurs. (Monarct.)

LININE. s. f. Chim. Substance cristalline contenue dans le lin.

LINISQUE. s. m. (ét. gr., *λινισκος*, fil). Helminth. Genre d'helminthes, voisin des trichosomes, et parasite de la musaraigne carrelet.

LINITION s. f. (pr. *lini-cion* ; et lat., *linitio* ; de *linire*, oindre). Action d'oindre, d'enduire.

LINITIS s. f. (pr. *li-ni-tiss*). Pathol. Inflammation du tissu cellulaire des vaisseaux de l'estomac.

LINK s. m. Relat. V. LINCK

— Métrol. Mesure de longueur en usage en Angleterre et valant un peu plus de 2 décimètres.

LINKH s. f. (de *Link*, n. pr.). Bot. Syn. de PERSOONIE et de DESFONTAINÉE.

LINKŒPING. Géogr. V. OESTERGOETTLAND

LINLEY (Thomas). Compositeur anglais, né à Wells vers 1725, mort en 1795, exploita, avec son gendre Sheridan, le théâtre de Drury-Lane, et composa des ouvrages dramatiques remarquables par leur originalité et leur mélodie.

LINLITHGOW. Géogr. Comté situé au centre de l'Écosse ; touche au Forth au N. ; 32,000 h.

— LINLITHGOW. Ville d'Écosse, capitale du comté du même nom, à 27 kil. O. d'Édimbourg ; 1,000 h. Château fort où naquit Marie Stuart.

LINNÉ (Charles). Illustre naturaliste suédois, né à Rœshult (Smaland, en Suède), 1707, mort à Upsal le 10 janvier 1778, fils d'un pasteur luthérien, conçut l'idée de classer les plantes d'après des considérations tirées des étamines et des pistils ; ce système parut dans l'*Hortus Upsaliensis* en 1731. En Hollande, où il se fit recevoir docteur en médecine, il obtint l'amitié de Boerhaave, de Gronovius, et publia à Leyde, en 1735, le *Systema naturæ*, ouvrage qui a eu 11 éditions et dans lequel les trois règnes sont distribués d'après la méthode linnéenne. Alors parurent également les *Fundamenta botanica*, la *Bibliotheca botanica*, l'*Hortus Cliffortianus*, la *Flora Lapponica*, les *Genera plantarum*, la *Critica botanica*, les *Classes plantarum*, les *Fragmenta methodi naturalis*, 1736-1738. Il revint en Suède par la France, succéda à Rosen dans la chaire de botanique à l'université d'Upsal, et dès lors, sa célébrité fut immense ; il était regardé comme le premier botaniste de l'Europe. Comme minéralogiste, il a dirigé l'attention des naturalistes sur les formes des cristaux ; comme zoologiste, on lui doit d'ingénieuses classifications. Il a donné une impulsion puissante à toutes les sciences naturelles. Comme écrivain, il a tout sacrifié à la concision ; chez lui, autant le faits que de mots.

LINNÉE. s. f. (de *Linné*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des lonicérées, établi pour des espèces sarmenteuses donnant d'assez jolies fleurs, et douées de propriétés médicinales, en cataplasme contre les douleurs rhumatismales, en infusion contre les affections pulmonaires ; elles habitent l'hémisphère nord et on les trouve quelquefois dans les Vosges et les Cévennes.

LINNÉEN, ENNE. adj. Qui a rapport à Linné. Genre linnéen. Classification linnéenne.

— Substantiv. Les *linnéens* ne contribuèrent pas peu à entretenir les nomenclateurs dans cette erreur. P. Gervais.)

LINNÉISTE. adj. 2 g. Qui est partisan de la méthode de Linné. Auteur linnéiste.

— Substantiv. Un linnéiste.

LINNÉITE. s. f. (de *Linné*, n. pr. Minér. Sulfure de cobalt et de nickel, mêlé de fer et de cuivre, et trouvé en Suède et en Prusse.

LINOCIÈRE. s. f. de *Linocier*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des oléacées, établi pour des espèces des régions les plus chaudes d'Asie et d'Amérique.

LINOIS (Charles-Alexandre-Léon DURAND, comte de). Marin français, né à Brest, 1761-1848, entra dans la marine à quinze ans ; contre-amiral en 1799, il remporta une belle victoire sur les Anglais dans la baie d'Algésiras, le 6 juillet 1801. Pris en 1805, il ne recouvra la liberté qu'en 1814. Il fut nommé gouverneur de la Guadeloupe par Louis XVIII, mais fut révoqué l'année suivante et mis à la retraite.

LINOLÉATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide linolcique.

LINOLÉIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *linum*, lin ; *oleum*, huile). Chim. Se dit d'un acide qui s'extrait des graines du lin et du pavot.

LINOLEUM s. m. (pr. *li-no-le-omm* ; étym. lat., *linum*, lin ; *oleum*, huile). Toile de jute enduite d'huile de lin.

LINOMPLE ou **LINUMPLE**. s. m. Comm. V. LINON.

*** LINON**. s. m. (rad. *lin*). Comm. Sorte de toile de lin, très claire et très déliée. De la toile de linon, ou plus ordinairement, du linon. Linon uni, à carreaux, rayé. Linon de batiste. Linon clair, à jour. Linon de gaze. Une robe de linon. On disait autrefois *linomple*.

LINOPODE. s. f. (étym. gr., *λινον*, fil ; *ποδς*,

πούς, pied). Arachn. Genre d'acarides de la famille des trombidiens, établi pour une douzaine d'espèces, rapportées aussi au genre trombidion.

LINOS. s. m. (pr. *li-noss*. Antiq. gr. Nom donné à un chant funèbre sur la mort de Linus et qui servit plus tard à désigner tous les chants faits pour des sujets tristes.

LINOSA (*Ægusa*). Geogr. Ile de la Méditerranée, dans le canal de Malte.

LINOSTIGMA. s. m. (étym. gr., λίνον, lin; στίγμα, stigmate). Bot. Genre d'herbes rapporté avec doute aux geraniacées, et établi pour des espèces du Brésil méridional.

LINOSTOLE. adj. 2 g. (et. gr., λίνον, lin; στολή, robe). Qui porte des habits de lin, qui est vêtu de lin. Mot créé par Voltaire pour désigner les docteurs de Sorbonne qui portaient des rabats de lin : La troupe *linostole*.

LINOSTOME. s. m. (et. gr., λίνον, lin; στόμα, bouche). Linge placé sur le calice pour l'essuyer. Ce mot n'est pas usité dans la liturgie catholique.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des daphnacées, dont les espèces se trouvent dans l'Inde.

LINOSTROPHION. s. m. Bot. Un des noms de la marrube.

LINOSYRIDE. s. f. (et. gr., λίνον, fil; σύριγξ, tige). Bot. Genre de la famille des composées astérées, dont les espèces sont européennes et asiatiques.

* **LINOT**. s. m. Ornith. Nom donné quelquefois au mâle et aux petits de la linotte. Si l'on élève un jeune *linot* avec un pinson ou avec un rossignol, il adopte le ramage et surtout cette partie du chant du pinson qu'on appelle boutesselle. (Buff.) Les jeunes *linots* pris quelques jours après leur éclosion sont susceptibles d'éducation; ils deviennent très familiers et répètent tous les airs qu'on leur siffle, sans alors avoir un chant qui, à proprement parler, leur soit particulier. (D'Orb.)

— Fig. et fam. Homme leger, étourdi, de peu de jugement. Qu'est-ce qu'il vient donc nous chanter, ce *linot*, que notre sexe est fait pour obéir ? (H. Reybeau.)

LINOTANNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide contenu dans les tiges de lin.

LINOTOME. s. m. (et. gr., λίνον, lin; τόμος, section). Antiq. gr. Prestidigitateur qui, après avoir fait semblant de couper des fils de lin, les montrait entiers aux spectateurs.

* **LINOTTE**. s. f. (rad. *lin*). Ornith. Genre de passereaux, détaché des fringilles, établi pour un certain nombre d'espèces vivant surtout de chenevis et de graines de lin, s'apprivoisant facilement, remarquables par l'étendue et la variété de leur chant, et répandues sur l'un et l'autre continent. On dit communément *linotte* même en parlant du mâle. Le chant de la linotte. Siffler une linotte. Linotte de vigne. Linotte de montagne. Linotte cabaret. Linotte borde.

— Fig. et fam. *C'est une tête de linotte, il a une tête de linotte*. Il a peu de jugement, son esprit est fort leger, par allusion à la petitesse de la tête de la linotte. || *Linotte* se dit absol. dans le même sens. M. de Saint-Malo, qui est Guemadeuc, votre parent, et sur le tout une *linotte* mitrée, comme disait Mme de Choisy, a paru aux états. (Mme de Sév.)

— Pop. *Siffler la linotte*. Boire copieusement, ou être en prison. || Signifie aussi instruire un complice pour faire réussir un projet qu'on a formé.

—*Siffler la linotte*. En Normandie, Perdre son temps, attendre vainement.

— Anc. jurispr. Espèce de douaire que quelques coutumes locales de l'Artois accordaient au mari sur les héritages de la femme prédecédée.

LINSANG. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des genettes.

LINSCOTIE. s. f. (de *Linscot*, n. pr.). Bot. Syn. de LIMÉOLE.

LINSELLES. Géogr. Comm. du cant. de Tourcoing, arr. de Lille (Nord); 1,500 hab.

LINSOIR. s. m. Constr. V. LINCOIR.

LINTÉAIRE. adj. 2 g. (rad. *lin*). Qui ressemble à un tissu de toile ou de gaze.

— Géom. *Courbe lintéaire*. Courbe représentée par une corde lâche suspendue à deux points fixes et appelée aussi *chaînette*.

* **LINTEAU**. s. m. Constr. Pièce de bois, de pierre ou de fer, que l'on met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie. Ce linteau n'est pas assez fort. Il faut mettre ici un bon linteau. Du bois bon à faire des linteaux.

— Fortif. Traverse sur la quelle sont fixés les pieux d'une palissade, au-dessous de leur pointe supérieure.

— Serrur. Bout de fer placé au haut d'une porte ou d'une grille, pour recevoir les tourillons.

LINTÉEN, ENNE. adj. (rad. *lin*). Anti. rom. Se disait des livres sibyllins écrits sur toile.

LINTÉIFORME. adj. 2 g. (et. lat., *linteum*, linge; *forma*, forme). Qui a la forme d'un morceau de linge.

LINTH. Géogr. Rivière de Suisse, descend du Dodiberg, forme le lac de Wallenstadt, en sort à Wesen, et se perd dans le lac de Zurich après un cours de 60 kil. Au sortir de ce lac, elle prend le nom de *Limmat*.

LINTHÉE. s. f. Comm. Etoffe de soie qu'on fabrique en Chine, dans la province de Nan-king.

LINTHURIE. s. f. Moll. Genre proposé pour des rhizopodes appartenant aux cristellaires.

LINTZ ou **LINZ**. Géogr. Ville d'Autriche, sur la rive droite du Danube, capitale de la Haute-Autriche. Elle est défendue par 32 tours et par un grand camp retranché. Manufacture impériale de tapis; 42,000 hab.

LINUCHE. s. f. Acal. Genre de méduses, établi pour une espèce de la Jamaïque.

LINUM. s. m. (pron. *li-nomm*; du gr. λίνον, lin). Bot. Nom scientifique du genre lin.

LINURGE. s. f. Pierre qui se trouvait dans le fleuve Achelous. On l'enveloppait d'un linge, et, si elle devenait blanche, on se promettait d'heureux succès dans ses entreprises.

LINUS. Personnage probablement fabuleux, que les Grecs disaient fils d'Apollon et de Calliope; on lui attribuait l'invention des θρῆνοι, ou chants de deuil.

LINYPHIDE. adj. (et. fr., *linyphie*; gr. εἶδος, aspect). Arachn. Qui se rapporte à la linyphie. || LINYPHIDES. s. f. pl. Famille d'aranéides ayant pour type le genre linyphie.

LINYPHIE. s. f. (et. lat., *linyphio*, tisserand). Genre d'aranéides, établi pour une quarantaine d'espèces, dont le type se rencontre fréquemment dans les environs de Paris.

LINZE. s. f. Infus. Syn. d'ORHRYDIE.

— Zooph. Genre de spongiaires.

LIOCARPE. adj. 2 g. (et. gr., λεῖος, lisse; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont lisses.

LIOCOME. adj. 2 g. (étym. gr., λεῖος, lisse; κόμη, chevelure). Anthropol. Dont les cheveux sont lisses.

LIOCRITE. Temps hér. Un des prétendants de Pénélope; il fut tué par Télémaque.

LIODE. s. f. Arachn. Genre d'arachnides, détaché des notaspides.

LIODE. Temps hér. Fils d'Œnopos, et un des prétendants de Pénélope. Il fut tué par Ulysse.

LIODEIRE. s. f. (pr. *li-o-deire*; ét. gr., λεῖος, lisse; δειρή, cou). Erpet. Groupe formé aux dépens des stellions.

LIODERME. adj. 2 g. (étym. gr., λεῖος, lisse; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau unie.

LIOGENYDE. s. f. (ét. gr., λεῖος, lisse; γένυς, menton). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce originaire du Chili.

* **LION, ONNE**. s. (du lat. *leo*, même signif.). Mammifère digitigrade, carnassier, du genre chat, qu'on trouve surtout en Afrique. Le lion est à peu près de la même taille que le tigre. La queue du lion et de la lionne se termine par une touffe de poils bruns. Le mâle âgé de plus de trois ans est seul orné de la crinière épaisse qui couvre ses épaules et sa large poitrine; la femelle et les lionceaux en sont privés, et c'est à cette frange immense qu'il doit la facilité de porter fièrement la tête élevée, car dans le bas âge il la porte horizontale comme la femelle. La couleur des lions adultes est le fauve plus ou moins foncé; elle est uniquement répandue sur leur corps, mais quand ils naissent ils portent une sorte de livrée, composée de bandes plus foncées dont ils conservent les traces jusqu'à l'âge de cinq ou six ans. Le lion, comme tous ses congénères, le chat, le tigre, le lynx, la panthère, le léopard, etc., est éminemment carnassier. Sa force prodigieuse est telle qu'il peut terrasser l'homme le plus robuste d'un coup de queue, et briser les reins d'un cheval d'un coup de pied. Il traîne sans difficulté les bœufs les plus lourds à de grandes distances. Cependant, comme le tigre, c'est presque toujours par surprise qu'il attaque sa proie : placé en embuscade près des ruisseaux ou les buffles, les antilopes et autres quadrupèdes du désert viennent boire, il attend, tapi sous les roseaux, le moment qui lui paraît le plus favorable pour se jeter avec la rapidité de la foudre sur sa victime. Sa démarche est légère quoique lente et oblique; sa voix est terrible, et tous les animaux tremblent à une demi-lieue à la ronde quand son rugissement fait retentir les forêts pendant la nuit : c'est un cri prolongé, d'un ton grave, mêlé d'un frémissement sonore, sauvé de dans la colère, et qu'il semble tirer du creux de ses entrailles. Rien n'est terrible, en effet, comme cet animal quand il s'apprête au combat; il bat violemment ses flancs avec sa longue queue, sa crinière se redresse et s'agite, ses yeux se ferment à demi, sa moustache se hérisse, il découvre ses dents dans sa gueule béante, il allonge ses ongles acérés de la longueur du doigt. Puis il reste immobile, et le bout de sa queue raidé et tendue fait seul un mouvement continuel de droite à gauche; alors et quand il est dans cette attitude, malheur à l'être vivant qu'il regarde, car il va s'élancer et déchirer sa victime; mais du reste son courage si vanté est effacé par l'adresse d'un nègre ou d'un Hottentot, qui l'attaquent souvent tête à tête avec des armes légères. On le prend quelquefois vivant, soit dans des fosses creusées sur son passage et recouvertes de gazon, soit avec de forts filets. Ce redoutable mammifère est susceptible d'apprivoisement : les anciens avaient poussé cet art fort loin. Marc Antoine se montra aux Romains dans un char conduit par des lions; les dompteurs modernes nous présentent tous les jours des scènes aussi intéressantes. La gueule, les ongles d'un lion. Le lion rugit. Un lion rugissant. Une lionne qui défend ses petits. La *lionne* a la grâce et la légèreté; sa tête n'est point ornée de ces poils longs et touffus qui entourent la face du *lion* et se répandent sur son cou en flocons ondulés; elle a moins de parure; mais, douée des attributs distinctifs de son sexe, elle montre plus d'agréments dans ses attitudes, plus de souplesse dans ses mouvements. Plus petite que le *lion*, elle a peut-être sa force, mais elle compense par sa vitesse ce qui manque à sa masse. Comme le *lion*, elle ne touche la terre que par l'extrémité de ses doigts; ses jambes élastiques et agiles paraissent en quelque sorte quatre ressorts toujours prêts à se débander pour la repousser loin du sol et la lancer à de grandes distances; elle saute, bondit, s'élance comme le mâle, franchit comme lui des intervalles de quatre à cinq mètres; sa vivacité est même plus grande, sa sensibilité plus ardente, son désir plus véhément, son repos plus court, son départ plus brusque, son élan plus impétueux. (Lacep.) Le *lion* est le plus beau des animaux féroces. Sa taille est si bien prise et si bien proportionnée, qu'il paraît être le modèle de la force et de l'agilité. (Buff.) La *lionne* devient terrible dès qu'elle a des petits. (H. L'ardent *lion* rugit dans les déserts. (Bel.)

Tel le fougueux *lion*, la terreur des forêts,
Que de hardis chasseurs ont atteint de leurs traits.
Furieux, se retourne, il rugit, il écume. (Ancnas.)

— Fig. Homme brave, courageux.

C'est pour toi que je marche : accompagne mes pas
Et sont ce fier *lion* qui ne te connaît pas. (Racine.)

— Fig. *Il est hardi, brave comme un lion, c'est un lion, un vrai lion*. Il est intrépide. Wurmser était très âgé, brave comme un *lion*, mais tellement sourd, qu'il n'entendait plus autour de lui siffler les balles. (Napol.) *C'est une lionne, une vraie lionne; elle est comme une lionne*. Se dit d'une femme en fureur.

— *Cœur de lion*. Homme vaillant et généreux.

— *Être comme un lion, comme un petit lion*. Montrer dans un début une grande chaleur, de l'emportement, de la colère.

— *Le lion populaire*. Le peuple irrité.

J'ai vu pendant trois jours, j'ai vu, plein de colère
Bondir et rebondir le *lion* populaire. (A. Barbier.)

— Néol. Se dit d'abord par allusion aux *lions de la tour de Londres*, que tous les voyageurs vont visiter, pour désigner une personne distinguée, à quelque titre que ce soit. A propos de bel esprit, on m'a constitué ici *lion*, bon gré, mal gré. (Mérimée.) Le bey, à Paris depuis quelques jours et le *lion* de toutes les premières, avait voulu voir l'ouverture de l'Exposition. (A. Baudet.) || Pendant quelques années, il s'est dit de jeunes gens riches, élégants, libres dans leurs mœurs, et qui affectaient une certaine originalité. C'est un lion. On sait que la race à laquelle le *lion* appartient a toujours vécu en France sous divers noms; ainsi le *lion* s'est appelé autrefois raffiné, muguet, homme à bonnes fortunes, roué; plus tard, muscadin, incroyable, merveilleux, dernièrement enfin, dandy et fashionable; aujourd'hui, c'est *lion* qu'on le nomme. (Fr. Soulié.) || On l'a employé aussi au féminin pour désigner une femme qui partageait cette manière de vivre. *Lionne*, mon cher maître, c'est en patois parisien, une femme à la mode. (Mérimée.)

— Loc. prov. *C'est l'âne couvert de la peau du lion*. Se dit d'un faux brave qui prend un air menaçant. | *Coudre la peau du renard à celle du lion*. Joindre la ruse à la force. || *A l'ongle on connaît le lion*. Un seul trait, un seul mot suffit pour juger du caractère ou du génie d'un homme. || *Partage du lion*. Partage où le plus fort emporte tout, par allusion à la fable où la chèvre, la génisse et la brebis sont en société avec le lion. || *Mieux vaut chien vivant que lion mort*. La vie est le premier des biens. || *Il est vaillant comme les lions d'Agla, à qui les veaux mangent la queue*. Se dit, chez plusieurs peuples de l'Afrique, en parlant des poltrons. || *Lion au logis, renard dans la plaine*. Se disait autrefois des fanfarons. || *Battre le chien devant le lion*. Faire à quelqu'un des reproches mérités par une autre personne à qui on n'ose pas les adresser, afin de faire sentir indirectement son tort à celle-ci. || *Caverne du lion*. Lieu dont on ne revient pas, difficulté insurmontable.

C'est proprement la caverne du *lion* :
Bien n'en revient. (La Fontaine.)

— Antiq. Symbole de la souveraineté chez les anciens, et particulièrement chez les Perses. || Nom donné aux initiés aux mystères mithriaques. || Une des danses comiques des anciens. || *La lionne* était l'hiéroglyphe d'une femme qui n'avait été féconde qu'une seule fois, et animal ne portant qu'une fois dans sa vie, selon les Égyptiens. || *La lionne* était adorée des Ambraciotes, parce qu'un de leurs tyrans fut mis en pièces par une lionne. || En mémoire de la courtisane Leona, qui, mise à la question, cracha sa langue au visage du tyran, on avait représenté, dans l'un des monuments publics d'Athènes, une lionne sans langue, avec cette inscription : *La vertu a triomphé du sexe*. || Sur les médailles, une tête de lion avec quatre grains d'orge désigne la ville de Leontium.

— Astron. Le cinquième signe du zodiaque, composé de quatre-vingt-quinze étoiles dans le Catalogue britannique, et qui est ordinairement indiqué, dans les cartes astronomiques, par la figure d'un lion. Le soleil entre dans le signe du Lion vers la fin de juillet. Le signe du Lion. Le *Lion* de ses feux embrasse l'hémisphère. (De Bridel.) | *Petit Lion*. Constellation entre le Lion et la Grande Ourse.

— Blas. Symbole de la force, de la générosité et de la vigilance. Désigne souvent aussi des voyages en Afrique. || Dans les armoiries, le lion doit être peint de profil, ne montrant qu'une oreille, et avant le bouquet de la queue tourné contre le dos. || *Lion diffamé*. Lion qui n'a point de queue. || *Lion dragonné*. Monstre qui a la partie antérieure du lion, et le reste d'un serpent, et qui figure dans quelques armoiries. || *Lion d'hermine*. Lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine. || *Lion issant*. Celui qui, étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le bout de ses pattes de devant et l'extrémité de sa queue. || *Lions léopardés*. Animaux qui figurent au nombre de trois dans les armes d'Angleterre. || *Lion morné*. Lion qui n'a ni dents ni langue. || *Lion naissant*. Lion qui ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu. || *Lion belgique*. Animal héraldique qui a figuré dans les armoiries de différentes provinces des Pays-Bas, depuis les croisades. Le royaume de Belgique a aussi adopté le lion belgique.

En sain au *lion* belgique
Il veut l'aigle germanique
Uni sous les léopards. (Boileau.)

— Bot. *Dent-de-lion*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Chevalerie. *Ordre du Lion*. Ordre de chevalerie institué au XIIe siècle par Enguerrand II, seigneur de Coucy, en mémoire de l'intrépidité qu'avait montrée son père en tuant un lion qui désolait la contrée. || *Compagnie* ou *ordre de la Lionne*. Association militaire formée par des gentilshommes de Naples, au temps des guerres de la maison d'Anjou, de 1386 à 1390. Les membres portaient une lionne d'or brodée sur leur manteau. || *Ordre du Lion du Palatinat*. Ordre de chevalerie fondé en Bavière en 1768 pour récompenser les services civils et militaires. Cet ordre fut supprimé en 1808. || *Ordre du Lion de Holstein-Limbourg*. Ordre institué en 1768 pour récompenser tous les genres de services. Il n'existe plus. || *Ordre du Lion d'or*. Ordre de chevalerie de la Hesse électorale institué en 1770. || *Ordre des chevaliers du Lion et du Singe*. Association mystérieuse établie en Allemagne vers 1780, et qui était une branche du rite maçonnique des Templiers. Elle n'eut qu'une courte existence. | *Ordre du Lion de Zæhringen*. Ordre de chevalerie du duché de Bade, institué en 1812, en mémoire des anciens ducs de Zæhringen. || *Ordre du Lion néerlandais*. Ordre de chevalerie du royaume des Pays Bas, créé en 1815 sous le nom de *Lion belgique*, nom qu'il quitta en 1831, lors de la séparation de la Hollande d'avec la Belgique.

— Comm. Sorte de linge ouvré qui se fabriquait dans le Beaujolais.

— Crust. Espèce de crustacé de la Méditerranée, velu et jaunâtre, qui appartient au genre galatée.

— Entom. *Lion des pucerons*. Larve d'hémérobe, qui détruit ces insectes. || *Lion des fourmis*. Insecte du genre myrmeleon.

— Hist. *Lion de Saint-Marc*. Lion ailé, symbole de la république de Venise.

— Mamm. *Lion marin* ou *lion de mer*. Espèce de phoque qui porte une crinière. || *Chien-lion*. Sorte de chien produit par le croisement de l'épagneul et du petit danois.

— Mar. Pièce de bois qui sert à relier la tête des epontilles de la cale avec le pont. || Pièce de bois sculptée placée comme ornement au-dessous du beaupré. || *Fosse aux lions* ou *aux lieus*. Soute aux cordages.

— Métrol. anc. Monnaie frappée d'abord en Flandre, puis en France, en Angleterre, en Bourgogne. Les lions furent mis en circulation au commencement du XIVe siècle. Lion d'or. Denier d'or fin au lion. || *Lion d'or, lion d'argent*. Monnaie d'or et d'argent de Belgique. Le lion d'or valait 26 fr. 13 c., le lion d'argent, 5 fr. 39 c. || Monnaie d'or hollandaise valant 112 fr. 25 c.

— Myth. Le lion était consacré au soleil et à Vulcain. Il était aussi consacré à Cybèle. Le char de Cybèle est traîné par deux lions. || *Lion de Némée*. Lion qui désolait l'Argolide. Hercule le tua, lui arracha la peau avec ses ongles et s'en couvrit comme d'une cuirasse. Ce fut le premier de ses douze travaux. || *Lion cithéronien*. Lion qui désolait les domaines d'Amphitryon et de Thestius, au pied du mont Cythéron. Il fut tué par Hercule, qui porta quelque temps sa dépouille.

— Philos. hermét. Le soufre et le mercure. || *Le lion vert*. Le mercure des philosophes et la teinture du vitriol. || *Le vieux lion*. L'œuf des sages. || *Le lion rouge*. La teinture de l'or; l'huile rouge de vitriol, ou l'élixir parvenu au rouge parfait. | *Le lion ravissant* ou *volant*. Le mercure hermétique.

LION (Golfe du). Géogr. Golfe situé dans la Méditerranée occidentale. Il forme, sur les côtes de France, un arc de cercle dont la convexité est tournée vers le N. L'entrée est marquée à l'O. par le cap Creus, à l'E. par le cap Sicié près de Toulon. Les côtes sont basses, sablonneuses et bordées d'étangs maritimes. Le mistral y rend la mer agitée, et les ports sont

rares et d'une entrée difficile, surtout à cause des sables que charrie le Rhône.

— LION-D'ANGERS (Le). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Segré (Maine-et-Loire), près du confluent de l'Oudon avec la Mayenne; 2,700 hab.

* **LIONCEAU**, s. m. dimin. de *lion*. Petit du lion. Les *lionceaux* ont une livrée et des couleurs qui leur sont particulières. Lacépède.)

— Fig. On en forme, selon l'expression de l'Ecriture, de jeunes *lionceaux* que l'on accoutume de bonne heure et que l'on dresse de loin à piller, à dévorer les hommes. (Rollin.)

— Blas. Se dit des lions d'armoiries quand l'on en porte plus de trois. Semé de lionceaux.

LIONDENT, s. m. (de *lion*, et *dent*). Botan. Genre de composées chicoracées, voisin des pissenlits.

LIONIE, s. f. Bot. Syn. de SCUTERE.

LIONNE (Hugues de). Homme d'Etat français, fils d'un conseiller au parlement de Grenoble, naquit à Grenoble en 1611. Neveu et commis d'Abel Servien, il s'attacha à la fortune de Mazarin, fut ambassadeur à Rome, 1655, à Madrid, 1658, puis à Francfort, au moment de l'élection de Leopold Ier. Il prit une grande part au traité des Pyrénées, et fut chargé des affaires étrangères de 1661 jusqu'à sa mort, en 1671. Il montra alors la plus grande capacité diplomatique; car ces dix années ne furent qu'une négociation continuelle, et Lionne réussit dans toutes ses entreprises. Il mourut au moment où la guerre allait commencer contre les Hollandais. Il a laissé des *Mémoires*, qui sont, comme sa correspondance, très instructifs, très clairs, mais écrits avec diffusion.

LIONNÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit du léopard rampant comme le lion. Alindan portait de gueules au léopard lionné d'or.

LIONNERIE, s. f. Habitudes du lion, du dandy. Ceci vous explique déjà la *lionnerie* du jeune M. de Soular. (H. de Balzac.)

LIONNESSE, s. f. Syn. inusité de LIONNE. Vous êtes couché comme un lion et comme une *lionnesse* qui s'éveillera. (Pascal.)

LIOPELTIDE, s. f. (étym. gr., λειος, lisse; πέλτη, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, détaché des couleuvres.

LIOPHIDE, s. f. étym. gr., λειος, lisse; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, détaché des couleuvres.

LIOPHLÉE, s. m. (étym. gr., λειος, lisse; φλοιός, écorce). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une dizaine d'espèces toutes européennes.

LIOPHOLIDE, s. f. (étym. gr., λειος, lisse; φολίς, ίδος, écaille). Erpét. Groupe de scincoïdiens.

LIOPHYLLE, adj. 2 g. (étym. gr., λειος, lisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles lisses.

LIOPTÈRE, s. m. (étym. gr., λειος, lisse; πτερόν, aile). Entomol. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, dont l'espèce type se trouve sur toutes les eaux européennes.

LIORYNQUE, s. m. (étym. gr., λειος, lisse; ῥύγχος, trompe). Helminth. Genre de vers nématoïdes, établi pour quatre espèces, parasites du blaireau, du phoque, de l'anguille et du renard.

LIOSALFAR. Myth. scandin. Génie qui préside à la lumière.

LIOSOME, s. m. (pr. *li-o-zome*; ét. gr., λειος, lisse; σῶμα, corps). Erpét. Groupe formé aux dépens des scinques.

— Échin. Genre d'holothuries apodes, établi pour une espèce d'Océanie.

LIOSPERME, adj. (étym. gr., λειος, lisse; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines lisses.

LIOSTEIRE, s. f. (pr. *li o-stère*; étym. gr., λειος, lisse; στεῖρα, carène). Erpét. Division des couleuvres.

LIOSTRAQUE, s. m. (ét. gr., λειος, lisse; ὄστρακον, écaille). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides melitophiles, établi pour deux espèces originaires de Madagascar.

LIOTHÉ, s. m. (ét. gr., λειος, lisse; θέα, aspect). Entom. Genre d'insectes épizoïques, établi pour une vingtaine d'espèces parasites des oiseaux.

LIOTHEIDE, adj. (ét. fr., *liothé*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au liothe. || LIOTHÉIDES, s. m. pl. Famille d'insectes épizoïques ayant pour type le genre liothé.

LIOTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., λειος, lisse; θρίξ, τρίχος, cheveu). Anthropol. Synon. de LIOCOME.

LIOUBI, s. m. Mar. Entaille angulaire faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce. On l'appelle aussi *gueule-de-loup*.

LIOUBÉ, ÉE, part. pass. du v. Liouber. S'emploie adjectiv.

LIOUBER, v. a. 1re conj. Mar. Faire des lioubes.

LIOUDI, s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet slave. Elle correspond à notre *l*.

LIOUVILLE (Joseph). Mathématicien, né à Saint-Omer, 1806-1882, professeur de mathématiques à l'École polytechnique, au Collège de France, à la faculté des sciences, membre du Bureau des longitudes, de l'Académie des sciences, 1839, a fondé le *Journal des mathématiques pures*, dit *Journal de Liouville*.

LIOZ, s. m. Comm. Sorte de marbre portugais blanc ou rose.

LIPALITE, s. m. Miner. Variété de silex.

LIPANGUE, s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

LIPARE, s. m. (ét. gr., λιπαρός, brillant). Entom. Syn. de MOLYTE.

— Mamm. Syn. de KOALA.

LIPARÉEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Lipari.

— adj. Qui appartient à Lipari ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de Vulcain.

LIPARÉTHRE, s. m. (ét. gr., λιπαρός, gras; ζτρον, ventre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour cinq espèces particulières à l'Australie.

LIPARI (anc. *Iles d'Eole* ou *de Vulcain*). Géogr. Archipel de la mer Méditerranée, situé à 10 kil. N. de la Sicile. Les principales îles sont Lipari, Vulcano, Stromboli, Panaria et Alicuri; 25,000 hab. Sol volcanique; terre fertile; sel, soufre, alun, pierre ponce. *Lipari* (anc. *Lipara*), la plus importante, a 48 kil. carrés et 20,000 h. || La capitale, *Lipari*, a 16,000 hab.; évêché; port médiocre.

LIPARIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *liparie*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une liparie. || LIPARIDES, s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes ayant pour type le genre liparie.

LIPARIE, s. f. (du grec λιπαρός, brillant). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour une espèce originaire du Cap de Bonne-Espérance.

LIPARISTE, adj. et s. Géogr. Syn. de LIPAREEN.

LIPARIS, s. f. (pr. *li-pa-riss*; ét. gr., λιπαρός, visqueux). Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées pleurothallées, dont les espèces, réparties en deux sections, se trouvent aux Indes orientales.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour huit espèces européennes, dont les chenilles sont un véritable fléau pour les arbres fruitiers.

— LIPARIS, s. m. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, formé aux dépens des cyclopteres et ne renfermant qu'une espèce qui vit sur les côtes de France.

LIPARIS. Géogr. anc. Rivière de la Sicile, dans la Tracheotide.

LIPARITE, s. f. Minér. Variété de talc qu'on trouve en Finlande.

LIPAROCÈLE, s. f. (ét. gr., λιπαρός, gras; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur graisseuse, espèce de lipome du scrotum.

LIPAROÏDE, adj. 2 g. (étym. gr., λιπαρός, gras; εἶδος, apparence). Pharm. Qui ressemble à de la graisse. Se dit des médicaments composés d'un mélange de graisse avec une autre substance.

— Substantiv. Un liparoïde.

LIPAROÏDÉ, ÉE, adj. 2 g. Pharm. Qui contient un liparoïde.

— LIPAROÏDÉ, s. m. Mélange d'un liparoïde et d'une autre substance.

LIPAROLE, s. m. (étym. gr., λιπαρός, gras). Pharm. Médicament externe, mou, formé de graisses servant d'excipient aux matières médicamenteuses.

LIPAROLIQUE, adj. 2 g. (du gr. λιπαρός, gras). Pharm. Se dit des mélanges adipeux artificiels.

LIPAROSQUIRRE, s. m. (ét. gr., λιπαρός, gras; fr. *squirre*). Médec. Tumeur dure qui est formée par de la graisse.

LIPAROTRICHIE, s. f. (pr. *li-pa-ro-tri-kie*; ét. gr., λιπαρός, gras; θρίξ, τρίχος, cheveu). Didact. État des cheveux naturellement gras.

LIPATE, s. m. Chim. Sel formé par l'acide lipique.

LIPER ou **LIPPER**, v. n. 1re conj. (ét. lat., *lepire*, même signif.). Clapper avec un petit cri, comme le milan.

LIPETTE, s. f. Arg. Prostituée. || Se dit aussi pour Maçon.

LIPEURE, s. m. (étym. gr., λιπουρος, sans queue). Entom. Genre d'insectes épizoïques, établi pour une vingtaine d'espèces parasites des oiseaux, et dont le type se trouve dans les plumes de la cigogne.

LIPIN, s. m. Moll. Coquille du genre fuseau, qui vit sur les côtes du Sénégal.

LIPIQUE, adj. (ét. gr., λίπος, graisse). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide oléique.

LIPKI, s. m. Hist. Ce mot s'est dit d'abord, en Pologne, des déserteurs qui passaient à l'ennemi.

— Par extension, on l'appliquait aux Turcs ou Tartares qui venaient s'établir en Pologne, et réciproquement aux Polonais qui allaient s'établir en Turquie.

LIPOCARPHE, s. f. (étym. gr., λιπος, chaume sans nœud). Bot. Genre d'herbes de la famille des cypéracées hypolytrées, établi pour des espèces des régions tropicales.

LIPOCHÈTE, s. f. (pr. *li-po-kète*; ét. gr., λιπαρός, qui perd ses poils). Bot. Genre de la famille des composées senecionidées, dont les espèces croissent au Mexique et aux îles Sandwich.

LIPODERME, adj. 2 g. (étym. gr., λείπω, je laisse; δέρμα, peau). Médec. Dépourvu de peau, qui manque de peau sur quelques parties du corps.

LIPOGRAMMATIQUE, adj. 2 g. Qui est conforme aux règles du lipogramme. Écriture, composition lipogrammatique. Les ouvrages lipogrammatiques sont de vaines puérilités. On cite une *Iliade* et une *Odyssée* lipogrammatiques. Pindare lui-même avait fait, dit-on, une ode lipogrammatique où n'entrait pas la lettre ζ.

LIPOGRAMMATISTE, s. m. (rad. *lipogramme*). Auteur qui dans un ouvrage affecte d'exclure certaines lettres.

LIPOGRAMME, s. m. (ét. gr., λείπω, je laisse; γράμμα, lettre). Philol. Ouvrage dans lequel on s'est imposé de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet. C'est un jeu d'esprit, ou plutôt un tour de force assez puéril, dont on trouve des exemples très anciens. Pindare fit une ode, dans laquelle manquait le Σ; Nestor de Laranda composa une Iliade en 24 chants, dans laquelle l'α manquait au premier, le β au second, et ainsi de suite; il eut des imitateurs en grec et en latin, comme Fulgentius, qui écrivit, au VIe siècle, un ouvrage de cosmogonie, en 23 chapitres, *De Actibus mundi et hominis*. Parmi les modernes, les Italiens s'y sont le plus exercés: on cite le poème d'Orazio Fidele, en 1,600 vers, *l'R banni par la puissance d'amour*; la lettre *r* ne s'y trouve pas une seule fois. Jacques Arago s'est plu à composer un opuscule, *Voyage autour du monde*, d'où il a banni la lettre *a*, mais en ayant recours à un misérable subterfuge, puisqu'il remplace souvent cette lettre par un tiret.

LIPOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., λίπος, graisse; εἶδος, aspect). Chim. Qui ressemble à la graisse.

LIPOMATEUX, EUSE, adj. Pathol. Qui est de la nature des lipomes.

LIPOME, s. m. (du gr. λίπος, graisse). Chir. Tumeur graisseuse, espèce de loupe formée par l'accumulation d'une substance graisseuse, dans un kyste placé ordinairement dans le tissu cellulaire.

LIPOMÉRIE, s. f. (ét. gr., λείπω, je laisse; μέρος, partie). Tératol. Absence d'une partie du corps.

LIPONYX, s. m. (étym. gr., λείπω, laisser; ὄνυξ, ongle). Ornith. Syn. de CRYPTONYX.

LIPOPSYCHIE, s. f. (pr. *li-po psi-ki*; ét. gr., λείπω, laisser; ψυχή, âme, vie). Pathol. Syn. de LIPOTHYMIE.

LIPOSTOME, s. m. (ét. gr., λείπω, je laisse; στόμα, bouche). Arachn. Genre de l'ordre des acarides, établi pour des larves de trombidiens.

— Bot. Genre d'herbes de la famille des rubiacées hédyotidées, établi pour des espèces brésiliennes.

* **LIPOTHYMIE**, s. f. (ét. gr., λείπω, abandonner, quitter; θυμός, âme, cœur). Pathol. Premier degré de la syncope, affaiblissement de l'irritabilité du cœur. État dans lequel la circulation est très ralentie, l'exercice des sens suspendu, la peau décolorée, l'influence nerveuse sur les muscles de relation nulle, mais dans lequel la mémoire et la sensibilité sont conservées. Cette affection s'appelle aussi *défaillance*, et vulgairement *mal de cœur*. On la classe parmi les névroses. L'homme n'est pas exempt de cette maladie, mais la femme y est particulièrement exposée. Alexandre Benedictus a été témoin de *lipothymies* produites par le seul froissement des doigts. Monfalcon. Un homme éprouvait sur le champ une *lipothymie*, lorsqu'il entendait exécuter une musique quelconque. Id. Rien de plus commun que les observations d'individus frappés de *lipothymie* à la vue d'une souris, d'une grenouille, du serpent, des anguilles, du chat, du rat. Id. Le chatouillement est une cause peu rare de *lipothymie*. Id. Une joie très vive peut causer la *lipothymie*. Id. L'amour concentré et très violent dispose aux *lipothymies*. Id. Une *lipothymie* mortelle peut être le résultat d'un violent accès de colère. Id.

LIPOTRICHE, s. m. (ét. gr., λείπω, je laisse; θρίξ, τρίχος, poil). Bot. Syn. de LIPOCHÈTE.

* **LIPPE**, s. f. (de l'allem. *Lippe*, même signif.). Lèvre inférieure, quand elle est trop grosse ou trop avancée. Une grosse, une vilaine lippe. Il est familier.

Puissiez-vous comme un chien barbet,
Etaller ce vilain Philippe
Avec sa grosse et grande *lippe*!
(Henriade travestie.)

— *Faire sa lippe, la lippe, faire une grosse, une vilaine lippe*. Faire la moue, bouder. Familier.

— Se dit aussi des deux lèvres. C'était une grande et grosse créature, fort allante, couleur de soupe au lait, avec de grosses et vilaines *lippes*. (St-Simon.)

— Techn. Ce qui a la forme d'une lippe. || Se dit en serrurerie, dans les ornements relevés, d'une partie qui est plus renversée que les autres.

LIPPE. Géogr. Rivière d'Allemagne, affluent de droite du Rhin, naît dans l'Egge-Gebirge près de Lippspring, passe près de Paderborn, à Lippstadt, Hamm et Wesel, et a un cours de 165 k. Elle a donné son nom à un département du premier empire français, ch.-l. Munster.

— LIPPE-DETMOLD. Principauté allemande qui fait partie de l'empire d'Allemagne. Elle touche à l'E. à la principauté de Waldeck, et est entourée partout ailleurs par la Prusse. Superficie, 1,222 kil. carrés; popul. 120,000 hab. Le pays est traversé par la forêt de Teutberg et arrosé par la Lippe et la Werra. Villes: Detmold, Lemgo. La seigneurie de Lippe remonte à Bernard de Lippe, qui vivait au commencement du XIIe siècle.

— LIPPE-SCHAUMBOURG. V. SCHAUMBOURG-LIPPE.

* **LIPPÉE**, s. f. (rad. *lippe*). Bouchée. Deux ou trois bonnes lippées. Il est vieux et familier.

— Repas, bonne chère. Il faut avouer que ces *lippées* ne venaient fort à propos. (J.-J. Rouss.

— *Franche lippée*. Repas, bombance qui ne coûte ni argent ni peine.

Bien d'la soré, pont de franche *lippée*!
Tout a la pointe de l'épée. (LA FOLIE.)

— *Chercheur de franches lippées*. Parasite de profession.

— *Courir la lippée*. Chercher un repas qui ne coûte rien.

— Par extens. Bonne aubaine.

Au bout de ce duel trois sergents éveillés,
Tout gonflés de l'espoir d'une bonne *lippée*,
Ne découvrent seul, et la main à l'épée
(CONSEILLE.)

LIPPI (Frà Filippo). Peintre, né à Florence, 1412-1469, fit profession dans le couvent *del Carmine* à Florence, eut une vie aventureuse et mourut empoisonné. On admire encore ses fresques; ses tableaux sont nombreux dans la plupart des villes d'Italie; Michel-Ange l'a beaucoup imité. || LIPPI (Filippino). Fils du précédent, peintre de l'école florentine, né à Prato, 1450-1505, fut l'élève de Diamante et de Botticello, se distingua par le charme de ses paysages et surtout par ses délicieuses arabesques ou *grotteschi*.

LIPPIE, s. f. (de *Lippi*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des verbenacées lippiées, établi pour des espèces réparties en deux sections et croissant dans les régions tropicales des deux continents. On dit aussi *lippea*, s. m.

— Métrol. Mesure de capacité usitée en Ecosse pour le mesurage des grains et valant 2 litres 25.

LIPPIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se rapporte à la lippie. || LIPPIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre lippie.

LIPPISTE, s. m. Moll. Coquille vitrée très rare et dont le genre n'a pas encore été bien déterminé.

* **LIPPITUDE**, s. f. (du lat. *lippitudo*, chassie). Pathol. Sécrétion trop abondante de l'humeur sébacée des paupières, qui deviennent chassieuses. || Etat des yeux chassieux.

* **LIPPU, UE**, adj. (rad. *lippe*). Fam. Qui a une grosse lèvre. Les nègres sont lippus. Le bonhomme, doué d'une bouche sensuelle, à lèvres *lippues*, montrait en souriant des dents blanches dignes d'un requin. (H. de Balzac.) Elle cédait la place aux discussions politiques, aux rires *lippus* d'une fin de dîner de garçons. (A. Daudet.)

— Substantiv. Un lippu, une grosse lippue. C'est un gros *lippu*. (Acad.)

LIPSE (Juste). Philologue belge, né à Isque-Brabant, 1547-1606. Il étudia à Rome, en Allemagne, puis se retira en Hollande, où il accepta, en 1579, une chaire d'histoire à l'université de Leyde. Il se plaça alors au premier rang des professeurs et des publicistes; en 1592, il vint s'établir à Louvain, où il eut une chaire d'histoire et où Philippe II le nomma historiographe de la couronne. Il partagea, avec Isaac Casaubon et Joseph Scaliger, les honneurs du triumvirat littéraire de son siècle. Parmi ses nombreux ouvrages, citons seulement: *Epistolarum Quæstionum Libri V*; *Satyra Menippæa, sive Somnium*; *Saturnalium sermonum Libri duo*; *De Amphitheatro Liber*; *De Militia romana Libri V*; *De Magistratibus veteris populi romani*; *De Magnitudine romana*, etc., etc.

LIPTOTE, s. f. Rhét. Syn. de LITOTE.

LIPURE, s. m. (étym. gr., λείπω, je laisse; οὐρά, queue). Mamm. Groupe de marsupiaux.

— LIPURE, s. f. Genre de pachydermes, voisin des damans.

— Entom. Genre de l'ordre des thysanoures, de la famille des podurelles, établi pour trois espèces européennes, dont le type se trouve aux environs de Paris.

LIPYLE, s. m. (ét. gr., λίπος, graisse; ὕλη, matière). Chim. Radical hypothétique de certains corps gras.

LIPYRIE, s. f. (ét. lat., *lipyria*; du gr. λείπω, je laisse, πῦρ, gen. πυρός, feu). Pathol. Espèce de fièvre continue ou rémittente, accompagnée d'une chaleur excessive au dedans, et d'un grand froid extérieur.

LIPYRIEN, ENNE, adj. Médec. Qui a rapport à la lipyrie. Fièvre lipyrienne.

LIQUATÉ, ÉE, part. pass. du v. Liquater. S'emploi, adjectiv.

LIQUATER, v. a. 1re conj. (pr. *li-koua-te*;

ét. lat., *liquare*, fondre). Soumettre à la liquation. Liquater un métal.

— SE LIQUATER, v. pron. Être liquaté. Avant de fondre, les alliages se liquatent. Jusqu'ici aucun des moyens proposés pour s'opposer aux explosions ne paraît pouvoir complètement préserver de ce genre d'accidents; cependant les combustibles fusibles devraient se *liquater* au moins si elles ne fondaient pas. (Gaultier de Claubry.)

* **LIQUATION**, s. f. pr. *li-koua-sion*; rad. *liquater*. Opération métallurgique qui a pour but de séparer, par une chaleur donnée, un métal d'un autre plus fusible que lui et avec lequel il était allié. C'est ainsi qu'on retire l'argent contenu dans le cuivre de coupelle mmerai, après avoir uni ce cuivre au plomb. On appelle aussi cette opération *ressuage*.

— *Pièces de liquation*. Gâteaux de cuivre allié au plomb.

— *Fourneau de liquation*. Fourneau dans lequel s'opère cette opération.

* **LIQUÉFACTION**, s. f. pron. *li-ké-fak-sion*; rad. *liquéfier*. Changement d'état d'une substance qui devient liquide par l'effet de la chaleur, si elle est solide, ou par l'effet de la compression et du refroidissement si elle est gazeuse. Liquéfaction de la cire. La *liquéfaction* est employée pour priver certains sels de leur eau de cristallisation et par là les rendre plus actifs. (Nachet.

— Ascét. Etat du cœur qui se fond, pour ainsi dire, par la ferveur de la dévotion et même le métal par la chaleur du feu. La joie n'est qu'un épanouissement du cœur et, si j'ose me servir d'un terme dont la dévotion s'est saisie, une certaine *liquéfaction* intérieure. (Corn

* **LIQUÉFIABLE**, adj. 2 g. pr. *li-ké-fia-ble*; rad. *liquéfier*. Qu'on peut réduire à l'état liquide.

LIQUÉFIANT, part. pres. du v. Liquéfier. Chaleur liquéfiant le verre.

LIQUÉFIANT, ANTE, adj. Qui est propre à produire la liquéfaction. Chaleur liquéfiante.

LIQUÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Liquéfier. S'empl. adjectiv. Je vois donc que la terre n'a pu prendre sa figure que dans le temps où elle a été *liquéfiée* par le feu. Bull. Les eaux réduites en vapeurs; l'or, l'argent, *liquéfiés*. (Anne Martin)

* **LIQUÉFIER**, v. a. 1re conj. pr. *li-ké-fié*; ét. lat., *liquefacere*, de *liquidus*, liquide, et *facere*, faire. *Je liquéfie, nous liquéfions, vous liquéfiez. Je liquéfiais, nous liquéfiions, vous liquéfiiez. Que je liquéfie, que nous liquéfiions, que vous liquéfiiez*, etc. Fondre, rendre liquide, opérer la liquéfaction. Le feu liquéfie le plomb, l'argent, l'or, etc. La chimie est parvenue à *liquéfier*, par la voie sèche, la matière des montagnes primitives. (Cuvier.)

— SE LIQUÉFIER, v. pron. Devenir fluide. La cire se liquéfie au soleil. Les vapeurs se liquéfient par le refroidissement, les gaz par la compression. Tous les sels ne se *liquéfient* pas aussi facilement les uns que les autres. (Nachet.

— Ascét. Se dit du cœur complètement absorbé dans l'amour divin. Marie avec Saint-Jean... demeurait en perpétuelle contemplation, se fondant, se *liquéfiant*, pour ainsi parler, en amour et en désir. (Boss.

LIQUET, s. f. pron. *li-ké*. Fort. Nom d'une espèce de poire fort petite, qu'on appelle aussi *poire de la vallée*.

LIQUETTE, s. f. Arg. Chemise.

* **LIQUEUR**, s. f. (pron. *li-keur*; du lat. *liquor*, même signif.). Substance liquide en général. L'eau est la plus abondante des liqueurs. La plupart des corps solides descendent dans les liqueurs en raison de leur poids. Leur chevelure blonde, ramenée en avant sur leur poitrine, et teinte d'une *liqueur* rouge, est semblable à du sang et à du feu. (Chateaub.)

La diligente abeille
Du calice des fleurs extrait sa *liqueur* d'or. (Vensage.)
Il est une *liqueur* au poète plus chère,
Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire. (Delille.)

— Nom donné particulièrement à certaines boissons qu'on obtient par la distillation, et plus particulièrement aux boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin. Liqueur forte, douce. Boire des liqueurs. L'usage des liqueurs est contraire à la santé. Un marchand de liqueurs. Liqueur enivrante. Pour le plus grand nombre des individus, il faut avouer que l'usage des *liqueurs* est tout au moins inutile. (Mérat.) On doit s'abstenir des *liqueurs* de table lorsqu'on a l'estomac irritable. (L.) Les *liqueurs* alcooliques sont nuisibles étant prises à jeun. (L.) C'est un abus honteux de voir des hommes bien nés faire un usage immodéré des *liqueurs* alcooliques dans leurs repas, et exhaler toute la soirée une haleine infecte. (L.)

— *Liqueur spiritueuse*. Boisson qui a pour base l'alcool.

— *Liqueurs de ménage*. Celles qu'on fait chez soi. Le cassis, l'eau de noix, sont des liqueurs de ménage.

— *Liqueurs fraîches* ou *rafraîchissantes*. Boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, l'orgeat, etc.

— Se prend souvent pour Vin. Liqueur bachique. Liqueur vermeille.

Viens, suis-moi pas, viens, à boire ici!
Remplir les flancs de la bouteille
D'une pétillante *liqueur*. (Roucher.)

— *Vins de liqueur*. Vins qui contiennent une quantité plus qu'ordinaire d'alcool, de sucre, etc., qu'on récolte dans les pays chauds, et qu'on boit en petite quantité à l'entremets et au dessert. Tels sont les vins muscats, de Lunel, de Frontignan et les vins d'Espagne. Aujourd'hui, il se fabrique chez les liquoristes et autres une quantité considérable de vins de liqueur artificiels, par le mélange de vin blanc ordinaire, de sucre et de diverses substances aromatiques.

— *Ce vin a de la liqueur, trop de liqueur*. Se dit d'un vin ordinaire qui a trop de douceur.

— Chim. *Liqueur de Cadet*. Liquide obtenu par la distillation d'un mélange, à parties égales, d'acide arsénieux et d'acétate de potasse. || *Liqueur d'épreuve*. Liquide qui sert à mesurer la force décolorante d'une substance contenant du chlore. *Liqueur fumante de Boyle*. Hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque. || *Liqueur fumante de Libavius*. Chlorure d'étain à l'état liquide. || *Liqueur de Monro*. Alcool contenant de l'acide azotique en dissolution. || *Liqueur des savonniers*. Solution de soude caustique employée dans la fabrication des savons. || *Liqueurs titrées* ou *normales*. Solutions qui contiennent, dans des proportions déterminées, les diverses substances qui entrent dans leur composition.

— Méd. *Liqueur de l'amnios*. Nom par lequel on désigne quelquefois les eaux de l'amnios. *Liqueur du sang*. Partie liquide du sang ayant pour base le sérum et la fibrine.

— Pharm. *Liqueur arsenicale de Fowler*. Acide arsénieux étendu de carbonate de potasse. || *Liqueur des cailloux*. Dissolution de silice dans la potasse liquide. *Liqueur de Gowland*. Mélange de deux chlorures de mercure, de sel d'ammoniaque et de lait d'amandes amères. *Liqueur des Hollandais*. Ether chloré. || *Liqueur todo-tannique*. Mélange contenant une partie d'iode et neuf parties de tannin. || *Liqueur de Labarraque*. Eau contenant en dissolution du carbonate de soude et du chlorure de chaux. || *Liqueur mercurielle*. Mélange de sublimé corrosif avec diverses substances. || *Liqueur minérale anodine nitreuse*. Mélange d'alcool et d'acide azotique. || *Liqueur minérale anodine d'Hoffmann*. Médicament officinal que l'on prépare en mêlant ensemble deux onces d'alcool et autant d'éther sulfurique rectifié auxquels on ajoute douze grains d'huile douce de vin. || *Liqueur de Pearson*. Eau distillée tenant de l'arséniate de soude en dissolution. || *Liqueur de Van Swieten*. Dissolution qui contient du chlorure suroxygéné de mercure. *Liqueur de Villate*. Dissolution de sous-acétate de plomb, de sulfate de zinc et de sulfate de cuivre.

— Techn. Chez les teinturiers. Eau de son avec laquelle ils préparent les étoffes destinées à la teinture.

LIQUEUREUX, EUSE, adj. pron. *li-keureux*. Syn. peu usité de LIQUOREUX.

LIQUIDABLE, adj. 2 g. (pr. *li-ki-dable*). Qui doit ou peut être liquidé. Opération liquidable ou courant.

* **LIQUIDAMBAR**, s. m. (pr. *li-ki-dan-bar*; ét. lat., *liquidum*, liquide; *ambar*, ambre). Bot. Genre d'arbres de la famille des balsamiflues, établi pour deux espèces, l'une de Java, l'autre de l'Amérique septentrionale; cette dernière donne un suc résineux, balsamique, rougeâtre, employé en médecine et connu sous le nom de *styrax liquide*. L'écorce répand en brûlant une odeur agréable. Ce bois est blanc, dur, à grain fin et propre à la menuiserie. J'avais à peine passé quelques instants dans ce lieu, qu'Atala parut sous les *liquidambars* de la fontaine. (Chateaub.)

— Résine découlant naturellement ou extraite de cet arbre par des procédés chimiques.

* **LIQUIDATEUR**, s. m. (pr. *li-ki-da-teur*). Mandataire chargé de liquider ou mettre à fin les affaires d'une maison de commerce ou d'une société. La cour d'appel de Paris a jugé que le liquidateur d'une société commerciale, chargé de gérer et d'administrer sous sa responsabilité personnelle, est tenu par corps des engagements qu'il a souscrits.

— Adjectiv. Commissaire *liquidateur*. (Acad.

— L'Académie ne donne point de féminin; cependant on pourrait dire *liquidatrice*.

LIQUIDATIF, IVE, adj. Se dit de l'acte qui liquide une société, une succession. Acte liquidatif.

* **LIQUIDATION**, s. f. (pron. *li-ki-da-cion*, radic. *liquider*. Jurispr. Action de régler, de fixer ce qui était indéterminé, incertain, en toute espèce de comptes. Liquidation de dépens, d'intérêts, de compte. Liquidation et partage d'une succession. Travailler à la liquidation de son bien, de ses comptes. Il travaille à la liquidation de ses dettes. Liquidation de droits.

— Par extens. Une *liquidation* générale est le préliminaire obligé de toute révolution. (Proudhon.

— *Liquidation d'une société de commerce*. Opérations relatives au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse d'exister.

— Fig. Ensemble d'arrangements pris pour sortir d'une situation politique difficile.

— Bours. Epoque fixée pour la livraison des titres dans un marché ferme.

— Techn. Action de cuire la pâte du savon.

* **LIQUIDE**, adj. 2 g. pr. *li kide*; du lat. *liquidus*, même signif.). Se dit des substances composées de molécules qui ont peu de cohésion entre elles et qui, obéissant séparément à la loi de la pesanteur, se mettent à couler quand elles ne sont retenues par aucun obstacle. Les corps liquides.

— *Etat liquide*. Celui des trois états des corps dont l'eau est le type.

— *Métal liquide*. Métal en fusion.

— *Confitures liquides*. Marmelades, gelées, confitures qui sont dans du sirop.

— Poet. *Le liquide empire, la plaine liquide*. La mer.

Cependant, sur le dos de la plaine *liquide*
S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Racine.)

— *Le liquide élément*. L'eau.

Deux seaux alternativement
Puisaient le *liquide* élément. (La Fontaine.)

— *Liquide* est quelquefois opposé à Epais. Ce breuvage n'est pas assez liquide. Cette encre est assez liquide, c'est-à-dire coule assez facilement.

— Fig. En parlant de bien, d'argent, signifie Net et clair, qui n'est pas sujet à contestation, qui n'est point chargé de dettes. Il a encore dix mille écus de bien clair et liquide. Il a quinze cent mille francs d'argent sec et liquide. On ne peut saisir que pour une dette liquide et certaine. On m'en a offert cinq mille francs d'argent net et liquide. En matière de dette, la compensation ne doit se faire que de liquide à liquide, c'est-à-dire d'une somme liquide à une autre qui le soit aussi. Il ne lui restait plus qu'une cinquantaine de mille francs d'argent *liquide*. (G. Ohnet.)

Quarante mille écus d'argent sec et *liquide*,
De la succession voilà le plus solide. (Regnard.)

— Gramm. *Consonnes liquides*. On appelle ainsi les lettres *l, m, n, r*, qui, jointes à une autre consonne, sont très coulantes et se prononcent aisément.

— LIQUIDE, s. m. Phys. Nom des substances matérielles dont les molécules visibles sont en contact entre elles, et peuvent néanmoins se mouvoir avec une certaine liberté. Les *liquides* ont plus d'action sur les autres corps que les solides. (Acad.)

— Particulièrement, Nom donné aux boissons spiritueuses, acides ou fermentées. Droits sur les liquides. Il est chargé de fournir les *liquides* nécessaires au service de l'armée. (Acad.) L'abus et non l'usage des liqueurs est pernicieux, comme celui de tous les *liquides* spiritueux. (Rattier.)

— Nom donné aussi, surtout en médecine, à quelques autres boissons ou aliments liquides, tels que le lait, le bouillon, etc. Couper du lait avec un liquide. Cette personne ne vit que de liquides depuis quinze jours. || Il signifie aussi Sang, bile. || *Liquides organiques*. Nom donné aux liquides qui existent dans l'économie.

— Admin. Partie des droits réunis qui concerne l'impôt sur les liquides.

— Admin. milit. *Service des liquides*. Administration chargée de distribuer les liquides aux soldats, avec les équipages qui transportent ces liquides.

— Elliptiq. Il est dans les liquides.

— LIQUIDE, s. f. Gramm. Consonne liquide. La lettre *l* est une liquide.

LIQUIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Liquider. S'emploie adjectiv. Réglé. Des comptes liquidés.

— Qui a réglé ses affaires, payé ses dettes. Négociant liquidé.

LIQUIDEMENT, adv. (pr. *li-ki-de-man*). D'une manière claire et liquide.

* **LIQUIDER**, v. a. 1re conj. pr. *li-ki-dé*; ét., V. LIQUIDE. Régler, fixer ce qui était indéterminé dans un compte, dans une affaire. Liquider les dépens, les intérêts. Liquider ses dettes, une succession. Liquider la restitution des fruits. Ces dettes innombrables furent *liquidées* à près de 1,631 millions. (Volt.) Le premier soin d'Adrien fut de *liquider* la succession difficile que lui laissait Trajan. (E. Renan.)

— *Liquider son bien*. Payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de toute créance.

— Absol. Il eût pu abandonner les entreprises de son père, *liquider* le mieux possible et suivre son chemin. (G. Ohnet.)

— SE LIQUIDER, v. pron. S'acquitter, éteindre ses dettes. Il ne me doit plus rien, il s'est liquidé avec moi. S'est-il liquidé avec vous?

— Être liquidé. Ces biens se liquident. Toutes les associations fondées sur l'injustice se *liquident* par la banqueroute. (E. About.)

* **LIQUIDITÉ**, s. f. (pr. *li-ki-di-té*. Qualité d'une substance liquide. La liquidité de l'eau. Quelques corps se trouvent le plus souvent dans la nature à l'état de *liquidité*. Lenormant. La *liquidité* des corps a des degrés. (L.)

— Fig. Etat d'un bien liquide. Liquidité des revenus d'un rentier.

LIQUIRITIA, s. m. Bot. Syn. de GLYCYRRHIZA.

* **LIQUOREUX, EUSE**, adj. (pr. *li-ko-reu*). Qui appartient, qui est propre aux liqueurs; qui en résulte. Ils compromettent leur santé et les facultés intellectuelles dont la nature les a pourvus, qui sont toujours plus ou moins obscurcies sous les vapeurs *liqueureuses*. (Mérat. Du comptoir, des tonneaux, de toute la salle, montait une odeur *liquoreuse*. (E. Zola.)

— Qui est comme de la liqueur. On ne l'emploie guère en ce sens qu'en parlant de certains vins qui ont une douceur particulière, comme les vins d'Espagne, les vins muscats. Vins liquoreux. Ce vin est très liquoreux.

— Par extens. Une voix stridente et *liquoreuse* avait crié entre deux morceaux le nom de celle à qui la sérénade était donnée. (H. de Balzac.)

* **LIQUORISTE**, s. 2 g. Celui, celle qui fabrique ou vend des liqueurs. Un fonds de liquoriste. La boutique du liquoriste.

— Adjectiv. Marchand liquoriste. Marchande *liquoriste*. (Acad.)

LIRA, s. f. Metrol. Mesure de capacité en usage aux îles Ioniennes et valant un peu moins de 7 litres et demi.

LIRAZZA, s. f. (pr. *li-rad-za*). Metrol. Monnaie d'argent de Venise valant 63 centimes.

LIRCÉE, s. f. Crust. Genre d'isopodes encore mal déterminé et vivant dans les eaux douces des Etats-Unis.

* **LIRE**, v. a. 4e conj. (du lat. *legere*, qui signifie littéralement recueillir, rassembler, parce qu'en effet en lisant les yeux recueillent pour ainsi dire les lettres et les mots pour en former un discours. *Je lis, tu lis, il lit, nous lisons*, etc. *Je lisais. Je lus, nous lûmes, ils lurent. Je lirai. Je lirais. Lis. Que je lise. Que je lusse. Lisant. Lu*. Parcourir des yeux, avec la connaissance des lettres, ce qui est écrit ou imprimé, soit qu'on profère ou qu'on ne profère pas les mots. Apprendre, montrer à lire. Lire tout bas, tout haut, à haute voix. Lire couramment, doucement, lentement, trop vite. Il ne sait ni lire ni écrire. Il lit bien le grec, l'hébreu. Il se gâtera la vue à lire ces vieux manuscrits. Une écriture malaisée à lire. Lire toutes sortes d'écritures. Vos livres ne se font plus *lire* comme ils faisaient. (Racine.) Il avait *lu* cent treize fois le Nouveau Testament. (Fléchier.) Il *lisait* tous les jours à genoux quelques articles de la loi de Dieu. (Id.)

— Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. Il lit bien. Il lit mal. Il ne sait pas lire. Il lit très distinctement. Il nous a lu les vers qu'il a faits. Lisez-nous votre discours. Il avait l'usage de se faire lire quelque livre pendant ses repas. C'est peu d'aimer les vers, il faut les savoir *lire*. (F. de Neufchâteau.)

— Faire la lecture d'un livre, d'un écrit quelconque. Lire avec application. Lire l'Ecriture sainte, l'histoire grecque, l'histoire romaine, l'histoire de France. Il a beaucoup lu. Lire un roman. Avez-vous lu les *Mille et une Nuits*? Il ne suffit pas de lire, il faut retenir ce qu'on a lu. Lire une lettre, un billet. On s'accoutume à bien parler en *lisant* les auteurs qui ont bien écrit. (Volt.) En un mot, en *lisant* toute l'histoire, soyons en garde contre toute fable. (Id.) Avec quelque attention que j'aie *lu* cet écrivain, sa pensée m'a échappé. (Condill.) Ces lieux charmants me rappelèrent les idées que j'avais eues autrefois en *lisant* les vies des anciens solitaires. (Chateaub.)

C'est un auteur malin qui rit et qui fait rire,
Qu'on blâme en le *lisant*, et pourtant qu'on admire. (Boileau.)
La Pucelle est pourtant une œuvre bien galante,
Et je ne sais pourquoi je bâille en la *lisant*. (Id.)

— Fig. On *lit* dans ses regards sa fureur et sa rage. (Racine.) Transportons nous en esprit sur le champ de bataille pour y *lire* et méditer à loisir l'instabilité des choses humaines. (Mass.) Et qui *lira* sa honte écrite sur mon front? (Voltaire.) Nos yeux se rencontrèrent et je *lus* dans les siens comme une muette invocation. (G. Ohnet.)

Et César, qui *lisait* sa peur sur son visage,
Le flattait par pitié pour lui donner courage. (Corneille.)
Soit que je n'ose encor démentir le pouvoir
De ces yeux où j'ai *lu* si longtemps mon devoir. (Racine.)

— *Lire que*. Nous ne *lisons* point que ses parents aient jamais eu de domestiques, semblables aux pauvres gens dont les parents sont les serviteurs. (Bossuet.)

— *Lire sur*. D'où vient ce noir chagrin qu'on *lit* sur son visage? (Boileau.) On *lit* dessus leur front l'allégresse de l'âme. (Corn.)

— Se dit encore en parlant de quelque livre qu'un professeur explique à ses auditeurs. Notre professeur nous lisait Virgile. Ce régent lit Homère à ses écoliers. || Dans le même sens, on dit à un écolier: Quel auteur vous lit-on dans votre classe? Quel auteur lisez-vous dans votre classe?

— Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère. Je ne parle pas l'allemand, mais je le lis assez bien. Parlez-vous l'anglais? — Non, mais je le lis assez facilement.

— Absol. Savoir lire. Apprendre à lire. Lire avec des lunettes. Lire à rebours. Je plains ceux qui n'aiment pas *lire*. (Mme de Sév.) Ne jugez pas de ce travail par le volume; *lisez* et prononcez. (J. Virey.) Qu'attendre pour un peuple de la liberté de la presse, si ce peuple ne sait pas *lire*? (A. Esquiros.)

Personne ne *lit* pour apprendre,
On ne *lit* que pour critiquer. (Mme Deshoul.)

— *Ne savoir pas lire*. Être très ignorant. Nous recevons aujourd'hui l'évêque de Limoges, qui ne sait pas *lire*, et Batteux, qui ne sait pas écrire. (D'Alemb.)

— *Lire des yeux*. Lire sans prononcer les mots.

— *Lire du doigt.* Lire rapidement et superficiellement un livre en le feuilletant. || *Lire du pouce.* Feuilleter un ouvrage plutôt que le lire.

— *Lisez* s'emploie dans les errata pour indiquer la correction à faire. Ex. : Incompressible, *lisez :* incomprehensible.

— Fig. On dit d'un ouvrage mal écrit, ou ennuyeux, ou licencieux : C'est un ouvrage qu'on ne peut lire. || *Ce livre, cet ouvrage se laisse lire.* On le lit sans ennui, sans fatigue. Elle (cette histoire) se laisse *lire* en perfection. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Pénétrer, deviner. Lire dans la pensée, dans le cœur, dans les yeux de quelqu'un. Lire sur le front, sur le visage de quelqu'un. Je lis dans vos yeux que vous consentez. Mais pourquoi veux-je *lire* dans une âme où je ne trouverais que de la froideur et de l'indifférence? (St-Evrem.) Les pilotes *lisaient* sur le front des étoiles. (Esménard. Il consulte l'un après l'autre tous les devins de l'armée, ceux qui observent la marche des serpents, ceux qui *lisent* dans les étoiles. (G. Flaubert.)

— Arg. *Savoir lire.* Connaître les procédés employés par les voleurs.

— Imprim. *Lire sur le plomb.* Lire sur l'œil du caractère disposé en ligne ou en page.

— Jeux. *Lire dans le jeu, dans les cartes de son adversaire.* Découvrir les cartes que celui-ci a en main. || Fig. Les devmer. Vous lisez dans mon jeu.

— Manuf. *Lire un dessin.* Expliquer en détail à l'ouvrier qui monte un métier le nombre de fils qu'il doit prendre ou laisser pour former sur l'étoffe les figures du dessin.

— Mus. *Lire la musique.* Parcourir des yeux de la musique notée avec l'intelligence des sons que les notes représentent, et des divers modifications que ces sons doivent recevoir. Il lit fort bien la musique. Il ne sait pas lire la musique. || Exécuter de la musique à livre ouvert, sans étude préalable.

— SE LIRE. v. pron. Être lu. Cette écriture se lit assez facilement.

— Fig. Être deviné. Votre dépit se lit sur votre visage.

— Lire l'un à l'autre. Nous nous lisions toutes vos lettres.

— *Il se lit que, on lit que, il ne se lit point que.* Il ne se *lit* point que jamais un tel tableau tout entier eût été produit de cette sorte. Corneille.

LIRE. s. f. Métrol. Monnaie d'Italie dont la valeur varie suivant les localités. Elle se divise généralement en 20 *soldi* de 12 *denari*. Monnaie d'argent : la lire de Toscane, qui vaut environ 0 fr. 83; la lire nouvelle du royaume Lombard-Vénitien, 0 fr. 87; la lire vieille, royaume lombard vénitien, 0 fr. 76; la lire du duché de Lucques, 0 fr. 61; || Monnaie de compte : lire ou livre italienne, de 1 fr.; livre de Sardaigne, de 1 fr. 88; lire piémontaise ou de Piémont, 1 fr. 175; lire banco valuta de Gênes, 1 fr. 036; lire ou livre impériale de Milan, 1 fr. 08; lire de Toscane, 0 fr. 85; lire du Tessin, 0 fr. 66; lire de Venise, 0 fr. 509; lire de Parme, 0 fr. 246.

LIRÉ. Géogr. Comm. du cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet (Maine-et-Loire). Patrie de J. Du Bellay; 2,200 hab.

LIRELLE. s. f. Bot. Nom donné dans les lichens, les hypoxylées, etc., au réceptacle des organes reproducteurs, lorsqu'il est sessile, linéaire, flexueux, et qu'il s'ouvre par une fente longitudinale.

LIRELLEUX, EUSE. adj. (rad. *lirelle*). Bot. Qui offre de petits sillons linéaires.

LIRELLIFORME. adj. 2 g. (de *lirelle*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une lirelle, comme le disque des graphidées.

LIRI. s. m. Moll. Coquille peu connue et qui n'est encore classée dans aucun genre.

LIRIANTHE. s. m. (étym. gr. λειριον, lis; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de MAGNOLIER.

LIRIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

LIRIE. s. f. Moll. Genre proposé pour le liri et une autre coquille déjà classée parmi les siphonaires.

LIRINUM. s. m. (pron. *li-ri-nomm*; du gr. λειριον, lis). Antiq. Parfum de lis à l'usage des anciens.

LIRIODENDRINE. s. f. (pr. *li-ri-o-din-drine*). Chim. Principe balsamique amer qu'on extrait de l'écorce fraîche des racines du liriodendron.

LIRIODENDRON. s. m. pron. *li-ri-o-din-dron*; ét. gr., λειριον, lis; δένδρον, arbre). Bot. Nom scientifique du genre tulipier.

LIRIOÏDÉ, ÉE. adj. (étym. gr., λειριον, lis; εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à un lis. || LIRIOIDÉES. s. f. pl. Onzième classe de la méthode de Brongniart.

LIRIOPE. s. m. Acal. Genre de méduses, établi pour deux espèces méditerranéennes.

— Crust. Genre d'amphipodes, établi pour une seule espèce.

LIRIOPSIS. s.m. (pr. *li-ri-o-psiss*; ét. gr., λειριον, lis; ὄψις, aspect). Bot. Syn. de MAGNOLIER.

LIRIOZOÉ. s. f. (ét. gr., λειριον, lis; ζωον, animal). Zooph. Syn. de TULIPAIRE.

LIRIS. Géogr. Rivière de l'Italie ancienne, entre le Latium et la Campanie, passait à Fregelles et se jetait dans la mer Tyrrhénienne près de Minturnes. Auj. *Garigliano.*

LIRIS. Temps hér. Guerrier troyen qui fut tué par Camille.

LIROCONITE. s. f. (étym. gr., λειριος, pâle; κόνις, poussière). Miner. Arséniate hydraté de cuivre et d'aluminium, mêlé d'acide phosphorique et d'oxyde de fer, trouvé dans les quartz et les pyrites de la Cornouaille et de la Hongrie.

* **LIRON**. s. m. Mamm. Espèce de marmotte des Alpes. Syn. de LEROT.

LIRON (Dom Jean). Erudit français, né à Chartres, 1685-1749, bénédictin, a travaillé aux premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, et a écrit de nombreux ouvrages : *Apologie pour les Armoricains et pour les Eglises des Gaules; Dissertation sur le temps de l'établissement des Juifs en France; Bibliothèque chartraine; Singularités historiques et littéraires*, etc.

* **LIS**. s. m. (pr. *liss*; ét. lat., *lilium*, même signif.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des liliacées, comprenant beaucoup d'espèces qu'on reconnaît principalement à leur bulbe, lequel est formé d'écailles charnues et imbriquées les unes sur les autres. Leur tige qui s'élève quelquefois à deux mètres de hauteur, est cylindrique, chargée de feuilles étroites, linéaires, éparses ou verticillées. Elle supporte un bouquet ou épi de fleurs très grandes, dressées ou renversées, blanches ou plus souvent jaunes ou rouges, qui font l'ornement de nos jardins. Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je reconnaîtrai un *lis?* N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées? (Bern. de Saint-Pierre.)

> Le *lis*, plus noble et plus brillant encore,
> Lève sans crainte un front majestueux,
> Paraît roi de l'empire de Flore,
> D'un autre empire il est l'emblème heureux.
> (PARNY.)

— *Lis blanc.* Lis ainsi appelé de la couleur de ses fleurs, originaire du Levant et répandu dans le monde entier. Son odeur suave le fait rechercher des parfumeurs; les folioles de son périanthe donnent une huile adoucissante, et ses cayeux, regardés comme comestibles en Asie, servent en Europe à diverses préparations pharmaceutiques émollientes. || *Lis martagon.* Lis dont la fleur a une odeur peu agréable et qui croît spontanément dans les régions montagneuses de l'Europe moyenne et méridionale. || *Lis pompon.* Lis originaire de Sibérie, ne s'élevant qu'à quelques décimètres et ayant des fleurs d'un beau rouge ponceau. || *Lis des Pyrénées.* Lis à fleurs jaunâtres, marquées de points noirs et exhalant une odeur de bouc très désagréable. || *Lis superbe.* Lis originaire de l'Amérique septentrionale, s'élevant à deux mètres de hauteur et ayant des fleurs d'un bel orange rouge, tachetées de points pourpres bruns. || *Lis tigré.* Lis originaire de la Chine et du Japon, qui réussit dans nos climats, et dont les fleurs, de couleur rouge minium, sont parsemées à l'intérieur de points noirs et pourpre foncé.

— Ce nom a été donné aussi à des plantes de familles et de genres différents. || *Lis asphodèle.* Les hémérocalles et la crinole d'Amérique. || *Lis épineux.* La catesbée épineuse. *Lis des étangs.* Le nénuphar blanc. || *Lis des Incas.* L'alstrœmérie lichtu. || *Lis jacinthe.* La scille jacinthe. || *Lis du Japon.* L'amaryllis de Guernesey et l'avaire du Japon. || *Lis de mai* ou *lis des vallées.* Le muguet. || *Lis des marais.* Nom vulgaire de quelques espèces d'iris. || *Lis de Matthiole.* Le panerais maritime. || *Lis du Mexique.* L'amaryllis belladone. || *Lis narcisse.* L'amaryllis des Indes et le panerais maritime. || *Lis orange.* L'hémérocalle fauve. || *Lis de Perse.* La fritillaire persique. || *Lis de Saint-Bruno.* La phalangère ou faux lis. || *Lis de Saint-Jacques.* L'amaryllis superbe. || *Lis de Saint-Jean.* Le glaïeul commun. || *Lis de Surate.* L'hibiscus de Surate. || *Lis des teinturiers.* La gaude et la lysimachie vulgaire. || *Lis turc.* L'ixia chinoise. || *Lis vermeil.* L'hémérocalle. || *Lis vert.* Le colchique d'automne.

— Fleur du lis blanc. La blancheur des lis. Le *lis* est le symbole de la virginité, de la candeur, de l'innocence, de la pureté. (Acad.) Du *lis* et du jasmin le calice argenté. (Le P. Venance.) Les fleurs du *lis* et de l'oranger désignèrent l'innocence, parce qu'elles sont candides et sans tache comme elle. (Ch. Nod.)

> Le *lis* que dans ces lieux on charme lit éclore,
> Dans sa coupe d'argent boit les pleurs de l'aurore.
> (DAOUST-LOUSMAN.)

— Fig. *Un teint de lis, un teint de lis et de roses.* Un teint extrêmement blanc, un teint blanc et vermeil.

— Poétiq. *Les lis de son teint, de son visage, de son sein.* La blancheur de son teint, etc. Bientôt le *lis* l'emporta sur la rose. (La Font. Leurs blonds cheveux flottaient autour d'un sein de *lis*. (Lebrun.) Sur les *lis* de son sein leurs cheveux sont épars. (Colardeau.)

> L'accablante douleur
> Des *lis* de son beau front a terni la blancheur.
> (MOLLEVAUT.)

— *Fleur de lis.* Figure qui imite à peu près trois fleurs de lis attachées ensemble; celle du milieu est droite, et les deux autres ont leur sommet courbé en dehors. Dans ce sens, on doit prononcer *fleur de li*. Fleur d'armoiries, de lis d'or, d'argent, de gueules. Autrefois, l'écu de France avait trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur. Il porte une fleur de lis d'or dans ses armoiries. Semé de fleurs de lis. Les fleurs de lis depuis la croisade de Louis le Jeune ont toujours orné la bannière des rois de France. Saint Louis avait pris pour devise une marguerite et des lis, par allusion au nom de la reine sa femme et aux armes de France. Les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des *lis*; c'est évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de Guillaume le Breton. Volt.)

— Fig. *Les fleurs de lis.* La maison royale de France.

> Furent-ils jamais emblèmes
> Des miracles que fit Marie
> Pour le salut des fleurs de *li* ? (MALHERBE.)

— *Ceindre les lis.* Devenir roi ou reine de France.

— Poétiq. *Les Lis.* on pron. *liss*). S'est dit pour la France. L'Académie donne ici la capitale a *lis :* l'empire des Lis. Le trône des Lis. (Acad.) Mais les poètes ont souvent écrit ce mot sans capitale.

> (Moïse) Avant toujours fait espérer
> Qu'un soleil qui naîtrait sur les rives du Tage
> En la terre des *Lis* nous viendrait éclairer. (MALHERBE.)
> Je dis plus, tu le dois en faveur du spectacle
> Qu'au monarque des Lis je prépare aujourd'hui. (LOBN.)
> La, sur un trône d'or, Charlemagne et Clovis,
> Veillent du haut des cieux sur l'empire des *Lis*. (VOLT.)

— Quelques poètes ont fait rimer *lis* pris dans ce sens avec des mots dans lesquels *l's* ne se prononce pas.

> Soit que son bras, vengeur des chrétiens avilis,
> Abattit le croissant ou relevât les *Lys*. (DE BELLOY.)

— *Siéger, être assis sur les fleurs de lis.* S'est dit de ceux qui exerçaient quelque charge de magistrature, et surtout des membres d'une cour supérieure, par allusion aux tapis semés de fleurs de lis dont leurs sièges étaient couverts.

— On appelait aussi *fleur de lis* la Marque qu'on imprimait avec un fer chaud sur l'épaule des malfaiteurs condamnés à une peine afflictive ou infamante et qui représentait une fleur de lis. Il avait la fleur de lis à l'épaule.

— *Lis d'or.* Sorte de bijou chez les juifs. Elle prit une chaussure très riche, des bracelets, des *lis* d'or, des pendants d'oreilles, des bagues. (Lemaistre de Sacy.)

— Prov. biblique. *Les lis de la vallée ne filent point, et ils sont mieux vêtus que Salomon dans toute sa gloire.* Le Créateur pourvoit aux besoins de toutes ses créatures. On l'a appliqué ironiquement aux gens que l'on voit bien vêtus, sans que l'on connaisse la source de leurs revenus. || Par extens. *Les lis ne filent point.* S'est dit pour exprimer que le royaume de France ne pouvait tomber en quenouille, c'est-à-dire que les femmes ne régnaient point en France.

— Art milit. Ancienne machine de guerre, espèce de palissade.

— Astron. Petite constellation située dans la constellation du Bélier, au-dessus du Triangle, et composée de sept étoiles.

— Blas. *Lis au pied nourri.* Fleur de lis terminée par une base. || *Lis naturel* ou *de jardin.* Lis représenté tel qu'il est naturellement. Il porte d'azur aux trois lis de jardin d'argent tiges et feuilles de sinople. || *Lis au pied coupé.* Celui qui est représenté sans tige. || *Lis renversé.* Lis naturel tourné la tête en bas, et représentant une espèce de cloche fendue par le bas.

— Chevalerie. *Ordre de Notre-Dame du Lis.* Ordre militaire institué par Garcias IV, roi de Navarre, 1048. || *Ordre du Lis.* Ordre de chevalerie institué par le pape Paul III, 1598. || Ordre honorifique créé par Louis XVIII, 1816. La décoration de cet ordre était une fleur de lis suspendue à un ruban blanc.

— Hist. *Champ du lis.* Lieu où Charles d'Anjou défit Conradin à la journée de Taghacozzo, 23 août 1268.

— Mar. Bord de la laize d'une toile à voile.

— Métrol. Monnaie de l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem. || *Lis d'or et d'argent.* Monnaies qui remplacèrent les louis de 1655 à 1657. || Le lis d'or valait sept francs et le lis d'argent vingt sols.

— Pêch. Filet formé de soixante-dix rangs de mailles de trois centimètres carrés environ.

— Techn. Grosse dent de l'extrémité d'un peigne de tisserand. || *Fleur de lis.* Espèce de panier.

— Zooph. *Lis de mer.* Espèce d'encrine.

— Autrefois ce mot s'écrivait avec un *y*, *lys.*

> La racine des *lys*, sous sa molle épaisseur,
> D'une plaie enflammée amortit la chaleur. (CASTEL.)

LISAGE. s. m. Techn. Action de lire les dessins et de les mettre en carte ou en faisceau de tire, dans une fabrique de tissus ouvrés, brochés ou damassés. || Perçage des cartons. || Dans la soierie, Distinction des points qui doivent être apparents et de ceux qui doivent passer à l'envers du tissu.

LISAGE. s. m. Action de lisser les draps.

LISAILLEUR, EUSE. adj. Neol. Qui lit mal; qui lit beaucoup et sans intelligence.

LISANT, part. prés. du v. Lire. Qui lit.

LISANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de lire. Public lisant.

LISARD. s. m. Comm. Sorte de toile des Indes.

LISBONNE. (en portugais *Lisboa*). Géogr. Capitale du royaume de Portugal, ch.-l. de la province d'Estramadure, sur la rive droite du Tage et près de l'ocean Atlantique, par 38° 42' 24" lat. N. et 11° 28' 45" long. O.; 246,500 h. Siège du gouvernement; archevêché. Elle couvre sept collines et s'étend le long du Tage sur une longueur d'environ 12 kilom.; le port peut contenir 1,200 vaisseaux, mais l'accès est difficile. Lisbonne, presque détruite par le tremblement de terre de 1755, fut relevée de ses ruines par le ministre Pombal. Elle renferme trois parties : *Alfamar, Barrio Alto* et *Melo*, outre les grands faubourgs de *Junqueira*, d'*Alcantara*, de *Belem*, et de *Campo Grande*. Lisbonne possède deux arsenaux pour la marine et l'armée, des chantiers de construction, une fonderie de canons, une manufacture royale de soieries, plusieurs théâtres parmi lesquels celui de San Carlos, etc. Commerce de vins, huiles, vinaigres, citrons, oranges, liège, laines, etc. La ville est défendue du côté de la mer par des forts. Colonie romaine sous le nom de *Felicitas Julia*, Lisbonne fut occupée par les Wisigoths et conquise par les Maures en 716. Alphonse Ier la prit et en fit sa capitale. Patrie de saint Antoine de Padoue, patron du Portugal, et du Camoens.

— Hist. *Paix de Lisbonne.* Paix par laquelle l'Espagne reconnut l'indépendance du Portugal, en 1668.

LISBONNIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Lisbonne.

— adj. Qui appartient à Lisbonne ou à ses habitants.

— LISBONNINE. s. f. Métrol. Monnaie d'or du Portugal, qui valait 35 fr. 20 c.

LISE. s. f. Mar. Sable mouvant sur les bords de la mer. || Se dit aux environs du mont Saint-Michel pour désigner la boue des chemins.

LISER. v. a. 1re conj. Techn. Tirer le drap par les lisières, après le foulage, afin d'en ôter les faux plis.

LISÉRAGE. s. m. Techn. Broderie dont le dessin est tracé par un seul fil continu, de métal ou de couleur, qui tranche sur le fond.

LISÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Lisérer. S'emploie adjectiv. Un ruban bleu liséré de vert.

— Par extens. Les toits de Saint-Marc apparaissaient *lisérés* de larges bandes de soleil. (R. de Beauvoir.)

— Bot. *Fleurs lisérées.* Fleurs dont les bords sont d'une autre couleur que celle du fond.

* **LISERÉ**. s. m. Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet. Lisere de soie, d'or, d'argent.

— Raie sur le bord d'un ruban, d'un mouchoir, etc., et d'une couleur autre que celle du fond. Un mouchoir blanc avec un lisere bleu. Ce ruban a un liseré jaune.

— Fig. Ses ongles meurtes se bordèrent parfois d'un *liseré* de velours noir. (H. de Balzac.) Son col laissait voir entre la peau de son cou un *liseré* de crasse. (De Gonc.)

— Bot. Nom vulgaire du liseron des champs.

LISÉRER. v. a. 1re conj. L'è se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je lisère, tu lisères*, etc. *Je lisérerai*, etc. *Je lisérerais*, etc. Techn. Mettre un liseré. || Border en liserage. Lisérer un mouchoir.

— SE LISERER. v. pron. Être liseré. Ces mouchoirs se liserent.

LISERET. s. m. Nom vulgaire du liseron des champs.

LISEROLLE ou **LISEROLE**. s. m. Bot. Nom vulgaire des évolvules.

* **LISERON**. s. m. (dim. de *lis*). Bot. Genre de la famille des convolvulacées, établi pour cent vingt espèces à tige sarmenteuse, s'enroulant autour des plantes qui les avoisinent et répandues sur toute la surface du globe. Les racines sont purgatives et les feuilles sont employées en cataplasmes émollients.

— *Liseron épineux.* Nom vulgaire d'une espèce de smilax. || *Liseron maritime.* La soldanelle. || *Liseron satiné* ou *cuéron.* Arbuste du Levant, à feuilles satinées.

* **LISET**. s. m. Bot. Liseron des champs, appelé aussi *grand liseron.*

— Entom. Syn. de LISETTE.

LISETTE. s. f. Entom. Nom donné vulgairement à divers insectes qui vivent aux dépens des bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers. || On dit aussi *lisette-bêche* et *coupe-bourgeon.*

— Bot. Syn. de LISET.

— Econ. dom. Petit couteau d'enfant à lame peu tranchante.

LISETTE. s. f. Nom propre, type de la grisette insouciante et légère, souvent chantée par les poètes. La Lisette de Béranger.

— Théât. Nom souvent donné aux soubrettes de comédie.

— Arg. *Pas de ça, Lisette.* Formule négative équivalant à Je ne veux pas que vous fassiez cela. Un jeune drôle fait la cour à ma nièce. Pas de ça, *Lisette!* (Bicard.)

* **LISEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui aime à lire, qui lit beaucoup. C'est un grand liseur.

Une grande lieuse. Un lieur infatigable. C'est une *lieuse*, elle sait un peu de tout. J'en ai aussi une petite teinture, de sorte que nos deux superficies s'accordent bien ensemble. (Mme de Sévigné.) Crébillon, paisible, solitaire et paresseux, *lieur* de romans, était l'homme le plus doux du monde. (Villemain.)

— Celui qui lit à haute voix. *Un lieur* dont la voix n'est pas éclatante est complètement inintelligible. Cormenin.)

— Techn. Celui, celle qui dans les fabriques de tissus ouvre, broche ou damasse, lit des dessins et les met en carte ou en faisceau de tire, si l'on fait usage des jacquards ou des métiers à tirer.

— Adjectiv. Le peuple *lieur* et politique, celui-là est incrédule. L. Veuillot.)

— LISEUR, s. m. Anat. Un des quatre muscles droits de l'œil, ainsi nommé parce qu'il sert à tourner l'œil vers le nez, ce qui se fait en lisant. C'est le même que l'adducteur.

— Techn. Petit couteau à papier garni d'un crochet pour marquer l'endroit où l'on a suspendu la lecture d'un livre.

LISFRANC (Jacques). Chirurgien, né à Saint-Paul-en-Jarrest (Loire), 1790-1847, membre de l'Académie de médecine, chirurgien à l'hôpital de la Pitié, eut une grande réputation comme chirurgien opérateur, et a laissé une *Clinique chirurgicale*, un traité des *Maladies de l'utérus*, et un *Précis de médecine opératoire*.

LISIANTHE, s. m. Bot. V. LISYANTHE.

LISIAS, s. m. (pr. *li-zi-ass*. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cyclliques, tribu des colaspides, établi pour deux espèces de la Colombie.

LISIBILITÉ, s. f. (rad. *lisible*). Caractère de ce qui est aisé à lire.

* **LISIBLE**, adj. 2 g. Qui est facile à lire. Cette écriture n'est pas belle, mais elle est très lisible. Cette lettre n'est pas lisible, ce n'est qu'un griffonnage.

— Fig. Qui peut être lu; qu'on peut lire avec plaisir et sans fatigante contention d'esprit. En fait de livres *lisibles*, je ne sais rien de neuf. (Mérimée.)

— Fig. *Ce livre n'est pas lisible*. Se dit d'un livre très ennuyeux, très mal écrit, qu'on ne peut lire sans dégoût.

* **LISIBLEMENT**, adv. D'une manière lisible. Ce n'est pas bien écrit, mais c'est écrit lisiblement.

LISIER, s. m. Agric. Mélange des urines et des excréments d'animaux conservé dans des fosses couvertes pour être employé comme engrais.

* **LISIÈRE**, s. f. (corrupt. de *listière*, dérivé de *liste*, bordure). Bord d'une pièce d'étoffe, ordinairement d'une couleur différente. Lisière rouge, bleue, jaune, rayée. Lisière large, étroite. On met souvent les lisières de drap à une porte, à une fenêtre, pour empêcher le vent de pénétrer. Lever les lisières d'un drap. Le tissu des lisières est plus serré que celui du fond, parce que la chaîne y a plus de fils. Ce drap a tant de largeur entre les deux lisières. Les fils de la chaîne destinés à former les lisières ne sont pas toujours ourdis en même temps que la pièce, et on ne les roule pas sur l'ensouple; ils sont ajoutés après coup et tendus par des poids particuliers.

— *Chaussons de lisières*. Chaussons fabriqués avec des lisières de drap.

— Par extens. Nom donné à des lisières de drap, à des bandes d'étoffes, à des rondons que l'on attache aux robes des petits enfants qui apprennent à marcher et avec lesquels on les soutient dans leurs premiers pas. Tenir un enfant par la lisière. Mener un enfant à la lisière. Cet enfant commence à marcher sans lisières. Il n'a plus besoin de lisières. Émile n'aura ni bourrelet ni *lisières*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. On dit d'une personne qui se laisse mener, qu'*Edile est en lisières, qu'on la mène à la lisière, par la lisière*. Nous n'étions plus menés et retenus à la *lisière*, comme chez Mme Geoffrin. (Marmontel.)

> Nous sommes de vieux enfants:
> Nos erreurs sont nos *lisières*,
> Et les vanités légères
> Nous bercent en cheveux blancs. (Volt.)

— Fig. Extrémité d'une province, d'un pays considéré comme limitrophe d'un autre. Mons est sur la lisière de la France. La lisière du département de Seine-et-Oise. Il est des lisières de la Provence. Ces villages sont sur la lisière de la Suisse. || Dans le même sens. La lisière, les lisières d'un bois, d'une forêt, d'un champ. La *lisière* du bois était bordée d'une infinité de noisetiers, de mûriers et de framboisiers. Mme de Genlis.) Il reparut sur l'autre bord du golfe, à la *lisière* des bois. (G. Flaubert.)

— Par extens. Sert à désigner les plantes qui croissent sur le bord d'un terrain. Près de la croissent des *lisières* de pervenche. (Bern. de Saint Pierre.)

— Fig. Il y a une *lisière* de convention sur laquelle on permet à l'art de se promener. (Diderot.)

— Prov. *Les lisières sont pires que le drap*. Ceux qui habitent sur les confins d'un pays décrie sont pires que les habitants du pays même. || En Normandie, ce proverbe exprime que les domestiques sont plus insolents envers les étrangers que les maîtres.

— Eaux et for. Nom donné aux arbres qui se trouvent à l'extrémité d'un bois, d'une partie de bois, ou même l'une coupe.

— Anc. littér. *Rime de lisière*. Se disait des rimes qui sont à la fin des vers, par opposition aux rimes du milieu dans les vers léonins.

— Min. Petite couche, souvent formée d'argile grasse, qui sépare une couche, un gîte, un filon de la roche encaissante.

— Adjectiv. *Vaches lisières*. Vaches laitières marquées, depuis la mamelle jusqu'à la vulve, d'un écusson en forme de bande étroite

LISIEUX, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Calvados, à 19 kil. E. de Caen, sur la Touques. Cathédrale remarquable. Fabriques importantes de draps, flanelles, molletons, toiles, cretonnes et fils à la mécanique; filatures de coton, de laine et de lin; 16,000 hab.

LISLE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gaillac (Tarn); 1,500 hab.

LISLE (Claude de). Historien et géographe français, né à Vaucouleurs, 1644-1720, a laissé: *Relation historique du royaume de Siam*, 1684; *Atlas historique et généalogique*; *Abrégé de l'histoire universelle*; *Introduction à la géographie*. || LISLE (Guillaume de). Fils du précédent, né à Paris, 1674-1726, entra à l'Académie des sciences en 1702, publia une centaine de cartes spéciales et particulières pour la géographie ancienne et moderne, et reçut le titre de premier géographe du roi, 1718. || LISLE (Joseph-Nicolas de). Astronome, frère du précédent, né à Paris, 1688-1768, reçut les conseils de Jean-Dominique Cassini, fonda à Saint-Pétersbourg une école d'astronomie, et revint en France, 1747. Il fut créé astronome général de la marine. On a de lui plusieurs mémoires, notamment: *Mémoires pour servir à l'histoire et aux progrès de l'astronomie, de la géographie et de la physique*.

LISME, s. m. Hist. Tribut que les Français du Bastion de France, sur la côte de Barbarie, payaient aux Algériens pour avoir le droit de pêcher le corail.

LISMORE, Géogr. L'une des îles Hébrides, sur la côte O. de l'Écosse, dans le golfe de Linnhe, fait partie du comté d'Argyle.

LISOIR, s. m. Techn. Pièce de bois transversale sur laquelle posent les montants ou les ressorts auxquels une voiture est suspendue. || Pièce qui porte les brancards.

— Dans les fabriques de drap. Bâti de charpente pour l'apprêt de certaines étoffes.

— Artill. Pièce d'un affût fixe qui reçoit la cheville ouvrière et réunit les deux pièces du grand châssis. || *Lisoir directeur*. Bâti qui remplace le grand châssis, quand on veut diminuer la hauteur de la pièce.

LISOLA (François-Paul, baron de). Diplomate et publiciste autrichien, né à Salins, 1613-1675, avocat à Besançon, se mit au service de Ferdinand III et de Léopold, écrivit contre Louis XIV plusieurs pamphlets qui firent beaucoup de bruit: *Bouclier d'État et de justice*; *Suite du dialogue sur les droits de la reine*; *la Sauce au verjus* contre le négociateur français Verjus.

LISOR, s. m. Moll. Coquille du Sénégal, rapportée avec quelque doute au genre mactre.

LISPE, s. m. (et gr., λίσπος, grêle). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, famille des muscides, établi pour neuf espèces, dont le type est commun en France sur le bord des rivières.

— Moll. Coquille formée de tubes calcaires et qui doit être classée dans le genre vermet.

LISPIN, s. m. (et gr., λίσπος, grêle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des piestimens, établi pour sept espèces dont six américaines et une de Madagascar.

LISPUND, s. m. Métrol. Poids d'Allemagne qui valait à peu près sept kilogrammes.

LISQUE, s. f. Pêch. Genre de filet à larges mailles.

LISSA, s. f. (et. gr., λισσός, lisse). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour une espèce de l'Europe centrale.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, tribu des maïens, établi pour une espèce des côtes de la Méditerranée.

LISSA, Géogr. Île de l'archipel illyrien, dans l'Adriatique, à l'O. de l'île de Lesina; 6,000 hab.; ch.-l., *Lissa*, port sur la côte N.-O. Bataille navale de 1810, gagnée par les Français sur les Anglais; bataille navale de 1866, gagnée par les Autrichiens sur les Italiens.

— LISSA. V. LEUTHEN.

LISSAGE, s. m. Mar. Travail qui consiste à établir les lisses d'un bâtiment en construction. || Ensemble des lisses qui garnissent la membrure d'un navire.

— Techn. Action de lisser, de rendre uni, poli. Lissage de la poudre à canon. || Repassage du linge dans le midi de la France.

LISSANTHE, s. f. (etym. gr., λισσός, lisse; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des épacridées stypheliées, établi pour des arbustes d'Océanie.

LISSAUCHÈNE, s. m. (pr. *li-cô hène*; et. gr., λισσός, lisse; ἀσχήν, nuque. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, établi pour deux espèces des Indes orientales.

* **LISSE**, adj. 2 g., et. ital., *liscio*, même signif. Uni et poli. Surface lisse. Étoffe lisse. Cette surface est très lisse. Un corps lisse. Du papier lisse. Front lisse. Lisse comme du verre. Tous les corps lisses sont froids au toucher. Ne consulte pas celui dont le front est lisse, il ne réfléchit jamais. L'homme s'agite, court dans sa petite sphère, comme un insecte dans un vase lisse dont il ne peut sortir. L'écueil a les ongles si pointus et les mouvements si prompts, qu'il grimpe en un instant sur un hêtre dont l'écorce est fort *lisse*. (Buff.)

— Archit. Se dit de toute partie d'une construction quelconque qui se trouve dépourvue d'ornement. Colonne lisse.

— Entom. *Yeux lisses*. Deux ou trois points luisants et convexes, placés à la partie supérieure de la tête, et qui sont ordinairement disposés en triangle.

— Mamm. Qui n'a ni poil ni plume. Peau lisse du pangolin.

— LISSE, s. m. Caractère de ce qui est lisse. Ce marbre est d'un lisse parfait.

* **LISSE**, s. f. Mar. Pièce de bois qui sert à lier les membres d'un vaisseau. || Pièce transversale d'un garde-fou. || Grand clou en usage dans la construction des vaisseaux. || *Fausse lisse*. Lisse provisoire placée entre la quille et la lisse, pendant la construction d'un navire. || *Lisses de gabarits*. Toutes les pièces qui sont employées pour former des gabarits ou les façons d'un vaisseau. || *Lisse à hourdi* ou *grande barre d'arcasse*. Longue pièce de bois placée à l'arrière, et qui peut être regardée comme un banc qui passe derrière l'entabot et sur lequel sont attachés les estains. || *Lisse de plat-bord*. Celle que terminent les œuvres mortes entre les deux premières rabattues. || *Lisse de porte-haubans*. Longue pièce de bois plate, que l'on fait régner le long des porte-haubans, et qui sert à tenir dans leurs places les chaînes de haubans. || *Lisse de tribord*. Préceinte un peu plus petite que les autres, qui tient le vaisseau tout autour par les hauts.

— Artill. Petite moulure d'une pièce d'artillerie.

— Constr. Pièce courante qui couronne à hauteur d'appui le garde-fou d'un pont de bois. || Planche clouée transversalement sur les poteaux d'une barrière pour les maintenir.

— Cord. Ficelle à lier les paquets.

— Erpét. Couleuvre brune tachetée de roux.

— Manèg. Bande de poils blancs qui se prolonge sur le chanfrein de certains chevaux. On dit plus souvent *liste*.

— Techn. V. LICE. || Bâton dont se servent les cordiers pour la fabrication de la sangle. || Cylindre de verre ou de bois dur et poli dont se servent les corroyeurs pour polir les cuirs. || Roulette de bois très dur employée par les maroquiniers à un usage semblable.

LISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Lisser. S'empl. adjectiv. De la dentelle lissée.

— Confis. *Amandes lissées*. Amandes dont on a enlevé la peau, et que l'on a recouvertes d'une couche de sucre.

— LISSÉ, s. m. Qualité de ce qui est lisse. Le lissé d'une étoffe. Le lissé des feuilles. Je promenais les doigts avec plaisir sur le *lissé* du cylindre. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Degré de cuisson du sirop de sucre, au point de filer plus ou moins. || *Grand lissé*. Se dit quand le fil que l'on forme en tirant du sirop de sucre entre les doigts est assez fort. || *Petit lissé*. Se dit quand il est fragile. Cuire au grand lissé, au petit lissé. Nous avons obtenu le grand lissé, le petit lissé. || *Sucre à lissé*. Sucre au premier degré de sa cuisson.

LISSEAU, s. m. Techn. Dans quelques ateliers, peloton de fil ou de ficelle.

* **LISSER**, v. a. 1re conj. Rendre lisse. Lisser du linge, de la dentelle, des bas.

> Son plumage entier, qu'il *lisse* et qu'il polit,
> Des rayons du soleil se peint et s'embellit. (Lalanne.)

— Mar. Garnir un vaisseau de ses lisses.

— Techn. Couvrir d'un enduit de sucre. || *Lisser la bougie*. Chez les ciriers. La rendre unie dans toute sa longueur, en la faisant passer sous le rouloir. || *Lisser la bougie filée*. La faire passer dans une serviette mouillée. || *Lisser les grains de poudre*. Dans les fabriques de poudre à canon. Rendre les grains unis en les agitant dans un cylindre creux mis en mouvement. || *Lisser la laine*. Dresser ses filaments pour s'opposer à leur tendance naturelle à se friser et à se feutrer. || Ouvrir la laine dans la teinture pour lui faire prendre également la couleur.

— SE LISSER, v. pron. Être lissé. S'emploie dans tous les sens de l'actif. Ce papier, cette étoffe, cette bougie se lisse facilement. Ce vaisseau commence à se lisser.

LISSERON, s. m. Techn. V. LICERON.

LISSETTE, s. f. (rad. *lisse*). Techn. Outil d'os dont le raquettier se sert pour donner le poli à son ouvrage.

— Syn. de LICETTE.

* **LISSEUR, EUSE**, s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui lisse la surface du papier, du linge, du cuir, pour la rendre brillante. || Celui, celle qui lisse des sucreries.

— LISSEUSE, s. f. Machine à lisser la laine.

— Adjectiv. Ouvrier lisseur. Cylindre lisseur.

LISSIER, s. m. Techn. V. LICIER.

LISSOCHILE, s. m. (pr. *li-ço-kile*; ét. gr., λισσός, lisse; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées vandées, établi pour des espèces africaines.

LISSODE, s. m. (ét. gr., λισσός, lisse). Entom. Syn. de LISSOME.

LISSODÈME, s. f. Entom. Syn. de LISSA.

LISSOGÈNE, s. m. (ét. gr., λισσός, lisse; γένειον, menton). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour une espèce de Guinée.

* **LISSOIR**, s. m. Techn. Instrument, outil de verre, de marbre, d'ivoire, ou de toute autre matière dure, qui sert à lisser, à polir le linge, le papier, etc. || Salle où travaillent, dans une papeterie, les lisseurs et les lisseuses. || Atelier, tonneau pour lisser la poudre.

— Cartonn. Instrument pour unir et polir le papier, les cartes, le carton.

— Techn. Outil de corroyeur pour polir les cuirs de couleur et leur donner le dernier lustre.

— LISSOIR, s. m. ou LISSOIRE, s. f. Techn. Perche dont on se sert pour remuer la laine, la briser.

— Adjectiv. *Peigne lissoir*. Peigne servant à lisser les cheveux.

LISSOME, s. m. (et. gr., λισσός, lisse; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour trente-cinq espèces, dont une seulement est européenne.

LISSONOTE, s. m. (étym. gr. λισσός, lisse; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une douzaine d'espèces américaines.

LISSOPTÈRE, s. m. (ét. gr., λισσός, lisse; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type se trouve aux îles Falkland.

LISSORHINE, s. m. (ét. gr., λισσός, lisse; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce des côtes de Guinée.

LISSOTARSE, s. m. (ét. gr. λισσός, lisse; fr. *tarse*). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce française des terrains crétacés.

LISSOTRITON, s. m. (ét. gr., λισσός, lisse; fr. *triton*). Erpét. Genre de batraciens, détaché des salamandres.

LISSURE, s. f. Techn. Polissure obtenue par le lissoir.

LISSUS, Géogr. anc. Ville de Dalmatie, aujourd'hui *Alessio*.

LIST (Frédéric). Économiste, né à Reutlingen, 1789-1846, enseigna l'économie politique à Tubingue, 1817, et, à propos d'une pétition malsonnante, fut condamné en 1822 à dix ans de réclusion. Il se retira aux États-Unis, composa un ouvrage contre le libre-échange, et eut, l'un des premiers, l'idée du Zollverein. Il a écrit: *Sur un Réseau de chemins de fer à construire en Saxe pour servir de base à un réseau embrassant toute l'Allemagne*; *Système national d'économie politique*, etc.

LISTA Y ARAGON (Alberto). Écrivain et mathématicien espagnol, né à Seville 1775-1848, eut une vie très agitée, fut plusieurs fois forcé de quitter l'Espagne; dirigea plusieurs journaux. Son *Tratado de matemáticas puras y mixtas* est devenu un livre classique en Espagne. Il a publié: *Poesías*; *Lecciones de literatura española*, *Ensayos literarios y críticos*; etc.

* **LISTE**, s. f. (ét. anc. haut-all., *lista*, bordure, bande). Catalogue de plusieurs noms. Il se dit ordinairement des personnes. Liste des conseillers d'État, des officiers généraux, des membres de l'Académie. Cet accusé a demandé la liste de ses juges, la liste des jurés. Je n'avais pas mis celui-ci sur ma liste. Ces noms ne servent qu'à enfler, qu'à allonger la liste. Je me suis fait porter sur la liste des candidats. Ce sont des *listes* comme quand vous gagnâtes votre procès. (Mme de Sévigné.) Si l'on faisait une *liste* des princes qui ont augmenté les possessions de la France, Bonaparte n'y figurerait pas. (Chateaubriand.)

— Se dit aussi des choses. La liste des promotions. Liste des événements arrivés dans l'année. Liste des ouvrages publiés dans l'année. La liste de la loterie, des numéros sortants, gagnants.

— *Liste de proscription*. Nom donné à Rome, à la liste des personnages proscrits.

— *Grossir la liste*. S'ajouter au nombre de. On a découvert trois nouveaux cadavres qui sont venus grossir la liste déjà longue des victimes de cet accident.

— *Liste civile*. Dans les monarchies constitutionnelles. Ensemble des allocations annuelles et affectations de meubles ou d'immeubles que la constitution attribue au souverain.

— Administration du revenu de la couronne. Administrateur de la liste civile. Intendant de la liste civile.

— Fam. Appointements. Si l'employé meurt, le surnuméraire hérite de 1,200 livres d'ap-

pointements ; ces 1,200 livres d'appointements, c'est sa *liste* civile à lui. (A. Dumas.)

— Manég. Bande blanche sur le front et le chanfrein d'un cheval.

LISTEAU, s. m. Mar. Petite lisse ou morceau de lisse. || Pièce de bois qui sert à réparer un léger défaut dans un mât, dans une vergue, quand ces agrès sont composés de plusieurs morceaux. || Suite de tringles posées sur les côtes intérieurs d'un bâtiment en construction, à la hauteur où les baux doivent être placés.

— Maçonn. Petit filet d'une base de piédestal, qui couronne la baguette.

* **LISTEL**, s. m. (ra l. *liste*). Archit. Moulure carrée ou bande étroite qu'on dispose comme ornement aux colonnes et autres parties des bâtiments. || Espace plein entre les cannelures. || Pl., des *listeaux*.

— Artill. Petite moulure d'une pièce d'artillerie.

— Mar. Syn. de LISTEAU.

— Monn. Cercle qui règne autour de la circonférence des monnaies pour préserver la gravure contre les atteintes du frottement.

— Techn. Baguette employée par les menuisiers pour former des encadrements, moulures ou rebords.

LISTÈRE, s. f. (de *Lister*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des orchidées néottiées, établi pour des herbes qui croissent dans l'hémisphère boréal.

— Moll. Genre de coquilles, qui n'est autre que la trigonelle.

LISTIA, s. m. Bot. Genre d'herbes de la famille des papilionacées lotées, établi pour des espèces de l'Afrique australe.

LISTOIR, s. m. Techn. Petit morceau de bois employé en menuiserie, pour former encadrement, moulure ou rebord.

* **LISTON**, s. m. (rad. *liste*). Blas. Sorte de bande de l'écu sur laquelle se place souvent la devise.

— Mar. Bande de bois dont on recouvre le bord de la première rangée des feuilles qui forment la doublure du vaisseau.

LISTRAC, Géogr. Comm. du cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux (Gironde) ; 2,300 hab.

LISTRODÈRE, s. m. (étym. gr., λίστρον, rateau ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une cinquantaine d'espèces vivant généralement dans les régions froides de l'Amérique.

LISTRONYX, s. m. (ét. gr., λίστρον, râteau ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour quelques espèces dont le type se trouve sur les bords du détroit de Magellan.

LISTROPTÈRE, s. m. (ét. gr., λίστρον, râteau ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour quatre espèces des régions chaudes de l'Amérique.

LISTROSCÉLIDE, s. f. (ét. gr., λίστρον, râteau ; σκελίς, jambe). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des locustiens, dont l'espèce type vit aux îles Moluques.

LISTWOER, Myth. scand. Une des deux vierges qui sont les compagnes de la déesse infernale Hela.

LISYANTHE, s. m. Bot. Genre de la famille des gentianées, dont les espèces, réparties en quatre sections, se trouvent en Amérique.

* **LIT**, s. m. (pron. *li* ; et lat., *lectum*, même signif.). Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer. On comprend ordinairement sous ce nom ce qui compose ce meuble : le bois de lit ou la couchette, le sommier ou la paillasse, un lit de plume, des matelas, un traversin, les draps, la couverture, la courtepointe ou le couvre-pied, le ciel du lit, les rideaux, etc. Un beau, un bon lit. Un lit bien garni. Dresser, tendre un lit. Le devant, la ruelle, le dos, le chevet, les pieds d'un lit. Être, se mettre, se tenir au lit. Sortir, descendre, sauter du lit. Se jeter sur son lit, hors de son lit, à bas du lit. Mourir dans son lit. Beaucoup d'enfants ont trouvé la mort sur le champ de bataille ; il est d'un homme de la braver sur son *lit* (Boiste). Que peuvent tant de fidèles domestiques empressés autour de son *lit* ? (Boss.) Un *lit* nous voit naître et nous voit mourir. (X. de Maistre.) Après mon faux-pas, je marchant vers le nord, on découvre mon *lit*. (Id.)

> Le sénat fut séduit : une loi moins sévère
> Mit chaste dans mon *lit* et Rome à mes genoux (RACINE.)
>
> Rolla considérait d'un œil mélancolique
> La belle Marion dormant dans son grand *lit*. (A. DE MUSSET.)

— Bois, fond du lit. Un lit de bois de noyer, d'acajou, de chêne, le merisier. Un lit de fer. Les Espagnols, même de la classe pauvre, ont un bois de *lit* doré. (Gard.) En Italie, les *lits* sont d'une largeur démesurée, et nous ne pouvons leur reprocher leur excès de mollesse, car il ne nous souvient que de la dureté de ceux qu'on nous y a donnés. (Id.)

— Le tour du lit. Un lit de damas, de percale, de serge. Un lit d'été. On voit encore, parmi les meubles de la couronne, un superbe *lit* travaillé en soie, en or, en petites perles fines et petites pierreries, tapissé par Mme de Maintenon pour Louis XIV. (Mme de Genlis.)

— *Lit en bateau* ou *en gondole*. Celui dont le devant a la forme évasée d'une barque. *Lit à tombeau*. Nom qu'on donnait autrefois à un lit dont le ciel était plus élevé vers la tête que vers les pieds. Son logement chez la vitrière était une petite chambre, mal éclairée, mal aérée, avec un *lit* à tombeau très étroit. (Mme de Montolieu.) || Se dit aujourd'hui d'un lit de forme carrée. || *Lit double* ou *lits jumeaux*. Lit qu'on peut partager pour faire deux lits distincts.

— La plume, les matelas sur lesquels on couche. Un bon lit. Un mauvais lit. Un lit dur, un lit bien mollet. Un *lit* mollet, où nous enfoncerait dans la plume, fond et disparaît le corps pour ainsi dire. (J.-J. Rouss.)

— *Lit nuptial*. Le lit où couchent les nouveaux mariés la première nuit de leurs noces. Le curé vint bénir le lit nuptial. Chez les Romains, le lit nuptial se dressait pour la nouvelle mariée dans la salle située à l'entrée de la maison. Le lit nuptial était l'objet d'un grand respect.

— *Souiller son lit* et populairement *Souiller le lit nuptial*. Commettre un adultère.

— Fig. Les parfums les plus odorants ainsi que les couleurs les plus vives, dans les végétaux, sont attachés à leurs fleurs comme au *lit* nuptial de leurs amours. (B. de St-P.)

— Particulièrement, La couche nuptiale. La foi, l'union, conjugale. Au-je dû mettre au jour l'opprobre de son *lit* ? Rac.

> Après que le transport d'un amour plein d'horreur
> Jusqu'au *lit* de ton père a porté la fureur (RAC.)
>
> Et vous croyez pouvoir, sans blesser nos regards,
> Faire entrer une femme au *lit* de nos Césars ! (Id.)

— On l'emploie quelquefois pour la signification de Mariage. Les enfants du premier, du second lit. Il est du troisième lit. Les des enfants de deux lits.

— Par extens. Tout lieu où l'on peut se coucher, ce qui couvre ce lieu. Un lit de gazon, de verdure, de fougère, de mousse. Prendre la terre pour *lit* mes pleurs pour nourriture. (Dorat.) Ce berceau est une petite planche ; dessous le plus léger qui porte un *lit* de mousse ou de coton sauvage. (Chateaub.)

> Sur un *lit* de feuillage et d'arbustes rampants
> Il dépose la tête aux berceaux de serpents (DE SAINT-ANGE.)
>
> Elle tombe, et des bois la dernière ombre sèche,
> Est le *lit* où mourante elle attend le trépas. (Id.)

— Fig. Il me semble que mon sauveur a fait quelque chose de semblable sur le *lit* sanglant de la croix. (Bossuet.)

> Je les vois (les poissons) en troupes légères
> S'élancer de leur *lit* natal. (RACINE.)

— *Lit de parade*. Lit tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage. Lit où l'on expose, pendant quelques jours, les princes ou grands seigneurs après leur mort, avant de les inhumer.

— *Lit de repos*. Petit lit bas et sans pavillon, où l'on se repose dans le jour.

— Fig. Le fauteuil académique est un *lit* de repos où le bel esprit sommeille. (Fontenelle.)

— *Lit de sangle*. Lit fait de sangle ou d'un morceau de coutil attaché à deux morceaux de bois de la longueur d'un lit ordinaire, et soutenus par quatre pieds ou jambages qui s'écroisent deux par deux.

— *Lit de camp*. Petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut facilement le transporter. Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde.

— *Lit de veille*. Lit qu'on dresse dans la chambre d'un malade pour le veiller.

— *Lit de grandeur*. Lit où l'on peut coucher deux.

— *Lit de misère* ou *de travail*. Lit sur lequel on met une femme pour l'accoucher.

— *Lit de douleur*. Lit dans lequel est couchée une personne souffrante, gravement malade. Il a passé deux mois sur le lit de douleur.

— *Lit d'ange* ou *lit à la duchesse*. Lit qui était sans quenouilles ou piliers, et dont on retroussait les rideaux. M. de Coulanges vous parlera de votre *lit* d'ange. (Mme de Sevig.)

— *Lit en housse*. Lit entouré d'une garniture suspendue.

— *Lit de table*. Espèce de lit sur lequel les anciens se couchaient pour manger.

— *Lit génial*. Chez les anciens, Lit nuptial, qui était consacré aux génies.

— *Lit de roses*. Lit parsemé de feuilles de roses, en usage chez les anciens Sybarites.

— Fig. *N'être pas sur un lit de roses*. Souffrir beaucoup moralement ou physiquement.

— *Lit funèbre*. Lit sur le quel on plaçait autrefois le cadavre avant de le brûler.

— *Lit de plume*. Toile ou coutil en forme de sac, de la grandeur d'un lit, rempli de plumes. Suis-je mieux nourri, suis-je dans ma chambre à l'abri du Nord, a-je un *lit* de plume, après vingt ans entiers qu'on me débite dans la place ? (La Bruyère.)

— *Ils font lit à part, ils font deux lits*. Se dit d'un mari et d'une femme qui ne couchent pas ensemble. Par opposition : *Ils ne font qu'un lit*. Se dit d'un mari et d'une femme qui couchent ensemble.

— *Coucher au grand lit*. S'est dit d'une femme mariée qui ne fait point lit à part.

— *Le grand lit* designait autrefois le Lit pour la nuit. *Le petit lit* désignait le lit pour la sieste.

— *Garder le lit, ne pas quitter le lit*. Se dit d'une personne qui est retenue au lit par quelque incommodité.

— *Faire un lit, faire le lit*. Le mettre dans l'état qu'on puisse s'y coucher. On dit aussi : Arranger un lit, le faire, le refaire, le bassiner, un lit, etc.

— Fam. *Aller du lit à la table et de la table au lit*. Ne faire que manger et dormir.

— *Au lit*. Couche dans un lit.

> Elle plaint le malheur de la jeune Lucinde
> Qu'on veut qu'en se couchant on lui dise : Au lit !
> Tant d'heures sans dormir et se coucher tout nu ! (REGNARD.)

— *Être au lit*. Être couché.

— *Être au lit*. Signifie aussi Être alité pour cause de maladie. Je suis au lit depuis un mois avec la fièvre continue. Barthez.

— *Se mettre au lit*. Se déshabiller et se coucher.

— *Prendre le lit*. Se mettre au lit pour cause d'indisposition ou de maladie.

— *Avoir mal du lit*. En se levant, en sautant à bas du lit. Ce rameau de Valstein que l'empereur Ferdinand II se proposait de faire sauter du *lit* par quatre honnêtes Irlandais. (Voltaire.)

— *A plat du lit*. Expression qui paraît avoir été usitée à Genève en parlant d'une personne alitée. Il n'y avait que l'excuse d'être à plat de *lit* qui pût me dispenser de courir à son premier mot. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Être au lit de la mort, au lit de mort, sur son lit de mort*. Être sur le point de mourir. Il ne faut pas attendre qu'on soit au lit de la mort pour faire pénitence. Toutes les ressources dont nous pouvons nous flatter au *lit* de la mort sont d'ordinaire des illusions. (Mass.) Ma mère au *lit* de mort a reçu nos promesses. (Voltaire.)

— *A son lit de mort*. En mourant, avant de mourir. A son lit de mort, il a pardonné à ses ennemis.

— *Mourir dans son lit, terminer ses jours dans son lit*. Mourir de mort naturelle et non de mort violente ou par suite d'accident. Il n'osa se démettre de la dictature pour vivre en simple particulier, et il termina ses jours dans son *lit*. (Rollin.)

— *Mourir au lit d'honneur*. Mourir à la guerre, dans un combat, à la défense ou à l'attaque d'une place. Cet exemple et ce fut du maréchal de Marillac font assez voir que quiconque est à la tête des armées ou des affaires, est rarement sûr de mourir dans son *lit* ou au *lit* d'honneur. (Volt.) On le dit aussi d'un homme qui meurt dans l'exercice d'une profession honorable. Il est mort au lit d'honneur.

— Fig. *Lit de Procuste*. Limites étroites qui entravent l'activité, le besoin d'action de quelqu'un. Scribe mit bravement ses vers sur le *lit* de Procuste. (Vitet.

— *Fonder un lit dans un hôpital*. Constituer la somme nécessaire pour entretenir perpétuellement un lit dans un hôpital.

— Couche d'une chose quelconque qui est étendue sur une autre. On trouve dans ce terrain un lit de terre, puis un lit d'argile, puis un lit de sable, puis un lit de pierre. Un lit de mâchefer. Un lit de plâtre. Un lit de mortier. Un lit de fumier, de terreau. Pour faire ce sirop, on met dans un verre un lit de tranches de pommes, puis un lit de sucre. Un lit sur lit, etc.

— Prov. *Prendre une personne au saut du lit, sortir du lit*. Aller la trouver, lui faire une visite au moment qu'elle se lève. *Comme on fait son lit on se couche*. On se trouve bien ou mal selon la conduite que l'on a tenue. *Le lit est une bonne chose ; si l'on n'y dort, l'on y repose*. Le lit est utile à la santé de ceux mêmes qui n'y peuvent dormir. || *Le lit est l'écharpe de la jambe*. Un bras blessé peut se mettre en écharpe, une jambe blessée exige qu'on garde le lit.

— Admin. milit. *Lits militaires*. Nom donné à une société qui a l'entreprise de la fourniture de la literie pour l'armée. Propose des lits militaires.

— Anc. coût. *Lits et passetées*. Nom donné au privilège des habitants du pays de Comminges qui, même en temps de guerre, pouvaient commercer librement avec l'Espagne sur une partie de la frontière.

— Anc. jurisprud. *Lit entier*. Le mari et la femme. *Frère, sœur de lit entier*. Frère, sœur nés l'un de père et de mère, ou de père seulement par opposition à *Frère, sœur de demi-lit*, qui se dit pour Consanguin et utérin. || *Sommier de lit entier*. Contracter une obligation en commun avec sa femme. || *Lit brisé*. Mariage dissous.

— Art milit. *Lit de pont*. Plancher ou fascinage sur le pont passent les chevaux, les voitures et les piétons.

— Chirurg. *Lit mécanique*. Lit disposé de manière à changer les malades et les blessés sans qu'ils éprouvent de secousses. *Lit orthopédique*. Lit qui renferme une mécanique propre à redresser les personnes contrefaites.

— Constr. Chacune des faces par lesquelles les pierres de taille ou les briques se touchent dans une construction, un monument, un édifice. Des *lits* de briques, en encorbellement les unes au-dessus des autres, forment des cornières. Merimée. || *Lit d'un banc de pierre dans la carrière, d'une assise dans une construction de pierres*. Le dessus et le dessous d'un banc de pierre, d'une assise. *Lit tendre*. Le lit de dessus d'une pierre dans la carrière. *Lit dur*. Le lit de dessous. || *Lit brut*. Celui qui n'est pas équarrissé.

— Géogr. Canal dans lequel coule un fleuve, une rivière, un ruisseau ; espace qu'occupe la mer, bassin où se trouve renfermé un lac, un étang. La rivière qui était sortie de son lit y est rentrée. La Durance change souvent de lit. L'ancien lit de ce fleuve. Le lit de la mer, de l'Océan. Les os dans leur *lit* étaient emprisonnés. L. Rac. Chaque lame venant à se retirer découvrait une grande partie du *lit* du rivage. B. de St-P. La rivière sur le bord de laquelle ils étaient couchés en bouillonnant sur un *lit* de roches. (L.) Le ruisseau courant sur un *lit* de cailloux. (Tissot.)

> Il a fait la mer : Bassin où la vague
> Et dans son *lit* étend la mer sans cesse. (L. RACINE.)
>
> Belgrade et Semlin sont en guerre.
> Dans son *lit* paisible naguère,
> Le vieillard Danube leur père
> S'éveille au bruit de leur canon. (V. HUGO.)

— Fig. Ce sont les doctrines qui creusent le *lit* où les passions coulent. La Mennais.

— Hist. *Lit de justice*. On appelait ainsi, dans l'ancienne monarchie, une séance solennelle du parlement où le roi siégeait sur un trône, qu'on appelait *lit* dans le vieux langage, entouré des grands du royaume et des ducs et pairs. On parle déjà des lits de justice sous Charles V et même sous Philippe VI ; plus tard, lorsque le parlement eut certaines attributions politiques qui lui permettaient de résister aux édits royaux, le roi tenait une séance royale, pour faire enregistrer les édits sans discussion. Ces lits de justice étaient regardés comme des espèces de coups d'État. Cela n'empêcha pas le parlement de s'humilier outre mesure devant le principe monarchique, dans le *lit* de justice qui se tint dix jours après. (L. Blanc.)

— Mar. Empreinte laissée par un bâtiment échoué dans la vase. || *Lit de marée*. Courant provoqué dans un chenal par le flot ou le jusant. *Le lit du vent, d'un navire*. La direction du vent, d'un courant. *Tenir le lit du vent*. Aller à six quarts de vent près du rumb d'où il souffle.

— Vénér. *Au lit, au lit, chiens !* Exclamation dont les veneurs se servent pour faire quêter les chiens, quand on veut lancer un lièvre.

LITA, s. m. (étym. gr., λιτός, petit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, et dont pour plus de quatre-vingts espèces européennes.

LITAGE, s. m. Techn. Action de liter les étoffes.

LITANA (Forêt). Géogr. anc. Forêt de l'Italie ancienne, sur les frontières de la Ligurie et de l'Etrurie. Les Gaulois Cisalpins y battirent deux fois les Romains, en 215 et en 193 av. J.-C.

* **LITANIES**, s. f. pl. (ét. gr., λιτανεία, prières, supplications ; de λίτομαι, je prie). Prières dans lesquelles, après s'être adressé à Dieu, on l'intercède par l'entremise de la sainte Vierge et des saints, en les invoquant les uns après les autres. Réciter, dire, chanter les litanies. Les litanies des saints. Un saint qui n'est pas dans les litanies.

— Par extens. Se dit en parlant des divinités du paganisme. Le chœur des femmes entonne sa longue plainte par des *litanies* de deux protecteurs. (P. de St-Victor.)

— *Litanies du saint nom de Jésus, litanies de la Vierge*. Litanies dans les quelles on invoque Jésus Christ, la sainte Vierge, en énumérant toutes leurs perfections.

— Se disait autrefois du Kyrie. Se disait aussi des trois jours des Rogations, que l'on appelait les *grandes litanies*.

— On donnait le même nom à la fête de saint Marc, à cause de la procession générale qui se fait ce jour-là.

— On donnait jadis divers noms aux litanies, selon la manière dont elles étaient chantées et la partie de l'office à laquelle elles se rapportaient, ou selon les usages auxquels elles étaient employées dans diverses localités.

— *Litanies du sabbat*. Parodies des litanies qui se chantaient au sabbat les mercredis et les vendredis.

— S'emploie souvent au pluriel pour Bavardages. Il nous rompt la tête avec ses litanies. C'est un cri pour me prier de parler d'eux ; mais je ne suis pas toujours en humeur de faire des *litanies*. (Mme de Sev.)

— Fig., au singulier. Énumération longue et ennuyeuse. Il nous faisait chaque jour une longue litanie de ses malheurs, de ses plaintes, de ses promesses. C'est une litanie à n'en plus tenir. L'abbé a fait une *litanie* des Sévignes. Il veut travailler à nos Rabutins. (Mme de Sévigné. C'est une assez triste *litanie* de mésaventures. (Gérard de Nerval.)

> Jean m'invite à dîner avec cérémonie,
> Et me fait une *litanie*
> De trente choses que je ne connais pas. (SÉNECÉ.)

— Loc. prov. *Mettre quelqu'un dans ses litanies*. Prier bien pour lui. Il s'emploie plus souvent ironiquement pour souhaiter du mal à quelqu'un. Tôt ou tard le ciel exauce les peuples et leur ôte les tyrans qu'ils avaient mis dans leurs litanies. || Fig. *Mettez-moi dans vos litanies*. Occupez-vous de moi, songez à mon affaire. *C'est toujours la même litanie*. Ce sont toujours les mêmes idées, les mêmes expressions.

LITCHI, s. m. Bot. Syn. de NEPHÉLION. La pulpe fondante et parfumée du corossol reparaît dans la fraise qui tapisse nos bois, et celle du *litchi* dans le framboisier. (B. de St-P.)

LITÉ, ÉE, part. pass. du v. Liter. S'emploie adjectiv. Des harengs lités.

* **LITEAU**, s. m. (rad. *lit*). Nom donné aux raies colorées qui traversent les toiles d'une lisière à l'autre. Les nappes et serviettes ainsi préparées doivent avoir un *liteau* vers chaque extrémité. (Francœur. || On l'emploie plus souvent au pluriel. Des serviettes à liteaux.

— Toile rayée de bleu et de blanc fabriquée en Allemagne et destinée au commerce des Indes occidentales.

— Chass. Lieu où se repose le loup pendant le jour.

— Menuis. Tringle de bois clouée sur un mur, soit pour porter une tablette, soit pour servir d'appui à une cloison.

— Métall. Tringle de bois qui soutient le fond d'un soufflet.

* **LITÉE**, s. f. (rad. *lit*). Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte, dans le même repaire. || Se dit des petits que porte une femelle d'animal dans son ventre. La femelle du porc produit deux et trois fois par an ordinairement, entre six et douze petits par *litée*. (A. Beauchêne.)

LITER, v. a. 1re conj. Pêch. Mettre le poisson de mer, le hareng, le maquereau, la morue, par lits dans des tonnes, dans des barils.

— Techn. Couvrir la lisière du drap, afin qu'en le plongeant dans la teinture la partie ainsi couverte ne prenne point la teinture et garde son fond.

— SE LITER, v. pron. Être lité. Ce dernier ne se *lite* pas dans les barils. (Savary.)

* **LITERIE**, s. f. Tout ce qui compose un lit, et principalement les matelas, couvertures, traversins, etc. Magasin de literie. Il vient, il tient de la literie. || Particulièrement, dans l'administration militaire, les lits de la troupe.

LITERNE ou **LINTERNE**, Géogr. anc. Ville de la Campanie, auprès de la mer, au nord de Naples, dans laquelle mourut le premier Scipion l'Africain. Aujourd'hui *Patria*.

LITES du gr. *λιτaί*, prières). Myth. Les Prières, filles de Jupiter, suivant Homère, qui les représente boiteuses, ridées, et les yeux baissés. Elles écoutent l'homme qui les respecte, et portent ses vœux au pied du trône de Jupiter.

LITEUR, EUSE, s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui lite les draps.

LITHACHNE, s. f. (pr. *li-takne*). Bot. Syn. d'OLYRE.

LITHACTINIE, s. f. (pron. *li-tak ti-nie*; et. gr., *λίθος*, pierre; fr. *actinie*). Zooph. Genre de polypes, établi pour une espèce composée d'une membrane charnue enveloppant un disque calcaire et habitant les côtes de la Nouvelle-Irlande.

LITHAGOGIE, s. f. (rad. *lithagogue*). Méd. Propriété des remèdes qui guérissent la pierre.

LITHAGOGUE, adj. 2 g. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *ἀγω*, je chasse). Medec. Se dit des médicaments propres à faire sortir les graviers des voies urinaires.

— Substantiv. Un lithagogue. Le bistouri et les tenettes sont les seuls véritables *lithagogues*. (De Lens.)

LITHAGROSTIDE, s. f. (étym. gr., *λίθος*, pierre; fr. *agrostide*). Bot. Syn. de COIX ou de LARMILLE.

LITHAM, s. m. Voile porté en Orient par les hommes et qui sert à les préserver des ardeurs du soleil et de la fraîcheur dangereuse des nuits dans le désert.

LITHANTHRAX, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *ἄνθραξ*, charbon). Espèce de charbon bitumineux.

* **LITHARGE**, s. f. (étym. gr., *λιθάργυρος*; de *λίθος*, pierre, et *ἄργυρος*, argent). Chim. Protoxyde de plomb fondu, ordinairement coloré en rouge par un peu de minium. On la nomme litharge d'or ou d'argent, selon qu'elle présente une teinte blanche ou jaunâtre. La litharge sert à donner un vernis aux poteries; on l'emploie dans la fabrication du minium, et elle entre dans la composition de certains verres. Elle a la propriété de rendre les huiles extrêmement siccatives. La falsification des vins aigres se fait avec de la *litharge*. (J.-J. Rouss.) || *Litharge marchande*. Celle qui est sous la forme de petites écailles isolées. || *Litharge fraîche*. Masses de litharge fondues, qui sont sous la forme de stalactites.

* **LITHARGÉ, ÉE** ou **LITHARGYRÉ, E**, adj. Altéré, falsifié avec de la litharge. La vente du vin *lithargé* est défendue et punie. (Acad.)

— Contrairement à l'étymologie, l'Académie écrit *lithargiré*.

LITHÉOSPORE, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *σπόρος*, conduit). Minér. Variété de baryte sulfatée, connue sous le nom de *pierre de Bologne*.

LITHÉRÉTEUR, s. m. (et. gr., *λιθος*, pierre; *ἐρεθίζω*, je stimule). Chir. Instrument qui sert à extraire de la vessie par aspiration les calculs et les graviers.

LITHÉSIEN, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, dont la statue était élevée sur une pierre à Mélia.

LITHÉXÈRE, s. m. (et. gr., *λίθος*, pierre; *ξαίνω*, j'extrais). Chir. Instrument employé pour l'extraction des calculs de la vessie.

LITHI, s. m. Bot. Arbre du Chili dont la sève fait enfler les parties qu'elle touche et dont le bois, trempé dans l'eau, devient pour ainsi dire incorruptible.

* **LITHIASE** ou **LITHIASIE**, s. f. (ét. gr., *λιθίασις*; de *λίθος*, pierre). Médec. Formation de la pierre dans le corps humain. || Tumeur dure du bord des paupières. On dit aussi *lithiasis*.

LITHIASIQUE, adj. m. du gr. *λιθος*, pierre. Chim. Nom qu'on donnait autrefois à l'acide urique, et à certains sels.

LITHIATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide lithique avec une base. On dit aujourd'hui *urate*.

LITHINE, s. f. (du gr. *λίθος*, pierre). Chim. Oxyde de lithium trouvé dans les mines d'Uto en Suède.

— LITHINE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de Madagascar.

LITHIQUE, adj. 2 g. (du gr. *λίθος*, pierre). Chim. Se dit des sels qui ont pour base le lithium, son sulfure ou son oxyde. || Il se disait aussi de l'acide qu'on nomme aujourd'hui *urique*.

LITHIUM, s. m. (pr. *li-ti-omm*; ét. gr., *λίθος*, pierre). Chim. Métal extrait de la lépidolithe et voisin des métaux alcalins.

LITHIZONTE, s. m. (ét. gr., *λιθίζω*, je me pétrifie). Antiq. Nom que les anciens donnaient à l'escarboucle des Indes.

LITHOBATE, s. m. (et. gr., *λίθος*, rivage; *βατέω*, je marche). Erpet. Division du genre grenouille.

LITHOBIBLION, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *βιβλίον*, feuille). Miner. Nom par lequel on désigne les empreintes de feuilles et les feuilles que l'on trouve fossiles. On dit aussi *bibliolithe* et *lithophylle*.

LITHOBIE, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *βίος*, vie, parce que cet insecte vit sous les pierres). Myriap. Genre de chilopodes, famille des scolopendrides, établi pour huit espèces dont la plupart se trouvent en Europe.

— Bot. Genre d'herbes de la famille des mélastomacées, établi pour des espèces brésiliennes.

LITHOBOLIE, s. f. (étym. gr., *λιθοβολέω*, je lapide; forme de *λίθος*, pierre; *βάλλω*, je jette). Antiq. Supplice de la lapidation qu'on infligeait aux adultes.

— LITHOBOLIES, s. f. pl. Fêtes célébrées par les habitants d'Épidaure, d'Égine et de Trézène, en mémoire de deux jeunes filles de Crète que les habitants de Trézène lapidèrent dans une sédition.

LITHOCALAME, s. m. (étym. gr., *λίθος*, pierre; lat. *calamus*, tige). Paléont. Tige de roseaux fossiles.

LITHOCARPE, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *καρπός*, fruit). Paléont. Nom générique des fruits pétrifiés.

— Bot. Genre d'arbres de la famille des cupulifères, établi pour des espèces de Java.

LITHOCÉNOSE, s. f. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *κένωσις*, évacuation). Chir. Nom donné à la manœuvre employée, pour faire sortir par l'urètre, au moyen d'une sonde, les fragments des calculs brisés dans la vessie.

LITHOCHARE, s. m. (pr. *li-to-kare*; étym. gr., *λίθος*, pierre; *χαίρω*, je me réjouis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des pédériniens, établi pour trente espèces, dont dix-neuf américaines et onze européennes.

LITHOCHROMATOGRAPHIE, s. f. (pr. *li-to-kro-ma-to-gra-fi*; étym. gr., *λίθος*, pierre; *χρῶμα*, couleur; *γράφω*, j'écris). Techn. Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIE.

LITHOCHROMATOGRAPHIQUE, adj. 2 g. (pr. *li-to-kro-ma-to-gra-fike*). Techn. Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIQUE.

LITHOCHROMIE, s. f. pr. *li-to-kro-mi*; ét. gr., *λίθος*, pierre; *χρῶμα*, couleur). Procédé lithographique par lequel on imprime sur la toile une esquisse en noir et des surfaces de différentes couleurs à l'huile, de manière à produire l'effet d'un tableau à l'huile.

— Tableau exécuté par ce procédé.

LITHOCHROMIQUE, adj. 2 g. prom. *li-to kro-mike*). Qui a rapport à la lithochromie. Procédé lithochromique.

LITHOCHROMISTE, s. m. (pr. *li to kro-misste*). Techn. Artiste ou imprimeur en lithochromie.

LITHOCHROMOGRAPHIE, s. f. (pr. *li-to-kro-mo-gra-fi*). Techn. Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIE.

LITHOCHROMOGRAPHIQUE, adj. 2 g. (pr. *li-to kro-mo gra-fike*). Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIQUE.

LITHOCHRYSOGRAPHIE, s. f. (pr. *li-ko-kri-zo-gra-fi*; et. gr., *λίθος*, pierre; *χρυσός*, or; *γράφω*, j'écris). Techn. Impression sur pierre en or et en couleur.

LITHOCHRYSOGRAPHIQUE, adj. (pr. *li-to kri zo-gra fike*). Qui a rapport à la lithochrysographie.

LITHOCLASTE, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *κλαστής*, qui brise). Chir. Sorte de lithotriteur destiné à briser les calculs de la vessie, en agissant sur eux par percussion, ou par percussion et pression combinées.

LITHOCLASTIE, s. f. Chir. Emploi du lithoclaste pour réduire les calculs de la vessie.

LITHOCLASTIQUE, adj. Chir. Qui appartient à la lithoclastie.

* **LITHOCOLLE**, s. f. (ét. gr., *λιθοκόλλα*; fait de *λίθος*, pierre; *κόλλα*, colle). Ciment dont les lapidaires se servent pour fixer, assujettir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHODE, s. f. (ét. gr., *λιθώδης*, pierreux). Crust. Genre de décapodes anomoures, détaché des crabes, et établi pour quatre espèces, dont le type habite les mers du Nord.

— LITHODE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Amérique septentrionale.

LITHODENDRON, s. m. (pron. *li-to-din-dron*; étym. gr., *λίθος*, pierre; *δένδρον*, arbre). Zooph. Genre de polypiers calcaires, rameux, établi pour un certain nombre d'espèces, la plupart fossiles.

LITHODERME, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *δέρμα*, peau). Échin. Genre d'échinodermes, analogue aux holothuries et vivant dans la mer des Indes.

LITHODIALYSE, s. f. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *διάλυσις*, dissolution). Méd. Dissolution de la pierre à l'aide de médicaments pris par l'estomac ou de réactifs chimiques introduits directement dans la vessie.

— Chir. Tout procédé opératoire ayant pour objet la réduction des calculs de la vessie en fragments assez petits pour pouvoir être expulsés par l'urètre.

LITHODOME, adj. 2 g. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *δόμος*, demeure). Moll. Genre de mollusques perforants se rapprochant sensiblement des moules et des modioles.

LITHODRASSIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., *λίθος*, pierre, calcul; *δράσσειν*, saisir). Chir. Qui sert à saisir les calculs. || Se dit d'une pince à gaine et à plusieurs branches employée pour pratiquer la lithotritie.

LITHODYTE, s. f. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *δύτης*, qui navigue). Erpet. Groupe du genre grenouille.

LITHOÉGIEN, ENNE, adj. (et. gr., *λίθος*, pierre; *οἶνος*, habitation). Qui croît sur les pierres.

LITHOFELLIQUE, adj. (étym. gr., *λίθος*, pierre; lat. *fel, fellis*, fiel). Chim. Se dit d'un acide extrait des bézoards orientaux. On dit aussi *lithofellinique*.

LITHOFRACTEUR, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; lat. *frangere*, briser). Mélange explosif très énergique dans lequel il entre de la nitroglycérine.

LITHOGÈNE, adj. 2 g. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *γένω*, je produis). Qui donne naissance à des pierres. Il s'est dit de l'agent inconnu qui a tenu en dissolution la pâte lapidifique dans laquelle ont été pétrifiés les fossiles.

— Se dit d'un ciment qui devient dur comme des pierres. Ciment lithogène.

— Se dit encore de certains polypes dont le tuyau est pétrifié.

LITHOGENÉSIE, s. f. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *γένεσις*, génération). Partie de la minéralogie dont l'objet est de rechercher les lois qui président à la formation des pierres.

LITHOGÉOGNOSIE, s. f. (prononc. *li-to-je-o-ghno-zi*; et. gr., *λίθος*, pierre; *γῆ*, terre; *γνῶσις*, connaissance). Didact. Connaissance des pierres.

LITHOGLYPHE, s. m. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *γλύφω*, je grave). Techn. Graveur sur pierre, chez les anciens.

LITHOGLYPHIE, s. f. (rad. *lithoglyphe*). Art de graver sur pierre.

LITHOGLYPHIQUE, adj. 2 g. (rad. *lithoglyphe*). Techn. Qui appartient à la gravure sur pierre.

— LITHOGLYPHIQUE, s. f. Art du graveur sur pierre; art de graver les camées.

LITHOGLYPHITE, s. f. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *γλύφω*, gravure, ciselure). Miner. Pierre sur laquelle se trouvent des empreintes qui paraissent avoir été gravées.

* **LITHOGRAPHE**, s. m. Celui qui imprime par le procédé de la lithographie. (On le disait autrefois dans le sens de Lithologue.

— Adjectiv. Imprimeur *lithographe*. (Acad.)

* **LITHOGRAPHIE**, s. f. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *γράφω*, j'écris). Art de tracer sur la pierre, à la plume ou au crayon, des lettres ou dessins, qui peuvent ensuite être reproduits sur le papier, les étoffes et même le bois, par la voie de l'impression. La lithographie a été découverte par Aloys Senefelder, Allemand, en 1793, et importée en France en 1814. Cet art consiste à tracer sur une pierre avec un corps gras les traits ou le dessin qu'on veut reproduire, à décomposer ce corps au moyen d'un acide, afin de le rendre insoluble à l'eau, à humecter la pierre pour que l'encre ne puisse adhérer qu'aux traits ou aux points tracés sur la pierre, enfin à placer un papier qui enlève au moyen de la pression l'encre que l'on a appliquée, de manière à reproduire le dessin original. La *lithographie* a cet avantage d'être le jet immédiat de l'artiste. (Ratier.) La *lithographie* a créé pour ainsi dire la caricature. (Id.) La *lithographie* fait une concurrence assez active à la typographie et à la taille-douce pour l'impression des écritures. (Id.)

— Feuille imprimée par ce procédé. Voua une belle lithographie. Il possède une superbe collection de lithographies. Cette lithographie est pâle, effacée, nette.

— Par extens. Atelier d'un lithographe. Une bonne lithographie. Acheter une lithographie.

— Industrie du lithographe. La lithographie est en progrès.

— S'employait autrefois comme synonyme de LITHOLOGIE.

LITHOGRAPHIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lithographier. S'empl. adjectiv. Des portraits lithographiés.

* **LITHOGRAPHIER**, v. a. 1re conj. L'*i* se double aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous lithographiions, vous lithographiiez. Que nous lithographiions, que vous lithographiiez*. Imprimer par les procédés lithographiques. On a lithographié les figures de cet ouvrage. Il venait encore souvent avec des panneaux sur lesquels étaient *lithographiés* des sujets de bergerie. (De Gonc.)

— Absol. Lithographier avec talent. M. Célestin Nanteuil *lithographie* aussi bien qu'il dessine. (Th. Gautier.)

— SE LITHOGRAPHIER, v. pron. Être lithographié. Cette écriture se lithographie.

* **LITHOGRAPHIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la lithographie. Pierre lithographique. Imprimerie lithographique. Encre lithographique. Atelier lithographique. Les pierres lithographiques viennent pour la plupart d'Allemagne. Le bon marché des impressions *lithographiques* a donné naissance à un grand nombre de journaux envoyant à leurs abonnés des dessins de toute nature. (Ratier.)

LITHOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *εἶδος*, ressemblance). Hist. nat. Qui a l'apparence d'une pierre.

LITHOÏQUE, adj. (du gr. *λίθος*, pierre). Qui ressemble à la pierre. Ciment lithoïque.

LITHOLABE, adj. 2 g. et s. m. (étym. gr., *λίθος*, pierre, calcul; *λαβή*, dérivé de *λαμβάνω*, je prends, je saisis). Chir. Sorte de tenette destinée à saisir le calcul dans la vessie et à le maintenir fixe, pour pouvoir faire agir sur lui les instruments lithotriteurs. || Pince à trois branches qui constitue une de trois pièces de l'appareil de Civiale.

* **LITHOLOGIE**, s. f. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *λόγος*, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance des différentes espèces de pierres.

— *Lithologie humaine*. Traité des calculs et concrétions qui se forment dans le corps humain.

LITHOLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui concerne la lithologie. Il n'y avait pas un échantillon de la collection *lithologique* que je n'eusse pu désigner sur son nom. (G. Sand.)

* **LITHOLOGUE**, s. m. Celui qui a écrit sur la lithologie, qui s'occupe de cette science.

LITHOLYSIE, s. f. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *λύσις*, dissolution). Méd. Dissolution des calculs de la vessie au moyen d'injections.

LITHOMALACIE, s. f. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *μαλακός*, mou). Méd. Ramollissement des calculs de la vessie.

LITHOMANCIE, s. f. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *μαντεία*, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait par le moyen de certaines pierres précieuses. On les poussait les unes contre les autres, et leur son plus ou moins aigu faisait connaître la volonté des dieux.

LITHOMANCIEN, ENNE, adj. Antiq. Qui concerne la lithomancie.

— LITHOMANCIEN, ENNE, s. Celui, celle qui devinait par les cailloux.

LITHOMARGE, adj. et s. f. Nom donné à une variété d'argile qu'on a comparée à la moelle, et qu'on appelle aussi *moelle de pierre*.

LITHOMÈTRE, s. m. (et. gr., *λίθος*, pierre; *μέτρον*, mesure). Chir. Instrument au moyen duquel on peut mesurer la pierre.

LITHOMORPHITE, s. f. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *μορφή*, forme). Pierre sur laquelle sont figurés différents objets, comme s'ils avaient été dessinés ou peints, soit à leur surface, soit même dans leur intérieur.

LITHOMYLIE, s. f. (étym. gr., *λίθος*, pierre; *μυελός*, moelle). Chir. Opération au moyen de laquelle on brise la pierre dans la vessie. On dit aussi *lithomyclie*.

LITHOMYLEUR, s. m. (rad. *lithomylie*). Chir. Instrument employé pour écraser les calculs.

LITHONÈTE, s. f. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *νάω*, j'habite). Moll. Genre de cirripèdes.

LITHONOMIE, s. m. (ét. gr., *λίθος*, pierre; *νομός*, demeure). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des altiticites, établi pour deux espèces du sud-ouest de l'Europe.

LITHONTRIBON, s. m. (étym. gr., *λίθος*,

pierre; τρίβειν, broyer). Anc. méd. Poudre que l'on croyait propre à dissoudre la pierre dans la vessie.

LITHONTRIPSIE, s. f. Chir. Syn. de LITHOTRITIE.

LITHONTRIPTEUR, s. m. Chir. Syn. de LITHOTRITEUR.

* **LITHONTRIPTIQUE**, adj. 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; τριπτός, broiement). Méd. Se disait des remèdes auxquels on attribuait la vertu de dissoudre la pierre dans la vessie. On le dit aujourd'hui de ce qui a rapport à la lithotritie.

— Substantiv. Un lithontriptique. On n'a point encore trouvé de véritables *lithontriptiques*. (Acad.) Déjà du temps d'Hippocrate, on voit un malade succomber aux accidents produits par un prétendu *lithontriptique*. (Batier.)

LITHOPE, s. m. et gr., λίθος, pierre; πούς, pied. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont l'espèce type habite la Bolivie.

LITHOPÉDION, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; παιδίον, enfant). Térat. Enfant mort dans l'utérus ou hors de l'utérus et incrusté de sels calcaires.

* **LITHOPHAGE**, adj. 2 g. (étym. gr., λίθος, pierre; φαγεῖν, je mange). Qui mange la pierre. || Qui appartient aux animaux qui vivent dans les pierres. Espèces lithophages.

— LITHOPHAGE, s. m. Moll. Nom donné à plusieurs mollusques, non parce qu'ils se nourrissent réellement de pierres, mais parce qu'ils vivent plus ou moins profondément dans l'intérieur des pierres ou des rochers de la mer. Syn. de LITHODOME.

— LITHOPHAGES, s. m. pl. Famille de mollusques à coquille bivalve, renfermant les genres qui creusent la pierre pour s'y loger.

LITHOPHANIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; φαίνω, je éclaire). Techn. Procédé au moyen duquel on imprime dans un corps transparent, tel que la porcelaine, des dessins qui apparaissent quand ce corps est placé entre l'œil du spectateur et la lumière.

— Nom donné aux ouvrages exécutés par ce procédé.

LITHOPHILE, adj. 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; φίλεω, j'aime). Bot. Se dit d'une plante qui croît sur les rochers.

— LITHOPHILE, s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des diapériales, établi pour une espèce des régions tempérées de l'Europe.

— LITHOPHILE, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des caryophyllées, établi pour des espèces croissant dans une des Antilles.

— LITHOPHILES, s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides, voisine des drasses, et comprenant les espèces vivant parmi les pierres.

LITHOPHONE, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φωνή, son). Instrument de musique composé de pétrifications d'os et d'écorces d'arbres. Cet instrument donne un son tout particulier et une échelle chromatique d'une octave et demie.

LITHOPHOSPHORE, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φωσφόρος, lumineux. Minér. Baryte sulfatée radiée de Bologne, plus connue sous la dénomination de *pierre de Bologne*, et sous celle de *pierre phosphorique*, traduction de lithophosphore.

LITHOPHOTOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; fr. *photographie*). Techn. Procédé de gravure au moyen duquel on produit sur pierre lithographique des images photographiques que l'on peut multiplier par les procédés ordinaires de la lithographie.

LITHOPHOTOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la lithophotographie.

LITOPHYLLE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; φύλλον, feuille). Paléont. Feuille de végétaux fossiles.

* **LITHOPHYTE**, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φυτόν, plante). Hist. nat. Production marine qui tient de la pierre par sa dureté et de la plante par sa forme. Les anciens naturalistes donnaient ce nom aux madrépores et surtout aux espèces arborescentes, telles que les coraux, dans l'opinion qu'ils appartenaient au règne végétal.

— LITOPHYTES, s. m. pl. Deuxième tribu de la famille des polypes corticaux, renfermant les genres isidé, madrépore et millépore.

LITHOPLATOMIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; πλατύς, large; τομή, section). Chir. Dilatation de l'urètre pour extraire les calculs vésicaux.

LITHOPRIONE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; πρίων, je scie). Chir. Instrument proposé pour scier la pierre dans la vessie.

LITHOPRIONIE, s. f. (rad. *lithoprione*). Chir. Opération proposée pour scier les pierres dans la vessie.

LITHORINEUR, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, calcul; ῥίνειν, limer). Chir. Nom donné à un instrument destiné à user les calculs dans la vessie en les égrugeant et en les détruisant de la circonférence vers le centre.

LITHOSANTHE, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de rubiacées guettardées, établi pour des arbrisseaux de Java.

LITHOSCOPE, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; σκοπέω, je vois). Chir. Instrument servant à reconnaître la présence de la pierre dans la vessie et à en constater les dimensions.

LITHOSIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *lithosie*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte à la lithosie. || LITHOSIDES, s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes ayant pour type le genre lithosie.

LITHOSIE, s. f. (étym. gr., λίθος, pierre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour dix-huit espèces vivant en Europe et particulièrement en France.

LITHOSPERME, adj. 2 g. (étym. gr., λίθος, pierre; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des fruits durs et comme pierreux.

— LITHOSPERME, s. m. Bot. Nom donné au grémil ou herbe aux perles, dont les semences sont renfermées dans une écorce très dure.

LITHOSTÉRÉOTYPIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; fr. *stéréotypie*). Techn. Gravure chimique sur pierre.

LITHOSTÉRÉOTYPIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la lithostéréotypie.

LITHOSTRITION, s. m. Zooph. Syn. de COLUMNAIRE.

LITHOSTROTE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; στρωτός, pavé). Antiq. Chez les Romains, Pavé de marqueterie ou de mosaïque.

— Hist. sainte. Dans l'Évangile, Lieu où Pilate rendait la justice.

LITHOTHÉLIBIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; θλίβω, j'écrase). Chir. Méthode d'écrasement des pierres de la vessie, au moyen d'un doigt passé dans le rectum ou le vagin et d'un cathéter introduit dans la vessie.

* **LITHOTOME**, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; τομή, section). Chir. Nom donné aux instruments destinés à pratiquer l'opération de la pierre. Comme dans cette opération c'est la vessie et non la pierre que l'on incise, on a substitué à ce mot celui de *cystotome*.

* **LITHOTOMIE**, s. f. (rad. *lithotome*). Chir. Taille ou opération par laquelle on extrait un calcul de la vessie au moyen d'une incision faite aux parois de cet organe. On dit aussi *cystotomie*.

LITHOTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui concerne la lithotomie.

* **LITHOTOMISTE**, s. m. (rad. *lithotomie*). Chirurgien qui s'exerce particulièrement à l'opération de la taille.

— Adjectiv. Chirurgien lithotomiste.

LITHOTHÉSIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; τρῆσις, perforation). Chir. Perforation des calculs de la vessie.

LITHOTRIBE, s. m. Syn. de LITHOTRITEUR.

LITHOTRIPSIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; τρίβω, je broie). Chir. Syn. de LITHOTRITIE.

LITHOTRIPTIQUE, adj. Chir. Qui a rapport à la lithotritie.

* **LITHOTRITEUR**, s. m. (étym. gr., λίθος, pierre; τρίβειν, broyer). Chir. Instrument au moyen duquel on perforе ou l'on écrase les calculs, les pierres dans la vessie. On dit aussi *lithotribe*.

— Adjectiv. Appareil lithotriteur.

* **LITHOTRITIE**, s. f. prou. *li-to-tri-ci*; et. gr., λίθος, pierre; τρίβειν, broyer, briser). Chir. Opération au moyen de laquelle les calculs urinaires sont saisis et pulvérisés dans la vessie, à l'aide d'instruments introduits par les voies naturelles, sans incision ni effusion de sang, comme dans la lithotomie ou taille.

LITHOTRITIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lithotritier. S'empl. adjectiv. Qui a subi la lithotritie.

LITHOTRITIER, v. a. Ire conj. pr. *li-to-tri-ti-é*. Prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous lithotritions. Que vous lithotritiez.* Chir. Pratiquer la lithotritie. Peu usité.

LITHOTRITIQUE ou **LITHOTRIPTIQUE**, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la lithotritie.

LITHOTYPOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; fr. *typographie*). Techn. Art de reproduire sur la pierre une planche imprimée en caractères ordinaires.

LITHOXYLE, s. m. étym. gr., λίθος, pierre; ξύλον, bois). Paléont. Bois pétrifié.

LITHOXYLON, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; ξύλον, bois). Bot. Genre d'arbres de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, établi pour des espèces de Tahiti.

LITHOZOAIRE, adj. 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; ζῷον, animal). Zool. Se dit des masses gélatineuses qui encroûtent des supports pierreux. || LITHOZOAIRES, s. m. pl. Ordre de la classe des protozoaires.

LITHRÉE, s. f. (de *litthi*, mot chilien, même signif.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des anacardiacées, qui ont dix étamines dans les espèces du Chili et cinq seulement dans celle de la Californie.

LITHUANIE, (on allemand *Lithauen*). Géogr. Région au S.-E. de la mer Baltique, forma d'abord un grand-duché indépendant, qui fut ensuite uni à la Pologne. Elle est aujourd'hui partagée entre la Prusse et la Russie, qui a la plus grande part. Sol plat, couvert de forêts et de marécages, arrosé par la Duna, le Niemen, le Bug, le Pripet et le Dniéper. Pâturages excellents, nombreuse race de chevaux, bœufs et moutons; récoltes abondantes de seigle, orge, froment, avoine et blé sarrasin; grandes forêts de pins renommés, bois de construction et d'ornements.

— Hist. Jagellon, grand-duc de Lithuanie, épousa Hedwige, fille et héritière de Louis, roi de Pologne et de Hongrie en 1386, et se fit baptiser. En 1413, la Lithuanie fut réunie à la Pologne par un acte de la diète de Vilna; mais la noblesse seule prit les mœurs et le langage des Polonais; aussi les Lithuaniens ont-ils assez souvent cherché à se séparer d'une nation laquelle elle n'est nullement confondue. Aujourd'hui la Lithuanie comprend en Russie six gouvernements de Kowno, Vilna, Vitepsk, Mohilev, Minsk et Grodno.

LITHUANIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Lithuanie. Les *Lithuaniens*, branche de la famille lettonne, sont les plus anciens habitants du pays qui leur doit son nom. (Schmitzler.)

— LITHUANIEN, s. m. Linguist. Langue du rameau letton de la famille slavo-pélasgique, parlée en Lithuanie.

— adj. Qui appartient à la Lithuanie et à ses habitants. La majeure partie des districts environnants de Vilna sont composés de Slaves, qui, après avoir été ajoutés par les conquêtes à la domination *lithuanienne*, ont fini par prendre dominants leur langage et leurs mœurs. (Schmitzler.)

LITHURGE, s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; ἔργον, ouvrage). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des osmides, tribu des apiens, établi pour des espèces habitant les rivages européens et africains de la Méditerranée.

LITHYMÉNIE, s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; ὑμήν, membrane). Chir. Destruction des calculs vésicaux par injections.

LITIER, s. m. Techn. Syn. de LAITIER.

* **LITIÈRE**, s. f. (ét. lat., *lectica*, même sign. f.; de *lectus*, lit). Sorte de voiture ou de brancard, ordinairement couverte, portée, sur deux brancards flexibles, par deux bêtes de somme, l'une en avant et l'autre en arrière, ou par deux à trois hommes. Litière découverte, couverte. Une grande litière. Aller en litière. Se faire porter en litière. Votre carrosse est doux comme une litière. Pline appelle une *litière* couverte une chaloupe de voyageur. (Noël.)

Enfin le pécheur
Verra l'Éternel en face et n'en sera altéré.
Et l'honnête homme a pied ou faquin en litière
(Lamartine.)

— Par extens. Lieu ou l'on peut causer à l'aise comme dans une litière. Voilà ce qui entretient mes réflexions dans ces bois où je rêve souvent; ce serait bien une *litière* si nous y étions. (Mme de Sévigné.)

— Paille ou espèce de fourrage qu'on répand dans les écuries, dans les étables, dans les bergeries, etc., sous des chevaux, les bœufs, les moutons, etc., afin qu'ils se couchent dessus. Une bonne litière. Une vieille litière. Une litière fraîche. Elles avaient, dans les écuries du couvent, de la *litière* jusqu'au ventre. Le Sage. La tendrette des tiges du blé invite tous les animaux pâturants à le brouter, et même à y faire leur *litière*. B. de St-P.

— *Litière sautée*. Litière dont on a enlevé le crottin en la remuant avec une fourche.

— *Ce cheval est sur la litière*. Il est malade, estropié, a ne pouvoir sortir de l'écurie.

— Fig. *Être sur la litière*. Se dit d'un homme malade au lit, et de celui que l'âge et les grandes fatigues ont mis hors d'état d'agir. Il est sur la litière. Ils sont tous sur la litière. Nous autres gens de guerre, nous serions bientôt sur la *litière*, si nous ne mangions à toutes les heures du jour. (Gherardi.)

— *Faire litière de quelque chose*. Prodiguer, répandre quelque chose avec profusion. Il ne tient aucun compte de l'argent, il en fait litière. Il y avait tant de fruits qu'on en faisait litière. Ce capitaine faisant *litière* d'argent; c'est un marquis de vingt mille livres de rente, il a un équipage de prince. Brueys. C'est un homme qui fait *litière* de pistoles. (Corneille.)

Et ces enfants, étrangers aux soins,
Feront litière des empires,
Et se battront des potentats
Comme des soldats font les états. (Soumet.)

— *Faire litière de son honneur*. Le sacrifier sans scrupule.

— Matière sur laquelle les hommes ou les animaux peuvent se reposer s'étendre sur une litière de paille, de feuilles.

— Fig. Tout ce qui recouvre le sol.

Des [illegible] de la litière [illegible]
Dessus un lit de [illegible] [illegible]

— Antiq. Espèce de chaise ou de lit dans laquelle on s'étendait à un banquet. Il y avait des litières découvertes, des litières fermées, des litières à portières. Les Romains se servaient de litières pour voyager, pour se faire transporter d'un quartier à un autre.

— Magnan. Excréments des vers à soie.

* **LITIGANT, ANTE**, adj. (du lat. *litigare*, plaider). Jurispr. Plaidant, ou qui plaide. Il y a dans cette affaire plusieurs parties litigantes. Vieux.

* **LITIGE**, s. m. (du lat. *litigium*, même signif.). Jurispr. Contestation en justice. Une terre en litige. Un ancien litige.

— Dans le langage ordinaire, Toute sorte de contestation. Votre prétention est en litige. Un événement qui pourrait occasionner un litige.

— Anc. coût. normande. *Droit de litige*. Droit que le roi prélevait, en Normandie de nommer aux bénéfices dont le patronage était contentieux.

LITIGER, v. n. Ire conj. Usité au temps de Rabelais pour Plaider, être en procès.

* **LITIGIEUX, EUSE**, adj. Qui est ou qui peut être en litige. Point, droit litigieux. Affaire litigieuse.

La justice pesant ce droit litigieux,
Demande l'huître, l'écaille et laisse à deux les yeux.
(Boileau.)

Qui se plaît dans les contestations, dans les litiges. Esprit litigieux.

LITIOPE, s. m. et. gr., λίτος, petit; πούς, pied. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, dont on connaît trois espèces.

LITISDÉCISOIRE, adj. Jurispr. Qui décide les points débattus, en l'absence de preuves, ce serment litis-décisoire.

* **LITISPENDANCE**, s. f. (étym. lat., *lis*, gen. de *litis*, procès; *pendere*, pendre). Jurispr. Temps pendant lequel un procès est pendant en justice. Vous ne devez pas rester en possession pendant la litispendance. Il est vieux.

— *Exception de litispendance*. Demande par laquelle la partie assignée devant un nouveau tribunal pour un même objet réclame son renvoi devant le premier tribunal saisi de la connaissance de la contestation.

LITOCÈRE, s. m. (étym. gr., λιτός, mince; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour trois espèces des Indes orientales.

LITOMÈRE, s. m. (étym. gr., λιτός, mince; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce brésilienne.

LITOPE, s. m. (étym. gr., λιτός, mince; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour six espèces habitant le Cap de Bonne-Espérance.

LITORIE, s. f. Erpet. Genre de batraciens anoures, famille des ramettes, établi pour deux espèces des États-Unis.

* **LITORNE**, s. f. Ornith. Espèce de grosse grive à tête cendrée. La *litorne* est moins bonne à manger que la grive ordinaire. Acad.)

LITORYNQUE, s. m. et. gr., λιτός, mince; ῥύγχος, rostre). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des bombyliens, établi pour trois espèces de l'Afrique australe.

LITOSONYQUE, s. f. (ét. fr., λιτός, mince; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticides, comprenant deux espèces particulières au Brésil.

* **LITOTE**, s. f. (ét. gr., λιτότης, simplicité; de λιτός, simple, petit). Figure de rhétorique qui consiste à se servir, par modestie ou par égard, d'une expression qui fait moins pour faire entendre plus. C'est ainsi que Chimène, disant à Rodrigue : *Va, je ne te hais point*, veut lui faire entendre qu'elle l'aime toujours.

LITOTHÉCIEN, ENNE, adj. (ét. gr., λιτός, mince; θήκη, étui). Bot. Se dit des champignons membraneux qui tombent en gelée. || LITOTHÉCIENS, s. m. pl. Section de l'ordre des champignons gymnocarpes.

* **LITRE**, s. m. (du gr. λίτρα, mesure grecque pour les liquides). Métrol. Unité des mesures de capacité. Il contient un décimètre cube.

— Bouteille contenant un litre.

— Contenu de cette bouteille.

— *Demi-litre*. Mesure de capacité, la moitié du litre.

— Pop. Litre de vin. Boire un litre avec un ami.

LITRE, s. f. Archéol. Bords d'Égypte, de Judée et quelques autres contrées de l'Asie. *Litre d'argent*. Ancienne monnaie de l'Asie. La litre d'argent valait l'once d'or ou deux ducats.

* **LITRE**, s. f. (du lat. *listra*, bande d'étoffe longue et étroite). Grande bande ou ceinture noire que, pour la cérémonie des obsèques, on tend autour de l'église ou de la chapelle où elles ont lieu, en dedans ou en dehors. Autrefois, la litre était réservée aux princes, aux grands, aux hommes constitués en dignité, et portait, peintes ou appliquées, les armoiries du défunt. Aujourd'hui, elle s'accorde à toutes les familles qui veulent ou peuvent la payer. On l'appelle aussi *ceinture de deuil*, *ceinture funèbre*. A 2 mètres 60 centimètres du sol règne une espèce de *litre* ou de large bordure, sur laquelle sont tracés des ornements lazarres. Mérimée.

— *Droit de litre*. Droit qu'avaient, après le décès de leurs ascendants, les héritiers d'un patron-fondateur ou d'un seigneur haut justicier, de faire peindre autour de l'église ou chapelle fondée, ou dans les églises ou chapelles du ressort de la haute justice, une bande noire ornée des armoiries du défunt.

LITRER, v. n. Ire conj. Arg. Contenir.

* **LITRON**, s. m. (du gr. λίτρα, mesure). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, contenant environ 72 centilitres. Un litron de farine, de pois, de haricots, de fèves, de châtaignes. Un demi-litron de sel.

— Contenu d'un litron. Je vous appelais donc,

généreux trésors des terres, [illegible] pour de m'ouvrer un de ces [illegible] terres, que vous portez pendues à votre bauin. (Ch. Nodier.)

— *Demi-litron.* La moitié du litron.

LITSÉE, s. f. Bot. Genre de lauriers de la famille des lauriers, qui ne croissent que dans les espèces tropicales. Syn. de TETRANTHÈRE.

LITTER, v. a. 1re conj. Techn. Border la lisière d'un drap sur elle-même.

* **LITTÉRAIRE**, a. 1j. 2 g. (rad. lat., *litteræ*; fait de *litteræ*, lettres, belles-lettres.) Qui appartient aux belles-lettres. Nouvelles, mémoires littéraires. Critique littéraire. Il s'occupe d'objets littéraires. Le travaux littéraires. Le sujet de cet ouvrage est littéraire. Il est un ouvrage littéraire qui exige plus de force d'âme que le courage militaire; il expose à plus de dangers et obtient moins de récompenses. (Boiste.) L'étude des productions artistiques et *littéraires* nous donne l'idée la plus exacte de l'état des esprits. (Avers.)

Qui s'occupe, qui se pique de littérature. Il est homme, femme littéraire.

— Qui a la pureté de style exigée par les connaisseurs. Ouvrage trop peu littéraire.

— *Journal littéraire.* Écrit périodique uniquement consacré à la littérature.

— *Le monde littéraire.* Ceux qui cultivent les lettres. Cet ouvrage a produit une grande sensation dans le monde littéraire. Cette question partage le monde littéraire.

— *Société littéraire.* Réunion d'hommes de lettres.

— *Age, siècle, époque littéraire.* Époque où la littérature a jeté un grand éclat.

— *Anecdote littéraire.* Menu fait relatif à un auteur ou à un livre.

— *Matinées, soirées littéraires.* Réunions organisées pour des lectures ou des discussions littéraires.

— *Propriété littéraire.* Droit de propriété d'un auteur sur ses ouvrages.

* **LITTÉRAIREMENT**, adv. Sous le rapport littéraire. Ce discours, considéré littérairement, n'a aucun mérite. Littérairement parlant, cet ouvrage est mauvais. Je suis *littérairement* parlant, un homme très secondaire. (H. de Balzac.)

* **LITTÉRAL, ALE**, adj. (du lat. *litteralis*, conforme à la lettre.) Qui est selon la lettre, conforme à la lettre. Le sens littéral de ce passage est très différent du sens allégorique.

Par extens. Quoique cette imitation dans laquelle se complaisaient les peintres florentins soit trop *littérale*, elle a une grâce particulière. (H. Taine.)

— *Sens littéral.* Se dit, en parlant de l'Écriture, par opposition à Sens allégorique et à Sens mystique. Le secret de l'esprit de Dieu caché dans l'Écriture; car il y a deux sens parfaits, le *littéral* et le mystique. (Pascal.

— *Traduction, version littérale.* Traduction, version faite mot à mot. Cette traduction n'a aucune élégance, elle est trop littérale. Les traductions trop *littérales* sont comme des pâtes d'imprimerie ou des mosaïques brouillées. (Boiste.) Malheur aux faiseurs de traductions *littérales* qui, traduisant chaque parole, énervent le sens! (Volt.)

— *Commentaires littéraux.* Commentaires qui suivent le texte mot à mot.

— Se dit de la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à la langue grecque telle que la parlent aujourd'hui les peuples de la Grèce et des îles de l'Archipel. Il se dit, dans le même sens, de la langue arabe. Vous savez l'arabe littéral; mais comprenez-vous l'arabe vulgaire? Le grec *littéral* est fort différent du grec vulgaire ou moderne. (Acad.)

— On dit d'un homme qu'*il est trop littéral*, pour faire entendre qu'il prend les choses trop au pied de la lettre.

— Algèb. *Grandeurs littérales.* Grandeurs exprimées par des lettres.

— LITTÉRAL, s. m. Précision avec laquelle on prend les choses à la lettre. Le duc de Bourgogne avait conservé de son éducation une précision et un *littéral* qui se répandaient sur tout. (St-Simon.

* **LITTÉRALEMENT**, adv. (rad. *littéral*.) A la lettre. Traduire littéralement un passage. Ceci est expliqué trop littéralement. Ce passage, traduit littéralement, signifie tout autre chose que ce que l'auteur a voulu dire. Il est vrai qu'il ne le cite pas, mais il le copie *littéralement*. (Mme de Genlis.)

LITTÉRALISME, s. m. Néol. Interprétation ultra-littérale. Le *littéralisme* bibliquement de la mer une chose créée de Dieu en une fois. (Michelet.)

LITTÉRALISTE, adj. Néol. Qui a le caractère du littéralisme.

* **LITTÉRALITÉ**, s. f. (rad. *littéral*.) Attachement scrupuleux à la lettre dans une traduction. Il est bien difficile, dans une traduction, de concilier la littéralité avec l'élégance. La *littéralité* sauve de l'arbitraire. Reste: La *littéralité* est aussi un esclavage, et l'esclavage de l'esprit, souvent de la raison. (De Bonald.)

* **LITTÉRATEUR**, s. m. Celui qui est versé dans la littérature, homme de lettres. Un grand, un profond littérateur. Toute société de *littérateurs* spéculant sur la malignité, sur les passions, serait infâme. Boiste. L'envie littéraire n'est pas le vice des *littérateurs*, grâce à leur présomption. (L.)

— Adjectiv. Vous avez affaire à toute partie; M. de L... est *littérateur* jusqu'au bout des ongles. (Th. Leclercq.)

— L'Académie ne dit point comment il faut appeler une femme qui est versée dans la littérature. Il n'y a évidemment aucun inconvénient à dire *littératrice*.

* **LITTÉRATURE**, s. f. (du lat. *litteratura*, même signif. Science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie, et qu'on appelle autrement *belles-lettres*. L'étude de la littérature plaît beaucoup aux jeunes gens. Le goût de la *littérature* est un mal de tous les temps. (Mlle Clairon. La *littérature* est la connaissance des belles lettres. (Marmontel. La *littérature* se rattache à tout, embrasse tout; tout y rentre et rayonne d'elle; enfin elle est le centre unique d'où émanent les vérités universellement reconnues. (Lemierre. La *littérature* est l'expression de la société. (Bonald. La *littérature* est donc l'expression de la pensée humaine, quelle que soit cette pensée, erreur ou vérité; sous quelque forme qu'elle se présente, laide ou belle; à quelque but qu'elle marche, digne d'éloges ou blâmable. Elle est l'expression de la pensée humaine, dès que cette pensée se trahit dans le langage, lors qu'elle se fixe par les signes d'une écriture. (Travers.)

— Connaissance des règles, des matières et des ouvrages littéraires. Il n'a point de littérature. Il a une littérature profonde et variée. Sa littérature est légère, superficielle. Les gens d'un bel esprit et d'une agréable *littérature*. (La Bruyère.)

— La carrière des lettres. La *littérature*, une belle branche pour se pendre. (Barrière.

— Ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque. La littérature française est très variée. La littérature anglaise est riche en ouvrages de morale. La littérature moderne. Les littératures étrangères. La littérature du dix-septième, du dix-huitième siècle. La *littérature* et les arts d'un peuple sont l'expression de sa vie morale et intellectuelle. Lorsque le malheur nous enlève notre patrie, nous la retrouvons presque entière dans sa *littérature*. (Boiste. L'homme de lettres parcourt le domaine de la *littérature* étrangère, dont il remporte des dépouilles honorables au trésor de la *littérature* nationale. (Travers.)

— Ensemble des gens de lettres. Pour savoir de quoi la basse *littérature* est capable, il faut savoir.... (Volt. Quand Lamothe osa mutiler l'Iliade, toute la *littérature* se souleva contre lui. (Boissonade.)

LITTÉRATURIER, s. m. (rad. *littérature*). Fam. Mauvais écrivain. Monte, monte, petit *littérateur*, ton insomnie nous vengera de la nôtre. (A. Delvau.)

LITTÉRÉ, ÉE, adj. du lat. *littera*, lettre. Il se dit de ce qui est marqué de traits ayant la forme de lettres.

LITTÉROMANIE, s. f. étym. lat., *littera*, lettre; *mania*, manie. Néol. Manie d'écrire. Il se livra tout entier à la *littéromanie*. (Merc.

LITTLE-ROCK ou ARKOPOLIS Géogr. Ville des États-Unis, sur l'Arkansas, capitale de l'État d'Arkansas, à 1,725 kil. S.-O. de Washington; 10,000 hab.

LITTLETON (Francis). Jurisconsulte anglais, né à Frankley (Worcester), mort en 1481, est auteur d'un excellent traité sur les tenures ou mouvances des fiefs, que l'on regarde comme la base des lois qui régissent la propriété en Angleterre.

* **LITTORAL, ALE**, a. 1j. (rad. lat., *littoralis*; fait de *littus*, côte, rivage.) Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. Toute la partie littorale de ce pays a été dévastée par les inondations. La partie littorale de ce département. Les montagnes *littorales* maritimes présentent deux espèces principales: les sablonneuses et les lapideuses. (B. de St-P. L'idée de ces faits *littoraux* n'est pas de moi, elle appartient à la nature. (L.)

— Hist. nat. Se dit des plantes, des animaux, des insectes qui habitent au bord des eaux. Fleurs littorales. Oiseaux littoraux.

— LITTORAL, s. m. Ensemble des côtes qui bordent une mer ou un pays. Le littoral de la Méditerranée, de la mer Noire. Le *littoral* de la France est comparativement plus peuplé que l'intérieur des terres. (Acad.) Marchands, domestiques, gens de petits métiers, ils couraient toutes les grandes villes du *littoral*. (E. Renan.)

— Zool. Nom vulgaire d'un colimaçon très commun, et d'une espèce de chenille qui ravage les arbres fruitiers.

— LITTORAUX, s. m. pl. Ornith. Syn. de LIMICOLES.

— LITTORALES, s. f. pl. Entom. Famille d'hémiptères habitant au bord des eaux.

LITTORAL AUTRICHIEN Géogr. Province de l'empire austro-hongrois, qui comprend l'Istrie, le comté de Goritz ou Gœrz, Gradiska et Trieste. Elle a 7,907 kil. carrés de superficie et 648,000 habitants. Le chef-lieu est *Trieste*; les villes principales sont: Goritz, Gradiska, Adelsberg, Pola d'Istria.

— LITTORAL. Province nouvelle de la Sibérie orientale. Elle comprend la Mandchourie orientale, l'île de Tarrakai, le district d'Okhotsk, le Kamtchatka et les Kouriles. Le chef-lieu est *Nicolaief*; villes: Alexandrovsk, Constantinovsk, Bolchéretsk; Petropavlosk est le principal établissement du Kamtchatka. — La province du *Littoral* a, dit-on, 1,890,000 kil. carrés de superficie et 73,000 habitants.

LITTORELLE, s. f. ét. lat., *littoralis*, de rivage). Bot. Genre d'herbes aquatiques, famille des plantaginées, établi pour des espèces du nord de l'Europe.

LITTORINE, s. f. ét. lat., *littus, littoris*, rivage). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, vivant attachés sur les rochers au-dessus du niveau de l'eau et baignés seulement par les vagues, établi pour quatre-vingts espèces actuelles, répandues à peu près dans toutes les mers, et une vingtaine fossiles, qui se trouvent surtout dans le terrain oolithique.

LITTRÉ (Maximilien-Paul Émile). Philologue, philosophe et homme politique, né à Paris, 1801-1881, étudia d'abord la médecine, fonda, en 1828, le *Journal hebdomadaire de médecine*, fut un des principaux collaborateurs du *National*; puis traduisit les *Œuvres d'Hippocrate*. Membre de l'Académie des inscriptions, il fut l'un des savants rédacteurs des volumes XXI, XXII, XXIII de l'*Histoire littéraire de la France*. Fervent disciple d'Auguste Comte, il fonda, en 1857, la *Revue de philosophie positive*. Il commença en 1863 son *Dictionnaire de la langue française*, qu'il termina en 1872. Député de la Seine en 1871, puis sénateur en 1875, il était entré à l'Académie française à la fin de 1871. Parmi ses autres ouvrages, on remarque: traduction de la *Vie de Jésus* par Strauss; *Poésie homérique et ancienne poésie française; Histoire de la langue française; Études sur les barbares et le moyen âge; Fragments de philosophie positive*, etc.

LITTROW (Charles-Louis de). Savant allemand, né à Kazan (Russie), 1811-1877, directeur de l'Observatoire de Vienne, a été un astronome remarquable et est surtout connu par son traité d'astronomie populaire, intitulé *les Merveilles du ciel*.

LITRY Géogr. Bourg du cant. de Balleroy, arr. de Bayeux (Calvados); 2,100 hab.

LITUACÉ, ÉE, adj. Mollusq. Qui ressemble à une lituole. LITUACÉES, s. f. pl. Famille de mollusques de l'ordre des céphalophores polythalamacés, qui a pour type le genre lituole.

LITUITE, s. f. (ét. lat., *lituus*, crosse). Moll. Genre de coquilles fossiles cloisonnées qui sont recourbées seulement à une de leurs pointes et pourvues d'un siphon central.

LITUOLACÉ, ÉE, adj. Moll. Synon. de LITUACÉ.

LITUOLE, s. f. (étym. lat., *lituus*, crosse). Moll. Genre de mollusques microscopiques, appartenant à la classe des rhizopodes et ayant leur coquille roulée en crosse.

LITUOLÉ, ÉE, adj. Moll. Syn. de LITUACÉ.

LITUOLITE, s. f. (étym. lat. *lituus*, crosse). Moll. Genre de coquilles univalves et fossiles.

LITURÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *litura*, rature). Entom. Se dit d'un insecte marqué de traits analogues à des ratures.

LITURGE, s. m. Antiq. Nom des trois cents plus riches citoyens d'Athènes. Les liturges étaient chargés de subvenir, tour à tour, ou en se réunissant, à toutes les charges extraordinaires de l'État.

* **LITURGIE**, s. f. (ét. gr., λειτουργία, service, ministère public; forme de λειτός, public; τὸ ον, ouvrage). L'espèce et l'ordre des cérémonies et des prières qui constituent le service divin. Liturgie de l'Église latine, de l'Église romaine. Liturgie grecque, anglicane. Liturgie ancienne. Un livre de liturgie. Terme de liturgie. Ce que Dieu demande par-dessus tout, c'est l'hommage du cœur, c'est l'immolation et le sacrifice des passions, c'est l'oblation des bonnes œuvres; sans ces pratiques sociales, dans quelque *liturgie* qu'on invoque le Seigneur, comment nos prières seraient-elles exaucées? (Beheque.) Les manuscrits coptes et syriaques nous rendent dans sa beauté première une part de l'ancienne *liturgie*. (Laboulaye.)

— Particulièrement, L'ordre suivi dans les cérémonies et prières de la messe.

— Hist. eccléS. *Liturgies grecques*. Liturgies usitées dans l'Église grecque. Ce sont celles de saint Jacques, de saint Marc, de saint Jean Chrysostome et de saint Basile. Ces deux dernières sont les plus répandues; celle de saint Jacques n'est employée qu'à Jérusalem, et celle de saint Marc que dans le district d'Alexandrie.

— Hist. gr. Nom donné aux subventions que les liturges fournissaient à l'État, dans la république athénienne.

* **LITURGIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la liturgie. Ouvrage liturgique. La procession tournait, selon les évolutions *liturgiques*, autour d'un autel. (P. de St-Victor.)

— Linguist. *Langue liturgique*. Se dit de l'ancien slave, qui sert encore en Russie et dans les provinces du Danube pour le culte et les livres d'église.

* **LITURGISTE**, s. m. Celui qui est versé dans la liturgie, ou qui a composé quelque ouvrage sur la liturgie. Pierre le Chantre était un des plus savants *liturgistes*. (Acad.)

* **LITUUS**, s. m. (pr. *li-tu-uss*; mot latin). Bâton recourbé par le haut, comme la crosse des évêques, que portaient les augures comme marque de leur dignité, et qui a aussi servi de crosse aux premiers évêques.

Sa main portait ce bâton pastoral
Qui fut jadis *lituus*, augural. (Voltaire.)

— Antiq. Instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie. C'était une espèce de trompette, de clairon de cuivre, dont le tube recourbé ressemblait au lituus des augures.

— Moll. Nom scientifique du genre cyclostome.

LITYERSE, s. m. Antiq. gr. Chanson rustique des moissonneurs, consacrée à Cybèle ou à Cérès, et dans laquelle il était question des cruautés et de la fin tragique de Lityersès.

LITYERSÈS. Temps hér. Fils de Midas et roi de Celenes, en Phrygie; il forçait tous les étrangers à moissonner avec lui, et leur coupait la tête s'ils n'achevaient pas une tâche égale à la sienne. Il fut tué par Hercule.

LIU-CHIN. Myth. chin. Génie qui commande au tonnerre.

* **LIURE**, s. f. Grosse corde, sorte de câble dont on se sert pour hier, pour maintenir les fardeaux sur une charrette.

— Charpent. Nom des pièces de bois courbes par un bout, pour élever les bords d'un bateau foncet avec les étous.

— Mar. Se dit, surtout au pluriel, de plusieurs tours de corde qui lient deux objets ensemble, qui fixent une chose à une autre. Les liures du beaupré. || *Fausse liure*. Une des liures faites sur le beaupré d'un grand navire.

— Techn. Lien d'un écheveau pour les tissus chinés. || Nom donné autrefois aux liens qui fixaient les émaux d'applique sur la pièce d'orfèvrerie et leur servaient d'encadrement.

LIUS, s. m. (pr. *li-uss*; ét. gr., λεῖος, lisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour trente huit espèces des diverses régions de l'Amérique.

LIUVA Ier, Roi des Wisigoths d'Espagne, successeur d'Athanagilde, 567-572, s'établit à Narbonne et chargea son frère Leuvigilde de pacifier et de gouverner l'Espagne. || LIUVA II. Roi des Wisigoths, 601-603, succéda à son père Récarède et fut assassiné par Witeric.

LIVADIE. Géogr. anc. Nom de la Grèce continentale sous la domination turque. Elle s'étendait au S. d'une ligne tirée du golfe d'Arta au golfe de Volo, jusqu'au golfe de Patras et à l'isthme de Corinthe.

LIVAH, s. m. (mot turc signif. *étendard*). Nom donné par les Turcs aux subdivisions des vilayets ou pachaliks. Les livahs, appelés aussi *sandjakats*, sont administrés par des begs ou beys.

LIVARDE, s. f. Cord. Corde d'étoupe, qui sert à presser, au sortir du toupin, les torons et les cordelles contre l'âme ou meche qui se trouve au centre du câble.

— Mar. Perche longue et légère avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

LIVAROT, s. m. Fromage fabriqué dans le bourg de ce nom.

LIVAROT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lisieux (Calvados), sur la Vie. Fromages renommés; 1,800 hab.

LIVE, s. m. Linguist. Ancienne langue parlée par les habitants primitifs de la Livonie.

LIVÈCHE, s. f. (ét. lat., *ligusticum* ou *levisticum*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, renfermant vingt-

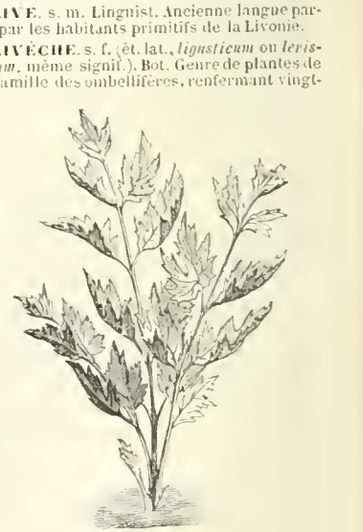

Livèche.

trois espèces dont dix croissent naturellement en Europe, principalement dans les Alpes ou les pays de montagnes, et dont les autres sont originaires de l'Amérique et de l'Asie centrale. Livèche commune ou ache de montagne. Livèche nodiflore. Liveche du Peloponnèse.

LIVENSA *Liquentia*. Géogr. Rivière d'Italie, passe à Sacile et se jette dans l'Adria-

tique a Santa-Margarita, après un cours de 75 kilomètres.

LIVERDUN, s. m. Vitic. Espèce de raisin du département de la Meurthe.

LIVERNON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Figeac (Lot); 800 hab.

LIVERPOOL. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre, a 59 kilom. O. de Manchester, à 313 kil. N.-O. de Londres, sur la rive droite de la Mersey et près de son embouchure dans la mer d'Irlande. Liverpool est le centre des relations entre l'Angleterre et les États-Unis, et le port d'importation des cotons de l'Inde, de l'Égypte, de la Chine, de la Turquie, du Brésil et des États-Unis. C'est par là que s'exportent les produits de l'industrie de Manchester et du comté de Lancastre. C'est là que s'embarquent pour les États-Unis la plupart des emigrants anglais, irlandais et allemands. Liverpool est aussi une immense usine; on y fabrique des machines a vapeur; il y a des fonderies de fer, des forges, des raffineries de sucre et de très importantes savonneries. La ville de Liverpool n'était au XVe siècle qu'un petit bourg, et ne comptait, en 1700, que 5,000 hab.; elle en a aujourd'hui plus de 550,000.

— LIVERPOOL. Ville de la Nouvelle-Ecosse (Amérique anglaise), au S.-O. d'Halifax.

— LIVERPOOL. Ville de l'Australie, à l'O. de Sydney.

LIVERPOOL (Charles JENKINSON, baron HAWKESBURY, comte de). Homme d'État anglais, né dans le comté d'Oxford, 1727-1808, entra a la Chambre des communes 1761, et devint sous-secrétaire d'État, puis secrétaire de la trésorerie. Il fit partie du ministère de Pitt, fut chancelier du duché de Lancastre, 1786, et fut élevé à la pairie. Il fut toujours dévoué à la personne du roi. On a de lui : *Collection de traités de 1648 à 1783.* || LIVERPOOL (Robert BANKS-JENKINSON, comte de). Fils du précédent, 1770-1828, fut nommé a la Chambre des communes de 1791. Il se plaça au premier rang des conservateurs, devint secrétaire d'État pour les affaires étrangères dans le cabinet d'Addington; il avait alors le titre de *lord Hawkesbury*; il signa le traité d'Amiens, mais refusa de rendre Malte; ce fut l'occasion d'une nouvelle lutte, 1803. Il fut ministre de l'intérieur dans le cabinet de Pitt, et premier ministre en 1812. Il resta au pouvoir jusqu'en 1827, et soutint jusqu'à la fin son rôle de ministre conservateur intelligent et relativement modéré.

LIVERPOOLIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Liverpool.

— adj. Qui appartient à Liverpool ou à ses habitants.

LIVES. s. m. pl. Géogr. Nom d'un peuple du nord-ouest de la Russie, qui habite principalement la Livonie. Les faibles restes des anciens *Lives*, dans la paroisse de Salis, mériteraient à peine d'être mentionnés, sans l'importance ethnographique de ce débris d'une population plus ancienne. (Schnitzler.)

LIVET. s. m. Jeux. Celui qui joue le dernier au billard.

— Mar. Intersection d'un pont de navire avec la coque.

* **LIVIDE**. adj. 2 g. (du lat. *lividus*, même sign.). Qui est de couleur plombee, bleuâtre et tirant sur le noir. Peau livide. Teint, chair livide. Lèvres livides. Il est encore tout livide et tout meurtri des coups qu'il a reçus; il en a la peau, la chair toute livide. Il avait sur le visage des taches, des marques livides. Il a la joue toute livide de la contusion qu'il s'est faite. Une pâleur *livide* et une froideur mortelle avaient saisi tout son corps. (Fén.) La sombre jalousie, au teint pâle et *livide*. (Volt.)

— Substantiv. Que notre cardinal dépérissait et qu'il mettait du rouge pour cacher le *livide* de son teint. (Volt.)

LIVIDIVI. s. m. Syn. de DIVIDIVI.

* **LIVIDITÉ**. s. f. Etat de ce qui est livide. La lividite de son teint, de sa peau. Quoique d'une *lividité* effrayante, la face du jesuite rayonna d'orgueil et d'audace. (E. Sue.) La silhouette de la masure se dessinait, découpée comme à l'emporte-pièce, sur la *lividité* diffuse du ciel. (V. Hugo.)

LIVIE. s. f. (de *Livie*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des psyllides, tribu des aphidiens, dont une espèce, européenne et vivant parmi les joncs, a seule été décrite.

LIVIE (Livia Drusilla). Impératrice romaine, née en 56 av. J.-C. morte en 29 après J.-C., fille de Livius Drusus Claudianus, qui se tua pour échapper aux triumvirs, épousa Tibérius Néron. Elle était déjà mère de Tibère, et enceinte de Drusus, lorsque Octave força Tibérius à la lui céder comme femme. Dès lors l'histoire de Livie se confond avec celle d'Auguste; elle exerça sur lui l'ascendant d'une haute raison et le charme d'une humeur facile, égale et complaisante. Elle prépara l'avènement de Tibère, et voulut dominer son fils, qui préféra s'éloigner de Rome.

— LIVIE (Livia Livilla). Fille du premier Drusus, sœur de Germanicus, née 10 avant J.-C., morte 31 après J.-C., épousa le fils de Tibère, Drusus. Séduite par Séjan, elle empoisonna son mari en 23; elle fut mise à mort par l'ordre de l'empereur.

LIVIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à Livie, femme d'Auguste; qui est consacré à cette impératrice.

— Paléogr. *Papier livien*. Espece de papier egyptien, plus fort que le papier auguste, mais qui venait immédiatement après celui-ci pour la finesse.

LIVINGSTON (William). Publiciste américain, né a Albany (États-Unis), 1723-1790, fut delegue au congres de 1774, fut gouverneur de l'État de New-Jersey et siegea à la Convention fédérale en 1787. On lui doit : *Revue des opérations militaires du nord de l'Amerique de 1753 à 1758.* || LIVINGSTON (Robert). De la famille du précédent, né à New-York, 1746-1813, d'abord avocat, fut membre du congres de Philadelphie, secrétaire des affaires étrangeres; negocia, a Paris, en 1802, l'acquisition de la Louisiane, et aida Fulton de sa bourse et de son credit. On a de lui : *Examen du gouvernement d'Angleterre, comparé aux institutions des États-Unis.* || LIVINGSTON (Edouard). Frere du précédent, né dans l'état de New-York, 1764-1836, membre du congres en 1794, fut l'un des soutiens de Jefferson. Il contribua a la defense de la Nouvelle-Orléans contre les Anglais en 1814 et fut charge, en 1821, de rediger les lois de la Louisiane. Membre du senat en 1829, il fut secrétaire d'État aux affaires étrangeres, sous la présidence de Jackson, puis envoyé en France comme ministre plénipotentiaire, 1833.

LIVINGSTONE (David). Célèbre voyageur anglais, né en 1816, à Blantyre (Ecosse), d'une famille noble, mais ruinée, s'instruisit lui-même et se prepara a être missionnaire dans les pays lointains. En 1839, il partit pour la colonie du Cap, puis resolut de pénétrer, vers le nord, dans les régions inconnues de l'Afrique interieure; en 1849, il atteignit les bords du lac N'gami; en 1851-1853, il découvrit une contrée fertile, bien arrosée, se dirigea hardiment vers le N.-O., par la haute vallée du Zambeze et arriva le 31 mai 1854 a la station portugaise de Saint-Paul de Loanda. Après une longue maladie, il se remit en marche, suivant a peu près le cours du Zambèze et traversa la partie australe de l'Afrique. A son retour en Europe, il publia ses *Voyages et Recherches d'un missionnaire dans l'Afrique meridionale*. Sans prendre de repos, il reparut à l'embouchure du Zambeze, découvrit et remonta son affluent de gauche, le Chire, reconnut le lac Churwah et surtout le grand lac Nyassa; il a donne la *Relation de l'exploration du Zambèze et de ses affluents*. Plus tard, abandonnant le bassin du Zambeze, il se mit a la recherche des contrees situees au S.-O. de la région des Grands Lacs, afin de trouver les véritables sources du Nil. Livingstone, tout en faisant de nouvelles découvertes géographiques, poursuivait toujours avec ténacité la recherche des moyens les meilleurs pour mettre un terme aux horreurs de la traite. En 1873, il succomba aux suites d'une dysenterie contractée dans cette perilleuse expédition.

LIVISTONE. s. f. (de *Livistone*, n. pr.). Bot. Genre de palmiers, tribu des coryphinees, établi pour des espèces d'Asie et d'Australie.

LIVIUS ANDRONICUS. V. ANDRONICUS.

— LIVIUS SALINATOR. V. SALINATOR.

LIVON. s. m. Passage servant a l'écoulement des eaux en excès dans une digue destinée a maintenir le niveau d'un cours d'eau à une hauteur déterminée.

— Moll. Nom d'une espèce de coquille appartenant au genre troque.

LIVON ou **LÉON**. Nom de plusieurs rois d'Arménie, de la dynastie des Rhoupeniens. LIVON Ier, 1123-1141. || LIVON II, 1185-1219. || LIVON III, 1269-1288. || LIVON IV, 1305-1308. || LIVON V, 1320-1342. || LIVON VI ou LIONNET. Dernier roi d'Arménie, de la famille de Lusignan, pris par les musulmans, 1375; delivré, il vint en France, et mourut à Paris en 1393. C'est le dernier roi d'Arménie.

LIVONICE. s. m. Crust. Genre de crustacés isopodes de la famille des cymothoadiens, établi pour six espèces originaires des mers indiennes ou américaines.

LIVONIE. Géogr. Une des trois provinces allemandes des bords de la Baltique, dans la Russie, au S. de l'Esthonie, au N.-O. de la Courlande, sur les rives du golfe de Riga, ou la grande île d'Œsel lui appartient. Superficie, 17,029 kil. carrés; populat. 1,117,000 hab. Sol plat, sablonneux et marécageux, arrosé par la Duna. Cultures de seigle, d'orge et de blé sarrasin, qui alimentent de nombreuses distilleries d'eau-de-vie du pays; recolte de lin, chanvre, houblon et légumes; forêts considérables. La population se compose, au N., d'Esthoniens, et, au S., de Lettons; la noblesse, le clergé et une partie de la population des villes sont allemands. La religion du pays est le lutheranisme. Capitale, Riga; villes principales, Pernau, Fellin, Dorpat ou Derpt, Dunamünde.

— LIVONIE (Golfe de). V. RIGA.

LIVONIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Livonie. Les Livoniens appartiennent a deux souches différentes, les Lettoniens, qui sont Slaves, les Esthoniens, qui sont de race finnoise ou ouralienne.

— adj. Qui appartient à la Livonie ou à ses habitants. Un transfuge *livonien*, fait prisonnier et condamné au gibet, proposa d'échanger sa vie contre le secret de faire de l'or. (P. de St-Victor.)

LIVONINE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Livonie, qui se divise à Revel en quatre-vingt-seize kopecks.

LIVONNIÈRE. Claude POCQUET DE). Jurisconsulte, né à Angers, 1652-1726, fut conseiller au présidial, professeur de droit français à la faculté d'Angers, 1689, et recteur de l'Université. On lui doit : *Coutume du pays et duché d'Anjou; Traité des fiefs; Traité du droit français.*

LIVOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la buse commune.

LIVOURNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Syn. de LIVOURNIN.

LIVOURNE. en italien *Livorno*. Géogr. Ville du royaume d'Italie, sur la mer Méditerranée, a 130 kil. S.-O. de Florence, ch.-l. de la province de ce nom; 78,000 habit. Place forte, évêché. Livourne est une place de commerce considérable; on exporte : huile; on fabrique du papier, vêtements confectionnés pour l'Orient, soies grèges, chapeaux de paille, marbre, fruits, huile, pâtes d'Italie. On fabrique cordages, bijoux de corail, fruits confits, liqueurs, papier, essence de roses. Livourne fut le chef-lieu du dep. de la *Méditerranée*. — La province de *Livourne* a 326 kil. carrés et 122,000 hab.

LIVOURNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Syn. de LIVOURNIN.

LIVOURNIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Livourne.

— adj. Qui appartient a Livourne ou à ses habitants.

LIVOURNINE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie de compte de Livourne et de Toscane, qui valait environ 1 fr. 55 c. || Monnaie d'argent de Toscane, qui valait 10 paoli ou 5 fr. 61 c.

LIVOURNOIS. adj. et s. Géogr. Syn. de LIVOURNIN.

* **LIVRABLE**. adj. 2 g. Qui peut ou doit être livre. Marchandise livrable.

— LIVRABLE. s. m. Comm. Ce que, en fait de marchandises, on est en mesure de livrer immédiatement.

LIVRADE (Sainte). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villeneuve Lot-et-Garonne, près du Lot. Commerce de prunes d'Agen; 2,500 h.

LIVRADOIS. Géogr. Ancien pays de France, dans la Basse-Auvergne, et dont le ch.-l. était Ambert.

* **LIVRAISON**. s. f. Comm. Action de livrer une marchandise qu'on a vendue. Il a fait livraison. Il a reçu livraison de cent pièces de vin de Bordeaux. Livraison pleine et entière. || *Prendre, refuser, offrir livraison d'une marchandise.* Accepter, refuser, offrir la remise d'une marchandise.

— Librair. Partie d'un ouvrage qui est publie par cahiers, a des époques plus ou moins rapprochees les unes des autres. Cet ouvrage se publie par livraisons. La vingtième livraison de cet ouvrage me manque. Les livraisons de ce dictionnaire paraîtront régulièrement. Il paraît une livraison de cet ouvrage tous les samedis.

— Bours. Action de remettre les titres et valeurs.

LIVRANCIER. s. m. Comm. Celui qui livre des marchandises après les avoir vendues.

— Admin. Celui qui livre une fourniture.

* **LIVRE**. s. m. (et. lat., *liber*, peau entre l'écorce et le bois, sur laquelle les anciens ecrivaient). Assemblage de plusieurs feuilles de papier, imprimées ou manuscrites. Chez les anciens, les livres n'etaient autre chose qu'une longue bande de papyrus ou de parchemin, écrite sur une ou plusieurs colonnes, d'un seul côté, et roulee autour d'un bâton central. Les livres carres ne vinrent que plus tard. Martial les signale comme une nouveauté. Livre manuscrit. Livre imprimé, broché, relié. Livre stéréotype. Livre rare. Gros, petit livre. Livre doré, marbré sur tranche. Livre bien conditionné, mal conditionné. Acheter, vendre, louer, emprunter, prêter des livres. Livres de bibliothèque. Catalogue de livres. Les feuillets, les pages, la couverture, le dos, la tranche, le signet, les coins d'un livre. Chacun s'arme au hasard du *livre* qu'il rencontre. (Boil.) Je m'aperçois que cette lettre est un *livre*. (J.-J. Rouss.)

— *Livre in folio*. Livre dont les feuilles sont plies seulement en deux. || *Livre in quarto*. Livre dont les feuilles sont plies en quatre. || *Livre in octavo*. Celui dont les feuilles sont plies en huit. On dit de même *Livre in douze, in-seize, in dix-huit, in-trente-deux*, etc. Livres dont les feuilles sont plies en douze, en seize, etc. *Livre en feuilles*. Livre imprimé qui n'est encore ni broché ni relié. J'ai acheté ce livre en feuilles pour le faire relier a ma fantaisie.

— *Collationner un livre*. Voir si un livre est complet, s'il n'y manque pas quelque feuillet.

— *Livre dépareillé*. Volume separé des autres volumes du même ouvrage dans toute sa bibliothèque, il n'y a que des livres dépareillés.

— *Livre contrefait*. Se disait pour Faux livre consistant en un bloc de bois ou une boîte ayant la forme et les ornements extérieurs d'un livre.

— *Livre blanc*. Livre qui est tout de papier blanc, sur lequel il n'y a encore rien d'écrit.

— Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour former au moins un volume. Un bon, un excellent livre. Un livre bien écrit. Un livre anonyme, pseudonyme. Un livre mal écrit, écrit faiblement. Un livre rempli d'érudition. Un livre approuvé, censuré, défendu. Un livre prohibé, vendu sous le manteau. Livre revu, corrigé, augmenté par l'auteur. Livre d'église. Livre de droit, de médecine, de théologie, de jurisprudence, d'architecture. Le titre, la table d'un livre. Publier, faire paraître un livre. Faire, composer un livre. Lire, feuilleter, parcourir un livre. Relier un livre a quelqu'un. Livre d'assortiment. Livre de fonds. Prendre les *livres* n'est pas les apprendre. Montaig. Les *livres* sont de bonne compagnie, mais ils ne font que redire cette année ce qu'ils ont dit l'année passée. (Balzac.) Tout honnête homme doit avouer les *livres* qu'il publie. (J.-J. Rouss.) La plupart des *livres* ressemblent a ces conversations generales et gênées, dans lesquelles on dit rarement ce qu'on pense. (Voltaire.) Vous craignez les *livres* comme dans certaines bourgades on craint les violons; laissez lire et laissez danser : ces deux amusements ne feront jamais de mal au monde. (L. B.) Il n'y a guère de *livres* anglais ou il n'y ait quelque chose contre les Français; d'italiens ou il ne se trouve d'idées folles; d'espagnols qui ne soient farcis de miracles, et de français ou l'auteur ne se loue dans sa preface. (D'Argens.) Un bon *livre* est un bon ami. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig.

Et je veux, et jamais on n'engage ma foi,
Un mari qui n'a point d'autre *livre* que moi.
(MOLIÈRE.)

— *Livres élémentaires*. Livres qui contiennent les elements d'une science.

— *Livres classiques*. Ceux dont le temps et une approbation generale ont consacré le mérite, et qui font autorité. Se dit plus particulièrement des ouvrages litteraires. || Ceux qui servent dans les classes a l'instruction de la jeunesse.

— *Livres de bibliothèque*. Ceux qui sont d'une grande étendue, qu'on ne lit pas ordinairement de suite, mais que l'on consulte au besoin. Les dictionnaires sont des livres de bibliothèque.

— *Livre populaire*, par opposition à *Livre de bibliothèque*. Celui qui est a la portee des moins fortunes par la modicité de son prix.

— *Livres de fonds*. Livres dont un libraire est l'éditeur proprietaire.

— *Livres d'assortiment*. Livres qu'un libraire se procure chez ses confrères pour les revendre.

— *Livres d'eglise, livres de prières*. Ceux qui servent au clergé pour célébrer l'office divin, et aux fidèles, pour suivre les prières qui se récitent ou se chantent a l'église. || *Livres de dévotion*. Ceux qui servent aux exercices de dévotion, qui contiennent des prières, des oraisons mystiques, etc.

— *Livres spirituels*. Livres de dévotion qui traitent spécialement de la conduite de l'âme, des règles de la vie chrétienne. Les Heures, les Encologes, et généralement tous les livres d'église, sont des livres spirituels.

— *Mauvais livre*. Livre dangereux, condamnable, ou mal écrit.

— Fig. *Livre ouvert*. Personne ou chose facile à comprendre.

Rien n'est secret pour lui dans tout cet univers,
Et pour lui nos destins sont des *livres* ouverts. (CORN.)

— *A livre ouvert*. loc. adv. Sans avoir besoin de preparation. Lire a livre ouvert, chanter, accompagner a livre ouvert. || *Traduire un auteur a livre ouvert*. Le traduire couramment a la première lecture.

— *A l'ouverture du livre*. loc. adv. En ouvrant le livre. A l'ouverture du livre, je suis tombé sur ce passage, sur ce vers, sur le chapitre dont j'avais besoin.

— Fam. *Parler comme un livre*. Il s'emploie en bonne et en mauvaise part. En bonne part, il signifie Parler avec facilite, s'exprimer heureusement sur toute sorte de sujets. En mauvaise part, il signifie Parler en termes recherches, trop arranges pour la conversation. Bien est-il vrai qu'il parlait comme un *livre*. (Gresset.)

— *Parler livre*. S'est dit pour Parler savamment.

— Fig. *On ferait un livre de ..* Se dit pour exprimer qu'il y aurait matière a un volume dans la chose dont on parle. Quel gros *livre* ne ferait-on point de ses perfections? (Mme de Sevigne.)

— Fig. *Le livre, le grand livre du monde, de la nature*. La nature étudiee, observee dans les effets et dans les causes. Le livre de la nature est ouvert sous nos yeux. Il a lu dans le grand livre de la nature. Et me resolvant de ne chercher plus d'autre science que celle qui se pourrait trouver en moi-même ou bien dans le grand *livre* du monde. (Descartes.) || *Le livre du temps*. Ils pâlissaient courbes sous le *livre* du temps. (Satiriques.)

— *Le livre des destins* ou *du destin*. Le livre ou l'on suppose qu'est écrit tout ce qui doit arriver. Au *livre* des destins tous les jours sont comptes. (Voltaire.) Le *livre* des destins est ouvert a Protee. (Del.) Remercions la sagesse du Dieu d'avoir fermé aux hommes le *livre* du destin. (Thiers.)

— *Le livre du monde*. La frequentation, le commerce, la pratique du monde, par lesquels on apprend a vivre dans la société. Il n'est rien de tel que de lire dans le *livre* du monde. (Acad.) Cette locution a vieilli

— Fam. *N'avoir jamais mis le nez dans un livre*. Être fort ignorant. || *Devorer un livre, devorer des livres*. Les lire avec une extrême avi-

dité, avec une extrême promptitude. *Sécher, pâlir sur les livres.* Lire avec une assiduité excessive.

— Fig. *Ouvrir, fermer un livre.* Cesser de parler d'une chose, le traiter un sujet.

Amis, un dernier mot, et je ferme à jamais
Ce livre, où peut-être un étranger doit lire. (V. Hugo.)

— *Après cela il faut fermer le livre.* Il n'y a plus rien à dire, plus rien à reprendre, parce que le point décisif est trouvé.

— Fig. *Livre* a été employé par opposition à Pratique, réalité. C'était la mon crime dans l'esprit d'un Italien politique par *livre*. (Retz.)

— Division d'un ouvrage embrassant une certaine période ou partie déterminée, et qui est elle-même susceptible de subdivisions en chapitres. Cet auteur a distribué, divisé son ouvrage en douze livres. L'*Odyssée* est divisée en vingt-quatre livres. Le *Digeste* renferme cinquante livres. Le code civil renferme trois livres. Le premier, le second livre des Rois. Les vingt-quatre livres de l'*Iliade*. Mes derniers *livres* sont négligés; je ne prétendais pas les laisser si imparfaits; vous savez que je voulais les brûler. (Fenelon.)

— Loc. prov. *Gardez vous de l'homme qui ne connaît qu'un livre.* Ne disputez point avec un homme sur un sujet dont il a fait son unique étude. || *Un gros livre est un grand mal.* Un ouvrage volumineux est souvent ennuyeux et mauvais. || *J'y renoncerai ou j'en brûlerai mes livres.* Se dit pour exprimer qu'on est prêt à faire les plus grands sacrifices, à perdre ce qu'on a de plus précieux, enfin, à mettre tout en œuvre pour le succès d'une affaire. Pour moi, j'espère que je vous la rendrai saine et entière, ou j'y brûlerai mes *livres*. (Mme de Sévigné.)

— Admin. anc. Se disait des recueils des papiers publics. || *Garde des livres.* Officier qui avait soin des titres de la chambre des comptes.

— Admin. milit. Les différents cahiers de compte employés dans les régiments. Livre de compagnie, de police, de punition, d'ordre, de détail, etc.

— Anc. cout. *Livre des métiers.* Recueil des coutumes relatives aux diverses corporations d'un pays.

— Antiq. rom. *Livre des armes* ou *Livre exercituel.* Livre on se trouvaient écrits tous les augures qui concernent une armée. || *Livres elephantins.* Livres qui étaient formés d'intestins d'éléphants, selon Scaliger, ou de tablettes d'ivoire, selon Furnèbe. || *Livre fatal.* Livre prophétique des Etrusques. || Se disait, à Rome, des livres sibyllins. || *Livres fulguraux.* Livres toscans qui enseignaient l'art de prendre les augures par la foudre. Les livres fulguraux étaient conservés dans le temple d'Apollon, à Rome. || *Livres de lin*, ou *linteens.* Tablettes couvertes d'une toile enduite de cire ou de plâtre, sur lesquelles on écrivait les annales de la république, déposées dans le temple de la déesse Moneta, à Rome. Les oracles sibyllins étaient tracés sur des livres de lin. *Livres rituels.* Ceux qui enseignaient les rites usités pour la consécration des villes, des temples, des autels, des camps, etc. || *Livres sibyllins.* Ceux qui contenaient les oracles des sibylles sur les destinées de l'empire romain. On les conservait dans un souterrain pratiqué au-dessous du temple de Jupiter Capitolin. Les livres sibyllins furent consumés par l'incendie qui détruisit le Capitole dans la guerre Marsique.

— Antiq. sacrée. *Livre volant.* Livre long de vingt coudées et large de dix, qui apparut à Zacharie; il contenait des malédictions contre les Juifs.

— Comm. Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on vend et ce qu'on achète, ses dettes actives et passives, etc. Livre de compte. Livre de dépense. Livre de mise et de recette. Livre de commerce. Livre de caisse. Livre de marchandises générales. Livre d'acceptations, d'échéance, etc. Livre de copie des lettres. Tenir les livres. Apprendre la tenue des livres. Un teneur de livres. Tenir les livres en partie simple, en partie double. Livres paraphés. Exhiber les livres en justice. *Livre journal.* Livre sur lequel on écrit jour par jour, et de suite, ce qu'on a acheté ou vendu, reçu ou payé. || *Livre de raison, livre d'extrait*, ou plutôt *Grand-livre.* V. GRAND LIVRE à son ordre alphabétique.

— *Livre des factures.* Celui sur lequel les marchands inscrivent les factures qu'ils expédient et celles qu'ils reçoivent. *Être porté*, ou simplement, *être sur le livre d'un marchand.* Y être inscrit pour marchandises achetées. Il est sur le livre du boucher pour telle somme.

— Fig. *Être sur le livre de quelqu'un.* Être noté par lui en bien ou en mal.

— Finance. *Grand-livre de la dette publique.* V. GRAND-LIVRE à son ordre alphabétique.

— Hist. *Livre rouge.* Registres secrets des pensions et gratifications de l'ancienne cour sous Louis XV et Louis XVI. Le comité des pensions, aux états généraux, en ayant demandé communication, Necker, après de longues hésitations, en donna quelques feuillets, qui furent publiés; mais il était facile de voir que cette communication n'était pas complète. Ces registres se composaient de trois volumes in-4°, reliés en maroquin rouge, et dont un seul était garni d'une petite serrure. Ils furent trouvés, après les événements du 10 août, dans un cabinet secret du château de Versailles, et apportés à l'Assemblée constituante. Necker obtint la permission de sceller d'une bande de papier plusieurs feuillets qui appartenaient aux dépenses des dernières années du règne de Louis XV. L'impression du livre rouge a été faite ensuite par ordre de la Convention, sur une copie dans laquelle on a mentionné exactement toutes les ratures, dont quelques-unes permettent de lire les articles raturés.

— Prov. et fig. *Être écrit sur le livre rouge, être sur le livre rouge.* Être mentionné, noté pour quelque faute que l'on a commise. || *Livre d'or.* Registre où étaient inscrits en lettres d'or les noms des familles patriciennes à Gênes, Bologne, Lucques, Milan, Florence, etc. Le plus célèbre est celui de Venise, où, depuis 1297, on mit les noms des Vénitiens qui avaient fait partie du grand conseil. || Depuis le règne de Louis XVIII, il s'est dit du Registre sur lequel étaient inscrits les noms des pairs de France. || *Livre de velours.* Livre d'or des Russes, registre relié en velours, sur lequel sont inscrits les titres authentiques des familles nobles.

— Hist. or. *Peuple du livre.* Dans le Coran, Nom qui désigne les juifs, les chrétiens et les sabéens, dont la religion est fondée sur des livres sacrés. || *Livres célestes.* Dans le Coran, Les livres descendus du ciel et mis entre les mains du Prophète. Le Coran, le Pentateuque, l'Evangile et le Psautier sont les quatre livres célestes.

— Jeux. On appelait autrefois *Livre des rois*, un Jeu de cartes. || *Feuilleter le livre des rois.* Jouer aux cartes. || On dit encore aujourd'hui dans l'argot, *Le livre des quatre rois*, pour Le jeu de cartes. || *Livre de cartes.* Nom donné autrefois à certains jeux, et particulièrement au pharaon et à la bassette, à la réunion des cartes formant le jeu des pontes.

— Liturg. *Livre de paix.* Livre que l'on donne à baiser à la messe. || *Livre de musique.* Dans l'Eglise grecque, Livre qui sert à l'office divin, et qui contient les tropaires, les psaumes et toutes les autres prières qui se chantent. || *Livres saints, livres sacrés, livres canoniques.* Les livres de l'Ecriture sainte qui sont reçus dans toute l'Eglise. || *Livres apocryphes.* Ceux que l'Eglise ne reçoit pas, ne reconnaît pas pour authentiques. || *Livres sapientiaux.* Les livres de la Bible qui sont plus particulièrement destinés à l'instruction morale des hommes, tels que la Sagesse, les Proverbes, etc. || On distingue aussi les *Livres de la Bible* en *Livres historiques*, c'est-à-dire concernant le récit d'événements historiques, et *Livres prophétiques*, c'est-à-dire contenant des prophéties.

— Magie. *Livres noirs.* Les livres qui traitent de sorcellerie, de nécromancie, etc.

— Mar. *Livre de bord.* Registre sur lequel on inscrit toutes les marchandises et les passagers qui sont à bord d'un vaisseau. || *Livre des signaux.* Volume contenant les signaux généraux et particuliers de nuit et de jour. Chaque bâtiment de l'Etat est obligé d'en être pourvu dès son armement. || *Livre de loch.* Livre où l'on écrit avec les mesures fournies par le loch, les divers accidents atmosphériques de la navigation et les manœuvres qu'on a exécutées.

— Mus. S'emploie pour Livraison, volume. || *Chant sur le livre.* Plain-chant ou contrepoint à quatre parties, que les musiciens composent et chantent impromptu sur une seule. || S'est dit autrefois pour Libretto. Le chevalier dit qu'il vous a envoyé plusieurs airs, et qu'il a vu un homme qui doit vous avoir envoyé le *livre*. (Mme de Sévigné.)

— Polit. *Livre bleu.* Livre à couverture bleue, dans lequel le gouvernement français réunit les documents relatifs aux affaires étrangères. || *Livre jaune.* Livre dans lequel se trouvent réunis les documents relatifs aux affaires intérieures.

— Théol. *Le livre de vie, le livre des vivants, le livre des élus.* Les décrets de Dieu sur ceux qui doivent jouir de la vie éternelle. Les grandes actions sont écrites pour l'éternité dans le *livre* de vie. Flech. Certains rayons de grâce et de lumière lui font apercevoir qu'en vain remplirait il les plus beaux endroits de l'histoire, si son nom n'était écrit dans le *livre* de vie. (Id.)

Que son nom du livre de vie
Soit effacé de votre main. (L. Racine.)
Leurs noms n'existent plus, leur rebelle folie
Les a tous effacés du livre de la vie. (Delille.)

— Turf. *Livre des paris.* Livre sur lequel les paris sont inscrits. *Faire un livre.* Parier contre tous les chevaux.

* **LIVRE**, s. f. du lat. *libra*, même signif.). Métrol. Poids divisé en un certain nombre d'onces, selon les temps et les lieux, et que remplace à peu près le demi-kilogramme. A Paris, et dans la plus grande partie de la France, la livre était de seize onces, 128 gros, ou 9,216 grains, et valait 0 kilogr. 489,500. Vendre, acheter à la livre. Une livre de beurre, de viande. Une livre de chandelle, de savon, d'huile. Des chandelles de six, de huit, de dix, de douze à la livre. Des bougies de quatre à la livre. Un poids de cent livres. On supprime quelquefois le mot livre. Un cent, quatre cents pesant.

— *Livre métrique.* Nom donné jusqu'en 1839 au demi-kilogramme pour faciliter l'introduction de la pratique des nouvelles mesures.

— *Livre* est encore aujourd'hui le nom donné abusivement au poids d'un demi-kilogramme.

— La livre romaine, d'abord de 10 onces, fut plus tard portée à douze, et n'a pas varié depuis; elle équivalait à environ 321 gr. Elle fut en usage en France jusqu'à l'établissement du mark par Charlemagne. Bien que la livre restât l'unité principale, le commerce des métaux préféra n'en prendre que la moitié, à laquelle il donna le nom de marc. La livre de Charlemagne, imposée à tous les pays qui lui étaient soumis, s'appela *livre poids du roi* ou *livre poids de marc.* || Bien que dans toute la France la livre fût admise, sa valeur était différente suivant les lieux : la livre de Lyon était de 14 onces, et celle dont on se servait pour les soies était de 15 onces. A Toulouse et dans le Haut-Languedoc, la livre ne pesait que 13 onces et demie. A Marseille et dans toute la Provence, la livre ne pesait que 13 onces. A Rouen, la livre dite du poids de vicomté était de 16 onces et demie. || La livre, admise également dans un grand nombre de pays, variait suivant le pays, et même quelquefois suivant la marchandise.

— *Vendre à la livre.* Vendre au poids.

— Unité de mesure des marais salants. La livre comprend vingt aires et leurs dépendances.

— Loc. prov. *Il ne faut pas cinq quarterons pour faire une livre.* Se dit aux personnes qui donnent plus de raisons qu'il n'en faut.

— Arg. Cent francs.

— Anc. métrol. *Livre soutire*, en lat. *libra subtilis.* La livre de douze onces.

— Hort. *Poire de livre.* Variété de poire qui est très grosse.

— Techn. *Demi-livre allongée.* Petit clou à l'usage des tapissiers. V. ce mot à son ordre alphabétique. || Se dit aussi d'un petit clou propre à arrêter les treillages.

* **LIVRE**, s. f. Monnaie de compte française, qui valait 0 fr. 9876. La livre a été remplacée par le franc. La livre tournois était de vingt sous, la livre parisis de vingt-cinq sous. Compter par livres, sous et deniers. Avoir deux deniers, trois deniers par livre pour sa commission. Deux livres dix sous. En parlant d'un revenu annuel, on employait toujours et l'on emploie souvent encore aujourd'hui le mot *livres*. Il a cinquante mille livres de rente. Un revenu de vingt-cinq mille livres. Il était riche, il avait maintenant une quinzaine de mille *livres* de rente. (De Goncourt.)

— *Au sou, au marc la livre.* Au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui est dû dans une affaire commune. Partager, payer au marc la livre. Venir au marc la livre. On dit aujourd'hui *au marc le franc.*

— *Livre sterling.* V. STERLING.

— *Livre autrichienne.* Monnaie de compte, valant 0 fr. 8656. || *Livre de Bâle, livre de Berne, livre de Fribourg.* Monnaie de compte de 10 batz à 10 rappens, ou de 20 sous à 12 deniers suisses, 1 fr. 4624. || *Livre du Canada.* Monnaie de compte de 20 schellings à 12 pence courants, 22 fr. 2720. || *Livre de Genève.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers courants, 1 fr. 6103. || *Livre de Lucques.* Monnaie de compte du duché de Lucques, 20 sous à 12 deniers, 0 fr. 7222. || *Livre de Modène.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers, 0 fr. 3838. || *Livre de la principauté de Neufchâtel.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers tournois de Neufchâtel, 1 fr. 1629. || *Livre du canton de Vaud.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers tournois, 0 fr. 9705.

— Loc. prov. *Faire de cent sous quatre livres et de quatre livres rien.* Dissiper son bien en mauvais marchés.

— Anc. métrol. *Livre gauloise.* Monnaie de compte que Charlemagne substitua à la livre romaine ou à l'as. Elle valait 20 sous de 12 deniers. Les vingt sous de la livre gauloise pesaient exactement une livre. La livre valait en général 20 sous d'or, d'argent ou de billon, mais la valeur du *sou* ou *sol* variait beaucoup. Plusieurs auteurs ont dit que la livre de chaque métal était composée de 20 sous du même métal pesant ensemble une livre. Charlemagne ayant ordonné que le sou d'argent serait précisément la vingtième partie de douze onces, on s'accoutuma à regarder, dans les comptes numéraires, vingt sous comme une *livre*. (Volt.) || *Livre barrois.* Monnaie du pays de Bar. || *Livre bourdelois.* Monnaie de Bordeaux, valant 12 sous 1/2 parisis. || *Livre ancienne du Canada.* Monnaie de compte, de 20 sous à 12 deniers, 0 fr. 9280. || *Livre de Flandre.* Ancienne monnaie de compte de Hollande; valant 12 fr. 9855. || *Livre mansais.* Monnaie du Mans.

— Droit cout. *Livre de témoins.* Réunion de soixante-douze témoins. D'après un concile de l'année 320, il fallait soixante-douze témoins pour condamner un évêque. || *Livre d'années.* Révolution de soixante-douze ans. Ces deux locutions viennent sans doute de ce qu'une certaine livre (monnaie), nommée dans les vieux titres *libra occidua*, se composait de soixante-douze sous. || *Livre de terre.* Portion de terrain qui rapportait une livre de revenu.

LIVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Livrer. S'emploie adjectiv. Une femme livrée au désespoir. Faibles agneaux, *livrés* à des loups furieux. (Bac.) Exposés aux mêmes périls, *livrés* en proie aux mêmes maladies. (Boss.) Une âme *livrée* au monde et à la fortune. (Mass.) Ces princes offrènes *livrés* dans le fond de leurs palais à de vils esclaves. (Id.) Moins vous dépendez des autres, plus vous êtes *livrés* à vous-mêmes. (Id.) Le chien est naturellement, et lorsqu'il est *livré* à lui seul, aussi cruel, aussi sanguinaire que le loup. (Buff.) Je partis l'esprit rempli des objets que je venais de voir et *livré* à des réflexions intarissables. (Chateaub.) Plus loin un amphithéâtre offrait en spectacle les criminels *livrés* aux bêtes. (H. Taine.)

Mais sans pitié le ciel a vu couler nos pleurs,
Tous les rangs sont *livrés* au fer des oppresseurs. (Milhaud.)

— Dévoué à quelqu'un. Le premier président était de tout temps *livré* au duc du Maine par goût et par intérêt. (Duclos.)

— Absol. Le caractère d'un prince *livré* le fait connaître et mépriser. (Boss.)

— Engagé, en parlant d'un combat. Bataille livrée.

* **LIVRÉE**, s. f. (rad. *livré*, c'est-à-dire qui a été donné, livré). Habit dont l'étoffe et les galons rappellent, par les dessins et par les couleurs, les armoiries du maître qui en revêt ses gens, et, par extension, Habit d'une couleur convenue, ordinairement galonné, que portent les domestiques d'une grande maison. Une belle, une riche livrée. Habit de livrée. Prendre, quitter la livrée. Changer sa livrée. Galon de livrée. Livrée bleue et rouge. Ce laquais a vendu sa livrée. Les domestiques portent la livrée. Aujourd'hui, en France du moins, fait porter qui veut la *livrée* à ses gens ou même à son seul domestique. (Ourry.) Lucrèce a une *livrée* d'évêques; des prélats la servent à table; il n'est permis qu'aux cardinaux de célébrer la messe devant elle. (P. de St-Victor.)

Parmi la valetaille empressé d'être admis,
Il brigue chez un grand l'honneur de la *livrée*. (Colnet.)

— *Il a porté la livrée.* Se dit de quelqu'un qui a été laquais.

— Domesticité. Les gens de livrée.

— Collectiv. Tous les laquais, tous ceux qui portent une livrée. L'entrée des spectacles et des jardins publics était jadis interdite à la livrée.

— Tous les gens qui portent une même livrée. En entendant ce bruit, toute la livrée du comte accourut. Nous avons rencontré la livrée du prince.

— Fig. Palissot appelait les philosophes du dernier siècle la *livrée* de Voltaire, *livrée* qu'il lui demandait pardon d'avoir battue. (Ourry.)

— Fig. *Battre la livrée de quelqu'un.* Faire la guerre à ses partisans, à ses amis.

— On dit aussi des gens auxquels tel ou tel chef d'une secte politique impose son opinion, qu'ils ont adoptée *la livrée d'un parti*. On peut même ajouter que chez nous il en est qui ont successivement endossé bien des *livrées*. (Ourry.)

— *Porter la livrée de sa dame.* Les chevaliers ne se présentaient aux carrousels et aux tournois qu'avec la livrée de leurs dames. C'était ordinairement une écharpe de la couleur qu'elles affectionnaient le plus.

— Par extens. Toute détachée de votre famille, hors de votre maison; et pourquoi? Eh! parce que vous m'avez donné tous vos sentiments; je porte votre *livrée* et vous m'aimez. (Mme de Sévigné.)

— *La livrée de la noce, la livrée de la mariée.* Les rubans de couleur qu'aux noces de village la mariée donne aux jeunes gens et aux jeunes filles. Si ces noces se font à Paris, les *livrées* en seront vermeilles. (Sully.)

— Fig. *La livrée de la misère, les livrées des faveurs, de la servitude.* Les marques extérieures auxquelles on peut reconnaître la misère, les faveurs, la servitude. On dit d'un pauvre couvert de haillons qu'il porte la livrée de la misère. Il est à genoux devant tous ceux qui se montrent avec les livrées de la faveur.

— Fig. et poétiq.

Vertumne a changé ses *livrées*,
Et nos campagnes labourées
Me flattent d'un prochain retour. (J.-B. Rouss.)

— Loc. prov. *Les ambitieux et les laquais portent indifféremment toutes les livrées.* Ils se mettent au service de tous ceux qui peuvent servir leur ambition ou payer leurs gages.

— Anc. cout. Mesure de terre qui rapportait une livre de rente. Cent livrées de terres signifiaient cent livres de rentes en valeur mobilière. Les filles qui entraient à l'abbaye de Remiremont abandonnaient leur héritage à leurs parents, sauf quinze livrées de terre. On disait aussi Une livre de terre.

— Comm. Chez les passementiers, Galon de livrée. || Chez les marchands de soierie, fil d'une certaine couleur, et toujours la même, portant un carton sur lequel est écrit le numéro de la pièce auquel il est attaché.

— Entom. Espèce de bédande qui produit le bombyx de Neustrie. || *Livrée d'Ancre.* Scarabée dont les élytres jaunes portent trois bandes transversales noires, et simulent ainsi les couleurs de la livrée du maréchal d'Ancre.

— Hist. Le nom de *livrée* fut donné, par nos premiers rois de la seconde race, à des vêtements uniformes et de grand prix qu'ils distribuaient aux seigneurs de leur cour et à leurs grands officiers. Plus tard, au lieu d'habits, les officiers de la maison du roi reçurent, selon leur rang, une somme d'argent comptant, appelée également *livrée*. Cet usage se conserva jusqu'en 1789. Saint Louis, suivant la coutume, avait fait donner des habits magnifiques aux grands officiers de la couronne et à ceux de son hôtel et maison, à chacun suivant son état, et ces habits étaient appelés *livrées*, parce qu'ils se livraient et se donnaient du trésor royal. (L'abbé de Choisy.) || *Livrée de Noël, de l'Assomption.* Habit de livrée que les seigneurs faisaient ordinairement renouveler à Noël et à l'Assomption.

— Moll. Nom vulgaire d'une hélice fort commune en France.

— Théât. *Rôles à livrée*. Nom donné autrefois aux rôles de valets. || *Grande livrée*. Rôles importants. || *Petite livrée*. Rôles tenant peu de place dans l'ouvrage.

— Zool. Pelage de la première année de plusieurs animaux de l'ordre des ruminants et des pachydermes. Ce pelage présente des mouchetures et des bandes régulièrement disposées, d'une teinte différente du fond et ordinairement plus claire. || Se disait aussi du plumage des jeunes oiseaux.

* **LIVRER**, v. a. 1re conj. (du lat. *liberare*, qui a été employé dans la signification de donner). Mettre en main, mettre quelque chose au pouvoir, en la possession de quelqu'un, selon les conventions que l'on a faites avec lui. Livrer des marchandises. Livrer du bois, du charbon. Livrer un ouvrage pour un prix convenu, le livrer fait et parfait. Il doit livrer telle chose le vingt du mois prochain. Il a livré cent exemplaires de cet ouvrage. Le comte de Maillebois me *livra* tous les papiers de son père et les siens. (Marmontel.)

— Par extens. *Livrer un manuscrit, un ouvrage à l'impression*. Le faire imprimer.

— Se dit aussi en parlant des personnes. Cette pente à imiter, qui est dans les enfants, produit des maux infinis quand on les *livre* à des gens sans vertu qui ne se contraignent guère devant eux. (Fenelon.) On *livrait* sans rançon chacun de ces esprits de lumière, qui avaient porté la bannière de la France. (E. Quinet.) Un abus contraire *livre* quelquefois une femme à plusieurs maris. (Chateaub.)

— Particulièrement, Mettre aux mains, au pouvoir. Livrer un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice. Ce Dieu que tu bravais en nos mains t'a *livrée*. (Rac.) S'il y a des assassins quelque part, quels qu'ils soient, qu'on les *livre* à la loi. (Gambetta.)

Elle amène ainsi cette jeune Écuhyle
Que Lesbos a *livrée* entre les mains d'Achille. (Rac.)

— Fig. Ceux à qui je voulais qu'on *livrât* sa conduite. (Rac.)

Le choix des dieux, contraire à mes amours
Livrait à l'univers le reste de mes jours. (Racine.)

— *Livrer au bras séculier*. Se disait du renvoi que faisait l'official, ou juge ecclésiastique, au juge laïque, d'un ecclésiastique qui avait mérité des peines afflictives. || Fig. et fam. Abandonner ce dont on ne se soucie plus et dont on ne peut pas profiter. Les restes du dîner ont été livrés au bras séculier, ont été laissés aux domestiques.

— Remettre par trahison. Livrer une ville, une place à l'ennemi. Il leur livra une porte de la ville. Judas livra Notre Seigneur Jésus-Christ aux Juifs. Allons aux Grecs *livrer* le fils d'Hector. (Rac.) Si vous *livrez* le fils, *livrez*-leur donc la mère. (Id.) Les Écossais, à qui il se donne, le *livrent* aux parlementaires anglais. (Boss.)

— *Livrer un combat, une bataille, un assaut*. Donner un combat, une bataille, etc. On dit aussi : Livrer bataille.

L'attaquer, le mettre en quartiers,
Sire loup l'eut fait volontiers,
Mais il fallut *livrer* bataille,
Et le matin était de taille
À se défendre hardiment. (La Fontaine.)

— Fig. Les combats qu'ils sont obligés de *livrer* aux ennemis de leur salut. (Massill.) Chaque assaut à mon cœur *livrait* mille combats. (Racine.)

— *Livrer bataille, livrer combat pour quelqu'un*. Soutenir les intérêts de quelqu'un, défendre quelqu'un. || *Livrer des assauts*. Lutter contre des obstacles. Au milieu des assauts que nous *livrent* les passions, la raison nous adresse toujours quelques conseils. (Latena.) Le christianisme se renouvelle et sort victorieux du plus terrible des assauts que l'enfer lui ait encore *livrés*. (Chateaub.)

— Par anal. *Livrer un tourment*. Causer une vive peine.

Environné d'amour et du fâcheux tourment
Qu'entre tant de regrets son absence me *livre*.
(Régnier.)

— Abandonner, exposer à. Livrer en proie. En ce sens, il est toujours suivi de la préposition *à*. Livrer une ville au pillage, à la fureur des soldats. Livrer les voiles au vent. Ceux qui *livrent* leur patrie a d'hostiles auxiliaires se livrent au repentir, à l'infamie. (La Bruy.) *Livrer* son pays à l'invasion est le plus grand et le plus irremissible des crimes. (Chateaub.)

— Fig. dans un sens analogue. Livrer ses secrets à un imprudent. Livrer son âme au désespoir, à la douleur, à l'espérance. Livrer son cœur aux passions.

Reviens me joindre ici, sois fidèle, ou je cours
Livrer au peuple entier mon secret et mes jours.
(C. Delavigne.)

— *Livrer au supplice*. Mettre à mort.

— *Livrer passage*. Laisser passer. Livrer passage aux voitures.

— Servir de passage. Le pylore *livre* passage aux aliments quand ils sont devenus chyme. (J. Macé.)

— Fig. et fam. *Je vous livre cet homme-là pieds et poings liés*. Je vous réponds qu'il fera tout ce qu'il vous plaira, que vous en disposerez comme vous voudrez, qu'il n'aura pas d'autre volonté que la vôtre. || *Je vous livre cet homme-là marié avant un an, je vous le livre ruiné avant qu'il soit peu*, etc. Je vous promets qu'il sera marié avant un an, qu'il sera ruiné dans peu. || *Je vous le livre chez vous avant huit heures*. Je vous réponds que je le mènerai chez vous avant huit heures. || *Si vous avez besoin de lui dans telle affaire, je vous le livre*. Je vous réponds qu'il vous servira.

— Présenter comme, donner pour. Je vous *livre* ma tante pour la plus grande peureuse. (A. Dumas.)

— *Je vous en livre autant*. Je suis dans le même cas que vous. La-dessus je vous en *livre* autant. (Scribe.)

— Loc. prov. *Tel vend qui ne livre pas*. On s'engage quelquefois à faire plus qu'on ne peut.

— Chass. *Livrer le cerf aux chiens*. Mettre les chiens après le cerf.

— Jeux. Aux dés, *Livrer chance*. Amener un nombre de points qui devient la chance de l'adversaire.

— se livrer, v. pron. S'abandonner. Se livrer à la joie, à la douleur, au désespoir, aux plaisirs, à l'amour, à ses passions, à la mort, à la paresse, à l'étude, à la société, à la contemplation, à la crainte, à l'hypocrisie, à la colère, au vice, au désordre. Se livrer entièrement à ses goûts, à la dissipation, à un genre d'occupation, à la pratique d'un art, etc. Je me *livre* en aveugle au transport qui m'entraîne. (Rac.) Il s'est *livré* lui-même aux rigueurs de son sort. (Id.) Il ne faut pas se *livrer* au plaisir de la critique, il ôte celui de goûter de très belles choses. (La Bruy.) Vous vous *livrez* tous les jours à des passions nouvelles. (Mass.) Il se *livre* au cours d'une si triste destinée. (Id.) Il est bien rare que les animaux se *livrent* d'eux-mêmes aux excès. (B. de St-P.) S'il ne faut pas s'abandonner tout à fait au hasard, il est quelquefois bon de s'y *livrer* un peu. (S. Dubay.) Édouard se *livrait* avec ardeur à l'étude de chaque auteur. (Defauconpret.) L'Anglais se *livrait* à de grands éclats de gaieté. (Ger. de Nerval.) Pendant que vous vous *livrez* à l'enthousiasme, je tousse et je suis très malade. (Mérimée.)

— Se donner, s'attacher à quelqu'un.

Vendez ces doux regards, ces attraits, ces appas;
Vous-même vendez-vous, mais ne vous *livrez* pas.
(Régnier.)

Il peut me conquérir à ce prix sans danger,
Je me *livre* moi-même, et ne puis me venger.
(Racine.)

— Se dit d'une femme qui accorde à un homme ses dernières faveurs. La femme qui se livre est bientôt abandonnée. Toute femme qui se *livre* à un homme court le risque de concevoir un enfant. (É. de Girardin.)

— Se remettre soi-même entre les mains de la justice. Ce criminel n'attendit pas les gendarmes, il vint se livrer.

— Se mettre au pouvoir de quelqu'un. Il faut à sa fureur que je me *livre* en proie. (Bac.)

— *Se livrer à quelqu'un*. Se confier, s'abandonner à lui. Il s'était entièrement livré à des gens qui le trahissaient. Vous vous êtes trop livré à lui.

— Absol. *C'est un homme qui ne se livre pas*. C'est un homme très circonspect, très réservé.

— Fig. *C'est un homme qui se livre dans la discussion*. Se dit d'un homme qui ne ménage pas ses arguments, qui se découvre imprudemment, qui donne trop facilement prise à son adversaire.

— Se vouer à. Il faut que chacun de nous, dans la mesure de ses forces, se *livre* à un apostolat incessant du suffrage universel. (Gambetta.)

— Se dévouer à. C'est le denier de la veuve...; il est vrai que je me suis *livrée* tout entière. (Mme de Sév.) Quand ils feront réflexion à ce que vous êtes pour leur maison, à la manière dont vous vous y êtes transmise, et *livrée*, et abîmée. (Id.)

— Suivre une carrière, une profession. Se livrer au commerce, à l'agriculture. Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bourges, s'était *livré* au commerce dès son enfance. (Duclos.)

— En parlant de combats, Être engagé. La bataille se livre en ce moment.

— Bours. Remplir ses engagements.

— Comm. Prendre livraison. Se livrer d'un chargement de grains.

— Jeux. À plusieurs jeux, Donner imprudemment quelque avantage à son adversaire. Je me suis livré. Je me livre à tous les coups.

LIVRESQUE, adj. 2 g. Qui vient des livres, qui n'est puisé que dans les livres. Fâcheuse suffisance, qu'une suffisance pure, *livresque*. (Montaigne.)

* **LIVRET**, s. m. (pr. *li-vrè*; diminutif de *livre*). Petit livre. On est parvenu à nous dégoûter de la lecture à force de multiplier les livres et les *livrets*. (Volt.)

— Particulièrement, Petit livre que la police délivre aux ouvriers, qui contient les noms et prénoms de celui à qui on le délivre, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession, etc. Le livret est facultatif. Un livret bien en règle. Cet ouvrier a perdu son livret. Le porteur d'un livret. Le livret des ouvriers est pour eux une sorte de passeport indispensable.

— Petit registre que les caisses d'épargne délivrent à chaque déposant, et sur lequel sont consignés tous les versements et remboursements.

— Poème d'un opéra.

— Catalogue des objets d'art composant une collection. Livret du Salon. Livret d'un musée.

— Anat. comp. Nom donné vulgairement aux feuillets qui composent la troisième cavité de l'estomac des ruminants.

— Adminis. milit. Petit registre en usage dans l'armée. Livret d'armement, de revue, d'ordinaire, etc. || *Livret individuel*. Livret qui est remis à chaque homme de troupe à son entrée au service et qui contient son état civil, la désignation du corps, du bataillon ou escadron et de la compagnie à laquelle il appartient, la note successive des effets d'habillement et d'équipement qui lui sont livrés, etc. || *Livret matricule*. Livret contenant tous les renseignements relatifs à l'homme de troupe ou à l'officier, qui les suit dans les diverses positions qu'ils occupent et qui reste constamment entre les mains de l'administration militaire.

— Arithm. Table qui contient tous les produits des neuf chiffres significatifs; c'est la table de multiplication, ou table de Pythagore.

— Batt. d'or. Petit livre de papier orange sur les feuillets duquel on applique l'or en feuilles.

— Bot. Nom que l'on donne quelquefois au liber.

— Jeux. Au pharaon et à la bassette, Les trente cartes qu'on donne à chacun des pontes.

— Techn. Paquet de bronze jaune ou d'or en coquilles.

LIVRET-POLICE, s. m. Petit livre contenant une police d'assurances.

LIVREUR, s. m. Celui qui livre des marchandises.

LIVRIER, s. m. Celui qui fait des livres par métier. J'ai fait des livres, il est vrai, mais je ne fus jamais un *livrier*. (J.-J. Rouss.) Peu usité, se prend toujours en mauvais part.

— Adjectiv. Style livrier.

LIVRON. Géogr. Comm. du cant. de Loriol, arr. de Valence (Drôme), près du confluent de la Drôme avec le Rhône; 1,300 hab.

LIVRY. Géogr. Comm. du cant. de Gonesse, arrond. de Pontoise (Seine-et-Oise). Autrefois abbaye célèbre; 2,800 hab.

LIWARC'H-HENN. Barde breton du VIe siècle, vécut dans le Cumberland et le pays de Galles. On a conservé de lui six chants historiques et de petits poèmes gnomiques.

LIXE, s. m. (de *Lixus*, n. mythol.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides gonatocères, établi pour cent quatre-vingts espèces, à épiderme très dur et poussiéreux, qui se trouvent répandues sur toute la surface du globe.

LIXIEUX, s. m. Méd. Lessive de cendres chaudes, employée pour pédiluves.

LIXITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un lixe. || **LIXITES**, s. m. pl. Groupe de la tribu des curculionides, qui a pour type le genre lixe.

LIXIVIATEUSE, s. f. (du lat. *lixivia*, lessive). Machine à lessiver.

* **LIXIVIATION**, s. f. (pr. *lik-ci-vi-a-cion*; du lat. *lixivia*, lessive). Chim. Opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les sels alcalins qu'elles peuvent contenir.

— Techn. Action de traiter une substance par un liquide, afin de la priver de tous les éléments susceptibles de se dissoudre dans ce liquide.

* **LIXIVIEL, ELLE**, adj. Chim. anc. S'est dit de tous les produits obtenus par la lixiviation. Sel lixiviel.

LIXUS, s. m. Entom. Syn. de lixe.

LIXUS, Géogr. anc. Fleuve de la Mauritanie qui se jette dans l'océan Atlantique. Aujourd'hui *Luccas*.

— **LIXUS** ou **LIXA**. Ville de la Mauritanie, près de l'embouchure du Lixus. C'est près de la ville de Lixus qu'Hercule vainquit le géant Antée. Aujourd'hui *Larache*.

LIZARD. Géogr. Cap situé à la pointe la plus méridionale de l'Angleterre, comté de Cornouailles.

LIZARDE, s. f. Comm. Toile fabriquée au Caire.

LIZARIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans l'alizari.

LIZE, s. f. V. lise.

LIZÉE, s. f. Agric. Sorte d'engrais liquide employé en Suisse.

LIZER, v. a. 1re conj. Techn. Syn. de lisfr.

LIZIER (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Girons (Ariège), sur le Salat; 1,300 hab.

LIZY-SUR-OURCQ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Meaux (Seine-et-Marne); 1,600 h.

LLAGUNE, s. m. (pr. *lla-gune*, *ll* mouill.). Bot. Espèce d'euphorbe du Pérou.

LLAGUNOA, s. m. (pr. *lla-gu-no-a*, *ll* mouill.; de *Llaguno*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des sapindacées dodonées, établi pour des arures du Pérou.

* **LLAMA**, s. m. (pr. *lla-ma*, *ll* mouill.). V. lama.

LLANERO, s. m. (pr. *lla-né-ro*, *ll* mouill.). Métis de créole et d'Indien qui habite les llanos.

LLANO, s. f. (pr. *lla-no*, *ll* mouill.; mot esp. qui signifie *plaine*). Géogr. Nom donné à de vastes espaces arides dans la saison sèche, marécageux dans la saison pluvieuse, qui couvrent des millions de kilomètres carrés dans l'Amérique du Sud, au N. de la région de l'Amazone. || Pl., des *llanos*.

LLANQUIHUÉ. Géogr. Province du Chili; elle a 18,193 kil. carrés et 53,500 hab. Elle est séparée de la province de Valdivia par le pays des Araucaniens, et a pour chef-lieu Puerto-Montt, où se trouve une colonie allemande.

LLAVÉE, s. f. (pr. *lla vé*, *ll* mouill.). Bot. Genre de fougères d'Amérique.

LLEWELLYN, LLYWELLYN, ou **LEOLYN**. Prince de Galles, né vers 1180, parvint à s'emparer de tout le pays; mais il mourut empoisonné, 1021, le pays de Galles fut de nouveau divisé.

— **LLEWELLYN**. Né vers 1170, mort en 1212, petit-fils du roi Owen, soumit presque tout le pays de Galles, et prêta hommage à Henri III, son beau-frère, en 1238. || **LLEWELLYN**. Petit-fils du précédent, né vers 1224, devint roi du pays de Galles en 1246, combattit les Anglais; trahi par l'un des siens, il fut tué en 1282.

LLITHI, s. m. (pron. *lli-ti*, *ll* mouill.). Bot. Nom chilien d'une section du genre lithrée.

LLOBRÉGAT. Géogr. Fleuve d'Espagne, prend sa source dans les Pyrénées, coule vers le S.-E., coupe la Catalogne en deux parties presque égales, et se jette dans la Méditerranée, près de Barcelone; cours 150 kil.

LLOÏDIE, s. f. Bot. Syn. de lloydia.

LLORENTE (Jean-Antoine). Littérateur et historien espagnol, né à Rincon-del Soto, près de Calahorra, 1756-1823, vicaire général de l'évêque de Calahorra, 1782, secrétaire général de l'inquisition, fut disgracié en 1801, et poursuivi à cause de ses opinions libérales. Il s'attacha à Joseph Bonaparte et se réfugia en France, 1814. Il y publia: *Histoire de l'inquisition, Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne, Portraits politiques des papes*, etc.

LLOYD, s. m. (pr. *lo-id*). Nom donné aux compagnies financières s'occupant surtout de navigation et d'assurances maritimes et ainsi appelées de *Lloyd*, qui tenait à Londres un établissement public où se réunirent d'abord les fondateurs de la première de ces compagnies, Le lloyd britannique. Le lloyd français. Le lloyd autrichien.

LLOYD (Nicolas). Pasteur protestant, né à Holton, dans le comté de Flint (Angleterre), 1633-1680, a laissé un *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum*.

— **LLOYD** (William). Évêque d'Exeter, de Saint Asaph, né à Tilehurst (comté de Berks), 1627-1717, fut l'un des évêques enfermés à la Tour, devint grand aumônier de Guillaume III et de la reine Anne, et fut plus tard évêque de Worcester.

— **LLOYD** (Robert). Poète anglais, né à Londres, 1733-1763, a écrit plusieurs poèmes : *the Actor, la Rosciade*, et des pièces de théâtre qui eurent du succès.

— **LLOYD** (Henry). Aventurier et tacticien anglais, né dans le pays de Galles, 1729-1783, fit la guerre sur le continent. Ses mémoires militaires ont été très étudiés : *Introduction à l'histoire de la guerre en Allemagne en 1756; De la Philosophie de la guerre; Traité de la composition des différentes armées anciennes et modernes*, etc.

— **LLOYD**. Négociant de Londres, chez qui fut fondée, en 1727, une sorte de succursale de la Bourse, où l'on s'occupait surtout d'assurances maritimes.

LLOYDIA, s. m. (pr. *lo-i-di-a*; de *Lloyd*, n. pr.). Bot. Genre de liliacées tulipacées, originaire des régions montagneuses de l'Europe.

LO, s. m. Comm. Gaze de la Chine.

— Instrument de musique usité dans les armées chinoises.

LÔ (Saint-). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Manche, sur la rive droite de la Vire, à 270 kil. O. de Paris. Fabriques de draguets, flanelles, coutils, dentelle, coutellerie. Commerce de chevaux, bestiaux, blé, beurre, volaille. Patrie du cardinal Du Perron; 10,100 hab.

LÔ (Saint-). Évêque de Coutances vers 328, mort entre 363 et 368.

LOAM, s. m. (pr. *lôm*). Agric. Mot anglais qui signifie Terre grasse. Loam sablonneux. Loam argileux. Riche loam.

LOAMMEUX, EUSE, adj. (pr. *lôm-meu*; rad. *loam*). Agric. Qui contient un mélange de terre et d'argile. Les sols *loammeux* sont en général les plus favorables à la culture, ils sont les plus flexibles de tous et admettent la culture d'un très grand nombre de plantes. (A. de Roville.)

LOANDA (Saint-Paul-de-). Géogr. Ville de la côte d'Angola, à l'ouest de l'Afrique; 5,000 h. Ch.-l. des possessions portugaises du Congo.

LOANGEOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante du Loango.

— adj. Qui appartient au Loango ou à ses habitants.

LOANGO. Géogr. Petit État de la Guinée méridionale, depuis le cap Lopez jusqu'au Zaïré, sur 330 kil. de longueur; 500,000 hab. Capit. *Loango* ou *Bowlt*. Le pays est partagé entre des chefs de tribus qui élisent le roi.

LOANO. Géogr. Ville d'Italie, sur le golfe

de Gênes, prov. et à 50 kil. S.-O. de Gênes ; 4,000 hab. Victoire de Scherer, le 23 novembre 1795.

LOASA. s. m. Bot. Genre de la famille des loasées, établi pour des espèces piquantes comme des orties, originaires du Pérou et du Chili, et cultivées dans les serres d'Europe pour la beauté de leurs fleurs. On dit aussi *loase*.

LOASACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de LOASÉ.

LOASÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un loasa. || LOASÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, périgynes, qui a pour type le genre loasa.

LOB ou **LOP-NOOR** (Lac). Géogr. Lac de l'empire chinois, dans la petite Boukharie, reçoit le Tarim.

LOBAIRE. adj. 2 *g*. Hist. nat. Qui est divisé en lobes, qui appartient aux lobes.

— Anat. Se dit des artères et des veines qui se distribuent aux lobes cérébraux. Artères lobaires.

— LOBAIRE. s. f. Moll. Syn. de DORIDIE.

LOBARATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide lobarique combiné avec une base.

LOBARIE. s. f. (rad. *lobe*). Bot. Genre de lichens comprenant plusieurs espèces. Lobarie à lossettes. Lobarie herbacée.

LOBARIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait d'une plante du genre lobarie.

LOBAU. Géogr. Ile du Danube, à 10 kil. S.-E. de Vienne (Autriche). L'armée française s'y établit en 1809, après la prise de Vienne ; s'y retira après la bataille d'Essling et en sortit de nouveau pour livrer la grande bataille de Wagram.

LOBAU. V. MOUTON.

LOBBES. Géogr. Ville de Belgique, sur la Sambre, à 20 kil. S.-O. de Charleroi (Hainaut) ; 2,800 hab.

* **LOBE**. s. m. (ét. gr., λοβός, même signif., dérivé de λαμβάνειν, prendre). Anat. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. Les lobes du poumon, du foie. || *Lobes du cerveau*. Nom donné à tort aux deux hémisphères du cerveau. || *Lobe ou lobule de l'oreille*. Éminence arrondie et molle qui termine inférieurement le pavillon de l'oreille. Il y a des peuples qui en agrandissent prodigieusement le *lobe* des oreilles en le perçant et en y mettant des morceaux de bois ou de métal. (Buff.)

— Archit. Fragment de cercle que les architectes du moyen âge faisaient entrer dans la composition des roses et des rosaces.

—Bot. Division de feuilles dont les bords sont partagés par des incisions profondes. || *Lobes séminaux* ou simplement *lobes*. Les deux corps charnus qui sortent de la semence des dicotylédones lorsqu'elle germe, et qui dans plusieurs de ces plantes se transforment en deux feuilles. || Nom des poches de l'anthère.

* **LOBÉ, ÉE**. adj. Qui est partagé en lobes. Feuilles lobées. Je touchais ses feuilles *lobées*, son calice gamosépale. (E. About.)

— Ornith. *Doigts lobés*. Doigts qui sont entourés, chacun isolément, d'une membrane qui s'élargit à mesure qu'elle s'approche de leur extrémité, et qui n'a ni festons ni découpures sur les bords.

LOBECK (Chrétien-Auguste). Philologue allemand, né à Naumbourg, 1781-1859, professeur de littérature ancienne à Kœnigsberg, membre associé de l'Institut de France, a écrit *Aglaophamus, seu de theologiæ mysticæ Græcorum Causis ; Paralipomena Grammaticæ Græcæ*, etc.

LOBÉLIA. s. m. Bot. Syn. de LOBÉLIE.

LOBÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lobélie. || LOBELIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lobélie.

LOBÉLIE. s. f. (de *Lobel*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des lobéliacées, établi pour un grand nombre d'espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe, souvent remarquables par la beauté de leurs fleurs, mais quelquefois vénéneuses et employées en médecine comme purgatives, vomitives, sudorifiques ou antisyphilitiques. La lobélie brûlante. La lobélie cardinale. La lobélie brillante. La lobélie syphilitique.

LOBÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lobélie. || LOBELIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lobéliacées.

LOBÉLINE. s. f. Chim. Alcaloïde extrait de la lobélie, analogue à la nicotine et fortement narcotique.

LOBÉTORE. s. m. (étym. gr., λοβός, dégât ; τορός, qui creuse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce originaire du Cap de Bonne-Espérance.

LOBIER. s. m. (rad. *lobe*). Bot. Champignon du genre bolet.

LOBIFÈRE. adj. 2 *g*. (ét. lat., *lobus*, lobe ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un ou plusieurs lobes.

LOBILABRE. s. m. (de *lobe*, et *labre*). Helminth. Genre d'helminthes aplatiques dont l'espèce type se trouve sur les écailles des huîtres de la Manche.

LOBINEAU (Guy-Alexis). Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Rennes, 1666-1727, a écrit l'*Histoire de Bretagne*, avec preuves, pièces justificatives, glossaire. On a encore de dom Lobineau : *Histoire des deux conquêtes de l'Espagne par les Maures ; Histoire des saints de la province de Bretagne*, etc.

LOBIOLE. s. f. (rad. *lobe*). Bot. Nom donné aux petites pièces ou lanières qu'on voit au bord du talle des lichens, quand leur forme approche de celle des feuilles.

LOBIPÈDE. adj. 2 *g*. (ét. lat., *lobus*, lobe ; *pes, pedis*, pied). Zool. Dont les pieds sont bordés d'une membrane de chaque côté.

— LOBIPÈDE. s. m. Erpét. Sous-genre de rainettes.

— Ornith. Syn. de PHALAROPE.

— LOBIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, à bec et à tarses médiocres, à pieds lobés et dont font partie les genre foulque, grébifoulque et phalarope. || Famille d'oiseaux à bec allongé, à doigts bordés d'une membrane.

LOBIVANELLE. s. m. (ét. lat., *lobus*, lobe ; *vanellus*, vanneau). Ornith. Section de la famille des charadriées.

LOBLOLLY. s. m. Bot. Nom vulgaire aux États-Unis d'une espèce de pin.

LOBO (Francisco-Rodriguez). Poète portugais, né a Leiria (Estrémadure), vers la fin du XVIe siècle, mort noyé dans le Tage après 1620, eut une grande réputation par ses *Romances*, ses poèmes pastoraux, son poème épique, *le Conquête du Portugal*, par une pastorale mêlée de prose et de vers, *la Cour au village, ou les Nuits d'hiver*, etc.

— LOBO (Gerardo). Poète espagnol, né dans la Vieille-Castille, vécut au commencement du XVIIe siècle. Il fut du nombre des beaux esprits avec lesquels Philippe IV aimait à composer des vers et à représenter des comédies ; il mourut en 1668. On a de lui des *Odes*, des *Sonnets*, des *Dizains*, des *Redondilles ;* il excellait surtout dans le genre burlesque.

LOBODÈRE. s. m. (étym. gr., λοβός, lobe ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces brésiliennes. || Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type habite l'Amérique méridionale.

LOBODONTE. s. m. (étym. gr., λοβός, lobe ; ὀδούς, ὀντος, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour une espèce de l'Afrique australe.

LOBOÏTE. s. f. Minér. Variété magnésienne d'idocrase.

LOBOPHORE. s. f. (étym. gr., λοβός, lobe ; φέρω, je porte). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des forficuliens et classé aussi dans le genre forficule. || Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, établi pour cinq espèces de France et une espèce de Russie.

— Échin. Genre d'échinides, établi pour quatre espèces de scutelles.

LOBOPHYLLIE. s. f. (ét. gr., λοβός, lobe ; φύλλον, feuille). Zooph. Genre de polypiers, établi aux dépens des caryophyllies pour plusieurs espèces actuelles, habitant la mer des Indes, ou fossiles, trouvées dans le terrain jurassique.

LOBOPODE. s. m. (étym. gr., λοβός, lobe ; ποῦς, ποδός, pied). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des cistélides, établi pour quatre espèces américaines.

LOBOPS. s. m. (étym. gr., λοβός, lobe ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce brésilienne.

LOBORYNQUE. s. m. (ét. gr., λοβός, lobe ; ῥύγχος, bec). Entom. Syn. de OTIORYNQUE.

LOBOS. Géogr. Groupe de petites îles, voisines du Pérou, vers le 7e lat. S. Elles renferment de riches dépôts de guano.

LOBOSTÉMON. s. m. (ét. gr., λοβός, lobe ; στήμων, filament). Bot. Genre de la famille des asperifoliées anchusées, établi pour des espèces du Cap.

LOBOSTOME. s. m. (étym. gr., λοβός, lobe ; στόμα, bouche). Mamm. Groupe de cheiroptères.

— Helminth. Genre forme pour une espèce de fasciole.

LOBOTE. s. m. (ét. gr., λοβώτης, divisé par lobes). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des sciénoïdes, établi pour quatre espèces dont le type se trouve dans le gouvernement de Surinam.

LOBOTRACHÈLE. s. m. (pr. *lo-bo-tra-kèle ;* ét. gr., λοβός, lobe ; τραχήλος, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour huit espèces, la plupart africaines.

LOBULAIRE. adj. 2 *g*. Hist. nat. Qui est partagé en lobes ; qui a la forme d'un lobule ; qui appartient à un lobe ou à un lobule.

— LOBULAIRE. s. f. Bot. Syn. de KRENIGIE.

— Zooph. Genre de polypiers, détaché des alcyons.

* **LOBULE**. s. m. (dimin. de *lobe*). Anat. Petit lobe. Chaque lobe de cet organe se divise en une multitude de lobules. || Nom donné plus particulièrement aux lobes du cerveau dans certains systèmes anatomiques.

— Bot. Rudiment de feuille qui, dans les plantes monocotylédones, se développe quelquefois du côté opposé au cotylédon, et représente imparfaitement un second cotylédon.

LOBULÉ, ÉE. adj. Qui est muni de lobes membraneux ou partage en lobules.

LOBULEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est divisé en lobules. || Qui a beaucoup de lobules.

LOBULISATION s.f. (pr. *lo-bu-li-za-cion*). Physiol. Transformation en lobule ou en organe lobulé.

* **LOCAL, ALE**. adj. (ét. lat., *localis*, même signif. ; fait de *locus*, lieu). Qui appartient à un lieu, qui a rapport à un lieu. Mouvement local. Coutume locale. Circonstance locale. Les droits, les usages locaux. Les autorités locales. Le génie est universel, le style est *local*. (Galiani.) Le maire est à la tête de la surveillance *locale*. (Id.) Cela dépend du gouvernement *local*. (Rayn.) Entrons au théâtre populaire de Léopoldstadt, ou l'on joue des farces *locales* très amusantes. (Gér. de Nerv.)

— *Mémoire local*. Celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux et des choses. Il a une mémoire locale fort heureuse.

— Gramm. *Adverbe local*. Adverbe qui désigne le lieu. *Partout* est un adverbe local.

— Mathém. *Problème local*. Problème qui se résout par un lieu géométrique. Peu usité.

— Médec. Qui est borné à une région circonscrite ; qui ne s'étend pas à tout le corps ; qui n'occupe pas une grande étendue de ses parties. Maladie locale. Mal local. Douleur locale. Affection locale. Comment expliquer pourquoi et de quelle manière la cause productive des affections *locales* peut ainsi se concentrer dans un espace donné, comme si un mur les séquestrait du reste de l'économie animale ? (Mérat.) La force qui concentre ainsi l'irritation *locale* ne nous est pas connue. (Id.) Il y a des lésions vitales *locales*, comme des lésions physiques. (Id.) Dans bien des cas, l'effet *local* des substances médicinales a lieu à de grandes distances. (Id.) || *Médicaments locaux*. Ceux dont l'action est bornée à la partie affectée. Les médicaments *locaux* sont ceux qui agissent sur une partie circonscrite. (Mérat.)

— Peint. *Couleur locale*. Couleur propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres. Les peintres vénitiens ont excellé dans les couleurs locales. || Se dit, par extens., en parlant de quelques ouvrages de littérature ou la vérité des détails transporte le lecteur au temps et au lieu où se passe l'action. Je pouvais à présent corriger mes tableaux, et donner à ma peinture de ces lieux célèbres les couleurs *locales*. (Chateaub.) Nous entendions par couleur *locale* ce qu'au XVIIe siècle on appelait les mœurs ; mais nous étions très fiers de notre mot, et nous pensions avoir imaginé le mot et la chose. (Mérimée.)

— LOCAL. s. m. Lieu considéré par rapport à toutes ses parties, à sa disposition, et ordinairement destiné à l'habitation. Un vaste local. Un beau, un grand local. Un local bien aéré. Connaissez-vous le local ? Il a loué de vastes locaux à la campagne. Le *local* de cette imprimerie est trop resserré. (Acad.) La science a fait de véritables prodiges pour assainir les *locaux* insalubres. (J. Simon.)

—S'est dit abusivement pour Localité. D'ailleurs connaissant mieux le *local*, vous faites des distinctions plus justes. (J.-J. Rouss.)

— Lieu. Nous avions toujours un grand atlas sur la table, pour suivre la position du *local* des événements. (D'Argenson.)

LOCALEMENT. adv. D'une manière locale ; relativement au local. Considérer *localement*. (Fénelon.)

LOCALISABLE. adj. Qui peut être localisé.

LOCALISATEUR, TRICE. adj. Phys. Qui localise. Doctrines localisatrices.

— *Médecin localisateur*. Médecin qui prétend que l'affection générale de l'économie dérive de l'altération primitive d'un organe déterminé.

* **LOCALISATION**. s.f. (pron. *lo-ka-li-za-cion* ; radic. *localiser*). Action de rendre local, d'adapter aux localités, à un lieu déterminé.

— Didact. Action de déterminer la situation d'un objet. La localisation des facultés humaines dans le cerveau.

— Pathol. *Localisation morbide*. Production en un lieu déterminé de l'économie d'une lésion consécutive à un état morbide général.

— Physiol. *Localisation cérébrale*. Détermination des portions de l'encéphale remplissant tel ou tel rôle déterminé.

— Psychol. Faculté de se rappeler les lieux, de considérer les objets dans l'espace.

LOCALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Localiser. S'empl. adjectiv.

* **LOCALISER**. v.a. 1re conj. Rendre local ; adapter, approprier au local

— Didact. Placer par la pensée dans un lieu déterminé ; fixer la position d'un objet. La phrénologie localise les sensations dans le cerveau.

— SE LOCALISER. v. pron. Se fixer en un point. Maladie qui s'est localisée.

LOCALISME. s. m. Etat de ce qui est local. Déplacer le *localisme* des productions. (Proudhon.)

* **LOCALITÉ**. s. f. Particularité, circonstance locale. On l'emploie surtout au pluriel. Certaines lois doivent être modifiées en raison des localités.

— Le lieu même, quant à ce qu'il a de particulier. Il connaissait bien les localités. Dans telle localité. Le premier effet de la centralisation est de faire disparaître, dans les diverses *localités* d'un pays, toute espèce de caractère. (Proudhon.)

— Pathol. Espace ou région circonscrite. Le phénomène de la *localité* des maladies est une circonstance pathologique des plus curieuses. (Mérat.) La *localité* n'est qu'un phénomène apparent, car toujours il y a dégradation insensible, mais dans un espace court, de l'affection morbifique. (Id.)

— Peint. Qualité de couleur qui ne convient qu'à telle ou telle place. La couleur noire est une localité qui attache une figure au sol d'Afrique. Une grande armoire occupe le fond du tableau, dont la *localité* nous a paru un peu trop rougeâtre. (Th. Gautier.)

— Philos. Qualité de l'être en tant qu'il occupe une place ; impénétrabilité. La matière a la *localité*. (Boiste.)

LOCANDA. s. f. (mot italien). Auberge ou maison garnie. On me servit un dîner qu'on était allé chercher à la *locanda* voisine. (Th. Gautier.)

LOCANDE. adj. 2 *g*. (ét. ital., *locanda*, habitation ; dérivé de *locare*, louer). Qui doit être loué, qui est à louer, qui peut être donné à bail. Chambre *locande*. (Richelet.) Vieux et peu usité.

LOCANDIER. s. m. Arg. Variété de voleur au bonjour.

LOÇAPALA. s. m. Myth. Nom de plusieurs divinités que Brahma a chargées de créer le monde et de le conserver. Les loçapalas sont les gardiens de l'univers.

LOCAR. s. m. Bot. Nom vulgaire du froment appelé aussi *petite épeautre*.

— Adjectiv. Blé locar.

LOCARIUS. s. m. Antiq. rom. Nom de certains spéculateurs qui occupaient d'avance les meilleures places dans les théâtres et les amphithéâtres de Rome, afin de revendre ces places aux spectateurs. || Pl., *locarii*.

LOCARNO. Géogr. Ville de Suisse, un des trois chefs-lieux du canton du Tessin, sur le lac Majeur ; 3,000 hab.

* **LOCATAIRE**. s. 2 *g*. Celui, celle qui tient à loyer soit une terre, soit une maison, soit une chambre ou un appartement. Il a donné congé à tous ses locataires. Cette dame est une bonne locataire. Il a plusieurs locataires. Le locataire n'est pas tenu à faire les grosses réparations. C'est ainsi que, durant dix ans que j'ai été son *locataire*, sans lui inspirer une amitié bien tendre, je n'ai jamais perdu son estime ni ses bontés. (Marmontel.)

— *Principal* ou *principale locataire*. Celui, celle qui prend à loyer une maison tout entière pour la sous-louer par parties ou même en totalité. Je loue du principal locataire. La principale locataire de votre maison m'a loué un appartement.

— Jurispr. *Un locataire doit être tenu clos et couvert*. Celui qui loue sa maison doit l'entretenir de telle sorte qu'elle soit habitable.

LOCATAIRÉE. s. f. Anc. jurispr. Ce mot ne s'employait guère que dans cette locution : *Locatairée perpétuelle*, pour désigner un Bail par lequel le propriétaire se réservait la propriété et la possession civile, et ne livrait que la possession utile et naturelle au preneur chargé de payer une rente pendant sa jouissance.

LOCATEUR, EUSE. s. Jurispr. Propriétaire qui donne à loyer soit une terre, soit une maison, soit un appartement. Peu usité.

— Antiq. rom. *Locateur scénique*. Entrepreneur qui, moyennant loyer, fournissait aux édiles les jeux une troupe d'acteurs, avec les costumes et tous les accessoires nécessaires.

* **LOCATIF, IVE**. adj. Qui appartient à la location, au locataire ; qui résulte de la location, du locataire. On ne l'emploie guère que dans ces locutions : *Prix locatif*. Prix payé pour la location. || *Réparations locatives*. Réparations à la charge du locataire. || *Risques locatifs*. Risques ou responsabilité encourus par le locataire vis-à-vis de son propriétaire, pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à la propriété de ce dernier. L'incendie est un risque locatif. || *Valeur locative*. Ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne à loyer.

— LOCATIF. s. m. Gramm. Un des huit cas de la déclinaison sanscrite. Il indique les relations de lieu Le locatif est l'avant-dernier des huit cas, et passe avant le vocatif. Le locatif sanscrit paraît être l'origine du datif grec.

— Adjectiv. Le cas locatif.

* **LOCATION**. s. f. (pr. *lo-ka-cion ;* ét. lat., *locatio ;* dérivé de *locare*, louer). Action par laquelle le propriétaire d'une chose la donne à loyer ou à bail ; le résultat de cette action. Ce terme est corrélatif de celui de Conduction, qui signifie L'action de prendre une chose à loyer ou à bail, et dans l'usage ordinaire, il s'emploie souvent dans le même sens, le mot *conduction* n'étant guère usité qu'au palais.

— La chose louée ; le prix du loyer.

— *Location des loges*. Action de louer des loges au spectacle. Pour la location des loges, s'adresser à... Il est préposé à la location des loges.

— Se dit pour Le bureau même de location. Prendre un billet à la location.

— *Location de bois.* Bois loué par un entrepreneur pour les étais, les barrieres, les cintres et les échafauds, dont il a besoin dans l'exécution de son travail.

— Arg. *Vol à la location.* Genre d'escroquerie consistant à visiter les appartements à louer et à enlever, dans cette visite, tout ce qui peut facilement être emporté.

*** LOCATIS**, s. m. (pr. *lo-ka-tiss;* étym. lat., *locare*, louer). Mauvais cheval de louage. Nous avons pris chacun un locatis. Il est familier et peu usité.

LOCATUBE, s. f. (étym. lat., *locare*, louer). Sorte de petite ferme donnée à loyer et dont on peut devenir propriétaire en payant une faible annuité. || Nom donné, dans le département de Vaucluse, à un terrain qu'on loue sans qu'il y ait de bâtiments.

LOCELLE, s. f. (étym. lat., *locellus* ; dim. de *locus*, lieu). Didact. Petite loge.

— Bot. Cavité partielle de chacune des loges de l'anthère, dans les orchidées.

*** LOCH**, s. m. (pr. *lok ;* de l'angl. *log*, même signif.). Mar. Instrument destiné à mesurer le sillage ou la vitesse d'un vaisseau. Le loch se compose d'un bateau et d'une corde. Le bateau est une planchette de bois ayant la forme d'un triangle isocèle, qu'on leste à la base pour qu'il se tienne debout dans l'eau, la pointe en haut. Le bateau est attaché à un cordon nommé ligne. Cette corde est divisée en parties égales par des nœuds, espacés de 15 mètres. Si le navire s'écarte dans une minute de la distance de deux nœuds de son bateau de loch, on dit que le navire a filé deux nœuds par minute. Cet instrument est peu fidèle. On a cherché dans ces derniers temps à lui en substituer un autre plus exact. || *Bateau de loch.* Planchette qui fait partie du loch. || *Ligne du loch.* Petite corde attachée au loch et au bateau, et qui se déroule naturellement au fur et à mesure que ce dernier fait route. || *Table de loch.* Ardoise ou tableau où l'on inscrit les observations faites à l'aide du loch.

LOCH, s. m. Pharm. V. LOOCH.

LOCHABER, Géogr. Petit pays d'Écosse, partie sud-ouest du comté d'Inverness. Le Lochaber est le pays le plus montagneux et le plus aride de l'Écosse.

LOCHAGE, s. m. (rad. *locher*). Techn. Opération qui consiste à retourner les pains de sucre mis au raffinage, pour s'assurer qu'ils sont bien égouttés.

LOCHAGIE, s. m. (ét. gr., λόχος, corps de troupes ; ἄγω, je conduis). Antiq. gr. Officier qui commandait un lochos.

*** LOCHE**, s. f. (étym. inconnue). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des cyprinoïdes, établi pour trois espèces, dont une à chair très estimée, qui vivent dans les rivières et les étangs d'Europe.

— Moll. Nom que l'on donne dans plusieurs parties de la France à la limace.

LOCHE, s. f. Arg. Treille.

LOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Locher. S'emploie adjectiv. Des pains de sucre lochés.

LOCHÉMIE, s. f. (étym. gr., λόχια, tailles). Bot. Syn. de AIDLEE.

*** LOCHER**, v. n. 1re conj. (ét. moyen haut-allem., *lûche*, branlant). Branler, être près de tomber. Il ne se dit plus que d'un fer à cheval. Regardez aux pieds de votre cheval, j'entends un fer qui loche.

— Fam. et fig. *Avoir toujours quelque fer qui loche.* Être valétudinaire, avoir souvent quelques petites incommodités.

— Loc. prov. *Il y a quelque fer qui loche.* Il y a quelque chose qui empêche cette affaire de bien aller. Il manque quelque chose. Une fille toujours à quelque fer qui *loche*. (Regn.)

— Arg. Écouter. || Chanceler.

— LOCHER, v. a. Techn. Secouer les formes pour détacher les pains de sucre de leurs parois sans les en tirer en entier. Après un mois de séjour dans cette étuve, on peut *locher* les pains ou les extraire de leurs formes, ils sont secs et bien dépouillés de mélasse. (Chaptal.)

— *Locher un arbre.* Le secouer pour en faire tomber les fruits. Locution usitée en Normandie.

LOCHÉRIE, s. f. Bot. Syn. de VERBÉSINE

LOCHES, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Indre-et-Loire, sur l'Indre, à 40 kil. S.-E. de Tours. On y remarque le tombeau d'Agnès Sorel. Fabrique de draps, cuirs ; commerce de grains, vins, bestiaux ; 5,100 hab.

LOCHET ou **LOUCHET**, s. m. Instrument pour labourer la terre, sorte de bêche étroite qui est encore en usage en Picardie. Le lochet sert aussi aux mineurs.

— Min. Brèche étroite faite par les mineurs.

LOCHETAGE, s. m. (rad. *locheter*). Agric. Labourage au lochet ou à la bêche.

LOCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Locheter. S'empl. adjectiv. Une terre lochetée.

LOCHETER, v. a. 1re conj. Agric. Labourer au lochet ou à la bêche.

— SE LOCHETER, v. pron. Être locheté. Cette terre doit se locheter aujourd'hui.

LOCHIAL, ALE, adj. Méd. Qui a rapport aux lochies. Écoulement lochial. Les femmes qui ne succombent pas à l'abondance et à la durée de l'écoulement *lochial* restent longtemps dans un état de langueur. (Merat.)

*** LOCHIES**, s. f. pl. (ét. gr., λοχεία ; de λοχὸς, femme en couche). Méd. Évacuation séreuse et sanguinolente qui a lieu après l'accouchement, et qu'on appelle vulgairement *vidanges*, parce que c'est le moyen dont se sert la nature pour nettoyer et vider la matrice. Lochies séreuses. Lochies sanguines. Lochies blanches, laiteuses, puriformes. Écoulement des lochies. Odeur fétide des lochies. Excrétion des lochies. Lochies abondantes. Le flux des lochies. Suppression des lochies. Non assujetties au flux menstruel, les brutes manquent pareillement de *lochies* ; en effet, elles perdent moins de sang que de glaires. (Haller.)

LOCHIORRAGIE, s. f. (pron. *lo-ki-o-ra-ji ;* étym. gr., λοχεία, lochies ; ῥήγνυμι, je coule avec impétuosité). Méd. Écoulement immodéré des lochies.

LOCHIORRAGIQUE, adj. 2 g. (pr. *lo-ki-o-ra jike*). Méd. Qui a rapport à la lochiorragie.

LOCHIORRHÉE, s. f. (pr. *lo-ki-o-ré ;* ét. gr., λοχεία, lochies ; ῥέω, couler). Méd. Écoulement des lochies.

LOCHIORRHÉIQUE, adj. 2 g. (pr. *lo-ki-o-ré-ike*). Méd. Qui a rapport à la lochiorrhée.

LOCHMIAS, s. m. (pr. *lok-mi-ass*). Ornith. Syn. de PICERTHIE.

LOCHNÈRE, s. f. (pron. *lok-nère ;* de *Lochner*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des apocynacées plumériées, établi pour des espèces tropicales d'Asie et d'Amérique.

LOCHOMÈTRE, s. m. (pr. *lo-ko-mètre ;* ét. fr., *loch ;* gr. μέτρον, mesure). Mar. Instrument servant à mesurer d'une manière exacte le chemin parcouru en mer.

LOCHOS, s. m. (pr. *lo-koss ;* mot grec). Anc. art milit. Une des subdivisions de la phalange grecque. Le lochos se composait de 8, 12, 16 ou 24 soldats. Thucydide parle d'un lochos de 200 hommes.

LOCKA, s. m. Mamm. Nom lapon du renne.

LOCKE (John). Philosophe anglais, né à Wrington (Bristol), 1632-1704, donna ses soins à l'éducation du fils de lord Ashley, depuis comte de Shaftesbury, et s'attacha si bien à la fortune de ce personnage qu'il l'accompagna dans son exil en Hollande, 1683. Il revint en Angleterre avec Guillaume d'Orange, refusa plusieurs missions diplomatiques et mourut dans les meilleurs sentiments de piété chrétienne. Locke a été l'un des philosophes et des publicistes les plus célèbres du XVIIIe siècle ; on en peut juger par ses ouvrages : l'*Essai sur l'entendement humain* a été publié en 1690, il a été traduit dans presque toutes les langues. C'est un traité d'idéologie, divisé en 4 livres ; il soutient que toutes nos idées viennent de l'expérience. Le style est parfaitement clair, quoique un peu diffus. Locke, malgré sa modération et son bon sens, a préparé le sensualisme de Condillac, et l'idéalisme sceptique de Berkeley et de Hume. Ce livre restera l'un des grands monuments de la philosophie moderne. La *Lettre sur la tolérance*, publiée en 1681, est d'une morale élevée. L'*Essai sur le gouvernement civil*, 1690, est une véritable théorie politique, qui, à la royauté du droit divin, oppose la souveraineté de la nation. Dans les *Considérations sur les suites de la diminution de l'impôt et de l'augmentation de la valeur des monnaies*, 1691, Locke a écrit un vrai traité d'économie politique. L'ouvrage de l'*Éducation des enfants*, 1693, moins brillant que l'*Émile* de J.-J. Rousseau, qu'il a probablement inspiré, est aussi moins paradoxal. *Le Christianisme raisonnable*, 1695, a pour objet de prouver que le christianisme de l'Écriture sainte n'offre rien de contraire à la raison. On lui doit encore : *Conduite de l'esprit dans la recherche de la vérité ; Examen de l'opinion de P. Malebranche : « Que nous voyons tout en Dieu » ; Discours sur les miracles ; Mémoires pour servir à la vie du comte de Shaftesbury*, etc.

LOCKHART (John-Gibson). Littérateur anglais, né dans le comté de Lanark (Ecosse), 1794-1844, l'un des principaux collaborateurs du *Blackwood Magazine*, gendre de Walter Scott, 1820, écrivit une traduction des *Ballades espagnoles* et des romans. Il composa une *Vie de Burns*, une *Vie de Napoléon*, et une *Biographie de Walter Scott*, en 7 volumes.

LOCKHARTIE, s. f. (de *Lockhart*, n. pr.). Bot. Syn. de FERNANDÉSIE.

LOCKISME, s. m. Philosophie de Locke. Le lockisme s'est accrédité en France à l'époque où les Anglais commençaient à l'abandonner. Par son analyse du principe des connaissances et de l'origine des idées, le lockisme a préparé les voies à la doctrine de la sensation.

LOCKISTE, adj. 2 g. Qui appartient aux doctrines de Locke. Philosophie lockiste.

— LOCKISTE, s. m. Disciple de Locke. Les lockistes ont rendu de grands services à la philosophie, surtout par la netteté avec laquelle ils ont posé les questions. Il est bon d'avoir un *lockiste* de plus dans le monde. (Volt.)

LOCK-OUT, s. m. (pr. *lo-ka-outt ;* mot anglais). Action d'un patron qui renvoie ses ouvriers.

LOCLE (Le). Géogr. Ville de Suisse, canton et à 15 kil. N.-O. de Neuchâtel ; 10,500 hab. Fabriques importantes d'horlogerie et de dentelles.

*** LOCMAN**, s. m. V. LAMANEUR.

LOCMAN ou **LOKMAN**. Auteur d'un recueil de fables arabes, dont la vie n'est pas connue ; il est en grande estime en Orient. Le recueil de fables qu'on lui attribue a été publié au XVIIe siècle en Hollande, par Erpenius ; la forme a fait croire que le livre avait été écrit par un chrétien, peut-être appelé Barsouma, qui vivait en Égypte au XIIIe siècle.

LOCMARIAQUER, Géogr. Commune du cant. d'Auray, arr. de Lorient (Morbihan, sur le golfe du Morbihan. Antiquités druidiques ; 2,200 hab.

LOCMINÉ, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontivy (Morbihan) ; 1,900 hab.

LOCO, adv. Mus. Mot italien qui signifie littéralement *À la place*. Mis après un passage qui doit être exécuté à l'octave haute ou basse, il signifie qu'il faut reprendre les notes qui suivent comme elles sont écrites, et sans transposition.

— *Loco citato*. Mots latins qu'on emploie quelquefois pour dire Dans le lieu cité, au lieu, à l'endroit cité précédemment.

LOCO-AL-MENDON, Géogr. Comm. du cant. de Belz, arrond. de Lorient (Morbihan) ; 2,200 hab.

LOCORATTEUSE, s. f. (étym. lat., *loco*, sur place ; fr. *batteuse*). Agric. Batteuse à vapeur susceptible de se transporter au lieu où le travail doit être exécuté.

LOCOFOCOS, s. m. (pr. *lo-ko-fo-koss ;* littéral. *au lieu de feu*). Nom qu'on donne aux États-Unis au parti radical. Dans une assemblée publique, les lampes étant venues à s'éteindre, on les raluma au moyen d'allumettes chimiques, nommées en Amérique *locofocos*. Telle est l'origine du mot locofocos appliqué à la politique.

LOCOL, s. m. Entom. Petite abeille des Philippines, qui fait un miel acide et une cire noirâtre.

*** LOCOMOBILE**, adj. 2 g. (étym. lat., *locus*, lieu ; fr. *mobile*). Didact. Qui peut être changé de place.

— LOCOMOBILE, s. f. Machine à vapeur montée sur roues et servant soit au labourage des terres, soit aux transports sur routes.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin.

LOCOMOBILITÉ, s. f. Didact. Caractère de ce qui est locomobile.

*** LOCOMOTEUR, TRICE**, adj. (ét. lat., *loco motor*, qui transporte d'un lieu à un autre). Mouvant ou qui meut ; qui sert à la locomotion, qui opère la locomotion.

— Anat. *Appareil locomoteur*. Ensemble des organes qui servent à la locomotion. Il se divise en deux genres : l'un comprend les organes passifs, les os et leurs dépendances ; l'autre comprend les organes actifs de la locomotion, les muscles et leurs annexes. Nerfs locomoteurs. Muscles locomoteurs.

— Techn. *Appareil locomoteur*. Nom donné aux divers procédés dont l'industrie se sert pour la locomotion.

*** LOCOMOTIF, IVE**, adj. Qui a rapport à la locomotion.

— Mécan. *Machine locomotive*. Machine qui a la puissance de se déplacer et de déplacer une chose. || Machine à vapeur que l'on nomme aussi simplement *Locomotive*. V. ce mot.

— Philos. *Faculté locomotive*. Faculté de changer de place par un acte de la volonté. Les animaux diffèrent essentiellement des végétaux par la faculté locomotive, qui exige au moins trois idées.

LOCOMOTILE, adj. 2 g. (ét. lat., *locus*, lieu ; *motus*, mû). Qui permet de se mouvoir. La faculté *locomotile* volontaire caractérise la vie animale. (Cabanis.)

LOCOMOTILITÉ, s. f. (radic. *locomotile*). Didact. Faculté de se mouvoir.

*** LOCOMOTION**, s. f. (pr. *lo-ka-mo-cion ;* ét. lat., *locomotio* ; fait de *loco motus*, changé de lieu, transporté d'un lieu à un autre). Transport d'un endroit à un autre, changement de lieu, déplacement. C'est un symptôme singulier que ce besoin de *locomotion* rapide qui s'empare à la fois de tous les peuples. (Th. Gautier.) Il lui déclara qu'il détestait la sensiblerie et la *locomotion* chez les femmes. (J. Sandeau.)

— Physiol. Transport spontané d'un être animé d'un lieu vers un autre, mouvement au moyen duquel il se met en relation avec ce qui l'entoure. Organes de la locomotion. Les parties du corps qui accomplissent cet acte diffèrent dans les animaux. Dans ceux dont le corps est homogène, c'est la masse même du corps, qui, en se contractant, exécute les mouvements. Dans les animaux supérieurs, l'appareil locomoteur se compose de nerfs, de muscles (organes actifs) et de parties dures (organes passifs). La *locomotion*, ce phénomène de la vie relative, est l'attribut le plus caractéristique de l'animalité. (Le Roy.) || *Locomotion du cœur*. Mouvement de recul qui se produit à la pointe du cœur par suite de la propulsion du sang. || *Locomotion générale*. La locomotion proprement dite, constituant par elle-même une fonction, ou dont le but unique ou l'essence est la simple production du mouvement et de l'action. Elle embrasse l'histoire de l'équilibre ou de la station, et celle des divers mouvements progressifs de l'homme et des animaux. || *Locomotion partielle*. Celle qui n'est qu'un moyen auxiliaire de quelque autre fonction, et qui offre plusieurs sous-divisions.

*** LOCOMOTIVE**, s. f. (radic. *locomotif*). Nom donné dans les chemins de fer à une voiture qui porte le mécanisme et le moteur nécessaires pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre impulsion. Telle qu'elle est aujourd'hui, la locomotive est une machine à vapeur à haute pression et sans condensation, munie d'une chaudière tubulaire fournissant la vapeur à deux ou plusieurs cylindres horizontaux ou fortement inclinés, dans chacun desquels se meut un piston, dont la tige communique un mouvement de rotation à un arbre à manivelles. Le foyer est placé à l'arrière de la chaudière et la cheminée est fort courte, située à l'avant, au-dessus de la boîte à fumée ; elle reçoit aussi le jet de vapeur qui s'échappe des cylindres, dont le mouvement produit le tirage nécessaire à la combustion. Le foyer de la machine, sa chaudière, sa cheminée et le mécanisme nécessaire au jeu de la vapeur et aux transmissions du mouvement, sont portés par un grand cadre ou châssis qui repose sur deux, trois ou même quatre paires de roues. L'arbre à manivelles sert d'essieu à une de ces paires de roues, qui, en tournant avec lui, font avancer tout le système.

— *Locomotive routière* Machine à vapeur destinée à faire mouvoir les voitures sur les routes.

— Fig. La presse est l'immense et sainte *locomotive* du progrès. (V. Hugo.)

LOCOMOTIVITÉ, s. f. du lat. *locomotivitas*, même signif.). Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse ou quelques unes de ses parties.

— Syn. comp. LOCOMOTIVITÉ. LOCOMOTION. La *locomotivité* est la faculté de se mouvoir ; la *locomotion* est l'exercice de cette faculté.

LOCQUE, s. m. Agric. Sorte de louchet.

LOCQUET ou **LOQUET**, s. m. Comm. La laine la plus grossière ; celle qui recouvre le dessus des cuisses de la bête.

LOCRÉ DE ROISSY (Jean-Guillaume, baron). Jurisconsulte, né à Leipzig, de parents français, 1758-1840, avocat au parlement de Paris, juge de paix en 1791, fut secrétaire général du conseil d'État en 1800. On a de lui : *Législation française ; Procès-verbaux du conseil d'État ; Esprit du code Napoléon ; Esprit du code de commerce ; Esprit du code de procédure ; Législation civile, commerciale et criminelle de la France*, etc.

LOCRENAN ou **LOCRONAN**, s. m. Comm. Grosse toile de chanvre écru, qui se fabrique dans la Basse-Bretagne, à Locronan, dont les pièces sont de 36 mètres de longueur sur 22 de large. On s'en sert pour faire des voiles. On la nomme aussi *toile d'Olonne*.

LOCRES, Géogr. anc. Ville de l'Italie ancienne, sur la côte E. du Brutium. Elle eut Zaleucus pour législateur et fut la patrie de Timée.

LOCRIDE, Géogr. anc. Nom de deux pays de l'ancienne Grèce, l'un sur le canal d'Eubée, l'autre sur le golfe de Corinthe. La première comprenait la *Locride Opontienne* à l'O. ; villes principales, Oponte, Cynos, Alope, Daphnonte ; la *Locride Épicnémidienne*, c'est-à-dire au pied du mont Cnémis, à l'E. ; villes principales, Cnémides, Scarphia, Nicée. Ce pays forme aujourd'hui une partie du nome de Phthiotide-et-Phocide. La seconde, à l'O. du Parnasse, avait pour villes principales Amphissa et Naupacte. Les habitants s'appelaient *Locriens Ozoles*. Les Locriens n'ont joué aucun rôle important dans l'histoire.

LOCRIEN, IENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Locride ou de Locres. Les habitants de Locres, dans le Brutium, étaient aussi appelés *Épizephyriens*.

— adj. Qui concerne la Locride ou ses habitants.

— Mus. anc. Se dit de l'un des modes des anciens. Le mode locrien est nommé par Gaudence le Philosophe, *Mode commun* ou *hypodorien*.

LOCRONAN, s. m. Comm. V. LOCRENAN.

LOCTUDY, Géogr. Bourg du cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper (Finistère) ; 2,200 h.

LOCULAIRE, adj. 2 g. (du latin *loculus*, bourse à compartiments). Bot. Qui est partagé en plusieurs loges. Se dit d'un fruit dont les semences sont disposées dans des alvéoles. Fruit loculaire.

LOCULAMENTUM, s. m. (pron. *lo-ku-la-mn-tomm ;* mot lat.). Antiq. rom. Etui dans lequel on enfermait un volume, un rouleau de papyrus.

LOCULAR, s. m. Agric. Nom vulgaire de l'épeautre, dans quelques pays.

— Adjectiv. Blé locular.

LOCULATEUR, s. m. Ornith. Espèce de gralle.

LOCULE, s. f. (du lat. *loculus*, petit lieu). Bot. Petite loge.

LOCULÉ, ÉE, adj. (rad. *locule*). Bot. Qui est divisé à l'intérieur en plusieurs petites loges.

LOCULEUX, EUSE, adj. (rad. *locule*). Bot. Se dit de tout organe végétal qui est creux et partagé en plusieurs cavités par des diaphragmes.

LOCULICIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *loculicidus* ; de *loculus*, loge, et *cæ lo*, je divise). Bot. Se dit de la déhiscence qui s'effectue par le mi-

lieu des loges d'un péricarpe, le long de la nervure dorsale ou ligne moyenne du dos du carpelle.

LOCUPLETER. Mot employé par Rabelais pour Enrichir.

LOCUS. s. m. (pron. *lo-kuss*. Anat. Nom de certaines parties du cerveau d'une couleur particulière.

LOCUSTA. s. f. (mot lat.). Entom. V. LOCUSTE.

LOCUSTAIRE. adj. 2 g. (du latin *locusta*, sauterelle). Entom. Syn. de LOCUSTIEN.

* **LOCUSTE** s.f. (du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Nom scientifique des sauterelles.

— Bot. Dans les graminées. Chaque petit paquet, formé d'une ou deux glumes, entourant une ou plusieurs fleurs composées chacune de paillettes, d'étamines et d'un ovaire. Locuste est le synonyme d'Epillet lorsqu'il y a plus de trois fleurs opposées et disposées alternativement.

— Crust. Nom des langoustes dans quelques auteurs anciens. ‖Nom par lequel on désigne le crustacé nommé vulgairement *chevrette, crevette* ou *salicoque*.

LOCUSTE. Célèbre empoisonneuse romaine. Ce fut elle qui prépara le poison dont se servit Agrippine pour faire périr Claude, et celui à l'aide duquel Néron se défit de Britannicus. Galba, après la chute de Néron, la fit mettre à mort (68).

LOCUSTELLE. s. f. (dimin. du lat. *locusta*, sauterelle). Ornith. Genre de passereaux de la famille des fauvettes et Nom particulier de l'espèce qui sert de type à ce genre.

— Adjectiv. La fauvette locustelle.

LOCUSTIDE. adj. Entom. Syn. de LOCUSTIEN ou LOCUSTITE.

LOCUSTIEN, ENNE. adj. (du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Qui se rapporte à la sauterelle. ‖ LOCUSTIENS. s. m. pl. Famille d'orthoptères ayant pour type le genre sauterelle.

LOCUSTIN, INE. adj. Entom. Syn. de LOCUSTIEN.

LOCUSTITE. adj. 2 g. (du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Qui ressemble à une sauterelle. ‖ LOCUSTITES. s. f. pl. Tribu de locustiens ayant pour type le genre sauterelle.

* **LOCUTION**. s. f. (pr. *lo-ku-cion*; ét. lat., *locutio*, même signif.; de *loqui*, parler). Expression, phrase, façon de parler spéciale ou particulière. Bonne, mauvaise locution. Locution impropre, surannée. Une locution élégante. Locution elliptique. Locution proverbiale, familière, etc. Les fautes de locution sont presque toutes des fautes de jugement. Les locutions universelles offrent la philosophie du langage ou l'ensemble des vérités consacrées par toutes les nations : Dieu, l'âme, l'éternité, la vertu. Il en est des mots et des *locutions* comme des fruits : il y en a qui ne viennent jamais à maturité, mais tombent presque aussitôt qu'ils sont formés, ou sèchent sur l'arbre; d'autres mûrissent malgré les vents, les pluies et tous les autres obstacles d'une saison peu favorable. (Vaugelas.)

— Gramm. *Locution adverbiale, prépositive, conjonctive, interjective*. Réunion de mots formant une expression qui équivaut à un seul mot, adverbe, préposition, conjonction ou interjection.

— *Locution vicieuse*. Manière de parler contraire aux règles de la grammaire ou de l'usage.

— S'est dit pour Élocution. Il ira cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette *locution* rude... (Bossuet.)

LODALITE. s. f. Minér. Espèce de feldspath.

LODDE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, détaché des saumons, et établi pour une seule espèce des mers septentrionales.

LODDI. s. m. Bot. Espèce de palmier.

— Adjectiv. Palmier loddi.

LODDIGÉSIE. s. f. (de *Loddiges*, nom pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des papilionacées lotées, originaire du Cap de Bonne Espérance.

LODÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Qui a été mouillé, mondé. Foin lodé.

LODELINSART. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 4 kil. de Charleroi; 5,500 hab.

LODÉSAN, ANE. s. Géogr. Habitant, habitante de Lodi.

— LODÉSAN. s. m. Territoire dont Lodi est le chef-lieu.

— adj. Qui a rapport à Lodi ou à ses habitants.

LODÈVE. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Hérault, à 52 kil. N.-O. de Montpellier dans une vallée traversée par l'Ergue et la Salondre. Fabriques de draps; commerce de savons, d'huile d'olive, d'amandes et d'eau-de-vie. Patrie du cardinal de Fleury; 10,200 hab.

LODGE (Edmond). Biographe anglais, 1756-1839, a écrit : *Illustrations of British History; Portraits of illustrious personnages of Great-Britain*.

LODI. Géogr. Ville d'Italie, sur l'Adda, province et à 34 kil. S.-E. de Milan; 18,000 hab. Évêché; grand commerce de fromages. Victoire de Bonaparte, 10 mai 1796.

LODIANA ou **LOUDIANA**. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur le Sutlédje, dans le Pendjab, à 200 kil. N.-O. de Delhi; 20,000 hab. Position militaire importante; fabriques de toiles grossières et de châles de cachemire communs.

LODICULAIRE. s. f. Bot. Synon. d'HÉMARTHRIE.

LODICULE. s. f. (étym. lat. *lodicula*, dimin. de *lodix*, couverture). Bot. Partie des fleurs des graminées qui entoure immédiatement l'ovaire. Elle a aussi été appelée *corolle, écaille, nectaire* et *glumelle*.

LODIER ou **LOUDIER**. s. m. Couverture piquée, du temps de Rabelais.

LODJER. s. m. Mar. Sorte de bateau russe.

LODKA. s. m. Mar. Gros bateau de cabotage.

LODOÏCÉE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers. On l'appelle vulgairement *cocotier de mer, des Maldives, des îles Séchelles*. Cet arbre s'élève à la hauteur de 15 mètres sur un tronc droit, fibreux, marqué dans toute sa longueur par l'empreinte des feuilles qui se détachent à mesure qu'il croît; d'autres feuilles se développent et le couronnent; elles sont quelquefois longues d'environ 7 mètres sur 3 de large. Le lodoïcée a été transporté des îles Séchelles, d'où il est originaire, à l'île Maurice. Il est employé à une foule d'usages. Chaque individu porte environ vingt à trente cocos, chacun de 10 à 12 kilog. pesant, et qui renferment avant la maturité une substance laiteuse agréable à boire quand elle est fraîche. Les feuilles sont employées à couvrir et à entourer les cases. La noix du coco sert à faire des vases de diverses formes et prend un très beau poli lorsqu'elle est travaillée.

LODOMÉRIE ou **LODOMIRIE**. Géogr. Pays sur le versant N. des Karpathes, au N. de la Galicie et à l'E. de la Pologne. Son nom vient de Wladimir le Grand, prince de Kiev, qui la conquit au X^e^ siècle; elle échut à l'Autriche, lors des partages de la Pologne. Aujourd'hui, elle est comprise dans la Galicie, sauf le nord, qui appartient à l'empire russe.

— Hist. *Royaumes de Galicie et de Lodomérie*. La partie de la Pologne dont l'Autriche s'empara lors du premier partage de ce pays. Les royaumes de Galicie et de Lodomérie comprenaient le comté de Zips, la moitié du palatinat de Cracovie, une partie du palatinat de Sandomir, tout celui de la Russie-Rouge, une grande partie de la Podolie, du Belz et de la Pokucie. Quelques-unes de ces provinces avaient fait autrefois partie de la Hongrie et en avaient été démembrées sous Sigismond : ce qui servit de prétexte à l'Autriche pour l'occupation de ce vaste pays.

* **LODS**. s. m. pl. (ét. bas-lat., *laudes*, même signif.). Jurispr. Ce mot n'est usité que dans l'expression *Lods et ventes*. Redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance. Droits de lods et de ventes. Payer les lods et ventes. Faire une remise sur les lods et ventes. Remettre à quelqu'un les lods et ventes. ‖ *Lods et jets de biens*. Lots de terre qu'on tirait ou jetait au sort.

LODZ. Géogr. Ville au S. de Varsovie (Pologne russe). Grande industrie des draps, lainages, cotonnades; 57,000 hab.

LŒFLINGIE. s. f. (de *Lœfling*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des caryophyllées polycarpées, établi pour des espèces croissant sur les bords de la Méditerranée et dans l'Amérique du Nord.

LŒMIQUE. adj. 2 g. (du gr. λοιμός, peste). Médec. Pestilentiel; qui peut communiquer la peste ou une contagion.

LŒMOGRAPHE. s. m. (étym. gr., λοιμός, peste; γράφω, je décris). Auteur qui écrit sur la peste, médecin qui observe la peste.

LŒMOGRAPHIE. s. f. (rad. *lœmographe*). Médec. Description de la peste et des maladies contagieuses.

LŒMOGRAPHIQUE. adj. 2. g. Méd. Qui appartient à la lœmographie.

LŒMOLOGIE. s. f. (ét. gr., λοιμός, peste; λόγος, discours, traité). Médec. Traité sur les maladies contagieuses.

LŒMOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la lœmologie.

LŒMOLOGUE. s. m. (rad. *lœmologie*). Auteur d'un traité sur la peste, sur les maladies contagieuses.

LŒMOPYRE. s. f. (étym. gr., λοιμός, peste; πῦρ, feu). Médec. Fièvre pestilentielle.

LOERI. s. m. (pr. *lo-e-ri*). Ornith. Espèce de perruche à bandeau noir.

LŒSÉLIE. s. f. (pron. *leu zé-li*; de *Lœsel*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des polémoniacées, originaire de la Vera-Cruz.

LŒSS. s. m. (pron. *leuss*; mot allem.). Nom que l'on donne dans toute la vallée du Rhin à un dépôt limoneux jaunâtre contenant des coquilles terrestres et fluviatiles, et qu'on croit s'être formé de sédiments provenant de la désorganisation ou de la décomposition des roches traversées par le Rhin et ses affluents.

LOÉVE-VEIMARS (François-Adolphe, baron). Littérateur, né à Paris, 1801-1854, de parents allemands d'origine, habita Hambourg, écrivit dans les revues et gera plusieurs consulats. Parmi ses nombreux ouvrages, on remarque : *Précis de l'histoire des tribunaux secrets dans le nord de l'Allemagne; Histoire des littératures anciennes; Histoire de la littérature française; Histoire de la littérature allemande*; le *Nepenthes*, etc.

LŒWÉITE. s. f. Minér. Sulfate hydraté de magnésie et de soufre trouvé à Ischl (Autriche), dans une mine de sel.

LŒWENKLAU (Jean), (en latin *Leunclavius*). Humaniste et jurisconsulte allemand, né en Westphalie, 1533-1593, a traduit avec exactitude et en bon latin beaucoup d'ouvrages grecs, et écrit *Juris græco-romani, tam canonici quam civilis, Tomi duo*.

LŒWIGITE. s. f. Minér. Sulfate hydraté d'alumine et de potasse, trouvé dans des mines de Silésie.

* **LOF**. s. m. (de l'angl. *loof*, même signif.). Mar. Le côté du navire qui se présente au vent. ‖ *Aller, venir au lof*. Aller au plus près du vent, c'est-à-dire dans la direction du vent. ‖ *Virer lof pour lof*. Virer vent arrière pour mettre au vent un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre. ‖On donne le nom de *lof* à celui des coins inférieurs d'une basse voile qui est du côté du vent, lorsqu'elle est orientée obliquement à la quille. Ainsi on dit Le lof de grande voile ou le grand lof, le lof de misaine. ‖ *Lève tes lofs*. Se dit pour ordonner de carguer les points des basses voiles. ‖ *Lof!* Commandement au timonier d'amener le navire au vent.

— Fig. *Revenir du lof*. Mettre de l'eau dans son vin, modérer son langage ou ses prétentions.

— Métrol. Mesure de capacité pour les grains usitée en Russie et valant en moyenne de 62 à 68 litres. Celui de Revel n'en vaut que 39. On dit aussi *loof*.

* **LOFER** v. n. 1^re^ conj. Mar. Venir au lof. « *Lofe, lofe* donc! » dit-il au timonier en le poussant avec sa brutalité ordinaire. É. Sue.)

LOFFIAT. s. m. Arg. Homme maladroit, naïf. On dit aussi *loffard* et *loffe*.

LOFFITH. Géogr. Fleuve du Zanguebar, qui se jette dans la mer des Indes, au sud de l'île de Zanzibar.

LOFFITUDE. s. f. Arg. Maladresse, naïveté.

LOFNA. Myth. sept. Déesse des anciens Goths, qui présidait à la réconciliation des époux.

LOFODEN (Îles), (en norvégien *Vesteraalen Œrne*). Géogr. Archipel de l'océan Glacial arctique, sur la côte N.-O. de la Norvège, dont il est séparé par le West-Fiord ou golfe Occidental. Ces îles sont élevées et couvertes de pâturages. Les détroits qui les séparent s'appellent courants (strœm); les parages de l'archipel sont très poissonneux.

LOG. s. m. Antiq. Mesure de capacité en Égypte et en Judée. Après leur guérison, les lépreux devaient porter un log d'huile au temple. Le log valait 0 litr. 438. Vingt-quatre logs faisaient un modius.

LOGAN (John). Poète anglais, né à Édimbourg, 1748-1788, est surtout connu par des poèmes pleins d'élégance et de simplicité.

LOGANIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une loganie. ‖ LOGANIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre loganie.

LOGANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des loganiacées, établi pour des espèces australiennes.

LOGANIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une loganie. ‖ LOGANIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des loganiacées ayant pour type le genre loganie.

LOGANITE. s. f. Minér. Substance trouvée au Canada dans un calcaire cristallin.

LOGAŒDIQUE. adj. (ét. gr., λογαοιδικός, de λόγος, discours, et ἀοιδή, chant). Anc. métriq. Se disait de certains vers regardés comme touchant à la prose.

* **LOGARITHME**. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; ἀριθμός, nombre). Mathém. Nombre pris dans une progression arithmétique et répondant à un autre nombre pris dans une progression géométrique. La table des logarithmes sert à substituer dans les calculs les additions aux multiplications et les soustractions aux divisions. La découverte des logarithmes est due à Neper, mathématicien écossais du XVII^e^ siècle.

— *Logarithmes logistiques*. Ceux dans lesquels zéro est le logarithme correspondant au nombre 3,600. Ces logarithmes sont commodes pour les calculs astronomiques.

* **LOGARITHMIQUE**. adj. 2 g. Math. Qui est de la nature des logarithmes, qui a rapport aux logarithmes. Courbe, spirale logarithmique.

— *Échelle, règle, baguette logarithmique*. Instruments fondés sur la théorie des logarithmes; ils sont destinés à remplacer les tables de logarithmes et à effectuer, au moyen de longueurs prises au compas, les calculs que l'on fait ordinairement à l'aide de ces tables.

— LOGARITHMIQUE. s. f. Sorte de courbe plane qui doit sa naissance aux logarithmes, et dont les abscisses et les ordonnées correspondantes sont entre elles dans le rapport des nombres à leurs logarithmes. Les variétés de la logarithmique tiendront nécessairement aux divers systèmes de progressions qui engendrent les logarithmes. La *logarithmique* est une courbe asymptotique. (Acad.)

LOGARITHMOTECHNIE. s. f. (pr. *lo-ga-rith-mo-tek-ni*; étym. fr., *logarithme*; gr. τέχνη, art). Art de dresser les tables de logarithmes.

LOGARITHMOTECHNIQUE. adj. 2 g. (pr. *lo-ga-rith-mo-tek-nike*). Qui concerne la logarithmotechnie.

LOGATE ou **LOGATHE**. s. f. Art culin. *Gigot à la logate*. Gigot larde et battu qu'on fait cuire à petit feu.

* **LOGE**. s. f. (étym. bas-lat., *laubia*; de l'ancien haut-allem. *laubja*, hutte). Petite hutte. Cet ermite s'est fait une petite loge. Nous sommes occupés, M^me^ Denis et moi, à faire bâtir des *loges* pour nos amis et pour nos poules. (Voltaire.) Julie y a fait faire une *loge* où l'on va se chauffer quand on a froid. (J.-J. Rouss.)

— Petit logement pratiqué ordinairement au rez-de-chaussée d'une maison, près de la porte d'entrée et destinée à l'habitation du portier. La loge d'un portier, d'un suisse. Le portier n'était pas dans sa loge. Mon vieux portier dort dans sa *loge*. (Beranger.) Est-ce que madame demande quelqu'un? cria la concierge, intriguée, en paraissant à la porte de la *loge*. (É. Zola.)

— Galerie, portique en avant-corps, pratiqué à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air. Dans ce sens, on ne l'emploie guère qu'en parlant des édifices d'Italie. Les loges du Vatican. ‖ *Loge pontificale*. Celle d'où le pape donne sa bénédiction *urbi et orbi*.

— *Loges de Raphaël*. Galerie d'une cour du Vatican peinte par Raphaël et représentant les principales scènes de l'histoire sainte.

— Dans certains établissements, Cellule où l'on enferme les fous. Mon Dieu, qu'il y a de folie dans ce monde! Il me semble que je vois quelquefois les *loges* et les barreaux de ceux qui me parlent, et je ne doute pas qu'ils ne voient les miens. (M^me^ de Sévigné.)

— Dans les ménageries, Petite chambre où l'on enferme les bêtes féroces. Le lion était dans sa loge. La loge du tigre, de l'hyène. Quelle différence mettez-vous entre celles (les bêtes féroces) qu'on tient renfermées dans des *loges*, et celles qui remplissent ce palais (celui de Néron)? (Diderot.)

— Par extens. Petite niche qu'on élève quelquefois dans les cours ou dans les jardins pour servir de couche et d'habitation à un chien de garde. Envoyez le chien à sa loge.

— Petite boutique que les marchands occupent pendant la tenue des foires.

— Loc. prov. *N'est pas mercier qui ne sait pas faire sa loge*. Un bon marchand sait achalander sa maison.

— Anc. jurispr. Logement que le seigneur accordait aux vassaux en temps de guerre. ‖ *Droit de loge*. Redevance que les vassaux payaient au seigneur afin de pouvoir se réfugier dans le château.

— B.-arts. Cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent pour les prix de peinture, de sculpture, d'architecture, etc., afin qu'il y fasse seul l'esquisse du sujet choisi. Entrer en loge. L'entrée en loge pour le prix de peinture aura lieu le jour. Il est en loge depuis quinze jours. Anatole fut refusé; Garnotelle passait le troisième dans les dix admis à entrer en *loge*. (De Goncourt.)

— Bot. Petite cellule ou cavité ordinairement séparée par des cloisons, dans laquelle sont renfermés les pépins de certains fruits. ‖ *Demi loge*. Intervalle entre les cloisons incomplètes de la capsule du pavot.

— Comm. Dans les Indes anglaises, Maison avec un terrain assez étendu où le gouvernement français exerce des droits de souveraineté et ou ses nationaux peuvent établir des comptoirs. ‖ A Marseille, à Lyon, etc., Nom donné à différents endroits de la Bourse ou les hommes de même profession se rassemblent pour parler des affaires de leur état. Loge de change. Je vais à la loge des marchands.

—Fr.-maçonn. Assemblée, réunion de francs-maçons. Aller en loge, être en loge. Tenir une loge. Il est de la loge de... ‖ Lieu où se tiennent ces assemblées, ces réunions.

— Hist. Fraction d'une confrérie ou association de constructeurs au moyen âge.

— Mar. Sorte de forme, de réduit ménagé dans un port pour abriter un vaisseau.

— Mus. Dans un buffet d'orgues, Lieu où sont les soufflets.

— Théât. Nom de petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle, séparés les uns des autres par des cloisons, et ayant vue sur la scène. Les loges du Théâtre-Français, de l'Opéra-Comique, etc. Loges d'avant-scène, du cintre. Premières, deuxièmes, troisièmes loges. Les loges du premier, celles du deuxième, du troisième étage. Ouvreuse de loges. Loge louée. Louer une moitié, un quart de loge. On voit mieux du parterre que des loges. Le soir, au théâtre, cachées dans leur *loge* pendant quatre heures, elles entendent parler de musique ou d'amour. (Stendhal.) ‖ *Loges découvertes*. Espèce de loges qui n'ont pas de plafond, et qui sont séparées les unes des autres par des cloisons à hauteur d'appui. ‖ *Loges grillées*. Loges devant lesquelles on met à volonté un treillis ou grillage, ce qui permet aux personnes qui s'y trouvent de se rendre

ainsi invisibles aux spectateurs, sans être privées de la vue du spectacle. || *Loges à salon.* Loges qui ont une espèce de salon sur le derrière. || *Avoir loge au spectacle.* Y avoir loué une loge pour l'année. Il a la loge aux Français, à l'Opéra, etc. || *Coupons de loge.* Billets que se partagent entre elles les personnes qui ont loué une loge en commun. || Signifie aujourd'hui simplement Billet de loge. || *Jour de loge.* Jour où l'on a droit de jouir d'une loge qu'on a louée à l'année ou pour un certain espace de temps, avec d'autres personnes. C'est demain mon jour de loge aux Italiens. Son jour de loge aux Français est le samedi.|| Chambre, cabinet où les acteurs s'habillent. Les loges des acteurs. Aller trouver un acteur dans sa loge. || Au pluriel, Se dit, par extension, des spectateurs qui sont dans les loges. Les loges ont sifflé. Pendant que le parterre sifflait, les loges applaudissaient.

— Fig. *Être aux premières loges.* Se trouver dans la position la plus favorable pour voir quelque chose. J'étais aux premières loges. Je suis aux premières *loges* pour voir passer les hommes et les événements. (Brill.-Sav.)

LOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Loger. S'emploie adjectiv. Être loge grandement, fort à l'étroit, fort à l'aise. Être logé au rez-de-chaussée, au sixième étage. J'avais été, dans l'après-dînée, chercher mes hardes et mon cheval à l'hôtellerie où j'étais *logé*. (Le Sage.) La fourmi vous rirait au nez, si vous pouviez lui faire entendre qu'il y a des rois mieux *logés* qu'elle en leurs palais. (G. Sand.)

— Par extens. Dieu était *logé* trop haut pour nous. (Boss.)

— Fig. et fam. *Il en est logé là.* Se dit d'un homme borné dans ses idées par la prévention, la crédulité, le défaut de lumières ou l'opiniâtreté, et d'un homme que le changement de fortune réduit à un état fâcheux. || *Nous en sommes logés là*, et ironiquement, *Nous voilà bien logés.* Se dit en parlant d'une affaire dont la conclusion a mal tourné, ou se trouve arrêtée par un difficulté imprévue. || *Être logé à la même enseigne.* Se trouver dans la même situation qu'une autre personne. || *Être logé aux quatre vents.* Habiter une maison mal close.

— Placé en un lieu. Une balle logée dans la poitrine.

— Fig. De folles idées logées dans sa tête.

— Art milit. Se dit d'une troupe qui occupe un poste. Bataillon logé sur les glacis de la citadelle.

— Comm. *Marchandise logée.* Marchandise qui est en caisse ou en fût.

*** LOGEABLE.** adj. 2 g. Où l'on peut loger commodément. Cette maison est fort logeable, n'est pas logeable. Voici une superbe maison; mais les logements sont si petits qu'elle n'est pas logeable; il faudra beaucoup d'argent pour la rendre logeable. Nous vîmes un château bâti sur un roc, qui ne nous parut pas très *logeable*. (Mme de Maintenon.)

— Fig. Qui peut être logé.

> L'ingratitude est un horrible vice,
> Vice cruel, méchant et malheureux,
> Et non *logeable* en un cœur généreux.
> (Ronsard.)

*** LOGEMENT.** s. m. (rad. *loger*). En général, Lieu ou on loge, et plus particulièrement, Domicile habituel, lieu ou l'on habite ordinairement. Il n'a pu trouver de logement pour passer la nuit. Où est son logement? Où a-t-il son logement? Il n'a pas de logement. Son logement est au sixième étage. Logement sur la rue. Son logement consiste en une seule chambre. Logement de trois, de quatre pièces. Avoir son logement au rez-de-chaussée. Le logement du jardinier, du portier. Il a tant d'appointements, la table et le logement. Un beau *logement* au Louvre, que lui fit donner le comte d'Angiviller, son ami et le mien. (Marmontel.)

— *Il y a beaucoup de logements dans cette maison.* Il y a place pour loger beaucoup de monde.

— *Logement garni, meublé.* Logement qui se loue tout meuble.

— Endroit préparé pour loger les animaux. Logement du chien, des pigeons. Les pigeons ne se tiennent dans le *logement* qu'on leur offre qu'autant qu'ils y trouvent toutes les aisances nécessaires à la vie. (Buff.)

— Nom donné aux logis designés pour un souverain et pour les personnes de sa suite, dans un voyage. Faire les logements de la cour. Le logement de ce jour fut fort incommode. Autrefois, les maréchaux des logis marquaient à la craie les logements.

— *Faire les logements.* Dresser la liste des personnes de la cour que les maréchaux des logis devaient faire loger. || *Envoyer aux logements.* Envoyer un domestique avec les maréchaux des logis pour reconnaître le logis destiné à son maître.

— Se dit, dans le sens précédent, en parlant des troupes qui sont en marche et qui logent chez les particuliers. Faire le logement. Exemption du logement des gens de guerre. Cette ville est sujette au logement des gens de guerre. || Il signifie aussi l'Ensemble des militaires qui partent à l'avance pour préparer ou pour faire le logement de leur corps. On dit en ce sens: Être de logement, partir avec le logement, escorter le logement. || *Billet de logement.* Billet que le maire de l'endroit ou s'arrêtent pour loger les troupes en marche, délivre à chaque soldat, et en vertu duquel le citoyen qui y est désigné doit donner le logement à un ou plusieurs militaires. Présentez-vous chez le docteur en habit de cavalier, avec un billet de *logement*. (Beaumarch.)

— S'est dit pour Campement. Les Romains, craignant que l'ennemi ne se servît de cette occasion pour leur faire quelque surprise, ne bougèrent de leur *logement*. (Malh.)

— Art milit. Retranchement que l'assaillant forme sur un ouvrage dont il s'est emparé. Les assiegeants ont fait un logement sur la contrescarpe, sur la demi-lune.

— Artill. Dépression du métal d'une bouche à feu, dans la partie inférieure de l'âme. || Nom donné au vide entre la pièce et le projectile.

— Comm. Ce qui contient, enveloppe la marchandise.

— Mar. Nom donné à la chambre de bord, aux salles, chambres, appartements, carrés et couchettes d'un navire. Logement des passagers, des officiers.

— Syn. comp. LOGEMENT, APPARTEMENT. *Logement* est synonyme d'*Appartement*; cependant il représente ordinairement l'idée d'un local moins vaste, moins riche et moins cher.

*** LOGER.** v. n. 1re conj. (rad. *loge*). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous logeons. Je logeais. Nous logeâmes*, etc. Habiter, demeurer dans une maison. Loger au quatrième étage. Loger chez ses parents, dans un hôtel garni, dans un garni, en garni. Nous logerons ensemble. Les hôtelleries étaient si pleines qu'il ne put trouver où loger. Une autre fois, c'était un camarade, disait Napoléon, *logeant* au-dessus de moi, qui avait pris le goût funeste de donner du cor. (Las-Cases.) Joseph Platon, étant commis aux gabelles, avait épousé Mlle Rosette, blanchisseuse et empeseuse, *logeant* à l'entrée des Porcherons. (Rog. de Beauv.)

— Prendre un logement provisoire. Loger chez un ami. Loger à l'hôtel. Il s'était présenté pour *loger* chez Jacquin Labarre, qui n'avait pas voulu le recevoir. (V. Hugo.)

— *Loger chez soi.* Habiter dans une maison dont on est propriétaire.

— Fig. Rarement une âme forte loge dans un corps efféminé. L'Amour et la Raison ne logent guère ensemble. Le désir peut *loger* chez une precieuse. (La Fontaine.)

> Si tes appas sont encore en sa face
> C'est que l'amour y *loge*, et que rien qu'elle fasse
> N'est capable de l'en chasser. (Malherbe.)

— Loc. prov. *Loger à la belle étoile.* Coucher en plein air, n'avoir pas de retraite assurée.

— REM. GRAMM. *Loger* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il marque l'action. *J'ai logé* autrefois dans cette rue, et avec l'auxiliaire *être* quand il marque l'état. *Je suis logé* actuellement dans cette rue.

— LOGER. v. a. Donner la retraite, le couvert, le logement à quelqu'un. Où pourrez-vous loger tout ce monde-là? On m'avait assez mal loge. Vous a-t-on bien loge? Le maître de cet établissement loge tous ses employés. Malgré tous mes efforts, je n'aurai pas de quoi *loger* tous mes amis comme je voudrais. (Volt.) Depuis mon voyage a Madrid, je suis exempt de *loger* des gens de guerre. (Beaumarch.)

— Par extens. L'Allemagne, par la paix de Munster, a *logé* deux puissances formidables à ses deux extremites. (Rac.)

— Fig.

> Va, dans ce triste cœur je ne veux plus de place;
> Si l'amour m'y *logea*, la trahison m'en chasse.
> (Mairet.)

— Fig. *Loger quelqu'un aux Petites-Maisons.* Dire qu'il est fou.

— Fig. *Loger le diable dans sa bourse.* N'avoir pas le sou, n'avoir jamais d'argent.

> Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource,
> Et *logeant* le diable en sa bourse,
> C'est-a-dire n'y *logeant* rien... (La Fontaine.)

— Faire habiter. Loger quelqu'un à la ville. Je l'ai loge dans une campagne. On l'a loge chez moi.

— Répartir des logements. Loger des troupes en ville.

— Installer des animaux dans des abris préparés à dessein. Loger des poules dans leur poulailler.

— Se dit d'un projectile qu'on fait pénétrer violemment dans un corps. Loger un boulet dans la muraille d'un navire. Loger une balle dans la tête de quelqu'un.

— Assigner pour siège. Sganarelle logeait le cœur à droite. || Fig. Contenir en soi. L'âme *loge* la philosophie. (Montaigne.)

— Mettre en place, placer. Je ne sais où loger toutes mes affaires. J'ai loge ces in-folio sur le haut de ma bibliothèque.

— Absol. Qui voudra dire ces choses fera mieux de dire encore qu'un bâtiment n'est pas fait pour *loger*. (Bossuet.)

— Louer des logements contre argent. Hôtel où on loge.

— SE LOGER. v. pron. Prendre un logement. Il est allé se loger à l'autre extrémité de la ville. Il s'est logé dans un grand appartement. Je me logerai dans un hôtel garni. Où vous êtes-vous loge? Une truie était si grasse qu'elle ne pouvait se lever, et qu'une souris, après avoir mangé sa chair, s'y était *logée* et y avait fait ses petits. (Rosset.) En voyant cette population dehors, on ne peut réellement s'imaginer ou tout ce monde s'est *loge* la veille. (X.-B. Saintine.)

— Fig. Si la Sagesse venait au monde, elle ne se *logerait* pas dans une compagnie. (Sully.)

— Fig. Se fixer. Préjugés qui se logent dans la tête.

— Disposer, arranger, décorer un logement pour l'occuper. Il a dépensé beaucoup d'argent pour se loger très mal. Il s'est logé fort commodement.

— Se bâtir, se construire une maison. Il s'est logé très agréablement à la campagne.

— Se choisir une demeure, en parlant des animaux. Le lapin se loge dans un terrier.

— Être lancé dans un lieu de difficile accès. Cerf-volant qui se loge dans un arbre.

— S'est dit pour Camper. Les Romains se *logerent* a Erethrie. (Malh.)

— Art milit. *Se loger sur la contrescarpe, sur la demi-lune*, etc. S'y retrancher, s'y mettre a couvert. Il ne se dit que des assiegeants.

— Chir. S'arrêter dans une partie, y rester. La balle s'est logée dans la tête, dans l'epaule.

LOGES (Les). Géogr. Ancien couvent dans la forêt et à 2 kil. de Saint Germain-en Laye. Succursale de la maison de Saint-Denis. Foire célèbre en août et septembre.

*** LOGETTE.** s. f. (dimin. de *loge*). Petite loge. Voila une magnifique occasion de voir la fameuse *logette* aux sorcelleries. (V. Hugo.)

— Cabane, chaumière. Marius sortant de sa *logette*. (Amyot.) Vieux en ce sens.

— Petite loge de théâtre. Je montais dans un fiacre, et j'allais me blottir dans ma *logette* du théâtre. (G. Sand.)

— Bot. Chacune des deux petites cavités auxquelles une petite cloison très mobile donne lieu dans chaque loge de l'anthère des synanthérées.

— Mar. *Logette d'habitacle.* Endroit couvert où l'officier de quart se tient a l'abri de la pluie.

*** LOGEUR, EUSE.** s. (rad. *loger*). Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens de la classe pauvre.

LOGFIA. s. f. (anagramme de *filago*). Bot. Genre de la famille des composées gnaphaliées, ayant pour type une espèce française détachée du genre filago.

LOGHOUSE. s. f. (pr. *log-ha-ouze*; ét. angl., *log*, bûche; *house*, maison). Cabane en écorce d'arbre que se construisaient autrefois les colons dans les États-Unis.

LOGIAIRE. s. m. (radic. *loger*). Employé préposé aux portes pour exiger et percevoir les droits d'entrée, au moyen âge.

*** LOGICIEN, ENNE.** s. Celui, celle qui possede bien la logique, qui raisonne avec justesse. Grand, excellent, puissant, bon logicien. Mauvais logicien. Une bonne logicienne. On n'a pas encore répondu a ce terrible *logicien*. (J.-J. Rouss. Un fou qui gagne a la loterie s'appuie de son expérience pour vanter ce jeu; le monde est plein de pareils *logiciens*. (De Lévis.) Le *logicien* dans Rousseau, n'abandonne jamais l'ecrivain (V. Cousin.)

— Autrefois, dans les collèges, Écolier qui étudiait en logique.

— Fig. Se dit d'une faculté personnifiée. L'imagination est souvent une mauvaise logicienne.

— S'est dit aussi des médecins qui voulaient arriver a la connaissance des maladies par le raisonnement. Menecrate, qui vivait sous Tibère, fut un des plus célèbres logiciens.

— S'est dit pour Sectateur du logos, de la raison.

— LOGICIEN, ENNE. adj. Qui raisonne avec justesse. Il n'est pas logicien le moins du monde. La France offrirait-elle l'unique exemple d'une nation prosaïque à son premier âge, raisonneuse et *logicienne* en naissant? (Michelet.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LOGIES. s. f. pl. Anc. jurispr. Droit annuel perçu par le roi sur chaque prevôté du Poitou.

*** LOGIQUE.** s. f. (ét. gr., λογικη, fait de λόγος, discours). Philos. Science qui enseigne a penser juste, a raisonner avec methode. La logique se fonde sur l'etude approfondie des formes et des lois de la pensée et pose les regles de la discussion, de la controverse, de l'argumentation. C'est, a proprement parler, la science des procedés par lesquels l'entendement humain arrive a distinguer la vérité. Les philosophes qui se sont le plus occupés de la logique sont, parmi les anciens, Socrate, Platon, mais surtout Aristote, dont on a réuni tous les écrits qui traitent de cette science, sous le nom d'*Organon*. Parmi les modernes, Bacon, dans son *Novum Organum*; Descartes, dans son *Discours sur la methode*; Malebranche, dans la *Recherche sur la vérité*; Locke, dans l'*Essai sur l'entendement humain*; Kant, dans la *Critique de la raison pure*; Condillac, dans ses divers traités sur la logique, ont jeté de nouvelles lumières sur cette science. Traité de logique. La logique sert à toutes les sciences. La *logique* nous apprend l'usage que nous devons faire de notre raison dans la recherche de la vérité. (Volt.) La *logique* prêta de nouvelles forces et la rhétorique, de nouveaux charmes a la raison. (Barth. Certainement il ne savait rien de la *logique* peripateticienne. (E. Renan.)

— Sens droit, disposition a raisonner juste. Avoir une logique naturelle, fort juste, fort droite. Avoir de la logique. Manquer de logique. Rien n'aide la *logique* comme beaucoup de bonne foi et de simplicité. (Garat.)

— Raisonnement, methode, suite dans les idées. Il n'y a point de logique dans cet ouvrage. Il y a ici un défaut de logique. Sans logique point de style. Jean-Jacques Rousseau a l'éloquence vraie de la *logique* et de la passion. (V. Cousin.)

— Fig. Manière particulière de raisonner. La logique du cœur, des passions. Chercher dans un bienfait un motif intéresse, c'est la logique des ingrats. Il n'y a pas un noble mouvement du cœur contre lequel la *logique* de l'interêt bien entendu ne puisse s'armer. (B. Constant.) Je comprends que c'étaient eux qui étaient dans la *logique* impériale, et que c'était vous qui étiez dans la *logique* de la charte. (Gambetta.)

— Dans les collèges, il signifiait La première des deux classes ou l'on enseignait la philosophie. Être en logique, aller en logique. Il n'est cette année qu'en logique; il entrera en physique l'année prochaine. || On dit maintenant *philosophie*.

— Ouvrage sur l'art de raisonner. La Logique de Port-Royal. La Logique de Condillac. Logique générale. Logique élementaire. Logique appliquée ou transcendentale.

— Fam. *Avoir oublié sa logique.* Raisonner sans justesse.

— *Donner des leçons de logique à quelqu'un.* Redresser ses faux raisonnements. Ah! la, si je donnais encore des leçons de *logique* a ma jolie cousine, comme je me moquerais d'elle! (Stendhal.)

— Philos. *Logique absolue* ou *apodictique.* Dans la philosophie platonicienne, Partie de la logique qui correspond aux idées et qui produit la certitude. || *Logique imparfaite* ou *enthymematique.* Celle qui reste dans le cercle des objets individuels. || *Logique naturelle.* Faculte de raisonner qui nous vient de la nature. || *Logique probable* ou *epichérematique.* Celle qui correspond aux notions intermédiaires entre les sensations et les idées. || *Logique objective.* Celle qui est fondée sur la supposition de l'identité de la connaissance avec l'etre. || *Logique subjective* ou *logique de la pensee.* La logique ordinaire.

— LOGIQUE. adj. 2 g. Qui est conforme aux regles de la logique. Argument, raisonnement logique. Cela est fort peu logique. Ce raisonnement n'est pas trop *logique*. (Acad.) La construction du français est *logique*, diatonique. (Castil-Blaze.)

— Qui est dérivé de la raison, établi par la raison, et dans quelques systèmes allemands, suggéré par la raison pure. Les formes logiques des jugements peuvent être établies au nombre de douze.

— Fondé sur la vérité des choses, sur la nature. Ordre logique. Conséquence logique. Le fatalisme est la conséquence *logique* de toute doctrine anthropomorphique ou pantheiste. (Collins.)

— Qui raisonne avec précision, justesse. Esprit logique. L'esprit français est *logique* de nature; il se trompe rarement sur le fond des choses. (T. Delord.)

— Gramm. *Analyse logique.* Celle qui decompose la proposition en sujet, verbe et attribut.

— Syn. comp. LOGIQUE, DIALECTIQUE. La *logique* est une science qui a pour objet la recherche de la vérité; la *dialectique* est un art qui sert de moyen a la *logique* dans cette recherche. La *logique* s'occupe du fond des idées; la *dialectique*, de la manière de les présenter. La *logique* s'applique à distinguer le vrai du faux; la *dialectique*, a presenter une proposition de maniere a ce qu'elle paraisse vraie.

*** LOGIQUEMENT.** adv. D'une manière conforme a la logique. Procéder, raisonner, discuter logiquement. La liberté est *logiquement* le corollaire de l'égalité. (La Menn.)

*** LOGIS.** s. m. pr. *lo-ji*; rad. *loger*. Habitation, maison. Garder le logis. Demeurer au logis. Changer de logis. Être dans un vilain logis. Un logis d'emprunt. Le maître, la maîtresse, la dame du logis. A prime le *logis* leur est abandonné... (Del.) On a poursuivi longtemps l'ennemi; on s'est battu quelquefois; on rentre au *logis*, rien n'est changé; le blé est mûr, la subsistance assurée; c'est la vie du moyen âge. (Edgar Quinet.)

> Voila mes deux époux sans valets, sans enfants,
> Tout seuls dans leurs *logis*, libres et triomphants
> (Boileau.)

— Fig. La vertu ne se contente pas de si peu de place: son train est plus grand, il lui faut beaucoup de *logis*. (Malh.)

— Fam. et absol. La maison de celui qui parle ou de celui dont on parle. Il va bien longtemps que vous n'êtes venu au logis. Il faut que je m'en aille, car on m'attend au logis. Il lui fallut a jeun retourner au *logis*. (La Font.)

— *Garder le logis.* Rester chez soi. Je garde mon *logis* huit jours après mon retour de Vichy, comme si j'étais bien malade. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Il n'y a plus personne au logis.* Se dit d'un homme qui est devenu imbecile, hebete, qui n'a plus de raison, ou qui, etant a l'agonie, a perdu connaissance.

— *La folle du logis.* L'imagination, faculté très capricieuse.

— *Corps de logis.* Masse ou partie principale d'un batiment. Corps de logis entre cour et jardin. || Logement détaché de la masse du bâtiment principal. J'ai loué un petit corps de logis sur le jardin.

— Hôtellerie. Le Cheval blanc est un bon logis. Nous avons passé la nuit a la Tête noire,

c'est un mauvais logis, un des plus mauvais logis de la route.

— *Logis du roi.* Nom donné autrefois, par plaisanterie, à la prison.

J'ai peur, si le *logis* du roi fait ma demeure,
De m'y trouver si bien dès le premier quart d'heure,
Que j'aye peine aussi d'en sortir par après. (Molière.)

— Art milit. *Maréchal des logis.* Sous-officier des troupes à cheval chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie, et notamment de tout ce qui concerne le logement. Le grade de maréchal des logis répond à celui de sergent dans l'infanterie. Maréchal des logis chef. Lisez le billet doux que notre maréchal des *logis* vous écrit. (Beaumarch. ‖ *Maréchal des logis* était aussi le titre des officiers chargés de faire préparer les logements pour la cour en voyage. Il était grand maréchal des logis chez le roi. Premier maréchal des logis chez la reine. Maréchal des logis de quartier ou servant par quartier.

— Loc. prov. *Aller marquer les logis.* Se dit de celui qui se détache d'une compagnie, d'une société, pour prendre les devants et arriver le premier au lieu où elle se rend.

— Mar. *Logis du roi.* Hôtel où, dans les arsenaux maritimes, se traitaient autrefois toutes les affaires relatives à l'administration de la marine.

— Verr. Ouverture placée au niveau du siège derrière chaque pot, et qui perce la paroi du four et son revêtement.

LOGISTE. s. m. Hist. anc. Magistrat d'Athènes qui examinait les comptes et faisait un rapport sur l'administration de chaque comptable à l'expiration de ses pouvoirs. Les logistes étaient au nombre de dix. | Intendant d'une ville sous la domination romaine.‖Contrôleur.

— B.-arts. Jeune artiste admis à entrer en loge pour concourir au grand prix de Rome.

LOGISTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., λογιστικός, qui sait calculer; fait de λογίζομαι, je calcule). Mathem. anc. Se disait pour Logarithmique. ‖ Se dit des logarithmes dans lesquels 0 est le logarithme correspondant au nombre 3,600. Logarithmes logistiques.

— **LOGISTIQUE**. s. f. Nom donné autrefois à la partie de la science algébrique qui traite des quatre règles. ‖ *Logistique spécieuse.* L'algèbre logarithmique.

— Art milit. Nom donné par quelques écrivains à la partie spéculative de la science des armes; c'est à peu de chose près la stratégie.

— **LOGISTIQUE**. s. m. Membre d'une ancienne secte médicale qui appuyait ses théories sur l'observation.

LOGODIARRHÉE. s. f. (ét. gr., λόγος, discours; διαῤῥοια, diarrhée). Burl. Flux de paroles vides de sens; facilité de dire des choses insignifiantes. J'ai la *logodiarrhée*, et je barbouille inutilement du papier pour vous dire des choses que vous savez mieux que moi. (Volt.)

* **LOGOGRAPHE**. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; γράφω, j'écris). Celui qui écrit aussi vite que la parole.

— Antiq. gr. Nom donné aux écrivains en prose.‖ Nom donné au rhéteur qui composait des discours, des plaidoyers pour un autre.

— Hist. du Bas-Emp. Sous Arcadius, Celui qui tenait les livres de comptes et les registres publics. Ensuite, dans les villes municipales de l'Empire, Intendant, contrôleur. ‖ Vers le XIIIe ou le XIVe siècle, Calligraphe ou copiste.

— Hist. mod. Journal grand in-folio qui rendait un compte détaillé des séances législatives. Il parut en avril 1791 et finit le 10 août 1792. C'est dans la loge du *Logographe* que fut placé Louis XVI avec sa famille au 10 août.

— Philol. Auteur d'un glossaire.

LOGOGRAPHIE. s. f. (rad. *logographe*). Art d'écrire aussi vite que la parole. La logographie ne ressemblait en rien à la sténographie. Douze ou quatorze secrétaires étaient rangés autour d'une table ronde; chacun avait devant soi une provision de bandes longues et étroites de papier, divisées par raies dans un même nombre de compartiments, et portant chacune un numéro d'ordre correspondant au rang des collaborateurs. Quelques mots de la première phrase du discours prononcé étaient saisis par l'écrivain n° 1, qui donnait un coup de coude au n° 2 pour l'avertir de recueillir les mots suivants. Le n° 2, après avoir exécuté sa tâche, transmettait le signal au n° 3, qui prenait son contingent et avertissait le n° 4, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Alors le n° 1 recommençait et remplissait la deuxième ligne de sa bande de papier, etc.

— Antiq. gr. Art du logographe ou de la composition en prose.

— Gramm. Partie de l'orthographe qui prescrit les règles convenables pour représenter la relation des mots avec l'ensemble de chaque proposition.

LOGOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la logographie.

— Qui a rapport aux glossaires, aux mots. Disputes logographiques.

* **LOGOGRIPHE**. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; γρῖφος, énigme). Sorte d'énigme consistant en un mot dont les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots qu'il faut également deviner. Les *logogriphes* ne valent pas la peine qu'on prend à les deviner. (Acad.)

En voici un exemple. Le mot est *rocher*, dans lequel on trouve *roche* et *roc*.

Vous pouvez, sans fatigue extrême,
Chers lecteurs, me décomposer,
Car je n'ai que six pieds; sans y rien transposer,
Otez-moi le dernier, je suis toujours le même.
Otez-m'en deux encore, et sachez bien
Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.

— Fig. Langage obscur, discours ou chose inintelligible. Ces pièces sont de vrais *logogriphes* à la lecture. (Nisard.)

— Personne dont la conduite, les discours sont inexplicables. Vous êtes pour moi un *logogriphe*. (Mme du Deffand.)

LOGOGRIPHER. v. a. 1re conj. (rad. *logogriphe*). Exprimer en langage obscur. Ils ne connaissent ni le mal ni la drogue, mais ils nomment le mal, ils *logogriphent* les drogues. (Topffer.)

LOGOGRIPHIQUE. adj. 2 g. Néol. Qui tient du logogriphe, qui est obscur. Un style logogriphique.

* **LOGOMACHIE**. s. f. (ét. gr., λογομαχία; forme de λόγος, discours; μάχομαι, je combats). Dispute de mots. Cette question est une pure logomachie. Bien des discussions ne roulent que sur une logomachie. Une histoire des *logomachies* célèbres rappellerait les principaux travers de l'esprit humain. (Travers.) Autrefois, les *logomachies* les plus fameuses étaient celles des savants, des philosophes, des théologiens; aujourd'hui ce sont celles des politiques. (Id.) Des actes il n'y en a pas dans la discussion, et prétendre que la discussion puisse être un acte, c'est une *logomachie* contre laquelle je m'élève énergiquement. (J. Favre.)

— Chose fondée sur une dispute de mots. Le socialisme est une *logomachie*. (Proudhon.)

LOGOMACHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la logomachie. Style, discours, raisonnement logomachique.

LOGOPHANIE. s. f. (ét. gr., λόγος, verbe; φαίνομαι, j'apparais, je me manifeste). Théol. S'est dit de l'incarnation du Verbe divin.

LOGOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., λόγος, discours; φίλος, ami). Néol. Qui aime à parler, à faire de longs discours. Il est peu usité.

LOGORRHÉE. s. f. (ét. gr., λόγος, parole; ῥέω, je coule). Flux de paroles le plus souvent inutiles. Syn. de LOGODIARRHEE.

* **LOGOS**. s. m. (pron. *lo-goss*; du gr. λόγος, verbe). Philos. Dans la philosophie platonicienne, Dieu considéré comme contenant en lui les idées éternelles, les types de toutes choses. Le logos des platoniciens a quelque rapport avec le Verbe des théologiens.

— Théol. Proprement, Le Verbe, nom dont se servent saint Jean l'Évangéliste et les Pères de l'Église pour désigner la seconde personne de la sainte Trinité.

LOGOTACHYGRAPHE. s. m. (pr. *lo-go-ta-ki-graf'e*; ét. gr., λόγος, discours; ταχύς, rapide; γράφω, j'écris). S'est dit pour Sténographe. Inusité.

LOGOTACHYGRAPHIE. s. f. (pr. *lo-go-to-ki-gra-fi*; ét., V. LOGOTACHYGRAPHE). S'est dit pour Sténographie.

LOGOTECHNIE. s. f. (pron. *lo-go-tek-ni*; ét. gr., λόγος, discours; τέχνη, art). Science des mots, de leurs acceptions, de leur emploi, etc.

LOGOTHÈTE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; τίθημι, je règle). Hist. Officier de l'empire grec chargé de l'administration des finances. ‖ Officier des empereurs d'Orient, chargé de mettre en ordre leurs dépêches. ‖ Intendant, surintendant. ‖ Chancelier. Logothète général ou du trésor public. Logothète des affaires privées, des secrets. ‖ *Grand logothète.* Titre d'une des premières charges de l'empire, instituée par Andronic le Vieux. Il recevait le serment de l'empereur de Constantinople.

— Hist. ecclés. Le chancelier de l'Église grecque se nommait aussi *logothète*. ‖ Chacun des officiers institués par certains évêques pour tenir registre exact des actions des martyrs.

LOGOTROPE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; τρόπος, mode, forme). Philol. Espèce de syllogisme conditionnel ou hypothétique.

LOGOTYPE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; τύπος, modèle). Typogr. Manière de composer qui consiste à assembler plusieurs lettres à la fois, ou même des mots fondus en un seul caractère.

LOGRES. s. m. pl. (du lat. *lucrum*, gain). Anc. jurispr. Ce qui était assuré au survivant des deux époux par le contrat de mariage ou la coutume du pays. ‖ *Don de logres.* Particulièrement, Les présents que l'époux offrait à sa fiancée.

LOGROÑO. Géogr. Intendance d'Espagne, dans la Vieille-Castille.

— LOGROÑO. Ch.-l. de l'intendance du même nom, sur l'Ebre, à 132 kil. E. de Burgos; 12,000 h. Cette ville a été prise par les Français en 1823.

LOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Loguer. S'emploie adjectiv. Formes loguées.

LOGUER. v. a. 1re conj. Techn. Humecter les formes à pains de sucre, en les frottant à l'intérieur avec un linge imbibé d'eau.

LOGUES. s. f. pl. Anc. cout. Droit que le sous-cellerier de l'abbaye de Déols, en Berri, prélevait sur certaines dîmes de son couvent.

LOGUETTE. s. f. Mar. Cordage que l'on ajoute au bout d'un câble pour le tirage des bateaux.

LOGUIS. s. m. (pr. *lo-ghi*). Comm. Verrerie que l'on vend aux nègres.

LOGUIVY-PLOUGRAS. Géogr. Comm. du cant. de Plouaret, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 3,200 hab.

LOHITE. s. f. Entom. Syn. de MACROCHIRE.

LOHONG. s. m. Ornith. Outarde huppée d'Arabie.

* **LOI**. s. f. (ét. lat., *lex*, même signif.). Prescription émanée de l'autorité souveraine et étendant son empire sur tous les citoyens. Anciennement, en France, la loi était la volonté du prince; cette volonté était adressée aux cours souveraines, qui pouvaient l'accepter, la refuser ou la modifier. Aujourd'hui, la puissance législative s'exerce collectivement par le président de la République, le Sénat et la Chambre des députés. La proposition de loi est faite indistinctement par l'un de ces trois pouvoirs. Elle est discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres, en commençant toutefois par la Chambre des députés lorsqu'il s'agit d'une loi d'impôt. Les lois sont exécutoires dans toute la France, aussitôt après leur promulgation, qui est faite par le président de la République. La loi ne dispose que pour l'avenir et ne peut avoir d'effet rétroactif. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français même résidant en pays étrangers. Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Les lois cessent de produire leur effet par abrogation ou par désuétude. Modérer la rigueur d'une loi. Le préambule, les articles, les dispositions, le texte d'une loi. Cela est passé en loi, a force de loi. L'esprit d'une loi. Solon donna des lois aux Athéniens. Les lois romaines. Les lois françaises. Etudier les lois. Cet avocat, ce juge a fait une profonde étude des lois, a une grande connaissance des lois. La coutume de vivre, plus forte que *loi* du monde. (Malh.) Ils furent tous populaires non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien et en faisant respecter la *loi*. (Boss.) Ceux qui ont dans leurs mains les *lois* pour gouverner les peuples doivent toujours se laisser gouverner eux-mêmes par les *lois*. (Fén.) Il ne faut pas faire par les *lois* ce que l'on peut faire par les mœurs. (Montesq.) La *loi* est l'expression de la volonté générale. (J. J. Rousseau.) On sait que les bonnes *lois* sont rares, mais que leur exécution l'est encore davantage. (Volt.) Les *lois* les plus conformes à l'équité sont les meilleures. (Le grand Frédéric.) Les *lois* sont faites pour régler nos actions. (Duclos.) Les *lois* sont le frein le plus puissant pour les hommes, et presque le seul pour les rois. (Turgot.) Il s'aperçut bientôt qu'il ne s'agissait pas de réparer l'édifice des *lois*, mais de le détruire, et d'en élever un autre sur de nouvelles proportions. (Barth.) Le prince de Condé pratiquait les *lois* dans toute sa conduite. (Lenet.) Un gouvernement n'est fort que par la *loi*; on l'ébranle par l'arbitraire. (Dupin.)

J'ai même défendu par une expresse *loi*
Qu'on osât prononcer votre nom devant moi. (Racine.)

— *Homme de loi.* Celui dont la profession est d'interpréter les lois; jurisconsulte. On dit aussi Gens de loi. Consulter les gens de loi. Consulter un homme de loi. ‖ Se dit aussi des officiers de justice près les tribunaux.

— Fig. *Faire, donner, dicter, imposer la loi.* Commander avec autorité, se faire obéir. Cet homme veut faire, imposer, dicter, donner la loi partout où il se trouve. Cette ville si renommée, qui faisait autrefois la *loi* à ses princes. (Rac.)

— Fig. En parlant des choses. Soumises dans les commencements, les habitudes finissent toujours par nous faire la *loi*. (S. Dubay.)

— Fig. *Faire loi.* En parlant des choses, Tenir lieu de loi; avoir l'autorité, la force d'une loi. Certaines coutumes font loi. Dans les langues vivantes, les usages font loi. L'exemple d'un grand écrivain fait quelquefois loi. L'autorité d'Aristote a longtemps fait loi dans les écoles.

— *Passé en loi.* Qui a pris la force, l'autorité d'une loi.

— *Avoir force de loi.* Obliger au même titre que la loi.

— *Être hors la loi.* N'avoir point droit à la protection des lois, être condamné sans jugement.

— Par extens. Le christianisme, qui ne se révolte jamais, était en réalité hors la *loi*. (E. Renan.)

— *Force est restée à la loi.* La loi a triomphé des résistances qui lui étaient opposées.

— *Loi bursale.* Loi qui a pour objet de procurer de l'argent à l'État dans un cas de nécessité extraordinaire. ‖ *Lois civiles.* Lois qui règlent les droits et les devoirs, les intérêts et les rapports des citoyens entre eux. ‖ *Loi commune.* Loi qui est en vigueur dans toute l'étendue d'un pays. En Angleterre, Composé de plusieurs lois particulières, observées seulement dans certains districts. ‖ *Lois criminelles.* Celles qui déterminent, qui définissent les crimes, les délits, la manière de les poursuivre et les peines qui y sont applicables. ‖ *Loi draconienne.* Loi d'une extrême sévérité, comme celles de Dracon. ‖ *Lois ecclésiastiques.* Celles qui concernent l'Église, ses ministres et les matières qui ont rapport à l'Église

sujettis. (Buffon.) L'onde plus divisée écoute d'autres *lois*. (Delille.)

— *Les lois de la nature*. Au sens physique, Les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique. Les lois de l'attraction, du mouvement, de la pesanteur, sont des lois de la nature. Les *lois* de la nature sont les règles suivant lesquelles les corps agissent les uns sur les autres. (Buff.)

— Au sens moral, *Les lois de la nature*, ou plus souvent, *La loi naturelle*. Les sentiments de justice, de bienveillance et d'équité qui existent naturellement dans le cœur de l'homme, et sans lesquels les sociétés humaines ne pourraient exister. Aimer ses père et mère, être reconnaissant envers ses bienfaiteurs, sont des lois de la nature. La loi naturelle nous ordonne de faire pour autrui ce que nous voudrions qu'il fît pour nous. Les *lois* de la nature et du sang ne sont pas si fortes que l'horreur d'une mort presque inévitable. Flech.) Qu'est-ce que la *loi* naturelle? L'instinct qui nous fait sentir la justice. (Volt.) Telle est la *loi* sacrée de la nature, qu'il n'est pas permis à l'homme d'enfreindre. (J.-J. Rouss. La vertu est pour l'homme la véritable *loi* de la nature. (B. de St-Pierre. Ce n'est que sur les *lois* de la nature qu'on peut établir celles des sociétés humaines. (Id.) || On dit aussi en ce sens : *La loi de nature*. Il se faut entr'aider, c'est la *loi* de nature. (La Font.)

— *La loi divine*. La loi naturelle, et, plus souvent, Les préceptes positifs donnés par la révélation. On dit aussi, dans l'un et l'autre sens : *Les lois divines*.

— *Lois sociologiques*. Lois d'après lesquelles s'accomplit le développement régulier des sociétés humaines.

— Règle de conduite qu'on s'est imposée. Ma parole est ma *loi*; je veux que l'on s'y lie. (Destouches.)

— Fig. *Se faire une loi de quelque chose*. S'imposer une obligation de faire quelque chose. Il se fait une loi de la discrétion. Il s'est fait une loi de n'aller jamais au spectacle.

— *N'avoir pas de loi*. N'avoir aucun principe, aucun sentiment de justice.

— *N'avoir ni foi ni loi*. Être sans religion, sans morale.

Qui méprise Colin n'estime point son roi,
Et n'a, selon Colin, ni lieu, ni foi, ni *loi*. (Boileau.)

— Puissance, autorité. Les peuples vécurent heureux sous ses lois. La loi du plus fort. La loi du vainqueur. || *Ranger un peuple sous sa loi*. Le soumettre. Alexandre rangea toute l'Asie sous sa loi, sous ses lois.

— *Être sous les lois d'une femme*. Être esclave de ses volontés, de ses caprices.

— *Subir, recevoir la loi de quelqu'un*. Lui obéir en tout, être soumis à ses volontés.

— *Être une loi pour quelqu'un*. Être accepté par lui comme une loi. Ce que vous en croyez me doit être une *loi*. (Corn.)

— *N'avoir d'autre loi que*. Ne consulter que, n'obéir qu'à. Je n'ai point d'autre *loi* que mon ambition. (Bourdaloue.)

— *Prendre loi de*. Obéir à. Ses désirs prendront *loi* de mes propres désirs. (Corn.)

— *Entrer sous les lois de*. Se soumettre à. Votre frère entre sous les *lois* de Ninon. (Mme de Sévigné.)

— Prov. *Nécessité n'a point de loi*. Le péril, un extrême besoin, forcent à faire bien des choses et peuvent les rendre excusables. || On dit dans le même sens *Force n'a point de loi*. || *C'est la loi et les prophètes*. C'est une vérité incontestable. Se dit presque toujours par plaisanterie. || *Si veut le roi, si veut la loi*. La volonté du roi fait la loi en toutes choses; ou mieux, Un bon roi ne peut vouloir que ce que veut la loi. || *Un roi, une foi, une loi*. Il ne faut souffrir dans l'État ni révolte contre l'autorité, ni religion nouvelle, ni infraction à la loi. || *Les lois vont où les rois veulent*. Les princes interprètent les lois selon leurs caprices.

— Anc. cout. *Loi apparente*. En Normandie, Les lettres royaux obtenus pour recouvrer la possession d'un héritage. || *Loi d'arrêt*. Droit de publier le ban de la moisson, ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de tout autre, pendant le mois d'août. || *Loi de créance*. Enquête d'où il résulte qu'une chose est due, qu'un fait existe. || *Loi de crédence*. Déposition des témoins qui se bornaient à dire ce qu'ils présumaient, sans rien affirmer. || *Loi portative*. Dans la coutume du Cambrésis et dans celle du Hainaut, Compagnie de juges exerçant hors du territoire du seigneur qui l'avait créé. || *Loi vilaine*. Loi qui concernait les gens de la campagne.

— Anc. jurispr. *Loi apparissant* ou *apparaissant*. Moyens de reconnaître la vérité dans des cas importants. L'enquête, le duel, l'épreuve de l'eau froide, du fer chaud, étaient des lois apparaissant. On opposait souvent la loi apparissant à la loi simple. *Loi apparaissant*, suivant quelques légistes, signifiait une sorte d'enquête. || *Clameur de la loi apparissant*. Revendication d'un héritage possédé par un tiers depuis plus de 40 ans. || *Loi de bataille*. Loi concernant les duels. || *Loi de Godefroy*. La deuxième loi écrite qui ait été donnée à la ville et au comté de Cambrésis. Cette loi fut portée par l'évêque Godefroy en 1227. || *Loi de grand six sous et de petit six sous*. Droit payé par ceux qui violaient les formes de la justice. || *Loi outrée*. Bref, enquête en matière possessoire, intéressant un mineur. || Dans la coutume de Normandie, Loi sur le duel. || *Loi plénière*. Se disait pour Loi apparissant. || *Loi probable et monstrable*. Décision formée sur le serment d'une ou de plusieurs personnes. || *Lois du royaume*. Se dit, et des lois immuables, par opposition aux Lois ordinaires que le roi pouvait abolir ou modifier. Elles avaient principalement pour objet la conservation du patrimoine et du domaine de la couronne. || *Loi simple*. Moyen de terminer un procès sans forme d'enquête et sans duel judiciaire. *Loi subalterne*. Se disait, en Belgique, d'une juridiction inférieure. || *Loi du vicomte de la ville*. Droit et usance du vicomte. || *Amende de loi*. Peine pécuniaire imposée par une loi. Dans ce sens, on disait absolument Loi de sept sols six deniers. || *Œuvre de loi*. Œuvre de justice, et, spécialement, le transport, fait pardevant un officier de justice haute, moyenne ou basse, des fiefs, héritages, cens et autres droits. || *Passer par la loi, venir à la loi*. Faire serment en justice qu'on a payé les droits d'acquit, de cens, de rente, etc., dus pour un héritage que l'on détenait. || *Prisonniers étant en loi*. Prisonniers sous la main de la justice. || *Ville de loi*. Ville qui possédait des coutumes locales, des lois particulières, un siége de juridiction, et des officiers de justice. Il se disait aussi des villes manufacturières ayant apprentissage et maîtrises.

— Antiq. *Loi de Diomède*. Précaution que l'on prend envers quelqu'un dont on se défie, en le faisant marcher le premier, ainsi que Diomède agit à l'égard d'Ulysse, en revenant d'enlever le palladium. Imposer à quelqu'un la loi de Diomède. || Chez les Romains, les lois se distinguaient généralement par le nom de famille des citoyens qui les avaient faites ou proposées : Loi Cornelia, loi Julia, loi Lucia, etc.; par la désignation de la matière dont elles traitaient Lois judiciaires; par celles des crimes qu'elles punissaient : Lois de péculat, de concussion, etc. Quelquefois on les appelait *curiatæ*, *centuriatæ*, *tributæ*, etc., selon que ceux qui les proposaient étaient élus par des curies, par des centuries ou par des tribus; et encore, *consulares*, *prætoriæ*, *tribunitiæ*, selon qu'elles étaient proposées par des consuls, des préteurs ou des tribuns. || *Lai annonaire*. Loi qui pourvoyait à ce que les vivres n'enchérissent pas. || *Lois des Douze Tables*. Lois rédigées par les décemvirs et ainsi appelées parce qu'elles étaient gravées sur douze tables d'airain.

— Astron. *Lois de Képler*. Lois du mouvement des planètes autour du soleil, démontrées par Képler.

— Chim. *Lois chimiques*. Ensemble des principes d'après lesquels s'opèrent les combinaisons ou les décompositions des corps traités par la chimie. Lois de Berthollet. Lois de Berzélius. Lois de Richter.

— Droit can. *Loi diocésaine*. Taxe que les évêques imposaient aux ecclésiastiques de leur diocèse.

— Droit rom. *Loi romaine*. Ensemble des lois qui ont successivement régi l'empire romain. La loi romaine se composa de la loi des Douze Tables, des plébiscites, sénatus-consultes constitutions des empereurs, etc. Elle est consignée principalement dans deux recueils, les Pandectes et le code Justinien.

— Hist. *Loi d'amour*. Nom euphémique donné par M. de Peyronnet à une loi qu'il présentait en 1827 contre la liberté de la presse.

— Hist. litt. *Lois d'amour*. Code réglant la passion de l'amour, rédigé en vers, dont les cours d'amour du moyen âge se servaient pour appuyer leur décisions.

— Hist. relig. *Loi évangélique* ou *loi chrétienne*. Ensemble des préceptes de l'Évangile. || *Loi de Mahomet*. L'islamisme.

— Jeux. *Les lois du jeu*. Les conventions établies entre les joueurs. || *Au trictrac, Loi de plein, de coin*. Les conditions qu'il faut observer pour faire son plein, pour prendre un coin.

— Législ. anc. Magistrat civil, juge. Le procès pendant par-devant les lois. || *Main de loi*. Main de justice. || *Officier de loi*. Officier de justice. || *Lois de ville jurée*. Magistrats qui possédaient une juridiction.

— Législ. étrangère. *Loi mentale*. Loi du Portugal, ainsi appelée parce que Jean Ier ne la promulgua qu'à son lit de mort. Cette loi régla que les donations faites par le roi retournaient à la couronne, lors de la mort de celui qui les avait reçues.

— Philos. Règle maintenue par une force constante et reconnue dans une série de faits qui en reçoivent un caractère de ressemblance. Les lois de la pensée ne sont pas moins invariables que les lois du monde matériel. La vie du genre humain tout entier est soumise à des lois d'accroissement, de plénitude et de décadence qui font la base de la théorie sociale. || *Lois d'intelligence ou de la pensée, lois rationnelles*. Conditions suivant lesquelles s'accomplissent les fonctions de l'intelligence et sans lesquelles ces fonctions ne seraient pas possibles.

— Phys. *Lois physiques*. Ensemble des principes qui régissent l'accomplissement d'un phénomène. Lois de Mariotte. Lois de l'ébullition, de la réflexion, de la réfraction.

* **LOI**, s. f. Monn. Aloi, titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

LOIGNY, Géogr. Village du cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun (Eure-et-Loir); 450 hab. Combat du 2 décembre 1870.

LOÏMIQUE, adj. 2 g. Médec. V. LOEMIQUE.

LOÏMOGRAPHIE, s. m. Méd. V. LOEMOGRAPHIE.

LOÏMOGRAPHIL, s. f. Médec. V. LOEMOGRAPHIE.

LOÏMOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Médec. V. LOEMOGRAPHIQUE.

LOÏMOLOGIE, s. f. Méd. V. LOEMOLOGIE.

LOÏMOLOGIQUE, adj. 2 g. V. LOEMOLOGIQUE.

LOÏMOLOGUE, s. m. V. LOEMOLOGUE.

LOÏMOPYRE, s. f. Médec. V. LOEMOPYRE.

* **LOIN**, adv. de lieu (du lat. *longe*, même signif.; on écrivait anciennement *loing*). A une grande distance. Bien loin. Très loin. Je vais très loin. Sa vue porte très loin. Il poussa loin, très loin ses conquêtes. Pourquoi tenter si *loin* des courses inutiles? Rac. Pour quoi chercher si *loin* un odieux époux? Id. On va chercher quelquefois bien *loin* ce que l'on a chez soi. (Volt.)

En ce piteux état si j'ai du réconfort,
C'est, ô rare beauté, que vous êtes si dure
Qu'autant près comme *loin* je n'attends que la mort.
(Mad. Ebee.)

Le port est déjà *loin*, et la rame bruyante
Entr'ouvre à coups pressés la vague blanchissante.
(Gaston.)

— Fig. Aristote a été loin, bien loin, dans la connaissance des choses naturelles. Si on entame une fois cette question, on ira loin, trop loin. Mener, porter, pousser, rejeter, renvoyer loin une affaire. Ce principe s'étend plus loin qu'on ne le croit au premier coup d'œil. Cette affaire ira loin. Cet homme a beaucoup d'expérience et de pénétration, il voit *loin* dans l'avenir. (Acad.) La vertu n'irait pas si *loin*, si la vanité ne la tenait compagnie. (La Rochef.) La philosophie ne va pas plus *loin* qu'à nous apprendre à supporter les maux; la religion en fait jouir. (Saint Evrem.) Jamais peut-être on ne poussa plus *loin* l'exagération. (Raynal.

— Fam. *Il est loin s'il court toujours*. Se dit d'une personne partie depuis un moment et qu'on vient demander.

— *A une lieue, à cent lieues loin*. A une lieue, à cent lieues de distance. On fait toujours mal ses affaires de cent trente lieues *loin*. (Volt.)

— Fig. Elle surpasse la Desoillets de cent lieues *loin*. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Aller loin*. Quelquefois, Faire fortune, s'élever à de hauts emplois. Ce jeune homme a de l'esprit, de l'intelligence; il est actif, laborieux, il ira loin, il peut aller loin. Dans le même sens : *Cet emploi peut le mener loin*.

— Par anal. Il aspirait plus *loin* qu'à la main de Junie. Racine.)

— En mauvaise part et dans un sens contraire. Ce défaut-là le mènera loin. Cette passion vous mènera plus loin que vous ne pensez.

— *Aller loin*. S'étendre beaucoup. Jamais ton autorité n'ira plus *loin* que tes facultés réelles. (J.-J. Rouss.

— *Aller loin*. Produire un grand effet. Le hasard va souvent plus *loin* que la prudence. Voltaire.)

— *Aller loin*. Atteindre à un haut degré. Les femmes vont plus *loin* en amour que la plupart des hommes, mais les hommes l'emportent sur elles en amitié. (La Bruy.)

— *Aller loin*. Faire des progrès. Nous allons plus *loin* que les autres peuples en plus d'un genre. Voltaire. Comme les vieux philosophes grecs qui voyaient avec plaisir s'élever des jeunes gens qui devaient aller plus *loin* qu'eux... (Id.)

— *Aller plus loin*. Dépasser en excès. Les sociniens ont été plus *loin* que les luthériens. Bossuet.)

— *Aller trop loin*. Dépasser la mesure, exagérer. Si on ajoute que la fortune y est indifférente, c'est aller trop *loin*. (Vauvenargues.)

— *N'allez pas, ne venez pas plus loin*. Formule de politesse adressée à une personne qui vous reconduit.

Laissez, ma bru, laissez; ne venez pas plus *loin*.
Ce sont toutes façons dont je n'ai pas besoin.
(Molière.)

— Fig. *N'aller pas plus loin*. S'en tenir au point où l'on en est.

— Fig. *Pousser loin*. Pousser à des actions qui, plus tard, causent des regrets.

— *Voir loin*. Avoir la vue longue.

— Fig. *Voir loin*. Prévoir les événements futurs, pénétrer les mystères.

Mais moi qui vois plus *loin*, qui, par un long usage,
Des maximes du trône ai fait l'apprentissage
(Racine.)

— Fig. et fam. *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez*. Avoir peu de lumières, peu de prévoyance.

— Fig. *Rejeter, envoyer une chose bien loin*. La repousser, ne pas vouloir en entendre parler. L'a rejeté bien *loin* cette proposition.

— Prov. *Pas à pas on va loin*. Quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer, quoiqu'on aille lentement. Il s'emploie au propre et au figuré. On dit aussi dans le même sens : *Qui va doucement va loin*.

— *Loin*, adv. de temps. Vous me parlez de me payer dans deux ans, c'est me remettre bien *loin*. (Acad.)

Sans reculer plus *loin* l'effet de ma parole
Je vous rends dans trois mois au pied du Capitole
(Racine.)

— Fig. *Il est malade, il ira pas loin*. Il mourra bientôt. || *Avec la dépense qu'il fait, il ne peut aller loin*. Il sera bientôt ruiné.

— *Il ne le portera pas loin*. Se dit pour exprimer qu'on est très mal à se venger avant peu d'un homme par qui on a été offensé.

— *Au loin*, loc. adv. de lieu. A une grande distance. Voir au loin. Voyager, chasser, s'en aller au loin. Chercher les aventures au loin. La rive au *loin* gémit. Racine. N'allons jamais au *loin*, quand ce que nous cherchons est tout auprès. Volt.)

— *Au plus loin que*, loc. conj. de lieu. A la plus grande distance possible. Au plus *loin* que ma vue puisse s'étendre, je n'aperçois rien. Acad.)

— *De loin*, loc. adv. de lieu. D'une grande distance. Voir, parler, entendre, venir de loin. Il a été tué de loin. Leurs gémissements et leurs cris se sont entendus de loin. (Boss. Vous verrez de *loin* la félicité des justes. Id. O mes chers enfants! le malheur ne m'est venu que de *loin*. B. de St P.) On juge mal de *loin* les choses mêmes que l'on connaissait le mieux, quand on pouvait les observer de près. Le pr. de Talleyrand

Lui-même d'assez *loin* qu'il m'avait apparaître;
Adorez, a-t-il dit, l'ordre de votre maître.
(Rac.)

— Fig. et fam. *Voir venir quelqu'un de loin*. Voir, deviner ou il veut en venir, quelle est son intention, malgré les détours qu'il prend soit dans ses discours, soit dans ses démarches, pour y arriver.

— Fig. *Voir de loin*. Avoir beaucoup de prévoyance, pressentir longtemps d'avance ce qui doit arriver.

— Fig. et fam. *Revenir de loin, de bien loin*. Réchapper d'une grave maladie ou de quelque danger. Dans le même sens, prov. et fig. *La jeunesse revient de loin*. Cela fait voir que la sagesse revient le *loin* comme la jeunesse. (Mme de Sévig. *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de loin*. Ne le connaître pas du tout.

— *Nous sommes parents, mais de loin*. Nous sommes parents à un degré éloigné. C'est votre parent? — Oh! parent de *loin*. Marivaux.)

— Loc. prov. *A beau mentir qui vient de loin*. Celui qui revient d'un pays fort éloigné, peu connu, peut mentir sans craindre qu'on le démente.

— Cette locution s'applique aussi au temps. Vous me parlez du temps de notre enfance, c'est parler de loin, c'est se souvenir de *loin*. Acad.) Anne, avertie de *loin* par un mal aussi cruel qu'irrémédiable.. Boss.)

Quelque rang où jadis soient montés mes aïeux,
Leur gloire de si *loin* n'ébloui pas mes yeux.
(Racine.)

— *De plus loin, d'aussi loin que*, loc. conj. de lieu. De la plus grande distance possible. Du plus loin qu'il m'aperçut, il accourut vers moi. D'aussi loin que je le vis, j'ai couru au-devant de lui.

Quoi qu'il en soit, Néron, du plus *loin* qu'il me voit,
Laissa sur son visage éclater son dépit.
(Racine.)

— Ces locutions s'appliquent aussi au temps. Du plus loin qu'il me souvienne, que je me souviens, la chose était ainsi.

— Fam. *C'est du plus loin qu'il me souvienne*. Se dit d'une chose dont le souvenir est presque effacé.

— *Loin à loin, de loin à loin, de loin en loin*, loc. adv. de lieu. A de grands intervalles, à de grandes distances. Planter des arbres loin à loin. Les maisons, les hameaux sont semés loin à loin, de loin à loin, de loin en loin. Peu à peu le désert s'étend, on ne voit plus que de *loin* à *loin* les masures en ruine. Chateaub.) Ces locutions s'appliquent aussi au temps. Il ne vient plus me voir que de loin à loin. De semblables événements n'arrivent que de loin en loin. Pour combiner plus sûrement ma démarche, j'allai plusieurs fois de *loin* en *loin* examiner l'état des choses. J.-J. Rouss. Nous avions toujours continué à nous écrire de *loin* à *loin*. D'Olivet.)

— *Loin de*, loc. prép. A une grande distance de. Loin d'ici. Loin du lieu où vous êtes. Loin de la ville. Ils sont loin d'ici, loin l'un de l'autre. Les plus séditieux sont déjà *loin* du bord. Racine.

Souffrez que *loin* des Grecs, et même *loin* de vous,
J'aille cacher mon fils et pleurer mon époux.
(Racine.)

La flèche rapide
Que loin de l'œil qui la guide
Cherche l'oiseau dans les airs. J.-B Rousseau.)

— Fig. Il est encore loin de la perfection. *Loin* des mœurs de son siècle il bannira les vices. Malh.) Combien tout ce qu'on lit est *loin* de ce qu'on pense! Rac. Je vois combien les vœux sont *loin* de mes pensées. Id. Par quel trouble me vois-je emporté *loin* de moi? Id.) Nous sommes *loin* de nous à toute heure emportés. (Boileau.)

— *Être loin de son compte*. Se tromper dans son raisonnement, dans son calcul, dans ses prétentions, dans ses espérances.

— *Ils sont tous deux loin de compte, bien loin de compte*. Se dit de deux personnes qui ont une convention, un marché à faire, et dont les prétentions respectives ne s'accordent pas. Nous sommes trop loin de compte. Il est bien loin de compte avec moi.

— *Loin de*, s'applique aussi au temps. Nous sommes encore loin de la fête.

— *Loin de* se met quelquefois au commencement de la phrase par manière d'interjection. Loin de moi une pareille pensée! Loin d'ici les

profanes! *Loin* de nous les héros sans humanité! (Boss.)

Loin de mon front soient ces palmes communes
Où tout le monde peut aspirer!
Loin les vulgaires fortunes
Où ce n'est qu'un jouir et désirer! (Malherbe.)

Loin, loin de nous la doctrine glacée
Qui fait l'Amour enfant de la pensée! (Bernard.)

— Quelques poètes ont dit elliptiquement *loin* tout seul.

Mais *loin* ces écrivains dont le vers ennuyeux,
Nous dit ce que cent fois on a dit encor mieux! (Del.)

— *Non loin de*, dans le style soutenu et surtout en poésie, se dit pour Près. Ils s'arrêtent non *loin* de ces tombeaux antiques. (Rac.)

Non loin de ce rivage un bois sombre et tranquille
Sous ses ombrages frais présente un doux asile. (Volt.)

— Fig. *Être loin, bien loin de faire une chose.* N'être pas du tout disposé à faire une chose, être dans des dispositions tout à fait contraires à celles qui pourraient porter à la faire. Je suis bien loin de penser ainsi. Je suis loin de vous en vouloir. Il est loin de s'enorgueillir de son succès. Je suis *loin* de soupçonner qu'il vous ait donné le moindre sujet d'être mécontent. (Volt.) Je suis bien *loin* de m'enorgueillir du succès passager de quelques représentations. Id.) Les mouvements fanatiques sont *loin* d'exclure chez ceux qui s'en font les acteurs la haine, la jalousie, la défiance. (E. Renan.)

— *Bien loin*, ou simplement *Loin*, avec la préposition *de* suivie d'un verbe à l'infinitif, ou avec la conjonction *que*, suivie d'un verbe au subjonctif, signifie Au lieu de, tant s'en faut. Loin de me remercier, il m'a dit des injures. Loin qu'il soit disposé à vous faire des remerciements, il est homme à vous chercher querelle. *Loin* de trembler devant les autels, on y méprise Jésus-Christ présent. (Bossuet.) Bien *loin* de soulager les maux de tant de personnes affligées, vous affectez de les ignorer. (Flech.) *Loin* que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes tout ce qu'ils sont que pour les peuples. (Mass.)

Loin de vouloir éviter sa colère,
La plus soudaine mort me sera la plus chère. (Rac.)

Quoi! cher prince, avec toi je me verrais unie!
Et *loin* que ma tendresse eut exposé la vie,
Tu verrais, etc. (Id.)

—Loc. prov. *Loin des yeux, loin du cœur.* On oublie les absents, on se refroidit à leur égard. || *Comme le beadlier, près de la porte et loin du cœur* (chœur.. S'est dit, par un mauvais jeu de mots, d'une personne qui n'est pas aimée. || *Près de l'église, loin de Dieu.* Il loge près de l'église, mais il n'y va jamais.

LOING Géogr. Rivière de France, affluent de gauche de la Seine, prend sa source à Sainte-Colombe (Yonne), passe à Montargis, Nemours, et finit à Moret, après un cours de 130 kil. Navigation difficile, remplacée aujourd'hui par celle du *canal du Loing*, qui met la Seine et la Loire en communication.

* **LOINTAIN, AINE.** adj. (radic. *loin*). Qui est très éloigné du lieu où l'on est, ou dont on parle. Des pays, des climats lointains. Des terres, des régions lointaines. Peuples lointains. Nations lointaines. Expéditions lointaines. Un bandeau rougeâtre marquait encore sa trace à l'horizon *lointain* des monts de la Syrie. (Volney.) Leurs reflets fugitifs, leurs murmures *lointains* font passer dans nos sens le calme et le doux sommeil, ami du sentiment confus de l'infini (B. de St-P.) J'entends le bruit *lointain* des rochers ecmants. Delille.) L'ambition des possessions *lointaines* était une vieille ambition française. (Thiers.)

Et le berger connaît par d'assurés présages,
Quand il doit éviter les *lointains* pâturages. (Del.)

— Par extens. Il connaissait des sentiers; il s'était fait de sinueuses isolés et serpentants; il avait l'habitude farouche de l'être qui ne se sent pas aimé; il restait *lointain*. (V. Hugo.)

— Éloigné en parlant du temps. Les siècles les plus lointains.

Oh! dans ces jours *lointains* où l'on n'ose descendre,
Quand trois mille ans auront passé sur notre cendre. (V. Hugo.)

— Fig. Qui n'est que dans un rapport indirect, éloigné. Cause lointaine d'un événement. Une connaissance acquise, un résultat d'un ordre intellectuel, est souvent la cause indirecte et *lointaine* du salut de la société. (Ste-Beuve.)

— **LOINTAIN.** s. m. Éloignement, ce qui est loin, mais toujours à portée de la vue ou de l'ouïe. Je l'ai aperçu dans le lointain. Apercevoir dans le *lointain*. Acad.) Le goût des points de vue et des *lointains* vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas. (J.-J. Rousseau.) Ce n'est que dans un *lointain* immense que l'air se laisse apercevoir. (Aimé Martin.) Des *lointains* terminés en vaste amphithéâtre. Beranger.) Bientôt tout a disparu dans le *lointain* de la steppe. (Mérimée.) Il lui semblait entendre, dans un *lointain* immense, quelque chose de faible et d'indistinct. (V. Hugo.) De sa fenêtre, Suzanne voit les profondes allées du parc qui se perdent dans un *lointain* de verdure. (G. Ohnet.)

Dans le *lointain* obscur l'espace resserré
De plus près se déploie et s'étend par degré (Thomas.)

— Fig. A chaque pas dans la vie, mille *lointains* divers, mille futuritions s'ouvrent devant nous. (Chateaub.)

— Peint. Se dit des plans les plus éloignés dans le tableau-paysage, ou dans celui dont le fond présente de longues lignes de perspective. Le lointain ne s'applique pas indistinctement aux objets placés à l'horizon; il ne se dit que des plans, quels qu'ils soient, assez reculés pour que les objets semblent plus ou moins noyés dans le vague de la perspective aérienne. Ce lointain est fort beau. Ce peintre excelle dans les lointains. Les *lointains* de Vernet sont vaporeux, ses ciels légers. (Diderot.)

LOINTAINEMENT. adv. Néol. D'une manière lointaine; dans le lointain. Les passants, les voitures, la rue, elle les apercevait vaguement et *lointainement*. (De Gone.)

LOINTAINETÉ. s. f. (radic. *lointain*). Éloignement, état, situation de ce qui est éloigné.

* **LOIR.** s. m. (étym. lat., *glis, gliris*, même signif.). Mamm. Genre de rongeurs classé dans la famille des rats, mais qui a quelques rapports avec les écureuils, soit par ses caractères zoologiques, soit par ses habitudes; aussi quelques naturalistes l'ont-ils rangé parmi ces derniers. La robe de ces animaux est garnie d'une épaisse fourrure et revêtue de couleurs, sinon brillantes, du moins douces et harmonieuses, et leur queue est entièrement velue. Ils sont sujets à un engourdissement périodique qui, commençant avec les froids, cesse aux premiers jours du printemps. Ils sortent plusieurs fois de cet état de torpeur pendant l'hiver et consomment les provisions qu'ils ont amassées pendant la belle saison, et qui consistent ordinairement en noix, noisettes, faines, glands, châtaignes, etc. Dans l'été et l'automne, ils se nourrissent des fruits pulpeux des arbres fruitiers. Les loirs demeurent toujours sauvages. Leur chair est bonne à manger; elle a le goût de celle du cochon d'Inde; c'est en automne que cet animal est le plus gras. Les Romains, qui en faisaient grand cas, en élevaient une grande quantité. Varron a donné la manière de faire des garennes de loirs. On compte quatre espèces de loirs : le *loir* proprement dit, qui a donné son nom au genre; cette espèce habite les forêts de l'Europe méridionale; le *loir du Sénégal*; le *muscardin* et le *lérot*. Le *loir* six mois entiers s'endort d'un lourd repos. (Delille.)

— *Dormir comme un loir*. Dormir longtemps et profondément. Il restait à l'antichambre le soir, endormi comme un *loir*. (H. de Balzac.)

— Fig. *Un loir*. Un paresseux. Vous ne me parlez plus de ce paresseux, de ce négligent, de ce *loir*, de cet ingrat, de ce lirón, qui passe sa vie à manger, à dormir, et à oublier ses amis. (Volt.)

— *Loir volant*. Nom donné vulgairement à quelques espèces de chauves-souris et au polatouche, appelé aussi *écureuil volant*.

LOIR. s. m. Arg. Prison.

LOIR. Géogr. Rivière de France, affluent de gauche de la Sarthe, prend sa source à l'étang de Cernay, dans la forêt d'Orléans (Eure-et-Loir), coule vers le S.-O., passe à Châteaudun, Freteval, Vendôme, Château-du-Loir, Le Lude et La Flèche, et finit après un cours de 272 kil., navigable depuis Château-du-Loir.

— **LOIR-ET CHER.** Département du centre de la France, forme du Blaisois, du Vendômois et de la plus grande partie de la Sologne, qui étaient compris dans l'Orléanais. Superficie, 635,092 hectares. Population, 275,800 hab. Partout le sol se compose de plaines et de vallées. Au N. de la vallée de la Loire, le pays est fertile et offre successivement des blés, des vignes, des bois et des prés. La vallée du fleuve est riche et belle. Le pays au S. de la vallée est couvert de marais insalubres, d'étangs et de landes sablonneuses; c'est la Sologne. On a commencé la transformation de ce pays en plantant des pins, en desséchant les marais, en drainant et en marnant les terres. Élève de chevaux percherons, de moutons et de volailles. Fabriques de draps communs, cuirs et verres. Le chef-lieu est Blois. Le département renferme 3 arrondissements : Blois, Romorantin, Vendôme, 24 cantons et 297 communes. Il comprend l'évêché de Blois, dépend de la cour d'appel d'Orléans, de l'académie de Paris et du 9e corps d'armée (Tours).

LOIR (Nicolas). Peintre, né à Paris, 1624-1679, élève de Vouet et de Bourdon, fut de l'Académie de peinture en 1663, travailla aux ornements des Tuileries, etc.

LOIRE. *Liger, Ligeris*. Géogr. Le plus grand fleuve de France. La Loire a sa source au mont Gerbier-des-Jones, dans les Cévennes (Ardèche), à 1,436 m. de hauteur; elle coule du S. au N. dans une vallée étroite, et arrose Saint-Rambert, où elle est navigable, Roanne et Digoin, depuis le confluent de l'Arroux jusqu'à celui du Loiret, elle coule du S.-E. au N.-O. dans un pays plat, et arrose Nevers, La Charité, Sancerre, Cosne, Briare, Gien, Orléans. Depuis le confluent du Loiret jusqu'à celui de la Vienne, elle coule du N.-E. au S.-O. et arrose Beaugency, Blois, Amboise, Tours. Depuis le confluent de la Vienne jusqu'à la mer, elle coule de l'E. à l'O. et passe à Saumur, Ancenis, Nantes, l'embœuf, et se termine entre Saint-Nazaire et le fort Mindin, après un cours de 1,100 kil. On a resserré le fleuve entre deux digues, appelées *levées* ou *turcies*, qui s'étendent de Nevers à Angers. En été, les eaux de la Loire sont très basses; mais, au printemps et à l'automne, les crues sont trop souvent désastreuses. La Loire arrose les départements de la Haute-Loire et de la Loire, sépare ceux de Saône-et-Loire et de l'Allier, traverse celui de la Nièvre, qu'elle sépare ensuite de celui du Cher, baigne enfin ceux du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure. Elle reçoit à droite : le Lignon, le Furand, l'Arroux, l'Aron, la Nièvre, la Maine, l'Erdre; à gauche : l'Allier, le Beuvron, le Cher, l'Indre, la Vienne, le Thouet, la Sèvre-Nantaise et la Boulogne. La Loire communique avec la Saône par le canal du Centre; avec l'Yonne, par le canal du Nivernais; avec la Seine, par les canaux de Briare, d'Orléans et du Loing; avec la rade de Brest, par le canal de Nantes à Brest. Le canal latéral à la Loire, long de 198 kil., s'étend de Digoin à Briare.

— **LOIRE.** Département du centre de la France forme du Forez et du Roannez. Il faisait partie du département créé en 1790 sous le nom de Rhône-et-Loire, qui a été partagé en deux en 1793. Superficie, 475, 962 hectares; population, 600,000 hab. Il est traversé par deux chaînes de montagnes, les monts du Forez et de la Madeleine à l'O., les monts du Lyonnais et du Beaujolais à l'E. Entre les deux chaînes coule la Loire qui traverse la plaine de Montbrison, au S., et celle de Roanne au N.. séparées par le défilé de Neulise. 85,000 hectares de prés, 64,000 de bois, et 40,000 de landes et de montagnes rocheuses. Il y a peu de céréales et de vins, mais de très importantes mines de houille, fer, plomb, marbre, pierre. Industrie très active; étoffes, rubans, mousselines, fer, acier, armes, papier, toiles, cotons. Le chef-lieu est Saint-Étienne. Le département de la Loire comprend 3 arrondissements : Saint Étienne, Roanne et Montbrison, 30 cantons et 330 communes. Il appartient à l'archevêché, à la cour d'appel et à l'académie de Lyon; il fait partie du 13e corps d'armée (Clermont-Ferrand).

— **LOIRE** (Haute). Département du S.-E. de la France, formé du Velay, qui faisait partie du Languedoc, et d'une partie de la Haute Auvergne. Superficie 496,224 hectares; population 316,500 hab. Sol très montagneux; à l'E. court la chaîne des Cévennes, qui envoie des chaînons entre Lignon et Loire, et entre Loire et Allier; au S.-O. le pays est accidenté par des contreforts de la Margeride. Le département comprend 91,000 hectares de pâturages, 66,000 de bois, 75,000 de terres incultes ou de rochers nus. Les vallées du Lignon, de la Loire et de l'Allier sont fertiles. Sources minérales, exploitation de houille, fer, cuivre et plomb. Commerce de dentelles blanches et noires, de tulles de fil, de blondes, de guipures et de dentelle de laine. Le ch.-l. est Le Puy; il y a 3 arrond. : Le Puy, Brioude, Yssingeaux; 28 cantons, 264 communes. Il comprend l'évêché du Puy, dépend de la cour d'appel de Riom, de l'académie de Clermont et du 13e corps d'armée (Clermont-Ferrand).

— **LOIRE-INFÉRIEURE.** Département de l'O. de la France, formé d'une partie de la Haute Bretagne. Superficie 687,456 hectares; population, 626,000 hab. Pays plat, très fertile au centre dans la vallée de la Loire, boisé au N., couvert de landes, de tourbières, de marais salants à l'O., accidenté et coupé de chemins profonds au S. On compte 37,000 hectares de bois, 120,000 hectares de landes, et 120,000 hectares de prés. Culture herbagère et élève de bétail très importantes; agriculture perfectionnée. Exploitation d'ardoises, houille, fer, étain, kaolin, tourbe, aimant. Fonderies, fabriques de toiles, cotonnades, bonneterie, produits chimiques, chantiers de construction pour la marine, corderies, raffineries de sucre; relations avec l'Amérique, l'Afrique et l'Inde par Nantes et Saint-Nazaire. Le chef-lieu est Nantes. Le département comprend 5 arrondissements : Nantes, Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf et Saint-Nazaire, 45 cantons et 217 communes. Il forme l'évêché de Nantes, dépend de la cour d'appel et de l'académie de Rennes, et du 11e corps d'armée (Nantes).

LOIRET. Géogr. Rivière de France, affluent de gauche de la Loire, est formé par deux sources : le Bouillon et l'Abîme; il passe à Olivet et se jette dans la Loire au-dessous d'Orléans, après un cours de 11 kil.

— **LOIRET.** Département du centre de la France, formé de l'Orléanais proprement dit, d'une partie du Gâtinais et d'une partie de la Sologne. Superficie, 677,119 hectares; population, 369,000 hab. Pays plat; au S. de la Loire, la Sologne est une lande où l'on récolte d'assez bons vins blancs; au N., dans l'ancien duché d'Orléans, et à l'O., le pays est riche, fertile et bien cultivé; au N.-E., dans le bassin du Loing, le sol est sablonneux et couvert de bois. On compte 423,000 hectares de terres labourées, 28,000 hectares de landes, 111,000 hectares de bois, 37,000 de vignes, 28,000 de prés, 4,500 d'étangs. Fabriques de tissus de laine et de coton, vinaigre, poterie, les anciennes raffineries de sucre d'Orléans ont été transportées à Nantes. Le chef-lieu est Orléans. Le département est divisé en 4 arrond. : Orléans, Gien, Montargis et Pithiviers; il renferme 31 cantons et 349 communes. Il comprend l'évêché d'Orléans, dépend de la cour d'appel d'Orléans, de l'académie de Paris et du 5e corps d'armée (Orléans).

LOIRON Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Laval (Mayenne); 1,100 hab.

LOIROT. s. m. Mamm. Nom vulgaire du lérot.

LOISEAU DE MAULÉON (Alexandre-Jérôme). Avocat, né à Paris, 1728-1771, brilla par son talent au barreau de Paris; Voltaire donna des éloges à son plaidoyer pour les Calas. Ses *Plaidoyers et Mémoires* ont été réunis en 1762.

LOISEL (Antoine). Jurisconsulte et écrivain, né à Beauvais, 1536-1617, eut pour maîtres Ramus et Cujas. Avocat à Paris, substitut du procureur général, il brilla aux grands jours de Poitiers. On lui doit *Pontoise*, histoire des antiquités de cette ville, *Traité de l'université de Paris, Mémoires des pays, villes, comté, évêché et évêques de Beauvais et Beauvoisis*, etc.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste). Botaniste, né à Dreux, 1775-1849, membre de l'Académie de médecine, 1821, a écrit : *Flora gallica; le Nouveau Duhamel, ou Traité des arbres et des arbustes que l'on cultive en France en pleine terre; Manuel des plantes usuelles indigènes; Herbier général de l'amateur; Flore générale de la France*, etc., etc.

LOISELEURIE. s. f. (de *Loiseleur-Deslongchamps*, n. pr.). Bot. Section du genre azalée.

LOISELIEN, ENNE. adj. Didact. Qui appartient au jurisconsulte Loisel.

— Légist. *Annales loiseliennes*. Institutes coutumières de Loisel.

* **LOISIBLE.** adj. 2 g. (rad. *loisir*). Qui est permis. Cela n'est pas loisible. Il vous est loisible de faire, de penser ainsi. Que cela soit loisible ou non, il ne s'en soucie pas. Il est *loisible* de prendre des étoffes au Levant, mais non pas de s'y faire circoncire. (Balzac.)

LOISIBLEMENT. adv. D'une manière loisible.

* **LOISIR.** s. m. (ét. lat., *licere*, être permis). Temps dont on peut disposer sans manquer à ses devoirs. Avoir du loisir. Jouir d'un doux loisir, d'un honnête loisir. Bien employer les heures de loisir, ses heures de loisir. Faites cela à vos heures de loisir. Je n'ai pas un moment de loisir. Ceci demande du loisir. Son absence va vous laisser, vous donner du loisir. Je n'ai pu dignement employer ce *loisir*. (Rac.) Un homme entre deux âges ne doit pas avoir assez de *loisir* pour se choisir une femme. (Fénelon.) On devient célèbre parce qu'on a été maître d'un grand *loisir*, et l'on perd ce *loisir* si précieux parce que l'on est devenu célèbre. (Fontenelle.) Le charme des doux *loisirs* est le fruit d'une vie laborieuse. Id.) Nos *loisirs* sont plus doux par nos amusements. Volt.) Le matin chacun vaque à ses fonctions et il ne reste de *loisir* à personne pour aller troubler celles des autres. (J.-J Rousseau.) On a toujours du *loisir* quand on sait s'occuper. (Mme Roland.)

Non, je ne trouve point de fatigue si rude
Que l'ennuyeux *loisir* d'un mortel sans étude.
(Boileau.)

Le travail est toujours le père du plaisir;
Je plains l'homme accablé du poids de son *loisir*.
(Voltaire.)

— *Être de loisir*. N'avoir rien à faire. Pour moi, Lucilius, je suis de *loisir*, et en quelque part que je sois, je suis à moi. (Malh.) Si vous êtes de *loisir*... je suis prêt à vous donner les détails de mon aventure. (E. About.) || Se dit aussi pour Avoir du temps à soi pour faire telle ou telle chose. Je ne suis pas de *loisir* d'écouter vos niaiseries; j'ai bien une autre chose à démêler. (Malh.) Quand la cloche du moutier aura sonné les premières prières des morts, nous serons de *loisir* pour y penser. (Ch. Nodier.)

— *Homme de loisir*. Homme qui n'a rien à faire. L'homme de travail, ouvrier, fabricant, regarde généralement le marchand comme un homme de *loisir*. (Michelet.)|| Se dit quelquefois pour Homme de plaisir.

— Dans un sens analogue. Toutes choses égales, et la part faite aux exceptions, il y a plus de bonheur dans la vie occupée que dans la vie de *loisir*. (P. Janet.)

— Fam. *Il est bien de loisir, il faut qu'il ait bien du loisir de reste*. Se dit d'un homme qui s'amuse à des bagatelles ou qui se mêle d'affaires qui ne le regardent point.

— Poét. *Faire un loisir à quelqu'un, lui faire du loisir*. Lui procurer un bonheur tranquille, une position exempte de soucis.

Un héros, des mortels l'amour et le plaisir,
Un roi victorieux nous a fait ce *loisir*. (Racine.)

— Temps qui reste disponible après les occupations habituelles. Je reverrai tout au premier *loisir*. (Boss.) Quel moyen de pouvoir tenir contre des gens qui ne savent pas discerner votre *loisir*, ni le temps de vos affaires! (La Bruyère.)

— Occupation à laquelle on se livre pendant ce temps. La littérature est le plus beau des *loisirs*, mais le plus détestable des métiers. (Saint-Marc Girardin.) On trouverait à peine, au moins dans le passé, une œuvre distinguée par le sentiment moral qui soit le fruit des *loisirs* d'un homme d'État. (Renan.)

— Espace de temps suffisant pour faire commodément quelque chose. Donnez-moi le loisir de faire ce que vous me demandez. Je n'ai pas eu assez de loisir pour penser à cela. Vous en avez le loisir. Vous ne lui donnez seulement pas le loisir de respirer. Vous ne me donnez pas le loisir de répondre. Je n'ai pas le *loisir* à cette heure de rechercher les significations d'une parole ambigue. (Malherbe.)

— Par extens. La viande qu'on rejette aussitôt qu'on l'a prise ne peut faire bien, d'autant qu'elle n'a pas le *loisir* de se joindre à la substance du corps. (Malh.)

— *A loisir*. loc. adv. A son aise, à sa commodité, sans se presser. Vous ferez cela à loisir. Examinez-le à loisir, plus à loisir. Oui, madame, à *loisir* vous pourrez vous défendre. (Racine.) Jouissez à *loisir* d'un si noble courroux. Id.) Vous pouvez à *loisir* faire des vœux

pour elle. (M.) Réfléchissez à *loisir* sur le parti que je vous propose. (J.-J. Rouss.)

Que ce coup m'est sensible, et que tout à *loisir*
Je vais bien éprouver qu'un déplaisir extrême
Est toujours à la fin d'un extrême plaisir ! (Malh.)
Que, malgré la pitié dont je me sens saisir,
Dans le sang d'un enfant je me baigne à *loisir*.
(Racine.)

— On dit aussi *A mon loisir, à votre loisir, à son loisir*, pour Je le ferai à mon loisir, faites-le à votre loisir, qu'il le fasse à son loisir.

— *Il s'en repentira à loisir*. Se dit d'un homme qui fait quelque chose dont on croit qu'il se repentira longtemps. On se repent à *loisir* des engagements faits à la hâte. Mme de Puisieux.)

— Loc. prov. *Il n'a pas le loisir de se moucher* ou d'*être malade*. Se dit d'un homme fort occupé.

— Syn. comp. LOISIR, OISIVETÉ. Le *loisir* est un temps de liberté dont on peut disposer pour agir ou ne pas agir; l'*oisiveté* est un temps d'inaction.

* **LOK**, s. m. Médec. V. LOOCH.

LO-KAO, s. m. Comm. Vert de Chine.

LOKAYATIKA s. m. Philol. ind. Nom que l'on donne aux philosophes hindous d'une école matérialiste; ils sont plus connus sous le nom de *tcharvâkas*.

LOKE. Myth. scand. Génie malfaisant des anciens Scandinaves, fils du géant Farbante et de Laufaya. Il a été enchaîné par les dieux, et il restera dans les enfers jusqu'au jour de la destruction du monde.

LOKEREN. Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 22 kil. N.-E. de Gand; 18,000 h. Cotonnades, fil de lin, coutils, dentelles, couvertures de laine, etc.

LOLIACÉ, ÉE, adj. (du lat. *lolium*, ivraie). Bot. Qui ressemble à l'ivraie. || LOLIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des graminées qui a pour type le genre ivraie.

LOLIGIDÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *loligo*, calmar). Moll. Qui se rapporte au calmar. || LOLIGIDÉES, s. f. pl. Famille de mollusques acéphales ayant pour type le genre calmar.

LOLIGO, s. m. (mot lat.). Moll. Nom scientifique du calmar.

LOLIGOÏDE, adj. 2 g. (ét. lat., *loligo*, calmar; gr., εἶδος, aspect). Moll. Qui ressemble au calmar. || LOLIGOIDES, s. m. pl. Famille de céphalopodes, qui a pour type le genre calmar.

LOLIGOPSIDÉ, ÉE, adj. (rad. *loligopsis*). Moll. Qui se rapporte au calmaret. || LOLIGOPSIDÉES, s. f. pl. Famille de mollusques céphalopodes ayant pour type le genre calmaret.

LOLIGOPSIS, s. m. (ét. lat., *loligo*, calmar; gr. ὄψις, aspect). Moll. Nom scientifique du genre calmaret.

LOLIUM, s. m. (pron. *lo-li-omm*; mot lat.). Bot. Nom scientifique de l'ivraie.

LOLL. Mythol. Divinité franque représentée sous les traits d'un jeune homme tenant une corne d'abondance; elle était adorée dans les lieux agrestes.

* **LOLLARD**, s. m. Sectateur de Lollard. || Sectateur de Wiclef, hérésiarque anglais du XIVe siècle. || Ce mot a été employé quelquefois, selon quelques auteurs, dès le XIIe siècle, pour désigner les vaudois en Angleterre et en France.

LOLLARD (Walter). Hérésiarque, né en Angleterre ou en Hollande, brûlé à Cologne en 1322, commença à prêcher en 1315. Accompagné de douze disciples, il parcourut l'Allemagne, attaquant la plupart des cérémonies et des croyances de l'Église. Il fut brûlé par l'inquisition. Mais ses disciples, les *lollards*, se répandirent en Flandre, en France, en Angleterre.

LOLLARDISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de Lollard, qui abolissait la messe, les sacrements, l'ordination et niait l'intercession des saints.

LOLLIEN (Spurius Servilius Lollianus). Soldat de fortune qui parvint aux premiers grades militaires et fut couronné empereur en 267, par les soldats qui venaient de massacrer Posthume le Jeune. Il eut lui-même ce sort après quelques mois de règne, et périt assassiné par ses propres soldats révoltés.

LOLLIUS (Marcus). Consul en 21 av. J.-C., légat en Gaule, se laissa battre par les Germains et perdit l'aigle de la cinquième légion. Accusé d'avoir vendu aux Parthes les plans des Romains, il en fut réduit à s'empoisonner, 3 après J.-C.

LOLOS, s. m. Titre héréditaire des nobles du troisième ordre à Macassar.

LOLOTIER, s. m. Bot. Nom vulgaire du papayer.

LOM, s. m. Relat. Nom d'une figure de dragon à cinq ongles que les Chinois représentent sur les étoffes fabriquées pour l'empereur. Ce sont les armes de Fo-hi, fondateur de l'empire chinois.

LOMA s. m. (ét. gr., λῶμα, frange). Ornith. Nom donné par Illiger à la membrane qui s'étend le long de chaque côté des doigts, dans certaines espèces d'oiseaux.

LOMADH, s. m. Philol. Lettre de l'alphabet syriaque, qui répond au lamed des Hébreux.

LOMAGNE. Géogr. Petit pays de la Gascogne, situé entre l'Armagnac, le comté de Gaure et la Garonne; la capitale était Lectoure, mais les limites de ce pays s'étant resserrées, le lieu principal devint le bourg de Vic. Il fut aujourd'hui partie des départements de la Haute-Garonne et du Gers. Au moyen âge, ce pays était gouverné par des vicomtes. La vicomte de Lectoure et de Lomagne fut réunie à la couronne par Henri IV.

LOMAIRE, s. f. Bot. Syn. de BLECHNE.

LOMAN, s. m. Moll. Coquille du genre cône.

LOMANDRE, s. f. (étym. gr., λῶμα, frange; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Syn. de XÉROTE.

LOMANOTE, s. m. (ét. gr., λῶμα, frange; νῶτος, dos). Moll. Genre de gastéropodes, voisin des tritonies et des plocamocères.

LOMAPTÈRE, s. f. (ét. gr., λῶμα, frange; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des scarabéides mélitophiles, établi pour dix espèces de l'Australie et de la Malaisie.

LOMASTOME, adj. 2 g. (ét. gr., λῶμα, bord, frange; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture munie d'un rebord.

— LOMASTOME, s. m. Moll. Section du genre hyménée.

LOMATIE, s. f. (pr. *lo-ma-ti*; ét. gr., λωμάτιον, petite frange). Bot. Genre de la famille des protéacées grevilléées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie et du sud de l'Amérique.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des asiliens, tribu des anthraciens, dont l'espèce type se trouve surtout en France.

LOMATIN, adj. m. (ét. gr., λῶμα, frange). Zool. Se dit des doigts des mammifères et des oiseaux, quand ils sont bordés d'une membrane latérale.

LOMATOCARPE, adj. 2 g. (ét. gr., λῶμα, bord; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits entourés d'un rebord épaissi.

LOMATOLEPIS, s. m. (pr. *lo-ma-to-lé-piss*; ét. gr., λῶμα, frange; λεπίς, écaille). Bot. Genre d'herbes de la famille des chénopodées dont les espèces se trouvent en Égypte.

LOMATOPHYLLE, adj. 2 g. (ét. gr., λῶμα, ατος, bord; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les bords de sa feuille d'une autre nature que la lame.

— LOMATOPHYLLE, s. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, particulières à l'île de la Réunion.

LOMBAGIE, s. f. Méd. Syn. de LUMBAGO.

LOMBAGIQUE, adj. 2 g. Méd. Qui a rapport à la lombagie.

LOMBAGO, s. m. Pathol. V. LUMBAGO.

* **LOMBAIRE** adj. 2 g. Anat. Qui appartient aux lombes. Région lombaire. Les vertèbres lombaires. Muscle lombaire. Nerfs lombaires. || *Artères lombaires*. Vaisseaux nés directement de la partie latérale et postérieure de l'aorte abdominale, et ordinairement au nombre de quatre ou cinq.

— Ornith. *Plumes lombaires*. Celles qui garnissent les lombes de l'oiseau.

— LOMBAIRE, s. f. Se dit pour Vertèbre lombaire.

* **LOMBARD**, s. m. de *Lombard*, n. géogr.). Nom donné dans certaines villes aux établissements autorisés pour faire des prêts sur gages. A la fin du XIIe siècle, un grand nombre de marchands de Lombardie vinrent établir des maisons de prêt à Paris dans la rue qui porte encore aujourd'hui leur nom. Depuis on a nommé Lombards tous les établissements du même genre et qui sont aujourd'hui remplacés par le mont-de-piété. Dans les lombards, l'intérêt était réglé par le magistrat. On ouvrit à la porte de l'Assemblée une espèce de *lombard* dans lequel les députés s'empressèrent à l'envi de jeter leurs boucles de souliers en argent. (L. Blanc.)

LOMBARD, ARDE, s. Géogr. Nom d'un peuple de race germanique ou scandinave qu'on appela d'abord Langobarde, nom composé de *lang*, long, et *baert*, barbe, dont par contraction on a fait Lombard. Les Lombards, établis d'abord en Scandinavie, vinrent ensuite habiter les bords de l'Elbe. Au VIe siècle, ils passèrent en Italie sous la conduite de leur roi Alboin et sur l'invitation de Narsès. Ils s'emparèrent de la Gaule cisalpine, à laquelle ils donnèrent leur nom, et y fondèrent un État qui fut renversé en 774 par Charlemagne. Cet État comprenait alors la Lombardie, l'État de Venise jusqu'à l'Istrie, une partie du Tyrol, l'évêché de Trente, le pays des Grisons, la république de Gênes, la Toscane et le duché de Bénévent. On compte vingt-cinq rois lombards depuis Audoin, prédécesseur d'Alboin, jusqu'à Didier, qui fut le dernier.

— Nom générique sous lequel on désignait, au moyen âge, tous les Italiens établis en France et en Allemagne, où ils faisaient presque exclusivement le commerce, et particulièrement celui des métaux précieux et des denrées de l'Inde. Il était synonyme de Juif dans la mauvaise acception qu'on donne aujourd'hui à ce nom. Les *Lombards* étaient si généralement diffamés sur le fait de l'usure, que *Lombard* et usurier étaient devenus termes synonymes. (Du Cerceau.)

Et que, las des *Lombards* qu'il trouvait en tous lieux,
Pour n'en plus voir enfin il se creva les yeux.
(Regnard.)

— La qualification de Lombard se prenait presque toujours en mauvaise part, et signifiait tantôt Lâche : Ne pas fuir comme un Lombard; tantôt Traître, trompeur : Il y a du Lombard là-dessous.

— Loc. prov. *Patience de Lombard*. La patience qui fait supporter les maux sans rien dire. *Bon cœur de Lombard*. Mets empoisonné.

— Hist. Nom donné parfois aux Gibelins, en Italie, au moyen âge.

— LOMBARD, s. m. Dialecte usité en Lombardie.

— Bourse. Titre d'action ou d'obligation des chemins de fer de Lombardie. Acheter, vendre des lombards.

— Vitic. Cépage de l'Yonne.

— LOMBARD, ARDE, adj. Qui a rapport, qui appartient à la Lombardie ou à ses habitants. Royaume lombard. Mœurs, coutumes lombardes.

— Anc. jurispr. *Lettres lombardes*. Lettres de chancellerie accordées aux Lombards et Italiens qui voulaient trafiquer et tenir banque en France.

— Anc. législ. *Droit lombard* ou *code lombard*. Lois des Lombards codifiées par Rotharis, 643.

— B.-arts. *École lombarde*. Les peintres qui ont fleuri dans la Lombardie. L'école lombarde, qui excelle dans la nature, a totalement négligé l'étude du costume. Le Corrège fut le père de l'école lombarde. Les peintres de l'école *lombarde*, qui ont d'ailleurs si naïvement représenté la nature, ont manqué de science en ce point. Ils ont peint le grand prêtre des Juifs comme un pape. (Fen.) || *Seconde école lombarde*, ou *École bolonaise*. École de peinture dont les trois Carrache furent les fondateurs et l'éclatante personnification. || *Architecture lombarde*. Nom sous lequel on désigne, en Italie, l'architecture romane.

— Diplom. *Écriture lombarde*. V. LOMBARDIQUE.

— Hist. *République lombarde*. République formée dans le Milanais en 1776, et qui est plus connue sous le nom de *République cispadane*.

LOMBARD (Lambert). Peintre et architecte, né à Liége, 1506-1565, entra dans l'atelier du Titien, et fut l'un des maîtres les plus estimés dans sa patrie.

— LOMBARD (Pierre). V. PIERRE.

LOMBARDERIE, s. f. (rad. *lombard*). Anc. coût. Droit que payaient aux foires de Champagne les marchands italiens.

LOMBARDI (Alfonso), Sculpteur, né à Ferrare, 1487-1536, fut l'ami du Titien; ses principales œuvres sont à Bologne.

— LOMBARDI (Giovanni Domenico), dit *l'Ommino*, Peintre de l'école florentine, né à Lucques, 1682-1752, a eu un talent inégal.

LOMBARDIE, s. f. Anc. comm. Nom d'une espèce de fourrure. Quarreaux fourrés de lombardie.

LOMBARDIE. Géogr. Nom donné depuis le moyen âge à la partie septentrionale de l'Italie, ou les Lombards fondèrent un royaume vers le milieu du VIe siècle. Sous le roi Autharis, la Lombardie s'étendait des Alpes au Volturno; à partir de l'époque de Charlemagne, elle ne comprit que les bassins du Pô et de l'Adige. Plus tard, profitant de la lutte des papes et des césars germains, les villes de Milan, Lodi, Pavie, Mantoue, Vérone, etc., se constituèrent en républiques et formèrent entre elles, au XIIe siècle, la *ligue lombarde*. L'union les délivra des Allemands, la discorde les fit tomber sous la domination de familles puissantes.

— Hist. *Thème de Lombardie*. Nom par lequel les Grecs désignèrent les contrées de la Basse-Italie, qu'ils prirent aux Sarrasins, sous l'empereur Basile le Macédonien, 886. Le gouverneur du thème de Lombardie avait le titre de Catapan. C'est de là que souvent cette province est désignée sous le nom de Catapanat. Le thème de Lombardie fut réuni au duché de Calabre et de Pouille par Robert Guiscard, 1059.

— *Congrégation de Lombardie*. Congrégation qui appartenait à l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et qui fut fondée vers 1432 par Jean-Boch Porzi de Pavie, Jean de Navarre et Grégoire de Crémone.

LOMBARDIQUE, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient aux Lombards. Usages, coutumes lombardiques.

— Diplom. Se dit particulièrement de l'écriture romaine altérée par les Lombards. L'écriture lombardique eut cours en Italie depuis le VIIe siècle jusqu'au commencement du VIIIe. L'écriture lombardique admet une foule de formes différentes en usage aux diverses époques.

— Substantiv. Lombardique capitale, historiée, bariolée, massive, bombée, tranchée, demi-tranchée, etc. Lombardiques à compartiments, à volutes, excédantes, en zigzag, etc.

LOMBARDISME, s. m. Littér. Façon de parler propre aux habitants de la Lombardie, dans la langue italienne.

LOMBARDO (Pietro), Sculpteur et architecte vénitien, né vers 1435, mort entre 1515 et 1530. Ses principaux ouvrages sont à Venise.

LOMBARD-VÉNITIEN ou **LOMBARDO-VÉNITIEN, ENNE** adj. Géogr. Qui appartient à la Lombardie et aux États de Venise.

— *Royaume lombardo-vénitien*. Nom que portaient les provinces milanaises et vénitiennes sous la domination autrichienne. La Lombardie fut cédée par l'empereur d'Autriche, par le traité préliminaire de Villafranca, le 11 juillet 1859, ratifié par le traité de Zurich, le 11 novembre 1859. La Vénétie fut cédée le 3 octobre 1866 et incorporée au royaume d'Italie.

LOMBART (Pierre). Graveur, né à Paris, 1612-1682, élève de Vouet, exerça la gravure à Londres, et excella dans les portraits.

LOMBECK-SAINTE-MARIE. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 17 kilom. de Bruxelles; 2,000 hab.

* **LOMBES**, s. m. pl. (du lat. *lumbus*, même signific.). Anatom. Région postérieure de l'abdomen comprise entre la base de la poitrine et le bassin. Chez l'homme, les lombes sont formés par la peau, le tissu cellulaire des muscles, des vaisseaux, des nerfs et des vertèbres. Les plaies des *lombes* ne sont dangereuses qu'autant qu'elles sont très profondes et qu'elles pénètrent dans la cavité abdominale. (Petit.)

LOMBEZ. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Gers, à 36 kil. S.-E. d'Auch, sur la Save; 1,700 h.

LOMBIS s. m. (pron. *lon-bi*). Moll. Grosse coquille vermeille.

LOMBO-ABDOMINAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux lombes et à l'abdomen.

— *Muscle lombo-abdominal*. Muscle du bas-ventre qui s'étend des apophyses transverses des quatre vertèbres lombaires supérieures à la ligne blanche. Le muscle *lombo abdominal* resserre la cavité du bas-ventre et presse les viscères qui s'y trouvent. (Petit.)

— Substantiv. Le lombo-abdominal.

LOMBO-COSTAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux lombes et aux côtes.

— *Muscle lombo-costal*. Muscle petit dentelé inférieur, qui s'attache aux apophyses épineuses des trois premières vertèbres lombaires, et aux quatre dernières côtes asternales.

— Substantiv. Le lombo-costal.

LOMBO COSTO TRACHÉLIEN, ENNE, adj. (pr. *lom-bo-ko-sto tra-ké-li-en*). Anat. Qui a rapport aux lombes, aux côtes et au cou.

— *Muscle lombo-costo-trachélien*. Portion costo-trachélienne du sacro-spinal.

— Substantiv. Le lombo-costo-trachélien.

LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN, ENNE, adj. Anat. Qui a rapport aux lombes, au dos et au cou.

— *Muscle lombo-dorso-trachélien*. Muscle long dorsal.

— Substantiv. Le lombo-dorso trachélien.

LOMBO HUMÉRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux lombes et à l'humérus.

— *Muscle lombo-huméral*. Muscle grand dorsal, qui s'étend des lombes jusqu'à la partie antérieure du bord postérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. On l'appelle aussi *très large du dos*.

— Substantiv. Le lombo-huméral.

LOMBOK. Géogr. Île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, séparée à l'O. de Bali par le détroit d'Allas. Les habitants, musulmans, sont imparfaitement soumis aux Hollandais.

LOMBO-SACRÉ, ÉE adj. Anat. Qui a rapport aux lombes et au sacrum.

— *Nerf lombo-sacré*. Rameau nerveux fourni par la branche inférieure du cinquième nerf lombaire, qui descend dans le bassin au-devant du sacrum, fournit le nerf fessier, et s'unit au plexus sciatique.

— Substantiv. Le lombo-sacré.

LOMBOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Lomboyer. S'emploi adjectiv.

LOMBOYER, v. a. Ire conj. Techn. Ce verbe change l'*y* en *i* devant l'*e* muet. *Je lomboie. Je lomboierai. Je lomboierais. Lomboie. Que je lomboie*. Faire épaissir l'eau mère, dans les salines.

* **LOMBRIC** s. m. (du lat. *lumbricus*, même signif.). Annel. Genre d'animaux articulés de la classe des chétopodes. Leur corps est arrondi, extensible, allongé, composé d'anneaux et plus pointu antérieurement que postérieurement. Ces annélides, à cause de la nature muqueuse de leur peau, recherchent l'humidité dans la terre ou dans l'air. S'ils se trouvent exposés à l'action de la lumière, du soleil et même de l'air, ils essayent aussitôt de s'y soustraire en s'enfonçant dans la terre ou sous quelque abri, et s'ils ne le peuvent, ils sont bientôt desséchés et privés de la vie. Ils affectionnent les terres grasses, comme celles qui entourent les trous à fumier, les couches de nos jardins, etc. Les lombrics sont très recherchés par les pêcheurs, auxquels ils fournissent un appât dont les poissons sont très friands. On appelle communément les lombrics *vers rouges* ou *vers de terre*. Lombric hérissé. Lombric vermiculaire. Lombric des sables. Le *lombric* peut supporter un jeûne de huit ou neuf mois. (Merat.) Lorsqu'on coupe un *lombric*, les tronçons redeviennent en vers entiers au bout de trois à six mois. (Reaumur.) On dit qu'il y a des peuples de l'Inde qui sont très friands de *lombrics* et qui les mangent tout crus. (Valmont de Bomare.)

— Espèce d'ascaride qu'on rencontre fréquemment dans les intestins de l'homme et des animaux. C'est l'ascaride lombricoïde.

— Erpét. Espèce de serpent du genre orvet.

— LOMBRICS, s. m. pl. Annél. Famille d'annélides comprenant ceux des lombrics appelés vulgairement *vers de terre*.

LOMBRICAIRE. s. f. (rad. *lombric*). Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

LOMBRICAL, ALE. adj. Annél. Qui ressemble au lombric.

— Anat. *Muscles lombricaux*. Nom de quatre petits muscles de la main et du pied, qui ressemblent en quelque sorte à des vers, et qui s'attachent à l'extrémité des phalanges des quatre doigts autres que le pouce.

LOMBRICIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *lumbricus*, lombric, ver; *forma*, forme). Annel. Qui a la forme d'un lombric, d'un ver.

LOMBRICINE, ÉE. adj. Annél. Qui ressemble au lombric. || LOMBRICINES. s. m. pl. Famille de l'ordre des annélides, ayant pour type le genre lombric.

LOMBRICITE s.f. Hist.nat. V. LUMBRICITE.

LOMBRICOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *lombric*; gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un lombric. L'ascaride lombricoïde. || LOMBRICOÏDES. s. m. pl. Ordre de la classe des helminthes, comprenant ceux de ces animaux auxquels la forme de leur corps donne quelque ressemblance avec les lombrics.

LOMBRINÈRE. s. f. (de *lombric*, et *nérée*). Annel. Genre d'annélides de la famille des cunicères, comprenant une douzaine d'espèces.

LOME. s. m. Ornith. Syn. de LOMA. || Nom du plongeon à gorge rouge.

LOME-CHUSE. s. f. (pr. *lo-mé-kuze*; ét. gr., λῶμα, frange; χύσις, action de verser). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des aléocharides, établi pour quatre espèces européennes distillant un liquide par leurs poils et vivant avec les fourmis.

LOMELLINE. Géogr. Ancienne province du royaume de Sardaigne, vers le confluent du Tessin et du Pô; ch.-l. Mortara.

LOMÉNIE Henri-Auguste de), comte de Brienne. Diplomate, né à Paris, 1595-1666, succéda à son père, comme secrétaire d'Etat, en 1615, sut se maintenir aux affaires sous Richelieu et sous Mazarin, dirigea les affaires étrangères jusqu'en 1663, et fut remplacé par de Lionne. On a de lui des *Mémoires jusqu'à la mort de Mazarin*, des *Observations sur les Mémoires de M. de La Châtre*. Il avait été forcé de vendre au roi la belle collection de manuscrits, qui forme le *Fonds Brienne* de la Bibliothèque nationale, en 360 volumes in-fol. || LOMÉNIE (Henri-Louis de), comte de Brienne. Fils du précédent, né à Paris, 1635-1698, conseiller d'Etat avec son père jusqu'en 1663, se retira tout à coup chez les pères de l'Oratoire, donna des signes de folie, si bien que Louis XIV le fit renfermer jusqu'en 1692. On a de lui *Mémoires de 1613 à 1682*. *Mémoires inédits*, publiés par Fr. Barrière, 1828, 2 vol. in-8°, etc. || LOMÉNIE DE BRIENNE (Etienne-Charles de), homme d'Etat, né à Paris, 1727-1794, de la famille des précédents, entra dans les ordres et resta en bons termes avec les philosophes. Il fut nommé évêque de Condom en 1760, archevêque de Toulouse en 1763, et fut de l'Académie française en 1770. Il fut bon administrateur et s'efforça longtemps d'arriver au ministère. Enfin, il remplaça Calonne, 1er mai 1787. Mais il montra dès lors beaucoup d'indécision et d'incapacité; le parlement s'opposa aux édits de la subvention territoriale et du timbre, et fut exilé à Troyes, 15 août. Loménie de Brienne fut alors nommé ministre principal; il rappela le Parlement et voulut lui faire enregistrer un emprunt de 120 millions qui serait réalisé en cinq ans. Le parlement protesta, au moment où le ministre se faisait donner le riche archevêché de Sens. Dans un lit de justice tenu à Versailles, le parlement reçut l'ordre d'enregistrer six édits qui redressaient sa juridiction, réformaient la justice, abolissaient la torture et établissaient, pour l'enregistrement des lois, une cour plénière, 8 mai 1788. Partout l'on protesta contre ces édits; le ministre, effrayé, annonça la réunion des états généraux pour le 1er mai 1789; il fut forcé de donner sa démission le 25 août; il fut nommé cardinal, 15 décembre. Il voyagea en Italie jusqu'en 1790, prêta serment à la constitution civile du clergé, donna sa démission de cardinal, mais il fut arrêté à Sens le 9 novembre 1793; il mourut d'apoplexie; d'autres disent qu'il s'empoisonna.

— LOMÉNIE Louis-Léonard de). Littérateur, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 1818-1879, supplea J.-J. Ampère au Collège de France, 1845, devint titulaire de la chaire de littérature française, 1864, et fut professeur de littérature à l'École polytechnique. Sous le pseudonyme d'*un Homme de rien*, il a écrit, depuis 1849, la *Galerie des contemporains illustres*; puis *Beaumarchais et son temps*; enfin *Mirabeau et son temps*, livre publié après sa mort. Il fut de l'Académie française.

LOMENTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lomentum*, savon de farine de fève). Bot. Se dit d'une feuille dont la nervure du milieu ne se ramifie que pour donner naissance au limbe, mais se coupe d'espace en espace par des ramifications, de manière à faire paraître la feuille comme si elle était formée de plusieurs feuilles placées bout à bout. Se dit des fruits des papilionacées ayant une série d'articles monospermes et des cloisons placées transversalement. Se dit aussi des siliques lorsqu'elles sont resserrées entre chaque graine. || LOMENTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes correspondant à la tribu des cesalpinées et comprenant celles dont les fleurs sont régulières.

LOMENTAIRE. s. f. (ét. lat., *lomentum*, savon de farine de fève). Bot. Genre d'algues floridées, établi pour une dizaine d'espèces qui croissent dans les mers tempérées.

LOMIA. Astron. La 117e planète télescopique, découverte le 12 septembre 1871 par M. Borrelly.

LOMIE. s. f. (ét. gr., λῶμα, frange). Crust. Genre de crustacés décapodes, famille des apténures, tribu des homoliens, établi pour une espèce voisine des porcellanes et habitant les mers d'Autriche.

LOMME. Géogr. Comm. du cant. de Haubourdin, arr. de Lille (Nord); 4,700 hab.

LOMMEL. Géogr. Commune du Limbourg (Belgique), à 36 kil. d'Hasselt; 3,000 hab.

LOMOND Lac). Géogr. Lac de l'Écosse, dans les comtés de Stirling et de Dumbarton; 18 kil. sur 10; rempli d'îles, surtout au S.

LOMONOSOF (Michel-Vasiliévitch). Erudit et poète russe, né à Denisovka (gouvernement d'Arkhangel), 1711-1765, fils d'un pêcheur, s'enthousiasma à la lecture des psaumes, et devint poète et savant distingué. Il fut professeur de chimie à Saint-Pétersbourg, directeur de l'université, conseiller d'État. Lomonosof a écrit avec pureté et élégance. *Histoire de Russie jusqu'à la mort d'Iaroslaf*; *Grammaire russe*; *Rhétorique russe*; *Éloge de Pierre le Grand*; *Dissertations* sur la chimie, l'électricité, l'astronomie, etc. Parmi ses œuvres en vers on cite : *la Pétréade*, deux tragédies, des *Odes*, une *Idylle*, etc.

LOMPE. s. m. (ét. angl., *lump*, bloc). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des discoboles, appelé vulgairement *gros-mullet*, établi pour une espèce des mers du Nord, remarquable par sa tendresse pour ses petits; sa chair est insipide et peu estimée.

LOMTINGUE. s. m. Ornith. Espèce de héron de l'Inde.

LOMVIE. s. m. Ornith. Sous-genre d'oiseaux palmipèdes, établi pour le guillemot à capuchon.

LONAS. s. m. (pr. *lo-nass*). Bot. Genre de la famille des composées senecionidées, établi pour des herbes méditerranéennes.

LONATO. Géogr. Ville d'Italie, près du lac de Garde, province et à 20 kil. E. de Brescia; 7,000 hab. Victoire de Bonaparte le 3 août 1796.

LONCHÉE. s. f. (ét. gr., λόγχη, lance). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, dont l'espèce type habite l'Europe occidentale et centrale.

LONCHÈRE. s. m. (pron. *lon-kère*; du gr. λόγχη, lance). Mamm. Genre de rongeurs voisin des échinis. On dit aussi *loncheres*.

LONCHIDITE. s. f. Minér. Substance paraissant être un mélange de marcassite et de mispikel additionnés d'un peu de cobalt.

LONCHITE. s. f. (pr. *lon-kite*; étym. gr., λόγχη, lance). Astron. Comète qui avait la forme d'une lance.

— LONCHITE ou LONCHITIS. s. f. Bot. Genre de fougères de la famille des polypodiacées, établi pour des espèces tropicales.

LONCHIURE ou **LONCHURE**. s. m. (pr. *lon-ki-ure* ou *lon-kure*; étym. gr., λόγχη, lance; οὐρά, queue). Ichtyol. Genre de poissons acanthopterygiens, famille des scienoïdes, établi pour deux espèces assez semblables aux ombrines.

— Ornith. Genre de passereaux, famille des fringillidés, établi pour une dizaine d'espèces habitant généralement les îles de la Sonde.

LONCHOCARPE. s. m. (pr. *lon-ko-karpe*; ét. gr., λόγχη, lance; καρπός, fruit). Bot. Genre d'arbres de la famille des papilionacées lotées, habitant les régions les plus chaudes de l'Amérique.

LONCHOPHORE. s. m. (pr. *lon-ko-fore*; ét. gr., λογχοφόρος, qui porte une lance). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour cinq espèces américaines. || Syn. de PHANÉE.

LONCHOPHYLLE. adj. 2 g. (pr. *lon-ko-file*; ét. gr., λόγχη, lance; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles très longues, linéaires et lancéolées.

LONCHOPTÈRE. s. f. (pron. *lon-ko-ptère*; ét. gr., λόγχη, lance; πτερόν, aile). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, tribu des platypezines, établi pour des espèces vivant autour des eaux et dont le type est commun dans toute l'Europe.

LONCHOPTÉRIS. s. m. (pron. *lon-ko-ptéris*; ét. gr., λόγχη, lance; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, comprenant trois espèces trouvées dans les terrains houillers.

LONCHOSTOME. adj. (pr. *lon-ko stome*; ét. gr., λόγχη, lance; στόμα, bouche). Zool. Qui a l'ouverture de la bouche lancéolée.

— LONCHOSTOME. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rétziacées, dont les espèces croissent au Cap.

LONCHURE s. m. (pr. *lon-kure*). Ichtyol. et Ornith. V. LONCHIURE.

LONCLOTH. s. m. Comm. Toile de coton blanche et bleue que l'on tire de la côte de Coromandel.

LONDEAU. s. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

LONDERIRA, LONDERIRETTE. Refrain de chansons populaires.

— LONDERIRETTE. s. f. Luronne, fille de mœurs suspectes.

LONDERZEEL. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 20 kil. de Bruxelles; 4,800 hab.

LONDÉSIE. s. f. (de *Londes*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des atriplicées chénopodées, dont les espèces croissent sur le littoral de la mer Caspienne.

LONDINAIS, AISE. s. et adj. Synon. de LONDONIEN.

LONDINIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Syn. de LONDONIEN.

LONDINIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Neufchâtel (Seine-Inférieure); 1,100 hab.

LONDINIUM ou **LONDINUM**. Géogr. anc. Ville de la Bretagne, chez les Trinobantes, sur la Tamise. Aujourd'hui *Londres*.

LONDON. Géogr. Nom anglais de Londres.

LONDONDERRY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province d'Ulster, borné au N. par l'océan Atlantique, à l'O. par le comté de Donegal, à l'E. par celui d'Antrim, au S., par celui de Tyrone. Sa superficie est d'environ 124 kilom. carrés, et sa population de 192,000 h.

— LONDONDERRY. Capitale du comté du même nom, sur la Foyle; 13,000 hab.

LONDONDERRY (Lord). V. CASTLEREAGH. || LONDONDERRY (Charles-William, comte VANE, marquis DE), frère consanguin du précédent, né à Dublin, 1778-1854, fut élevé à la pairie sous le nom de *lord Stewart*, et devint ambassadeur en Autriche et l'un des plénipotentiaires au congrès de Vienne. Il se distingua par son torysme fougueux. Il a écrit : *Histoire de la guerre de la péninsule*; *Histoire de la guerre de 1813 et de 1814 en Allemagne et en France*; *Souvenirs d'un voyage dans le nord de l'Europe*.

LONDONIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Londres. Le club est devenu pour le *londonien* une nécessité impérieuse. (E. Texier.)

— adj. Qui appartient à Londres ou à ses habitants.

LONDRE. s. m. Anc. mar. Vaisseau de bas bord; espèce de galère.

— Ornith. Syn. de CALANDRE.

LONDRES (*Londinum* ou *Londinium*, en anglais *London*, de *lon-din*, la ville des vaisseaux, ou de *llyn-dinas*, la colline de l'étang). Géogr. Capitale du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ch.-l. du comté de Middlesex, à 88 kil. de la mer, par 51° 30' 49" lat. N. et 2° 26' 12" long. O.; 3,815,000 hab. La ville est divisée en deux parties par la Tamise : celle du N. appartient au comté de Middlesex, et, par quelques faubourgs, à celui d'Essex; celle du S. est dans le comte de Surrey, et appartient, par les faubourgs de Deptford, Greenwich, etc., à celui de Kent. Londres comprend 4 parties dont chacune a sa physionomie : au Centre, *la Cité*, centre des affaires; à l'O., le *West End*, quartier du luxe, de la richesse et de la mode; à l'E., l'*East-End*, séjour du grand commerce, occupé par les magasins et les docks; au S., le *Borough* ou *Southwark*, rempli par les fabriques et les manufactures. Cette ville possède peu de monuments remarquables. Citons la cathédrale de Saint-Paul, l'abbaye de Westminster, les palais royaux : Saint-James, White-Hall, Buckingham-palace, résidence royale; Kensington-palace; le nouveau palais de Westminster ou palais du Parlement, qui a pour annexe l'ancienne salle du palais des rois d'Angleterre à Westminster, ou *Westminster-hall*. La Tour de Londres se compose de plusieurs édifices sur la Tamise; *Mansion-house* est l'hôtel du lord-maire; *Somerset-house*, œuvre de Puget, renferme les bureaux de l'amirauté, du timbre, de l'accise, du revenu intérieur, de la taxe des pauvres. Le *Monument* est une colonne de 66 mètres, élevée en mémoire du grand incendie de 1666. Londres possède un grand nombre de places carrées ou *squares*; les plus belles promenades sont : Saint-James-Park, Green-Park, Hyde-Park, Regent's-Park. Sept grands ponts traversent la Tamise, entre autres le pont de Waterloo en granit, le pont de Southwark en fer, le pont suspendu de Charing Cross; enfin, sous la Tamise, entre Wapping et Rotherhithe, est le tunnel construit par l'ingénieur français Brunel. Londres possède 15 théâtres, 170 hôpitaux ou hospices, le collège de l'Université, le King's-College, 16 écoles de médecine, 16 écoles de droit, 5 de théologie, les collèges de Saint-Paul, de Westminster, de Charter-house, et une multitude d'écoles pratiques; il y a 18 bibliothèques publiques, dont la première est le *British-Museum*. L'industrie et le commerce de Londres sont très variés. On trouve des fabriques de soieries, des ateliers de construction de machines et de navires, des fabriques de coutellerie, carrosserie, orfévrerie, horlogerie, armes de luxe, produits chimiques, brasseries, etc. Londres est la première place de commerce du monde; c'est le siége de la Banque d'Angleterre et de toutes les grandes compagnies.

— Hist. Londres existait avant l'invasion de Jules César, et fut durant l'heptarchie la capitale du royaume d'Essex. Alfred le Grand en fit la capitale du royaume vers la fin du IXe siècle. Cette ville a éprouvé à diverses époques de grands désastres : une famine extraordinaire en 1258, une épidémie qui enleva 100,000 personnes en 1665, et l'année suivante un incendie terrible qui dévora 13,200 maisons, et dont les dommages furent évalués à 250 millions de francs. A la suite de cette calamité, Londres fut presque entièrement rebâti et gagna beaucoup sous le rapport de la beauté et de la régularité.

— LONDRES. s. Comm. V. LONDRIN.

LONDRÈS. s. m. Comm. Sorte de cigares havanais fabriqués spécialement, au début, pour l'Angleterre. Coriolis venait de prendre des *londrès* chez un marchand de tabac, et allait les payer. (De Gonc.) Notez que j'avais toujours sur ma table une caisse de *londrès* tout ouverte. (V. Cherbuliez.)

★ **LONDRIN**. s. m. Comm. Drap léger, fait à l'imitation de quelques draps de Londres. Le londrin se fabrique dans nos provinces méridionales.

LÔNE. s. f. Nom de masses d'eau stagnantes en communication avec un cours d'eau, dans les vallées du Rhône et de la Saône.

★ **LONG, LONGUE**. adj. (du latin *longus*, même signif.). Se dit des objets considérés dans leur étendue la plus grande, d'un bout, d'une extrémité à l'autre, par opposition à Court. Une canne longue d'un mètre. Un ruban long de six mètres. La harpe a des cordes plus longues les unes que les autres. Il a fait une longue ligne sur son papier. Un long cou. De longues jambes. Une barbe longue. Une longue allée. Un long chemin. La Loire est le fleuve de France qui a le plus long cours. Avoir une taille longue et mince. En *long* habit de lin. (Racine.) Les oiseaux sont en général les animaux dont le cou est le plus *long*. (Buffon.) Le coryphène chinois montre une très *longue* nageoire dorsale. (Lacép.) En voyant un champ de blé s'étendre par *longs* sillons, comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe isolée. (B. de St-P.) Sa *longue* figure maigre, sérieuse jusqu'à la solennité, m'intimidait beaucoup. (A. Daudet.)

— Fig.

Le divorce est signé de cette même main
Que l'on voit à *longs* flots verser le sang romain.
(VOLTAIRE.)

Où courent ces guerriers
Dont la foule à *longs* flots roule et se précipite ?
(C. DELAVIGNE.)

— *Boire à longs traits*. Boire de grands coups.

— Fig. Cet homme a de grandes afflictions, il en a bu toute l'amertume à longs traits.

— *Vue longue*. Vue qui s'étend à une grande distance.

— *Lunette de longue rue*, ou simplement *longue-rue*. Lunette d'approche : lunette avec laquelle on voit les objets éloignés, qui les rapproche à la vue.

— Fig. Levant un *long* regard vers le céleste empire. (Delille.)

D'où vient qu'en m'écoutant, vos yeux, vos tristes yeux
Avec de *longs* regards se tournent vers les cieux ?
(RACINE.)

— Elliptiq. *Prendre le plus long, son plus long*. Aller en quelque lieu par le chemin le plus long. Vous allez là par telle rue ? Vous prenez le plus long, votre plus long. C'est le plus long de beaucoup. Tout chemin mène à Rome, c'est vrai; mais il y a des gens qui, pour y aller, s'amusent aux buissons, aux pierres, et prennent le plus *long*. (A. Dumas.)

— Fig. *Prendre le plus long*. Se servir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce que l'on a entrepris, à atteindre le but qu'on s'est proposé.

— *Voyage de long cours*. Voyage par mer dans des pays fort éloignés.

— *Capitaine au long cours*. Capitaine reconnu capable de diriger un navire dans les plus longues traversées.

— *Oiseau de long vol*. Oiseau qui, du même vol, franchit de vastes espaces.

— Dont la taille est élevée, en parlant des personnes. Un cohéritier aussi mince et aussi *long* que le premier était gros et court. (St-Germain.)

— Fig. et fam. *Il a les bras longs, les moins longues*. Il a beaucoup d'influence, son pouvoir s'étend bien loin.

— *Habit long*. Soutane et long manteau que portent les ecclésiastiques. Il est en habit long.

— En parlant d'une surface, La plus grande dimension, par opposition à Large. Ce salon est plus large que long. Une table longue. Un corridor long et étroit.

— *Carré long*. Nom donné au rectangle, qui a quatre angles droits comme le carré, mais dont les quatre côtés ne sont pas égaux.

— Relativement au temps, Qui dure plus ou moins longtemps. Au mois de juin, les jours sont plus longs à Saint-Petersbourg qu'à Paris. Le temps est long à qui attend. Cela ne sera pas de longue durée. Une longue absence. Un long voyage. Un long repos. Une longue et heureuse vie. De longs et heureux jours. De longues souffrances. C'est une maladie très longue. Une histoire longue et ennuyeuse. Une longue suite d'observations. Une longue discussion s'ensuivit. Ce qui doit finir ne peut être *long*. (Boss.) Les peuples se réveillent d'un si *long* assoupissement. (Id.) La *longue* carrière d'un conquérant. (Mass.) Ces jours, si *longs* pour moi, lui semblèrent trop courts. (Rac.) Ah ! que le temps est *long* à mon impatience ! (Id.) Ses *longs* malheurs lui donnaient je ne sais quel éclat qui relevait toutes ses bonnes qualités.

(Fén.) La journée ne lui paraît jamais assez *longue* pour tous les soins dont elle aime à la remplir. (J. J. Rouss.) Ses *longs* voyages altérèrent sa santé. (Barth.) La dépravation des mœurs ressemble à ces contagions qui font de *longs* et affreux ravages avant qu'on ait découvert les moyens d'en arrêter les progrès. (S. Dubay.) Chaque moment lui paraît *long* comme une heure. (Lemonn.) Plusieurs fois, pendant les *longues* nuits de l'automne, je me suis trouvé seul, placé en sentinelle, comme un simple soldat, aux avant-postes de l'armée. (Chateaub.) L'homme verrait avec sérénité s'écouler de *longues* années, qu'il compterait par autant de bienfaits et d'utiles travaux pour ses semblables. (Virey.) Les reptiles, si peu sensibles, si inertes la plupart du temps, peuvent traîner de *longues* journées. (Id.) Il demeurait souvent de *longues* heures, silencieux, immobile, à contempler l'Eden perdu et regretté. (J. Sandeau.)

En ce *long* temps ou les manies
D'un nombre infini de mutins
Pousses de vrais mauvais destins
Ont, assouvi leurs felonies. (Malherbe.)

— *Long espoir.* Espoir qui s'étend loin dans l'avenir.

Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées ;
Quittez ce *long* espoir et les vastes pensées ;
Tout cela ne convient qu'à nous.
(La Fontaine.)

— *Tant que le jour est long.* Tant que dure le jour.

— *C'est du pain bien long.* C'est un travail dont on n'aura le profit que dans un temps éloigné.

— *Vous m'avez donné le carême bien long.* Vous prenez un terme bien éloigné.

— *Ouvrage, affaire de longue haleine.* Ouvrage, affaire qui demande beaucoup de temps et de soin.

— *De longue main.* Depuis longtemps. Je le connais de longue main, c'est un mauvais sujet. Il est mon ennemi de longue main. Mes matériaux étaient dégrossis et rassemblés de *longue* main par mes précédentes études. (Chateaubriand.)

— Lent, tardif. Dépêchez ; que vous êtes long! Cet ouvrier est trop long. Il est long à tout ce qu'il fait. Cette plante est longue à pousser, à croître. Les vieillards sont longs en tout.

Ou Rome a ses agents donne un pouvoir bien large,
Ou vous êtes bien *long* à faire votre charge (Corneille.)

— *N'être pas long à.* Ne pas tarder à. Ma mère ne fut pas *longue* à revenir de son illusion. (V. Cherbuliez.)

— Fam. et elliptiq. *Il ne la fera pas longue.* Il ne vivra pas longtemps.

— Loc. prov. *Avoir les dents longues bien longues.* Être affamé, après avoir été longtemps sans manger. *Faire courte messe et long dîner.* Être plus gourmand que dévot. || *De longues terres, longues nouvelles.* En revenant de pays lointains, on a beaucoup de choses à dire. || *Longues paroles font les jours courts.* La causerie fait passer le temps. || *Faire les longs yeux.* Regarder de travers. || *Les princes ont les mains et les oreilles bien longues.* Ils peuvent entendre et atteindre de loin.

— Anat. Se dit des corps dont l'étendue en longueur l'emporte sur la largeur et sur l'épaisseur. Os longs. Muscles longs. Le muscle long du cou. Le muscle long dorsal. Le muscle long fléchisseur du pouce. Le muscle long extenseur du doigt. Le muscle long supinateur. Le muscle long péronier.

— Anc. art milit. *Futre long bois.* Laisser beaucoup d'espace entre les rangs des soldats.

— Art culin. *Sauce longue.* Sauce insuffisamment réduite.

— Écon. rur. *Longues cornes.* Race de moutons anglais à cornes longues et recourbées. || *Longue laine.* Nom commun des races ovines à laine longue et tisse.

— Gramm. *Syllabe, voyelle longue.* Syllabe, voyelle dont la prononciation doit avoir plus de durée que celle d'une syllabe, d'une voyelle brève. O est long dans *le vôtre* et bref dans *votre habit.*

— Littér. Se dit des ouvrages d'esprit, soit en considérant l'étendue, soit qu'on ait égard au temps qu'il faut pour les lire, pour les apprendre, les réciter. Cet ouvrage est bien long. Il nous a fait un long discours, une longue harangue. Je n'ai fait cette lettre plus *longue* que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte. (Pascal.)

— Se dit particulièrement d'un ouvrage diffus, qui n'est pas écrit avec une précision convenable. Cet ouvrage est *long* et abstrait. (Voltaire.) Vous saurez écrire avec clarté et précision lorsque vous aurez observé ce qui rend le discours *long*, pesant et embarrassé. (Condill.)

— Prat. *Assignation à longs jours.* Assignation qui accorde un délai plus long que le délai ordinaire. || *Bail à longues années, à long terme.* Bail dont la durée s'étend au delà du nombre d'années des baux ordinaires. || *Longue échéance.* Terme remis à un temps éloigné.

— LONG. s. m. Longueur, par opposition à Largeur. Cette maison a douze mètres de long sur huit mètres de large. Ces rideaux ont deux mètres de *long*. (Acad.)

— *S'étendre de son long, tout de son long.* Tomber par terre ou se coucher en déployant ou en laissant aller son corps de toute sa longueur. Mon seul plaisir était de fumer en cachette, étendu de mon *long* sur un sofa. (V. Cherbuliez.)

— *Être peint de son long.* S'est dit pour Être peint en pied. Il y a au cabinet de la reine un tableau où l'infante d'Espagne est peinte de son *long*. (Malh.)

— Fam. *Il nous en a dit long, bien long.* Il nous a dit beaucoup de choses sur ce sujet. *En savoir long, bien long.* Être fort adroit, ruse, difficile à surprendre. Dans ces deux dernières locutions, *long* est pris adverbialement. Eh ! esprit bouche, ne vous souvient il pas que de fil en aiguille je vous ai conté que le père avait épousé une fille qui en savait bien *long* ? (La Font.) Avoir des connaissances étendues, une grande expérience, une profonde érudition. Ce Corneille Agrippa pourtant en sait bien *long*. (V. Hugo.)

— Anat. *Long du cou.* Muscle qui fléchit les vertèbres cervicales les unes sur les autres et sur les vertèbres dorsales.

— Techn. Pâte ou autre matière molle qui possède à un haut degré la faculté de prendre toutes les formes sous la main de l'ouvrier. || Grande auge dans laquelle les salimers font déposer la muire.

— Vener. *Tirer de long.* Faire suivre les chiens.

— *Au long, tout au long.* loc. a iv. Amplement. Il nous en a parlé tout au long. Il nous a raconté cette affaire tout au long. Cet auteur en parle au long dans son ouvrage. Je vous l'écrirai tout au long. Bien que j'eusse déjà fait ces discours plus au *long* en ma précédente. (Malh.) Vous verrez si je ne vous en manderai pas au *long* tout ce que j'en pourrai. (Rac.) Il serait superflu de parler au *long* de la glorieuse naissance de cette princesse. (Boss.)

Point du tout : les consolateurs,
De ce triste devoir tout au *long* s'acquittèrent.
(La Fontaine.)

— *Être au long de.* Suivre jusqu'au bout. Être au long d'une messe. Vieux.

— *De long, en long.* loc. adv. En longueur, dans le sens de la longueur, par opposition à De travers, en travers. Mettez ces bûches en long, de long. Fendre en *long*. Acad. Le vieux gentilhomme se promenait de *long* en *long* dans son salon. (H. de Balzac.)

— Fig. *Avoir les côtes en long.* Être d'une grande paresse.

— Fauconn. *Voler en long.* Se dit d'un oiseau qui vole en droite ligne.

— Fam. *Tirer de long.* S'esquiver, s'enfuir. Quand il eut ce qu'il voulait, il tira de long. Vieux.

— Fig. Apporter des délais dans une affaire. || On a dit dans le même sens : *Tirer de longue.* Le duc tira tout de *longue* ; mais enfin, serré de près..... (St-Sim.)

— *Aller de long.* Continuer, aller jusqu'au bout. Je l'ai trouvé si bien à mon goût, qu'il a fallu que je sois allé de *long*. (Malh.) On disait dans le même sens : *Aller de longue.* Puisque je me suis mis dans le chemin de l'impudence, il faut aller de *longue*. (Malh.)

— *Scier de long.* Ouvrier qui scie les pièces de bois en long pour faire des planches, des chevrons, etc. || Dans ce sens, on dit aussi *scier de long.*

— *En long et en large.* En longueur et en largeur, alternativement. On ne l'emploie guère que dans cette expression. Se promener en long et en large. || On dit dans le même sens : *de long en large.*

— *Tout du long.* loc. adv. Dans toute la longueur. L'avenue des Champs-Élysées était tout du long bordée d'une triple haie de curieux. Tout du *long* des prés coule un ruisseau. (Malh.) Monseigneur et Mme la duchesse de Bourgogne firent mettre un jour des pétards tout du *long* de l'allée. (St-Sim.)

— Pendant tout le cours. Nos pères, qui bâillaient un an aux femmes pour pleurer, ne voulaient pas qu'elles pleurassent tout du *long* de l'année. (Malh. Ayant crié et disputé dans la rue tout du *long* de la journée... Balz.

— D'un bout à l'autre. Sans désemparer. Quand on lui lâche la bride, il faut qu'il vous égrène son chapelet tout du long. Nous craignons bien que vous n'ayez tout du *long* Mme la grande-duchesse. (Mme de Sévig.) Je suis tellement libertine quand j'écris, que le premier tour que je prends regne tout du *long* de ma lettre. (Id.)

— Dans son entier, complètement, intégralement. Malgré sa mauvaise foi, il faudra bien qu'il s'exécute tout du long. Je me flatte que ce parlement se fera un honneur de réparer entièrement les malheurs de la famille Sirven, et que le roi payera les frais tout du *long*. (Volt.)

— *Être tout du long dans un livre, dans un récit.* Y être mentionné souvent, y figurer avec détail. L'histoire de la guerre de 1741, où vous êtes tout du *long*, paraîtra un jour ; mais c'est un fruit qu'il faut laisser mûrir. (Volt.)

— *De long et de travers.* Dans tous les sens. Fig. et par plaisanterie. Lecu le *long* et de travers. (Malherbe.)

— *Le long, tout le long, tout du long, au long de.* locut. prép. En côtoyant. Le long de la rivière. Tout le long de la route. J'allais au long du bois. Il suivait tout du long de la prairie. Elle se traîna comme elle put le *long* des cloîtres. (Racine.) Le *long* des côtes, la nature a creusé des baies autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiées. (Barthélemy.) Nous vîmes le *long* du chemin quantité de tombeaux. (Id.) On lève l'ancre et l'on fait des bordées le *long* du flanc de l'île. (E. Renan.)

Le *long* d'un clair ruisseau buvant une eau pure
Quand sur l'eau se penchait une autre [eau]
(La Fontaine.)

Du long. S'est dit dans le même sens. Elle alla du *long* du quai des Augustins au bout du petit Saint-Michel. (Malherbe.)

Tout le long, tout du long de, signifient aussi Pendant toute la durée de. Il mange tout le long du jour. Il n'a fait que dormir tout le long de la séance. Il s'est promené tout le long de la semaine. Il s'est diverti tout du long de l'année.

— *A la longue.* loc. adv. Avec le temps. A la longue il fera des progrès. Il est très-utile ; mais à la longue il se fatigue. A la longue il en viendra à bout. Beauté, talent, esprit, tout s'use à la longue, excepté la sagesse et la vertu. Il a prévu, par la seule disposition des affaires, que l'État de Rome, à la *longue*, recevrait atteinte à la monarchie. Bossuet. Les honnêtes gens l'emportent à la *longue*. (Voltaire.) Je vous avoue que j'ai été longtemps sur le point de mon mari d'une inquiétude qui n'est peut-être attirée à la longue que par l'excès de l'humeur à la *longue*. (J.-J. Rousseau.) La liberté de conscience devait sortir à la *longue* du droit romain. (E. Renan.) Son esthétique a la *longue* paralysait son inspiration. (De Gonc.)

— Loc. prov. *Il en a eu tout du long de l'aune.* Se dit d'un homme qui a été fort maltraité, fort malmené de quelque manière que ce soit. "On dit dans le même sens : *On lui en a donné tout du long.* Il en a eu du *long* et du large. (Acad.) || *Tirer la langue d'un pied de long.* Être dans une grande misère. Si j'étais de vous autres comédiens, j'aimerais mieux tirer la langue d'un pied de *long* que de représenter de pareilles sottises. (Regnard.)

— LONGUE. s. f. Prosod. Syllabe longue. Le dactyle est composé d'une longue et de deux brèves.

— Fig. et fam. *Il en sait les longues et les brèves.* Se dit d'un homme habile, intelligent en quelque affaire. *Observer les longues et les brèves.* Être cérémonieux, être très circonspect et exact en tout ce qu'on fait.

— Anc. mus. Note carrée avec une queue à droite ; elle valait ordinairement quatre mesures, c'est-à-dire trois brèves dans le mode mineur parfait, et deux dans le mode mineur imparfait. La *longue double* valait deux longues et était une fois plus large que la longue ordinaire.

LONGAILLES. s. f. pl. prov. *lon-gaille, li mouil.* Techn. Pièces qui font la longueur d'un tonneau.

LONGANIME. adj. 2 g. Néol. Qui a de la longanimité, qui est patient et généreux. Ce héros longanime.

LONGANIMEMENT. adv. Néol. D'une manière longanime.

* **LONGANIMITÉ**. s. f. étym. lat., *longus*, long ; *animus*, âme. Clémence, bonté d'un être puissant qui excuse des offenses, des insultes qu'il pourrait punir. La longanimité de Dieu envers les pécheurs. On ne saurait trop louer la longanimité de ce prince. Ce bien plein de *longanimité* et de patience. (Mass.) L'homme disputera-t-il à la femme le privilège de la patience et les *longanimités* de l'amour ? (A. Martin.)

— Patience, courage dans le malheur. Il supporte tout cela avec une longanimité digne d'éloges. Il a supporté ses maux avec une *longanimité* exemplaire, méritoire. (Acad.)

LONG-ATOUT. s. m. Jeux. Au whist, le ou les derniers atouts restant en main, tous les autres ayant été joués. Avoir long-atout.

LONG-BOUCHON. s. m. Vin fin, que l'on bouche ordinairement avec des bouchons très longs.

LONGCHAMPS. s. m. Ancienne abbaye de religieuses à deux lieues de Paris, fondée par sainte Isabelle, sœur unique de saint Louis. Cette abbaye était célèbre par les concerts spirituels qu'on y exécutait. Un grand concours de monde s'y réunissait, particulièrement pendant la semaine sainte, pour y entendre le chant des Ténèbres. Depuis la destruction de l'abbaye, l'usage ne s'en est pas moins perpétué chez les habitants de Paris de se diriger [illegible] trois jours de la semaine sainte aux Champs-Élysées, sur le chemin qui conduisait autrefois au cloître, et cette promenade, destinée à faire briller le luxe des équipages et des toilettes, a conservé le nom de Longchamps. Aller à Longchamps. Il n'y avait personne à Longchamps. Longchamps a été triste cette année.

— Prov. *Il est de l'abbaye de Longchamps, il tient des dames* s'est dit en parlant d'un homme qui aime les femmes.

— Arg. des écoles. *Fumer à Longchamps.* Fumer dans les cabinets d'aisances.

LONG-COURRIER. s. m. Mar. Navire qui fait les traversées de long cours.

— Adjectiv. Bâtiment long-courrier.

* **LONGE**. s. f. rad. *long*. Manèg. Corde de chanvre, de crin ; lanière, courroie de cuir, qui sert à attacher un cheval à l'auge, au râtelier, etc., ou à le conduire par la main. La longe d'un cheval. Le cheval a rompu sa longe. Ce cheval marche sur sa longe. Mener un cheval par la longe. Attacher un cheval avec deux longes. Tout ainsi que les chevaux qu'on mène en main font bien des bonds et des escapades, mais c'est à la longueur de leurs *longes*. (Montaigne.)

— Corde d'une certaine longueur que l'on attache à l'anneau du surfaix, et qui sert à tenir un cheval que l'on dompte sur [illegible] cercles. Trotter un cheval à la longe, à la plate-longe.

Donner dans les longes dans les cordes, se dit du cheval lorsqu'il travaille entre les deux piliers.

— Fig. et fam. *Marcher sur sa longe, dans sa longe.* S'embarrasser dans ses propres mesures, dans les discours que l'on tient.

— *Traîner sa longe.* Vivre pauvrement, péniblement. Moi, j'ai traîné ma *longe* ; moi, j'ai [illegible], j'ai pâti. (A. Dumas.)

— Loc. prov. *La longe en vaut mieux que le franc corps.* S'est dit des gens qu'il est dangereux de fréquenter.

— Arg. Année passée au bagne. On dit aussi *longue*.

— Art culin. La moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue. Une longe de veau, de chevreuil. Se dit plus particulièrement d'une longe de veau. Nous avons mangé une longe excellente.

— Fauconn. Petite lanière que l'on attache aux pieds de l'oiseau. *Tirer à la longe.* Se dit de l'oiseau qui vole pour venir auprès de celui qui le gouverne.

— Mar. Nom d'une embarcation de bord.

— Techn. Lanière de cuir tressée sur une partie de sa longueur qui porte la mèche dans les fouets de carrosse.

LONGÉ, ÉE. part. passé du v. Longer. S'emploie adjectiv. Rivière longée.

— Blas. Se dit de l'oiseau le proie dont les longes sont d'un autre émail que le corps. Faucon longé d'azur.

LONGEAU. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Langres (Haute-Marne) ; 900 hab.

LONG-ELLE. s. m. Comm. Espèce de serge qui se fabrique en France et en Hollande, mais surtout en Angleterre, d'où on l'expédie en Chine par grandes quantités.

LONGEPIERRE (Hilaire-Bernard DE REQUELEYNE, baron de), Poète et auteur dramatique, né à Dijon, 1659-1721, précepteur du comte de Toulouse et de la duc de Chartres. On a de lui des traductions en vers d'*Anacréon*, de *Sapho*, de *Bion*, de *Moschus*, de *Théocrite* ; des *Idylles* ; une tragédie de *Médée*, etc.

* **LONGER** v. a. 1re conj. radic. *long*. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous longeons. Je longeais. Je longeai. Que je longeasse.* Marcher le long de. Nous avons longé notre parc. Le cerf a longé cette route. L'armée longea la rivière. *Longeant* toujours les Alpes, ils regagnèrent l'Helvétie, la Rhétie et la Norique. (Anquet.) Nous suivîmes notre route, entre le désert à gauche et les ondulations de l'Anti-Liban à droite, en *longeant* quelques petits champs cultivés par les Arabes pasteurs. (Lamart.) D'abord il *longea* la face orientale de l'Acropole. (G. Flaubert.)

— S'étendre le long de, en parlant des choses. Cette prairie longe le bois. La route longe la rivière.

— Mar. *Longer la côte.* Naviguer sans perdre la côte de vue. *Longer un vaisseau.* Suivre à petite distance une route parallèle à la sienne.

— Vénér. Se dit du gibier qui entraîne la chasse bien loin en avant.

LONGERON. s. m. Pièce de fer qui entre dans la construction des wagons de chemins de fer.

— Pl. et chauss. Dans un pont en bois, maîtresse poutre qui, dans le sens de la longueur, va d'une culée à l'autre.

LONGET (François-Achille), Médecin, né à Saint Germain-en-Laye, 1811-1872, membre de l'Académie de médecine (dès 1843), a écrit : *Traité d'anatomie et de physiologie du système nerveux de l'homme et des animaux vertébrés* ; *Traité complet de physiologie*, etc.

LONGÉVIF, IVE. adj. Qui vit longtemps, qui a de la longévité. Les essences *longévives* sont les seules intéressantes. (Bagneris.)

LONGÉVITE. adj. 2 g. rad. *longévité*. Qui a vécu longtemps ; qui est destiné à vivre longtemps. Vous supposerez un instant que vous êtes appelé au triste honneur d'être *longévite*. (Pougens.)

— Substantiv. Un longévite. Une longévite. Les prétendus *longévites*, dont la vie a débordé toutes les limites possibles que le Créateur a imposées à la faible nature... (Pougens.) Ce mot est tout à fait inusité.

* **LONGÉVITÉ**. s. f. (ét. lat., *longus*, long ; *ævum*, âge). Prolongation de l'existence la plus durable qu'il soit permis d'espérer selon l'ordre de la nature. La longévité des corbeaux, des carpes, des perroquets. Longévité humaine. Table de longévité. Il y a en ce pays de rares exemples de longévité. Le cerf, sans avoir cette *longévité* fabuleuse que les anciens lui attribuent, atteint cependant trente-cinq à quarante ans. (Virey.) Parmi les carnivores, la *longévité* est plus étendue, puisque le chat vit deux fois plus que le lapin. (Id.) Les arbres et autres végétaux qui se dépouillent chaque hiver de leurs feuilles en nos climats ont plus de *longévité* que ceux des pays chauds, toujours en végétation et en production. (Id.) L'unique source de toute *longévité* ne saurait être que la modération et l'égalité du moral comme celle

du physique. H., *La longévité* des moines a toujours paru remarquable. (Montalemb.)

— Paléont. *Longévité des espèces.* Temps que durent les espèces dans les époques zoologiques.

LONGFELLOW (Henry-Wadsworth). Poète américain, né à Portland (Maine), 1807-1882. Fut professeur au collège de Bowdoin, à l'université de Harvard; visita plusieurs fois l'Europe et se consacra surtout à la littérature. Il a été l'un des poètes les plus remarquables de l'Amérique. *Évangeline, histoire d'Acadie*, 1847, épopée-idylle, obtint surtout le plus grand succès.

LONGFORD. Géogr. Comté d'Irlande, province de Leinster; 85,800 hab. Ch.-l. *Longford.*

LONG-GRAIN. s. m. Ardois. Ligne de la plus grande pente des ardoises dans la terre. C'est dans le long-grain que l'ardoise se casse le plus facilement.

LONGHI (Luca). Peintre de l'école bolonaise, né à Ravenne, 1507-1580, composa des portraits et des tableaux pour les églises.

— **LONGHI** (Giuseppe). Graveur italien, né à Monza, 1766-1831, fut l'un des premiers artistes de l'Italie.

LONGIBANDE. s. m. de *long*, et de *bande*). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat.

LONGIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *bractea* bractée). Bot. Qui a de longues bractées.

LONGICARPE. adj. 2 g. (étym. lat., *longus*, long; gr. καρπός, carpe). Zool. Qui a le carpe très long.

LONGICAUDE. adj. 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue longue.

— **LONGICAUDES**. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des gallinacés, comprenant ceux qui ont la queue longue, tels que les coqs, les faisans, les paons, etc.

LONGICAULE. adj. 2 g. (étym. lat., *longus*, long; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige longue. Plante longicaule.

LONGICOMPOSÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; fr. *composé*). Bot. Se dit de feuilles composées de forme longue.

LONGICÔNE. adj. 2 g. Ornith. Formé d'un cône allongé. Bec longiconе. **LONGICONES**. s. m. pl. Section du genre gros-bec établie pour les tarins, les chardonnerets et les sénégalis.

LONGICORNE. adj. 2 g. (de *long*, et de *corne*). Zool. Qui a les cornes ou les antennes longues.

Longicorne — Capricorne des Alpes

— **LONGICORNES**. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères tétramères, comprenant ceux de ces animaux qui ont les cornes aussi longues et même plus longues que le corps.

LONGICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *costa*, côte). Zool. Qui est marqué de longues côtes à la surface.

LONGICOXAL. adj. 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *coxa*, cuisse). Zool. Qui a de longues cuisses.

— **LONGICOXES**. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des reduviens, établi pour trois genres.

LONGICUSPIDÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *longus*, long; *cuspis, idis*, pointe). Hist. nat. Qui est armé de longues pointes.

LONGIÉPINEUX, EUSE. adj. (étym. lat., *longus*, long; *spina*, épine). Hist. nat. Qui porte de longues épines.

LONGIÈRE. s. f. (radic. *long*). Écon. dom. Sorte de nappe beaucoup plus longue que large.

LONGIFLORE. adj. 2 g. étym. lat., *longus*, long; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs longues.

LONGIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles longues.

LONGILABRE. adj. 2 g. (étym. lat., *longus*, long; *labrum*, labre). Zool. Qui a le labre long.

— **LONGILABRES**. s. m. pl. Arachn. Groupe d'aranéides détaché des clubiones et établi pour une seule espèce.

LONGILOBÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *longus*, long; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est partagé en lobes allongés.

— Bot. Qui a des lobes allongés comme les feuilles de la clématite longilobée.

LONGIMANE adj. 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *manus*, main). Zool. Qui a de longues mains. Se dit d'un crustacé qui a de longues pinces. || Se dit d'un insecte qui a les pattes de devant plus longues que les autres.

— **LONGIMANES**. s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides, établie pour une seule espèce.

LONGIMÈTRE. s. m. (ét. lat., *longus*, long; gr. μέτρον, mesure). Techn. Nom donné à un instrument à l'usage des tailleurs, pour prendre des mesures.

* **LONGIMÉTRIE**. s. f. (rad. *longimètre*). Géom. Art de mesurer les longueurs tant accessibles qu'inaccessibles. Partie de la géométrie élémentaire qui traite des propriétés des lignes.

LONGIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la longimétrie.

LONGIN. s. m. (rad. *long*). Nom qu'on donne quelquefois familièrement à un homme qui est très lent. C'est un longin. On dit aussi: C'est un saint longin.

LONGIN ou **CASSIUS LONGINUS**. Philosophe et rhéteur grec, né au commencement du IIIe siècle, peut-être en Syrie, à Émèse, professa, à Athènes, la philosophie et la critique. Il fut attiré, on ne sait comment, à la cour brillante des princes de Palmyre et fut le secrétaire de la fameuse Zénobie. Après la prise de Palmyre, il fut livré à l'empereur Aurélien, qui le fit périr. Il est surtout célèbre par le *Traité du Sublime*, qu'on lui a généralement attribué, mais qui est peut-être l'œuvre d'autres rhéteurs, Denys d'Halicarnasse, ou même Plutarque. Ce livre, dont nous n'avons que les deux tiers, est l'un des plus beaux ouvrages de la critique ancienne. Il a été publié en grec par Robert Estienne en 1551, et souvent depuis réimprimé.

— **LONGIN**. Nom de deux saints, l'un honoré dans l'Église grecque, le 16 octobre, aurait été le centenier qui commandait les soldats romains à l'époque de la Passion; l'autre, honoré le 15 mars par l'Église latine, aurait été le soldat qui frappa de sa lance Jésus-Christ. Tous deux se convertirent et souffrirent le martyre dans la Cappadoce, l'un à Tyane et l'autre à Césarée.

— **LONGIN** (Flavius). Fut envoyé, comme exarque, en Italie, après la disgrâce de Narsès, 568. Il ne put empêcher les conquêtes d'Alboin, roi des Lombards, et il fut remplacé en 584.

LONGINE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, dont l'espèce type est brésilienne.

LONGIPALPE. adj. 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *palpus*, palpe). Zool. Qui a de longues palpes.

— **LONGIPALPES**. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, comprenant ceux qui ont les palpes maxillaires presque aussi longues que la tête.

LONGIPÈDE. adj. 2 g. étym. lat., *longus*, long; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a des pieds très longs.

— **LONGIPÈDES**. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui ont les pattes très longues.

LONGIPÉDONCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *pedunculus*, pédoncule). Bot. Qui a de longs pédoncules.

LONGIPENNE. adj. 2 g. (étym. lat., *longus*, long; *penna*, aile). Ornith. Qui a de longues ailes. || **LONGIPENNES**. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont les ailes très longues, dépassant la queue, et un vol très puissant.

LONGIPÉTALE. adj. 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *petalum*, pétale). Bot. Qui a des pétales très longs. Corolle longipétale.

LONGIPÉTIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *lon-ji-pé-cio-lé*; et. lat., *longus*, long; *petiolus*, pétiole). Bot. Qui a ses fleurs supportées par de longs pétioles.

LONGIPINNE. adj. 2 g. ou **LONGIPENNÉ, ÉE**. adj. (ét. lat., *longus*, long; *pinna*, nageoire). Ichtyol. Qui a de longues nageoires. Holocentre longipinne.

LONGIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec ou un museau très long.

— Bot. Dont l'opercule est subulé, long et droit, en forme de bec. Se dit en parlant des mousses. Grimmie longirostre.

— **LONGIROSTRE**. s. m. Erpét. Sous-genre de crocodiles.

— **LONGIROSTRES**. s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des mammifères édentés, comprenant ceux qui ont le museau très allongé.

— Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, dans laquelle sont compris ceux qui ont le bec long et grêle. || Famille de passereaux dont le merle est l'espèce type.

LONGIS. s. m. (pr. *lon-ji*). Nom donné quelquefois aux personnes lentes. C'est un fameux longis. Vieux et familier.

— Mar. Nom de deux barres de bois placées le long des passavants, pour soutenir le plancher l'un gaillard à l'autre. || Nom des listeaux qui forment un rebord aux écoutilles dans le sens de la longueur du navire.

LONGISCAPE. adj. 2 g. (étym. lat., *longus*, long; *scapus*, hampe). Bot. Qui a des hampes très longues. Primule longiscape.

LONGISÈTE. adj. 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *seta*, soie). Hist. nat. Qui a de longues soies.

— Bot. Se dit d'une graminée dont les épillets sont entourés d'un involucre composé de très longs filets; d'une mousse dont les urnes sont portées par de longs pédoncules; ou d'une plante dont les siliques sont garnies de longues soies.

LONGISILIQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *siliqua*, cosse, silique). Bot. Qui a de longues siliques.

LONG-ISLAND (*Île longue*). Géogr. Île de l'océan Atlantique, en face de New-York, longue de 160 kil. sur 15 à 30. Un chemin de fer la traverse de l'E. à l'O. Villes: Brooklyn, Williamsbourg, Astoria et Jamaïca.

LONGISPINULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *spina*, épine). Bot. Qui est armé de longues épines. Se dit d'une espèce de mésembryanthème parce que ses feuilles mortes, qui persistent, prennent l'aspect de longues épines.

LONGISTYLE. adj. 2 g. (étym. lat., *longus*, long; *stylus*, style). Bot. Se dit d'une plante qui a des styles très longs.

— Entom. Se dit d'un insecte qui a un long style à l'extrémité de l'abdomen.

LONGITARSE. adj. 2 g. (étym. lat., *longus*, long; fr. *tarse*). Entom. Qui a le tarse long.

— **LONGITARSE**. s. m. Syn. de **TEIXODACTYLE**.

— **LONGITARSES**. s. m. pl. Tribu de longirostres qui ont un tarse allongé.

LONGITRONC. adj. 2 g. (de *long*, et de *tronc*). Zool. Qui a le tronc très allongé.

— **LONGITRONCS**. s. m. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, détaché des dolomèdes et ne comprenant qu'une seule espèce à tronc allongé.

* **LONGITUDE**. s. f. (étym. lat., *longitudo*, forme de *longus*, long, étendu). Géogr. Distance en degrés d'un lieu quelconque à un premier méridien, ou arc de l'équateur compris entre le méridien d'un lieu et le méridien qu'on regarde comme le premier. L'on a longtemps adopté pour premier méridien celui qui passe par l'île de Fer, une des Canaries. Aujourd'hui, l'on compte généralement à partir du méridien qui passe par l'observatoire de la capitale de chaque État. La longitude se compte de 0° à 180° d'un côté ou de l'autre du premier méridien. La longitude d'un lieu est appelée *orientale* ou *occidentale*, suivant que, par rapport au premier méridien, ce lieu est situé au levant ou au couchant. On dit aussi *longitude est, longitude ouest*. Prendre, compter les degrés de longitude. Cette île est à tant de degrés de longitude occidentale, de longitude orientale. La recherche de la *longitude*, des *longitudes* sur mer forme le problème le plus important de la science de la navigation. (Acad.) C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphère en *longitude*. (Volt.)

— Astron. Distance en degrés, qui existe entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps. || *Longitude héliocentrique*. Point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète, si elle était vue du soleil. || *Longitude géocentrique*. Point de l'écliptique auquel répond l'axe d'une planète vue de la terre.

— *Bureau des longitudes*. V. **BUREAU**.

— Mar. Distance d'un vaisseau du lieu où l'on est, à un autre lieu compté de l'est à l'ouest en degrés de l'équateur. || *Découverte des longitudes*. Découverte de la méthode pour trouver la longitude, en cours de navigation. || *Longitude estimée*. Longitude calculée sur l'évaluation de la marche du navire. || *Longitude observée*. Celle qui est calculée à l'aide d'observations astronomiques.

* **LONGITUDINAL, ALE**. adj. Qui est étendu en long. Se dit particulièrement en anatomie de toute partie qui se dirige parallèlement à l'axe de l'organe auquel il appartient. Les membranes qui composent les vaisseaux sont tissues de deux plans de fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales. || Pl. m., *longitudinaux*.

— Mar. *Plan longitudinal* ou *diamétral*. Plan qui passe par l'axe de la quille, de l'étrave et de l'étambot.

* **LONGITUDINALEMENT**. adv. (radic. *longitudinal*). En longueur. Il faut mesurer cela longitudinalement.

LONGIUSCULE. adj. 2 g. (ét. lat., *longiusculus*; dim. de *longus*, long). Qui est un peu allongé. Toge longiuscule.

LONGIVARIQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *varix*, varice). Bot. Qui porte de longues varices. Marginelle longivaricueuse.

* **LONG-JOINTÉ, ÉE**. adj. Mamm. Se dit d'un cheval, d'une jument, dont les articulations inférieures sont trop longues. Cheval long-jointe. Votre jument est long-jointée.

LONGJUMEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), sur l'Yvette. Marché de bestiaux, grains, légumes. Traité de 1568 entre les catholiques et les protestants; 2,600 hab.

LONG-NEZ. s. m. Erpét. Nom spécifique d'un reptile du genre typhlops. || Pl., des *longs-nez*.

— Ichtyol. Poisson qui habite l'océan Atlantique.

— Mamm. Nom vulgaire d'un singe appelé scientifiquement *nasique*.

LONGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mortagne (Orne), sur l'Huisne; 2,100 hab.

LONGOBARDI (Nicolas). Jésuite, né à Catalagirone (Sicile), 1565-1643, fit beaucoup de conversions en Chine. On lui doit des *Lettres écrites de Chine*; et *De Confucio ejusque doctrina Tractatus*.

LONGOMONTAN (Christian-Séverin). Astronome danois, 1562-1647, élève de Tycho-Brahé: il fut l'un des meilleurs astronomes de son temps, mais il croyait à l'astrologie.

LONGOTTE. s. f. Comm. Calicot plus gros et plus lourd que le calicot ordinaire.

LONG-PAN. s. m. Constr. Le plus long côté d'un comble.

LONGPÉRIER (Henri-Adrien PRÉVOST DE). Archéologue, né à Paris, 1816-1882. En 1835, il fut attaché au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et devint en 1848 conservateur du musée assyrien du Louvre. Il fut élu, en 1854, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit de nombreux *Mémoires* sur la numismatique et l'archéologie.

LONG-PIC. s. m. Mar. Position d'un bâtiment qui, en levant une ancre mouillée à l'avant, est arrivé au-dessus de cette ancre, de manière que le câble est vertical. Être à long-pic.

LONGPRÉ (Alexandre de). Auteur dramatique français, 1795-1856, a composé plusieurs pièces qui eurent du succès.

LONGRINE. s. f. Constr. marit. Pièce de charpente qu'on dispose au-dessus du pilotage, dans le sens de sa longueur. || Assemblage de charpente en grillage.

— Constr. Longue pièce de charpente servant à relier une série d'autres pièces. || Pièce de bois placée en travers d'une voie de chemin de fer, sous le ballast, et portant les rails à chacune de ses extrémités.

LONG-SCION. s. m. V. **LONSION**.

* **LONGTEMPS**. adv. Pendant un long espace de temps. Il a été longtemps malade. Il a négligé trop longtemps ses études. Il est à la campagne depuis longtemps. Il y a longtemps que j'ai ce livre. Je ne serai pas longtemps. C'est fini depuis longtemps. Nous avons été longtemps amis. Pendant longtemps. Assez et trop *longtemps* mon amitié t'accable. (Racine.) C'est trainer trop *longtemps* ma vie et mon supplice. (Id.) Au joug depuis *longtemps* ils se sont façonnés. (Id.) Des relations se renouvelèrent ainsi *longtemps*. (Defauconpret.)

— *Dès longtemps*. Depuis longtemps.

> Dès *longtemps* elle hait cette fermeté rare
> Qui rehausse en Joad l'éclat de la mare. (RACINE.)

— *De longtemps*. Se dit dans le même sens. Je vous connais de *longtemps*, mes amis. (La Fontaine.)

— Substantiv. J'ai passé *longtemps* de ma vie à croire qu'il y avait une justice. (Pascal.) Et ne devait-il pas déférer aux anciennes lois de l'Église, qui excluaient pour jamais, ou au moins pour un *longtemps*, les prêtres qui avaient commis des péchés? (Id.) Et depuis un *longtemps* nous nous sommes tout dit. (Mol.) Un *longtemps* les amasse, un instant les détruit. (T. Corn.) Quand les biens du monde pourraient vous satisfaire, vous n'en jouiriez pas toujours. En jouiriez-vous longtemps? Et qu'est-ce encore que ce *longtemps*? (L'abbé Poulle.)

— REM. GRAMM. *Longtemps* n'est maintenant qu'un adverbe, et, quand on l'emploie substantivement, on l'écrit en deux mots: *long temps*. Un long temps s'est écoulé depuis son départ. Je l'ai revu avec plaisir après un si long temps.

LONGUÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Baugé (Maine-et-Loire). Fabriques de toiles et de sabots; commerce de sangsues; 4,300 hab.

LONGUE-ÉPINE. s. f. Ichtyol. Nom donné au diodon holacanthe, poisson des mers intertropicales. || Pl., des *longues-épines*.

LONGUEIL (Richard-Olivier de). Prélat français, né vers 1410, mort en 1470, évêque de Coutances en 1453, fut l'un des commissaires chargés de reviser le procès de la Pucelle. Il devint premier président de la chambre des comptes et cardinal, 1456; il mourut évêque de Porto.

— **LONGUEIL** (Christophe de). Savant belge, né à Malines, 1490-1522, l'un des plus habiles cicéroniens de l'époque, fut professeur de droit à Poitiers et conseiller au parlement de Paris. On a de lui: *Perduellionis rei Defensiones duæ*, etc.

LONGUE-LANGUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du torcol. || Pl., des *longues-langues*.

* **LONGUEMENT**. adv. Pendant un long temps, un temps qui dépasse la durée ordinaire. Vivre longuement. Parler longuement. Discuter longuement une affaire. Il faut que nos ossements humiliés dans la poussière du sépulcre expient *longuement* les vanités et les impuretés de nos corps mortels. (Bossuet.) Le rhinocéros est déjà pubère à trois ans: il ne peut donc vivre *longuement*. (Virey.) Les oiseaux en cage et condamnés au célibat vivent et peuvent *longuement* subsister. (Id.) Tant que nous proportionnons nos besoins et nos désirs à la sphère de nos moyens et de nos facultés, nous pouvons vivre heureusement et *longuement*. (Id.)

— En détail. Expliquer longuement une affaire.

— Syn. comp. **LONGUEMENT, LONGTEMPS**. *Longtemps* désigne seulement une certaine mesure, une durée de temps, d'existence, d'action: *longuement* exprime, à la lettre, une action faite d'une manière lente, paresseuse, languissante.

Tant qu'on intéresse ou qu'on amuse, on ne parle pas *longuement*, quoqu'on parle *longtemps*. Avec une grande abondance d'idées, on parle *longtemps*; avec une abondance de paroles, on parle *longuement*.

LONGUE-PAUME. s. f. Jeux. Jeu de paume dans lequel l'espace qui existe entre les joueurs est fort considérable.

LONGUERESSE. s. f. Techn. Long prisme rectangulaire, qu'on taille dans les ardoisières afin d'enlever plus facilement l'ardoise.

LONGUERIE. s. f. Longueur insipide, fatigante. Toutes ces *longueries* d'apprêt ne font qu'étouffer ce qu'il y a de plus vif et de moelleux. (Mont.) Il n'y a rien qui mate tant le Français que la *longuerie*. (Et. Pasquier.) Vieux mot.

LONGUERINE. s. f. Syn. de LONGRINE.

LONGUERUE (Louis DU FOUR, abbé de). Critique et historien, né à Charleville, 1652-1733, a publié un grand nombre d'écrits, d'une solide critique: *Dissertation touchant les Antiquités des Chaldéens et des Egyptiens; Description historique et géographique de la France ancienne et moderne; Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France*, etc.

* **LONGUET, ETTE**. adj. (dimin. de *long*). Un peu long. Un discours longuet, un peu longuet. Cela est tout longuet. Il est familier.

— Qui a une forme un peu allongée. Ce corps *longuet* et charnu était composé de deux pièces. (Bonnet.) Ces deux fauvettes étaient *louguettes*, lisses et fraîches. (G. Sand.)

— LONGUET. s. m. Techn. Marteau dont se servent les facteurs de pianos pour enfoncer les pointes auxquelles sont attachées les cordes. || Sorte de papier.

* **LONGUEUR**. s. f. (radic. *long*). Étendue d'une chose considérée d'un bout, d'une extrémité à l'autre dans sa plus grande dimension. La longueur d'un bâton, d'une lance, d'une table. La longueur d'un jardin, d'une allée. Cette canne est d'une bonne longueur. C'était, sur trois ou quatre files d'une *longueur* infinie, un mélange, une confusion de calèches, de caissons, de riches voitures et de chariots de toute espèce. (De Ségur.)

— *Épée de longueur*. Épée de défense plus longue que celles que l'on portait ordinairement à la cour et à la ville.

— L'opposé de Largeur. Cette place a deux cents mètres de longueur sur cent cinquante de largeur. Un salon de quinze mètres de longueur sur douze de largeur. Cette pièce a trop de longueur pour sa largeur.

— Durée du temps. La longueur du temps fait oublier bien des choses. La longueur des jours et des nuits. La longueur de sa maladie l'a ruiné. La longueur d'un siége. Il fait des visites d'une longueur insupportable. Il souffre fort patiemment la *longueur* de nos conversations. (Mme de Sévig.) La *longueur* de la vie est presque toujours proportionnelle à la quantité qu'on a reçue et à celle qu'on dépense. (Virey.)

Et la grande *longueur* de son éloignement
Me le fait soupçonner de quelque changement.
(MOLIÈRE.)

— Fam. *Des coups de longueur*. Des coups tirés, projetés de longue main. C'est un coup de longueur.

Deux pendards effrontés, par des coups de *longueur*,
Tramant de nos amis la honte et la ruine.
(FABRE D'ÉGLANTINE.)

— Se dit des ouvrages d'esprit considérés sous le rapport de l'étendue ou sous celui du temps qu'on met à les lire, à les entendre ou à les réciter. La longueur de son discours nous a fort retardés. La longueur d'un sermon, d'un roman. Il a fait un poëme d'une longueur démesurée. Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le donnent en *longueur*. (Montesquieu.)

— Ce qui est superflu, qui surabonde. Il y a des longueurs dans cette comédie. Il faut retrancher ces longueurs. Toutes ces longueurs retardent l'action. Cet ouvrage est délicieux en certains endroits, mais d'une *longueur* assommante. (Mme de Sévig.) Épargnez-moi des *longueurs* qui me font mourir mille fois pour une. (Marivaux.)

— Lenteur dans les affaires, dans les actions. Ce sont des longueurs à n'en pas finir. Je suis ennuyé des longueurs de ce procès. Quelle longueur! il ne finira pas encore cette semaine. Les longueurs de la chicane. Mais cela jetterait dans des *longueurs* infinies. (Montesq.) Les Français s'ennuient facilement, ils évitent les *longueurs* en toutes choses. (Mme de Stael.)

Mais la justice marche avec tant de langueur,
Que bien souvent le crime échappe à sa *longueur*.
(CORNEILLE.)

— Mar. *Longueur de câble*. Distance de 120 brasses.

— Techn. Partie de la chaîne tendue depuis le rouleau de derrière jusqu'au rouleau de devant.

— Turf. Dimension du corps d'un cheval adoptée pour unité. Gagner de deux longueurs, d'une demi-longueur.

— *En longueur*. loc. adv. Dans toute son étendue, d'un bout à l'autre. Mesurer, scier, fendre en longueur.

— *Tirer en longueur, traîner en longueur*. Exiger beaucoup de temps, comporter de nombreux délais. Les choses ne sont plus pour traîner en *longueur*. (Mol.) Ma tante est dans un état qui tirera dans une grande *longueur*. (Mme de Sévigné.)

LONGUEVAL (Jacques). Jésuite, né près de Péronne, 1680-1735, est surtout connu par son *Histoire de l'Eglise gallicane*.

LONGUEVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dieppe (Seine-Inférieure). Élève de moutons mérinos. Érige en comte, 1452, et en duché, 1505; 700 hab.

LONGUEVILLE. Célèbre branche illégitime de la maison d'Orléans, dont elle tirait son origine par le brave Dunois, comte de Dunois, fils bâtard de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. || LONGUEVILLE (François Ier D'ORLÉANS, comte DE DUNOIS DE). Fils de Dunois, gouverneur de Normandie, s'attacha au duc d'Orléans et l'entraîna en Bretagne. Il y mourut en 1491. || LONGUEVILLE (François II D'ORLÉANS, comte, puis duc de). Obtint que son comté fût érigé en duché, 1505; il mourut en 1512. || LONGUEVILLE (Louis Ier D'ORLÉANS, duc de). Frère du précédent, combattit courageusement à Agnadel et à Marignan et négocia le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre. Il mourut en 1516. || LONGUEVILLE (Henri II D'ORLÉANS, duc de). De la même famille, 1559-1663, prit part aux luttes contre Concini, se tint à l'écart des complots sous Richelieu, et se distingua comme général, 1637-1640. Il épousa, en 1642, Anne-Geneviève de Bourbon, fille du prince de Condé; fut chef de la députation envoyée à Munster en 1645; mais, entraîné par sa femme, il prit part aux troubles de la Fronde, devint l'un des chefs des *petits-maîtres*, avec ses deux beaux-frères, Condé et Conti, et partagea leur captivité en 1650. Quand il fut libre, il se retira en Normandie. || LONGUEVILLE (Anne-Geneviève DE BOURBON, duchesse de). Femme du précédent, née au château de Vincennes en 1619, épousa, en 1642, le duc de Longueville, qui avait 47 ans, et qui la négligea pour Mme de Montbazon. Elle était encensée par les familiers de l'hôtel de Rambouillet, lorsque son mari l'appela à Munster, peut être pour la soustraire à l'influence du prince de Marsillac. Elle revint à Paris au moment où les troubles de la Fronde allaient amener la guerre. Entraînée par Marsillac, plus politique qu'amoureux, elle attira dans la révolte son mari et son jeune frère, le prince de Conti. Elle s'établit à l'Hôtel de Ville avec la duchesse de Bouillon, et fut l'âme de la première guerre de la Fronde. Lorsque son mari et ses frères furent arrêtés, 1650, elle s'enfuit en Normandie, puis à Rotterdam; elle entraîna Turenne dans le parti des princes; plus tard elle se retira à Bordeaux avec Condé, Marsillac, Nemours, Conti, décida son frère aîné à s'unir aux Espagnols, et fut comprise dans l'amnistie générale de 1653. Elle se repentit alors de ses erreurs, rejoignit son mari en Normandie et s'imposa de longues et dures pénitences. Elle perdit, en 1672, son fils bien-aimé, redoubla d'austérités, ruina sa santé, et hâta la fin de sa vie. || LONGUEVILLE (Charles-Paris D'ORLÉANS, duc de). Fils des précédents, né à Paris, 1649, d'abord appelé le *comte de Saint-Paul*, hérita des titres et biens de son frère aîné, qui devint l'abbé d'Orléans, 1671. Il fut tué par sa faute, au passage du Rhin, sous les yeux du prince de Condé, 1672.

— LONGUEVILLE (Edme-Paulin-Marcelin). Helléniste, né à Paris, 1785-1855, a consacré sa vie à l'étude du grec. On lui doit *Cours de thèmes grecs adaptés à la méthode de Burnouf*; la traduction de la *Grammaire grecque d'Aug. Matthiæ*; *Traité élémentaire de l'accentuation grecque*; *Prosodie grecque*, etc.

* **LONGUE-VUE**. s. f. Lunette d'approche. Depuis le lever du soleil, le commandant, armé d'une excellente *longue-vue*, se promenait sur le pont en interrogeant tous les points de l'horizon. (E. Sue.)

LONGUI. s. m. Comm. Sorte de taffetas à carreaux.

LONGULITE. s. f. Petit corps microscopique en forme d'aiguille ou d'épingle qui se produit dans le verre.

LONGUP. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de geai.

LONGUS. Romancier grec, peut-être du IVe siècle après J.-C., est considéré comme l'auteur des pastorales de *Daphnis et Chloé*, roman en 4 livres, souvent d'une naïveté et d'une délicatesse charmantes, mais d'un style qui manque de naturel et de simplicité. La traduction française d'Amyot, quoique peu exacte, est restée célèbre; Courier a retouché avec bonheur le style d'Amyot, en 1810.

LONGUYON. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Briey (Meurthe-et-Moselle), sur le Chiers; 2,600 hab.

LONG-VESTU. s. m. Métrol. anc. Monnaie d'or de Charles le Bel.

LONGWOOD. Géogr. Petit plateau de l'île de Sainte-Hélène, au-dessus de la vallée du Géranium. C'est dans une maison située sur ce plateau que résida Napoléon depuis son exil jusqu'à sa mort.

LONGWY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Briey (Meurthe-et-Moselle), à 2 kil. de la frontière belge, près du Chiers. Fabriques de porcelaine et de faïence. La ville haute, construite par Louis XIV, est une place qui se compose d'un hexagone régulièrement fortifié; 5,100 hab.

LONICERA. s. m. Bot. Nom scientifique du genre chèvrefeuille.

LONICÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de LONICÈRE.

LONICÉRÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au lonicera. || LONICÈRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre lonicera.

LONIER. s. m. Moll. Coquille du genre trompette, habitant les mers voisines du Sénégal.

LON LAN LA. Syllabes insignifiantes qui s'emploient dans les refrains populaires.

Eh! *lon lan la*, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser. (BÉRANGER.)

— LONLANLA. s. m. Se dit quelquefois pour Chanson. L'air des lonlanlas.

LONLAY-L'ABBAYE. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Domfront (Orne). Ancienne abbaye de bénédictins; 2,800 hab.

LONSION. s. m. Bot. Nom donné aux seions qui sont très allongés par l'effet de l'écartement des mérithalles. On dit aussi *longsecon*.

LONS-LE-SAUNIER. Géogr. Ch.-lieu du dép. du Jura, à 400 kilom. S.-E. de Paris. Eaux minérales. Tanneries et corroiries; commerce de sel, fer, bois de construction, vins et fromage. Patrie du général Lecourbe et de Rouget de l'Isle, auteur de *la Marseillaise*; 12,400 hab.

LONTAR. s. m. Bot. Syn. de BORASSE.

LONTEK ou **LONTÈQUE**. s. m. Ichtyol. Poisson très commun dans le voisinage du Croisic et qui fait l'objet d'une pêche importante.

LONZAC (Le). Géogr. Comm. du cant. de Treignac, arr. de Tulle (Corrèze); 2,600 hab.

LOO. s. m. Relat. Instrument de percussion, sorte de tamtam des Chinois, forme de grandes plaques de cuivre rondes, avec un rebord, dans la composition desquelles on mêle de l'étain ou du zinc pour les rendre plus sonores. On les frappe avec un maillet de bois.

LOO. Géogr. Château royal où réside pendant l'été la famille royale de Hollande, à 24 kil. N. d'Arnheim.

— LOO-CHRISTY. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 22 kil. de Gand; 3,200 h.

— LOO-TEN-HULLE. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 22 kil. de Gand; 3,200 h.

* **LOOCH, LOCH** ou **LOOK**. s. m. (pr. *lok*; et. arabe, *lauq*, potion qu'on lèche). Pharm. Médicament magistral, tenant le milieu pour la consistance entre le sirop et le miel, employé dans les rhumes et autres affections de poitrine, lorsqu'il s'agit de faciliter l'expectoration ou d'adoucir et calmer les douleurs. Le looch blanc est le plus usité et le plus simple. Le looch vert diffère du premier en ce qu'on forme l'émulsion avec des pistaches au lieu d'amandes, qu'on remplace le sucre par du sirop de violettes, auquel on ajoute quelques gouttes de teinture de safran, afin de créer, par le mélange des couleurs jaunes et bleues, une nouvelle couleur verte. Le looch jaune doit au jaune d'œuf sa couleur et sa consistance. Les loochs se prennent ordinairement par cuillerées.

LOOD. s. m. (pron. *lôd*). Métrol. Poids des Pays-Bas équivalant à un décagramme.

LOOF. s. m. (pr. *lôf*. Metrol. V. LOF.

LOOHE. s. m. (pr. *lou-he*). Ornith. Oie de l'Asie septentrionale dont les plumes sont de couleur bleuâtre.

LOOK. s. m. (pr. *louk*). Comm. Résine du Japon.

LOON. Géogr. Comm. du cant. de Gravelines, arr. de Dunkerque (Nord); 2,300 hab.

LOON (Théodore Van). Peintre belge, né à Bruxelles, mort très âgé en 1630, se lia intimement à Rome avec Carlo Maratti.

LOOPER. s. m. (pron. *loupre*). Metrol. Mesure pour les grains usitée dans la Frise.

LOOS. Géogr. Comm. du cant. de Haubourdin, arr. de Lille (Nord). Toiles, calicots, produits chimiques; 6,600 hab.

— LOOS. Bourg du cant. de Lens, arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 2,800 hab.

LOOSA. s. m. Bot. Syn. de LOASA.

LOOT. s. m. Métrol. Poids hollandais valant une demi-once.

LOO-VE. Mythol. Le plus ancien des dieux de la Chine, adoré dans le voisinage de la Sibérie.

LOPATKA. Géogr. Cap de l'Asie, dans le Grand Océan, au S. de la presqu'île de Kamtchatka.

LOPE DE VEGA-CARPIO. V. VEGA-CARPIO.

LOPES (Fernao). Chroniqueur portugais, né vers 1380, mort en 1449, garde général des archives du Portugal, a surtout écrit les Chroniques de dom Pedro et de dom Fernando.

— LOPES DA VEIGA (Antonio). Poète portugais, né à Lisbonne, 1585-1656, vécut à Madrid et écrivit, en langue castillane, *Liuva Poesia; el Perfecto Señor, sueño político con otros discursos y las poesias ultimas; Heraclita y Demócrito siglo*.

LOPEZ. Géogr. Cap de l'Afrique, dans l'océan Atlantique, au N. de la Guinée méridionale.

LOPEZ (José). Peintre espagnol, né à Séville vers 1650, élève d'Esteban Murillo, a laissé de nombreuses *Madones*, qui rappellent les qualités du maître. Son fils, *Christophe*, né à Séville, mort en 1730, fut un bon professeur et un artiste estimé, dont presque tous les ouvrages furent achetés pour les Indes.

— LOPEZ DE LERENA (Don Pedro). Homme d'État espagnol, né à Valde Moro (Nouvelle-Castille), 1734-1792, fils d'un cabaretier, apprenti forgeron, se maria assez richement et se lia avec Florida-Blanca. En 1785, il devint secrétaire d'État des finances et de la guerre. Il resta ministre à l'avènement de Charles IV, 1788; mais sa mauvaise santé le força à se démettre de ses fonctions. Il avait protégé l'industrie nationale et remis de l'ordre dans les finances; on lui a reproché sa dureté.

— LOPEZ Y PORTAÑA (Vicente). Peintre espagnol, né à Valence, 1772-1855, d'une famille d'artistes, eut une grande réputation en Espagne; il se distingua surtout par ses peintures en détrempe. Ses *Portraits* sont justement estimés.

— LOPEZ (Narcisse). Aventurier américain, né dans l'État de Venezuela, 1799-1851, fils d'un riche négociant, vint en Espagne, fut nommé gouverneur de Madrid, puis sénateur. Il donna bientôt sa démission, et voulant enlever Cuba aux Espagnols, organisa successivement aux États-Unis trois expéditions qui échouèrent, en 1849, 1850 et 1851. Il fut pris et condamné à mort.

— LOPEZ (Don Joachim-Marie). Homme politique, né à Villena (province d'Alicante), en 1802, avocat à Madrid, député aux cortes en 1834, ministre de l'intérieur dans le cabinet Calatrava, 1836; joua un rôle actif, en 1843, dans le soulèvement contre Espartero, et, après la chute de cet homme d'État, fut quelque temps premier ministre.

— LOPEZ (François-Solano). Président de la république du Paraguay, né à l'Assomption, 1827-1870, devint ministre de la guerre et de la marine, enfin succéda à son père, le président du Paraguay, Carlos Antonio, en 1862. Il engagea, en 1865, une guerre contre le Brésil, Montevideo et la Confédération de la Plata; lutta cinq ans, avec une rare ténacité, contre des forces supérieures, et périt les armes à la main, laissant le Paraguay dépeuplé et ruiné.

LOPÉZIE. s. f. (de *Lopez*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des œnothérées, établi pour des espèces mexicaines.

LOPÉZIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte à la lopézie. || LOPÉZIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre lopézie.

LOPHANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., λόφος, aigrette; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte une aigrette, qui ressemble à une aigrette. Les corolles obliques et presque entièrement renversées de l'hysope lophanthe ressemblent à la crête d'un casque.

— LOPHANTHE. s. m. Genre de labiées népétées, établi pour des herbes de l'hémisphère boréal. || Syn. de WALTHERIE.

LOPHATHÈRE. s. m. (et. gr., λόφος, aigrette; ἄθηρ, épi). Bot. Genre de graminées festucacées, établi pour des espèces des îles Moluques.

LOPHE. s. f. (et. gr., λόφος, crête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, forme aux dépens des bembidions, établi pour une espèce américaine et cinq européennes.

LOPHIDIE. s. f. (étym. gr., λοφίδιον, petite crête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour des espèces de Sierra-Leone.

— Bot. Syn. de SCHIZÉE.

LOPHIE. s. m. (et. gr., λόφος, crête). Ichtyol. Nom scientifique du genre baudroie.

— Bot. Syn. d'ALLOPLECTE.

LOPHINE. s. f. Chim. Substance obtenue par la distillation de l'hydrobenzamide.

LOPHIOCÉPHALE. s. f. (étym. gr., λόφος, aigrette; κεφαλή, tête). Annel. Genre d'annélides à soies, tenant le milieu entre les lombrics et les nais, et établi pour une espèce trouvée dans la baie de Naples.

LOPHIODON. s. m. (ét. gr., λόφος, crête; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, voisin des tapirs, établi pour un grand nombre d'espèces trouvées dans les terrains tertiaires, en France et en Amérique.

LOPHIOLE. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette). Bot. Genre d'hémodoracées, dont les espèces croissent dans le nord de l'Amérique.

LOPHIOLÉPIS. s. m. (pr. *lo-fi-o-lé-piss*; et. gr., λόφος, crête; λεπίς, écaille). Bot. Syn. de CIRSE.

LOPHION. s. m. (et. gr., λόφος, crête). Bot. Genre de champignons pyrénomycètes, dont les espèces croissent sur les pins.

LOPHIONOTE. adj. 2 g. et gr., λόφος, crête; νῶτος, dos. Ichtyol. Dont la nageoire du dos est très longue. || LOPHIONOTES. s. m pl. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux qui ont la nageoire du dos très longue.

LOPHIRACÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de LOPHIRE.

LOPHIRE. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette). Bot. Genre de dipterocarpées, établi pour des arbres de l'Afrique équinoxiale. || Syn. de HUMBOMELE.

LOPHIRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un lophire. || LOPHIRÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones établie aux dépens des dipterocarpées ayant pour type le genre lophire.

LOPHOBRANCHE, a lj. 2 g. ét. gr., λόφος, crête; βράγχια, branchies. L'étyol. dont les branchies sont en forme de petites houppes et disposées par paires le long des arcs branchiaux. || **LOPHOBRANCHES**. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux dont les branchies sont en forme de petites houppes et disposées par paires le long des arcs branchiaux.

LOPHOCÉPHALE. s. m. (étym. gr., λόφος, crête; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des rentrayens, établi pour des espèces trouvées aux Indes orientales.

LOPHOCÈRE. s. m. (ét. gr., λόφος, crête; κέρας, corne). Ornith. Syn. de PAUXI.

LOPHOCITTE. s. f. (étym. gr., λόφος, crête; κίττα, pie). Ornith. Division du genre pie.

LOPHODE. s. m. (ét. gr., λοφωδής, qui porte une crête). Ent. Genre de coléoptères curculionides, dont l'espèce type se trouve au Chili.

LOPHODÈRE. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette; δέρη, cou). Entom. Syn. de CYPHORYNQUE.

LOPHOFÈRE. s.m. 2 g. (ét. gr., λόφος, crête; lat. *fero*, je porte). Ornith. Syn. de LOPHOPHORE.

LOPHOGONE, a lj. 2 g. (ét. gr., λόφος, crête; γωνία, angle). Bot. Qui a des angles frangés en forme de crête. Euphorbe lophogone.

LOPHOÏTE. s. f. Miner. Ripidolithe du Tyrol.

LOPHOLÈNE. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette; λαπάω, envelopper). Bot. Genre de composées senecionidées, dont les espèces croissent dans le sud de l'Afrique.

LOPHOME. s. f. (ét. gr., λόφος, crête; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, ne renfermant qu'une espèce trouvée dans la Barbarie et à Tanger.

LOPHONOCÈRE. s.m. (ét. gr., λόφος, crête; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces des régions chaudes de l'Amérique.

LOPHONOTE. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette; νῶτος, dos). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des asiliens, établi pour une espèce européenne et dix africaines.

— LOPHONOTE. s. f. Annel. Genre d'annélides ayant des soies et habitant la baie de Naples.

LOPHOPHANE. s. m. (étym. gr., λόφος, aigrette; φαίνω, apparent). Ornith. Syn. de MÉSANGE.

LOPHOPHORE. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette; φορός, qui porte). Ornith. Genre de la famille des gallinacés, tribu des lophophorinées, dont l'espèce type, appelée lophophore resplendissant, oiseau d'or ou impey, est un des plus beaux oiseaux que l'on connaisse. Sa tête est ornée d'un panache élégant; son plumage, très recherché pour la parure des femmes, est d'un beau vert à reflets dorés et pourprés en dessus, en dessous noir à reflets verdâtres. Ses mœurs sont encore mal connues, mais il paraît farouche et habite les régions froides et mal peuplées de l'Indoustan. Les essais tentés pour l'acclimater en Europe paraissent devoir réussir, et on en voit à Londres et au Jardin d'acclimatation le Paris, qui se reproduisent régulièrement. Tempérant la sévérité de sa tenue par un scintillement de reflets et l'éclat d'un ravissant petit chapeau tout en plumes de *lophophores*... A. Daudet.)

— Plumes de cet oiseau. Une tête rieuse, coiffée d'une toque garnie de *lophophore*, apparut brusquement à la portière. (G. Ohnet.)

LOPHOPHORINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte au lophophore. || **LOPHOPHORINÉES**. s. f. pl. Tribu de gallinacés de la famille des faisans, ayant pour type le genre lophophore.

LOPHOPHYTE. s. m. (étym. gr., λόφος, aigrette; φυτόν, plante). Bot. Genre de balanophorées, établi pour des espèces brésiliennes.

LOPHOPHYTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au lophophyte. || **LOPHOPHYTÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des balanophorées ayant pour type le genre lophophyte.

LOPHOPODE. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette; πούς, ποδός, pied). Zooph. Genre de bryozoaires habitant les eaux douces et classé aussi dans les plumatelles.

LOPHOPS. s. m. (ét. gr., λόφος, crête; ὤψ, face). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, établi pour une espèce africaine.

LOPHOPTÉRIS. s.m. (pr. *lo-fo-ptéris*; ét. gr., λόφος, aigrette; πτέρις, fougère). Bot. Genre de malpighiacées notoptérygiées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de Cayenne.

LOPHOPTÉRYX. s. m. pr. *lo-fo-ptérikss*; et. gr., λόφος, aigrette; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour trois espèces séparées des notodontes et habitant l'Europe occidentale et centrale.

LOPHORINE. s. f. Ornith. Division du genre paradisier.

LOPHORNIS. s. m. (pr. *lo-for-niss*; et. gr., λόφος, aigrette; ὄρνις, oiseau). Ornith. Division du genre oiseau-mouche.

LOPHORTYX. s. m. (pr. *lo-for tikss*; ét. gr., λόφος, aigrette; ὀρτυξ, caille). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin de la perdrix et des cailles.

LOPHORYNQUE. adj. 2 g. (et. gr., λόφος, aigrette; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui porte une aigrette sur le bec.

— LOPHORYNQUE. s. m. Division du genre colombe.

LOPHOSCIADIE. s. f. (et. gr., λόφος, aigrette; σκιάδιον, ombelle). Bot. Genre d'ombellifères thapsiées, établi pour des espèces du littoral de la mer Noire.

LOPHOSIE. s. f. (ét. gr., λόφος, aigrette). Entom. Genre de dipteres brachocères, famille des muscides, établi pour une espèce allemande.

LOPHOSPERME. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette; σπέρμα, graine). Bot. Genre de scrofulariacées antirrhinées, originaires du Mexique.

LOPHOSTACHYDE. s. f. (pron. *lo-fo-stakide*; et. gr., λόφος, aigrette; στάχυς, épi). Bot. Genre d'acanthacées échmatacanthées, dont les espèces appartiennent au Brésil.

LOPHOSTÉMON. s. m. (ét. gr., λόφος, aigrette; στήμων, filament). Bot. Genre de myrtacées leptospermées, établi pour des arbrisseaux d'Australie.

LOPHOSTERNE. s. m. (ét. gr., λόφος, crête; στέρνον, sternum). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une espèce originaire de Java.

LOPHOSTOME. s. m. (ét. gr., λόφος, crête; στόμα, bouche). Mamm. Groupe de cheiroptères renfermant une espèce américaine.

LOPHOSTRIX. s. m. (pr. *lo-fo-strikss*; ét. gr., λόφος, crête; στρίξ, chouette). Ornithol. Section du genre chouette.

LOPHOTE. adj. 2 g. (du grec λοφωτός, qui porte une huppe). Ornith. Qui porte une crête sur la tête. Faucon lophote.

— LOPHOTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour onze espèces presque toutes du Chili.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des temnodes, établi pour une espèce très rare, atteignant 1 m. 50 de longueur et habitant la Méditerranée.

— Ornith. Sous-genre de rapaces falconidés, établi pour le hobereau huppé.

LOPHURE. s. m. (étym. gr., λόφος, aigrette; οὐρά, queue). Ornith. Syn. de HOUPPIFÈRE.

LOPHYRE. s. m. (et. gr., λόφος, aigrette; οὐρά, queue). Entom. Genre d'hyménoptères tenthrédiniens, établi pour quelques espèces qui vivent dans les forêts de pins ou elles causent de grands ravages et qui se trouvent répandues dans tout l'hémisphère boréal.

— Erpet. Genre de reptiles sauriens, détaché des agames et établi pour quelques espèces de Ceylan et des îles Moluques. Lophyre à casque fourchu. Lophyre sourcilleux.

— Moll. Syn. d'OSCABRION.

— Ornith. Division établie aux dépens du genre pigeon.

LOPHYROPES. s. m. pl. Crust. Syn. de COPEPODES. On dit aussi *lophyropodes*.

* **LOPIN**. s. m. (étym. inconn.). Morceau de quoi que ce soit. Ou la peau du lion ne peut suffire, il faut y coudre un *lopin* de celle du renard. (Mont.)

— Fig. Je veux que ma mort ait part à l'aisance et à la commodité de ma vie: c'est un grand *lopin*, et d'importance, et souhaite qu'il ne démente pas le passé. (Mont.) Nous sommes tout de *lopins* et d'une contexture si informe et si diverse, que chaque pièce, chaque moment fait son jeu. (Id.)

— Particulièrement, Morceau de quelque chose qui se mange, et prise paiement de viande. Un lopin. Un gros lopin. Il en avait un bon lopin, de bons lopins. J'emportai mon *lopin* du morceau que je n'avais pu sauver. (J.-J. Rouss.)

Et, lui sage, il leur dit:
Point de courroux, messieurs, mon *lopin* me suffit:
Faites votre profit du reste. (LA FONTAINE.)

— Par extens. Un lopin de terre. Un lopin de pré. Acheter des lopins de bois. Il a attrapé un bon lopin dans la succession. Avoir son lopin. L'âpreté que le paysan apporte à joindre le sillon au sillon, et à son *lopin* de terre le morceau voisin, il la mit à compléter et à arrondir son royaume. (P. de St-Victor.)

Quand un prince sans hoirs et sans mâles décède,
D'un royaume tombé chacun veut un *lopin*. (RONSARD.)

— Techn. Nom donné par les maréchaux ferrants à plusieurs petits morceaux de vieux fer qu'ils ont réunis en un seul en les chauffant. || Morceau de fer destiné à être façonné en fer à cheval.

LOPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Lopiner. S'emploie adjectivement.

LOPINER v. a. 1re conj. (rad. *lopin*). Partager en morceaux. || *Lopiner une maison, une pièce de terre*. En faire des lopins ou lots, pour les partager entre les héritiers. Vieux et inusité.

LOP-NOOR. Géogr. V. LOB.

LOPUS. s. m. pr. *lo-puss*. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mirides, classé aussi dans les phytocoris.

* **LOQUACE**. adj. 2 g. (pr. *lo-kou-ace*; du lat. *loqui*, parler). Qui parle beaucoup. Un homme loquace. Une femme loquace. C'est un homme bien loquace. Je ne vois aucun moraliste parmi nous, aucun de nos *loquaces* prédicateurs, aucun même de nos tartufes qui ait fait la moindre réflexion sur cette habitude affreuse. (Volt.) Le temps était beau, et Richardet était aussi *loquace* que jamais. (V. Cherbuliez.)

— Par extens. Quoique le cygne soit assez silencieux, il a néanmoins les organes de la voix conformes comme ceux des oiseaux d'eau les plus *loquaces*. (Buffon.)

LOQUACEMENT. adv. (pron. *lo-kou-a-ce-man*; rad. *loquace*). Avec loquacité.

* **LOQUACITÉ**. s. f. (pr. *lo-koua-ci-té*; rad. *loquace*). Habitude de trop parler. Elle est d'une loquacité fatigante. La loquacité des femmes. Il est naturel à la douleur de se répandre en plaintes, la *loquacité* même lui est permise; mais c'est à condition qu'on ne dira rien que de juste. (Volt.) On peut juger sur ces principes combien il y a loin de la véritable éloquence à cette *loquacité* si ordinaire au barreau, qui consiste à dire si peu avec tant de paroles. (D'Alemb.) Un défaut plus fatigant encore est cette *loquacité* importune, qui s'est introduite chez nous dans le barreau et dans la chaire. (Marmontel.) Linguet oppose la *loquacité* bretonne à la taciturnité des ministres français. (Noel.) On rencontre dans le monde une foule d'individus qui vous poursuivent de leur incohérente *loquacité*, passent insensiblement d'un sujet à un autre, et ne lâchent prise que quand leur langue et leurs poumons ne peuvent plus être les interprètes de leur fécondité stérile. (Bricheteau.) La *loquacité* des femmes est passée en proverbe; il n'y a de muettes que les femmes mortes, et encore. (Méry.)

— Pathol. Symptôme de certaines maladies, caractérisé par la volubilité du langage des malades. La *loquacité* est souvent le symptôme d'un dérangement complet des facultés intellectuelles dans les maladies. (Bricheteau.)

* **LOQUE**. s.f. (ét. anc. haut-allem., *loc*, chose pendante). Fam. Pièce, morceau d'une étoffe qui est usée. Son habit est en loques, tombe en loques, s'en va en loques. Ma pièce de blonde est en *loques*. (J.-J. Rousseau.) Mes chemises tombaient en *loques*. (Chateaub.)

— Anc. art milit. Bâton ferré servant d'arme offensive.

— Bot. Nom donné vulgairement à la douce-amère et à la carline acaule.

— Econ. rur. Maladie qui sévit dans les ruches et qui détruit un grand nombre d'abeilles.

— Jard. Petit morceau de drap avec lequel on attache sur les murailles, au moyen d'un clou, chaque branche et chaque bourgeon à leur place.

LOQUÉ. adj. m. Pêch. *Harengs loqués*. Ceux qui ont été mordus ou blessés par des chiens de mer ou d'autres animaux marins.

* **LOQUÈLE**. s. f. (pron. *lo-ku-èle*; du lat. *loquela*, même signif.). Facilité de parler en termes communs de choses communes. Cet homme a beaucoup de loquèle.

* **LOQUET**. s. m. (pr. *lo-kè*; ét. anglo-sax., *loc*, fermer). Techn. Sorte de fermeture très simple que l'on met aux portes qui n'ont pas de serrure et à celles dont le pêne est dormant. La porte n'est fermée qu'au loquet. Levez le loquet. Vous ne levez pas le loquet.

La bique, allant remplir sa traînante mamelle,
Et paître l'herbe nouvelle,
Ferma sa porte au *loquet*. (LA FONTAINE.)

— Ensemble des pièces composant cette fermeture.

— Particulièrement, Partie de cette fermeture appelée *clenche*.

— Mar. Barre pour fermer les écoutilles, cabanes et autres choses semblables.

— Techn. *Couteau à loquet*. Couteau qu'on ne peut fermer qu'en retirant le ressort avec le pouce.

LOQUET. s. m. (ét. allem., *Locke*, boucle de cheveux). Comm. Laine enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine. Elle est la moins estimée et sert ordinairement à faire des matelas.

— Techn. Pinceau de chiendent ou de soie dont on forme une brosse.

LOQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Loqueter. Blas. S'emploi. adjectiv. Qui est découpé, déchiqueté, pli a des appendices pareils à des découpures. Panthère loquetée.

— Mis en loques. Linge loqueté.

* **LOQUETEAU**. s. m. Techn. Petit loquet que l'on met ordinairement en haut des volets d'une croisée et auquel on attache un cordon afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément.

LOQUETER. v. n. 1re conj. On double le *t* quand la syllabe qui suit est muette. *Je loquette. Je loquetterai*. Remuer le loquet d'une porte pour indiquer que l'on a l'intention d'entrer.

— SE LOQUETER. v. pron. Se dit d'une porte dont le pêne entre dans le loquet. Cette porte se loquette, se ferme au loquet.

LOQUETER. v.a. 1re conj. Mettre en loques. Vieux mot.

LOQUETEUX, EUSE. adj. et s. (rad. *loque*). Pauvre, déchiré, dont les habits tombent en loques. C'était un pauvre *loqueteux* (Le Sage.)

* **LOQUETTE**. s. f. (dim. de *loque*). Pop. Petite pièce, petit morceau de quelque chose. Une loquette de viande.

— Techn. Petit rouleau de laine cardée et prête à être filée.

LOQUETTE. s. f. Bot. Nom donné à l'épillet des graminées.

LOQUEUX, EUSE. adj. Econ. rur. *Miel loqueux*. Miel provenant de ruches affectées de la loque.

LOQUIS. s. m. (pr. *lo-ki*). Bélat. Sorte de verroterie dont on se sert pour commercer avec les nègres sur les côtes d'Afrique. Les loquis sont des petits cylindres de verre de couleur.

LORAIRE. s. m. (du lat. *lorum*, courroie). Antiq. Esclave qui était chargé de châtier les autres esclaves.

LORANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la loranthe. || **LORANTHACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre loranthe.

LORANTHE. s. f. (ét. gr., λῶρον, lanière; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des loranthacées, établi pour environ deux cent cinquante espèces ligneuses ou sarmenteuses prenant généralement racine sur les arbres aux dépens desquels elles vivent à la manière du gui commun; quelques-unes cependant croissent en pleine terre et végètent d'elles-mêmes. Ce genre appartient aux régions tropicales et ne possède qu'une espèce européenne.

LORANTHÉ, ÉE, ou **LORANTHIDÉ, ÉE**. adj. Bot. Syn. de LORANTHACÉ.

LORAX. s. m. (pr. *lo-rakss*; ét. gr., λῶρον, lanière). Arachn. Genre d'acariens dont les caractères n'ont pas encore été déterminés.

LORCA. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province et à 80 kil. S.-O. de Murcie, sur la Sangonera; évêché. Commerce de laines; 53,000 h.

LORCEFÉ. s. m. Arg. Détention.

LORCHA. s. f. Sorte de navire chinois.

* **LORD**. s. m. pr. *lor*; ét. anglo-sax., *hlaford*, maître; de *hlaf*, pain et *ford*, donner). Titre honorifique donné en Angleterre aux nobles de naissance ou de création; on l'accorde aussi par courtoisie à tous les fils de ducs et de marquis, et aux fils aînés des comtes. Tout membre de la Chambre haute, tout pair d'Angleterre est lord. Le titre de lord est aussi attaché à certaines fonctions de l'Etat. Le lord-trésorier. Les lords-lieutenants. Les lords de l'amirauté. Le lord-grand juge. Le lord-chancelier. Le lord-avocat, etc. La Chambre des lords. Généralement devant un nom propre il n'est pas précédé de l'article. Lord Beaconsfield. Cependant Racine a écrit: Le *lord* Portland.

LORD-AVOCAT. s. m. Titre du principal magistrat de l'ordre judiciaire en Ecosse.

LORD-LIEUTENANCE. s. f. Fonction de lord-lieutenant.

LORD-LIEUTENANT. s. m. Officier anglais chargé de l'organisation de la milice d'un comté.

— Titre du gouverneur de l'Irlande.

* **LORD-MAIRE**. s.m. Gouverneur civil de la cité de Londres. Cette charge, qui date du XIIe siècle, jouit de prérogatives immenses. Le lord-maire est le premier juge de toutes les cours et de toutes les commissions de la Cité. Sous le rapport militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords-lieutenants des comtés. Dublin a aussi un lord-maire.

LORDOPS. s. m. (étym. gr., λορδός, courbe; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour dix-huit espèces brésiliennes.

LORDOSE. s. f. (du gr. λορδωσις, courbure). Pathol. Nom donné soit à la courbure des os en général, soit, en particulier, à la courbure vertébrale en avant.

LORD RAGLAN ou **RAGLAN**. s. m. Nom donné après la guerre de Crimée à une sorte de pardessus d'homme.

LORE. s. f. (du lat. *lorum*, courroie). Botan. Partie caulescente filamenteuse et aphylle des lichens filamenteux et des conferves.

— Entom. Pièce particulière qu'on observe dans la bouche de quelques insectes, et sur laquelle porte le menton.

LORÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un poisson dont les nageoires sont d'un autre émail que le corps.

LOREDANO (Leonardo). Doge de Venise, né en 1438, succéda à Ant. Barbarigo en 1501. Il fit la paix avec les Turcs et établit un *bailo* ou consul à Constantinople; il eut à soutenir la lutte contre la ligue de Cambrai, dirigée par Jules II et Louis XII. Loredano mourut en 1521.

— LOREDANO (Pietro). Né en 1484, fut élu doge en 1567, mourut en 1570.

— LOREDANO (Francesco). Fut doge en 1752.

LORÉE. s. f. ét. lat. *lorum*, courroie). Bot. Genre d'algues marines, qui habitent les mers européennes.

LORELEY. Astron. La 165e planète télescopique, découverte le 9 août 1876 par M. Peters.

LORENTÉE. s. f. (pron. *lo-ran-té*). Botan. Genre de composées vernoniacées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale. || Syn. de SANVITALIE.

LORENZETTI (Pietro). Peintre, travaillait de 1327 à 1355. Il imita la grâce et la noblesse du Giotto. On voit quelques-uns de ses tableaux à Sienne et à Florence.

LORENZO (San-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corte (Corse ; 500 hab.

— **LORENZO** (Sierra San-). Chaîne de montagnes d'Espagne, longue de 60 kil., dans la province de Logroño. On y trouve du fer, du plâtre, de la chaux.

— **LORENZO-MARQUEZ**. Fleuve d'Afrique, se jette dans la baie de Lagoa, appelée aussi baie *Lorenzo-Marquez*, formée par l'océan Indien.

LORET (Jean). Gazetier, né à Carentan, au commencement du XVII^e^ siècle, mort en 1665, se fit connaître surtout par une sorte de journal en vers de huit syllabes, qu'il commença en 1650. Cette gazette fut régulièrement imprimée, depuis 1655, sous le nom de *Muse historique*. Elle comprend 750 numéros et forme trois volumes in-folio.

LORETAN. s. m. Chevalier de l'ordre de Notre-Dame de Lorette.

LORETTE. s. f. Nom qu'on a donné à une certaine classe de courtisanes parisiennes, qui habitaient surtout le quartier de Notre-Dame de Lorette. Une élégante, une séduisante lorette. De jolies lorettes. Comme toutes ces femmes qui, du nom de l'église autour de laquelle elles se sont groupées, ont été nommées *lorettes*, elle demeura rue Fléchier. (B. de Balzac.) Il y avait peu de monde à Cannes, pas beaucoup à Nice, à ce qu'on m'a dit, mais beaucoup de *lorettes*. (Mérimée.)

LORETTE. Géogr. Ville de l'Italie, dans la prov. et à 16 kil. S. d'Ancône, près de l'embouchure du Musone ; 8,000 hab. Évêché. La *Santa Casa*, ou sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, est un lieu de pèlerinage célèbre.

— **LORETTE**. Comm. du cant. de Rive-de-Gier, arr. de St-Étienne (Loire) ; 1,300 hab.

LOREYA. s. m. (de *Lorey*, n. pr.). Bot. Genre de melastomacées miconiées, établi pour des espèces de la Guyane.

LORGES (Gui-Alphonse DE DURFORT DE DURAS, duc de). Maréchal de France, neveu de Turenne, était lieutenant général dans l'armée de son oncle, lorsque celui-ci fut tué en 1675. Il sauva l'armée par une habile retraite, qui lui valut le bâton de maréchal. Il commanda depuis en Allemagne avec distinction, et mourut en 1702.

LORGNA (Antonio-Maria). Mathématicien italien, né à Vérone, 1736-1796, colonel du génie, enseigna les mathématiques à Vérone. Ses nombreux travaux sur la salure et la phosphorescence des eaux de la mer, sur les nitrières artificielles, etc., le rendirent célèbre dans toute l'Europe.

LORGNADE. s. f. (rad. *lorgner*). Coup d'œil jeté à la dérobée, en tournant les yeux de côté. Elle ne voulut rien comprendre au nombre infini de *lorgnades* dont il l'attaqua d'abord. (Hamilton.)

De plus il vous supplie
De finir la *lorgnade*, et chercher aujourd'hui,
Avec vos airs puces, d'autres dupes que lui. (VOLT.)

LORGNE. adj. S'est dit pour Aveugle.

— Fig. A été employé pour Imbécile, sot.

LORGNE. s. f. Pop. Coup qu'on se donne à la tête. Se donner une lorgne.

LORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lorgner. S'emploie adjectiv. Elles étaient lorgnées par tous les jeunes gens. Comme elles étaient extrêmement jolies, elles étaient, à chaque pas, *lorgnées* par la foule des désœuvrés. (E. Sue.)

— Fig. Visé, convoité. Héritage lorgné par des collatéraux.

LORGNEMENT. s. m. Action de lorgner.

*** LORGNER**. v. a. 1^re^ conj. (ét. allem., *loren*, épier). Regarder en tournant les yeux de côté et comme à la dérobée. Lorgner quelqu'un, quelque chose. Je m'aperçois que Monca le vous *lorgne*, et je vois que vous répondez à ses minauderies. (Baron.)

En le jugeant, la reine et son conseil
Lorgnaient Robert et répandaient des larmes. (VOLTAIRE.)

— Absol. Trufaldin *lorgnait* exactement. (Molière.)

— Regarder avec une lorgnette ou avec un lorgnon. Lorgner une actrice, un acteur, une personne.

— Fig. *Lorgner une femme*. La regarder de manière à faire croire que l'on a du goût pour elle. On l'écouta, on se laissa *lorgner*, on répondit même. (Hamilt.) || *Lorgner une place, une charge, un héritage*. Avoir des vues sur une charge, sur un héritage ; les désirer.

Elle *lorgne* Carton, son insipide amant,
Qui se croit adorable et qui *lorgne* sa bourse. (DESTOUCHES.)

— **LORGNER**. v. n. Se disait autrefois pour Loucher.

— **SE LORGNER**. v. pron. S'observer l'un l'autre à la dérobée ou se regarder avec des lorgnettes.

*** LORGNERIE**. s. f. Fam. Affectation de lorgner. Elle se moque bien de ses lorgneries, des lorgneries d'un fat. Ses yeux lui disaient le reste, jusqu'à ce que le sommeil interrompît leur conversation ; car ces tendres truchements ne laissaient pas que de se fermer quelquefois au fort de leur *lorgnerie*. (Hamilt.) Discours flatteurs, regards, gestes et *lorgneries*. (Campistron.) Les *lorgneries* d'un fat ne sont jamais compromettantes. (A. Dumas.)

*** LORGNETTE**. s. f. (rad. *lorgner*). Petite lunette d'approche dont on se sert pour voir les objets peu éloignés. Lorgnette de spectacle. Lorgnette achromatique. Je ne fus pas longtemps à regretter de n'avoir pas eu assez d'usage du monde pour m'être muni d'une *lorgnette*, avant d'entrer au spectacle. (Mirv.

— Autrefois, Petite lunette d'approche au moyen de laquelle on pouvait voir d'un côté différent de celui vers lequel on était tourné.

— Nom donné à certains éventails munis d'une petite ouverture garnie d'un verre qui permettait aux dames de voir sans être vues.

— Fig. Tendance à exagérer l'importance des choses. Votre *lorgnette* grossit beaucoup les objets. (H. de Balzac.)

*** LORGNEUR, EUSE**. s. Fam. Celui, celle qui lorgne. Pour la éclairer, j'examinai scrupuleusement les *lorgneurs*. (Mirv.)

— Adjectiv. Dieu vous conserve vos deux yeux qui ont été tant *lorgneurs* et tant lorgnés ! (Voltaire.

*** LORGNON**. s. m. (radic *lorgner*). Optiq. Lentil e qu'on tient à la main par une queue en métal, écaille, corne, etc., laquelle fait partie du cercle où le verre est serti. Le lorgnon s'applique devant un œil, tandis qu'on tient l'autre fermé.

LORGUES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Draguignan, Var, sur l'Argens. Huiles, eaux-de-vie, draps ; 4,300 hab.

LORI. s. m. Mamm. V. LORIS.

— Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs, détaché des perroquets. || *Lori-perruche*. Genre qui tient le milieu entre les loris et les perruches.

LORIA (Roger de). Amiral italien, né à Loria (Basilicate), vers 1250, mort en 1305, servit Pierre III, roi d'Aragon, qui le nomma amiral de ses flottes, après le massacre des *Vêpres siciliennes*, 1282. Roger de Loria battit plusieurs fois les vaisseaux de Charles d'Anjou, soumit une partie des Calabres, s'empara de Tarente, 1285, mais fut forcé d'aller défendre la Catalogne contre les Français. Il fit ensuite la guerre aux infidèles sur les côtes de l'Archipel ; fit proclamer roi de Sicile don Frédéric, frère du roi d'Aragon ; mais, irrité des cruautés de ce prince, le combattit jusqu'à la paix de Calatabellota, 1302.

LORICAIRE. adj. 2 g. (du lat. *lorum*, courroie). Hist. nat. Qui ressemble à une lanière. L'éponge loricaire, dont les rameaux sont lisses et étroits comme des lanières. Le fucus loricaire, dont la fronde dichotome ressemble à un paquet de cordes ou de courroies.

— **LORICAIRE**. s. f. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, famille des silurodes, établi pour deux petites espèces ayant des plaques osseuses sur la tête et sur le corps, et trouvées le long des côtes de la Guyane.

— Polyp. Syn. de GEMELLAIRE.

LORICATE. adj. 2 g. (ét. lat., *loricatus* ; fait de *lorica*, cuirasse). Cuirassé, couvert, armé d'une cuirasse. Statue loricate.

LORICÈRE. s. f. (étym. gr., λῶρος, lanière ; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des patellimanes, établi pour une espèce répandue dans toute l'Europe et habitant dans les bois ou l'eau à séjourné quelque temps.

LORICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *lorum*, courroie). Polyp. Se dit d'un polypier qui est très rameux et qui a des ramifications longues et grêles.

LORIDIN, INE. adj. Mamm. Qui se rapporte au loris. || LORIDINS. s. m. pl. Famille de quadrumanes comprenant plusieurs genres.

LORIENT. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Morbihan, à 57 kilom. N.-O. de Vannes, au confluent du Scorf et du Blavet, au fond de la baie de Saint-Louis. Ville forte, port vaste et sûr, rade excellente. L'un des cinq grands ports de guerre français, le premier comme port de construction. Commerce très actif de sardines ; fourniture de la marine, fers, cire, miel. Ville fondée par la compagnie des Indes, que créa Louis XIV en 1664, devint surtout florissante au XVIII^e^ siècle ; 37,800 hab.

LORIENTAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Lorient.

— adj. Qui a rapport à Lorient ou à ses habitants.

LORIFOLIÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *lorum*, courroie ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles très longues et semblables à des courroies.

LORILLART. s. m. (pr. *lo-ri-llar*, *ll* mouillé). Art milit. Genre de lance ou de javelot dont on se servait au moyen âge.

LORIOL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Valence (Drôme), sur la Drôme ; 3,500 hab.

*** LORIOT**. s. m. (pr. *lo-ri-ò* ; du lat. *aureolus*, qui est de la couleur d'or). Ornith. Genre de passereaux dans le quel on avait compris les cassiques, les troupiales et les carouges, et dont on a fait depuis un genre à part comprenant une dizaine d'espèces de toutes les parties du monde, excepte du nouveau continent. Les loriots ont quelques rapports avec les merles. Ils en diffèrent cependant par la faiblesse du bec, la rectitude de la mandibule inférieure, non entaillée, et la longueur des tarses. Leurs mœurs d'ailleurs ne sont pas les mêmes. Ils ne passent jamais l'année entière dans la même contrée, tandis que les merles sont des oiseaux généralement sédentaires. Les loriots vivent particulièrement sur les lisières des grands bois et fréquentent le bord des eaux. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes. Ils affectionnent beaucoup les figues et les cerises. L'espèce commune en France est le loriot d'Europe. Cet oiseau, par l'élégance de ses formes, par le brillant de ses couleurs, est un des plus beaux d'Europe. Sa grosseur est à peu près celle du merle. Tout son plumage est d'un beau jaune à la tête, au dos, à la gorge, à la poitrine, au croupion ; l'abdomen est d'un vert jaunâtre. De chaque côté de la tête est une tache noire. Les ailes et la queue sont noirâtres, tachetées de jaune, le bec est de couleur incarnate. Le loriot arrive en Europe vers le milieu du printemps, et nous quitte en automne. Le loriot couliavan. Le loriot bicolore. Le loriot à masque noir. Le loriot à ventre blanc. Le loriot verdâtre. Le *loriot* siffle, l'hirondelle gazouille. (Chateaub.)

— Les anciens assignaient à cet oiseau des propriétés merveilleuses. A Rome, on croyait qu'il suffisait de regarder un loriot pour se guérir de la jaunisse. A Athènes, au contraire, on s'imaginait que la vue de cet oiseau donnait la jaunisse.

— *Compère-loriot*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Techn. Baquet de boulanger dans lequel on lave l'écouvillon, après avoir nettoyé le four.

LORIPE. s. f. (ét. lat., *lorum*, courroie ; *pes*, pied). Moll. Syn. de LORIPÈDE.

LORIPÈDE. s. m. (étym., V. LORIPE). Moll. Genre proposé pour un mollusque bivalve rattaché au genre lucine.

LORIQUE. s. f. (du lat. *lorica*, cuirasse). Bot. Pellicule, ordinairement lisse et ecailleuse, qui garnit la surface extérieure de la graine. || Membrane extérieure de l'ovule.

LORIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une graine recouverte d'une lorique.

— Entom. Se dit du femur d'un insecte, quand son disque est couvert d'une double série de lignes obliques, simulant une cotte de mailles.

— Zool. Qui a le corps couvert de plaques osseuses en forme de cuirasse.

LORIQUET (Jean-Nicolas). Jésuite et écrivain français, né à Epernay, 1767-1845, entra dans les ordres, fut chargé par les jésuites de fonder une maison d'éducation à Saint-Acheul, près d'Amiens. Cet établissement fut très célèbre pendant la Restauration jusqu'en 1828. On doit au Père Loriquet un très grand nombre de livres d'éducation et surtout une *Histoire de France à l'usage de la jeunesse* qui a fait beaucoup de bruit.

LORIS. s. m. (pr. *lo-ri*). Mamm. Petit mammifère de l'île de Ceylan, qui appartient à la famille des lémuriens, et dont on a fait le type d'un genre distinct. Ces animaux ressemblent aux makis par leurs formes générales, mais ils ont les proportions plus grêles. Ils sont à peu près de la taille de l'écureuil commun. Leur poil est doux, fin, d'une apparence laineuse et d'une couleur roussâtre. Le loris a la démarche lente ; il est nocturne et ne sort que le soir ou la nuit pour aller à la recherche des œufs, des insectes et des fruits dont il fait sa nourriture.

— Ch. de fer. Voiture dans laquelle les ouvriers transportent leurs outils.

LORMAN. s. m. Crust. Nom vulgaire du homard dans les départements méridionaux.

LORMERIE. s. f. (étym. inconnue). Techn. Nom de petits ouvrages de fer que forgent et fabriquent les cloutiers, les éperonniers et les selliers. Peu usité aujourd'hui.

— Désignait le Corps de métier qui fabriquait tout ce qui concernait le harnachement, moins les selles.

LORMES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Clamecy (Nièvre). Exploitation de pierres de taille, briqueteries ; 3,200 hab.

LORMIER, ÈRE. adj. Anc. technol. Qui a rapport à la lormerie.

— **LORMIER**. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de lormerie.

LORMONT. Géogr. Comm. du cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux (Gironde), sur la Garonne ; 2,900 hab.

LORMUSE. s. f. Erpét. Nom vulgaire du lézard gris, dans le midi de la France.

LOROGLOSSE. s. m. (étym. gr., λῶρος, lanière ; γλῶσσα, langue). Bot. Syn. d'ACERAS.

LOROUX-BOTTEREAU (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nantes (Loire-Inférieure). Vins, bestiaux ; 4,000 hab.

LORPIDON. s. f. Injure autrefois appliquée aux vieilles femmes. Vous avez menti, *lorpidon*, sorcière, cabas enfumé ! (Compl. de l'Acad.)

LORQUIN. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Sarrebourg (Lorraine) ; 1,500 hab.

LORRAIN, AINE. adj. Qui habite la Lorraine, qui appartient à la Lorraine. Peuple lorrain. Coutumes lorraines. Le patois *lorrain* est antérieur à la langue latine, et bien loin de lui avoir fait des emprunts, il l'a enrichie d'un grand nombre de locutions. (A. Hugo.)

— *Cheval lorrain*. Se dit d'un cheval appartenant à une race de la Lorraine. Cette race a joui autrefois d'une grande réputation.

— Substantiv. Un Lorrain. Une Lorraine. La vocati on militaire du Lorrain éclate partout. (Michelet.)

— Loc. prov. *Lorrain vilain, traître à son Dieu et à son prochain*. Se disait, au temps de la Ligue, des princes de la maison de Guise et de leurs partisans. || Se dit encore aujourd'hui par dénigrement des Lorrains en général.

— **LORRAIN**. s. m. Anc. métrol. Petite monnaie de billon des princes ducs de Lorraine.

LORRAIN. Géogr. Ville de l'arr. de Saint-Pierre (Martinique) ; 7,100 hab.

LORRAIN (Le). V. GELÉE (Claude).

LORRAINE (Royaume de). Géogr. Royaume formé à la mort de Lothaire Ier, en 855, pour son second fils Lothaire II. Il comprenait le pays situé entre la mer du Nord, depuis la bouche septentrionale du Rhin, jusqu'à la bouche occidentale de l'Escaut au N., l'Escaut et la Meuse à l'O., le Rhône au S., les Alpes, le Jura et le Rhin à l'E. A la mort de Charles le Gros, la Lorraine échut à Zwentibold, fils d'Arnoul, roi de Germanie, en 895 ; puis la Lorraine fut disputée par les maîtres de l'Allemagne et de la France ; elle finit par être divisée en deux duchés.

— **LORRAINE** (Duché de Basse-), ou *de Lothier*. Partie septentrionale du royaume de Lorraine, au N. de la Moselle ; il appartint d'abord à Charles, frère du roi de France Lothaire. Au commencement du XII^e^ siècle, il passa aux ducs de Brabant.

— **LORRAINE** (Duché de Haute-). Partie méridionale du royaume de Lorraine, au S. de la Moselle, comprenait, outre la Lorraine propre, l'Alsace, le Luxembourg et le territoire de Trèves. Il appartint d'abord à Frédéric, comte de Bar, et a sa famille jusqu'en 1032. L'empereur Henri III le donna à un seigneur d'Alsace nommé Gérard, tige de la maison de Lorraine, qui règne aujourd'hui en Autriche. Les empereurs se réservèrent cependant les villes de Metz, Toul et Verdun, qui devinrent villes libres impériales. Henri II, roi de France, s'empara des Trois-Évêchés en 1552. Louis XIII occupa tout le pays en 1632, et ce fut seulement Leopold Ier, qui le recouvra au traité de Ryswick, en 1697. En 1735, le duché fut donné à Stanislas Leczinski, roi de Pologne, et réuni à la France à sa mort, en 1766.

— **LORRAINE**. Ancienne province de France, qui formait le grand gouvernement de Lorraine-et-Barrois, capitale Nancy ; le petit gouvernement de Metz et Verdun, capitale Metz ; et le petit gouvernement de Toul, capitale Toul. V. ALSACE-LORRAINE.

LORRAINE (Maison de). Une des plus anciennes et des plus illustres maisons souveraines de l'Europe ; elle a eu pour chef Gérard, issu des ducs d'Alsace, qui fut nommé duc héréditaire de Haute-Lorraine en 1048 par l'empereur Henri III. Cette maison posséda la Lorraine pendant plus de 700 ans, et produisit un grand nombre de princes distingués. Elle subsiste encore aujourd'hui et règne sur l'empire d'Autriche, par le mariage de François III, duc de Lorraine, avec Marie-Thérèse en 1745. La maison de Lorraine était partagée en un très grand nombre de branches, dont les principales sont celles de Vaudemont, de Mercœur, de Guise, de Joyeuse, de Chevreuse, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf, d'Harcourt. Elle s'est alliée avec toutes les maisons souveraines de l'Europe, notamment avec celles de France et d'Écosse.

LORRÉ, ÉE. adj. Blas. V. LORÉ.

LORREZ-LE-ROCAGE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne) ; 900 hab.

LORRIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montargis (Loiret) ; 2,200 hab.

— Loc. prov. *Il est de Lorris, où les battus payent l'amende*. Se disait en parlant d'une dupe. || *Greffier de Lorris*. Greffier pour rire, greffier sans besogne.

LORRIS (Guillaume de). V. GUILLAUME.

LORROISE. s. f. Anc. art milit. Genre de hache dont on se servait au moyen âge.

LORRY (Paul-Charles-Jurisconsulte distingué, né à Paris, 1719-1766, fut professeur à la faculté de droit de cette ville ; on lui doit divers ouvrages parmi lesquels on remarque l'*Essai sur le mariage en sa qualité de contrat et de sacrement*. || LORRY (Anne-Charles-Médecin, frère du précédent, né à Crosne (Seine-et-Oise), 1726-1783 ; il donna des soins à Louis XV lors de sa dernière maladie. Parmi ses ouvrages on cite : *Essai sur l'usage des aliments* ; *De Melancholia et Morbis melancholicis* ; *Tractatus de morbis cutaneis* ; etc.

*** LORS**. adv. de temps. (pr. *lor* ; on ne fait sentir l's que quand *lors* est joint à *que* dans *lorsque* ; par contract. du lat. *illa hora*, cette heure). Au temps, à l'heure, au moment dont on parle. S'est employé pour *alors* et a conservé cet emploi dans le style familier. Maurice à quelque espoir se laissant *lors* flatter. (Corn.) Je suis un peu plus éloigné de vous que je ne l'étais *lors*. (Rac.) Vous aviez *lors* la panse un peu moins pleine. (La Fontaine.)

Oh ! combien *lors* aura de veuves
La gent qui porte le turban ! (MALHERBE.)

Lors le richard, en larmoyant, lui dit :
« Je pleure, hélas ! pour ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort par Judith » (RACINE.)

Vœux, serments et regards, transports, ravissements,
Tout par ce couple heureux fut *lors* mis en usage.
(LA FONTAINE.)

A la vertu, par la force asservie,
Lors vos plaisirs borneront votre envie. (Voltaire.)

— Dans le style or linaire n'est plus employé que précédé ou suivi de certaines prépositions.

— *Depuis lors.* Se disait autrefois pour Depuis ce temps.

Elle l'ouvrit (la boîte) ; et la terre en vit naître,
Dans un instant, tous les fléaux divers,
Qui depuis *lors* inondent l'univers. (J.-B. Rousseau.)

— *Des lors.* Dès ce temps-là. Des lors je ne l'aimais pas.

— Comme conséquence d'une chose, de là, dès là. Nous nous apercûmes qu'il fréquentait cette maison, dès lors il nous devint suspect.

— *Pour lors.* En ce temps-là. Pour lors il m'était impossible de l'acheter, puisque je n'avais pas d'argent. Thalès s'en alla en Egypte, où les sciences florissaient pour *lors*. (Fénel.) Ce qui ne nous paraît pas de conséquence pouvait l'être pour *lors*. (Montesq.)

— En ce cas-là. Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle : il a pour *lors* un caractère original et immitable. (La Bruyère.

— *Des lors de.* Loc. prépos. S'est dit pour A partir du moment de. Les gages dus des *lors* de l'ordonnance de 1666. (Racine.)

— *Des lors que.* loc. conj. Du moment que.

Des *lors* que son démon commence à s'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter.
(Boileau.)

— Puisque. Des lors qu'il a accepté, il ne serait pas convenable de refuser ses services.

— *Lors de.* loc. prépos. Au moment de ; dans le temps de. Lors de son arrivée en France. Lors de son mariage. Lors de son avènement au trône. *Lors* d'une révolution, tout paraît changer, mais ce sont les mêmes passions, sous d'autres noms et d'autres hommes. (Boiste.) Certes, il nous est impossible aujourd'hui de comprendre le charme que le Coran exerça *lors* de son apparition. (E. Renan.)

* **LORSQUE**. conj. (pr. *lorss-que* ; on élide l'*e* devant *il, elle, on, un, une*). Quand ; dans le temps que. Lorsque je vous ai rencontré. Lorsque j'irai à la campagne. Lorsqu'il vient ici. Lorsqu'on agit de la sorte. Lorsque Alexandre pénétra dans l'Asie. Les peuples ne sont libres que *lorsqu'*ils ne sont pas dupes. (Guizot.) La femme n'est séduite que *lorsqu'*elle veut l'être. (Le P. Ventura.)

Et le moindre entretien de la beauté qu'on aime,
*Lorsqu'*il est défendu, devient grâce suprême
(Molière.)

— *Lors* est quelquefois séparé de *que* par un autre mot. C'est un homme qui a le secret de plaire, *lors* même *qu'*il contredit. (Acad. *Lors* donc *que* vous viendrez. (Fléchier.) || *Lors même que*. Même au moment où. Il avait le secret de plaire, lors même qu'il contredisait. La fortune nous joue *lors* même qu'elle nous est libérale. (Bossuet. || Même si ; quand même. Lors même que vous auriez dit la vérité.

— S'est dit pour *où*, corrélatif de *temps*.

Ils regrettent le temps, à leur grand cœur si doux,
Lorsque assurés de vaincre, ils combattaient sous vous.
(Racine.)

LORULE. s. m. (du lat. *lorum*, courroie). Bot. Nom donné au talle des lichens filamenteux ou rameux.

LORUM s. m. pr. *lo-rom* ; mot latin signifiant *courroie*. Ornith. Bande dépouillée de plumes ou colorée qui, chez certains oiseaux, s'étend de chaque côté, depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

* **LOS**. s. m. (du lat. *laus*, louange, éloge). Vieux mot qui signifie Gloire, louange. Attribuant au rang le *los* qui appartenait au mérite. (Montaig.) Tous renonçaient au *los* des belles actions. (La Font.)

Si gentilhomme fut onc
Digne d'éternelle mémoire,
Par vos vertus vous le serez,
Et votre *los* rehaussierez
Par votre docte et sainte Histoire. (Malherbe.)
Peuple maudit et malheureuse race,
Que votre *los* fait dessécher d'ennui.
(J.-B. Rousseau.)
Los aux dames !
Au roi *los* !
Vois les flammes
Du champ clos !
(V. Hugo.)

— Anc. jurispr. Gré, volonté, avis, consentement. Avoir son los et choix.

— Anc. métrol. Mesure pour les liquides, appelée aussi *lot*.

* **LOSANGE**. s. m. (et. inconnue). Géom. Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux sans que ses angles soient droits. Diamant taillé en losange. || Quelques-uns n'appellent losange que la figure ou la diagonale qui joint les deux angles obtus est égale aux côtés du losange, mais la dénomination générale est plus usitée.

— Par extens. Assemblage de lignes qui imite plus ou moins la figure d'un losange. La nue se déchire et l'éclair trace un rapide *losange* de feu. (Chateaub.)

— Anc. techn. Nom qu'on donnait aux verres qui garnissaient un châssis, quelles que fussent leurs formes, parce que primitivement tous ces verres étaient coupés en losange.

— Bijout. *Losanges* ou *plats*. Facettes qui viennent à la suite des dentelles et qui s'y trouvent conjointes, dans la taille des pierres fines.

— **Losange**. s. m. d'après l'Académie et d'après les auteurs d'ouvrages héraldiques. Blas. Meuble de l'écu qui diffère de la fusée, en ce que celle-ci est plus resserrée au milieu et moins aiguë aux bouts. Elle diffère des macles et des rustres en ce que les losanges sont pleines, au lieu que les macles sont entièrement à jour, et les rustres percées en rond.

— **Losange**. s. f. Mus. Dans le plain-chant, Note en forme de losange qui vaut la moitié de la carrée.

— *En losange*. loc. adverb. Carreaux découpés en losange. D'après les règles du blason, les filles portent l'écu de leurs armoiries en *losange*. (Acad.)

— Par extens. Le premier président Harlay était un petit homme à visage en *losange*. (St-Simon.)

— Adjectiv. Terme de gravure en taille douce. Figures plus ou moins losanges. Gravure losange.

LOSANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Losanger. S'emploi. adjectiv. Le sol était *losangé* de l'ombre de ces milliers de petits miroirs. L. Gozlan.

— Blas. Se dit de l'écu quand il a la forme d'un losange. || Se dit aussi d'un écu couvert tout entier de losanges, ou des pièces qui sont garnies de cette manière. Crayon porte losangé de gueules et d'or.

LOSANGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g*. *Nous losangeons. Je losangeais. Nous losangeâmes*, etc. Distribuer en losange.

LOSANGIQUE. adj. Qui a la forme d'un losange.

LOSE. s. f. Pierre plate qui sert à couvrir les maisons en Savoie et en Piémont. On écrit aussi *lause*.

LOSERON s. m. Ouvrier couvreur qui emploie les loses.

LOSET. s. m. Moll. Coquille qui paraît appartenir au genre fuseau.

LOSS (Iles de). Géogr. Iles situées près de la côte de Sierra-Leone, à l'O. de l'Afrique ; elles appartiennent aux Anglais.

LOSSAN ou **LOSSON**. s. m. Entom. Un des noms du charançon du blé.

LOSSE. s. f. Techn. Outil de fer acéré et tranchant, fait en demi-cône, coupé du haut en bas dans l'axe et concave en dedans. Il s'emmanche comme une vrille, et sert à percer les bondes des barriques, etc.

— Mar. V. **lousseau**.

* **LOT**. s. m. (pr. *lô* ; du flam. *lot*, sort). Portion d'un tout qui est partagé entre plusieurs personnes. On l'emploie surtout en matière de succession. Faire des lots. Choisir les lots. Tirer les lots au sort. La formation, la composition des lots. Égaliser les lots. Tirer les lots. Ils assignèrent à la tribu de Juda le premier *lot*. (Boss.) La chose ainsi réglée, on composa trois *lots*. (La Font.)

— Ce qui échoit dans une loterie à chacun des billets gagnants. Il a gagné le gros lot. Il lui est échu un lot de dix mille francs. Le gros *lot* tomba à un garde du roi de la compagnie de Lorge. (St-Sim.)

— Fig. Qui peut dire pourquoi quelques-uns ont le gros *lot*, ou quelques autres la faveur des grands ? (La Bruy.) Le gros *lot* d'un bonheur continu n'a été gagné par personne. (Volt.)

Le bel esprit, au siècle de Marot,
Des dons du ciel passait pour le gros *lot*.
(Mme Deshoulières.)

— Fig. Destinée, sort, partage. La misère est mon lot. Mon lot est d'être malheureux, persécuté. La douleur est devenue son lot. Travailler est le *lot* et l'honneur d'un mortel. (Voltaire.)

Des gens d'esprit souvent la folie est le *lot*,
Et parfois la sagesse est la vertu du sot.
(J.-B. Rousseau.)

— Partie de marchandises. Acheter un lot de soieries dans une vente. Je vous réserverai ce lot.

— Anc. métrol. Mesure de liquide qui contenait le quadruple de la pinte de Paris. J'ai vu un seigneur qui ne buvait guère moins de cinq *lots* de vin. (Montaigne.)

— Bours. Nom d'un papier-monnaie russe.

LOT. Géogr. Affluent de droite de la Garonne, prend sa source un peu au N. du mont Lozère, coule vers l'O. par Mende, Espalion, Entraygues, Cahors, Villeneuve-d'Agen, Aiguillon, et finit après un cours de 440 kil., navigable depuis Entraygues. Il traverse les départements de l'Aveyron, du Lot et de Lot-et-Garonne, et reçoit à droite la Truyère ou Truyère.

— **Lot**. Département du S. de la France, formé du Quercy, partie de la Guyenne. Superficie, 521,175 hectares ; population, 280,300 hab. Il est composé d'un plateau élevé, couvert de montagnes au N. E., de collines au centre et au S.-O. Ses trois vallées principales sont celles du Lot, du Célé et de la Dordogne. Il a 252,000 hectares de terres de labour, 93,000 hectares de bois, 66,000 de landes, 55,000 de vignes, 30,000 de châtaigneraies, 25,000 de prés. Les productions principales sont les châtaignes, les noix, les grains, les vins, le tabac, le chanvre. Le chef-lieu est Cahors. Il a 3 arrondissements : Cahors, Figeac et Gourdon, 29 cantons et 323 communes. Il comprend l'evêché de Cahors, dépend de la cour d'appel d'Agen, de l'académie de Toulouse et du 17e corps d'armée (Toulouse).

— **Lot-et-Garonne**. Département du S. O. de la France, formé de l'Agenois et d'une faible portion du Condomois. Superficie, 535,395 hectares ; population, 312,200 hab. Son territoire est une haute plaine traversée par des vallées ouvertes et riches, celles de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron. Entre les vallées sont des plateaux couverts de vignes. Les productions principales sont les vins, les grains, le tabac, le chanvre, les châtaignes, les fruits (prunes d'Agen). Le chef-lieu est Agen. Le département renferme quatre arrondissements : Agen, Marmande, Nérac et Villeneuve-sur-Lot ; 35 cantons et 326 communes. Il comprend l'evêché d'Agen, dépend de la cour d'appel d'Agen, de l'académie de Bordeaux et du 18e corps d'armée (Bordeaux).

LOTA. s. m. Petit vase de terre ou de cuivre, à large base et à col étroit, en usage dans l'Inde anglaise.

LOTALITE et **LOTALATITE**. s. m. Miner. Espèce de minéral peu connu, trouvé dans la Finlande.

LOTE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lotus. || **Lotées**. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, qui a pour type le genre lotus.

* **LOTERIE**. s. f. (rad. *lot*). Jeu de hasard où l'on fait des mises, pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros. Celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un lot, à la propriété d'un objet. Mettre une maison, une terre, une montre, un fusil, un tableau, un livre en loterie. Ouvrir, fermer une loterie. Mettre, gagner à une loterie, à la loterie. L'usage des loteries était connu et pratiqué des Romains. Il nous est venu d'Italie, et après plusieurs essais infructueux, les loteries s'introduisirent en France sous le ministère de Mazarin. Etablir, créer une loterie. Loterie clandestine. Bureau de loterie. Billet de loterie. Tirer la loterie. Le grand art du faiseur de *loterie* est de présenter de grosses sommes avec de très petites probabilités. (Bull.) La *loterie* est le plus court chemin de la misère à la richesse. (E. About.)

— Particulièrement, Espèce de banque établie par quelques gouvernements, dans laquelle des particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables. En France, un arrêt du conseil d'Etat du 30 juin 1776 supprima toutes les loteries particulières qui existaient alors sous différents noms, et en créa une nouvelle sous la dénomination de *loterie royale de France*. Il n'y eut d'abord qu'une seule loterie en France, à Paris. Puis s'établirent depuis 1820 celles de Bordeaux, de Strasbourg, de Lille et de Lyon. Pour mettre un terme aux abus de cette institution immorale, qui donnait à l'Etat un revenu de plus de 20,000,000 de francs, on commença par la supprimer dans vingt-huit départements et elle a été définitivement abolie à partir du 1er janvier 1836. La *loterie* est un piège tendu au peuple. (B. Constant.)

— *Gagner un extrait, un ambe, un terne, un quaterne à la loterie*. Avoir dans son billet un, deux, trois, quatre des numéros sortis de la roue, au tirage de la loterie.

— Jeu de société qui permet de distribuer, sous forme de loterie, de petits cadeaux aux personnes présentes et surtout aux dames.

— Jeu de cartes dont les règles et les termes sont analogues à ceux de la loterie proprement dite.

— Fig. Affaire de hasard. Le mariage est une loterie ; chacun croit y prendre le gros lot. La vie est une *loterie* dont le vice offre les plus mauvaises, et la vertu les plus heureuses combinaisons. (Boiste.) Les grands prétendent vous acheter, non par un lot, mais par un billet de *loterie*. (Chamfort.) Les biens et les maux sont une *loterie* où chacun sans distinction peut tirer un billet blanc ou noir. (J. de Maistre.) Le suffrage universel est à nos yeux une vraie *loterie*. (Proudhon.) De toutes les *loteries* lucrieuses qui troublent le cœur de l'homme, la plus noble, certainement, était la chasse aux chamois. (Michelet.)

Ce monde-ci n'est qu'une *loterie*
De biens, de rangs, de dignités, de droits,
Brigués sans titre et répandus sans choix. (Volt.)

— Fam. *C'est un terne à la loterie*. C'est un avantage, un bien que le hasard seul procure.

LOTH. s. m. Métrol. Subdivision de la livre ; poids qui était employé en Allemagne. 32 loths valaient une livre.

LOTH. Hist. s. Neveu d'Abraham, vint s'établir à Sodome. Lorsque Dieu voulut détruire cette ville, Loth fut sauvé par deux anges qu'il avait protégés ; mais sa femme, ayant regardé derrière elle, malgré la recommandation des anges, fut changée en statue de sel. Ses deux filles, croyant qu'il ne restait plus que leur famille sur la terre, l'enivrèrent et eurent avec lui un commerce incestueux, d'où naquirent les Ammonites et les Moabites.

— **Loth** (Johann-Karl), en italien *Carlo Lotti*. Peintre, né à Munich, 1632-1698, fut l'un des brillants élèves de l'école vénitienne. Il imita Michel-Ange, le Caravage, le Guerchin, et occupe un rang distingué parmi les peintres qui ont cherché à copier exactement la nature. Il fut le peintre de Léopold Ier.

LOTHAIRE Ier. Empereur d'Occident, né en 795, fils aîné de Louis le Débonnaire, fut associé à l'empire dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, 817 ; en 829, la constitution d'Aix-la-Chapelle fut modifiée en faveur de son jeune frère Charles. Lothaire détrôna son père en 830 ; puis, fut abandonné par ses frères, et ne conserva que l'Italie. Dans une seconde révolte, les trois frères réconciliés détrônèrent une seconde fois l'empereur, 833 ; Lothaire consentit, en 839, à la diète de Worms, au partage de l'empire avec le jeune Charles. A la mort de Louis le Débonnaire, 840, Lothaire voulut conserver l'unité de l'empire ; ses frères Charles et Louis protestèrent. La bataille de Fontanet décida la question, 841, et Lothaire vaincu dut accepter les conditions du traité de Verdun, 843. Il eut, avec le titre d'empereur, l'Italie et la longue bande de terre, de la mer du Nord à la Méditerranée, comprise entre l'Ems, le Rhin, l'Aar, les Alpes, à l'E. ; le Rhône, la Saône, la Meuse jusqu'à Mezières, l'Escaut, à l'O., sauf le territoire de Mayence, Spire et Worms. Lothaire abdiqua, se retira dans l'abbaye de Prum, où il mourut, 855, après avoir partagé ses Etats entre ses trois fils. || **Lothaire II**. Second fils du précédent, né vers 825, eut, en 852, le pays qui prit des lors le nom de *Lotharii regnum*, d'où Lorraine. Il eut à se défendre contre l'ambition de Louis le Germanique, son oncle, et contre son frère Louis II. Il répudia sa femme Teuberge pour épouser Walrade, 862. Ce fut une cause de troubles ; Lothaire fut excommunié par le pape Nicolas Ier. Il se rendit en Italie dans l'espoir de gagner Adrien II ; mais, à son retour, il mourut d'une épidémie à Plaisance, 869.

— **Lothaire**. Empereur d'Allemagne, né en 1075, fils du comte de Supplenbourg, reçut de Henri V le duché de Saxe, en 1106. Mais il fut bientôt au nombre de ses ennemis les plus redoutables et contribua plus que tout autre à amener le concordat de Worms. A la mort de ce prince, 1125, il fut élu empereur, malgré l'opposition de Frédéric de Souabe et de Conrad de Franconie, neveux de Henri V. Il se donna l'appui de Henri le Superbe, duc de Bavière, qui reçut la main de sa fille et le duché de Saxe. Il soutint Innocent II contre l'antipape Anaclet ; reçut la couronne impériale à Rome, 1133, mais ne put complétement triompher du roi de Naples Roger II. Il mourut en revenant en Allemagne, 1137.

— **Lothaire**. Roi de France, né en 941, succéda à son père Louis IV en 954. Il vécut plusieurs années assez tranquille, sous la direction de sa mère Gerberge. Sous Otton II, il intervint dans les affaires de Lorraine, prit Aix-la-Chapelle, 978, et eut à repousser une invasion des Allemands qui pénétrèrent jusqu'à Paris ; il les battit au passage de l'Aisne. La Lorraine fut concédée comme fief de l'Empire à son frère Charles. Hugues Capet, duc de France, était déjà roi de fait. Il mourut en 986.

— **Lothaire**. Roi d'Italie, fils de Hugues de Provence, succéda à son père en 945. Mais Bérenger, marquis d'Ivrée, s'empara du pouvoir et le fit probablement périr en 950.

Lothian. Géogr. Ancien pays d'Écosse, divisé aujourd'hui en trois comtés : East-Lothian ou Haddington, West-Lothian ou Linlithgow, et Mid-Lothian ou Edimbourg.

LOTI, IE. part. pass. du v. Lotir. S'emploie adjectiv. Divisé, partagé par lots. Héritage loti pour être partagé entre des héritiers, pour être vendu en détail à divers acheteurs.

— A qui il est échu un lot. Si l'on envoie ce lot-là chez M. le rapporteur, sa femme ne sera pas la plus mal *lotie*. (Dancourt.)

— Fig. et fam. *Bien loti*. Qui a été favorisé par le sort, de quelque manière que ce soit. Elle a fait un bon mariage, elle est bien *lotie*. (Acad.)

Je ne voudrais pour aucune de vous,
Qui vous vantez d'être si bien *lotie*,
Avoir troqué de galant ni d'époux. (La Fontaine.)

— Fig. et iron. *Le voilà bien loti !* Se dit de quelqu'un qui a fait un mauvais choix, qui est trompé dans ses espérances ou lésé de quelque manière que ce soit. La voilà bien *lotie* ! (Molière.)

* **LOTIER**. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses papilionacées. Les lotiers sont le plus souvent des herbes annuelles ou vivaces, rarement des arbustes, dont on connaît maintenant plus de cin-

a, lotier corniculé ; *b*, fleur ; *c*, fruit.

quante espèces, la plupart indigènes des contrées tempérées de l'ancien continent. Lotier siliqueux. Lotier carré. Lotier comestible. Lotier conjugué. Lotier corniculé. Lotier de Saint-

Jacques. || *Lotier aquatique* ou *faux lotier*. Nom vulgaire de la glinole lotonde. || *Lotier blanc, lotier à feuilles de frêne*. L'azedarach. || *Lotier corniculé*. Le lotier commun. || *Lotier d'Égypte*. Espèce de nymphéa. || *Faux lotier*. Nom vulgaire du plaquemnier. || *Lotier des lotophages*. Jujubier des lotophages. || *Lotier de Mauritanie*. Espèce de bugrane. || *Lotier odorant*. Espèce du genre nénuphar. || *Lotier rouge*. Le lotus tétragonolobe. || *Lotier à quatre feuilles*. Nom vulgaire de l'anthyllide tétraphylle.

LOTIER, s. m. Pêch. Pêcheur qui, en fournissant sa part de filets pour la pêche, jouit du plein lot.

LOTIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *lotus*, lotus; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du lotus.

* **LOTION**, s. f. (pr. *lo-cion*; ét. lat., *lotio*, même signif.). Chim. Action de laver des terres, des cendres ou autres matières, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. Tirer les sels d'un mixte par plusieurs lotions réitérées.

— Quelquefois, Ablution, bain. Les continuelles *lotions* sont très en usage dans les climats chauds. (Montesq.)

— Par extens. Il faisait arroser son appartement avec des *lotions* de verveine et d'adiante. (G. Flaubert.)

— Art herm. *Lotion des philosophes*. Lavement des philosophes.

— Medec. Toute application humide qui sert à laver tout le corps, ou seulement quelques-unes de ses parties pour les nettoyer ou pour y apporter des changements déterminés. Faire des lotions avec de l'eau simple, avec une décoction. || Plus particulièrement, Médication externe ou topique au moyen de laquelle on lave, on nettoie, on déterge certaines parties malades. Les lotions prennent leurs noms des propriétés des diverses matières qui les composent. Telles sont les lotions émollientes, détersives, astringentes.

— Pharm. Action de laver les substances telles que les gommes, les racines, pour les nettoyer et leur enlever les impuretés.

— Belig. mahom. Pratique expiatoire requise par le Coran, pour les souillures non substantielles majeures. || *Lotion funéraire*. Celle qui consiste, chez les musulmans, à laver le corps d'un défunt.

LOTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Lotionner. S'empl. adjectiv. Partie lotionnée.

LOTIONNER, v. a. 1re conj. (pron. *lo-ci-o-né*; rad. *lotion*. Medec. Laver, nettoyer, détergér certaines parties malades. *Lotionner* le front avec un liquide. (Raspail.)

* **LOTIR**, v. a. 2e conj. Faire les lots, les portions d'une chose à partager entre plusieurs personnes. Lotir une succession. Lotir un champ, un mobilier, une propriété. Il a loti les effets de cette succession. Des libraires ont acheté cette bibliothèque en commun, ils vont la *lotir* entre eux. (Acad.)

— Attribuer un lot. Lotir quelqu'un d'une maison.

— Techn. *Lotir des grains*. Les diviser suivant leur grosseur pour les moudre sous des meules plus ou moins écartées.

* **LOTISSAGE**, s. m. (radic. *lotir*. Techn. Opération de docimasie qui consiste à former un tas avec le minerai pulvérisé et à y prendre au hasard de quoi en faire l'essai.

— Action de disposer les fanons en lots pour les livrer au commerce.

— Syn. de LOTISSEMENT.

* **LOTISSEMENT**, s. m. Action de lotir, de faire les lots. On l'emploie principalement en parlant de marchandises.

LOTISSEUR, s. m. (rad. *lotir*). Anc. cout. Celui qui divisait les marchandises par lots. Les *lotisseurs* de cuirs furent créés par un édit de juin 1627. (Compl. de l'Acad.)

LOTIZÉ, ÉE, adj. Anc. cout. Partagé en lots. Biens lotizés.

* **LOTO**, s. m. (ét. ital., *lotto*, lot). Sorte de jeu ressemblant à une loterie, et qu'on joue avec des numéros dont les uns sont sur des boules qu'on tire au hasard dans un sac, les autres sur des cartons distribués aux joueurs. Jouer un loto. Aimer le loto. Faire une partie de loto. Le *loto* est un jeu innocent qui donne la juste mesure de l'esprit de ceux qui y jouent. Nod. Le dimanche on organisait des petits *lotos* de famille avec quelques brocanteurs du passage Charlemagne. (A. Daudet.)

> Le *loto*, quoi que l'on en dise,
> Sera fort longtemps en crédit;
> C'est l'excuse de la bêtise,
> Et le repos des gens d'esprit. (Ségur.)

— Les objets dont on se sert pour jouer à ce jeu. Acheter un loto, des lotos.

— *Loto dauphin*. Sorte de loto moins simple que le loto ordinaire.

LOTOÏDE, adj. 2 g. (étym. gr., λωτός, lotus; εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble au lotus.

LOTOIRE, s. m. Moll. Genre proposé pour quelques espèces de tritons.

LOTONONIS, s. m. (pr. *lo-to-no-niss*; ét. lat., *lotus*, lotier; *ononis*, bugrane). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

LOTOPHAGE, adj. 2 g. (ét. gr., λωτός, lotus; φάγω, je mange). Qui se nourrit de lotus.

— LOTOPHAGES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Afrique, sur la côte de la petite Syrte. Il se nourrissait, disait-on, des fruits et du suc du lotus. L'île des *Lotophages* ou Meninx est aujourd'hui *Gerbi*.

LOTOR, s. m. (étym. lat., *lotor*, qui lave). Mamm. Nom scientifique du raton laveur.

LOTOS, s. m. V. LOTUS.

* **LOTTE**, s. f. (étym. prob., le latin *lutum*, boue). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens subbrachiens, famille des gadoïdes, établi pour deux espèces? dont l'une, appelée *grande morue*, atteint 1m,50 de longueur et un poids considérable; l'autre, ou *lotte commune*, ne dépasse pas 65 centimètres. Elle est enduite d'un liquide visqueux qui la rend très glissante dans les mains et ressemble assez à l'anguille par son corps allongé et la forme de ses nageoires. Elle vit dans les lacs et les rivières, dont elle remonte le cours à une assez grande distance. Celle dont la chair est le plus estimée se trouve dans le Rhin et dans le lac Léman. Son foie donne une huile alimentaire employée aussi en médecine. || *Grande lotte*. La lingue. || *Lotte de Hongrie*. Le grand silure commun ou glanis. || *Lotte vicupare*. La blennie.

— Loc. prov. *Vends ta cotte pour acheter une lotte*. Se dit pour exprimer que cet excellent poisson mérite les sacrifices qu'on fait pour l'acquérir.

LOTTI (Antonio). Compositeur italien, né à Venise vers 1665, mort en 1739, fut organiste de Saint-Marc, travailla à Dresde pour l'électeur de Saxe, et revint à Venise, où il mourut maître de chapelle. On a de lui deux opéras et beaucoup de musique d'église.

— LOTTI (Cosme). Peintre, architecte, mécanicien, né à Florence, vivait au commencement du XVIIe siècle.

LOTTIA, s. m. Moll. Syn. de PATELLOÏDE.

LOTTINOPLASTIQUE, s. f. (de *Lottin*, n. pr.). Méthode de moulage des bas-reliefs.

LOTTO (Lorenzo). Peintre, né à Venise, mort après 1554, fut probablement élève de G. Bellini; il a imité le Giorgione, mais il a surtout visé à être original.

* **LOTUS** ou **LOTOS**, s. m. (pr. *lo-tuss* ou *lo-toss*; ét. gr., λωτός, même signific.). Bot. Nom sous lequel les anciens désignaient trois sortes de plantes. Les unes étaient des espèces de nénufars qui croissaient dans le Nil et dont la fleur était un des attributs d'Isis; les autres, des herbes terrestres appartenant la plupart à divers genres de la famille des légumineuses; d'autres enfin, des arbres tels que le pla quemnier, le laurier-rose, le santal rouge, et surtout l'espèce de jujubier cultivée dans un pays de l'Afrique, où son fruit est la nourriture principale, et a fait donner aux habitants le nom de *Lotophages*. On voit l'image du lotus à plat que d'Égypte sur plusieurs monuments égyptiens. Toutes ces femmes tenaient à la main une fleur de *lotus* bleue, rose ou blanche. Th. Gautier

> Des *lotus* entouraient une fontaine où nageaient des poissons. G. Flaubert.
>
> Le Nil, géant à barbe blanche,
> Coiffé de *lotus* et de joncs. Th. Gautier
> Et je chante Kypris sur le made rique
> Foulant d'un pied d'ivoire hyacinthe et *lotus*.
> (Le Conte de Lisle.)

— Nom scientifique du genre lotier.

— Antiq. Plante du pays des Lotophages qui, selon les poètes et les mythologues, produisait des fruits si délicieux que les étrangers, après en avoir goûté, oubliaient leur patrie.

— Loc. prov. *Manger du lotus*. Perdre la mémoire.

— Archit. Sorte de cimaise très employée dans les monuments indiens.

* **LOUABLE**, adj. 2 g. Qui est digne de louanges, en parlant des choses. Une action, une conduite louable. Il a fait une chose louable. Cela est très louable. Ne louons pas ce qui est loué plus que ce qui est *louable* (La Bruy.) Ce sera pour vous une modestie *louable* et pour moi une récompense très précieuse. Fen. Le caractère de l'envie est de s'attaquer aux plus *louables* actions. (St-Evrem.)

— S'emploie dans le même sens en parlant des personnes. Les plus *louables* sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de réparer leur égarement. Fen. Les hommes véritablement *louables* sont sensibles à l'estime. (Duel. s.) Mme de Miran ne songeait pas seulement à être *louable*. (Marivaux.)

— Fam. *Louable coutume*. Se dit par ironie des coutumes mauvaises. Mon héros, en me caressant d'une main, m'égratigne un peu de l'autre, suivant sa *louable* coutume. Volt.

— Par extens. et fam. Je me sens en disposition *louable* de bien boire du vin. (Regnard.

— *Louable de*. Vous êtes louable d'avoir agi ainsi. Il est très louable d'avoir fait cela. Il est *louable* de penser modestement sur soi. (Marivaux.)

— Titre d'honneur que se donnent ordinairement les assemblées des cantons suisses. Les louables cantons d'Argovie, de Bâle.

— Médec. Qui est de la qualité requise. Du pus, du sang louable. Déjections, matières louables.

— Absol. *La matière louable*. Les excréments.

— Substantiv. Il a du bon et du *louable*, qu'il gâte par l'affectation du grand et du merveilleux. (La Bruyere.)

* **LOUABLEMENT**, adv. D'une manière louable. Se conduire louablement dans une affaire. Peu usité.

* **LOUAGE**, s. m. (rad. *louer*). Prat. Transport, cession de l'usage d'une chose, faite par le propriétaire, pour un temps déterminé ou non, moyennant un certain prix. Donner, prendre, tenir à louage, Payer tant pour le louage, tant de louage. Le louage d'une maison. Une voiture, un cheval de louage. L'air que je respire en ma chambre me coûte aussi cher que le *louage* de mon logis. Balzac. C'est se ruiner que de faire tant de dépenses de *louage* de meubles, d'ajustements et de habits pour trois jours. Mme de Sévig. Avant-il pitié, lui, des pauvres prisonniers, lorsqu'il donnait à *louage* le petit jardin réservé à leurs promenades? L. Blanc.

— *Domestique de louage*. Domestique dont on loue le service pour un temps.

— Par extens. L'âme paye bien son *louage* au corps. Racine.)

— Jurispr. *Action de louage*. Action intentée par le bailleur pour demander au locataire le payement du loyer et la restitution en bon état de la chose louée. Se dit aussi de l'action du preneur pour être mis ou maintenu en jouissance de la chose louée. *Contrat de louage*. Contrat établissant les conditions d'une location.

— Peint. *Figures de louage*. Les personnages inutiles dans un tableau et placés là uniquement pour faire nombre.

LOUAGER, s. m. (rad. *louage*). Synon. de LOUAGEUR.

— Anc. jurispr. Locataire.

LOUAGEUR, s. m. (rad. *louage*). Celui qui loue des voitures, des chevaux.

* **LOUANGE**, s. f. rad. *louer*). Paroles, discours par lesquels on relève le mérite de quelqu'un, de quelque chose, de quelque action. Grande louange. Louange excessive. Louange méritée. Louange grossière, exagérée, outrée, fade, déplacée. Prodiguer, mériter, usurper, obtenir les louanges, des louanges. S'attirer, donner, recevoir des louanges. Accabler de louanges. Être sobre de louanges. Combler quelqu'un de louanges. Être amoureux de louanges. Être au-dessus de la louange, au-dessus de toutes louanges. Avoir besoin de louanges. Se mettre, s'étendre, ne pas tarir sur les louanges de quelqu'un. Toute la terre a retenti de ses louanges. Distribuer le blâme et la louange avec discernement. Louange à Dieu. Il y a des reproches qui louent et des *louanges* qui me lisent. La Rochef. Il faudrait être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas sensible à des *louanges* comme les vôtres. Mme de Sévig.) Les *louanges* que nous donnons se rapportent toujours par quelque chose à nous-mêmes. Mass. Craignez le poison flatteur de ses *louanges*. Fen. Une critique et même une *louange* paraîtront également suspectes. Volt.) La pudeur de ceux qui donnent les *louanges* les plus outrées est bien soulagée par l'amour-propre de ceux à qui elles s'adressent. Fontenelle.) On est si avide de *louanges*, qu'on les a dispensées de la justesse et de la vérité et le tous les assaisonnements qu'elles levraient avoir. Id.) Il est bien difficile que les *louanges* manquent de vraisemblance pour ceux à qui elles s'adressent. Id.) On ne tarissait pas sur vos *louanges*. Barthélemy.) C'est la nature seule qui est digne de nos *louanges* et de notre admiration. Bern. de St-P. Comme elle, il a si peu pesé sur la terre, que la *louange* même ne doit que glisser sur lui. P. de St-Victor.)

> La *louange* chatouille et gagne les esprits,
> Les fait-on d'une belle et l'ont souvent le prix.
> (La Fontaine.)
>
> Une juste *louange* a de quoi nous flatter;
> Mais un esprit bien fait doit prendre
> Bien moins de plaisir à l'entendre
> Que de peine à la mériter. (Pavillon)

— Fam. *Chanter, célébrer les louanges de quelqu'un*. Le louer, dire du bien de lui. Nous avons chanté vos louanges. En chantant la *louange* de tous les bons riches, on peut faire monter le rouge de la honte à la face de tous les mauvais. Toussenel.

— *A la louange*. Pour louer. Il faut dire cela à la *louange* des anciennes lois françaises. Montesquieu.

— Par antiphrase, *Voilà des vers à sa louange*. Se dit ironiquement d'un vers, d'un discours où il y a quelque chose de désagréable pour quelqu'un.

— Mérite, gloire. Couvert ou de *louange* ou d'opprobre éternel. Corn. On a grand le cet avocat général d'avoir élevé si haut les *louanges* de cette maison. Mme de Sévig. Il a gardé le mérite de la clarté du récit intéressant et rapide, et cette *louange* d'avoir été quelquefois peintre dans un abrégé. Villemain.

> Quelques *louanges* méritées
> Qu'ait Appelle ou Zeuxis à peindre obtenues. (Malherbe.)

— S'est dit pour Avantage. Voilà les *louanges* que j'en connais les avantages que je sais qu'offre cette maison. Mme pour les autres dont je ne puis parler que par opinion, je crois que ce sont une demeure bonne pour toutes les saisons de l'année. Malherbe.

LOUANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Louanger. S'empl. aussi adject. Un homme louangé. Une femme louangée.

— LOUANGÉ, ÉE, s. Celui, celle qu'on louange. Le louangé. Le louangeur prête ses éloges avec usure; il prend pour intérêts les bienfaits et l'affection du *louangé*. (Boiste.

* **LOUANGER**, v. a. 1re conj. (rad. *louange*). Ce verbe prend un c après le g devant a, o. *Nous louangeons de vains objets* et *Louangeant* leur auteur. On ne l'emploie guère que plaisamment. || Il se plaît à louanger. Il veut qu'on le louange du matin au soir.

— SE LOUANGER, v. pron. S'adresser des louanges à soi-même. La vanité ne perd jamais une occasion de se *louanger*, même indirectement. Boiste.

— Se louer mutuellement. Les sociétés, les compères se *louangent*. Les écrivains ne le font pas assez bons. Boiste. Pour nous, vous et moi, nous nous *louangerons*. Poisson.)

* **LOUANGEUR, EUSE**, s. (rad. *louanger*). Celui, celle qui est dans l'habitude de louer des louanges sans discernement. Un fade louangeur. Un louangeur éternel, fastidieux. Un louangeur insupportable. Tous les *louangeurs* sont également disposés à faire mauvaise mine. (Duclos. Un *louangeur* banal déplaît en cherchant à nous plaire. Del.

— Adjectiv. Être louangeur. Discours, ton louangeur. Paroles louangeuses. Il n'est pas *louangeur*. Acad. L'enthousiaste prodigue des épithètes *louangeuses*, que la vérité change en imprécations. Boiste.) Il s'agissait de faire un article *louangeur* sur cette production. E. Gérard.

LOUARGAT, Géogr. Comm. Ch. cant. de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 4,300 hab.

LOUBÈS, Saint-, Géogr. Comm. Ch. cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux (Gironde); 2,500 hab.

LOUBINE, s. f. Ichtyol. Nom vulgaire du centropome loup et d'une espèce de perche de la Guyane.

LOUBION, s. m. Arg. Bonnet.

LOUBIONNIER, s. m. Arg. Bonnetier.

LOUCE, s. f. Syn. de LOUCHE.

LOUCHAIS, s. m. pl. Géogr. Peuple de l'Hindoustan, sur les confins orientaux du Bengale.

LOUCHARD, ARDE, s. Fam. Celui, celle qui louche.

— Adjectiv. Une fille, une femme loucharde.

— LOUCHARD, s. m. Miner. Espèce de pierre à bâtir exploitée dans le département de la Vienne.

* **LOUCHE**, adj. 2 g. du latin *luscus*, borgne, qui n'a qu'un œil; on écrivait anciennement *louche*. Dont les yeux ont chacun une direction différente. Un homme louche. Une femme louche. Si l'un des yeux prend plus de force que l'autre, l'enfant deviendra *louche*. Buff. Les personnes qui ont la vue courte, ou qui sont *louches*, ont beaucoup moins de cette âme extérieure qui réside principalement dans les yeux. Id.)

— On dit des yeux mêmes et du regard. Des yeux louches. Avoir le regard louche. Petit de taille, noir, le regard un peu *louche*. (Corn.) L'inégalité dans les yeux est la cause du regard *louche*. Buff.

— Fig. Qui n'est pas clair, net, transparent. Du vin louche. Ces perles ont un œil louche.

— Par extens. Les chevèches ont une espèce de vol *louche*, d'une obliquité inquiétante. V. Hugo.)

— Fig. Se dit des paroles dont le sens n'est pas clair, n'est pas déterminé. Cette expression, cette phrase est *louche*. Un trouble qui a du pouvoir sur des larmes, cela est *louche* et mal exprimé. Volt.) Le récit de l'auteur des Actes renferme plus d'un trait *louche*. E. Renan. || *Cette action est louche*. L'intention en est équivoque.

— Prov. *L'envie est louche*. Les envieux ne jugent jamais sainement les actions d'autrui.

— Peint. Se dit, dans la peinture, en émail, d'un certain tour de pinceau qui obscurcit les couleurs et leur ôte leur vivacité. C'est le plus souvent l'effet d'un accident de la cuisson.

— Substantiv. Un louche. Une louche. Les louches.

— LOUCHE, s. m. Ce qui n'est pas clair. Il y a du louche dans tout cela. Dans cette conduite, dans cette affaire. C'est jeté du *louche* dans la phrase. Acad.

* **LOUCHE**, s. f. ét. bas-lat., *lochea*, même signif. Grande cuiller à long manche, avec laquelle on sert le potage. Une louche d'argent. Douze couverts et la louche.

— Arg. Main.

— Agric. Hoyau. || Espèce d'écuelle emmanchée à un long bâton, qui sert à répandre les engrais liquides sur la terre.

— Ichtyol. Espèce de poisson du genre labre.

— Techn. Outil de tourneur, creux, conique et à bords tranchants, avec lequel on agrandit des trous déjà commencés.

LOUCHE-BOIS, s. m. Entom. Insecte plus communément appelé *cerf-volant*.

LOUCHEMENT, s. m. Action de loucher.

— Chim. Passage d'un liquide clair à l'état trouble par le passage de ses composants à l'état solide.

* **LOUCHER**, v. n. 1re conj. (radic. *louche*). Avoir des yeux qui suivent chacun une différente direction. Cet enfant est joli, c'est dommage qu'il louche. Cette dame louche un peu. Cet enfant bouchera.

— A été pris autrefois activement au sens de Lorgner.

— Arg. *Faire loucher*. Faire changer d'avis, d'opinion. Avec qui que tu veux que ce soye? Est-ce que ça te fait *loucher?* (Monselet.) Se dit aussi pour Donner envie.

LOUCHERIE, s. f. Défaut, habitude de loucher. Il est une *loucherie* qui atteint à la timidité, une autre la vacillation des nerfs, une autre la perfidie. (Boiste.) Cette *loucherie* du cardinal, qui était continuelle, faisait peur et lui donnait une physionomie hideuse. (St-Sim.)

* **LOUCHET**, s. m. rad. *louche*, s. f. Techn. Godet de tôle dont on arme les chaînes continues des dragues.

— Agric. Sorte de hoyau propre à fouir la terre.

— Min. Outil de mineur et de terrassier semblable au louchet des cultivateurs.

— Pêch. Sorte de petite trouchaille pour dépecer les baleines. On dit aussi *lochet*.

LOUCHETÉ, s. f. rad. *louche*). Médec. Vice de la vue qui fait qu'on voit confusément les objets présentés en face, tandis qu'on les distingue très bien si on les montre par le côté. Cet état diffère du strabisme, c'est-à-dire de la contraction le plus souvent spasmodique de l'œil et du relâchement de leurs antagonistes.

LOUCHETTE, s. f. Appareil qu'on emploie pour empêcher de loucher, pour redresser le regard.

LOUCHEUR, EUSE, s. Celui, celle qui louche, dont les yeux n'ont pas une direction parallèle.

LOUCHIR v. n. 2e conj. Didact. Devenir louche. Se dit d'un liquide qui perd sa transparence.

LOUCHISSEMENT, s. m. Chim. Syn. de LOUCHEMENT.

LOUCHON s. m. Charp. Tronc de sapin sans nœuds.

— Arg. Personne qui louche. Son apprentie, ce petit *louchon* d'Augustine... (E. Zola.)

LOUDEAC, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Côtes-du-Nord, à 50 kil. S. de Saint-Brieuc. Fabriques de toiles; 5,300 hab.

LOUDES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Puy (Haute-Loire); 1,600 hab.

LOUDUN, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Vienne, à 54 kil. N.-O. de Poitiers, sur un coteau. Vins blancs, chanvre, truffes; commerce de moutons; 4,500 hab.

LOUDUNOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Loudun.

— adj. Qui appartient à Loudun ou à ses habitants.

— **LOUDUNOIS**. Petit pays de France dont Loudun était la capitale. Coutume du Loudunois.

LOUE ou **LOUVE**, Géogr. Rivière flottable de France, qui se jette dans le Doubs, à 8 kil. au-dessous de Dôle.

LOUER, s. f. Pop. Action de mettre un bien ou son travail en location. La loue d'une maison. Nous crûmes que véritablement il s'en allait à la *loue* comme les autres. (G. Sand.)

LOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Louer, donner à louage. S'emploie adjectiv. Maison louée cinq mille francs.

LOUÉ-ÉE, part. pass. du v. Louer, donner des louanges. S'emploie adjectiv. Approuvé, honoré par des louanges, digne d'éloges. Bien loin que cette curiosité fût blâmable, elle méritait d'être *louée*. (La Font. Ce que les femmes aiment le plus, c'est l'être *louées* pour des talents qu'elles n'ont pas. Beauch.)

—*Loué de*. Les princes *loués* sans fin et sans relâche des grands ou des courtisans en seraient plus vains, s'ils estimaient davantage ceux qui les louent. La Bruy.)

— *Bien sait loué!* Sorte d'exclamation par laquelle on témoigne son contentement le quelque chose. Dieu soit loué! me voilà délivré de cet importun.

— Par plaisant.

Virgile en soit *loué!* chacun sait au Parnasse
Que Mallerbe a fait un sot et Quinault un Horace.
(Gilbert)

— Substantiv. Le louant est plus véritablement philosophe que le *loué*. (Volt.)

LOUE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Mans (Sarthe). Toiles, papier, maîtrise; 2,000 h.

* **LOUER** v. a. 1re conj. étym. lat., *locare*, placer. *Je loue, nous louons, vous louez. Je louais, nous louions, vous louiez. Que nous louions, que vous louiez*, etc. Donner à louage. Louer une maison, un appartement, un champ à quelqu'un. Maison par lin à louer. Nous espérons tous les jours de *louer* votre maison. (Mme de Sevig. La plupart des hôtels sont vides et les deux tiers des villas sont à *louer*. (Mermet.)

— Fig. Voilà de nos veuves le mari meurt à Pâques, portion de lit à *louer* pour la Saint-Jean. (Dancourt.)

— Mettre au service d'un autre contre rémunération. Louer ses bras. Les paysans étaient libres et *louaient* leurs bras selon une convention débattue de gré à gré. (Mermet.)

— *Figures à louer*. Se dit, en langage de peintre, des personnages accessoires et inutiles.

— Prendre à louage. Je quitte mon appartement, j'en ai loué un autre à la campagne. Louer des habits. Il loue des ouvriers à la journée. Louer un cabriolet, un cheval. Louer un ameublement. Louer une loge à l'Opéra. Elle a *loué* la plus jolie maison du monde; elle n'en veut plus. (Mme de Sevig. Je rentrai chez moi avec la clef d'une petite chambre que j'avais *louée* au cinquième étage. (X. de Maistre.) Beaucoup d'Européens *louent* les maisons au Caire, pour peu qu'ils y séjournent. (Ger. de Nerval.)

— Par extens. Prêter à son service. Aurélie avait *loué* Geneviève, ma femme, comme esclave lavandière. (L. Sue.)

— Loc. prov. *Louer son ventre et son tambourin*. Prendre l'engagement d'aller dîner chez quelqu'un. *Il y a des chambres à louer dans sa tête*. Se dit d'un homme qui manque de quelque faculté morale ou intellectuelle.

— **SE LOUER**, v. pron. Se donner à louage; engager son service, son travail pour un salaire. Le jour il étudiait; la nuit il se *louait* pour tirer de l'eau dans les jardins. (Didier.

— On le dit aussi des choses que l'on donne ou que l'on prend à loyer. En ce sens, il signifie Être loué. Les appartements se louent fort cher dans cette maison. Cela se loue bien.

* **LOUER**, v. a. 1re conj. du latin *laudare*, donner des louanges). Se conjugue comme le précédent. Honorer et relever le mérite de quelqu'un, de quelque chose, de quelque action, par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. Louer finement, délicatement, grossièrement. Louer et remercier Dieu. Savoir louer et blâmer à propos. Il le louait en face. On le loue de faire ces choses. Il en sera loué par tous les gens de bien. Le sénat, dont l'approbation tenait lieu de récompense, savait *louer* et blâmer quand il le fallait. (Boss.) On courrait risque de décourager les enfants, si on ne les *louait* jamais lorsqu'ils font bien. (Fen. *Louer* quelqu'un en face, à moins que ce ne soit sa maîtresse, qu'est ce faire autre chose, sinon le taxer de vanité? (J.-J. Rousseau.)

Et pour *louer* un roi que tout le monde *loue*,
Ma langue n'attend pas que l'argent la dénoue.
(Boileau.)

On ne peut trop *louer* trois sortes de personnes :
Les dieux, sa maîtresse et son roi. (La Font.)

— Absol. Il s'entend à louer. Il ne sait pas louer. On ne *loue* d'ordinaire que pour être loué. La Rochef. Il est plus poli d'admirer que de *louer*. (Mme de Grignan. L'art de *louer* commença l'art de plaire. Volt. C'est le mérite de ceux qui *louent* qui fait le mérite des louanges. Je critique avec sévérité, et je *loue* avec transport. Id. Je *loue* tout haut, et je gronde tout bas. Catherine II.)

Mais je sais peu *louer*, et ma muse tremblante
Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante
(Boileau.)

— Remercier, rendre grâces. Je loue Dieu de ne pas m'être trouvé mêlé à cette affaire.

— Par plaisant. Je *loue* le torticolis qui vous a empêché d'avoir la fatigue de manger avec ces gens-là. (Mme de Sévig.)

— *Louer une chose à quelqu'un*. Lui en faire l'éloge. Quand il introduit les Israélites dans cette terre promise à leurs pères, il la leur *loue* afin qu'ils l'aiment. (Boss.)

— Se dit quelquefois figurément des choses inanimées. Les cieux louent le seigneur, et le firmament annonce la gloire de ses œuvres. Ici, messieurs, mon silence le *loue* plus que mes paroles. (Flechier.)

— *Louer de*. Je vous loue d'avoir fait cette démarche. Oui, je te *loue*, ô ciel, de ta persévérance. (Rac.)

— *Louer que*. Je vous *loue* fort que vous ne reconnaissiez point; c'était pour en mourir. (Mme de Sevigne.)

— Approuver. Je loue que vous partiez. Cette locution a vieilli.

— Fig. et par plaisant. *Louer avec les mains*. Payer. Des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise; il y faut mêler du solide; et la meilleure façon de louer, c'est de *louer* avec les mains. Mol.)

— **SE LOUER**, v. pron. Se donner des louanges à soi-même. C'est un homme qui se loue à tout propos. On ne doit pas se louer soi-même. Se louer soi-même, c'est en dispenser les autres. Il se loue lui-même sans aucune pudeur. Qui se *loue* irrite l'envie. (Malherbe. Pendant qu'ils ignorent l'économie et la science d'un père de famille, et qu'ils se *louent* eux-mêmes de cette ignorance... (La Bruyere.

— Se donner mutuellement des éloges. Ces deux auteurs se louent l'un l'autre sans pudeur.

L'autre jour, suivant à la trace
Deux ânes, qui, prenant tour à tour l'encensoir,
Se *louaient* tour à tour, comme c'est la manière,
Jusques que l'un des deux... (La Fontaine.)

— *Se louer de quelqu'un, de quelque chose*. Témoigner qu'on en est satisfait. J'ai sujet de me louer de lui, il en a fort bien use avec moi. Je n'ai pas à me louer de cette acquisition. Je me loue fort du cheval que je vous ai acheté. J'ai fort à me louer du remède que vous m'avez indiqué. Peu de gens ont la bonne foi de se *louer* de la fortune ou attribue tous ses succès à son talent, à sa prudence. (Boiste.) Se *louer* de quelqu'un, se *louer* d'un grand, phrase délicate dans son origine, et qui signifie sans doute se *louer* soi-même, en disant d'un grand tout le bien qu'il nous a fait ou qu'il n'a pas songé à nous faire. (La Bruy. Vous ne sauriez croire à quel point il se *loue* de vos procédés. (D'Alemb.)

— Prov. *Il se loue et se remercie*. Se dit d'un homme qui se sait trop bon gré d'une chose qu'il a faite.

— Syn. comp. LOUER, VANTER, CÉLÉBRER, PRÔNER. *Louer* signifie de la manière la plus générale dire du bien de quelqu'un, approuver une personne ou une chose. *Vanter*, c'est *louer* en appuyant sur l'éloge, comme pour faire valoir la personne ou la chose, avec ou sans sincérité. *Célébrer*, c'est *louer* solennellement; ce mot implique toujours l'idée d'une grande action ou d'un grand personnage. *Prôner* est un terme familier qui s'emploie plaisamment par allusion au *prône* que prêche le curé, et qui se prend ironiquement pour exprimer des louanges immeritées et ridicules.

* **LOUEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage. Un loueur de chevaux, de voitures, de chambres garnies. Loueuse de chaises dans une église. L'une est la fille d'une laitière, et l'autre d'une *loueuse* de chaises. (Mme de Genlis.)

* **LOUEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui donne des louanges. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant d'un flatteur qui loue à tout propos. Un loueur perpétuel. Une loueuse à gages. *Loueurs* impertinents ou censeurs téméraires. (Molière. Rien n'est plus vuant que ces *loueurs* de profession, qui sont toujours préparés à débiter leurs sottes flatteries. (St Evrem.) Surtout craignez le poison des *loueurs*. (J.-B. Rousseau.)

LOUET (Georges). Jurisconsulte, né à Angers, 1540-1608, est surtout connu par son *Recueil d'arrêts*.

LOUETTE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette.

LOUFFIAT, s. m. Arg. Crapuleux.

LOUFOQUE, s. 2 g. Arg. Aliéné.

LOUFTON, s. m. Fr.-maçonn. Syn. de LOUVETEAU.

LOUGÉ, ÉE, adj. Arg. Âgé, âgée.

* **LOUGRE**, s. m. ét. angl., *lugger*, même signif.). Mar. Petit bâtiment de guerre ayant comme le chasse-marée deux mâts et deux grandes voiles trapézoïdales, qui lui donnent une grande légèreté. Le lougre est le bâtiment des pirates et des contrebandiers.

LOUHANS, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Saône-et-Loire, à 60 kil. N.-E. de Mâcon, sur la Seille. Commerce de bœufs, maïs, blé; 4,300 habitants.

LOÏCHÉE, s. f. (de *Louiche-Desfontaines*, n. pr.). Bot. Syn. de PIERANTHE.

* **LOUIS**, s. m. Anc. métrol. Monnaie d'argent valant ordinairement 60, 30 et 15 sous. Les louis d'argent furent portés jusqu'à la valeur de 5 et même de 6 livres sous Louis XV. Ces derniers sont plus connus sous le nom d'*écus de six livres*. || Monnaie d'or de l'île de Malte, de 24 fr. 195. Il y a eu aussi des doubles louis.

— *Louis d'or*. Monnaie ainsi appelée depuis Louis XIII, qui le premier en fit fabriquer, l'an 1640. A cette époque, il valait 10 fr. En 1716, on fabriqua des demi louis de 12 livres, des louis de 24 et des doubles louis de 48. Les dernières pièces de cette valeur furent frappées en 1793. A la fin du règne de Louis XIV, on fit des louis de 20 livres; il y avait aussi des pièces de 10 livres, mais elles ne circulèrent pas dans le commerce.

— Absol. *Un louis*. Un louis d'or de 24 livres. Un double louis. Un demi-louis. On surprit un jour Voltaire comptant ses doubles *louis* d'un air joyeux, et disant : « Un ami, deux amis, trois amis, etc. » (Noël.) Il a dans ses tiroirs plus de beaux *louis* d'or que nous n'avons, nous autres, de méchants écus de six livres. (J. Sandeau.) Depuis le nouveau système monétaire, le louis est remplacé par la pièce de vingt francs et quand on dit absolument *un louis*, on entend vingt francs et non vingt-quatre.

— *Louis d'or*. Monnaie de compte de Hanovre, composée de 5 thalers, et qui valait au pair 19 fr. 4751.

LOUIS (Canal). Géogr. Canal qui fait communiquer la Regnitz, affluent du Mein, avec l'Altmühl, affluent du Danube. Il a été creusé par ordre de Louis Ier, roi de Bavière.

— **LOUIS** (Saint-). Village de l'arr. d'Altkirch, à 2 kil. O. d'Huningue (Haute-Alsace); 1,300 hab.

— **LOUIS** (Saint-). Village de l'arr. de Sarreguemines (Lorraine). Très importante fabrique de cristaux.

— **LOUIS** (Saint). Ville de la Sénégambie, capitale des possessions françaises du pays, dans l'île du même nom, formée par le Sénégal, à 14 kil. de son embouchure dans l'Atlantique; 12,000 hab.

— **LOUIS** (Saint-). Ville des États-Unis, dans l'État de Missouri, sur le Mississipi, au S. du confluent du Missouri et au N. de celui de l'Ohio. Fondée en 1764 par des Français de la Louisiane, elle avait 5,600 hab. en 1840, 70,000 en 1850, 311,000 en 1870, 350,000 en 1880. C'est le grand marché de l'Ouest et le centre du commerce du bassin du Mississipi : grains, farines, salaisons de porc, pelleteries, bétail, sucre, café, whisky, fer. Nombreuses fonderies, forges, minoteries, huileries, fabriques de chaussures, scieries de bois, brosseries, fabriques de tabac, chantiers de construction de bateaux.

— **LOUIS** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sous-le-Vent, dans l'île de la Réunion; 5,000 h.

— **LOUIS-PHILIPPE**. Terre, l'une de l'Océan Glacial antarctique, à 800 kil. S. de l'Amérique méridionale, au S. des Nouvelles-Shetland méridionales, découverte par Dumont d'Urville le 27 février 1838.

LOUIS. Nom porté par un grand nombre de personnages.

Rois de France.

— **LOUIS Ier**, *le Pieux* ou *le Débonnaire*. Fils de Charlemagne et d'Hildegarde, né à Casseneuil (Agenois) en 778, roi d'Aquitaine dès l'âge de trois ans, fut associé à l'empire, à Aix-la-Chapelle, 813, et succéda à Charlemagne, 814. Son règne fut troublé par toutes les causes qui devaient amener la décadence rapide de l'empire carlovingien. Ce prince était d'une piété monacale, dure et faible à la fois, il ne sut pas se faire obéir dans sa famille. Son neveu, Bernard, lésé dans le partage de l'empire à Aix-la-Chapelle, 817, se révolta en Italie, fut battu, se livra, eut les yeux crevés et mourut de ses blessures. Louis sembla s'humilier par une pénitence publique à Attigny, 821. Complètement soumis à l'influence de sa seconde femme, l'ambitieuse Judith, il donna à son dernier fils, Charles, le royaume d'Alemanie. Les fils aînés de Louis se révoltèrent alors contre leur père en 830 et en 833; Louis fut déposé, dégradé par les évêques à Compiègne, et condamné à la réclusion. Louis, pour la seconde fois rétabli, 834, se montra faible, comme par le passé; les guerres civiles recommencèrent; l'empereur mourut dans une île du Rhin, en marchant contre son fils Louis de Germanie. || **LOUIS II**, *le Begue*. Fils de Charles le Chauve et d'Hermentrude, né à Compiègne, 846, devint roi d'Aquitaine, 867, et roi de France, 877. Il gagna les grands par des largesses, et mourut en 879, laissant de sa première femme, Ansgarde, Louis et Carloman, et sa seconde femme, Adelaïde, enceinte du fils qui fut Charles le Simple. || **LOUIS III**. Fils du précédent, né vers 863, partagea le trône avec son frère Carloman, 879; il eut la Neustrie, ou pays entre la Loire et la Meuse. Louis marcha contre les pirates normands et leur tua 9,000 hommes à Saucourt, près d'Amiens, 881. Il mourut par accident à Saint-Denis, 881. || **LOUIS IV**, *d'Outremer*. Né en 918, fils de Charles le Simple, fut emmené par sa mère Ogive en Angleterre, pendant la captivité de son père. A la mort du roi Raoul, 936, il fut rappelé par Hugues, duc de France, mais ne posséda que le comté de Laon. Louis IV montra du courage; il fit la guerre à Otton Ier, empereur d'Allemagne, pour s'emparer de la Lorraine, qui se donnait à lui; puis se réconcilia avec Otton, il abandonna la Lorraine, et se tourna contre les grands. Il fut pris par les Normands, implora l'appui d'Otton, mais resta sans puissance jusqu'à sa mort. Il mourut d'une chute de cheval, 954. || **LOUIS V**, *le Fainéant*. Né en 966, fils de Lothaire et d'Emma, succéda à son père en 986. On a accusé sa mère ou sa femme, Blanche d'Aquitaine, de l'avoir empoisonné, 987. Il fut le dernier roi de France de la race carlovingienne. || **LOUIS VI**, *le Gros, l'Éveillé* ou *le Batailleur*. Né en 1078, fils de Philippe Ier et de Berthe de Hollande, eut à lutter contre Bertrade, seconde femme de son père. Associé au trône en 1100, il régna de 1108 à 1137. Louis, prince actif et de bon sens, soutenu par l'Église surtout, commença à faire de la royauté un pouvoir public, chargé de défendre l'ordre et la justice. Il eut d'abord à lutter contre les seigneurs du domaine royal; il intervint ensuite dans les affaires des grands vassaux, soutint contre Henri Ier d'Angleterre son jeune neveu Guillaume Cliton, fut battu à Brenneville, 1119, mais sut se maintenir. Lorsque l'empereur d'Allemagne, Henri V, menaça la France, en 1124, Louis réunit une grande armée sous la bannière royale, l'oriflamme. Louis VI n'a pas institué les communes; mais il a favorisé, comme roi, les premiers efforts de la bourgeoisie des villes; avec lui commence l'œuvre monarchique de nos rois. Son fils, Louis VII, lui succéda. || **LOUIS VII**, *le Jeune*. Fils du précédent, né en 1119, venait d'épouser Éléonore de Guyenne, lorsqu'il succéda à son père, en 1137. Il eut pour principal conseiller Suger, abbé de Saint Denis, et se montra, pendant tout son règne, pieux, brave, mais politique médiocre. Dans une guerre contre Thibaut de Champagne, 1,300 personnes périrent dans l'incendie de Vitry, 1143; en pénitence de quoi le roi prit la croix à Vezelay, malgré Suger, 1147; il signala son courage dans plusieurs combats contre les Turcs de l'Asie Mineure, mais échoua au siège de Damas, 1149. Un concile de Beaugency prononça son divorce avec la reine Éléonore, 1152, qui alla porter son riche héritage à Henri Plantagenet; il eut à lutter contre ce redoutable ennemi, maître de tout l'ouest de la France. Il soutint contre lui le comte de Toulouse, Thomas Becket, ses fils, souvent révoltés contre leur père. Il mourut en 1180. || **LOUIS VIII**, *le Lion*. Fils de Philippe Auguste et d'Elisabeth de Hainaut, né en 1187, épousa Blanche de Castille, fut appelé en Angleterre par les barons révoltés contre leur roi, 1216; mais fut défait à Lincoln. Il avait fait plusieurs expéditions contre les albigeois du Midi, lorsqu'il monta sur le trône, en 1223. Il enleva à Henri III d'Angleterre tout le pays jusqu'à la Garonne. Puis il marcha contre Raymond VII de Toulouse, s'empara d'Avignon, 1226, soumit le Languedoc oriental, et, au retour, mourut d'une épidémie à Montpensier, en Auvergne. || **LOUIS IX** ou **SAINT LOUIS**. Fils du précédent, né à Poissy, 1215, succéda à son père en 1226, sous la tutelle de sa mère Blanche de Castille, qui déjoua les tentatives des seigneurs contre la royauté, et acquit le comté de Toulouse. Elle donna à son fils une éducation chrétienne. Louis IX, devenu majeur, battit les seigneurs et les An-

glais au pont de Taillebourg et à Saintes, 1242, et imposa à Henri III la trêve de Bordeaux en 1243 ; il montra sa modération et sa fermeté dans les querelles de Grégoire IX et de Frédéric II. Il fut le dernier héros des croisades ; il partit d'Aigues-Mortes en 1248, après avoir laissé la régence à sa mère ; débarqua en Égypte, 1249, prit Damiette ; mais, après le combat de Mansourah, vit son armée décimée par la famine et par la peste, fut pris par les mamelucks, et montra dans les fers une grandeur d'âme et une résignation chrétiennes. Délivré, au prix de Damiette et d'une forte rançon, il passa quatre ans en Palestine ; la mort de sa mère le rappela en France, 1254. Il signa avec le roi d'Aragon le traité de Corbeil, 1258 ; par le traité d'Abbeville, 1259, il termina le long différend avec le roi d'Angleterre, en rendant les pays au sud de la Charente, mais il ne put empêcher son frère Charles d'Anjou d'aller faire la conquête du royaume de Naples. Il se consacra alors à l'administration de son royaume, réprima les guerres privées, augmenta les pouvoirs du parlement, favorisa les progrès de la bourgeoisie, enleva à beaucoup de seigneurs le droit de battre monnaie, ordonna que la monnaie royale aurait cours dans tout le royaume, etc. Il aimait lui-même à rendre la justice sous les chênes de Vincennes et encourageait les travaux des légistes. Il fit rédiger le code appelé les *Établissements de saint Louis* ; le *Livre des métiers de Paris*. C'est à lui que l'on attribue généralement la pragmatique sanction, pour régler les rapports de l'Église et de l'État. Malgré la faiblesse de sa santé, il voulut entreprendre une nouvelle croisade ; il fit voile vers Tunis, aborda près des ruines de Carthage, fut atteint de la peste et mourut le 25 août 1270. Saint Louis a été certainement l'un des plus grands rois du moyen âge ; les peuples avaient proclamé sa sainteté de son vivant même ; il fut canonisé par Boniface VIII en 1297, et l'on célèbre sa fête le 25 août. ‖ LOUIS X, *le Hutin* ou *Querelleur*. Fils aîné de Philippe IV et de Jeanne de Navarre, né à Paris en 1289, roi de Navarre, succéda à son père en 1314. Il laissa le pouvoir à son oncle Charles de Valois ; les ministres du dernier roi furent frappés ; on accorda aux nobles le rétablissement de leurs anciens droits ; on rappela les juifs pour douze ans, et Louis offrit aux serfs et à tous hommes de mainmorte la liberté à prix d'argent. Il mourut en juin 1316, laissant une fille, Jeanne, et sa seconde femme, Clémence de Hongrie, enceinte d'un fils, qui fut nommé Jean Ier. ‖ LOUIS XI. Fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, né à Bourges, 1423, prit part à la révolte de la Praguerie, 1440 ; puis il se distingua dans la guerre contre les Anglais, conduisit, en 1444, les compagnies d'écorcheurs contre les Suisses, et se révolta plusieurs fois contre son père. A la mort de Charles VII, 1461, Louis XI commença une lutte acharnée de vingt-deux ans contre la féodalité. Les seigneurs, dirigés par le comte de Charolais, formèrent contre lui la ligue du Bien public, 1465. Après la bataille indécise de Montlhéry, Louis XI, assiégé dans Paris par les princes, signa avec eux les traités de Conflans et de Saint-Maur, puis s'empressa de reprendre ce qu'il avait cédé ; excita contre Charles, le nouveau duc de Bourgogne, les révoltes de Liége et de Dinant ; il espéra le gagner ou le tromper, et vint le trouver à Péronne, où il fut retenu prisonnier et force de signer le honteux traité de Péronne, 1468. Il recommença bientôt la lutte contre ses ennemis. Accusé par Charles le Téméraire d'avoir empoisonné son jeune frère, il le repoussa devant Beauvais, devant Nuepe, et signa la trêve de Senlis, 1472. Pendant que Charles allait se perdre dans sa lutte contre l'Allemagne, les Suisses, le duc de Lorraine, Louis XI signa avec Édouard IV le traité de Picquigny, 1475 ; il reprenait Perpignan au roi d'Aragon ; il punissait impitoyablement les seigneurs qui l'avaient tant de fois trahi. Puis, après la mort du duc de Bourgogne, il réunit au domaine royal le duché et le comté de Bourgogne, la Picardie et l'Artois ; après la bataille indécise de Guinegate, 1479, le traité d'Arras laissa à Louis XI ses conquêtes ; l'Artois et la Franche-Comté devaient servir de dot à la jeune Marguerite d'Autriche, fiancée au fils de Louis XI. A la mort de René d'Anjou et de Charles du Maine, les biens de la maison d'Anjou (Provence, Maine, Anjou, Barrois furent réunis à la couronne, 1479, 1481 ; l'unité territoriale de la France était fondée. L'administration de Louis XI avait augmenté les forces de la royauté ; les tailles, les impôts de toute sorte, avaient triplé ; de nouveaux parlements avaient été créés ; l'armée était quatre fois plus nombreuse et exercée même pendant la paix ; la poste royale fut établie en 1467. Louis XI protégea le commerce, l'industrie, établit l'imprimerie à Paris dès 1469. Mais il n'eut pas le temps d'achever son œuvre ; retiré au château de Plessis-lez-Tours, entouré de quelques serviteurs obscurs, Olivier le Daim, Tristan, demandant la vie à son avide médecin Cottier, redoublant de pratiques superstitieuses, toujours actif et toujours redouté, il mourut en 1483, et fut enterré à Notre-Dame de Clery. On lui attribue les *Cent Nouvelles nouvelles*, ou du moins une partie dans ces contes imités de Boccace ; il fit rédiger, sous ses yeux, pour son fils, *le Rosier des guerres*, par Étienne Porchier. ‖ LOUIS XII, lit *le Père du peuple*. Né à Blois en 1462, fils de Charles d'Orléans, arrière-petit-fils de Charles V, devint duc d'Orléans à la mort de son père, 1464, fut contraint par Louis XI, d'épouser sa fille Jeanne, 1476 ; et, à l'avènement de Charles VIII, disputa le pouvoir à Anne de Beaujeu ; il échoua dans la *Guerre folle* ; il fut battu et pris à Saint-Aubin-du-Cormier, 1487. Délivré par Charles VIII, il le seconda dans son expédition d'Italie. Il lui succéda, 1498, sous le nom de Louis XII et pardonna à ses anciens ennemis. Secondé par un habile ministre, le cardinal Georges d'Amboise, il gouverna avec sagesse, fit rompre son mariage et épousa Anne de Bretagne à Nantes, 1499. Il put alors continuer les expéditions en Italie, conquit le duché de Milan sur Ludovic Sforza et s'allia secrètement avec Ferdinand d'Aragon pour prendre le royaume de Naples. Les alliés se brouillèrent bientôt ; les Français, vaincus à Seminara et à Cérignole, 1503, furent chassés de Naples par Gonzalve de Cordoue, et Louis XII, découragé, signa les traités de Blois. Louis XII, après avoir vigoureusement puni la révolte des Génois, 1507, entra dans la ligue de Cambrai contre Venise, dont Jules II était l'âme. Vainqueur à Agnadel, 1509, le roi de France s'avança jusqu'aux lagunes ; mais Jules II, qui voulait chasser les barbares de l'Italie, forma la sainte ligue contre les Français, 1511. D'abord vainqueurs sous Gaston de Foix, à Brescia, à Bologne, à Ravenne, ils n'eurent plus que des revers sous ses successeurs. Après la défaite de La Trémoille à Novare, 1513, l'Italie fut perdue et la France envahie par les Espagnols au S., par les Suisses, qui arrivèrent sous les murs de Dijon ; au N., par Henri VIII et Maximilien, qui furent vainqueurs à Guinegate. Mais la mort de Jules, remplacé par le pacifique Léon X, les divisions des alliés, permirent au roi de terminer par des traités cette guerre malheureuse. Veuf d'Anne de Bretagne depuis 1513, il épousa Marie, sœur de Henri VIII, et mourut peu de temps après, 1er janvier 1515. Louis XII ménagea le peuple, et put réduire les tailles. Il fit poursuivre le grand travail de la rédaction des coutumes ; il créa deux parlements, à Rouen, 1499, à Aix, 1501. Il protégea les lettres et les arts ; mais il encouragea surtout le commerce, l'industrie, l'agriculture. ‖ LOUIS XIII, surnommé *le Juste*. Fils aîné de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 27 septembre 1601. Roi, à la mort de son père, 1610, il fut placé sous la tutelle de sa mère, qui conserva le pouvoir jusqu'en 1617. Concini fut alors tout-puissant. Louis XIII conspira avec son favori Albert de Luynes, la ruine de Concini, et combla le nouveau favori, qui gouverna jusqu'en 1621. Les grands se soulevèrent ; les protestants prirent les armes dans l'Ouest et dans le Midi ; la France fut mal gouvernée jusqu'au jour où Richelieu entra au ministère, 1624. Louis XIII n'aima jamais son ministre et souffrait de la nullité de son rôle ; mais, malgré les intrigues, les complots, les guerres civiles, il reconnaissait la grande valeur de l'homme, et il le maintint dans l'intérêt de l'État et de la royauté ; il lui sacrifia ses favoris, sa mère, son frère Gaston, sa femme. Louis XIII fit preuve de courage devant La Rochelle, 1628, au pas de Suse, 1629, en Lorraine, 1632, dans le Roussillon, à la prise de Perpignan, 1642. Mais il montra trop souvent sa froideur et son insensibilité, lorsqu'il approuva ou laissa faire toutes les sanglantes exécutions du règne. Souvent brouillé avec la reine, il lui fallait cependant quelque faveur ; il aima, mais à sa manière, Mlle de La Fayette, Mlle de Hautefort ; il abandonna sans pitié le brillant Cinq-Mars, dont il avait favorisé les intrigues politiques. Il aimait la musique et composa beaucoup d'airs et de morceaux de musique religieuse ; on a imprimé sous son nom plusieurs ouvrages. Il mourut quelques mois après son ministre, le 14 mai 1643, aussi un de ses fils, Louis XIV et Philippe d'Orléans. ‖ LOUIS XIV, dit *le Grand*. Fils aîné de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain le 16 septembre 1638, mort à Versailles le 1er septembre 1715, monta sur le trône en 1643, sous la régence de sa mère, qui laissa gouverner Mazarin jusqu'à sa mort, 1661. Cette époque est signalée par la fin de la guerre de Trente Ans, les traités de Westphalie, les troubles de la Fronde, la guerre contre l'Espagne et le traité des Pyrénées, 1659. A la mort de Mazarin, le roi prit la direction du gouvernement et la garda jusqu'à sa mort. Les premières années de son règne furent brillantes, grâce aux hommes dont il sut s'entourer, Letellier, de Lionne, Louvois et surtout Colbert. Pendant que ce dernier créait l'industrie et la marine françaises, protégeait les lettres, les arts, le commerce et fondait nos premières colonies, des guerres heureuses accroissaient le prestige ou le territoire de la France. Louis XIV achète Mardyck et Dunkerque à Charles II, porte secours à l'Autriche contre les Turcs, à la bataille de Saint-Gothard, 1664, envoie des renforts à Candie, fait la guerre aux pirates d'Alger et de Tunis. La guerre de dévolution contre l'Espagne lui donne la Flandre, au traité d'Aix-la-Chapelle, 1668 ; la guerre de Hollande provoque une coalition et se termine par l'annexion de la Franche-Comté, au traité de Nimègue, 1678. Louis continue ses conquêtes en pleine paix, au moyen des *Chambres de réunion*, envahit Strasbourg en 1681, fait bombarder Gênes, Alger, se brouille avec le pape Innocent XI, et ouvre la période de décadence par la révocation de l'édit de Nantes, qui chasse de France toute une population d'industriels et d'ouvriers protestants dont l'habileté va enrichir l'étranger. La révolution anglaise de 1688, la chute des Stuarts et la ligue d'Augsbourg, formée par les États qu'offusque l'ambition de Louis XIV, amènent une nouvelle guerre qui se termine par le traité de Ryswick, 1697. Le roi de France garde ses anciennes conquêtes, mais il reconnaît Guillaume d'Orange comme roi d'Angleterre. Le testament de Charles II d'Espagne, qui choisit pour son héritier Philippe duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, amène une nouvelle coalition. La guerre marquée par les défaites d'Hochstett, de Ramillies, de Malplaquet, et les victoires de Villaviciosa, de Denain, se termine par les traités d'Utrecht, 1713, et de Rastadt, 1714, qui laissent ses conquêtes à Louis XIV et l'Espagne à son petit-fils Philippe V ; mais les provinces européennes de la monarchie espagnole étaient données à l'Autriche et à la Savoie, l'Angleterre et ot maîtresse des mers, et, quand Louis XIV mourut, en 1715, il laissait la France épuisée d'hommes et d'argent. Le règne de Louis XIV a vu la grandeur de l'établissement monarchique et le commencement de sa décadence ; il a longtemps réalisé la théorie du pouvoir absolu ; et malgré ses grandes qualités de roi, il finit par faire plus de mal que de bien à la France, dont il voulait sincèrement la grandeur. Cependant c'est avec raison qu'on a appelé *siècle de Louis XIV* cette brillante époque des grands hommes qu'il sut comprendre et grouper autour de sa royale personne, pour en rehausser la splendeur. Louis XIV avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche, qui mourut en 1683 ; il en eut un fils, Louis, le grand dauphin, qui mourut en 1711, père du duc de Bourgogne, de Philippe, duc d'Anjou, et de Charles, duc de Berry. Il épousa secrètement, peu de temps après la mort de la reine, Mme de Maintenon. Il eut en outre de nombreuses maîtresses, dont les plus célèbres sont Mlle de La Vallière et Mme de Montespan ; il afficha scandaleusement ses adultères et fit, vers la fin de sa vie, légitimer ses bâtards, le duc du Maine et le comte de Toulouse. ‖ LOUIS XV. Fils du duc de Bourgogne, arrière-petit-fils et successeur de Louis XIV, né en 1710, monta sur le trône en 1715, sous la régence de Philippe d'Orléans ; cette période, connue sous le nom de Régence, fut marquée à l'intérieur par l'immoralité de la haute société et le système de Law, à l'extérieur par l'alliance avec l'Angleterre, sous l'inspiration du cardinal Dubois, et une guerre avec l'Espagne. Louis XV, déclaré majeur en 1723, eut pour ministres Dubois, puis le duc d'Orléans, qui moururent cette même année, ensuite le duc de Bourbon, qui continua leur politique, 1723-1726, et fit épouser au roi Marie Leczinska, fille du roi détrôné de Pologne Stanislas Leczinski. Le cardinal Fleury, précepteur du roi, remplaça le duc de Bourbon, 1726-1743, chercha la paix et l'économie, mais négligea la marine, et fut obligé de faire la guerre de la succession de Pologne, qui se termina par les traités de Vienne, 1735-1738, et donna la Lorraine à Stanislas Leczinski, avec retour à la France. Dans la guerre de la succession d'Autriche, 1740-1748, Fleury combattit contre Marie-Thérèse et soutint l'électeur de Bavière et Frédéric II de Prusse. Le traité d'Aix-la-Chapelle, 1748, ne donna aucun avantage à la France, malgré les victoires du maréchal de Saxe. Le roi, dirigé par Mme de Pompadour, était pressé de finir la guerre pour se livrer à ses plaisirs. Déjà les satires et les libelles étaient des signes du mépris public ; le parlement et le clergé étaient en guerre pour la bulle *Unigenitus* ; l'attentat de Damiens, 1757, qui blessa le roi d'un coup de canif, ramena un peu d'union dans les sphères gouvernementales. La France venait alors de s'engager dans la désastreuse guerre de Sept Ans contre l'Angleterre et la Prusse ; vaincue grâce à l'impéritie de ses généraux ou à l'indifférence de Louis XV, elle perdit, par le traité de Paris, 1763, l'empire que Dupleix avait créé dans l'Inde, et la colonie du Canada, vainement défendue par l'héroïque Montcalm. Le ministre Choiseul tenta en vain de relever le pays par le pacte de famille, entre les membres régnants de la maison de Bourbon et ses réformes dans la marine et l'administration ; il annexa la Lorraine, 1766, conquit la Corse, 1768, expulsa les jésuites et essaya de secourir la Pologne contre les puissances du Nord ; mais il fut renversé par la nouvelle favorite, Mme du Barry, et remplacé par le ministère impopulaire de l'abbé Terray, du duc d'Aiguillon et du chancelier Maupeou, qui détruisit les parlements, 1771. Au moment où mourut Louis XV, 1774, le pays était déconsidéré au dehors, le pouvoir était méprisé et haï ; et jamais les vices du gouvernement n'avaient été plus généralement signalés par les philosophes et par les économistes. Une révolution semblait imminente ; le corps du roi fut porté à Saint-Denis, au milieu des injures et des cris de joie de la multitude. ‖ LOUIS XVI Louis-Auguste), Petit-fils du précédent, né à Versailles, 1754, succéda à son grand-père en 1774. Il avait épousé, en 1770, Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse. Dès son avènement, il appela au ministère Malesherbes et Turgot, tous les privilégiés empêchèrent les réformes, et qu'il eut la faiblesse de congédier. En 1777, il appela aux finances Necker, qui trouva, dans des économies et par des emprunts, les ressources nécessaires pour l'administration et la guerre d'Amérique. Cette guerre, entreprise pour soutenir les colonies soulevées contre l'Angleterre, fut glorieuse pour notre marine, et se termina par le traité de Versailles, 1783, qui consacra l'indépendance des États-Unis. Mais Necker était tombé du ministère, 1781, après la publication d'un compte rendu des finances, où il signalait l'abus des privilèges, et la reine, toute-puissante, fit appeler aux affaires Calonne, qui, après avoir érigé la prodigalité en système, fut obligé d'en revenir aux plans de son prédécesseur, et convoqua, pour étudier les réformes, une assemblée des notables, par laquelle il fut renversé, 1787. Loménie de Brienne ne fut pas plus heureux, et le roi rappela Necker pour préparer la réunion des États-Généraux, 1788. Ces États s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789, et prirent le nom d'*Assemblée nationale* le 17 juin. Le 23, eut lieu le fameux serment du jeu de paume ; le 14 juillet, la prise de la Bastille : c'était la révolution. Louis XVI rappela Necker, qu'il venait de chasser, approuva l'institution de la garde nationale avec la cocarde tricolore, et l'élection de Bailly comme maire de Paris. Alors l'émigration commença. L'émeute des 5 et 6 octobre ramena aux Tuileries la famille royale, qui quitta définitivement Versailles. Le roi, obéissant aux conseils de la reine, se laissa entraîner à solliciter l'appui des cours étrangères, repoussa l'appui du parti constitutionnel, essaya de fuir, fut arrêté à Varennes le 22 juin 1791, et fut suspendu de ses pouvoirs, jusqu'à l'achèvement de la constitution, à laquelle il prêta serment le 14 septembre. L'Assemblée législative lui imposa un ministère girondin et une déclaration de guerre à l'Autriche, mais il refusa de sanctionner deux décrets contre les émigrés et les prêtres insermentés, et vit les Tuileries envahies au 20 juin 1792. Le 10 août suivant, une nouvelle insurrection s'empara des Tuileries ; le roi, réfugié à l'Assemblée, fut suspendu de ses fonctions et enfermé au Temple. La Convention proclama la République, et mit Louis XVI en jugement ; il fut défendu par Tronchet, Malesherbes et Desèze. Déclaré coupable de conspiration par 693 voix, il fut condamné à mort par 387 voix sur 721 votants ; l'appel au peuple, proposé par les girondins, avait été rejeté par 423 voix contre 281. Louis XVI mourut avec fermeté, en protestant de son innocence sur l'échafaud même, 21 janvier 1793. Ses restes furent portés au cimetière de la Madeleine ; c'est sur cet emplacement qu'on a élevé la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou. Outre les instructions données à La Pérouse, on a de Louis XVI : *Description de la forêt de Compiègne ; les Maximes morales et politiques tirées du Télémaque, Réflexions sur mes entretiens avec M. le duc de La Vauguyon.* ‖ LOUIS XVII Louis-Charles DE FRANCE). Fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, né à Versailles le 27 mars 1785, dauphin après la mort de son frère aîné Louis-Joseph, 1789, fut enfermé au Temple avec sa famille en 1792. Séparé de sa mère le 3 juillet 1793, et confié, par la Commune, à la garde du cordonnier Simon, qui, dit-on, l'accabla de mauvais traitements ; il mourut le 8 juin 1795. Plus tard, plusieurs imposteurs essayèrent de se faire passer pour Louis XVII. ‖ LOUIS XVIII Louis-Stanislas-Xavier). Né à Versailles le 17 novembre 1755, frère de Louis XVI, porta d'abord le titre de comte de Provence. Ennemi personnel de Marie-Antoinette, il parut au début favorable à la Révolution, mais il émigra au moment de la fuite à Varennes et se retira à Vérone, puis à Mittau, à Memel, à Varsovie, enfin à Hartwell, en Angleterre. Il prit le titre de régent à la mort de Louis XVI, et celui de roi à la mort de Louis XVII, protesta solennellement contre la proclamation de l'Empire, mais ne fut reconnu que par quelques souverains et vécut obscurément jusqu'en 1814. Appelé au trône par le Sénat, à la chute de Napoléon, le 6 avril 1814, il promit, par la déclaration de Saint-Ouen, une charte constitutionnelle, qu'il octroya le 4 juin, après avoir signé avec les alliés le traité de Paris du 30 mai, qui ramenait la France aux limites de 1792. Les fautes de la première restauration amenèrent les Cent-Jours. Louis XVIII, retiré à Gand, rentra à Paris après Waterloo, se débarrassa bientôt du ministère Talleyrand-Fouché et confia les affaires au duc de Richelieu, qui sut abréger l'occupation étrangère. Mais à l'intérieur, la réaction royaliste se signala par les assassinats et les excès de la terreur blanche, les condamnations politiques et les exagérations de la Chambre introuvable. Le ministère Decazes, 1818-1820, inaugura une politique assez libérale, mais l'assassinat du duc de Berry, 1820, ramena au pouvoir le duc de Richelieu, qui ouvrit la voie au ministère purement royaliste et clérical de Villèle. La loi électorale du double vote, l'influence du parti religieux, la congrégation et l'intervention en Espagne, 1823, et une armée française commandée par le duc d'Angoulême rétablit l'autorité absolue de Ferdinand VII, tels sont les principaux faits des dernières années de Louis XVIII, qui mourut le 16 septembre 1824, laissant le trône à son frère Charles X. Prince sagace et politique habile, il avait compris la nécessité du gouvernement représentatif ; il était instruit et aimait les lettres. On lui a attribué : *les Mannequins, conte en histoire, comme l'on voudra ; Description historique d'un monstre symbolique ; Éclaircissements sur le livre rouge ; Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz ; Correspondance et Écrits de S. M. Louis XVIII ; Lettres écrites d'Hartwell ;* les poésies légères, l'opéra de *la Caravane*, signé par Morel, la comédie du *Lutrin de Lubeck*, jouée au Théâtre-Français en 1818. ‖ LOUIS PHILIPPE Ier. Roi des Français, né à Paris, 1773, fils du duc d'Orléans Philippe-Egalité ; d'abord duc de Chartres, se rallia à la Révolution, prit part, comme lieutenant général, aux batailles de Valmy, de Jemmapes, de Nerwinden, suivit Dumouriez dans sa défection, prit le titre de duc d'Orléans à la mort de son père, 1793, et vécut dans la retraite en Suisse, en Amérique, en Angleterre et en Sicile, où il épousa, 1809, Marie-Amélie, fille du roi Ferdinand. La Restauration lui rendit ses biens, mais Louis XVIII

le tint à l'écart, et ses salons devinrent un centre d'opposition libérale. Après les journées de Juillet, les députés lui donnèrent le titre de lieutenant général du royaume le 1er août 1830, et celui de roi des Français le 7 août. Au dedans, Louis-Philippe se débarrassa au plus tôt du ministère libéral présidé par Laffitte, et commença contre les partis révolutionnaires une lutte qui ne se termina que par sa chute. Ses principaux ministres, Casimir Périer, Soult, Molé, de Broglie, Thiers et Guizot eurent à réprimer des insurrections dont les plus célèbres sont celles de Lyon, 1831 et 1834, et de Paris, 5 et 6 juin 1832, 1834 et 1839, le mouvement excité en Vendée par la duchesse de Berry, 1832, et les tentatives de Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg, 1836, et à Boulogne, 1840. Au dehors, le nouveau roi refusa de soutenir les insurrections polonaise et italienne, occupa Ancône pour empêcher les Autrichiens d'y entrer, intervint en Portugal contre dom Miguel, en Belgique contre la Hollande, et s'allia étroitement avec l'Angleterre. La question d'Orient faillit, en 1840, amener une guerre générale ; la faiblesse que Louis-Philippe montra à l'égard de l'Angleterre dans cette circonstance et dans l'affaire de Tahiti, flétrie par Pritchard, la politique dynastique qui le guida dans la question des mariages espagnols, enfin l'impopularité du ministère Guizot qui se refusait obstinément à une réforme électorale peu importante, avaient irrité le pays. La résistance opposée à la campagne des banquets réformistes précipita la crise, et la révolution du 24 février 1848 fit tomber du trône Louis-Philippe, qui abdiqua en vain en faveur de son petit-fils le comte de Paris. La République fut proclamée en France et le vieux roi alla mourir à Claremont, en Angleterre, 26 août 1850. Sous son règne, la conquête de l'Algérie avait été glorieusement poursuivie, et l'on avait fondé les établissements français de Nossi-Bé, de Grand-Bassam, d'Assinie, du Gabon et de Mayotte, en Afrique, et ceux des îles Marquises et de Tahiti, en Océanie. Louis-Philippe a eu huit enfants : le duc d'Orléans, père du comte de Paris, né en 1838, et du duc de Chartres, né en 1840; Louise, reine des Belges, 1812-1850; Marie, princesse de Wurtemberg, 1813-1839; le duc de Nemours, né en 1814; Clémentine, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née en 1817; le prince de Joinville, né en 1818; le duc d'Aumale, né en 1822; le duc de Montpensier, né en 1824.

Empereurs ou rois d'Allemagne.

— LOUIS Ier. Empereur. V. LOUIS Ier, roi de France. || LOUIS LE GERMANIQUE. Fils de Louis le Débonnaire, 806-876, reçut la Bavière en 817; s'unit à ses frères contre leur père; puis à Charles le Chauve contre leur frère aîné Lothaire. Après la bataille de Fontanet, le traite de Verdun, 843, donna à Louis toute la Germanie. Il eut à combattre les Slaves : Obotrites, Wendes, Bohémiens, Moraves : il lutta, à plusieurs reprises, contre son frère Charles, roi de France. Il divisa ses États entre ses trois fils, 865; à la mort de son neveu Lothaire II, roi de Lorraine, il partagea ses États avec Charles le Chauve, 870. Il eut ensuite à lutter contre le Morave Zwentibold. Sous ce prince, la Germanie se constitua, et des missionnaires saxons allèrent porter l'Évangile dans les pays slaves et scandinaves. || LOUIS II. Empereur et roi d'Italie, 822-875, fils aîné de Lothaire Ier, eut à lutter sans cesse contre les papes, les seigneurs, les Normands et les Sarrasins. Il fut retenu prisonnier par le duc de Bénevent et contraint de reconnaître son indépendance. || LOUIS III. Fils de Louis le Germanique, eut d'abord en partage, 865, la Franconie orientale, la Saxe, la Thuringe. Il s'empara de la Bavière au détriment de son frère Carloman, malade; il eut surtout à lutter contre les Normands, qui brûlèrent le palais de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle. | LOUIS III, dit *l'Aveugle*. Petit-fils de Louis II par sa mère Ermengarde, 879-929, roi d'Arles ou de Provence, 890; disputa la couronne d'Italie à Bérenger, 900, et fut couronné empereur par le pape Benoît IV. En 901, il fut surpris à Vérone par son rival, qui lui fit crever les yeux. || LOUIS IV, dit *l'Enfant*. Roi de Germanie, né en 893, succéda à son père Arnoul en 900, mourut en 911; c'est le dernier prince de la race carlovingienne qui régna en Allemagne. || LOUIS V. Empereur d'Allemagne, fils du duc de Bavière, né en 1282, fut nommé empereur en 1314, à la mort de Henri VII, mais il eut pour rival Frédéric d'Autriche, et consentit à partager avec lui la dignité impériale. Il fit une expédition en Italie, 1327, et fut couronné à Rome, 1328; Jean XXII l'avait plusieurs fois excommunié; Louis le fit déposer à Rome, comme hérétique, et nomma un antipape, Nicolas V. Louis V s'unit en 1338, à Édouard III d'Angleterre et le nomma vicaire impérial; mais, toujours poursuivi par les papes d'Avignon, il vit les princes d'Allemagne toujours soulevés contre lui. En 1346, Charles, fils de Jean de Bohême, fut nommé empereur, et Louis mourut d'apoplexie à la chasse l'année suivante.

Rois d'Espagne, d'Étrurie, de Naples, de Hongrie, etc.

— LOUIS. Roi d'Espagne, fils aîné de Philippe V et de Louise-Gabrielle de Savoie, né en 1707, épousa Mlle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, 1722. Philippe V abdiqua en faveur de son fils, 1724; mais le jeune roi mourut le 31 août.

— LOUIS. Roi d'Étrurie, fils de Ferdinand, duc de Parme, né en 1773, épousa en 1795, Marie-Louise de Bourbon, fille de Charles IV, roi d'Espagne. En 1801, un royaume d'Étrurie fut formé de la Toscane et de Piombino, en faveur du jeune Louis de Parme, qui mourut en 1803. || LOUIS II Charles-Louis DE BOURBON. Fils du précédent, né en 1799, proclamé roi d'Étrurie, perdit, en 1807, ses États réunis à la France. Plus tard, il devint duc de Parme, sous le nom de Charles II.

— LOUIS *de Tarente*. Roi de Naples, 1320-1362, petit-fils lui-roi Charles le Boiteux, épousa sa cousine Jeanne Ire, après le meurtre du roi André, 1346. Il mourut, peu regretté de la reine, dont il avait partagé les désordres.

— LOUIS Ier *de France*. Roi de Sicile ou de Naples, comte de Provence, duc d'Anjou et du Maine, second fils du roi Jean, 1339-1384, fut lieutenant général du Languedoc, sous Charles V, combattit le roi de Navarre et les Anglais, qu'il défit près de La Roche, 1377, mais excita des révoltes. Jeanne de Naples l'adopta pour son successeur en 1380 Régent de France pendant la minorité de Charles VI, il se montra avide, réunit une armée pour aller venger la mort de Jeanne; mais, abandonné de ses troupes et sans ressources, il mourut de chagrin dans une petite ville de la Pouille, 1384. || LOUIS II *d'Anjou*. Roi de Naples, Sicile et Jérusalem, duc d'Anjou, comte de Provence, etc., 1377-1417, fils du précédent, essaya vainement dans trois expéditions, 1409, 1410, 1411, de reprendre Naples; se déclara contre le parti bourguignon, et, maître de la Provence, institua le parlement d'Aix. || LOUIS III. Fils du précédent, 1403-1434, disputa le royaume de Naples à Alfonse le Magnanime, roi d'Aragon et de Sicile, que Jeanne II avait adopté après lui, et mourut à Cosenza.

— LOUIS *d'Aragon*. Roi de Sicile, 1338-1355, succéda à son père Pierre II en 1342. Son règne fut agité.

— LOUIS Ier, dit *le Grand*. Roi de Hongrie, puis de Pologne, né en 1326, succéda à son père Charobert en 1342, soumit la Transylvanie révoltée. Il voulut venger la mort de son frère André, assassiné par Jeanne de Naples, s'empara du royaume, 1347, mais la peste le força à retourner dans ses États, 1348. Il fit une seconde expédition en Italie, 1350; il enleva aux Vénitiens Zara et la Dalmatie, 1355-1357, et il succéda à son oncle en Pologne, 1370; il laissa deux filles, qui lui succédèrent en 1382 Marie en Hongrie et Hedwige en Pologne. | LOUIS II. Roi de Hongrie et de Bohême, né en 1506, succéda à son père Ladislas VI, 1516, épousa en 1521, Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint; fut vaincu et tué à la bataille de Mohacz, 1526. Ferdinand d'Autriche, son beau-frère, lui succéda dans ses deux royaumes.

— LOUIS (Charles-Auguste). Roi de Bavière, né en 1786, mort en 1868, fils de Maximilien-Joseph, se livra à son goût pour les beaux-arts et fit construire la *Glyptothèque*, magnifique musée de sculpture. Il succéda à son père en 1825. Il se laissa dominer par le clergé, puis par la danseuse Lola Montès, 1846. Le roi Louis abdiqua le 20 mars 1848, en faveur de son fils aîné Maximilien II. Il fit creuser le beau canal Louis, fonda la ville de Ludwigshafen, embellit Munich de nombreux monuments, et protégea les peintres et les sculpteurs. Il a publié des *Poésies*, et *les Compagnons du Walhalla*, 1843.

Princes.

— LOUIS *de France*. Dauphin, fils de Louis XIV, né à Fontainebleau, 1661-1711, eut pour gouverneur le duc de Montausier et pour précepteur Bossuet. Mais son esprit resta borné; il n'eut de passion que pour la chasse. Il épousa en 1679, Marie-Anne Christine de Bavière, qui lui donna trois fils. Mlle Choin fut à Meudon une Maintenon au petit pied. Il s'annula complétement devant son père.

— LOUIS *de France*. Dauphin. V. BOURGOGNE Duc de.

— LOUIS *de France*. Dauphin, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, né à Versailles, 1729-1765, fut avant tout un prince honnête et pieux. De son mariage avec Marie-Josephe de Saxe, il eut trois fils, qui furent Louis XVI, Louis XVIII, et Charles X; deux filles, la reine de Sardaigne, Clotilde, et Mme Elisabeth.

— LOUIS Ier *de Nevers*. Comte de Flandre et de Nevers, né vers 1304, succéda à son grand-père Robert III de Béthune, 1322, implora l'appui de Philippe VI de Valois contre ses sujets, et, après la victoire des Français à Cassel, 1328, se signala par de cruelles vengeances. Le brasseur Artevelde appela contre lui le roi d'Angleterre Édouard III. Louis de Nevers mourut à la bataille de Crécy, 1346. | LOUIS II *de Male*. Comte de Flandre et de Nevers, fils du précédent, né à Male ou Marle, près de Bruges, 1330, fut blessé à Crécy, maria sa fille en 1369, à Philippe, duc de Bourgogne. Les Flamands soulevés prirent pour chef Philippe Artevelde, mais furent écrasés à Rosebecque, 1382. Louis mourut en 1384, peut-être frappé d'un coup de poignard par le duc de Berry.

— LOUIS Frédéric-Christian), prince de Prusse, Neveu de Frédéric II, 1772-1806, d'une bravoure aventureuse, fut l'un des partisans les plus emportés de la guerre contre Napoléon Ier. Il fut tué au combat de Saalfeld, 9 octobre 1806.

— LOUIS BONAPARTE. V. BONAPARTE.

Personnages divers.

— LOUIS (Saint). Second fils de Charles II, *le Boiteux*, roi de Naples, né à Brignoles (Provence), 1274-1297, entra dans l'ordre des franciscains et fut nommé évêque de Toulouse en 1295. Le pape Jean XXII le canonisa en 1317. On le fête le 11 avril.

— LOUIS BERTRAND (Saint). Dominicain, né à Valence, 1526-1581, célèbre, comme missionnaire et prédicateur, en Amérique et en Espagne. C'est le patron de la Nouvelle-Grenade. On le fête le 10 octobre.

— LOUIS DE GONZAGUE (Saint). Jésuite italien, né à Castiglione, 1568-1591, a été canonisé en 1726, par Benoît XIII.

— LOUIS (Antoine). Chirurgien français, né à Metz, 1723-1792, fut membre de l'Académie de chirurgie et professeur estimé de physique. Ses articles remarquables de l'*Encyclopédie* ont été réimprimés dans son *Dictionnaire de chirurgie*.

— LOUIS (Victor). Architecte, né à Paris en 1735, mort après 1810, fut chargé de travaux importants : à Paris, les galeries du Palais-Royal, l'ancienne salle du Théâtre-Français; à Bordeaux, le Grand-Théâtre; etc.

— LOUIS (Dominique, baron). Homme d'État français, né à Toul, 1755-1837. D'abord prêtre et conseiller-clerc au parlement de Paris, il fut forcé d'émigrer en Angleterre, après la fuite de Varennes. Après le 18 brumaire, il rentra en France, devint maître des requêtes, conseiller d'État, 1811, baron de l'empire. Ministre des finances en 1814, il rendit de grands services par son intelligence et sa probité sévère; il se retira du ministère avec Talleyrand, novembre 1815. Il redevint ministre des finances à la fin de 1818, se retira avec le général Dessoles, 1819, et dès lors vota avec l'opposition jusqu'en 1830. Ministre des finances après la révolution de Juillet, il réorganisa le service du Trésor; il ne se retira de la vie active que le 11 octobre 1832, et fut alors nommé pair de France.

— Chevalerie. *Ordre de Saint-Louis*. Ordre militaire institué par Louis XIV en 1693. Le roi en était le grand maître; les princes du sang, les maréchaux, les amiraux en faisaient partie de droit. La croix, à huit pointes, avec des fleurs de lis d'or aux angles, était suspendue à un ruban rouge couleur de feu. Supprimé à la Révolution, rétabli en 1815, cet ordre a disparu en 1830.

LOUISBOURG. Géogr. Ville de la Nouvelle-Écosse, sur la côte S.-O. de l'île du Cap-Breton, jadis grande place forte, auj. pauvre port de pêche.

LOUISE DE SAVOIE. Fille de Philippe, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, née au Pont-de-l'Ain, 1476-1531, mariée à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, 1490, veuve en 1496, vécut à Romorantin avec ses enfants, François et Marguerite, puis au château d'Amboise. Lorsque son fils François Ier, fut roi, 1515, elle eut une part considérable, mais souvent malheureuse, dans le gouvernement. Elle fit échouer l'expédition de Lautrec en Italie; intenta au connétable de Bourbon un procès qui le décida à trahir la France; fit donner le commandement de l'armée d'Italie à son favori Bonnivet. Mais régente pendant la captivité de son fils, elle montra de l'énergie et de l'habileté. En 1529, elle négocia, à Cambrai, *la paix des Dames* avec Marguerite, tante de Charles-Quint.

— LOUISE DE LORRAINE. Fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, née à Nomény, 1553-1601, épousa Henri III, roi de France, 1575; elle fut pieuse et charitable. Retirée à Chenonceaux, elle essaya de réconcilier le duc de Mercœur, son frère, avec le roi.

— LOUISE-ULRIQUE *de Prusse*. Reine de Suède, née à Berlin, 1720-1782, sœur de Frédéric II, épousa en 1744, Adolphe-Frédéric, qui devint roi de Suède en 1751. Elle protégea les lettres, les beaux-arts, l'agriculture, et excita le roi à rendre quelque force à l'autorité royale. Elle contribua par ses conseils au coup d'État de son fils Gustave III, le 9 août 1772.

— LOUISE-MARIE DE FRANCE. Fille de Louis XV, née à Versailles, 1737-1787, entra, en 1770, dans le couvent des carmélites de Saint-Denis. On a d'elle des *Méditations eucharistiques* et des *Lettres*.

— LOUISE DE MECKLEMBOURG-STRELITZ (Augusta-Wilhelmine-Amelie). Fille du duc Charles de Mecklembourg, née à Hanovre, 1776-1810, épousa en 1793, le prince royal de Prusse, qui devint roi en 1797, sous le nom de Frédéric-Guillaume III. Elle poussa le roi dans le parti de la guerre contre la France et fut vivement attaquée par Napoléon; elle souffrit beaucoup de tous les malheurs de la Prusse et essaya vainement, à l'issue de l'échec Napoléon. Ses chagrins hâtèrent sa mort.

— LOUISE D'ORLÉANS (Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle). Reine des Belges, née à Palerme, 1812-1850, fille aînée de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, épousa le roi Léopold Ier le 9 août 1832.

— LOUISE DE BOURBON (Marie-Thérèse). Fille du duc de Berry, née à Paris, 1819-1866, épousa en 1845, le prince héréditaire de Lucques, qui devint duc de Parme en 1849 sous le nom de Charles III. Après la mort de son mari, qui fut assassiné en 1854, elle gouverna comme régente de son fils Robert, mais fut forcée de se retirer en Suisse, 1859.

LOUISE-BONNE. s. f. Hortic. Variété de poire fondante.

LOUISET. s. m. Hist. relig. Syn. de LOUISISTE.

LOUISETTE. s. f. Nom qui fut, pendant quelque temps, donné à la guillotine, dont on attribuait l'invention au docteur Louis. *Louisette* était le nom d'amitié que Marat donnait à la guillotine. (V. Hugo.)

— Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

LOUISIADE. Géogr. Presqu'île de la Nouvelle-Guinée, au S.-E., traversée par une haute chaîne de montagnes que domine le mont Owen-Stanley (4,021 m.).

— LOUISIADE. Archipel de la Mélanésie, à l'E. de la presqu'île, dont il semble être la continuation.

LOUISIANAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Louisiane.

— adj. Qui a rapport à la Louisiane ou à ses habitants.

LOUISIANE. Géogr. Un des États de l'Amérique du Nord, arrosé par le Mississipi. Superficie, 126,180 kil. carrés; pop. 940,000 hab. Pays plat, couvert de forêts de pins, de prairies ou de marais, et d'immenses plantations de cannes; il produit du sucre, du coton et du riz. Les villes sont : *Baton-Rouge*, capitale, Donaldsonville, Natchitochez, la Nouvelle-Orléans et Madisonville. L'État de Louisiane n'est qu'une faible portion de l'ancienne colonie française du même nom, fondée sous Louis XIV, et qui comprenait presque tout le bassin du Mississipi. La Louisiane actuelle a été admise dans l'Union comme territoire en 1804, et comme État en 1812.

LOUISINE. s. f. Comm. Taffetas employé pour les articles de mode.

LOUISISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de quelques ecclésiastiques qui refusèrent de reconnaître le concordat de 1802, et rejetèrent tous les changements opérés dans la constitution du clergé. Les adhérents à cette doctrine faisaient partie de la secte connue sous le nom de *Petite Église*. Leur nom vient de Louis XVIII, qu'ils reconnaissaient comme monarque légitime.

LOUISISTE. s. m. Hist. relig. Adhérent au louisisme.

LOUISVILLE. Géogr. Ville des États-Unis, sur l'Ohio, à 80 kil. de Franefort (Kentucky); 150,000 hab. Minoteries, fonderies, abattoirs et établissements pour la préparation de la viande salée.

LOULAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure). 600 hab.

LOULOTTE. s. f. Arg. Petit dent.

LOULOU, OUTTE. s. Fam. Nom de tendresse qu'on donne aux enfants ou aux jeunes femmes. Je ne serais plus une duchesse pour vous, monsieur, que je suis toujours la petite *loulouttе*, vieux monstre ! (H. de Balzac.)

— LOULOU. s. m. Sorte de petit chien de garde.

LOUNINGUIN. s. m. Action de transporter un canot d'une rivière à l'autre, chez les Canadiens. || Chemin qui mène d'une rivière à l'autre.

— Espace de chemin parcouru en portant un canot dans les endroits non navigables d'un cours d'eau.

LOUNTCHITAKÉRA. s. m. Sectaire indien qui, pour arriver à la perfection, se fait arracher les cheveux et ne porte aucun vêtement.

LOUNY. Géogr. Affluent de gauche de l'Indus, coule du N.-E. au S.-O., passe à Adjémir, et se réunit à un bras de l'Indus dans le marais du Run.

* **LOUP**. s. m. (pr. *lou*; ét. lat., *lupus*, même signifiéat.). Mamm. Espèce du genre chien; il diffère de l'animal domestique de ce nom par son museau plus allongé, ses oreilles plus développées, son pelage plus touffu, ses proportions plus vigoureuses, sa taille plus grande, ainsi que sa mâchoire et ses dents. Mais ces différences, qui n'ont rien de fondamental, doivent être en grande partie attribuées aux modifications que la vie sauvage ou la vie domestique ont dû nécessairement déterminer chez ces deux espèces. Le loup ordinaire est de couleur fauve, avec le museau noir et allongé. Une ligne noire qui s'étend le long des membres antérieurs est un des caractères physiques qui distinguent plus particulièrement le loup du chien domestique. Le loup, par suite de la guerre continuelle qu'il fait aux bergeries et aux basses-cours, est un des animaux les plus nuisibles; aussi est-il partout l'objet d'une guerre assidue et a-t-il presque entièrement disparu de pays où il était autrefois très commun. Il se retire dans les lieux boisés et touffus les plus distants qu'il peut de la présence de l'homme et n'en sort que pressé par le besoin. Pendant l'hiver, le froid et la faim conduisent les loups en troupes jusque dans les villages, où ils font entendre d'affreux hurlements. Ils peuvent, a ce qu'il paraît, se passer de nourriture pendant plusieurs jours; mais ils résistent moins à la soif, et on les voit fréquemment venir se désaltérer au bord des ruisseaux. Affamé, le loup n'épargne pas même l'homme. La louve met bas de cinq à neuf petits, qu'elle élève avec les plus grands soins. Le loup noir. Le loup rouge d'Amérique. Le loup du Mexique. Le loup de la Floride. Le *loup* est un des animaux dont l'appétit pour la chair est le plus véhément. (Buffon.) Le *loup* est l'ennemi de toute société : il en fait pas même compagnie avec ceux de son espèce. (Id.) Le *loup*

dévore tout ce qui lui tombe sous la dent, un mouton, une grenouille. J. Janin.) Le *loup* est le plus roue et le plus audacieux des ennemis de l'homme. (Toussenel.) Qui sauve le *loup* tue les brebis. V. Hugo.)

Telle à l'aspect d'un *loup*, terreur des champs voisins,
Fuit d'agneaux effrayés une troupe bêlante. (Boileau.)

—Fig. Homme cruel, méchant, personne qui cache sous des dehors doucereux de mauvais projets. C'est ainsi que sont les hommes, naturellement *loups* les uns aux autres. (Bossuet.)

Puisqu'entre humains aussi vous vivez en vrais *loups*,
Traîtres, vous ne m'aurez de ma vie avec vous.
(Molière.)

Quiconque est *loup* agisse en *loup*.
C'est le plus certain de beaucoup. (La Fontaine.)

— *Pays de loups*. Pays dont les habitants sont grossiers, sans usage.

On dirait, à vous entendre tous,
Que les départements sont des pays de *loups*.
(E. Augier.)

— *Loup de mer*. Se dit d'un marin qui a fait un séjour constant sur la mer, qui a perdu tous les usages du monde, qui ne connaît plus que son métier. Les vieux *loups* de mer se moquent des novices qui n'ont pas le pied marin. (H. de Balzac.) || On dit dans le même sens *loup de montagne*. De vieux *loups* de montagne arrivés de dix lieues s'agenouillaient lourdement et faisaient crier le bois noirci de la balustrade. (H. Taine.)

— *Vieux loup*. Homme rusé, retors. Tu sauras d'abord, si tu ne le sais pas, que la bas le vieux *loup* de Richelieu le mène tambour battant. (A. de Vigny.)

— Fig. *Être au vieux loup*. S'est dit autrefois en parlant d'une expression vieillie. Ce mot est au vieux *loup*. (Malh.) *Histoires aux vieux loups*. Fables, sottes histoires, discours hors de propos.

— *Loup gris, loup blanc*. Vieux loup reputé pour ses méfaits, ses déprédations.

— Fig. Je fis serment de ne jamais oublier la détestable nuit que ce vieux *loup* gris m'avait procurée en me menant loger chez lui. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Être connu comme le loup gris, comme le loup blanc*. Être bien connu, être connu de tout le monde, de sus comm dans le pays comme le *loup* blanc. (Merimée.) *Entre chien et loup*. Sur le soir, au moment du crépuscule, pendant lequel il est difficile de distinguer un chien d'un loup. V. chien. Nous nous sommes rencontrés entre chien et loup près de votre maison. Il était entre chien et *loup*, quand nous crûmes apercevoir plusieurs personnes. (Acad.) || *Courage de loup*. Se dit ironiquement d'un homme armé qui attaque un homme sans défense. *Courir au homme comme le loup gris*. Le poursuivre vivement. || *Être décrié comme le loup blanc*. Avoir une fort mauvaise réputation. || *Savoir la patenôtre du loup*. Connaître certaines paroles magiques auxquelles on attribuait la vertu de mettre les loups en fuite, et, par allusion, faire connaître à quelqu'un qui fait des menaces qu'on saura bien l'empêcher de les effectuer.

— Fig. et fam. *Avoir vu le loup*. Être étonné, rester silencieux. As-tu vu le loup que tu ne lui parles pas? || *Avoir vu le loup* se dit plus ordinairement en parlant d'un homme qui a vu le monde, qui est aguerri, expérimenté. || Se dit aussi d'une femme qui a perdu son innocence. Nana reniflait, se grisait, lorsqu'elle sentait à côté d'elle une fille qui avait déjà vu le *loup*. (É. Zola.) || Se dit d'un homme enrhumé, à cause d'une croyance populaire à l'action malfaisante du regard du loup. || *Danser le branle du loup*. Avoir peur et prendre la fuite. *Tenir le loup par les oreilles*. Être dans une situation pressante, difficile, sans savoir comment en sortir. Elle tient, comme on dit, le *loup* par les oreilles. (Corn.) || *Donner la brebis à garder au loup*. Donner quelque chose à garder à quelqu'un dont on devait se méfier. *Enfermer, mettre le loup dans la bergerie*. Mettre, laisser quelqu'un dans un lieu, dans un poste où il peut faire beaucoup de mal. Je viens, comme on dit, de mettre le *loup* avec la brebis. Brueys. || Signifie aussi Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps, ou faire rentrer un mal qu'il fallait faire sortir au dehors. *Il fait un froid de loup*. Il fait très froid, le temps est très rigoureux. || *Être enrhumé comme un loup*. Être fort enrhumé. || *Manger comme un loup*. Manger beaucoup. || *Marcher à pas de loup*. Marcher légèrement, sans bruit et à dessein de surprendre. || *La gueule du loup, la gueule au loup*. Se dit d'un péril imminent. Être, se mettre à la gueule du loup. Se tirer de la gueule du loup. Il est présentement dans l'armée du roi, c'est-à-dire dans la gueule au *loup*, comme les autres. (Mme de Sevigné.)

— *Au loup!* Cri dont se servent les bergers pour exciter les chiens à la poursuite du loup. || Ce cri est aussi employé pour exciter la colère publique contre quelqu'un.

— Loc. prov. *La faim fait sortir le loup du bois, chasse le loup hors du bois*. La nécessité contraint à faire bien des choses pour se procurer de quoi vivre. La faim, qui chasse le *loup* du bois, me fit sortir de mon gîte pour aller acheter des vivres. Le Sage.) || *Il faut hurler avec les loups*. Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec lesquels on vit ou avec lesquels on se trouve, puisqu'on ne les approuve pas entièrement. Quand on ne sait pas hurler avec les *loups*, il ne faut pas vivre avec eux. (Mme de Staël.)

|| On dit aussi dans le même sens *Il faut être loup avec les loups*. Il faut être régulier avec les réguliers, comme j'ai été *loup* avec vous et les autres *loups* vos confrères. Racine. *Le loup mourra dans sa peau*. Rarement celui qui est méchant devient bon. || *Qui se fait brebis, le loup le mange*. Celui qui est trop bon, qui a trop de douceur envers les autres, encourage les méchants à lui nuire. *Brebis bien comptées, le loup les mange*. Quand on a bien pris toutes ses précautions, il survient un accident imprévu qui dérange tout. *Les loups ne se mangent pas*. Les méchants s'épargnent entre eux. *La guerre est bien forte quand les loups se mangent*. Se dit quand des gens de même profession sont en querelle. || *Tandis que le loup chie, la brebis s'enfuit*. Proverbe grossier dont on se sert pour exprimer qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion lorsqu'elle se présente. || *La lune est à l'abri des loups*. Dans les rangs élevés de la société, on n'a point à redouter les outrages des misérables. || *Quand le loup est pris, tous les chiens lui tardent les fesses*. Quand un homme puissant est déchu, les gens de rien tombent sur lui. || *L'hiver de loup sauve de chien*. Il faut traiter les gens comme ils le méritent. *En fuyant le loup, il a rencontré la louve*. En évitant un péril, il est tombé dans un autre. || *D'un côté le loup nous menace, de l'autre le chien*. Se dit quand on se trouve entre deux dangers. *Il est comme le loup, il n'a jamais vu son père*. C'est un bâtard. Cette locution vient, dit-on, de ce que les loups, par jalousie, déchirent celui qui a couvert la louve. *Ces gens vont queue à queue comme les loups*. Se dit de gens qui arrivent à la suite les uns des autres. || *Ce sont des agnelles de La Ferte, dont il ne faut que deux pour étrangler un loup*. Ce sont des femmes dont la douceur n'est qu'apparente. Allusion aux soldats de la garnison de La Ferte, qui se déguisèrent en femmes pour surprendre l'ennemi. *Quand on parle du loup ou en voit la queue*. Se dit, lorsqu'en parlant d'une personne, on l'aperçoit.

— Arg. Dette criarde. Quelquefois, Créancier.

— Antiq. Espèce de harpon ou croc à l'aide duquel les Romains détournaient les coups de bélier. || Sorte de mors à dents de loups dont on se servait pour dompter les chevaux fougueux. || Le loup est un des animaux qui ont figuré le plus anciennement sur les enseignes romaines.

— Arachn. Tribu de la famille des aranéides, comprenant ceux de ces animaux qui chassent et attrapent leur proie à la course.

— Armur. Genre d'épée à lame plate, de moyenne longueur. Espèce de verrou ou de crochet qui arrêtait le chien des anciennes armes à feu. Le loup est une pièce constitutive de la platine de sûreté.

— Art veter. Gastro-entérite, accompagnée d'une évacuation sanguine observée sur les vaches.

—Astron. Constellation de l'hémisphère austral. Le Loup a cinq étoiles dans le Catalogue britannique, et cinquante et une dans celui de La Caille.

— Blas. Le loup se représente passant, courant ou ravissant. Albertas portait de gueules au loup ravissant d'or.

— Bot. *Gueule-de-loup*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Chirurg. Espèce d'ulcère malin, virulent, chancreux, qui ronge les chairs des jambes. Avoir des loups aux jambes.

— Constr. Gros clou avec lequel on fixe les poteaux d'une cloison.

— Cout. *Fête du loup vert*. Fête qui se célèbre tous les ans à Jumièges le jour de la Saint-Jean et dont le principal personnage, revêtu d'une houppelande verte, porte le titre de *loup vert*.

—Econ. dom. *Tête de loup*. Balai rond emmanché au bout d'une longue perche et servant à nettoyer les plafonds.

— Ichtyol. *Loup de mer*. Nom vulgaire que l'on donne à un poisson du genre anarrhique à peau glissante et de la longueur d'environ trois mètres. Il a la mâchoire armée de dents aiguës et dévore tout ce qu'il rencontre. Les pêcheurs ne le prennent qu'avec de grandes précautions. On le rencontre sur les côtes de France. Nom d'une espèce de perche. Un des noms du bar. | *Loup des eaux douces*. Le brochet ainsi appelé à cause des ravages qu'il fait dans les rivières et les étangs.

— Mamm. *Loup doré*. Le chacal. | *Loup des eaux douces*. Nom vulgaire de la loutre. | *Loup marin*. Nom de plusieurs espèces de phoques. | *Loup ramage*. Ancien nom du loup-cervier.

— Mar. *Loup* ou *Dent-de-loup*. Sorte de levier.

— Métall. Agglomération de matière mal fondue qui se forme dans le minerai en fusion.

— Mod. Espèce de masque de velours noir que les dames portaient autrefois pour garantir leur visage du hâle. On l'appelait ainsi parce que d'abord il faisait peur aux petits enfants. Elles devaient changer d'habits l'une avec l'autre, mettre de grandes écharpes, et porter des *loups*. Hamilt.) | *Broderie, découpure à dents de loup*. Broderie, découpure qui forme une suite d'angles aigus.

— Numism. Le loup, sur les médailles, désigne la ville de Rome ou quelque ville de la domination romaine. On y voit plus souvent la louve. Une tête de loup est l'emblème de la ville d'Argos.

— Pêch. Nom de plusieurs espèces de filets.

— Techn. Ouvrage mal exécuté. *Faire un loup*. Manquer un ouvrage. Défaut important dans une pièce qu'on veut couler. Petite qui a des loups. || Morceau de fer qui, attaché à un manche, dont les orfèvres se servent pour polir. Forte pince recourbée à l'une de ses extrémités et dont on se sert pour arracher les vieux clous. Instrument de bois avec lequel on tourne les grosses pièces sur le tour en l'air. Machine pour briser la lame. Mécanisme employé autrefois pour ouvrir le cotret des balles. Instrument de bois aplati pour dresser les papiers de librairie, quand ils sont cassés.

— Théâtr. Faute commise par un acteur qui, en manquant son entrée, laisse un instant la scène vide.

— *Saut de loup*. V. saut.

LOUP-SUR-SEMOUSE. (Saint-), Georgr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lure (Haute-Saône); 2,900 hab.

— **LOUP-SUR-THOUET** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Parthenay (Deux-Sèvres), sur le Thouet. Fabriques de tapis grossiers. Commerce de laines; 1,500 hab.

LOUP (Saint). Né à Toul, d'une noble famille gallo-romaine, devint évêque de Troyes en 427. A l'époque de l'invasion d'Attila, il sut préserver Troyes de la dévastation. Il mourut en 479. On l'honore le 29 juillet.

— **LOUP DE FERRIÈRES**. Écrivain ecclésiastique, né dans le diocèse de Sens, 805-862 ?). Étudia à Ferrières, devint l'un des familiers de Louis le Débonnaire, l'un des conseillers de Charles le Chauve, et, comme abbé de Ferrières, depuis 841, joua un grand rôle dans les affaires politiques et religieuses de l'époque. On a de lui: 134 *Lettres*; deux traités *De Tres ou Quæstionibus*; une *Vie de saint Wigbert*, etc.

LOUP-CERVE. s. f. Mamm. Femelle du loup-cervier.

* **LOUP-CERVIER**. s. m. (ét. lit., *lupus*, loup; *cervarius*, qui a trait au cerf). Mamm. Quadrupède carnassier qui ressemble à un grand chat, mais qui a la queue courte et des pinceaux de poils aux oreilles. Le loup-cervier est probablement le lynx des anciens. Manchon, fourrure de loup-cervier. Les plus belles peaux de lynx viennent de Sibérie sous le nom de *loup-cervier*, et de Canada sous celui de chat-cervier. Buff.) Ces *loups-cerviers* de Canada sont seulement, comme je l'ai déjà dit, plus petits et plus blancs que ceux d'Europe, et c'est cette différence de grandeur qui les a fait appeler chats-cerviers. Id.

— Fig. Celui qui fait métier de jouer à la hausse ou à la baisse sur les fonds publics; celui qui spécule sur les entreprises de l'État et sur les besoins publics. Ici, les *loups-cerviers*, c'est-à-dire les gens d'argent ont vu de très mauvais œil la nomination de M*** à la Banque. (Merimée.)

* **LOUPE**. s. f. (lu lat. *lupa*, louve). Me lec. Tumeur inflammatoire arrondie, indolente, circonscrite, le plus souvent enkystée, sans inflammation et de la même couleur que la peau. On a longtemps enfoncé sous le nom générique de loupe un grand nombre de tumeurs de nature différente auxquelles on donne aujourd'hui des noms divers selon la nature, le siège, le volume de la tumeur; tels sont les mélicéris, l'atherome, le lipome, etc. Les loupes ont essentiellement pour siège le tissu cellulaire. Elles peuvent se rencontrer partout, excepté sur la paume des mains et des pieds. Leur volume varie depuis la grosseur d'une noisette jusqu'à des dimensions excessives. Il lui est venu une loupe à la tête, au cou, sous la gorge. Couper, extirper, résoudre une loupe. Loupes internes. Loupes externes. Loupes de la tête. Loupes des paupières. Loupes du cou. Loupes du tronc. Amputation des loupes. Traitement des loupes.

— Bot. Excroissance ligneuse qui vient aux troncs et aux branches de quelques arbres. Les loupes d'ormes servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie.

— Conchyl. Extravasation de matière nacrée à l'intérieur de la coquille des huîtres perlières.

— Joaill. Nom donné aux parties grossières d'une pierre précieuse à l'état brut. La pierre elle-même avant qu'elle ait été travaillée. Une loupe de rubis. Une loupe d'émeraude.

— Opt. Verre convexe des deux côtés, qui grossit les objets à la vue. On l'appelle autrement *lentille*. Les loupes sont ordinairement enchâssées dans des cercles d'ivoire ou de métal. Ces caractères sont si petits, qu'il faut se servir d'une loupe pour les lire. Prenez une *loupe* et voyez la nature redoubler pour ainsi dire de soins à mesure que ses ouvrages diminuent de volume. Bouillier.

— Fig. L'œil de la vanité est une *loupe* qui grossit tous les plus petits objets. De Segur.

— *Loupes d'eau*. Nom donné aux lentilles de verre de grand diamètre dont est formée l'épaisseur était remplie d'eau distillée.

— Fig. et pop. Ouvrier paresseux, par allusion à celui qui travaille à la loupe, et qui par conséquent ne va pas très vite. Quelle loupe!

— Techn. Masse de fer fondue et prête sous le marteau. Ce n'est pas du fer de *loupe*, c'est fagoté avec les barres soudées au martinet. V. Hugo.) || Nom donné aux briques et carreaux des vieux fourneaux qui ont servi à la fonte de l'or et de l'argent, et dans lesquels il se trouve encore quelques particules de ces métaux, que l'on en tire par le moyen du moulin à lavures. || Caisse en bois servant aux peintres de décor pour s'asseoir ou s'élever.

— Zool. Tumeur qui est naturelle à quelques animaux. Le chameau a une loupe entre ses *loupes* sur le dos et des callosités sur la poitrine et sur les genoux. Buff.

LOUPE. La. Géogr. Ch.-l. de cant., de l'arr. d'Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir); 1,400 hab.

LOUPEL. s. m. Arg. Pourboire.

LOUPER. v. n. (rac. rad. *loupe*. Arg. Ne rien faire, faire le paresseux.

— Par extens. Boire beaucoup.

LOUPEUR, EUSE. s. (rad. *louper*). Paresseux, paresseuse.

— Buveur. C'est un fameux loupeur.

* **LOUPEUX, EUSE**. adj. Qui a des loupes. Un arbre loupeux. Peu usité.

* **LOUP-GAROU**. s. m. et fr., *loup*, bas-lat. *gerulphus*, loup-garou. Nom que donnait autrefois le peuple des campagnes à un esprit malin très dangereux, qui a un sorcier travesti en loup, et courant les champs pendant la nuit. Cette superstition subsistait encore en France sur la fin du XVIe siècle, et n'a pas même entièrement disparu aujourd'hui de certaines campagnes. Elle était autrefois tellement accréditée, que les tribunaux condamnaient au feu ceux qui étaient accusés de ce genre de sorcellerie.

— *Être quitte du loup-garou*. N'avoir plus foi aux croyances superstitieuses.

— Fig. et fam. Homme d'une humeur farouche, qui ne peut avoir de société avec personne. Comment fré quentez-vous cet homme-là? c'est un loup-garou, un vrai loup-garou.

Mais écoutez ces pieux *loups-garous*,
Persécuteurs de tout les Européens,
Qui vont crier sur les toits et dans les rues
Contre la cour, et même contre nous. (Voltaire.)

Je ne prends point pour vertu
Les mines sages de tristesse
D'un *loup-garou* revêtu
Des habits de la sagesse. (J.-B. Rousseau.)

— *Être fait comme un loup-garou*. Être vêtu d'une façon déplorable. Je sens toujours dehors, fait comme un *loup-garou*. (Mme de Sév.)

— Petit bât ou plat, à crans, au bout d'une ficelle que l'on agite circulairement pour faire un grand bruit.

— Adjectiv. Il a le regard brusque et l'accueil *loup-garou*. (Mol.)

Nos femmes de province
Ont l'abord repoussant, la mine plate et mince,
L'accent traînard et lourd, le regard de travers,
Et cet air dédaigneux, et l'abord *loup-garou*.
(Regnard.)

LOUPIAT. s. m. Pop. Ivrogne incorrigible. Est-il bien planté avec un *loupiat* de mari. E. Zola.

LOUPIAU adj. Arg. Se dit d'un jeune homme flâneur et joueur.

— Substantiv. Cet apprenti n'est qu'un *loupiau*.

LOUQSOR ou **LUXOR**. Géogr. Village de la Haute-Égypte, situé sur l'emplacement et au milieu des ruines de Thèbes, à droite du Nil. Le *Palais de Louqsor* est un grand temple d'Ammon construit par plusieurs pharaons de la dix-huitième dynastie. L'un des obélisques qui l'ornaient a été transporté à Paris en 1836 et dressé sur la place de la Concorde.

LOUR. s. m. Sorte de trompette en bronze en usage chez les anciens Danois.

LOURCHE. adj. S'est dit pour Dupe. Il s'est trouvé *lourche*. Et. Pasquier.)

— **LOURCHE**. s. m. Jeux. Sorte de trictrac dans lequel on dit que le perdant est fait lourche, c'est-à-dire dupe.

LOURCHES. Géogr. Comm. du cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes (Nord); 4,000 habitants.

* **LOURD, OURDE**. adj. pr. *lour*; le *d* final ne se fait jamais sentir, pas même devant une voyelle; etym. bas-lat., *lurdus*; de l'adj. *luridus*, sale). Pesant, difficile à remuer, à porter: l'opposé de Leger. Un fardeau bien lourd, trop lourd. Cette charge est trop lourde pour un si petit cheval. C'est une arme bien lourde. L'or est le plus lourd de tous les métaux.

J'ai vu l'Ignorance, à l'ombre de nos marbres,
Entasser ses *lourds* chariots. (A. Barbier.)

— Fig. Dame se retira lentement, tranquillement, *lourde* des dépouilles de la France. P. le St-Victor.)

— Fig., en parlant des choses. Que le mensonge lui a paru *lourd* et qu'elle a hâte de le mettre bas! P. de St-Victor.)

— Qui a un poids déterminé relativement à sa masse. L'hydrogène est moins lourd que l'air. Le mercure est le plus lourd des liquides.

— Qui est de digestion difficile, pesant pour l'estomac. Aliment lourd. Tu ne sais pas comme c'est *lourd*, le pâté de foie gras. Scribe.)

— Pénible à respirer, à supporter. Air lourd. Temps lourd.

— Fig. *Avoir une maison bien lourde*. Avoir une maison, un ménage coûteux.

— Dans le même sens, *C'est une charge bien lourde*. Se dit de ce qui occasionne beaucoup de dépense. Il a huit enfants, c'est une charge bien lourde pour un ouvrier.

— Fig. et fam. *Une lourde tâche, une lourde économie*, etc. Une tâche, une besogne très difficile à faire. *Faire une lourde chute*. Tomber de haut, de tout son poids.

— Qui se remue avec peine, avec effort ; l'opposé de Dispos, agile. Les chevaux de Flandre sont lourds. Il était fort agile dans sa jeunesse, mais le voilà devenu bien lourd. Cette disposition bien ou mal cultivé est ce qui rend les enfants adroits ou *lourds*, pesants ou dispos. (J.-J. Rouss. Des Lacédémoniens qui n'avaient point ôté leurs cuirasses sautaient d'un pas *lourd*. (G. Flaubert.)

— Qui ondule doucement, mollement. La mer était *lourde* et dormante. (Lamartine.)

— Court, ramassé, qui manque de grâce et d'élégance. Tournure lourde et disgracieuse.

Fig. en parlant de l'esprit. Qui manque de légèreté, de facilité, de finesse, de grâce, de promptitude, de souplesse. C'est un homme bien lourd. Il a l'esprit lourd, bien lourd. Si je suis homme de bien, je rends à mon père en son bienfait même plus que je n'ai reçu de lui; car en me donnant à moi, il me donna *lourd* et grossier. Mais les habitants que j'y ai vus m'ont semblé plus *lourds* et plus ennuyeux qu'il n'est permis. (Mérimée.) On le dit de même de la manière de converser, du style. Une conversation lourde. Un style lourd. Une lourde plaisanterie.

— Par extens. Tu te laisses donc prendre à ce *lourd* artifice ! (Corn. L'artifice est trop *lourd* pour ne pas l'éventer. (Id.) *Lourd* et grossier abus ! croyance ridicule. (Rotr.)

— Fig. *Une lourde faute, une lourde bévue*. Une faute, une bévue grossière. ‖ *Un lourd artifice*. Un artifice grossier.

— *Écriture lourde*. Écriture empâtée, qui manque de déliés. Si l'on parvenait à déchiffrer une écriture *lourde*... (V. Hugo.)

— B.-arts. Qui manque de grâce, de légèreté. La touche de ce peintre est lourde, ses contours, ses clairs sont lourds. Une lourde composition. Lourd de couleur. Draperie lourde. Les formes de cette statue sont trop lourdes. Cet édifice a des ornements bien lourds. Vous apprendrez à faire vos ciels moins *lourds*. (Diderot.) Un tableau *lourd* de dessin et de draperie. (Id.) Une grande rue d'une demi-lieue toute bordée de *lourdes* arcades qui portent d'énormes maisons. (G. de Nerval.)

— Paléogr. *Lettres lourdes*. V. GOFFE.

— Turf. *Piste lourde*. Piste dont le terrain mou s'enfonce sous les pieds des chevaux.

— LOURD. s. m. Techn. Partie d'une meule de moulin qui, étant plus dense et plus pesante que le reste, rompt l'équilibre de l'ensemble.

* **LOURDAUD, AUDE**, s. (rad. *lourd*. Fam. Grossier et maladroit. Un lourdaud. Un gros lourdaud. Un vrai lourdaud. Une grosse lourdaude. Un lourdaud de village. Laisse là ces *lourdauds* contre qui tu déclames. (Corn.) Ne s'est-il pas assis par mégarde en face du méchant miroir de bohême qu'un *lourdaud* de valet rompit l'autre jour. (Ch. Nodier.)

Jamais un *lourdaud*, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant. (LA FONTAINE.)

LOURDAUDERIE, s. f. Maladresse grossière, acte d'un lourdaud.

LOURDAULT, s. m. Arg. Portier.

LOURDE, s. f. Arg. Porte. On dit aussi *lourdure*.

— *Boucler la lourde*. Fermer la porte.

— *Vol aux deux lourdes*. Vol effectué à l'aide de fausses sorties.

LOURDEAU, s. m. Vitic. Variété de raisin de Bourgogne.

LOURDELE, s. f. Art vétér. Un des noms vulgaires du tournis, maladie des moutons.

* **LOURDEMENT**, adv. (rad. *lourd*). Pesamment, rudement. Marcher, courir, tomber lourdement. Il croit voir un prie-Dieu, il se jette *lourdement* dessus. (La Bruy.)

— Fig. Gauchement, sans finesse. Plaisanter lourdement.

— Grossièrement. S'il croit cela, il se trompe lourdement. Vous errez lourdement. Celui qui jugerait des hommes par leurs discours se tromperait *lourdement*. (Mme de Puisieux.)

— D'une façon qui pèse sur le corps. Suis-je mieux nourri et plus *lourdement* vêtu ? (La Bruyère.) Sens vieilli et peu usité.

B.-arts. Sans délicatesse, sans grâce. Dessiner, peindre lourdement.

* **LOURDERIE**, s. f. (radic. *lourd*). Faute grossière contre le bon sens, contre la civilité, la bienséance. Il fait tous les jours d'étranges lourderies. Familier et peu usité.

LOURDES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argelès (Hautes-Pyrénées), près du gave de Pau et du lac de Lourdes. Tribunal de 1re instance de l'arrondissement. Ardoises, marbre. Fabrique de chocolat. Pèlerinage célèbre ; 5,900 hab.

* **LOURDEUR**, s. f. Caractère de ce qui est lourd. La lourdeur du plomb.

— Caractère de ce qui est pénible à supporter, en parlant des choses physiques. Lourdeur de l'air.

— Fig. Caractère de ce qui est pénible à supporter, en parlant des choses morales. La *lourdeur* et l'iniquité de l'impôt ont de tout temps fait crier les populations. (Proudhon.)

Le temps est un éclair pour le mortel actif.
Le temps avec *lourdeur* pèse sur l'homme oisif.
(Rotrou.)

— Manque de légèreté, d'agilité. Le frelon serait fort dangereux pour les abeilles, sans sa *lourdeur* et le bruit de son vol. (Del.)

— Caractère d'une personne lourde, sans grâce. Quelques grosses têtes à barbe grise ont bien la *lourdeur* rustique de campagnards. (H. Taine.) Il ne réussira point s'il n'a pas la *lourdeur* patiente d'un manœuvre et la vigilance rusée d'un petit marchand. (Id.)

— Fig. Lourdeur de style. Lourdeur de ton. Les draperies de ce tableau sont d'une lourdeur assommante. Cet écrivain a de la lourdeur. Il y a de la lourdeur dans cet édifice. La plaisanterie allemande n'est pas légère, mais elle prend une particulière *lourdeur* lorsqu'au lieu d'être écrite ou parlée, elle est peinte. (Th. Gautier.) Les cinq premiers tombeaux ont la simplicité et la *lourdeur* des temps héroïques. (H. Taine.)

LOURDIER, s. m. Grosse couverture de poils à l'usage des prisonniers.

— Autrefois, Sorte de matelas.

LOURDIER, s. m. Arg. Concierge.

* **LOURDISE**, s. f. S'est dit dans le sens de Lourderie. J'étais désolé de ma *lourdise*. (J.-J. Rousseau.)

LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE, Géogr. Comm. du cant. de Bonnat, arrond. de Guéret (Creuse) ; 2,100 hab.

* **LOURE**, s. f. (et. inconn.). Chorég. Sorte de danse grave et d'un mouvement marqué dont l'air se battait à deux temps. Danser une loure. Si l'archevêque de Paris s'avisait à la grand'messe de danser une *loure* ou une chaconne. (Volt.)

— Mus. L'air lui-même. Une *loure* ne se joue pas sur le ton de Mars. (Volt.)

— Ancien nom de la musette.

LOURÉ, ÉE, part. pass. du v. Lourer. S'emploie adjectiv. Note lourée. Air louré.

— Qui doit être joué dans un goût champêtre.

LOURÉE, s. f. Bot. Genre de papilionacées hedysarées, établi pour des espèces de la Cochinchine et de l'archipel Indien.

LOUREIRA, s. m. (de *Loureiro*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes de la Cochinchine, rapporté avec doute à la famille des burséracées.

* **LOURER**, v. a. 1re conj. Mus. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps. Lourer des notes. Lourer un air.

LOUREUR, s. m. (rad. *lourer*). Joueur de cornemuse, de loure.

LOURISTAN (anc. *Elymaïde*), Géogr. Région de la Perse, dans le Khousistan.

LOUROUX-BÉCONNAIS (Le), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Angers (Maine-et-Loire) ; 2,900 hab.

LOÜS, s. m. Antiq. gr. Nom du dixième mois du calendrier macédonien. Lorsque l'année civile fut fixée par Auguste, il correspondait au mois d'août du calendrier julien.

LOUSSEAU, LOUSSET ou **LOSSE**, s. m. Mar. Petit réservoir pratique pour recevoir l'eau, dans le fond des embarcations qui n'ont point de pompe. On dit aussi *Ousseau*.

LOUSTALOT (Élysée), Publiciste, né à Saint-Jean-d'Angély, 1762-1790, avocat, fut chargé par Prudhomme, en 1789, de diriger *les Révolutions de Paris*, journal qui eut un grand succès.

LOUSTEAU ou **LOUSTO**, Arg. Ne s'emploie que dans la locution *Aller, mettre à loustau* ou *lousto*. Aller, mettre en prison.

* **LOUSTIC** ou **LOUSTIG**, s. m. (de l'allem. *lustig*, gai, joyial). Sorte de bouffon, de plaisant, qui, avant la Révolution, était attaché aux compagnies suisses. Je crois qu'il ignore ce que c'est qu'un *loustig* dans un régiment. (P.-L. Courier.)

— Par extension. Bouffon de caserne, mauvais plaisant. C'est le loustic de la société. Il dit, et croit bien dire, parlant de moi, le *loustic* du parti national. (P. L. Courier.)

— Adjectiv. Là où ils ne peuvent être oracles, ils se font *loustics*. (V. Hugo.)

LOUTCHINE, s. f. Nom de fragments de bois résineux qu'on allume pour s'éclairer, en Russie.

LOUTER, v. n. 1re conj. Arg. Faire erreur.

LOUTH, Géogr. Comté d'Irlande, compris dans le Leinster, touche à la mer d'Irlande à l'E. Ch.-lieu, Dundalk ; ville principale Drogheda ; 110,000 hab.

LOUTHERBOURG (Philippe-Jacques), Peintre, né à Fulde (Hesse-Cassel), 1740-1812(?), membre de l'Académie de peinture, 1768, imagina des tableaux mouvants, espèce de panoramas ; il fut reçu à l'Académie royale de Londres en 1782.

LOUTIER, s. m. Sorcier qui passait pour avoir des intelligences avec les loups. On l'appelait aussi *louvetier*.

* **LOUTRE**, s. f. (et. lat., *lutra*, même signif.). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la tribu des digitigrades, famille des musteliens, essentiellement aquatiques et très bons nageurs. Leur tête est plate, leur museau terminé par un mufle dans lequel sont percées les narines ; les membres sont courts, les pieds larges et palmés comme ceux du canard, la queue aplatie. Leur nourriture se compose de poissons, de végétaux et de crustacés. Leur demeure n'est qu'un simple trou dans le voisinage ou sur le bord des eaux. La couleur de leur pelage est partout la même, brune en dessus et blanchâtre en dessous. Leur fourrure est assez douce et fine et recherchée dans la pelleterie. On compte un grand nombre d'espèces de loutres, mais qui offrent peu de différences entre elles. Loutre de Canada. Loutre de la Caroline. Loutre du Cap. Loutre barang. La *loutre*, qui sait si bien faire la guerre aux poissons, ne se creuse point de domicile. (Bonnet.)

— Fourrure de cet animal.

— LOUTRE, s. m. Chapeau, manchon, etc., fait avec le poil ou la peau de la loutre. ‖ On dit plutôt aujourd'hui Manchon de loutre, casquette de loutre, etc.

LOUTRÉE, s. f. Anc. cout. Adjudication, délivrance d'un bien à quelqu'un. ‖ *Avoir loutrée*. Être adjudicataire.

LOUTREUR, s. m. Syn. de LOUTRIER.

LOUTRIER, s. m. Chasseur de loutres.

LOUTRIQUE, adj. 2 g. (et. gr., λουτρόν, bain). Litter. Se dit d'ouvrages grecs qui traitent des bains.

— LOUTRIQUE, s. m. Ouvrage sur les bains. ‖ Auteur qui a écrit sur les bains.

LOUTROPHORE, s. 2 g. (ét. gr., λουτρόν, bain ; φορέω, je porte). Antiq. gr. Jeune garçon ou jeune fille qui portait une urne pleine d'eau pour les libations, dans les funérailles d'un adolescent ou d'une vierge. On mettait des statues de loutrophores sur les tombes des vierges.

LOUVAIN (*Lovanium*, en flamand *Leuven*), Géogr. Ville de Belgique, à 26 kil. N. E. de Bruxelles (Brabant), sur la Dyle ; 32,600 hab. Université catholique de libre exercice fondée en 1835. Brasseries qui fabriquent par an plus de 200,000 tonneaux de bière. Magnifique hôtel de ville, belle église de Saint-Pierre.

LOUVANISTE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Louvain.

— adj. Qui a rapport à Louvain ou à ses habitants.

LOUVARLOU, s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes, dont une seule espèce est bien connue. Elle est remarquable par sa couleur argentée, la délicatesse de sa chair, et atteint environ deux mètres de longueur.

LOUVART, s. m. (rad. *loure*). Jeune loup. On appelle *louvarts* les petits de la louve quand ils arrivent à l'âge de quatre à cinq mois et qu'ils peuvent gagner leur vie. (Toussenel.)

LOUVAT, s. m. (radic. *loure*). Louveteau, jeune loup.

Au bout de quelque temps que messieurs les *louvats*
Se virent loups parfaits. (LA FONTAINE.)

* **LOUVE**, s. f. (du lat. *lupa*, même signif.). Mamm. Femelle du loup. La *louve*, lorsqu'elle a des petits, devient intrépide, semble ne rien craindre pour elle, et s'expose à tout pour les sauver. (Buffon.) La *louve* allaite ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair. (Id.)

— Fig. et fam. Femme tout à fait abandonnée à la débauche. C'est une louve. Chez les anciens, la louve était regardée comme le symbole d'une femme impudique.

— Antiq. rom. Symbole de la ville de Rome, sur les médailles et les monuments. Plusieurs monuments antiques représentent la louve allaitant Rémus et Romulus. On voit à côté d'elle la figure de Rome et le berger Faustulus.

— *Les fils de la Louve*. Les Romains.

— Pêch. Baril défoncé des deux bouts, et placé sur l'écoutillon d'un bâtiment pêcheur. La louve sert de conduit pour jeter dans la cale la morue habillée. ‖ Espèce de filet qu'on tend verticalement sur trois perches, en opposant l'ouverture au courant. ‖ Nom donné aux verveux, particulièrement à ceux qui ont plus d'une ouverture à chaque bout.

— Techn. Outil de fer en cadus à dos (pc) qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre, et qui sert à l'enlever.

LOUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Louver. S'empl. adjectiv. Des pierres louvées.

LOUVECIENNES, Géogr. Village du cant. de Marly, arr. de Versailles (Seine-et-Oise) ; 2,000 hab. Beau château, construit pour Mme du Barry.

LOUVEL (Louis-Pierre), Né à Versailles en 1783, mort en 1820. Rêveur et fanatique, il assassina, sans complices, le duc de Berry, à la porte de l'Opéra, le 13 février 1820 ; il fut exécuté le 7 juin.

LOUVELLE, s. f. Mar. Ne s'emploie que dans cette expression *Border en louvette*. Border de manière que les bordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

* **LOUVER**, v. a. 1re conj. Faire à une pierre un trou pour y mettre la louve ou la soulever avec la louve. Il faudra louver ces pierres.

— SE LOUVER, v. pron. Être louvé.

LOUVERTURE (Toussaint). V. TOUSSAINT.

* **LOUVET, ETTE**, adj. Se dit de la couleur du poil d'un cheval, quand elle approche de la couleur du poil du loup. Cheval louvet. Une jument louvette.

— Substantiv. Un louvet, une louvette.

— LOUVET, s. m. Couleur louvette.

— Art véter. Nom en Suisse d'une maladie du cheval et du bœuf. On dit aussi *louvat*.

LOUVET (Jean), Homme d'État français, né vers 1370, mort après 1438, d'abord président à la chambre des comptes d'Aix, fut l'un des principaux chefs du parti armagnac, surtout après la mort du connétable. Il excita beaucoup de plaintes par sa mauvaise administration, et fut forcé, par Tanneguy Du Châtel, de se retirer à Avignon, 1425.

— LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste), Littérateur et homme politique, né à Paris, 1760-1797, fils d'un papetier, publia, de 1787 à 1789, un roman trop célèbre, *les Aventures du chevalier de Faublas*. Partisan de la Révolution, il écrivit un nouveau roman, *Émilie de Valmont, ou le Divorce nécessaire*. Lié avec les girondins, il publia le journal *la Sentinelle*, prit part au combat du 10 août, et fut député du Loiret à la Convention. Il attaqua avec violence Danton, Marat et surtout Robespierre ; dénonça vainement la Commune de Paris et les jacobins, fut l'un des proscrits du 2 juin 1793 ; se cacha, écrivit le *Récit de ses périls*, et rentra à la Convention, mars 1795. Membre du conseil des Cinq-Cents, il se montra républicain prononcé. Il fut compris dans la première organisation de l'Institut (section de grammaire) ; accablé de dégoût et d'insultes par la réaction qui commençait à relever la tête, il mourut de chagrin.

LOUVETAGE, s. m. Techn. Action de louveter la laine ; résultat de cette action. Toutes les opérations si multipliées que subit la laine, le lavage, le suintage, le battage, le *louvetage*, ont des appareils qui y répondent. (L. Reybaud.)

LOUVETÉ, ÉE, part. pass. du v. Louveter. S'empl. adjectiv. La laine une fois graissée est louvetée et cardée par certains procédés.

* **LOUVETEAU**, s. m. (rad. *loure*). Petit loup qui est encore sous sa mère. Nous avons pris la louve et ses louveteaux. Les *louveteaux* ne sortent du fort ou ils ont pris naissance qu'au bout de six semaines ou deux mois. (Buff.)

— Fig. Gens de race rapace, violente. Tout le monde l'a vu et senti ; on n'y a que trop reconnu les *louveteaux* du cardinal d'Ossat. (St-Simon.)

— Fr.-maçonn. Nom donné, dans les loges maçonniques, au fils d'un franc-maçon.

— Techn. Sorte de coin de fer dont les maçons se servent pour serrer la louve dans la pierre.

* **LOUVETER**, v. n. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je louvette. Je louvetterai*. Faire ses petits, en parlant de la louve.

LOUVETER, v. a. 1re conj. Techn. Soumettre la laine au loup, appareil qui ne diffère de la batterie que par un bien plus grand nombre de dents. Louveter la laine.

* **LOUVETERIE**, s. f. Équipage pour la chasse du loup. Un officier de la louveterie. Les capitaines de louveterie sont chargés de la destruction des loups.

— Lieu où cet équipage est logé.

LOUVETEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui fait le louvetage.

* **LOUVETIER**, s. m. Officier qui commandait l'équipage pour la chasse au loup.

— Dans quelques maisons royales, Lieu destiné à loger cet équipage.

— On ne l'employait guère autrefois que dans cette dénomination : *Grand louvetier*. Officier de la maison du roi qui commande la louveterie.

— Aujourd'hui, Propriétaire qui s'est engagé à tenir un équipage pour chasser le loup.

— Arg. Homme endetté.

LOUVETTE, s. f. Entom. Nom vulgairement donné à quelques phalènes nocturnes.

— Arachn. Nom vulgaire des ixodes.

— Art véter. *Louvette des piqueurs*. Tique qui attaque les chiens.

— Mar. *Border en louvette*. V. LOUVELLE.

LOUVEUR, s. m. Construc. Maçon qui louve une pierre.

LOUVIER, s. m. S'est dit autrefois pour Louvetier.

* **LOUVIERS**, s. m. Comm. Sorte de drap fabriqué à Louviers. Un beau louviers. Un habit de louviers.

LOUVIERS, *Lupariæ*), Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Eure, à 22 kil. N. d'Evreux, sur l'Eure. Grand centre de fabrication de draps fins, depuis 1680 ; 10,800 hab.

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Fougères (Ille-et-Vilaine) ; 3,600 hab.

LOUVILLE (Charles-Auguste D'ALLONVILLE, marquis de), Diplomate, né au château de Louville (pays chartrain), 1668-1731, ami de Fénelon et de Beauvilliers, prit part à l'éducation du duc d'Anjou, et le suivit en Espagne. Du Roure a publié en 1818 ses *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne*. ‖ LOUVILLE (Jacques-Eugène D'ALLONVILLE, chevalier de), Frère du précédent, né au château de Louville, 1671-1732, se livra à l'étude de l'astronomie et devint membre de l'Académie des sciences.

LOUVOIS (François-Michel LE TELLIER, marquis de), Homme d'État célèbre, né à Paris, 1641-1691, fils du chancelier Le Tellier, obtint la survivance de la charge de secrétaire d'État de la guerre, se donna tout entier aux affaires et succéda à son père en 1666. Comme ministre de la guerre, il organisa l'armée royale et se montra administrateur actif, intelligent, sévère ; il fonda des écoles, soumit les officiers à l'ordre du tableau ; enfin, par ses réformes, par

ses institutions, par sa vigilance despotique, eut une grande part aux succès militaires de Louis XIV. Mais, comme homme politique, Louvois, d'une ambition égoïste, flatta l'orgueil de son maître pour devenir plus puissant en devenant plus nécessaire ; il fut jaloux de Colbert et de Turenne ; il ne fut pas étranger à la triste affaire des chambres de réunion, et négocia la fameuse capitulation qui donna Strasbourg à la France, 1681. Le cruel bombardement de Gênes, 1684, et les dragonnades, qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, 1685, ont rendu son nom odieux ; il provoqua la formation de la ligue d'Augsbourg ; il excita l'horreur de toute l'Europe en ordonnant l'épouvantable incendie du Palatinat, 1689. Louvois, surintendant des postes, surintendant des bâtiments du roi, se croyait le maître. Cependant, par ses hauteurs, il avait mécontenté Mme de Maintenon et blessé Louis XIV ; il était sur le point d'être disgracié, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie. On a publié un *Testament politique de Louvois*, 1695, qui n'est pas de lui ; on doit à Chamlay des *Mémoires pour servir à l'histoire de F. Le Tellier, marquis de Louvois*. || LOUVOIS (Camille LE TELLIER, abbé de). Quatrième fils du précédent, né à Paris, 1675-1718, garde de la bibliothèque, intendant du cabinet des médailles, grand maître de la librairie, entra, en 1706, à l'Académie française, puis à l'Académie des sciences et à celle des inscriptions. Il devint, en 1717, évêque de Clermont.

— LOUVOIS (Auguste-Michel-Félicité LE TELLIER DE SOUVRE, marquis de). Industriel, 1783-1844, épousa la fille du prince de Monaco, fut chambellan de Napoléon, et pair de France en 1815. Il consacra une partie de sa grande fortune à donner une vive impulsion à l'industrie du fer dans l'arrondissement de Tonnerre.

LOUVOYAGE. s. f. Mar. Action de louvoyer.

* **LOUVOYER**. v. n. 1re conj. (ét. inconn.). Se conjugue comme *Employer*. Mar. Faire plusieurs routes en zigzag au plus près du vent, en lui présentant tantôt un côté du bâtiment, tantôt un autre. Nous fûmes longtemps contraints de louvoyer. Ce vaisseau louvoya toute la journée. Il est aperçu par des pirates qui *louvoyaient* le long du rivage. (P. de St-Victor.)

— Par anal. Dans les villages de la Courlande, le trajet devient très pénible lorsque la chaussée manque et qu'on se trouve réduit à *louvoyer* au travers de chemins vicinaux. (L. Viardot.)

— Fig. Dans le langage ordinaire. Prendre des détours pour arriver à un but que l'on désire, mais où l'on ne peut aller directement. C'est une affaire difficile ; ce n'est qu'en louvoyant qu'on pourra réussir. Apprenez à *louvoyer*, mon jeune ami. (J.-J. Rouss.) Quand on a le vent contre et qu'on veut avancer, on *louvoie*. (A. Daudet.)

* **LOUVRE**. s. m. (ét. bas-lat., *lupara*, dont on ignore l'origine, mais que l'on rattache à *lupus*, loup, soit à cause des loups qui infestaient l'emplacement de ce château, soit par ce qu'une louveterie y fut d'abord établie). Magnifique palais situé à Paris sur la rive droite de la Seine, et dont l'origine remonte au XIIIe siècle. Philippe Auguste y fit bâtir en 1204 une grosse tour dont il fit une prison d'État et un arsenal. Charles V en fit une bibliothèque, et agrandit le Louvre, qui devint sa demeure. François Ier fit commencer en 1540, sous la direction de Pierre Lescot, d'immenses travaux qui ne furent terminés que sous son successeur Henri II, et qui constituent ce qu'on nomme aujourd'hui le vieux Louvre. Charles IX et Henri III firent continuer la partie parallèle à la Seine comme sous le nom de galerie du Louvre. Enfin sous Louis XIV s'éleva la nouvelle façade d'après les dessins de Claude Perrault. Napoléon apporta de nombreux embellissements au Louvre et l'enrichit d'un musée de peinture et de sculpture qui en fait le plus précieux ornement. Sous le règne de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, de belles restaurations intérieures furent entreprises ; mais ce n'est que sous Napoléon III que le Louvre fut achevé et rattaché aux Tuileries par Visconti et Lefuel, en 1859. Il renferme aujourd'hui nos plus riches collections artistiques.

— *Honneurs du Louvre*. On appelait ainsi certaines distinctions attachées par le roi à quelques dignités, comme d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre, etc.

— *Musée du Louvre*. Les galeries de peinture, sculpture, etc., du Louvre.

— S'est dit pour désigner une habitation royale en général, et surtout les châteaux des rois de France. Le louvre de Fontainebleau.

— Signifie aussi, par allusion au palais du Louvre, Maison riche et magnifique. Ce n'est pas la maison d'un particulier, c'est un *Louvre*. (Acad.)

> Tout est pour eux bon gîte et bon logis
> Sans regarder si c'est *Louvre* ou cabane
> (LA FONTAINE.)

— Par extens. Habitation quelconque. Ma retraite est mon *Louvre* et j'y commande en roi. (Destouches.)

> Mon *Louvre* est sous le toit, sur ma tête il s'abaisse.
> De ses premiers rayons l'orient le caresse. (A. CHÉNIER.)

— La Fontaine l'a dit de l'autre du lion :

> Le prince à ses sujets étalait sa puissance,
> En son *Louvre* il les invita ;
> Quel *Louvre* ! un vrai charnier.

LOUVROIL. Géogr. Commune du cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes (Nord) ; 3,500 hab.

LOVANISTE. s. m. Hist. et Philos. Docteur, membre, ou haut dignitaire de l'université de Louvain. Les lovanistes ont donné une traduction française de la Bible. Plantin a imprimé l'édition des œuvres de saint Augustin publiée par les lovanistes.

LOVANOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Louvain.

— adj. Qui appartient à Louvain ou à ses habitants.

LOVAT (Simon FRAZER, lord). Pair d'Écosse, 1667-1747, appartenant au clan des Frazer. Capitaine au service de Guillaume III, enleva audacieusement la veuve de lord Lovat, dont il obtint le titre, s'enfuit auprès du prétendant Jacques III, 1702 ; trahit plusieurs fois les Stuarts et leurs ennemis ; seconda l'invasion de Charles-Édouard I. Il fut arrêté, conduit à Londres, et condamné à mort par les pairs.

LOVE. s. f. (et. angl. *loof*, pair. Techn. Masse de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

LOVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lover. S'empl. adjectiv. Les prisonniers n'avaient pour lit qu'un câble lové.

— Par anal. Roulé en spirale, en parlant des serpents. Ce mouvement ébranla la fleur de cactus, au fond de laquelle était *lové* le petit serpent. (E. Sue.)

LOVEIRA (Vasco de). Romancier portugais, né à Porto, mort en 1491. On lui attribue généralement le poème célèbre de l'*Amadis de Gaule*, dont on a perdu l'original en portugais ; mais on a la traduction de ce roman en langue castillane ; *los Cuatro Libros del caballero Amadis de Gaula*.

LOVELACE. s. m. Par allusion au personnage ainsi nommé dans la *Clarisse Harlowe* de Richardson. Se dit d'un homme jeune, spirituel, riche, qui met sa gloire à séduire les femmes. Si vous donniez une bonne leçon à un de ces petits *lovelaces*, ne faudrait-il pas recommencer le lendemain ? Ch. de Bernard. || Se dit irrégulièrement d'un débauché de mauvais ton, ou d'un fat. C'est le lovelace de l'endroit. Il veut faire le lovelace. Le coq est l'emblème du tambour-major empanaché, tapageur, mauvais coucheur et *lovelace* de bas lieu. (Toussenel.)

— Adjectiv. Ce jeune homme est lovelace de tempérament.

LOVELACE (Richard). Poète et auteur dramatique anglais, né à Woolwich (Kent), 1618-1658. Brillant seigneur de la cour de Charles Ier. On a de lui : *the Scholar*, comédie, *the Goldier*, tragédie, et un recueil de poésies, intitulé *Lucasta*.

LOVELY. s. m. (mot anglais signifiant *charmant*). Ornith. Oiseau indien semblable au pinson d'Europe.

LOVENDEGEM. Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 10 kil. O. de Gand ; 3,600 h.

* **LOVER**. v. a. 1re conj. Mar. Ployer un cordage en rond.

— Arg. marit. *Lover son câble*. Vivre. Vous avez *lové* votre câble pendant environ un demi-siècle, et je n'ai pas beaucoup d'inquiétude pour vous. (Defauconpret.)

— SE LOVER. v. pron. Mar. Être roulé en cercle. Les câbles se lovent dans le but de les pouvoir filer plus facilement.

— Par anal. S'enrouler. L'aspic cauteleux s'installe et se *love* en silence. (Toussenel.)

LOVET. s. m. Art vétér. Syn. de LOUVET.

LOVEUR. s. m. Pêch. Matelot qui love les filets des bateaux pêcheurs de harengs dans la Manche.

LOVNA Myth. scand. Déesse en général favorable aux hommes et particulièrement chargée de réconcilier les amants brouillés.

LOWA. s. m. Ornith. Espèce de corbeau de la Chine, qu'on apprivoise et qu'on dresse pour la pêche.

LOWANDO. s. m. (pr. *lou-an-do*). Mamm. Espèce de guenon des grandes Indes.

LOWE (Sir Hudson). Lieutenant général anglais, né à Galway, 1769-1844, servit aux Indes, à Gibraltar, en Corse, en Égypte, à Naples, fit la campagne de France en 1814, et reçut, en 1815, la mission difficile de garder Napoléon à Sainte-Hélène ; il eut le rang de lieutenant général. Ombrageux, maladroit, il fatigua Napoléon et ses compagnons, qui, de leur côté, ne furent pas toujours très justes à son égard. Il commanda plus tard les forces militaires à Ceylan. Ses *Mémoires* n'ont pas modifié les préjugés de l'opinion publique à son égard.

LOWÉE. s. f. Bot. Syn. de RELTHEMIE.

LOWELL. Géogr. Ville des États-Unis, à 40 kil. N.-O. de Boston, au confluent de la Concord et du Merrimac (Massachusetts) ; 50,500 h. Siège principal de l'industrie cotonnière aux États-Unis.

LOWENDAL (Ulric-Frédéric WOLDEMAR, comte de), Maréchal de France, né à Hambourg, 1700-1755, descendant d'un fils naturel du roi de Danemark Frédéric III, servit en Pologne sous le prince Eugène, entra au service de la Russie comme lieutenant général, battit les Turcs à Choczim, puis lutta contre les Suédois en Finlande de 1740 à 1743. Mécontent de la czarine Elisabeth, il prit du service en France et fut nommé par Louis XV lieutenant général, 1743 ; il se distingua à Fontenoy et surtout à la prise de Berg-op-Zoom, 1747 ; il fut alors nommé maréchal.

LOWERTZ (Georgr. Village de Suisse, sur le lac de même nom, dans la vallée de Gersau, canton de Schwytz.

LOWLANDS. Géogr. Nom des basses terres en Écosse, par opposition aux *Highlands*.

LOWOSITZ ou **LOBOSITZ** (Georgr. Village près de Leitmeritz (Bohême), victoire de Frédéric II en 1756.

LOWTH (Robert). Prélat anglais, né à Winchester, 1710-1787, fut professeur à Oxford, évêque de Saint-David, d'Oxford, de Londres. On lui doit : *Introduction à la grammaire anglaise* ; *Isaiah, a new translation*, *De Sacra Poesi Hebræorum*.

LOXANTHE. s. m. (et. gr., λοξός, oblique ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orchidacées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

LOXANTHÈRE. s. f. (et. gr., λοξός, oblique ; ἀνθηρός, antheré). Bot. Qui a les anthères obliques.

LOXARTHRE. s. m. (et. gr., λοξός, oblique ; ἄρθρον, articulation). Méd. Déviation d'une articulation, sans spasme ni laxation.

LOXIADE. adj. 2 g. Ornith. Qui ressemble à la loxie. || LOXIADES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, ayant pour type le genre loxie.

LOXIAS. s. f. (et. gr., λοξός, oblique). Myth. gr. Surnom d'Apollon, comme lent à monter le soleil, soit parce que les rayons de cet astre frappent obliquement la terre pendant la plus grande partie du jour, soit à cause de sa marche oblique dans le zodiaque. Il se prenait aussi figurément, et s'appliquait ainsi à la même divinité, à cause du sens peu clair de ses prophéties.

LOXIDIE. s. f. (et. gr., λοξός, oblique). Bot. Genre de légumineuses, originaire d'Australie. On dit aussi *loxidion*.

LOXIE. s. f. du gr. λοξός, oblique). Ornith. Genre établi pour le bec-croisé, oiseau de l'hémisphère boréal, qui émigre quelquefois vers les régions tempérées et qui, dit-on, change plusieurs fois de couleur dans une année. Il vit de semences de pin et de pepins de fruits, et, par une singularité assez remarquable, niche au mois de janvier, dans la saison des plus grands froids.

LOXIGELLE. s. f. Ornith. Syn. d'AMADINE OU ESTRELDE.

LOXINE, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte à la loxie. || LOXINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fringillidés, ayant pour type le genre loxie.

LOXOCARPE. s. m. (et. gr., λοξός, oblique ; καρπός, fruit). Bot. Genre de cucurbitacées, dont les espèces croissent dans l'Inde.

LOXOCARYE. s. f. (et. gr., λοξός, oblique ; κάρυον, noix). Bot. Genre de restiacées, originaire de l'Australie. Loxocarye cendrée.

LOXOCÈRE. s. f. (et. gr., λοξός, oblique ; κέρας, antenne). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, dont l'espèce type se trouve en France.

LOXOCLASE. s. f. (et. gr., λοξός, oblique ; κλάσις, rupture). Minér. Variété d'orthose d'un gris jaunâtre contenant une certaine quantité de soude.

LOXOCOSME. s. m. (et. gr., λοξός, oblique ; κόσμος, monde). Astron. Instrument propre à démontrer les phénomènes du mouvement de la terre, les saisons et l'inégalité des jours. On lui a donné ce nom parce que ces phénomènes sont produits par l'obliquité de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique.

LOXOCRÉPIS. s. m. pr. *lo-kso-krè-piss* ; ét. gr., λοξός, oblique ; κρηπίς, chaussure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une seule espèce.

LOXODE. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique). Infus. Genre d'infusoires, intermédiaires entre les kolpodes et les plesconiens, établi pour des espèces qui se trouvent quelquefois dans les eaux salées et plus souvent dans les eaux marécageuses en putréfaction.

LOXODON. s. m. (étym. gr., λοξός, oblique ; ὀδούς, dent). Bot. Genre de composées nassauviacées, établi pour des espèces de l'Amérique du Sud.

* **LOXODROMIE**. s. f. (ét. gr., λοξός, oblique ; δρόμος, course). Mar. Chemin que fait un navire ou un bâtiment, ou ligne courbe qu'il décrit en suivant toujours le même rumb de vent.

— Géom. Courbe qui est tracée à la surface d'une sphère et qui coupe tous les méridiens sous un même angle.

* **LOXODROMIQUE**. adj. 2 g. Mar. Qui a rapport à la loxodromie. Ligne loxodromique. Angle loxodromique.

— *Tables loxodromiques*. Tables par lesquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment.

— LOXODROMIQUE. s. f. Ligne loxodromique. Si les méridiens étaient des lignes droites et connaissant un point, la *loxodromique* en trait la spirale logarithmique. (Fontenelle.)

LOXODROMISME. s. m. (rad. *loxodromie*). Didact. Marche dans une direction oblique. On a appelé *Loxodromisme des couches du globe terrestre* leur parallélisme et leur forme, directions dont le type se manifeste sensiblement au milieu de toutes les perturbations partielles.

LOXONÈME. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique ; νῆμα, fil). Bot. Syn. de CLEMMIZIE.

LOXONEURE. s. f. (ét. gr., λοξός, oblique ; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, dont on ne connaît qu'une seule espèce originaire de Java.

LOXONIE. s. f. (ét. gr., λοξός, oblique). Bot. Genre de gesnéracées, originaire des Moluques.

LOXOPHYLLE. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique ; φύλλον, feuille). Infus. Genre d'infusoires cilliés de la famille des paramécines, établi pour une espèce visible à l'œil nu et vivant autour des plantes aquatiques.

— Bot. Syn. de LOXONIE et de CYCLOMYCE.

LOXOPYGE. s. f. (ét. gr., λοξός, oblique ; πυγή, fesse). Entom. Syn. de BOLAX.

LOXOSTYLE. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique ; στῦλος, style). Bot. Genre d'anacardiacées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique australe.

LOXOTIS. s. m. (pr. *lo-kso-tiss* ; ét. gr., λοξός, oblique). Bot. Genre de gesnéracées, établi pour des herbes des régions les plus chaudes de l'Asie.

LOXURE. s. m. (étym. gr., λοξός, oblique ; οὐρά, queue). Entom. Genre de lépidoptères hétérocères, famille des géométrides, tribu des lycencides, dont l'espèce type habite l'Afrique occidentale.

* **LOYAL, ALE**. adj. (ét. lat., *legalis*, conforme à la loi). Qui est sans fraude, l'une des plus nobles qualités de l'âme, qui est conforme aux exigences de la loi. Marchandise bonne et loyale. Vin loyal. Il est peu usité dans cette acception.

— Fig. Fidèle, sincère, droit, franc, plein d'honneur et de probité. Un homme loyal. Un procédé loyal. Une conduite franche et loyale. De bons et loyaux services. En *loyal* chevalier j'ai réclamé mes droits. C. Delavigne. Soyez désintéressés, francs et *loyaux* en amour, en amitié et dans les affaires. Rastrat. Une *loyale* république est le rêve de tous les esprits généreux et indépendants. Mme E. de Girardin.

— Attaché au parti auquel on appartient, et particulièrement, en Angleterre, à la royauté. Il lui représenta, à lui Olivier Cromwell, qu'il l'avait vu jadis à Hampton-Court dans les opinions plus *loyales*. (Chateaub.)

— Féod. *Loyal aide*. Impôt qu'on payait au seigneur lors qu'il obtenait l'ordre du Saint-Esprit. Impôt destiné à remplacer la taille dans certaines provinces.

— Hist. *Loyal et magnanime*. Épithètes qui entraient dans la formule du serment que les ducs et pairs de France prêtaient au palais, entre les mains du premier président. Vous promettez de vous comporter comme un loyal et magnanime pair.

— Jurispr. *Loyaux coûts, les frais et loyaux coûts*. Les frais faits légitimement. *Un bon et loyal tuteur*. Un inventaire fait fidèlement et régulièrement.

— Manég. *Cheval loyal*. Se dit d'un cheval qui emploie toute sa force pour obéir, et qui ne se défend pas lors qu'on le châtie. *Bouche loyale*. Bouche docile, qui obéit facilement au mors.

* **LOYALEMENT**. adv. (rad. *loyal*). Avec fidélité, franchise, bonne foi. Vendre, agir, se comporter loyalement. La guerre *loyalement* conduite, aboutissant à une victoire de bon aloi, emporte justice. (Proudh.)

LOYALISME. s. m. (rad. *loyal*). Attachement à son parti.

— Particulièrement, Dévouement absolu aux membres de la famille des Stuarts, en Angleterre. Pendant la guerre de l'Indépendance, en Amérique, Fidélité aux intérêts de l'Angleterre.

— Par analogie, en France, Dévouement, attachement au principe de la légitimité. Avoir les souverains le près, j'aurais trop peur de perdre mon *loyalisme*. A. Daudet.

LOYALISTE. s. m. Partisan du loyalisme.

LOYALTY. Géogr. Îles à 100 kilom. E. de la Nouvelle-Calédonie (Océanie). Lit. Mare. Formées de massifs de corail, elles ont 15,000 h. et appartiennent à la France depuis 1865.

LOYAT. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Pontivy (Morbihan) ; 2,100 hab.

* **LOYAUTÉ**. s. f. (rad. *loyal*). Fidélité, probité. C'est un homme qui a beaucoup de loyauté. Un procédé plein de loyauté. La loyauté fait la sûreté des relations entre individus. Il n'y a au monde que les femmes qui puissent encore maintenir dans le cœur des hommes cette sublime démence qu'on appelle le courage, cette divine miséricorde qu'on nomme la *loyauté*. Mme E. de Girardin.

— Techn. *Plomb de loyauté*. Dans la saveterie d'Amiens, dernier plomb qu'on mettait aux étoffes, comme ayant les qualités prescrites par les règlements.

* **LOYER**. s. m. (rad. *louer*). Prix du louage d'une maison ou d'un objet quelconque. Prendre une maison à loyer. Donner à loyer. Il n'a pas payé son loyer. Je paye un gros loyer de cette maison. Nous avons payé tous les loyers de l'année dernière. Une blanchisseuse lui prêta des chaises et quelques autres meubles, et ne voulut jamais en recevoir le *loyer*. (Mme de Genlis.)

— Se dit aussi en parlant des personnes. Je pris à *loyer* une fort belle Circassienne. Vert.

— On dit aussi Donner une ferme à loyer ; mais en parlant du prix qu'on paye ou reçoit

pour le bail d'une ferme, on dit plus souvent Fermage que loyer. Quand il s'agit de la location d'un cheval, on dit le *louage* et non pas le loyer.

— Fig. Dieu nous fait payer ici-bas le *loyer* des avantages qu'il nous a départis. (L. Tailler.) Nous n'avons rien ici-bas qui ait le titre de *loyer*. (H. Lemonnier.)

— Époque du terme. C'est demain le *loyer*, et notre bourse est à sec. (Scribe.)

— Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier pour son travail, pour ses services. On ne doit pas retenir le *loyer* du serviteur et du mercenaire. (Acad.) Toute peine, dit-on, est digne de *loyer*. (La Fontaine. Peu usité dans ce sens.

— Fig. Récompense. Les bonnes actions trouvent leur loyer dans l'estime publique. Pourquoi ne souffririons-nous en l'acquisition d'une liberté perpétuelle, ce que tant de fois on a souffert en des occasions où tout le *loyer* de la patience n'était que de ne tomber point à la discrétion du vainqueur? (Malh.) Ce sens est resté seulement au singulier.

Souvent la rare vertu d'une même folie
N'est pas même *loyer*? (Malherbe.)

Tout paye ce grand trait de satire,
Sont le *loyer* de presque tout écrire. (Voltaire.)

— En mauvaise part. Psammenite eut le *loyer* de ses méchants desseins, car il avait tenté de faire soulever l'Égypte. (P.-L. Courier.)

Toute *loyer*, et surtout lamentable
D'un amour-propre, il est vrai, peu traitable. (J.-B. Rousseau.)

— Loc. prov. *Qui sert et ne pas sert, son loyer perd.* Celui qui n'accomplit pas son service pendant tout le temps pour lequel il s'est engagé perd son salaire ou sa récompense. *Qui bon maître a, bon loyer a.* Un homme juste reconnaît toutes les peines qu'on prend pour lui.

LOYOLA. Géogr. Village à 22 kil. S.-O. de Saint-Sébastien, dans le Guipuzcoa (Espagne). Magnifique monastère sur l'emplacement du château où naquit Ignace de Loyola.

— *Enfants de Loyola ou disciples de Loyola*. Les jésuites.

LOYOLISTE, s. m. Hist. relig. S'est dit quelquefois pour Jésuite, disciple de Loyola.

LOYOLITIQUE, a. lj. Qui a rapport à la congrégation de Loyola, aux jésuites.

LOYSEAU (Charles, Bailli de Châteaudun, né à Nogent-le-Roi, 1566-1627, a composé *Traités des offices et seigneuries; de l'Abus des justices de village; des Ordres de noblesse*, etc.

LOYSET, s. m. Musicien contemporain de Rabelais.

LOYSON (Charles). Publiciste et poète français, né à Château-Gontier, 1791-1820, maître de conférences à l'École normale, fut l'un des fondateurs du *Lycée français*, se fit connaître par plusieurs écrits de circonstance, et a laissé un volume d'*Épîtres* et d'*Élégies*.

LOZA, s. m. Nom vernaculaire d'un arbrisseau du genre nerprun qui donne le vert de Chine.

* **LOZANGE**, s. f. V. LOSANGE.

LOZANIE, s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des vochysiacées, établi pour des espèces de la Nouvelle-Grenade.

LOZANS, s. m. pl. Art culin. Pâte de ménage du Dauphiné, découpée en bandes et servant à faire des potages.

LOZÈRE, Mont. Géogr. Massif de montagnes dans le département du même nom, près de celui du Gard. Il comprend le mont Cruéjnas, 1,718 m., et le mont Mimpertuis, 1,683 m. Il est recouvert presque partout de pâturages.

— **LOZÈRE**, Département du S. de la France, forme de la partie du Languedoc qui comprenait le Gévaudan. Il a une superficie de 516,973 hectares, et 143,600 hab. Sol montagneux, couvert au N. par la Margeride et l'Aubrac, à l'O. par la Lozère, au S. par le Gévaudan: toutes ces chaînes se tiennent par des plateaux appelés *causses*. Les vallées sont celles de la Truyère, du Lot et du Tarn. La Lozère a été presque complétement déboisée, et les pluies, entraînant la terre, ont stérilisé les pentes; 180,000 hectares, le tiers du département, sont incultes; le reste est mal cultivé. On trouve dans les monts du Gévaudan du plomb, de l'argent et de l'antimoine; la Margeride donne du seigle et des fourrages; les plateaux, des châtaignes; l'Aubrac nourrit une bonne race de bêtes à cornes; dans la vallée se vendent, pendant l'été, 800,000 moutons du Bas-Languedoc. Le département a pour ch.-l. Mende; il contient 3 arr.: Mende, Florac, Marvejols; 24 cantons et 197 communes. Il forme la 1re circ. de Mende et dépend de la cour d'appel de Nîmes, de l'académie de Montpellier et du 16e corps d'armée (Montpellier).

LRI et **LRÌ**, s. m. (*l* dont à peine se fait sentir dans la prononciation). Grand. sanscr. Bref et long.

LU, UE, part. pass. du v. Lire. Dont on a fait lecture. Livre lu.

Vos vers fait *lire*, tant relus,
Ont fait emeute au Parnasse. (Millevoye.)

— Dont on lit les ouvrages. Auteur lu. Il (Voltaire) voulut être représenté beaucoup plus qu'être *lu*. (De Bonald.)

LU, s. m. Mus. Intervalle d'un demi-ton dans la musique chinoise.

LUA. Myth. La déesse des expiations, fille de Saturne. Quelques mythologues la confondent avec Nemesis. On l'identifie aussi avec Rhée et avec Ops.

LUAMBONGOS, s. m. Mamm. Nom vernaculaire d'un carnassier du Congo qui a beaucoup de ressemblance avec le loup.

LUBBECK. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 12 kil. de Louvain; 2,300 hab.

LUBECK. Géogr. Ville libre, capitale de la petite république du même nom, empire d'Allemagne, à 12 kil. de la mer Baltique, sur la Trave, à 71 kil. de Hambourg, à qui elle est jointe par un canal et un chemin de fer. La superficie du territoire est de 297 kil. carrés; la population de 63,600 hab. dont 51,000 pour la ville. Fabriques de tabac, savon, cuirs, toiles à voiles, cordes, soieries, velours. Lubeck a été pendant quatre siècles la capitale de la hanse teutonique, fermée dans cette ville en 1241, dissoute en 1630. La constitution du 7 avril 1875 confie le gouvernement à un sénat de 14 membres, dont 8 doivent appartenir à la classe lettrée et, parmi eux, 6 à celle des jurisconsultes; les 6 autres ne doivent pas être de la classe lettrée, mais 5 au moins doivent appartenir à la classe des commerçants.

— Hist. *Paix de Lubeck*. Paix conclue en 1629, entre l'empereur d'Allemagne et le Danemark, qui s'était uni aux princes protestants de l'Empire, dans la guerre de Trente Ans.

LUBECKOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Lubeck. Un Lubeckois. Une Lubeckoise. Les Lubeckois.

— adj. Qui appartient à Lubeck ou à ses habitants. Coutumes lubeckoises. La constitution lubeckoise.

LUBÉQUOIS, OISE, a. lj. et s. Géogr. Syn. de LUBECKOIS.

LUBERNE, s. f. Mamm. Nom donné autrefois à la panthère. || Femelle du léopard.

— Peau de panthère ou de léopard employée en fourrure.

LUBERSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brive (Corrèze); 3,200 hab.

LUBIEZ. Myth. slav. Dieu qui présidait à l'amour et qui avait pour emblème un œuf coloré.

* **LUBIE**, s. f. (ét. lat., *lubere*, vouloir). Caprice extravagant. Il a des lubies. Il lui prend souvent des lubies. Ne s'emploie que dans le style familier. Seigneur Bartolo, si vous avez souvent des *lubies* comme celle dont le hasard me rend témoin, je ne suis plus étonné de l'éloignement que mademoiselle a pour devenir votre femme. (Beaumarch.) Une imagination moins sujette aux *lubies* que vous reprochez à la mienne s'y serait peut-être trompée comme moi. (Ch. Nodier. Je ne sais pas quelle *lubie* m'avait passé, l'autre jour, par la tête! (J. Sandeau.) Elle se persuadait que c'était la maladie, son état de souffrance continuel qui lui donnait ces *lubies* et cette dissimulation. (De Goncourt.)

Monsieur mon fils a souvent des *lubies*
Que l'on prendrait pour de tranches folies. (Volt.)

LUBIEUX, EUSE, adj. A qui il prend des lubies. Inusité aujourd'hui.

LUBIN, s. m. (étym. lat., *lupinus*; dérivé de *lupus*, loup). Sobriquet que l'on a souvent donné aux moines sournois et paillards et plus particulièrement aux cordeliers, par allusion au frère Lubin de la ballade de Marot. Il avait été cordelier, j'entends de ces frères *lubins* dont on fait tant de bons contes. (Le Duchat.)

— Ichtyol. Un des noms vulgaires du centropome loup.

— Théâtr. Nom donné aux bergers et aux paysans dans les pastorales et les opéras-comiques.

LUBIN (Saint). Évêque de Chartres de 551 à 556, né à Poitiers. On le fête le 14 mars.

LUBINE, s. f. Ichtyol. Syn. de LOUBINE.

LUBINER v. n. 1re conj. (rad. *lubin*). Vieux mot qui a signifié Agir en moine sournois et paillard.

LUBINIE, s. f. (de *Lubin*, n. pr.). Bot. Genre de primulacées, établi pour des herbes de la Réunion dont une espèce est cultivée dans les jardins.

LUBLIN. Géogr. Ville de Russie, à 150 kil. S.-E. de Varsovie, sur la Bistricza (Pologne), dans un pays marécageux, ch.-l. du gouvernement du même nom; 33,000 hab. — Le gouvernement de *Lublin* a 16,832 kil. carrés de superficie et une population de 842,000 hab.

LUBRE, s. m. Anc. métrol. Monnaie bourguignonne.

LUBRICIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *lubricus*, glissant, luisant; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a des pieds lisses ou luisants.

* **LUBRICITÉ**, s. f. (radic. *lubrique*). Lasciveté excessive. Être d'une lubricité insatiable. Sacrifier tout pour satisfaire sa lubricité. La *lubricité* doit être plus forte chez ces races frêles qui n'ayant qu'un seul accouplement dans leur vie, consomment en quelques instants toute la puissance qui les anime. (Virey.) Les résultats de la *lubricité* ont partout signalé la décadence des empires et la ruine des individus, ou l'abâtardissement des races. (Id.) N'était-elle ensevelie dans ce cachot que pour y renfermer avec elle les féroces *lubricités* d'une nature effrénée? (F. Soulie.)

LUBRIFIANT, part. près. du v. Lubrifier. Qui lubrifie. Mucus lubrifiant la conjonctive.

LUBRIFIANT, ANTE, adj. Qui rend glissant. Liquide lubrifiant.

LUBRIFICATION, s. f. (pron. *lu-bri-fi-ka-rion*). Didact. Action de lubrifier, résultat de cette action.

LUBRIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lubrifier. S'emploi adjectiv. Intestins lubrifiés par les mucosités. Les échoueries sont de roc vif, en pente douce et très glissante, parce qu'elles sont sans cesse *lubrifiées* par un gluten dont la peau de ces animaux est toujours enduite. (B. de Saint-Pierre.)

* **LUBRIFIER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *lubricus*, glissant; *facere*, faire). Didact. Oindre, rendre glissant. Le mucus des intestins sert à les lubrifier et à les défendre contre ce qui pourrait les irriter. L'huile camphrée *lubrifie* les parois par son corps gras. (Raspail.)

— SE LUBRIFIER, v. pron. Être lubrifié.

LUBRIN. Géogr. Bourg de la prov. et à 72 kil. d'Almeria (Espagne), au pied de la sierra de Los Filabres. Aux environs, marbres, opales, cristal de roche, amiante, cuivre gris, fer; 5,000 hab.

* **LUBRIQUE**, adj. 2 g. (étym. lat., *lubricus*, glissant). Qui a de la lubricité. Un homme, une femme lubrique. La nature n'a-t-elle pas fait tous les hommes également grossiers, rebelles au travail, *lubriques* et sauvages? (Proudhon.)

— Qui exprime, qui inspire de la lubricité. Ardeur lubrique. Mouvements lubriques. Actions lubriques. Postures, paroles, vers lubriques. Tableaux lubriques. Regards lubriques. Lorsque nous vous exhortons à fuir les plaisirs douteux, les spectacles *lubriques*, les assemblées de péché... (Mass.)

* **LUBRIQUEMENT**, adv. D'une manière lubrique. Danser lubriquement. Peu usité.

LUC (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Draguignan (Var). Verreries; commerce de marrons; 3,100 hab.

— LUC-EN-DIOIS. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Die (Drôme), sur la Drôme; 1,000 hab.

— LUC-SUR-MER. Comm. du cant. de Douvres, arr. de Caen (Calvados); 1,600 h. Bains de mer.

LUC (Saint). Troisième évangéliste, né à Antioche, mort vers 70. Il avait probablement étudié dans les écoles de la Grèce, et il savait même la médecine et la peinture: disciple intime de saint Paul, il mourut martyr, suivant les uns; suivant d'autres, il s'éteignit paisiblement à Patras. On le fête le 18 octobre; il a pour symbole une tête de bœuf. Son Évangile en 24 chapitres, en langue grecque, est, comme récit historique, plus complet que les autres. Il a aussi composé les Actes des Apôtres depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la quatrième année du règne de Néron.

— Loc. prov. *Cela n'est pas selon saint Luc*. Se dit d'une chose qui n'est pas dans les règles.

LUCA. Peintre florentin du IXe siècle, est dit-on, l'auteur de tableaux représentant *la Vierge et l'Enfant Jésus*, que l'on montre à Bologne et à Rome.

LUCAIN (Marcus Annæus). Poète latin, né à Cordoue, 39-65, fils d'un chevalier romain, Annæus Mela, qui était frère de Sénèque le Philosophe, fut élevé à Rome. Bien accueilli par Néron, qui le nomma questeur, il eut de bonne heure une grande renommée. Mais, après un concours poétique où il l'emporta sur l'empereur, Lucain fut disgracié; Néron lui interdit la poésie. Pour se venger, il entra dans la conspiration de Pison, fut condamné à mort et subit le supplice avec courage. Il a raconté, dans son poème de *la Pharsale*, en 10 chants, la guerre civile entre César et Pompée; c'est plutôt un récit poétique qu'un véritable poème épique, et il y a plus d'enflure oratoire que d'imagination dans la conception du sujet; mais il y a de la passion, des idées grandes et généreuses, des passages d'une verve remarquable.

LUCANAIRE, adj. 2 g. Entom. Syn. de LUCANIEN.

LUCANE, s. m. (du lat. *lucanus*, même signif.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont on connaît environ une dizaine d'espèces originaires de l'Europe, de l'Amérique et de Java. Les espèces principales sont le lucane cerf et le lucane parallélipipède. Les mâles sont désignés sous le nom vulgaire de *cerf-volant* et les femelles sous celui de *biche*. Les lucanes ont été connus et remarqués de tout temps. Ces insectes sont en général d'une grande taille; dans les mâles, la tête, destinée à porter des mandibules très développées, acquiert un développement énorme et est limitée par des cornes plus ou moins élevées. Les lucanes, sous l'état de larve, vivent dans les vieux bois et dans les racines des arbres, qu'ils réduisent en une espèce de tan; au moment de la métamorphose, ces larves construisent une espèce de coque, de sciure de bois, d'où elles ne sortent qu'insectes parfaits.

Lucane cerf-volant.

LUCANIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *lucane*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un lucane. || LUCANIDES, s. m. pl. Famille de coléoptères lamellicornes, qui a pour type le genre lucane. Les lucanides ne volent que le soir, du moins les espèces de notre pays. Leurs larves, semblables à celles des hannetons, vivent dans les vieux bois et dans le tronc ou les racines des arbres.

LUCANIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie ancienne, dans la Grande Grèce, bornée au N. par la Campanie, le Samnium et l'Apulie; à l'E. par l'Apulie et le golfe de Tarente; au S. par le Brutium; à l'O. par la mer Tyrrhénienne.

LUCANIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Lucanie. Un Lucanien. Les Lucaniens. Les Lucaniens tiraient leur origine des Samnites. Fabricius battit les Lucaniens, en 282 avant J.-C., Papirius les soumit en 272.

— adj. Qui appartient à la Lucanie et à ses habitants. Mœurs, coutumes lucaniennes.

— *Bœufs lucaniens*. Nom que les Romains donnèrent d'abord aux éléphants qu'ils virent pour la première fois, dans l'armée de Pyrrhus, en Lucanie.

LUCANIEN, ENNE, adj. Entom. Qui se rapporte au lucane. || LUCANIENS, s. m. pl. Groupe de coléoptères lamellicornes ayant pour type le genre lucane.

LUCANISTE, adj. et s. 2 g. Philol. Partisan et admirateur du poète Lucain. Je ne crois pas qu'après cela il y ait de *lucaniste* qui ne se cache. (Balzac.)

LUCAR, s. m. (du lat. *lucus*, bois sacré). Antiq. rom. Revenu qu'on tirait des bois sacrés. || Salaire des comédiens pris sur ce revenu avec lequel on faisait les frais des jeux et des spectacles.

LUCAR (San-). Géogr. Cap au S. de la presqu'île de Californie.

— LUCAR-DE-BARRAMEDA (San-). Ville d'Espagne, dans la prov. et à 70 kil. S.-O. de Séville (Andalousie), à l'embouchure du Guadalquivir; 22,800 hab. Soieries et cotonnades; commerce de vins.

LUCARIES, s. f. pl. (du lat. *lucus*, bois sacré). Antiq. rom. Fête que les Romains célébraient dans un bois sacré situé entre la voie Salavie et le Tibre, en mémoire de l'abri qu'ils avaient trouvé dans ce bois lors de leur défaite par les Gaulois. Les Lucaries se célébraient le 14 des calendes d'août.

* **LUCARNE**, s. f. (étym. lat., *lucerna*, lanterne). Archit. Petite fenêtre de forme variée, pratiquée ordinairement au toit d'une maison pour donner du jour dans les greniers, dans les chambres des combles, ou pour y introduire certaines choses. Petite, grande lucarne. Sortir, entrer, passer par la lucarne. Dans le style ogival et l'architecture de la Renaissance les lucarnes ont été fréquemment employées comme partie intégrante de la décoration. Combien de gens furent réduits, pendant la Révolution, à ne plus apercevoir que par le soupirail de la cave ou la *lucarne* du grenier, la lumière qui auparavant ne semblait luire que pour eux! (Sallentin.)

— *Lucarne bombée*. Lucarne en arc de cercle. || *Lucarne à la capucine*. Celle qui est couverte en croupe de comble. || *Lucarne demoiselle*. Lucarne de charpente couverte en triangle. || *Lucarne faîtière*. Trou dans le toit recouvert simplement d'une tuile. || *Lucarne flamande*. Celle qui est formée d'une maçonnerie couronnée d'un fronton. || *Lucarne rampante*. Petite lucarne sans fronton pratiquée au milieu du comble.

— Par extens. Petite pièce éclairée par la lucarne. Les garçons se réjouiront et il y aura illumination dans les *lucarnes*. (C. Desmoulins.)

— Arg. Lorgnon. Ça n'y voit que d'un œil, et encore pas sans *lucarne*. (Gavarni.)

LUCAS *de Leyde*. Peintre et graveur, né à Leyde, 1494-1533, peignit à douze ans l'*Histoire de saint Hubert*, a quatorze ans grava *Mahomet ivre qui égorge un religieux*, et à quinze ans la *Tentation de saint Antoine* et une *Conversion de saint Paul*; à seize ans, il fit un *Ecce homo* très remarquable. Il a gravé à l'eau-forte et au burin 174 estampes. Ses tableaux sont bien dessinés, d'une grande fraîcheur de couleur, d'une ordonnance riche et variée.

— LUCAS (Paul). Voyageur et antiquaire, né à Rouen, 1664-1737, partit, dès sa jeunesse, pour le Levant, afin d'y faire le commerce des bijoux et des pierres précieuses. Il visita l'Égypte, la Syrie, la Perse, l'Arménie, fut plusieurs fois dépouillé de ses richesses, et en 1704 fut nommé antiquaire de Louis XIV. Ses ouvrages sont curieux: *Voyage au Levant; Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et*

l'Afrique ; Voyage dans la Turquie, l'Asie, Smyrne (Syrie), *Palestine, Haute et Basse-Égypte.*

— LUCAS Hippolyte-Julien-Joseph). Littérateur, né à Rennes, 1807-1878, l'un des fondateurs de la Société des gens de lettres, a fait dans plusieurs journaux la critique de théâtre, a beaucoup écrit, romans, poésies, études historiques, pièces de théâtre, etc. Il est mort bibliothécaire de l'Arsenal.

LUCAYES (Iles). Géogr. V. BAHAMA.

LUCCEIUS (Lucius). Orateur et historien romain, du Ier siècle av. J.-C. est surtout connu par la correspondance de Cicéron. Il prit parti pour Pompée et mourut peu de temps avant la mort de César.

LUCCIOLE. s. f. Entom. V. LUCIOLE.

LUCE (Louis-René). Graveur du XVIIIe siècle, né à Paris.

— LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien). Poète et littérateur français, né à Saint-Gobain, 1764-1810, professeur de rhétorique au collège de Navarre en 1786, il entra dans les ordres, rompit ses vœux à la Révolution, s'occupa de théâtre et fut excellent professeur de rhétorique au Prytanée français (lycée Louis-le-Grand), de 1797 à 1810. Il a composé des tragédies, parmi lesquelles *Hector*, qui eut un grand succès en 1809 ; des poésies légères ; *Achille à Scyros*, poème en six chants ; et une satire en quatre chants, *Follicului*, dirigée contre le critique Geoffroy.

LUCÉE. s. f. Bot. Syn. d'ARTHRAXON.

LUCENA. Géogr. Ville d'Espagne, dans la prov. et à 65 kil. S.-E. de Cordoue (Andalousie) ; 11,000 h. Eaux minérales.

LUCENAY-LÈS-AIX. Géogr. Comm. du cant. de Dornes, arr. de Nevers (Nièvre) ; 2,800 habitants.

— LUCENAY-L'ÉVÊQUE. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Autun (Saône-et-Loire) ; 1,100 hab.

LUCERA. (*Luceria*). Géogr. Ville d'Italie, dans la prov. et à 18 kil. N.-O. de Foggia (anc. Capitanate), sur la Salsola ; 14,000 hab. Évêché, belle cathédrale. Lucera, fondée, dit-on, par Diomède, fut prise par les Romains en 330 av. J.-C. Frédéric II, en 1233, y établit une colonie de 60,000 Sarrasins.

LUCÉRES ou **LUCÉRIENS** s. m. pl. Antiq. rom. La dernière des trois tribus établies dans l'origine par Romulus, et la troisième des centuries de chevaliers qu'il forma dans la suite avec Tatius.

LUCERNA. s. f. Moll. Syn. de CAROCOLLE.

LUCERNAIRE. s. m. (du latin *lucerna*, lampe). Liturg. Office du soir qui se célèbre à la lueur des lampes. || Se dit aussi, dans le rit ambrosien, d'un répons qu'on chante à vêpres et quelquefois des vêpres mêmes. || Candélabre. || Celui qui porte le candélabre.

— Nom des puits creusés au IVe siècle par les premiers chrétiens pour avoir accès dans les catacombes de Rome.

— LUCERNAIRE. s. m. Zooph. Genre de la famille des actinies, ou des méduses, comprenant deux espèces dont l'une se trouve sur les côtes de l'Océan et de la Manche, où elles se nourrissent de très petites espèces de crustacés.

— Bot. Nom générique donné par quelques botanistes à la conferve biponctuée ou conferve en croix.

LUCERNE. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton du même nom, à l'extrémité N.-O. du lac des Quatre-Cantons ou de Lucerne, sur la Reuss, à 65 kil. N.-E. de Berne. Fabriques de draps légers, de fil de lin et de chanvre et d'ouvrages de paille ; 17,900 hab. — Le canton de *Lucerne* est un pays très accidenté ; on y trouve les lacs de Sempach, de Baldegg et de Lucerne. Le canton a 1,501 kilom. carrés de superficie, 135,000 hab., dont 5,500 protestants et 129,500 catholiques. Le gouvernement est une démocratie, dans laquelle le clergé a beaucoup d'influence.

— *Lac de Lucerne* ou *des Quatre-Cantons*. Lac de la Suisse, qui touche aux cantons de Lucerne, d'Uri, d'Unterwalden et de Schwytz. Sa plus grande longueur est de 38 kil., sa plus grande largeur de 5, sa plus grande profondeur de 300 m. Deux étranglements le partagent en trois lacs ; d'*Uri* au S., de *Buochs* au centre, de *Lucerne* au N.-O. La navigation y est difficile à cause des tempêtes violentes et soudaines qui y éclatent.

LUCERNELLE. s. f. (dimin. de *lucerna*). Moll. Genre de mollusques terrestres, détaché du genre carocolle.

LUCERNIN, INE. adj. Moll. Qui se rapporte à la lucerna. || LUCERNINES. s. f. pl. Tribu de mollusques terrestres, ayant pour type le genre lucerna.

LUCERNITÉS. s. f. pl. (du lat. *lucerna*, lanterne). Anc. liturg. Cantiques des premiers chrétiens. On chantait les lucernités dans les assemblées secrètes, la nuit, à la lueur des lampes.

LUCERNOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Lucerne.

— adj. Qui a rapport à Lucerne ou à ses habitants.

LUCERNUTE. s. f. (ét. lat., *lucerna*, flambeau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour quelques espèces dont le plus grand nombre se trouve en Amérique.

LUCESTRE. s. m. Sorte de drap ou de serge qu'on tirait autrefois d'Angleterre.

LUCET. s. m. Bot. Plante des îles Malouines, dont les fleurs ont l'odeur des fleurs d'oranger. || Fruit de l'arelle.

— Techn. Planche mobile qui forme un des côtés du bassicot des ardoisiers.

LUCHAGE. s. m. Techn. Action de lucher. Luchage des dentelles.

LUCHARAN. s. m. Ornith. Nom de la chouette blanche.

LUCHE. s. f. Techn. Outil de verre avec lequel on luche la dentelle.

LUCHÉ-PRINGÉ. Géogr. Comm. du cant. du Lude, arr. de La Flèche (Sarthe) ; 2,300 hab.

LUCHÉLIE. s. f. (pr. *lu-ké-li*). Zooph. Genre de spongiaires calcaires.

LUCHER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter la dentelle avec la luche pour lui donner du lustre.

LUCHON (Bagnères-de-). Géogr. V. BAGNÈRES.

LUCIA-DI-TALLANO (Santa-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Sartène (Corse) ; 1,300 hab.

LUCIACÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui tient des lucies || LUCIACES. s. m. pl. Famille de zoophytes ayant pour type le genre lucie.

LUCIANISTE. adj. et s. 2 g. Hist. relig. Nom donné à des hérétiques du IIIe siècle qui adhéraient à la doctrine de Lucianus, disciple de Marcion. Les lucianistes admettaient trois principes : le Père, le Fils, Dieu des chrétiens, le Saint-Esprit, dieu des païens. Ils niaient l'immortalité de l'âme, rejetaient l'Ancien Testament, le mariage et la conception immaculée de la sainte Vierge, et admettaient deux dieux, l'un bon, l'autre méchant.

— Le nom de lucianistes fut aussi donné aux ariens.

LUCIANO (Frà Sebastiano), dit *Sébastien del Piombo* ou *Sébastien de Venise*. Peintre italien, né à Venise, 1485-1547, élève de Jean Bellini et du Giorgione, acquit une grande réputation par ses portraits pleins de fraîcheur et par ses tableaux de moyenne dimension. Il travailla à la Farnesine, à San-Pietro in Montorio. Clément VII le nomma chancelier des bulles (d'où son surnom).

* **LUCIDE**. adj. 2 g. (ét. lat., *lucidus*, fait de *lucis*, gen. de *lux*, lumière). Clair, transparent, diaphane. Les urines sont claires, *lucides* dans les maladies nerveuses. (Marc.)

— Fig. L'histoire future n'est pas moins *lucide* aux yeux du philosophe, à quelques dates et à quelques noms près, que les histoires anciennes les plus avérées. (Ch. Nodier.)

— Qui voit nettement les choses et les exprime de même. Esprit lucide. Expression lucide. Un raisonnement lucide.

— Magnét. *État lucide, somnambulisme lucide*. Clairvoyance qui est supposée exister dans l'état magnétique.

— Pathol. *Folie lucide*. Genre de folie qui se reconnaît à l'extravagance des actes plutôt qu'au raisonnement.

— *Avoir des intervalles, des moments lucides*. Se dit d'une personne dont la tête est dérangée, et qui revient à la raison par intervalles, par moments. Néanmoins Charles VI avait des intervalles *lucides*, et alors il gémissait des malheurs de son peuple et des siens, que sa femme et ses oncles rendaient également malheureux. (Sallentin.) Les passions offusquent la raison, mais ce genre de folie a, comme les autres, ses intervalles *lucides*. (Geoffroy.) Nous ressemblons à ces fous qui, dans leurs moments *lucides*, se servent les uns des autres. (Noël.)

— Philos. *Concept lucide*. Se dit, dans le système de Kant, d'un concept fondé sur un jugement, par opposition à *concept complet*, concept fondé sur un raisonnement.

— LUCIDE. s. f. Astron. Nom que l'on donne à plusieurs étoiles d'un éclat remarquable, qui se trouvent dans plusieurs constellations. La lucide du front du Scorpion.

LUCIDEMENT. adv. D'une manière lucide, claire. Exposer lucidement une affaire.

* **LUCIDITÉ**. s. f. Qualité, état de ce qui est lucide.

— Fig. La lucidité du style, d'une expression. La lucidité d'une phrase. La lucidité du raisonnement. Un vice de la philosophie, dans quelques livres, est une certaine fausse *lucidité*. (Renouvier.) Si nous n'avons la force et le génie, nous avons la *lucidité* d'une méthode supérieure. (Michelet.)

— État du magnétisé prétendu lucide.

LUCIDONIQUE. adj. 2 g. (etym. lat., *lux, lucis*, lumière ; *donо*, je gratifie). B.-arts. Se dit d'une espèce de peinture à effets transparents. Peinture lucidonique.

LUCIDOTE. s. f. (ét. lat., *lux, lucis*, lumière ; *dos, dotis*, don). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour trente espèces d'Amérique.

LUCIE. s. f. (du lat. *lucere*, luire). Zooph. Genre de zoophytes dont la plupart sont phosphorescents.

— LUCIES. s. f. pl. Moll. Groupe de l'ordre des tuniciers, famille des tethydes, comprenant ceux de ces animaux qui répandent de la clarté dans les eaux qu'ils habitent.

LUCIE (Sainte-). Géogr. Une des petites Antilles, entre Saint-Vincent et La Martinique. Elle a 612 kil. carrés et 31,000 hab. Récolte de sucre et de cacao. Capitale, *Port-Castries* ou *le Carenage*. Ancienne colonie franç. dont elle appartient à l'Angleterre depuis le traité de Paris, 1814.

— Techn. *Bois de Sainte-Lucie*. Bois employé dans la tabletterie. Il provient d'une petite forêt lorraine située près d'un couvent appelé Sainte-Lucie.

LUCIE (Sainte). Vierge et martyre mise à mort à Syracuse en 304. On la fête le 13 décembre.

LUCIEN Écrivain grec, né à Samosate (Syrie), vécut de 130 à 200 ap. J.-C. Il se distingua dans l'éloquence sophistique et parcourut l'Asie Mineure, la Grèce, l'Italie, la Gaule, pour y réciter des discours préparés. Puis il entreprit une guerre infatigable contre les préjugés et les vices de son temps ; ses satires, vives et mordantes, sont des tableaux comiques, pleins de vie et de vérité, de l'état moral et religieux de la société au IIe siècle. Ses *Dialogues des dieux, Dialogues marins, Dialogues des courtisanes*, mais surtout ses *Dialogues des morts*, ont une réputation méritée ; il attaque les philosophes de toutes les écoles, ou plutôt il tourne en ridicule les imposteurs qui se couvrent du nom de philosophes. Il est l'ennemi des superstitions et frappe indistinctement les cultes anciens comme les cultes nouveaux. Son style, d'une élégance soutenue, d'un atticisme piquant, est malheureusement, dans plus d'un passage, obscène et licencieux.

— LUCIEN *d'Antioche* (Saint). Né à Samosate vers 235, prêtre et professeur de théologie à Antioche, mourut martyr en 312. On le fête le 5 janvier.

— LUCIEN BONAPARTE. V. BONAPARTE.

LUCIENNE. s. f. Philol. Nom de la version des Septante, revue sur le texte hébreu par saint Lucien d'Antioche. Les Églises de Constantinople et d'Antioche avaient adopté la Lucienne, qu'on appelle aussi la *Commune*.

* **LUCIFER**. s. m. (pr. *lu-ci-fèrr* ; mot emprunté du latin et formé de *lux, lucis*, lumière, et *fero*, je porte). Myth. Fils de Jupiter et de l'Aurore. Les poètes disent que Lucifer est le conducteur des astres, qu'il a soin des chevaux et du char du Soleil. On lui donne des chevaux blancs.

— Nom que les poètes latins donnaient à l'étoile de Vénus, vulgairement appelée *étoile du matin*.

Lucifer est ce dieu qui, dès l'aube du jour,
Précède du soleil la jeune avant-courrière.
Quand Phœbus étincelle au bout de sa carrière,
Lucifer de la nuit annonce le retour,
Et sans trahir leurs pas, sa discrète lumière,
Conduit au rendez-vous l'espérance et l'amour
(DÉMOUSTIER.)

— Chez les chrétiens, Satan, le prince des ténèbres, le chef des démons. Laissez mon voile, esprit de *Lucifer*. (La Font.)

Là dessus, son épouse, en habit d'Alecton,
Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
Lui présente un chaudeau propre pour *Lucifer*.
(LA FONTAINE.)

Que ce serait chose fort agréable
Si l'on pouvait parler à *Lucifer* !
(VOLT.)

— Fig. *C'est un vrai Lucifer*. C'est une personne turbulente, vive, méchante. La petite Elvina, c'est un diable incarné, un vrai *Lucifer*. (Scribe.)

— Ornith. Section de la famille des oiseaux-mouches.

— Sc. occ. Esprit qui préside à l'Orient.

LUCIFER. Évêque de Cagliari, mort vers 370, exilé en Orient par Constance, lui adressa une apologie vigoureuse, mais violente, de l'orthodoxie, *Ad Constantium pro sancto Athanasio Libri II*. Il fonda en Sardaigne la secte des luciférien, qui mourut avec lui.

LUCIFÉRE. adj. 2 g. (étym., V. LUCIFER). Myth. Surnom de Diane. Diane Lucifère était invoquée dans les accouchements.

— Zool. Se dit de vers diaphanes et gélatineux.

LUCIFÉRIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Lucifer, évêque du IVe siècle. Le luciférianisme interdisait toute espèce de communication avec les hérétiques et avec les personnes soupçonnées de les avoir fréquentées.

LUCIFÉRIEN, ENNE. adj. Qui est conforme à la doctrine de l'évêque Lucifer. Prêtre luciférien.

— Qui tient de Lucifer, du démon. Orgueil luciférien.

— LUCIFERIEN, ENNE. s. Hist. relig. Sectateur, sectatrice du luciférianisme.

LUCIFIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *lux, lucis*, lumière ; *facio*, je fais). Didact. Qui produit la lumière.

LUCIFUGACE. adj. 2 g. (ét. lat., *lux, lucis*, lumière ; *fugo*, je fuis). Didact. Qui fuit la lumière.

LUCIFUGE. adj. 2 g. (ét. lat., *lux, lucis*, lumière ; *fugo*, je fuis). Zool. Qui fuit la lumière.

— Ornith. S'est dit particulièrement de l'effraie.

— LUCIFUGES. s. m. pl. Entom. Syn. de PHOTOPHYGES.

LUCILIE. s. f. Bot. Genre de composées nassauviées, établi pour des herbes de l'Amérique équatoriale.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour huit espèces vivant sur les matières en décomposition, dont le type, d'un vert doré, se trouve dans toute l'Europe, et dont quelques espèces des régions chaudes de l'Amérique sont très dangereuses pour les hommes et les animaux. Elles pondent leurs œufs dans leurs fosses nasales, où les larves éclosent et vivent aux dépens des tissus vitaux jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

LUCILINE. s. f. Comm. Huile de pétrole servant à l'éclairage.

LUCILIUS Caius. Poète latin, né à Suessa Aurunca, 148 105 av. J.-C., vécut dans l'intimité de Scipion Émilien et de Lælius. Il perfectionna le genre, tout romain, de la satire, et ne craignit pas de nommer les personnes. Il nous reste 200 fragments de ses satires, la plupart très courts.

— LUCILIUS *Junior*. Chevalier romain, né à Naples, fut le disciple et l'ami de Sénèque, qui lui dédia plusieurs traités et lui écrivit des lettres nombreuses. On lui a attribué un poème *de l'Etna*.

LUCILLE Lucilla Annia). Fille de Marc-Aurèle et de Faustine, 147-183, épousa L. Verus puis Pompeianus d'Antioche. Elle conspira contre son frère Commode, qui la fit périr.

LUCIMÈTRE. s. m. (ét. lat., *lux, lucis*, lumière ; gr. μέτρον, mesure). Anc. phys. Mot que quelques physiciens ont adopté au lieu de Photomètre.

LUCINE. s. f. (de *Lucine*, nom myth.). Moll. Genre de mollusques acéphales dimyaires, établi pour une centaine d'espèces fossiles, trouvées dans les terrains de sédiment, et pour trente-trois vivantes, répandues dans toutes les mers.

— Hort. Espèce de poire à laquelle on a donné aussi le nom de *citron*.

LUCINE. Myth. Déesse qui présidait à la naissance des enfants et que l'on assimile soit à Diane, soit à Junon. Tantôt on représentait cette déesse comme une matrone, tenant une coupe de la main droite et une lance de la gauche ; tantôt elle est figurée assise sur une chaise, tenant de la main gauche un enfant emmailloté et de la droite une fleur. Quelquefois on lui donnait une couronne de dictame, parce que cette herbe passait pour favoriser l'accouchement.

— LUCINE. Astron. La 146e planète télescopique, découverte le 8 juin 1875 par M. Borrelly.

LUCINÉE. s. f. (de *Lucine*, n. myth.). Bot. Genre de rubiacées gardéniées, établi pour des arbrisseaux originaires des Indes orientales.

LUCINIE. s. f. (de *Lucine*, n. myth.). Bot. Syn. d'AMYRIDE.

LUCINIENNE. adj. f. Mythol. Surnom de Junon. Junon Lucinienne avait un temple à Rome.

LUCINOCTE. adj. 2 g. (ét. lat., *lux, lucis*, lumière ; *nox, noctis*, nuit). Bot. Se dit des plantes équinoxiales qui ouvrent leurs pétales pendant la nuit et les ferment pendant le jour.

LUCIODONTE. s. m. (ét. lat., *lucius*, brochet ; gr. ὀδούς, ὀδοντος, dent). Paléont. Nom donné autrefois à des dents fossiles coniques et pointues, parce qu'on croyait qu'elles avaient appartenu à des brochets.

* **LUCIOLE**. s. f. (de l'ital. *lucciola*, même signific.). Entom. Nom vulgaire de la femelle d'un lampyre de l'Italie. C'est un insecte très lumineux, et quand il y en a un grand nombre dans l'air et les buissons, ils produisent un effet très curieux, et semblent de nombreuses étincelles qui voltigent dans l'obscurité.

— S'emploie parfois pour Ver luisant, lampyre. Les *lucioles* s'allumaient dans l'herbe autour de nous. (G. Sand.)

— Bot. Syn. de LUZULE.

LUCIOPERCA. s. m. (ét. lat., *lucius*, brochet ; *perca*, perche). Ichtyol. Nom scientifique du genre sandre.

LUCIUS Ier ou LUCE (Saint). Pape, peut-être né à Rome, 252-253. On le fête le 4 mars. || LUCIUS II ou LUCE (Gérard CACCIANEMICI). Pape, né à Bologne, succéda à Célestin II, en 1144 ; vit les Romains soulevés contre lui, et fut blessé mortellement en voulant rentrer dans Rome, 1145. || LUCIUS III ou LUCE (Ubaldo ALLUCINGOLI). Pape, né à Lucques, pape en 1181, fut deux fois chassé de Rome par le peuple et mourut à Vérone, 1185.

— LUCIUS de *Patras*. Écrivain grec d'une époque incertaine, a écrit *Divers Livres de Métamorphoses*, dont parle Photius.

— LUCIUS (Jean). Historien dalmate, né à Trau, 1614-1684, a écrit : *De Regno Dalmatiæ et Croatiæ, a gentis origine ad annum 1480*.

LUCKMANIER. Géogr. L'un des sommets du massif du Saint-Gothard ; 1917 mètres.

LUCKNER Nicolas, baron de). Maréchal de France, né à Campen (Bavière), 1722-1794, colonel de hussards au service de Frédéric II, entra dans l'armée française comme lieutenant général, 1763. Nommé maréchal à la fin de 1791, il commanda en 1792 l'armée du Rhin, puis l'armée du Nord, fut remplacé par Kellermann et condamné à mort.

LUCKNOW. Géogr. V. LAKNAU.

LUÇON. Géogr. La plus grande île des Phi-

lippines, au N. de la Malaisie; elle a 112,000 kil. carrés et 2,330,000 hab. Sol montueux, boisé; elle est souvent ravagée par des tremblements de terre et des typhons. On y cultive le riz, la canne à sucre, le tabac, le cacao, le *musa textilis*, palmier dont on tire le chanvre de Manille, l'indigo, le café, le coton, l'oranger, les épices. Capit., *Manille*. Découverte par Magellan en 1521, occupée en 1571. La partie espagnole est divisée en 17 provinces; au N.-E. habitent des peuples indépendants.

— LUÇON. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée). Port sur un canal qui débouche dans la baie d'Aiguillon. Évêché, cathédrale avec une flèche de 67 m.; 6,300 hab.

LUÇONNOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Luçon. Un Luçonnois. Les Luçonnoises.

— adj. Qui appartient à Luçon ou à ses habitants.

LUCQ Géogr. Comm. du cant. de Monein, arr. d'Oloron (Basses-Pyrénées); 2,100 hab.

LUCQUES. Géogr. Ville d'Italie, ancienne capitale du duché du même nom, auj. ch.-l. de la prov. de Lucques, à 90 kil. O. de Florence, sur un bras du Serchio; 20,500 hab. Archevêché; elle renferme des édifices remarquables, de riches collections historiques; deux bibliothèques; etc. A peu de distance sont les eaux thermales de Lucques, dont la température est de 54°. Napoléon la donna à sa sœur Élisa; en 1815, elle passa aux Bourbons de Parme, qui la cédèrent en 1847 à la Toscane, dont elle a suivi le sort. — La province de *Lucques* a 1,493 kil. carrés et 285,000 hab.

LUCQUOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la ville ou du duché de Lucques. Un Lucquois.

— *Le Lucquois.* s. m. Se dit quelquefois pour l'État de Lucques.

— adj. Qui appartient à Lucques ou à ses habitants. Le gouvernement lucquois. Académie lucquoise.

— LUCQUOISE. s. f. Comm. Étoffe de soie fabriquée à Lucques ou imitée de celles qui se fabriquent à Lucques.

* **LUCRATIF, IVE.** adj. Qui apporte du lucre, du gain. Commerce, emploi lucratif. Entreprise, charge, commission lucrative. Il y a des économies ruineuses et des prodigalités lucratives. Nous avons offert quinze mille francs; cette somme est le double de ce qu'ils ont gagné dans les années les plus *lucratives*. (Volt.) L'industrie et les arts *lucratifs* s'étendent et fleurissent. (J.-J. Rouss.) Les offices les plus *lucratifs* ne sont pas sans raison qualifiés de charges. (Virey.) Ces délations constituaient un métier *lucratif*, car le délateur avait une partie des biens du condamné. (É. Renan.)

— Droit rom. Se dit des choses que l'on acquiert par testament ou par donation.

LUCRATIVEMENT. adv. D'une manière lucrative, avantageuse. La peinture est un art si sérieux et si profond, qu'il faut l'apprendre bien des années avant de pouvoir s'en servir *lucrativement*. (G. Sand.)

LUCRATOIRE. adj. 2 g. (rad. *lucre*). Anc. jurispr. Qui procure un gain, un bénéfice.

* **LUCRE.** s. m. (du lat. *lucrum*, gain). Gain, profit que l'on tire de l'industrie, du commerce, d'un travail, d'un négoce, de l'exercice d'une charge. On travaille plus pour le lucre que pour l'honneur. Le vieillard, resserré dans l'égoïsme et le *lucre*, n'est qu'un malade rongé par cette indigence de l'âme qui hâte sa caducité. (Virey.) Les races pétrifiées dans le dogme ou démoralisées par le *lucre* sont impropres à la conduite de la civilisation. (V. Hugo.)

— Théol. et Anc. jurispr. *Lucre cessant.* Se dit de la position d'un créancier qui manque à faire quelque gain, faute d'une somme qu'il a prêtée. Dans le cas de lucre cessant, il est permis, canoniquement, d'exiger des intérêts compensant le dommage éprouvé, sans que, pour cela, il y ait usure.

LUCRÈCE. s. f. (de *Lucrèce*, n. pr.). Femme d'une sagesse, d'une chasteté exemplaires.

Et comment savez-vous si quelque audacieux
N'a pas interrompu le cours de vos aïeux,
Et si leur sang tout pur, aussi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de *Lucrèce* en *Lucrèce?* (BOIL.)

— Se prend aussi par antiphrase pour Femme d'une vertu équivoque; mais il faut que ce sens soit déterminé par les mots qui l'accompagnent.

De retour d'un voyage en arrivant, crois-moi,
Fais toujours du logis avertir la maîtresse.
Tel partit tout baigné des pleurs de sa *Lucrèce*,
Qui faute d'avoir pris ce sage jugement,
Trouva... tu sais... (BOILEAU.)

Des *Lucrèces* du temps la, de ces filles neuves,
Qui veulent imposer et se donner pour neuves
(DESGNARD.)

LUCRÈCE. Femme de Tarquin Collatin, fut déshonorée par Sextus Tarquin, et se tua, après avoir demandé vengeance. Ce fut l'événement qui détermina la chute des Tarquins, 510 av. J.-C.

— LUCRECE BORGIA. V. BORGIA.

LUCRÈCE (Titus Lucretius Carus). Poète latin, né à Rome, 95-51 av. J.-C., chevalier, ne nous est connu que par son poème *De Natura rerum*, en 6 livres. C'est l'exposition du système d'Épicure; il a attaqué avec une sombre vigueur les croyances païennes, les superstitions, l'odieux fanatisme; il a su trouver de magnifiques épisodes et des descriptions d'une richesse incomparable.

LUCRETILIS MONS. Géogr. Montagne du pays des Sabins, au N.-E. de Varia; aujourd'hui *mont Gennaro*. Il en est question dans les œuvres d'Horace.

LUCRIN (Lac). Géogr. Petit lac de la Campanie, près de Baïes; ses huîtres étaient renommées. Il a été presque comblé par une éruption volcanique en 1538.

LUCS (Les). Géogr. Commune du cant. du Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 2,600 hab.

LUCTRÈME. s. m. Arg. Fausse clef.

LUCTUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *luctuosus*, qui cause des pleurs; rad. *luctus*, deuil). Vieux mot qui a signifié Qui cause beaucoup de deuil, qui est plein de deuil. La *luctueuse* journée d'Azincourt. (Est. Pasq.)

— Médec. *Respiration luctueuse.* Celle dans laquelle l'air produit une sorte de gémissement pendant l'expiration. C'est surtout dans les maladies de poitrine qu'on observe la respiration *luctueuse* et dans quelques fièvres graves. (Mérat.)

LUCUBRATEUR. s. m. Syn. d'ÉLUCUBRATEUR.

* **LUCUBRATION.** s. f. Syn. d'ÉLUCUBRATION.

LUCUBRER. v. n. 1re conj. Syn. d'ÉLUCUBRER.

LUCULE. s. f. (ét. lat., *lux, lucis*, lumière). Astron. Nom donné à certaines places de la surface du soleil qui sont plus lumineuses que celles qui les entourent. Les *lucules* donnent au soleil l'aspect d'un nuage pommelé. (Arago.)

LUCULIE. s. f. (de *luculi-swa*, nom vernaculaire de la plante). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, dont les espèces croissent au Népaul.

LUCULLIEN, ENNE. adj. Minér. Se dit du marbre appelé *lucullite*.

LUCULLITE. s. f. Minér. Variété de marbre noir qui est très fétide. On l'appelle aussi *marbre lucullien* ou *noir antique*.

* **LUCULLUS.** s. m. (de *Lucullus*, n. pr.). Homme opulent qui aime à traiter splendidement. Les festins de nos Lucullus.

LUCULLUS (Lucius Licinius). Général romain, né vers 109 av. J.-C., mort vers 57, servit avec distinction dans la guerre sociale, 90, fut questeur de Sylla contre Mithridate, et, préteur, gouverna l'Afrique avec équité. Consul en 74, il eut le commandement de l'armée dans la seconde guerre contre Mithridate; il le battit près de Cyzique et de Cabira, et acheva la conquête du Pont, puis marcha contre le roi d'Arménie Tigrane. Il battit son immense armée, 69, mais fut arrêté par ses soldats, lorsqu'il voulut les mener contre les Parthes. Le parti démocratique et les chevaliers le firent rappeler; il fut remplacé par Pompée, 66. Il n'obtint les honneurs du triomphe qu'au bout de trois ans, et vécut désormais dans le luxe et la culture des lettres.

LUCUMA. s. m. Bot. Genre de sapotacées, établi pour des espèces du Chili. Quelques-uns de ces arbres atteignent une grande hauteur et donnent un fruit dont l'amande est très nourrissante, mais qui a la singulière propriété d'enlever la peau de la bouche les premières fois qu'on en mange.

LUCUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un lucuma. || LUCUMÉES. s. f. pl. Famille des sapotacées, qui a pour type le genre lucuma.

LUCUMON. s. m. Nom étrusque signifiant Prince, roi, chef.

— Titre attribué au président de l'académie de Cortone.

LUCUMONIE. s. f. Hist. anc. Dignité de lucumon. || Pays gouverné par un lucumon. Il y avait en Étrurie douze lucumonies.

— Système d'organisation des anciennes milices d'Étrurie.

LUCUS ASTURUM. Géogr. Ancienne ville de la Tarraconaise (Espagne), auj. *Oviedo*. || LUCUS AUGUSTI. Ancienne ville de Galice (Espagne), auj. *Lugo*. || LUCUS. Ancienne ville des Voconces (Gaule Narbonaise), auj. *Luc-en-Diois*. || LUCUS DIANÆ. Ancienne ville d'Italie, auj. *Lugo*.

LUCZI. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du brochet sur les bords de la Garonne.

LUD. Quatrième fils de Sem, peupla la Lydie, suivant la Bible.

LUDAMAR. Géogr. Royaume mahométan de l'Afrique, au N.-E. de la Sénégambie, cap. *Benown*.

LUDE (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Flèche (Sarthe), sur le Loir. Commerce de bestiaux, grains et marrons; 3,900 hab.

LUDEN (Henri). Historien allemand, né près de Brême, 1780-1847, professeur à l'université d'Iena, a écrit: *Histoire générale de l'antiquité; Histoire générale du moyen âge; Histoire du peuple allemand*; elle s'arrête en 1235.

LUDEWIG (Jean-Pierre de). Jurisconsulte et historien allemand, né au château de Hohenhard (Souabe), 1668-1743, professa avec talent le droit public, et fut historiographe de Prusse, 1701, puis chancelier de l'université de Halle, 1708. On cite de lui: *Germania princeps; Explicatio complète de la bulle d'or; Histoire de Henri l'Oiseleur; Scriptorum rerum Germanicarum præcipue Bambergensium; Reliquiæ manuscriptorum medii ævi*, etc.

LUDIA. s. m. Bot. Genre de bixacées prockiées, établi pour des arbustes de la Mauritanie.

LUDIE. s. f. (ét. lat., *ludius*, danseur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clatérides, tribu des sternoxes, établi pour soixante-cinq espèces réparties depuis dans divers genres.

— Bot. Syn. de LUDIA.

LUDIER. s. m. Bot. Syn. de LUDIA.

LUDIFICATOYRE. adj. Vieux mot, employé par Rabelais, qui signifiait Trompeur. || *Fantômes ludificatoyres.* Fantômes qui nous abusent.

LUDIM. Peuple mentionné dans l'Écriture et qui, selon Josephe, ne serait autre que les Lydiens.

LUDION. s. m. (du lat. *ludus*, jeu). Antiq. rom. Sorte d'histrions qui venaient d'Étrurie, et primitivement de Lydie.

— Phys. Petite figure qui flotte dans une bouteille de verre pleine d'eau, et qui est construite de manière qu'on peut à volonté, sans y toucher, la faire monter ou descendre par l'effet de la pression de l'air. || *Ludion à pompe.* Ludion dans lequel se trouve une petite pompe à main au moyen de laquelle on peut varier à volonté la pression de l'air contenu dans l'appareil.

LUDKI. Mythol. Nom donné par les Wendes à des génies qui vivaient dans l'intérieur de la terre.

LUDLOW (Edmond). Homme politique anglais, né à Maiden-Bradley (Wilts), 1620-1693, d'une famille riche, se montra plein de haine républicaine contre le roi, mais conserva toujours une généreuse loyauté. Il fut l'un des principaux chefs des indépendants, mais resta toujours opposé à l'ambition de Cromwell. A la mort du protecteur, il fit les plus grands efforts pour maintenir la république. Menacé comme régicide, il se retira à Vevey; en 1688, il s'empressa de revenir en Angleterre, mais la Chambre des communes prit Guillaume III de le faire arrêter. Il s'enfuit une seconde fois et revint mourir à Vevey, où ses *Mémoires* ont été publiés.

LUDOLF (Job). Orientaliste allemand, né à Erfurt, 1624-1704, parvint à connaître, dit-on, 27 langues. Il s'occupa surtout de la langue éthiopienne, à laquelle il a consacré ses principaux ouvrages: *Historia Æthiopica; Grammatica Amharicæ linguæ et Lexicon amharico-latinum; Grammatica lingaæ Æthiopicæ; Lexicon æthiopico-latinum*; etc.

LUDOLFIE. s. f. (de *Ludolf*, nom pr.). Bot. Syn. d'ARDUINAIRE.

LUDOLPHE DE SAXE. Dominicain, chartreux, mourut, vers 1370, prieur de la chartreuse de Strasbourg. On lui doit la *Vita Christi*, ouvrage qui a été très populaire au XIVe et au XVe siècles.

LUDOVICIEN, ENNE. adj. (du lat. *Ludovicus*, Louis). Qui appartient à Louis.

— Diplom. Se dit de l'écriture gothique moderne, dont l'usage date du temps de saint Louis. Gothique ludovicienne.

LUDOVIE. s. f. Bot. Genre de pandanées cyclanthées, établi pour des herbes arborescentes de l'Amérique tropicale.

LUDWIG (Chrétien-Théophile). Botaniste allemand, né à Brieg (Silésie), 1709-1773, professeur à l'université de Leipzig, a rendu de grands services à la botanique. On lui doit: *Definitiones plantarum in usum auditorum collectæ; Aphorismi botanici*; etc.

LUDWIGIE. s. f. (de *Ludwig*, n. pr.). Bot. Genre d'œnothérées jussiœuées, établi pour des herbes indiennes.

LUDWIGSBURG ou **LOUISBOURG.** Géogr. Ville du Wurtemberg, à 20 kil. N. de Stuttgart, ch.-l. du cercle du Neckar. Porcelaine, draps, orgues. Château royal avec une galerie de tableaux; 12,000 hab.

LUEN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du faisan argus.

LUES. (pr. *luèss*). Mot latin signifiant Contagion et souvent employé avec ce sens dans les écrits médicaux.

LUET. s. m. Droit cout. Redevance d'un boisseau de seigle que payait chaque ménage tenant feu et fumée et labourant des terres dans une paroisse. On disait aussi *droit de luet*.

— Ichtyol. Nom vulgaire du brochet dans les départements du Sud-Ouest.

* **LUETTE.** s. f. (du lat. *uva*, raisin; d'où l'on a fait *uvette*, puis avec l'article *l'uvette*, qui s'est changé en *luette*). Anat. Appendice conoïde, libre et flottant, situé à la partie moyenne du bord inférieur du voile du palais, et dont la forme se rapproche assez de celle d'un grain de raisin. La longueur et la largeur de ce prolongement palatin varie selon les individus. La luette, qui renferme de toutes parts un grand nombre de glandules muqueuses, peut ne pas exister; quelquefois elle est très courte, plus rarement, elle est bifurquée, et sa division peut se prolonger dans toute la hauteur du voile du palais. Couper, remettre la luette. Inflammation de la luette. Lorsque la sensibilité de la luette est mise en jeu par une irritation un peu vive, il se manifeste des nausées, et même des vomissements. La luette est sujette à plusieurs maladies, et souvent elle acquiert un volume qui double ou triple sa grosseur et sa longueur ordinaires. Mon mal de gorge est beaucoup diminué; il me reste de temps en temps quelques âcretés vers la *luette*. (Rac.)

— *Luette vésicale.* Tubercule qui siége à la surface interne et inférieure du col de la vessie.

— Nom d'un jeu de palets du temps de Rabelais.

* **LUEUR.** s. f. (du lat. *lucere*, luire). Clarté, lumière faible ou affaiblie. Lueur blafarde, passagère. Faible lueur. Grande lueur. On voit déjà une lueur du côté de l'orient. La lueur d'une lampe, des flambeaux, du feu, de la chandelle. La lueur des étoiles, de la lune. Il lisait à la lueur d'une lampe. Aux funèbres *lueurs* de ce vaste incendie. (Gilbert.) A peine leur décharge fut faite, que nous aperçûmes sur la mer une *lueur*, suivie presque aussitôt d'un coup de canon. (B. de St-P.)

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la *lueur* de nos palais brûlants. (RACINE.)

— Par extens. La *lueur* d'une épée. (Rac.)

— Fig. Une intelligence qu'aucune fausse *lueur* ne saurait tromper. (Rac.) Le seul canal par où la vérité peut encore aller jusqu'aux grands n'y porte qu'une *lueur* trompeuse qui leur aide à se méconnaître. (Mass.) Tacite jeta des *lueurs* affreuses dans les profondeurs de l'âme des tyrans. (La Harpe.) Rien ne peut éclairer d'une *lueur* plus vengeresse l'ignominie des théories et des œuvres de notre temps. (L. Veuillot.) On est descendu dans le domaine inviolable de nos consciences et on a voulu interpréter notre politique à la *lueur* de notre philosophie. (Gambetta.)

— Fig. Légère apparence. Il n'y a pas une lueur de raison dans tout ce qu'il dit. Il a une lueur d'esprit. J'entrevoyais quelque lueur d'espérance. Une lueur de fortune. J'avais eu une fausse lueur d'espérance. De vaines lueurs. La chaire substitua l'instruction à une pompe vide et déplacée, la raison aux fausses *lueurs*, et l'Évangile à l'imagination. (Mass.) On aime à voir briller dans l'âge tendre les premières *lueurs* de toutes les passions dangereuses; les ébauches naissantes des grands vices, on les appelle de grandes espérances. (Id.)

LUFFA. s. f. (de *louff*, nom arabe de cette plante). Bot. Genre de cucurbitacées, dont les espèces croissent dans les régions les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

LUGANO. Géogr. Ville de Suisse, sur le lac du même nom, l'une des trois capitales du canton du Tessin, à 52 kil. N.-O. de Milan; 6,000 h.

— LUGANO (Lac de). Lac situé entre le canton du Tessin et l'Italie; 21 kil. sur 2.

LUGDUNUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans le pays des Ségusiens, capitale de la Lyonnaise Ire, auj. *Lyon*.

— LUGDUNUM BATAVORUM. Ville de la Gaule, dans la Germanie IIe. Auj. *Leyde*.

LUGENFELD. (*Champ du mensonge*). Géogr. Plaine auprès de Colmar, où Louis le Débonnaire fut trahi par ses soldats, qui passèrent à ses fils révoltés, 833.

LUGNOTTE. s. f. Ichtyol. Nom bourguignon d'une espèce d'ablette.

LUGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mâcon (Saône-et-Loire); 1,300 hab.

LUGO. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. du même nom, à 500 kil. N.-O. de Madrid, près du Minho (Galice); 4,000 hab. Évêché, belle cathédrale. — La province de *Lugo* a 9,808 kil. carrés et 410,400 hab.

LUGOA. s. m. Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des composées sénécionées, établi pour des espèces propres aux îles Canaries. || Syn. de STILBE.

* **LUGUBRE.** adj. 2 g. (étym. lat., *lugubris*; fait de *lugere*, pleurer). Funèbre, qui marque, qui inspire une sombre tristesse. Voix, plainte, ton lugubre. Des cris lugubres. Avoir un air, une mine bien lugubre. Des habits lugubres. Une contenance triste et lugubre. Spectacle, appareil, pensée lugubre. Des idées lugubres. Cérémonies lugubres. Paroles lugubres. Récits lugubres. Funérailles lugubres. A de longs intervalles on entendait les *lugubres* cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals. (Volney.) Et maintenant voilà tout ce qui subsiste de cette ville puissante, un *lugubre* squelette! (Id.) Les femmes mêmes cherchaient à s'étourdir sur le *lugubre* appareil des funérailles. (Sismondi.) Le son *lugubre* des horloges avertit seul de tous les côtés qu'on est au milieu d'une ville. (Gér. de Nerval.) Le discours de Charlotte de Laval à Coligny eut quelque chose de *lugubre*, mais d'irrésistible. (L. Blanc.) Une sensation *lugubre* d'isolement attriste leur chant. (P. de Saint-Victor.) Quelqu'un a-t-il vu ailleurs, sauf dans Shakspeare, une plus *lugubre* peinture de la destinée de l'homme en vain calbré contre son frein? (H. Taine.)

Objets *lugubres* et funèbres,
Dont la nature a tant de peur,
Tombeaux! que j'aime votre horreur,
Que je me plais dans vos ténèbres! (L'abbé TÉTU.)

— Se dit quelquefois des personnes. Les femmes qui font gloire d'une belle et immortelle douleur prennent un personnage *lugubre*, pour faire croire que leur déplaisir ne finira qu'avec la vie. (La Rochefouc.) Voilà, pour un jeune homme, des domestiques bien *lugubres*. (Mol.)

— Substantiv. Cet aspect dissimulait peu le *lugubre* de ses fonctions. (Th. Gautier.)

*** LUGUBREMENT**, adv. D'une manière lugubre. Chanter lugubrement. Il était vêtu lugubrement. L'ambitieux annonce *lugubrement* le déshonneur de sa condition, et la triste prophétie de sa décadence. (D'Aguesseau.)

LUHÉE, s. f. Bot. Genre de tiliacées grewiées, dont les espèces croissent dans les régions chaudes de l'Amérique.

*** LUI**, (ét. lat., *illi-huic*, pléonasme signifiant à celui-ci). Pronom personnel de la troisième personne et du nombre singulier. Il s'emploie le plus souvent comme régime indirect, et répond à *à lui, à elle*, et en ce cas il est des deux genres. L'imagination est un vaste pays; celui qui le parcourt s'égare aisément si l'imagination ne *lui* sert de guide. (Boiste. Voulez-vous que votre enfant soit bien élevé, ne *lui* laissez contracter aucune mauvaise habitude. (J.-J. Rouss.) Mais nous *lui* devons tout; il est notre sauveur. (M.-J. Chénier.)

Des intérêts du ciel pourquoi vous chargez-vous?
Pour punir le coupable a-t-il besoin de vous?
Laissez-*lui*, laissez-*lui* le soin de sa vengeance;
Ne songez qu'au pardon qu'il prescrit de l'offense.
(Molière.)

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il *lui* faut ressembler.
(Id.)

J'entends du bruit; on ouvre; allons subitement
Lui demander raison de cet enlèvement.
(Collin d'Harleville.)

— Hors de là, c'est-à-dire après un verbe ou après une préposition, il est toujours masculin. Dieu voulant, par un triste mais fâcheux exemple, qu'elle ne pensât plus qu'à *lui*, qu'elle ne fût sensible que pour *lui*. (Flech.) De toute cette gloire il n'en restera pas plus de vestige après *lui* que de *lui*-même. (Mass.) Il n'attend qu'un prétexte à l'éloigner de *lui*. (Rac.) Un cœur si peu maître de *lui*. (Id.) J'aime assez mon amant pour renoncer à *lui*. (Id.) Et le cri de son peuple est monté jusqu'à *lui*. (Id.) Vous êtes après *lui* le premier de l'empire. (Id.) Je vous laisse avec *lui*. (Id.) Quand j'osai contre *lui* disputer l'encensoir. (Id.) Et je vous ferai juge entre Athalie et *lui*. (Id.) Le coup qui l'a perdu n'est parti que de *lui*. (Id.) Tous nos ports sont ouverts et pour elle et pour *lui*. (Id.) Hector tomba sous *lui*. Troie expira sous vous. (Id.) L'Anglais porte partout sa patrie avec *lui*. (B. de St-P.) Le frère d'Amélie, revenant à *lui* et rougissant de son trouble, pria son père de lui pardonner. (Chateaub.)

Dajazet, en m'approchant de *lui*,
Me va contre lui-même assurer un appui. (Racine.)

— Ne se dit ordinairement que des personnes. Quoiqu'un homme dise fort bien, en parlant d'un autre, Qu'il se repose sur lui, qu'il s'appuie sur lui; on ne dira pas pour cela d'un lit ou d'un bâton, Qu'on se repose sur *lui*, qu'on s'appuie sur *lui*; on se servira de la préposition elliptique *dessus*, et l'on dira : Reposez-vous dessus, appuyez-vous dessus.

— En parlant des choses, on emploie le pronom *en* pour *de lui*, et le pronom *y* au lieu de *à lui*. En parlant d'un lieu, on ne dit pas, N'approchez pas *de lui*, mais bien, N'*en* approchez pas; ni, Allez *à lui*, mais, Allez-*y*.

— Mais il se dit fort bien dans tous les cas en parlant des choses personnifiées. Voyez le savant avec sa baguette magique diriger la foudre et *lui* dire : Tu tomberas là. (Aimé Martin.) Les Goths, les Lombards, les Francs, les Allemands ou Germains, qui envahirent l'Italie tour à tour, *lui* laissèrent au moins son nom. (Volt.)

— La même observation s'applique aux animaux. En parlant d'un cheval fougueux, on ne dit pas : Ne vous fiez pas à *lui*, mais bien, Ne vous *y* fiez pas; ni, Montez sur *lui*, mais, Montez *dessus*.

— Cependant, de même que pour les choses, *lui* est admissible lorsqu'on personnifie les animaux. Le lion se dressa rugissant, et le chasseur *lui* logea son poignard dans le cœur.

— Avec les prépositions *de*, *à*, *sur*, il ne se dit guère que des personnes. Cependant, lorsqu'il est précédé de toute autre préposition, il se dit de même des choses inanimées. Ce torrent entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre; il ne laisse après lui que des sables et des cailloux. L'intérêt est quelque chose de si bas, qu'il ne faut jamais qu'un honnête homme montre pour *lui* de l'attachement. (Mol.)

Qu'ils soient comme la poudre et la paille légère
Que le vent chasse devant *lui*. (Racine.)

Ah! quel supplice entraîne après *lui* plus d'horreur
Que de se voir forcé de haïr ce qu'on aime!
(La Chaussée.)

— S'emploie comme sujet. Il a plus de force que *il*, et peut se passer de l'appui du verbe. Vous pensez ainsi, mais *lui* pense autrement. (Acad.) Ses sœurs portaient un panier, et *lui* un paquet. (Rac.)

Lui seul aux yeux d'un Juif découvrit le dessein
De deux traîtres tout prêts à vous percer le sein
(Racine.)

Mais, *lui*, voyant en moi la fille de son frère,
Me tint lieu, chère Élise, et de père et de mère. (Id.)

— Comme régime indirect, s'il n'est accompagné d'aucune préposition, il se met avant le verbe. Je lui laisse la paix. Je lui déclare la guerre. Je lui voue une haine éternelle. Je lui écris une lettre. Je lui défends de venir. Je lui sers de père.

— Quand le verbe est à l'impératif, il se met toujours après le verbe, auquel il est joint par un trait d'union. Parle-*lui*. Dites-*lui* que je l'aime. Portez-*lui* de mes nouvelles. Dites-*lui* tout ce que vous voudrez. || Il peut cependant se mettre avant le verbe s'il y a plusieurs impératifs de suite et qu'il appartienne à l'un de ceux qui suivent le premier.

Allez, Lafleur, trouvez-le et *lui* portez
Trois cents louis que je crois bien comptés. (Volt.)

— S'il y a plusieurs régimes indirects, même quand *lui* est avec la préposition *à*, on le met après le verbe. Parlez *à* son frère et *à lui*. Parlez-vous à moi et à *lui*?

— *Lui* complément indirect d'un verbe est quelquefois remplacé par *à lui, à elle*, que l'on met après le verbe. Un acteur occupant une fois le théâtre, aucun n'y doit entrer qui n'ait sujet de parler à *lui*. (Corn.) Rodogune vient trouver Laonice qu'elle devrait mander pour parler à *elle*. (Id.)

— Il y a cependant une différence dans ce cas entre *lui* et *à lui*. Le premier exprime seulement l'action qui se porte sur quelqu'un; le second indique une préférence, une exclusion de quelques autres. *Je veux lui parler* signifie seulement Je veux lui adresser la parole; *Je veux parler à lui* signifie C'est à lui et non à un autre que je veux adresser la parole. Vous ne savez pas à qui donner ce livre, donnez-le à lui.

— Il se met quelquefois après le verbe comme régime direct, mais alors il doit être précédé de *que*. Vous n'accusez que *lui*. (Rac.)

— Cependant il s'emploie sans *que* comme régime et après le verbe, lorsqu'il est suivi d'un autre complément. La fortune nous a persécutés *lui* et moi. (Fén.) Ce silence odieux les fit soupçonner *lui* et les siens. (Vert.)

— Le régime indirect se répète par la même raison, après un verbe, mais avec la préposition *à*. Je lui ai parlé à lui et à sa sœur. Je lui ai envoyé de mes nouvelles à elle et à son frère.

— On voit que dans ces phrases on répète le pronom. Cependant on peut à la rigueur ne l'employer qu'une fois, c'est-à-dire après le verbe. Il semble que Valdo ait d'abord eu un bon dessein, que la gloire de la pauvreté, dont il se vantait, ait séduit *lui* et ses sectateurs. (Boss.) Pénélope, ne voyant revenir ni *lui* ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants. (Fénelon.)

— *Lui* se met toujours devant *en*. Vous lui en donnerez. Je lui en ai parlé.

— *Lui* est encore sujet dans ces phrases : C'est lui, est-ce lui? *C'est lui* équivaut à *lui est ce*.

— Quand le sujet exprimé par *il* doit se répéter pour plus d'énergie, c'est *lui* qu'on emploie. Il croyait, *lui*, qu'il devait faire parler tout l'univers. (Montesq.) Pendant que son père le mariait ici, il s'est marié à Chartres, *lui*. (Le Sage.)

Quoi! de contes d'enfants son peuple s'embarrasse!
Et du péril qui le menace
Lui seul entre les Grecs il néglige l'effet. (La Font.)

— *Lui* explétif s'emploie de même comme sujet avec un nom de nombre ordinal. Il est parti, *lui* douzième. (Mme de Sévig.) Le prince d'Orange coucha le soir, *lui* huitième, chez un curé, près de Loo. (Rac.) Crequi échappa à peine, *lui* quatrième. (Volt.)

— Il est souvent joint au mot *même*, qui lui donne plus de force. *Lui*-même il porterait votre âme à la douceur. (Racine.) *Lui*-même a haute voix viendra la demander. (Id.) Mais *lui*-même il vous cherche. (Id.) Voilà ce qu'un époux m'a commandé *lui*-même. (Id.) Il saura se faire aimer *lui*-même. (Id.) Il n'est pas ennemi de *lui*-même. (Id.)

Excuse un malheureux qui perd tout ce qu'il aime,
Que tout le monde hait et qui se hait *lui*-même
(Racine.)

Moi dont l'ardeur extrême,
Je vous l'ai dit cent fois, n'aime en *lui* que *lui*-même.
(Id.)

— *Lui-même* signifie En personne. Il y est allé lui-même. A Rosbach, on vit le roi de Prusse *lui*-même acheter tout le linge d'un château voisin pour le service de nos blessés. (Voltaire.)

— *Il n'est plus lui-même*. Se dit d'une personne dont le moral a été vivement affecté. Cet insuccès l'avait complétement abattu, il n'était plus lui-même.

— *Un autre lui-même*. Une personne semblable de tous points, moralement ou physiquement. C'est un autre lui-même. C'était l'ami le plus intime du roi, le confident de tous ses secrets, et, pour tout dire en un mot, un autre *lui*-même. (Rollin.)

Je me suis fait une douceur extrême
D'entretenir Titus dans un autre *lui*-même. (Racine.)

— *Pour lui-même*. Sans être entraîné par d'autres considérations que celles propres à la personne. Je ne sais pas s'il avait raison de vouloir qu'on aimât Dieu pour *lui*-même; mais M. de Fénelon méritait d'être aimé ainsi. (Voltaire.)

— *Lui-même* avec *à* suit toujours le verbe. J'ai parlé à lui-même.

— Bien que *lui-même* ne se dise bien que des personnes, cependant quelques bons auteurs l'ont dit aussi des choses. Je ne m'abuse point, c'est mon portrait *lui*-même. (Mol.) L'usage *lui*-même de nos fonctions saintes, loin de nous réveiller de notre assoupissement... (Mass.)

— *A lui seul*. Sans l'aide de personne ou d'aucune chose. L'ennui est inconnu dans un pays où le repos est à *lui* seul une jouissance. (Custine.)

— *Lui* s'emploie souvent pour *soi*, et *lui*-même pour *soi*-même. Je sais, et c'est Salomon qui le dit, que celui-là est haïssable qui parle toujours de *lui*. (Mme de Sévigné.) Voilà de vous et rempli de *lui*-même. (Dehille.)

— *Lui* mis pour *le*. Tu *lui* verras subir la mort la plus terrible. (Rac.) Je *lui* laissai sans fruit consumer sa tendresse. (Id.)

— Au lieu de *il* et *le* on dit souvent, *C'est lui qui, c'est lui que*, qui est plus expressif. C'est lui qui rassemble ces colombes timides. C'est *lui* qui de Pyrrhus fait agir le courroux. (Rac.) C'est *lui* que je prétends honorer aujourd'hui. (Id.) Philoctète recevra dans son sein mon âme prête à s'envoler : c'est *lui* qui recueillera mes cendres. (Fén.)

C'est *lui* qui m'a ravi l'amitié de mon père,
Qui le fit mon rival, qui révolta ma mère (Racine.)
C'est *lui*, seigneur, c'est *lui* dont la coupable audace
Veut, la force à la main, etc. (Id.)

— *Lui*, ne pouvant représenter qu'une personne déterminée, ne saurait s'appliquer à un substantif indéterminé. Il serait donc incorrect de dire, comme Molière : Je voudrais bien vous demander qui a fait ces arbres-là, ces rochers, cette terre et ce ciel que voilà là-haut; et si tout cela s'est bâti de *lui*-même. C'est de *soi*-même qu'il aurait fallu employer.

— Subst. Mon fils me dit des folies. Il dit qu'il y a en lui deux *lui*; un *lui* qui m'adore, et un *lui* qui m'étrangle. Je lui reponds que l'un eût tue l'autre. (Mme de Sevig.)

LUIDIE, s. f. (de *Luid.*, n. pr. . Zooph. Genre d'échinodermes détaché des astéries et appelé aussi *hémicnémide*.

LUINI Bernardino), Peintre, né à Luino, près du lac Majeur, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. On a dit qu'il fut l'élève de Léonard de Vinci; il est certain qu'il l'imita avec bonheur; c'est surtout dans les fresques qu'il a excellé.

*** LUIRE**, v. n. 1e conj. irrég. (ét. lat., *lucere*; même signif.). Ce verbe ne s'emploie que très rarement au passé défini, et a l'imparfait du subjonctif. *Je luis, tu luis, il luit, nous luisons, vous luisez, ils luisent. Je luisais, nous luisions. Je luirai, nous luirons. Je luirais, nous luirions. Luis, luisons. Que je luise, que nous luisions. Luisant. Lui.* Éclairer; répandre de la lumière. Le soleil luit. Le jour luit déjà. Quand la lune commence à luire. Dès que le jour luira. On entrevoit quelque chose qui luit au travers de ces arbres. Les vallées y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire *luire* ses rayons. (Fénelon.) Dieu fait *luire* le soleil sur les bons comme sur les méchants. (Boss.) Cette lampe qui *luit* dans un lieu ténébreux. (Mass.) L'astre du jour se lève, il *luit* pour tous les hommes. (Piron.) L'astre qui nous *luit* pendant la nuit. (Diderot.) Un jour plus pur nous *luit* et le vent nous seconde. (Le Franc de Pompignan.) L'éclair serpente et *luit* sous un ciel sans nuage. (Baour-Lorm.) La lune, comme une reine immaculée, *luisait* au milieu de l'azur. (H. Taine.)

Ainsi, durant la nuit obscure,
De Vénus l'étoile nous *luit*;
Favorable et brillant augure
De l'éclat du jour qui la suit. (J.-B. Rouss.)

Depuis ce jour, tourment de ma mémoire,
Nul doux soleil sur ma tête n'a *lui*. (Millevoye.)

Je veux un beau soleil qui *luise* dans l'azur,
Sans que jamais brouillard, vapeur, nuage obscur
Ne voilent son orbe splendide. (Th. Gautier.)

— Fig. Vous *luirez* du lustre de votre science; sa célébrité vous rendra célèbre. (Malherbe.) Ce n'est pas le dessein du Fils de Dieu; au contraire, il commande aux siens de *luire* devant les hommes. (Boss.)

Je vous crois, mais souvent l'amour brûle sans *luire*;
Dans un profond secret il aime à se conduire. (Corn.)

— Se dit des corps polis qui réfléchissent la lumière. On voit dans le sable luire quelque chose qui ressemble à de l'or. Tout luit dans cette maison; les chenets, la pelle et les pincettes. On voyait de loin luire les épées, les casques et les cuirasses. Je veux que vous ne punissiez aller en part où vous ne voyiez toujours *luire* l'ardoise de quelque pavillon qui soit à vous. (Malherbe.) Son front *luit* étoilé de mille diamants. (Gilbert.) Les disques d'or suspendus à ses oreilles *luisaient* sur son cou bronzé. (G. Flaubert.)

— Fig. au sens moral. Paraître, briller. Le gouverneur de la ville ne voulut pas se rendre tant qu'il vit luire quelque espoir de secours. Un rayon d'espérance nous luit. Un nouveau jour nous luit, notre destin change. N'a-t-il pas dit (Dieu) qu'il la posait (son Église) sur le chandelier, afin qu'elle *luisît* à tout l'univers? Boss.) Un rayon de majesté et de vertu que Dieu fit *luire* sur le visage de saint Louis. (Flech.) Quand même il *luirait* quelque rayon de connaissance. (Id.) Ceux même à qui la lumière de vérité *luit* encore en secret. (Id.) Que Jésus dans nos cœurs daigne *luire* aujourd'hui. (Racine.) La grâce et l'attrait ne sont point dans les choses, mais dans l'idée immortelle qui *luit* à travers les choses. (H. Taine.)

Et ton front cette fois
Sera ceint de lauriers qu'on ne vit jamais *luire*
Sur la tête des rois. (Malherbe.)

Iris serait l'amour de la terre et de l'onde,
Si vos beautés ne *luisaient* point au monde. (Volt.)

— Loc. prov. *Le soleil luit pour tout le monde*. Il est des avantages dont chacun a le droit de jouir. || *Le soleil luit dans son ventre*. Se dit d'un homme qui a grand besoin de nourriture.

LUIS DE MARANHAM ou **DE MARANHAO** San-), Géogr. *V.* MARANHAM.

— **LUIS DE POTOSI** (San-). *V.* POTOSI.

— **LUIS** (San-). L'une des provinces de la Confédération Argentine, au S.-O. Le sol est montagneux au nord, elle est fertile. Superficie 60,674 kil. carrés; pop., 53,000 hab. Le ch.-l. est *San-Luis-de-la-Punta*, à 720 kil. N.-O. de Buenos-Ayres; 4,000 h. th.

LUISAMMENT, adv. D'une manière luisante.

LUISANCE, s. f. Qualité de ce qui luit. Dans un sonnet plein de grâce, le prisonnier supplie une chatte de lui prêter la *luisance* de ses yeux pour remplacer la lumière dont on l'a privé. (Chateaub.)

LUISANT, part. près. de v. Luire. Qui luit.

La lune alors *luisant* semblait contre le sire
Vouloir favoriser la dindonnerie geut. (La Fontaine.)

*** LUISANT, ANTE**, adj. Qui luit, qui projette de la lumière. Un ver luisant. Une étoile luisante. Ces flambeaux *luisants* qui [illegible] partout avec eux l'éclat qui les trahit. (Mass.)

La, les brebis sur des buissons
Font pendre cent petits flocons
De leur neige *luisante*. (Racine.)

— Fig. Le plaisir qu'apporte la contemplation d'une âme, quand elle est déjà pure, *luisante*, et sans aucune tache. (Malherbe.) Cette science ardente et *luisante* agissait encore bien plus fortement sur les domestiques de la foi. Bossuet.)

Il porte sur le front un *luisant* caractère
Qui parle malgré lui de tout ce qu'il veut taire. (Corn.)

— Qui a quelque éclat, qui réfléchit quelque lumière. Des couleurs luisantes. Une étoffe, de l'encre luisante. Des fers brûlants, des épées *luisantes*. (Flechier.) Cet arc a le plumage noir avec des reflets d'un vert *luisant*, et ces couleurs mélangées sont assez semblables à celles du plumage de l'eau. (Buffon.) Il a le poil roux, *luisant*, un peu dore, se nourrit de fourmis, tire sa langue qui est fort longue et faite comme un ver, et les fourmis s'y attachent. (Id.) La surface supérieure de ses feuilles est *luisante* et vernissée. (St-Martin.)

— Se dit aussi du reflet que communiquent les corps gras. Peau luisante.

— *Luisant de*. Avoir le visage tout luisant de sueur. Les mains luisantes de graisse. Les cheveux luisants de pommade. Quel rapport pouvait-il y avoir entre un juge au tribunal de commerce et cette bouchère *luisante* de santé? G. Ohnet.) Fils de roi, venez avec nous dans notre palais tout *luisant* de pierreries. (E. Quinet.)

— **LUISANT**, s. m. Qualité de ce qui luit. Le luisant de cette robe. Le *luisant* d'une étoffe. (Acad.) Près de lui des petits genévriers étincelaient de *luisants* de givre. (De Gonc.) La graine de l'ortie mêlée au fourrage donne du *luisant* au poil des animaux. (V. Hugo.) La baie noire des hangars ouverts sur le *luisant* des charrues et des herses. (A. Daudet.)

— Fig. François de Sales n'a pas été de ces faux *luisants* qui n'attirent que des regards curieux et des acclamations inutiles. (Bossuet.)

— Particulièrement, Effet de la lumière réfléchie sur les tableaux peints à l'huile ou vernis. Le luisant devient d'autant plus incommode que le tableau reçoit la lumière plus en face; il l'est encore lorsque le spectateur se trouve placé forcément dans l'angle de réflexion de la lumière.

— Arg. Soleil. J'ai donc pu travailler sans *luisant* sur moi. (H. de Balzac.) || Soulier verni.

— **LUISANTE**, s. f. Astron. Nom de certaines étoiles qui brillent d'un éclat particulier. La *luisante* de la Lyre. (Acad.)

— Arg. Nuit. || Fenêtre. || Lune.

— Moll. Petite espèce d'hélice assez commune en France.

LUISARD, s. m. Métall. Fer oligiste contenant du mica.

— Arg. Le soleil.

— **LUISARDE**, s. f. Arg. La lune.

LUISARNER, v. n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Luire par intervalles et qui n'est plus usité que dans ce proverbe : *Soleil qui luisarne au matin, femme qui parle latin, enfant nourri de vin, ne viennent pas à bonne fin.*

LUISETTE ou **LUZETTE**, s. f. Magnan. Maladie des vers à soie qui leur donne une couleur blanche. On la nomme aussi *clairette*.

*** LUITES**, s. f. pl. Vener. Testicules du sanglier. Syn. de SUITES.

LUITON, s. m. S'est dit pour Lutin.

Notre ami, monsieur le *Luiton*,
Dit l'homme, vous perdez un peu trop tout courage.
(La Fontaine.)

LUITPRAND, Roi des Lombards de 712 à 744, succéda à son père Ansprand, voulut agrandir ses États, mais rencontra l'opposition des papes Grégoire II et Grégoire III.

— **LUITPRAND**, Prélat et historien, né à Paris vers 920, mort en 972, fut nommé évêque de Crémone par Otton Ier, qui l'envoya deux fois en ambassade à Constantinople, 968, 971. On lui doit : *Rapport* sur sa mission de 968; *Historia Ottonis*, de 960 à 964; *Antapodosis*, en 6 livres, histoire de l'Europe de 888 à 948.

LUIZ, Peintre espagnol du XVIe siècle, étudia en Italie et fut l'un des premiers peintres de la Renaissance dans son pays. Il exécuta de grands tableaux d'histoire pour le monastère de Santa-Maria de Najera, où il s'était retiré, 1442-1446.

LUJAR (Sierra de), Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, dans la prov. de Grenade. Elle a des sommets élevés, comme le mont de

los Pelados 2,309 mèt.). On y trouve du marbre, de la chaux, du granit et beaucoup de plomb.

LUKNOW. Géogr. V. LAKNAU.

LUKRABAOU. s. m. Comm. Fruit provenant probablement d'une espèce d'euphorbiacée qui s'exporte de Siam a cause de son amande qui est très oléagineuse.

LULAT. s. m. Moll. Nom vulgaire d'une coquille commune, appartenant au genre modiole.

LULÉA. Géogr. Bivière de Suède, qui se jette dans le golfe de Bothnie, apres un cours de 325 kil.

LULLE ou **LULL** (Raymond). Philosophe espagnol, né à Palma (Majorque), 1235-1315, quitta le monde vers 1266 pour se faire franciscain. Il etudia l'arabe et les ouvrages philosophiques du XIIIe siècle, pour se preparer à la conversion des musulmans. Il composa son *Ars generalis*, pour raisonner, a coup sûr, sur toute espece de sujets; fut considere comme un illuminé ou comme un fou: composa, a Paris, sa *Table générale*, son *Art expositif*; entreprit une sorte de croisade contre Averrhoès, alla combattre partout les docteurs musulmans avec les armes de la dialectique et après avoir composé son *Arbor scientiæ*, veritable encyclopédie, divisee en seize parties, il se rendit en Egypte, a Tunis, a Bougie; il y fut lapidé par les habitants.

LULLI ou **LULLY** (Jean-Baptiste de). Compositeur de musique, né a Florence, 1633-1687, fils d'un meunier ou d'un gentilhomme pauvre, d'abord marmiton dans les cuisines de Mlle de Montpensier, fut admis au nombre de ses musiciens, et composa des airs qui plurent a Louis XIV. Il eut beaucoup de succès dans les *ballets* ou *mascarades*, dont le poete ordinaire etait Benserade; devint surintendant de la musique du roi, 1661; maitre de musique de la famille royale, 1662; et épousa la fille unique du célèbre Lambert. Lie avec Molière, il composa la musique de *la Princesse d'Élide*, de *l'Amour médecin*, de *M. de Pourceaugnac*, du *Bourgeois gentilhomme*; il eut le privilège de l'Academie royale de musique, 1672. C'est lui qui crea véritablement l'opéra français; il composa une vingtaine de tragédies lyriques qui eurent beaucoup de succès: *Cadmus*, *Alceste*, *Thésee*, *Atys*, *Armide*, etc. On lui doit encore des pastorales, des ballets, etc.

LULLISME. s. m. Philos. Système de Raymond Lulle. Le lullisme était un melange de rhetorique et de cabale; il avait un double but, discourir de tout sans rien savoir, sans étude ni reflexion, et faire de l'or avec la plus vile matière.

LULLISTE. adj. 2 g. Philos. Sectateur de Raymond Lulle. On est étonne de rencontrer chez les *lullistes* des idées morales neuves et élevées. (Compl. de l'Acad.)

— Partisan de la musique de Lulli. Je crois que la profusion des doubles croches peut revolter les *lullistes*. (Volt.)

LULU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires d'une espèce d'alouette qui se trouve en Europe.

* **LUMACHELLE**. s. f. (de l'ital. *lumachella*, limaçon). Miner. Sorte de marbre, renfermant une si grande quantite de coquilles fossiles ou de debris de coquilles, qu'il semble en être composé. On en remarque trois varietés principales. Ces varietes sont tres recherchees, parce que, colorées par l'oxyde de fer, les coquilles mêmes qu'elles renferment et qui appartiennent principalement a des nautiles, leur donnent un eclat fort agréable. La plus belle des lumachelles, celle qui presente surtout le brillant qui en fait tout le prix, est celle de la Carinthie.

— Ornith. Genre de gallinacés, établi pour des espèces australiennes à chair estimee, vivant par troupes dans les bois, dont elles mangent les semences, et s'avançant parfois dans les lieux ensemences ou elles font de grands ravages.

* **LUMBAGO**. s. m. (pron. *lon ba-go*; étym. lat. *lumbus*, lombes; gr. ἄλγος, douleur). Medec. Affection rhumatismale de la region des lombes. Le lumbago est caracterisé par une douleur eprouvee dans les lombes, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, forçant les malades a se tenir couchés en avant et avant quelquefois une telle intensite qu'elle peut déterminer de la fièvre. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant, prolongee pendant longtemps, sont les causes les plus ordinaires du lumbago, mais il survient souvent sans cause appreciable. Le traitement du lumbago consiste a exciter une violente transpiration par des bains chauds ou de vapeur. Il y a trois jours, en dessinant au bord de la mer, j'ai attrape un *lumbago*, qui m'est venu comme une bombe, sans dire gare. (Mérimée.)

LUMBE. s. m. (pr. *lonbe*). Ornith. Nom vernaculaire du petit plongeon des mers du Nord.

LUMBRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint Omer (Pas-de-Calais), près de l'Aa; 1,100 hab.

LUMBRICAIRE. s. f. Ichtyol. Syn. de LUMBRICITE.

LUMBRICITE. s. m. (pr. *lon-bri-cite*). Hist. nat. Nom qui a été quelquefois donné aux pétrifications dont la forme a quelque ressemblance avec celle des lombrics et qui ont été reconnues pour être des intestins de poissons de divers genres.

LUMBRICONÉRÉIS. s. m. pron. *lon-bri-ko-ne-re-iss*; et lat. *lumbricus*, lombric; *nereis*, nereide). Annel. Nom scientifique du genre lombrinère.

LUMBRICUS. s. m. (pr. *lon bri-kuss*; mot lat. même signif.). Annel. Nom scientifique du genre lombric.

LUMEN. Astron. La 111e planète télescopique, découverte le 13 janvier 1875 par M. P. Henry.

LUMIE. s. f. Bot. Variété d'oranger à fruits doux.

* **LUMIÈRE**. s. f. (étym. lat. *lumen*, même signif.). Phys. Cause de la visibilite et de la coloration de tous les corps. C'est un fluide extrêmement subtil répandu dans tout l'univers, traversant les corps transparents, qui le réfractent; arrêté par les corps opaques, d'où il est réfléchi en faisant un angle égal a celui d'incidence; réflechi entièrement par les surfaces blanches et absorbe par les noires; obeissant à des attractions; se décomposant à travers un prisme transparent en sept rayons; se combinant dans les opérations chimiques; produisant par son dégagement la flamme et la phosphorescence; contribuant a la végetation des plantes et a la vie des animaux; operant la décomposition de beaucoup de composés organiques et inorganiques. Selon quelques physiciens, ce fluide est généralement repandu dans la nature, mis en mouvement par les corps lumineux et transmettant son agitation de proche en proche, a la maniere des ondes sonores. Telle est la théorie de Descartes, le système des ondulations, adopte et modifie successivement par Euler et Huyghens et par la plupart des physiciens modernes. Selon Newton, au contraire, la lumière émane des corps lumineux comme les molécules qui affectent notre odorat emanent des corps odorants; c'est une emission continuelle des particules mêmes des corps lumineux, particules lancées dans l'espace, qu'elles traversent avec une vitesse de près de 260,000 kilom. par seconde, puisqu'elles mettent 8 minutes 13 secondes à parvenir du soleil à la terre. Cette opinion a longtemps prevalu sans contradiction en physique. De la une foule d'expressions dans le langage ordinaire et surtout dans le langage poétique, qui manquent de justesse, rigoureusement parlant, en egard au système des ondulations, qui est le seul vrai aux yeux de presque tous les physiciens de nos jours. Telles sont: *Le soleil verse des flots de lumiere. Le soleil darde, envoie ses rayons sur la terre. La lumiere coule du soleil, des astres*, etc. Wollaston a reconnu que l'intensite de la lumiere du soleil egale celle de 5,563 bougies a un pied de distance, que celle de la pleine lune n'est que de 1/111 de celle d'une bougie a la même distance, que par conséquent la lumière solaire est de 801,072 fois plus forte que la lunaire, et que la lune réfléchit environ 1/8 de la lumiere qui tombe sur elle. Les experiences portent à croire que la lumière de Sirius est vingt mille millions de fois moins forte que celle du soleil. Les expériences de Howard ont pour la première fois établi positivement que la lumiere de la lune affecte notablement des thermoscopes tres sensibles. La lumière des astres, du soleil, de la lune. La lumiere des flambeaux, des bougies, du gaz, des reverberes. La lumière d'une lanterne. La lumiere du jour. La lumiere du ciel. Grande, faible lumière. Lumière eclatante, douce, blafarde, pâle. Lumiere d'reete, reflechie. Un rayon de lumiere. Une masse, un torrent, un fleuve de lumière. Donner, verser, repandre la lumière au monde; il repand partout sa lumière. La lune et les autres planètes empruntent leur lumière du soleil. Les etoiles fixes ont une lumière qui leur est propre, ce qui les distingue des planetes. Et Dieu dit: Que la *lumiere* soit. Et la *lumiere* fut. Dieu vit que la *lumiere* etait bonne, et il separa la *lumiere* des tenebres. Et il appela la *lumiere* jour et les tenèbres nuit. (Lemaistre de Sacy.) Nous saluons tous en entrant dans le monde la *lumiere* du jour par nos pleurs. (Bossuet.) Ou etait la *lumiere* un moment auparavant? Comment a-t-elle pu naitre du sein même des tenèbres? (Rollin.) Avec la *lumiere*, toutes les couleurs dont elle est mere embellirent la nature. (Id. Pour créer la *lumiere* Dieu n'a eu qu'a vouloir. (Id.)

> Eh! qui ne connait pas les dons de la *lumière*!
> Sans elle tout languit dans la nature entière. (DEL.)
>
> Cris impuissants! fureurs bizarres!
> Pendant que ces monstres barbares
> Poussaient d'insolentes clameurs,
> Le duc, poursuivant sa carrière,
> Versait des torrents de *lumière*
> Sur ses obscurs blasphémateurs.
> (LE FRANC DE POMPIGNAN.)

— Fig. Des traits de flamme sortaient de sa bouche, qui allaient pénetrer dans le fond des cœurs; il s'y faisait une chaleur entre bien plus avant que la *lumiere*. (Boss.)

> Ma mere vient d'une race
> Si fertile en demi-dieux
> Que son eclat radieux
> Toutes *lumieres* efface.
> (MALHERBE.)

— *Perdre la lumiere*. Devenir aveugle.

— *Voir, revoir la lumiere*. Sortir d'un cachot, d'une prison.

— Par extens. Jour. Ce matin j'ai voulu devancer la *lumière*. (Racine.) Je tournai les yeux vers l'astre de la *lumière*. (Buff.

> Ces murs me separant de la nature entiere,
> Me permettent du moins d'entrevoir la *lumière*.
> (DE BELLOY.)

— Vie. Pourquoi la *lumière* a-t-elle été donnée à un misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur? (Chateaub.,

> La Parque à ce mot lui coupe la parole.
> Sa *lumiere* s'eteint et son ame s'envole.
> (CORNEILLE.)
>
> Je suis venu, détestant la *lumière*,
> Vous dire d'un heros la volonté dernière. (RAC.)

— *Voir la lumière, jouir de la lumière*. Vivre.

> Le roi touche a son heure derniere,
> Madame, et ne voit plus qu'un reste de *lumière*.
> (RACINE.)

— *Perdre la lumière*. Mourir.

— Par extens. Se dit aussi des choses. Nous attendons ici de voir sortir en *lumière* un discours de ce qui s'est passé. (Math.)

> Le Jonas inconnu sèche dans la poussière;
> Le David imprime n'a point vu la *lumiere*.
> (BOILEAU.)

— Fig. *Mettre un livre, un ouvrage en lumière*. Le mettre au jour, le rendre public. Tout ce que d'Ablancourt et La Chambre ont mis en *lumière* merite fort d'être lu. (Bouh.) Les édiles avaient la même inspection sur les livres qu'on mettait en *lumière* et sur les pièces de théâtre. (Vertot.)

— Fig. Éclaircissement, indice sur quelque sujet, sur quelque affaire. Il nous donnera, nous fournira des lumieres. Avoir des lumières sur une affaire. Ce fait a jeté une grande lumiere sur cette affaire, dans cette affaire. Il a porté la lumière dans les tenebres du moyen âge. La géographie et l'histoire se prêtent mutuellement des lumières. Il l'adresse (la piece) à un de nos amis qui vous en pourra donner plus de *lumière*. (Corn.) La litterature répand des *lumières* sur les sciences, comme les sciences sur la littérature. (Mme de Stael.)

— *Donner de la lumière*. Se manifester.

> Un cœur de son penchant donne assez de *lumière*
> Sans qu'on nous fasse aller jusqu'à rompre en visière.
> (MOLIÈRE.)

— *Porter la lumière*. Éclaircir, éclairer. Porter la lumiere dans une science obscure. Pourquoi avons-nous porté la *lumière* jusque dans votre cœur? (Massillon.)

— *Parler avec lumière*. Parler clairement.

> Et j'en veux, dans les fers ou je suis prisonniere,
> Hasarder un qui parle avec plus de *lumiere*. (MOLIÈRE.)

— *Ouvrir des lumières*. Donner des idées, indiquer ce qu'il faut faire. Ouvre nous des *lumieres*. (Mol.)

— *Mettre en lumiere*. Rendre plus évident, plus manifeste.

> Mais plus ce rang sur moi répandrait de splendeur,
> Plus il me ferait honte, et mettrait en *lumière*
> Le crime d'en avoir dépouille l'heritiere. (RACINE.)

— *Mettre une vérité en lumière*. La démontrer et la repandre.

— *Lumières du discours*. Les figures et ornements du style. Les beaux mots sont, a vrai dire, la *lumière* propre et naturelle de nos pensées. (Boileau.)

— Par metaph. Éclat brillant d'une personne ou d'une chose, des grandeurs, des richesses, etc. L'astre jette d'abord une si vive *lumiere*, que l'envie n'ose l'attaquer. (Boss.) Pour mettre à couvert la faiblesse commune de la naissance, chacun tâche d'attirer sur elle toute la gloire de ses ancêtres et de la rendre plus eclatante par cette *lumiere* empruntée. (Id.) Il ignorait presque seul, comme Moise, la gloire et la *lumiere* qui brillait autour de lui. (Mass.) La *lumiere* de la vérité ne ressemble point à la lueur funeste des tonnerres, qui nait du choc des elements, mais à celle du soleil, qui n'est pure que quand le ciel est sans nuage. (B. de St-P.) On ne s'effraye de la morale que parce qu'on s'en fait une fausse idee, ou parce qu'on en craint la *lumière*. (Dubay.) On s'en irait à la campagne, assez pres de Paris pour en avoir la *lumière*, assez loin pour en éviter le bruit. (A. Dandet.)

— Fig. Intelligence, clarté, savoir, connaissance; en général, Tout ce qui éclaire et guide l'esprit. Lumiere naturelle, acquise. Defaut de lumière. Dieu est le pere des lumières, la source de toutes lumieres. Avoir peu de lumieres. Être depourvu de lumières. Manquer de lumieres. Soumettre une question aux lumières de quelqu'un. Compter sur les lumieres de quelqu'un. Il joint les lumières de la science a de grands talents naturels. Un homme qui a des lumieres en politique. La lumiere de la foi, de l'Evangile, de la raison, de l'expérience. L'etat des lumieres chez un peuple. Le progrès des lumieres. Je vois avec plaisir qu'il se forme en Europe une republique immense d'esprits cultivés; la *lumiere* se communique de tous côtés. Volt. Le courage est la *lumiere* de l'adversite. (Vauven.) Les vertus ne suivent pas toujours les *lumieres*. (Guizot. La raison est la *lumiere* éternelle qui éclaire toutes les intelligences. (V. Cousin). Il n'y a plus d'autre aristocratie en France que celle des *lumieres* de la probite, du génie. Lamartine. La sagesse vient de la *lumiere*, la *lumiere* vient de l'instruction et de l'education. J. Favre.)

> Il faut de la prudence, il faut de la *lumiere*;
> Il faut de la vigueur adroite autant que fiere. (CORN.)

— *Les lumieres du siècle*. Les connaissances acquises, le point de civilisation ou il est parvenu.

> Vous applaudissez aux *lumieres*
> D'un siecle aveugle et perverti. (BÉRANGER.)

— Fig. Se dit d'un homme d'un grand savoir, d'un merite transcendant. Cet écrivain a été la lumiere de son siècle. Ce docteur a été une des lumieres de l'Église. Quelle horreur absurde d'avoir empoisonné, exilé pour cette dispute, un Arnauld, un Sacy, un Nicole, et tant d'autres qui ont été la *lumiere* de la France! (Volt.) Un prélat qui est une des grandes *lumières* de l'Eglise. (Genest.) Lorsque la mort, en nous enlevant Boileau et Racine, eut éteint ces deux grandes *lumieres* du goût, la littérature fut replongée dans les ténèbres. (Geoffroy.)

— Ironiq. Je disais autrefois de feu M. de Rennes qu'il marquait les feuillets de son bréviaire avec des tranches de jambon: votre Valence (l'évêque de Valence) ne mépriserait pas cette sorte de signet: aussi son visage était une vraie *lumière* de l'Église. (Mme de Sévigne.)

— Fig. Publicité, examen. Les fripons, les fourbes craignent la lumière. N'ayant à rougir d'aucune action de sa vie, il ne craint pas la lumiere. La *lumière* et les regards publics sont sa vertu comme la solitude et les ténèbres. (Massillon.) Le crime affecte aujourd'hui la *lumière*. (Id.)

— Absol. Bougie, chandelle, lampe allumée. Il nous faut de la lumière. Apportez-nous de la lumière. Il y avait dans la salle un grand nombre de lumières. On nous a laissés sans lumière. Je voyais s'enfoncer sous l'horizon les *lumières* de Venise. (Chateaub.) Madame de Chantenay avait eté fort belle et faisait encore, malgré ses quarante-huit ans, un certain effet, le soir, aux *lumières*. (L. Halévy.)

> Mais en ma chambre à peine ai-je éteint la *lumière*
> Qu'il ne m'est plus permis de fermer la paupière.
> (BOILEAU.)

— Malherbe, dans *les Larmes de Saint-Pierre*, l'a dit pour Yeux:

> Le nombre est infini des paroles empreintes
> Que regarde l'Apôtre en ces *lumières* saintes.

— Loc prov. *Il ne faut pas cacher la lumière sous le boisseau*. Il faut faire usage pour le bien d'autrui des biens que Dieu nous a donnés. || *Celui qui peche craint la lumiere*. Celui qui commet une action reprehensible craint qu'on ne le voie.

— Anat. Calibre d'un vaisseau artériel ou veineux coupé en deux.

— Artill. Ouverture du petit trou par où on met le feu à un canon, à un fusil, etc. Déboucher la lumière d'un canon, d'un fusil. || Un fusil dont la lumiere est trop large, trop étroite.

— Astron. *Lumière blanche*. Lumière solaire, composee d'une infinite de rayons colores, de toutes nuances, qui se séparent les uns des autres lorsque le faisceau qu'elles forment passe d'un milieu dans un autre. || *Lumière cendrée*. Lumière pâle qui éclaire la partie de la lune non brillante vers le premier et le troisième quartier, et qui est la réflexion de celle que lui envoie la terre. || *Lumiere diffuse*. Celle qui se répand dans tous les sens. || *Lumiere zodiacale*. Lueur blanche qu'on aperçoit avant ou après le coucher du soleil.

— Blas. *Lumières*. Yeux de sanglier ou de porc-epic.

— Eaux et for. *Arbres de lumière*. Arbres isolés servant de point de repere dans les éclaircies qui indiquent la limite des coupes.

— Fr.-maçonn. *Les sept lumières*. Les sept premiers dignitaires d'une loge. || *Année de la vraie lumière*. Ere maçonnique qui commence en 4000 av. J.-C. || *Recevoir la lumière*. Être initié aux mystères de la franc-maçonnerie.

— Hist. relig. *Lumiere du Thabor*. Lumière qui apparut a Jesus-Christ sur le mont Thabor. || Rêverie de certains mystiques qui s'imaginaient voir aussi cette lumière lorsque, dans un état d'immobilité complète, ils avaient longtemps et fixement regarde leur nombril. || *Nouvelle lumiere*. Se dit dans les États-Unis d'une secte dont les membres prennent exclusivement le nom de chrétiens. Ils rejettent toute hiérarchie ecclesiastique, n'admettent pour loi que la Bible, et croient que les événements extraordinaires qui ont lieu depuis un demi-siècle dans les contrées occidentales sont le commencement du millénium ou du règne des élus.

— Mar. *Lumière de la pompe*. Ouverture pratiquée au corps de pompe, et par lequel l'eau sort pour entrer dans le manche ou le tuyau la conduit.

— Peint. Nom donné aux effets de la lumière imités dans un tableau. Belle distribution, belle économie, belle intelligence de lumière. Un bel effet de lumiere. Les lumieres de ce tableau sont bien entendues, bien ménagées. Un peintre qui entend bien les lumieres. || S'emploie d'une manière analogue en parlant d'une gravure, d'un dessin. || *Lumiere artificielle*. Celle d'un clair de lune, d'une atmosphère nuageuse, d'un incendie, d'une lampe. || *Lumiere éparpillée*. Celle qui est distribuee au hasard sans ordre et sans gradation. La lumière éparpillee papillote. || || *Grande lumière*. La partie la plus claire du tableau ou se met ordinairement l'objet principal de la composition. Les autres lumières du tableau doivent être proportionnées à la grande lumiere. || *Lumiere large*. Celle qui s'étend, par une degradation insensible, du centre aux extremités, comme dans les tableaux de Paul Veronèse. || *Lumiere naturelle*. Lumiere ambiante qui eclaire les objets sous un ciel serein. || *Lumière serrée*. Celle qui a un foyer très restreint entouré immédiatement de fortes

ombres, comme dans les ouvrages de Rembrandt.

— Philos. scolast. *Lumière extérieure, intérieure, inférieure et supérieure.* Les quatre degrés de communication de la science, selon saint Bonaventure, qui vivait au XIIIe siècle. La première éclaire les arts mécaniques ; la deuxième produit les connaissances sensitives ; la troisième, les connaissances philosophiques ; la quatrième vient de la grâce de l'Écriture sainte.

— Phys. *Lumière électrique.* Lumière très vive et accompagnée de chaleur intense qui se produit sous forme d'arc à l'extrémité de deux cônes de charbon légèrement écartés et mis en contact avec les deux conducteurs qui terminent les pôles d'une pile voltaïque. Pour que la lumière électrique soit continue, il faut maintenir les deux charbons à des distances inférieures à celle où la rupture de l'arc voltaïque a lieu. On emploie dans ce but un régulateur de la lumière électrique. La lumière émise soit par l'arc voltaïque, soit par les lampes à incandescence, donne beaucoup moins de chaleur que les combustions de l'huile et du gaz, et on n'a pas à craindre avec elle les explosions ou les incendies. On est parvenu à produire la lumière électrique en grande quantité à l'aide des machines Gramme, et elle commence à être employée pour l'éclairage public et particulier.

Production de la lumière électrique.

— Techn. Dans les instruments de mathématiques à pinnules, Petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. || Chez les facteurs d'orgues, Ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau. || Chez les charpentiers, les menuisiers, les ébénistes, etc., Mortaise ou ouverture qui traverse de part en part une pièce de bois. La lumière d'un rabot. || Chacun des orifices par lesquels ont lieu l'arrivée et la sortie de la vapeur dans le cylindre d'une machine.

— Théol. *Lumière éternelle*, ou simplement *lumière*. Éclat qui émane de Dieu. Je suis la *lumière* du monde. (Lemaistre de Sacy.) || *Lumière de gloire.* Secours que Dieu donne aux âmes des bienheureux, afin qu'elles le puissent contempler face à face. || *Lumière naturelle.* Celle qui nous vient de notre seule raison. || *Lumière révélée.* La vraie religion, qui nous a été révélée par Jésus-Christ. || *Anges de lumière.* Les bons anges, par opposition aux mauvais anges ou anges des ténèbres. || *Enfant de lumière.* Personne qui suit les enseignements de la religion et n'a d'autre préoccupation que celle de son salut. Il faut, mes chers auditeurs, si vous voulez être des enfants de *lumière*, renoncer à cet intérêt qui vous empêche de connaître Dieu. (Bourdaloue.)

* **LUMIGNON**, s. m. (du lat. *lumen, luminis*, lumière). Partie en combustion de la mèche d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe. Quand j'ai voulu moucher la bougie, le *lumignon* est tombé. (Acad.)

— Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler. Voilà une bougie qui va finir, il ne reste plus qu'un petit *lumignon*. (Acad.)

— Fig. Si le petit *lumignon* de raison que vous contribuez à ranimer dans la nation ne vient pas bientôt à s'éteindre... (Volt.)

— Arg. *Le grand lumignon.* Le soleil.

LUMINADE, s. f. (du lat. *lumen, luis*, flambeau). Ne s'emploie que dans cette locution : *Pêche à la luminade.* Pêche aux flambeaux. Pêche du saumon à la luminade.

* **LUMINAIRE**, s. m. (étym. lat., *lumen*, lumière). Corps naturel qui éclaire. Dans ce sens, on ne l'emploie que dans le style biblique. Dieu fit deux grands luminaires, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit. O soleil ! ô grand *luminaire !* (Malh.) Qu'il y ait de grands *luminaires* qui partagent le jour et la nuit. (Boss.)

— Fig. Bien que tout l'ordre ecclésiastique lui tende les bras comme à un homme qui devait être un de ses plus beaux *luminaires*... (Bossuet.)

— Collectivement, Les torches, les cierges dont on se sert à l'église pour le service divin. Payer tant pour le luminaire, pour entretenir le luminaire. Il y avait un beau luminaire à cet enterrement. Les capucins de Menton se relevèrent à prier Dieu auprès du corps, sans aucune tenture ni *luminaire* que quelques cierges. (St-Simon.)

— Ensemble des lumières qui composent une illumination, qui éclairent une fête de nuit.

— *Luminaire d'une soirée.* L'ensemble des flambeaux qu'on y allume.

— Fam. et pop. La vue. Il a usé son luminaire à force de lire. Oui, je devais au dos avoir mon *luminaire*. (Mol.)

Un carrosse sexagénaire
D'abord s'offre à mon *luminaire*. (J.-B. Rouss.)

— Astrol. *Luminaire du temps.* Le soleil pour ceux qui sont nés le jour, et la lune pour ceux qui sont nés la nuit.

LUMINARISTE, s. m. B.-arts. Peintre qui répand la lumière dans ses tableaux.

* **LUMINEUSEMENT**, adv. D'une manière lumineuse. Théorie lumineusement exposée et soutenue. L'être souverainement intelligent ne peut avoir ces petites vérités ni plus *lumineusement*, ni plus certainement que nous. (Volt.)

— B.-arts. En pleine lumière. Tout cela est peint *lumineusement* avec une grande légèreté de pinceau. (E. Bergerat.)

* **LUMINEUX, EUSE**, adj. (du lat. *lumen, luminis*, lumière). Qui a, qui jette, qui répand de la lumière. Corps lumineux. Le soleil est lumineux. Les étoiles sont lumineuses. Des traits, des rayons lumineux. Un sillon lumineux. Ces globes *lumineux* qui décorent le firmament. (Mass.) Thalès croyait que le soleil était un corps *lumineux* de lui-même. (Fen.) Lorsqu'on observe une moisson en plein midi, il semble qu'il en sorte une flamme et que les épis en soient *lumineux*. B. de St-P.) Il est surtout nécessaire que les membranes et les humeurs que les rayons *lumineux* doivent traverser, jouissent d'une transparence parfaite. (Richerand.)

— Qui a de l'éclat, du brillant. Teint lumineux. Visage lumineux. Quand on a le cœur pur, on a l'œil *lumineux* et l'intention droite. (Boss.) Il y avait sur sa poitrine un assemblage de pierres *lumineuses*, imitant par leur bigarrure les écailles d'une murène. G. Flaubert.)

Heureux celui qui peut, d'une aile vigoureuse,
S'élancer vers les champs *lumineux* et sereins !
(Baudelaire.)

— Qui semble répandre de la lumière. Ceux qui ont écrit ou inventé la guerre de Troie ont dépeint la beauté d'Hélène si éclatante et si *lumineuse* que... (Mlle de Scudery.)

— Fig. Se dit de l'esprit et des productions de l'esprit. Un esprit lumineux. Dans son discours il y a des traits lumineux. Avoir une pensée, une idée lumineuse. C'était, comme disent nos amis, un esprit *lumineux* sur la philosophie. (Mme de Sévigné.) Le roi jugea que, recevant de plus près les influences pures et *lumineuses* du chef, ils les communiqueraient après à leur compagnie. (Flechier.) Vous aviez orné l'homme, ô mon Dieu ! des dons *lumineux* de la science, de la sainteté et de la justice. (Mass.)

— *Principe fécond et lumineux.* Principe dont on tire sans peine beaucoup de conséquences importantes.

— Phys. *Corps lumineux.* Ceux qui peuvent par eux-mêmes nous manifester leur existence en se mettant en communication avec notre vue. || *Rayon lumineux.* Dans le système de la matérialité de la lumière, Chaque ligne droite menée d'un point lumineux quelconque à l'œil.

— Substantiv. Vous avez aujourd'hui les yeux d'un *lumineux* particulier. (Th. Gautier.)

LUMINIER, s. m. (du lat. *lumen, luminis*, lumière). Nom qu'on donnait, dans la coutume d'Auvergne, aux marguilliers, parce qu'ils avaient soin du luminaire des paroisses.

LUMINIFÈRE, adj. (ét. lat., *lumen, luminis*, lumière ; *fero*, je porte). Qui porte la lumière. Éther luminifère.

LUMINOSITÉ, s. f. Qualité de ce qui est lumineux. Luminosité d'une comète.

LUMME, s. m. Ornith. Syn. de LUMME.

LUMMEN, Géogr. Commune du Limbourg (Belgique), à 11 kil. d'Hasselt ; 3,100 hab.

LUMNITZÈRE, s. f. (de *Lumnitzer*, n. pr.). Bot. Genre de combretacées, qui habitent les régions chaudes de l'Asie. || Syn. de MOSCHOSME.

LUMP, s. m. Ichtyol. Syn. de LOMPE.

LUMPS, s. m. (pr. *lompss ;* mot anglais signif. *morceau*). Comm. Sucre de qualité inférieure qui est en morceaux.

LUNA, s. m. (de *Luna*, nom géogr.). Minér. Marbre de Carrare.

LUNA (Alvaro de). Page à la cour de Castille, 1408, fut le favori du jeune roi Jean II, qui le nomma connétable, dès 1423. Il eut à lutter contre l'aristocratie castillane ; triompha longtemps, mais il finit par mécontenter le roi ; on l'accusa du meurtre du grand trésorier ; il fut condamné à mort et exécuté à Valladolid, 1453.

* **LUNAIRE**, adj. 2 g. Qui appartient à la lune. Un mois, une année lunaire. Cycle lunaire. Influences lunaires. Atmosphère lunaire. On peut trouver des harmonies *lunaires* dans le nombre des nœuds qui divisent la paille du blé. (B. de St-P.)

— *Année lunaire.* Durée de douze mois lunaires. Elle est composée de 354 jours et une fraction. Prise sans fraction, elle a onze jours de moins que l'année solaire, et cette différence forme ce qu'on appelle l'épacte. || *Année lunaire embolismique.* Année lunaire qu'on fait de treize mois, pour ramener approximativement l'accord entre l'année lunaire et l'année solaire. Le cycle lunaire de dix-neuf ans, dans le calendrier israélite, comprend douze années ordinaires et sept années embolismiques. || *Mois lunaire.* Durée d'une révolution de la lune autour de la terre. || *Mois lunaire synodique.* Mois lunaire proprement dit, égal au temps que met la lune pour revenir dans le même méridien terrestre. Le mois synodique a 29 jours et demi. || *Mois lunaire périodique* ou *sidéral.* Temps que met la lune à revenir dans le même méridien céleste. Le mois lunaire périodique a 27 jours et un tiers.

— *Cadran lunaire.* Cadran qui marque les heures par le moyen de la lune.

— Chim. *Caustique lunaire.* Nom donné autrefois à l'azotate d'argent.

— Comm. *Intérêts lunaires.* Intérêts exigés à chaque lune par les juifs du Levant.

— Philol. *Sigma lunaire.* Une des anciennes formes du sigma. || *E lunaire.* *E* qui a la forme d'un croissant.

* **LUNAIRE**, s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères. Les lunaires sont des herbes à tiges droites, rameuses, à feuilles pétiolées, cordiformes, grossièrement dentées et à fleurs assez grandes, élégantes, disposées en grappes terminales. Lorsque dans la parfaite maturité du fruit ses valves sont tombées, la cloison, qui est persistante, offre une sorte de disque d'un blanc brillant ou comme argenté, et c'est de la forme et de la couleur de ce disque, comparé à celui de la lune, que ces plantes ont reçu le nom qu'elles portent. Deux espèces seulement rentrent dans ce genre : la lunaire vivace et la lunaire bisannuelle, qui croissent dans les bois des montagnes en France, en Suisse, en Allemagne, etc. Elles sont cultivées dans les jardins, moins à cause de leurs fleurs, qui sont cependant agréables, que pour l'effet singulier que produisent leurs fruits après leur parfaite maturité. || Nom sous lequel ont été décrites quelques fougères dans les ouvrages des anciens botanistes.

* **LUNAISON**, s. f. Temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier, c'est-à-dire d'une nouvelle lune à une autre. Observer les lunaisons. Toute cette lunaison a été pluvieuse. Cette période de deux cent vingt-trois *lunaisons* que les anciens avaient employée pour calculer les retours égaux des éclipses ramenait la lune à un même degré du zodiaque. (Lalande.)

— Mar. *Lunaison de vent* ou *du même temps, du même vent* ou *de temps.* Durée d'environ quinze jours.

LUNANÉE, s. f. Bot. Genre de térébinthacées, établi pour des herbes de la Guinée.

LUNARIEN, ENNE, adj. Rad. *lunaire.* Qui a rapport à la lune ou à ses prétendus habitants.

— Qui est censé habiter la lune. Homme lunarien. Femme lunarienne. Vespertilion lunarien.

— Substantiv. Habitant de la lune.

LUNARIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *luna*, lune ; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles qui ont la forme orbiculaire.

LUNAS Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lodève, près de l'Orb (Hérault), 1,300 hab.

* **LUNATIQUE**, adj. 2 g. Qui est soumis à l'influence de la lune. On ne l'emploie guère, au propre, qu'en parlant d'un cheval qui est sujet à une fluxion périodique sur les yeux, dont la diminution et l'augmentation ont été à tort attribuées au cours de la lune.

— Se dit aussi des maladies qui semblent être en rapport avec des phases déterminées de la lune, et des individus affectés de ces maladies. Maladies lunatiques.

— Fig. et fam. Fantasque et capricieux. Il est lunatique. Cette femme est un peu lunatique.

— Substantiv., en parlant des personnes, au propre et au figuré. Un lunatique. Une lunatique. Le *lunatique* de l'Evangile. (Acad.)

LUNATISME, s. m. Art vétér. Ophtalmie périodique du cheval.

LUNCH, s. m. (pr. *lunch ;* mot anglais). Repas accessoire entre le déjeuner et le dîner. Un gigantesque *lunch* serait préparé au rond-point des Étangs. (G. Ohnet.)

LUNCHER, v. n. Ire conj. (pron. *lun ché*). Faire un lunch. Elle m'a dit qu'elle avait passé l'hiver à déjeuner en ville, puis *luncher*. (Mérimée.)

LUND, s. m. Ornith. Nom vulgaire du macareux.

* **LUNDI**, s. m. (étym. lat., *luna*, lune ; *dies*, jour ; Second jour de la semaine. Il viendra lundi prochain. Le lundi de Pâques. Le lundi de la Pentecôte. Nous sommes arrivés ici *lundi* dernier. (J.-J. Rouss.)

Le vendredi, ainsi que chacun sait,
L'envie de chair il faut que l'on retranche :
Le samedi, non sans juste sujet,
D'autant que c'est la veille du dimanche.
Pour ce dernier, c'est un jour de repos ;
Quand au lundi, il ne trouve à propos
De comme ceux par ce point la semaine
Ce n'est en tout d'une âme bien chrétienne.
(La Fontaine.)

— *Lundi gras.* Lundi de la semaine où le carnaval finit. || *Lundi saint.* Lundi de la semaine sainte.

— Pop. *Faire le lundi.* Ne pas travailler le lundi, fêter le lundi. Beaucoup d'ouvriers font le lundi. || *La Saint-Lundi.* La fête que font les ouvriers qui chôment le lundi. Beaucoup d'ouvriers fêtent la Saint-Lundi.

— Réunion, soirée qui a lieu régulièrement le lundi de chaque semaine, dans le but de jouer, de danser, etc. Et sans votre fils, qui a eu la bonté de ne point nous négliger, de venir à nos *lundis* soirs... (De Goncourt.)

LUNDISTE, s. m. Journaliste, écrivain qui fait un article de critique chaque lundi. Nous autres *lundistes*, comme on dit dans le jargon du jour, qui savons ces chefs-d'œuvre par cœur, et qui en avons parlé jusqu'à extinction de phrases, nous sommes bien forcés de chercher pâture ailleurs. (Th. Gautier.)

LUNE, s. f. (du lat. *luna*, même signif.). Astron. Satellite de la terre qui tourne autour d'elle et l'accompagne dans sa révolution annuelle autour du soleil. C'est un corps opaque, de forme sphérique, sans éclat par lui-même, mais réfléchissant les rayons du soleil. Des montagnes fort élevées, semblables à des volcans éteints, hérissent sa surface ; elle ne paraît pas avoir d'atmosphère, et la longueur des jours et des nuits y produit des écarts considérables de température, en sorte que la vie ne peut pas y exister dans les mêmes conditions que sur la terre. La lune a un mouvement d'occident en orient, en vertu duquel elle accomplit le tour du ciel en 27 jours 7 heures 43 minutes ; c'est ce que l'on appelle sa *révolution sidérale.* Elle tourne sur elle-même dans le même temps, en sorte qu'elle présente toujours la même face

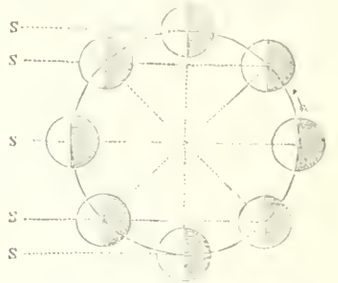

Phases de la lune

à la terre. Mais nous n'en pouvons apercevoir que la partie éclairée par le soleil, c'est ce qui fait que dans sa révolution elle nous apparaît sous divers aspects ou *phases*, selon sa position relativement au soleil. On dit que la lune est *nouvelle* ou *en conjonction*, lorsqu'elle se trouve entre le soleil et la terre ; nous ne pouvons alors la voir ; à mesure que le soleil l'éclaire, elle apparaît sous la forme d'un mince croissant qui s'élargit chaque jour et forme d'abord un demi-cercle, c'est le *premier quartier ;* puis un cercle entier, c'est la *pleine lune.* On dit alors qu'elle est en opposition avec le soleil ; elle décroît ensuite peu à peu, et atteint encore la forme d'un demi-cercle, c'est le *dernier quartier ;* puis elle arrive de nouveau en conjonction. Mais comme la terre pendant ce temps s'est avancée aussi dans son orbite, l'intervalle qui sépare deux conjonctions, et qu'on appelle *révolution synodique*, est plus long que la révolution sidérale ; il est de 29 jours 12 heures 44 minutes ; cette période se nomme communément *mois lunaire* ou *lunaison.* Le point le plus éloigné de l'orbite de la lune, ou apogée, est à 405,457 kilomètres de la terre ; le point le plus rapproché, ou périgée, à 363,249 kilomètres ; la distance moyenne est de 384,353 kilomètres ou environ 60 rayons terrestres. Le volume de la lune est quarante-neuf fois plus petit que celui de la terre, et sa masse quatre-vingt-quatre fois plus petite. C'est à son attraction que sont dues les marées, mais on ignore encore son influence sur les courants atmosphériques. L'orbite, le cercle, le globe de la lune. Le disque de la lune. Les quartiers de la lune. La lune est dans son apogée, dans son périgée. L'ombre de la lune. Le croissant, le décours de la lune. Sur la fin de la lune. Au déclin de la lune. La lune est dans son plein. Le premier quartier de la lune. Le dernier quartier de la lune. Une éclipse de lune. Un beau clair de lune. La face humaine est perpétuelle comme la *lune*, mais elle nous présente tantôt une face, tantôt une autre, parce que nous ne sommes pas toujours bien placés pour la voir dans son plein. (Galiani.) L'amour ressemble à la *lune*, quand il ne croît pas, il faut qu'il diminue. (Noel. La fortune a cela de commun avec la *lune*, qu'elle s'eclipse en un moment quand elle est dans son plein. Id. La *lune* brillait au milieu d'un azur sans taches. Chateaub.

Depuis l'infortune
De cet abominable jour
A peine la quatrième *lune*
Ach've de faire son tour. (Malherbe.)

Ces pourvus qui courent la fortune
Dans leurs dérèglements ressemblent à la *lune*,
Se couchent le matin et se lèvent le soir. (Regnard.)
La *lune* est dans le ciel, et le ciel est sans voiles,
Comme un phare avancé sur un rivage obscur,
Elle éclaire de loin la route des étoiles. (Lamartine.)

— *Décours de la lune.* Phases décroissantes de la lune.

— Fig. *La lune de miel.* Le premier mois du mariage, où tout est douceur pour les époux. Zadig éprouva que le premier mois de mariage, comme il est écrit dans le livre du Zend, est la *lune* de miel, et que le second est la *lune* de l'absinthe. (Voltaire.) C'est là, je crois que la *lune* de miel se passera. (Mérimée.) La *lune* de miel des jeunes époux avait duré trois ans. G. Ohnet.)

— *Âge de la lune.* Temps qui s'est écoulé depuis la nouvelle lune. Faudrait-il que M. le marquis se mît à calculer une éclipse, quand il la trouve à point nommé dans l'almanach, qui lui enseigne de plus les fêtes mobiles, l'âge de la *lune* et celui de toutes les princesses de l'Europe ? Volt.)

— *Lune rousse.* Nom que les jardiniers donnent à une lune qui commence en avril, devient pleine soit à la fin de ce mois, soit plus ordinairement dans le courant de mai. Suivant eux, la lumière de cette lune exerce une fâ-

cheuse influence sur les végétaux poussés, dont les feuilles et les bourgeons, exposés la nuit à sa lumière, se roussissent ou se gèlent. Les physiciens donnent une tout autre cause à ce phénomène ; c'est par la sérénité du ciel que la congélation des plantes s'opère. Fam. Se dit d'une période tourmentée de la vie de ménage.

— *Vieilles lunes, lunes d'autrefois.* Temps passé, depuis longtemps oublié. — *Ciel de la lune.* Ciel qu'on supposait être le plus voisin de la terre et qui emportait la lune dans son mouvement de rotation autour de cette planète.

— Les anciennes superstitions accordaient à la sorcellerie un pouvoir sur la lune.

Ces herbes ne sont pas d'une vertu commune;
Mon même en les cueillant je fis pâlir la *lune* (Corn.)

— *Empire de la lune.* Pays imaginaire où l'on place les choses qui n'ont pas ou n'ont plus d'existence. Toute religion, réduite au pur spirituel, est bientôt reléguée dans l'empire de la *lune*. (Mirabeau.)

— Clarté que la lune répand sur la terre. Il ne fait pas de lune, il fait une lune superbe. Les belles soirées et le clair de *lune* me donnaient un souverain plaisir. (Mme de Sévig.)

— Se dit pour Clair de lune. Je fus avant-hier toute seule à Livry me promener délicieusement avec la *lune*. (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. *Aboyer à la lune.* Crier contre quelqu'un à qui l'on ne peut faire de mal ; faire des menaces impuissantes ; métaphore prise des chiens, qui, d'après une opinion populaire, aboient contre la lune, dont l'éclat les blesse. || *C'est une lune, un visage de pleine lune.* Se dit d'une personne qui a le visage fort plein et fort large. | *Garder la lune des chiens ou des loups.* Prendre une peine inutile. || *Coucher à l'enseigne de la lune.* Coucher en plein air. || *Prendre quelqu'un dans sa bonne lune, dans sa mauvaise lune.* Avoir affaire à quelqu'un quand il est de bonne humeur, de mauvaise humeur. || Fig. et pop. *Avoir des lunes,* Être sujet à des caprices, à des fantaisies. || *Avoir la lune, un quart de lune dans la tête* Avoir l'esprit mal équilibré, être un peu fou. || *Il n'en est pas encore à faire la révérence à la lune.* Il n'est pas fou. || *Confrère de la lune.* Mari trompé par sa femme. Se dit à cause des cornes de la lune. || *Demander la lune* Demander une chose impossible. || *Promettre la lune.* Faire une promesse qu'on sait ne pouvoir pas tenir. | Fig. *Pour cela il irait dans la lune.* Pour atteindre son but il est prêt à tenter les choses même les plus impossibles. || Fig. *Voir la lune à gauche.* Avoir des mécomptes. || *Il est aussi lâche que la lune.* Il n'ose se montrer que la nuit || *As-tu vu la lune ?* Sorte de coq-à-l'âne populaire par lequel on interrompt ou l'on détourne la conversation. || *Faire un trou à la lune.* Manquer à ses engagements, faire faillite. || *Vouloir prendre la lune avec les dents.* Vouloir faire une chose impossible. Je crois que vous prendriez la *lune* avec les dents si vous l'aviez entrepris. (Volt.) || *Changeant comme la lune.* Extrêmement inconstant. Se dit par allusion aux différents aspects ou phases sous lesquelles cet astre nous apparaît.

— S'est dit poétiquement pour Mois. Depuis quatre lunes. Après avoir passé trente *lunes* à Saint-Augustin, je fus saisi du dégoût de la vie des cités. (Chateaub.) Le roseau est peint de différents hiéroglyphes qui marquent l'âge du couple uni et la *lune* où se fait le mariage. (Id.) Il perdit encore trois *lunes* à équiper les cent douze éléphants. (G. Flaubert.) | Se dit aussi pour Saison. A la prochaine *lune* des fleurs il y aura sept fois dix neiges et trois neiges de plus que ma mère ne mit au monde. (Chateaubriand.)

— Poétiq. *La lune de feu.* Le mois de juillet. La *lune* de feu avait commencé son cours, et tout annonçait un orage. (Chateaub.)

— Loc. prov. *Plus la lune brille, plus le matin abaie* || *La lune n'a rien à craindre des loups.* Se dit pour marquer l'impuissance des critiques et des envieux contre un mérite supérieur. C'est une opinion populaire que les loups ne peuvent souffrir la clarté de la lune et qu'ils poussent des hurlements à sa vue. || *Cela lui va comme un manteau à la lune.* Cela ne lui va pas du tout.

— Arg. *Lune, demi-lune, pleine lune.* Le derrière. En voilà une bonne ! il a pris la *lune* de Pétronille pour sa figure. P. de Kock.)

— Mythol. La lune est la même que Diane, et par conséquent la fille de Latone et la sœur d'Apollon. Ils l'appellent aussi Phébé et Hécate.

— Archéol. Nom de plaques de métal que les mulets portaient sur le front et aux côtés de la tête et sur les quelles étaient gravées les armes du propriétaire.

— Art vétér. *Cheval sujet à la lune.* Cheval qui a la vue grasse, dont la vue s'obscurcit de temps en temps.

— Astron. Satellite d'une planète quelconque. Les lunes de Saturne et de Jupiter. Les quatre lunes de Jupiter.

— Bot. *Lune d'eau.* Nom vulgaire du nénufar blanc, ainsi nommé à cause de ses feuilles orbiculaires nageant sur l'eau. | *Crachat de lune.* Nom vulgaire du nostoc.

— Chass. *Lune des bécasses.* Pleine lune de novembre.

— Entom. Espèce de bombyx de l'Amérique du Nord.

— Ichtyol. *Lune de mer.* Nom vulgaire d'un poisson appartenant au genre tétrodon.

— Jeux. Trou placé en haut de la muraille, dans les jeux de paume.

— Médec. anc. *Lune hydragogue.* Mélange d'azotate de potasse et d'azotate d'argent pour diminuer la causticité de celui-ci dans l'usage interne.

— Moll. Genre non adopté de mollusques appartenant au genre calyptrée.

— Philos. hermét. Nom donné à l'argent par les alchimistes. || Couleur blanche. || *Lune cornée.* Chlorure d'argent fondu. || *Lune des philosophes* ou *lune vive.* Mercure hermétique.

— Technol. Couleur particulière du fer en fusion. | Plaque de fer percée d'un trou, que le verrier place au devant des ouvreaux du four.

LUNE (Montagnes de la). Géogr. Nom sous lequel on désigne depuis longtemps des montagnes que l'on ne connaît pas et qui traverseraient l'Afrique de l'O. à l'E., au S. du Soudan.

LUNÉ, ÉE. adj. (rad. *lune*). Qui est en forme de croissant.

— Fig. et pop. *Être bien* ou *mal luné.* Être de bonne ou de mauvaise humeur.

— Eaux et for. Se dit du bois affecté de lunure.

— Techn. *Fer luné.* Fer qui a été exposé à l'action de la lune ou plutôt de l'atmosphère nocturne.

— **LUNÉ.** s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, détaché des natices.

LUNEBOURG. Géogr. Ville du Hanovre (Prusse), à 50 k. S.-E. de Hambourg sur l'Ilmenau ; 14,000 hab. Commerce de chevaux et de sel. Elle fut le ch.-l. du départ. de l'Elbe inférieur, dans le royaume de Westphalie.

— **LUNEBOURG.** Ancien duché d'Allemagne, dans le cercle de Basse-Saxe, aujourd'hui compris dans la province de Hanovre. C'est une plaine peu fertile et mal cultivée ; il y a de bons chevaux et beaucoup de bétail.

LUNÉGIANE. Géogr. Petit pays au N. de la Toscane ; ch.-l. Pontremoli.

LUNEL. s. m. Sorte de vin blanc qui se fait dans la ville de Lunel (Hérault), et qui est très estimé. Du lunel. Boire du lunel. Un petit verre de lunel.

LUNEL. s. m. (rad. *lune*). Blas. Se dit de quatre croissants appointés, comme s'ils formaient une rose de quatre feuilles.

LUNEL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montpellier (Hérault) sur le Vidourle et le canal de Lunel. Récolte de vin muscat très estimé ; fabriques d'eaux-de-vie ; 6,500 hab.

LUNEMENT. s. m. Techn. Fil fabriqué avec des étoupes blanchies et servant à faire des mèches de lampes ou de chandelles.

LUNET. s. m. Pêch. Sorte de filet servant à la pêche des chevrettes.

*** LUNETIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui vend, qui fait des lunettes.

— Par plaisanterie, Personne qui porte des lunettes.

Il s'en fallut bien peu
Que l'on ne vît tomber la *lunetière*. (La Fontaine.)

— **LUNETIER, ÈRE.** adj. Qui porte des lunettes. Les gens lunetiers.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LUNETIÈRE. s. f. (rad. *lunettes*, à cause de la forme du fruit). Bot. Nom vulgaire de la biscutelle.

*** LUNETTE.** s. f. (diminut. de *lune*, à cause de la forme). Instrument d'optique, forme de plusieurs verres et destiné à remédier aux imperfections de la vue et à étendre le champ visuel. || *Lunette achromatique.* Lunette qui laisse voir les objets sans couleur étrangère, sans iris. || *Lunette d'approche, lunette de longue vue* ou *à longue vue*, ou simplement *lunette.* Lunette qui grossit ou qui rapproche les objets. Monter, allonger, raccourcir, dresser une lunette. Une lunette de cinq, de quinze, de vingt mètres. On appelle aussi cette espèce de lunette *longue vue.* En se mettant dans l'obscurité, on peut, avec un long tuyau noirci, faire une *lunette* d'approche sans verre, dont l'effet ne laisserait pas que d'être fort considérable pendant le jour. Buffon.) | Fig. Le bon sens est une *lunette* d'approche qui fait apercevoir de loin le mal et le bien. (De Juss.). || *Lunette concave.* Lunette qui diminue les objets. || *Lunette convexe.* Celle qui grossit les objets. | *Lunette cornet.* Lunette d'approche beaucoup plus courte que l'ordinaire. | *Lunette méridienne ou des passages.* Lunette montée sur un axe fixe et qui sert à observer le passage des astres au méridien. || *Lunette de miroir.* Nom donné autrefois à la plaque de métal poli qui reflétait les objets, à cause de la forme ronde de ces miroirs. || *Lunette de nuit.* Lunette au moyen de laquelle on voit les objets de loin pendant la nuit. | *Lunette à puce.* S'est dit autrefois pour Lunette grossissante. || *Lunette de spectacle.* Lunette dont on se sert particulièrement dans les salles de spectacle. || On disait aussi dans ce sens *lunette d'opera*, mais cette expression a vieilli. || *Numéro d'un verre de lunette.* Le nombre de pouces qu'a le rayon de la sphère dont le verre est un segment. || *Petit bout de la lunette.* Bout par lequel la lunette rapproche les objets. || *Gros bout de la lunette.* Bout qui fait voir les objets très éloignés.

— Fig. *Voir les choses par le petit bout de la lunette.* Se les exagérer. || *Voir les choses par le gros bout de la lunette.* En diminuer l'importance.

— Fig. Vous savez comme elle n'a toujours paru et combien je vous conseille de vous servir en sa faveur de votre bonne *lunette*. (Mme de Sévigné.)

— *Lunette de la guillotine.* Cercle dans lequel on maintient la tête du condamné.

— Arg. *Passer en lunette.* Nuire, tromper. || *Être passé en lunette.* Avoir fait faillite.

— Archit. Petit jour reservé dans le berceau d'une voûte. || Petite baie voûtée pratiquée dans les côtés d'une voûte. | Petite fenêtre pratiquée dans les toits et que l'on couvre en plomb. || *Lunette butée.* Baie qui coupe obliquement le berceau d'une voûte.

— Art culin. Os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'une perdrix, etc. Lever la lunette d'un canard.

— Artill. Pièce ronde en fer avec laquelle on évalue le calibre des projectiles. || Pièce de fer servant à garnir la partie supérieure du trou dans lequel on introduit la cheville ouvrière, quand on met l'affût d'un canon sur l'avant-train. || *Lunette à chaud.* Instrument servant à la fabrication des balles de fer battu.

— Erpét. *Vipère à lunette.* Nom vulgaire du naja.

— Fortif. Petite demi-lune. Les lunettes sont ordinairement percées des deux côtés d'une demi-lune, en manière de contre-garde.

— Horlog. Partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le verre.

— Liturg. Partie de l'ostensoir destinée à recevoir l'hostie.

— Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de phyllostome.

— Mar. *Lunette sous-marine.* Instrument au moyen duquel on inspecte les flancs d'un navire à flot. || Mécanisme destiné à arrêter le câble-chaîne.

— Techn. Canal au moyen duquel, dans les verreries, les petits fourneaux adjacents sont chauffés par le feu du four principal. || Ouverture ronde du siége d'un pèlerin, d'une chaise percée. || Coussin rembourré et percé au milieu qu'on dispose autour de cette ouverture. || Trou carré qui fait partie du tour. || *Fer à lunettes.* Fer à cheval dont on a coupé les extrémités.

— **LUNETTES.** s. f. pl. Deux verres de lunettes assemblés dans une même enchâssure, de manière à pouvoir être placés au-devant des deux yeux. Une paire de lunettes. Des lunettes bien claires, bien nettes. Lunettes bleues. Lunettes vertes. Lunettes à branches. Étui à lunettes. Les degrés de force des lunettes se marquent par des numéros. Les myopes dont l'œil réfracte trop fortement la lumière, de manière que ses rayons convergent avant qu'elle soit arrivée à la rétine, se servent de lunettes concaves, qui ont l'avantage de diminuer cette convergence et de rétablir ainsi la netteté de la vue. Les presbytes, au contraire, dont l'œil ne rapproche point assez les rayons lumineux, se servent de lunettes convexes, qui diminuent la divergence de ces rayons et les font converger vers la rétine. Les *lunettes* concaves servent aux myopes, et les *lunettes* convexes aux presbytes. (Acad.) Vous m'alléguez mes *lunettes*, et il est vrai de dire que je m'en sers depuis six mois et que j'en ai eu vous écrivant ceci. (Voiture.) Surtout elle est pour les nez qui portent des *lunettes*. (Mol.)

Sans *lunettes*, les fables vues
Peuvent, ne se doutant de rien,
Commettre de lourdes bévues. (Millevoye.)

— Fig. On voit tout avec des verres qui augmentent et diminuent les objets, et presque rien avec les *lunettes* de la vérité. (Volt.) Les ministres et les conseillers des princes sont comme des *lunettes* qui, bien que commodes pour ceux qui n'ont pas la vue bonne, sont de tel usage qu'on est malheureux d'en avoir besoin. (Sall.) Les *lunettes* qui grossissent le plus sont celles de l'envie. (Id.) La plupart des discussions, des disputes peuvent se terminer par ces mots : Vos *lunettes* ne me vont point. (Id.) L'amour-propre regarde toujours avec des *lunettes* à grossir les objets. (Gracian.)

— *Mettre des lunettes.* Se servir de lunettes.

— Fig. *Mettez vos lunettes.* Se dit à quelqu'un qui apprécie légèrement, et auquel on recommande de mieux examiner à l'avenir. Pour connaître vos gens, mettez mieux vos *lunettes*. (Regnard.) || On dit dans le même sens ; *Chausser ses lunettes.* Il fallait que M. de Janson chaussât mieux ses *lunettes*. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Mettre, prendre des lunettes.* Montrer de la sévérité. Cet événement rendit leur cartulaire fort suspect, et fit mettre force *lunettes* pour l'examiner. (St-Simon.)

— Fig. et fam. *Il n'a pas de bonnes lunettes, il a mis ses lunettes de travers, ses lunettes sont troubles.* Il ne voit pas juste dans cette affaire.

— *Voilà un beau nez à porter lunettes.* Se dit, par plaisanterie, d'un grand nez.

— Loc. prov. *Chacun voit avec ses lunettes, à travers ses lunettes.* Chacun a sa manière de voir, de penser ; chacun juge des choses suivant ses goûts, ses intérêts, ses préjugés. || *Bonjour lunettes, adieu fillettes.* Lorsqu'on est arrivé à l'âge où l'on a besoin de lunettes, il faut renoncer à l'amour.

— Hist. ecclés. Sorte de besicles où les verres étaient remplacés par des morceaux de cuir ou d'étoffe et qu'on faisait porter aux jeunes capucins afin de les punir de regards immodestes.

— Jeux. Au billard, *Donner une paire de lunettes.* Laisser les billes tellement rapprochées que l'adversaire ne peut manquer le carambolage. || Aux dames, *Mettre dans la lunette.* Placer une dame entre deux dames de son adversaire, en sorte que l'une des deux est forcée. || Aux échecs, *Donner une lunette.* Mettre son adversaire à même d'attaquer deux pièces avec un pion.

— Manèg. Petits ronds de feutre qu'on met, dans les manèges, à côté des yeux des chevaux ombrageux, pour les monter plus facilement. C'est un cheval qu'il est impossible de monter sans lunettes.

— Techn. *Lunettes de soufflet.* Doubles ventaux avec ventillons.

LUNETTÉ, ÉE. adj. (rad. *lunette*). Zool. Dont l'œil est entouré d'un cercle de couleur tranchante. || Qui a des taches en forme de lunette.

LUNETTERIE. s. f. Commerce ou art du lunetier.

LUNÉVILLE. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Meurthe-et-Moselle, à 30 kil. S.-E. de Nancy, sur la Meurthe. Ancien palais des ducs de Lorraine. Faïences, broderies. Traité de paix signé en 1801 entre la France et l'Autriche. Patrie de Boufflers, de Karl Girardet et d'Haxo ; 18,200 hab.

LUNGHI ou **LONGO** (Silla-Giacomo), dit *Sillada Vigiù.* Sculpteur italien, né à Vigiù (Milanais), mort vers 1625.

LUNICOLE. s. 2 g. (ét. fr., *lune* ; lat. *colo*, j'habite). Habitant, habitante de la lune.

LUNIFA. s. m. Bot. Nom vulgaire du nymphéa.

LUNIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *luna*, lune ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui a une tache en forme de croissant.

LUNIFORME. adj. 2 g. Qui a la forme d'une lune, d'un croissant.

— Diplom. *Lettres luniformes.* Lettres dont les jambages sont recourbés comme un croissant. || *Sigma luniforme.* Sigma qui avait la forme d'un croissant.

LUNIGÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *luna*, lune ; *gero*, je porte). Hist. nat. Syn. de **LUNIFÈRE.**

*** LUNI-SOLAIRE.** adj. 2 g. Astron. Qui a rapport à la lune et au soleil, et particulièrement qui est composé de la révolution du soleil et de celle de la lune. || *Année luni-solaire.* Année lunaire mise en concordance avec l'année solaire. || *Période luni-solaire.* Période de 532 ans formée par le cycle solaire (28 ans), multiplié par le cycle lunaire (19 ans).

LUNISTICE. s. m. (ét. lat., *luna*, lune ; *stare*, s'arrêter). Astron. Point de plus grande déclinaison boréale ou australe de la lune.

LUNNITE. s. f. Minér. Phosphate hydraté de cuivre, qui se trouve, en masses concrétionnées et d'un vert d'émeraude, dans les minerais de cuivre de Hongrie et de Sibérie.

LUNO. s. m. Bot. Cérèale de la Guinée dont on fait de très bon pain.

LUNOT. s. m. (rad. *lune*). Moll. Coquille du genre vénus, trouvée sur les côtes du Sénégal.

LUNULACARDIUM. s. m. (pr. *lu-nu-la-kar-di-omm* ; ét. lat., *lunula*, lunule ; *cardium*, bucarde). Moll. Genre de coquilles fossiles, voisin des opis et établi pour deux espèces de l'époque devonienne.

LUNULAIRE. adj. 2 g. Qui a la forme d'une lunule.

— **LUNULAIRE.** s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des hépatiques, tribu des marchantiées, établi pour de petites espèces communes en Europe.

*** LUNULE.** s. f. (diminut. de *lune*). Antiq. Ornement en forme de croissant. Les filles de Jérusalem et les sénateurs romains paraient d'une lunule leur cou ou leur jambe à l'endroit de la cheville.

— Acal. Genre d'acéphales à coquille bivalve.

— Anat. Tache blanche en forme de croissant, qui existe à la base de l'ongle de l'homme.

— Astron. Nom donné aux satellites des planètes autres que la terre.

— Conchyl. Impression profonde après la face postérieure, dans certaines coquilles bivalves.

— Entom. Nom donné à une espèce de bombyx.

— Géom. Figure plane formée par deux arcs de cercle dont la concavité est tournée du même côté. || *Lunules d'Hippocrate.* Croissants compris entre des demi-cercles décrits, l'un sur l'hypoténuse, les autres sur les côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle.

— Liturg. Boîte d'or ou de vermeil placée au centre de l'ostensoir et qui contient l'hostie.

LUNULÉ, ÉE. adj. (rad. *lunule*). Bot. Qui est fait en forme de croissant. Feuilles lunulées. Organes lunulés. || Qui est marqué d'une tache en forme de croissant.

— **LUNULÉ.** s. m. Ichtyol. Nom vulgairement donné à une espèce de diodon et à une espece de pleuronecte.

LUNULICARDIUM. s. m. Moll. Syn. de **LUNULACARDIUM.**

LUNULINE. s. f. (dimin. de *lunule*). Infus. Genre d'infusoires incertains que des natura-

listes considèrent comme des algues du genre clostérie.

LUNULITE. s. f. (dimin. de *lunule*). Polyp. Genre de bryozoaires, établi pour des polypiers fossiles en forme de de a coudre, trouvés dans les terrains secondaires et tertiaires, et pour une espèce actuelle, rencontrée sur les côtes d'Afrique.

LUXURE. s. f. Eaux et for. Défaut du bois consistant en cercles ou arcs de cercle qui paraissent sur la tranche.

LUNUS. (pr. *lu-nuss*). Myth. Dieu de la lune, la lune elle-même. Lunus était adoré en Carie, en Phrygie, et surtout en Égypte. Les hommes lui sacrifiaient en habits de femme, et les femmes en habits d'homme.

LUON. s. m. Pièce d'un moulin à vent.

LUONG. s. m. Métrol. Poids annamite équivalant a 39 grammes et demi.

LUPANAR. s. m. Maison de prostitution. Après la littérature de sang, la littérature de fange ; après la Morgue et le bagne, l'alcôve et le *lupanar*. (Th. Gautier.) Avez pitié du peuple, à qui le bagne prend ses fils et le *lupanar* ses filles. (V. Hugo.)

LUPASSON. s. m. (étym. lat., *lupus*, loup). Ichtyol. Nom vulgaire du loup de mer.

LUPATA, ou *l'Épine du monde*. Géogr. Nom qu'on a souvent donné à la chaîne de montagnes qui forme le talus oriental du grand plateau de l'Afrique centrale vers le S.-E. Elle se dirige du S.-O. vers le N.-E.

LUPÈE. s. f. (étym. lat., *lupus*, loup). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des portuniens, établi pour douze espèces des mers indoennes ou américaines et une de la Méditer-

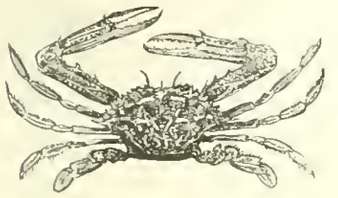

Lupée.

ranée. Ces crustacés, remarquables par l'aplatissement et les grandes dimensions de leur carapace, sont essentiellement nageurs ; ils s'avancent très loin dans la haute mer, ou on les rencontre immobiles à la surface des flots, ou se reposant sur des débris de fucus flottant au hasard.

LUPERCAL, ALE. adj. (de *Lupercus*, nom du dieu Pan). Qui a rapport aux Lupercales. Fêtes lupercales. || *Antre lupercal*. Antre situé au pied du mont Palatin et consacré au dieu Pan.

* **LUPERCALES**. s. f. pl. Antiq. rom. Fête de Pan, célébrée à Rome le 15 des calendes de mars (15 février). Ces fêtes furent souvent l'occasion de graves désordres.

LUPÈRE. s. m. (étym. gr., λυπηρός, triste, infirme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galérucites, établi pour trente-six espèces répandues sur toute la surface du globe et ayant pour type le lupère a pattes jaunes, dont la larve vit sur le feuillage de l'orme.

LUPÉRINE. s. f. (ét. gr., λυπηρός, triste). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont l'espèce type est européenne.

LUPERQUE. s. m. (du lat. *lupercus*, même signif.). Antiq. rom. Nom donné aux prêtres qui célébraient les Lupercales. Les luperques, flamines de Pan, formaient deux colleges, les fabiens et les quintiliens ; il y eut, sous César, un troisième college, celui des juliens. Les luperques couraient demi-nus dans les rues, et s'abandonnaient à la licence la plus effrénée.

LUPEUX. s. m. (du lat. *lupus*, loup). Être fantastique, à tête de loup et a voix humaine, qu'on accusait d'attirer les voyageurs dans les fondrieres.

LUPICIN (Saint). Né à Isernore (Bugey), vers 390, mort en 480, fonda le monastère de Condat, plus tard Saint-Claude. Fête, le 21 mars.

* **LUPIN**. s. m. (ét. lat., *lupinus* ; dimin. de *lupus*, loup). Bot. Genre de papilionacées, tribu des lotées. Les lupins sont des plantes herbacees et frutescentes, à feuilles alternes, petiolees, digitees, rarement simples, et a fleurs assez grandes disposées au sommet des tiges en grappe ou en epi, d'un joli aspect. Chaque soir, au coucher du soleil, les feuilles de ces plantes voient leurs foholes se replier en dedans, en rapprochant leurs bords, et se pencher en même temps vers la terre, en s'inclinant sur leur pétiole. C'est ce que Linné appelle poétiquement leur sommeil. Le lupin est de toutes les plantes la plus utile à la terre, celle dont la culture consomme le moins de journees et exige le moins de frais. En effet, enterré avec la charrue au moment de la floraison, le lupin fournit un excellent engrais pour les vignes maigres et pour les terres labourables ; de quelque manière qu'on le traite, il réussit toujours. Le lupin blanc paraît soutirer de l'atmosphère tout l'engrais qui le fait végéter ; cette propriété explique comment il prospère sur le sol maigre, aride, sur les sables et les graviers, quoiqu'il demande de preference un terrain humide et meuble tout a la fois. Les espèces les plus remarquables sont le lupin blanc, le lupin bleu, le lupin bigarre, le lupin multiflore et le lupin en arbre. Frais, le lupin offre aux animaux un bon fourrage. La tige desséchée est tres dure, peu appétissante et beaucoup plus propre a former litière qu'a servir de nourriture aux animaux. Le filament qui la recouvre peut fournir de bons emballages. On en fait en Italie de la grosse toile et même de la toile assez fine.

— Graine de cette plante. Autrefois le lupin fournissait aux hommes un aliment qu'ils regardaient comme fort bon et très sain. Les généraux romains, dans leurs triomphes, les édiles, dans les fêtes publiques, les intrigants, les ambitieux qui aspiraient au pouvoir, distribuaient la graine de lupin au peuple, qui la recherchait comme légume sec, tantôt cuit avec du garum, tantôt preparé seulement avec un peu de sel ou bien en salade, assaisonné avec du vinaigre, des herbes fines et de l'huile.

— *Faux lupin*. V. LUPINASTRE.

— Métrol. anc. Nom donné a des graines de lupin qui servaient d'étalons pour les poids publics, et qu'on employait dans les jeux et sur la scène en guise d'argent monnayé.

LUPIN, INE. adj. (ét. lat., *lupinus* ; de *lupus*, loup). Qui a rapport au loup.

LUPINASTRE. s. m. Bot. Espèce de trèfle appelé aussi *faux lupin*.

LUPINELLE. s. f. (diminut. de *lupin*). Bot. Nom vulgaire du trefle et du sainfoin.

LUPININE. s. f. Chim. Principe amer extrait de la farine de lupin.

LUPOGE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

LUPON. s. m. Moll. Petite espèce de porcelaine.

LUPONIE. s. f. (radic. *lupon*). Moll. Genre proposé pour celles des porcelaines qui ont des stries transverses a leur surface.

LUPULIN, INE. adj. (radic. *lupulus*). Bot. Qui ressemble au houblon.

— **LUPULINE**. s. f. Bot. Espèce du genre luzerne, connue sous le nom vulgaire de *trefle jaune* ou *trefle noir*.

— Chim. Poussière jaunâtre dorée, résiniforme, aromatique et amere, que l'on trouve, a l'epoque de la maturite, à la base de la surface externe des bractees dont sont formes les cônes du houblon, ainsi que sur l'axe qui les supporte. || Principe amer de cette substance. || En ce sens, on dit aussi *lupulin*, s. m.

LUPULUS. s. m. (pr. *lu-pu-luss* ; mot lat.). Bot. Ancien nom scientifique du houblon. || Nom qui a été donné a plusieurs plantes grimpantes comme le houblon.

LUPUS. s. m. (pr. *lu-puss*). Pathol. Mot latin qui signifie Loup, et par lequel on designait tout ulcère rongeur. || Se dit aujourd'hui plus particulièrement d'une forme particuliere de l'inflammation cutanee chronique. Cette inflammation s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis, soit d'ulcères ichoreux ou rongeants, soit d'une alteration profonde de la structure de la peau, sans ulcération preliminaire ni consecutive.

LUQUE (Hernando de). Maître d'école, vicaire de Panama, s'associa, en 1525, avec Pizarre et Almagro, pour la conquête du Perou, en fut le premier évêque, et mourut en 1532.

LUQUES. s. m. pl. Arg. Faux papiers. On dit aussi *luquets*.

LURCY-LÉVY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Moulins (Allier). Grains, charbon, houille ; 1,000 hab.

LURE. Geogr. Chef-lieu d'arrond. du dép. de la Haute-Saône, à 31 kil. E. de Vesoul, près de l'Oignon. Jadis abbaye de benedictins. Vins, kirsch, grains, fromages, bois ; 4,400 hab.

LURETTE. Vieux mot qui entre dans les refrains de chansons. Luron, lurette.

— Est devenu substantif et signifie Une petite luronne. La lurette.

— *Il y a belle lurette*. Il y a longtemps. Il y a belle lurette que cela est arrivé.

LURETTE. s. f. Ichtyol. Nom champenois d'une espèce d'ablette.

LURI. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse) ; 2,000 hab.

LURIDE. adj. 2 g. (ét. lat., *luridus*, même signif.). Hist. nat. Qui est d'un jaune sale.

— **LURIDES**. s. f. pl. Bot. Ancienne famille de plantes vénéneuses appartenant generalement aux personnees, aux apocynees et aux solanees.

LURIDEUX, EUSE. adj. (rad. *luride*). Pathol. Qui a de la luridite.

LURIDITÉ. s. f. (rad. *luride*). Pathol. Coloration jaune de la peau, moins intense que celle de la jaunisse et qui s'observe dans les fièvres intermittentes et dans quelques cachexies.

LURIEU (Gabriel), dit *Gabriel*, Auteur dramatique, né a Paris vers 1795, mort en 1869, a écrit, seul ou en collaboration, un grand nombre de drames et de vaudevilles.

* **LURON, ONNE**. s. (ét. inconn.). Homme joyeux sans souci, bon vivant ; homme vigoureux et determine ; femme réjouie, décidee, qui ne s'effarouche pas aisement. Un luron. Un trane Luron. C'est une luronne. Celui qui chante les batailles a l'air d'un *luron*, sa trogne est en lumiere (Mercier.) Il y a un bien pour les bons *lurons* comme nous. (Ch. le Bernard.)

— Au féminin, dans le langage grivois, fille de mœurs suspectes. Une luronne. Une vraie luronne.

LURY-SUR-ARNON. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Bourges (Cher), près de l'Arnon ; 900 hab.

LUSACE. Géogr. Région de l'Allemagne du Nord qui appartient a la Prusse et a la SAXE. Les monts de Lusace la traversent au S. Elle se divisait en Basse-Lusace au N.-O., et Haute-Lusace au S.-E., qui formaient deux margraviats. La partie O. et S. de la *Haute-Lusace* appartient au royaume de SAXE ; villes, Bautzen, Zittau, Lobau. La *Haute-Lusace* de l'E. et du N. appartient à la Silesie ; villes Gorlitz, Rothembourg, Lauban, Magenswerda. La *Basse-Lusace* dépend de la province de Brandebourg ; villes, Luckau, Guben, Sorau, Kottbus, Finsterwalde.

— **LUSACE** (Monts de). Partie occidentale des Riesen-Gebirge, finissant a la droite de l'Elbe, amas de terres brisees, ravinees, formant le pays pittoresque appele *Suisse saxonne*.

LUSCHNITZ. Géogr. Affluent de droite de la Moldau.

LUSCINIA. s. m. (mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre rossignol. On dit aussi *luscinie*.

LUSCINIDÉ, ÉE. adj. (radic. *luscinia*. Ornith. Qui se rapporte au rossignol. || **LUSCINIDES**. s. f. pl. Tribu de passereaux dentirostres ayant pour type le genre rossignol.

LUSCINIÉ, E. adj. (radic. *luscinia*). Ornith. Qui se rapporte au rossignol. || **LUSCINIENS**. s. f. pl. Tribu de la famille des luscinidees ayant pour type le genre rossignol.

LUSCINIOLA. s. f. (rad. *luscinia*). Ornith. Syn. de CALAMOHERPE, de ROSSIGNOL et de SYLVIE.

LUSCINOÏDE. s. m. (ét. fr., *luscinia* ; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Genre de passereaux de la famille des fauvettes ou sylvies.

LUSCIOLE. s. f. (ét. lat., *luscinia*, petit rossignol). Ornith. Syn. de LUSCINIA et de SYLVIE.

LUSET. s. m. Ichtyol. Nom breton de la truite.

LUSIADES. s. m. pl. Nom poétique des Portugais, ainsi appelés de Lusus, fils de Bacchus et considéré par les anciens comme auteur de la race lusitanienne.

— *Les Lusiades*. Titre de l'épopée dans laquelle Camoens a celebre les decouvertes des Portugais sous la conduite de Vasco de Gama. Ce poeme est le chef-d'œuvre de la litterature portugaise. On dit a tort *la Lusiade*.

LUSIE. s. f. (le *Lusia*, nom myth.). Zooph. Genre de polypes tubulés tenant a la fois des vorticelles et des illustres, et trouvé sur des plantes marines dans les petites îles de la Manche.

LUSIGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Poitiers (Vienne). Fabriques de serges ; 2,200 hab.

LUSIGNAN. Célèbre famille française, qui tirait son nom de la petite ville de Lusignan, dans le Poitou. Elle remontait à Hugues Ier, dit le Veneur, qui vivait au Xe siècle. || **LUSIGNAN** (Gui de). Fils de Hugues VIII, sire de Lusignan, devint roi de Jerusalem, en 1186, par son mariage avec Sybille, fille du roi Amaury Ier. Il fut vaincu et pris par Saladin, à la bataille de Tibériade, 1187 ; il acheta l'île de Chypre a Richard Cœur de lion et mourut en 1194. Les Lusignan possederent le royaume de Chypre jusqu'au XVIe siècle. || **LUSIGNAN** (Henri Ier de), dit *le Gros*. Né en 1218, succeda, à neuf mois, a son pere Hugues Ier et mourut en 1253. Il suivit saint Louis en Egypte, 1249, et fut fait prisonnier avec lui. || **LUSIGNAN** (Hugues IV de). Né en 1297, roi en 1324, après la mort de son oncle Henri II, abdiqua en 1360. || **LUSIGNAN** (Pierre Ier). Fils du precedent, roi en 1359, fit une guerre acharnée aux musulmans, parcourut l'Occident pour exciter les princes a une croisade ; s'empara d'Alexandrie et la pilla, 1365. En 1368, les Armeniens le choisirent pour roi ; mais des seigneurs, qu'il avait irrites par sa cruauté, l'assassinerent dans son lit, 1369. || **LUSIGNAN** (Jacques II de). Fils naturel de Jean III, 1440, s'empara du royaume de Chypre sur la reine Charlotte, 1460-1464, epousa, un peu malgre lui, Catherine Cornaro, qui fut declaree fille de Venise, 1472. Des lors, il fut le vassal des Venitiens ; il mourut en 1473. || **LUSIGNAN** (Jacques III de). Fils posthume du precedent, mourut en 1475. Sa mere, Catherine Cornaro, fut forcée d'abandonner l'île aux Venitiens. || **LUSIGNAN** (Etienne de). Né a Nicosie (Chypre), 1537-1590, dominicain, évêque de Limisso, a écrit *l'Histoire generale des royaumes de Jerusalem, Chypre, Armenie*, jusqu'en 1572.

LUSIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Troyes (Aube) ; 1,100 hab.

LUSIN ou **LUZIN**. s. m. Mar. et Pêch. Ligne d'amarrage faite de deux fils de caret très fins et entrelacés.

LUSITANIE. Géogr. anc. Province de l'Espagne sous les Romains, correspondant au Portugal, moins les provinces de Minho et de Trasos-Montes.

— Se dit encore pour Portugal dans le style poétique. Les enfants de la Lusitanie.

LUSITANIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Lusitanie. Les Lusitaniens etaient des peuples barbares, braves, simples, très sobres, que Rome ne put vaincre que par la ruse.

— Syn. de PORTUGAIS, dans le style poétique.

— adj. Qui appartient a la Lusitanie ou a ses habitants. Mœurs lusitaniennes.

LUSQUIN. s. m. Arg. Chiffon.

— **LUSQUINES**. s. f. pl. Arg. Cuisses.

LUSSAC. Géogr. Ch.-l. de cant., de l'arr. de Libourne (Gironde) ; 1,800 hab.

— **LUSSAC-LES-CHATEAUX**. Ch.-l. de cant., de l'arr. de Montmorillon (Vienne) ; 1,700 hab.

LUSSAN. Géogr. Ch.-lieu de cant., de l'arr. d'Uzès (Gard) ; 1,000 hab.

LUSSAN (Marguerite de). Romancière, née à Paris, 1682-1758, peut-être fille naturelle de Thomas de Savoie, comte de Soissons. Par les conseils de son ami Huet, écrivit des romans d'une lecture agreable et instructive : *Anecdotes de la cour de Philippe Auguste* ; *Anecdotes de la cour de Childeric* ; *Anecdotes de François Ier* ; *Annales galantes de la cour de Henri II*, *Vie du brave Crillon* ; *Histoire du regne de Louis XI*, etc.

LUSTRAGE. s. m. Action de lustrer ; resultat de cette action. Le lustrage d'une etoffe. Le lustrage d'un ouvrage d'ébénisterie.

— Manière de lustrer. Entendre le lustrage.

* **LUSTRAL, ALE**. adj. (rad. *lustre*. Antiq. rom. Qui se produit tous les cinq ans. Ceremonies lustrales. Fêtes lustrales.

— *Eau lustrale*. Eau commune dans la pelle on éteignait un tison ardent tire du foyer des sacrifices. Cette eau était contenue dans un vase placé a la porte ou dans le vestibule des temples, et ceux qui entraient s'en lavaient eux-mêmes ou s'en faisaient laver par les prêtres. Quand il y avait un mort dans une maison, on mettait a la porte un grand vaisseau d'eau lustrale appelé de quelque autre maison où il n'y avait point de mort. Tous ceux qui venaient a la maison de deuil s'asperçaient de cette eau en sortant ; on s'en servait aussi pour laver le corps.

L'eau *lustrale* des dons offerts aux dieux procede,
Tout sera présente par vos mains respectables.
(VOLTAIRE.)

— Par extens. Eau benite, dans le culte catholique. Le sacristain du rocher verse l'eau *lustrale* sur la tête du neophyte. (Chateaub.)

— Fig. Les autres plongent dans une chaudière de bitume, STYX *lustral* qui doit les rendre invulnérables a la corruption. (P. de Saint-Victor.

— *Jour lustral*. Chez les païens, Jour ou un enfant nouveau-né recevait son nom et était soumis à la ceremonie appelee lustration.

— *Victime lustrale*. Victime du sacrifice lustral.

— *Contribution lustrale*. Impôt que les artisans payaient a l'epoque du lustre. On l'appelait aussi *or lustral*.

— **LUSTRAL**. s. m. Impôt, contribution lustrale.

— **LUSTRALES**. s. f. pl. Fêtes qui accompagnaient le sacrifice lustral.

LUSTRATIF, IVE. adj. Qui donne du lustre.

* **LUSTRATION**. s. f. pron. *lu-stra-cion* ; du lat. *lustrare*, purifier). Antiq. rom. Ceremonie consistant en sacrifices, aspersions ou fumigations, et par laquelle on purifiait les lieux ou les personnes souillees. Au mois d'avril, on faisait les lustrations des brebis, au mois de mai, celles des moissons. La bonne vieille Cherestrata, tenant ses fils par la main, allait dans les maisons faire des *lustrations*. (Diderot.)

— Particulièrement, Cérémonie qui, chez les Romains, consistait a asperger d'eau lustrale un enfant nouveau-né.

* **LUSTRE**. s. m. (et. lat., *lustrare*, purifier). Antiq. rom. Fête expiatoire, célébrée a Rome à l'occasion du recensement. Dans cette fête, le censeur, suivi les pontifes, des vestales et des magistrats, a haute voix des vœux aux dieux pour la prosperite de l'Etat et purifiait le peuple par plusieurs sacrifices, dans lesquels on immolait une truie, une brebis et un taureau, et par l'aspersion de l'eau de la mer avec des branches d'olivier, de laurier et de verveine. La cérémonie du lustre fut instituee par Servius Tullius et avait lieu dans le principe tous les cinq ans. De la l'acception suivante donnee à ce mot par extension.

— Espace de cinq ans. La bonne dame a douze *lustres* accomplis. (Le Sage.) Il se peut faire que la force physique d'un homme placé au plus haut point des revolutions se trouve epuisee dans une période de trois ou quatre *lustres*. (Chateaub. Lors de son depart, il comptait quatre *lustres* à peine. (J. Sandeau.)

Maintenant que le temps a muri mes désirs,
Que mon âge amoureux de plus sages plaisirs
Bientôt s'en va frapper a son neuvieme *lustre*,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre
(BOILEAU.)

Elle tenait par ses aieux illustres
Aux demi-dieux sur l'Empereur adorés,
Et me comptait que deux ans et trois *lustres*.
(BAOUR-LORMIAN.)

* **LUSTRE**. s. m. Composition dont se servent les ébénistes, les chapeliers, les pelletiers,

pour lustrer ou vernisser les différents produits de leur industrie.

— Éclat brillant que le polissoir ou une préparation chimique donnent aux objets. Le lustre d'une étoffe, du satin, du taffetas. La pluie ôte le lustre a un chapeau de soie. Les tableaux perdent leur lustre avec le temps.

— Fig. Éclat, splendeur, relief. C'est dans les positions éminentes que la valeur et la vertu brillent de tout leur lustre. C'est dans l'histoire que les princes deivent que le *lustre* qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas. (Boss.) Le malheur ajoute un nouveau *lustre* à la gloire des grands hommes, il leur manque quelque chose quand ils n'ont jamais été malheureux. Fén.

Ces arrogants, qui se défient
De n'avoir pas de *lustre* assez,
Impudemment se glorifient
Aux fables de vieilles les passes. (Malherbe.)

Ne me reprochez plus que par mes cruautés
Je tache à conserver mes tristes dignités,
Je dépouille à vos pieds l'éclat de leur faux *lustre*.
(Corneille.)

Sans rechercher l'appui d'une naissance illustre,
Un héros de soi-même emprunte tout son *lustre*.
(Boileau.)

— *Mettre dans tout son lustre*. Montrer dans toute sa beauté, étaler au grand jour.

Pour bien mettre ici leur crasse en tout son *lustre*,
Il faut voir du logis sortir ce couple illustre.
(Boileau.)

— *Servir de lustre à quelqu'un*. Faire ressortir son mérite par le contraste de sa propre infériorité. La laideur de cette femme sert de lustre a ses compagnes. Cette peinture sert de lustre a celles qui l'entourent. Un roi ne doit user de la perfidie de ses ennemis que pour la faire servir de *lustre* a sa foi. (Henri IV.)

— Dans toutes les acceptions figurées, *lustre* n'a pas de pluriel.

— Arg. Juge.

— Bot. *Lustre d'eau*. Nom vulgaire de l'hottone des marais et d'une espèce de charagne dite aussi *girandole d'eau* et *herbe à écurer*.

— Techn. Chandelier de cristal, de cuivre ou de bronze, a plusieurs branches, suspendu à un plafond, et notamment dans une salle de spectacle. Le lustre de l'Opéra. Il entre à l'appartement et passe sous un *lustre* ou sa perruque s'accroche et reste suspendue. (La Bruy.)

On lui lia les pieds, on vous le suspendit,
Puis cet homme et son fils le portent comme un *lustre*.
(La Fontaine.)

‖ *Lustre à consoles*. Celui dans lequel les branches sont supportées par des consoles placées au-dessus et au dessous, la tige est couverte d'ornements, et le fond terminé par des culs-de-lampes. ‖ *Lustre à lacs*. Celui qui est entièrement couvert de cristaux taillés à facettes, de manière à réfracter la lumière sous mille couleurs différentes. ‖ *Lustre à tige découverte*. Lustre dans lequel ce qui supporte les bougies ou les lampes n'a aucun ornement.

— *Chevalier du lustre*. Nom donné par ironie aux claqueurs de théâtres, parce qu'ils se placent ordinairement sous le lustre.

LUSTRÉ, ÉE part.pass.du v. Lustrer. S'emploie adjectiv. Qui a reçu du lustre. Étoffe lustrée. Chapeau lustré.

— *Percale lustrée*. Percale qui a reçu un apprêt destiné a la rendre luisante et ferme.

— Qui a de l'éclat, du brillant. Les œufs brillants et lustrés des oiseaux. Sa robe est toujours propre, son poil net et *lustré*. (Buff. Plus loin viennent des platanes *lustrés*, agitant leurs belles feuilles régulières. (H. Taine.)

En classe, un banc de chêne, usé, *lustré*, splendide,
Une table, un pupitre... (V. Hugo.)

*** LUSTRER** v.a. 1re conj. Donner le lustre à une étoffe, a un chapeau, à une fourrure, etc. Il faut lustrer ce chapeau, cette étoffe. Lustrer une fourrure.

— *Lustrer une glace*. La terminer avec le lustroir après qu'on a achevé de la polir.

— Absol. Pièce à lustrer. Les maroquiniers *lustrent* avec le jus d'épine-vinette, d'orange ou de citron. (Lenormant.)

— *Lustrer à*. Les drapiers *lustrent* leurs étoffes a la calandre, ou mieux à la presse entre des cartons fortement chauffés. (Lenorm.)

— SE LUSTRER. v. pron. Être lustré. Les soies se lustrent avec de l'alun froid, le taffetas noir avec de la bière double.

— Lustrer son propre corps. Les chats se lustrent en se lechant.

LUSTRER v. a. 1re conj. Arg. Juger.

LUSTRERIE. s. f. Fabrique de lustres.

LUSTREUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui donne le dernier apprêt aux étoffes, chapeaux, cuirs, fourrures, etc., qui emploie différents moyens pour produire sur les étoffes et autres produits de l'industrie, le brillant qui frappe les yeux.

— Adjectiv. Ouvrier lustreur.

LUSTREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de lustre. Étoffe lustreuse.

LUSTRIER. s. m. Celui qui fait des lustres.

*** LUSTRINE**. s. f. (radic. *lustre*). Comm. Étoffe, espèce de droguet de soie ‖ Étoffe de coton apprêtée et lustrée qui est généralement employée comme doublure.

LUSTRIQUE. adj. (rad. *lustre*). Antiq. rom. Se disait, chez les Romains, du jour où l'on purifiait le nouveau-né et ou on lui imposait un nom.

LUSTROIR. s. m. (radic. *lustrer*). Techn. Petite règle dont on se sert pour lustrer les glaces lorsque le polissage en est achevé. ‖ Molette de vitrier.

LUSTUCRU, UE. s. Mot burlesque dont on se sert en plaisantant pour désigner une personne ridicule. Il paraît formé de ces mots : *l'eusses-tu cru*, que l'on trouve souvent dans la bouche du niais de l'ancienne comédie. C'est un beau lustucru ! Quel lustucru ! Vous craignez un tel ? c'est un pauvre lustucru. M. Chapelle, ami de Despréaux, avait trouvé un vieux almanach à la fin duquel il y avait une méchante pièce en vers burlesques sur le mariage de *Lustucru*, laquelle finissait ainsi :

Et le pauvre *Lustucru*
Trouve enfin sa *Lustucrue*. (Traevoux.)

— Se dit aussi d'un innocent, d'un niais.

Du pied d'un arbre que j'ai vu,
Qu'avait planté ce *lustucru*. (Poisson.)

— *Le père Lustucru*. Personnage de fantaisie qu'on fait souvent figurer dans les chansons et les pièces de théâtre enfantines.

*** LUT**. s. m. (pr. *lutt* ; du lat. *lutum*, boue). Enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et dont les pharmaciens et les chimistes se servent pour fermer les jointures de leurs appareils, recouvrir les bouchons, et empêcher l'issue des substances volatiles ou gazeuses. La composition du lut varie selon le but qu'on se propose. L'argile réfractaire mêlée de limaille de fer et petrie avec du vinaigre donne un lut inaltérable à la chaleur.

— *Lut d'amandes*. Lut fait avec le tourteau exprimé des amandes, qu'on pulvérise et qu'on incorpore avec suffisante quantité de colle d'amidon, pour lui donner la consistance d'une pâte ductile. ‖ *Lut de chaux*. Lut formé de chaux délitée, d'eau et de blancs d'oufs. ‖ *Lut gras*. Argile sèche tamisée, qu'on a réduite en pâte ductile au moyen de l'huile de lin rendue siccative par la litharge. Les luts gras se conservent dans une vessie ficelée. ‖ *Lut de Molre*. Enduit composé par parties égales de brique et de litharge pulvérisées dont on fait une pâte avec de l'huile de lin. ‖ *Lut terreux*. Lut fait avec de la terre a four détrempée, et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée.

— Alchim. *Lut de sapience*. Sceau hermétique qui se faisait en fondant le bout d'un matras de verre au feu de la lampe, et en le tordant avec la pince.

LUTATION s. f. (pron. *lu-ta-cion*). Techn. Action de luter. Lutation d'une cornue.

LUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Luter. S'empl. adjectiv. Vase luté.

LUTÈCE. Géogr. anc. Ville de la Gaule celtique, située dans l'île de la Cité, qui servait d'*oppidum* aux Parisii. Les poètes s'en servent quelquefois pour désigner Paris.

Près d'un palais dont *Lutèce* est ornée,
Par un prélat à toque enfuminée,
Il est un lieu de nimes habité,
Et de badauds en tout temps fréquenté.
(J.-B. Rousseau.)

LUTÉCIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Lutèce.

— adj. Qui a rapport à Lutèce ou à ses habitants.

LUTÉICOLLE. adj. 2 g. (étym. lat. *luteus*, jaune ; *collum*, cou). Zool. Qui a le corselet jaune ou le cou jaune.

LUTÉICORNE. adj. 2 g. (étym. lat., *luteus*, jaune ; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes jaunes.

LUTÉOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. lat., *luteus*, jaune ; gr. κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête jaune.

LUTÉOCOBALTIAQUE. s. f. (ét. lat., *luteus*, jaune ; fr. *cobalt*). Chim. Base qui renferme du cobalt et les éléments de l'ammoniaque.

LUTÉO-GALLIQUE. adj. (ét. lat., *luteus*, jaune ; fr. *gallique*). Chim. Se dit de l'acide qui est le principe colorant de la noix de galle.

LUTÉOLE. s.m. (du lat. *luteus*, jaune). Bot. Nom spécifique d'une espèce de reséda.

LUTÉOLÉINE. s. f. Chim. Substance de couleur jaune trouvée dans la lutéole.

LUTÉOLINE. s. f. Chim. Corps cristallisable qui accompagne le lutéoléine.

*** LUTER**. v. a. 1re conj. Techn. Fermer avec du lut ; enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu. Luter un vase. Luter un tube, une cornue. La poussière d'Alexandrie *lute* peut-être un tonneau de bière. (Th. Gautier.)

LUTETIA. Astron. La 21e planète télescopique, découverte le 15 novembre 1852 par Goldschmidt.

*** LUTH**. s. m. (pr. *lutt* ; de l'esp. *laud*, fait de l'ar. *ul'-oud*). Mus. anc. Instrument de musique à cordes, qui n'est plus en usage et que la guitare a remplacé. Le luth était monté de cordes de boyau qu'on touchait avec les doigts des deux mains. On pinçait les cordes de la main droite, et de la gauche on appuyait sur les touches. Il était composé de quatre parties : de la table de sapin ou de cèdre ; du corps consistant en neuf ou dix éclisses ; du manche qui avait neuf touches ou divisions marquées avec des cordes de boyau, et de la tête ou crosse où étaient les chevilles. Il y avait aussi une rose par où sortait le son ; un chevalet où étaient attachées les cordes, et un filet ou morceau d'ivoire qui était entre le manche et la tête, sur lequel les cordes portaient par l'autre extrémité. Le luth était d'une harmonie etendue et gracieuse, mais la difficulté d'en bien jouer et son peu d'usage dans les concerts l'ont fait abandonner. Elle donnait souvent chez elle des concerts ; on y venait admirer son *luth*, son clavecin et sa beauté. (Voltaire.)

— *Luth-théorbe*. Sorte d'instrument.

— Fig. Chanter sur un luth harmonieux. Poète, prend ton *luth* et me donne un baiser. (A. de Musset.)

Ce *luth* dont les cordes mobiles
Célèbrent sous ses doigts habiles
Les travaux de Newton par ses chants agrandis
Bientôt va soupirer sous mes doigts moins hardis.
(Dufresnoy.)

— Fig. *Marier le luth à la voix*. Faire aller ensemble deux choses distinctes. Nous lisons Abbadie et l'Histoire de l'Église ; c'est marier le *luth* à la voix. (Mme de Sévig.)

— Erpèt. Nom vulgaire d'une tortue de mer.

LUTHÉ. adj. f. Qui ressemble à un luth. Ne se dit que dans cette locution : *Mandore luthée*. Celle qui a plus de quatre cordes et qui ressemble a un luth.

LUTHER (Martin). L'un des chefs du protestantisme, né a Eisleben (Saxe), le 10 novembre 1483, mort le 18 février 1546, était fils d'un pauvre bûcheron, qui parvint a acquérir des mines a Mansfeld. Il étudia à Magdebourg, à Eisenach, à l'université d'Erfurt. Après une maladie qui le jeta dans une sombre mélancolie, il résolut de se faire moine et entra a Wittemberg dans le couvent des frères ermites de Saint-Augustin. Il fut consacré prêtre et obtint la chaire de philosophie à l'université nouvelle de Wittemberg, 1508. En 1510, chargé d'une mission a Rome, il revint, l'esprit trouble par la vue du paganisme de la Renaissance. La prédication des indulgences donna à Luther l'occasion de commencer son rôle de réformateur ; le 31 octobre 1517, il afficha a la porte de l'église du château de Wittemberg 95 propositions contre les indulgences. Tetzel répondit par 110 contre-propositions ; les thèses furent brûlées de part et d'autre. Leon X n'avait d'abord vu dans cette dispute qu'une querelle de moines. Luther, invité à comparaître a Augsbourg devant le legat Cajetan, refusa de se soumettre ; il voulait qu'on lui démontrât ses erreurs, 1518. Il en appela du pape mal informé au pape mieux informé ; bientôt, entraîné par l'ardeur de la lutte, il en appela à un concile général ; il trouvait de nombreuses adhésions, en attaquant les richesses des prélats et en excitant la cupidité des nobles. Alors le pape l'excommunia solennellement, 1520. Luther, avec une audace inouïe, jeta la bulle au feu sur la place publique de Wittemberg. Charles-Quint le cita a comparaître à la diète de Worms, et lui donna un sauf-conduit pour vingt et un jours ; il refusa de se rétracter, comme il avait refusé de se rétracter devant le légat, 1521. Il fut mis au ban de l'Empire. A son retour, il fut enlevé par les ordres de l'électeur de Saxe et conduit au château de la Warthourg. C'est là qu'il commença à traduire la Bible en langue vulgaire ; c'est de son *Patmos* qu'il inondait l'Allemagne de ses pamphlets ; il reparut à Wittemberg, mars 1522. Luther se maria, en 1525, à une religieuse, Catherine Bora. Ses opinions se répandaient dans une grande partie de l'Allemagne ; après avoir repoussé l'autorité du pape et celle de l'Église, il avait attaqué le célibat des prêtres, les vœux monastiques, puis les dogmes principaux du catholicisme ; s'appuyant sur l'Écriture sainte librement interprétée, il rejetait tout ce qu'elle n'avait pas formellement institué. Les luthériens avaient refusé d'obéir aux décrets de la diète de Spire, 1529. L'Empereur demanda a Luther un exposé de leurs doctrines : il fut rédigé par Luther, Jonas, Pommer et surtout Mélanchthon. Luther publia son manifeste aux Allemands et vit se former l'union de Smalkalde pour la défense de la liberté religieuse, 1531. Il mourut, accablé de travaux et de fatigues, à Eisleben. Parmi ses œuvres, on cite principalement : le livre *de la Captivité de l'Église*, sa traduction de la Bible, qui a fixé la langue allemande, son *Catéchisme*, son traité *De Servo Arbitrio* contre Erasme.

LUTHÉRANISER. v. n. 1re conj. Néol. Suivre les doctrines de Luther.

*** LUTHÉRANISME**. s. m. Doctrine de Luther, religion des luthériens. Le luthéranisme fut introduit en Suède par Gustave Wasa ; les États de Westeras, 1527, et l'assemblée d'Orebro, 1529, fondèrent l'Église luthérienne. En Danemark, sous Frédéric Ier, les états d'Odensée, 1527, de Copenhague 1536, établirent le luthéranisme, qui fut ensuite imposé a la Norvège et a l'Islande.

LUTHÈRE. s. f. (de *Luther*, nom pr.). Bot. Syn. de TROXIMON.

LUTHÉRIE. s. f. Profession, commerce, marchandise de luthier.

*** LUTHÉRIEN, ENNE**. adj. Hist. relig. Qui appartient aux doctrines religieuses de Luther. Culte luthérien. Église luthérienne. Communion luthérienne.

— LUTHERIEN, ENNE. s. Partisan de la doctrine de Luther. Il a épousé une *luthérienne*. (Acad.) Les partisans de Luther formulèrent leurs doctrines dans la confession d'Augsbourg de 1530, formèrent la confédération de Smalkalde pour les défendre, s'étendirent dans la plus grande partie de l'Allemagne septentrionale, et, par la paix d'Augsbourg de 1555, obtinrent la liberté religieuse dans l'Empire ; les traités de Westphalie constituèrent définitivement l'état politique et religieux des *luthériens* en Allemagne. (L. Grégoire.)

LUTHÉRO-CALVINISTE. adj. 2 g. Qui a rapport a la fois a la doctrine de Luther et à celle de Calvin.

— LUTHÉRO-CALVINISTE. s. 2 g. Celui, celle qui unit la doctrine de Luther a celle de Calvin.

LUTHÉRO-PAPISTE. s. 2 g. Celui, celle qui allie les doctrines luthériennes aux doctrines papistes. Se dit spécialement des luthériens qui excommuniaient les sacramentaires.

— Adjectiv. Doctrines luthéro-papistes.

LUTHÉRO-ZWINGLIEN, ENNE. s. 2 g. Celui, celle qui unit les doctrines de Luther à celles de Zwingle.

— Adjectiv. Doctrines luthéro-zwingliennes.

LUTHEUX. s. m. (rad. *luth*). Ornith. Nom vulgaire du cujelier.

*** LUTHIER**. s. m. S'est dit spécialement pour Facteur de luths, instrument très commun autrefois.

— S'est étendu dans la suite à Tout ouvrier qui fait des violons, des violoncelles et autres instruments semblables.

LUTI (Benedetto). Peintre, né à Florence, 1666-1724, eut un coloris brillant. Ses tableaux sont nombreux en Italie et dans plusieurs musées de l'Europe.

LUTIDINE. s. f. Chim. Base extraite des huiles d'os.

*** LUTIN**. s. m. (ét. inconn.). Espèce de démon ou d'esprit follet, qui, suivant l'opinion populaire et superstitieuse, vient la nuit tourmenter les vivants. Ce vieux château était, dit-on, plein de lutins qui empêchaient de l'habiter. Il prétend qu'il y a dans cette maison un lutin qui ne lui a pas permis de dormir de la nuit.

Et la vieille craignant de laisser passer l'heure,
Courait comme un *lutin* par toute sa demeure.
(La Fontaine.)

Quatre *lutins* à l'aile diaprée
Sont les coursiers de son char nébuleux ;
Et dans sa main la branche balancée,
Sceptre léger, ressemble au caducée
Qui mène au Styx les mânes fabuleux. (Millevoye.)

— Démon, génie particulier. Molière disait de Corneille qu'il avait un *lutin* qui tantôt lui faisait ses vers admirables, et tantôt le laissait travailler lui-même. (Voltaire.)

J'admire les ressorts de l'esprit féminin,
Quand il est agité de l'amoureux *lutin*. (Regnard.)
Chacun a son *lutin* qui toujours le promène
Des chagrins aux amusements. (Voltaire.)

— Par extens. Personne, vive, qui aime à plaisanter, qui tourmente par ses agaceries. C'est un vrai lutin. On ne peut venir à bout de ce petit lutin. Il a l'esprit comme un lutin.

— Fam. *Il ne dort pas plus qu'un lutin*. Se dit d'un homme très agissant, qui donne fort peu de temps au sommeil.

— LUTIN, INE. adj. Éveillé, agaçant. Un petit air lutin. Figure lutine. Ce jeune homme est d'une humeur *lutine*. (Acad.)

LUTINÉ, ÉE part.pass.du v. Lutiner. S'emploie adjectiv. Jamais jolie femme ne fut plus *lutinée*. (Regnard.) J'ai été et je suis encore *lutine* par les embarras que me donne ma pauvre province. (Volt.)

J'endors par la douce habitude
D'une oisive et facile étude
L'ennui dont je suis *lutiné*. (J.-B. Rouss.)

*** LUTINER**. v. a. 1re conj. Tourmenter en qualité de lutin. L'âme, depuis ce temps, ne parla plus ; mais elle *lutina* tout le monde dans le couvent et dans l'église. (Voltaire.)

— Tourmenter quelqu'un comme le ferait un lutin. Lutiner quelqu'un. Lutiner une jeune fille. Son fils courait et le *lutinait*, et les problèmes ne laissaient pas de se résoudre. (Fontenelle.)

— Fig. Les brises imprégnées de la senteur des bois *lutinaient* follement les rideaux. (J. Sandeau.)

— Fig. Se dit d'une chose qui inquiète, qui tourmente. J'ai une affaire qui me lutine sans cesse.

— Neutral. Faire le lutin. Il n'a fait que tempêter, que *lutiner* toute la nuit. (Acad.)

— SE LUTINER. v. pron. S'agacer, s'intriguer l'un l'autre.

Le bal survient ; chacun s'est déguisé ;
On se *lutine*, on s'égare, on fredonne,
La foule roule, au flot on s'abandonne,
On s'estropie, et l'on s'est amusé. (Donat.)

LUTINERIE. s. f. Action de lutiner. Le temps se passait trop vite, hélas ! de mon côté, en *lutineries* innocentes ; du sien, en causeries tendres et sérieuses. (Ch. Nodier.)

LUTIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *luteus*, jaune ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes.

LUTJAN. s. m. Ichtyol. Nom d'un ancien genre de poissons non adopté et donné à des espèces des genres mésoprion, centropriste, pristipome, crénilabre et sublet.

LUTKÉE. s. f. Bot. Genre de saxifragées, dont les espèces croissent dans le nord de l'Amérique.

LUTODEIRE. s. m. (pr. *lu-to-dère*). Ichtyol. Genre établi pour le mugil chanos qui, depuis,

a été reconnu pour une espèce de la famille des cyprins.

LUTRA s. m (mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre loutre.

LUTRAIRE. s. f. (étym. lat., *lutra*, loutre). Moll. Genre de mollusques, à coquille bivalve, établi, aux dépens des mactres, pour une dizaine d'espèces, à coquille résistante dans les mers tempérées, à coquille fragile dans les mers tropicales, et vivant le long des côtes, où elles plongent dans la vase ou le sable, en ne laissant émerger que l'extrémité de leur siphon.

LUTRICOLE. s.f. (ét. gr., λουτρόν, bain ; lat. *colo*, j'habite). Moll. Syn. de LUTRAIRE.

* **LUTRIN**. s. m. (ét. lat., *lectrum*, *lectrinum*, pupitre). Pupitre élevé dans le chœur d'une église, sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office divin. Il chante au lutrin.

Sur ce rang d'ais serrés qui forment sa clôture,
Fut jadis un *lutrin* d'inégale structure. (BOILEAU.)

— Collectiv. Ceux qui chantent au lutrin. Diriger le lutrin. Donner le ton au lutrin.

— *Le Lutrin*. Titre d'un poème héroï-comique de Boileau.

LUTRIX. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre encore peu connue.

LUTRONE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive drane.

LUTROSTYLE. s. m. (ét. gr., λουτρόν, bain ; στῦλος, colonne). Bot. Syn. d'ERRETIE.

* **LUTTE**. s. f. (ét. lat., *lucta*, même signif.). Combat de deux hommes corps à corps. La lutte était un des principaux exercices gymnastiques des anciens. On connaissait trois sortes de luttes : la lutte perpendiculaire, l'horizontale, et l'acrochirisme. Dans la première, qui était la plus commune, on se proposait de terrasser son adversaire ; pour cela les athlètes employaient la force et la ruse. Dans la deuxième espèce, les deux adversaires combattaient courbes sur la terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant de mille façons jusqu'à ce que l'un d'eux prît le dessus et forçât l'autre à demander quartier. Dans l'acrochirisme, les athlètes se prenaient par les extrémités des mains et par les poignets, se les tordaient et tâchaient de se renverser ainsi. Avant de combattre, les athlètes se frottaient le corps d'huile, pour donner de la force et de la souplesse aux membres. Le premier combat fut celui de la *lutte* ; un Rhodien d'environ trente-cinq ans surmonta tous les autres qui osèrent se presenter a lui. (Fenelon.)

— Par extens. Un laurier à chaque pas intercepte le passage ; pour passer entre, il faut une *lutte* pénible avec ses branches, avec des débris d'arbres. (Michelet.)

— *Lutte au sac suspendu*. Exercice consistant à se placer devant un sac rempli de sable et suspendu, à le saisir par un des côtés, à l'entraîner en arrière, puis à aller au-devant du sac, quand il revient, pour l'arrêter brusquement.

— Fig. Résistance.

J'ai vu le bœuf nerveux et le coursier agile,
Opposer au torrent une *lutte* inutile. (DE SAINT-ANGE.)

— Rixe dans laquelle on se combat corps à corps. La *lutte* s'engage à outrance entre les ravisseurs et les vierges. (P. de St-Victor.)

Enfin, pour arrêter cette *lutte* barbare,
De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare.
(BOILEAU.)

— Fig. Guerre, dispute, conflit, controverse. La paix mit fin à la lutte sanglante qui existait entre ces deux maisons depuis vingt ans. La doctrine de Luther occasionna une lutte violente entre les théologiens. La lutte du jour et de l'ombre. La lutte du pouvoir absolu et de la liberté. Prendre part à la lutte dans une controverse. La douleur me tuerait ; il y a trop de *lutte* en moi contre elle. (Mme de Staël. Avec la vérité, la *lutte* du mensonge est courte, et la victoire est facile. (G. Sand.) Le christianisme bénit les armes pour la *lutte* qui remplira le moyen âge. (E. Quinet.)

Semais-tu la *lutte* éternelle
Du bonheur et de la vertu,
Et la *lutte* encor plus cruelle
Du cœur par le cœur combattu ? (LAMARTINE.)

— Fig. et fam. *Emporter quelque chose de haute lutte*. Venir à bout de quelque chose par force, par autorité. Des esprits entêtés regimbent contre l'insistance ; auprès d'eux on gâte tout en voulant tout emporter de haute *lutte*. (Chateaub.) | *Faire quelque chose de bonne lutte*. Le faire honnêtement, franchement, sans employer la fraude.

— Combat d'esprit. La lutte des concours académiques.

— *Lutte amoureuse*. Plaisirs de l'amour.

— Econ. rur. Accouplement du bélier et de la brebis.

* **LUTTER**. v. n. 1re conj. (radic. *lutte*). Se prendre corps à corps avec quelqu'un pour le terrasser. Lutter avec, contre quelqu'un. Il a lutté contre vous.

J'ai le cœur de Jacob, et je puis avec l'ange
Lutter toute une nuit. (TH. DE BANVILLE.)

— Par extens. en parlant de toute espèce de combat. Les deux armées luttèrent avec beaucoup de courage et de sang-froid. Pouvoir lutter avec quelqu'un. Vous n'êtes pas de force pour lutter avec un aussi habile dialecticien. Quand mes affaires seraient si décousues qu'il n'y aurait plus rien d'entier, je n'irais jamais chercher le remède vers un homme avec lequel il me faille *lutter*. (Math.) C'est bon pour *luttant* avec ses Spartiates contre la fastueuse armée des satrapes ; mais il n'y eut pas de Thermopyles. (De Norvins.)

— Fig. Faire des efforts pour surmonter des obstacles quelconques. Votre illustre frère, après avoir quelque temps *lutté*, si j'ose ainsi dire, contre le mauvais goût de son siècle. (Rac.) Il est beau de voir un homme *lutter* contre sa passion, quand sa passion est criminelle et funeste. (Voltaire.) Il ne s'est jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie et la fermeté d'un seul homme qui *lutte* contre les préjugés de la multitude ou qui en donne. (Id.) Comment *lutter*-vous contre la queue de l'hiver ? (Id.) Il vaut mieux avoir a *lutter* contre la nature que contre les hommes, et s'exposer aux secousses de la terre, qu'aux insultes des nations. (Rayn.) A Venise, on ne voit pas même une mouche ; tous les animaux en sont bannis, et l'homme seul est là peut *lutter* contre la mer. (Mme de Staël.) Combien le pouvoir de l'homme est faible quand il *lutte* contre celui de la nature ! (B. de St-P.) Toutes les fois que l'homme veut *lutter* contre le malheur, il est sûr d'être le plus fort. (De Juss.)

Lutter contre des murailles
D'où pleuvent la flamme et le fer. (MALHERBE.)
Enfin ce grand débris, *luttant* contre la tombe,
Par un dernier effort se soulève et retombe. (DEL.)

— Dans un sens analogue, en parlant d'un objet physique. Fleuve qui lutte contre ses digues.

— Absol. Sois eunuque et engraisse, ou sois homme et *lutte*. (G. Sand.) *Lutter*, disputer, vaincre, voilà la vie d'un homme. (E. Renan.)

— *Lutter de*. Rivaliser de, faire assaut de. Lutter de générosité. Lutter de magnificence. Tous les hommes qui se croyaient forts par le pouvoir ou la richesse *luttaient* à qui mieux mieux de turbulence et d'ambition. (August. Thierry.) Les caves et les tavernes *luttent* d'enseignes illuminées et de transparents bizarres. (Gér. de Nerval.) La montagne et la cathédrale *luttaient* de grandeur. (V. Hugo.)

— Econ. rur. Se dit du bélier qui couvre la brebis.

LUTTER. Géogr. Bourg du duché de Brunswick, à 25 kil. S.-O. de Wolfenbuttel. Victoire de Tilly sur Christian IV, en 1626 ; 2,000 hab.

* **LUTTEUR**. s. m. rad. *lutter*). Celui qui combat à la lutte. Les lutteurs qui combattaient aux jeux Olympiques. C'est un bon lutteur. Comme un *lutteur* grandi, qui sent son bras plus fort. (Lamart.)

Ne manque pas d'écrire
Que leur exemple était aux *lutteurs* glorieux
(LA FONTAINE.)

—Fig. Celui qui prend activement partie dans la bataille des idées, des opinions. *Lutteur* ardent, logicien impitoyable, M. de Girardin a percé à jour bien des fictions, mis à nu bien des sophismes. (Guéroult.)

LUTZ. s.m. Os qui, d'après les superstitions juives, constituera le noyau autour duquel viendront se grouper les diverses parties du corps humain quand Dieu ressuscitera les morts.

LUTZELBURGER Jean, plus connu sous le surnom de *Frank*. Excellent graveur sur bois, né a Luxembourg, grava a Bâle un grand nombre de sujets dans la première moitié du XVIe siècle.

LUTZEN. Géogr. Ville de Prusse, arr. et à 14 kil. S.-E. de Merseburg (Saxe) ; 2,000 hab. Victoire de Gustave-Adolphe, le 6 novembre 1632, et des Français, le 2 mai 1813.

LÜTZOW (Louis-Adolphe-Guillaume, baron de). Officier prussien, 1782-1834, se distingua surtout, de 1813 à 1815, à la tête du corps franc, *les Chasseurs noirs* de Lutzow. Il fut colonel en 1815 et général-major en 1822.

LUVARUS. s. m. (pr. *lu-va-russ*). Ichtyol. Nom scientifique du genre louvarlou.

LUVUNGA. s. m. (de *luvung*, nom vernaculaire de la plante). Bot. Genre d'aurantiacées clausénées, établi pour des arbrisseaux indiens.

LUX (Adam). Député à la Convention de Mayence, né a Opeinbourg, électorat de Mayence, 1766-1793, vint a Paris pour demander la réunion de son pays à la France. Il osa manifester ses sympathies pour les girondins proscrits et pour Charlotte Corday ; il fut condamné à mort le 5 novembre.

* **LUXATION** s. f. (pron. *luk-ça-cion* ; rad. *luxer*). Chir. Déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses dont les surfaces articulaires ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure, soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent a l'articulation. La luxation est complète quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires ; incomplète, lorsqu'ils les conservent en partie. Luxation de la mâchoire inférieure. Luxation de l'avant-bras, du pied, de la cuisse, du doigt, du poignet, etc.

* **LUXE**. s. m. (pr. *lukce* ; du lat. *luxus*, même signif.). Somptuosité, excès de dépense dans les vêtements, la table, l'ameublement, etc. Le luxe des habits, de la table, des décorations, etc. Un luxe ruineux, scandaleux. Il déploie un grand luxe. Étaler un grand luxe, un luxe d'ostentation. Faire des lois efficaces contre le luxe. Reformer le luxe. Le *luxe* est le précurseur de la misère. (Mass.) La cour est le séjour du *luxe* et de la mollesse. (Flech.) Le *luxe* ruine le riche, et redouble la misère des pauvres. (Didier.) Le *luxe* moi dans la ville centrale et pauvre et dans les quartiers qui l'entourent. (Ger. de Nerval.)

Et notre *luxe* asiatique
N'a point enfin sa vigueur (J.-B. Rousseau.)
Il est un *luxe* utile et décent [choses.]
Permis aux grands États, aux grands maux, aux grands
Qui, mis qu'aux derniers rangs refoulant la richesse,
Fait redescendre l'or qui remonte sans cesse.
Il est un autre *luxe* au vice consacré
De l'active industrie enfant dénaturé. (DELILLE.)

— *Objets de luxe*. Objets qui ont pour but le satisfaire des goûts recherchés et coûteux, plutôt que les besoins ordinaires de la vie. Marchandises de luxe. Livres de luxe.

— Fig., au sens physique et au sens moral. Grande abondance, profusion, superfluité. En cet endroit, la nature déploie un grand luxe de végétation. Il y avait dans la salle un grand luxe de bougies. Il y a un trop grand luxe de figures, de comparaisons dans cet ouvrage, dans ce poème. La nature y déployait un *luxe* de fécondité, une magnificence, une majesté qui commandaient la vénération. (Bayn.) C'est donc le *luxe* des pensées qui empoisonne nos jours. (Barth.) Nous sommes revenus en 1815 aux doctrines de 1789 ; nous aurions pu nous épargner le *luxe* de nos maux. (Chateaubr.)

— *Luxe de décors*. Décoration théâtrale ou rien n'est épargné pour rendre la scène brillante.

— *Luxe de table*. Repas dans lesquels on surcharge la table de mets et de vins rares et recherchés.

— Parure, ornement, décoration. Imprimer un ouvrage avec un grand luxe typographique.

D'autres fois s'égayant dans ses sombres retraites,
La nature a son *luxe* et ses pompes secrètes (DEL.)

— Fig. Pendant longtemps la philosophie nouvelle, enfermée dans un cercle choisi, n'avait été qu'un *luxe* de bonne compagnie. (H. Taine.)

— Fam. *C'est du luxe*. C'est inutile.

LUXÉ, ÉE. part. pass. du v. Luxer. S'emploie adjectiv. Os luxé. Bras luxé. Qu'un os *luxé* conserve sa première position ou qu'il en change, la compression qu'il exerce sur l'os contre lequel il appuie y creuse un enfoncement. (Boyer.)

LUXEMBOURG Grand-duché de. Géogr. Ancien Etat de l'Empire germanique, dont son nom à la ville de *Lucilburgum*, *Lutzelbourg* ou *Luxembourg*. Comte en 963, duché en 1354. La maison de Luxembourg donna plusieurs empereurs à l'Allemagne, des rois a la Bohême, etc. Le duché appartint aux ducs de Bourgogne, 1448, puis a la maison d'Autriche, qui le garda jusqu'a la fin du XVIIIe siècle. Il forma le département des *Forêts*, 1795. En 1815, les traités de Vienne le donnèrent au roi des Pays Bas, en le faisant entrer dans la Confédération germanique. Le traité de Londres du 19 avril 1839 laissa au royaume de Belgique la partie N. O. du grand-duché. Le reste, demeuré sous la souveraineté du roi des Pays-Bas, forme un état séparé, dont l'union avec la Hollande est toute personnelle ; le traité de Londres du 11 mars 1867 l'a déclaré neutre, sous la garantie des grandes puissances. Le grand-duché est gouverné, au nom du roi grand-duc, par un lieutenant, et possède une constitution à part. Cette constitution, faite en 1848, a été modifiée, 1868-1879. Le pouvoir exécutif appartient au roi ou a son lieutenant. Le pouvoir législatif est à une assemblée des états, composés de 42 députés au plus, élus pour 6 ans et par moitié tous les trois ans. Le cens électoral est fixé à 30 francs. Le Luxembourg hollandais est borné au N. par la Belgique, à l'E. par la Prusse, au S. par la France, à l'O. par la Belgique. Capitale, *Luxembourg*. Villes : Diekirch, Grevenmacher, Mersch. Pop. 210,000 hab. Superf., 2,587 kilom. carrés. Presque toute la population est catholique. Le sol est montueux ; les forêts sont nombreuses ; les cours d'eau sont : la Moselle, l'Alzette, l'Ourthe, le Chiers.

—LUXEMBOURG. Prov. du royaume de Belgique, au S.-E. ; superficie 4,118 kil. carrés ; population 209,200 habitants. Ch.-l., *Arlon*. Ville principale, Bouillon. Sol montueux formé par la chaîne des Ardennes, forêts, mines de houille et de fer. La Semoy traverse le pays de l'E. à l'O.

— LUXEMBOURG. Ch.-l. du Luxembourg hollandais, sur l'Alzette. Jadis forteresse importante sur un rocher : place fédérale de la Confédération germanique jusqu'en 1866 ; 16,700 hab.

LUXEMBOURG. Illustre famille allemande, a donné a la France les comtes de *Ligny*, de *Saint-Pol*, de *Brienne*, et les ducs de *Piney*, dont l'héritière, Madeleine de Luxembourg, épousa, en 1661, Montmorency-Bouteville, qui devint duc de Luxembourg.

—LUXEMBOURG-LIGNY. Waléran III de), comte de Saint-Pol, Connetable de France, 1355-1417, combattit les Anglais sous Charles V et sous Charles VI. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, le fit nommer gouverneur de Paris, en 1410 ; il y fomenta les écorcheurs et devint connetable.

— LUXEMBOURG (Louis de), comte de Saint-Pol. Connétable de France, 1418-1475, combattit d'abord contre Charles VII, dans le parti anglais, puis se réconcilia avec lui ; servit le duc de Bourgogne contre les Gantois révoltés, 1452, et conduisit l'avant-garde a Montlhery, 1465. Au traité de Conflans, il reçut l'épée de connétable et épousa la belle-sœur du roi, Marie de Savoie. Il voulut s'agrandir aux dépens des deux ennemis qu'il trompait tour à tour ; il possédait de grandes seigneuries entre la Picardie et la Flandre ; il s'empara de Saint-Quentin et garda la ville, malgré le roi. Il avait promis, en 1475, de la livrer au roi d'Angleterre Edouard IV ; il ne tint pas ses promesses. Toutes ses trahisons furent dévoilées ; vainement il se réfugia auprès du duc de Bourgogne ; Charles le livra à Louis XI ; il fut conduit à la Bastille, déclaré par le parlement coupable de lèse-majesté, et eut la tête tranchée en place de Grève.

— LUXEMBOURG (François-Henri DE MONTMORENCY-BOUTEVILLE, duc de, Maréchal de France, né a Paris, 1628-1695, fils posthume du comte de Montmorency-Bouteville, s'attacha à la fortune du duc d'Enghien, dont il fut l'aide de camp ; il mérita a Lens le bâton de maréchal de camp, 1648. Pendant la Fronde, il resta constamment fidèle au Grand ; il rentra en France à la paix des Pyrénées, et, par son crédit, épousa l'héritière du duché-pairie de Luxembourg, 1661. Il se distingua surtout dans la guerre contre les Hollandais ; fit une belle retraite, d'Utrecht a Charleroi, en 1673, prit part à la bataille de Senef. Après la mort de Turenne, nommé maréchal, il battit les Allemands à Kokesberg, enleva d'assaut Valenciennes, battit Guillaume d'Orange à Cassel, 1677, à Saint-Denis, près Mons, 1678. Mais Louvois le haïssait et le fit impliquer dans les odieux procès d'empoisonnements. Il fut renfermé à la Bastille ; revint à la cour en 1681, mais vécut dans une sorte de disgrâce. Dans la lutte de Louis XIV contre la ligue d'Augsbourg, Luxembourg, mis à la tête de l'armée de Flandre, remporta les victoires de Fleurus, 1690, de Steinkerke, 1692, de Neerwinden, 1693, et mérita d'être appelé le *Tapissier de Notre-Dame*. Elève de Condé, il avait son coup d'œil, ses inspirations, sur le champ de bataille ; mais son esprit vaste était peu réglé. LUXEMBOURG (Chrétien-Louis DE MONTMORENCY, duc de), prince de Tingry, puis maréchal de Montmorency. Quatrième fils du précédent, né à Paris, 1675-1746, devint lieutenant général en 1708, servit au siège de Kehl en 1733, et fut nommé maréchal en 1734. LUXEMBOURG (Charles-François-Frédéric DE MONTMORENCY, duc de), 1702-1764. Neveu du précédent, duc de Luxembourg en 1726, fit, comme lieutenant général, les campagnes de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeldt, et fut nommé maréchal de France en 1757. Il avait épousé en secondes noces *Madeleine-Angélique* DE NEUFVILLE-VILLEROY, née en 1707, d'abord mariée au duc de Boufflers et qui fut célèbre par sa beauté et la légèreté de sa conduite ; elle fut la protectrice de Rousseau et mourut en 1787.

LUXEMBOURG (Palais et jardin du). Palais de Paris qui est une imitation du palais Pitti de Florence. Marie de Médicis le fit construire par l'architecte Jacques Debrosse, de 1615 à 1620, sur l'emplacement d'un hôtel qui avait appartenu au duc de Luxembourg Piney. Le jardin, l'un des plus beaux de Paris, a été plusieurs fois modifié, surtout en 1867. On y remarque une grande orangerie, et la belle fontaine, ouvrage de Debrosse, longtemps appelée la *Grotte de Marie de Médicis*.

LUXEMBOURGEOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante du Luxembourg. Un Luxembourgeois. Une Luxembourgeoise. Les Luxembourgeois.

— adj. Qui appartient au Luxembourg ou à ses habitants.

LUXEMBURGIE. s. f. (de *Luxembourg*, n. pr.). Bot. Genre de sauvagésiées, établi pour des arbrisseaux brésiliens. On dit aussi *luxembourgie*.

* **LUXER**. v. a. 1re conj. (du latin *luxare*, même signif.). Chir. Déboîter un os, le faire sortir de la place où il doit être naturellement. Cette chute lui a luxé plusieurs os.

— SE LUXER. v. pron. Sortir de sa cavité. Il y a des os plus sujets a se luxer que d'autres.

LUXEUIL. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Lure (Haute-Saône). Eaux thermales. Fabriques de kirsch ; commerce de grains, vins et bois. On y trouve de nombreuses antiquités romaines. Saint Colomban y fonda, 590, un monastère célèbre ; détruite par les Arabes, l'abbaye fut relevée par Charlemagne ; 4,400 hab.

LUXOR. Géogr. V. LOUQSOR.

LUXOBIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Luxor ou Louqsor.

— Fig. et fam. Grandiose, colossal. Se dit par allusion à l'obélisque de Luxor. L'idée la plus *luxorienne*. (Th. Gaut.)

LUXURIEUSEMENT. adv. D'une manière luxueuse.

* **LUXURIEUX, EUSE**. adj. Qui a du luxe, du faste ; qui vit dans le luxe. Les Athéniens et les Carthaginois étaient aussi *luxueux* dans le temps de leur prospérité que dans celui de leur chute. (Fréron.)

LUXULIANE. s. f. Minér. Granit porphyrique contenant de la tourmaline au lieu de mica.

* **LUXURE**. s. f. (ét. lat., *luxuria*, surabondance). Incontinence, lubricité. Ne s'emploie guère que dans le style de la morale chrétienne. Le péché de luxure. Pécher par luxure. Adonné à la luxure. La luxure est un des sept péchés capitaux. Paresse et *luxure* sont vices conjoints,

sinon vices tout à fait identiques. (Proudh.) Un estomac plein de viandes et de boissons nous dispose à la *luxure*, tandis que la modération nous apaise partout et nous rend capables de continence et de modestie. (J. Simon.)

— S'est dit pour Luxe. Faites moi venir premièrement les dépouilles de la *luxure* ... Je vois là des vases de cristal. (Malh.)

LUXURIANCE. s. f. (rad. *luxuriant*). Etat d'une plante qui pousse des jets trop abondants. Un jeune arbuste qui prodigue imprudemment la *luxuriance* prématurée de son jeune feuillage. (Delille.)

—Fig. La luxuriance des productions de l'esprit, de l'imagination. Ici je sens que j'ai affaire à une pure *luxuriance* de pinceau qui se joue et qui exagère, qui caresse toutes choses, et qui les prolonge dans tous les sens. (Sainte-Beuve.) Sa *luxuriance* (de l'Inde) fantastique s'empare des sobres mythes de la Grèce. (P. de Saint-Victor.)

* **LUXURIANT, ANTE**. adj. (ét. lat., *luxuria*, surabondance). Qui pousse des jets trop abondants. Le sol *luxuriant* de ces plaines fécondes. (Delille. Les animaux eux-mêmes n'avaient fait qu'émonder ces richesses *luxuriantes* du sol, qui se réparent toujours avec usure. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Les parties inférieures de son corps sont couvertes de deux draperies *luxuriantes* et riches. (Dider.)

— Fig. Imagination luxuriante. Esprit luxuriant. Elle était pourtant très jolie, embellie par l'air des champs, qui allait si bien à sa beauté *luxuriante*. (A. Daudet.)

LUXURIEUSEMENT. adv. (radic. *luxurieux*). Avec luxure.

* **LUXURIEUX, EUSE**. adj. Qui est adonné à la luxure. Un homme luxurieux. Une femme luxurieuse.

— Qui tient de la luxure, qui marque de la luxure, qui peut induire à la luxure. Des pensées luxurieuses. Des paroles luxurieuses. Des regards luxurieux. Des peintures luxurieuses. Ces danses, ces héros à voix *luxurieuse*. (Boil.)

— S'est dit pour Qui vit dans le luxe, fastueux. Si vous vous fâchez qu'il soit des ingrats, fâchez-vous qu'il soit des *luxurieux*, des avares... (Malh.)

LUY. Géogr. Nom de deux torrents ou gaves, qui tombent dans l'Adour, par la rive gauche, au-dessous de Dax.

LUYE. Géogr. Affluent de droite de la Durance, passe à Gap.

LUYKEN (Johann van). Graveur hollandais, né à Amsterdam, 1649-1712, acquit une grande renommée par sa verve et sa richesse d'invention.

LUYNES. Géogr. Village du cant. et de l'arr. de Tours (Indre-et-Loire), sur la Loire ; érigé en duché-pairie en 1619.

LUYNES (Charles, marquis **D'ALBERT**, duc de). Favori de Louis XIII, né à Pont-Saint Esprit, dont son père était gouverneur, 1578-1621, descendait peut-être des Alberti, patriciens de Florence. Il fut attaché à la personne du dauphin qui devint Louis XIII, et fut nommé *maître de la volerie du cabinet*. Capitaine du Louvre, 1615, grand fauconnier de France, 1616, il fut l'âme du complot qui renversa Concini, 1617. Il acquit d'immenses richesses, épousa la fille du duc de Montbazon ; obtint les gouvernements de l'Ile-de-France et de la Picardie, un duché-pairie, le bâton de maréchal pour ses deux frères Brantes et Cadenet ; enfin il fut nommé lui-même connetable, 1621. Pour occuper le roi et distraire l'opinion publique, il déclara la guerre aux protestants, conduisit Louis XIII dans le Midi, et, à la mort de Guillaume du Vair, devint garde des sceaux. Il échoua au siège de Montauban et mourut d'une fièvre pourprée, près de Monheur. || **LUYNES** (Louis Charles **D'ALBERT**, duc de). Fils unique du précédent, né à Paris, 1620-1690, se distingua surtout par sa piété, et vécut dans l'intimité des solitaires de Port-Royal. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages religieux. || **LUYNES** (Charles Honoré **D'ALBERT** de). V. **CHEVREUSE** (Duc de). || **LUYNES** (Honoré-Théodore-Paul-Joseph **D'ALBERT**, duc de). Né à Paris, 1802-1867, montra de bonne heure du goût pour l'archéologie. En 1830, il fut membre libre de l'Académie des inscriptions ; en 1848, de l'Assemblée constituante ; en 1849, de l'Assemblée législative. Amateur éclairé des lettres et des arts, il a fait de sa grande fortune le plus noble emploi. On lui doit un grand nombre de travaux archéologiques sur la numismatique et l'art des anciens. Il a publié les *Grandes Chroniques* de Mathieu Paris, les *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale*, l'*Historia diplomatica* de l'empereur Frédéric II, etc.

LUZ. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. d'Argelès (Hautes-Pyrénées). Eaux minérales ; 1,600 hab.

LUZAN (Ignace de). Poète espagnol, né en Aragon, 1702-1754, vécut d'abord en Italie, traduisit Anacréon, Sapho, Musée ; arrangea pour la scène des drames de Maffei, de Métastase, de La Chaussée ; écrivit un drame original, *la Vertu honorée* ; composa des *Odes sur la conquête d'Oran*, mais surtout publia un traité de critique, *la Poetica*.

LUZARCHES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontoise (Seine-et-Oise) ; 1,500 hab.

LUZARCHES (Robert de). Architecte du XIIIe siècle, né à Luzarches, commença, vers 1220, la magnifique cathédrale d'Amiens, qui fut terminée en 1269.

LUZECH. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Cahors (Lot), sur le Lot ; 2,000 hab.

* **LUZERNE**. s. f. (ét. inconn.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant une centaine d'espèces toutes annuelles et vivaces, habitant plus particulièrement le voisinage du bassin de la Méditerranée. Les espèces principales sont la luzerne orbiculaire, la luzerne toupie, la luzerne maritime, la luzerne hérisson, la luzerne houblon, la luzerne arborescente et la luzerne faucille. Les nombreuses espèces de luzerne peuvent toutes servir d'alimentation aux animaux et devenir pour la terre un excellent engrais. Une d'elles, cependant, est spécialement cultivée en France pour faire du fourrage ; c'est la *luzerne cultivée*. Elle est originaire de Médie et a été importée dans notre pays vers le temps des Romains. Cette plante a toujours été reconnue comme le meilleur fourrage, aussi la cultive-t-on en grand dans tout le Midi ; elle y donne plusieurs récoltes par an, et la rapidité de sa croissance est telle dans les terrains

Luzerne cultivée.

bien arrosés, qu'on la voit pour ainsi dire croître à vue d'œil. Le moment favorable pour faucher la luzerne est lorsque les fleurs commencent à s'ouvrir ; avant cette époque, la plante est trop aqueuse ; après, ses tiges sont trop dures. Un champ de luzerne. Faucher la luzerne. Faner la luzerne. La *luzerne*, donnée en vert aux juments, aux vaches et aux brebis qui nourrissent, leur fait venir une plus grande quantité de lait. (Loiseleur-Deslongchamps.) Les perdrix ont le bon esprit de ne pas faire élection de domicile dans les trèfles ni les *luzernes*. (Toussenel.)

* **LUZERNIÈRE**. s. f. Terre semée en luzerne, champ de luzerne. Une *luzernière* bien ménagée peut donner un produit abondant pendant quinze années environ ; on peut ensuite la détruire et y mettre des céréales qui y viennent parfaitement. (De Morog.) On ne doit jamais laisser brouter une *luzernière* par les bestiaux, d'abord parce qu'ils la gâtent, ensuite parce qu'elle leur donne des coliques et des vents qui peuvent les faire périr promptement. (Id.)

LUZETTE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie appelée aussi *luisette*.

— Bot. Nom, dans l'Aunis, de la vesce sauvage.

LUZIN. s. m. Mar. V. **LUSIN**.

LUZIOLE. s. f. (de l'ital. *luzuola*, gramen). Bot. Genre de la famille des graminées oryzées, établi pour des gramens des régions chaudes de l'Amérique.

LUZULE. s. f. (de l'ital. *luzuola*, gramen). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des joncées. Les luzules sont des plantes vivaces à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, simple, noueuse, garnie de feuilles planes. Leurs fleurs sont petites, peu apparentes, disposées au sommet des tiges en corymbe tantôt lâche, tantôt en forme d'épi. Elles croissent dans les parties montagneuses et boisées de l'hémisphère boréal, et sont plus communes dans l'ancien continent que dans le nouveau.

LUZURIAGA. s. m. Bot. Genre de smilacées convallariées, établi pour des arbrisseaux chiliens et péruviens.

LUZY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Chinon (Nièvre) ; 3,200 hab.

LUZZARA. Géogr. Ville d'Italie, dans la province de Parme ; 1,800 hab. Bataille de 1702.

LYANG. s. m. Métrol. Monnaie de compte chinoise, valant à peu près 8 fr. 25.

LYANTE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

LYBAS. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des clavipalpes, établi pour dix-huit espèces américaines.

LYBIE. s. f. Crust. Syn. de **MÉLIE**.

* **LYCANTHROPE**. s. m. (étym. gr., λύκος, loup ; ἄνθρωπος, homme). Celui qui est atteint de lycanthropie. Tout ce qu'on raconte des *lycanthropes* ressemble fort à quelques-uns de nos contes de village. (Champagnac.)

— Se dit quelquefois pour Loup-garou.

* **LYCANTHROPIE**. s. f. (radic. *lycanthrope*). Pathol. Espèce particulière d'aliénation mentale ou de délire mélancolique, dans les accès duquel les malades s'imaginent être changés en loup, hurlent comme ces animaux, fuient le jour la compagnie des hommes, et courent la nuit à travers les champs. Être atteint de lycanthropie. La *lycanthropie* est un des phénomènes du sommeil. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Manie de ceux qui se croient métamorphosés en quelque autre animal.

LYCAON. s. m. (de *Lycaon*, nom myth.). Mamm. Ancien nom de l'hyène. || Groupe de mammifères détaché du genre chien. || Genre de mammifères didelphes ou marsupiaux.

LYCAON. (du grec λύκος, loup). Myth. Roi d'Arcadie, qui, ayant donné l'hospitalité à Jupiter, voulut éprouver sa divinité en lui faisant servir les membres rôtis et bouillis d'un jeune enfant. Jupiter foudroya sa demeure et le changea en loup.

LYCAONIE. Géogr. anc. Pays de l'Asie Mineure, au S.-E., au nord de l'Isaurie et de la Pisidie.

LYCAONIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Lycaonie.

— adj. Qui appartient à la Lycaonie et à ses habitants.

— Antiq. *Table lycaonienne, repas lycaonien*. Table, repas où l'on sert de la chair humaine, par allusion aux mets que Lycaon servit à Jupiter.

LYCASTE. s. f. Annél. Genre d'annélides, détaché des néréides et habitant les mers du Nord.

* **LYCÉE**. s. m. (ét. gr., Λύκειον, même signif.). Antiq. gr. Nom d'un lieu célèbre près d'Athènes, consacré à Apollon Lycéen, et destiné à l'éducation de la jeunesse. C'était un vaste édifice entouré de jardins et d'un bois sacré. On y entrait par une cour de forme carrée, dont le pourtour était de deux stades. Des portiques et des bâtiments l'environnaient de tous côtés. On y voyait des salles spacieuses et garnies de sièges, où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblaient leurs disciples, et au dehors des allées d'arbres en quinconce, où les maîtres et les élèves agitaient des questions en se promenant. Sur un des côtés de la cour étaient des pièces pour les bains et les autres usages du gymnase. Aristote enseignait la philosophie dans le Lycée.

— Secte, philosophie d'Aristote. On donnait à l'école d'Aristote le nom de Lycée, et à celle de Zénon le nom de Portique.

— Fig. L'univers entier a été pour elle un autre *lycée* où elle a prêché la sagesse. (Massillon.)

— Nom qui fut donné par imitation, dans les premières années de la Révolution, à un lieu où se réunissait une société de personnes qui s'occupaient de littérature et de beaux-arts. Le Lycée eut pour fondateur, en 1787, l'infortuné Pilâtre de Rozier. Cet établissement, mal conçu ou mal soutenu, était sur le point de tomber lorsque des hommes éclairés, riches, généreux et amis des beaux-arts, vinrent le relever en l'appuyant sur des fondements plus solides. Les professeurs, choisis parmi les célébrités de l'époque, concoururent à ses progrès et à son éclat. C'est là que La Harpe lut ses Leçons de littérature. Sous l'Empire, il perdit son nom, et prit celui d'Athénée.

— Par extens. Lieu consacré à l'instruction.

— Établissement d'instruction secondaire placé sous la direction de l'État. Sous la Restauration et sous Louis-Philippe, les lycées se nommaient collèges royaux ; depuis 1848, ils ont repris le nom que leur avait donné Napoléon Ier, à l'organisation de l'Université.

— *Lycée de filles*. Établissement analogue pour l'instruction des jeunes filles. Les premiers lycées de filles ont été créés en 1883.

— Assemblée de gens de lettres.

— Arg. Prison.

LYCÉE. (*Lyceus mons*). Géogr. anc. Montagne du Péloponnèse, au S. de l'Arcadie, consacrée à Pan. Auj. *Diaforti*.

* **LYCÉEN, ENNE**. adj. Antiq. gr. Surnom d'Apollon, de Diane et de Pan. || Qui a rapport au portique d'Athènes appelé Lycée. || Qui a rapport à la doctrine d'Aristote professée au Lycée.

— Qui a rapport aux lycées et aux élèves qui y étudient.

— **LYCÉEN**. s. m. Celui qui étudie dans un lycée. C'est un Lycéen. Une troupe de lycéens. Il souhaitait sa prétendue comme un *lycéen* peut désirer une courtisane. (H. de Balzac.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

LYCÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes d'Arcadie, instituées par Lycaon en l'honneur de Jupiter Lycéen.

LYCÈNE. s. f. (ét. gr., λύκαινα, louve). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des lycénides, établi pour cinquante-deux espèces dont le type est un petit papillon à ailes bleues, qui se trouve dans presque toute l'Europe.

LYCÉNIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *lycène* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à la lycène. || **LYCÉNIDES**. s. f. pl. Tribu de lépidoptères diurnes ayant pour type le genre lycène.

LYCESTE. s. f. Crust. Syn. de **LEUCOTHOÉ**.

LYCHAS. Myth. Messager chargé par Dejanire de porter à Hercule la robe de Nessus et que ce héros précipita dans l'Eubée, exaspéré par les douleurs qu'il éprouvait. Son nom est passé en proverbe pour désigner un innocent qui subit les conséquences d'une erreur ou d'un crime commis par un autre.

LYCHNANTHE. s. m. (pr. *lik-nante* ; ét. gr., λύχνος, lanterne ; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de **CUCUBALE**.

* **LYCHNIDE**. s. f. (pr. *lik-nide* ; du gr. λυχνὶς, lanterne). Bot. Genre de caryophyllées silénées. Les espèces qui le composent, au nombre d'une trentaine, presque toutes indigènes, sont recherchées comme ornement à cause de leurs fleurs d'un rouge de diverses nuances et toujours éclatant. Toutes ces plantes se multiplient d'elles-mêmes dans les blés par leurs semences ; elles résistent au froid le plus intense et sont redoutées des cultivateurs à cause de leurs graines noires qui donnent une teinte grisâtre à la farine. La lychnide à grandes fleurs, une des plus belles, nous vient de la Chine. La lychnide brillante, non moins belle, vient de la Sibérie.

LYCHNIDÉ, ÉE. adj. (pron. *lik-ni-dé*). Bot. Qui se rapporte à la lychnide. || **LYCHNIDÉES**. s. f. pl. Groupe de caryophyllées ayant pour type le genre lychnide.

LYCHNIS. s. m. (pr. *lik-niss* ; du gr. λυχνὶς, lanterne). Bot. Syn. de **LYCHNIDE**.

LYCHNITE. s. m. (pr. *lik-nite* ; ét. gr., λυχνὶς, lampe). Minér. Nom donné autrefois à une pierre précieuse resplendissante qui se trouvait dans les rochers de la Thrace et des régions circonvoisines. || Nom donné au marbre de Paros, soit à cause de sa blancheur éclatante, soit parce que, selon Pline, on le taillait dans les carrières à la lueur des lampes.

LYCHNITIS. Géogr. anc. Lac de l'Illyrie, auj. *Okhrida*.

LYCHNOBIEN. s. m. (pron. *lik-no-bi-ein* ; ét. gr., λύχνος, lampe ; βίος, vie). Antiq. Avare, homme capable par économie d'assaisonner sa salade avec l'huile de sa lampe.

— Homme studieux qui travaille à la clarté de sa lampe.

— Ivrogne endurci, homme qui prolonge ses veilles pour boire.

— **LYCHNOBIENS**. s. m. pl. Dans Rabelais, Peuple vivant de lumières, habitants du pays des Lanternes.

LYCHNOCÉPHALE. s. m. (pr. *lik-no-céfale* ; ét. gr., λύχνος, lampe ; κεφαλή, tête). Bot. Genre de composées vernoniées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

LYCHNOÏDE. adj. 2 g. (pr. *lik-no-ide* ; ét. fr., *lychnide* ; gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une lychnide.

LYCHNOMANCIE. s. f. (pron. *lik-no-mancí* ; ét. gr., λύχνος, lampe ; μαντεία, divination). Divination au moyen d'une lampe.

LYCHNOPHORE. s. m. (pron. *lik-no-fore* ; ét. gr., λύχνος, lampe ; φορὸς, qui porte). Bot. Genre de composées vernoniées, établi pour des arbustes du Brésil.

LYCHNURE. s. m. (pr. *lik-nure* ; ét. gr., λύχνος, lampe ; οὐρὰ, queue). Entom. Syn. de **LUCIDOTE**.

LYCIARQUE. s. m. (ét. gr., Λυκία, Lycie ; ἄρχων, magistrat). Magistrat annuel de Lycie qui présidait aux affaires de cette province et spécialement aux jeux et aux fêtes établis en l'honneur des dieux.

LYCIDIE. s. m. Entom. Syn. de **PINOPHILE**.

LYCIE. Géogr. anc. Pays de l'Asie Mineure, au S.-O., sur la Méditerranée et la mer Égée. Ses villes étaient : Limyra, Myra, Patara, Phasélis, Telmissus, Xanthe.

LYCIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Lycie.

— adj. Qui a rapport à la Lycie et à ses habitants.

* **LYCIET**. s. m. Bot. Genre de solanées, établi pour plus de trente espèces. Les lyciets sont des plantes à tiges ligneuses, droites ou pendantes, à rameaux grêles, épineux, à feuilles libres, à fleurs axillaires et pédonculées. Ils sont répandus sur l'un et l'autre hémisphère, surtout autour de la Méditerranée et dans l'Amérique tropicale. On dit aussi *lycium*.

LYCINE. s. f. Chim. Alcaloïde délinquescent extrait des feuilles et des tiges d'une espèce de lyciet et dont l'action est presque nulle sur l'organisme.

LYCOCTONE. adj. 2 g. (ét. gr., λύκος, loup ; κτόνος, meurtre). Mythol. Épithète d'Apollon et de Diane honorés comme protecteurs des troupeaux.

LYCODÈRE. s. m. (étym. gr., λύκος, loup ; δέρη, cou). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens de la famille des membracides, établi pour des espèces voisines du genre bocydum.

LYCODON. s. m. (ét. gr., λύκος, loup ; ὀδοὺς, dent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, détaché des couleuvres.

LYCODONOMORPHE. s. m. (étym. fr., *lycodon* ; gr. μορφὴ, forme). Erpet. Genre de reptiles ophidiens, détaché des couleuvres et voisin des lycodons.

LYCOGALE. s. f. (ét. gr., λύκος, loup; γάλα, lait). Bot. Genre de champignons de la famille des lycoperdacées, dont l'espèce type, remarquable par sa belle couleur rouge, se rencontre fréquemment sur les vieux bois.

LYCOMÈDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour une espèce de la Nouvelle-Grenade.

LYCOMÈDE. Roi de Scyros, reçut Achille, déguisé en femme, qui séduisit sa fille Déidamie.

LYCOPE. s. m. (étym. gr., λύκος, loup; ποῦς, pied). Bot. Genre de labiées menthoïdées, établi pour un grand nombre d'espèces à fleurs blanches, inodores, communes dans toutes les parties du globe, donnant un remède astringent et employées pour la teinture en noir.

LYCOPERDACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lycoperdon. || **LYCOPERDACÉES**. s. f. pl. ou **LYCOPERDACES** s.m.pl. Famille des champignons ayant pour type le genre lycoperdon. Les lycoperdacées existent d'abord à l'état lactescent, se développent et se dessèchent très rapidement. Elles croissent le plus ordinairement dans les régions tempérées; les régions très froides et excessivement chaudes en fournissent à peine deux ou trois espèces.

LYCOPERDASTRE. s. m. (ét. fr. *lycoperdon*; gr. ἀστηρ, étoile). Bot. Nom impropre donné à des champignons du genre sclérodermie.

LYCOPERDINE. s. f. Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des fongicoles, établi pour trois espèces d'Europe et deux d'Amérique qu'on trouve, en automne, dans les champignons du genre lycoperdon.

LYCOPERDINÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de **LYCOPERDACE**.

LYCOPERDITE. s. f. Polyp. Nom donné à des polypiers fossiles qui ont des similitudes de forme avec les champignons du genre lycoperdon.

LYCOPERDOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *lycoperdon*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble au lycoperdon.

— **LYCOPERDOIDE**. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, voisin des lycoperdons et faisant actuellement partie du genre polysaccum.

LYCOPERDON. s. m. (ét. gr., λύκος, loup; πέρδω, je pète). Bot. Genre fort curieux de la famille des champignons, vulgairement appelé *vesse-de-loup*, *vesse-loup*. C'est un champignon terrestre, globuleux, plus ou moins volumineux. Le péridion, semblable à une toupie ou à une poire renversée, est d'abord charnu, puis pulvérulent, s'ouvre à son sommet quand il est mûr, et laisse échapper une poussière abondante, de couleur brunâtre et irritante pour les yeux. C'est à cette propriété qu'est dû le nom trivial de ce végétal. Les espèces principales sont : le lycoperdon en forme d'outre et le lycoperdon gigantesque, qui croît en Crimée et atteint quelquefois plus d'un mètre de diamètre.

LYCOPERSICON. s. m. Bot. Nom scientifique de la tomate ou pomme d'amour, dont on a fait un genre.

LYCOPHRON. Poète et grammairien grec, né à Chalcis en Eubée, vivait en Égypte sous Ptolémée Philadelphe, au IIIe siècle av. J.-C. Ses tragédies sont perdues; il nous reste de lui un poème, *Cassandre* ou *Alexandra*, monologue de 1,474 vers iambiques, dans lequel Cassandre prophétise la ruine de Troie. C'est une composition bizarre, hérissée, à plaisir, de difficultés presque insurmontables.

LYCOPHTALME. s.m. (ét. gr., λύκος, loup; ὀφθαλμός, œil). Anc. minér. Pierre semblable à l'œil d'un loup, selon Pline, d'un rouge de sang, noire dans le milieu, avec un cercle blanc qui environne ce centre noir. On croit que c'est une variété d'agate.

* **LYCOPODE**. s. m. étym. gr., λύκος, loup; ποδός, pied). Bot. Genre type de la famille des lycopodiacées, que Linné avait placé parmi les mousses, Jussieu parmi les fougères, et dont on a fait plusieurs sections ou sous-genres, en raison des différences marquées qu'offre le port des végétaux qui le composent et des caractères variables que présente la fructification. Les lycopodes sont des herbes rameuses, vivaces, rarement ligneuses, le plus souvent rampantes, à feuilles simples, épaisses, imbriquées. On les trouve dans les lieux ombragés, frais et humides des bois. Quelques espèces habitent les endroits secs et arides, et un très petit nombre croissent en Europe, dans les Indes et l'Amérique septentrionale. Le lycopode selagine est un violent purgatif et même un poison narcotique; on l'emploie dans l'Europe septentrionale pour détruire la vermine des bestiaux.

— *Poudre de lycopode*. Nom que porte en pharmacie le pollen du lycopode massue. Il est d'un jaune de soufre, pulvérulent, subtil, non miscible à l'eau, mais s'attachant facilement à la surface de la peau, susceptible de s'enflammer subitement quand on le projette sur les flammes d'un corps en ignition. Le lycopode n'a ni odeur ni saveur. La médecine le regarde comme diurétique, et le conseille pour dessécher les écorchures qui surviennent entre les cuisses des personnes trop grasses, et des enfants.

LYCOPODIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du lycopode. || **LYCOPODIACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, autrefois confondue avec celle des mousses, et ayant pour type le genre lycopode.

LYCOPODIE, ÉE. adj. Bot. Syn. de **LYCOPODIACE**.

LYCOPODINE. s. f. Chim. Principe azoté extrait de la poudre de lycopode.

LYCOPODINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de **LYCOPODIACÉ**.

LYCOPODITE. s. m. (rad. *lycopode*). Paléont. Genre de végétaux fossiles, établi pour treize espèces appartenant pour la plupart à la formation houillère.

LYCOPOLIS. (*Ville des loups*). Géogr. Ville de l'ancienne Égypte, dans la Thébaïde, patrie de Plotin. Auj. *Syout*.

LYCOPSIDE. s. f. (ét. gr., λύκος, loup; ὄψις, œil). Bot. Genre de la famille des asperifoliées anchusées, établi pour un grand nombre d'espèces croissant dans l'hémisphère nord et recherchées avec avidité par les bestiaux de toute espèce. || Syn. de **CACCINIE** et d'**EXARRHENE**.

LYCORÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères qui habite l'Amérique du Sud.

LYCOREXIE. s. f. (ét. gr., λύκος, loup; ὄρεξις, appétit). Pathol. Faim de loup. Syn. de **BOULIMIE**.

LYCORIEN, ENNE. adj. Annel. Qui ressemble à la lycoris. || **LYCORIENNES**. s. f. pl. Famille d'annélides, ayant pour type le genre lycoris.

LYCORIS. s. f. (pron. *li-ko-riss*). Annél. Genre d'annélides, détaché de la famille des néréides et établi pour une quinzaine d'espèces très communes sur les côtes de la Manche.

LYCORTAS. Général achéen, né à Mégalopolis, père de Polybe, ami de Philopœmen, fut stratège en 181, vengea la mort de Philopœmen sur les Messéniens, et devint suspect aux Romains.

LYCOSE. s. f. (ét. gr., λύκος, loup). Arachn. Genre d'araignées, comprenant ceux de ces animaux qui chassent pour attraper leur proie, qui portent leurs œufs dans un cocon attaché à l'anus, qui soignent leurs petits et qui les portent sur leur dos. Les lycoses courent très vite, habitent à terre ou dans les fentes des murs, les cavités des pierres, etc. Elles se tiennent près de leur demeure et y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une grande rapidité.

LYCOSÉRIDE. s. f. (pr. *li-ko-cé-ride*; ét. gr., λύκος, loup; σέρις, chicorée). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des espèces de la Nouvelle-Grenade.

LYCOSURE. Géogr. Ville d'Arcadie, au pied du mont Lycée.

LYCTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des lyctides, établi pour six espèces, la plupart européennes, et dont l'une a une larve qui vit dans les boiseries des appartements.

LYCTIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *lycte*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au lycte. || **LICTIDES**. s. m. pl. Tribu de coléoptères de la famille des xylophages, ayant pour type le genre lycte.

LYCURE. s. f. (étym. gr., λύκος, loup; οὐρά, queue). Bot. Genre de graminées agrostidées, établi pour des espèces mexicaines.

LYCURGUE. Législateur de Sparte, dont on place l'existence au IXe siècle av. J.-C. Sa vie renferme beaucoup de légendes, et la législation qui porte son nom n'a pas été l'œuvre d'un seul homme; c'est plutôt l'œuvre de la race dorienne. Probablement fils d'Eunomus, frère du roi Polydectes, il gouverna pendant la minorité de son neveu, Charilaos. Il voyagea en Crète, en Asie Mineure, en Égypte, etc. A son retour, sur la prière de ses concitoyens, il remania hardiment la constitution de Sparte. Puis il quitta Sparte pour toujours; on ne sait ou ni comment il mourut. Dans la constitution qu'on lui attribue, les deux rois règnent simultanément; le sénat est composé de 28 membres, choisis parmi tous les citoyens ayant plus de soixante ans; les deux rois siègent dans le sénat, qui propose et discute les lois. C'est l'assemblée populaire qui les vote; elle est composée des Spartiates ou Doriens âgés de plus de 30 ans. Lycurgue, suivant l'opinion générale, partagea le territoire de la Laconie; 9,000 portions furent attribuées aux Spartiates; 30,000 aux Laconiens. Lycurgue avait fait des Spartiates, qui restaient campés au milieu du pays conquis, une sorte de communauté militaire. Chaque enfant, à sept ans, entrait dans une des casernes où l'on vivait en commun; à 17 ans, il devenait soldat jusqu'à 60 ans; alors le citoyen instruisait les jeunes gens ou entrait au sénat. Tant que les lois de Lycurgue subsistèrent, Sparte fut l'une des villes puissantes de la Grèce par son génie militaire, sa discipline austère, l'union de tous ses enfants.

— **LYCURGUE**. Orateur, né à Athènes, 396-323 av. J.-C., fut élève d'Isocrate. Adversaire de l'influence macédonienne, il mérita l'estime de ses concitoyens par sa probité sévère; on n'a conservé que son *Discours contre Leocrate*, et quelques fragments de ses autres discours; son style a de l'élévation, mais il est dépourvu d'élégance.

LYCUS. s. m. (pr. *li-kuss*; du gr. λύκος, loup). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour cinquante espèces qui ont le museau aussi long que la tête et qui, l'Europe exceptée, se trouvent dans toutes les parties du monde.

LYCUSITE. adj. 2 g. Entom. Qui se rapporte au lycus. || **LYCUSITES**. s. m. pl. Tribu de coléoptères de la famille des malacodermes, ayant pour type le genre lycus.

LYDA. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères tenthrédiniens, établi pour un petit nombre d'espèces presque toutes européennes et ayant des larves qui rongent les feuilles des arbres.

LYDDA ou **DIOSPOLIS**. Géogr. Ancienne ville de Palestine. Aujourd'hui *Ludd*.

LYDÉE. s. f. Bot. Syn. de **KAGENECKIE**.

LYDIE. Géogr. anc. Pays de l'Asie Mineure, à l'O., entre la Phrygie à l'E., les colonies grecques à l'O. Villes : Sardes, capitale; Apollonie, Larisse, Magnésie du Sipyle, Métropolis, Philadelphie, Termère et Thyatire. La Lydie, habitée d'abord par les Pélasges, eut successivement trois dynasties de rois, les *Atyades*, les *Héraclides* et les *Mermnades*. Sous Crésus, le royaume de Lydie comprit toute l'Asie Mineure à l'O. du fleuve Halys. Cyrus le détruisit d'un coup à la bataille de Thymbrée, 548. Dès lors, la Lydie fut soumise aux Perses, aux Macédoniens, aux rois de Syrie et de Pergame; elle fut cédée à Rome par le testament d'Attale III, roi de Pergame, 129.

— **LYDIE**. Astron. La 110e planète télescopique, découverte le 19 avril 1870 par M. Borrelly.

* **LYDIEN, ENNE**. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Lydie.

— adj. Qui a rapport à la Lydie ou à ses habitants.

— Antiq. *Jeux lydiens*. Jeux publics apportés en Etrurie par les Lydiens chassés de leur pays.

— Minér. *Pierre lydienne*. Variété noire de jaspe ou *pierre de touche*.

— Mus. anc. *Mode lydien*. Un des modes de la musique des Grecs. Il avait dans l'origine un caractère de sensibilité et de mélancolie qui participait à la fois de la mélancolie grave et monotone du dorien et de la délicatesse de l'ionique. Peu à peu il se rapprocha davantage de ce dernier, et devint souvent animé, badin, piquant et propre à la mollesse.

— **LYDIENNES**. s. f. pl. Antiq. gr. Nom donné à un chœur de bacchantes, parce que des Lydiennes avaient accompagné autrefois Bacchus dans les Indes.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif.

LYDITE. adj. 2 g. Entom. Qui se rapporte à la lyda. || **LYDITES**. s. m. pl. Tribu d'hyménoptères de la famille des tenthrédiniens, ayant pour type le genre lyda.

LYDUS. s. m. (pron. *li-duss*). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, tribu des vésicants, établi pour trois espèces asiatiques et trois du littoral de la Méditerranée.

LYDUS (Jean Laurentius, dit). Écrivain byzantin, né à Philadelphie, en Lydie, 490-565. On a retrouvé de lui un traité *des Mois*; *des Magistratures de la république romaine*; *des Présages*.

LYELL (Sir Charles). Célèbre géologue anglais, né à Kinnordy (comté de Forfar), 1797-1875, abandonna le barreau pour l'étude des sciences naturelles et surtout de la géologie. En 1832, chargé du cours de géologie au Collège du roi, à Londres, il publia ses *Principes de géologie*; puis, un abrégé de ce bel ouvrage, *Éléments de géologie*, 1838. On lui doit encore : *Excursions dans l'Amérique du Nord*; *Seconde Visite aux États Unis*; *l'Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*; *Manuel de geologie*, etc. Il a présidé la Société géologique de Londres.

LYELLIE. s. f. (de *Lyell*, n. pr.). Bot. Genre de mousses bryacées particulières au Népaul.

LYFA. s. f. Écorce d'arbre dont on fait des cordes en Arabie.

LYGDATE (John). Poète et théologien anglais, a vécu de 1370 à 1450. On cite parmi ses œuvres : *Story of Thebes*, *Fall of Princes*, et surtout *History*, *Siege and Destruction of Troy*, roman poétique en 28,000 vers.

LYGÉE. s. m. (du gr. λυγαῖος, triste, obscur). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des lygéides, établi pour un grand nombre d'espèces de couleur rouge, la plupart européennes et vivant par troupe sur les crucifères et les asclépiades.

— Bot. Genre de graminées phalaridées, établi pour des espèces du littoral de la Méditerranée.

LYGÉEN, ENNE. adj. Entom. Qui concerne le genre lygée. || **LYGEENS**. s. m. pl. Famille d'hémiptères ayant pour type le genre lygée.

LYGÉIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *lygée*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au lygée. || **LYGEIDES**. s. m. pl. Tribu d'hémiptères ayant pour type le genre lygée.

LYGÉITE. adj. 2 g. Entom. Qui se rapporte au lygée. || **LYGEITES**. s. m. pl. Groupe de la famille des lygéens.

LYGÉODE. adj. 2 g. Entom. Syn. de **LYGÉIDE**.

LYGÉOMORPHE. s. m. (ét. fr., *lygée*; gr. μορφή, forme). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des lygéens, tribu des coréides, ne renfermant que des espèces exotiques.

LYGIDIE. s. f. (ét. fr., *lygie*; gr. ἰδέα, forme). Crust. Genre d'isopodes de la famille des cloportides, établi pour une espèce détachée des lygies.

LYGIENS. s. m. pl. Géogr. Peuple de Germanie qui habitait la rive gauche de la Vistule.

LYGINIE. s. f. (ét. gr., λύγος, branche d'osier). Bot. Genre de restiacées établi pour des herbes qui habitent l'Australie.

LYGISTROPTÈRE. s. m. (ét. gr., λυγιστός, plié; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lycusites, établi pour six espèces américaines et une européenne, type du genre et vivant sur les chardons.

LYGODION. s. m. (ét. gr., λυγώδης, flexible). Bot. Genre de fougères schizéacées, originaire des régions tropicales. On dit aussi *lygodier*.

LYGODYSODÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la lygodysodée. || **LYGODYSODEACÉES**. s. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type le genre lygodysodée.

LYGODYSODÉE. s. f. et gr., λύγος, baguette; δυσώδης, impraticable. Bot. Genre de rubiacées pédérées, établi pour des espèces des régions chaudes de l'Amérique.

LYGOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., λύγη, ténèbres; φιλέω, j'aime). Entom. Qui aime les ténèbres, qui fuit la lumière.

LYGOSOME. s. m. (pron. *li-go-some*; étym. gr., λύγος, baguette; σῶμα, corps). Erpét. Sous-genre de scinques.

LYGUS. s. m. (pron. *li-guss*). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des mirides, réuni aux phytocoris.

LYMANOPODE. s. m. (étym. gr., λυμαίνω, j'endommage; πούς, ποδός, pied). Entom. Genre de lépidoptères particulier à l'Amérique du Sud.

LYMANTE. s. m. (ét. gr., λυμαντής, destructeur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce des États-Unis.

LYMEXYLÉ, ÉE. adj. Entom. Qui se rapporte au lymexylon. || **LYMEXYLEES**. s. f. pl. Tribu de coléoptères de la famille des térédyles, ayant pour type le genre lymexylon.

LYMEXYLON. s. m. (ét. gr., λύμη, ruine; ξύλον, bois). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédyles, établi pour une espèce qui, comme l'indique son nom, est le fléau du bois de construction. Ses larves se développent dans l'intérieur des bois les plus durs et les plus sains en apparence, et les traversent dans tous les sens, de manière à détruire les charpentes des édifices, les caresses des navires et même les boiseries intérieures des appartements.

LYMEXYLONIEN, ENNE. adj. Entomol. Syn. de **LYMEXYLÉ**.

LYMMADÉE. s. f. Moll. V. **LIMNADEE**.

LYMNAS. s. m. V. **LIMNAS**.

LYMNÉ. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre raie.

LYMNÉE. s. m. V. **LIMNEE**.

LYMNÉEN, ENNE. adj. V. **LIMNÉEN**.

LYMNÈTE. s. m. Ornith. et Botan. V. **LIMNÈTE**.

LYMNIADE. s. f. Infus. V. **LIMNIADE**

LYMNIE. s. f. (ét. gr., λίμνη, marais). Moll. Nom donné quelquefois au genre mulette.

LYMNODROME. s. m. (ét. gr., λίμνη, marais; δρόμος, course). Ornith. Syn. de **BÉCASSE** et de **MACRORAMPHE**.

LYMNORÉE. s. f. Acal. Genre de méduses, établi pour une espèce océanienne trouvée dans le détroit de Bass.

— Polyp. Genre d'éponges fossiles, se présentant en petites masses globuleuses et trouvées dans le calcaire jurassique des environs de Caen.

LYMPHADÉNITE. s. f. (radic. *lymphe*, et *adenite*). Pathol. Inflammation des glandes lymphatiques.

LYMPHADÉNOME. s. m. (ét. fr., *lymphe*; gr. ἀδήν, glande). Pathol. Hypertrophie des ganglions lymphatiques.

LYMPHANGIECTASIE. s. f. (ét. fr., *lymphe*; gr. ἀγγεῖον, vaisseau; ἔκτασις, dilatation). Pathol. Varice lymphatique.

LYMPHANGIOME. s. m. (ét. fr., *lymphe*; gr. ἀγγεῖον, vaisseau). Pathol. Tumeur des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHANGITE. s. f. (étym. lat., *lympha*, lymphe; gr. ἀγγεῖον, vaisseau). Pathol. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques.

* **LYMPHATIQUE**. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à la lymphe. Les vaisseaux lymphatiques sont des canaux qui naissent par des radicules extrêmement fines dans les profondeurs de divers organes, et qui, après s'être réunis en troncs plus ou moins gros, vont enfin déboucher dans les veines du cœur. Les glandes lymphatiques sont de petits organes irrégulièrement arrondis et situés aux aisselles, aux plis de l'aine, au cou, dans la poitrine, dans l'abdomen. Le système lymphatique n'existe pas chez tous les animaux, et chez ceux dans lequel on le rencontre, il n'a pas le même degré de complication. Beaucoup de

physiologistes regardent les vaisseaux lymphatiques comme les agents spéciaux de l'absorption.

— *Tempérament lymphatique*. Tempérament dans l'économie duquel prédomine le système lymphatique et qui se caractérise par le défaut de coloration de la peau et de fermeté de la chair.

— *Système lymphatique*. Ensemble des vaisseaux qui charrient la lymphe.

—S'est dit pour Fou, délirant : Ce ne sont que frayeurs *lymphatiques*. C'est a faire à ceux qui n'ont point de courage d'en avoir peur. (Malh.)

— LYMPHATIQUE. s. 2 g. Personne qui a le tempérament lymphatique. L'apathie des *lymphatiques* a été attribuée à la dominance des vaisseaux et des tissus où circule la lymphe. (Fourcault.)

— LYMPHATIQUE. s. m. Vaisseau lymphatique. Un lymphatique.

LYMPHATISME. s. m. Méd État lymphatique du corps.

LYMPHATITE. s. f. Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHATOCÈLE. s. f. (ét. fr., *lymphatique*; gr. κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur formée par un épanchement de lymphe.

* **LYMPHE**. s. f. (pr. *linfe*; du lat. *lympha*, eau, liquide). Physiol. Liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. C'est un fluide incolore qui provient, selon quelques physiologistes, de toutes les matières de l'absorption interne recueillies dans les diverses parties du corps. Il circule dans un ordre particulier de vaisseaux, reçoit chemin faisant le chyle, est versé avec lui dans les veines et devient un des matériaux du sang. Suivant d'autres, le sang parvenu dans les radicules artérielles est partagé en deux parties, l'une rouge, qui est portée au cœur, l'autre séreuse, qui est absorbée par les vaisseaux lymphatiques, et qui constitue la lymphe. Il en est qui veulent que la lymphe ne soit que de l'eau chargée d'un peu d'albumine et de quelques matières salines. La plupart des gens âgés périssent par le scorbut, l'hydropisie ou autres maladies qui semblent provenir du vice du sang, de l'altération de la *lymphe*... (Buff.) ‖ Exsudat qui se montre accidentellement sur les surfaces séreuses et qui concourt à la guérison des plaies.

— *Lymphe de Cotugno*. Humeur transparente dont sont remplies toutes les cavités de l'oreille interne, et qui transmet au nerf auditif les vibrations qu'elle reçoit de la membrane, de la fenêtre ronde, et surtout de la base de l'étrier qui pose sur la fenêtre ovale.

— Bot. Liqueur aqueuse incolore qui existe en plus ou moins grande abondance dans les végétaux, et qui coule dans le tissu interne des plantes. La lymphe circule dans les plantes dans tous les temps de l'année ; elle est plus abondante au printemps.

LYMPHEURISME. s. m. (ét. fr., *lymphe*; gr. εὐρύς, large). Méd. Dilatation des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHITE. s. f. Méd. Syn. de LYMPHANGITE.

LYMPHOÏDE. adj. (ét. fr., *lymphe*; gr. εἶδος, ressemblance). Anat. Qui ressemble à la lymphe.

LYMPHOME. s. m. (rad. *lymphe*). Pathol. Tumeur lymphatique.

LYMPHORRAGIE. s. f. (ét. fr., *lymphe*; gr. ῥήγνυσθαι, faire éruption). Pathol. Écoulement de lymphe, généralement peu dangereux, qui se produit par la rupture d'un vaisseau lymphatique.

LYMPHOSE. s. f. Médec. Action élaboratrice spéciale dont résulte la lymphe.

LYMPHOTOMIE. s. f. (ét. lat., *lympha*, lymphe ; gr. τομή, section). Anat. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNCÉE. s. m. Crust. Genre de crustacés de la famille des daphnides, ressemblant aux daphnis par la tête et aux cypris par la queue, établi pour trois espèces des eaux douces d'Europe.

— LYNCÉE. s. f. Bot. Syn. de MÉLASME.

LYNCÉE. Myth. Fils d'Égyptus, époux d'Hypermnestre, fut seul épargné par sa femme, l'une des 50 Danaïdes.

— LYNCÉE. Fils d'un roi de Messénie, avait la vue tellement perçante qu'il voyait a travers les murs.

LYNCESTIDE. Géogr. anc. Région de la Macédoine occidentale, arrosée par l'Érigon.

LYNCH (Loi de). Procédure sommaire usitée aux États Unis. Il arrive qu'après certains crimes, le peuple saisit lui-même les accusés et s'érige en tribunal. Le jugement rendu est exécuté séance tenante.

LYNCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Lyncher. S'empl. adjectiv. Criminel lynché.

LYNCHER. v. a. 1re conj. Appliquer la loi de Lynch ; exécuter sommairement et sans forme de justice un criminel. Aux États-Unis, c'est ordinairement un rassemblement populaire qui accomplit ces exécutions.

LYNCORNIS. s. m. (pr. *lin-kor-niss*; étym. gr., λύγξ, lynx ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des caprimulgiens.

LYNCUS. s. m. (du gr. λύγξ, lynx). Mamm. Nom scientifique du genre lynx.

LYNGBYE. s. f. (de *Lyngby* nom pr.) Bot. Genre de confervacées, établi pour quatorze espèces, généralement marines, mais croissant aussi dans les eaux douces. ‖ Syn. d'ECTOCARPE.

LYNGBYELLE. s. f. (dim. de *lyngbye*). Bot. Syn. de SPHACELAIRE.

LYNGODE. adj. f. (ét. gr., λυγώδης, singultueux). Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente dont le hoquet est le symptôme dominant.

LYNX. Géogr. Ville des États-Unis, sur l'Atlantique, à 16 kil. N.-E. de Boston (Massachusetts) ; 40,000 h. Grandes fabriques de chaussures

* **LYNX**. s. m. (pr. *linkce* ; étym. gr., λύγξ, même signif.). Mamm. Nom sous lequel on comprend des espèces du genre chat dont les oreilles sont ornées de poils verticaux, la fourrure longue et touffue et la queue généralement courte. On en connaît quatre espèces habitant l'hémisphère septentrional et d'une longueur qui varie entre 65 centimètres et 1m. 30. Le dos et les membres sont d'un roux clair avec des mouchetures d'un brun noirâtre ; le tour de l'œil, la gorge, le dessous du corps et le dedans des jambes sont blanchâtres ; il a quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot ; des bandes mouchetées obliques sur l'épaule. Comme le loup, le lynx pousse une sorte de hurlement pendant la nuit ; il attaque de préférence les faons. Aussi agile que fort, il grimpe sur les arbres avec beaucoup de facilité pour surprendre les oiseaux dans leurs nids et pour suivre les écureuils, les martres et même les chats sauvages. Quelquefois il se place en embuscade sur une des basses branches, pour s'élancer de là sur un faon de renne, de daim ou de chevreuil. Il lui saute sur le cou, s'y cramponne avec ses ongles, et ne lâche prise que lorsqu'il a abattu sa proie en lui brisant la première vertèbre du cou. Il lui fait alors un trou derrière le crâne et lui suce la cervelle par cette ouverture. Quoique ses formes soient assez épaisses, le lynx est plein de grâce et de légèreté. Son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le chat, il est d'une propreté excessive. Les lynx sont très communs dans les forêts du nord de l'Europe, de l'Asie et du Caucase. Il y en avait autrefois en France et en Allemagne. On n'en trouve plus que dans les hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées. Ensuite s'espaçaient les soldats armés à la légère avec des boucliers en peau de *lynx*. (G. Flaubert.)

— Les naturalistes de l'antiquité avaient accrédité la fable que ses yeux pouvaient voir à travers les murailles. De cette opinion est venue l'expression proverbiale *Avoir des yeux de lynx*, pour dire Avoir la vue fort bonne, et par métaphore, Pénétrer les desseins, les secrets des autres. Cet homme a des yeux de lynx. Le cœur a des yeux de *lynx*. (Mme Necker.) *Lynx* dans le faux, taupes dans le réel. (J.-B. Rousseau.)

Lynx envers nos pareils et taupes envers nous,
Nous nous pardonnons tout et rien aux autres hommes.
(LA FONTAINE.)

On prétendait aussi que son urine se changeait en pierres précieuses.

— Astron. Constellation boréale comprenant une quarantaine d'étoiles de cinquième ou sixième grandeur et difficile à voir à l'œil nu.

LYON. (*Lugdunum*). Géogr. Ch.-l. du dép. du Rhône, a 508 kil. S.-E. de Paris par le chemin de fer ; 376,700 hab., en y comprenant les faubourgs de Fourvières, Vaise, Serin, la Croix-Rousse, les Brotteaux et la Guillotière. Cette grande et belle ville est située sur le Rhône et la Saône, près de leur confluent. Elle est le siège d'un archevêché, d'une cour d'appel, de cinq facultés, théologie, sciences, lettres, médecine et droit, d'une école vétérinaire et d'une école des beaux-arts ; elle possède un musée de peinture et d'antiquités et deux bibliothèques. Lyon est une grande place forte, centre d'un grand commandement militaire. On y fabrique des soieries unies et de riches étoffes brochées, des velours, des crêpes et des châles de soie ; c'est le centre principal de la fabrication de la soie en Europe. On fait aussi à Lyon des aiguilles, des allumettes chimiques, de la charcuterie renommée, des liqueurs fines, de l'absinthe, des articles d'ornement et d'ameublement d'église, du fil de soie, des dentelles, des machines et des chaudières à vapeur, de la chaudronnerie, des peignes à tisser et des couleurs pour la teinture des étoffes, etc.

— Hist. Lyon fut fondée par le consul Lucius Munatius Plancus en 11 av. J.-C., et devint sous Auguste la capitale de la Gaule. Elle fut, après l'invasion des barbares, la capitale des Bourguignons, puis celle du royaume de Provence. Philippe le Bel, profitant des luttes entre l'archevêque et la municipalité, l'annexa au royaume de France. Alors fut constitué régulièrement son gouvernement municipal, qui lui conserva pendant plusieurs siècles des libertés étendues. En 1793, Lyon, presque ruinée, se révolta contre la Convention, subit un siège horrible, des vengeances féroces, et perdit jusqu'à son nom ; elle s'appela *Commune affranchie*. Lyon est la patrie des empereurs Claude, Marc-Aurèle et Caracalla, de Germanicus, de saint Ambroise, de Sidoine Apollinaire ; des mathématiciens Bossut, Montucla et Barrême, d'Ampère, de Jacquard ; des botanistes Laurent, Bernard et Joseph de Jussieu ; de Ballanche, de Gérando, de Lemontey, de Mme Récamier ; de Philibert Delorme, d'Audran ; des statuaires Coysevox et Coustou ; de Camille Jordan, de Roland, de Sauzet, du maréchal Suchet, de J.-B. Say, du major Martin, fondateur de l'école de la Martinière, etc.

LYON (Georges-Francis). Voyageur anglais, né à Chichester, 1795-1832, officier de marine, a laissé des relations de ses voyages à Mourzouk, au N. de l'Amérique, et surtout *Journal of a residence and tour in Mexico*.

LYONIE. s. f. Bot. Genre d'éricacées andromédées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

LYONNAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Lyon. Un Lyonnais. Une Lyonnaise.

— LYONNAISE. s. f. Arg. Soierie.

— adj. Qui appartient à Lyon, qui habite Lyon. L'industrie lyonnaise.

— LYONNAIS. s. m. Gouvernement de l'ancienne France, au S.-E. ; il comprenait le *Lyonnais proprement dit*, capitale Lyon ; le *Franc-Lyonnais*, capitale Neuville, entre la Saône et la Bresse ; le *Forez*, capitale Montbrison ; le *Beaujolais*, capitale Villefranche. Lyon fut conquise par Philippe le Bel en 1312. Le Forez fut confisqué en 1522 sur le connétable de Bourbon et réuni définitivement en 1666. Le Beaujolais, confisqué sur le connétable en 1522, donné a Gaston, frère de Louis XIII, puis à Philippe, frère de Louis XIV, fut réuni en 1789.

— LYONNAISE. s. f. Une des quatre provinces créées par Auguste dans la Gaule transalpine. Lorsque la Gaule fut divisée plus tard en 17 provinces, la Lyonnaise en forma quatre : *Lyonnaise Ire*, au S.-E., capit. *Lugdunum* (Lyon) ; *Lyonnaise IIe*, au N., capit. *Rotomagus* (Rouen) ou *Juliobona* (Lillebonne) ; *Lyonnaise IIIe*, à l'O., capit. *Turones* (Tours) ; *Lyonnaise IVe* au centre, cap. *Senones* (Sens).

LYONNET. s. m. Entom. Espèce de teigne.

LYONNÉTIE. s. f. (pr. *li-o-né-ti* ; de *Lyonnet*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour des espèces du littoral de la Méditerranée.

LYONS-LA-FORÊT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. des Andelys (Eure). Patrie de Benserade ; 1,300 hab.

LYONS (Edmund, lord). Amiral anglais, né à Burton (Hampshire), 1790-1858, entra dans la marine à onze ans. En 1828, il se distingua en Grèce ; fut ministre plénipotentiaire, en Grèce, 1840, en Suisse, 1849, en Suède, 1851. Il combattit à l'Alma, à Balaklava, à Inkermann, commanda la flotte en 1855, fut élevé au grade de vice-amiral, reçut le titre de baron et un siège à la chambre des lords.

LYONSIE. s. f. (de *Lyons*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des apocynées dont il n'existe qu'un seul arbrisseau qui croît en Australie.

— Moll. Genre de mollusques acéphalés dimyaires de la famille des osteodesmés, établi pour quatre espèces vivant attachées aux pierres à peu de profondeur sous l'eau et habitant les unes les mers d'Europe, les autres celles de l'Amérique septentrionale.

LYPÉMANIAQUE. adj. et s. Pathol. Qui est attaqué de lypémanie.

LYPÉMANIE. s. f. (ét. gr., λύπη, tristesse ; μανία, manie). Pathol. Syn. de MÉLANCOLIE.

LYPÉRANTHE. s. m. (ét. gr., λυπηρός, fâcheux ; ἄνθος, fleur). Botan. Genre d'orchidées aréthusées, établi pour des herbes australiennes.

LYPÈRE. s. m. (étym. gr., λυπηρός, triste). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour quatre espèces européennes.

LYPÉRIE. s. f. (ét. gr., λυπηρός, fâcheux). Bot. Genre de scrofularinées buchnérées, établi pour des herbes arborescentes du sud de l'Afrique.

LYPORNIX. s. m. (ét. gr., λύπη, tristesse ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Syn. de MONASE ou BARBACOU.

LYPRE. s. m. (étym. gr., λυπρός, maigre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce qui vit en Europe sur les plantes marécageuses.

LYPROPS. s. m. (pr. *li-propss* ; ét. gr., λυπρός, maigre ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type se trouve aux Indes orientales.

LYPSIMÈNE. s. f. Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce des États-Unis.

LYPY. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

* **LYRE**. s. f. (du gr. λύρα, même signif.). Instrument de musique à cordes, et le premier qu'aient inventé les peuples de l'antiquité. Il était ordinairement de forme triangulaire. Le nombre de cordes a fort varié, il y en eut depuis une jusqu'à quarante. On les touchait de trois manières : en les pinçant avec les doigts, ou en les frappant avec le plectrum, ou en pinçant les cordes de la main gauche, tandis qu'on les frappait de la droite avec le plectrum. Les anciens monuments représentent des lyres de différentes figures. La lyre à sept cordes a été la plus usitée, d'où vient qu'on dit encore La lyre à sept cordes, à sept tons, pour La lyre en général. Orphée tirait de sa *lyre* un petit nombre de sons agréables. (Barth.) Il ne faut que sentir pour accorder une *lyre*, il ne faut que penser pour composer un poème (L. Blanc.)

Hélas ! nous nous taisons : nos *lyres* délendues
Languissent en silence aux saules suspendues.
(RACINE.)

Ses traits sont grands et fiers ; de sa ceinture agreste
Pend une *lyre* informe et les sons de sa voix
Emeurent l'air et l'onde, et le ciel et les bois.
(A. CHÉNIER.)

— A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, on appelait *lyre* une sorte de guitare ou la touche était placee entre deux branches recourbées comme celles de la lyre antique.

— *En lyre*. En forme de lyre ; qui affecte la forme de cet instrument. D'autres brocantaient des pendules en *lyre* et des sophas à la duchesse. (V. Hugo.)

— *Lyre allemande*. Instrument composé d'une caisse oblongue, avec des touches et des cordes, et qui n'était qu'une espèce de vielle. ‖ *Lyre barberine*. Lyre inventée au XVIIIe siècle et qui n'était en realité qu'un violoncelle à quatorze cordes. ‖ *Lyre à bras*. Instrument de la famille des violes dont on jouait avec un archet. ‖ *Lyre guitare*. Instrument à vingt-cinq cordes et produisant l'effet de la harpe et de la guitare réunies. ‖ *Lyre organisée*. Nom qu'on donne à une espèce de claveçin. ‖ *Lyre-psalterion*. Instrument de musique ancienne, a cinq cordes pincées avec les doigts ou touchées avec le plectrum, et dont le corps sonore était une cuvette métallique recouverte d'une peau. ‖ *Lyre de viole*. Instrument dont la partie supérieure ressemblait à une lyre antique et qui se terminait à sa partie inferieure par une caisse sonore.

— Par anal. Notre cœur est un instrument incomplet, une *lyre* où il manque des cordes. (Chateaubriand.)

— Fig. et poét. Verve poétique, inspiration, action de faire des vers. La lyre d'Homère, de Pindare, d'Horace. J'ai besoin qu'il vienne m'exciter à rentrer dans la carrière des vers ; il y a longtemps que je n'ai monté les cordes de ma *lyre*, je l'ai quittée pour ce qu'on appelle philosophie, et j'ai bien peur d'avoir quitté un plaisir réel pour l'ombre de la raison. (Volt.) Sa *lyre* baisse de ton pour bercer leurs âmes endormies. (P. de Saint-Victor.) La chaste *lyre* était là pour chasser de son cœur les pensées mauvaises. (Id.)

Accourez, troupe savante,
Des sons que ma *lyre* enfante
Ces arbres sont réjouis. (BOILEAU.)

Ce vieillard chenu qui s'avance,
Le Temps dont je subis les lois,
Sur ma *lyre* a glacé mes doigts. (VOLTAIRE.)

Après cela, mon cher, je désire et j'espere
(Pour finir a peu près par un vers de Moliere)
Que vous vous guerirez du soin que vous prenez
De me venir toujours jeter ma *lyre* au nez.
(A. DE MUSSET.)

— *Les maîtres de la lyre*. Les grands poètes.

Tels dans leurs fictions les maîtres de la *lyre*
Représentent les dieux, enfants de leur délire,
Dans l'oubli du nectar laissant les cieux déserts.
(GILBERT.)

— *Prendre, accorder sa lyre*. Se préparer à faire des vers.

— *Déposer, suspendre sa lyre*. Cesser de faire des vers.

— *Ajouter une corde à sa lyre*. Prendre un nouveau ton dans ses vers, traiter un nouveau sujet. Et j'ajoute à ma *lyre* une corde d'airain. (V. Hugo.)

— Anat. Nom donné à la surface de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on remarque deux lignes longitudinales auxquelles d'autres lignes transversales viennent se rendre.

— Astron. Une des constellations de l'hémisphère boréal.

— Ichtyol. Nom spécifique de deux poissons, dont l'un appartient au genre callionyme et l'autre à celui des trigles.

— Moll. *Lyre de David*. Espèce du genre harpe.

— Ornith. Nom vulgaire du ménure.

— Techn. Appareil en forme de lyre servant de suspension. ‖ Sorte de bec de gaz en forme de lyre.

LYRÉ, ÉE. adj. (radic. *lyre*). Bot. Se dit des feuilles qui ont les lobes du haut grands et réunis, et ceux du bas petits et divisés jusqu'à la nervure. Feuilles lyrées.

— LYRÉE. s. f. Bot Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes de la Mauritanie.

LYRÉIDE. s. m. (ét. gr., λύρα, lyre ; εἶδος, aspect) Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, établi pour une espèce qui se trouve dans les eaux japonaises.

LYRICOMIQUE. adj. 2 g. Qui a le caractère lyrique et comique. Il me vint dans l'idée de faire une ode *lyricomique*. (J.-B. Rousseau.)

LYRIFÈRE. s. m. (ét. lat., *lyra*, lyre ; *fero*, je porte). Ornith. Syn. de PORTE-LYRE.

LYRIFORME. adj. Qui a la forme d'une lyre.

LYRINE. s. f. (rad. *lyre*). Mollusq. Genre de coquilles univalves.

LYRIPIPIÉ. adj. En forme de lyripipion. Vieux mot.

LYRIPIPION. s. m. Chaperon des docteurs de Sorbonne du temps de Rabelais.

* **LYRIQUE**. adj. 2 g. Se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre. Poème lyrique. Genre lyrique. Les modernes ont un autre genre de poèmes *lyrique* que les anciens n'avaient pas et qui mérite

mieux ce nom parce qu'il est chanté, c'est l'opera. (Marm.)

— Se dit des pièces composées de stances, qui, n'étant pas destinées à être chantées, n'en ont pas moins une allure plus vive et un souffle plus ardent que les autres genres de poésie.

— Se dit, particulièrement, des odes et des hymnes. Le caractère de la poésie *lyrique* est la noblesse et la douceur : la noblesse pour les sujets héroïques ; la douceur pour les sujets badins ou galants : car elle embrasse tous les genres. (Marmont.) Il cultivait avec succès la poésie *lyrique*. (Barth.)

— Qui appartient à cette poésie.

Montez au même char, comme un couple homérique,
Nous tiendrons, pour lutter dans l'arène *lyrique*,
Toi la lance, moi les coursiers. (V. Hugo.)

— Qui fait de la poésie lyrique. Poète lyrique. A vingt ans, M. Victor Hugo était vraiment un poète *lyrique*. (J. Janin.)

— Qui est destiné à être chanté, à être mis en musique, en parlant des pièces de théâtre.

— *Tragédie lyrique*. Opéra sérieux, grand opéra.

— *Comédie lyrique*. Opéra du genre gai, opéra comique.

— *Théâtre lyrique*. Théâtre sur lequel on ne représente que des ouvrages mis en musique.

— LYRIQUE, s. m. Le genre lyrique, la poésie lyrique. Il réussit principalement dans le *lyrique*. (Acad.) Dans le *lyrique*, le poète doit principalement s'appliquer à étonner l'esprit par le sublime des choses ou par celui des sentiments ; ou à flatter par la douceur et la variété des images, par l'harmonie des vers, par des descriptions ou d'autres figures fleuries ou vives et véhémentes, selon l'exigence des sujets. (Marmont.)

— Poète lyrique. Les *lyriques* français. (Acad.) Le génie du *lyrique* grec (Pindare) est maintenant aussi muet que sa lyre, tant ses odes sont devenues inintelligibles. (Barth.)

— Enthousiasme, inspiration. S'élever jusqu'au lyrique.

* **LYRISME**, s. m. Mouvement lyrique du style, considéré comme une qualité. Le lyrisme gracieux d'Horace. Le lyrisme sacré de la Bible. Il s'est trouvé des lyriques qui ont loué M. Ponsard de manquer de *lyrisme*, d'imagination, d'idées et de couleur. (Th. Gautier.)

— Chaleur, enthousiasme. Avoir du lyrisme. Le désordre était la règle de ce *lyrisme* à outrance. (P. de St-Victor.)

— Se prend aussi en mauvaise part, pour désigner l'emphase, la boursouflure du style. Chaque fois qu'en donnant à la phrase un apprêt trop recherché, on se sert dans la prose exclusivement d'expressions propres aux poètes, et que la période paraît au lecteur plus travaillée que ne le comporte la prose, on risque de tomber dans le *lyrisme*. (Fr. Wey.)

LYRISTE, s. m. Écrivain qui tombe dans le lyrisme. Se prend en mauvaise part. Sous la plume des *lyristes*, le râle devient un soupir, et, grâce aux épithètes, ce soupir équivaut au râle. (Fr. Wey.)

— Joueur de lyre.

LYRNESSE, (*Lyrnessus*). Géogr. anc. Capitale d'un petit État de Mysie.

LYROCÉPHALE, s. m. (ét. gr., λύρα, lyre ; κεφαλή, tête). Erpét. Groupe de stellions se rattachant aux sauriens.

LYRODIE, s. f. (étym. gr., λύρα, lyre ; ᾠδή, chant). Anti[q]. Air pour la lyre.

LYRO-GUITARE, s. f. Mus. Sorte de guitare en forme de lyre.

LYROPE, s. m. (et. gr., λύρα, lyre ; ὄψ, aspect). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des larrides, tribu des crabroniens, ayant pour type une espèce qui habite l'Allemagne et l'Italie. On dit aussi *lyrops*.

LYROPHORE, s. m. (étym. gr., λύρα, lyre ; φέρω, je porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce à la fois européenne et américaine.

LYROPS, s. m. Entom. V. LYROPE.

LYROTHORAX, s. m. (ét. gr., λύρα, lyre ; θώραξ, corselet). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce des bords de la mer Caspienne.

LYRURE, s. m. (étym. gr., λύρα, lyre ; οὐρά, queue). Ornith. Syn. de TÉTRAS.

LYS, s. m. Bot. V. LIS.

LYS, (en flamand *Leye*). Géogr. Affluent de gauche de l'Escaut, coule du S.-O. au N.-E. par Therouanne, Aire, Saint-Venant et Armentières ; entre cette ville et Menin, elle sépare la France de la Belgique. A Menin, elle devient navigable et entre en Belgique, où elle arrose Courtray, et finit près de Gand, après un cours de 181 kil., dont 83 en France. La Lys reçoit la Deule. Elle a donné, sous le premier Empire français, son nom à un département dont le ch.-l. était Bruges.

— LYS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Muret (Haute Garonne) ; 1,500 hab.

— LYS-LES-LANNOY, Bourg du cant. de Lannoy, arr. de Lille (Nord) ; 3,800 hab.

LYS (Jacques DARC, ou du). Père de Jeanne Dare, fut anobli avec toute sa famille par Charles VII.

— LYS (Jean). Peintre allemand, né à Oldenbourg, 1570 ? -1629, étudia surtout les maîtres italiens.

LYSANDRE, s. m. Entomol. Papillon des Indes.

LYSANDRE, Général de Sparte, mort en 395 av. J.-C., s'éleva par son mérite aux premiers grades militaires ; en 407, il commanda la flotte des alliés, battit Antiochus, lieutenant d'Alcibiade, à Notium, et se fit beaucoup d'amis en Asie. En 405, il remporta la victoire décisive d'Ægos-Potamos, puis s'empara d'Athènes, abattit les Longs Murs, et établit le gouvernement oligarchique des Trente. 401. Il usa de son pouvoir avec brutalité et orgueil ; il excita les soupçons des éphores et des rois ; il se proposait de changer la constitution de Sparte, lorsqu'on lui confia une armée pour aller combattre en Béotie ; il fut tué à la bataille d'Haliarte.

LYSARDE, s. f. Erpet. Nom donné autrefois à la femelle du lézard gris.

LYSIANASSE, s. f. Crust. Genre d'amphipodes de la famille des crevettines sauteuses établi pour quatre espèces des mers du Groënland et deux espèces des mers européennes tempérées.

LYSIANTHE, s. m. Bot. V. LISIANTHE.

LYSIAS, Orateur grec, né à Athènes, 437-378 av. J.-C., fils d'un Syracusain établi à Athènes, enseigna la rhétorique à Thurium, en fut chassé, revint à Athènes, et seconda de tous ses efforts Thrasybule. De ses nombreux discours il n'en subsiste guère que 34, avec de courts fragments de 53 autres ; ils justifient les éloges des anciens, qui regardaient Lysias comme un des plus parfaits modèles du dialecte attique.

LYSICRATE, Athénien, fit élever, 335 av. J.-C., en souvenir d'un prix de chant obtenu par sa tribu, le monument connu sous le nom de *Lanterne de Démosthène* ou *de Diogène*.

LYSIDICE, s. f. Annél. Genre de l'ordre des néréides, famille des euniciens. Il y a trois espèces de lysidices : la lysidice valentine, la lysidice olympienne et la lysidice galatine ; la première habite les côtes de la Méditerranée et les deux autres celles de la Manche.

LYSIEN, ENNE, adj. (ét. gr., λύσις, dissolution). Miner. Forme par voie de dissolution chimique. Substances lysiennes.

* **LYSIMACHIE**, s. f. (pr. *li zi-ma-ki* ; de *Lysimaque*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées, qui contient une vingtaine d'espèces. Les lysimaches sont de belles plantes communes en France et aux lieux humides de l'Europe. Quelques-unes habitent les diverses contrées du globe. La lysimachie commune se charge, de juillet à septembre, de fleurs nombreuses d'un jaune brillant et disposées en corymbe s. La lysimache à feuilles de saule offre de longues grappes spiciformes et terminales de superbes fleurs blanches, et la lysimachie nummulaire forme de beaux tapis de verdure sur lesquels se jouent de grandes fleurs jaunes. On les appelle aussi *Corneille, chasse-bosse, nummulaire, herbe aux écus, monnayère*. Ces plantes, réputées autrefois comme astringentes, contre le scorbut et la phtisie, ne sont plus employées aujourd'hui que pour la teinture en jaune des diverses étoffes.

— *Lysimachie bleue*. Nom vulgaire d'une espèce de scutellaire. || *Lysimachie jaune cornue*. Nom qu'on donne quelquefois à l'onagre. || *Lysimachie rouge*. La salicaire commune.

— On dit aussi *lysimaque*.

LYSIMACHIE ou **HEXAMILION**, Géogr. anc. Ville de la Chersonèse de Thrace.

LYSIMACHIÉ, ÉE, adj. pr. *ly-si-ma-ki-é*. Bot. Qui ressemble à une lysimachie || LYSIMACHIÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lysimachie. Les lysimachiées sont généralement désignées aujourd'hui sous le nom de *primulacées*.

LYSIMAQUE, s. f. Bot. V. LYSIMACHIE.

LYSIMAQUE, Roi de Thrace, né à Pella (Macédoine), mort en 281 av. J.-C., se distingua par sa force et son courage parmi les gardes du corps d'Alexandre. Après sa mort, il gouverna la Thrace, prit part aux deux ligues contre Antigone et contribua à la victoire d'Ipsus, 301 ; il s'était proclamé roi en 306. Il s'empara de l'Asie Mineure jusqu'au milieu de la Phrygie, fonda Lysimachie sur l'Hellespont, Nicée ; s'unit contre Démétrius à Ptolémée, à Séleucus, à Pyrrhus, et resta maître de la Macédoine en 286. Séleucus, roi de Syrie, lui déclara la guerre ; Lysimaque fut vaincu et tué en Phrygie, près de Cyropédion.

LYSIMÈTRE, s. m. (étym. gr., λύσις, solution ; μέτρον, mesure). Physiq. Instrument destiné à mesurer la quantité d'eau pluviale qui filtre à travers le sol.

LYSINÈME, s. m. (ét. gr., λύσις, solution, νῆμα, filament). Bot. Genre d'épacridées, établi pour des arbrisseaux australiens.

LYSIODE, s. m. (étym. gr., λύσις, libre ; ᾠδή, chant). Bouffon auquel, dans le théâtre des anciens, étaient réservés les rôles de femme.

LYSIONOTE, s. m. (étym. gr., λύσις, libre ; νῶτος, dos). Bot. Genre de gesnéracées cyrtandrées, établi pour des herbes du Népaul.

LYSIPOMI, s. m. (étym. gr., λύσις, libre ; πῶμα, opercule). Bot. Genre de bélleriacées, établi pour des herbes trouvées dans les Andes.

LYSIPOMIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se rapporte au lysipome. || LYSIPOMÉES, s. f. pl. Tribu de bélleriacées, ayant pour type le genre lysipome.

LYSIPPE, Célèbre statuaire grec, né à Sicyone, florissait pendant le règne d'Alexandre. Il étudia surtout la nature et se proposa de reproduire la beauté humaine en l'idéalisant. Aucune de ses 1,500 statues n'est venue jusqu'à nous ; mais des copies des médailles nous permettent de juger de son talent.

LYSIS, s. f. pr. *li ziss* ; du gr. λύσις, solution. Méd. Crise salutaire qui s'opère sans phénomène apparent.

LYSIS, Philosophe grec de Tarente, disciple de Pythagore, est considéré comme l'auteur des *Vers dorés*.

LYSMATE, s. f. (ét. gr., λύσσα, rage). Crust. Genre de décapodes macroures, famille des salicoques, tribu des palémoniens, et établi pour une espèce trouvée sur les côtes de l'Afrique septentrionale.

LYSSES, s. f. pl. (du gr. λύσσα, rage). Pathol. Pustules qui se développent, dit-on, sous la langue des individus mordus par un animal enragé.

LYSTRA, Géogr. anc. Ville de Lycaonie, où saint Paul fut lapidé. Patrie de saint Timothée. Auj. *Latik*.

LYSTRE, s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des fulgoriens. Les lystres femelles ont l'abdomen terminé par des touffes d'une substance blanche et comme laineuse, qu'on croit destinée à protéger les œufs. Toutes les espèces de lystres appartiennent à l'Amérique.

LYSURE, s. m. (ét. gr., λύσις, libre ; οὐρά, pédicule). Bot. Genre de champignons lysuroïdes qui croît en Chine sur les racines de mûriers, passé pour vénéneux et dont les cendres sont employées par les Chinois pour la cicatrisation des ulcères cancéreux.

LYSURÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de LYSUROÏDÉ.

LYSUROÏDE, ÉE, adj. (et. fr., *lysure* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui se rapporte au lysure. || LYSUROÏDÉES, s. f. pl. Tribu de champignons ayant pour type le genre lysure.

LYTHRACÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de LYTHRARIÉ.

LYTHRARIÉ, ÉE, adj. (du latin *lythrum*, salicaire). Bot. Qui ressemble à la salicaire. || LYTHRARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre salicaire.

LYTHRUM, s. m. (pr. *li-tromm* ; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre salicaire.

LYTTE, s. f. (du gr. λύττα, fureur). Entom. Syn. de CANTHARIDE.

LYTTLETON (George, lord), Littérateur anglais, né à Hagley (Worcester), 1709-1773, se distingua parmi les plus ardents adversaires de Walpole, devint lord de la trésorerie en 1744, et pendant quelque temps chancelier de l'Échiquier. Il a écrit les poésies, des *Lettres persanes*, une dissertation sur la *Conversion de saint Paul*, des *Dialogues des morts*, une *Histoire de Henri II*.

LYTUS, s. m. (pr. *li-tuss* ; ét. gr., λύσις, délié). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des mymariens, tribu des proctotrupiens, établi pour de petites espèces.

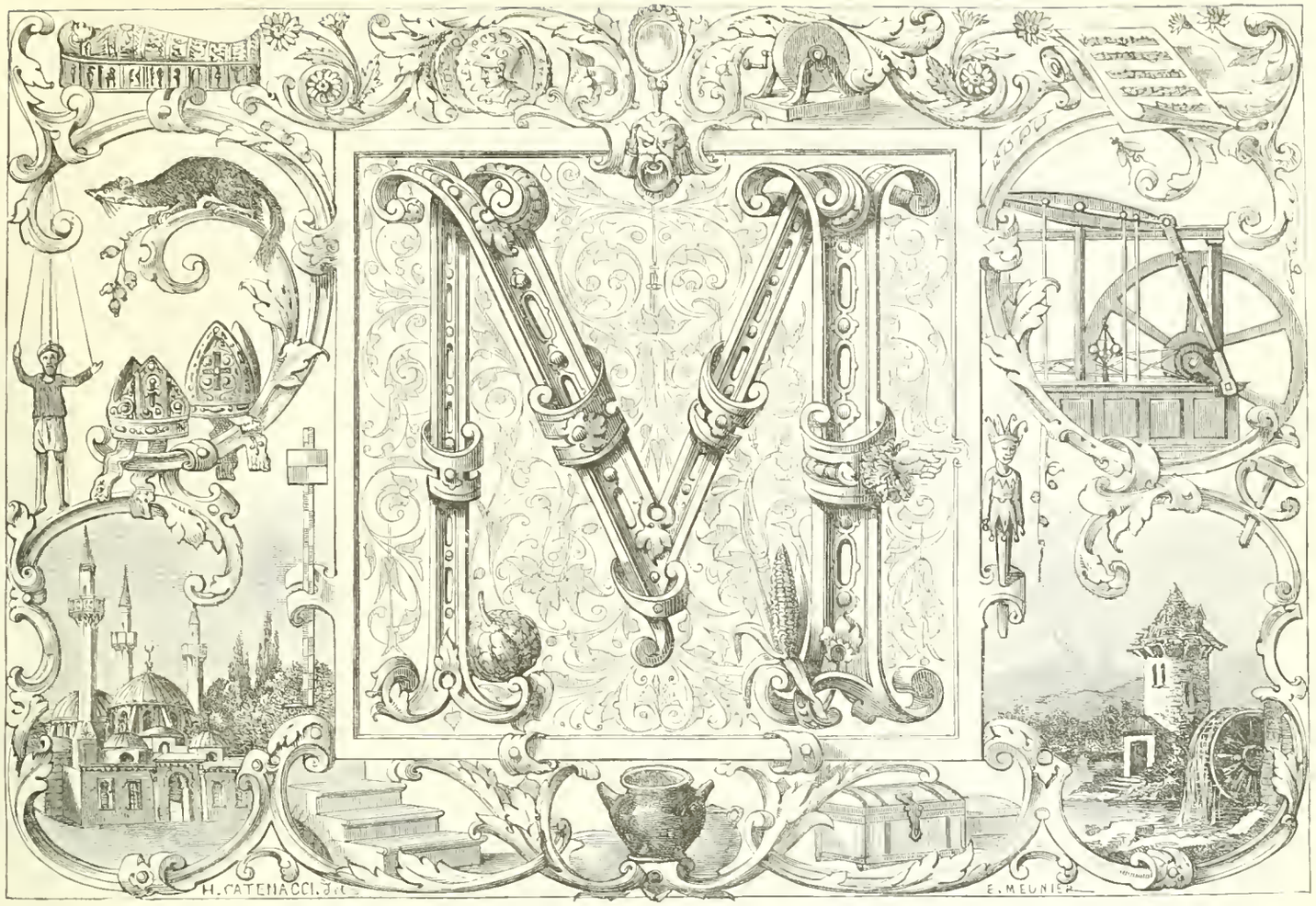

M, s. m. ou f. Treizième lettre et dixième consonne de notre alphabet. Suivant l'appellation ancienne et usuelle (*emm*), elle est du genre féminin; mais elle est du genre masculin suivant la nouvelle (*me*). Cette lettre correspond au *mu* (μ) des Grecs et au *mim* des Hébreux et des Phéniciens. L'articulation dont la lettre *m* est le signe représentatif a été appelée labio-nasale, parce que, en exigeant le rapprochement des lèvres, elle oblige forcément le nez à livrer passage à une partie de l'air sonore, qu'elle modifie par son action. Cette articulation simple, douce, facile à prononcer, ne paraît étrangère à aucune langue; c'est une des premières que les enfants réussissent à former. Pour le B, la lèvre supérieure prend son appui au-dessous de l'inférieure; et pour l'*m* les deux lèvres, d'un mouvement égal, ne font que s'unir et se détacher. (Marmontel.)

— Au commencement d'un mot, la prononciation de l'*m* est toujours la même; à la fin, au contraire, elle peut se modifier considérablement. Elle prend presque toujours à la fin d'un mot le son de l'*n*, comme dans *nom, faim, parfum*, que l'on prononce *non, fain, parfun*. Il faut excepter de cette règle l'interjection *hom*, et un assez grand nombre de noms propres appartenant à des langues étrangères, et dans lesquels l'*m* finale conserve sa véritable prononciation, tels que *Sem, Cham, Abraham, Jérusalem, Salem, Rotterdam, Stockholm*, etc. Il y a cependant quelques noms où cette lettre se prononce comme l'*n*; ainsi on écrit *Adam* et l'on prononce *Adan*.

— Lorsque l'*m* est redoublée, c'est-à-dire suivie d'une seconde *m* commençant la syllabe subséquente, elle conserve sa valeur, comme dans *immortel, immense, lemming, lipogrammatique, mammifère, commensurable, commuer, commutation, commémoration, grammaire, grammatical, Emma, Jemmapes, Ammon, Emmaüs*, etc.; excepté dans les mots composés de la préposition *en*, alors la première *m* se prononce encore comme *n*: *emmener, emmailloter*. Elle garde aussi sa prononciation quand la syllabe suivante commence par une *n*, par exemple dans *amnistie, omnipotence, indemnité, gymnastique*. Il n'en est cependant pas de même du mot *automne*, ni de *damné, damnation, condamnation*, où l'*m* ne se doit nullement sentir. || *Em* se rend par *en* dans *sempiternel, Memphis, Sempronius, Bemba* et *semper-virens*, et dans quelques noms propres d'origine allemande ou hollandaise, tels que *A-Kempis, Nuremberg, Wurtemberg*, etc.

— Devant les consonnes *p* et *b*, *m* prend encore le son nasal. *Combler, combiner, assembler, compagnie* se prononcent comme s'il y avait *conbler, conbiner, assenbler, conpagnie*.

— Comme abréviation, *m.* veut dire *mètre*. *M.* représente *monsieur*; *MM., messieurs*: *Mme, madame*; *Mlle, mademoiselle*; *Me, maître*, en parlant d'un avocat, d'un avoué, d'un notaire. || *S. M.* signifie *Sa Majesté*.

— Dans les inscriptions latines, *M.* remplace les noms de *Marcus, Manlius, Macius*, ou le titre de *magister*; chez les modernes, *M. A.* signifie *magister artium*.

— Comme signe numéral, l'*M* latine signifie *mille* ou deux fois *cinq cents*. C'est à la fois un double D (ID) et l'initiale du mot *mille*. Surmontée d'un trait horizontal, $\overline{M}$ vaut un million.

— Astron. et Géogr. Dans les tables astronomiques et les ouvrages de géographie, *M* marque le *midi*.

— Comm. Dans le commerce, *M.* désigne *mark* ou *monnaie*. || *M. C.* signifie Mon compte.

— Gramm. En termes de grammaire, *m.* signifie *masculin*. || On écrit encore *m. à m.* pour mot à mot.

— Méd. Dans les ordonnances des médecins, *m.* est l'abréviation du mot latin *misce*, mélangez, de *miatio*, mélange, ou de *manipulus*, qui veut dire une poignée.

— Métrol. Sur les monnaies françaises, cette lettre indique qu'elles ont été frappées à Toulouse. || Les monnaies frappées à Marseille portaient *MM*.

— Mus. *M.* veut dire *meno*, moins, ou *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, modéré.

— Turf. En termes de turf, *M.* est l'abréviation de *manches*. *M.* rouges. *M.* jaunes.

M'. Abréviation particulière dans les noms propres écossais, pour *mac*, fils. M'Culloch. M'Donald. On prononce rapidement la syllabe *mac*.

***MA** adj. poss. fém., dont le masc. est *mon*. Ma mère. Ma sœur.

— Devant les mots commençant par une voyelle ou une *h* non aspirée, on dit *mon*, et non pas *ma*. Mon âme. Mon épée. Mon habitation. V. MON.

MA. Myth. Nom d'une femme à laquelle Jupiter confia l'éducation de Rhée.

— MA. Déesse égyptienne, fille du soleil et présidant aux jugements funéraires.

MAAGONI, s. m. Bot. Syn. de SWIÉTÉNIE.

MAANEN (Cornélis-Félix VAN). Homme d'État hollandais, né à La Haye en 1769, ministre de la justice sous Louis Bonaparte et sous Guillaume Ier; seconda activement la politique de ce dernier prince contre la nationalité belge et mourut en 1843.

MAAS (Arnoult VAN AART). Peintre et graveur hollandais du XVIIe siècle, né à Gouda, élève de Teniers.

— MAAS (Niklaas). Peintre hollandais, né à Dort, 1632-1693, élève de Rembrandt.

— MAAS (Dirk). Peintre hollandais, né à Harlem, 1656-1700.

MAASS, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Autriche et dans plusieurs parties de l'Allemagne; elle vaut en Autriche 1 lit. 45; à Bade 1 lit. 5; à Heidelberg 2 lit. 3; en Bavière 1 lit. 069; à Augsbourg 1 lit. 469; à Mayence 1 lit. 868.

MAAT, s. m. Métrol. Mesure de capacité hollandaise équivalant à 2 litres 9 centilitres et qui sert au mesurage des grains. || Mesure de poids pour le sel équivalant à 19 kilogrammes.

MAATJE, s. m. Métrol. Mesure de capacité des Pays-Bas, usitée pour les liquides et les solides et valant un décilitre.

MAB. Myth. Fée des songes et sage-femme des autres fées dans les traditions du moyen âge. Quelques-uns en font la reine des fées et lui donnent pour époux Oberon. Shakspeare lui a donné cette qualité dans une charmante fantaisie de sa tragédie de *Roméo et Juliette*.

MABA, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des ébénacées, établi pour des espèces à bois très dur, à écorce astringente, à fruits comestibles et croissant aux Indes orientales et en Australie. Maba elliptique. Maba geminé. Maba des rivages.

MABÉE, s. f. Bot. Syn. de MABIER.

MABIER, s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées crotonées croissant à la Guyane et au Brésil.

MABILLON (Jean). Érudit français, né en 1632, à Saint-Pierre-Mont, près de Rethel, bénédictin de Saint-Germain des Prés, publia les *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti* En même temps, il fut chargé d'excursions bibliographiques dans les Flandres, 1671, en Lorraine, 1680, en Suisse et en Allemagne, 1682, enfin en Italie, 1685-1686. Il composa le *De Re diplomatica; Museum italicum; Traité des études monastiques; Epistola de Cultu sanctorum ignotorum*; etc. Il travaillait aux *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, quand il mourut en 1707. On a publié en 1846 la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon sur l'Italie*.

MABLIN (Giovanni-Baptista-Carlo-Maria-Pacifico MABELLINI ou). Helléniste italien, né à Savigliano (Piémont), 1774-1834, prêtre en 1797, vint s'établir à Paris, et a beaucoup contribué à remettre l'étude du grec en honneur dans l'université.

MABLY (Gabriel BONNOT DE). Historien et philosophe français, né à Grenoble, 1709-1785, était frère utérin de Condillac. Brouillé avec son oncle, le cardinal de Tencin, il composa une foule d'ouvrages où une admiration aveugle pour l'antiquité lui a fait commettre plus d'une erreur. On peut citer de lui *Parallèle des Romains et des Français; Droit public de l'Europe*

depuis la paix de Westphalie; Observations sur les Grecs, sur les Romains; sur l'histoire de France; Entretiens de Phocion; De la Législation, etc.

MABOIA. Myth. Esprit du mal, auquel les Caraïbes des Antilles attribuent tous les malheurs qui leur arrivent.

MABOUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des capparidées. Cette plante croît sur les montagnes boisées de l'Amérique méridionale. Ses racines longues, noueuses, dures et pesantes, servent aux sauvages à faire des massues.

MABOUYA. s. m. Nom donné aux massues faites avec la racine du mabouier.

— Bot. *Pois mabouya*. Graine de mabouier.

— Erpét. Espèce de reptile du genre scinque, appelé vulgairement *brochet de terre*, à cause de sa ressemblance avec le brochet.

MARRE. s. m. Techn. Plaque de fonte unie comme du marbre, sur laquelle l'ouvrier fait la paraison.

— Ichtyol. Nom baléare d'une espèce de pagel.

MABURNIE. s. f. Bot. Syn. de BURMANNIE.

MAC. s. m. Mot signifiant Fils et entrant dans un grand nombre de noms propres écossais et irlandais.

MACABIT. s. m. Arg. Syn. de MACHABÉE.

* **MACABRE**. adj. f. (et. prob., lat. *chorea Machabæorum*, danse des Machabées, sorte de ronde dansée au moyen âge et dans laquelle chaque danseur disparaissait à tour de rôle, sans doute par allusion à la mort successive des sept frères Machabées martyrisés sous Antiochus Épiphane). Ne s'emploie que dans cette locution: *Danse macabre*. Se dit d'une ronde infernale dansée par des morts de toutes conditions et de tous les âges, rois, sujets, riches ou pauvres, vieillards et enfants; c'est une allégorie figurant la fatalité qui condamne tous les hommes à la mort. Cette ronde se trouve représentée au moyen âge dans un grand nombre de cimetières et est décrite dans un ouvrage fort singulier intitulé *Danse macabre, ou Miroir de la mort*. Tous les arts s'emparèrent de cette fiction. On connaît surtout la danse macabre attribuée à Holbein. La mort, dans les danses *macabres*, est variée à l'infini, mais toujours bouffonne, à l'instar de la vie, qui n'est qu'une sérieuse pantomime. (Chateaub.)

— Par extens. Qui a le caractère des figures de la danse macabre. Amalgame singulier de burlesque et de tragique! voyez vous ces deux figures *macabres* plongées dans leurs coussins et chuchotant. (H. Blaze de Bury.)

— MACABRE s. f. Arg. La Mort.

* **MACADAM**. s. m. pr. *ma-ka damm*; de *Mac-Adam*, nom de l'inventeur. Techn. Mode d'empierrement des voies publiques, consistant à les recouvrir de pierres concassées, qu'on comprime à l'aide de rouleaux cylindriques et très pesants.

— Par extens. Chaussée, route en macadam. Les chevaux s'usent plus vite sur le pavé que sur le macadam. Il passe, et sur le *macadam* on entend le lourd piétinement de cinq cents chevaux. (L. Hulévy.)

MAC-ADAM (John LOUDON). Ingénieur, né à Kirkcudbright (Écosse) 1756-1836, a inventé un système d'empierrement des routes qui porte son nom.

MACADAMISAGE. s. m. (rad. *macadamiser*). Emploi du système de pavage à la Mac-Adam. Les voies romaines à demi effacées par un *macadamisage* communal... (Souvestre.)

MACADAMISATION. s. f. pr. *ma-ka-da-mi-za-cion*. Action de macadamiser.

MACADAMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Macadamiser. S. empl. adjectiv. Route macadamisée.

* **MACADAMISER** v. a. Ire conj. Faire une chaussée, un chemin en macadam.

— SE MACADAMISER. v. pron. Être macadamisé.

MACAGLIE. s. f. Bot. Syn. de LÉPIDOSPERME.

MACAGUA s. m. (pr. *ma-ka-goua*). Ornith. Genre de faucons, établi pour deux espèces de la Guyane: le macagua ricaneur, ainsi appelé parce que son cri ressemble à un éclat de rire, et le macagua à tête noire. Les macaguas vivent sur la lisière des bois, au bord des marais, et sont très habiles à saisir les poissons et les reptiles dont ils font leur proie.

MACAHALVE. s. m. Méd. Essence extraite du calaf par les Égyptiens et employée aux usages externe et interne dans les fièvres pernicieuses. On dit aussi *macahalef*.

MACAHANÉE. s. f. Bot. Syn. de MACANÉE.

MACAIRE. s. m. Nom d'un des bandits qui figurent dans *l'Auberge des Adrets*, mélodrame joué sur un théâtre des boulevards. Le talent original de Frédérick Lemaître, chargé de représenter ce rôle, lui imprima un caractère particulier et en fit la personnification de l'escroquerie et du charlatanisme. Macaire, ou Robert Macaire, est aujourd'hui le type de la friponnerie adroite et audacieuse. Ils se croyaient des *Macaires*, et n'ont été que des filous. (Luchet.)

MACAIRE (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Réole (Gironde), sur la rive droite de la Garonne. Tonnellerie, vins; 2,000 h.

— MACAIRE (Saint-). Comm. du cant. de Montfaucon, arrond. de Cholet (Maine-et-Loire); 2,100 hab.

MACAIRE (Saint *d'Égypte* ou *l'Ancien*. Né vers 300 après J.-C., se retira à 30 ans dans le désert de Lybie, où il mourut en 390. Fête, le 15 janvier. On lui a attribué 50 *Homélies* et 7 *Opuscules ascétiques*.

— MACAIRE (Saint) *d'Alexandrie* ou *le Jeune*. Vécut dans le désert de Nitrie, et mourut en 394 ou en 404. Fête, le 2 janvier.

MACAIRIEN, ENNE. adj. Qui convient, qui a rapport à un fripon comme Robert Macaire. On ne voyait chez Mme Schontz qu'un seul homme à réputation *macairienne*, Couture, qui plus d'une fois avait fait hurler les bourgeois. (H. de Balzac.)

MACAIRISME. s. f. Néol. Escroquerie adroite et habile, comme celles de Robert Macaire; exploitation de la crédulité publique par le charlatanisme et la mauvaise foi. Mystification, *macairisme!* Spéculation! (Proudhon.)

MACAÏSTE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Macao.

— adj. Qui a rapport à Macao ou à ses habitants.

MACALLINE. s. f. Chim. Alcaloïde ayant des propriétés analogues au curnuquina et qu'on extrait d'un arbre qui croît au Mexique, et qu'on appelle dans le pays *macallo*.

MACANÉE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des guttifères et originaire de Guinée.

MACAO. s. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes qui est une variété du vingt et un. || *Macao couvert*. Variété de ce jeu dans laquelle la première carte demandée est donnée sans être montrée. || *Macao découvert*. Autre variété dans laquelle le banquier ne donne qu'une carte au joueur qui en demande, et retourne cette carte.

MACAO (en chinois *Ngao-meu*). Géogr. Ville de Chine, située dans une presqu'île à l'extrémité S.-E. de l'île de Hiang-Chan, dans la baie de Canton. La population est de 35,000 individus, dont 25 à 30,000 Chinois et 5 à 6,000 Portugais. Occupée définitivement par ces derniers en 1563, Macao est un port franc depuis 1845. Dans le voisinage, au pied d'une colline, se trouve la Casa, où le Camoëns a, dit-on, composé une partie de ses *Lusiades*.

* **MACAQUE**. s. m. (de *macaco*, nom vernaculaire d'une espèce de singe du Congo). Mammif. Genre de mammifères quadrumanes de la tribu des singes, groupe des catarrhiniens, de l'ancien continent, qui renferme quelques espèces intermédiaires par leurs formes, et par leurs habitudes naturelles, aux guenons et aux cynocéphales. Les macaques sont des singes de moyenne taille, dont le museau est plus gros et plus prolongé que celui des guenons, et moins que celui des cynocéphales; le front a peu d'étendue, les yeux sont très rapprochés, le corps est plus ou moins trapu et épais, les bras sont proportionnés aux jambes, les fesses sont pourvues de fortes callosités, la queue varie en longueur suivant les espèces, et dans une d'entre elles, le magot, elle ne forme qu'un simple tubercule. Les macaques habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'archipel Indien. On a même constaté leur présence sur le rocher de Gibraltar en Europe. Ils se rassemblent en troupes nombreuses pour dévaster les champs cultivés et les jardins. Leur intelligence est très développée, et ils sont en général très lubriques. Le bonnet chinois, la toque, le rhésus, le maimon, le magot, l'ouanderou, le macaque proprement dit, sont les principales espèces.

— Fig. Personne vieille et laide.

— MACAQUE. s. f. Macaque femelle. Une horrible macaque.

— Adjectiv. Gestes macaques.

— Entom. *Ver macaque*. Larve d'un insecte américain, qui s'introduit sous la peau et détermine des abcès et autres accidents graves.

MACAR ou **MACARÉE**. Mythol. Nom donné à plusieurs personnages de la mythologie grecque, entre autres à un fils d'Éole et à un fils du Soleil.

MACARAGA. s. m. Mamm. Syn. d'OCELOT.

MACARANGA. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des euphorbiacées acalyphées, établi pour des espèces résineuses de Madagascar et de Maurice.

MACARAQUEAU. s. m. Bot. Sorte d'arbre originaire des îles Malouines et portant de larges feuilles dont les habitants se servent pour écrire. On dit aussi *macarrequeau*.

MACARE. s. m. (du gr. μακαρ, heureux). Mot créé par Voltaire pour personnifier le bonheur.

Macare, c'est toi qu'on désire,
On t'aime, on te perd, et je croi
Que je t'ai rencontré chez moi. (VOLTAIRE.)

MACARET. s. m. Syn. de MASCARET.

— Techn. Sorte de barre de fer.

MACARFUX. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau nageur de la famille des alcidés. Les macareux occupent habituellement les îles et les pointes les plus septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, d'où ils émigrent parfois vers des régions plus tempérées, quoiqu'ils ne puissent tenir la mer que quand elle est tranquille. Lorsque la tempête les surprend au large, il en périt beaucoup. La nuit, ils se retirent dans les fentes des rochers. Leur vol est pénible et n'est jamais de longue durée; à terre, ils ne peuvent se tenir debout qu'en se posant sur leurs tarses comme sur leurs pieds, et leur démarche est chancelante. Ils se nourrissent de crustacés et de petits poissons qu'ils prennent en plongeant. Macareux moine. Macareux glacial. Macareux huppé.

MACARIBO. s. m. Mamm. Syn. de CARIBOU.

MACARIE. s. f. (et. gr., μακάριος, fortuné). Arachn. Genre d'araneides qui n'a pas été adopté.

— Entom. Genre de coléoptères de la famille des coccinellides, tribu des aphidiphages, établi pour deux espèces des régions chaudes de l'Amérique.

MACARIEN. s. m. (de *Macarius*, consul qui sévit contre les donatistes). Nom de mépris donné par les donatistes d'Afrique aux catholiques.

MACARISIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, originaires de Madagascar, et dont la famille n'est pas encore déterminée. On écrit aussi *macharisie*.

MACARISME. s. m. Dans l'ancienne liturgie des Grecs, on appelait ainsi les psaumes de l'office divin qui commençaient par le mot grec μακάριος, heureux. || Hymne grec en l'honneur des saints.

* **MACARON**. s. m. (ét. ital., *maccherone*, espèce de pâte). Sorte de pâtisserie croquante et délicate, composée principalement d'amandes douces, amères, et de sucre, dont on fait de petits pains de diverses formes, mais surtout ronds et ovales. Un bon macaron. Macarons aux pistaches. Macarons aux noisettes. Macarons soufflés.

— Fig. *Mettre du sucre sur du macaron*. Ajouter une bonne chose à une bonne chose. Enfin je ne pense qu'à ma santé, et c'est ce qui s'appelle présentement mettre du sucre sur du *macaron*. (Mme de Sevig.)

— Arg. Dénonciation. || Se dit aussi pour Huissier.

— Mar. Court morceau de bois placé debout, de distance en distance, pour soutenir les cargues d'une embarcation.

— Tablett. Sorte de peigne à l'usage des femmes, dont chaque extrémité est arrondie en forme de macaron.

— Techn. Ornement en forme de macaron. || Sorte de clou courbe et armé d'une tête arrondie, au juel on suspend les vêtements ou autres objets.

MACARONAGE. s. m. Arg. Dénonciation.

MACARONÉ, ÉE. adj. Techn. Qui est travaillé à la manière des macarons. Pâte macaronée.

* **MACARONÉE**. s. f. (rad. *macaroni*). Espèce de poésie burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire auxquels on donne une terminaison latine, et que l'on entremêle de mots latins. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVIe siècle. On lui a donné ce nom par allusion aux divers ingrédients dont se compose le macaroni, et qu'on compare à l'amalgame de mots que l'on introduit dans la macaronée. Dans la *macaronée*, le sel de l'expression résulte principalement de la nouveauté singulière et hardie d'une langue pour ainsi dire individuelle, qu'aucun peuple n'a parlée, qu'aucun grammairien n'a écrite, qu'aucun lecteur n'a entendue. (Ch. Nodier.)

MACARONER. v. a. Ire conj. Arg. Trahir.

— SE MACARONER. v. pr. Arg. Filer, se sauver.

* **MACARONI**. s. m. (mot emprunté de l'italien). Pâte de farine très fine, à laquelle on donne la forme de petits tubes creux allongés de diverses grosseurs; on l'assaisonne de différentes manières, mais particulièrement avec du fromage de Parmesan et de Gruyères. Les macaronis de Naples sont les plus estimés. Macaroni à l'italienne. Macaroni au gratin. Macaroni à la napolitaine. Il les invite à venir manger du *macaroni*. (Voltaire.)

— On a donné aussi ce nom à une poudre composée d'une partie de protoxyde d'antimoine et de deux parties de sucre, administrée jadis par les religieux de la Charité de Paris, contre la colique métallique.

* **MACARONIQUE**. adj. 2 g. Qui est composé d'après les règles de la macaronée. Poésie macaronique. Composition macaronique. Vers macaroniques. Le latin *macaronique* inventé, dit-on, par Merlin Coccaïe, pour se venger des dominicains... (Volt.)

MACARONISME. s. m. Genre macaronique.

— Composition macaronique.

MACARONISTE. s. m. Auteur de vers macaroniques.

MACARTNEY. s. m. Ornith. Syn. de HOCCO-PIFÈRE.

MACARTNEY (George, comte de). Diplomate et voyageur anglais, né à Lissanoure (Irlande), 1737-1809, gouverneur de quelques-unes des Antilles, chef de la présidence de Madras, 1781-1785. Le gouvernement anglais l'envoya en Chine, 1793-94, négocier un traité de commerce; après avoir gouverné la colonie du Cap, il mourut dans la retraite. On a de lui: *Journal de l'ambassade en Chine*.

MACASSAR. s. m. Linguist. Idiome de Célèbes.

MACASSAR ou **MANGKASSAR**. Géogr. Ville de l'île Célèbes, qui donne son nom à un gouvernement hollandais, à un royaume indigène et à un détroit. La ville se compose de *Vlaardingen*, bâtie en 1708, et du fort Rotterdam; 17,000 hab. — Le gouvernement, dont elle est le ch.-l., comprend toutes les possessions hollandaises de Célèbes. — Le royaume de Goak ou de *Macassar*, au S.-O. de Célèbes, est vassal de la Hollande. — Le détroit de *Macassar*, à l'O. de Célèbes, sépare celle-ci de Bornéo.

MACAULAY (Thomas BABINGTON, lord). Historien et critique anglais, né à Rothley-Temple (Leicester), 1800-1859, se fit connaître par d'intéressants articles insérés dans la *Revue d'Édimbourg*. Porté au parlement par les whigs, 1830, il alla siéger au conseil suprême de Calcutta, d'où il devait rapporter deux *Études* sur Clive et Warren Hastings. A son retour, 1837, il prit part aux luttes parlementaires; puis consacra ses loisirs à composer une *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II*; il entra à la Chambre des lords, en 1857. On a encore de lui: *Essais* et *Chants populaires de l'ancienne Rome*.

— MACAULAY-GRAHAM (Catherine GAMBLINGE). Née dans le comté de Kent, 1733-1791, épousa le médecin Macaulay, 1760, puis un jeune homme du nom de Graham. On a d'elle: *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques Ier* (jusqu'en 1714); *Histoire d'Angleterre depuis la révolution* (jusqu'à 1742); etc.

MACBETH Thane de Glamis, tua le roi d'Écosse Duncan Ier, 1040, et régna à sa place. Dix-sept ans après, il fut renversé et tué par Malcolm, fils de Duncan, qui lui succéda, 1057.

MACBRIDÉE. s. f. Bot. Genre de labiées stachydées, établi pour des herbes de la Caroline.

MACCABÉO. s. m. Vitic. Cépage d'origine espagnole cultivé dans les Pyrénées orientales.

MAC CARTHY (Nicolas de). Prédicateur, né à Dublin, 1769-1833, fit ses études à Paris, entra dans l'ordre des jésuites, et eut pendant la Restauration une grande réputation, grâce à la forme pénétrante de ses sermons, qu'il improvisa souvent, et n'écrivit jamais.

— MAC CARTHY (Jacques). Géographe français d'origine irlandaise, né à Cork, 1785-1835, a laissé: *Choix de voyages modernes; Dictionnaire de géographie; Traité de géographie*, etc.

MACCHIETTI ou **MAGLIETTI** (Girolamo). Peintre, né à Florence de 1535 à 1541, vivait encore en 1598.

MACCLESFIELD. Géogr. Ville du Cheshire (Angleterre), sur le Rolin, à 54 kil. N.-E. de Chester. Métiers à tisser la soie, filatures de coton et chapelleries; 36,000 hab.

MAC-CULLOCH (John). Géologue et chimiste anglais, né à Guernesey, 1773-1835, a laissé de beaux travaux sur la géologie de l'Écosse: *Description des îles occidentales d'Écosse; Classification géologique des roches; les Hautes Terres et les îles occidentales d'Écosse; Système de géologie*, etc.

— MAC-CULLOCH (John-Ramsay). Économiste anglais, né à Wigton (Écosse), 1789-1868, rédacteur de la *Revue d'Édimbourg*, professeur à l'université de Londres, associé de l'Institut de France, a écrit: *Dictionnaires de commerce et de géographie; Principes d'économie politique; Statistique de l'empire britannique*, etc.

MACCUS. Antiq. Type du sot, du niais dans les farces de l'ancien théâtre latin.

MACDONALD (Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre). Maréchal de France, né à Sancerre (Cher), 1765-1840, d'une noble famille écossaise. Sous-lieutenant, 1784, il devint général de brigade en 1795, et de division, 1796, dans l'armée du Rhin. Il se distingua à Otricoli, 1798, à Naples, et lutta trois jours contre Souwarow à La Trébie, 1799. Partisan de Bonaparte au 18 brumaire, son amitié pour Moreau lui attira, 1801, une disgrâce de cinq ans. Il conquit à Wagram le bâton de maréchal et le titre de *duc de Tarente*, 1809. Après avoir remplacé Augereau en Espagne, 1810-1811, il prit part aux campagnes de Russie, de Saxe, de France. En 1815, il fut chargé de licencier l'armée de la Loire; pair de France, il devint, en 1816, grand chancelier de la Légion d'honneur. Démissionnaire en 1831, il mourut en 1840.

MACDONALDIE. s. f. (de *Macdonald*, n. pr.,. Bot. Genre d'orchidées, établi pour des herbes australiennes.

MACEDO (François de). Littérateur portugais, né à Coïmbre, 1596-1681, jésuite, puis cordelier, soutint à Rome, puis à Venise, des thèses *De Omni re scibili*. Il a composé, sous le prénom de *François de Saint-Augustin*, beaucoup de discours, 150,000 vers; *Propugnaculum lusitano-gallicum*, 1647, apologie des maisons de Bourbon et de Bragance, etc.

* **MACÉDOINE**. s. f. Art culin. Mets composé de toutes sortes de légumes ou de différents fruits. Macédoine à la béchamel.

— Fig. et fam. Ouvrage de littérature où se trouvent réunies et mêlées des pièces de différents genres, tant en prose qu'en vers. Se dit

souvent en mauvaise part. Ce livre est une macédoine, on y trouve de tout.

— Par extens. Sa verve était un pot pourri, une *macédoine*, un mélange de gros sel et de fin esprit. (De Goncourt.)

— Jeux. Se dit, aux jeux de cartes, d'une suite de parties dans lesquelles chacun des joueurs prescrit, lorsqu'il tient les cartes, l'espèce de jeu qu'on jouera sous sa main. Faire une macédoine.

— Arg. des chemins de fer. Combustible.

MACÉDOINE. Géogr. anc. Etat de l'Europe ancienne, situé au N.-E. de la Grèce, borné au N. par les monts Scardus et Orbelus, à l'O. par le mont Pindus, au S. par les monts Cambuniens et Olympe et par la mer Egée, et à l'E. par le fleuve Strymon. Au S.-E. elle était terminée par la péninsule de Chalcidique. Elle renfermait : 1° l'Emathie, qui possédait la capitale *Édesse* ou *Ægès*, que remplaça *Pella* ; 2° au N., la Péonie ou Pélagonie ; 3° à l'E., la Mygdonie, à laquelle on rattachait l'Amphaxitide, l'Anthémonte et une portion de la Bisaltie et de la Crestonie ; 4° au S.-O., la Lyncestide, l'Eordée, l'Orestide, la Piérie, etc. ; 5° au S.-E., la Chalcidique.

— Hist. Selon les traditions grecques, la Macédoine devrait son nom aux *Macednes*, tribu pélasgique qui s'établit dans l'Emathie au XIVe siècle av. J.-C. Le véritable fondateur du royaume serait pourtant l'Heraclide Caranus, venu d'Argos, qui lui donna Édesse pour capitale, 709. Agrandie sous les successeurs de ce prince, la Macédoine commença à jouer un rôle sous Alexandre Ier, pendant la guerre médique ; elle fut puissante avec Philippe II, qui prépara la ruine de l'empire des Perses, accomplie par Alexandre III le Grand, 336-323. La mort de ce dernier la livra, pour cinquante années, 323-273, à des usurpations sans nombre jusqu'au jour où Antigone Gonatas resta maître du trône, 273. Bientôt la Macédoine eut à redouter la domination romaine : vaincue à Cynoscéphales sous Philippe III, 197, accablée par la défaite de Persée à Pydna, 168, elle fut réduite en province après la révolte d'Andriscus, 148. Comprise dans le diocèse de Macédoine au IVe siècle, elle fut, au VIIe, un des thèmes de l'empire d'Orient. Envahie à plusieurs reprises par les barbares, la Macédoine, après la quatrième croisade, 1201, devint, sous le nom de royaume de Thessalonique, la part de Boniface, marquis de Montferrat. Revenue aux empereurs grecs, elle fut enfin conquise au XIVe siècle par les Turcs ottomans. Elle forme aujourd'hui les trois gouvernements d'Ustrioup, de Monastir et de Salonique.

MACÉDONIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Macédoine.

— adj. Qui appartient à la Macédoine ou à ses habitants. Phalange macédonienne.

— Chronol. *Calendrier macédonien*. Calendrier des anciens Macédoniens, qui fut remplacé par le calendrier julien.

— Dr. rom. *Sénatus-consulte macédonien*. Décret qui déclarait nulles toutes les obligations contractées par des fils de famille. Cet étrange décret, rendu par le sénat sous Vespasien, fut provoqué par les exactions de l'usurier Macédo.

— MACEDONIEN. s. m. Linguist. Idiome parlé par les habitants de la Macédoine et qui était une variété du dialecte ionien.

— MACÉDONIENS. s. m. pl. Hist. relig. Sectaires qui niaient que le Saint-Esprit procédât de Jésus-Christ, et qui avaient pour chef le patriarche Macédonius.

— Le parti macédonien, dans les cités grecques.

— MACÉDONIENNE. s. f. Danse antique.

MACÉDONIUS. Prêtre de Constantinople, fut élu patriarche, 341 ou 342, par les ariens ; déposé en 348, rétabli en 350, il fut, à la fin, abandonné par l'empereur Constance, et déposé définitivement par les ariens purs ou acaciens en 360.

MACÉDO-ROMAIN. adj. Linguist. Se dit d'un dialecte valaque.

MACEFRONDE. s. f. Anc. art milit. Machine militaire qui servait à lancer des pierres.

MACELLA. Géogr. anc. Petite ville fortifiée de la Sicile, au S.-O. de Ségeste.

MACÉMUTINE. s. f. Metrol. Ancienne monnaie d'or de l'Aragon.

MACER. s. m. (pron. *ma-cerr*). Bot. Ecorce d'un arbre de Barbarie qui jouit de propriétés astringentes.

* **MACER**. v. a. 1re conj. V. MASSER.

MACER (Æmilius). Poète latin, né à Vérone, 70-16 av. J.-C., avait écrit en vers sur les plantes médicinales, les serpents, etc. Il ne reste rien de lui.

MACERATA. Géogr. Chef-lieu de la province de ce nom (Italie), à 176 kil. N.-E. de Rome. Sous Napoléon Ier, elle fut le chef-lieu du département du Musone, et, avant 1860, celui d'une délégation des Etats de l'Église ; 10,000 hab. — La province de *Macerata*, riveraine de l'Adriatique, a 2,757 kil. carrés et 240,000 hab.

MACÉRATÉ. s. m. Pharm. Liquide obtenu par macération.

MACÉRATEUR. adj. m. Qui opère la macération.

— *Tonneaux macérateurs*. Tonneaux dans lesquels on macère les betteraves.

MACÉRATION. s. f. (pr. *ma-cé-ra-cion* ; rad. *macérer*). Chim. Opération qui consiste à traiter une substance organique par un liquide dont la température ne soit pas plus élevée que celle de l'atmosphère. Cette opération a pour but de disten dre les parties du corps que l'on y soumet, et de les mieux disposer à se laisser pénétrer par les dissolvants qu'il convient d'employer pour en extraire tels ou tels principes. ‖ Produit de cette opération, c'est-à-dire le liquide chargé des principes qu'il a pu extraire.

— Fig. Mortification par jeûnes, disciplines et austérités de toute nature, que l'on s'indige dans le but de faire un acte agréable à Dieu. La macération de la chair. Elle le supplie de ne pas user sa belle jeunesse dans des *macérations* intempestives. (Montalemb.) Ils consumaient ce pâle corps exténué de *macérations*. (G. Flaubert.)

— Anat. Action de plonger les parties molles dans un liquide afin de rendre les tissus transparents dans les préparations anatomiques, ou d'amener la décomposition des parties molles dans la préparation des squelettes.

— Metall. Fusion et épuration de la fonte.

MACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Macérer. S'emploie adjectiv. Roses macérées dans l'alcool. La peau *macérée* par une immersion continuelle... Th. Gautier. Il tira de sa poitrine la peau d'antilope *macérée* dans les poisons. (G. Flaubert.)

— Fig. Soumis à de pieuses austérités. Corps macéré par la pénitence.

— Qui porte la marque de mortifications volontaires. Ses traits pâles et *macérés*, le feu sombre de ses yeux, révélaient un de ces hommes que la conviction dévore. (Lamart.)

— MACÉRÉ. s. m. Chim. Produit d'une macération.

* **MACÉRER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *macerare*, même signif., de *macer*, maigre). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je macère, tu macères, il macère*, etc. *Je macérerai*, etc. *Je macérerais*, etc. Chim. Faire infuser à froid, dans l'eau ou dans une liqueur, une substance dont on veut extraire le principe soluble, ou l'affaiblir, la ramollir et la détremper. Faire macérer des roses dans l'alcool, des plantes ligneuses dans une dissolution alcaline.

— Par extens. Lorsque l'animal est pressé par la soif et qu'il a besoin de délayer les nourritures sèches et de les *macérer* par la ruminations... (Buffon.)

— Fig. Mortifier, affliger son corps par différentes austérités pour l'amour de Dieu. Ce saint macérait sa chair par les jeûnes, par les disciplines. Je ne vous dis point, chrétiens, que vous abandonniez vos richesses, ni que vous *macériez* vos corps par de longues mortifications. (Boss.)

— SE MACÉRER. v. pron. Être macéré. Ces matières commencent à se macérer.

— Dans le langage ascétique, Mortifier son corps. Il se macérait chaque jour à coups de discipline. Ils vivent dans la solitude, ils contemplent, ils se *macèrent*. (Dider.)

MACERET. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

MACERIS. s. m. (pr. *ma-ce-riss*). Astron. Constellation d'Hercule.

MACERON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont l'espèce la plus remarquable, appelée *maceron commun*, croît dans les parties chaudes et tempérées de l'Europe. Autrefois, on faisait grand usage de ses racines, qui sont comestibles, quoique un peu amères, et de ses feuilles, qu'on employait en guise de persil et contre le scorbut. Actuellement, la médecine emploie encore ses graines, qui sont regardées comme apéritives, diurétiques et carminatives.

MACETTE. s. f. Type d'entremetteuse dévote, créé par Regnier.

MAC-FERLANE. s. m. (de *Mac-Farlane* ; nom de l'inventeur). Nom donné à une sorte de pardessus large et sans manches. Il entra par la porte Saint-Denis, cachant sous un *mac-ferlane* son bras en écharpe et son ruban de la médaille militaire. (A. Houssaye.) On écrit aussi *macfarlane*.

MAC-GRÉGOR (John). Économiste anglais, né à Stornoway, dans le comté de Ross, 1799-1857, secrétaire du bureau de commerce, 1840-1847, contribua au triomphe des réformes économiques réclamées par Cobden, etc. Il a écrit : *l'Amérique anglaise ; Progrès de l'Amérique depuis sa découverte ; Statistique commerciale*, etc.

MACHABÉE. s. m. (pr. *ma-ka-bé* ; de *Machabée*, nom de l'inventeur). Constr. Enduit hydrofuge qui s'applique sur les bois ou sur les murs qu'on veut préserver de l'humidité.

MACHABÉE. s. m. (pr. *ma-ka-bé*). Ent. m. Espèce de papillon d'Europe.

— Arg. Cadavre, et particulièrement cadavre flottant sur un cours d'eau, sur un étang, sur une mare. Il tournait au secot, il se plombuit avec des tons verts de *machabée* pourrissant dans une mare. E. Zola. ‖ Juif.

MACHABÉE (*Malathias*). Juif de Modin, commença l'insurrection de la Judée qu'un Antiochus Épiphane voulut lui imposer la religion hellénique, 167 av. J.-C. Il est la tige des Asmonéens ; il avait 5 fils : Judas, Jonathas, Simon, Jean et Eléazar. ‖ MACHABÉE (Judas). Fils du précédent, lui succéda ; vainqueur à Emmaüs, 165, et à Hebron, 164, il reprit Jérusalem, 163. Judas périt accablé par le nombre, 160, dans une guerre contre Démétrius Soter. MACHABÉE (Jonathas). Frère du précédent, reconnu grand prêtre des Juifs par Alexandre Bala, fut assassiné en 144. ‖ MACHABÉE (Simon). Frère du précédent, reconnu grand prêtre par Démétrius Nicator, repoussa Antiochus VII et fut assassiné par son gendre Ptolemée, gouverneur de Jéricho, 135 av. J.-C.

— MACHABÉES (Les Sept). On désigne ainsi sept frères, fils d'Eléazar, qu'Antiochus Epiphane fit périr, avec leur mère Salomé, 168 av. J.-C.

* **MACHABÉES**. s. m. pl. (pr. *ma-ka-bé*). Nom de quatre livres de l'Ancien Testament. L'Eglise romaine n'en admet que deux comme canoniques : le premier contient l'histoire des Juifs de 174 à 135 av. J.-C. ; le deuxième donne le martyre des sept Machabées, etc. L'un et l'autre sont en grec.

MACHABÉEN, ENNE. a. lj. (pr. *ma-ka-bé-ein*). Qui a rapport aux Machabées.

MACHACOIRE. s. m. (de l'esp. *machacar*, battre, piller). Agric. Instrument pour rompre et broyer le chanvre.

MACHÉRIE. s. f. Bot. V. MACHÉRIE.

MACHÉRINE. s. f. Bot. V. MACHÉRINE.

MACHÉRIS. s. m. Anat. V. MACHERIS.

MACHA-MONE ou **MACHAMONE**. s. f. Bot. Espèce de calebasse à chair rafraîchissante.

MACHANÉE. s. f. (pr. *ma-ka-né*). Chron. anc. Onzième mois des habitants de Corfou.

MACHANIDAS. Tyran de Sparte, 210 av. J.-C., fut tué près de Mantinée par Philopœmen, 206.

MACHAON. s. m. (pron. *ma-ka-on* ; de *Machaon*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères, vulgairement appelés *grands porte queue*.

MACHAON. Myth. Fils d'Esculape, apprit la médecine du centaure Chiron, alla au siège de Troie, où il donna ses soins à Ménélas et à Philoctète. On associe à son nom celui de son frère *Podalire*.

MACHAONIE. s. f. (pr. *ma-ka-o-ni* ; de *Machaon*, n. myth.). Bot. Genre de rubiacées spermacocées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique méridionale.

MACHAONIÉ, ÉE. adj. pr. *ma-ka-o-ni-é*). Bot. Qui ressemble à la machaonie. ‖ MACHAONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre machaonie.

MACHARISIE. s. f. Bot. V. MACARISIE.

MACHARY. s. m. (pron. *ma-ka-ri*). Comm. Etoffe de fabrication hollandaise.

MACHASOR. s. m. (pr. *ma-ka-zor*). Hist. relig. Sorte de livre de prières chez les Juifs.

MACHAULT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vouziers (Ardennes ; 600 hab.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (Jean-Baptiste de). Intendant du Hainaut, 1701-1794, contrôleur général des finances, 1745 ; fit rendre l'édit de mainmorte, qui défendait au clergé de posséder aucun fonds sans autorisation légale, 1747. Il établit une caisse d'amortissement, 1749 ; autorisa la circulation des grains dans tout le royaume, 1753 ; fut ministre de la marine, 1754. Mme de Pompadour le fit renvoyer, 1757. Arrêté à Rouen, 1794, il fut transféré à Paris, dans la prison des Madelonnettes, où il mourut, 1794.

* **MÂCHE**. s. f. Bot. Nom vulgaire de la valerianelle potagère, qui se mange en salade. On l'appelle aussi *doucette*.

— Pop. Action de manger, de mâcher. Faire une bonne mâche.

MÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâcher. S'empl. adjectiv. Du pain mâché. Le fumeterre s'appelait autrefois fumée de terre, à cause du goût âcre et amer que ses feuilles *mâchées* laissent dans la bouche. (H. Berthoud.)

— *Balle mâchée*. Balle dont on a déchiqueté la surface et qui passe pour causer une blessure plus dangereuse.

— *Plaie mâchée*. Plaie dont les lèvres présentent des irrégularités, comme si elles avaient été mordues.

— Se dit aussi d'une pièce de bois, d'un cordage, lorsqu'il a frotté longtemps contre un corps dur. La quille de ce bâtiment est mâchée.

— Fig. Ayant mesuré et *mâché* certains avertissements et remontrances d'un sien parent. (Noël du Fail.) L'enfant avait à peu près prononcé les lettres que lui avait épelées et pour ainsi dire *mâchées* sa mère. (De Goncourt.)

— Fig. *On lui a donné cette affaire, cette besogne toute mâchée*. On lui a donné cette affaire, cette besogne toute préparée. Il faut me donner les affaires toutes *mâchées* ; je ne puis donner un moment aux miennes. (Mme de Maintenon.)

— Fam. *Figure de papier mâché*. Figure fatiguée, pâle, maladive.

MÂCHE-BOUCHON. s. m. Techn. Appareil servant à opérer une pression sur les bouchons pour les ramollir et faciliter leur introduction dans les bouteilles.

MÂCHECOUL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nantes (Loire-Inférieure), sur le Falleron, dans l'ancien pays de Retz ; 3,800 hab.

* **MÂCHECOULIS** ou **MÂCHICOULIS**. s. m. (du bas-lat. *machicolamentum*, même signif.). Anc. art milit. Galerie saillante que l'on pratiquait autrefois au haut des tours, des portes de villes, des châteaux forts, et soutenue par des corbeaux en pierre ou consoles. Les intervalles qui restaient entre ces supports formaient autant d'ouvertures par lesquelles on découvrait le pied de la muraille, et d'où l'on jetait sur les assaillants des pierres, des traits, de l'huile bouillante, etc. La plupart des *mâchicoulis* consistent en un parapet crenelé, et porte sur une suite de corbeaux ou de consoles médiocrement espacés. (Mérimée.) La, plus d'épaisses murailles, plus de tourelles sombres, plus de *mâchecoulis*. (L. Blanc.)

Près de la Loire était un vieux château
A pont levis, *machicoulis*, tourelles. (VOLTAIRE.)

MÂCHE-CROÛTE. s. m. Figure grimaçante et burlesque, de proportions énormes, qui tenait autrefois une place importante dans les exhibitions du carnaval lyonnais.

MÂCHE-DRU. s. m. Express. pop. Gourmand, grand mangeur.

— Adjectiv. C'est un homme buveur et mâche-dru.

* **MÂCHEFER**. s. m. (ét. incon.). Nom de scories à demi vitreuses qui s'agglomèrent dans les foyers et forment le résidu combustible des diverses houilles. Elles sont composées d'oxydes ferreux, de schistes et de quelques millièmes d'oxyde de fer. On nomme quelquefois le machefer *escarbille*, et on l'emploie à chauffer les étuves, à cuire la chaux ou les briques. On fait usage du mâchefer pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité, en en mettant une couche de 30 à 40 centimètres sous le plancher. Le mâchefer entre aussi dans la composition du pisé.

— Nom des scories provenant du fer travaillé à la forge ou battu rouge sur l'enclume.

— Matière que les plombiers raffineurs retirent de leur creuset.

— Fig. Fanfaron. Ces bravaches et *machefers*. (Merlin Coccaie.)

MÂCHE-LAURIER. s. m. Mot burlesque par lequel on a désigné quelquefois les poètes.

* **MÂCHELIER, ÈRE**. adj. (rad. *mâcher*). Zool. Epithète donnée quelquefois, et surtout dans le langage vulgaire, aux dents molaires. Dents mâchelières.

— *Muscles mâchelliers*. Ceux qui font mouvoir les mâchoires.

— Subst. Les mâchelières. Les *mâchelières* d'en haut, d'en bas. (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que sous la forme féminine.

MACHELIN-LEZ-DYNZE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 22 kil. de Gand ; 2,900 hab.

MÂCHEMENT. s. m. Action de mâcher.

— Pathol. Mouvement presque insensible des lèvres qui se remarque chez les personnes atteintes de certaines affections cérébrales.

MACHEMOURE. s. f. Nom donné par les matelots aux fragments de biscuit brisé. Faire de la mâchemoure. Distribuer de la machemoure.

* **MÂCHER**. v. a. 1re conj. (du lat. *masticare*, même signif.). Briser, broyer les aliments sous les dents. Mâcher du pain, de la viande. La pythie *mâchait* du laurier ; elle en jeta en passant sur le feu quelques feuilles mêlées avec de la farine d'orge. (Barthelemy.)

— Absol. Avaler sans mâcher. Il importe que les enfants s'accoutument d'abord à *mâcher* ; c'est le meilleur moyen de faciliter l'éruption des dents. (J.-J. Rouss.)

— Pop. Manger avec sensualité. Il aime à mâcher. Mâcher dru.

— *Mâcher à vide*. Mâcher sans avoir rien dans la bouche. Nous les attachions au râtelier, où nous les laissions fort bien *mâcher* à vide. (Le Sage.) ‖ Fig. et fam. Se repaître de fausses espérances.

Et nous torchant le bec, alléguant Simonide,
Qui dit, pour être sain, qu'il faut *mâcher* à vide. (REGNIER.)

Cette légère amorce, irritant tes désirs,
Fait que l'illusion d'autres meilleurs plaisirs
Vient la nuit chatouiller ton espérance avide,
Mal satisfaite après de tant *mâcher* à vide. (CORN.)
Qui ne mâche chez vous qu'un laurier insipide,
Court risque de *mâcher* à vide,
Et souvent de mourir de faim. (REGNARD.)

— Faire une chose inutile. Écrire vaguement et sans avoir rien à dire, c'est *mâcher* à vide. (Volt.)

— Fig. En matière de corrections ainsi que de potions, il y en a de très salutaires qu'il faut avaler sans *mâcher*. (Levayer.) C'était un siège que nous devions dévorer sans le *mâcher*. (Bassompierre.) C'est en *mâchant* et remâchant ses souvenirs qu'on réussit à les attendrir et à les digérer. (V. Cherbuliez.)

— Fig. et fam. On dit d'une personne qui n'entend pas les affaires, ou ne se donne pas la peine nécessaire pour les comprendre, qu'*il faut lui mâcher tous ses morceaux ; il faut tout lui mâcher*.

— *Mâcher à quelqu'un sa besogne*. La préparer de façon qu'elle se trouve à peu près faite.

— Fig. et fam. *Ne pas mâcher ce qu'on pense, ne pas mâcher ce que l'on a sur le cœur*. Le dire franchement, vertement, sans ménagement.

Je vous parle un peu franc, mais c'est la mon humeur,
Et je ne *mâche* point ce que j'ai sur le cœur. (MOL.)

— On dit aussi simplement : *Je ne le lui ai pas mâché.*

— Fam. *Mâcher de haut.* Manger sans appétit.

— Mordre à plusieurs reprises, sans le broyer, un objet qu'on a sous les dents. Mâcher le bout d'un cigare. Mâcher un cure-dents. Simone, accusée d'avoir empoisonné son amant, se justifie en *mâchant* à son tour la plante vénéneuse qui l'a fait mourir. P. de St-Victor.)

— Par extens. Clubin *mâchait* entre ses dents des paroles... (V. Hugo.)

— On dit d'un cheval qui joue avec son mors et qui le ronge, *Ce cheval mâche son frein.*

— Fig. en parlant d'un homme. *Il mâche son frein*, signifie qu'il endure quelque chose impatiemment et sans oser se plaindre.

— Prov. *Quand on est vieux, il faut mâcher ou marcher.* Quand on n'a plus de dents, il faut aider la digestion par de l'exercice.

— Techn. Couper sans nettoyer, en déchirant les fibres au lieu de les trancher. Outil émousse qui mâche le bois.

— SE MÂCHER. v. pron. Être mâché. Les petits morceaux se *mâchent*, s'avalent et se digèrent bien plus aisément que les gros. (De Jussieu.)

— Fig. *Se mâcher le cœur.* Se tourmenter. Qui ronge ses poumons et se *mâche* le cœur. (Régnier.)

— *Laisser mâcher*, avec ellipse de *se*. Donner à une chose le temps d'être préparée, acceptée. Les choses en cet état, j'estimai qu'il les fallait laisser reposer et *mâcher*, ne les point gâter par un empressement à contretemps. (Saint Simon.)

MACHÉRA s. f. (pron. *ma-ké-ra*). Antiq. Pierre fabuleuse qui rendait fou celui qui la trouvait à l'époque de la célébration des mystères de Cybèle.

MACHÈRE, s. f. (pr. *ma kère ;* ét. gr., μάχαιρα, glaive). Antiq. Coutelas attaché au fourreau d'une épée. || Épée espagnole à lame courte dont l'usage passa aux Romains.

— Crust. Genre de décapodes trouvés au Congo.

MACHÉRIE, s. f. (pr. *ma ké-ri ;* ét. gr., μαχαιρίον, couteau). Bot. Genre de papilionacées dalbergiées, établi pour des arbres qui croissent dans les forêts de la Guyane et à Madagascar. Machérie ponctuée. Machérie réticulée.

MACHÉRINE, s. f. (pr. *ma-ké-rine ;* ét. gr., μάχαιρα, glaive). Bot. Genre de cypéracées rynchosporées, établi pour des espèces des Antilles.

MACHÉRIS, s. m. (du gr. μαχαιρίς, rasoir). Anat. Lignes saillantes que l'émail forme sur la surface triturante d'une dent composée, qui a été usée par la mastication.

MACHÉRODE, s. m. (pron. *ma-ké-rode ;* ét. gr., μάχαιρα, glaive ; ὀδούς, dent). Foss. Groupe de chats fossiles.

MACHÉROPHORE, s. m. (pron. *ma-ké-rofore ;* ét. fr., *machère ;* gr. φορός, qui porte). Anc. art milit. Soldat byzantin armé de la machère.

— Sicaire armé à la grecque.

MACHÉROTE, s. f. (pron. *ma-ké-rote ;* ét. gr., μαχαιρώτης, qui a la forme d'un sabre). Entom. Genre d'hémiptères, rapporté à la famille des membracides et établi pour une espèce de Manille.

MACHÉTÈS, s. m. (pr. *ma-ké-tèss ;* ét. gr., μαχητής, combattant). Ornith. Nom scientifique du genre combattant.

MACHETORNE, s. m. (pron. *ma-ké-torne ;* étym. gr., μαχητής, combattant ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux-mouches de l'Amérique méridionale.

MACHETTE, s. f. (ét. esp., *machete*, même signif.). Couteau.

— Particulièrement, Couteau dont se servaient les boucaniers de Saint-Domingue pour abattre les bœufs sauvages.

— Ornith. Nom qu'on donnait autrefois à la chouette.

* **MÂCHEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui mâche. Un grand mâcheur de tabac.

— Pop. Celui, celle qui mange beaucoup, longtemps et lentement. C'est un grand mâcheur, une grande mâcheuse.

MACHIANA, Géogr. Petite île, à l'embouchure de l'Amazone, au S.-E. de l'île Caviana.

MACHIAVEL, s. m. (pr. *ma-ki-a-vel ;* de *Machiavel*, n. pr., par allusion aux doctrines de cet écrivain). Homme d'État sans scrupules. *Si les Machiavels* qui règlent nos destins... (Barthél.) Tout *Machiavel* posthume est désormais obligé d'invoquer la morale, tout en voulant la violer et la violant en effet. (E. Pelletan.)

MACHIAVEL (Nicolas). Homme d'État et publiciste italien, né à Florence, 1469-1527, fut, pendant 14 ans, secrétaire de la république florentine, 1498-1512, et représenta sa patrie dans 23 légations. Disgracié après le rétablissement des Médicis, 1512, mis à la torture, il écrivit dans la retraite son traité *Du Prince*, 1514, et ses *Discours sur Tite Live*, 1516. Le principe qui domine ses ouvrages est la subordination des moyens à la fin que l'on veut atteindre ; on a flétri du nom de *machiavélisme* cette manière de voir si soucieuse du but, si peu scrupuleuse sur les moyens. Réconcilié avec les Médicis, Machiavel traça en huit livres la première partie d'une *Histoire de Florence*, que son ami Guichardin devait continuer, 1525. On a encore de lui : *Traité de l'art de la guerre ; la Mandragore*, la meilleure des comédies italiennes, composée vers 1504, etc.

* **MACHIAVÉLIQUE**, adj. 2 g. (pr. *ma-ki-a-vé-like*, ou, selon l'Académie, *ma-chi-a-vé-like*). Conforme aux principes politiques de Machiavel. Doctrine, système machiavélique.

— Par extens. Se dit des maximes et des actions étrangères à la politique où il entre de la mauvaise foi, de la perfidie et de la fausseté. Conduite, morale machiavélique. L'Italie est *machiavélique* jusqu'au fond de l'âme. (Proudhon.) Le chef d'escadron se leva d'un bond, électrisé par cette insinuation *machiavélique*. (Ch. de Bernard.)

MACHIAVÉLIQUEMENT, adv. (pron., V. MACHIAVÉLIQUE). D'une manière perfide, machiavélique.

MACHIAVÉLISER, v. n. 1re conj. (pron., V. MACHIAVÉLIQUE). Agir d'après les maximes et les principes de Machiavel. Le malheur de notre siècle aujourd'hui est que pour acquérir réputation d'habile homme, il faut *machiavéliser*. (Pasquier.)

* **MACHIAVÉLISME**, s. m. (pron., V. MACHIAVÉLIQUE). Système politique basé sur l'astuce et la mauvaise foi, et qu'on trouve développé dans le traité *Du Prince*, de Machiavel. On commence à se guérir du *machiavélisme*, et l'on s'en guérira tous les jours. (Montesq.) Le *machiavélisme*, tout abominable qu'il est, ne laisse pas d'avoir fait assez de progrès dans le monde. (Leclerc.)

— Par extens., en parlant des affaires privées. Conduite rusée, astucieuse, perfide. Sa conduite envers ses associés a été d'un machiavélisme révoltant. Machiavélisme littéraire. Il faut se précautionner contre certains génies altiers, qui voudraient introduire le *machiavélisme* dans les sciences. (Mém. de Frey. Ces gens-là sont d'un *machiavélisme* incroyable. (H. de Balzac.)

* **MACHIAVÉLISTE**, s. 2 g. (pron., V. MACHIAVÉLIQUE). Celui, celle qui adopte, qui suit le système et les principes de Machiavel. Le machiavéliste tend à ses avantages particuliers par quelques voies que ce soit. Les machiavélistes prônent en vain leurs dangereuses maximes. Cet homme est un profond *machiavéliste*, un *machiavéliste* raffiné.

— Adjectiv. Écrivain machiavéliste. L'Italien, en politique, est *machiavéliste*. (Proudhon.)

MACHICHACO, Géograph. Cap d'Espagne, dans la prov. de Biscaye, sur le golfe de ce nom.

* **MÂCHICATOIRE**, s. m. (radic. *mâcher*). Toute substance médicamenteuse qu'on ordonne à un malade de tenir dans sa bouche et de mâcher, soit qu'il en doive avaler le suc, soit qu'il doive le rejeter. Le tabac est un mâchicatoire. Les Indiens font de la feuille du bétel un *mâchicatoire* dont ils usent sans cesse. (B. de Saint-Pierre.)

MÂCHICOT, s. m. (du bas-lat. *massicoti*, même signif.). Nom donné à certains chantres attachés à quelques églises, notamment à Notre-Dame de Paris. || Chantre d'église en général. Il ne se disait que par mépris.

MÂCHICOTAGE, s. m. (radic. *mâchicot*). Mus. relig. Addition de notes qui remplissent les intervalles dans le plain-chant.

MÂCHICOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâchicoter. S'emploie adjectiv. Plain-chant mâchicoté.

MÂCHICOTER, v. a. 1re conj. Chanter en mâchicot, en retranchant ou en ajoutant des notes à celles qui sont sur le livre.

* **MÂCHICOULIS**, s. m. V. MACHECOULIS.

MACHILE, s. m. Bot. Genre de laurinées perséées, dont les espèces appartiennent aux régions montagneuses de l'Inde.

— MACHILE, s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la tribu des blapsides, établi pour cinq ou six espèces du Cap.

MÂCHILER, v. a. 1re conj. (pr. *mâ-chi-lle, il mouill.*). Mâcher doucement, sans efforts.

MACHIN, s. m. Pop. Terme trivial dont on se sert pour désigner une personne, une chose dont on ne se rappelle pas le nom. Fais-lui faire, tu sais, ce *machin* au fromage. (É. Augier.) Monsieur *Machin !*... Pardon ! je ne me rappelle jamais votre nom. (H. Monnier.)

MACHINAGE, s. m. (rad. *machiner*). Techn. Façonnage du cordon d'une pièce de monnaie. On dit aussi *cordonnage*.

* **MACHINAL, ALE**, adj. Qui appartient aux machines.

— *Matière machinale.* Nom donné par Fontenelle aux ressorts, poulies, cordages, etc., qui font aller les machines.

— Par extens. De copie en copie, leur main *machinale* répète servilement des contours que leur esprit a cessé de comprendre. (H. Taine.)

— Qui participe de la machine, qui est produit par le seul jeu des organes, sans intention ni réflexion. Mouvement, effet machinal. Action machinale. Agir d'une manière purement machinale.

— Fig. Réponse machinale. Conduite machinale. Le bonheur si agité des passions succède au contentement sans objet et presque *machinal* de la première jeunesse. (Stendhal.) La puissance de bouleversement qu'il manifesta à quelque chose d'inconscient et de *machinal*. (P. de St-Victor.) Un instinct *machinal* lui faisait conserver sa paye de matelot. (A. Daudet.)

— Le pluriel *machinaux* est assez peu usité. On en trouve cependant des exemples. Ainsi les mouvements qu'il se donne sont plutôt *machinaux* que dépendants des sensations et de la volonté. (Buff.)

* **MACHINALEMENT**, adv. D'une manière machinale. Agir, parler, répondre, vivre machinalement. Elle ne répondit que *machinalement* et de manière à prouver qu'elle n'avait pas écouté. (Mme de Genlis.)

* **MACHINATEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui machine quelque complot, quelque intrigue, qui use de finesse pour tromper. Je nommerai les machinateurs. Ce profond *machinateur* a su les entraîner de l'Andalousie en ce pays. (Beaumarchais.)

— En politique, Homme habile à tramer des complots, à former des intrigues. C'est un grand machinateur.

— MACHINATRICE. s. f. Mythol. Nom donné à Minerve, à qui on attribuait l'invention de tous les arts.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **MACHINATION**, s. f. (pr. *ma-chi-na-cion ;* rad. *machiner*). Action, intrigue, pour tramer quelque complot, pour dresser des embûches et nuire à quelqu'un. Machination infernale. Sa machination l'a perdu. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes *machinations*. (Boss.)

— Nom donné à l'ensemble des machines ou trucs établis dans un théâtre sur lequel on représente des pièces à grand spectacle.

* **MACHINE**, s. f. (étym. lat., *machina ;* du gr. μηχανή, même signif.). Engin, instrument, propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer quelque chose, ou à mettre en jeu par un moteur quelque agent naturel ou artificiel, comme le feu, l'air, l'eau, la vapeur. Grande machine. Machine admirable, prodigieuse. Faire jouer une machine. L'effet d'une machine. Les pièces, les ressorts d'une machine. La théorie, le dessin, l'application d'une machine. Une collection, un cabinet de machines. Une observation qui répand un grand jour sur les éléments de mécanique, c'est que toutes les *machines* ne sont que le levier qui passe par différentes transformations. (Condillac.) L'art de créer les *machines* est un privilège que la nature a exclusivement réservé à l'homme. (Biet.)

— Organe qui donne une impulsion. Le cœur est la *machine* qui fait circuler le sang. (J. Macé.)

— Par extens. Le bourreau demi-nu, qui tient la tête, est une superbe brute, *machine* de mort indifférente qui vient de bien faire son métier. (H. Taine.)

— Moyen d'action. Le mysticisme est une grande *machine* à mutilation morale. (G. Sand.)

— Fig. Invention, intrigue, ruse, adresse d'esprit, dont on se sert dans une affaire. Il a remué toute sorte de machines pour parvenir à ses fins. Pour vaincre tant de résistance, nos mouvements affectés, nos paroles arrangées, et nos figures artificielles, sont des *machines* trop faibles. (Boss.) Ces Pères remuèrent toute sorte de *machines* pour faire condamner le livre de la Fréquente Communion. (Rac.) Quand il vit toutes les *machines* que la politique arrangeait bien affermies... (Volt.)

Surtout refusez les présents ;
Des *machines* d'amour c'est la plus redoutable.
(La Fontaine.)

— On dit *machine de guerre*, dans le même sens. Les vœux révisionnistes sont une *machine* de guerre, tout le monde en convient. (P. Pillon.)

— On appelle aussi *machine*, Certain assemblage de ressorts, dont les mouvements et les effets se terminent à cet assemblage même. L'horloge est une belle machine. Les automates sont des machines fort ingénieuses. Que verrons-nous dans notre mort qu'une vapeur qui s'exhale, que des ressorts qui se démontent, qu'une *machine* qui se dissout et se met en pièces ? Boss. Les hommes sont comme des *machines* que la coutume pousse, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Volt.)

— *Machine arithmétique.* Instrument au moyen duquel on peut exécuter rapidement certaines opérations d'arithmétique.

— *Machine à diviser.* Appareil dont on se sert pour marquer des divisions égales sur des lignes droites ou des arcs de cercle.

— Fig. Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la *machine* de l'État et du gouvernement. (La Bruy.) Le but de l'Assemblée constituante était de rattacher tous les mouvements de la *machine* politique à l'action d'un seul ressort principal. (L. Blanc.)

— Se dit figurément de l'homme. L'homme est une machine admirable. La *machine* de notre corps est composée de mille ressorts cachés : elle peut être toute prête à se briser sans que personne s'en aperçoive. (Nicole.) Je vous avoue que mon chagrin n'a pas peu contribué à envenimer l'humeur qui rongeait ma déplorable *machine*. (Volt.) J'ai passé deux nuits en malle-poste, ce qui m'a laissé une haute idée de la solidité de notre *machine* humaine. (V. Hugo.)

Et c'est le même Dieu de qui la main puissante
Tire ma frêle *machine* ajusta les ressorts. (Chaulieu.)

— Fig. et fam. Personne sans esprit, sans énergie. C'est une pure machine, ce n'est qu'une machine, une machine ambulante. Il fallut que les ouvriers fussent devenus des *machines* pour qu'on songeât à tout régulariser. (Mérimée.)

— *Être machine.* Être esclave de la routine, de l'habitude.

— *Les bêtes sont des machines.* Opinion des cartésiens qui considéraient les bêtes comme de purs automates sans volonté ni intelligence. Parlez un peu au cardinal de vos *machines*, des *machines* qui aiment, des *machines* qui ont une élection pour quelqu'un, des *machines* qui sont jalouses, des *machines* qui craignent. Allez, allez, vous vous moquez de nous, jamais Descartes n'a prétendu nous le faire croire. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Se dit, en peinture, d'une belle entente de lumière dans un tableau. Voilà une belle machine. Ce peintre entend bien la machine. || On comprend par ce mot non seulement une belle intelligence de lumière, mais une grande ordonnance, une grande composition. Ainsi l'on dit, L'église de Saint-Pierre de Rome est une grande machine.

— Se dit des choses pesantes et difficiles à remuer. La grosse cloche de Rouen, les obélisques, sont de puissantes machines qu'on a de la peine à remuer, à transporter.

— Fig.

L'on dirait... que les cieux
Posent sur ces audacieux
Leur pesante *machine*. (Racine)

— Grand assemblage de pierres, de planches, etc. C'est là que du lutrin gît la *machine* énorme. (Boileau.)

— Poét. et fam. *La machine ronde.* L'univers. On voit bien, comme vous dites, que la pauvre *machine* ronde est abandonnée. (Mme de Sévig.)

Car de s'imaginer qu'un dieu tourne le monde
Et règle les ressorts de la *machine* ronde... (Boil.)

— Fig. *La machine ronde a cessé de tourner.* Se dit pour exprimer qu'on a cessé, pendant un certain temps, de s'occuper des affaires journalières. La *machine* ronde n'a été que deux ou trois jours sans tourner. (Mme de Sévigné.) On dit dans le même sens : *La terre a cessé de tourner.*

— Loc. prov. *Il faut des machines pour le faire remuer.* Se dit d'un homme difficile à émouvoir.

— Anc. mar. *Machine infernale.* Vaisseau à trois ponts, dont la cale était remplie de poudre, le second pont de bombes et de carcasses, et le plus haut, de barils cerclés de fer et pleins d'artifices.

— Art milit. *Machines de guerre* ou *machines militaires.* Instrument servant à lancer des flèches, des pierres, à abattre les murailles, à faire brèche et à couvrir les assiégés. Les anciens ont été très habiles à construire et diriger ces machines : l'invention de la poudre a canon en a totalement fait perdre l'usage. Faire avancer la machine contre la place assiégée. Les peuples d'Italie n'avaient aucun usage des *machines* propres à faire les sièges. (Montesq.)

La fatale *machine*
Devant eux s'offre à peine, et déjà leur valeur
Ne connaît plus d'obstacle et se change en fureur.
(Baour-Lormian.)

— Fig. Ce superbe, cet audacieux ne croira jamais que vous soyez capable de lui résister ; et plus vous ferez d'efforts, plus il dressera contre vous ses diverses et furieuses *machines*. (Bossuet.)

— Artif. *Machine pyrrhique.* Réunion de pièces d'artifices disposées sur des barres de bois ou de fer pour diriger la communication du feu et former un brillant spectacle.

— Astron. *Machine parallactique.* V. PARALLACTIQUE.

— Ch. de fer. Locomotive. Machine à voyageurs, à marchandises. || *Machine d'alimentation.* Petite machine dont l'objet est d'alimenter d'eau la chaudière d'une locomotive. || *Machines Crampton, Engert, Polonceau.* Noms de locomotives qui portent le nom de leurs inventeurs. || *Machine-pilote.* Locomotive destinée à conduire les trains dans les parties de la voie rendues difficiles par des réparations ou des accidents. || *Machine de renfort.* Locomotive employée à remorquer les trains sur les rampes. || *Machine de secours.* Locomotive toujours sous vapeur et prête à aller au secours d'un train en détresse. || *Machine-tender.* Locomotive munie de tout ce qui est nécessaire pour contenir l'eau et le combustible. || *Faire machine en arrière.* Renverser la vapeur pour faire reculer le train.

— Écon. polit. Tout instrument, tout outil, même le plus simple, dont l'industrie fait usage. Les outils sont des *machines* simples, et les *machines* ne sont que des outils compliqués. (F. Bastiat.) Par *machines* il faut entendre, au point de vue économique, tous outils, machines et appareils dont l'homme arme sa faiblesse pour agir sur les objets matériels, augmenter sa puissance dans la production et vaincre les obstacles qui entravent la circulation. (J. Garnier.)

— Par extens. Le travailleur qui consomme son salaire est une *machine* qui se répare et se reproduit. Proudhon.)

— Hist. *Machine infernale.* Machine destructive dirigée contre Bonaparte, premier consul de la République française, le 24 décembre 1800. Elle se composait d'un tonneau rempli de poudre, de balles, d'artifices, qui devait faire

explosion sur le passage du premier consul. La machine éclata quelques instants après que la voiture l'eut dépassée. Une machine de ce genre fut aussi dirigée le 28 juillet 1835, contre le roi Louis-Philippe, et frappa mortellement plusieurs personnes, entre autres le maréchal Mortier.

— Littér. On appelle *comédie à machine, tragédie à machine*, une comédie, une tragédie dont la représentation exige l'emploi des machines, pour figurer des descentes, des ascensions de divinités, des apparitions de démons, etc. *Amphitryon, la Lampe merveilleuse* sont des pièces à machines.

— Procédé, moyen d'effet scénique. Notre *machine* tragique ne tourne guère que sur ces trois grands pivots : l'amour, la vengeance, l'ambition. (Piron.)

— Fig. et fam. Quand un effet dramatique est amené d'une manière forcée, on dit *Cela sent la machine*.

— Se dit aussi des ressorts d'une composition littéraire. Que serait-ce si le Tasse eût osé employer les grandes *machines* du christianisme ? (Chateaub.)

— Fig. Se dit en poésie dramatique et en poésie épique de l'intervention de quelque divinité. Qu'on parcoure l'Iliade, l'Odyssée, l'Enéide, on trouvera que l'exposition fait mention des *machines*, c'est-à-dire de ces dieux. (Encycl.) Il est permis aux poètes de faire intervenir des *machines* partout, et d'employer sans cesse le ministère des dieux. (Le P. Le Bossu.) Mais ces grandes qualités le servent aussi bien là-dessus que ses *machines* littéraires un peu trop visibles, un peu trop nombreuses, un peu trop grossières. (H. Taine.)

— Fam. *Petite machine*. Pièce légère, de moyenne étendue, ordinairement en un acte. Depuis mon prodigieux succès chez Lurine, tous les directeurs veulent avoir des petites *machines* de moi. (Ch. Monselet.)

— *Grande machine*. Nom donné aux pièces en cinq actes.

— Mar. *Machine à mâter*. Charpente d'une mâture, établie principalement dans un grand port, sur le bord d'un quai, un peu inclinée sur la mer, ou sur un bassin, ou sur un ponton.

— Mécan. *Machine architectonique*. Assemblage d'engins disposés de manière qu'au moyen de poulies et de cordes un petit nombre d'hommes élèvent de grands fardeaux et les mettent en place. Tels sont les crics, les grues. || *Machine composée*. Celle qui est formée de plusieurs machines simples combinées ensemble. || *Machine de compression* ou *de condensation*. Machine destinée à comprimer l'air et à le condenser. || *Machine à double effet*. Machine perfectionnée par Watt, dans laquelle la vapeur agit alternativement au-dessous et au-dessus du piston. || *Machine à simple effet*. Machine à vapeur dont le piston descend par le seul effet de la pression atmosphérique. || *Machine à feu*. Nom primitif des machines à vapeur. || *Machine hydraulique* ou *à eau*. Machine pour conduire ou élever l'eau, comme une écluse, une pompe, un puits, ou assemblage de diverses machines pour produire certains effets hydrauliques. || *Machine-outil*. Machine qui met un outil en mouvement et qui a pour but de remplacer la main de l'homme. || *Machine simple*. Celle qui augmente l'action des forces mouvantes par un seul mobile. Les machines simples sont les cordes, le levier, la poulie, le treuil, le plan incliné, la vis et le coin. || *Machine à soleil*. Machine qui a la chaleur solaire pour moteur. || *Machines soufflantes*. Soufflets de formes différentes, aujourd'hui généralement sphériques, employés dans les usines, et dans lesquels l'air est fortement comprimé, afin de donner une grande quantité de vent pour mieux activer la combustion et rendre la réduction du minéral plus prompte et plus parfaite. || *Machine à vapeur*. Machine fondée sur ce principe que les gaz et les vapeurs exercent un effort continuel sur les parois des vases qui les renferment. Elle se compose d'une chaudière à parois extrêmement fortes, dans laquelle, au moyen d'une forte chaleur, se forme la vapeur; d'un tuyau qui fait communiquer cette chaudière avec un corps de pompe dans lequel se meut de haut en bas et librement un piston. La vapeur, se rendant par le tuyau de communication dans le corps de pompe, chasse le piston à une grande distance. Mais si, au moyen d'une injection d'eau froide dans le corps de la pompe, on condense la vapeur, cette vapeur n'exercera plus de force pour chasser le piston, et le piston redescendra. Si on introduit de nouvelle vapeur que l'on condense ensuite par de nouvelle eau froide, il se produira un mouvement d'ascension et de descente du piston qu'on pourra convertir en tel autre mouvement demandé, et que l'on pourra appliquer à une foule de mécanismes. Les machines à vapeur sont à haute ou à basse pression, c'est-à-dire que la vapeur agit en dessus ou en dessous du piston. On dit une machine de dix, de vingt, de cent chevaux, pour exprimer la force de la machine comparée à celle des chevaux. Leurs voûtes profondes répétaient les chansons des ouvriers et le bruit sans repos des *machines* à vapeur. (A. Martin.)

— Phys. *Machine d'Atwood*. Machine qui sert à ralentir la vitesse des corps et à rendre par là plus facile l'observation du rapport qui lie les vitesses et les temps et les espaces et les temps. Elle se compose d'une poulie autour de laquelle s'enroule un fil aux deux extrémités duquel sont attachés deux poids d'inégale pesanteur, et le long du fil se trouve placée une règle divisée, dans laquelle peut se mouvoir le haut en bas un plan solide. || *Machine électrique*. Machine qui sert à développer et à conserver pendant quelque temps le fluide électrique. Elle se compose d'un plateau de verre placé entre quatre coussins, deux en haut, deux en bas, et communiquant avec le sol par une chaîne métallique, et d'un ou deux conducteurs métalliques cylindriques, isolés et armés dans la partie voisine du plateau de pointes, qui ont la propriété d'attirer le fluide à mesure qu'il est dégagé par le frottement du verre contre les coussins. V. ÉLECTRIQUE. || *Machine pneumatique* ou *machine du vide*. Machine inventée par Otto de Guéricke, et dont on se sert pour faire le vide ou du moins pour raréfier considérablement l'air contenu dans une cloche ou dans tout autre vase. Elle se compose d'un corps de pompe cylindrique dans lequel se meut un piston muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut; à l'extrémité inférieure du corps de pompe se trouve une soupape s'ouvrant aussi de bas en haut, et placée à l'entrée d'un tube qui se recourbe et se rend sous le vase ou l'on veut faire le vide.

— Techn. Composition de cire blanche et de soufre, qui sert aux cordonniers pour blanchir les points du talon du soulier. || Petit fer rond fabriqué dans les Ardennes et la Moselle et qui sert à faire des clous.

— Théâtr. *Machines de théâtre*. Cordes, contrepoids, roues, etc., qui servent à effectuer les changements de décorations. Eschyle apportait un soin particulier aux habillements de ses acteurs, aux décorations, aux *machines;* enfin à tout ce qui pouvait augmenter la pompe du spectacle. (Andrieux.)

— Par anal. Dans ces sanctuaires ténébreux (des divinités païennes) étaient cachées toutes les *machines* des prêtres, et ils y entraient par des conduits souterrains. (Fontenelle.)

— *Par machine*, loc. adv. D'une façon mécanique. Je ne mange encore que par *machine*, comme les chevaux, en me frottant la bouche de vinaigre. (Mme de La Fayette.) Vieux en ce sens.

MACHINE (La'. Géogr. Comm. du canton de Decize, arrond. de Nevers (Nièvre). Houille; 3,700 hab.

MACHINÉ, ÉE, part. pass. du v. Machiner. S'emploie adjectiv. Trames adroitement machinées. Un complot *machiné* pour les intérêts de quelques particuliers. (Ancillon.)

— *Théâtre bien machiné*. Théâtre pourvu d'une machination complète.

— *Table machinée*. Table à secret à l'usage des escamoteurs.

*** MACHINER**, v. a. 1re conj. (rad. *machine*). Former en secret de mauvais desseins contre quelqu'un, faire des menées secrètes. Machiner une trahison. Il machinait je ne sais quoi contre eux. Il avait *machiné* ma mort, avant que je ne vinsse à la couronne. (Vaug.) Il n'ignorait pas ce qu'on *machinait* contre lui pendant son absence. (Boss. S'il *machinait* quelque autre intrigue, il faudrait tout recommencer. (Beaumarchais.)

— Absol. Je jurerais qu'on ne m'avait fait attendre ainsi le passeport, que pour se donner le temps de *machiner* à son aise, dans les bureaux l'on savait que j'avais dessein d'aller. (J.-J. Rousseau.)

— Techn. Blanchir avec l'enduit appelé machine.

— Théâtr. Établir, mettre en place les machines d'un théâtre.

— SE MACHINER, v. pron. Être machiné. Il se machine quelque chose contre lui. Un roi apprend qu'il se *machine*, dans son Etat, des pratiques contre son service. (Boss.)

MACHINERIE, s. f. Construction de machines. Mais, à cette époque, la bielle près du cylindre semblait le dernier mot de la *machinerie*. (V. Hugo.)

— Ensemble de machines pour une exploitation. Machinerie d'une filature.

— Moteur et mécanisme qu'il met en mouvement. Le Washington possède une *machinerie* modèle. (Forquenot.)

— *Machinerie de théâtre*. Nom donné aux appareils qui effectuent dans un théâtre le déplacement des décors et les changements à vue.

MACHINEUR, EUSE, s. Celui, celle qui machine.

Lui-même ouvrit ce coffre, et rendit bien surpris
Tous les *machineurs* d'impostures. (La Font.)

— Min. Ouvrier employé au service des machines.

MACHINISER, v. a. 1re conj. Réduire à l'état de machine. L'Angleterre possède au plus haut degré cette science qui produit l'affreuse monotonie du bien être, donne une vie sans opposition, dénuée de spontanéité, et qui, pour tout dire, vous *machinise*. (H. de Balzac.)

MACHINISME, s. m. Emploi des machines, des mécaniques. Plus les premiers besoins seront satisfaits à bas prix par les machines, plus le goût s'élèvera au-dessus des produits du *machinisme*, et recherchera les produits d'un art tout personnel. (Michelet.)

— Art du machiniste.

— Fig. La division du travail devenant toujours plus parcellaire et restant sans contre-poids, l'ouvrier a été livré au *machinisme* toujours plus dégradant. (Proudhon.)

— Littér. et B.-arts. Usage mal entendu et outré des moyens d'effet connus sous le nom de *machines*, dans la littérature comme dans les beaux arts. Ces tragédies, où le sens divin a beaucoup plus d'apparril et de *machinisme* que de naturel et de réalité... (Sabatier.)

— Philos. *Machinisme des bêtes*. Opinion de ceux qui les considèrent comme des machines.

*** MACHINISTE**, s. m. Celui qui invente, fait ou monte des machines. C'est un habile machiniste, un grand machiniste.

— Celui qui dirige une machine. Dans ce sens, on dit plutôt *mécanicien*.

— Théâtr. Celui qui s'occupe de l'arrangement des décorations, de la disposition des trappes, des coulisses, enfin de tout ce qui sert à la mise en scène de la scène. Une décoration d'Opéra peut s'abîmer au coup de sifflet du *machiniste*. (Gérard de Nerval.)

MACHINOIR, s. m. (radic. *machine*). Petit instrument en buis dont se servent les cordonniers pour unir et blanchir leurs points.

MACHINULE, s. f. Petite machine. La machine entière résulte de l'ensemble d'un nombre prodigieux de *machinules*. (Bonnet.)

MACHLAH, s. m. (pr. *ma-kla'*). Grand mantéau à l'usage des Arabes et dont ils s'enveloppent tout le corps.

MACHLE, s. f. (pron. *makle;* ét. gr., μάχλος, lubrique). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, tribu des blapsides, établi pour six espèces à corps dur et velu, habitant le Cap de Bonne-Espérance.

MACHLIS, s. m. (pr. *ma-klis'*). Mamm. Nom donné quelquefois à l'élan.

— Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes indiennes.

MACHLOSYNE, s. f. (pr. *ma-klo-zine;* ét. gr., μαχλοσύνη, lubricité. Médec. Nymphomanie, fureur utérine.

MACHO, adj. Métrol. S'emploie seulement dans l'expression *Quintal macho*. Poids espagnol valant 60 kilogrammes.

MACHOIRAN, s. m. Ichtyol. Poisson du genre saumon avec la vessie natatoire duquel les colons de la Guyane font de la colle.

*** MÂCHOIRE**, s. f. radic. *mâcher*). Anat. Nom de deux pièces osseuses qui supportent les dents chez les animaux vertébrés, et qu'on distingue en mâchoire supérieure et en mâchoire inférieure. Cette dernière, chez certains animaux, prend le nom de mandibule. La mâchoire supérieure est immobile et unie au crâne par des articulations serrées; la mâchoire inférieure est mobile et unie au crâne par une articulation lâche ou ligamenteuse. La *mâchoire* inférieure est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans tous les animaux. (Buff.) Les premières dents n'ont que fort peu de racines, ne sont pas intimes dans la *mâchoire* et s'ébranlent aisément. (Id.)

— Pop. *Jouer, s'escrimer de la mâchoire*. Manger avec avidité, avec gloutonnerie. Le solitaire, me voyant si bien jouer des *mâchoires*, me dit : Courage, mon enfant! ne ménage point mes fruits. (Le Sage.)

— *Bâiller à se décrocher la mâchoire*. Bâiller fréquemment, ou bien ouvrir la bouche très grande en bâillant. On dit de même : *Bâiller à se démantibuler, à se démonter la mâchoire*.

— Fig. et fam. *Avoir la mâchoire pesante, lourde*. S'exprimer lourdement et sans grâce.

— Se dit aussi familièrement d'un homme incapable, d'un esprit lourd. C'est une mâchoire.

— Pop. *Vieille mâchoire*. Personne sotte, ignorante, sans capacité.

— S'est dit pour Visage.

Belle au poil de couleur d'orange,
Mâchoire à recevoir soufflet,
Portrait de quelque mauvais ange. (Scarron.)

— Armur. Partie du chien du fusil qui porte la pierre.

— Entom. Dans les insectes, le nom de *mâchoires* est donné à des parties de forme et d'origine très diverses, qui servent à diviser les aliments, sont disposées par paires et se meuvent, non pas de haut en bas, comme chez les mammifères, mais transversalement. Au contraire de ce qui a lieu chez ces derniers, ce sont les mâchoires supérieures qu'on appelle mandibules, et les inférieures qu'on nomme mâchoires.

— Mar. Espèce de fourche ou croissant que les charpentiers font sur le bout inférieur de la corne d'artimon, du gui et autres organes, pour qu'ils s'arc-boutent sur leur mât respectif, en l'embrassant en partie vers l'arrière.

— Pathol. *Mal de mâchoire*. Maladie pernicieuse et souvent mortelle qui s'attaque aux nouveau-nés des habitants de la Guyane.

— Techn. Nom donné à deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, pour le serrer, le tenir ferme et fixe, telles que des pinces, des ciseaux, des étaux, des mordaches, etc. || Équerre de fer placée sur le devant du dressoir du treillageur. || *Mâchoire de poulie*. La gorge dans laquelle s'engage la corde.

MACHOL, s. m. Mus. anc. V. MACHEL.

MÂCHONNÉ, EE, part. pass. du verbe Mâchonner. S'emploie adjectiv. Morceau de pain mâchonné.

— Prononcé d'une manière peu distincte. Réponse mâchonnée.

— Grav. Se dit des contours mal faits, qui n'ont point de netteté, qui sont durs et tranchés.

MÂCHONNEMENT, s. m. (rad. *mâchonner*). Action de mâcher lentement ou imparfaitement.

— Par extens. Action de parler d'une manière peu distincte. Rien n'est insupportable comme le *mâchonnement* d'un bègue. (Duplessis.)

— Art vétér. Tic des chevaux et autres solipèdes qui consiste à faire à vide l'acte de la mastication.

— Pathol. Action incessante de mâcher en écartant fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche, ce qui est un symptôme grave de plusieurs maladies.

*** MÂCHONNER**, v. a. 1re conj. Fam. Mâcher avec difficulté ou négligence. Ce vieillard a de mauvaises dents; il ne fait que mâchonner les viandes.

— Mordre à plusieurs reprises un objet qu'on a entre les dents. Mâchonner la pomme de sa canne, le bout de son gant, les poils de sa moustache. Le duc, à trois pas du kiosque, *mâchonnait* un cigare. (G. Ohnet.)

— Fig. et triv. N'articuler qu'à moitié, ne pas parler distinctement. Il ne fait que mâchonner ses paroles. Que mâchonnez-vous entre vos dents? Elle *mâchonna* encore quelques vagues exclamations entre ses dents. (De Goncourt.)

MÂCHONNEUR, EUSE, s. (rad. *mâchonner*). Personne qui mâche avec lenteur ou difficulté.

— Par extens. Personne qui n'articule qu'à moitié, qui s'exprime péniblement.

MACHOQUET, s. m. Entom. Espèce de grillon des îles. Cet insecte habite dans des trous ou dans des creux d'arbres. Son cri, qui se fait entendre la nuit, n'est pas discordant comme celui de nos criquets; c'est un son métallique répété trois fois de suite.

MACHOTTE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la chouette dans les départements méridionaux.

MACHUÈLE, s. f. Ichtyol. Nom spécifique d'une raie.

MACHUL ou **MACHOL**, s. m. (pr. *ma-kul* ou *ma-kol'*). Mus. anc. Espèce de viole ou de sistre chez les anciens Hébreux.

MÂCHURAT, s. m. (radic. *mâchurer*). Typogr. Apprenti imprimeur. || Mauvais ouvrier qui gâte les feuilles qu'il tire, qui barbouille. Vieux et inusité.

MÂCHURE, s. f. Techn. Partie où le poil du drap est mâché. Défaut de la tonte, lorsque les forces ne coupent pas net.

— Anc. cout. du Béarn. Contrat passé entre une communauté et un fermier pour la fourniture du vin.

— Chir. Écrasement par contusion des lèvres d'une plaie.

MÂCHURÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâchurer. S'empl. adjectiv. Feuille mâchurée.

— Sali, malpropre. Visage mâchuré.

— Déchiré irrégulièrement. Linge mâchuré.

— *Roi mâchuré*. Celui des trois rois mages qui était noir. *Rois mâchurés*. L'octave des Rois, dans quelques provinces du Nord.

*** MÂCHURER**, v. a. 1re conj. (ét. anc. haut-allem., *masca*, tache). Se disait autrefois pour Charbonner, noircir, tacher. Mâchurer le visage, les habits. || Il se prenait même au figuré pour Détracter, décrier.

— Loc. prov. *Le chaudron mâchure la poêle*. Le chaudron se moque de la poêle. Il n'est plus usité dans ces acceptions.

— Déchirer irrégulièrement. Mâchurer du linge.

— Techn. Serrer de façon à laisser des empreintes. Mâchurer une pièce de fer dans un étau.

— Typogr. Barbouiller une feuille, ne pas la tirer nette.

— SE MÂCHURER, v. pron. Être mâchuré. Se mâchurer le visage.

— Fig. Il pouvait bien mettre sous le pied un tel opprobre, non seulement pour épargner son père, mais aussi pour ne point se *mâchurer* et diffamer avec toute sa maison de la même ignominie. (Calvin.)

MACIÉJOVICE, Géogr. Village de Pologne, à 60 kil. S.-O. de Siedlec, où Kosciuszko fut vaincu le 10 octobre 1794.

MACIFORME, adj. 2g. (rt. lat., *macis*, macis; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble au macis pour la forme et pour la couleur. Parmélie maciforme.

MACIGNO, s. m. Minér. Espèce de roche arénacée, grenue, composée de petits grains de quartz sableux, de mica, d'argile, de fer oxéreux, réunis par un ciment calcaire plus ou moins solide. Macigno solide. Macigno schisteux. Macigno mollasse. Macigno compact.

MACILENCE, s. f. (ét. lat., *macilentus*, maigre). Médec. Maigreur extrême qui se manifeste sur tout le corps ou seulement sur une de ses parties.

MACINE, s. f. Chim. Substance extraite du macis.

MACIPE, s. m. Entom. Syn. de MÉGINUS.

***MACIS** s.m.(pr. *ma ci*; mot latin. Enveloppe intérieure de la noix muscade. Huile de macis. Le macis est souvent employé dans la fabrication des liqueurs; il est tonique et d'un goût agréable, surtout en petite quantité. On en fait souvent usage en médecine.

MACK. s. m. Entom. Espèce de cousin.

MACK DE LEIBERICH Charles, Général autrichien, né à Neusshugen (Franconie), en 1752, fut d'abord simple soldat, devint généralissime des Napolitains en 1796, il prit, puis perdit Rome; battu par Macdonald à Otricoli, il se rendit à Championnet. En 1805, enveloppé dans Ulm par Napoléon, il capitula avec 28,000 hommes. Condamné à mort en Autriche, il ne fut que dégradé et enfermé pendant un an au Spielberg. Il mourut en 1828.

MACKAU (Ange-René-Armand, baron de), Amiral français, né à Paris, d'une famille irlandaise, 1788-1855. Novice matelot en 1805, sur le vaisseau *le Vétéran*, enseigne provisoire en 1811, sur le brick *l'Abeille*, il s'occupa de travaux hydrographiques, devint contre-amiral des 1825, après avoir réglé les affaires d'Haïti; fut nommé vice-amiral, 1847, et fit une apparition dans les eaux de la Plata avec 13 bâtiments de guerre. 1840-1841; il tint le portefeuille de la marine pendant quatre ans, 1843-1847, et fut promu amiral en 1847.

MACKENZIE, Géogr. Fleuve de la Nouvelle-Bretagne, formé de plusieurs cours d'eau, surtout de l'*Athabasca*, qui vient des monts Rocheux; il prend d'abord le nom de *rivière de l'Esclave*, traverse le lac de ce nom, et s'appelle alors Mackenzie. Il reçoit la *rivière Deave* et la *rivière de l'Ours*. Il a 3,240 kil. de cours.

MACKENZIE (Sir George). Jurisconsulte écossais, né à Dundee, 1636-1691, fut avocat du roi, 1674, et soutint la doctrine de l'obéissance passive. On a de lui : *Idea eloquentiæ forensis hodiernæ; Discours sur les lois et coutumes d'Écosse*, etc.

— MACKENZIE (Sir George). Médecin écossais du XVIIIe siècle, a écrit : *Vies et Caractères des principaux écrivains écossais.*

— MACKENZIE (Henry). Romancier anglais, né à Edimbourg, 1745-1831, attorney général, puis collecteur de taxes, a donné des romans d'une grande pureté morale, *l'Homme sensible*, *l'Homme du monde*, etc.

— MACKENZIE Alexandre. Voyageur anglais, né à Inverness, 1755-1820, découvrit, en 1789, un fleuve auquel il donna son nom, et arriva à l'océan Pacifique, par les Montagnes Rocheuses, 1792-1793. Castera a traduit en français les *Voyages de Mackenzie dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale.*

MACKINAW, Géogr. Détroit qui unit le lac Michigan au lac Huron; il est commandé par le fort *Mackinaw*.

MACKINTOSH, s. m. (pr. *ma-kinn-tache*). Manteau écossais aux couleurs du clan Mackintosh. La *pluie écossaise*, c'est-à-dire la terre large, malgré le *mackintosh*, était encore plus froide que vous, et j'en suis enrhumé, mais sans rancune. (Merimée.)

— Costume de femme imperméable.

MACKINTOSH James, Philosophe anglais, né à Aldourie (Inverness), 1765-1832, médecin, avocat, juge à Bombay, puis membre du parlement, 1812-1832, fut l'un des chefs des whigs. On a de lui : *Vindiciæ gallicanæ* contre Burke; *Histoire d'Angleterre* jusqu'en 1572; *Histoire de la philosophie morale*; *Vie de Thomas Morus*; *Essai sur les progrès de la philosophie morale*, etc.

MACKLIN (Charles). Auteur comique et acteur anglais, né en Irlande, 1690-1797, a laissé des *Mémoires*.

MACLAGE s. m. Techn. Action de macler.

MAC-LAURIN (Colin). Mathématicien écossais, né à Kilmoddan, 1698-1746, a donné : *Traité des fluxions*; *Traité d'algèbre*; *Exposition des découvertes philosophiques de Newton*, etc.

***MACLE**, s. f. (ét. lat., *macula*, maille). Minér. Substance minérale qui se présente le plus souvent sous la forme d'un prisme quadrangulaire et qui offre sur sa coupe transversale des dessins particuliers produits par une matière noire, disposée tantôt au centre du cristal sous la forme d'un carré, tantôt suivant ses diagonales et figurant ainsi une espèce de croix. Cette dernière particularité lui a fait donner les noms de *pierre de croix*, de *cruelle*, de *chiastolithe*. On trouve la macle dans les derniers dépôts primitifs, on dans les premiers dépôts des terrains intermédiaires de la Bretagne. On la rencontre encore dans plusieurs endroits des Pyrénées, en Saxe, dans le Cumberland, en Irlande et aux États-Unis. || Nom donné à la disposition même des cristaux dans ce minéral.

— Blas. Sorte de petite figure faite comme une maille de cuirasse et percée en losange.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagrées. Les macles sont les plantes herbacées, aquatiques. La macle flottante, vulgairement appelée *châtaigne d'eau*, *cornuale*, *noix d'eau*, *salvgo*, *tribule aquatique*, etc., croît dans les mares, les étangs et les eaux dormantes en Europe et en Asie. Les fruits de la macle, qui ont beaucoup de rapport avec la châtaigne, sont en usage comme alimentaires dans les pays où il y a beaucoup d'étangs et où cette plante est commune. || Nom du fruit de cette plante. Dans ce sens, on dit aussi *macre*.

— Pêch. Sorte de filet à larges mailles.

— Rabelais l'a employé pour désigner une sorte de pressoir.

MACLÉ, ÉE, part. pass. du v. Macler. S'empl. adjectiv. Verre maclé.

— Minér. Se dit des cristaux formés de deux moitiés dont la supérieure semble avoir subi une demi-révolution sur l'inférieure. On dit plus souvent dans ce sens *hémitrope*.

MACLÉANIE, s. f. de *Maclean*, nom pr.). Bot. Genre d'ericacées vaccinées, établi pour des arbrisseaux du Pérou.

MACLER v. a. 1re conj. Techn. Ronnier le verre fondu avec une barre de fer. || Mêler du verre dur avec du verre mou.

— SE MACLER. v. pron. Être maclé.

— Minér. Se disposer en macle, en parlant des cristaux.

MACLEYE, s. f. (pr. *ma-klé-ie*). Bot. Genre de papaveracées argemoneées, établi pour des herbes vivaces originaires de la Chine.

MACLIFÈRE, adj. 2 g. (ét. fr., *macle*; lat., *ferre*, porter). Minér. Qui contient de la macle.

MACLINE, s. f. Miner. Roche noirâtre, appartenant aux terrains primordiaux et silurien, formée principalement de macle et de mica.

MACLON, s. m. Vitic. Sorte de raisin.

MACLONNIÈRE, s. f. Pêch. Espèce de filet dont on fait un grand usage dans les étangs de la Bresse et de Dombes.

MACLOU, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'anthore.

MACLOU ou **MALO** (Saint). Né dans le pays de Galles, fut ermite près d'Aleth (Bretagne), et, en 541, évêque de cette ville. Il mourut vers 565. Fête, le 15 novembre.

MACLURE, s. m. (de *Maclure*, n. pr.). Bot. Genre de mûriers dont les espèces, originaires des bords du Missouri, ont été acclimatées en Europe comme arbres d'agrément. Les fruits sont comestibles et ressemblent à ceux du mûrier; les feuilles peuvent remplacer celles de ce dernier arbre pour la nourriture des vers à soie.

MACLURITE, s. f. (de *Maclure*, nom pr.). Miner. Syn. de CHONDRODITE et de PYROXÈNE.

MACMILLANITE, s. m. pr. *mak-mi-llanite*, *ll* mouill.). Hist. relig. Nom donné à des sectaires écossais dont la doctrine se rattache à celle des anciens presbytériens.

MACO, s. m. Mamm. Syn. de MAKI.

MACOCO s. m. Mamm. Animal du Congo, qu'on croit être une antilope.

***MAÇON**, s. m. (du bas-lat. *macio*, même signif.). Ouvrier qui travaille à tous les ouvrages de construction, aux bâtiments ou il entre de la chaux, des pierres, des briques, du plâtre, du ciment. Un bon maçon. Un compagnon maçon. Journée de maçon. Un tablier de maçon. Soyez plutôt *maçon*, si c'est votre talent. (Boileau.) D'ignorant médecin, devint *maçon* habile. (Id.)

— Fig. Personne qui prend part à la fondation d'une institution, à l'édification d'un nouveau régime. Tu le sauras, toi qui dois être un des *maçons* de l'édifice social commencé par les apôtres. (H. de Balzac.)

— Par dénigr. Architecte sans talent. La conception de cet important édifice n'a pu sortir que du cerveau d'un maçon.

En général, Mauvais ouvrier, dans n'importe quel métier. Quel est le maçon qui vous a fait ce vêtement? Cette toile a été peinte par un véritable maçon.

— *Maître maçon*. Artisan qui dirige les maçons, surveille leurs travaux; entrepreneur de maçonnerie. Le mémoire du maître maçon. Le toisé du maître maçon. Le maître maçon a reçu l'ordre de l'architecte.

— *Aide-maçon*. Manœuvre qui sert et aide le maçon, qui bat et gâche le plâtre, et qui apporte les matériaux. On disait autrefois *aide à maçon*.

— Fam. *Soupe de maçon*. Soupe aussi épaisse que du mortier.

— *Manger comme un maçon*. Manger beaucoup.

— *Servir les maçons*. Apporter aux maçons les matériaux qu'ils emploient.

— Fig. *J'aimerais mieux servir les maçons*. Se dit lorsqu'on refuse un emploi, une besogne qui paraît trop pénible.

— Se dit quelquefois pour Franc-maçon.

— Arg. Paun de quatre livres.

— MAÇON, ONNE, adj. Entomol. Épithète que l'on donne à certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides avec de la terre qu'ils réduisent en une sorte de mortier. L'abeille maçonne. La fourmi maçonne. L'araignée maçonne. Parmi les femelles des hyménoptères fouisseurs, il y en a qui sont *maçonnes*, et construisent entièrement à l'air libre le nid qui doit renfermer un de leurs petits. (Guérin.)

— Moll. Se dit d'un mollusque qui attache sa coquille tous les graviers et tous les corps libres qu'il rencontre à la surface du sol. || Syn. de TROQUE.

MÂCON s. m. Vin rouge estimé produit par l'arrondissement de Mâcon. Du mâcon. Du vieux mâcon. Une bouteille de mâcon. Boire un verre de mâcon.

MÂCON (*Matisco Æduorum*). Géogr. Ch.-l. du dép. de Saône et Loire, à 399 kil. S.-E. de Paris. Commerce de grains, vins renommés. Tonnellerie, teintureries, tuileries, toiles cirées, fonderie de cuivre, horlogerie, etc. Patrie de Lamartine; 19,600 hab.

***MAÇONNAGE**, s. m. Maçonnerie, travail du maçon. Il a coûté tant pour le maçonnage de cette maison. Ce maçonnage ne vaut rien.

MÂCONNAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Mâcon.

— adj. Qui a rapport à Mâcon ou à ses habitants.

— *Futaille mâconnaise*. Futaille en usage dans le Mâconnais et contenant environ 212 litres. || *Bouteille mâconnaise*. Bouteille contenant 80 centilitres.

— MÂCONNAIS. s. m. Patois du Mâconnais.

— MÂCONNAISE. s. f. Futaille mâconnaise.

— MÂCONNAIS. Ancien pays de France, dans le bassin de la Saône (Bourgogne). Villes principales : *Mâcon*, Tournus, Cluny, etc. Comté héréditaire au Xe siècle, il fut acheté par saint Louis à Robert de Dreux, 1239.

MAÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Maçonner. S'empl. adjectiv. Construit en maçonnerie. Fontaine maçonnée.

— Fermé par une maçonnerie. Fenêtre maçonnée.

— Par. anal. Bâti comme un ouvrage de maçonnerie. Nid maçonné par l'hirondelle.

— Fig. Fait sans art. Un livre maçonné par un maladroit écrivain.

— Blas. Se dit des bâtiments dont les pierres sont entourées d'un autre émail que celui de la pierre. Se dit aussi de l'écu lorsqu'il est divisé en carreaux imitant la maçonnerie.

*** MAÇONNER** v. a. 1re conj. (rad. *maçon*). Construire un bâtiment en pierre, brique, plâtre, moellon, etc. Maçonner un mur.

— Absol. Le royaume de Bavière est peut-être le pays où l'on *maçonne* le plus. (Mich. Chevalier).

— Revêtir d'une maçonnerie. Maçonner les parois d'un puits.

— Boucher une ouverture dans une muraille avec de la pierre, du mortier, du plâtre. Il faut maçonner cette porte, maçonner cette fenêtre.

— Par extens. Bâtir comme un ouvrage de maçonnerie. Ce nid qu'avec tant d'art *maçonne* l'hirondelle. (L. Racine.)

— Fig. Travailler grossièrement, sans art, sans soin. Voyez comme il a maçonné cela.

Et *maçonnant* sans art un livre abécédaire,
Il peut impunément ruiner un libraire. (Guyetand.)

*** MAÇONNERIE**, s. f. (radic. *maçonner*). Construction ou ont été employés les pierres ou les briques et le mortier. On distingue la grosse et la légère maçonnerie. La première consiste à fabriquer les massifs des fondations, les gros murs, etc.; la seconde comprend les hourdis, les gobetis, conduits pigeonnages, etc. Ses dehors (de Dunkerque), qui n'étaient partout que de terre, sont maintenant de grosse *maçonnerie*. (Rac.)

— *Maçonnerie en blocage*. Celle qui est composée de pierres d'inégales grosseurs, jetées à bain de mortier.

— *Maçonnerie en échiquier* ou *à échiquier*. Celle ou les joints des pierres sont obliques.

— *Maçonnerie en liaison*. Celle où les joints des pierres sont disposés de niveau.

— Par extens. La *maçonnerie* de cette espèce d'huître est si bonne, qu'on ne peut la détacher qu'avec un morceau de rocher. (B. de St P.)

— Se dit quelquefois pour Franc-maçonnerie.

— Anc. législ. Juridiction qui connaissait en première instance des différends entre ouvriers sur le fait de la construction des bâtiments. Elle était aussi chargée de la police des bâtiments, relativement à leur sûreté et à leur solidité. La juridiction de la maçonnerie.

*** MAÇONNIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à la franc-maçonnerie. Société maçonnique. Emblèmes maçonniques.

MACOUAS ou **MACOUANAS** s. m. pl. Géogr. Peuple nègre de l'Afrique orientale, encore à l'état sauvage, et inquiétant souvent les établissements portugais.

MACOUBA, s. m. Tabac de Macouba, qui a une odeur particulière et est universellement estimé.

MACOUBA Géogr. Bourg du cant. de la Basse-Pointe, arr. de Saint-Pierre (Martinique); 2,500 hab.

MACOUBÉ, s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des guttifères, originaire de la Guyane. On dit aussi *macoubée*, s. f.

MACOUCOU, s. m. Bot. Arbre de la Guyane qui paraît avoir la plus grande analogie avec le houx. On dit aussi *macoucoua*.

MACPHERSON (Jacques). Littérateur écossais, né à Ruthven (Inverness), 1738-1796. Maître d'école, il publia, en 1758, un poème intitulé *Highlander*, et, en 1760, des *Fragments de poésies anciennes recueillies dans les hautes terres d'Écosse*; puis *Fingal*, 1762, et *Temora*, 1763, qu'il attribua à un barde du IIIe siècle, Ossian. Macpherson, grâce à cette publication, acquit à la fois fortune et réputation. Il obtint de hautes fonctions dans les Indes occidentales; écrivit une introduction à l'*Histoire de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, 1771; *Histoire de l'Angleterre depuis la Restauration jusqu'à l'avènement de la dynastie de Hanovre*; et siégea dix ans au parlement, 1780-1790. Les prétendus poèmes d'Ossian édités par lui ne sont, en réalité, qu'une habile mosaïque; cependant la question de leur authenticité a longtemps divisé les critiques anglais.

MACQUAGE, s. m. Techn. Action de macquer.

MACQUARI, s. m. Jeu des naturels de la Guyane anglaise, ou les deux champions se frappent tour à tour la jambe jusqu'à ce que la douleur devienne insupportable.

MACQUARIE, s. f. Ornith. Genre d'oiseaux qui se trouve dans l'Australie et dans l'archipel Indien.

MACQUARIE, Géogr. Golfe de la Tasmanie, sur la côte O.

— MACQUARIE. Île au S. de la Nouvelle-Zélande, découverte en 1811.

— MACQUARIE. Fleuve de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie), venant des montagnes Bleues et se perdant dans des marais.

MACQUE, s. f. Techn. Instrument muni de cannelures, à l'aide duquel on brise le chanvre et le lin pour séparer la chenevotte de la fibre.

— Comm. Écheveau de fil de laine d'environ 68 mètres de long.

MACQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Macquer. S'empl. adjectiv. Chanvre macqué.

MACQUER, v. a. 1re conj. Briser ou écraser avec la macque le chanvre et le lin.

MACQUER Pierre-Joseph), Chimiste, né à Paris, 1718-1784, dirigea sous Louis XV les travaux de la manufacture de Sèvres. On a de lui *Éléments de chimie théorique et pratique*; *Dictionnaire de chimie*; etc.

MACQUERIE, s. f. Minér. Veine de matière étrangère qui plonge du nord au sud dans un banc d'ardoise.

MACQUEVIN s. m. Liqueur composée de vin cuit et d'eau-de-vie.

MACQUINIS, s. m. pl. Géogr. Puissante tribu cafre qui fait, avec les colons du Cap, l'échange du cuivre et du fer travaillés contre le bétail et l'ivoire.

MACQUOIR, s. m. Syn. de MACQUE.

MACRA, Géogr. anc. Rivière d'Italie, formait la limite de la Cisalpine et de l'Étrurie. Aujourd'hui *la Magra*.

MACRACANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de grandes et fortes épines. Mélocacte macracanthe.

— Entom. Qui a un long aiguillon. Pleetane macracanthe.

MACRADÈNE, adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, grand; ἀδήν, glande). Bot. Qui a de grandes glandes.

MACRADÉNIE, s. f. (rad. *macradène*). Bot. Genres d'orchidées vandées, établi pour des herbes des Antilles.

MACRANTHE, adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. Lonicère macranthe.

— MACRANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses papilionacées, établi pour des herbes de la Cochinchine. On mange les gousses de cette plante.

MACRANTHÈRE, s. m. (ét. gr., μακρός, long; ἀνθηρός, anthère). Bot. Genre de scrofulariées gérardiées, établi pour des herbes du nord de l'Amérique.

MACRASPIDE, s. m. (étym. gr., μακρός, grand; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour vingt-cinq à trente espèces américaines. || MACRASPIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes lamellicornes ayant pour type le genre macraspide.

MACRAUCHÉNIE, s. f. (pr. *ma-krô-ké-nî*; ét. gr., μακρος, long; αὐχην, cou). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, qui devaient être à peu près de la grosseur d'un hippopotame ou d'un rhinocéros et dont les débris ont été trouvés en Patagonie.

*** MACRE**, s. f. Bot. V. MACLE.

— Entom. Espèce de papillon.

MACRÉE, s. f. Syn. de MASCARET.

— Bot. Syn. de VIVIANIE.

*** MACREUSE**, s. f. (mot d'origine inconnue). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidées, détaché du genre canard. Les macreuses ont donné lieu aux fables les plus absurdes. Avant qu'on sût que ces oiseaux se retirent pour se reproduire dans les contrées septentrionales, comme on ne connaissait ni leurs nids ni leurs œufs, on se livrait sur leur origine aux suppositions les plus ridicules. C'est à l'opinion que les macreuses ne naissaient pas d'une conjonction animale, qu'est dû l'usage de considérer leur chair comme un aliment pouvant être mangé les jours maigres.

— *Double macreuse*. Autre espèce de canard.

— Nom donné improprement, dans les départements méridionaux, à la macroule.

— Fig. et fam. *Il a du sang de macreuse*. C'est un homme froid, tranquille, que rien n'émeut;

les macreuses passaient autrefois pour avoir le sang froid comme les poissons.

MACRIEN Marcus Fulvius Macrianus). L'un des Trente Tyrans, fut proclamé empereur, 260, avec ses deux fils, Macrien et Quietus. Il fut battu en Illyrie par Domitien, lieutenant d'Aureolus, et périt avec son fils Macrien, 262. Quietus fut tué en Orient par Odenath.

MACRIN (Marcus Opilius Macrinus). Empereur romain, né à Césarée (Mauritanie), en 164. Préfet du prétoire, il assassina Caracalla et fut proclamé empereur, avril 217. Julia Mesa lui opposa son petit-fils Héliogabale. Battu près d'Antioche, Macrin fut tué dans sa fuite avec son fils Diadumène, juin 218.

MACRIS. Mythol. Fille d'Aristée. Macris ayant donné des soins à Bacchus quand Mercure l'eut tiré des flammes, fut persécutée par Junon.

MACROBE. adj. 2 g. (rad. *macrobie*). Qui vit longtemps.

MACROBE (Aurelius Theodosius). Grammairien latin, contemporain d'Honorius et de Théodose le Jeune, paraît avoir composé, pour l'instruction de son fils Eustathe : *les Saturnales*, en sept livres, qui traitent surtout de rhétorique et de grammaire ; le *Commentaire sur le Songe de Scipion*, en deux livres. Il avait écrit un ouvrage *De Differentiis et Societatibus græci latinique verbi*, dont on a un abrégé.

MACROBIE. s. f. (ét. gr., μακρός, long ; βίος, vie). Vie prolongée au delà du terme ordinaire.

MACROBIEN ENNE. adj. (rad. *macrobie*). Se dit de ceux dont la vie se prolonge au delà du terme ordinaire.

— MACROBIENS. Myth. Peuple fabuleux que les auteurs anciens plaçaient en différentes contrées. Selon quelques écrivains, les Macrobiens vivaient mille ans ; d'après Onomacrite, ils jouissaient d'une jeunesse éternelle.

MACROBIOTE. s. m. (et., V. MACROBIE). Zool. Nom proposé pour des animaux microscopiques, appelés autrefois *tardigrades*, qui vivent sur les mousses et dans la poussière des toits, et qui ont la singulière propriété de rester à l'état mort quand ils sont exposés à la sécheresse et de revivre aussitôt que la pluie vient humecter leurs organes.

MACROBIOTIQUE. s. f. (rad. *macrobie*). Médec. Art de prolonger la vie par l'observation de l'hygiène.

MACROBITE. adj. 2 g. (rad. *macrobie*). Qui vit longtemps.

— Substantiv. Un macrobite, une macrobite.

MACROBOTRYTE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; βότρυς, grappe). Bot. Qui a de grandes grappes.

MACROBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; βράγχια, branchies). Ichtyol. Qui a de longues branchies.

MACROCALICÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μακρός, long ; κάλυξ, calice). Bot. Qui a un grand calice.

MACROCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; καρπός, fruit). Botan. Qui a de grands fruits.

— MACROCARPE. s. m. Genre d'algues marines.

MACROCÉPHALE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long ; κεφαλή, tête). Se dit des personnes et des animaux dont la tête est très grosse. Les nations polaires sont *macrocéphales* sans être plus policées. (Virey.)

— Bot. Se dit des embryons dont les cotylédons sont soudés par un corps beaucoup plus gros que le reste.

— Mamm. *Cachalot macrocéphale*. Le plus grand des cachalots, celui qui donne la substance appelée *blanc de baleine*.

— MACROCÉPHALE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des aradites, tribu des réduviens, dont l'espèce type se trouve dans diverses régions tempérées ou chaudes de l'Amérique.

— MACROCEPHALES. s. m. pl. Moll. Tribu d'ammonidées, renfermant celles dont les tours de spire augmentent de telle façon que le dernier embrasse ordinairement tous les autres.

MACROCÉPHALIE. s. f. (rad. *macrocéphale*). Térat. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par la grosseur excessive de la tête.

MACROCÉRATE. s. m. (étym. gr., μακρός, long ; κέρας, corne). Botan. Genre de plantes crucifères.

MACROCÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long ; κέρας, corne). Bot. Se dit d'une plante qui a un éperon très long, en forme de corne.

— Entom. Se dit d'un insecte qui a les antennes très longues ou très pileuses.

— MACROCÈRE. s. m. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, ayant pour type une espèce européenne. || Genre d'insectes hyménoptères, famille des mellificiens, voisin des cœlières.

— Crust. Nom proposé pour un genre de décapodes brachyures.

MACROCERQUE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long ; κέρκος, queue). Ornith. Qui a une longue queue.

— MACROCERQUE. s. m. Syn. d'ARA.

— Infus. Nom proposé pour un genre de vorticelles dont on avait pris le pédoncule pour une queue.

MACROCHÉILE. adj. 2 g. (pr. *ma-kro-kèe-le* ; ét. gr., μακρός, long ; χείλος, pince). Zool. Qui a des pinces fort larges ou fort longues.

— MACROCHEILE. s. m. Entom. Genre d'insectes aptères.

MACROCHÈRE. adj. 2 g. (pron. *ma-kro-kère*). Syn. de MACROCHIRE.

MACROCHÉRIE. s. f. (pr. *ma-kro-ké-ri*). Syn. de MACROCHIRIE.

MACROCHILE. s. m. (pr. *ma-kro-kile* ; ét. gr., μακρός, long ; χείλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont l'espèce type se trouve aux Indes orientales. || Genre de lépidoptères nocturnes, famille des tinéides, établi pour une espèce d'Allemagne et d'Australie.

— Bot. Genre d'arbres de la famille des bombacées dellsséacées, établi pour des espèces des îles Sandwich.

MACROCHIRE. adj. 2 g. (pr. *ma-kro-kire* ; ét. gr., μακρός, long ; χείρ, main). Qui a les mains longues.

— MACROCHIRE. s. f. Antiq. Tunique de pourpre à longues manches Alexandre Sévère fit reprendre l'usage des macrochires.

— MACROCHIRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de Java.

MACROCHIRIE. s. f. (pron. *ma-cro-ki-ri* ; radic. *macrochire*). Térat. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par le développement excessif des mains.

MACROCHLOA. s. m. (pron. *ma-kro-klo-a* ; ét. gr., μακρός, long ; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminées stipacées, établi pour des espèces qui croissent sur le littoral européen et occidental de la Méditerranée.

MACROCNÉME. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; κνήμη, rayon). Bot. Genre de rubiacées, qui croît à la Jamaïque et au Pérou, et dont une espèce donne un produit rouge employé dans la teinture.

MACROCOLE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long ; κῶλον, membre). Rhétor. Se dit d'une période dans laquelle l'apodose est plus longue que la protase.

— Antiq. *Papier macrocole*. Nom que l'on donnait au papier d'Égypte le plus large. La largeur du papier macrocole ne dépassait pas deux pieds. Quelques archéologues écrivent à tort *macrocolle*.

MACROCOME. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; κόμη, chevelure). Hist. nat. Qui a les cheveux ou les filaments longs.

MACROCORYNE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type est propre aux Indes orientales.

* **MACROCOSME**. s. m. (étym. gr., μακρός, long ; κόσμος, monde). Scolast. Se disait du monde entier, de l'univers, par opposition à l'homme, qu'on appelait le Microcosme. Le microcosme, ou petit monde, est l'image réduite du *macrocosme*, ou grand monde. (Ch. Nodier.)

MACROCOSMOLOGIE. s. f. (ét. fr., *macrocosme* ; gr., λόγος, discours). Didact. Science qui traite de l'univers et du globe terrestre, en général et en particulier.

MACROCYSTE. s. m. (étym. gr., μακρός, long ; κύστις, vessie). Botan. Genre de phycées, tribu des laminariées, établi pour des espèces gigantesques, qui croissent dans les régions australes des deux continents.

MACRODACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a de grands prolongements en forme de doigts.

— MACRODACTYLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour vingt espèces américaines.

— MACRODACTYLES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant les oiseaux qui ont les doigts libres et très longs.

— Entom. Tribu de la famille des clavicornes, comprenant des coléoptères qui ont des tarses très développés, terminés par de forts crochets.

MACRODACTYLIE. s. f. (rad. *macrodactyle*). Térat. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par le développement excessif des doigts.

MACRODE. s. m. (étym. gr., μακρός, long). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour une espèce du sud-ouest de l'Europe.

MACRODIPTERYX. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; δίς, deux fois ; πτερυξ, aile). Ornith. Genre créé dans la famille des engoulevents.

MACRODITE. s. m. Mollusq. Genre de coquilles microscopiques, jetées par les flots sur les rivages de la mer Adriatique. Cette coquille est transparente, irisée, et n'a pas plus de deux millimètres de longueur.

MACRODON. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; ὀδούς, dent). Bot. Syn. de DALTONIE.

MACRODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; ὀδούς, οντός, dent). Zool. Qui a de grandes ou de longues dents.

— MACRODONTE. s. m. Bot. Genre de mousses.

MACRODONTIE. s. f. (pr. *ma-kro-don-ti* ; ét. gr., μακρός, long ; ὀδούς, dent). Didact. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des prionides, établi pour des insectes le grande taille qui habitent le sud de l'Amérique, et dont les Indiens sont recherchés par les indigènes comme une nourriture délicate et succulente.

MACROGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre gros et très développé.

— MACROGASTRE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hépialides, établi pour une espèce d'Allemagne et de la France septentrionale. || Syn. d'ATRATOCÈRE.

— MACROGASTRES. s. m. pl. Entom. Ancienne famille de coléoptères, établie pour deux genres, répartis actuellement l'un dans la tribu des stenélytres, l'autre dans celle des trachélydes.

MACROGLÈNE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; γλήνη, œil). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des chalcidiens, dont l'espèce type se trouve aux environs de Lyon (Ires).

MACROGLOSSE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue très longue.

— MACROGLOSSE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, tribu des sphingides, dont l'espèce type se trouve à peu près dans toute l'Europe.

— Mamm. Genre de chéiroptères de la division des roussettes, établi pour une espèce de Sumatra et de Java.

— MACROGLOSSES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux sylvains, dans laquelle sont compris ceux qui ont la langue très longue et lombriciforme, c'est-à-dire les pics et les torcols.

MACROGNATHE. adj. 2 g. (pron. *ma-kro-gnhate* ; ét. gr., μακρός, long ; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a de grandes mâchoires ou un long bec.

— MACROGNATHE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons osseux holobranches, qui habite les eaux douces des Grandes Indes et qu'on recherche pour la délicatesse de sa chair.

MACROGONIDIE. s. f. (étym. gr., μακρός, long ; fr. *gonidie*). Bot. Ensemble des organes reproducteurs des algues qui sont de grande dimension.

MACROGYNE. s. f. (ét. gr., μακρός, long ; γυνή, organe femelle). Bot. Syn. d'ASPIDISTRE.

MACROLÈNE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; λένη, avant-bras). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des chrysomélines, établi pour dix espèces africaines et cinq européennes.

MACROLÉPIDOTE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; λεπίς, ίδος, écaille). Ichtyol. Qui a de grandes écailles.

MACROLÉPIS. s. m. (pr. *ma-kro-le-piss* ; ét. gr., μακρός, long ; λεπίς, écaille). Bot. Genre d'orchidées de Madagascar, dont les espèces croissent à l'île Vanikoro.

MACROLORE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; λοβός, gousse). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

MACROLOPHÈRE. s. f. (étym. gr., μακρός, long ; ἵππος, cheval ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour deux espèces d'Australie.

MACROLOGIE. s. f. (ét. gr., μακρός, long ; λόγος, discours). Rhét. Longueur dans le discours, phrase plus longue qu'il n'était nécessaire. Peu usité.

MACROLOPHE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; λοφιά, aigrette). Ornith. Qui a une longue huppe sur la tête.

MACROMA. s. m. (étym. gr., μακρός, long, ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélophiles, établi pour dix espèces, les unes asiatiques, les autres africaines.

MACROMÉLÉE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; μέλος, membre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, dont l'espèce type se trouve aux Indes orientales.

MACROMÉLIE. s. f. (ét. gr., μακρός, long ; μῆλον, [illegible] fruit développement excessif [illegible]).

MACROMERE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; μηρός, cuisse). Bot. Syn. de SCHEFFLERIE.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour dix espèces américaines.

— Mamm. Syn. de PROPITHÈQUE.

MACROMERIE. s. f. (ét. gr., μακρός, long ; μερίς, tige). Bot. Genre de borraginées, établi pour des herbes mexicaines.

MACROMÉRIS. s. m. (pr. *ma-kro-mé-riss* ; étym. gr., μακρός, long ; μερίς, partie). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des sphégides, établi pour deux espèces des Indes orientales.

MACROMÈTRE. s. m. (étym. gr., μακρός, long ; μέτρον, mesure). Mar. Instrument servant à mesurer la distance d'un navire à un autre.

MACROMIE. s. f. Entom. Genre de la tribu des Hébuliens, renfermant cinq espèces dont une de Madagascar.

MACROMITRION. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de mousses bryacées, qui croît sur les arbres des régions tropicales.

MACROMYDES. s. f. pl. (ét. gr., μακρός, long ; μυῖα, mouche). Entom. Section de la tribu des myodaires calyptérées entomobies, comprenant les plus gros d'entre ces diptères.

MACRON (Nævius Sertorius). Artéta, sur l'ordre de Tibère, Séjan, auquel il succéda comme préfet du prétoire, 31 après J. C. Plus tard, il fit exiler Tibère, 37, et fut mis à mort l'année suivante, par ordre de Caligula.

MACRONE. s. m. (ét. gr., μακρός, qui a une longue tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des leptures, établi pour une espèce d'Australie.

— Ornith. Genre proposé pour une espèce de tinamide.

MACRONÉME. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long ; νῆμα, fil). Zool. Qui a de grands cils ou de grands barbillons.

— MACRONÈME. s. m. Entom. Genre d'insectes névroptères, tribu des phryganiens, dont les espèces, à antennes très grêles, ont les jambes intermédiaires armées d'éperons très développés. || Genre d'coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamaires, proposé pour trois espèces de l'Amérique méridionale.

MACRONÉVRIE. s. m. (étym. gr., μακρός, long ; νεῦρον, nerure). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, tribu des mycétophilides, établi pour une espèce allemande. Genre d'hyménoptères de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type a été trouvée aux environs de Londres.

MACRONOTE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des scarabéides mélitophiles, établi pour vingt-trois espèces asiatiques et une de la Sénégambie.

MACRONS. s. m. pl. Géogr. Ancien peuple de l'Asie Mineure, voisin du Pont-Euxin et se donnant à l'exploitation des mines.

MACRONYQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; ὄνυξ, ongle). Zool. Qui a les ongles très longs.

— MACRONYQUE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des macrodactyles, établi pour cinq espèces vivant sur les mousses et les pierres qui bordent les eaux douces dans les deux continents.

— MACRONYQUES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers tétradactyles, comprenant ceux qui ont les ongles très longs et presque droits comme les oiseaux du genre jacana.

MACRONYX. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; ὄνυξ, ongle). Ornith. Genre de passereaux de la famille des alouettes, et établi pour une espèce du Cap remarquable par la vive coloration de son plumage et à laquelle les colons font une chasse assidue.

MACROPE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; πούς, pied). Zool. Qui a de longs pieds.

— MACROPE. s. m. Crust. Syn. de MEGALOPE.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamaires, comprenant une espèce du Brésil et une autre de la Guyane.

— Mamm. Syn. de KANGUROO.

MACROPEDITES. s. m. pl. Entom. Synon. de MACROPODITES.

MACROPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; πέταλον, pétale). Botan. Qui a de grands pétales.

MACROPÈZE. s. m. (ét. gr., μακρός, long ; πέζα, plante du pied). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, établi pour une espèce européenne.

MACROPHTALME. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a de grands yeux.

— MACROPHTALME. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des catométopes, tribu des gonoplaciens, établi pour deux espèces fossiles et cinq actuelles, vivant généralement dans la mer des Indes.

— Entom. Syn. de MACROPS.

MACROPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles.

— MACROPHYLLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type habite l'Afrique méridionale.

— Mamm. Genre de chéiroptères, établi pour une espèce brésilienne.

MACROPHYSOCÉPHALE. s. m. (étym. gr., μακρός, long ; φύσις, nature ; κεφαλή, tête). Méd. Enflure œdémateuse de la tête du fœtus.

MACROPLÉE. s. f. Entom. Syn. d'HÉMONIE.

MACROPNÉE. s. f. (ét. gr., μακρός, long ; πνέω, je souffle). Méd. Respiration longue ou ralentie.

MACROPODE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long ; πούς, ποδός, pied). Bot. Se dit d'un embryon dont la radicule est très grosse et en forme de tête, ou d'une plante qui a de longs pédoncules.

— Zool. Qui a de longues pattes ou de longues nageoires.

— MACROPODE. s. m. Entomolog. Genre de

coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, comprenant trois espèces sénégalennes.

— Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des pharyngiens labyrinthiformes, établi pour deux espèces de petite taille et se trouvant à la Chine et aux Indes.

— MACROPODES. s. m. pl. Mamm. Famille de rongeurs, établie pour les rongeurs à longues jambes et comprenant les genres gerboise, helamys et gerbille.

MACROPODÉ, ÉE. adj. (rad. *macropode*). Entom. Qui a de longues pattes. || MACROPODES. s. f. pl. Tribu de la famille des myodaires calyptérées, comprenant les espèces qui ont les pattes longues.

MACROPODIE. s. f. rad. *macropode*. Térat. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement excessif des pieds.

MACROPODIENS. s. m. pl. (radic. *macropode*). Crust. Tribu de décapodes brachyures remarquables par la longueur excessive de leurs pieds.

MACROPODINES. s. m. pl. Crust. Syn. de MACROPODIENS.

MACROPODION. s. m. (rad. *macropode*). Bot. Genre de crucifères arabidées, qui croît dans les monts Altaïques.

MACROPODITES. s. m. pl. Crust. Syn. de MACROPODIENS.

— Entom. Tribu de coléoptères hétéromères, établi pour cinq genres, ayant pour type le genre macropode.

MACROPOME. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long; πῶμα, opercule). Ichtyol. Se dit d'un poisson qui a de grands opercules.

MACROPORE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long; πόρος, pore). Zool. Qui a de grands pores.

MACROPRION. s. m. (ét. gr., μακρός, long; πρίων, scie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour quelques espèces du littoral mexicain.

MACROPROSOPIE. s. f. (ét. gr., μακρός, long; πρόσωπον, face). Térat. Genre de déviations organiques caractérisées par le développement excessif de la face.

MACROPS. s. m. (ét. gr., μακρός, long; ὤψ, œil). Erpet. Division établie dans le genre couleuvre.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces canariennes. || Genre d'hémiptères, famille des reduviens, établi pour une espèce du Brésil.

MACROPTÈRE adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long, πτέρον, aile). Bot. Se dit d'une plante dont les semences sont garnies d'ailes trois ou quatre fois plus larges qu'elles, ou d'une papilionacée dont les ailes sont presque aussi grandes que la carène.

— Ichtyol. Se dit d'un poisson qui a de grandes nageoires.

— Moll. Se dit d'une coquille dont le bord est dilaté en une large aile.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont les ailes sont plus longues que le corps, mesuré depuis le front jusqu'au commencement de la queue.

MACROPTÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces brésiliennes.

MACROPTÈRES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont les ailes très longues. || On dit aussi *longipennes*.

MACROPTÉRONOTE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long; πτέρον, nageoire; νῶτος, dos). Ichtyol. Qui a la nageoire du dos très longue.

— MACROPTÉRONOTE. s. m. Genre de poissons osseux holobranches, de l'ordre des abdominaux, qui habite les eaux douces d'Égypte et de Syrie.

MACROPTERYX. s. m. (étym. gr., μακρός, long; πτέρυξ, aile). Ornith. Division du genre hirondelle.

MACROPYGIE. s. f. (ét. gr., μακρός, long; πυγή, fesse). Ornith. Genre de pigeons.

MACRORHAMPHE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long, ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec très long.

MACRORHAMPHE. s. m. Division du genre bécasse.

MACRORHAMPHOSE. s. m. (étym. gr., μακρός, long; ῥάμφος, bec). Ichtyol. Syn. de SILURE.

MACRORHIN. s. m. (ét. gr., μακρός, long; ῥίς, nez). Mamm. Groupe formé aux dépens des phoques.

— Entom. Syn. d'EURHINE.

MACRORHIZE adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de grandes racines.

MACRORHYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; ὀρθός, droit; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec long et droit. || MACRORHYNQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains qui ont le bec long et droit.

MACRORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a un grand bec, ou la tête prolongée en un long museau.

— MACRORYNQUE. s. m. Bot. Syn. de TROCHOSIDÉE.

— Erpet. Genre de sauriens.

— Ichtyol. Syn. de SYNGNATHE.

MACROSCÉLIDE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; σκέλος, jambe). Entom. Se dit des insectes qui ont les membres postérieurs très développés.

— MACROSCÉLIDE. s. m. Mamm. Genre de carnivores insectivores, établi pour une espèce du nord de l'Afrique et deux du Cap de Bonne-Espérance encore peu connues.

MACROSCÉLIE ou **MACROSKÉLIE.** s. f. (ét. gr., μακρός, long; σκέλος, jambe). Térat. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement exagéré des jambes.

MACROSCÉPIDE. s. f. (étym. gr., μακρός, long; σκέπη, enveloppe). Botan. Genre d'asclépiadées cynanchées, dont les espèces croissent au Mexique.

MACROSCIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μακρός, long; σκιά, ombre). Géogr. Se dit des habitants des contrées au zénith desquelles le soleil ne parvient jamais, parce qu'en hiver, à midi, leur corps projette une très grande ombre.

— Substantiv. Les macrosciens.

MACROSCOPIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; σκοπέω, je vois). Qui se voit à l'œil nu.

MACROSKÉLIE. s. f. Térat. V. MACROSCÉLIE.

MACROSOMATIE. s. f. (pr. *ma-kro-so-ma-ci*; ét. gr., μακρός, long; σῶμα, corps). Térat. Classe de monstres qui sont caractérisés par la grosseur ou la grandeur de tout le corps.

MACROSOME. s. m. (pr. *ma-kro-some*; ét. gr., μακρός, long; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour quatre espèces, dont trois de la Terre-de-Feu.

MACROSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; σπέρμα, fruit). Bot. Qui a de gros fruits ou de grosses graines.

MACROSPONDYLE. s. m. (ét. gr., μακρός, long; σπόνδυλος, mâchoire). Erpet. Groupe de sauriens.

MACROSPORE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; σπορά, semence). Bot. Se dit d'un champignon qui a des sporidies très grosses.

— MACROSPORE. s. m. Bot. Genre de champignons trichospores, qui croissent sur les feuilles et les tiges des plantes en décomposition. || Syn. de WOROLÉSIE.

MACROSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *ma-kro-sta-ki-é*; ét. gr., μακρός, long; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en un long et gros épi.

MACROSTÈME. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines longues et saillantes hors de la fleur.

— MACROSTÈME. s. m. Syn. de QUAMOCLIT.

MACROSTÈNE. s. m. (ét. gr., μακρός, long; στενός, étroit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, proposé pour une espèce du Brésil.

MACROSTICHE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; στίχος, ligne). Diplom. Qui est écrit en longues lignes.

— Hist. ecclés. Se dit particulièrement de la cinquième profession de foi des eusébiens. Le symbole macrostiche ne contient rien d'absolument hétérodoxe. || Substantiv. en ce sens. Le macrostiche.

MACROSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; στόμα, bouche). Zool. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture est très large, ou d'un animal qui a une large bouche.

— MACROSTOMES. s. m. pl. Ichtyol. Famille de l'ordre des poissons choudroptérygiens, comprenant ceux qui ont une grande bouche.

— Erpet. Famille de serpents venimeux, dans laquelle sont compris ceux qui ont la bouche grande.

— Moll. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille a une ouverture très évasée.

MACROSTOMIUM. s. m. (pr. *ma-kro-sto-mi-omm*; ét. gr., μακρός, long; στόμα, ouverture). Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes de Java.

MACROSTYLE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long; στῦλος, style). Bot. Qui a le style très long.

— MACROSTYLE. s. m. Genre de diosmées, dont les espèces croissent dans l'Afrique australe.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce brésilienne.

MACROTARSE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long; ταρσός, tarse). Zool. Qui a les tarses très longs ou les pattes très hautes.

— MACROTARSE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de Mongolie, une autre de la mer Caspienne et une troisième de la Sibérie.

— Mamm. Syn. de TARSIER.

— MACROTARSES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux gallinacés, dans laquelle sont rangés ceux qui ont les pattes très hautes.

MACROTARSIEN, ENNE. adj. (rad. *macrotarse*). Zool. Qui a de longs tarses.

— MACROTARSIENS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères, formée pour le tarsier et les galagos.

MACROTÉLE. s. m. (ét. gr., μακρός, long; τέλος, fin). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, dont l'espèce type se trouve aux États-Unis.

MACROTÉLOSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., μακρός, long; τέλος, fin; στῦλος, style). Miner. Se dit d'un cristal prismatique, terminé par de longues pyramides.

MACROTHÉRIUM. s. m. (pr. *ma-kro-té-ri-omm*; étym. gr., μακρός, long; θηρίον, bête féroce). Mamm. Groupe d'édentés fossiles.

MACROTHRIX. s. m. (ét. gr., μακρός, long; θρίξ, poil). Crust. Genre de crustacés, formé aux dépens des daphnies.

MACROTIS. s. m. (pr. *ma-kro-tiss*; ét. gr., μακρός, long; οὖς, ὠτός, oreille). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des asidites, établi pour une espèce mexicaine.

MACROTOME. s. m. (ét. gr., μακρός, long; τομή, section). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une vingtaine d'espèces d'Europe et d'Asie, dont l'une est l'un des plus grands coléoptères connus.

MACROTOPS. s. m. (pr. *ma-kro-topss*; ét. gr., μακρός, long; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour quatre espèces australiennes.

MACROTROPIS. s. m. (pr. *ma-kro-tro piss*; ét. gr., μακρός, long; τρόπις, carène). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des arbrisseaux particuliers à la Chine.

MACROTYS. s. m. (pron. *ma-kro-tiss*). Bot. Syn. de BOTROPHIS.

MACROULE. s. f. Ornith. Nom donné à la grande foulque.

MACROURE. adj. 2 g. (étym. gr., μακρός, long; οὐρά, queue). Bot. Qui a des fleurs garnies de longs éperons ou disposées en longs épis.

— Zool. Se dit d'un mammifère, d'un oiseau, d'un poisson, ayant la queue très longue.

— MACROURE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons osseux qui habitent les profondeurs des mers hyperboréennes, auprès des rivages de l'Islande et du Groënland, aux habitants desquels il fournit un aliment utile et quelquefois même abondant.

— MACROURES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes, dont le corps est très allongé et termine par une queue composée de plusieurs feuillets, tels que les écrevisses, les langoustes, les crevettes, etc. || *Macroures cuirassés*. Famille de décapodes macroures, remarquables par la dureté de leur carapace et comprenant quatre genres.

MACROXUS. s. m. (pr. *ma-kro-kçuss*; ét. gr., μακρός, long; ὀξύς, aigu). Mamm. Syn. de GUERLINGUET.

MACROZAMIE. s. f. (ét. gr., μακρός, long; fr. *zamie*). Bot. Genre de cycadées, établi pour des espèces australiennes.

MACSARAT ou **MACZARAT.** s. m. Relat. Grande case fortifiée, où certaines peuplades nègres se réfugient pour résister plus facilement à l'ennemi.

MACSURAH. s. m. Hist. ott. Enceinte fermée de rideaux, où se placent le sultan et sa famille, dans les mosquées. On voit encore dans les églises espagnoles une courtine qui, à l'imitation du macsurah, dérobe la famille royale aux regards du public.

MACTA (La). Géogr. Rivière de la province d'Oran (Algérie), formée de l'Habrah et du Sig, et tributaire du golfe d'Arzew.

MACTIERNE. adj. Se disait chez les anciens Bretons du fils ou de la fille d'un prince.

— MACTIERNE. s. Fils ou fille d'un prince.

— Titre donné quelquefois aux évêques.

MACTRACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une mactre.

— MACTRACÉES. s. f. pl. Mollusq. Famille de conchyfères ténuipèdes.

MACTRE. s. f. Moll. Genre de coquilles bivalves. Les mactres, qui se trouvent dans toutes les mers des pays froids comme dans celles des pays chauds, vivent enfoncées dans le sable à assez peu de distance de l'embouchure des rivières. La mactre lisor. La mactre fauve. La mactre rostracée, etc. Le genre des mactres, qui présente un assez grand nombre d'espèces à l'état vivant, en fournit peu à l'état fossile, et toutes se trouvent dans les couches postérieures à la craie. Mactre lisse. Mactre triangulaire. Mactre déformée.

MACTRISME. s. m. Antiq. Danse comique chez les Grecs anciens.

MACULAGE. s. m. Action de maculer. Maculage de feuilles d'impression.

MACULAIRE. adj. 2 g. (du latin *macula*, tache). Hist. nat. Se dit d'une bande colorée, formée de taches qui se touchent.

MACULATION. s. f. (pron. *ma-ku-la-cion*). Impr. Action de maculer.

* **MACULATURE.** s. f. (rad. *maculer*). Action de maculer.

— Imprim. Feuille sur laquelle on essaye l'impression avant de commencer le tirage.

— Feuille d'imprimerie mal imprimée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, soit qu'elle soit mal tirée ou trop tôt battue.

— Chez les imprimeurs en taille-douce, feuille de papier qu'on met entre l'estampe et le lange.

— Papet. Papier commun, d'une certaine épaisseur et qui est destiné à servir d'enveloppe aux autres.

* **MACULE.** s. f. (du lat. *macula*, tache). Tache. Papier plein de macules.

— Art vétér. Nom vulgaire des eaux aux jambes.

— Astron. Nom donné aux taches qui paraissent sur le disque du soleil.

— Médec. Tache ou marque de sang, que quelques enfants apportent en naissant, et que l'on attribue à des impressions morales ressenties par la mère. || Différence de coloration qui se produit sur une partie circonscrite de la peau, sans causer un trouble général de l'économie.

— Théol. Se dit figurément dans le langage mystique pour Souillure. || *L'Agneau, l'époux sans macule*. Jésus-Christ.

> Je saurai conserver, d'une âme résolue,
> A l'époux sans *macule* une épouse impollue.
> (CORNEILLE.)

MACULÉ, ÉE. part. pass. du v. Maculer. S'emploi. adjectiv. Feuille maculée.

— Par extens. La neige ouate la rue silencieuse, *maculée* par les semelles des rares passants. (Th. Gautier.)

— Fig. Souillé. Âme maculée. A la longue, l'âme, sans cesse *maculée* par de honteuses et continuelles transactions, s'amoindrit. (H. de Balzac.)

— Zool. Marqué de taches d'une couleur autre que celle du fond.

— MACULÉS. s. m. pl. Arachn. Race d'aranéides qui ont des taches sur la surface du corps.

* **MACULER.** v. a. 1re conj. (du lat. *macula*, tache). Imprim. Tacher, barbouiller. Ne se dit que des feuilles imprimées et des estampes.

— MACULER. v. n. Se tacher. Des feuilles nouvellement imprimées maculent.

— SE MACULER. v. pron. Être maculé.

MACULEUX, EUSE. adj. (rad. *maculer*). Qui se présente sous forme de tache. Éruption maculeuse.

MACULIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une petite tache.

MACULIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes tachetées.

MACULIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec marqué de taches.

MACUN. s. m. Tunique très courte que portent les tribus indigènes au Chili.

MACUSSON. s. m. Bot. Nom donné vulgairement à la gesse tubéreuse.

MACUTAS. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des possessions portugaises en Afrique, valant 28 centimes et demi. On dit aussi *macuta* ou *macute*, s. f.

MADABLOTE. s. f. Bot. Syn. d'EIPTAGE.

MADAGASCAR. Géogr. Île d'Afrique dans l'océan Indien, séparée du continent par le canal de Mozambique. Longue d'environ 1,100 kil. et large de 480, elle est traversée du S. O. au N.-E. par une chaîne de montagnes; au centre est le plateau d'Ankova. Les côtes, à l'E., forment des lagunes insalubres; plusieurs baies, Diego-Suarez, Antongil, Bambetok, sont des positions maritimes importantes. La situation de Madagascar au S.-E. de l'Afrique et les gradations du terrain y permettent la culture de tous les végétaux propres aux zones chaudes et tempérées; le commerce des bœufs est considérable. La population, qui est de 4 millions d'habitants, se compose des *Malgaches*, à l'E.; des *Sakalaves*, à l'O., et des *Hovas* sur les plateaux du centre; les derniers forment la race dominante. Sur la côte orientale, on trouve les anciens établissements français de Tintingue, Foulpointe, Tamatave et Fort-Dauphin; sur la côte occidentale sont les baies Tolia et Saint-Augustin; au N. est le magnifique port de Diego-Suarez. Dans le centre est la capitale des Hovas, *Tonanarivou*. Madagascar fut découverte par le Portugais Lorenzo d'Almeida, qui l'appela *île Saint-Laurent*. Elle fut nommée *île Dauphine* par les Français, qui y ont établi, à diverses reprises, leur protectorat.

MADAGASCAROIS, OISE. adj. et s. Syn. de MADÉCASSE.

MADAÏ. Hist. sainte. Fils de Japhet et père des Mèdes.

MADAÏN (El-). Géogr. Ville d'Irak-Arabi (Turquie d'Asie, à 35 kilom. S.-E. de Bagdad. Autrefois *Ctesiphon*.

* **MADAME.** s. f. (composé des deux mots *ma* et *dame*). Titre d'honneur accordé autrefois seulement aux femmes de qualité. Les autres femmes ne portaient que le titre de *mademoiselle*, même quand elles étaient mariées. Il faudra un jour que tout le monde soit monseigneur dans la nation, comme toutes les femmes, qui étaient autrefois mademoiselle, sont actuellement *madame*. (Volt.) || Pl., *mesdames*.

— Aujourd'hui, Toute femme mariée. Madame la duchesse. Madame la comtesse, la marquise. Madame une telle. Rassurez-vous, *ma-*

dame, je vous supplie, vous ne serez ni nommée ni comme. (J.-J. Rouss.)

— Absol. La maitresse de la maison.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à compagnon
Avec monsieur, avec *madame !* (La Fontaine.)

— S'emploie encore absolument pour désigner une dame presente. *Madame* ne veut-elle pas me persuader que ces diamants sont du strass? (É. Augier.)

Et je l'ai surpris là qui faisait à *madame*
L'injurieux aveu d'une coupable flamme. (Mol.)

— Le mot *madame* est toujours employé par les domestiques quand ils parlent de la maîtresse de la maison ou quand ils s'adressent à elle. Madame vous demande. Madame veut-elle me permettre de sortir? Ils font les commissions et gardent *madame* quand elle prend médecine. (Merimee.)

— En parlant d'une reine on ne dit point : Madame la reine, mais seulement : La reine ; on ne se sert du titre de madame qu'en lui parlant et en lui écrivant : Madame, si Votre Majesté...

— Le titre de *Madame* se donnait à toutes les filles de France. Par le mot *Madame,* sans y rien ajouter, on entendait la fille aînée du roi ou du dauphin, ou la femme de Monsieur, frère du roi. O nuit desastreuse! ô nuit effroyable! ou retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : *Madame* se meurt! *Madame* est morte! (Boss.) *Madame* cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs; le matin elle fleurissait, le soir nous la vîmes séchée. (Id.)

— *Madame Royale.* Titre donné quelquefois aux filles de France, notamment a la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui est devenue plus tard la duchesse d'Angoulême.

— En parlant de la mère de l'empereur, on disait, sous Napoléon Ier, *Madame mere.* Au deces de *Madame* mère et du cardinal Fesch, divers objets de la succession ont eté dispersés. (Chateaubriand.)

— Dans les tragédies, et quelquefois aussi dans les comédies, on appelle une fille, *madame.* Dans *Andromaque,* Oreste dit à Hermione :

Ah! que vous saviez bien, cruelle!.. Mais, *madame,*
Chacun peut, à son choix, disposer de son âme.
(Racine.)

Et, dans *les Femmes savantes,* Clitandre dit à Henriette :

Quelque secours puissant qu'on promette à ma flamme,
Mon plus solide espoir, c'est votre cœur, *madame.*
(Molière.)

— Dans le moyen âge, on donnait aux saintes le titre de *madame;* les religieuses portent encore ce nom, principalement les chanoinesses.

— La Fontaine l'a employé plaisamment en parlant des animaux :

Il faudra qu'on pâtisse
Du combat qu'a causé *madame* la genisse.

— Quoique le mot de *madame* ne prenne pas d'article, on dit familièrement *Elle fait la madame,* pour Elle se donne des airs.

— *Jouer à la madame.* Se dit des petites filles qui s'amusent a contrefaire les dames, en se faisant des compliments et se rendant des visites. C'est la fille de M. Jourdain qui était trop heureuse, étant petite, de jouer a la *madame* avec nous. (Mol.)

— Pop. *C'est une grosse madame.* C'est une femme riche.

— Iron. C'est une madame. Cette madame. Comment! ma tante, je montre à Lisette des vers qui ont ete faits pour moi, et cette *madame* vient les arracher, en disant qu'ils sont faits pour elle! (Dancourt.)

— Dans cet emploi, le pluriel est madames. Je crains qu'il ne me vienne des *madames,* c'est-à-dire de la contrainte. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *Monsieur vaut bien madame, madame vaut bien monsieur.* Le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre ; ils ont autant d'esprit l'un que l'autre.

— Écon. rur. Nom donné, dans le Pas-de-Calais, aux petites meules qu'on forme avec des gerbes de cereales.

MADAME. Géogr. Ilot fortifié à l'embouchure de la Charente, a 12 kil. N. de Marennes (Charente-Inferieure).

MADAN. s. m. Relat. Espèce de reposoir couvert d'une voûte, sous lequel on expose la divinité dans les temples indiens.

— Petit bâtiment élevé sur les grands chemins de l'Hindoustan, pour offrir un lieu de repos aux voyageurs. Dans quelques madans on donne à manger aux brahmanes, mais dans tous on offre aux voyageurs du feu et de l'eau.

* **MADAPOLAM.** s. m. Espèce de percale tissue de coton blanc plus lisse et plus fort que le calicot, et que l'on tirait originairement de Madapolam. Un mètre de madapolam. Un paysagiste figurait une statue antique avec un masque de plâtre et du *madapolam* amidonné. (De Gonc.) On écrit aussi *madapollam.*

MADAPOLAM. Géogr. Ville de la présidence de Madras (Hindoustan), à 50 kil. N.-E. de Masulipatam. Tissus de coton. On écrit aussi *Madapollam.*

MADARACTIS. s. m. (pr. *ma-da-rak-tiss;* ét. gr., μαδαρὸς, sans poil; ἀκτὶς, rayon). Bot. Genre de composées sénécionces, établi pour des espèces indiennes.

MADARÉ. s. m. (ét. gr., μαδαρὸς, sans poil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculonides gonatocères, établi pour quatorze espèces americaines.

MADARIE. s. f. (ét. gr., μαδαρὸς, sans poil). Bot. Genre de composées senecionces, établi pour des herbes de la Californie.

MADAROGLOSSE. s. f. (ét. gr., μαδαρὸς, sans poil; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de composées sénécionces, etabli pour des especes de la Californie.

MADAROSE. s. f. (du gr. μαδαρὸς, sans poil). Physiol. Chute des poils et particulièrement des cils. Madarose complete. Madarose incomplète. Maradose par suite de la callosite des paupières ou par suite de rou eur. Les corps gras sont nuisibles dans la *madarose,* et loin de retarder la chute des cils, ils la favorisent. (Guillee.)

MADAT. s. m. (pr. *ma-datt*). Tabac qu'on fume mélange avec de l'opium à Java et dans la Malaisie.

MADAURE. (*Madaurus*). Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, sur le Bagradas. Patrie d'Apulee.

MADDALENA. Géogr. Ile d'Italie, au N.-E. de la Sardagne, a 54 kil. carres et 1,800 hab. Port fortifie, vaste et sûr.

MADDALONI. Géogr. Ville de l'ancien royaume de Naples (Italie), à 5 kil. de Caserte, dans l'ancienne Terre de Labour. Aux environs, bel aqueduc; 10,000 hab.

MADDÉRÉ. s. f. Bot. Nom abyssin d'une espece de buddléie dont les feuilles, qui jouissent de propriétes purgatives, sont souvent administrees en même temps que le cousso. On dit aussi *matterét.*

MADÉCASSE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Madagascar. On dit aussi *Malgache.*

— MADECASSE. s. m. Linguist. Langue parlée à Madagascar.

— adj. Qui est propre à Madagascar ou à ses habitants. Les principaux peuples madécasses sont les Hovas et les Sakalaves. La population madecasse paraît être d'origine arabe.

— Qui appartient a Madagascar ou à ses habitants. Chanson madecasse.

MADÉE. s. f. Bot. Syn. de BOLTONIE.

* **MADÉFACTION.** s. f. (pron. *ma-dé-fak-cion;* rad. *madefier*). Action d'humecter, d'imbiber d'eau. La madefaction d'un emplâtre. La madéfaction d'un tissu.

MADÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Madéfier. S'empl. adjectiv. Substance madefiee. Onguent madéfié.

* **MADÉFIER** v. a. Ire conj. (ét. lat., *ma defacru,* tait de *madidus,* humide; *facio,* je fais). L'*i* se double aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous madéfiions, vous madéfiiez. Que nous madéfiions, que vous madefiiez.* Pharm. Humecter une substance, la rendre humide. Madéfier un emplatre, un onguent.

MADÉGA. s. m. Metrol. Mesure de capacité usitée en Abyssinie pour les grains et valant un peu plus de 4 decilitres.

MADEIRA. (littéral., *rivière du bois*). Géograph. Rivière de l'Amerique du Sud, formée du Beni et du Guaporé, grossit du Mamoré (Bolivie). Elle entre ensuite dans le Brésil, ou elle se jette dans l'Amazone, après avoir reçu le Guapey, etc. Cours de 1,500 kil., encombré de rapides et de chutes dans sa partie supérieure.

MADELAER. s. m. Anc. jurisprud. Terme usite dans la Flandre flamingante, pour désigner un curateur donné aux successions vacantes et aux successions recueillies, afin d'en poursuivre les droits et d'en acquitter les charges.

* **MADELEINE.** s. f. (de sainte *Marie-Madeleine*). Femme qui se repent de ses erreurs.

— *Pleurer comme une Madeleine.* Pleurer abondamment. Ces demoiselles pleurent comme des *Madeleines.* (H. de Balzac.)

— On donne souvent aussi le nom de *Madeleines* a des femmes de mœurs légères, qu'elles se soient ou non repenties.

— Tableau représentant Marie-Madeleine. La Madeleine du Corrége. La Madeleine dans le désert d'Eugène Delacroix.

— *La Madeleine.* Nom d'une des principales églises de Paris.

— Fête de sainte Madeleine.

— Prov. *A la Madeleine les noix sont pleines.*

— Arg. *Faire suer la Madeleine.* Tricher péniblement.

MADELEINE. s. f. (de *Madeleine Paulnier,* ancienne cuisinière de Mme Perrotin de Barmond, qui en donna la recette). Pâtiss. Petit gâteau compose de differents ingrédients, entre autres de sucre, de jus de citron, de farine, d'œufs, d'eau-de-vie d'Andaye, etc. Madeleine bien faite. Madeleine compacte, bien cuite. Belles madeleines. Moule à madeleines. Manger des madeleines. Faire cuire des madeleines.

— Hortic. Espèce de poire analogue aux bergamotes, et qui mûrit également au commencement de l'été. || Excellente espèce de pêche, autrement nommee *paysanne* et *double de Troyes.* || Variété de pommes. || Variété de raisin. || Tous ces fruits sont précoces et se mangent vers la fete de sainte Madeleine (22 juillet).

MADELEINE (Montagnes de la). Géogr. Prolongement des monts du Forez, depuis le puy de Montoncelle; leur point culminant, le puy Dadieu, a 988 metres.

— MADELEINE (Iles de la). Iles situées dans le golfe du Saint-Laurent, peuplees de pêcheurs acadiens d'origine française.

— MADELEINE (La). Comm. du cant. et de l'arr. de Lille (Nord); 8,500 hab.

MADELEINE (Sainte Marie-). Née à Magdala ou Magdalum, ville de Galilée, près du lac de Genesareth, s'attacha à Jésus Christ. On la retrouve au pied de la croix, puis au tombeau du Sauveur. Le Christ se montra d'abord a Madeleine après sa résurrection. Fête le 22 juillet.

— MADELEINE DE PAZZI (Sainte). Née à Florence, 1566-1607, fut canonisee en 1669. Fête le 25 mai.

* **MADELONNETTES.** s. f. pl. Nom que l'on donnait a des femmes de mauvaise vie, retirées volontairement ou renfermées par ordre de l'autorite dans des monasteres consacrés à sainte Madeleine. On les appelait aussi *filles de la Madeleine.* Il y avait plusieurs de ces maisons en France et en Italie. Le convent des Madelonnettes a Paris (quartier du Temple), fondé en 1620 par la marquise de Maignelai, sœur du cardinal de Gondi, fut converti en 1793 en une prison publique destinée aux femmes prévenues de délits.

MADELIN. s. m. Grande coupe à boire en agate onyx ou simplement en bois, que l'on fabriquait au moyen âge.

MADELINIER. s. m. Ouvrier qui fabriquait les madelins.

* **MADEMOISELLE.** s. f. (composé des deux mots français *ma* et *demoiselle*). Titre qu'on donne généralement aux filles non mariées. || Pl., *mesdemoiselles.* Je voudrais à présent marier *mesdemoiselles* Calas à deux conseillers au parlement de Toulouse. (Volt.)

Eh bien, *mademoiselle,*
C'est donc vous qui tantot braviez notre office?
(Racine.)

— On donnait autrefois le titre de *mademoiselle* a toute femme mariee qui n'était pas noble. *Mademoiselle* de la Rappinière vint la derniere, et fut bien étonnée, aussi bien que les autres, de trouver son mari tout furieux luttant contre une chèvre. (Scarron.)

— S'emploie absolument pour désigner une demoiselle presente. *Mademoiselle* fera grand plaisir a ma fille de se joindre a nous. (Merimee.)

— Les domestiques disent absolument *mademoiselle* en parlant de chacune des filles de la maison ou en s'adressant a elles. Mademoiselle m'a charge d'une commission. Mademoiselle veut-elle que je l'habille?

— Employé absolument, *Mademoiselle* désignait, sous l'ancien regime, la fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou la première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

— Dans le style familier, on fait quelquefois précéder *mademoiselle* d'un adjectif determinatif, quoique l'adjectif possessif *ma* entre déjà dans la formation de ce mot. Il y avait une *mademoiselle* Descartes, propre nièce de votre pere, qui a de l'esprit comme lui. (Mme de Sévigné.)

MADERA. Géogr. Affluent de droite de la Segura, en Espagne.

MADERAKKO Myth. Déesse que les femmes lapones vont invoquer sur les montagnes.

MADÈRE. s. m. Vin de l'île de Madère. Boire du madere. Aimer le madere. Un verre de madere. Une bouteille de madere. Le madere ser est ainsi nomme parce qu'on le prepare avec les grappes les plus mûres et même déja un peu seches. Le *madere* est excellent apres la soupe. (De Cussy.)

MADERE. Géogr. Ile de l'océan Atlantique appartenant aux Portugais, à 700 kilom. de la côte ouest de l'Afrique, au N. des Canaries. Le *pic Ruivo* (1,800 metres) est un ancien cratère. Le climat est doux. Madere possède une foule d'arbres fruitiers, cultive la canne a sucre et a des vignobles renommes. Elle a 815 kil. carres et 118,000 hab. La capitale est *Funchal.* Decouverte en 1419 par Gonzales Zarco et Tristan van Texeira, elle forme, avec *Porto-Santo* et quelques ilots, le groupe qui porte le nom de *Madere*

MADERNO (Charles). Architecte, né près de Côme, a Bissone, 1556-1629, était neveu de Dominique Fontana, qui l'appela a Rome. Parmi ses œuvres, qui sont nombreuses, on cite l'achevement de Saint-Pierre, la coupole de Santa-Andrea della Valle, le palais de Castel-Gandolfo, les palais Mattei et Barberini, etc.

MADFUNEH. Géogr. V. ABYDOS.

MADGYAR, ARE. s. et adj. Syn. de MAGYAR.

MADHAVA. adj. m. litteral., *doux*). Myth. ind. Surnom de Vichnou et de Krichna.

MADHOU. s. m. Myth. ind. Nom de plusieurs mauvais genies. Un des madhous se revolta contre Brahma et fut vaincu par Vichnou.

MADI s. m. Bot. Syn. de MADIA.

MADIA. s. m. Bot. Genre de composées sénecionces, etabli pour des herbes chilienncs dont on connait deux espèces : le madia mielleux a l'etat sauvage et le madia oleifere cultivé dans le midi de la France. Cette dernière espèce donne une huile très douce, comparable

Madia oleifera

à celle d'olive et tres utile dans les préparations pharmaceutiques.

MADIAÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de l'huile de madia.

MADIAN. V. MADIANITES.

MADIANITES. s. m. pl. Nom de deux peuples de race arabe : 1° d'une tribu au S.-O. de la mer Morte, issue de *Madian,* fils d'Abraham, et de Céthura; 2° d'une tribu fixée dans le pays de *Madian,* dans la péninsule du Sinaï, et a l'O. du golfe Élamitique.

— Adjectiv. La population madianite.

MADIER. s. m. Techn. Cloison de charpente.

— Table grossière dont le pâtissier fait usage.

— Anc. mar. Piece de bois qui faisait partie de la membrure d'une galere.

MADISON (James). Président des États-Unis, né près du Port-Royal (Virginie), 1751-1836. Il contribua beaucoup a l'établissement de la constitution federale, 1784-1788; fut secrétaire d'Etat pour les affaires etrangères, 1801-1809, puis elu president, 1809-1812, et 1813-1817. Il eut a soutenir contre les Anglais une guerre dans laquelle Washington tomba au pouvoir de l'ennemi. 1814. La paix de Gand, 1814, termina les hostilites.

MADISON. Géogr. Capitale du Wisconsin (Etats-Unis).

— MADISON. Ville d'Indiana (États-Unis), sur l'Ohio; 10,000 hab.

MADISTÉRION. s. m. (mot grec). Chir. Instrument dont on se servait pour rendre la peau une et arracher les poils.

MADJICOSIMAH Geograph. Archipel du Grand Ocean (Asie), dépendance des îles Lieou-Khieou, au S.-O.

* **MADONE.** s. f. (ét. it. di., *madonna;* fait de *mia donna,* ma dame). Nom donné en Italie et en Espagne aux statuettes représentant la Vierge, qui se trouvent placees dans les niches à l'angle des rues, quelquefois au-dessous du toit d'une chaumiere, d'autres fois sur une route, etc., et devant laquelle on fait brûler nuit et jour une lampe. Les madones sont en grande vénération parmi les Italiens. Au-dessus de la porte est une niche qui contenait autrefois une *madone* de pierre. (Merimée.) A l'angle d'une ruelle ignoble, sous un bec de lampe, une *madone* entourée de cierges, de fleurs, de couronnes, de cœurs colories, sourit sous son verre, et les passants se signent. (H. Taine.) Elle restait au fond de sa vie lugubre comme une *madone* au fond d'une chapelle dont on aurait eteint tous les cierges. (A. Daudet.)

— Représentation de la Vierge par la peinture. Un chêne agite par le vent impressionne plus mon âme qu'une *madone* de Raphael. (H. Berthoud.)

— La vierge Marie. N'oubliez pas qu'aux yeux des Italiens, la *madone* est la plus haute puissance du ciel. (E. About.)

MADONNADASOUNI. s. m. (littér. l'*Être absorbe dans son excellence*). Myth. Nom de l'Être suprême dans l'idiome pehlvi.

MADONNINE. s. f. Metrol. Monnaie de billon de Gênes, qui avait cours pour une livre de Gênes, et qui valait à peu près 84 centimes de France.

MADOPE. s. f. (ét. gr., μαδὸς, glabre; πούς, pied). Entom. Genre de lepidopteres nocturnes, tribu des pyralides, ne comprenant qu'une espèce de l'Europe meridionale.

MADOPTÈRE. s. m. (ét. gr., μαδὸς, glabre; πτερὸν, aile). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces, l'une de la Guyane et l'autre du Mexique.

MADOQUE. s. f. Mamm. Genre formé pour une espece d'antilope.

MADOTE. s. f. (par contraction de *madame Oudet*). Hortic. Variété de poire.

MADOTHÈQUE. s. f. (etym. gr., μαδὸς, glabre; θήκη, boite). Botan. Genre de jongerman-

niées, établi pour de petites herb. qui croissent sur les pierres et les troncs d'arbres.

MADOUINE. s. f. Metrol. anc. Pinte du Poitou.

MADOURA ou **MADURA** Geogr. Ile de la Malaisie archipel de la Sonde, à l'E. de Java. L'Il. l'anale en a laissé la haute ratte a des chefs indigènes qui dépendent de sa résidence de *Sourabaya*.

— MADOURA ou MADOURÉ. Ville de la présidence et au S.-O. de Madras Hindoustan ; elle renferme des monuments de l'architecture indoue ; 52,000 hab.

MADOX Thomas. Historiographe anglais, mort vers 1735, a laissé : *Formulare anglicanum*, collection d'anciennes chartes ; *Histoire et antiquités de l'Echiquier des rois d'Angleterre ; Firma Burgi*, essai sur les cités d'Angleterre ; *Baronia anglica*.

MADOZ Pascual. Homme d'État espagnol, né à Pampelune, 1805, docteur en droit, se retira en France et vécut à Tours. Rentré en Espagne, il dirigea à Barcelone la rédaction d'un *Diction naire géographique universel*, édita la *Coleccion de cosas celebres*, et dirigea aussi *le Catalan*, journal d'opposition. Député de Lérida, 1836, il fut l'un des chefs insurgés de la Catalogne contre Espartero. En 1856, il rendit les plus grands services pour rétablir l'ordre à Barcelone, se mit à la tête du parti progressiste, et fut président des cortes. Ministre des finances, 1855, il proposa et fit voter la loi de *desamortizacion*, qui décrétait la vente des biens du clergé. Il redevint le chef d'une des fractions du parti progressiste. A la révolution de 1859, il fut gouverneur civil de la province de Madrid, puis fut l'un des plus ardents adversaires de Serrano et du ministre des finances Figuerola. Son principal ouvrage est le *Diccionario geografico, estatistico y historico de España*.

* **MADRAGUE** s. f. Pêch. Espèce de grand parc en enceinte en pleine eau, faite de câbles et de filets par compartiments, pour prendre des thons et autres poissons. On dit aussi *bordigues*. Pêcher à la madrague. Affermer les madragues.

MADRAGUEUR. s. m. Pêcheur à la madrague.

— Propriétaire ou fermier d'une madrague.

* **MADRAS**. s. m. pron. *ma-drass*. Comm. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton ; on la nomme ainsi, parce qu'elle a été fabriquée d'abord à Madras, ville de l'Inde. Les madras servent ordinairement aux femmes pour fichus de tête ou mouchoirs de cou. Une robe de madras. Un fichu de madras, ou simplement un madras.

MADRAS Géogr. Ch.-l. de la présidence de ce nom, Hindoustan, sur la côte de Coromandel, à 1,531 kil. S.-O. de Calcutta. Pop. 400,000 hab. L'air est sain, en dépit d'une température élevée. N'ayant qu'une rade ouverte et dangereuse, Madras borne ses opérations à l'exportation du coton, indigo, cuirs, etc.

— MADRAS (Présidence de). Une des trois présidences de l'Hindoustan anglais, bornée au N.-O. par la présidence de Bombay, au N. par celle de Calcutta, à l'E. par le golfe de Bengale et le détroit de Palk, au S. par le golfe de Manaar et l'océan Indien, et à l'O. par la mer d'Oman ; elle comprend les anciennes provinces de Karnatic, Kombatour, Maissour, Malabar, Kanara, Balaghat, Circars du Nord ; et les États vassaux de Maissour, Travancore, Cochin, etc.

MADRATE. s. f. Bot. Syn. de CLANDESTINE.

MADRAZO Y AGUDO Joseph de). Peintre espagnol, né à Santander, 1781-1859, élève de David, à Paris, devint directeur du Musée royal, à Madrid.

MADRE. s. f. et. haut-allem. *masar*, nœud dans le bois). Cœur et racine des différents bois employés autrefois pour faire des vases à boire.

— Par extens. Pierre précieuse, marbre dont on faisait les coupes, des hanaps, etc. On croit que la madre est la même pierre que l'onyx.

— Mot employé dans l'Aunis pour désigner un Plat de bois.

— Techn. Plaque en fonte sur laquelle on étend le fer fondu pour l'unir.

MADRE (Sierra). Géogr. Chaîne de montagnes du Mexique, unit la sierra de Los Mimbres au plateau d'Anahuac.

— MADRE (Laguna). Lagune sur la côte du golfe du Mexique, dans le Mexique. Elle communique au N.-E. avec la mer par quelques passes étroites. Elle est longue de 133 kil. et large de 30.

— MADRE-DE-DIOS. Archipel situé sur la côte S.-O. du Chili, entre le détroit de Magellan et le 53e degré de lat. S.

* **MADRÉ, ÉE**. adj. rad. *madre*. Tacheté de diverses couleurs, marbré, moucheté. Porcelaine madrée. Bois madré. Le papier madrée. Savon madré. Le savon *madré* n'est pas entièrement blanc ; il présente des taches et des accidents qui ressemblent beaucoup à ceux qu'on aperçoit sur le marbre. Lenorm. On parfume, pour le blanchissage, le savon *madré* au savon blanc, parce qu'il est plus cuit, plus dur, et qu'il est d'un usage plus économique. Id.

— Fig. Ruse, matois, rafiné, qui sait plus d'un tour. C'est un vieillard madré. C'est un madré compère. Le bohémien, voulant se divertir, fit la partie avec trois de ses camarades les plus *madrés*. (H. Martin.) Le *madré* vieillard n'avait rien perdu de ses puissances commerciales. (Brill.-Savar.) Il alla visiter le maître de forges, et, très *madré*, se fit patelin et bonhomme. (G. Ohnet.)

> Un renard, jeune encor, quoique des plus *madrés*,
> Vit le premier cheval qu'il eut vu de sa vie.
> (LA FONTAINE.)

> En débarquant auprès de la bégnine,
> L'oiseau *madré* la connaît à la mine. (GRESSET.)

— Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie qui a mué plusieurs fois.

— Substantiv. C'est un *madré*, une *madrée*. (Acad. Comment monsieur le marquis a-t-il pu se laisser prendre aux roueries de ce vieux *madré* ? (J. Sandeau.)

MADRENAGUE. s. f. Comm. Toile dont la chaîne est de coton et la trame de fil de palmier. On dit aussi par corruption *madrenuque* et *mandrenaque*.

MADRÉPHYLLE. adj. 2 g. Bot. fr., *madrépore* ; gr. *phullon*, feuille. Zool. Dont les cellules sont toujours garnies de lamelles plus ou moins nombreuses sur un polypier rarement arborescent. Madrépore madréphyllé. || MADRÉPHYLLES. s. f. pl. Famille de madréporaires comprenant les madrépores madréphylles. On dit aussi *madrephyllies*.

MADRÉPORACÉ, ÉE. adj. Polyp. Qui ressemble à un madrépore. On dit aussi, *madréporaire, madrepore* et *madreporien*. || MADRÉPORACÉS. s. m. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre madrepore.

MADRÉPORAIRE. adj. 2 g. Polyp. V. MADRÉPORACÉ.

* **MADRÉPORE**. s. m. Bot. ital. *madrepora*, même signif.). Zooph. Genre de polypiers pierreux, rameux, à surface garnie de tous côtés de cellules saillantes, à interstices poreux. Les cellules sont éparses, distinctes, cylindracées, tubuleuses, à cloisons presque nulles, à lames très étroites. C'est dans les régions intertropicales que se trouvent les madrépores. On ne connaît pas encore ceux des mers qui baignent l'Europe, et jusqu'ici on n'en a rencontré que dans les mers de l'Amérique méridionale, et surtout dans celles de l'Inde. Ils paraissent s'y développer, fixés à leur base à des profondeurs assez considérables, en élevant plus ou moins les expansions foliacées ou les ramifications calcescentes qui les constituent. On ignore entièrement leur mode d'accroissement, le multiplication et de mort. C'est à l'accroissement très rapide des madrépores proprement dits, et particulièrement du madrépore muriqué, qu'est due la formation des récifs qui abondent dans la mer du Sud, dans la mer des Indes et dans la mer Rouge. Accumulés par masses consi dérables en certains endroits, ils constituent des couches entières de pierres calcaires et servent de base à la plupart des îles de ces pays. On compte dans ce genre sept espèces fossiles et neuf espèces vivantes. Parmi ces dernières on remarque le madrépore muriqué ou abrotanoïde et le madrépore palmé nommé vulgairement *char de Neptune*. Un jour on l'optique permit d'apercevoir l'infusoire, on le vit faisant les montagnes, ou vit les *madrepores* pavant l'Océan. (Michelet.) Des *madrepores*, tels que de larges buissons, se hérissaient au pied des murs. (G. Flaubert.)

Madrépore muriqué.

MADRÉPORÉ, ÉE. adj. Zooph. Syn. de MADREPORACÉ.

MADRÉPORIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *madrépore* ; lat. *fero*, je porte). Zool. Qui porte des madrépores ou des masses calcaires, plus ou moins lapidescentes et de forme variée. Zoanthaire madréporifère.

MADRÉPORIFORME. adj. 2 g. (étym. fr., *madrepore* ; lat. *forma*, forme). Hist. nat. Qui a l'apparence d'un madrépore. Bulbe madréporiforme.

MADRÉPORIQUE. adj. 2 g. Géolog. Qui contient des madrépores. Plateau madréporique. Terrains madréporiques.

— Qui est formé de madrépores. Récifs madréporiques.

MADRÉPORITE. s. f. Zooph. Madrépore fossile.

— Minér. Variété de carbonate calcaire

MADRESSE. s. m. Relat. Académie orientale. Madressé turque, persane.

MADRID s. m. Métrol. Monnaie d'or frappée à Madrid pour le compte de l'empereur de Maroc et qui vaut 53 fr. 50.

MADRID. Géogr. Capitale de l'Espagne, par 40°24'30" lat. N. et par 6°0'54" long. O., dans une plaine, sur la rive gauche du Manzanarès, à 1,505 kil. S.-O. de Paris ; la popul. est de 398,000 hab. Siège du gouvernement, Madrid est aussi le chef-lieu de la province de son nom, et de la Nouvelle-Castille. Elle possède un évêché, de nombreux établissements d'instruction, parmi lesquels est une université transférée d'Alcala de Hénarès, des musées, etc. On y remarque le palais du roi et celui de *Buen Retiro*, la promenade du Prado, les rues d'Alcala, de Tolède, d'Atocha, les places Mayor, du Palais-Royal, etc. Cette ville, connue dès la domination romaine, apparaît réellement dans l'histoire, à l'époque de la domination arabe, sous le nom de Majerit. Philippe II y transporta, en 1560, le siège de la monarchie espagnole. Madrid est la patrie de Lope de Vega, Quevedo, Calderon, Moratin, etc. — La province de *Madrid* (Nouvelle-Castille) a 7,762 kil. carrés, et 594,000 hab. Les villes principales sont : Madrid, Leganez, Getafe.

— Hist. *Traité de Madrid*. Traité qui fut signé entre François Ier prisonnier et Charles Quint, le 14 janvier 1526.

— Nom donné par François Ier, en mémoire de sa captivité en Espagne, à un petit château qu'il fit bâtir dans le bois de Boulogne ; il est presque détruit aujourd'hui, et le parc est morcelé.

MADRID (José-Fernandez de). Homme politique et littérateur, né à Carthagena de Indias, 1789-1830, devint président de la république de la Nouvelle Grenade en 1816, fut pris par Morillo, s'échappa en 1825, et fut chargé d'importantes missions par Bolivar. On lui doit une bonne traduction en vers des *Trois Reines de la nature* de Delille ; des pièces de théâtre, comme *Atala* et *Guatimo*, tragédies.

MADRIDEJOS Géogr. Ville de la prov. et à 66 kil. S.-E. de Tolède (Espagne) ; 5,800 h.

* **MADRIER**. s. m. (étym. bas-lat., *materiarius*, qui a rapport au bois de construction). Planche fort épaisse, ordinairement en bois de chêne, qu'on dispose horizontalement en manière de plate-forme, pour servir à différents usages. Une planche ne peut être appelée madrier que lorsqu'elle a au moins cinq à six centimètres d'épaisseur. Fort madrier. Mettre des madriers. Se servir de madriers. Les planches employées dans la construction des bâtardeaux et des enceintes de fondations hydrauliques sont de forts *madriers*. (Fourneux.)

— Longue table de chêne sur laquelle les plombiers posent le moule à tuyaux.

* **MADRIGAL**. s. m. (ét. ital., *madrigale*, même signif.). Littér. Petite pièce de vers exprimant une pensée fine, tendre ou galante. Madrigal délicat, joli. Madrigal bien tourné. Madrigal piquant. Faire un madrigal, des madrigaux. Je suis un peu fâché que vous n'aimiez pas les *madrigaux* ; ne sont-ils pas les maris des épigrammes ? Ce sont de si jolis ménages quand ils sont bons ! (Mme de Sévigné.) Ne confondons point ici avec l'amour tragique les amants de comédie et d'églogue, les déclarations, les maximes d'elegie, les galanteries de *madrigal*. (Voltaire.)

> Le *madrigal*, plus simple et plus noble en son tour,
> Respire la douceur, la tendresse et l'amour. (BOILEAU.)

— Par extens. Paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes. Il va débitant des madrigaux à toutes les dames.

— Musiq. Sorte de composition musicale fort à la mode en Italie au XVIe siècle, ainsi nommée parce qu'elle était composée sur les madrigaux poétiques. Les compositeurs qui ont le plus excellé dans le madrigal sont : Luca Marenzio, Palestrina, Pomponio Nenna, Th. Pecci et le prince de Venouse. L'exécution des *madrigaux* de l'ancienne école italienne présente de grandes difficultés et donne de beaux résultats. (Castil-Blaze.)

MADRIGALESQUE. adj. 2 g. Qui appartient au genre de poésie appelé madrigal.

— Mus. Qui appartient au madrigal, au style du madrigal musical. Le style *madrigalesque* tient beaucoup de la fugue, sans y ressembler entièrement. (Castil-Blaze.)

MADRIGALET. s. m. (dimin. de *madrigal*). Littér. Petit madrigal. S'emploie généralement par plaisanterie. Faiseurs de madrigalets. Il me semble que nous nous envoyons pour étrennes toutes les bourses du pays, avec des *madrigalets*. (Bussy-Rabutin.)

MADRIGALIER. s. m. Littér. Auteur de madrigaux. Lorsque les madrigaux étaient en vogue, on appelait M. de la Sablière le *grand madrigalier* de France, parce qu'il ne faisait que des madrigaux.

MADRIGALIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au madrigal poétique. Tibulle mêle une sorte d'esprit *madrigalique* à ses peintures voluptueuses. (Mme de Staël.) Peu usité.

MADRIGALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Madrigaliser. S'emploie à l'ectiv. Une femme ne doit pas renoncer ainsi au plaisir d'être courtisée, *madrigalisée* et adorée. (Th. Gautier.)

MADRIGALISER v. n. 1re conj. Débiter des madrigaux, des galanteries. Isolé dans un coin avec une jeune femme venue là par hasard et dont il s'était emparé, le poète *madrigalisait* avec elle de la parole et des mains. (H. Murger.) Il *madrigalisait* avec la femme, l'abrutissait, l'étourdissait, lui faisait passer dans la tête la confuse idée d'avoir affaire à un gentilhomme dans la débine. (De Gonc.)

— Activ. Néol. Madrigaliser une femme.

MADRIGALISTE. s. m. Syn. de MADRIGALIER.

MADRILÈNE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Madrid. Un Madrilène. Une Madrilène.

— adj. Qui appartient à Madrid ou à ses habitants. Littérature madrilène.

MADRINIER. s. m. Ouvrier qui faisait les vases de madre.

— Officier chargé de la conservation de ces vases. On l'appelait aussi *madelinier, madatnier* et *mazatnier*.

MADRURE. s. f. (rad. *madre*). Madrure que présentent certaines fourrures, certains savons. Jusqu'ici les *madrures* du savon n'avaient présenté que des couleurs gris noirâtre ou gris bleuâtre ; on est parvenu aujourd'hui à donner au savon des *madrures* jaunâtres, rougeâtres, brunâtres. (Lenorm.)

— Nom donné aussi aux veines, aux dessins, aux marbrures que présente le bois. Chêne, noyer dans le quel on remarque de belles madrures.

— Ornith. Nom donné aux mouchetures du plumage des perdreaux, lorsqu'ils se maillent.

MADRYASE. s. f. Pathol. Dilatation idiopathique de la pupille.

MADURA ou **MADURÉ**. Géogr. V. MADOURA.

MÆCIANUS (Lucius Volusius), Jurisconsulte romain, maître de Marc-Aurèle et conseiller d'Antonin, mort en 175.

MÆLAR. Géogr. Lac de Suède, dans la province et au N.-O. de Stockholm, communiquant par deux cours d'eau avec la Baltique ; il a une superficie de 1,200 kil. carrés et renferme 1,260 îlots.

MAËL-CARHAIX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord) ; 2,200 h.

MAELSTROM. (littéralement *courant qui moud*). Géogr. Courant assez dangereux de l'océan Atlantique, entre les îles Vœroe et Moskenœsoe (Lofoden), au. les côtes de Norvège.

MAELZEL (Léonard). Mécanicien, né à Ratisbonne, 1776-1855, a construit de très curieux automates et a inventé le métronome.

MÆMACTE. s. m. Entom. V. MEMACTE.

MÆMACTÉRION. s. m. Chronol. V. MEMACTERION.

MAERIE. s. f. Se disait autrefois pour Levure de bière.

— Féod. Droit payé au seigneur qui fournissait la levure de bière.

MAERRO-ROA. Géogr. Volcan des îles Sandwich, haut de 4,200 mètres.

MÆRUA. s. m. Bot. Genre de capparidées, établi pour des espèces des régions les plus chaudes de l'Amérique.

MÆSE. s. f. Bot. Genre de myrsinées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique.

MÆSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mæse. || MÆSÉES. s. f. pl. Tribu de myrsinées ayant pour type le genre mæse.

MAESEYCK. Géogr. Ville du Limbourg (Belgique), sur la gauche de la Meuse, à 26 kil. N. de Maestricht ; 1,500 hab. Patrie des frères Van Eyck.

MAESLAND. Géogr. Pays situé le long de la Meuse, dans le Brabant hollandais.

MAESSEL. s. m. Métrol. Mesure de capacité en Allemagne et dans la Suisse allemande, valant, suivant les lieux, de 859 millilitres à 1 litres.

MAESTOSO. adj. littéralem. *majestueux*). Mus. Mot italien employé pour marquer qu'un morceau doit être exécuté avec une certaine lenteur grave. Il se trouve le plus souvent accompagné des mots : *adagio, andante*, etc.

* **MAËSTRAL**. s. m. V. MISTRAL.

MAESTRAL, ALE. adj. Vieux mot qui signifiait Magistral. Le conseil de Platon ne me plaist pas de parler toujours d'un langage *maestral* a ses serviteurs. (Montaigne.)

MAESTRALISER. v. n. 1re conj. (rad. *maestral*, pour *mistral*). Anc. mar. Se disait dans la Méditerranée pour Tourner du nord à l'ouest, en parlant de la boussole.

MAESTRIA. s. f. (radic. *maestro*). B.-arts. Puissance et largeur d'exécution. Les dalles étaient exécutées avec un style, une *maestria* dont la tradition s'était perdue pendant près de deux siècles. (Th. Gautier.)

— Par extens. Fermeté et énergie de caractère. Elle se montre une maîtresse femme, et tient tête à Destournelles avec une finesse, une habileté et une *maestria* superbes. (Th. Gautier.)

MAËSTRICHT ou **MAASTRICHT**. (*Trajectum ad Mosam*). Géogr. Ch.-l. du Limbourg hollandais, sur la rive gauche de la Meuse, à 170 kil. S.-E. d'Amsterdam. Pop., 29,000 hab. Place forte considérable. Il y a, sur la Meuse, un pont de 500 pieds qui l'unit au faubourg de Wyck sur la rive droite. La citadelle couronne la montagne Saint-Pierre, d'où l'on tire des pierres depuis quinze siècles. Verreries, poteries, armes à feu, draps, distilleries, sucre de betterave, etc. Cette place a été prise plusieurs fois, par Vauban en 1673, par le maréchal de Saxe en 1748 et par Kléber en 1794. Ch.-l. de la Meuse-Inférieure sous la domination française, 1794-1814.

MAESTRO. s. m. (mot italien qui veut dire *maître*). Nom donné aux compositeurs de musique qui ont produit des œuvres capitales. Un illustre maestro. L'œuvre du *maestro* à la mode

avait attiré la plus brillante société de Paris. (A. Dumas.) Les dilettanti font peindre sur leur maison le nom du *maestro* ou des artistes à la mode. (E. About.)

MAFAN s. m. Moll. Espèce de cône auquel se rapportent les coquilles si recherchées autrefois sous le nom d'*amiraux*, de *vice-amiraux*, et d'*extra-amiraux*.

MAFFEI (Paul-Alexandre). Antiquaire, né à Volterra, 1653-1716.

— MAFFEI (Scipion, marquis de). Littérateur et antiquaire italien, né à Vérone, 1676-1755. Il donna, en 1713, une tragédie de *Mérope*, qui a commencé la régénération du théâtre italien. Il publia, en 1727, *Istoria diplomatica*, livre qui contribua aux progrès de la diplomatique. Ses *Œuvres complètes* contiennent encore : *Verona illustrata*; *Histoire théologique de la question de la grâce*; *Museum Veronense*.

MAFFEO-VEGIO. Poète et humaniste italien, né à Lodi, 1406-1458, est connu surtout par un *Supplementum libri duodecimi Æneidos*.

* **MAFFLÉ, ÉE** ou **MAFFLU, UE**. adj. Bouffi, qui a de grosses joues, le visage plein. Figure mafflée. A chaque instant arrivait de l'office quelque robuste servante aux joues colorées et *mafflues* comme les peintres flamands en mettent dans leurs tableaux. (Th. Gaut.) A vingt cinq ans, il avait épousé par amour une femme de cinquante, courte, *mafflue*, rouge. (H. Taine.)

La voilà pour conclusion,
Grasse, *mafflue* et rebondie. (LA FONT.)

— Substant. C'est une grosse *mafflée*. (Acad.)

MAFIA. s. f. Nom d'une association secrète de malfaiteurs, en Italie.

MAFORTE. s. f. Hist. eccléS. Espèce de manteau que portaient les moines égyptiens. Les moines d'Égypte portaient par-dessus la tunique un manteau nommé *maforte*, qui couvrait le cou et les épaules. (Fleury.)

MAFRA. Géogr. Ville de l'Estrémadure (Portugal), à 25 kil. N.-O. de Lisbonne. Célèbre couvent, et château royal bâti par Jean V.

MAFRACHE. s. m. Relat. G osse valise dont les Persans se servent en voyage. Deux mafraches font la charge d'un cheval.

MAFUMO Géogr. Fleuve de la côte E. de l'Afrique, sépare la Cafrerie du pays de Sofala. Cours de 700 kil.

MAGADA. Myth. germ. Déesse de l'amour, dont le temple subsista dans la Basse-Saxe jusqu'à Charlemagne, qui le renversa.

MAGADES. s. f. pl. Hist. Vierges qui étaient chargées, chez les Guanches, de verser de l'eau sur la tête des nouveau-nés.

MAGADHI s. m. Linguist. Syn. de PALI.

MAGADIS. s. f. (pr. *ma-ga-diss*; mot grec). Musiq. anc. Espèce de lyre en usage chez les Grecs, qui avait, à ce que l'on croit, vingt cordes accordées à l'octave deux à deux.

— Espèce de flûte, de trompette.

MAGADISER, v. n. 1re conj. (radic. *magadis*). Musiq. anc. Chanter à l'octave, comme le font naturellement les voix d'hommes et de femmes mêlées ensemble.

— Jouer de la magadis.

MAGADOXO ou **MAGADCHOU**. Géogr. Ville de la côte orientale d'Afrique, sur la mer des Indes. On y fabrique, avec le coton de l'Inde beaucoup d'étoffes pour les Somaulis.

MAGAGNE. s. m. Métall. Fer aigre et cassant.

MAGALÈSE. s. f. Metall. Mine de fer qui contient du zinc. On écrit aussi *magalaise*.

MAGALLANE. s. f. Bot. Genre de tropéolées, établi pour des espèces de l'Amérique antarctique. || Syn. de DRIMYS.

MAGANOM. s. m. Syn. de DISTRICT, à Pondichéry.

MAGANTIUS. Temps hér. Guerrier troyen qui, selon une chronique fabuleuse, fonda Magantia, Magontiacum ou Maguntia (Mayence).

MAGARE. s. m. Relat. Sorcier de la Mingrelie.

MAGARIN. s. m. Bot. Espèce de jasmin des Indes.

MAGAS. s. m. (pr. *ma-gass*; du gr. μαγάς, même signif.). Musiq. anc. Concavité pratiquée au bas de la lyre antique pour la rendre plus sonore. Comme ce nom est du féminin en grec, on lui donne très souvent ce même genre en français. La magas était formée d'une écaille de tortue.

— Moll. Genre de coquilles proposé pour une seule espèce, qui paraît ne différer des térébratules que par des appendices internes qu'on remarque à la charnière.

* **MAGASIN**. s. m. (de l'ar. *makhzen*, lieu de dépôt). Lieu dans lequel on garde des marchandises. Magasin de draps, de verreries, de voitures. Magasin de librairie.

— Établissement où l'on vend des marchandises. Magasin de nouveautés. Magasin d'épiceries.

— Par extens. Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devient le *magasin* du monde. (Volt.)

— *Marchand en magasin*. Celui qui ne vend rien qu'en gros et qui n'a pas de boutique pour le détail. Il y a des marchands qui vendent à la fois en boutique et en magasin, et on les appelle *marchands en gros et en détail*.

— *Courir les magasins*. Visiter beaucoup de magasins pour voir les objets et faire des emplettes.

— *Garçon, fille, demoiselle de magasin*. Celui, celle qui servent les clients dans un magasin.

— Fig. *Tenir, faire magasin d'une chose*. En avoir beaucoup. Que serait-ce que l'amitié, si chacun faisait un *magasin* de ce qui échappe à ses amis, pour lui nuire dans la suite? (Nicole.) De ces misères-là nous tenions *magasin*. (Dorat.)

— Grand amas de différentes choses. Faire de grands magasins, des magasins considérables. Un magasin de pommes, de poires, de fruits. Magasin de blé, de poudre, de boulets. Des *magasins* de toute espèce étaient distribués sur la frontière. (Volt.)

— Par extens. Lieu où l'on place en quantité les provisions du ménage. C'est en été qu'on remplit ses magasins pour l'hiver. La terre, abandonnée à sa fertilité naturelle, offre à chaque pas des *magasins* et des retraites aux animaux. (J. J. Rousseau.) C'est dans l'eau que les castors établissent leur *magasin*. (Buff.)

— Lieu où l'on entasse sans ordre et sans soin une multitude d'objets. Vos amas de livres ne forment pas une bibliothèque, mais un magasin de librairie. Tout salon aujourd'hui est un *magasin* de bric-à-brac. (F. Texier.)

— Fig. Un leur nature seule ils (les dieux) ont un *magasin* de toutes choses, qui les rend assurés. (Malh.) Il faut tâcher de lui former un *magasin* de connaissances. (J.-J. Rousseau.) La main de la bonne dame était un *magasin* de tapes. (V. Hugo.) Cet homme, c'est un *magasin* de ruses et de trahisons. (H. de Balzac.)

— Fig. et satiriq. On dit d'une académie, d'un cercle ou d'une société de savants, que *c'est un magasin d'esprit*. Il y avait à Athènes des *magasins* de philosophie et de rhétorique, c'est-à-dire de bon sens raffiné et doré par le discours. (Balz.)

— Fig. Se dit en parlant d'une personne qui n'a aucune idée individuelle qui lui appartienne. Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre ou le *magasin* des autres. (La Bruy.)

— Espèce de panier ou de coffre qui, dans les diligences, dans les coches, dans les voitures publiques ou autres, sert à mettre les malles et les paquets des voyageurs, et divers autres objets, pour les garantir de la pluie, de la poussière.

— *Magasin militaire*. Nom donné à tout bâtiment servant à renfermer ou à conserver des munitions de guerre ou de bouche. Toutes les places fortifiées ont des magasins d'approvisionnements et de réserve pour les vivres, les fourrages et le chauffage des troupes. Le magasin du génie. Le magasin de l'artillerie. Les magasins généraux des places fortifiées se divisent en magasins de grains ou de farine, de vins, de viandes salées, d'eau-de-vie, de légumes, de fourrage et de combustibles.

— Les provisions mêmes d'une armée. Le duc de Trévise observa qu'on pouvait y arriver par une marche plus méthodique que suivraient les *magasins*, mais il ne fut pas écouté. (Ségur.)

— Art milit. Creux qui existe dans la crosse ou dans le fût de certains fusils, pour loger des cartouches qui se placent d'elles-mêmes et successivement dans le canon pendant le tir.

— Art vétér. *Faire magasin* ou *grenier*. Se dit du cheval qui, en mangeant, laisse les substances s'accumuler à la face externe des dents molaires.

— Littér. Recueil, ouvrage périodique où l'on insère toute sorte de morceaux concernant la littérature ou les sciences. Le Magasin historique. Le Magasin encyclopédique. Le Magasin des enfants, des adolescents. Le Magasin des jeunes demoiselles. Le Magasin pittoresque. Toutes les sciences, tous les arts furent mis en *magasins* dans le dernier siècle, et les mauvais plaisants ne furent pas seuls à observer que beaucoup de ces *magasins* étaient vides ou assez mal remplis. (Ourry.)

— Mar. Chambre qui sert, dans un port ou sur un navire, à renfermer les agrès d'un bâtiment, ou les matières premières employées à la confection des agrès. || Nom donné autrefois à un navire de charge qui suivait une escadre en portant des provisions de toutes sortes.

— Théâtr. Lieu où l'on renferme les décors et accessoires.

* **MAGASINAGE**. s. m. (radic. *magasiner*). Comm. Durée du séjour d'une marchandise ou de tout autre objet dans un magasin ou dans un entrepôt. Droit de magasinage.

— Action de mettre en magasin.

— Frais que les négociants passent en compte pour louage du magasin.

MAGASINÉ, ÉE. part. pass. du V. Magasiner. S'empl. adjectiv. Marchandises magasinées.

MAGASINER. v. a. 1re conj. Mettre des marchandises en magasin. On dit mieux *emmagasiner*.

* **MAGASINIER** s. m. Celui qui est chargé de la garde des marchandises ou objets quelconques renfermés dans un magasin. On dit aussi *garde-magasin*.

— Marchand qui tient un magasin important d'une seule marchandise.

— Livre de magasin, livre auxiliaire sur lequel on inscrit l'entrée et la sortie des marchandises. On met quelquefois les factures dans le *magasinier*, on évite ainsi l'emploi du facturier. (J. Garnier.)

MAGATAMA. s. m. Archéol. Nom donné par les Japonais à de petites pierres sculptées qui se rattachent à leur ancien culte.

MAGATELLO. s. m. Nom ancien des marionnettes italiennes. || Pl., *magatelli*.

MAGAUT. s. m. V. MAGOT.

MAGAZINE. s. m. Mot anglais naturalisé chez nous pour désigner des publications élégantes d'un genre voisin de celui des keepsakes. Les *magazines* vinrent ensuite, comme le Magasin pittoresque, le Musée des familles, vulgariser les portraits d'Hoffmann (Champfleury.) Au centre, près des grands boulevards, les *magazines*, les feuilles mondaines étalent leurs couvertures nuancées comme des étoffes nouvelles. (A. Dandet.)

MAGDALA. Géogr. Forteresse de l'Abyssinie, au milieu des montagnes, à 550 kil. du littoral, où l'empereur Théodoros s'est tué, 1868, au moment d'être forcé par l'armée de sir Robert Napier.

MAGDALENA Géogr. Affluent de la Colombie, naît au plateau d'Almaguer, coule du S. au N., devient navigable à Honda et se jette dans la mer des Antilles au-dessous de Santa-Marta, par plusieurs embouchures; sur la principale est le port de Barranquilla. Cours de 1,320 kil. Elle reçoit, à droite, le Bogota, et, à gauche, le Cauca.

— MAGDALENA État de la Colombie situé à l'embouchure du fleuve. Superficie, 63,300 kil. carrés; pop. 94,000 hab. Ch.-l. *Santa-Marta*; 5,000 hab.

***MAGDALÉON**. s. m. (ét. gr., μαγδαλία; fait de μαλάσσω, j'amollis). Pharm. Préparation à laquelle on a donné une forme cylindrique en la roulant entre les doigts. On forme en *magdaléon* les emplâtres et les pilules, et plus particulièrement les premiers. (Nachet.)

— Espèce de pastille médicamenteuse.

— Pyrotechn. Cylindre de soufre à l'usage des artificiers.

MAGDALIDE. s. m. Pharm. Syn. de MAGDALÉON.

MAGDALIS. s. m. (pr. *mag-da-liss*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour vingt-neuf espèces, généralement de petite taille et de couleur noire, qui se trouvent sur les deux continents. On dit aussi *magdalin*.

MAGDEBOURG. Géogr. Chef-lieu de la province de Saxe (Prusse), à 112 kil. S.-O. de Berlin, sur la rive gauche de l'Elbe; grande place forte : la citadelle s'élève dans une île du fleuve. Construction de machines, fabrication de produits chimiques, de chicorée, de sucre de betterave, de tabac, de cigares, d'eau-de-vie de betterave et de pomme de terre. Le commerce est favorisé par l'Elbe, et par les chemins de fer; c'est l'entrepôt de l'Allemagne du Nord; 98,000 habit., et, avec les faubourgs, 138,000. Ancienne place des Saxons. Magdebourg doit son agrandissement à Otton le Grand, qui y fit établir, 967, un archevêché. Au moyen âge, elle fut ville libre et hanséatique; elle devint, en 1810, le ch.-l. du département de l'Elbe, et ne revint aux Prussiens que par le traité de Paris, 1814. Patrie d'Otto de Guericke.

— *Centuries de Magdebourg*. Histoire ecclésiastique composée à Magdebourg par des protestants; elle est divisée en siècles ou *centuries*, et s'arrête à 1300.

MAGDEBOURGEOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Magdebourg.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

MAGDELEINE. s. f. (pr. *ma-de-lène*). Arg. Guillotine. Tout ça finira par se découvrir, et alors, gare la *magdeleine!* (F. Soulié.)

* **MAGE**. s. m. (du gr. μάγος, même signif. Prêtre de la religion des anciens Perses. Les *mages*, adorateurs d'un seul Dieu, ennemis de tout simulacre, révéraient dans le feu, qui donne la vie à la nature, l'emblème de la divinité. (Volt.)

— Se dit particulièrement, au pluriel, en parlant des trois personnages qui vinrent de l'orient pour adorer Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem, l'adoration des mages. Qu'était-ce que les *mages* dont nous honorons la mémoire? C'étaient les sages de la gentilité. (Bourdaloue.)

— S'est dit pour Magicien.

Ce *mage* qui d'un mot renverse la nature
N'a choisi pour palais que cette grotte obscure
(CORNEILLE.)

— Adjectiv. Dites-lui que, dès demain, nous voulons lui envoyer, avant le jour, trois rois *mages* pour messagers. (E. Quinet.)

* **MAGE** ou **MAJE**. adj. 2 g. (ét. lat., *magins*, dérivé de *magis*, plus). Anc. jurispr. Employé dans cette expression : *Juge mage*. Titre que portait, dans certaines provinces, le lieutenant du sénéchal.

— *Pâtre mage*. Nom donné au berger en chef, dans les Alpes-Maritimes.

— *Place mage*. La grande place. (Rabelais.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

MAGE. s. f. Parquet de bois à rebords, sur lequel on dépose les pommes à cidre après qu'elles ont été écrasées.

MAGEDDO. Géogr. anc. Ville de la demi-tribu occidentale de Manassé (Palestine), défaite de Josias par Nechao, 609 av. J.-C.

MAGELLAN (Archipel de) ou de **BONINSIMA**. Géogr. Archipel situé dans la Micronésie (Océanie), au N.-O. des Mariannes.

— MAGELLAN Détroit de. Détroit situé entre la Patagonie et l'archipel de la Terre-de-Feu; il unit l'océan Atlantique au Grand Océan. Sinueux et d'une navigation assez difficile, il a 550 kil. de long. — Le gouvernement chilien a fondé une colonie de *Magellan*, sur le détroit, près du cap Froward, à Punta Arenas.

MAGELLAN ou MAGALHAENS (Fernand de). Navigateur portugais, né vers 1470, à Villa de Sabroza (Tras-os-Montes), mécontent du roi Emmanuel, alla offrir ses services à Charles-Quint. Parti avec cinq vaisseaux 20 septembre 1519, il découvrit le détroit qui porte son nom, 1520, traversa l'océan Pacifique, et, après avoir touché aux îles des Larrons, aborda à l'archipel des Philippines. Il fut tué dans un combat contre les naturels de Zebu, 27 avril 1521. Ce voyage, le premier qui ait été accompli autour du monde, fut terminé sous la conduite de Sébastien del Cano.

MAGELLANE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées originaire de l'Amérique.

MAGELLANIQUE adj. 2 g. Géogr. Qui avoisine le détroit de Magellan : Terre magellanique. Se dit quelquefois de la Patagonie.

— *Mer Magellanique*. Partie de l'Océan qui entoure la Patagonie.

— Astron. *Nuées magellaniques* ou *de Magellan*. Taches blanches qu'on observe dans l'hémisphère austral.

MAGENDIE (François). Médecin et physiologiste, né à Bordeaux, 1783-1855, fit partie de l'Académie de médecine dès l'origine, de l'Académie des sciences en 1821, et fut professeur au Collège de France, 1831. Magendie a beaucoup expérimenté les poisons; il a laissé : *Précis de physiologie*; *Leçons sur les phénomènes de la vie*; *Leçons sur les fonctions du système nerveux*.

MAGENTA. s. m. (de *Magenta*, n. géogr.). Couleur cramoisi foncé.

— Adjectiv. Couleur magenta.

MAGENTA. Géogr. Bourg de la prov. de Pavie (Italie), à l'E. du Tessin et à 37 kil. N.-O. de Pavie. Victoire des Français sur les Autrichiens, 4 juin 1859; le général Mac Mahon fut nommé duc de Magenta; 6,000 hab.

MAGERÖE. Géogr. Île de l'océan Glacial du Nord, à l'extrémité septentrionale de la Norvège.

MAGGAI. s. f. Bot. Arbre de l'Inde qui est employé en fumigation pour faire suer, dans certaines maladies de la peau et dans les maladies vénériennes.

MAGGIO. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Italie et qui valait à Mantoue 114 lit. 489.

MÂGHA. s. m. Chronol. Nom du premier mois indien.

— Temps hér. ind. Prince qui passe pour l'auteur d'un des six grands poèmes profanes de la littérature indienne, intitulé *Sisoupâla badha*.

MAGHOL. s. m. Mus. Syn. de MACHUL.

MAGHREB (*le couchant*). Géogr. Nom donné par les Arabes à la région de l'Afrique qui s'étend de la Tunisie à l'Atlantique. Les habitants s'appellent *Magrabins*.

MAGIANISME. s. m. Syn. de MAGISME. Le *magianisme* des Perses n'a peut-être pas eu d'autre commencement. (Diderot.)

* **MAGICIEN, ENNE**. s. Celui, celle qui se donne comme possédant l'art de la magie, qui est reputé en possession de cette science prétendue. Il fut un temps où l'on brûlait vif tout individu qui se disait magicien ou qu'on supposait entaché de magie. Rien n'était plus ridicule que de condamner un vrai *magicien* à être brûlé, car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu et tordre le cou à ses juges. (Volt.) Une *magicienne* a trompé le jaloux. (Molevant.)

— Fig. Alors les lumières se sont changées en incendie, et la philosophie, *magicienne* irritée, a consumé le palais où elle étale ses prodiges. (Mme de Staël.)

— Fig. Celui qui, dans un art, a le talent de produire beaucoup de surprise ou de plaisir. Ce prestidigitateur, ce peintre, ce musicien, ce poète est un magicien, un vrai magicien.

— Par extens. Le pinceau, manié par une main habile, est un grand *magicien*. (Th. Gautier.)

— Adjectiv. La femme est *magicienne* par l'amour. (Michelet.)

Quelque fée. . . . . .
Des feux de l'aube boréale
Fit une palette idéale
Pour ton pinceau *magicien*. (V. HUGO.)

— Hist. *Ordre des Magiciens*. Secte d'illuminés qui existait à Florence dans le XVIIIe siècle.

* **MAGIE**. s. f. (ét. gr., μαγεία; fait de μάγος, mage). Art prétendu auquel on attribue un pouvoir surnaturel et des effets extraordinaires et merveilleux, obtenus par des moyens cabalistiques. Opération de magie. Agrippa fut

accusé de magie. La magie fut introduite de bonne heure en Grèce. Hérodote dit qu'elle était exercée par de vieilles femmes, dont la misère était aussi excessive que l'ignorance. Ces femmes prétendaient avoir des enchantements contre les morsures des scorpions et des vipères, ou pour faire périr les troupeaux et les abeilles; d'autres évoquaient les âmes des morts; elles étaient partout punies par la loi et elles passaient pour employer le poison plus souvent que les sortilèges. La *magie*, considérée comme la science des premiers mages, ne fut d'abord que l'étude de la sagesse. Mais chez les peuples ignorants et barbares, les hommes instruits succombent aisément à la tentation de passer pour extraordinaires et plus qu'humains. (Mirabeau.) La *magie* n'est que de la religion séparée du sentiment religieux. (B. Constant.) Le mysticisme enfante l'extase et la *magie*, source de crimes et de folies. (Gérusez.)

Parlez au diable, employez la *magie*.
Vous ne delournerez nul être de sa fin. (La Font.)

— *Magie noire, magie blanche* ou *naturelle*. La magie noire est la magie proprement dite. Elle est ainsi appelée parce qu'elle est censée opérer les plus terribles effets avec l'aide du démon et des esprits infernaux, tandis que la magie blanche paraît produire les choses surprenantes et merveilleuses par des moyens naturels. Non, tout ce que je sais n'est que blanche *magie*. (Mol.)

— Fig. *C'est la magie noire*. C'est une chose difficile à pénétrer, et où l'on ne comprend rien. Mais où a-t-il tant pris d'argent, ma fille? C'est la *magie* noire. (Mme de Sévig.) || *Ce n'est pas la magie noire*. Se dit d'une chose facile à comprendre ou à faire. Que mes fonctions, dit le secrétaire du roi, ne vous épouvantent pas : ce n'est point la *magie* noire. (Le Sage.) Dans ce sens, on dit aussi : *Il ne faut pas de magie pour cela*.

— *Magie théurgique*. Pratiques religieuses au moyen desquelles les Chaldéens prétendaient pouvoir communiquer avec les intelligences célestes.

— Religion des mages. Le premier, dit Platon, leur apprenait la *magie*, c'est-à-dire, dans leur langage, le culte des dieux selon les anciennes maximes et selon les lois de Zoroastre, fils d'Oromaze... Boss. Dans ce sens, on dit plutôt *magisme*.

— Fig. Effet résultant des impressions produites sur les sens et sur l'âme comme par une sorte de magie. La magie du clair-obscur. La magie de la lumière. La magie de la couleur. La magie de la musique. La magie du style, de l'éloquence, de la poésie. Les illusions de la perspective et le jeu de la lumière font la *magie* de l'architecture. (Boutard.) Telle est la *magie* de la mode, que la dernière nous paraît toujours la plus jolie. (S. Dubay.) En France, nul n'a mieux conçu et pratiqué cette *magie* des syllabes, cet assemblage et cet accord des mots heureux et beaux par eux-mêmes, que M. de Chateaubriand. (Ste-Beuve. Quelle *magie* que celle du bonheur! quel velouté il répand sur toutes choses! Barbey d'Aurevilly.)

MAGILE, s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, établi pour une seule espèce habitant la mer Rouge.

—Crust. Genre de crustacés décapodes macroures.

MAGION, s. m. Agric. Nom vulgaire des tubercules de la gesse.

* **MAGIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la magie. Qui tient, qui appartient à la magie. Caractère magique. Art magique. Vertu magique. Pouvoir magique. Euphorion naît des mystères de cette nuit *magique*. (P. de St-Victor.)

— *Baguette magique*. Verge, baguette dont les magiciens se servent pour tracer des lignes dans leurs enchantements || *Baguette magique*. Celle dont se servent les fées pour opérer leurs prodiges.

— *Cercle magique*. Cercle que les magiciens tracent sur la terre avec leur baguette.

— Qui s'opère par la magie. Fait magique. Cause magique. Illusion magique.

— *Miroir, lanterne magique*. Instruments d'optique au moyen desquels on fait voir, par un artifice tout naturel, des objets divers et variés sur une toile ou sur une muraille blanche.

— *Tableau magique*. Plateau de verre garni d'une feuille d'étain, dont on se sert pour donner la commotion électrique. || Peinture exécutée sur un transparent, de manière à produire deux effets tout différents, suivant qu'il est éclairé. Le diorama est un tableau magique.

— *Carré magique*. Carré formé de plusieurs cases dans lesquelles on place des nombres dont la somme, prise en tout sens, est la même.

— Fig. Qui étonne, éblouit, enchante, fait illusion. Palais, jardin, décoration magique. Cette personne lit, récite les vers d'une manière magique. Pouvoir magique. Spectacle d'un effet magique. Il n'y a que la réelle et grave sculpture à laquelle on n'ait pas à attribuer d'effets *magiques*. (Boutard.) De l'art ingénieux la *magique* imposture. (Dorat. Goethe apprenait de Voltaire le don *magique* de communiquer la vie, l'électricité à la multitude. (E. Quinet.)

MAGIQUEMENT, adv. D'une manière magique. On ne saurait rien imaginer de plus *magiquement* pittoresque. (Th. Gautier.

* **MAGISME**, s. m. (rad. *mage*). Philos. pers. Doctrine des prêtres de l'ancienne Perse; c'est un dualisme mêlé d'une grossière astrolâtrie, que Zoroastre s'efforça de spiritualiser. Que ce soit au *magisme* qu'il faille attribuer l'origine de ces imposteurs qui, sous le nom de magiciens, faisaient des actions surnaturelles, c'est ce qui paraît vraisemblable, quoiqu'on trouve dès le temps de Moïse des hommes qui exerçaient cette profession. Francœur.)

— Nom donné aussi à la religion de Zoroastre.

MAGISTANT, s. m. (étym. lat., *megistanes*, même signif.). S'est dit pour Grand seigneur. Tous ces *magistants* et satrapes. Malherbe.) L'édition des œuvres de Malherbe, de 1648, porte *mégistant*, qui est plus conforme à l'étymologie.

* **MAGISTER**, s. m. (pron. *ma-jiss-terr*; du lat. *magister*, maître). Maître d'école de village, pédant. Se dit ironiquement. C'est le magister du village. D'un certain *magister* le rat tenait ces choses. (La Font.) J'aimerais mieux être *magister* de Chaillot ou de Vaugirard, que président de la plus brillante académie étrangère. (D'Alembert.)

* **MAGISTÈRE**, s. m. (du lat. *magister*, maître). Dignité du grand maître de l'ordre de Malte. || Son gouvernement || Sa durée. Rhodes fut prise par les Turcs pendant le *magistère*, sous le *magistère* de l'Isle-Adam. (Acad.)

— S'est dit pour Savoir, science. Les savants choppent volontiers à cette pierre : ils font toujours parade de leur *magistère* et sèment leurs livres partout. (Montaig.)

— Chim. et Pharm. Poudre médicinale très fine obtenue par précipitation et à laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses. Magistère de corail. Magistère de perles, d'yeux d'écrevisses. Elle faisait des élixirs, des teintures, des baumes, des *magistères*. (J.-J. Rousseau.) || Syn. de PRÉCIPITÉ. Magistère de bismuth. Magistère de soufre, de plomb. Magistère d'étain.

* **MAGISTRAL, ALE**, adj. (du lat. *magister*, maître). Qui tient du maître, qui lui convient. S'exprimer d'un air, d'un ton magistral. Autorité magistrale. La sévérité paternelle et magistrale. Les gens en place enflent et grossissent leur âme et leur discours naturel, selon la hauteur de leur siège *magistral*. (Fl.) Je ploie et je me captive sous les paroles *magistrales* du Sauveur Jésus. (Boss.) Tenons-nous en garde contre l'autorité *magistrale* qui veut subjuguer. (Volt.) || Pl. m., *magistraux*.

— Par extens. et famil. Qui a ou donne l'air important. Perruque magistrale. Enfin, sans son nez *magistral* et superlatif, il eût été poupin. (H. de Balzac.)

— Fortif. *Ligne magistrale*. Crête intérieure du parapet, dans la fortification passagère. || Ligne formée par la partie supérieure de l'escarpe, dans la fortification permanente.

— Géom. *Ligne magistrale*. Ligne principale d'un plan tracé par l'ingénieur.

— Hist. *Commanderie magistrale*. Nom par lequel on désignait les commanderies de l'ordre de Malte, qui étaient annexées à la dignité de grand maître. Il y avait dans chaque prieuré une commanderie magistrale. On disait aussi quelquefois *chambre magistrale*.

— Litt. et B.-arts. Noble, large, élevé. Touche magistrale. Style magistral. Le sarcophage de Charlemagne est un magnifique cercueil romain, sur la face antérieure duquel est sculpté, du ciseau le plus *magistral*, l'Enlèvement de Proserpine. (V. Hugo.)

— Liturg. *Prébende magistrale*. Dans certaines églises cathédrales, Prébende qui dans d'autres s'appelait *préceptoriale*.

— Pharm. *Compositions magistrales*. Médicaments composés de suite d'après l'ordonnance du médecin, et qui ne peuvent se garder longtemps. L'opposé de *médicament officinal*.

— MAGISTRAL. s. m. Vent frais du nord-ouest dans certaines parties du midi de la France.

— Anc. métall. Mélange de sel marin, de sulfate et d'alun, servant à amalgamer certains minerais d'argent.

— MAGISTRALE. s. f. Fortif. La ligne magistrale.

* **MAGISTRALEMENT**, adv. (rad. *magistral*). D'un ton, d'un air magistral. En maître, habilement, adroitement. Pâris Alexandre banda son fort arc, tira une flèche de sa trousse, la mit en corde, et la décocha *magistralement*. (Le Maire de Belges. Ce paysan s'était *magistralement* servi de sa carabine, fusillant avec le canon, assommant avec la crosse. (V. Hugo.) Les costumes pittoresques et sévères des assistants sont d'une grande exactitude et rendus avec une finesse *magistralement* sobre. (Th. Gautier.)

— Par iron. Devait-il écrire si *magistralement* et si mal sur des matières qu'il n'entendait pas du tout? (Volt.)

* **MAGISTRAT**, s. m. (étym. lat., *magistratus*, fait de *magister*, maître). Officier civil qui est revêtu de quelque partie de la puissance publique. Il y a deux sortes de magistrats, les magistrats de l'ordre administratif et ceux de l'ordre judiciaire. Ce mot s'étend aux principaux fonctionnaires publics délégués par le pouvoir suprême. Sous l'ancienne monarchie les charges de magistrats étaient vénales. Le préfet est un magistrat. Le maire est aussi un magistrat. Magistrat intègre. Digne magistrat. Savant, incorruptible magistrat. L'argent seul au palais peut faire un *magistrat*. (Boileau.) Pouvoir tout pour la justice, et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du *magistrat*. (D'Aguess.) Combien de fois des *magistrats*, de qui on ne doit attendre que la probité la plus exacte, la sacrifient aux intérêts d'un ami pour ne pas blesser l'union qui les attache! (Stanislas.) Un *magistrat* intègre peut se trouver placé entre la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer. (Malesherbes.) Le pouvoir des *magistrats* s'énerve lorsqu'ils vivent familièrement avec les défenseurs des accusés qu'ils sont chargés de juger. (Napoléon.)

D'un *magistrat* ignorant
C'est la robe qu'on salue. (La Fontaine.)
Il faut que Thémis en impose,
Et sourie avec dignité.
Sa grâce est dans sa majesté;
Et les trois sœurs n'ont jamais adopté
Les *magistrats* couleur de rose. (Demoustiers.)

— Dans quelques villes, pour désigner le corps des officiers municipaux, ou dit simplement Le magistrat. Le comte de Steinbock, un des généraux suédois, assembla le *magistrat* de la part du roi, demanda le passage pour les troupes et quelques munitions. (Volt.)

— S'est dit, dans un sens plus étendu, pour Ensemble des hauts fonctionnaires civils. Plus le *magistrat* est nombreux, plus la volonté du corps se rapproche de la volonté générale. (J.-J. Rousseau.)

— *Magistrat de sûreté*. Nom donné, depuis la loi du 7 pluviôse an IX jusqu'au code d'instruction criminelle (1808), aux substituts des procureurs généraux chargés de la poursuite des délits. Aujourd'hui, cette fonction et ce titre n'existent plus. Le pouvoir des *magistrats* de sûreté se borne à décerner des mandats de dépôt : une autorité aussi faible, aussi circonscrite, ne saurait alarmer. (Napoléon.)

— S'est dit pour Magistrature. Tacitus ayant eu à dire qu'il avait exercé certain honorable *magistrat* à Rome... (Montaigne.) Prenez le cas que, pour arriver à quelque *magistrat*, il m'ait fallu racheter dix prisonniers. (Math.)

— Antiq. rom. *Magistrats ordinaires*. Ceux qui subsistaient en tout temps pour la police des villes, l'administration. Les préteurs, les tribuns étaient des magistrats ordinaires. || *Magistrats extraordinaires*. Ceux qui étaient créés pour une circonstance particulière et qui ne devaient exercer leur charge que pendant un certain temps. Le dictateur était un magistrat extraordinaire. || *Grands magistrats (majores)*. Ceux dont le pouvoir était fort étendu et qui étaient nommés dans les comices par centuries. Les consuls, les préteurs et le dictateur étaient les seuls grands magistrats. || *Petits magistrats (minores)*. Ceux qui ne possédaient qu'une autorité restreinte, et qui ne pouvaient pas prendre les auspices. Ils étaient nommés dans les comices par tribus. Les édiles, les tribuns, les questeurs des deniers publics, étaient au nombre des petits magistrats.

— Hist. *Magistrat du Pô, du Rhin*. Commissions chargées de la conservation des rives de ces fleuves.

— adjectiv. On n'est point véritablement *magistrat* sans le respect le plus profond, sans le dévouement le plus absolu aux grands intérêts de la patrie. (Nap.)

* **MAGISTRATURE**, s. f. Dignité, fonction de magistrat; se dit particulièrement en parlant des magistrats de l'ordre judiciaire. Exercer la magistrature. Parvenir à la magistrature. Aspirer à la magistrature. Qui est ce qui s'est acquitté plus dignement de cette suprême *magistrature* que M. Le Tellier? (Fléch.) La *magistrature*, dans l'état actuel de nos institutions, est un corps intermédiaire qui doit protéger toujours la liberté légale; car devant la justice il n'y a ni acception de rang, ni de fortune; le riche comme le pauvre, le faible comme le fort, l'opprimé comme l'oppresseur, sont tous soumis également à la loi. (Mahire.) La *magistrature* française a toujours joui d'une haute considération. Dans l'ancienne monarchie, elle modérait le pouvoir absolu, autant qu'elle le pouvait, par l'exercice du droit de remontrance et par la résistance qu'elle déployait contre l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait opposer aussi aux factieux un courage calme et digne qui a répandu beaucoup d'éclat sur certaines parties de nos annales. (Taillandier.) La nouvelle *magistrature* occupe le rang le plus élevé dans l'estime générale, et malgré l'esprit de dénigrement qui mine tous les pouvoirs, elle a su s'environner du respect des peuples et inspirer une juste confiance à ceux qui réclament son patronage. (Id.) La *magistrature* est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait environner de trop de respect. (Dupin aîné.)

— Temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions.

— Corps entier des magistrats. Cet homme fait honneur à la magistrature. Entrer dans la magistrature. La *magistrature* est encore parmi nous l'ordre de la société où les mœurs sont les plus sévères. (Marmontel.)

— *Magistrature debout*. Les membres du parquet. || *Magistrature assise*. Les juges.

— Fig. Fonction digne de respect. L'instituteur exerce une *magistrature*. (L. Jourdan.)

— En général, toute haute fonction qui fait participer au gouvernement de l'État. La présidence de la République est la plus haute magistrature de notre pays.

MAGISTRIEN, s. m. (du latin *magister*, maître). Hist. Nom du maître des officiers de la cour des empereurs de Constantinople. On nomme *magistrien* ce que l'on nommait autrefois agent de l'empereur. Fleury.)

MAGLIABECCHI (Antoine). Bibliographe et érudit italien, né à Florence, 1633-1714, fut orfèvre avant d'être gardien de la bibliothèque de Cosme III. On a publié une grande partie de sa *Correspondance*.

MAGLOIRE (Saint). Né dans le pays de Galles, succéda à son cousin saint Samson, comme évêque et abbé de Dol, 565. Il mourut à Jersey en 575. Fête, le 24 octobre.

MAGMA, s. m. (ét. gr., μάγμα; fait de μάσσω, j'exprime en pressurant). Chim. Masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance d'une bouillie. || Liniment épais dans lequel il n'entre qu'une très petite quantité de liquide.

— Nom donné anciennement au résidu d'une masse soumise à l'expression, comme l'onguent, et au dépôt formé dans un liquide trouble.

MAGMENTAIRE, adj. 2 g. Antiq. rom. Qui a rapport au magmentum. || Qui est consacré par le magmentum. Victime magmentaire.

MAGMENTUM, s. m. (pr. *mag-min tomm*). Antiq. rom. Encens ou vin qu'on répandait sur la victime.

— La victime elle-même, ou les offrandes placées sur l'autel.

MAGNAC-LAVAL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bellac (Haute-Vienne), sur la Bram; 1,000 hab.

MAGNAN, s. m. Écon. rur. Nom vulgaire du ver à soie dans les parties méridionales de la France.

— Prov. *Mourir la graine dans le ventre, comme les magnans*. Mourir sans accomplir ses desseins.

MAGNAN (Dominique). Antiquaire et érudit français, né à Reillane, près de Forcalquier, 1731-1796, composa : *la Ville de Rome*; *Dictionnaire géographique de la France*; etc.

— MAGNAN (Bernard-Pierre). Maréchal de France, né à Paris, 1791-1865, s'engagea en 1809, se distingua en Espagne, dans la campagne de France, à Waterloo; et, comme colonel, se signala à la bataille de Staouéli, en Algérie, 1830. Mis en disponibilité pour avoir ouvert des pourparlers avec les insurgés de Lyon, il servit le roi des Belges de 1832 à 1839, et rentra en France, en qualité de maréchal de camp. Il se trouva mêlé aux débats de l'affaire de Boulogne et fut nommé lieutenant général en 1845. Il fit partie de l'Assemblée législative, et devint commandant en chef de l'armée de Paris, 13 juillet 1851. Dévoué dès lors à la politique du président, il fut l'un de ceux qui préparèrent et accomplirent le coup d'État du 2 décembre, et fut récompensé par le bâton de maréchal de France. Sénateur, grand veneur en 1854, commandant de l'armée de Paris, 1859, il fut nommé par l'empereur grand maître du Grand-Orient de France, 1862.

MAGNANAGE, s. m. (rad. *magnan*). Écon. rur. Ce qui tient à l'élève des vers à soie. En certains endroits on dit *magnandaye*.

MAGNANARELLE, s. f. Magnan. Femme qui soigne les vers à soie.

* **MAGNANERIE**, s. f. (rad. *magnan*). Écon. rur. Bâtiment destiné à l'éducation des vers à soie. En dirigeant bien les travaux d'une *magnanerie* salubre, l'assainissement y sera tel qu'on n'aura plus besoin d'avoir recours à l'emploi des fumigations de chlore gazeux. (Darcet.)

— Art d'élever les vers à soie.

— On dit aussi *magnanière, magnandrie, magnassière, voconière, verrerie*, etc.

MAGNANIER, ÈRE, s. (radic. *magnan*). Techn. Propriétaire d'un atelier où l'on cultive en grand les vers à soie; chef d'atelier qui dirige et surveille ces sortes de travaux. Un habile *magnanier* n'est pas un homme ordinaire, et l'on ne se décide à lui confier la direction d'un travail aussi important qu'autant qu'on est convaincu qu'il a acquis les connaissances théoriques et pratiques par un long apprentissage, sous un homme parfaitement exercé dans cet art, et qu'il a dirigé pendant plusieurs années, sous sa surveillance immédiate, un atelier considérable. (Lenormant.) Certains *magnaniers* accoutumés à se guider d'après une routine aveugle, s'imaginent mal à propos qu'une litière épaisse est nécessaire pour entretenir la chaleur des vers à soie, et cette erreur me paraît une des plus contraires à la réussite des éducations. (Bonafous.) On dit aussi *magnadier, magnandier, magnaissier*.

* **MAGNANIME**, adj. 2 g. (et. lat., *magnanimus*; fait de *magnus*, grand, et *animus*, âme). Qui a l'âme grande, élevée et généreuse. Prince magnanime. On n'est point magnanime quand on est vindicatif. Charles Ier, roi d'Angleterre, était juste, modéré, *magnanime*. (Boss.) Toujours égale, toujours *magnanime*, elle entretient la paix dans son cœur avec ceux qui lui déclarèrent la guerre. (Fléch.)

Montrez-nous, guerriers *magnanimes*,
Votre vertu dans tout son jour,
Voyons comment vos cœurs sublimes,
Du sort soutiendront le retour. (J.-B. Rousseau.)

— Se dit aussi des choses morales. Cœur magnanime. Sentiments magnanimes. Il ne m'appartient pas de pénétrer dans ce cœur *magna-*

nime. (Fléchier.) Les actions *magnanimes* sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort. (Chateaub.)

A quoi sont employés tant de soins *magnanimes*
Ou son esprit travaille et fait veiller ses yeux ?
(MALHERBE.

Éloigné du malheur qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre *magnanime*. (RACINE.)

— *Horreur magnanime.* Horreur telle que doit la concevoir une grande âme.

J'aime mieux, Flavian, l'aimer que l'immoler,
Et ne puis demeurer cette horreur *magnanime*
Qu'en recevant le jour je conçus pour le crime.
(CORNEILLE.)

— Substantiv. Un magnanime. Le *magnanime* a toujours le cœur au-dessus de sa fortune. (Acad.) Le malheur est un bon lait pour les *magnanimes*. (V. Hugo.)

* **MAGNANIMEMENT**, adv. D'une manière magnanime; avec magnanimité. Se conduire magnanimement.

* **MAGNANIMITÉ**, s. f. Qualité de celui qui est magnanime. La magnanimité d'un prince. La magnanimité est la vertu des héros. La *magnanimité* est le bon sens de l'orgueil et la voie la plus sûre pour recevoir des louanges. (La Rochefoucauld.) Ce cœur dont nous avons tant vanté la *magnanimité*. (Mass.) Cette *magnanimité* devait lui faire de nouveaux partisans. (Volt.) Les vainqueurs semblent vaincus par tant de barbarie et de *magnanimité*. (Chateaubriand.)

— Acte de magnanimité. Henri II donna deux édits par lesquels il assura une pleine franchise à ses sujets; les deux Bourgognes ne se ressentirent pas encore de ces *magnanimités*. (Voltaire.)

— Par plaisant. Tandis qu'il se fortifiait ainsi par toutes les *magnanimités* d'opéra qui lui venaient en tête... (Hamilton.)

— Pharm. anc. *Vinaigre de magnanimité*. Préparation dont l'acide formique était la base.

MAGNASCO (Alessandro). Peintre italien, né à Gênes, 1681-1747, excella surtout dans les bambochades.

* **MAGNAT**, s. m. (pr. *ma-ghna*; étym. lat., *magnates*, fait de *magnus*, grand). Mot usité autrefois en Pologne et encore aujourd'hui en Hongrie pour désigner un grand du royaume, un personnage de la haute noblesse. Il se dit principalement au pluriel. Les magnats de Pologne, de Hongrie, etc. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un titre honorifique pour les grands dignitaires.

MAGNATISME, s. m. (pr. *ma-ghna-tisme*). Hist. Puissance des magnats, dans la Pologne et la Hongrie.

— Corps des magnats.

MAGNAUD, s. m. Syn. de MAGNAN.

MAGNAUDERIE, s. f. Syn. de MAGNANERIE.

MAGNAUDEUR, EUSE, s. Syn. de MAGNANIER.

MAGNAUDIER, ÈRE, s. Syn. de MAGNANIER.

MAGNAURE, s. m. Hist. du Bas-Empire. Palais impérial de Byzance qui fut construit par Constantin, et dans lequel l'empereur Théophile ouvrit une école de philosophie dirigée par Léon. L'école du Magnaure.

MAGNE, Géogr. V. MAINA.

MAGNE (Pierre). Homme d'État français, né à Périgueux, 1805-1879, d'abord simple expéditionnaire à la préfecture, puis avocat, conseiller de préfecture, fut député dès 1843, et devint sous-directeur d'État au ministère de la guerre. En 1851, il fut ministre des travaux publics. Après le coup d'État, il fut sénateur, ministre des finances, 1854-1860; ministre sans portefeuille, membre du conseil privé, encore ministre des finances, 1867-1870. Député de la Dordogne en 1871, il fit partie du cabinet du 24 mai 1873, puis fut élu sénateur en 1876.

MAGNÉLITHE, s. f. (étym. gr., μάγνης, aimant; λίθος, pierre). Minér. Variété de jade.

MAGNENCE (Flavius Popilius Magnentius). Franc d'origine, commandait sous Constant les joviens et les herculiens. Proclamé empereur à Autun, 350, il fit tuer Constant, défait devant Rome Népotien; mais fut battu par Constance à Mursa en 351, puis au mont Sélecus, près de Gap, 353; il se tua à Lyon.

MAGNÉS, s. m. (pr. *ma-ghnèss*; mot latin). Chim. anc. Nom de l'aimant. || *Magnès arsenical.* Mélange de parties égales d'arsenic, de soufre et d'antimoine, condensé en forme de pierre, dont on se servait contre les maladies malignes.

MAGNÈS. Temps hér. Jeune homme qui fut changé par Medée en pierre d'aimant.

— Myth. Fils d'Éole et d'Énarète. Il donna son nom à la Magnésie, sur laquelle il régna.

MAGNÉSICO-AMMONIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel ammonique. Chlorure magnésico-ammonique.

MAGNÉSICO-CALCIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel calcique. Silicate magnésico-calcique.

MAGNÉSICO-POTASSIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel potassique. Sulfate magnésico-potassique.

MAGNÉSICO-SODIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel sodique. Carbonate magnésico-sodique.

MAGNÉSIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *magnésie*; gr. εἶδος, aspect. Chim. Qui ressemble à la magnésie. || MAGNÉSIDES, s. m. pl. Miner. Classe de minéraux qui renferme le magnésium et ses combinaisons.

* **MAGNÉSIE**, s. f. (ét. lat., *magnes*, aimant). Chim. Oxyde de magnésium. C'est une terre blanche, légère, insipide, douce au toucher, absorbante; fusible à une très haute température, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides. On la prépare en faisant bouillir le sulfate de cette base avec du carbonate de potasse pur, séparant par le filtre, et calcinant le précipité de sous-carbonate de magnésie ainsi obtenu. Magnésie boratée. Magnésie sulfatée, hydratée, carbonatée, silicatée. Les pierres qui renferment de la *magnésie* pure, dans une proportion même peu considérable, nuisent à la fertilité des terres et s'opposent totalement à la végétation, lorsque la *magnésie* égale les deux cinquièmes de la masse totale. Brongniart.) La *magnésie* est employée en médecine comme contrepoison des acides, pour combattre les calculs vésicaux d'acide urique, pour neutraliser les acides qui se développent souvent dans l'estomac, enfin comme purgatif. (Cloquet.) Les sols arables sont généralement composés de silice, de chaux, d'alumine, de *magnésie*, d'oxyde de fer et de quelques substances salines. (Chaptal.)

— Art herm. La pierre des sages; le mercure philosophal. || *Magnésie blanche.* La pierre au blanc parfait. || *Magnésie composée.* Signifie également l'œuvre des sages, composée d'un corps, c'est-à-dire de terre fine du soleil, et d'une âme, c'est-à-dire de teinture du soleil et de la lune. || *Magnésie de Lydie.* Marcassite. || *Magnésie rouge.* La pierre au rouge parfait.

— Pharm. *Magnésie blanche* ou simplement *magnésie*. Oxyde de magnésium employé comme purgatif. || *Magnesie blanche* ou *anglaise.* Sous-carbonate de magnésie. || *Magnésie noire.* Peroxyde de manganèse.

— Techn. *Magnésie des peintres* ou *des verriers.* Oxyde de manganèse.

MAGNÉSIE *de Thessalie.* Géogr. anc. Ville qui donnait son nom à une province et à une presqu'île située à l'E. du golfe Pagasétique.

— MAGNÉSIE *du Sipyle.* Colonie de la précédente, au N. du mont Sipyle et près de l'Hermus (Lydie). Scipion l'Asiatique y battit Antiochus III le Grand en 190 av. J.-C. Anj. *Manilia.*

— MAGNÉSIE *du Méandre.* Colonie de Magnésie de Thessalie, au S.-O. d'Éphèse, non loin du Méandre (Lydie). Aujourd'hui *Ghuzel-Hissar.*

MAGNÉSIÉ, ÉE, adj. Minér. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison. Alumine magnésiée.

MAGNÉSIEN, ENNE, adj. Minér. Qui contient de la magnésie. Roche magnésienne. Terrains magnésiens.

MAGNÉSIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Magnésie.

— adj. Qui appartient à Magnésie ou à ses habitants.

— MAGNÉSIENNE, adj. f. Myth. Surnom de Minerve adoré à Magnésie en Thessalie.

MAGNÉSIFÈRE, adj. 2 g. (ét. fr., *magnésie*; lat. *fero*, je porte). Chim. Qui contient accidentellement de la magnésie. Chaux carbonatée magnésifère.

MAGNÉSIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui a pour base la magnésie. Sels magnésiques. Sulfure magnésique. Oxyde magnésique.

— Géol. Se dit d'un genre de terrains agalysiens épizoiques, qui se compose de roches magnésiennes.

— Phys. *Lumière magnésique.* Lumière très vive qui s'obtient par la combustion des fils de magnésium.

MAGNÉSITE, s. f. Minér. Minéral à base de magnésie; substance composée de silice, de magnésie et d'eau. La variété la plus recherchée est celle qu'on nomme *écume de mer*; elle est compacte, à grain fin, susceptible d'être travaillée et de prendre un beau poli. On trouve des magnésites près de Paris, dans le Gard et près de Madrid; cette dernière est ce qu'on appelle de la *terre de Villeas.* Magnésite écume de mer. Magnesite de Madrid. Magnésite parisienne. Les *magnésites* et giobertites entrent dans la composition des porcelaines; elles peuvent être utilement employées pour la préparation du sulfate de magnésie, et seraient d'une grande ressource pour fournir ce sel, si son usage était plus multiplié. (Brongniart.)

* **MAGNÉSIUM**, s. m. (pr. *ma-ghné-zi-omm*). Chim. Métal qui provient de la magnésie en se combinant avec l'oxygène. Il est solide, blanc, semblable à l'argent, plus pesant que l'eau, qu'il décompose à la température ordinaire. Oxyde de magnésium. Fluorure de magnésium. Chlorure de magnésium. Iodure de magnésium. Sulfure de magnésium.

MAGNÉTARQUE, s. m. (de *Magnésie*, nom géogr., et du gr. ἄρχη, commandement. Antiq. gr. Titre du magistrat supérieur des Magnésiens.

MAGNÉTIMÈTRE, s. m. (ét. gr., μάγνης, aimant; μέτρον, mesure). Phys. Appareil au moyen duquel on détermine la puissance d'un aimant et la variation de l'action magnétique du globe.

MAGNÉTIPOLAIRE, adj. 2 g. (de *magnétique*, et de *polaire*). Phys. Se dit d'une roche ayant des propriétés magnétiques qui se manifestent par des pôles.

* **MAGNÉTIQUE**, adj. 2 g. (du lat. *magnes*, aimant). Phys. Qui a rapport à l'aimant, qui dépend des propriétés de l'aimant ou qui en est doué. Vertu magnétique.

— *Attraction magnétique.* Propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et l'acier, et de s'y attacher fortement. || *Azimuth magnétique.* Mesure de la déclinaison aimantée. || *Barreaux* ou *barres magnétiques.* Nom donné à deux barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la vertu magnétique. || *Courant magnétique.* La matière magnétique mise en mouvement actuellement. || *Équateur magnétique.* Courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale. || *Faisceaux magnétiques.* Barreaux aimantés réunis parallèlement entre eux. || *Fluide magnétique.* Fluide hypothétique à l'aide duquel s'expliquent les propriétés des aimants. || *Matière magnétique.* On appelle ainsi les différentes propriétés de l'aimant en général. || *Méridien magnétique.* Plan perpendiculaire à la direction de l'aiguille aimantée, dans un lieu quelconque. || *Pôles magnétiques.* Points de la terre vers lesquels concourent les méridiens magnétiques. || *Tourbillon magnétique.* Mouvement imprimé à l'air qui se trouve entre le fer et l'aimant par l'attraction que celui-ci exerce sur le fer.

— Qui a rapport au magnétisme animal. Pouvoir magnétique. Vertu magnétique. Action magnétique. Loge magnétique. Procédé magnétique. Somnambulisme magnétique. Clinique magnétique. Suivez les personnes que vous éprouverez les plus sensibles à l'action *magnétique*, leur traitement les attachera à vous, et si vous produisez le somnambulisme, ses résultats vous convaincront plus que tout le reste. (Virey.)

— Fig. Qui exerce une influence puissante et mystérieuse. Certains regards ont une puissance *magnétique* irrésistible. (E. Sue.)

— Médec. anc. *Emplâtre magnétique.* Nom donné à un emplâtre magnétique composé d'égales parties de soufre, d'antimoine et d'arsenic, et qui n'est plus en usage.

MAGNÉTIQUEMENT, adv. D'une manière magnétique.

MAGNÉTISABLE, adj. 2 g. Que l'on peut magnétiser. Personne facilement magnétisable.

MAGNETISANT, part. prés. du v. Magnétiser. Ayez toujours les yeux sur votre malade en le *magnétisant*, et non sur ce qui vous entoure. (Virey.)

MAGNÉTISANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de magnétiser. Personne magnétisante. Vertu magnétisante. Pouvoir magnétisant. L'énervation refroidit, affaiblit les puissances *magnetisantes.* (Virey.)

— Substantiv. Un magnétisant. Une magnétisante. Lorsque ces rapports célèbres entre le magnétisme parurent dans le public, il est facile de voir quelle rumeur étrange ils excitèrent parmi les nombreux *magnetisants.* (Virey.) La société des *magnétisants* adopta le nom expressif d'ordre de l'harmonie. (Louis Blanc.)

MAGNÉTISATION, s. f. (pr. *ma-gné-ti-zation*). Action de magnétiser. La magnétisation d'une personne. Des migraines, des odontalgies, des otalgies, des névralgies sciatiques ou fémoropoplitées, ne résistent guère la plupart à la *magnétisation.* (Virey.) On a décrit de plusieurs manières les procédés de *magnétisation.* (Rostan.)

— Qualité, état d'une personne magnétisée. La personne magnétisée sort de l'état de *magnétisation* plus forte pour l'ordinaire et plus allégre. (Virey.)

MAGNÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Magnétiser. S'empl. adjectiv. Personne magnétisée. Anneaux magnétisés. Lames magnétisées. Arbre magnétisé. Somnambules magnétisés. Ces corps *magnétisés* lui servent de préservatif au besoin, mais ils n'opèrent sensiblement que sur les personnes *magnetisees.* (Virey.) C'est sous le fameux orme de Buzancy, *magnétisé* par M. de Puységur, que le phénomène depuis se répéta souvent. (Id.)

— Fig. Soumis à une influence puissante et inexplicable. Tout en essayant de répondre et de sourire aux paroles du maître, elle se sentit comme *magnetisee.* (G. Sand.)

— Substantiv. Un magnétisé. Une magnétisée. La mémoire des *magnetisés* est sans contredit ce qu'ils ont de plus exalté. Rostan. Il n'est pas même nécessaire que le *magnetisé* ait de la foi dans votre pouvoir, il suffit qu'il ne s'y oppose point mentalement, et se laisse opérer sans réserve, sans crainte, puisque l'intention n'est pas de lui faire du mal. (Virey.) Si les maladies et les passions sont contagieuses entre les humains, pourquoi la santé ne se transmettrait-elle pas d'un magnétiseur robuste à une *magnétisee* languide ou valétudinaire? Id.) Le *magnetisé* s'attache parfois à son magnétiseur comme à un être sublime dans sa bienfaisance. Id.)

* **MAGNÉTISER**, v. a. 1re conj. Communiquer, diriger, mettre en action le magnétisme animal, c'est-à-dire agir sur un être ou une chose par la volonté, en lui transmettant le fluide magnétique ou vital. Magnétiser un arbre, des feuilles, des racines. Magnétiser une bouteille, un verre, une tasse. Comme le fluide se propage par le son, on *magnétisait* le bout de piano, dont les accords se faisaient entendre pendant l'opération. Guerin.) Outre l'horreur, on peut *magnétiser* les autres, surtout ceux de bois compact, comme l'orme, le chêne. (Virey.)

— Absol. Dans l'action de *magnetiser*, le malade éprouve ordinairement une chaleur douce, qui augmente la transpiration, la température du corps, même jusqu'à l'incommoder parfois, rarement du froid ou des frissons; cet état n'a rien de fébrile, les forces toniques du corps sont accrues, les douleurs s'apaisent, et, chez les femmes, le flux menstruel, s'il était suspendu, revient. Virey.) Dans les maladies aiguës, on peut *magnetiser*, au début seulement, avec quelque espoir d'utilité; cependant elles réclament aussi des secours thérapeutiques ordinaires. Id.) Il y a beaucoup d'avantages à *magnetiser* en face; les courants émanent de toute l'habitude de votre corps. Id.)

— *Magnétiser avec.* Magnétiser avec les mains. Magnétiser avec une baguette, une bouteille. On peut *magnetiser* avec une canne, mais alors le pôle est changé, on n'est par la pointe et non par la pomme. (Virey.)

— *Magnétiser par.* Vous *magnetisez* encore par le frottement une fleur, un mouchoir, un chiffon de papier, qu'on présente sous le nez à un malade en crise, ce qui le réveille ordinairement de son sommeil. (Virey.

— Fig. Le vrai médecin philosophe sait qu'il faut *magnetiser* la confiance de son malade et donner de l'empire à ses prescriptions, à ses remèdes, pour les rendre efficaces. (Virey.) On peut aller une nation, quand amis et ennemis sont sûrs de la *magnétiser* tour à tour avec les mêmes phrases? Proudh.)

— Donner les propriétés de l'aimant. On *magnétise* du fer; on aimante des aiguilles; on étudie leur direction, leur inclinaison, leur déclinaison: ces faits tout merveilleux ne sont mis en doute par personne, et le moindre matelot, le mousse le plus stupide, ne s'avisent pas de douter de la boussole. (Virey.)

— SE MAGNÉTISER, v. pron. Magnétiser soi. Cependant on est plus chatouilleux par d'autres mains que par la sienne propre, car il est évident qu'on ne peut se donner plus d'énergie magnétique qu'on n'en possède naturellement; de là vient qu'une personne ne peut pas se *magnétiser* elle-même. (Virey.)

* **MAGNÉTISEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui magnetise, qui pratique le magnétisme. Magnétiseur actif, passif. Sans la foi, le *magnétiseur* ne saurait vouloir. (Rostan.) Le *magnétiseur* n'a pas besoin d'une complexion très robuste; mais il faut qu'il soit sensible, entraînant, plein de zèle, d'une volonté ardente afin de transmettre l'action magnétique. (Virey.) Certains *magnétiseurs* prétendent endormir la lune et la font tomber en syncope. Arago.)

— Adjectiv. Élève magnétiseur. Mesmer avait choisi pour aides *magnétiseurs* de jeunes hommes beaux et robustes comme des Hercules, autour de ses baquets. (Virey.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **MAGNÉTISME**, s. m. (étym., V. MAGNÉTIQUE). Phys. Propriété que possède l'aimant d'attirer le fer, et ensemble des phénomènes qui en résultent.

— *Magnétisme terrestre.* La grande action que semble exercer la terre elle-même sur l'aiguille aimantée. On considère la terre comme un grand aimant qui a ses pôles opposés, de sorte que l'extrémité d'une aiguille aimantée qui se dirige vers le nord ou le pôle boréal en est le pôle dissemblable ou le pôle austral, tandis que le pôle boréal de l'aiguille est attiré par le pole sud ou austral de la terre.

— *Magnétisme animal*, ou absol. *magnétisme.* Fluide inconnu et mystérieux qui, d'après les mesmériens, émane à volonté d'un individu pour passer dans un autre ou il produit des phénomènes inexplicables, marqués par le somnambulisme et un état convulsif. La puissance de ce fluide est telle qu'il peut, disent-ils, opérer la cure des maladies et même produire des facultés nouvelles. Plusieurs physiologistes ont démontré l'identité des phénomènes réels qu'il produit avec ceux qui dérivent de l'hypnotisme.

— Ensemble des procédés par lesquels on fait naître les phénomènes ci-dessus énoncés. Par le *magnetisme*, ou tout autre enchantement, il s'établit, en effet, une grande amitié, un attachement sympathique entre l'agent et le patient, ou cette sorte de relation instinctive par laquelle nous sommes portés vers des personnes plutôt que vers d'autres, comme il y a des antipathies spontanées, au contraire, qui seront de l'antimagnétisme. Virey.

— Doctrine de ceux qui croient à l'existence et au pouvoir du fluide magnétique. Croire au magnétisme. Attaquer le magnétisme. Être ennemi, partisan du magnétisme. Les adeptes du *magnétisme* ont la prétention de faire désigner à leurs somnambules toutes sortes d'objets qu'on leur présente. (Th. Gaut.)

— Fig. Influence extraordinaire et inexplicable. Le *magnétisme* du regard est une puissance incontestable. (Mme S. Gay.)

— Anc. méd. Terme employé par certains médecins alchimistes pour désigner une sorte de sympathie occulte. La guérison par le *magnétisme* s'effectuait en appliquant au sang une

du malade les remèdes qui devaient opérer sur la masse entière du sang. (Trévoux.)

MAGNETITE, s. f. (et. gr., μάγνης, aimant). Min. Oxyde de fer magnétique, auquel sont associés souvent quelques parcelles de titane, de manganèse et de magnésium.

MAGNETO-ÉLECTRIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport au magnétisme et à l'électricité. Phénomènes magnéto-électriques.

— *Appareils magnéto-électriques*. Appareils dans lesquels l'électricité est produite par un mouvement communiqué à un système d'aimants.

MAGNÉTOGÈNE, adj. 2 g. (ét. fr., *magnétique*; gr. γενος, j'engendre). Se dit des causes qui produisent le magnétisme ou les mêmes effets que le magnétisme.

MAGNÉTOGÉNIE, s. f. (radic. *magnétogène*). Partie du magnétisme qui s'occupe de la genèse, c'est-à-dire de la production des effets magnétiques ou magnétoïdes.

MAGNÉTOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *magnétique*; gr. εἶδος, forme). Se dit des phénomènes qui ressemblent à des phénomènes magnétiques, qui n'en proviennent de causes différentes.

— MAGNÉTOÏDE, s. f. Partie de la magnétologie qui traite des phénomènes semblables à ceux que produit le magnétisme, mais qui proviennent de causes différentes. || Ensemble de ces phénomènes.

MAGNÉTOLOGIE, s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant; λογος, discours). Didact. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

— Nom générique embrassant toute la science du magnétisme animal, moyens et résultats, causes et effets.

MAGNÉTOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la magnétologie.

MAGNÉTOMÈTRE, s. m. (ét. gr., μάγνης, aimant; μετρον, mesure). Phys. Appareil pour faire connaître et comparer les forces attractives des aimants.

MAGNÉTOPHÈNE, adj. 2 g. (ét. gr. μάγνης, aimant; φαίνω, j'apparais). Syn. de MAGNÉTOÏDE.

MAGNÉTOPHILE, s. m. (ét. fr., *magnétique*; gr. φίλος, ami). Partisan ardent du magnétisme animal.

MAGNÉTOTECHNIE, s. f. (ét. fr., *magnétique*; gr. τέχνη, art). Science du magnétiseur.

MAGNÉTOTECHNIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la magnétotechnie. Peu usité.

MAGNETTE, s. f. (ét. gr. μάγνης, aimant). Pierre aimantée; boussole. Vieux mot.

— Comm. Nom d'une sorte de toile de Hollande.

MAGNICAUDÉ, ÉE, adj. (pr. *ma-ghni-kôdé*; étym. lat., *magnus*, grand; *cauda*, queue). Zool. Se dit d'un animal dont la queue est très développée.

MAGNIEN, s. m. Raccommodeur de chaudrons, ouvrier ambulant qui fait les ouvrages en fer blanc et raccommode la faïence.

MAGNIER, s. m. Syn. de MAGNIEN.

* **MAGNIFICAT**, s. m. (pr. *ma-ghni-fi katt*; mot latin qui signifie *il glorifie*). Premier mot de la version latine du cantique que la mère de Jésus prononça en répondant à sa cousine Élisabeth, dans la visite qu'elle lui fit quelque temps après sa conception. Dans la liturgie catholique, on récite ce cantique tous les jours à vêpres. Chanter Magnificat, le Magnificat. Des Magnificat en musique.

— Fig. *Gloser sur le Magnificat*. Faire quelque chose de très facile. *Corriger le Magnificat*. Faire des critiques sans fondement; faire des corrections là où il n'y a pas lieu d'en faire. On dit aussi: *Corriger le Magnificat à matines*. Afin de faire ressortir doublement l'absurdité des critiques et des corrections, il serait à souhaiter que partout on le sens des auteurs est clair et net, MM. les critiques ne s'efforçassent point de le rendre encore meilleur: ils ne corrigeraient pas si souvent qu'ils font *Magnificat* à matines. (Naudé.)

— Loc. prov. *Il ne faut pas chanter Magnificat à matines*. Il ne faut pas se glorifier avant le temps.

* **MAGNIFICENCE**, s. f. Qualité de celui qui est magnifique; dépense dans le grand et le beau, somptuosité. Grande magnificence. Magnificence extraordinaire, éclatante. Vivre avec magnificence, dans une grande magnificence. Jetez les yeux de toutes parts: voilà tout ce qui a pu faire la *magnificence* et la piété pour honorer un héros. (Boss.) Elle eut une *magnificence* royale, et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas. (Id.) Les enfants de la gloire et de la *magnificence* sont rarement les enfants de la sagesse et de la vertu. (Mass.) J'ai peur que sa *magnificence* ne lui coûte de tristes moments. (Volt.) Pierre le Grand étalait dans les occasions d'éclat autant de *magnificence* qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée. (Id.) La *magnificence* et la décence embellissaient sa cour. (Id.) La *magnificence* brille dans ses fêtes, la gaieté dans ses soupers. (Barthélemy.)

Cette *magnificence*
Qui va jusqu'à l'Euphrate étendre sa puissance
(Racine.)

— Qualité de ce qui est magnifique. La magnificence d'un temple, d'une église. La magnificence d'un palais. Le reste répondait à cette *magnificence*: les villes, les arsenaux, les chevaux, les chariots, la garde du prince. (Boss.) La *magnificence* y est en effet; il est vrai qu'elle consiste moins dans la richesse de certaines choses que dans un bel ordre du tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'ordonnateur. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Élévation, richesse du style, des images, des idées, des expressions. La magnificence du style, la magnificence du langage. Une *magnificence* d'expression proportionnée aux maîtres du monde. (Racine.) Eschyle avait conservé dans son style les hardiesses du dithyrambe, et Sophocle la *magnificence* de l'épopée. (Barth.)

— S'emploie au pluriel et signifie alors objets magnifiques, choses faites avec pompe, dépenses larges et libérales. Rien n'est égal aux *magnificences* que Mme de Rochefort porte à cette princesse. (Mme de Sévigné. Au lieu d'envier le riche qui nous montre ses *magnificences*, remercions-le du plaisir qu'il nous procure et des soucis qu'il nous évite. (Mass.) Mille créanciers malheureux souffrent de vos profusions et de vos *magnificences*. (Id.) Les *magnificences* n'y furent guère moins grandes qu'à Alexandrie. (Rollin.) Chaque tente de chef recouvrait les *magnificences* d'un palais. (P. de Saint-Victor.

— Par anal. La nature déploie ses *magnificences* avec un luxe que les partisans de l'utilité appelleraient prodigue. (Mme de Staël.)

— Fig. Actions, sentiments élevés. Il n'est pas de penseur qui n'ait parfois contemplé les *magnificences* d'en bas. (V. Hugo.)

— Hist. Titre honorifique que les empereurs romains et les rois goths ont donné à leurs principaux officiers. Votre Magnificence.

MAGNIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Magnifier. S'empl. adjectiv.

* **MAGNIFIER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *magnificare*; fait de *magnus*, grand). Ce verbe double le second *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous magnifiions, vous magnifiiez. Que nous magnifiions, que vous magnifiiez.* Exalter, glorifier, élever à la grandeur. Mon âme magnifie le Seigneur. Il commença par le louer et *magnifier* premièrement en sa vertu. (Rabel.) Un grand, pour faire dépit à ses serviteurs présents, *magnifie* ceux qu'il a perdus. (Malh.) *Magnifier* est excellent; il a une grande emphase pour exprimer une louange extraordinaire. (Vaugelas.) Qu'on réserve *magnifier* pour les choses extraordinaires, comme le dit Vaugelas; qu'on le réserve pour les choses saintes, comme le dit l'Académie, mais qu'on le conserve. C'est surtout aux prédicateurs qu'il convient d'en rétablir l'usage et d'en orner leurs discours. (Roubaud.)

Après un si haut privilège
Dont il plaît au Seigneur de me gratifier,
Je me dois tout entière à le *magnifier*. (Corn.)

— SE MAGNIFIER, v. pron. S'exalter, se glorifier. Elle rapporta uniquement à Dieu la gloire de ce qu'il avait opéré en elle; elle le magnifia, mais elle ne se *magnifia* point elle-même. (Nicole.)

* **MAGNIFIQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *magnificus*; fait de *magnus*, grand). Qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses, principalement dans les choses publiques. Un prince magnifique. Une reine magnifique. Quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus noble et plus *magnifique*, il sut régler ses dépenses. (Flech.) Au dehors reine *magnifique*, au dedans humble servante de Dieu. (Id.) C'était un prince *magnifique* et généreux, qui plus d'une fois avait dissipé les conjurations et remporté des victoires par son courage et son habileté. (Barth.) Il ne se permettait d'être *magnifique* que dans l'exercice de sa générosité. (Id.

— Généreux. Quel dieu! Plus *magnifique* en ses bienfaits! (Rac.)

— Par extens. Un héros) En valeur éclatant, en vertus *magnifique*. (Boil.)

— Ironiq. *Vous êtes magnifique!* Se dit à quelqu'un qui raconte des choses difficiles à croire.

— Splendide, somptueux, qui donne une idée de grandeur, d'opulence. Église magnifique. Habit magnifique. Meuble magnifique. Bâtiment magnifique. Repas, festin magnifique. Réception magnifique. Le souper fut *magnifique*. (Mme de Sév. De tes tours les *magnifiques* faites. (Rac.) Et lui-même marchant en habits *magnifiques*. (Id.) Tout ce qui paraît grand et *magnifique* devient l'objet de nos désirs. (Boss.) Une table au retour, propre et non *magnifique*... (Boileau.) Les ballets sont la partie la plus brillante de l'Opéra de Paris, et, considérés séparément, ils font un spectacle à l'admirable, *magnifique* et vraiment théâtral. (J.-J. Rouss.) Leur parure est plus recherchée que *magnifique*; il y règne plus d'élégance que de richesse. (Id.)

— Souvent cet adjectif n'emporte pas une idée d'opulence, mais seulement de grand, de beau. Tout ce que la nature a fait est *magnifique*, et dans tout ce qu'elle a fait elle semble avoir mis une épargne extraordinaire. (Fonten.)

— Se dit aussi des choses morales. Piété magnifique. Vertus magnifiques.

— Sublime, élevé. Style magnifique. Idées magnifiques. Je m'en vais finir ma lettre, après y avoir mis sa marque, c'est-à-dire après lui avoir baillé quelque parole *magnifique* à vous porter. (Malh.) L'esprit rempli d'idées *magnifiques*, qui se plaît à se perdre dans ses vastes pensées, s'ennuie dès qu'il se trouve renfermé en lui-même et resserré en un petit nombre d'objets languissants qui ne frappent que faiblement. (Fléch.) Son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et *magnifique*, mais quelquefois aussi traînant et surchargé d'ornements qui le déparent. (Barth.)

— Iron. Il vint ici un augustin indigne, très indigne, à qui je ne répondis sur ses *magnifiques* ignorances. (Mme de Sévigné.)

— Qui est pompeux, brillant, éclatant. Titre magnifique. Noms magnifiques. Paroles magnifiques. Termes magnifiques. N'attendez pas de ces *magnifiques* paroles qui ne servent qu'à faire connaître, sinon un orgueil caché, du moins les efforts d'une âme agitée. (Boss.) Bien souvent on ennuie en termes *magnifiques*. (Boil.)

— Qui fait espérer de grandes choses. Promesses magnifiques. Faire de magnifiques promesses.

— Fam. Très beau. Temps magnifique. Récolte magnifique.

— Hist. *Magnifiques seigneurs*. Titre donné au conseil souverain de quelques républiques suisses.

— Hist. rom. Titre d'honneur et de dignité qui dans le cinquième siècle fut exclusivement accordé aux patriciens. || *Autorité magnifique*. Titre d'honneur que les empereurs romains ont donné à leurs officiers.

— MAGNIFIQUE, s. 2 g. En parlant des personnes, Celui, celle qui est magnifique. Ce que le libéral fait par générosité, le *magnifique* ne le fait souvent que par ostentation. (Acad.)

— MAGNIFIQUE, s. m. En parlant des choses, Ce qui est magnifique. Le *magnifique* est plus souvent voisin du ridicule que de l'extravagance. (Saffent.)

— Ornith. Espèce d'oiseau de paradis ou paradisier.

* **MAGNIFIQUEMENT**, adv. (rad. *magnifique*). Avec magnificence, avec splendeur. Bâtir magnifiquement. Traiter magnifiquement des ambassadeurs. Vivre magnifiquement. Être magnifiquement vêtu. De tous les perroquets l'ara est le plus grand et le plus *magnifiquement* paré. (Buff.)

Vous parlez *magnifiquement*
De cinq ou six contes d'enfants. (La Font.)

J'aime superbement et *magnifiquement*;
Ces deux adverbes joints font admirablement. (Molière.)

— Par extens. D'une façon remarquable. Dites-m'en un qui plus *magnifiquement* ait sauvé la vie à son maître. (Malh.)

— A un très haut degré. Peut-être une femme aussi *magnifiquement* belle que l'était la duchesse arrivait-elle à stupéfier un jeune homme chez qui l'exaltation trouvait des ressorts neufs. (H. de Balzac.)

MAGNIN, s. m. Nom donné en Franche-Comté à celui qui fait profession de châtrer les animaux. || Syn. de MAGNIEN.

MAGNIN (Charles). Littérateur, né à Paris, 1793-1862, fut trente ans conservateur à la Bibliothèque nationale. Ses articles d'érudition ont été en partie réunis sous le titre de *Mélanges et Causeries*. Il a traduit en français les comédies de Hrosvita, et publié l'*Histoire des marionnettes en Europe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Il était membre de l'Académie des inscriptions depuis 1838.

MAGNIROSTRE, adj. 2 g. (pr. *ma-ghni-rosstre*; ét. lat., *magnus*, grand; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec grand, gros et fort.

MAGNITUDE, s. f. S'est dit au propre pour Grandeur, taille, et au figuré pour Puissance.

MAGNIUM, s. m. (pr. *ma-ghni-omm*). Chim. Syn. de MAGNESIUM.

MAGNOC, s. m. Bot. Syn. de MANIOC et de MEDICINIER.

MAGNOFERRITE, s. f. (pr. *ma-ghna-ferrite*; ét. gr., μάγνης, aimant; fr. *fer*). Chim. Oxyde de fer magnésien trouvé dans les produits de l'éruption du Vésuve qui eut lieu en 1852.

MAGNOL (Pierre). Botaniste français, né à Montpellier, 1638-1715, médecin du roi en 1693, a écrit: *Botanicum Monspeliense; Prodromus historiæ generalis plantarum*, etc. Il a donné son nom au magnolia.

MAGNOLE, s. f. (pr. *ma-ghnole*). Bot. Noix du magnolier.

* **MAGNOLIA**, s. m. (pr. *ma-ghno-li-a*). Bot. Syn. de MAGNOLIER.

MAGNOLIACÉ, ÉE, ou **MAGNOLIÉ, ÉE**, adj. (pr. *ma-ghno-li-a-cé* ou *ma-ghno-li-é*). Bot. Qui ressemble à un magnolier. || MAGNOLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre magnolier.

* **MAGNOLIER**, s. m. (pr. *ma-ghno-li-é*; de *Pierre Magnol*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des magnoliacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux d'ornement, tous originaires des pays étrangers, et dont plusieurs sont naturalisés dans nos jardins. On en connaît quinze espèces, toutes remarquables par un port élégant et majestueux, par des corolles solitaires aux pétales tantôt pendants, tantôt redressés, et qui exhalent une odeur très agréable; par de grandes feuilles luisantes du plus joli vert, qui persistent toute l'année chez quelques espèces et tombent aux approches de l'hiver chez d'autres. Le bois de toutes les espèces de magnolier est aromatique; celui du magnolier à feuilles aiguës est dur, d'un beau grain, couleur d'orange: on s'en sert aux États-Unis pour divers ouvrages d'ébénisterie et de menuiserie; l'écorce du magnolier glauque, réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres et est connue dans le commerce sous le nom de *quinquina de Virginie*. Le magnolier a grandes fleurs acquiert la grandeur du noyer; son tronc est droit, sa tête régulière, d'un vert luisant; il est superbe à voir quand, durant l'été, de larges corolles du blanc le plus pur, relevées par la colonne dorée de leurs nombreuses étamines, se montrent à l'extrémité de chaque rameau.

Magnolier.

L'odeur qui s'exhale de ces brillantes corolles rappelle les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger. Cette espèce a reçu le nom vulgaire d'*arbre à parasol*, d'après la disposition des grandes feuilles qui l'ornent et sont étalées et ramassées cinq et six ensemble, à l'extrémité supérieure des rameaux. Le magnolier bicolore. Le magnolier yu-lan. Magnolier hybride.

MAGNONAISE, s. f. Syn. de MAYONNAISE.

MAGNOPOLIS. Géogr. anc. Ville du Pont (Asie Mineure), au confluent de l'Iris et du Lycus, fondée par Mithridate, qui l'avait nommée *Eupatoria*.

MAGNOTE, s. f. Nom que les habitants des Alpes donnent à la marmotte.

MAGNUM PROMONTORIUM. Géogr. V. ROCA (Cap).

MAGNUS Ier, *le Bon*. Fils d'Olaüs le Saint, roi de Norvège, 1035, et de Danemark, 1042, mourut en 1047. || MAGNUS II. Roi de Norvège, 1066-1069, succéda à son père Harald III. || MAGNUS III, *aux Jambes nues*. Roi de Norvège, 1087, conquit pour son fils Sigurd le *royaume des Iles* (Hébrides, Orcades, etc.), et fut tué dans une expédition en Irlande, 1103. || MAGNUS IV. Roi de Norvège, 1130-1139. || MAGNUS V. Roi de Norvège, 1142-1143. || MAGNUS VI. Roi de Norvège, 1162-1184, petit-fils de Sigurd Ier par sa mère, eut pour rival Sverrer, qui le battit à Drontheim, 1179, puis dans un combat naval, où Magnus VI se noya. || MAGNUS VII, *le Législateur*. Roi de Norvège, 1262-1280, céda à l'Écosse les Hébrides, 1225, fut battu par les Danois à Skarœr, 1278, et rendit de nouveau la couronne héréditaire. || MAGNUS VIII. Roi de Norvège. V. MAGNUS II, roi de Suède.

— MAGNUS Ier. Roi de Suède, 1276-1298, détrôna son frère Waldemar, et s'appela *rai des Suedois et des Goths*. Il s'appuya sur le clergé et les paysans; il établit une milice privilégiée et entretint une sécurité qui lui valut le surnom de *Ladulas* (serrure des granges). || MAGNUS II, dit *Smek* (le Leurré). Petit-fils du précédent, roi de Norvège en 1319, et de Suède en 1321, était ne en 1316. Il se désintéressa en abandonnant aux Danois la Scanie, fut attaqué par les nobles, qui prirent pour chef Haquin de Norvège, 1361, puis Albert de Mecklembourg, 1363; il resta en prison jusqu'en 1371, et périt dans un naufrage, 1374.

— MAGNUS (Jean). Prélat suédois, né à Linkaping, 1488-1544, archevêque d'Upsal, 1522, ne put empêcher Gustave Wasa d'établir le luthéranisme. On a de lui: *Historia Gothorum Suevarumque*, etc. || MAGNUS Olaüs). Frère du précédent, mort à Rome, 1568, a écrit: *Tabula terrarum septentrionalium; De Gentibus septentrionalibus*.

MAGNY-EN-VEXIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mantes (Seine-et-Oise), sur l'Aubette; 2,000 hab.

— MAGNY-LE-DÉSERT. Comm. du canton de La Ferté-Macé, arr. de Domfront (Orne); 2,300 hab.

— MAGNY-LES-HAMEAUX. Village du cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise), à l'O. de Versailles, où sont les ruines de l'abbaye de Port-Royal.

MAGODE, s. m. (du gr. μαγῳδός, même signif.). Acteur bouffon qui jouait quelquefois des rôles de femmes et représentait des pantomimes ou des farces grossières.

MAGODIE, s. f. Antiq. gr. Rôle joué par des magodes.

— Pièce dans laquelle paraissaient les magodes.

MAGOG. Hist. s. Nom d'un peuple qui est mentionné dans l'Écriture sainte et qui descendait d'un fils de Japhet nommé Magog. Selon

les rabbins, Gog était le nom du territoire qu'habitait Magog. Leur opinion est fondée sur ce passage de l'Écriture : Tourne ton visage du côté de Gog, terre de Magog. V. GOG.

MAGON. Nom de plusieurs amiraux et généraux carthaginois. Le plus ancien aurait conquis les Baléares et fondé Port-Mahon (*Portus Magonis*), 702 av. J.-C. Deux autres combattirent en Sicile, le premier contre Denys le Tyran, qui fut vaincu en 397, et vainqueur en deux rencontres, 392 et 383, et le second contre Timoléon, 344, qui réduisit les Carthaginois à une fuite honteuse.

— MAGON. Jeune frère d'Annibal, combattit, avec Asdrubal son autre frère, les Scipions pendant dix ans en Espagne ; débarqua en Ligurie, 205, fut battu par Quintilius Varus dans un combat où il reçut une blessure mortelle, 203.

— MAGON. Auteur carthaginois d'un *Traité d'agriculture* en 28 livres. Il ne reste de cet ouvrage que les citations faites par les agronomes latins.

— MAGON DE CLOS-DORÉ (Charles-René). Marin français, né à Paris, 1763-1805, combattit dans les mers de l'Orient, 1796, à Saint-Domingue, devint contre-amiral, 1802, et fut tué à Trafalgar.

MAGONIE. s. f. Bot. Genre d'arbres rapporté avec doute à la famille des sapindacées, et originaire du Brésil.

MAGOPHONIE. s. f. (ét. gr., μάγος, mage ; φόνος, meurtre). Hist. anc. Fête célébrée chez les Perses en mémoire du massacre des mages et du faux Smerdis par sept seigneurs perses, 521 ans av. J.-C. La magophonie était une des plus grandes fêtes des Perses.

*** MAGOT.** s. m. (étym. incoun.). Mamm. Espèce de singe de l'ancien continent, du genre macaque. Dans son jeune âge, le magot est très intéressant à cause de sa gentillesse et de sa douceur ; mais à mesure qu'il avance en âge, son caractère devient moins traitable, et la captivité aigrissant ses penchants et ses mauvaises dispositions, il ne tarde pas à devenir aussi indocile que ses congénères les macaques. Ce singe a comme l'homme seize dents à chaque mâchoire. Sa taille est celle d'un chien ordinaire. Il vit sur les rochers et dans les endroits solitaires, et marche toujours à quatre pattes.

> Et le *magot* considéré,
> Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
> Du fond des eaux rien qu'une bête. (LA FONT.)

— Fam. et iron. Homme fort laid. Vieux magot. Être laid comme un magot. C'est un vrai magot. Vous ne seriez pas le premier *magot* qui aurait épousé une jolie fille. (Regnard.)

> L'étoile est forte, et c'est souvent le lot
> De la beauté d'épouser un *magot*. (VOLTAIRE.)

— Se dit aussi en parlant d'un homme gauche et grossier dans ses manières.

— Figure grotesque de porcelaine de Chine. Le cabinet chinois est rempli de *magots* qui remuent la tête comme des vieillards qui songent au passé. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Otez-moi ces *magots*-là, dit-il (Louis XIV), un jour que l'on avait mis un Vénier dans un de ses appartements. (Volt.)

— MAGOTTE. s.f. Petite fille, ou femme laide, ridicule. Voyez cette *magotte*, avec qui, depuis une heure, j'entre en confusion de ma misère. (Marivaux.)

— Adjectiv. et fig. *Le peuple magot*. S'est dit par plaisanterie pour Les habitants de la Chine.

> S'il franchit la grande muraille,
> Du peuple *magot* s'il se raille. (BÉRANGER.)

*** MAGOT.** s. m. (ét. douteuse, bas-lat. *magaldus*, sacoche). Amas d'argent caché, mis en réserve. Avoir un bon magot. Se faire un magot. Trouver un magot. Mettre un magot dans la cave. Tu as un peu de peine, Claudine, mais aussi tu gagnes bien de l'argent, et je m'assure que tu fais un beau *magot*. (Gherardi.) Elle a de l'aversion pour le *magot* de vingt mille francs, parce que c'est vous qui les délivrez. (Marivaux.) Tu as croqué le *magot* avec moi. (E. Zola.)

> L'jour qu'il maria ses deux filles,
> Un bon papa, comme un nigaud,
> A ses deux gendres, mauvais drôles,
> S'avisa d'donner son *magot*. (DESAUGIERS.)

MAGRA. (anc. *Macra*). Géogr. Rivière d'Italie, naît dans les Apennins, arrose la Lunegiane, passe à Pontremoli, Sarzane et se jette dans le golfe de la Spezzia. Cours de 55 kil.

MAGRAPHIE. s. m. Mus. anc. Instrument à vent des Hébreux, qui, d'après la description du Talmud, ressemblait à notre orgue. || Instrument composé de timbres et qui servait à appeler le peuple au temple.

MAGREAU (Marie). Femme souillée de crimes épouvantables, dont le nom, conservé dans les souvenirs du peuple, sert dans les Flandres, comme celui de Croquemitaine, à faire peur aux petits enfants.

MAGREDINE. s. f. Comm. Toile de lin d'Égypte, fabriquée au Caire.

MAGRIZ. Géogr. Montagne de l'Atlas, en Algérie, entre Djidjelli et Sétif ; 1,722 mèt.

MAGROL ou **MAGROT.** s. m. Vitic. Sorte de raisin noir du département de la Corrèze.

MAGUELONNE. (*Magalona*). Géogr. Étang de 1,300 hectares, sur le littoral de la Méditerranée (Hérault). || Petite presqu'île formée par cet étang, où sont les ruines d'une ancienne ville épiscopale, détruite par ordre de Louis XIII en 1633. L'évêché était, depuis 1536, transféré à Montpellier.

MAGUEY. s. m. (pron. *ma-ghé*). Bot. Espèce d'agave qui se rencontre à Cuba.

— Boisson qu'on fabrique avec cette plante et qu'on boit en guise de vin.

MAGUSÉEN. s. m. Mage persan, appartenant à une secte qui admettait deux principes, celui du bien et celui du mal, auxquels elle rapportait toutes choses.

MAGYAR, ARE. adj. et s. Nom d'un peuple qui a conquis la Hongrie au IXe siècle, et qui forme encore la race dominante dans ce pays et dans la Transylvanie. Les Magyars sont venus de l'Oural. Les soldats magyars. Les femmes magyares sont généralement belles et fières. J'ai vu une collection de vieux bijoux *magyars*, d'un travail merveilleux. (Mérimée.) L'Attila des légendes *magyares* est saint comme David, sage comme Salomon, magnifique comme Haroun-al-Raschid. (P. de Saint-Victor.)

— MAGYAR. s. m. Linguist. Langue de la famille ouralienne. V. HONGROIS.

MAGYARISATION. s.f. (pr. *ma-ji-a-ri za-cion*). Action de magyariser.

MAGYARISER. v. a. 1re conj. Faire adopter les mœurs et la langue des Magyars. Le gouvernement hongrois fait tous ses efforts pour magyariser les Slaves.

— SE MAGYARISER. v. pron. Adopter les mœurs, les usages, la langue des Magyars.

MAGYDARIS. s. f. (pr. *ma-ji-da-riss*). Bot. Genre de la famille des ombellifères smyrnées, établi pour des herbes de la Méditerranée occidentale.

MAGZEM. s. m. (ét. arabe, *makhzem*, écurie). Nom donné à des cavaliers indigènes d'Algérie commandés par des officiers français.

MAHABALI. Myth. Géant de la mythologie indienne qui regnait sur les trois mondes et qui se soumit à Vichnou.

MAHABHARATA. s. m. Littér. ind. Grande épopée sanscrite qui a pour sujet les guerres des Koravas et des Pandavas, descendants de Bharata, prince de la dynastie lunaire. On l'attribue au compilateur et poète Vyasa. Le Mahabharata est divisé en dix-huit livres, et composé de plus de deux cent mille stances.

MAHÀBHONTA. s. m. Philos. ind. L'un des deux grands germes dans lesquels exista d'abord l'univers, produit par l'union de Brahma avec Maya. Mahâbhonta est la condensation de toutes les âmes, de tous les éléments subtils.

MAHABOUB. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Tripoli et de Tunis, qui vaut 4 piastres et demie ou 24 fr. 03 c. On l'appelle aussi *sultanin*.

— *Mahaboub* ou *sequin-mahaboub*. Monnaie d'argent d'Égypte composée de 120 médini, et valant 5 fr. 95.

MAHADÉVA. adj. et s. m. (littéral. *grand dieu*). Myth. ind. Principal surnom de Siva, troisième personne de la trinité indienne.

MAHADI. s. m. V. MAHOI.

MAHAGONI. s. m. Bot. V. MAHOGON.

MAHAGOUROU. s. m. Myth. ind. Un des surnoms du dalaï-lama ; ce mot signifie en sanscrit *le grand maître spirituel*.

MAHAL. s. m. Relat. Palais où le Grand Mogol renfermait ses femmes. On écrit aussi *Mahl*.

*** MAHALEB.** s. m. (de l'arabe *mahleb*, même signif.). Bot. Arbre qui appartient au genre cerisier, et qui s'élève à quatre ou cinq mètres. Son écorce est d'un brun grisâtre ; ses feuilles sont ovales, presque en cœur, ses fleurs petites, blanches ; ses fruits sont de la grosseur d'un pois, noirs et immangeables. Le mahaleb croît naturellement dans les montagnes de l'est de l'Europe, principalement dans les Vosges, près du village de Sainte-Lucie ; aussi l'appelle-t-on vulgairement *bois de Sainte-Lucie*, *cerisier mahaleb*, *prunier odorant*. Le bois du mahaleb est dur, brun, veiné, susceptible de poli. Il est très recherché par les tourneurs et les ébénistes.

MAHALLET-EL-KEBIR. Géogr. Ville de la Moyenne-Égypte, ou l'on fabrique des soieries ; 15,000 hab.

MAHAMAYA. Myth. ind. Dieu hindou né de la lumière qui jaillit du visage de Vichnou et de Siva.

MAHAMOUNI. Myth. ind. La principale divinité du Tibet et du Boutan.

MAHAMURREE. s. m. (pr. *ma-a-mur-ri*). Pathol. Nom donné à une maladie contagieuse, sorte de peste qui sévit dans l'Himalaya.

MAHANADDY, MÉHÉNEDDY ou **KATTAK.** Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, traverse le Gandouana et l'Orissa, arrose Kattak et se jette, par plusieurs bouches, dans le golfe de Bengale. Cours de 1,100 kil.

MAHA-GOMMAR VT. s. m. Relat. Titre que porte le ministre chargé de représenter le roi de Siam pendant son absence.

MAHÀRÀCHTRI. s. m. Myth. ind. Nom d'un dialecte prâcrit dont se servent les poètes modernes.

MAHARAJAH. s. m. Grand rajah.

MAHARAM. s. m. Chron. Le premier des mois persans. || Mois des Arabes, qui correspond à peu près à notre mois de septembre.

MAHARI. s. m. Mamm. Nom arabe du dromadaire.

MAHA-SANKRANTY. s. m. Grande fête religieuse de l'Inde méridionale.

MAHASOUMDÉRA. Myth. ind. Femme que l'on représente à genoux dans les temples de Gâtama. Mahasoumdéra est regardée par les Birmans comme la protectrice du monde.

MAHAUT ou **MAHAULT.** Ancienne forme du nom propre *Mathilde*. La comtesse Mahaut d'Artois.

MAHDI ou **MAHADI.** s. m. (mot arabe signifiant *le désiré*) Nom du messie attendu par les mahométans schiytes et ismaéliens.

MAHDI (Aboul-Cacem-Mohammed al). Douzième iman de la race d'Ali, né dans l'Irak en 869, mort vers 942, succéda à son père Hassan-al-Askeri à l'âge de cinq ans. D'après une tradition des schiytes, il vit enfermé dans une grotte d'où il doit sortir un jour pour établir dans le monde le califat universel.

MAHDIA-LOCA. s. m. Nom donné à un troisième monde existant dans le système religieux de la secte des jainas indiens.

MAHDIA ou **AFRICA.** Géogr. Port de la Tunisie, à 150 kil. S.-E. de Tunis.

MAHÉ. Géogr. Ville française sur la côte de Malabar (Hindoustan), à 450 kil. O. de Pondichery. Le territoire a 585 hectares et 7,000 hab. Commerce de poivre, huile, noix d'arec, etc.

— MAHÉ. Une des îles Seychelles, à 80 kil. carrés. La capitale, du même nom, a 6,000 hab. Mahé a été cédée par la France à l'Angleterre en 1814.

MAHÉ DE LA BOURDONNAIS (Bertrand-François). Marin français, né à Saint-Malo, 1699-1751, entra au service de la compagnie des Indes, 1718, et, en 1734, fut nommé directeur général des îles de France et de Bourbon. Il développa la prospérité de ces colonies ; il équipa une escadre de neuf bâtiments, et força Madras à capituler, 1746. Dupleix, jaloux, refusa de ratifier la convention, et lui donna un successeur à l'île de France. La Bourdonnais fut retenu prisonnier à la Bastille. Après un procès qui dura trois ans et demi, il fut déclaré innocent, mais il mourut de chagrin quelques mois après.

MAHÉCHACOUARA. Myth. ind. Chef des mauvais génies dans la mythologie hindoue. Après avoir tyrannisé les dieux de second ordre, il fut vaincu et mis à mort par Mahamaya.

MAHERBAL. Général carthaginois, se signala au lac Trasimène, et surtout à Cannes, où il commandait la cavalerie.

MAHERNIE. s. f. Bot. Genre d'herbes ou de sous-arbrisseaux, appartenant à la famille des buettnériacées hermanniées et croissant dans l'Afrique méridionale.

MAHESWARA adj. et s. m. Myth. ind. Un des surnoms de Siva.

MAHESWARI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte religieuse hétérodoxe, qui forme chez les Hindous une branche de celle des sivaïstes. Les maheswaris, nommés aussi *pasupatas*, admettent deux principes primitifs et indépendants par rapport à leur origine : l'un matériel, plastique, appelé *la nature* ou *maya* ; l'autre immatériel, actif, appelé *le seigneur* ou *maheswara*.

MAHEUTRE. s. m. Espèce de manche qui couvrait le bras, de l'épaule au coude ; coussin qui rembourrait cette partie du vêtement. Les aventuriers de Louis XI portaient un vêtement à maheutre.

— Par extens. Soldat d'un corps de troupes qui était habillé ainsi. On appelait *maheutres*, pendant la Ligue, les soldats de la gendarmerie royaliste.

— Par allusion à la vie désordonnée et aux excès des maheutres, ce mot signifia bientôt Bandit, assassin.

— Adjectiv. Un carabin *maheutre* du parti du roi de Navarre. (Naude-Mascurat.)

MAHMEL. s. m. Mythol. mah. Pavillon qui couvre le tombeau de Mahomet.

MAHMOUD (Aboul Cacem), dit *le Gaznévide*. Sultan de Perse et de l'Inde, né à Gazna en 967, succéda à son père Sébouctiguin en 997. Il soumit les dynasties soulevées contre le calife de Bagdad, puis l'Inde jusqu'au Gange, en quatorze expéditions entreprises de 1001 à 1028. Mahmoud éleva la grande mosquée de Gazna, 1017. Firdousi vécut à sa cour. Il mourut en 1039.

— MAHMOUD Ier. Sultan des Turcs ottomans, fils de Mustapha II, né en 1696, remplaça, en 1730, son oncle Achmet III. Il conclut, en 1735, un traité avec la Perse ; et, en 1739, la paix de Belgrade, avec la Russie et l'Autriche. Il mourut en 1754. || MAHMOUD II. Sultan des Turcs ottomans, fils d'Abdul-Hamid et, dit-on, d'une française, né en 1785, remplaça, en 1808, son frère, Mustapha IV. Après avoir cédé la Bessarabie à la Russie, par la paix de Bukharest, 1812, il soumit la Serbie, 1814, détruisit la puissance d'Ali, pacha d'Albanie, 1820-1822 ; mais ne put réprimer, même avec l'assistance d'Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, la révolte de la Grèce (1821-1829) ; par le traité d'Andrinople, il céda les bouches du Danube et le protectorat des trois Principautés Danubiennes à la Russie, 1829. Mahmoud, vaincu par Méhémet-Ali, lui livra aussi Adana et la Syrie, 1833, par le traité de Kutayé, et mourut, en 1839, au début d'une seconde lutte contre son vassal. A l'intérieur, il avait exterminé les janissaires, 1826, et introduit violemment les institutions et les usages de l'Europe.

MAHMOUDI. s. m. Métrol. Ancienne monnaie persane, frappée, dit on, par Mahmoud le Gaznevide et valant 100 dinars ou 51 centimes. || Monnaie d'argent frappée par le sultan Mahmoud en 1811, et valant 4 fr. 14 c.

MAHMOUDIEH. Géogr. Canal de la Basse-Égypte, long de 80 kil., entre Alexandrie et Atfeh, sur la branche de Rosette du Nil.

MAHOGON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la swietenie. Le mahogon d'Amérique, qu'on appelle aussi *acajou à meubles*, *bois d'acajou*, *mahogoni* et *mahagoni*, est un grand arbre de l'Amérique méridionale, d'un très beau port, très rameux. Il a le bois dur, très compact, d'un brun rougeâtre, l'écorce cendrée, parsemée de points tuberculeux. C'est un des meilleurs bois que l'on connaisse pour tous les ouvrages de charpente, de menuiserie, de tabletterie. On en fabrique des meubles très élégants ; son grain est fin, très serré ; il prend un très beau poli, et sa couleur est presque inaltérable ; il est de très longue durée. Les Espagnols l'employaient pour la construction de leurs vaisseaux, parce que les vers ne l'attaquent pas comme le chêne.

MAHOM. Ancienne contraction du nom de Mahomet. Li prodoms a Mecques aloient la ou *Mahom* est adoré. (Compl. de l'Acad.)

— *Mort ! Mahom !* Par la mort de Mahomet ! Espèce de juron en usage au temps des croisades. On disait aussi : Ventre Mahom !

— *Mahom* ou *Mahomet*. Nom qu'on donnait, au moyen âge, à toute espèce d'idole.

MAHOMERIE. s. f. Mosquée. Et estoit le moustier [...] la *mahomerie* des Turcs. (Joinville.) Vieux et inusité.

— Religion de Mahomet.

— L'ensemble des nations musulmanes, et abusivement, des nations idolâtres.

MAHOMET. en arabe Mohammed (*louable*). Fondateur de l'islamisme, né à la Mecque vers 571, appartenait à la noble tribu des Coraïschites. Orphelin à cinq ans, il fut élevé par son aïeul Abd-al-Mottaleb, puis par son oncle Abou-Taleb ; il épousa, en 595, une riche veuve du nom de Khadidja. Renonçant alors à une vie active, il passa quinze années à méditer la réforme de ses concitoyens ; il s'inspira des traditions judaïques et chrétiennes pour fonder une nouvelle religion qui prit le nom d'*islamisme*. L'aristocratie obligea d'abord la plupart des disciples à fuir en Abyssinie, puis résolut de tuer le novateur. Mahomet, averti, se réfugia à Yatreb ; de cette fuite ou *hégire*, septembre 622 (date l'ère musulmane ; Yatreb prit dès lors le nom de *Medinet ul Nabi* ville du Prophète). Mahomet commença la guerre ; vainqueur dans la vallée de Beder, 623, vaincu sur le mont Ohud, 624, il résista dans la guerre du *Fossé*, à 10,000 Juifs ou idolâtres qui assiégeaient Médine, 626 ; il vainquit, non sans peine, les Juifs de Khaïbar, et, en 629, fit à La Mecque un pèlerinage célèbre. Il s'empara l'année suivante de cette ville, où il abattit les 360 idoles de la Caaba pour leur substituer le culte du Dieu unique. Les autres tribus arabes ne tardèrent pas à faire leur soumission à l'islamisme. La mort surprit Mahomet à Médine en 632. Il a laissé dans le Coran l'exposé de sa doctrine.

— MAHOMET Ier. Sultan des Turcs ottomans, né en 1387, était le plus jeune des quatre fils de Bajazet Ier. Reconnu sultan à Amasia après la défaite de son père à Angora, 1402, il devint seul maître de l'empire ottoman, 1413-1421. Vaincu en Europe par les Vénitiens, il fut l'allié de l'empire grec et mourut en 1421. || MAHOMET II, dit *le Conquérant*. Sultan des Turcs ottomans, né en 1430, succéda à Amurat II, son père, en 1451. Il doit surtout sa gloire à la prise de Constantinople, 29 mai 1453. Repoussé de Belgrade par Hunyade, 1456, battu en Albanie par Scanderbeg, 1461, il se dédommagea par la ruine facile de l'empire de Trébizonde, 1461, par la prise de Modelin, 1463, par l'invasion de la Valachie et de la Bosnie, 1463, par la soumission de Negrepont, etc. Son règne se termina par une défaite devant Rhodes, 1480, et par une victoire en Italie, où une armée turque saccageait Otrante. Il mourut en 1481. Mahomet II s'est souillé par d'odieuses cruautés ; mais il accorda aux Grecs de Constantinople le libre exercice de leur culte. || MAHOMET III. Sultan des Turcs ottomans, né en 1566, succéda à son père Amurat III en 1595 ; il fit étrangler ses dix-neuf frères, combattit l'Autriche et mourut en 1603. || MAHOMET IV. Sultan des Turcs ottomans, né en 1642, succéda en 1649 à son père Ibrahim. L'empire fut livré à l'anarchie, mais les Koproli lui rendirent son prestige. Kara-Mustapha, battu devant Vienne par Sobieski, 1683, fut mis à mort. A la suite de la conquête du Péloponèse par Venise, 1685, et de la prise de Buda par les Impériaux, 1686, Mahomet IV fut déposé, 1687. Il mourut en prison, 1691.

*** MAHOMÉTAN, ANE.** adj. Qui professe le mahométisme. Sectateur mahométan.

— Qui appartient, qui a rapport à Mahomet ou à ses sectateurs. Religion mahométane. La religion *mahométane* a dit encore sur les hommes avec l'esprit destructeur qui l'a fondée. (Montesquieu.) C'est dans les mosquées de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de *mahométan* dans le christianisme de Calderon. (E. Quinet.)

— Chron. *Année mahométane*. Année lunaire qui commence à l'anniversaire de l'hégire et

qui est tantôt de 354 jours et tantôt de 355. Les années mahométanes forment un cycle de trente ans, dont dix-neuf communes et onze pleines. L'année de l'hégire 1301 commence le 2 novembre 1883 et finit le 20 octobre 1884.

— MAHOMÉTAN, ANE, s. Sectateur de la religion de Mahomet. *Les mahométans* font de fréquentes ablutions. (Acad.) On les appelle aussi *musulmans*.

MAHOMÉTANISME, s. m. Syn. de MAHOMÉTISME. C'est le point capital du *mahométanisme*. (A. de Musset.)

MAHOMÈTE, s. f. Bot. Genre de ternstrœmiacées, originaire de la Guyane.

MAHOMÉTISER, v. n. 1re conj. Néol. Prêcher le mahométisme. Que les popes commencent à évangéliser à Saint-Pétersbourg comme les imâms *mahométisent* à Constantinople, ils ne trouveront que trop de soldats. (Chateaub.)

* **MAHOMÉTISME**, s. m. Religion de Mahomet, qui a huit un seul dieu et la mission divine du prophète Mahomet; elle prescrit la circoncision, l'abstinence du vin, du sang et de la chair de porc et permet la polygamie. Le christianisme tient le milieu entre le *mahométisme* et l'idolâtrie. Lacordaire.) Le *mahométisme* est la religion de la fatalité. Proudhon.) Le *mahométisme*, vu dans les pays où il règne, a des grandeurs qui frappent l'esprit le plus sceptique. Gér. de Nerval.)

MAHON, s. m. Agric. Nom du pavot coquelicot, dans le Boulonnais.

— Membre de l'association appelée *Mahane*.

— Nom donné dans le Calvados aux pots en grès dans lesquels on expédie le beurre.

— Mar. Galéasse turque.

MAHON ou **PORT-MAHON**, *Portus Magonis*. Géogr. Capitale de l'île Minorque (Baléares, et siège d'un évêché, sur la côte E. Pop., 14,000 hab. En 1756, le duc de Richelieu l'emporta d'assaut; en 1782, le duc de Crillon la reprit aux Anglais pour les Espagnols.

MAHONE, s. f. Nom d'une puissante association financière qui existait au moyen âge, à Gênes et dans plusieurs États d'Italie.

MAHONI, s. m. Bot. Syn. de MAHOGON.

MAHONIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des berbéridées, qui croît dans l'Amérique septentrionale. Mahonie à feuilles de houx. Mahonie fasciculée. Mahonie nerveuse. Mahonie glumacée. Mahonie du Népaul.

MAHONILLE, s. f. pr. *ma-o nille, ll* mouillés). Agric. Julienne de Mahon.

MAHONNAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Mahon.

— MAHONNAISE, s. f. Art culin. Synon. de MAYONNAISE.

— adj. Qui a rapport à Mahon ou à ses habitants.

MAHONNE, s. f. Mar. Espèce de galère turque.

MAHOT, s. m. Bot. Genre d'arbres des Antilles et de la Guyane, à semence cotonneuse et duvetée, dont une espèce a l'écorce libreuse, propre à faire des cordes, et une autre des feuilles qui donnent un remède contre les coliques et la diarrhée.

MAHOU, s. m. Comm. Drap de laine fort grossier qu'on fabrique en Angleterre et dans le midi de la France, et qu'on expédiait pour les Échelles du Levant.

MAHOUNA Géogr. L'une des parties du Moyen-Atlas, près de Guelma (Algérie).

MAHOUT, s. m. Nom, dans l'Inde, des cornacs ou conducteurs d'éléphants.

MAHOVOS, s. m. Mécan. Moteur destiné à accumuler la force produite par la gravité dans un train qui descend une rampe.

MAHRATTES, s. m. pl. *grands guerriers*). Géogr. Peuple du Dekkan (Hindoustan; retranchés dans les monts Vindhya et les Ghattes occidentales, ils défendirent contre Aurengzeb le brahmanisme menacé. Au XVIIIe siècle, ils possédaient la péninsule depuis Agrah jusqu'au cap Comorin. Leur décadence commença en 1790, par la division de leur empire en royaume de Nagpour à l'E., et royaume de Poonah à l'O.; le chef de Poonah, ou *peschwa*, battu à Panipot, 1761, par le schah de Kaboul, se reconnut, en 1803, vassal de la Compagnie des Indes. En 1818, le peschwa fut dépossédé, et les États mahrattes de Nagpour, du Holcar, du Sindiah, etc., ont été réduits à la condition de tributaires.

— MAHRATTE, adj. 2 g. Qui a rapport aux Mahrattes, États mahrattes. Les chefs mahrattes. Le peuple mahratte.

— MAHRATTE, s. m. Linguist. Langue qui se parle dans le sud de l'Inde.

MAHRI, s. m. Linguist. Syn. d'HIMYARITE.

MAHSEER, s. m. pr. *mè sirr*, ch dur). Espèce de saumon qui se trouve dans l'Inde.

MAHUNGA, s. m. Linguist. Dialecte du Congo.

MAHURÉE, s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des ternstrœmiacées-laplacées, établi pour des espèces de Cayenne.

MAHUTE, s. f. Faucon. Le haut des ailes près du corps des oiseaux de proie.

* **MAI**, s. m. (lat. *maius*, même signif.). Chron. Le cinquième mois des calendriers julien et grégorien. Le mois de mai a trente et un jours; sa température moyenne est de 14 degrés centigrades dans la région de Paris. Il ne paraît que ce mois de *mai* est l'emblème des réputations mal acquises. (Volt. Puisque *mai* tout en fleurs dans les prés nous réclame. (V. Hugo.)

> Le beau soleil de mai, levé sur nos climats,
> Féconde les sillons, rajeunit les bocages.
> (Michaud.)

— Avant la réforme julienne, ce mois était le troisième dans le calendrier des Latins; Romulus l'avait consacré aux anciens (*majores*) dont il avait composé son sénat, et c'était pour cela qu'il lui avait donné le nom de *maius*. On considérait comme malheureux les mariages contractés dans ce mois, consacré à la vieillesse. D'autres font remonter à Maia, mère de Mercure, et personnification de la terre nourricière, l'étymologie de ce mois des fleurs.

— Les poètes l'appellent Le mois des fleurs, le mois des amours, le plus riant des mois, etc.

> Le mois mais ait ou refleurit la terre,
> Mois de gaîté, d'espérance et d'amour. (Parny.)
> Jaloux de précéder au plus riant des mois,
> Les Zéphirs dans les airs ont déjà pris leur route.
> (Roucher.)
>
> La nature a repris, au mois de ses amours,
> Sa robe nuptiale et ses plus frais atours. (Béranger.)

— On l'appelle aussi *mois de Marie*, parce que c'est le mois consacré à la vierge Marie.

— *Le mai mai*, s. f. Le milieu du mois de mai. Je vous attends avant la mi-mai.

— Loc. prov. *Mai froid n'enrichit personne*. Les froids du mois de mai sont funestes aux récoltes. || *Mai pluvieux marie le laboureur et sa fille*. Les pluies du mois de mai sont favorables aux récoltes et enrichissent le laboureur. || *En avril, n'ôte pas un fil; en mai, fais ce qu'il te plaît*. Il ne faut pas quitter les vêtements d'hiver avant le mois de mai.

— Anc. cout. *Arbre de mai*. Arbre ou simplement rameau qui se plantait le premier jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Les habitants des campagnes rendaient ainsi hommage à leurs baillis et à leurs seigneurs. Cet usage s'est conservé dans quelques parties de la France. Les jeunes villageois plantent encore des mais, qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs maîtresses. Les élèves de la basoche dressaient tous les ans à Paris un mai dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des mais aux églises. || *Tableau de mai*. Tableau que la corporation des orfèvres de Paris offrait autrefois à Notre-Dame, et que l'on suspendait à la porte de l'église le premier du mois de mai. Les plus célèbres sont ceux de Lebrun et de Lesueur.

— Bot. *Arbre de mai*. Mille-pertuis et un panax des Antilles, qui fleurissent ordinairement en mai et en juin.

— Hist. *Champ de mai*. Grande assemblée des principaux de la nation franque, qui se tenait au mois de mai. || Cérémonie qui eut lieu à Paris, dans le Champ de Mars, le 1er juin 1815. Napoléon y jura d'observer les constitutions de l'empire et reçut les serments du peuple et de l'armée.

— Horticc. *Rose de mai*. Rose pompon.

— Superstit. *Beurre de mai*. Beurre préparé dans le mois de mai, auquel on mêle certains ingrédients et auquel on attribue des vertus curatives. || *Toile de mai*. Morceau de toile sur lequel on a étendu du beurre de mai.

— Vén. *Ma-mai, mi-tête*. Se dit des cerfs qui, vers le milieu du mois de mai, ont leur tête à moitié refaite.

MAÏ (Angelo). Savant jésuite italien, né à Schilpario, près de Bergame, 1782-1854, découvrit, en examinant les palimpsestes, une foule d'ouvrages anciens, en tout ou en partie inédits; bibliothécaire à la Vaticane, 1819, il y poursuivit ses travaux, qui lui valurent le cardinalat, 1838, et le titre d'associé de l'Institut de France. Il a publié deux *Collections d'auteurs anciens : Spicilegium Romanum; Patrum nova Bibliotheca*, etc.

MAÏA, s. m. (de *Maia*, n. myth.). Crust. Genre de décapodes, de la famille des oxyrynques, établi pour deux espèces abondantes sur les côtes occidentales et méridionales de France. Les anciens regardaient ce crustacé comme donné de raison et faisaient de son image un des ornements de Diane d'Éphèse.

— Ornith. Espèce de pinson qui fait de grands dégâts dans les rizières du Nevada et des Antilles, et dont la chair est très recherchée.

MAÏA, Myth. anc. Fille d'Atlas et de Pléione, qui fut aimée de Jupiter, dont elle eut Mercure, et fut nourrice d'Arcas. || Surnom employé par quelques auteurs comme épithète de Cybèle ou de la Terre. || Fille de Faune et femme de Vulcain. || *Fils de Maia*. Périphrase poétique pour Mercure.

— Myth. ind. V. MAYA.

— MAIA. Astron. La 66e planète télescopique, découverte le 9 avril 1861 par M. Tuttle.

— Nom que les astronomes ont donné à l'une des sept pléiades, qui, placées dans les cieux, forment une constellation septentrionale composée de sept étoiles très brillantes.

MAÏACÉ, ÉE, adj. Crust. Syn. de MAÏEN.

MAÏADAN, s. m. Syn. de MAIDAN.

MAÏADE, s. f. Anc. jurispr. Droit exclusif qu'avaient certaines personnes de vendre leur vin pendant tout le cours du mois de mai. On disait aussi *maieneque, maiesque* ou *majesque* et *maihure*.

MAÏADIN, s. m. Relat. Monnaie turque qui valait vingt deniers tournois. Il fallait soixante-dix maïadins pour faire un sequin turc.

MAÏALISME, s. m. Refroidissement de température qui survient souvent dans le mois de mai.

MAÏANTHÈME, s. m. (ét. lat., *maius*, mai; gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de la famille des smilacées asparaginées, que ses fleurs blanches et ses fruits rouges ont fait souvent confondre avec le muguet.

MAÏBA, s. m. Mamm. Tapir de l'Inde.

MAÏCHE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montbéliard (Doubs); 1,500 hab.

* **MAÏDAN**, s. m. Relat. Nom que l'on donne, dans l'Orient, aux places où se tiennent les marchés.

MAÏDE, adj. 2 g. Crust. Syn. de MAIEN.

MAIDSTONE, Géogr. Ville du comté de Kent (Angleterre), sur la Medway, à 45 kilom. S.-E. de Londres. Fabriques de papier; commerce de houblon; 26,000 hab.

MAIE, s. f. (ét. lat., *magida*, même signif.). Techn. Caisse ou huche dans laquelle le boulanger prépare sa pâte. On écrit aussi *mée, met* et *mait*.

— Huche au pain. Un jour que j'étais seul dans la maison, je montai sur la *maie* pour regarder dans le jardin des Hespérides ce précieux fruit que je ne pouvais approcher. (J.-J. Rousseau.)

— Agric. Nom donné dans quelques provinces à une meule de blé. *Maie des messiers*. Les gerbes que l'on abandonne aux moissonneurs pour leur salaire.

— Mar. Caisse dont le fond, en caillebotis ou treillage, est propre à recevoir les cordages que l'on y fait égoutter, après les avoir goudronnés.

— Techn. Table sur laquelle on dispose le marc de raisin pour le presser. || Vaste couvercle placé sur le raisin et sur lequel s'exerce la pression. Caisse de bois dans laquelle le fabricant de poudre tamise le salpêtre et fait quelquefois le mélange des matières. || Dans la fabrication du laiton, Pelle avec laquelle on mêle ensemble la calamine et la poudre de charbon.

MAÏEN, ENNE adj. Crust. Qui ressemble à un maïa. || MAIENS, s. m. pl. Tribu de décapodes brachyures qui a pour type le genre maïa.

MAÏENNE, s. f. Horticc. Un des noms vulgaires de la mélongène ou aubergine.

MAÏER, s. m. Syn. de MAIEUR.

MAIER (Michel). Fameux alchimiste allemand, né dans le Holstein, 1558-1622; exerça la médecine à Rostock et à Magdebourg. Il prétendait faire de l'or.

MAÏESQUE, s. f. Anc. jurispr. V. MAÏADE.

MAÏÈTE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des mélastomacées. Maïète en anneau. Maïète ciselée. Maïète en linge. Maïète argentée.

MAÏEUL ou **MAYEUL** (Saint), Abbé de Cluny, né vers 906 à Avignon, établit la réforme dans l'abbaye de Saint-Denis, et mourut au prieuré de Souvigny en 994. Il est regardé comme le second fondateur de Cluny. On le fête le 11 mai.

* **MAÏEUR**, s. m. Maire d'une ville, au moyen âge. || Chef d'un corps de métier ou d'une confrérie.

— En Belgique, Premier magistrat municipal des communes rurales. Dans les villes on l'appelle *bourgmestre*.

— Anc. art milit. S'est dit pour Major.

MAÏEUTIQUE, s. f. Philos. Méthode de dialectique consistant à amener son interlocuteur, par une série de questions, à affirmer lui-même ce qu'on veut lui prouver.

MAÏEUZE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

MAIGLE, s. m. Nom du petit-lait, dans le Calvados.

MAIGNAN Emmanuel. Physicien et théologien, né à Toulouse, 1601-1676, de l'ordre des minimes, professa les mathématiques à Rome. On a de lui : *Perspectiva horaria; Cursus philosophicus; De Usu licito pecuniæ*.

MAIGNELAIS Amoinette de). Fille d'un capitaine picard, 1420-1474 (?), supplanta sa cousine Agnès Sorel dans la faveur de Charles VII, puis devint la maîtresse du duc de Bretagne François II. L'un de ses fils, François, est devenu la tige des *barons d'Avaugour*.

MAIGNELAY, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Clermont (Oise); 800 hab.

MAIGRAGE, s. m. (ra lie. *maigre*). Agric. Herbages à engrais des bœufs, dans quelques localités.

* **MAIGRE**, adj. 2 g. (étym. lat., *macer*, même signif. Qui n'a point de graisse ou qui en a très peu, qui est sec et décharné. Un homme maigre. Une personne très maigre. Un enfant maigre. Devenir maigre. Vous êtes *maigre* entrez, il faut *maigre* sortir. (La Fontaine.) Vous qui êtes gras comme un moine, n'oubliez pas le plus *maigre* des Suisses, qui vous aime de tout son cœur. (Voltaire.) On voit les personnes modérément *maigres* supporter toute espèce de fatigue avec plus de facilité et de constance que les individus chargés d'embonpoint. (Renauld.)

— *Maigre échine*. Se dit en plaisantant d'une personne fort maigre. || On dit aussi dans le même sens : *Maigre comme un hareng saret, comme un squelette, comme un cancan, comme un chat de gouttière, comme du bois*.

— Fig. *Devenir maigre de*. Être tourmenté par une passion violente qui fait maigrir comme une maladie. Celui-là qui devenait *maigre* de la prospérité d'autrui. (Balzac.)

— Se dit aussi des animaux, et particulièrement de ceux que l'on mange. Un poulet maigre. Un bœuf maigre. Les races carnivores d'animaux, quoique voraces et bien nourries de chair, sont toujours *maigres* d'habitude, afin de conserver leur agilité, leur vigueur. (Virey.)

— Se dit des aliments peu nourrissants, peu substantiels et spécialement de ceux où il n'entre point de viande. Le dactyloptère pérapède a la chair *maigre*. Lacépède.) Les chartreux et beaucoup d'ordres religieux étaient astreints toute leur vie à des nourritures *maigres*. (Virey.) Les aliments *maigres* débilitent ou relâchent beaucoup les fibres, détendent l'appareil musculaire, en sorte que le tissu cellulaire prédomine davantage. Id.) Jadis la discipline de l'Église supposait que les macreuses, les loutres et autres espèces aquatiques, ne vivant que de poissons ou d'herbages fluviatiles, étaient une chair *maigre*; elle en permettait l'usage dans le carême, sans dispense. Id.)

— *Régime maigre, repas maigre*. Régime, repas où il n'entre pas, ou l'on ne sert point de viande. Le régime *maigre* ou débilitant n'est point approprié à la vie laborieuse de l'homme de guerre, du marin, du fort de halle ou du manœuvre. (Virey.) || *Soupe maigre*. Soupe faite sans graisse ni bouillon de viande. || *Jours maigres*. Les jours pendant lesquels l'Église catholique défend de manger de la viande.

— Fig. Se prend dans le sens de Mauvais. Maigre chère. Maigre repas. Faire maigre chère. Faire un maigre repas. Hélas! sur le Parnasse ils font *maigre* cuisine. (Colnet.)

> Un jambon d'assez *maigre* apparence
> Arrive sous le nom de jambon de Mayence.
> (Boileau.)

— On dit dans un sens analogue : *Maigre réception, maigre divertissement, maigre mariage, maigre visage*, pour Mauvaise réception, divertissement sans agrément, mariage peu avantageux, mauvais visage.

— Fig. Sec, aride, peu fertile. Ce pays, ce sol, ce terrain est bien maigre. Ces terres sont fort maigres. C'est sur ces *maigres* campagnes que s'établirent les premiers Français qu'une fatale destinée poussa dans la Guyane. (Ravn.) Dans l'intérieur du pays, le sol est *maigre* et ne produit qu'avec peine. (Barth.)

— Qui n'a pas été suffisamment nourri par la terre. Une sorte de preau s'étend entre la montagne et la rue, tapissé d'un *maigre* gazon troué et flétri. (Th. Gautier.)

> Mais la terre à regret reçoit cette semence,
> Et de *maigres* épis trompent leur espérance.
> (Delille.)

— Se dit de l'argile et de la chaux qui contiennent beaucoup de silice.

— Poét. Qui amaigrit. La faim *maigre* apparaît sur tous les corps flétris. (A. Barbier.)

— Fig. Stérile, où il y a peu de matière, peu d'idées, dépourvu d'agrément, d'ornement.

> Lui-même applaudissant à son *maigre* génie,
> Se donne par ses mains l'encens qu'on lui dénie.
> (Boileau.)
>
> En tout cas j'avertis
> Qu'elle a l'entretien *maigre* et le discours conois.
> (Regnard.)

— Peu important, futile. Maigres raisons. Et vous me la chassez pour un *maigre* sujet. (Mol.)

— Peu riche, en parlant des personnes. Tout *maigre* et gueux qu'il est, il veut encor plaider. (Regnard.)

— Peu abondant, en parlant des choses. Plus de laboureurs, plus de moissonneurs, plus de glaneuses marchant pieds nus, tête baissée, avec une *maigre* gerbe sous le bras. (V. Hugo.)

— Fig. et en mauvaise part. Triste, pauvre. Les événements sont *maigres* témoins de notre prix et capacité. (Montaigne.) Il Dieu, ne s'est point contenté de nous apprendre à dire avec un chalumeau quelque vaudeville, et de mauvaise grâce, pour en recevoir je ne sais quel *maigre* plaisir. (Malh.)

— Prov. *A chevaux maigres vont les mouches*. On fait tomber les charges, les impôts sur les petits plutôt que sur les grands. || *Il va du pied comme un chat maigre*. Se dit d'un bon piéton. || *Ce sont deux chapons de rente, l'un gras et l'autre maigre*. Se dit en parlant de deux personnes qui diffèrent beaucoup sous le rapport de l'embonpoint. || *Les bons coqs sont toujours maigres*. Les personnes maigres sont plus propres que les autres aux plaisirs de l'amour.

— B.-arts. Se dit des objets qui, par faute d'ampleur, pèchent contre les proportions que la nature ou l'art leur ont assignées. || Signifie aussi Exigu, trop sec. En ce sens, il est l'opposé de Moelleux, large, nourri. Trait maigre. Touche maigre. Pinceau maigre. Architecture, peinture maigre. Ces ouvrages sont d'un crayon, d'un pinceau maigre.

— Archit. *Angle maigre*. Angle aigu. || *Clareau maigre*. Celui dont l'angle est plus aigu que ne le comporte la place qu'il doit occuper dans la voûte. || *Colonne maigre*. Celle dont le fût est

trop allongé relativement à son diamètre. || *Filet maigre.* Filet très étroit et sans ornement. || *Mâture maigre.* Celle qui est trop menue relativement à l'ordre d'architecture auquel elle s'adapte. || *Tenon maigre.* Celui qui joue dans la mortaise.

— Calligr. *Lettre, caractère, écriture maigre.* Lettre, caractère, écriture dont les traits, tracés avec timidité ou trop légèrement, ou trop obliquement, présentent des pleins faibles et délicats, des liaisons et des déliés de plusieurs espèces. || En termes d'imprimerie, on dit dans le même sens : *Lettre, caractère maigre.*

— Filat. *Filer en maigre.* Filer sans addition d'huile.

— Mar. *Navire maigre.* S'est dit d'un vaisseau resserré des côtés. || *Maigre eau.* Eau peu profonde.

— MAIGRE. adv. Maigrement, d'une manière maigre.

— B.-arts. D'une manière trop exiguë, trop sèche, sans moelleux, sans agrément, sans ornement. Dessiner maigre. Peindre maigre. Faire maigre, trop maigre.

—Fauconn. *Voler bas et maigre* Se dit en parlant d'un oiseau qui ne vole pas de bon gre.

— Marech. *Étamper maigre.* V. ÉTAMPER.

— MAIGRE. s. f. g. Personne maigre. Un grand maigre. La *maigre.* La maigre de taille et de la liberte. (Molière.)

— MAIGRE. s. m. La partie de la chair ou il n'y a aucune graisse. Le gras, le maigre d'un saumon. Voulez-vous du gras ou du maigre? Je ne veux point du gras de ce jambon, je veux du *maigre.* (Acad.)

— Les aliments maigres en général. Le *maigre*, loin d'échauffer la nourrice, lui formera du lait en abondance et de la meilleure qualité. J.-J. Rousseau.) Tout le règne végétal, dans ses parties les plus nutritives, telles que les semences et fécules, sont le *maigre* absolu. (Virey.)

— *Faire maigre, manger maigre.* Ne point manger de viande. *Traiter en maigre.* Donner un repas où il n'entre point de viande.

— Partie d'une rivière où l'eau manque. C'est là que commence le maigre.

— Loc. prov. *Il revient de La Rochelle, il est chargé de maigre.* Se dit d'une personne qui avait fait un long jeûne, par allusion à la longueur du siège de La Rochelle et à la disette qui regna dans cette ville pendant les guerres de religion. || *Cheval chargé de maigre.* Se dit, par plaisanterie, d'une mauvaise rosse.

* **MAIGRE.** s. m. Ichtyol. Grand poisson de mer du genre sciene.

* **MAIGRELET, ETTE.** adj. Diminut. de *maigre.* Qui est un peu maigre. Un enfant maigrelet. Une femme jeune et maigrelette. Votre fille est un peu maigrelette. Ces gros petits crapoussins-là s'imaginent qu'il n'y a qu'à boire et à manger ; ils crèvent comme des mouches, et nous *maigrelets*, nous vivons. (Volt.)

Vous êtes pourtant plus replet,
Au lieu qu'il n'est *maigrelet*. (Scarron.)

— Substantiv. Un maigrelet, une maigrelette.

* **MAIGREMENT.** adv. D'une manière maigre. Il n'est guère d'usage au propre.

— Fig. et fam. Petitement, chétivement. Il nous a traités maigrement. Il a le quoi vivre, mais bien maigrement. Les criminels font bien meilleure chère à la Conciergerie, et ceux mêmes qui sont mis à part afin d'être menés au supplice ne sont pas traités si *maigrement.* (Ma.h.) Qui dort grassement dîne *maigrement.* (Mme A. Tastu.)

* **MAIGRET, ETTE.** adj. dimi ut. de *maigre.* Qui est assez maigre. C'est un homme un peu maigret. Mes épaules, quoique *maigrettes*... (Scarron.)

* **MAIGREUR.** s. f. (rad. *maigre*. État opposé à celui d'obésité, dans lequel se trouve un individu dont les tissus cellulaires ne contiennent pas de graisse, ou n'en contiennent que fort peu. Une grande maigreur. D'une extrême maigreur. A un tel point de maigreur. La vieillesse amène nécessairement la *maigreur.* Laveaux.) La *maigreur* n'exclut point la santé ; elle en est même très souvent la fidèle compagne, pourvu qu'elle ne soit pas excessive. (Renauld.) La *maigreur* constitutionnelle semble se propager dans certaines familles par voie d'hérédité, sans qu'on puisse lui assigner d'autre cause que celle de la similitude d'organisation entre les enfants et leurs parents. (Id.) Les affections vermineuses déterminent communément la *maigreur*, surtout chez les enfants. (Id.) C'est un signe fâcheux de voir la *maigreur* produite par des affections morales tristes, subsister encore et se prolonger après la cessation de cette cause. (Id.) Il n'y a point de rapport constant entre le régime maigre et la *maigreur* du corps. (Virey.)

— État d'un sol stérile, peu productif. Maigreur du terrain.

Ici, pour réparer la *maigreur* de vos champs.
Mêlez à la grasse argile à leurs sables tranchants. (Delille.)

— Fig. Pauvreté. C'est la *maigreur* des uns qui fait un ventre aux autres. (Théod. de Banville.)

— Fig. Il s'emploie dans les arts du dessin et en littérature pour marquer la défectuosité de ce qui est maigre, c'est-à-dire sans ampleur, sans moelleux, sans grâce, sans ornement, etc. La maigreur d'une colonne. Maigreur de touche. La maigreur du style rend cet auteur fort ennuyeux. La *maigreur* de son sujet l'a forcé d'avoir recours à de répétitions, à des morceaux de remplissage. (Acad.)

MAIGRI, IE. part. pass. du v. Maigrir. Se plaire à être vu maigri. Elle est bien maigrie. Il se trouve bien maigri.

— On dit *il a maigri* et *il est maigri.* Le premier marque l'action, le second le résultat de l'action, l'état. Avec *avoir*, le participe *maigri* est toujours invariable. *Elle a maigri, elle a maigri.* Avec *être*, il est adjectif et prend l'accord. *Elle est maigrie, ils sont bien maigris.*

MAIGRICHON, ONNE. adj. Pop. Un peu maigre.

* **MAIGRIR.** v. n. 2e conj. Devenir maigre. Maigrir à vue d'œil. Maigrir de jour en jour. Si le roi d'Espagne *maigrit* et part pour finir de cette manière-là, il sera bien à ne pas passer pour gonner Alberoni. Mme de Maintenon. La fièvre fait bientôt *maigrir* les veaux, les agneaux et autres races qu'on n'a pas encore vues. (Virey.) Les femmes ne méritent pas qu'on *maigrisse* pour elles. (Ch. de Bernard.)

— MAIGRIR. v. a. Rendre maigre. Ces fatigues continuelles vous ont maigri.

— Faire paraître plus mince, plus effilé. Se dit de l'effet des vêtements sur l'apparence de la taille. Les vêtements noirs *maigrissent* la taille. (Acad.) Le forgeron s'était offert pour lui montrer, mais l'autre l'avait envoyé se draguer, en accusant la science de *maigrir* le monde. (E. Zola.

— Techn. Amincir. || *Maigrir une pièce de bois.* En ôter ce qu'il faut pour lui donner l'équarrissage propre à l'usage qu'on en veut faire.

* **MAIL.** s. m. (pr. *mail*, *ll* mouill. ; étym. lat., *malleus*, marteau. Espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert pour jouer en poussant, en chassant avec force une boule de buis. Votre mail est trop pesant. Il a rompu son mail. Donner un coup de mail. Voilà un beau coup de mail. Il me donna sur la tête un coup de *mail* si bien appliqué, que, d'une main plus forte, il m'eût fait sauter la cervelle. (J.-J. Rousseau.)

— *Boule de mail.* Boule avec laquelle on joue au mail.

— Jeu où l'on fait usage du mail. Le mail, le jeu de mail est maintenant peu en usage. Jouer au mail. Une partie de mail. Louis XIV, à Marly, s'amusait beaucoup à voir jouer au *mail*, où il avait été très adroit dans sa jeunesse. (Saint-Simon.)

— Lieu, allée plantée d'arbres où l'on joue au mail. Un beau mail. Un mail bien entretenu. Ce mail est long de douze cents pas. La Mousse a une petite fluxion sur les dents, et l'abbé une petite fluxion sur le genou, qui me laissent le champ libre dans mon *mail* pour y faire tout ce qui me plaît. (Mme de Sévig.) C'est aussi, dans quelques villes, le nom de la promenade publique, où l'on jouait autrefois au mail. Voulez-vous faire deux tours de mail?

— Anc. art milit. *Mail d'armes.* Arme contondante en forme de marteau ou de maillet. Le mail était ordinairement fait de métal orné garni de plomb. Au vaisseau fut couché dans un vaisseau de pierre et assommé à coups de *mail* de fer. (Mont.)

— Techn. Gros marteau ou masse de fer carrée, dont le carrier se sert pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau. Il y a des *mails* de différentes dimensions, depuis 5 jusqu'à 12 centimètres de grosseur, sur 24 à 30 centimètres de long, avec un manche d'environ 65 à 81 centimètres de longueur, droit et élastique, afin de donner plus de coup à la masse. (Lenorm.) Espèce de masse avec laquelle on écrase le chanvre et le lin. Espèce de ciment que l'on faisait en Italie avec de la chaux vive, du vin, de la graisse de porc et des figues.

MAILATH (Jean-Népomucène-Joseph), comte de Szekhely. Historien hongrois, né à Pesth, 1786-1855, a écrit, en allemand : *Histoire des Magyars ; Histoire de l'empire d'Autriche ; Grammaire hongroise ; le Maure ne dégénère en Hongrie ; Histoire de la ville de Vienne.*

MAIL-COACH. s. m. (pr. *mèl-cotch* ; mot angl. signif. *malle-poste*. Sorte de voiture. Sur les cousins du grand *mail-coach* du duc, les dames s'étaient assises. G. Ohnet.

MAILHE (Jean-Baptiste). Homme politique français, 1754-1839. Avocat à Toulouse, fut député à la Législative, en 1791 ; à la Convention, il fut chargé du rapport sur la mise en accusation de Louis XVI et fut l'un des principaux accusateurs de Carrier. Il fit partie du Conseil des Cinq-Cents et fut transporté à l'île d'Oléron, après le 18 fructidor.

MAILHEE. s. f. Anc. art milit. Nom générique des cottes d'armes ou des hauberts, qui étaient un tissu de mailles.

MAILLA ou **MAILLAC** (Joseph-Anne-Marie DE MOYRIA). Savant jésuite, né près le Nantua, 1669-1748, fut chargé par l'empereur Khang-hi de lever une carte générale de la Chine et de la Tartarie, et traduisit en français l'*Histoire générale de la Chine.*

MAILLADE. s. f. (pr. *ma-llade*, *ll* mouill. ; rad. *maille*. Pêch. Filet composé de trois nappes appliquées l'une sur l'autre. Ce terme n'est employé que sur les côtes de la Méditerranée ; les pêcheurs des côtes de l'Océan nomment *tramail*.

MAILLAGE. s. m. Manière dont le cuir est reçu, le courant d'air, etc., est répandu, quand il a traversé la cheminée.

— Techn. Action de frapper le linge à la chaux avec le maillet.

MAILLARD (Jean). Un des chefs du parti royaliste pendant la captivité du roi Jean le Bon, qui fut, dit-on, maîtresse au moment où elle allait ouvrir une des portes de Paris à Charles le Mauvais.

— *Coup de Jean Maillard.* Coup d'autorité avec lequel, par extension, on désigne un fait de même nature qui reçoit de Jean Maillard. Jusqu'à présent il n'a dans l'histoire même de France, d'autre coup de Jean *Maillard* que celui de Mme de Sévig.

— MAILLARD (Olivier). Célèbre prédicateur de Louis XI, né en la Bretagne armorique, mourut peut-être en 1502. Ses Sermons sont d'une licence et d'une naïveté grotesques.

— MAILLARD (Sébastien). Né à Paris, vers 1715, brossier en cheveux, arrêté à Louveciennes, gouverneur de la Bastille, chargé d'armoires de femmes qui se portait sur Versailles le 5 octobre 1789, et percé de deux coups de sabre aux Carmes et de l'Abbaye, se tenait en 1792 attaché à la place secrète, il mourut dans la misère après 1806.

— MAILLARD (Marie-Thérèse DAVOUX, dite Mlle). Actrice de l'Opéra, puis, en 1795, représenta la déesse Raison dans les fêtes célébrées à Notre-Dame.

* **MAILLE.** s. f. pr. *maille*, *ll* mouill. ; du lat. *macula*, maille de rets ou de filet. Espèce de petit anneau, de losange, dont plusieurs, passés les uns dans les autres, forment un tissu. Les mailles d'un filet. Les mailles d'un rets. Des filets à grandes mailles, à petites mailles. Il y a deux mailles en longueur. Les ancienne ordonnances fixaient l'ouverture des *mailles* des filets, et du temps de saint Louis il fallait que celles fussent assez larges pour laisser passer un gros tournois de plat. (Bardin.)

— Ouverture que les nœuds laissent entre eux. Les mailles de ce filet, de ce rets, de cette raquette, sont trop grandes, trop larges.

— Fig. Il resserra les *mailles* de ses lacets, de façon que rien ne pût passer à travers. (V. Hugo. Le rigide réseau des lois, qui depuis la conquête enserrait la nation de ses *mailles*, était devenu plus étroit et plus blessant. (H. Taine.)

— Se dit aussi en parlant des tissus qui se font à l'aiguille et au métier, comme ceux des bas d'estame, des bas de soie. Maille fermée. Maille tondue. Mailles mêlées. Maille de dentelle. Maille de tricot. *Maille carrée.* Celle qui est disposée comme une case de damier, et dont le filet est tendu. *Maille de corps d'étoffes.* Dans les manufactures de velours, sont celles dont le fond et le gaufré les mêlent. *Maille double.* Celle dont le fil est double. || *Maille en losange.* Celle dont la pointe est en haut, lorsque le filet est tendu. *Maille tirée.* Dans les fabriques de bas au métier. Celle dont la moitié est dans la tête de l'aiguille et l'autre moitié dehors. *Maille perlée.* Celle qui, sans sortir de l'aiguille, est engagée dans la tête de l'aiguille suivante. || *Maille retournée.* Celle qu'on laisse tomber et qu'on relève sur la tête aiguille, de manière qu'elle fasse relief à l'envers et creux à l'endroit.

— Verr. Disposition des graines d'un émail figurant une chaîne de plusieurs anneaux, sorte de perle pointue, large et recourbée.

— Anat. Espace circonscrit par des capillaires ou d'autres éléments anatomiques ramifiés ou entre-croisés.

— Anc. arm. Nom de petits anneaux de fer dont on formait des armures en les entrelaçant les uns dans les autres. Une chemise, une jaque, une cotte de mailles. Gants de mailles. Un haubergeon fait de mailles. Les Anglo-Saxons repoussèrent les assaillants à coups de hache, qui, d'un revers, brisaient les lames et coupaient les armures de *mailles*. Aug. Thierry.

— Prov. *Maille à maille se fait le haubergeon.* Avec du travail, de l'assiduité, de la patience, on vient à bout de tout.

— Blas. Bourdon de roue de sang à oreillon.

— Bot. Variété de manioc.

— Comm. Nom de certains tissus de lin, qui partent du comté de Tarbie et divergent suivant les ravois.

— Fauconn. Syn. de MAILLURE.

— Ent. V. cet fr. On dit qu'un arbre est *de tiré sur maille* lorsqu'on le voit se succéder les uns au rayon, sur *contre-maille*, si la sève est perpendiculaire au rayon.

— Hort. Œil ou bouton d'où sort le fruit des melons, des concombres et la grappe du raisin.

— Mar. Intervalle entre deux couples. Espace carré laissé entre quatre pièces de bois qui se croisent deux à deux. Espèce de cordage dont on se sert pour mailler une voile. Anneau d'une chaîne. Se disait autrefois de l'un des tours des rabans de ferlage.

— Méd. Certaine tache rouge qui vient sur la prunelle de l'œil et qui gêne la vue. Il lui est venu une maille à l'œil.

— Pêch. Pièce de cordage faite avec l'aulne, plante jonciforme qui croît en Espagne. *Maille à nœuds.* Espèce de filet qui, par la grandeur de ses mailles ressemble beaucoup aux cibaudières ou folles.

— Techn. Anneau d'une chaîne. On dit aussi *chaînon*. Espèce de filet de fer employé dans un grillage ou dans un treillage.

— Techn. anc. Ouverture d'une grille de fenêtre à fer maillé. Selon la coutume de Paris, ces mailles ne devaient pas avoir plus de quatre pouces.

— Tiss. Ouverture pratiquée dans les lames du métier à tisser, et qui sert à recevoir les fils de la chaîne. Maille à nœuds, à crochets, à coulisses.

* **MAILLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Mailler. Se dit, adjectiv. Un filet bien maillé. Ce hérault d'armes est bien maillé.

— Pris dans les mailles d'un filet. Poisson maillé. Oiseau maillé.

— Se dit en parlant des perdreaux qui commencent à prendre des mailles, c'est-à-dire des marques ou taches sur leurs plumes. De ces perdreaux *maillés*, le fumet seul m'attire. (Volt.)

— Se dit des chevaux tachetés. Jument maillée.

— La Fontaine l'a employé au figuré :

La se trouvaient tendrons en abondance
Plus que mandés et beaux par excellence,

— Agric. *Terre maillée.* Nom donné en Champagne à une terre argileuse.

— Blas. Couvert d'une cotte de mailles.

— Constr. Maçonnerie en échiquier et à joints obliques. Substantiv. Le maille est l'*opus reticulatum* des Romains.

— Ornith. *Perroquet maillé.* Nom donné au perroquet varié.

— Techn. *Fer maillé.* Treillis de fer qui se met à une fenêtre. Les jours de servitude doivent être de fer *maillé* et verre dormant. Merl.) || Assoupli à l'aide du maillet. Cuir maillé. Toile maillée.

MAILLÉ. s. m. Techn. Un des huit ouvriers qui desservent chaque feu dans les fourneaux à la catalane.

— Ichtyol. Poisson du genre labre.

— MAILLES. s. m. pl. Hist. Syn. de MAILLOTINS.

MAILLÉ. Ancienne famille française, connue dès le XIIe siècle, originaire de Touraine. *Urbain*, marquis de Brezé, né vers 1597, maréchal de France en 1632, battit les Espagnols à Avein, 1635, fut vice-roi de Catalogne, 1641, et mourut en 1650. Marie a une sœur de Richelieu, il en eut *Claire-Clémence*, qui épousa le grand Condé, 1641, et *Jean-Armand*, qui fut tué dans un combat naval près d'Orbitello.

Mais celle-ci comme il faut endurcir une reine,
Ne l'épargne pas plus qu'une coupeuse de noisette. (Boil.)

MAILLEAU s.m. Techn. Petit maillet dont on se sert pour mouvoir la branche principale ou le mâle des forces à trap.

MAILLEBOIS Jean Baptiste François DESMARETS, marquis de, Maréchal de France, fils du contrôleur général Desmarets et petit-neveu de Colbert, né à Paris, 1682-1762. Il mérita le bâton de maréchal par une prompte pacification de la Corse, 1739. Il battit les Piémontais à Bassignano, 1745, mais il éprouva à Plaisance une défaite qui chassa les Français d'Italie, 1746. || MAILLEBOIS (Yves-Marie DESMARETS, comte de). Fils du précédent, 1715-1791, était lieutenant général lquand on l'accusa d'avoir empêché d'Estrées de profiter de la victoire d'Hastenbeck, 1757. En 1790, dénoncé à la Constituante pour avoir rédigé un plan de contre-révolution, il s'enfuit à Liége, où il mourut 1791.

* **MAILLECHORT**, s. m. Métall. Composition formée de nickel, de zinc et de cuivre de Rosette; elle a à peu près le son et la couleur de l'argent. Elle fut imaginée par deux ouvriers lyonnais, qui s'appelaient *Maillot* et *Chorier*, et qui s'associèrent pour exploiter cette nouvelle composition. Les proportions varient suivant ceux qui la fabriquent; mais on s'éloigne peu de ces quantités : nickel, 200 grammes; zinc, 300 grammes; cuivre, 400 grammes. On fabrique avec cette matière, qui est extrêmement dure et qui va au feu, toute l'orfévrerie en général et principalement les couverts. On en fait aussi de la petite bijouterie. Ces ouvrages se dorent et s'argentent ordinairement par le procédé Ruolz. Un couvert en maillechort. Une timbale de maillechort. On dit aussi *melchior*.

* **MAILLER** v. a. 1re conj. (pron. *mâ-llé*, *ll* mouill.). Anc. art mhit. Couvrir d'un tissu de mailles.

Mar. Lier une voile à une autre au moyen d'un filin passé dans les yeux de pie pratiqués le long de la ralingue des deux voiles.

— Techn. Fabriquer des filets. || Battre avec un maillet. Mailler les cuirs. || *Mailler une toile de batiste*. La battre sur un marbre avec un maillet de bois uni, afin d'en abattre le grain et de lui donner un œil plus fin. || *Mailler un treillage*. Disposer les échalas à intervalles égaux.

— Vénerie. Mettre aux chiens une espèce de collier de mailles. Il faut mailler les chiens pour chasser le sanglier.

— MAILLER, v. n. Archit. Tracer un parterre d'après un dessin cratieulé.

— Chass. Devenir maillé, en parlant des perdreaux. Les perdreaux vont mailler.

— Hortic. Pousser des mailles ou bourgeons. Le raisin blanc maille plus tôt que le noir.

— Techn. Faire un treillis en losange.

— SE MAILLER, v. pron. Se dit des perdreaux à qui les mailles commencent à venir. Ces perdreaux commencent à se mailler.

— Se couvrir de lieus disposés en forme de mailles. Elles se *maillaient* de chaines et de colliers de verre. (Chateaubh.)

MAILLERAYE (La). Géogr. Petit port sur la gauche de la Seine (Seine-Inférieure), à 20 kil. S. d'Yvetot, près de la forêt de Brotonne.

MAILLERIE, s. f. (pr. *mâ-lle-ri*, *ll* mouill.). Écon. rur. Moulin pour battre le chanvre.

* **MAILLET**, s.m. (pron. *ma-llè*, *ll* mouill.; rad. *mail*). Techn. Espèce de marteau de bois à deux têtes fait avec un bois dur, tel que le buis, et qui sert dans beaucoup d'arts industriels. Le maçon, le sculpteur, le marbrier, etc., emploient le *maillet* pour dégrossir et même pour terminer leurs ouvrages. (Lenormant.)

— Fig. Les hivers, les volcans, les torrents, les mers, les tempêtes, les tremblements de terre sont les oiseaux et les *maillets* de la nature. (B. de St P.)

— Anc. art milit. *Maillet d'armes*. Arme contondante. Les Français se servirent de maillets d'armes au combat des Trente en 1351.

— Antiq. rom. Hache avec laquelle on immolait les victimes. Cette hache coupait d'un côté, et l'autre extrémité, faite en marteau, servait à frapper.

— Blas. Marteau plus petit que la mailloche.

— Fr.-maçonn. Marteau de bois qui remplace la sonnette du président.

— Ichtyol. Espèce de squale.

— Mar. Marteau de bois employé par les calfats pour enfoncer l'étoupe entre les bordages.

— Papet. Nom de grosses masses de bois garnies par un bout de pièces de fer appelées *clous*, dont les fabricants de papier se servent pour diviser en petites filandres les chiffons qu'ils emploient pour faire la pâte du papier.

— Plomb. Gros cylindre coupé en deux dans sa longueur par son axe, de sorte que le même cylindre sert à faire deux maillets égaux. Le plombier s'en sert par le côté plat pour battre le plomb; il frappe quelquefois par ses bouts sur des outils qu'il enfonce dans le plomb.

MAILLET ou **MAILLER**, s. m. Mauvaise orthographe pour MALLIER.

MAILLET (Benoît de). Philosophe, né à Saint-Mihiel, 1656-1738, fut consul général en Égypte, 1692, consul à Livourne, etc. On a de lui : *Description de l'Égypte*; *Idée du gouvernement ancien et nouveau de l'Égypte*; *Telliamed, ou Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français*.

MAILLETAGE, s. m. Mar. Garniture de clous à large tête couvrant la carène d'un bâtiment à flot, pour le préserver de la piqûre des vers.

MAILLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Mailleter. S'empl. adjectiv. Ce bâtiment a été bien mailleté.

MAILLETER, v. a. 1re conj. pr. *ma-lle-té*, *ll* mouill.). Mar. Opérer, faire le mailletage; garnir de clous le doublage d'un navire. Il faut mailleter ce vaisseau avant de lui faire prendre la mer.

— SE MAILLETER, v. pron. Être mailleté.

MAILLETON, s. m. Vitic. Maille de vigne. || Bourgeon de l'année. || Crossette pour provigner.

MAILLEUR, EUSE, s. (pron. *mâ-lleur*, *ll* mouill.). Techn. Ouvrier, ouvrière qui maille, qui fait des filets. On dit aussi *laceur, euse*.

— Min. Ouvrier attaché au service des galeries de retour d'air.

MAILLEZAIS, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée), dans une île formée par l'Autise et la Sèvre-Niortaise; 1,300 hab. Jadis place forte, abbaye bénédictine et évêché.

MAILLIER, s. m. Anc. technol. Ouvrier chaînetier, et généralement, Celui qui faisait les ouvrages de mailles.

* **MAILLOCHE**, s. f. (pron. *ma-lloche*, *ll* mouill.; dimin. de *mail*). Gros maillet de bois.

— Anc. art milit. Espèce de maillet d'armes.

— Blas. Petit maillet de fer représenté dans les armoiries.

— Mar. Masse de bois cylindrique, emmanchée, et servant aux matelots à tourner le biteau autour d'un cordage.

— Mus. Tampon emmanché à l'aide duquel on frappe la grosse caisse.

— Techn. Marteau de même grosseur que le mail, mais dont le fer de la tête a une bien moins grande longueur, et qui sert au carrier pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau.

— Tonnel. Gros morceau de bois tourné presque cylindriquement, qui sert au fabricant de cerceaux ainsi qu'au tonnelier pour frapper sur le coutre à fendre le merrain, et sur les perches qu'il veut diviser pour former les cerceaux.

MAILLOIR, s. m. (pr. *ma-lloir*, *ll* mouill.). Blanchiss. Marbre, pierre dure sur la quelle on maille les batistes, on bat les toiles avec des maillets de bois.

MAILLOLE, s. f. (pr. *mâ-llole*, *ll* mouill.; rad. *maille*). Agric. Bouture de la vigne.

MAILLON, s. m. (pr. *ma-llon*, *ll* mouill.; dimin. de *maille*). S'est dit pour Nœud, petite maille.

— Agric. Lien dont on se sert pour attacher la vigne.

— Mar. Sorte de nœud coulant employé pour saisir un objet sous l'eau.

— Techn. Petit anneau d'émail dont les gaziers se servent pour attacher les ficelles aux plombs. || Les chaînetiers appellent ainsi Chaque petite portion du tissu qui forme une chaîne flexible sur toute la longueur. La chaîne se forme de l'assemblage des *maillons*. (Lav.) || Chaîne flexible d'un tissu de gaze.

* **MAILLOT**, s. m. (pr. *ma-llo*, *ll* mouill.; radic. *maille*). Ensemble des langes et des couches dont on enveloppe un tout petit enfant. A sa naissance, on le coud dans un *maillot*. (J.-J. Rouss.) Les peuples qui se contentent de couvrir et de vêtir leurs enfants sans les mettre au *maillot* ne font-ils pas mieux que nous? (Buff.) On a poussé trop loin les reproches que l'on a faits au *maillot* (Gardanne.) Lorsqu'on ne fait que tenir ce vêtement en contact avec le corps de l'enfant qui vient de naître, le *maillot* est utile pour lui procurer de la chaleur et pour fournir un soutien à ses membres, qui sont flasques. Id.) Par l'abus qu'on fait du *maillot* en le serrant trop fortement, on couvertit les diverses parties de cet habillement en autant de liens et d'entraves qui gênent les mouvements de l'enfant. (Id.) Quelque gêne que soit l'enfant dans son *maillot*, il fait néanmoins des efforts pour remuer ses jambes, les muscles se contractent (Id.) Un des grands inconvénients du *maillot* consiste dans l'impossibilité où l'on est de tenir les enfants propres. (Id.)

— Fig.

> Nos premiers pas sont dégagés
> Du vieux *maillot* des préjugés (BÉRANGER.)

— *Enfant au maillot*. Enfant qui est enveloppé dans son maillot. || *Enfant au maillot*. Enfant qui est encore dans l'âge où l'on met les enfants au maillot.

— Dans le même sens Il est dans le *maillot*, et les mages l'adorent; il naît parmi les animaux, et les anges publient sa naissance. (Bossuet.)

— Fig. Première enfance. Je n'approuve aucunement qu'il ait ses Invalides avant de sortir du *maillot*. (P.-L. Courier.)

— Par métonymie, Enfant encore au maillot. Cependant vous avez un petit garçon qui n'est plus ce petit *maillot* de Mme de Coulanges. (Mme de Sévig.) Qu'un *maillot* crie parce qu'il a faim, parce qu'il a soif, parce qu'il souffre, il est dans son droit. (A. Karr.)

— Personne sans caractère. La Fayette se laissa jouer comme un vieux *maillot* par Philippe, dont il croyait être la nourrice. (Chateaubriand.)

— Théât. Espèce de caleçon ou de pantalon collant, que les danseuses mettent pour paraître sur le théâtre. Paris si sensé, si pratique, ne croit qu'au *maillot* des danseuses et au carnet des agents de change. (A. Vacquerie.)

— Moll. Genre de mollusques univalves et à hélice, qui ont la forme d'un enfant au maillot, établi pour quelques espèces fossiles et un grand nombre d'espèces actuelles réparties dans les diverses régions du globe, et dont une trentaine se trouvent en France, ou elles vivent sous les pierres dans les lieux secs et ombragés.

— Vitic. Syn. de MAILLOLE.

MAILLOTER, v. a. 1re conj. (pr. *ma-llo-té*, *ll* mouill.). Tuer un criminel à coups de maillet.

MAILLOTEUSE, s. f. (pr. *ma-llo-teuze*, *ll* mouill.). Femme qui fait des maillots de théâtre.

MAILLOTIN, s.m. (pr. *ma-llo-tin*, *ll* mouill.; diminut. de *mail*). S'est dit pour désigner une arme en forme de maillet.

— Techn. Pressoir à olives.

— MAILLOTINS, s. m. pl. On appella ainsi, en 1382, les Parisiens soulevés, parce qu'ils s'armèrent de maillotins pris à l'arsenal de Paris.

* **MAILLURE**, s.f. (pr. *mâ-llure*, *ll* mouill.). Fauconn. Nom des taches ou mouchetures qui forment des espèces de mailles sur les plumes d'un oiseau.

— Eaux et for. Tache dans le bois de certaines essences forestières. || Nom donné aux taches qui forment les rayons médullaires du chêne, lorsque, en le sciant, la scie est dirigée dans le sens du rayon.

MAILLY. Famille française de Picardie qui descendait des anciens comtes de Dijon. La branche de Nesle était représentée, au XVIIIe siècle, par Louis III, marquis de Nesle, qui eut cinq filles. Quatre furent maîtresses de Louis XV. *Louise-Julie* DE MAILLY, 1710-1751, mariée à son cousin, Henri-Alexandre de Mailly, supplantée par sa seconde sœur, *Pauline-Félicité*, 1712-1740, mariée au comte de Vintimille; puis par la troisième, *Diane-Adélaïde*, marquise de Lauraguais, née en 1714; enfin par la cinquième, *Marie-Anne*, connue sous le nom de *duchesse de Châteauroux*.

— MAILLY (François de). Cardinal et archevêque de Reims, né à Paris le 4 mars 1658, mort le 13 septembre 1721.

— MAILLY (Le chevalier de). S'acquit une certaine célébrité dans les lettres, était filleul de Louis XIV; il mourut en 1724.

— MAILLY D'HAUCOURT (Joseph-Augustin, comte de). Maréchal de France, né à Paris le 5 avril 1708, mort sur l'échafaud le 25 mars 1794.

— MAILLY (Jean-Baptiste). Historien, né à Dijon, 1744-1791, a écrit *l'Esprit de la Fronde* et *l'Esprit des croisades*.

MAÏ-MAITCHIN Géograph. Ville de Mongolie (empire chinois), sur la frontière de Sibérie, vis-à-vis de Kiakhta, entrepôt du commerce entre la Russie et la Chine.

MAIMBOURG (Louis). Historien, né à Nancy, 1610-1686, fut professeur, prédicateur, défendit l'Église gallicane dans son *Traité de l'Eglise de Rome*, 1685, et composa des ouvrages assez connus : *Histoire de l'hérésie des iconoclastes*; *De la Décadence de l'Empire après Charlemagne*; *Histoire du luthéranisme*; *Histoire du calvinisme*; *Histoire des croisades*, etc.

MAIMON s. m. Zool. Espèce de singe du genre macaque.

MAIMON (Salomon). Philosophe israélite, né à Reschwitz, en Lithuanie, 1753-1800, attaqua la philosophie de Kant au nom du scepticisme et a laissé : *Essai d'une nouvelle logique*; *Progrès de la philosophie depuis Leibnitz*; etc.

MAIMOUN ou **MAIMONIDE** (Mouse ben). Babbin juif, né à Cordoue, 1135-1204, fut à la fois philosophe, théologien et médecin; il alla s'établir à Fostât (vieux Caire), où il devint médecin de Saladin. Il a introduit l'ordre dans le Talmud; en morale comme en physique, il s'en tint à Aristote. Ses principaux ouvrages sont : *Mischné-Mora* (seconde loi), abrégé du Talmud; *Commentaire sur la Mischna*; *Moré Nébouchim* (Guide des égarés), etc.

MAIMONIDIEN, ENNE, adj. et s. Philos. S'entend de la doctrine et des disciples du philosophe juif Maimonide, qui développa au XIIIe siècle les idées péripatéticiennes d'Averrhoes.

* **MAIN**, s. f. (ét. lat., *manus*, même signif.). Partie du corps qui termine les extrémités des membres supérieurs chez l'homme, et qui sert à la préhension des corps et au toucher. Ce qui constitue la main et la distingue de la patte et du pied, c'est surtout l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts. Trois parties composent la main : le carpe ou poignet, le métacarpe et les doigts. On distingue encore dans la main la paume, ou partie interne et le dos. L'homme seul a deux mains. La main droite. La main gauche. Les doigts de la main. Le creux, le dedans, la paume de la main. Le dessus de la main. Le plat de la main. Ouvrir, fermer la main. Tendre la main. Prendre avec la main. Tenir à la main. Avoir à la main, dans la main, entre les mains. Mettre dans la main. Se laver les mains. Avoir les mains jointes. Belle main. Vilaine main. Main gourde, pote, estropiée. Avoir froid, chaud aux mains. Je croyais que tes *mains* fermeraient mes yeux, et que tu recueillerais mon dernier soupir. (Fén.) Les *mains* qui m'ouvrirent les yeux à ma naissance pourront me les fermer à ma mort. (J.-J. Rouss.) C'est à la *main*, cet instrument des instruments, que l'homme doit toute son adresse et les arts qu'il exerce, enfin sa supériorité sur tous les animaux. (Helvétius.) Je portai la *main* sur ma tête, je touchai mon front et mes yeux; je parcourus mon corps : ma *main* me parut être alors le principal organe de mon existence. (Buffon.) Tout ce que je touchais sur moi semblait rendre à ma *main* sentiment pour sentiment, et chaque attouchement produisait dans mon âme une double idée. (Id.) J'étais assis à l'ombre d'un bel arbre; des fruits d'une couleur vermeille descendaient en forme de grappe, à la portée de la *main*. (Id.) La *main* humaine est un organe par excellence, et l'instrument créateur de toutes les machines. (Virey.) La *main* de l'accoucheur doit être petite, allongée, susceptible de prendre toutes les formes, de se prêter à toutes les inflexions. (Percy.) Frère, dit alors le duc d'Egypte en leur imposant les *mains* sur le front, elle est ta femme; sœur, il est ton mari. (V. Hugo.) Il essaya de faire entrer la pièce d'or dans la *main* fermée que le jeune homme appuyait sur le bord de la yole. (Merimée.) Le roi prit son confident par la *main* et le guida à travers les détours qui conduisaient à l'appartement nuptial (Th. Gautier.)

> Ne me rappelle pas, futur césar romain,
> Que je l'ai là, chétif et petit, dans ma *main*,
> Et que si je serrais cette *main* trop loyale,
> J'écraserais dans l'œuf ton aigle impérial. (V. HUGO.)

— Se dit avec rapport au travail, à l'ouvrage qui se fait avec les mains. Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint jusqu'à adorer l'œuvre de ses *mains*. (Boss.) Une moisson jaunissante qui n'attendait que la *main* des ouvriers. (Flèch.) Elle avait dressé de ses propres *mains* le bûcher où elle devait consommer son sacrifice. (Id.) Nous ne trouvions aucun champ où la *main* du diligent laboureur ne fût imprimée. (Fénel.) Le grand point est de se familiariser avec les instruments; il faut instruire ses *mains*, les livres instruiront son esprit. (Volt.) Ils cultivent de leurs propres *mains* un terrain plus ou moins vaste. (Raynal.) Est-ce que la nature n'a pas donné deux *mains* à chaque homme? c'est pour travailler. (Labiche.)

> Il ne faut pas tant d'art pour conserver ses jours,
> Et grâce aux dons de la nature,
> La *main* est le plus sûr et le plus prompt secours. (LA FONTAINE.)

— Fig. Ce n'est pas qu'il ne faille qu'on la voie (la philosophie); mais il faut que ce soit au cabinet, et par les *mains* d'un homme d'honneur, et non d'un fripier. (Malh.)

— *Travail des mains*. Travail qui exige plus de force que d'intelligence. Le travail des *mains* ne déshonore pas, il ennoblit. (J. Macé.)

— Fig. Se dit pour Écriture. Du cruel Amurat je reconnais la *main*. (Bac.)

— *Avoir une bonne main, une belle main*. Avoir une bonne, une belle écriture. Ainsi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'est-à-dire forme bien les caractères de l'écriture, on dit qu'il a une belle *main*. (Dumarsais.) || *Imiter la main de quelqu'un*. Contrefaire son écriture. || *Voyez, est-ce là sa main?* Reconnaissez-vous son écriture? || *Il n'a pas la main bien formée*. Les lettres de son écriture sont mal formées.

— Se dit relativement à la nature des actes d'une personne. Souiller sa main d'un homicide. Pendant qu'elle ouvrait une *main* pour distribuer ses biens dans cette grande ville, elle étendait l'autre pour assister des provinces affligées. (Flèch.) Avec quelle douceur elle leva vers lui ses yeux mourants et ses *mains* tremblantes! (Id.) On le vit baisser sa tête sacrée aux pieds des pauvres, employer ses *mains* charitables pour les servir. (Id.) Il me tend une *main* prompte à me soulager. (Racine.) Ils ont senti dans le plus grand éloignement combien la *main* de Louis était secourable. (Boss.) Les *mains* élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent. (Id.) Sans cette adorable amie dont la *main* compatissante essuie si souvent mes pleurs... (J.-J. Rousseau.) Tremper ses *mains* dans le sang des hommes. (Raynal.) Comment ose-t-on d'une *main* sacrilège troubler le repos de la terre? (Barth.)

— Agent, instrument. Le gouvernement ne saurait être injuste sans avoir des *mains* qui exercent ces injustices. (Montesquieu.)

— S'est dit pour La personne. Plus on chérit la *main*, plus on hait l'attentat. (Corn.)

— Fig. Puissance, autorité, moyens de servir ou de nuire. La main de fer d'un gouvernement.

— Force guerrière. Sa *main* les a vaincus et sa *main* les a pris. (Corn.) Monseigneur, ce n'est plus seulement par cette vaillante *main* et par ce grand cœur que vous acquerrez de la gloire. (Boss.)

— On dit aussi *la main, les mains de Dieu*, en parlant de sa puissance, de sa justice, de sa libéralité, etc. Tout part de sa puissante *main*. (Bossuet.) Elle se soumit plus que jamais à cette *main* souveraine, qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires. (Id.) Venez voir d'où la *main* de Dieu a retiré la princesse Anne; venez voir où la *main* de Dieu l'a élevée. (Id.) Celui-là seul tient tout dans sa *main*, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps, et qui prévient tous les conseils. (Id.) Dieu tient le cœur des rois entre ses *mains* puissantes. (Rac.) Notre sort est dans les *mains* de Dieu. (Flech.) La *main* qui me frappe me soutiendra. (Id.) Tout

est bien en sortant des *mains* de l'auteur des choses. (J.-J. Rouss.) Les hommes les plus heureux et les plus malheureux sont également environnés de la *main* divine. (Montesquieu.) A la vue des merveilles de la nature, on se trouve naturellement disposé à admirer la *main* qui les tira du néant. (Chateaub.)

Dieux, dont la providence et les *mains* souveraines,
Terminant sa langueur, ont mis fin à mes peines
Vous saurai-je payer avec assez d'encens
L'aise que je ressens? (Malherbe.)

— Fig. On donne aussi des mains à la mort et à d'autres êtres métaphysiques, pour marquer leur puissance, leur influence, etc. La main de la mort. La main du sort. Les mains du hasard. La main de la fatalité, etc. Il ne connaissait plus le sommeil, et la froide *main* de la mort pouvait seule lui clore les yeux. (Buss.) Une chaleur agréable le dérobait aux *mains* glacées de la mort. (Fén.) Tous les hommes sont sortis égaux des *mains* de la nature. (D'Aguesseau.) Nous sommes des ballons que la *main* du sort pousse aveuglement et d'une manière irrésistible. (Volt.) C'est la *main* du hasard qui donne un diadème. (Thom.) Il s'arrête, sentant sur sa tête, comme sur celle des autres, la *main* des puissances fatales, et comprend sa condition. (H. Taine.)

La guerre va renaître et ses *mains* meurtrières
De cette faible paix vont briser les barrières.
(Voltaire.)

— Fig. S'emploie comme synonyme de Mariage. Offrir, proposer, donner sa main à quelqu'un. Accepter, refuser la main de quelqu'un. J'aspire à votre *main*, mais je veux être aimé. (Destouches.)

O cœur vraiment romain
Et digne du héros qui vous donna la *main*! (Corneille.)
Non, cher prince, cessez de m'offrir votre *main*.
Ah! mon père sait trop que je vous aime en vain.
(De Belloy.)

Lisette, dans l'état où l'a mis son destin,
Pourrait-je me résoudre à lui donner la *main*?
(Legrand.)

— Corneille a dit : *Prêtez moi votre main*, pour Faites semblant de m'épouser : Prêtez-moi votre *main*, je vous donne l'empire.

— *Mariage de la main gauche*. Mariage qu'un prince contracte avec une femme d'une condition inférieure, à qui il donne dans la cérémonie nuptiale la main gauche au lieu de la main droite. Les enfants qui naissent de ce mariage n'héritent ni de la dignité ni du pouvoir de leur père. On dit dans le même sens : *Épouser une femme de la main gauche*.

— *Être de la main gauche*. Provenir d'un mariage de la main gauche. Sa mère était de la *main* gauche. (Mme de Sévig.)

— Poétiq. *Mains*, au pluriel, se dit pour Vrilles, filaments à l'aide desquels les plantes grimpantes s'attachent aux corps voisins. Et la vigne flexible et le lierre aux cent *mains*. (Delille.)

— Main *entre dans une foule de locutions ; nous donnons ici les plus importantes ; on trouvera les autres au mot qui accompagne le mot* Main.

— *Belle main*. S'emploie comme synonyme de Pot-de-vin. Augmenter mon revenu, que ceux qui se mêlaient de mes affaires avaient fort diminué, par les belles *mains* qu'ils prenaient de mes fermiers. (Mme de Sévigné.)

— *Main blanche, blanche main*. Se dit en plaisantant pour Main.

Vous avez dû recevoir ce matin
Certain billet où, de ma blanche *main*,
J'ai, de peur d'accident, moi-même mis l'adresse.
(Dancourt.)

— *Jeu de main*. Jeu dans lequel on donne et reçoit des coups.

— *Main morte*. Main qu'on laisse aller sans résistance au gré d'une personne qui l'agite.

— *N'y pas aller de main morte*. Frapper avec rudesse. Vous verrez, quand je bats, si j'y vais de *main* morte. (Mol. || Fig. Agir avec violence, parler sans ménagements. Quand elles (les femmes) se promettent la vengeance, elles n'y vont pas de *main* morte. (Hamilt.)

— *Main sûre*. Main conduite avec habileté et fermeté. Le chirurgien doit avoir la main sûre. ‖Fig. Direction ferme et habile. Conduire ses affaires d'une main sûre. ‖ Se dit en parlant de la probité d'un dépositaire. Argenterie déposée en mains sûres.

— *Main basse*. Se disait, en termes de chevalerie, pour Main gauche, celle qui tenait la bride.

— *Gens de main basse*. Populace. Vieux et inusité.

— *Main haute*. Se disait autrefois pour Main droite, celle qui tenait la lance.

— *Tenir la main haute*. Élever la main gauche pour raccourcir la bride.

— Fig. *Tenir la main haute*. En parlant d'une personne, La traiter avec sévérité. ‖ En parlant d'une affaire, Se montrer difficile sur les conditions. ‖ *Tenir, avoir la haute main*. Dominer.

— Fig. Adverbial. *La main haute*. Avec autorité.

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois
Et les fait, la *main* haute, obéir à ses lois.
(Molière.)

— *Haut la main*. Avec autorité, en surmontant tous les obstacles ; avec promptitude. J'en viendrai à bout haut la main. Il l'a emporté haut la main sur tous les concurrents.

— *Être haut à la main*. Être impérieux, violent, emporté, prompt à user de voies de fait.

— *Avoir la haute main, la grande main*. Être haut placé et pouvoir par sa position rendre de grands services. Adressez-vous à lui pour être placé, c'est lui qui a la haute main, la grande main.

— *Nu comme la main*. Complètement nu. Il l'a mis nu comme la *main*. (D'Ablancourt.)

Hassan était donc nu, mais nu comme la *main*,
Nu comme un plat d'argent, nu comme un mur d'église,
Nu comme le discours d'un académicien.
(A. de Musset.)

— Par exager. *Grand comme la main*. Se dit d'une chose fort petite en son genre. Un théâtre grand comme la main. Je fais en que je veux de ma petite province, grande comme la *main*. (Volt.) ‖On dit dans le même sens : *Il a un appartement qui tiendrait dans la main*.

— Fam. *Elle a de la gorge comme sur la main, autant que sur la main*. Elle a la poitrine très plate. Elle était fort maigre, fort blanche, de la gorge comme sur ma *main*. (J.-J. Rouss.) ‖ On dit de même : *N'avoir pas plus de barbe que sur la main*.

— Fig. *De telle personne à telle autre il n'y a que la main*. Se dit pour exprimer le rapport étroit qui existe entre les personnes dont on parle. De Larron à larron, il n'y a que la main. De héros à héros, il n'y a que la *main*. (Volt.) D'intendant à fournisseur, il n'y a que la *main*. (H. de Balzac.) ‖*De marchand à marchand, il n'y a que la main*. Les marchands n'ont pas besoin d'écrit pour faire un marché, il leur suffit de toucher dans la main.

— *Être comme deux doigts de la main*. Être très intimement liés.

— Par exagér. *Les mains m'en tombent, m'en sont tombées*. J'en éprouve, j'en ai éprouvé une grande surprise.

— *L'argent ne lui tient pas dans les mains, lui fond dans les mains*. Il dépense sans nécessité, sans modération.

— *Les mains lui démangent*. Il a envie de frapper.

— *S'arracher des mains quelqu'un* ou *quelque chose*. Se disputer le plaisir de posséder telle personne ou telle chose. C'est une femme aimable que l'on s'arrache des mains. Cet homme a tant de mérite et d'esprit qu'on se l'arrache des mains. Tout le monde s'arrache des mains le dernier ouvrage de ce romancier.

— *Avoir la main bonne pour chanter et la voix belle pour écrire*. Écrire et chanter fort mal.

— *Avoir des mains de beurre*. N'avoir aucune force dans les mains, laisser tomber ce qu'on tient.

— *Avoir les mains crochues*. Être enclin à l'usure, à la rapine, au vol.

— *Avoir la main dans une affaire*. En être secrètement le véritable maître.

— *Avoir toujours les mains dans ses poches*. Vivre en indolent, en paresseux, en fainéant.

— *Avoir, tenir la main droite, la main gauche*. Avoir, tenir la droite, la gauche. Un pilote malavisé, au lieu de tenir la *main* gauche, s'en va droit donner dans Charybde. (Malh.)

— *Avoir une main de fer*. Avoir une volonté, une autorité ferme et despotique.

— *N'avoir pas les mains gourdes*. Être prompt à faire quelque chose.

— *Avoir des mains de laine et des deats de fer*. Manger beaucoup et refuser de travailler, ou travailler avec nonchalance.

— *Avoir la main légère*. Se dit d'un chirurgien qui opère avec habileté, d'une personne qui écrit avec aisance et rapidité.

— Par extens. Être prompt à frapper, habile à voler.

— Fig. User de son pouvoir, de son autorité avec modération. Pour bien gouverner, il faut avoir la main légère.

— *Avoir les mains longues*. Avoir de grands moyens de servir ou de nuire. Il est dangereux d'offenser cet homme, il a les mains longues.

— *Avoir les mains nettes*. N'avoir rien dans les mains.

Elle eût du buvetier emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer au logis les *mains* nettes.
(Racine.)

— Fig. N'avoir rien à se reprocher, s'être conduit avec probité, droiture, fidélité. C'est un bon, un honorable comptable, il a quitté sa charge les mains nettes. Des officiers royaux, pas un n'avait les *mains* nettes. (Michelet.)

— *J'ai les mains nettes de cette affaire*. Je n'y ai pris aucune part. J'ai les mains nettes de toutes vos prodigalités.

— *Avoir la main bien placée*. Avoir un beau port de main pour jouer d'un instrument avec grâce.

— *Avoir la main rompue à quelque chose*. Y être très exercé.

— *Avoir les armes à la main*. Être prêt à combattre ou à discuter. La vie d'un homme de lettres est un combat perpétuel, et on meurt les armes à la *main*. (Volt.)

— Pop. *Avoir du poil dans la main*. Se dit d'une personne très paresseuse.

— *Avoir le cœur sur la main*. Être extrêmement franc et ouvert. Cette personne est vive, mais elle a le cœur sur la main.

— *Baiser la main, baiser les mains*. Déposer, par politesse ou par galanterie, un baiser sur la main d'une personne.

— Fig. Prendre congé d'une personne, ou se retirer d'une entreprise commune avec elle.

— *Battre des mains*. Applaudir, approuver. Je battrai des *mains* pour votre retour. (Mme de Sévigné.)

— *Changer de main*. Se servir d'une main après l'autre. ‖ Fig. Se dit d'une propriété qui passe d'une personne à une autre. Cet immeuble a changé de main.

— *Donner, céder la main*. S'est dit pour Donner la droite à quelqu'un, soit en s'asseyant, soit en marchant à côté de lui, afin de lui faire honneur. Donner, céder la main à quelqu'un. Prétendre la main sur quelqu'un. Ce sens est vieux. Je pris le chemin tout contraire, je donnai la *main* chez moi à tout le monde jusqu'au carrosse, et j'acquis par ce moyen la réputation de civilité à l'égard de beaucoup de gens. (De Retz.) Tout se passa exactement comme la veille, à l'exception de la *main*, que le roi donna partout chez lui au czar, comme il l'avait eue chez ce prince. (Duclos.)

— *Donner, offrir la main*. Présenter la main par politesse ou pour aider à marcher, à sauter, etc. Donner la main à une dame pour passer un ruisseau. ‖ Fig. Au travers des abîmes l'ancien monde donne la *main* au nouveau. (Fénelon.)

— *Donner, prêter la main à quelqu'un*. Le servir, l'aider en quelque affaire. Cette femme ne se tirera pas de la situation fâcheuse où elle est, si vous ne consentez à lui donner la main. ‖ Rejoindre, en parlant de troupes, d'armées. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoin, s'ils étaient venus donner la *main* aux Anglais, il n'y avait plus de ressource. (Voltaire.)

— *Donner les mains*. S'avouer vaincu.

— *Donner un revers de main*. Donner un soufflet avec le dessus de la main. Il faut que je lui donne un revers de ma *main*. (Mol.)

— *Ensanglanter ses mains, avoir les mains sanglantes*. Se rendre, s'être rendu coupable de meurtre. Les capitaines chrétiens doivent avoir le cœur doux et charitable, lors même que leurs mains sont sanglantes. (Fléch.) ‖ On lit dans le même sens : *Tremper ses mains dans le sang*.

— *Faire la belle main*. Prendre un air de fatuité.

— *Faire crédit de la main à la bourse*. Ne vendre qu'argent comptant.

— *Faire main basse*. Saisir, prendre, enlever tout ce qui tombe sous la main. Les voleurs font main basse sur tous les objets qu'ils trouvent.

— Fig. N'épargner personne, passer tout au fil de l'épée. On fit main basse dans la ville prise d'assaut. On a fait main basse sur tous les prisonniers.

— *Faire sa main*. Piller, dérober, faire un profit illicite. Il a bien fait sa main dans cette affaire.

Le valet grappillant : il eût voulu mieux faire ;
Et des gains du valet Margot faisait sa main.
(Lamotte.)

— Fig. *Faire tomber les armes de la main de quelqu'un*. Adoucir, apaiser sa colère. Lorsque je lui ai dit ce qu'il en était, je lui ai fait tomber les armes des mains.

— *Forcer la main à quelqu'un*. Le contraindre à faire une chose malgré lui. Le peuple anglais força la *main* à son roi. (Volt. ‖*Avoir la main forcée*. Se dit dans un sens analogue. Après la campagne de France, Napoléon eut la main forcée par la coalition.

— *Se jeter aux mains de quelqu'un*. S'est dit pour Se supplier. Montrevel se jeta à ses *mains*, il ne put retenir ses larmes, rien ne fut refusé, ni refusé, mais tout fut inutile. (St-Simon.)

— Fig. *Lâcher la main à quelqu'un*. Lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. ‖ *Lâcher la main dans une affaire*. Céder de ses prétentions ; donner sa marchandise au-dessous du prix qu'on en avait offert.

— *Se laver les mains de quelque chose*. Déclarer qu'on n'y a point participé et qu'on est innocent. Cet arrangement a eu lieu malgré moi, je m'en lave les mains. Cet homme a été condamné contre mon sentiment, je m'en lave les mains. Bravez tout!... je m'en lave les *mains*. (G. Sand.)

— *Lever la main sur quelqu'un*. Se préparer, être prêt à le frapper. Suivant les anciens canons, quiconque levait la main sur un prêtre était excommunié.

— Fig. *Lever les mains au ciel*. Prendre le ciel à témoin ; prier. Puis, n'espérant plus rien, lève ses *mains* aux cieux. (Corn.)

— *Lier les mains à quelqu'un*. Lui ôter la possibilité d'agir. Vous me liez les *mains*, je ne veux rien faire sans vos conseils. Volt. *Avoir les mains liées*. Être dans l'impossibilité d'agir dans une affaire. Je ne puis pas arriver où je voudrais, j'ai les mains liées.

— *Manger dans la main*. Se dit des animaux privés qui viennent sans crainte prendre leur nourriture jusque dans la main. Ils s'étaient familiarisés avec la personne qui en avait soin, et venaient manger dans sa *main*. (Buff.)

— Fig. *Manger dans la main*. Être trop familier. Cet homme est déplaisant et sans gêne, il vous mange dans la main. Je n'aime pas qu'on vienne me manger dans la main. Lanjamet était familier à manger dans la *main*. (St-Simon.)

— *Mettre une chose aux mains de quelqu'un*. L'en rendre propriétaire.

— *Mettre à quelqu'un le pain à la main*. Être l'artisan, la première cause de sa fortune, de son bien-être. C'est moi qui lui ai mis le pain à la main.

— *Mettre à quelqu'un les armes à la main*. Le pousser à l'attaque, au combat.

— *Mettre l'épée à la main*. Tirer l'épée pour s'en servir. On a dit aussi dans le même sens : *Mettre la main à l'épée*.

Il repousse l'insulte, et d'un air peu commun,
Met la *main* à l'épée, et fait tout l'importun. (Corn.)

— *Ce maître lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la main*. Il lui a donné les premières leçons d'escrime, de violon.

— *Mettre à quelqu'un le marché à la main*. Le mettre en demeure de tenir ou de rompre un engagement.

— *Mettre la main à quelque chose*. Se mêler d'une affaire pour tâcher de la faire réussir. Ce travail ne se terminera pas si vous n'y mettez la main.

Chacun bourdonne autour de l'œuvre politique,
Chacun y veut mettre la *main*. (A. Barbier.)

— Au propre et au figuré, *Mettre la main à l'œuvre, à l'ouvrage*. Commencer à y travailler. Il est temps de mettre la main à l'œuvre. C'est seulement après cette longue préparation que je mis la *main* à mon ouvrage. (E. Quinet.)

— *Mettre la dernière main à une chose*. La terminer. Elle mettait la dernière *main* à sa parure. (J. de Maistre.)

— Fam. *Mettre la main à la pâte*. Travailler soi-même à quelque chose. Cet industriel est fort actif, il met, au besoin, courageusement la main à la pâte. ‖On dit aussi, *Avoir la main à la pâte*. Avoir le maniement de quelque chose.

— Prov. *Quand on a les mains à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts*. Quand on manie de l'argent, on y fait toujours quelque profit, légitime ou non.

— *Mettre la main à la plume*. Commencer à écrire. Je suis si peu habitué à écrire, que c'est une corvée pour moi quand il faut mettre la main à la plume.

— *Mettre la main à l'encensoir*. S'ingérer dans des fonctions ecclésiastiques, quoiqu'on soit laïque. Plusieurs papes ont injustement accusé nos rois d'avoir mis la main à l'encensoir.

— *Mettre la main au feu d'une chose*. Être entièrement persuadé de ce qu'on a dit. J'en mettrais la main au feu.

— *Mettre aux mains*. Engager dans une guerre. La succession de Clèves et de Juliers mit aux *mains* les deux partis. (Volt.) ‖ Engager dans un combat, une lutte quelconque. Aussitôt qu'il y en a un qui gla liateur qui a tué son homme, on le met aux *mains* avec un autre qui le tue. (Malh.)

— *Mettre aux mains deux* ou *plusieurs personnes*. Les engager dans quelque dispute, dans quelque discussion. Je les ai mis aux mains sur cette question. Je vous mettrai aux mains avec mon avocat.

— Par plaisant. Je la suivis dans sa cuisine, où elle me mit aux *mains* avec un reste de ragoût de la veille. (Marivaux.)

— Dans un sens analogue, *En venir aux mains*. Commencer un combat. ‖*Être aux mains, en être aux mains*. Combattre actuellement. Seigneur, on est aux *mains*, et la trêve est rompue. (Rac.) Sans doute ils sont aux *mains*, il n'en faut plus parler. (Corn.)

— Fig. La mort est le seul ennemi contre lequel je ne puis faillir de me préparer, parce qu'indubitablement, il me faudra venir aux *mains* avec elle. (Malherbe.)

— *Mettre la main sur quelqu'un*. Le menacer, le frapper. ‖ Procéder à son arrestation. Mettre la main sur un malfaiteur. La justice a enfin mis la main sur ce grand coupable.

— Fig. Dominer quelqu'un, s'emparer de son esprit. Je voyais que le dernier, qui était un des plus habiles hommes, avait tellement mis la *main* sur Normoutiers et sur Laigues, qu'il les avait comme enchantés. (De Retz.)

— Fig. Soumettre à une autorité despotique. La liberté a été détruite lorsque Napoléon a mis la main sur la France.

— *Mettre la main sur quelque chose*. S'en saisir. Craignant qu'il ne mît la *main* sur un sac de bulle ou il y avait deux cent cinquante doublons... Le Sage.)

— Trouver. Je cherche ce livre et je ne puis mettre la main dessus.

— Rencontrer par hasard. Lorsque j'ai tiré au sort, j'ai mis la main sur un bon numéro.

— *Mettre la main sur la conscience*. Examiner avec franchise si l'on a quelque chose à se reprocher ou si l'on a fait tort à quelqu'un de quelque manière que ce soit. Allons, mettez la main sur la conscience, et dites-nous au juste ce qu'il en est.

— *Ouvrir la main*. Se déposséder de ce qu'on a. Tout ce que la France saisit d'une volonté forte lui reste ; il n'y a que Dieu qui puisse lui faire ouvrir la *main*. (Chateaub.)

— *Partir de la main*. Exécuter avec promptitude, avec empressement, ce qui peut être utile ou agréable à quelqu'un.

— *Se payer par ses mains*. S'indemniser sur ce qu'on a en sa possession et qui appartient à un débiteur.

— *Peser à la main*. Être incommode, ennuyeux par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit.

— *Porter la main sur*. Saisir avec la main

Porter la main sur son épée. Burrhus ose sur moi porter ses *mains* hardies. (Racine.)

— *Porter la main sur quelqu'un.* Le frapper.

Dussent tous les Thébains
Porter jusque sur moi leur parricides *mains*. . (Volt.)
Tant que mon œil verra la lumière éthérée,
Nul mortel, ô Calchas, sur ta tête sacrée
Ne portera la *main*. (Asgnas.)

— *Pousser la main à quelqu'un.* L'exciter à agir, exercer sur lui une contrainte qui l'oblige à agir.

— *Se présenter les mains vides.* Se présenter sans argent ou sans present, dans une occasion où l'on aurait besoin de l'un ou de l'autre, soit pour obtenir ce qu'on sollicite, soit pour acquérir ce dont on a besoin.

— *Prêter la main, donner les mains à quelque chose.* Aider à le faire, y participer. Il a prêté la main à ce vol, à cette tromperie, à cet enlèvement. L'un a fait vivre son maître, l'autre l'a fait mourir ; un autre a prêté la *main* à son maître, qui voulait mourir, et un autre l'a trompé pour l'en empêcher. (Malh.) || Se dit ordinairement en mauvaise part. Mais, madame, est-ce que vous donnerez les *mains* aux desseins de votre nièce? (Dancourt.)

— Absol

Il la prêcha, mais si bien et si beau
Qu'elle donna les *mains* par pénitence
(La Fontaine.)

— *Se prêter la main.* S'aider, se secourir. On mettait la force et la sûreté de l'empire uniquement dans les troupes qu'on disposait de manière qu'elles se prêtaient la *main* les unes les autres. (Bossuet.

— *Sortir des mains de quelqu'un.* S'échapper d'auprès de quelqu'un qui vous retient. Cet homme est assommant par son bavardage, on ne sort pas de ses mains, on ne peut s'arracher de ses mains.

— *Souiller ses mains.* Commettre quelque action criminelle ou deshonorante.

— *Tendre la main à quelqu'un.* Lui porter des secours; obliger celui qui en a besoin. Si l'on ne tend pas la main à cette famille, elle tombera dans la plus grande misère. Il faut tendre la main aux malheureux. || Lui offrir son amitié ou une reconciliation. Il a repoussé la main que je lui tendais.

— Par extens. *Tendre la main.* Demander l'aumône. Eh bien, moi je suis pauvre et je vous tends la *main*. (A. Guiraud.) || Se dit aussi de celui qui sollicite une place, une grâce, un secours, une alliance, etc. Dans tous les temps, les partis vaincus ont tendu la *main* à l'étranger. (Proudhon.)

— *Tenir la main à quelqu'un.* Lui laisser peu de liberté, le traiter sévèrement.

— *Tenir la main à quelque chose.* Veiller à ce qu'on exécute bien les ordres qui ont été donnés. Je tiendrai la main à ce que votre ouvrage soit bien fait.

— *Se tenir par la main* ou *se donner la main.* Être de bonne intelligence, se soutenir l'un l'autre. L'ignorance et l'opiniâtreté se tiennent par la *main*. (La Rochef.) || Se dit aussi de deux corps d'armée qui se rejoignent.

— *Tomber des mains.* S'échapper des mains. La nécessité nous fait tomber des *mains* ce que la paix et le repos nous avaient fait amasser. (Malh.)

— Fig. Se dit en parlant des actes ou des gestes qui peignent une très grande surprise, une véritable stupéfaction. La plume tombe des *mains* à tout le conseil. (Rac.)

— *Toucher dans la main à quelqu'un.* Mettre sa main dans la sienne, en signe d'amitié, de reconciliation ou d'acquiescement. Ils se sont touché dans la main, c'est une affaire conclue. Voyons, touchez dans la *main* a monsieur. (Mol.) || On dit dans le même sens : *Serrer la main.*

— *Vivre du travail de ses mains.* Vivre du produit de son travail, vivre en travaillant.

— *A la main.* Avec la main.

— *Écrit à la main.* Se dit par opposition à Imprimé. Ouvrage, mémoire, traité écrit à la main.

— *Une chose faite à la main.* Une chose arrangée exprès, d'avance, de concert. Vous avez cru que leur rencontre était fortuite, c'était une chose faite a la main.

— *Acheter de la viande à la main.* L'acheter sans la faire peser, en jugeant de son poids par la vue et avec la main.

— Signifie aussi Dans la main. Avoir son chapeau à la main. Avoir l'épée, le sabre, la plume, le pinceau a la main.

— Fig.

Sa vengeance à la *main*, elle n'a qu'à résoudre ;
Un mot du haut des cieux fait descendre la foudre.
(Corneille.)

— *Cela est bien à la main.* Cela est fait de manière qu'on peut s'en servir aisément, commodément. Cette plume est bien a la main. Cette serpe, cette hache, ce manche n'est pas bien a la main.

— *Il a les armes bien à la main, belles à la main.* Il a bonne grâce à faire des armes.

— *Avoir sans cesse l'argent à la main, la bourse à la main.* Dépenser, payer continuellement.

— *Avoir toujours l'encensoir à la main.* Faire des compliments à tout le monde et à tout propos. Je hais ces panégyristes qui ont toujours l'encensoir à la *main*. (St Real.)

— *Le verre à la main.* En buvant. Affaire terminée le verre à la main.

— *Avoir la parole à la main, en main.* Parler avec facilité, avec faconde et continuité. Le premier président était un beau diseur et avait fort la parole en *main*. (St-Sim.)

— *Être à la main.* Être d'un naturel accommodant. C'est un homme à la main, d'humeur facile. Il est vraiment aimable et fort à la *main*. (P.-L. Courier.)

— *A la main,* signifie quelquefois Proche, à portée. Vous avez la toutes choses à la main, vous n'avez qu'à prendre. Il mangeait de toutes choses sans choix, il buvait de l'eau ou de l'huile indifféremment, selon qu'il les avait à la *main*. (Bossuet.)

— *A main armée.* Les armes à la main. Il ne manquerait pas de l'aller recevoir sur la frontiere, mais ce serait à *main* armée. (Vaugelas.)

— *A main droite, à main gauche.* Du côté droit, du côte gauche de la personne qui parle, à qui l'on parle, de qui l'on parle. Je suis allé jusqu'au bout de la rue, et j'ai tourné à main droite. Prenez à main gauche. Arrivé à la place, il a pris a main droite. Les Rhodiens, a leur *main* droite, mirent le secours que la Candie et la Turaee leur avaient envoyé. (Malh.) On dit plus ordinairement *à droite, à gauche.*

— *A deux mains.* Avec les deux mains.

— Fig. On dit d'un homme defiant, qu'*il tient les choses à deux mains* de peur qu'elles ne lui échap pent.

— *Épée à deux mains.* Longue et large épée qu'on tenait des deux mains, et avec laquelle on faisait le moulinet, de manière à parer a la fois tous les coups.

— *Cet homme est à deux mains.* Il remplit deux places, il occupe deux emplois, il fait deux services a la fois. Il me regarda comme un garçon à deux *mains*, je veux dire comme un homme propre à devenir son bouffon et son Mercure. (Le Sage.)

— *A pleines mains.* Abondamment, liberalement. Prendre, donner, répandre de l'argent à pleines mains. Il repandait sur son corps des fleurs à pleines *mains;* il y ajoutait des parfums exquis. Fen.)

— *A pleine main,* au singulier. Se dit d'une étoffe souple et bien fournie. Une robe courte en reps noir a pleine *main*. (V. Cherbuliez.)

— Fig. Ceux qui ne tiennent pas la sagesse à pleine *main*, mais... y vont toucher du bout du doigt. (Malherbe.)

— *A belles mains.* Se dit dans le même sens. Il en a pris a belles mains, c'est-à-dire autant qu'il en a voulu. Du plaisir ? j'en ai pris à belles mains.

— *A toutes mains, à toute main.* Sans compter, sans scrupule ni réserve. Espion de son metier, prenant l'argent à toute *main*. (Volt.)

— *Cet homme est à toutes mains, c'est un homme à toutes mains.* Il est prêt et apte a rendre toute sorte de services ; il est propre a remplir toute espece d'emploi. C'est un epouseur a toutes *mains*. (Mol.)

—*Avant la main.* D'avance. Nous nous préparons avant la *main* au voyage que nous entreprenons. (Montaigne.) Vieux et inusite.

— *Dans les mains.* Au pouvoir, à la disposition de. Les poètes qui etaient dans les *mains* de tout le peuple... (Bossuet.)

— *Dans la main, entre les mains.* A la garde, aux soins de. Somme versee dans la main, entre les mains d'une tierce personne. Je me suis mis entre les *mains* du plus habile médecin de ce pays-ci. (D'Alembert.) Un enfant passe six ou sept ans de cette maniere entre les *mains* des femmes, victime de leur caprice ou du sien. (J.-J. Rouss.) Elle pensait qu'elle n'y serait plus rien, aussitôt que le duc du Maine passerait dans la *main* des hommes. (Mme de Genlis.)

— Fig. Je l'ai remis entre les *mains* du vin de Grave, dont il s'accommode fort bien. (Mme de Sévigné.)

— *Dans les mains, dans la main, entre les mains.* Sous la puissance, sous l'autorite. Rome retomba dans les *mains* de Marc-Antoine. (Bossuet.) Elle met dans ma *main* sa fortune, ses jours. Rac.) Je me mets entierement entre vos *mains*. (Voltaire.)

— Fig.

Sa confidence auguste a mis entre mes *mains*
Des secrets d'où depend le destin des humains. (Rac.)

— *De main* se joint à plusieurs substantifs, pour specifier la nature ou l'emploi des personnes ou des choses qu'ils designent.

— *Une chose faite de main d'homme.* Se dit par opposition à ce qui est l'ouvrage de la nature. Cette caverne est faite de main d'homme. Au fond des puits que l'on a faits a Bicêtre et à l'École militaire, on a trouvé des bois travailles de *main* d'homme, à soixante-quinze pieds de profondeur. (Buff.)

— *Une chose faite de main de maître.* Une chose bien faite, faite par un homme habile. Ce meuble, cet instrument, ce tableau est fait de main de maître. || Se dit aussi en parlant des ouvrages d'esprit. Cette tragédie est faite de main de maître. || On dit aussi *de main d'ouvrier.* Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas d'autre règle pour juger l'ouvrage ; il est bon et fait de *main* d'ouvrier. (La Bruy.) || On dit dans le même sens: Ouvrage de bonne main, d'une bonne main. Une intrigue ourdie de main de courtisan.

— *Coup de main.* Entreprise hardie, dont l'execution est prompte. Faire un coup de main, un grand coup de main. || En termes de guerre, Expédition, attaque faite à l'improviste, sans le materiel et les précautions nécessaires pour attaquer en règle. Ce château est à l'abri d'un coup de main. Ce fort a été emporté par un coup de main.

— *Combat de main, combat de main à main.* Combat qui a lieu de près, entre deux ou plusieurs personnes.

— *Homme de main, gens de main.* Homme d'exécution ; hommes braves, hardis. Il avait des gens de main avec lui. D'Epernon avait fourni au roi des gens de *main*, des gens de service. (Volt.)

— *Tour de main.* Tour de subtilité, d'adresse. Cet escamoteur, ce joueur de gobelets fait des tours de main surprenants.

— *En un tour de main.* En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. Il change d'avis, d'opinion, en un tour de main. Quelques-uns disent et écrivent : *En un tourne-main.*

— *De la main de.* Par la main, l'action, l'entremise de. Tableau peint de la main de Raphaël. Rapport écrit de la main du ministre. Si vous pouvez souffrir qu'il soit roi de ma *main*. (Corn.) Je suis puni, je meurs des *mains* de Mahomet. (Volt.)

— Fig. Ni la vertu, ni rien qui soit fait de sa *main* n'est sujet à corruption. (Malh.)

— *De la main de.* Signifie aussi De la part de. Ce domestique est sûr, vous pouvez le prendre de ma main. Je voudrais une paire de rasoirs de votre main.

Il vous sied bien d'avoir l'impertinence
De refuser un mari de ma *main*. (Voltaire.)

— *Les arts de la main.* Par opposition aux arts de l'esprit, Les arts où la main est le principal instrument. || On dit dans le même sens : *Les ouvrages de la main.* Le génie qu'elles ont pour les ouvrages de la *main*. (La Bruyère.)

— *Lettres de la main.* Lettres censées écrites et signées par le roi, sans être contresignées par un secrétaire d'État.

— *Gagner quelqu'un de la main.* Le prévenir, le devancer dans quelque affaire.

— *Acheter de la première main.* Acheter directement de celui qui a fabriqué ou recueilli une marchandise quelconque. J'ai achete ces bijoux, ces fruits de la première main. || *Acheter de la seconde, de la troisième main.* Acheter de celui qui a acheté d'un autre.

— Fig. *De première main.* Se dit dans un sens analogue, en parlant des productions de l'esprit. Ouvrage de première main. Sources, documents de première main. Dans ces notes, on s'est borné strictement aux citations de premiere *main*, je veux dire à l'indication des passages originaux sur lesquels chaque assertion ou chaque conjecture s'appuie. (E. Renan.)

— *Auteur de seconde main.* Auteur qui consulte non les documents originaux, mais les ecrivains qui ont écrit sur la matière et déja puisé à ces sources. J'ai cité souvent un fait ou une expression provenant d'un auteur de seconde *main*. (Montalemb.)

— Dans un sens analogue : Tenir une nouvelle de la première main, de la seconde main.

— *De la main à la main.* Manuellement, sans formalite, sans écrit. Ses livres de compte, que nous avons ouverts tout à l'heure aux feuillets sanglants, sont remplis d'aumônes distribuées comme de la *main* à la *main*. (P. de St-Victor.)

— *De main en main.* De la main d'une personne à celle d'une autre, et de celle-ci à d'autres successivement jusqu'à la dernière. Il est à l'autre bout de la salle, donnez-lui cela, faites-lui passer, faites-lui tenir cela de main en main. L'argent est fait pour passer de main en main. || Fig. Cette tradition, cette nouvelle est arrivée jusqu'à nous de main en main. Cette pieuse cérémonie que nos pères nous ont laissée de *main* en *main* depuis le temps de Notre-Seigneur. (Boss.)

— *De toutes mains, de toute main.* Des mains de tout le monde. Prendre de toutes mains. L'expérience m'a appris qu'on donne souvent à des personnes qui prennent de toute *main*. (Mme de Maintenon.)

— *Faire argent de toutes mains.* User de tous les moyens pour se procurer de l'argent.

— Fig. *Tout d'une main.* D'un seul coup. Si je le vois malade, tout d'une *main* je me revancherai de ce que je lui dois. (Malh.)

— *D'une main... de l'autre.* D'un côté... de l'autre. Louis XIV d'une *main* saisissait Avignon, et nous faisait rouer de l'autre. (Volt.)

— *Donner d'une main et retenir de l'autre.* Faire donation de quelque chose, sans toutefois s'en dessaisir.

— Fig. *De longue main.* Depuis longtemps. Il méditait cela de longue main. Le desir des choses nouvelles nous degoûtant de celles que nous avons de longue *main*, il nous degoûte par conséquent de celui qui nous les a fait avoir. (Malherbe.)

— *En main.* Dans la main. Je n'avais en *main* que ma houlette. (Fénelon.)

— Par extens. Me trouvant assez en état de travailler, je voulus passer outre. J'avais en *main* un sujet assez difficile. (Malh.)

Tandis que le succès est encore en ma *main*,
Si mon soupçon est vrai, je lui ferai connaître
Que je ne suis pas homme à seconder un traître.
(Corneille.)

— *Avoir en main.* Avoir sous sa dépendance, en sa possession, à sa disposition. Je me connais en gens, et j'ai en *main* le plus joli homme du monde. (Dancourt.)

— Fig.

C'est bien aimer la fourbe, et l'avoir bien en *main*
Que de prendre plaisir à fourber sans dessein.
(Corneille.)

— *Avoir en main.* Se dit aussi pour Posséder, connaître parfaitement.

Ayant si bien en *main* le festin et la guerre
Vos gens en moins de rien courraient toute la terre.
(Corneille.)

— *Faire une chose la bourse en main.* La faire en payant.

— *En main propre.* Dans la main même de la personne intéressée.

— *Mettre en main.* Donner, remettre. Et l'on m'as mis en *main* une bague à la mode. (Mol.)

— Fig. *Avoir preuve en main.* Avoir la preuve materielle de ce qu'on avance et pouvoir la produire.

— *Avoir la riposte en main.* Être prompt à la réplique. || On dit de même : *Avoir la parole, la repartie en main.* C'est donc qu'elle n'a pas la repartie en *main*. (Th. Corneille.)

— *Avoir une cause en main.* Être chargé d'une cause.

— *Prendre une chose en main.* En prendre la direction. Il en avait déja pris le gouvernement en *main* quand saint Paul lui dit en face qu'il ne marchait pas droitement selon l'Évangile. (Bossuet.)

— *Prendre en main la défense de quelqu'un.* Embrasser sa cause, se charger de sa défense. Des auteurs décries il prend en *main* la cause. (Boileau.)

— *Être en main.* Être plus à son aise, en situation plus commode pour.

Laissez-moi passer entre vous deux, pour cause ;
Je serai mieux en *main* pour vous conter la chose
(Molière.)

— *Aller bride en main.* Mettre beaucoup de circonspection dans une affaire que l'on traite. Allons, monsieur, allons, bride en *main*, s'il vous plait ! ne condamnons point les gens sans les entendre. (Le Sage.)

— *En bonnes mains.* En mains sûres, entre les mains d'une personne honnête, considérée ou habile. Je vous laisse en bonnes *mains*. (Mme de Sévigné.) || Dans le sens opposé, on dit : *En mauvaises mains.* Ces demoiselles m'avaient paru mécontentes de me savoir en si mauvaises *mains*. (J.-J. Rouss.)

— *Par les mains.* Se dit des choses qu'on prend les unes après les autres. Tous ces livres m'ont passé par les mains.

— Fig. Les différentes aventures qui lui passèrent par les *mains*. (Hamilton.)

— Se dit en parlant des choses dont on s'occupe, dont on est chargé. C'était encore Monsieur le Duc qui était lieutenant général de jour et voici la troisième affaire qui passe par ses *mains*. (Rac.)

— *Passer par les mains de quelqu'un.* Être châtié par lui. Il faut que cet insolent passe un jour par mes mains.

— *Passer par les mains du bourreau.* Être mis à mort ou flétri par le bourreau.

— Fam. *Cette femme lui a passé par les mains.* Elle a eu commerce avec lui.

— *Par les mains de.* Avec l'aide, avec le concours de.

Par vos *mains* couronné,
Amis, c'est par vos *mains* qu'il aurait gouverné.
(C. Delavigne.)

— *Faire valoir son bien* ou *son argent par ses mains.* Ne confier son argent à personne ; ne pas louer ses terres, son bien ; le cultiver soi-même.

— *Sous main.* En secret. Annibal ne laissait pas, sous *main*, de leur susciter des ennemis. (Bossuet.)

Vous venez m'amuser de vos belles paroles,
Et conservez sous *main* des espérances folles. (Molière.)

— *Sous-main.* s. m. Nom qu'on donne à une espèce de buvard.

— Fig. Le côté caché des choses. Il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sous-*main* des fausses avances qu'il fit pour le rappeler. (De Retz.)

— *Sous la main.* A portée, tout proche. Il se prit à ce qui se trouva d'abord sous la *main*. (Hamilton.)

— Fig. Sous la dépendance, sous l'autorité. Il faut être sous la *main* de Dieu et se laisser manier. (Bossuet.)

— *Tomber sous la main de quelqu'un.* Se trouver sous sa dépendance, dans une position où il peut nous nuire.

— Par menace. Qu'il ne me tombe jamais sous la main !

— *Être sous la main de l'autorité, de la justice.* Être en état d'arrestation, sous le coup d'un procès.

— *Être sous la main et autorité de justice.* Se dit d'un objet meuble ou immeuble saisi judiciairement.

— Loc. prov. *Froides mains, chaudes amours.* La froideur des mains est, dit-on, le signe d'une complexion ardente, amoureuse. || *Jeux de main, jeux de vilain,* ou au singulier, *jeu de main, jeu de vilain.* Les jeux de main ne conviennent qu'à des gens mal élevés. || *Une main lave l'autre.* On doit se rendre des services reciproques. || *Il vaut mieux tendre la main que le cou.* Il vaut mieux demander l'aumône

que de voler, au risque d'être pendu. || *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas.* S'emploie en parlant de deux parents ou de deux amis qui diffèrent d'humeur et de caractère. || *Il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la main droite.* Maxime tirée de l'Evangile, qui signifie On doit garder le plus profond secret sur le bien que l'on fait. Ses aumônes si bien cachées dans le sein du pauvre ont prié pour lui : sa *main* droite les cachait à sa *main* gauche. (Boss.) || *Il faut regarder à ses mains plutôt qu'à ses pieds.* Se dit en parlant d'une personne sujette à dérober. || *Un oiseau dans la main vaut mieux que deux dans la haie.* Se dit dans le sens de Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. || *Bien regarde les mains pures plutôt que les mains pleines.* Il estime plus les vertus que les riches offrandes. || *Les mains nouves font manger le pain blanc.* Le travail produit l'aisance.

— Arg. *Main courante.* Soulier.

— Admin. milit. *Main courante.* Nom donné communément au livre de détail.

— Antiq. Chez les Egyptiens, Symbole de la force, et chez les Romains, Symbole de la foi. || *Main ouverte.* Emblème de l'éloquence. || *Main fermée.* Emblème de la dialectique. || La main est aussi le symbole de l'autorité suprême. || La main portée sur la tête était un signe de détresse. || Deux mains ouvertes, sculptées sur un tombeau, indiquent que l'individu qui y est renferme est mort très jeune. || Deux mains jointes, tenant un caducée entre deux cornes d'abondance, expriment que l'abondance accompagne la concorde. || Deux mains jointes sont le symbole de la concorde et de la bonne foi. || *Main rotrie.* Main de bronze ou de marbre que l'on offrait aux dieux en reconnaissance de quelque bienfait, ou pour en obtenir un nouveau.

— Art milit. *Main de fer.* Ancienne arme d'hast composée d'une longue hampe au bout de laquelle était fixée une sorte de crampon de fer. || *Main gauche.* Dague de duel aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, ainsi nommée de ce que les combattants la tenaient de la main gauche. || *Armes de main.* Armes destinées à agir directement; telles sont les armes de choc, les armes aiguës et les armes tranchantes.

— Astron. *Main de justice.* Constellation placée entre Pégase, Céphée et Andromède; elle porte aussi les noms de *Sceptre* et de *Lézard.*

— Cérem. ecclés. *Imposition des mains.* Cérémonie que font les évêques dans la consécration des nouveaux évêques et dans l'ordination des prêtres; elle consiste à tenir les mains étendues sur la tête de celui qui reçoit la consécration ou l'ordination.

— Fig. et pop. *Faire imposition des mains sur quelqu'un.* Lui donner des soufflets ou des coups de poing.

— Chorégr. *Avoir la main.* Conduire la danse. || *Rendre la main.* Cesser de conduire la danse.

— Comm. *Mettage en main.* Classification par grosseur des fils contenus dans les ballots. || Subdivision déterminée d'un paquet de soie d'un certain poids.

— Comptab. *Main courante.* Petit registre à l'usage des commerçants, pour inscrire les diverses opérations de chaque jour, jusqu'à ce qu'elles soient portées sur le journal. On le nomme aussi *brouillard.*

— Escr. *Avoir de la main.* Tromper les parades finement et avec adresse. || *Avoir les mains bien placées.* Être gracieux et agile sous les armes. || *Parer un coup avec la main.* Parer un coup de la main gauche.

— Fauconn. Patte du faucon. Pour les autours et les éperviers, on dit *pied.*

— Hist. *Main de justice.* Espèce de sceptre que le roi portait le jour de son sacre, et au haut duquel était la figure d'une main, emblème de la puissance. || Emblème des sceaux de la troisième race; il se trouve pour la première fois sur celui de Louis X. || *Main ecclésiastique.* Pouvoir donné aux évêques, après le triomphe du christianisme, de rechercher et de poursuivre ceux qui, dans l'intérieur de leur maison, pratiquaient encore quelques rites de l'ancienne religion. || *Main d'argent.* Espèce de décoration inventée par Abd-el-Kader pour récompenser ses partisans, et qui consistait en une main d'argent qu'on attachait sur la tête. || *Gens de la haute main.* Membres du comité du Salut public, sous la Convention; ils dirigeaient la haute politique et ordonnaient les arrestations.

— Jeux. Ensemble des cartes distribuées par le joueur qui a la donne. Ma main ne m'a rien valu. J'ai gagné beaucoup sous votre main. Il gagnait avec une persistance inouïe. Les *mains* les plus mauvaises deviennent bonnes quand il les prenait. (G. Ohnet.) || *Avoir la main.* Être le premier à jouer. || *Avoir la main, faire la main.* Donner les cartes. Quand on fait une mauvaise main au vingt-et-un, on peut perdre beaucoup. || *Donner la main.* Céder à son adversaire l'avantage de cette primauté. || *Perdre la main.* Perdre cet avantage pour avoir mal donné les cartes. || *Prendre la main.* Devenir le premier à jouer; prendre les cartes après que celui qui les tenait a perdu. || *Tirer la main.* Tirer au sort pour savoir qui jouera le premier. || *Faire une main.* Faire une levée, prendre une carte de son adversaire avec une carte supérieure. J'ai fait deux mains, trois mains, quatre mains. On dit aussi : Lever une main, deux mains, trois mains, etc. Combien avons-nous de mains? Il a déjà trois mains, prenez garde qu'il ne fasse la quatrième, etc. || Gagner successivement un certain nombre de coups ou de parties. Faire une main au lansquenet, à l'écarté. *Passer la main.* La céder à un autre joueur après qu'on a gagné un certain nombre de coups, parce qu'on ne veut pas risquer sur le coup suivant le bénéfice accumulé. *Pleine main.* Se dit, à certains jeux, de l'action par laquelle le banquier amène toujours les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne. || *Avoir la main heureuse.* Se dit d'un joueur qui gagne fréquemment. || Se dit aussi du joueur auquel on aime à faire couper les cartes. || Fig. Se dit des gens qui réussissent dans leurs affaires. || *Être en main.* Aux jeux d'adresse, Être bien disposé. || *Avant-main. Arrière-main.* V. ces mots à leur ordre alphabétique. || *Main chaude.* Sorte de jeu où une personne qui a les yeux bandés reçoit de légères claques dans une de ses mains, et doit deviner qui l'a frappée. Jouer à la main chaude. Des singes dans un bois jouaient à la *main* chaude. Flor.)

De tous les jeux que l'on invente,
Pour occuper un moment de loisir,
La plus simple toujours fait le plus de plaisir,
Aussi la main chaude est charmante.
(Far. Pillet.

|| *Jouer à la main chaude* a signifié, pendant la Révolution, Être guillotiné, parce que les condamnés, ou plutôt les victimes, allaient à la mort les mains liées derrière le dos. || Fig. *Il a la main chaude.* Se dit de celui qui gagne plusieurs mains de suite, à certains jeux ou le gagnant fait toujours.

— Jurispr. *Lever la main.* Prêter serment devant les juges en levant la main. || Par extens. Jurer, affirmer, certifier une chose qu'on a vue ou entendue, un fait que l'on connaît. *Sans main mettre.* Sans travailler et sans faire de frais. C'est un bon revenu que les bois et les prés; cela vient sans main mettre.

— Jurispr. féod. *Ce vassal ne doit que la bouche et les mains à son seigneur.* Se disait d'un vassal qui ne devait à son seigneur que foi et hommage, sans être tenu à aucune redevance. || *Réception par main souveraine.* Jouissance provisoire d'un fief, que le juge royal accordait au vassal quand la souveraineté était litigieuse. || *Ce fief est dans la main du roi, du seigneur.* Se disait d'un fief qui relevait du roi ou d'un seigneur suzerain lorsqu'il avait été saisi faute d'aveu. || *Mettre la main au bâton ou à la verge.* Se dessaisir de son héritage. *Bailler la main.* Donner son consentement. || *A deux mains.* Se disait d'un double droit que les seigneurs percevaient dans certains cas. Tel village fut imposé à deux mains. || *Conforte main.* Lettres que le roi accordait pour appuyer la mainmise. || *Main pleurie.* Dans la coutume de Liége, droit en vertu duquel tous les biens de la femme tombaient au moment du mariage dans le patrimoine du mari, et par lequel, réciproquement, la femme devenue veuve possédait tous les biens du mari, hors les fiefs. || *Main pleine.* Signifiait dans la coutume de Blois, Remise entre les mains de la justice, de biens suffisants pour assurer au créancier son payement. || *Main moyenne.* Ordonnance de pareatis. Prendre main moyenne de la justice du lieu. *Main ferme.* Roture, censive. || *Donner, tenir en main ferme.* Donner, tenir un héritage à ferme, sans acquérir de droits féodaux. || *Héritage de main ferme.* Héritage qui ne donnait aucun titre de noblesse. || *Main assise.* Locution qui était usitée en Artois et en Flandre, et qui désignait une manière d'acquérir hypothèque sur les biens d'un débiteur, en mettant la main de la justice sur ces biens. Assigner un débiteur pour voir consentir ou débattre la main assise et ordonner qu'elle tiendra. || *Main houtaine.* Souveraineté, pouvoir. || *Main de justice.* Autorité de la justice et puissance qu'elle a de faire exécuter ce qu'elle ordonne, en contraignant les personnes et procédant sur leurs biens. *Main du roi, main du commissaire, main souveraine.* Autorité souveraine; puissance souveraine. || *De main tierce.* Dans la coutume de Landrecies, Avec une rigoureuse exactitude. Mesurer du vin de main tierce.

— Litt. *Nouvelles à la main.* Nouvelles écrites en quelque lignes et d'une manière piquante dans un journal. Les nouvelles à la *main* vous dechiquettent comme chair à pâté. (Alex. Dumas.)

— Mamm. Nom donné aux extrémités des quatre membres du singe. Les singes ont quatre mains.

— Manèg. *Cheval de main.* Cheval mené par un valet monté sur un autre cheval. || *Cheval à deux mains, à toutes mains.* Cheval qui sert à la selle et à la voiture. || *Cheval dans la main.* Se dit d'un cheval bien dressé, qui suit sans effort les indications du cavalier. || *Ce cheval est bien fait de la main en avant.* Il a l'encolure et la tête belles. || *Il est mal fait de la main en arrière.* Il est mal fait de la croupe, du train de derrière. || *Ce cheval est entier à une main.* Il n'a de disposition à tourner que d'un côté. || *Il tourne à toutes mains.* Il prend facilement toutes les allures, le pas, le trot, le galop. || *Cheval qui est sous la main.* Cheval de carrosse accoutumé à tirer sous la main droite du cocher. *Cheval qui est hors de la main.* Cheval qui est sous la main gauche du cocher. || *Ce cheval bat à la main.* Il secoue la tête et lève le nez. || *Il tire à la main.* Il résiste aux efforts du cavalier. *Il gagne de la main.* Il prend de l'avance. || *Il force la main.* Il s'emporte malgré le cavalier. || *Il pèse à la main.* Il a la tête pesante, il s'appuie sur le mors de manière à fasser la main du cavalier. || On dit aussi : *Ce cheval est lourd, dur, pesant à la main*; et, dans un sens contraire : *Ce cheval est leger, sensible à la main.* || *N'avoir pas de main.* Se dit du cavalier qui se sert mal à propos de la bride. || *Avoir l'appui, la bouche à pleine main.* Se dit d'un cheval qui a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. || *Changer de main.* Porter la tête du cheval d'une main à l'autre pour le faire aller à droite ou à gauche. || *Conduire un cheval de la main ou travailler un cheval de la main.* Le changer de main. || *Hâter la main.* Se dit à un écolier de manège lorsqu'on veut l'obliger à tourner la main plus vite du côté qu'il manie. || *Lâcher, rendre la main à un cheval.* Lui lâcher la bride. En rendant la *main*, et avec un cheval aussi vite, on sera bientôt rendu à la destination. Alex. Dumas. || *Mener un cheval en main.* Le conduire sans être monté dessus. || *Mener un cheval haut la main.* Tenir la main des rênes haute pour le soutenir, pour l'empêcher de butter, de tomber, et pour lui donner la facilité de lever le devant, le faire desservir. || *Mettre un cheval dans la main.* Lui donner une première position indispensable pour tous les autres exercices. *Partir de la main.* Se dit d'un cheval qui part légèrement et prend bien le galop. || *Un beau partir de la main.* L'action d'un cheval qui part de la main et court en ligne droite avec légèreté et vitesse. || *Sentir un cheval dans la main.* Éprouver par ses mouvements qu'il comprend facilement. || *Soutenir la main ou tenir la main.* Tirer la bride, se faire obéir par la pression de la bride. || *Tenir un cheval dans la main.* En être toujours maître. || *Trotter la main à un cheval.* Hausser la main de la bride, pour le contenir à sa volonté. || *Le travailler de la main à la main.* Le travailler par le seul effet de la bride. || *Main de la lance.* La main droite du cavalier. || *Main de la bride.* La main gauche. || *Être dans la main.* Être parfaitement dressé et suivre toutes les impulsions de son cavalier. || *Bride en main.* Action de conduire d'une main ferme, et de réprimer tout écart de la part du cheval. || *Main ignorante.* Cavalier qui ne sait pas saisir les temps et changer à propos l'emploi de ses forces. || *Main savante.* Cavalier qui conduit et soutient son cheval sans efforts et par des mouvements peu apparents. On disait autrefois *main légère.*

— Manuf. *Donner la main à une étoffe.* L'apprêter de manière à la faire paraître plus épaisse. || *Mettre en main la soie.* La préparer pour la donner à la teinture.

— Mar. *Tirer main sur main.* Tirer un cordage par un mouvement non interrompu, en replayant la main, à une longueur de bras, au-dessus de l'autre, après chaque effort. || *Amarrer bonne main.* Amarrer sans filer. On dit dans le même sens. *Tenir bon à la main.* || *Nœud de main.* Nœud qui se fait sans que les tours aient besoin d'être décommis. || Nom d'un demi-anneau, qu'on appelle aussi galoche.

— Mus. Exercice d'une main sur les instruments à clavier. Il a une main gauche magnifique. Il a une main droite brillante, mais la main gauche est lourde. || *Morceau à quatre mains.* Morceau écrit pour être exécuté par deux personnes jouant à la fois sur le même piano. Il y a des morceaux à six, à huit et même à treize mains, que l'on exécute sur plusieurs instruments. || *Main harmonique.* Application de tout le système de la gamme de Guido d'Arezzo, sur les doigts et les jointures de la main gauche, pour faciliter la mémoire de tous les changements ou nuances, et des rapports de cette nouvelle manière d'écrire avec les lettres et les tétracordes des Grecs.

— Papet. Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier. Vingt mains de papier font une rame. Vous avez écrit un billet admirable à Brancas; il vous écrivit l'autre jour une *main* tout entière de papier. (M^me^ de Sévig.) || *Demi-main.* Moitié d'une main de papier.

— Pâtiss. *Main d'oublies.* Poignée d'oublies qui en contient sept ou huit.

— Peint. Partie de l'art qui consiste dans l'opération manuelle. Ce peintre a de la main, c'est-à-dire de l'habileté à peindre, une touche ferme et précise, une bonne manière d'empâter, etc. || Se dit aussi du faire, de la touche particulière d'un peintre. On reconnaît dans ce tableau la main de tel maître. On y reconnaît toujours la *main* du maître, et on ne la sent jamais. (J.-J. Rousseau.)

— Physiol. *Main bote.* Déformation congénitale ou accidentelle de la main qui correspond à celle appelée *pied bot.* || On dit aussi *main-bot* quand on fait rapporter le mot bot à la personne. Il a la main bote. Il est main bot.

— Prat. *Fermer la main* Faire une saisie chez un débiteur, pour l'empêcher de faire disparaître des valeurs. || *Payer en main brève.* Payer directement au dernier créancier. Au lieu de payer à Jean qui devait à Jacques, qui lui-même devait à Paul, j'ai payé en main brève à Paul. || *Prendre la main.* Recevoir le consentement et le serment des parties contractantes. || *Plaider la main garnie, les mains garnies.* Plaider pour une chose dont on jouit pendant le procès. *Vider ses mains.* Se dessaisir d'une somme qu'on a entre les mains, et la payer à qui il est ordonné par la justice. Cet homme a été condamné à vider ses mains. *Saisir entre les mains de quelqu'un.* S'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre ses mains. Il a saisi entre les mains de tous les débiteurs. || *Main tierce.* Tierce personne entre les mains de laquelle on dépose l'objet contesté.

— Superst. *Main de gloire.* Main de pendu desséchée, dans laquelle on plaçait une bougie, dont la lumière, croyait-on, rendait immobiles ceux qu'elle frappait. Les voleurs se servaient de mains de gloire pour pénétrer dans les maisons. || Se dit aussi d'une racine de mandragore préparée d'une certaine manière, à laquelle les charlatans attribuaient le pouvoir de doubler l'argent qu'on mettait auprès. On disait aussi *mandegloire.*

— Techn. Outil à quatre branches en forme de doigts, dont les horlogers faisaient usage. || Pièce de fer recourbée de différentes manières, qui sert à enlever des fardeaux. || Pièce de fer recourbée qui sert à accrocher, à suspendre des objets. || Petit bâton à manche de bois très court, dont on se sert pour prendre la braise, la cendre, le charbon, dans un ménage. || Anneau de fer à ressort qui est au bout de la corde d'un puits, et dans le quel on passe l'anse du seau. || Nom de certains anneaux de fer qui tiennent à la caisse d'un carrosse, et auxquels les soupentes sont attachées. || Autre petite pièce au-devant d'un tiroir, et qui sert à le tirer. || Large galon plat ou courroie en forme de boucle, attaché à l'intérieur d'une voiture ou d'une diligence, qu'on passe dans la main pour se soutenir. || Sorte de fourche qui tient écartés les brins d'une corde avant qu'ils soient commis. || Sorte de brosse garnie de chardons employée autrefois pour lainer le drap. Série de coups de marteau frappés successivement par le batteur d'or. || Instrument de fer employé dans la fabrication des glaces coulées pour empêcher les bavures du verre. || *Mains d'travail.* Barres de fer dont se servent les maréchaux pour lever les pieds des chevaux difficiles. || *Main de sergent.* Instrument dont se servent les menuisiers pour coller ou cheviller l'ouvrage. || *Main courante.* Partie de la rampe d'un escalier sur laquelle on appuie la main. || *Main motaire.* Espèce de meule qu'on faisait tourner avec la main. || *Côté de la main.* C'est ou les ailleurs opèrent le travail.

— Typogr. Signe typographique employé à divers usages et représentant une main dont tous les doigts sont fermés, sauf l'indicateur.

— Zoolh. *Main de mer* ou *du diable.* Espèce de polypier appartenant au genre alcyon.

MAIN ou **MAYN.** Géogr. Nom allemand du Mein.

MAÏNA ou **MAGNE.** Géogr. Presqu'île au S. de la Morée, entre le golfe de Coron à l'O., et le golfe de Kolokythia à l'E. Le Maïna, ou région du Taygète, est un pays âpre, raviné; le chef-l. est *Marathonissi.* Les Maïnotes ont toujours resisté aux Turcs, qui n'ont jamais pu pénétrer dans leurs montagnes.

MAINADAIRE. s. m. Hist. Titre que portaient autrefois certains nobles espagnols faisant partie de la maison du roi. Ce terme s'emploie surtout en parlant de la cour d'Aragon.

MAINADAIRIE. s. f. Dignité, office du mainadaire.

MAINADE. s. f. Hist. Espèce de compagnie franche.

MAINATE. s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des sturnides, établi pour deux espèces de Java et de Sumatra et une de la Nouvelle-Guinée, vivant de graines et de vers, ayant en liberté un chant très agréable, mais faciles à apprivoiser et reproduisant, mieux que le perroquet lui-même, les diverses inflexions de la voix humaine. Le mainate religieux. Le mainate de Java. Le mainate Dumont.

— MAINATES. s. m. pl. Nom donné à une famille d'oiseaux correspondant à celle des caroncules.

MAINBOUR. s. m. Anc. légist. Gardien ou administrateur des biens ou de la personne d'un particulier.

— MAINBOUR. s. f. Autorité du mainbour.

MAINBOURNIE. s. f. rad. *mainbour*). Anc. légist. Tutelle ou curatelle.

— Par extens. Protection, garde.

MAINBOURNIR. v. a. 2^e^ conj. (rad. *mainbour*). Garder, protéger, administrer. Vieux mot.

MAINBOURNISSIÈRE. s. m. Synon. de MAINBOUR.

MAIN-BRUNE. adj. m. Papet. Se dit d'un papier gris plus commun que le papier cartier, qui entre dans la composition des cartes à jouer

MAINCY. Géogr. Comm. du canton et de l'arrond. de Melun (Seine-et-Marne); 1,000 hab. Château de *Vaux* (aujourd'hui *Vaux-Praslin*), construit en 1653, par Levau, pour le surintendant Fouquet.

* **MAIN-D'ŒUVRE.** s. f. Techn. Façon, mise en œuvre de toute sorte d'ouvrage, soit en construction, soit en toute autre industrie. Il y a des objets dont la main-d'œuvre décuple, centuple la valeur. Le prix de main-d'œuvre varie suivant les lieux et suivant les temps. L'argent devient plus abondant; alors, comme il arrive toujours, la *main-d'œuvre* devient plus chère. (Voit.) Le prix de *main-d'œuvre* joint à celui des matières premières, établit la valeur intrinsèque d'un objet manufacturé. Lenormant.) || Pl., des *mains-d'œuvre.*

— *Homme de main-d'œuvre.* Celui qui exécute le travail. En fait de grains, le superflu du propriétaire, c'est la vie de l'homme de *main-d'œuvre.* (L. Blanc.)

— Rémunération du travail. La main-d'œuvre de cette construction est de deux mille francs.

— Syn. comp. MAIN-D'ŒUVRE, SALAIRE. La *main-d'œuvre* s'applique à celui qui traite avec

un entrepreneur pour une portion déterminée de l'ouvrage entrepris, et qu'il fait à son propre compte, tandis que le *salaire* s'applique à celui qui ne fournit absolument que sa coopération personnelle.

MAINE, s. f. S'est dit pour Plein la main, autant que la main peut contenir. Oh ! par guienne ! sans nous, il en avait pour sa *maine* de fèves. (Mol.)

— Metrol. Mesure usitée en Normandie pour le commerce des pommes et contenant huit boisseaux.

MAINE, Géogr. Rivière de France, naît au mont des Alouettes (Vendée), et se jette dans la Sèvre-Nantaise (Loire-Inférieure), après 68 kil. de cours.

— MAINE, Rivière de France (Maine-et-Loire), due à la réunion de la Mayenne et de la Sarthe, a 3 kil. N. d'Angers. Elle se jette dans la Loire après 10 kil. de cours.

— MAINE (Collines du). Collines qui séparent les vallées de la Mayenne et de la Vilaine ; elles sont hautes de 200 à 250 mètres et couvertes de landes.

— MAINE, (*Cenomanensis pagus*). Province de l'ancienne France, a l'O. Divisé en *haut* et *bas Maine*, il formait avec le Perche le gouvernement militaire du Maine, dépendait du parlement de Paris, de la généralité de Tours et du diocèse du Mans. Il devint au Xe siècle un comté, qui fut réuni en 1110 à l'Anjou, dont il suivit presque toujours les destinées. La capitale était Le Mans. En 1789, il a formé les départements de la Sarthe et de la Mayenne.

— Fig. et par plaisanterie. *Habitants du Maine*. Se dit pour désigner les chapons.

> Comme ils sont dodus et gras,
> Ces bons citoyens du *Maine* ! (BÉRANGER.)

— MAINE, Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, situé au N.-E. et borné au N. par le Canada, à l'E. par le Nouveau-Brunswick, au S. par l'océan Atlantique, et a l'O. par le New-Hampshire, entre 67° 20' et 71° 10' long. O., et entre 43° et 46° 15' lat. N. La superficie est de 85,550 kil. carrés et la popul. de 649,000 hab. Les côtes sont très découpées. Il est arrosé par le Saint-Jean, le Penobscot, la Sainte-Croix, le Kennebeck, le Saco. Élevé au N. et à l'O., il présente au centre des collines, des plaines et des lacs. Il a des mines de fer, d'antimoine, etc., des carrières d'ardoises, de pierres à aiguiser et de granit. Le climat est froid. Le sol est surtout propre aux pâturages. Les constructions navales sont une industrie importante. Les villes principales sont : *Augusta*, capitale, Portland, Easport, Bath, Bangor, Hallowel, etc. Colonisé par des Français, 1638, il reçut son nom en l'honneur de la reine Henriette de France, qui était duchesse du Maine, et fit partie de l'Acadie française. Réuni, en 1652, au Massachusetts, il ne devint Etat souverain qu'en 1820. Le gouvernement se compose du Sénat, de la Chambre des représentants et d'un gouverneur élus pour un an.

— MAINE-ET LOIRE, Département de la région N.-O. de la France, formé de la plus grande partie de l'Anjou. Il est borné au N. par la Mayenne et la Sarthe ; à l'E. par l'Indre-et-Loire ; au S. par la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée ; à l'O. par la Loire-Inférieure. Il a une superficie de 712,093 hectares et une population de 524,000 hab. Il relève du diocèse et de la cour d'appel d'Angers, du 9e corps d'armée (Tours) et de l'académie universitaire de Rennes. Il renferme 5 arrondissements : Angers, chef-lieu, Baugé, Cholet, Saumur et Segré, 34 cantons et 381 communes. Pays généralement plat, il est arrosé par la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, l'Authion, la Dive, le Thouet, etc. Le climat est sain. On y récolte des grains au delà de la consommation, d'excellents légumes, du chanvre, du lin, des vins estimés et beaucoup de fruits. La culture des fleurs est considérable. On y élève des chevaux et des mulets estimés, des bœufs, des moutons, etc. Il y a des filatures de laine, de coton, de chanvre, de lin ; des fabriques de tissus, de toiles à voiles, de machines à vapeur, des papeteries, etc. On y exploite des mines de houille, et, aux environs d'Angers, des ardoisières.

MAINE (Louis-Auguste DE BOURBON, duc du), Fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, né à Versailles, 1670, fut élevé par Mme de Maintenon. Déclaré prince du sang et habile à succéder au trône, 1714, il reçut le commandement de la maison du roi par le testament de Louis XIV, 1715. Ce testament fut cassé par le parlement ; poussé par sa femme Anne-Louise de Bourbon, petite-fille du grand Condé, née en 1676, qu'il avait épousée en 1692, il se compromit avec elle dans la conspiration de Cellamare. Le régent enferma le duc à Doullens et la duchesse au château de Dijon, 1718. Remis en liberté, ils se bornèrent désormais à tenir à Sceaux une cour qui fut le rendez-vous des beaux esprits. Le duc du Maine mourut en 1736, et la duchesse en 1753.

— MAINE (Anne-Louise-Bénédicte DE BOURBON, duchesse du). *V. l'article précédent.*

— MAINE DE BIRAN (François-Pierre-Gonthier), Philosophe, né à Bergerac, 1766 1824. Après le licenciement des gardes du corps de Louis XVI, où il était entré en 1784, il vécut dans son domaine de Grateloup, près de Bergerac. Il fut député, en 1797, au conseil des Cinq Cents, d'où il fut expulsé par le coup d'Etat du 18 fructidor. Il écrivit des mémoires sur *l'Habitude*, 1802, sur *la Décomposition de la pensée*, 1805, sur *l'Aperception immédiate*, 1807, sur *les Rapports du physique et du moral*, 1811, qui furent couronnés à Paris, à Berlin ou à Copenhague. Député au Corps législatif, 1812, il fit partie de la commission qui, en décembre 1813, osa le premier acte d'opposition contre Napoléon Ier. Membre de la Chambre introuvable, 1815, il devint conseiller d'Etat en 1816. Cousin a publié, 1841, les *Œuvres philosophiques de Maine de Biran* ; M. Naville a donné des *Œuvres inédites*. Ce philosophe a commencé une réaction vigoureuse contre les exagérations idéalistes de l'école cartésienne et contre le sensualisme du XVIIIe siècle. Royer-Collard disait de lui « C'est notre maître à tous. »

MAINÉ, ÉE, adj. Vieux mot signifiant Puîné, cadet.

MAINÉE, s. f. Bot. Syn. de TRIGONIE.

MAINETÉ, s. f. (rad. *mainé*). Anc. législ. Droit appartenant au plus jeune des enfants dans la succession du père ou de la mère.

* **MAIN-FORTE**, s. f. Assistance qu'on donne à quelqu'un dans l'embarras, qui a besoin d'aide et de secours. || Se dit plus particulièrement de l'assistance qu'on donne à la justice afin que ses ordres soient exécutés. Donner, prêter main-forte à l'exécution des lois, des jugements, des ordonnances. Demander main-forte pour que force reste à la loi. Le prévôt de l'Isle fut envoyé avec *main-forte*. (Rac.) Je vais chercher *main-forte* au village. (Merimée.)

— Anc. prat. Personne puissante qui se plaçait au-dessus de la justice. Je ne puis exercer le retrait de cette terre, car elle est à main-forte. Les gentilshommes, *mains-fortes* et coqs de paroisse. (Colbert.)

— *A main-forte*. Par la force, par la violence. Tout le peuple assemblé nous poursuit à *main-forte*. (Rac.)

> Bientôt l'amlation et toute son escorte
> Dans le sein du repos vient le prendre à *main-forte*. (BOILEAU.)

— Interj. Cri par lequel on demande du secours. *Main-forte !* l'on me tue. (Rac.)

MAINFROI, V. MANFRED.

MAING, Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Valenciennes (Nord) ; 2,200 hab.

MAINLAND, Géogr. La principale des îles Shetland, a 80 kil. de long sur 8 à 20 de large. Elle est montagneuse et peu fertile. Elle a 15,000 hab., et pour ch.-l. *Lerwick*.

— MAINLAND, V. POMONA.

* **MAINLEVÉE**, s. f. Jurispr. Acte qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. Demander, obtenir, accorder mainlevée d'une saisie-arrêt, d'une saisie-exécution, d'une saisie réelle. || *Mainlevée administrative*. Celle qui résulte d'un arrêté du préfet dans le cas où il s'agit des intérêts de l'Etat. Les communes et les établissements publics ne peuvent consentir la *mainlevée* d'une inscription hypothécaire, sans l'autorisation du préfet. (Teulet.) || *Mainlevée judiciaire*. Celle qui est prononcée par jugement, soit que l'on ait refusé de la donner à l'amiable, soit qu'il n'ait appartenu qu'aux tribunaux de l'ordonner. || *Mainlevée volontaire*. Celle à laquelle le saisissant, l'opposant ou le créancier consent, par acte notarié ou par exploit, suivant la nature de l'affaire.

MAINMETTRE, v. a. 4e conj. Anc. cout. Affranchir un homme de condition servile.

MAIN-MILITAIRE, s. f. Jurispr. Force publique armée, lorsqu'il s'agit d'une exécution. Livrer les coupables, les prévenus à la main-militaire.

MAINMIS, ISE, part. pass. du v. Mainmettre. S'empl. adjectiv. Serf mainmis.

* **MAINMISE**, s. f. (rad. *main* et *mise*). Saisie. Il y avait *mainmise* par défaut de foi et hommage. (Acad.)

— Fig. et fam. *User de mainmise*. Mettre la main sur quelqu'un, le frapper. Il est vieux.

— Jurispr. féod. Autrefois, Affranchissement des serfs par leurs seigneurs.

* **MAINMORTABLE**, adj. et s. 2 g. Jurispr. Qui est sujet au droit de mainmorte. Anciennement les paysans de quelques provinces de France étaient *mainmortables*. (Acad.) En France, les juifs étaient serfs *mainmortables*, et les seigneurs leur succédaient. (Montesq.) || Se disait aussi des corps et communautés dont les biens étant inaliénables, ne donnaient pas ouverture aux droits de mutation. || Se disait encore d'une terre, d'un domaine ou les serfs étaient mainmortables. En Franche-Comté, un homme qui a demeuré un an et un jour dans une maison *mainmortable* devient esclave. (Voltaire.)

— Substantiv. Personne soumise au droit de mainmorte. Le *mainmortable*, place au rang des choses, ne pouvait ni tester ni devenir héritier. (Proudhon.)

* **MAINMORTE**, s. f. (rad. *main*, et *morte*). Jurispr. Etat des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, réelle ou mixte. Les mainmortables ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, que jusqu'à concurrence de 5 sous, quelquefois de 60 sous, et leur succession revenait au seigneur lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes. On a donné diverses explications sur l'origine de cette expression. L'évêque Albert ou Adalbert, mort en 1142, avait aboli dans le pays de Liège une espèce de servitude fort ancienne, dite de *mainmorte* (*mortua manus*). Après la mort de tout paysan qui y était soumis, on coupait sa main droite, que l'on présentait au seigneur, afin d'indiquer par là que le défunt s'en trouvait affranchi. Selon d'autres, le mot *main*, dans cette expression, aurait le sens ridicule du mot latin *manus* (puissance) ; *mainmorte* signifierait donc *puissance morte*, c'est-à-dire condition de celui qui, ayant perdu ses droits, est soumis à la puissance d'un autre. Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli le droit de mainmorte dans les terres et les seigneuries de son domaine et avait invité les seigneurs à l'imiter. Cet exemple avait été fort peu suivi, lorsque l'Assemblée constituante étendit à toute la France la suppression de la mainmorte par la loi du 28 mars 1790.

— Etat légal des biens inaliénables et qui échappent, par conséquent, aux droits de mutation. Quand elle interdit la *mainmorte*, la société est dans son droit. (Laboulaye.)

— *Gens de mainmorte*. On nommait ainsi, sous l'ancien régime, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes, étant censées être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics se trouvent dans ce cas ; mais la dénomination de *mainmorte* n'est plus employée dans les lois qui les concernent.

— *Propriétés, biens de mainmorte, tombés en mainmorte*. Biens qui sont en la possession de gens de mainmorte. Les six dixièmes de ces précieux terrains sont propriétés de *mainmorte*. (E. About.)

— Féod. *Droit de mainmorte territoriale*. Droit qui faisait le seigneur du fief héritier des biens de ceux qui mouraient sur son territoire après un an et un jour de séjour. || *Droit de mainmorte personnelle*. Droit que conservaient certains seigneurs sur l'héritage de leurs vassaux, quand même ces derniers avaient établi leur domaine dans un lieu franc.

MAÏNOTE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante du Maïna.

— adj. Qui a rapport au Maïna ou à ses habitants. Les mœurs, les coutumes maïnotes.

MAINOTTE, s. f. Bot. Nom vulgaire des clavaires, espèce de champignons dont la forme rappelle grossièrement celle de la main.

MAIN-POSEUR, s. m. Techn. Partie d'une presse monétaire qui amène les flans dans la virole ou ils doivent être frappés.

MAINSAT, Géogr. Comm. du cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson (Creuse) ; 2,200 hab.

* **MAINT, AINTE**, adj. collect. (et. prob., le kimry *maint*, multitude). Plusieurs, plus d'un. Maint homme. Mainte femme. On trouve *mainte* épine où l'on cherchait des roses. (Regnard.) On racontait que des inconnus à cheval avaient porté chez *maint* fermier des billets anonymes. (L. Blanc.)

> *Mainte* veuve pourtant fait la déchevelée,
> Qui n'abandonne point le soin du demeurant,
> Et du bien qu'elle aura fait le compte en pleurant. (LA FONTAINE.)
>
> *Mainte* pistole se glissait
> Dans l'escarcelle de notre homme. (Id.)
>
> Amour vend tout, et nymphes et bergères :
> Il met le taux à *maint* objet divin. (Id.)
>
> Dans *maint* auteur de science profonde
> J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde. (GRESSET.)

— S'emploie souvent aussi au pluriel, dans le sens du singulier. Il était la *maintes* filles savantes. (Gresset.)

> Car, en quelque façon, les malheurs sont propices ;
> Puis les gueux, en goguant, trouvent *maintes* délices. (REGNIER.)
>
> Le pasteur était à côté
> Et récitait, à l'ordinaire,
> *Maintes* dévotes oraisons. (LA FONTAINE.)
>
> Il arriva qu'au temps que la chanvre se sème,
> Elle vit un manant en couvrir *maints* sillons. (Id.)
>
> C'était apparemment le bien des deux parties,
> Car si les loups mangeaient mainte bête égarée,
> Des bergers de leur peau se faisaient *maints* habits. (Id.)

— *Mainte fois* ou *maintes fois*. Souvent, fréquemment. Ayant dit *mainte* fois. Nous valons mieux que nos pères, il m'a fallu dire les mœurs du temps passé. P.-L. Courier.)

— Souvent il se répète. Par maints et maints travaux. Dans maint et maint écrit. Dans *maints* et *maints* combats sa valeur éprouvée... (Corneille.) Gronder *maint* et *maint* procureur. (Boileau.)

> Il les aurait fait tous voler jusqu'au dernier
> Dans le gouffre enrichi par *maint* et *maint* naufrage.
> Dieu veuille préserver *maint* et *maint* financier
> Qui n'en fait pas meilleur usage ! (LA FONT.)

— S'est employé substantiv. pour Plusieurs personnes. *Maints* ont le chef plus rempli que la panse. (Mme Deshoulières.)

MAINTENANCE, s. f. Action de maintenir.

— S'est dit autrefois pour Conservation, défense, protection. Seigneur Dieu, sois-moi de ce tourment auquel ces traîtres chiens me détiennent pour la *maintenance* de ta foi ! (Rabelais.)

— Nom donné aux associations littéraires régionales formées entre félibres. Les félibres de la maintenance du Languedoc.

— Anc. jurispr. Confirmation par autorité de justice dans la possession d'un héritage ou d'un bénéfice.

MAINTENANT, part. prés. du v. Maintenir. Qui maintient. Des chefs maintenant l'ordre et la discipline.

* **MAINTENANT**, adv. de temps (radic. *maintenir*, littéralem., pendant qu'on y tient la main). A présent, à cette heure, aujourd'hui. Il désigne la suite ou la continuation d'une chose, la liaison ou la transition d'une partie à une autre, l'opposition, le contraste de deux événements successifs, de deux objets relatifs l'un à l'autre. J'ai terminé l'ouvrage que vous m'aviez demandé, que voulez-vous maintenant que je fasse ? Je ne puis vous recevoir maintenant, revenez dans un autre moment. Dans ses premières guerres, il n'avait qu'une seule vie à lui offrir ; *maintenant* il en a une autre qui lui est plus chère que la sienne. (Boss.) Tourmenté par son ambition durant sa vie, et tourmente *maintenant* dans les enfers. (Id.) Ne plaignons plus ses disgrâces, qui font *maintenant* sa félicité. (Id.) Belle âme qui reposez *maintenant* dans le sein de la paix (Fléch.). Nous venons de considérer le beau côté de la médaille, voyez-en *maintenant* le revers. (Roubaud.)

> Ses superbes coursiers qu'on voyait autrefois,
> Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix,
> L'œil morne *maintenant* et la tête baissée,
> Semblaient se conformer à sa triste pensée. (RACINE.)

— *De maintenant*. Du temps présent. Les avocats de maintenant, les jeunes gens de maintenant. Dans toutes nos pièces de *maintenant*, il faut toujours un marquis ridicule. (Molière.)

— *Pour maintenant*. Pour le moment présent. Pour *maintenant* je conclus que deux choses sont évidentes par la seule raison naturelle. (Bossuet.)

— *Tout maintenant*. A l'instant même. Peu usité.

> Il m'est dans la pensée
> Venu tout *maintenant* une chose pressée. (MOLIÈRE.)

— *Maintenant que*, loc. conj. Maintenant que nous sommes seuls, je vais vous parler sincèrement.

> *Maintenant* que je puis couronner tant d'attraits ;
> *Maintenant* que je l'aime encor plus que jamais. (RACINE.)
>
> *Maintenant* que le temps a mûri mes désirs,
> J'aime mieux mon repos... (BOILEAU.)

— Montaigne en fait un véritable substantif dans cette phrase énergique : Par un seul *maintenant*, Dieu emplit le toujours.

MAINTENEUR, s. m. Celui qui maintient, qui soutient. Le *mainteneur* de l'ordre public. (Ch. de Bernard.)

— Titre pris par les sept fondateurs des jeux Floraux à Toulouse, en 1323. || Titre des membres de l'Académie des jeux Floraux.

* **MAINTENIR**, v. a. 2e conj. (littéral. *tenir la main à une chose*). Se conjugue comme *Tenir*. Tenir ferme, conserver dans le même état de stabilité, d'immobilité ; soutenir, étayer, consolider. Maintenir une maison en bon état. Maintenir une charpente avec du fer.

— Fig. Maintenir le bon ordre, la discipline, la confiance. Il était capable de *maintenir* par toutes sortes de crimes le pouvoir qu'il s'était acquis. (Bossuet.) Il est aisé d'entendre qu'un commerce si agréable des nations servait à *maintenir* dans tout le corps de l'empire la concorde et l'obéissance. (Id.) Les officiers couraient de tous côtés pour *maintenir* l'ordre. (Barth.) Plus il était facile dans la société, plus il était sévère lorsqu'il fallait *maintenir* la décence de chaque état. (Id.) Le magnétiste doit conserver ses forces physiques et *maintenir* son âme dans une assiette tranquille. (Rostan.) L'honneur *maintient* le cœur incorruptible au milieu de la corruption. (Chateaub.) Comme roi de la France orientale et gardien de la frontière commune, il avait *maintenu* les peuples germaniques dans la crainte et le respect de la royauté franque. (Aug. Thierry.) Il y a trois ans, en l'absence de toute autorité, la garde nationale a suffi largement pour *maintenir* l'ordre. (H. Taine.)

— Conserver dans le même état, dans la même condition. Il vous a nommé à cette place, il vous y maintiendra. Ce tribunal *maintenait* les mœurs dans la république ; mais ces mêmes mœurs *maintenaient* ce tribunal. (Montesq.) Il n'y a point de forme de gouvernement qui suffise à *maintenir* une Eglise. (Guizot.)

— Par extens. Comment *maintenir* son triomphe à la hauteur de ses luttes ? (Montalemb.)

— Protéger, soutenir, faire subsister. Il maintient depuis longtemps cette famille, qu'il fait subsister par son travail quotidien.

— Affirmer, soutenir. Je maintiens la vérité de ce que je vous ai dit. Je vous maintiens que cela est vrai. Je maintiens que cette opinion est fausse. Les métaphysiciens *maintiennent* que toute action se réduit à mouvement et pensée, et que celle-ci est l'origine de celui-là. (Baudelaire.)

— Vénér. *Maintenir le change*. Se dit des chiens qui continuent à poursuivre la bête après l'avoir lancée.

— SE MAINTENIR, v. pron. Demeurer en état de consistance, dans le même état de santé, de condition. Cette église se maintient bien. Ce cheval ne maigrit pas, il se maintient. Il se maintient dans son emploi. Elle se maintient en bonne santé. Rien de ce qui se *maintient* par le crime ne peut longtemps subsister. (Lemontey.)

— Conserver une position. Malgré les attaques de l'ennemi, la division put se maintenir sur la lisière de la forêt.

— Fig. Toutes les lois se maintiennent en vigueur dans ce royaume. Se maintenir dans ses conquêtes. L'empire se *maintint* en grande puissance et en grande paix. (Boss.) Contre les coups du sort songe à se *maintenir*. (Boileau.) L'homme sage sait rester à sa place; mais l'enfant qui ne connaît pas la sienne ne saurait s'y *maintenir*. (J.-J. Rouss.) Les Portugais, mal affermis dans leurs conquêtes, se virent hors d'état de s'y *maintenir*. (Rayn.)

Qu'une autre foi que la mienne
N'espère rien et se *maintienne*,
Cela ne se peut nullement (MALHERBE.)

MAINTENON, s. f. Petite croix d'or à branches arrondies, garnie aux extrémités de boutons ou de diamants que les femmes portaient suspendue au cou par une chaîne ou un mince cordon. Mme de Maintenon porta la première ce genre de parure.

MAINTENON. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Chartres (Eure-et-Loir), au confluent de l'Eure et de la Voise; 1,380 hab. Commerce de grains et de farines. Beau château achevé en 1674 par Françoise d'Aubigné, qui en prit le nom, et laissé par celle-ci à sa nièce, la duchesse de Nuailles. Le parc est traversé par les restes de l'aqueduc commencé sous Louis XIV, 1684-1688.

MAINTENON (Françoise D'AUBIGNÉ, marquise de). Petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, naquit le 27 novembre 1635, dans le château de Niort; emmenée à la Martinique, 1639, et devenue orpheline, elle revint en France, et fut confiée à sa tante, Mme de Villette, calviniste austère, puis aux ursulines de Paris, qui la convertirent, non sans peine, au catholicisme. Elle se décida, après la mort de sa mère, vers 1652, à épouser Scarron, perclus de tous ses membres. Scarron mort, octobre 1660, elle continua à fréquenter les hôtels d'Albret et de Richelieu; sur l'ordre de Louis XIV, elle se chargea d'élever en secret les enfants que Mme de Montespan avait eus du roi; ce dernier les ayant reconnus en 1673, Mme Scarron vint habiter la cour et acheta la terre de Maintenon, 1674. Dame d'atours de la dauphine, 1680, Mme de Maintenon usa de son ascendant sur le roi pour le rapprocher de la reine Marie-Thérèse. Celle-ci mourut en 1683. L'année suivante, un mariage secret unit Mme de Maintenon à Louis XIV; sans maison et sans honneurs, elle était traitée par le roi et les princes avec les mêmes égards qu'une reine reconnue. On lui attribue une grande part dans la révocation de l'édit de Nantes, 1685. Vers cette époque, elle établit la maison royale de Saint-Cyr, destinée à l'éducation de 250 demoiselles nobles et pauvres, 1686. Les désastres privés et publics des dernières années du grand règne, la persécution du jansénisme, et aussi les infirmités de la vieillesse avaient épuisé les forces de Mme de Maintenon, quand mourut le roi, 1715. Retirée à Saint-Cyr, elle y mourut, le 15 avril 1719. Ses *Œuvres* ont été publiées par Lavallée, en 1855.

MAINTENU, UE, part. pass. du v. Maintenir. S'emploie adjectiv. Il est maintenu dans son poste, dans sa dignité. On dit que les Perses imposèrent cette somme de neuf ducats lorsqu'ils étaient seigneurs en Jerusalem, et qu'elle a été ainsi *maintenue* depuis leur temps. (Chateaubriand.) Tous les droits de la souveraineté pléniere sont *maintenus* à l'Allemagne sur l'Italie. (E. Quinet.) La pensée ne peut être réprimée; la pensée vient de Dieu, elle doit être *maintenue* dans sa liberté. (J. Favre.)

* **MAINTENUE**, s. f. (rad. *maintenir*). Jurispr. Confirmation par jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux. On voulait m'obliger à déguerpir, mais j'ai eu arrêt de maintenue.

— *Maintenue provisoire* ou *récréance*. Se dit par opposition à Pleine maintenue, ou maintenue définitive.

— *Maintenue de noblesse*. Confirmation par jugement de la noblesse d'un gentilhomme.

* **MAINTIEN**, s. m. (rad. *maintenir*). Conservation. Le maintien des lois, de l'ordre, de la discipline, de l'autorité publique. Les bonnes mœurs contribuent au maintien de la société. Les juges s'occupent constamment au *maintien* des lois; les prêtres au *maintien* de la religion; le directeur de la police au *maintien* du bon ordre et de la tranquillité publique. (Lav.) Veiller pour le *maintien* des lois. Bod. Tous les ordres de l'État contribuaient au *maintien* du gouvernement. (Rayn.) Ce qu'ils voulaient, c'était le *maintien* d'une loi de sang, qui permettait de lapider le mal pensant. (E. Renan.)

— Contenance, air du visage, habitude du corps. On voit à son maintien qu'il a été bien élevé. Le *maintien* séant marque de l'éducation et même du jugement. (Beauz.) Tous ont les yeux sur lui, observent son *maintien* et son visage. (La Bruy.) Elle conserve le même *maintien* et les mêmes manières qu'elle avait auparavant. (J.-J. Rousseau.) Cette affectation de parole et de *maintien* est ce qui rend généralement l'abord du Français repoussant et désagréable pour les autres nations. (Id.) Ils imposaient autant par la gravité de leur *maintien* que par la force de leur éloquence. (Barth.) Il faut que leur *maintien* et leur récit respirent la sainteté de la vertu et n'aient pour ornement qu'une simplicité extrême. (Id.) Dans son noble *maintien* quelle audace respire! (Lafaune.) Quand j'entrai le soir dans sa chambre, son *maintien* grave et rêveur m'interdit. (Ch. Nodier.) Dès qu'ils furent sur le seuil de la cour, ils reprirent un calme *maintien*. (C. Imbert.)

A ce noble *maintien*,
Quel œil ne serait pas trompé comme le mien? (RAC.)

— *N'avoir point de maintien*. Avoir l'air gauche et embarrassé.

— *Perdre son maintien*. Être déconcerté, ne savoir quelle contenance garder. Il y perd son *maintien*, ne trouve pas où placer un seul mot, et n'a pas même de quoi s'excuser. (La Bruy.)

— *Avoir un maintien*. Se donner un air, prendre des manières qui soient celles de la société dans laquelle on se trouve, afin de n'y point paraître déplacé. On se promenait à Paris; mais aux Tuileries, aux Champs-Elysées, il fallait avoir un *maintien*. (Mme de Genlis.)

— Syn. compar. MAINTIEN, CONTENANCE. V. CONTENANCE.

MAINVAULT, Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 31 kil. de Mons; 2,100 hab.

MAINVIELLE Pierre. Conventionnel, né à Avignon, 1765-1793, contribua beaucoup à la réunion du Comtat-Venaissin à la France; il remplaça Rebecqui à la Convention, avril 1793; se rapprocha des modérés, fut décrété d'accusation comme complice de Barbaroux, et mourut courageusement avec les girondins, 31 octobre.

MAINZ. Géogr. Nom allemand de Mayence.

* **MAÏOLIQUE**, s. f. V. MAJOLIQUE.

MAIPO. Géogr. Fleuve du Chili. Sur ses bords, à 70 kil. S.-O. de Santiago, Saint-Martin battit les Espagnols, 1818.

MAÏPOURI, s. m. Mamm. Nom vernaculaire du tapir.

— Ornith. Perroquet de la Guyane à tête noire, excessivement sauvage et rebelle à toute éducation.

MAIRA. Géogr. Rivière qui vient du mont Maloia, arrose les Grisons et se jette dans le lac de Côme.

* **MAIRAIN**, s. m. V. MERRAIN.

MAIRAN (Jean-Jacques DORTOUS DE). Physicien et mathématicien, né à Béziers, 1678-1771, de l'Académie des sciences, puis de l'Académie française, 1743. On a de lui de nombreux *Mémoires*, des *Éloges* des académiciens, etc.

MAIRANIE, s. f. Bot. Synon. d'ARCTOSTAPHYLE.

MAIRAT, s. m. S'est dit pour Fonction de maire. Il y aurait acte contraire aux intérêts et devoirs municipaux, à s'imposer au *mairat* d'une ville malgré elle. Bordillon.)

* **MAIRE**, s. m. (du lat. *major*, plus grand). Premier magistrat de la commune en France. Le maire fut d'abord un magistrat exclusivement municipal XIIe siècle. Louis XIV rendit cette charge vénale; il nomma les maires à vie en 1692, et pour trois ans depuis 1705. L'Assemblée constituante remit l'élection en vigueur, mais le Consulat rétablit le mode de nomination par le pouvoir central. Actuellement, les maires sont élus par les conseils municipaux de chaque commune.

— A Paris, Premier officier municipal de chaque arrondissement; il est nommé par le pouvoir central et ne jouit que d'une partie des attributions des maires des communes, les principales étant rattachées à la préfecture de la Seine et à la préfecture de police.

— *Adjoint du maire*. V. ADJOINT.

— *Maire de Londres* ou *lord-maire*. Premier magistrat de la ville de Londres, élu annuellement par tous les corps de métiers. Il réside dans la Cité, au palais du lord-maire.

— Hist. *Maire du palais*. Intendant des rois mérovingiens ou majordome, qui, à la fin du VIe siècle, prit un ascendant politique considérable. Warnachaire, maire de Bourgogne, obtint, en 614, que sa charge devînt inamovible. Sous les rois fainéants, 638, les maires furent les véritables souverains des Francs, en attendant que l'un d'eux, Pepin le Bref, prît la couronne royale, 752.

— Féod. Titre que prenaient les possesseurs de certains petits fiefs. || Se disait quelquefois pour Prévôt. || Se disait aussi d'un juge lesofficier. || Chef d'un corps d'artisans. || *Maire du palais royal* Sénéchal de France, celui qui avait commandement sur tous les domestiques.

— Se prenait quelquefois adjectivement pour Majeur ou mage. Le juge maire. Mes parents y tiennent tous les premiers rangs; un mien cousin est juge *maire*. (La Font.)

— *Maire âge*. Le temps de la majorité.

— Navig. *Bateau maire*. V. BATEAU.

MAIRESSE, s. f. La femme d'un maire. Il ne se dit plus que familièrement.

MAIRET (Jean de). Auteur dramatique, né à Besançon, 1604-1686, donna, en 1620, *Chrysséide et Arimand*, tragédie, et, en 1621, la *Sylvie*, pastorale, qui, pour le style et la composition, surpassaient de beaucoup les pièces de Hardy. Son chef-d'œuvre est *Sophonisbe*, 1629, première pièce régulière qui ait paru au Théâtre-Français.

* **MAIRIE**, s. f. Charge, office de maire. La mairie de Marseille.

— Temps pendant lequel on exerce la fonction de maire. Pendant sa mairie.

— Édifice, bureaux où se tient l'administration municipale. C'est dans cet édifice que sont conservés les registres de l'état civil. Aller à la mairie pour demander un passeport, un visa. La mairie du Ier, du IIe arrondissement. La dénomination légale donnée au bâtiment où siège l'administration municipale de chaque commune est celle de *maison commune*.

— Féod. Sorte de fief ayant droit de basse justice. || *Mairie seigneuriale* Justice d'un seigneur qui avait titre de maire ou de prévôt. || *Mairie royale*. Se disait pour Prévôté. || *Mairie de chatel*. Lieu où résidait le seigneur châtelain.

— Bot. Genre d'herbes arborescentes de la famille des composées astéroïdées, établi pour sept espèces du sud de l'Afrique.

MAIRS, s. f. pl. Fées qui, chez les Celtes et les Germains, assistaient aux accouchements et donnent les enfants de toutes les qualités morales et physiques.

* **MAIS**, conj. (pr. *mè*; du lat. *magis*, davantage). Sert à marquer opposition entre deux membres de phrase. Elle est belle, mais elle est méchante. Il est pol, mais il est faux. Il est riche, mais il est fort intéressé. Elle n'est pas aussi jolie que sa sœur, mais elle est plus instruite. Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France; *mais* celles de France sont plus jolies. Montesquieu. C'est le droit qui affranchit, *mais* c'est le devoir qui unit. (La Menn. C'était déjà la puissance impériale qu'on voit à vue depuis, *mais* avec l'assentiment universel des peuples, avec des formes moins royales, *mais* plus dignes peut-être. (Thiers.

— Sert à lier deux membres d'une phrase dont le second exprime la diminution d'une qualité exprimée dans le premier. Elle est bien faite, mais elle n'est pas grande.

— Sert aussi à lier deux membres de phrase dont le dernier expose la raison de ce qui est exprimé dans le premier. Je l'ai puni, mais il l'avait mérité.

— Joint aux mots *encore*, *de plus*, *bien plus*, etc., il sert à lier deux membres d'une phrase dont le second désigne une addition à la chose exprimée par le premier, ou une augmentation de cette chose. Non seulement il est bon, mais encore il est courageux. Non seulement il a commis ce crime, mais bien plus, mais qui plus est, il s'en est vanté. Sa fortune n'est pas diminuée, mais bien plutôt elle est accrue.

— Dans la conversation, *mais* s'emploie au commencement d'une phrase qui a quelque rapport à ce qui a précédé. Mais ne cesserez-vous jamais de parler de ces choses-là? Mais ne vous ôterez-vous pas de là? Mais encore, mais enfin, que dites-vous de cela? Mais qu'ai-je fait? Mais qu'ai-je dit? Mais qu'avez-vous dit? Mais qu'avez-vous fait? Dès ce soir? *Mais*, mon fils, vous allez un peu vite. (Collin d'Harleville.)

— Quelquefois il ne marque qu'une transition pour revenir à un sujet abandonné, ou pour quitter celui dont on parle. Mais revenons à notre affaire. Mais il est temps d'en finir. Mais encore faut-il s'entendre.

— Il exprime aussi l'approbation. Mais vous avez raison.

— S'emploie dans le sens de Oui, certes, et renforce l'affirmation. Elle y fut reçue très bien, *mais* très bien, c'est-à-dire que le roi la fit mettre dans la calèche avec les dames. (Mme de Sévigné.)

— Il peut se répéter, et la répétition ajoute beaucoup d'énergie à la phrase. Et cette main sans pair, si vous l'aviez vue, est assez blanche, *mais* large, *mais* charnue, *mais* bouffie, *mais* courte, et tient au bras le mieux nourri que j'aie jamais vu de ma vie. (Marivaux.)

Du marbre, de l'airain, qu'un vain luxe prodigue,
Des ornements de l'art étouffent la fatigue,
Mais les lois, *mais* les mœurs, *mais* les ouvrages frais,
Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais. DELILLE

— Lorsque de deux membres de phrases réunis par la conjonction *mais*, l'un est affirmatif et l'autre négatif, il n'est pas nécessaire de répéter le verbe dans le second membre, parce que la conjonction *mais*, servant à marquer opposition ou restriction, annonce assez par elle-même si le membre qui la suit doit être pris dans un sens affirmatif ou négatif. Ce n'est pas le mot d'inquisition qui nous fait peur, *mais* la chose même. (Pasc.) Ce ne sont pas les membres qu'il joue, *mais* le ridicule de la machine. Mol.) L'harmonie ne frappe pas simplement l'oreille, *mais* l'esprit. Buffon) Un roi ne doit point avoir plus de richesses et de plaisirs, *mais* plus de sagesse, de vertu et de gloire que le reste des hommes. Fén.) Il n'est pas dans l'esprit humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux, *mais* seulement de ceux qui sont plus à plaindre. (J.-J. Rouss. Le caprice des enfants n'est jamais l'ouvrage de la nature, *mais* d'une mauvaise discipline. (Id.) Le premier de tous les biens n'est pas dans l'autorité, *mais* dans la liberté. Id. Nous ne sommes point les esclaves du prince, *mais* ses amis; ni les tyrans du peuple, *mais* ses chefs. (Id.)

Le gibier du lion, ce ne sont pas moineaux, [beaux
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et
(LA FONTAINE.)

— Quelquefois, pour donner plus d'énergie à la phrase, on répète le verbe après *mais*. On trouve des moyens pour guérir de la folie; *mais* on n'en trouve pas pour redresser un esprit de travers. Vauven.) On aime à deviner les autres, *mais* on n'aime pas à être deviné. Id.) Il est aisé de critiquer un auteur; *mais* il est difficile de l'apprécier. Id.) Il faut regarder son bien comme son esclave; *mais* il ne faut pas perdre son esclave. Montes.) On donne des conseils; *mais* on ne donne pas la sagesse d'en profiter. (La Rochef.) Il faut, en quelque sorte, respecter les fautes des grands hommes; *mais* il ne faut pas les imiter. Id.) C'est un parti sage à la guerre de se tenir sur la défensive; *mais* ce n'est pas le plus brillant. Id. La nature a dit à la femme: Sois belle si tu peux, sage si tu veux; *mais* sois ce qu'on dit, il le faut. Beaum. Les convenances de la nature ne sont pas celles d'un sybarite, *mais* elles sont celles du genre humain et de tous les êtres. (B. de St-P.) Les grandes passions sont aussi rares que les grands hommes. On est occupé, intéressé; *mais* on n'est pas amoureux. Meilhan. Le premier de nos devoirs est d'être homme; *mais* le second est d'être citoyen. Laboussse.)

— *Mais*... suspensif fait pressentir des objections, des restrictions. Je serais charmé d'accepter votre proposition, mais... Ma vie est libre et occupée; *mais*... *mais*... ; je suis en train de dire des *mais*. (Volt.)

— Avec *non*, il exprime une négation sous forme d'objection. Je le croyais satisfait de la bonne aubaine qui lui est échue; mais non, il se plaint encore.

— *Mais* peut se joindre à *cependant* et lui donne plus de force. *Mais* cependant ce jour il épouse Andromaque. Racine.)

— Il s'emploie d'une manière exclamative et sans verbe pour exprimer le blâme, la surprise. Cela est bon pour une demoiselle de Saint-Cyr; *mais* une véritable abbesse! Mme de Maintenon.)

— *Mais ne vous en déplaise*. Se dit lors qu'on veut contredire quelqu'un.

— *Eh mais!* Se dit pour exprimer le doute, l'hésitation. Eh *mais!* à cet égard je ne puis rien comprendre. (Collin d'Harleville.)

— *Mais que*. Dès que, après que, pourvu que. Cette locution n'appartient qu'au vieux langage. Vous pouvez penser comme il fera, *mais* qu'il soit doyen des cardinaux. Malherbe.)

— Adverb. Signifiant autrefois Davantage. Vous dites qu'il y a deux aunes de cette étoffe, il y en a mais. Locution usitée surtout dans le Lyonnais.

— Maintenant il s'unit toujours dans ce cas au verbe *pouvoir*, par une négation ou par une interrogation. *Je n'en puis mais*. Ce n'est pas ma faute, je n'en suis pas la cause. Si le père a fait une faute, le fils n'en peut mais. Si cela est arrivé, en puis-je mais?

Le malheureux bœuf se déchire lui-même,
Fait retomber sa queue à l'entour de ses flancs,
Bat l'air qui n'en peut *mais* (LA FONTAINE.)

— Subst. et fam. Il ne faut guère sans quelque *mais*. Acad. Il y a toujours avec lui des si et des *mais*. Id. Il n'y a point de *mais* qui tienne, je ne donne point ma fille à un muet. Brueys.) Elle ne me répondit que par des *mais* et des si interrompus. (L'abbé Prévost.) Vous allez trouver à cette proposition mille et un *mais*, sans doute. Mérimée.)

— *Il y a un mais*. Il y a des critiques, des réserves à faire.

— Loc. prov. *C'est un homme qui n'a ni si ni mais*. C'est un homme franc, qui va droit au but et ne cherche pas de vains prétextes.

* **MAÏS**, s. m. pron. *ma-ass*; de l'esp. *mahis*, même signif.). Bot. Genre de graminées comprenant des plantes annuelles à racine fibreuse, formant une touffe épaisse d'laquelle s'élèvent une ou plusieurs tiges glabres, remplies d'une moelle saccharine. Ces tiges sont articulées et garnies à chaque nœud d'une feuille lancéolée, longue de trente à soixante centimètres, large de cinq à huit centimètres, ciliée sur les bords, pubescente en dessous, engainante à sa base, striée longitudinalement et divisée par une nervure blanchâtre. Les fleurs mâles, d'un blanc verdâtre ou légèrement purpurines, sont disposées en panicule longue, partagée quelquefois en vingt-cinq à trente épillets penchés; les fleurs femelles, situées aux aisselles des feuilles, offrent un épi enveloppé par un spathe composé d'une vingtaine de feuilles membraneuses superposées les unes aux autres, sur lesquelles retombent un grand nombre de styles filiformes, dont la réunion offre l'aspect d'une longue barbe pendante; à ces fleurs succèdent des épis longs de vingt à trente-deux centimètres, enveloppés de plusieurs feuilles roulées et sortant de l'axe commun, qui contiennent des graines recouvertes d'une écorce mince, lisse, ferme, plus ou moins colorée, variant du blanc mat au rouge foncé, le plus communément d'un beau jaune d'or renfermant une matière farineuse blanche, sucrée et très nourrissante. De même que toutes les plantes cultivées, le maïs a éprouvé différentes modifications sous la main de l'homme. On en connaît aujourd'hui trois espèces principales et un grand nombre de variétés. C'est surtout par la couleur des grains qu'elles se distinguent les unes des autres. On fait avec la farine des grains de maïs, une bouillie qu'on appelle *gaudes* et qui est un aliment très populaire en Bresse et en Franche-Comté. Les épis naissants, confits dans le vinaigre comme les cornichons, font un mets et un assaisonnement agréables. Il peut remplacer l'orge dans la fabrication de la bière. Les animaux domestiques aiment le grain avec passion. Il remplace l'avoine pour les chevaux en Amérique; il engraisse promptement les bœufs, les oies, les dindes, les canards, etc. Étant coupé vert, le maïs donne un fourrage abondant et très substantiel pour tous les bestiaux, et surtout pour les vaches; séché, il peut servir utilement au chauffage dans les

fours et même dans les foyers. On désigne vulgairement le maïs sous le nom de *blé de Turquie*. Le maïs commun. Le maïs hérissé. Le maïs à rafle rouge. Maïs tardif, quarantain. Maïs à gros épi, à épi rameux. Maïs blanc, rouge, panaché, etc. Les paysans se régalent quelquefois d'épis de *maïs* presque mûrs qu'ils font rôtir devant le feu ou cuire au four. (Gér. de Nerval.)

— On donne aussi le nom de maïs à son grain et même à sa farine. Égrener du maïs. Faire cuire du maïs. Tourte de maïs. Bouillie de maïs.

MAISDON Géogr. Comm. du cant. d'Aigrefeuille, arrond. de Nantes (Loire-Inférieure); 2,100 hab.

* **MAISON** s. f. (pr. *mè-zon;* du lat. *mansio*, demeure, séjour). Logis, bâtiment servant d'habitation, de demeure. Maison à porte cochère. Maison de brique, de pierre de taille. Maison entre cour et jardin, sur la rue. Bâtir, abattre, démolir une maison. Maison à louer. Maison à vendre. Les fondements, les gros murs, la couverture d'une maison. Au bout du terme, il faut qu'il vide la maison. Il va de maison en maison. Sa maison est ouverte à tous venants. Il ne sort point, il ne bouge point de sa maison. Les *maisons* ne sont plus qu'un amas de pierres. Boss. Prodiguer ses trésors pour embellir ses *maisons*. Flech. Elle va pour les malheureux quêter dans les *maisons*. (Boileau.) Le maître de cette *maison* la trouve trop sauvage et s'y tient peu. J.-J. Rouss. Dois-je rester dans votre *maison* malgré vous? Id. La grandeur qui est dans son âme se répandait dans toute sa *maison*. Buff. Dans les pays du Nord, on fait des *maisons* en bois d'une grande simplicité. Deyss. Les Kamtchadales se réfugient en hiver dans des *maisons* souterraines. Id.) En Chine et dans les pays chauds en général, les *maisons* sont fort basses. Id.) Les peuplades qui errent dans les régions septentrionales de l'Amérique se bâtissent en hiver des *maisons* entièrement composées de blocs de neige. (Id.)

— Fig. Il a porté la paix dans la *maison* de son âme. (Boss.)

— *A la maison.* Chez soi. Je dîne à la *maison*. (Acad.

— Fam. *Garder la maison.* Rester chez soi, ne pas sortir.

— Fig. *Avoir une maison sur l'estomac.* Avoir une indigestion qui oppresse, comme le ferait un grand poids sur l'estomac. Chamillart en revint tout rajeuni, et une *maison* levée de dessus l'estomac. (St Simon.)

— Fam. et fig. *Ne rien oublier à la maison.* Être muni de tout ce qui est nécessaire pour exécuter ce que l'on entreprend. C'est une besogne où notre esprit a besoin de toute sa force: il ne faut point qu'il oublie rien à la *maison*. (Malherbe.) *N'avoir ni maison, ni buron.* Ne posséder aucun bien, n'attendre aucun héritage.

— Fam. *Par-dessus les maisons.* Se dit en parlant de choses exagérées, exorbitantes, excessives. Il fait des demandes, il a des prétentions par-dessus les maisons. Cet objet a été vendu par-dessus les maisons.

— *Maison de ville.* La maison qu'un particulier habite à la ville. Je passe une partie des miens dans ma *maison* de ville, qui est un assez vilain cabaret. (Mme de Maintenon.)

— *Maison de campagne.* Habitation d'agrément à la campagne. Molière avait une *maison* de campagne à Auteuil, où il se délassait souvent des fatigues de sa profession, qui sont bien plus grandes qu'on ne pense. (Volt. || On dit dans le même sens: *Maison de plaisance.* Le surintendant Fouquet avait à Saint-Mandé une jolie *maison* de plaisance. (Dut.)

— *Maison de bouteilles.* Maison de campagne où l'on va faire les parties, vider des bouteilles. On dit plutôt *vide bouteilles.*

— *Maison des champs.* Habitation qu'on a à la campagne en vue de l'utilité plutôt que de l'agrément.

L'île fut lors donnée en apanage
A Lucifer; c'est sa *maison* des champs.
(La Fontaine.)

— *Maison rustique.* Habitation à la campagne, comprenant une ferme, une métairie, etc. Rien n'est plus beau, à mon gré, qu'une vaste *maison* rustique. (Volt.)

— *Maison de chasse.* Habitation isolée qui sert de rendez-vous de chasse. Le cardinal va trouver le roi à Versailles, alors petite *maison* de chasse. (Volt.)

— *Maisons forestières.* Maisons construites en pleine forêt pour servir d'habitation aux gardes.

— *Maison garnie.* Maison où on loue des chambres, des appartements meublés. Tenir maison garnie. Loger en maison garnie.

— *Maison d'éducation.* Maison destinée à l'éducation, à l'instruction des enfants, et où on les prend en pension.

— *Maison d'asile* ou *Salle d'asile.* Maison où l'on reçoit les enfants en bas âge pour les soigner et leur donner une première instruction.

— *Maison de jeu.* Établissement ouvert au public, où l'on joue à des jeux de hasard.

— *Maison de charité.* Maison où l'on donne des secours à la classe indigente.

— *Maison religieuse.* Couvent. La chute des *maisons* religieuses ne commence jamais par le désintéressement. (Mme de Maintenon.)

— *Maison de santé.* Établissement où les malades, les valétudinaires, les convalescents, se mettent en pension pour y être traités, soignés particulièrement.

— *Maison d'aliénés.* Établissement public ou privé où l'on soigne les aliénés.

— *Maison d'accouchement.* Établissement destiné à secourir les femmes enceintes et à former des élèves sages-femmes.

— *Maison de refuge.* Établissement charitable destiné à recueillir, soit des filles repenties, soit des condamnés libérés, et à offrir un asile momentané à des indigents valides, aux servantes sans ouvrage, par exemple.

— *Maison de retraite.* Établissement où l'on reçoit les vieillards, moyennant une pension ou une somme une fois payée.

— *Maison mortuaire.* Maison qu'habitait une personne morte et non encore enterrée. On doit se réunir à la maison mortuaire. Se dit aussi d'un édifice où l'on dépose une personne morte jusqu'au moment où la putréfaction du corps commence à se manifester.

— *Maison royale.* Maison qui appartenait au roi, et où il pouvait habiter avec sa cour. Fontainebleau, Saint-Cloud, étaient des maisons royales. Sous l'empire, les maisons royales étaient devenues des maisons impériales. || *La maison royale* signifie aussi Les princes du sang.

— Pop. *Maison du roi.* S'est dit pour Prison.

Je vous trouve, monsieur, dans la maison du roi!
Quel charme, quel désordre, ou quelle raillerie
Des prisons de Lyon fait votre hôtellerie? (Corneille.)

— *Petite maison,* au singulier. S'entendait autrefois d'une maison ordinairement située dans un quartier éloigné, et destinée à des parties de plaisir. Il les a reçus à dîner dans sa petite maison. Il leur a donné à dîner dans sa petite *maison*. (Acad.) Le premier usage de ces maisons appelées communément petites *maisons* s'introduisit à Paris par des amants qui étaient obligés de garder des mesures et d'observer le mystère pour se voir. (Duclos.)

— *Petites-Maisons.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Par extens. Ménage, tout ce qui a rapport aux affaires domestiques. Tenir, lever maison. C'est elle qui tient la maison, qui a soin de la maison. Ce petit revenu leur suffit pour faire aller, pour faire rouler la maison. Il a une maison bien dispendieuse, bien lourde. Considérez ce que peut dans les *maisons* la prudence tempérée d'une femme sage pour les soutenir. (Boss. Toute *maison* bien ordonnée est l'image de l'âme du maître. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir une bonne maison.* Donner souvent à manger. || *Avoir un grand état de maison.* Étaler un grand luxe de table, d'ameublement; avoir beaucoup de domestiques, de chevaux, de voitures.

— *Faire bien les honneurs de sa maison.* Bien recevoir, bien traiter ceux qu'on invite.

— *Tenir maison.* Recevoir ses amis, donner des dîners et des soirées. Le même tour d'esprit qui fait exceller une femme du monde dans l'art de tenir *maison*... (J.-J. Rouss.)

— *Tenir la maison.* Gouverner le ménage. Elle tenait habituellement la *maison* à Versailles. (Marmontel.)

— *Une maison bien réglée.* Une maison où il y a de l'ordre.

— Ensemble des gens attachés au service d'une maison. Un valet et deux servantes composent toute sa maison.

— *Entrer en maison.* Prendre du service comme domestique dans une maison.

— *Ce domestique a fait beaucoup de maisons.* Il a souvent changé de place.

— Fam. *Faire maison nette.* Renvoyer à la fois tous ses domestiques. S'en prenant à tous ses gens, peu s'en fallut qu'il ne fît *maison* nette. (Le Sage.)

— Fig. Voilà donc les jésuites chassés de Naples; on dit qu'ils vont bientôt l'être de Parme, et qu'ainsi tous les États de la maison de Bourbon feraient *maison* nette. (D'Alemb.)

— *Faire maison neuve.* Prendre de nouveaux domestiques.

— *Les gens de la maison.* Les domestiques attachés au service d'une maison en particulier. || *Les gens de maison.* En général, Les personnes dont l'état est de servir comme domestiques.

— Pop. On dit: *La maison,* pour Les gens de la maison. Holà! he! la maison, toute la maison.

— *Maison* désigne aussi collectivement Toutes les personnes employées au service des grands personnages. Le duc de Beaufort était suivi de toute sa maison. La dame d'honneur, la dame d'atours, les filles, la gouvernante, les hommes et toute la *maison* part demain. (Mme de Sévigné. La *maison* de la comtesse s'avança la dernière. (Mérimée.) La marquise, silencieusement, mit toute sa *maison* en deuil. (G. Ohnet.)

— *Faire sa maison.* Réunir tout ce qui compose un état de maison, domestiques, chevaux, meubles, etc.

— *Maison du roi, des princes.* Tous les officiers, etc., qui servent un roi, des princes. || On appelait aussi *maison du roi,* les troupes destinées à la garde de la personne du roi.

— *Maison militaire.* Nom qu'on donnait à la troupe ou à l'ensemble des troupes qui gardaient la personne du roi. La maison du roi faisait partie de la maison militaire. || Nom qu'on donne aussi à l'ensemble des officiers attachés à la personne du chef de l'État. || *Maison rouge.* Les mousquetaires, qui avaient un uniforme rouge.

— Ensemble de ceux qui vivent réunis dans une maison, qui composent une même famille. Le maître, la maîtresse, le fils, la fille de la maison. Il est aimé de toute la maison. Les cris de sa maison désolée. Malgré les nécessités de sa *maison* épuisée. (Bossuet.) Un mari et une épouse qui s'aiment, des gens extraordinaires, enfin c'est une *maison* triste, ma pupille s'y est ennuyée. (Le Sage.) Sa belle-mère était l'âme de sa *maison*. (Mérimée.)

— *Être de la maison.* Être reçu et traité dans une maison comme si l'on faisait partie de la famille. Regarde-toi déjà comme de la *maison*. (Gresset. Je suis de la *maison,* point de cérémonie. (Boissy.)

— *Je ne suis pas de la maison.* Réponse qu'on fait à une personne qui demande des renseignements sur une maison qu'on ne connaît pas.

— *Ami de la maison.* Personne liée avec une famille et qui la visite souvent. || Se dit ironiquement de personnes qui fréquentent une maison pour faire la cour à la maîtresse.

— Par extens. Race, lignée. On dit d'une famille noble, de gens illustres ou vertueux, Grande, illustre, ancienne maison. Maison de France. La maison de Lorraine. La fière et riche maison de Bourgogne. Six frères, quel espoir d'une illustre *maison*! (Rac.) Celle qui élève les hommes et qui agrandit les *maisons*. Boss.) Un prince de la première *maison* de l'univers. Id. La *maison* de Bavière est une de ces *maisons* augustes ou la puissance, la valeur et la piété se perpétuent, et dont la gloire ne vieillit point avec le temps. (Flech. On était avide de voir les princes de la *maison* de Bourbon. Id. Qu'on rassemble les chefs des plus nobles *maisons*. C. Delavigne.)

Le bonheur d'être issu d'une noble maison
Ne donne pas le droit d'avoir toujours raison.
(Desforges.)

— *Relever sa maison.* Relever sa fortune. Un homme relève sa maison lorsqu'il acquiert des biens, des honneurs, qui rendent sa famille son ancienne splendeur et les avantages qu'elle avait perdus. Pour relever sa *maison*, il tourna court et se donna aux ennemis. (Michelet.)

— *Faire une bonne maison.* Amasser beaucoup de bien, se mettre en état de bien établir sa famille. || On dit dans le même sens: Se faire une maison, faire sa maison.

— Quand le dernier rejeton d'une race est mort, on dit qu'une maison est éteinte, finie. Maison éteinte de Holstein, de Brandebourg, de Montmorency. La *maison* de Jagellon, qui avait régné près de deux cents ans dans la Pologne, fut éteinte. (Flech.)

Et quand Dieu. . . . . .
Voudrait que de David la *maison* fût éteinte. (Rac.)

— *Grandes maisons.* Les maisons les plus éminentes par l'ancienneté de leur noblesse, l'éclat de leurs services et leurs dignités. || Se dit aussi des maisons très opulentes.

— *Être de grande maison.* Être de famille noble. || Dans le même sens, on a dit: *Être de maison.*

Vous êtes, à vrai dire, un peu bien dégoûté;
Clarice est de *maison* et n'est pas sans beauté.
(Corneille.)

— *Bonne maison.* Maison noble. Un homme de très bonne *maison*. Mme de Sévigné. || Famille bien reputée et jouissant d'une fortune assurée. || Famille dans laquelle les invités sont luxueusement traités.

— *Enfant de bonne maison.* Enfant appartenant à une famille noble ou à une famille riche et honorée. Mon père m'a laissé un assez riche héritage pour pouvoir vivre à Madrid en enfant de bonne *maison*. (Le Sage.)

— *Ce jeune homme sent son enfant de bonne maison.* Il a les manières des gens bien élevés.

— Fig. et fam. *Traiter, accommoder quelqu'un en enfant, en fils de bonne maison.* Le châtier comme il le mérite, de la bonne manière.

— Compagnie, communauté d'ecclésiastiques, de religieux. Il était docteur de la maison et société de Sorbonne. La maison de Saint-Lazare, de Saint-Acheul.

— Loc. prov. *Les maisons empêchent de voir la ville.* Une trop grande attention aux petits détails fait perdre de vue le fond, le principal de l'affaire. || *Quand on voit brûler la maison de son voisin, on a sujet d'avoir peur.* Le malheur des autres doit nous servir d'avertissement. || *Fumée, pluie et femme sans raison, chassent l'homme de sa maison.* Il est aussi impossible de vivre avec une femme déraisonnable que d'habiter une chambre mal couverte ou dont la cheminée fume. || *Maison faite et femme à faire.* Il faut acheter une maison toute faite et prendre une femme qu'on puisse former à son gre. || *Voilà une belle maison, s'il y avait des pots à mouveaux.* Se dit pour ridiculiser une maison de mince apparence. || *Il est fait comme un bâteur de maisons.* Se dit d'un homme mal habillé et tout en désordre. || *Charbonnier est maître dans sa maison.* Chacun vit comme il l'entend, comme il lui plaît. || *C'est la maison de Dieu, du bon Dieu, on n'y boit ni on n'y mange.* Se dit d'une maison où l'on ne donne à manger à personne. || Se dit, dans un sens opposé, des maisons ouvertes à tout le monde, dans lesquelles on pratique une large hospitalité.

Qui veut tenir nette maison
Ne loge prêtre, pigeon, n'oison. (Noël du Fail.)

— Arg. *Être en maison.* Faire partie d'une maison de tolérance. || *Fille de maison.* Fille appartenant à un de ces établissements.

— Admin. *Maison de ville, maison commune.* Hôtel de ville, lieu où s'assemblent les officiers municipaux. Il était allé à la maison de ville, à la maison commune. On dit communément: *Aller à la municipalité, à l'hôtel de ville.*

— Anc. cout. *Maison de force* ou *forcée.* Prison où l'on renfermait les femmes de mauvaise vie. || *Maison de la ville.* Prison publique.

— Antiq. rom. *Maison dorée.* Nom d'un palais de Néron, à Rome. || *Maison carrée.* V. Nîmes.

— Astrol. *Les douze maisons du soleil.* Chacun des douze signes du zodiaque. Dans l'ancienne astronomie, la douzième partie du ciel, comprise entre deux cercles de position. Ces cercles passent par les deux intersections du méridien et de l'horizon, et coupent l'équateur en douze parties égales. Les astrologues leur ont donné les qualifications suivantes: 1° *la maison de vie;* 2° *la maison des richesses;* 3° *la maison des frères;* 4° *la maison des parents;* 5° *la maison des enfants;* 6° *la maison de santé;* 7° *la maison du mariage;* 8° *la maison de la mort;* 9° *la maison de la piété;* 10° *la maison des offices;* 11° *la maison des amis;* 12° *la maison des ennemis.*

Certes l'autre soleil d'une erreur vagabonde
Court inutilement par ses douze *maisons*. (Malh.)

— Comm. *Maison de commerce* ou absolument *Maison.* Établissement où l'on fait trafic de marchandises. Il vient d'ouvrir une maison de commerce. Ce négociant a une maison à Paris et une à Lyon. Il a maison à Londres et à Paris. C'est une excellente maison, une maison solide, qui jouit d'un grand crédit. C'est une bonne maison. Une maison importante qui fait de grandes affaires, de fortes expéditions. || La maison de commerce est souvent désignée par l'objet de son commerce. C'est une maison bien assortie, on y trouve tout ce qu'on peut désirer. Maison de nouveautés. Maison d'épiceries. || *Maison de commission.* Maison d'un négociant qui fait la commission, qui vend et achète toutes sortes de marchandises pour le compte de ses commettants. || *Maison de nouveautés.* Vaste établissement où l'on vend en gros et en détail toutes sortes de marchandises et d'articles de goût, principalement à l'usage des dames. || *Maison de banque.* Comptoir où l'on fait trafic de l'argent, on l'on négocie les valeurs de commerce, et où l'on traite de grandes affaires commerciales, surtout par la spéculation. || *Maison de prêt.* Maison où l'on prête de l'argent sur des effets déposés en nantissement.

— Légis. mod. *Maisons pénitentiaires.* Prisons où l'on s'occupe d'améliorer le moral des détenus par l'instruction, le travail, par des punitions et des récompenses. || *Maison d'arrêt, de détention, maison de force, de correction.* Prisons, lieux légalement et publiquement désignés pour recevoir ceux qu'on vient d'arrêter ou ceux qui ont été condamnés à la détention. || *Maison centrale.* Prison dans laquelle sont enfermés les condamnés en matière correctionnelle, dont la peine excède un an, et aussi les condamnés à la détention ou à la réclusion en matière criminelle. || *Maison de justice.* Lieu établi près de chaque cour d'assises pour y recevoir, jusqu'à leur comparution, ceux contre lesquels il a été rendu une ordonnance de prise de corps.

— Phys. *Maison de tonnerre.* Petit édifice légèrement construit, dans lequel on place une cartouche qu'on peut enflammer par l'électricité. L'usage de cette machine est de démontrer et de prouver l'utilité des conducteurs contre les effets du tonnerre.

— Relat. *Maison aux plumes de poule.* Maison chinoise où, moyennant une faible rétribution, les pauvres gens sont admis à coucher sur un tas de plumes éparses sur le sol.

— Relig. *Maison du Seigneur.* Le temple de Jérusalem. || *Maison de Dieu.* Église. La maison de Dieu est une maison de prière. Il faut entrer avec respect dans la maison de Dieu. Ils troublent dans la *maison* de Dieu le vénérable silence des mystères. (Flech.) Elle voulut que la *maison* de Dieu devînt la sienne. Id.) Ma mère me cherchait involontairement des yeux, pour se parer de tout son bonheur groupé ainsi autour d'elle à la porte de la *maison* de Dieu. (Lamartine.) On l'appelle aussi la *maison de paix.*

Qui l'eût cru qu'on dût voir jamais
Les glaives meurtriers, les lances homicides
Briller dans la *maison* de paix? (Racine.)

— *La maison céleste.* Le ciel, le paradis.

Penses-tu que, plus vieille, en la *maison* céleste
Elle eut eu plus d'accueil? (Malherbe.)

MAISON-CARRÉE. Géogr. Commune de l'arr. d'Alger (Algérie); pop. totale, 3,300 hab.; agglomérée, 900.

MAISON (Nicolas-Joseph, marquis de). Maréchal de France, né à Epinay-sur-Seine, 1771-1840, de paysans aisés, s'engagea en 1792, et devint général de brigade à Austerlitz, 1805, général de division à Polotzk, en 1812. Commandant en chef de l'armée du Nord, qui défendit la Belgique en 1814, il battit les alliés à Courtray au moment où Paris capitulait. Pair de France depuis 1814, il siégea dans les rangs du parti constitutionnel. Chargé, en 1828, de l'expédition de Morée, il reçut le bâton de maréchal. Après avoir été l'un des commissaires qui accompagnèrent Charles X s'embarquant à Cherbourg, 1830, il se rendit comme ambassadeur à Vienne, 1831, puis en Russie, 1833, devint ministre de la guerre, 1835-1836, et mourut en 1840.

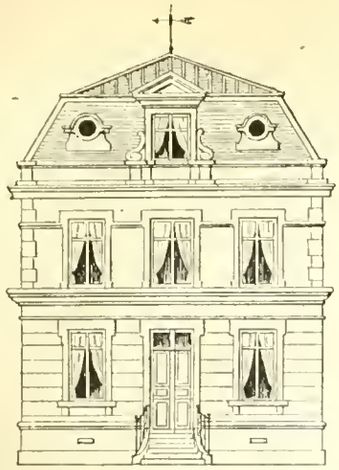

I

I. MAISON D'HABITATION

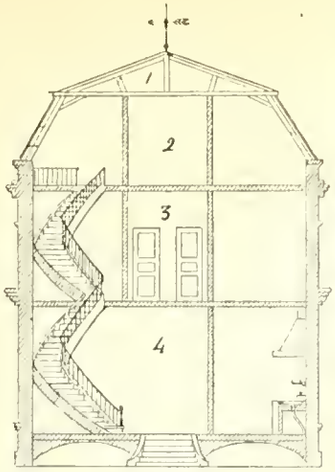

II

II. COUPE DE LA MAISON D'HABITATION : 1, comble ; 2, étage sous comble ; 3, premier étage ; 4, rez-de-chaussée.

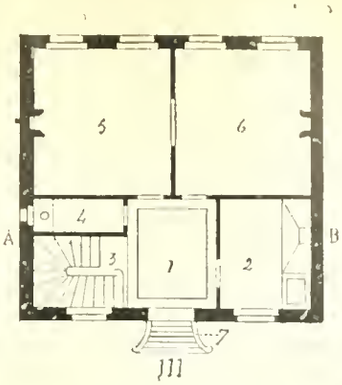

III

III. PLAN DE LA MAISON D'HABITATION : 1, vestibule ; 2, cuisine ; 3, escalier ; 4, water closets ; 5, salon ; 6, salle à manger ; 7, perron.

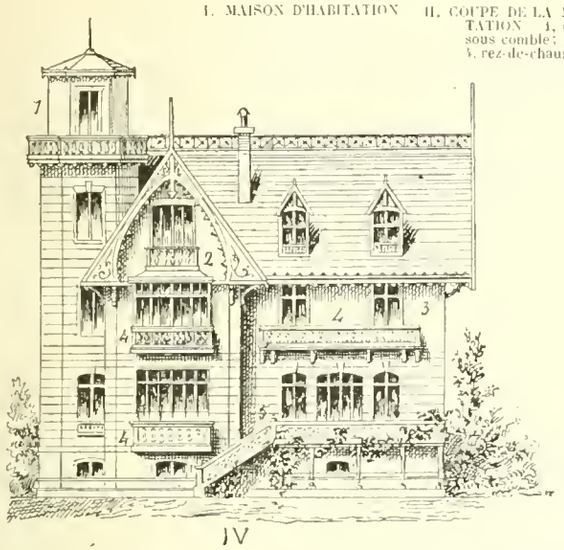

IV

IV. MAISON DE PLAISANCE : 1, belvédère ; 2, aile ; 3, pavillon central ; 4, balcons ; 5, terrasse.

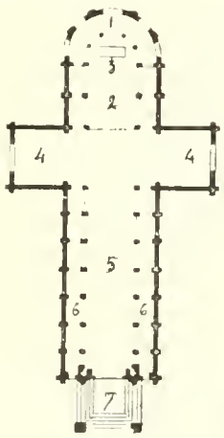

V

V. ÉGLISE (plan) : 1, abside ; 2, chœur ; 3, sanctuaire ; 4, transept ; 5, nef ; 6, nef latérale ; 7, perristyle.

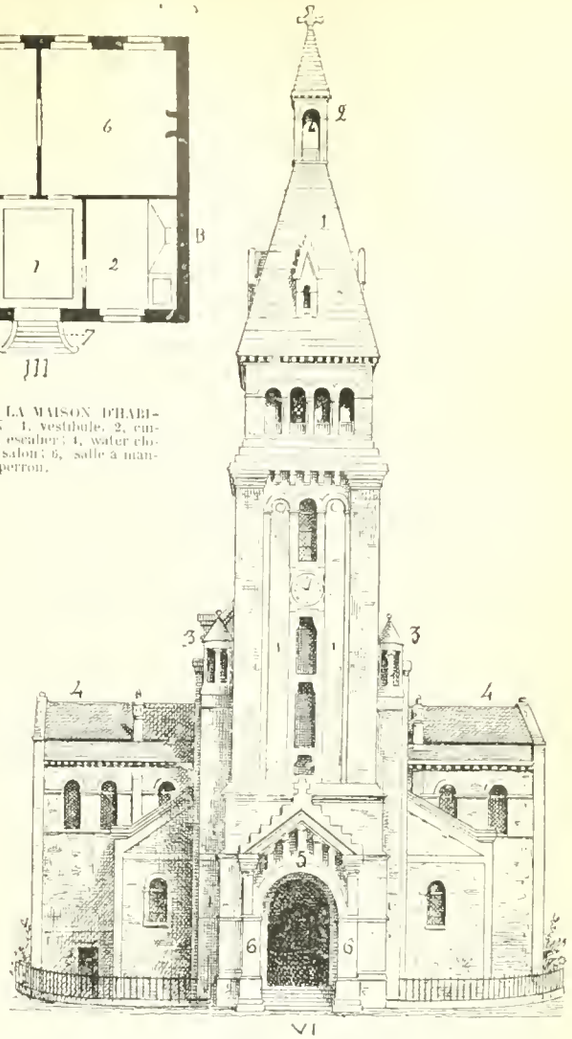

VI

VI. ÉGLISE (élévation) : 1, clocher ; 2, campanile ; 3, clochetons ailés ; 5 portail ; 6, pilastres.

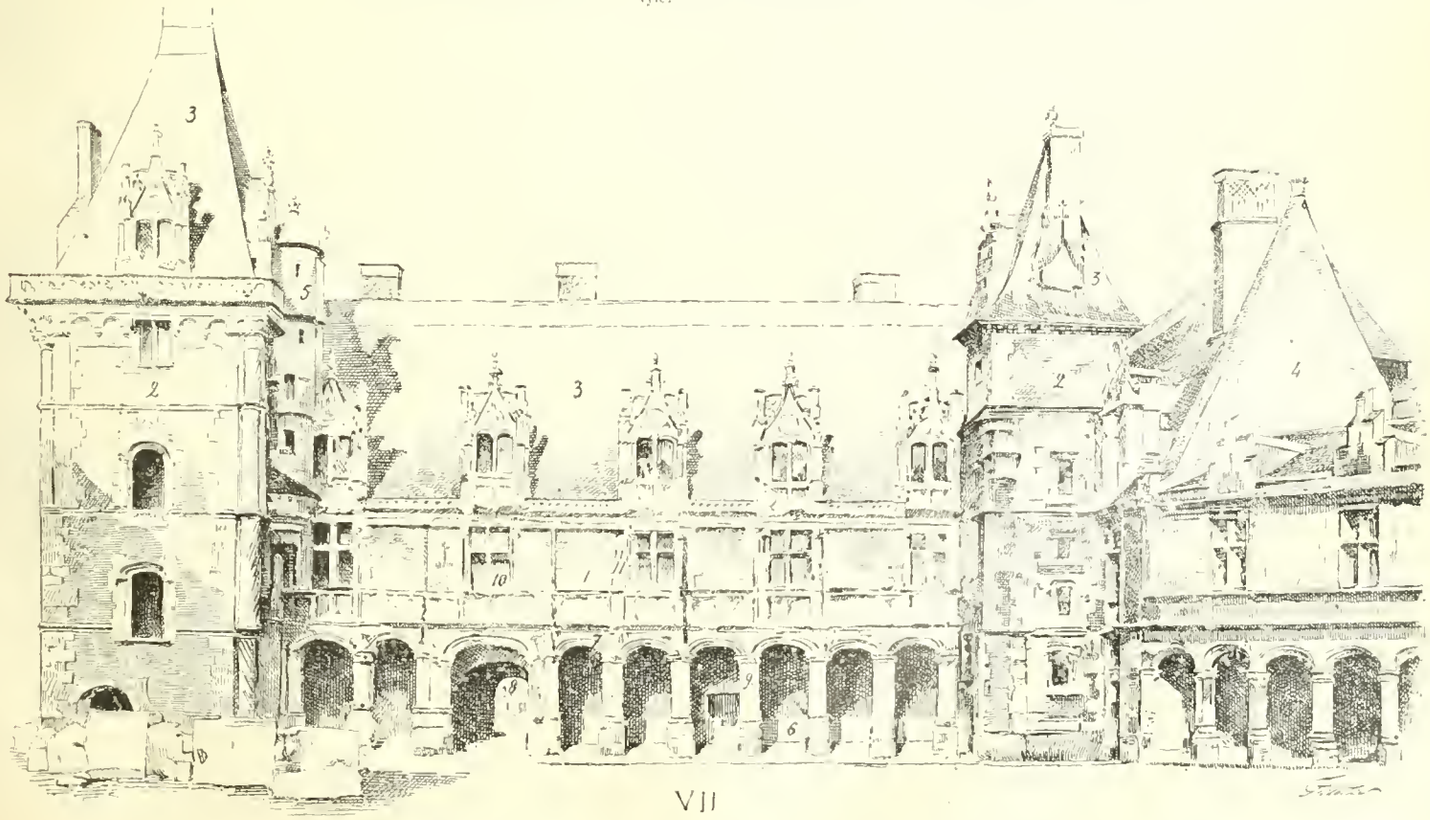

VII

VII. CHATEAU : 1, corps principal ; 2, ailes, 3, forts ; 4, pignon ; 5, fourelle ; 6, galerie, 7, arcades ; 8, voute ; 9, pilets ; 10, croisées ; 11, meneaux.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

MAISONCELLE. s. f. S'est dit pour Maisonnette. Vieux et inusité.

MAISONFORT (Louis DUBOIS-DESCOURS, marquis de La), Général et écrivain français, né dans le Berry, 1763-1827, émigra, servit les Bourbons dans plusieurs missions, et, en 1814, fut nommé maréchal de camp et conseiller d'État. Il fut député du Nord en 1815, puis ministre en Toscane. On a de lui : *État réel de la France à la fin de 1795 ; Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du dix-huitième siècle.*

MAISONNAGE. s. m. Dr. cout. Bois de haute futaie que l'on abat pour l'employer à des constructions.

MAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Maisonner. S'empl. adjectiv. Et est le grand canal de Venise, la plus belle rue que je croy qui soit en tout le monde et la mieux *maisonnée*. (Commines.)

* **MAISONNÉE**. s. f. Tous les gens de la famille qui demeurent dans une maison. On a mené en prison toute la maisonnée. Toute la maisonnée est venue dîner chez moi. Si l'on ne savait que nous devons jouer la comédie, assurément on nous prendrait pour une *maisonnée* de fous. (Th. Gaut.)

MAISONNER. v. a. 1re conj. Bâtir, couvrir un terrain de maisons. Vieux et inusité.

* **MAISONNETTE**. s. f. (dimin. de *maison*). Maison basse et petite. Il a fait bâtir une jolie maisonnette. Il est logé dans une maisonnette. Il s'est trouvé un maçon pour bâtir une *maisonnette* blanche entre les vénérables tours du Palais de justice. (V. Hugo.)

— Fig. Oserais-je vous supplier, monsieur, de m'honorer de vos remarques sur ce second volume ?... Vous qui avez bâti un si beau palais, mettez quelque pierres à ma *maisonnette*. (Voltaire.)

MAISONNEUVE (Louis Jean-Baptiste SIMONNET DE), Auteur dramatique, né à Saint-Cloud, 1745-1819, auteur de *Roxelane et Mustapha*, tragédie.

MAISONNIÈRE. adj. f. Se dit d'une société fondée à Mulhouse pour procurer aux ouvriers des logements, des maisons à bon marché. Société maisonnière.

MAISONS-ALFORT. Géogr. Bourg du cant. de Charenton, arr. de Sceaux (Seine), célèbre par son école vétérinaire fondée en 1766 ; 9,200 hab.

— MAISONS-SUR-SEINE. Comm. du canton de Saint-Germain, arr. de Versailles (Seine-et-Oise), sur la Seine ; 3,700 hab.

MAÏSSOUR. (en anglais *Mysore*). Géogr. État de l'Hindoustan (présidence de Madras), dans le Dekkan. La capitale est *Maïssour*. Ce royaume dut sa puissance à Haïder-Ali et à son fils Tippoo-Saëb ; après la défaite du dernier à Seringapatam, 1799, l'Angleterre en laissa qu'une faible portion du Maïssour à un prince vassal. Pop. 4,800,000 hab.

— MAÏSSOUR. Capitale de l'État de ce nom, ville forte, à 14 kil. S.-O. de Seringapatam ; 58,000 hab.

MAÎTRANCE. s. f. (rad. *maître*, autrefois *maistre*). Mar. Mot par lequel on désigne dans les ports le corps des maîtres ou premiers sous-officiers de marine, chargés des différents détails du service.

— *Écoles de maîtrance*. Écoles dans lesquelles on forme des maîtres et contre-maîtres.

— *Un tel et sa maîtrance*. Se dit quelquefois en Normandie pour un tel et sa famille.

MAISTRE (Joseph-Marie, comte de). Publiciste français, né à Chambery, 1754-1821, d'une famille langue-docienne établie en Savoie depuis près d'un siècle, était sénateur en 1788, quand sa patrie fut réunie à la France, 1792. Il se retira à Lausanne, 1793, et y composa les *Considérations sur la France*. Charles-Emmanuel le nomma régent de la grande chancellerie de Sardaigne, à Cagliari, 1799, puis l'envoya en Russie comme ministre plénipotentiaire, en 1803 ; il y publia son *Essai sur le principe générateur des constitutions*. La dynastie de Savoie restaurée en 1814, Joseph de Maistre devint ministre d'État et régent de la grande chancellerie. Il avait publié, en 1819, son livre *Du Pape*, apologie hardie de la puissance temporelle et spirituelle de la papauté. Parmi ses ouvrages posthumes on remarque : *De l'Église gallicane ; les Soirées de Saint-Pétersbourg ; Lettres et Opuscules inédits ; Mémoires politiques et Correspondance diplomatique*, extraits de ses dépêches pendant sa mission en Russie. || MAISTRE (Xavier de). Romancier français, frère du précédent, né à Chambery, 1763-1852, d'abord officier, suivit Souwarow en Russie et vécut de son talent de peintre jusqu'à l'arrivée de son frère Joseph, 1803. Il devint général-major, ne revit la Savoie qu'en 1825, et revint en 1839 à Saint-Pétersbourg, où il mourut. On a de lui : *Voyage autour de ma chambre ; le Lépreux de la cité d'Aoste ; Expédition nocturne autour de ma chambre ; les Prisonniers du Caucase ; la Jeune Sibérienne*, etc.

MAÏTA. s. m. Jeu d'adresse usité chez les habitants des îles Hawaï, qui consiste à faire passer un disque lancé d'une distance de trente à quarante mètres entre deux bâtons plantés parallèlement en terre, à environ un decimètre l'un de l'autre.

* **MAÎTRE**. s. m. (du lat. *magister*, même signif.). Celui qui commande, qui domine, soit de droit, soit de force. Dieu est le maître de l'univers. Il s'est rendu le maître de la place. César se rendit maître de la république. Parler, agir en maître. Chacun est maître, le maître chez soi. Achève, ô mort favorable ! rends-moi bientôt à mon *maître*. (Boss.) Cet homme, qui s'était mis au-dessous du reste des hommes, devint le *maître* des rois et des puissants de la terre. (Flech.)

En quelque obscurité que le sort l'eut fait naître,
Le monde en le voyant eut reconnu son *maître*. (RAC.)

Les astres ont cru reconnaître
La voix puissante de leur *maître*. (A. MARTIN.)

— Fig. J'aime fort la liberté et le libertinage de votre vie et de vos repas et qu'un coup de marteau ne soit pas votre *maître*. (Mme de Sév.)

— *Le grand maître*. Se dit de Dieu et aussi d'un homme qui a toute autorité. Le grand *maître* a parlé ; voudrez-vous l'en dédire ? (Corn.)

— *Le maître du monde, le maître des humains*. Dieu.

Malheureux ! vous quittez le *maître* des humains
Pour adorer l'ouvrage de vos mains ! (RACINE.)

— *Les maîtres du monde*. Les peuples, les souverains qui possèdent ou gouvernent une grande partie de la terre. Les Romains ont été les maîtres du monde.

— *Maîtres du monde, de la terre*. Les rois et les princes. Avant qu'ils sachent qu'ils sont hommes et qu'ils sont pécheurs, on leur apprend qu'ils sont des sujets et qu'ils sont les *maîtres* du monde. (Flech.)

Là se perdent ces noms de *maîtres* de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre. (MALH.)

— Fig. Objet qui exerce une grande influence. L'or est le maître de l'univers. L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître.

— Objet auquel un autre est soumis. Le bon usage est le maître des langues.

— Particulièrement. Celui qui a des sujets, des serviteurs, des domestiques, des ouvriers, des esclaves. Bon maître. Mauvais maître. Rude maître. Maître fâcheux. Servir son maître. L'esclave n'a qu'un *maître* : l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (La Bruy.) Nous demeurâmes à table jusqu'à ce qu'il plût à nos *maîtres* de se retirer. (Le Sage.) Lorsque Sancho entendit son *maître* parler de la sorte, il se prit à pleurer amèrement. (Viardot.) On combattait le *maître*, on respectait la servitude. (E. Quinet.)

— *Mon maître, le roi mon maître, l'empereur mon maître*. Expressions employées ordinairement par les ambassadeurs ou autres agents d'un souverain en pays étranger, lorsqu'ils parlent de lui.

— *Seigneur et maître*. Pléonasme souvent employé dans le langage familier. Il est seigneur et maître dans cette maison.

— Les femmes le disent, par plaisanterie, en parlant de leur mari. Mon seigneur et maître.

— Fam. *Avoir son maître*. Être au service ou dans la dépendance d'un homme puissant par qui l'on peut être protégé.

— *Air de maître*. Ton, manière de commander, d'afficher sa supériorité. Ce qui est rare, c'est l'air de *maître* avec lequel ce monsieur vous dire... (Voltaire.) On dit dans le même sens : *Pas de maître*. Il monta d'un pas de *maître* les marches du perron. (O. Feuillet.)

— *En maître*. Avec l'autorité du maître. Parler en maître. Commander en maître. Dieu et la loi peuvent seuls commander en *maîtres* à l'homme sans s'avilir. (Mme de Staël.)

— *Heurter, frapper en maître*. Frapper vigoureusement à la porte d'une maison.

Celui-là frappe en *maître* ;
Serait-ce point par malheur mon époux ! (LA FONT.)

— On dit dans un sens analogue : *Sonner en maître*.

— *Avoir l'oreille du maître*. V. OREILLE.

— *Être son maître*. N'être dans la dépendance de personne. Je n'étais pas à plaindre ; j'étais libre, j'étais mon *maître*. (Scribe.)

— *Chercher maître*. Chercher à se placer comme domestique.

— Fig. et fam. *Chercher maître*. Être dans l'indécision du parti qu'on prendra, de l'opinion qu'on adoptera, tant en politique qu'en religion. Ses sentiments, ses opinions ne sont pas encore arrêtés, il cherche maître.

— *Se rendre maître de*. S'emparer de. Se rendre maître d'une position militaire. Se rendre maître du bien d'autrui.

— Fig. Comprimer, étouffer, éteindre. Se rendre maître du feu, d'un incendie. Se rendre maître d'une sédition, d'une émeute. Le jour favorisa les efforts du duc de Trévise ; il se rendit *maître* du feu. (De Ségur.)

— *Être, se rendre maître des esprits, des cœurs*, etc. Prendre de l'empire sur les esprits, gagner les cœurs. Maître d'un cœur déjà charmé. *Maître* de leurs suffrages. (Rac.) On ne leur laisse plus rien à ménager quand on leur permet de se rendre *maîtres* de leur religion. (Boss.)

— Fig. et fam. *Se rendre maître de la conversation*. Attirer sur soi l'attention générale ; y jouer le rôle principal ; la fixer sur le sujet qu'on préfère.

— *Être maître de ses passions, de ses sentiments*, etc. Les dompter, les vaincre. Toutes les passions sont bonnes quand on en reste le *maître*. (J.-J. Rouss.) *Maître* de sa douleur, comme de tout le reste. (Id.) On n'est pas le *maître* de ses aversions, mais on est comptable de leurs effets. (S. Dubay.)

A l'orgueil de ce traître
De mes ressentiments je n'ai pas été *maître*. (MOLIÈRE.)

— *Être maître de soi*. Se posséder. Il a été dans cette circonstance bien maître de lui. Il ne sait, *maître* de lui-même, que ce qu'il voulait. (Bossuet.)

— *Être maître de son sujet*. Le posséder complétement. Avoir parfaitement étudié pour en traiter le meilleur parti.

— *Ce chanteur est maître de sa voix*. Il la dirige avec facilité, il en fait ce qu'il veut.

— *Être le maître, être maître de faire quelque chose*. Avoir la liberté, le pouvoir de faire quelque chose. Choisissez, vous êtes le maître. Vous êtes le maître d'accepter ou de ne pas accepter. Un peuple est toujours *maître* de changer ses lois. (J.-J. Rousseau.) Je n'étais pas *maître* d'en sortir à ma volonté. (X. de Maistre.) On n'est pas toujours *maître* de jouer le rôle qu'on s'est assigné. (A. de Vigny.)

— Fig. L'histoire dira que vous avez été les *maîtres* de la situation, et l'histoire jugera si vous ne l'avez pas abandonnée. (Gambetta.)

— Absol. Vous êtes bien le maître. C'est à vous de choisir, vous êtes encor *maître*. (Rac.) || Et par civilité, Nous irons où il vous plaira, vous êtes maître.

— Fam. *Trouver son maître*. Avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus ruse, de plus habile que soi. C'était un querelleur, mais il a trouvé son maître. Il passait pour le plus habile joueur de billard, mais il a trouvé son maître. || *Voir son maître*. Se dit dans le même sens.

— *Vous êtes mon maître*. Se dit à celui par qui l'on a été vaincu à un jeu, dans quelque exercice. On dit dans un sens analogue : *Les anciens sont nos maîtres en beaucoup de choses*.

— Propriétaire. Il est maître de cette terre, de ce château. Qui est le maître de ce cheval ? Quelques rayons de miel sans *maître* se trouvent. (La Font.)

— Fig. *L'œil du maître*. La surveillance, la sollicitude, l'exactitude du propriétaire. Il n'y a rien de tel que l'œil du maître. Il n'est, pour voir, que l'œil du *maître*. (La Font.)

— Fam. *Il trouvera maître*. Se dit d'un cheval égaré, d'un bijou perdu, etc., et signifie Quelqu'un le reclamera ou se l'appropriera.

— Signifie aussi Professeur, celui qui élève, instruit, enseigne quelque art, quelque science, quelque chose en général. Maître d'écriture, de langue française. Maître de dessin. Il a appris d'un bon maître, sous un bon maître. Je n'ai plus besoin de maître. L'élève ne comprend jamais que la moitié de ce que dit le *maître*. (E. Renan.)

— Fig. Les mauvais succès sont les seuls *maîtres* qui peuvent nous reprendre utilement. (Boss.) Dieu lui servit lui-même de *maître* dans la retraite et le silence. (Fléchier.) Le plaisir et la douleur sont nos premiers *maîtres*. (Condillac.) Le temps et la liberté sont de grands *maîtres*. (Guizot.)

— Fig. *Le temps est un grand maître*. Avec le temps on apprend beaucoup de choses qu'on ignore, qu'on ne peut prévoir.

— *Maître ès arts*. Celui qui avait reçu dans une université les degrés donnant pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie.

— La Fontaine a dit par plaisanterie : Le singe, *maître ès arts* chez la gent animale.

— *Maître de pension*. Chef d'une maison ou d'un établissement qui prend des jeunes gens en pension pour les élever et les instruire.

— *Maître d'étude*. Celui qui, dans un collége ou une pension, surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation.

— *Maître d'école*. Celui qui enseigne à lire et à écrire, dont l'école est destinée à donner aux enfants l'instruction la plus élémentaire. On dit aujourd'hui *instituteur primaire*. L'avenir est dans les mains du *maître* d'école. (V. Hugo.)

Il faut être ignorant comme un *maître* d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
(A. DE MUSSET.)

— Fig. Ce qui enseigne, instruit. Ses voisins firent à Rome une résistance incroyable et furent ses *maîtres* en fait d'opiniâtreté. (Montesquieu.)

Le ciel souvent lui parle, instruit par un tel *maître*.
Il sait tout ce qu'il faut et tout ce qu'il doit être. (RACIN.)

— Personne pour laquelle on professe une grande estime accompagnée de respect. Mon cher maître.

— *Jurer sur la parole du maître*. Adopter aveuglément et soutenir les opinions d'un homme dont on accepte les idées, la doctrine sans contradiction.

— *Le maître l'a dit*. Il n'y a pas d'objection, pas de résistance à faire, le maître a parlé. Cette locution provient de l'école de Pythagore.

— Homme savant, expert en quelque art. Homère et Virgile sont deux grands maîtres en poésie. Il écrit en maître. Coup de maître. Main de maître. Ce tableau est d'un grand maître. Ce maître est élève de Raphaël. Comme si Phidias perd une statue, il en peut incontinent faire une autre, lui tout de même, qui est grand *maître* en la science de faire des amitiés. (Malh.) Vous seriez un grand *maître* à faire des romans. (Corn.) Dans les combats l'esprit savant *maîtrise* d'escrime. (Boil.) L'autre Condé, comme un homme inspiré, dès la première bataille se rend aux *maîtres* les plus consommés. (Boss.)

— *Maîtres du Parnasse*. Les grands poètes, dont les œuvres peuvent servir de modèles. (Ils ont jugé les auteurs en *maîtres* du Parnasse. (Boil.)

— Au pluriel, Se dit particulièrement des grands peintres qui ont illustré les écoles. Les maîtres de l'école italienne, de l'école française. Les grands maîtres de l'école vénitienne excellent dans la couleur.

— *Petits maîtres*. Nom sous lequel on désigne, dans les catalogues, un certain nombre de graveurs.

— *Maître* est aussi un titre qu'on donne à des personnes revêtues de certaines charges. Maître des requêtes. Maître des comptes. Maître des cérémonies. Maître de la garde-robe. Maître d'hôtel du roi.

— *Grand maître de l'université*. Titre que Napoléon Ier, quand il organisa l'université de France, donna au ministre de l'instruction publique et qu'on lui donne encore souvent.

— Celui qui, après avoir été apprenti, a été reçu, avec les usages ordinaires, dans quelque corps de métier. Maître cordonnier, tailleur, maçon, charpentier. Aujourd'hui, Artisan qui emploie ou dirige plusieurs ouvriers, qui a des ateliers, qui fait des entreprises. Le devis du maître maçon. Voilà le maître de cet atelier, le chef menuisier. || *Maître d'œuvre*. Ouvrier qui commande les autres dans un atelier. *Maître de chai*. Celui qui dirige un chai, charge de pièces de vin. || *Maître compagnon*. Celui qui conduit l'atelier pour le maître maçon, et qui le remplace. || *Maître de peine*. Garçon boulanger chargé d'enfourner le pain.

— Fam. *Un maître homme, un maître sire*. Un homme entendu, habile, sachant se faire obéir et servir.

— *Être maître et fils de maître*. Être d'une habileté tout à fait remarquable dans sa profession.

— *Passer maître*. Se faire recevoir à la maîtrise, en parlant d'un artisan. Qu'il fasse toujours son chef-d'œuvre, et que jamais il ne passe *maître*. (J.-J. Rousseau.) Fig. et fam. *Pas de quel je'an maître*. Ne pas l'attendre pour dire.

— *Il est passé maître en fourberie*. C'est un grand fripon, un grand fourbe.

— *Maître clerc, maître garçon, maître valet*. Celui qui est le premier entre ses compagnons dans une étude, dans une boutique, dans une maison.

— Fig. *Compter de clerc à maître*. Compter à la rigueur, sans autre responsabilité que celle de l'exactitude.

— *Maître*. Se prend quelquefois pour Premier ou principal, en parlant des choses inanimées qui sont de même nature. Le maître autel. Le maître brin d'une plante.

— Titre qu'on donne familièrement à des personnes d'un âge un peu avancé ou de condition peu relevée. Maître François, le vigneron. Maître Pierre, le chantre. C'est dans ce sens que La Fontaine l'a appliqué à des animaux. Maître corbeau. Maître renard.

— Pop. *Maître Aliboron*. V. ALIBORON. || *Maître gonin*. V. GONIN.

— Fig. et fam. *Maître Jacques*. Homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison. Se dit par allusion au maître Jacques de l'*Avare* de Molière, qui était à la fois cocher et cuisinier d'Harpagon.

— Par exagér. et fam. Se joint quelquefois à certains termes d'injure. Maître fou. Maître sot. Maître fripon. Holà ! *maître* sot ; vous savez que je vous ai dit que je n'aime pas les faiseurs de remontrances. (Mol.) Voilà un *maître* fou ; je ne flatte que personne n'a pu adopter une idée aussi extravagante. (Volt.)

— *Petit-maître*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Loc. prov. *Nul ne peut servir deux maîtres*. Il est impossible de concilier le service de Dieu avec celui du monde. Par extens. Il est difficile de vaquer à deux emplois à la fois, de mener de front deux affaires ; on ne réussit bien ni dans l'une ni dans l'autre, signifie aussi qu'on ne peut faire le mal et le bien à la fois ; il faut être bon ou mauvais. || *Tel maître, tel valet*. Les valets prennent les habitudes, les manières de leurs maîtres. *Les bons maîtres font les bons valets*. Pour être bien servi, il faut bien traiter ses serviteurs. *Qui est bon maître bon payer en reçoit*. Celui qui traite bien ses serviteurs est bien servi par eux. *Il fait bon être maître, on est valet quand on veut*. L'état de maître est préférable à celui de serviteur, et mieux vaut commander qu'obéir. || *Qui a compagnon a maître*. On est souvent obligé de céder aux volontés de ses associés, les personnes avec lesquelles on vit. *Il faut être compagnon de sa femme et maître de son cheval*. On doit traiter doucement sa femme et tenir sévèrement son cheval. || *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître*. Prov. *Pain coupé n'a pas de maître*. On peut toujours prendre un morceau qui a été coupé. *L'argent n'a point de maître*. Rien ne fait connaître à qui appartient une pièce d'argent perdue.

— Anc. admin. *Maître de poste*. Celui qui était chargé d'un relais de poste. || *Maîtres des œuvres*. Ceux qui étaient autrefois chargés des constructions civiles et navales.

— Anc. cout. *Maître des ponts et pertuis*. Préposé sur les rivières pour conduire les bateaux au passage, souvent dangereux, des ponts et pertuis.

— Anc. législ. *Maître ès lois*. Jurisconsulte.

— Art culin. *Maître d'hôtel*. Officier d'une grande maison qui est chargé de veiller sur les

approvisionnements de bouche, et qui découpe et sert à table. || Personne qui tient un hôtel pour les voyageurs et les étrangers. || *Sauce à la maître d'hôtel.* Sauce au beurre et aux fines herbes, avec sel, poivre et filet de vinaigre. *Maître queux.* Nom donné autrefois au chef des cuisiniers dans une grande maison.

Nous ferons ce soir une chere
Entre;
Vous n'y recevrez, *maître* queux,
Qu'eux. (V. HUGO.)

— Art milit. Titre donné autrefois aux chefs des différents corps. Maître des engins. Maître des arbalétriers. Maître des mineurs. Maître de la cavalerie. Maître de l'artillerie. || *Grand maître de l'artillerie.* Dignité allant de pair avec celle de maréchal de France et dont le titulaire avait la direction de tout ce qui concernait l'artillerie. || *Grand maître des arbalétriers.* Officier qui avait le commandement des gens de pied et la surintendance de tout ce qui avait rapport aux machines de guerre. Cet office fut remplacé par celui de grand maître de l'artillerie. || Autrefois, soldat de cavalerie. M. de Saint-Thou, allant reconnaître un mouvement des ennemis avec trente *maîtres*, en rencontra deux cents. (Mme de Sévig.) || *Tambour-maître.* Celui qui exerce les autres tambours à battre la caisse.

— Chass. Nom des cordes qui bordent les pièces de toile et les panneaux, et servent à les tendre.

— Chorég. *Maître de ballet.* Celui qui dirige les ballets dans un théâtre. Pendant ce temps, Cupi lon joue de la pochette et marque la mesure à faux, tu plus ni moins qu'un *maître* de ballet. G. Sand. *Maître de danse.* Celui qui enseigne la danse. On a dit aussi *maître à danser.*

Des singes tout couverts d'étoffes chamarrées,
Des grenouns aussi bien parées,
Avaient eu leur *maître* à danser. (F. DE NEUFCH.)

— Cout. Dans les îles normandes, Celui dont un autre est le mandataire.

— Econ. rur. *Maître valet.* Celui qui a autorité sur tous les domestiques d'une exploitation agricole.

— Escr. *Maître d'armes.* Celui qui enseigne l'escrime. On disait autrefois *maître en fait d'armes.* Voltaire, insulté par un duc de Sully, prit à la fois un *maître* d'armes et un professeur de langue anglaise, pour se battre et se sauver après le combat. (A. Karr.) Je vis venir sur la place le *maître* d'armes, semillant, une badine à la main, le feutre sur l'oreille, mirant sa moustache fine dans ses belles bottes vernies. (A. Baudet.)

— Fr.-maçonn. Celui qui a été reçu dans la chambre du milieu, qui dirige les apprentis et les compagnons. *Grand maître.* Titre du chef suprême de la franc-maçonnerie en France. || Chef d'un ensemble de loges soumises à un même système administratif.

— Hist. *Maître de la cavalerie.* Officier choisi par le dictateur pour commander la cavalerie, et, dont les fonctions avaient la même durée que la dictature. || *Maître du cens.* Personnage qui sous Auguste, remplissait les fonctions des anciens censeurs. *Maître des dispositions.* Officier qui remplissait auprès des empereurs romains des fonctions analogues à celle de secrétaire des commandements. || *Maître de exercices.* Officier qui dirigeait les exercices publics auxquels se livraient les jeunes gens. || *Maître de la milice.* Officier qui, sous Constantin, remplaça le préfet du prétoire. || *Maître ornementique.* Directeur général du collège de Constantinople, fondé par Constantin. Titre que les empereurs d'Orient donnaient au duc de Naples. *Maître des offices.* Sorte de ministre de l'intérieur, dans l'empire grec; il dirigeait la police, les postes, les arsenaux, les fabriques d'armes, etc. || *Grand maître.* Titre donné aux chefs de différents corps ou ordres. Grand maître des chevaliers de Malte, des Templiers, des Hospitaliers. || *Grand maître des cérémonies.* Officier de la maison du roi qui réglait l'ordre des cérémonies et des présé nces. *Maître de la cour*, ou simplement *maître.* Titre honorifique qu'on donnait aux membres de l'ancien parlement. *Maître de la chambre aux deniers.* Nom donné aux membres d'une commission qui avait la charge d'établir la comptabilité de la maison du roi. || *Maître des chambriers.* Titre que portait autrefois le premier chambellan. || *Maître fauconnier.* Officier de la fauconnerie du roi qui venait après le grand fauconnier. || *Grand maître de la garde-robe.* Le premier officier de la garde-robe dans la maison du roi. || *Maître d'hôtel du roi.* Officier chargé de diriger le service de la table. *Maître de l'ordre.* Officier institué par François Ier pour diriger le service de l'ordre du roi.

— Hist. relig. Titre qui fut donné, dans le XIIe siècle, aux cardinaux et aux évêques. || *Maître des brefs.* Officier qui est chargé de dresser les décrets du préfet de la signature, sur les minutes rédigées par le préfet des minutes. || *Maître des chambres.* En Italie, huissier qui introduit à l'audience des cardinaux. || *Maître chantre.* Grand chantre du Dnomo de Milan. || *Maître des enfants.* Religieux qui s'occupait spécialement des enfants confiés à son couvent. || *Maître du sacre palais.* Titre d'un religieux dominicain, qui demeure dans le palais du pape, ayant autorité spéciale pour examiner les livres et pour accorder la permission d'imprimer. Ce livre porte l'approbation du maître du sacre palais. || *Père maître.* Religieux qui dirige les novices.

— Jurispr. *Maître des hautes œuvres.* Exécuteur de la haute justice, le bourreau.

— Manég. *Avoir les pieds en maître à danser.* Avoir les pointes des pieds trop en dehors. || *Maître d'académie.* Ecuyer qui tient un manège. || *Maître d'école.* Cheval rompu à tous les exercices, et admirablement dressé, qu'on fait marcher devant les jeunes chevaux pour les dresser.

— Mar. Premier officier qui commande toute la manœuvre. || Autrefois, Patron de navire marchand ou de transport. *Maître au cabotage.* Celui qui commande un navire faisant le cabotage; il doit avoir subi un examen théorique et pratique. || *Maître calfat.* Chef des calfats. On dit de même *Maître charpentier, maître voilier, maître forgeron, maître armurier,* etc. || *Maître canonnier.* Sous-officier qui commande aux canonniers et a le détail de ce qui touche à l'artillerie. || *Maître capitaine d'armes.* Sous-officier faisant la police des hommes de l'équipage, et s'occupant de l'entretien de toutes les armes de main. || *Maître de chaloupe.* Officier marinier qui conduit la chaloupe et qui veille à ce que les matelots ne s'en écartent point quand ils vont à terre. || *Maître charge.* Maître qui a la responsabilité d'un détail à bord ou dans un port. || *Maître coq.* Chef cuisinier à bord. || *Maître d'équipage.* Premier sous-officier de manœuvre, qui a autorité sur tout l'équipage. || *Maître haleur.* Dans quelques ports, Homme qui dirige le halage des navires que le vent ou la marée n'aide point à sortir du port ou à y entrer. || *Maître de manœuvres.* Sous officier chargé du gréement des embarcations, des câbles, des ancres, etc. || *Maître mateur.* Espèce de charpentier qui visite les mâts et qui est chargé de les entretenir en bon état. || *Maître mécanicien.* Sous-officier qui, sur les navires à vapeur, dirige la marche et l'entretien des machines. || *Maître des ports.* Inspecteur qui a soin des ports et qui fait placer les navires. || *Maître de quai.* Officier préposé dans un port de commerce pour y exercer diverses fonctions relatives à la police. || *Maître de timonerie.* Sous-officier qui surveille le gouvernail, les agrès, les pavillons, les boussoles, etc. || *Maître valet.* Ancien nom du commis aux vivres ou cambusier. || *Maître bau.* Poutre du pont placée dans la partie la plus large. || *Maître couple.* Le couple de membrure le plus ouvert. || *Maître gabarit.* La partie la plus large du bâtiment.

— Mus. Musicien, compositeur. Cet opéra est d'un grand maître. || *Maître de musique.* Musicien chargé de diriger l'orchestre dans un opéra, un concert. En ce sens, il est le *maestro di capella* des Italiens, dont nous avons fait *maître de chapelle.* Le maître de chapelle aujourd'hui est chargé de diriger le chant dans une église et de former les enfants de chœur. || *Maître de musique.* Nom donné aussi à celui qui enseigne la musique. || Nom donné au chef de la musique d'un régiment et aussi à un musicien gagé pour composer de la musique ou la faire exécuter. || *Maître de piano, de violon,* etc. Celui qui enseigne le piano, le violon, etc.

— Mus. anc. *Maîtres chanteurs.* Membres d'une association musicale et poétique qui vint après celle des minnesingers, et qui eut beaucoup d'influence en Allemagne vers le XVe siècle.

— Pal. et Prat. Titre qu'on donne également aux avocats, aux notaires, aux avoués et à quelques autres gens de robe. Maître B... a la parole, dit le président s'adressant à un avocat à l'audience. Par-devant maître N... et son confrère, notaires à Paris, etc.

— Pêch. *Maître de palancre.* Nom donné sur les côtes de la Méditerranée à la maîtresse corde. || *Maître de grave.* Celui qui, après la pêche de la morue, est chargé de faire sécher sur la grève les poissons dont on veut faire du stockfisch.

— Philol. *Maître des sentences.* Surnom de Pierre Lombard, philosophe du XIIe siècle, auteur d'un livre qui portait ce titre. || *Maître des abstractions* Surnom de François de Mayron, philosophe du XIVe siècle.

— Techn. *Maître à danser.* Compas à l'usage des horlogers, dont les branches croisées ressemblent par le bas à deux jambes, portant leurs pieds en dehors. || *Maître ouvrier.* Ouvrier qui souffle le verre et lui donne la forme qu'il doit avoir. || *Maître des basses œuvres.* Curieur de retraits, vidangeur.

* **MAÎTRESSE**, s. f. (radic. *maître*). Celle qui a des domestiques, des serviteurs, des esclaves. Bonne maîtresse. Mauvaise maîtresse. C'est une très bonne maîtresse. La maîtresse du logis. *La maîtresse* de la maison doit toujours s'assurer que le café est excellent. Brillat-Savar.) Monsieur, voilà mes *maîtresses* qui vont venir tout à l'heure. (Mol.)

— Fig. L'écolier s'avança timidement vers celle qui était déjà la *maîtresse* de son cœur. (A. Houssaye.)

— *Maîtresse de soi même.* Celle qui peut à son gré disposer de son sort.

Maîtresse de moi-même il vient bien qu'une fois,
Je puisse de mon sort disposer à mon choix (RACINE.)

— Fig. Cette femme est maîtresse d'elle-même, maîtresse de ses passions. Un objet plus noble qu'elle se propose en cela, c'est de rester *maîtresse* d'elle-même, d'accoutumer ses passions à l'obéissance, et de plier tous ses désirs à la règle. (J.-J. Rouss.)

— *Être maîtresse, être la maîtresse de.* Disposer à sa fantaisie, dominer, contenir. La raison ne doit-elle pas être *maîtresse* de tous nos mouvements? (Molière.) D'un mouvement jaloux je ne fus pas *maîtresse.* (Racine.) Je suis peu *maîtresse* de mon temps. (Mme de Maintenon.)

— Absol. *Être la maîtresse.* Agir à sa guise, faire ce qu'on veut. Vous me dites que je pleure, et que je suis la *maîtresse.* (Mme de Sévig.)

— Fig. De ses derniers soupirs je me rendis *maîtresse.* Racine.)

— Se dit des choses, en les personnifiant. Et forçant sa vertu d'être encor la *maîtresse.* (Corn.) Ce valeureux comte de Fontaine, qu'on voyait porte dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est *maîtresse* du corps qu'elle anime. (Boss.)

Déjà de tout le camp la discorde *maîtresse*
Avait sur tous les yeux mis son bandeau fatal. (RACINE.)

— Se dit des armées victorieuses qui occupent un pays, s'emparent du pouvoir. Cette armée, tout indépendante, réforme à sa mode le parlement, qui eût gardé quelques mesures, et se rend *maîtresse* de tout. (Bossuet.) Ses armées, *maîtresses* de Naples au nom de l'archiduc son frère, et *maîtresses*, en son propre nom, du Bolonais, du Ferrarais, d'une partie de la Romagne, menaçaient Rome. (Volt.)

— La souveraine d'un pays. Mais Rome veut un maître et non une *maîtresse.* (Rac.)

Maîtresse d'un État plus vaste que les siens,
J'ai rangé sous vos lois vingt peuples de l'aurore. (VOLTAIRE.)

— *La reine ma maîtresse, l'impératrice ma maîtresse.* Expression dont se servent les ambassadeurs et agents politiques en parlant de leur souveraine.

— *La maîtresse du monde.* Rome. On l'appelle aussi la maîtresse de la terre, des nations. Rome, toujours faible, toujours dans l'anarchie, esclave quelquefois des Allemands, et en proie à tous les fléaux, continua d'être la *maîtresse* des nations. (Volt.)

Rome dont le destin, dans la paix, dans la guerre,
Est d'être en tous les temps *maîtresse* de la terre (VOLTAIRE.)

Encor quelques moments, un dieu qui vous seconde
Va mettre entre vos mains la *maîtresse* du monde (Id.)

— Dans le style biblique, Jérusalem était appelée la maîtresse des nations. La *maîtresse* des nations est devenue comme veuve, la reine des provinces a été assujettie au tribut. Le maistre de Sacy.)

— *Dame et maîtresse.* Pléonasme usité dans le langage familier. Elle est ici dame et maîtresse.

— *Maîtresse de maison.* Femme ou parente du chef de la famille, qui dirige la maison. Une *maîtresse* de maison, attentive à faire ses honneurs, n'aurait pas, en pleine santé, pour des étrangers, des soins plus marqués, plus obligeants, plus aimables que ceux que Julie mourante avait pour sa famille. (J.-J. Rouss.)

— Celle qui possède une chose, qui en est propriétaire. La maîtresse d'un château.

— Celle qui enseigne une science, un art, etc. Maîtresse de langues. Maîtresse de dessin. Maîtresse de musique. Maîtresse de chant. Maîtresse de piano. Les enfants voient fort bien les vices et les vertus de leurs *maîtresses.* (Mme de Maintenon.)

— Fig. Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une *maîtresse* plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de le croire. (Bossuet.)

— *Maîtresse de pension.* Celle qui tient les jeunes filles en pension pour les instruire ou les faire instruire. Les *maîtresses* de pension sont généralement des femmes de mérite. (Mme Romieu.) *Maîtresse d'école.* Celle qui enseigne à lire et à écrire à des enfants.

— Fille ou femme veuve, recherchée ou promise en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un. Il est fort assidu auprès de sa maîtresse. Il courtise sa maîtresse depuis des années. Elle aura le pouvoir d'épouse et de *maîtresse.* Racine.) J'ignore ce grand art qui gagne une *maîtresse.* (Boil.) Il n'y a point d'ami aussi agréable qu'une *maîtresse* qui nous aime (B. de Saint-Pierre.)

Si vos Romains aussi choisissent des *maîtresses*,
A vos derniers tribuns il faudra des princesses. (CORNEILLE.)

— Femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce d'amour ou de galanterie. C'est sa maîtresse. Sa maîtresse ne l'aime pas. Il a eu bien des maîtresses. La femme d'un charbonnier est plus respectable que la *maîtresse* d'un prince. (J.-J. Rouss. Les biens des moines servaient d'apanage aux bâtards des rois, aux plus honteuses faveurs de leurs *maîtresses.* (Peyrat.) Il dit que les soupers donnent mal à la tête, que le jeu donne mal aux nerfs, qu'une *maîtresse* honnête assujettit, qu'une *maîtresse* payée dégoûte. (H. Taine.) Il parle, dans ses lettres, des villes et des provinces qu'il convoite comme les amants de leurs *maîtresses.* (P. de Saint-Victor.)

— *Faire maîtresse, une maîtresse.* Prendre une maîtresse. Il a fait une maîtresse.

Et déjà vous avez fait *maîtresse*?
— Si je n'en avais fait, j'aurais bien peu d'adresse. (CORNEILLE.)

— *Faire maîtresse.* Signifie aussi Avoir une maîtresse.

— *Maîtresse déclarée.* Sous l'ancien régime, Celle qui portait publiquement le titre de maîtresse du roi. Le roi sans doute aura des *maîtresses*; mais il n'y en aura plus de déclarées. (Mme de Genlis.)

— *Épouser sa maîtresse.* Epouser une femme avec laquelle on vivait en concubinage.

— Fig. Se dégoûter d'une chose par le seul fait de la possession. Vous savez ce que dit l'abbé d'Effiat; il a épouse sa *maîtresse*; il aimait Véret quand il n'était pas obligé d'y demeurer; il ne peut plus y durer, parce qu'il n'ose en sortir. (Mme de Sévig.)

— S'est dit en parlant des animaux qui vivent deux à deux.

Ecoutez du pigeon épris de sa *maîtresse*
Le doux roucoulement exprimer la tendresse (DELILLE.)

— *Petite-maîtresse.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Admin. *Maîtresse de poste.* Celle qui tenait un relais de poste; femme d'un maître de poste.

— Adjectiv. *Une maîtresse femme.* V. FEMME.

— Se prend également en mauvaise part, et marque le degré considérable auquel est porté un vice, un défaut. Une maîtresse coquine. Une maîtresse friponne. Un beau matin, sa femme, qui était une *maîtresse* commère, entra dans son cabinet. (St-Sim.)

— Principale, dominante, essentielle, en parlant des choses. La *maîtresse* poutre. (Acad.) Cet heureux poème n'a si extraordinairement réussi que parce qu'on y voit les deux *maîtresses* conditions. (Corn.) Le plafond, sépare en deux parties par une *maîtresse* poutre qui partait de la cheminée, semblait une concession tardivement faite au luxe. (H. de Balzac.) Dans un romancier, l'imagination est la faculté *maîtresse.* (H. Taine.) La capacité principale et la qualité *maîtresse* du président était pour les négociations. (Sainte Beuve.) La *maîtresse* tour a presque toujours son escalier disposé de manière à ne point retrécir l'aire des appartements intérieurs. (Mérimée.) Ils ont fait jouer la mine sous les terrasses et dans les entrailles des *maîtresses* tours. (V. Hugo.)

— Jeux. *Carte maîtresse.* La plus forte carte qui reste à jouer de la couleur qui a été jouée.

— Mar. *Maîtresse ancre.* La plus grosse ancre d'un bâtiment. || *Maîtresses garcettes.* Les deux garcettes centrales d'une bande de ris. || *Maîtresse levée.* La section verticale passant par l'axe du maître couple. || *Maîtresse varangue.* Celle qui répond au maître couple.

— Pêch. *Maîtresse corde.* La plus grosse des cordes dont on se sert pour le genre de pêche appelé *pêche aux cordes.*

— Techn. *Maîtresse pièce.* La principale pièce d'un ouvrage quelconque. || *Maîtresses cartes.* Les cartes du quatrième lot et de la dernière qualité qui puissent entrer dans un jeu.

MAÎTRISABLE, a. 1 g. Qu'on peut maîtriser.

* **MAÎTRISE**, s. f. (ra l. *maître*). Suprématie, domination, autorité de maître. Dans le plaisir, c'est l'homme qui succombe sous le plaisir; or il n'y a que la *maîtrise* et l'empire qui fait la gloire. (Pascal.) Le fort et le beau se battent sottement à qui sera le maître de l'autre; car leur *maîtrise* est de divers genre. (Id.) Il se dit que cette faiblesse serait en contradiction avec ses principes, qu'elle lui ferait perdre à jamais toute *maîtrise* de lui-même. (O. Feuillet.)

— Supériorité, habileté, qualité de maître. Je resigne aux plus forts ces grands coups de *maîtrise.* (Regnier.) Juvénal atteignit, dans le genre vraiment latin de la satire, une *maîtrise* incontestée de force et d'originalité. (E. Renan.)

— Emploi de maître de chapelle dans une cathédrale. || Maison où les enfants de chœur reçoivent leur éducation musicale. || Logement du maître de musique d'une cathédrale, logement de l'école de musique.

— Anc. cout. Privilège octroyé sous l'ancien régime pour l'exercice des arts, du métier et du commerce. Pour obtenir ce privilège, qui donnait à l'artisan le droit de travailler pour son propre compte, il fallait être fils de maître ou avoir fait un certain nombre d'années d'apprentissage et de compagnonnage et présenter un chef-d'œuvre. La royauté revendiqua pour elle-même, au XVIe siècle, le droit de donner des lettres de maîtrise. Les maîtrises, qui faisaient du droit de travailler un monopole, frappées par Turgot, en 1776, mais rétablies après lui, ont été supprimées par la Constituante en 1791. Gagner la maîtrise. Parvenir à la maîtrise. L'artisan, délivré du monopole des *maîtrises*, a pu devenir libre possesseur d'un atelier, d'une boutique. (Ch. Dupin.) || *Maîtrise sans qualité.* Droit de maîtrise accordé à une personne qui n'avait pas fait d'apprentissage et n'avait subi aucun examen.

— Anc. jurispr. *Maîtrise des eaux et forêts.* Juridiction pour les délits relatifs aux rivières, aux bois, à la chasse, tant au civil qu'au criminel.

— Fr.-maçonn. Grade de maître.

— Hist. *Maîtrise* ou *grande maîtrise.* Charge et dignité données aux chefs de certains ordres militaires et de chevalerie. La grande maîtrise de l'ordre de Malte. La grande maîtrise de l'ordre Teutonique. L'hiver précédent, le roi avait institué l'ordre de Saint-Louis, et c'est ce qui donna lieu de donner à un particulier la grande *maîtrise* de Saint-Lazare. (St-Sim.)

— Litter. Société littéraire allemande. || *Mal-*

trise ès arts. Ancien grade universitaire supérieur à la licence.

MAÎTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Maîtriser. S'empl. adjectiv., Passions maîtrisées. Imagination maîtrisée. Transports maîtrisés. Servet avait été brûlé à petit feu dans une petite ville des Allobroges, *maîtrisée* par un théologien de Picardie. (Volt.) Il y a dans la nature des éléments qui ne sont jamais entièrement *maîtrisés*. (Troplong.)

* **MAÎTRISER.** v. a. 1re conj. Gouverner en maître, avec une autorité absolue. C'est une injustice de vouloir *maîtriser* ses égaux. (Acad.) Il ne faut pas se laisser *maîtriser*. (Id.) Ce sénat de tyrans dont l'orgueil nous *maîtrise*. (Voltaire.)

Oh! que j'ai de chagrin
De voir ces deux fripons *maîtriser* mon parrain!
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

— Se rendre maître d'une chose, en disposer, l'art est parvenu à *maîtriser* le cours de la sève de manière à la diriger à volonté. (Chaptal.)

— Dompter. Maîtriser un fou furieux. Maîtriser un cheval emporté.

— Par extens. C'est le sang anglais qui, par les mariages, a fini par *maîtriser* le sang normand dans leurs veines. (H. Taine.)

— Fig. Vaincre, réduire, réprimer, soumettre. Maîtriser ses penchants. Maîtriser ses passions, les élans de son cœur. La postérité le mettra au rang des grands princes, si son histoire trouve des lecteurs dont le jugement ne se laisse pas *maîtriser* aux événements ni à la fortune. (Bossuet.) On n'a quelque chance de *maîtriser* les mauvaises passions du peuple qu'en partageant celles qui sont bonnes. (De Tocqueville.)

— *Maîtriser la fortune.* Faire tourner les événements à son avantage, par la force de son caractère ou par l'habileté de sa conduite. Le vrai vainqueur de Marengo est celui qui *maîtrisa* la fortune par ces combinaisons profondes, admirables, sans égales dans l'histoire des grands capitaines. (Thiers.)

— SE MAÎTRISER. v. pron. Être maîtrisé. La nécessité ne peut se maîtriser.

— Se dompter soi-même; dompter son esprit, son imagination, son caractère, son tempérament. Pour bien maîtriser les autres, il faut se maîtriser soi-même.

MAITTAIRE (Michel). Philologue et bibliographe anglais, né en France, 1668-1747, d'une famille protestante qui émigra après la révocation de l'édit de Nantes, a laissé : *Græcæ linguæ dialecti; Stephanorum Historia; Historia typographorum; Annales typographici; Marmora Arundelliana.*

MAIXENT (Saint-). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Niort (Deux-Sèvres), sur la Sèvre-Niortaise. Élève de chevaux, mules, mulets; céréales; filatures de laine; 4,800 hab.

MAÏZE. s. m. Sorte d'hydromel qui contient beaucoup d'opium.

MAIZIÈRES (Philippe de). Chevalier français, né près d'Amiens, 1312-1405, jouit d'un grand crédit auprès des rois de Chypre, 1343-1370, passa, vers 1371, au service de Charles V, roi de France, qui lui confia l'éducation du dauphin. On lui a attribué, à tort, *le Songe du vergier*. Il a écrit : *le Songe du vieil pèlerin.*

MAJA. s. m. Ornith. Nom donné à de petits oiseaux qui volent en troupes, et sont de grands ravageurs de rizières, surtout dans l'île de Cuba.

— Crust. Syn. de MAIA.

MAJA. s. f. (mot esp.). Élégante Andalouse restée fidèle, quant au costume, aux traditions nationales. Un ouvrier qui a gagné quelques reaux laisse la son ouvrage, met sa belle veste brodée sur son épaule, prend sa guitare, et va danser ou faire l'amour avec les *majas* de sa connaissance. (Th. Gautier.)

MAJAT. s. m. Moll. Espèce fort commune de porcelaine appelée aussi *porcelaine livide.*

MAJE. adj. m. V. MAGE.

MAJESQUE. s. f. Anc. jurispr. V. MAIADE

* **MAJESTÉ.** s. f. (ét. lat., *majestas*, même signif.). Grandeur suprême, auguste, souveraine. La majesté de Dieu. Viens-tu du Dieu vivant braver la *majesté?* Rac.) Elle voudrait disparaître tout entière devant la *majesté* du roi des rois. (Boss.) Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la gloire, la *majesté* et l'indépendance. (Id.) Au jour de la dédicace du temple, Dieu y parut dans toute sa *majesté*. (Id.) Le Capitole bâti par Tarquin le Superbe, et le temple qu'il éleva à Jupiter dans cette forteresse, étaient dignes dès lors de la *majesté* du plus grand des dieux et de la gloire future du peuple romain. (Id.) Les citoyens et les étrangers admiraient la *majesté* des rois d'Israel. (Id.) La *majesté* des rois inspire plus de respect que de tendresse. (Fléch.) Pénétré de la *majesté* suprême de Dieu. (J.-J. Rouss.) Je ne sais quelle terreur vint saisir mon âme, dans ce lieu simple et auguste, tout rempli de la *majesté* de celui qu'on y sert. (Id.) L'homme a la force et la *majesté*; les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) L'empereur était le seul dieu dont la *majesté* fût redoutée. (E. Renan.)

Et vous, sous sa *majesté* sainte,
Cieux, abaissez-vous. (RACINE.)
Au fond de leur palais, leur *majesté* terrible,
Affecte à leurs sujets de se rendre invisible. (Id.)

— Qualité de tout ce qui est revêtu d'un caractère de grandeur propre à inspirer le respect. Que de dons et de richesses consacrés à la *majesté* du culte! (Mass.) Le faste n'ajoute rien à la *majesté* du trône. (Rayn.) La *majesté* de la nature ennoblit les êtres les plus vils à nos yeux. (Barthel.) Sur son front vertueux la *majesté* respire. (Bour-Lormian.) L'homme se sent toujours vivement impressionné par l'auguste *majesté* des ruines. (E. Texier.) O nuit, dont la tristesse a tant de *majesté!* (V. Hugo.)

Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte
L'auguste *majesté* sur votre front empreinte (RACINE.)
La douce *majesté* dont son œil étincelle
Dissipe la tempête et les noirs aquilons. (FAYOLLE.)

— Se dit aussi au sens moral. Ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui en altèrent la *majesté*. Barth.)

— Ironiq. Air de gravité hautaine par laquelle des gens sans mériter réel s'efforcent d'humilier ceux qui en ont. Cette femme affecte un air de majesté qui la rend ridicule. Si les pensées, les livres et leurs auteurs dépendaient des riches et de ceux qui ont fait une belle fortune, quelle proscription!... quelle *majesté* n'observent-ils pas à l'égard de ces hommes chétifs, que leur mérite n'a ni places ni enrichis, et qui en sont encore à penser et à écrire judicieusement! La Bruyère.)

— Fig. Se dit en parlant des empires, des lois, des compagnies et des assemblées augustes qui sont revêtues du caractère de l'autorité publique. La majesté de l'empire romain, du peuple romain. La majesté du sénat. La majesté des lois. Ainsi puisse être rendue la *majesté* à vos tribunaux! (Boss.) Alexandre Sévère disait qu'en adoucissant la *majesté* de l'empire, on la rendait plus supportable. (D'Ablanc.)

Un rang dont je n'ai pu soutenir la clarté,
Et dont un autre enfin remplit la *majesté*. (RACINE.)
Vous pourriez par cette indignité,
De l'empire à vos pieds fouler la *majesté*. (Id.)

— Le pouvoir royal même. La *majesté* des rois d'Angleterre serait demeurée plus inviolable, si, contente de ses droits sacrés, elle n'avait point voulu attirer à soi les droits et l'autorité de l'Église. (Boss.)

— Titre que l'on donne aux rois, aux reines, aux empereurs et aux impératrices. On dit en parlant à un empereur, à un roi, etc., *Votre Majesté*, et en parlant d'eux, *Sa Majesté, Leurs Majestés*. Votre Majesté, sire, a ordonné. Plaise à Votre Majesté. || Par une de ces contradictions que l'usage a converties en loi, on ne doit pas dire, en parlant au roi ou du roi : Votre Majesté est *maîtresse*, mais Votre Majesté est *maître*. Cette acquisition ne donnerait à *Sa Majesté* aucun avantage solide, puisque aussi bien elle serait maître de ses États. (Bouhours.) || Si le mot correspondant est un adjectif, il se met au féminin. Sa Majesté est enviée du bonheur des autres souverains. Cependant on dira : Sa Majesté est le plus éclairé des rois parce que, dans cette phrase, l'idée de roi domine sur celle de majesté; c'est comme s'il y avait : Sa Majesté est le roi le plus éclairé des rois.

— Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de *majesté* l'épithète *impériale*; celle de *royale* est moins usitée, surtout quand il s'agit des rois de France. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telle que *très gracieuse* en parlant de la reine d'Angleterre, *très haute* en Allemagne, *impériale et royale* en Autriche. Le titre de *majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de *majesté très chrétienne* aux rois de France; celui de *très fidèle* aux souverains de Portugal; celui d'*apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie. || On dit aussi *Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Suédoise, Sa Majesté Danoise*, pour signifier les souverains d'Angleterre, de Suède, de Danemark. || On dit encore *Sa Majesté la reine d'Angleterre, Sa Majesté le roi de Suède*, etc.

— On écrit par abréviation : V. M. pour Votre Majesté, VV. MM. pour Vos Majestés, S. M. pour Sa Majesté, et LL. MM. pour Leurs Majestés.

— Par extens. *Majesté* nouvelle, l'Assemblée nationale eut, comme toutes les *majestés*, des courtisans et des adorateurs. (L. Blanc.)

— Par plaisanterie. Voilà comme les hommes sont ballottés par la fortune; Sa Sacrée *Majesté* le hasard décide de tout. (Volt.)

— Titre d'honneur donné, dans le moyen âge, aux rois, aux papes, aux cardinaux, aux archevêques, aux princes, et même aux grands du royaume, qui jouissaient des prérogatives de la souveraineté sur une ou plusieurs provinces.

— Iron. et burl. Se dit à l'égard des gens de peu de considération. Ne bien! pour avoir fait cette raillerie, est-ce que Votre *Majesté* s'en tient offensée? A-t-on choqué Votre *Majesté?* (Trevoux.)

— *Crime de lèse-majesté.* Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense commise envers Dieu; 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'État. Lors de la révision du code pénal en 1832, l'expression de *lèse-majesté* a été effacée; elle subsiste, au contraire, dans les codes de la plupart des autres nations européennes. Quant au crime de *lèse-majesté divine*, il a disparu de notre législation moderne.

— Diplom. *Sceau de majesté.* Nom du grand sceau des empereurs d'Allemagne. || Nom donné aussi au grand sceau féodal de l'électeur de Mayence.

— Hist. *Loi de majesté.* Loi portée par Auguste, et qui prononçait la peine de mort contre tout individu coupable d'un délit envers l'État, ou le chef de l'État. || *Jugement de majesté.* Jugement prononcé en vertu de la loi de majesté. || *Lettres de majesté.* Édit signé par l'empereur Rodolphe II (9 juillet 1609), qui autorisait les protestants de Bohême à fonder des temples, et à nommer des défenseurs de la foi.

— Litt. Tout ce qui présente quelque chose de grand, d'auguste. La sublimité des pensées et la *majesté* du style rendent cette histoire digne de Moïse. (Boss. Il y a beaucoup de grandeur et de *majesté* dans ces paroles de Moïse : Que la lumière soit, et la lumière fut. (Boileau.) La *majesté* des Écritures m'étonne. (J.-J. Rouss.) On trouvait dans ses discours une *majesté* imposante sous laquelle les esprits restaient accablés. (Barth.) L'éloquence le cède à la poésie pour la *majesté* de l'expression. (D'Ablanc.)

* **MAJESTUEUSEMENT.** adv. (rad. *majestueux*). Avec majesté, avec grandeur. Il s'avance majestueusement, accompagné des principaux seigneurs de sa cour. Le tonnerre gronde majestueusement. La narration doit couler *majestueusement* comme les fleuves, et non pas avec rapidité comme les torrents. (St Evrem.) Considérez ces grands globes qui roulent si *majestueusement* sur nos têtes. (D'Ablanc.)

* **MAJESTUEUX, EUSE.** adj. Qui a de la majesté, de la grandeur, de l'éclat, en parlant des personnes. Combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et *majestueux* au milieu de son palais et de sa cour! Bossuet.)

— Se dit des choses dans le même sens. Un port majestueux. Une taille, une démarche majestueuse. Front majestueux. Temple majestueux. Un air majestueux. Style majestueux. Venez contempler dans la première place du monde la rare et *majestueuse* beauté d'une vertu toujours constante. (Bossuet.) Comme un fleuve *majestueux* et bienfaisant, qui porte paisiblement dans les villes l'abondance... (Id.) Toute eau qui peut rendre la religion plus *majestueuse*... (Fléchier.) Les grands conquérants, qu'on nous dépeint avec tant de gloire, ressemblent à ces fleuves débordés qui paraissent *majestueux*, mais qui ravagent toutes les fertiles campagnes qu'ils devraient seulement arroser. (Fén.) Plus une action théâtrale est *majestueuse* ou effrayante, plus elle devient risible, si elle était souvent répétée. (Volt.) Au-dessous de nous, cette immense plaine d'eau que le lac forme au sein des Alpes nous sépare des riches côtes du pays de Vaud, dont la cime du *majestueux* Jura couronnait le tableau. (J.-J. Rousseau.)

Ces bois *majestueux*,
Où l'azur rembrunit des cieux épais et sombres
Redouble encor l'horreur des éternelles ombres.
(THOMAS.)

— Fig. La chute n'est *majestueuse* que quand on tombe avec sa vertu. (Lamart.)

— En mauvaise part. Qui affecte une gravité ridicule. Dire des sornettes d'un ton majestueux.

— Par plaisant. Il arbora sur son vénérable nez une *majestueuse* paire de lunettes. (Th. Gautier.)

— MAJESTUEUSE. s. f. Bot. Nom d'une espèce d'œillet dont la fleur est grosse et la plante vigoureuse.

MAJET. s. m. Bot. Syn. de MAIETE. On dit aussi *majeta.*

* **MAJEUR, EURE.** adj. (étym. lat., *major*, comparat. de *magnus*, grand). Le plus grand, le plus considérable. Dans ce sens, il est toujours précédé de l'article. La majeure partie de cet écrit est incorrecte. La *majeure* partie du budget est dévorée par des services improductifs. (L. Jourdan.)

—Fig. Grand, important, considérable, sans qu'on y ajoute une idée de comparaison. Une affaire majeure. Un intérêt majeur. C'est une cause majeure qui m'oblige à vous quitter. Ce grand changement tient à des intérêts majeurs.

— *Force majeure.* Force à laquelle on ne peut résister, événement qu'on ne peut empêcher et dont on ne peut être responsable. Je ne puis me dispenser de faire telle chose, il y a force majeure. C'est un cas de force majeure. Tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force *majeure*. (Boss.)

— Dans l'Église catholique romaine, *Ordres majeurs.* Le sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat, par opposition aux *ordres mineurs*. Quand on est entré dans les ordres majeurs, on ne peut plus se marier. || *Causes majeures.* Celles dont le jugement est réservé au pape. || *Excommunication majeure.* Celle qui retranche entièrement de l'Église et de toute communion avec les fidèles, par opposition à *excommunication mineure.* || *Tonsure majeure.* La plus grande des tonsures que portaient autrefois les clercs séculiers ou réguliers.

— Qui a atteint l'âge fixé par les lois du pays pour jouir de ses droits et pouvoir valablement contracter. Il ne fallait avoir que vingt ans pour être majeur en Normandie. On n'était majeur dans la coutume de Paris qu'à vingt-cinq ans. Actuellement on est *majeur* à vingt et un ans; un homme ne peut toutefois contracter mariage sans le consentement de ses père et mère, que lorsqu'il est âgé de vingt-cinq ans. (Acad.) Ceux qui avaient des fiefs et qui par conséquent devaient faire le service militaire, ne furent plus *majeurs* qu'à vingt et un ans. (Montesquieu.)

— Jeux. *Tierce majeure.* Se dit au piquet lorsqu'on a un as, un roi et une dame de la même couleur. *Quarte majeure* ou *quatrième majeure.* Les quatre cartes de la même couleur qui se suivent en commençant par l'as. || *Quinte majeure.* Les cinq plus fortes cartes qui se suivent dans la même couleur, toujours en commençant par l'as. || On disait autrefois, *Tierce major, quinte major.*

— Mar. *Mat majeur.* Le mât le plus élevé d'un bâtiment. | *Lieues majeures.* Lieues que l'on parcourt sur un grand cercle du globe. On dit de même *milles majeurs.* || *Manœuvres majeures.* Les manœuvres principales. || *Voiles majeures.* Les deux basses voiles, brigantine et grand foc.

— Mus. *Seconde majeure.* Intervalle composé d'un ton entier. La seconde mineure n'a qu'un demi-ton. *Tierce majeure.* Tierce composée de deux tons. *Ut mi* est une tierce majeure. || *Sixte majeure.* Intervalle tel que celui de *sol* à *mi*. || *Septième majeure.* Intervalle tel que celui d'*ut* à *si*. || *Ton* ou *mode majeur.* Celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont majeures. Ton d'ut, mode majeur. || On dit aussi substantiv. *le majeur.* Un air en *majeur*. (Acad.) Passer du *majeur* au mineur, du mineur au *majeur*. Id.) || Morceau de musique ou partie d'un morceau composé en majeur. Le majeur de cette sonate est plus difficile que le mineur.

— Ornith. Se dit des grands oiseaux. L'autruche, le casoar, le condor, le cygne, tous les oiseaux *majeurs* n'ont que peu ou point de variétés dans leurs espèces. (Buffon.)

— REM. GRAMM. L'adjectif *majeur*, exprimant une qualité portée à un haut degré, n'est jamais modifié par les particules *plus, le plus, très*. Ainsi on ne dira pas : Cette affaire est une affaire très majeure.

— MAJEUR, EURE. s. Celui, celle qui a atteint l'âge fixé par la loi pour jouir de ses droits et pouvoir valablement contracter. Un majeur, une majeure.

— MAJEUR. s. m. Titre souvent synonyme de celui de Maire dans les communes du moyen âge.

— MAJEURS. s. m. pl. Les ancêtres ou les prédécesseurs. Nos *majeurs* nous ont donné ces exemples de vertu. (Acad.) Vieux.

— MAJEURE. s. f. Se disait autrefois pour la pluralité des voix. Dans ce tribunal, on prend les voix à la *majeure*. Montesq.)

— Logiq. Proposition d'un syllogisme qui contient le grand terme ou l'attribut de la conclusion. Je vous accorde la *majeure*, et vous nie la mineure. Acad.) Le vice radical de tout syllogisme est que la *majeure* est une hypothèse qui, loin de donner la certitude à la conséquence, la reçoit d'elle au contraire. (Proudh.)

— Théol. anc. Acte que soutenaient les étudiants en théologie, la deuxième année de leur licence, et qui durait depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

MAJEUR (Lac) Géogr. Lac situé entre la Suisse et l'Italie, et traversé par le Tessin; il a 64 kil. de long sur 12 de large. Il renferme les îles Borromées.

MAJO. s. m. (mot espagn.) Élégant Andalous, resté fidèle, quant au costume, aux vieilles traditions nationales. Beaucoup de jeunes gens portent, dans cette occasion, l'élégant costume du *majo* andalous. Mérimée.) Nos paysans sont loin de l'insouciance heureuse, de l'allure vive et de l'élégance de costume des *majos* andalous. (Th. Gautier.)

* **MAJOLIQUE.** s. f. (de *Majorque*, n. géogr.). Comm. Nom donné aux faïences anciennes italiennes et espagnoles. On dit aussi *maiolique.*

MAJOR. a. lj. 2 g. (du lat. *major*, plus grand). Supérieur. Ne s'emploie que dans quelques locutions qui servent à désigner les grades militaires.

— *Adjudant-major, chirurgien-major, état-major*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— *Ronde-major.* Celle que fait le major.

— Mar. *Canot-major.* Canot affecté au service de l'état-major d'un vaisseau. || *Gardiens-majors.* Ceux qui, dans les ports, commandent les gardiens ordinaires.

* **MAJOR.** s. m. Officier supérieur dirigeant l'administration et la comptabilité d'un régiment, chargé de tout ce qui concerne le recrutement et l'état civil du corps. Le major de ce régiment est un bon comptable. || On dit aussi familièrement *gros major.*

— *Major de place.* Officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. Dans les places où il n'y a pas de major titulaire, l'adjudant de place le plus ancien en remplit les fonctions. Dans les villes ouvertes, ces fonctions sont remplies par un chef de bataillon ou d'escadron d'un des régiments de la garnison, lequel prend le titre de *major de la garnison.*

— *Major général.* Officier général chargé de tous les détails des opérations d'une armée. Il est un des principaux officiers de l'armée. Il transmet aux généraux et aux différents corps les ordres du général en chef, et envoie directement les rapports des diverses opérations militaires au ministre de la guerre. C'est sur lui que roulent tous les détails de l'ar-

mée, l'ordre des mouvements généraux, des campements et cantonnements. Il est chargé de la reconnaissance des terrains et les positions militaires de bataille. Il surveille les opérations des sièges et l'exécution des plans d'attaque ou de défense, etc. On disait autrefois *major général de bataille*.

— Il y avait aussi, dans l'ancienne armée, un major général de l'infanterie.

— *Aide-major général*. V. AIDE.

— *Major de brigade*. Autrefois, Officier qui transmettait les ordres du brigadier de l'armée. Ce nom est encore donné aujourd'hui, en Angleterre, à un officier qui commande sous les ordres de l'adjudant général.

— Arg. *Major de table d'hôte*. Officier de contrebande, portant un grade et des décorations qui ne lui ont jamais été conférés.

— Mar. *Major général*. Officier placé sous les ordres du préfet maritime. || Autrefois, Officier qui présidait chaque jour à l'établissement de la garde dans l'arsenal.

MAJORAL. s. m. (mot espagnol). Conducteur de diligence.

MAJORANA. s. f. Bot. Syn. de MARJOLAINE.

* **MAJORAT**. s. m. (du lat. *major*, majeur, parce que cette substitution est établie en faveur de ceux qui sont *majores natu*, les premiers nés). Immeuble inaliénable attaché à la possession d'un titre de noblesse, et qui passe avec le titre à l'héritier naturel ou adoptif du titulaire. Constituer, fonder, établir un majorat. Les majorats, institution du moyen âge, étaient en usage dans tous les pays autrefois régis par le droit féodal. Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France, et la loi du 12 mai 1835, confirmée par celle du 7 mai 1849, a décidé que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir. Il est contre l'égalité, dans l'ordre équestre, d'y établir des *majorats*. (J.-J. Rousseau.) Il y a encore aujourd'hui des familles romaines qui meurent de faim contre un million en diamants et en pierreries, transmis par *majorat*, et auquel elles ne peuvent toucher. (Alex. Dumas.)

— *Majorat régulier*. Celui qui appelait à la possession de l'immeuble inaliénable le plus proche parent du dernier possesseur. || *Majorat irrégulier*. Celui qui appelait l'aîné, ne fût-il pas le plus proche parent. || *Majorats des pairs*. Majorats institués en faveur des personnes appelées par le roi à la pairie. En vertu d'une ordonnance du 25 août 1817, nul ne pouvait être appelé à la Chambre des pairs s'il n'avait préalablement institué un majorat. Les majorats se divisaient en trois classes : *majorat de duc*, avec un revenu de 30,000 francs; *majorat de marquis ou de comte*, avec un revenu de 20,000 francs; *majorat de vicomte ou de baron*, avec un revenu de 10,000 francs. || *Majorat de propre mouvement*. Majorat formé de biens donnés par le chef de l'État. || *Majorat sur demande*. Celui qu'un chef de famille était autorisé à constituer de son propre bien.

MAJORATAIRE. adj. 2 g. Qui possède un majorat. Pair majoratairé.

MAJORATÉ, ÉE. adj. Syn. de MAJORATISÉ.

MAJORATION. s. f. (pron. *ma-jo-ra-cion*; rad. *majorer*). Action d'évaluer à un trop haut prix un objet faisant partie d'un apport.

MAJORATISÉ, ÉE. adj. Qui est érigé en majorat. Immeuble majoratisé.

MAJORCAIN, AINE. adj. et s. Géogr. V. MAJORQUIN.

MAJORDOMAT. s. m. Fonction de majordome.

* **MAJORDOME**. s. m. (ét. lat., *major*, le plus grand; *domus*, de la maison). Chef des cuisines et de l'office; grand ordonnateur des festins; maître d'hôtel. On l'emploie en parlant des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome et à celles d'Italie et d'Espagne. Le majordome du pape. Le majordome de la cour d'Espagne.

Un gros valet d'étable,
Glorieux de porter les plats dessus la table,
D'un nez de *majordome*, et qui morgue la faim,
Entra, serviette au bras, et fricassée en main.
(RÉGNIER.)

— *Majordome major*. Chef des majordomes.

— Hist. Nom donné quelquefois au maire du palais. || Grand maître de la maison d'un prince. || Préfet du palais, premier ministre de la cour du Bas-Empire. || Premier ministre chargé des affaires intérieures et extérieures de l'empire grec, dans la paix comme dans la guerre. || Officier des galères qui avait la direction des vivres.

MAJORÉ, ÉE. part. pass. du v. Majorer. S'empl. adjectiv. Evalué au-dessus de sa valeur.

— Bours. *Intérêts majorés*. Intérêts accrus d'une prime ou de tout autre somme accessoire. || *Actions, valeurs majorées*. Actions, valeurs vendues au public à un prix plus haut que leur prix nominatif. Avant l'émission de cette affaire, les actions étaient majorées de cinquante francs; le jour de l'émission publique, la majoration était de cent francs.

MAJORER. v. a. 1re conj. (du lat. *major*, plus grand). Evaluer un objet au dessus de sa valeur véritable.

— Déclarer majeur.

MAJORESSE. s. f. (de l'angl. *majoress*, même signification). Néol. Femme d'un maire. Ce moyen ingénieux est employé à la campagne par Mme la *majoresse* Punto. (H. Taine.)

MAJORIEN (Julius Valerius Majorianus). Empereur d'Occident, 457-461, avait été porté au pouvoir par le Suève Ricimer. Il se proposait d'attaquer Genséric dans Carthage, quand une trahison amena la destruction de sa flotte, 460. Il mourut, tué sans doute, par l'ordre de Ricimer.

MAJORIN. s. m. (radic. *major*). Hist. Titre d'un magistrat espagnol, ayant à peu près l'autorité d'un maire.

MAJORINE. s. f. Anc. métrol. Monnaie d'or de l'empire grec.

MAJORISTE ou **MAJORITE**. s. m. Relig. Nom donné à certains hérétiques qui furent ainsi appelés de George Major, l'un des disciples de Luther, qui soutenait que personne ne pouvait être bienheureux sans bonnes œuvres, pas même les enfants.

* **MAJORITÉ**. s. f. (du latin *major*, plus grand. Jurispr. Etat d'une personne majeure. La majorité, c'est-à-dire la capacité légale raisonnablement supposée au plus grand nombre des Français, a été fixée uniformément pour les deux sexes à l'âge de vingt et un ans accomplis.

— En 1804, le code civil a opposé une restriction relative seulement au *contrat de mariage*. Pour la validité d'un acte si important, lorsqu'il existe un père, une mère, ou d'autres ascendants dont le consentement doive être représenté ou légalement requis, la loi ne répute le fils majeur qu'à vingt-cinq ans, et soumet les enfants de l'un et de l'autre sexe à des formalités appelées *sommations respectueuses*.

— Par plaisant. Etat d'une chose qui est très vieille. Un mobilier qui touche à sa *majorité*. (E. Augier.)

— Pluralité des votants, des suffrages, dans une assemblée délibérante, dans un corps politique; nombre qui excède la moitié des votes plus un. Ce député a obtenu la majorité des suffrages. Si vous ne pouvez obtenir la *majorité* des voix, obtenez-en assez pour faire voir qu'un philosophe n'est point incapable d'être de l'Académie dont vous êtes. (Volt.)

— Le parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages. Ce député est membre de la majorité. Cette discussion a amené une division dans la majorité ordinaire de l'assemblée. La *majorité* parlementaire doit être la représentation fidèle de la majorité électorale. (E. de Girardin.)

— *Majorité absolue*. Celle qui se compose de la moitié des voix plus une. || *Majorité relative*. Celle qui se forme de la supériorité du nombre des voix obtenues par l'un des concurrents.

— Par extens. La majeure partie. La majorité de la nation s'est montrée hostile à ce projet. Les timides et les incertains feront éternellement la *majorité* du monde. (De Ségur.) Ce n'est pas tant encore pour jouir que pour vivre et subsister que s'agite la *majorité* de l'espèce. (Ste Beuve.)

— Charge de major. Le roi lui donna la *majorité* de tel régiment. (Acad.) || *Aide-majorité*. Charge d'aide-major. Vieilli en ces deux sens.

— Anc. législ. *Majorité féodale*. Age auquel on faisait ou recevait l'acte de foi et hommage. Cet âge était fixé pour tout homme tenant fief à vingt ans, et pour les filles à quinze ans accomplis.

— Hist. A Rome, l'âge de la majorité était fixé à vingt-cinq ans. Chez les Germains, les Ripuaires et les Burgundes, à l'âge où l'on peut porter les armes, à quinze ans.

— Hist. de l'r. *Majorité du roi*. Age qui, selon les coutumes des Francs, était fixé à quinze ans. Sous la seconde race, on le recula à vingt et un ans. Philippe le Hardi, en 1270, fixa la majorité de son fils à quatorze ans accomplis, et Charles V, en 1374, ordonna que les rois de France seraient majeurs à treize ans et un jour. Sous Louis-Philippe et sous le second empire, la majorité des souverains fut fixée à dix-huit ans.

— Jurispr. *Majorité simple*. Majorité de sept voix contre cinq, dans le jury qui est composé de douze jurés.

— Mar. Bureaux du major général, dans les ports militaires.

MAJORQUE. (en esp. *Mallorca*; *Balearis major*). Géogr. La plus grande des îles Baléares, à 3,480 kil. carrés de superficie, et 180,000 hab. Elle produit beaucoup de vin, de l'huile, des fruits, des oranges, des citrons, etc. On élève des moutons, des mulets, des ânes, des abeilles, des vers à soie. On pêche le corail sur les côtes. Les villes sont : Palma, la capitale, Alcudia et Pollenza. Majorque dépend de la province des Baléares.

— Hist. *Royaume de Majorque*. Royaume qui comprenait toutes les Baléares et quelques annexes. Il fut fondé par les Maures d'Espagne, à qui Jacques Ier, roi d'Aragon, l'enleva en 1229. Un siècle et demi plus tard, il fut réuni à l'Aragon et à la Castille par don Pèdre.

MAJORQUIN ou **MAJORQUIN, INE**. s. Géogr. Habitant, habitante de l'île Majorque. On écrit aussi *majorcain* et *mayorquin*.

— adj. Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

MAJOUR. s. m. Pêch. Mot provençal servant à désigner une maille de filet de douze à quinze millimètres au carré.

MAJUMA. s. f. Antiq. Fête d'origine syrienne, consistant principalement en joutes sur l'eau, adoptée par les Grecs et les Latins, et qui avait lieu au mois de mai dans presque toutes les ports de la Méditerranée.

* **MAJUSCULE**. adj. 2 g. (du lat. *majusculus*, même signif.). Un peu plus grand. Ne se dit qu'en parlant des caractères d'écriture. Lettre majuscule. Caractère majuscule. Alphabet majuscule. Italiques majuscules. Toute langue régulière a un double alphabet : le *minuscule*, celui dont les lettres composent le texte d'un ouvrage manuscrit ou imprimé, et le *majuscule*, composé de lettres plus grandes. L'imprimé admet deux genres : la romaine et l'italique, qui ont chacune leurs majuscules et minuscules.

— Fig. Les images de la poésie biblique sont gravées en belles lettres *majuscules* sur la face sillonnée du Liban. (Lamartine.)

— Diplom. *Écriture majuscule*. Ecriture dont toutes les lettres sont des capitales.

— MAJUSCULE. s. f. Lettre majuscule, grande lettre. Grande majuscule. Petite majuscule. Les majuscules italiques ressemblent aux majuscules romaines; ce sont les mêmes; seulement elles sont penchées, et non droites. La première lettre d'un nom propre doit toujours être une *majuscule*. (Acad.)

— Comme l'usage bien ou mal entendu des lettres majuscules n'est pas indifférent, nous avons cru qu'il ne serait pas hors de propos de donner quelques règles à ce sujet.

— En poésie, il est reçu, pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une majuscule au commencement de chaque vers, grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé.

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel, en sa fureur,
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre. (LA FONTAINE.)

— Le premier mot d'un discours quelconque et de toute phrase nouvelle qui commence après un point ou un alinea doit être distingué des autres par une lettre initiale majuscule. *Dix* fois le soleil fit son tour sans que le vent fût apaisé. *Il* tomba enfin, et bientôt après un calme profond lui succède. *Les* ondes, violemment émues, se balancent longtemps encore après que le vent a cessé. (Marmontel.)

— C'est un usage universel de mettre les deux points après qu'on a annoncé un discours direct que l'on va rapporter. Dans ce cas, le mot qui vient après les deux points doit s'écrire avec une initiale majuscule. L'amitié a choisi pour devise un lierre qui entoure de verdure un arbre renversé, avec ces mots : *Rien* ne peut m'en détacher. (De La Tour.) Ecolier, il pose les premiers fondements de sa bonne renommée; car, comme l'a dit un conteur célèbre, avec une originalité piquante : *L'honnête* enfant est un honnête homme qui n'a pas fini sa croissance. Bollin.) L'homme rebrousse chemin, et dit: *La* nature brute est hideuse et mourante. (Buffon.) En sortant des barrières, j'étais toujours sûr de trouver un grand pauvre qui criait d'une voix glapissante : *La* charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur! (Arnault.)

— Mais si les deux points n'annoncent pas un discours direct, et qu'ils soient employés comme simple signe de ponctuation, on ne doit pas faire usage de la majuscule. Ne craignez point cela, dit-elle, l'ordre est parfait dans ce pays-là : *les* chats ont leurs maisons, comme nous les nôtres, et ils ont aussi leurs hôpitaux d'invalides. (Fén.) Tu veux cesser de vivre : *mais* je voudrais bien savoir si tu as commencé. (J.-J. Rousseau.)

C'est le cœur qui fait tout : *le* denier de la veuve
Sera compté comme un trésor. (GUIRAUD.)

— Les points suspensifs n'exigent pas de lettres majuscules après eux. Ne craignez donc aucun danger, Telemaque, et périssez dans les combats plutôt que de faire douter de votre courage... *mais* aussi n'allez pas chercher les périls sans utilité. (Fén.) L'or et l'argent s'épuisent, mais la vertu, la constance... *et* la pauvreté ne s'épuisent jamais. (Montesq.)

Le bras fatal, sur la tête étendu,
Prêt à frapper, tient le fer suspendu...
Un bruit s'entend... *Pour* siffle... *Pautel* tremble...
Du fond des bois, au pied des arbrisseaux,
Deux fiers serpents soudain sortent ensemble.
(MALFILÂTRE.)

— Néanmoins, on emploie la majuscule après les points suspensifs, dans le cas où, indépendamment de la suspension, il aurait fallu un point simple ou absolu. Exemples :

Par la mort!... *Il* n'acheva pas,
Car il avait l'âme trop bonne :
Allez, dit-il, je vous pardonne,
Une autre fois n'y venez pas. (SCARRON.)

Il tombe enfin; il meurt dans les tourments,
Il meurt... *Alors* les énormes reptiles
Tranquillement rentrent dans leurs asiles.
(MALFILÂTRE.)

— Le point d'interrogation et le point d'exclamation n'exigent pas une majuscule après eux, excepté dans le cas où le sens, absolument terminé, aurait demandé un point, indépendamment de l'interrogation ou de l'exclamation. Qu'elle est belle cette nature cultivée! *que*, par les soins de l'homme, elle est brillante et pompeusement parée! (Buffon.) Que de trésors ignorés! *que* de richesses nouvelles! Id.) || Il faut, au contraire, employer la majuscule, après un sens absolument terminé, comme dans la phrase suivante : De quoi les hommes n'abusent-ils pas? *Ils* abusent des aliments destinés à les nourrir, des forces qui leur sont données pour agir et se conserver. (La Menn.)

— Tous les noms propres d'anges, d'hommes, de femmes, de fausses divinités, d'animaux, de royaumes, de provinces, de fleuves, de rivières, de montagnes, de villes, de fêtes religieuses, de vaisseaux, etc., etc., doivent s'écrire avec une majuscule initiale. On appelle quinzaine de *Pâques* les quinze jours depuis le dimanche des *Rameaux* jusqu'à celui de *Quasimodo* inclusivement. (Acad.) La *Pentecôte* est la fête que l'Eglise célèbre le cinquantième jour après *Pâques*, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. (Id.) On nomme bûche de *Noël* une grosse bûche qu'on met au feu la veille de *Noël* au soir, afin qu'elle entretienne le feu pendant toute la nuit. (Id.) *Rogations*, prières publiques accompagnées de processions, que l'Eglise fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*. (Id.) Le cheval d'*Alexandre* s'appelait *Bucéphale*. (Boiste.) C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de *Narcisse*. (Boil.) C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots. (Id.) C'est *Jupiter* armé pour effrayer la terre. (Id.) *Minerve* est la pudeur, et *Vénus* la beauté. (Id.) *Tyr* est au pied du *Liban* dont le sommet fend les nues et va toucher les astres. (Fén.) C'est à *Samos* que *Junon* prit naissance. Malfilâtre.) Pour moi *Paris* encore a des asiles verts. (A. Chénier. La pleine lune s'élève et sur l'onde bleuâtre aux plaines rives de l'*Euphrate*. (Volney.) Des colibris étincellent sur le jasmin des *Florides*. (Chateaub.) J'avais à droite la terre d'*Asie* et la ville de *Scutari* : la terre d'*Europe* était à ma gauche. (Id.) Cette baie, renfermée entre deux coteaux, présentait en regard et en amphithéâtre *Constantinople* et *Galata*. (Id.) La vallée de *Tempé*, les bois de l'*Olympe*, les côtes de l'*Attique* et du *Péloponnèse*, étalent de toutes parts les ruines de la *Grèce*. (Id.) Mille autres fleuves tributaires du *Meschacébé*, le *Missouri*, l'*Illinois*, l'*Alauza*, l'*Ohia*, le *Wabache*, le *Tenase*, engraissent de leur limon cette délicieuse contrée et la fertilisent de leurs eaux. (Id.) La cataracte est formée par la rivière *Niagara* qui sort du lac *Érié* et se jette dans le lac *Ontario*. (Id.) La beauté des paysages de la *Suisse* est un sujet inépuisable pour le poète et pour le peintre. (Depping.) Le *Liban* a un caractère que je n'ai vu ni aux *Alpes* ni au *Taurus*. (Lamart.) Ce n'était point par la marche que brillait le *Velace*. (A. Dumas.) Les *Bacchanales* mêmes avaient leur côté lugubre, leur face désolée. (P. de St-Victor.) C'est l'image du vieil Eschyle concourant, avec le jeune Sophocle, aux grandes *Dionysiaques*. (Id.)

Combien de monuments dont la grandeur étonne!
Regardez, c'est *Bossuet* qui s'élève et qui tonne;
C'est *Descartes*, du monde éclairant le chaos;
C'est *Corneille*, *Pascal*, *Racine*, *Despréaux*;
Montesquieu, qui des lois explique les oracles;
Buffon, de la nature étalant les miracles,
Et vous, chœur immortel par les *Grâces* orné,
Vous, reines des beaux-arts que conduit *Sévigné*.
(CASTEL.)

— Quelques-uns veulent qu'on écrive sans majuscule le nom des fêtes païennes. Cependant l'Académie écrit : Célébrer les *Bacchanales*; Les grandes *Panathénées* revenaient tous les cinq ans; La fête des *Thesmophories* durait plusieurs jours. Mais par contre, elle écrit : Les *saturnales* se célébraient à Rome au mois de décembre. Nous avouons ne pas comprendre la raison de cette exception et sommes d'avis de suivre l'usage le plus fréquent, c'est-à-dire d'écrire avec une majuscule le nom des fêtes païennes comme celui des fêtes chrétiennes.

— Le mot *Dieu*, quand il désigne particulièrement l'Etre suprême, doit avoir une initiale majuscule, parce qu'il est alors comme un nom propre. La même chose a lieu pour tous les mots qui désignent *Dieu*, tels que *Créateur*, *Tout-Puissant*, etc. C'est un coup de la *Providence*. (Acad.) Dieu est l'*Être suprême*. (Id.) Pâques... fête que les chrétiens solennisent tous les ans en mémoire de la résurrection de *Notre-Seigneur*. (Id.) La crainte de *Dieu* est le commencement de la sagesse. (Beauzée.) Oui, je viens dans son temple adorer l'*Eternel*. (Rac.) Que le *Seigneur* est bon, que son joug est aimable! (Id.) Pécheurs, disparaissez, le *Seigneur* se réveille. (Id.) Le *Tout-Puissant* qui ôte, quand il lui plaît, l'esprit des princes. (Bossuet.) Jésus-Christ élèvera son trône au-dessus des nuées, à côté du *Très-Haut*. (Mass.) Le *Fils* de l'homme assis à la droite du *Père*. (Id.) La nature est le trône extérieur de la magnificence divine. L'homme qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la *Toute-Puissance*. (Buff.) Une multitude d'animaux, placés dans ces belles retraites par la main du *Créateur*, y répandent l'enchantement et la vie. (Chateaubriand.)

— Mais le mot *Dieu* s'écrit avec une initiale minuscule, s'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme; s'il est pris dans un sens figuré, ou bien encore s'il est suivi de quelque qualification déterminative, ce qui en fait un nom commun. Le *dieu* des miséricordes, le *dieu* des vengeances. On a compté jusqu'à cent cinquante-neuf *dieux* que les païens ont adorés. (Trev.) Les rois sont ordinairement appelés les *dieux* de la terre. (Beauz.) Parmi les nations les plus éclairées et les plus sages, le crime était adoré et reconnu nécessaire au culte des *dieux*. (Bossuet.)

— Malgré cette règle, il n'est pas rare de voir le mot *dieu* écrit avec une majuscule, même lorsqu'il est suivi d'une qualification dé-

terminative. Mais le *Dieu* de clémence, dont je suis le ministre, m'ordonne d'user, même envers vous, de l'indulgence que vous n'avez pas eue pour elle. (Fléch.) De quel sentiment n'est-on pas ému lorsqu'on les voit soulever et joindre avec effort leurs mains défaillantes pour invoquer le *Dieu* de l'univers, et celui de leur cœur et de leur pensée! (Mme Necker.) || On trouve également le mot *Dieux* au pluriel avec une majuscule.

— On fait usage de la majuscule pour indiquer au lecteur tout nom abstrait personnifié par allégorie, ainsi que cela a lieu dans les exemples ci-après : L'*Amour* est un, mais il n'est pas crotté. (La Font.) L'*Amour* et la *Folie* un jour jouaient ensemble. (Id.)

On fait beaucoup de bruit et puis on se console ;
Sur les ailes du *Temps* la *Tristesse* s'envole. (La Font.)

Aux jeux de l'aveugle *Fortune*
Tout est soumis dans l'univers. (J.-B. Rouss.)

L'*Ennui*, le sombre *Ennui*, triste enfant du *Despotisme*,
Dans ces lieux enchantés se traîne et corrompt tout.
(Colardeau.)

Là gît la sombre *Envie* à l'œil timide et louche,
Versant sur des lauriers le poison de sa bouche.
(Voltaire.)

Là, tout l'*Espoir* au front serein,
L'*Ambition* au front d'airain,
Avec la *Crainte* au front sinistre,
Les *Soupçons*, l'*Intérêt*, enfin
C'est l'antichambre d'un ministre. (Demoustier.)

— Les noms des peuples, des nations, servant à désigner des multitudes d'individus, sembleraient devoir être regardés comme des noms communs, et suivre les règles d'orthographe prescrites pour ceux-ci. Mais l'usage général veut qu'on les écrive par des majuscules. Jamais on ne vaincra les *Romains* que dans Rome. (Corn.) Ils se jetèrent avec beaucoup de courage l'épée à la main dans le corps de garde où les *Espagnols* s'étaient retranchés. (Vertot.) Je suis *Grec*, seigneur; et ce nom vous l'avez élevé si haut, que, sans vous faire tort, il ne nous est plus permis de l'avilir. (Montesquieu.) Lorsque Alexandre eut détruit l'empire des *Perses*, il voulut que l'on crût qu'il était fils de Jupiter. (Id.) En peu d'instants, les flammes poussées par le vent s'élevèrent, s'étendirent, et offrirent aux yeux des *Russes* le spectacle de la flotte ennemie embrasée tout entière. (Ruthière.) L'*Espagnol* veut un ciel ardent; le *Danois* un temps brumeux; nous aimons la verdure des forêts; le *Suédois* préfère la blancheur des neiges. (Volney.) Vous arrivez sans cesse d'un bazar à un cimetière, comme si les *Turcs* n'étaient là que pour acheter, vendre et mourir. (Chateaub.)

L'âne, c'est quelquefois une pauvre province;
Les voleurs sont tel et tel prince.
Comme le *Transilvain*, le *Turc* et le *Hongrois*.
Au lieu de deux j'en ai rencontré trois. (La Font.)

— Mais quand ces noms se prennent adjectivement, ou signifient la langue d'une nation, on les écrit sans majuscule. L'officier *espagnol* avec ses soldats fut obligé de se rendre, et, pour sauver sa vie, de crier comme les autres Vive le duc de Bragance, roi de Portugal! (Vertot.) La première ligne des galères *persanes* faisait face à celle des Grecs. (Montesq.) Les vaisseaux *turcs*, en suivant la côte, rencontrèrent le petit golfe de Tchesmé, et y entrèrent comme dans un asile. (Ruthière.) Les vaisseaux *russes*, quoique assez éloignés, étaient agités comme par des secousses d'une violente tempête. (Id.) Les soldats *romains* frémissaient, se cherchaient dans les ténèbres. (Chateaub.) L'orateur *grec*, comme l'orateur *français*, compte les mots et ne donne rien à la phrase. (Boussault.) Ambitieux de tous les genres de gloire, Mahomet II s'était livré à l'étude, et parlait avec une égale facilité l'*arabe*, le *turc*, le *latin*, l'*hébreu* et le *persan*. (Ségur.)

Il sait le *turc* et le *hongrois*,
L'*arabe*, l'*indou*, l'*iroquois*. (Lemare.)

Le monarque des bois, d'une voix radoucie,
Lui dit en bon *français* : Ridicule animal,
Tu veux donc qu'aujourd'hui de dîner je me passe?
(Voltaire.)

— L'Académie écrit sans majuscule les noms des diverses religions, des sectes de toute sorte, des partis politiques, etc. : le *paganisme*, le *méthodisme*, la *légitimité*; les noms des sectateurs : un *bouddhiste*, un *platonicien*, un *légitimiste*; les noms des divers ordres religieux : un *dominicain*, une *clarisse*; les noms des prêtres des diverses religions : un *curé*, un *lamme*; les noms qui servent à désigner un ensemble de divinités ou de genres; les *nymphes*, les *anges*, les *diables*; enfin les noms synonymes de souverain ou de grand personnage : le *czar*, le *pape*, l'*empereur*.

— A plus forte raison, la règle subsiste quand le mot est employé adjectivement. Le parti *huguenot*. (Acad.) Il voulut être *chartreux*. (Boiste.) La, un soldat *chrétien* meurt isolé, d'une main retenant ses entrailles, de l'autre prenant un crucifix et priant Dieu pour son empereur. (Chateaub.) Ici, environné de ses compagnons, un soldat *païen* expire en vomissant des imprécations contre César et contre les dieux. (Id.)

— Cependant, dans les ouvrages spéciaux, on trouve généralement avec la majuscule les noms des sectateurs d'un parti religieux ou politique et d'autres mots qui peuvent être assimilés à des noms propres de peuples, comme les *Anciens*, les *Barbares*, les *Ariens*, les *Croisés*, les *Musulmans*, etc. La douceur avec laquelle Henri IV traita les *Huguenots* en convertit plus de soixante mille. (Condillac.)

— Il est aussi d'usage de mettre la majuscule pour distinguer certains noms communs pris dans une acception particulière. Ainsi on écrit avec la majuscule les mots *État* signifiant un gouvernement, un empire; *Église* quand on veut parler de l'ensemble des fidèles; *Académie* quand il s'agit d'un corps savant officiellement constitué et surtout de l'Académie française; *Apôtre* quand on désigne spécialement l'apôtre saint Paul; *Parlement* quand on désigne l'ancienne cour de justice de Paris ou l'ensemble des corps délibérants d'un gouvernement, surtout si ces mots sont pris dans le sens absolu. Par une singulière anomalie, l'Académie écrit *parlement* sans la majuscule, alors qu'elle la donne à tous les autres mots que nous venons d'énumérer. Mais on ne saurait trop recommander la discrétion dans ce cas spécial, car l'abus irait directement contre le but à atteindre, et, en mettant des majuscules à tort et à travers, on finirait par produire non la distinction, mais la confusion des sens. Par exemple, il serait ridicule et puéril d'écrire, comme cela a été proposé : le *sénat* quand il s'agit du lieu et le *Sénat* quand il s'agit des personnes; la *Noblesse* quand il s'agit de l'ensemble des personnes nobles et la *noblesse* dans tout autre cas.

— On met encore la majuscule aux mots *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*, et *Messieurs*, *Mesdames*, *Mesdemoiselles*; dans les titres honorifiques, *Sire*, *Monseigneur*, *Votre Majesté*, *Votre Sainteté*, *Son Excellence*, *Sa Grandeur*, *Leurs Majestés*, *Son Altesse Royale*, *Sa Majesté Très Chrétienne*, etc. || On met aussi la majuscule aux pronoms *Il*, *Elle*, tenant la place des titres précédents ou du mot Dieu. || Dans le style diplomatique on écrit *Les Hautes Puissances contractantes*.

— Quand les noms propres sont composés de deux mots rattachés par un trait d'union ou formant un tout indivisible, on commence les deux mots par une majuscule. Quand nous eûmes double le cap de *Bonne-Espérance*, nous fûmes assaillis par un vent épouvantable du sud. (B. de St-P.) Ce dernier fleuve, dans un cours de plus de mille lieues, arrose une délicieuse contrée que les habitants des *États-Unis* appellent le nouvel Eden. (Chateaub.) Voyez les chiens de *Terre-Neuve* s'élancer dans les flots et ramener vers le rivage les malheureux naufragés. (Albert.) Il serait curieux de comparer ce passage au fragment où Napoléon rêve Paris devenu la capitale du catholicisme, et la chaire de saint Pierre transférée à *Notre-Dame*. (Villemain.)

Ou de trente feuillets, réduits peut-être à neuf,
Parer, demi-rouges, les rebords du *Pont-Neuf*. (Boil.)

— Mais on écrira *mer Noire*, *mer Méditerranée*, *mont Pelvoux*, de même qu'on écrit *rue Verte*, *rue Bleue*, parce que, dans ce cas, les mots *mer*, *mont* gardent leur signification propre. C'est donc à tort que beaucoup écrivent *Mer-Méditerranée*, *Mont-Blanc*.

— Dans les noms géographiques composés de l'un des adjectifs *haut* ou *bas* et d'un substantif, ces adjectifs prennent ou ne prennent pas la majuscule selon qu'ils forment un tout indivisible avec le nom ou qu'ils se bornent à le qualifier. On écrit *la basse Bretagne*, *la basse Normandie*; on écrit, *les basses Pyrénées*, celles qui sont voisines de l'Océan; *les basses Alpes*, celles qui sont voisines de la Méditerranée; *les hautes Pyrénées*, celles qui forment le milieu de la chaîne, qui sont à peu près à égale distance de l'Océan et de la Méditerranée; *les hautes Alpes*, celles qui sont loin de la Méditerranée. Quand ces dénominations indiquent les départements ou sont situées les basses Pyrénées, les basses Alpes, les hautes Pyrénées, les hautes Alpes, on écrit *les Basses-Pyrénées*, *les Basses-Alpes*, *les Hautes-Pyrénées*, *les Hautes-Alpes*. || On écrit, *le bas Rhin*, *le bas Danube*, la partie de ces fleuves qui est plus voisine de l'embouchure que de la source. || Quand il s'agit du département auquel le bas Rhin a donné son nom, on écrit, *le Bas Rhin*, *préfet du Bas-Rhin*. || *Le haut Rhin*, *la haute Loire*, *la haute Garonne*, *la haute Marne*, etc., indiquent la partie de ces fleuves, de ces rivières qui est plus voisine de la source que de l'embouchure. || Quand il s'agit des départements qui en prennent le nom, il faut écrire, *le Haut Rhin*, *la Haute-Marne*, etc. || On écrit avec majuscules et trait d'union, *les Pays Bas* (la Hollande), et sans majuscules ni trait d'union : *Le pays bas est inondé*, c'est-à-dire La partie basse du pays dont on parle.

— C'est en vertu de la même règle que l'on écrit avec les deux majuscules et le trait d'union : *La Saint-Jean*, *la Saint-Martin*, etc., pour désigner le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Martin, etc.; *l'église Saint Germain*, *l'église Saint-Gervais*, etc., et absolument, *Saint-Germain*, *Saint-Gervais*, etc., pour l'église consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Germain, de saint Gervais, etc. La ville de *Saint-Germain en Laye*; la ville de *Saint-Cloud*; *Saint-Germain en Laye*; *Saint-Cloud*. La rue *Saint-Honoré*. Le faubourg *Saint-Jacques*. La porte *Saint-Antoine*. L'hôpital *Saint-Louis*. La prison de *Sainte-Pélagie*, *Sainte Pélagie*. L'ordre de *Saint-Lazare*. Une croix de *Saint-André*. Le poème des Saisons, par *Saint-Lambert*.

— Mais on écrit sans majuscule au mot *saint* et sans trait d'union entre les deux mots les apôtres *saint Pierre* et *saint Paul*. Les Confessions de *saint Augustin*. La pragmatique sanction de *saint Louis*. L'apôtre *saint Jacques*. L'apôtre de Paris, c'est *saint Denis*. L'apôtre des Indes, c'est *saint François-Xavier*. L'Église n'a reconnu que quatre Évangiles : l'Évangile selon *saint Matthieu*, l'Évangile selon *saint Marc*, l'Évangile selon *saint Luc*, et l'Évangile selon *saint Jean*. Découvrir *saint Pierre* pour couvrir *saint Paul*. Être dans la prison de *saint Crépin*.

— Dans les titres des ouvrages, des fables, des œuvres d'art, etc., on écrit avec la majuscule les substantifs, quand ils ne remplissent pas la fonction de compléments, et les adjectifs placés avant le substantif; mais les adjectifs placés après le substantif et les noms communs, quand ils sont compléments, prennent une minuscule. Ainsi l'on écrira : *la Flûte enchantée*, *les Trois Mousquetaires*, *le Loup et l'Agneau*, *l'Histoire de la philosophie*, etc. Quand un titre est composé d'une phrase tout entière, le premier mot seul, ou si ce premier mot est un article, le substantif qui suit, prend la majuscule : *On ne badine pas avec l'amour*; *Beaucoup de bruit pour rien*; *la Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf*. Il y a quelques livres répandus dans la chambre indifféremment; ouvrez-les, c'est *le Combat spirituel*, *le Chrétien intérieur* et l'*Année sainte*. (La Bruy. J'ai toujours considéré les *Études de la nature*, dont *les Harmonies* forment la suite, plutôt comme une poétique, comme un traité de goût, que comme un livre de science et de philosophie. (Bussault.) *Paul et Virginie* et *la Chaumière indienne* sont des productions charmantes. Id. *Le Barbier de Séville* est notable par la gaieté de ses répliques. (Lemercier.) Beaumarchais affecte surtout le dessein d'égayer dans *la Folle Journée*. (Id.) Le premier et le second acte du *Mariage de Figaro* ressemblent aux imbroglios animés de Calderon. Id.) C'est dans *les Confessions* de saint Augustin qu'on apprend à connaître l'homme tel qu'il est. (Chateaub.)

Toujours sur sa toilette est la *Sainte Écriture*,
Et le *Petit Carême* est sa seule lecture. (Voltaire.)

— MAJUSCULE. s. m. Hist. ecclés. Dignitaire dont le titre correspondait à peu près à celui de chantre.

MAK s. m. Entom. Nom donné à Cayenne et à la Guyane à une espèce du genre cousin.

MAKACH. Arg. Formule négative originaire d'Algérie. Tu trouveras des concombres. Quant aux poires, *makach!* comme dit l'Arabe. Lecomte.)

MAKAIRE. s. m. Ichtyol. Genre d'acanthopterygiens, famille des scombéroïdes, se rapprochant beaucoup des espadons, et établi pour une espèce trouvée dans les parages de l'île de Ré.

MAKAKOUNAN. s. m. Mamm. Petit carnassier de la Guyane française, qui est, dit-on, de la grandeur du chat domestique, à pelage grisâtre, et qui pénètre dans les terriers pour dévorer les animaux qui s'y retirent.

MAKALLAH. Géogr. Port principal de l'Hadramaout (Arabie), sur la mer d'Oman, résidence d'un sultan; 5,000 hab.

MAKAR ou **MAKKER** s. m. Bot. Nom vulgaire d'un végétal de la famille des térébinthacées burséracées, qui croît en Abyssinie et en Éthiopie, et qui fournit l'encens d'Afrique.

MAKAREKAU. s. m. Bot. Arbre très élevé des Indes, porte sur plusieurs racines qui sortent de terre et forment à sa base des espèces d'arcades. Les feuilles ont 1 m. 80 c. de longueur, et le fruit est de la grosseur d'une citrouille.

MAKART Hans ou Jean). Peintre autrichien, né à Salzbourg, 1840-1884, élève de Piloty, à Munich, séjourna successivement à Rome, en Hongrie, à Vienne, et se fit connaître en France par des tableaux qui figurèrent aux expositions universelles de 1867 et 1878. Il se distingue surtout par l'éclat et la richesse de son coloris.

MAKAS. s. m. (pr. *ma-ka*). Metall. Marteau mû à l'aide d'une bascule et qui sert pour étirer le fer.

MAKELAER. s. m. Comm. Courtier ou agent de change, à Amsterdam.

MAKEMBA. Myth. afr. Idole des noirs du Congo, qui préside à la santé du roi. La Makemba est adorée sous la figure d'une natte à laquelle sont suspendus divers ornements.

MAKÉRIDÉS. Myth. Nom d'Hercule chez les anciens Égyptiens.

MAKHADOU. Géogr. Capitale d'Anjouan, l'une des Comores, sur une baie du même nom; 5,000 hab.

MAKHAZAN. s. m. Mus. Sorte de tambourin employé par les Égyptiens lorsqu'ils accompagnent les cortèges des mariés.

* **MAKI**. s. m. Mamm. Genre de quadrumanes de la famille des lémuriens, très rapproche des singes, dont il diffère seulement par le système dentaire et par la gracilité des os, et dont les espèces, au nombre de quinze, peuvent s'apprivoiser et vivre longtemps en Europe, quoique très sensibles au froid et originaires des régions chaudes de l'Afrique. Le maki vari. Le maki rouge. Le maki mokoco. Le maki noir. Le maki à front blanc, noir.

* **MAKIS** ou **MAQUIS**. s. m. (ét. ital., *macchia*, broussaille). Nom donné à des taillis épais qui poussent aux endroits où l'on a abattu des forêts. Se dit surtout en parlant de la Corse. Nous étions à six cents pas de la côte à peu près, en face d'une montagne couverte de *maquis*. (A. Dumas.) En voyant un *maquis* brûlé, on se croit transporté dans un site du Nord, au milieu de l'hiver. (Mérimée.) On ne voit autour du golfe d'Ajaccio, que de sombres *maquis*. Id. Velletri est dans la montagne, entouré de bois et de *maquis*. (E. About.)

MAKOLOLO. Géogr. Pays de l'Afrique australe, sur le Zambèze, plat et marécageux, assez fertile, renfermant beaucoup d'animaux sauvages, mais désolé par la mouche *tse-tsé*. *Linyanti*, sur le Tchobé, affluent du Zambèze, en est la capitale.

MAKOSCH. Divinité des anciens Russes, dont le culte fut aboli à Kiew par Vladimir.

MAKOUKE ou **MACOUTE**. s. f. Relat. Espèce de monnaie de compte en usage parmi les nègres de la côte d'Angola.

MAKRI. Géogr. Port d'Anatolie, à 270 kil. S.-E de Smyrne, sur le golfe de son nom; jadis *Telmessus*.

— MAKRI. Port du vilayet d'Andrinople, à 100 kil. N.-O. de Gallipoli; 3,000 hab.

MAKRISI Ahmed-al-). Écrivain arabe, né au Caire vers 1364, mort en 1442, a écrit de nombreux ouvrages *Livre des avertissements*, description historique et topographique de l'Égypte; *Connaissance des dynasties*; *Traités des monnaies*, *des poids et des mesures des musulmans*; *Traité des principautés musulmanes d'Abyssinie*, etc.

* **MAL**, s. m. (du lat. *malum*, mal, malheur). Ce qui est opposé, contraire au bien. Mal naturel. Mal imaginaire. Surmonter ses maux. Guérir les maux. Prévenir le mal. Arrêter le mal. Faire du mal. Réparer le mal. Le *mal* qui me l'a ôtée ma fille ne m'ôtera point le contentement que j'ai de m'en affliger (Math. Bien dispense les biens et les *maux* (Fléch.) Heureux de ne connaître dans son enfance que les *maux* physiques, *maux* bien moins douloureux que les autres. (J.-J. Rouss. L'homme est sujet à mille *maux*, sa vie est un tissu de misères. (Id.) Soyez sensible à l'amitié, elle seule adoucit les *maux* de la vie. (Volt.) Dès l'instant que nous recevons la vie, nous sommes condamnés à rouler dans un cercle de biens et de *maux*, de plaisirs et de douleurs. Barth. Les *maux* qui affligent la terre ne viennent pas de Dieu. (La Mennais.)

— *Mal physique*. La maladie, les souffrances, la mort.

— *Mal moral*. Le péché, le crime.

— *Maux d'imagination*. Maux qui n'existent que dans l'imagination des personnes qui s'en croient atteintes.

— *Mal d'opinion*. Prétendu mal qui n'est tel que dans l'opinion des hommes. Un mal d'*opinion* ne touche que les sots. (Molière.)

— *Faire du mal*. Nuire à quelqu'un, le tourmenter, le faire souffrir. L'occasion de faire du *mal* se trouve cent fois par jour. (Volt.)

— *Il vous en prendra mal*; *mal vous en prendra*. Cela vous fera du mal, vous causera de la peine, du dommage.

— *Vouloir mal*, *vouloir du mal à quelqu'un*. Le détester, souhaiter qu'il lui arrive du mal. Que direz-vous si vous vouliez *mal* au père de qui vous avez sauvé le fils? (Malh.) Je suis accusé, il veut me défendre; mais s'il le fait, le roi lui en voudra du *mal*. (Id.) Ils voulurent *mal* à leurs officiers de ce qu'ils n'étaient pas si bien servis. (Hamilton.)

— Par exagération, on dit : *Vouloir mal de mort*. Je me veux *mal* de mort d'être de votre race! (Mol.)

— Absol. *Le mal*. Ce qu'il y a de mauvais aux yeux de l'homme dans l'univers. Il n'y a point de *mal* pour le grand être. (Volt.) Le *mal* dès lors regna dans son immense empire. (Lamartine.)

— Perte, dommage, calamité. L'inondation a fait un grand mal dans cette ville. Il ne se contentait pas de déplorer les *maux* de la guerre, il tâchait de les adoucir. (Fén.) Un *mal* ne vient jamais que faute de s'entendre. (Demoust.)

— Travail, peine. Avoir bien du mal à gagner sa vie, à faire une chose. Le lendemain aura soin de lui-même; à chaque jour suffit son *mal*. (Lemaistre de Sacy.)

— *Se donner du mal*. Prendre de la peine.

— *Avoir du mal à faire une chose*. Avoir beaucoup de peine pour la faire réussir. J'ai eu bien du mal à les faire taire. || Faire une chose avec répugnance, avec chagrin. J'ai eu du mal à m'accoutumer à cet insipide travail. Il a eu bien du mal à vous quitter.

— Faute, mauvaise action, crime. Mal funeste. Mal caché, découvert. Grand mal. Faire du mal. On se corrige quelquefois mieux par la vue du *mal* que par l'exemple du bien, et il est bon de s'accoutumer à profiter du *mal*, puisqu'il est si ordinaire, au lieu que le bien est si rare! (Pascal. La loi civile se détermine selon les circonstances : quelquefois elle est plus attentive à réparer le *mal*, quelquefois à le prévenir. Montesq.) Laure avait eu autant de peine à porter sa fille au *mal*, que les autres mères en ont à porter les leurs au bien. (Le Sage.) Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le *mal* sans le connaître, il n'y a point de moralité dans nos actions. (J.-J. Rouss.) La honte, compagne du *mal*, me rendit muet, tremblant devant elle. (Id.) Tout en faisant le *mal* on croit souvent bien faire. Agniel. On est bien près du *mal* quand on ne frémit pas à sa seule pensée. (Livry.)

Vers le *mal* la pente est aisée,
Et lorsque devant nous une ornière est creusée,
On ne peut s'en tirer sans un pénible effort. (Lenoble.)
Combien de gens ne font du *mal*
Que pour le plaisir de le faire! (A. Rigaud.)

— *Induire quelqu'un à mal*. Le pousser dans une mauvaise voie.

— *Mettre à mal*. Corrompre. C'est l'imprimerie qui met le monde à *mal*. (P.-L. Courier.)

— Se dit aussi pour Faire tomber dans l'infortune

— *Mettre une femme à mal.* La séduire.

— *Penser à mal.* Avoir de mauvaises pensées, des intentions malveillantes. Toutes ces bonnes gens sont trop occupées pour songer à *mal.* (Volt.) Nous travaillons trop pour avoir le temps de penser à *mal.* (P.-L. Courier.)

— *Il n'y a pas de mal entre eux.* Se dit pour exprimer la complète innocence des relations existant entre un homme et une femme. Messieurs, vous vous trompez si vous croyez qu'il y ait du *mal* entre nous; je vous assure que nous sommes comme frère et sœur. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Faire du mal.* Se laisser entraîner à une action qui blesse la morale. Eh! pourquoi, madame, reprit Mme de Montespan, faut-il, parce que je fais un *mal,* faire tous les autres? Mme de Caylus.) Est-ce que nous faisons du *mal* donc? (Beaumarch.)

— Fig. et prov. *Prendre une chose en mal.* S'en offenser. || *Tourner une chose en mal.* Lui donner un mauvais sens.

— Médisance, choses désavantageuses. Dire du mal de quelqu'un. C'était à qui me dirait le plus de *mal* de cet homme, et j'y en vois si peu, que je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite important qui éteigne celui des autres. (La Bruyère.)

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien;
Il m'a trop fait de mal pour en dire du bien,
Il m'a trop fait de bien pour en dire du *mal* (Corn.)

— Inconvénient, malheur. Je ne vois pas un grand mal à faire cette partie, cette affaire. Cette maison est agréable, le *mal* est qu'on y trouve quelquefois mauvaise compagnie. (Acad.) Quel *mal* y a-t-il d'aller dans un champ et de s'y promener en attendant un homme? Pasc.) C'est un grand *mal* pour l'homme d'arriver trop tôt au but de ses désirs. (Chateaub.)

Le *mal* est qu'en rimant ma muse un peu légère
Nomme tout par son nom. (Boileau.)

— Fam. *Demi-mal.* Mal moins grave que celui qui aurait pu arriver. Il n'y a que *demi-mal.* (Acad.)

— Douleur physique, maladie locale, tout ce qui est opposé à l'état de santé. Avoir du mal. Avoir mal à la jambe. Avoir mal au bras. Faire du mal à quelqu'un. Guérir un mal. Enflammer un mal. Adoucir les maux. Qui ne sent pas son *mal* est d'autant plus malade. (Corn.) Un *mal* funeste et contagieux se répandit tout à coup. (Fléch.) J'ai une extrême tristesse de voir que mon âme soit divisée en deux corps si faibles que le vôtre et le mien, et qu'il faut que je sois toujours malade de mes *maux* ou des vôtres. (Voiture.) Philoctète est peut-être le seul sujet tragique dans lequel les *maux* physiques puissent être admis. (Mme de Stael.)

— Fig. Les remèdes pires que les *maux.* (Bossuet.) Ils ne sentent les *maux* de l'État qu'autant qu'ils en souffrent eux-mêmes ou que le repos de leur famille en est troublé. (Fl.)

— *Prendre mal.* Contracter une maladie.

— Fig. *Faire mal.* Faire pitié, exciter la compassion.

— Se dit aussi de la partie douloureuse. Le doigt me fait mal.

— *Faire mal à.* Causer du mal, de la douleur. La bise de Grignan me fait *mal* à votre poitrine. (Mme de Sevigné.)

— *Se faire mal.* Se blesser.

— *Aller de mal en pis.* S'aggraver, en parlant d'une maladie. || Fig. S'aggraver, en parlant du mauvais état d'une situation.

Les femmes sont sans foi, et les maris
Sont des benêts, tout va de *mal* en pis. (Volt.)

— *Bien vous garde de mal!* Formule de politesse employée lorsque l'on reconduit quelqu'un. Peu usité.

— Prov. *Mal d'autrui n'est que songe.* Nous ne ressentons pas le mal des autres. || *De deux maux il faut eviter le pire, il faut choisir le moindre.* || *Mal sur mal n'est pas santé.* Un mal n'en guérit pas un autre. || *Mal sur mal est santé.* C'est une méchante équivoque fondée sur l'absence de la lettre T dans ces trois mots : *Mal sur mal.* || *A force de mal tout ira bien.* Les affaires les plus désespérées peuvent s'améliorer. || *Rage d'amour fait passer le mal de dents.* Il n'est pas de douleurs que la passion ne fasse oublier. || *Chacun sent son mal.* Se dit d'une douleur qu'on ne veut pas faire connaître, et aussi pour exprimer qu'on se fait seul une idée du mal qu'on ressent. || *Aux grands maux les grands remèdes.* Il faut agir fortement et courageusement contre les inconvénients graves et dangereux. || *Mal de dents et mal d'enfant sont les plus grands qui soient.* || *Tomber de fièvre en chaud mal.* Tomber d'un inconvénient dans un inconvénient plus grave. | *Le mal ne se peut celer.* || *Le mal vient à cheval et retourne boiteux et (à) contreval.* Le mal arrive vite et s'en va lentement. || *Qui veut mal, mal lui tourne.* Celui qui cherche à faire du mal aux autres en subit lui-même.

— Art vétér. Tout ce qui affecte la santé des animaux. || *Mal d'âne.* Crevasse qu'on remarque souvent autour de la couronne du cheval, du mulet et surtout de l'âne, lorsque ces animaux ont la maladie connue sous le nom d'*eaux aux jambes.* || *Mal de bois* ou *de brout.* Maladie que contractent les animaux qui paissent au printemps dans les bois. || *Mal de Boutry.* Inflammation du fourreau ou du prépuce. || *Mal de cerf.* Maladie du cheval qui ne diffère pas du tétanos. || *Mal de coit.* Tumeur qui se forme dans les parties génitales du cheval et de la jument, et qui est le signe d'une affection souvent mortelle. || *Mal de coutaqion.* L'anasarque des animaux. || *Mal d'encolure.* Nom générique des blessures produites par des contusions ou des frottements à la partie supérieure de l'encolure. || *Mal de feu.* Inflammation du cerveau ou de ses membranes, chez les chevaux, ainsi nommée à cause de la violence de ses symptômes, de la rapidité de sa marche. On dit aussi *mal d'Espagne.* || *Mal de foie.* Nom vulgaire de la cachexie aqueuse du mouton. || *Mal de garrot.* Toute meurtrissure, blessure produite par une contusion ou des frottements rudes et réitérés. || *Mal de pied.* Nom vulgaire du pietin. || *Mal de ragnon.* Affection résultant d'une foulure sur les épines des dernières vertèbres dorsales et des vertèbres lombaires d'un animal. || *Mal de taupe.* V. TAUPE. || *Mal de tête de contagion.* Gonflement de la partie inférieure de la tête chez le cheval.

— Fauconn. *Mal subtil.* Phtisie des oiseaux de proie.

— Pathol. *Mal des ardents.* Érésipèle ou anthrax épidémique, ou toute autre maladie inflammatoire caractérisée surtout par un sentiment de chaleur ardente. || *Mal d'aventure.* Petit abcès qui survient le plus ordinairement à la suite d'un coup ou d'une piqûre près d'un des ongles des doigts de la main. || Souvent on a donné ce nom au panaris. | *Mal d'avertin.* Vertige. || *Mal caduc, mal Saint-Jean, mal sacré, haut mal.* Épilepsie. On l'appelait encore autrefois, *grand mal, beau mal, bon mal, mal de Saint-Leu.* || *Chaud mal.* Fièvre chaude. || *Mal chimique.* Nom donné à la nécrose de la mâchoire inférieure chez les ouvriers qui travaillent le phosphore. || *Mal de cœur.* Nausée. || Fig. Dégoût de quelqu'un ou de quelque chose. Il est d'une faiblesse à faire mal au cœur. || *Mal de dents.* Expression par laquelle on désigne en général toutes les affections douloureuses des dents. || *Mal d'enfant.* Douleurs qui accompagnent l'enfantement. || *Mal d'estomac.* Nom vulgaire de toutes les sensations pénibles qui ont leur siége dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est tout à fait étranger. || *Mal d'estomac des nègres* ou *mal-cœur.* Maladie des nègres, qui est une gastralgie compliquée de chloro-anémie. || *Mal de Fiume.* Syn. de SCHERLIEVO. || *Mal français.* Nom donné à la syphilis, parce que les Napolitains supposent que ce sont les Français qui l'ont apportée chez eux. || *Mal de gorge.* Angine ou esquinancie. || *Mal de mâchoire.* Syn. de TRISMUS. || *Mal de mer.* Nausées ou vomissements pénibles dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer pour la première fois, et quelquefois même ceux qui voyagent depuis longtemps sur la mer. La, franchement, M. Granier de Cassagnac est un excellent homme : le *mal* de mer est, selon lui, une découverte moderne comme l'imprimerie. (Alph. Karr.) || *Mal de mere.* Hystérie. || *Mal de misère.* Pellagre. || *Mal des montagnes.* Malaise que l'on éprouve dans les lieux très-élevés par suite de la raréfaction de l'air. || *Mal de mort.* Ancien nom d'une sorte de lèpre crustacée. || *Mal de Naples.* Nom donné à la syphilis, parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, du siége de Naples.

La pâle Fièvre et la triste Famine,
Le *mal* de Naples et la langueur du marne. (Ronsard)

|| *Mal de neige.* Maladie qui attaque les voyageurs dans les grands froids et qui se manifeste par une faim subite et un sommeil profond pendant lequel la mort peut survenir. || *Maux de nerfs.* Souffrances indéterminées; vapeurs, hypocondrie, etc. || *Mal de Paris.* Diarrhée à laquelle sont exposés les étrangers pendant les premiers temps de leur séjour à Paris. || *Mal du pays.* La nostalgie. Venu tout enfant en France, Coriolis avait toujours eu le sentiment, la passion de l'exotique, la nostalgie, le *mal* du pays des pays chauds. (De Goncourt.)

Ces bals charmants où les femmes sont reines,
J'y meurs, hélas! j'ai le *mal* du pays. (Béranger.)

|| *Mal perforant du pied.* Ulcération qui se produit aux pieds par suite des cors et de la compression occasionnée par des chaussures trop étroites. || *Mal de rose ou des Asturies.* Variété de la lèpre observée particulièrement dans les Asturies et attribuée à la carie du blé. || *Mal rouge de Cayenne.* Espèce d'éléphantiasis. || *Mal de saignée.* Accidents qui surviennent à la suite des saignées. || *Mal Saint-Antoine.* Érésipèle. || *Mal de Saint-Eloi, mal Notre-Dame, mal de terre.* Noms que les marins donnent au scorbut. || *Mal Saint Firmin, mal Sainte-Geneviève, mal Saint-Germain, mal Saint-Mesmin, mal Saint-Verrain, mal d'Amiens.* Érésipèle. || *Mal Saint-Jean.* Chorée. || *Mal Saint-Ladre.* Lèpre. || *Mal Saint Lazare.* Espèce d'éléphantiasis. || *Mal Saint-Main.* Gale et lèpre. || *Mal Saint-Mathelin, mal Saint-Nazaire, mal Saint-Victor.* Folie, étourdissement. || *Mal Saint-Quentin.* Hydropisie. || *Mal de Saint-Roch.* Maladie causée par la poussière de grès introduite dans les poumons de certains ouvriers. || *Mal Sainte-Marie.* Nom donné tantôt à la lèpre, tantôt à la gale. || *Mal de Siam.* La fièvre jaune. *Mal de tête.* Céphalalgie. || *Mal de vers ou de bassine.* Affection qui se produit dans les usines ou l'on dévide les cocons de vers à soie. | *Mal vertébral de Pott.* Carie d'une ou de plusieurs vertèbres, ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description. || *Mal vénérien.* Syphilis. || Pop. *Avoir du mal.* Avoir la syphilis. || *Donner du mal.* Communiquer la syphilis. || *Gagner du mal.* Être atteint de syphilis.

— Fam. *Un mal.* Un furoncle. On parle d'ouvrir le *mal* du roi en quatre. (Mme de Maintenon.)

— Philos. *Mal métaphysique.* Imperfection de nature qui tient à l'essence des choses.

— MAL, ALE. adj. S'est dit pour Mauvais, méchant. Il fera cela bon gré, mal gré. Le territoire estoit si maigre, qu'à *male* peine pouvoit-il rapporter pour nourrir ceulx qui le labouraient. (Amyot.) Ha, *male* mort, nous as-tu tollu le plus parfaict des hommes! (Rabelais.) Avoir attribué la divinité à la *male* fortune et autres injures de notre vie. (Mont.) La *male* femme le battait. (Bl.)

— *Boa an mal an.* V. AN.

— MAL. adv. Autrement qu'il ne convient, d'une mauvaise manière, maladroitement. Cet adverbe se met tantôt avant le verbe, tantôt après. Cette affaire va *mal.* (Acad.) Il a *mal* fait ses affaires. (Id.) En voulant mieux faire, on fait souvent plus *mal.* (Mme de Sévig.) Vous ne pouvez plus être occupé à bien dire, quand vous êtes effrayé de dire *mal.* (Montesq.) C'est égal... j'ai des remords... C'est *mal* ce que je fais là... Après ça, on ne le saura pas... Alors ce n'est pas *mal.* (Labiche.)

— S'est dit pour Mauvais. Ils (les Juifs) sentent je ne sais quoi de relent. Pour moi, qu'ils sentent si *mal* qu'ils voudront, c'est chose dont je n'ai que faire : j'en serai quitte pour n'en approcher point. (Malh.)

— *Mal à l'aise.* Incommodé. Pris dans un corps mal fait où je suis *mal* à l'aise. (V. Hugo.)

— *Faire mal.* Exécuter maladroitement. Il fait mal tout ce qu'il fait.

— *Se mettre mal.* S'habiller sans goût.

— *Mal dire, mal parler.* S'exprimer d'une manière inexacte. Je ne dis rien, de peur de *mal* parler. (Mol.) Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait *mal* parler. (Id.) A la cour, c'eût été très *mal* parler que de se servir de cette phrase proverbiale : Cela est beau comme le Cid. (Fonten.) Ce n'est pas *mal* parler que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui a imposé. (Volt.)

— *Parler mal de.* Dire du mal de. Il faudrait que je fusse un monstre pour parler *mal* du ministre dans de telles circonstances. (Volt.)

— *Penser mal de.* Avoir une mauvaise opinion de. A voir la tournure que prend cette maladie, je pense mal de sa terminaison. Je pense mal du succès de ce drame.

— *Prendre mal une chose.* S'en offenser.

— *Prendre mal un écrit.* N'en pas saisir le véritable sens.

— *Mettre mal.* Brouiller. Mettre mal une personne avec une autre. Il était impossible de le mettre *mal* avec eux. (Fén.) || *Être mal.* Être brouillé. Être mal avec une personne, avec une famille. Je vous assure que ceux qui disent et qui écrivent que vous êtes *mal* avec moi sont mal instruits. (Mme de Maintenon.)

— *Être, se mettre mal avec quelqu'un.* Être brouillé, se brouiller avec lui.

— Absol. M. de Villeroy a été *mal* quelque quatre ou cinq jours, jusques à renvoyer les paquets à M. de Pizieux, et s'être retiré à Conflans; mais il est de retour, et je crois que cette brouillerie est apaisée. (Malh.)

— *N'être pas mal avec une dame.* Se dit pour faire entendre qu'on est dans ses bonnes grâces. Je suis venu à la campagne, me dit-il, pour faire plaisir à la maîtresse de la maison, avec laquelle je ne suis pas *mal.* (Montesq.)

— *Être mal en cour.* N'avoir pas la faveur du prince ou des puissants du jour. Ce sont apparemment mes ennemis, Madame, qui vous ont fait ces contes; ils vont criant que je suis *mal* en cour. (Volt.)

— *Être mal, fort mal.* Être en danger de mourir. Ce malade est bien mal, va très mal. Il vous demande en courant comment se porte votre père; et comme vous lui dites qu'il est fort *mal,* il vous crie qu'il est bien aise. (La Bruy.)

— *Être au plus mal.* Être dans un état désespéré.

— *Se trouver mal.* Tomber en faiblesse. Durant la route elle s'est trouvée *mal.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Se trouver mal d'une chose.* S'en repentir; en subir de fâcheuses conséquences. Je ne trouve mal de cet arrangement, de cette affaire. Tu te trouverais *mal* d'un pareil stratagème. (La Font.)

— *Être mal.* Être dans une fâcheuse situation. Ce libraire était *mal* dans ses affaires. (Voltaire.)

— *Être mal en.* Être peu pourvu de. Vous voilà bien *mal* en preuves. (Pascal.)

— Se dit aussi pour exprimer que ce qu'on a est mauvais. Être mal en femme.

— Fam. *Être mal.* Être laid, de tournure commune.

— *N'être pas mal.* Être assez joli. Cette jeune fille n'est pas mal. || Être assez bon, assez bien, en parlant des choses. Ce livre n'est pas mal. Cette toilette n'est pas mal.

— *Pas mal.* Assez bien. Je ne me porte pas mal.

— En assez grande quantité. Il n'y a pas mal de monde. Pour une jeune fille, elle n'en sait pas *mal.* (Mol.)

— Absol. Se dit pour approuver quelque chose. Pas mal vraiment. Pas *mal,* pour un barbare. (Volt.)

— *Mal,* dans le sens négatif. Nouvelle mal sûre. Serais-je si dur et si *mal* gracieux de lui refuser cet office? (Malh.) Il me semble qu'ils sortent d'ici *mal* satisfaits. (Mol.)

Et nous parlons peut-être avec trop d'impudence
Dans un lieu si *mal* propre à notre confidence
(Corneille.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende.* Celui qui ne se corrige pas est coupable.

— Blas. *Mal ordonné.* Se dit des pièces posées contre la règle. || *Mal taillé.* Se dit d'une pièce grossièrement dessinée.

— Écon. rur. *Bestiaux mal à pied.* Bestiaux défectueux, malingres.

— REM. GRAMM. Avec un participe présent, le participe s'accorde si *mal* est devant. Personnes mal pensantes. Il est invariable si *mal* est après. Personnes pensant mal.

MALABAILE. s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des ombellifères smyrnées, établi pour des espèces d'Illyrie.

MALABAR. (en indou *Malayaba,* pays de montagnes). Géogr. Portion de la côte O. du Dekkan, entre la mer d'Omân et les Ghattes occidentales. Quand Vasco de Gama y aborda, 1498, tout le pays obéissait au roi ou zamorin de Calicut. Il dépend aujourd'hui de l'Angleterre, y compris les États vassaux de Cochin, de Travancore, etc. La France y possède Mahé.

MALABARE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante du Malabar. Les Malabares paraissent Hindous d'origine.

— MALABARE. s. m. Linguist. Langue parlée par les Malabares. Le malabare est parmi les idiomes de l'Hindoustan un des plus agréables; aussi les Européens qui vivent dans cette contrée l'étudient-ils ordinairement de préférence à tous les autres.

— adj. Qui appartient au Malabar ou à ses habitants. Côte malabare.

— Linguist. *Famille malabare.* Famille de langues indiennes qui comprend le malabare proprement dit, le tamoul et le télinga.

— Ethnogr. Se dit également des peuples qui parlent ces langues.

MALABATHRUM. s. m. (pron. *ma-la-ba-trom*). Pharm. Nom donné à des feuilles entières, luisantes, aromatiques, de 15 centimètres de longueur sur 5 de largeur en moyenne, qui proviennent soit du cinnamome, soit de diverses espèces de laurier.

MALABERTE. s. f. Mar. Syn. de PATARASSE.

MALABRE. adj. 2 g. Hist. relig. Se dit des Indiens qui, après s'être convertis au christianisme, ont conservé quelques rites de leur ancienne religion. || Se dit aussi des rites conservés par eux.

MALAC. Abréviation du mot *Malacca* employée dans cette expression : *Étain de Malac,* dont on se sert pour désigner, dans le commerce, une espèce d'étain qui se vend en petits blocs ayant la forme d'un chapeau.

MALACADÉNIE. s. f. (ét. gr., μαλακός, mou; ἀδήν, glande). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour des espèces brésiliennes.

MALACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte des fleurs en capitules doux au toucher, à cause des poils soyeux qui les hérissent. Trèfle malacanthe.

— MALACANTHE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des labroïdes, établi pour deux espèces de couleur jaune nuancée de violet, d'une longueur d'environ 50 centimètres, qui habitent, l'une les mers d'Amérique, l'autre les mers de l'Inde.

MALACASSA. s. m. Linguist. Idiome malgache.

MALACCA. (*Chersonèse d'or* des anciens). Géogr. Presqu'île située au S. de l'Indo-Chine, à laquelle elle se rattache par l'isthme de Kraw, entre le golfe du Bengale à l'O., le golfe de Siam à l'E., et le détroit de Malacca au S. Sa longueur est de 1,040 kil. sur 265 dans sa plus grande largeur. L'intérieur est occupé par des forêts vierges, remplies de bêtes féroces. La population se compose de Malais et de nègres. La presqu'île renferme : 1° le *Malacca anglais* (Wellesley, île Poulo Pinang, Malacca propre, Singapour); 2° le *Malacca siamois* (provinces de Ligor, Bondelon, Patani, Kedah, Kalantan, Tringano); 3° le *Malacca indépendant,* au S., composé des royaumes de Perak, Pahang, Salengore, Roumbo et Djohore.

— MALACCA (Ville et province de). La province, située à l'extrémité S. de la péninsule à 65 kil. de long sur 40 de large. Elle a pour capitale *Malacca,* excellente rade, à 160 kil. N.-O. de Singapour, conquise par Albuquerque en 1511, prise par les Anglais en 1795; 25,000 h.

— MALACCA (Détroit de). Bras de mer, long de 1,300 kil. et large de 50 à 300 kil., qui unit la mer de Chine au golfe du Bengale, en séparant Sumatra de la presqu'île de Malacca.

MALACENTOMOZOAIRE. adj. 2 g. (pr. *ma-la-çan-to-mo-zo-ère*; et. gr., μαλακός, mou; ἔντομος, coupé; ζῶον, animal). Zool. Qui tient le milieu entre les mollusques et les articulés. || MALACENTOMOZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'animaux intermédiaires entre les mollusques et les articulés. On dit aussi par contraction *malentozoaires.*

MALACHIE. s. f. (pron. *ma-la-ki;* du gr. μαλάχη, mauve). Entom. Genre de coléoptères

pentamères, famille des malacodermes, établi pour vingt-huit espèces européennes et quatre asiatiques. Malachie cuivreuse. Malachie bipustulée. Malachie rousse, marginelle, chevalière.

MALACHIE. Le dernier des douze petits prophètes hébreux, de la tribu de Zabulon, vivait vers 450 av. J.-C.

— MALACHIE (Saint). Né à Armagh (Irlande), 1094-1148, fut abbé de Bangor, évêque de Connor et archevêque d'Armagh, 1127-1135. Il mourut auprès de saint Bernard à Clairvaux. Fête, le 3 novembre.

MALACHIÉ, ÉE. adj. (pr. *ma-la ki-é*). Bot. Qui ressemble au malachium. ‖ MALACHIÉES. s. f. pl. Tribu de caryophyllées ayant pour type le genre malachium.

MALACHIEN, ENNE. adj. (pr. *ma-la-ki-ein*). Entom. Qui ressemble à une malachie. ‖ MALACHIENS. s. m. pl. Tribu de malacodermes, ayant pour type le genre malachie.

* **MALACHITE.** s. f. (pr. *ma-la-kite* ; du gr. μαλαχη, mauve). Minér. Espèce de cuivre carbonaté dont la couleur varie du vert pomme au vert d'émeraude. C'est en Sibérie, et particulièrement dans ses monts Ourals, qu'on le trouve en abondance, en morceaux remarquables par leur volume, leur dureté, leur compacité. Malachite soyeuse. Malachite concrétionnée, cristallisée. Une plaque de malachite. On pourra voir au cabinet du roi les superbes morceaux de *malachites* soyeuses cristallisées et mamelonnées, dont l'auguste impératrice des Russies a eu la bonté de me faire don. (Buff.) Le muséum d'histoire naturelle de Paris possède un grand nombre de magnifiques échantillons de *malachite* ouvragée. (Passot.

— Techn. Variété de couleur verte appelée aussi *vert de montagne*.

— Adjectiv. Cuivre malachite soyeux. Cuivre malachite concrétionné.

MALACHIUM. s. m. (pr. *ma-la-ki-omm* ; ét. gr., μαλαχη, mauve). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, établi pour des herbes de l'Europe et de l'Asie centrale.

MALACHIUS. s. m. (pr. *ma-la-ki-uss*). Entom. Syn. de MALACHIE.

MALACHODENDRE. s. m. (pr. *ma-la-ko-dandre* ; ét. gr., μαλαχη, mauve ; δενδρον, arbre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées, comprenant le malachodendre ovale, arbrisseau fort élégant, remarquable par la beauté et la grandeur de ses fleurs.

MALACHRE. s. f. (du gr. μαλαχη, mauve). Bot. Genre d'herbes ou de sous-arbrisseaux de la famille des malvacées sidées, appartenant aux régions chaudes de l'Amérique. Malachre rayée, ciliée, trilobée.

* **MALACIE.** s. f. (ét. gr., μαλακια, fait de μαλακος, mou). Pathol. Dépravation du goût, avec désir de manger des substances peu alimentaires ou qui ne contiennent aucun principe nutritif, et qui répugnent même ordinairement. On cite l'exemple d'une femme qui dans le cours de sa maladie dévora vingt livres de poivre, tandis qu'une autre malade semblablement affectée se nourrissait exclusivement de glace. Une autre dévorait avec un plaisir indicible la croûte qui s'attache aux murs des fosses d'aisance, etc. Un moyen presque sûr de guérir la *malacie* est de mêler avec les aliments qu'apprêtent ceux qui en sont atteints des médicaments amers, ou émétiques, ou cathartiques, afin de leur inspirer de l'aversion pour eux. (Murat.)

— Se dit quelquefois pour Ramollissement.

MALACMÉE. s. f. Bot. Syn. de BUNCHOSIE.

MALACOBDELLE. s. f. (ét. gr., μαλακος, mou ; βδελλα, sangsue). Annél. Genre de la famille des hirudinées, ayant un corps ovale déprimé et sans articulations visibles.

MALACOCERQUE. s. m. (ét. gr., μαλακος, mou ; κερκος, queue). Ornith. Division du genre timalie.

MALACODERME. adj. 2 g. (étym. gr., μαλακος, mou ; δερμα, peau). Entom. Dont le corps est mou et flexible. ‖ MALACODERMES. s. m. pl. Famille de coléoptères pentamères, établie pour cinq tribus.

MALACOGASTRE. s. m. (ét. gr., μαλακος, mou ; γαστηρ, ventre). Entom. Syn. de CIENDION.

MALACOÏDE. s. f. (ét. gr., μαλαχη, mauve ; ειδος, forme). Bot. Syn. de MALOPE.

MALACOLITHE. s. f. (étym. gr., μαλακος, mou ; λιθος, pierre). Minér. Variété de pyroxène ; Syn. de SAHLITE.

MALACOLOGIE. s. f. (étym. gr., μαλακος, mou ; λογος, discours). Traité des mollusques.

MALACOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la malacologie.

MALACOLOPHE. s. m. (étym. gr., μαλακος, mou ; λοφος, aigrette). Ornith. Syn. de CÉLEUS.

MALACOMYZE. s. f. (étym. gr., μαλακος, mou ; μυια, mouche). Entom. Syn. de GONIOPTÉRYGE.

MALACONE. s. f. (ét. gr., μαλακος, mou). Minér. Zircon altéré renfermant une très faible proportion d'eau, et trouvé en Norvège dans le granit et la pegmatite. On dit aussi *malacon*, s. m.

MALACONOTE. s. m. (étym. gr., μαλακος, mou ; νωτος, dos). Ornith. Syn. de LANIAIRE.

MALACOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., μαλακος, mou ; φυλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles se sont amollies et sont rendues douces au toucher par les poils qui les garnissent.

MALACOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μαλακος, mou ; πτερον, aile). Ornith. Dont le plumage est doux et soyeux.

— MALACOPTÈRE. s. m. Genre créé pour un oiseau voisin des turdoïdes et appartenant à la même famille.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour quatre espèces du sud de l'Amérique. ‖ Syn. de MALACOSOME.

MALACOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μαλακος, mou ; πτερυξ, nageoire). Ichtyol. Dont les nageoires sont garnies de rayons mous et flexibles. Poisson malacoptérygien. ‖ MALACOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Section de la classe des poissons, comprenant ceux de ces animaux qui, avec un squelette osseux, ont les rayons de leurs nageoires composés de petites articulations qui les rendent mous, à l'exception au plus du premier de la dorsale et des pectorales. Malacoptérygiens abdominaux. Malacoptérygiens subbrachiens. Malacoptérygiens apodes.

MALACOPTILE. s. f. Ornith. Syn. de BARNACOU.

MALACORYNQUE. adj. 2 g. (étym. gr., μαλακος, mou ; ρυγχος, bec). Ornith. Qui a le bec mou et membraneux. Oiseau malacorynque.

— MALACORYNQUE. s. m. Genre d'oiseaux appartenant à la famille des fourmiliers et formant aussi une division de celle des canards.

MALACOSARCOSE. s. f. (pr. *ma-la-ko-çar-kôze* ; ét. gr., μαλακος, mou ; σαρξ, chair). Pathol. Etat de mollesse du système musculaire.

MALACOSOME. adj. 2 g. (pron. *ma-la-ko-zome* ; ét. gr., μαλακος, mou ; σωμα, corps). Zool. Dont le corps est mou.

— MALACOSOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galeruciites, établi pour deux espèces européennes, dont une très commune dans la France méridionale, deux de Java et quatre du Cap de Bonne-Espérance.

— MALACOSOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des myodaires ayant pour type le genre malacosome.

MALACOSTÉOSE. s. f. (ét. gr., μαλακος, mou ; οστεον, os). Pathol. Ramollissement des os.

MALACOSTRACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μαλακος, mou ; οστρακον, coquille). Crust. Qui est couvert d'une croûte de peu de consistance. ‖ MALACOSTRACES. s. m. pl. Section ou division de la classe des crustacés.

MALACOTHRIX. s. f. (étym. gr., μαλακος, mou ; θριξ, poil). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées chicoracées, dont les espèces croissent en Californie.

MALACOZOAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., μαλακος, mou ; ζωον, animal). Dont le corps est sans trace de membres et recouvert d'une peau molle et contractile dans toutes ses points. ‖ MALACOZOAIRES. s. m. pl. Syn. de MOLLUSQUES.

* **MALACTIQUE.** adj. 2 g. (du gr. μαλαττειν, ramollir). Pharm. Se dit des médicaments émollients.

— Substantiv. Un malactique.

MALACURE. adj. 2 g. (étym. gr., μαλακος, mou ; ουρα, queue). Ornith. Se dit du muscicape, à cause de ses longues pennes caudales qui ne sont que des filets, dont les barbes de chaque côté ressemblent à des crins noirs placés à une certaine distance les uns des autres.

* **MALADE.** adj. 2 g. (étym. lat., *male*, mal ; *aptus*, disposé). Qui éprouve une lésion notable et permanente d'une ou de plusieurs fonctions. Individu malade. Homme malade. Femme malade. Être malade, très malade, dangereusement malade. Être malade à l'extrémité. Tomber malade. Retomber malade. Rendre malade. Se sentir malade. Je trouve que, dès qu'on tombe *malade* à Paris, on tombe mort. (Mme de Sévigné.) On a remarqué depuis longtemps que les habitants des campagnes étaient moins souvent *malades* que les hommes qui font leur séjour dans les grandes villes. (Pinel.) Le médecin ne reconnaît point pour *malades* tous ceux qui se plaignent, ni même tous ceux qui souffrent. Ce n'est pas être *malade* qu'éprouver de la gêne après avoir dîné, trop veillé, trop bu, trop couru, trop senti, trop pensé, et pourtant c'est souffrir, et l'on court risque, si l'on persévère, de souffrir encore davantage. (Bourdon.) En général, la femme est *malade* d'amour, l'homme d'indigestion. (Michelet.)

Puisqu'on plaide, et qu'on meurt, et qu'on devient *malade*,
Il faut des médecins, il faut des avocats. (LA FONTAINE.)

— *Tomber malade*. Devenir malade.

— *Malade de*. Rendu malade par. Être malade de fatigue. Être malade d'indigestion.

— *Malade à mourir*. Très gravement malade. Se dit souvent par exagération. Quoi ! vous n'êtes point *malade* à mourir comme je vous ai vue ! Ah ! ma bonne, je suis trop heureuse. (Mme de Sévigné.)

— Dont le mal réside dans telle ou telle partie du corps. Être malade du cerveau, de la poitrine, de l'estomac.

— *Avoir l'air malade*. Paraître malade.

— Se dit aussi des parties du corps. Une partie malade. Membre malade. Avoir un bras, une jambe malade. Avoir une main malade.

— Par extens. Les médecins ne se contentent pas d'avoir la maladie en gouvernement, ils rendent la santé *malade* pour garder qu'on ne puisse en nulle saison échapper à leur tortre. (Montaigne.)

— Se dit aussi des animaux. Un chien malade. Une bête malade. Un animal malade. Quand l'animal est *malade*, il souffre en silence et se tient coi. (J.-J. Rouss.) Les animaux, lorsqu'ils sont *malades*, restent tranquilles, refusent les aliments, et l'homme, qui est le chef, le maître de tous les êtres, ne sait pas imiter leur exemple. (Pinel.)

— Par extens. Se dit de tout ce qui dépérit, qui tire à sa fin. Un arbre malade. Des plantes malades. Le bon sens indique assez que le pauvre animal, qui vit de vers et d'insectes, cherche les arbres *malades*, cariés. (Michelet.

— S'applique aussi à certains produits végétaux altérés. Vin malade.

D'un tel vin la couleur est *malade* et bizarre ;
Cet autre, dans le chaud, peut tourner à la garre.
(BOILEAU.)

— Par anal. Qui ne prospère pas. La Comédie française est aussi *malade* que moi. (Volt.) L'État, qui a été aussi *malade* que vous et moi, reprendra sa santé. (Id.)

— *Livre malade, habit malade*. Livre, habit en mauvais état, déchiré.

— Fig. Qui est fortement endommagé, en situation périlleuse. Fortune malade. Bien malade. Cette personne perd tous les jours de son influence, elle est bien malade.

— Fig. et iron. *Le voilà bien malade*. Se dit de quelqu'un qui se plaint d'un mal léger ou d'un désagrément quelconque. Vous voilà tous bien *malades* d'avoir un méchant rôle à jouer. (Molière.)

— Fig. Cœur malade. Esprit malade. Avoir l'imagination malade. Ainsi le cœur *malade* des mortels compte toujours pour rien ce qu'il a le plus désiré, dès qu'il le possède. (Fenelon.) Son cœur *malade* ne sait plus rien sentir que l'amour et la douleur. (J.-J. Rouss.) Il espère que vous m'aiderez à mettre quelque appareil sur les blessures de ce cœur *malade*, qui ne peut encore écouter la raison que par l'organe du sentiment. (Id.)

— *Avoir l'esprit malade*. Être un peu fou.

— *Ame malade*. Ame pecheresse. Les figures de l'Évangile pour l'état de l'âme *malade* sont des corps *malades*. (Pascal.)

— Par extens. Faible, sans force, en parlant des choses physiques. Agonie silencieuse et lente dans l'obscurité humide où perce à travers une crevasse un rayon de lumière *malade*. (H. Taine.)

— Loc. prov. *Bien est malade qui ne peut gésir*. ‖ *Il est bien malade, rien ne lui demeure à la bouche*. Se dit ironiquement d'une personne qui se porte fort bien. ‖ *Il n'en mourra que les plus malades*. Le danger dont nous sommes menacés est dérisoire. ‖ On dit dans le même sens : *Est bien malade qui en meurt*.

— Arg. *Malade du pouce*. Fainéant dont la paresse constitue la seule maladie. ‖ Avare. Il est *malade du pouce*. Ça empêche les ronds de glisser. (Monselet.)

— MALADE. s. 2 g. Celui, celle qui est malade. Un malade. Une malade. Visiter, aller voir les malades. Garder un malade. Soigner un malade. Secourir les malades. Malade chagrin, fâcheux. Ce médecin a beaucoup de *malades*. (Acad.) Vous savez, monsieur, ce que c'est qu'un pauvre *malade*. (Mol.) Combien de malheureux, de *malades*, ont plus besoin de consolations que d'aumônes ! (J.-J. Rousseau.) Les *malades* sont comme les femmes, ils détestent qu'on s'occupe d'autre chose qu'eux. (F. Soulié.) Le vrai théâtre de la vertu des femmes, c'est la chambre d'un *malade*. (Stendhal.)

— Fig. Celui qui parvient à faire taire sa conscience est un *malade* désespéré. (La Rochefoucauld-Doudeauville.) L'ambitieux est un *malade*. (J. Janin.)

— *Malade de trente-huit ans*. Nom donné au premier vendredi de carême, parce que l'Évangile de ce jour raconte la guérison d'un malade affecté depuis trente-huit ans.

— Loc. prov. *Demander à un malade s'il vent la santé*. ‖ *Le malade a la liberté de tout dire*.

MALADETTA (Mont). Géogr. Mont situé dans les Pyrénées centrales, et dont le pic culminant, le Nethou, a 3,404 mètres de hauteur.

* **MALADIE.** s. f. (rad. *malade*). Etat de l'économie animale opposé à l'état de santé ; trouble accidentel et plus ou moins profond qui se manifeste dans l'état des organes ou dans l'exercice des fonctions. Légère maladie. Fâcheuse maladie. Maladie dangereuse, mortelle. La maladie d'une personne, d'un animal, d'une bête. La cause, le traitement d'une maladie. Guérir de sa maladie. Contracter, gagner une maladie. Relever de maladie. Être atteint d'une maladie incurable. Être sujet aux maladies. Aigrir, aloucir une maladie. Nous nous donnons plus de tourments pour guérir nos *maladies* que nous n'en aurions à les supporter. (J. J. Rouss.) L'homme qui ne meurt point de *maladies* accidentelles vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans. (Buff.) S'il est beau et glorieux de guérir les *maladies*, quelle gratitude ne devons-nous pas à celui qui sait les prévenir ? (Pinel.) Les *maladies* constituent une partie d'autant plus importante de l'histoire naturelle et philosophique de l'homme, qu'elles se partagent en quelque sorte l'existence de presque tous les membres de la grande famille du genre humain : elles envahissent même souvent la vie entière d'une foule d'individus qu'une éducation malheureuse, des professions sédentaires, des institutions barbares, encore empreintes de leur origine grossière et sauvage, et tous les vices d'une fausse civilisation condamnent à ne jamais goûter les doux et inappréciables bienfaits de la santé. (Chambert.)

Oh ! que pour la punir de cette comédie,
Ne lui vois-je une vraie et triste *maladie* ! (BOILEAU.)

— Fig. L'ardeur de leurs disputes insensées est devenue la plus dangereuse de leurs *maladies*. (Boss.) Que faire contre une *maladie* de l'âme si inveterée et si contagieuse ? (La Bruy.) Quel est l'incurable *maladie* de Théophile ? Elle dure depuis plus de trente années. Il ne guérit point ; il a voulu, il veut et il voudra gouverner les grands. (Id.) Hélas ! combien le cœur a-t-il de *maladies* ! (Volt.) La curiosité du mal est une *maladie* infâme qui naît de tout contact impur. (A. de Musset.)

— *Maladie d'Addison*. Maladie dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre. On l'appelle aussi *maladie bronzée*. ‖ *Maladie anserine*. Maigreur particulière aux personnes depuis longtemps attaquées de la pellagre, et qui, en faisant ressortir les tendons, donne à la main l'apparence d'une patte d'oie. ‖ *Maladie bleue*. Cyanose. ‖ *Maladie de Bright*. Néphrite albumineuse. ‖ *Maladie de Bruan*. Maladie qui éclata dans la Méravie en 1578, et qui n'était probablement qu'une espèce de syphilis. ‖ *Maladies éteintes*. Celles qui, décrites autrefois, ne reparaissent plus par suite d'amélioration dans l'état social ou autres circonstances. ‖ *Maladie des femmes*. Nom vulgaire des maladies du vagin et de l'uterus, et surtout de celles qui sont accompagnées de leucorrhée. ‖ *Maladie imaginaire*. Hypocondrie. ‖ *Maladies des mystiques*. Celles qui entraînent des phénomènes extatiques des organes des sens, avec ou sans ulcérations saignantes, dites stigmates. ‖ *Maladie nerveuse*. Névrose. ‖ *Maladie noire*. V. MELENA. ‖ *Maladies nouvelles*. Celles qui, dans telle ou telle période de l'évolution humaine, ont observées pour la première fois. ‖ *Maladie obscure*. Ancien nom du mal caduc ou épilepsie. ‖ *Maladie du pays*. Nostalgie. ‖ *Maladie pédiculaire*. Phthiriasis. ‖ *Maladie de Pott*. Mal vertébral. ‖ *Maladies rétiniennes*. Maladies épidémiques telles que celle des convulsionnaires de Saint-Médard, qui portent sur le système nerveux et naissent sous l'empire des émotions et des idées religieuses. ‖ *Maladies saturniennes*. Ancien nom de l'hypocondrie, du scorbut et de la goutte vague. ‖ *Maladie des Scythes*. Maladie particulière aux Scythes et qui détermina l'impuissance. ‖ *Maladie vénérienne*. Syphilis.

— On dit aussi absol. *La maladie*, quand on parle d'une maladie épidémique. N'allez pas dans cette ville-là, la *maladie* y est. (Acad.)

— Se dit aussi en parlant des animaux, et particulièrement des animaux domestiques. *Maladie des bois*. Maladie qui résulte du parcage des animaux dans le bois. ‖ *Maladie des chiens, des chats*. Maladie particulière aux jeunes chiens, aux jeunes chats. ‖ *Maladie convulsive*. Sorte d'épilepsie qui attaque le mouton. ‖ *Maladie de Sologne* ou *maladie rouge*. Maladie qui n'attaque que le mouton.

— Se dit encore en parlant des plantes. On a comparé sans fondement les maladies des végétaux à celles des animaux. La manie trop commune de chercher des analogies avant de bien connaître les faits a beaucoup nui aux progrès de la pathologie végétale. Les maladies des plantes sont les lésions externes, les écoulements, la débilité, la cachexie, la putréfaction, l'excroissance, les monstruosités, la stérilité, la carie, le charbon, etc.

— S'applique également à certains produits végétaux. Maladie du vin.

— Fam. *C'est une maladie de femme*. Ce n'est rien.

— *Faire une maladie*. Être atteint d'une maladie. Il est singulier que je n'aie jamais fait de grandes *maladies* à la campagne. (J.-J. Rouss.)

— Pop. et par exager. Faire une chose avec effort et contre son désir. Il fait une maladie toutes les fois qu'il est agréable à quelqu'un.

— Fam. Inconvénient. Vivre est une *maladie* dont le sommeil nous soulage toutes les seize heures. (Chamfort.)

— Passion que l'on a pour une chose. Avoir la maladie des livres, des médailles. Être possédé de la maladie du luxe, des dépenses. La maladie du jeu.

— Par analogie. La maladie d'un État, d'un empire, d'une faculté. Il fut convaincu que tous les gouvernements sont attaqués par des *maladies* incurables. (Barth.) Les *maladies* des empires ne sont pas du nombre de celles qui se guérissent d'elles-mêmes. (Raynal.) Dans ce déclin de la Gaule vers la barbarie, l'impatience et l'oubli de toute règle étaient la *maladie* du siècle. (Aug. Thierry.)

— Loc. prov. *Maladie et douleur se connaît à la couleur*. ‖ *Maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied*. *De grande maladie vient-on bien en grande santé*.

* **MALADIF, IVE.** adj. Sujet à être malade, valétudinaire. Personne maladive. Homme maladif. Femme maladive. Comme j'étais très frêle et *maladif*, mes parents n'avaient pas voulu m'envoyer à l'école. (V. Raudet.)

— Par extens. Point d'arbres, quelques buissons *maladifs* ou tenaces, des mousses, parfois rien. (H. Taine.)

— Causé par la maladie. Au trouble *maladif* succède un calme salutaire nommé guerison. (Saffentin.)

— Par extens. Les femmes ne veulent pas assez comprendre que toute leur force est dans leur faiblesse, dans l'exquise délicatesse de leurs sens, dans la *maladive* irritabilité de leurs nerfs. (Mme de Girardin.)

— Fig. Activité maladive. Curiosité maladive.

MALADIPIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide adipique homologue de l'acide malique.

MALADIVEMENT. adv. D'une manière maladive.

MALADMINISTRATION. s. f. (pr. *malad-mi-niss-tra cion*). Mauvaise administration.

* **MALADRERIE**. s. f. (rad. *mal*, et *ladre*). Hôpital de lepreux qu'on appelait aussi *leproserie* et *ladrerie*. Ces établissements ne reçurent une tres grande extension et n'acquirent une régularité uniforme qu'après la seconde croisade. Les maladreries etaient de vastes enclos plus ou moins grands, tous bâtis sur le même modele, renfermant des jardins, des vergers et des vignes; des habitations pour les malades des deux sexes, qui avaient chacun une cellule; une eglise et un cimetiere. Les *maladreries* ou leproseries de Saint-Lazare semblent avoir ete en Orient les premieres maisons de refuge. (Chateaub.)

* **MALADRESSE**. s. f. du franç. *mal*, adj., et *adresse*. Défaut, manque d'adresse, d'aptitude aux ouvrages manuels ou aux exercices du corps. La maladresse d'une personne, d'un ouvrier, d'un apprenti. La maladresse d'un chirurgien. Ce domestique est d'une si grande *maladresse*, qu'il ne peut toucher à rien sans le briser. (Acad.)

— Fig. Manque d'intelligence, d'adresse. Se conduire avec maladresse. Les hommes manquent plus de cœurs par leur *maladresse* que la vertu n'en sauve. (Simon de Lenclos.)

— Action, parole maladroite, malhabile. Ce discours est rempli de maladresses. Cette apologie renferme beaucoup de maladresses. On ne répare jamais une *maladresse* que par une bêtise. (Mme É. de Girardin.)

* **MALADROIT, OITE**. adj. (du fr. *mal*, adv., et *adroit*). Qui n'est pas adroit, qui manque d'adresse, de tact. Ouvrier maladroit. Homme maladroit. Personne maladroite. Main maladroite. C'est un ouvrier fort *maladroit*. (Acad.)

— *Cheval maladroit*. Cheval qui choisit mal les endroits ou il pose le pied en marchant.

— Fig. Qui manque d'esprit, d'intelligence. Jeune homme maladroit. Discours maladroit. Reponse maladroite. Je ne serais pas non plus si *maladroit* que de choisir la capitale pour le lieu de mes observations. (J.-J. Rouss.) Ce n'était pas la jalousie d'Othello qui affole et qui tue, mais cette gêne enervante qui rend *maladroit* et bête. (A. Daudet.) Quoique *maladroits* a parler, leurs vieux poètes trouvent des mots touchants quand il s'agit de peindre ces amitiés viriles. (H. Taine.)

— MALADROIT, OITE. s. Celui, celle qui manque d'adresse. Un maladroit. Une maladroite. Vous êtes une *maladroite*. (Acad.) Cette démarche n'est pas d'un *maladroit*. Id. Le *maladroit* est un etourdi, non de cette etourderie de tête et d'esprit si gracieuse et si aimable quelquefois, mais d'une etourderie massive, corporelle, qu'on croirait toute concentrée dans ses mains et dans ses jambes. (N. Gallois.) Pour les habiles en escrime, il n'y a pas de duel plus dangereux qu'avec des *maladroits*. (Ste-Beuve.)

* **MALADROITEMENT**. adv. D'une manière maladroite, avec maladresse. Faire une chose maladroitement.

MALAGA. s. m. Comm. Variété de raisin sec très estime qui vient de Malaga || Vin du territoire de Malaga. Du malaga. Un verre de malaga. Une bouteille de malaga. Boire du malaga.

MALAGA. Geogr. Chef-lieu de la province de son nom (Espagne), sur la Méditerranée, à l'embouchure du Guadal-Médina, à 350 kil. S. de Madrid. Évêché; cathedrale du XVIe siècle. Manufactures de draps, satin, taffetas, toiles, coton, etc.; fabriques de chapeaux, de maroquin, de fil de fer, de plaques d'étain. Son port est l'un des meilleurs de la Mediterranée; 116,000 hab. De 1015 à 1017, elle fut la capitale d'un petit Etat arabe, et ne fut reconquise par les chrétiens qu'en 1487. — La province de *Malaga* a une superficie de 7,313 kil. carrés et 501,000 hab.

MALAGASY. s. m. Linguist. Syn. de MALGACHE.

MALAGMA ou **MALAGME**. s. m. (et. gr., μάλαγμα, derive de μαλάσσειν, amollir). Médicament topique qui a la vertu de ramollir. || Cataplasme emollient.

— Par extens. Toute espèce de topique mou.

MALAGMÉ, ÉE. part. pass. du v. Malagmer. S'empl. adjectiv. Ingredients malagmés.

MALAGMER. v. a. 1re conj. Syn. d'AMALGAMER.

MALAGRIDA (Gabriel). Jésuite, né à Mercajo (Milanais), 1689-1761, était, en Portugal, confesseur de la marquise de Favora. Malagrida fut impliqué dans le complot dirige contre Joseph Ier par sa famille; il fut condamne au bûcher par l'inquisition et exécuté comme hérétique. La *Vie de sainte Anne* et la *Vie de l'Antéchrist* furent le prétexte de l'arrêt.

* **MALAGUETTE** ou **MANIGUETTE**. s. f. Comm. Espèce de poivre nommé aussi *poivre de Guinée* et *graine de paradis*.

MALAGUETTE. Côte de. Geograph. Nom donné à la Côte des Graines.

MALAI, AIE. adj. et s. Syn. de MALAIS.

* **MALAI**. s. m. Linguist. Langue parlée par les Malais, et très repandue dans toutes les îles de l'Asie orientale ou de l'Oceanie occidentale.

MALAINGHA. s. m. Mythol. Génie madécasse qui preside aux phenomènes astronomiques et veille à la vie des hommes.

MALAIRE. adj. 2 g. (du lat. *mala*, joue). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la joue. Os malaire. Apophyse malaire. V. CRANE.

MALAIS, AISE. adj. Qui appartient, qui est propre aux Malais. Coutumes, mœurs malaises. Langue malaise. Les Chinois établis dans presque toutes les îles *Malaises* s'y marient avec des femmes du pays, parce qu'ils ne peuvent en amener de Chine. (De Rienzi.)

— MALAIS, AISE. s. Ethnogr. Grande variété de l'espèce humaine que l'on fait sortir de la presqu'île de Malacca, et qui est répandue dans l'Oceanie occidentale. Les Malais semblent tenir à la fois des Hindous et des Chinois; mais leur peau se rapproche du rouge de brique foncé, et quelquefois du blanc ou du noir. Ils ont la taille bien faite, la stature moyenne et carrée et les pieds fort petits, quoiqu'ils marchent toujours pieds nus. Orgueilleux et jaloux, libertins et perfides, mais braves et indépendants hors des villes, les *Malais* sont presque toujours armés du kriss, souvent empoisonné avec la résine du terrible upas. (De Rienzi.)

— MALAIS. s. m. Linguist. V. MALAI.

MALAISANCE. s. f. État de celui qui est mal a son aise; qualité de ce qui est malaisé. Notre desir s'accroit par la *malaisance*. (Mont.)

* **MALAISE**. s. m. (du fr. *mal*, adj., et *aise*). Pathol. Etat incommode du corps dans lequel les fonctions ne s'exécutent pas avec une entière liberté, et ne sont cependant pas assez dérangées pour constituer une maladie. Malaise partiel. Malaise général. Malaise idiosympathique. Le malaise peut être considéré sous deux points de vue, ou comme le prodrome de presque toutes nos affections, ou comme un symptôme inhérent a la plupart d'entre elles. Un *malaise* penible, mais que la nuit dissipera, m'a seul empêché de partir aujourd'hui. (Ch. Nodier.)

— Etat de souffrance morale. Celui-là est toujours en grand *malaise* qui n'est content de rien ni de personne. (J. Janin.) Il éprouvait une sorte de *malaise* devant cet homme. G. Flaubert.) Gaussin, le front plisse, éprouvait un véritable *malaise* à songer que Fanny était retournée chez Rosario. (A. Daudet.)

— Fig. Détresse, indigence, manque d'argent, situation difficile. Cet homme est dans le malaise. Le malaise de l'industrie, du commerce. Des faillites nombreuses ont amené un grand malaise sur la place.

— Etat de ce qui n'est pas aisé, de ce qui est pénible. Il avait négligé d'ôter ses souliers, ce qui augmentait le *malaise* de la montée. (V. Hugo.)

* **MALAISÉ, ÉE**. adj. Qui n'est pas aisé, qui est pénible, difficile. Il n'est pas *malaisé* de tromper un trompeur. (La Font.) Il est bien *malaisé* de régler ses desirs. (Id. Les traditions anciennes du genre humain et celles de la famille d'Abraham n'etaient pas *malaisées* à recueillir. (Boss.)

(Amour) Qu'il est *malaisé* de vivre en ton empire
Sans désirer la mort! (Malherbe.)

— D'un usage incommode. Escalier malaisé. Entree malaisée. Porte malaisée.

Dans un chemin montant, sablonneux, *malaisé*
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche. (La Fontaine.)

— Qui vit difficilement, dont le bien ne suffit pas toujours aux nécessités de la vie. Personne malaisée. Riche malaisé. Prince malaisé. Les auteurs de pensées et de maximes sont-ils comme les gens *malaisés* et qui ne payent leurs tributs qu'en petite monnaie? (Noel.)

— Substantiv. Un malaisé. Une malaisée.

Malaisé, si jamais il fut des *malaisés*:
Il a mangé son fait. (Th. Corneille.)

— MALAISÉ. s. m. Ce qui est difficile. C'est bien facile d'être bon; le *malaisé*, c'est d'être juste. (V. Hugo.)

* **MALAISÉMENT**. adv. D'une manière malaisée, avec difficulté, avec peine. On grave sur le marbre bien plus *malaisément* que sur le sable. (Boileau.) Le 13 janvier 1790, le procès du marquis de Favras s'ouvrit au milieu d'un immense concours de peuple, *malaisément* contenu par les soldats. (L. Blanc.) Les filles qui se sentent jolies se laissent *malaisément* faire religieuses. (V. Hugo.)

MALAISER (SE). v. pron. 1re conj. Se faire difficilement. Plaisir et profit se *malaisent*. (Bouh.) Vieux et inusité.

MALAISIE. Géogr. L'une des grandes divisions de l'Océanie, s'étend entre les côtes de l'empire chinois et de l'Indo-Chine au N.-O.; la Mélanesie au S., et la Micronesie à l'E. Elle renferme les îles Sumatra, Java, Bornéo, Soulou, Celebes, Timor, les Philippines, les Moluques, etc. On l'appelait autrefois *Nalusie*, et on la désigne quelquefois encore sous le nom de *Grand Archipel d'Asie*.

MALAISIEN, ENNE. adj. Syn. de MALAIS. Famille malaisienne.

MALAKAIRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte russe qui se distingue par la pureté de ses mœurs. Les malakaires vivent habituellement de laitage; ils observent des jeûnes rigoureux.

MALAKOFF. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Sceaux (Seine); 3,000 hab.

MALAKON. s. m. Minér. Syn. de MALACONE.

MALALA (Jean). Né à Antioche, a écrit, en grec, une *Chronique du monde* qui s'arrête à l'an 566 après J.-C.

MALAMBO. s. m. Pharm. Écorce febrifuge récoltée à la Nouvelle-Grenade.

MALAMIDE. s. f. Chim. Substance cristalline provenant de l'acide malique.

MALAMIRIS. s. m. (pr. *ma-la-mi-riss*). Bot. Nom d'une espèce de poivre des Antilles.

MALAMOCCO. Géogr. Ilot de la Vénétie, entre l'Adriatique et les lagunes, à 6 kil. S. de Venise.

MALAMOQUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'albatros.

* **MALANDRE**. s. f. (du lat. *malandrium*, même signif.). Art vétér. Crevasse située au pli du genou, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau.

— *N'avoir ni suros ni malandre*. N'avoir point d'infirmité, en parlant d'un cheval.

— Fig. Être parfaitement sain.

Tiennette n'a ni suros ni *malandres*,
Dit le second... (La Fontaine.)

— Charp. Nœud pourri qui empêche que les pièces de bois, après avoir été équarries, puissent être employées.

* **MALANDREUX, EUSE**. adj. Qui a des malandres. Se dit en parlant du bois. Bois malandreux.

MALANDRIE. s. f. (rad. *malandre*). Espèce de lepre.

* **MALANDRIN**. s. m. de l'ital. *malandrino*, même signif.). Hist. Nom donné, du temps des croisades, à des voleurs bohémiens ou arabes.

— Nom donné, pendant la guerre de Cent Ans, à des bandits de diverses nations que les rois prenaient a leur solde en temps de guerre et qu'on licenciait à la paix. Ce licenciement ne s'effectuait jamais qu'au grand préjudice du pauvre peuple. Les malandrins disparurent sous Charles V, quand le connétable du Guesclin les emmena en Espagne.

Des *malandrins* la grossière colune
Cuvait son vin, dans la grange étendue. (Voltaire.)

— Par extens. Coquin, vagabond. C'est un malandrin. Arrêter un malandrin, des malandrins. Nul *malandrin* n'eut l'air plus malhonnête. (Voltaire.) Il jetait sa malédiction sur les champs, les bêtes et les hommes, des *malandrins* qui ne venaient plus a l'office, qui enterraient leurs morts sans sacrements. (A. Daudet.)

MALANDRINAGE. s. m. Genre de vie des malandrins.

MALANÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées guettardées, établi pour des arbrisseaux de la Guyane. Malanée sarmenteuse. Malanée verticillée.

MALANSAC. Géogr. Comm. du cant. de Rochefort, arr. de Vannes (Morbihan); 2,400 h.

MALAPARI. s. m. Bot. Arbre des Moluques, de la famille des légumineuses.

* **MALAPPRIS, ISE**. adj. Qui a reçu une mauvaise éducation, qui ignore les belles manières, les règles de la bienséance. Parmi des femmes lascives et impudiques, ils seront les bienvenus, en appelant les honnêtes qui n'aiment que leurs maris, sottes, *malapprises* et sans grâce quelconque. (Amyot.) Les enfants indociles ou *malappris* n'en voulaient plus croire leurs grands-pères décrépits. (Boss.) On se moqua d'elle comme d'une folle très *malapprise*. (Mme de Sévig.)

— Substantiv. Un malappris. Une malapprise. C'est un *malappris*. (Acad.) C'est, ne vous en déplaise, madame, qu'Arlequin est un *malappris*. (Mariv.)

MALAPRE. s. m. (par corruption de *mal apte*). Typogr. Ouvrier qui a de la peine à lire. Inusité.

MALAPTÈRE. s. m. (ét. gr., μαλακός, mou; πτερόν, nageoire). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des labroïdes, établi pour une seule espèce, le malaptère reticulé, long de 15 centimètres et habitant la partie sud de l'océan Pacifique.

MALAPTÉRONOTE. adj. 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; πτερόν, nageoire; νῶτος, dos). Ichtyol. Qui porte des rayons mous a la nageoire du dos.

— MALAPTÉRONOTE. s. m. Genre de poissons qui se distingue par les caractères ci-dessus énoncés.

MALAPTÉRURE. s. m. (étym. gr., μαλακός, mou; πτερόν, nageoire; οὐρά, queue). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des ésoces, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *malaptérure électrique*: c'est un poisson long d'environ quarante centimètres, ayant pour caractères distinctifs la nageoire dorsale nulle, les pectorales dépourvues d'épines avec des rayons mous, la tête et le corps recouverts d'une peau lisse, les dents en velours et des

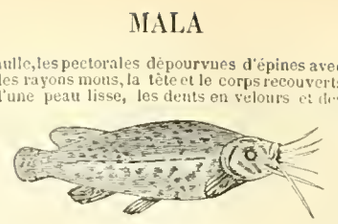

Malaptérure.

barbillons. Il est d'une teinte grisâtre relevée par quelques taches noires ou foncees sur la surface du corps. Il habite le Nil et le Sénégal, et possède la propriété de donner des commotions électriques.

MALAQUETTE. s. f. Syn. de MANIGUETTE

MALARIA. s. f. (ét. ital., *mala*, mauvais; *aria*, air). Nom donné, en Italie, a des émanations marécageuses qui produisent des fièvres intermittentes et rémittentes. La malaria règne dans la campagne romaine en automne. Les voyageurs ressentaient à leur insu l'influence de la *malaria* qui régnait dans ce canton entouré d'eaux croupies que le sol imperméable ne peut résorber. (Th. Gautier.)

MALARMAT. s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des joues cuirassées, assez semblable aux trigles, établi pour une espèce d'un beau rouge sur le dos et blanche sous le ventre, qui habite la Méditerranée.

* **MALART**. s. m. Ornith. Nom que l'on donne au mâle des canes sauvages. || Dans quelques départements, Nom donné également au mâle des canes domestiques. On écrit aussi *malard*.

MALASPINA. Famille d'Italie, attachée au parti guelfe, qui a possédé Massa-Carrara, et, pendant huit siècles, la Lunégiane.

— MALASPINA Ricordano). Historien florentin, mort en 1281, est l'auteur d'une *Chronique* de Florence.

MALASSIN. s. m. Art vétér. La falère des moutons.

MALATE. s. m. (ét. lat., *malus*, pommier). Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide malique avec les bases salifiables.

MALATESTI. Famille issue des comtes de Carpegna, qui a regne du XIIIe au XVIe siècle à Rimini, et appartenait au parti guelfe.

MALATHISE. s. f. Synon. de MALACHITE. C'est en Siberie qu'on trouve ces superbes *malathises* qui ornent nos cabinets d'histoire naturelle. (Malte-Brun.)

MALATIA (anc. *Mélitène*). Géogr. Ville de l'Asie Mineure (Turquie d'Asie), à 175 kil. S.-E. de Sivas, sur le Karasou, affluent de l'Euphrate.

MALAUCÈNE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Orange (Vaucluse); 2,600 hab.

MALAVENTURE. s. f. (ét. fr., *mal*, adj., et *aventure*). Accident fâcheux.

* **MALAVISÉ, ÉE**. adj. (rad. *mal*, adv., et *avisé*). Qui fait, qui entreprend à contretemps; imprudent, indiscret, ignorant. Être malavisé. Personne malavisée. Vous êtes donc si *malavisé* de croire que les dieux prennent la peine de nous signifier quand il doit mourir quelqu'un? (Malh.) Un pilote *malavisé*, au lieu de tenir la main gauche, s'en va droit donner dans Charybde. (Id.) A dire tout ce qu'on pense sans savoir devant qui on parle, on est fort *malavisé*. (Roubaud.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Il gronda assez vivement son domestique pour son zèle *malavisé*. (O. Feuillet.)

— Substantiv. C'est un *malavisé*, une *malavisée*. (Acad.) Le *malavisé* ne regarde pas assez à la chose qu'il fait, il la fait mal. (Roub.) Le *malavisé* qui ne se soucie point de voir les difficultés est un sot. (Id.)

MALAVISÉMENT. adv. (radic. *malavisé*). Maladroitement.

Qui donne *malavisément*,
Honteusement perd ce qu'il donne. (Baif.)

MALAXAGE. s. m. Opération par laquelle on malaxe.

MALAXATION. s. f. (pr. *ma-la-kça-cion*). Action de malaxer.

MALAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Malaxer. S'empl. adjectiv. Emplâtre malaxé.

* **MALAXER**. v. a. 1re conj. (du grec μαλάσσειν, ramollir). Pharm. Petrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile. Malaxer un emplâtre. Malaxer une pâte de pastilles, une masse pilulaire.

— Par extens. Masser. Les Indiens efféminés pratiquent le massage, espèce de pétrissement de tout le corps nu, surtout au sortir du bain, par les mains délicates de femmes instruites a cette operation; elles *malaxent* mollement toutes les articulations qu'elles font craquer. (Virey.)

MALAXEUR. s. m. Techn. Appareil servant à malaxer.

— Employé d'un établissement de bains qui est chargé de masser les baigneurs. Les bains turcs sont desservis par une armée de baigneurs, d'étuvistes, rappelant les strigillaires, les *malaxeurs* et les alipte de Rome et de Byzance. (Th. Gautier.) On dit plus ordinairement *masseur*.

MALAXIDE. s. f. (ét. gr., μάλαξις, amollissement. Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des espèces de l'Europe centrale et boréale.

MALAXIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un malaxide. || MALAXIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type la malaxide.

MALAXIE. s. f. (ét. gr., μάλαξις, amollissement). Pathol. Ramollissement d'un tissu.

MALAYAH. s. m. Sorte de voile porté par les femmes fellahs de l'Égypte.

MALAYEN, ENNE. adj. Syn. de MALAIS.

* **MALBÂTI, IE.** adj. (de *mal*, et de *bâti*). Fam. Mal fait, mal tourné. Homme malbâti. Femme malbâtie.

— Subst. C'est un malbâti. Un grand *malbâti*. (Acad.) Quel est ce *malbâti* de Romain qui vient après ce chaud amoureux ? (Boil.)

MALBECK. s. m. Vitic. Cépage très productif.

MALBERG. s. m. et bas-lat., *mallabergium*, même signif. Nom des assemblées publiques des Francs, qui se tenaient ordinairement sur les montagnes.

MALBERGIQUE. adj. 2 g. (rad. *malberg*). Philol. N'est employé que dans cette expression : *Gloses malbergiques*. Gloses qui se trouvent dans la loi salique.

MALBOROUGH. s. m. corrupt. de *Marlborough*, n. pr. Comm. Petite étoffe rose à petits dessins.

— Mamm. Singe du Bengale, appartenant au genre cercopithèque.

— Min. Houille en petits morceaux.

— MALBOROUGH. s. f. Sorte de voiture aujourd'hui hors d'usage.

MALBROUGH. s. m. V. MALBOROUGH.

MALBROUGH. V. MARLBOROUGH.

MALBOUCHÉ, ÉE. adj. Art vétér. Synon. de MALDENTÉ.

MALBRANCIE. s. f. Bot. Syn. de CONNARET.

MALCHANCE. s. f. Mauvaise chance.

MALCHANCEUX, EUSE. adj. Néol. Qui est en butte à la malchance.

MALCHUS. s. m. (pr. *mal-kuss* ; de *Malchus*, n. pr.). Sorte de coutelas.

— Nom donné dans le XVIIe siècle à un demi-confessionnal qui n'avait qu'une oreille.

MALCHUS. Serviteur du grand prêtre Caïphe, fut frappé par saint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite.

MALCOHA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des cuculidées, encore mal connu et établi pour six espèces qui habitent les Moluques, les Philippines, Java et Sumatra. Le malcoha à tête rouge. Le malcoha à bec peint. Le malcoha de Barrot.

MALCOLM. Nom de quatre rois d'Écosse : le premier régna en 938 ; le second, de 1003 à 1033 ; le troisième, fils de Duncan Ier, fut dépouillé par Macbeth, 1040, rétabli par les Anglo-Saxons, 1057, et tué à Alnwick en combattant Guillaume le Roux, 1093. Malcolm IV régna de 1153 à 1163.

— MALCOLM (John). Général, diplomate et historien anglais, né à Burnfort (Perth), 1769-1833, passa une grande partie de sa vie dans l'Inde et remplit en Perse des missions diplomatiques. Il a écrit : *Histoire de Perse ; Esquisses sur la Perse ; Essai sur les Sikhs ; Histoire politique de l'Inde*, de 1784 à 1823.

MALCOLMIE. s. f. (de *Malcolm*, n. pr.). Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des crucifères sisymbriées, dont l'espèce la plus connue a des fleurs d'un pourpre violet, est originaire des départements méditerranéens et a été acclimatée dans les jardins des environs de Paris.

MALCOMPLAISANT, ANTE. adj. Qui n'est pas complaisant.

* **MALCONTENT, ENTE.** adj. (rad. *mal*, adv., et *content*). Qui n'est pas assez content. Être malcontent de quelqu'un, de ses amis, de ses parents. Un prince peut être malcontent des services de ses sujets ; un père, de l'application de son fils ; un maître, des progrès de son élève. Le roi avait dit à Mme de Maintenon, d'un air de colère, qu'il était très *malcontent* des ducs. (St-Sim.)

— Substantiv. Nom donné, en 1573, aux Français qui, étant soutenus par le duc d'Alençon, frère du roi, Henri de Montmorency et le vicomte de Turenne, se plaignaient de l'inobservance des ordonnances, et demandaient l'assemblée des États. Nous jouons tous au *malcontent*, et avons oublié toutes autres sortes de jeux. (Est. Pasq.) Biron jouait à face ouverte au *malcontent*. (Id.)

— Jeux. Sorte de jeu de cartes.

— *À la malcontent*. loc. adv. À la manière d'un malcontent. || Se dit d'une sorte de coiffure qui consiste à porter les cheveux presque ras comme les malcontents du XVIe siècle. Tailler les cheveux à la malcontent. Se mettre à la malcontent. Faire couper ses cheveux à la malcontent.

MALCONTENTEMENT. s. m. Se dit pour Mécontentement. Le prétexte de la conjuration d'Amboise était la religion, combien que le bruit fût qu'il y avait plus de *malcontentement* que de huguenoterie. (Brulard.)

MALDANIES. s. f. pl. Annél. Famille d'annélides de l'ordre des serpules, établi pour le genre clymène et trois espèces de lombrics.

MALDEGEM. Géogr. Ville de la Flandre orientale belge, à 30 kil. N.-O. de Gand ; 6,380 hab.

MALDENTÉ, ÉE. adj. (de *mal*, a lv., et de *dente*). Art vétér. Se dit d'un cheval qui a les dents en mauvais état, ce qui empêche d'apprécier l'âge.

MALDER. s. m. (pr. *mal derr*). Métrol. Mesure de capacité de Hollande, valant 136 lit. 541.

* **MALDISANT, ANTE.** adj. Se dit pour Médisant.

— Substantiv. Un maldisant, une maldisante.

MALDIVES (Îles). Géogr. Groupe d'îles de la mer des Indes, au S. des Laquedives ; la principale a nom *Malé*. Les 12,000 îlots qui composent l'archipel sont partagés en 19 groupes circulaires, sur une longueur de 720 kil. du N. au S. Les habitants sont musulmans ; leur sultan, vassal des Anglais.

MALDONADO. Géogr. Port de l'Uruguay, à 115 kil. E. de Montevideo, à l'embouchure de La Plata et sur l'Atlantique ; 5,000 hab.

— MALDONADO. Petit port de l'État d'Oaxaca (Mexique), sur le Grand Océan.

MALDONADO (Laurent FERRER). Aventurier espagnol, mort en 1625, prétendit avoir trouvé un détroit d'Anian par lequel il se serait rendu, en 1588, d'Europe à la Chine en trois mois.

MALDONNE. s. f. (du fr. *mal*, et *donner*). Jeux. Se dit familièrement de l'action de donner mal les cartes. Il faut refaire, il y a maldonne.

MALDOUX. s. m. Vitic. Cépage noir du Jura.

MALDRE. s. m. Métrol. Mesure de seize boisseaux à Hambourg.

* **MÂLE.** adj. 2 g. (du lat. *masculus*, même signif.). Qui est du sexe masculin ; qui est du même sexe que l'homme. Enfant mâle. Perdrix mâle. Il naît en Europe un seizième d'enfants *mâles* de plus que de femelles. (Buff.)

— Qui appartient au sexe masculin. Organes mâles de la génération.

— Fig. Qui appartient à l'homme, qui est fort, vigoureux, énergique. Vertu mâle. Courage mâle. Voix mâle. Style mâle. Mon esprit en conçoit une *mâle* assurance. (Corn.) Il y a des hommes privilégiés et dont la vieillesse a quelque chose de *mâle* et de beau. Bouhours. Vous êtes né avec le génie le plus *mâle* et le plus ferme. (Volt.) Une raison forte et de l'éloquence *mâle*. (Id.) Il faut à l'homme digne de ce nom de vastes entreprises, de hautes pensées, des périls éclatants, mais en même temps toute sa *mâle* énergie. (Virey.) Sa harangue est *mâle* et concise. (P. de Saint-Victor.) Ce prélude réveillait les plus *mâles* souvenirs de la France ; il ravivait des ressentiments immortels. (L. Blanc.) Comme cette *mâle* nudité abaisse l'élégance cherchée et la poésie artificielle d'Addison et de Pope ! (H. Taine.)

> Reconnais donc, Antoine, et conclus avec moi,
> Que la pauvreté *mâle*, active et vigilante,
> Est, parmi les travaux, moins lasse et plus contente
> Que la richesse oisive au sein des voluptés. (Boil.)
> C'est là ce qu'attendaient ma haine et ma colère
> De la *mâle* vertu qui fait son caractère. (Volt.)

— Archit. Se dit de l'ordre dorique, parce qu'on a vu dans cet ordre les proportions du corps de l'homme.

— B.-arts. Qui est tracé, imaginé avec hardiesse ; qui porte l'empreinte du génie.

— Bot. Qui ne porte que des étamines. Les anciens, dit Cuvier dans ses notes sur Delille, n'ignoraient pas que le palmier femelle a besoin de la poussière du palmier *mâle* pour être fécondé, mais ils n'avaient point étendu cette découverte aux autres plantes. Le premier qui prouva par des expériences décisives la nécessité du concours des deux sexes dans les végétaux fut Vaillant, démonstrateur de botanique au Jardin des plantes de Paris ; mais il ne réussit point à persuader son contemporain Tournefort, qui continua à regarder la poussière des étamines comme un simple excrément. Linné a beaucoup contribué à rendre générale l'opinion de Vaillant, et Kœlreuter l'a mise hors de doute, en produisant des mulets végétaux ; la poussière des étamines d'une espèce voisine donne des individus de forme intermédiaire ; et comme ces mulets végétaux ne sont pas tous inféconds, il est possible de changer par degrés une espèce en une autre. Il y a des fleurons qui, ayant des étamines, et n'ayant point de germe, portent le nom de fleurons *mâles*. J.-J. Rouss. On nomme plante androgyne celle qui porte des fleurs *mâles* et des fleurs femelles sur le même pied. Id. Il y a plus d'arbres à chatons *mâles* qu'il n'y en a qui aussi aient des chatons femelles. (Id.) Le peuple donne mal à propos le nom de chanvre *mâle* aux pieds qui portent les semences, et celui de chanvre femelle à ceux qui sont stériles. (Id.) Les pins *mâles* donnent une quantité prodigieuse de poussière séminale, qui, portée par les vents, a fait croire à des hommes égarés qu'il pleuvait du soufre. (Millin.) Lorsque les dattiers sont en fleurs, les Arabes vont couper des rameaux *mâles* pour féconder les femelles, fendent légèrement le tronc de ces dernières, et y implantent une tige de fleurs *mâles*. (Castel.)

— Comm. *Encens mâle*. L'encens in lien.

— Gramm. S'est dit quelquefois pour Masculin.

— Mar. La mer est *mâle* lorsqu'elle est couverte de lames élevées, qui brisent sur les bordages et embarquent dans différentes parties. Un bâtiment est *mâle* lorsqu'il s'élève bien à la lame et n'embarque pas d'eau.

— MÂLE. s. m. Celui qui est du sexe masculin, ou qui est du sexe correspondant à celui de l'homme. La loi salique ne donne qu'aux *mâles* le droit de succéder à la couronne. Acad. La plupart des substitutions étaient faites le *mâle* en *mâle*. Id. *Mâle* aussi dangereux que femelle maligne. Boil. La valeur et la guerre sont le partage du *mâle* ; l'amour est un combat dans lequel on n'acquiert le droit de donner la vie qu'en sachant braver la mort. Virey. Parmi tous les êtres organisés, animaux et végétaux, lorsque leurs sexes sont séparés, les *mâles* se distinguent des femelles en ce que les premiers sont destinés à donner, et les secondes, formées pour recevoir. (Id.) C'est déceler encore la prédominance du principe de l'ardeur dans le *mâle*, c'est le teint plus brun, ce sont ces couleurs animées ou plus foncées généralement que chez les femelles, car toute leur texture est plus dense, plus aride, plus concentrée. Id.)

— Fig. *Un mâle*. Un homme bien trempé, vigoureux au physique et au moral. Danton était d'abord, et avant tout, un *mâle* ; il y avait en lui du lion et du dogue, beaucoup aussi du taureau. (Michelet.)

— Pop. On dit qu'un homme est *un laid mâle*, un *vilain mâle*, pour dire qu'il est mal fait et difforme. On dit aussi que c'est un *franc mâle*, un *bon mâle*, pour dire qu'il est vigoureux. *Il a la gorge noire, c'est un franc mâle*. Se dit d'un homme vigoureux, par allusion aux animaux qui ont la gorge noire.

— Loc. prov. *Mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle*. Se dit parce qu'en effet parmi les éperviers le mâle est le plus faible.

— Bot. Végétal qui ne porte que des étamines.

— Techn. Partie des forces, ciseaux ou tenailles, qui est mobile. Gond qui porte le mamelon et entre dans l'anneau d'un femelot. Nom donné par les ébénistes aux parties d'un meuble incrustées d'ébène ; les parties incrustées d'ivoire sont les femelles.

MALE. Géogr. Île de la mer des Indes, la plus grande des Maldives ; elle a 8 kilom. de tour ; 2,000 hab.

MALEATE. s. m. Chim. Sel neutre et acide que forme l'acide maléique combiné avec une base.

* **MALEBÊTE.** s. f. (ét. fr., *mal*, adj. ; *bête*). Bête cruelle que la faim ou la rage fait sortir des bois et qui dévore ce qu'elle rencontre.

— Monstre imaginaire qui parcourait, dit-on, les rues de Toulouse pendant la nuit.

— Personne dangereuse, et dont on doit se défier.

> Ainsi Fortune, *malebête*,
> Par un vrai tour de son métier,
> Fit voir qu'il ne faut s'y fier. (SCARRON.)

— Mar. Biche à marteau qui sert à pousser l'étoupe dans les grandes coutures des vaisseaux.

MALEBOSSE. s. f. (ét. fr., *mal*, adj. ; *bosse*). S'est dit pour Grosse bosse.

> Et le frère Martin
> Avec sa *malebosse* y perdait son latin. (REGNIER.)

— Se disait pour Bubon de la peste.

— Interj. Juron équivalant à Malepeste.

MALEBOUCHE. s. f. (étym. fr., *mal*, adj. ; *bouche*). S'est dit pour Médisance. || Se dit aujourd'hui pour Mauvaise langue.

— MALEBOUCHE. Nom d'un personnage allégorique que nos anciens poètes introduisaient sur la scène, avec d'autres de cette espèce, dans les mystères et les moralités.

MALEBRANCHE Nicolas). Philosophe français, né à Paris, 1638-1715, fils d'un trésorier des finances, entra dans la savante congrégation de l'Oratoire. Il s'y occupa d'histoire ecclésiastique ; puis, après six années consacrées à l'étude de la doctrine cartésienne, il publia sa *Recherche de la vérité*. Malebranche admettait comme principe de toute certitude la raison, mais complètement libre du secours de tous les sens ; elle voit dans la pensée de Dieu la cause des êtres, et par cette vision elle s'unit à la pensée divine. La théorie de Malebranche souleva de vives objections ; il publia pour les réfuter ses *Conversations métaphysiques et chrétiennes*. Son *Traité de la nature et de la grâce*, fut combattu par Fénelon et par Arnauld, qui entama une polémique de six ans. Malebranche donna alors divers traités que lit valoir son talent d'écrivain supérieur : *Méditations métaphysiques et chrétiennes ; Traité de morale ; Entretiens sur la métaphysique et sur la religion ; Traité sur l'amour de Dieu ; Entretiens d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur l'existence de Dieu ;* enfin *Réflexions sur la prémotion physique*.

MALEBRANCHISME. s. m. Philos. Doctrine de Malebranche. Le *malebranchisme* n'est que le cartésianisme corrigé et mitigé. (Trev.) Le *malebranchisme* est contenu dans le livre de la Recherche de la vérité. Id.)

MALEBRANCHISTE. s. m. Partisan du malebranchisme. Un *malebranchiste* ne peut souffrir qu'on s'occupe d'autre chose que du monde intelligible ; il regarde en pitié les poètes, les orateurs les plus distingués. (Trev.)

— Adjectivem. Qui a rapport, qui appartient au malebranchisme ou aux malebranchistes. École malebranchiste. Doctrine malebranchiste. Opinion malebranchiste.

* **MALÉDICTION.** s. f. pr. *ma-lé-dik-cion* ; étym. lat., *maledictio*, fait de *male*, mal ; *dicere*, dire. Action de maudire ; imprécation qu'on fait contre quelqu'un, en souhaitant qu'il lui arrive du mal. Donner sa malédiction. S'attirer des malédictions. Recevoir la malédiction de son père, de sa mère. Vous savez que mon frère Ésaü a le corps velu et que moi je n'ai point de poil ; si mon père vient donc me tâter avec la main, et qu'il s'en aperçoive, je crains peur qu'il ne croie que j'ai voulu le tromper, et qu'ainsi je n'attire sur moi sa *malédiction*. (Le ministre de Sacy.) Les *malédictions* des fripons sont la gloire de l'homme juste. J.-J. Rousseau. Éloignez vous de moi, enfant ingrat et dénaturé, je vous donne ma *malédiction*. (Diderot.) La *malédiction*, sans rites, sans solennités, et même quelquefois muette, était, dans les saintes Écritures, la dernière expression de la justice divine et humaine, en ces temps où il n'y avait encore ni lois, ni prisons, ni bourreaux. (Benne-Baron.) La *malédiction* peut être l'œuvre de la passion ; elle peut être le cri de l'impuissance, qui veut rendre Dieu complice de sa haine ; elle implique une idée de vindicte ; elle appelle la vengeance divine sur des torts dont le châtiment n'est pas immédiat, et qu'elle voudrait punir dès cette vie. (Art. mil.)

— Fatalité, mauvaise destinée. La malédiction est attachée à cette chose, à cette personne. La malédiction est sur cette maison, sur cette affaire.

— En style de l'Écriture, Condamnation des réprouvés. Dieu a donné sa malédiction aux méchants et les a envoyés au feu éternel. N'est-ce pas la plus méritée des *malédictions* que celle de Dieu contre le premier homicide ? (Benne-Baron.)

— Elliptiq. *Malédiction* sur la tyrannie populaire ! c'est la pire de toutes ! (Ch. Nodier.

— *Malédiction !* Exclamation qui exprime le dépit et la colère. *Malédiction !...* Gaultier ! Gaultier ! ces tablettes sont sorties de vos mains ? (Alex. Dum.)

MALÉE. (*Malea promontorium*). Géogr. Cap situé au S.-E. de l'ancienne Laconie. Aujourd'hui cap *Saint-Ange*.

MALÉEN, ENNE. adj. Mythol. gr. Surnom de Jupiter adoré au cap Malée.

* **MALEFAIM.** s. f. (littér. *mauvaise faim*). Faim excessive, cruelle.

> De tous les métiers le pire,
> Et celui qu'il faut élire
> Pour mourir de *malefaim*,
> Est à point celui d'écrire. (MORGUES.)

* **MALEFICE.** s. m. (du latin *maleficium*, mauvais service). Sortilège par lequel on est censé causer du mal à l'aide de moyens surnaturels et cachés, soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux fruits de la terre. Il y avait autrefois dans divers pays chrétiens un tribunal des maléfices. C'étaient aussi les flammes sinistres qui suscitent les spectres et qui éclairent les nuits *maléfices*. P. de St-Victor.)

— Fam. Cause mystérieuse d'un malheur persistant. C'est un véritable maléfice.

— Par extens. Influence fatale. Laisse, laisse prononcer ces blasphèmes aux dévotes qui ne le sont devenues que par le *maléfice* des années. (Mirabeau.)

* **MALÉFICIÉ, ÉE.** adj. Qui a reçu un maléfice, maltraité. Tout estropié par accident ou *maléficié* par la nature, jeune ou vieux, est un pauvre. (Raynal.) Il n'y a eu de *maléfices* que les employés de la poste, qui sont tombés pêle-mêle avec leurs tables et leurs caisses. (Mérimée.)

— Substantiv. Un maléficié.

* **MALÉFIQUE.** adj. 2 g. Astrol. Se dit des astres auxquels on ignorants attribuent des propriétés malignes. La tête de Méduse et le cœur du Scorpion ont été regardés comme des étoiles *maléfiques*. (Acad.)

MALÉFIQUE. s. m. Comm. Étoffe grossière employée en Belgique pour la fabrication de petits sacs dans lesquels on enferme les graines oléagineuses pour en extraire l'huile.

MALEFORTUNE. s. f. (étym. fr., *mal*, adj. ; *fortune*). Mauvaise fortune. Que te sert-il d'aller recueillant et prévenant ta *malefortune* ? (Montaigne.)

MAL-ÉGAL. s. m. Techn. Inégalités d'une pièce de métal.

MALEGLOUTE. s. f. Femme débauchée et malpropre. Vieux mot.

MALEGOUVERNE. s. f. (et. fr., *mal*, adj. ; *gouverne*). Nom de l'avant-cour des monastères, dans laquelle on n'était pas tenu d'observer la règle.

— Office des valets, chez les feuillants.

MALEIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par la distillation sèche de l'acide malique.

MALEK. Docteur musulman, né à Médine, 713-795, donna, sous le titre de *Mowatha*, le premier code de traditions musulmanes.

MALEKITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une

secte musulmane qui suit un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme, ainsi nommée de Malek, son fondateur.

MALEMBOUCHE, EE. adj. Pop. Qui a mauvaise langue, qui se sert fréquemment de termes grossiers. Cette femme est fort malembouchée.

— Substantiv. Un malembouché.

MALEMENT. adv. S'est dit pour Malheureusement.

Et nous eût *malement* contraints
De courir les pays lointains. (SCARRON.)

MÂLEMENT. adv. D'une manière mâle.

* **MALEMORT.** s. f. (et. lat., *mala*, mauvaise; *mors*, mort. S'est dit pour Mort malheureuse et tragique. Si vous suivez son avis, vous mourrez tous de *malemort*. (P.-L. Courier.)

MALENCHÈRE. s. f. (du fr. *mal*, adj., et *enchère*). Mauvaise chance.

MALENCOMBRE. s. m. Synon. de MALENCONTRE.

Malencombre
Puisse arriver à qui me répond toujours : Oui' (SCARRON.)

* **MALENCONTRE.** s. f. (du fr. *mal*, adj.; *encontre*, aventure. Fam. Mauvaise rencontre, mésaventure. Ou tu loges jamais n'arrive *malencontre*. (Ronsard.

— On dit d'un homme qu'*il porte malencontre* quand on croit qu'il est cause d'un malheur qui arrive en sa présence.

— Prov. *Qui se soucie, malencontre lui vient.* Le malheur arrive à celui qui le redoute.

— Se trouve quelquefois au masculin. Hors de tout *malencontre*. (Coulanges.)

* **MALENCONTREUSEMENT.** adv. D'une manière malencontreuse. Le scribe, tout intrépide qu'il était, a dû s'arrêter sur ce paragraphe, placé si *malencontreusement* sur sa route. (Freron.)

* **MALENCONTREUX, EUSE.** adj. Malheureux, rempli de rencontres fâcheuses; qui porte malheur. Présage malencontreux. Personne malencontreuse. Je suis quelquefois assez *malencontreuse* pour dire quelque chose qui lui plaise. (Mme de Sév., Voici pour moi un jour bien *malencontreux*. (Brueys.) Il tomba de toutes ses forces, à coups de poing et à coups de pied, sur le *malencontreux* auteur de cette révélation mattendue. (Aug. Thierry.)

Et pour surcroît de maux un sort *malencontreux*
Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs. (BOILEAU.)

— Qui est gênant, ennuyeux

Du discoureur *malencontreux*
J'évite avec soin la presence. (DELILLE.)

— Substantiv.

Va, cesse tes efforts pour un *malencontreux*
Qui ne saurait souffrir que l'on le rende heureux (MOLIÈRE.)

MALENDURANT, ANTE. adj. Qui n'est pas patient, pas endurant.

MALENGIN. s. m. (étym. lat., *malum*, mauvais; *ingenium*, génie). S'est dit pour Tromperie, fourberie.

— S'est dit pour Lutin, mauvais esprit.

MALENGROIN. s. m. Mauvais vouloir, mauvaise humeur. (Rabelais.)

* **MAL-EN-POINT.** adv. En mauvais état pour la fortune, pour la santé.

Le cheval lui desserre
Un coup, et haut le pied. Voilà mon loup par terre,
Mal-en-point, sanglant et gâté. (LA FONTAINE.)

* **MALENTENDU.** s. m. Erreur, paroles prises à contresens, discours mal interprétés. Un malentendu, de fâcheux malentendus. Se brouiller pour un malentendu. Les *malentendus* ont fait plus de mal au monde que les tremblements de terre. Lemontey. Dans l'intérêt même de l'Église, il est du devoir du gouvernement de s'opposer à tout ce qui pourrait amener des *malentendus* funestes entre l'Église et l'État. (L. Veuillot.)

Et la pâle Famine, et la Peste effroyable,
N'égalent point les maux et les troubles divers,
Que les *malentendus* sement dans l'univers. (BOURSAULT.)

MALENTENTE. s. f. (du fr. *mal*, adj., et *entente*). Mauvaise entente, désunion.

MALENTOZOAIRE. adj. 2 g. Zool. Syn. de MALACENTOMOZOAIRE.

MALÉO. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, établi pour une seule espèce qui enfouit ses œufs dans le sable.

* **MALEPESTE.** interj. (du fr. *mal*, adj., et *peste*). Imprécation familière qui marque le dépit ou l'étonnement. *Malepeste* du sot que je suis aujourd'hui! (Mol.) *Malepeste!* il se fait ici des plus belles affaires de Paris. (Palaprat.)

— Substantiv. La *malepeste* soit du sot! (Scarron.)

MALEPEUR. s. f. (du fr. *mal*, adj., et *peur*). Peur extrême.

MALERAGE. s. f. (du fr. *mal*, adj., et *rage*). Se dit dans quelques provinces, pour désir violent, rage, fureur. Alors de *malerage*, le vieux s'enferma dans son moulin et voulut tout seul comme une bête farouche. (A. Dandet.)

MALESHERBES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Pithiviers (Loiret), sur l'Essonne; 1,900 hab.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume DE LAMOIGNON DE). Homme politique, né à Paris, 1721-1794, conseiller au parlement de Paris, 1744, premier président de la cour des aides à la place de son père, qui devenait chancelier de France, 1750, eut en même temps la direction de la librairie. Sous le ministère Maupeou, Malesherbes protesta contre la chute des parlements; il fut alors, 1771, exilé dans ses terres, et il n'en revint que sous Louis XVI. Les instances de Turgot le déterminèrent, en 1775, à accepter le ministère de la maison du roi; mais sentant son impuissance à opérer des réformes, il donna sa démission, mai 1776. Il écrivit un *Mémoire sur le mariage des protestants*, 1787, des *Lettres sur la révocation de l'édit de Nantes*, des *Mémoires sur la librairie et la liberté de la presse*, etc. En 1787, il rentra pour un an aux affaires comme ministre d'État; et, en 1792, il réclama l'honneur de défendre Louis XVI, accusé, devant la Convention. Arrêté, décembre 1793, il fut transféré à Paris, et périt sur l'échafaud avec sa fille et son gendre, 22 avril 1794.

MALESHERBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une malesherbie. || MALESHERBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre malesherbie.

MALESHERBIE. s. f. (de *Malesherbes*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, type de la famille des malesherbiacées, à fleurs jaunâtres, bleuâtres ou rougeâtres, établie pour les espèces du Pérou. La malesherbie thyrsiflore.

MALESHERBIÉ, EE. adj. Bot. Syn. de MALESHERBIACÉE.

MALESHERBOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Malesherbes.

— adj. Qui appartient à Malesherbes ou à ses habitants.

MALES MULES. s. f. pl. Engelures au talon. (Rabelais.)

MALESTAN. s. m. Pêch. Nom que l'on donne sur quelques côtes aux sardines mises en saumure avant leur placement dans les barils.

— Nom de la cuve dans laquelle les sardines sont mises en saumure.

MALESTROIT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Ploermel (Morbihan), sur l'Oust; 1,709 hab.

MALET (Claude-François de). Général français, né à Dole, 1754-1812, servit d'abord dans les mousquetaires, commanda, en 1792, un bataillon de volontaires, fut général de brigade en 1799, et songea à profiter d'une absence de Napoléon pour s'emparer du gouvernement. Arrêté en 1807, il s'échappa dans la nuit du 22 au 23 octobre 1812, renouvela sa tentative de renversement de l'empereur et fut sur le point de réussir, lorsqu'il fut arrêté par le chef de bataillon Laborde. Il fut fusillé le 29 du même mois.

* **MAL-ÊTRE.** s. m. État de langueur, indisposition vague. Éprouver du mal-être. Sentir un mal-être. Si vous leur épargnez toute espèce de *mal-être*. (J.-J. Rouss.)

— Etat incommode, gêne. Il est clair, disais-je, qu'il faudrait choisir de n'avoir pas le sens commun, pour peu que ce sens commun contribue à notre *mal-être*. (Volt.) Maman devait éprouver toutes les peines de l'indigence et du *mal-être*, après avoir passé sa vie dans l'abondance, pour la lui faire quitter avec moins de regret. (J.-J. Rousseau.) Après avoir passé presque toute ma vie dans le *mal être*, et souvent prêt à manquer de pain, il ne m'est jamais arrivé une seule fois de me faire demander de l'argent par un créancier. (Id.)

MALETROUSSE. s. f. Dr. cout. Ancien droit sur les fruits, sur les bestiaux.

MALETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du thlaspi ou bourse-à-pasteur. On dit aussi *malette à berger*.

MALEVENTUM. Géog. anc. Premier nom de Bénevent.

MALEVILLE. Géogr. Comm. du cant. de Mouthazens, arr. de Villefranche (Aveyron); 2,100 hab.

MALEVILLE (Jacques, marquis de). Jurisconsulte, né à Domme (Dordogne), 1741-1824, siégea au conseil des Cinq-Cents, fut, sous le Consulat, l'un des rédacteurs du projet de code civil. Sénateur en 1806, il mourut pair de France. || MALEVILLE (Pierre-Joseph, marquis de), fils du précédent, né à Domme, 1778-1832, conseiller à la cour d'appel de Paris, député de Sarlat pendant les Cent-Jours, premier président à la cour de Metz, 1819, à celle d'Amiens, 1820, entra à la cour de cassation en 1828. Pair de France depuis la mort de son père, il défendit les principes de la monarchie constitutionnelle.

* **MALÉVOLE.** adj. 2 g. (ét. lat., *malum*, mal; *volo*, je veux). Fam. Qui veut du mal, malveillant. Voilà, lecteur bénévole ou *malévole*, tout ce que j'ai à te dire. (Scarr.)

Montaigne, cet auteur charmant,
Tour à tour jovial et frivole,
Dans son château paisiblement,
Loin de tout frondeur *malévole*,
Doutait de tout impunément. (VOLTAIRE.)

— Antiq. *Statues malévoles*. Statues de Mercure conducteur des ombres aux enfers.

— L'Académie écrivait *malevole* dans son édition de 1835. Dans celle de 1877, elle remplace l'e par un é. Cette modification nous paraît d'autant plus inexplicable que l'e est conservé dans *bienveillant*.

MALÉZIEU (Nicolas de). Mathématicien et auteur dramatique, né à Paris, 1650(?)-1727, précepteur du duc du Maine, fut enfermé treize mois à la Bastille, lors de la conspiration de Cellamare. Il a donné nombre de pièces pour les fêtes de Sceaux, dont il était l'ordonnateur. Membre honoraire de l'Académie des sciences, il fut de l'Académie française en 1701.

* **MALFAÇON.** s. f. Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage quelconque. Réformer les malfaçons.

— Fig. et fam. Mauvaise façon d'agir, supercherie. L'intendant de cette maison est accusé de quelque *malfaçon*. (Acad.)

* **MALFAIRE.** v. n. 4e conj. Usité seulement à l'infinitif. Faire du mal, de méchantes actions, nuire. Être enclin à malfaire. Se plaire à malfaire. *Malfaire* est quelquefois utile ou nécessaire. (Laya.)

* **MALFAISANCE.** s. f. (radic. *malfaire*). Disposition à faire du mal, à nuire volontairement. Vraiment l'imagination la plus riche en *malfaisance*, la plus ingénieuse en supplices, ne s'aviserait pas d'une pareille recherche de cruauté! (Ch. Nodier.)

— Fig. La malfaisance des moyens.

* **MALFAISANT, ANTE.** adj. Qui se plaît à faire du mal, à nuire. Homme malfaisant. Femme malfaisante. Esprit malfaisant. Humeur malfaisante. D'animaux *malfaisants* c'était un très bon plat. (La Font.) C'est l'instinct de tous les animaux, dès que le péril les occupe, de cesser d'être *malfaisants*. (Marmont.) Cet homme est tout entier dans le tombeau, puisque sa malédiction, dernière émanation du génie *malfaisant*, retombe et se perd avec lui dans l'abîme. (Thomas.)

O surprise! ô douleur profonde!
Fatale absence! horribles changements!
Quels astres *malfaisants*
Ont fletri la face du monde? (VOLTAIRE.)

— Qui cause du mal, qui est funeste. Aucune lecture *malfaisante* n'avait inquiété sa joyeuse ignorance. (J. Sandeau.)

— Qui est nuisible à la santé. Vin malfaisant. Boisson malfaisante. Médicament malfaisant. Ragoût malfaisant. Les vins frelatés, mixtionnés, sont *malfaisants*. (Acad.)

— Substantiv. Un malfaisant. Crains les siffets, mais crains les *malfaisants*. (Volt.)

* **MALFAITEUR, TRICE.** s. Celui, celle dont les habitudes ou dont les actions sont criminelles. Un malfaiteur. Une malfaitrice. Punir les malfaiteurs. La loi punit des travaux forcés toute association de malfaiteurs envers les personnes ou les propriétés. Tout *malfaiteur* attaquant le droit social devient par ses forfaits rebelle et traître à la patrie. (J.-J. Rousseau.) Voilà les *malfaiteurs* qu'il faut extirper par le fer, par le feu, par la corde. (E. Quinet.)

Un *malfaiteur* ne peut se soustraire au supplice;
Et s'il échappe à la justice,
Rarement il échappe à sa propre fureur. (LEBRUN.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **MALFAMÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *malus*, mauvais; *fama*, renommée). Qui a une mauvaise réputation. Homme malfamé. Femme malfamée.

— Se dit aussi des choses. Rue malfamée. Maison malfamée. Restaurant malfamé.

— MALFAMEE. s. f. Bot. Nom donné dans les colonies à quelques espèces d'euphorbes qui n'ont point les propriétés pernicieuses que possèdent les autres espèces. On les appelle aussi *malnommées*.

MALFEND. adj. m. (du franç. *mal*, adv., et *fendu*). Qui se fend mal. Bois malfend.

— Substantiv. Du malfend.

MALFIL. s. m. Sac de laine dans lequel on met les pains d'acide gras qui doivent être soumis à la presse.

MALFILÂTRE DE CLINCHAMP, ou plutôt **MALFILÂTRE** (Jacques-Charles-Louis). Poète, né à Caen vers 1735, mort en 1767, entraîné par son amour pour les plaisirs, fut réduit bientôt à une détresse extrême; il mourut des suites de ses excès. Dans ses œuvres poétiques, on remarque *Narcisse dans l'île de Vénus*, poème gracieux de détails; des essais sur Virgile, etc.

MALFINI s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon qui n'est pas plus gros qu'une grive, vit surtout de petits reptiles et s'attaque rarement aux oiseaux de basse-cour.

MALFLAIRANT, ANTE. adj. (de *mal*, adv., et de *flairer*). Qui produit des odeurs mauvaises. La Seine s'est épurée; elle a rejeté loin de ses rives tous les corps *malflairants* qui les encombraient. (Max. Du Camp.)

MALFORMATION. s. f. (pr. *mal-for-ma-cion*; du fr. *mal*, adj., et de *formation*). Pathol. Vice de conformation.

MALGACHE. s. 2 g. Géogr. Naturel de Madagascar.

— adj. Qui a rapport à Madagascar ou à ses habitants.

* **MALGRACIEUSEMENT.** adv. D'une manière malgracieuse. Vous me refusez rudement et *malgracieusement*. (Mme de Sév.)

* **MALGRACIEUX, EUSE.** adj. (du fr. *mal*, adj., et *gracieux*). Fam. Qui n'est pas gracieux; qui a de l'aigreur, de la rudesse; qui est incivil. Homme malgracieux. Convive malgracieux. Personne malgracieuse. Enfant malgracieux. Monsieur votre père, le plus *malgracieux* des hommes, m'a chassé dehors malgré moi. (Molière.)

— Se dit des choses dans le même sens. Réponse malgracieuse.

* **MALGRÉ.** prép. (du fr. *mal*, adj., et *gré*). Contre le gré de. Malgré soi. Malgré quelqu'un. Nous suivons *malgré* nous le vainqueur de Lesbos. (Racine.) Sauvons-le *malgré* lui de ce péril extrême. (Id.) Les œuvres des hommes ont péri *malgré* l'enfer qui les soutenait; l'œuvre de Dieu a subsisté. (Boss.)

— Nonobstant, en parlant des choses. Malgré la pluie. Malgré l'orage. Malgré la grêle. *Malgré* la vue de toutes nos misères, qui nous touchent et qui nous tiennent à la gorge, nous avons un instinct que nous ne pouvons réprimer, qui nous élève. (Pasc.) *Malgré* cela, vous ne sauriez croire combien l'approche du danger augmente ma poltronnerie. (Volt.)

Le monde est une comédie :
Malgré l'intérêt que j'y prends,
Je m'en amuse, et j'étudie
Les ridicules différents. (FAVART.)

Mon estime toujours commence par le cœur;
Sans lui l'esprit n'est rien, et, *malgré* vos maximes,
Il produit seulement des erreurs et des crimes.
(GRESSET.)

— Au mépris de. Malgré Dieu. Ils ont tenté Dieu, en songeant à se faire heureux *malgré* ses lois. (Boss.) J'aime, il est vrai, *malgré* votre défense. (Rac.)

— *Malgré tout.* Quoi qu'il arrive, quoi qu'on fasse.

— *Malgré lui et ses dents.* En dépit de tous ses efforts. Je vous remercie, *malgré* vous et vos dents, de toutes les bontés que vous avez pour moi. (Volt.)

— *Malgré que.* Ne s'emploie que suivi du verbe *avoir*, comme dans l'expression *malgré qu'il en ait*, c'est-à-dire (*quelque*) *mauvais gré qu'il en ait*; hors de là, ce serait une faute. En effet, si l'on construisait *malgré que* avec un verbe autre que *avoir*, on n'obtiendrait plus la même analyse. Malgré qu'on en ait. Malgré qu'ils en aient. On n'a besoin d'élever que les hommes vulgaires; leur éducation doit seule servir d'exemple à celle de leurs semblables; les autres s'élèvent *malgré* qu'on en ait. (J.-J. Rouss.) Pénétrée du regret de sa mère, elle voudrait vous oublier, et, *malgré* qu'elle en ait, il trouble sa conscience pour la forcer de penser à vous. (Id.) *Malgré* qu'on en ait, nous voulons être comptés dans l'univers et y être un objet important. (Montesquieu.)

Me voulez-vous toujours appeler de ce nom?
— Ah! *malgré* que j'en aie, il me vient à la bouche.
(MOLIÈRE.)

— En poésie, *malgré* a été quelquefois séparé du mot auquel il se rapporte. *Malgré* de vos rigueurs l'impérieuse loi. (Corn.)

Malgré de nos destins la rigueur importune,
Le ciel met en vos mains toute riche fortune.
(CORNEILLE.)

— *Malgré moi* équivaut à Le mauvais grè de moi.

— On a dit autrefois *maugré*. *Maugré* moi je l'écris, *maugré* moi je l'efface. (De la Boëtie.)

— S'est dit substantiv. pour Mauvais grè. Votre *malgré* ne voudrais encourir. (Villon.)

* **MALHABILE.** adj. 2 g. (du fr. *mal*, adv., et *habile*). Qui n'est pas habile, qui manque d'habileté, d'intelligence, de capacité, d'adresse. Jeune homme malhabile. Personne malhabile. Négociateur malhabile. Si quelque mari ne permet point à sa femme de s'exposer aux yeux et aux désirs de toute une ville, tout le sexe le décriera pour un *malhabile* homme. (Malherbe.)

— *Malhabile à.* Inapte à. Je suis *malhabile* à me faire aimer. (G. Sand.)

* **MALHABILEMENT.** adv. D'une manière malhabile. S'y prendre malhabilement. Travailler malhabilement.

* **MALHABILETÉ.** s. f. (radic. *malhabile*). Défaut, manque d'habileté, d'adresse. La malhabileté d'un enfant, d'un jeune homme. La malhabileté d'une personne. Ce sont ceux-là qui s'étudient à amuser le maître de quelques espérances de l'avenir, afin qu'il ne s'aperçoive pas de leur *malhabileté* pour le passé ou pour le présent. (La Quintinye.)

MALHERBE. s. f. (du fr. *mal*, adj., et *herbe*). Bot. Nom donné dans les départements méridionaux de la France à la daphné lauréole, à la globulaire turbith et au daphné mezéréon.

MALHERBE (François de). Poète, né à Caen, 1555-1628, fils d'un conseiller au présidial, se maria en Provence et y résida longtemps. Il révéla son talent pour la poésie lyrique dans *le Bouquet de fleurs de Sénèque* et dans les *Stances à Du Perrier*, 1599. Depuis 1605, il vécut à la cour, où il reçut une pension du duc de Bellegarde. Malherbe a été un réformateur de la langue; combattant les néologismes importés par l'école de Ronsard, il se vantait, non à tort, d'avoir *dégasconné* la cour. Avant le sentiment de l'harmonie, un goût délicat et pur, il a mis au service de la poésie un vers clair, noble, expressif, mais il a été plus grammairien que poète.

— MALHERBE (Joseph-François-Marie). Écrivain et chimiste français, né à Rennes, 1733-1827, fut bénédictin jusqu'à la Révolution. Il découvrit un procédé pour fabriquer la soude par la décomposition du sel marin, 1771; il améliora la confection du savon à Paris, 1792-1793.

* **MALHEUR.** s. m. (ét. lat., *mala hora*; *mala*,

mauvaise ; *hora*, heure). Mauvaise destinée, mauvaise fortune. Être dans le malheur. Tomber dans le malheur. Les réflexions, les connaissances, la philosophie, et plus encore la voix d'une conscience pure, rendent courageux dans le *malheur*. (Boss.) Le *malheur* dépend moins des choses que l'on souffre que de l'impatience avec laquelle on augmente son *malheur*. (Fénel.) L'histoire a peint des sages dans la retraite, des héros dans l'oppression ; mais elle n'offre rien de plus grand que la dignité de Sully dans le *malheur*. (Buff.) Le *malheur* et la pauvreté ramènent à l'égalité. (Barn.) Le *malheur* est moins difficile à supporter que l'extrême bonheur ; l'un vous fortifie et l'autre vous énerve. (Ségur.)

Éloigné du *malheur* qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre magnanime ! (Rac.)

— Le *malheur des temps*. La triste condition que l'époque impose.

Il en est quelquefois où des cœurs magnanimes
Par le *malheur* des temps se laissent emporter.
(Voltaire.)

— *Jouer de malheur*. Avoir au jeu une déveine persistante.

— Fig. Être contrarié dans ses projets par le hasard.

— *Être en malheur*. Ne réussir en rien. Elle passa une nuit dans les champs, en faisant ce petit voyage, par un carrosse rompu, et tout ce qui arrive quand on est en *malheur*. (Mme de Sévigné.)

— *Porter malheur*. Avoir une influence mauvaise, empêcher de réussir. Oh ! je porte *malheur* à tout ce qui m'entoure. (V. Hugo.)

— *De malheur*. S'unit à un substantif pour exprimer la crainte, la répulsion qu'inspire une personne ou une chose. Ce greffier de *malheur* est avec elle. (Dancourt.)

— *Avoir le malheur de*. Avoir la mauvaise fortune de. Ceux qui auront le *malheur* d'être vos voisins... (Fénelon.)

— Se dit quelquefois, par euphémisme. Il avait le *malheur* de ne pas estimer beaucoup Molière, et le *malheur* plus grand de ne pas s'en cacher. (D'Alembert.)

— On a dit aussi *Avoir le malheur que*.

Mais, dieux ! que vois-je ? O ciel ! je suis perdu
Si j'ai tant de *malheur* qu'elle m'ait entendu.
(Corneille.)

— *Faire le malheur de*. Rendre malheureux. Ce méchant garçon a fait le malheur de sa famille. Cette beauté (Hélène) qui avait fait le *malheur* de tant d'hommes. (Fén.)

— Désastre, infortune, accident fâcheux. Les malheurs de la vie. Un surcroît de malheurs. L'image de nos malheurs. Tomber dans un grand malheur. Être accablé de malheurs. Prévenir les malheurs. Profiter de ses malheurs. Oublier ses malheurs. Pleurer son malheur. Accroître ses malheurs. Diminuer ses malheurs. Plaindre les malheurs de quelqu'un. Supporter ses malheurs. Succomber à ses malheurs. Est-ce un si grand *malheur* que de cesser de vivre ? (Rac.) Plaignez votre *malheur* sans vouloir l'augmenter. (Id.) Nos *malheurs* trouvent des cœurs sensibles. (Id.) On a mille remèdes pour consoler un honnête homme et pour adoucir son *malheur*, mais on n'en trouve pas un pour alléger celui du méchant. (La Bruy.) Un *malheur* continuel pique et offense ; on hait d'être ainsi houspillé par la fortune. (Mme de Sév.) Un homme plus grand que ses *malheurs* fait voir qu'il n'en était pas digne. (Stanislas.) Après le *malheur* de naître, je n'en connais pas de plus grand que celui de donner le jour à un homme. (Chateaub.)

Vos yeux, de larmes moins trempés,
A pleurer vos *malheurs* étaient moins occupés.
(Racine.)

— *Il arrivera malheur*. Se dit pour exprimer des craintes sur le résultat douteux d'une affaire, de quelque événement. Il arrivera *malheur*, vous dis-je, si vous n'y mettez la main. (Voltaire.)

— Fam. *Faire un malheur*. Causer un accident.

— *C'est un malheur*. C'est fâcheux, regrettable. C'est un *malheur* que les hommes ne puissent d'ordinaire posséder aucun talent sans avoir quelque envie d'abaisser les autres. (Vauvenargues.)

— Exclam. et par ironie. *Le grand malheur !* Il n'y a pas grand mal. On dit de même : *Le beau malheur !*

— Côté faible d'une chose. On peut dire que le *malheur* de cette argumentation est de substituer une théorie à un fait. (J. Simon.)

— Poétiq. Le malheur personnifié comme une sorte de divinité.

Le *Malheur*, à ces mots, pousse en signe de joie
Un long gémissement,
Et, pressant l'univers dans sa serre cruelle,
Embrasse pour jamais de sa rage éternelle
L'éternel aliment. (Lamartine.)

— Par métonymie, Personnes malheureuses. Le *malheur* a sa honte et sa noble pudeur. (Delille.)

— *Malheur !* S'emploie absol. pour exprimer le désespoir.

Malheur ! c'est mon neveu ! *malheur !* car si Roland
Appelle à son secours, ce doit être en mourant.
(A. de Vigny.)

— *Malheur à !* Exclamation qui sert à prédire le malheur qui tombera sur telle personne ou à le lui souhaiter. Malheur à lui ! Malheur aux vaincus ! Malheur aux faibles ! aux méchants ! aux traîtres ! *Malheur* aux aveugles qui conduisent ! *Malheur* aux aveugles qui sont conduits ! (Pascal.) *Malheur* à qui est exposé à l'entretien d'un tel personnage ! (La Bruyère.) *Malheur*, trois fois *malheur* à ceux qui s'armeront pour les mamelouks et combattront contre nous ! (Napol.) *Malheur* à qui profane l'Évangile ! (La Menn.)

Malheur en ce moment au voyageur tranquille
Dont l'innocente approche a troublé leur asile ;
Sur lui, de tous côtés, dardant leurs aiguillons [lions !
Ils (les frelons) brunissent les airs de bruyants bataillons.
(Mignan.)

Ah ! *malheur* à celui qui laisse la débauche
Planter le premier clou sous sa mamelle gauche !
(A. de Musset.)

— Se dit aussi en parlant des choses, dans un sens analogue. *Malheur* aux détails ! la postérité les néglige tous ; c'est une vermine qui tue les grands ouvrages. (Volt.)

— *Malheur aux vaincus !* Les vaincus doivent subir la loi du vainqueur.

— Fig. Se dit de ceux qui n'ont pas su se retirer à temps d'une mauvaise affaire, d'une mauvaise aventure.

— *Malheur sur*. Se dit dans le sens de Malheur à. Malheur sur eux et sur leurs enfants !

— *Par malheur*. loc. adv. Par accident. Il est tombé par malheur.

Un petit bout d'oreille échappé par *malheur*
Découvrit la fourbe et l'erreur. (La Fontaine.)

— Malheureusement. J'en pourrais, par *malheur*, faire d'aussi méchants (des vers). (Mol.)

— *Pour le malheur de*. loc. prép. Malheureusement pour. Ce fut en ces temps que, pour le *malheur* du royaume, mourut ce cardinal fameux par la force de son génie. (Flechier.) Hélas ! pour mon *malheur*, je l'ai trop écouté. (Rac.) Titus, pour mon *malheur*, vint, vous vit, et vous plut. (Id.)

— Prov. *Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*. La fortune peut changer ; il arrive souvent quelque consolation inattendue ; la pauvreté n'est pas toujours un obstacle au bonheur. || *Un malheur ne vient jamais seul*. Un malheur est toujours suivi d'autres malheurs. || On dit dans le même sens : *Un malheur amène son frère*. || *O malheur, je te salue, si tu viens seul !* On doit remercier le ciel quand on n'éprouve qu'un malheur à la fois. || *Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde*. Les uns réussissent là où d'autres se perdent. || *A quelque chose malheur est bon*.

Quand le *malheur* ne serait bon
Qu'à mettre un sot à la raison,
Toujours serait-ce a juste cause
Qu'on le dit bon a quelque chose. (La Fontaine.)

MALHEURE (À LA), loc.adv. On écrit aujourd'hui *Mal heure*. V. HEURE.

* **MALHEUREUSEMENT**, adv. D'une manière malheureuse. Mourir malheureusement. Vivre malheureusement. Les méchants sont des hommes *malheureusement* organisés. (Ch. Nodier.)

— Par malheur. Malheureusement il est mort. Malheureusement, il est arrivé que... Une excellente femme disait : Je n'ai pas d'enfants, *malheureusement* pour eux. (Noel.)

* **MALHEUREUX, EUSE**, adj. (rad. *malheur*). Qui n'est pas heureux, qui n'est pas favorisé de la fortune, qui est dans une situation fâcheuse, affligeante ; qui a du malheur. Un homme malheureux. Il est bien malheureux. L'avantage qu'il y a d'être *malheureux* c'est qu'on sait compatir aux maux d'autrui. (Fén.) Ceux qui croient avoir du mérite se font un honneur d'être *malheureux*, pour persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils sont dignes d'être en butte à la fortune. (La Rochefouc.) Il est aussi naturel de craindre que d'espérer quand on est *malheureux*. (Stanislas.) Les hommes ne peuvent pas manquer d'être *malheureux* ; ils le sont les uns par les autres, et de plus par eux-mêmes. (S. Dubay.) Ceux qui ont toujours été *malheureux* ne sentent que la moitié de leurs peines. (La Rochef.)

— *Malheureux de*. Quand je suis assez *malheureux* de ne vous avoir plus, ma consolation toute naturelle, c'est de vous écrire. (Mme de Sevigne.)

— Qui n'est pas favorisé de la fortune, qui n'a pas de chance, de succès. Être malheureux au jeu. Avoir été malheureux dans une entreprise, dans une affaire. Être malheureux à la guerre. Il est malheureux en amis. Être malheureux en tout.

— *Avoir la main malheureuse*. Se dit d'un chirurgien qui réussit rarement dans ses opérations, et particulièrement de toutes les personnes qui, travaillant à des ouvrages de main, ne réussissent pas, ou des personnes qui cassent tout, sans faire attention. || Se dit aussi d'un duelliste qui a tué ou blessé grièvement plusieurs de ses adversaires.

— Digne de pitié, en parlant des choses. Etat malheureux. Un regne malheureux. Une vie malheureuse. Situation malheureuse. La condition des despotes est si *malheureuse*, qu'ils ont assez de puissance pour opérer les plus grands maux. (Barth.)

— *Avoir, faire une fin malheureuse*. Mourir comme un impie ou comme un criminel, par la main du bourreau, ou périr d'une mort tragique.

— Fâcheux, funeste. Un choix, un coup malheureux. Une entreprise malheureuse. Guerre malheureuse. Passion malheureuse. Souvent il se disait en son cœur que le plus *malheureux* effet de cette faiblesse de l'âge était de se cacher à ses propres yeux. (Bossuet. Les armes de la France furent d'abord *malheureuses* de tous les côtés. (Volt.) Les entreprises hardies, quoique *malheureuses*, font souvent des imitateurs. (Id.)

— *Malheureux à*. Je vous ai dit que sa femme, fermant la porte à ce point de vue si brillant, ne l'ouvrit qu'à la crainte qu'un si grand voyage ne fût *malheureux* à la vie de son mari. (Mme de Sévigné.)

— *Memoire malheureuse*. Mémoire qui retient mal. || *Facilité malheureuse*. Facilité dont on abuse. La *malheureuse* facilité que nous avons à nous servir de mots que nous n'entendons point commence plus tôt qu'on ne pense. (J.-J. Rousseau.)

— Qui a des suites fâcheuses, funestes, déplorables. Un malheureux effet. Une malheureuse délicatesse. Les malheureux progrès de l'erreur. Son pouvoir *malheureux* ne sert qu'à le gêner. (Rac.)

— Qui cause ou peut causer, qui annonce du malheur. Événement malheureux. Jour malheureux. Rencontre malheureuse. Des suites malheureuses. L'habitude *malheureuse* que nous avons prise de nous forger des fantômes de douleur et de plaisir... (Buff.) Il usait dans toute son étendue du *malheureux* droit de se venger. (Volt.) Je suis tenté, mon cher philosophe, de croire, avec messieurs de l'antiquité, qu'il y a des jours, des mois et des années *malheureuses*. (Id.)

— Qui porte malheur, qui est de mauvais augure. Mine malheureuse. Physionomie malheureuse.

— Mauvais en son genre. Malheureux écrivain. Convenons que c'est un grand homme, qui fut souvent différent de lui-même, sans que ces pièces *malheureuses* fissent tort aux beaux morceaux qui sont dans les autres. (Volt.)

— Médiocre, insuffisant. Une malheureuse chambre. Un malheureux dîner. Une malheureuse pièce de cinq francs, de cinquante centimes. Les *malheureuses* excuses achevèrent de le confondre. (Boss.) Tout ce que je peux faire, c'est de dicter une *malheureuse* lettre. (Volt.)

— Qui est désagréable, qui produit des effets fâcheux. Ce malheureux couplet produisit un scandale immense. Le voilà fou, dit mon père à ma mère, si vous ne lui faites pas quitter ce *malheureux* latin. (Marmontel.)

Dans Rome ou je naquis ce *malheureux* visage
D'un chevalier romain captiva le courage. (Corn.)

— S'est dit pour Coupable, criminel, infâme. N'est-il pas quelquefois des pères si méchants et si *malheureux* que la loi même permet de se retirer d'avec eux et de les renoncer ? (Malh.)

— Loc. prov. *Être malheureux en friccassée*. Ne réussir à rien. || *Être malheureux comme un chien qui se naie*. Être très malheureux. || *Quand un homme est malheureux, il se voierait dans un crachat*. Il arrive à certaines gens des accidents qu'on n'aurait pas cru possibles. || *Malheureux au jeu, heureux en femme ou en amour*. Se dit par plaisanterie pour consoler les joueurs qui perdent. || *Il est des enfants de Turlupin, malheureux de nature*. Se disait d'un homme malheureux par sa naissance, les Turlupins ayant été proscrits avec toute leur postérité. || *Malheureux comme les pierres*. Extrêmement malheureux.

— MALHEUREUX, EUSE. s. Celui, celle qui est dans le malheur.

Mon cœur, jaloux du sort de ces grands *malheureux*,
Veut s'élever, madame, et tomber avec eux. (Racine.)

— Celui, celle qui est dans l'indigence, dans la pauvreté, dans la misère. Il faut avoir compassion des *malheureux*. (Acad.) Nous querellons les *malheureux* pour nous dispenser de les plaindre. (Vauven.) Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de *malheureux*. (Duclos.) Les *malheureux* sont malheureux partout. (J.-J. Rouss.) Il est rare qu'un *malheureux* ait des amis, plus rare encore qu'il ait des parents. (Stanislas.) Il faut honorer l'homme dans les *malheureux*, et ne pas les dégrader plus qu'ils ne le sont par leur misère. (Id.) C'était un *malheureux*, pas tout à fait lettré, pas tout à fait ignorant, qui avait été bateleur dans les foires et écrivain public. (V. Hugo.)

— Personne méchante, fourbe, sans honneur, méprisable, vile. Il faut chasser ce malheureux.

Tant d'amour touche enfin une âme généreuse ;
Hélas ! que de raisons contre une *malheureuse* !
(Racine.)

— Exclam. *Malheureux !* qu'as-tu fait ? (Académie.) Ah ! *malheureux !* je t'estimais, et tu me déshonores. (J.-J. Rouss.)

— *Grand malheureux*. Façon de parler qui se prend quelquefois en mauvaise part, et exprime le plus grand mépris. Regnard l'applique à un marquis qui lui paraît lâche et ridicule :

Voilà donc le marquis, cet homme dangereux ?
— Oui, monsieur, le voilà. — C'est un grand *malheureux*.

— On appelle aussi *malheureuse* une femme de mauvaise vie. C'est une malheureuse. Il ne hante que des *malheureuses*. (Acad.)

— Loc. prov. *Les malheureux n'ont point d'amis* ou *de parents*. Personne ne recherche les gens sans fortune. || *Le gibet n'est fait que pour les malheureux*. Les riches évitent bien des maux en payant.

— Jeux. Joueur remplacé au piquet à écrire.

— Typog. Dans les imprimeries de journaux, Nom donné aux typographes qui restent à l'atelier après le départ de leurs camarades pour aider à la mise en page et faire les corrections indiquées sur les morasses.

MALHEURTÉ, s. f. Infortune, disgrâce, malheur. (Rabelais.)

* **MALHONNÊTE**, adj. 2 g. (du franç. *mal*, adv., et *honnête*). Qui n'a ni probité ni honneur. Un malhonnête homme. Dans cette acception, l'adjectif se met toujours avant son substantif. Toutes les fois que l'on défend une chose naturellement permise ou nécessaire, on ne fait que rendre *malhonnêtes* gens ceux qui la font. (Montesquieu.)

— *Malhonnête femme*. Femme qui manque aux lois de la pudeur.

— Qui est contraire à la probité. Action malhonnête. Fervaques avait été conseiller au parlement de Metz, après avoir éprouvé au siége qu'il n'était pas propre à la guerre, sans avoir pourtant rien fait de *malhonnête*. (St-Sim.)

— Qui est immoral, indécent. Il n'a jamais sur les lèvres que des paroles malhonnêtes.

— Qui est incivil, qui est contraire à la civilité, à la bienséance. Un homme malhonnête. Procédés malhonnêtes. Conduite malhonnête. Ton malhonnête. Oui, c'est vous, *malhonnête* que vous êtes. (Marivaux.)

— Qui n'a pas l'importance convenable. Présent malhonnête.

Trouvez-vous, mon neveu,
Le présent *malhonnête*, et que ce soit trop peu ?
(Regnard.)

— S'est dit pour Contraire à la vertu. Faire plaisir est l'office de la vertu, et il n'est rien de si *malhonnête* que de donner à autre fin que pour avoir donne. (Malh.)

— *Malhonnête homme*. Se disait au XVIIe siècle pour Homme peu distingué.

— Subst. Un malhonnête. Une malhonnête. Vous êtes un malhonnête.

* **MALHONNÊTEMENT**, adv. D'une manière malhonnête, contraire à la probité ou à la bienséance. Parler malhonnêtement. Se conduire malhonnêtement. En user malhonnêtement.

* **MALHONNÊTETÉ**, s. f. (rad. *malhonnête*). Manque de civilité, de bienséance. Il y a de la malhonnêteté dans ses manières, dans son procédé. Un homme qui avait la *malhonnêteté* d'être jaloux de sa femme. (Hamilton.)

— Action, discours malhonnête. Dire des malhonnêtetés. Répondre des malhonnêtetes.

— Défaut de probité ; action ou manque de probite. La *malhonnêteté* de sa conduite l'a perdu d'honneur. (Acad.)

MALIA. Géogr. anc. Ville de Phthiotide, célèbre par ses eaux minérales.

MALIAQUE, adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient a la ville de Malia.

— *Golfe Maliaque*. Golfe de la mer Égée, au S.-E. de la Thessalie, près des Thermopyles et de la ville de Malia. Aujourd'hui golfe de *Zeitoun*.

MALIARE, adj. et s. 2 g. Nom donné à une des castes qui habitent la côte de Malabar. Les *maliares* sont musiciens, devins et charlatans. (De Rienzi.)

MALIBRAN (Maria-Felicita GARCIA, Mme). Cantatrice italienne, née a Paris, 1808-1838, fille de Manuel Garcia, épousa a New-York un négociant français, Malibran, dont elle se sépara en 1827. Elle était aussi remarquable comme tragédienne que comme cantatrice. Remariée, en 1836, au violoniste Beriot, elle mourut six mois après des suites d'une chute de cheval.

* **MALICE**, s. f. (du lat. *malitia*, fourberie). Penchant a faire le mal. L'Apôtre nous avertit que nous devons être enfants en *malice*. (Boss.) Les premiers hommes, lorsque le monde plus innocent était encore dans son enfance, remplissaient des neuf cents ans par leur vie ; et lorsque la *malice* s'est accrue, la vie en même temps s'est diminuée. (Id.) On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par *malice*. (La Rochef.) Je restais toujours exposé a la *malice* de mes ennemis, et je n'étais presque ôté les moyens de m'en garantir. (Montesq.)

Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui
La bassesse et la *malice*
Qu'il ne se sent point en lui. (Racine.)

— *Malice noire*. Celle qui part d'un cœur perfide, pervers, atroce et traître.

Non, il le faut ici confesser à sa gloire,
Son cœur n'entretint point une *malice* noire ;
Et nos seuls ennemis, altérant sa bonté,
Abusaient contre nous de sa facilité. (Racine.)

— Action de méchanceté horrible et réfléchie.

Il s'en revint sans Eurydice
Et la vaine faveur dont il fut obligé
Fut une si noire *malice*
Qu'un absolu refus l'aurait moins affligé. (Malh.)

— Ce mot est quelquefois synonyme de Malignité. C'est en ce sens qu'on dit *la malice du péché*.

— On le trouve aussi très souvent dans le sens de Perversité et de fureur.

Il est bien dur à sa justice
De voir l'impudente *malice*
Dont nous l'offensons chaque jour. (Malherbe.)

— Par extens., en parlant des choses. Aux *malices* du sort enfin dérobez-vous. (Rac.)

Quelles *malices* de flots,
Par des murmures effroyables,
A des vents à peine payables
N'obligeront les matelots ? (MALHERBE.)

— Disposition à frauder le ridicule, les travers, qui s'empare du côté comique d'une chose ou d'une personne sans vouloir leur nuire. Il entre toujours dans la malice de la facilité et de la ruse. Grande malice. Avoir un fond de malice. Être sans malice. Être exposé à la malice de quelqu'un. Se garantir de la malice de quelqu'un. La ruse que suppose la *malice* dispose insensiblement à la malignité, parce que rien ne coûte à l'amour-propre pour réussir. (Boubaud.) La *malice*, chez nous, est la mère de la chanson, et la chanson a été pendant je ne sais combien de temps la seule consolation de nos aïeux. (A. Genevoy.)

— Action faite, parole dite avec malice. Faire des malices. Le Nantais faisait semblant de ne pas s'en apercevoir, prenait tout en riant, répondait par des *malices* qui ne la déridaient pas. (E. Zola.)

— Par extens. Inclination à jouer des tours malins. Cet enfant est plein de malice. Sa physionomie est remplie de malice. Sa bouche abonde en *malice*. (J.-B. Rouss.) Un peu de *malice* ne gâte rien en amour ; elle attise et rallume le feu prêt à s'éteindre. (De Propiac.)

En un cœur féminin la *malice* semée
Profite, multiplie, et croît comme chiendent. (DEPRESNY.)

— Espièglerie, supercherie plaisante. Une petite malice. Une malice d'enfant. Méditer une malice. Faire une malice.

Ceux qui ne savaient pas la ruse et la *malice*,
S'étonnaient de voir que Martin
Chassât les hôtes du mouton. (LA FONTAINE.)

— *Sac à malice*. Grande poche dans laquelle les prestidigitateurs mettent les objets nécessaires à leurs exercices. || Fig. Ensemble de finesses, de ruses.

— *Fourré de malice*. Se dit d'un homme malin, qui fait le simple. C'est un innocent fourré de malice. Un vieux singe tout pelé par dehors, mais fourré de *malice* au dedans. (Est. Pasq.)

— *Entendre malice à quelque chose*. Donner une interprétation maligne à quelque chose. Il faut que j'aie l'esprit mal fait, car j'entends *malice* à tout. (Diderot.)

— *Ne pas entendre malice à quelque chose*. Dire ou faire quelque chose sans mauvaise intention. || Être simple, niais, d'une intelligence bornée.

— *A la malice de*. Être exposé à la malice de quelqu'un. Je restais toujours exposé à la *malice* de mes ennemis, et je m'étais presque ôté les moyens de m'en garantir. (Montesq.)

MALICET, s. m. Nom donné autrefois à une farine de qualité supérieure.

* **MALICIEUSEMENT**, adv. (rad. *malicieux*). Avec malice. Dire une chose malicieusement. Il l'a dit malicieusement. Il a malicieusement interprété cette réponse. La très fidèle duègne me reprocha *malicieusement* que j'avais bien rabattu de ma diligence. (Le Sage.)

* **MALICIEUX, EUSE**, adj. Qui est enclin à faire des malices. Personne malicieuse. Homme malicieux. Femme malicieuse. Enfant malicieux. Les hommes sont quelquefois plus méchants que les femmes, mais les femmes sont toujours plus *malicieuses* que les hommes. (Girard.)

— Qui a de la malice, qui est rempli de malice. Esprit malicieux. Dessein malicieux. Arrêter les progrès d'une procédure *malicieuse*. (Bossuet.) On prétend que vous êtes ignorants, cela ne me fait rien ; mais on ajoute que vous êtes *malicieux*, et cela me fâche, car je suis bon homme. (Volt.)

— *Cheval malicieux*. Cheval qui use d'adresse contre celui qui le monte.

— Subst. Un malicieux. Un petit malicieux. Le *malicieux* veut faire de petites peines, et non causer de grands malheurs. Quelquefois il veut seulement se donner une sorte de supériorité sur ceux qu'il tourmente. (Laveaux.)

MALICORE ou **MALICORIUM**, s. m. (rad. lat., *malum*, pomme ; *corium*, cuir). Bot. Nom donné à l'écorce de grenade, parce que cette enveloppe a un peu l'apparence du cuir.

MALICORNE, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de La Flèche (Sarthe), sur la Sarthe ; 1,500 hab.

MALIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Thessalie qui habitait les bords du golfe Maliaque.

MALIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *malum*, pomme ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une pomme. Fruit maliforme.

* **MALIGNEMENT**, adv. Avec malignité. Répondre malignement. Interpréter malignement une chose. Ces séditions, *malignement* imputées aux chrétiens innocents... (Volt.)

— Avec malice. Finette sous ses doigts *malignement* sourit. (Destouches.)

* **MALIGNITÉ**, s. f. (radic. *malin*). Inclination à faire, à penser ou à dire du mal. Quand on ne peut satisfaire sa vanité en se faisant grand, on tâche de satisfaire sa *malignité* en rabaissant ceux qui le sont. (Nicole.) Lorsque la *malignité* affecte de se montrer compatissante, ne vous y trompez pas, elle cherche à exciter l'indignation contre l'auteur des maux qu'elle feint de déplorer. (Lévis.) On se venge avec d'autant plus de fureur et de *malignité* de son ennemi qu'on se sent plus faible ou qu'on le redoute davantage. (Virey.)

Que veut-il ? est-ce haine, est-ce amour qui l'inspire ?
Cherche-t-il seulement le plaisir de leur nuire ?
Ou plutôt n'est-ce point que sa *malignité*
Punit sur eux l'appui que je leur ai prêté ? (RACINE.)

— Caractère de celui qui est malin. Étourdi, badin, malin, mais d'une *malignité* gaie. (J.-J. Rousseau.)

— Influence pernicieuse, qualité nuisible que l'on suppose dans certaines choses. La malignité du sort. La malignité de l'air. Une cuisse et les jambes enflées ; quelle *malignité* d'humeurs ! (Mme de Sévig.)

C'est la *malignité* de ces impressions
Qui nous a fait avoir ces noires visions (THISTAN.)

— Propriété contagieuse de certaines maladies graves. La malignité du typhus, de la peste.

— Ce mot a été employé au pluriel. Le moindre défaut d'un auteur célèbre, joint avec les *malignités* du public, suffit, dit-il, pour faire tomber un ouvrage. (Volt.)

MALIKI, s. m. Relig. mahom. Un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme.

MALIMBE, s. m. Ornith. Genre de passereaux classé aussi dans les tisserins.

MALIMBE, Géogr. Port de la Guinée inférieure, dans le Cacongo.

* **MALIN, IGNE**, adj. (ét. lat., *malignus*, fait de *malum*, mal. Qui prend plaisir, qui est enclin à faire, à dire du mal. Homme malin. Femme maligne. Auteur malin. Public malin. Volonté maligne. Esprit malin. Mâle aussi dangereux que femelle *maligne*. (Boil.) Nous qui sommes si indiscrets et si *malins* dans nos paroles... (Fénelon.)

— *Le malin esprit* ou *l'esprit malin*. Le diable, ainsi nommé à cause de son inclination naturelle vers le mal.

Ces visites, ces bals, ces conversations,
Sont du *malin* esprit toutes inventions. (MOLIÈRE.)

— *L'enfant malin*. L'amour. L'enfant *malin* et trompeur ne caressait que pour trahir. (Fén.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Discours malin. Interprétation maligne. Maligne approbation. Prose maligne. Vers malins. Pensées malignes. Couplet malin. Après cette précaution si nécessaire, je crois pouvoir protester contre tout chagrin, toute plainte, toute *maligne* interprétation, toute fausse application et toute censure. (La Bruy.) Cette critique me paraît beaucoup plus ingénieuse que l'autre, mais bien plus *maligne*. (Volt.)

J'ai trop bien profité pour n'être pas instruit
A quels discours *malins* le mariage expose. (BOIL.)

— Se dit aussi des passions, des mouvements du cœur, de l'âme. Joie maligne. Regard, souris malin. Passion maligne. Plaisir malin. On trouve une *maligne* joie à mortifier les personnes vaines. (St-Evrem.) La paresse est la plus ardente et la plus *maligne* de toutes les passions. (La Rochef.) Les passions *malignes* ne donnent jamais de contentement doux et tranquille. (St-Réal.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses jalousies,
Ces vulgaires esprits les *malignes* fureurs. (BOILEAU.)
Je sais, sur leurs avis, corriger mes erreurs,
Et je mets à profit leurs *malignes* fureurs. (Id.)

— Fam. *Cet homme a un malin vouloir, a du malin vouloir contre quelqu'un*. Cet homme a mauvaise volonté, mauvaise intention.

— Qui se plaît, qui est enclin à faire, à dire ou à penser des malices. Homme malin. Enfant malin. Le Français, né *malin*, forma le vaudeville. (Boileau.)

— Fin, rusé. Il est trop malin pour s'y laisser prendre.

On devine l'amour sans être bien habile ;
Le plus *malin* sorcier ne vaut pas un jaloux.
(Mme DE GIRARDIN.)

— *Être malin comme un vieux singe*. Avoir une profonde malice, une grande méchanceté.

— Malfaisant, nuisible, en parlant des choses inanimées. Influence maligne. Astres malins. Suc malin. Maligne impression. Le quadrat est un aspect *malin*, à ce que disent les astrologues, et à ce que croient les sots. (Trév.) Les astres arrêtent leurs cours et détournent leurs *malignes* influences. (Fléch.) Du sort fâcheux la *maligne* inconstance. (Boil.)

— Pop. Qui exige de l'habileté, de l'adresse. Cela n'est pas malin, pas bien malin.

— Pathol. Qui présente un caractère de malignité. C'est l'opposé de *bénin*. Maladies malignes. Plaie maligne. Une maladie est d'autant plus *maligne* que les symptômes en sont plus intenses. (Mérat.) || *Fièvre maligne*. La fièvre ataxique. || *Tumeurs malignes*. Celles qui reviennent à nouveau et qui, une fois ulcérées, envahissent les organes voisins.

— MALIN, IGNE, s. Personne fine, rusée. C'est un malin. C'est un petit *malin*. (Acad.) Oh ! c'est un vieux *malin* ! H. de Balzac.)

— *Faire le malin*. Affecter des airs, des prétentions d'homme rusé et plein de malice. Je crois que tu fais le *malin*. (G. Sand.)

— Personne fourbe et méchante. T'ai-je peint la *maligne* aux yeux faux, au cœur noir ? (Boileau.)

— *Le malin*. L'esprit malin. Tout faiseur de journal doit tribut au *malin*. (La Font.) Mon Dieu ! pensez que c'est le *malin* qui vous tente. (Sarras.) J'avais toujours pensé que la femme est l'instrument de damnation le plus sûr dont le *malin* se puisse servir. (Merimée.)

— REM. GRAMM. Le féminin *maline* est une forme archaïque que La Fontaine a encore employée : Elle sent son ongle *maline*.

MALINA, Myth. Nom du soleil chez les Groënlandais ; c'est une divinité femelle qui se réjouit de la mort des hommes.

MALINAK, Myth. Génie du mal, chez les Groënlandais.

* **MALINE**, s. f. (ét. bas-lat., *malina*, même signif. ; dérivé probablement de l'anglo-sax. *magle*, grand). Mar. Nom donné aux grandes marées qui arrivent aux époques de syzygies. Être dans les malines. Les grandes *malines* sont les marées des équinoxes. (Montferrat.)

* **MALINES**, s. f. Comm. Espèce de dentelle très fine, qui tire son nom de la ville de Malines, où il s'en fait un très grand commerce. Un mètre de malines. Une garniture de malines. De la malines brodée.

MALINES, (en flamand, *Mechelen*). Géogr. Ville de la province et à 24 kil. S. d'Anvers (Belgique), sur la Dyle. Archevêché métropolitain de Belgique et centre de tous les chemins de fer de cet Etat. Église gothique de Saint-Rombaud, construite de 1220 à 1487, avec une tour délicatement travaillée. Dentelle renommée dite *point de Malines* ; étoffes de laine, chapellerie, fonderie de cuivre ; chaises en bois et paille ; impression de livres liturgiques ; filatures de lin, etc. ; 14,000 hab.

* **MALINGRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *male*, mal ; *ager*, malade). Qui est d'une complexion faible et languissante. Enfant malingre. Personne malingre. Il est bien malingre. Votre très vieux et très *malingre* serviteur qui vous est bien tendrement attaché pour le reste de ses jours. (Volt.) Il était *malingre* au physique, triste et légèrement mauvais au moral. (G. Ohnet.)

— Qui relève de maladie et recouvre péniblement ses forces. M. le marquis de Ternes, qui arriva hier tout *malingre* de goutte et de colique... (Mme de Sévig.)

— Fig. Faible, sans vigueur ni énergie. Esprit malingre. Ce sont des esprits *malingres* et inquiets qui doutent toujours d'eux-mêmes et de la Providence. (Mme de Girardin.)

— Substantiv. Un malingre. Tous les rois de la terre ne peuvent rendre un *malingre* heureux. (Volt.)

— Fig. Esprit faible, sans énergie. Les *malingres* sont gens qui connaissent la vérité, mais qui ne la soutiennent qu'autant que leur intérêt s'y rencontre. (Pascal.)

MALINGRE (Claude). Historien français, né à Sens vers 1580, mort vers 1653, fut historiographe de France. Le moins décrié de ses ouvrages est l'*Histoire des dignités honoraires de France*.

MALINGREHIE, s. f. (rad. *malingre*). État maladif. Je suis retombé dans mes *malingreries*. (Voltaire.)

MALINGREUX, EUSE, adj. S'est dit pour Malingre.

— Subtantiv. Un malingreux. Tiens ! ce *malingreux* qui demande l'aumône ! (V. Hugo.)

* **MALINTENTIONNÉ, ÉE**, adj. (du fr. *mal*, adv., et *intentionné*). Qui a de mauvaises intentions, qui a dessein de nuire, de faire du mal. Homme malintentionné. Femme malintentionnée. Juge malintentionné. Je le crois malintentionné pour moi, malintentionné à mon égard. Après cette précaution si nécessaire, je crois pouvoir protester contre les froids plaisants et les lecteurs *malintentionnés*. (La Bruyère.)

— Substantiv. Un malintentionné. Une malintentionnée. Des malintentionnés. C'est un malintentionné. Ce discours est d'un *malintentionné*. (Acad.) Ils prétendent qu'il n'y a qu'un *malintentionné* qui puisse avancer que le château de Versailles n'a que sept croisées de face sur la cour. (Volt.)

* **MALIQUE**, adj. 2 g. (du lat. *malum*, pomme). Chim. Qui appartient à la pomme. Se dit d'un acide blanc, inodore, qui existe dans presque tous les fruits acides et particulièrement dans les fruits du sorbier, où on le trouve à l'état pur. Acide malique. Éther malique. || *Acide malique inactif*. Acide composé, semblable à l'acide malique, mais dénué du pouvoir rotatif sur la lumière.

MALIS, s. f. Art vétér. Abcès produit par la clavelée.

* **MALITORNE**, adj. 2 g. (étym. lat., *male*, mal ; *tornatus*, tourné). Très maladroit, qui ne peut rien faire de bien. Un homme malitorne. Valet malitorne.

— Substantiv. Homme gauche et mal tourné. Nous avons le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand *malitorne* et le plus sot dadais que j'aie jamais vu. (Mol.)

MALIVOLE, s. Malveillant, malintentionné. (Rabelais.)

* **MAL-JUGÉ**, s. m. Jugement rendu contre le droit de la partie qui a été condamnée. Le mal-juge d'une sentence.

— Fig. Jugement erroné, faux.

MALKUT, s. m. Hist. relig. Flagellation religieuse en usage chez quelques juifs modernes.

MALLA, s. m. Nom des charmeurs de serpents, dans l'Inde.

MALLARD, s. m. Techn. Petite meule de rémouleur.

MALLAS, s. f. (pr. *mal-lass*). Métrol. Demi-denier de la livre catalane.

MALLASPIS, s. m. (pr. *mal-la-spiss* ; ét. gr., μαλλός, toison ; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour cinq espèces de l'Amérique méridionale.

* **MALLE**, s. f. (ét. anc. haut-allem., *malha*, valise). Espèce de coffre, de forme variée, qui est propre à transporter des hardes d'un lieu dans un autre. Les douaniers sévères font transporter nos *malles* dans un vaste entrepôt. (Ger. de Nerval.)

— *Faire sa malle*. Y ranger les effets qu'on veut emporter.

— Fig. Se préparer à partir. Madame, faites vos *malles* ; j'ai eu la maladresse de laisser apercevoir à Philippe que j'en savais plus que lui. (Diderot.)

— *Défaire sa malle*. En tirer les effets qu'elle contient.

— Fig. *Trousser en malle*. Enlever, dérober furtivement et promptement.

— Valise que les courriers et les postillons avaient derrière eux, et dans laquelle ils portaient les lettres. La malle du postillon, du courrier, est fermée. Fermer la malle. Ouvrir la malle. Mettre des lettres dans la malle.

— *Malle* ou *malle-poste*. Voiture pour le service de la poste aux lettres et qui prend aussi des voyageurs. La malle-poste de France. La malle est arrivée, arrive, part. Il est arrivé ce matin par la *malle* de quatre heures et demie. (Mérimée.) || Plur., des *malles-postes*.

— *Courrier de la malle*. Celui qui accompagne la malle pour distribuer les lettres en chemin dans les différents bureaux.

— Se dit de tous les modes de transport des lettres, des colis précieux, et même des voyageurs. La malle des Indes. La malle d'Angleterre. En le voyant descendre en képi de la *malle* de Marseille, je me suis tout de suite approché. (Mérimée.)

— Grand panier que les merciers de campagne portent sur leur dos, et dans lequel se trouvent toutes sortes de menues marchandises.

— On dit d'un bossu qu'*il porte toujours sa malle sur son dos*.

— Loc. prov. *Cet homme a été troussé en malle*. La maladie de cet homme a été de courte durée ; il est mort en peu de temps. || *A faire malles on gagne sa vie ; à faire bien on est repris*. Se dit par jeu de mots et par allusion à *mal*, pour A faire des malles on gagne savie, et Quoiqu'on travaille bien, on a toujours à craindre les reprimandes d'un maître.

MALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Maller. S'emploie adjectiv.

MALLÉABILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Malléabiliser. S'empl. adjectiv.

MALLÉABILISER, v. a. 1re conj. Rendre malléable.

— Fig. Malléabiliser les caractères. Peu usité.

* **MALLÉABILITÉ**, s. f. (rad. *malléable*). Propriété que possèdent certains métaux de s'étendre sous le laminoir ou par le choc du marteau en feuilles extrêmement minces. La hauteur de l'étampe repose sur la *malléabilité* des métaux. (Gaultier de Claubry.)

— Fig. La malléabilité du caractère.

* **MALLÉABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *malleabilis* ; de *malleus*, marteau). Techn. Qui est susceptible de s'aplatir par l'action du marteau. Le plomb est un métal très *malléable* à froid ; on peut le réduire en feuilles très minces par le battage. (Regnault.)

— Fig. L'esprit de l'homme n'est *malléable* que dans la jeunesse. (Boiste.) Le chien est d'une nature essentiellement *malléable* et docile. (Toussenel.)

MALLÉACÉ, ÉE, adj. (du lat. *malleus*, marteau). Moll. Qui ressemble au marteau. || MALLÉACÉES, s. f. pl. Famille de mollusques acéphales ayant pour type le genre marteau.

MALLÉAL, ALE, adj. (étym. lat., *malleus*, marteau). Anat. Qui a rapport au marteau de l'oreille.

MALLÉAMOTHE, s. f. Bot. Nom donné à la pavette de l'Inde qui croît au Malabar.

MALLÉE, s. f. Bot. Genre de la famille des méliacées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

MALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Malléer. S'emploie adjectiv.

MALLÉER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *malleare* ; de *malleus*, marteau). Étendre en battant au marteau. Malléer le fer.

MALLEFILLE (Jean-Pierre-Félicien), Romancier et auteur dramatique, né à l'île Maurice, 1813-1868, fut l'un des plus fervents disciples de l'école romantique et fut chargé d'affaires à Lisbonne en 1848 et 1849. On a de lui des romans : *le Collier* ; *le Capitaine Laroze* ; *Marcel*, et surtout *les Mémoires de don Juan* ; des drames : *Glenarvon* ; *les Sept Enfants de Lara* ; *les Mères repenties* ; etc. ; des comédies, *Psyché* ; *le Cœur et la Dot* ; *les Sceptiques* ; une tragédie lyrique, *le Roi David*, avec Alexandre Soumet, etc.

MALLÉIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *malleus*, marteau ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un marteau. Tête malléiforme.

MALLEMOLLE, s. f. Comm. Espèce de

mousseline ou de toile de coton blanche, claire et très fine, qui est apportée des Indes orientales ‖ Fichu de mousseline des Indes qui est quelquefois rayé ou bordé d'or, et que les femmes mettent sur leur cou.

MALLEMORT. Géogr. Comm. du canton d'Eyguières, arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône); 2,100 hab.

MALLÉOLAIRE, adj. 2 g. Anat. Qui a rapport aux malléoles. Artères malléolaires.

* **MALLÉOLE**, s. f. (ét. lat., *malleolus*; fait de *malleus*, marteau). Anat. Nom des saillies osseuses situées l'une au côté interne et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe, vulgairement appelées *chevilles du pied*. On observe souvent chez les enfants de cinq à dix ans, au niveau des *malléoles*, des excoriations qui dépendent du frottement des *malléoles* l'une contre l'autre pendant la progression. (Nysten.)

— Agric. Bouture de vigne.

— Hist. anc. Faisceau de joncs, de roseaux liés avec du fer, à l'extrémité duquel était une cavité que l'on remplissait de matières combustibles, et dont l'autre extrémité était armée d'un dard; il servait à mettre le feu en le lançant contre les objets qu'on voulait incendier.

MALLÉOMYCE, s. m. (ét. lat., *malleus*, marteau; gr. μύκης, champignon). Art vétér. Nom donné à un champignon trouvé dans le pus morveux et qui paraît être l'élément virulent de la morve.

* **MALLE-POSTE**, s. f. V. MALLE.

MALLER, v. a. 1re conj. Agric. Couvrir d'engrais.

MALLET, s. m. Écon. rur. Petit cochon d'un an qui, dans le département des Vosges, sert une année à féconder les truies, et que l'on tue ensuite.

MALLET (David MALLOCH, dit). Poète anglais, né à Creff (Perth), 1700-1765, était fils d'un aubergiste. Connu par deux bons poèmes: *Guillaume et Marguerite*, et *l'Excursion*, il a composé des tragédies; *l'Ermite*, poème; une *Vie de Bacon*, fort médiocre, etc.

— MALLET (Paul-Henri). Historien, né à Genève, 1730-1807, professa les belles-lettres à Copenhague, où il donna, en 1755, une *Introduction à l'histoire du Danemark* et une traduction de l'*Edda* en français. Il a écrit: *Histoire de Danemark*; *Histoire de la maison de Brunswick*; *Histoire de la maison de Hesse*; *Histoire de la maison de Mecklembourg-Schwerin*; *Histoire des Suisses, ou Helvétiens*; *Histoire de la ligue hanséatique*; etc.

— MALLET DU PAN (Jacques). Publiciste, né près de Genève, 1749-1800, travailla aux *Annales politiques et littéraires* de Linguet, écrivit les *Mémoires historiques* et fut l'un des rédacteurs du *Mercure de France*, 1784. Chargé d'une mission de Louis XVI auprès des souverains de Prusse et d'Autriche, 1792, il passa, en 1798, en Angleterre. On a de lui: *Considérations sur la nature de la révolution de France*, 1793; *Mémoires et Correspondances*; etc.

MALLETIER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait des malles ou des coffres pour les voyages. Le coffretier, le *malletier*, le bahutier, le layetier, qui formaient anciennement quatre états différents, qui avaient continuellement besoin du secours l'un de l'autre pour terminer le même ouvrage, ne font plus aujourd'hui qu'un seul et même état, et chacun fait en entier toutes les parties qui étaient alors divisées. (Lenorm.)

— Adjectiv. Ouvrier malletier. Coffretier malletier.

* **MALLETTE**, s. f. Petite malle. Porter sa mallette. Ouvrir sa mallette. Je suis marri que je n'ai du loisir pour bouffonner avec vous de cet ambassadeur don Diego, de son carrosse tiré par six mules, de leurs *mallettes* sur les arçons de devant. (Malh.) On dit plus souvent *cossette*.

— Sorte de petit sac de grosse toile, que les capucins portaient au bras, et dans lequel ils mettaient leurs provisions quand ils allaient prêcher à la campagne.

— Bot. Un des noms de la bourse-à-pasteur.

MALLEUS, s. m. (pr. *mal-lé-uss*; mot lat.). Moll. Nom scientifique du genre marteau.

MALLEVILLE (Claude de). Poète, né à Paris, 1597-1647, fut l'un des premiers membres de l'Académie française.

MALLICOLO. Géogr. Île de la Mélanésie (Nouvelles-Hébrides), habitée par une race de nègres fort laids.

MALLIENS, s. m. pl. Géogr. Ancien peuple de l'Inde, sur l'Acésines.

* **MALLIER**, s. m. Cheval de valet ou de postillon qui porte la malle où sont contenues les lettres ou autres choses. Cheval qu'on met entre les brancards d'une chaise de poste.

MALLIUS (Caius). Complice de Catilina, commanda une aile à la bataille de Pistoja, où il fut tué, 63 avant J.-C.

MALLOCÈRE, s. f. (ét. gr., μαλλός, toison; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour sept espèces américaines, dont cinq du Brésil.

MALLOCOQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μαλλός, toison; κόκκος, coque). Bot. Qui a des fruits velus. Plante mallocoque.

— MALLOCOQUE, s. f. Espèce de grewie qui a été observée dans une des îles de la mer du Sud.

MALLODÈRE, s. m. (étym. gr., μαλλός, toison; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des prioniens, propose pour une espèce chilienne très voisine des anacystrotes.

MALLODON, s. m. (ét. gr., μαλλός, toison; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour vingt-deux espèces, dont quinze américaines.

MALLOGASTRE, s. m. (étym. gr., μαλλός, toison; γαστήρ, ventre). Entom. Synon. de RHINASPIS.

MALLOGONE, s. m. (ét. gr., μαλλός, toison; γόνυ, genou). Bot. Syn. de PSAMMOTROPHE.

MALLOPHORE, s. f. (étym. gr., μαλλός, toison; φορός, porteur). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des asiliens, établi pour seize espèces exotiques dont le type se trouve au Brésil.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des verbénacées, originaire d'Australie.

MALLORA, s. f. Bot. Espèce de palmier de Madagascar, dont le fruit est rond et contient une substance farineuse.

— Myth. Surnom de Cérès, chez les Mégariens.

MALLOS ou **MALLUS**. Géogr. anc. Ville de Cilicie, à l'embouchure du Pyramus.

MALLOSOME, s. m. (pron. *mal-lo-zome*; ét. gr., μαλλός, toison; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour six espèces américaines.

MALLOTE, s. m. Bot. Syn. de ROTTLERE.

— Ichtyol. Syn. de LODDE.

MALLOW. Géogr. Ville d'Irlande, dans le comté de Cork (Munster), sur le Blackwater. Eaux thermales; 7,000 hab.

MALLUM ou **MALL**, s. m. Assemblée annuelle des Francs qu'on appelait aussi *champ de mars* ou *champ de mai*. On dit aussi *mallus* et *malle*.

MALMAISON, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'astragale des champs.

MALMAISON (La). Géogr. V. RUEIL.

— Hort. *Souvenir de la Malmaison*. Variété de rose très grande d'un blanc carné.

MALMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Malmener. S'empl. adjectiv. Personne malmenée. Ce plaideur a été malmené. Ces troupes ont été malmenées. Tout *malmené* que vous êtes de votre passion. (Malherbe.)

— Chass. Se dit des animaux lorsque leurs forces s'épuisent.

* **MALMENER**, v. a. 1re conj. (du fr. *mal*, adv., et *mener*). L'e se change en *e* devant une syllabe muette. *Je malmène, tu malmènes, il malmène*, etc. Maltraiter de coups, de paroles; traiter durement. Malmener son adversaire.

— Faire essuyer une grande perte, un échec. On l'a malmené dans ce procès. L'ennemi a malmené nos troupes.

MALMESBURY. Géogr. Ville d'Angleterre (Wilts), sur l'Avon de Bristol, à 62 kil. N.-O. de Salisbury; 6,500 hab. Patrie de Hobbes.

MALMESBURY (John HARRIS, comte de). Diplomate et littérateur anglais, né à Salisbury, 1746-1820, représenta l'Angleterre dans les conférences de Lille, 1797, et a écrit l'*Histoire de la révolution de Hollande de 1777 à 1788*; on a publié, en 1845, ses *Mémoires* et sa *Correspondance*.

MALMOE. Géogr. Chef-lieu du Malmoehus (Suède), sur le Sund, à 630 kil. S.-O. de Stockholm. Draps, tissus de laine; son port ne reçoit que de petits navires; 39,500 hab.

MALMOEHUS. Géogr. Province de Suède, à l'extrémité de la Gothie. Les villes sont: *Malmoe*, capitale, Lund, Landskrona, Helsingborg. C'est la plus fertile partie de la Suède. Excellents pâturages et élève du bétail. Superficie 4,795 kil. carrés, pop. 349,500 hab.

MAL-MOULU, UE, adj. Vénér. Se dit des fumées du cerf, lorsqu'elles sont mal digérées.

MALNOMMÉE, s. f. Bot. V. MALFAMEE.

MALO (Saint). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine, à 71 kil. N.-O. de Rennes, sur un rocher que la Manche entoure en partie, à l'embouchure de la Rance. Armements pour la pêche de la morue; bateaux à vapeur pour Jersey, bains de mer. Construction de navires, corderies, toiles, etc. La ville a des fortifications, œuvre de Vauban; le château, où se trouve la fameuse tour dite Quiquengrogne, a été bâti par Anne de Bretagne, 1498. Cette ville doit son origine au déplacement de la population d'Aleth, au XIe siècle. Elle se signala aux XVIe et XVIIe siècles par la hardiesse de ses marins. Saint-Malo est la patrie de J. Cartier, Duguay-Trouin, La Bourdonnais, Maupertuis, La Mennais, Surcouf, Broussais, Chateaubriand, etc.; 11,200 hab.

— Loc. prov. *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets*. Se dit d'une personne qui a peu ou point de mollets. C'était une coutume fort ancienne à Saint-Malo d'y lâcher la nuit de gros chiens qui parcouraient la ville et déchiraient les jambes de ceux qu'ils rencontraient. Avant de les déchaîner, on sonnait une cloche pour avertir.

— MALO-DE-LA-LANDE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Coutances (Manche); 700 hab.

MALO (Saint). V. MACLOU (Saint).

MALOBATHRE, s. m. Bot. Arbre de Syrie renommé au temps de Pline par le parfum qu'on en tirait.

— Parfum tiré de cet arbre. Vous aviez cependant, pour vous réjouir, du pain, des viandes, de l'huile, tout le *malobathre* des greniers! (G. Flaubert.)

MALOBIURIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par une combinaison de l'acide barbiturique avec de l'urée chauffée à 160 degrés.

MALOCCHIE, s. f. (pr. *ma-lo-ki*). Bot. Syn. de CANAVALIE.

MALOÏA (Mont). Géogr. Sommet des Alpes Rhétiques (Suisse), haut de 1811 mètres. L'Inn et la Maira y prennent leurs sources.

MALOÏLE, s. m. (ét. lat., *malum*, pomme). Chim. Essence extraite des pommes de reinette et de calville.

MALOJAROSLAVETZ. Géogr. Ville de Russie, sur la Louja, à 60 kil. N. de Kaluga. Victoire des Français en 1812.

MALON, s. m. Techn. Brique qui sert à maçonner les chaudières à savon. ‖ Brique employée dans le midi de la France pour carreler les appartements.

MALONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide malonique avec une base.

MALONIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide malique oxydé par le bichromate de potasse.

MALOPE, s. f. Botan. Genre de malvacées, comprenant des plantes annuelles, propres à orner des plates-bandes par leurs grandes touffes couverte de fleurs pareilles à celles des mauves, d'un joli rose foncé. Les malopes sont originaires du littoral de la Méditerranée.

MALOPÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble à une malope. ‖ MALOPÉES, s. f. pl. Tribu de malvacées, qui a pour type le genre malope.

MALOT, s. m. Entom. Nom donné aux taons dans quelques provinces.

* **MALOTRU, UE**, adj. (ét. lat., *male*, mal; bas-lat. *astructus*, qui est sous l'influence d'une étoile). Mal fait, mal bâti, misérable.

— Fig. Je lui ai fait voir un *malotru* manifeste fait au nom d'un prince contre un grand. (Malherbe.)

— Quelquefois, incommodé dans sa personne ou sa fortune. Le chevalier de Lorraine est très *malotru* et très languissant; il aurait assez l'air d'être empoisonné, si Mme Brinvilliers eût été son héritière. (Mme de Sévigné.)

— S'emploie plus souvent comme substantif. Un malotru. Une malotrue. C'est un *malotru*, un franc *malotru*. (Acad.)

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru,
Se trouvant à la fin tout aise et tout heureuse
De rencontrer un *malotru*. (LA FONTAINE.)

— Loc. prov. *De jeunes mariés ménage malotru*. Les personnes qui se marient jeunes font mauvais ménage.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

MALOUASSE, s. f. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec dans quelques départements du centre.

MALOUCHA, s. m. Turban tunisien.

MALOUEL (Jean). Peintre de l'école flamande, a travaillé pour Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

MALOUET (Pierre-Victor, baron). Homme d'État, né à Riom, 1740-1814, intendant de la marine à Toulon, député à l'Assemblée constituante, se distingua parmi les partisans d'une monarchie constitutionnelle. Après les massacres de Septembre, il se réfugia à Londres; préfet maritime à Anvers, il fut conseiller d'État en 1810. Il mourut ministre de la marine sous la première Restauration, 1814. Le plus précieux de ses ouvrages est une *Collection de mémoires et correspondances sur la Guyane*. La *Collection de ses opinions à l'Assemblée nationale* forme 3 vol. in-8°.

MALOUIN, OUINE, s. Géogr. Habitant, habitante de Saint-Malo. Un Malouin. Une Malouine. Les *Malouins* sont les meilleurs gens de mer qui soient en Europe. (Trévoux.)

— adj. Qui concerne Saint-Malo ou ses habitants. Mœurs malouines. Vaisseau malouin. Armateur malouin. Capitaine malouin.

MALOUINES ou **FALKLAND** (Îles). Géogr. Archipel de l'océan Atlantique, à 450 kil. E. du détroit de Magellan. Composé des deux grandes îles *Falkland* à l'E., et *Soledad* à l'O., il a 12,280 kil. carrés de superficie. Le climat est tempéré. Les végétaux d'Europe y réussissent, moins le froment; il n'y a pas d'arbres. Découvertes au XVIe siècle et appelées *Malouines* par des navigateurs bretons, elles ont été disputées par l'Angleterre et la France à l'Espagne, puis reprises en 1833 par les Anglais, qui ont ouvert le port *Stanley* à toutes les nations; 800 hab.

* **MALPEIGNÉ, ÉE**, s. (du fr. *mal*, adv., et *peigné*). Celui, celle qui a les cheveux en désordre; qui est malpropre, mal vêtu. Un malpeigné. Une malpeignée. C'est un malpeigné.

—L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MALPIGHI (Marcel). Anatomiste, né à Crevalcuore, près de Bologne, 1628-1694, professeur d'anatomie à Pise, à Messine, à Bologne, à Rome, à Secondo, l'un des premiers, l'autorité des Arabes. Il est avec l'Anglais Grew le créateur de l'anatomie végétale.

MALPIGHIACÉ, ÉE, adj. pr. *mal-pi-ghi-a-sé*. Bot. Qui ressemble à une malpighie. ‖ MALPIGHIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre malpighie.

MALPIGHIE, s. f. pr. *mal-pi-ghi*; de *Malpighi*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux type de la famille des malpighiacées, comprenant un grand nombre d'espèces originaires des régions chaudes de l'Amérique, à fruits généralement comestibles, mais ne mûrissant pas en Europe, où la plante est seulement cultivée pour la beauté de ses fleurs rouges, roses ou blanches.

MALPIGHIÉ, ÉE, adj. (pr. *mal-pi-ghi-é*). Bot. Syn. de MALPIGHIACÉ. ‖ MALPIGHIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, ayant pour type le genre malpighie.

MALPIGHIEN, ENNE, adj. (pr. *mal-pi-ghi-ein*). Hist. nat. Qui ressemble aux poils des malpighies.

MALPIGHIER, s. m. (pron. *mal-pi-ghi-é*). Bot. Syn. de MALPIGHIE.

* **MALPLAISANT, ANTE**, adj. (du fr. *mal*, adv., et *plaisant*). Déplaisant, désagréable, fâcheux.

Il ne fut jamais créature
De plus *malplaisante* structure. (SCARRON.)

MALPLAQUET, s. m. Minér. Marbre dont le fond est d'un rouge pâle vineux, ondulé de gris. Le malplaquet bâtard et le malplaquet bleu sont deux variétés de ce marbre.

MALPLAQUET. Géogr. Village de la comm. de Taisnières-sur-Hon, arr. d'Avesnes (Nord). Défaite glorieuse de Villars en 1709.

MALPOLE, s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre d'Amérique.

* **MALPROPRE**, adj. 2 g. (du fr. *mal*, adv., et *propre*). Qui n'est pas propre, qui est sale, dégoûtant. Homme malpropre. Femme, fille malpropre. Enfants malpropres. Le chevalier de... est si *malpropre*, qu'il fait tache dans la boue. Rivarol.)

— Qui est contraire à la propreté. A Paris, il est *malpropre* de coucher avec des bas; à Rome, il est *malpropre* de garder la chemise. E. About.)

— Se dit aussi des choses. Chambre malpropre. Habits malpropres.

— Exécuté sans soin, grossièrement. Travail malpropre.

— Qui se plaît dans la saleté. Homme malpropre.

— Fig. Immoral, répréhensible. Conduite malpropre. Les auteurs de ces livres *malpropres* ont eu le courage de les signer. (Lacr.)

— Fig. Qui n'est pas propre à; qui n'a pas les qualités nécessaires pour faire une chose. Être malpropre à faire une chose. Vous me trouvez *malpropre* à cette confidence. (Corn.) Si ce front est *malpropre* à m'acquérir le vôtre. (Id. Vieux en ce sens. On dit aujourd'hui *peu propre*.

— Substantiv. Un malpropre. Une malpropre.

* **MALPROPREMENT**, adv. D'une manière malpropre, avec malpropreté. Manger malproprement.

—Grossièrement. Travailler malproprement.

— Fig. D'une façon contraire à l'honnêteté, aux bonnes mœurs. Se conduire malproprement.

* **MALPROPRETÉ**, s. f. (rad. *malpropre*). Manque de propreté, saleté. Être d'une grande malpropreté. Manger avec malpropreté. L'on ne rougit point de sa *malpropreté*, qui n'est qu'une négligence pour les petites choses. (La Bruy.) A force de haïr le faste, il (le duc de Vendôme) en vint à une *malpropreté* cynique dont il n'y a point d'exemple. (Volt.) La *malpropreté* est une rouille qui peut user nos corps et porter coup à notre santé. (De Jussieu.)

— Qualité, état de ce qui est malpropre, de ce qui est sale. La malpropreté d'une chambre.

— Fig. Immoralité, indécence. Action d'une malpropreté révoltante.

MALSAGE, adj. 2 g. (du fr. *mal*, adv., et de *sage*). Qui n'est pas sage.

* **MALSAIN, AINE**, adj. (rad. *mal*, adv., et *sain*). Qui n'est pas sain, qui a en soi un principe de maladie. Femme malsaine. Homme malsain, d'une complexion malsaine. Ces enfants sont la plupart du temps faibles et *malsains*, et se sentent de la langueur de leurs pères. (Montesquieu.)

— Qui est contraire, qui peut nuire à la santé. Des eaux malsaines. Lieu malsain. Terrain malsain. Nourriture malsaine. Mets malsains. Fruit malsain. Rien n'est si *malsain* que les plaisirs où l'on ne peut se modérer. (Fén.) Envoyez vos enfants reprendre au milieu des champs la vigueur qu'on perd dans l'air *malsain* des lieux trop peuplés. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Comme beaucoup de veuves, elle eut l'idée *malsaine* de se remarier. (H. de Balzac.) Le quiétisme religieux et social est fort commode, mais profondément immoral et *malsain*. (G. Sand.)

— *Littérature malsaine*. Littérature qui se complaît dans la peinture des mauvaises mœurs et qui tend à les répandre.

— Mar. Se dit du fond de la mer, lorsqu'il est garni d'écueils ou de dangers sous l'eau, pouvant compromettre la sûreté du navire qui y mouille ou qui y navigue.

MALSÉANCE. s. f. Qualité de ce qui est malséant.

* **MALSÉANT, ANTE**. adj. (du franç. *mal*, adv., et de *séant*). Qui est contraire à la bienséance, qui ne sied pas, qui n'est pas convenable. Cela est malséant pour un homme de son âge. Il est malséant de faire telle chose. Un homme d'honneur ne prend pas de toute sorte de robes, parce qu'il en trouve quelques-unes *malséantes* à la profession qu'il fait de modestie. (Malh.) De tels penseurs me seraient *malséants*. (La Font.) Tout ce qui est excessif est *malséant* dans le monde. (Berryer.)

MALSEMAINE. s. f. (du fr. *mal*, adv., et de *semaine*). Nom donné par Voltaire aux numéros du journal de Fréron, qui paraissait trois fois par mois à intervalles irréguliers.

MAL-SEMÉ, ÉE. adj. Vener. Qui est en nombre inégal de chaque côté en parlant des andouillers du cerf, du daim, du chevreuil.

— Substantiv. Un cerf porte dix, douze *mal-semés* lorsqu'il a plus d'andouillers a une empaumure qu'a l'autre. (Baudrill.)

MALSENTANT, s. m. (du fr. *mal*, adv., et de *sentant*). Celui qui a sur les matieres religieuses des opinions considerees comme mauvaises.

MALSONNANCE. s. f. Caractère de ce qui est malsonnant.

* **MALSONNANT, ANTE**. adj. (du fr. *mal*, adv., et de *sonnant*, part. pres. du v. *sonner*). Theol. Qui semble contraire a la véritable doctrine, qui est hasarde. Propositions malsonnantes.

— Par extens. Le délit de presse est une phrase imprimée qui paraît *malsonnante* aux oreilles du gouvernement. Raspail.)

— Qui est contraire a la morale, à la bienséance. Discours malsonnant. Expression malsonnante.

* **MALT**. s. m. (pron. *mallt*; mot anglais). Brass. Orge qu'on a fait germer et sécher et dont on a separe les germes; lorsque l'orge a été moulue, elle prend le nom de *dreche*. Le *malt* destiné à la préparation de la bière blanche est desseche avec la plus minutieuse precaution, de manière a ne pas le roussir. (Saunois.) Le *malt* ne renferment plus que de faibles quantités de fécule, sa conversion s'effectue par deux opérations successives, dont la premiere a pour but de dissoudre toute la matiere sucree, et la seconde, de convertir le sucre en alcool. (Gaultier de Claubry.)

MALTAGE. s. m. (rad. *malt*). Brass. Opération qui a pour objet de convertir en substance sucrée toute la partie de l'orge susceptible d'éprouver cette conversion. Le but du *maltage* est le développement d'un principe particulier qui changera plus tard la fecule en dextrine et en sucre de raisin. (Saunois.)

— Resultat de cette opération. Un beau maltage. Maltage mal fait.

MALTAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Malte; celui, celle qui est originaire de cette île. Les *Maltais* qui rendaient de grands services a l'ordre pouvaient être anoblis par le grand maître et obtenir les mêmes privileges que les nobles de race. (Dufey.) Les *Maltais*, ces Savoyards de la Mediterranée, sont nombreux a Athènes et au Pirée. (E. About.)

— **MALTAIS**. s. m. Linguist. Langue des habitants de l'île de Malte. Le *maltais* a une origine arabe, mais n'est plus qu'un jargon plein de véritables barbarismes, et que les mots d'origine étrangère ont fortement pénétré. (Hovelacque.)

— adj. Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

MALTALENT s. m. (du fr. *mal*, adj., et de *talent*). Mauvaise volonté, depit, mécontentement. Vieux mot tout a fait hors d'usage. La vertu, la santé, le merite, la réputation du mari sont des boutefeux de leur *maltalent* et de leur rage. Mont.)

> Et puis remplit de *maltalent*,
> Car tout lopon est violent. (SCARRON.)

MALTE. Géogr. Ile de la Mediterranée qui donne son nom a un archipel formé, en outre, de Gozzo, Comino et Commetto, et ayant une superficie totale de 400 kil. carres, avec une population de 150,000 hab. L'île principale, à 100 kil. S.-E. de la Sicile, et 250 kil. de l'Afrique, a 28 kilom. de long sur 16 de large. Elle s'appela t *Melita* dans l'antiquite. C'est un rocher calcaire, couvert d'une couche de terre végétale apportee a grands frais. On y recolte du coton, des figues, des oranges et des fruits. La population, demi italienne, demi-arabe, est catholique. Les villes sont : *Citté-la-Valette*, capitale, et *Città-Vecchia*. En 1530, Charles-Quint la ceda aux chevaliers de Saint-Jean de Jerusalem; en 1798, elle fut prise par Bonaparte, qui allait en Egypte, et en 1800 par les Anglais, qui la conserverent malgre le traite d'Amiens, 1802.

— *Ordre de Malte*. Ordre religieux et militaire dont l'origine remonte à un hôpital de pèlerins fondé, au XI^e^ siècle, par des marchands d'Amalfi, a Jerusalem; les freres s'appelaient alors *Hospitaliers de Saint-Jean de Jerusalem*. Apres la prise de la ville par les croises, 1099, ils devinrent un ordre militaire qui se distingua dans les croisades. La Palestine conquise par les mameluks, 1290, les hospitaliers passerent à Chypre, puis à Rhodes, 1310. Vainqueurs de mahomet II, 1480, mais expulsés par Soliman II, 1522, les *chevaliers de Rhodes* s'établirent, en 1530, dans l'île de Malte. Apres 1798, ils se placerent sous la protection du czar Paul I^er^ et essayèrent de se reconstituer à Catane, puis dans les Etats pontificaux. A la tête est un grand maitre elu à vie. La dignité de grand maître, supprimee en 1805, a été rétablie le 28 mars 1879. Le costume de guerre etait une cotte d'armes rouge portant, sur le côté gaoche, une croix blanche a huit pointes, insigne de l'ordre.

— Loc. prov. *Faire des croix de Malte*. Jeûner involontairement ou n'avoir pas de quoi satisfaire son appetit. || S'est dit aussi pour S'ennuyer, trouver le temps long.

MALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Malter. S'emploie adjectiv. En Danemark, on prepare de grandes quantités d'orge maltee.

MALTE-BRUN (Malte-Conrad BRUNN, dit). Geographe, né à Thisted (Jutland), 1775-1826, condamné à l'exil, 1800, vint a Paris, fut attaché au *Journal des Debats*, 1806, et ne cessa de travailler aux progres de sa science favorite, la géographie. On a de lui : *Géographie mathématique, physique et politique*, avec Mentelle, 16 vol. in-8^o^ et atlas; *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, 1 vol. avec atlas. Il a fondé les *Annales des voyages*, 1808, et publié avec Eyries les *Nouvelles Annales de voyages*, 1819, etc. En 1810, il donna le premier volume du *Précis de la géographie universelle*, qui a consacré son nom. Il fut l'un des fondateurs de la Société de géographie, 1821.

MALTEBRUNIE. s. f. (de *Malte-Brun*, n. pr.). Bot. Syn. d'ORYZA.

MALTER. v. a. 1^re^ conj. Brass. Convertir l'orge en malt.

MALTERIE. s. f. Fabrique de malt.

MALTEUR, EUSE. s. (radic. *malter*). Ouvrier qui prépare le malt.

MALTHACITE. s. f. Minér. Argile mectique, d'un blanc grisâtre, trouvée en plaques minces dans les fentes de basalte, en Saxe et en Bohême.

MALTHACUS. s. m. (pr. *mal-ta-kuss*; ét. gr. μαλθακός, délicat). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour trois espèces des régions du nord de l'Amérique.

MALTHE. s. f. (du latin *maltha*, bitume). Techn. Ciment dont on se servait autrefois et qui consistait dans un mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse.

— Nom donne par les Romains à un ciment très fin composé de chaux vive, fusé au vin, incorporé avec soin de graisse de pourceau, de figue fraîche et de poix fondue.

— Minér. Variété de bitume.

MALTHÉE. s. f. (ét. gr., μάλθη, cire molle). Ichtyol. Genre d'acanthopterygiens, établi pour six espèces dépourvues de vessie natatoire et de cœcum, et dont la principale, appelée *malthée chauve-souris* a cause de son museau pointu et de la forme singulière de son corps, a jusqu'à cinq décimètres de longueur et vit dans les mers d'Amerique.

MALTHINE. s. f. (étym. gr., μάλθη, cire fondue). Entom. Genre de coleopteres pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour une vingtaine d'especes européennes et une dizaine americaines auxquelles les téléphores font une guerre acharnée.

MALTHUS (Thomas - Robert). Économiste anglais, ne a Rookery, près de Guildford (Surrey), 1766-1834, d'abord cure, devint professeur d'histoire et d'économie politique au Collège de la Compagnie des Indes orientales, a Haileybury (Hertford). La réputation de Malthus est due surtout à son *Essai sur le principe de population*. Ce livre souleva contre Malthus de vives reclamations. Outre cet écrit, on a de lui *Principes d'économie politique*, etc.

MALTHUSIANISME. s. m. Système économique de Malthus, qui consiste a empêcher un accroissement de population hors de proportion avec les ressources alimentaires.

MALTHUSIEN, ENNE. adj. Qui a rapport au systeme de Malthus.

— **MALTHUSIEN, ENNE**. s. Partisan des doctrines de Malthus.

MALTON (New-). Géogr. Ville d'Angleterre, à 30 kil. N.-E. d'York, sur le Derwent. Foires de chevaux renommées; 7,000 hab.

MALTOSE. s. f. Chim. Sucre obtenu par une saccharification incomplète de l'amidon au moyen du malt.

* **MALTÔTE**. s. f. (ét. lat., *malus*, mauvais; bas-lat. *tolta*, impôt). Impôt qui n'est pas dû, qui n'est pas légal. Quel frein mettre à la rapacite de la *maltôte* devenue héréditaire? (L. Blanc.) || Somme que les agents du fisc exigeaient des contribuables outre ce qui etait dû.

— Par extens. et abusiv. Toute espèce d'impositions. L'art de la *maltôte* est toujours inventé après coup et lorsque les hommes commencent a jouir de la félicité des autres arts. (Montesquieu.)

— Fam. Corps des maltôtiers. La maltôte s'est enrichie cette annee. La maltôte est désolee.

— On nommait aussi autrefois *maltôte* un grand bateau sur la riviere, ou il y avait un bâtiment pour loger des commis charges de surveiller tout ce qui arrivait à Paris par la Seine. On l'appelle maintenant *pataeae*.

— *Faire la maltôte*. Frauder.

— Hist. Impôt levé sous Philippe le Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais.

* **MALTÔTIER**. s. m. Celui qui levait la maltôte.

> Chacun, heureux comme un bon prêtre,
> Sans craindre impôt ni *maltôtier*,
> Vivait fort bien de son metier. (SCARRON.)

— Fig. Usurier.

— **MALTÔTIÈRE**. s. f. Femme d'un maltôtier. Femmes de robe, *maltôtieres*, femmes de qualité, bourgeoises, on ne sait de quel côté tourner. (Dancourt.)

MALTRAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Maltraiter. S'empl. adjectiv. Narbal. *maltraité* par le père, ne laissa pas d'aimer le fils et de veiller à ses intérêts. (Fénel.) Les albinos sont en si petit nombre, si faibles et si *maltraités* par les nègres, qu'il est à craindre que cette espèce ne subsiste pas encore longtemps. (Volt.) Les injures d'un amant *maltraité* sont des louanges. (M^lle^ de Scudery.)

> Mais il s'agit ici d'un amant *maltraité*,
> Et peut-être monsieur ne l'a jamais été. (PIRON.)
> *Maltraite* par les chiens, le loup, couché par terre,
> Sur ses pieds, quoi qu'il fit, ne pouvait se dresser.
> (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig.

> Vous n'êtes pas encor si *maltraité* du sort
> Que vous soyez reduit à desirer la mort. (MAIRET.)

— Qui a subi un degât. Vignes maltraitées par l'orage.

MALTRAITEMENT. s. m. Mauvais traitement; action de maltraiter.

* **MALTRAITER**. v. a. 1^re^ conj. (littéral. *traiter mal*). Traiter durement, outrager quelqu'un de coups ou de paroles. Maltraiter une personne, un valet. Le roi témoigne a son confident qu'il se fait violence de *maltraiter* son fils. (Rac.) Il se retourne, et voit un brutal qui de paroles insolentes *maltraitait* une bergère. (Mol.) La puissance souveraine peut *maltraiter* un brave homme, mais non pas le déshonorer. (Volt.) On ne doit *maltraiter* personne. (Fr. de Neufchâteau.)

— Repousser dédaigneusement. Femme qui maltraite un soupirant.

— Faire tort à quelqu'un, lui faire éprouver un dommage. Ce père a maltraité son fils dans son testament. Le trente et quarante m'avait un peu *maltraité*, et je n'étais ni en humeur ni en fonds de dépenser ainsi sept ou huit cents louis dans ma matinée. (L. Halévy.)

— Causer des degâts. La grêle a maltraité nos potagers.

— **SE MALTRAITER**. v. pron. Être maltraité.

— S'infliger mutuellement de mauvais traitements. Ces gamins se sont maltraités.

MALUMIGIS. s. m. pl. Hist. relig. Hérétiques mahometans qui soutiennent que la créature peut parvenir en ce monde à la parfaite connaissance du Créateur.

MALURE. s. m. Ornith. Syn. de MÉRION.

MALUS. s. m. (pr. *ma-luss*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du pommier.

MALUS (Étienne - Louis). Physicien, né à Paris, 1775-1812, volontaire dans un bataillon de Paris, élève de l'École polytechnique, fit partie des armées de Sambre-et-Meuse et d'Égypte comme officier du genie. Ses études sur la lumière (*Traite d'optique analytique; Théorie mathématique de la double réfraction*) lui ouvrirent, en 1810, les portes de l'Academie des sciences. On lui doit la découverte de la polarisation de la lumière par réflexion.

MALVA. s. m. (mot lat.). Bot. Nom scientifique de la mauve.

MALVA ou **MULUCHA**. Géogr. Rivière d'Afrique qui séparait la Mauritanie Tingitane de la Mauritanie Césarienne; auj. *Moulouia*.

* **MALVACÉ, ÉE**. adj (ét. lat., *malvaceus*; de *malva*, mauve). Bot. Se dit d'une corolle composée de cinq pétales qui, par leur insertion sur la gaine des etamines, semblent adherer les uns aux autres et constituer une corolle monopétale, comme dans la mauve. || Qui appartient a la famille des mauves. Plantes malvacées. || **MALVACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotyledonées ayant pour type le genre malva. || On dit aussi au singulier Une malvacée. C'est une *malvacée*. (Acad.)

MALVALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées par les dames romaines en l'honneur de Matuta.

MALVAT. s. m. Nom vulgaire de l'infection charbonneuse dans le sud ouest de la France.

MALVAVISCUS. s. m. (pr. *mal-va-viss-kuss*; ét. lat., *malva*, mauve; *viscus*, gui). Bot. Genre de malvacées bibiscées, établi pour quinze espèces de l'Amérique tropicale, dont le type est un arbuste qui fleurit toute l'année.

MALVAZION. s. m. Vitic. Variété de raisin avec lequel on fait le vin de Malvoisie.

MALVÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de MALVACÉ. || **MALVÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacees, ayant pour type le genre mauve.

MALVEILLAMMENT. adv. Avec malveillance.

* **MALVEILLANCE**. s. f. (radic. *malveillant*). Mauvaise disposition à l'egard de quelqu'un. Quand on est tombé dans la *malveillance* du peuple, on n'en saurait revenir. Trev.) La publique allegresse eteint la *malveillance*. (Arnault.) La *malveillance* et le dénigrement sont les deux caractères de l'esprit français. (Chateaubriand.)

— Dessein de nuire. Ce sinistre est attribué à la malveillance. La malveillance fait courir de mauvais bruits sur le ministère.

* **MALVEILLANT, ANTE**. adj. (du fr. *mal*, adv., et *veuillant*, ancienne forme de *voulant*). Qui annonce la malveillance, qui est plein de malveillance. Caractère malveillant, propos malveillant. Le pire de tous les gouvernements est le *malveillant*. (Noël.)

— Qui veut du mal à quelqu'un, qui a mauvaise volonté. Personne malveillante. Homme malveillant. Celui qui regarde, les bras croises, briser les vitres de son voisin quand il pourrait l'empêcher, n'est-il pas aussi *malveillant* que celui qui les brise? (Th. Barriere.)

— Substantiv. Un malveillant. Des malveillants. Une malveillante. Il ne faut pas ajouter foi aux propos des *malveillants*. (Acad.) Ceux qui ont le plus de mérite ont toujours des *malveillants* qui cherchent a les detruire. (Trev.)

MALVEISINE. s. f. (littér. *mauvaise voisine*). Anc. art milit. Ancienne machine de guerre consistant dans une espèce de pierrier, ainsi appelée parce qu'elle incommodait beaucoup les ennemis qui se trouvaient auprès.

MALVENANT, ANTE. adj. (de *mal*, adv., et de *venant*, part. présent du v. *venir*). Agric. Qui pousse mal. Bois malvenant. Plante rabougrie et malvenante.

— Anc. prat. Qui ne vient pas bien. Rente malvenante.

MALVENU, UE. adj. (de *mal*, adv., et de *venu*, part. pass. du v. *venir*). Qui n'a pas droit ou qualité pour faire quelque chose. Être malvenu a réclamer. Je trouve la justice humaine *malvenue* à juger des crimes entre époux. (H. de Balzac.)

— Déplacé.

> O seigneur *malvenu* de ce superbe lieu!
> Caillou vil inerusté dans ces rubis en feu. (V. HUGO.)

* **MALVERSATION**. s. f. (pr. *mal-ver-sation*; rad. *malverser*). Delit de corruption, de concussion, d'exaction, de larcin, commis par les fonctionnaires publics ou par les officiers ministériels dans l'exercice de leurs emplois ou de leurs charges. Les magistrats et autres fonctionnaires publics se rendent coupables de *malversation* toutes les fois que, dans l'exercice de leurs fonctions, et par des motifs d'interêt, de haine, de vengeance, ils font quelque injustice ou mettent obstacle a des choses justes. (Dubard.) Toutes les *malversations* sont punies par des peines pécuniaires et corporelles, suivant les cas. (Id.)

— Désordre, mauvaise conduite. Vous avez ébloui vos parents et plâtré vos *malversations*. (Molière.)

* **MALVERSER**. v. n. 1^re^ conj. (étym. fr., *mal*; lat. *vertere*, tourner, détourner). Commettre des malversations en faisant des profits illicites. Les comptables sont punis de la peine du quadruple, quand ils ont *malversé*. (Trév.) Le comité des subsistances *malverse* ou est incapable d'administrer son département. (L. Blanc.)

* **MALVOISIE**. s. f. (de *Malvoisie*, nom géogr.). Vin grec doux et sucré.

— Nom générique applicable à plusieurs sortes de vins sucrés. C'est le fin du fin à la manière d'un célèbre gourmet qui résumait un jour son opinion sur d'excellente *malvoisie*. (Lechere.) C'est du velours, c'est du satin en bouteille! Jamais une captive aux yeux noirs ne vous présentera le champagne mousseux, la *malvoisie* de Madère, les liqueurs, ercations du grand siècle. (Brill.-Savar.)

— Vitic. Nom de plusieurs cépages qui produisent les vins de Malvoisie.

— Quelques auteurs font ce mot masculin. C'est surtout au mont Ida que les moines grecs font du *malvoisie* excellent. (Dubourg.)

MALVOISIE ou **MALVASIA**. Geogr. Presqu'île à l'E. de la Laconie (Grèce), où l'on récoltait un vin estimé. Ch.-l., *Monembasie* ou *Napoli-de-Malvoisie*.

* **MALVOULU, UE**. adj. (du fr. *mal*, adv., et *voulu*, part. pass. du v. *vouloir*). Fam. A qui l'on veut du mal; qui est haï, detesté. On écrit aussi *mal voulu*. Peu usité.

MALWAH. Géogr. L'une des trois provinces du Sindhya (Hindoustan), arrosée par le Tchambal, la Betvah, etc., et riche en cereales, coton, tabac, opium et graines oleagineuses. La capitale est *Oudjein*.

MALZÉVILLE. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 2,800 h.

MALZIEU - VILLE (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Marvejols (Lozère), sur la Trueyre; 1,100 hab.

MAMACHOCHA. Myth. péruv. Nom sous lequel les Péruviens adoraient l'Océan.

MAMACONA. s. f. Belat. Titre que l'on donnait aux plus âgées des vierges consacrées au Soleil, sous les Incas.

MAMAGU. s. f. Bot. Espèce de fougère de la Nouvelle-Zélande, dont la racine et le bas

de la tige contiennent une moelle que les habitants mangent après l'avoir fait rôtir.

MAMAKUN, s. m. Myth. ind. Espèce de bracelet que les insulaires des Moluques portent toujours comme des préservatifs contre les pièges des esprits malins.

MAMALIGA, s. f. Bouillie de farine de maïs, dans la Roumanie et la Valachie.

MAMAMOUCHI, s. m. (mot arabe signif. *propre à rien*). Dignitaire burlesque inventé par Molière dans *le Bourgeois gentilhomme*.

— Se dit ironiquement en parlant des hauts fonctionnaires dont on veut faire ressortir l'air d'arrogance ou d'importance.

* **MAMAN**, s. f. (onomatopée). Terme dont les petits enfants et ceux qui leur parlent se servent au lieu du mot *mère*, et dont beaucoup de personnes conservent l'usage dans un âge plus avancé. Maman me l'a ordonné. Demandez à votre maman la permission de jouer. Vous êtes trop bonne et trop appliquée à votre pauvre *maman*: elles ne sont point accoutumées des *mamans* à ces aimables douceurs. (Mme de Sévigné.) Au collége, un homme qui dirait *maman* se couvrirait de ridicule. (H. de Balzac.)

Conservez bien la paix du cœur,
Disent les *mamans* aux fillettes. (Gouffé.)

— *Grand'maman, bonne maman*. Grand'mère. Les grand'mamans sont pleines d'indulgence pour les enfants. L'amour a peur des grand'*mamans*. (Béranger.)

Bonne *maman*, consolez-vous,
Vous lisez encor sans lunettes. (Béranger.)

— Fam. et absol. *La maman*. La mère de famille. Offrez nos respects et nos vœux à la *maman*, et nos amitiés à M. Jeannin. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Une grosse maman*. Une femme de bonne mine, qui a de l'embonpoint. Cette grosse *maman* est de bon goût, et rarement donne-t-elle sa protection gratis. (Marivaux.)

— *Belle maman*. Belle-mère. Je compte épouser votre cousine; ce soir même je la demande en mariage à votre belle *maman*. (A. Duval.)

— S'est dit aussi pour Maman. La duchesse de La Vallière y était; elle appelle sa fille mademoiselle, et la princesse l'appelle belle *maman*. (Mme de Sévigné.)

MAMANDRITE, s. f. Zooph. Nom donné autrefois aux spongiaires fossiles.

MAMANITE, s. f. Minér. Variété de polyhalite blanche, trouvée en Perse dans la mine de sel de Maman.

MAMANIVA, s. m. Myth. ind. Idole monstrueuse des Banians. Les adorateurs du *mamaniva* se font au front, avec du vermillon, une marque qu'ils regardent comme un talisman puissant. (Compl. de l'Acad.)

MAMANPIAN, s. m. (de *maman*, et de *pian*). Médec. Ulcère par lequel débute le pian.

MAMBI, s. m. Relat. Substance d'un gris blanchâtre et de nature savonneuse que les Péruviens mêlent, pour les mâcher, avec les feuilles du coca. Elle paraît être la cendre de la plante nommée *quinoa*.

MAMBRÉ, Géogr. Vallée de Palestine, près d'Hébron (Judée).

MAMBRIN, Litt. Roi maure des romans de chevalerie dont l'armet ou le casque enchanté rendait invulnérable celui qui en était coiffé et était l'objet de la convoitise des paladins de la chrétienté. Le paladin Renaud l'enleva à ce fier Sarrasin. L'armet de Mambrin a dû en grande partie sa célébrité à la spirituelle critique qu'en a fait Cervantes dans son roman de *Don Quichotte*.

MAMBRINE, s. f. Mamm. Variété de chèvre qui se trouve en Syrie.

— Adjectiv. Chèvre mambrine.

MAME, s. f. Fam. et pop. Diminutif de Madame.

MAMED (San-), Géogr. Sierra d'Espagne, l'une des parties de la suite de montagnes qui séparent les bassins du Guadalquivir et du Guadiana.

MAMEI, s. m. (pr. *ma-mè*). Bot. Grand arbre d'Amérique appartenant à la famille des guttifères, donnant des fruits comestibles et, par la distillation de ses fleurs, une liqueur renommée appelée *eau créole*.

MAMELETTE, s. f. S'est dit pour Petite mamelle.

MAMELIÈRE, s. f. V. MAMELLIERE.

MAMELLAIRE, a. lj. 2 g. Anat. Qui a rapport à la mamelle.

* **MAMELLE**, s. f. (ét. lat., *mamilla*; dimin. de *mamma*, même signif.). Zool. Organe glanduleux propre à la sécrétion du lait, qui appartient exclusivement aux animaux de la classe des mammifères. Les mamelles, placées à la face inférieure du corps dans la plupart des animaux, et à la partie antérieure et supérieure dans l'homme, sont composées d'une multitude de petits grains lobés liés entre eux par un tissu spongieux, cellulaire et graisseux. Leur masse est traversée par un grand nombre de conduits lactifères qui se réunissent en plusieurs troncs vers un point de la surface de l'organe pour y former un tubercule sensible et érectile, le mamelon, par l'extrémité duquel s'opère la sortie du lait. On les trouve dans les deux sexes en pareil nombre et semblablement disposées, mais elles n'ont d'utilité que chez les femelles. Dès que la gestation s'opère, les mamelles se gonflent et la sécrétion du lait commence, sécrétion qui devient plus abondante encore durant l'allaitement des petits. Le nombre des mamelles est très variable dans les espèces de mammifères; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits qu'elles peuvent mettre bas. Elles diffèrent aussi quant à leur situation, d'où elles ont reçu le nom de mamelles pectorales, abdominales, inguinales, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines. Mamelles de la femme. Mamelles d'une vache, d'une chienne, d'une chèvre. Les Groenlandaises ont des *mamelles* molles et si longues qu'elles donnent à teter à leurs enfants par-dessus les épaules. (Buff.) Dans la Flandre, les femmes ont des *mamelles* très volumineuses; il en est de même des Hollandaises, des femmes turques, de celles de Siam. (Murat.)

La bique allant remplir sa traînante *mamelle*
Et paître l'herbe nouvelle (La Fontaine.)

— Par extens. La terre comme une mère fut couverte de *mamelles*. (Balest-P.)

— Fig. Le labourage et le pâturage sont les deux *mamelles* de l'État. (Sully.) Il lui a plu que l'unité catholique fût la *mamelle* qui donnât le lait à tous les particuliers de l'Église. (Bossuet.)

— *Enfant à la mamelle*. Enfant que l'on nourrit en le faisant teter.

— Période pendant laquelle l'enfant est soumis à l'allaitement. Elle (Josabeth) trouva moyen de dérober du milieu des morts le petit Joas, encore à la *mamelle*. (Rac.) Si les enfants sautaient tout d'un coup de la *mamelle* à l'âge de raison, l'éducation qu'on leur donne pourrait leur convenir. (J.-J. Rousseau.)

— *Dès la mamelle*. Dès la plus tendre enfance. On leur apprenait les saintes lettres, non seulement dès qu'ils avaient atteint l'usage de la raison, mais, pour me servir de l'expression de saint Paul, dès la *mamelle*. Rac.)

— Fig. *Porter un cœur sous la mamelle*. Être généreux, charitable.

Ah! pour celui qui porte un cœur sous la *mamelle*,
Ce jour pèse comme un remords. (A. Barbier.)

— *N'avoir rien sous la mamelle gauche*. N'avoir pas de cœur, pas de courage.

— Art vétér. Partie latérale de la corne du pied du cheval (il y a chacun des côtés de la pince d'un sabot de solipède.

— Bot. Nom donné à un assez grand nombre de champignons qui ont plus ou moins de ressemblance avec des mamelles. Mamelle de chair. Mamelle à l'encre. Mamelle ravée et dorée. Mamelle pourpre et blanche. Mamelle verte et rouge. Mamelle brune. || *Arbre aux mamelles*. Syn. de MAMMÉE.

— Techn. Chacun des deux endroits où finit le garrot dont est composé l'arçon de devant d'une selle.

— Zooph. *Mamelle de Saint-Paul*. Nom donné à une espèce d'oursin fossile.

MAMELLIÈRE, s. f. Anc. art milit. Partie d'une cuirasse qui protégeait la poitrine.

MAMELLIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *mamilla*, mamelle; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un petit mamelon.

* **MAMELON**, s. m. radic. *mamelle*). Zool. Éminence conoïde, d'une teinte rosée, couverte d'une peau un peu muqueuse et réticulée, qui s'élève au centre de chaque mamelle, et que l'enfant saisit entre ses lèvres pendant l'allaitement. L'action du corset détermine l'aplatissement du *mamelon* et rend l'allaitement difficile ou impossible. (Chomel.)

— *Mamelon artificiel*. Petit instrument inventé pour suppléer à l'allaitement maternel, dans le cas où une conformation vicieuse ou une maladie du mamelon empêche la mère de nourrir son enfant.

— Par extens. Toute protubérance arrondie qui fait saillie au milieu d'une surface quelconque. Une voûte entière de granit couronne ensuite les régions polaires du Nord; elle s'y manifeste en *mamelons*. (B. de St-P.)

— Petit monticule isolé; partie supérieure d'une montagne terminée en pointe. L'idée lui vint de se blottir dans la partie la plus touffue d'un petit *mamelon* boisé, à cent pas du lac. (Stendhal.) Sur un petit *mamelon* s'élevait la baraque du contremaître chargé de contrôler les sorties. (G. Ohnet.)

Derrière un *mamelon* la garde était massée,
La garde, espoir suprême et suprême pensée. (V. Hugo.)

— Anat. Nom donné à tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit; tels sont les mamelons de la substance tubuleuse des reins, ou les houppes nerveuses qui tapissent la surface de la langue.

— Bot. Excroissance tuberculeuse qui naît à la surface d'une plante ou d'un de ses organes. || Nom donné à des espèces du genre agaric, à cause de la forme du chapeau, qui est plus ou moins semblable à une mamelle. Mamelon plateau. Mamelon carné. Mamelon à l'ail. Mamelon à columelle noire. Mamelon fauve à grand ombilic.

— Entom. Dans les chétopodes, Prolongement plus ou moins considérable des côtés des segments du corps, à l'extrémité desquels se trouvent implantées les soies.

— Mar. Extrémité des gouttis du gouvernail.

— Minér. Nom de certaines concrétions pierreuses et minérales, dont les surfaces présentent des espèces de tubercules assez semblables aux bouts des mamelles.

— Moll. Sommet d'une coquille univalve, lorsqu'il est obtus et arrondi.

— Pathol. *Gerçures du mamelon*. Petites excoriations très douloureuses produites par la succion du nouveau-né.

— Techn. Extrémité arrondie de quelques pièces de fer ou de bois. Le mamelon d'un gond. Bout d'un trenil.

— Zooph. Pierre pentagone ou hexagone, convexe d'un côté, concave de l'autre, portant à son centre, du côté bombé, un mamelon, et qu'on trouve à l'état fossile. Ces pièces ont fait partie du test des cidarites, et portent le petit bouton sur lequel était attachée une des pointes dont l'animal était couvert.

* **MAMELONNÉ, ÉE**, part. pass. du v. Mamelonner. S'emploie adjectiv. Qui offre des tubercules en forme de mamelons, ou qui est remarquable par une protubérance plus ou moins considérable que l'on pourrait comparer à un mamelon. Masses mamelonnées. On trouve communément les calcédoines en stalactites d'un assez grand volume, tantôt *mamelonnées*, et tantôt en lames aplaties. (Buff.)

— Se dit d'un territoire, d'un pays couvert de collines ou mamelons. Ce n'était plus la verte vallée d'Égypte que l'on traversait, mais des plaines *mamelonnées* de changeantes ondes et striées d'ondes comme la face de la mer. (Th. Gautier.)

— Bot. Se dit d'une partie dont la surface est chargée d'élévations arrondies. Plante. feuille mamelonnée.

— Minér. Se dit d'un corps concrétionné, dont la surface est relevée en mamelons.

— Zool. Se dit d'une partie qui offre des corps saillants, arrondis en forme de mamelons.

— MAMELONNE, s. m. Ichtyol. Poisson du genre baliste.

— Bot. *Mamelonné bistre*. Agaric des environs de Paris, qui est de couleur bistre et qui offre un mamelon à son centre. || *Grand mamelonné*. Agaric blanc, remarquable par un mamelon central.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Mamelonner, ne donne ce mot que comme adjectif.

MAMELONNER, v. a. 1re conj. Néol. Couvrir d'ornements en forme de mamelons. De petites coupoles *mamelonnent* le toit plat de l'édifice. (Th. Gautier.)

* **MAMELOUK** ou **MAMLOUK**, s. m. V. MAMELUK.

* **MAMELU, UE**, a. lj. Qui a de grosses mamelles. Homme mamelu. Femme mamelue.

— substantiv. Pop. Gros mamelu. C'est une grosse *mamelue*. (Acad.)

MAMELUCO, s. m. Relat. Nom donné, au Brésil, à l'enfant né d'un blanc et d'un naturel du pays.

* **MAMELUK**, s. m. (pr. *ma-me-louk*). Nom d'une milice qui a dominé l'Égypte depuis le temps de saint Louis jusqu'à l'expédition de Bonaparte, en 1798. Recrutée d'esclaves achetés en Circassie, elle fut attachée à la garde des sultans ayoubites; mais, en 1250, elle commença à porter ses chefs au pouvoir. Dans une première période, 1250-1517, les mameluks furent indépendants de nom et de fait sous leurs deux dynasties: les *Baharites* et les *Bordjites*, ceux-ci furent renversés par le sultan des Turcs Ottomans Selim Ier, 1517. Alors vassaux de Constantinople plutôt que sujets, ils fournirent les vingt-quatre beys chargés de l'administration locale; l'autorité de la Porte, représentée par un pacha, s'amoindrit insensiblement, et, au XVIIIe siècle, Ali-Bey jouit quelques années d'une réelle indépendance, 1766-1773. L'expédition de Bonaparte, 1798, anéantit la puissance renaissante des mameluks, et Mehémet-Ali les extermina dans un massacre général, 1811.

— Petit corps de cavalerie formé pendant la campagne d'Égypte et qui devint un escadron de la garde impériale, sous Napoléon Ier.

— Fig. et ironiq. Partisan fanatique du pouvoir. Se dit par allusion au dévouement des mameluks pour Napoléon Ier.

— Costume d'enfant imité de celui des mameluks.

— Adjectiv. Soldat mameluk.

MAMERCUS, Nom de la plus ancienne famille de la maison *Æmilia*, dans l'ancienne Rome.

MAMERS, (*Mamerciæ*), Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Sarthe, à 45 kil. N.-E. du Mans, sur la Dive. Commerce de toiles, calicots, cotonnades, etc.; fabriques de chandelles; 6,100 hab.

MAMERS, Myth. Dieu de la guerre chez les tribus de la Sabine et du Samnium.

MAMERT (Saint-), Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Nîmes (Gard); 500 hab.

MAMERT, (Saint), Gouvernait l'Église de Vienne en Gaule vers 463, et mourut vers 474. Il a institué les Rogations. Fête, le 11 mai. || MAMERT (Claudien), Prêtre du diocèse de Vienne, frère du précédent, mort vers 473 ou 474, est l'auteur d'un traité *De Statu animæ*, dirigé contre Faustus, évêque de Riez. On lui attribue: *Carmen contra portus tunes*, l'hymne *Pange lingua*, etc.

MAMERTIN, INE, a. lj. Qui appartient à Mamertium. Le mont Mamertin.

— *Prison mamertine*. V. TULLIANUM.

— MAMERTINS, s. m. pl. Hist. Aventuriers venus en Sicile le Mamertins, sous le règne d'Agathocle; attaqués par Hiéron et par les Carthaginois, ils appelèrent les Romains à leur secours. De là sortit la première guerre punique, 264.

MAMERTIN, Claudien, Professeur à Trèves au IIIe siècle. On lui attribue les deux premiers discours en l'honneur de Maximien Hercule, insérés dans les *Panegyrici veteres* de Drepanius.

MAMERTIUM ou **MAMERTUM**, Géogr. Ancienne ville du Bruttium (Italie), à 14 kil. N.-E. de Rhegium.

MAMESTRE, s. f. Entom. Genre de papillons.

MAMET (Saint-), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aurillac (Cantal); 1,900 hab.

MAMIE, s. f. S'est dit pour Mon amie. Ah! *m'amie*, que je vous suis obligé de tous les soins que vous prenez de moi! (Mol.)

MAMILIUS (Octavius), Dictateur de Tusculum et gendre de Tarquin le Superbe, fut tué à la bataille du lac Regille, 496 av. J. C.

* **MAMILLAIRE**, adj. 2 g. étym. lat., *mamilla*; dimin. de *mamma*, mamelle). Qui ressemble à un mamelon.

— Anat. *Tubercules mamillaires*. Tubercules blanchâtres situés entre les bras de la moelle allongée, tout près du bord antérieur de cette protubérance, et correspondant à la partie antérieure inférieure du troisième ventricule. || *Éminences mamillaires*. Saillies plus ou moins prononcées que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux anfractuosités du cerveau.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de mamelon.

— Mollusq. *Coquilles mamillaires*. Nom qu'on donnait aux espèces de volutes dont on a fait le genre gondole.

— MAMILLAIRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de mennonites.

— MAMILLAIRE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cactées, renfermant des plantes basses à tiges allongées en colonne, hérissées en tous sens de tubercules ou mamelons horizontaux de couleur grise ou verdâtre, disposés en spirales multiples et terminés par un

Mamillaire.

faisceau d'épines rayonnantes. Les fleurs naissent entre les mamelons supérieurs; le calice adhère à l'ovaire par son tube, et le fruit, ordinairement d'un rouge vif, paraît nu. On en connaît au moins soixante espèces.

MAMILLE, s. f. (et lat., *mamilla*, mamelon). Bot. Éminence microscopique qui se remarque sur les grains de pollen.

MAMILLÉ, ÉE, a. lj. du lat. *mamilla*, mamelle). Bot. Qui est couvert de tubercules arrondis.

— Entom. *Faucheur mamillé*. Insecte aptère qui se rencontre en Espagne et dont les yeux sont placés sur une éminence en forme de mamelon.

MAMILLEUX, EUSE, adj. Bot. Syn. de MAMILLÉ.

MAMILLIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *mamilla*, mamelon; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte de petits mamelons.

— MAMILLIFÈRE, s. f. Zooph. Genre d'actinies à rangées sur une expansion membraneuse, établi pour deux espèces confondues autrefois avec les alcyons et vivant dans la mer des Antilles.

MAMILLIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *mamilla*, mamelon; *forma*, forme). Anat. Qui est en forme de mamelon.

MAMILLIPORE, s. f. étym. lat., *mamilla*, mamelon; *porus*, pore). Zooph. Genre proposé pour des spongiaires fossiles.

MAMINOTIER, s. m. Nom donné par Rabelais à un dévot exagéré dans le culte de Marie.

MAMITA, s. f. (mot espagnol). Petite maman.

*** MAMMAIRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *mamma*, mamelle). Qui concerne les mamelles, qui a rapport aux mamelles.

— Anat. *Glande mammaire.* Organe spécial de la sécrétion du lait, formé de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu cellulaire dense et non graisseux, et placés au-devant du muscle grand pectoral. La glande *mammaire* se développe beaucoup chez les femmes très sensibles aux plaisirs de l'amour, chez les jeunes filles qui ont les cheveux noirs, le teint brun. (Murat.) || *Artères mammaires.* Elles sont au nombre de trois : l'artère mammaire interne, qui naît de la partie inférieure de la sous-clavière; l'artère mammaire externe supérieure et l'artère mammaire externe inférieure, qui proviennent toutes deux de l'artère axillaire.

— Bot. *Vaisseaux mammaires.* Linéaments vasculaires qui passent dans les cotylédons, ainsi nommés parce que ces derniers fournissent à la jeune plante une sorte de lait végétal sans lequel il ne semble pas qu'elle puisse se développer.

—Substantiv. *La mammaire.* L'artère mammaire.

— MAMMAIRE. s. f. Zool. Genre non encore classé d'animaux globuleux qu'on a rencontrés dans la mer du Nord nageant sur les eaux ou attachés au fucus, et qui paraissent se rapprocher, par leur conformation, de la noctiluque.

MAMMAL, ALE. adj. (du lat. *mamma*, mamelle). Zool. Qui a des mamelles. || MAMMAUX, s. m. pl. Syn. peu usité de MAMMIFÈRES.

MAMMALEMENT. adv. (rad. *mammal*). Au point de vue des mamelles. Mot employé par Rabelais : Proposition *mammalement* scandaleuse.

MAMMALOGIE. s. f. (ét. lat., *mamma*, mamelle; gr. λόγος, discours). Branche de la zoologie qui traite de l'histoire naturelle des mammifères. On dit aussi *mammologie.*

MAMMALOGIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte à la mammalogie. Méthode mammalogique.

MAMMALOGISTE. s. m. (rad. *mammalogie*). Naturaliste qui s'occupe spécialement des animaux compris dans la classe des mammifères. Un savant mammalogiste.

MAMMARIE. s. f. Zool. Syn. de MAMMAIRE.

MAMMÉE. s. f. Bot. Genre de clusiacées garcinées, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

MAMMÉE (Julia Mammæa). Fille de Julia Mesa et mère d'Alexandre Sévère, née à Émèse. Elle gouverna l'empire romain sous son nom, s'entoura d'hommes illustres et fut initiée, dit-on, au christianisme par Origène. Les soldats l'égorgèrent avec Alexandre Sévère, près de Mayence, en 235.

MAMMÉEN, ENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à Mammée. Se dit des enfants des deux sexes pour lesquels Alexandre Sévère fonda des revenus. Il les appela ainsi du nom de sa mère Mammée.

*** MAMMIFÈRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *mamma*, mamelle; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des mamelles. Les animaux mammifères sont les plus favorisés sous le rapport de l'intelligence.

— MAMMIFÈRES. s. m. pl. On comprend sous cette dénomination tous les animaux vivipares, à sang chaud et à mamelles; c'est la première classe du règne animal. Tous les mammifères ont des mamelles, des poumons, un cerveau volumineux, un cœur à deux ventricules et un diaphragme musculaire entre la poitrine et le bas-ventre. Presque tous ont les mâchoires garnies de dents; presque tous aussi un système pileux plus ou moins développé. On a essayé plusieurs classifications des mammifères; la plus généralement adoptée, celle de Geoffroy Saint-Hilaire, repose sur des modifications essentielles dans l'organisation, particulièrement dans celle des organes de la génération, du toucher et de la manducation. D'après cette

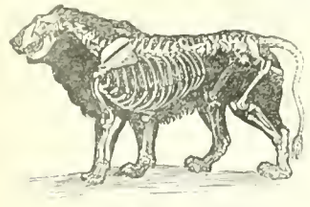

Mammifères — squelette du lion.

classification, les mammifères sont divisés en trois sections, comprenant, la première, les quadrupèdes sans os marsupiaux subdivisés en huit ordres : les primates, les tardigrades, les chéiroptères, les carnassiers, les rongeurs, les pachydermes, les ruminants et les édentés; la seconde section, comprenant les quadrupèdes avec os marsupiaux divisés en trois ordres : les marsupiaux carnassiers, les marsupiaux bipèdes et les monotrèmes; la troisième section, comprenant les mammifères bipèdes, est divisée en deux ordres : les syreniens et les cétacés. Les mammifères habitent toutes les parties du monde. C'est parmi eux, notamment dans les espèces marines, que l'on trouve les animaux de la plus grande taille, y compris même ceux qui existèrent dans les temps antédiluviens.

— On dit aussi au singulier Un mammifère. La baleine est un mammifère. C'est un *mammifère.* (Acad.)

— *Mammifères fossiles.* Animaux mammifères dont on trouve les ossements dans les couches diverses qui composent la surface du globe. Les espèces de mammifères dont on a pu reconnaître les restes sont réparties dans trente-six genres dont douze n'ont plus d'analogues vivants sur le globe. Ce sont les genres mégalonyx, mégathérium, mastodonte, anthracothère, anoplothérion, élasmothère, paléotherium, chéropotame, adapis, dichobune, lophiodon et dinotherium. La plupart appartiennent aux pachydermes, et paraissent avoir habité des lieux marécageux.

MAMMIFÉRIE. s. f. (radic. *mammifère*). Zool. Classe d'animaux vertébrés dont les femelles sont pourvues de mamelles.

MAMMIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *mamma*, mamelle; *forma*, forme). Qui a la forme d'une mamelle.

MAMMILÈVRE. adj. 2 g. (ét. lat., *mamma*, mamelle; fr. *lèvre*). Zool. Qui a les lèvres mamelonnées.

MAMMITE. s. f. (du lat. *mamma*, mamelle). Pathol. Inflammation des mamelles.

MAMMOLOGIE. s. f. Syn. de MAMMALOGIE.

MAMMOLOGIQUE adj. Syn. de MAMMALOGIQUE.

MAMMOLOGISTE. s. m. Syn. de MAMMALOGISTE.

MAMMON. Myth. Dieu de la richesse, chez les Syriens. Ce mot se rencontre plusieurs fois dans le Nouveau Testament avec le sens de Richesse. Jésus-Christ a dit : On ne peut à la fois servir Dieu et Mammon. || *Mammon d'iniquité.* Expression employée par saint Matthieu.

MAMMONE. s. f. Syn. de MAMMON. La mammone de l'iniquité.

MAMMOSA. adj. f. (mot lat. qui signifie litteral. *qui a de fortes mamelles*). Myth. rom. Épithète donnée à Cérès et à la Fortune.

*** MAMMOUTH.** s. m. Paléont. Éléphant fossile auquel les habitants de la Sibérie ont donné le nom de Mammouth, et que les naturalistes appellent *elephas primigenius.* Il y a sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable pétri d'une immense quantité de défenses et d'ossements de mammouths. On a trouvé dans un état parfait de conservation des mammouths que les glaces recouvraient depuis un temps qu'il est impossible d'évaluer.

Mammouth.

La présence des débris de mammouths n'est pas uniquement bornée à la Sibérie; on en trouve aussi, quoique bien moins fréquemment, en Europe et même en Amérique, où ils sont gisants pêle-mêle avec des ossements de mastodontes. Le sexagénaire se renversa sur son siège comme pour rire plus à son aise; puis il regarda son neveu en affectant l'ébahissement qu'eût pu lui faire éprouver la vue de quelque *mammouth* antédiluvien. (Ch. de Bernard.) On a dit aussi *mammont.*

MAMMULE. s. f. (dimin. du lat. *mamma*, mamelle). Botan. Nom donné aux conceptacles bombés, sans bordure ni bourrelet, qui naissent du talle de certains lichens.

— Entom. Nom donné aux protubérances anales qui, dans les araignées, contiennent les instruments servant à filer la toile.

MAMMULEUX, EUSE. adj. Qui présente des mammules ou petits mamelons.

MAMORÉ. Géogr. Rivière de Bolivie, traverse le pays des Moxos et se réunit au Guaporé. Cours de 900 kil.

MAMOSBANI. s. m. Comm. Mousseline blanche rayée des Indes orientales.

MAMOUDI. s. m. Comm. Toile peinte qui se tirait des États du Grand Mogol, par Surate. || On donne aussi ce nom à des toiles blanches et fines qu'on apporte de La Mecque à Smyrne.

— Metrol. Monnaie d'argent qui a cours en Perse et en plusieurs lieux des Indes orientales. La valeur du mamoudi est d'environ 55 centimes.

*** M'AMOUR.** s. f. (par contraction pour *mon amour*; *amour* étant autrefois féminin, on disait *ma amour*, d'où par euphonie *m'amour*). Terme de mignardise et de caresse dont on se sert quelquefois en parlant à sa femme, à sa maîtresse, à une petite fille. Vous ne connaissez pas, *m'amour*, la malice de la pendarde. (Mol.) Vous avez raison, *m'amour.* (Destouches.) Je m'empresse de t'informer, *m'amour*, que ma position a été fort critique. (Mérimée.)

M'amour, ma dame souveraine,
Veuillez ouïr ce qui me mène
Vers vous. (AL. CHARTIER.)

— *Faire des m'amours.* Faire des caresses, des flatteries, des mignardises. Les plus jolies femmes du monde me faisaient des *m'amours.* (E. Sue.) || On dit dans le même sens : *Demander, prier, obtenir avec des m'amours.* Alors on m'a prié avec toute sorte de *m'amours* de m'en tenir aux simples questions de pédagogie. (A. Daudet.)

MAM'SELLE. s. f. Fam. et pop. Abréviation de Mademoiselle.

MAN. Relat. Figure de dragon à quatre ongles, qu'on représente en Chine sur des étoffes.

MAN ou **MEM.** s. m. Métrol. Poids en usage dans les Indes orientales. Le man de roi ou poids de roi sert à peser les denrées et les choses nécessaires à la vie; il vaut 40 livres. Le man dont on se sert pour peser les marchandises de négoce vaut 30 livres.

MAN. s. m. Entom. Nom vulgaire du ver blanc ou larve de hanneton.

MAN. (*Monobia, Menavia*). Géogr. Île de la mer d'Irlande, au S.-O. du golfe de Solway, dépendance du comté de Cumberland (Angleterre). Elle a 588 kil. carrés et 54,000 hab. On y trouve de vastes tourbières, des gîtes d'ardoises et de pierre de taille, des filons de plomb, de fer et de cuivre. Les villes sont : *Castletown* ou *Castleton*, ch.-l., Douglas, Ramsey, Peele-town, etc.

MANA. Géogr. Fleuve de la Guyane française, long de 200 kilom., à 160 kilom. N.-O. de Cayenne.

MANA. Myth. lat. Déesse étrusque adoptée par les Romains; elle présidait à la naissance des enfants et aux maladies des femmes.

MANAAR. Géogr. Île de l'océan Indien, à l'O. de Ceylan, dans le golfe de son nom, à 16 kil. sur 5. Ch.-l., *Manaar*, petit port.

MANABÉE. s. f. Bot. Syn. d'EGIPHILE.

MANABLE. adj. Se dit, en Normandie, d'une maison d'habitation, par opposition à Maison d'écurie, etc. Propriété manable.

MANACA. s. m. Bot. Espèce de palmier à feuilles pennées.

MANACOR. Géogr. Ville de Majorque, à 35 kil. N.-E. de Palma. Cordages, distilleries d'eau-de-vie; 10,000 hab.

MANACOU. s. m. Mamm. Espèce de chat de grande taille qui se rencontre aux Indes.

MANAGUA. Géogr. Capitale de la république de Nicaragua, près du lac du même nom; 12,000 hab.

MANAHEM. Roi d'Israël, 766-754 av. J.-C., tua l'usurpateur Sellum.

MANAKIN. s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, famille des pipradés, caractérisés par un bec court et des narines latérales recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes. Ils habitent l'Amérique méridionale, vivent dans les bois et se nourrissent d'insectes et de fruits sauvages; leurs couleurs sont éclatantes. Manakin à longue queue. Manakin à deux brins. Manakin rouge. Manakin à gorge blanche. Manakin à tête d'or. On dit aussi *manaque.*

MANALGIE. s. f. Médec. Engourdissement général du corps et de l'esprit.

MANANA. s. m. Comm. Bois jaune de Taïti.

*** MANANT.** s. m. (pr. *ma-nan*; du lat. *manens*, demeurant). S'est dit dans l'origine pour Habitant. Les *manants* et habitants d'Angoulême. (Pasq.) Jules César avait fait commander à tous les *manants* et habitants des Alpes et Piémont, qu'ils eussent à apporter... (Rabelais.)

— S'est pris plus tard particulièrement pour Habitant de la campagne, paysan, vilain, roturier.

Il arriva qu'au temps que la chanvre se sème,
Elle vit un *manant* en couvrir maints sillons. —
(LA FONTAINE.)

|| N'est plus usité dans ce sens.

— Par extension et par allusion aux mœurs peu polies des gens de la campagne, on a donné au mot *manant* la signification de Rustre, grossier, impertinent. Cet homme s'est conduit en manant. C'est un vrai manant. Nous vendrons nos petites-filles à la vanité de quelques *manants* enrichis. (J. Sandeau.)

MANASSAROVAR. Géogr. Lac du Thibet, au N. de l'Himalaya, à 5,000 mèt. de hauteur.

MANASSÉ. Patriarche juif, fils aîné de Joseph et de Aseneth, donna son nom à deux demi-tribus israélites : 1° *Manassé occidental*; villes : Thersa, Mageddo, Thèbes, Samarie, etc.; 2° *Manassé oriental*, villes : Gessur, Gadara, Astaroth, Gaulon, etc.

MANASSÈS. Roi de Juda, né en 706 av. J.-C., succéda, en 694, à son père Ézéchias, rétablit le culte des idoles, fut emmené en captivité par Assar-Haddon, 672; puis, revenu à Jérusalem, 669, releva les autels du vrai Dieu, et mourut en 639.

— MANASSÈS (Constantin). Historien grec qui vivait sous Manuel Comnène au XII^e^ siècle. Il a composé une chronique depuis la création jusqu'en 1081, en vers politiques, espèce de prose rythmique; on a encore de lui les fragments d'un roman, *les Amours d'Aristandre et de Callistée.*

MANATE. s. m. Mamm. Nom spécifique du lamentin.

MANATIDE. adj. 2 g. (ét. gr., *manate*; gr. εἶδος, forme). Mamm. Qui ressemble au manate. || MANATIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des cétacés, qui a pour type le genre lamentin.

MANATIER. s. m. Anc. jurispr. Héritage donné à cens et à rente avec résidence obligatoire pour le possesseur et qui faisait retour au seigneur si le possesseur mourait sans enfants.

MANCALAH. s. m. Jeu oriental dans lequel on emploie de petits cailloux ou de petites coquilles.

MANCANA. s. m. Casse-tête indien.

— Jongleur des îles Mariannes.

MANÇANARÉZ. Géograph. Petite rivière d'Espagne qui naît dans la sierra de Guadarrama, passe à Madrid et tombe dans le Henarez, après un cours de 95 kilom.

— MANÇANARÉZ. Ville d'Espagne, dans la Manche, près des bords de l'Azuer; 9,000 hab.

MANCANDO. adv. Mus. Mot italien qui signifie En défaillant. Il indique qu'un passage doit être exécuté en retenant et affaiblissant les sons; c'est à peu près la même chose que *diminuendo.*

MANCEAU, ELLE. s. Géogr. Habitant, habitante du Mans. Les Manceaux sont fins et adroits. C'est un Manceau, c'est tout dire.

— Prov. *Un Manceau vaut un Normand et demi.* Les Manceaux sont encore plus enclins à la chicane que les Normands.

— adj. Qui appartient au Mans. Le pays manceau.

— Agric. Se dit d'une race de bœufs du Maine.

MANCELLE. s. f. Petite chaîne qui tient au collier des chevaux de voiture.

MANCENILLE. s. f. (pron *man-ce-nille, ll* mouill.; de l'espagn. *manzenilla*, petite pomme). Bot. Fruit du mancenillier.

*** MANCENILLIER.** s. m. (pr. *man-ce-nil-lié, ll* mouill.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées. L'espèce type est un arbre de troisième grandeur, ayant le port, le feuillage et l'aspect du pommier. Il a l'écorce grisâtre, le bois dur et d'un très beau grain. Le suc laiteux qui découle de toutes les parties du mancenillier est très blanc, très abondant, très caustique et très vénéneux. Une goutte de ce suc reçue sur le dos de la main y produit bientôt une ampoule comme ferait un charbon ardent. Les Indiens trempent dans ce suc le bout de leurs flèches, qui conservent ensuite pendant très longtemps des propriétés vénéneuses. Cet arbre croît sur les rivages des Antilles et de l'Amérique du Sud. Le fruit et le suc du *mancenillier* sont des poisons très subtils; on prétend même, mais à tort, que l'ombre de cet arbre est mortelle. (Acad.)

MANCEPS. s. m. Antiq. Adjudicataire d'un bien public ou d'une entreprise affermée par l'État.

MANCHA-REAL. Géogr. Ville d'Espagne (Jaen). Draps; 5,000 hab.

*** MANCHE.** s. m. (rad. *manche*, s. f.). Techn. Poignée que l'on adapte à un outil, à un instrument, et par ou on le prend pour s'en servir. Manche de couteau, de marteau, de rasoir, de canif. Le manche d'une cognée, d'une raquette, d'un battoir, d'une étrille. Pour le brave un fusil n'est que le *manche* d'une baïonnette. (De Lévis.)

— Fig. *Branler au manche* ou *dans le manche.* Ne pas être établi solidement, n'avoir pas de chances de durée. Autant de fois que j'en rencontre quelques-uns bien équipés, il n'est pas possible que je me garde de rougir : c'est un témoignage que je branle encore au *manche.* (Malh.) || Se dit aussi pour Ne pas être ferme dans le parti qu'on a embrassé, dans la résolution qu'on a prise, ou bien encore, Être sur le point de faire banqueroute, avoir sa fortune ébranlée.

— Fig. *Jeter le manche après la cognée.* Perdre tout espoir, abandonner tout. Quelque chose qui arrive, il ne faut pas jeter le manche après la cognée. Le génie politique cherche à tirer le meilleur parti des situations les plus compromises, et ne jette jamais, comme on dit, le *manche* après la cognée. (Ste-Beuve.)

— *Manche à balai.* Long bâton au bout duquel on emmanche le balai.

— *Se mettre du côté du manche.* Se mettre du côté du plus fort, de celui qui tient le pouvoir.

— Fig. *Manche à sabre.* Homme qui n'est bon qu'à donner des coups de sabre. Ces *manches* à sabre qui composent une armée. (Stendhal.)

— *Manche d'une éclanche, d'une épaule de mouton, d'un gigot.* Partie par où on les prend pour les découper.

— Agric. *Manche de la charrue.* Partie de la charrue que tient le laboureur. Tenir le manche de la charrue.

— Coutell. *Faux manche à tremper.* Barre de fer terminée par une espèce de douille où est reçue l'extrémité des pièces que l'on a à tremper.

— Luth. *Manche de violon, de luth, de guitare,* etc. Pièce de bois collée à l'extrémité du

corps de ces instruments. Le manche ne sert pas seulement à tenir l'instrument, il porte les chevilles par le moyen desquelles on l'accorde, et c'est en posant les doigts sur le manche qu'on forme les différents tons. || On dit qu'*un musicien connaît bien son manche*, qu'*il est sûr de son manche*, pour dire qu'il touche les cordes avec justesse et précision.

— Mar. Poignée à plusieurs mains adaptée à une rame trop grosse pour être manœuvrée par un seul homme.

— Moll. *Manche de couteau*. Nom vulgaire d'un certain nombre d'espèces de solen, dont la forme allongée, étroite, à bords parallèles, rappelle assez bien celle des manches de couteau.

— Techn. *Manche à polir*. Manche de bois sur lequel on place les pièces à polir, pour les travailler plus commodément.

* **MANCHE**, s. f. (étym. lat., *manica*, même signif. ; de *manus*, main). Partie d'un vêtement qui couvre depuis le haut du bras jusqu'au poignet ; la partie dans laquelle on passe la main. Manches courtes. Manches longues. Une manche de chemise, de veste, de robe, d'habit, de soutane. La manche, les manches d'une chemise, d'un habit, d'une robe. Les *manches* du chevalier font un bel effet à table ; quoiqu'elles entraînent tout, je doute qu'elles m'entraînent aussi ; quelque faiblesse que j'aie pour les modes, j'ai une grande aversion pour cette saleté. (Mme de Sévigné.) Elle tira de ses longues *manches* de soie ses bras nus d'une forme admirable et d'une blancheur éblouissante. (Volt.) La tunique des anciens Grecs était sans *manches*. (Villerme.) La robe ou toge des Romains n'avait pas non plus de *manches*. Id.)

— *Fausses manches*. Manches que l'on met par-dessus les autres, pour les conserver. || *Manches pendantes*. Bandes d'étoffe que l'on attachait à certaines robes de cérémonie. Les conseillers d'État portaient autrefois des robes à manches pendantes.

— Suivant la mode, les manches de robes de femmes ont été appelées de différents noms. || *Manches d'anges*. Manches qui ne venaient que jusqu'au coude. || *Manches à la folle*. Manches très amples, serrées au poignet et qu'on faisait pendre à la hauteur du coude à l'aide de petits morceaux de plomb. On les a aussi appelées *manches à l'imbécile* || *Manches à gigot*. Manches larges et bouffantes à l'épaule et serrées au poignet. || *Manches plates*. Manches serrant tout le bras.

—*Tour de manche*. Garniture placée au-dessus de la manchette.

— *En manches de chemise*. Sans vêtement qui couvre les manches de la chemise.

— Pop. *Jambes en manches de veste*. Jambes qui vont s'écartant à partir du genou.

— Fig. et fam. *Tirer la manche de quelqu'un*. Le solliciter de faire quelque chose. Je serai fort aise que ce monsieur tire un peu la *manche* du garde des sceaux en ma faveur. (Volt.) || *Il ne s'est pas fait tirer la manche ou par la manche*. Il ne s'est pas fait prier. On assure que le pape cordelier se fait beaucoup tirer la *manche* pour abolir les jésuites. (D'Alembert.)

— *Tirer quelqu'un par la manche*. Le prier de rester lorsqu'il veut se retirer. Je suis si aise de les voir partir, que je n'ai garde de les tirer par la *manche* pour les retenir. (D'Alemb.)

— Fig. *Avoir, tenir quelqu'un dans sa manche*. L'avoir à sa discrétion, pouvoir en disposer. Je suis homme à avoir le pape dans ma *manche* quand je voudrai. (Volt.) Le bonhomme, nous l'avons dans notre *manche*. (Mariv.)

— *Tenir quelque chose dans sa manche*. Être certain d'en disposer comme on le voudra. Ils tiennent à leur gré la fortune en la *manche*. (Régnier.)

— *Mettre une chose dans sa manche*. S'en emparer, se l'approprier.

— *Être dans la manche de quelqu'un*. Être à sa disposition. J'ai cause avec l'archevêque de Reims, qui vous est fort acquis ; son frère n'est point du tout dans la *manche* de Mme de Coulanges. (Mme de Sévig. || Se dit dans un autre sens pour Être de ses amis, de ses protégés.

— *Être à la manche de quelqu'un*. Le soutenir, l'appuyer, ne pas le quitter. Mais aussi a-t-il à sa *manche* tout ce parti-là avec une préoccupation qui va presque jusqu'à la fureur. (Bayle.)

— *Tenir la manche, ne tenir que la manche*. Ne rien tenir du tout. Il a laissé la *manche* par où vous le teniez : il s'en est enfui. (Malherbe.)

— Fig. Je vous dis que c'était un esprit volage, et que lui pensant tenir le bras, vous ne lui teniez que la *manche*. (Malherbe.)

— Fig. *Avoir la manche large*. Professer comme casuiste ou confesseur une morale relâchée. || *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*. Ne se faire scrupule de rien.

— Fam. *C'est une autre paire de manches*. C'est une autre affaire, c'est autre chose. || *Du temps qu'on se mouchait sur la manche*. Du temps qu'on était fort simple. || *Ne pas se moucher sur la manche*. Être entreprenant, expérimenté, résolu. || *Il faudrait lui mettre du plomb dans la manche*. C'est un étourdi, il faudrait le retenir. || *Manger du pain dans sa manche*. Le manger seul, en cachette.

— Pop. *Manche, bonne manche*. Étrenne ou pourboire, en Italie. Le petit mendiant tendit au passage de la voiture une main maigre, pour demander la bonne *manche* au forestier. (Th. Gautier.)

— Arg. *Tendre la manche*. Mendier. *Faire la manche*. Quêter après avoir chanté, après avoir fait des tours.

— Anc. art milit. Nom, au XVIe siècle, des ailes d'une armée, d'un régiment.

— Blas. *Manche mal taillée*. Meuble d'armoiries représentant une manche d'habit bizarrement découpée.

—Jeux. Première et seconde partie, quand on est forcé d'en jouer trois pour savoir quel est celui qui gagne. Être manche à manche.

— Fig. Vous êtes homme d'esprit, je suis à peu près millionnaire ; nous sommes *manche* à *manche*. (Ch. Monselet.)

— Au whist, la manche est une des parties liées qui composent le rob.

— Hist. *Gentilshommes de la manche*. Corps de gentilshommes attachés au service personnel des enfants de France, dès qu'ils passaient des mains des femmes à celles des hommes. Ils les accompagnaient partout, et comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, il ne leur était permis de toucher qu'à la manche. || *Gardes de la manche*. Compagnie de vingt-cinq gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies, et chaque fois qu'il allait à la chapelle. Ils portaient pour arme une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent. Ils étaient choisis dans la compagnie écossaise.

— Fig. *Il s'est fait mon garde de la manche*. Il ne me quitte pas. S'étant fait mon garde de la *manche*, il se faisait une loi de ne me pas quitter d'un pas. (J.-J. Rouss.)

— Géogr. Nom donné, en général, aux bras de mer qui vont s'étrécissant entre deux côtes et se terminent à un détroit. Manche de Tartarie. A l'embouchure du fleuve Tistedal, près de la *manche* de Danemark. (Volt.)

— Mar. *Manche à eau*. Long tuyau de cuir ou vert aux deux bouts qui sert à verser l'eau qu'on embarque dans les futailles ou réservoirs situés à fond de cale. || *Manche à vent* ou *à air*. Chausse de toile dont on suspend le haut à l'étai des mâts, tandis que le bas descend sous le pont. C'est un excellent moyen de renouveler l'air des régions inférieures du navire ; la manche ouverte du côté du vent favorise un courant d'air de haut en bas.

— Ornith. *Manche de velours*. Espèce de palmipède de la grosseur d'une oie, qui habite les côtes de l'océan Atlantique.

— Pêch. Filet large à l'entrée et qui va en s'étrécissant jusqu'à son extrémité.

— Pharm. *Manche d'Hippocrate*. Sac de flanelle ou de laine ayant la forme d'un cône renversé, et dont on se sert pour filtrer des liquides épais, sirupeux, etc.

— Techn. Tube par lequel on tient le chalumeau et qui est muni de l'embouchure. || Tuyau employé par les arroseurs. || *Fourneau à manche*. Fourneau d'affinage pour les monnaies.

MANCHE. (*Oceanus Britannicus*). Géogr. Bras de mer compris entre la France et l'Angleterre, unit la mer du Nord à l'océan Atlantique. La Manche a 34 kil. de large entre les caps Gris-Nez et Sud-Foreland, 220 kil. de l'embouchure du Couesnon à celle de l'Exe, et une superficie de 810 myriamètres carrés. Les côtes de France, droites et bordées de dunes ou de falaises, sauf dans la péninsule de Bretagne, qui est fort découpée, présentent les caps Gris-Nez, d'Antifer, de la Hève, de Barfleur, de La Hogue, etc. ; les baies de la Somme, de la Seine, de Cancale, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, etc. On y trouve les ports de Boulogne, Saint-Valery, Le Tréport, Dieppe, Fécamp, Le Havre, Honfleur, La Hougue, Cherbourg, Granville, Saint-Servan, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Paimpol, Tréguier, etc. Les côtes d'Angleterre, mieux dotées par la nature, ont les ports de Falmouth, Plymouth, Dartmouth, Exmouth, Southampton, Portsmouth, Brighton, Folkestone, Douvres. On y voit les caps Lands'end, Lizard, Beachy, Sud-Foreland, etc. Les îles de la Manche sont, sur les côtes d'Angleterre, les Sorlingues et l'île de Wight ; et, sur le côtes de France, le groupe de Saint-Marcouf et l'archipel anglo-normand (Jersey, etc.), qui dépend des Anglais. Ces derniers appellent la Manche *Canal Britannique* (British Channel).

— MANCHE. Département maritime situé au N.-O. de la France, et formé d'une partie de la Basse-Normandie (Cotentin et Avranchin). Il est borné à l'E. par le Calvados et l'Orne, au S., par la Mayenne et Ille-et-Vilaine, à l'O., au N. et au N.-E., par la Manche, qui lui donne son nom. Il a 592,818 hectares de superficie, et une population de 526,400 hab. Il dépend du diocèse de Coutances, du 10e corps d'armée (Rennes), de la 1re préfecture maritime (Cherbourg), de la cour d'appel et de l'académie universitaire de Caen. Il forme 6 arrondissements : Saint-Lô, ch.-l., Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain et Valognes ; 48 cantons et 643 communes. Traversé du N. au S. par les collines du Cotentin, il est arrosé par la Vire, la Douve, la Taute, la Sienne, la Sioule, la Sée, la Selune, le Couesnon, etc. Le climat est, en général, brumeux, mais tempéré. Les côtes sont bordées de falaises et de grèves. On y recolte des céréales au delà de la consommation, du lin, du chanvre, des fruits à cidre. L'engrais des bestiaux et le beurre sont aussi une des richesses du pays. On exploite le fer, le plomb, le sel, la houille, le grès, le granit, le marbre, la chaux, la tangue, etc. Le coton, la laine, les dentelles, les tanneries, la quincaillerie sont aussi des branches de l'industrie manufacturière. Les principaux ports sont Carentan, Cherbourg, Barfleur, Régneville, Granville, etc.

— MANCHE. Ancienne région d'Espagne comprise actuellement dans la province de Ciudad-Real (Nouvelle-Castille).

— MANCHE DE TARTARIE. Détroit long de 900 k., et qui se resserre graduellement du S. au N. en séparant de la Mandchourie l'île Saghalien ou Tarrakai.

MANCHERON, s. m. (radic. *manche*). Techn. Chez les cartiers, Chacune des deux poignées fixées aux deux bouts de la boîte de la lice, et avec lesquelles on fait mouvoir la perche.

MANCHERON, s. m. (radic. *manche*). Agric. Partie de la charrue qu'on tient avec les mains, lorsqu'on laboure. || Conducteur de charrue.

— Mod. Garniture vers le haut des manches d'une robe de femme.

MANCHESQUE, a. lj. 2 g. Qui appartient à la Manche, région de la Castille, où a lieu Don Quichotte, chevalier de la Manche. Venez confesser au chevalier du Tage et au *manchesque* Normand que toutes les Orianes et les Angéliques du monde ne sont pas dignes de dechausser la sans-pareille Caroline d'Euston. (Saint-Evremond.)

MANCHESTER. Géogr. Ville du comté de Lancastre (Angleterre), sur l'Irwell, qui y reçoit l'Irk et le Medlock, à 270 kil. N.-O. de Londres et 54 kilom. E. de Liverpool. La population est de 341, 000 hab. Introduite dans cette ville en 1789, la machine à vapeur y entretient l'activité dans plus de 200 filatures de coton, 200 manufactures de tissage, sans compter les et dblissements de Salford, Preston, Bolton, Stockport, Oldham, etc., qui sont ses succursales. On peut affirmer que Manchester fabrique les trois cinquièmes des cotonnades de la Grande-Bretagne. Le port de Liverpool est le débouché de cet immense centre manufacturier que des voies ferrées ou des canaux relient à toutes les localités un peu importantes de l'Angleterre.

— MANCHESTER. Ville du New-Hampshire (États-Unis). Fabrique de cotonnades ; 33,000 h.

MANCHESTER (Édouard MONTAGU, comte de). Général et homme politique anglais, 1602-1671. Fils d'un ministre de Charles Ier, membre de la Chambre des lords, fut l'un des chefs de l'opposition au roi ; eut le commandement d'une armée du parlement ; et, avec Cromwell pour lieutenant, prit York et gagna la victoire de Marston-Moor, 1644. Il fit partie de la Chambre haute de Cromwell, contribua à la restauration de Charles II et fut nommé grand chambellan.

* **MANCHETTE**, s. f. (dimin. de *manche*). Ornement fait de toile, de dentelle plissée, qui s'attache au poignet de la chemise et sort de la manche de la robe ou de l'habit. Manchettes d'homme. Manchettes de femme. Une paire de manchettes. Manchettes brodées. Lydias, après avoir toussé, relève sa *manchette*, étendu la main et ouvert les doigts, débite gravement ses pensées quintessenciées et ses raisonnements sophistiques. (La Bruy.) Mes *manchettes* de mousseline viennent des bords du Gange, si souvent désolés par nos guerres. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. et famil. *Prendre des manchettes*. Traiter avec égards. Je ne prendrai pas de manchettes pour lui dire son fait.

— *Vous m'avez fait là de belles manchettes*. Vous avez fait une étourderie, une sottise qui m'embarrasse fort.

— *Pas de ça Lisette, ça gâte les manchettes*. Se dit familièrement pour refuser une chose qu'on vous demande.

— *Un marquis de la manchette*. Un homme qui tend la main, un mendiant.

— *Chevalier de la manchette*. Pédéraste.

— *Manchette de botte, de guêtre*. Sorte de genouillère de toile que l'on mettait entre la chaussure et le vêtement lorsqu'on portait les bottes ou les guêtres très hautes.

— *Manchette de sabre*. Morceau d'étoffe qui garnit le bas de la poignée d'un sabre d'infanterie.

— Mal, rougeur au poignet, lorsqu'il a été fortement serré.

— Artill. Fausse manche que mettent les canonniers par-dessus leur uniforme lorsqu'ils ont à charger les obusiers et mortiers de fort calibre.

— Bot. *Manchette de la Vierge*. Nom donné au liseron. || *Manchette grise*. Agaric de couleur grise, qui croît en touffe au pied des arbres et dont le chapeau est plissé en forme de manchette.

— Boulang. Nom, à Rouen, d'un pain en forme de couronne.

— Chir. Portion de peau et du tissu lamineux conservée pour recouvrir le moignon d'un membre amputé.

— Escr. *Coup de manchette*. Coup de taille au poignet de la main qui tient le sabre.

— Imprim. *Ouvrage à manchettes*. Livre dont les marges sont chargées d'additions.

— Mar. Cordage d'environ quatre brasses dont le double est arrêté sur un bas hauban. Les deux bouts estropent chacun une cosse dans laquelle passe une manœuvre telle que le courant du grand bras et son dormant, que la manchette soutient, empêche de tomber trop bas, lorsqu'il y a du mou dans ce bras. On appelle manchette tout cordage qui sert au même usage.

— Polyp. *Manchette de Neptune*. Nom vulgaire du rétepore cellulaire, qui ressemble à de la dentelle.

— Relat. Coutelas à poignée de bois que les nègres portent suspendu à une corde en sautoir.

— Tapiss. Partie de l'accotoir d'un fauteuil qu'on garnit d'étoffe.

MANCHEUR, s. m. Arg. Saltimbanque qui n'a pas le baraque et exécute ses tours sur la voie publique.

* **MANCHON**, s. m. (radic. *manche*). Espèce de petit sac sans fond que l'on porte en hiver pour garantir les mains du froid, et qui est fait soit en pelleterie, soit en étoffe de soie, soit en plumes d'oiseaux. Manchon de martre, de tigre, d'ours, de renard, de velours. Nous conseillons aux gens âgés de braver la coutume et de se servir des *manchons*, qui leur épargneront bien des rhumes, des coliques et autres infirmités qui tiennent à la rigueur de l'atmosphère. (Villerme.)

Et, si je meurs, il veut avoir
Un *manchon* de ma peau, tant elle est bigarrée.
(La Fontaine.)

— *Chien de manchon*. Chien de petite espèce que les dames portaient dans leur manchon, sous Louis XV. Figurez-vous un très petit chien de *manchon* qui suivrait un capitaine des gardes du roi de Prusse. (Volt.)

— Art milit. Pièce de toile blanche dont on enveloppe la coiffure des soldats qui représentent un parti, dans les simulacres de guerre, pour les distinguer de ceux de l'autre parti. || Pièce de la culasse mobile du fusil Gras, qui sert à maintenir par l'une de ses extrémités le percuteur dans son logement.

— Chim. Gaine de glaise ou de terre cuite destinée à protéger les tubes de certains appareils.

— Mar. Garniture en fer d'un écubier.

— Mécan. Cylindre creux destiné à glisser le long d'un axe. | Cylindre servant à raccorder deux axes bout à bout || *Manchons fixes*. Manchons employés pour relier deux arbres tournant toujours ensemble. || *Manchons à embrayage*. Manchons employés pour les arbres dont les communications sont intermittentes.

— Médec. Appareil destiné à fixer les mains des aliénés furieux et qui ont la manie de la destruction.

— Techn. Virole qui couvre le joint des tuyaux de fonte. || Cylindre de bois ou de métal servant aux fonteniers pour relier deux bouts de tuyaux. | *Manchon à coquilles*. Manchon de fontenier formé de deux parties réunies par des boulons.

— Tiss. Petit nombre de cartons percés, lacés ensemble et réunis à leurs extrémités par des nœuds formés au moyen des lacets, dont se servent les tisseurs. || Sorte de rondelle de bois fixée à l'arbre de couche du métier Jacquard et sur laquelle s'enroule la courroie qui lève la griffe.

— Verr. Cylindre dont les souffleurs de verre font, en les étendant, les feuilles de verre à vitre.

MANCHONNIER, s. m. Verr. Ouvrier qui travaille aux manchons.

* **MANCHOT, OTE**, adj. (du lat. *mancus*, même signif.). Qui n'a qu'une main ou qu'un bras dont il puisse se servir. Il est manchot de la main droite. Il a reçu à l'armée un coup qui l'a rendu manchot. Il est des cas où le chirurgien lui-même rend un homme *manchot*, en lui amputant la main, l'avant-bras ou le bras. (Villermé.) Que voulez-vous que je fasse d'une fille *manchote* ? (Sall.)

— Estropié ou paralysé, en parlant du bras ou de la main.

Le bras *manchot* qui, resté sans office,
Laisse au survivancier tout le poids du service.
(Delille.)

— Par extens. Maladroit, manquant de dextérité au physique comme au moral.

— Fig. *Ne pas être manchot*. Avoir de l'adresse, de la dextérité. Le drôle n'est pas *manchot* de la langue. Le Sage. Le vin que m'apporte l'ambassadeur manchot du roi de Prusse, qui n'est pas *manchot*. (Volt. Elle n'est pas *manchote* ; elle devinera bien de quoi il retourne. (Th. Leclercq. Je ne suis pas *manchot*, non plus, et j'ai bon droit. E. Augier.) || Être prompt et vigoureux à frapper. Cet homme n'est point manchot lorsqu'on l'attaque || Savoir faire sa main, s'approprier ce qu'on trouve à sa convenance.

— Substantiv. Un manchot, une manchote. Un manchot de naissance. C'est un *manchot* fort adroit. (Acad. Comme des *manchots* parviennent, à force d'exercices, à faire avec leurs pieds tout ce que nous faisons de nos mains... (J.-J. Rouss. On sait quel parti vraiment admirable les *manchots* tirent du moignon ou bout de membre qui leur reste. Villermé.)

* **MANCHOT**, s. m. (de *manchot*, adject.). Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson plat de la famille des hétérosomes.

— Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui n'ont que des moignons d'ailes, faisant office de nageoires. Les caractères généraux de ces oiseaux sont un bec fort, plus long que la tête, comprimé sur

les côtés ; les ailes impropres au vol, très petites ; les pieds portés très en arrière, très courts, très gros. On divise le genre manchot en trois sous-genres : les manchots proprement dits, qui ne comprennent qu'une seule espèce, le grand manchot, lequel a le volume d'une oie et atteint quelquefois plus d'un mètre de hauteur ; les gorfous, ne comprenant qu'une seule espèce, le gorfou sauteur, de la grosseur d'un gros canard ; les sphéniscques, comprenant deux espèces, le sphénisque du Cap et le petit sphénisque. Les manchots habitent la terre de Van-Diémen, les îles Malouines, la Nouvelle Guinée et les terres australes. Sur les côtes des Malouines viennent pondre, depuis octobre jusqu'en avril, des troupes innombrables de *manchots* dont la forme et le port bizarres étonnent toujours les voyageurs. (Depping.)

Manchot.

MANCIENNE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de viorne. Des liens d'osier ou de mancienne.

— Adjectiv. Viorne mancienne.

MANCINI. Sœur du cardinal Mazarin, mariée à un baron romain, Laurent Mancini, eut cinq filles, que leur oncle fit venir en France, et qui furent célèbres. || MANCINI (Laure). Aînée des nièces de Mazarin, née en 1636, épousa, en 1651, le duc de Mercœur, frère du duc de Beaufort, et mourut en 1657. || MANCINI (Olympe). Sœur de la précédente. V. SOISSONS || MANCINI (Marie). Sœur de la précédentes, née à Rome en 1640 ; Louis XIV fut un moment tenté de l'épouser ; le cardinal s'opposa à ce mariage et Marie Mancini fut unie, 1661, au connétable de Colonna, qui l'emmena à Naples. En 1672, elle quitta son mari, obtint son consentement à un divorce, s'enferma dans un couvent à Madrid, 1673, revint en France en 1684, et mourut complètement oubliée. || MANCINI Hortense), duchesse de Mazarin. Née à Rome en 1646, a été la nièce favorite de Mazarin. Elle épousa, en 1661, le marquis de La Meilleraye, auquel elle porta le nom et la plus grande partie de la fortune du cardinal. Se séparant, en 1668, de ce mari bizarre et maniaque, elle vécut en Italie, puis en Angleterre, où elle tint une petite cour dont Saint Evremond était l'un des familiers. Elle mourut en 1699. || MANCINI (Marie-Anne. Née à Rome en 1649, fut mariée, en 1662, à Godefroy, duc de Bouillon. Impliquée, en 1680, dans les procès d'empoisonnement de ce temps, elle se fit bannir pour s'être moquée des juges qui l'interrogeaient. Revenue en 1691, elle mourut en 1714.

— MANCINI (Louis). V. NIVERNAIS (Duc de).

MANCINITE. s. f. Minér. Substance qui paraît être un silicate de zinc et qui a été trouvée à Mancino, dans la Toscane.

MANCINUS (Caius Hostilius). Consul romain qui fut enveloppé par les Numantins avec son armée, 137 avant J.-C., et se sauva par un traité honteux que le sénat ne ratifia point.

MANCIPATION. s. f. (pr. *man-ci-pa-cion ;* du lat. *mancipare*, aliéner). Législ. rom. Espèce d'aliénation solennelle en usage chez les Romains, par laquelle le propriétaire transférait à un autre la propriété d'une chose en présence de cinq témoins et en observant certaines formalités.

MANCO-CAPAC Ier. Fondateur de la monarchie des Incas au Pérou, aurait vécu dans le Xe siècle après J.-C. Se donnant pour le fils du soleil, il prit de l'ascendant sur les Péruviens, qu'il civilisa, et fonda Cuzco.

MANÇOIS. s. m. Métrol. Monnaie d'argent frappée par les seigneurs du Maine.

MANÇONE. s. m. Bot. Arbre de la famille des papilionacées césalpinées, qui croît dans la Sénégambie, où il porte le nom vernaculaire de *tali*, et dont l'écorce renferme un poison très violent avec lequel les naturels empoisonnent leurs flèches.

MANDAÏTE. s. m. Hist. relig. Chrétien de Saint-Jean.

MANDALA. s. m. Litt. ind. Chacune des divisions du Rig-Véda.

MANDALAY ou **VEDINA-SHUÉBON**. (paradis terrestre). Géogr. Capitale de la Birmanie, près de l'Irraouaddy, à 15 kil. N. d'Amarapoura. Elle renferme le palais du roi et des jardins splendides ; 100,000 hab.

MANDALOTUS. s. m. (pr. *man-da-lo-tuss ;* ét. gr., μανδαλος, verrou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculions les gonatocères, établi pour quatre espèces australiennes.

MANDANE. Fille d'Astyage et mère de Cyrus.

MANDANES. s. m. pl. Géogr. Ancienne tribu de l'Amérique du Nord (Etats-Unis) qui habitait dans le territoire de Nebraska, vers le haut Missouri.

— Bot. *Peuplier des Mandanes*. Peuplier de Virginie.

MANDANT. part. prés. du v. Mander. La reine mandant les ambassadeurs.

* **MANDANT**. s. m. Jurispr. Celui qui donne un mandat. Le mandataire ne peut anéantir le droit du *mandant* sans détruire son mandat. (E. de Girardin.)

MANDAR. s. m. Pagode indienne. Deux *mandars* ou pagodes aux coupoles comiques donnent à cette place le caractère indien primitif. (Méry.)

— Mamm. Syn. d'ORYCTÉNOPE.

MANDARA. Géogr. État du Soudan, au S. du Bournou, dont il est tributaire, dans le bassin du Chary. Capitale *Mora*.

* **MANDARIN**. s. m. (du portugais *mandarin*, lettré chinois). Nom des fonctionnaires publics de la Chine, soit civils, soit militaires. Ce mot n'est en usage que chez les Européens. Un petit *mandarin* est un huissier ou un geôlier. (Acad.) Les *mandarins* témoignent le plus profond mépris pour les bonzes. (B. Constant.)

— Par analog. Personne lettrée, instruite.

— Fig.

> Chacun sait aujourd'hui quand il faut de la prose ;
> Le siècle est, à vrai dire, un *mandarin* lettré.
> (A. DE MUSSET.)

— Bot. *Arbre des mandarins*. Nom donné à un arbre de Cochinchine qui a l'aspect du tilleul et dont le fruit ressemble à la grenade.

MANDARIN, INE. adj. Qui appartient aux mandarins. La langue mandarine ou savante. La langue *mandarine* a cours dans tout l'empire et on l'entend partout. (Le Comte.)

— Ornith. *Canard mandarin*. Canard de la Chine, remarquable par les couleurs éclatantes et variées de son plumage.

MANDARINAL, ALE. adj. Qui est propre aux mandarins. Ce dédain *mandarinal* pour le commerce nuit beaucoup au progrès des sciences. (Volt.)

MANDARINAT. s. m. Charge, office, dignité de mandarin. Il n'y a que les lettrés qui soient élevés au mandarinat.

* **MANDARINE**. s. f. Comm. Étoffe unie dont la chaîne est en coton, et qui est tramée en soie crue.

— Bot. Fruit du mandarinier.

* **MANDARINIER**. s. m. Bot. Variété d'oranger qui produit des fruits petits, mais très bons.

MANDARINISME. s. m. Néol. Système d'épreuves et de concours que l'on fait subir, en Chine, à ceux qui aspirent aux grades de lettres et par suite aux charges de l'État.

— Par extens. Tout système qui tend à classer les citoyens selon le degré d'instruction qu'ils ont acquis. L'institution des grades universitaires est un acheminement au mandarinisme.

* **MANDAT**. s. m. (pr. *man-da ;* du lat. *mandare*, charger). Jurispr. Acte par lequel une personne donne à une autre, nommée mandataire, pouvoir ou procuration de faire quelque chose pour elle et en son nom. Le contrat est formé entre le mandant et le mandataire, du moment qu'il y a acceptation de la part du mandataire, et l'exécution du mandat est considérée comme une acceptation tacite, quand il n'y en a pas eu d'autre. Le mandat est ou spécial et pour une affaire, ou général et pour toutes les affaires du mandant. Il n'y a qu'un mandat exprès qui puisse autoriser à aliéner, hypothéquer ou faire acte de propriété, le mandat conçu en termes généraux n'embrassant que les actes d'administration.

— Par extens. Se dit, dans le langage ordinaire, pour Mission de faire une chose. Ces envoyés se sont bien acquittés de leur mandat.

— Adm. *Mandat de payement*. Pièce délivrée par les administrations à leurs créanciers, et sur la présentation de laquelle ceux-ci sont payés au Trésor. || *Mandat de poste*. Bon payable à vue remis contre argent dans un bureau de poste, pour être touché dans un autre bureau de poste. || *Mandat télégraphique*. Mandat de poste transmis télégraphiquement. || *Mandat-carte*. Mandat transmis directement par la poste au bureau de destination, qui invite le bénéficiaire à venir en toucher le montant. || *Mandats territoriaux*. Papier-monnaie émis en 1796.

— Comm. *Mandat de change*. Acte qui a toutes les formes de la lettre de change et emporte les mêmes conséquences, mais qui, par convention tacite, n'est pas soumis à l'acceptation du tiré, ni par conséquent aux suites d'un protêt faute d'acceptation || *Mandat de payement*. Le titre ou billet portant ordre ou autorisation de payer à un tiers une certaine somme.

— Dr. canon. *Mandat apostolique*. Écrit venant de la cour romaine et ayant pour but une prescription ou une défense. || On a aussi quelquefois donné ce nom à des rescrits pontificaux qui conféraient une mission ou un emploi particulier à certains individus.

— Jurispr. crim. Acte émané du magistrat qui, en vertu de la loi, a le pouvoir de le décerner, et dont la signification est faite par un huissier ou par un agent de la force publique. Le mandat a pour objet d'obliger à se représenter celui contre lequel il est décerné. || *Mandat d'amener*. Celui qui est décerné contre l'inculpé prévenu d'un fait de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle, et qui ne s'est point présenté après avoir reçu un mandat de comparution ; contre tout inculpé d'un délit emportant peine afflictive et infamante, ou même contre les témoins qui refuseraient de comparaître. || *Mandat d'arrêt*. Celui en vertu duquel le prévenu d'un fait emportant peine afflictive ou infamante, ou emprisonnement correctionnel est mis en état d'arrestation après qu'il a été entendu, ainsi que le procureur de la République. || *Mandat de comparution*. Assignation spéciale donnée au nom du magistrat instructeur à la personne inculpée. || *Mandat de dépôt*. Celui en vertu duquel l'inculpé mis en état de prévention est envoyé provisoirement dans une maison d'arrêt.

— Polit. Ligne de conduite, obligations que les électeurs imposent à leurs députés. Trahir son mandat. Observer son mandat. Être fidèle à son mandat. Les cahiers des bailliages étaient de véritables mandats. Le droit de donner un *mandat* implique nécessairement celui de le retirer. (E. de Girardin.) Il existe une triple incompatibilité entre le *mandat* de député et la qualité de journaliste. (Proudhon.) || *Mandat impératif*. Celui qui impose au député l'obligation de voter de telle ou telle façon sur des questions déterminées. Le garde des sceaux lut ma première déclaration qui cassait les arrêtés des communes, interdisait les *mandats* impératifs et maintenait la délibération par ordre. (L. Blanc.)

* **MANDATAIRE**. s. 2 g. (radic. *mandat*). Personne qui a reçu un mandat. Sur la foi de gens inconnus, *mandataires* suspects d'un simple canton de la Neustrie, il se crut assuré de détrôner son père. (Aug. Thierry.)

— Fig. On dirait qu'il se sent le *mandataire* de l'avenir, et qu'il craint de le compromettre. (Chateaubriand.)

— Dr. canon. Celui en faveur de qui le pape a expédié un mandat.

— Féod. Magistrat du Dauphiné dont la charge devint une sorte de fief.

— Jurispr. Personne qui est chargée d'une procuration pour agir au nom d'une autre. Le mandataire ne peut rien faire au delà de ce qui est porté dans son mandat.

— Polit. Membre d'un corps élu. Nous ne sommes point les *mandataires* de la dynastie, nous sommes les *mandataires* du peuple. (Gambetta.)

MANDAT (Jean-Antoine CALYOT DE). Officier français, né près de Paris en 1731, commandait, en août 1792, la garde nationale de la capitale. Il songeait à défendre les Tuileries lors de l'insurrection du 10 août, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet.

MANDATÉ, ÉE. part. pass. du v. Mandater. S'empl. adjectiv. Traitement mandaté. || *Sommes mandatées*. Sommes pour le payement desquelles il a été délivré un mandat.

— Néol. Qui a reçu un mandat. Personne mandatée.

MANDATEMENT. s. m. Action de mandater.

* **MANDATER**. v. a. 1re conj. Admin. Délivrer un mandat pour le payement d'une somme. Il reste à mandater pour le présent trimestre des sommes relativement importantes.

— Néol. Se dit quelquefois pour Donner un mandat. Mandater une personne.

MANDATEUR. s. m. (ét. lat., *mandatum*, ordre). Hist. milit. Aide de camp ou soldat qui était chargé de porter des ordres.

MANDATIF, IVE. adj. Qui a rapport au mandat. Forme mandative.

— Anc. gramm. *Mode mandatif*. Futur employé avec le sens impératif. Ex. : Tu n'oublieras pas ma recommandation.

MANDATUM. s. m. (pr. *man-da-tomm ;* mot lat. signif. *chose ordonnée*). Liturg. Cérémonie du lavement des pieds, qui a lieu le jeudi saint.

MANDCHOU, OUE, ou **MANTCHOU, OUE**. adj. Qui appartient à la Mandchourie. Peuple mandchou. Dynastie mandchoue.

— Substantiv. Un Mandchou. Des Mandchous.

— MANDCHOU. s. m. Linguist. Langue des Mandchous.

MANDCHOURIE ou **MANTCHOURIE**. Géogr. Région de l'empire chinois, bornée au N. par la Sibérie, à l'O. par la Mongolie, au S. par la Corée et la mer Jaune, à l'E. par la mer du Japon. Elle est arrosée par le Saghalien et par ses affluents, le Soungari et l'Oussouri. C'est un pays montueux, boisé, renfermant de grandes vallées fertiles. Les productions consistent en riz, tabac, cotonniers, blé, ginseng, peaux de zibeline, etc. Une partie de la Mandchourie a été cédée à la Russie ; le reste comprend 4 provinces : Helun-Dzian, au N., ch.-l. Aigoun ; Mandchourie, à l'E., ch.-l. Chirin-Oula ; Ching-King, au S.-E., villes principales, Moukden et Nioût-chouang ; Ching-te, au S.-O., ch.-l. Jehol ou Tching-te-tcheou. La Mandchourie a une superficie de 950,000 kilom. carrés et renferme 12 millions d'habitants de race tongouse, qui, en 1648, imposèrent à la Chine la dynastie actuellement régnante. Le bouddhisme paraît être la religion du pays.

MANDE. s. f. (corrupt. de *manne*, panier). Panier d'osier à deux petites anses, très fin, garni intérieurement de toile, et dont on se sert pour transporter la terre à pipe.

— Anc. art milit. Gabion.

MANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Mander. S'emploie adjectivem. Il a été mandé à la cour. La menue noblesse, quand elle était *mandée*, venait en armes et avec grand état pour une quinzaine de jours. (Ste-Beuve.)

— Qu'on a donné l'ordre d'amener. Voiture mandée.

— Qu'on a fait savoir par lettre ou messager. Nouvelles mandées.

— Anc. jurispr. *Mandé et blâmé*. Se disait d'une personne appelée à la chambre du conseil pour y être réprimandée, ce qui était une note d'infamie. || *Mandé et admonesté*. Se disait d'une personne appelée à la chambre du conseil pour y recevoir des recommandations, ce qui n'entraînait pas l'infamie.

— Substantiv. Le mandé s'est refusé à venir.

— Liturg. Syn. de MANDATUM.

MANDÉ (Saint-). Géogr. Commune du cant. de Vincennes, arr. de Sceaux (Seine). Bougies, couleurs, savons, produits chimiques, etc. ; 9,400 hab.

MANDEDJI. s. m. Mar. turque. Garde-marine.

MANDELINE. s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des scrofulariées et croissant dans les Alpes.

MANDELOT (François de). Gouverneur du Lyonnais, né à Paris, 1529-1588, se distingua par sa valeur sous Henri II et pendant les guerres de religion. Il fut lieutenant du duc de Nemours dans le Lyonnais, puis devint gouverneur de Lyon ; on lui reproche les massacres après la Saint-Barthélemy. On a de lui une volumineuse correspondance avec Charles IX et Henri III ; 27 de ses lettres ont été seulement publiées.

MANDELS. Géogr. Affluent de la Lys, qui passe à Hooglède et à Rosebecque.

MANDELSTEIN. s. m. (etym. all., *Mandel*, amande ; *Stein*, pierre). Minér. Nom de roches qui offrent des noyaux de nature quelconque, de forme arrondie ou oblongue comme celle des amandes, et qui sont enveloppés d'une pâte terreuse ou même se fondent avec elle. On a classé sous ce nom plusieurs sortes de roches différentes qui n'ayant pas de nom particulier et se ressemblant par la structure, se sont trouvées naturellement rapprochées.

* **MANDEMENT**. s. m. (rad. *mander*). Écrit adressé par les évêques à leurs diocésains pour indiquer les synodes, ordonner des prières et des jeûnes, ouvrir des jubilés, etc. Il était défendu aux religieux et aux autres exempts, sous prétexte d'exemption, de refuser de publier les mandements épiscopaux. Mandement de l'archevêque de Paris. On a été très content du *mandement* que M. le cardinal a fait pour les prières publiques. (Mme de Maintenon.) Vous avez su que l'archevêque de Paris a donné un *mandement* violent contre Jean-Jacques. (Volt.)

— Ordre adressé sous forme de circulaire par un supérieur à ses administrés. La chevalerie française s'était rendue en foule au *mandement* du roi. (Henri Martin.) Fait-il pas lois, édits, *mandements*, ordonnances ? (V. Hugo.)

— Ordre en général. On me lit du sénat les *mandements* sinistres. (Corn.) Apollon doit venir au premier *mandement*. (Boil.)

— Anc. admin. *Donnons en mandement*. Formule qui précédait les mandements royaux. || *Si donnons en mandement*. Formule des lois, lettres patentes royales, etc.

— Comm. Lettre, billet qu'on donne à quelqu'un, portant ordre à un receveur ou fermier de payer quelque somme. Il a donné un mandement de telle somme sur son fermier. J'ai payé selon votre mandement.

— Jurispr. *Mandement d'exécution*. Formule qui termine les grosses des jugements et des actes et qui les rend exécutoires. || *Mandement de taille*. État des tailles qu'une personne devait payer dans l'année. || *Mandement de collocation*. Acte délivré à chacun des créanciers colloqués dans une distribution par contribution.

— Prat. Injonction de venir, de se rendre à une citation. S'il ne vient au mandement de la cour, il sera interdit. || A signifie Ressort, étendue d'une juridiction.

* **MANDER** v. a. 1re conj. (du lat. *mandare*, même signif.). Envoyer dire, faire savoir par lettre ou par message. Je lui ai mandé cette nouvelle. J'ai mandé à mon fermier de payer cette somme. Je lui ai mandé de venir ou qu'il vînt. Si elle était partie d'Europe, elle m'aurait *mandé* son départ. (B. de St-P.) Pour moi, je vis dans mon trou, et je n'ai rien à vous *mander*. (Mérimée.)

— Donner ordre à un inférieur de faire quelque chose. Le roi mande à ses juges de faire bonne et prompte justice.

— *Mandons et ordonnons*. Premiers mots du mandement qui termine les actes publics.

— Recommander. Si vous avez fait ce que je vous ai *mandé* par ma dernière lettre, nos affaires sont dans le meilleur état du monde. (Boursault.)

— Enjoindre de venir à soi. Il a mandé son intendant. Ce général a mandé tels régiments. Il avait déjà *mandé* près de trente mille hommes. (Volt.) C'était précisément pour donner à ces mesures un vernis de légalité qu'on avait *mandé* le prévôt des marchands. (L. Blanc.)

Celui-ci paroit chaque espèce
Manda des medecins, il en est de tous arts. (LA FONT.)
Et ce dont chacun est surpris
C'est que le loup, dans tout ce monde,
Ait aussi *mandé* la hvène. (F. DE NEUFCH.)

— *Mander sa voiture, ses chevaux.* Donner ordre qu'on les envoie.

— *Mander que.* Ordonner que.

Sur le point de partir, Rome, seigneur, me *mande*
Que je vous fasse encor pour elle une demande.
(CORNEILLE.)

— On dit proverbialement pour faire entendre qu'on n'a pas craint de dire en face à quelqu'un une chose fâcheuse, *Je ne le lui ai pas mandé, je le lui ai dit.*

— SE MANDER, v. pron. Être mandé, transmis par lettre ou par message. Ces choses sont trop délicates; elles ne peuvent se mander par dépêche.

MANDER (Karel van). Peintre et littérateur flamand, né à Meulebecke, près de Courtrai, 1548-1606, a laissé, en langue flamande, des tragédies, les *Vies des plus célèbres peintres modernes*, etc.

MANDEUR, s. m. (rad. *mander*). Nom donné autrefois aux huissiers et sergents de ville de Lyon qui marchaient devant le prévôt des marchands.

MANDEURE, Géogr. Comm. du cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard (Doubs), sur le Doubs. On y trouve les ruines de la ville romaine d'*Epamanduodurum*.

MANDEVILLE (Jean de). Voyageur anglais, né à Saint-Alban vers 1300, mort en 1372, passa trente quatre ans, 1327-1361, en Égypte, dans les Indes et la Chine. La relation de son voyage parut d'abord en français, 1480. Le texte anglais a été imprimé en 1839.

MANDEVILLÉE, s. f. (de *Mandeville*, nom pr.). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des apocynées.

MANDIBULAIRE, adj. 2 g. Qui a rapport à la mandibule. Os mandibulaire.

— Entom. *Mâchoires mandibulaires*. Mâchoires des insectes qui ne sont pourvues l'une ne palpe.

* **MANDIBULE**, s. f. (étym. lat., *mandibula*, même signification; de *mandere*, mâcher). Mamm. Mâchoire inférieure. Mandibule grêle. Le bord inférieur de la mandibule. Les deux branches de la mandibule. Le menton large, en même temps qu'il est haut et allongé, semble donner à l'esprit le lourd, le pesant de la *mandibule*. (Villermé.)

— Se dit familièrement au pluriel pour Mâchoire supérieure et inférieure.

L'autre, qui s'en doutait, lui lâche une ruade
Qui vous lui met en marmelade
Les *mandibules* et les dents. (LA FONTAINE.)

— Entom. Première paire des pièces qui, au-dessous de la lèvre supérieure des insectes, se meuvent latéralement vis-à-vis l'une de l'autre, et qui affectent toutes sortes de formes. Elles sont de substance cornée, unies ou dentelées, longues ou courtes. Elles servent soit à broyer les substances solides dont l'insecte se nourrit, soit à les aider à saisir la femelle.

— Ornith. Se dit, dans les oiseaux, des deux parties qui forment le bec, et qui sont tantôt égales, tantôt inégales, la mandibule supérieure étant quelquefois plus courte, quelquefois plus longue que la mandibule inférieure. Les formes des mandibules varient beaucoup : elles sont crochues, courbées en haut, courbées en bas, convexes, etc.

MANDIBULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a des mandibules.

— MANDIBULÉS, s. m. pl. Entom. Section de la classe des insectes, comprenant ceux qui conservent leurs organes de mastication en arrivant à l'état parfait. || Famille d'apteres parasites, dans laquelle on range ceux de ces insectes qui ont des mandibules et des mâchoires.

MANDIBULIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *mandibula*, mandibule; *forma*, forme). Entom. Se dit des mâchoires des insectes quand elles sont dures et cornées.

MANDIBULITE, s. f. (radic. *mandibule*). Foss. Mâchoire fossile de poisson.

MANDIL, s. m. Relat. Espèce de bonnet ou de turban des Persans.

* **MANDILLE**, s. f. (pr. *man-dille, ll* mouill.; corruption de *mantille*). Ancienne casaque de laquais. || Quand on voulait reprocher à une personne la bassesse de sa naissance on lui disait que *son père avait porté la mandille*. Et l'eût-on vu porter la *mandille* à Paris. (Boil.)

Tel sur son écusson porte un casque ou sa grille,
Dont le père autrefois a porté la *mandille*.
(BOURSAULT.)

— Par extens. Pauvre vêtement.

— Veste courte qui se porte en Orient. J'étais allé acheter au bazar une *mandille* de Brousse. (Gérard de Nerval.)

MANDINGUES, s. m. pl. Géogr. Peuple nègre sur la limite de la Sénégambie et du Soudan, qui forme huit Etats principaux. Ils sont musulmans et font un grand commerce avec l'Afrique intérieure. Leur ville principale est *Boure*.

— Adjectiv. Peuple mandingue. Commerce mandingue.

* **MANDOLINE**, s. f. (de l'ital. *mandolino*, même signif.). Mus. Instrument composé d'une caisse ovoïde sonore et d'un manche, et sur lequel sont tendues quatre cordes disposées et accordées comme celles du violon. Il y a des mandolines dont toutes les cordes sont en double, à l'exception de la chanterelle. On joue de cet instrument en grattant les cordes avec un petit morceau de plume, d'écorce de cerisier ou d'écaille de tortue. L'usage de cet instrument n'est guère répandu qu'en Italie et en Espagne. On entendait de tous côtés le son des *mandolines*, des violons et des lyres. (Chateaub.)

* **MANDORE**, s. f. (de l'ital. *mandora*, même signif.). Mus. Instrument de musique long d'environ cinquante centimètres et ayant la forme du luth. Il est monté de quatre cordes doubles, accordées de quinte en quarte. On a abandonné la mandore depuis longtemps. Des jeunes gens debout chantent quelque villanelle ou madrigal, en s'accompagnant de la *mandore* ou du rebec. (Ch. Gautier.) Puisque la plaie a déjà arrosé mes fleurs, je m'amuserai mieux à jouer de ma *mandore*. (E. Quinet.)

MANDOU, s. m. Myth. égypt. Un des huit grands dieux d'Égypte, représenté par un taureau à tête de bélier. Ce dieu, que les Grecs ont comparé à Pan, est comme lui le symbole du principe fécondateur universel. Il était adoré principalement à Panopolis et à Mendès.

* **MANDRAGORE**, s. f. (pr. lat., *mandragora*, même signif.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des solanées. C'est une herbe sans tige qui pousse du collet de sa racine de grandes et larges feuilles; leur couleur est brunâtre, et leur odeur désagréable. Le fruit est une baie de la grosseur d'une très petite pomme, ayant une odeur fétide, comme tout le reste de la plante. La mandragore croît naturellement dans les bois et sur le bord des rivières en Italie, en Espagne et dans le Levant. Elle possède à un haut degré les propriétés narcotiques et purgatives. Les anciens lui attribuaient des vertus secrètes. Les fables les plus absurdes s'étaient accrédités au sujet de cette plante. On se plaisait à trouver une ressemblance parfaite entre les racines des mandragores et le

Mandragore : *a*, plante; *b*, fruit; *c*, coupe de la racine.

corps humain, et l'on allait même jusqu'à prétendre que la plante poussait des gémissements quand on l'arrachait de terre. Les mandragores étaient regardées comme beaucoup plus précieuses quand elles avaient été recueillies sous des gibets. On était persuadé que, conservées dans un morceau de linceul, ces mandragores portaient bonheur. Toutes ces *mandragores* gisaient flétries et mortes, sans que personne eût pris la peine de les recueillir. (Ch. Nodier.) Elle mangeait tous les matins les *mandragores*. (G. Flaubert.)

MANDRAGORITE, s. m. Vin dans lequel on a fait infuser des racines de mandragore. Ce vin a une propriété très narcotique.

MANDRE, s. f. Hist. eccles. Monastère, habitation d'un religieux. Grotte occupée par un anachorète.

MANDRERIE, s. f. (rad. *mandrier*). Techn. Nom donné par les vanniers à tous les ouvrages pleins et d'osier seulement, sans lattes ni cerceaux.

MANDRIER, s. m. (rad. *mande*, forme corrompue de *manne*, panier). Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de mandrerie.

* **MANDRILL**, s. m. Mamm. Espèce de singe du genre cynocéphale, ex. caractérisée par son pelage gris brun, verdâtre en dessus, une collerette jaune citron au menton et sur les côtés du cou, de longs poils blanchâtres en dessous du corps et un tronçon de queue perpendiculaire à l'échine dorsale. Le nez, bleu dans la jeunesse, devient rouge dans l'âge adulte et ses parties latérales sont bordées d'enflures de tissu érectile. Le mandrill est particulier à l'Afrique.

* **MANDRIN**, s. m. (rad. inconnu). Techn. Chez les tourneurs, l'axe qui se monte à l'extrémité de vis sur un tour en l'air, et qui sert à fixer les objets qu'on veut travailler soit en dedans, soit en dehors. Mandrin à vireter. Mandrin à pince. Mandrin universel. Mandrin à ovale.

— Artif. Cylindre de bois dur, de cuivre, sur lequel on roule le papier pour les cartouches, les gargousses, les feux d'artifice.

— Chaudronn. Long bâton de fer sur lequel on forme le tuyau d'un cor de chasse. || Outil en bois ou métal sur lequel on emboîte des feuilles de métal.

— Chir. Tige métallique qu'on introduit dans une sonde pour lui donner de la résistance.

— Comm. Étoffe grossière à l'usage des gens de la campagne.

— Dor. Nom de plateaux de bois de plusieurs grandeurs, sur les quels les doreurs mettent les grandes pièces.

— Forg. Outil de fer ou d'acier dont les forgerons et les ajusteurs se servent pour agrandir et égaliser des trous, soit à chaud, soit à froid. || Cylindre de fer sur lequel on contourne une ferrure.

— Fourbiss. Instrument de fer qui sert à soutenir, entr'ouvrir et travailler plusieurs pièces des épées et des fourreaux.

— Horlog. Outil qui sert à tourner certaines pièces.

— Mar. Morceau de bois poli qui sert de support aux charpentiers et autres.

— Mécan. Pièce creuse ou fendue en pointe, dont on se sert pour réunir les deux extrémités d'une tige métallique, et qui est le moyen pour supporter les bras d'une presse hydraulique.

— Menuis. Axe de bois qui maintient toutes les pièces d'une colonne.

MANDRIN (Louis), fameux bandit, né en 1724 à Saint-Étienne-de-Guercye, près de Romans. Déserteur, faux monnayeur, contrebandier, il exploita tout le bassin du Rhône. Poursuivi par des troupes nombreuses, puis trahi, il fut pris et roué à Valence, 1755.

— MANDRIN, s. m. S'emploie comme terme de mépris et par allusion au brigand de ce nom, pour désigner un homme capable de toute espèce de crimes. C'est un Mandrin.

MANDRINÉ, ÉE, part. pass. du v. Mandriner. S'emploi adjectiv. Fixé sur un mandrin.

MANDRINER, v. a. Ire conj. Techn. Mettre sur ou dans le mandrin l'objet qu'on veut travailler.

MANDRITE, s. m. Hist. eccles. Religieux qui habite une mandre; cénobite.

MANDUBIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple gaulois, client des Éduens, au N. desquels il habitait (Lyonnaise Ire au IVe siècle). Le chef. des Mandubiens était *Alise*.

MANDUCABILITÉ, s. f. (rad. *manducable*). Caractère de ce qui peut se manger.

MANDUCABLE, adj. 2 g. (du lat. *manducare*, manger). Qui est bon à manger, que l'on peut manger sans nuire à sa santé.

MANDUCATEUR, TRICE, adj. Physiol. Qui sert à la manducation. Appendices manducateurs.

* **MANDUCATION**, s. f. (pr. *man-du-kation*; du lat. *manducare*, manger). Action de manger. La manducation est la première partie de la digestion, c'est l'opération préliminaire à la digestion stomacale, celle qui s'effectue dans la bouche et le pharynx; ainsi la préhension des aliments par les lèvres, leur introduction dans la bouche, leur gustation, leur mastication et leur déglutition : voilà les actes dont l'ensemble réalise la manducation. L'insecte de ses mandibules fait l'usage le plus varié; ce ne sont pas seulement des armes et des instruments de *manducation*, mais des outils pour tous les arts. (Michelet.)

— Particulièrement, dans le langage mystique, Action par laquelle on mange le corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Par la *manducation*, nous croyons recevoir ce corps et ce sang aussi réellement et aussi substantiellement qu'ils ont été donnés par nous à la croix. (Bossuet.)

— Action de manger l'agneau pascal, chez les juifs.

MANDUCITÉ, s. f. (du lat. *manducare*, manger). Appétit dévorant. Mot forgé par Rabelais.

MANDUCUS, s. m. (du lat. *manducare*, manger). Philol. lat. Personnage tragi-comique qui paraissait surtout dans les atellanes. Il portait un masque dont la large bouche était armée de longues dents qu'il faisait claquer. Les mères en effrayaient leurs enfants.

MANDUEL, Géogr. Comm. du cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes (Gard). Vins, eaux-de-vie; 2,000 hab.

MANE, s. m. Zooph. Genre de polypiers, proposé pour des éponges à fibres longitudinales.

MANE, Mythol. scand. La lune.

* **MANÉAGE**, s. m. (rad. *main*). Mar. Sorte de travail de marque que font les matelots et dont ils ne peuvent demander aucun salaire au marchand; tel est celui qui consiste à charger des planches, du merrain, du poisson, etc.

MANÉCANTERIE, s. f. (ét. lat., *manus*, main; *cantare*, chanter). Hist. relig. Dans certains chapitres, École de chant où l'on entretenait des enfants de chœur et où l'on apprenait à chanter. C'est ce qu'on nomme plus ordinairement aujourd'hui *maîtrise*. Comme Saint-Nizier était l'église la plus proche, on nomma cette école la *manécanterie* de Saint-Nizier. (A. Dadet.)

MANÉE, s. f. (lu lat. *manus*, main). Ce que la main peut contenir.

— Anc. cout. *Droit de manée de sel*. Droit de prendre une poignée de sel sur chaque voiture.

* **MANÈGE**, s. m. (étym. ital., *maneggio*; de *maneggiare*, manier). Art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux. D'une manière générale, Toutes les connaissances relatives au cheval. Un cheval propre au manège, dressé au manège, bon pour le manège. Mettre un cheval au manège.

— *Manège par haut*. Façon de faire travailler les sauteurs qui, [illegible] le terre à terre, manient les courbettes, à croupades, à ballotades, *manège de guerre*. Le galop inné au, dans le pas de cavalcade, chargé ensemble et de main, dans les occasions où l'on en a besoin.

— Fig. Manière dont une chose doit être faite, de me mêle de lui apprendre les *manèges* des conversations ordinaires. (Mme de Sévigné.) Toute la cérémonie, toutes les révérences, tout le *manège* de mon grand arrêté. (Fl.) Il y a des personnes dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur *manège* du monde. (La Bruyère.)

— Manières d'agir adroites et artificieuses pour parvenir à une chose. À la cour, ramper, flatter et demander, c'est tout le *manège* des solliciteurs. (Volt.) Celui qui est capable d'appeler à son secours le *manège* et la ruse est le autre plus sûr de lui-même que (J.-J. Rouss.) J'ai vu quelquefois le *manège* des jeunes femmes qui feignent de vouloir nourrir leurs enfants. (Id.) De ce *manège* à droit les succès est certain. (Colnet.) Si vous ne m'aimiez pas, a quel bon tout ce *manège*? Th. Gaut. Les esprits impartiaux ne lax le le trouvent pas dupes de ce *manège*. J. Sand. Le roi Modène d'Estuly sont mis son *manège* avec plus d'abandon et sans plus de succès. (L. Halevy.)

Je dirai par quels soins, par quel heureux *manège*,
Il sut [illegible] un cheval pur sang.
(C. D'Orl.)

— Bâtiment où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation en se conformant aux règles de l'art. Un beau manège. Un manège couvert. Un manège découvert.

— Machine mise en mouvement par des machines ou par un ou plusieurs animaux, et qui tourne autour d'un axe vertical.

— Hist. *Le manège, le parti du manège ou la société du manège*. S'est dit sous le Directoire, d'un parti formé des débris des jacobins, réunis dans une salle de manège attenante aux Tuileries. Lorsque on se tenait les réunions de l'assemblée constituante.

— Mar. Manière particulière de se mouvoir, de faire certaines évolutions.

— Min. Allure, marche, direction des veines de charbon de terre.

MANÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Manéger. S'emploi adjectiv.

MANÉGER v. a. Ire conj. Dresser, exercer au manège. Manéger un cheval.

— Fig. Dénaiser. Manéger un conscrit.

— MANÉGER, v. n. Exécuter des exercices de manège. Il se laissa monter par le maître de la taverne, qui le fit ainsi *manéger* triomphalement dans sa cour. (E. Sue.) Ah! si vous aviez vu à Paris, dans la grande écurie du roi, comme nous *manégions* devant madame de Verneuil! (Mérimée.)

— Fig. Se livrer à quelque intrigue. Alors elle commença à *manéger* de son côté. (E. Souvestre.)

MAN-ENGINE, s. m. (pr. *man-en-djine*; et. ang., *man*, homme; *engine*, machine). Appareil servant à monter et à descendre les ouvriers employés dans les mines.

MANÉQUE, s. m. Bot. Variété de muscade.

MANEQUINAGE, s. m. Manége, ruse, artifice. Vieux mot.

MANEROS s. m. Mus. ancien. Chant lugubre des anciens Égyptiens, ainsi appelé de Maneros, fils unique du premier roi d'Égypte, enlevé par une mort prématurée, et dont la mémoire fut célébrée par cette espèce de chant.

* **MÂNES** s. m. pl. (du lat. *manes*, même signif.). Nom que les anciens donnaient à l'âme, à l'ombre des morts. Les Romains et les Etrusques croyaient qu'ils veillaient à la garde des tombeaux et leur rendaient un culte; ils distinguaient des mânes bons et méchants; dans la première classe étaient les dieux lares et les pénates; dans la seconde, les larves et les lémures. Mânes plaintifs. Mânes irrités. Le cyprès était consacré aux dieux. Polyxène fut sacrifiée aux *mânes* d'Achille. (Acad.) Attestant les *mânes* de sa mère. (Rac.) Pensez-vous qu'après tous ses *manes* en rougissent? Il les pensent, comme pres que toutes les autres nations, que l'âme est quelque chose le délié, d'aérien, une substance légère qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appela les ombres, les *manes* des corps. (Voit.) Que le ciel s'ouvre un jour à leurs *mânes* tragiques et qu'en attendant la terre des tombeaux leur soit légère. (Ch. Nodier.)

— On a attribué aussi des mânes à des objets inanimés. Héliogabale éleva un mausolée aux *manes* d'un vase de cristal, voulant honorer la mémoire des jeux et des ivresses qu'il avait versées. (P. de St-Victor.)

— Par extens.

Mânes des vrais héros, ombres républicaines,
Pouvez-vous contempler sans honte et sans fureur
L'être avec qui la France aujourd'hui veut s'unir?
(A. Barbier.)

— Fig. Laissons en paix les *mânes* de ses ouvrages ensevelis dans le Journal de Trévoux. (Voltaire.)

— Adjectiv. Les dieux mânes.

MANES, s. f. pl. Bot. Nom que les Caraïbes donnent à un arbuste d'un violet foncé, fait avec la cire molle que fournissent leurs abeilles.

MANÈS, s. m. Antiq. gr. Nom d'une petite [illegible] dans qui [illegible] partie de l'appareil [illegible] la [illegible] ottabe.

MANÉS ou **MANICHÉE**. Hérésiarque, né à Caroub (Perse), vers 240, s'appelait d'abord *Curbicus*. Malgré son savoir en médecine, il ne put guérir le jeune fils de Sapor, et fut mis en prison. Etudiant alors les livres chrétiens, il prétendit en tirer la notion de deux principes éternels, le bon et le mauvais, Dieu et Satan, et il se donna pour le Paraclet, promis par Jésus-Christ. Il s'enfuit, mais fut mis à mort par Varanes Ier vers 274.

MANET, s. m. Pêch. Filet en nappe simple, dont les mailles sont proportionnées à la grandeur des poissons qu'on se propose de prendre.

— S'emploie dans la boucherie comme syn. de MANIEMENT.

MANET (Édouard). Peintre et aquafortiste français, né à Paris, 1833-1883, élève de Couture, se lit de bonne heure une manière personnelle, et peut être considéré comme le chef de l'école impressionniste.

MANÉTHON Prêtre égyptien de Sebennytus, vivait sous les deux premiers Lagides. Il composa pour eux une *Histoire d'Égypte*, dont nous n'avons plus que des fragments.

MANETTE, s. f. (dimin. de *main*). Maçonn. Poignée en fer, fixée sur le haut de la barre de la hauche ou planche du moule du maçon pisteur.

— Artill. Partie de la manivelle de culasse d'un canon qu'on saisit pour ouvrir la culasse.

— Jard. Instrument de fer peu employé aujourd'hui et servant à arracher les plants avec leur motte ou à faire des trous propres à recevoir ces mêmes plants.

— Mar. Ancien nom de l'aimant.

— Techn. Levier qui sert à faire mouvoir une vis de pression. || Petit manche ou poignée qui sert à faire mouvoir un mécanisme. || Au pluriel, Nom d'une poignée à deux crochets, dont on se sert en Dauphiné pour enlever les marmites au bec de la crémaillère, quand l'anse de la marmite est trop chaude.

MANETTI (Rutilio). Peintre, né à Sienne, 1571-1637, imita surtout le Caravage. Il a orné de ses fresques le palais public et les églises de Sienne.

MANETTIE, s. f. (de *Manetti*, nom pr.). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour environ vingt espèces d'herbes ou sous-arbrisseaux grimpants des contrées tropicales de l'Amérique.

MANFRED ou **MAINFROI** Roi de Naples et de Sicile, fils naturel de l'empereur Frédéric II, né en 1233. Vice-roi pour Conrad IV, 1250, régent au nom de Conradin, 1251, enfin roi lui-même, 1258-1266, il eut à lutter contre les papes, qui lui opposèrent Charles d'Anjou. Manfred fut tué près de Bénevent, 1266, à la bataille de Grandella.

MANFREDI. Famille gibeline de la Romagne qui s'empara de la souveraineté à Faenza, 1334, et à Imola, 1377.

— MANFREDI (Bartolomeo). Peintre, né à Ustiano (Mantouan), 1580-1617, imita Michel-Ange de Caravage. Il a surtout représenté des réunions de soldats, des joueurs, des rixes populaires.

— MANFREDI (Eustache). Astronome, né à Bologne, 1674-1739, fonda une académie des sciences. On a de lui : *Ephemerides motuum cœlestium ab anno 1715 ad annum 1750*; *De Transitu Mercurii per solem*; *De Novissimis circa sidera fixorum erratis Observationibus*, etc.

MANFREDONIA. Géogr. Ville de la province de Foggia, sur le golfe de son nom (Italie). Archevêché; citadelle; à 35 kil. N.-E. de Foggia; 5,000 hab.

— MANFREDONIA (Golfe de). Golfe formé par l'Adriatique, au S.-E. du mont Gargano (Italie).

MANFRENIER s. m. Anc. comm. Drap qui se fabriquait à Louviers et à Tours. On disait aussi *manfronier*.

MANGA, s. m. Manteau mexicain. Le *manga* est une sorte de manteau fort usité au Mexique, non seulement dans les basses classes, mais chez les gens les plus aisés. (E. de La Bédollière.)

— Bot. Syn. de MANGIFÈRE.

MANGABEY, s. m. Mamm. Mammifère quadrumane du genre des guenons. On appelle *mangabey à collier* un autre singe du même genre.

MANGABIBA, s. m. Bot. Genre d'arbres du Brésil dont les fleurs, blanches et très odorantes, persistent pendant neuf mois de l'année, et dont le fruit, qui a une saveur exquise, jouit de propriétés rafraîchissantes et même laxatives.

MANGALA, s. m. Linguist. Idiome parlé à Ceylan.

MANGALA Myth. ind. Dieu qui préside à la planète appelée Mars par les Européens.

MANGALACHTA, s. m. Cérémonie religieuse de l'Inde.

MANGALIS s. m. (pr. *man ga-lis*). Metrol. Petit poids des Indes orientales, qui pèse environ cinq grains. On ne s'en sert que pour peser les pierres fines.

MANGALORE. Géogr. Ville forte de la côte de Malabar (présidence de Madras), dans l'Hindoustan, port commerçant sur la mer d'Oman; 15,000 hab.

MANGAN, s. m. Anc. art milit. Machine de guerre.

— Particulièrement, Forte baliste.

MANGANATE, s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide manganique avec les bases salifiables.

MANGANÉ, s. m. Chim. Nom ancien du manganèse.

MANGANELLE, s. f. Anc. art milit. Petit mangonneau.

* **MANGANÈSE**, s. m. et allem., *Magan*, même signific. Chim. Corps simple compris dans la troisième section des métaux découvert par Scheele et Gahn en 1774. C'est un métal d'un gris blanchâtre, très dur et très cassant. Sa pesanteur spécifique est de 8,01. Le manganèse existe abondamment dans la nature, mais on ne l'a rencontré qu'à l'état de phosphate, de carbonate et surtout d'oxyde. Dans les laboratoires, le peroxyde de manganèse sert à préparer l'oxygène par la calcination et à dégager le chlore de l'acide hydrochlorique.

— Nom donné aussi au peroxyde de manganèse qui s'est appelé autrefois *magnésie noire*.

— Buffon a fait ce mot féminin : *La manganèse* est une matière minérale composée

MANGANÉSÉ, ÉE, adj. Qui contient du manganèse. Fer manganésé.

MANGANÉSIATE, s. m. Chim. Syn. de MANGANATE.

MANGANÉSIEN, ENNE, adj. Se dit d'une substance qui contient du manganèse.

MANGANÉSIFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *manganesium*, manganèse; *fero*, je porte). Chim. Se dit d'un corps qui contient accidentellement du manganèse.

MANGANÉSIQUE, adj. 2 g. Syn. de MANGANIQUE.

MANGANEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxygénation du manganèse, et du sulfure manganeux, son seul degré de sulfuration. — *Sels manganeux*. Ceux qui ont pour base le sulfure ou l'oxyde, ou qui résultent de combinaisons entre le métal et les corps halogènes, analogues à l'oxyde manganeux pour la composition.

MANGANICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel manganique avec un sel potassique.

MANGANIDES s. m. pl. (étym. fr., *manganèse*; gr. εἶδος, aspect). Minér. Famille de minéraux qui comprend le manganèse et ses combinaisons.

MANGANIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui a rapport au manganèse. On appelle *oxyde manganique* le second, et *acide manganique* le quatrième degré d'oxydation du manganèse; *sels manganiques*, ceux qui résultent de la combinaison de l'oxyde manganique avec les oxacides, ou qui, devant naissance au métal mi à des corps halogènes, sont propres comme à l'oxyde manganique pour la composition.

MANGANITE, s. f. Minér. Sesquioxyde de manganèse hydraté trouvé à l'état naturel.

MANGANIUM, s. m. pr. *man-ga-ni anm*. Chim. Nom donné au manganèse et employé surtout comme radical dans les mots composés.

MANGANOCALCITE, s. f. Minér. Manganèse carbonaté, mélangé de carbonate de chaux et de magnésie, trouvé en Hongrie.

MANGANO-CYANURE, s. m. Chim. Combinaison de manganèse et de cyanure.

MANGANOSO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel manganeux avec un sel ammonique.

MANGANOSO-MANGANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde de manganèse qui est une combinaison d'oxyde manganique et d'oxyde manganeux, c'est-à-dire un véritable sel.

MANGANOSO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui sont produits par la combinaison d'un sel manganique avec un sel potassique.

MANGANOSI-FLOCYANÉ, s. m. Chim. Corps obtenu par dissolution du carbonate manganeux dans un acide de soude et de cyanure, et évaporation sur l'acide sulfurique.

MANGANOSUM, s. m. (pron. *man-ga-no-zomm*). Chim. Nom donné au manganèse dans quelques nomenclatures chimiques.

MANGA-REVA (Îles), Géogr. V. GAMBIER (Îles).

MANGDÉRAÏ. Géogr. V. FIDJES.

MANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Manger. S'emploie adjectiv. Que mes yeux voient ton corps *mangé* par les vautours. (Fen.) Rien n'est plus délicat que le bectigue *mangé* dans la saison. (Buff.) Dans les auberges, l'avoine est plus souvent bue par les garçons d'écurie que *mangée* par les chevaux. (V. Hugo.)

— Fig. On dit qu'une planche, une écriture, sont *mangées*, pour dire qu'elles sont usées, effacées.

— Se dit des objets rongés par les insectes. Fourrure mangée par les vers. Souvent, pour l'amuser, il déchirait de sa garde-robe un costume à demi *mangé*. (De Gonc.)

— Se dit aussi des maladies qui consument le corps. Jambe mangée par un ulcère.

— Par anal. Fer mangé par la rouille. C'étaient des murailles grises *mangées* d'une lèpre jaune, rayées de bavures par l'égouttement des toits. (É. Zola.)

— Fig. Dissipé, absorbé. Succession mangée rapidement.

— Tourmenté par la maladie. Fontainemartel était mort, *mangé* de goutte, ne laissant qu'une fille encore enfant. (Saint-Simon.)

— Elidé, supprimé dans la prononciation. Syllabe mangée.

— Prov. *Écu changé, écu mangé*. Une pièce d'argent, dès qu'elle est changée, est bientôt dépensée.

— Mar. *Être mangé par la mer*. Être en butte à une mer très agitée, qui entre par les hauts du navire sans qu'on puisse s'en garantir. || *Être mangé par la brume*. Disparaître, s'effacer dans la brume.

* **MANGEABLE**, adj. 2 g. Qui est bon à manger. Il mange de tout ce qui est mangeable. L'anguille *mangeable* mêlait ses replis à ceux de la couleuvre mouchetée. (Th. Gaut.)

— Se dit d'un aliment qui, sans être absolument bon, peut cependant être mangé sans dégoût et sans inconvénient. Ce poisson n'est pas gâté; il est encore mangeable. Ce pain n'est pas mangeable.

— Entom. *Épeire mangeable*. Aranéide de la Nouvelle Calédonie, dont les habitants du pays se nourrissent.

* **MANGEAILLE**, s. f. Ce qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques, à des oiseaux. Faire de la mangeaille pour les volailles, leur donner de la mangeaille. Buxelle la cultiva jusqu'à envoyer tous les jours de sa vie des têtes de lapin et autres *mangeailles* à sa chienne. (St-Sim.)

— Se disait aussi autrefois de la nourriture des hommes. Les guerres forcèrent Charles IX et Henri III à faire sur leurs maisons et *mangeailles* beaucoup de retranchements. (Brant.)

— S'emploie encore souvent en ce sens, dans le style familier. Se crever de mangeaille. Et monsieur a-t-il invité des gens pour les assassiner à force de *mangeaille*? (Mol.) J'aurais volé des fruits, des bonbons, de la *mangeaille*; mais jamais je n'ai pris plaisir à faire du mal, du dégât. (J.-J. Rouss.) Mettez la civilisation en moins sur ce sol; il ne restera aux habitants que la guerre, la chasse, la *mangeaille* et l'ivrognerie. (H. Taine.) On détortilla les *mangeailles* des papiers gras. (De Gonc.)

MANGEANT, part. prés. du v. Manger. Qui mange. Les personnes mangeant avidement. Je la trouve buvant et mangeant et se portant très bien.

* **MANGEANT, ANTE**, adj. Qui est occupé à manger, qui peut manger. Et toujours bien *mangeant*, mourir par métaphore. (Boil.)

Soyons bien buvants, bien *mangeants*,
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.
(LA FONTAINE.)

MANGEART (Dom Thomas). Bénédictin de Saint-Vannes, né à Metz, 1695-1762, a laissé entre autres ouvrages : *Introduction à la science des médailles*.

MANGE-BOUILLON, s. m. Entom. Nom donné autrefois à un insecte qui vit sur les feuilles du bouillon-blanc.

MANGELIN, s. m. Metrol. Poids indien valant 372 milligrammes.

* **MANGEOIRE**, s. f. (rad. *manger*). Auge des chevaux et des ruminants où l'on met l'avoine, le son, les racines et les choses qui ne peuvent tenir dans le râtelier, au-dessous duquel elle est placée. On appelle *devanture de la mangeoire* l'élévation ou bord de la mangeoire; et *enfoncure de la mangeoire*, le creux ou le canal de la mangeoire.

— Par anal. Auge dans laquelle on donne à manger à certains animaux de basse-cour. Les faisandeaux les plus forts chassent les plus faibles et les font périr en les empêchant d'approcher de la *mangeoire*. (E. Chapus.)

— Loc. prov. *Tourner le dos à la mangeoire*. Faire tout le contraire de ce qu'il faudrait faire pour réussir. Il s'avançait vers le petit salon, puis tournait le dos à la *mangeoire*. (St-Sim.)

MANGEOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mangeoter. S'empl. adjectiv. Chose mangeotée.

MANGEOTER, v. a. 1re conj. Manger sans appétit, avec nonchalance.

— Absol. Le malade commence à mangeoter. || Manger souvent et en petite quantité. Ne s'emploie que dans le style familier.

MANGE-PEUPLE, adj. et s. 2 g. Concussionnaire. S'est dit des intendants des finances, des traitants, etc. Plusieurs de ces commissions avaient été révoquées comme des *mange-peuple*. (Pasq.)

* **MANGER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *manducare*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous mangeons*. *Je mangeais*. *Nous mangeâmes*, etc. Prendre des aliments solides pour se nourrir. Manger du pain, de la viande, du fruit. Les chevaux mangent du foin et de l'avoine. Les oiseaux mangent du grain, des moucherons. *Manger* l'herbe d'autrui, quel crime abominable! (La Font.) On *mange* avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, saine et mangeable, chargée d'excellents légumes. (J.-J. Rousseau.) J'avais *mangé* l'ours et le chien sacré avec les sauvages. (Chateaub.)

— Absol. Le malade ne mange pas. Il y a deux jours qu'il n'a mangé. Il ne veut ni boire ni manger. L'austérité de ces religieux va jusqu'à ne *manger* que pour la faim. Ils s'arrêtent à la nécessité, sans aller jusqu'au plaisir. (Fléchier.) Vous entrez dans les cuisines, où l'on réduit en art et en méthode l'art de flatter votre goût et de vous faire *manger* au delà du nécessaire. (La Bruy.) Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne *mangez* point? (Boil.) Le Créateur, en obligeant l'homme à *manger* pour vivre, l'y invite par l'appétit. (Brill.-Savar.)

— *Bien manger*. Manger de bonnes choses, manger de bon appétit. On ne reverra plus un homme qui mange tant et qui *mange* si bien. (La Bruyère.)

— *Manger de tout*. Être de bonne composition sur le choix des aliments.

— Fig. C'est dommage de laisser son esprit *inculte*; je ne sais s'il n'est pas encore trop jeune pour le laisser *manger* de tout. (Mme de Sévigné.)

— *Manger comme un chanoine, manger comme quatre*. Manger avec excès. Expressions populaires. || On dit dans le même sens : *Manger comme un batteur en grange*.

— *Manger à sa faim, à son besoin*. Manger de manière à assouvir sa faim. Le peuple ne *mangeait* pas la moitié de son besoin durant les guerres d'invasion au moyen âge. (Volt.)

— *Manger à*. Se dit pour désigner l'assaisonnement. Manger les asperges à l'huile.

— *Savoir manger*. Être expert dans tout ce qui a rapport à la nourriture. Les animaux se repaissent; l'homme mange; l'homme d'esprit seul sait *manger*. (Brill.-Sav.)

— *Donner à manger*. Recevoir des convives à sa table. Il donne souvent à manger. Le comte d'Estrées est son ami et lui donne souvent à *manger*. (Mme de Sévig.)

— Se dit aussi d'un traiteur, d'un aubergiste. Donner à manger à la carte, à prix fixe. Le lion donne à manger à tout prix.

— *Donner à manger à un moulin*. Dans une sucrerie, Mettre sans interruption des cannes sous les meules.

— *Bon à manger*. Propre à servir de nourriture.

— Prendre ses repas. Ils mangent ensemble. Manger à l'auberge. Manger chez soi. *Manger* seul, c'est manger comme les lions et les loups; *manger* avec des inconnus, ce n'est que cérémonies; *manger* avec des importuns, le repas est un supplice. (St-Evrem.)

— *Manger dans sa chambre*. Ne pas manger à table d'hôte, si on est à l'hôtel, ou avec la famille, si on est chez soi. Comme elle est malade et que j'aurai compagnie, elle *mangera* dans sa chambre. (Marivaux.)

— Être traité. On mange bien chez vous.

— Fig. et fam. Se mettre dans une grande colère contre quelqu'un. Je n'ai garde de lui en parler, il me mangerait. || On dit dans le même sens. *Manger le blanc des yeux, manger la rate, manger le cœur*. Ah! je vais soulever la nation, et *manger* le cœur d'Anytus. (Volt.)

Dedans l'esprit il me vint aussitôt
De l'étrangler, de lui *manger* la rate. (LA FONT.)

— Par menace. *Je le mangerais avec un grain de sel, à la croque au sel*. Se dit d'un homme à qui l'on se croit très supérieur en force.

— Pop. *Il ne me mangera pas*. Je n'ai pas peur de lui, je lui tiendrai vigoureusement tête.

— *Avez-vous peur qu'on vous mange?* Se dit pour rassurer quelqu'un, l'enhardir.

— Fig. *Manger quelqu'un des yeux*. Le regarder avidement, avec passion, avec amour, avec tendresse. || *Le manger de caresses, de baisers*. Lui faire de grandes caresses, lui témoigner une vive amitié.

— Fig. *Beau, joli à manger*. Cet enfant est joli à manger, il est à manger. Pauline est une petite fille à *manger*; c'est la joie de toute votre maison. (Mme de Sév.) Cette bonne petite princesse est si tendre et si jolie, que l'on voudrait la *manger*. (Id.)

— *Manger ses douleurs*. Retenir ses cris. || Se dit aussi d'une femme en travail qui s'efforce de supporter ses douleurs sans pousser de cris.

— Pop. *Manger de la prison*. Être mis en prison souvent ou longtemps. Va, tu en *mangeras* de la prison, je te le promets. (P.-L. Courier.)

— Pop. *Manger la grenouille*. Dissiper des fonds contiés.

— *Manger l'or à la cuiller*. Être très riche.

— *Manger le chemin*. Se dit d'un cheval qui allonge le pas avec une grande vitesse.

— Fig. *Manger les crucifix*. Se dit des hypocrites, des dévots outrés qu'on voit sans cesse agenouillés dans les églises. || On dit aussi dans le même sens *Manger les saints*.

— Fig. Dépenser, dissiper, consumer. Manger sa fortune. Il a mangé son bien en libertinage, en procès. Il a mangé tout son patrimoine et la dot de sa femme. Cet homme a mangé plus d'or qu'il n'a gros. Ce garçon de famille qui *mange* avec une femme de théâtre une maison de campagne qu'il a près de l'Escurial. (Le Sage.) L'argent que la mère avait mis de côté pour le racheter avait été *mangé* par six mois de mauvaises affaires. (De Gonc.)

Table ouverte en tout temps, deux écuyers, six pages,
Domestiques sans nombre et bien entretenus;
Tout cela ne saurait *manger* ses revenus. (DESTOUCHES.)

Dans un repas célèbre, on dit qu'un de ces princes
Mangea le revenu de deux grandes provinces.
(BERCHOUX.)

— Fig. *Manger quelqu'un*. Dissiper son bien, le ruiner. Ses valets le mangent; ses chiens et ses chevaux le mangent, le ruinent, le consument en dépense. Nous plumons une coquette,

la coquette *mange* un homme d'affaires. L'homme d'affaires en pille d'autres. Le Sage

Des chicaneurs viendront nous *manger* jusqu'à l'âme
Et nous ne dirons mot ! (BAUDE.)

— Par extens. Tirer sa subsistance de. On a presque regret d'être homme quand on songe aux malheureux dont il faut *manger* le sang. (J.-J. Rousseau.)

— On dit figurément qu'*une forge mange bien du charbon*, pour dire qu'elle en consume beaucoup. || On dit de même que *certains légumes mangent bien du beurre*, pour dire qu'il en faut beaucoup pour les apprêter.

— Par extens., en parlant des choses. Ronger, corroder, détruire, faire déperir. Le temps mange et détruit tout. La lime et la rouille mangent le fer, le cuivre. L'eau-forte mange l'argent. L'eau régale mange l'or. Le grand air mange les couleurs. Ce caustique mange les chairs mortes.

— Fig. Faire disparaître. De pâles vapeurs *mangeront* insensiblement les contours anguleux de la montagne. (G. Sand.)

— Ne pas bien prononcer tous les mots ou toutes les syllabes des mots. Cet homme mange ses mots, mange la moitié des mots.

— Fam. Oublier, omettre. Manger une commission. Manger un ordre.

— Pop. *Il en veut manger*. Il a envie de se battre, de se mesurer. C'est sa faute, il en a voulu manger.

— Loc. proverb. *L'appétit vient en mangeant*. L'ambition, l'envie d'amasser du bien augmente à mesure qu'elle se satisfait. L'appétit vient, dit-on, en *mangeant* : a plus forte raison, il vient en ne *mangeant* pas. (Dupin.) || Fig. Il a gagné un million, il espère en gagner un autre ; l'appétit vient en *mangeant*. H. de Balzac. *Qui se fait brebis le loup le mange*. Quand on a trop de douceur, trop de bonté, on trouve souvent des gens qui en abusent. *Se faire saunier manger la laine sur le dos*. Se laisser duper bénévolement. Je comprends maintenant pourquoi mon père avait toujours quelque procès : c'était pour ne pas se laisser *manger* la laine sur le dos. (P.-L. Courier.) *Être bête à manger du foin*. Être extrêmement bête. | *Les gros poissons mangent les petits*. Les gens puissants oppriment les faibles. || *Manger son pain blanc le premier*. Commencer par être heureux, et tomber ensuite dans les peines, dans la misère. || *Cet homme sait bien son pain manger*. Cet homme entend bien ses intérêts, sait bien se tirer d'affaires. | *Manger son blé en herbe, en vert*. Dépenser ses revenus avant de les avoir touchés. || Dépenser, par avance, de l'argent qu'on espère avoir plus tard. || On dit de même : *Manger sur le poing*. || *Manger de la vache enragée*. Avoir, essuyer beaucoup de peines, de privations, de traverses. *Manger dans la main*. Avoir des manières trop familières. Je laisserai toujours les braves gens me *manger* dans la main. Damas-Hinard. *Il y a à boire et à manger*. Se dit d'une boisson épaisse, trouble. | *Il y a à boire et à manger*. Se dit aussi d'une affaire qui peut avoir de bons ou de mauvais résultats, d'une question qui présente deux sens, d'un ouvrage où il y a du bon et du mauvais. Il y a à boire et à *manger* dans tout cela. H. de Balzac. *Voilà ce que les rats n'ont pas mangé*. Se dit lorsqu'on met en évidence une chose que l'on tenait soigneusement cachée. || *Manger à table ronde*. Assister à un repas dont l'étiquette est bannie. *A petit manger bien boire*. Quand on a peu à manger on s'en dédommage en buvant beaucoup. || *Brebis comptées le loup les mange*. Une circonstance imprévue rend inutile les précautions prises. *Cela ne mange pas*. Se dit de choses utiles qu'on aime à garder. || *La lune mange les nuages*. Quand la lune se lève les nuages se dissipent. || *Il est savant jusqu'aux dents, il a mangé son bréviaire*. *Manger des pois chauds*. Être très embarrassé, ne savoir que répondre. Expression du XVII^e^ siècle. Il ne sait que répondre, il *mange* des pois chauds. (M^me^ de Sévigné.) *Manger son pain dans sa poche*. Jouir seul, en égoïste, de ses richesses, de ses avantages. Et que les riches communiquent leurs biens aux pauvres, sans *manger*, comme l'on dit, leur pain dans leur poche. (D'Ablancourt.) *Manger le pain du roi*. S'est dit pour Être soldat. || *Manger de la poudre*. Combattre avec courage et entrain. || *Manger du sucre et des confitures*. Éprouver une grande joie. Nous *mangeons* du sucre et des confitures quand nous nous ramentevons nos amis qui se portent bien. (Malherbe.)

— Arg. *Manger du pain rouge*. Vivre du produit d'un assassinat.

— Jeux. Se dit, aux jeux de cartes, à l'égard des triomphes supérieures qui emportent les inférieures, particulièrement au jeu de l'impériale, ou l'on mange les cartes marquantes de son adversaire, lorsqu'on en joue de supérieures qui les emportent. Vous m'avez mangé toutes mes figures.

— Mar. *Manger du sable, avoir mangé du sable*. Se dit lorsque le timonier, étant au gouvernail, a secoué le sable de l'horloge pour le faire passer plus promptement, ou lorsqu'il a tourné le sablier trop tôt et avant que tout le sable soit passé. || On dit que *la terre mange un bâtiment*, lorsque, près d'une côte plus haute que sa mâture, il est comme dans l'obscurité. On dit aussi, sur mer, d'un objet plus élevé qu'un bâtiment, qu'*il lui mange le vent*, c'est-à-dire qu'il l'abrite. | *La mer mange le navire*, quand il disparaît dans le creux des lames. || *Manger un navire*. Se dit aussi des vagues lorsqu'elles viennent balayer le pont.

— SE MANGER, v. pron. Être mangé. La pomme de terre se mange à la table du recheur comme celle du pauvre. Tout ce qui se mange avec plaisir se digère avec facilité. B. de St-P.

— S'entre-dévorer. Les rats se mangent entre eux. Bien n'a pas dit seulement à ses créatures : Croissez et multipliez ; il leur a dit aussi : *Mangez*-vous les unes les autres. (Toussenel.)

— Fig. Se maltraiter, se détruire, se faire du tort. Ces deux industries rivales se mangent mutuellement. Ces gens se sont querelles, ils ont failli se manger. Il est dur de passer de gens qui se baisent à gens qui se *mangent* (Volt. E le en restait les mains tremblantes, à l'idée que deux hommes se *mangeraient* pour elle. E. Zola.)

— Fig. *Se manger des yeux*. Se regarder avidement, avec passion, avec amour, avec tendresse. Ces deux amants se mangent des yeux. Se dit quelquefois dans un sens opposé. Se regarder d'un air furieux. Ces deux hommes étaient prêts à en venir aux mains ; ils se mangeaient des yeux. | *Se manger de baisers, de caresses*, etc. Se faire de grandes caresses, se témoigner une vive amitié.

En quel siècle suisse vous
Longe-t-on, e, Parisienne ange. (GOULAUD.)

— Être dépensé. Vous savez tout l'argent qui se mange dans cette maison.

— Loc. prov. *Se manger jusqu'à la queue*. Se battre avec acharnement. | *Les loups ne se mangent pas entre eux*. Les méchants se prêtent un mutuel appui.

— Gramm. S'élider, ne pas se prononcer. En français, l'e féminin se mange toujours devant une voyelle. « Si » ne se *mange* jamais, et faut dire « Si elle ». (Malherbe.)

* **MANGER**, s. m. Mets, aliments dont on se nourrit. C'est un manger délicat, un manger friand, un manger de roi. Le nectar est le breuvage des dieux, et leur *manger* l'ambroisie. (D'Ablanc.) Apprête-nous cette carpe et cette perche ; c'est un très bon *manger* maigre. (Mérimée.)

— Fig. Une libéralité n'est pas sitôt en leurs mains qu'ils en attendent une autre, comme si le *manger* leur faisait venir la faim. Malh. Mentez et flattez tout le saoûl, c'est un *manger* de prince. Le Sage.

— On dit familièrement d'un homme qui s'occupe d'une chose avec ardeur, qu'*il en perd le boire et le manger*. Depuis son entrevue avec l'abominable Des Fourneaux, notre marquis avait perdu le sommeil, le boire et le *manger*. (J. Sandeau.)

— Art culin. *Blanc-manger*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Bot. *Manger des oiseaux*. Nom d'une variété basse de Guinée et d'Afrique.

— Infus. *Manger de la baleine*. Animalcule rougeâtre qui abonde dans les parages fréquentés par les baleines.

* **MANGERIE**, s. f. Vieux mot qui signifiait Repas, festin, action de manger. Il n'est plus usité dans cette acception. Et ile de la *mangerie* s'est mise en ce pays maigre. (M^me^ de Sévigné.)

— Fig. Exactions à l'aide desquelles on tire de l'argent de quelqu'un par toutes sortes de ruses et de moyens injustes. Les mangeries procureurs sont la ruine des plaideurs. Ces impôts arbitraires sont des mangeries. Lors qu'il fallait parler à Desmarets pour quelque *mangerie* de financiers dans ses terres, j'priais M^me^ de St-Simon d'y aller. St-Sim.

— Action de se nuire réciproquement. Le monde est une mangerie universelle.

* **MANGE-TOUT**, s. m. Celui qui dissipe follement tout ce qu'il a, tout ce qu'il gagne. Pl., des *mange-tout*.

— Hortic. Variété de pois dont la cosse se mange avec les grains. Variété de haricot qui se mange dans les mêmes conditions quand il est près d'arriver à maturité.

* **MANGEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui mange. C'est un petit mangeur. Polyxène et Apelus portaient à la table bien des sensations inconnues à nous autres *mangeurs* vulgaires. (Montesquieu.)

— Celui, celle qui a l'habitude de manger beaucoup. On le joint ordinairement à une épithète. C'est un grand mangeur, un bon mangeur. C'est une grande mangeuse. Dans un sens opposé. Petit mangeur. Petite mangeuse.

— Absol. et fig. *Un mangeur*. Un homme qui fait de folles dépenses, un dissipateur.

— Personne qui exploite les autres, qui vit à leurs dépens. Il nous faut une *mangeuse* pour de bon, une fille sérieuse et d'estomac solide, qui s'attaque tout de suite aux gros morceaux. (A. Daudet.)

Il faut appeler les gens
Que l'on ne doit jamais avoir en vue ni ce
Et ceux qu'il faut toujours avoir de gens. (LA FONTAINE.)

— Fam. Se dit de ceux qui font des concussions, des exactions. On appelait autrefois mangeurs, les sergents ou officiers qui étaient envoyés en garnison pour contraindre un débiteur au payement de sa dette.

— Pop. *Mangeur de charrettes ferrées, mangeur de petits enfants*. Fanfaron. | *Mangeurs de chrétiens*. Les gens de chicane. | *Mangeur de crucifix, mangeur d'images, mangeur de saints*. Bigot, faux dévot. | *Mangeurs de fromage*. Sobriquet donné au XVIII^e^ siècle par nos marins aux Hollandais. | *Mangeurs de gros salés*. Sobriquet donné aux Français par les Anglais. | *Mangeur de livres*. Homme studieux, qui lit beaucoup. Ils sont petits *mangeurs* de livres, et trouvent que c'est de la bien jolie dentelle sur les jupons. E. About. | *Mangeur de pommes*. Normand. | *Mangeur de viandes appréciées, mangeur de pain mollet*. Faincant. | *Mangeur de vipères*. Nom qu'on donnait à un pitre chez les charlatans du Pont-Neuf. || *Mangeurs de terre*. Nom donné à des peuplades qui mangent certaines substances argileuses.

— Annel. *Mangeur de pierre*. Petit ver qui se trouve dans la sarcelle.

— Entom. *Mangeur de poire*. Chenille d'un papillon nocturne du genre pyrale, qui vit dans les poires à saveur sucrée.

— Erpét. *Mangeurs de rats, mangeurs de serpents*. Variétés de boas américains qui attaquent les animaux de la grosseur des rats et des chèvres.

— Ichthyol. *Mangeur d'appât*. Baliste noir pâle, ayant une bouche extrêmement petite et n'engeant par sections, emporte souvent le bout de l'hameçon avec lequel on veut le prendre.

— Mamm. *Mangeur de fourmis*. Nom donné au fourmilier, au tamanoir et au pangolin.

— Ornith. *Mangeur d'abeilles*. Guêpier. *Mangeur de noyaux*. Nom vulgaire du gros-bec. *Mangeur de poivre*. Toucan. *Mangeur de riz*. Nom d'un gros-bec et de l'ortolan de riz. *Mangeur de vers*. Espèce de fauvette.

* **MANGEURE**, s. f. (pr. *man-jûre*). Endroit mangé d'un drap, d'une étoffe, d'un pain. Mangeure de vers. Mangeure de souris.

— Vener. Pâture du sanglier.

MANGHAS, s. m. Bot. Nom d'un arbre de Ceylan.

MANGIA (Iles), ou *archipel de Cook, des Hervey*. Géogr. Groupe de la Polynésie, entre les îles Tonga et Tahiti. Elles sont hautes, boisées, assez bien cultivées.

MANGIER, s. m. Bot. Syn. de MANGUIER.

MANGIFÈRE, s. m. Bot. Nom scientifique du manguier.

MANGIN (Jean-Henri-Claude), Magistrat, né à Metz, 1758-1845, avocat, procureur du roi à Metz, 1815, procureur général à Poitiers, fut récompensé de son zèle par un siège à la cour de cassation, 1826, et par la préfecture de police, 1829. Très impopulaire, il se déroba par la fuite en 1830.

MANGIUM, s. m. (pron. *man-ji-omm*). Bot. Syn. de BRUGUIÈRE.

* **MANGLE**, s. f. Bot. Fruit du manglier. Se dit quelquefois pour Manglier. On trouve aussi ce mot au masculin.

* **MANGLIER**, s. m. Bot. Syn. de PALÉTUVIER.

MANGLIETIE, s. f. (pr. *man-gli-é-ti*). Bot. Genre d'arbres de la famille des magnoliacées, établi pour des espèces originaires du Népaul et de Java, à fleurs agréables et odorantes, et dont le bois, très dur, est considéré comme incorruptible par les indigènes.

MANGLIFLE, s. f. Bot. Syn. de MYRSINE.

MANGORIBAS (Serra de), Géogr. Chaîne de montagnes du Brésil, qui sépare les bassins du Tocantins et du Paranahyba, entre les provinces de Goyaz, à l'O., de Maranham, à l'E.

MANGONNEAU, s. m. et bas-lat., *manganum*. Machine de guerre. Voir cet mot. Machine de guerre du moyen âge. Le mangonneau était imité de l'ancienne catapulte et lançait de petites pierres et des dards.

Haut le pont ! bas la herse ! Arrière les manganeaux !
Mille hommes au rempart ! mille hommes aux canons ! (V. H.)

— Projectile lancé par le mangonneau.

MANGONNIER, s. m. Nom langue locale du chasse-marée. Marchand de poisson.

MANGOSTAN, s. m. Bot. Syn. de MANGOUSTAN.

MANGOSTINE, s. f. Chim. Substance extraite de la gomme du mangoustan.

MANGOU, Khan des Mongols, né à Caracorum, 1207-1259, petit-fils de Gengiskhan, régna en 1251. Il reçut le moine Rubruquis, envoyé par saint Louis en expédition : il déjoua entre les assassins et le calife de Bagdad. Ivrogne contre la Chine.

* **MANGOUSTAN**, s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des guttifères, originaire des Moluques, d'où il s'est répandu dans presque toutes les régions chaudes à cause de la saveur de son fruit, le plus recherché qui soit en Asie. Le péricarpe jouit de propriétés astringentes et sert aux Chinois pour la teinture en noir.

* **MANGOUSTE**, s. f. Bot. Fruit du mangoustan. Il est de la grosseur d'une orange, et sa saveur rappelle celle de tous les fruits les plus estimés de nos climats.

* **MANGOUSTE**, s. f. Mamm. Genre de mammifères de la famille des carnassiers digitigrades, renfermant une quinzaine d'espèces d'une taille de 18 à 30 centimètres, au corps allongé et aux pattes terminées par cinq doigts armés d'ongles aigus. Leur pelage est jaune marqué de bandes d'un brun foncé. Ils habitent les parties chaudes de l'ancien continent.

MANG-TAAR, s. m. Myth. scept. L'enfer des Tartares.

* **MANGUE**, s. f. Bot. Fruit du manguier ; il est rafraîchissant et très savoureux. On en fait des gelées et des compotes.

MANGUE, s. f. Z. ol. Genre de carnassiers voisin des mangoustes, dont il a à peu près les mœurs et le pelage, et établi pour une espèce de l'Afrique occidentale.

* **MANGUIER**, s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des anacardiacées, établi pour trois espèces de dix à douze mètres de hauteur, qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie, ou leur fruit, qui pèse de un demi à plusieurs kilogrammes, est très recherché comme aliment et comme remède contre le scorbut. Les feuilles sont employées, à l'état jeune, contre l'asthme, et, à l'état adulte, contre les maux de dents.

MANHEIM (Georg.-Ch.-L. du cercle du Bas-Rhin-Bade, au confluent du Rhin et du Neckar, à 65 kil. N. le Carlsruhe. Toiles, lainages, préparation de tabac, bijouterie fausse. La cour suprême du grand-duché y réside ; 30,000 h.

MANHÈS (Charles-Antoine), General français, né à Aurillac, 1777-1854, aide de camp de Murat, 1807, le suivit dans le royaume de Naples. Chargé de détruire le brigandage en Calabre, 1810, il montra une rigueur qui alla jusqu'à la cruauté.

MANI, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le mani à fleurs écarlates est un grand arbre de la Guyane, qui fournit un suc jaune, résineux, très abondant, dont on se sert pour faire des torches et goudronner les barques et les cordages.

— Résine qui découle de cet arbre.

MANI, Myth. scand. La lune.

MANIA, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des amphipyrides, établi pour deux espèces européennes.

MANIA, Myth. rom. Divinité romaine, la mère des lares. Déesse de la Folie, chez les Grecs.

MANIABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est maniable.

* **MANIABLE**, adj. 2 g. Qui se manie facilement, qui se prête facilement à l'action de la main. Cuir maniable. Drap doux et maniable. Cet outil est trop gros, il n'est pas maniable.

— Qui est aisé à mettre en œuvre. Cuivre maniable. Il y a des bois et des pierres qui ne sont pas maniables, qui ne valent rien pour la sculpture. L'or est le plus ductile et le plus maniable de tous les métaux.

— Par extens. Je voudrais que ma langue française pût avoir cette flexibilité et cette souplesse ; elle y parviendra peut-être un jour, puisqu'elle est devenue assez *maniable* pour rendre les beautés de Virgile sous la plume de M. Delille. (Volt.)

— Qu'on peut toucher sans se blesser. Attendez que ce fer soit refroidi, il n'est pas encore maniable.

— Fig. Traitable, d'un commerce facile. Caractère, esprit maniable. C'est un homme maniable, vous obtiendrez de lui ce que vous voudrez. La vertu souple et *maniable* d'Atticus lui attirait une croyance et une approbation qu'il ne méritait pas. St-Réal. | Dans le sens contraire. *Cet homme n'est pas maniable*. Il est d'une humeur difficile, il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison.

— Manég. *Cheval maniable*. Cheval qui obéit facilement aux aides.

— Mar. Se dit d'un bâtiment facile à faire évoluer. *Le vent est maniable* lorsqu'il est d'une force modérée qui permet toutes sortes de manœuvres. On dit, dans un sens analogue, Le temps est maniable. *Demi-cercle maniable*. Partie d'un ouragan ou la tempête se déchaîne avec moins de violence.

MANIACAL, ALE, a. lj. Pathol. Qui tient du maniaque. Se dit d'une espèce de délire furieux semblable à celui des maniaques.

MANIAGE, s. m. Techn. Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées. || Opération par laquelle le batteur d'or fait glisser les feuilles les unes sur les autres en les étageant.

MANIANT, part. pris. du v. Manier. Qui manie.

MANIANT, a. lj. m. Techn. Se dit d'un drap souple et doux au toucher.

* **MANIAQUE**, adj. 2 g. Qui est attaqué de manie. Les femmes *maniaques* sont plus bruyantes que les hommes atteints de cette espèce de folie ; elles parlent et crient davantage ; elles sont plus dissimulées, et n'accordent que très difficilement leur confiance. Esquirol. De quatre cents épileptiques que nous avons à la Salpêtrière, cinquante au moins sont *maniaques*. H. || Il est des individus qui, avant de devenir *maniaques*, sont tristes, moroses, inquiets, défiants, soupçonneux. H.

— Qui appartient à la manie. Le délire *maniaque* est permanent, et l'ironique, sans fièvre. Esquirol. Ceux que le délire *maniaque* agite sont irrités parce qu'ils jugent mal les impressions internes et externes qu'ils éprouvent actuellement. H.)

— Qui a des habitudes bizarres. Cet homme est très maniaque.

— S'est quelquefois dit des choses en ce sens. Le duc de St-Simon, plein d'un mépris *maniaque* pour la robe, ne voyait qu'avec dépit la

consi[illegible]ation de régent pour le parlement. Dorez.)

— MANIAQUE s.f.g. Personne qui est [illegible] de manie. C'est un *maniaque*, une *maniaque*. (Acad.) C'est le désespoir de la famille que d'avoir tous les [illegible] auprès d'un *maniaque*. Le *maniaque* est un Protée qui se montre sous toutes les formes, se saisit de l'occasion de l'arme la plus exercée et le plus attentif. (L.) Un *maniaque* ressemblait des heures dans les membres, il devenait furieux, assurait qu'on le perçoit le mutile ceux. (L.) Presque tous les *maniaques* qui se portent à des actes de fureur y sont excités par la présence d'une chose ou d'une personne sur lesquelles ils se ruent. (L.) Un vieux maniaque le nomme fou un *maniaque* offensif, un pauvre fou qui est plaint autant qu'il mérite d'être aimé. (Ch. Nodier.)

— Gelui, celle qui a des habitudes, des gestes bizarres. C'est un maniaque. Ah! il est fou, ce vieux *maniaque*! (Laluche.

MANICA. Géogr. Ville d'Afrique, capitale du royaume du même nom, dans le Mozambique.

MANICAIRE. s. m. (ét. lat., *manica*, manche. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, ne contient qu'une espèce, qui vient dans la Guyane hollandaise.

— Anti. rom. Gladiateur que l'on appelait aussi *vajecarre*, et qui cherchait à envelopper son adversaire dans une espèce de lacs ou de filet.

MANICANTERIE s. f. Syn. de MANECANTERIE.

* **MANICHÉEN, ENNE**, adj. Qui appartient au manichéisme. Hérésie manichéenne.

— MANICHÉEN, ENNE s. Hérétique disciple de Manès.

— Fam. *Cela me fera dévenir manichéen*. Se dit de quelque désastre qui fait passer que la moitié humoin le est gouvernée par un mauvais génie.

— *Nouveaux manichéens*. Nom donné sarcasmo aux adhérents pour les rendre plus odieux.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

* **MANICHÉISME**, s. m. Hérésie religieuse fondée par Manès. Le fondement du manichéisme était l'existence des deux principes du bien et du mal. Il admettait deux âmes dans chaque homme, l'une intelligentielle et raisonnable, venant du bon principe, l'autre mauvaise, venant du mauvais principe et causant tous les péchés. Il rejetait le baptême, niait la liberté de l'homme, prétendait que toutes les religions étaient indifférentes, que Jésus-Christ était le soleil matériel éclairant le monde, etc. On a par suite étendu le nom de manichéisme à toute doctrine fondée sur les deux principes opposés du bien et du mal; en ce sens, on retrouve le manichéisme dans une foule de sectes postérieures, les pauliciens, les bogarmites, les albigeois, etc. Le manichéisme fut condamné par plusieurs conciles et proscrit par les empereurs.

* **MANICHORDION**, s. m. (pr. *ma-ni-kor-di-on*; et. lat., *manus*, main; gr. χορδή, corde). Mus. Sorte d'épinette dont les sautereaux sont armés de petits marteaux de cuivre. Les cordes, au nombre de soixante-dix, sont plusieurs à l'unisson, sont recouvertes de bandes de drap qui en étouffent le son sauf celui que l'on veut.

— Papet. Chez les fabricants de formes à papier, Fil de laiton qui sert à relier de distance en distance dans leur longueur les fils de laiton dont est composée la forme.

MANICINE s. f. (et. lat., *manico*, manche). Polyp. Genre de polypiers très rapproché des madrépores et les pavonies, et habitant les mers intertropicales.

* **MANICLE** s. f. Syn. de MANIQUE.

— Anneau de fer qui attache la chaîne au pied d'un forçat.

— Techn. Manche adapté à la feuille de tôle forte qui recouvre le dessus des abreuvoirs, pendant que le fabricant de porcelaine fait brûler ses biches, avant de mettre le petit bois au travers.

MANICOLÉE. s. f. Pêch. Espèce de grande tramaille.

MANICOME s. m. (ét. gr., μανία, folie; κομέω, soigner). Hospice d'aliénés.

MANICORDE. s. m. Mus. Syn. de MANICHORDION.

MANICOU s. m. Mamm. Animal du genre sarigue, appelé aussi *sarigue à oreilles bicolores*. Il a le corps assez semblable à celui du sanglier, les jambes courtes, la queue raide et assez longue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Il habite au milieu des bois. Les petits séjournent pendant cinq jours après leur naissance dans la poche que le mâle a commencé à former, et le mâle que le sarigue. Cet animal fait une guerre aussi vive aux oiseaux de basse-cour. Il est originaire de l'Amérique septentrionale.

MANICOT. s. m. Nom donné, dans l'argot des invalides, à ceux qui ont perdu un ou deux yeux, ou deux bras, ou deux jambes.

MANICURE. s. f. g. (et. lat., *manus*, main; *curare*, soigner). Personne qui soigne les affections de la main. On dit aussi *manucure*.

* **MANIE.** s. f. du gr. μανία, fureur). Pathol. Espèce d'aliénation mentale, caractérisée soit par le trouble d'une ou de plusieurs fonctions de l'entendement, soit par une impulsion irrésistible et aveugle à des actes de fureur. Le trouble des fonctions de l'entendement est le caractère le plus remarquable de la manie. Il donne lieu à des émotions bizarres, gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses. Les gestes, les paroles semblent se succéder automatiquement. Chez quelques personnes, la succession des idées est assez naturelle; puis par intervalles, il se manifeste une impulsion aveugle à une sorte de fureur dans laquelle les malades frappent, brisent tout ce qu'ils rencontrent. Plusieurs ont des visions fantastiques, des hallucinations, une extrême exaltation. La manie se change souvent en démence.

— Folie dans laquelle l'imagination est frappée d'une idée fixe. Il a la manie de se croire empereur.

> La manie des harangues fit aux députés de l'autre [illegible]
> Les bons [illegible] leur manie, et nous avons la nôtre.
> (DESTOUCHES.)

— Folie, fureur. La *manie* furieuse de Néron était arrivée à son paroxysme. (E. Renan.)

> En ce [illegible] temps où les manies
> Dont [illegible] de [illegible]
> Passoient de [illegible] leurs [illegible]
> Ont assouvi leurs fureurs [illegible]. (MALHERBE.)

— Habitude, caprice, bizarrerie, fantaisie. Ce vieillard a la manie de ne fréquenter que des jeunes gens. Il n'y a pas de *manie* plus inutile que celle de ces gens qui s'engoûtent en réformateurs du siècle. (St-Evrem.) Quelle *manie* a un être aussi passager que l'homme de regarder au loin dans un avenir qu'il voit si rarement, et de négliger le présent dont il est sûr? (J.-J. Rouss.) Les qualités deviennent des *manies* si l'on n'y prend garde, car tout dégénère dans l'excès, excepté la vertu proprement dite. (Mme Necker.)

> Quelle étrange *manie*
> Vous peut faire entendre le sang d'Iphigénie? (RACINE.)
> Malheureux! quelle fois cède à la *manie*
> Veut aux règles de l'art qu'elle ait son génie! (BOIL.)

— Goût excessif, attaché immodérée et singulière. La manie des tableaux, des livres, des fleurs, des chevaux. Cet homme a la manie des tulipes. Quelle ambition, détestable *manie*! (Corn.) L'amour est, je l'avoue, une belle *manie*. (Regnard.)

> Mais parler avec [illegible] d'une telle *manie*,
> En courant à l'honneur trouver l'égal infâme. (BOILEAU.)

— *Manie* entre dans la composition de plusieurs mots, où il signifie Passion, goût déréglé pour quelque chose, tels que mélomanie, métromanie, bibliomanie, agiomanie, etc.

— Figure de cire autrefois en usage dans les sortilèges.

— Entom. Genre de papillons.

MANIÉ, ÉE. part. pass. du v. Manier. S'emploie adjectiv. Le marbre est *manié* si délicatement qu'il semble qu'il ait quitté sa dureté naturelle pour prendre la forme qu'on lui a voulu donner. (Regnard.)

— Fig. Cet endroit, *manié* par le P. Bourdaloue, a composé le plus beau et le plus chrétien panégyrique. Mme de Sévigné. L'épigraphe bien comprise et bien *maniée* est un instrument sûr pour remuer l'histoire des hommes et des temps. (Ste-Beuve.) L'hypocrite *manie* avec cette puissance à son action comme la tragédie. (P. de St-Victor.) La force *maniée* avec génie, voilà son moyen. (L. Blanc.)

— Mar. *Bâtiment bien manié*. Bâtiment conduit par un habile manœuvrier.

* **MANIEMENT** ou **MANÎMENT**. s. m. (rad. *manier*). Action de toucher, de tâter avec la main. On connaît la beauté d'un drap au *maniement*. (Acad.) Il y a des médaillistes si fins qu'ils connaissent la qualité d'une médaille au *maniement*. (Trév.)

— Fréquent passage des choses par les mains, qui leur apporte quelque dommage. Le maniement des monnaies leur cause toujours quelque déchet. Les étoffes de soie se gâtent par le maniement. Il est naturel à l'homme d'altérer ce qu'il touche; tout s'use par un *maniement* répété. (J. Ampère.)

— Mouvement facile des parties du corps. Il était perclus de ses membres, il commence à en avoir le maniement assez libre.

— Action de diriger. Le *maniement* des chevaux est, par exemple, un exercice très convenable aux Polonais. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Le maniement des esprits, des volontés.

— Fig. Administration, direction. Le maniement de l'État. Elle a la police d'une province, le *maniement* d'un royaume. (Malherbe.) Colbert va au *maniement* des finances avec de l'essence et de la genèse. (Voltaire.) Ce prince lui donna sa confiance et le *maniement* des affaires. (L'autorité, c'est le talent dans le *maniement* du pouvoir. (E. de Girardin.)

— Se dit, en langage de banque et de finance, de l'argent que reçoivent les caissiers, les trésoriers, et dont ils sont comptables. Ce trésorier a un maniement considérable, beaucoup de maniement.

— Bouch. Prolongation graisseuse dont les bouchers constatent la présence et le volume en tâtant l'animal vivant, et qui sert à faire apprécier son état d'engraissement. (*Manie-principal*. Ceux qui se produisent autour des ganglions lymphatiques ‖ *Maniements secondaires*. Ceux qui sont indépendants des ganglions lymphatiques.

— Art milit. *Maniement d'armes*. Exercice de pied ferme qu'on enseigne aux soldats et qui consiste dans l'exécution des divers mouvements qui se font avec l'arme.

— Peint. *Le maniement du pinceau, le maniement des couleurs*. La manière de conduire le pinceau, d'employer les couleurs.

— Techn. Frémissement, sorte de petit cri que fait entendre la soie quand on la passe entre les doigts.

* **MANIER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *manicare*, prendre avec la main). *Je manie, nous manions, vous maniez. Je maniais, nous maniions, vous maniez. Que je manie, que nous maniions, que vous maniez*, etc. Toucher à pleine main. Manier un outil, des bardes, des livres. Il n'est permis qu'aux ecclésiastiques de manier les vases sacrés. Sa main n'a pas encore *manié* des instruments pesants. (Lacep.) Le bourreau *manie* les troncs palpitants sans en être ému. (Chateaubriand.)

— Éprouver la qualité d'une chose par le toucher. On connaît la qualité d'un chapeau en le maniant. Manier du drap, du papier, une étoffe. L'autre regardait ma robe, en *maniait* l'étoffe. (Marivaux.)

— *Voir et manier*. Examiner de près.

— *Je ne l'ai vu que manié*. Je n'ai aucun renseignement sur ce que vous me demandez.

— Faire passer et repasser entre les mains. Il faut manier les peaux jusqu'à ce qu'elles soient souples et douces.

— Tourner souvent. Les gens d'affaires manient beaucoup d'argent. Les plus honnêtes gens s'appauvrissent rarement en *maniant* de l'argent. (Lamartine.)

— Diriger à son gré, avec facilité. Manier un navire avec adresse. À l'âge de sept ans, il savait *manier* un cheval. (Volt.)

— Fig. Conduire avec adresse, diriger comme on veut. L'esprit de la populace est difficile à manier. C'est le talent des orateurs de manier les esprits, de leur inspirer les passions, les mouvements qu'ils désirent. Louis XI avait reçu en partage le don de *manier* les esprits par son accent et par les caresses de ses paroles. (Ste-Beuve.) Les gens de l'événement, usurpateurs de l'autorité vacante, ils la *maniaient* depuis deux jours avec une habile énergie. (L. Blanc.) Si Pitt sent son droit, il sent aussi celui des autres; c'est avec cette idée qu'il a remué et *manié* l'Angleterre. (H. Taine.)

> Vous parliez avec plus de souplesse
> Des passions la sauvage rudesse. (DELILLE.)

— Se servir adroitement de quelque chose. La plupart de ces hommes savent *manier* l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe. (J.-J. Rouss.) Retroussant leurs robes, ils s'exerçaient à *manier* la pique. (G. Flaub.)

— Dans les arts, *Manier le crayon, le pinceau, le ciseau, la pointe, le burin, la plume*. S'en servir avec plus ou moins d'habileté.

— Fig. Il était plus habile à *manier* les ressorts de la politique que ceux de la guerre. (Raynal.)

— Employer, mettre en œuvre la matière de quelque ouvrage. Ce serrurier manie bien le fer. Ce potier manie bien la pâte. Ce sculpteur manie bien la terre. Alors l'artiste tâtonne, *manie* et remanie sa couleur. (Didier.)

> Ceux [illegible] [illegible] suivre la lasse,
> [illegible] [illegible] suivre un cerf dans la plaine,
> Ce sont tous [illegible] plaisirs. (LA FONTAINE.)

— Fig. Cet auteur a bien manié son sujet. Un homme qui manie bien sa langue. La louange n'est guère moins difficile à *manier* qu'à obtenir. (S. Dub.) On trouvait que M. Scribe *maniait* bien mieux le français de comédie, et que feu Picard était bien plus observateur. (L. Veuillot.)

— Fig. Administrer. Manier les finances. Les ministres maniaient les affaires publiques. On ne dira pas que vous *maniez* vos livres comme vous avez *manié* les finances du roi, sans faire votre profit d'un si beau trésor. (De Saint-Ange.)

— Prov. *On ne peut manier du beurre sans se graisser les doigts*. Lorsqu'on manie de l'argent, il y a toujours quelque profit à faire.

— Manég. *Manier un cheval*. Lui faire exécuter divers mouvements. ‖ *Manier un cheval sur les quatre coins de la volte*. Le conduire avec beaucoup d'adresse afin qu'il ne perde pas un seul temps aux angles de la volte.

— Mar. *Manier un navire*. Le faire évoluer.

— Techn. *Manier les couches de blanc*. Les frotter avec la brosse avant de dorer.

— MANIER, v. n. Manég. Se dit en parlant d'un cheval bien dressé. Ce cheval manie bien sous l'homme. Il manie bien à courbettes. Il manie bien à toutes sortes d'airs. *Manier de ferme à ferme*. Manier en place. ‖ *Manier sur les hanches*. Plier les jarrets.

— Couvr. *Manier à bout*. Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture, et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui y manquent, en faisant servir les vieilles.

— Pav. Asseoir du vieux pavé sur une forme neuve, et en remettre de nouveau à la place de celui qui est cassé.

— SE MANIER. v. pron. Être manié. L'argile se manie facilement sous la main du statuaire.

— Fig. Un bienfait ne se *manie* point, il n'est visible qu'aux yeux de l'esprit. (Malherbe.)

— Se tâter soi-même. Se manier pour s'assurer que l'on n'est pas blessé. Les hommes ne sentent pas la chaleur qui est dans leur cœur, il faut qu'ils se touchent et qu'ils se *manient* pour s'en convaincre. (Malebranche.)

— Être dirigé. Le peuple ne se manie pas toujours comme l'on veut. Quand le gouvernement est populaire, il faut craindre le peuple; quand il se *manie* par un conseil, ceux qui y ont du crédit. (Malherbe.)

— Se conduire avec habileté. Châteauneuf savait se *manier*; il s'était mis fort avant dans la confiance de la princesse des Ursins. (St-Sim.)

— Mar. Se comporter d'une certaine façon à la manœuvre. Navire qui se manie bien.

— MANIER. s. m. Le manier agréable d'une étoffe.

— *Au manier*. loc. adv. En maniant. Vous reconnaîtrez cette étoffe au *manier*. (Acad.)

MANIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une pie-grièche.

* **MANIÈRE.** s.f. (ét. bas-lat., *manuaria*, même signif.; de *manus*, main). Façon, sorte; moyen particulier de faire une chose. Chaque ouvrier a sa manière. Il n'y a au monde que deux *manières* de s'élever, ou par sa propre industrie, ou par l'imbécillité des autres. (La Bruy.) Je lui ai écrit de la *manière* la plus pressante. (Volt.) Deux tyrans opprimèrent la Sicile d'une *manière* horrible. (Id.) Vous parlez avec chaleur de la *manière* dont elle remplit ses devoirs d'épouse et de mère. (J.-J. Rouss.) La *manière* de s'en servir est bizarre. (Id.) L'homme du peuple a de plus une *manière* d'observer et de sentir qui n'est pas indifférente. (Bern. de St-P.) Le général Bonaparte, appelé un moment Napoléon Bonaparte, ne devait bientôt plus s'appeler que Napoléon, conformément à la *manière* de désigner les rois. (Thiers.)

> On bien réduit à sec, d'une âme familière,
> Peut-être il parle au ciel d'une étrange *manière*.
> (REGNARD.)

— Absol. Usage, coutume. C'est sa manière.

— *À ma manière*. À mon goût, suivant qu'il me plaît. Chacun est dans ce monde heureux à sa *manière*. (Collin d'Harleville.)

— *À la manière de*. De la même façon que telle personne. Il s'en consola à la *manière* française, par un madrigal qu'il fit sur-le-champ en appelant cette nouvelle. (Volt.)

— *De manière ou d'autre*. D'une manière ou de l'autre.

— *De toutes les manières*. De toutes façons, sans réserve.

— *D'une étrange manière*. D'une manière singulière, surprenante.

— *Manière d'être*. Situation particulière dans laquelle on se trouve relativement au bien-être ou au mal-être. Moins sa *manière* d'être est à sa disposition, plus il demande fréquemment qu'on la change. (J.-J. Rouss.)

— S'est dit anciennement pour Complexion. Lambert était d'assez amoureuse *manière*. (Tallemant des Réaux.)

— *Manière de parler*. Expression de la pensée. Manière de parler correcte, incorrecte.

— *Manière de parler*. Chose dite sans conséquence ou par exagération. Il vous a invité à venir à sa campagne, mais c'est une manière de parler. Quand on dit qu'il a beaucoup de crédit, c'est une manière de parler. Ma chère enfant, je suis à vous, et ce n'est point une *manière* de parler. (Mme de Sévigné.)

— *Manière de voir*. Point de vue particulier sous lequel l'esprit considère les choses. C'est ma manière de voir. Tout homme a son caractère, sa *manière* de voir et de s'exprimer. (J. de Maistre.) ‖ *Manière de penser, manière de concevoir*. Opinions particulières que l'esprit adopte. Je ne chercherai même pas à pressentir leur *manière* de penser. (Volt.) Nous nous tromperions grossièrement si nous nous imaginions qu'il y a dans la nature des espèces et des genres, parce qu'il y a des espèces et des genres dans notre *manière* de concevoir. (Cond.)

— Se dit de ce qui a l'apparence d'une chose qu'on spécifie. Une manière de mascarade. La foule entourait une façon de tréteau adossé à une *manière* de baraque. (V. Hugo.)

> C'est pourquoi le monde a pensé
> Qu'il s'était sans doute passé
> Entre Didon et maître Énée
> Une *manière* d'hyménée. (SCARRON.)

— En ce sens, se prend le plus souvent en mauvaise part. Une manière d'intendant. Une manière de valet de chambre. Toute cette *manière* de fables est du gibier des poètes. (Malherbe.) J'ai un certain valet, nommé Mascarille, qui passe, au sentiment de beaucoup de gens, pour une *manière* de bel esprit. (Mol.) C'est une *manière* de petit-maître, parlant assez résolument pour faire trouver ses reparties spirituelles à ceux qui n'en écoutent que le ton. (J.-J. Rousseau.)

— Procédé, moyen, art de faire les choses. Ce chimiste a trouvé une nouvelle manière de fondre le verre, d'allier les métaux. On a trouvé de nouvelles manières de bâtir, de naviguer. Cela est fait d'une manière nouvelle, d'une autre manière.

— Se dit aussi elliptiq. pour Manière de s'y prendre, c'est-à-dire procédés, précautions à prendre pour réussir à quelque chose. Il faut connaître la manière. Il ne sait pas la manière.

— *Il n'y a que la manière*. Savoir s'y prendre est tout.

— En littér. et dans les arts, Façon de des-

siner, de composer, d'exprimer, de colorier, etc., particulière a un artiste, a un écrivain, a une école. On reconnaît les ouvrages les plus pénétrés de cette manière. La manière de Rembrandt, du Correge, la manière de l'école romaine, de l'école flamande. Il n'y aurait point de *manière* ni dans le dessin ni dans la couleur, si l'on imitait scrupuleusement la nature. (Didier.) Le pastiche s'attache exclusivement à la *manière* et au procédé. (Ponsard.) || Se dit aussi des différents caractères de peinture. Il était entraîné à la *manière* souple et gracieuse, jusqu'à sacrifier quelquefois la correction du dessin. (Diderot.) L'esquisse même a sa *manière*, qui n'est pas celle de l'ébauche. (Id.) Sauf un peu de raideur dans les têtes d'hommes et dans quelques plis de la draperie, la *manière* archaïque a disparu. (H. Taine.)

— Se dit pour indiquer les différentes transformations qui se produisent dans les productions des artistes et des littérateurs. Première, deuxième manière. Meyerbeer a eu deux manières. Les hommes d'Etat sont souvent comme les grands peintres : ils ont plusieurs *manières*. (Saint-Marc Girardin.)

— Se prend souvent en mauvaise part, et signifie Recherche, affectation, mauvais goût. Rien de vrai, rien de simple, rien de naturel ne coule de leur plume ; ils ne connaissent point la marche du cœur ; on sent partout la *manière*. (Voisenon.) Même lorsque Quinault veut exprimer des idées douces, il tombe dans la *manière* et dans l'affectation. (Petitot.) On reproche à Marivaux sa *manière* ; mais cette *manière* lui est naturelle ; il serait affecté s'il était simple. (P. de Saint-Victor.)

— Dess. *Manière noire*. Une gravure à la manière noire est celle dans laquelle le graveur n'a pas ménagé assez de parties claires et de demi-teintes.

— Au pluriel, dans le sens le plus général, Façons d'agir dans les relations ordinaires de la vie. Manières polies, engageantes. Manières rudes, grossières. Il a d'excellentes manières. Les *manières*, que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. (La Bruy.) Les *manières* changent selon les différentes sortes de gouvernement : il y a cette différence entre les mœurs et les *manières*, que les premières regardent plus la conduite extérieure, les autres l'intérieure. (Montesquieu.) Les *manières* anglaises sont fort de mon goût. (J.-J. Rouss.) Les femmes polissent les *manières*. (Legouvé.) L'homme vraiment religieux se reconnaît à la simplicité de ses *manières*. (A. Libes.) La fierté est plus souvent un vice des *manières* qu'un vice du cœur. (Thery.)

— Absol. Usages établis pour rendre plus doux le commerce que les hommes doivent avoir entre eux. La beauté bien souvent plaît mieux que les *manières*. (Destouch.) Les *manières* ne sont qu'affaire de forme, et ceux qui n'en ont pas se trouvent quelquefois avoir raison. (E. Renan.) Les *manières* ne sont pas de pures conventions comme on le dit souvent : ce sont les marques du respect que l'homme se doit à soi-même et aux autres hommes. (P. Janet.)

— *Manières du monde, belles manières, grandes manières*, etc. Manières, habitudes de la haute société. Tout homme oisif qui veut voir le monde doit au moins en prendre les *manières* jusqu'à un certain point. (J.-J. Rouss.) Il est donné à quelques personnes d'être des modèles de ce que nous appelons *manières* élégantes. (Condill.) J'ai voulu leur montrer les belles *manières*, et j'ai commencé par faire l'œil à la fille d'un marchand. (Mérimée.)

— *Petites manières*. Façons bourgeoises.

— Fam. Compliments exagérés ; cérémonies ridicules. Trêve de manières !

— Traits distinctifs, singularités que l'on remarque dans les actions extérieures des particuliers. Tâchez de vous accoutumer aux mœurs et aux *manières* de ceux avec qui vous avez à vivre. (Mme de Sév.) Tu n'as pas mal décrit sa figure et ses *manières*. (J.-J. Rouss.) Sans y songer, on prend des *manières* assortissantes aux choses qu'on dit, et il n'y a pas moyen de mettre à des discours sensés les grimaces de la coquetterie. (Id.)

— *Par manière d'acquit*. loc. adv. Négligemment, ou parce qu'on ne peut s'en dispenser. Travailler par manière d'acquit. || *Par manière d'entretien, de conversation*. Se dit des choses dont on vient à s'entretenir, sans avoir eu aucun dessein formel d'en parler.

— *De manière à*. loc prépos. De façon à. Parler de manière à lever tous les doutes. || On dit dans le même sens. *D'une manière à*. Ses maîtresses sont d'une *manière* à ne pas supporter cette incommodité avec patience. (Mme de Sévigné.)

— Iron. *De la bonne manière*. loc. adv. Sans ménagement. Il a été critiqué, il a été étrillé de la bonne manière. Qu'il vienne, oh ! je le recevrai de la bonne *manière*. (Picard.) || On dit dans le même sens : *De la belle manière*.

— *De la belle manière*. loc. adv. Beaucoup, bruyamment. Surtout nos femmes se lamentaient de la belle *manière*. (Montesquieu.)

— *En manière de*. En guise de, en qualité de. Mlle de Montauban, attachée à Mme du Maine en *manière* de fille d'honneur, fut menée à la Bastille. (St-Sim.) || On dit dans ce même sens : *Par manière de*.

— *En quelque manière*. loc. adv. En un certain sens. Le goût est en quelque *manière* le microscope du jugement. (J.-J. Rouss.)

— *De manière que*. loc. conj. De sorte que. Il s'expliqua sur ce point de manière que l'on vit bien... Il se conduisit de manière qu'on n'eut rien à lui dire. || Avec l'indicatif, indique le fait accompli. De manière qu'il est parti sans rien dire. || Avec le subjonctif, indique la tendance à l'accomplissement du fait. Il faut toujours se conduire de manière qu'on n'ait aucun reproche à se faire. (Acad.) || On dit vulgairement *de manière à ce que*, mais cette façon de parler ne se trouve pas dans nos bons écrivains, et les mots *à ce que* sont tout à fait superflus.

— *A la manière que*. loc. conj. Ainsi que. Si je m'imaginais Dieu souverain de la nature, à la *manière* que les rois le sont dans leurs Etats, avec la différence que son pouvoir est sans bornes, je m'éloignerais sans doute de la vérité. (Boulainvilliers.)

* **MANIÉRÉ, ÉE**. part. pass. du v. Maniérer. S'emploie adjectiv. Qui est remarquable par une affectation particulière. Se dit des personnes et des choses. Auteur maniéré. Style maniéré. Air maniéré. Je craignais de lui voir cette politesse *maniérée*, ces façons singeresses qu'on ne manque jamais de contracter à Paris. (J.-J. Rouss.) Coquelie, autrefois grave, est aujourd'hui *maniérée*, bouffonne, frivole. (Drouin.)

— Dans les arts. Se dit d'une recherche malheureuse de délicatesse, de grâce, d'élégance dans le caractère, les formes, l'arrangement des objets d'une composition. Des figures maniérées. Des draperies maniérées. Un pinceau *maniéré* fait des peintures froides ; il s'appesantit sur les détails inutiles, et il dégrossit à peine les principaux traits. (Condill.)

— Substantiv. *Le maniéré*. Le style, le genre maniéré. Peintre élégiaque, il est d'une expression qui n'a rien du prétentieux et du *maniéré* de tant d'autres, qui font de la sensiblerie au lieu de sentiment. (A. Jal.) On n'évite le prosaïque que pour tomber dans le *maniéré*. (Th. Gautier.)

— Se dit aussi des personnes. L'école des maniérés. Je hais les maniérés.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Maniérer, ne donne ce mot que comme adjectif.

MANIÉRER. v. a. 1re conj. Donner le caractère de la manière, de la recherche affectée. Maniérer son style. Il *maniérait* le commun, et jetait ainsi sur la grosse race positive, dont il était le peintre presque mystique, le plus divertissant des ridicules. (De Goncourt.)

— Absol. Faire des maniéres.

— SE MANIÉRER. v. pron. Devenir maniéré. La peinture des amours virginales d'Olinde et de Sophronie se *maniere* par je ne sais quoi de galant et de grossier à la fois. (Legouvé.)

MANIÉRISME. s. m. Néol. Défaut du maniériste ; style maniéré. Il y a aussi le *maniérisme* du laid, et l'on peut être faux en faisant horrible. (Th. Gautier.)

MANIÉRISTE. s. m. (rad. *maniérer*). Peintre qui dans ses ouvrages n'imite pas la belle nature, se jette dans l'affectation. Horace Walpole est un maniériste qui s'est fait une secte de sa manière.

MANILLE. s. f. (rad. *manier*). Imprim. Petit morceau de feutre dont l'imprimeur en taille-douce se sert pour frotter les bords d'une planche gravée.

* **MANIEUR**. s. m. Celui qui manie. Employé surtout dans la locution : *Manieur d'argent*. Le *manieur* d'argent, l'homme d'affaires est un ours qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruyère.) De même, ce roi accoutré d'un tricot de laine et coiffé d'un bonnet crasseux fut le plus rude *manieur* d'argent que la France eût vu jusqu'alors. (P. de St-Victor.)

— Anc. cout. *Manieurs de blé sur banne*. Journaliers qui remuaient le blé sur les ports avec une pelle, afin de le dépouiller de toute humidité.

MANIFESTAIRE. s. m. (rad. *manifester*). Hist. relig. Nom donné à des anabaptistes de Prusse, qui proclamaient hautement et en toute occasion leurs opinions religieuses.

MANIFESTANT. part. pres. du v. Manifester. Qui manifeste.

MANIFESTANT. s. m. Celui qui prend part à une manifestation. Le nombre considérable des manifestants.

MANIFESTATEUR, TRICE. adj. Qui manifeste, révèle, dévoile. Signe manifestateur.

— Entom. *Ichneumon manifestateur*. Ichneumon qui dépose ses œufs dans l'intérieur du bois.

MANIFESTATIF, IVE. adj. Didact. Qui a la vertu de manifester. Suivant la scolastique, la forme était manifestative de la matière.

* **MANIFESTATION**. s. f. (pr. *ma-ni-fess-ta-cion*). Action par laquelle on manifeste, on fait connaître, on produit au dehors. Après une manifestation si évidente de la puissance de Dieu. La manifestation du Verbe. Jérusalem devint une cité sainte, image de l'Eglise où Dieu devait habiter comme dans son véritable temple, et du ciel, où il nous rendra éternellement heureux par la *manifestation* de sa gloire. (Boss.) La beauté est une des *manifestations* de Dieu. (X. Marmier.) On sait la folie furieuse que l'Orient mettait dans la *manifestation* de ses denils. (P. de Saint-Victor.) Voilà un homme qui parle de la Commune et qui dit que la Commune est la *manifestation* légitime d'un système, d'une idée politique. (Gambetta.)

— Dans le langage politique. Expression publique d'un sentiment, d'une opinion quelconque. Manifestation de l'esprit public. Manifestation bruyante, éclatante, solennelle. Le 14 juillet fut une *manifestation* où le peuple traîna le gouvernement à la barre, comme une victime au sacrifice. (Proudhon.) Ce jour-là, un million d'hommes se pressaient sur ces boulevards, témoins de tant de révolutions, de tant de *manifestations* imposantes. (Gambetta.)

* **MANIFESTE**. adj. 2 g. (ét. lat., *manifestus*, même signif.). Notoire, évident, que tout le monde peut connaître. C'est une chose manifeste et publique. C'est une erreur manifeste. C'est un crime manifeste. Un événement *manifeste* nous met au-dessus de tous les raffinements des chronologistes. (Boss.) J'écarte de vos jours un péril *manifeste*. (Rac.) Lorsque le voleur était surpris avec la chose volée, avant qu'il l'eût portée dans le lieu où il avait résolu de la cacher, cela était appelé, chez les Romains, vol *manifeste*. (Montesq.)

— En parlant des personnes. Pris sur le fait, connu pour tel. Un ennemi manifeste. Un menteur manifeste.

> Après que le malin, si *manifeste* voleur
> Eut reçu tant d'affronts en tous les endroits,
> (La Fontaine.)

* **MANIFESTE**. s. m. (rad. *manifeste*, adj.). Exposé, déclaration publique qu'une puissance en contestation avec une autre fait de ses droits, de ses griefs, du but qu'elle se propose en prenant les armes, et quelquefois des moyens qu'elle prétend employer pour atteindre ce but. Donner un manifeste. Publier un manifeste. On est si prévenu contre la vérité des *manifestes*, que le moyen de tromper les cours est de parler toujours vrai. (De Torcy.) Un *manifeste* est une espèce de plaidoyer dans lequel on s'efforce de se concilier l'opinion publique, en démontrant que l'on agit conformément aux principes de l'équité naturelle. (Bastide.)

— Déclaration publique d'un parti politique. Manifeste républicain. Manifeste réformiste. Les *manifestes* du roi et du parlement inondèrent l'Angleterre. (Volt.)

— Par extens. L'illustration de la langue française par Joachim du Bellay est comme le *manifeste* de cette insurrection soudaine. (Ste-Beuve.)

— Comm. Dans les échelles du Levant, Déclaration des marchandises renfermées à bord d'un vaisseau.

MANIFESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Manifester. S'emploi adjectiv. Cette opinion, si souvent manifestée, n'a cependant jamais prévalu. La foi est expansive et veut être *manifestée* au dehors. (J. Simon.)

* **MANIFESTEMENT**. adv. (rad. *manifesté*). Clairement, évidemment. Je vous démontrerai manifestement que... Cet accusé est manifestement coupable. La raison humaine est *manifestement* convaincue d'impuissance pour conduire les hommes. (J. de Maistre.)

* **MANIFESTER**. v. a. 1re conj. (rad. *manifeste*). Mettre au grand jour, développer ce qui était ignoré ou obscur, produire au dehors. Tous nos soins doivent donc se borner à connaître la vérité, tous nos talents à la *manifester*, tout notre zèle à la défendre. (Massill.) Je nourris mes chagrins sans les *manifester*. (Voltaire.) C'est de ces diverses manières que l'autorité *manifeste* ses volontés. (Barth.) D'autres occasions ont *manifesté* ses talents pour la guerre. (Id.)

— MANIFESTER. v. n. Faire une manifestation politique.

— SE MANIFESTER. v. pron. Se montrer, se découvrir, se produire au dehors. Jésus-Christ se manifesta aux apôtres. La gloire, la vertu de Dieu se manifesta en eux. Tôt ou tard la vérité se manifeste aux hommes. Une voûte entière de granit couronne ensuite les régions polaires du nord ; elle s'y *manifeste* en mamelons. (Bern. de St-P.) Un nouveau soulèvement s'était *manifesté* pendant l'absence du roi. (Anquetil.) Ainsi paré, il demeurait silencieux, immobile, les yeux fixes, dans l'attitude d'un dieu qui se *manifeste* aux créatures. (H. Taine.)

— Produire au dehors ses sentiments intérieurs. Les courtisans ne se manifestent pas aisément.

MANIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *manus*, main ; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une main. Se dit des pinces qui, quand elles sont en pinces, c'est-à-dire munies d'un doigt, comme dans les scorpions.

* **MANIGANCE**. s. f. (du lat. *manus*, main). Fam. Petite intrigue, manœuvre secrète et artificieuse pour parvenir à quelqu'un. Il y a de la manigance dans cette affaire. Le roi très trouble se demandait si cet ange en boutique, cet être aérien connaissait vraiment les *manigances*, les flibusteries de l'Anglais. (A. Daudet.)

MANIGANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Manigancer. S'emploie adjectiv. Il est impossible qu'une action ait jamais été *manigancée* avec une plus parfaite délibération. (Baudelaire.)

* **MANIGANCER**. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous manigançons*. *Je manigançais*. *Nous manigançâmes*, etc. Faire, préparer une manigance. C'est pourtant un jeune gars de Paris qui a *manigancé* la chose. (Dancourt.) Que diable *manigances*-tu donc avec les notaires ? (Marc Michel.)

— Par extens. Disposer, arranger. Il ajouta qu'il se chargerait de *manigancer*, sous leur lit, une grande tresse où toute la gendarmerie du quartier pourrait tenir. (E. Zola.)

— Absol. Intriguer, manœuvrer pour faire réussir quelque chose. Il est familier dans les deux sens.

— SE MANIGANCER. v. pron. Être manigancé. Il se *manigance* quelque chose chez la mère Barrette. (E. Sue.) Elle (la guerre) s'était *manigancée* à Biarritz entre lui et M. de Bismark. (Mérimée.)

MANIGAUX. s. m. pl. Techn. Bascule d'un soufflet de forge.

MANIGRAPHIE. s. m. (ét. gr., *manos*, folie ; *graphô*, j'écris). Auteur qui a écrit sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIE. s. f. (rad. *manigraphe*). Didact. Traité sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la manigraphie.

MANIGRELPIS. s. m. (pr. *ma-ni-gré-piss*). Relat. Ermite indien.

* **MANIGUETTE**. s. f. Bot. Syn. de MALAGUETTE.

MANIGUIÈRE. s. f. (étym. prob., *manica*, mot lat. signif. manche). Pêch. Pêcherie formée de filets tendus sur des pieux aboutissant à des manches dans lesquelles entrent les anguilles.

MANIHOT. s. m. Bot. Syn. de MANIOC.

MANIKA ou MANISSA. *Magnesia ad Sypylum*. Geogr. Ville d'Anatolie (Turquie), près du *Sarabat*, et à 30 kil. N.-E. de Smyrne ; 4,000 h.

MANIKUP. s. m. Ornith. Syn. de PITHYS.

MANIL. s. m. Bot. Syn. de MANI.

MANILIA adj. f. Se dit d'une loi romaine qui avait pour objet de confier des pouvoirs illimités à Pompée. La loi Manilia.

MANILIUS (Caius). Tribun du peuple qui fit charger, par un plébiscite, Pompée de la guerre contre Mithridate, 66 avant J. C.

— MANILIUS (Marcus). Poète de la fin du règne d'Auguste, qui écrivit un poème en cinq chants intitulé *Astronomica*, et aussi remarquable par le fond que par le style.

MANILLAGE. s. m. (pron. *ma-ni-llaje*, *ll* mouill.). Action d'établir une ou plusieurs manilles sur un objet.

* **MANILLE**. s. f. (pr. *ma-nille*, *ll* mouill. ; ét. esp., *manilla*, même signif.). Anneau auquel se rive la chaîne d'un forçat.

— Anc. mar. Anneau de fer qui liait le forçat ramant sur une galère à une chaîne dont l'extrémité était fixée à la banquette.

— Erpet. Vipère de l'Inde dont la morsure est très dangereuse.

— Jeux. Mot usité aux jeux d'hombre, du quadrille et du tri. C'est en noir le deux, et en rouge, le sept de la couleur dans laquelle on joue. La manille est la seconde triomphe, c'est un matador. || Nom du valet de carreau au jeu de hoc. || Nom d'un jeu de cartes dans lequel les dix portent aussi le nom de manilles.

— Mar. Chacun des anneaux d'un câble-chaîne.

— Raffin. Cheville de bois dur avec laquelle on perce la tête des gros pains de sucre, pour faciliter l'écoulement du sirop.

— Relat. Grand morceau de cuivre jaune, en forme de bracelet, que les negres portent comme parure aux jambes et aux bras.

MANILLE. s. m. Comm. Cigare qu'on fabrique à Manille.

— Chapeau de paille fabriqué à Manille.

MANILLE. Geogr. Capitale des îles Philippines, dans l'île Luçon, sur une baie qui porte son nom, dans une plaine que traverse le Passig. Manille a un archevêché, une cour d'appel, une université. On y fait un grand commerce ; on y fabrique des cigares, des cordages et des toiles d'abaca ; pop. 270,000 hab.

MANILLER. v. a. 1re conj. Mar. Assembler les anneaux d'un câble-chaîne.

MANILUVE. s. m. (et. lat., *manus*, main ; *luo*, je lave). Médec. Bain de mains. On emploie les manilaves dans un grand nombre d'affections. On les rend irritants au moyen de l'acide hydrochlorique, de la moutarde, etc. On dit aussi *manulave*.

* **MANIMENT**. s. m. V. MANIEMENT.

MANIN (Ludovico). Cent-vingt-unième et dernier doge de Venise, né en 1726, gouverna avec faiblesse depuis 1789, et fut forcé d'abdiquer en 1797.

— MANIN (Daniel). Patriote italien, né à Venise, 1804-1857, avocat, demanda à l'Autriche, en 1847, l'autonomie du royaume lombard-vénitien sous un vice-roi. Arrêté, janvier 1848, mais délivré par le peuple, 17 mars, il devint le président d'un gouvernement provisoire, 23 mars ; il prit bientôt la dictature et soutint, pendant un an, un siège héroïque contre les Autrichiens. La république tombée, il se rendit en France, vivant de leçons d'italien, et recommandant à ses compatriotes l'union comme condition de l'indépendance.

MANINA. s. m. Mamm. Syn. de PANGOLIN.

— Bot. Nom donné à des champignons qui

croissent dans l'obscurité et ont des formes anormales ou monstrueuses.

* **MANIOC**, s. m. Bot. Plante du genre médicinier. C'est un arbuste qui habite les tropiques. Son suc est laiteux et très vénéneux, et cependant on retire de la racine de manioc râpée, lavée et râpée, une fécule extrêmement nourrissante, dont l'emploi est général aux Antilles. La cipipe ou tapioca se retire de la fécule décantée. Cette fécule sert à composer la cassave et le couac. On fait aussi avec le manioc fermenté diverses boissons. Ce sont les sauvages de l'Amérique qui ont donné aux colonies le *manioc* et la patate. (B. de St-P.)

— Fécule fournie par les racines de manioc. || Boisson spiritueuse extraite des racines du même arbre.

MANIOLLE, s. f. Pêch. Espèce de filet en forme de poche, fixé à un cercle, et qui sert pour la pêche des éperlans.

MANIOTTE, s. f. Econ. rur. Action de pétrir divers échantillons de beurre après les avoir ramollis dans l'eau tiède, afin de faire du tout une masse homogène.

* **MANIPULAIRE**, adj. 2 g. Qui a rapport au manipule. Soldats manipulaires. Enseignes manipulaires.

— MANIPULAIRE, s. m. Centurion qui, chez les Romains, commandait la fraction de la légion appelée manipule.

* **MANIPULATEUR**, s. m. Chim. et Pharm. Celui qui manipule. Le bon *manipulateur* est celui dont la tête conduit le bras, et qui, dirigé par une longue expérience, réglé, modifié, perfectionne, selon les circonstances, les procédés de son art. (Nachet.)

— Phys. Appareil qui sert à transmettre les dépêches télégraphiques en établissant et interrompant tour à tour la communication entre la pile et le fil conducteur.

* **MANIPULATION**, s. f. (pr. *ma-ni-pu-la-cion*; rad. *manipuler*). Manière d'opérer en chimie, en pharmacie et dans plusieurs arts. La *manipulation* est une faculté acquise par une longue habitude et préparée par une adresse naturelle, d'exécuter les différentes opérations manuelles des arts. (Nachet.)

— Par extens. Le marquis de Monpavon s'abandonnait aux *manipulations* de son valet de chambre. (A. Daudet.)

— Fig. La comédie des *manipulations* électorales le séduit fort peu. (Th. Gautier.)

* **MANIPULE**, s. m. (du lat. *manipulus*; littéralement *poignée d'herbe*). Antiq. rom. Première enseigne des Romains, ainsi appelée parce qu'ils attachaient une botte de foin à une longue perche et combattaient sous ce drapeau. Plus tard le manipule devint une haste surmontée d'une main, au-dessous de laquelle on plaçait de petits boucliers, les images des divinités tutélaires, et en dernier lieu celles des empereurs. || Troupe à laquelle il servait d'enseigne, comme on disait autrefois en France la cornette pour la compagnie. Il y avait trois manipules par cohorte et trente par légion.

— Artific. Certaine quantité de pétards de fer ou de cuivre, joints ensemble par un fil d'archal et chargés de poudre grenée et de balles de mousquet.

— Diplom. *Manipule de cordelettes*. Quipos ou nœuds dont les Péruviens se servaient en place d'écriture.

— Liturg. Ornement ecclésiastique que les officiants, prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de 6 à 8 centimètres, faite en forme de petite étole, de la même étoffe que les chasubles et les étoles. Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras.

— Pharm. Poignée; c'est une espèce de mesure assez arbitraire d'herbes, de fleurs, de semences, etc.; c'est ce que la main en peut contenir, ou ce qu'on peut saisir et empoigner d'une main. Un manipule de fleurs de sureau. || Dans les laboratoires, Petit coussinet fait le plus ordinairement en feutre de chapeaux, dont on se sert pour soulever ou emporter de dessus le feu les bassines et autres vases dont la chaleur brûlerait les mains.

MANIPULÉ, ÉE, part. pass. du v. Manipuler. S'emploi adjectiv.

* **MANIPULER**, v. a. 1re conj. (rad. *manipule*). Chim. et Pharm. Opérer avec la main sur des substances. Manipuler un médicament.

— Par extens. Opérer quelque chose avec la main. L'homme *manipule* avec la seule farine de froment une multitude de pâtisseries. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. Fripoter, user de moyens répréhensibles. Manipuler les affaires de l'État.

— Absol. Ce chimiste manipule bien. Une longue pratique donne seule le talent de bien manipuler.

— SE MANIPULER, v. pron. Être manipulé. Ces substances se manipulent facilement.

MANIPULEUR, s. m. (rad. *manipuler*). Nom donné, par mépris, à celui qui fait sans talent une opération manuelle. Il vous sied bien, *manipuleur* ignorant, de ravaler ainsi le premier, le plus grand et le plus utile des arts? (Beaumarchais.)

* **MANIQUE**, s. f. (du lat. *manica*, mitaine). Techn. Morceau de cuir dont le corroyeur, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse lorsqu'ils serrent avec force les coutures. || Longue manche tombant presque sur le poignet, particulière aux peuples de l'Orient. || Poignée d'une brosse de cocher. || Manche à l'aide duquel le tondeur de drap fait mouvoir les forces. || Manche dont le fabricant de porcelaine se sert pour enlever les couvercles des fourneaux.

— Antiq. Sorte de gaine, de brassard que les archers portaient au bras gauche, entre le coude et le poignet. || Pièce d'armure défensive faite de bandes d'étoffe, de cuir, ou de plaques de métal, que certains gladiateurs portaient sur le bras droit, de l'épaule au poignet. || Grappin en fer employé dans les guerres maritimes.

— Prov. *Il entend la manique*. Se dit populairement d'un homme adroit. || *Il tire la manique, c'est un homme de la manique*. Se dit pour désigner un savetier.

MANIQUETTE, s. f. Syn. de MANIGUETTE.

MANIS, s. m. (pron. *ma-niss*). Mamm. Nom scientifique du pangolin.

MANISSA, Géogr. V. MANIKA.

MANISURE, s. f. (étym. gr., μανὸς, mince; οὐρὰ, tige). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées rottboelliacées qui croît en Amérique, dans l'Inde et aux Antilles.

MANITCH, Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, sépare les gouvernements d'Astrakan et de Caucasie, et se jette dans le Don. Elle forme plusieurs lacs et reçoit le Kalaus, qui vient du Caucase, et qui, dans la saison des pluies, amène assez d'eau pour que la Manitch se divise en deux courants qui vont, à l'O., vers la mer Noire, à l'E., vers la Caspienne. Cours de 500 kil. de l'E. à l'O.

MANITOBA (Province de), ou *colonie de la Rivière Rouge*. Géogr. L'un des États du Dominion of Canada, situé sur les bords du lac Winnipeg, de la rivière Rouge et de l'Assiniboine. Le territoire a plus de 388,000 kil. carrés de superficie; pop. 66,000 hab. *Winnipeg*, près du fort Garry, en est comme le chef-lieu. Il tire son nom du petit lac de *Manitoba*.

MANITOU, s. m. Relat. Esprit ou divinité tutélaire qu'adorent les sauvages de l'Amérique septentrionale et surtout les Illinois. Chacun d'eux choisit pour son manitou le premier objet qui frappe ses sens, et l'honore comme son protecteur. Au-dessus de ces dieux est le grand manitou ou le Grand Esprit, l'Être suprême. Les sauvages n'entreprennent aucune hostilité sans consulter leur *manitou*. (B. de Saint-Pierre.)

— Par extens. Nom donné à toute sorte de fétiche. Il (Macbeth) croit à la prédiction des sorcières, comme un Cafre à l'oracle de son *manitou*. (P. de St Victor.)

— Mamm. Syn. de MANICOU.

MANITRONC, s. m. (pr. *ma-ni-tron*; ét. lat., *manus*, main; *truncus*, tronc). Entom. Segment intérieur du tronc des insectes, celui qui reçoit la tête.

* **MANIVEAU**, s. m. Petit plateau ou petit panier d'osier sur lequel on range certains comestibles pour les vendre. Maniveau d'éperlans. Maniveau de champignons.

* **MANIVELLE**, s. f. (ét. inconn.). Méc. m. Pièce ordinairement en fer, façonnée en équerre, dont une des branches se fixe par son bout sur l'axe d'une machine, d'une roue, et dont l'autre branche forme le manche par lequel on fait tourner à bras la machine ou la roue. Les manivelles jouent un grand rôle dans le mouvement des machines; c'est par leur moyen qu'on transforme le mouvement de rotation en celui de va-et-vient, et réciproquement, à l'aide d'un axe à deux manivelles, faisant entre elles un angle droit. Tourner une manivelle. || Manche recourbé avec lequel on fait tourner une roue. || Levier qui imprime à la vis de l'étau la force nécessaire pour fermer les deux mâchoires.

— Charr. Essieu à manche pour conduire deux roues à la fois. || Moitié d'essieu pour conduire une roue.

— Cord. Instrument de fer pour tendre un cordage.

— Mar. Pièce de bois que le timonier tient à la main pour faire mouvoir le gouvernail || Roue de la ligne de loch.

— Impr. Morceau de bois creux et arrondi placé à la partie de la broche qui sert à faire rouler le train d'une presse.

— Maçonn. Brancard avec corde et crochet pour enlever des pierres.

MANKAD, s. m. Sorte de brasero égyptien, muni d'un couvercle.

MANLIUS. Nom d'une famille patricienne de Rome qui produisit plusieurs personnages célèbres. || MANLIUS CAPITOLINUS (Marcus). Consul en 392 av. J.-C., triompha des Eques sur le mont Algide, puis repoussa les Gaulois du Capitole, 390 avant J.-C. Manlius aspira, dit-on, plus tard à la royauté. Accusé par les tribuns, il fut précipité du haut de la roche Tarpéienne, 382. || MANLIUS IMPERIOSUS (Titus). Dictateur en 361 av. J.-C., il fut chargé d'enfoncer le clou sacré dans la muraille du temple de Jupiter. || MANLIUS TORQUATUS (Titus). Fils de Manlius Imperiosus, sauva son père d'une accusation en menaçant le tribun Pomponius, qui l'avait intenté, 362 av. J.-C. Tribun militaire en 361, il tua un Gaulois en combat singulier, et lui prit son collier (*torques*), d'où le surnom de Torquatus donné à ses descendants. Consul en 347, il fit mettre à mort son propre fils, qui avait, contre son ordre, accepté le défi d'un Latin. || MANLIUS TORQUATUS (Titus). Consul en 235 et 224 av. J.-C., conquit la Sardaigne et ferma le temple de Janus pour la seconde fois.

MANMADIN, Myth. ind. Le dieu de l'amour, fils de Vichnou.

MANN ou **MANNUS**, Myth. Le dieu suprême chez les Germains.

* **MANNE**, s. f. (pr. *mà-ne*; ét. lat., *manna*, même signif.). Bot. Matière concrète et sucrée fournie par plusieurs végétaux et entre autres par le frêne à fleurs et le frêne à feuilles rondes, naturellement ou par suite d'incisions pratiquées artificiellement. On en connaît trois espèces principales : la manne en larmes, recueillie dans les mois de juillet et d'août, la manne en sorte, recueillie dans ceux de septembre et d'octobre, et la manne grasse, recueillie dans ceux de novembre et de décembre. La manne est soluble dans l'eau, de couleur blanche variant jusqu'au jaune, d'une odeur suave analogue à celle du miel, et d'une saveur douce, légèrement nauséabonde. La manne est un purgatif très employé en médecine. On la récolte en Italie et en Sicile.

— Substance alimentaire provenant de certains lichens, qui se développe rapidement en Perse et près du mont Ararat.

— *Manne de Briançon*. Manne qui exsude du mélèze. *Manne de Perse*. Manne qui exsude d'une espèce de sainfoin. || *Manne de Pologne*. Fétuque flottante.

— Anc. minér. Nom qu'on donnait à la couche de terre qui recouvre la veine de métal, et par laquelle on peut reconnaître quel est ce métal. || *Manne d'or*. Terre qui recouvre de l'or.

— Art hermét. La matière terrestre. || *Manne divine*. La matière de la pierre des philosophes. || *Manne de mercure*. Sublimé fait avec le précipité.

— Comm. *Manne d'encens*. Encens de choix ayant la couleur de la belle manne.

— Hist. sainte. Quelque temps après leur sortie d'Égypte, les Hébreux, étant arrivés à la vallée de Sin, manquèrent de nourriture. Alors parut sur le sol, le matin après la rosée, cette substance que les Hébreux appelèrent manne. Elle se fondait au soleil et se corrompait dans vingt-quatre heures. Aussi ne devait-on en recueillir que pour la nourriture de la journée. Elle tomba pendant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que les Israélites furent en possession de la terre sainte.

— Fig. *C'est une bonne manne, une vraie manne*. Se dit d'un aliment qui est très abondant et très utile.

— Par extens. Ils subsistent à peu près pendant l'hiver, quand les étrangers sèment la *manne* sur le pays. (E. About.)

— Fig. Dans le langage mystique, Aliment, nourriture céleste. La vérité est une manne céleste dont il faut nourrir son esprit et son cœur. Si ce véritable esprit de lumière entre dans votre cœur, vous goûterez la *manne* céleste. (Fén.)

— *Manne cachée*. Ce qu'il y a d'excellent dans les choses spirituelles. La *manne* cachée, c'est le sacré cœur de Jésus. (Boss.)

— Dans quelques écrivains ascétiques, Espèce de poussière embaumée qui, selon eux, sort du sépulcre des saints.

— Pêch. *Manne des poissons*. Papillon dont les poissons sont très friands, et qui sert à faire des appâts.

— Vitic. Dans le Bordelais, La grappe de la vigne avant la floraison.

* **MANNE**, s. f. (pr. l'a bref; du sax. *mana*, corbeille). Sorte de panier rond, ovale ou rectangulaire, à fond plat, assez profond, sans anses extérieures, fabriqué ordinairement en osier, et à l'usage des chapeliers, des épiciers, des chandeliers, etc. Les mannes sont garnies à chaque bout d'une poignée qui sert à les transporter d'un lieu à un autre. On emploie aussi les mannes à mettre le linge, la vaisselle qu'on doit poser sur la table. Mettre la vaisselle dans la manne. Nous n'avions pas même encore des feutatès, à qui des druides sacrifiaient les enfants de nos ancêtres dans de grandes *mannes* d'osier. (Volt.)

— *Manne d'enfant*, ou simplement *manne*. Long panier d'osier qui sert de berceau pour les enfants au maillot. Pour la petite, si vous lui pouvez trouver une *manne* ou un berceau, nous vous serons obligés. (Racine.)

— *Manne à marée*. Grand panier à mettre le poisson.

MANNÉE, s. f. Contenu d'une manne.

— Anc. cout. Ce que l'on donnait pour le droit de mouture.

MANNEGING, s. m. Metrol. Monnaie japonaise en forme de lingot, de valeur variable, et qui est seulement donnée en cadeau.

* **MANNEQUIN**, s. m. pr. *ma-ne-kein*; ét. holl., *manneken*, petit homme). Long panier de gros osier et à claire-voie ordinairement employé au transport des fruits et des légumes. Mannequin de marée. Mannequin de fruits.

— Espèce de hotte à l'usage des chiffonniers.

— Archit. Nom de diverses représentations de paniers chargés de fleurs et de fruits, lesquelles servent d'ornement aux édifices.

— Chir. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les élèves s'exercent à l'application des bandages et à la manœuvre des accouchements.

— Jard. Long panier de gros osier et à claire-voie dont on enveloppe les ifs, les arbres à fruits, les tilleuls. Ces mannequins sont destinés à garantir les arbres pendant leur jeunesse des atteintes des animaux qui pourraient les endommager. || *Arbres à mannequin*. Dans les pépinières des environs de Paris, Arbres qui, après avoir été cultivés pendant deux ou trois ans en pots ou en pleine terre, sont placés dans un panier à claire-voie semblable à ceux dans lesquels on apporte les huîtres au marché, et qu'on enterre ensuite, afin qu'une ou deux années après, lorsqu'on veut les transplanter à demeure, on puisse les enlever avec la motte. || Épouvantail pour les oiseaux.

— Manèg. Cheval de bois formé de pièces articulées et servant à la démonstration des allures et des aplombs.

— Mar. *Mannequin plongeur*. Appareil à l'usage des plongeurs.

— Peint. Figure d'homme plus ou moins grande que les peintres et les sculpteurs couvrent de draperies et d'habillements, suivant le sujet qu'ils veulent traiter. Tous les membres de ces mannequins sont à articulations. On fait des mannequins en bois et en métal (laiton et acier). Mannequin de grandeur naturelle. Petit mannequin. Un *mannequin*, couvert d'un sale costume d'arlequin loué, était debout devant la déesse. (De Gonc.)

— *Cette figure sent le mannequin*. Elle n'a pas été étudiée sur la nature.

— Les marchands tailleurs, les couturières se servent aussi de mannequins.

— Se dit encore en parlant de toute espèce de figures d'hommes, de femmes et même d'animaux, faites en cire ou en carton.

— Par extens. Si alertes et si brillants que soient les personnages de Voltaire, ce sont toujours des *mannequins*; leur mouvement est emprunté; on entrevoit toujours derrière eux l'auteur qui tire la ficelle. (H. Taine.)

— Fig. Personne qui est sans caractère, que l'on fait mouvoir comme on veut. La femme préférera toujours un *mannequin* joli, gentil, bien disant, conteur de fleurettes, à un honnête homme. (Proudhon.) J'ai paré ce *mannequin* d'amour des plus brillantes étoffes. (Th. Gaut.)

MANNEQUINAGE, s. m. Archit. Genre de sculpture employé dans la décoration des édifices.

* **MANNEQUINÉ, ÉE**, part. pass. du v. Mannequiner. S'emploie adjectiv. Peint. et Sculpt. Qui est à la manière du mannequin, qui sent le mannequin. Vos chasseurs et vos amazones sont raides et *mannequinés*. (Dider.)

— *Draperies mannequinées*. Draperies disposées avec affectation. Ce sont ces vêtements-là qui n'ont pas été *mannequinés*. (Dider.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Mannequiner, ne donne ce mot que comme adjectif.

MANNEQUINER, v. a. 1re conj. Peint. et Sculpt. Disposer d'une manière affectée et peu naturelle. Puisque toutes les figures sont mannequinées, il fallait aussi *mannequiner* les draperies. (Diderot.)

— Donner la forme, l'apparence d'un mannequin. Cette robe de chambre est raide, empesée; elle me *mannequine*. (Dider.)

MANNERT (Conrad), Professeur d'histoire, né à Altdorf, 1756-1836. Il enseigna à l'université de Munich. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des Vandales; Histoire des successeurs immédiats d'Alexandre; Histoire de Bavière; Histoire d'Allemagne; Histoire des anciens Germains*. Enfin il a publié, avec Ukert, une excellente *Géographie des Grecs et des Romains*.

MANNET, s. m. Mamm. Espèce d'animal rongeur vulgairement connu sous le nom de *lièvre sauteur du Cap*. Il est de la taille du lièvre, vit dans des terriers très profonds et se nourrit d'herbes et de graines. Sa chair est bonne à manger.

MANNETTE, s. f. (dimin. de *manne*). Petite manne. || Grand panier à deux anses qu'on appelle aussi *banne*.

MANNEZINGUE, s. m. Arg. Marchand de vin. Aller chez le mannezingue.

— Se dit aussi pour Établissement d'un marchand de vin. C'était un *mannezingue* de l'ancien jeu, une boutique noire, sous un plafond bas, avec une salle enfumée, à côté, dans laquelle on vendait de la soupe. (É. Zola.)

MANNIDE, s. m. Chim. Mannite anhydre.

MANNIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des simaroubées, établi pour des arbres à écorce amère et à fruits drupacés.

MANNIFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *manna*, manne, *ferre*, je porte). Bot. Qui donne de la manne, par l'effet de la piqûre des insectes ou autrement.

MANNIPARE, adj. 2 g. (étym. lat., *manna*, manne; *parire*, j'engendre). Bot. Qui produit, qui engendre la manne.

— Entom. Se dit d'un insecte dont la piqûre fait découler la manne des plantes.

MANNITANIDE, s. f. Chim. Combinaison neutre analogue aux éthers composés et aux

corps gras obtenue en chauffant à 250 degrés la mannite mêlée avec divers acides.

MANNITARTRATE. s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide mannitartrique avec une base.

MANNITARTRIQUE adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en soumettant à une température de 120 degrés un mélange de mannite et d'acide tartrique.

MANNITE, s. f. Chim. Substance qu'on retire de la manne. Elle a une saveur sucrée, elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool, surtout à chaud.

MANNITOSE, s. f. Chim. Substance sirupeuse et non cristallisable, obtenue par l'oxydation de la mannite à l'aide du noir de platine.

MANNOZZI (Giovanni). Peintre, né à San-Giovanni, 1590-1636, fut un artiste distingué. On cite surtout, parmi ses ouvrages, les fresques de la *Badia* (abbaye) de Fiesole, et du palais Pitti.

MANNSWERK. s. m. Métrol. Mesure de superficie pour les prairies en usage à Zurich, et qui vaut 32,000 pieds carrés de Zurich, ou 29 ares 05537.

MANOCAGE. s. m. Comm. Action de mettre le tabac en manoques.

MANOEL-ALVEZ-GRANDE. Géogr. Rivière du Brésil, affluent de droite du Tocantin. Son cours est de 350 kil.

MANŒUVRANT. part. près. du v. Manœuvrer. Qui manœuvre.

MANŒUVRANT, ANTE. adj. Mar. Se dit de la manière dont un navire obéit à la manœuvre. Fregate bien manœuvrante.

* **MANŒUVRE**, s. m. (ét. lat., *manus*, main; *opera*, œuvre, travail). D'une manière générale, Celui qui travaille de ses mains; ne s'applique cependant ordinairement qu'à un apprenti qui sert les maçons, prépare le plâtre, le gâche, nettoie les règles, apporte les pierres, etc. Le *manœuvre* auvergnat et limousin devore quatre livres de pain qu'il trempe dans l'eau. (Voltaire.) On le voit aux ateliers, tout comme le plus vil *manœuvre*. (Bayle.)

— Fig. et par dénigr. Homme qui exécute un ouvrage d'art sans goût et par routine. Ce n'est qu'un manœuvre. Compiler ainsi est un ouvrage de manœuvre. Un écrivain déplorable, un *manœuvre* de style, l'abbé Prévost, compose un tout petit livre appelé Manon Lescaut. (L. Gozlan.)

— Fig. *Manœuvre littéraire*. Celui qui fait les recherches, les extraits nécessaires à un ouvrage fait par d'autres que lui. Pascal n'avait lu aucun des livres des jésuites dont il se moque dans ses lettres; c'étaient des *manœuvres* littéraires de Port-Royal qui lui fournissaient les passages qu'il tournait si bien en ridicule. (Voltaire.)

— *Travail, ouvrage de manœuvre*. Ouvrage de littérature ou d'art qui ne demande que du temps et de la patience. Il restait seulement quelques accompagnements et remplissages à faire; ce travail de *manœuvre* m'ennuyait fort. (J.-J. Rousseau.)

— En mauvaise part, Homme rusé, subtil. Un ruse manœuvre. Peu usité dans ce sens.

— Adjectiv. Les géomètres *manœuvriers* ont un mépris ridicule pour les arts d'imagination. (Chateaubriand.)

* **MANŒUVRE**, s. f. (ét. lat., *manus*, main; fr. *œuvre*). Mar. Action de gouverner, de conduire un vaisseau, de régler ses mouvements, de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat. Personne ne conservait assez de présence d'esprit ni pour ordonner les *manœuvres*, ni pour les faire. (Fénel.) La *manœuvre* est principalement fondée sur les lois de la résistance des fluides, et ces lois n'étaient encore que peu connues. (D'Alemb.)

— *Faire une fausse manœuvre*. La faire mal ou mal à propos. || Fig. Agir maladroitement.

— Service des matelots et usage que l'on fait de tous les cordages pour faire mouvoir le vaisseau. || *Manœuvre basse*. Celle que l'on peut faire de dessus le pont. || *Manœuvre haute*. Celle qui se fait de dessus les hunes, les vergues et les cordages. || *Grosse manœuvre*. Travail qu'on fait pour embarquer les câbles et les canons et pour mettre les ancres à leur place. || *Manœuvre hardie*. Manœuvre périlleuse et difficile. || *Manœuvre fine*. Manœuvre prompte et délicate. || *Manœuvre forte*. Mauvaise manœuvre.

— Cordage qui sert à gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau, à tenir les mâts, etc. || *Manœuvres courantes*. Celles qui passent sur les poulies, comme les bras, les boulines, et qui servent à manœuvrer le vaisseau à tout moment. || *Manœuvres dormantes*. Cordages fixes, comme l'étague, les haubans, les galhaubans, les étais, qui ne passent pas par des poulies ou qui ne se manœuvrent que rarement. || *Manœuvres à queue de rat*. Celles qui vont en diminuant, et qui par conséquent sont moins garnies de cordons vers le bout que dans toute leur longueur. || *Manœuvres en bandes*. Celles qui n'étant ni tennes, ni amarrées, ne travaillent point. || *Manœuvres majors*. Les gros cordages, tels que les câbles, les haussières, les étais, les grelins. || *Manœuvres passées à contre*. Celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon. || *Manœuvres passées à tours*. Celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, comme les cordages du grand mât et ceux des mats de beaupré et de misaine.

— Fig. Moyens qu'on emploie pour réussir dans les affaires du monde. Il a fait une mauvaise manœuvre qui a gâté ses affaires. Cette *manœuvre* peut être politique, mais il fallait de grands succès pour la rendre glorieuse. (Volt.) C'est là qu'on voit sensiblement les obscures *manœuvres* du vice. (J.-J. Rousseau.) Je laisse un libre cours aux *manœuvres* de vos amis et aux vôtres. (Id.) Philippe n'eut garde d'envoyer aucun agent connu ou suspect; il sentait bien que tous soupçonneraient sa *manœuvre*. (Rollin.) Marmont avait peu de goût pour M. de Talleyrand et ses *manœuvres*. (Ste-Beuve.)

— Façon, manière de conduire une assemblée délibérante. Ils ne connaissent point, tous tant qu'ils sont, la *manœuvre* des états (de Bretagne). (Mme de Sévig.)

— Mouvement réfléchi des hommes ou des animaux. La manœuvre d'une fourmi pour transporter un grain de blé.

— Art milit. Mouvement qu'on fait exécuter à des troupes. Manœuvres de guerre. Manœuvres d'une revue. Les savantes manœuvres de ce général ont décidé la victoire. L'armée se rassembla sans perte, et de savantes *manœuvres* forcèrent l'armée ennemie à se retirer et à prendre ses quartiers. (Volt.) L'Occident attache l'honneur des armes à la précision des *manœuvres*. (De Pradt.) || *Manœuvres d'eau*. Emploi qu'on fait des cours d'eau pour la défense des points fortifiés.

— Artill. *Manœuvres de force*. Opérations nécessaires pour le mouvement des pièces.

— Chirurg. Ensemble des opérations que les chirurgiens exécutent sur le cadavre ou sur le mannequin pour s'exercer à la pratique des opérations ou des accouchements.

— Constr. Mouvement libre des ouvriers et des machines dans un endroit serré et étroit, pour y pouvoir travailler. Il faut laisser de la place pour que la manœuvre soit libre. || Manière de diriger le jeu d'un appareil.

— Jurispr. *Manœuvres frauduleuses*. Moyens employés pour surprendre la confiance de quelqu'un. || *Manœuvres à l'intérieur*. Complot préparé dans l'intérieur du pays, sans appui au dehors.

— Peint. Manière dont les couleurs d'un tableau sont fondues. La manœuvre de ce tableau est belle, il est bien empâté.

MANŒUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Manœuvrer. S'empl. adjectiv. Vaisseau bien manœuvré. Affaire adroitement manœuvrée.

MANŒUVRÉE. s. f. (rad. *manœuvrer*). Bi-ot cout. Travail manuel. Les vassaux devaient les manœuvrées à leur seigneur.

* **MANŒUVRER** v. a. 1re conj. Faire faire des évolutions aux navires, aux manœuvres. Manœuvrer un vaisseau. Manœuvrer des voiles. Déjà les matelots anglais avaient passé sur le vaisseau entièrement démâté, pour le *manœuvrer*. (Volt.) Les Anglais qui étaient dans le vaisseau occupés à *manœuvrer* leur prise furent prisonniers eux-mêmes. (Id.)

— Faire jouer, faire agir. Manœuvrer un fleuret, une épée, une canne. Manœuvrer un éventail. *Manœuvrer* l'éventail est un art totalement inconnu en France; les Espagnoles y excellent. (Th. Gautier.) Il aperçut la longue chaîne que l'on tirait pour *manœuvrer* la bascule de la porte. (G. Flaubert.)

— Fig. Ministre de l'intérieur, il *manœuvre* la police et les fonds secrets. (Cormenin.

— MANŒUVRER, v. n. Travailler aux manœuvres, les gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau pour faire une manœuvre. L'équipage a bien manœuvré. Il faut du temps à un matelot pour apprendre à bien manœuvrer. La place de la Concorde est grandiose, elle sent la civilisation; la cavalerie peut y *manœuvrer*. (L. Veuillot.)

— Fig. Faire jouer des ressorts pour réussir dans une affaire, dans une entreprise. Il a bien manœuvré dans cette affaire. Manœuvrer sourdement.

— Art milit. Exécuter des manœuvres. Faire manœuvrer des troupes. L'armée manœuvra habilement.

MANŒUVRERIE. s. f. Habitation d'un manœuvre.

* **MANŒUVRIER**. s. m. Mar. Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux. Un bon, un fin, un excellent manœuvrier. || Traité sur la manœuvre.

— Officier ou soldat qui entend bien la manœuvre. Au moment de la conquête de l'Angleterre, les Normands étaient, pour la plupart, archers et cavaliers, bons *manœuvriers*, adroits et agiles. (H. Taine.)

— Se dit dans le même sens en parlant d'une armée. Cette armée est bonne *manœuvrière*. (Acad.)

MANŒUVRIER, IÈRE. adj. (rad. *manœuvrer*). Art milit. Se dit d'une armée, d'un corps de troupes habiles à faire des évolutions de tactique. Une armée manœuvrière. Des troupes manœuvrières. La première ligne s'élance au galop, avec l'ensemble et l'aplomb d'une cavalerie très *manœuvrière*. (Thiers.)

* **MANOIR**. s. m. (ét. lat., *manerium*, même signif., de *manere*, rester, demeurer). Au moyen âge, Toute habitation à laquelle était jointe une certaine étendue de territoire. Le manoir comprenait souvent quatre hectares. Un ane portageant noblement devait avoir par préciput le principal manoir, tout possesseur de trois manoirs était tenu, dès le temps de Charlemagne, de marcher en personne à la guerre. Il y avait diverses sortes de manoirs. Manoir seigneurial. Manoir libre ou ingenu. Manoir servile. Les huissiers s'effrayaient au fond des vieux *manoirs*. (V. Hugo.)

Et dans les profondeurs d'un gothique manoir
Un bruit de cor se fait entendre. (Gilbert.)

— Par extens. Maison, demeure en général. Venez me visiter dans mon manoir. Tu l'as fait déloger de son *manoir* champêtre. (Ronsard.)

— Les poètes disent aussi en parlant de l'enfer: Le manoir infernal. Le manoir ténébreux. Le sombre manoir. Le manoir de Pluton. Il était fête au *manoir* infernal. (Volt.)

Je rêvais donc qu'au manoir ténébreux
J'étais tombé... (Voltaire.)

— Poétiq. *Le manoir liquide*. L'Océan.

Peu s'en fallut que le soleil
Ne rebroussât d'horreur vers le manoir liquide
(La Fontaine.)

MANOLA. s. f. Grisette de Madrid. La *manola* est un type disparu comme la grisette de Paris, comme les Transteverins de Rome. (Th. Gautier.)

MANOLO. s. m. Amant d'une manola.

* **MANOMÈTRE**, s. m. (ét. gr., μανός, rare, ténu; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer l'élasticité de l'air et plus spécialement celle des gaz et des vapeurs. C'est ordinairement un tube de verre rempli d'air sec et plongeant dans une cuvette pleine de mercure. Lorsqu'on introduit cette cuvette dans une atmosphère dont on veut connaître l'élasticité, le mercure, pressé par l'air ou les gaz qui y sont contenus, monte plus ou moins dans le tube, qui est gradué et indique la force de la pression. Le manomètre sert surtout dans les machines à vapeur pour indiquer la force d'expansion de la vapeur, qu'on évalue en atmosphères, c'est-à-dire en une mesure pour laquelle la force atmosphérique ordinaire sert d'unité. Manomètre à air comprimé. Manomètre de Bourdon. Manomètre de Desbordes. Le manomètre à air comprimé est une sorte de baromètre à siphon communiquant avec la chaudière par un robinet *a*, dont la force d'expansion chasse le mercure dans le tube gradué *b*, *c*, qui indique ainsi à chaque instant la pression exercée par le gaz dans l'intérieur de la machine.

Manomètre à air comprimé.

MANOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de se servir du manomètre.

MANOMÉTRIQUE adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à la manométrie.

MANON s. m. (étym. gr., μανός, mou. Zooph. Genre de spongiaires ayant pour type l'éponge oculée et établi pour des espèces non tubuleuses qu'on trouve aussi à l'état fossile.

MANON s. f. Prostituée, par allusion à la *Manon Lescaut* de l'abbé Prévost. Dès ce moment, Eugène a beau faire et se croire heureux; il est bien clair que sa *Manon*, même quand elle l'aimerait autant que l'autre Manon faisait pour Des Grieux, ne lui sera pas plus fidèle. (Sainte-Beuve.)

MANOORHOA s. m. Ornith. Syn. de PAILLE-EN-QUEUE.

MANOPE s. m. (étym. gr., μανός, mince; πούς, pied. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type habite la Colombie.

MANOQUE. s. f. Econ. rur. Petite botte de feuilles de tabac sèches et tricées qu'on réunit et qu'on lie par leurs pétioles.

— Mar. Petite pièce de ligne de trente à soixante brasses, ployée comme un écheveau et liée au milieu. || *Ployer en manoque*. Se dit de toute ficelle ou corde arrangée de cette manière.

MANORRHINE. s. f. (ét. gr., μανός, mince; ῥίς, nez. Ornith. Genre d'oiseaux chanteurs, qui n'est pas encore définitivement classé, établi pour une espèce australienne au plumage vert, avec des moustaches noires à la base du bec.

MANOSCOPIE. s. m. (ét. gr., μανός, rare; σκοπέω, j'examine, je considère. Phys. Instrument propre à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air. Il consiste en une balance très exacte, offrant à l'un de ses bras une boule de cuivre vide d'air et très volumineuse, et à l'autre un très petit poids faisant équilibre à la boule. Celle-ci, perdant plus ou moins de son poids selon que le volume d'air qu'elle déplace est plus ou moins dense, le défaut d'équilibre qui en résulte est indiqué par le nombre de degrés que parcourt un index sur un arc de cercle qui se trouve au milieu de la balance.

MANOSQUE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arrond. de Forcalquier (Basses-Alpes), sur la Durance. Sources sulfureuses; mines de lignite, tanneries, filatures de cocons, distilleries, etc.; 5,800 hab.

MANOTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la clavaire.

MANOU. Myth. ind. Nom du premier homme créé par Brahma. On le confond souvent avec le premier législateur des Indiens, qui aurait vécu douze ou quinze siècles avant Jésus-Christ. Le code de Manou, le *Manava Dharma-Sastra*, a été traduit en français par Loiseleur-Deslongchamps.

— Se dit de quatorze personnages héroïques, chaque Manou est le chef d'une période du monde. Il a déjà paru sept Manous.

— *Code de Manou ou lois de Manou*. Code des Hindous, attribué au premier Manou ou Swayambhouva. C'est un recueil divisé en 12 livres qui traitent du droit public et privé et des commandements de Dieu. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle cet ouvrage fut composé, mais il remonte vraisemblablement à plusieurs siècles avant notre ère. Quelques-unes des dispositions du code de Manou rappellent une époque fort ancienne; le bouddhisme semble y exister en germe; la mythologie n'y est que peu développée, et nulle part on n'y trouve ordonné aux femmes de se brûler sur le corps de leurs maris. Ces lois forment des distiques rimés. Un grand nombre de savants en ont publié des commentaires et des remaniements.

MANOUF. s. m. Comm. Sorte de lin qui vient du Levant.

MANOUL. s. m. Mamm. Quadrupède de la Tartarie, appartenant au genre lynx. On dit aussi *manul*.

MANOUVRABLE. s. m. Anc. coût. Celui qui devait la manœuvrée à son seigneur.

* **MANOUVRIER, ÈRE**. s. Ouvrier, ouvrière qui travaille de ses mains et à la journée, qui vit du travail de ses mains.

— Adjectiv. Combien je méprise ce genre d'érudition *manouvrière* qui m'entretient d'inutilités, me fait mourir d'ennui et menace d'encombrer nos bibliothèques! Mercier.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MANQUANT part. près. du v. Manquer. Qui manque. Des personnes manquant à leurs devoirs, à leur parole. Des enfants manquant au respect qu'ils doivent à leurs parents.

* **MANQUANT, ANTE**, adj. Qui est de moins là où il devrait se trouver. Les sommes manquantes. Les élèves manquants. Les soldats manquants. Les soldats manquants à l'appel. Les livraisons manquantes.

— Substantiv. Les manquants. Les manquantes. Avoir soin de noter les manquants. Les *manquants* à l'appel. (Acad.)

* **MANQUE**, s. m. (rad. *manquer*). Absence, défaut. Manque de parole. Manque d'argent. Manque d'esprit. Il n'a *manque* d'amour ni *manque* de valeur. Corn.) Le *manque* de bonne foi m'offense. (Mme de Sév.) Les femmes pardonnent aisément un *manque* de respect, quand il ne vient que d'un excès d'amour. (St-Evrem.)

— Ce qui manque à une chose pour qu'elle soit complète, entière. J'ai trouvé cent francs de mon poche dans ce sac d'écus. Rien ne se trouva de *manque* sur l'inventaire. (J.-J. Rouss.

— Manquement. De quel *manque*, après tout, as-tu droit de te plaindre? (Corn.)

— Agric. Terrain non remué entre deux raies labourées.

— Comm. *Manque à gagner*. Occasion perdue de faire un bénéfice.

— Eaux et for. *Manque de mesure*. Mesure insuffisante.

— Jeux. Au billard. *Manque-à-toucher*. Se dit lorsque le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue, des manques-à-toucher. On dit plus ordinairement *manque de touche*.

— Manég. Faux pas du cheval.

— Peint. Absence d'expression.

— Techn. Maille, point passés dans un filet, une couture.

— *Manque de*, loc. prépos. Faute de. S'il est malheureux, ce n'est pas manque d'argent. Ce n'est pas manque de soins, s'il ne réussit pas en cette affaire. S'il n'avait pas été pendu, ce n'était pas *manque* de bonne volonté. (St-Sim.)

Vous donc, esprits légers, qui, *manque* de tombeaux,
Tournoyez vagabonds à l'entour de ces eaux.
(Corneille.)

— MANQUE, s. f. Légis. milit. Action de manquer à l'appel, faute que punissent les règlements. C'est sa troisième manque à l'appel. On dit aussi *manquement*.

MANQUÉ, ÉE part. pass. du v. Manquer. S'emploie adjectiv. C'est une affaire manquée, un projet manqué. Les vocations *manquées* désespèrent sur toute l'existence. (H. de Balzac.)

— Mal réussi, défectueux. Ouvrage manqué.

— Fam. Homme de talent. Peintre, musicien, avocat, médecin manqué.

— Par anal. Petit-maître *manqué*, ridicule pagode. Boissy.)

— Qui n'a pas été atteint. Perdreau manqué. L'armée française fut battue, mais la ville rafraîchie fut *manquée*. (Volt.)

— Où l'on n'est pas venu, auquel on n'a pu assister. Bal, cours, spectacle manqué.

***MANQUEMENT**, s.m. (rad. *manquer*). Défaut par omission. Manquement de foi. Manquement de respect. Manquement de parole. Il est sujet aux manquements. Ce n'est pas que si leur propre force les retient (les deux) invariables en leurs résolutions, il y ait du *manquement* en leur puissance. (Malh.) La source la plus ordinaire des *manquements* les hommes est qu'ils s'effrayent trop du présent et qu'ils ne s'effrayent pas assez de l'avenir. (Card. de Retz.) Tout lui succède, quand Tryphon, par un *manquement* de parole, le fait périr avec ses enfants. (Bossuet.) Tous ces malheurs, les hommes, tous les revers funestes dont les histoires sont remplies, les bévues les plus grossières, les *manquements* des grands capitaines, tout cela n'est venu que faute de savoir danser. (Mol.) Nous ne relevons que de bien nos *manquements*, nos erreurs n'ont de recours qu'à son tribunal, qui est omnipotent. (G. Sand.) Le moindre *manquement* aux prescriptions légales est souvent puni de mort. (E. Renan.)

Et qu'en sainte fermeté d'une âme bien affermie
De l'affront que nous fait son *manquement* de foi ?
(Molière.)

— Se dit quelquefois pour Manque, s. f. C'est son troisième manquement à l'appel.

— Absence, privation. Manquement de mémoire. Une complaisance dereglée, un *manquement* de circonspection. (Nicole.)

***MANQUER**, v.n. 1re conj. (et bas-lat., *mancare*, faire défaut; du lat. *mancus*, estropié. Faire une faute. Tous les hommes sont sujets à manquer. Vous avez manqué dans cette occasion. Il n'y a personne qui ne manque quelquefois. Si depuis il est survenu quelque chose et que je vous *manque* vous ne vous pouvez plaindre de moi. (Malh.) Expliquez moi du moins en quoi j'ai pu *manquer*. (Quinault.)

Le juge prévoyait qu'à tort et à travers
On ne saurait *manquer*, condamnant un pervers.
(La Fontaine.)

— *Manquer à*. Ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. Manquer à ses amis. Manquer à ses devoirs, à ses engagements, à un rendez-vous. J'espère que je ne m'oublierai pas jusqu'à *manquer* au respect que je dois à vos mœurs. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais *manqué* à mes amis. (Volt.)

— *Manquer à quelqu'un*. Manquer au respect, aux égards qui lui sont dus. Il vous a manqué essentiellement. A qui a-je *manqué* dans la moindre chose ? (J.-J. Rousseau.)

— *Manquer à*. Ne pas être présent à. Manquer à l'appel. Manquer au cours.

— *Manquer à*, suivi d'un infinitif. Ne pas réussir à. Si vous *manquez* à le toucher, votre vanité en souffrira trop. (Merimee.)

— Tomber, périr, ne pouvoir se soutenir. Cette maison manque par les fondements. Si cet homme manque, sa famille est dans la misère. Ce cheval manque par les jambes. Tout le fer en beaupré a *manqué*, et, chose incroyable, le beaupré n'est que mâché, mais il est complètement dépouillé. (V. Hugo.)

— S'affaisser. La terre manqua sous ses pieds.

— *Il a peur que la terre ne manque*. Se dit d'un homme qui s'effraye de tout.

— Défaillir. Le cœur lui manque. Les forces lui manquent. La parole lui manque. Les jambes me manquent. Au récit d'une grande action, notre âme s'embrase, notre cœur s'émeut, la voix nous *manque*, nos larmes coulent. (Diderot.)

— Ne point partir, en parlant d'une arme à feu. Son fusil manqua. Il m'aurait tué si ses pistolets n'avaient pas manqué.

— Fig. Faire banqueroute, faire faillite. Ce banquier a manqué. Cette maison a manqué d'un million. Il a redoublé mes craintes, il a flatté ma passion, il m'a proposé de *manquer*. (Picard.)

— Faire faute. C'est l'argent qui lui manque. Les fruits ont manqué cette année. Les vivres manquaient aux assiégés. Supplée dans vos pensées à ce qui *manquera* à mes expressions et à mes paroles. (Flech.) Cette ressource va leur *manquer* incessamment. (Volt.) Les dons *manquent* aux enfants. (Buffon.) C'est plutôt la volonté que l'art de se connaître qui *manque* à l'homme. (S. Dubay. Ce ne sont pas les préceptes, qui *manquent* aux hommes, mais bien les hommes qui *manquent* aux préceptes. (Fl.) Les notions historiques, les monuments nous *manquent* pour résoudre cette question aussi intéressante que curieuse. (Fournier.) Si éminent que soit un homme, quelque place considérable qu'il tienne parmi ses concitoyens, un peuple ne périt pas si un homme vient à lui *manquer*. (Gambetta.)

— Être de moins, en parlant des personnes et des choses. Les derniers chants de ce poème manquent entièrement.

— Ne pas réussir. L'expérience a complètement manqué. Le feu d'artifice a manqué. Ces bien de projets sagement conçus ont *manqué*, et combien *manqueront* ! (Didier.)

— En ce sens, se dit aussi avec un nom de personne pour sujet.

Alors qu'il réussit, tout fait tour, tout lui rit;
Mais aussi quand il *manque*, il n'est plus de ressource.
(Corneille.)

— Être stérile, ne pas rapporter, ne rien produire. Les vignes ont manqué. Ces terres ont manqué. Cette année la sécheresse fut très grande, de manière que les terres qui étaient dans les lieux élevés *manquèrent* absolument, tandis que celles qui purent être arrosées furent très fertiles. (Montesq.)

— Avoir faute de. Manquer d'argent, de matériaux. Manquer d'appétit, de courage. Manquer du nécessaire. Manquer de raison, d'expérience. Manquer d'occasions. J'ai *manqué* de mémoire et toi de confiance. (J.-J. Rousseau.) Le général des Impériaux *manquait* d'hommes et d'argent. (Volt.) Les écrivains qui ont *manqué* de goût ont été presque tous des hommes du second ordre, nés dans un temps de décadence. (La Harpe.) L'immense majorité des hommes *manque* de modération et de lumières. (J. Sim.) Vous changerez les généraux qui *manquent* de cœur, et ce ne sera qu'après une grande bataille perdue que vous vous résignerez sous la force. (Gambetta.)

— *Manquer de tout*. Être dans un dénuement complet. Il faut avoir *manqué* de tout pour sentir la valeur de chaque chose. (Mme de Stael.)

— Par litote, *Ne pas manquer d'esprit, d'ambition, de courage*, etc. En avoir et même en avoir beaucoup.

— *Manquer de*. Oublier, omettre de faire quelque chose. Ne manquez pas de vous y trouver. Ne manquez pas de vous trouver au rendez-vous. Je n'y manquerai pas. Je vous attends demain; n'y *manquez* pas, au moins. (Boileau.)

— *Manquer de parole, de foi*. Ne pas tenir sa parole.

Grâces aux dieux, Cinna, ma bravoure était vaine,
Aucun de tes amis ne l'a *manquée* de foi. (Corneille.)

— *Manquer de*, suivi d'un infinitif. Être sur le point de. Il a manqué de tomber, de se tuer. Il a manqué d'être pris. Dans sa course impétueuse il *manqua* l'écraser nombre de paisibles passants. (Merimee.)

— *Ne pas manquer de*. Se dit elliptiquement pour Ne pas manquer l'occasion de, l'avantage de, etc., et signifie à peu près Finir par. Qui cherche Dieu de bonne foi ne *manque* jamais de le trouver. (Boss.) On ne peut *manquer* d'être honoré des hommes quand on les tient par l'intérêt. (Flechier.) Les rapports de l'instituteur avec les parents ne peuvent *manquer* d'être fréquents. (Guizot.)

— *Sans manquer*. Sans faute. Je dois faire aujourd'hui vingt postes sans *manquer*. (La Font.)

— Jeux. *Manquer à toucher, manquer de touche*. Au billard, Ne pas atteindre la bille sur laquelle on joue.

— Manèch. *Manquer de fer*. Se dit d'un fer trop mince.

— Impers. Il manque deux personnes. Il nous manque plusieurs convives. Il manque deux volumes à cet exemplaire de Voltaire. Il manque plusieurs décades de Tite-Live. Il est affreux qu'il ait *manqué* à ce redoutable des hommes la principale vertu, l'humanité. (Volt.) Il ne me *manque* que de vous embrasser. (Id.) Quelques-uns remarquèrent qu'il *manquait* une troupe de frondeurs baléares. (G. Flaubert.)

— *Il ne lui manque que la parole*. Se dit d'un portrait très ressemblant, ou quelquefois d'un animal fort intelligent.

— Fam. *Il n'y manquera rien*. La chose sera complète.

Pourtant à mon cou in si j'avais réservé
Un refuge décent ... que le ciel l'en préserve !
— Moi je vous dis que je fais, c'est qu'il n'y *manque* rien.
(C. Delavigne.)

— Manquer, v. a. Laisser échapper une chose, l'occasion de faire quelque chose. Manquer son coup. Manquer son projet, son entreprise. Manquer l'occasion. L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la punition de l'avoir *manquée* est de ne la plus retrouver. (J.-J. Rouss.) Trente mille hommes commandés par Grouchy ont *manqué* l'heure et le chemin, et ne se sont pas trouvés à la bataille. (Las-Cases.) Il *manqua* la découverte capitale, et la science attendit cinquante années. (Michelet.) L'idée d'avoir *manqué* la bataille le désespérait plus encore que la défaite. (G. Flaubert.)

Rarement on peut voir, sans en être piqué,
Par un autre un cœur qu'on a *manqué*.
(Molière.)

— Ne pas trouver. Je vous ai manqué d'une demi-heure. Ma tante va m'amuser encore, et je *manquerai* le bailli. (Baucourt.)

— Ne pas atteindre. Manquer une pièce de gibier. Je regrette bien d'avoir manqué ce lièvre.

Le gibier est du bois :
Depuis l'aube, dit-il, je cours dans cette plaine
Après un vieux et croyant que j'ai *manqué* deux fois
Lorsqu'un mot m'a mis tout à fait d'haleine. (Delatan.)

— Dans un sens analogue, *Les gendarmes ont manqué le voleur*. Les gendarmes ne se sont pas emparés de la personne du voleur.

— Fig. Les femmes vieillissent en faisant toujours à la même chose, en restant toujours à la même place : le temps était bien sûr de ne pas les *manquer*, il savait où les prendre. (Mme de Stael.)

— *Manquer quelqu'un* signifie aussi Ne pas le persuader. Son zèle et ses soins eurent beaucoup de succès; il ne *manquait* point les gens qu'il entreprenait, à moins que ce ne fussent les philosophes endurcis dans d'autres systèmes. (Fontenelle.)

— Par menace. *S'il me manque, je ne le manquerai pas*. Il peut compter sur les effets de mon ressentiment.

— Fam. *Il ne l'a pas manqué*. Il lui a adressé la semonce, il lui a fait les reproches qu'il méritait.

— *Manquer une chose*. Arriver trop tard pour en faire usage. Manquer le coche. Manquer le train.

— Signifie aussi Ne pas assister à.

La pauvre Bohémienne! hélas! lorsque j'y pense,
Elle ne *manquait* pas une de ses audiences... (Racine.)

— Fig. Ne pas réussir dans une chose qu'on a entreprise. Ce peintre a tout à fait manqué son tableau. Il arrive quelquefois qu'un auteur en *manquant* son sujet se montre très capable de réussir dans un autre. (La Harpe.)

— *Le manquer belle*, loc. fam. Laisser échapper une bonne occasion. Il s'est dit dans le sens de L'échapper belle.

— Jeux. Au billard, *Manquer une bille*. Ne pas envoyer une bille dans la blouse, comme on cherchait à le faire.

— Mar. *Manquer le mouillage*. Ne pas atteindre le point où l'on voulait laisser tomber l'ancre.

— se manquer, v. pron. Être manqué. Le gibier qu'on tire au vol se manque souvent.

— Ne pas se tuer, quand on veut se suicider. Il s'est tiré un coup de pistolet et s'est manqué.

— Se manquer réciproquement, ne pas s'atteindre. Les deux adversaires tirèrent l'un sur l'autre, mais ils se manquèrent.

— Manquer à soi. Se manquer à soi-même. Manquer à ce qu'on se doit, se faire tort. Le roi, poursuivi par l'implacable fortune, ne s'est jamais *manqué* à lui-même. (Fréch.)

— Impers. *Il s'en manque*. Il s'en faut. Il s'en manque de deux points qu'il gagne la partie. Je ne proscris pas les groupes, il s'en *manque* beaucoup. (Dalerot.)

— Syn. comp. MANQUER À. MANQUER DE. On *manque à* faire ce qu'on doit faire ordinairement, ce qui constitue un devoir général. A cause qu'elle *manque* à parler Vaugelas. (Mol.) La cour *manque* à verser la faveur de ses dons sur eux. (Id.) || On *manque de* faire une action précise, unique, qu'on oublie ou qu'on omet effectivement de faire à telle époque déterminée. Ne *manquez* pas de vous y trouver.

MANRESA. (*Minorissa*). Géogr. Ville forte d'Espagne (Catalogne), à 47 kil. N.-O. de Barcelone; 13,000 habit. Draps, soieries, cotonnades.

MANS, s. m. Nom que les agriculteurs donnent à la larve du hanneton; ils l'appellent aussi *ver blanc* et *ver turc*.

MANS (Le). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Sarthe, sur la rive gauche de la Sarthe, à 211 kil. S.-O. de Paris. Évêché. Commerce de grains, chanvre, bestiaux, poulardes grasses, toiles, coutils, fil; fonderies de cuivre et de fer; fabriques de couvertures de laine, de conserves alimentaires, etc. Le Mans était, avant la conquête romaine, la capitale des Cenomans. La première commune du centre de la France y a été établie en 1070; 55,400 hab.

— Hist. *Prise du Mans*. Combat à la suite duquel les Vendéens furent chassés de la ville du Mans, en 1793, par Marceau et Westermann. || *Bataille du Mans*. Bataille livrée par le général Chanzy le 10 janvier 1871, et où la fuite d'un corps de mobilisés inexpérimentés donna la victoire aux Prussiens.

MANSAIS, adj. m. Anc. métrol. Se disait de la monnaie des seigneurs du Mans. Denier et sol mansais.

— Substantiv. Un mansais. Les mansais valaient un normand et demi.

MANSARD ou **MANSART**, s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

MANSARD. V. MANSART.

***MANSARDE**, s. f. Archit. Chambre pratiquée dans un comble brisé, de manière que la partie inférieure formant l'égout soit raide et presque à plomb de mur, et la supérieure, qui porte le faîtage, en pente plus douce. On y perce des lucarnes pour éclairer l'intérieur. On attribue l'idée des mansardes à l'architecte Mansart, qui aurait donné son nom à ce genre de constructions. Habiter une mansarde. Loger dans les mansardes. Les mansardes d'un hôtel. Il habitait dans la maison à côté de l'église une petite *mansarde* au cinquième ou sixième étage. (A. Daudet.)

— Fenêtre pratiquée dans la partie verticale d'un toit brisé. Le voleur s'est introduit par la mansarde. Fenêtre en mansarde.

— *Comble, toit en mansarde*. Comble, toit brisé.

— *Étage en mansarde*. Etage dont les chambres sont des mansardes.

— Art milit. *Mansarde de tente*. Partie supérieure d'une tente d'officier, de l'espèce de celles qu'on nomme marquises.

***MANSARDÉ, ÉE**, adj. Disposé en mansardes. Comble mansardé.

MANSART (François). Architecte, né à Paris, 1598-1666, d'une famille originaire d'Italie. Son chef-d'œuvre était le château de Maisons, Seine-et-Oise). On lui attribue l'invention des toits brisés qui laissent à l'intérieur des pièces habitables appelées *mansardes*. || MANSART (Jules-Hardouin), Petit-neveu et élève du précédent, né à Paris, 1626-1708, devint surintendant des bâtiments et architecte du roi. Il bâtit les châteaux de Marly, de Dampierre, de Lunéville, le palais de Versailles, la chapelle et le dôme des Invalides, les orangeries, le grand Trianon, la maison de Saint-Cyr.

***MANSE**, s. f. (et. bas-lat., *mansus*, même signific.; du lat. *manere*, rester). Anc. métrol. Dans les temps féodaux, Mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. On l'évalue à environ 4 hectares.

— V. MENSE.

MANSÉIN, s. m. Vitic. Variété de raisin.

MANSELLE, s. f. P. et ch. Bras d'une hie ou demoiselle.

MANSFELD. Géogr. Ville de la régence de Merseebourg (Saxe prussienne), ancienne capitale du comté de son nom. || *Comté de Mansfeld*. Ancien comté souverain d'Allemagne (cercle de Haute-Saxe), dans le bassin inférieur de la Saale. Il renfermait Mansfeld, Eisleben, etc. La maison qui y regnait s'éteignit en 1780; le comté a été adjugé à la Prusse en 1815.

MANSFELD (Pierre-Ernest, comte de). Général allemand, né en 1517, servit dans les guerres de Charles Quint et de Philippe II, succéda à Alexandre Farnese dans les Pays-Bas, 1592-1594, et mourut en 1604. || MANSFELD (Ernest de). Général allemand, fils naturel du précédent, né à Malines en 1585; au commencement de la guerre de Trente Ans, il passa en Bohême, puis, recrutant 20,000 hommes dans le Palatinat, il désola la Franconie et l'Alsace, battit les Espagnols à Fleurus, 1622, et alla se mettre sous les ordres de Maurice de Nassau. Aidé par Richelieu et Christian IV de Danemark, il reforma une nouvelle armée, 1625; battu par Wallenstein à Dessau, 1626, il passa en Hongrie et alla mourir en Bosnie, 1626.

MANSFELDOIS, s. m. pl. Hist. relig. Protestants d'Allemagne qui, dans le XVIe siècle, firent une secte à part, ayant à leur tête les comtes de Mansfeld.

MANSFÉNI, s. m. Ornith. Espèce d'aigle de la grosseur du faucon, qui habite les Antilles et les rivages vaseux de l'Amérique méridionale.

MANSFIELD (William MURRAY, comte de). Magistrat anglais, né à Perth, 1705-1793, se rendit célèbre comme avocat et jurisconsulte. Il devint *solicitor general* en 1742, et fut l'un des chefs du parti tory. Attorney général en 1754, il fut nommé pair et siégea dans le cabinet comme ministre sans portefeuille. Durant les troubles de 1780, on brûla son hôtel. Il se démit de ses fonctions en 1788.

MANSI (Jean-Dominique). Archevêque, né à Lucques, 1692-1769, a laissé *Sacrorum conciliorum Nova Collectio*, qui s'arrête à 1509.

MANSIGNÉ. Géogr. Comm. du canton de Pontvallain, arr. de La Flèche (Sarthe); 2,160 hab.

MANSION, s. f. (du lat. *mansio*, demeure). Hist. anc. Lieu marqué sur les grandes routes, où les légions, les recrues, les généraux et les empereurs eux-mêmes trouvaient préparé d'avance tout ce dont ils pouvaient avoir besoin. Il y avait aussi des mansions ou gîtes pour les particuliers qui voyageaient, et qui répondaient sans doute à ce que nous nommons aujourd'hui des auberges.

— Antiq. rom. Lieu où les soldats portaient des boucliers sacrés s'arrêtaient pour se reposer et prendre de la nourriture.

— Astrol. Maison. Les vingt-huit mansions de la lune.

MANSIONNAIRE, s. m. (du lat. *mansio*, demeure). Hist. eccléс. Officier qui demeurait près de l'église, afin de la garder. Le mansionnaire passait souvent la nuit dans l'église même. Les basiliques avaient des *mansionnaires* ou gardiens, chargés de les nettoyer et de les orner. (Fleury.)

— Officier des rois de France de la deuxième race, chargé de faire préparer et meubler les appartements royaux. C'était un maréchal du palais.

MANSLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ruffec (Charente), sur la Charente; 1,800 h.

MANSO (Llanos de). Géogr. Partie du Gran-Chaco (Amérique méridionale), entre le Pilcomayo et le Vermejo.

MANSO (Jean-Gaspard-Frédéric). Philologue allemand, né à Blasienzell (duché de Saxe-Gotha), en 1757, mourut recteur à Breslau, 1826. On cite de lui : *Histoire des Ostrogoths en Italie; Histoire de la Prusse depuis la paix d'Hubertsbourg; Vie de Constantin le Grand : Sparte*, essai sur la constitution et l'histoire de cet État.

MANSOA, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des bignoniacées, établi pour des espèces brésiliennes.

MANSOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Syn. de MANCEAU.

MANSOUR (Abou-Djafar-Abdallah Al-), ou **ALMANZOR** (le Victorieux). Calife abbasside de Bagdad, né vers 712, régna de 754 à 775, après son frère Aboul-Abbas. Il perdit l'Espagne, que les Ommiades lui enlevèrent, mais battit les Grecs en Pamphylie. Il fit élever Bagdad en 762. Ce fut un prince cruel et intolérant, mais il encouragea les lettres et fit traduire en arabe et en persan un grand nombre d'ouvrages grecs et latins.

— MANSOUR (Abou-Amer-Mohammed-Al-). Vizir des Ommiades d'Espagne, né à Torrès, près d'Algésiras, 939-1001. Il gouverna l'Espagne à la fin du Xe siècle, et fut célèbre comme guerrier, comme administrateur, comme poète. A la tête d'une armée formidable, on l'on comptait beaucoup de Berbères, il fit, dit-on, 56 expéditions contre les chrétiens et fut presque tou-

jours victorieux. Mais, en 978, les chrétiens remporterent la grande victoire de Calatanozor; il survecut peu a sa defaite.

MANSOURAH ou **LA MASSOURE**. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, sur la branche E. du Nil, à 70 kilom. S.-O. de Damiette, fondée pendant la cinquième croisade, 1218. Défaite de saint Louis en 1250.

MANSUET, ETTE. adj. (du lat. *mansuetus*, doux). Doux, plein de mansuétude. Peu usité.

— MANSUETTE. s. f. Hortic. Grosse poire pyramidale, courbee, obtuse, jaunatre, tachetee de brun. On ecrit aussi *mansuète*.

MANSUÉTAIRE. s. m. (et. lat., *mansuetarius*; de *mansuetus*, doux, apprivoisé). Antiq. rom. Celui qui domptait et apprivoisait les bêtes feroces.

* **MANSUÉTUDE**. s. f. (du latin *mansuetudo*, même signif.). Douceur d'âme, patience; constante égalité de l'âme, qui supporte le mal de la même manière qu'elle fait le bien. Ce mot est surtout employé dans le langage mystique. La mansuétude est une vertu chrétienne. Mon premier souci doit être de conserver au Christ son caractère de *mansuétude*. (Diderot.)

— Hist. rom. Titre que l'on donnait aux empereurs. Entrope dit a l'empereur Valens : « D'après l'ordre de Ta Mansuétude, j'ai rassemble dans un récit rapide l'histoire des Romains. » || Titre d'honneur qu'on donnait aux rois merovingiens.

MANTAILLE. Géogr. Château situé sur le Rhône, près de Valence (Drôme), où une assemblée de nobles et d'évêques ôtèrent la couronne de Bourgogne à Boson, 879.

MANTAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Mantes.

— adj. Qui concerne Mantes ou ses habitants.

— MANTAIS. V. MANTOIS.

MANTARO. Géogr. Affluent de gauche de l'Amazone, arrose le plateau de Guamanga, passe près de Huancavelica (Pérou).

* **MANTE**. s. f. (et. lat., *mantum*, manteau court). Vêtement de femme ample et sans manches, qui se portait par-dessus les autres vêtements, dans les temps froids. Ce fut d'abord un grand voile noir tramant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies et surtout dans le deuil. La distinction particulière aux femmes bien élevées se trahit surtout par la manière dont elles tiennent le châle ou la *mante* croisés sur leur poitrine. (H. de Balzac.)

— Manteau de voyage pour les hommes.

— Comm. Grande couverture de lit, que l'on fabriquait autrefois a Montpellier, à Avignon et à Paris. Le matelas est contre terre, et moi sur le matelas. De deux *mantes*, j'en faisais servir une dessous et l'autre dessus. (Malherbe.) Ce bon pere m'ouvrit ensuite un cabinet ou il couchait sur une simple *mante* de laine étendue sur une natte. (Le Sage.)

— Hist. eccles. Chape de lame à capuchon, que le pape porte quelquefois. Jadis le premier diacre investissait le pape du souverain pontificat en lui mettant la mante. Il abit de certaines religieuses.

* **MANTE**. s. f. (et. gr., *μαντις*, devin), parce que l'habitude qu'ont ces insectes de tendre fréquemment leurs pattes antérieures avait fait imaginer qu'ils indiquaient ainsi ce que l'on leur demandait. Entom. Genre d'insectes orthoptères de la tribu des mantiens. On trouve ces insectes sur le littoral de la Méditerranée, dans la Provence et le Languedoc. Ils se nourrissent au soleil et sont très voraces. Leur

Mante religieuse.

religieuse a été ainsi appelée parce que l'on la voit souvent posée sur ses pattes de derrière, ayant le corps vertical, et joignant ses deux larges pattes de devant dans l'attitude de la prière. Les mantes tiennent des demoiselles par leurs ailes et la forme de leurs corps, et des sauterelles par celle de leurs pattes de derrière. Mante orateur. Mante religieuse. Mante striée. Mante paienne. Mante prêcheuse.

— Crust. *Mante de mer*. Nom vulgaire des crustacés qui constituent le genre squille.

* **MANTEAU**. s. m. (rad. *mante*). Vêtement long, ample et sans manches, destiné a se placer par-dessus les autres vêtements, et a envelopper tout le corps. Il était en usage chez les Grecs; les Romains ne l'adoptèrent que sous les Antonins. Les Espagnols en font un grand usage. Manteau d'hiver. Manteau d'été. Manteau de campagne. Manteau de drap, de camelot, de velours. S'envelopper de son manteau, dans son manteau. Avoir le nez dans son manteau. Il fait quelquefois par son manteau. Charles XII dormit quelques heures sur la terre enveloppé de son *manteau*. (Volt.) Elles portent un *manteau*, qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se déployant sur le corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour le dessiner. (Barthelemy.)

— *Prendre le manteau*. S'habiller pour sortir. Locution familière, par laquelle on exprime qu'une personne a fini de causer, de travailler, de se divertir, et qu'elle va se retirer.

— Par extens. La terre a revêtu son manteau de neige. Les murailles, a peu près intactes, disparaissaient sous un épais *manteau* de lierre. (O. Feuillet.)

Il faut en des fonds le lis pâle et vert
L'émeraude est leur trace,
Le ver a pointe leur membre. (Desbr.)
Le ciseau taillait les opales et les
Pour la fange de nacre, de soie et de pourpre
De magnolia, de parfum, une étoffe, et avec
(H. Mon.)

— *Le manteau de la nuit*. L'obscurité de la nuit.

Quand le manteau de la nuit
Les rends aux yeux le lit de la
(Bern.)

— Fig. Défense, protection. La vertu est un *manteau* qui reste toujours bon dans tous les mauvais temps. (Mme de Puisieux.)

— Fig. Apparence ou prétexte dont on se couvre pour cacher un acte qui souvent peut paraître blâmable. Le vice se cache souvent sous le manteau de la vertu. Il cache sa haine et sa vengeance sous le manteau de la religion. Se faire un *manteau* de tout ce qu'on revère. Mol. Il jura qu'en vain j'abritais ma défaillance sous le *manteau* de la religion, qu'il saurait bien enfin me trouver du sang. (L. Veuillot.)

D'un lâche un noble esprit ne fait pas la vertu
Se couvre du manteau d'un beau nom la vertu. (Barth.)

— Fig. *Sous le manteau*. Clandestinement, en cachette. Livres vendus sous le manteau.

Je vous lui demander certain livre nouveau
Qu'on dit fort scandaleux et vendu sous le *manteau*.
(Boileau.)

— *Mauvais sujet par sous le manteau*. Ne faire part a personne de ce que l'on a.

— *Sous le manteau de*. Sous l'autorité de. Je pouvais donner telle forme à mon ouvrage que bien d'importantes vérités y passeraient sous le *manteau* de l'abbé de Saint-Pierre, encore plus heureusement que sous le mien. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Garder les manteaux*. Ne pas prendre part aux divertissements de ceux que l'on accompagne. || Faire le guet pour empêcher que les personnes qui commettent quelque acte répréhensible ne soient surprises. On a voulu le lapider comme saint Etienne, jusqu'il ne sont ni saint ni diacre, et l'on prétend que M. de Montrouge a gardé les *manteaux*. Volt.)

— *Se mettre en de ses manteaux*. Attendre son sort avec calme et résignation.

— *Manteau long*. Manteau de soie noire etroit, que les ecclesiastiques portent avec la soutane.

— *Manteau court*. Petit manteau de soie noire fort etroit, ne descendant que jusqu'aux genoux, que les ecclesiastiques portent avec l'habit de ville.

— *Manteau de cérémonie*. Long manteau fourré, double et traînant à terre, que les rois, les princes et les grands dignitaires portent dans les cérémonies d'éclat. Manteau impérial. Manteau royal. Manteau ducal. Manteau de pair.

— *Manteau de cour*. Robe a longue queue et ouverte par devant que mettaient les dames de la cour, les jours de présentation.

— *Manteau de deuil*. Long manteau noir que portent les proches parents de la famille du défunt, dans les cérémonies funèbres. Les grands dignitaires ecclésiastiques.

— *Manteau couvert en mandille*. Espèce de manteau brun que les grands seigneurs portaient sous la Régence. Les gardes allaient le soir quelque rendez-vous secret.

— *Manteau de lit, de nuit*. Espèce de manteau fort court et très chaudement fourré dont les femmes et les malades se servent dans la chambre et dans le lit.

— *Manteau de dames*. Espèce de pelisse, ordinairement sans manches, que les femmes mettent par-dessus leurs vêtements.

— *Manteau de guérite*. Capote a capuchon, à l'usage de la faction.

— *Manteau d'armes*. Espèce de tente ou de toile, de coutil, etc., dont on couvre les faisceaux d'armes pour a l'abri les outils de l'armée. Nom d'une pièce d'acier qu'on visse sur un plastron pour les fournitures.

— *Petit manteau bleu*. Philanthrope, par allusion au portant ce nom, qui portait un petit manteau bleu.

— Loc. prov. *Il ne s'est pas fait prier pour le prendre*. Il ne s'est pas fait prier. Se dit par allusion a Joseph et a la femme de Putiphar. *Il fait beau, prends ton manteau; il pleut, prends ton parapluie*. Il faut prévoir les éventualités fâcheuses, et se prémunir contre elles, lors même qu'elles ne paraissent pas probables. *Avoir un manteau pour son mauvais*. Avoir les fièvres en a tomber.

— Anc. cout. *Droit de manteau*. Droit annuel de 10 livres tournois appartenant a chaque secrétaire de la couronne de France. Prend le gages et manteaux.

— Archit. *Manteau de cheminée*. Partie d'une cheminée qui fait saillie au-dessus du foyer dans le local ou elle est située. Lorsque le vent (l'hiver) près de tout entier sous le *manteau* d'une vaste cheminée. (J. Sandeau.) || Barreau de fer qui, dans une cheminée, porte sur les jambages et qui soutient le manteau en maçonnerie. || *Faux manteau de cheminée*. Celui qui, au lieu d'être soutenu par un chambranle, est porté par des consoles ou des corbeaux.

— Fig. *Faux manteau*. *Sous le manteau*. En cachette, ou sans observer les formes. Cette transaction a été faite sous le manteau de la cheminée.

— Blas. Fourrure hermine sur laquelle est posé l'écu des chevaliers.

— Bot. Ensemble des pétales d'une anémone. || *Manteau royal*. Anémone des jardins.

— Comm. Extérieur d'un paquet de savon.

— Fauconn. Couleur du poil de certains oiseaux de proie. Ce faucon a un manteau bien bigarré.

— Hist. *Manteau d'hermine*. Vêtement de cérémonie du grand maître de l'ordre de Malte.

— Ichthyol. Masse épaisse et charnue qui recouvre les os des ouïes paraissant être a cou le extérieur du corps de l'animal lui-même, se gonfle avec l'eau et protège les parties internes.

— Moll. Membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves et, après, plonge en deux sur le dos de l'animal, semble le couvrir comme un manteau. On a donné aussi le nom de *manteau* a la même partie, quoique considérablement modifiée, dans les mollusques gastéropodes, conchifères ou nus. || *Manteau bleu*. Nom généralement donné par les marchands d'objets d'histoire naturelle a une espèce de peigne, que la beauté et la variété de ses couleurs font beaucoup rechercher dans les collections. || *Manteau de Saint-Jacques*. Coquille précieuse du genre harpe.

— Ornith. *Manteau bleu, manteau noir*. Espèces de mouettes. *Manteau gris*. Espèce de corneille.

— Techn. Bout d'une pièce d'étoffe de laine qui se trouve du côté du chef et qui lui sert d'enveloppe. || Enveloppe extérieure d'un moule, qui laisse un certain espace entre elle et le noyau. || *Manteaux de porte*. Les deux pièces qui couvrent des deux côtés.

— Théât. *Rôles à manteau*. Ceux des personnages graves et âgés, des tuteurs, des notaires, etc. Jouer les rôles a manteau, ou simplement, les manteaux. *Manteau d'arlequin*. Draperie d'ornement qui descend au-dessus de l'avant-scène et derrière la toile, et n'est visible que lorsque celle ci est levée.

— Typogr. Plateau presseur horizontal de la presse typographique.

— Zool. Nom donné aux poils ou plumes d'un animal qui se trouvent sur la partie supérieure du dos et qui sont d'une autre couleur que le reste du pelage.

— MANTEAUX. s. m. pl. Moll. Nom de quatre ordres de mollusques. || *Manteaux bifères*. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau offre deux ouvertures, l'une servant de passage au pied, l'autre aux déjections. || *Manteaux ouverts*. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau n'a pas d'ouverture spéciale pour les déjections et la respiration. || *Manteaux trifères*. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau a trois ouvertures, une pour le pied, une pour les déjections et une pour la respiration. || *Manteaux tubulés*. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau est terminé postérieurement par deux tubes, ou par un seul partagé en deux conduits d'entrée et de sortie.

MANTEGNA (Andrea). Peintre, né a Padoue, 1430-1506, eleve et fils adoptif de Squarcione, decora de fresques Padoue, Vérone, et surtout Mantoue, où il vécut de plus longs jours. Nos musées d'Italie et beaucoup d'autres d'Europe possèdent de ses tableaux.

MANTÉGNE. s. f. Syn. de MANTEQUE.

MANTÉION. s. m. (mot grec). Antiq. Lieu ou l'on rendait les oracles.

MANTELÉ, ÉE. adj. (rad. *manteau*). Ornith. Se dit d'un oiseau dont la partie supérieure du corps est d'une teinte qui tranche avec celle du reste du corps. Corneille mantelée.

— Blas. Se dit de l'écu ouvert en chape et des animaux qui ont un mantelet.

— Entom. Se dit d'un insecte dont les ailes sont, dans une partie de leur longueur, d'une teinte différente de celle de la plupart.

* **MANTELET**. s. m. (pr. *man-te-le*; dimin. de *manteau*). Sorte de manteau de soie, de velours ou de drap que les femmes portent sur leurs épaules et sur la poitrine. Mantelet de goute. Mantelet double. L'usage de ces sortes de mantelets était général il y a cinquante ans. Listine, va me chercher mon *mantelet*. Mme de Genlis.) La veuve ou les vieilles gardent plus souvent que le *mantelet* de nos grand'mères, seulement il est de vingt fois plus. (Mme de Staël.)

Ton mantelet de velours noir
Après moi, par pitié, ne le donne à personne.
(Musset.)

— Petit manteau que les évêques jettent sur leur rochet. Les évêques portent en cérémonie un *mantelet* violet par-dessus leur rochet. (Acad.)

— Art milit. Parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siège. Il était fait en gros madriers doubles, ayant un mètre et demi de haut, unis par de barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces. Des parapets portatifs en bois, nommés *mantelets*, étaient employés au même usage. (Merimee.)

— Blas. Espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu, et que quelques auteurs ont aussi appelé *camail*. || Nom donné aussi aux courtines du pavillon des armoiries grand'croix, etc., et qui sont recouvertes de leurs chapeaux.

— Carross. Pièce de cuir qui s'abat devant la portière des calèches. || Partie du harnachement du cheval ou l'on suspend les traits.

— Mar. Housse qu'on étend sur les sièges de la chambre lorsque les embarcations transportent des officiers a terre ou les ramènent a bord. || Nom donné a des espèces de portes qui ferment les sabords. || *Faux mantelets*. Mantelets pleins sur les vaisseaux marchands pour faire croire qu'ils sont armés.

— Moll. Genre formé aux dépens des porcelaines et encore discuté.

MANTELINE. s. f. Manteau que portaient autrefois les femmes de la campagne.

MANTELITE. s. f. (radic. *manteau*). Polyp. tubulé de polypiers.

MANTELLE. s. f. Ornith. Nom de la corneille mantelée.

MANTELLIE. s. f. (de *Mantell*, n. pr.). Bot. Genre de végétaux fossiles de la famille des cycadées, établi pour une espèce du calcaire de Portland et une autre du calcaire conchylien.

* **MANTELURE**. s. f. (rad. *mantele*). Vener. Poil du dos du chien, quand ce poil diffère de celui du reste du corps.

MANTÈQUE. s. f. Relat. Graisse de différents animaux dont les Arabes et les Kabyles font un grand usage, en guise de beurre, pour préparer leurs mets.

MANTES (*Medunta*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép de Seine-et-Oise, à 48 kilom. N.-O. de Versailles, sur la rive gauche de la Seine. Commerce de plâtre, vins, grains et cuirs. Remarquable eglise de Notre-Dame, œuvre d'Eudes de Montreuil; 6,100 hab.

MANTÉYLE. s. m. (pr. *man-tele*). Entom. Sect on du genre géonème.

MANTICHORE ou **MANTICORE**. s. m. pr. *man-ti-kore*; du gr. *μαντιχώρας*; nom donné a un quadrupède fabuleux de l'Inde. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des cicindelètes, aux mandibules longues et dentées, à la tête très grosse et large, au corselet cordiforme. Ces insectes sont carnassiers, courent avec rapidité et se cachent sous les pierres; ils vivent dans l'Afrique méridionale.

MANTICHORIDE ou **MANTICORIDE**. adj. 2 g., pr. *man-ti-ko-ride*; et fr., *manticore*; gr. *ειδος*, aspect. Entom. Qui ressemble a un mantichore. || MANTICHORIDES. s. f. pl. Tribu de cicindelètes qui a pour type le genre manticore.

MANTICHORIEN, ENNE. adj. (pr. *man-ti-ko-ri-en*). Entom. Syn. de MANTICHORIDE. || MANTICHORIENS. s. m. pl. Famille de coléoptères carnassiers du groupe de scicindelètes, comprenant quatre genres.

MANTIDE. adj. 2 g. Entom. Syn. de MANTIEN.

MANTIEN, ENNE. adj. Entom. Qui concerne le genre mante. || MANTIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes orthoptères, ayant pour type le genre mante.

MANTIL. s. m. (etym. lat., *mantile*, nappe). Anc. coutum. Linge de table, et particulièrement Nappe et napperon.

— Linge dont on se sert a la messe.

* **MANTILLE**. s. f. (pr. *man-tille*, il mouillé; en esp., *mantilla*, même signif.). Longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles. Elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton, de manière à ne laisser voir distinctement que les yeux. Avec une *mantille* il faut qu'une femme soit laide comme les trois vertus théologales pour ne pas paraître jolie. (Th. Gautier.)

Vrai bien! lorsque sous la dentelle
Sous la frange de ses cheveux
Rien que pour toucher
De petite fée
On se fesait rompre les
(Alfred de Musset.)

— Echarpe de soie noire que les femmes portent un peu flottante sur les épaules et serrée sur la taille, comme une imitation de la mantille des Espagnoles. Mantille de dentelle. Mantille de velours. Mantille de soie.

MANTILLY. Géogr. Commune du cant. de Passais, arr. de Domfront (Orne); 2,900 hab.

MANTINÉE. Géogr. Ville de l'ancienne Arcadie, au N. de Tégée, sur l'Ophis; aujourd'hui *Palæopoli*. Victoire des Spartiates en 418 avant J.-C. Epaminondas en 363, de Demetrius Poliorcète en 295, de Philopœmen en 206.

MANTINÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Mantinée.

— adj. Qui appartient a Mantinée ou a ses habitants.

MANTIQUEIRA (Serra). Géogr. Chaîne de montagnes du Brésil; elle se détache du nœud d'Itacolumi, au N. de Rio-de-Janeiro, et se prolonge vers le S. jusque dans l'Uruguay, sous les noms de *Serra dos Mas*, *Serru-Tapes*, etc.

MANTIS. adj. m. (pr. *man-tis*; mot grec signifiant). Myth. Surnom d'Apollon.

— MANTIS. s. f. Crust. Espèce américaine du genre gonodactyle.

— Entom. Nom scientifique du genre mante.

MANTISALQUE. s. f. Bot. Syn. de MICROLONQUE.

MANTISIE. s. f. Bot. Syn. de GLOBBEE.

MANTISPE, s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères, famille des mantiens, tribu des raphidiens, établi pour cinq espèces dont le type est originaire de France et les autres des diverses parties de l'un ou l'autre continent.

MANTISPIDE, adj. 2 g. (et. fr., *mantispe*; gr. *eidos*, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une mantispe. || MANTISPIDES, s. f. pl. Famille de nevropteres ayant pour type le genre mantispe.

MANTITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une mante. || MANTITES, s. f. pl. Tribu de la famille des mantiens, ayant pour type le genre mante.

MANTO, s. m. (de *Manto*, nom myth.). Entom. Papillon d'Europe.

MANTO, Myth. Prophétesse, fille du devin Tirésias, fut prêtresse d'Apollon, à Thèbes, puis à Delphes, après la guerre des Epigones.

MANTOIS ou MANTAIS (Le). (*Medulcasis pagus*). Geogr. Petit pays de l'Ile-de-France, qui comprenait *Mantes*, ch.-l., Meulan, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Anet, Dreux, etc.

MANTONNET, s. m. Serr. V. MENTONNET.

MANTOUAN, ANE, s. Geogr. Habitant, habitante de Mantoue.

— adj. Qui appartient à Mantoue ou à ses habitants.

MANTOUAN, s. m. Autrefois, Duche de Mantoue.

MANTOUAN (Le). V. GHISI et BATTISTA.

MANTOUE, (*Mantua* en latin, et *Mantova* en italien). Geogr. Ch.-l. de la province de ce nom (Italie), située sur la rive droite du Mincio, et dans un coude de cette rivière qui y forme trois lacs marécageux. Elle commande la ligne du Mincio. Elle possède une belle cathédrale, les églises Saint-André et Saint-Barnabe; un musée célebre de sculpture et d'antiques, etc. Il y a un evêché; 28,000 hab. Elle a été le centre de deux grandes écoles de peinture, celle de Mantegna, au XV^e^ siècle, celle de Jules Romain, au XVI^e^. Mantoue, dont on a fait dériver le nom de celui de la prophetesse Manto, est une ville très ancienne. Elle eut, au moyen âge, des seigneurs particuliers dont les derniers furent les Gonzague, en 1528. Erigée en marquisat, 1433, puis en duché, 1530, elle fut reunie au Montferrat en 1536. L'Autriche s'empara de Mantoue et de son territoire en 1708. Mantoue fut prise par Bonaparte après un siège fameux, 1797; elle fit partie de la république Cisalpine, puis du royaume d'Italie, comme ch.-l. du département du Mincio. Rendue à l'Autriche en 1814, elle a été cedée par elle à l'Italie en 1866. Elle est la patrie des Ghisi et de Battista Spagnuoli; Virgile est né dans les environs. — La province de *Mantoue* a 2,490 kilom. carrés et 296,000 habitants.

— Poétiq. *Le cygne de Mantoue, le chantre de Mantoue*. Virgile.

MANTOUE (Giovanni-Battista BRIZIANO DE), dit *le Mantouan*. Sculpteur et graveur, né à Mantoue au XVI^e^ siècle, fut élève de Jules Romain.

MANTRAM, s. m. (pr. *man-tramm*). Philol. ind. Priere des Hindous. Les mantrams forment en général la deuxième partie de chacun des quatre livres des Vedas.

MANTUA, Géogr. anc. Ville des Cénomans (Gaule Cisalpine); aujourd'hui *Mantoue*.

MANTURE, s. f. Mar. Grand coup de mer, agitation violente des vagues, forte houle.

— Techn. Fil de fer qu'on a brûlé par places.

MANTURNA, Mythol. rom. Divinité romaine qui était invoquée afin que la nouvelle épouse pût se plaire dans la demeure conjugale.

MANUAIRE, adj. 2 g. (du lat. *manus*, main). Féod. Se disait d'un droit qui resultait de l'épreuve annuelle ou corporelle. *Droit manuaire*. Droit du plus fort.

MANUATE, adj. 2 g. (du lat. *manus*, main). Mamm. Qui a des mains. || MANUATES, s. m. pl. Section de la classe des mammifères, comprenant ceux de ces animaux qui ont des mains.

MANUBALISTE, s. f. (et. lat., *manus*, main; *balista*, baliste). Antiq. Arbalète à main; machine portative des anciens, qui servait à lancer des traits.

MANUBIAIRE, adj. 2 g. (et. lat., *manubiarius*; de *manubiæ*, depouilles). Antiq. rom. Qui concerne les depouilles des ennemis vaincus.

— *Colonne manubiaire*. Espece de colonne triomphale, ornée de trophées d'armes.

MANUCE (Alde), dit *Alde l'Ancien*. Celebre imprimeur italien, né à Bassiano près de Velletri (Etats romains), 1449-1515, fonda, en 1490, à Venise, une imprimerie consacrée à la reproduction des chefs-d'œuvre grecs et latins. On vante surtout ses éditions d'auteurs latins. Outre de nombreuses dissertations, il a laissé: *Grammaire latine; Grammaire grecque; Dictionnaire grec-latin*, et un excellent traité *De Metris Horatianis*. || MANUCE (Paul). Fils du précédent, né à Venise, 1511-1574, s'attacha à reproduire les auteurs latins et en parfaire un Cicéron, sur lequel il a laissé de judicieux *Commentaires*. Il se rendit à Rome en 1561, pour y imprimer les *Peres de l'Église*. On a de lui douze Livres de *Lettres*; quatre traités: *De Legibus*; *De Senatu*; *De Comitiis*; *De Civitate Romana*, etc. || MANUCE (Alde), dit *Alde le Jeune*. Fils du precedent, né à Venise, 1547-1597, enseigna à Venise, à Bologne, à Pise, enfin à Rome, où Clement VIII l'appela en 1590. Ce fut son imprimerie à l'un de ses usages, il prit la direction de l'imprimerie du Vatican.

MANUCODE, s. m. et. malaise, *manoug*, oiseau). Ornith. Espece d'oiseau de paradis.

MANUCODIATE, adj. 2 g. Ornith. Qui ressemble au manucode. MANUCODIATES, s. m. pl. Famille de passereaux, qui a pour type le genre manucode.

MANUDUCTEUR, s. m. (étym. lat., *manus*, main; *ducere*, conduire). Mus. Chef d'un orchestre qui bat la mesure. (Nom donné autrefois à un officier qui, placé au milieu du chœur, donnait le signal aux choristes pour entonner, marquait le temps, battait la mesure et réglait le chant.

MANUDUCTION, s. f. (pr. *ma-nu duk-sion*; et. lat., *manus*, main; *ducere*, conduire). Gram. Art de conduire la main dans les opérations.

— Direction du chant dans une eglise.

*** MANUEL, ELLE**, adj. (et. lat., *manualis*, de la main; derive de *manus*, main). Qui se fait avec la main. Ouvrage, travail manuel. Operation manuelle. Je ne m'arrêterai pas à prouver au long l'utilité des travaux *manuels* et des exercices du corps pour renforcer le tempérament et la santé. (J.-J. Rouss.) Aussitôt que le travail *manuel* entre dans la vie d'un homme, il la règle. (St-Marc Girardin.) Ces travaux intellectuels n'entraînaient pas l'abandon du travail *manuel*. Montalembert.) Le travail *manuel*, dans la société juive d'alors, occupait très peu. (E. Renan.)

— Qui a rapport au travail de la main. La plupart des paysagistes allemands ont une grande habileté *manuelle*. Th. Gautier.)

— Dr. canon. *Distribution manuelle*. Retribution que les chanoines reçoivent pour leur assistance à certains offices ou services particuliers.

— Jurispr. *Don manuel*. Don fait directement.

— MANUEL, s. m. Ouvrage présentant sous un petit format, qui permet de l'avoir constamment à la main, l'essence des traités longs et etendus composés sur un sujet quelconque. Manuel lexique. Manuel des sciences. Manuel des arts. Manuel du cavalier, de l'artilleur. Collection de manuels. Il n'y a pour ainsi dire pas de branche dans la science ou dans les arts, pas de métier même qui n'ait son manuel. Quelques-uns avaient choisi pour seule regle le *Manuel* d'Epictète. (Chateaub. Il n'y avait pas encore de *manuel* écrit pour ce droit traditionnel. E. Renan.)

— Particulièrement, Ouvrage dont on fait un frequent usage, qu'on a toujours sous la main. Ce livre devrait être le *manuel* de tous les administrateurs. (Acad.)

— Fig. Ce precieux recueil ne me quittera de mes jours; il sera mon *manuel* dans le monde où je vais entrer. (J.-J. Rouss.)

— Chir. *Manuel opératoire*. Manière dont la main se comporte dans une operation.

MANUEL I^er^ COMNENE, Empereur de Constantinople, succeda en 1143 à son père Jean II. Il trahit Conrad III et Louis le Jeune, chefs de la seconde croisade. Il enleva Corfou aux Siciliens, 1148; il lutta contre Geisa et Etienne, rois de Hongrie, etc. Il mourut en 1180.

— MANUEL II PALÉOLOGUE, Empereur de Constantinople, succeda, en 1391, à son père Jean VI. Assiegé six ans dans sa capitale par Bajazet I^er^, il fut sauvé par l'invasion de Tamerlan, 1402. Il mourut en 1425.

— MANUEL (Don Juan). Ecrivain espagnol, né à Escalona (Espagne), 1282-1347, petit-fils du roi saint Ferdinand, corégent de Castille en 1320, lutta, 1325-1335, contre Alphonse XI, avant de s'unir à lui contre les Maures. Il a laissé *le Comte Lucanor*, recueil de 50 contes à la manière orientale, reunis dans un cadre romanesque.

— MANUEL (Pierre-Louis). Publiciste et conventionnel, né à Montargis, 1751-1793, de la congregation des doctrinaires, fut nommé procureur de la Commune de Paris en 1791. Il seconda les insurrections du 20 juin et du 10 août 1792; dans les journées de Septembre, il sauva Beaumarchais, etc. Député de Paris à la Convention, il donna sa démission et se retira à Montargis. Arrêté après l'insurrection du 2 juin 1793, il périt sur l'échafaud, 14 novembre. Il a edité les *Lettres de Mirabeau à Sophie Monnier*, 1792, et donné: *la Bastille devoilée; l'Année française, ou Vie des hommes qui ont honoré la France; Coup d'œil philosophique sur le regne de saint Louis; Lettres sur la Revolution*, etc.

— MANUEL. Jacques-Antoine. Orateur politique, né à Barcelonnette, 1775-1827, avait acquis au barreau d'Aix une brillante reputation, quand il fut élu à la Chambre des Cent-Jours, 1815. Après la seconde abdication de l'Empereur, il demanda que l'on reconnût Napoléon II. Député de la Vendée, 1818, il fut l'un des adversaires les plus agressifs du parti royaliste; au milieu des débats que souleva l'expédition d'Espagne, 1823, on accusa Manuel de faire l'apologie du regicide; en dépit des explications de l'orateur, on le bannit de la Chambre, 3 mars, et Manuel fut entraîné hors de l'assemblée par les gendarmes. Son convoi fut suivi par plus de 100,000 personnes.

MANUELLE, s. f. (rad. *manuel*). Cord. Outil dont le cordier se sert pour tordre les cordages.

— Tour. Sau a poignée pour puiser le vin dans les cuves ou dans l'auge du pressoir.

— Mar. Levier qui servait à manœuvrer les canons à bord des galères.

*** MANUELLEMENT**, adv. (rad. *manuel*). Avec la main, de la main à la main. Donner, recevoir manuellement.

MANUFACTURABLE, adj. 2 g. Qui peut être manufacturé.

*** MANUFACTURE**, s. f. (et. lat., *manus*, main; *facere*, faire). Fabrication en grand de certains produits de l'industrie. La manufacture des étoffes de laine et de soie est une source de richesses pour la France. Depuis un siècle, tous les genres de manufacture se sont perfectionnés. *Fabrication* est plus usité dans ce sens.

— Vaste entreprise occupant un grand nombre d'ouvriers; bâtiment ou l'on fabrique. Colbert fut le premier qui, en France, donna aux manufactures une existence assurée. Ce fut lui qui organisa les manufactures royales. Faire construire une manufacture. Élever, établir une manufacture de draps, d'étoffes, de soie, de glaces. La manufacture de tapisseries des Gobelins. La manufacture de porcelaines de Sevres. Chacun s'ingénie dans ce monde: l'un est la tête d'une *manufacture* d'étoffes, l'autre de porcelaine, un autre entreprend l'opéra, celui-ci fait la gazette. (Volt.)

— Ensemble des ouvriers d'une manufacture. Toute la manufacture prit part à la fête. La manufacture s'est revoltée.

— Fig., et en mauvaise part. Le bureau de ce journal est une manufacture de calomnies. C'est une manufacture de libelles.

MANUFACTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Manufacturer. S'empl. adjectiv. Produits manufacturés.

*** MANUFACTURER**, v. a. I^re^ conj. Fabriquer des ouvrages dans une manufacture. On a manufacture ces étoffes à Paris. Les colons sont possesseurs de certaines matières premières qu'ils n'ont pas le droit de *manufacturer*. (Bider.) On dit plus ordinairement *fabriquer*.

— SE MANUFACTURER, v. pron. Être manufacturé. C'est à Lyon que se manufacture ce genre de soierie. La soie de Perse se *manufacturerait* aussi bien que dans Ispahan. (Volt.)

*** MANUFACTURIER, ÈRE**, adj. Qui a rapport, qui appartient, qui s'adonne à la manufacture. Peuple manufacturier. Département manufacturier. Industrie manufacturière. Système manufacturier. Le régime *manufacturier* est une des dernières transformations de l'industrie moderne, transformation devenue nécessaire par le développement des besoins, l'exigence de la consommation et les progrès de la concurrence entre les différents peuples. (Lenormant.)

— MANUFACTURIER, ÈRE, s. Celui, celle qui est propriétaire d'une manufacture, qui entreprend des travaux de manufacture. Cet homme est un gros *manufacturier*. (Acad.) Le roi avançait au *manufacturier* deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. (Volt.)

— Par extens. Les auteurs ne sont que d'habiles gens, *manufacturiers* de livrets et de toiles peintes. (H. Taine.)

— Ouvrier qui travaille dans une manufacture.

MANUFACTURIÈREMENT, adv. (radic. *manufacturier*). En manufacture. Fabriquer manufacturièrement.

MANULÉE, s. f. (et. lat., *manulea*, manche). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des scrofulariacées buchnériées, établi pour trente espèces de l'Afrique méridionale ayant pour type la manulée à feuilles opposées, cultivée dans les jardins d'Europe à cause de la beauté de ses fleurs disposées en grappe et de couleur rose lilas.

MANULUVE, s. m. (et. lat., *manus*, main; *luo*, je lave). Thérap. Moyen thérapeutique qui consiste dans l'immersion plus ou moins prolongée des mains et le plus souvent des avant-bras dans un liquide chaud.

MANUMIS, ISE, a. lj. (et., V. MANUMISSION). Anc. législ. Mis en liberté.

— Substantiv. S'est dit pour Affranchi.

*** MANUMISSION**, s. f. et. lat., *manus*, main; *missus*, part. de *mittere*, envoyer). Affranchissement, action d'affranchir les esclaves. Chez les anciens Romains, le maître, en présentant son esclave au magistrat, le tenait par la main, lui donnait un petit soufflet sur la joue et le laissait aller. La manumission a passé du droit romain dans le droit féodal, ou elle se pratiquait avec des cérémonies très variées.

— Par anal. L'animal qui jouit de sa *manumission* court se desaltérer dans les eaux qui ne viendraient point à lui. (Rivarol.)

— Par extens. Affranchissement d'une charge quelconque. Le bienfait ne donne pas la *manumission* de l'état de sujet. (St-Sim.)

MANUNGALE, s. f. Bot. Syn. de SAMADERE.

*** MANUS IN**, s. m. (pr. *inn ma-nuss*; et. lat., *in*, dans; *manus*, main). Expression latine qui s'emploie dans cette phrase: *Dire son in manus*. Recommander son âme à Dieu au moment de mourir.

— Pharm. Sorte d'emplâtre.

MANUSCRIPTION, s. f. (pr. *ma-nu-skripcion*; rad. *manuscrit*). Action d'écrire à la main.

*** MANUSCRIT, ITE**, adj. (et. lat., *manus*, main; *scriptus*, écrit). Qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est imprimé. Pièce, copie manuscrite. Ouvrage manuscrit. L'on m'a apporte une copie *manuscrite* de la censure. Passé l'on assure qu'il a laissé une vie *manuscrite* du Corrège. (D'Alemb.)

— MANUSCRIT, s. m. Ouvrage écrit à la main. Il a vendu son manuscrit à l'éditeur. J'ai lu cette pièce en manuscrit. Cet auteur m'a légué ses *manuscrits*. (Acad.) On ne jette pas six mille francs dans la rivière simplement pour supprimer un *manuscrit*. (J.-J. Rouss.) Je vous montrerai mon *manuscrit*, et je vous raconterai l'histoire que je vous ai commencée. (Alph. Karr.)

— Se dit particulièrement en parlant de certains écrits precieux par leur ancienneté ou par leur objet, ou par leur matière et leur rareté. Des manuscrits rares, curieux. De vieux manuscrits. Manuscrits grecs, arabes.

— Diplom. Tous les vieux manuscrits qui existent encore sont écrits sur parchemin ou sur papier. Les manuscrits écrits sur papier sont: 1° en papier égyptien, fait de la plante de papyrus; 2° en papier de coton ou de soie, inventé en Orient vers l'an 706 et dont l'usage n'a cessé entièrement qu'au milieu du XIV^e^ siècle; 3° en papier de toile, qui date de la première partie du XIII^e^ siècle. Les manuscrits étaient divisés en deux classes: les rouleaux, les livres reliés ou broches.

— Philol. *Manuscrit d'Éléphantine ou de Philé*. Manuscrit sur papyrus, trouvé en 1805 dans l'île d'Éléphantine, et contenant huit ou neuf cents vers de l'*Iliade*, tracés en belles capitales. On pense que ce manuscrit date de l'époque de Ptolemée.

— Typogr. Copie donnée à l'imprimerie pour faire la composition.

MANUS-DEI, s. m. (pr. *ma-nuss-dé-i*; mots latins signif. *main de Dieu*). Pharm. Espece d'emplâtre compose de matières fondantes et incisive aujourd'hui.

MANUSTUPRATION, s. f. Syn. de MASTURBATION.

MANUTENTEUR, s. m. S'est dit pour Celui qui maintient. Manutenteur de la religion.

*** MANUTENTION**, s. f. (pron. *ma-nu-tan-cion*; et. lat., *manus*, main; *tenere*, tenir). Administration, gestion. Je lui ai laissé la manutention de mes affaires. La seule maniere de mettre une grande *manutention* de recettes et de dépenses à l'abri de toute inquietude, c'est de la confier à une compagnie. (Necker.) Tout homme qui connaît la *manutention* d'un journal sait qu'il peut arriver aux plus attentifs de publier une nouvelle fausse. (J. Simon.)

— Préparation que subit le tabac.

— En parlant des choses morales, Maintien, conservation. Les souverains et les magistrats doivent veiller à la manutention des lois. Le grand maître, après qu'il eut satisfait à la *manutention* de la discipline, revint à son caractère naturellement doux et plein de bonté. (Vertot.) Peu usité dans ce sens.

— Admin. milit. Établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe. || Service analogue pour la marine.

MANUTENTIONNAIRE, s. m. (pr. *ma-nu-tan-ci-o-nère*). Celui qui est chargé de la manutention de quelque chose. Il conservait des préjuges souvent injustes contre les *manutentionnaires* des deniers publics. (Mol.)

— Admin. milit. Chef d'une manutention.

MANUTENTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Manutentionner. S'empl. adjectiv. Marchandise manutentionnée.

MANUTENTIONNEL, ELLE, adj. (pr. *manu-tan-ci-o-nel*). De la manutention, qui appartient à la manutention.

MANUTENTIONNER, v. a. I^re^ conj. (pr. *ma-nu tan ci-o-ne*; rad. *manutention*). Faire confectionner le pain de l'armée.

— S'applique aussi aux tabacs.

— Mettre une chose en état de service.

— Absol. Ce fournisseur manutentionne depuis vingt ans.

— SE MANUTENTIONNER, v. pron. Être manutentionné. Le pain se manutentionne dans cette ville.

MANX, s. m. Idiome néo-celtique de l'île de Man.

MANZANARES ou **MANCANARES**, Geogr. Riviere d'Espagne, naît dans la Sierra de Guadarrama, arrose Madrid, et se jette dans le Xaraina. Son cours est de 100 kil.

— MANZANARES ou MANÇANARES, Ville à 42 kil. E. de Ciudad-Real (Nouvelle-Castille); 10,000 hab.

MANZAT, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Riom (Puy-de-Dôme), sur la Morge; 2,100 hab.

MANZOLLI (Pierre-Ange), Poète latin moderne, né à Stellata près de Ferrare, publia un poème satirique intitulé: *Zodiacus vitæ*, qui contient de vives attaques contre les papes et le clergé.

MANZONI (Alexandre, comte), Poète italien, né à Milan, 1783 ou 1785-1873, était par sa mère petit-fils du célebre Beccaria. A Paris, il fut introduit dans la société d'Auteuil, où il connut surtout Fauriel, dont il devint l'ami intime. Il débuta, en 1806, par une pièce de vers sciolti (non rimés), intitulée: *in Morte di Carlo Imbanati*. Vivant tour à tour en France et en

Lombardie, s'occupant d'agriculture, il écrivit son poème mythologique d'*Uranie*; se convertit au catholicisme, 1810, et publia l'une de ses plus belles œuvres, les *Inni sacri* (Nativité, Passion, Résurrection, Pentecôte, Ascension). En 1820, il fit paraître sa première tragédie romantique, *le Comte de Carmagnola*; sa seconde tragédie, *Adelchi*, 1823, est un drame noble, simple, touchant, et on y admire surtout des chœurs à la manière antique. Dans l'intervalle, il avait écrit son ode célèbre sur la mort de Napoléon, *il Cinque Maio*. Mais son titre de gloire le plus populaire est son roman intitulé: *i Promessi Sposi*, qui parut en 1827; dans une édition illustrée des *Fiancés* qui parut à Milan en 1832, Manzoni ajouta à son œuvre une *Histoire de la colonne infâme*, où il raconte dans un récit émouvant les exécutions barbares auxquelles donna lieu la superstition populaire pendant la peste de 1630. Dès lors, Manzoni vécut dans la retraite; en 1860, il fut nommé sénateur du royaume d'Italie, et ses funérailles ont été un événement national. On cite encore de lui: *Osservazioni sulla morale cattolica*; *Discours sur quelques points de l'histoire des Lombards*; en 1868, il a rédigé le rapport sur le moyen d'établir l'unité de langue dans le nouveau royaume d'Italie, en prenant pour base le dialecte florentin.

MAON, s. m. Métrol. Syn. de MAUND.

MAONEY, s. m. Métrol. Mesure agraire de l'Inde qui équivaut à 2 ares 2296.

MAORIDATH, s. m. Relig. musulm. Nom des deux chapitres du Coran, que les musulmans récitent pour se mettre à l'abri des maléfices.

MAORIS, s. m. pl. Géogr. Nom des indigènes de la Nouvelle-Zélande. D'une couleur cuivrée, braves, intelligents et cruels, ils ont été les adversaires redoutables des Anglais; ils habitent presque tous l'île du Nord.

MAOUNA, Géogr. Île de l'archipel des Navigateurs.

— MAOUNA-NOA. Volcan des îles Sandwich, haut de 5,250 mètres.

MAPANE, s. f. Bot. Jone de la Guyane.

MAPAS, s. m. (pr. *ma-pa*). Bot. Grand arbre de la Guyane qui possède un suc laiteux jouissant de propriétés médicinales et formant une espèce de caoutchouc quand il est combiné avec celui du figuier sauvage.

MAPOU, s. m. Bot. Nom donné, aux Antilles, à tous les arbres à bois mou.

MAPOURIE, s. f. Bot. Genre de rubiacées psychotriées, établi pour des arbrisseaux de Cayenne et des Antilles.

MAPPAIRE, s. m. (rad. *mappe*). Antiq. rom. Officier romain qui donnait le signal des jeux en jetant en l'air une mappe qu'il recevait des mains du personnage le plus considérable de l'assemblée, ou de celui qui donnait les jeux.

— Hist. Sous les deux premières races, Officier qui présentait la serviette au roi pour s'essuyer les mains.

MAPPE, s. f. (du lat. *mappa*, nappe). Hist. anc. Chez les Romains, Serviette qui servait aux sacrifices. || Bouteau de linge qui servait de signal pour annoncer le commencement des jeux. Quand un consul avait donné des jeux, on le représentait tenant une mappe.

— A signifié chez nous, l'orchon dont on se sert pour essuyer les meubles.

— S'est dit des cartes géographiques, des plans cadastraux. Le lavis des *mappes* de nos géomètres. (J.-J. Rouss.)

— MAPPE, s. m. Bot. Espèce de ricin des Moluques qui forme un genre de la famille des euphorbiacées acalyphées.

* **MAPPEMONDE**, s. f. (étym. lat., *mappa*, nappe; *mundus*, monde). Carte géographique qui représente la surface de tout le globe terrestre avec ses continents, ses fleuves, etc. Pour bien concevoir la projection d'une mappemonde, il faut se figurer qu'on a scié un globe terrestre en deux suivant le plan de l'un de ses méridiens, et qu'ensuite on a placé les deux demi-boules l'une à côté de l'autre. Dans le tracé de la mappemonde, on fait en sorte que l'ancien et le nouveau continent se trouvent chacun à part dans l'une des moitiés de la carte. On trace sur la mappemonde l'équateur, qu'on appelle aussi ligne équinoxiale ou simplement ligne, par la raison que dans cette carte la projection de ce cercle est une ligne droite. On y trace aussi les méridiens, les parallèles à l'équateur, les tropiques et tous les cercles enfin que l'on est dans l'usage de tracer dans une carte ordinaire. Toute carte particulière est un fragment d'une mappemonde. Bien avancé, recule ou efface souvent les lignes vertes et rouges que les hommes tracent sur les *mappemondes*. (V. Hugo.)

Quand ces pontifes-rois, distributeurs du monde,
Marquaient du doigt les parts sur une *mappemonde*...
(LAMARTINE.)

— Fig. Ces cartes particulières seront les différents articles de l'Encyclopédie, et l'arbre ou système figuré en sera la *mappemonde*. (D'Alembert.)

— *Mappemonde céleste*. Carte céleste dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles qui brillent dans l'un et dans l'autre hémisphère céleste.

— Pop. Le derrière, les fesses.

— Jeux. *Jeu de la mappemonde*. Sorte de jeu dans lequel on emploie un tableau représentant les diverses contrées de la terre.

— Moll. Espèce de coquille ainsi nommée parce que la disposition de ses contours a quelques rapports avec celle des terres sur les mappemondes.

MAPPER, v. a. 1re conj. Vieux mot qui a signifié frotter pour ôter l'ordure, nettoyer en frottant. Madame Mazarin aimait si fort la propreté, qu'elle faisait assez souvent *mapper* et brosser son appartement à la manière d'Angleterre deux ou trois fois le jour. (Trév.)

MAPPIE, s. m. Syn. de DOLIOCARPE.

MAPROUNIER, s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées hippomanées, établi pour des arbres de Cayenne et du Brésil.

MAQMAQQO, s. m. Nom vernaculaire d'une racine jaune d'Abyssinie qui s'emploie, accommodé au beurre fondu et comme aphrodisiaque.

MAQUARIE, s. f. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scénoïdes, et établi pour une espèce de 15 à 16 centimètres de longueur, d'un brun rougeâtre ou verdâtre, à chair très délicate, qui se trouve en Australie.

MAQUE, s. f. Techn. Syn. de MACQUE.

MAQUE-BLEU, s. m. Ornith. Nom donné en Picardie au stercoraire labbe.

MAQUELETTE, s. m. dim. de *maque*. Petite grassue.

MAQUER, v. a. 1re conj. Syn. de MACQUER.

MAQUERAISON, s. f. Pêch. Saison où l'on pêche le maquereau.

* **MAQUEREAU**, s. m. (et prob., lat. *maculu*, tache, beatyol. Poisson du genre scombre, famille des scombéroïdes, ordre des acanthoptérygiens. Il se distingue par la présence de cinq petites nageoires attachées en dessus et en dessous de la queue, par une tête allongée, une bouche largement ouverte, une mâchoire supérieure dépassant un peu l'inférieure, un tronc comprimé, une nageoire caudale fourchue et ses couleurs brillantes. Il est dépourvu d'écailles et sa taille varie de 35 à 40 centimètres. C'est au sein de l'océan Polaire, que les maquereaux prennent probablement naissance. De là ils descendent annuellement en grandes troupes dans les mers tempérées. Ils sont pour les pêcheurs de la Flandre, de la Normandie et de la Bretagne, une source de richesse considérable. Le petit maquereau se distingue de l'espèce précédente par la présence d'une vessie natatoire; il est commun dans la Méditerranée sur les côtes des îles Baléares et sur les rivages de la Provence. La chair du maquereau est très nutritive. En l'année 1433, c'était le seul poisson de mer qui parvint jusqu'à Paris, où l'usage de l'apprêter avec des groseilles vertes paraît fort ancien. On ne connaît que trois ou quatre bonnes manières de préparer les maquereaux. Maquereaux à la maître d'hôtel. Maquereaux aux groseilles à l'ancienne mode. Maquereaux à la flamande. Filets de maquereaux. Lattances de maquereau. Maquereau frais. Maquereaux salés. || *Maquereau bâtard*. Le saurel, poisson bonheur des côtes de Normandie et de Picardie. || *Maquereau chevrillé*. Maquereau qui n'a ni œufs ni laitance.

— Nom de taches de la peau qui viennent particulièrement aux jambes et aux cuisses pour s'être chauffé de trop près. Ces taches sont ainsi nommées parce qu'elles imitent les taches des maquereaux.

— Hortic. *Groseille à maquereau*. Groseille avec laquelle se fait une préparation culinaire pour cuire le maquereau.

* **MAQUEREAU, ELLE**, s. (ét. probable, flam. *maketaar*, même signif.). Celui, celle qui fait le métier de débaucher et de prostituer les femmes et les filles. Terme grossier. Un *maquereau*, un bourreau, et tout autre homme de même étoffe, peut avoir des richesses. (Math.)

Ce qu'à la cour, où tout se peint en beau,
Les courtisans nomment l'ami du prince,
Mais qu'à la ville, et surtout en province,
Les gens grossiers appellent *maquereaux*. (VOLTAIRE.)

— Celui, celle qui tient une maison de prostitution.

— Fig. Entremetteur dans les affaires louches, dans les intrigues. Ils sont bien à la cour, où ils servent d'espions et de *maquereaux* politiques. (Gén. Patin.)

— Adjectiv.

(Ils) Peuvent mettre en papier leur dire par écrit,
Et rendre par leurs vers leur muse *maquereau* et *e*.
(ROSSEL.)

* **MAQUEREllAGE**, s. m. rad. *maquereau*. Métier infâme d'une personne qui débauche et prostitue les femmes et les filles.

— Ce mot, ainsi que le précédent, ne paraissait pas aussi malhonnête à Bretons qu'il le paraît aujourd'hui. Il n'est *maquerellage* si propre et si ordinaire à corrompre les femmes, que de les paître et entretenir de leurs louanges. (Mont.) Ceux qui jugent qu'il n'y a point d'appétits si violents que ceux que l'amour engendre, ont cela pour leur opinion qu'ils tiennent au corps et à l'âme, et que tout l'homme en est possédé, en manière que la santé même en dépend, et est la médecine parfois contrainte de leur servir de *maquerellage*. (H. Est.) Toute l'Asie se servit et se coiffa de la en guerre pour le *maquerellage* de Paris. (H. Est.)

Que Cupidon pour tout partage
N'ait que deux ailes pour tout équipage
Et que Vénus pour tout [illegible]
(MAROT.)

MAQUERELLEMENT, adv. En maquereau, en maquerelle.

MAQUERELLER, v. n. 1re conj. Faire le maquereau, l'entremetteur.

MAQUERELLERIE, s. f. Syn. de MAQUERELLAGE.

* **MAQUETTE**, s. f. (ét. ital., *macchia*, ébauche). Sculpt. Modèle informe et en petit d'un ouvrage à exécuter de bosse. Maquette de cire. Maquette de terre.

— Peint. Assemblage de petites figures pour former des groupes.

— Techn. Masse de fer à moitié forgée. Pièce de fer qui doit former un canon d'arme à feu portative. La maquette est simple ou double, selon que le canon doit être simple ou double.

— Encast. Modèle réduit des appareils nécessaires pour les échafaudements de décors. Modèle en petit d'un décor.

MAQUI, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux à fleurs blanches réunies en grappes axillaires, qui produit une baie rouge dont les Chiliens se servent pour faire une espèce de vin préservatif dans les fièvres malignes.

MAQUIA, s. f. Métrol. Mesure de Portugal pour les grains, valant 0 lit. 862.

* **MAQUIGNON**, s. m. (et flam., *macken*, trafiquer). Marchand de chevaux.

— Se dit souvent en mauvaise part pour désigner un marchand, un revendeur de chevaux qui fait métier de tromper les acheteurs.

— Par extens. Celui qui intrigue pour des mariages, des ventes, des échanges, etc. Clone pour longtemps ici a fait le *maquignon* de mes nièces pour leur chercher une honnête alliance... (Galiani.)

— Dans ce cas, il y a le féminin *maquignonne*. Il y a de ces veuves et de ces *maquignonnes* dans les autres pays. (Le Sage.)

— Fig. *Maquignons* de la gloire, ils en font le partage. (Goubaud.)

— *Maquignon d'amour*. Entremetteur.

* **MAQUIGNONNAGE**, s. m. Métier de maquignon. Exercer le maquignonnage.

— Moyens employés par les maquignons pour dissimuler les défauts des chevaux.

— Par extens. Commerce illicite et secret. Faire, exercer le maquignonnage. Il chercha son aubaine dans des marchés de peu de foi et dans un petit *maquignonnage* d'affaires qui aurait pu l'enrichir. (G. Sand.)

MAQUIGNONNE, ÉE, part. pass. du v. Maquignonner. S'emploie adjectiv. Un cheval maquignonné.

* **MAQUIGNONNER**, v. a. 1re conj. (rad. *maquignon*). User d'artifice pour faire paraître un cheval meilleur qu'il n'est. Maquignonner un cheval.

— Fig. Se mêler de trafics illicites. Comme celui qui *maquignonnait* les enrôlements. (Chéruel.) Anjou d'Ian, on *maquignonne* les affaires; on n'élève pas des œuvres d'art. (H. de Balzac.)

— SE MAQUIGNONNER, v. pron. Être maquignonné. Tout se prend, tout se vend ou se *maquignonne*. (Gén. Patin.)

MAQUILLAGE, s. m. (pr. *ma-ki-llaje*. Il mouill.; rad. *maquiller*). Moyens employés, au théâtre et dans le monde, pour se peindre le visage. Un autre portrait du même personnage tout barbouillé des tons noirs et durs du *maquillage* théâtral. (De Gonc.)

— Arg. Artifice à l'aide duquel les voleurs au jeu reconnaissent les cartes. || Travail.

MAQUILLE, s. f. Arg. Procédé employé pour le maquillage des cartes.

MAQUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Maquiller. S'emploi adjectiv. Visage maquillé. Après avoir admiré cent mille yeux presque autant *maquillés* que ceux qui font l'ornement du bois de Boulogne... (Merimée.) Mais, mon petit, vous avez l'air d'avoir quinze ans, en scène, costumé, *maquillé*. Vous en paraîtrez deux. (A. Dandet.)

— MAQUILLÉE, s. f. Arg. Femme fardée outre mesure.

MAQUILLER, v. a. 1re conj. Faire l'opération du maquillage. Maquiller son visage.

— Arg. Préparer. Elle maquille une entreprise qui doit lui rapporter beaucoup de profit.

— SE MAQUILLER, v. pron. Se farder. Elle se teignait les sourcils, se *maquillait* de rouge et de blanc et s'abusait de la poudre de riz. (E. Gourdon.)

MAQUILLEUR, s. m. (pron. *ma-ki-lleur*, Il mouill.). Bateau pour la pêche des maquereaux.

MAQUILLEUR, EUSE, s. pr. (*ma-ki-lleur, leuse*, Il mouill.). Celui, celle qui maquille.

— Arg. Joueur aux cartes.

— Art milit. V. BOULANGER.

* **MAQUIS**, s. m. V. MAKIS.

MAQUOIS, s. m. Matelot indien.

MAR, Géogr. Chaîne de montagnes du Brésil, qui s'étend le long de l'Atlantique, depuis l'embouchure du rio San-Francisco jusqu'au lac Patos; les sommets les plus élevés ont 1,500 mètres environ.

MARA, s. m. Mamm. Genre de rongeurs de la famille des cavidées. Le pelage du mara est doux, soyeux, très fourni, de couleur brune sur le dos et à la région externe des membres, blanche dans les autres parties. Les maras vivent par paires. Le mâle et la femelle vont de concert et marchent avec beaucoup de rapidité. Les Indiens mangent leur chair. On les rencontre dans toute l'Amérique australe et surtout sur les bords du détroit de Magellan.

MARA, Myth. Déesse des Wendes.

MARABBAS, s. m. Mus. Instrument arabe qui a deux cordes à l'unisson, et dont le corps est recouvert des deux côtés d'une peau tendue. Le marabbas se joue avec un archet.

MARABOTIN, s. m. (rad. *marabout*). Numism. Ancienne monnaie d'Espagne et de Portugal. Le marabotin était une monnaie d'or des Maures.

* **MARABOUT**, s. m. (de l'ar. *marabath*, religieux). Religieux, anachorète musulman de l'Afrique septentrionale, unique desservant d'une mosquée de campagne ou d'une chapelle sépulcrale. Le *marabout* est donc un homme reconnu saint, ou qui a hérité ce titre de ses aïeux. (A. Dumas.)

— Temple rustique ou chapelle sépulcrale desservie par un marabout. Moi, je pris position entre les quatre murs d'un *marabout*, afin d'avoir au moins le spectacle de mon argent. (P. Feval.) On appelle donc *marabouts* ces petites bâtisses à toits ronds dont sont parsemés les environs des villes africaines. (Alex. Dumas.)

— Tente dont la forme se rapproche de celle de ces temples.

— Sorte de coquemar, composé de fer et de cuivre, qui vient du Levant et qui, par sa forme peu élégante et sa base fort large, ressemble beaucoup à ces temples rustiques desservis par un marabout. On l'appelle aussi *cafetière du Levant*. La batterie de cuivre consistait en une casserole, deux ou trois *marabouts* et une poêle à frire. (H. de Balzac.)

— Fig. et pop. Homme laid, mal bâti, sale et grossier. C'est un marabout, un vilain marabout, un vrai marabout.

Que nous demande ce vieux singe,
Ce *marabout* coiffé de linge? (FAVART.)

— Anc. mar. Grande voile des galères supprimée depuis comme embarrassante et inutile.

— Comm. Sorte de ruban, le plus beau des rubans-gaze. Marabout uni. Marabout façonné. Marabout à disposition. || Adjectiv. en ce sens. Ruban marabout.

— Hist. Nom donné quelquefois aux Almoravides. Les chefs des marabouts devinrent souverains des deux Mauritanies, fondèrent la ville et l'empire de Maroc, et régnèrent même en Espagne.

— Ornith. Oiseau du genre cigogne que nous connaissons aussi sous le nom d'*argale*. Les marabouts se trouvent en très grand nombre au Sénégal et dans l'Inde. Chandernagor et Calcutta pourrissent une infinité de ces animaux, qui y sont très utiles en dévorant toutes les immondices qui se trouvent dans les rues. Le gouvernement les y a pris sous sa protection, et une amende de 5 livres sterling (125 fr.) est infligée à celui qui tue un marabout. Ces oiseaux sont tellement apprivoisés dans ces pays, qu'ils ne manquent pas de se rendre tous les jours à l'heure du dîner devant les casernes où ils se tiennent régulièrement alignés, attendant la fin du repas pour dévorer les restes qu'on leur jette, et surtout les os, dont ils sont friands. On les réduit à la domesticité, afin de leur ôter, à mesure qu'elles poussent, leurs plumes si précieuses pour le commerce.

— Par métonymie, Plume de marabout. Chapeau orné de marabouts. Une coiffure garnie de marabouts. Le marabout est souple, léger, ondoyant, et se prête merveilleusement aux gracieuses combinaisons de la mode. Les plus grandes qualités du *marabout* aux yeux des dames ne sont pas sa souplesse et sa vaporeuse légèreté, mais bien sa cherté, sa rareté et son origine indienne. (Guerin.)

MARABOUTAGE, s. m. (rad. *marabout*). Techn. Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes, et qui n'est autre chose qu'un nouveau bain donné à la soie teinte, et dont l'effet est d'augmenter sa force en réduisant sa longueur de 3 à 5 0/0.

MARABOUTIN, s. m. Numism. Syn. de MARABOTIN.

MARABOUTIQUE, adj. 2 g. Qui appartient aux marabouts.

MARACA, Géogr. Île de l'océan Atlantique, près de la côte du Grao-Para (Brésil), au N. du cap de Norte.

MARACAÏBO, Géogr. Golfe, lac et ville du Venezuela (Amérique du Sud). Le golfe est formé par la mer des Antilles. — Le lac s'écoule dans le golfe, au S. duquel il est situé: il a 200 kil. de long, sur 120 kil. de large; on en tire de la poix minérale. — La ville, place forte, bâtie sur la rive O. du canal qui unit le lac au golfe, est à 550 kil. O. de Caracas et a 22,000 hab. Son port est sûr, mais d'un accès difficile.

MARACANA, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux qui se rapproche beaucoup des aras.

MARACANDA, Géogr. anc. Ville de Sogdiane sur le Polytimétus. Auj. *Samarcande*.

MARACAS, s. m. (pron. *ma-ra-kass*). Nom qu'on donne dans le Brésil à des sonnettes de la grosseur de la tête, qui, étant desséchées, vides et remplies de cailloux, servent de tambours de basque.

— Pharm. Baume du Pérou.

— Relat. Vase dont on se sert au Pérou pour recueillir ce baume.

MARACAY, Géogr. Ville du Venezuela, à 90 kil. S.-O. de Caracas, au N.-O. du lac de *Maracay*. Aux environs, on cultive le coton, l'indigo, le café, le blé ; 3,500 hab.

MARACAYA, s. m. Mamm. Syn. d'OCELOT.

MARACAYBO. Géogr. V. MARACAIBO.

MARACH (*Germanica Cæsarea*). Géogr. Ville de l'Anatolie, à 100 kilom. O. de l'Euphrate et 130 kil. N.-O. d'Alep ; 35,000 hab.

MARACOANI, s. m. Crust. Espèce de gelasime.

MARAGATOS, s. m. pl. Géogr. Petite tribu qui habite les montagnes d'Astorga en Espagne.

MARAGHA, Géogr. Place forte de Perse (Aderbaïdjan), à 80 kil. S. de Tauris ; 8,000 hab.

MARAGNON, s. m. Comm. Sorte de cacao.

MARAGON, s. m. Culon exploitant un marais salant.

MARAÏAÏBA, s. m. Bot. Palmier d'Amérique à feuilles larges, à tige entièrement couverte d'épines noires, très dures, et dont les fruits, disposés en grappes, de la grosseur d'un œuf de pigeon, sont bons à manger.

* **MARAÎCHER**, s. m. (radic. *marais*). Nom donné à Paris et dans les environs aux jardiniers qui se livrent à la culture des légumes. Ce nom leur vient de ce que cette culture se pratique surtout dans des terrains qui n'étaient autrefois que des marais. La vie du maraîcher est pénible. Attaché à un champ resserré, le *maraîcher* en obtient à force d'activité et de soins industrieux cinq à six récoltes dans la même année. Dès la pointe du jour, le *maraîcher* commence son travail ; courbé tout le jour au milieu de ses semis variés, combinés avec les besoins de chaque saison, et dirigés avec autant d'ordre que de propreté, la nuit close peut seule suspendre des travaux qui doivent renaître le lendemain. (Guérin.)

— MARAÎCHER, ÈRE, adj. Qui a rapport à la culture des terrains ou jardins consacrés à la production des plantes légumières. Culture maraîchère. Plantes maraîchères. Année maraîchère. Industrie maraîchère. L'année maraîchère se divise en trois saisons. Jardin *maraîcher*. (Acad.) La Société d'agriculture de la Seine avait proposé, en 1810, un prix au meilleur traité de la culture *maraîchère*. (De Morog.) La culture *maraîchère* trouve même une place dans cette fécondité de toutes choses. (E. About.)

MARAÎCHIN, s. m. Nom qu'on donne aux bœufs élevés dans les marais du Poitou et de l'Aunis.

MARAIGNON, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la très jeune anguille.

MARAIL, s. m. (pr. *ma-rall*, *ll* mouillées). Ornith. Genre de gallinacés, voisin des hoccos, vivant par petites troupes dans les grands bois non loin des bords de la mer, susceptibles de s'apprivoiser et originaires des régions les plus chaudes de l'Amérique. Le marail siffleur.

* **MARAIS**, s. m. pr. *ma-rè* ; du lat. *mariscus*, jonc marin). Terrain plus ou moins étendu, dont la surface est habituellement couverte d'eau stagnante, et dont le sol est formé par un limon composé d'argile et de débris plus ou moins altérés des végétaux nombreux qui s'en élèvent. Les débris d'animaux et de végétaux putréfiés rendent les marais insalubres. Marais d'eau douce. Marais saumâtre. Des pluies abondantes, le débordement des fleuves et des rivières sur un plateau bas et encaissé d'une terre à fond imperméable, sont le plus souvent la cause de la formation des marais d'eau douce. Les principales plantes des marais sont les conferves, les stratiotes, les potamogetons, les scirpes, les joncs et les carex. Les crapauds, les grenouilles vertes, la couleuvre lisse et la vipère, la salamandre et les sirènes, habitent les marais. Sous le régime féodal, les seigneurs étaient de droit propriétaires des *marais*, à moins que l'État, les communes ou les particuliers n'eussent des titres à leur opposer. (Lemonnier.)

> Le Bosphore m'a vu, par de nouveaux apprêts,
> Ramener la terreur du fond de ses marais. (RACINE.)

— Fig. Les petites villes, *marais* de nouvelles, excellent dans cette marqueterie. (V. Hugo.)

— Nom donné, à Paris et dans les environs, aux terrains bas et humides propres à la culture maraîchère.

— *Marais verts*. Marais recouverts d'une couche de gazon ou d'herbages souvent assez élevés, qui trouvent dans une première couche de terreau une nourriture abondante. Les marais verts donnent le plus souvent un produit en foin.

— *Marais à tourbe, stériles ou à bruyères*. Marais sur lesquels il ne croît guère que les plantes qui forment la tourbe, et un petit nombre d'autres, telles que l'ornithogale jaune, le piment royal et la bruyère. Les marais à tourbe ne donnent presque aucun produit, si ce n'est peut-être un misérable pâturage.

— *Marais salants*. Espace de terrain [illegible] viennent mourir les eaux de la mer et qu'on a disposés de manière à pouvoir y retenir les eaux de la mer et en recueillir par évaporation le sel marin qu'elles contiennent. Pour former un marais salant, il faut choisir une plage aussi unie que possible, connaître les hauteurs des plus grandes marées, afin d'empêcher le flot de passer au-dessus des digues que l'on est obligé de construire, et celle des marées ordinaires pour que le marais ne puisse jamais manquer d'eau ; il doit être exposé aux vents du nord et de l'est, qui, étant les plus vifs et les plus secs, sont préférables, parce que l'évaporation se fait alors plus rapidement dans un temps donné. Le jas d'un marais salant. Les aires d'un marais salant.

— Fig. *Se sauver par les marais*. Se sauver d'un mauvais pas par les meilleurs moyens possibles. Il vient de pêcher en eau trouble une île tout entière ; ailleurs, à la vérité, il est battu et poursuivi, mais il se sauve par les *marais*, et ne veut écouter ni paix, ni trêve. (La Bruyère.

— Quartier du Paris, qu'on appelle aussi *quartier du Temple*. Mavant entendu demander le chemin du *Marais*, qui est le quartier le plus éloigné de Paris : J'y vais, me dit-il, et je vous y conduirai ; suivez-moi. Montesq.).

— *Demoiselles du Marais*. Nom qui désignait aux courtisanes, nombreuses dans ce quartier.

— Prov. *Il n'est que pois et blé de marais*. Le blé et les légumes viennent bien sur les bas-fonds d'un marais salant.

— Bot. *Fève de marais*. V. FÈVE.

— Géogr. *Marais pontins*. V. PONTIN.

— Hist. *Le Marais* ou *La Plaine*. Dénomination donnée, dans la Convention, aux députés qui siégeaient sur les bancs inférieurs de la salle, au pied de la Montagne.

— Pathol. *Fièvre de marais*. Fièvre causée par les émanations des eaux marécageuses.

MARAIS (Le). Géogr. Partie de la Vendée, le long de la mer et de la Sèvre-Niortaise.

MARAIS (Mathieu), Avocat au parlement, né à Paris, 1665-1737, a écrit un *Journal* intéressant, publié par M. de Lescure.

MARAJO, Géogr. Île du Brésil, formée par les bouches de l'Amazone et du Para ; 250 kil. sur 240. Sol extrêmement fertile ; bœufs et chevaux : 24,000 hab.

MARAKAH, Géogr. Capitale du Dongolah (Nubie égyptienne), ville défendue par une forteresse.

MARALDI, s. m. Ichtyol. Espèce de poisson du genre gade.

MARALDI (Jacques-Philippe), Astronome, né à Perinaldo (comte de Nice), 1665-1729, neveu et élève de Cassini, s'occupa d'un *Catalogue des étoiles fixes*, etc. || MARALDI (Jean-Dominique), Neveu du précédent, né à Perinaldo, 1709-1788, travailla à la théorie des satellites de Jupiter, à la carte de France, dite de Cassini, 1732-1750, à la *Connaissance des temps*, 1735-1760, etc.

MARALIA, s. m. Bot. Genre d'arbustes de la famille des araliacées, établi pour des espèces de Madagascar.

MARAMÉ, s. m. Voile de soie des femmes roumaines.

MARAN, s. m. Hist. Syn. de MARRANE.

MARAN (Dom Prudent), Bénédictin de Saint-Maur, né à Sezanne, 1683-1762, a publié plusieurs savantes dissertations de théologie et des éditions estimées.

MARANA (Jean-Paul Leriva, dit), genois, 1642-1692, a laissé *Correspondance du comte de la Torre*, en italien ; *l'Espion du Grand Seigneur*, en français, etc.

MARANDER, v. a. Ire conj. Pêch. Se dit, en Normandie, pour Recommoder un filet.

— Mettre à la mer, en parlant des appelets.

MARANE, s. m. Hist. V. MARRANE.

MARANHAM ou **MARANHÃO**, Géogr. Province et île du N.-E. du Brésil. La province a 350,000 hab. et 139,881 kil. carrés. Elle est riche en bois de teinture et d'ébénisterie. L'île, qui a 160 kil. de circuit, est située entre les baies San-Marcos et San José.

— MARANHAM ou San-Luis de'. Capitale de la province de ce nom sur la côte O. de l'île de Maranham ; ville forte, évêché. Exportation de coton, cuirs, riz, tapioca, cacao, sucre, salsepareille, etc. ; 32,000 hab.

MARAÑON, Géogr. V. AMAZONES.

MARANS, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de La Rochelle (Charente-Inférieure), sur la Sèvre-Niortaise, au confluent de la Vendée. Commerce de grains, bois, bestiaux, volailles ; 4,500 hab.

MARANTA, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cannacées, dont plusieurs espèces fournissent l'arrow-root ; il est originaire des régions chaudes de l'Amérique et des Indes orientales, mais les serres d'Europe a causé de la structure bizarre des grappes ou épis sur lesquels les fleurs sont disposées. On dit aussi *marante*, s. f.

MARANTACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au maranta. MARANTACEES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre maranta.

MARAPHION, s. m. Hist. Membre de la [illegible] Perses.

* **MARASME**, s. m. (pron. *ma rasme* ; et. gr., μαρασμος, consomption). Pathol. Maigreur extrême de tout le corps. Le marasme s'observe quelquefois chez les individus parvenus à une vieillesse très avancée ; il est dans ce cas le résultat naturel de l'affaiblissement progressif des forces vitales, des mouvements de composition et de décomposition qui tendent à s'arrêter de la périphérie aux centres. Le marasme s'observe plus souvent dans les maladies chroniques. Le marasme des malades atteints de phtisie, de gastro-entérites chroniques, est l'effet de la persistance du mal lui-même. Le *marasme* consiste dans un défaut de nutrition, et dans un affaiblissement provenant de la lésion d'un organe quelconque, dont l'action semble s'accroître aux dépens de celle du tissu cellulaire. (Renauldin.) Les causes capables de produire le *marasme* sont extrêmement nombreuses. (Id.)

— Fig. Le ministère anglais pourrait espérer en favorisant la discorde, en laissant de l'espoir aux mécontents, de nous voir peu à peu tomber dans un dégoût égal du despotisme et de la liberté, désespérer de nous-mêmes, nous consumer lentement dans un *marasme* politique. (Mirabeau.) Cette doctrine voue infailliblement les peuples qui s'y abandonnent au *marasme* ou aux révolutions violentes. (J. Favre.)

MARASMODE, s. m. Bot. Genre de composées senécionées, établi pour des espèces du Cap de Bonne-Espérance.

MARASMOPYRE, s. f. (et. gr., μαρασμος, marasme ; πυρ, feu). Pathol. Fièvre hectique.

MARASQUE, s. f. de l'ital. *marasca*, même signif. Hortic. Espèce de petite cerise acide avec laquelle on fait le marasquin, qui en tire son nom.

* **MARASQUIN**, s. m. (pr. *ma-rass kin*). Liqueur provenant de la distillation de la marasque. On la fabrique surtout à Zara (Dalmatie). Elle est très recherchée le long de l'Adriatique ; il s'en exporte aussi pour les pays étrangers. Elle supportait à merveille le vin de Constance et le *marasquin* de Hongrie. (G. Sand.)

MARAT, Géogr. Comm. du cant. d'Ollier-gues, arr. d'Ambert (Puy-de-Dôme) ; 2,600 hab.

MARAT (Jean-Paul), Conventionnel, né à Baudry (principauté de Neuchâtel), 1744-1793 ; d'une famille originaire d'Espagne et calviniste, s'occupa d'abord de philosophie, de physique, de médecine et d'économie sociale, et fut médecin des gardes du corps du comte d'Artois. Il commença, le 12 septembre 1789, la publication de *l'Ami du peuple*, journal qui parut, sous divers titres, jusqu'au 14 juillet 1793, décrété d'accusation par la Constituante, il se cacha dans des caves. Après le 10 août, il siégea dans la Commune de Paris et prépara les massacres de septembre, 1792. Député de Paris à la Convention, il réclama le supplice de 270,000 individus, traduit par les girondins devant le tribunal révolutionnaire, il fut acquitté et se vengea de ses adversaires en les traînant aux journées du 31 mai et du 2 juin. Il périt sous le couteau de Charlotte Corday, 13 juillet 1793. Entre autres ouvrages, il a laissé : *les Chaînes de l'esclavage* ; *De l'Homme* ; *Plan de législation criminelle* ; *Projet de constitution* ; *Recherche, physiques sur le feu*, *découvertes sur la lumière* ; *Recherches sur l'électricité* ; *Électricité médicale* ; etc.

MARATHON, Géogr. anc. Village de l'Attique, près de la mer, à 31 kil. N.-E. d'Athènes. Victoire de Miltiade sur les Perses, en 490 av. J.-C.

MARATHONIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Marathon.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Syn. de l'Eraclée, de l'Hercule et de la Table.

MARATHONISI, anc. *Gaïdaron*, Géogr. Ville de Macédoine, dans la Hongrie, sur le golfe de Lacone (Mer), au fond du golfe de Kavalla.

MARATHRI, s. m. (pr. *ma-ra-tri*). Bot. Syn. de MOUTARDE.

MARATHUS, Géogr. anc. Ville maritime de la Phénicie ancienne, en face d'Aradus et près l'Arcadus.

MARATISME, s. m. Système politique de Marat ou de ses idées.

MARATISTE, s. m. Partisan de Marat ou de ses idées.

* **MARÂTRE**, s. f. (du bas-lat. *matraster*, même signif. Belle-mère par rapport aux enfants que le mari a eus d'un autre lit. Ne se prend qu'en mauvaise part. Constantin fit mourir son fils par les instigations de sa marâtre. Crispe, fils de Constantin, mais d'un autre mariage, accuse par Fauste, sa *marâtre*, de l'avoir voulu corrompre, trouva son père inflexible. (Boss.) Ce qu'une *marâtre* aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari. (La Bruyère.)

> Jusque sur notre autel votre injuste *marâtre*
> Veut offrir à Baal un encens idolâtre. (RACINE.)
>
> Perisse la *marâtre*,
> Perisse le cœur dur, de soi-même idolâtre,
> Qui peut pouvoir en paix, dans le suprême rang,
> Le barbare plaisir d'hériter de son sang ! (VOLTAIRE.)

— Par extension. Mère qui traite rudement ses propres enfants. Medée n'était point une mère, mais une marâtre. Ce n'est pas une mère, c'est une *marâtre*. (Acad.)

— Fig. L'adversité est notre mère, la prospérité n'est que notre *marâtre*. (Montesq.)

— Métall. Barre de fonte qui consolide la paroi supérieure d'une embrasure de fourneau.

— Adjectiv. Plus elle est folle de son mari, plus elle est *marâtre*. (La Bruy.)

— Fig. Précipitation, ennemie de sagesse *marâtre*, de toute bonne action. (Charron.) C'est sur une terre *marâtre* que le génie humain s'évertue par les plus industrieux efforts. (Virey.)

> La nature, *marâtre* en ces affreux climats,
> Ne produit au lieu d'or que du fer de soldats. (CRÉBILLON.)
>
> Que maudit soit le jour où la haine *marâtre*
> En foule de ton sein rejeta tes enfants ! (DELILLE.)

— Par plaisant. Vous n'êtes donc qu'un père *marâtre* ? (Beaumarchais.)

MARATTA (Carlo), Peintre italien, né à Camerino, 1625-1713, élève d'Andrea Sacchi. Il restaura les fresques de Raphael au Vatican et à la Farnesine. Maratta a gravé aussi à l'eau-forte.

MARATTE, adj. et s. Géogr. V. MAHRATTE.

MARATTIA, s. m. Bot. Genre de la famille des fougères qui se trouve en Amérique, en Afrique et en Océanie. On dit aussi *marattie*.

MARATTIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au genre marattia. || MARATTIACEES, s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre marattia.

MARATTIÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de MARATTIACÉ.

* **MARAUD, AUDE**, s. (et. inconn.). Mauvais sujet, coquin, fripon, gueux, vaurien. Il ne faut point ajouter foi à tout ce que dit ce maraud. Cette femme est une maraude. Ces *maraudes* destinées au combat des bêtes... (Malh.) Ma foi, *maraude*, vous ne vous riez pas de nous. (Molière.)

> Quoi ! je vous vois, *maraude* ?
> Vite, sortez, friponne, allez, quittez ces lieux.
> (MOLIÈRE.)
>
> Voyant la splendeur peu commune
> Dont ce *maraud* est revêtu,
> Qui ne dirait que la Fortune
> Veut faire enrager la Vertu ? (GOMBAULD.)

* **MARAUDAGE**, s. m. Action de maraud, d'aller en maraude. Réprimer le maraudage. Aussi Napoléon était-il le plus souvent forcé de fermer les yeux sur un *maraudage* qu'il défendait vainement. (De Segur.)

— Enlèvement furtif des productions de la terre. Le maraudage est puni d'une amende égale au dommage causé, et, en outre, de la détention, suivant les circonstances.

MARAUDAILLE, s. f. (pron. *ma-rô-dalle*, *ll* mouill. ; rad. *maraud*). Canaille, réunion de maraud. Ces *maraudailles* de Paris disent que Marfore demande à Pasquin pourquoi on nous prend en une même année Philisbourg et Maestricht, et que Pasquin répond : parce que M. de Turenne est à Saint-Denis et M. le Prince à Chantilly. (Mme de Sév.)

* **MARAUDE**, s. f. (rad. *maraud*). Vol commis par des soldats écartés de l'armée ; action de butiner, courses, vagabondage dans le dessein de butiner. Aller en maraude. Venir de la maraude. Réprimer la maraude. Maraude simple. Maraude avec récidive. Maraude à main armée. Les soldats s'irritent contre le peuple chez qui ils font la guerre, parce qu'ils ne peuvent le voler assez librement, et que la *maraude* est punie. (Vauven.) Pendant nos guerres de la Révolution, le soldat manquant souvent d'objets nécessaires à ses premiers besoins, les chefs se virent souvent forcés de tolérer la *maraude*. (Sicard.) Sous l'empire, la *maraude* simple était punie de la prison et de l'exposition ; la *maraude* avec récidive, de cinq ans de fer, et la *maraude* à main armée, de huit ans de la même peine. (Id.) Les soldats français sont actifs, industrieux, savent être à la fois à la *maraude* et au drapeau. (Thiers.)

— Dépréd[illegible] commise par les animaux. Si un castor est surpris en *maraude* sur le territoire d'une tribu qui n'est pas la sienne, il est conduit devant le chef de cette tribu. (Chateaubriand.)

— Par extens. Larcin de n'importe quelle nature. A cette vue, le noble seigneur met la main sur la garde de son épée et fait quelques pas vers l'escalier, avec l'intention de traiter cet amoureux en *maraude* comme un bandit des Abruzzes ou des Apennins. (Méry.)

— Fig. Hallaïl à la *maraude* dans mes ouvrages. (Chateaub.)

MARAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Maraud[illegible]. S'empl. adjectiv. Village maraudé.

* **MARAUDER**, v. n. Ire conj. Aller en maraude. Il se dit particulièrement des soldats qui s'écartent de l'armée pour butiner. Il est défendu aux soldats de maraud[illegible] sous des peines très sévères. Dans des temps malheureux, les chefs se sont vus forcés de permettre aux soldats de maraud[illegible] pour subvenir à leurs besoins. Dans le moyen âge, un des moyens les plus communs employés par les seigneurs pour s'enrichir était de maraud[illegible].

— Fig. Maraud[illegible] dans la littérature.

— MARAUDER, v. a. Piller. Maraud[illegible] un verger.

MARAUDERIE, s. f. Acte de maraud. C'est

pourquoi je vous fais part de cette *maraudaille*. (Racine.)

* **MARAUDEUR** s. m. Soldat qui maraude. Arrêter, punir les maraudeurs. Dans le moyen âge, les provinces étaient infestées de maraudeurs. Beaucoup de ces hommes isolés étaient des *maraudeurs* qui se faisaient une maladie ou une blessure, pour s'écarter ensuite. (De Ségur.)

— Par extens. Toute personne qui entre dans la propriété d'autrui pour y prendre quelque chose qui sert d'aliment. Cette vigne a été dévastée par des maraudeurs.

— Cocher de voiture de place ou de remise qui racole et charge, en contravention aux règlements de police, les voyageurs sur la voie publique. Il hela un *maraudeur* qui roulait vers la place de la Concorde au bruit de ressorts faussés et des éclats de verre sur l'échine osseuse de sa bête. (A. Daudet)

— Fig.

Chez Véry j'irais en remontrer
C'est tout dire et ce que j'en rapporte. (Boileau.)

— Pêch. Inspecteur qui marque les barils de hareng salé.

* **MARAVÉDIS**. s. m. (radic. *maravotin*). Ancienne monnaie espagnole de cuivre valant à peu près un centime et demi. La plus ancienne mention qui soit faite des maravédis dans l'histoire d'Espagne est sous Alphonse, lors de la bataille de Las-Navas. On trouve dans les lois espagnoles des maravédis de différentes espèces. Maravédis alphonsins. Maravédis blancs. Maravédis communs. Maravédis noirs.

MARAXE. s. m. Ichtyol. Poisson de la mer des Indes.

— Moll. Coquille du genre bucein. || Espèce de turbinelle.

MARAYE. s. m. Ornith. Syn. de MARAIL.

MARAYON. s. m. Syn. de MARAGNON.

MARBACH. Géogr. Ville du cercle du Neckar (Wurtemberg), à 20 kil. N. de Stuttgart, sur le Neckar ; 2,500 hab. Patrie de Schiller.

MARBAIS-MARBISOUX. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 10 kil. de Bruxelles ; 2,200 hab.

MARBEUF (Louis-Charles-René, comte de). Général français, né à Rennes, 1712-1786, fut envoyé en Corse au secours des Génois, 1764. L'île cédée à la France, 1768, il répara les échecs de Chauvelin et prépara les succès du comte de Vaux, 1769. Il demeura à la tête du pays qu'il administra jusqu'à sa mort, et il protégea la famille Bonaparte.

MARBOD ou **MAROBODUUS**. Noble suève, élevé à Rome, fonda, au N. du Danube supérieur, le royaume des Marcomans. Combattu par les Romains, sous Auguste, puis par Arminius, 17 après J.-C., enfin exilé par ses sujets révoltés, il obtint de Tibère de terminer sa vie à Ravenne.

MARBODE. Évêque de Rennes, né en Anjou, 1035-1123, a laissé des *Lettres*, des *Vie de saints*, le livre des *Dix Chapitres*, sorte d'encyclopédie, des poèmes en vers latins.

MARBORÉ. Géogr. Massif de montagnes sur les limites des Pyrénées centrales et occidentales. Il est dominé par le Cylindre, haut de 3,327 mètres.

MARBOT (Jean-Baptiste-Marcelin). Général français, né à Altillac (Corrèze), 1782-1854, volontaire en 1799, commandait le 7e régiment de hussards à Waterloo. Exilé en 1815, rappelé en 1819, il fut attaché au duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, et plus tard au comte de Paris.

MARBOURG (*Mattiacum, Mattium, Amasia Cattorum, Marpurgum*). Géogr. Capitale de la Haute-Hesse (Prusse), sur la Lahn, 8,000 hab. Université ; bibliothèque de 100,000 volumes. Manufactures de serge, camelot, tabac et cuir ; fabrication de pipes et de poterie. Marbourg a été l'un des chefs-lieux de l'ordre Teutonique.

MARBOZ. Géogr. Comm. du cant. de Coligny, arr. de Bourg (Ain) ; 2,500 hab.

* **MARBRE**. s. m. (du lat. *marmar*, même sens). Miner. Pierre calcaire, compacte et dure, mais que le fer peut rayer. Les variétés classées parmi les sels terreux sont spécifiées en minéralogie sous le nom de chaux carbonatées, parce que, composées de chaux et d'acide carbonique, si elles sont fortement chauffées, elles donnent pour la plupart de la chaux vive. Le marbre se reconnaît à son effervescence avec les acides. Il s'étage par bancs immenses et épais, et va jusqu'à former à lui seul une montagne entière ou s'alterne de couches de granit. La phosphorescence est une des propriétés de plusieurs variétés de marbre. Le nombre des marbres est infini, ainsi que la combinaison de leurs taches, de leurs veines et de leurs couleurs. Ils composent une grande partie du globe. Plus les marbres se rapprochent de la cime des monts, plus ils sont estimés, plus ils sont compacts et susceptibles de prendre un beau poli, plus ils ont d'homogénéité. Presque toutes les chaînes de montagnes fournissent du marbre. Les Pyrénées, l'Espagne, l'Italie, abondent en beaux marbres. Les couleurs, les veines, les taches des marbres, sont le produit de substances étrangères qui se sont infiltrées primitivement dans la pâte calcaire. Marbre rouge antique, blanc, veiné, bleu turquin, incarnat, royal, rouge de Vérone, jaune de Sienne, jaune de Vérone, jaune antique, noir antique. Marbre de Campan isabelle, de Campan rouge, griotte, vert antique, vert d'Égypte, vert de [illegible] vert d'eau, vert de Suse, vert de [illegible] Pour le marbre. Scier le marbre [illegible] figure de marbre. Une statue de marbre [illegible] colonne de marbre. Un tombeau de marbre. Incrustation de marbre. Une carrière de marbre. Graver sur le marbre. Qui me donnera le burin que Jobdestrait pour graver sur l'airain et sur le *marbre* cette parole sortie de sa bouche ? (Bossuet.) On l'a vu marcher sur les eaux comme sur un *marbre* solide. (Fléchier.)

Qu'il *marbre* à la postérité
Vera paraître votre gloire
Au lustre qu'elle a mérité ? (Malherbe.)

Rentrons, et qu'un long pan de mes manteaux royaux
Laisse jusque-là traîner sur le pavé du palais
[illegible]
Et le vif éclat de la pourpre
Et mouchait de ses plis le marbre ensanglanté. (Id.)

— *Aimer le marbre*. Donner aux statues beaucoup de beauté, d'expression. Le christianisme ne saurait pas moins animer le *marbre* que la toile. (Chateaubr.)

— Fig.

Pour Apelle ou pour Phidias
Elle [illegible]
En vain [illegible]
Pour [illegible]

— Fig. *Graver quelque chose sur le marbre*. Le rendre le souvenir durable.

— *Marbre africain*. Marbre d'un beau rouge-gâtre, veiné de blanc et de vert. || *Marbre antique*. Tout marbre dont les carrières ne sont pas connues ou exploitées. *Marbre bâtard*. Marbre brun clair, marqué de filets grossiers. || *Marbre brut*. Marbre tel qu'il sort de la carrière. || *Marbre fier*. Marbre qui cache sous le choc de l'instrument à l'aide duquel on le travaille. || *Marbre flandrien*. Marbre couvert de filets. *Marbre camouté*. Marbre d'une seule couleur auquel le poli donne un aspect tabisé. || *Marbre dans sa passe*. Celui qui est débité parallèlement à son lit de carrière. || *Marbre en contre-passe*. Marbre débité perpendiculairement au lit du banc. || *Marbre piqué*. Celui qui est taillé à la pointe. || *Marbre pouf*. Marbre à arêtes peu résistantes et s'écornant au moindre choc. *Marbre terrasseux*. Marbre qui a des parties hétérogènes et de moindre résistance. || *Marbre statuaire*. Celui qu'on emploie à faire des statues. On le nomme aussi *marbre salin*, *marbre blanc*. Ce marbre est connu dans la minéralogie sous le nom de *chaux carbonatée saccharoïde*, parce que sa texture grenue et brillante a l'aspect du sucre. Pas un débris de corps organisé ne s'y trouve et n'en altère la pureté. Cette pierre, souvent d'un blanc de lait, appartient exclusivement aux terrains de cristallisation. Les marbres statuaires fameux sont les anciens étaient ceux de Paros, de Naxos, de Ténédos, de Thasos, de Lesbos, de Chio, du mont Pentélès, près d'Athènes ; de l'Hymette, qui y touche ; de la Proconnèse, dans la mer de Marmara ; les marbres de l'Arabie, dont les blocs sont aussi blancs que la neige. Le marbre de Carrare, en Italie, surpasse en blancheur celui de Paros. Employé aujourd'hui exclusivement à tout autre pour les statuaires, il était souvent préféré par les anciens à celui de cette île fameuse.

— *Froid comme le marbre*. Très froid.

L'accueil plus froid que n'est un marbre,
Sur ce [illegible] sur le nez, fait le mécontent. (La Fontaine.)

— *Cela échauffe rait du marbre*. Se dit de paroles qui des actions capables d'émouvoir les cœurs les plus insensibles.

Dispos-toi [illegible]
Qui [illegible] (La Fontaine.)

— Se prend aussi figurément pour l'image de la froideur, de l'indifférence. C'est ce vain qu'on veut émouvoir et comme il reste insensible comme un marbre ! Quelle dureté de marbre ! La cour est un édifice de *marbre* : les gens y sont tout polis, mais fort durs. (La Bruy.) En France comme en Italie, une seule pauvre végète sur le *marbre*, c'est la mendicité. Le mendiant y [illegible] immobile. Il meurt comme un marbre. Il demeura comme un marbre à ce spectacle. Je demeurai comme un *marbre* à ce discours. Marivaux.) || Fig. Impassibilité. Il chercha mes réponses, le rajeunissant avec un visage de *marbre*. (Marmontel.)

— Morceau de marbre taillé et auquel on a donné le poli. Le marbre d'une cheminée. Ses hauts faits sont gravés sur le marbre.

Quel *marbre* à la postérité
Fera paraître notre gloire ? (Malherbe.)

Marbre, perle, rose, colombe,
Tout se dissout, tout se détruit ;
La perle fond, le *marbre* tombe,
La fleur se fane et l'oiseau fuit. (Th. Gaut.)

— Ouvrage de sculpture en marbre, surtout au pluriel. Des marbres antiques. Un beau marbre. Tous ces *marbres* vivants sont les fils du ciseau. (Lebrun.)

Sous la main de nos Praxitèles,
Respirez, *marbres* de Paros ! (Fr. de Neufch.)

— *Marbres d'Arundel*. Marbres que le comte d'Arundel, Thomas Howard, fit acheter dans les mains des Turcs, et sur lesquels sont gravées les dates des principaux événements de l'histoire grecque depuis Cécrops jusqu'à l'archontat de Diogénète, 1582-251 av. J.-C. Ils s'appellent aussi *marbres de Paros*, du lieu où ils furent trouvés, et *marbres d'Oxford*, du nom de l'université d'Oxford, sous la tutelle de laquelle ils furent mis. Ces marbres devinrent [illegible] source de lumières pour l'histoire de la Grèce.

— *Marbre d'Elgin*. V. ELGIN.

— Par métaphore, Tombeau, sépulcre. Et vous, *marbres* sacrés de nos premiers aïeux. (Crébillon.)

Ils [illegible] c'est pour [illegible]
Qu'un [illegible] Marcel aille de notre [illegible]

— *Marbre de puissi*. Marbre équarri pour le [illegible]. *Marbre ébauché*. Marbre préparé pour le sciage et dont les formes [illegible] à la râpe.

— *Marbre d'hôtel*. S'est dit pour Pierre de marbre portant inscription du nom d'un [illegible]. Le président à mortier le vicomte [illegible] (enregistrat) qui fit mettre [illegible] *marbre* d'hôtel. Duclos.

— Bille de marbre avec laquelle jouent les enfants.

— Anc. jurispr. *Table de marbre*. Nom donné à trois juridictions qui siégeaient [illegible]. La grande salle ou elles s'assemblaient était découpée par une grande table de marbre destinée aux banquets royaux. Les juges se plaçaient autour de cette table. Les trois juridictions de la table de marbre étaient : 1° la connétablie et maréchaussée de France ; 2° l'amirauté ; 3° la juridiction générale des eaux et forêts. Cette dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des affaires. On l'appelait spécialement *Chambre de la table de marbre*. Elle se composait d'un président, mortier, d'un nombre déterminé de conseillers, le lieutenant, la chambre aux plaids, le grand maître, magistrats attachés particulièrement à cette juridiction. La table de marbre fut détruite par le grand incendie du palais en 1618, mais les trois juridictions qui siégeaient à l'entour n'en conservèrent pas moins leur premier nom jusqu'en 1790. C'était autour de cette table que se réunissaient à diverses fêtes de l'année les clercs du palais, dits *clercs de la basoche*, pour y représenter des scènes bouffonnes ou satiriques nommées *sotises*, *farces*, ou *moralités*. Quatre sergents du bailliage du palais, gardiens obligés de tous les plaisirs du peuple, les jours de fête comme les jours d'exécution, se tenaient debout aux quatre coins de la table de marbre. (V. Hugo.)

— Mar. *Marbre du gouvernail*. Cylindre horizontal sur lequel s'enveloppent les cordages qui font mouvoir la barre du gouvernail, et qui, établi sur l'arrière, tourne sur son axe à l'aide d'une roue verticale dont les rayons sont leurs mortaises sur tout le centre des deux extrémités.

— Techn. Pierre pour broyer les drogues, les couleurs. || Plaque de verre dépoli au bord de laquelle on place les lettres pour en vérifier les dimensions. || Bloc sur le quel on réduit en feuilles les plaques d'étain. || Plaque de fonte sur laquelle le verrier roule la matière. || Bloc d'acier uni sur lequel les forgerons et les serruriers dressent certaines surfaces plates. || Teinte imitant le nombre sur la tranche d'un livre relié. *Marbre artificiel*. Stuc qui imite le marbre. || *Marbre peint*. Peinture qui imite le marbre. || *Marbre relié*. Peinture qui imite le porphyre. || *Marbre tiqueté*. Peinture qui imite le granit.

— Typogr. Pierre sur laquelle les compositeurs posent les pages pour les imposer et les former pour les corriger et les serrer. Dans la plupart des imprimeries, cette pierre a été remplacée par une table de fer ; on continue toutefois de lui donner le nom de marbre. Poser une forme sur le marbre. || Partie de la presse sur laquelle se place une forme à imprimer.

MARBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Marbrer. S'emploie adjectiv. Qui imite le marbre. Papier marbré. Les troncs de ces arbres rouges, *marbrés* de vert, montant sans branches jusqu'à leur cime, ressemblaient à de hautes colonnes. (Chateaubriand.)

— Nuancé de différentes couleurs. Étoffe marbrée. Bas marbrés.

— Irrégulièrement panaché. Fleurs marbrées.

— *Truffe marbrée*. Truffes grises et blanches en dedans.

— Par extens. Peau marbrée par le froid. Visage marbré par la couperose.

— MARBRÉ. s. m. Bot. Nom donné à des champignons du genre bolet. Les marbrés se font connaître à leur surface entr'ouverte. Ils ont moins profondément découpés et silloniés en manière de toutes veines de marbre. Ils naissent dans nos bois en automne. Le marbré feuille morte. Le marbré bistre. Le marbré olivâtre. Le marbré couleuvre.

— Erpét. Genre de reptiles sauriens dont l'espèce type, l'agame marbrée, est la seule qui soit connue. Le marbré n'a pas de crête dorsale ; ses doigts ne sont point dilatés ; sa gorge est extensible, et il a la faculté de changer de couleur à son gré, comme le caméléon. C'est un joli animal dont les teintes brunâtres cendrées sont bellement variées, qu'on les a comparées aux nuances que présente le marbre. Il est propre à l'Amérique méridionale et très commun à Surinam.

— Miner. Espèce de spath calcaire qui se trouve dans les Pyrénées.

— MARBRÉE. s. f. Ichtyol. Nom qu'on donne dans quelques départements à la lamproie commune. || Nom spécifique d'une torpille de la mer de Nice.

* **MARBRER**. v. a. 1re conj. Imiter par la peinture le [illegible] marbre. Marbrer du papier. Marbrer une [illegible] qu'on a mal délicate à imiter. Marbrer les [illegible] de ces [illegible]

— Par extens. Peinturer sur la peau des taches analogues à celles du marbre. Ce vent marbre le visage. L'explosion d'un fusil a chargé à poudre a *marbré* sa figure d'une myriade de petites taches bleuâtres. (E. About.)

— Absol. L'art de marbrer. Les couleurs dont [illegible] sert pour marbrer.

R. L. Degré. [illegible] la tranche d'un livre, la peau du marbre.

Verr. Arranger sur le [illegible] la matière [illegible]

SE MARBRER. v. pron. Être marbré. Le papier se marbre. Ses beaux yeux [illegible] se marbrent. [illegible] B. de St P. [illegible] [illegible] nécessité politique. L. Say.

* **MARBRERIE**. s. f. Art de tailler, de polir le marbre.

— Atelier de marbrier.

— Emploi du marbre dans la construction.

* **MARBREUR, EUSE**. s. Artisan qui donne à papier les couleurs du marbre.

— L'Académie nomme encore cette espèce de substantif féminin.

* **MARBRIER**. s. m. Artisan qui travaille le marbre. Habile marbrier.

— Marchand de marbre.

— Celui qui taille des monuments funéraires. [illegible]
[illegible]
[illegible]
Va [illegible] ne me reste. (Lamart.)

— Peintre en [illegible] qui fait les marbrures.

MARBRIER, ÈRE. adj. Qui a rapport au marbre. Industrie marbrière.

* **MARBRIÈRE**. s. f. Carrière de marbre.

* **MARBRURE**. s. f. rad. *marbrer*. Imitation du marbre sur le papier, sur la tranche ou sur la couverture d'un livre. Belle marbrure. Marbrure bien faite.

— Imitation du marbre dans la peinture en bâtiments.

— Nom des marques semblables aux taches du marbre produites sur la peau par le froid ou toute autre cause. La peau se plaquait de *marbrures* [illegible] (G. Flaubert.)

— Nuance de certains plumages d'oiseaux.

* **MARC**. s. m. pr. *mark* et anc. haut-allem., *marc*, signe. Métrol. anc. Nom d'un poids qui valut 8 onces anciennes, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 7,608 grains. On commença à se servir en France du marc sous Philippe Ier, dans le Xe siècle.

— *Marc d'or, marc d'argent*. Quantité d'or, d'argent, pesant un marc et dont la valeur a varié suivant les époques. En 1403, la valeur du marc d'or fut fixée par arrêt du conseil d'État, à 77 livres 1 ; sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 livres 12 sous 3 deniers. Aujourd'hui la valeur du marc d'or est d'environ 850 francs. Depuis 1436 jusqu'en 1461, année de la mort de Charles VII, le *marc* d'or valut cent livres, et le *marc* d'argent huit livres quinze sols. (Duclos.)

— *Poids de marc*. 8 onces ou la moitié de la livre de Paris, telle qu'elle existait avant le système décimal, soit environ 245 grammes.

— *Au marc la livre*. Manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire.

— Anc. jurispr. *Marc d'or*. Certaine finance que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions. || *Marc d'argent*. Droit que les notaires payaient au roi en pays de droit écrit, pour le joyeux avènement à la couronne. Le droit de marc d'argent était un droit domanial.

— Métrol. Unité de monnaie allemande valant 1 fr. 23 c. Pièce d'argent valant 1 fr. 11 c.

* **MARC**. s. m. pr. *marc*, et, incoun. Ce qui reste des fruits, des herbes ou d'autres substances dont on a extrait le jus ou l'essence par la pression ou par l'ébullition. Du marc de café. Du marc de raisin. Marc de betterave, de pommes, de poires. Le marc des olives offre la peau, le parenchyme et les détritus des noyaux. Les poules et les dindons mangent fort bien le marc de raisin. Le marc de raisin garantit du hâle les plantes d'un jardin. Je mets mes mains deux fois par jour dans le *marc* de la vendange, cela m'irrite un peu, mais je crois sur la parole de tout le monde que je m'en trouverai bien. (Mme de Sévig.) Le *marc* de vin au sortir du pressoir contient encore un peu de vin dont on peut obtenir de l'eau-de-vie par la distillation. (De Morogues.) Dans quelques vignobles des bords du Rhin et dans plusieurs de ses départements du Midi, on donne le *marc* de raisin aux bestiaux pendant l'hiver. [illegible] Avec cela une femme forte, qui ne croit ni à Dieu ni au diable, mais accepte avec gaîté les prédictions des sorcomables et du *marc* de café. (A. Daudet.)

— Fig. Je ne conseille pas aux dames d'appeler leur honneur leur devoir, leur devoir est le *marc*, leur honneur n'est que l'écorce. (Montaigne.) Les autres reservent à vivre jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus vivre ; à jouir de la vie alors qu'il n'y aura plus que la lie et le *marc*. (Charr.) Pour découvrir et savoir quelle est la vraie prud'homie, il ne faut s'arrêter aux ac-

tons; ce n'en est que le *marc*, et le plus grossier : il faut pénétrer au fond des tas et savoir le motif qui fait jouer les cordes. Il se plaisait à se vendre, les riches en tiennent la quintescence; le *marc* restera pour le peuple. N'est.

— *Eau de marc de raisin.* Sorte de boisson tonique.

— *Marc de soude.* Résidu de la fabrication de la soude.

MARC Saint. Évangéliste, était, selon saint Jérôme, Juif d'origine. Il vint prêcher à Alexandrie et fut martyrisé en 68. Compagnon fidèle de saint Pierre, il paraît avoir écrit son Évangile en grec, vers l'an 65. Fête, le 25 avril. Le lion est le symbole de saint Marc; c'était aussi celui de la république de Venise qui possède les reliques de cet évangéliste depuis 815.

— MARC. Saint. Pape, 18 janvier 336; occupait le saint siège quelque huit mois et deux jours.

— MARC. Hérésiarque grec du IIe siècle, était originaire d'Asie ou peut-être d'Égypte. Saint Irénée donne une longue exposition des doctrines de ce sectateur du gnosticisme; Marc cherchait des mystères dans le nombre et la position des lettres de l'alphabet.

MARCA Pierre de, Prélat français, né près de Pau, 1594-1662, président du parlement de Béarn en 1621, évêque de Conserans, 1641, archevêque de Toulouse en 1652, et de Paris en 1662, a donné : *De Concordia sacerdotii et imperii; Historia du Béarn; Marca Hispanica*, etc.

MARCADÉ (Victor-Napoléon), Jurisconsulte, né à Rouen, 1810-1884, avocat à la cour de cassation, a publié, entre autres ouvrages : *Explication théorique et pratique du code Napoléon.*

MARCAICHE, s. m. Anc. cout. Droit perçu sur le poisson de mer qu'on vendait au marché.

MARCAIGE, s. m. Anc. cout. Droit de pâturage sur un terrain voisin.

MARCAIRE, s. m. Ouvrier qui fait les fromages cuits, dans les Vosges.

MARCAIRERIE ou **MARCAIRIE**, s. f. Atelier de fromages cuits, dans les Vosges.

— Nom de pâturages clos, dans les environs de Faucouville.

MARCAL, s. m. Metrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée dans les Indes et valant 12 litres 50.

MARCANDIER, s. m. Arg. Celui qui dit avoir été volé.

MARC-ANTOINE. V. ANTOINE et RAIMONDI.

— MARC-AURÈLE. Empereur romain, né à Rome, 121-180, fut adopté, en 138, par Antonin, dont il épousa la fille Faustine; avec lui philosophie stoïcienne devant monter sur le trône. A son avènement, il s'associa son frère adoptif Lucius Verus, 161. Marc-Aurèle s'occupa d'améliorer la justice et l'assistance publique, 161-165. Les deux empereurs durent ensuite se diriger contre une ligue des Quades, les Marcomans, les Lazyges, etc., qui avait franchi le Danube; Marc Aurèle fut obligé de vendre aux enchères les meubles et les ornements impériaux pour se procurer des ressources. En 174, l'armée, enveloppée par les Quades et dévorée par la soif, fut sauvée par une pluie bienfaisante, tandis que l'ennemi était mis en déroute par une tempête mêlée de foudre et de grêle. Au même moment, Avidius Cassius se soulevait en Orient; tué par un centurion, il échappa à la clémence que lui réservait l'empereur. Marc-Aurèle fut ramené par de nouvelles invasions sur le Danube, 178. Atteint de la peste, il mourut à Vienne ou à Sirmium. On a de lui un ouvrage en 12 livres sous ce titre : *A moi-même* ou *Pensées de Marc-Aurèle*; A. Mai a publié sa *Correspondance avec Fronton*, 1829.

* **MARCASSIN**, s. m. (cf. inconn.). Jeune sanglier qui n'a pas encore de défenses. Une laie avec ses marcassins. Dans la dernière battue, c'est-à-dire vers cinq heures du soir, un *marcassin* fut tué par un Maure. Alex. Dumas.

— Nom donné aux jeunes cochons dans quelques cantons. Une truie et ses marcassins.

— Arg. Rapin d'un peintre d'ensemble.

— Adjectiv. La gent *marcassine*. La Font.

— Fig. Mon cœur est la proie de vos yeux *marcassins*. Hamilton.)

* **MARCASSITE**, s. f. (cf. it. lat., *marcasita*; de l'ar. *marqachitha*, pyrite de fer. Min.) Nom donné aux sulfures, arséniures et antimoniures de fer, cuivre, nickel, cobalt, etc., qui cristallisent en prismes rhomboïdaux droits ou obliques, et qui sont employés comme objets d'ornement.

— Chez l'ancien apothicaire, le marcassite pour ornements bijoux.

— *Eau de marcassite*. Chlorure de zinc étendu qui a l'apparence de la marcassite.

* **MARCATION**, s. f. pr. *marka-tion*. Action de marquer, de délimiter. On dit plus *délimitation*.

— Hist. *Ligne de marcation ou*. Nom donné autrefois par les Portugais et les Espagnols à une ligne méridienne d'un commun accord, à travers laquelle démarcation tracée entre leurs possessions par le pape Alexandre VI.

MARCEAU, s. m. Bot. Espèce de saule.

MARCEAU (François-Séverin-Desgraviers), Général français, né à Chartres, 1769-1796, s'engagea en 1785, devint major à vingt ans, fut nommé lieutenant-colonel des volontaires d'Eure-et-Loir, 1792, lieutenant de cuirassiers, 1793, il fut bientôt créé général de division, commanda en chef l'armée de Vendée et remporta la victoire de Savenay. Envoyé ensuite à l'armée des Ardennes, il dirigea l'aile droite, à la bataille de Fleurus, 1794; chargé du commandement de l'arrière-garde après la défaite de Wurzbourg, il fut, dans la retraite, blessé mortellement, près d'Altenkirchen, par un chasseur tyrolien, 1796.

MARCEL Saint-, Géogr. Comm. du cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux Indre (Grains, vins; papeteries; 2,600 hab.

— MARCEL-D'ARDÈCHE (Saint-). Comm. du canton de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas (Ardèche). Fabriques de soujiers sans coutures; 2,000 hab.

MARCEL Ier Saint, Pape pendant vingt mois, mourut en 310. Fête le 16 janvier. | MARCEL II. Né en 1501, pape en 1555, régna 21 jours.

— MARCEL ou MARCEAU (Saint), Évêque de Paris. Fête le 3 novembre.

— MARCEL Étienne, Prévôt des marchands de Paris, apparaît dans l'histoire après la bataille de Poitiers, 1356. Il fit fortifier la capitale, et, avec Robert Lecocq, essaya, dans les états généraux de 1356 et de 1357, de limiter l'autorité royale. Compromis par l'assassinat des maréchaux de Champagne et de Normandie, il s'aliéna la bourgeoisie en s'alliant aux jacques, puis à Charles le Mauvais. Il voulait, dit-on, livrer à ce dernier la porte Saint-Antoine, quand Jean Maillard le tua, 31 juillet 1358.

— MARCEL (Guillaume). Chronologiste français, né à Toulouse, 1647-1708, a écrit *Tablettes chronologiques pour l'histoire de l'Église; Tablettes pour l'histoire profane; Origine et Progrès de la monarchie française.* | MARCEL (Jean-Joseph), Petit-neveu du précédent, né à Paris, 1776-1854. Attaché, en 1795, à la publication du *Journal des codes normales*, il dirigea, en Égypte, l'imprimerie qui suivait l'armée, et, après son retour en France, l'Imprimerie impériale jusqu'à la Restauration. On a de lui : *Vocabulaire français-arabe; Fables de Lokman; Paléographie arabe; Dictionnaire arabe-français des dialectes vulgaires africains; Histoire de l'expédition française en Égypte; Histoire de l'Égypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à la domination française* (dans *l'Univers pittoresque*), etc.

MARCELIN (Saint-), Géogr. Comm. du cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison (Loire). 2,000 hab.

MARCELINE, s. f. Minér. Variété de rhodonite qui a été trouvée aux environs de Saint-Marcel, en Piémont.

— Étoffe de soie pour robes. Mme Bonaparte portait une robe de mousseline de l'Inde, doublée de *marceline* jaune clair, et brodée en plein d'un semé de petites étoiles à jour. (Mme d'Abrantès.)

MARCELLÉES, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes que les Syracusains instituèrent en l'honneur de Marcellus, par reconnaissance pour la sagesse de son administration en Sicile. Verres abolit les Marcellées.

MARCELLIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de Marcellus, qui vivait dans le IVe siècle, et pensait, d'après Sabellius, que le Père, le Fils et le Saint Esprit, ne représentent point trois personnes, que ce sont seulement trois dénominations de l'Être suprême, suivant qu'on l'envisage comme créateur, rédempteur ou régénérateur.

MARCELLIANISTE ou **MARCELLIEN**, s. m. Hist. relig. Adhérent à la doctrine de Marcellus, partisan de la doctrine du marcellianisme.

MARCELLIN (Saint-), Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Isère, à 35 kil. S.-O. de Grenoble, près de l'Isère; 3,300 hab.

MARCELLIN Saint, Pape, 296-304, martyr sous Dioclétien. Fête le 26 avril.

— MARCELLIN. Général romain, ami d'Aétius, s'empara de la Dalmatie et d'une partie de l'Illyrie, sous les derniers empereurs d'Occident. Il fut assassiné par les Romains en 468.

MARCELLO (Benedetto), Poète et compositeur, né à Venise, 1686-1739. On cite surtout de lui les cinquante premiers psaumes, regardés comme un chef-d'œuvre de musique sacrée.

MARCELLUS Marcus Claudius, Consul en 222 avant J.-C., battit à Clastidium Viridomare, roi des Gésates, auquel il enleva les trophées dépouilles opimes. Préteur après Cannes, il arrêta Annibal à Nole. Consul pour la troisième fois, 214, il assiégea et prit Syracuse, 212, il vainquit Annibal à Canusium en 210. Enfin, dans un cinquième consulat, il périt dans une embuscade, 208. On l'appelait *l'Épée de Rome*. | MARCELLUS (Marcus Claudius). Consul en 51 avant J.-C., abandonna Pompée après Pharsale, 48. Rappelé de Mytilène où il s'était exilé, il fut assassiné au Pirée pendant son retour, 46. | MARCELLUS (Marcus Claudius), Petit-cousin du précédent, fils d'Octavie, sœur d'Auguste, né 51 avant J.-C. Fils adoptif et gendre d'Auguste, il mourut subitement en 23.

— MARCELLUS *de Side*, en Pamphylie. Contemporain d'Adrien et d'Antonin le Pieux, auteur d'un poème médical en grec.

— MARCELLUS EMPIRICUS. Médecin et maître des offices sous Théodose le Grand, né à Bordeaux, 379-395, est l'auteur d'une compilation pharmaceutique. *De Medicamentis empiricis.*

— MARCELLUS ou MARCEL. Évêque d'Ancyre au IVe siècle. Fougueux ennemi des ariens, il fut expulsé de son siège, et, quoiqu'il ait été qualifié de saint, sa doctrine ne paraît point exempte de reproche, puisque c'est à lui qu'on attribue l'hérésie des marcellianistes.

— MARCELLUS (Marie-Louis-Jean-André-Charles DEMARTIN DU TYRAC, comte de). Diplomate et écrivain, né au château de Marcellus (Lot-et-Garonne), 1795-1861, secrétaire d'ambassade à Constantinople, rapporta de Milo la belle statue de *Vénus victorieuse*, dite *Vénus de Milo*, 1820-1821; fut chargé de missions en Espagne, à Lucques; fut un instant sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, dans le ministère Polignac. On a de lui : *Souvenirs de l'Orient; Vingt Jours en Sicile; Épisodes littéraires en Orient; Chants du peuple en Grèce; les Dionysiaques* de Nonnos, texte grec et traduction française; *Souvenirs diplomatiques; Correspondance intime de M. de Chateaubriand : Chateaubriand et son temps; les Grecs anciens et les Grecs modernes*, etc.

MARCENAT Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Murat (Cantal). Eaux minérales; 2,300 hab.

MARCESCENCE, s. f. (radic. *marcescent*). État de ce qui se flétrit.

MARCESCENT, ENTE, adj. (du lat. *marcescere*, se dessécher). Bot. Qui se dessèche. Se dit particulièrement du calice d'une fleur qui se dessèche lorsqu'il accompagne le fruit. Calice marcescent. || Se dit aussi des corolles qui, après la fécondation, ne continuent pas de végéter. Corolles marcescentes.

MARCESCIBLE, adj. 2 g. (rad. *marcescent*). Qui peut se flétrir.

MARCÉTIE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des mélastomacées rhexiées, établi pour des espèces des régions chaudes de l'Amérique.

MARCGRAVIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au genre marcgravie. | MARCGRAVIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre marcgravie. Les marcgraviacées sont des arbrisseaux quelquefois grimpants, à feuilles alternes, à fleurs en épi.

MARCGRAVIE, s. f. (de *Marcgraf*, n. pr.). Bot. Genre type de la famille des marcgraviacées, dont quelques espèces ont, dans leurs feuilles, des propriétés diurétiques; les marcgravies croissent dans les régions les plus chaudes de l'Amérique.

MARCH. Géogr. V. MORAWA.

MARCHAGE, s. m. Action de marcher continuellement sur une chose. Syn. de PIÉTINEMENT.

— Techn. Action de l'ouvrier qui appuie les talons sur la pâte à poterie.

— Anc. cout. Syn. de MARCVIGE.

MARCHAIS, s. m. Ichtyol. Variété de maquereau qui n'a pas de taches. || Hareng qui n'a plus de laite ni d'œufs. || Nom donné aux harengs que les matelots reçoivent en gratification.

MARCHANCE ou **MARCHANSIE**, s. f. Féod. Droit de prendre l'avoine et le foin chez les vassaux.

* **MARCHAND, ANDE**, s. (rad. *marchander*). Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre. Le marchand prend les marchandises des mains du producteur pour les mettre à la disposition du consommateur. Marchand en gros. Marchand en détail. Marchand en demi-gros. Marchand de nouveautés. Marchand de vin. Marchand de toile, de drap. Le marchand en gros ne tient guère que d'une seule espèce de denrées ou seulement celles du même ordre. Le *marchand* fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire. (La Bruy.) Si le prince est *marchand*, toute espèce d'industrie est ruinée. (Montesq.) Je vis, à travers les vitres d'un comptoir, une jeune *marchande* de si bonne grâce et d'un air si attentif... (J.-J. Rousseau.) Le *marchand* use son corps et oublie le sommeil, afin d'amasser des richesses. (La Mennais.)

— *Marchand forain*. Celui qui fréquente les foires, les marchés; tout marchand étranger, déballant et vendant ses marchandises dans les villes où il est de passage.

— *Marchande de modes*. Femme qui fait ou vend des objets de toilette pour femmes.

— Par dénigr. *Marchand de soupe*. Maître de pension. || *Marchand de vers*. Celui qui fait des vers pour les vendre.

— *Marchand d'hommes*. Nom par lequel on désignait un agent de remplacement militaire.

— Fig. *Marchand mêlé*. Personne chez qui il y a du bon et du mauvais. Paris est un grand lieu plein de *marchands* mêlés. (Corn.)

— *Tromper le marchand*. Acheter une chose à vil prix.

— *Trouver marchand*. Trouver acquéreur. J'ai trouvé marchand pour ma maison. On n'achète pas le rang; une reine qui serait laide ne trouverait pas *marchand*. (Volt.)

— *Il n'y a marchand*. Se dit aux ventes publiques quand on achète au prix fixé par le crieur.

— Loc. prov. *Il en sera le mauvais marchand*. Il lui en arrivera malheur. On dit dans le même sens : *Se trouver mauvais marchand, n'être pas bon marchand d'une chose*. || *Marchand qui perd ne peut rire*. || *N'est pas marchand qui toujours gagne*. || *De marchand à marchand il n'y a que la main*. Les marchands font leurs traités sans écrit et en se touchant la main. || *Il faut être marchand ou larron*. Se dit pour exciter ceux qui achètent à se tirer à la foi, à la parole de celui qui vend. || *Dîner de procureur, souper de marchand*. Se dit parce que les marchands n'ont le temps de manger à leur aise que le soir. || *Riche marchand, pauvre poulailler*. Se disait pour indiquer que le métier de poulailler n'était pas très bon. || *La foire sera bonne, voici les marchands*. Se dit quand plusieurs personnes arrivent dans une compagnie.

— Arg. *Marchand de lacets*. Gendarme. || *Marchand de mort subite*. Charlatan. || *Marchand de sommeil*. Logeur à la nuit.

— Anc. cout. Sous l'ancien régime, on connaissait à Paris les six corps ou communautés des marchands qui vendaient les plus notables marchandises. Ils marchaient dans l'ordre suivant : les drapiers et chaussetiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres.

— Jurispr. *Marchande publique*. Femme dont le commerce est séparé des intérêts de son mari.

— Adjectiv. Les marchands ne sont point assujettis, comme les personnes non *marchandes*, à mettre sur leurs billets ou promesses le bon ou approuvé portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose énoncée. (Teulet.)

— Fig. Il ne se peut rien de plus *marchand* que ce procédé. (Mol.) Il y a des esprits *marchands* qui ne prisent tout ce qui n'a pas l'intérêt pour but. (Mme du Deffand.)

— Qui est de bon débit, de bonne qualité. Blé marchand. Farines marchandes. Ce blé n'est pas *marchand*. (Acad.)

— *Rendre marchand*. Donner à un produit les qualités indispensables pour lui assurer un prompt débit.

— Se dit des objets que tout le monde peut vendre, par opposition à ceux qui sont monopolisés. Le sel est marchand. Le tabac, en France, n'est pas marchand.

— *Prix marchand*. Celui auquel les marchands vendent entre eux. Acheter, vendre au prix marchand. Laisser une marchandise au prix marchand. Le prix marchand est plus modique que le prix ordinaire. J'ai eu le drap de cet habit au prix *marchand*. (Acad.)

— *Nom marchand*. Nom que les marchands imposent à certains objets de commerce.

— Où il va un grand nombre de marchands, où il se fait un grand mouvement commercial. Place marchande. Ville marchande. Province marchande. Pays marchand. Quartier marchand. Rue marchande. Le mélange des Tyriens et des Africains fit qu'elle (Carthage) fut tout ensemble guerrière et *marchande*. (Boss.)

— *Être en place marchande*. Être à une place commode pour le débit de la marchandise. Si vous voulez vendre, mettez-vous en place *marchande*, choisissez une place *marchande*. (Acad.) || Fig. et fam. Être en un lieu ou l'on peut se faire voir et entendre de plusieurs personnes. Quant à vous, mon cher ami, frappez fort; vous êtes en place *marchande* pour cela. (D'Alemb.)

— *Bâtiment marchand, marine marchande*. Bâtiment, marine servant à faire le commerce. Les marchandises livrées au commerce traversent les mers sur des bâtiments marchands. L'ensemble des bâtiments marchands forme la marine marchande, par opposition à marine de l'État ou marine de guerre.

— *Rivière marchande*. Celle dont les eaux ne sont ni trop hautes ni trop basses pour empêcher la navigation et le transport des marchandises. Quelques rivières ne sont marchandes qu'une partie de l'année, la navigation y étant interrompue par la trop grande crue des eaux en hiver ou leur trop grande baisse en été.

— Pêch. *Morues marchandes*. Morues de grande taille et qui n'ont point de défauts.

— MARCHAND, s. m. Ornith. Espèce de canard à large bec. || Nom donné quelquefois au vautour urubu.

MARCHAND (Louis), Organiste, né à Lyon, 1669-1732, organiste de la chapelle royale de Versailles, a laissé : *Pièces de clavecin, pièces d'orgue*, douze *Sonates* pour flûte, etc.

— MARCHAND (Prosper), Bibliographe, né à Guise, 1675-1756, libraire à Paris, puis à Amsterdam, 1741, a composé un *Dictionnaire*, faisant suite à celui de Bayle

— MARCHAND (Étienne), Navigateur, né dans l'île de la Grenade, 1755-1793, découvrit plusieurs des îles Marquises, 1790-1792. Son *Voyage autour du monde* a été publié par Fleurieu.

— MARCHAND (Jean-Gabriel, comte), Général, né près de Saint-Marcellin, 1765-1851, avocat à Grenoble, capitaine des volontaires de l'Isère en 1791, fit les campagnes de la République et fut nommé colonel par Bonaparte en 1797. En 1805, il devint général de division; en 1814, il défendit avec les volontaires le département de l'Isère contre les Autrichiens; en 1815, il fit de vains efforts pour arrêter la défection de ses troupes, qui se donnèrent à Napoléon. Il fut nommé pair de France en 1837.

* **MARCHANDAGE**, s. m. Action de marchander. Le *marchandage* paraît amuser les Turques autant que les Anglaises. (Th. Gautier.)

— Par extens. Cela expliquait aussi ses longues froideurs, ses accueils presque ennemis, et le *marchandage* savant qu'elle allait faire de toute sa personne. (A. Daudet.)

— Opération d'un ouvrier qui fait faire du travail pris à forfait.

MARCHANDAILLER, v.a. 1re conj. pr. *mar-chan da ll'e, ll* mouill.; depreciatif de *marchander*). Marchander longtemps et pour peu de chose.

MARCHANDAILLEUR, EUSE, s. (pron. *mar-chan-da-lleur, ll* mouill.). Celui, celle qui marchandaille.

MARCHANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Marchander. S'empl. adjectiv. Chose longtemps marchandée. Objet bien marchandé. Quoique l'empire eût souvent été acheté, il n'avait pas encore été *marchandé*. (Montesq.)

— *Ouvrier marchandé*. Ouvrier embauché par un marchandeur.

* **MARCHANDER**, v. a. 1re conj. (et. bas-lat. *mercatare*, negocier). Demander et débattre le prix d'une chose. Marchander un habit, des fruits.

— Par extens.

> Je sais que les Romains, qui l'avaient en otage,
> L'ont enfin renvoyé pour un plus digne ouvrage :
> Que ce don a sa mere etait le plus fatal
> Dont leur Flamminus *marchandait* Annibal. (Corneille.)

— Absol. Ne point aimer à marchander. Ne rien acheter sans marchander longtemps. C'est un homme qui ne sait point faire les choses de mauvaise grâce et qui ne *marchande* point avec son maître. (Mme de Sévig.) Lorsque nous nous faisons reciproquement des offres, nous *marchandons*. (Condill.)

— Fig. Si vous me vendez vos dons, je *marchanderai* sur le prix. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Essayer de séduire par son argent. Perisse l'homme indigne qui *marchande* un cœur et rend l'amour mercenaire ! (J.-J. Rouss.) Et vous croyez que l'on peut ainsi *marchander* et vendre une conscience ? (A. Dum.)

— *Ne pas marchander une chose*. La donner sans compter, en être prodigue. Jamais il n'a *marchandé* le monseigneur à aucun maréchal de France. (Mme de Sévigné.) Chaque république met des conditions à son serment et *marchande* son patriotisme. (E. Quinet.) Il n'a jamais *marchandé* ses efforts à la défense du droit et de la patrie. (Gambetta.) On sent confusément la nécessité de ne pas *marchander* la louange à un mobile d'action qui ne vit que de cette nourriture. (J. Simon.)

— *Ne pas marchander sa vie*. Se battre courageusement.

— Fig. Ménager, traiter à son loisir. J'affronterais plus aisément la mort dans la chaleur du combat avec l'émulation des autres et le bruit des trompettes, que de voir de grosses vagues me *marchander* et me mettre à loisir à deux doigts de ma perte. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Ne pas marchander quelqu'un*. L'attaquer brusquement, soit de fait, soit de paroles. Pressé par son ennemi, il ne le marchanda point et le tua d'un coup de pistolet. Il lui reprocha son infidélité en face sans le marchander. Il ne faut point marchander cette place, mais bien l'attaquer brusquement.

— Entreprendre un travail à forfait.

— Neutral. Hésiter, balancer. En ce sens, il n'est guère usité. Qu'un homme de bien voie une chose louable, il s'y en ira sans *marchander*. (Malh.) Nous *marchandons* mon frère et moi à qui parlera le premier. (Moliere.)

> Je me meurs, c'est trop *marchander*
> Pour vous dire ma peine extreme. (Scarron.)
> Avant que d'entrer en étude,
> On cherche encor à *marchander* ;
> Il faut toujours quelque prélude,
> Et du temps pour echafauder. P. du Cercle.

— Par extens. Et vive la jalousie ! elle ne vous *marchande* pas ! (Beaumarchais.)

—S'est dit pour Être marchand.

— SE MARCHANDER, v. pron. Être marchandé. Dans la période patriarcale, l'or et l'argent se *marchandent* encore et s'échangent en lingots. (Prudhon.)

— Fig. S'épargner mutuellement. Ils se *marchandèrent* moins et se battirent plus opiniâtrement en cette rencontre. (Malh.)

* **MARCHANDEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui marchande.

— Ouvrier qui prend un travail à forfait.

— Adjectiv. Cette femme est très marchandeuse.

* **MARCHANDISE**, s. f. (rad. *marchand*). Produit acheté pour être revendu, chose dont on trafique, tout ce qui peut faire l'objet d'un commerce. Les grains, les fruits, les métaux, les étoffes, les meubles, en un mot toutes les productions de la nature et celles de l'industrie des hommes deviennent des marchandises lorsqu'elles entrent dans le commerce. Leur rareté, l'intérêt qu'on attache à leur possession, leur utilité, leur durée plus ou moins longue, sont autant de causes qui influent sur le prix des marchandises. En pays qui envoie toujours moins de *marchandises* ou de denrées qu'il n'en reçoit, se met lui-même en équilibre en s'appauvrissant. (Montesquieu.) Les lois turques font de la femme une *marchandise* appartenant à l'homme. (G. Sand.)

— Fig. Que l'envie de produire votre bel esprit ne vous fasse point entretenir toute sorte de personnes. Cela serait bon si votre *marchandise* était propre pour le peuple. (Malh.) Les sciences sont les plus précieuses *marchandises* qui entrent dans le commerce des hommes. (La Mothe Le Vayer.)

— *Marchandises de pacotille*. Marchandises fabriquées expres pour l'exportation. Les marchandises de pacotille font l'objet d'un commerce très considérable. La qualité des marchandises de pacotille est inférieure à celles des marchandises qui doivent être livrées à la consommation intérieure. || Par extens. Toute marchandise de mauvaise qualité.

— *Marchandise de contrebande*. Marchandise prohibée et défendue par les ordres du gouvernement, soit pour l'entrée et la sortie, soit pour le débit, le port et l'usage dans l'étendue de l'État. Plusieurs étoffes sont marchandises de contrebande.

— *Faire valoir sa marchandise*. Vanter ce qu'on a, faire valoir ce qu'on dit, louer son mérite. Si nous trouvions quelque chose de bon pour votre enfant, nous ne manquerions pas de faire valoir notre *marchandise*. (Mme de Sév.)

— *Déployer, étaler, bien débiter, ne pas farder sa marchandise*. Se prennent dans le même sens. Quand il s'agit d'examiner l'enfant, on lui fait déployer sa *marchandise*. (J.-J. Rouss.) Vous ne fardez point votre *marchandise* ; vous êtes honnête homme. (Volt.)

— Fig. *C'est marchandise mêlée*. Se dit d'une société où il y a toute sorte de gens. Je commençai à parcourir des yeux la société, qui me parut de la *marchandise* bien mêlée. (Le Sage.)

— Se prend quelquefois pour Trafic. Faire marchandise. Faire d'une chose métier et marchandise.

— Fig. Il fait métier et marchandise de son esprit. Les hypocrites font métier et *marchandise* de la dévotion. (Acad.) Quand, à Paris, une femme a resolu de faire métier et *marchandise* de sa beauté, ce n'est pas une raison pour qu'elle fasse fortune. (H. de Balzac.) Ils font *marchandise* de leur liberté. (Merimee.

— *Aller en marchandise*. Voyager pour affaires. || Chercher à faire un bon coup.

— S'est dit pour Corps des marchands, profession de marchand. Je ne m'échauffe point dans un barreau ; je ne risque rien dans la *marchandise* ; je n'assiege pas la porte des grands. (Bossuet.)

— Se dit quelquefois des personnes. Il ne faut amener aucun page ; c'est une *marchandise* de province qui n'est point bonne ici. (Mme de Sevigne.)

— Prov. *Marchandise qui plaît est à demi vendue*.

— Dr. des gens. *Le pavillon couvre la marchandise*. Se dit au propre d'un navire qui n'est pas visité à cause de sa nationalité, et au fig., d'une personne que sa qualité, sa situation défend contre les insinuations qui pourraient s'adresser à sa personne.

— Eaux et for. *Marchandises en forêts*. Bois façonnés.

— Mar. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit d'un vaisseau qui, quoique chargé de marchandises, est toutefois en état de se défendre. Vaisseau equipé moitié guerre, moitié marchandise.

— Fig. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit quand on obtient quelque chose moitié de gre, moitié de force. Cet homme a gagné cette femme tant par son argent que par ses cajoleries ; c'est moitié guerre, moitié marchandise. || Signifie aussi D'une maniere equivoque, louche, suspecte. Ce mariage a été conclu moitié guerre, moitié marchandise.

— *En guerre et en marchandise*. En toutes occasions, sous toutes les faces. Nous parlâmes de M. le chevalier ; il me parut bien dégelé sur l'estime parfaite qu'il a de lui ; il se vante de l'avoir vu en guerre et en *marchandise*. (Mme de Sévigné.)

— Syn. comp. MARCHANDISES, DENREES. Les *marchandises* sont les matiè es premières manufacturees ; les *denrées* ne s'appliquent qu'aux productions de terre qui servent à la subsistance.

MARCHANDOT, s. m. Mauvais petit marchand. Un nombre infini de personnes vivent encore à Marseille, qui ont vu arriver le pere et l'oncle de Cauvet, et là, petits *marchandots*, avec des balles de cannelle, poivre, commencer leur trafic. (Malh.)

MARCHANGY (Louis-Antoine François de), Magistrat et littérateur, né à Clamecy, 1782-1826, remplit, à partir de 1810, diverses fonctions du ministère public à Paris. Son zele royaliste se manifesta dans des réquisitoires passionnés. Ses ouvrages les plus connus sont *la Gaule poétique ; Tristan le Voyageur, ou la France au* XIVe *siècle*.

MARCHANSIE, s. f. Feod. V. MARCHANCE.

MARCHANT, part. près. du v. Marcher. Les premieres lueurs de l'aube la trouvent *marchant* toujours dans sa chambre. (G. Ohnet.)

MARCHANT, ANTE, adj. Qui est en marche. Comme ce feu *marchant* que suivait Israël. (Lamart.)

MARCHANTIE, s. f. (pr. *mar chan ti* ; de *Marchant*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, famille des hépatiques. La marchantie se trouve sur tous les points du globe ; elle croît dans les lieux humides et a été employée autrefois contre un grand nombre de maladies.

MARCHANTIÉ, ÉE, adj. (pron. *mar-chan-ti-é*). Bot. Qui ressemble à une marchantie. || MARCHANTIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des hépatiques ayant pour type le genre marchantie.

MARCHAUX Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Besançon (Doubs, ; 900 hab.

* **MARCHE**, s. f. (rad. *marcher*). Mouvement de celui qui marche. La marche ne s'exécute pas toujours de la même manière, mais quel qu'en soit le mode, elle se compose nécessairement de la succession des pas. Marche en avant. Marche en arrière. Marche de côté. Marche sur un sol ascendant ou descendant. La marche diffère par l'étendue et la vitesse du pas. Précipiter sa marche. Hâter sa marche. Ralentir sa marche. Dans la *marche* sur deux pieds, chez l'homme et les animaux qui partagent ce mode de locomotion, l'un des pieds est porté en avant tandis que l'autre s'étend sur la jambe. (Guérin.) Afin d'exécuter le pas dans la *marche* en arrière, l'une des cuisses se fléchit en même temps que la jambe fléchit sous la cuisse. (L.) La *marche* sur un plan descendant fait éprouver beaucoup de fatigue. (L.) La *marche* sur un plan ascendant est également pénible. (L.)

— Manière de marcher. Avoir une marche majestueuse. La duchesse de Bourgogne avait une *marche* de déesse sur les nues. (St Simon.) Les pas des femmes, qui ont plus de vitesse et moins d'étendue que ceux des hommes, et qui exécutent d'ordinaire des membres agiles et délicats, donnent à leur *marche* la grâce et la légèreté qui en sont comme le caractère distinctif. (Rullier.)

— Par extens. Mouvement de progression des animaux rampants. Il consulta l'un après l'autre tous les devins de l'armée, ceux qui observent la *marche* des serpents, ceux qui lisent dans les étoiles. (G. Flaubert.)

— Particulièrement. Mouvement d'une armée qui marche et chemin qu'elle fait. L'art des *marches* est tout l'art de la guerre. (Bardin.) Il n'y a que des peuples à la fois méthodiques et conquérants pour qui les *marches* puissent être un art. (Id.) Que de campements ! que de belles *marches* ! (Boss.) C'est en vain qu'au travers des bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bek précipite sa *marche*. (Id.) Les barbares, combinant exactement leurs *marches*, s'étaient rejoints. (G. Flaubert.

— *Marche de flanc*. Marche d'une troupe par le côté d'un de ses flancs.

— *Marche couverte*. Marche faite à l'insu de l'ennemi.

— *Faire une fausse marche*. Feindre d'aller d'un côté et tourner de l'autre.

— *Marche forcée*. Marche rapide dans laquelle on fait plus de chemin que de coutume. Napoleon apprit que les Russes et les Prussiens se dirigeaient à *marches* forcées sur Paris. (L. Gallois.)

— *Dérober sa marche à l'ennemi*. Exécuter un mouvement à son insu.

— Fig. *Cacher sa marche*. Dissimuler ses projets, ses intentions.

— *Battre, sonner la marche*. Donner aux troupes, par le son des trompettes ou des tambours, le signal de se mettre en marche.

— *Bataillon, régiment de marche*. Troupe organisée pour une destination spéciale.

— Espace qu'une armée parcourt en moyenne dans une journée. Tout à coup, au milieu du jour, il tourna subitement à droite avec son armée, et gagna en trois *marches* et à travers champs la nouvelle route de Kabougha. (De Segur.)

— *Gagner une marche*. Prendre les devants sur l'ennemi. Fig. Obtenir sur son adversaire l'avantage du temps et de la position.

— *Marche !* Commandement militaire qui signifie En marche.

— Se dit de la manière dont s'avance un cortège, une procession, une multitude. Les dommages que la *marche* tumultueuse d'une grande et nombreuse cour cause quelquefois au public et aux particuliers. (Flech.)

— *Ouvrir la marche*. Marcher le premier.

— *Se mettre en marche*. Partir. Se dit particulièrement d'une procession, d'un cortège, d'une troupe.

— *Clore, fermer la marche*. Être à la queue d'un cortège. Les vainqueurs, à cheval fermaient la *marche*, les généraux en tête, et Pierre à son rang de général major. (Volt.)

— Par extens. Chemin d'un lieu à un autre. Une longue marche. Une marche de deux heures.

— Voyage. J'ai une envie extrême de savoir de vos nouvelles, et comme vous vous trouvez de la tranquillité et de la longueur de votre *marche*. (Mme de Sevigne.)

— Mouvement reel ou apparent des astres. La marche du soleil. La marche des planètes. Il n'y a que quatre planètes dont la *marche* soit aujourd'hui connue. (Arago.)

> Le soleil par deux fois a, dans la carrière,
> Eclaire dans sa *marche* et ce monde et le notre. (Voltaire.)

— Mouvement d'une machine. La marche d'une pendule. De fréquentes relâches mettaient à portée de vérifier la régularité de la *marche* des montres marines. (Condorcet.)

— Fig. Cours, progrès, avancement. La marche de la civilisation. Arrêter la marche des lumières. Arrêter une maladie dans sa marche. La véritable science consiste à suivre la *marche* de la nature. (A. Martin.) Tout ce qui est créé a nécessairement une *marche* progressive. (Chateaub.) Avec la presse libre, pas d'erreur possible, pas de vacillation, pas de tâtonnement dans la *marche* humaine. (V. Hugo.)

— Conduite, manière d'agir, de procéder. La marche de cet homme a été louche dans cette affaire. Les hommes se jugent ordinairement, dans le cours de leurs études, une *marche* particulière qui les caractérise. (Buffon.)

— On dit de même : *La marche du style, la marche d'une phrase*. Le français, par la *marche* naturelle de toutes ses constructions et aussi par sa prosodie, est plus propre qu'aucune autre langue à la conversation. (Volt.)

— Archit. Degré qui sert à monter un escalier. Les marches d'un escalier. Graver deux marches à la fois. On compte en architecture une grande variété de marches, dont les plus connues sont les marches d'angle, carrées ou droites, chanfreinées, courbes, galbées, inclinées, moulées, et enfin les marches rampantes.

— Fig. La plus basse *marche* est la plus ferme, c'est le siège de la considération. Mais l'excellent animal est plus approchant de l'homme de la plus basse *marche*, que n'est cet homme d'un autre très grand et excellent. (Charron.) Quelles que soient les révolutions de la vie, l'homme ne errant plus de limites lorsqu'il est assis à la dernière *marche*. (B. de St-P.)

— *Être sur les marches du trône*. Appartenir à la famille régnante. Se dit particulièrement d'un prince que sa naissance peut faire monter sur le trône.

B.-arts. Disposition des groupes, des personnages, etc. || Manière dont l'artiste conduit le pinceau, le crayon, le burin ou le ciseau.

— Encycl. Ensemble de pas réglés, qui varie selon le grade, et qui sert aux adeptes de moyen de reconnaissance.

— Jeux. Aux échecs, au jeu de dames. Mouvement particulier auquel chaque pièce est soumise.

— Littér. Progrès continu de l'action dans un ouvrage de littérature. La marche d'un poème, d'une pièce de théâtre.

— Mar. *Marche d'un navire*. Vitesse qu'il prend en parcourant la mer, poussé par le vent qui souffle dans ses voiles. Une bonne marche est celle qu'obtient un bâtiment dont les formes sont élancées et susceptibles de diviser facilement le fluide. Quand la coque est construite de cette façon, on dit que le navire a une *marche supérieure*. — *Ordre de marche*. Position, arrangement assigné aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. L'ordre de marche des vaisseaux est toujours combiné de manière qu'ils évitent facilement l'abordage.

— Mus. Toute pièce de musique destinée à être exécutée pendant la marche d'une troupe militaire, d'un cortège, d'une procession, ou en général l'une réunion quelconque d'individus. Les marches ont pour but soit de régler le pas, de diminuer la fatigue ou d'exciter divers sentiments. Marche militaire, religieuse, funèbre, triomphale. Les marches sont pour l'ordinaire à deux reprises. La marche militaire est à quatre temps ; mais le pas redouble, autre marche plus usitée dans les troupes, est à deux. La marche militaire à quatre temps ne s'emploie le plus souvent qu'aux revues, à la parade ou dans quelque autre circonstance analogue. Il y avait une distinction à faire et qu'on n'a point faite, entre les musiques convenables à la troupe en parade, et celles qui lui conviennent en marchant, et qui sont proprement des *marches*. (J.-J. Rouss.) || En composition, syn. de PROGRESSION. Marche mélodique. Marche harmonique. || Touche de pédale d'un orgue. || Touche d'une vielle.

— Pathol. *Marche des maladies*. Mode suivant lequel se montrent, se développent et se suivent les divers symptômes qui les caractérisent.

— Teint. *Marche en gris*. Garançage qui donne une couleur grise. — *Marche en jaune*. Garançage qui donne une couleur jaune.

— Tiss. Sorte de pédale qui fait mouvoir les lices d'un métier à tisser.

— Vénerie. Empreinte du pied du cerf ou de la loutre.

* **MARCHE**, s. f. (et. anc. haut-allem., *marcho*, même signif.). Frontière. Quand l'empereur Constantin eut pris sa délibération de transporter le siège de l'empire romain sur les *marches* d'Orient... (J. Lemaire.) Le duc Sigulf, gardien de la frontière ou *marche* des Pyrénées, s'avisa de lui couper sus. (Aug. Thierry.) Toutes les *marches* de l'Ouest sont en feu. (A. Dumas.)

— Servait particulièrement à désigner dans le moyen âge, surtout depuis Charlemagne, les provinces frontières d'un empire. Les marches étaient gouvernées par les commandants militaires nommés margraves ou marquis. La plupart de ces contrées ont reçu dans la suite d'autres titres, tels que ceux de comtés, duchés, etc. ; cependant le nom de marche a été conservé dans les temps modernes par quelques-unes d'entre elles, comme le comté de la Marche, en France, les Marches d'Italie, la Marche de Brandebourg.

— *Marche Limousine* ou absol. *la Marche*. Province de l'ancienne France, au centre, divisée en *Haute-Marche* (Guéret), à l'E. *Basse-Marche* (Bellac) à l'O. Traversée par la chaîne des *monts de la Marche*, elle est arrosée par le Cher, la Creuse, la Gartempe, etc. Longtemps considérée comme dépendance du pays des *Lemovices*, la Marche devint, au Xe siècle, un comté, qui fut réuni à la couronne sous Philippe le Bel, 1309, puis fut constitué sur le connétable de Bourbon, 1523. La Marche, gouvernement mi-

litaire, en 1789, a formé le [illegible] et la Creuse et une partie de la Haute Vienne.

— *Marche d'Italie.* Ancienne province des États de l'Église, au S. E. Elle se divisait en Marche d'Ancône au nord et en Marche de Fermo au sud. Elle forme aujourd'hui les délégations d'Ancône, Macerata, Fermo et Ascoli.

— *Marche d'Espagne.* Nom donné par Charlemagne aux pays qu'il avait conquis au-delà des Pyrénées. Elle se divisait en Marche de Gascogne, capitale Pampelune, et Marche de Gothie ou Septimanie.

— Anc. cout. *Marche avantagère.* Bourgs et villages qui se trouvaient sur les confins de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. *Marches communes.* Paroisses situées sur les confins de deux provinces, et soumises à deux juridictions.

MARCHE. Géogr. Bourg du Luxembourg (Belgique), à 82 kil. d'Arlon; 2,800 hab.

— **MARCHE-LEZ ECAUSSINES.** Comm. du Hainaut (Belgique), à 21 kil. de Mons; 2,109 hab.

MARCHE (Jacques **DE BOURBON**, comte de La). Après la campagne de Naples, 1396, épousa en secondes noces Jeanne II, de Naples, 1415; mais dut fuir devant le peuple, 1419, et se retira chez les Franciscains de Besançon, où il mourut, 1438.

— **MARCHE** (Bernard **D'ARMAGNAC**, comte de La), 1391-1462, fils du connétable Bernard, combattit pour Charles VII contre les Bourguignons, tenta de soustraire son beau-père Jacques de Bourbon, des comtes de Castres et de la Marche, et fut nommé gouverneur du dauphin Louis, 1437. C'était un seigneur vertueux et lettré.

— **MARCHE** (Olivier le La), Normand, notaire de Bourgogne, 1426-1502, fut élevé après la mort de Bourgogne Philippe le Bon, servit Charles le Téméraire, dont il était capitaine des gardes, et fut pris à la bataille de Nancy, 1477. On a de lui: *Mémoires* (de 1435 à 1492), publiés à Lyon; *Traité des duels: la Source d'honneur pour maintenir la corporelle élégance des dames* (en vers); *le Débat de Cuidier et de Fortune* (en vers); *le Mouvoir de la mort* (en vers); *le Parement des dames; les Adreuceux amoureux; le Chevalier deshérité, ou la Vie et la Mort de Charles le Téméraire*, etc.

* **MARCHÉ**, s. m. (ét. lat., *mercatum*, même signif.). Convention qui intervient entre deux individus dont l'un désire vendre un objet, une denrée dont l'autre a besoin. Marché avantageux, désavantageux, ruineux. Tout est à bon *marché* quand on revend, et cher quand on rachète. (Boiste.) Je voudrais que vous eussiez déjà conclu le *marché* de votre terre. (Mme de Sévig.) Les Epidamniens eurent un magistrat pour faire tous les *marchés* au nom de la cité. (Montesquieu.)

— Par extens. Convention qui se fait entre un propriétaire et son fermier, un maître et son domestique, un cocher et un voyageur, etc. Dans cette incertitude, louerai-je votre appartement? On est tous les jours sur le point d'en conclure le *marché*. (Mme de Sévigné.) Elle arrive à Rouen; elle fait son *marché* de s'embarquer dans un vaisseau qui va aux Indes. (Id.)

— Se dit particulièrement des conventions que les marchands font les uns avec les autres pour fournitures, achats ou trocs moyennant une certaine somme. Rédiger un marché par écrit. Ne pas revenir d'un marché conclu. Mettre une condition dans son marché. Je lui ferai bien tenir son marché. Je crois avoir fait un bon marché. Dans les cas ordinaires, la volonté seule des parties et le besoin qu'elles éprouvent de vendre et d'acheter, font la règle des conditions du marché.

— Convention, en général. Le *marché* d'enclore les faubourgs dans la ville est fait. Mdlle Agnès me regardait sans me parler, c'était notre *marché*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. M. de Villette fait un très bon *marché* en épousant une fille qui a autant de bon sens que d'innocence. (Volt.) Pierre Ier, en sacrifiant dix Russes contre un Suédois, avait cru, non seulement ne faire qu'une perte égale, mais même gagner à ce terrible *marché*. (De Ségur.)

Marché la clef à la main. Marché dans lequel l'entrepreneur s'oblige à livrer une maison entièrement construite. ‖ *Marché donné.* Prix modique. Là-dessus je vous le laisse à tant; c'est *marché donné*. (Marivaux.) ‖ Fig. Avantage inespéré. Elle ne fait guère de repas libre, et ils étaient fréquents, sans qu'elle ne s'enivrât à perdre connaissance; et si rarement elle demeurait en pointe, c'était *marché donné*. (St-Simon.) ‖ *Marché fait.* Prix réglé. ‖ *Marché au mètre.* Marché qui stipule le prix par mètre d'ouvrage. ‖ *Marché d'or.* Marché très avantageux. ‖ *Marché d'ouvrage.* Convention par écrit entre l'entrepreneur et celui qui fait bâtir, suivant les dessins et devis. ‖ *Sot marché.* Marché désavantageux ou l'on est dupe. ‖ *Mettre à marché à la main.* Témoigner qu'on est prêt à rompre un engagement. Ardent et inquiet, Casimir Périer avait toujours l'air de défier ses adversaires et de mettre à ses amis le *marché* à la main. (Guizot.) ‖ *Boire le vin du marché.* Ratifier le marché en buvant ensemble. ‖ *Ne pas amender son marché.* Aggraver sa faute. Ce meurtre n'amenda nullement leur *marché*. (La Fontaine.)

— *Par-dessus le marché.* loc. adv. En outre, de plus. Ce mot sur la semaine est pardessus le *marché* de vous écrire seulement tous les quinze jours. (Mme de Sévig.) ‖ Fig. Il avait débuté par lui offrir une bourse pleine d'or, et c'est la forme la plus dangereuse que puisse prendre le diable pour tenter une jeune fille un peu coquette, et par-dessus le *marché*, intéressée. (Marivaux.)

— Prix, compte. Il faudra que vous voyiez aussi ce que nous devons à Anzebaut, et tirer le meilleur *marché* que vous pourrez de ce procès-verbal. (Mme de Sévig.)

— *Vivre à bon marché.* Se procurer à bas prix les choses nécessaires à l'existence. On peut vivre à très bon marché dans cette fertile province.

— Fig. et fam. *A bon marché.* A peu de frais, sans peine. Non, si bon *marché* l'on ne bat point les gens. (Rac.) Pour peu de chose. Il y a beaucoup d'affectation dans ces larmes que les filles versent à si bon *marché*. (Fén.)

— *Se ruiner en bons marchés.* Acheter inconsidérément une foule de choses, sous prétexte qu'elles sont à bon marché.

— *Avoir de quelqu'un bon marché.* En venir facilement à bout. ‖ Se dit dans le même sens des choses. Il eut bon *marché* d'un si grande et si mémorable victoire. (Vaugel.) La modération que je connais en votre esprit me fait espérer que vous aurez meilleur *marché* de cette affliction qu'un autre. (Voltaire.) ‖ *Être quitte à bon marché.* Être quitte avec moins de perte qu'on ne croyait. ‖ Dans le même sens. Je vous laisse à penser si un autre que lui eût eu si bon *marché* de faire un affront à un tribun. (Malherbe.) ‖ *Faire d'une chose bon marché.* Ne pas l'épargner. On fut tout aussi bon *marché* de la modestie que des conseils. (S. Dubay.) ‖ On dit dans le même sens *Mettre à bon marché.* En vérité, il est abominable de mettre à si bon *marché* la vie des hommes. (D'Alemb.)

— *A grand marché.* A bas prix.

— Fig. Facilement, à peu de frais. Ses louanges poussées à l'excès, sans contradiction aucune, en faisaient un héros à grand *marché*. (Saint-Simon.)

— *A grand marché faire.* A mettre les choses au plus bas.

— Lieu public où l'on vend toutes sortes de denrées et autres marchandises. Le marché au blé, aux chevaux, aux bœufs. Le marché au foin. Il préfère à des termes plus respectueux la licence et le style du *marché*. (Boss.) Les prix ne peuvent se régler que dans les *marchés*. (Condill.) Quand les *marchés* de province sont la pour amortir le choc, la baisse se sent moins parce qu'elle se répartit. (E. About.)

— Fig. Le congrès est devenu un *marché* diplomatique où les provinces ont été mises à l'encan, les dynasties échangées, les nations vendues. (Salvandy.)

— *Marché franc.* Celui ou l'on ne paye pas de droit pour vendre.

— *Cours du marché.* Prix d'une marchandise sur le marché.

— Fig. Il fit extrêmement bon visage, sans incliner d'aucun côté, jusqu'à ce qu'il eut reconnu le cours du *marché*. (Bassompierre.)

— *Faire son marché.* Faire ses provisions de ménage, acquérir ce dont on a besoin.

— Fig.

Il est force gens comme lui,
Qui prétendent n'agir que pour leur propre compte,
Et qui font le *marché* d'autrui.
(La Fontaine.)

‖ *Avoir bientôt fait son marché.* Avoir bientôt pris sa résolution.

— *Courir sur le marché des autres.* Mettre l'enchère à ce qu'ils marchandent. Ça n'est pas bien (beau de courir sur (sur) le *marché* des autres! (Mol.) ‖ Fig. Faire des démarches pour obtenir ce qu'un autre sollicite. Les filles d'honneur de la reine couraient sur le *marché* des aventurières de la ville. (Hamilton.)

— Dans un sens plus étendu. Pays où les produits fabriqués doivent être livrés à la consommation. Marché national. Marché étranger. Les marchés d'Europe. Les marchés d'Orient. Surate ou Surat, au fond du golfe de Cambaye, était, depuis Tamerlan, le grand *marché* de l'Inde, de la Perse et de la Tartarie. (Volt.)

— Vente et débit qui se fait à un marché. Il faut voir le cours du marché. Le marché n'a rien valu aujourd'hui. Je ferai avec vous le *marché* des Espagnols avec les Indiens: ils donnaient de petits couteaux et des épingles pour de bon or. (Volt.)

— Ce que l'on a acheté au marché. Montre-moi votre *marché*, que je voie si l'on ne vous a pas trompé (Acad.)

— Temps que dure le marché. Il y a dans les villes deux jours de marché. On ne doit faire les ventes à l'encan qu'aux jours et heure de marché. L'heure du marché se passe.

— Assemblée des personnes qui vendent et achètent. Tout le marché s'attroupa. Ce concours et le lieu où il se fait se nomme *marché*, parce que les marchés s'y proposent et concluent. (Condillac.)

— Loc. prov. *Les bons marchés ruinent.* ‖ *A bon payeur, bon marché.* ‖ *Bon marché vide le panier, mais il ne remplit pas la bourse.* Quand un marchand vend trop bon marché, il débite sa marchandise, mais il se ruine. ‖ *C'est marché comme de raves, comme de paille.* C'est très bon marché. ‖ *Il le payera plus cher qu'au marché.* Il se repentira de ce qu'il a fait. ‖ *Il n'y a au marché que ce qu'on y met.* Se dit quand on se plaint d'une clause onéreuse.

— Bours. *Marché au comptant* Marché au taux du jour. ‖ *Marché à terme.* Marché exécutable le jour de la liquidation. ‖ *Marché ferme.* Achat ou vente contre espèces livrables à la liquidation. ‖ *Marché libre* ou *à prime.* Marché résiliable avant la liquidation, moyennant le payement d'une prime ou indemnité.

— Econ. rur. *Marché de terre.* Bail d'un bien rural en Picardie. ‖ *Droit de marché.* Droit de conserver ce bail perpétuellement et héréditairement.

— Econ. polit. État de l'offre et de la demande dans un centre commercial ou industriel, ou, en général, dans toutes les places d'échange.

— Rem. gramm. *Acheter bon marché, acheter à bon marché.* Quelques grammairiens prétendent que cette locution *acheter à bon marché* est vicieuse, et qu'il faut dire *acheter bon marché*. Nous croyons, nous, le contraire. L'usage veut qu'on dise *acheter à bon marché*, tout comme on dit *acheter à bon compte, acheter à vil prix*, etc.

MARCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Marcher. S'empl. adjectiv. La terre suffisamment marchée est mise en masses ou ballons.

— Chorégr. *Pas marchés.* Mouvement de danse que l'on exécute en marchant.

MARCHENA. (*Castra Gemina*). Géogr. Ville d'Espagne, à 70 kil. S.-E. de Séville. Antiquités romaines; 12,000 hab.

MARCHENA (José). Littérateur espagnol, né à Utrera (Andalousie), 1768-1821, fut poursuivi par l'inquisition et se réfugia en France, où il s'attacha à Marat, puis aux girondins. Rédacteur de *l'Ami des lois*, il fut accusé d'être royaliste; il rentra en Espagne à la suite de Murat, et servit le roi Joseph. Il fut forcé de se réfugier en France, 1813-1820. Parmi ses nombreux ouvrages on cite: *Essai de théologie: Fragmentum Petronii ex bibliothecæ Sancti-Gallii antiquissimo manuscripto excerptum* (c'est une fraude littéraire); *Description des provinces Basques; Leçons de philosophie morale et d'économique*, recueil des meilleurs morceaux de la littérature espagnole; etc.

MARCHENOIR. Géogr. Chef-lieu de cant. de l'arr. de Blois (Loir-et-Cher). Restes de fortifications; 700 hab. Combats dans la forêt de Marchenoir en 1870.

MARCHE-PALIER. s. m. Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier. ‖ Plur., *des marches-paliers.*

* **MARCHEPIED.** s. m. (de *marche*, degré, et *pied*). Marches ou degrés d'une estrade.

— Petit degré en forme d'estrade, qu'on pratique dans le chœur des églises, sous les stalles, dans un grand nombre d'ouvrages de menuiserie. Le marchepied de l'autel.

— Petit meuble qu'on met sous les pieds lorsqu'on est assis. Le marchepied fut jadis un attribut de la dignité royale, et particulièrement des grandes divinités du paganisme. Le célèbre Phidias eut soin de placer sous les pieds de la statue de Jupiter, dont il orna le temple d'Olympie, un marchepied d'or et d'ivoire, comme le reste du colosse. Souvent les marchepieds de nos salons sont ornés de pattes d'animaux, de sphinx, de griffons et d'objets semblables.

— Fig. Le roi des rois, qui a le ciel pour dais et la terre pour *marchepied*. (Montesquieu.) De son *marchepied* sortaient des voix, des foudres et des éclairs. (Chateaub.)

— Petit escalier portatif que l'on fait simple ou double.

— Espèce de degrés à charnières brisées, qui servent à monter dans une voiture. Le marchepied d'une voiture. On fait aujourd'hui des voitures sans marchepied. Nos pères trouvaient plus commode d'approcher une chaise pour monter en voiture que de s'embarrasser les jambes dans un *marchepied*. (G. Sand.) ‖ La tige placée devant le siège où le cocher met les pieds.

— Fig. Moyen de parvenir à un poste plus élevé. La tribune parlementaire sert de marchepied à un député ambitieux pour arriver au pouvoir. Ne sois jamais le *marchepied* de personne (Boiste.) Les ambitieux se servent de *marchepied* les uns aux autres. (Id.) Le mensonge peut être regardé comme le *marchepied* de tous les vices. (S. Dubay.)

— Imprim. Pupitre cloué sur le plancher, où se posent les pieds de l'imprimeur quand il tire le barreau.

— Jurispr. Servitude établie pour l'utilité publique ou communale, et qui consiste dans le passage qui doit être laissé à l'usage du public, le long des rivières navigables ou flottables.

— Mar. Cordage tendu le long d'une vergue pour servir d'appui aux pieds des matelots qui travaillent sur cette vergue. ‖ Barre de bois placée en travers dans le fond des embarcations, pour offrir un appui aux pieds des nageurs.

— Navig. fluv. Petit chemin qui longe un cours d'eau et qui fait le pendant du chemin de halage. ‖ Se dit quelquefois pour Chemin de halage.

* **MARCHER.** v. n. 1re conj. (et. bas-lat., *marcare*, fouler, pétrir). S'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement progressif des pieds. Marcher en avant. Marcher en arrière. Marcher vite, lentement. Marcher à grands pas, à pas précipités. Marcher hardiment. Marcher posément, doucement, lourdement, légèrement. Marcher gravement, majestueusement, à grands pas, à petits pas, à pas comptés, à pas de géant, à pas de tortue. Marcher sur la pointe du pied. Se regarder marcher. Un enfant qui ne marche pas encore. Un enfant qui commence à marcher tout seul. Un malade qui ne peut marcher. Les voyageurs aiment à marcher à la fraîche. Ne vous arrêtez pas, marchez toujours. *Marchant* d'un pas affecté avec des contenances étudiées (Boss.) On l'a vu *marcher* sur les eaux comme sur un marbre solide. (Flech.) Cet homme *marche* bien. *marche* droit, *marche* ferme. et autre *marche* doucement, légèrement; on dirait qu'il craint de fouler la terre. (La Bruy.) L'homme *marche* exclusivement sur ses deux jambes. (Rullier.) Au défaut de promenades, les hommes qui composent voient le plus souvent naître leurs idées en *marchant* dans leur cabinet. (Id.) *Marcher*, c'est se tenir alternativement en équilibre sur un pied et sur l'autre. (Dupont de Nemours.) La plupart des quadrupèdes, lorsqu'ils *marchent*, se servent principalement des pattes de derrière pour pousser leur corps en avant, et des pattes antérieures pour se soutenir dans la nouvelle position qu'ils prennent à chaque pas. (Guérin.) Si le poulain en *marchant* fléchit mollement les genoux, on en peut conclure qu'au manège il aura les mouvements souples et moelleux. (P.-L. Courier. Le médecin dit qu'il ne *marchera* jamais de cette jambe la comme de l'autre (Merimée.)

De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui *marchent* sur la terre ou nagent dans les mers...
(Boileau.)

— *Marcher sur les mains.* Marcher à l'aide des mains, en s'appuyant sur ses mains comme sur ses pieds. Entendez-vous par sauvages des animaux à deux pieds, *marchant* sur les mains au besoin, isolés, errant dans nos forêts? (Volt.) ‖ *Marcher à quatre pattes.* Marcher sur les pieds et sur les mains.

— *Marcher à pas de géant.* Avancer rapidement, au propre et au figuré. ‖ *Marcher à pas de tortue.* Avancer très lentement, au propre et au figuré

— *Marcher à pas de loup.* Marcher avec précaution et sans bruit.

— *Marcher comme un Basque.* Marcher très vite.

— *Marcher tout seul.* Commencer à faire des pas sans aide ni appui, en parlant des tout petits enfants. ‖ Fig. Je ne trouve pas bon que vous me remerciez de l'amitié que j'ai pour lui; il *marche* tout seul, et n'a nul besoin de votre assistance. (Mme de Sévig.)

— Fam. *Cela marche tout seul.* Cela n'a pas besoin de soins.

— *Marcher devant quelqu'un.* Le précéder, lui montrer le chemin qu'il doit suivre.

Ô mon père! ô mon roi!
Le dieu qui vous inspire a *marché* devant moi.
(Voltaire.)

— *Marcher loin des routes tracées.* N'imiter personne.

Les sages qui, *marchant* loin des routes tracées,
N'ont fait part à leurs fils de toutes leurs pensées.
(Mme Martin.)

— Fig. *Marcher entre des écueils, sur des épines.* Marcher, s'avancer dans une carrière pleine de difficultés. L'intérêt et l'injustice, toujours mêlés trop avant dans les grandes affaires du monde, font qu'on *marche* parmi des écueils. (Bossuet.)

— Fig. *Faire marcher quelqu'un.* Le plier à ses propres volontés. ‖ Le mystifier.

— S'avancer à pied, à cheval, etc. Je *marcherai* devant toi comme dans les combats (Boss.) Elle *marche* comme un général à la tête d'une armée royale. (Id.) Mme des Ursins avait *marché* toute la nuit; un profond silence régnait dans le carrosse; elle ne pouvait se persuader ce qui lui arrivait. (Duclos.) Aben Hamet soutenait le doux fardeau, et répétait en *marchant*: Ah! que ne suis-je un brillant Abencerage! (Chateaub.)

Laissez de vos femmes suivie,
A cet hymen, sans vous, *marcher* Iphigénie. (Racine.)
Ou le verra pompeux dans cette ville,
Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui.
(Boileau.)

— *Il marche toujours bien accompagné.* Se dit d'un homme qui est toujours accompagné de gens pour le défendre au besoin.

— Se dit par analogie des choses qui servent à transporter et qui font un service public et régulier. L'omnibus marche toutes les cinq minutes. Le chemin de fer de ceinture marche toutes les demi-heures.

— On le dit aussi des armées, des corps d'armée. L'armée maréchale en bataille. On fit marcher la garde impériale. Il faisait marcher ses vieilles troupes. L'armée commença à marcher. Les troupes marchaient de ce côté-là. Les troupes marchent à l'ennemi. Les forces ennemies marchèrent toute la nuit. J'aime marcher la cavalerie. *Marchons*, et dans son sein rejetons cette guerre. Rac.) C'est à Rome, mes fils, que je prétends *marcher*. (Id.) Il est des cas où une armée doit *marcher* sur une colonne, et il en est où elle doit *marcher* sur plusieurs. (Napol.) Il faut *marcher*, si l'on craint la cavalerie, en colonnes, à distance de peloton, afin de pouvoir former le bataillon carré par peloton à droite et à gauche en bataille. (Id.) Une armée qui *marche* à la conquête d'un pays. (Id.)

De là, du nouveau prince intrépides soldats
Marchons en invoquant l'arbitre des combats. (Rac.)

— *Marcher contre.* Faire une expédition contre. Le général Fairfax ne voulut point *marcher* contre l'Ecosse. (Voltaire.)

— Fig. Toute l'Europe *marchait* avec nous il y a un an, toute l'Europe *marche* aujourd'hui

contre nous. (Alex. Dumas.) La terreur *marchait* en tête de l'invasion avec la famine. (P. de Saint-Victor.)

J'entends de toutes parts menacer ma patrie ;
Je vois *marcher* contre elle une armée en furie. (Rac.)
Partez, *marchez*, courez, vous courez au carnage.
C'est le chemin de Marathon ! (C. Delavigne.)

— Fig. Il commande et il agit tout ensemble, et tout *marche* en concours et en sûreté. (Boss.)

— Par extens. Se mouvoir en avant, en parlant des choses inanimées. Le soleil marche de l'orient à l'occident. Les rivières sont des chemins qui *marchent* et qui portent où l'on veut aller. (Pascal.)

Tel qu'à vagues épandues
Marche un fleuve impérieux
De qui les neiges fondues
Rendent le cours furieux. (Malherbe.)

— *Marcher à.* Tel est l'arrêt du sort : tout *marche* à son déclin. (Delille.) Déjà avancé dans le pèlerinage de la vie, j'ai rencontré sur ma route une multitude d'hommes *marchant* au but suprême par des sentiers différents. (Villeneuve-Bargemont.) Otez à Louis XVI *marchant* à la mort l'image d'un Dieu mourant sur la croix, que lui reste-t-il ? (Beauch.) Il condamnera cette politique ultra-cléricale qui se couvre du manteau de la religion pour *marcher* à la conquête du pouvoir temporel. (Gambetta.)

Elle *marche* à son crime, et l'astre de la nuit,
La lune, en la voyant, se détourne et s'enfuit.
(De Saint-Ange.)

Richelieu, Mazarin . . . . . .
Marcheront à grands pas au pouvoir despotique.
(Voltaire.)

— *Marcher à l'ennemi.* S'avancer pour se mesurer avec l'ennemi, pour en venir aux mains.

Cependant de Turnus le rival furieux
Marche à lui, brandissant sa formidable lance.
(Delille.)

— Tenir un rang dans une cérémonie ; aller suivant un certain ordre. Chacun marchait selon son rang. Les princes du sang marchent avant les ducs. Il dira toujours qu'il *marche* après la maison régnante, et, à force de le dire, il sera cru. (La Bruy.)

— Fig. Mais pourquoi faites-vous *marcher* la volupté la première ? Non que je dispute de leurs préséances par vanité simplement de *marcher* devant. (Malherbe.)

— Fig. Progresser, poursuivre son cours. La cour est un terrain sur lequel les ambitieux ne *marchent* qu'en tremblant. (La Bruyère.) Il *marche* hardiment à son but. (Voltaire.) Par ce plan sa plume *marche* sans guide, et jette à l'aventure des traits réguliers et des figures discordantes. (Buffon.) La nature *marche* toujours par degrés. (Id.) Les arts et les sciences *marchaient* d'un pas égal. (Condill.) *Marchant* ainsi d'enchantement en enchantement dans l'établissement de l'ère religieuse nous trouvons une seconde sorte d'origine que nous appelons locale. (Chateaubriand.) Ah ! quand la révolution française *marchait* d'un pas assuré, elle avait au moins devant les yeux le drapeau de ses philosophes. (Ed. Quinet.)

— En parlant de la conduite. *Marcher* sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. (Boss.) On veut *marcher* dans les voies qu'on s'est faites soi-même. (Fléchier.) Il faut *marcher* dans le monde comme en pays ennemi. (St-Evrem.) Les peuples à l'envi *marchent* à la lumière. (Rac.) *Marcher* de vertus en vertus. (Id.) Jugez-moi, Seigneur, parce que j'ai *marché* dans l'innocence ; j'ai espéré en vous, et je ne serai pas vaincu. (La Harpe.)

Mon Dieu, qu'une vertu naissante
Parmi tant de périls *marche* à pas incertains !
(Racine.)

Ne jugez pas de son cœur par le vôtre ;
Sur des pas différents vous *marchez* l'un et l'autre (Id.)
Une égalité d'âme. . . . . .
Qui *marche* en ses conseils à pas plus mesurés
Qu'un doyen au palais ne monte les degrés. (Boileau.)
Crois-tu que, toujours ferme au bord du précipice,
Elle pourra *marcher* sans que le pied lui glisse ? (Id.)

— On dit dans le même sens *Marcher droit*. Faire son devoir. Vous devez *marcher* droit pour n'être pas berné. (Mol.)

— *Je le ferai marcher droit.* Je le maintiendrai rigoureusement dans le devoir.

— Fig. *Marcher sur le bon pied.* Se conduire de la manière qui seule convient.

— *Marcher à tâtons.* Agir dans une affaire sans avoir les données, les lumières nécessaires.

— Procéder, travailler, agir. D'abord *marcher* sourdement et ne point troubler leur sincérité. (Diderot.)

Notre muse, souvent paresseuse et stérile,
A besoin pour *marcher* de colère et de bile. (Boileau.)

— *Marcher sur.* Mettre le pied sur. Il a marché sur un serpent. Vous marchez sur mes pieds. Prenez garde où vous marchez. *Marchant* sur le gouffre, voyant qu'il ne peut tarder à s'y voir engloutir, le bon fils veut signaler sa dernière heure par les pieux sentiments qui l'ont guidé dans ses voyages. (Capelle.)

Je n'imiterai point ce malheureux savant
Qui, des feux de l'Etna, scrutateur imprudent,
Marchant sur des morceaux de bitume et de cendre,
Fut consumé du feu qu'il cherchait à comprendre.
(Voltaire.)

— Fig. *Marcher sur les yeux.* Affecter de ne pas les voir, par dédain.

— Fig. Rencontrer à chaque pas. On *marche* sur les mauvais plaisants, et il pleut par tout pays de cette sorte d'insectes. (La Bruy.)

— Fig. S'entretenir d'une chose, s'en occuper. Mon Dieu ! madame, *marchons* là dessus, s'il vous plaît, avec beaucoup de retenue. (Mol.)

— Fig. Obéir à une impulsion, suivre une indication. Tous vos amis avaient la complaisance de me dire que j'avais raison de vous souhaiter avec ardeur. Voilà sur quoi je *marchais*. (Mme de Sév.)

— *Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un.* Au propre, le suivre. *A marcher* sur mes pas Bajazet se dispose. (Rac.) La victime bientôt *marchera* sur vos pas. (Id.) Ne peut-elle à l'autel *marcher* que sur vos pas ? (Id.) Les Pères Lombard et Ramette, *marchant* sur les traces de ce saint homme, s'enfoncèrent dans les marais de la Guyane. (Chateaub.)

De mes braves amis la moitié séparée
A *marche* sur les pas du courageux Osmin ;
Le reste m'a suivi par un autre chemin. (Racine.)

— Fig.

Ainsi, de toutes parts, les plaisirs et la joie
S'abandonnent, Zaïre, et *marchent* sur leurs pas.
(Racine.)

— On dit dans le même sens : *Marcher à la suite de quelqu'un.* Patrocle et quelques chefs qui *marchent* à ma suite. (Rac.)

— Fig. Imiter. Il se fit conduire à Assise et au Mont-Cassin pour y révérer les fondateurs des deux plus célèbres ordres de l'Eglise ; *marchant* avec respect sur les vestiges de ces saints hommes, il recueillait les restes de leur esprit. (Flech.)

— *Marcher sur les talons de quelqu'un.* Le suivre de près, au propre et au figuré.

— *Marcher sur des charbons ardents.* Traiter une question délicate.

— *Marcher sous.* Être sous les ordres d'un chef, en parlant d'une troupe.

Sous ce chef redouté
Marche des cuirassiers l'escadron indompté.
(Boileau.)

— *Marcher sous les lois de quelqu'un.* Être dans sa dépendance, le servir.

Tout, si je vous en crois,
Doit *marcher*, doit fléchir, doit trembler sous vos lois.
(Racine.)

Vous êtes dans un camp... — Ou tout vous est soumis...
Ou je vois sous vos lois *marcher* la Grèce entière. (Id.)

— Être porté. Nos plus riches trésors *marcheront* devant nous. (Rac.) Quel est ce glaive enfin qui *marche* devant eux ? (Id.)

Illustre porte-croix, par qui notre bannière
N'a jamais en *marchant* fait un pas en arrière ..
(Boileau.)

— *Marcher ensemble.* Être compatibles, se convenir. Il est difficile d'être équitable et conquérant en même temps, et je vois bien que la vaillance et la justice sont deux vertus qui ne *marchent* guère ensemble. (Volt.) *Marcher du même pas dans une affaire.* Agir de concert.

— *Ne pas marcher sans.* Être accompagné de, en parlant des choses. Les grands talents ne *marchent* point sans une forte inclination pour tout ce qui se rapporte à leur objet. (Marran.)

— Avancer vers des conclusions. L'affaire marche. ‖ Dans un sens analogue, *L'action de ce drame marche.* Elle avance vers son dénouement.

Que l'action *marchant* où la raison la guide,
Ne se perde jamais dans une scène vide. (Boileau.)

— *Ce poème, cet ouvrage marche bien.* Il est bien distribué, bien suivi. ‖ Se dit du style dans un sens analogue. Vous écrivez comme un ange ; je lis vos lettres avec admiration ; cela *marche*, vous arrivez. (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. Se faire, s'exécuter. Vous êtes toujours trop regrettée et tendrement souhaitée dans cette petite chambre ; le café y *marche* tous les matins. (Mme de Sévig.)

— Se mouvoir par des rouages ou par tout autre moyen. Cette montre, ce navire marche bien. Les aiguilles de cette montre ne marchent pas.

Avec mon pistolet le cordon s'embarrasse,
Fait *marcher* le déclin le feu prend, le coup part.
(Corneille.)

— S'écouler, en parlant du temps. Les années marchent sans qu'on s'en aperçoive.

— Se dit emphatiquement pour Être. Je ceignis la tiare et *marchai* son égal. (Racine.)

Moi qui, reine autrefois puissante et couronnée,
D'honneurs et de respects *marchais* environnée.
(De Saint-Ange.)

Que ne puis-je aussi bien, dans les parvis célestes,
Vainqueur de la vieillesse et du fleuve infernal,
M'asseoir avec les dieux et *marcher* leur égal ! (Aignan.)

— Loc. prov. *Quand l'argent marche, tout va bien.* Quand on peut prodiguer l'argent dans une affaire et qu'on sait bien l'employer, elle réussit toujours. ‖ *Il ne faut pas lui marcher sur le pied.* C'est un homme susceptible, ou qu'il est dangereux d'offenser. ‖ On dit d'un homme que l'on voit d'une humeur brusque et difficile, contre son ordinaire *Je ne sais sur quelle herbe il a marché.* Je ne savais sur quelle herbe ils avaient *marché*. (J.-J. Rouss.)

— Art milit. *Faire marcher.* Mettre en ligne ou envoyer à l'ennemi. Faire marcher la réserve. Ce n'est que dans les besoins pressants qu'on fait *marcher* les esclaves, les étrangers établis dans l'Attique et les citoyens les plus pauvres. (Barthélemy.)

— Choreg. Faire des pas de marche.

— Escr. Se porter méthodiquement en avant. ‖ *Marcher à grands pas.* Laisser un espace de huit pouces environ entre les pieds. ‖ *Trop marcher.* S'approcher trop de son adversaire.

— Manég. *Marcher l'amble.* Prendre l'allure de ce nom. ‖ *Marcher en avant.* Faire garder son pas au cheval. ‖ *Marcher de côté.* Faire le talon du cavalier. ‖ *Marcher large.* Suivre le mur du manège.

— Mar. *Marcher dans les eaux d'un vaisseau.* Suivre la même route qu'un vaisseau. ‖ Fig. *Marcher dans les eaux de quelqu'un.* S'attacher à sa fortune. ‖ *Marche avec !* Commandement de marcher quand on tire un cordage.

— Mus. Se succéder dans un certain ordre, en parlant des sons et des accords. J'ai gâté toujours une affection tendre pour un certain air de *Conditor alme siderum* qui *marche* par iambes. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Enfoncer avec le pied les marches du métier à tisser.

— Vénerie. Se dit du cerf qui place exactement le pied de derrière sur le talon du pied de devant.

— MARCHER, v. a. *Marcher des pas.* Faire des pas. Je foule autant de cœurs que je *marche* de pas. (Rotrou.)

— *Marcher son chemin.* Ne pas s'en écarter, suivre sa route.

— Fig. Suivre sa carrière, s'acheminer vers. Il souffrait de la douleur suprême de ces grands blessés de l'art qui *marchent* la fin de leur chemin en serrant dans leurs entrailles les blessures reçues de leur temps. (De Gonc.)

— Chapell. *Marcher l'étoffe d'un chapeau.* La manier à froid ou à chaud.

— Pot. *Marcher la terre.* La fouler, la pétrir avec les pieds.

— Techn. Donner une épaisseur égale à la feuille d'ouate.

— MARCHER, s. m. Action de marcher, manière dont on marche, de marcher. Avoir un marcher gracieux, élégant, lourd, pesant. Je le reconnais à son *marcher*. Acad. Le seoir est aussi naturel que l'être debout ou le *marcher*. (Malh.) Tous les *marchers*, toussers, éternuers, sont différents (Pascal.) Non seulement les tempéraments, mais encore l'idiosyncrasie exerce son influence sur le *marcher* ; c'est elle qui fait que, toutes choses égales d'ailleurs, on est bon ou mauvais piéton. (Renauld.)

— Endroit sur lequel on marche. Le doux marcher de la mousse. Le doux marcher des tapis moelleux. Nous avions sous nos pieds un *marcher* doux, commode et sec. (J.-J. Rouss.)

— Vénerie. *Faux marcher.* Marche oblique du cerf ou de la biche.

MARCHESI Pompée). Sculpteur, né à Milan, 1790-1858, élève de Canova.

MARCHESVAN, s. m. Chronol. Mois des Hébreux correspondant à avril-mai.

MARCHETTE, s. f. Chass. Planchette ou toute autre machine qui tient un piège tendu, et que l'oiseau fait détendre lorsqu'il se pose dessus.

MARCHETTI (Marco). Peintre de l'école bolonaise, né à Faënza, mort en 1588, contemporain de Vasari.

MARCHETTO, s. m. (pr. *mar-kett-to*). Métrol. Ancienne monnaie de compte vénitienne valant 2 centimes et demi. ‖ Pl., des *marchetti*.

* **MARCHEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui marche. Bon marcheur. Bonne marcheuse. Mauvais marcheurs. Les Basques sont peut-être les meilleurs marcheurs de toute l'Europe. Les bilieux, forts et actifs, sont d'ordinaire très bons *marcheurs* ; ils peuvent aller vite et longtemps. Renauld. Le repos ou l'inaction trop prolongés enlèvent jusqu'au désir de marcher, tandis qu'un exercice journalier, gradué, et qu'on augmente proportionnellement à l'accroissement des forces rend d'ordinaire la plupart des hommes très bons *marcheurs*. (H.)

— Erpét. *Double marcheur.* Nom vulgaire de l'amphisbène.

— Mar. Bâtiment qui avance vite avec peu de voilure. Ce bâtiment est bon marcheur. Le Véloce était-il bon *marcheur* ? (Alex. Dum. Ses navires, petits *marcheurs*, parcouraient quatre-vingt dix mille lieues environ. (E. About.)

— Techn. Ouvrier qui marche la terre destinée à être cuite.

— MARCHEUSE, s. f. Figurante de ballet. On appelle *marcheuse* à l'Opéra une femme qui, ne sachant ni chanter ni danser, n'a jamais autre chose à faire qu'à se montrer. (E. Feydeau.)

— Pop. Femme qui attire les passants dans les maisons publiques.

— MARCHEURS, s. m. pl. Ornith. Sous-ordre de passereaux comprenant ceux qui ont des pieds marcheurs.

— MARCHEUR, EUSE, adj. Qui a la faculté de marcher. L'homme est un animal *marcheur* et *marcheur* sur ses membres de derrière. (De Quatrefages.)

— Qui aime la marche, qui peut la supporter pendant un temps assez long. Elle aimait assez à se promener avec moi ; nous étions *marcheurs* l'un et l'autre, et l'entretien ne tarissait pas entre nous. (J.-J. Rouss.)

— Hist. nat. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de marcher, des reptiles batraciens qui marchent, et des insectes qui ne peuvent que marcher, qui n'ont point d'ailes. Oiseaux marcheurs. Reptiles marcheurs. Insectes marcheurs.

— Ornith. *Pieds marcheurs.* Ceux dont les tibias sont couverts de chair et de plumes jusqu'à l'articulation du cou-de-pied, vulgairement appelé genou, et ceux qui ont un doigt en arrière et trois en avant, dont les deux externes tiennent ensemble depuis la base jusqu'au delà de la moitié sans membrane interdigitale.

— Physiol. *Force marcheuse.* Force employée pour effectuer la marche.

— Tiss. *Battant marcheur.* Battant auquel le mouvement est imprimé par la marche, dès que le bouton est tiré par le tisserand. ‖ *Métier marcheur.* Métier à tisser agencé de telle façon que, en agissant sur la marche avec le pied, l'ouvrier peut manœuvrer la navette et son battant sans se servir de ses mains.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

MARCHEUX, s. m. Fosse où on pétrit l'argile avec les pieds.

— Ouvrier qui pétrit cette argile. On lit aussi *marcheur*.

MARCHIENNE-AU-PONT. Géogr. Village du Hainaut (Belgique), à 5 kil. S.-O. de Charleroi ; 1,200 hab. Houilles. Victoire des Français sur les Autrichiens en 1794.

MARCHIENNES-VILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Douai Nord, sur la Scarpe. Brasseries, bonneterie, sucre de betterave, lin ; 3,100 hab.

MARCHIN. Géogr. Comm. de la prov. et à 11 kil. de Liége (Belgique) ; 1,000 hab.

MARCHOIR, s. m. Atelier où l'on prépare la terre à briques.

MARCHURE, s. f. (radic. *marche*). Techn. Action d'abaisser ou d'élever des fils de chaîne pendant le tissage. ‖ Ouverture formée par les fils de chaîne quand ils s'abaissent ou s'élèvent pour le passage de la navette. ‖ On dit aussi *foule*.

MARCIA GENS. Famille de l'ancienne Rome, qui prétendait descendre d'Ancus Marcius.

MARCIAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mirande (Gers). Verreries ; 2,000 hab.

MARCIAGE, s. m. Féod. Droit que possédaient les seigneurs sur la récolte de la troisième année.

MARCIANO. Géogr. Village près d'Arezzo (Toscane). Défaite des Français en 1554.

MARCIANOPOLIS. Géogr. anc. Capitale de la Mésie-Inférieure au Ve siècle. Aujourd'hui *Perejaslaw*.

MARCIEN, (*Marcianus*). Empereur d'Orient, 450-457, Thrace d'origine, âgé de 58 ans, et tribun militaire, épousa l'impératrice Pulchérie. Il répondit fièrement à Attila et l'éloigna.

— MARCIEN *d'Héraclée*. Géographe grec, vivait au commencement du IVe siècle ap. J.-C. On n'a qu'une partie de son *Periple*.

MARCIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Charolles (Saône-et-Loire) ; 2,800 hab.

MARCILLAC. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Rodez (Aveyron) ; 1,800 hab.

— MARCILLAC. Comm. du cant. de St-Ciers-la-Lande, arr. de Blaye (Gironde) ; 2,000 hab.

MARCILLAT. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Montluçon (Allier) ; 2,000 hab.

MARCILLY-LE-HAYER. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nogent-sur-Seine (Aube) ; 700 hab.

MARCINELLE. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 2 kil. de Charleroi ; 7,300 hab.

MARCION. Hérésiarque du IIe siècle, né à Sinope, en Paphlagonie, avait été ordonné prêtre ; convaincu d'avoir séduit une vierge, fut chassé de l'Eglise par son père, qui en était évêque. Il se rendit à Rome et prit Cerdon pour maître en théologie. Il admettait deux principes, soutenait que Jésus-Christ n'avait eu qu'une chair apparente, niait la résurrection des corps, condamnait le mariage, et ne baptisait que ceux qui faisaient profession de continence.

MARCIONISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de Marcion.

MARCIONITE, adj. et s. 2 g. Hist. relig. Partisan de Marcion. Les marcionites infestèrent l'Italie, l'Egypte, la Syrie, la Perse.

MARCITE, s. f. Nom donné à des prairies de la Lombardie, que l'on couvre d'une couche d'eau en hiver.

MARCK. Géogr. Comm. du cant. de Calais, arr. de Boulogne Pas-de-Calais ; 2,100 hab.

— MARCK (Comte de La). V. LA MARCK.

MARCK (Maison de La). V. LA MARCK.

MARCKÉE, s. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des solanées, indigènes des forêts de la Guyane.

MARCKOLSHEIM. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Schelestadt (Basse-Alsace) ; 2,500 hab.

MARCO, s. m. Métrol. Unité de poids brésilienne équivalant à 229 grammes et demi.

MARCOING. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cambrai (Nord) ; 1,900 hab.

MARCOLIÈRES, s. m. pl. Chass. Filets pour prendre, la nuit, les oiseaux marins.

MARCOMANS, s. m. pl. *Marcomanni, Markmanner*, hommes des frontières. Géogr. Peuplade germanique du groupe des Hermions, dont parle Jules César et qu'un de ses rois, nommé Marbod, établit, 10 ans av. J.-C., dans le pays des Boïens. Vers le IIe siècle, les Mar-

comans envahirent l'empire romain ; Marc-Aurèle eut beaucoup de peine à les repousser. Ils firent la paix avec Commode, recommencèrent leurs attaques sous Aurélien et disparurent, confondus avec les autres barbares, dans la grande invasion du IVe siècle.

MARCOMIR. Nom de plusieurs princes que l'on fait régner sur les Francs bien avant Pharamond.

MARCOSIEN. s. m. Membre d'une secte hérétique du IIe siècle, ainsi nommé de Marc, son fondateur.

MARCOSTIN. s. m. Pharm. Espèce de médicament composé de beaucoup d'ingrédients.

MARCOTTAGE. s. m. radic. *marcotter*). Hortic. Opération qui consiste à faire produire des racines à des branches encore attachées à la plante mère. Pour cet effet, on élève le plus souvent une butte de terre autour de la base des jeunes branches ; souvent aussi, il est nécessaire de courber les branches en terre au lieu de les laisser dans la direction perpendiculaire, d'autres fois, il faut en outre inciser la partie courbée en terre, afin de déterminer à l'endroit de la blessure un bourrelet qui facilite l'émission des racines. Le marcottage est une opération très avantageuse, faite dans le but de multiplier des végétaux qui ne propagent pas ou mettent trop longtemps à propager leurs qualités utiles ou agréables par la voie du semis. Marcottage par strangulation, par torsion, par circoncision, par amputation, par cepée. Marcottage en l'air, en paniers, en pots ordinaires, en pots troués, en pots fendus, en caisse, en entonnoir de plomb. Le premier printemps doit être préféré pour le *marcottage* des végétaux ligneux des zones glaciales et froides ; le commencement du second printemps pour ceux des zones tempérées, le milieu du troisième pour ceux des zones chaudes, et le commencement de l'été pour le *marcottage* des plantes des zones brûlantes. (De Morog.) Le *marcottage* doit toujours précéder de quelques jours l'ascension de la sève dans les tiges des végétaux. (Id.)

* **MARCOTTE.** s. f. (du lat. *mergus*, même signif.). Bot. Brioche d'arbre, d'arbuste, de plante vivace, qui, par son contact prolongé avec une terre humide, se garnit de racines et devient ainsi un sujet indépendant de celui qui l'a produit. Le plus souvent deux ou trois *marcottes* suffisent pour un pied garni de six à huit branches, à moins que ce ne soit un arbre à larges feuilles, qui peut alors en nourrir un plus grand nombre sans s'appauvrir. (De Morog.) Il ne faut pas trop se presser de séparer les *marcottes* de leur mère ; mais attendre qu'elles soient bien enracinées, pour ne pas compromettre leur existence. (Thoin.)

MARCOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Marcotter. S'empl. adjectiv. Les rameaux marcottés forment des individus doués des mêmes qualités que leurs souches. Le marcottage a pour but de déterminer les rameaux *marcottés* à pousser des racines et à former de nouveaux individus doués de toutes les qualités de leurs souches. (Thouin.)

* **MARCOTTER.** v. a. 1re conj. Propager par marcottes. Marcotter une vigne.

— Absol. Action de marcotter. Manière de marcotter. On marcotte sur un terrain humide. Marcotter par incision, par ligature.

MARCOU. s. m. Mot employé en Bretagne. Quand une femme a d'un homme sept enfants mâles consécutifs, le septième est *marcou*. (V. Hugo.)

MARCOUF (Saint-). Géogr. Groupe de trois îles fortifiées en avant de la rade de La Hogue (Manche)

MARCQ. Géogr. Commune du Hainaut (Belgique), à 33 kil. de Mons ; 2, 300 hab.

— **MARCQ-EN-BAROEUL.** Commune du cant. de Tourcoing, arrond. de Lille (Nord). Brasseries, sucre de betterave ; 9,300 hab.

MARCULFE. Moine, né probablement en Gaule, mort après 660, composa, à la demande de Landry, évêque de Paris, un recueil de *Formules* ou de modèles des actes usités à cette époque.

MARCUS GRÆCUS. Personnage à peu près inconnu du Xe siècle, auteur d'un traité : *Liber ignium ad comburendos hostes*, dont l'original était probablement écrit en grec et qui a été publié en 1804.

MARDAÏTES. s. m. pl. Géogr. Montagnards du Liban et du Taurus, qui, du VIIe au Xe siècle, luttèrent contre les Arabes.

MARDELLE, MARGUELLE ou **MARGE.** s. f. Archéol. Nom donné à de vastes excavations en forme de cônes tronqués renversés, que l'on trouve dans plusieurs parties du Berry, et principalement dans l'arrondissement d'Issoudun. La tradition leur assigne une haute antiquité. Elles sont placées d'une manière irrégulière dans les champs ; quelquefois on les trouve réunies en grand nombre dans un petit espace ; il y en a de 150 mètres de large et de 6 à 8 mètres de profondeur. Les paysans prétendent qu'elles servaient à mettre des troupes en embuscade. Les mardelles paraissent exister aussi en Écosse, et on les rencontre en assez grand nombre dans plusieurs cantons de la Normandie.

MARDELLE s. f. Barbarisme qui s'est employé pour Margelle.

MARDES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Médie, au S. de la mer Caspienne, dans le Mazendéran actuel.

* **MARDI.** s. m. (et. lat. *Mars, Martis*, Mars ; *dies*, jour). Chron. Second jour ouvrable de la semaine, celui qui suit le lundi et qui précède le mercredi.

— La troisième férie, d'après le Bréviaire.

— *Mardi gras.* Le dernier jour de carnaval ; c'est aussi le plus fêté. Je veux que tous nos jours y soient des *mardis* gras. (Destouches.)

— *Mardi, s'il fait chaud.* Se dit d'une promesse qu'on ne veut pas tenir.

— *Nous aurons mardi fasée.* Se dit d'une affaire qui traîne en longueur.

MARDI. Sorte de juron villageois qui est une altération de Mordieu et que l'on rencontre souvent dans les anciennes comédies. Eh *mardi*, mettez-moi cela dans un couvent. (Hauteroche.)

MARDICK. Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Dunkerque (Nord), où Louis XIV essaya de creuser un port pour remplacer celui de Dunkerque, dont la démolition était imposée par le traité d'Utrecht. Un canal fut creusé pour mettre les deux villes en communication ; mais les travaux du nouveau port, arrêtés en 1717, sur les instantes réclamations des Anglais, n'ont jamais été achevés ni repris.

MARDOCHÉE. Hist. s. Oncle d'Esther. V. AMAN et ESTHER.

— *Jour de Mardochée.* Nom d'une fête instituée par Esther et Mardochée, sans doute en mémoire de la manière miraculeuse dont les Juifs avaient échappé à la colère d'Assuérus.

MARDONIUS. Gendre de Darius Ier, défait par les Thraces, 496 av. J.-C., fut vaincu et tué par les Grecs à Platée, 479.

MARDORE. Géogr. Comm. du cant. de Thizy, arr. de Villefranche (Rhône). Cotonnades, mousselines ; 2,600 hab.

* **MARE.** s. f. (étym. bas-lat., *mara*, même signifie. ; du lat. *mare*, mer). Amas d'eau dormante ; bassin peu profond et de peu d'étendue, qui se trouve à la surface du sol et qui reçoit les eaux que l'atmosphère répand sur les terres voisines. Grande, petite mare. Une mare bourbeuse. Tomber dans une mare. Se noyer dans une mare. On trouve des mares dans les endroits secs et élevés comme dans ceux qui sont bas et humides. C'est de la *mare* d'un pauvre homme, dont on a détourné le ruisseau, que sortira l'épidémie qui emportera la famille du château voisin. (B. de St-P.) Au milieu des plaines du pays chartrain, on rencontre çà et là des *mares* séparées entièrement les unes des autres, mais qui paraissent avoir été réunies dans les temps où la culture n'avait point modifié le terrain qui les sépare. (Guérin.) Si on annonçait au public qu'une souris se noie dans une *mare*, il y courrait comme au feu. (Th. Gautier.)

— Par extens. Après avoir vu cette *mare* presque imperceptible pour eux qu'on nomme la Méditerranée, et cet autre étang qui, sous le nom de Grand Océan, entoure la taupinière... (Voltaire.)

— Fig. *Mare de sang.* Grande quantité de sang répandu. Elle poussa un cri de bête fauve, se rua sur le cadavre, qui dormait dans une *mare* de sang. (V. Cherbuliez.)

— Dans le même sens, Amas d'un liquide quelconque. Il répandit sur le plancher, dans les tonnes et sous les fascines, une *mare* de goudron. (V. Hugo.)

— Agric. Houe de vigneron.

— Techn. Auge circulaire, dans laquelle les olives sont écrasées par une meule.

MARÉ, ÉE. part. pass. du v. Marer. S'empl. adjectiv. Champ de haricots marés avec soin.

MARÉAGE. s. m. Anc. marine. Contrat de louage qui stipulait que la solde des matelots engagés sur un bâtiment marchand ne serait pas augmentée, si le voyage se prolongeait au delà du temps prévu.

MARÉANT. s. m. Dans l'Aunis, Celui qui ramasse des coquillages à la marée basse.

MARÉB. Géogr. Cours d'eau d'Abyssinie, finit dans le pays des Changallas, au milieu des sables.

MAREC ou **MARÉCA.** s. m. Ornith. Espèce de canard de Bahama.

* **MARÉCAGE.** s. m. (radic. *marais*). Terre à fond humide et bourbeux. Pays plein de marécages. Les marécages rendent ces provinces impraticables. Il (le pays) est rempli de *marécages*, où chaque troupe se cantonne et forme une petite nation. (Montesq.)

— Fig. J'ai mal aux genoux, aux épaules ; et je me sens encore si pleine de sérosités, que je crois qu'il faut sécher ces *marécages*. (Mme de Sévigne.)

* **MARÉCAGEUX, EUSE.** adj. Plein de marécages, de marais. Pays marécageux. Contrée marécageuse. Le sol, tantôt *marécageux*, tantôt sablonneux ou fendillé par la chaleur, est d'une morne tristesse. (E. Renan.)

— Qui habite les marécages, les marais. Animaux marécageux. Plantes marécageuses. || C'est dans ce sens que La Fontaine a dit : *La gent marécageuse*, pour Les grenouilles :

> Ce roi fit toutefois tant de bruit en tombant,
> Que la gent marécageuse,
> Gent fort sotte et fort peureuse,
> S'alla cacher sous les eaux

— Qui provient des marécages, des marais. Émanations marécageuses. Effluves marécageux. Les émanations marécageuses qui pénètrent dans l'économie par la peau qui les absorbe, par les poumons et par les voies digestives, avec l'air et les aliments, sont la cause d'une foule de maladies.

— Qui sent le marécage. Odeur marécageuse. Goût marécageux. Ces oiseaux ont un goût marécageux.

— *Air marécageux.* Air grossier, humide.

— Arg. *Œil marécageux.* Œil langoureux.

MARÉCAGINE. s. f. (rad. *marécage*) Bot. Espèce de plantes du genre paludelle

MARECCHIA. Géogr. Rivière d'Italie, qui finit dans l'Adriatique à Rimini. Dans son bassin est la république de Saint-Marin.

* **MARÉCHAL.** s. m. (étym. bas-lat., *marescalcus* ; de l'anc. haut-allem. *marahscalc*, valet qui soigne les chevaux). Artisan qui ferre les chevaux et qui les panse. On dit aussi maréchal ferrant. Maréchal vétérinaire. Des maréchaux ferrants. Le maréchal ferrant doit connaître non seulement la structure anatomique du cheval, les principes de médecine vétérinaire, mais encore il doit apporter à l'art de la ferrure une attention, des perfectionnements dont les hommes ignorants en cette matière sont loin d'apprécier les difficultés. Vous voulez dire que je dois payer le *maréchal*, et où pourrons-nous en trouver un ? (Defauconpret.)

— Nom et titre d'officiers qui avaient soin des chevaux et veillaient à la bonne tenue des écuries.

— *Maréchal des écuries.* Officier qui était préposé à la surveillance des écuries d'un prince ou d'une princesse. Je vis entrer chez moi Genson, le *maréchal* des écuries de la dauphine. (Marmontel.)

— Titre d'une dignité qui n'était, à son origine, que celle d'un officier de cavalerie.

— *Maréchal de France.* Officier général du grade le plus élevé. Ce titre se rencontre dans l'histoire des premiers temps de la monarchie. Il s'est appliqué d'abord à un officier supérieur placé sous les ordres du connétable ou du général en chef, et que l'on nommait maréchal de l'host ou de l'armée, maréchal de camp. Les maréchaux de camp de l'armée du roi étaient appelés maréchaux de France, pour les distinguer des maréchaux des autres seigneurs féodaux. Les maréchaux de France furent bientôt élevés au-dessus de tous les autres maréchaux de camp, et acquirent une importance de plus en plus grande, surtout après la suppression de la dignité de connétable, en 1626. Depuis cette époque, la dignité de maréchal de France est la plus élevée de l'armée. Le bâton de maréchal est la marque distinctive de cette dignité. Avant François Ier, les fonctions de maréchal étaient temporaires. Ce prince nomma le premier des maréchaux à vie, et en fixa le nombre à quatre. Ce nombre a beaucoup varié depuis ; il y en eut jusqu'à vingt sous Louis XIV.

— *Maréchal d'empire.* Nom donné, sous Napoléon Ier, à des généraux ayant un rang analogue à celui des maréchaux de France. Les maréchaux d'empire, créés en 1804, furent Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Massena, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davout, Bessières, Kellermann, Lefèvre, Pérignon et Sérurier.

— *Maréchal de camp.* Officier général dont le grade correspondait à celui de général de brigade.

— *Maréchal des logis.* Sous-officier des troupes à cheval. Le grade de maréchal des logis répond à celui de sergent dans l'infanterie, et le grade de maréchal des logis chef à celui de sergent-major. || Titre des officiers chargés de faire préparer des logements pour la cour en voyage. Il y avait autrefois des maréchaux des logis par quartier, un grand maréchal des logis chez le roi, et un premier maréchal des logis chez la reine.

— Chez les étrangers, Titre porté par plusieurs grands officiers. Le grand maréchal de l'empire. Le maréchal de l'Église. Le grand maréchal de Pologne. Le maréchal de la diète. Les feld-maréchaux.

— Hist. *Maréchal de l'armée de Dieu et de l'Église.* Titre du général qui fut élu par les barons anglais révoltés contre Jean sans Terre, en 1215. || *Maréchal d'armes.* Officier dont la charge créée sous Charles VIII consistait à tenir un catalogue des armoiries, pour vérifier l'authenticité des titres de noblesse. || *Maréchal de bataille.* Officier dont la principale fonction était de ranger l'armée en bataille, d'après les ordres du général en chef. || *Maréchal de la foi.* Titre qui fut donné, dans la guerre des albigeois, à Gui de Lévis, et qui resta héréditaire dans sa famille. || *Maréchal général.* Chef des maréchaux de France, dont la charge fut créée en 1680. || *Maréchal de la lice.* Celui qui présidait aux tournois et donnait le signal. || *Maréchal de Malte.* Titulaire de la seconde dignité de l'ordre. || *Maréchal des nonces.* Titre de l'officier qui, dans les diètes de Pologne, présidait les délibérations et maintenait l'ordre. || *Maréchal du vautrait.* Officier placé sous les ordres du capitaine général des chasses. || *Prévôt des maréchaux.* Officier commandant, sous l'autorité des maréchaux, une compagnie d'archers à cheval pour la sûreté publique dans les provinces.

— Entom. Nom vulgaire des élatérides indigènes rangés autrefois dans le genre taupin.

— Ornith. Nom qu'on donne dans les environs de Niort au rossignol de muraille.

MARÉCHAL (Georges). Né à Calais, 1658-1736, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité en 1688, et premier chirurgien du roi en 1703.

— **MARÉCHAL** (Pierre-Sylvain). Littérateur, né à Paris, 1750-1803, après avoir imité Théocrite et nié l'existence de Dieu dans le *Lucrèce français*, parodia la Bible dans *un Livre échappé au déluge*, 1784. Dans son *Almanach des honnêtes gens*, il substitua aux noms des saints du calendrier ceux de personnages célèbres, 1788 ; sur l'invitation de l'astronome Lalande, il publia, en 1800, un *Dictionnaire des athées*, etc. Le plus important de ses ouvrages a pour titre : *Voyages de Pythagore*, 1799.

* **MARÉCHALAT.** s. m. Dignité, charge de maréchal. Promu au maréchalat.

MARÉCHALE. s. f. Femme d'un maréchal. Madame la maréchale. La maréchale d'Ancre. Voyez madame la *maréchale*, elle est toujours la même. (J.-J. Rouss.)

— Par plaisant. Femme qui arrange une affaire d'honneur, parce qu'autrefois les maréchaux étaient chargés de ce soin. Cela me mit dans la disposition de lui promettre ce qu'elle me demandait, qui est d'être la *maréchale* de France de cette querelle. (Mme de Sévigné.)

— *Poudre à la maréchale.* Sorte de poudre à cheveux.

— Minér. Houille très bitumineuse.

* **MARÉCHALERIE.** s. f. État et profession de maréchal ; art de ferrer, de panser et de traiter les chevaux. Connaître à fond la maréchalerie. Le traducteur français en son épître dit que nos Français ont emprunté ce mot *maréchalerie* de la langue germanique, d'autant que les Allemands appelaient par le passé *mara* ou *marca* ce que nous disons cheval ou jument. (Duverdier.)

— Titre de plusieurs ouvrages sur cet art. La Maréchalerie de Laurent Rusé, translatée du latin en français. L'Art vétérinaire, ou Grande Maréchalerie de Jean Masse.

MARÉCHALISTE. s. f. (de *Maréchal*, nom pr.). Membre d'une secte américaine plus exaltée que celle des méthodistes, avec laquelle elle a beaucoup de rapport.

* **MARÉCHAUSSÉE.** s. f. (ét. bas-lat., *marescalcus*, maréchal). Anc. admin. Juridiction des prévôts, des maréchaux de France.

— Dignité de maréchal. Pour Estrées., lui faire compliment sur sa *maréchaussée*. (Bussy.)

— Compagnie de cavaliers chargés de veiller à la sûreté publique. Ce corps, très ancien, fut créé pour faire respecter les lois et en assurer l'exécution. Lorsque la dignité de connétable existait en France, la maréchaussée ressortissait à ses attributions immédiates ; elle fut soumise aux maréchaux de France depuis la suppression de cette charge. La maréchaussée fut remplacée par la gendarmerie en 1790.

* **MARÉE.** s. f. (du lat. *mare*, mer). Mouvement périodique de la mer par lequel elle s'élève et s'abaisse successivement dans le même lieu, à des intervalles de temps réglés. Haute marée. Basse marée. Pleine marée. Aller contre la marée. Attendre la marée. Il est pleine mer quand la marée montante est parvenue à sa plus grande hauteur ; il est basse mer lorsque la marée a cessé de descendre. L'influence de la lune est la cause des marées. Le flux n'y est point considérable, et la plus haute *marée* n'y est que de huit pieds. (Buffon.) Dans les espaces libres, la *marée* montante arrive toujours aux environs de l'heure où la lune passe au méridien du lieu, et douze heures après lorsqu'elle passe au méridien opposé. (Guérin.) La *marée* est plus forte quand la lune est plus près de la terre que lorsqu'elle en est plus loin. (Id.) La *marée* est aussi plus forte aux époques des nouvelles et pleines lunes que lorsque le soleil et la lune sont en conjonction. (Id.) C'est Képler qui reconnut le premier que l'attraction exercée par la lune est la cause qui produit les *marées*. (Arago.)

— Fig. Ainsi se forma cette infinie *marée* d'hommes, qui s'écoula en Italie sous Brennus et autres. (Mont.) S'il se trouve une fois embarqué dans les affaires du monde, il n'en voudra pas toujours souffrir les *marées*. (Malh.) Il ne s'est jamais opéré de migration d'hommes du Midi vers le Nord ; les *marées* de l'espèce humaine se font au contraire du Nord au Midi. (Virey.)

— *Marée atmosphérique.* Oscillation qui se fait sentir, deux fois en vingt-quatre heures, dans les couches d'air atmosphérique, quand le temps est beau sur la pleine mer. || *Basse marée.* État de la mer quand les eaux sont revenues à leur niveau le plus bas. || *Marée descendante.* État de la mer quand le reflux descend. || *Haute marée, marée haute.* Se dit des eaux de la mer arrivant au point de leur plus haute élévation au-dessus de leur lit, atteignant le point où la profondeur est la plus grande. La marée est haute. La mer est haute. || *Haute* ou *grande marée.* État de la mer quand le flux a porté les eaux à leur plus grande hauteur. || *Marée montante.* État de la mer quand le flux monte. || Fig. Cette *marée* montante de douleurs ne cesse d'enfler et de croître. (P. de St-Victor.) La grande *marée* montante de l'esprit moderne, qui renverse ailleurs tout l'édifice des conditions et des spéculations humaines

ne parvient d'abord ici qu'à changer le style et le goût. (H. Taine.)

— *A mi-marée.* Environ trois heures avant la pleine ou la basse mer. || *A marée haute, à haute marée, à la mer haute,* sont des locutions qui signifient A l'époque où la marée est haute, où la mer est haute. Il y a des ports où l'on ne peut entrer qu'à marée haute, qu'à la mer haute. || *Prendre la marée* ou *faire marée.* Choisir le temps ou la marée est favorable, pour entrer dans un port ou pour en sortir. || *La marée monte.* La vague arrive. || Fig. La colère éclate, la mauvaise humeur se manifeste. Le compliment fut d'abord froidement reçu; incontinent après la *marée* monta, et voilà la duchesse du Maine aux reproches. (St-Sim.)

— *Avoir vent et marée.* Avoir le vent et le courant favorable. Le vaisseau avait vent et marée. || Fig. Avoir toutes les circonstances favorables pour réussir dans une affaire. Pour exécuter ses projets il avait pour lui vent et marée.

— *Aller contre vent et marée.* Les avoir contraires. Le vaisseau marchait lentement, car nous allions contre vent et marée. || Fig. Persister dans une entreprise malgré tous les obstacles. Il marche contre vent et marée. Elle a établi son fils à la cour contre vent et *marée.* (Mme de Sévigné.)

— Pop. Liquide répandu. Répandre une marée d'huile.

— Prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne de marée.* || *La marée n'attend personne.*

— Comm. Poisson de mer non salé. Toi, voluptueux Parisien, qui n'as jamais fait d'autre grand voyage que celui de Dieppe pour y manger de la *marée* fraîche... (Volt.)

— *Odeur de marée* Odeur désagréable que répand le poisson de mer accumulé, même à l'état frais.

— Prov. *Arriver comme marée en carême.* Arriver à propos.

— Législ. anc. *Chambre de la marée.* Juridiction spéciale à laquelle ressortissaient les affaires civiles et criminelles relatives au commerce du poisson.

— Pêch. Relevage des lignes posées pendant la nuit.

MARÉGRAPHE. s. m. Syn. de MAREOGRAPHE.

MARÈGUE. s. f. Gros tissu de laine dont on fabrique les manteaux appelés limousines.

MARE-ISLAND. Géogr. Ville de Californie (États-Unis), arsenal maritime dans la baie de Saint-Paul, formée par la baie de San Francisco.

MARÉKANITE. s. f. (de *Marékan*, n. géogr.). Miner. Variété d'obsidienne. C'est une substance vitreuse d'origine volcanique, tantôt transparente et tantôt translucide ou même opaque, d'un vert plus ou moins intense. On la trouve au Kamtchatka en petits morceaux ovoïdes.

* **MARELLE.** s. f. (et. bas-lat., *matrella*, palet). Table carrée sur laquelle des lignes partent de chaque angle et du milieu de chaque côté pour se réunir au centre. Ces lignes et leurs extrémités indiquent la route et la place de jetons appelés *méreaux* ou *marelles.* || Jeu qu'on jouait sur cette table. || Nom des jetons.

— Autre jeu qu'on joue avec des cailloux de diverses couleurs, en traçant sur le carton, sur la pierre, sur le sable, une figure analogue.

— Jeu d'enfants consistant à dessiner sur le sol une figure divisée en compartiments et à pousser à cloche-pied un palet d'un compartiment à l'autre. || La figure même qui est tracée sur le sol. Ils descendaient, suivaient le trottoir charbonné de jeux de *marelle.* (De Gonc.)

— On disait autrefois *merelle.*

MAREMMATIQUE. adj. Qui a rapport à la maremme. Émanations maremmatiques.

* **MAREMME.** s. f. (ét. ital., *maremma*; lat. *maritima*, maritime). Nom qu'on donne en Italie à des terrains situés sur le bord de la mer, le long des côtes de la Toscane et du Latium, et qu'on ne saurait habiter en été à cause des émanations délétères qu'exhale un sol imprégné de soufre et d'alun. En hiver, les maremmes sont autant de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture. Les maremmes de Rome. Les maremmes de Toscane. D'octobre en mai, descendent de robustes montagnards qui conduisent leurs troupeaux dans la *maremme* ou dans la campagne de Rome, pour les ramener l'été sur les hauteurs. (Michelet.)

— Nom d'étangs comblés.

MARÈNE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de deux espèces de saumons.

MARENGE. s. f. Ornith. Nom donné autrefois à la mésange charbonnière.

MARENGO. Géogr. Village du Piémont, à 4 kil. S. E. d'Alexandrie, près du confluent du Tanaro et du Fontanone. Victoire de Bonaparte sur Mélas, 14 juin 1800. De 1803 à 1814, il donna son nom à un département français; chef-lieu *Alexandrie.*

— Art culin. *A la marengo.* Manière d'accommoder la volaille en la dépeçant, la faisant saisir par un feu ardent, et achevant de la cuire avec des champignons et de l'huile d'olive. || Absol. *Marengo.* Volaille accommodée de cette façon. Hier j'ai mangé une *marengo.* (Scribe.)

— *Brun marengo*, ou absol. et adjectiv. *marengo.* Couleur brune mêlée de petits points blancs semblables à la poussière. Un habit de drap marengo. Une redingote brun marengo.

— MARENGO. Comm. de l'arr. d'Alger (Algérie); pop. totale 1,490 hab., agglomérée 1,000.

MARENNES. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente Inférieure, à 14 kilom. S. de La Rochelle, près de l'embouchure de la Seudre. Marais salants riches, mais insalubres; huîtres vertes renommées; 4,900 hab.

— MARENNES (Les ou MARANSIN (Le). Ancien pays de France, compris aujourd'hui dans l'arr. de Dax (Landes).

MARENTÉRIE. s. f. Bot. Syn. d'UNONE.

MARÉO. s. m. Pathol. Fièvre inflammatoire et de peu de durée, qui atteint les nouveaux venus dans les régions élevées du Pérou et de la Bolivie.

MARÉOGRAPHE. s. m. étym. fr., *maree*; gr. γράφω, j'écris). Mar. Instrument porté sur le flot et qui trace lui-même, comme l'indique son nom, les accidents du mouvement de la mer.

MARÉOMÈTRE. s. m. Mar. Syn. de MAREOGRAPHE.

MARÉOTE. s. f. Géogr. Nom par lequel on désigne quelquefois le nome maréotide. Les ensuchiens persuadèrent au comte Denis qu'il fallait envoyer des commissaires à la *Maréote*, qui s'instruissent exactement de la vérité sur les lieux. (Fleury.)

MARÉOTIDE. adj. et s. m. Géogr. anc. Se dit d'un des nomes de l'Égypte, voisin du lac Maréotis. Le nome maréotide appartenait primitivement à la Libye.

MARÉOTIQUE. adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient au nome maréotide.

— Se disait quelquefois pour Égyptien. Le vin maréotique était fort estimé des anciens.

MARÉOTIS (Lac). Géogr. anc. V. MARIOUTH (Lac).

MARER. v. a. 1re conj. Travailler la vigne à la mare.

MARESCALCHI (Ferdinand). Homme d'État italien, né à Bologne, 1764-1816, d'une famille illustre, fut président de la république cisalpine; employa toute son influence à faire nommer Bonaparte président de la république italienne.

MARESCALIER. s. m. (radic. *maréchal*). Anc. législat. Maréchaussée, garde des frontières. || Tribunal des maréchaux de France. || *Droit de maréchalier.* Droit qu'avaient les seigneurs d'exiger de leurs fermiers de l'avoine et du foin pour nourrir leurs chevaux.

MARESCOT (Armand-Samuel, marquis de). Général et pair de France, né à Tours, 1758-1832, capitaine du génie, sous Dumouriez, 1792-1793, mit Maubeuge en état de défense et reprit Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes, Condé; la prise de Maestricht lui valut le grade de général de division, 1794. Il fut nommé premier inspecteur général du génie, janvier 1800. Mêlé, par hasard, dans les négociations d'où sortit la capitulation de Baylen, 1808, il fut destitué, détenu pendant trois ans, et, il était exilé à Tours quand l'Empire tomba. Mis à la retraite par la seconde Restauration, il entra, en 1819 à la Chambre des pairs. On a de lui: *Relation des principaux sièges depuis 1792; Emploi des bauches à feu pour lancer les grenades; Mémoire sur la fortification souterraine.*

MARESQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte aux marais. *Terrain maresque.* Terre à marais.

MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano. Fils d'un honorable chirurgien, né à Dijon, 1763-1839, publia un *Bulletin de l'Assemblée constituante*, avant d'exécuter le même travail pour *le Moniteur*, fondé par Panckoucke, 1789. Il exerça des fonctions diplomatiques, fut retenu deux ans prisonnier par les Autrichiens, 1793-1795; fut bien accueilli par Bonaparte qui le connaissait depuis 1790, prépara avec lui le coup d'État du 18 brumaire; et, sous le Consulat, devint secrétaire général du gouvernement consulaire, puis secrétaire d'État. Investi de toute la confiance de Napoléon, il ne devait le quitter qu'après son abdication à Fontainebleau. Banni en 1815, il se retira à Gratz, jusqu'au moment où on lui permit de rentrer dans son pays, 1820. Nommé pair de France en 1831, il fut, pendant trois jours, président du conseil des ministres, 1834. Il fut de l'Académie française en 1803, et de l'Académie des sciences morales et politiques après 1830.

MARETIMO. (*Hiera*). Géogr. Une des îles Égades, à 32 kil. O. de la Sicile.

MARETON. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard, dans quelques provinces.

MARETZ Géogr. Comm. du cant. de Clary, arr. de Cambrai (Nord). Châles, tissus, mérinos; 3,200 hab.

MAREUIL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nontron (Dordogne); 1,600 hab.

— MAREUIL. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée), sur le Lay; 1,900 hab.

MAREYEUR, EUSE. s. Marchand, marchande de marée. Cependant, un *mareyeur* de leurs cousins commençait à souffler de l'eau avec sa bouche par le trou de la serrure. (G. Flaubert.)

— Adjectiv. Marchand mareyeur.

MAREY-MONGE (Guillaume-Stanislas). Général français, né à Nuits (Côte-d'Or), 1796-1863, fils du conventionnel Marey, petit-fils de Monge par sa mère, élève de l'École polytechnique, se distingua dans le corps de l'artillerie par de savants mémoires et pendant l'expédition contre Alger, 1830. Il forma les deux premiers escadrons de chasseurs algériens, les spahis d'Alger, dont il devint colonel en 1837, et gouverna les tribus arabes avec le titre d'agha. Général de division, 1848, gouverneur général de l'Algérie par intérim, il fit la guerre de Kabylie en 1857, et devint sénateur. On a de lui: *Notes sur la régence d'Alger; Mémoires sur les armes blanches; Poésies d'Abd el-Kader, ses règlements militaires.*

MARFÉE (La). Géogr. Bois près de Sedan (Ardennes), où le maréchal de Châtillon fut battu par le comte de Soissons qui périt dans le combat (1641).

MARFIL. s. m. Syn. de MORFIL.

MARFORIO. s. m. du lat. *Martis forum*, forum de Mars, parce que cette statue fut trouvée sur le forum de ce nom). Nom d'une statue antique que le peuple de Rome avait placée en face de celle de Pasquin, près de la place de Navone, au coin de la rue des Libraires. Quand on voulait attribuer à Pasquin un mot satirique, on le préparait par une question placée dans la bouche de Marforio. Actuellement Marforio, transporté au musée du Capitole, est condamné au silence.

MARFOURÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

MARGADON. s. m. Moll. Nom vulgaire de la seiche commune sur quelques unes des côtes de la France septentrionale.

MARGAIGNON ou **MARGAINON.** s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de l'anguille mâle.

MARGAJAT. s. m. Nom donné à certaines peuplades du Brésil.

— Pop. *Parler margajat.* Parler un langage inintelligible.

— Fig. Gidopin. Ces deux cardinaux et les deux *margajats* en conclurent que dans tous les cas pareils il faut s'entr'aider. (Volt.)

MARGAL. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

MARGANATIQUE. adj. Syn. de MORGANATIQUE.

MARGARAMIDE. s. f. (rad. *margarate*, et *amide*). Chim. Corps obtenu en traitant les corps gras par l'ammoniaque.

MARGARANTHE. s. m. (ét. gr., μάργαρος, perle; ἄνθος, fleur). Botan. Genre de solanées, établi pour des herbes mexicaines.

MARGARATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide margarique avec une base et qui est un véritable savon. Les margarates n'existent pas dans la nature. Margarates de potasse et de soude. Margarate d'ammoniaque. Margarate de baryte, de plomb.

MARGAREUX, EUSE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification des corps gras qui contiennent de la margarine.

MARGARIMÈTRE. s. m. (ét., *margarine*, et *metre*). Phys. Appareil destiné à révéler la présence de la graisse dans le beurre, ainsi qu'à en mesurer la quantité.

* **MARGARINE.** s. f. (du lat. *margarita*, perle). Chim. Nom donné à une combinaison naturelle d'acide margarique et de glycérine, qui se rencontre dans les matières grasses, et qu'on extrait généralement de l'huile d'olive.

— Beurre artificiel extrait de la graisse de bœuf.

MARGARINO-SULFURIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison de l'huile d'olive avec moitié de son poids d'acide sulfurique.

* **MARGARIQUE.** adj. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par la saponification des matières grasses qui contiennent de la margarine. L'acide *margarique* est insoluble dans l'eau, comme l'acide stéarique; il est extrêmement soluble dans l'alcool et dans l'éther, s'unit aux bases salifiables et forme des sels qui ont beaucoup d'analogie avec les stearates. (Chevreul.)

MARGARIS. s. f. pr. *mar-ga-riss*; ét. gr., μαργαρίς, perle). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées psychotriées, originaire du Mexique.

MARGARITA. s. f. Bot. Syn. de MARGUERITE ou PAQUERETTE.

— Minér. Syn. de NACRITE.

MARGARITA (Santa-). Géogr. Île située dans la Vieille-Californie.

MARGARITACÉ, ÉE. adj. (du lat. *margarita*, perle). Moll. Qui fournit des perles. Coquilles margaritacées. || MARGARITACÉES. s. f. pl. Famille de mollusques bivalves ou acéphales, établie pour neuf genres.

MARGARITAIRE. s. f. Bot. Genre d'arbres rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées et croissant à Surinam.

MARGARITATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide margaritique avec des bases salifiables.

MARGARITE. s. m. etym. lat., *margarita*, perle). Moll. Syn. de PINTADINE.

— Miner. Minéral en lames minces croisées dans tous les sens, d'un éclat argentin, rappelant celui de la nacre, et trouvé au Tyrol, en filons ou disséminé dans le talc chlorité. On dit aussi *mica nacré*.

MARGARITIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *margarita*, perle; *fero*, je porte). Moll. Qui produit des perles. Aviculc margaritifère.

— Hist. nat. Qui porte des taches blanches arrondies, imitant des perles. Pangonie margaritifère.

MARGARITIPHORE. adj. 2 g. Syn. de MARGARITIFÈRE.

MARGARITIQUE adj. Chim. Se dit des sels formés par la combinaison de l'acide margarique avec une base salifiable. || Se dit aussi d'un acide obtenu par la distillation de l'huile de ricin.

MARGARITITE. s. f. (du lat. *margarita*, perle). Miner. Nom donné à des perles pétrifiées.

MARGARITONE. Architecte, sculpteur et peintre de l'école florentine, né à Arezzo vers 1236, mort en 1313. Il peignait sur cuivre et sur bois.

MARGARODE. s. m. (ét. gr., μαργαρώδης, semblable à une perle). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi pour une vingtaine d'espèces vivant dans les régions chaudes ou tempérées du globe.

MARGARODIDES. s. m. pl. (ét. fr., *margarode*, gr. εἶδος, aspect). Entom. Section de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre margarode.

MARGARODITE. s. f. (ét. gr., μαργαρώδης, semblable à la nacre). Miner. Variété de mica trouvée à Monroe (Connecticut).

MARGAROÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *margarine*; gr. εἶδος, ressemblance). Chim. Qui ressemble à la margarine.

— MARGAROÏDE. s. m. Pathol. Nom donné aux tumeurs à globes épidermiques, volumineux et blanchâtres.

— MARGAROÏDES. s. m. pl. Chim. Corps desquels s'extrait la margarine.

MARGARONE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on obtient en distillant l'acide margarique avec de la chaux.

MARGARONYLE. s. m. Chim. Radical hypothétique de la margarone. On dit aussi *margaryle.*

MARGASON. s. m. (radic. *margue*). Techn. Mortaise où l'on place le manche d'un marteau dans les forges catalanes.

MARGATE. s. m. Moll. Syn. de MORGATE.

MARGAUDER ou **MARGAUTER.** v. n. 1re conj. Syn. de MARGOTTER.

— Arg. Décrier la marchandise.

MARGAUX. Géogr. Comm. du cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux (Gironde), sur la Gironde. Vins dits de *Château-Margaux*; 1,200 h.

* **MARGAY.** s. m. Mamm. Espèce du genre chat qu'on appelle aussi *chat-tigre.*

* **MARGE.** s. f. (du lat. *margo*, même signification). Bord, en général. A chaque pas il s'arrêtait pour examiner les pierres qui s'élevaient en monceaux blanchâtres sur les deux *marges* du chemin. (G. Sand.)

— Bord, pourtour d'un orifice quelconque. La marge d'un puits. La marge d'un encrier.

— Particulièrement. Blanc autour d'une page écrite ou imprimée. Les marges d'un livre. Laisser une marge, une grande marge.

— *En marge.* A la marge. Écrire une note en marge. Il est le premier écrivain qui ait cité en *marge* ses autorités. (Volt.)

— Fig. Latitude pour agir. Laisser assez de marge à quelqu'un pour exécuter un projet.

— Fig. Temps de reste pour exécuter une chose, loisir. Et d'ailleurs pour agir nous avons de la *marge.* (Etienne.)

— Anat. Partie qui se trouve au bord de certains organes. Marge orbiculaire. Marge de l'anus.

— Bot. Bordure qui entoure le disque des lichens. La marge est *vraie* quand elle fait partie de l'apothécion; *fausse* quand elle est représentée par le bourrelet formé par le talus qui cerne quelquefois très étroitement l'apothécion.

— Grav. Feuille de papier placée sous la planche de cuivre pour marger l'estampe.

— Typogr. Feuille collée sur le tympan et qui sert de repère pour les feuilles à imprimer. || Planche sur laquelle le margeur place la feuille à tirer. || *Faire sa marge.* Placer la marge sur le tympan.

MARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Marger. S'emploie adjectiv. Feuille margée.

— Fig. Bordé. Le jardin, d'environ un demi-arpent, est *marge* par la rivière (H. de Balzac.)

MARGEAGE. s. m. Action de marger.

MARGÉE. s. f. Ornith. Espèce d'oie particulière à l'Islande.

* **MARGELLE.** s. f. (diminut. de *marge*). Pierre qui forme le rebord d'un puits. Le couvercle du puits, appuyé sur sa *margelle*, ressemble parfaitement à un bouclier. (Mérimée.)

MARGEOIR. s. m. radic. *marger*). Techn. Plaque de tôle qui sert à boucher les deux soupiraux, dans un four de fusion destiné à la fabrication des glaces.

* **MARGER.** v. a. 1re conj. rad. *marge*). On met un *e* après le *g* devant *a, o.* Nous *margeons. Je margeais*, etc. Border. Un cadre marge bien un tableau. Marger le pare. Vieux en ce sens.

— Techn. Boucher avec des plaques de tôle entourées de terre glaise tous les orifices de la

carcaise dans laquelle ont été placées les glaces d'une coulee.

— Typogr. Mettre la feuille à imprimer en rapport avec la forme, pour que les marges soient egales.

MARGERET (Jacques). Aventurier, né en Bourgogne vers la fin du XVIe siècle, combattit surtout en Pologne et en Russie, et écrivit, sur l'invitation de Henri IV, *Estat de l'empire de Russie*, etc., relation des evenements accomplis de 1590 à 1606.

MARGERIDE (Monts de la). Géogr. Ramification des Cevennes, qui s'unit aux monts d'Auvergne, en se dirigeant du S.-E. au N.-O. Ils séparent les bassins de la Loire et de la Garonne. Le point culminant entre Mende et Châteauneuf s'élève à 1,600 mètres. Les montagnes d'Aubrac s'en détachent vers l'O.

***MARGEUR, EUSE**. s. (rad. *marger*). Typogr. Celui, celle qui pose les feuilles à imprimer sur le cylindre de la presse mécanique.

— Techn. Ouvrier qui scelle les margeoirs.

— Adjectiv. *Rubans margeurs*. Rubans à circuits rentrants qui correspondent respectivement aux marges du papier ou de la forme.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MARGIANE. Géogr. Région de l'ancien empire des Perses, au N.-O. de la Bactriane, arrosée par le Margus. La capitale était *Margiane* ou *Antioche-sur-Margus*.

MARGIN. s. m. Mamm. Espèce de petite fouine que l'on trouve souvent nichée dans les meules et les paillons.

MARGINAIRE. adj. 2 g. Hist. nat. Qui tient à la marge, au bord.

— Bot. *Cloisons marginaires*. Celles qui sont formees par le bord des valves rentrant dans l'intérieur du pericarpe et allant se joindre à l'axe reel ou imaginaire.

— MARGINAIRE. s. f. Bot. Genre de fougères qui a les bords margés.

*** MARGINAL, ALE**. adj. Écrit ou imprimé en marge. Note marginale.

— Hist. nat. Qui est placé sur le bord. Le placentaire marginal se fixe au bord soit des valves, soit des cloisons. Les stipules marginales s'insèrent le long du côté du petiole. || *Aréoles marginales* Areoles des ailes des insectes, lorsqu'elles sont ouvertes et se terminent dans le bord. || *Épiplevres marginales*. Celles qui sont seulement une continuation du bord infléchi.

— MARGINAL. s. m. Ce que l'on met en marge, manchette. Manuscrit pourvu de marginaux.

MARGINALINE. s. f. (rad. *marginal*). Moll. Genre de la famille des stichostegues.

MARGINATURE. s. f. (rad. *marginal*). Bot. Ce qui constitue le bord d'une partie dans les végetaux.

MARGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Marginer. S'empl. adjectiv. Qui porte en marge quelque chose. J'ai sous les yeux un exemplaire *margine* de ma main, il y a près de quinze ans. (Volt.)

— Arachn. *Atte margine*. Espèce d'araneide qui vit sur les myrtes dans le voisinage du Caucase.

— Hist. nat. Qui est muni d'un bord. Se dit particulièrement d'une partie qui est munie d'un rebord saillant, mais étroit. Un petiole est margine lorsqu'il est garni latéralement d'expansions foliacées. Une graine est marginée lorsqu'elle est pourvue d'un rebord saillant, produit par l'expansion des tuniques séminales. || Se dit aussi d'une partie dont les bords sont d'une autre nature que la partie moyenne, la différence étant notable et la transition brusque, ou qui est circonscrite par une bande colorée.

MARGINELLE. s. f. (du lat. *margo, inis*, bord). Moll. Genre de la famille des columellaires. Les marginelles sont des mollusques que l'on ne trouve que dans les pays chauds, et toujours sur les rochers des bords de la mer, surtout dans les endroits exposés à la fureur des vagues. Les espèces en sont nombreuses.

*** MARGINER**. v. a. 1re conj. Noter en marge. J'ai *marginé* quelques pages de votre mémoire. (Acad.) Si mes respectables et bons confreres veulent continuer à me *marginer*, tout ira bien. (Volt.)

MARGINICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *marga, inis*, bord, marge ; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet entouré d'un bord autrement coloré que le reste du corps.

MARGINIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *margo, inis*, marge ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une bordure. Se dit particulièrement des appendices des squames du pericline des syoanthereces, quand ils ressemblent à une bordure.

MARGINIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *margo, inis*, bord ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes bordées.

MARGINIPORE. s. f. (ét. lat., *margo, inis*, bord ; fr. *pore*). Polyp. Genre de polypiers calcaires extrêmement poreux.

MARGINULINE. s. f. (ét. lat., *margo, inis*, marge). Zool. Genre de foraminiferes qui ont une coquille en forme de crosse.

MARGON. s. m. Nom que portent, dans le Rhône, les terrains qui se forment par le délitement des schistes.

MARGOSA. s. m. Espèce de bois originaire de l'Inde, et qui est fort apprécié dans l'ébénisterie.

MARGOT. s. f. (pr. *mar-go*; diminut. de *Marguerite*). Nom injurieux que l'on donne à une femme d'une vertu plus qu'équivoque. Nous le tenons ; nous savons où demeure sa *margot*. (E. Sue.) Elle comprenait pourquoi des etincelles jaunes s'allumaient dans les yeux de chat de cette *margot*. (E. Zola.)

— On donne parfois aussi familièrement ce nom à une personne portant le nom de Marguerite, et particulièrement à une petite fille.

— Jeux. *Margot la fendue*. V. FENDU.

— Ornith. Nom vulgaire de la pie. L'aigle, reine des airs, avec *Margot* la pie. (La Font.)

— Par extens. Femme bavarde.

— Hist. Nom donné à une compagnie d'aventuriers qui ravagèrent la France au moyen âge.

MARGOTA ou **MARGOTAS**. s. m. Navig. fluv. Sorte de bateau, carré par devant et pointu par derrière, particulièrement employé sur la Marne au transport des marchandises.

— Nom donné à des bateaux de forme analogue qui servent dans les ports et les rivieres aux travaux de construction et de réparation.

— A Paris, Nom donné à des bateaux où travaillent les blanchisseuses.

MARGOTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères.

MARGOTIN. s. f. (radic. prob. *marcotte*). Techn. Assemblage de deux ou trois crins tordus dont on fait des lignes pour la pêche. || Sorte de petit fagot.

MARGOTON. s. f. (dimin. de *Margot*). Femme d'une vertu plus qu'équivoque.

M eût mieux fait, certes, le pauvre sire,
De se gaudir avec sa *margoton*. (VOLTAIRE.)

MARGOTTE. s. f. Anc. mar. Nom que les calfats donnaient à une toile goudronnée qui entourait les chandeliers attachés aux parois du vaisseau.

MARGOTTER. v. n. 1re conj. (rad. *margot*). Crier. Il se dit en parlant de la caille. La caille margotte.

MARGOUILLET. s. m. (pr. *mar-gou-llè, ll* mouill.). Mar. Sorte d'anneau employé pour diriger de petites manœuvres qui descendent sur le pont.

— *Entaille à margouillet*. Entaille moins profonde sur le milieu que sur les bords.

***MARGOUILLIS**. s. m. (pr. *mar-gou-lli, ll* mouill., et prob., *margula*, mot bas-lat. fait de *marga*, marne). Gâchis plein d'ordures ; lieu plein de boue. Marcher dans le margouillis. Il alla tête baissee jusque sur le bord d'un ruisseau ou *margouillis*. (Pellisson.)

— Fig. et fam. Embarras d'une mauvaise affaire. Ne pouvoir sortir de ce margouillis. Laisser quelqu'un dans le margouillis.

— Mélange malpropre de sauces, de potages et autres mets analogues.

MARGOUILLISTE. s. m. (pron. *mar-goullisste, ll* mouill. ; rad. *margouillis*). Brouillon. Nom donné à une secte religieuse qui se rattachait aux jansénistes. Il y a dans la canaille de Paris une secte de *margouillistes*; ce devrait être le nom de toutes les sectes. (Volt.)

MARGOULETTE. s. f. Pop. Bouche, mâchoire. Les lendemains de culotte, le zingueur avait mal aux cheveux, un mal aux cheveux terrible qui le tenait tout le jour les crins dérisés, le bec empesté, la *margoulette* enflée et de travers. (É. Zola.)

MARGOULIN. s. m. Sorte de négociant.

— Arg. Mauvais ouvrier.

MARGOUSIER. s. m. Bot. Genre de méliacees dont les drupes renferment une graine oleagineuse et qui croit sur le littoral de la Mediterranée, en France et en Algérie.

MARGRAFF (George). Naturaliste et voyageur, né à Liebstædt (Misnie), 1610-1644, a laissé : *Historia rerum naturalium Brasiliæ ; Tractatus topographicus Brasiliæ*.

— MARGRAFF (André-Sigismond). Chimiste, né à Berlin, 1709-1780, a introduit dans la science l'emploi du microscope ; dans un *Mémoire* de 1745, il établit qu'un sucre, identique à celui de la canne, peut être extrait de la betterave et d'autres plantes. Il a découvert l'acide de phosphorique, distingué la soude de la potasse, etc.

***MARGRAVE**. s. m. (de l'allem. *Markgruf*, comte de la frontiere). Titre porté, depuis Charlemagne, par les comtes chargés du gouvernement des pays situés sur les frontieres. Le *margrave* de Bade s'était rendu cher à ses sujets par le zèle avec lequel il cherchait à améliorer leur sort. (Beauchamp.)

— MARGRAVE. s. f. Femme ou veuve d'un margrave. Madame la *margrave*. (Acad.) Dans son grand herbier, la *margrave* avait fait graver et enluminer toutes les planches de son jardin. (Beauchamp.) || On dit aussi *margravine*. Le margrave et Mme la margravine.

MARGRAVIAL, ALE. adj. Hist. Qui appartient à un margrave. || *Branche électorale, branche margraviale*. Se dit des deux divisions de la maison de Brandebourg.

*** MARGRAVIAT**. s. m. (pr. *mar-gra-vi-a*). Etat, dignité de margrave.

— Juridiction du margrave. Les habitants du margraviat. Les villes du margraviat.

— Hist. *Margraviat oriental*. Dénomination sous laquelle fut d'abord désignée l'Autriche, comme duché dépendant de l'Empire. A une époque postérieure, on ne compta plus que quatre margraviats : celui de Brandebourg avec toutes ses branches ; celui de Misnie à l'électeur de Saxe ; celui de Moravie à la maison d'Autriche et celui de Bade.

MARGRIETTE ou **MARGRILLETTE**. s. f. (du lat. *margarita*, perle). Grosse verroterie que les Européens portent sur les côtes d'Afrique. Les margriettes sont ordinairement d'un bleu foncé tirant sur le noir, avec des raies jaunes ou blanchâtres.

MARGRITIN. s. m. (étym. lat., *margarita*, perle). Comm. Espèce de rocaille très fine. Le plus beau margritin se tirait de Venise.

MARGUÉ. s. m. Manche du marteau dans les forges catalanes.

*** MARGUERITE**. s. f. (du lat. *margarita*, perle). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes du genre aster. La marguerite est une plante à racine fibreuse rampante, âcre au goût ; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ 30 centimètres, pentagones, solides, rameuses, accompagnées de beaucoup de feuilles oblongues grasses, dentelées. Les fleurs sont rondes, belles, radiées, de couleur jaune en dedans, mais couronnées de petales blancs. On l'appelle *marguerite*, parce que la fleur, qui est quelquefois simple et quelquefois toute pleine de petales, est d'un blanc pâle et semblable à celui de la perle. Les marguerites doivent être cultivées dans une terre grasse, humide, exposée au soleil.

— Fleur de cette plante. Un bouquet de marguerites.

— *Marguerite bleue*. Globulaire commune. || *Marguerite d'Espagne*. Espèce de chrysanthème à fleurs jaune pâle, appelée aussi *marguerite d'été* et *catilunette*. || *Grande marguerite*. Nom vulgaire du chrysanthème. || *Marguerite jaune*. Autre espece de chrysanthème. || *Petite marguerite*. La pâquerette. La petite marguerite a une racine vivace qui ne forme point de tige. Les fleurs sont radiées. Elles sont blanches ou blanches et rouges. Les petites marguerites fleurissent au printemps, et sont communes dans les prairies. || *Reine-marguerite*. L'aster. La reine-marguerite nous a été apportée d'Amérique. La fleur en est très belle, et fait en automne la principale décoration des jardins. Il y en a de différentes couleurs, de simples et de doubles. || *Marguerite de la Saint-Michel*. L'aster annuel.

— Loc. prov. *Jeter des marguerites devant les pourceaux*. Parler de belles choses devant des gens qui les méprisent parce qu'ils ne les connaissent pas. En ce sens, on fait allusion au sens étymologique de ce mot, sens qu'il eut autrefois dans notre langue. On ne tardera pas à voir comment on se trouve de jeter les *marguerites* devant les pourceaux. (St-Sim.) || *A la franche marguerite*. Se disait en parlant des amants qui cueillent une marguerite et en arrachent les feuilles l'une après l'autre, en disant tour à tour : *Il* ou *Elle m'aime, pas du tout, un peu, beaucoup, passionnément*.

— Nom qu'on donne à des filles repenties.

— Art vétér. Nom donné aux premiers poils blancs qui paraissent sur les temples des chevaux qui commencent à vieillir.

— Comm. Etoffe qu'on fabriquait à Amiens.

— Mar. Appareil à mouffle qu'on attache à un câble pour aider aux mouvements du cabestan, lorsque celui-ci ne suffit pas pour lever l'ancre. || Nœud fait à une manœuvre pour qu'on puisse agir plus efficacement.

— Techn. Outil dont se servent les corroyeurs pour crepir et redresser le cuir.

— MARGUERITES. s. f. pl. Nom qu'on donnait à un recueil de compliments.

MARGUERITE (Ile). Géogr. Une des îles sous le Vent (Antilles), à 25 kilom. N. du Venezuela, à qui elle appartient ; 20,000 habit. Ch.-l., *l'Assomption*.

— MARGUERITE (Sainte-). L'une des îles Lérins, célèbre par la captivité du Masque de fer et par celle de Bazaine, qui s'en évada.

MARGUERITE (Sainte). Vierge martyrisée à Antioche de Pisidie en 275. Fête, le 20 juillet.

— MARGUERITE (Sainte). Reine d'Écosse, petite nièce d'Édouard le Confesseur, née en Hongrie, 1046, épousa le roi d'Écosse Malcolm III, 1070. Ce dernier ayant été tué à Alnwich, 1093, elle mourut de douleur. Canonisée en 1251, elle est honorée le 10 juin.

— MARGUERITE DE PROVENCE. Femme de saint Louis, 1221-1295, était fille aînée de Raymond-Berenger, comte de Provence. Mariée en 1234, elle suivit le roi dans sa première croisade, 1248-1254. Elle se retira en 1285 dans le couvent de Sainte-Claire, qu'elle avait fondé.

— MARGUERITE DE BOURGOGNE. Fille du duc Robert II, née vers 1290, épousa, 1305, le fils de Philippe le Bel qui fut Louis X, roi de France. Accusée d'adultère, elle fut enfermée, 1314, avec sa belle-sœur Blanche au château des Andelys, puis au Château-Gaillard. Elle fut étouffée ou étranglée en avril 1315, par ordre de Louis X.

— MARGUERITE D'ÉCOSSE. Fille de Jacques Ier, née en 1424, épousa, en 1436, Louis, fils de Charles VII. Dans son enthousiasme pour la poésie, elle donna, dit on, un baiser au vieil Alain Chartier endormi. Dédaignée par le dauphin Louis, elle mourut de douleur, 1445.

— MARGUERITE DE VALOIS OU D'ANGOULÊME. Reine de Navarre, sœur de François Ier, fille de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie, née à Angoulême, 1492-1549, épousa d'abord le duc d'Alençon, qui mourut en 1525. Après avoir visité son frère prisonnier à Madrid, elle fut remariée, en 1527, à Henri d'Albret, roi de Navarre. La petite cour de Nérac devint un petit foyer littéraire et un asile pour les reformés. Elle ne laissa qu'une fille, Jeanne d'Albret. On a publié des poésies d'elle sous ce titre : *Marguerites de la Marguerite ;* son plus célèbre écrit est l'*Heptaméron*, imité du *Décaméron* de Boccace ; on a publié des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*.

— MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Berry. Fille de François Ier, 1523-1574, épousa Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, en 1559. Elle attira les plus célèbres jurisconsultes à l'université de Turin.

— MARGUERITE DE VALOIS OU DE FRANCE. Fille de Henri II et de Catherine de Medicis, née à Saint-Germain-en-Laye, 1552-1615, mariée en 1572 à Henri de Navarre, depuis Henri IV, roi de France, ne garda pas, au milieu des dissipations de la cour des derniers Valois, une fidelite scrupuleuse à son mari. Exilée au château d'Usson (Auvergne), en 1587, elle y écrivit des *Mémoires*, agréables à lire. Son mariage avec Henri IV étant cassé, 1599, elle revint, en 1605, à Paris, ou elle fut bien accueillie. Elle a aussi laissé des *Poésies*.

— MARGUERITE DE VALDEMAR, dite la *Sémiramis du Nord*. Née à Copenhague en 1353, épousa, en 1363, le roi de Norvège Haquin VIII. Elle gouverna le Danemark, après la mort de son père Valdemar III, 1376, et la Norvège, après celle de son mari, 1380. Appelée par les Suedois, elle fit prisonnier Albert de Mecklembourg à Falkoping, 1388. La federation des trois États scandinaves fut consacrée, grâce à elle, par l'union de Calmar, 1397, elle mourut en 1412.

— MARGUERITE D'ANJOU. Reine d'Angleterre, née à Pont-a-Mousson, 1429-1482, Fille du roi René, epousa, en 1445, le jeune Henri VI de Lancastre, sur lequel elle prit un ascendant absolu. Elle eut surtout à lutter contre le représentant de la Rose blanche, Richard d'York, auquel se rallierent tous les mécontents. Elle montra la plus grande énergie dans cette guerre des Deux-Roses, chercha des secours en Écosse, en France ; elle fut definitivement vaincue et prise à Tewkesbury, 1471 ; son mari mourut dans la tour de Londres ; son fils fut mis à mort par ordre d'Édouard IV. Rendue à la liberté apres quatre ans de captivité, au traité de Picquigny, elle dut renoncer à toute prétention sur la couronne d'Angleterre. Elle mourut au château de Dampierre (Anjou).

— MARGUERITE D'AUTRICHE. Fille de Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne, née à Bruxelles, 1480-1530, fiancée au fils de Louis XI, épousa d'abord l'infant Jean de Castille, qui mourut la même année, 1497, puis, en 1501, le duc de Savoie, Philippe le Beau, qui mourut en 1504. Gouvernante des Pays-Bas, 1507, elle négocia la ligue de Cambrai, 1509, contribua à l'election de son neveu Charles à l'Empire, 1520, conclut avec Louise de Savoie la paix des Dames ou de Cambrai, 1529. Elle construisit l'église de Brou (Ain). M. Leglay a publié sa *Correspondance*. Elle a laissé un *Discours de sa vie et de ses infortunes*.

— MARGUERITE DE PARME. Fille naturelle de Charles-Quint et d'une noble Flamande, née à Bruxelles, 1522-1586, mariée d'abord, 1533, à Alexandre de Medicis, puis, en 1538, à Octave Farnèse, duc de Parme, devint sous Philippe II gouvernante des Pays-Bas, 1559. A l'arrivée du duc d'Albe, 1567, elle se retira en Italie. Elle fut la mère d'Alexandre Farnèse.

MARGUERITELLE. s. f. (dimin. de *marguerite*). Nom donné à la petite marguerite.

MARGUERITTES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nîmes (Gard) ; 1,900 hab.

MARGUILLAGE. s. m. pr. *mar-ghi-llaje, ll* mouill.). Syn. de MARGUILLERIE.

MARGUILLÉ, ÉE. adj. (rad. *merguiller*, vieux mot signif. salir). N'est usité que dans cette expression : *Latin marguillé*. Latin fait sur des mots de langue vulgaire auxquels on a donné une terminaison latine.

***MARGUILLERIE**. s. f. (pr. *mar-ghi-lle-ri, ll* mouill.). Charge de marguillier. M. de Guise fut le premier de sa dignité et de son état qui ait été marguillier d'honneur de sa paroisse, pour s'attirer la bourgeoisie au-delà de laquelle cette *marguillerie* n'avait jamais passé. (Saint Simon.)

— Archives d'une fabrique de paroisse.

***MARGUILLIER**. s. m. (pr. *mar-ghi-llé, ll* mouill. ; et. bas-lat., *matriculariius* ; rad. *matriculum*, matricule ; la matricule était un registre public où l'on enregistrait les pauvres qui demandaient l'aumône à la porte des églises, et les marguilliers étaient les gardiens de ces registres). Celui qui a soin de la fabrique et de l'œuvre d'une paroisse. Dès que le conseil de fabrique pour une église est formé, on choisit au scrutin parmi les membres ceux qui, comme marguilliers, entreront dans la composition du bureau. Les marguilliers nomment entre eux un président, un secrétaire et un trésorier. Le bureau des marguilliers dresse le budget de la fabrique, prepare les affaires qui doivent être portées au conseil, est chargé de l'execution de ses délibérations et de l'administration journalière du temporel d'une paroisse.

Vous apprendrez par des faits admirables
De quoi les *marguilliers* sont quelquefois capables
(VOLTAIRE.)

MARGUILLIÈRE, s. f. (pron. *mar-ghi llère, ll* mouill.). S'est dit par plaisanterie pour Femme d'un marguillier. Madame la *marguillière* avec ses grands falbalas. (Desaugiers.)

MARGUINCHON, s. f. Arg. Syn. de MARGOT.

MARGUS, s. m. (pr. *mar-guss*; et. gr. μάργος, fou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, établi pour une seule espèce trouvée sur divers points du globe.

MARGUS. Géogr. anc. Rivière de la Margiane, auj. *Margab*.

MARGYLITE, s. f. Minér. Minéral trouvé en Amérique sur les bords de la rivière Rouge.

MARGYRICARPE, s. f. Bot. Genre de rosacées dryadées, établi pour des arbrisseaux qui croissent dans les régions montagneuses de l'Amérique tropicale.

* **MARI**, s. m. (du lat. *maritus*, qui est marié). Celui qui est joint à une femme par le lien conjugal. Un bon mari. Un mari jaloux, bourru. Un mari empressé. Un vieux mari. Un mari complaisant. Dans les législations anciennes, le mari et la femme s'unissaient par un contrat volontaire auquel ne présidait pas nécessairement l'autorité publique. Le mari doit protection à la femme, la femme obéissance à son mari. La femme doit suivre son mari partout où il juge à propos de résider. Le mari est obligé de recevoir sa femme et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état. Homère en a appelé une (des Grâces) Pasithée, et lui a donné *mari*, afin que vous ne pensiez pas que ce soient religieuses. Malh. Mettre le fer entre les mains d'un *mari* pour venger son propre honneur, ce n'est pas violer les lois, c'est les observer. (St-Evrem.) Il semble qu'aujourd'hui un *mari* se fait une ridicule honte d'aimer sa femme, et que la tendresse conjugale soit une pratique bourgeoise. (Id.) Ce titre de *mari* d'une jolie femme, qui se cache en Asie avec tant de soin, se porte ici sans inquiétude. (Montesq.) Une femme est en puissance du *mari*; le *mari* est le chef de la communauté. (Roub.) Si les amants font à la passion la part trop large et trop belle, les *maris* la lui mesurent avec une parcimonie sordide; c'est bien là ce qui les perd tous. (J. Sandeau.)

Il est bon qu'un *mari* nous cache quelque chose,
Qu'il soit quelquefois libre, et ne s'abaisse pas
A nous rendre toujours compte de tous ses pas.
(CORNEILLE.)

Sachez...
Que qui donne à sa fille un *mari* qu'elle hait
Est responsable au ciel des fautes qu'elle fait. (MOL.)

Ce que le soldat, de son devoir instruit,
Montre d'obéissance au chef qui le conduit;
Le valet à son maître, un enfant à son père;
A son supérieur le moindre petit frère,
N'approche point encor de la docilité,
Et de l'obéissance et de l'humilité,
Et du profond respect ou la femme doit être
Pour son *mari*, son chef, son seigneur et son maître.
(Id.)

— Fig. Je suis un peu fâchée que vous n'aimiez point les madrigaux; ne sont-ils pas les *maris* des épigrammes? (Mme de Sév.)

— *Mari garçon*. Homme marié qui vit comme un garçon.

— *Mari commode, mari patient*. Mari qui ferme les yeux sur la conduite de sa femme.

Est-il au monde une autre ville aussi
Où l'on ait des *maris* si patients qu'ici? (MOLIÈRE.)

— Syn. comp. MARI, ÉPOUX. *Mari* désigne la qualité physique; *époux* marque l'engagement social. Le *mari* répond à la femme, comme le mâle à la femelle. L'*époux* répond à l'épouse comme un des deux conjoints à l'autre. On prend un *mari*; la cérémonie donne un *époux*. Ce qui perd plus d'un ménage, c'est que tel qui ne se souvient pas qu'il est *époux*, se souvient toujours qu'il est *mari*. (Roub.) Le *mari* a des droits, l'*époux* a des devoirs. (Id.) En outre, *époux* est du style élevé; *mari* est plus familier.

MARIA. Géogr. Bourg de la prov. d'Almería (Espagne). Distilleries d'essences végétales; 4,000 hab.

— MARIA (Santa-). L'une des Açores, au S. de Saint-Michel, a 5,000 hab., et pour capitale *Villa-de-Santa-Maria*.

— MARIA-SICHE (Santa-). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Ajaccio (Corse); 750 hab.

MARIA BARBARA. Fille de Juan V de Portugal, née à Lisbonne, 1711-1758, épousa, en 1729, le prince des Asturies, qui devint le roi Ferdinand d'Espagne en 1738. Elle fut épouse dévouée et mérita l'affection des Espagnols; on connaît la protection qu'elle accorda au fameux chanteur italien Carlo Broschi, plus connu sous le nom de Farinelli.

— MARIA DA GLORIA. V. MARIE II, reine de Portugal.

* **MARIABLE**, adj. 2 g. Qui peut être marié. Jeune fille déjà mariable. Il a une trop mauvaise santé, il n'est pas *mariable*. (Acad.) Surtout garde ma fille, elle est bien *mariable*. (Poisson.) Et presque tout ce qu'il y avait de *mariable* dans la société s'adressait à ce prêtre. (De Goncourt.)

MARIA-CAPRA, s. m. Ornith. Espèce de traquet de l'île de Luçon.

* **MARIAGE**, s. m. (rad. *marier*). Union légitime de l'homme et de la femme, consacrée soit par l'autorité civile, soit par l'autorité ecclésiastique, soit par les deux. Le mariage, contrat le plus important de la vie civile, est soumis chez la plupart des nations civilisées de l'Europe, surtout en France, à des formalités nombreuses destinées à assurer le sort irrévocable de la famille. La première et la plus essentielle de toutes les conditions est le consentement des parties contractantes. Il n'y a pas de mariage s'il n'y a pas consentement. Quelles que soient les stipulations qui auront précédé, si, au moment de la célébration publique du mariage, l'une des parties refusait de donner son consentement, il ne pourrait pas être passé outre, et il ne resterait à l'officier public qu'à renvoyer les parties qui s'étaient présentées devant lui pour former une union que l'une d'elles n'a pas voulu réaliser. La loi, se fondant sur les observations les plus générales, eu égard au climat que nous habitons, a décidé que l'homme, avant dix-huit ans révolus, et la femme, avant quinze ans révolus, ne pouvaient contracter mariage. La forme, la célébration et les conditions du mariage varient suivant les différents peuples. Chez les Hébreux, le mariage était une obligation rigoureuse. Celui qui ne mariait pas ses enfants était déshonoré. Les festins nuptiaux duraient sept jours. Chez les Assyriens, toutes les filles nubiles étaient tous les ans assemblées dans un même lieu et mises à l'encan, en commençant par les plus belles. L'argent qu'on en tirait servait à offrir une compensation aux autres, et à marier ainsi les plus laides. A Lacédémone, les hommes ne se mariaient point avant trente ans et les filles avant vingt. Les filles ne portaient pas de dot à leurs maris. Dans le reste de la Grèce, c'était aux pères que l'on demandait ordinairement les filles en mariage. A Athènes, on se mariait ordinairement en hiver, dans le mois appelé, à cause de cette circonstance, *gamélion*. Tous les mariages se célébraient à la lueur des flambeaux. Le mariage légal se contractait à Rome de trois manières différentes: par confarréation, par coemption et par cohabitation. L'âge fixé par les lois pour se marier était de quatorze ans pour les garçons et douze pour les filles. On ne se mariait jamais au mois de mai ni dans les jours néfastes. Le meilleur *mariage* expose à des hasards, et comme une eau pure et calme commence à se troubler aux approches de l'orage, un cœur timide et chaste ne voit point sans quelque alarme le prochain changement de son état. (J.-J. Rouss.) Le *mariage* est le lien le plus général et le plus étendu de la société; mais il s'en faut bien que ce soit toujours celui qui unit le plus sincèrement un homme avec une femme. (Id.) Les domestiques de nos paysans sont familiers avec leurs maîtres, se mettent à table avec eux, et obtiennent même leurs filles en *mariage*. (B. de St-P.) Les promesses de *mariage*, qui formaient autrefois un contrat irrévocable n'ont plus aujourd'hui aucune force. (Toullet.) La promesse du *mariage* pouvait être considérée comme le mariage même. (Id.) La femme séduite par une promesse de *mariage* avait action en justice contre son séducteur, auquel on ne laissait d'autre alternative, en présence de la promesse qu'il avait souscrite, que d'épouser ou d'aller à la mort. (Id.) Le *mariage* prend sa forme des mœurs, des usages, de la religion de chaque peuple. (Napol. I.) Le *mariage* est, dit-on, d'institution divine; mais quand Dieu l'a institué, la parure d'une femme n'avait rien de ruineux. (A. Karr.) On peut aussi faire son salut dans le *mariage*. (E. Augier.)

— Suivant que l'on considère le mariage comme contracté dans telle ou telle circonstance, on dit: Mariage d'inclination, mariage de raison, mariage de convenance, mariage d'argent, mariage d'amour, etc. Les *mariages* d'inclination sont plus heureux que ceux d'amour; ils ont été précédés d'une plus longue épreuve. (Mme de Puisieux.) L'intérêt plus que l'amour préside au *mariage* de raison, mais il domine d'une manière absolue dans un *mariage* d'argent. (Id. Quelquefois il faut plaindre plutôt que blâmer les *mariages* d'argent, car l'une ou l'autre partie y est sacrifiée. (Id.)

— *Mariage sous la cheminée*. Mariage contracté entre un homme et une femme, sans que les formalités légales aient été accomplies. || *Mariage civil*. Mariage célébré devant l'officier de l'état civil. || *Mariage de conscience*. Dans le langage familier, Union entre deux personnes qui ont eu entre elles un commerce d'amour et qui veulent régulariser leur union. || Se dit aussi d'un mariage où les formalités légales ont été secrètement accomplies. || *Mariage en détrempe*. Intrigue amoureuse qui dure peu de temps, qui n'a point la solidité d'un mariage réel et légal. || *Mariage encombré*. Nom qu'on donnait autrefois, dans la coutume de Normandie, à un mariage dans le quel la dot de la femme se trouvait en péril. || *Mariage in extremis*. Celui qui est contracté par des personnes dont l'une ou l'autre étant dangereusement malade au moment de la célébration, meurt peu après, en sorte que le mariage n'a été contracté qu'en vue de la mort. Autrefois, les mariages *in extremis* étaient déclarés nuls toutes les fois que les époux avaient vécu dans un concubinage notoire. Aujourd'hui toutes ces recherches sont interdites. || *Mariage de garnison*. Liaison contractée par un militaire et qui ne dure que tant qu'il est en garnison dans la ville où il l'a formée. || *Mariage de la main gauche* ou *morganatique*. Espèce de mariage contracté entre un prince et une femme de condition inférieure, ou le mari donne à sa femme la main gauche au lieu de la droite; et alors les enfants qui en proviennent sont reputés bâtards à l'égard de certains effets civils, quoique légitimes en effet. Ulfeldt fut favori de Christian IV, roi de Danemark, qui le fit grand maître de ses royaumes, mais aussi son gendre en lui faisant épouser Eléonore, sa fille, qui n'avait eu d'un *mariage* de la main gauche. Brant. || *Mariage mixte*. Mariage entre personnes qui ne professent pas la même religion. || *Mariage religieux*. Mariage béni par un prêtre. || *Mariage secret*. Mariage dont la célébration a été accomplie secrètement et, par conséquent, illégalement aujourd'hui. || *Mariage subséquent*. Mariage contracté après la naissance d'enfants qui en légitime. || *Mariage à temps* ou *à essai*. Sorte de concubinage régulier dont on trouve dans notre histoire quelques exemples. On cite un contrat de mariage fait dans l'Armagnac en 1292 pour sept ans, entre deux nobles qui se réservaient la liberté de le proroger à l'expiration du terme, s'ils étaient contents l'un de l'autre. || *Demi-mariage*. Concubinage.

Nous y voyons pratiquer cet usage,
Demi-amour et demi-mariage,
Table d'attente, avant-goût de l'hymen
(LA FONTAINE.)

— Etat d'un homme et d'une femme mariés. Heureux mariage. Trouver son bonheur dans le mariage. Les lois du mariage. Les douceurs du mariage. Les rigueurs, les ennuis du mariage. Les aigreurs comme les douceurs du *mariage* se tiennent secrètes par les sages. (Montaigne.) Il y a de bons *mariages*, mais il n'y en a point de délicieux. (La Rochefouc.) Les *mariages* les plus parfaits sont les moins imparfaits; les plus pacifiques sont les moins orageux. (Id.) On envisage d'ordinaire le *mariage* comme le bonheur des soupirs et des petits soins. (Saint-Evremond.) Les engagements du *mariage* m'effraient; s'il n'est pas heureux, l'on est réduit à attendre que la mort vienne à pas tardifs rompre et briser la chaîne. (L. S. Souvenez-vous toujours que, même dans le *mariage*, le plaisir n'est légitime que quand le désir est partagé. (J.-J. Rousseau.)

— *Faire un mariage*. Le célébrer. Le notaire s'est refusé à faire ce mariage. || Servir d'intermédiaire entre les personnes qui se marient. Ceux qui font des *mariages* ne s'embarrassent guère du succès. (Regnard.)

— *Faire un bon mariage*. Faire un mariage heureux. Il se maria à vingt-trois ans avec demoiselle Françoise Fandelle de Faveresse, et, quoique amoureux, il fit un bon *mariage*. (Fontenelle.) || Contracter une union avantageuse sous le rapport de la fortune.

— *Promettre mariage*. Promettre à une femme qu'on l'épousera. Ce seigneur étranger lui avait promis *mariage*. (Scarron.)

— *Rompre son mariage*. Signifié Manquer à la foi conjugale.

— *Ne hors du mariage*. Se dit d'un enfant illégitime. Cette nombreuse jeunesse née hors du *mariage*. (Fenelon.)

— Fig. Les Mauresques adorent le *mariage* des beaux vêtements, des fleurs et des bijoux. (E. Feydeau.) Le *mariage* de la nature et de l'homme, l'union de la matière et du travail, voilà ce qui crée la richesse. (L. Blanc.)

— Fig., en style mystique. Il se fait comme un sacré *mariage* entre notre esprit et l'esprit de Dieu. (Boss.) || Se dit aussi de la consécration d'une femme à la vie religieuse. Jésus-Christ étant considéré comme un époux. Maintenant que vous êtes ornée d'une manière digne de lui et que votre noviciat vous a préparée à ce bienheureux *mariage*... (Boss.)

— Célébration des noces. Assister au mariage de quelqu'un. La célébration du mariage se doit faire à telle église.

Je ne l'écoute point, à moins que m'épouser,
A moins qu'en attendant le jour du *mariage*,
M'en donner la parole et deux baisers en gage
(CORNEILLE.)

— *Acte de mariage*. Acte même de la célébration du mariage.

— *Contrat de mariage*. Acte par lequel les futurs époux déterminent le régime particulier qu'ils adoptent pour régler leurs intérêts respectifs pendant toute la durée du mariage. Le contrat de mariage doit être arrêté avant que le mariage soit célébré, et il ne peut y être fait aucun changement dans la suite. Un contrat de *mariage* est souvent entre les parties l'engagement de ne point vivre ensemble. (Massias.)

— Dot de la mariée. Cet homme a trouvé un bon parti, un bon *mariage*. Le mariage est le cent mille écus. J'augmente de dix mille écus le *mariage* de ma fille. (Mol.) Lucile est ma nièce; et, si elle fut épouse, je vous donne un *mariage* dont vous serez content. (Le Sage.)

— S'est dit aussi pour Bien que les parents constituaient à leur fils en le mariant.

— Prov. *Mariage de Jean des Vignes; tant tenu, tant payé*. Se dit par allusion aux unions passagères des vendanges. || *Les mariages sont écrits dans le ciel*. Les mariages s'accomplissent selon les décrets de la Providence. || *Un mariage et à la mort le diable fait son effort*. || *Autant de mariages, autant de ménages*. || *Un bon mariage payera tout*.

— Arg. *Mariage à l'anglaise*. Mariage dans lequel chacun vit de son côté.

— Anc. cout. Corde que les jurés cordiers donnaient au bourreau de Paris pour pendre les condamnés.

— Anc. jurispr. *Mariage avenant*. Dot qu'une fille noble orpheline, qui se mariait, pouvait exiger de ses frères. || *Mariage clandestin*. Mariage contracté sans les solennités requises; par exemple ailleurs qu'à l'église. Les mariages clandestins étaient nuls qu'ut aux effets civils, bien qu'ils fussent quelquefois confirmés quant à l'alliance. || *Mariage par excès*. Mariage qui était contre le vœu des personnes serves appartenant à des seigneurs différents, et à la suite duquel le seigneur de l'époux donnait à l'autre seigneur une serve en échange de l'épouse. || *Franc mariage*. Mariage entre personnes nobles et libres. *Mariage inégal*. Mariage entre noble et roturier. || *Mariage à mort-gage*. Mariage à l'occasion duquel un père ou une mère donnaient une terre à leur enfant, en se réservant le droit de la racheter. || *Mariage par paroles de présents*. Mariage où les parties contractantes, après s'être transportées à l'église et présentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur le refus de cet ecclésiastique, déclaraient en présence des notaires ameutés par elles, qu'elles se prenaient pour conjoints, et requéraient lesdits notaires d'en donner acte. || *Mariage rechauffé*. Mariage d'un veuf et d'une veuve. || *Retour en service de mariage*. Nécessité où se trouvait une fille ou une veuve ayant moins de soixante ans et possédant un fief de rendre au seigneur les services attachés à ce fief; si elle ne se mariait pas, elle devait indemniser le seigneur.

— Bot. *Mariage des plantes*. Sexualité de la manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles. Le *mariage* chez les plantes s'annonce par toutes les pompes d'une végétation; il se célèbre publiquement ou clandestinement. (Guérin.)

— Féod. Défaut consistant dans la rupture d'une mêche qui est filée avec une mêche voisine, de sorte que le fil qui en résulte a une grosseur double de celle qu'il doit avoir.

— Hist. *Mariage du doge avec l'Adriatique*. Cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise, le jour de l'Ascension. Le doge, monté sur le navire nommé *Bucentaure*, allait jeter une bague dans les flots de l'Adriatique en prononçant une formule commençant par ce mot: *Desponsamus*, etc. Nous épousons. || *Mariage républicain*. Supplice inventé à Nantes par Carrier, et qui consistait à attacher ensemble un homme et une femme et à les noyer ainsi dans la Loire.

— Jeux. Nom d'un jeu de cartes dont le principal avantage est de réunir sous sa main un roi et une dame de même couleur. Réunion d'un roi et d'une dame de même couleur dans la main d'un joueur. *Mariage d'atout*. Le roi et la dame de la couleur retournée. *Mariage de rencontre*. Levée composée d'un roi et d'une dame de même couleur. En général, on ne compte pas les mariages de rencontre. || *Mariage sur table*. Celui qui a bien quand le joueur qui donne a retourné un roi et tient la dame dans sa main, et réciproquement.

— Mar. Réunion de deux cordages au moyen d'amarrages plats. || Addition d'un morceau de toile à la couture d'une voile.

— Philos. herm. *Mariage philosophal*. Union du soleil et de la lune dans le mercure hermétique.

— Techn. Scellement de plusieurs bandes de marbre sur une dalle, pour les scier ensemble.

— Théol. Sacrement qui sanctifie l'union de l'homme et de la femme. En élevant le *mariage* à la dignité de sacrement, Jésus-Christ nous a montré la grande figure de son union avec l'Eglise. (Chateaub.)

MARIALE, s. m. Liturg. Dans l'Eglise grecque, Livre de prières contenant l'office de la vierge Marie.

MARIALVE, s. m. Bot. Syn. de TOYOMITE. On dit aussi *marialvée*.

MARIAMNE. Petite-fille du roi juif Aristobule et d'Hyrcan II, épousa Hérode le Grand, 20 avant J.-C. Elle fut mise à mort en 28 à la suite d'une accusation d'adultère portée contre elle par sa belle-mère et sa belle-sœur.

MARIANA. Jean de), Jésuite, né à Talavera (Espagne), 1537-1624, professeur à Rome et à Paris, retiré à Tolède, 1574, y écrivit un traité *De Rege et regis Institutione*, livre condamné par les jésuites de France et par le parlement. Son principal ouvrage est son *Histoire d'Espagne*; les meilleures éditions sont, pour le texte latin, celle de La Have, et, pour le texte espagnol, celle de Madrid.

MARIANDYNIENS, s. m. pl. Géogr. Ancienne peuplade de Bithynie (Asie Mineure), près d'Héraclée.

MARIANI MONTES. Géogr. anc. Chaîne de la Bétique, auj. *Sierra Morena*.

MARIANISME, s. m. Tendance à faire prévaloir le culte de la vierge Marie.

MARIANNAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante des îles Mariannes.

— adj. Qui est propre aux îles Mariannes ou à ses habitants. Mœurs mariannaises.

MARIANNE, s. f. Société républicaine des départements de l'Ouest, organisée après le 2 décembre 1851.

— Arg. La guillotine.

MARIANNES, ou **DES LARRONS**. Pers. Géogr. Archipel de 17 îles de la Micronésie (Océanie), dans le Grand Océan, au N.-E. des îles Pelew, on n'y compte que 8,5 0 hab. Elles ont 1,140 kilom. carrés de superficie. Découvertes en 1521 par Magellan, elles ont reçu le nom de Mariannes, en l'honneur de la reine Marie-Anne d'Autriche, femme de Philippe IV. *Agagna*, dans l'île Guam, est la capitale de cet archipel, qui dépend des Philippines.

MARIANTHE, s. m. Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des pittosporées, établi pour les espèces australiennes.

MARIANUS SCOTUS, Chroniqueur écossais ou irlandais, 1028-1086, vécut en Allemagne, et a écrit une *Chronique universelle* jusqu'en 1083.

MARIAZELL ou **MARIENZELL**, Géogr. Bourg de la Styrie (Autriche), sur la Salza, célèbre pèlerinage.

MARIBOUSE, s. f. Entom. Insecte de la Guyane, voisin des guêpes et dont la piqûre est assez douloureuse.

MARIBRAT, s. m. Ornith. Nom du rougegorge en Normandie.

MARICA, s. m. Bot. Syn. de CIPURE.

MARICA, Myth. Nymphe du Latium, honorée à Minturnes.

MARIE (Sainte-), Géogr. Commune du cant. de Saint-Martin-de-Ré, arrond. de La Rochelle (Charente-Inférieure); 2,500 hab.

— **MARIE** (Sainte-), Comm. du cant. et de l'arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 2,200 hab.

— **MARIE** (Sainte-), Port de commerce, à l'embouchure du Guadalete, dans la province de Cadix (Espagne); 22,000 hab.

— **MARIE** (Sainte-), Ville du cant. de la Trinité, arr. de St-Pierre (Martinique); 5,000 hab.

— **MARIE** (Sainte-) ou **NOSSI-IBRAHIM**, Île sur la côte E. de Madagascar, longue de 60 kil. sur 4 de largeur; superficie 174 kil. carrés; pop., 7,200 hab. Le chef-lieu est *Port-Louis*.

— **MARIE** (Sainte-), Rivière du Canada qui unit le Lac Supérieur aux Lacs Michigan et Huron, en formant une suite de rapides.

— **MARIE-AUX-MINES** (Sainte-), en allemand *Markirch* ou *Markirch*, Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Colmar (Haute-Alsace), sur la Lièvre. Toiles peintes; filatures et tissages de coton; produits chimiques, etc.; 12,000 hab.

— **MARIE-DE-BATHURST** (Sainte-), V. BATHURST.

— **MARIE GALANTE**, L'une des Petites-Antilles, à 40 kil. S. de la Guadeloupe; 14,000 hab. La France l'occupa en 1647. Montagneuse, mal arrosée, mais fertile, elle produit du sucre et du coton. Le ch.-l. est *le Grand-Bourg* ou *Marigot*.

MARIE, Sœur de Moïse et d'Aaron, et de Jacabel, naquit environ 10 ans avant Moïse, 1775 ans av. J.-C. Elle mourut au campement de Cadès, dans le désert de Sin.

— **MARIE** (Sainte-), Mère de Jésus-Christ, appelée aussi la *sainte Vierge* et *Notre Dame*. Fille d'Anne et de Joachim, elle fut fiancée à saint Joseph et habita avec lui à Nazareth. Mère de Jésus, à Bethléem, elle s'enfuit en Égypte avec l'Enfant et ne revint qu'après la mort d'Hérode le Grand. Recommandée par le Sauveur mourant au disciple bien-aimé, elle vécut dans la maison de saint Jean. Selon une tradition, elle mourut à l'âge de 59 ans, et fut alors enlevée au ciel. Au VIe siècle, on établit en son honneur les fêtes de la Purification, de l'Annonciation et de la Visitation; et au VIIe, celles de la Nativité et de l'Assomption; au XIIe, on lui consacra le samedi. A partir du XIIe siècle, le culte qu'on lui rendait devint plus général encore. En 1855, Pie IX a proclamé le dogme de l'immaculée conception de Marie.

— Chevalerie. *Ordre de la glorieuse Vierge Marie*. Ordre de chevalerie institué en 1233 et confirmé par Urbain IV en 1262; ses chevaliers avaient pour mission de soulager la veuve et l'orphelin et de reconcilier les familles.

— **MARIE DE CLEOPHAS** (Sainte-). Une des saintes femmes qui assistèrent à l'agonie de Jésus-Christ. L'Église la considère comme la sœur de la sainte Vierge et la mère de saint Jacques le Mineur, de saint Simon et de saint Jude. On la fête le 9 avril.

— **MARIE DE BETHANIE**, Sœur de Lazare et de Marthe, reçut souvent Jésus-Christ dans leur maison. A sa prière, il ressuscita Lazare. Elle accompagna le Christ au tombeau. On la fête le 17 décembre.

— **MARIE-MADELEINE**, V. MADELEINE.

— **MARIE EGYPTIENNE** (Sainte), Célèbre pénitente, quitta son père et sa mère à l'âge de douze ans, et passa dix-sept ans à Alexandrie, plongée dans la débauche. S'étant rendue à Jérusalem, elle voulut adorer la sainte croix, mais elle fut arrêtée et repoussée par une puissance invisible. Elle se convertit alors et se retira au-delà du Jourdain, où elle passa 47 ans dans la pénitence la plus austère.

Reines de France.

— **MARIE DE BRABANT**, Née vers 1260, fille de Henri III, duc de Brabant, épousa, en 1275, Philippe III le Hardi. Elle fut accusée par le chambellan La Brosse d'avoir empoisonné son beau-fils Louis; mais son frère Jean de Brabant la disculpa en combat singulier. Elle mourut en 1321. || **MARIE D'ANGLETERRE**, Sœur de Henri VIII, née en 1497, mariée, en 1514, à Louis XII, veuve moins de trois mois après, épousa le duc de Suffolk, ambassadeur d'Angleterre, et mourut en 1534. Elle fut la grand'mère de Jeanne Grey. || **MARIE DE MEDICIS**, Fille de François Ier, grand-duc de Toscane, née à Florence, 1573-1642, épousa Henri IV, 1600. Régente, 1610, elle livra l'autorité à son favori Concini, après la chute duquel elle perdit tout pouvoir, 1617. Exilée à Blois, elle se sauva, en 1619, à Angoulême, d'où elle commença la guerre civile. Réconciliée avec Louis XIII, elle s'efforça de remplacer Luynes par Richelieu; puis elle essaya de le renverser, et perdit elle-même tout crédit après la journée des Dupes, 1630. Reléguée à Compiègne, 1631, elle s'enfuit dans les Pays-Bas, d'où elle se rendit en Hollande, 1638, puis en Angleterre. Son dernier asile fut l'électorat de Cologne. Elle protégea Philippe de Champagne et Rubens. Paris lui doit le Cours-la-Reine, le palais du Luxembourg, qu'elle commença en 1616, l'aqueduc d'Arcueil, etc. || **MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE**, Fille de Philippe IV, roi d'Espagne, née en 1638, mariée, en 1660, à Louis XIV, succomba, en 1683, aux chagrins que lui causèrent les nombreuses infidélités du roi. || **MARIE LECZINSKA**, Fille de Stanislas, roi de Pologne, née en 1703, mariée à Louis XV en 1725, fut d'une piété remarquable; elle perdit sept des dix enfants qu'elle avait eus du roi, et mourut en 1768. || **MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE**, Fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, née à Vienne en 1755, épousa, en 1770, le dauphin, petit-fils de Louis XV, qui, en 1774, devint roi sous le nom de Louis XVI. Les courtisans furent les premiers à l'attaquer; on la calomnia dans les libelles et, en particulier, dans l'affaire du Collier, 1785; on lui reprocha son ascendant sur le roi. Opposée à la réunion des états généraux, elle fut, dès lors, considérée par le peuple comme l'ennemie de la Révolution; en 1792, on la signala comme dirigeant un comité autrichien ou antirévolutionnaire. Après l'insurrection du 10 août, séparée du roi, puis de son fils, elle fut transférée à la Conciergerie et traduite devant le tribunal révolutionnaire. Condamnée à mort, elle périt courageusement sur l'échafaud, 16 octobre 1793. || **MARIE-LOUISE**, Fille de François Ier, empereur d'Autriche, née à Vienne en 1791, épousa Napoléon Ier en 1810. Mère du roi de Rome, 20 mars 1811, elle exerça la régence pendant les campagnes de 1813 et de 1814. Le 29 mars 1814, elle quitta la capitale, se rendit à Blois, puis en Autriche, et reçut, en 1815, le duché de Parme. Son attachement pour le comte de Neipperg lui fit oublier, de bonne heure, Napoléon et même son fils. Elle mourut en 1847. || **MARIE-AMÉLIE**, Fille de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, née à Naples, 1782, épousa Louis-Philippe d'Orléans en 1809. Duchesse d'Orléans, reine des Français, elle mourut à Claremont en 1866.

Princesses françaises.

— **MARIE DE CLÈVES**, Fille de François, duc de Nevers, devint princesse de Condé, et mourut à 21 ans, en 1574. || **MARIE-LOUISE D'ORLÉANS**, Fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV et d'Henriette d'Angleterre, née à Paris, 1662-1689, fut forcée par son oncle d'épouser Charles II, roi d'Espagne, 1679. Elle fut malheureuse auprès de Charles II et fut cruellement persécutée par sa belle-mère. Quant elle mourut presque subitement, on crut qu'elle avait été empoisonnée. || **MARIE-ADÉLAÏDE DE SAVOIE**, Fille de Victor-Amédée II, née à Turin, 1685, fut mariée au duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV en 1697. Elle donna naissance, en 1710, à un prince, qui fut Louis XV, et mourut en 1712 d'une épidémie de rougeole pourprée. || **MARIE D'ORLÉANS**, La princesse, V. ORLÉANS.

Princesses étrangères.

— **MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE**, Impératrice d'Allemagne et reine de Hongrie, née à Vienne, 1717-1780, épousa, en 1736, François, duc de Lorraine, puis duc de Toscane. En vertu de la pragmatique-sanction, elle succéda à son père Charles VI en 1740 dans les États autrichiens. Attaquée par une ligue redoutable, elle résista glorieusement, fit élire son mari empereur, 1745, et, après une dernière lutte contre la France et l'Espagne, signa le traité d'Aix-la-Chapelle, 1748. Elle développa l'industrie, le commerce et l'instruction publique; puis forma une coalition contre Frédéric II de Prusse. Elle ne put réussir dans cette triste guerre de Sept Ans, terminée par la paix d'Hubertsbourg, 1756-1763. Elle fit donner la couronne impériale à son fils Joseph II, 1765, prit part au premier partage de la Pologne, 1772, et arrangea, par le traité de Teschen, 1779, les différends sortis de la succession de Bavière. Elle eut quatre fils, Joseph II, Léopold II, Ferdinand, duc de Modène, Maximilien, électeur de Cologne, et six filles, Marie-Antoinette, reine de France; Marie-Caroline, reine de Naples, etc.

— Chevalerie. *Ordre de Marie Thérèse*. Ordre de chevalerie institué par l'impératrice reine de Hongrie, en mémoire de deux victoires remportées en juin 1757.

— **MARIE Ire TUDOR**, Reine d'Angleterre, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, née en 1516, succéda, en 1553, à son frère Édouard VI, après avoir triomphé de Jeanne Grey. Ardente catholique, elle rétablit l'Église romaine dans son royaume, et persécuta les protestants, ce qui lui valut le surnom de *la Sanglante*. Elle avait épousé, en 1554, Philippe, fils de Charles-Quint; elle le soutint contre la France, il en coûta Calais aux Anglais, 1558. Elle mourut peu après. || **MARIE II**, Reine d'Angleterre, fille de Jacques II et d'Anne Hyde, née à Londres, 1662-1695, mariée, en 1677, à son cousin le prince d'Orange, plus tard Guillaume III. Après la révolution de 1688, le parlement désigna Marie et Guillaume pour souverains, mais en réservant au dernier l'administration.

— **MARIE DE LORRAINE**, Fille de Claude, duc de Guise, 1515-1560, veuve à vingt ans de Louis, duc de Longueville, se remaria, en 1538, avec Jacques V, roi d'Écosse. Elle fut régente, 1542, au nom de sa fille Marie Stuart, et essaya d'arrêter les progrès de la réforme, 1559. || **MARIE STUART**, Reine d'Écosse et de France, fille de Jacques V et de la précédente, naquit à Linlithgow, 1542. Elle fut envoyée en France, 1548, où elle épousa le dauphin, depuis François II, 1558; elle prit alors le titre de reine d'Angleterre et commença ainsi sa longue rivalité avec Élisabeth. Veuve à 18 ans, 1560, elle revint, non sans regret, dans la sauvage et protestante Écosse. Elle épousa son cousin Darnley, qui était catholique comme elle, 1565; mais elle refusa de partager avec lui l'autorité royale; Darnley fit assassiner, sous les yeux de la reine, son secrétaire, l'Italien Rizzio, 1566. Il périt lui-même d'une manière terrible en 1567, après une réconciliation apparente avec sa femme; toute l'Écosse désigna comme auteur du meurtre le comte de Bothwell, que la reine combla de faveurs et épousa. Mais Bothwell s'enfuit devant le soulèvement de la nation, et Marie Stuart, enfermée dans le château de Lochleven, fut contrainte d'abdiquer en faveur de son fils Jacques VI. Elle s'évada; battue à Langside, 1568, elle alla demander asile à Élisabeth. Celle-ci la fit comparaître devant une commission chargée d'informer sur le meurtre de Darnley, puis, contre tout droit, la retint dix-neuf ans captive. A la suite de complots nombreux des catholiques, Élisabeth se décida à la frapper: condamnée par une commission, Marie Stuart fut décapitée dans le château de Fotheringay, 18 février 1587.

— **MARIE DE BOURGOGNE**, Fille unique de Charles le Téméraire, née à Bruxelles en 1457, succéda à son père et épousa, en 1477 Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Elle mourut, en 1482, d'une chute de cheval, laissant deux enfants, Philippe le Beau et Marguerite d'Autriche. || **MARIE D'AUTRICHE**, Petite fille de la précédente et sœur de Charles-Quint, née à Bruxelles 1501-1558, mariée, en 1523, à Louis II, roi de Hongrie, succéda, en 1531, à sa tante Marguerite d'Autriche, dans l'administration des Pays-Bas.

— **MARIE ANNE D'AUTRICHE**, Fille de l'empereur Ferdinand III, 1634-1696, épousa le roi d'Espagne Philippe IV en 1649. Régente de son fils Charles II, 1665, dévouée à la maison d'Autriche, elle éloigna du gouvernement don Juan d'Autriche, et donna tout le pouvoir à son confesseur Nithard. Elle reconnut l'indépendance du Portugal, 1668. Après la majorité du roi, 1675, elle fut éloignée par don Juan, et conserva cependant un malheureux ascendant sur son fils; elle contribua aux malheurs et peut-être à la mort de la reine Marie-Louise d'Orléans.

— **MARIE-ANNE DE BAVIÈRE-NEUBOURG**, Fille du duc de Bavière-Neubourg, 1667-1740, devint la seconde femme de Charles II, en 1690. Elle domina son faible mari, sans pouvoir le déterminer à choisir un prince autrichien pour son successeur. Elle se rendit odieuse aux Espagnols. Après la mort du roi, 1700, elle se retira à Tolède, puis à Bayonne, où elle mourut.

— **MARIE-LOUISE-GABRIELLE DE SAVOIE**, Fille de Victor-Amédée II, née à Turin, 1688-1714, sœur de la duchesse de Bourgogne, fut mariée, en 1701, au roi d'Espagne Philippe V. Les deux époux furent gouvernés par la célèbre princesse des Ursins. Nommée régente en 1706, elle déploya beaucoup d'énergie pour stimuler le zèle des Espagnols, et, quand elle mourut, elle fut regrettée.

— **MARIE-LOUISE**, Fille de don Philippe, duc de Parme, 1751-1819, épousa, en 1765, le prince des Asturies, qui devint roi sous le nom de Charles IV. Dominant son mari, mais dominée elle-même par Godoy, à qui elle livra le pouvoir, elle suivit le roi après son abdication, 1808, à Fontainebleau, à Marseille, puis à Rome. || **MARIE-CHRISTINE**, Fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, née à Naples, 1806-1878, épousa le roi d'Espagne Ferdinand VII en 1829. Après la mort du roi, 1833, elle fut régente, au nom de sa fille Isabelle II. Elle eut à lutter contre les partisans de don Carlos et contre les progressistes. Après les scènes violentes de la Granja, en 1836, elle fut forcée d'accorder la constitution de 1837. La guerre contre les carlistes se termina en 1839; mais le mariage de Marie-Christine avec Muñoz, ancien officier des gardes du corps, lui avait aliéné beaucoup d'esprits. Espartero la força à se retirer en France, 1840. Elle rentra en Espagne, 1843, et continua à gouverner, après la majorité de sa fille; elle contribua au triomphe de la politique française dans la question des mariages espagnols, 1846. La nouvelle révolution de juillet 1854 la força à se retirer encore en France, où elle est morte au Havre.

— **MARIE-LOUISE**, Fille de Charles IV d'Espagne, née à Madrid en 1782, mariée à Louis de Bourbon, qui devint, en 1801, roi d'Etrurie, et veuve en 1803; elle fut dépouillée en 1807, de l'Etat qu'elle gouvernait. Après avoir suivi la destinée de son père, 1808-1817, elle reçut le duché de Lucques pour son fils, 1817, et mourut en 1824. On a des *Mémoires de la reine d'Étrurie*, traduits en français, 1824.

— **MARIE Ire**, Reine de Portugal, fille de Joseph Ier, née à Lisbonne en 1734, succéda à son père en 1777. Après la mort de son mari Pierre III, elle tomba dans une mélancolie qui dégénéra en démence, 1792. Son fils Jean, qui exerçait déjà la régence, l'emmena, avec toute la famille royale, 1807, à Rio-de-Janeiro, où elle mourut, 1816. || **MARIE II DA GLORIA**, Fille de don Pedro Ier, empereur du Brésil, née à Rio-de-Janeiro en 1819. Investie de la couronne de Portugal par son père à la mort de Jean VI, 1826, elle fut fiancée à son oncle, dom Miguel, qui s'empara du trône, mais fut renversé en 1834. Mariée à Auguste de Leuchtenberg, 1835, puis à Ferdinand de Saxe-Cobourg, 1836, elle mourut, après un règne troublé par de fréquentes insurrections, 1853.

— **MARIE-CAROLINE**, reine de Naples. V. CAROLINE.

Autres personnages.

— **MARIE DE FRANCE**, Femme poète du XIIIe siècle, née à Compiègne, vécut en Angleterre. Ses *Poésies* consistent en 15 lais, 103 fables, et une légende, *le Purgatoire de saint Patrick*.

— **MARIE DE L'INCARNATION** (Marie GUYARD, dite), Née à Tours, 1599-1672, veuve à 18 ans, ursuline, se rendit, en 1639, au Canada, où elle travailla à la conversion des indigènes. On a publié d'elle: *Lettres curieuses, Retraite* et *École chrétienne*.

— **MARIE D'AGREDA** (Marie CORONEL, *Marie de Jesus*, connue sous le nom de). Née à Agreda (Vieille-Castille), 1602-1666, abbesse du couvent de l'Immaculée-Conception, prétendit avoir reçu, de Dieu et de la vierge Marie, des communications surnaturelles. Elle entretint une *Correspondance avec le roi Philippe IV*, a écrit, sous le titre de *la Cité mystique de Dieu*, une histoire de la sainte Vierge, d'un mysticisme exalté.

— **MARIE** (Pierre-Thomas-Alexandre-Amable **MARIE DE SAINT-GEORGES**, connu sous le nom de), Homme politique, né à Auxerre (Yonne), 1797-1870, avocat à la cour royale de Paris en 1819, obtint de grands succès au barreau, surtout après 1830; fut bâtonnier de l'ordre en 1840 et 1841; député de Paris en 1842 et 1846, il combattit dans les rangs de l'opposition. Le 24 février 1848, membre du gouvernement provisoire, chargé du ministère des travaux publics, il organisa les ateliers nationaux. Membre de la Commission exécutive, il devint président de l'Assemblée, après l'insurrection de juin, et ministre de la justice, 15 juillet 1848. Il ne fut pas réélu à la Législative; en 1863, il fut nommé député par le département des Bouches-du-Rhône, mais échoua en 1869. Il a donné une introduction au *Code des avocats*, et collaboré à la *Revue municipale*, à l'*Encyclopédie du droit*, à la *Gazette des tribunaux*, etc.

MARIE-COUCHE-TOI-LÀ, s. f. Pop. Femme qui cède à la première sollicitation, C'est une Marie-couche-toi-là. Les fleuristes murmura Lorilleux, toutes des *Marie-couche-toi-là*. (É. Zola.)

MARIE-GALANTE, s. f. Bot. Nom vulgaire du quinquina corymbifère.

MARIE-GRAILLON, s. f. (pr. *ma-ri-grallon, ll* mouill.). Popul. Femme laide et malpropre.

MARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Marier. S'emploi adjectiv. Personne mariée. Cette femme est mariée depuis six mois. A peine Vénus eut fait un mois de séjour à Cythère, qu'elle sut que les sœurs de son ennemie étaient *mariées*. (La Font.) Les soldats *mariés* sont plus attachés à leur patrie, et plus courageux que ceux qui ne le sont pas. (B. de St-P.) On croit qu'il fut *marié*, et qu'il eut même un fils. (Anquet.) L'aînée, déjà *mariée*, et une de ses plus jeunes sœurs lui furent confiées. (X. Marmier.)

— *Marié à*. Il eut une fille nommée Isabelle, *mariée* depuis à l'empereur Frédéric II. (Chateaubriand.)

— Par plaisant. Un jeune gros dindon cantonné de pigeonneaux et couronné d'oignons blancs *mariés* avec la chicorée. (Mol.)

— Fig. Ils entendent des flûtes joyeuses *mariées* à des voix ravies. (P. de St-Victor.)

— Loc. prov. *Il sera marié cette année*. Se dit, en plaisantant, d'une personne qui jette au plafond des choses qui s'y attachent. || Se dit aussi d'une personne qui a le fond de la bouteille lorsqu'on lui verse à boire.

— Littérat. *Rimes mariées*. Rimes qui se suivent deux à deux.

— **MARIÉ, ÉE**, s. Personne mariée. Un nouveau marié. Une nouvelle *mariée*. (Acad.) Nous sommes déjà de vieux *mariés*. (Id.) Heureux les *mariés* qui voudraient se remarier s'ils ne l'étaient pas! (Boiste.)

— Se dit absolument pour désigner la personne, homme ou femme, qui se marie ou qui s'est mariée le jour même. Où est le *marié*? (Acad.) Voilà la *mariée*. (Id.) Le *marié* amène sa *mariée* à l'église. (Trévoux.) Derrière les *mariés* se voyaient les deux familles sur les fauteuils rouges de premier rang. (De Gonc.)

— Fig. *Se plaindre que la mariée est trop belle*. Se plaindre mal à propos d'une chose dont on se devrait louer. || *Mener quelqu'un comme une mariée*. Le mener avec pompe et cérémonie.

— **MARIÉE**, s. f. Chorégr. Sorte de danse figurée, dans laquelle un homme et une femme jouaient une espèce de pantomime; on la nommait ainsi parce qu'elle se dansait aux noces des bourgeois.

— Entom. Nom vulgaire d'une noctuelle.

— Jeux. *Jeu de la mariée*. Nom donné quelquefois au jeu de cartes plus souvent appelé *quimbarde*.

MARIENBOURG, Géogr. Village de la province de Namur (Belgique), à 14 kil. S. de Philippeville; 800 hab. Acquise par Louis XIV en 1659, cette place a été enlevée en 1815 à la France, et démantelée en 1859.

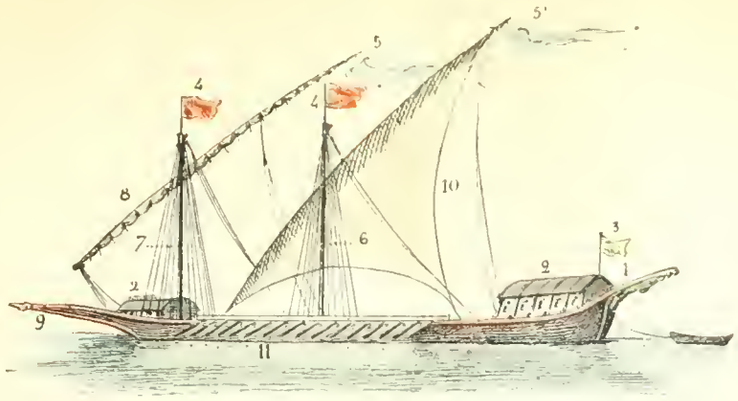

GALÈRE. — 1, poupe; 2, château; 3, étendard; 4, pavillons; 5, flammes; 6, arbre de mestre; 7, arbre de trinquet; 8, trinquet; 9, éperon; 10, voile, 11, rames.

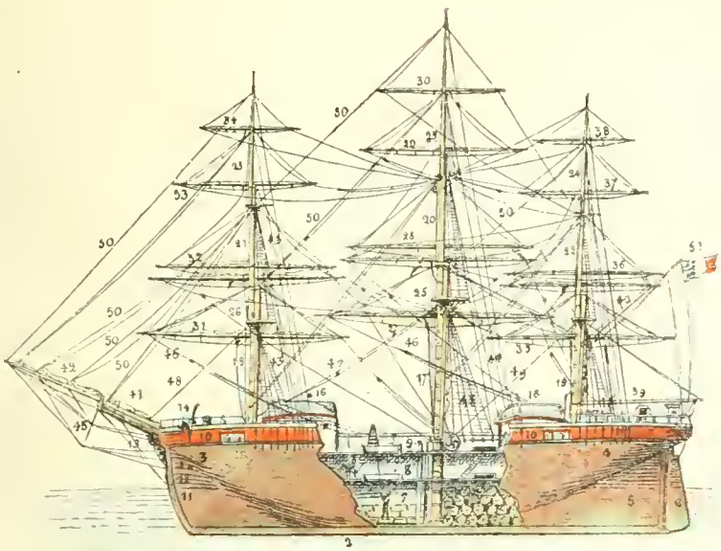

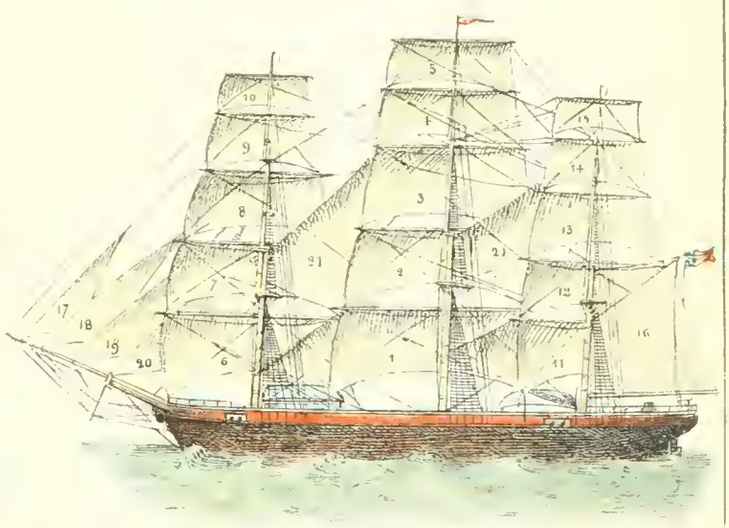

NOMS DES MATS, CORDAGES, ETC. — 1, coque ou carène; 2, quille; 3, proue; 4, poupe; 5, étambot; 6 gouvernail; 7, cale; 8, entrepôt; 9, bastingages; 10, sabords; 11, étrave; 12, écubier; 13, poulaine, 14, gaillard; 15, dunette; 16, canots; 17, grand mât; 18, mât de misaine; 19, mât d'artimon; 20, grand mât de hune; 21, mât de hune; 22, mât de hune d'artimon; 23, mât de perroquet; 24, mât de perruche; 25, grande hune; 26, hune; 27, grande vergue; 28, vergue du grand hunier; 29, vergue du grand perroquet; 30, vergue du grand cacatois; 31, vergue de misaine; 32, vergue du hunier de misaine; 33, vergue de perroquet de misaine; 34, vergue du cacatois de misaine; 35, basse vergue d'artimon, 36, vergue du perroquet de fougue; 37, vergue de perruche; 38, vergue de cacatois; 39, bôme ou gui, 40, corne; 41, beaupré; 42, bout dehors de beaupré; 43, haubans; 44, galhaubans, 45, martingale; 46, bras de vergue; 47, grand etai; 48, étai de misaine; 49, étai d'artimon; 50, étais; 51, pavillon national.

NOMS DES VOILES. — 1, grande voile ou cape; 2, grand hunier, 3, volant du grand hunier; 4, grand perroquet; 5, grand cacatois; 6, misaine; 7, hunier de misaine; 8, volant du hunier de misaine; 9, perroquet de misaine; 10, cacatois de misaine; 11, grande voile d'artimon; 12, perroquet de fougue; 13, volant du perroquet de fougue; 14, perruche; 15, cacatois d'artimon; 16, brigantine; 17, foc; 18, petit foc; 19, grand foc; 20, clin foc; 21, voiles d'etai.

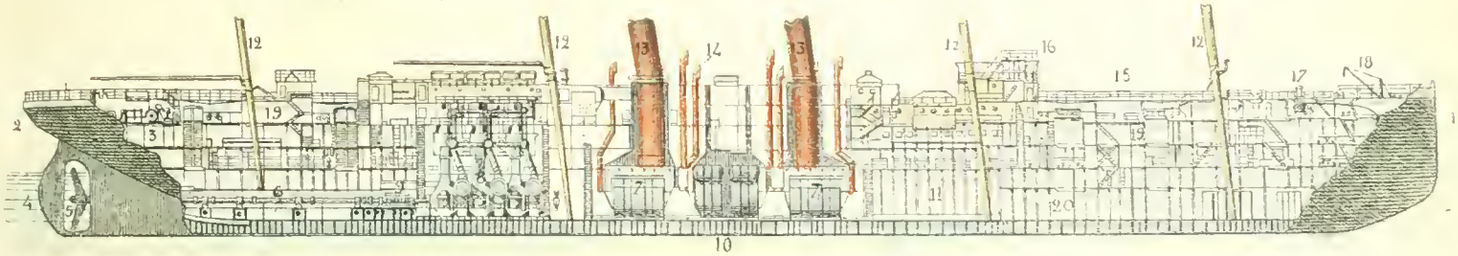

TRANSATLANTIQUE. — 1, avant; 2, arrière; 3, gouvernail à vapeur; 4, gouvernail; 5, hélice; 6, arbre de couche; 7, chaudières; 8, chambre des machines; 9, gaillard; 10, quille; 11, soutes à charbon; 12, mâts; 13, cheminées; 14, manches à vent; 15, pont; 16, passerelle; 17, cabestan à vapeur; 18, grue de bossoir; 19, passages; 20, cales à marchandises.

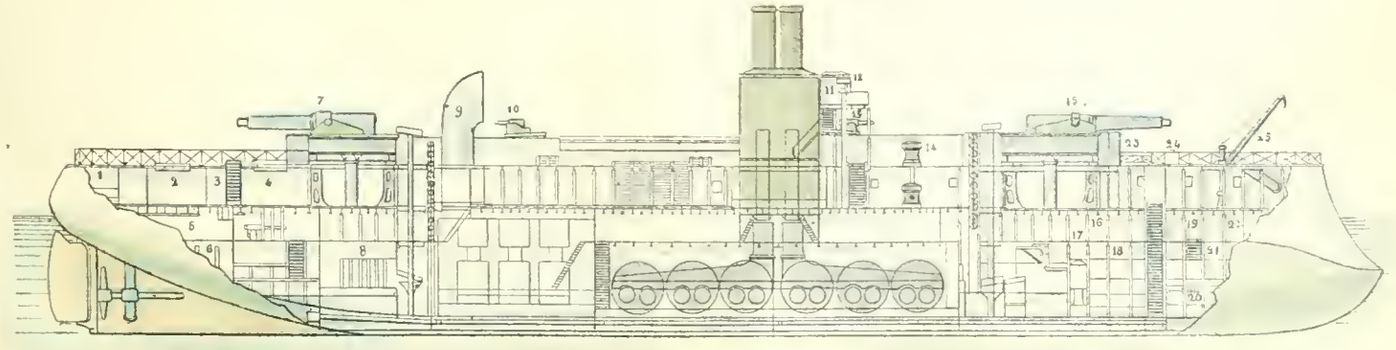

CUIRASSÉ. — 1, salon du commandant; 2, salle à manger du commandant; 3, office du commandant; 4, carré des officiers; 5, chambre de la barre, 6, compartiment étanche; 7, canon rayé de 42 centimètres; 8, étagère à bitin; 9, prise d'air; 10, canon rayé de 10 centimètres; 11, abri du commandant; 12, mitrailleuse Hotchkiss; 13, canon rayé de 10 centimètres; 14, cabestan; 15, canon rayé de 42 centimètres; 16, réservoir de la machine; 17, cambuse; 18, cale à eau; 19, annexe de la cambuse; 20, cale au vin; 21, étagère à bitin, 22, compartiments étanches 23, ancres; 24, bitte; 25, grue pour la manœuvre des ancres.

Paris. — E. Kapp, imprimeur, 83, rue du Bac.

MARIENBOURG. (en polonais *Malborg*). Géogr. Ville de la province et du royaume de Prusse, sur le Nogat ; 6,000 hab. Superbe château où résidaient les grands maîtres de l'ordre Teutonique.

MARIENDAL ou **MARIENTHAL**. Géogr. V. MERGENTHEIM.

MARIENGROS. s. m. Métrol. Monnaie de compte du duché de Brunswick. Le mariengros vaut environ onze centimes

MARIENWERDER. (en polonais *Kwidzyn*). Géogr. Ville de la province et du royaume de Prusse, sur le Petit-Nogat, a 60 kil. S.-E. de Dantzig ; fabriques de draps et de toiles, brasseries et distilleries. Cathédrale bâtie en 1255, et château des grands maîtres de l'ordre Teutonique.

MARIENZELL. Géogr. V. MARIAZELL.

* **MARIER** v. a. 1re conj. (rad. *mari*). *Je marie, nous marions, vous mariez, Je mariais, nous mariions, vous mariiez*, etc. Joindre un homme et une femme par le lien conjugal suivant les règles prescrites par les lois et les coutumes du pays. L'adjoint les a *mariés* à défaut du maire. (Acad.)

— Donner la bénédiction nuptiale à. Le prêtre qui nous a mariés. Elle fit dégrader et déposer Prétextat, évêque de Rouen, qui avait *marié* Mérovée. (Anquetil.)

— Procurer un mariage, y contribuer, le faire faire. Ce sont leurs parents qui les ont mariés malgré eux. Un père qui marie ses filles contre leur goût est coupable envers elles et plus encore envers la société. Le duc son père avait fondé dans ses terres de quoi *marier* tous les ans soixante filles. (Boss.) A la fin de la comédie, on *marie* inévitablement la jeune Isabelle au jeune Alcmédor. (J. Janin.)

— Absol. On ne marie point dans l'Eglise catholique pendant le carême, ni pendant l'avent.

— *Fille bonne à marier*. Fille en âge d'être mariée.

— *Marier à*. Unir à, donner pour mari, pour femme à. Il a marié sa fille au plus riche fermier du canton. Je l'ai *mariée* à un autre, elle a maintenant un mari, une famille ; et moi, jamais je ne dirai : Ma femme, mon fils. (Eug. Scribe.)

— *Marier avec*. Comment peut-on être tyran des femmes ? En les *mariant* sans les consulter; une jeune fille avec un vieillard, une femme sensible avec un homme indifférent. (Bern. de Saint-Pierre.)

— Fig. Unir, allier, assortir. Marier la vigne avec l'ormeau. Marier sa voix au son des instruments. Marier les couleurs. Marier les lettres avec les armes. Ainsi, dans une fête champêtre, la jeune bergère *marie* ses pas à la musette. (Mirab.)

> Le cytise doré, l'élégant sycomore,
> *Marient* leur verdure et leurs grappes de fleurs,
> En festons purs de moi suspendent leurs couleurs.
> (CHENEDOLLÉ.)
>
> Vénus, ô toi déesse, d'Épicure,
> Ame de tout, qui remplis la nature,
> Qui, *mariant* tant d'atomes divers,
> D'un nœud durable enchaînes l'univers,
> C'est toi qui vis dans tout ce qui respire,
> Mais c'est dans l'homme où siege ton empire.
> (BELNARD.)

— Ironiq. On vous *mariera* à des potences toutes neuves. (G. Flaubert.)

— Chass. *Marier les pièces*. Joindre par des œillets et des bâtonnets les diverses pièces d'un panneau.

— Econ. rur. *Marier des ruches*. Faire passer des abeilles d'une ruche dans une autre.

— Mar. *Marier deux cordages*. Les unir par des amarrages plats.

— Théât. *Marier Justine*. Précipiter le dénouement.

— SE MARIER, v. pron. S'unir par le lien conjugal. Les époux en se *mariant* font vœu de s'aimer ; ne serait-il pas mieux pour leur bonheur qu'ils fissent vœu de se plaire ? (Mabire.)

— Prendre une femme, un mari. Quels que soient les inconvénients du mariage, il vaut mieux, il est plus naturel de se marier que de vivre dans le célibat. Ce n'est point se *marier*, c'est négocier que de prendre une femme pour son bien ; ce n'est point se *marier*, c'est se contenter que de prendre une femme pour sa beauté ; ce n'est point se *marier*, c'est radoter à certain âge que de prendre une jeune femme pour avoir de la société ; se *marier*, c'est choisir avec discernement, à loisir, par inclination et sans intérêt, une femme qui vous choisisse de même. (Dufresny.) Je ne sais pourquoi vous vous imaginez qu'il a fallu pour me *marier* quitter le nom que je porte. (J.-J. Rousseau.) Elle apprit avec dépit que Theodebert s'était *marié* sans la consulter. (Anquetil.)

— Se dit en parlant de quelques animaux qui s'associent par paires. Les tourterelles se marient. Les oiseaux qui ne font point de nid ne se *marient* point et se mêlent indifféremment. (Buff.)

— Se féconder, en parlant des plantes. Tu sauras, ma chère, que les plantes se *marient* tout comme nous autres. (Mérimée.)

— Fig. L'architecture légère des Arabes s'était *mariée* à l'architecture gothique, et, sans rien perdre de son élégance, elle avait pris une gravité plus convenable aux méditations. (Chateaubriand.) Partout les odeurs d'ail et d'huile se *marient* à celle des oranges et du jasmin. (Mérimée.) La vigne se *marie* également à l'érable, au saule, au peuplier, à l'ormeau. (E. About.) Elle laissait voir son âme à découvert, une âme sans tache, blanche comme une colombe, une âme où la force se *mariait* avec une angélique douceur. (V. Cherbuliez.)

— Loc. prov. *Qui se marie par amour a une bonne nuit, deux mauvais jours*. Les mariages d'inclination sont rarement heureux.

MARIERE. s. f. Géol. Terrain que des dépôts d'ossements ont rendu très riche en phosphate.

MARIES (Saintes-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône), dans la Camargue ; 900 hab.

* **MARIE-SALOPE**. s. f. Mar. Petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases, les sables, etc., que l'on en tire quand on les cure et qu'on les nettoie. Ce bâtiment porte un mât placé au milieu avec une voile carrée. On le décharge en ouvrant le fond par un mouvement de bascule. || Pl., des *maries-salopes*.

— Pop. Se dit d'une femme sans ordre et peu soigneuse de sa personne.

MARIESTAD. Géogr. Ch.-l. du lan de Wester-Gothland (Suède), sur le lac Wener.

MARIETTE. s. f. (diminut. de *Marie*). Nom qu'on donne aux petites filles du nom de Marie.

— Bot. Nom vulgaire d'une campanule de jardin.

MARIETTE (Jean). Graveur et imprimeur-libraire, né à Paris, 1660-1742. || MARIETTE (Pierre-Jean). Fils du précédent, 1694-1774, réunit une collection de dessins et de gravures dispersée à sa mort. On a de lui : *Traité des pierres gravées*.

— MARIETTE (François), dit *Mariette-Bey*. Savant égyptologue, né à Boulogne-sur-Mer, 1821-1881. Attaché d'abord au musée égyptien du Louvre, ensuite chargé d'une mission scientifique en Egypte, il retrouva le temple de Serapis, les tombeaux du bœuf Apis, les temples d'Edfou, de Karnak, de Medinet-Abou, etc. Nommé par le vice-roi inspecteur général des monuments de l'Egypte, élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres après l'exposition de 1878, il reçut le titre de bey, et créa le musée de Boulacq.

* **MARIEUR, EUSE**. adj. et s. (rad. *marier*) Fam. Celui, celle qui fait des mariages. Ce monsieur Lucador est un grand *marieur* de filles. (Marivaux.)

— Celui, celle qui épouse. Peu usité en ce sens. M. et Mlle d'Elbeuf passèrent à Fontainebleau suivant leur projet... de peur que le *marieur* ne changeât d'avis et leur fît un affront. (St-Simon.)

— Loc. prov. *Il n'est tel que d'avoir sa fille pourvue pour trouver des marieurs*.

MARIGNAN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aubergine.

— Ichtyol. Poisson des Antilles.

MARIGNAN. (*Marignano* ou *Melegnano*). Géogr. Ville d'Italie, à 15 kil. S.-E. de Milan, sur le Lambro ; 4,000 hab. Victoire de François Ier sur les Suisses, 1515 ; combats entre les Français et les Autrichiens, 8 juin 1859.

MARIGNANE. Géogr. Comm. du cant. de Martigues, arrond. d'Aix (Bouches-du-Rhône). Vins, huile d'olive ; 2,000 hab.

MARIGNÉ. Géogr. Comm. du cant. d'Ecommoy, arr. du Mans (Sarthe). Céréales, toiles ; 2,000 hab.

MARIGNIE. s. f. Bot. Genre d'arbres appartenant à la famille des burséracées et croissant dans la Mauritanie.

MARIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Lô (Manche) ; 1,300 hab.

MARIGNY (Enguerrand de). Ministre de Philippe IV, roi de France, né en Normandie d'une famille appelée *Le Portier*. A l'avènement de Louis X, accusé de divers crimes, il fut pendu au gibet de Montfaucon, avril 1315. On réhabilita plus tard la mémoire de ce ministre.

— MARIGNY (Jacques CARPENTIER DE). Littérateur français, né à Marigny, près de Nevers, mort à Paris, en 1670, s'attacha à Paul de Gondi, au prince de Condé, et fut, pendant la Fronde, l'un des plus ardents adversaires de Mazarin, grand ami de Saint-Amant, dont il partageait les débauches, il a écrit beaucoup de *Mazarinades* ; un *Recueil de lettres en prose et en vers ; le Pain bénit*, etc.

— MARIGNY (Abel-François POISSON, marquis de). Frère de Mme de Pompadour, né à Paris, 1725-1781, fut directeur des bâtiments du roi en 1751.

— MARIGNY (Gaspard-Augustin-René BERNARD DE). Chef vendéen, né à Luçon, 1755-1798, lieutenant de vaisseau à Rochefort en 1792, devint l'un des chefs les plus braves, mais les plus cruels, des Vendéens. Charette et Stoffiet, jaloux de lui, le firent condamner à mort par un conseil de guerre, et fusiller à La Grenadière, 10 juillet 1794.

MARIGOT. s. m. Géogr. En Afrique, Petit bras d'un fleuve qui tantôt rejoint le bras principal et tantôt se perd dans les terres. Le courant des marigots se dirige tantôt vers le fleuve ou bras principal, tantôt dans le sens opposé, suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux.

— Petit lac formé par les pluies.

— *Courir, aller au marigot*. Se dit, parmi les pêcheurs de maquereaux, de l'action de ceux qui se retirent dans quelque endroit poissonneux, y pêchent pour eux, mangent leur poisson et se reposent.

MARIGOT (Le). Géogr. Ch.-l. de la partie française de Saint-Martin (Petites-Antilles).

MARIKINA. s. m. Mamm. Petite espèce de ouistiti, connue vulgairement sous le nom de *singe-lion*.

MARILE ou **MARILA**. s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des ternstrœmiacées, établi pour des espèces des Antilles.

MARILHAT (Prosper). Peintre de paysages, né à Vertaizon (Puy-de-Dôme, 1811-1847, élève de Camille Roqueplan, visita l'Orient et demanda aussi des inspirations à l'Italie et à l'Algérie. Une composition harmonieuse et le sentiment de la couleur distinguent cet artiste.

MARILLAC (Charles de). D'une ancienne famille d'Auvergne, né près de Riom, 1501-1560, diplomate à Constantinople, en Angleterre près de Charles Quint, et fut évêque de Vannes, 1550, archevêque de Vienne, 1557 ; il était du parti des modérés, comme L'Hospital. || MARILLAC (Michel de). Neveu du précédent, né à Paris, 1563-1632, devint, en 1624, l'un des directeurs des finances, et, en 1626, garde des sceaux. Dans un lit de justice, 1629, il présenta un édit de réforme qui ne fut pas enregistré par le parlement et fut flétri du nom de *Code Michau*. Après la journée des Dupes, 1630, il fut transféré de prison en prison jusqu'à sa mort. On a de lui une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*. || MARILLAC (Louis de). Frère du précédent, né en 1572 ou 1573, en Auvergne, servit sous Henri IV et sous Louis XIII ; il se distingua au siège de La Rochelle (1628) et devint maréchal de France 1629. Après la journée des Dupes, 1630, il fut arrêté à l'armée d'Italie, et, après un long procès, condamné à mort et décapité en place de Grève, 1632.

— MARILLAC (Louise de). V. LE GRAS.

MARILLIER (Clement-Pierre). Dessinateur et graveur à l'eau-forte, né à Dijon, 1740-1808, a orné de vignettes un grand nombre de publications.

MARIMA. s. m. Bot. Végétal du Venezuela, de l'écorce duquel les naturels retirent une espèce de feutre dont ils font des tapis et des vêtements.

MARIMBA. s. m. Relat. Instrument de percussion ; espèce de tambour en usage au Congo.

* **MARIN, INE**. adj. (et. lat., *marinus*, maritimus ; rad. *mare*, mer) Qui est de la mer. Monstre marin. Dieu marin. Les débris des productions *marines* s'y trouvent en abondance. (Buff.) Claude Lorrain a choisi par préférence la lumière du soleil couchant pour éclairer ses paysages, et il a excellé à en rendre les reflets dans les airs et sur les eaux *marines*. (B. de St-P.)

— *Trompette marine*. Instrument de musique à une corde, tendue sur une vessie gonflée et dont on jouait avec un archet. Il y faudra mettre aussi une trompette *marine*. La trompette *marine* est un instrument qui me plaît et qui est harmonieux. (Mol.)

— *Eau marine*. Eau de la mer.

— Qui sert à la navigation sur mer. Aiguille marine. Carte marine. Une carte *marine* ne peut jamais être assez détaillée. (Humboldt.)

— *Lieue marine*. Lieue de 20 au degré.

— *Avoir le pied marin*. Savoir marcher sans chanceler à bord d'un vaisseau tourmenté par la mer. || Fig. Ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans les circonstances difficiles.

— *Bâtiment marin*. Bâtiment qui a les qualités voulues pour naviguer facilement.

— S'est dit pour Maritime.

> Guise en ses nouvelles forcées
> Reinettra les bornes passées
> Qu'avait notre empire *marin*. (MALHERBE.)

— Prov. *Femme de marin, femme de chagrin*.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent au fond des eaux de la mer ou sur ses bords.

— Chim. *Sel marin*. Chlorure de sodium ou sel ordinaire extrait par évaporation des eaux de la mer. || *Acide marin*. Acide chlorhydrique.

— Géol. *Terrains marins*. Couches du sol formées par des alluvions de la mer.

— Métall. *Métal marin*. Alliage à base de plomb inattaquable par l'eau et proposé pour le doublage des navires.

— Ornith. Qui fréquente la mer. Oiseau marin.

— Zool. Qu'on trouve dans les eaux de la mer. Animal marin.

— MARIN, s. m. Homme de mer, celui dont la profession est de naviguer et de faire le service à bord des vaisseaux. Bon marin. Vieux marin. La vie des *marins* est périlleuse. (Acad.) Tout enfant, ce *marin* s'est jeté dans une carrière où il a grandi, où il s'est développé, où il s'est fait homme enfin. (Lecomte.) Le *marin* quitte sa famille pour aller courir mille chances aventureuses ; il sait si peu s'il reviendra, qu'il est insoucient pour l'avenir. (Id.) On a répété, comme exemple d'un problème insoluble, que le *marin*, à peine arraché à la mort et aux dangers de la navigation, oublie promptement toutes ces vicissitudes pour courir de nouveaux hasards sur l'élément perfide dont il s'est fait une patrie. (Id.)

— Dans un sens plus rigoureux, Officier habile dans l'art de la navigation. C'est un bon marin, un habile marin.

— *Marin d'eau douce*. Nom qu'on donne par dénigrement à l'homme qui navigue sur les rivières.

— *Arg. Marin de la vierge Marie*. Matelot d'eau douce.

MARIN (Le). Géogr. Port de la Martinique, à 30 kil. S.-E. de Fort-de-France ; 3,000 hab.

— MARIN (Saint-). République située entre les provinces de Forli et Pesaro (Italie). Son territoire, qui a 85 kil. carrés de superficie et 7,800 hab., se compose du mont Titano et de quelques collines. Fondée au Xe siècle autour du tombeau de saint Marin, la petite république a subsisté sous la protection des ducs d'Urbin, puis des papes. La république de Saint-Marin n'a pas de dette publique ; l'armée comprend les citoyens valides, organisés en 8 compagnies d'infanterie formant un total de 900 hommes.

— MARIN (Saint-). Capitale de la république de ce nom, sur le mont Titano, protégée par trois forts ; 1,200 hab. Elle est à 225 kil. N. de Rome.

MARIN *de Tyr*. Géographe grec du IIe siècle, a été l'un des fondateurs de la géographie mathématique.

— MARIN (Saint). Anachorète dalmate du IVe siècle, se retira dans une cellule qu'il bâtit sur le mont Titano, près de Rimini. Les maisons élevées par les visiteurs qu'attiraient les miracles opérés sur le tombeau du pieux ermite ont été l'origine de la ville de Saint-Marin. Fête, le 1er septembre.

— MARIN (Michel-Ange). Provincial des minimes, né à Marseille, 1697-1767 ; outre les *Vies des Pères des déserts d'Orient*, a laissé une foule de romans oubliés.

— MARIN (François-Louis-Claude). Littérateur français, né à La Ciotat, 1754-1809, secrétaire général de la librairie, et, en 1771, directeur de *la Gazette de France*, est moins connu aujourd'hui par ses nombreux ouvrages (*l'Homme aimable ; Histoire de Saladin ; Bibliothèque du Théâtre Français depuis son origine, Histoire de la ville de la Ciotat*, etc.), que par les épigrammes de Beaumarchais.

* **MARINADE**. s. f. (rad. *mariner*). Art culin. Nom donné aux différents aliments préparés pour se conserver des années entières à la mer.

— Saumure qui sert à la conservation des viandes.

— Mélange de vinaigre et d'épices où on fait macérer certaines viandes avant de les faire cuire.

— Friture de viande marinée ou de certains légumes. Poulets en marinade. Artichauts en marinade. Un petit plat d'artichauts frits en *marinade* (Marmontel.)

MARINADE. s. f. Nom qu'on donnait aux articles ampoulés que Marin insérait dans *la Gazette de France* lorsqu'il en était le rédacteur.

MARINAGE. s. m. Action de mariner des vivres.

* **MARINE**. s. f. (rad. *marin*). Ce qui concerne la navigation sur mer, la science de la navigation. Habile dans la marine. Il entend bien la marine. La *marine* est un art sublime, merveilleuse combinaison de science et d'audace, chef-d'œuvre de conception humaine, qui, domptant la mer et neutralisant ses dangers, a fait de l'Océan le domaine de l'homme. (J. Lecomte.) J'ai passé tout mon temps à chercher l'homme de la *marine*, sans avoir pu réussir à le trouver. (Napol.) Sous Louis XIV, les galères étaient à la *marine* ce que sont aujourd'hui les steamers. (V. Hugo.)

— Puissance navale d'une nation ; ensemble de tous les bâtiments flottants, grands et petits, appropriés aux besoins maritimes d'un peuple. Avoir une forte marine. Une marine puissante. La marine anglaise. La marine française. La marine est pour les nations une source de gloire et de richesses. Sa *marine* serait supérieure à celle de toutes les autres puissances qui, ayant besoin d'employer leurs finances pour la guerre de terre, n'en n'auraient plus assez pour la guerre de mer. (Montesq.) Dans l'équilibre social des peuples civilisés, une forte *marine* est, pour quelques nations, non seulement l'auxiliaire indispensable de leur existence politique, mais encore un puissant et formidable levier qui peut élever les faibles au niveau de prépondérance des forts. (J. Lecomte.) Ce fut dans l'assemblée des notables de 1626, tenue aux Tuileries, que le cardinal demanda une *marine*. L. Blanc.)

— *Marine militaire* ou absol. *marine*. Marine dont les vaisseaux appartenant à l'Etat, et approvisionnés de munitions de guerre, servent à protéger l'indépendance du pavillon national sur les mers. La marine militaire d'un Etat se compose de la flotte, des officiers et marins destinés à la monter, des chantiers, ports, arsenaux et de tout ce qui constitue le matériel naval. La *marine* militaire est une plaie dévorante qui épuise une nation. (Pouqueville.)

— *Marine marchande*. Celle dont les navires, frétés par des particuliers, ne sont employés qu'au transport des marchandises de commerce. La marine marchande est à la fois l'école et la pépinière de la marine militaire. La prospérité et le développement de la marine marchande sont une source de richesses, tant pour le pays en général que pour les particuliers.

— Personnel de la flotte, officiers et marins. La marine se recrute au moyen de l'inscription maritime.

— *Officier de marine*. Officier de la marine militaire.

— *Infanterie de marine.* Corps de troupes qui tient garnison dans les colonies. || *Soldat de marine.* Soldat appartenant à l'infanterie de marine.

— Administration de la marine. Les bureaux de la marine. Le ministère de la marine.

— Goût, odeur de la mer. Cela sent la marine, a un goût de marine. La brise lourde apportait avec des parfums d'aromates les senteurs de la *marine*. (G. Flaubert.)

— *Jeu de la marine.* Jeu de tableaux, représentant les divers objets à l'usage des marins.

— A signifié Rivage de la mer.

L'affreuse gent qu'au bout de la *marine*
Le paladin Roger vit en l'île d'Alcine. (SARASIN.)

— Peint. Classe de dessins et de peintures qui ont pour objet de représenter des scènes maritimes. Peintre de marines. Peindre des marines. Aimer les marines. Les marines des Flamands. Voilà une belle *marine*. (Acad.) Ce qui distingue Bonington, surtout dans les *marines*, c'est la franchise du parti pris, la largeur de la manière, la souplesse fluide de la brosse. (Th. Gautier.)

MARINÉ, ÉE, part. pass. du v. Mariner. S'empl. adjectiv. Viande marinée. Poisson mariné.

— Altéré par la mer. Marchandises marinées.

— Blas. Se dit des animaux représentés avec une queue de poisson. Imloff porte de gueules au lion marin d'or.

* **MARINER**, v. a. 1re conj. (radic. *marin*). Assaisonner des viandes ou du poisson de telle sorte qu'on puisse les conserver très longtemps. Mariner du thon.

— Assaisonner certaines viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement. Mariner un râble de lièvre, un cuissot de chevreuil.

— Laisser tremper de la viande, etc., dans du vinaigre assaisonné d'oignons, d'ail, de thym, etc., afin de l'attendrir ou lui donner du goût. Mariner un foie de veau, du saumon, des champignons.

— SE MARINER, v. pron. Être mariné. Des viandes qui se marinent.

MARINES. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Pontoise (Seine-et-Oise) ; 1,500 hab.

MARINESQUE, adj. 2 g. Littér. Ital. Qui est à la manière du poète Marini. Style marinesque. Poésies marinesques.

MARINETTE, s. f. (rad. *marin*). Nom qu'on donnait à la boussole.

MARINGOTE ou **MARINGOTTE**, s. f. Petite voiture garnie de banes mobiles.

— Arg. Voiture dans laquelle vivent les saltimbanques.

— Ch. de fer. Plate-forme sur laquelle on transporte les voitures de touliers.

* **MARINGOUIN**, s. m. Entom. Nom donné en Amérique à de petits diptères du genre empis et du genre culex. Les maringouins sont des insectes qui se tiennent dans les endroits frais, ou paraissent avant le lever et après le coucher du soleil. Ils attaquent en si grand nombre les hommes et les bestiaux que les blessures qu'ils font deviennent un vrai supplice.

— Fig. Les insectes, les moustiques, les cousins, les critiques, les *maringouins*, les envieux, les feuillistes, les libraires, les censeurs et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres... Beaumarch.)

— Ornith. Becasseau d'Amérique.

MARINGUES. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Thiers (Puy de Dôme) ; 3,700 hab.

MARINHEIRO, s. m. (pron. *ma-ri-nè-ro*). Pharm. Nom brésilien de l'écorce de la guarea, dont l'emploi peut être dangereux pour les femmes enceintes, et qui jouit de propriétés purgatives, astringentes et anthelmintiques.

MARINI ou **MARINO** (Jean-Baptiste), dit *le cavalier Marin*. Poète italien, né à Naples, 1569-1625, eut pour protecteur le cardinal Aldobrandini ; composa contre le poète Murtola *la Murtoleide*, recueil de 81 sonnets. Appelé en France, 1615, il y dédia à Louis XIII son poème d'*Adonis* qui mit le comble à sa réputation. Marini, dont le style précieux fit école, est aujourd'hui tombé dans un juste oubli.

— MARINI (Gaetan-Louis). Antiquaire italien, né à Santo-Archangelo (États romains), 1742-1815, a écrit *gli Atti e Monumenti de fratelli Arvali*, etc.

* **MARINIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui conduit un bateau, une embarcation, sur les rivières et sur les canaux navigables. Vous allez voir comme je suis bonne *marinière* ! (Mérimée.

— Homme de mer pour la manœuvre d'un vaisseau.

Il faut en la plaine salée
Avoir lutté contre Malée
Pour être cru bon *marinier*. (MALHERBE.)

— Anc. mar. *Marinier de rame.* Matelot engagé pour ramer sur les galères. || *Marinier de rambade.* Matelot dont le poste était sur la rambade dans une galère. || *Marinier de rang.* Rameur libre qui avait un engagement temporaire.

— Adjectiv. *Officiers mariniers.* Bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau.

— P. et ch. *Arche marinière.* Celle sous laquelle passent les bateaux.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

— MARINIÈRE, s. f. Gymn. Manière de nager en couchant le corps sur le côté, l'un des bras allongé, l'autre poussant l'eau vers les pieds. On l'emploie surtout adverbialement. Nager à la marinière.

— Anc. cout. *Chausses à la marinière.* Culottes froncées à la ceinture ainsi qu'au bas des cuisses et ne dépassant pas les genoux.

— Art culin. Se dit d'une façon particulière d'accommoder certains mets. Moules à la marinière.

MARINISME, s. m. Litt. Style affecté dans le genre de Marini.

MARINISTE, s. m. Poète dans le genre de Marini.

MARINISTE, s. (rad. *marine*). Néol. Peintre de marine.

MARINO-DE-ABAJO (Santa-Maria-). Géogr. Bourg de la province de Pontevedra (Espagne), sur la Pontevedra. Pêche et salaison de sardines, savon, huile ; le port est assez actif ; 6,000 hab.

MARINUS Né à Flavia Neapolis (Palestine), disciple et successeur de Proclus à l'école d'Athènes, 485, nous a laissé une vie de son maître sous ce titre : *Proclus, ou Du Bonheur.*

MARIO Joseph, marquis DE CANDIA, dit). Chanteur italien, né à Turin, 1808-1883. Après avoir donné sa démission d'officier dans l'armée piémontaise, il vint à Paris, entra au Conservatoire, et débuta comme ténor à l'Opéra en 1838. Il entra peu après au Théâtre-Italien, dont il fut un des plus brillants artistes, comme chanteur et comme comédien. Il n'eut pas moins de succès à Londres et à Saint-Pétersbourg, et ne se retira de la scène qu'en 1872. Il fut plus tard nommé directeur des beaux-arts à Rome.

MARIOL, s. m. Arg. Malin.

MARIOLÂTRE, s. 2 g. Celui, celle qui s'adonne à la mariolâtrie.

MARIOLÂTRIE, s. f. (de *Marie*, nom pr., et du gr. λατρεω, j'adore). Culte exagéré pour la vierge Marie.

MARIOLE, s. f. Petite figure de la vierge Marie. Vieux mot.

MARIOLET, s. m. Sorte de fagot au XVIe siècle.

MARION (Simon). Magistrat français, né à Nevers, 1550-1605, fut l'un des plus célèbres avocats de Paris, puis conseiller au parlement, 1596, avocat général. Mais ses *Plaidoyers* ne paraissent pas justifier sa réputation.

— MARION (Élie). Prophète cévennol, né à Barre (Lozère) en 1678, mort au milieu du XVIIIe siècle, quitta Toulouse pour se mettre à la tête d'une troupe de camisards, 1701. Exilé, 1704, il se retira à Londres, où il excita des troubles par ses prédications fanatiques. On a de lui : *Avertissements prophétiques ; Cri d'alarme ; Plan de la justice de Dieu sur la terre dans ces derniers jours*, etc.

— MARION DELORME. V. DELORME.

MARIONITE, s. f. (de *Marion*, n. géogr.). Miner. Carbonate de zinc anhydre qui se trouve dans l'Arkansas et en Espagne.

MARION-LAREUCHE, s. m. Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

* **MARIONNETTE**, s. f. (rad. *mariolette*, diminu. de *mariole*). Petite figure d'homme en bois ou en carton, qu'une personne cachée derrière un petit théâtre fait mouvoir par des fils, par des ressorts, ou simplement à la main. Faire jouer les marionnettes. Les marionnettes étaient connues des Grecs et des Romains. Bonaparte adorait les *marionnettes*. (Ch. Nodier.) Un cercle émerveillé de femmes, d'enfants et de militaires applaudit naïvement ces *marionnettes*. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Vico ne voit que l'homme, *marionnette* aux mains de Dieu, se mouvant dans un cercle tracé par lui. (Fax. Delord.)

— Par extens. Je suis si las de découvrir les fourberies des prêtres païens, et je suis si persuadé aussi qu'on est las de m'en entendre parler, que je ne m'amuserai point à dire comment on pouvait faire jouer de pareilles *marionnettes*. (Fonten.)

— *Faire jouer les grandes marionnettes.* Employer les grands moyens pour réussir.

— Par plaisant. Femme de petite taille. C'est une marionnette.

— Personne frivole, sans caractère, qu'on dirige comme on veut. Je crois écrire à Votre Altesse royale, non pas comme à un automate crée pour être à la tête de quelques milliers de *marionnettes* humaines, mais comme à un être des plus libres et des plus sages que Dieu ait jamais daigné créer. (Volt.)

— Fig. Simulacre, image. Nous avons gagné notre petit procès de Ventadour ; nous en avions fait les *marionnettes* d'un grand, car nous l'avons sollicité. (Mme de Sevig.)

— Hist. relig. Nom que l'on donna aux cordicoles ou partisans de la double dévotion établie par Marie Alacoque et Marie des Vallées.

— Techn. Bobine mobile placée sur le bord de l'établi du cardeur. || Bobine sur laquelle le fil se dévide. || Pièce de bois mobile à laquelle sont fixées les tiges sur lesquelles se meuvent les rouets de l'ourdisseur. || Support de la roue d'un rouet de filateur.

— MARIONNETTES, s. f. pl. Théâtre où jouent des marionnettes. Je suis allé voir les marionnettes.

— Anc. art milit. Nom d'une batterie de caisse qui annonçait l'exécution des châtiments militaires.

— Mar. Réunion de poulies nommées aussi *poulies tournantes*.

MARIOTTE (Edme). Célèbre physicien français, né en Bourgogne, prieur de Saint-Martin-sous-Beaune et membre de l'Académie des sciences des 1666, mort en 1684, est l'un des fondateurs de la physique expérimentale. Il s'est encore occupé d'étudier les lois du choc des corps, de la lumière, du mouvement des eaux, etc. Ses *Œuvres* ont été imprimées en 1717 et 1740.

— Phys. *Loi de Mariotte.* Loi trouvée par le physicien de ce nom et en vertu de laquelle le volume occupé par un gaz est inversement proportionnel à la pression qu'il supporte, c'est-à-dire que si sa pression est deux, trois fois plus grande, le volume deviendra deux, trois fois plus petit.

MARIOUTH (Lac). Géogr. Lac situé dans la Basse-Égypte, à l'O. du Delta, au S. de la Méditerranée. Ce lac a 45 kil. sur 25.

MARIPA, s. m. Bot. Palmier de Cayenne, à choux et à fruits comestibles, dont les feuilles servent à couvrir les habitations. || Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des convolvulacées et originaire d'Amérique.

MARIPOSA, s. m. Ornith. Nom donné à plusieurs espèces d'oiseaux. || *Mariposa des oiseleurs.* Espèce de bengali. || *Mariposa pintade.* Le pape de la Louisiane.

MARIPOSA, Géogr. Affluent de droite du San-Joaquin (Californie), célèbre par ses riches placers.

MARIPOU, s. m. Bot. Nom donné au jambosier de Cayenne.

MARIS, s. m. (pron. *ma-riss*). Métrol. anc. Mesure de capacité athénienne équivalant à 1 litre 43 centilitres.

MARISQUE, s. m. (ét. lat., *marisca*, espèce de figue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des cypéracées, formé de plusieurs espèces de souchets, de scirpes, de killingies, à tige presque nue. Les espèces qui le composent croissent en Amérique. Marisque agrégé, à gros épis, roux, sans feuilles.

— Hortic. Espèce de grosse figue sans goût.

— Pathol. Tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, indolente, ressemblant à une figue, qui vient au fondement, au périnée, et à la partie interne et supérieure des cuisses chez les femmes. || Tumeur hémorroïdale très développée. || Nom donné quelquefois aux condylomes.

MARISTE, s. m. de *Marie*, mère du Christ). Hist. relig. Membre d'une congrégation religieuse qui s'occupe d'enseignement.

MARISTIN. Myth. Un des dieux de la guerre au Japon. Sa fête a lieu au mois d'août.

MARITAGIUM, s. m. pr. *ma-ri-ta-ji-omm* ; du lat. *maritare*, marier). Feod. Droit qu'avait un seigneur de choisir un mari pour sa vassale. || Droit payé pour se marier à son gré.

* **MARITAL, ALE**, adj. (du lat. *maritalis*, même signif.). Qui tient du mari, qui appartient au mari. Pouvoir marital. Droits maritaux.

* **MARITALEMENT**, adv. (rad. *marital*). En mari. Traiter une femme maritalement.

— Fam. Comme mari et femme. Un homme et une femme qui vivent maritalement.

* **MARITIME**, adj. 2 g. (ét. lat., *maritimus* ; rad. *mare*, mer). Qui a rapport à la mer

Comment, et d'où viens-tu ? car l'onde *maritime*
Mugit de toutes parts sur nos bords nuageux. (A. CHENIER.)

— Qui est situé près de la mer. Ville maritime. Provinces maritimes. La Flandre *maritime* fut un des premiers cantonnements des compagnons de Cludion et de Clovis. (Chateaubriand.)

— Qui a rapport à la marine. Service maritime. La république n'aura jamais de marins, tant que l'on ne refera pas toutes les lois *maritimes*. (Napol.)

— Qui est adonné à la navigation sur mer. Peuple maritime. Nation maritime. Puissance maritime.

— *Arsenal maritime.* Arsenal où se construisent les vaisseaux de l'État.

— *Forces maritimes.* Forces navales ou de mer.

— *Législation maritime.* Recueil de lois relatives au service de la marine.

— Admin. La France considérée sous le rapport maritime est divisée en cinq arrondissements ou préfectures maritimes. Le premier, qui comprend les départements maritimes du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche (moins Granville), a pour ch.-l. Cherbourg ; le deuxième, comprenant les départements maritimes de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère et Granville, a pour chef-lieu Brest ; le troisième, qui comprend les deux départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, a pour ch.-l. Lorient ; le quatrième, qui comprend les cinq autres départements du littoral de l'Océan, a pour chef-lieu Rochefort ; le cinquième, qui renferme tout le littoral de la Méditerranée, a pour chef-lieu Toulon. Dans chaque chef-lieu d'arrondissement il y a un préfet maritime et un conseil d'administration composé du préfet maritime et des chefs des différents services du port.

— Bot. *Plantes maritimes.* Celles qui croissent non dans l'eau, mais sur le bord de la mer.

* **MARITORNE**, s. f. (nom d'une servante d'auberge dans *Don Quichotte*). Femme malpropre, laide. Cela ne serait-il pas bien fait, si j'allais m'éprendre d'une belle passion romanesque pour quelque *maritorne* ? (Th. Gaut.)

MARITZ (Jean). Mécanicien et fondeur suisse, né à Berne, 1711-1790, directeur de la fonderie de Lyon, créa en Espagne les fonderies de Séville et de Barcelone.

MARITZA, (anc. *Hèbre*). Géogr. Fleuve de la Turquie d'Europe, naît dans le Despoto-Dagh, passe à Philippopoli, à Andrinople, à Démotica, et se perd dans le golfe d'Énos. Cours de 400 kil. ; son principal affluent est la Tundja.

MARIUS, s. m. (pr. *ma-ri-uss*). Entom. Syn. de MEGALURE.

MARIUS (Caius). Général romain, né en 157 av. J.-C., à Cereatæ, près d'Arpinum, d'une famille obscure. Après s'être distingué au siége de Numance sous Scipion Émilien, 134, il devint tribun du peuple, 119 ; puis propréteur de l'Espagne ultérieure, 114, il purgea le pays de brigands. Dans la guerre contre Jugurtha, il fut l'habile lieutenant de Metellus, 109-108. Élu consul malgré celui-ci, il le remplaça dans le commandement, 107, et se fit livrer Jugurtha par Bocchus, 106. Consul pendant quatre ans de suite, pour combattre les Cimbres et les Teutons, il aguerrit ses troupes ; battit à Aix, 102, les Teutons, puis à Verceil, 101, les Cimbres, qui avaient pénétré en Italie par les sources de l'Adige. Récompensé par les honneurs du triomphe et par le titre de troisième fondateur de Rome, il n'obtint qu'en s'alliant aux démagogues Saturninus et Glaucia un sixième consulat. Il eut un commandement dans la guerre sociale, ou sa gloire fut eclipsée par les succès de Sylla, son ancien questeur, 90. Sylla obtint avec le consulat, 88, le commandement de l'armée envoyée contre Mithridate ; mais Marius le lui fit ôter à son profit par la multitude du Forum. Sylla, marchant sur Rome, proscrivit son rival, qui, abandonné et saisi dans les marais de Minturnes, fut sauvé par la pitié des habitants. Marius parvint à Carthage, d'où, expulsé par le gouverneur romain, il se rendit dans l'île de Cercine. Appelé par ses partisans, il se hâta de se rendre en Italie, et ordonna, à Rome, le massacre de ses ennemis, 87. Il se nomma lui-même consul pour la septième fois, et mourut quelques jours après, 86. || MARIUS (Caius), *le Jeune*. Neveu et fils adoptif du précédent, né en 109 avant J.-C., trouva un asile chez Hiempsal, roi de Numidie ; consul avec Carbon, 82, il fut battu à Sacriport par Sylla, bloqué dans Préneste, et contraint de se faire tuer par un esclave.

— MARIUS (Marcus Aurelius). Ancien forgeron, un des trente tyrans, régna en Gaule vers 268 et fut assassiné par un soldat.

— MARIUS, Évêque d'Avenches (Helvétie), né à Autun vers 532, est l'auteur d'une *Chronique* qui continue celle de Prosper jusqu'en 581. Il mourut en 596.

* **MARIVAUDAGE**, s. m. Littér. Mot forgé pour exprimer le style précieux de Marivaux. Voltaire disait de cet auteur qu'il pesait des riens dans des balances de toile d'araignée. Marivaux se fit un style si particulier qu'il a eu l'honneur de lui donner son nom ; on l'appela *marivaudage* ; c'est le mélange le plus bizarre de métaphysique subtile et de locutions triviales, de sentiments alambiqués et de dictons populaires. (La Harpe.)

— Par extens. Se dit de tout style dépourvu de naturel. En musique, mieux vaut de la bouffonnerie que du *marivaudage*. (Vitel.)

MARIVAUDER, v. n. 1re conj. Littér. Imiter les raffinements de Marivaux ; tomber dans le marivaudage.

— Par extens. Faire de la galanterie, de la coquetterie. Ce galant homme, qui se bornait à *marivauder*, va en venir résolument à l'infidélité. (G. Ohnet.)

MARIVAUX (Pierre CARLET DE CHAMBLAIN DE). Auteur dramatique et romancier, né à Paris, 1688-1763, débuta sous les auspices de La Motte et de Fontenelle, par *l'Homère travesti*, et par *la Mort d'Annibal*. Il réussit à la Comédie-Italienne, à laquelle il donna *le Jeu de l'amour et du hasard*, son chef-d'œuvre ; *le Legs* ; *la Surprise de l'amour* ; *les Fausses Confidences* ; *l'Épreuve*, etc. Il a encore écrit *Marianne*, roman en 12 parties ; *le Paysan parvenu* ; *le Spectateur français* ; *l'Indigent philosophe* ; *le Cabinet du philosophe*, etc. Il fut admis à l'Académie française en 1743.

MARIYAMMAI ou **MARIATALA**. Myth. Déesse de la petite vérole dans l'Inde.

* **MARJOLAINE**, s. f. (ét. bas-lat., *majorana* ; du latin *amaracus*, même signifie.). Bot. Genre de labiées, originaire du midi de l'Europe et cultivé dans les jardins. La marjolaine a une odeur aromatique agréable. Dans les pays du Midi, on l'emploie assez fréquemment comme assaisonnement dans divers aliments. Elle facilite la digestion de ceux qui sont lourds et flatulents, comme les haricots, les pois. On en faisait autrefois un grand usage en médecine. Elle passait pour être très efficace contre les maladies du cerveau. C'était surtout en infusion théiforme qu'on l'administrait aux malades. || Nom vulgaire de l'origan. || *Marjolaine*

bâtarde. Espèce d'orchidée appelée aussi *sabot de Vénus*.

— Chim. *Huile de marjolaine*. Huile essentielle contenant du camphre et extraite de la marjolaine.

* **MARJOLET**, s. m. étym. inconn.). Jeune homme sans expérience, inconséquent, qui parle à tort et à travers, sans sentir la portée de ses paroles. Un ne me persuadera jamais que ce *marjolet*, dont je ne ferais qu'une bouchée, soit un danger pour la paix publique. (V. Cherbuliez.) Vieilli.

Entendre un *marjolet* qui dit avec mépris
Ainsi qu'aines ces gens sont tous vêtus de gris.
(Regnier.)

— Petit-maître.

Bref que le sort, ainsi du *marjolet*,
Écarte ainsi toutes les détestables. (La Font.)

MARJOLIN (Jean-Nicolas). Chirurgien français, né à Scey-sur-Saône, 1780-1850, clerc de notaire et dragon avant d'étudier la médecine, devint chirurgien à l'Hôtel-Dieu, 1818, et professeur de pathologie externe à la faculté de Paris, 1819. On a de lui : *Manuel d'anatomie*; *Cours de pathologie chirurgicale*, etc.

MARK, s. m. Métrol. Unité de poids pour les métaux précieux usitée en Prusse et valant un peu moins de 234 grammes. || Unité de monnaie en Allemagne. V. marc.

MARKAB, s. m. Astron. Étoile du carré de Pégase.

MARKAIRE, s. m. V. marcaire.

MARKAIRERIE, s. f. V. marcairerie.

MARKETTE, s. f. Féod. V. marquette.

MARKPFUND, s. m. Métrol. Poids suédois valant suivant les cas de 6 kilogr. 78 à 7 kilogr. 13.

MARLAGE, s. m. (rad. *marlier*). Féod. Droit qu'on payait aux gardiens de certaines églises.

MARLBOROUGH, s. m. (de *Marlborough*, n. pr. . Comm. Etoffe à petits dessins.

— Techn. *Roue à la Marlborough*. Roue à jantes très larges.

MARLBOROUGH. Géogr. Ville du comté de Wilts (Angleterre), à 45 kil. N.-E. de Salisbury, sur le Kennet ; 4,000 hab.

MARLBOROUGH (John churchill, duc de). Général et homme d'Etat anglais, né à Ash (Devon), d'une ancienne famille royaliste ruinée par la guerre civile, 1650-1722. Attaché comme page au duc d'York, 1666, il servit, en 1672, dans les Pays-Bas, sous Turenne, qui le distingua. A son retour, il épousa Sarah Jennings, et devint le favori de Jacques II. Cependant, abandonnant son maître avec ses principaux officiers, 1688, il obtint pour prix de sa trahison les titres de comte de Marlborough, de lord chambellan, etc. Disgracié tout à coup, 1692, pour de coupables intelligences avec le roi déchu, il ne se releva que lentement dans l'esprit de Guillaume. Tout-puissant, après l'avènement d'Anne Stuart, par le crédit de sa femme et par la prépondérance des whigs, il obtint le titre de duc, 1702. Dans la guerre de la succession d'Espagne, il chassa les Français d'Allemagne par la victoire de Blenheim ou Hochstedt, 1704, des Pays-Bas espagnols par celles d'Oudenarde, 1708, et de Malplaquet, 1709. Au moment où il refusait la paix à Louis XIV vaincu, 1710, il était lui-même atteint par la disgrâce de sa femme et par l'avènement des tories au ministère. Rappelé en 1711, destitué de ses emplois en 1712, il se retira auprès de George de Hanovre, héritier présomptif de la couronne. Rétabli par ce dernier dans ses honneurs, 1714, mais frappé de paralysie en 1716, il mourut laissant une fortune de 75 millions de francs. || marlborough (Sarah jennings, duchesse de). Née à Sandbridge (Hertford), 1660 1744, de bonne heure attachée à la princesse Anne, seconde fille du duc d'York, exerça dès lors sur elle le plus grand ascendant et inspira une vive passion au colonel Churchill, qui l'épousa en 1678. Elle vécut dans la plus grande intimité avec Anne, contribua à la détacher de son père ; plus tard, la brouilla avec Guillaume III et la reine Marie. Lorsque son amie fut reine, 1702, elle devint intendante de la maison royale, maîtresse de la garde-robe, etc. ; elle la força à donner le pouvoir aux whigs, et les plus grands commandements au duc de Marlborough. Mais une nouvelle favorite, Abigail Masham, excitée et dirigée par Harley, le chef de l'opposition, décida la disgrâce de lady Marlborough, avril 1710. Elle fut en guerre constante avec ses enfants et ses petits-enfants. Peu d'années avant sa mort, elle publia des *Mémoires justificatifs*, rédigés par Hooke.

MARLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Laon (Aisne). Ancien comté ; 2,400 hab.

MARLÉE, s. f. Bot. Genre d'arbustes appartenant à la famille des alangiées et originaire de l'Inde.

MARLER, v. a. 1re conj. Agric. Synon. de marner.

MARLÈS (Lacroix). Littérateur français, mort en 1850, a beaucoup écrit. *Histoire de la domination des Arabes et des Maures en Espagne*, traduction de J. de Comle ; *Histoire de l'Inde ancienne et moderne* ; *Paris ancien et moderne*; *Merveilles de la nature et de l'art*; *Histoire d'Angleterre*, etc.

MARLIES. Géograph. Comm. du cant. de Saint-Genêt-Malifaux, arr. de Saint-Étienne (Loire). Houille, grains ; 2,000 hab.

* **MARLI**, s. m. Techn. Espèce de tricot-chaîne ou grosse gaze gommée dont on garnit le devant des chapeaux des dames et d'autres pièces de leur toilette. Les mailles, disposées en losange et que les fils de la chaîne traversent diagonalement, sont formées par les fils de trame qui s'entrelacent entre eux.

— Filet bordant, à l'intérieur, la moulure d'une assiette d'argent.

— Rebord des plats et assiettes de porcelaine et de faïence.

MARLIANI (Barthélemy). Compositeur italien, né à Milan, mort vers 1560, a laissé : *Urbis Romæ Topographia* ; *Consulum, dictatorum... series una cum ipsorum triumphis* ; *De Legionibus Romanorum*, etc.

MARLIER, s. m. Marguillier ; sacristain ; gardien d'une église. Vieux mot.

MARLIÈREE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrtacées, établi pour des espèces indiennes.

MARLIN, s. m. Syn. de merlin.

MARLITE, s. f. Minér. Pierre ou roche mélangée qui renferme de la chaux carbonatée, et qui résiste à l'action de l'air.

MARLOTTE, s. f. Vêtement à capuchon à l'usage des Maures d'Espagne.

MARLOU, s. m. Arg. Souteneur de filles. Ce n'était pas lui qu'elle cherchait, les coudes en l'air, la margoulette enfarinée ; c'était son ancien *marlou*. (E. Zola.)

MARLOUSIER, s. m. Arg. Syn. de marlou.

MARLOUSERIE, s. f. Arg. Malice.

MARLOWE (Christophe). Poète dramatique anglais, né peut être en 1555, mort dans une lutte, d'un coup de poignard, en 1593. On cite son *Faust* et la *Mort d'Édouard II*, qui paraissent avoir inspiré Shakspeare.

MARLY-LA-MACHINE. Géogr. Annexe de la commune de Bougival (Seine-et-Oise).

— *Machine de Marly*. Machine hydraulique construite sous Louis XIV pour faire monter les eaux de la Seine à 162 mètres de hauteur dans un bel aqueduc qui les conduit à Versailles. Cette machine, construite par le Hollandais Rannequin, se composait de quatorze roues hydrauliques de 10 mètres de diamètre, dont les unes faisaient jouer des pompes qui portaient l'eau dans un premier réservoir, tandis que les autres faisaient mouvoir des balanciers de fer qui transmettaient ce mouvement à des pompes placées dans ce réservoir, et dans un second d'où l'eau était enfin élevée au point culminant du réservoir supérieur. Cette machine est remplacée aujourd'hui par une très belle machine à vapeur de soixante chevaux.

— marly-le-roi. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Versailles (Seine-et-Oise), près de la rive gauche de la Seine ; 1,600 hab. Louis XIV y avait fait élever par J. Hardouin Mansart un ermitage composé de douze petits pavillons groupés aux deux côtés d'un pavillon central. Ces bâtiments furent démolis pendant la Révolution.

— Se disait substantiv., sous Louis XIV, des voyages que le roi faisait de Versailles à Marly pour passer quelques jours dans cette dernière résidence avec une partie de la cour. Le traitant Samuel Bernard obtint l'honneur d'être des marlys du roi.

* **MARMAILLE**, s. f. (pron. *mar-maille, ll* mouill. ; rad. *marmot*). Fam. Troupe de petits enfants. Voilà bien de la marmaille. Faites taire cette mat maille. Toute une *marmaille* mal mouchée, débraillée, se bousculait, se traînait par terre, au milieu de piaulements, de rires et de pleurs. (E. Zola.) Elle regardait d'un œil heureux... les mères sur le pas des portes avec de la *marmaille* entre les jambes. (De Gonc.)

MARMANDAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Marmande.

— adj. Qui appartient à Marmande ou à ses habitants.

MARMANDE. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Lot-et-Garonne, à 58 kil. N.-O. d'Agen, sur la Garonne, le canal et le chemin de fer du Midi. Tabacs, corderie, vins, spiritueux, prunes, grains ; 9,900 hab.

MARMARA (Mer de). Géogr. Portion de la Méditerranée comprise entre le détroit des Dardanelles et celui de Constantinople, longue de 275 kilom. et large de 85. Elle baigne à l'O. Constantinople, Rodosto, Selivri, et, à l'E., Scutari, Ismid, etc. ; elle renferme, entre autres îles, celles de *Marmara* ou *Marmora* (ancienne *Proconnèse*), riche en marbres ; les îles des Princes sont au S.-E. du Bosphore.

MARMARIDE, adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Nom des peuples qui habitaient la Marmarique.

MARMARIQUE. Géogr. anc. Région de l'Afrique ancienne, sur la Méditerranée, entre l'Égypte à l'E. et la Cyrénaïque à l'O. Elle était habitée par des nomades, les Marmarides, les Ammoniens, etc. Au IVe siècle, elle forma la Libye inférieure, ch.-l. *Parætonium*

MARMAROPE, s. m. (ét. gr., μαρμαρωπὸς, qui a les yeux brillants). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce originaire d'Afrique.

MARMATITE, s. f. Minér. Blende de Marmato en Colombie.

* **MARMELADE**, s. f. (du portug. *marmelo*, coing). Confiture de fruits presque réduits en bouillie. Marmelade de coings, d'abricots. Marmelade de prunes, de pêches. Faire de la marmelade. Les tartes sont le plus souvent garnies de fruits cuits, de frangipane, de *marmelade* ou de confitures. (Picard.)

— Fig. Envoyez-moi des pâtes d'abricot de Genève (un livre defendu) : cela est bientôt dit, madame ; mais cela n'est pas si aisé à faire. Il n'a jamais été si difficile d'envoyer un pot de *marmelade* dans votre pays, lorsque toute l'Europe en mange. (Volt.)

— Fam. *Viande en marmelade*. Viande trop cuite.

— Se dit familièrement de ce qui est fracassé, broyé. Il a reçu un coup de poing qui lui a mis la mâchoire en marmelade.

L'autre, qui s'en doutait, fit la fâche une *ruade*
Qui vous lui met en *marmelade*
Les mandibules et les dents. (La Fontaine.)

— Pharm. *Marmelade de Fernel* ou *de Tronchin*. Électuaire laxatif sucré dans la composition duquel entrent la manne, l'huile d'amandes douces, le sirop de violettes, etc. || *Marmelade de Zanetti*. Remède employé dans les catarrhes pulmonaires pour faciliter l'expectoration et préparé avec du sirop de guimauve, de l'eau de fleur d'oranger, de la casse, etc.

MARMELADE. Géogr. Ville de la république de Haïti, au N. de Puerto-Republicano et au S.-E. de Puerto-de-Paz.

MAR MENOR. Géogr. Lac d'Espagne sur la côte de la Méditerranée, dans la prov. de Murcie, au N. du cap Palos. Il est séparé de la mer par une langue de sables de 500 mètres de largeur ; il est très poissonneux.

* **MARMENTEAU**, adj. m. Eaux et for. Se dit des bois qui, plantés en avenues, en quinconces ou en bosquets, servent à l'embellissement des villes ou des habitations particulières, et qu'un simple usufruitier n'a pas le droit d'abattre.

— Substantiv. On ordonnait que les marmenteaux fussent abattus ou étêtés quand le propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté. Les *marmenteaux*. (Acad.)

* **MARMITE**, s. f. (ét. inconn.). Écon. dom. Vase profond dans lequel on fait cuire des aliments par l'ébullition de l'eau. La marmite est surtout employée pour faire bouillir la viande dont on fait le potage. Marmite en métal, en poterie de terre. Les marmites en métal sont communément en fonte de fer, plus rarement en fer battu. Les marmites sont presque toujours arrondies. Une marmite pleine. La marmite bout. Couvercle, pied de marmite.

Et nous les réduirons
Aux mets de l'âge d'or autant que nous pourrons !
Ils n'auront ni croc ni *marmite* ! (La Fontaine.)

— *Marmite américaine*. Marmite d'importation américaine, dans laquelle les aliments à cuire ne sont pas plongés dans l'eau bouillante, mais seulement exposés à la vapeur et perdent beaucoup moins de leur saveur.

— Ce que contient une marmite. Une marmite de soupe.

— *Écumer la marmite*. Enlever à l'aide d'une écumoire la mousse qui se forme sur le potau-feu en ébullition. Il en était de même de la soupe aux pois chiches qui se fabriquait chez le saint diacre, ou tous ses disciples allaient écumer la *marmite* à tour de rôle. (Decourchant.) || Fig. Vivre en parasite.

— Fig. et fam. *Écumeur de marmite*. Parasite.

— Pop. *Nez en pied de marmite*. Nez large par le bas et retrousse.

— Fam. *Sœurs de la marmite*. Sœurs de charité qui distribuent des bouillons aux malades.

— Fig. *La marmite bout, est bonne dans cette maison*. On y fait bonne chère. || *Cela sert à faire aller, à faire bouillir la marmite*. Cela contribue à faire subsister la maison. || *La marmite est renversée dans cette maison*. On n'y traite plus. Il se trouvera fort bien de la *marmite* renversée de M. de La Rochefoucauld ; cette abondance le faisait mourir. Mme de Sévig.) || Signifie également Cette maison, cette personne est ruinée. Dès que les parasites ont vu sa *marmite* renversée, ils ont disparu de chez lui. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Il avalerait la marmite des cordeliers*. Se dit d'un glouton, d'un homme vorace.

— Arg. Fille de mauvaise vie qui nourrit un souteneur.

— Agric. Nom donné, à la Réunion, aux bouviers malgaches qu'on y emploie.

— Bot. *Marmite de singe*. Nom vulgaire, à Cayenne, de quelques espèces de quatèle qui sont assez gros et ont la forme d'une marmite fermée supérieurement par son couvercle, et remplie de quelques graines que les singes mangent avec avidité.

— Géol. *Marmites de géants*. Cavités à parois lisses creusées naturellement dans les rochers.

— Hist. mil. *Marmite des janissaires*. Ustensiles de cuisine dont était pourvu chaque corps de janissaires. Cette milice y attachait un grand prix ; chaque orta du corps portait ses marmites en parade dans les solennités publiques, et quand un orta avait laissé prendre ses marmites par l'ennemi, tous les officiers de cet orta étaient cassés. Dans les séditions, les janissaires qui se soulevaient les premiers enlevaient les marmites des autres corps pour les déterminer à faire cause commune avec eux. De là ces expressions, si communes dans l'histoire ottomane : *Enlever, renverser les marmites des janissaires*.

— Phys. *Marmite de Papin*. Vase de fonte ou de cuivre à parois très fortes, et qui se termine à sa partie supérieure par un rebord horizontal, d'où part un cadre en fer perpendiculaire au plan du rebord. Le couvercle s'appuie sur ce rebord et s'y applique avec force par la pression d'une vis B qui s'engage dans un écrou pratiqué au milieu de la traverse horizontale

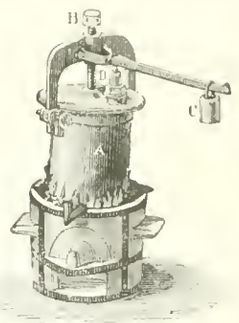

Marmite de Papin.

du cadre ; dans le couvercle est pratiquée une soupape de sûreté D fermée par un levier C, dont l'extrémité opposée porte un poids. Cette marmite, inventée par le physicien Papin, sert à extraire la gélatine des os et à faire cuire les substances alimentaires végétales ou animales plus promptement que dans les marmites ordinaires. || *Marmite autoclave*. Sorte de marmite de Papin, dans laquelle la pression même de la vapeur contribue à fermer hermétiquement le couvercle.

— Techn. Vase où les imprimeurs en taille-douce brûlent l'huile à faire le noir. || Vase où les plombiers fondent le plomb.

MARMITÉE, s. f. Ce que contient une marmite.

* **MARMITEUX, EUSE**, adj. (ét. prob., lat. *male*, mechamment ; *mitis*, doux). Pauvre, misérable. Vieux mot inusité.

— Piteux, en mauvais. Je vois avec dépit, en plusieurs ménages, monsieur revenir maussade et tout *marmiteux* du tracas des affaires, environ midi, que madame est encore à s'attifer en son cabinet. (Mont.)

— Substantiv. Un marmiteux. Il fait le *marmiteux*. (Acad.)

* **MARMITON**, s. m. (rad. *marmite*). Valet de cuisine ; celui qui est chargé du plus bas emploi dans la cuisine. C'est un marmiton. Il est sale comme un marmiton. Les pages et les *marmitons* ont toujours été pour la malice. (Scribe et Mazères.)

Deux *marmitons* crasseux, revêtus de serviettes,
Lui servaient de massiers et portaient deux assiettes.
(Boileau.)

MARMITONNAGE, s. m. Métier, condition de marmiton. Nourri dans le calme de mon *marmitonnage*. (Le Sage.)

MARMITONNER, v. n. 1re conj. Remplir l'office de marmiton, et par extension, dans le style burlesque, Faire les travaux les plus grossiers de la cuisine, cuisiner.

— Activ. Marmitonner un plat.

— Fig. Nulle maladie, nulle gangrène, nul ulcère pestilentiel ne pouvait se comparer à cette cour de Mayence ; nous en parlons aujourd'hui savamment, ayant le détail de la sale mission où ce digne archevêque *marmitonna* l'Allemagne pour l'élection de Charles-Quint Michelet.)

MARMITONNERIE, s. f. Bande de marmitons. Hola ! ho ! toute la *marmitonnerie*, qu'on se dépêche ! (Th. Gautier.)

MARMOL Louis carvajal de). Poète espagnol, né à Grenade, au xvie siècle. Pris par les Maures en 1541, il a écrit *l'Afrique de Louis Marmol* ; *Histoire de la revolte de Grenade*.

MARMOLATTA. Géogr. Point culminant des Alpes Carniques, haut de 3,494 mètres.

MARMOLIER, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de genipayer.

MARMOLITE, s. f. (ét. lat., *marmor*, marbre . Minér. Variété de serpentine ou de talc. La marmolite est de couleur grisâtre ou verdâtre ; sa texture est foliacée ; ses lames sont parallèles aux pans d'un prisme quadrilatère.

* **MARMONNER**, v. a. 1re conj. V. marronner.

MARMONT Auguste-Frédéric-Louis viesse de), duc de Raguse, Maréchal de France, né en 1774 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), était lieutenant d'artillerie au siège de Toulon, 1793, où il connut Bonaparte. Aide de camp de ce dernier, en Italie, il suivit son général en Égypte, et se signala à la prise de Malte et à celle d'Alexandrie. Il seconda le coup d'État du 18 brumaire, prépara le passage du mont Saint-Bernard et prit une part décisive à la journée de Marengo, 1800. Il était inspecteur

général de l'artillerie quand Napoléon devint empereur, 1804. Après avoir occupé la Dalmatie, 1805, il battit 16,000 Russes ou Monténégrins à Castelnuovo, 1806, et resta dans le pays comme administrateur. Napoléon lui donna le titre de duc de Raguse, 1807. Dans la campagne de 1809, l'empereur le créa maréchal de France. Marmont fut envoyé ensuite en Illyrie avec le titre de gouverneur, puis en Espagne, où il succéda à Massena disgracié, 1811; il perdit la bataille des Arapiles, juillet 1812. En 1813, il commanda, en Allemagne, le 6e corps; il prit, en 1814, une part glorieuse aux combats de Brienne, de La Rothière, de Champaubert, de Vaux-Champ, de Soissons, mais fut rejeté avec Mortier sous les murs de Paris, où, à la tête de 21,000 hommes, ils livrèrent une dernière bataille à l'ennemi, 29 mars. Marmont conclut une convention et reçoignit Napoléon, qui lui confia la garde de l'importante position d'Essonnes. Troublé par les événements de Paris, Marmont s'entendit avec Schwartzenberg pour faire passer ses troupes en Normandie, 3 avril 1814. La défection de ce corps d'armée entraînait la chute de l'empire. Marmont suivit Louis XVIII à Gand; il devint, en 1815, l'un des quatre majors de la garde royale, pair de France, pacifia Lyon, 1817, et compromit sa fortune dans des spéculations métallurgiques et agricoles. Il était membre libre de l'Académie des sciences depuis 1816. Il commandait à Paris quand le ministère Polignac fit rendre les ordonnances du 25 juillet 1830; il tenta vainement d'arrêter la lutte en sollicitant le renvoi des ministres. Il suivit Charles X jusqu'en Angleterre et vécut, depuis ce temps, dans un exil volontaire. On a de lui : *Voyage en Hongrie, en Transylvanie, dans la Russie méridionale*, etc.; *Esprit des institutions militaires*, etc. On a publié, en 1856, les *Mémoires du duc de Raguse, de 1792 à 1832*.

MARMONTEL (Jean-François). Littérateur français, né à Bort (Corrèze), 1723-1799, d'une famille pauvre, débuta dans les lettres par des tragédies dont l'une, *les Héraclides*, 1752, a obtenu les éloges de La Harpe. Ses premiers *Contes moraux*, 1756, firent sa réputation; il eut un prix à l'Académie française pour une épître : *les Charmes de l'étude*, 1761; il fut enfermé à la Bastille pour une satire dont il n'était pas l'auteur, perdit le privilège du *Mercure*, mais l'Académie française l'admit en 1763. En 1766, il donna une traduction en prose de *la Pharsale*, et, en 1767, l'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation, *Bélisaire*, traduit dans la plupart des langues de l'Europe. Il publia, plus tard, un pendant à *Bélisaire* dans *les Incas*, tableau, déclamatoire parfois, du fanatisme religieux, 1773; il composa des opéras-comiques : *le Huron*, 1768, *Lucile*, *Zémire et Azor*, etc., pour Grétry; *Didon*, *Pénélope*, *le Dormeur éveillé*, pour Piccini; *Démophoon*, pour Cherubini. Il a réuni des articles qu'il avait écrits pour l'*Encyclopédie*, sous ce titre : *Éléments de littérature*. Secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1783, il vécut dans la retraite, 1792-1795; sous le Directoire, il siégea au conseil des Anciens, mais fut expulsé par le coup d'État du 18 fructidor 1797. On a encore de lui ses *Mémoires* précieux pour l'histoire littéraire, et les *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans*.

MARMORAIRE, s.m. (étym lat., *marmorarius*, marbrier; rad. *marmor*, marbre). Antiq. rom. Ouvrier qui travaillait le marbre. Les marmoraires formaient un sodalitium.

MARMORATUM s. m. (pron. *mar-mo-ra-tomm*; mot lat., même signifie.). Antiq. rom. Espèce de stuc formé de marbres pilés et qui servait à faire des enduits dont la dureté égalait celle du marbre.

* **MARMORÉEN, ENNE**, adj. (du lat. *marmor*, marbre). Du lact. Qui est de marbre. Temple marmoréen. Colonne marmoréenne.

— Qui appartient au marbre, qui ressemble au marbre, qui a les qualités du marbre. Dureté marmoréenne. Blancheur marmoréenne. Elle prit un aspect en quelque sorte *marmoréen*. (G. Ohnet.)

— Fig. Ferme, froid comme le marbre. Un cœur marmoréen. La passion n'a jamais fait palpiter ce cœur d'airain dans cette poitrine *marmoréenne*. (Th. Gautier.)

MARMORÈNE, s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la baudroie dans les départements de l'Ouest.

MARMORICE, (*Physcus*). Géogr. Port d'Anatolie, au S.-O., sur la Méditerranée, l'un des meilleurs mouillages du Levant.

MARMORIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *marmor*, marbre; *forma*, forme). Miner. Qui a l'apparence du marbre.

MARMORIN, INE, adj. (du lat. *marmor*, marbre). Qui ressemble au marbre. Tout, dans cette figure *marmorine*, exprimait la force et le repos. (H. de Balzac.)

MARMORISATION, s. f. pr. *mar-mo-ri-za-cion*; rad. *marmoriser*. Miner. Transformation d'une pierre calcaire en marbre.

MARMORISÉ, ÉE, part. pass. du v. Marmoriser. S'empl. adjectiv. Pierre marmorisée.

MARMORISER, v. a. 1re conj. (du lat. *marmor*, marbre). Didact. Transformer en marbre. Les pierres que la nature marmorise.

— SE MARMORISER, v. pron. Être marmorisé. Les pierres qui se marmorisent.

MARMO-SALINO, s. m. Minér. Marbre d'Italie dont la texture présente des grains brillants comme du sel, et qui a servi à construire l'église Notre-Dame de Milan.

MARMOSE, s. f. Mamm. Espèce de sarigue qui n'est pas plus grosse que le lérot et qui se trouve dans l'Amérique du Sud, où elle vit de petits animaux et de graines.

* **MARMOT**, s.m. (ét. inconn.). Mamm. Nom donné autrefois à une espèce de singe. Gros marmot. Laid comme un marmot.

— Petite figure grotesque. Marmot de pierre. Un marmot de bois. Avoir des marmots dans son cabinet.

— Par extens. et fig. Petit garçon. Le regard fixe de l'enfant semble contempler le merveilles de ce monde divin, dont les *marmots* ont encore le souvenir. (G. Sand.) Les enfants du Rhin sont charmants; aucun d'eux n'a cette mine rogue et sévère des *marmots* anglais, par exemple. (V. Hugo.)

> Il n'est *marmot* osant crier
> Que du loup aussitôt la mère ne menace. (La Font.)
> Voulez-vous qu'un mari, dans ses heures brutales,
> Pour transmettre après lui ses vertus animales,
> Introduise la vie à nombre de *marmots*
> Qui tiendront de leur père et qui seront des sots?
> (Bouhsault.)

— Prov. *Faire croquer le marmot*. Faire attendre longtemps. Je me fis annoncer comme successeur de don Valerio, ce qui n'empêcha pas qu'on ne me fit attendre plus d'une heure dans l'antichambre. Monsieur le secrétaire, me dis-sais-je pendant ce temps-là, prenez, s'il vous plaît, patience; vous croquerez bien le *marmot* avant que vous ne le fassiez croquer aux autres. (Le Sage.) L'expression *croquer le marmot* fait allusion, dit-on, à l'usage féodal d'après lequel le vassal qui allait rendre hommage à son seigneur devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte, comme il l'eût fait en sa présence, les formules de l'hommage, et baiser à plusieurs reprises le verrou, la serrure ou le heurtoir appelé *marmot*, à cause de la figure grotesque qui y était ordinairement représentée. En marmottant ces formules, il semblait murmurer de dépit entre ses dents, et en baisant ce marmot, il avait l'air de vouloir le croquer, le dévorer. Les Italiens disent dans le même sens : *Mangiare i calcacci*, manger les cadenas ou les verrous.

— Nom donné, en Suisse, à un cochon de lait apprêté de façon à lui donner le goût de gibier.

— Arg. *Nourrir le marmot*. Préparer un vol.

— Vitic. Variété de raisin.

— MARMOTTE, s. f. Petite fille. Que nous veut cette *marmotte?* (Acad.)

> La voici! silence! *marmottes*,
> Ou l'on vous troussera les cottes. (Richer.)

MARMOTTAGE, s. m. Action de marmotter.

* **MARMOTTE**, s. f. (étym. lat., *marmotta*, même signification.). Mamm. Genre de rongeurs qui, par la disposition du système dentaire, forme le passage entre les loirs et les écureuils, et dans lesquels on range de petits mammifères à jambes courtes, à tête large et aplatie, à queue velue, courte ou médiocrement longue, et dont la marche plantigrade est lourde et embarrassée. Mais si les marmottes courent mal, elles ont la facilité de s'aplatir de manière à entrer dans les plus étroites ouvertures, et savent se creuser des terriers profonds, dont elles bouchent l'orifice avec de la terre, et qu'elles garnissent intérieurement de foin. Elles passent l'hiver en léthargie, vivent en société et s'apprivoisent aisément. On en connaît deux espèces principales : la marmotte des Alpes et la marmotte de Pologne. La première, que les petits Savoyards promènent dans nos rues, est de la taille d'un lapin; son pelage est d'un gris jaunâtre, cendré vers la tête. Les montagnards mangent sa chair et emploient sa fourrure. J'avais une *marmotte*, elle est morte de faim. (A. Guiraud.) L'innocente *marmotte*, detruite à peu près en Savoie, dure encore aux Grisons, aux hauts déserts, et siffle à votre approche. (Michelet.)

— Nom donné aussi à la marmose. || *Marmotte du Canada*. Le monax. || *Marmotte de Sibérie*. Variété de la marmotte commune qui habite cette contrée.

— Prov. *Dormir comme une marmotte*. Dormir profondement et longtemps. Je dormis comme une *marmotte* jusqu'à neuf heures du matin. (Le Sage.)

— Sorte de coiffure de femme consistant en un mouchoir qui enveloppe la tête. Une vieille en *marmotte*, un panier sous le bras, offrait des biscuits, des petits pains pousse-rieux et durs à ces fiévreux. (A. Daudet.)

— Coffret d'un facteur des postes.

— Boîte à échantillons d'un commis voyageur.

— Bot. Fruit du marmottier dont on extrait une huile comestible appelée *huile de marmotte*.

— Mar. Petit baril où se conserve une mèche toujours allumée. || Coffre où sont les outils des calfats.

— Techn. Tamis dont se sert le batteur d'or pour répandre du plâtre pulvérisé sur le vélin, le parchemin ou la baudruche.

MARMOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Marmotter. S'emp. adjectiv.

MARMOTTEMENT, s. m. Action de marmotter.

* **MARMOTTER**, v. a. 1re conj. (ét. inconn.). Parler confusément et entre ses dents. Marmotter des prières. Marmotter des patenôtres. Que marmottez-vous là? Quatre hommes du peuple, trois jeunes et un vieux, *marmottaient* les litanies de la Vierge. (E. About.) Elle *marmottait* des paroles de vengeance. (Gust. Flaubert.) Et elle allait, *marmottant* maintenant des paroles confuses, entre-coupées par un claquement de dents terrible. (G. Ohnet.)

— Absol. Marmotter sans cesse. Ne faire que marmotter. Il marmotte entre ses dents. Les enfants des villes, élevés dans la chambre et sous l'aile d'une gouvernante, n'ont besoin que de *marmotter* pour se faire entendre. (J.-J. Rousseau.)

— SE MARMOTTER, v. pron. Être marmotté.

MARMOTTERIE, s. f. Fam. et par plaisant. Sommeil aussi long que celui de la marmotte.

— Action de marmotter.

MARMOTTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui marmotte.

MARMOTTIER, s. m. Nom donné autrefois aux curieux d'antiques, de petits bustes de marbre, qu'on appelle vulgairement des *marmots*.

— Arg. Savoyard.

— Bot. Nom donné dans les Alpes au prunier de Briançon.

MARMOTTOLÈNE, s. f. Ichtyol. Syn. de MARMORÈNE.

MARMOUSE, s. f. Arg. Barbe.

* **MARMOUSET**, s. m. (ét. inconn.). Petite figure grotesque. C'est un faiseur, un marchand de marmousets. Le Cafre tira d'un lambeau de pagne... un petit *marmouset* de bois. (B. de Saint Pierre.)

— Espèce de chenet de fonte en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque.

— Petit homme mal bâti. Si cet homme avait la vue assez subtile pour vous découvrir quelque part sur la terre, avec vos armes offensives et défensives, que croyez-vous qu'il penserait des petits *marmousets* ainsi equipés, et de ce que vous appelez guerre, cavalerie, infanterie? (La Bruy.)

— Petit garçon. Taisez-vous, marmouset. Des *marmousets* de quatre ans, ça délibère et ratiocine; c'est la fin du monde! (V. Hugo.)

— En ces deux derniers sens, il a un féminin.

> Dame adorable ou non,
> Visibles deités ou franches *marmousettes*. (Scarron.)

— Jeune homme leger, écervelé, sans conséquence. Je ne puis souffrir qu'elle traite César comme un *marmouset*. (Volt.)

> Et, femme d'un mari qui peut passer pour beau,
> Faut-il qu'un *marmouset*, un maudit étourneau?...
> (Molière.)

— Prov. *Il sera fête demain, les marmousets sont aux fenêtres*. Se dit quand on voit beaucoup de gens aux fenêtres.

— Arg. Pot, marmite.

— Hist. Nom donné aux conseillers de Charles VI. || *Conspiration des marmousets*. Conspiration de quelques jeunes seigneurs, sous Louis XV, dirigée contre l'autorité du cardinal de Fleury, alors premier ministre.

MARMOUTIER. Géogr. Ancien ch.-lieu de canton, à 6 kil. S.-E. de Saverne (Basse-Alsace), doit son nom à une abbaye appelée *Mauri monasterium* en latin, et *Mauermünster* en allemand; 2,300 hab.

MARMOUTON, s. m. (ét. lat., *mar*, mâle; fr. *mouton*). Mamm. Un des noms vulgaires du bélier.

MARNA. Mythol. slave. Déesse des vents.

* **MARNAGE**, s. m. Action de marner les terres. Lorsque le *marnage* d'un terrain a été fort, son action se fait sentir pendant vingt ou trente ans. (Matth. de Dombasle.)

— Résultat de cette action. Bon marnage.

MARNAIS, s. m. Navig. Espèce de bateau plat qui descend la Marne jusqu'à Paris.

— Adjectiv. Bateau marnais.

MARNAT, s.m. Moll. Petite espèce de turbo.

MARNAY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gray (Haute-Saône), sur l'Ognon; 1,000 hab.

* **MARNE**, s. f. (du lat. *margula*, même signif.). Miner. Terre calcaire mêlée d'argile dont on se sert pour amender les terres. Les variétés de marne sont très nombreuses. Les principales sont : la marne terreuse, la marne pierreuse et la marne à foulon. La marne terreuse, qui est la marne proprement dite, est pour l'ordinaire un dépôt tertiaire formé par les eaux continentales, des débris d'anciennes couches calcaires et argileuses; c'est quelquefois aussi le produit de la décomposition des laves et des basaltes. Disposées en amas dont l'étendue est beaucoup plus grande en longueur qu'en largeur, les marnes tertiaires sont un mélange de diverses sortes de terres variant à l'infini dans la proportion des terres qui les composent et dans ses couleurs. La marne est blanchâtre, grisâtre, bleuâtre, jaune, bleue, etc., suivant les matières qu'elle contient; elle absorbe beaucoup d'humidité et se durcit au feu comme l'argile. Les potiers l'emploient avec avantage. Lorsqu'on veut employer la marne à l'engrais des terres, il faut la laisser un certain temps exposée à l'air. La marne légèrement sablonneuse est la meilleure, la seule convenable pour l'engrais des terres. Il faut mêler la *marne* avec une certaine quantité de fumier, et cela est d'autant plus nécessaire que le terrain est plus humide et plus froid. (Buff.) Les *marnes* servent à amender les terrains où le sable prédomine. (Raspail.)

— *Marne à foulon*. Variété de marne résultant de la décomposition des laves par les vapeurs sulfuriques des terres alumineuses, par les vapeurs aqueuses, ou par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes attribuée à des agents naturels qui nous sont inconnus. Cette marne est excessivement soluble dans l'eau, très savonneuse, ce qui la rend très utile pour les apprêts des draperies dans certaines manufactures. || *Marne durcie*. Marne dans laquelle il y a surabondance de calcaire.

— Géol. *Marne irisée*. Assise supérieure des marnes du Jura, se délitant, et présentant des couleurs vives et variées.

MARNE. (*Matrona*). Géogr. Rivière de France, naît au pied de la montagne de Langres, passe près de Chaumont, Joinville, Saint-Dizier (Haute-Marne), à Vitry-le-François, à Châlons, Épernay (Marne), à Château-Thierry (Aisne), à La Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Lagny (Seine-et-Marne), à Nogent-sur-Marne et à Charenton-le-Pont (Seine), où elle se réunit à la Seine. Elle reçoit, à droite : l'Ornain et l'Ourcq; à gauche : la Somme-Soude, le Petit-Morin et le Grand-Morin. Cours de 494 kil., navigable depuis Saint-Dizier, 363 kil.

— MARNE. Département de la région N.-E. de la France, formé du Rémois, de la Basse-Brie (Champagne), et d'une partie du Perthois. Il est borné : au N.-O. par l'Aisne, au N.-E. par les Ardennes, à l'E. par la Meuse, au S.-E. par la Haute-Marne, au S. par l'Aube et au S.-O. par Seine-et-Marne. La superficie est de 818,044 hectares, et la population de 422,000 hab. Il relève des diocèses de Reims et de Châlons-sur-Marne, du 6e corps d'armée (Châlons-sur-Marne), de la cour d'appel et de l'académie universitaire de Paris. Il renferme 5 arrondissements : Châlons-sur-Marne, chef-lieu, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François; 32 cantons et 661 communes. Le climat est tempéré, bien que variable. Pays peu élevé, il est arrosé par la Marne, l'Aisne, la Vesle, les deux Morins, l'Aube, l'Ornain, la Somme-Soude, etc. Le sol est peu fertile, mais bien cultivé : on y produit quelquefois jusqu'à 15 millions de bouteilles de vin blanc, spécialement dans les arrondissements de Reims, d'Épernay et le canton de Vertus. L'industrie est très avancée; tissus de Reims, vanneries, verreries, tonnellerie, bonneterie, distilleries; exploitation des pierres meulières, des tourbières, de la craie, etc.

— MARNE (HAUTE-). Département de la région N.-E. de la France, formé du Vallage, du Bassigny (Champagne), et de quelques parcelles de la Bourgogne, du Perthois, de Bar et de la Franche-Comté. Il est borné : au N.-O. par la Marne, au N.-E. par la Meuse, à l'E. par les Vosges, au S.-E. par la Haute-Saône, au S.-O. par la Côte-d'Or, et à l'O. par l'Aube. La superficie est de 621,967 hectares, et la population de 255,000 hab. Il relève du diocèse de Langres, fait partie du 7e corps d'armée (Besançon), ressortit à la cour d'appel et à l'académie universitaire de Dijon. Il comprend 3 arrondissements : Chaumont, chef-lieu, Langres et Vassy; 28 cantons et 550 communes. Pays montagneux, il est arrosé par la Marne, l'Aube, la Meuse, qui naissent près du plateau de Langres. Le climat est froid, mais sec. Le sol est très fertile, mais mal cultivé; les forêts sont une des richesses agricoles. Élève de bestiaux. Les principales branches de l'industrie sont la coutellerie, la ganterie, et surtout la métallurgie, qui occupe 30,000 ouvriers. Les eaux minérales de Bourbonne sont renommées.

— MARNE-AU-RHIN (Canal de la). Canal qui commence sur la Marne, près de Vitry-le-François, suit la vallée de l'Ornain en passant à Bar-le-Duc (Meuse), traverse la Meuse sur un pont-canal, arrose Toul (Meurthe), franchit la Moselle, suit la Meurthe par Nancy, puis la vallée du Sanon, traverse la Sarre, coupe les Vosges par deux souterrains, passe dans la vallée de la Zorn (Basse-Alsace), puis à Saverne, et débouche dans l'Ill au-dessous de Strasbourg, où il se rattache au canal de l'Ill au Rhin. Sa longueur est de 315 kilomètres.

MARNE (Jean-Louis DE MARNETTE DE). Peintre, né à Bruxelles, 1754-1829, eut le titre de peintre du roi, et composa des ouvrages d'un pinceau délicat et d'un ton fin.

MARNÉ, ÉE, part. pass. du v. Marner. S'emploie adjectiv. Champ marné. Terres marnées.

* **MARNER**, v. a. 1re conj. Répandre de la marne sur les terres. Marner un champ. Les anciens connaissaient comme nous l'art de marner les terres. Pour *marner* un champ, on dépose la marne par petits monceaux sur le sol pendant l'hiver. (Raspail.)

— MARNER, v. n. Mar. Monter au-dessus du niveau moyen des hautes eaux. La Méditerranée *marne* très peu. (Legoarant.)

— Arg. Voler. || Se livrer à un travail pénible.

— SE MARNER, v. pron. Être marné.

MARNERON, s. m. Techn. Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNETTE, s. f. Nom que l'on donne, dans le Nord de la France, à une terre calcaire de consistance moyenne qu'on mêle à la poussière de houille afin de la rendre propre à la combustion.

MARNEUR, s. m. (rad. *marner*). Celui qui répand de la marne sur les terres.

— Ouvrier qui travaille dans une carrière de marne.

* **MARNEUX, EUSE**, adj. Qui est de la nature de la marne. || Qui en renferme. Terre marneuse.

* **MARNIÈRE**, s. f. Carrière de marne. Creuser, ouvrir une marnière. Une bonne marnière. Tomber dans une marnière. C'était une muraille de rocher qui dominait l'excavation profonde d'une *marnière*. (O. Feuillet.)

MARNIX (Philippe van), seigneur de Mont-Sainte-Aldegonde, diplomate et littérateur, né à Bruxelles, 1548-1598, joua un grand rôle dans le parti protestant et contribua à la fondation de la république des Provinces Unies. Il fut l'un des signataires du compromis de Bréda, s'attacha à Guillaume d'Orange, combattit de la parole, de la plume et de l'épée; fut envoyé en France comme ambassadeur des États-généraux, 1590, et servit le stathouder Maurice comme il avait servi son père.

MARNO-BITUMINEUX, EUSE, adj. Minér. Qui tient, qui contient de la marne et du bitume.

MARNO-CHARRONNEUX, EUSE, adj. Minér. Qui contient de la marne et du charbon.

MARNO-GYPSEUX, EUSE, adj. Minér. Qui contient de la marne et du gypse.

MARNOIS, s. m. Syn. de MARNAIS.

MARNOLITE, s. f. Minér. Variété de marne aussi dure que le calcaire avec lequel il est facile de la confondre et qu'on peut employer comme pierre de taille. On dit aussi *marne endurcie*.

MARNO-SABLONNEUX, EUSE, adj. Minér. Qui contient de la marne et du sable.

MAROC, s. m. Ancienne étoffe de laine.

MAROC (Empire de). Géogr. Etat de l'Afrique, au N.-O., dans le Mogreb, entre 28° et 36° lat. N., et entre le 2° et le 14° de long. O. Il est borné : à l'O. par l'océan Atlantique, au N. par le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, au N.-E. par l'Algérie, à l'E. et au S. par le Sahara. Sa superficie est d'environ 872,300 kil. carrés, et sa population de 6,150,000 habit. Il est traversé du S.-O. au N.-E. par le Grand-Atlas, dont un sommet, le *Miltsin*, est haut de 3,475 mètres. Il y a des mines de fer, de cuivre et d'antimoine. Les forêts se composent de chênes, d'acacias, de thuyas, de cèdres, de dattiers, etc. Le sol produit : céréales, lin, chanvre, olivier, tabac, kermès, etc. Il possède d'excellentes races de moutons, de mules, de chevaux, de poules, etc. Il a pour villes principales : *Maroc*, capitale, Fez, Mequinez, Tafilet, etc., dans l'intérieur; Tétouan, Tanger, Larach, Salé, Rabat, Mogador, etc., sur le littoral. Dans l'antiquité, le Maroc était compris dans la Mauritanie et la Gétulie. Après avoir subi la domination de Rome, des Vandales et de Constantinople, il fut envahi par les Arabes. Il est gouverné, depuis 1550, par un schérif ou descendant de Mahomet. Le Maroc, depuis la conquête de l'Algérie, a été plusieurs fois en conflit avec la France, notamment en 1844. La population professe l'islamisme. Elle se compose de Kabyles ou Berbères, à peu près indépendants, d'Arabes nomades et de Maures. Les juifs sont fort nombreux. L'Espagne possède 4 ports sur la côte N.

— MAROC (*Marrakch* ou *Marakoucha*). Capitale de l'empire de ce nom, sur un affluent du Tensift, à 12 kil. de circonférence et 40 à 50,000 âmes. Il y a 19 mosquées, des manufactures de soieries, de papier et de maroquin. Maroc a été bâtie en 1052 par l'Almoravide Abou-al-Fin.

MAROCAIN, AINE, s. Géogr. Habitant, habitante du Maroc.

— adj. Qui appartient au Maroc ou à ses habitants. Troupes marocaines. Flotte marocaine. Villes marocaines.

MAROCHETTI (Charles, baron). Sculpteur italien, né à Turin, de parents naturalisés Français. 1805-1868, élève de Bosio, se fit connaître, dès 1827, par le groupe d'une *Jeune Fille jouant avec un chien*, exposa un *Ange déchu* en 1831, et exécuta d'une manière remarquable la statue équestre d'*Emmanuel-Philibert*. On lui doit un des bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Étoile. Après la révolution de 1848, il alla s'établir en Angleterre.

MAROILLES ou **MAROLLES**. Géogr. Comm. du cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes (Nord), sur la Petite-Helpe. Fromages estimés; 2,000 hab.

MAROLLES, s. m. Écon. rur. Nom que portent les petits fromages fabriqués à Marolles. Du bon marolles. Un morceau de marolles.

MAROLLES-LES-BRAULTS. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Mamers (Sarthe); 2,200 hab.

MAROLLES (Michel de). Littérateur, né à Marolles (Touraine) 1600-1681, obtint, en 1626, l'abbaye de Villeloin. Il donna un grand nombre de traductions faites à la hâte, plates et inexactes. On ne lit guère aujourd'hui que ses *Mémoires* et *le Livre des peintres et graveurs*, dont M. G. Duplessis a donné une édition en 1855.

MAROLY, s. m. Ornith. Oiseau de proie d'Afrique.

MAROMME. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rouen (Seine-Inférieure), sur le Cailly. Filature et tissage de coton, teintureries, blanchissage de toiles; 3,400 hab.

MARON (Saint). Anachorète du IVe siècle, vivait près de Tyr. On le fête le 9 février.

MARONAGE, s. m. Eaux et for. Droit de prendre des arbres pour les constructions et les réparations.

MARONCELLI (Pierre). Patriote italien, né à Forli, 1795-1846, fut arrêté pour avoir conçu l'idée d'une fédération italienne indépendante de l'Autriche, 1820, et subit avec Silvio Pellico une captivité fameuse au Spielberg. Il mourut fou à New-York.

MARONÉE. Géogr. anc. Ville de la Thrace, sur la mer Égée, au N.-O. de Samothrace. Son vin était estimé.

MARONÉEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Maronée.

— adj. Qui appartient à Maronée ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

MARONGAYE, s. m. Bot. Arbrisseau de Sumatra à feuilles ailées ou pennées, et dont la racine, ayant la forme, le goût et l'odeur du raifort, est mangée de la même manière.

MARONI. Géogr. Rivière de la Guyane, sépare les Guyanes hollandaise et française. Cours de 500 kil.

MARONIER, s. m. Frère lai servant de guide au monastère du mont Saint-Bernard.

* **MARONITE**, s. 2 g. Nom d'une peuplade catholique qui habite les vallées du Liban. Elle a pour chef religieux un patriarche qui réside dans le monastère de Canubin. Elle compte 400,000 individus, a les Druses pour ennemis et est sous le protectorat de la France. Un couvent de *maronites*. (Acad.)

— MARONITE, s. m. Linguist. Dialecte de la langue arabe parlé par les Maronites.

— Adjectiv. Un prêtre *maronite*. (Acad.)

* **MARONNER**, v. n. 1re conj. Pop. Murmurer, gronder.

— Activ. Elle maronne je ne sais quelles sottises entre ses dents. Que *maronne*-t-il là? (Acad.)

— On a dit autrefois *marmonner*, dans les deux sens précédents. Il *marmonnait* toutes ses kyrielles. (Rabel.)

> Et *marmonner* en tes deux lèvres
> Comme un qui frissonne des fièvres. (JODELLE.)

* **MAROQUIN**, s. m. (pr. *ma-ro-kein*; de *Maroc*, pays d'où l'on a tiré la manière d'apprêter ces peaux). Peau de bouc ou de chèvre, travaillée, passée au sumac, apprêtée avec de la noix de galle et mise en couleur. Maroquin de gros grains. Maroquin de grain délié. Maroquin du Levant, de la Barbarie, d'Espagne, de Paris, de Flandre, de Marseille. Souliers de maroquin. Livre relié en maroquin. Tapisseries en maroquin. Meubles en maroquin. Chaises, fauteuils couverts en maroquin. Tannage des maroquins. Les véritables maroquins rouges, jaunes et violets viennent du Tetouan. Les maroquins cordouans sont apprêtés avec du tan, ce qui les fait différer des vrais maroquins. La fabrication des maroquins n'a été établie en France que vers le milieu du XVIIIe siècle. Il est de rigueur que le grain du *maroquin* soit en travers de la couverture. (Lesné.)

— *Livre en maroquin*. Livre relié en maroquin.

> Afin qu'en ta vieillesse un livre en *maroquin*
> Aille offrir ton travail à quelque heureux loquin.
> (BOILEAU.)

— Toute peau façonnée à la manière du maroquin. Les peaux les plus propres à confectionner le maroquin sont, outre celles de bouc, de bouquetin et de chèvre, les peaux de veau et de mouton.

—Fig. et fam. *Donner sur le maroquin à quelqu'un*. Le battre.

— *Papier maroquin*. Papier de couleur apprêté de manière à ressembler au maroquin.

— Mar. Cordage amarré aux mâts pour recevoir les palans dont on se sert pour embarquer et débarquer les colis.

— Vitic. Sorte de raisin.

MAROQUINAGE, s. m. Action de maroquiner.

MAROQUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Maroquiner. S'empl. adject. Peau maroquinée. Papier maroquiné. La faïence, les cuirs *maroquinés* furent travaillés en France. (Volt.)

* **MAROQUINER**, v. a. 1re conj. Façonner la peau de veau ou celle de mouton en maroquin. Maroquiner une peau. Maroquiner de la basane.

— *Maroquiner du papier*. Lui donner une préparation qui le fait ressembler au maroquin.

* **MAROQUINERIE**, s. f. (radic. *maroquiner*). Art d'apprêter le maroquin. || Commerce de maroquin. || Atelier de maroquinier. Le nommé Garon fut le premier qui établit à Paris une maroquinerie dans le faubourg Saint-Antoine.

— Ouvrage en maroquin. Marchand de maroquineries.

* **MAROQUINIER**, s. m. Ouvrier qui façonne les peaux en maroquin. Habile, adroit maroquinier.

MAROS. Géogr. Rivière de l'empire d'Autriche, naît dans les Karpathes de l'Est (Transylvanie), arrose le pays de Szekler, Maros-Vasarhely, Karlsbourg, ou il devient navigable, Arad, et finit près de Szegedin, dans la Theiss. Cours de 600 kil.

MAROT (Jean). Poète français, ou a Mathieu, près de Caen, en 1463, s'appelait *Desmarets*. Poète d'Anne de Bretagne, il accompagna Louis XII à Gênes et à Venise, et donna de ces deux *Voyages* une relation aussi poétique qu'exacte. Il mourut à Cahors en 1525 ou 1527. Ses *Œuvres* ont été réunies en 1723, et publiées avec celles de son fils. || MAROT (Clément). Fils du précédent, né à Cahors, 1495-1544. Il dédia à François Ier le *Temple de Cupido*, et obtint de Marguerite de Valois le titre de son valet de chambre, en attendant qu'il succédât à son père dans le même emploi auprès du prince. Il fut pris avec le roi à Pavie, 1525. Arrêté comme suspect d'hérésie, sauvé par l'évêque de Chartres, il fut repris par le Châtelet de Paris pour avoir arraché un homme des mains des archers; il ne fallut pas moins que l'intervention du roi pour tirer le poète d'embarras. Dénoncé comme luthérien, 1535, il s'enfuit en Béarn auprès de Marguerite, puis à Ferrare, auprès de Renée de France, et en dernier lieu à Venise. Revenu en France, 1536, il mit en vers les *Psaumes* de David; il dut fuir à Genève, 1543, et de là à Turin, où il mourut. Il a atteint la perfection dans l'épître familière, la ballade et surtout l'épigramme.

— MAROT (Jean). Architecte, né à Paris, vers 1619, mort en 1679, s'est surtout consacré à la théorie de son art. Habile graveur, il a donné : *le Château de Richelieu*, *le Château de Madrid*, *le Château du Louvre*, *l'Architecture française*, recueil de plans d'édifices de Paris; *le Petit Marot*, recueil de divers morceaux d'architecture.

* **MAROTIQUE**, adj. 2 g. Imité de Clément Marot. Style marotique. Vers marotiques. Epître marotique. Grâce, naïveté marotique. Le style *marotique* employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, contribue à la naïveté et à la précision. La Fontaine en a fait usage avec beaucoup de succès dans ses contes et l'a judicieusement exclu de ses fables, où la morale et la raison n'admettent point cette bigarrure, et où les animaux qu'il introduit devaient parler la même langue. Voltaire s'en est servi avec ce goût exquis qui savait distinguer les nuances propres à chaque sujet. Le style *marotique* permet de retrancher les articles et les pronoms, comme on les retranchait au temps de Marot, ce qui donnait à la phrase un tour plus vif. Il permet une espèce d'inversion qui ne va pas au style sérieux, et quelques constructions anciennes que notre langue empruntait du latin, avant qu'elle eût une syntaxe régulière. Ces formes vieillies ont l'avantage de nous rappeler le premier caractère de notre langue, qui était la naïveté; et d'ailleurs tout ce qui est ancien prend à nos yeux un air de simplicité, parce que l'élégance est moderne. (La Harpe.)

— Un exemple fera mieux sentir en quoi consiste le genre marotique.

> Un gros prieur son petit-fils baisoit,
> Et mignardoit au matin en sa couche,
> Tandis rostir sa perdrix on faisoit :
> Se lève, crache, s'emouit, et se mouche :
> La perdrix vire, au sel de broc en bouche
> La devora ; bien savoit la science.
> Puis quand il eut pris sur sa conscience
> Broc de vin blanc, du meilleur qu'on élise :
> Bon Dieu, dit-il, donne-moi patience,
> Qu'on a de maux pour servir sainte Église ! (MAROT.)

MAROTISER, v. n. 1re conj. Imiter Clément Marot en écrivant. Voltaire, Hamilton, La Fontaine, marotisent souvent dans leurs poésies légères.

— Activ. Marotiser son style. Marotiser ses lettres. La Fontaine s'est gardé de marotiser ses fables comme il faisait ses contes.

MAROTISME, s. m. Imitation du style de Clément Marot. Le marotisme consiste dans un aimable enjouement, dans un gracieux badinage et surtout dans une naïveté fine et délicate qu'on remarque dans Marot. L'abus du *marotisme* est un des vices qui défigurent les ouvrages de J.-B. Rousseau. (La Harpe.)

MAROTISTE, adj. et s. 2 g. Celui, celle qui affecte dans ses écrits le style marotique.

MAROTO (Don Rafael). Chef de partisans espagnols, né à Conca (Murcie), en 1785, commandait, en 1833, le Guipuzcoa. Partisan de don Carlos, il encourut la disgrâce de ce prétendant et conclut la convention de Bergara qui termina la guerre civile, 1839. Regardé comme un traître, il alla mourir au Cbili en 1847.

MAROTOU, s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces de canards sauvages.

* **MAROTTE**, s. f. (radic. *Mariotte*, dimin. de *Marie*, nom pr.). Sceptre terminé par une tête grotesque coiffée d'un capuchon bigarré et garni de grelots. C'est l'attribut de la Folie, et c'était autrefois celui des fous que les rois entretenaient à leur cour. C'est à tort qu'on représente Momus avec une *marotte*; cet attribut ne se trouve sur aucun monument ancien, et ne date que du moyen âge. (Millin.) La Folie et la Gaieté se donnent la main et brandissent leur *marotte*, comme les bacchantes agitaient leur thyrse. (E. Enault.)

— *Il devrait porter la marotte*. Se dit de quelqu'un qui dit ou fait des choses extravagantes.

— Fig. Objet de quelque affection déréglée. Chacun a sa marotte. Il est coiffé de cette femme; c'est sa marotte. La chimie est sa marotte. A chacun fou plaît sa marotte. La science est un trésor en de certaines mains, et en d'autres une *marotte*. (Mont.) Nous avons la *marotte* d'être délicats, parce que cela donne un air plus tendre. (Marivaux.)

> Si vous saviez combien j'aime ce garçon-ci !
> — C'est qu'à ce que je vois sa *marotte* est la vôtre
> (PIRON.)

— Diminutif de Marie, employé à Rouen.

— Agric. Bâton qui sert à écheniller ou à abattre les pommes.

MAROTTIER, s. m. Arg. Marchand ambulant.

MAROUCHIN, s. m. Comm. Pastel de qualité inférieure.

MAROUÉ. Géogr. Comm. du cant. de Lamballe, arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,200 hab.

MAROUETTE, s. f. Ornith. Espèce de râle d'eau.

— Bot. Nom donné à la camomille puante.

MAROUFLAGE, s. m. Action de maroufler.

* **MAROUFLE**, s. m. (et. inconn.). Homme grossier, rustre. Allez donc, maroufle. Vous ne vous êtes pas trompé sur le mouvement que m'a fait éprouver la maladresse brutale de ce *maroufle*. (Ch. Nodier.) Le cancre te vienne, vilain *maroufle* ! (Gér. de Nerval.)

> Un *maroufle* à besace,
> Dans sa crasse orgueilleuse, à charge au genre humain,
> S'il eut bêché la terre, eut servi son prochain
> (VOLTAIRE.)

* **MAROUFLE**, s. f. Colle très tenace dont les peintres se servent pour maroufler.

MAROUFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Maroufler. S'empl. adjectiv. Toile marouflée.

* **MAROUFLER**, v. a. Ire conj. Peint. Coller la toile d'un tableau sur une autre toile, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, etc. Maroufler une toile. || Couvrir de colle ou de gélatine des toiles garnies de papier et clouées sur des châssis pour leur donner plus de tension.

— Constr. Coller derrière un panneau de lambris de la toile, de la filasse, ou tout autre corps résistant, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MAROUTE, s. f. Bot. Syn. de MANOUETTE.

MAROVIT, s. m. Personnification du cauchemar, chez les Slaves et les Wendes.

MAROZIA ou **MAROSIE**. Dame romaine, fille de Théodora. Mariée à Albéric, marquis de Spolète, elle disposa de la papauté. Jean X ayant fait assassiner Albéric, Marozia s'empara du château Saint-Ange, épousa Guido, marquis de Toscane, et fit étouffer son ennemi, 928. Elle disposa ensuite de la tiare en faveur de Léon VI, d'Étienne VIII et d'un de ses fils, Jean XI. Veuve une seconde fois, elle avait donné sa main à Hugues de Provence, roi d'Italie, 932; ce dernier fut expulsé de Rome par Albéric, fils aîné de Marozia, lequel mit en prison sa propre mère.

MARPAUT, s. m. Arg. Mendiant escroc qui ne voulait pas se soumettre à l'autorité du grand coesre. Encore un *marpaut* qui n'a ni miche ni tocante ! (Ger. de Nerv.)

MARPESSUS. Géogr. Montagne au S. de Paros (Grèce).

MARPHYSE, s. f. Annél. Petit groupe d'annélides formé dans la famille des néréides, ayant pour type une espèce qui se trouve dans l'Océan.

MARPRIME, s. f. Mar. Nom que les voiliers donnent à un poinçon dont ils se servent pour percer les trous de la toile.

MARPUTIUS, s. m. (pron. *mar-pu-ci-uss*). Mamm. Groupe de carnassiers, séparé des mustélins.

MARQUADISSE, s. f. Relat. Nom donné dans le Levant aux veines et aux points d'or qui se trouvent dans le lapis-lazuli.

MARQUAGE, s. m. Techn. Action de marquer les étoffes.

— Ensemble des marques faites sur le linge, les étoffes, etc.

MARQUANDISE, s. f. Douve pour feuillettes, dans les Vosges.

MARQUANT, part. prés. du v. Marquer. Qui marque. Des cadrans marquant l'heure avec la même précision.

* **MARQUANT, ANTE**, adj. Qui se fait distinguer, remarquable. Personne marquante. Couleur marquante. Personnages marquants. Les hommes *marquants* du parti national. (Guizot.) La persécution éclate, s'étend; une foule de citoyens *marquants* sont destitués, exilés, emprisonnés. (L. Blanc.)

— Jeux. *Cartes marquantes*. Cartes qui, à certains jeux, valent des points à celui qui les a.

— MARQUANT, s. m. Ivrogne, souteneur de filles.

— MARQUANTE, s. f. Carte marquante.

* **MARQUE**, s. f. (de l'allem. *Mark*, signe). Signe qui sert à faire reconnaître une personne ou une chose.

> Faisons au galant une *marque*,
> Pour le pouvoir demain connaître mieux.
> (LA FONTAINE.)

— Fig. Par sa structure et par son emploi, le

cirque est la *marque* propre du génie romain. (H. Taine.)

Voyez a quoi, seigneur, on connaît les monarques.
Ne m'offrez plus de vœux qui n'eu portent les *marques*.
(CORNEILLE.)

Je découvrais en vous d'assez illustres *marques*,
Pour vous préférer même aux plus heureux monarques.
(Id.)

— Empreinte qu'on fait sur une chose pour la reconnaître ou la distinguer d'une autre. Mettre la marque sur de la vaisselle. La marque des cuirs. La marque des étoffes. La marque du papier. La marque des moutons. La marque des chevaux de tel haras.

— Instrument avec lequel on fait cette empreinte. Apportez la marque pour marquer cette vaisselle.

— Empreinte qu'une maison de commerce a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles qui sortent d'autres ateliers. Marque de fabrique. En général, la marque d'un commerçant est le signe particulier dont il revêt ses marchandises pour en constater l'origine. La marque d'un commerçant forme entre ses mains une propriété qui lui est garantie par la loi. Cette marchandise est à la marque de tel marchand. L'ouvrier a mis sa marque à son ouvrage. Ce papier porte la marque du fabricant. Le fabricant s'applique à maintenir la réputation de sa *marque*, et ce n'est pas chose facile. (E. About.)

— Fig. Il y a toujours à tous vos enfants la *marque* de l'ouvrier. (Mme de Sévigne.. Il y a dans tout ce qui vient de vous autres un petit brin d'impétuosité, qui est la vraie *marque* de l'ouvriere. (Id.)

— Par extens. *Marques françaises*. Marchandises françaises.

— Fig. *Ancienne marque, bonne marque*. Ce qui porte le cachet de la loyauté antique. Les sages ne pensaient pas qu'un chrétien de la bonne *marque* pût devenir magistrat. (Boss.)

— Chiffre secret dont les marchands se servent pour indiquer sur leurs marchandises le prix qu'elle leur a coûté. Consulter la marque avant de dire le prix des marchandises.

— Signe qu'un artiste met sur son œuvre pour la distinguer des autres.

— Signe que les imprimeurs plaçaient autrefois au commencement de livres qui sortaient de leurs presses.

— Signe qu'on met sur son linge pour le faire reconnaître au blanchissage. Déjà l'autre semaine, elle avait eu deux mouchoirs qui ne portaient pas sa *marque*. (E. Zola.)

— Empreinte que le gouvernement met sur toutes les marchandises assujetties à quelque contribution, pour faire connaître qu'elles ont acquitté le droit. Ceux qui auront contrefait les *marques* destinées à être apposées au nom du gouvernement sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises, ou qui auront fait usage de ces fausses *marques*... seront punis d'un emprisonnement de deux ans au moins et de cinq ans au plus. (Code pénal, art. 142.)

— *Droit de marque*. Droit perçu sur les marchandises marquées.

— *Marque d'or et d'argent*. Droit qu'on prélevait sur les œuvres d'orfévrerie.

— Croix, signe par lequel un homme qui ne sait point écrire supplée au défaut de signature. Le témoin a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque. Mettre sa marque au bas d'un écrit.

— Impression juridique du fer chaud sur l'épaule d'une personne condamnée. Subir l'exposition et la marque. Condamner à la marque. La flétrissure par la marque est indélébile. En France, la peine de la marque a été abolie.

— Fig.

N'imprimez pas, seigneur, cette honteuse *marque*
A ces rares vertus qui vous ont fait monarque.
(CORNEILLE.)

— Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure, une brûlure ou une éruption à la peau. Avoir sur le front la marque d'un coup. Il a été blessé au front, la marque y est encore. Il porte encore les marques des blessures qu'il a reçues à la guerre. Une brûlure qui laisse une marque ineffaçable. Les marques des griffes d'un chat. Il a eu la petite vérole, il lui en reste les marques. || On dit familièrement en ce sens : *Faire porter ses marques à quelqu'un*, pour Le maltraiter de telle sorte que les marques lui en restent.

Connais-tu l'herbier du plus saint des monarques,
Reine? de ton poignard connais-tu moins ces *marques*.
(RACINE.)

— Trace, impression qu'un corps laisse sur un autre à l'endroit où il l'a touché, ou il a passé. La marque du couteau. La marque du pied du cheval. La marque de ses doigts est sur toutes les pages de ce livre. Une voiture vient de passer ici, la marque des roues est toute fraîche. Ces murs portent encore les marques du feu, de l'incendie. L'animal a traversé ce champ, voici la *marque* de son pied. (Balz.) Ma sœur, on voit la *marque* du couteau. (Rac.)

— Fig. La blessure guérit ; mais la *marque* reste, et cette marque est un sceau respecté qui préserve le cœur d'une autre atteinte. (J.-J. Rousseau.)

— Tache, signe qu'une personne ou un animal apporte en naissant. Naître avec une marque sur le front. Cet enfant avait une marque en venant au monde. Ce chien a de belles marques. Ce cheval a une marque au front.

— Fig.

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des déserts brillante de clartés,
Et porte sur son front une *marque* immortelle?
(RACINE.)

— *Marques de Judas*. Taches de rousseur, parce que la tradition rapporte que Judas était roux.

— Signe qui distingue un corps, une personne d'une autre. Les marques d'une dignité. Le mortier était la marque des présidents du parlement. Les faisceaux et la hache étaient la marque des grands magistrats romains. La *marque* d'une si grave dignité fut comme un jouet entre ses mains. (Boss.)

Le Pont vous reconnaît dès longtemps pour sa reine,
Vous en portez encor la *marque* souveraine. (RAC.)

En vain de la faveur du plus grand des monarques
Tout révère à genoux les glorieuses *marques*. (Id.)

— *Marques d'honneur*. Marques de distinction accordées par le souverain, par le chef de l'Etat. La décoration de la Légion d'honneur est une marque d'honneur. La croix de Saint-Louis, le cordon de Saint-Michel, sont des marques d'honneur. || Dans ce sens, on dit, Les marques d'un ordre. On y voyait les magistrats et les guerriers avec les marques de leur ordre. || Dans un sens contraire, on dit *Marques d'infamie*, de tout ce qui prouve, fait connaître l'infamie de quelqu'un.

— Par extens. La plupart des noms rapportés par Homère sont des *marques* de distinction. (Barthélemy.)

— Distinction. Un homme de marque. Des gens de marque. Des personnages de marque. Il y avait à cette cérémonie beaucoup d'hommes, de personnages de marque. Plusieurs gentilshommes de *marque* y furent menés. (Malh.)

— Ce qu'on emploie pour se souvenir d'une chose. Faire une marque dans un livre. Faire des marques pour indiquer la quantité d'objets qu'on a reçus ou donnés. Mettez un papier dans sa tabatière pour lui servir de marque.

— Par extens.

Et notre âge est ingrat qui voit tant de trésors,
S'il n'élève à sa gloire une *marque* éternelle. (MALH.)

— Fig. Signe, indice. Marque de bonheur, de malheur. C'est bonne, c'est mauvaise marque. Quand un enfant est gai, c'est marque qu'il se porte bien. Ils périssent avec toutes les *marques* de la vengeance divine. (Boss.)

Il laisse échapper
Quelque *marque* des soins qui doivent l'occuper. (RAC.)

— Présage. Marque de beau temps, de mauvais temps. Le paysan voit le soir, dans les feuilles des ronces qui présentent leur envers, une marque certaine de pluie pour le lendemain. Le silence absolu des oiseaux qui se cachent sous la feuillée par un jour nuageux est une marque infaillible que l'orage est prêt à fondre en torrents de pluie.

— Preuve, témoignage. Prodiguer des marques de tendresse. Donner à quelqu'un une marque, des marques d'estime, d'amitié, de son estime, de son amitié. Donner des marques de grandeur d'âme, des marques de courage, des marques de lâcheté, des marques d'ignorance. J'ai reçu des marques de sa bienveillance. Je suis sensible aux marques d'affection qu'il m'a prodiguées. Laisser en partant des marques de sa reconnaissance. La vertu d'un cœur noble est la *marque* certaine (Boil.) Je vous connais pour noble à ces illustres *marques*. (Id.) Les Crétois donnèrent à Télémaque et à Mentor toutes les *marques* d'une amitié sincère. (Fén.) La piété doit faire respecter toutes les *marques* que Dieu donne de son amour. (Boss.)

(Un père) Qui me chérit lui-même et dont jusqu'à ce jour
Je n'ai jamais reçu que des *marques* d'amour. (RAC.)

— Fam. *Une marque que j'ai fait cela*, et elliptiq. *marque que j'ai fait cela*. Une preuve que j'ai fait cela. Une marque que je connais votre frère, c'est que je pourrais vous dépeindre parfaitement sa physionomie.

— *Lettres de marque*. Autrefois, Acte du gouvernement qui autorisait celui qui en était porteur à se faire justice lui-même aux dépens d'une nation ennemie. On peut conjecturer avec raison que cette locution a été admise par suite d'une confusion entre les mots *marque* et *marche*, dans le sens de frontière, mots qui ont d'ailleurs la même étymologie. En effet, les *lettres de marque* sont un acte qui autorise le sujet d'une puissance à passer les frontières, les *marches*, pour aller saisir sur la terre voisine ce qu'il pourra enlever, afin d'obtenir la réparation d'un tort qu'il a souffert et qu'on a refusé de réparer. || Ne se dit guère plus que de l'acte d'un gouvernement qui contient l'autorisation d'armer et d'équiper en guerre un navire pour faire la course.

— Arg. Fille de mauvaise vie. || *Marque fraîche, marque de cé*, ou *marquise*. Femme, maîtresse de voleur.

— Art vétér. Signe qui indique l'âge du cheval par ses dents. || Signe apposé sur les animaux dans les cas d'épizootie. || *Marque de fer*. Nuance d'un rouge écarlate sur quelque partie du corps d'un cheval. || *Marque en tête*. Marque blanche sur le front du cheval.

— Blas. *Marques d'honneur*. Pièces qu'on met hors de l'écu, pour indiquer quelque dignité.

— Boulang. Petit morceau de bois sur lequel les boulangers font une coche pour indiquer le pain qu'ils ont fourni.

— Comm. *Farine de première marque*. Farine qui ne contient pas de son. || *Farine de quatre marques*. Farine dont les sacs portent les marques de certains négociants associés.

— Constr. Nom donné à des signes conventionnels qui se font sur la pierre ou le bois pour indiquer à l'ouvrier la manière de les tailler ou de les poser.

— Jeux. Nom, à certains jeux, des jetons qui servent à marquer les points et les parties qu'on gagne. Donner une marque, des marques. Avoir plus de marques que la partie adverse. || On dit ironiquement d'un homme sujet à marquer plus qu'il ne faut, *Il est heureux à la marque*. || Morceau de carton découpé, d'ivoire, etc., avec lequel on marque les points qu'on a faits. || Jetons, fiches ou tout autre signe que l'on met au jeu au lieu d'argent. Convenir en se mettant au jeu de la valeur des marques.

— Mar. *Marque de la mer*. Trace qu'elle laisse sur ses bords. || Balise indiquant une passe dangereuse. || Bout de fil à voile indiquant, pendant la nuit, l'état de tension d'une manœuvre. || *Marques du tirant d'eau*. Lames de plomb clouées sur les côtés du navire pour indiquer le tirant d'eau. || Syn. d'AMERS.

— Métrol. Nom d'une ancienne mesure employée dans le commerce des bois et valant 3,600 pouces cubes.

— Techn. *Échalas, latte de marque*. Tringle sur laquelle les treillageurs prennent leurs mesures.

— Théât. Nom qu'on donnait au premier billet d'entrée dans un théâtre, qui s'échangeait ensuite pour une contremarque.

— MARQUES. s. f. pl. Mar. Points de reconnaissance, comme montagnes, arbres, clochers, qui servent à déterminer l'endroit où l'on est quand le navire se trouve en vue du rivage.

MARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Marquer. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Linge marqué. Serviettes marquées. Cette nouvelle était marquée dans la lettre. Ce fut une attention *marquée* par ses gestes et par ses yeux. (Mme de Sévigné.) On ne me parle point sur ce sujet, je suis trop *marquée*. (Id.) Ce maître des dieux et des hommes déclare net qu'il ne peut empêcher Sarpédon son fils de mourir dans le temps *marqué*. (Voltaire.) Cette province d'Allahad n'est pas seulement *marquée* dans nos cartes françaises. (Id.) Il regardait le Rhin, le Danube, les Alpes du Tyrol, *marqués* alors par d'autres noms, et tous les pays par où il devait passer. (Id.) Toutefois, la trace de ces deux statues est encore bien *marquée* à Rome. (Chateaub.) Quoique *marquée* des signes de l'âge et de la douleur, elle était charmante, angélique. (Michelet.)

J'attendais le moment *marqué* dans ton arrêt,
Pour oser de ton peuple embrasser l'intérêt.
(RACINE.)

Eh ! seigneur, si votre heure est une fois *marquée*,
Le ciel de nos raisons ne sait point s'informer. (Id.)

— *Être marqué au front, à la joue*, etc. Avoir quelque marque sur ces parties-là. || *Être marqué au B*. Être borgne, ou bigle, ou boiteux, ou bossu.

— *Être marqué de petite vérole*. Avoir sur le corps et principalement sur le visage des marques de petite vérole. Au physique, Grandet était un homme de cinq pieds, trapu, carré, ayant des mollets de douze pouces de circonférence, des rotules noueuses et de larges épaules ; son visage était rond, tanné, *marqué* de petite verole. (H. de Balzac.) Mon nouveau guide était un petit homme maigre, fort *marqué* de petite vérole. (Chateaub.) || Absol. en ce sens. Mme de Saint-Valleri sera *marquée*. (Mme de Sévigné.)

— *Être marqué*. Avoir apporté en naissant quelque signe.

— Fig. *Son fruit en sera marqué*. Se dit d'une femme qui désire avec ardeur une chose qu'elle ne saurait avoir.

— *Avoir les traits marqués*. Avoir les traits prononcés. Les hommes ont les traits plus marqués que les femmes.

— *Être marqué au livre rouge*. Être noté pour quelque faute.

— *Papier marqué*. Papier timbré. Le papier marqué porte l'empreinte du sceau public et la quittance du droit de contrôle.

— *Pièce de monnaie marquée*. Pièce fausse.

— *Ouvrage marqué au bon coin*. Ouvrage très bien fait. La prose poétique du Télémaque est *marquée* à un coin particulier et porte l'empreinte du génie de Fénelon. (La Harpe.)

— Qui a subi la peine de la marque. || *Marqué fouetté*. Se disait d'une personne condamnée au fouet et à la marque.

— Fig. *Marqués* au front d'un vers que lira l'avenir. (V. Hugo.)

— Dans un sens particulier. Évident. Avoir des soins marqués pour quelqu'un. Avoir des égards marqués pour quelqu'un. Lorsqu'il emporta la lumière, je jetai les yeux sur lui, et je vis une altération *marquée* sur sa physionomie. (X. de Maistre.) Tout ouvrage régulier doit avoir un but *marqué*. (La Harpe.)

— *Marqué par*. Il y a sur la surface de la terre des contrées élevées qui paraissent être des points de partage *marqués* par la nature pour la distribution des eaux. (Buff.) La destinée de Beaumarchais semble *marquée* de tout temps par les alternatives les plus bizarres et les contrastes les plus étranges. (La Harpe.) Le cimetière des Moraves est un jardin dont les allées sont *marquées* par des pierres funéraires, à côté desquelles on a planté un arbuste à fleurs. (Mme de Staël.) Ce sommet sacré est *marqué* par trois monuments, ou plutôt par trois ruines. (Chateaub.) Dans cette longue route, son passage fut *marqué* par la dévastation des campagnes, le pillage des maisons et la profanation des lieux saints. (A. Thierry.)

Gardons-nous toutefois, trop hardis interprètes,
De supputer les temps *marqués* par les prophètes.
(RACINE.)

Songez que ce grand jour doit être un jour propice
Marqué par la clémence et non par la justice.
(VOLTAIRE.)

— *Marqué pour*. Est-ce que nous n'avons pas été *marqués* tous, comme par la destinée, pour l'œuvre que nous pouvons le mieux accomplir? (J. Favre.)

— *Avoir un goût marqué pour*. Avoir un goût particulier pour. Elle avait un goût marqué pour la musique, la poésie, les lettres.

— Art vétér. *Cheval marqué de tête*. Cheval qui a l'étoile ou la pelote au front. || *Faux marqué, contremarqué*. Se dit d'un cheval chez lequel on a contrefait la marque de l'âge sur les dents.

— Blas. Se dit des points qui se trouvent sur certaines parties de l'écu.

— Jeux. Au jeu de piquet, *Être marqué*. Avoir perdu l'avantage des points dans un des coups qui composent la partie. || On dit substantivement dans un sens analogue, Un marqué. Deux marqués. || *Cartes marquées*. Cartes portant un signe fait par un grec.

— Théât. *Rôle marqué*. Rôle d'un personnage déjà âgé. || Se dit parfois des artistes. Elle est un peu marquée pour ce rôle.

— Vénér. *Faux marqué*. Se dit du cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

***MARQU'ER.** v. a. Ire conj. Mettre une marque, une empreinte à. Marquer de la vaisselle. Marquer du linge. Marquer des arbres. Marquer des serviettes, des draps. Marquer des moutons, des chevaux. On doit *marquer* le linge de ménage afin qu'il ne se perde ou ne s'égare pas lorsqu'on le donne à blanchir. (Lenorm.)

— Par extens. Dieu a *marqué* la religion du sceau de la vertu. (Chateaubriand.) On ne saurait trop admirer la sagesse de celui qui l'a *marqué* du sceau de la religion. (Id.)

— Absol. Se dit pour Marquer le linge. Elle n'entendait point que son linge servît à ses sœurs ; on le marquait, on ne voulut plus le marquer ; il fallut apprendre à *marquer* elle-même. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Et (Silanus) *marqua* de son sang ce jour infortuné. (Rac.)

Ta fureur, s'irritant soi-même dans son cours,
D'un sang toujours nouveau *marquera* tous les jours.
(RACINE.)

Ne tient-il qu'à *marquer* de cette ignominie,
Le sang de mes aïeux, qui brille dans Junie? (Id.)

— Fig. *Marquer quelqu'un à l'encre rouge*. Se promettre d'en tirer vengeance.

— Particulièrement, Imprimer avec un fer chaud un signe flétrissant sur l'épaule de l'homme qui est condamné à cette peine. Marquer un forçat. C'est le bourreau qui marquait les criminels.

— Faire impression par un coup, par une blessure, une brûlure. Il a reçu un coup de pierre qui l'a marqué au front, qui lui a marqué le front. Marquer au front d'un coup de sabre.

— Laisser des traces. Un torrent qui marque son passage par de grands ravages. Les armées marquent ordinairement leur passage par de grands désordres.

— Fig. Marquer son chemin par des traces de sa bonté. Marquer son passage par des traits de générosité. De grands malheurs ont marqué la fin de sa vie. Marquer son avènement au trône par des réformes sages et utiles. Ses écrits ascétiques *marquent* honorablement dans la littérature religieuse de son temps. (Montalemb.)

— Mettre une marque pour faire souvenir. Marquer un passage dans un livre. Marquer l'endroit où l'on a cessé de lire. Je lui ai marqué ce passage avec le crayon. Marquer son jeu. Marquer les points qu'on gagne au jeu. Marquer une chasse au jeu de la paume. Voyez les lignes que j'ai *marquées* avec du crayon. (Pascal.)

— Tracer, indiquer. Marquer le chemin que doit parcourir un char.

— Ébaucher une chose qui pourrait être achevée complètement. Cette dame veut que le coiffeur marque seulement la frisure, les boucles de ses cheveux. Les bals de Saint-Germain sont d'une tristesse mortelle ; le roi n'a cette complaisance que pour *marquer* le carnaval, sans aucun plaisir. (Mme de Sévig.)

— Remarquer.

Il tourne à l'entour du troupeau,
Marque, entre cent moutons, le plus gras, le plus beau.
(LA FONTAINE.)

— Signaler. La chaîne des sentiments qui ont *marqué* la succession de mon être... (J.-J. Rousseau.) Dans presque tous les genres, des ouvrages du meilleur ton et du meilleur esprit, voilà ce qui *marquera* notre siècle. (Marmontel.)

— Mander, spécifier de bouche ou par écrit. Marquer à quelqu'un ce qu'il doit faire. Exécuter rigoureusement les ordres qu'on nous a marqués. Ce que vous m'avez marqué dans votre lettre me fait grand plaisir. Sur ce que tu me *marques*, je n'aurai point un moment de repos que je ne sois auprès de toi. (J.-J. Rousseau.) Il n'est pas possible de *marquer* en dé-

tail toutes les pilleries non plus que toutes les prises et reprises qui ont été faites de ladite abbaye. (Merrnée.)

— *Marquer un mot.* Écrire un mot. Je n'ai que le temps de vous *marquer* ce mot pour vous rassurer sur mon compte. (J.-J. Rouss.)

— Designer d'une manière précise. Je lui *marque* le cœur ou sa main doit frapper. (Rac.) Va *marquer* les écueils de cette mer terrible. (Boil.) Les trois temps que *marquait* le prince. (Boss.) De ce port où la tempête l'avait jeté, il *marquait* les routes qui pouvaient sauver du naufrage. (Fléchier.) Il lui *marquait* les justes mesures de sa grandeur. (Id.) Seuls de tous les peuples, ils ont constamment *marqué* leurs époques par des éclipses, par les conjonctions des planètes. (Volt.) Devrais-je *marquer* des maladresses, des bizarreries, des expressions chargées, héritage de la Renaissance, une dispute philosophique, œuvre du raisonneur et du platonicien ? (H. Taine.)

Le compagnon sans faute se va rendre
Divers l'endroit qu'Aminte avait *marqué* ;
Le rendez-vous était bien expliqué. (La Font.)
Et bientôt la censure au regard formidable,
Sait, le crayon en main, *marquer* nos endroits faux.
(Boileau.)

— Dans le sens moral, Fixer, déterminer. Ce que les destins ont marqué. Il a marqué sa place parmi les grands écrivains. Il doit se présenter aux heures qu'on lui a *marquées*. (Fléchier.) Au vestibule obscur il *marque* une autre place. (Boileau.)

Pour prix d'un triomphe si beau,
Ils ont aux champs troyens *marqué* votre tombeau.
(Racine.)
Même il était dans Thèbe en ces temps malheureux
Que le ciel a *marqués* d'un parricide affreux... (Volt.)

— Témoigner, donner des marques de. Marquer à quelqu'un sa reconnaissance, son amitié, sa tendresse, son estime, son affection, son respect, sa bonne volonté. Marquer du respect, de l'estime, de l'amitié pour quelqu'un. Je lui ai marqué mon mécontentement, mon indignation. On me verra toujours lui *marquer* mon respect. (Boil.) Il déchirait ses vêtements et *marquait* sa douleur. (Fléch.)

— Indiquer, révéler. Le torse offre ces plans cadencés et simples qui *marquent* les divisions de la vie. (P. de St-Victor.)

Le magistrat des lois emprunta le secours,
Et rendant par édit les poètes plus sages,
Défendit de *marquer* les noms et les visages. (Boileau.)

— *Marquer la taille.* La dessiner, en parlant d'un vêtement. Leurs femmes ignoraient l'usage de ces corps de baleine par lesquels les nôtres contrefont leur taille plutôt qu'elles ne la *marquent*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Son regard, son maintien, marquent de la défiance. Sa taille, son maintien, marquent bien ce qu'il est. Ces ornements *marquent* dans les hommes quelque dignité. (Bossuet.) Une fierté noble qui *marquait* la grandeur de sa naissance. (Id.)

Son frère, au moins jusqu'à ce jour,
Seigneur, dans ses desseins n'a point *marqué* d'amour.
(Racine.)

— Inscrire. Le médecin a oublié de le marquer sur la liste des malades qu'il devait visiter.

— Noter. Cette pendule marque six heures. Le baromètre marque aujourd'hui une très basse pression

— *Marquer la mesure, le pas.* Rythmer la mesure, le pas, par des mouvements de la main ou du pied.

— Décrire. Après toutes ses tribulations et tous ses maux que vous *marquez* si bien. (Mme de Sévigné.)

— Art milit. *Marquer le camp, le logement, les postes.* Indiquer la place où il faut asseoir le camp, les logements qu'on doit occuper, les postes utiles à garder.

— Constr. *Marquer une pierre, un bois.* Faire des signes conventionnels sur une pierre ou sur un bois pour indiquer à l'ouvrier la manière dont ils doivent être taillés ou posés.

— Chass. Se dit du mâle de la perdrix grise, lorsqu'il a la crête couleur de feu, et le dessous de l'estomac d'un gris roux.

— Eaux et for. *Marquer des arbres.* Y mettre une empreinte par le martelage.

— Jeux. *Marquer quelqu'un.* Gagner un coup sur lui dans une partie de piquet à écrire ou de trictrac.

— Manèg. *Marquer le coin.* Approcher le cheval du coin du manège et l'obliger à tenir le mur.

— Mar. *Marquer une ligne de sonde.* Y placer des nœuds de distance en distance.

— Menuis. Tracer sur une planche la ligne que doit suivre la scie de l'ouvrier.

— Techn. *Marquer l'aiguille.* La trouer en la frappant d'un poinçon avec un marteau.

— MARQUER. v. n. Se distinguer par une marque quelconque. La substance est durcie et les nouvelles empreintes ne *marquent* plus. (J.-J. Rousseau.)

— *Cette nouvelle allée commence à marquer.* Les arbres commencent à grandir.

— Fam. *Cela marquerait trop.* Cela serait trop remarqué. || Dans un autre sens, Cela décélerait trop l'intention qu'il faut cacher.

— *Cet homme ne marque point.* Cet homme ne se fait pas remarquer. || Dans un sens analogue : *On ne trouve rien qui marque dans cet ouvrage.*

— Art vétér. *Ce cheval marque encore.* Les creux de ses dents paraissent encore et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. || *Il ne marque plus.* Les creux de ses dents ont cessé de paraître.

— Escrim. Se dit d'un coup donné en plein dans le corps. Cette botte marque bien.

— Gnomon. *Le cadran solaire marque encore, ne marque plus.* Le soleil y donne encore, n'y donne plus.

— Mar. On dit que la *mer marque* quand elle laisse des traces au reflux. || *La brise marque.* Se dit quand elle se lève et commence à rider la mer.

— Pathol. Se dit d'une maladie, d'un accès, dont on n'éprouve que les symptômes. Sa fièvre n'a fait que marquer aujourd'hui.

— Physiol. Laisser échapper de la vulve des mucosités teintes de sang, en parlant d'une femme qui est près d'accoucher. Il est des femmes qui *marquent* dès le début du travail, d'autres plusieurs jours ou semaines auparavant. (Nysten.)

— SE MARQUER. v. pron. Marquer soi-même. Il a plu à la divine Providence de se *marquer* elle-même. (Boss.)

— Être marqué. L'époque de son retour ne saurait se marquer exactement.

MARQUESEC ou **MARQUESÈQUE**. s. m. Pêch. Sorte de filet dont les mailles sont fort serrées, et qui sert sur les côtes de Provence pour pêcher les amas de petits poissons appelés menuise.

MARQUET s. m. Arg. Mois.

MARQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Marqueter. S'empl. adjectiv. Ce marbre, ce jaspe, sont bien marquetés. Les faons de biche sont marquetés jusqu'à un certain âge. Au-dessous d'elle, elle voyait confusément Paris, *marqueté* de ses mille toits d'ardoise et de tuile, comme une mosaïque rouge ou bleue. (V. Hugo.)

Quelles richesses admirables
N'ont point ces nageurs *marquetés*,
Ces poissons aux dos argentés ! (Racine.)

—Blas. Se dit des mouches représentées dans les armoiries, ayant sur les ailes des taches d'un autre émail que le corps. Porter d'azur aux trois abeilles d'or marquetées de sable.

— Ébénist. Fait en marqueterie. Un coffret marqueté.

— Hist. nat. Qui est marqué de lignes donnant à la surface l'aspect d'un ouvrage de marqueterie.

* **MARQUETER**. v. a. 1re conj. (dimin. de *marquer*). Il prend deux *t* devant un *e* muet. *Je marquette, tu marquettes, il marquette. Je marquetterai. Je marquetterais.* Marquer de plusieurs taches. Il vient d'avoir une ébullition qui lui a marqueté la peau. *Marqueter* une peau en manière de peau de tigre. (Acad.)

— Faire en marqueterie. Marqueter un meuble. Le plafond était *marqueté* de vieilles armoiries peintes. (Chateaub.)

— SE MARQUETER. v. pron. Être marqueté : se marquer de plusieurs taches. Sa peau s'est marquetée de taches rouges et bleues.

* **MARQUETERIE**. s. f. (rad. *marqueter*). Techn. Ouvrage de bois de diverses couleurs appliqué par feuilles minces sur de la menuiserie, de manière à former des compartiments. Une table en marqueterie. Un parquet de marqueterie. Travailler en marqueterie. Un bel ouvrage de marqueterie. Jules César portait à la guerre du bois de *marqueterie* pour en paver son logement. (La Harpe.)

— Ouvrage de ce genre où, au lieu de bois, on emploie des métaux ou d'autres matières. Marqueterie d'or, d'argent, de nacre, d'ivoire.

— Ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de pierre. Marqueterie sur lambris. Marqueterie sur sol d'une galerie.

— Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Ce discours est une vraie marqueterie. Poème en marqueterie. Ce poète travaille en marqueterie.

— Art de faire des ouvrages de marqueterie. Bien connaître la marqueterie. Habile en marqueterie. La marqueterie est un art assez difficile. L'art de la marqueterie fut inventé en Orient et apporté par les Romains. Jean de Verme, contemporain de Raphaël, est le premier qui imagina l'art de teindre le bois avec divers ingrédients et des huiles cuites qui le pénètrent, et parvint à faire des perspectives en marqueterie.

— *Lettres en marqueterie.* Lettres communes dans les manuscrits, et dont le corps est divisé en compartiments peints de couleurs diverses.

MARQUETEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille en marqueterie. Un bon marqueteur. Un habile marqueteur. Outre les bois précieux et aromatiques, les marqueteurs emploient l'or, l'étain, l'argent, le cuivre, l'écaille de tortue, l'ivoire, la corne, la nacre de perle et autres matières. Une chose très importante dans l'art du *marqueteur*, c'est de connaître la manière de teindre les bois indigènes, non seulement pour imiter les couleurs des bois exotiques, mais pour obtenir toutes les couleurs et leurs différentes nuances. (Lenormant.)

— Fig. Écrivain ou poète qui fait des ouvrages composés de morceaux qui n'ont aucune liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Cet orateur m'a fait l'effet d'un marqueteur.

* **MARQUETTE**. s. f. (ét. prob., bas-lat. *marca*, monnaie). Pain de cire vierge. Une marquette de cire.

— Droit féod. *Droit de marquette.* Droit qu'avaient certains seigneurs de passer avec toute nouvelle mariée, de condition serve, la première nuit de ses noces. || Droit payé par les femmes de cette condition pour le rachat de la première nuit de noces.

MARQUETTE. Géogr. Commune du cant. de Marcq-en-Barœul, arr. de Lille (Nord), sur la Deule. Sucre de betterave ; impressions sur étoffes ; 3,800 hab.

— MARQUETTE. Comm. du cant. de Bouchain, arrond. de Valenciennes (Nord). Distilleries ; 2,500 hab.

* **MARQUEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui marque. Marqueur de cuirs, de draps. Marqueuse de linge. Habile marqueuse.

— Se dit particulièrement, à divers jeux, de celui qui marque les points de chaque joueur. Demander au marqueur si le coup est bon. Le reste des joueurs parie pour ou contre ; les deux adversaires ont chacun leur *marqueur*. (Chateaub.) || Dans les estaminets, Personne chargée de faire la partie des habitués qui n'ont pas de partenaire.

— Celui qui marque les coups dans un tir.

— Min. Ouvrier qui marque les produits de la mine à mesure qu'ils en sortent.

— Anc. art milit. Nom sous lequel les anciennes ordonnances désignent l'officier chargé de marquer les logements.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MARQUINIER. s. m. Tisserand qui fait la batiste.

MARQUION. Géogr. Chef-lieu de cant. de l'arr. d'Arras (Pas-de-Calais) ; 800 hab.

* **MARQUIS**. s. m. (ét. bas-lat., *marchensis* ; de *marcha*, marche). Titre donné primitivement au seigneur préposé à la garde des frontières, des marches. Il établit des *marquis*, c'est-à-dire des commandants des milices sur les frontières de ses royaumes. (Volt.)

— Plus récemment. Titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes. Pour nous autres *marquis* de cour, nous faisons nous-mêmes notre qualité, sans avoir besoin du roi pour cela. (Saint-Evrem.)

— Aujourd'hui, Titre de noblesse confirmé ou conféré par le chef de l'Etat. Un marquis est hiérarchiquement plus qu'un comte et moins qu'un duc.

— Par dérision. Nom donné aux jeunes gens qui prennent des airs avantageux. Il fait le marquis. C'est un marquis. || *Donner dans le marquis.* Fréquenter des gens d'une condition supérieure à celle dont on est, ou affecter leur ton et leurs manières.

— Fig. et fam. *Marquis de Carabas.* Homme qui possède ou qui se vante de posséder un grand nombre de fiefs. Se dit par allusion à un personnage du *Chat botté*, conte de Perrault. C'est un marquis de Carabas.

Vers son vieux castel
Ce noble mortel
Marche en braudissant
Son sabre innocent.
Chapeau bas ! chapeau bas !
Gloire au *marquis* de Carabas ! (Béranger.)

— Théât. Dans les comédies de l'ancien répertoire, Rôle de personnage titré, mais fat et ridicule. Cet acteur joue les marquis.

* **MARQUISAT**. s. m. (pr. *mar-ki-za* ; radic. *marquis*). Dignité de celui qui commandait une marche ou frontière.

— Titre de dignité qui était attaché à une terre, dont la seigneurie s'étendait sur un certain nombre de paroisses. Terre érigée en marquisat. Un domaine ne pouvait être érigé en marquisat que par lettres patentes du roi.

— Terre même qui avait ce titre. Posséder un marquisat. Le marquisat de...

* **MARQUISE**. s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un marquis. Madame la marquise. La marquise de Pompadour. J'étais née pour être tout au moins *marquise*. (Dancourt.)

— Par iron. Femme qui se donne des airs d'importance. Elle fait la marquise. C'est une marquise.

— *Marquise de la fourchette.* Femme qui se fait régaler. Se ruiner avec des marquises de la fourchette.

— Tente ordinairement rayée et d'une coupe élégante, confectionnée en fort coutil, pour prévenir l'infiltration de l'eau, et que l'on met par-dessus celle des officiers. Tendre une marquise.

— Dans le midi de la France. Grande tente divisée en cabinets ou les baigneurs se déshabillent.

— Breuvage composé de vin blanc, d'eau de Seltz, de sucre et de citron.

— Arg. V. MARQUE.

— Archit. Toit avancé placé devant la porte d'un théâtre, d'une gare, d'un hôtel, pour qu'on puisse monter en voiture ou en descendre à l'abri de la pluie. Les valets de pied faisaient avancer les voitures qui défilaient sous la grande *marquise* du théâtre. (L. Halevy.)

— Artific. Sorte de fusée volante.

— Bot. Variété de poire pyramidale, assez grosse, d'un vert jaunâtre tacheté de gris, à chair fondante et sucrée, mûrissant en novembre et en décembre.

— Mar. Deuxième tente que l'on place au-dessus de celle du gaillard d'arrière, dans les chaleurs insupportables de la zone torride.

— Mod. Sorte d'ombrelle.

MARQUISE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais). Carrières de marbre ; 4,300 hab.

MARQUISER. v. a. 1re conj. Qualifier de marquis. Marquiser un roturier.

— Donner le titre de marquis à. Marquiser un baronnet.

— SE MARQUISER. v. pron. Prendre le titre de marquis. Depuis que de son chef chacun s'est *marquisé*... (Scarron.)

MARQUISES (Iles), ou *îles Mendana*, ou *îles Nouka-hiva*. Géogr. Archipel de la Polynésie (Océanie), dans le Grand Océan, entre 7° 30' et 10° 26' lat. S., et entre 141° et 143° long. O. au N. des îles Pomotou. Elles sont volcaniques, montueuses, renferment de profondes vallées, d'une végétation inextricable. Le climat est sain. Elles ont 1,240 kil. carrés de superficie, et 6,000 hab. Les indigènes, ou *Kanaka*, d'un brun rouge, sont forts, braves, cruels et perfides. Découvertes en 1595 par Mendana, qui les nomma *îles du Marquis de Mendoça*, en l'honneur du vice-roi du Pérou ; elles ont été occupées en 1842 par la France. Le *fort Collet*, dans l'île Nouka-hiva, est le chef-lieu.

MARQUISOTTE. s. f. (dimin. de *marquise*). Petite marquise, marquise de fraîche date. Vieux.

MARQU'OIR. s. m. Techn. Instrument qui sert à marquer, à l'usage des tailleurs et des couturières.

— Modèle pour guider dans l'apprentissage de la marque du linge.

MARR. Géogr. Pays d'Écosse situé dans le comté d'Aberdeen, ayant le titre de comté.

MARRACCI (Louis). Orientaliste italien, né à Lucques, 1612-1700, de la congrégation des clercs réguliers de la Mère de Dieu, enseigna l'arabe à Rome. On a de lui : *Prodromus ad refutationem Alcorani ; Alcorani textus universus ; Biblia sacra Arabica*, etc.

* **MARRAINE**. s. f. (du lat. *mater*, mère). Celle qui tient un enfant sur les fonts baptismaux. Le parrain et la marraine. La filleule porte ordinairement le nom de sa marraine. Une *marraine*, lorsqu'elle comprend bien sa mission, c'est presque une mère. (E. Sue.)

— Par extens. Une certaine vieille, sa *marraine* dans l'église démocratique... (L. Veuillot.)

— Celle qui donne un nom à une cloche que l'on baptise. La femme du maire est la marraine de la cloche.

— Par plaisanterie, Celle qui donne un nom ou un surnom à une personne ou à une chose.

— Femme qui en présente une autre dans le monde, à la cour.

— Fig. La plus puissante des fées, c'est la nécessité, cette rude *marraine* du soldat. (A. Dumas.)

MARRAMAS. s. m. Comm. Espèce de drap d'or.

MARRAN. s. m. Syn. de MARRANE.

MARRANE. adj. et s. 2 g. Nom que les Espagnols donnent aux Maures ou aux juifs convertis, et à leurs descendants. Ce mot pour un Espagnol est une insulte grossière. On écrit aussi *marane*.

MARRANISME. s. m. Opinion des marranes, qu'on supposait pratiquer en secret leur ancienne religion.

MARRAST (Armand). Publiciste, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 1801-1852, maître d'études, licencié et docteur ès lettres, fut exclu de l'enseignement public, 1827. Il écrivit dans *la Tribune*, puis vint prendre au *National* la place laissée vacante par la mort d'Armand Carrel. Membre du gouvernement provisoire, en 1848, il fut maire de Paris, 9 mars, et député à l'Assemblée constituante. Celle-ci le nomma son président à partir du 19 juillet et jusqu'à la fin de la session ; en cette qualité, il proclama la constitution républicaine, dont il avait été le rapporteur. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

MARRE. s. f. (ét. lat., *marra*, même signif.). Sorte de pelle large et courbée.

— Sorte de grosse pioche.

— Anc. jurispr. *Prise de marre.* Saisie des instruments de labourage pour cens non payé.

MARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Marrer. S'emploie adjectiv. Champs marrés.

MARRENEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui laboure avec la marre.

MARRER. v. a. 1re conj. Labourer avec une marre. Marrer son champ.

* **MARRI, IE**. adj. (étym. anc. haut allem., *marrjan*, rendu vain). Fâché, repentant. Être marri d'avoir offensé bien. Avoir le cœur marri, l'âme toute marrie. Si un marand est entre les mains des voleurs, et qu'en criant je leur puisse faire lâcher prise, je ne serai point *marri* d'ouvrir la bouche pour le salut d'un homme. (Malherbe.) Mais, loin de m'en trouver *marri*, vous me voyez convaincu de mon bon droit. (Ch. Monselet.) Ce mot vieillit.

Je suis *marri* que la cadene
Me porte jusqu'à lui déplaire. (MALHERBE.)

La dame de ces biens, quittant d'un œil marri
Sa farine jusque répandue,
Va s'exercer à son mari,
En grand danger d'être battue. (LA FONTAINE.)

MARRINE, s. f. S'est dit pour Marraine. Monsieur le comte fut baptisé dimanche dernier et nommé Louis par le roi, qui fut parrin, et la reine, *marrine*. (Malh.)

MARRISSON, s. f. Tristesse; état de celui qui est marri. Vieux mot.

* **MARRON**, s. m. (et. lat., *marrone*, même signif.). Bot. Fruit du marronnier. Abattre des marrons. Le marron de Lyon est presque rond, recouvert d'une pellicule extérieure, d'un roux brun et rude au toucher. Marrons grillés. Marrons bouillis, rôtis.

— *Marron de cochon*. Nom donné aux racines du cyclame commun. || *Marron d'eau*. Nom des fruits de la macle. — *Marron d'Inde*. Fruit du marronnier d'Inde. Quelques bêtes fauves mangent les marrons d'Inde avec avidité, mais ce fruit ne peut être préparé pour la nourriture de l'homme. || *Marron noir*. Espèce d'agaric de la famille des calotins, ayant le port du champignon le couche. Il est de couleur marron foncé au-dessus

Tire-moi ces *marrons*, Si Dieu m'avait fait naître
Propre à tirer *marrons* du feu,
Certes *marrons* verraient beau jeu. (LA FONTAINE.)

— *Marrons glacés*. Marrons confits dans le sucre.

— Couleur qui imite celle du marron. Le marron est une bonne couleur pour les vêtements. Celui-ci a la tête, le cou, le devant du corps et les côtes du dos d'un beau *marron* foncé. (Buff.)

— Loc. prov. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*. Se servir adroitement d'un autre pour faire une chose dangereuse, dont on espère tirer profit.

— Molière a dit dans un sens analogue : *Tirer les marrons de la patte du chat*.

C'est ne se point commettre à faire de l'éclat,
Et tirer les *marrons* de la patte du chat. (MOLIÈRE.)

Il est allé rôtir les marrons. Se dit lorsqu'une personne sort du jeu sans argent.

— Art milit. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage. Les *marrons* servent à constater que le service des rondes s'est fait avec exactitude. (Acad.)

— Artif. Espèce de pétard de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron.

— Cost. Grosse boucle de cheveux noués avec un ruban. Elle avait des marrons sur les oreilles.

— Ichtyol. Espèce de poisson du genre squale.

— Moll. *Marron pourpre*. Nom marchand du murex ricinus. || *Marron épineux*. Espèce du genre came. || *Marron rôti*. Nom vulgaire d'une espèce de sabot.

— Techn. Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal petrie. || Grumeau qui reste dans le plomb mal fondu. || Noyau non cédant d'une pierre à chaux.

—Adjectiv. D'une couleur approche de celle du marron. Couleur marron. Un habit de couleur marron. Un habit *marron*, une robe *marron*, du drap *marron*. (Acad.)

* **MARRON**, ONNE, adj. (ét. esp., *cimarron*, sauvage). Se dit d'une des colonies des animaux domestiques qui s'échappent des habitations. L'espèce du pécari s'est conservée sans altération et ne s'est point mêlée avec celle du cochon *marron* (Buff.)

— Se dit surtout d'un nègre ou d'une négresse qui a fui la maison de son maître. Nègre marron. Négresse marronne. Dans les colonies, les blancs vont à la chasse des nègres *marrons* ou fuyards, et les tuent à coups de fusil comme des bêtes. (Virey.)

—Fig. Qui exerce sans titre, sans commission, l'état d'agent de change, de courtier. C'est un courtier marron.

— MARRON, s. m. Esclave nègre fugitif. Le *marron* est surtout le nègre qui s'est enfui de l'habitation de son maître, et qui se cache dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'accable. (Virey.)

— Celui qui exerce sans titre la profession d'agent de change, de courtier. C'est un *marron*. (Acad.) A la dispersion des coulissiers succéda la conversion des *marrons*. (E. About.)

— Nom donné aux imprimeurs qui exerçaient clandestinement leur profession, quand le brevet était exigible.

— Adverb. En flagrant délit.

— Impr. Ouvrage imprimé clandestinement. || Caractère de coupe dans des feuilles de cuivre. On s'en sert avec un pinceau et de la couleur pour tracer des lettres et des mots entiers sur des ballots, de petites affiches, etc.

MARRONAGE, s. m. Sorte de bois à bâtir. Bois de marronage.

* **MARRONNAGE**, s. m. (radic. *marron*). Etat d'un esclave fugitif. Réprimer le marronnage. On a souvent employé les mesures les plus atroces pour réprimer le marronnage.

— Etat d'un agent de change, d'un courtier, etc., qui exerce sans titre, sans commission. Exercer le marronnage. Le marronnage est une espèce de contrebande.

MARRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Marronner. S'empl. adjectiv. Frisé en marrons. Cheveux marronnés.

* **MARRONNER**, v. a. 1re conj. (rad. *marron*). Friser les cheveux en grosses boucles. A vieilli.

MARRONNER, v. n. 1re conj. Vivre dans les bois, en parlant des esclaves marrons.

— Vieux mot qui a signifié Faire le métier de pirate, de corsaire.

— Pop. Se dit dans le sens de Murmurer, se plaindre.

* **MARRONNIER**, s. m. Bot. Variété de châtaignier qui porte la grosse châtaigne appelée marron.

— *Marronnier d'Inde* ou simplement *marronnier*. Genre de la famille des hippocastanées. C'est un arbre de deuxième grandeur, portant sur un tronc droit une large tête pyramidale garnie d'un très beau feuillage à cinq et à sept folioles oblongues de grandeur inégale et partant, comme les rayons d'un parasol, du sommet d'un long pétiole. Sur ce feuillage d'un vert foncé se détachent agréablement, dès le mois de mai, de grands bouquets de fleurs blanches panachées de rouge, placées au bout du rameau qui les porte. A cet élégant appareil succèdent des fruits de la grosseur et de la figure de la châtaigne. On le multiplie aisément, il ne demande d'autres soins que d'être débarrassé, dans les premières années, des herbes qui l'entourent. Le marronnier d'Inde n'est pas originaire de l'Inde, comme son nom semble l'indiquer, mais de l'Asie Mineure; le premier qui parvint en France y fut apporté de Constantinople en 1615. Les autres espèces de marronniers sont le marronnier de l'Ohio, le marronnier rubicond et le marronnier à gros panaches de fleurs. Les fruits de ces diverses espèces ne sont pas comestibles pour l'homme; mais on en fait une colle à l'usage des relieurs, une pâte à blanchir les mains, et on en extrait une huile préconisée contre la goutte et les affections rhumatismales.

Ici, des *marronniers* les hautes avenues
S'arrondissent en voute et nous cachent les nues. (CASTEL.)

— Marchand de marrons.

MARRONNISTE, s. m. Néol. Marchand de marrons rôtis, de châtaignes rôties. Le *marronniste* lui-même s'est logé chez le marchand de vin. (H. de Balzac.)

* **MARRUBE**, s. m. (étym. lat., *marrubium*, même signif.). Bot. Genre de la famille des labiées, établi pour des espèces vivaces, à fleurs blanches, à odeur aromatique, employées en médecine dans les affections de l'utérus et pour faciliter l'expectoration, et croissant au bord des chemins, dans les régions incultes de l'Europe et de l'Asie tempérée. Marrube aquatique. Marrube blanc. Le marrube noir est vulgairement désigné sous le nom de *ballote*.

— *Marrube aquatique*. Le lycope européen.

MARRUBIASTRE, s. m. (radic. *marrube*). Bot. Nom donné à la ballote noire et à deux espèces de lamures.

MARRUBINE, s. f. Chim. Principe amer extrait du marrube commun.

MARRUBIUM. Géogr. anc. Capitale des Marses dans l'anc. Samnium; auj. *San-Benedetto*.

MARRUBLER, v. a. 1re conj. Se dit en Normandie pour Maltraiter.

MARRUCINS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'anc. Samnium, au S. de l'Aternus.

MARRYAT (Frédéric). Romancier anglais, né à Londres, 1792-1848, capitaine dans la marine, commença, vers 1827, à composer des romans maritimes. On cite : *le Pirate; le Vaisseau fantôme; Pauvre Jacques*, etc. Il a encore écrit un *Code de signaux* et le *Journal d'un voyage en Amérique*.

* **MARS**, s. m. (pr. *marss*; de *Mars*, n. myth.). Astron. Une des planètes de notre système, la quatrième dans l'ordre des distances au soleil. Sa lumière rougeâtre et toujours trouble indique l'existence d'une atmosphère. Elle exécute sa révolution autour du soleil en 686 jours 23 heures 30 minutes 39 secondes. Son volume est à peine le sixième de celui de la terre. La durée de la rotation de Mars sur lui-même est de 24 heures 31 minutes 21 secondes 3 dixièmes.

— Anc. chim. Le fer.

— Anc. pharm. Nom donné à toutes les préparations où il entrait du fer. Il prend de la teinture de *Mars*, du safran de *Mars*. (Acad.)

— Chron. Troisième mois du calendrier grégorien en usage dans toute la chrétienté. Il est composé de trente et un jours. C'est du 19 au 23 de ce mois que le soleil entre dans le premier signe septentrional du zodiaque, ou le Bélier. Chez les Romains, les calendes de mars étaient signalées par plusieurs cérémonies. En l'honneur du retour du soleil, on renouvelait sur l'autel de Vesta le feu sacré, pris au foyer même du soleil avec un miroir ardent. Le 2 mars, ou le 2 de mars. Le mois de mars. La lune de mars. A la mi-mars. Les giboulées de mars. La bière de mars. Les îdes de mars. Au mois de mars, les oiseaux font leurs nids et la terre se couvre de verdure et de fleurs. Le mois de *mars* est parmi les peuples septentrionaux celui de l'année qui a acquis le plus de célébrité, et fut le plus signalé par des fêtes riantes et magnifiques, qui durèrent autant que le monde. (Denne-Baron.)

— *Venir comme mars en carême*. Venir à propos ou à coup sûr.

— Entom. Nom vulgaire donné à des papillons appartenant à la tribu des nymphalides. || *Grand mars* ou *mars changeant*. Nymphale européen qui habite les forêts humides. || *Petit mars* ou *petit mars orange*. Espèce de nymphale qui se trouve dans les prairies d'Europe.

— MARS, s. m. pl. Agric. Menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets. S'il ne pleut pas, tous les mars sont perdus. Le temps sera favorable aux mars.

* **MARS** ou **MAVORS**. (l'*Arès* des Grecs, le *Mamers* des Sabins). Myth. Dieu de la guerre, fils de Junon seule, ou de Jupiter et de Junon. Il représentait le courage brutal, surtout dans les tragiques grecs. Le culte de Mars, peu répandu chez les Grecs, était en honneur en Thrace et aussi à Rome; on le regardait comme le père de Romulus. Numa lui consacra le collège des Saliens. Le loup et le pivert lui étaient consacrés.

— Par extens. La guerre ou un guerrier. Ce jeune *Mars* qu'on loue à su jadis te plaire. (Corneille.)

— *Délassements de Mars*. Sorte de jeu de tableaux représentant les diverses combinaisons employées à la guerre.

— *École de Mars*. Nom d'une école militaire fondée à Paris en 1751.

— *Champ de Mars*. V. CHAMP.

— Poét. *Les jeux de Mars*. Se dit pour les combats. || *Les travaux de Mars*. Les travaux de la guerre. || *Le métier de Mars*. Le métier de la guerre, la profession des armes. || *L'école de Mars*. L'apprentissage de la guerre. || *Les enfants, les nourrissons, les favoris de Mars*. Les guerriers. || *La ville de Mars*. Rome. || *Les champs de Mars*. Les lieux où se livrent des batailles.

MARS-D'OUTILLÉ (Saint-). Géogr. Commune du cant. d'Ecommoy, arrond. du Mans (Sarthe); 2,000 hab.

— MARS-LA-JAILLE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Ancenis (Loire-Inférieure); 1,900 hab.

— MARS LA TOUR. Comm. du canton de Gorze, à 23 kil. de Metz (Lorraine). Combat du 16 août 1870.

MARS (Anne-Françoise-Hippolyte BOUTET-MONVEL, dite Mlle). Fille de l'acteur Monvel et d'une actrice nommée Jeanne-Marguerite *Salvetat*, qui se faisait appeler au théâtre Mme Mars, née à Paris, 1779-1847. Elle débuta, en 1792, au théâtre Montansier, et fut admise, en 1795, au théâtre Feydeau, grâce à Mlle Contat, dont, avec Mlle Leverd, elle partagea l'héritage au Théâtre-Français, en 1809. Elle se retira du théâtre en 1841.

MARSAC. Géogr. Commune du cant. et de l'arr. d'Ambert (Puy-de-Dôme); 2,900 hab.

MARSAGE. s. m. Semaille des grains de mars.

MARSAILLE. (La). Géogr. Village de Piémont (Italie), entre Pignerol et Turin. Victoire de Catinat, 4 octobre 1693.

MARSAIQUE. s. f. Pêch. Espèce de filet.

MARSAL. Géogr. Place forte, sur la Seille, à 8 kil. S.-E. de Château-Salins (Lorraine); 1,200 hab. Sources salées.

MARSALA. Géogr. Ville de Sicile, à 27 kil. S.-O. de Trapani, sur la Méditerranée; 20,000 hab. On y fabrique des vins secs renommés; commerce de sel, d'huile et de blé.

MARSAN (Le). Géogr. Ancien petit pays de France, au N. de la Chalosse (Gascogne), auj. dans l'arr. de Mont-de-Marsan (Landes).

MARSANA. s. m. Bot. Syn. de MURRAYE.

MARSAND (Antoine). Littérateur italien, né à Venise, 1765-1842, entra dans les ordres, fut professeur d'économie politique à Padoue, puis, après 1814, s'adonna exclusivement aux lettres et à l'étude des beaux-arts. On lui doit une bonne édition des *Poésies de Pétrarque*, avec un *Mémoire* sur sa vie, etc.

MARSANNE. s. f. Vitic. Un des cépages qui entrent dans la composition des vins blancs de l'Ermitage.

MARSANNE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Montelimar (Drôme); 1,500 hab.

MARSAULT. s. m. Bot. Espèce de saule dont les bouvreuils mangent les bourgeons pendant l'hiver. On dit aussi *marseau* ou *marceau*.

MARSCHALLIE. s. f. (pr. *mar-chal-li*; de *Marschall*, nom pr.). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour des herbes de l'Amérique du Nord.

MARSCHNER (Henri). Compositeur allemand, né à Zittau (Lusace), 1795-1861, fut élevé à la maîtrise de Bautzen et fut élève de Schicht, à Leipzig. Il écrivit alors beaucoup de motets, de sonates, de symphonies; puis composa le petit opéra *la Montagne de Kiffhausen*, qui réussit. 1816. Il écrivit *Henri IV et d'Aubigné*, en 3 actes, *Saidar*, qui eut beaucoup de succès, *Lucrèce, la Bella Ella, Ali-Baba, le Voleur de bois*. Sa réputation s'agrandit, lorsqu'il donna *le Vampire, le Templier et la Juive, la Fiancée du fauconnier, Hans Heilling*, etc. Il a été l'un des successeurs les plus distingués de Weber.

MARSDEN (William). Orientaliste anglais, né à Dublin, 1754-1836, a écrit : *Histoire de Sumatra. Grammaire* et *Dictionnaire* de la langue malaise, une traduction des *Voyages de Marco Polo* avec un commentaire, etc.

MARSDÉNE. s. f. (de *Marsden*, nom pr.). Bot. Genre d'asclépiadées pergulariées, établi pour des sous-arbrisseaux indiens et australiens. On dit aussi *marsdénie*.

MARSE. s. m. Antiq. Nom qu'on donnait aux charmeurs de serpents.

MARSE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, dans le Samnium, près du lac Fucin. Les Marses passaient pour les plus braves guerriers d'Italie. Ils eurent la plus grande part dans la guerre sociale. Ils étaient de la même race que les Sabins et réputés autochtones. || Nom d'un peuple germain. Les Marses, défaits par Germanicus, abandonnèrent les bords du Rhin pour s'établir près de l'Ems.

MARSEILLAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Marseille. Un Marseillais. Une Marseillaise.

— Littér. *La Marseillaise*. Hymne patriotique et guerrier, dont les paroles et la musique furent composées à Strasbourg par un officier du génie, Rouget de Lisle, en 1792. Il avait été fait pour l'armée du Rhin, et en conséquence reçut de son auteur le titre de *Chant de guerre de l'armée du Rhin;* mais bientôt les Marseillais l'ayant fait connaître à Paris, on l'y baptisa du nom de *Marseillaise*, ou *Hymne des Marseillais*. C'est le seul nom qui lui soit resté. Chanter, jouer la *Marseillaise*. (Acad.)

— adj. Qui appartient à Marseille ou à ses habitants. Des vaisseaux marseillais. Mœurs, coutumes marseillaises.

— Hist. S'est dit particulièrement des fédérés venus du midi de la France à Paris, lors de la seconde fête annuelle de la fédération, le 14 juillet 1792. Les fédérés marseillais demandèrent l'abolition de la royauté dès le 3 août, et prirent part à l'attaque des Tuileries le 10 du même mois.

— MARSEILLAISE. s. f. Arg. Petite pipe en terre rouge poreuse qui se fabrique à Marseille.

MARSEILLAN. Géogr. Bourg du canton d'Agde, arr. de Béziers, sur l'étang de Thau. Pêcheries, salines; 4,100 hab.

MARSEILLE. Géogr. Ch.-l. du départ. des Bouches-du-Rhône, sur la Méditerranée, à 791 kil. S.-E. de Paris, 863 kil. par le chemin de fer de la Méditerranée; 361,000 hab. Evêché suffragant d'Aix; faculté des sciences, écoles des beaux-arts, des langues orientales; observatoire, jardin zoologique, musées, etc. Par ses établissements maritimes, elle est le premier port de France; outre le vieux port et celui de la Joliette, elle possède plusieurs bassins, Lazaret, d'Arenc, etc. Des paquebots-poste desservent régulièrement le Brésil et la Plata, le Levant, l'Algérie, etc. Il y a des savonneries, des huileries, des raffineries, des fonderies de fer, de plomb, de cuivre, des tanneries, des fabriques de soude, de bougies, de conserves alimentaires, de corail, d'ustensiles de pêche, etc. Marseille s'élève en amphithéâtre; sur la rive E. du port est la vieille cité; sur la rive O. a été établie la ville épiscopale, au moyen âge; elles ont été réunies par la ville neuve, où l'on voit la promenade célèbre de la *Canebière*, et la magnifique avenue du *Cours*. De nos jours on a bâti ce qu'on appelle la ville maritime sur l'emplacement rasé de l'ancien Lazaret. On a reconstruit la cathédrale et la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde. On y a mené, en 1850, l'eau de la Durance par un canal long de 120 kil. Fondée et colonisée à deux reprises par les Phocéens, 600 et 535 av. J.-C., elle atteignit bientôt un haut degré de prospérité; alliée des Romains, elle les appela contre les Ligures, ses voisins, en 150 et en 125, et garda son rang commercial pendant toute la durée de l'empire. Son organisation municipale et quasi républicaine ne fut sérieusement compromise qu'après l'avènement de Charles d'Anjou, comme comte de Provence, 1246. Réunie au domaine royal en 1481, elle résista au connétable de Bourbon en 1524, et fut désolée, en 1720, par une terrible peste. Pythéas, Pétrone, Mascaron, Puget, Dumarsais, Barbaroux, Thiers, etc., sont nés à Marseille.

— MARSEILLE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beauvais (Oise); 750 hab.

MARSELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la viorne.

MARSETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une graminée commune dans les prés.

MARSEUC. s. m. Syn. de MARSAGE.

MARSH (James). Chimiste anglais, 1789-1846, est surtout connu par l'invention d'un appareil qui sert à révéler la présence des plus minimes parcelles d'arsenic dans un liquide, 1836.

MARSHALL (Iles). Géogr. Archipel de la Polynésie, au N.-O., composé de deux chaînes d'atolles formés de corail.

MARSHAM (Sir John). Chronologiste anglais, né à Londres, 1602-1685, est surtout connu par son *Chronicus Canon ægyptiacus, hebraicus, græcus*.

MARSIGLI (Louis-Ferdinand, comte de). Géographe, naturaliste et général italien, né à Bologne, 1658-1730, visita la Turquie, fut général, au service de l'empereur Léopold Ier, et a laissé : *Lettres touchant quelques branches de corail; De Generatione fungorum; Danubius*

Pannonico-mysicus; État militaire de l'empire ottoman; Histoire physique de la mer, etc.

MARSILE *de Padoue* ou *Menandrino*. Jurisconsulte italien, né à Padoue au XIII^e^ siècle, mort en 1328, fut recteur de l'université de Vienne en 1312. Dans ses deux principaux ouvrages, *Defensor Pacis* et *Tractatus de Translatione imperii*, il a émis des opinions démocratiques d'une hardiesse remarquable.

— MARSILE FICIN. V. FICIN.

MARSILÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une marsilée. ‖ MARSILEACÉES, s. f. pl. Petite famille de plantes ayant pour type le genre marsilée.

MARSILÉE, s. f. Bot. Genre type de la famille des marsileacées, établi pour des herbes vivaces croissant dans les eaux stagnantes de toutes les régions. La marsilée pygmée. La marsilée d'Égypte. La marsilée à quatre feuilles.

MARSILIANE, s. f. Mar. Bateau à voiles et à rame.

MARSILIE, s. f. Métrol. Piastre d'Espagne, ainsi nommée parce que les Marseillais s'en servirent pour leur commerce dans le Levant.

MARSILLARGUES. Géogr. Commune du cant. de Lunel, arr. de Montpellier (Hérault), sur la Vidourle; 3,200 hab.

MARSILLE, s. f. Bot. Genre de fougères.

MARSIN ou **MARCHIN** (Ferdinand, comte de). Général français, originaire du pays de Liége, 1656; lieutenant général, en 1701, et maréchal en 1703, il perdit la bataille d'Hochstedt, 1704; adjoint à La Feuillade et au duc d'Orléans, il fut tué au siége de Turin, 1706.

MARSIQUE, adj. 2 g. Qui appartient aux Marses. Pline dit qu'au commencement de la guerre *marsique*, une servante accoucha d'un serpent. (Raspail.)

MARSOLEAU, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la linotte.

MARSOLLIER (Jacques). Historien et hagiographe français, né à Paris, 1647-1724, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, a écrit : *Histoire de l'origine des dîmes; Histoire de l'inquisition; Histoire du cardinal Ximenes; Histoire de Henri VII d'Angleterre, Vie de saint François de Sales; Histoire de l'abbé de Rancé*; etc.

— MARSOLLIER DES VIVETIÈRES (Benoît-Joseph). Auteur dramatique français, né à Paris, 1750-1817, donna plus de 40 opéras-comiques que mirent en musique Gaveaux, Méhul, Dalayrac. On a publié ses *Œuvres choisies*.

MARSON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châlons sur Marne (Marne); 300 hab.

* **MARSOUIN**, s. m. (de l'anc. haut-allem. *mertsuin*). Mamm. Genre de mammifères de la famille des dauphins. Ces cétacés, les plus petits de tous, se distinguent des dauphins par leur tête obtuse et arrondie. Ils n'ont qu'une seule nageoire dorsale; encore manque-t-elle dans une espèce qui habite la mer Blanche. L'espèce commune, à corps fusiforme, n'a que 1 m. 25 à 1 m. 50 de longueur; elle vit par troupes sur les côtes de la Manche et remonte assez souvent le cours des fleuves et des rivières. Sa chair a un goût détestable, mais sa graisse donne une huile abondante et très employée. Le marsouin épaulard, qui vit surtout dans la mer du Nord, est quatre ou cinq fois plus gros que le marsouin commun; il est célèbre par les combats qu'il livre à la baleine pour lui arracher la langue et la dévorer quand il peut s'en saisir.

— Pop. Homme gros, laid et mal bâti.

> Il veut des aujourd'hui qu'elle applique son soin
> A donner de l'amour au plus vilain *marsouin*
> (BOURSAULT.)

— Sobriquet par lequel on désigne un matelot. Un vieux marsouin.

— Mar. Pièce de bois qui relie la carlingue à l'étrave et à l'arcasse. ‖ Tente placée en avant du mât de misaine.

MARSTON-MOOR. Géogr. Localité du comté d'York (Angleterre), au N.-O. d'York. Le prince Robert y fut défait, 1644.

* **MARSUPIAL, ALE**, adj. (du lat. *marsupium*, bourse, poche). Mamm. Qui a la forme d'une bourse. ‖ Qui porte une bourse. ‖ Qui a rapport aux marsupiaux. Parturition marsupiale. ‖ *Os marsupiaux*. Appareil osseux spécial qui se trouve chez les quadrupèdes appelés *marsupiaux*, tant mâles que femelles, et qui forme une espèce d'appendice des os iliaques.

— MARSUPIAL, s. m. Animal de la famille des marsupiaux. Le mammifère décrit par Buffon sous le nom de petite loutre de la Guyane est un élégant *marsupial*. (Legoarant.)

— MARSUPIALE, s. f. Acal. Genre de méduses, larges de quatre centimètres, dont l'espèce type se trouve sur les côtes de la Sicile et de Nice.

— MARSUPIAUX, s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères. Ces animaux singuliers sont surtout remarquables par l'appareil génital des femelles. On distingue chez les marsupiaux deux gestations : l'une, que l'on nomme *utérine*, a lieu dans la matrice. Au bout de vingt à vingt-six jours de gestation utérine, ces animaux mettent au jour des petits à peine ébauchés, et ces embryons viennent, par un mécanisme singulier, se fixer aux mamelles au moyen de la bouche. Ces mamelles sont toujours abdominales et le plus souvent placées dans une bourse ou poche formée par un repli de la peau. Alors il se passe ce que l'on peut appeler une seconde gestation marsupiale ou mammaire, pendant laquelle se complète l'organisation des petits. Au bout d'un temps plus ou moins long, selon les espèces, ils cessent d'adhérer aux mamelles, mais ils tettent encore longtemps après. Parmi les marsupiaux on distingue les kanguroos et les sarigues. Un grand nombre d'espèces fossiles de ce genre ont été trouvées en Australie.

— MARSUPIALES, s. f. pl. Acal. Tribu de méduses, établie pour sept genres non proboscides et ayant la forme d'un sac ou d'une cloche.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

MARSUPIALITÉ, s. f. Mamm. État d'un mammifère qui offre l'organisation des marsupiaux.

MARSUPIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *marsupium*, bourse; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs comparables à des bourses.

MARSUPITE, s. f. (étym. lat., *marsupium*, bourse). Zooph. Nom donné à des fossiles qui se trouvent dans différentes localités de l'Angleterre, et qui paraissent appartenir à la famille des échinides.

MARSUPIUM, s. m. (pr. *mar-çu-pi-omm*; mot latin signifiant *bourse*). Mamm. Nom donné à la poche ou bourse que la femelle des marsupiaux porte sous le ventre.

MARSY (Balthasar et Gaspard). Sculpteurs, nés à Cambrai, le premier en 1625 et le second vers 1628. Ils travaillèrent à la décoration du Louvre, des Tuileries et de Versailles. De Gaspard seul on signale *Mars portant l'écu de France*, bas-relief de la porte Saint-Martin, à Paris. Balthasar mourut en 1674 et Gaspard en 1681.

— MARSY (Claude-Sixte SAUTREAU DE). Littérateur et publiciste, né à Paris, 1750-1815, a publié : l'*Almanach des Muses*, 1765-1789; *Annales poétiques depuis l'origine de la poésie française* (avec Imbert); le *Nouveau Siècle de Louis XIV* (avec Noël); *Poésies satyriques du XVIII^e^ siècle; Tablettes d'un curieux*, etc.

MARSYAS, s. m. (pr. *mar-ci-ass*; de *Marsyas*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce trouvée au Brésil.

— Moll. Syn. d'AURICULE.

MARSYAS. Géogr. Rivière de Phrygie, se jetant dans le Méandre, près de Célènes.

— MARSYAS. Rivière de Carie, qui se jetait dans le Méandre, près de Tralles.

MARSYAS. Myth. Fils d'Hyagnis, d'Olympus ou d'Œnagrus, né à Célènes en Phrygie. Il inventa et perfectionna la flûte. Il osa rivaliser avec Apollon, qui l'écorcha vif.

— S'emploie comme nom commun, pour désigner un homme sot, ignorant.

> A mépriser cet art (l'art des vers) les sots trouvent leur Mais, grâce à la raison, je n'ai point partagé [compte.
> Des *Marsyas* du temps l'ignorant préjugé. (SAURIN.)

— Antiq. rom. Figure d'une divinité champêtre, du genre de celles des faunes et des silènes, dont les Romains ornaient leurs fontaines.

MARSYPIANTHE, s. f. (ét. gr., μαρσίπιον, bourse; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de labiées ocimoïdées, établi pour des herbes qui habitent les régions chaudes de l'Amérique.

MARSYPOCARPE, s. m. (ét. gr., μαρσίπιον, bourse; καρπός, fruit). Bot. Nom donné par quelques botanistes à la bourse-à-pasteur.

MARTA. Géogr. Rivière d'Italie, qui sort du lac Bolsena et finit dans la Méditerranée, au dessous de Corneto.

— MARTA (Santa-). Lac de l'Amérique méridionale, large de 22 kil., dans la Confédération Grenadine. Il communique par deux endroits à la baie de Magdalena.

— MARTA (Santa-). Chaîne de montagnes de la Confédération Grenadine, à l'O. du lac de Maracaïbo. Les sommets les plus élevés atteignent 3,000 mètres.

— MARTA (Santa-). V. MARTHE (Sainte-).

MARTABAN. Géogr. Province et ville de l'Indo-Chine anglaise, sur le golfe du même nom. La province, bornée à l'O. par le golfe, a été conquise par les Anglais en 1827 et 1852; 100,000 hab. Les villes sont *Martaban*, Moulmein et Amherst. *Martaban*, capitale, occupée en 1852 par les Anglais, sur le Salouen, et à 54 kilom. de son embouchure, n'est plus que le faubourg de Moulmein; 2,000 hab.

— MARTABAN (Golfe de). Golfe formé par le golfe de Bengale, sur la côte O. de l'Indo-Chine, entre le cap Negrais et l'archipel Merghi.

* **MARTAGON**, s. m. Bot. Nom spécifique d'un lis dont les pétales sont recourbés et renversés et dont les uns ont fait un genre et les autres un sous-genre.

MARTAINVILLE (Alphonse-Louis-Dieudonné). Auteur dramatique et journaliste français, né en 1776 à Cadix, de parents français. Il fit partie, après le 9 thermidor, de la jeunesse dorée de Fréron, et publia diverses pièces contre les jacobins vaincus; il donna, en 1802, avec Étienne, une *Histoire du Théâtre-Français depuis le commencement de la Révolution*, puis des comédies. Partisan fougueux de la Restauration, il fonda, en 1818, *le Drapeau blanc*; il mourut en 1830.

MARTAVANÉ, s. m. Vase de terre vernissée où l'on fait purifier l'eau dans les Indes.

* MARTE, s. f. Mamm. V. MARTRE.

* **MARTEAU**, s. m. (du bas lat. *martellus*, même signif.). Techn. Instrument de percussion ordinairement en fer ou en acier, plus ou moins pesant, et de formes diverses, suivant l'usage qu'on en fait; il est traversé par un manche en bois de figure ovale, sur l'un des bouts duquel il est fortement fixé. La tête d'un marteau. Le manche d'un marteau. L'œil d'un marteau. Marteau de menuisier, de serrurier, de couvreur, de bourrelier, de chaudronnier, de charpentier, de cordonnier, etc. Marteau de forge. Battre au marteau, avec le marteau. De gros marteaux. Ici, les fers de la Norvége s'enflamment et s'amollissent sous le *marteau* des forgerons. (A. Mart.) Le fer cuit et oublie; le *marteau* est une arme aussi bien qu'un outil. (Michelet.)

— Fig. Il ne faut trente ans après et jusqu'à la veille des guerres civiles qu'écouter Bèze et sa magnifique comparaison de l'Église avec une enclume, qui n'était faite que pour recevoir des coups, et non pas pour en donner, mais qui aussi, en les recevant, brisait souvent les *marteaux* dont elle était frappée. (Boss.)

— *À coup de marteau*. Grossièrement. Cette ode avait été taillée comme à coup de *marteau*. (Racine.)

— Fig. *Être entre le marteau et l'enclume*. Être dans une telle situation que, de quelque côté que l'on se tourne, on trouve de l'embarras, de l'inconvénient. Je me vois de tous côtés entre l'enclume et le *marteau*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Avoir un coup de marteau, un petit coup de marteau*. Avoir quelque manie, quelque bizarrerie. Il semble que la science entête les gens et leur donne, comme l'on dit, un coup de *marteau* à la tête. (Charr.) Il a un fameux coup de *marteau*, le milord! il m'a donné dix francs de mon écuelle. V. Cherbuliez.)

— *Ne pas être sujet à un coup de marteau*. Ne point être assujetti à obéir sur-le-champ et au premier signal.

— Fig. *C'est un diamant sous les marteaux*. Se dit d'une personne ferme et inflexible.

— Se dit de quelques instruments qui servent à heurter, à cogner, à frapper. Le marteau d'une porte. Il est bon de commencer de la rue à se faire écouter par le bruit du carrosse et du *marteau* qui frappe rudement la porte. (Montesquieu.)

— Fig. et fam. *Graisser le marteau*. Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. On n'entrait point chez nous sans graisser le *marteau*. (Rac.)

— *Perruque à trois marteaux*. Perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds. Le médecin coquet élagua ses *marteaux*. (Delille.)

— Loc. prov. *Il vaut mieux être marteau qu'enclume*. Il vaut mieux faire du mal que de le souffrir. ‖ *Il faut être enclume ou marteau*. Être dans la nécessité de souffrir du mal ou d'en faire.

— Admin. forest. Instrument de fer dont on se sert pour faire le martelage, c'est-à-dire marquer dans les forêts les arbres qui sont propres à la marine. Ces marteaux portent l'empreinte d'une ancre surmontée du sceau de l'Etat. Les contrefacteurs de ces marteaux sont punis d'un emprisonnement variant de deux à cinq ans.

— Anat. Un des quatre osselets de l'ouïe renfermés dans la caisse du tambour, ainsi nommé à cause de sa forme qui rappelle celle d'un marteau.

— Art milit. Sorte d'arme offensive qui était faite à peu près comme un marteau. ‖ *Marteau d'armes*. Sorte d'arme offensive qui était l'insigne de la connétablie.

— Astron. Pinnule mobile sur une arbalète.

— Bijout. *Marteau à emboutir*. Marteau qui sert à creuser un vase sur une espèce de moule qui a la même forme et qu'on nomme de. ‖ *Marteau à sertir*. Marteau très petit ayant une partie arrondie en goutte de suif et la tranche obtuse, dont les bijoutiers se servent pour rabattre les sertissures d'une garniture.

— Bot. Un des noms vulgaires du narcisse.

— Constr. *Marteau à ardoise*. Marteau qui sert à tailler l'ardoise et à la percer pour faire les trous des clous. ‖ *Marteau de couvreur*. Marteau rond d'un côté, pointu de l'autre. ‖ *Marteau à dent*. Marteau fourchu d'un côté pour arracher les clous.

— Crust. *Marteau d'eau*. Branchipe stagnal auquel on a donné ce nom à cause des mouvements brusques que fait cet animal en nageant et qu'on a comparés à des coups de marteau.

— Ébén. *Marteau à plaquer*. Marteau dont la panne est fort large, à l'usage des ébénistes.

— Fact. d'instr. Petite tringle de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont une extrémité garnie de peau sert à frapper les cordes de l'instrument. ‖ Appareil qui sert à accorder les instruments à chevilles.

— Forg. *Marteau à frapper devant*. Marteau qui sert à forger les grosses pièces de fer, ainsi nommé parce que l'ouvrier qui le tient se place devant l'enclume pour frapper pendant que, de l'autre côté, un autre ouvrier tient le fer à forger d'une main et frappe de l'autre avec le marteau à main. ‖ *Marteau à main*. Marteau un peu moins gros que le marteau à frapper devant, et qui sert pour forger les pièces de moyenne grosseur. ‖ *Marteau à panne*. Marteau pour battre le fer.

— Hist. *Marteau des hérétiques*. Surnom de Pierre d'Ailly, célèbre théologien du XIV^e^ siècle.

— Horlog. Pièce qui frappe sur le timbre pour annoncer les heures.

— Ichtyol. Espèce de squale.

— Métall. *Marteau frontal*. Appareil de percussion du poids de 300 à 600 kilogrammes employé autrefois dans les forges pour travailler les grosses pièces de fer. ‖ *Marteau pilon* ou *à vapeur*. Instrument de percussion qui sert dans la métallurgie du fer au *cinglage de la loupe*, c'est-à-dire à soumettre une masse de fer qui sort du four à l'action de coups répétés, afin de faire sortir les scories interposées dans le métal. Ce puissant appareil, aujourd'hui très employé dans les forges et dans les ateliers de construction, se compose d'une masse de fonte *a*, appelée mouton, dont le poids varie de 3,000 à 8,000 kilogrammes. Cette masse est suspendue à la tige d'un piston qui est maintenu dans un corps de pompe *c*. A sa partie supérieure est adaptée une tige de fer *b* qui est en même temps la tige d'une petite machine à vapeur superposée au bâti de l'appareil; un levier manœuvre par un ouvrier permet de faire entrer la vapeur sous le piston. Le marteau est soulevé par l'effet de la force élastique de la vapeur; lorsqu'il est arrivé au haut de sa course, l'ouvrier, en agissant une seconde fois sur le levier, laisse échapper la vapeur dans l'air par le tube *d*, et le marteau retombe de tout son poids sur l'enclume où l'on place la pièce à forger. La perfection de cet appareil est telle qu'il permet à volonté d'écraser des masses de fer ou bien de boucher une bouteille sans la briser; il suffit, pour cela, de régler la sortie de la vapeur pour faire descendre le marteau avec la rapidité ou la lenteur nécessaire. L'invention du marteau pilon est due à Schneider. Cet appareil est aujourd'hui généralement répandu pour cingler, forger, étirer et parer. Il a été appliqué avec succès à l'enfoncement des pieux.

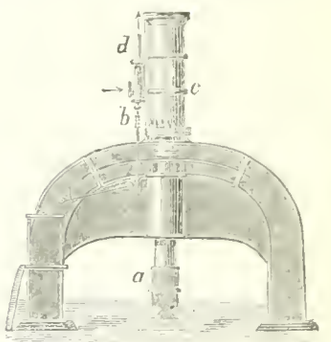

Marteau pilon

— Moll. Genre de mollusques à coquilles irrégulières, à valves inégales, auxquels le prolongement du corps et l'expansion latérale des oreilles donnent la forme d'un marteau, établi pour sept espèces de la mer Rouge et de l'océan Indien. On trouve fréquemment des perles dans la coquille de ce mollusque, mais elles sont de qualité inférieure.

— Monn. Instrument dont on s'est servi autrefois pour frapper la monnaie.

— Mar. Pièce qui fait arrêt dans le linguet.

— Pav. *Marteau d'assiette*. Marteau de paveur.

— Phys. *Marteau d'eau*. Appareil servant à démontrer l'influence que l'air exerce sur la chute des liquides. Il est composé d'un tube de verre, dans lequel on a fait le vide, et, à sa partie inférieure, d'une boule creuse et remplie d'eau. L'eau est purgée d'air et mêlée d'esprit-de-vin qui l'empêche de geler. Si on retourne l'appareil, l'eau dont la chute n'est pas gênée par la présence de l'air, tombe d'un seul bloc de la boule dans le fond du tube, en produisant un bruit sec qu'on a comparé à celui d'un coup de marteau.

— Prat. Instrument avec lequel le commissaire-priseur fait les signaux pour la vente. ‖ *Passer sous le marteau*. Se vendre aux enchères.

— Techn. Nom des deux morceaux de fer qui embrassent de chaque côté le coffre d'une étrille. ‖ *Ouvriers à marteau*. Tous ceux qui dans leur état se servent de cet instrument, tels que les forgerons, les serruriers, les ajusteurs, les ferblantiers, les chaudronniers, les batteurs d'or, etc.

MARTÉGAL, s. m. Pêch. Sorte de bregin.

MARTÉGAL, ALE, s. Géogr. Habitant, habitante des Martigues.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

* **MARTEL**, s. m. Ancienne forme de Marteau, qui n'est plus usitée que dans cette locution : *Martel en tête*. Souci, inquiétude. Cette affaire lui donne. Lui met martel en tête. Il en a martel en tête. La coquetterie de sa femme lui met martel en tête. Il faut la passer par les gens avant de se mettre *martel* en tête, comme tu viens de le faire. (Th. Leclercq.)

Qu'il fasse mieux ce jeune jouvencel
À qui le Cid donne tant de *martel*
Que d'en blasser injure sur injure. (CORNEILLE.)

MARTEL Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon [Lot]; 2,800 hab.

MARTEL Louis-Joseph. Homme politique français, né à Saint-Omer, 1814-1882. Il fit partie de l'Assemblée législative, 1849-1851, et du Corps législatif, où il siégea dans l'opposition de 1863 à 1870. En 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale, qui le nomma vice-président, président de la commission des grâces et sénateur inamovible. Il fut ministre de la justice dans le cabinet Jules Simon, et président du Sénat, dès qu'il s'y fut formé une majorité républicaine, en 1879. L'état de sa santé le força bientôt à résigner ces fonctions.

* **MARTELAGE**. s. m. Eaux et for. Marque que les agents des eaux et forêts font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver dans les triages mis en vente. La marine a le droit de choisir et de faire marteler dans les forêts de l'État, dans celles des communes et des particuliers, les arbres propres aux constructions navales.

— Empreinte qui résulte du martelage.

— En général, Action de frapper avec le marteau, et Empreinte de ce coup.

— Art vétér. Mode de castration du taureau consistant à donner des coups de marteau sur les cordons testiculaires.

MARTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Marteler. S'empl. adjectiv. Fait au marteau. Vaisselle martelée.

— Fig. *Vers martelés*. Vers péniblement composés, dans lesquels on sent l'effort du travail. Cette traduction si péniblement travaillée, en vers durs raboteux, *martelés*, sans couleur et sans harmonie... (Marmontel.)

— Numism. *Médaille martelée*. Celle dont on a effacé le revers, qui était commun, pour frapper à la place un revers rare.

— Mus. *Trille martelé*. Trille bien frappé et dans lequel les deux sons se font entendre distinctement.

— MARTELÉ. s. m. Mus. Syn. de STACCATO.

— MARTELÉES. s. f. pl. Vener. Fumées des bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillons à leurs extrémités.

* **MARTELER**, v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je martèle, tu martèles, il martèle*, etc. Battre à coups de marteau. Marteler de la vaisselle d'étain. Marteler un morceau de fer.

— Absol. Marteler sur l'enclume.

— Par extens. Le marmouset de la Samaritaine *martelait* huit heures sur son timbre. (Th. Gautier.)

Mon poing désarmé *martèle* les armures
Mieux qu'un chêne noueux choisi dans les forêts. (V. Hugo.)

— Fig. Il *martelait* le caractère de la jeune femme et il était évident qu'il pourrait, à son gré, lui donner la forme qu'il lui plairait. (G. Ohnet.)

— Fig. Faire avec effort un travail d'esprit. Il martèle ses vers. Il martèle sa diction.

Qui de son lourd marteau *martelait* le bon sens,
À fait de méchants vers douze fois douze cents. (BOIL.)

— Donner de l'inquiétude, causer du souci. Cette affaire me martèle le cerveau, ou simplement me martèle. Dieu *martèle* les mauvais princes de mille tintoins, qui sont autant de bourreaux en leur conscience. (Ét. Pasq.) Je viens pour soulager le mal qui me *martèle*. (Voltaire.)

— Eaux et for. Marquer avec un marteau les arbres qui sont à abattre ou à conserver.

— Serrur. Tracer des sillons sur la surface d'un ouvrage en fer avec le ciseau ou la panne d'un marteau.

— MARTELER. v. n. Fauconn. Faire son nid en parlant des oiseaux de proie.

— SE MARTELER. v. pron. Être martelé. Ce métal se martèle facilement.

— Fig. Se marteler le cerveau.

* **MARTELET**. s. m. (diminut. de *martel*). Techn. Petit marteau dont quelques ouvriers se servent pour des ouvrages délicats. || Petit marteau dont se servent les couvreurs pour ecorner et tailler la tuile.

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

* **MARTELEUR**. s. m. Techn. Celui qui, dans une forge, est chargé de faire travailler le marteau.

— Ouvrier qui travaille des pièces au marteau. Jamais le *marteleur* ne peut reparer pleinement ce que le fondeur a gâté. (Buffon.)

MARTELINE. s. f. Techn. Marteau diamanté à l'usage des sculpteurs, dont un des côtés est armé de dents pour gruger le marbre.

— *Ciseau en marteline*. Ciseau au tranchant diamanté qui sert au même usage que la martelline.

MARTELLE. s. f. Bot. Un des noms de l'hydne echenis.

MARTELLEMENT. s. m. (rad. *marteler*). Anc. mus. Sorte d'agrément de l'ancien chant français; espèce de trille qui se faisait en descendant diatoniquement.

MARTELLERIE. s. f. (rad. *marteler*). Atelier où l'on travaille au marteau.

MARTELLI (Pierre-Jacques). Poète italien, né à Bologne, 1665-1727, professeur à l'université de cette ville, a écrit avec facilité dans tous les genres, et spécialement des tragédies.

MARTELLIEN adj. m. Litter. Se dit des vers héroïques de la poésie italienne. Les vers martelliens sont rimés et ont quatorze syllabes.

MARTELLIÈRE. s. f. Dans le Midi, Ouvrage en pierre destiné à recevoir les vannes, dans un canal d'irrigation. || Ouverture de ce canal.

MARTELLO. s. m. Fortif. Genre de tours ou fortins, propres à la défense des côtes. Martello est le nom de l'ingénieur corse qui a inventé cette sorte de défense. Un martello. Une tour à la Martello.

MARTELOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet pâtre.

MARTÈNE (Edmond, dom). Bénédictin, né à Saint Jean-de-Losne, 1654-1739, a laissé d'utiles compilations : *Veterum scriptorum et monumentorum. . Collectio nova; Amplissima Collectio; Thesaurus novus anecdotorum; Annales S. Benedicti Tomus VI; De Antiquis Ecclesiæ Ritibus; Voyage littéraire de deux religieux benedictins* (Martène et Durand), etc.

MARTENS ou **MERTENS** (Thierry). Imprimeur, né à Alost vers 1450, mort en 1534. Il fonda dans sa ville natale le premier établissement typographique des Pays-Bas, 1473.

— MARTENS (Georges-Frédéric de). Jurisconsulte et diplomate allemand, né à Hambourg, 1756-1821, a été professeur de jurisprudence à Gœttingue, conseiller d'État du royaume de Westphalie en 1808, etc. Il a écrit en français : *Précis du droit des gens moderne de l'Europe; Cours diplomatique; Recueil de traités... depuis 1761; Nouveau Recueil de traités depuis 1808*, etc.

MARTE-PIQUANT. s. m. Ichtyol. Nom donné à la vive dans le département des Côtes-du-Nord.

MARTEROR ou **MARTROR**. s. m. Diplom. Nom qui, dans les dates des anciennes chartes, indique la Toussaint.

MARTHA. Astron. La 205e planète télescopique, découverte le 13 octobre 1879 par M. Palisa.

MARTHE (Sainte-). (*Santa-Marta*). Géogr. Port de la Nouvelle-Grenade, sur la mer des Antilles, à 175 kil. N.-E. de Carthagène; 6,000 h. dc. Évêché. Bâtie en 1551, brûlée par Drake en 1594, cette ville a encore souffert du tremblement de terre de 1834.

MARTHE (Sainte). Sœur de Lazare et de Marie de Bethanie, obtint de Jésus la résurrection de son frère. Fête, le 29 juillet.

— Hist. relig. *Sœurs de Sainte-Marthe*. Nom donné aux augustines.

* **MARTIAL, ALE**, adj. (pr. *mar-ci-al*; du lat. *martialis*, même signif.; dérivé de *Mars*, nom du dieu de la guerre). Guerrier, belliqueux. Courage martial. Humeur martiale. Air martial. Il a rapporté de ses campagnes un certain air *martial* qui lui sied bien. (J.-J. Rouss.) Cette fureur *martiale* avait passé toutes les bornes sous Charles XII, mais elle s'éteignit après la mort tragique de cet homme extraordinaire. (Rayn.)

— *Cour martiale*. V. COUR.

— *Loi martiale*. Loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, et en observant certaines formalités. La loi martiale a été promulguée le 21 octobre 1789. Proclamer la loi martiale. || Loi anglaise sur les attroupements.

— Antiq. rom. *Jeux martiaux*. Jeux institués en l'honneur de Mars. || *Larius martiaux*. Prêtres de Mars, dont les rites étaient empruntés aux habitants de Larinum.

— Chim. Se dit des substances dans lesquelles il entre du fer. Pyrite martiale. Terre martiale. Eau martiale. Préparations martiales. Remèdes martiaux. Ce mot, aujourd'hui peu usité, est synonyme de FERRUGINEUX. || Substantiv. Un martial. Des martiaux.

— Myth. lat. Surnom de Jupiter et de Junon.

— MARTIALE. s. f. Hist. littér. Assemblée littéraire qui se tenait tous les mardis chez l'abbé Dangeau.

MARTIAL (Marcus Valerius Martialis). Poète latin, né à Bilbilis (Espagne), en 45, vint en 65 à Rome, où il séjourna 35 ans. Revenu dans sa patrie en 100, il y serait mort vers 104. On a de lui un recueil de 1,500 petites pièces appelées *Epigrammata*, et divisées en 15 livres. Le quinzième livre, renfermant 38 épigrammes, porte le titre de *Liber de Spectaculis*. Martial a une imagination féconde, un esprit vif, un langage élégant et facile.

— MARTIAL (Saint). Évêque de Limoges, vécut au IIIe siècle. Fête, le 30 juin.

— MARTIAL D'AUVERGNE. Poète d'une famille originaire d'Auvergne, né à Paris, 1440-1508. On a de lui : *les Vigiles de Charles VII*, et *les Arrêts d'amour*, sentences rendues en style judiciaire sur des causes galantes et fictives, etc.

MARTIALEMENT adv. (pr. *mar-ci-a-le-man*). D'une façon martiale. Il avait le front rujssolant, le chapeau *martialement* posé sur l'oreille, les vêtements en lambeaux. (L. Blanc.)

MARTIALIS GARGILIUS. Écrivain latin du IIIe siècle, qui a écrit l'histoire d'Alexandre Sévère, et dont on a retrouvé les fragments d'un ouvrage sur la chirurgie vétérinaire.

MARTIALISER. v. n. 1re conj. (pr. *mar-ci-a-li-sé*). S'est dit quelquefois dans le sens de Faire la guerre. J'ai politiqué, financé, *martialisé* de reste. (Fred. le Grand.)

MARTIALITÉ. s. f. (pr. *mar-ci-a li-té*). Air, caractère de ce qui est martial.

MARTIANAY (Dom Jean). Bénédictin, né à Saint-Sever-Cap (Landes), 1647-1717, composa divers travaux sur l'Écriture sainte.

MARTICHORAS. s. m. Myth. pers. Un des animaux merveilleux de la mythologie des anciens Perses : on le représente avec des ailes, le corps d'un lion, les pieds d'un cheval et la tête d'un homme portant la tiare.

MARTICLES. s. f. pl. Mar. Petites cordes dont on se sert dans un vaisseau et qui aboutissent à des poulies qu'on nomme araignées.

MARTIGAL, ALE. s. Géogr. Habitant, habitante des Martigues.

— adj. Qui appartient aux Martigues ou a leurs habitants.

MARTIGNAC (Étienne ALGAY DE). Littérateur français, né à Brive, 1620-1698, a donné des *Mémoires* sur Gaston d'Orléans; a traduit les *Œuvres* d'Horace, de Virgile, d'Ovide, de Perse, de Juvénal, etc.

— MARTIGNAC (Jean-Baptiste-Silvère GAYE, vicomte de). Homme politique, né à Bordeaux, 1776-1832, avocat, procureur général à Limoges, député de Marmande en 1821. Le cabinet qu'il forma, 1828, présenta de bonnes lois, et fit rendre des ordonnances qui assujettissaient les écoles des jésuites à l'université, et limitaient le nombre des élèves dans les séminaires. La chute de ce ministère modéré, que Charles X n'avait ni aimé, ni soutenu, fut un malheur. Remplacé par le prince de Polignac, août 1829, Martignac devait, en 1830, être appelé à le défendre devant la cour des pairs. On a de lui : *Essai historique sur la révolution d'Espagne; Bordeaux au mois de mars 1815; le Couvent de Sainte-Marie-aux-Bois*, etc.

MARTIGNÉ. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Mayenne (Mayenne). Eaux minérales; 2,000 hab.

— MARTIGNE-BRIAND. Commune du cant. de Doué, arr. de Saumur (Maine-et-Loire). Eaux minérales; 2,000 hab.

— MARTIGNÉ-FERCHAUD. Comm. du cant. de Rhétiers, arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine). Forges; 4,000 hab.

MARTIGNY. (*Octodurus, Forum Claudii, Vicus Veragrorum*). Geograph. Ville du Valais (Suisse), à 28 kil. S.-O. de Sion, au confluent du Rhône et de la Dranse valaisane; autrefois évêché; 1,500 hab.

MARTIGUES. (*Maritima Anatiliorum*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône), entre l'étang de Berre et les canaux qui mènent à Boue. Produits chimiques, chapellerie, etc. Commerce d'huile, de poisson salé, etc.; 6,500 hab.

MARTIN, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, de la famille des dentirostres. Ces oiseaux, voisins des merles par quelques attributs, le sont encore plus des étourneaux par leurs mœurs. Comme ces derniers, ils se rassemblent et volent en grandes troupes; réduits en captivité, ils apprennent facilement ce qu'on veut leur apprendre, et répètent même souvent les cris des animaux qui sont dans leur voisinage. Les martins sont grands destructeurs de toutes sortes d'insectes, particulièrement de sauterelles, et par la rendent de grands services à l'agriculture. Ils attaquent aussi les petits quadrupèdes tels que les mulots, les souris, et se rejettent même sur les fruits et les jeunes pousses. Ces oiseaux sont tous originaires de l'Afrique et des grandes Indes. Cependant on les a rencontrés quelquefois en Suisse et en Bourgogne, ou ils n'étaient probablement que de passage. Martin ordinaire. Martin brame. Martin roselin. Martin vieillard. Martin à longue queue. Martin huppé.

— Entom. Un des noms vulgaires de la coccinelle.

— Techn. Outil de marbrier consistant en une plaque de fonte manœuvrée à l'aide d'une poignée, et servant à promener le sable sur le marbre auquel on veut donner le poli.

MARTIN (Saint-). Géogr. L'une des Petites-Antilles, à 198 kil. N.-O de la Guadeloupe. Depuis 1648, cette île est partagée entre les Français, qui ont le N. (capitale *Le Marigot*), et les Hollandais, qui ont le S. (capit., *Philipsbourg*). La population est de 7,500 hab.

— MARTIN (Canal Saint-). Canal qui fait suite au canal de l'Ourcq et traverse une partie de Paris, du bassin de la Villette à la Seine. Long de 4,228 mètres.

— MARTIN (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Rochelle (Charente-Inférieure). Place de guerre, port de l'île de Ré; 2,500 hab.

— MARTIN-BOULOGNE (Saint-). Comm. du cant. et de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais); 4,000 hab.

— MARTIN-D'AUXIGNY (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourges (Cher); 2,500 hab.

— MARTIN-DE-LONDRES (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Montpellier (Hérault); 850 h.

— MARTIN-DE-SEIGNAUX (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dax (Landes); 2,700 hab.

— MARTIN DES-NOYERS (Saint-). Comm. du cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 2,100 hab.

— MARTIN-DE-VALAMAS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tournon (Ardèche), sur l'Érieux; 2,400 hab.

— MARTIN-D'URIAGE (Saint-). Comm. du cant. de Domène, arr. de Grenoble (Isère). Eaux sulfureuses; 2,200 hab.

— MARTIN-EN-BRESSE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire); 2,000 hab.

— MARTIN-EN-COAILLEUX (Saint-). Comm. du cant. de Saint-Chamond, arr. de Saint-Étienne (Loire); 2,600 hab.

— MARTIN-EN-HAUT (Saint-). Comm. du cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon (Rhône); 2,700 hab.

— MARTIN-LANTOSQUE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nice (Alpes-Maritimes); 2,000 hab.

MARTIN. Nom propre qui se trouve dans plusieurs locutions proverbiales. || *Pour un point Martin perdit son âne*. Se dit, au jeu, quand on perd la partie faute d'un point, ou d'une circonstance légère qui fait échouer une affaire importante. On disait autrefois avec plus de raison : *Pour un poil Martin perdit son âne*. || *C'est le prêtre Martin qui chante et qui répond*. Se dit d'un homme qui fait la demande et la réponse, qui veut se mêler de tout.

Et sera le prêtre *Martin*,
Il chantera et répondra. (AL. CHARTIER.)

|| *Il y a plusieurs ânes à la foire qui s'appellent Martin*. Il ne faut pas affirmer une chose d'après un simple indice. || *Ce que ne veut Martin veut son âne*. || *Il n'y a point de Martin qu'il n'y ait de l'âne*. || *Prendre Martin pour Renard*. Se méprendre, se tromper grossièrement. || *La mère qui a nourri Martin a nourri un bel âne*.

— Nom donné à l'ours dans les ménageries.

MARTIN (Saint). Évêque de Tours, né à Sabaria (Pannonie), vers 316. D'abord soldat, renonça au service, se fit disciple de saint Hilaire de Poitiers; s'établit au désert de Ligugé, qui devint le plus ancien monastère de la Gaule; en 371, le peuple de Tours le prit pour son évêque. Saint Martin unit la plus grande simplicité à un rare courage; non loin de Tours, il fonda le couvent de Marmoutier. Il mourut en 396 ou en 400. On le considère comme l'un des patrons de la Gaule. Sous les Mérovingiens, sa chape ou châsse servit d'étendard. Fête, le 11 novembre.

— *La Saint-Martin*. Se dit pour la fête de saint Martin.

— *Été de la Saint-Martin*. Derniers beaux jours qui se montrent d'ordinaire après la fête de la Saint Martin. || Fig. Retour de jeunesse qui se manifeste chez quelques vieillards. || *Mal Saint-Martin*. L'ivresse, à cause des libations abondantes qui se faisaient dans les foires ou à l'occasion de la Saint-Martin.

— Prov. *Si l'hiver va droit son chemin, vous l'aurez à la Saint-Martin*. || *A la Saint-Martin il faut goûter le vin*. || *Faire la Saint-Martin*. Faire bonne chère.

— MARTIN Ier (Saint). Pape en 649, persécuté par Constant II, fut déporté en Chersonèse, où il mourut, 655. Fête, le 12 novembre. || MARTIN II, ou MARIN Ier. Pape, 882-884. || MARTIN III, ou MARIN II. Pape, 943-946. || MARTIN IV (Simon DE BRION). Pape, 1281-1285, né en Touraine, fut élu par l'influence de Charles d'Anjou. Il nomma ce dernier sénateur de Rome, excommunia Michel Paléologue, 1281, les habitants de Palerme, après les Vêpres siciliennes, 1282, enfin Pierre III d'Aragon. || MARTIN V (Otto COLONNA). Pape, 1417-1431, né à Rome en 1335, fut élu, au concile de Constance, à la place de Grégoire XII, de Jean XXIII et de Benoît XIII, 1417. Il fulmina une bulle contre les hussites et revint à Rome, où il mit fin au schisme d'Occident. Martin V convoqua un concile à Bâle pour la réforme de l'Église.

— MARTIN Ier, *le Jeune*. Fils de Martin *le Vieux*, né en 1374, devint roi de Sicile par son mariage avec Marie, fille de Frédéric II, roi de Sicile, héritière de ce royaume, 1391. Il mourut en 1409. || MARTIN II, *le Vieux*. Roi d'Aragon depuis 1395. Père du précédent, lui succéda en Sicile en 1409, et mourut en 1410.

— MARTIN LE POLONAIS. (*Martinus Polonus*). Né à Troppau (Silésie), archevêque de Gnesne, mourut en 1278. Il est l'auteur d'une *Chronique des papes*, qui s'étend jusqu'en 1277.

— MARTIN (David). Théologien protestant, né à Revel (Haute-Garonne), 1639-1721, a écrit : *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, plus connue sous le nom de *Bible de Martier*; *Traité de la religion naturelle*; *Traité de la religion révélée*, etc.

— MARTIN (François). Fonda, après 1674, Pondichery, qu'il gouverna jusqu'à sa mort, vers 1727.

— MARTIN (Jean-Baptiste), dit *Martin des batailles*. Peintre, né à Paris, 1659-1735, fut élève de van der Meulen et directeur des Gobelins. Il a représenté les victoires de Louis XIV. || Son fils, *Jean-Baptiste Martin II*, né en 1700, continua plusieurs tableaux de son père. || MARTIN (Pierre-Denis). Peintre, surnommé *le Jeune*, peut-être cousin des précédents, a composé un grand nombre de portraits. Il mourut en 1742, âgé de 63 ans.

— MARTIN (Dom Jacques de). Bénédictin, né à Fanjaux (Aude), 1684-1751, a laissé : *la Religion des Gaulois; Histoire des Gaules*, etc.

— MARTIN (Claude). Né à Lyon, 1732-1800, fils d'un tonnelier, suivit Lally dans l'Inde, mais l'abandonna en 1760. Bien accueilli par les Anglais, il obtint la confiance du roi d'Oude, acquit une grande fortune, et légua 700,000

francs à chacune des villes de Lyon, Calcutta, Chandernagor et Lucknow, pour la fondation d'établissements de bienfaisance qui portent encore le nom de *La Martinière*.

— MARTIN (Jean-Blaise). Chanteur et acteur, né à Paris en 1768, débuta, en 1788, au théâtre de Monsieur, depuis Théâtre-Feydeau, lequel se réunit ensuite à l'Opéra-Comique. Retiré de la scène en 1823, il professa encore au Conservatoire et mourut en 1837.

— MARTIN (Louis-Aimé). Littérateur, né à Lyon, 1781-1847, connu, dès 1810, par des *Lettres à Sophie sur la physique*, fut professeur de littérature et d'histoire à l'École polytechnique, et conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Admirateur de Bernardin de Saint-Pierre, il épousa sa veuve et adopta sa fille. Son livre *sur l'Éducation des mères de famille*, 1834, fut couronné par l'Institut.

— MARTIN (John). Peintre anglais, né à Haydon-Bridge (Northumberland), 1789-1854, donna une série de toiles dont les plus populaires ont été le *Festin de Balthazar*, 1821, et la *Chute de Ninive*, 1828.

— MARTIN (Bon-Louis-Henri). Historien français, né à Saint-Quentin (Aisne), 1810-1883, sénateur et membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie française. Il débuta dans la littérature, en 1830, par des romans : *Wolfthurm ; la Vieille Fronde ; Minuit et Midi*, etc. Puis il fit paraître son *Histoire de France*, qu'il remania entièrement dans deux autres éditions, œuvre capitale de toute sa vie, plus remarquable peut-être par l'abondance des faits et l'exactitude des renseignements que par l'originalité du philosophe et de l'écrivain. Il en a extrait une *Histoire de France populaire*. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *l'Histoire de la ville de Soissons*, en collaboration avec Paul Lacroix ; *Jeanne d'Arc ; Daniel Manris ; l'Unité italienne et la France ; Jean Reynaud ; Pologne et Moscovie ; Vercingétorix*, drame héroïque ; *la Russie et l'Europe ; Études d'archéologie celtique ; les Napoléons et les frontières de France*, etc.

— MARTIN (Thomas-Henri). Philosophe français, né à Bellesme (Orne), 1813-1881. Professeur à la faculté de Rennes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a publié des œuvres érudites, parmi lesquelles on peut citer : *Histoire des sciences physiques dans l'antiquité ; la Vie future ; Examen d'un problème de théodicée ; la Foudre, l'électricité et le magnétisme chez les anciens ; Galilée ; les Droits de la science et la méthode des sciences physiques ; les Sciences et la philosophie ; la Prométhéide*, etc.

MARTIN-BÂTON. s. m. Express. famil. Homme armé d'un bâton, et, par extens., Baguette qui sert à battre les animaux récalcitrants. *Martin-bâton* accourt, l'âne change de ton. (La Font.) Il refusa de marcher ; mais on lui prouva de par *martin-bâton* et le plat de sabre, qu'il avait tort de manifester une volonté. (Berbrugger.)

— On dit aussi simplement *martin* dans le même sens. *Martin* fit alors son office. (La Fontaine.)

MARTIN-CHASSEUR. s. m. Ornith. Oiseau de la famille des alcédidées, très voisin des martins-pêcheurs. Il vit dans les forêts et se nourrit d'insectes, de lombrics et de larves. Les espèces les plus communes sont : le martin-chasseur géant, le martin-chasseur à tête grise, et le martin-chasseur à coiffe brune. || Pl., des *martins-chasseurs*.

MARTINE. s. f. Démon qui apparaissait, disaient les Normands, sous la forme d'une marte. || Adjectiv. Bête martine.

— Pop. Femelle du lapin domestique.

MARTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Martiner. S'empl. adjectiv. Fers martinés. Acier martiné.

— MARTINÉ. s. m. Techn. Barre de fer ou d'acier d'un petit échantillon, qu'on étire sous un martinet.

MARTINEAU (Miss Henriette). Femme de lettres, née à Norwich (Angleterre), 1802-1876, a écrit surtout des livres destinés aux ouvriers, qui eurent du succès, comme *Éclaircissement de l'économie politique*, *Contes sur l'impôt*, etc. Elle rapporta d'un voyage aux États-Unis deux ouvrages remarquables : *De la Société américaine* et *Souvenirs d'Occident*. On lui doit encore des ouvrages d'imagination, d'histoire et de philosophie sociale.

MARTINELLE. s. f. Cloche qu'on transportait sur un chariot à bœufs pour appeler le peuple.

MARTINER. v. a. 1re conj. Techn. Frapper avec le martinet. Martiner une barre de fer.

— MARTINEA. v. n. Boire à l'excès, comme à la Saint-Martin.

* **MARTINET**. s. m. (ét. bas-lat., *martus*, marteau). Techn. Énorme marteau dont on se sert dans la fabrication des métaux, pour les étirer et leur faire prendre différentes formes, en les dégageant de leurs scories au moyen de la percussion. Il y a des martinets qui pèsent jusqu'à 3,000 et même 4,500 kilog. Un courant d'eau ou la vapeur fait mouvoir ces lourdes machines, qu'on nomme aussi *ordons*. La roue motrice est supportée par un arbre creux fait de plusieurs pièces de bois.

— Sorte d'usine ainsi nommée du marteau ou martinet qui en est le principal agent.

— Petite discipline de cordes attachées au bout d'un manche, et dont les maîtres d'école se servaient pour corriger les enfants. L'instrument était un très fort *martinet*, à sept cordons, sept nœuds, qui eût pu assommer. (Michelet.)

— Espèce de fouet dont on se sert pour battre les habits.

— Arg. Fer de correction, au bagne.

— Art milit. Machine de guerre du moyen âge, qui jetait de grosses pierres. || Petite arbalète.

— Comm. *Martinet rond*. Fer de commerce ayant de 10 à 100 millimètres de diamètre.

— Econ. domest. Espèce de petit chandelier plat qui a un manche. Se servir d'un martinet. Quand je vous aurais vue, le *martinet* à la main, descendre à la cave, vous auriez toujours été ma princesse. (Marivaux.) Elle s'éclairait avec un *martinet* en cuivre d'où s'élevait une haute chandelle. (H. de Balzac.)

— Mar. Cordage qui remplit le service de balancines de la corne d'artimon || Nom des bouts de cordages garnis de nœuds remis sur le bout extérieur d'une bringuebale, sur lesquels les hommes pèsent lorsqu'on pompe.

— Techn. Molette de grès pour égriser le marbre. || Vis en bois dont les tonneliers se servent pour rapprocher avec une corde les douves d'une futaille.

* **MARTINET**. s. m. (dimin. de *martin*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des fissirostres, qui se rapproche beaucoup des hirondelles. Ils ont le bec très petit, très fendu, triangulaire, les pieds courts, la queue fortement bifurquée, les ailes excessivement longues et étroites. Les martinets volent presque toujours, se nourrissent de insectes. Ils habitent les lieux élevés. On

Martinet à moustaches.

en connaît plusieurs espèces, telles que le grand martinet à ventre blanc, le martinet noir, le martinet coiffé, le martinet à moustaches, etc. Cette dernière espèce est une des plus remarquables par les teintes de son plumage et les accessoires qui la décorent ; elle est originaire de la Nouvelle-Guinée. Le *martinet* ne peut pas se reposer à terre ; il y resterait cloué. (Toussenel.)

— Nom qu'on donnait aux externes des collèges.

— Superst. Bouc qui présidait au sabbat, suivant quelques démonographes. || *Maître Martinet*. Démon familier qui accompagne et guide les voyageurs.

MARTINET. L'un des organisateurs de l'infanterie sous Louis XIV. En 1669, il commença à mettre la baïonnette en usage.

MARTINEUR. s. m. (rad. *martiner*). Ouvrier qui présente les barres de fer à l'action d'un martinet.

MARTINEZ (Eugenio). Poète espagnol du commencement du XVIIe siècle, né à Tolède, de l'ordre de Cîteaux, écrivit un poème imité des anciens romans de chevalerie : *Genealogia de la Toledana discreta*, en 31 chants, une *Vida de santa Caterina* et *Vida y Martiria de santa Ines*, poème en 20 chants.

— MARTINEZ (Sébastien). Né à Jaen, 1602-1667, premier peintre de Philippe IV, a excellé dans l'histoire et le paysage.

— MARTINEZ (José). Né à Saragosse, 1612-1682, élève de Velasquez, peintre de don Juan d'Autriche, eut une grande réputation.

— MARTINEZ DEL BARRANCO (Bernardo). Peintre espagnol, né à Cuesta, 1738-1791, se perfectionna en Italie et imita la manière du Corrège. Il fut le collaborateur d'Antoine Mengs.

— MARTINEZ (José LUXAN ou LUZAN). Né à Saragosse, 1710-1785, peintre de Philippe V, a fondé l'Académie de Saint-Louis.

— MARTINEZ PASQUALIS. Chef de la secte des martinistes, illuminés qui avaient emprunté certains rites mystiques à la cabale des Juifs. Né en Portugal, mort en 1779, il compta parmi ses disciples, à Bordeaux, le jeune Saint-Martin, et alla mourir à Saint-Domingue.

— MARTINEZ DE LA ROSA (Francisco). Homme politique et écrivain espagnol, né à Grenade, 1789-1862, fut chargé par la junte de Grenade, puis par les cortès de Cadix, de plusieurs missions diplomatiques ; il employait ses loisirs à écrire des poèmes : *Zaragoza* ; *la Veuve de Padilla* ; *Ce que peut un emploi*, agréable comédie, etc. Ferdinand VII le condamna à dix ans de détention. Libre après la révolution de 1820, il siégea aux cortès, fut président de l'Assemblée, ministre des affaires étrangères, président du conseil, 1822 ; mais il donna sa démission et vint à Paris, où il fit représenter, en 1830, le drame d'*Aben-Humeya*. Président du conseil et ministre des affaires étrangères, janvier 1834, il publia la constitution appelée *Statuto real*, avril 1834, et signa le traité de la quadruple alliance, avec le Portugal, la France et l'Angleterre. Forcé de céder la place au parti exalté, en 1835, il publia le romande *Dona Isabel de Solis*, 1837-1840 ; les événements de 1840 le condamnèrent encore à l'exil. La chute d'Espartero, 1843, le ramena en Espagne. Il entra dans le cabinet Narvaez, fut ambassadeur à Paris en 1846, puis à Rome, fut plusieurs fois ministre, président du conseil d'État, et il est mort président des cortès. On lui doit une volumineuse composition, *l'Esprit du siècle*.

MARTINÉZIE. s. f. (de *Martinez*, n. pr. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers cocoïnes, originaire du Pérou.

* **MARTINGALE**. s. f. (de *Martigues*, n. géogr. ; c'est à *Martigues* qu'on a porté les premières chausses à la martingale). Équit. Large courroie qui s'adapte au menton du cheval et correspond aux sangles. La martingale s'emploie ordinairement pour assurer la tête du cheval qui se cabre, ou pour ramener le nez de celui qui l'éloigne ou qui porte au vent.

— *Fausse martingale*. Courroie qui s'attache au poitrail.

— Nom donné à une femme par dénigrement.

> Voudriez-vous bien passer vos jours
> A faire le Sardanapale
> Et servir une *martingale*? (SCARRON.)

— Anc. cost. *Chausses à la martingale*. Culottes dont le pont était placé par derrière.

— Art milit. Languette de buffle cousue à la giberne du fantassin.

— Jeux. Manière de jouer qui consiste à toujours risquer une somme augmentée proportionnellement à celle que l'on vient de perdre et aux chances du jeu, et qui, par conséquent, doit faire rentrer le joueur, lorsqu'il gagne, dans tous les fonds qu'il a perdus précédemment. Jouer la martingale. Après cinq ou six *martingales* imprudentes, il avait mis au jeu sa montre d'argent pour tout perdre ou tout regagner. (E. About.) || Se dit aussi de certaines manières de jouer, imaginées par différents joueurs. Ce joueur prétend avoir découvert une martingale infaillible.

— Fig. Le temps, cher ami, le temps amène l'occasion ; l'occasion, c'est la *martingale* de l'homme : plus on a engagé, plus on gagne quand on sait attendre. (A. Dumas.)

— Mar. Cordage proportionné en grosseur au bâton de foc, sorte de sous-barbe destinée à l'assujettir.

— Pêch. Petit cordage dont on se sert pour la pêche au hareng.

MARTINGALER. v. n. 1re conj. Jouer une martingale. || Doubler son enjeu lorsqu'on perd.

MARTIN-GARCIA. Géogr. Île de l'Amérique du Sud, au confluent du Parana et de l'Uruguay. La France l'occupa pendant un différend avec Buenos-Ayres, 1838-1840.

MARTINHO (San-). Géogr. Petit port, très sûr, de la province d'Estrémadure (Portugal). Construction de navires, exportation de bois.

MARTINI (Martino). Jésuite italien, né à Trente, 1614-1661, a laissé : *Atlas Sinensis, hoc est descriptio imperii Sinensis ; Sinicæ historiæ Decas prima*, etc.

— MARTINI (Le P. Jean-Baptiste). Cordelier, né à Bologne, 1706-1784, a écrit *Histoire de la musique* (inachevée) ; *Essai du contrepoint fugué*, etc.

— MARTINI (Jean-Paul-Egide), dont le véritable nom était *Schwartzendorf*. Né en Bavière à Freystadt, 1741-1816, vint à Paris en 1767, et fut surintendant de la musique de Louis XVI. Il a composé des mélodies, des messes, des marches militaires, des opéras.

— MARTINI (Vicente). Compositeur espagnol, né à Valence, 1754-1810, se rendit en Italie, 1781, où ses opéras eurent beaucoup de succès ; puis à Vienne et à Saint-Pétersbourg, où il dirigea l'opéra italien, de 1788 à 1801. Il perdit alors son emploi et donna des leçons. Ses opéras se distinguent par une mélodie facile et expressive.

MARTINIEN (Martinus Martinianus). Maître des offices de Licinius, fut associé par lui à l'empire, puis vaincu et mis à mort avec lui par Constantin en 323.

MARTINIQUE. s. m. Café provenant de la Martinique. Ce martinique est parfait.

MARTINIQUE. La. Géogr. Île des Petites-Antilles, entre 14° 28' et 14° 52' lat. N., et entre 63° 11' et 63° 38' long. O., à 110 kil. S.-E. de la Guadeloupe. Elle a une superficie de 98,782 hectares, dont 12,000 sont cultivés. Sa population est de 165,000 hab., dont plus de 100,000 noirs ou mulâtres. Formée de deux massifs montagneux réunis par un isthme, elle renferme six anciens volcans, dont l'un, la *montagne Pelée*, de 1,350 mètres, s'est ranimé en 1851. Elle a 75 rivières dont la plus longue a 30 kil. Exposée à des ouragans et à des tremblements de terre, elle a un climat chaud et humide. Les productions consistent en café, coton, cacao, tabac, sucre. Découverte par Christophe Colomb en 1493, le jour de la Saint-Martin, colonisée par le Français Denambuc en 1635, elle forme un gouvernement distinct. On y a créé un évêché en 1850. Les villes principales sont : Fort-de-France, ch.-l. ; Saint Pierre, etc.

* **MARTINISME**. s. m. Doctrine des martinistes, partisans de Saint-Martin. Ce fut vers cette époque que s'accrédita le *martinisme*, doctrine au fond de laquelle la Révolution grondait sourdement. (L. Blanc.)

* **MARTINISTE**. s. 2 g. Partisan du martinisme.

MARTINO (San-). Géogr. Ville de Toscane (Italie), sur le Sieve, affluent de l'Arno. Arsenal et fonderie de canons.

— MARTINO-DI-LOTA (San-). Ch.-l. de canton de l'arr. de Bastia (Corse) ; 900 hab.

MARTINOLLE. s. f. Erpét. Un des noms vulgaires de la ramette verte.

* **MARTIN-PÊCHEUR**. s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des alcédidées. Les martins-pêcheurs sont répandus sur tout le globe en nombre considérable, vivent sur les bords des rivières, des lacs, des étangs, et se nourrissent de petits poissons et d'insectes aquatiques. Ils ne s'attroupent jamais. Les espèces les plus connues sont : le martin-pêcheur d'Europe, au plumage mêlé de bleu, de vert

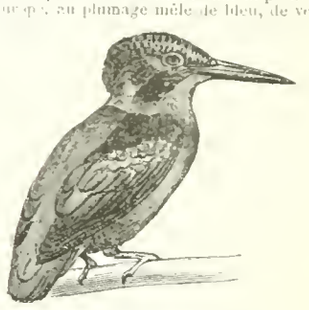

Martin-pêcheur.

et de noir ; le martin-pêcheur huppé, au plumage rouge et gris noirâtre ; le martin-pêcheur à collier, le martin-pêcheur alcyon, etc. Le *martin pêcheur* qui vole le long des rivières est à la fois couleur de musc et glace d'azur. (B. de St-P.) Les *martins-pêcheurs* et une foule d'oiseaux riverains embellissent, par l'éclat de leurs couleurs, les bords des fleuves de l'Asie et de l'Afrique. (Id.) Le *martin-pêcheur* agite rapidement ses ailes d'azur pour fasciner sa proie. (Chateaub.)

* **MARTIN-SEC**. s. m. Hortic. Poire d'automne, de taille moyenne, pointue, d'un roux foncé d'un côté, et de l'autre d'un jaune de coing. || Pl., des *martins-secs*.

MARTIN-SIRE. s. m. Hortic. Variété de poire allongée, assez grosse, d'un vert jaunâtre, tachetée de points gris, à chair ferme, sucrée, et mûrissant en novembre. || Pl., des *martins sires*.

MARTINSITE. s. f. Minér. Sel gemme renfermant à peu près un dixième de sulfate de magnésie.

MARTIN-SUCRÉ. s. m. Hortic. Variété de poire sucrée. || Pl., des *martins-sucrés*.

MARTINUZZI (Georges). Moine, né en Croatie, évêque de Grosswardein en 1540, gouverna la Transylvanie au nom de Jean Sigismond encore mineur, trahit son pupille en faveur de Ferdinand d'Autriche, reçut le chapeau de cardinal et fut assassiné en 1551 par ordre de ce dernier prince, contre lequel il invoquait le secours des Turcs

MARTIOBARBULE. s. m. Anc. art milit. Arme dont les Romains et les Byzantins ont fait usage et qui était, à ce que l'on croit, une espèce de masse de plomb. || Soldat qui se servait de cette arme.

MARTIRES (Rio de los). Géogr. Fleuve des États-Unis, traverse la Californie, et se jette dans le Grand Océan. Cours de 700 kil.

MARTISIE. s. f. Moll. Subdivision du genre pholade.

MARTITE. s. f. Minér. Oxyde ferrique naturel trouvé au Brésil et dans le Puy-de-Dôme.

MARTIUSIE. s. f. Bot. Syn. de NEUROCARPE.

MARTOIRE. s. m. Serrur. Marteau à deux pannes qui sert à relever les brisements.

MARTORY (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), sur la Garonne. Draps communs ; 1,100 hab.

MARTOS. (*Tucci, Tuccitana, Augusta Gemella*). Géogr. Ville d'Espagne (Jaen), à 17 kil. S.-O. de son chef-lieu. Commerce d'huile, bains d'eaux minérales ; 11,000 hab.

MARTOS (Ivan-Petrovitch). Sculpteur russe, né à Itchnia (Petite-Russie), 1755-1835, a été le meilleur sculpteur de la Russie. Il avait de la hardiesse dans l'expression et beaucoup d'habileté dans l'arrangement d'un bas-relief.

* **MARTRE** ou **MARTE**. s. f. (ét. bas-lat., *martalus*, du lat. *martes*, même signif.). Mamm. Genre de carnassiers digitigrades. On réunissait autrefois sous ce nom un grand nombre de mammifères carnassiers qui ont six incisives en haut et en bas, celles de la mâchoire inférieure comme entassées et irrégulièrement rangées. Aujourd'hui, on a généralement réduit le genre martre aux quatre espèces suivantes : les putois, les zorilles, les martres pro-

prement dites, les gloutons. Les martres ont le corps allongé, vermiforme, les pieds courts, terminés par cinq doigts armés d'ongles crochus et acérés, la queue médiocrement longue, garnie de poils longs et soyeux. Ces animaux répandent une odeur infecte et qui provient d'une matière particulière secrétée par de petites glandes situées au pourtour de l'anus. Ils portent l'instinct de la destruction au plus haut degré, et s'attaquent quelquefois à des animaux sept à huit fois plus grands qu'eux. La forme allongée des martres leur donne la facilité de s'introduire dans les habitations des hommes, ou elles détruisent toutes les volailles et se repaissent ensuite de leur sang et de leur cervelle. Dans les campagnes, elles recherchent les nids des oiseaux pour en manger les œufs ou en dévorer les petits. On trouve des martres dans tous les pays froids ou tempérés de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie. L'Australie est la seule contrée qui n'en ait pas encore fourni. Les fourrures des espèces de ce genre composent la base du commerce de pelleteries. Elles se tirent de différents pays, mais les plus belles viennent du Canada. Il y a une sorte de fourrure de martre plus estimée que les autres, que l'on appelle martre zibeline, et qui se tire en grande partie de la Sibérie.

— Peau de la martre, lorsqu'elle est employée en fourrure. Un manchon de martre. Une robe fourrée de martre. Il faut plusieurs douzaines de martres pour garnir ce manteau.

— Prov. et fig. *Prendre martre pour renard.* Se méprendre, se tromper, prendre une chose pour une autre.

— Corneille a dit dans un sens analogue : Rendre conte pour conte et *martre* pour renard.

— Entom. Chenille de l'arctie.

MARTYN (John). Botaniste anglais, né à Londres, 1690-1768, professeur à Cambridge, a publié : *Historia plantarum rariorum.* | **MARTYN** (Thomas). Fils du précédent, né à Chelsea, 1735-1825, professeur à l'université de Cambridge, a laissé *le Conchyliologiste universel.*

MARTYNIACÉES. s. f. pl. Bot. Section des personnées qui correspond à la famille des pédalinées.

MARTYNIE s. f. (de *Martyn*, n. pr.). Bot. Genre de pédalinées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

* **MARTYR, YRE**. s. (du gr. μάρτυς, témoin). Celui, celle qui souffre des peines, des supplices et même la mort, pour attester la vérité d'une religion, et plus particulièrement, la vérité de la religion chrétienne. Un martyr de la foi. Vierge et martyre. L'Église honore la mémoire des martyrs. Après que les bienheureux *martyrs* avaient rendu l'âme, les fidèles avaient soin de ramasser, au péril de leur vie, ce qui restait de leurs corps. (Bossuet.) On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des *martyrs*, et y porter avec simplicité leurs vœux et leurs offrandes. (Massill.) Le *martyr* n'est pas tenu d'être insensible, mais de surmonter la sensibilité. (Saint-Marc Girardin.) Le *martyr* est en religion ce que l'homme de parti est en politique. (E. Renan.)

Tes frères, ces *martyrs* égorgés à mes yeux,
T'ouvrent leurs bras sanglants tendus du haut des cieux.
(Voltaire.)

— Par anal. Celui, celle qui souffre beaucoup par suite de ses passions, de ses opinions. Il est martyr de son ambition, de son opinion. Martyr du bien public. Il y a des *martyrs* de vanité aussi bien que de piété. (Nicole.) Un courtisan *martyr* de son ambition a des torrents de louanges pour ceux qui peuvent contribuer à l'élever. (La Bruy.) L'amour console ses *martyrs* par quelques plaisirs secrets. (Volt.) Le crime a ses héros, l'erreur a ses *martyrs*. (Id.) Rien qu'à voir cette figure pâle, méditative, ardente et fatiguée à la fois, on devinait un de ces *martyrs* de l'art ou de la science. (Ch. de Bernard.) La force d'un parti est toujours en proportion du nombre de ses *martyrs*. (E. Renan.)

L'amour est un dangereux maître,
Tous ses sujets sont ses *martyrs*
(Mlle de Scudéry.)

Oh bien oui, par malheur, ma femme était jolie,
Je serais le *martyr* de sa coquetterie. (Gresset.)

— Par exagér. Se dit de celui qui souffre quelque douleur. Cet homme est martyr de la goutte.

— *Être le martyr de quelqu'un.* Être en butte à ses mauvais traitements, à sa tyrannie, à ses caprices. Cet enfant est le martyr de son frère. La faiblesse de cet homme en a fait le martyr de sa femme. On dit dans un sens analogue : *Faire de quelqu'un son martyr.*

— Fig. et fam. *Être du commun des martyrs*, par allusion à l'office général des martyrs. Se dit d'un homme qu'aucun talent, aucune qualité spéciale ne distingue de la foule des gens ordinaires.

— Chronol. *Ère des martyrs.* Ère qui commence à l'avénement de Dioclétien, et qui a été en usage surtout en Égypte et en Abyssinie.

— Hist. relig. *Martyr arbré.* Celui qu'un jugement canonique reconnaît comme réellement martyr. | *Martyr consommé.* Celui qui est mort pour la foi. || *Martyr désigné.* Celui qui devait souffrir le martyre.

— Adjectiv. Une nation martyre. Un peuple *martyr*. (Acad.)

— *Le roi martyr.* S'est dit quelquefois de Charles Ier ou de Louis XVI.

MARTYR (Pierre VERMIGLI, dit *Pierre*). Théologien protestant, né à Florence, 1500, adopta la réforme en Allemagne, enseigna la théologie à Oxford, 1547, mais dut quitter l'Angleterre à l'avènement de Marie Tudor, 1553. On a de lui : *Locorum communium theologicorum Tomi III.*

MARTYRAIRE. s. m. Hist. eccles. Officier préposé à la garde des châsses des martyrs, dans les églises.

* **MARTYRE**. s. m. (rad. *martyr*). La mort ou les souffrances endurées pour la défense d'une religion, particulièrement de la religion chrétienne. Souffrir le martyre. Endurer le martyre. La couronne du martyre. Dans le *martyre*, on envisage la mort environnée de ce qu'elle a de plus terrible et accompagnée de honte et d'opprobre. St-Evremond. Après l'amour, c'est le *martyre* qui a fourni à la poésie les combinaisons les plus diverses. E. Renan.)

— Ce qu'on souffre pour une opinion, une cause quelconque.

— Par anal. et par exagér. Peines de corps ou d'esprit. Ce mal de dents me fait souffrir le martyre. Sa conversation est pour moi un martyre. Dès lors avait commencé pour le marquis un *martyre* non encore éprouvé. (J. Sandeau.)

Et plusieurs qui tantôt ont appris mon *martyre*,
Bien loin d'y prendre part, n'en ont rien fait que rire.
(Molière.)

— *Mettre en martyre.* Tourmenter. Que tu te plais, Florine, à me mettre en *martyre* ! (Corn.)

— *N'être qu'en martyre.* Être dans un grand tourment. Avec ces bons esprits je n'étais qu'en *martyre*. Corn.

— Se dit surtout des peines de l'amour. Il lui a conté son martyre, son amoureux martyre. Celle qui cause mon martyre. Il est surtout usité en ce sens dans la poésie galante et marotique.

Et d'un commun *martyre*
Tous deux brûlaient sans oser se le dire.
(La Fontaine.)

— *Conter son martyre, son amoureux martyre, son douloureux martyre.* Exprimer à une femme l'amour que l'on a pour elle, les chagrins qui en sont la conséquence.

Que voulez-vous me dire ?...
— Qu'un rival avant moi vous contait son *martyre*.
(Th. Corneille.)

MARTYRIEN. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires massaliens, qui honoraient les martyrs de leur croyance.

MARTYRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Martyriser. S'emploie adjectiv. On dirait que la vertu n'est dans ce monde que pour y être *martyrisée* par le vice effronté et toujours impuni (J. de Maistre.)

* **MARTYRISER**. v. a. Ire conj. Faire souffrir le martyre. Sous le règne de Néron on martyrisa beaucoup de chrétiens. Tandis que nos missionnaires se font *martyriser* en Cochinchine, ceux de l'Angleterre vendent des Bibles et autres articles de commerce. (Proudhon.)

— Par anal. Faire souffrir de grandes douleurs, de grands tourments. Il fut attaqué par des voleurs qui le martyrisèrent cruellement. Elle est sans pouls et sans parole ; on la *martyrise* pour la faire revenir. (Mme de Sévig.)

— Par exagérat., au physique et au moral. Tourmenter, contrarier. La discordance de cette musique m'a martyrisé les oreilles. Cet homme me martyrise par ses assiduités.

— Fig. et par plaisanterie.

C'est là que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde. (Vadé.)

— **SE MARTYRISER**. v. pron. S'imposer à soi-même de cruelles douleurs. Ne vous *martyrisez* point à vous ôter cette petite personne. (Mme de Sévigné.)

MARTYRIUM. s. m. (pr. *mar-ti-ri-omm*. Liturg. Église placée sous l'invocation des martyrs ou d'un martyr. | Chapelle qui renferme le sépulcre d'un martyr.

* **MARTYROLOGE**. s. m. (ét. gr., μάρτυς, martyr ; λογος, discours). Catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs, et dans lequel on inséra depuis les noms des autres saints qui sont en vénération dans l'Église. C'est au pape Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue le mérite d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Il y a un grand nombre de Martyrologes. Les plus célèbres sont ceux d'Eusèbe, traduit par saint Jérôme, et dont il ne reste que des fragments ; de Bède, continué par Florus ; de Vandelbert, de Raban-Maur, de Rother et d'Usuard, moine français. Ce dernier est celui dont se sert ordinairement l'Église romaine, avec les remarques et les changements de Baronius. Un pieux usage est établi dans l'Église romaine, c'est de lire, à prime, la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le Martyrologe, et de se proposer ainsi l'exemple de leurs vertus. Le *Martyrologe* italien renferme des bienheureux dont nous n'avons pas la moindre idée en France. (A. Karr.)

— S'est dit quelquefois pour Relation d'un martyre.

— Fig. Guy-Patin avait le dessein de faire le martyrologe de l'antimoine, c'est-à-dire la liste des malades que l'antimoine avait tués. On a dit que l'histoire n'est guère autre chose que le *martyrologe* des nations. (Noël.) L'histoire du gouvernement est le *martyrologe* du prolétariat. (Proudhon.) L'histoire des fermiers généraux serait le *martyrologe* des contribuables. (L. Blanc.) Les mémoires du temps nous ont transmis le *martyrologe* de Marie-Louise d'Orléans. (P. de St-Victor.)

MARTYROLOGIE. s. f. (rad. *martyrologe*). Histoire des martyrs. || Traité sur le martyre.

MARTYROLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la martyrologie.

MARTYROLOGISTE. s. m. Auteur d'un martyrologe.

* **MARUM**. s. m. (pron. *ma-romm* ; mot lat.). Bot. Plante du genre germandrée, très aromatique, dont l'odeur est très forte et pour laquelle les chats montrent beaucoup de goût ; aussi l'appelle-t-on vulgairement *herbe aux chats*. On en faisait autrefois grand usage en médecine. Elle est aujourd'hui presque abandonnée.

— Chim. *Camphre de marum.* Essence solide à odeur désagréable, à saveur aromatique, qui existe dans les diverses parties du marum.

MARUMIE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des mélastomacées micomées, établi pour des espèces de l'Asie tropicale.

MARUTE. s. f. Bot. Syn. de MAROUETTE.

MARVAUX. s. m. pl. Sal. Corbeilles de forme conique, dans lesquelles on fait égoutter le sel nouvellement fabriqué.

MARVEJOLS. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Lozère, sur la Colange, à 20 kil. N.-O. de Mende. Vins, fruits, grains, fourrages. Lainages, serges ; 5,700 hab.

MARVELL (André). Homme politique et écrivain satirique anglais, né à Kingston-upon-Hull, 1620-1678 ; secrétaire latin de Cromwell, membre du parlement, est connu par divers pamphlets dirigés contre les partisans de l'anglicanisme et de l'absolutisme.

MARVOISIN. s. m. Vitic. Variété de raisin.

MARX (Karl). Publiciste allemand, né à Cologne, 1818-1883 ; banni de son pays pour s'être mêlé activement à la révolution de 1848, il vint à Paris, prit part à l'insurrection de Juin, et se retira ensuite à Londres, d'où il ne cessa pas de combattre par ses livres et ses brochures le gouvernement prussien et la bourgeoisie allemande ; il fonda, en 1864, l'Association internationale des travailleurs dont il fut longtemps l'inspirateur. Son œuvre principale est *le Capital*, exposé complet de ses doctrines communistes.

MARXOUAGE. s. m. Jardin maraîcher, en Lorraine.

MARY. Géogr. Affluent de droite du Rhin, avec une vallée étroite et difficile, arrose Rastadt.

MARYBOROUGH. Géogr. Chef-lieu du comté de la Reine ou *Queen's county* (Leinster), en Irlande, à 80 kil. S.-O. de Dublin, sur un affluent du Barrow.

MARY-LAFON (Jean-Bernard LAFON, dit). Littérateur français, né à Lafrançaise (Tarn-et-Garonne), 1812-1881, débuta par une pièce de vers sur la guerre de Grèce, et publia ensuite des travaux historiques : *Histoire du midi de la France ; Histoire des villes de France ; la France ancienne et moderne*, etc. Il écrivit en outre un grand nombre de romans : *Bertrand de Born ; Mœurs et Coutumes de la vieille France ; la Peste de Marseille*, etc., et fit représenter à l'Odéon trois pièces en vers : *le Maréchal de Montluc*, drame ; *le Chevalier de Pomponne*, et *l'Oncle de Normandie*, comédies.

MARYLAND. s. m. Tabac provenant du Maryland. Le maryland est très doux et très agréable à fumer.

— Jeux. Espèce de jeu de cartes qui diffère peu du boston.

MARYLAND. Géogr. Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, borné au N par la Pennsylvanie, à l'O. par le Potomac, qui le sépare de la Virginie ; il est limité à l'E. par le Delaware et l'océan Atlantique. La population est de 935,000 hab. ; la superficie, de 31,623 kil. carrés. Marécageux, près de la baie de Chesapeake, le Maryland est sillonné à l'O par quelques chaînes parallèles des Alleghanys. Seigles et ses tabacs sont renommés. Il y a des mines de fer et de houille. Les villes principales sont *Annapolis*, capitale ; Baltimore, Cumberland, etc. Le Maryland fut ainsi nommé en l'honneur de la reine d'Angleterre, Henriette-Marie. Le plus grand nombre des habitants professe le catholicisme.

MARZA. Mythol. slave. Déesse de l'activité féminine.

MARZACHE. s. f. Vieux nom de la fête de l'Annonciation.

MARZANNA. Myth. slave. Déesse de la peste et des épidémies.

MARZEAU. s. m. Art vétér. Excroissance charnue sous le cou des porcs.

MAS s. m. Métrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut la seizième partie du tael. || Monnaie d'or courante de ce royaume, qui vaut environ 1 fr. 50 cent. de France. A Batavia, c'est la dixième partie du tael ; en Chine, la dixième partie du lyang. || Poids de l'Inde valant un dixième de tael.

MAS. s. m. (pr. *mass* ; ét. bas-lat., *mansus*, maison). Ferme, petite maison de campagne, dans le Midi. Tenez ! pas plus tard qu'hier soir, j'ai assisté à la rentrée des troupeaux dans un *mas* qui est au bas de la côte. (A. Daudet.) Les gens des *mas* nous apportaient leur blé à moudre. (Id.)

— Féod. Domaine possédé en totalité par un seigneur. || Héritage de serf ou bien de mainmorte.

MAS-GABARDÈS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Carcassonne (Aude) ; 750 hab.

— MAS-D'AGENAIS (Le). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Marmande (Lot-et-Garonne) ; 2,000 h.

— MAS-D'AZIL (Le). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pamiers (Ariège), sur l'Arize ; 2,400 hab.

— MAS-D'EU. Champ de bataille en 1793, sur le Réar (Pyrénées Orientales).

MASACCIO. V. GUIDI (Tommaso).

MASAGE. s. m. Réunion de plusieurs mas.

MASANIELLO. V. MAZANIELLO.

MASARANDUBA. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'un grand arbre du Brésil, dont le bois est très recherché par les constructeurs de navires, et qui donne un suc laiteux, très agréable à boire, et des fruits comestibles.

MASARE. s. m. Entom. Syn de MASARIS.

MASARIDE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un masaris. On dit aussi *masarien*. || **MASARIDES**. s. m. pl. Famille d'hyménoptères, tribu des eumeniens, comprenant les espèces qui ont les extrémités des antennes renflées en massue.

MASARIS. s. m. (pr. *ma-za-riss* ; de *Masaris*, n. myth.). Entom. Genre d'hyménoptères, type de la famille des masarides, établi pour une seule espèce de l'Afrique septentrionale.

MASARIS. adj. m. Mythol. Surnom de Bacchus, que Rhéa fit passer pour fils de Mars.

MASARITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des masarides, établi pour deux genres.

MASATO. s. m. Boisson que fabriquent les Péruviens avec la racine pilée et fermentée d'une espèce d'yucca.

MASAUPADA. s. m. Relat. Sorte de carême qu'observent les Indiens depuis le 31 septembre jusqu'au 10 décembre.

MASAYA. Géogr. Ville de l'Etat de Nicaragua (Amérique centrale), sur le bord N.-O. du lac de Nicaragua, à 95 kil. S.-E. de Léon. Commerce actif.

MASBATE (Ile). Géogr. Une des Philippines, au S. de Luçon ; 1,000 hab.

MASBOTHÉEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, issue d'une secte juive qui portait le même nom. Les *masbathéens*, qui subsistaient dans les premiers siècles du christianisme, observaient rigidement le sabbat des juifs. (Compl. de l'Acad.)

MASCA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des polygalées.

MASCAGNI (Donato). Peintre italien, né à Florence, 1579-1636, de l'ordre des servites, peignit avec ardeur et talent, sous le nom de *frà Arsenio*.

— MASCAGNI (Paul). Anatomiste italien, né à Castelleto, près de Sienne, 1752-1815, professeur à Pise et à Florence. Son meilleur ouvrage est intitulé : *Vasorum lymphaticorum corporis humani Historia et Iconographia* ; on a encore de lui : *Anatomia universa*, etc.

MASCAGNIN. s. m. (de *Mascagni*, n. pr.). Miner. Ammoniaque sulfatée hydratée ; c'est une substance blanche, soluble, amère, très piquante, cristallisant en prismes rhomboïdaux. Elle se trouve en effervescence sur les laves récentes du Vésuve et de l'Etna, etc. On dit aussi *mascagnine*, s. f.

MASCALA. Géograph. Ile du lac Chapala (Mexique), qui servit de refuge aux patriotes pendant la guerre de l'indépendance.

MASCALI. Géogr. Ville de Sicile, à 30 kil. N.-E. de Catane ; 15,000 hab. Vins rouges les plus estimés de Sicile.

MASCARA. Géogr. Ville forte d'Algérie, ch.-l. d'une subdivision militaire et d'un arrondissement du département d'Oran, à 96 kil. S.-E. d'Oran, près de la plaine d'Eghris. Ancienne capitale d'Abd-el-Kader, elle a été prise par les Français en 1835 et en 1841 ; population totale 11,000 hab., agglomérée 11,200.

* **MASCARADE**. s. f. Déguisement d'une personne qui se masque et se travestit pour se divertir. Une mascarade singulière. Une brillante mascarade. Imaginer une mascarade. Il y a tous les soirs des bals, des comédies et des *mascarades* à Saint-Germain. (Mme de Sévig.) On fit à la cour une *mascarade* dans laquelle le roi traînait quatre satyres enchaînés. (Volt.)

— Fig. Ce monde-ci est une pauvre *mascarade*. (Volt.) Toute une sublime *mascarade* de dieux s'agite, dans la poussière des mêlées, entre les deux camps. (P. de St-Victor.)

— Réunion de personnes non seulement masquées, mais déguisées sous des habillements et des costumes divers. Plusieurs fêtes et cérémonies anciennes, entre autres, la fête de l'âne, celle de la mère folle, la fameuse procession d'Aix, en Provence, étaient de véritables mascarades.

— Danse exécutée par une troupe de gens masqués. Danser une mascarade.

— Chanson grotesque composée pour les

comédies-ballets où l'on dansait sous le masque.

— Par extens.

Mais, pour un faux plaisant, à grossière équivoque,
Qui, pour me divertir, n'a que la saleté,
Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux tréteaux monté,
Amuser le pont Neuf de ses sornettes fades,
Aux laquais assemblés jouer ses *mascarades*.
(Boileau.)

MASCAREIGNES (Iles). Géogr. Archipel de l'océan Indien, à l'E. de Madagascar, composé des îles de la Réunion, Maurice, Rodrigue et Cargados; il doit son nom au Portugais Mascarenhas.

MASCARER (SE). v. pron. 1re conj. Se barbouiller, se salir. (Rabelais.)

* **MASCARET**. s. m. (ét. douteuse; peut-être de *Saint-Macaire*, nom de l'endroit jusqu'où les eaux de la Dordogne sont repoussées à 35 kil. de son embouchure). Phénomène dont la marée est la cause principale, et qui se remarque dans plusieurs rivières, et particulièrement en France dans la Seine et la Dordogne. Ce phénomène présente le spectacle d'une masse d'eau en forme de monticule, remontant le courant avec force et impétuosité. Dans la Dordogne, on l'observe surtout quand les eaux sont très basses, en août et en septembre. Alors on voit près du bec d'Ambès, point où la Dordogne se joint à la Garonne, une lame d'eau haute de huit à dix pieds, ordinairement de la grandeur d'une tonne, rouler sur la côte, la parcourir dans toutes ses sinuosités rapidement, mais avec un bruit assez fort. Quelquefois le mascaret remonte la rivière jusqu'à environ huit lieues de son confluent, et s'éteint en une espèce de brouillard. Suivant d'anciens auteurs, le mascaret causait autrefois des ravages partout où il passait; aujourd'hui c'est un phénomène plus curieux que redoutable. On l'appelle *pororoca* sur le fleuve de l'Amazone en Amérique, *rat d'eau* sur quelques autres fleuves, *bogatz* sur le Nil, *barre* sur la Seine.

MASCARILLE. s. m. (pron. *mass-ka-rille*, *ll* mouill.). Botan. Espèce de champignon du genre agaric très recherché par les amateurs. || Nom donné par quelques auteurs au champignon de couche.

MASCARILLE. Nom d'un valet de l'ancienne comédie, emprunté à la comédie italienne.

MASCARIN. s. m. Ornith. Espèce de perroquet.

* **MASCARON**. s. m. (ét. ital., *mascherone*, grand masque). Archit. Figure ou masque sculpté en ronde bosse ou en bas-relief qu'on emploie comme ornement en architecture ou en décoration. On place ordinairement les mascarons sous les entablements, sous les balcons, à l'orifice des fontaines, à l'ouverture des grottes, etc. On leur donne indifféremment un caractère grotesque ou sérieux. Ce sont des figures de satyres, de faunes, de naïades, etc. Mascaron supportant des arcades de fruits. Mascaron jetant l'eau d'une fontaine. Sculpter des mascarons sur la façade d'un théâtre. Bon nombre de pièces saillantes du navire recevaient autrefois comme ornements des *mascarons* sculptés. (Jal.) Les architectes du XVIIe et du XVIIIe siècle abusèrent de l'usage des *mascarons*; on les voit prodigués sans discernement sur les façades de tous les édifices de cette époque, palais et hôtels. (Quatremère.)

MASCARON (Jules). Prédicateur, né à Marseille, 1634-1703, prononça, en 1666, l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche. Nommé évêque de Tulle, 1671, il fit, en 1675, l'oraison funèbre de Turenne, son chef-d'œuvre. Il devint évêque d'Agen, en 1678.

MASCATE. Géogr. Ville du pays d'Oman (Arabie), sur une baie du golfe Persique, entrepôt commercial des mers voisines; 60,000 h. Albuquerque s'empara, en 1508, de Mascate, que les Arabes reprirent en 1648.

— **MASCATE** (Imanat de). État qui comprend les deux rives du détroit d'Ormus et le S.-E. de l'Arabie. L'iman, protégé par les Anglais contre les Wahabites, réside à Rostak. La population est d'environ 2 millions d'habitants, assez civilisés.

MASCHAELI. s. m. (pr. *ma-ska-é-li*). Sorte de paria en Arabie.

MASCHALANTHUS. s. m. (pr. *ma-ska-lan-tuss*; et. gr., μασχάλη, aisselle; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces vivaces qui habitent les parties chaudes de l'un et l'autre hémisphère.

MASCHALODONTE. s. m. (pron. *ma-ska-la-donte*; et. gr., μασχάλη, aisselle; ὀδούς, οντος, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce de la Guyane.

MASCHERONI (Laurent). Mathématicien italien, né à Castagneta près de Bergame, 1750-1800, siégea au Corps législatif de la République Cisalpine et vint à Paris comme membre italien de la commission du système métrique. On cite surtout de lui sa *Géométrie du compas*.

MASCHIROKITHA. s. m. (pr. *ma-skro-ki-ta*). Mus. anc. Instrument des Hébreux, ayant de la ressemblance avec la syringe des Grecs.

MASCLEF (François). Hébraïsant français, né à Amiens, 1662-1728, a donné *Grammatica hebraica a punctis altisque inventis massoreticis libera*; et *Grammaire chaldaïque, syriaque et samaritaine*.

MASCOUADE. s. f. Syn. de MOSCOUADE.

MASCULIFLORE. adj. 2 g. (et. lat., *masculus*, mâle; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs mâles. Calathide masculiflore. Disque masculiflore.

* **MASCULIN, INE**. adj. (ét. lat., *masculus*, mâle). Qui appartient, qui a rapport au mâle. Le sexe masculin. Les descendants en ligne masculine. Succession masculine.

— Fig. Qui tient de l'homme. Mme Clive-Hart, jeune mariée très effrontée, très emportée, très *masculine*... (Volt.) Il ne se doutait pas que dans cette femme si frêle en apparence, si timide, résidât ce courage plus que *masculin*, qui se manifeste parfois comme une crise nerveuse chez les êtres les plus faibles. (G. Sand.) Mademoiselle de Beaulieu, résolue et décidée, un peu *masculine* de caractère, l'appelait alors en riant mademoiselle Gaston. (G. Ohnet.)

— Bot. *Corolles masculines*. Corolles qui, dans les synanthérées, sont accompagnées d'organes mâles parfaits.

— Gramm. *Genre masculin*. Genre qui comprend les êtres mâles et les choses inanimées qu'on leur assimile. || *Nom, adjectif, pronom masculin*. Nom, adjectif, pronom appartenant au genre masculin. Tout nom qui désigne un homme, ou bien un mâle chez les animaux, est masculin. *Alexandre, lion, tigre*, etc. Il serait assez curieux de rechercher si les noms *masculins* ont été donnés par les femmes, et les noms féminins par les hommes, aux choses qui servent plus particulièrement aux usages de chaque sexe. (B. de St-P.) Boileau avait fait *mœurs masculin* dans les premières éditions de son Art poétique. (Braconnier.)

— Jurispr. feod. *Fief masculin*. Fief que les mâles seuls étaient capables de posséder. La Lorraine était un fief *masculin*, régi par la loi salique. (H. Martin.)

— Versif. *Rimes masculines*. Rimes qui ont une terminaison masculine, comme *yeux, cieux*. || *Terminaison masculine*. Terminaison d'un mot qui finit autrement que par une syllabe muette ou par une syllabe sur laquelle l'*e* muet n'a aucune influence; dans *aimaient*, par exemple, la terminaison est masculine. *Main* et *maison* ont la terminaison *masculine* quoique ces mots soient du genre féminin; *Homme* a la terminaison féminine, quoiqu'il soit du genre masculin. (Acad.) || *Vers masculins*. Ceux dont les rimes sont masculines.

— MASCULIN. s. m. Se dit pour Genre masculin. L'ancienne grammaire disait : Le masculin est plus noble que le féminin. Mettre un adjectif au masculin. Employer le masculin. Cet adjectif a la même terminaison au féminin qu'au *masculin*. (Acad.)

MASCULINEMENT. adv. (rad. *masculin*). Par les mâles. Il y a en Portugal plusieurs branches *masculinement* et légitimement sorties du duc de Bragance. (St-Sim.)

MASCULINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Masculiniser. S'emploie adject. Nom masculinisé. *Renne* et *sarigue* sont *masculinisés* par tous les naturalistes. (Braconnier.)

MASCULINISER. v. a. 1re conj. Rendre mâle. Se dit surtout au figuré. Masculiniser son éducation. Les rapports du mariage suffisent à la longue pour *masculiniser* la femme. (Michelet.)

— Gramm. Faire un mot du genre masculin, lui donner le genre masculin. En disant (chez les Hurons) d'un lâche qu'il est une femme, on *masculinise* le mot femme. (Chateaub.)

— SE MASCULINISER. v. pron. Devenir mâle. Être masculinisé.

— Fig. Prendre des formes masculines. Une femme qui se *masculinise* se neutralise. (Noel.)

* **MASCULINITÉ**. s. f. (radic. *masculin*). Caractère, qualité de mâle. La masculinité était nécessaire pour avoir droit à la couronne de France.

— Gramm. Propriété par laquelle un nom prend ou reçoit le genre masculin. Nos grammairiens n'ont jamais pu expliquer la *masculinité* du *bevard*, nom qui désigne la femelle presque ignorée du saumon. (Braconnier.)

MASCULOT. s. m. Sorte de bateau indien d'allure avec de la mousse.

MASDEU (Jean-François). Jésuite espagnol, né à Barcelone, 1750-1817, auteur d'une *Histoire critique d'Espagne*, inachevée.

MASDÉVALLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, qui croît au Pérou et dans l'Équateur. La masdévallie unflore.

MASEMENT. s. m. (rad. *mas*). Jurispr. anc. Étendue d'une juridiction; territoire.

MASENIUS (Jacob). Jésuite, né en 1606, à Daelhem (Liége), professa la poésie et l'éloquence à Cologne, où il mourut en 1681.

MASH. s. m. (pr. *mache*). Écon. rurale. Mélange de grains et de son.

MASHAM (Abigail HILL, lady). Née à Londres, cousine germaine de la duchesse de Marlborough, femme de chambre auprès d'Anne, sut obtenir l'affection de la reine; elle contribua à la disgrâce de la duchesse et à la chute des whigs en 1711; elle mourut en 1731.

MASICÈRE. s. f. (étym. gr., μάζα, gâteau; κέρας, antenne). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour quatorze espèces de l'Europe occidentale et centrale.

MASINISSA. Roi des Massyliens ou Numides orientaux, né en 238 avant J.-C. Il combattit d'abord pour Carthage; mais irrité du mariage de Sophonisbe avec Syphax, il se déclara pour les Romains, dont il conserva l'amitié en leur sacrifiant Sophonisbe, 203. Après avoir pris part à la bataille de Zama, 202, il ne cessa de travailler, pendant soixante ans, à la ruine des Carthaginois. Il les battit en 150 à Oroscope, et mourut en 149.

MASIUS. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de l'Asie, qui formait à peu près la limite de l'Arménie et de la Mésopotamie; aujourd'hui *Karadjn-dagh*.

MASKELYNE (Nevil). Né à Londres, 1732-1811, astronome royal en 1763, veut à l'observatoire de Greenwich. On lui doit *British Mariner's Guide*; *the Nautical Almanach*, etc.

MASLAK. s. m. Bot. Nom donné à l'opium extrait du pavot noir, et dont les Turcs font usage.

MASLÉNIZA. s. f. (mot russe qui signifie litter. *semaine de beurre*). Hist. relig. Nom donné en Russie à la semaine qui précède le carême.

MASLOC. s. m. Bot. Syn. de BANG.

MASNAGE. s. m. (rad. *mas*). Anc. cout. Cens ou loyer qu'on payait pour habiter une maison. On disait aussi *masunage*.

MASO FINIGUERRA. V. FINIGUERRA.

MASOLES. s. m. pl. Hist. Nom d'une milice croate qui devait se tenir toujours prête à marcher contre les Turcs.

MASON (William). Poète anglais, né dans le comté d'York, 1725-1797, chanoine d'York, a donné *Isis*, satire du jacobitisme; *Elfrida*, tragédie; des *Odes*; le *Jardin anglais*, poème en 4 livres, le chef-d'œuvre de l'auteur, etc.

MASOPINE. s. f. Chim. Substance extraite d'une résine fournie par un arbre très commun aux environs de Mexico.

MASORE. s. f. V. MASSORE.

MASORÉE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce d'Europe, une d'Égypte et une des Indes orientales.

MASORÈTE. s. m. V. MASSORÈTE.

MAS'OUD. Fils de Mahmoud le Gaznévide, battu à Zendekan par les Turcs Seldjoucides, 1038, périt assassiné, 1042.

MASOUDI (Ali-Aboul-Hassan). Né à Bagdad à la fin du IXe siècle, passa en voyages la plus grande partie de sa vie et mourut en Égypte, 956. Nous n'avons que l'abrégé de son principal ouvrage, *Mémoires du temps*; il l'a intitulé *les Prairies d'or*; il a donné des renseignements géographiques et les faits les plus importants depuis Mahomet.

MASOURKA, MASURKA ou **MAZURKA**. s. f. Chorégr. Danse nationale polonaise à trois temps. Danser la masourka. Dans ce beau dessein, il avait invité Lisabeta pour une interminable *mazurka*. (Mérimée.)

— Mus. Air de cette danse. Il est de 3/4, et la tonique y sert habituellement de base invariable ou se meut par octave.

MASOVIE ou **MAZOVIE**. Géogr. L'un des anciens palatinats de la Grande-Pologne, au confluent de la Vistule et du Bug. Chef-lieu, Varsovie. Au moyen âge, un gentilhomme, Mazos, fonda le duché de Mazovie, vassal de l'Empire jusqu'en 1361, et réuni au royaume de Pologne en 1529.

MASOVIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Masovie.

— adj. Qui appartient à la Masovie ou à ses habitants.

MASPHAT *Lieutenant*. Géogr. anc. Ville de la tribu de Dan Judée, résidence de Samuel.

MASPIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom d'une des trois tribus nobles des Perses. || Membre de cette tribu.

* **MASQUE**. s. m. (ét. ital., *maschera*, même signif.). Faux visage qui sert à déguiser celui qui s'en couvre. Masque en carton. Masque en cire. Masque de Paris. Masques couverts de satin de diverses couleurs. Masques élastiques à mâchoires mouvantes. Masques de Venise. Mettre un masque. Ôter son masque. Un masque hideux. Arracher le masque à quelqu'un. Les masques se fabriquent sur des moules ordinairement en plâtre et formés d'après une figure en relief, sculptée exprès. Il devint si pâle et si maigre qu'il n'avait pas besoin de *masque* pour ne pas être reconnu. Marguerite de Navarre.) Peu à peu je l'accoutume à des *masques* agréables et enfin à des figures hideuses. J.-J. Rousseau.) Jusqu'ici j'ai vu beaucoup de *masques*; quand verrai-je des visages d'hommes? (Id.) Autrefois tous les *masques* se fabriquaient exclusivement en Italie; aujourd'hui c'est Paris qui fournit non seulement l'Italie, mais tout l'univers. (Lenorm.) L'usage des *masques* tels qu'on les porte aujourd'hui nous est venu d'Italie, et particulièrement de Venise, où, pendant son long carnaval, il eût été ridicule de marcher sans déguisement, et sans porter au moins un *masque* à la main. (Id.)

— Les masques étaient en usage en France dès le XIVe siècle; des seigneurs de la cour en portaient dans les fêtes qui furent données à Saint-Denis après le mariage de Charles VI, en 1389. Dans le XVIe siècle, on prit des masques pour aller jouer au *momon* ou jeu de hasard. Le parlement ordonna, le 26 novembre 1533, à deux de ses huissiers d'enlever tous les masques qui, dans Paris, se trouveraient exposés en vente. Le lendemain, cette cour rendit une autre ordonnance par laquelle la fabrication et la vente des masques sont prohibées, et il est défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de porter des masques, ni jouer au jeu de *momon* en masque ou autrement. Vers la fin du règne de François Ier, les femmes de la cour et de la ville adoptèrent les masques pour préserver leur peau des atteintes de l'air et conserver la fraîcheur de leur teint. L'usage de ces masques, qui était encore très répandu pendant le règne de Louis XIV, tomba en désuétude sous la régence; ils furent remplacés par le rouge et les mouches. Ces masques étaient ordinairement de velours noir et se nommaient des *loups*; ils étaient doublés de taffetas blanc, et se plaient en deux comme un portefeuille. Aucune ligature ne les fixait sur le visage, mais à l'endroit de la bouche s'avançait une petite verge de fil d'archal terminée par un bouton de verre. Cette verge, qui entrait dans la bouche de la personne masquée, suffisait pour contenir le masque et changeait, disait-on, le son de la voix.

— *Masques à domino*. Masques qui n'ont pas de menton, et sont coupés à la hauteur de la lèvre supérieure.

— *Lever le masque à quelqu'un*. Soulever son masque dans le but de le reconnaître.

Mais sans vous faire outrage,
Peut-on lever le *masque* et voir votre visage?
(Molière.)

— Fig. *Lever le masque*. Ne plus dissimuler, agir ouvertement, sans retenue et sans honte. Cette femme a levé le masque. Ce fourbe, cet hypocrite n'avait pas encore levé le masque. Ce fut là qu'il leva le *masque* et qu'il se donna en proie à toutes ses passions. (Vaugelas.)

— Fig. *Il est toujours sous le masque*. Il se déguise, il fait toujours paraître d'autres sentiments que ceux qu'il a.

— *Arracher, ôter le masque à quelqu'un*. Faire connaître sa fausseté, sa perfidie.

— Par anal. Il faut ôter le *masque* des choses aussi bien que des personnes. Mont.)

— *Faire un masque à quelqu'un*. Lui jeter quelque chose à la figure.

Mais, ma foi, si jamais vous revenez chez nous,...
Je vous lâs de la porte un *masque* sur le nez.
(Regnard.)

— Nom donné à ceux qui portent des masques pour se déguiser pendant le carnaval. Une troupe de masques. Une voiture de masques. De beaux masques. Un joli masque. De vilains masques. Les masques n'entrent point ici. Quelques *masques* erraient dans le foyer. (A. de Musset.)

— *Je vous connais, beau masque*. Se dit familièrement à quelqu'un dont on pénètre les intentions secrètes.

— Par extens. Expression de la physionomie. La primitive Isis, au voile éternel, au *masque* changeant. (Gérard de Nerval.) Le *masque* est ingrat; je n'aurais pas aimé à dessiner cette tête là. Ch. Monselet. *Le masque* impénétrable, comme glace, de ce vieillard attentif et recueilli ne révéla rien de ses intimes impressions. (F. Fabre.)

— Fig. Voile, apparence trompeuse sous laquelle on cache ou l'on s'efforce de cacher une chose. Se couvrir du masque de la vertu. Les hypocrites se couvrent du masque de la dévotion. Les actions de vertu ne sont souvent que *masques* et en portent le visage, mais elles n'en ont pas l'essence. (Montaigne.) Le plus grand danger des préjugés et des vices est de se déguiser sous le *masque* des vérités et des vertus. (Barthél.) Les peuples éclairés n'ont sur nous d'autre supériorité que d'avoir perfectionné l'art de feindre, et le secret d'attacher un *masque* sur tous les visages. (Id.) Un poète disait, en parlant des courtisans, que le jour de l'an ils paraissaient à la cour portant un double *masque*, en l'honneur de ce jour. (Lemierre.) Naissance et dignités sont de beaux *masques* qu'il faut rarement s'aviser de lever. (Guichard.) Sa folie feinte est devenue, par degrés, à demi réelle; le *masque* d'insensé qu'il a collé sur son visage se fait chair et se confond avec lui. (P. de Saint-Victor.)

Mais au moindre revers funeste,
Le *masque* tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit. (J.-B. Rousseau.)
Il est plus de *masques* au monde
Que de visages découverts. (Lenoble.)

— Fig. *Être en masque*. S'est dit pour Dissimuler.

— Antiq. Espèce de casque qui couvrait toute la tête, et qui, outre les traits du visage, portait la chevelure, les oreilles, la barbe, et même jusqu'aux ornements que les femmes employaient dans leurs coiffures. On ne connaît pas l'inventeur des masques, on sait seulement qu'ils ont été inventés par les Grecs, pour leurs théâtres, afin que les acteurs eussent la ressemblance et le caractère du personnage qu'ils devaient représenter. Ils servaient aussi pour les processions et les initiations dans les fêtes de Bacchus. Comme l'origine de la tragédie grecque se rattache au culte de ce dieu, ils furent en usage pour le théâtre dès ses commencements. Les premiers masques n'étaient que d'écorce d'arbre; on en lit dans la suite de cuir doublé de toile ou d'étoffe; mais comme la forme de ces masques s'altérait aisément,

on en fit en bois et même en ivoire. La tragédie employa le *masque* presque au moment où elle prit naissance; on ignore le nom de celui qui l'introduisit dans la comédie. (Barthel.)

Eschyle dans le chœur jeta les personnages;
D'un *masque* plus honnête habilla les visages.
(Boileau.)

— Dans le théâtre grec, on distinguait trois sortes de masques : le masque tragique, le masque comique et le masque satyrique. ‖ *Masque comique*. Masque auquel on donnait une expression grotesque et souvent quelque difformité risible. ‖ *Masque satyrique*. Masque qui, devant servir dans des espèces de farces, dites *drames satyriques*, recevait du sculpteur les formes les plus bizarres et les plus extravagantes. ‖ *Masque tragique*. Celui qui servait pour les pièces héroïques; les traits en étaient imposants et propres à inspirer la terreur. Eschyle fut le créateur des masques tragiques.

— Archit. Figure d'homme ou de femme, etc., sculptée sur la clef d'une arcade. Ces masques sont quelquefois accompagnés de quelques attributs qui indiquent l'usage auquel l'édifice est destiné. On en voit à la clef de chaque arceau du Pont-Neuf, et dans beaucoup d'autres édifices.

— Art milit. Partie du casque qui se rabattait pour protéger le visage. ‖ Ouvrage destiné à dissimuler une batterie, un passage, etc.

— Bot. *Fleurs en masque*. Fleurs personnées.

— Chir. Bandage dont on se sert dans le cas de brûlure au visage. C'est un morceau de toile qui couvre toute la figure, et dans lequel sont pratiqués quatre trous, dont deux pour les yeux, un pour le nez et l'autre pour la bouche.

— Entom. Nom donné à l'extrémité de la lèvre inférieure des larves des libellules, qui recouvre toute la partie antérieure de la bouche.

— Escrim. Cadre en fer ovale, couvert d'une toile métallique fortement concave, pour y loger la figure, et la mettre à l'abri des coups de fleuret qui pourraient l'atteindre. Ce masque porte à sa partie supérieure un arc en fer, armé à son extrémité d'une plaque de même métal qui appuie sur l'occiput et maintient le masque à sa place sans le secours d'aucun cordon. Les trous de la toile métallique sont assez grands pour ne pas intercepter la vue, et assez petits pour que le bouton du fleuret ne puisse pas s'y introduire.

— Hist. *L'homme au masque de fer*. Nom sous lequel on désigne un prisonnier d'État qui fut enfermé successivement à Pignerol, aux îles Sainte-Marguerite, 1686, et à la Bastille de Paris, 1698, où il mourut le 19 novembre 1703. Il avait, dit-on, le visage couvert d'un masque de velours noir, fixé par une charnière de fer. On l'enterra, sous le nom de *Marchiali*, dans le cimetière Saint-Paul. Les personnages que l'on a cru devoir dans ce prisonnier inconnu sont le comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de Mlle de La Vallière; le duc de Beaufort; le duc de Monmouth; Matthioli, ancien ministre du duc de Mantoue; un frère jumeau de Louis XIV; un fils adultérin de Buckingham et d'Anne d'Autriche; le surintendant Fouquet, etc. Il est à croire que le merveilleux accumulé à plaisir sur le Masque de fer rendra impossible la solution du problème.

— Hydraul. Pointe d'une digue.

— Littér. Pièce de vers destinée à être récitée sur le théâtre par plusieurs personnages déguisés. Ce genre de composition était autrefois en usage dans la littérature anglaise. Milton a composé des masques. L'Angleterre ne possédait alors (1720) que les *masques*, genre de spectacle d'une pompe extraordinaire et bizarre. (Castil-Blaze.)

— Mar. Sorte de revêtement en croûte de chêne que l'on établit devant les parties supérieures arrière et avant, devant la poupe et la poulaine des vaisseaux, frégates, etc., en construction sous des cales couvertes, afin d'abriter ces parties contre l'ardeur du soleil et contre la pluie. ‖ Abri que l'on obtient, soit fortuitement, soit à dessein, sur une côte. ‖ Souvent aussi, à la mer ou au mouillage, on se procure, au moyen d'une voile que l'on oriente sur l'avant du bâtiment, quand il a le vent debout, un abri, un *masque*, pour empêcher la fumée des cuisines de se porter sur le gaillard d'arrière. ‖ Pièce plane disposée à l'arrière d'un vaisseau quand on le lance, pour diminuer sa vitesse.

— Moll. Genre proposé pour des tritons.

— Moul. Terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un pour en prendre le moule. ‖ Buste fait d'après ce moule.

— Pathol. Ensemble des taches brunes qui couvrent le visage de certaines femmes pendant leur grossesse.

— Peint. Ornement consistant en une face d'homme dont les traits sont ordinairement plus ou moins chargés. Il est pour la peinture ce qu'est le mascaron pour la sculpture.

— Techn. Ciselet gravé en creux ou en relief, dont beaucoup d'ouvriers se servent pour former des figures en creux ou en relief sur les métaux.

— Théâtr. On dit d'un acteur dont la physionomie répond aux rôles qu'il joue, qu'*il a un bon masque*.

— Masque, s. f. Se dit en parlant d'une femme vieille et laide ou, par plaisanterie, d'une femme, d'une jeune fille malicieuse. C'est une masque. La laide, la vilaine *masque*! (Acad.) Ah! ah! petite *masque*, vous ne dites pas que vous avez vu un homme dans la chambre de votre sœur. (Mol.) Voilà une petite *masque* qui connaît bien ses gens! (Destouches.)

— Se dit aussi au masculin, dans le même sens, en parlant d'un petit garçon ou d'une petite fille. Tais-toi, petit *masque*! dit Tord-Chêne, qui paraissait animé par la boisson. (Gerard de Nerval.)

MASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Masquer. S'empl. adjectiv. Femme masquée. Des voleurs masqués. Des jeunes gens masqués en arlequins. Sous le règne de François Ier, les dames n'allaient plus que *masquées* dans les rues, aux promenades, en visite, et même à l'église. (Ste-Foix.)

— Par extens. Le grand roi régnait dans une profondeur, *masqué* en Dieu, invisible et inabordable. (P. de St-Victor.)

— *Bal masqué*. Bal où l'on va avec masque et travestissement. Aller au bal masqué. Un homme d'esprit me racontait qu'un soir, dans un bal *masqué*, il passa devant une glace, et que, ne sachant comment se distinguer lui-même au milieu de tous ceux qui portaient un domino pareil au sien, il se fit un signe de tête pour se reconnaître. (Mme de Staël.)

— Fig. On dit qu'un homme *est toujours masqué*, pour dire qu'il est dissimulé, qu'il n'agit pas ouvertement. Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'environnent. On est toujours *masqué* auprès de lui. (Fenelon.) Mais, sitôt dehors, il reprit sa physionomie riante et cordiale, étant de ceux qui vont *masqués* dans les rues. (A. Baudet.)

— Fig. Caché à la vue. Il est *masqué* d'ailleurs par les couvents grecs qui sont accolés aux murailles. (Chateaub.)

— Art milit. Dissimulé, caché par un accident de terrain. ‖ *Batterie masquée*. Batterie couverte de façon qu'on ne peut la voir.

— Blas. *Lion masqué*. Lion qui a un masque.

— Mar. *Bâtiment masqué*. Bâtiment qui emploie de faux papiers pour dissimuler sa nationalité. ‖ *Brûlot masqué*. Brûlot qui a l'apparence d'un autre navire. ‖ *Voiles masquées*. Voiles qui ne prennent pas le vent, parce qu'il est intercepté par d'autres voiles.

— Typogr. Les pages blanches sont ordinairement *masquées*, afin que l'encre ne puisse pas maculer le papier.

— Zool. Se dit des mammifères et des oiseaux dont la face est en totalité ou en partie d'une autre couleur que le reste du corps, de sorte qu'elle paraît comme couverte d'un masque.

— Masqué, s. m. Anc. log. Sorte de sophisme.

MASQUELIER (Louis-Joseph). Graveur français, né à Cysoing, près de Lille, 1741-1811. La publication d'estampes dite *de la Galerie de Florence* a consacré sa réputation. Son fils, *Claude-Louis*, né à Paris, 1781-1852, lui succéda dans cette publication.

*** MASQUER**, v. a. Ire conj. Mettre un masque sur le visage de quelqu'un.

On *masque* d'abord les visages,
On finit par *masquer* les cœurs. (Sallentin.)

— Par extens. Déguiser quelqu'un, en lui mettant, outre le masque, des habits qui empêchent de le reconnaître. Masquer quelqu'un en scaramouche, en arlequin, en pierrot.

— Fig. *Masquer la joue de quelqu'un avec la main*, ou simplement, *masquer quelqu'un*. Lui donner un soufflet.

— Fig. *Masquer une odeur*. En répandre une qui dissimule la première. Le camphre brûlé masque les émanations fétides et les neutralise.

— Fig. Couvrir, cacher une chose de manière qu'on en ôte la vue. Ce mur masque nos fenêtres. Ce petit bois masque la maison. La charrue qui le *masque* n'en laisse voir que la tête et les cornes. (Dider.)

— Fig. Couvrir, cacher sous de fausses apparences. Masquer ses mauvais desseins. Masquer sa débauche sous des apparences de sagesse. C'était une paix d'ostentation, elle *masquait* les dehors. (Mass.) Asservir son âme et sa parole, être obligé du matin au soir de *masquer* sa pensée, c'est le dernier servage. (Michelet.)

Mais bien que d'un faux zèle ils *masquent* leur faiblesse,
Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse (Boileau.)

— Art culin. Couvrir d'une sauce consistante ou de sucre. Masquer un perdreau froid avec une mayonnaise.

— Art milit. *Masquer une batterie, masquer un pont, masquer une porte, masquer une place*. Placer des troupes, ou élever un ouvrage vis-à-vis d'une batterie, d'un pont, d'une place, afin d'empêcher les ennemis d'en sortir, ou de découvrir les manœuvres qu'on veut faire. ‖ *Masquer un mouvement*. Se dit dans le même sens. L'empereur avait *masqué* son mouvement par le corps de Ney et les débris de la cavalerie de Murat. (De Ségur.)

— Mar. Un navire *masque* ou est *masqué*, lorsque le vent, au lieu de frapper les voiles par l'arrière, de manière à donner à la coque une impulsion de marche, bat au contraire les voiles sur leur surface antérieure, à contre-sens en un mot. En *masquant* un bâtiment, on le fait reculer, ou on l'arrête dans sa marche, ou on amoindrit son sillage. (Lecomte.) ‖ *Masquer un mât, une voile*. Disposer la voile de telle façon que le vent l'applique contre le mât. ‖ *Masquer le vent*. L'intercepter.

— Typogr. *Masquer des pages*. Coller du papier sur une partie de la frisquette, afin que les pages correspondantes de la forme ne s'impriment pas sur la feuille.

— Masquer, v. n. S'est dit pour Porter le masque.

Ce blondin,
Qu'avec tant de plaisir vous avez remarqué
Au bal, toutes les fois que vous avez *masqué*
(Montfleury.)

— Fig. Il *masque* toute l'année quoique à visage découvert. (La Bruy.)

— Se masquer, v. pron. Mettre un masque. Se masquer pour aller au bal. Aux masques que portaient les dames sous François Ier succédèrent les mouches, dont elles mirent une si grande quantité, qu'elles parurent n'avoir fait que changer de manière de se *masquer*. (Sainte-Foix.)

— Par extens. Le mot ne peut se *masquer*. (Saint-Simon.)

— Fig. Un hypocrite qui se masque sous les dehors de la dévotion. Le vice se *masque* souvent sous l'apparence de la vertu. (Lavaux.) Il y a longtemps que je possède le grand art de me *masquer*. (Le Sage.)

MASS, s. m. Mètrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Suisse et en Allemagne, et dont la valeur varie suivant les localités. Le mass de Vienne ou d'Autriche vaut 1 lit. 41501; 40 mass de Vienne forment un eimer.

MASSA-CARRARA (Duché de). Géogr. Petit État d'Italie qui était situé entre les États sardes à l'O., la Toscane au N. et à l'E., la république de Lucques au S. Après avoir appartenu aux familles Malaspina et Cibo, il fut réuni, en 1713, au duché de Modène, et, en 1806, à la principauté de Lucques. Il revint, en 1814, à l'archiduchesse Marie-Béatrix, dont le fils, duc de Modène, en hérita en 1829. Le grand juge Régnier reçut le titre de *duc de Massa-Carrara* en 1809. Aujourd'hui, il est compris dans la province de Massa (Italie), laquelle a 1,780 kil. carrés et 169,000 hab.

— Massa-di-Carrara. Ancienne capitale du duché, auj. de la province, est à 5 kil. de la mer, et à 96 kil. N.-O. de Florence, sur le Frigido; 9,000 h. Aux environs, exploitation de marbres plus variés que ceux de Carrare.

MASSAC, s. m. V. masloc.

MASSACHUSETTS, s. m. Linguist. Langue que parlaient les indigènes du Massachusetts.

— Adjectiv. L'idiome massachusetts.

MASSACHUSETTS. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, sur l'océan Atlantique, a 21,535 kilom. carrés de superficie et 1,784,000 habit. Le sol, médiocrement fertile, est bien cultivé; le climat est froid, mais sain. Les céréales et les bestiaux sont les principaux produits agricoles. Il y a du plomb, du fer, du cuivre, du sulfure d'antimoine, des oxydes jaune et rouge, de l'anthracite, etc. La pêche et le commerce maritime sont en honneur. Les villes les plus importantes sont : Boston, capitale; Charlestown, Cambridge, Franklin, Lawrence, New-Bedfort, Newburgh-Fort, Roxburgh, Worcester, Salem, Brighton, Lowell, Springfield, Lynn, etc. Le Massachusetts a été la première colonie fondée en Amérique par les puritains qui s'y établirent en 1620. Boston donna, en 1773, le signal de l'émancipation.

MASSACRANT, part. pres. du v. Massacrer. Des soldats massacrant leurs prisonniers.

*** MASSACHANT, ANTE**, adj. Qui massacre, ou l'on massacre. Une affaire massacrante.

— Fig. et fam. Très maussade, très bourru. Il est aujourd'hui d'une humeur *massacrante*. (Acad.) C'est donc à cela que je dois l'accueil *massacrant* dont elle m'honore depuis mon arrivée. (Ch. de Bernard.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

*** MASSACRE**, s. m. (rad. *massacrer*). Grand carnage, surtout de gens sans défense. Grand massacre. Horrible massacre. Massacre des Innocents. L'Europe fut un champ de *massacre* et d'horreur. (Boileau.) Non, je ne serai jamais l'amie d'un homme qui a conseillé l'horrible *massacre* de Blois. (Fenelon.) Au total, il y eut à Waterloo plus de *massacre* que de bataille. (V. Hugo.)

— Par anal. Grande destruction d'animaux. On organisa une chasse à outrance dans les égouts; ce fut un véritable massacre de rats.

— Fig. Qu'est-ce que la lumière de la foi découvre dans ces assemblées profanes? Elle leur découvre (aux gens du monde) un *massacre* horrible d'âmes qui s'entre-tuent les unes les autres. (Nicole.)

— Fig. et fam. *C'est un massacre*. Se dit d'une chose précieuse, brisée ou gâtée. La foule irritée saccagea le magasin; ce fut un véritable massacre de porcelaines de prix et de cristaux magnifiques.

— Fig. *Massacre d'un air, d'un morceau de musique*. Mauvaise exécution de cet air, de ce morceau.

— Fig. On dit d'un mauvais ouvrier que *c'est un massacre*, c'est-à-dire un homme qui massacre l'ouvrage, qui travaille très mal, qui gâte tout ce qu'il touche. Ne vous servez pas de cet ouvrier-là, c'est un *massacre*. (Acad.)

— Blas. Ramure et partie du crâne d'un cerf.

— Hist. relig. *Massacre des Innocents*. Grande tuerie d'enfants que, d'après l'Évangile, le roi Hérode ordonna pour faire périr Jésus.

— Vénerie. Tête du cerf, du chevreuil, du daim, séparée du corps, et placée debout sur la peau. ‖ *Sonner le massacre*. Appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée.

MASSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Massacrer. S'emploie adjectiv. Des hommes massacrés. Ils furent cruellement massacrés. Vous avez vu les fils *massacrés* par la mère. (Bac.) Il tire ensuite la conférence en longueur, et pendant qu'il semble discuter avec eux de bonne foi, on les enveloppe, et ils sont *massacrés*. (Anquetil.) Sous la seconde race de nos rois, la France était tombée dans l'anarchie la plus profonde; les voyageurs étaient sur tous arrêtés, dépouillés et *massacrés* au passage des rivières. (Chateaub.) Tous les jours un solitaire de la Thébaïde ou un ermite du Liban recueillait les cendres de quelques chevaliers *massacrés* par les infidèles. (Id.)

Parlez, vos ennemis, aussitôt *massacrés*,
De ma fatale erreur répareront l'injure. (Racine.)

— Poét. Tué, assassiné. Que par sa propre main mon père massacré... (Corn.) Priam fut *massacré* dans son palais par le fils d'Achille. (Chateaub.) Et la tombe de Cicéron indiquait la place où le père de la patrie fut indignement *massacré*. (Id.)

Ce fut lui qui du prince, à ses yeux *massacré*,
Rapporta dans nos murs le corps défiguré. (Volt.)
Non, je ne reviens point de ma surprise extrême.
Quoi! Ménas à mes yeux *massacré* par lui-même! (Id.)

— Fam. Mal exécuté. Ouvrage massacré. Air massacré. ‖ *Volaille massacrée*. Volaille mal découpée.

*** MASSACRER**, v. a. Ire conj. (ét. bas-allem., *matsken*, égorger). Tuer, assommer, écraser, déchirer impitoyablement des gens sans défense. Faire massacrer tous les habitants d'une ville. Le maréchal Renschild fit *massacrer* de sang-froid douze ou quinze cents Moscovites. (Volt.) Parmi les Espagnols qui allèrent à la conquête des Indes, il y en eut qui firent vœu de *massacrer* douze Indiens par jour, en l'honneur des douze apôtres. (Raynal.)

— Absol. Pour y faire quelque figure (dans l'histoire), il faut *massacrer* par millions. (P.-L. Courier.)

— Poét. Tuer, assassiner.

Des inconnus, dit-il, ont porté ces grands coups;
Ils ont devant mes yeux *massacré* votre époux.
(Voltaire.)
Dans ces funestes lieux, témoins de ma misère,
Mon époux, à mes yeux, a *massacré* mon père. (Id.)

— Par exagér. Couvrir de blessures. Il a rencontré des voleurs qui l'ont tout massacré.

— Par anal. Tuer, détruire en grand nombre, en parlant des animaux. Dans cette battue, les chasseurs ont massacré une quantité prodigieuse de lapins.

— Fig. et fam. Gâter, briser, mettre en mauvais état. Massacrer des statues, des meubles. Vous avez *massacré* ou fait *massacrer* par une bête brute le travail de vingt honnêtes gens. (Diderot.)

— Fam. Travailler très mal, faire mal ce qu'on fait. Cet acteur a massacré son rôle. Le tailleur a massacré mon habit.

— se massacrer, v. pron. Être massacré. Des enfants innocents ne se massacrent pas ainsi.

— Se détruire réciproquement. Croyez-vous que les hommes se sont toujours *massacrés* comme ils le font aujourd'hui? (Volt.)

*** MASSACREUR**, s. m. Celui qui massacre, qui tue. Il n'eût pas hésité à se jeter tête baissée au milieu de cent *massacreurs*, s'ils se fussent présentés à lui. (Mérimée.)

— Fig. Celui qui exécute mal une chose. Cet ouvrier est un massacreur.

MASSADA. Géogr. anc. Ville de la tribu de Juda (Palestine), entre Jérusalem et la mer Morte.

MASSAGA. Géogr. Ville de l'Inde ancienne, à l'E. du Paropamisus, chez les Assacéniens.

*** MASSAGE**, s. m. Médec. Action de masser. Leurs articulations, constamment relâchées, surtout par le *massage*, deviennent souples, sans ressort. (Virey.) Plus varié que les frictions, le *massage* ne peut-il pas les remplacer dans une foule de circonstances? (Piorry.) Le *massage* dissipe la rigidité que les fibres musculaires acquièrent par la fatigue. (Id.) Les Égyptiens pratiquent le *massage* à peu près de la même manière que les Indiens. (Id.) On dit aussi *massement*.

MASSAGÈTES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple scythe, qui habitait les environs du lac Oxien, sur l'Iaxarte.

MASSAGNANO. Géograph. Établissement portugais du Benguela (Afrique).

MASSAL, s. m. Torche de chiffons qu'on imprègne de résine, dans l'Inde.

MASSALA, s. f. Embarcation légère dont on se sert à Madras pour transporter la cargaison du navire sur la terre ferme.

MASSALCHI, s. m. Chez les Hindous, Celui qui porte le massal.

MASSALIA. Astron. La 20e planète télescopique, découverte le 19 septembre 1852 par de Gasparis.

MASSALIENS, s. m. pl. Hist. relig. Syn. d'Euchètes.

MASSALIOTE adj. et s. 2 g. Geogr. anc. Habitant, habitante de Marseille, dont le nom grec était *Massalia*.

MASSANE, s. f. Mar. anc. Cordon de la poupe qui separait le corps de la galere de l'aissade de poupe.

MASSANE (Col de la). Géogr. Passage situé dans les Pyrenées orientales, d'Espolla à Argelès.

MASSAOUA. Géogr. V. MASSOUAH.

MASSAPÉE, s. f. Mar. Instrument pour faire mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSARD (Jean). Graveur, né à Bellême (Orne), 1750-1822, a travaillé à la *Galerie de Florence*, etc. Son fils, *Jean-Baptiste Raphaël-Urbain*, né à Paris, 1775-1849, a exécuté beaucoup de belles gravures.

MASSARI (Lucio). Peintre italien, né à Bologne, 1569-1633, approcha des Carrache et de l'Albane, dont il eut la grâce charmante.

MASSARIE, s. f. Bot. Genre de champignons pyrenomycètes.

MASSARIL, s. m. Bot. Nom d'une espèce de raisin que l'on recueillait en Afrique pour l'employer comme medicament.

MASSARION, s. m. (du lat. *massa*, masse). Polyp. Genre proposé pour une masse spongieuse et informe trouvee dans la mer sur les côtes de Norvège.

MASSART, s. m. Bas officier de ville, dans les communes du nord de la France.

MASSAT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Girons (Ariège). Mines de fer ; 4,100 h.

MASSAY. Géogr. Comm. du cant. de Vierzon, arr. de Bourges (Cher) ; 2,400 hab.

* **MASSE**, s. f. (du bas-lat. *massa*, même signif.). Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature qui font corps ensemble. Les pyramides d'Égypte ne sont que d'enormes *masses* de pierres. (Lav.) Comment concevoir que la terre, cette *masse* morte et insensible, soit sans principe ? (Nicole.) Leur *masse* indestructible a fatigué le temps. (Del.)

O ciel ! quoi ! sur mon banc une honteuse *masse*
Désormais me va faire un cachot de ma place ? (BOIL.)

— Corps compact très solide. Une masse de plomb. Une masse de métal.

— Corps gros, informe. L'ours en naissant paraît n'être qu'une *masse*. (Acad.)

— *C'est une masse de chair*. C'est une personne au corps et à l'esprit lourds, ou simplement C'est une personne grosse, grasse et pesante.

— La totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. La masse de l'air. La masse du sang. La masse des citoyens. Il est certain que chaque denrée ou marchandise en particulier pourra être comparée à une certaine portion de la *masse* entière de l'or et de l'argent. (Montesq.)

— Fig. La masse des lumières. La masse des connaissances humaines. Les passions ne sont que des *masses* de desirs. (H. de Balzac.)

— Grande quantité, grand nombre. Une masse de gens. Une masse d'œufs. Une *masse* énorme de peuple s'était portée à l'hôtel des Invalides, cherchant des fusils. (L. Blanc.)

— Réunion, ensemble. La masse des créanciers d'un failli. Les prétendus disciples de saint Augustin veulent que Dieu ne tire de la *masse* de perdition condamnée pour le péché originel que les seuls prédestinés. (Fén.)

— Absol. Le public, le commun des hommes. Cela est bon pour la masse. Émouvoir, soulever les masses. Le despotisme muselle les *masses* et affranchit les individus dans une certaine limite. (Chateaub.) La force des *masses* indisciplinées est dans leur impétuosité : qui les ralentit les perd. (Lamart.)

— Admin. milit. Somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat ou allouée par abonnement pour une dépense spéciale. Masse d'habillement. Masse de chaussure. Masse d'équipement. Masse individuelle. Masse générale d'entretien. || Retenue faite à des ouvriers, à des prisonniers, dans les mêmes conditions.

— Anc. admin. *Bon de masse*. Bon que l'on délivrait à payer sur hors-fonds.

— Archit. Ensemble d'un ouvrage, par rapport à ses proportions. Cet édifice, cette colonnade fait une belle masse. L'âme reste incertaine entre ce qu'elle voit et ce qu'elle sait, et elle reste surprise de voir une *masse* en même temps si énorme et si légère. (Montesquieu.) L'edifice a un aspect de vétusté singulière, il a de la *masse* ; c'était très beau. (V. Hugo.)

— Art milit. Se dit en parlant d'une colonne très serrée. Les masses se portèrent sur tel point.

— Artill. *Masse de mire*. Partie saillante de bouche à feu, pour viser. || *Masse de lumiere*. Cylindre ou est la lumière qu'on visse dans une bouche à feu.

— Bot. *Masses pollinaires*. Ensemble des corpuscules qui composent le pollen des fleurs.

— Carr. *Masse de carrière*. Ensemble des lits de pierres d'une carrière.

— Comm. Certaine quantité de marchandises du même genre. || *Masse de plumes*. Cinquante plumes.

— Constr. *Masse d'un pont*. Nom qu'on donnait aux piliers d'un pont.

— Fortif. *Masse couranle*. Parapet.

— Jurispr. Fonds d'argent d'une succession, d'une société. Toute la masse est de cent mille francs. Il faut qu'il rapporte cela à la masse. || *Masse active*. Ensemble de l'avoir d'un négociant. *Masse passive*. Ensemble de ses dettes. || *Faire masse*. Totaliser diverses sommes pour en faire le partage.

— Lapid. Bloc de verre de couleur pour la fabrication des pierres fausses.

— Miner. Nom des couches dont l'épaisseur dépasse de beaucoup celle qu'on est convenu tacitement de leur accorder, et qui se succèdent sans changer de nature, sans être separées autrement que par de très petits filets de substances hétérogènes.

— Mod. *Masse de héron*. Aigrette de plumes de héron qu'on portait au bonnet.

— Mus. Nom donné à plusieurs parties qui s'exécutent ensemble. Les attaques des violons et des violes, liés par les tenues des instruments à vent, forment de belles *masses* harmoniques. (Castil-Blaze.) Un solo de hautbois plane et se dessine avec grâce sur les *masses* de l'orchestre. (Id.)

— Numism. *Masse, ou chaise, ou royal dur*. Nom d'une ancienne monnaie d'or en France. Philippe le Bel fit faire des masses, chaises ou cadières appelées *royaux durs*. Cette monnaie n'était qu'à 22 carats et pesait 5 deniers, 12 grains trébuchants.

— Peint. Réunion de plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout. Les lumières de ce tableau sont disposées par grandes masses. Les masses d'ombre soutiennent bien cette composition. Les figures bien groupées forment des masses agréables. C'est ainsi que la peinture divise en grandes *masses* ses clairs et ses obscurs. (Montesq.)

— Par extens., en parlant d'un paysage, des objets qu'on aperçoit à une certaine distance. Ensemble dans lequel se fondent les détails. Un bois de sycomores se prolongeait jusqu'à des *masses* de verdure ou des grena les resplendissaient parmi les touffes blanches des cotonniers. (G. Flaubert.)

— Fig. Il faut moins considérer les détails que les masses. Après avoir ainsi disposé les *masses* principales de mon sujet, je crois pouvoir commencer d'écrire. E. Quinet.)

— Phys. La grandeur, l'entité physique, l'étendue d'un corps, la somme totale de ses particules matérielles, par opposition au volume, et quel que soit ce volume. C'est suivant les rapports de la *masse* et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus. (Montesquieu.)

— Sculpt. Nom donné aux grandes parties d'un bas-relief ; ensemble d'un groupe.

— Techn. Cône tronqué dans lequel on fait cristalliser l'alun. || Meule de tabac hachée qu'on laisse fermenter. || Contrepoids de metal qui, attaché à un anneau, dans une balance, sert à montrer la pesanteur des objets par le peson. || *Enlever une ferrure dans la masse*. La découper à froid dans un morceau de fer. || *Menuiserie à masse*. Ouvrage fait dans un seul morceau de bois. || *Grande masse*. Partie de la cuve d'un haut fourneau qui est entre le gueulard et le ventre.

— *En masse*. loc. adv. Tous ensemble, en totalité. Se porter en masse. Faire une levée en masse. De là, la levée en *masse*, ordonnée par les représentants près l'armee des côtes de La Rochelle. (L. Blanc.)

— En bloc, dans l'ensemble. Considérée en *masse*, la langue française est celtique et romaine. (J. de Maistre.)

* **MASSE**, s. f. (ét. lat., *matea*, forme primitive de *mateola*, bâton). Gros marteau de fer, carré des deux côtés, emmanché de bois, servant aux carriers, aux tailleurs de pierre, aux paveurs, aux sculpteurs. || Gros maillet de charpentier. || Gros marteau de bois dont on se sert pour forger le plomb.

— Anc. art milit. Ancienne arme de fer, fort pesante d'un bout, ne pouvant ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait. On dit aussi *masse d'armes*.

— Anc. cout. Bâton à tête d'or ou d'argent qu'on portait par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, devant le recteur et les quatre facultés de l'université de Paris allant en procession, et enfin devant quelques chapitres et devant les cardinaux.

— Blas. Bâton à tête garnie d'argent que l'on mettait en sautoir derriere l'écu du grand chancelier de France.

— Bot. Nom donné à une petite famille formée dans le genre clavaire, à cause de la forme en massue des trois espèces qui la composent. || *Masse de bedeau*. Nom vulgaire commun à deux plantes, l'érucage des moissons et la massette à larges feuilles. || *Masse d'eau*. Nom vulgaire de la massette.

— Chass. *Masse à pic*. Instrument propre aux oiseleors.

— Jeux. Instrument pour jouer au billard. || Gros bout de la queue ordinaire. Jouer de la masse, avec la masse.

* **MASSE**, s. f. Jeux. Ce qu'on met au jeu dans certains jeux de hasard. La seconde *masse* était de vingt pistoles. (Acad.) Il vieillit.

MASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Masser (rad. *masse*, amas). S'empl. adjectiv. Mis en masse. Des regiments massés sur les hauteurs.

— MASSE, s. m. Masse de fer qui reste au fond du creuset.

— Jeux. Coup de billard qui se fait en frappant la boule de haut en bas.

MASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Masser (*pétrir*). S'emploie adjectiv. Une personne qui a été bien massée.

MASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Masser (ad. *masse*, somme mise au jeu). S'emploie adjectiv. Forte somme massée.

MASSÉ (Jean-Baptiste). Peintre en émail et graveur, né à Paris, 1687-1767, fut de l'Académie en 1717, quoique protestant, avec la permission du regent. Il peignit la miniature.

— MASSÉ (Félix-Marie-Victor). Compositeur français, membre de l'Institut, né à Lorient, 1822-1884, un des plus brillants représentants de l'école française, a donné un grand nombre d'opéras comiques : *la Chanteuse voilée*, *les Noces de Jeannette*, *Galathée*, *la Fiancée du diable*, *Miss Fauvette*, *les Saisons*, *la Reine Topaze*, *la Favorite et l'Esclave*, *Adieu paniers*, *vendanges sont faites*, *la Fée Carabosse*, *le Dernier Couplet*, *le Fils du brigadier*, *Fior d'Aliza*, *Paul et Virginie*, etc. Il a aussi fait jouer un opéra, *Pétrarque*, qui a obtenu un légitime succès.

MASSEAU, s. m. Métall. Lopin cinglé. || Au pluriel, Masses de fer formées de portions de fonte brute fondues ensemble.

MASSEGROS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Florac (Lozère) ; 350 hab.

MASSELET, s. m. (dim. de *masse*). Métall. Petite loupe.

MASSELIN (Jean). Official de Rouen, mort en 1500, député du clergé de cette ville aux états généraux de 1484, en a dressé le *Journal*, insére dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.

MASSELOTTE, s. f. (rad. *masse*). Métal superflu qui se trouve aux moules des pièces des canons et des mortiers, après que ces pièces ont été coulées. || Masse de métal soudée sur le canon d'une arme à percussion, et dans laquelle est le logement de la cheminée. || Masse de fonte ou de bronze que l'on coule à l'extrémité des canons et à l'affût des mortiers, pour prévenir les soufflures.

MASSEMENT, s. m. Action de masser et résultat de cette action. Ne pourrait-il pas être de quelque utilité d'appeler l'attention des medecins sur le *massement* des peuples de l'Asie ? Piorry. || Le *massement* peut être pratiqué sans qu'on ait été d'abord soumis à l'action de l'eau. Id. || Le *massement* des Turcs est assez analogue a celui des Egyptiens. Id. Le *massement*, joint aux bains, détermine dans l'économie animale un changement accompagné des plus agréables sensations. (Id.) On dit plutôt *massage*.

MASSEMILLE, s. m. (pr. *ma-ce-mi-lle*, il mouill.). Relat. Nom donné, aux colonies, a un fruit qui ressemble aux pommes de l'Europe.

MASSE-MORE, s. f. Anc. mar. Biscuit pilé, employé a nourrir les bestiaux à bords.

MASSÉNA, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre cephaloptere.

MASSÉNA (André), Maréchal de France, né à Nice, 1758-1817, mousse, soldat au service de la France, se retira en 1789, puis s'engagea de nouveau dans les volontaires du Var en 1792. Général de division en 1795, lieutenant principal de Bonaparte dans l'campagne de 1796-1797, il reçut de lui le surnom l'*Enfant chéri de la victoire*. Masséna commanda l'armée de Rome, 1798, puis l'armée d'Helvétie, 1799, il gagna alors sur les Russes une suite de combats désignés sous le nom de bataille de Zurich. Il s'illustra encore par la défense héroïque de Gênes, 1800. Napoléon le créa maréchal en 1804 ; il lui confia le commandement des troupes qui arrêterent les Autrichiens au Calciero, 1805, et s'emparerent du royaume de Naples en 1806. Après avoir dirigé l'aile droite de la grande armée en Pologne, Masséna devint duc de Rivoli, 1807. Son énergie a Ebersdorf, a Essling et à Wagram, 1809, lui valut encore le titre de prince d'Essling. La dernière campagne de ce grand général fut en Espagne ; il refoula les troupes anglo-portugaises jusqu'à Torres-Vedras, opéra une retraite admirable, terminée par la bataille indecise de Fuentes d'Onoro, 1811. Disgracié injustement, il reçut, en 1813, le commandement de la division de Marseille, que Louis XVIII lui laissa. Le général Koch a publié des *Mémoires de Masséna*.

* **MASSÉPAIN**, s. m. (de l'ital. *marzapane*, dont l'origine première est rattachée à *mas*, bouillie d'orge, et *pane*, pain). Espèce de petits biscuits faits de pâte d'amande et de sucre, auxquels on donne le plus souvent une forme ronde comme un petit pain, d'où leur est venu le nom par lequel on les désigne. Massepains royaux. Massepains de Turin. Massepains de marrons. Massepains fins. Massepains de pistaches.

* **MASSER**, v. a. 1re conj. (rad. *masse*). Art milit. Disposer en masses, en colonnes serrées. Masser son infanterie.

— Jeux. Au billard, *Masser une bille*. La frapper de haut en bas avec la queue.

— Absol. Il est difficile de masser.

— Peint. Disposer les masses. Masser les ombres. Masser les lumières. Masser le feuillage d'un arbre.

— Absol. Ce peintre masse bien.

— SE MASSER, v. pron. Se grouper. Des troupes qui se massent. Des gardes nationaux se *massèrent* des deux côtes et un peu en avant de la table. (Lamartine.)

— B.-arts. Se grouper, s'agencer. Les personnages de ce peintre se massent naturellement.

— Techn. Se réunir en une masse ferme et compacte.

* **MASSER**, v. a. 1re conj. (étym. ar., *mass*, presser doucement). Médec. Pétrir les chairs, presser avec la main les parties du corps, les articulations, afin d'exciter la tonicité de la peau et des tissus. Les femmes romaines se faisaient *masser*, au sortir du bain, par des esclaves robustes. (Virey.) Dans les Indes, on fait d'abord usage des bains et des frictions ; après leur emploi, celui qui veut se faire *masser* est etendu sur un lit ou sur un sopha, ou l'opérateur manie ses membres comme s'il pétrissait de la pâte. Piorry. || Chez les Turcs, c'est dans une étuve seche que l'on se fait *masser*. Id.) Les femmes de nos contrées, transportées sous le ciel fortuné des Indes, ne passent pas un seul jour sans se faire *masser* par leurs esclaves, et sacrifient des heures entières a cette occupation. Id.)

— Par anal. Pétrir, rouler entre ses doigts. Il sourrait toujours et continuait de *masser* sa prise. (H. Castille.)

— Arg. Se dit absolument pour Travailler.

* **MASSER**, v. a. 1re conj. (rad. *masse*, somme qu'on met au jeu). Mettre au jeu. Je masse cinq louis.

— *Masse tout, masse à qui dit, masse la poste*. Je masse tout, je masse a qui répondra, je masse autant qu'il y a au jeu.

MASSESYLIENS, s. m. pl. Géograph. anc. L'une des deux tribus des Numides, entre l'Ampsagas à l'E. et la Malva à l'O.

MASSET, s. m. (dimm. de *masse*). Métall. Loupe de metal.

MASSÉTER, s. m. (pr. *ma-cé-tèrr* ; ét. gr., μασητής ; dérive de μασάομαι, je mange). Anat. Muscle qui élève la mâchoire inférieure et agit beaucoup pendant la mastication.

— Adjectiv. *Muscle masseter*. Muscle situé à la partie postérieure de la joue, et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur.

MASSETÉRIN, INE, adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient au muscle masseter. *Artere masseterine*. Artere qui naît du tronc même de la maxillaire interne ou de la temporale profonde postérieure et se répand dans l'épaisseur du muscle masséter, après avoir traversé horizontalement l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur. *Nerf masseterin*. Celui qui est fourni par le nerf maxillaire inférieur provenant du trifacial. *Veine masseterine*. Veine qui offre la même distribution que l'artere précédente ; elle se rend dans la veine maxillaire.

MASSÉTÉRIQUE, adj. 2 g. Anat. Syn. de MASSETERIN.

* **MASSETTE**, s. f. (rad. *masse*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des typhacées et qui renferme sept espèces dont les plus intéressantes sont la massette a larges feuilles, vulgairement appelée *masse d'eau*, *masse de bedeau*, *roseau des étangs*, et la massette a feuilles étroites. Ces plantes croissent dans les étangs, les fossés aquatiques, le long des rivières et des ruisseaux. Dans les cantons ou les massettes sont abondantes, on emploie leurs feuilles pour former le siège des chaises communes, pour faire des paillasses et les nattes.

— *Massettes à ressort*. Petit groupe de champignons ayant une tête oblongue qui ressemble plus ou moins a une massette portée sur une tige grêle. Les graines renfermées dans cette tête sont lancées au loin par les filaments élastiques sur lesquels elles étaient d'abord fixées.

— Helminth. Genre d'entozoaires bothriocéphalés ayant pour type l'espèce appelée massette des poissons.

— Min. Gros marteau de mineur.

MASSEUBE. Géograph. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mirande, sur le Gers (Gers) ; 1,700 hab.

MASSEVAUX, (en allemand *Massmunster*). Geogr. Ancien ch.-l. de canton de l'arr. de Belfort (Haute-Alsace) ; 3,500 hab.

MASSIA, s. m. Relat. Nom donné, au Japon, à certaines chapelles consacrées aux divinités subalternes. Les *massias* sont desservis par les canusi, qui reçoivent les offrandes des dévots. (Compl. de l'Acad.

MASSIAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Flour (Cantal, sur l'Alagnon ; 2,000 h.

MASSIAU, s. m. syn. de MASSEAU.

* **MASSICOT**, s. m. Chim. Protoxyde de plomb de couleur jaune. C'est le seul oxyde de plomb qui soit susceptible de se combiner aux acides et de former des sels. On faisait autrefois un grand usage du massicot pour la peinture à l'huile, notamment pour peindre les carrosses en jaune.

— Techn. Machine à rogner le papier.

* **MASSIER**, s. m. Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies. Les massiers de l'université.

Deux marmitons crasseux, revêtus de serviettes,
Lui servaient de *massiers* et portaient des assiettes. (BOILEAU.)

— Pêch. Matelot qui love le filet dans la soute.

* **MASSIF, IVE**, adj. (rad. *masse*). Qui est ou qui paraît pesant. Bâtiment massif. Ornement massif. Une femme massive. Ainsi la terre, toute *massive* qu'elle est, est aisément portée au milieu de la matière céleste. (Fonten.) La matière plus rare s'élève sur la plus *massive*. (Volt.) La

porte de chaque appartement est *massive* et capable de résister à une attaque. Il faut que les murs aient une épaisseur égale à celle de ces grandes tables *massives* qui entourent le grand feu de salle. E. About.

— Fig. Épais, lourd, matériel. Avoir l'esprit massif. Je suis tout matériel, et ne me paye que de la réalité, encore bien *massive*. Mont.

— Géol. *Terrains massifs*. Terrains ignés ou plutoniens.

— Min. Se dit d'un minéral, quand il est en masses d'un certain volume qui, n'ayant aucun caractère particulier, ne peuvent être désignées que d'après la considération abstraite de ces masses mêmes. On dit qu'une roche a une *structure massive*, quand elle ne présente aucun jour. Le pyrite massif.

— Orfév. Qui est sans creux ni matière étrangère. Vase d'argent massif.

— Techn. Se dit des bois employés pleins et sans placage. Meubles d'acajou massif.

— MASSIF, s. m. Ce qui est massif, le solide. Aimer le massif.

— Fig. Je suis lourd et me tiens un peu au *massif* et au vraisemblable. (Montaigne.)

— Archit. Ouvrage de maçonnerie fondé en terre pour porter un perron, un piédestal, etc. Le massif d'un perron. Le massif d'une muraille. Le *massif* de ce mur est de pierre, de brique, de moellon. (Acad.) Au dedans une cour carrée, semblable à celle du palais Farnese, s'encadre entre quatre *massifs* d'architecture aussi austères et aussi grands que les dehors. (H. Taine.) *Massif de moellons*. Corps de maçonnerie sur lequel on élève les fondations. || *Massif de pierre*. Mur tout en pierre.

— Couvr. Petit mur construit sous les chéneaux pour produire une pente.

— Eaux et for. Futaie d'arbres rapprochés les uns des autres.

— Géol. Système de montagnes.

— Jard. Plantation d'arbres de toute grandeur, d'arbustes ou de plantes formant un bosquet. Massif de verdure. Massif d'arbustes. Massif de fleurs. De beaux massifs. Établir des massifs. De petits massifs. Massifs de jardins. Dans les jardins réguliers, les *massifs* sont ordinairement séparés par des allées en ligne droite. (Baudrillart.) Dans les jardins paysagers, les *massifs* sont toujours irréguliers et terminés dans la totalité ou une portion de leur pourtour, par des angles plus ou moins saillants. (Id.) Un air tiède et embaumé circulait à travers les *massifs* toujours verts des sapins. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Il y avait auprès de sa grotte un *massif* de ronces et d'épines. (Montalemb.)

— Fig. Un des nombreux passages qui traversent au cœur les principaux *massifs* de maisons. (Gér. de Nerval.)

Mar. Nom des coins de bois qui serrent le pied du mât. Renfort en bois à l'écoutillon du puits des câbles-chaînes.

— Min. *Exploitation par massif long*. Système d'exploitation des bancs de houille qui consiste à laisser des piliers pour séparer les tailles dans toute leur longueur. || *Exploitation par massif court*. Système dans lequel des tailles secondaires viennent couper les piliers sur plusieurs points.

— Techn. Enveloppe d'un fourreau à l'extérieur.

MASSILIA. Géogr. anc. Ville de la Gaule Narbonaise. Aujourd'hui *Marseille*. On dit aussi *Massalie*.

MASSILIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Massilia.

— adj. Qui appartient à Massilia ou à ses habitants.

MASSILLON (Jean Baptiste), Prélat et orateur français, né à Hyères (Var), 1663-1742, entra, en 1681, dans la congrégation de l'Oratoire. D'abord professeur, il commença à prêcher à Montpellier, 1698, et débuta excellemment à Paris, en 1699, dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré; il y donna le carême. Il prêcha l'avent qui suivit à Versailles devant Louis XIV, et se fit encore entendre à Versailles pendant les carêmes de 1701 et de 1704. Il prononça les oraisons funèbres du prince de Conti, 1709, du grand dauphin, 1711, et de Louis XIV, 1715. Massillon, nommé évêque de Clermont en 1717, prêcha le carême devant Louis XV; ce fut ses dernières, il écrivit les dix sermons du *Petit Carême*, expression la plus parfaite de son génie oratoire. Membre de l'Académie française en 1719, il fut l'un des prélats consécrateurs de Dubois, 1720.

— MASSILLON, s. m. Livre contenant les œuvres de Massillon, et principalement le *Petit Carême*.

Toujours sur sa toilette est la sainte Écriture,
Auprès d'un pot de rouge ou voit un *Massillon*. (VOLT.)

MASSILLONNE, s. f. (pr. *ma-si-lone*, *ll* mouill.). Nom de mouches que les femmes portaient sous la gorge, au commencement du XVIII^e^ siècle.

MASSINA. Géogr. Pays du Soudan (Afrique), au S.-O. de Tombouctou, sur le Niger, appartient aux Fellatahs. La ville principale est Djennè.

MASSINGER (Philippe), Poète dramatique anglais, né à Salisbury, 1584-1640, fut l'un des collaborateurs assidus de Fletcher; ses drames sont curieux comme peinture des mœurs de l'époque; il est remarquable par le pathétique et l'imagination.

MASSIQUE, s. m. Antiq. rom. Vin très renommé, recolte au mont Massique en Campanie. J'ai bu du *massique* dans un vaisseau qui m'appartient, sous un tendelet d'or. (G. Flaubert.)

MASSIQUE (Mont), Géogr. anc. Chaîne de collines, située au N. du Vulturne, sur la limite du Latium et de la Campanie (Italie). Ses vignobles étaient célèbres. Aujourd'hui *Massico*.

MASSITÈRE, s. m. Massier. (Rabelais.)

* **MASSIVEMENT**, adv. D'une manière massive. Cet édifice est trop massivement bâti.

— Fig. L'Allemand se tenait *massivement* devant lui, dans une attitude carrée. (Sterne.

MASSIVETÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est massif.

MASSKANNE, s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, en usage en Bavière, et qui vaut 1 lit. 0598.

MASSLING, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée à Zurich.

MASSOLE, s. f. Hist. Supplice en usage dans quelques villes d'Italie, et qui consistait à assommer le patient avec une espèce de massue.

MASSOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Massoler. S'emploi adjectiv. Criminel massolé.

MASSOLER, v. a. I^re^ conj. Faire périr par le supplice appelé massole.

MASSON, s. m. Bot. Nom vulgaire du jujubier cotonneux.

MASSON (Jean-Papire), Historien, né à Saint-Germain-Laval, en Forez, 1544-1611, a laissé *Vita Caroli IX; Annalium Libri IV quibus res gestæ Francorum explurantur; Notitia episcopatuum Galliæ; Descriptio fluminum Galliæ; Historia calamitatum Galliæ; Elogia*, etc.

— MASSON (Antoine), Graveur, né à Loury près d'Orléans, 1636-1700.

— MASSON (Charles-François-Philibert), Littérateur, né à Blamont (Doubs), 1762-1807, officier en Russie, 1794, expulsé par Paul I^er^, 1796, mourut secrétaire général du département de Rhin-et-Moselle. On a de lui: *Elmine*, conte; *Mémoires secrets sur la Russie; les Helvétiens*, poème en huit chants; *la Nouvelle Astrée*, roman; *Statistique du département de Rhin-et-Moselle*, etc. Il était de l'Institut de France.

— MASSON (François), Statuaire, né à La Vieille Lyre (Normandie), 1745-1807, élève de G. Coustou, fit les bustes de beaucoup de personnages célèbres, le groupe allégorique du *Devouement à la patrie*, etc. Il a montré un talent remarquable par la grâce unie à la vigueur.

— MASSON (Auguste-Michel-Benoît GAUDICHOT-MASSON, connu sous le nom de *Michel*), Romancier et auteur dramatique, né à Paris, 1810-1883, a composé un grand nombre de nouvelles, de romans, de vaudevilles et de drames; il s'est surtout distingué dans ce dernier genre. Son œuvre la plus populaire est le recueil des *Contes de l'atelier*.

MASSONE, s. f. Bot. Syn. de MASSON.

MASSONIE, s. f. (de *Masson*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des asphodélées, établi pour un assez grand nombre d'espèces dont les plus connues, la massonie à larges feuilles et la massonie tuberculeuse, sont toutes deux originaires du Cap de Bonne-Espérance.

MASSOQUE, s. f. Métall. Moitié d'un massé.

MASSOQUETTE, s. f. Métall. Moitié d'une massoque.

* **MASSORE** ou **MASSORAH**, s. f. (de l'hébreu *masorah*, tradition). Examen critique du texte de l'Écriture sainte, fait par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc.

* **MASSORÈTE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la Massore. Ceux qui lisent et expliquent le texte hébreu sans points *massorètes*, ajoutent à la consonne, lorsqu'elle n'est pas précédée d'une voyelle primitive, la voyelle qui précède cette même consonne quand on la prononce par son nom. (Isenne-Baron.) Assurer que les docteurs *massorètes* ont touché à la vraie pierre de touche chaque mot, chaque sens, chaque construction de ce qui nous reste de l'idiome d'Isaïe et de Daniel, serait trop aventureux; mais du moins ont-ils préservé pour l'avenir de l'outrage du temps, des superstitions et des sectes, une des belles langues parlées jadis sur la terre. (Id.)

— MASSORÈTE, s. m. Docteur juif, auteur de travaux de philologie connus sous le nom de Massore. Ce jeune homme traduit l'hébreu aussi nettement qu'un *massorète*. (Ch. Nodier. L'importance des travaux des *massorètes* est plutôt critique que grammaticale. (E. Renan.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

* **MASSORÉTIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la Massore. Lesusden, avec sa patience presque *massorétique*, a fait le compte des mots qui figurent dans l'hébreu et le chaldéen de la Bible. (E. Renan.)

MASSOT, s. m. Ichtyol. Nom donné au labre tourdelle.

MASSOT, s. m. Table de mariers pour former le pain de sel.

MASSOUAH ou **MASSAOUA**, Géogr. Port d'Abyssinie, dans une petite île de la mer Rouge, entrepôt du commerce de l'Abyssinie avec les pays étrangers. Massouah est occupé par les Italiens.

MASSOULAH, s. m. Mar. Embarcation de forme particulière dont se servent les habitants de certaines côtes de l'Inde.

* **MASSUE**, s. f. (rad. *masse*). Bâton noueux, et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre. La massue était l'arme d'Hercule. La boiquille du temps fait plus de besogne que la *massue* d'Hercule. (Gracian.)

— Par anal. Les Assyriens, coiffés de casques d'airain, brandissaient des *massues* de fer. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. C'eût été pour eux le dernier désespoir de se voir privés de la *massue* qui avait si bien joué sur le jeune prince. (Saint-Simon.)

— Fig. et fam. *Coup de massue*. Accident fâcheux et imprévu. Ce fut pour lui un coup de massue. Tout était prêt, il arrive un coup de *massue* qui rabaisse la joie. (Mme de Sévig.) Il fut frappé de ces paroles comme d'un coup de *massue*. (Scarron.)

— Fig. *Faire de sa tête massue*. Se donner beaucoup de mal, s'exposer à quelque péril pour réussir dans une affaire; vaincre un obstacle à force de travail intellectuel.

— Loc. prov. *C'est avec la massue d'Hercule qu'il coupe un chereau en quatre*. Se dit d'un homme qui discute lourdement.

— Bot. Nom donné à la partie supérieure du corps des champignons, lorsqu'elle se compose d'un renflement qui fait suite au stipe, ou qui en est séparé par un bord sensible. || *Massue d'Hercule*. Nom d'une variété de concombre, ainsi nommée d'après la forme de son fruit. || *Massue des sauvages*. Nom donné aux racines du mabouyer, que les naturels de l'Amérique employaient pour faire des massues.

— Moll. *Petite massue d'Hercule*. Nom vulgaire du murex brandaris. || *Massue épineuse*, ou *grande massue*. Le murex cornu.

MASSUET (Pierre), Médecin et littérateur français, né à Mouzon-sur-Meuse, 1698-1776, bénédictin, puis protestant en Hollande, a écrit: *Histoire des rois de Pologne; Vie du prince Eugène; Vie de l'empereur Charles VI*, etc.

MASSYLIENS, s. m. pl. Géogr. anc. La plus orientale des deux tribus numides, entre la Zeugitane à l'E. et les Massésyliens à l'O.

MASTACANTHE, s. m. (étym. gr., μάστοξ, ακος, moustache; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des verbenacées et originaire de Canton.

MASTACEMBLE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille les pantoptères, qui se nourrissent de vers, vivent dans les eaux douces de l'Asie, et dont la chair est estimée. Le mastacemble armé. Le mastacemble unicolore.

MASTAC, s. m. Anc. cout. Redevance que payaient les tenanciers d'une ferme.

MASTELLO, s. m. Métrol. Mesure pour les liquides autrefois usitée en Italie, qui valait 82 lit. 125. Le mastello de Venise valait 64 lit. 800. || Pl., *mastelli*.

MASTER, s. m. (pron. *ma-steur*; mot angl. signif. *maître*). Titre donné, en Angleterre, aux hommes de la classe moyenne.

— Chef de musique, dans l'armée anglaise. A un signe du *master*, les tambours lèvent leurs baguettes, la grosse caisse son tampon, le fifre son turlututu. (Th. Gautier.)

MASTÈRE, s. m. Antiq. gr. Magistrat athénien qui était spécialement chargé de la recherche des biens des exilés.

* **MASTIC**, s. m. (pr. *mass-tik*; du lat. *mastiche*, même signif.). Composé pâteux, ductile, employé pour clore des joints, s'opposer au passage ou à l'action des gaz ou des liquides.

— *Mastic bitumineux*. Mastic formé d'une sorte de goudron épaissi et de substances terreuses.

— *Mastic pour les bouteilles*. Mastic dont on se sert pour cacheter les bouteilles, et qui est fait avec du mastic bitumineux mêlé à chaud avec un poids égal de bitume épuré.

— *Mastic de cire jaune*. Mastic composé de cire jaune, fondue et mélangée avec un dixième de son poids de térébenthine commune. Il sert à couvrir les bouchons ou fermer les joints d'appareils qui dégagent des vapeurs acides.

— *Mastic de Dihl*. Mastic composé d'huile de lin cuite et de ciment de terre à porcelaine en poudre fine. Le mastic de Dihl à ciment blanc acquiert une nuance de pierre très convenable pour les rejointements des dalles, pierres de taille, dans les endroits exposés à la vue.

— *Mastic des fouteniers*. Mastic composé de résine privée d'eau et de ciment de brique parfaitement sec, et qu'on emploie pour sceller les robinets des fontaines, assembler et lier fortement les tuyaux en grès, etc.

— *Mastic pour les garnitures métalliques*. Mastic composé de résine sèche, de cire jaune et d'ocre rouge. Ce mastic sert, comme plusieurs autres, à fixer les ajutages et à fermer hermétiquement les joints; il convient surtout aux appareils pneumatiques.

— *Mastic de limaille de fer*. Mastic composé de limaille de fer bien propre et non oxydée, ou tournure de fonte douce pilée, de fleur de soufre et de sel ammoniac en poudre. Ce mastic, interposé entre les pièces et serré fortement, résiste bien et devient presque aussi dur que la fonte.

— *Mastic mou*. Mélange fait à chaud, de cire jaune, de térébenthine et de rouge de Venise. Le mastic mou est fort commode pour arrêter promptement une fuite.

— *Mastic des sauvages*. Mastic fort dur dont les sauvages de l'Australie se servent pour fixer la pierre de leurs haches, et qui est composé de résine jaune, de sable pur, d'oxyde de fer et de chaux.

— *Mastic de vitrier*. Mastic qu'on prépare en faisant dessécher au feu de la craie ou blanc d'Espagne en poudre, et malaxant à la spatule sur une table en marbre cette substance avec une quantité suffisante d'huile de lin pour former une pâte consistante, mais ductile. Chacun sait comment les vitriers appliquent le mastic pour sceller les joints des encadrements dans lesquels ils ajustent les carreaux de vitre. On fait encore usage de ce mastic pour reboucher les fentes, cavités, trous de chevilles et clous enfoncés, etc., avant de peindre à l'huile diverses boiseries.

— Arg. Tromperie, mystification.

— Bot. Résine qui découle du lentisque. On en recueille aussi sur une espèce de térébinthe. || Espèce de thym qui exhale l'odeur du mastic.

MASTICAGE, s. m. (rad. *masticquer*). Opération qui exige l'emploi du mastic, du ciment.

MASTICATEUR, adj. m. (radic. *mastication*). Qui sert à la mastication. L'appareil *masticateur* des édentés ne se compose que des molaires et des canines. (L. Figuier.)

— Zool. Qui peut mâcher les aliments. Insecte masticateur.

* **MASTICATION**, s. f. (pr. *mass-ti-ka-cion*; du lat. *masticare*, mâcher). Action de mâcher, c'est-à-dire de diviser, de déchirer, de comminuer les aliments solides avec les dents ou les mâchoires, pour qu'ils soient plus facilement imprégnés de salive, avalés et digérés. Les organes de la mastication. Les vieillards évitent les aliments durs, et n'exercent qu'une *mastication* imparfaite, quoique longue. (Villermé.) Les accidents qui arrivent souvent à ceux qui négligent de mâcher leurs aliments, prouvent la nécessité d'une parfaite *mastication*. (Id.) La force des muscles servant à la *mastication* est quelquefois si grande, qu'on a vu des hommes briser des pierres entre leurs dents. (Id.) La *mastication* n'a pas lieu chez tous les animaux. (Id.) L'agacement produit par les acides rend la *mastication* incommode et même douloureuse. (Id.)

* **MASTICATOIRE**, adj. 2 g. (rad. *mastication*). Se dit des remèdes qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive. Remède masticatoire. Substance masticatoire. Préparation masticatoire.

— Substantiv. Se dit pour Remède masticatoire. Le pyrèthre, le betel, le tabac sont des *masticatoires*. (Acad.)

MASTICHINA, s. m. (pr. *mas-ti-ki-na*). Bot. Nom donné à une plante labiée qui a l'odeur du mastic.

MASTICHONÈME, s. m. (pron. *ma-sti-ka-nème*; ét. gr., μάστιξ, fouet; νῆμα, filament). Bot. Genre de scytonemées, établi pour une espèce des eaux douces et une autre des eaux thermales.

MASTICHOTHRIX, s. m. (pr. *ma-sti-ka-trikce*; et. gr., μάστιξ, fouet; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de scytonemées qui croissent sur les chétophores.

MASTICINE, s. f. Chim. Résine extraite du mastic. La masticine est blanche, visqueuse, insoluble dans l'alcool froid, soluble dans l'éther et dans l'huile de térébenthine. C'est une véritable sous-résine.

* **MASTIGADOUR**, s. m. (corrupt. de *masticatoire*). Art. vétér. Espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la sécrétion de la salive. On disait aussi *nouet*.

— Nom donné par les vétérinaires aux remèdes masticatoires.

MASTIGE, s. m. (ét. gr., μάστιξ, ιγος, fouet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont la famille n'est pas encore bien déterminée, établi pour sept espèces qui habitent les unes le Portugal, les autres le Cap de Bonne-Espérance.

MASTIGOCÈRE, s. m. (ét. gr., μάστιξ, ιγος, fouet; κέρας, corne). Entom. Palpe maxillaire des insectes hyménoptères quand elle atteint une certaine dimension. || Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce de la Guinée et une autre de Port-Natal.

MASTIGOCERQUE, s. m. (ét. gr., μάστιξ, ιγος, fouet; κέρκος, queue). Infus. Genre proposé pour un systolide encore mal déterminé.

MASTIGODE, s. m. (étym. gr., μάστιξ, ιγος, fouet; εἶδος, forme, ressemblance). Helminth. Genre de vers trichocéphales.

MASTIGOPHORE, s. m. (ét. gr., μάστιξ, ιγος, fouet; φέρω, je porte). Antiq. Espèce d'huissier chargé, dans les jeux publics de la Grèce, de punir ceux qui enfreignaient les règlements de police.

— Bot. Syn. de SENDINÈRE.

MASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Mastiquer (rad. *mastic*). S'emploie adjectivem. Des blocs de marbre mastiqués.

MASTIQUE, EE. part. pass. du v. Mastiquer (*mâcher*). S'emploi adjectiv. Aliments mastiqués.

* **MASTIQUER**. v. a. 1re conj. (rad. *mastic*). Joindre, boucher, coller et rapprocher des parties séparées, qu'on y applique un mastic proprement dit ou toute autre substance analogue. Mastiquer des morceaux de marbre. L'électrometre de Bonnet consiste en un flacon de cristal dont on a scié la base pour lui en substituer une de cuivre, dans laquelle on a *mastiqué* le flacon. (Libes.)

— Mastiquer avec de la terre, de la glaise, du goudron, etc.

— SE MASTIQUER. v. pron. Être mastiqué, enduit de mastic. Ces carreaux doivent se mastiquer, en prevision de l'hiver.

MASTIQUER. v. a. 1re conjug. (étym. lat., *masticare*, mâcher). Pop. Mâcher. Les aliments, lorsqu'ils sont insuffisamment mastiques, provoquent une digestion pénible et laborieuse.

— Absol. Il mastique de bon appetit.

— SE MASTIQUER. v. pron. Pop. Être mâché, mangé. Cette viande est fort tendre; elle peut se mastiquer facilement.

MASTIQUEUR. s. m. Celui qui mastique. Mastiqueur de vitres.

— *Arg.* Savetier. La voix publique les accuse de mastiquer la marchandise qu'ils sont censés raccommoder...; d'ou le sobriquet de *mastiqueurs* sous lequel on les désigne. (F. Mornand.)

— Adjectiv. Ouvrier mastiqueur.

MASTITE ou **MASTOÏDITE**. s. f. (du gr. μαστός, mamelle). Pathol. Inflammation des mamelles, c'est à-dire de la partie glandulaire du sein et de son tissu cellulaire interlobulaire. C'est surtout a la suite des couches, pendant l'allaitement, que la *mastite* aigue est frequente. (Nysten.)

— MASTITE. s. f. Minér. Pierre figurée, couleur de cendre, qui a la forme du bout d'un teton.

MASTIXIE. s. f. Bot. Genre d'arbres, originaire de Java et rapporte avec doute a la famille des cornées.

MASTO-BRANCHIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles de l'hyoide de la salamandre.

MASTOC. s. m. Pop. Homme lourd, épais. Cet ouvrier est un mastoc.

— Adjectiv. et par extens. Cela est mastoc, bien mastoc.

MASTOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle; κεφαλή, tête). Bot. Dont le chapeau est mamelonné dans son centre. Agaric mastocephale.

MASTODIE. s. m. (du gr. μαστός, mamelle). Mamm. Nom proposé pour remplacer celui de mammifère.

MASTODOLOGIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelon; λόγος, discours). Mot proposé pour remplacer le nom hybride de *mammalogie*, dont on se sert pour désigner la branche d'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance des mammifères.

MASTODOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport a la mastodologie.

MASTODOLOGISTE. s. m. (rad. *mastodologie*). Didact. Naturaliste qui etudie specialement les mammifères.

MASTODONSAURE. s. m. (ét. gr., μαστός, mamelle; ὀδούς, dent; σαῦρος, lezard). Erpét. Groupe de batraciens fossiles.

* **MASTODONTE**. s. m. (étym. gr., μαστός, mamelon; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Mamm. Nom donne par Cuvier a un genre d'animaux fossiles, fort voisins des éléphants par leur structure, et qui, comme eux, doivent être rangés dans l'ordre des pachydermes et dans la tribu des proboscidiens. Ce genre est etabli pour une dizaine d'espèces, toutes caracterisees par des differences de forme et de proportion dans les dents molaires. On découvre frequemment des debris de mastodontes. La taille des mastodontes était au moins égale a celle de l'elephant. Cette espèce, généralement désignée sous la denomination d'*animal de l'Ohio*, a été confondue par les Anglais et les habitants des Etats-Unis avec l'elephant fossile, le *mammouth*. Les dépouilles de cet animal gisent dans le sol d'atterrissement des principales vallees des fleuves.

— Fam. Homme gros et lourd.

MASTODONTOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr. *mastodonte*; gr. εἶδος, ressemblance). Mamm. Qui a l'aspect d'un mastodonte.

MASTODYNIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur des mamelles, sorte de névralgie de ces organes.

* **MASTOÏDE**. adj. 2 g. (étym. gr., μαστός, mamelle; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'un mamelon. || *Apophyse mastoïde*. Apophyse placée a la partie inférieure et postérieure de l'os temporal, et qui donne attache au muscle sterno-mastoïdien.

— L'Academie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

* **MASTOÏDIEN, ENNE**. adj. Anat. Qui a rapport a l'apophyse mastoïde. || *Autre mastoïdien*. Nom donne a l'ensemble des cellules mastoïdiennes. || *Cellules mastoïdiennes*. Cellules placees dans l'apophyse mastoïde; elles communiquent toutes les unes avec les autres, et s'ouvrent dans la caisse du tympan. Elles paraissent avoir pour usage d'augmenter l'intensite du son. || *Gouttiere mastoïdienne*. Enfoncement que presente la face interne de la portion mastoïdienne du temporal, et qui fait partie du sinus latéral. || *Muscle mastoïdien*. Nom donné par quelques anatomistes au muscle sterno-mastoïdien. || *Ouverture mastoïdienne*. Ouverture de communication de la caisse du tympan avec les cellules mastoïdiennes. || *Portion mastoïdienne du temporal*. Portion de l'os temporal qui porte l'apophyse mastoïde. || *Sinus mastoïdien*. Syn. de CELLULES MASTOÏDIENNES. || *Rainure mastoïdienne ou digastrique*. Enfoncement situé en dedans de l'apophyse mastoïde et qui donne attache au ventre posterieur du muscle digastrique. || *Trou mastoïdien*. Trou placé derriere l'apophyse mastoïde, et qui donne passage a une petite artere de la dure-mere, ainsi qu'a une veine qui se rend dans le sinus latéral.

— Substantiv. Se dit pour Muscle mastoïdien. Le mastoïdien postérieur. Le mastoïdien latéral.

MASTOÏDITE. s. f. Pathol. V. MASTITE.

MASTOÏDO-AURICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle postérieur de l'oreille, parce qu'il se porte de l'apophyse mastoïde a la partie postérieure de l'auricule ou conque de l'oreille.

MASTOÏDO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donne au muscle auriculaire postérieur.

MASTOÏDO-GÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient a l'apophyse mastoïde et a l'apophyse geni.

MASTOÏDO-HUMÉRAL, ALE. adj. Art veter. Se dit d'un muscle du cheval situe dans la région trachelienne.

MASTOÏDO-HYO-GÉNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde, l'hyoïde et l'apophyse genienne.

MASTO-MAXILLIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde et l'os maxillaire.

MASTONOTE. s. m. (ét. gr., μαστός, éminence; νῶτος, dos). Mamm. Nom donne a un groupe de rongeurs.

MASTOQUIN. s. m. Mar. Jambette moins longue que les autres.

MASTORRAGIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle; ῥήγνυμι, je coule avec force). Pathol. Ecoulement de sang par les mamelons.

MASTORRAGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport a la mastorragie.

MASTO-SUS-ACROMIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'epaule de la salamandre.

MASTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle; θήκη, boîte). Mamm. Repli cutané ventral qui, chez les mammifères marsupiaux, environne et renferme les mamelles.

MASTOTHÉTHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cupedes, établi pour cinquante-six espèces dont six de Batavia et les autres des régions chaudes de l'Amerique.

MASTOZOAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle; ζῶον, animal). Zool. Qui est pourvu de mamelles. || MASTOZOAIRES. s. m. pl. Syn. peu usité de MAMMIFÈRES.

MASTOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle; ζῶον, animal; λόγος, discours). Mamm. Mot proposé pour remplacer celui de *mammalogie*.

MASTOZOOTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle; ζῶον, animal). Geol. Se dit des terrains diluviens et tertiaires, dans lesquels ont été trouvés les débris des grands mammifères.

MASTRÉMA ou **MASTRÈME**. s. m. Zooph. Genre de polypiers tubipores, se presentant sous forme de corps pierreux et trouves dans l'Amerique du Nord.

MASTROQUET. s. m. Pop. Nom donné aux marchands de vin en détail.

MASTURBATEUR. s. m. Celui qui pratique la masturbation.

* **MASTURBATION**. s. f. (pr. *mass-tur-bacion*; rad. *masturber*). Excitation des organes genitaux avec la main; habitude honteuse appelée aussi *onanisme*; jouissance venerienne factice obtenue a l'aide de la main. Ce vice dégoûtant, qui peut avoir les suites les plus fâcheuses, ne s'observe que chez les hommes et quelques espèces de singes. Rechercher les plaisirs honteux de la masturbation. Se livrer a la masturbation. C'est surtout chez les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe que la *masturbation* fait beaucoup de ravages. Fournol. Combien ne voyons-nous pas, en effet, de ces êtres affaiblis, décolores, également débiles de corps et d'esprit, ne devoir qu'a la *masturbation*, principal objet de leur pensees, l'etat de langueur et d'epuisement ou ils sont plonges! (Id.) C'est principalement dans les etablissement publics, ou sont réunis en grand nombre les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, que se developpe avec facilité l'habitude de la *masturbation*. (Id.)

MASTURBÉ, EE. part. pass. du v. Masturber. S'empl. adjectiv.

* **MASTURBER (SE)**. v. pron. 1re conj. (étym. lat., *manus*, main; *stupro*, je corromps). Se procurer des jouissances vénériennes a l'aide de la main.

— MASTURBER. v. a. Procurer des jouissances vénériennes a l'aide de la main.

MASUCCIO 1er. Architecte et sculpteur italien, né a Naples, 1230-1305. || MASUCCIO II (Tommaso de' Stefani). Neveu du précédent, architecte et sculpteur napolitain, 1291-1388, éleva a Naples plusieurs églises pour le roi Robert; ses sculptures pechent par l'execution et par le dessin.

— MASUCCIO. Né a Salerne, vers 1415, a laissé une cinquantaine de *Nouvelles*, curieuses pour l'étude des mœurs, d'un style élégant, mais licencieuses.

MASULIPATAM. Géogr. Ville de la présidence de Madras (Hindoustan, a 335 k. N.-E. de Madras, dans le pays des Circars du Nord, a l'embouchure de la Krishna. Colonnades renommées autrefois; 40,000 hab.

* **MASULIPATAN**. s. m. Comm. Toile de coton des Indes, qui est très fine, et qui s'emploie ordinairement en mouchoirs. Cette toile tire son nom du lieu ou on la fabrique.

MASULIT. s. m. Chaloupe des Indes, dont les bordages sont cousus avec du fil d'herbes, et dont les calfatages sont de mousse.

MASURAGE. s. m. Anc. cout. Cens qu'on payait pour une maison ou une masure.

* **MASURE**. s. f. (pr. *ma zure*; du bas lat. *mansura*, demeure). Ce qui reste d'anciens bâtiments. De vieilles masures. Les hiboux, les oiseaux de nuit se retirent dans les vieilles masures.

— Mechante habitation qui menace ruine. Habiter une méchante masure. Se retirer dans une méchante masure. Ces *masures* et ce terrain inculte et vient habités, il y a environ vingt ans, par deux familles. Bern. de St-Pierre. Le port de San Nicolo n'offrait a nos yeux que quelques *masures* le long d'une baie sablonneuse. (Ger. de Nerval.) C'etait une *masure* de deux etages peinte en rouge lie de vin jusqu'au second, avec des persiennes pourries par la pluie. (E. Zola.)

— Par exagérat. Maison de modeste apparence. Je souhaite en tout que la pièce soit jouée a Paris comme elle l'a été dans ma *masure*. (Voltaire.)

— Fig.

Quelle plus misérable et plus pauvre *masure*
Qu'un homme usé, flétri, mort pour l'illusion?
(V. Hugo.)

— En Normandie, Basse-cour et verger au tour d'une ferme.

MASURE, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un edifice dont quelques parties semblent tomber en ruines.

MASURIER. s. m. Anc. cout. Locataire; celui qui devait payer le masurage.

MAZURKA. s. f. V. MASOURKA.

* **MAT, ATE**. adj. (pr. *matt*; étym. allem., *matt*, faible). Qui n'a point d'eclat, qui réflechit peu la lumière. Couleurs mates. Ce blanc *mat* des femmes de Barbarie se trouve quelquefois en Languedoc et sur toutes nos côtes de la Mediterranee. (Buffon.) Une belle ordonnance, un grand style, une couleur simple et *mate*, voila ce que la peinture murale exige. (Th. Gautier.) || Dans les ornements, *Or mat*. Dorure qui n'a pas de brillant, qui ne fait pas miroir. || Dans la peinture en bâtiment, *Blanc mat*. Blanc de detrempe a la colle et sans vernis, qui n'a pas le brillant du blanc de la peinture a l'huile. || En parlant d'un tableau, *Coloris mat*. Coloris qui a peu d'eclat et qui n'est compose que de tons mous.

— Qui n'a pas été poli. Argent mat. Métal mat.

— Lourd, compact. Pain mat. Gâteau mat. Biscuit mat.

— Qui est trop chargé, qui n'est pas assez dégagé. Broderie mate.

— Se dit d'un son assourdi semblable à celui que rendrait un tonneau plein sur lequel on frapperait. Sonner mat.

— S'est dit pour Triste, abattu.

— Mar. *Mer mate*. Grosse mer dont les lames longues et élevees marchent lentement.

— Pathol. Se dit du son des cavités qui n'est point aussi marque qu'il devrait l'être. Dans l'anevrisme du cœur ou des gros vaisseaux, la phtisie, la vomique, l'hydropisie de poitrine, le son de la cavité thoracique est *mat*. Bedard.

— MAT. s. m. Couleur mate. Ces etoffes en caoutchouc n'ont pas le brillant de certains taffetas gommés; mais ce *mat* convient mieux pour les manteaux. (Sainte-Beuve.)

— Techn. Morceau de dentelle sur lequel l'aiguille est revenue plusieurs fois afin de l'épaissir. || Preparation qui a le nitre pour base.

* **MAT**. s. m. (pron. *matt*; du persan *schah mat*, le roi est mort). Jeux. Nom, aux echecs du dernier coup qui fait gagner la partie, lorsque le roi est en échec ou en prise, et qu'il ne saurait se remuer qu'il ne soit encore pris. Donner echec et mat. Un beau mat.

L'autre reste atterré dans sa douleur muette,
Et du terrible mat a regret convaincu,
Regarde encor longtemps le coup qui l'a vaincu
(DELILLE.)

— *Échec et mat du berger*. Se dit de celui qu'on fait en deux ou trois coups, des le commencement de la partie. || *Être sous le mat*. Avoir a craindre un echec et mat.

—Fig. et fam. *Donner echec et mat à* [illegible]. L'emporter sur lui de maniere complete, et le mettre entierement hors d'état de nuire, lorsqu'on croyait avoir le plus grand [illegible] du monde et pas craindre toutes ses pieces ensemble. (Mme de Sevigné.)

— Fig. et par plaisanterie.

Et n'était, quel qu'il [illegible] de chez le plat,
Qui des yeux et des mains [illegible] donnerait échec et mat
(REGNIER.)

— Adjectiv. Il est mat. Le voilà mat. Faire mat. Je veux le faire *mat* en deux coups. (Acad.)

— Fig.

La vous mîtes en batterie
Soupirs, roulement d'yeux, mine, minauderie,
Pour faire encore echec et mat,
Les débris du triumvirat. (GRESSET.)

— Adjectiv. Il est mat. Le voilà mat. Faire mat. Je veux le faire *mat* en deux coups. (Acad.)

— Fig.

La vous mîtes en batterie
Soupirs, roulement d'yeux, mine, minauderie,
Pour faire encore echec et mat,
Les débris du triumvirat. (GRESSET.)

* **MÂT**. s. m. (pr. *ma*; de l'allem. *Mast*, même signif.). Mar. Longue piece de bois qui s'appuie sur la carlingue pour porter les voiles necessaires a la route d'un vaisseau. Le czar commença par acheter une barque a la pêche et fit de ses mains un *mat* brise. (Volt.) L'Ocean est couvert et sillonne de barques, dont les *mats* ressemblent de loin a des forets mouvantes. (Rayn.) Des *mats*, des vergues, des cordages et des voiles composent tout l'appareil qui est necessaire pour lui communiquer le mouvement que lui peut prêter le vent. (J. Lecomte. Les *mats* des grands navires sont maintenus dans la position plus ou moins verticale qu'on veut leur donner au moyen des haubans. (Billot.) L'usage a maintenant, dans toutes les marines europeennes, reduit a trois les *mats* verticaux, en conservant le *mât* oblique de l'avant. (Jal.)

Adieu, mon beau navire
Au grand *mat* pavoisé!
(F. SOULIÉ.)

— Par extens. L'ensemble des mâts qui sont superposés les uns aux autres.

— *Aller a mâts et a cordes*. Cheminer par la seule impulsion du vent sur les mâts et le gréement, après que toutes les voiles ont été serrées. || *Gater les mâts*. Les abaisser. || *Gauder les mâts*. Les relever.

— *Mat d'artimon, de beaupré, de cacatois, de hune, de misaine, de perroquet*. V. ARTIMON, BEAUPRÉ, etc. || *Bas mat*. Partie d'un mat qui touche au pont, quand le mat est de plusieurs pieces. || *Mats de charge*. Forts espars établis sur le pont pour aider au chargement. || *Grand mat*. Mat le plus élevé d'un navire. || *Mats de rechange*. Mâts que l'on prend pour remplacer les mâts, s'ils venaient a manquer. || *Mats supérieurs*. Pièces qui se placent au-dessus des mâts et qui les prolongent. || *Mat-pavote*. Mât élevé sur le bord de la mer, pour indiquer la route.

— *Mâts du Nord*. Pins et sapins de Russie dont on fait les mâts.

— Par anal. Perche qui supporte une tente. Une lampe suspendue eclairait ses armes, accrochees sur sa tête contre le *mat* de la tente. G. Flaubert.

— *Mat de cocagne*. V. COCAGNE.

— Blas. *Mat desarme*. Mat représenté sans voiles et sans cordages.

— Ch. de fer. Support des disques et des signaux.

— Gymn. Nom de diverses pièces de bois employées dans les gymnases.

— Navig. fluv. Perche employée sur les petits bateaux.

— Techn. Perche que les charbonniers plantent au milieu de leur fourneau. || Bâton de parapluie.

MATACHÉ, ÉE ou **MATACHIÉ, EE**. part. pass. du v. Matacher ou Matachier. S'emploie adjectiv. Sauvage matache ou matachie.

MATACHER ou **MATACHIER**. v. a. 1re conj. Relat. Tatouer, tacher la peau de différentes couleurs. Tous les peuples nus se peignent ou *matachient* la peau de diverses couleurs. (Virey.)

MATAGON. s. m. Bot. Espèce de noisette dont les Malgaches font un pain du même nom.

MATADOÉE. adj. f. Moll. Se dit d'une coquille bivalve du genre telline. Venus matadoée.

* **MATADOR**. s. m. (mot espagnol qui est dérivé du lat. *mactator*, tueur, assommeur). Nom donné en Espagne au toreador qui est obligé de combattre le taureau a pied et de lui donner la mort.

— Fig. Homme riche et puissant; personne considérable dans un état. Il inspire, dirige, corrige, rature, modifie les *matadors* de l'esprit contemporain. L. Veuillot.)

— Hist. Sous Louis XIII, Chef principal d'une coterie de galants de la cour. *Les matadors*. Nom donné en 1714 a une troupe de mille hommes levée par les habitants de Barcelone, qui refusaient de reconnaître Philippe V pour leur souverain, et dont l'objet était de massacrer tous ceux de leurs compatriotes qui passaient pour être attaches a ce prince.

— Jeux. Au jeu de l'hombre. Nom donné aux cartes supérieures, ainsi nommees parce qu'elles semblent assommer les autres par leur valeur; ce sont spadille, manille et basto. On les appelle *faux matadors*, lorsqu'il ne manque que spadille pour en faire plusieurs.

MATAFION. s. m. Anc. mar. Petit cordage dont on se servait a bord d'une galere.

MATA-FLORIDA. Bernardo MOZO DE ROJAS, marquis de), Homme d'Etat espagnol, né a Seville, 17 fév. 1802, député aux cortes de 1834, se mit a la tête du parti ultra-monarchique, fut

ministre de la justice de 1819 à 1821 ; puis forma à Urgel une régence royaliste dont il fut le chef. Ferdinand VII l'accueillit froidement, et Mata-Florda dut se retirer en France, où il mourut.

MATAGE, s. m. (rad. *mater*). Action de travailler avec le matoir.

— Dans la dorure, Opération qui consiste à passer une couche de colle de parchemin sur les parties qui ne doivent pas être brunies.

MÂTAGE, s. m. (rad. *mater*). Mar. Opération qui consiste à placer sur un navire ou sur une embarcation les mâts qui leur sont nécessaires pour naviguer. Le mâtage d'un vaisseau, d'un navire, d'un bâtiment.

MATAGOT ou **MATÉGAU**, s. m. Mar. anc. Grosse cordelle de brassevage, qui servait de garni ture contre le frottement des drisses et suspentes des basses vergues avec leurs mâts respectifs.

— Vieux singe, vieux fou. (Rabelais.)

MATAGRABOLISER, v. a. 1re conj. (ét. gr., ματαιος, fou ; γραφειν, écrire ; βαλλειν, jeter). Se donner beaucoup de peine pour rien. Mot burlesque forgé par Rabelais. Il y a huit jours que je suis à *matagraboliser* cette harangue. (Rabelais.)

MATAMATA, s. f. (nom vernaculaire). Erpét. Sous-genre de reptiles comprenant une espèce de tortue caractérisée par un nez prolongé en trompe, des pieds courts, une carapace étroite et ne pouvant recevoir la tête et les pieds. Elle habite la Guyane.

* **MATAMORE**, s. m. (littéral. *tue Mores*). Personnage des comédies espagnoles qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Mores.

— Acteur qui jouait le rôle de matamore dans les comédies héroïques du XVIIe siècle. Le *matamore* était allé chercher dans la charrette deux flambeaux de théâtre. (Th. Gautier.)

— Par dérision. Faux brave, fanfaron. Faire le matamore. Que pourrais-je durer contre un tel *matamore* ? (Scarron.)

— *A la matamore*. A la façon des matamores. Villars se mit à pouffer à la *matamore*, et à tenir, à son ordinaire, des propos insenses. (Saint-Simon.)

— Cachot souterrain dans lequel les Barbaresques renfermaient toutes les nuits les esclaves.

— Techn. Vaste silo creusé à une grande profondeur dans le sol.

— Adjectiv. Capitan matamore.

MATAMOROS. Géogr. Ville du Tamaulipas (Mexique), sur le Rio-Grande-del-Norte. Peaux, laines, etc. ; 11,000 hab.

MATAN. Géogr. Capitale d'un royaume du même nom, vassal des Hollandais, au S.-O de Bornéo ; 10,000 hab.

MATAPAN (Cap). Géogr. Cap situé à l'extrémité S. de la Morée (Grèce) et de l'Europe, par 36° 22' 58" lat. N. et 20° 8' 53" long. E. Autrefois *Tenarium promontorium*.

MATANZAS. Géogr. Port de Cuba, sur la côte N., à l'embouchure du rio San-Juan, à 96 kil. E. de La Havane. Exportation de sucre et de mélasses ; 25,000 hab.

MATAPI, s. m. Appareil employé pour exprimer le suc de la cassave.

MATARIEH. Géogr. Ile du lac Menzaleh (Basse-Égypte).

— MATARIEH. Village de la Basse-Égypte, à 10 kil. N. E. du Caire, près des ruines d'*Héliopolis*. Victoire de Kléber en 1800.

MATARO, s. m. Métrol. Mesure pour les liquides dont on se sert à Tripoli.

— Vitic. Cépage espagnol qui s'est répandu dans les Pyrénées-Orientales.

MATARO. Géogr. Ville d'Espagne, à 28 kilomètres N.-E. de Barcelone, sur la Méditerranée ; 18,000 hab.

MATASSE, s. f. (et. lat., *matara*, fait du gr. ματαια ou ματαιος, entre-deux). Comm. *Soie en matasse*. Soie qui n'a pas encore été filée.

* **MATASSIN**, s. m. (de l'ar. *matawaddjihin*, personnages masqués). Nom qu'on donnait autrefois à certains danseurs portant un corselet, un morion doré, des sonnettes, une épée et un boucher.

— Par extens. Personnage chargé de faire quelque bouffonnerie sur le théâtre. Dans le *Pourceaugnac* de Molière, il y a des matassins armés de seringues.

— MATASSINS. s. m. pl. Chorég. Danse folle, vive et bouffonne imitée de la danse armée des anciens.

> Et les amours, comme [illegible]
> Ou comme oiseaux hors de la nue,
> Semble il danser les *matassins*. (Ronsard.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

MATASSINADE, s. f. Chorég. Syn. de MATASSINS.

— Folâtrerie.

MATASSINER, v. n. 1re conj. S'est dit pour danser la danse appelée les matassins ou la matassinade. || S'est dit aussi pour folâtrer.

— *Matassiner des mains*. Faire des gestes de bouffon.

MATAYAN, s. m. Relat. Espèce de gros tambour indien.

MATAVANE, s. f. Relat. Grand vase de terre qui se fabrique au Pégu, et qui a la propriété de purifier l'eau qu'on y met.

MATAYBA, s. m. Bot. Genre de la famille des sapindacées, établi pour des arbres de la Guyane.

MATAZIETTE, s. f. Techn. Matière explosive formée de nitroglycérine, de sable et de craie, et colorée avec de l'ocre.

MATCH, s. m. (mot anglais). Pari engagé sur deux chevaux de course.

— Se dit aussi pour désigner les luttes engagées dans toutes sortes de jeux. Un match de billard.

MATCHI-MANITOU, s. m. Myth. amér. Esprit malfaisant, auquel les sauvages de l'Amérique septentrionale attribuent tous les maux qui leur arrivent.

MATE, s. f. Hist. Nom donné autrefois à une place de Paris, ou les filous, coupe-bourses, escrocs, avaient coutume de s'assembler.

— *Enfant, compagnon de la mate*. S'est dit pour Escroc, filou. Nous vîmes prendre un enfant de la *mate* ; c'était le même qui avait volé la vaisselle d'argent de M. le prince de La Roche-sur-Yon. (Brantôme.)

— A signifié aussi Tromperie. Découvrir la mate.

MATÉ, ÉE, part. pass. du v. Mater. S'empl. adjectiv. Oiseau maté.

— Fig. Tenu ferme, dompté. Napoléon remarque quelque part que nous demandons à être *matés*, et qu'en France un libre et contiant laisser aller engendre une familiarité dangereuse. Phil. Chastes.) Que de lances brisées déjà ! et ne cessera l'épée de cliqueter, que tout ne soit moulu, *maté* et taillade et demaille. (E. Quinet.)

— Qui est fait mat. Joueur maté.

* **MATÉ**, s. m. Bot. Plante de la famille des ilicinées, arbre de la grosseur d'un petit chêne, aux feuilles larges, dentées, et aux fleurs réunies en grappe de trente à quarante chacune. On la nomme vulgairement *herbe du Paraguay*, et *thé du Paraguay*, parce que ses feuilles, réduites en poudre dans l'eau bouillante, servent de boisson et remplacent le thé dans une grande partie de l'Amérique méridionale.

MÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâter. S'empl. adjectiv. Vaisseau mâté. Navire mâté.

— Dont les mâts ont une certaine disposition. Navire mâte en goelette.

MATEAU, s. m. Comm. V. MATTEAU.

* **MATELAS**, s. m. (pr. *ma-te-là* ; ét. ar., *al matrah*, même signif.). Espèce de sac ou coussin rempli d'une substance flexible, élastique, propre à reposer le corps de l'homme pendant son sommeil, dont la forme est celle d'un parallélépipède ; son épaisseur varie suivant la quantité de la matière qui le forme et son élasticité. Matelas de crin, de plume, de laine. Matelas de duvet, de paille. Grand matelas. Petit matelas. Bon, mauvais matelas. Matelas bien dur, trop mou. Matelas mal carde. Carder un matelas. Tout est aux écoliers couchette et *matelas*. (La Font.) Les *matelas* demandent pour la santé un entretien presque continuel, réclame aussi par l'économie. On devrait, chaque matin, avant de faire le lit, les exposer quelques heures à l'air, surtout ceux des individus qui suent beaucoup ou émanent des odeurs fortes. (Mérat.) La composition des *matelas* n'est point indifférente pour le repos de l'homme et son sommeil. Si le villageois robuste et endurci à la fatigue se contente d'un coucher dur, il en faut un plus ou moins doux au citadin, à l'homme de lettres, au malade. (Id.)

> Du temps d'Adam, qu'on naissait tout vêtu,
> Avec un rien on montait son ménage ;
> Il ne fallait *matelas* ni linceul. (La Fontaine.)

— Fig. La liberté ne se repose que sur des *matelas* de cadavres. (Mirab.)

— *Étouffer quelqu'un entre deux matelas*. Le faire périr par suffocation entre deux matelas. Que dites-vous de la peinture que ma mère vous fait des femmes qu'il faudrait étouffer entre deux *matelas* ? (Ch. de Sévigné.)

— Par extens. Ce qui amortit un coup comme le ferait un matelas.

— Coussin piqué que l'on met dans les voitures pour s'appuyer. Les matelas d'un cabriolet, d'un fiacre, d'un carrosse, d'une diligence.

— Art culin. Lit, couche. L'épinard est, après l'oseille, le *matelas* le plus ordinaire du fricandeau. (Grimod de la Reynière.)

— Jurispr. féod. *Interrogatoire sur le matelas*. Nom donné au dernier interrogatoire qu'on faisait à l'accusé, parce que, après lui avoir fait subir la torture, on l'entendait sur un matelas.

MATELASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Matelasser. S'empl. adjectiv. Persiennes matelassées. Voiture matelassée. Le nid des merles est construit à peu près comme celui des grives, excepté qu'il est *matelassé* en dedans. (Buffon.)

— Comm. Se dit d'une étoffe épaisse et en quelque sorte ouatée dans la trame.

— *Un matelassé*, s. m. Une étoffe matelassée.

* **MATELASSER**, v. a. 1re conj. Garnir de matelas, garnir de quelque étoffe piquée et rembourée. Matelasser des chaises. Matelasser un lit. Matelasser le fond d'un carrosse, le fond d'une voiture.

— Par anal. La poil de vache, le crin et la laine sont les matériaux dont le bruant se sert pour *matelasser* son nid. (Buff.)

* **MATELASSIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui fait, qui carde les matelas. Un bon matelassier. Un mauvais matelassier. Une matelassière habile, prompte. Les *matelassiers* ne doivent carder les matelas que dans un lieu très aéré, et le dos au vent pour respirer le moins possible de poussière et d'odeurs. (Mérat.)

MATELASSURE, s. f. Ce qui sert à matelasser.

— Toile qui garnit l'intérieur des panneaux d'une caisse de carrosse.

— Garniture qui sert à renforcer. Quant à la cuirasse (d'un navire), elle était construite en fer avec une *matelassure* en bois interposée entre la coque et les plaques de cuirassement. (Bertrand.)

MATELÉE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des asclépiadées gonolobées, établi pour des espèces de Cayenne.

MATELINEUR, s. m. (de l'ital. *matto*, fou). S'est dit pour Fou, étourdi. Ils sont *matelineurs*, prompts à prendre la chèvre. (Regnier.)

MATELLES (Les). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montpellier (Hérault) : 500 hab.

* **MATELOT**, s. m. (ét. inconn. ; on a proposé le holl. *maat*, compagnon). Marin dont la position est hiérarchiquement celle du soldat dans l'armée de terre. L'inscription maritime range sous cette dénomination tous les marins immatriculés, c'est-à-dire ayant fait deux campagnes et qui, non revêtus d'un grade, sont âgés de 18 à 50 ans. Les matelots proprement dits forment le noyau de l'équipage, dont ils sont la force agissante et matérielle ; mais dans le langage ordinaire, ce nom s'étend à tous les hommes employés à la manœuvre d'un bâtiment de guerre ou de commerce. Bon matelot. Mauvais matelot. Enrôler un matelot. Il faut partir, les *matelots* sont prêts. (Boileau.) Le *matelot* est aussi bon soldat que gabier agile, hardi, entreprenant, rompu à la fatigue, suppléant à la force, quand elle lui manque, par l'adresse la plus merveilleuse ; il ne se plaint ni du temps, ni des intempéries, ni du travail, quand il sait voir des nécessités à traverser. (J. Lecomte.) Fierté et abnégation, audace et naïveté, haine et dévouement, prudence et témérité, tout cela réside dans le *matelot* et s'éveille à la moindre sensation qui l'effleure. (Id.)

> Et le feu des éclairs et l'abîme des flots,
> Montraient partout la mer aux pâles *matelots*. (Volt.)
> Et de leurs bras nerveux nos ardents *matelots*
> Font écumer la mer et bouillonner les flots. (Del.)

— Nom donné autrefois aux matelots l'un du quart de tribord, l'autre du quart de bâbord, qui se servaient alternativement du même hamac.

— *Matelot d'eau douce*. V. MARIN.

— S'est dit pour Compagnon, ouvrier charpentier de deuxième ou de troisième classe qui, sur un chantier de construction, travaille sous la conduite d'un chef ouvrier.

— *Matelot du commandant*. En armée ou en escadre, Nom donné à deux vaisseaux, entre lesquels le vaisseau amiral doit combattre, et qui selon l'ordre de la marche, sont nommés l'un le *matelot de l'avant*, l'autre le *matelot de l'arrière* du vaisseau.

— Fig. Celui qui gouverne les affaires.

> Laissez l'État, et n'en dites plus mot ;
> Il est pourvu d'un meilleur *matelot*. (Trévoux.)

— Cost. Vêtement d'enfant qui se compose d'une espèce de veste attachée au pantalon. Matelot rouge. Matelot noir. Matelot de drap. || Nom donné aussi à un costume qui imite l'habillement des matelots, et qui sert de travestissement en temps de carnaval.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de coquille du genre cône.

— Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de fenêtre.

— Adjectiv. Se faire matelot, s'engager matelot. Un vaisseau *matelot*. (Acad.) Telle est l'estime inspirée par les qualités qui font le bon matelot, que l'on donne ce nom par excellence à l'homme qui les possède ; ainsi l'on dit de loi : Il est *matelot*. (Baron.)

MATELOTAGE, s. m. Art du matelot ; ensemble des connaissances pratiques, fortifiées, complétées par une longue expérience à la mer, que doit réunir un bon matelot. || Salaire des matelots. || Union de deux marins, dont chacun devient le matelot de l'autre.

MATELOTE, s. f. Femme d'un matelot.

* **MATELOTE**, s. f. (rad. *matelot*). Art culin. Manière d'apprêter certains poissons en les passant au roux et les faisant cuire avec du vin blanc, du vin rouge, et dans certains cas avec du cidre ou du poiré mousseux. Matelote vierge. Matelote à la mariniere. Matelote à la royale, à la châtelaine. Matelote normande. Matelote à la Charles IX. Matelote de carpe, d'anguille. Bonne matelote. Mauvaise matelote. Manger une matelote. A dîner l'on nous donnait de somptueuses *matelotes*, et pour fruits d'excellents raisins. (Marmontel.) Mme Cornuel comparait les contes à ces *matelotes*, dont on dit que la sauce fait manger le poisson. Les meilleures histoires, ajoutait-elle, sont les mieux contées. (Noël.)

— Sorte de danse en usage parmi les matelots. Danser une matelote. || Air sur lequel on exécute cette danse.

— *A la matelote*. loc. adv. A la manière des matelots. On a porté pendant un temps des chausses à la *matelote*, serrées sur la cuisse. (Trévoux.)

MATELOTESQUE, adj. 2 g. Qui tient du matelot, qui lui est propre. Caractère matelotesque. Les plaisanteries *matelotesques* ne manquent pas. (J. Lecomte.)

MÂTEMENT, s. m. Mar. Action de mâter un vaisseau ; résultat de cette action. Avec une machine à mâter, on peut accomplir le *mâtement* de quatre bas mâts d'un vaisseau dans une seule journée ; c'est l'un des précieux avantages que cet appareil a sur les autres moyens employés à son défaut. (J. Lecomte.)

MATÉOLOGIE, s. f. (ét. gr., ματαιος, vain ; λογος, discours). Vaine recherche, discussion inutile, travail qui a pour objet d'approfondir des mystères impénétrables, de résoudre des problèmes insolubles.

MATÉOLOGIEN, s. m. (rad. *matéologie*). S'est dit pour Vain discoureur.

MATÉOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la matéologie.

MATÉOTECHNIE, s. f. (pr. *ma-té-o-tek-ni* ; ét. gr., ματαιος, vain ; τεχνη, art). Science vaine, fantastique, futile.

* **MATER**, v. a. 1re conj. Jeux. Au jeu d'échecs, Faire mat, réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en échec de nouveau. Mater quelqu'un avec un pion.

— Fig. Humilier, abattre, dompter l'humeur, le caractère. Mater une personne. Mater un jeune homme. Mater un étourdi, un débauché. Mater l'orgueil de quelqu'un. Quoique la mauvaise fortune vous ait tellement *maté* toute votre vie, que votre bon naturel n'a pas eu toute son étendue, je crois que vous entendez le mot de *mater*. (Mme de Sévigné.) Ces gens-là ont une certaine fierté dans l'esprit, qu'il est bon de *mater*. (Volt.) Un de ses meilleurs tours fut celui qu'il joua à messer Ramiro d'Orco, un homme de fer et de corde, qu'il avait chargé de *mater* la Romagne. (P. de St-Victor.) On disait qu'il y avait une centralisation trop forte depuis longtemps, que les préfets avaient trop d'action, qu'il fallait les *mater*. (Gambetta.) J'espérais *mater* ainsi ces méchants drôles, et, pour la moindre incartade, je foudroyais toute l'étude de pensions et de retenues. (A. Daudet.) Ce n'est pas seulement ma volonté qui abdique, si je me laisse *mater* par une passion, c'est ma raison. (J. Simon.)

— Affaiblir le corps. Mater son corps. Mater sa chair. Les dévots *matent* leur chair par les jeûnes et les austérités, par les haires et les disciplines. (Trévoux.) Une partie essentielle de la pénitence est de *mater* sa chair et de la crucifier avec ses vices. (Mass.)

— Fauconn. Dresser un oiseau de proie.

— SE MATER. v. pron. Être maté. Son corps ne peut se mater par les jeûnes.

— Fig. Le caractère de ce débauché ne peut se mater.

MATER, v. a. 1re conj. Rendre mat. Mater un métal. Mater du verre.

— Peint. en bât. Passer une couche de colle mêlée de safran ou de vermeil sur les parties d'or non bruni.

— Techn. Amollir, pétrir, malaxer. On fait de ce mélange, avec de l'eau ou mieux de l'urine, une pâte que l'on fait pénétrer, en la *matant*, entre les joints des chaudières. (Gaultier de Claubry.) || Serrer la soudure de deux tuyaux de fontaine au moyen du matoir.

* **MÂTER**, v. a. 1re conj. Mar. Placer les bas mâts, à bord d'un bâtiment, dans les places qu'ils doivent occuper pour fonctionner. Mâter un navire, un vaisseau. On *mâte* ordinairement les grands navires à l'aide d'une machine appelée mâture. (Jal.)

— Par extens. Dresser, mettre un objet debout. Mâter une barque. Mâter une pièce de bois, les avirons, un canon, la bigue.

— *Machine à mâter*. Appareil composé de plusieurs mâts ou longues pièces de bois ingénieusement rassemblées, dont la combinaison a pour but d'offrir un point de suspension élevé pour y fixer les cordages qui servent à hisser les bas mâts des vaisseaux de grande dimension, soit pour placer ces mâts dans le navire, soit pour les en retirer.

— SE MÂTER. v. pron. Être mâté. Ces futailles ne peuvent se mâter. Ce vaisseau ne peut se mâter.

MATERA ou **MATERIS**, s. f. (pr. *ma-té-ra* ou *ma-té-riss*). Antiq. gaul. Espèce de trait fort lourd dont les Gaulois faisaient usage.

MATÉRAT, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MATER DOLOROSA, s. f. (pr. *ma-terr do-lo-ro-za* ; mots lat. signif. *mère de douleur*). Tableau représentant la vierge Marie au pied de la croix.

— Par iron. Femme qui a toujours l'air affligée.

* **MÂTEREAU**, s. m. (dimin. de *mât*). Mar. Petit mât ou partie de mât, dont les proportions réduites indiquent qu'il remplace momentanément un autre mât absent. || Mât d'avant des bateaux qui servent, sur les côtes anglaises, à la pêche du hareng.

MATÈRES, s. f. pl. Myth. gr. Divinités adorées à Engyum en Sicile.

MATÉRIAIRE, s. m. (du lat. *materia*, ma-

tière). Hist. relig. Celui qui, convaincu de l'impossibilité de produire quelque chose avec rien, recourait à une matière éternelle sur laquelle Dieu avait travaillé, au lieu de s'en tenir au système de la création, qui n'admet que Dieu seul.

MATÉRIALISATION, s. f. (pr. *ma-té-ri-a-li-za-cion*). Action de matérialiser; résultat de cette action. L'ange perit lentement par cette *matérialisation* des deux natures. (H. de Balzac.)

MATÉRIALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Matérialiser. S'empl. adject. Le pouvoir, les dignités, les honneurs, ont constitué les grandeurs, mais elles sont tellement *matérialisées* aujourd'hui, leur représentation est devenue tellement nulle et peu imposante, que l'idole de nos aïeux est brisée. (Barrière.)

* **MATÉRIALISER**, v. a. 1re conj. Philos. Considérer comme matériel, rendre matériel; donner à l'esprit les qualités de la matière. L'athéisme spiritualise la matière et *matérialise* l'esprit. (Boiste.) Il y a dans une belle âme quelque chose de divin que rien ne peut *matérialiser*. (Id.) Nos passions terrestres, c'est l'arbre de la science; elles nous *matérialisent* si l'âme ne les divinise. (A. Martin.) Changer la parole en musique, ce n'est pas la perfectionner, c'est la *matérialiser*. (Lamartine.)

— SE MATÉRIALISER, v. pron. Devenir un corps. || Devenir matériel, grossier. Là où le coloris sera la préoccupation principale de l'artiste, l'art tendra à se *matérialiser*. (La Mennais.)

* **MATÉRIALISME**, s. m. (rad. *matériel*). Philos. Système philosophique qui n'admet d'autre existence que celle de la matière, et qui nie par conséquent celle de l'âme et de Dieu. Matérialisme métaphysique, moral, religieux, politique. Matérialisme esthétique. La pensée, l'intelligence est-elle dehors ou dedans la matière? Voilà tout le nœud du *matérialisme*; mais qui nierait l'intelligence? (Boiste.) Il n'y a point d'homme plus près du *matérialisme* que le métaphysicien, parce que l'analyse qui l'égare est née de l'orgueil et de la faiblesse de l'esprit humain. (B. de St-P.) Vos divins sourires dissipent les trois arguments du *matérialisme* (Id.) Ne doit-on pas craindre que cette fureur de ramener nos connaissances à des signes physiques ne conduise la jeunesse au *matérialisme?* (Chateaub.) Le *matérialisme* n'est une doctrine d'abrutissement que pour les sots ou les faibles. (O. Feuillet.)

— Dans le langage des positivistes, Erreur de logique qui consiste à expliquer par les lois des phénomènes généraux les faits qui découlent de lois particulières.

* **MATÉRIALISTE**, s. 2 g. Partisan du matérialisme. Non seulement je ne suis pas *matérialiste*, mais je ne me souviens pas même d'avoir été un seul moment en ma vie tenté de le devenir. (J.-J. Rousseau.) Si, dans l'hypothèse des *matérialistes*, l'amour-propre avait été seulement consulté, il est à croire qu'il aurait pris des conclusions plus flatteuses, et surtout plus consolantes que celles de l'anéantissement. (S. Dubay.)

— Celui, celle qui n'admet que des choses matérielles, comme l'or pour l'avare, la bonne chère pour le gastronome, les plaisirs sensuels pour le voluptueux. Les avares, les gastronomes, les voluptueux, sont de vrais *matérialistes*. (Boiste.)

— Adjectiv. Personne matérialiste. Être matérialiste. Écrivain *matérialiste*. (Acad.) On peut être très *matérialiste* en parlant toujours de l'idée. (E. Quinet.)

— Qui a rapport au matérialisme, qui concerne le matérialisme, qui est entaché de matérialisme. Système matérialiste. Opinion matérialiste. Dans une société *matérialiste* on ne sait ni vieillir, ni mourir. (De Bonald.) L'hypothèse *matérialiste* a revêtu plus d'une forme et a passé par des phases diverses. (Artaud.)

* **MATÉRIALITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est matériel, de ce qui est matière; existence comme matière. La *matérialité* de l'âme était, dans les premiers siècles, une opinion dominante. (Guizot.)

* **MATÉRIAUX**, s. m. pl. (du lat. *materia*, matière). Toutes les matières qui entrent dans les constructions. En même temps on bâtit le pont, dont les solides *materiaux* étaient préparés. (Boss.)

— Fig. C'est de l'amitié, c'est de l'intérêt, c'est de l'estime... Voyez ce que votre adresse peut faire de tant de bons *matériaux*. (Mme de Sevigne.) Combien faut-il faire de malheureux pour fournir les *matériaux* de ce qui fait ou devrait faire le bonheur de quelques particuliers, qui même ne savent pas en jouir? (Duclos.) Les sensations et les opérations de l'âme sont les *materiaux* de toutes nos connaissances, *materiaux* que la réflexion met en œuvre en cherchant par des combinaisons les rapports qui les renferment. (Condillac.) La pensée de l'Assemblée constituante n'a pas élevé sans *materiaux* l'ordre social de nos jours. (Aug. Thierry.)

— Fig. Tout ce qui sert à composer un ouvrage, notes, recueils. Les matériaux d'un ouvrage historique, biographique. Bons matériaux. Mauvais matériaux. Matériaux choisis. Assembler des matériaux. Recueillir des matériaux. Je me mis à rassembler les *materiaux* qu'on m'avait laissés pour travailler à mes Confessions. (J.-J. Rousseau.) J'ai bien quelques *matériaux* pour ce volume, mais je ne sais quand ma pauvre tête me permettra de les mettre en œuvre. (D'Alemb.)

— Plâtras, produit de démolitions. Vendre des matériaux. Acheter des matériaux. Combler un trou avec des matériaux.

* **MATÉRIEL, ELLE**, adj. (ét. lat., *materialis*; fait de *materia*, matière). Qui est composé, forme de matière. Les spinozistes ne reconnaissent que des substances matérielles. Une substance *matérielle* qui peut produire les poèmes d'Homère, les pensées de Pascal, est-elle concevable? (Boiste.) La matière ne peut avoir que des qualités *matérielles*. (Id.) Toutes les causes de déperissement que nous venons d'indiquer agissent continuellement sur notre être *matériel* et le conduisent peu à peu à sa dissolution. (Buff.) Si l'âme n'est pas distincte du corps, elle doit être composée d'un certain nombre de molécules *matérielles*, à quelques parties du corps qu'elles appartiennent. (Artaud.)

— Qui a rapport à la matière; qui tient de la matière. Suivant quelques philosophes, les actions des animaux sont purement mécaniques et *matérielles*. (Acad.) Aucune contrainte *matérielle* ou légale ne venait alors enchaîner le religieux à son vœu. (Montalemb.)

— Fig. Grossier et pesant. Homme matériel. Esprit matériel. Ton esprit, je l'avoue, est bien *matériel*. (Mol.) Le premier qui a dit un esprit *materiel* a fort bien dit; car il a forcé la matière et l'esprit à s'unir dans la même expression: mais on l'a tant répété, que ces deux mots se sont familiarisés dans notre pensée, malgré leur haine naturelle, et l'effort qui les rapproche ne se fait plus sentir. (Rivarol.) Prosterne-toi devant les décrets que ne peut pénétrer ton esprit *materiel*. (Gér. de Nerv.)

— Se dit aussi des personnes qui ne sont pas assez détachées de la matière, qui sont attachées aux plaisirs sensuels. Nous sommes trop *materiels* pour connaître la beauté de la vertu par elle-même; nous ne la suivons que pour la gloire qui en revient. (St-Real.)

— Jurispr. *Faux matériel*. Celui qui est commis innocemment, sans intention coupable.

— Philos. scolast. L'opposé de Formel. La cause materielle. Sens matériel.

— Techn. Qui est trop lourd, trop pesant, relativement à son usage, ou qui est grossier sous le rapport de la fabrication. Canot trop matériel. Ouvrage matériel. Ornement trop matériel.

— MATÉRIEL, ELLE, adj. et s. Hist. relig. Nom donné par les valentiniens à ceux qui n'étaient pas de leur secte, parce qu'ils pensaient que leurs âmes périssaient avec le corps.

— MATÉRIEL, s. m. Ce qui tombe sous les sens. Le matériel d'une discussion. Le peuple ne tient qu'au *materiel* de la religion. (Boiste.)

— Ensemble des machines, ustensiles, outils et moyens d'exécution de toute sorte qui sont nécessaires à une fabrique, à une usine, à une exploitation quelconque, soit agricole, soit industrielle. Le *matériel* d'une imprimerie, d'une fabrique, d'un chemin de fer, etc. (Acad.)

— Admin. Nom général par lequel on désigne toutes les dépenses occasionnées par les services publics, classées séparément, dans les budgets et les comptes des divers départements ministériels. Le matériel du département de la guerre, du génie, de l'artillerie. Le matériel des poudres et salpêtres. Le matériel des vivres.

— Art milit. Nom donné à tout ce qui a rapport à l'approvisionnement, au harnachement et à l'équipement d'une armée. Le matériel d'une armée, d'une flotte, d'un vaisseau. Quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, trois mille cartouches, tel était le *matériel* de la défense. (L. Blanc.)

— Ch. de fer. *Matériel fixe*. La voie et ses accessoires qui ne changent pas de place. || *Materiel roulant*. Locomotives et autres véhicules.

— Gramm. *Matériel d'une proposition*. Mots qui la composent. || *Matériel des mots*. Sons, lettres, accents, de ces mots.

— Peint. et Sculpt. *Le matériel de l'art*. L'ensemble des parties grossières de l'exécution, qui n'exigent qu'une intelligence commune jointe à des connaissances pratiques. Cela tient au matériel de l'art. Posséder le matériel de l'art.

— Philos. scolast. L'opposé de Formel. Le matériel et le formel du péché. Distinguer le *matériel* du formel. (Acad.)

* **MATÉRIELLEMENT**, adv. D'une manière matérielle. Aimer *matériellement*, c'est presque haïr. (Boiste.)

— Effectivement, dans le sens rigoureux des mots. Est-il *matériellement* impossible de concevoir que la pensée adhère éternellement à des principes subtils qui s'échappent après la mort, conservant d'éternelles impressions de douleur ou de volonté? (Boiste.) L'homme, si faible et si petit *matériellement* en face de la nature, se sent et se fait grand par la liberté. (V. Cousin.)

— Philos. scolast. S'oppose à Formellement.

* **MATERNEL, ELLE**, adj. (étym. lat., *maternus*; fait du lat. *mater*, mère). Qui appartient à la mère, qui lui est naturel, qui lui est propre. Tendresse, sollicitude maternelle. Quand la nation entière meurt de faim, l'enfant trouve encore au sein *maternel* une source de vie. (Chateaubriand.) Les traits humains et *maternels* de Cérès se sont perdus dans la face vaste, vague, indifférente de la nature productrice. (P. de St-Victor.)

L'amour *maternel*
Est de tous les amours le seul qui soit réel
(Demoustier.)

— Qui est, qui vient du côté de la mère. Parents maternels. Biens maternels. Côté maternel. Encore que la grand'chambre du parlement de Paris et les autres compagnies souveraines aient vu les Bourgoin, les Leclerc, les Friche, ses parents paternels et *maternels*, rendre la justice avec une intégrité exemplaire. Bossuet.)

— Qui appartient aux lieux qui nous ont vus naître. Les peuples qui prient Dieu dans leur langue *maternelle* tiennent plus à leur religion que les autres. (B. de St-P.)

L'arbre suce la terre, et ses rameaux flétris
A leur sol *maternel* vont mêler leurs débris. (Del.)

— *Écoles maternelles*. Nom donné aux salles d'asile.

— *Société maternelle*. Association de femmes charitables dont le but est de rassembler des secours pour les femmes pauvres en couche.

* **MATERNELLEMENT**, adv. D'une manière maternelle. Agir maternellement. Cette femme ne pardonne rien à son fils, elle ne le traite pas *maternellement*. (Trev.) Et vous, ma mère, embrassez-moi le plus *maternellement* que vous pourrez. (Beaumarch.)

MATERNISER, v. n, 1re conj. (du lat. *maternus*, maternel). Tenir de sa mère, ressembler à sa mère. Les garçons *maternisent* ordinairement plus qu'ils ne paternisent. (Le P. Porée.)

* **MATERNITÉ**, s. f. (ét. lat., *maternitas*, même signif.; fait de *mater*, mère). Etat, qualité de mère. La *maternité* a ses plaisirs et ses peines. (Acad.) La *maternité* produit une relation entre les enfants et la mère. (Trev.) A-t-on jamais vu un cœur comme le vôtre, et une *maternité* si parfaite? (Mme de Sevig.) La *maternité* me rend l'amitié plus nécessaire, par le plaisir de parler sans cesse de mes enfants, sans donner de l'ennui. (J.-J. Rouss.)

— *Grande maternité* ou *grand'maternité*. Etat de grand'mère. Mot inventé par Mme de Sevigne. Aimez-moi toujours, mon cher comte; je vous quitte d'honorer ma *grand'maternité*.

— MATERNITÉ (La). Hôpital ou se font les accouchements des femmes pauvres. || Nom de maisons ou l'on recueillait les enfants trouvés.

MATEROT, s. m. Vitic. Variété de raisin.

MATEUR, s. m. (radic. *mater*). Techn. Ouvrier qui, par un travail particulier, empêche les surfaces des métaux d'être brillantes, en formant sur elles une espèce de sable, à l'aide d'instruments appelés *mateurs*.

MÂTEUR s. m. (radic. *mâter*). Mar. Maître ouvrier qui, dans les grands ports de l'État, a la direction et l'exécution des mâts de toutes sortes, soit d'une seule pièce, soit d'assemblage. || Nom donné particulièrement aux maîtres et contremaîtres chargés de diriger ce travail.

— Adjectiv. La surveillance du maître *mâteur* dans le choix et le travail des pièces, n'a point cessé d'être d'un haut intérêt. (Montferrat.)

MATEVON ou **MATHÉVON**, s. m. Hist. Nom donné dans l'est et le midi de la France en 1795, à des révolutionnaires exaltés qui furent victimes de la réaction thermidorienne.

MATEY, s. f. Agric. Nom donné dans le Médoc à des masses de mottes de gazon qu'on met les unes sur les autres pour les faire pourrir et former de l'engrais destiné aux vignes.

MATHA, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure); 2,200 hab.

MATHAN, Grand prêtre de Baal et conseiller d'Athalie, mis à mort par l'ordre du pontife Joad, 870 av. J.-C.

MATHATHIAS, V. MACHABÉE.

* **MATHÉMATICIEN, ENNE**, s. Celui, celle qui sait les mathématiques. Ceux qui ne voient les mathématiques que de loin, c'est-à-dire qui n'en ont pas de connaissance, peuvent s'imaginer qu'un géomètre, un mécanicien, un astronome, ne sont que le même *mathématicien*. (Fonten.) Le titre de géomètre est décerné au haut savoir mathématique; celui de *mathématicien* est abandonné aux prétentions des demi-savants, à l'audace de la charlatanerie. (Ferry.) Si la *mathématicienne* Nicarète rendit des services multiplies aux stoïciens, Philemis et Léontium ne furent pas moins utiles aux épicuriens. (Dufour.)

— *Le mathématicien éternel*. Dieu. Je ne puis concevoir comment de si habiles mathématiciens nient un *mathématicien* eternel. (Volt.)

— Nom qu'on donnait autrefois aux astrologues. Le vulgaire a confondu par abus les astrologues sous le nom de *mathématiciens*. (G. Naudé.)

— Adjectiv. Je ne suis pas mathématicien.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **MATHÉMATIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient, qui se rapporte aux mathématiques. Sciences mathématiques. Déductions mathématiques. Lois mathématiques. Un style leger et fleuri ferait un singulier contraste avec la mâle austérité des recherches *mathématiques*. (Louvet.) On s'accorde à reconnaître deux méthodes pour traiter les sciences *mathématiques*: la synthèse et l'analyse. (Id.) Keppler tressaille au sein de la vérité *mathématique*, comme s'il était frappé par les rayons de la révélation. (E. Quinet.)

— Par extens. Qui est déduit régulièrement de principes; sûr, démontré, exact, rigoureux, infaillible. Les vérités *mathématiques*. (Buff.) Cette industrie tient essentiellement à l'esprit *mathématique*, source de tout perfectionnement intellectuel. (Ferry.)

— *Point mathématique*. Point considéré abstraitement comme n'ayant aucune étendue. Suivant les géomètres, le point *mathématique* est l'extrémité de la ligne. (Acad.)

* **MATHÉMATIQUE**, s. f. (ét. lat., *mathematica*; fait du gr. μάθησις, science; der. de μανθάνω, apprendre). La science des quantités ou des grandeurs. Plus usité au pluriel qu'au singulier. Les Grecs comprenaient sous ce nom la réunion de toutes les connaissances évidentes et certaines qu'ils possédaient. Les mathématiques ont pour objet de mesurer, de comparer les grandeurs, comme les distances, les surfaces, les vitesses, et en général tout ce qui est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Théorème, problème de mathématique. Instrument de mathématique. Etudes mathématiques. Apprendre les mathématiques. Savoir, connaître les mathématiques. Enseigner les mathématiques. Journal de mathématiques. Cultiver les mathématiques. Etudier les mathématiques. L'étude des *mathématiques* peut distraire des grandes douleurs, elle absorbe l'esprit tout entier. Boiste. La *mathématique* est superficielle; le fonds ou elle bâtit n'est pas à elle; sans les principes qu'elle emprunte, elle ne saurait faire un pas. (Malherbe.) Les *mathématiques* sont bien dignes d'occuper les méditations de l'homme sage, auquel elles peuvent offrir d'intéressantes distractions. Diderot trouva une consolation dans la science lorsque, enfermé à Vincennes et privé de papier, de livres, de plumes et d'encre, il s'amusait à faire de la géométrie sur les murs de sa prison. (Louvet.) Tous les peuples un peu considérables de l'ancien monde ont aimé et cultivé les *mathématiques*. (Id.)

— *Mathématiques appliquées* ou *mathématiques mixtes*. Celles qu'on applique à diverses sciences. Appliquées aux objets de la nature, elles sont physico-mathématiques, et renferment la mécanique et toutes ses branches, l'astronomie, l'hydraulique, l'optique, l'acoustique, etc. Appliquées aux objets de l'art, elles renferment l'arpentage, l'architecture, la gnomonique, la géodésie, etc. || *Mathématiques élémentaires*. Celles qui comprennent l'arithmétique et des éléments de géométrie. || *Mathématiques pures*. Celles qui étudient les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite, sans aucune idée d'application. Elles comprennent l'algorithmie et la géométrie. || *Mathématiques spéciales* Partie des mathématiques qui comprend la haute algèbre et l'application de l'algèbre à la géométrie.

— Fig. Ce n'est pas l'ordinaire de parler si précisément des vertus soit de l'entendement, soit de la volonté, ni de faire de la morale une *mathématique*. (La Mothe Le Vayer.)

* **MATHÉMATIQUEMENT**, adv. Selon les règles des mathématiques. Démontrer mathématiquement. Théorème mathématiquement démontré. Le fait du renflement de la terre à l'équateur et de son aplatissement aux pôles est *mathématiquement* démontré. (Buff.)

— Fig. D'une manière rigoureuse. Son fils (était) aussi universellement abhorré qu'il était *mathématiquement* détestable. (St-Simon.)

MATHÉMATISME, s. m. Philos. Système d'après lequel tout se fait suivant des lois mathématiques.

MATHES (Les). Géogr. Comm. du cant. de La Tremblade, arrond. de Marennes (Charente-Inférieure). Défaite de Louis de La Rochejaquelein, qui y périt en 1815.

MATHÉSIOLOGIE, s. f. (ét. gr., μάθησις, science; λόγος, discours). Science de l'enseignement en général.

MATHEW (Théobald), dit *l'Apôtre de la tempérance*. Missionnaire irlandais, né à Thomastown (Tipperary), 1790-1856, reçut la prêtrise en 1814. En 1833, il forma une association pour l'extinction de l'ivrognerie, l'un des fléaux de l'Irlande.

MATHIEU (Saint). Géogr. Ile de la mer de Behring.

MATHIAS (Saint). Un des disciples de Jésus-Christ, fut désigné par le sort pour prendre la place d'apôtre vacante par le suicide de Judas Iscariote. Il subit peut-être le martyre en Colchide. Fête, le 24 février.

— MATHIAS. Empereur d'Allemagne, 1612-1619, l'un des fils de l'empereur Maximilien II, né en 1557, proclamé roi de Hongrie et archiduc d'Autriche, malgré Rodolphe, son frère, 1608, saisit encore la couronne de Bohême en 1611, et celle de l'Empire en 1612. Il essaya inutilement de dissoudre la ligue catholique et l'union protestante, 1617. Ce fut l'origine de la guerre de Trente Ans: la lutte commença en Bohême par la défenestration de Prague. Mathias mourut en 1619, laissant la couronne à son cousin Ferdinand II de Styrie.

— MATHIAS CORVIN, Roi de Hongrie, né à Klausenbourg, 1443-1490, fils de Jean Hunyade, fut proclamé roi par les soldats, aux acclamations du peuple, 1458. Aussitôt il organisa l'armée et la conduisit contre l'empereur Frédéric III, dont il repoussa les prétentions. Il se

tourna alors contre les Turcs, 1463; mais le pape détourna malheureusement ses armes contre le roi de Bohême Podiebrad, qui soutenait les hussites; il eut aussi à repousser le prince polonais Casimir, qu'on lui opposait. Mathias Corvin se fit ce fief, en 1478, la Moravie, la Silésie et la Lusace; recommença la guerre contre Frédéric III, prit Vienne, 1485, et resta maître de presque tous les États autrichiens. Grand prince, severe, mais juste, il fut le protecteur des lettres et des arts; appela auprès de lui les hommes les plus habiles et développa l'agriculture. Ses *Lettres* ont été publiées.

MATHIEU (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rochechouart (Haute-Vienne), sur la Tardoire; 2,500 hab.

— **MATHIEU** (Pointe Saint-). Cap situé à l'extrémité O. de la presqu'île de Bretagne et de la France, par 7° 6' 33" long. O., et 48° 19' 59" lat. N.

MATHIEU (Saint) ou **LÉVI**. Apôtre et évangéliste, né près de Capharnaüm, était receveur des impôts pour les Romains. Il prêcha l'Évangile dans le Pont et en Éthiopie. Fête, le 21 septembre. L'Évangile de saint Mathieu a pour but de montrer l'accord entre la vie du Christ et les anciennes prophéties.

— **MATHIEU D'ÉDESSE**. Chroniqueur arménien, né près de la prise d'Édesse en 1144, est l'auteur d'une *Histoire d'Arménie*, de 952 à 1132.

— **MATHIEU PARIS**. Chroniqueur, né vers 1195, bénédictin au monastère de Saint-Albans Lincoln, 1217, fut chargé d'écrire la *Chronique* de cette maison, et mourut en 1259. Son principal ouvrage, *Historia major Anglorum*, s'étend de la conquête normande à la mort de l'auteur; la période antérieure à 1235 n'est guère qu'une transcription de la *Chronique* de Roger de Wendover. On en a une traduction française par M. Huillard-Bréholles.

— **MATHIEU DE VENDOME**. Abbé de Saint-Denis en 1258, régent de France en 1270 et 1285, principal ministre de Philippe III, mourut en 1286.

— **MATHIEU DE WESTMINSTER**. Contemporain d'Édouard II, roi d'Angleterre, bénédictin, écrivit, sous le titre de *Flores historiarum*, une chronique qui s'arrête à l'an 1307.

— **MATHIEU OU MATTHIEU** (Pierre). Historiographe de Henri IV et de Louis XIII, né à Pesmes (Haute-Saône), 1563-1621, a laissé: *les Quatrains de la vanité du monde*; des tragédies: *Esther*; *la Guisiade*, etc.; *Histoire des troubles de France sous Henri III et Henri IV*; *Histoire de France* (de François Ier à 1621); *Histoire de Louis XI*; *Histoire de saint Louis*, etc.

— **MATHIEU DE DOMBASLE** (Christophe-Joseph-Alexandre). Agronome, né à Nancy, 1777-1845. Il dirigea la ferme expérimentale et l'institut agricole de Roville; inventa la charrue qui porte son nom, et perfectionna beaucoup d'instruments aratoires. On cite de lui: *Calendrier du bon cultivateur*; *l'Agriculture pratique et raisonnée*; *Annales de Roville*; *De l'Avenir industriel de la France*, etc.

— **MATHIEU** (David-Maurice-Joseph), comte de la Redorte. Général français, né à Saint-Affrique, 1768-1833, servit, comme cadet, des 1783, se distingua dans les guerres de la République et fut nommé général de division en 1799. Il fut pair de France en 1819.

— **MATHIEU DE LA DRÔME** Philippe-Antoine). Homme politique et météorologiste, né à Saint-Christophe, près de Romans, 1808-1864, membre de l'Assemblée constituante en 1848 et de l'Assemblée législative en 1849, exilé après le coup d'État du 2 décembre 1851, ne s'occupa plus que de météorologie, à sa rentrée en France, et acquit ainsi une grande popularité.

MATHILDE (Sainte). Épouse, en 909, de Henri l'Oiseleur, veuve en 936, mourut dans le monastère de Quedlimbourg, qu'elle avait fondé, 968. Fête, le 14 mars.

— **MATHILDE**. Femme de Guillaume le Conquérant, était fille de Baudouin V, comte de Flandre. Elle fonda, à Caen, l'Abbaye-aux-Dames et mourut en 1083. On lui attribue la fameuse tapisserie de Bayeux.

— **MATHILDE** (Sainte). Reine d'Angleterre, fille de Malcolm III, roi d'Écosse, mariée à Henri Ier d'Angleterre, 1100. Elle mourut en 1118. Fête, le 30 avril. || **MATHILDE**. Reine d'Angleterre, fille de la précédente, née en 1102. Veuve, en 1125, de Henri V, empereur d'Allemagne, remariée à Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, 1127, elle disputa l'Angleterre à son cousin Étienne de Boulogne, et laissa l'autorité à son fils Henri II Plantagenet. Elle mourut en 1177.

— **MATHILDE** (La grande comtesse). Fille de Boniface II, duc de Toscane, née en 1046, régna d'abord sous la tutelle de sa mère Béatrice de Lorraine. Elle soutint avec dévouement les papes et surtout Grégoire VII contre les empereurs Henri IV et Henri V. Ses domaines comprenaient, à sa mort, en 1115, la Toscane, et, en outre, Plaisance, Parme, Modène, Reggio, Mantoue, Ferrare, une portion de l'Ombrie, le duché de Spolète et une partie du patrimoine de Saint-Pierre. On ne sait quelle a été l'étendue de la donation qu'elle fit au saint-siége en 1077 et en 1102.

MATHIOLE. s. f. Bot. V. MATTHIOLE.

MATHOS ou **MATHO**. Soldat africain au service de Carthage, fut l'un des chefs dans la guerre des mercenaires, avec le Campanien Spendius. Mathos fut pris par Hamilcar Barca, accablé d'outrages et mis à mort, 241 av. J.-C.

MATHOURA, MATHIRAH ou **MOTTRA**. Géogr. Ville forte de la présidence d'Agrah (Hindoustan), à 50 kil. N.-O. du chef-lieu, sur la Djemnah; 60,000 hab.

MATHURIN. s. m. (de *saint Mathurin*). Hist. religieuse. Membre d'un ordre institué par Innocent III, pour racheter les esclaves des mains des infidèles.

— Fam. Homme attaqué de folie ou qu'on veut taxer de folie. Se dit par allusion au pouvoir qu'on attribue à saint Mathurin de guérir la folie.

— Arg. Domino, par allusion au costume des mathurins, qui est noir et blanc, comme un dé du jeu de dominos.

— Mar. Nom que les matelots donnent par plaisanterie aux navires en bois.

MATHURIN (Saint-). Géogr. Comm. du cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers (Maine-et-Loire), sur la Loire. Mines de fer; 2,700 hab.

MATHURIN (Saint). Prêtre et confesseur, vivait en Gaule au IVe ou au Ve siècle. Fête, le 9 novembre.

— Prov. *Il faut l'envoyer à saint Mathurin*. Il est devenu fou. Ce proverbe est fondé sur l'opinion vulgaire que ce saint peut guérir la folie. || *Colique de saint Mathurin*. La folie. || *Trauchées de saint Mathurin*. Accès de folie. || *Il est fou, il doit une belle chandelle à saint Mathurin*.

MATHURINADE. s. f. (rad. *mathurin*). Extravagance.

MATHUSALEM. Patriarche, fils d'Henoch, père de Lamech et grand-père de Noé, vécut 969 ans. On dit aussi *Mathusala*.

— On dit prov. *C'est un Mathusalem*. C'est un homme qui a vécu longtemps. || *Vieux comme Mathusalem*. Extrêmement vieux.

MATI, IE. part. pass. du v. Matir. S'empl. adjectiv. Métal mati.

MATI. Géogr. Torrent tributaire de la mer Adriatique, qui traverse la région montagneuse habitée par les Mirdites (Albanie).

MATIAS (San-). Géogr. Golfe de l'océan Atlantique, au N.-E. de la Patagonie.

MATICINE. s. f. Chim. Principe amer fourni par le matico.

MATICO. s. m. (mot péruvien). Bot. Genre de pipéracées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique du Sud, et qu'on appelle aussi *herbe au soldat*. On l'emploie en médecine dans un grand nombre de cas.

* **MATIÈRE**. s. f. (ét. lat., *materia*, même signif.). Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce que nous pouvons voir, toucher, entendre. Matière confuse, informe. Matière céleste. Dieu n'est ni contraint ni embarrassé par la *matière*: il la tourne comme il lui plaît par son droit souverain. (Boss.) La *matière* ne peut être son principe à elle-même, ni encore moins se donner à elle-même le mouvement. (Malebr.) Entêtés d'un cartésianisme aussi faux en tout que le péripatétisme, ils croyaient que la *matière* n'est autre chose que l'étendue en longueur, largeur et profondeur; ils ne savaient pas qu'elle a la gravitation vers un centre. (Volt.) Les caractères généraux de la *matière* sont la forme et le mouvement. (Mesnard.) La division générale qu'on devrait faire de la *matière*, est *matière* vivante et *matière* morte, au lieu de dire *matière* organisée et *matière* brute. (Buffon.)

— Se dit par opposition à Esprit. S'élever au-dessus de la matière. Être enfoncé dans la matière. Dieu avait au commencement des anges, esprits purs et séparés de toute *matière*. (Bossuet.) C'est par les talents de l'esprit et non par la force et par les autres qualités de la *matière* que l'homme a su subjuguer les animaux. (Buffon.)

> Soupez à prendre goût aux plus nobles plaisirs,
> Et, traitant de mépris les sens et la *matière*,
> A l'esprit, comme nous, donnez-vous tout entière.
> (Molière.)

— *Avoir l'esprit enfoncé dans la matière*. Avoir l'esprit lourd, pesant, matériel. Je lui adressai la parole pour le faire parler et pour sonder son esprit, qui me parut bien enfoncé dans la *matière*. (Le Sage.)

— Ce dont une chose est faite. La matière coûte bien moins que la façon. Bonne matière. Dure matière. Les os ne sont dans le commencement que des filets d'une *matière* ductile. (Buff.

— Dans un sens plus général. Toute substance qui entre dans la composition d'un corps.

— Au sens moral. Le sujet sur lequel on parle, on écrit. Belle matière à traiter. Matière sèche, aride, stérile. Approfondir une matière. Épuiser une matière. Entrer en matière. Ceux qui ont le corps grêle, le grossissent d'embourrures; ceux qui ont la *matière* exile, l'enflent de paroles. (Montaigne.) Plus on voit de livres sur une *matière*, plus on peut juger que l'on n'y connaît rien. (St-Évrem.) Je suis le premier en France qui ait débrouillé ces *matières*. (Volt.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces *matières*, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique. (J. J. Rouss.) Les *matières* de religion ressemblent à ces parties actives qui existent dans tous les corps propres à la fermentation. (Rayn.)

> Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
> Ait fourni de *matière* aux plus vieilles chroniques.
> (Boileau.)

— Cause, sujet, occasion. Il n'y a pas la matière à se fâcher, à rire, à plaisanter. Fournir matière à... Donner matière à... L'avarice et le luxe, la simplicité et l'ostentation, tout est *matière* à critique. (P. Janet.)

> Le sort qui de l'honneur nous ouvre la barrière,
> Offre à notre constance une illustre *matière*. (Corn.)
> Son trépas à nos pleurs offre assez de *matières*
> Sans que j'aille chercher d'odieuses lumières. (Rac.)

— Ce qui est du ressort de. Les *matières* de police sont les choses de chaque instant. (Montesquieu.)

— Loc. prov. *Tous corps sont forgés d'une matière*.

— Admin. *Matière imposable*. Objets qu'on peut frapper d'impôts.

— Art vétér. *Matière soufflée aux pois*. Matière purulente qui s'échappe du sabot du cheval dans la maladie de la sole.

— Astron. *Matière diffuse*. Espèce de nuages blanchâtres qui se montrent sur divers points de l'espace, composés d'une infinité de particules qui sont supposées se réunir pour former des mondes. Les nébuleuses sont de la matière diffuse. On dit aussi *matière cosmique*.

— Bibliogr. *Table des matières*. Liste des parties traitées dans un ouvrage.

— Bot. *Matière verte*. Matière végétative qui se développe dans de l'eau distillée exposée à l'air et à la lumière, ainsi que dans l'eau des puits, des fontaines, des rivières ou de pluie, et jusque dans l'eau salée de la mer. Elle se forme sur les parois des vases, dans la masse du liquide mis en expérience, sur les pierres et autres corps inondés, en y produisant une teinte agréable à l'œil. La matière verte se développe dans la nature entière, partout où la lumière agit sur l'eau: elle pénètre les marais ou l'on fait parquer les huîtres, les fosses des grandes routes, les pierres taillées et le bas des vieux murs humides. || *Matière verte de Priestley*. Algue de la famille des nostocinées.

— Chim. *Matières animales*. Matières dont les éléments ont été unis sous l'influence de la vie d'un animal. || *Matière brute*. Celle qui ne peut être douée de vie. || *Matières inorganiques*. Les corps simples et les corps composés dont les éléments ont été unis sous l'influence d'une composition inerte. On dit aussi *matières minérales*. || *Matières organiques*. Matières dont les éléments ont été unis sous l'influence de la vie d'un être organisé soit végétal, soit animal. || *Matière perlée de Kruger*. Poudre blanche, subtile, qui se précipite de l'antimoine diaphorétique par une addition d'acide. || *Matières végétales*. Les corps composés dont les éléments ont été unis sous l'influence de la vie d'un végétal.

— Enseign. Texte à développer.

— Jurispr. Ce qui constitue un crime, un délit. La matière d'un crime, d'un vol, d'un assassinat. Rien ne rend le crime de lèse-majesté plus arbitraire que quand les paroles en deviennent la *matière*. (Montesq.) || *Matière criminelle, civile*. Ce qui donne action au criminel, au civil. || *Matière sommaire*. Affaire qui, d'après sa nature ou la modicité de la somme réclamée, doit être jugée promptement, avec des formalités et une procédure plus simple et moins coûteuse. Les *matieres* sommaires sont jugées à l'audience, après les délais de la citation échus, sur un simple acte, sans autres procédures ni formalités. (Code de procédure, art. 405.)

— Partie qui compose la science du droit; dans ce sens, ce mot s'emploie plus souvent au pluriel. Matière féodale. Matière bénéficiale. Matieres commerciales.

— Manuf. *Matières premières*. Celles qui ne sont point encore mises en œuvre; les productions de la nature. Nous devons toutes ces productions au travail du cultivateur, et nous devons au travail de l'artisan toutes les formes données aux *matieres* premières. (Condill.) Les matières sur lesquelles s'exerce cette action prennent le nom de *matières* premières, expression à sens relatif; car il n'y a pas, à proprement parler, de *matiere* première, ou de produit vierge de travail humain. (J. Garnier.)

— Med. Nom des substances évacuées par le corps. Matières fécales. Matières des vomissements. Matière de la transpiration. || *Matière morbifique*. Matière liquide ou solide qu'on suppose produire les maladies; elle est dite *crue* dans le commencement des maladies; *cuite* ou *en coction* vers leur terminaison. || *Matière peccante*. Liquides ou solides du corps humain altérés et auxquels on attribuait la cause des maladies. Cette expression est tombée en désuétude. || *Matière purulente*. Pus d'un abcès, d'une plaie.

— *Matière de l'hygiène*. Ensemble des choses dont l'influence bien ménagée ou l'usage convenable sont propres à concourir à la conservation de la santé. || *Matière médicale*. L'ensemble des moyens que le médecin emploie pour traiter et guérir les maladies. || Dans l'acception limitée par l'usage, la *matiere médicale* est cette partie de la médecine qui traite des médicaments sous le rapport de leur origine, de leur préparation et de leurs propriétés. Dans les écrits modernes, on a remplacé cette dénomination par celle de *pharmacologie*.

— Monn. *Matières d'or et d'argent*. Les espèces fondues, les lingots, les barres employés à la fabrication des monnaies.

— Passem. *Matière pure*. Ouvrage dont le fond est de même nature que le travail qu'on y fait.

— Philos. Selon les uns, la matière est une substance qui, étendue et impénétrable, produit sur nos organes certaines sensations déterminées; selon d'autres, elle est constituée par un ensemble de forces qui se manifestent par des phénomènes perçus distinctement les uns des autres; selon Aristote et la scolastique, elle n'a pas même, inhérentes à elle, l'étendue et l'impénétrabilité et n'est qu'une simple capacité susceptible de recevoir des formes. || *Matière première*. Source de toute création matérielle, d'après certains philosophes.

— Physiq. *Matière subtile*. Nom donné par Descartes à un fluide subtil qu'il avait imaginé remplir tout l'espace et influer considérablement sur le mécanisme de l'univers. || *Matière électrique, matière calorique*. Matière impondérable qu'on suppose produire la chaleur et l'électricité.

— Techn. Bois d'un bateau de rivière. || *Cuve-matière*. Nom d'une certaine cuve de brasseur.

— Théol. Le signe, l'action qui constitue le sacrement. L'opposé de Forme. La matière du baptême est l'ablution. La matière de la pénitence, de l'eucharistie.

— Typogr. Caractère usé qu'il faut refondre. || Copie, manuscrit.

— *En matière de*. loc. prép. En fait de. En matière de droit, de théologie. En matière de religion, de finances. Il est très facile de tromper l'homme en *matière* de religion, et très difficile de le détromper. (Boiste.) En *matiere* de finance, la force le cède à l'opinion. (Id. En *matière* de guerre, la réputation fait tout. (Vaug.) En *matière* de morale, nous aimons spéculativement tout ce qui porte le caractère de la sévérité. (Montesq.) Les inclinations sont libres en *matere* de mots. (D'Ablanc.) Je ne suis pas difficile en *matière* de paysage, comme vous le savez. (Mérimée.) Vous voilà déjà passée maîtresse en *matière* de vases et de statues. (Id.)

— Syn. comp. **MATIÈRE, SUJET**. La *matiere* est le genre d'objets dont on traite; le *sujet* est l'objet particulier que l'on traite. La théologie est la *matiere* où les prédicateurs puisent la plupart de leurs *sujets*.

MATIFOU. Géogr. Cap d'Algérie à l'extrémité E. de la rade d'Alger, et à 13 kil. E. de cette dernière ville.

MATIGNON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 1,500 hab.

MATIGNON (Jacques **DE GOYON**, comte de). Maréchal de France, né à Lonlay (Normandie), 1525-1597, d'une ancienne famille bretonne, lieutenant général en Basse-Normandie, 1559-1580, prit part aux batailles de Saint-Denis, 1567, de Jarnac et de Moncontour, 1569; fut maréchal, 1579, devint lieutenant général en Guyenne, 1580, et se rallia à Henri IV, 1589. || **MATIGNON** (Charles-Auguste **DE GOYON**, comte **DE GACÉ**, puis de). Arrière-petit-fils du précédent, 1647-1729, se distingua dans les guerres de Louis XIV, fut gouverneur de l'Aunis, 1688, et fut nommé maréchal, en 1708.

* **MATIN**. s. m. (ét. lat., *matutinum*, même signif.). La moitié du jour comprise entre minuit et midi. Une heure du matin. Deux heures, trois heures du matin. Se lever à quatre heures du matin. A quatre heures du *matin*, nous vîmes Ouessant. (Las-Cases.)

— *Étoile du matin*. La planète de Vénus, appelée aussi *Lucifer*.

> Déjà l'Ida s'éclaire, et de l'astre du jour
> L'étoile du *matin* annonçait le retour. (Delille.)

— *Étoile du matin*. Nom mystique de la Vierge.

— Particulièrement, Partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi, et dans un sens plus restreint, Les premières heures de la journée. Songez chaque *matin* que vous aurez certainement dans le jour une portion de peine et peut-être de plaisir. (Boiste.) Parmi ces êtres éphémères se doivent voir des jeunesses d'un *matin* et des décrépitudes d'un jour. (Bern. de St-P.) L'œil du *matin* verra tous les apprêts. (Bernard.) Le lis tont éclatant des feux purs du *matin*. (Michaud.) Les hommes qui sont soigneux à se réserver pour les circonstances n'impriment pas tous les *matins* leurs pensées. (Ste-Beuve.) Le *matin* était léger, un peu froid, agréable et gai. (Michelet.)

> L'aurore étincelante et pure,
> Des roses du *matin* colorait la nature. (Colardeau.)

— Fig. Un temps très court.

> Mais elle était du monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin;
> Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un *matin*. (Malherbe.)

— *Le matin*. Pendant le temps du matin.

> La fantasque inégale
> Qui, m'aimant le *matin*, souvent me hait le soir.
> (Boileau.)

— On dit de même *Au matin*.

> Voilà l'homme en effet, il va du blanc au noir;
> Il condamne au *matin* ses sentiments du soir. (Boileau.)

— *De grand matin, de bon matin*. Dès le point du jour. Aujourd'hui il est trop tard; mais demain de grand *matin* je l'enverrai querir. (Molière.) || En ce sens, on dit absolument *du matin*. Je me suis éveillée du *matin* et je vous écris. (Mme de Sévigné.) || *Cet homme est du matin*. Cet homme ne reste pas au lit le matin; il travaille, il agit dès le point du jour.

— *Du matin au soir*. Tant que dure la journée.

— Fig. En très peu de temps. Cependant Madame a passé du *matin* au soir comme l'herbe des champs. (Boss.)

— Fam. *Un matin, un de ces matins, un beau matin*. Un jour, ou un moment non déterminé. J'irai vous voir un de ces matins, un de ces

quatre matins. Notre homme un beau *matin* va chercher compagnie. (La Font.)

— Poét. *Le matin de la vie, le matin de l'âge, le matin des ans, des jours.* L'enfance, la jeunesse. Le *matin* de la vie appartient aux amours. (De Bièvre.) Le *matin* de la vie est comme le matin du jour, plein de pureté, d'images et d'harmonies. (Chateaub.) Au *matin* de ma vie, je vous eusse préféré à tout. (G. Sand.) Le matin du ciel et de la terre se confondait, dans l'aube de sa pensée, avec le *matin* de sa vie. (De Goncourt.)

— *Le premier matin.* Le premier jour de la vie, le jour de la naissance. Si le noir Scorpion voit ton premier *matin*. (Rosset.)

— *Le matin de l'année.* Le printemps.

Printemps chéri, doux *matin* de l'année,
Console-nous de l'ennui des hivers. (Parny.)

— Il s'emploie quelquefois en poésie comme syn. d'AURORE, de LEVANT, d'ORIENT.

O soleil, ...
Si jadis l'horreur d'un festin
Fit que de ta route ordinaire
Tu reculas vers le *matin*... (Malherbe.)

Si le char du soleil aux portes du *matin*
Promet à la nature un jour pur et serein... (Castel.)

— MATIN, adv. De bonne heure. Se lever matin. Déjeuner fort matin, très matin. Sortir matin. Le monstre quitta la femme plus *matin* que de coutume. (La Fontaine.) Si le hasard n'avait fait lever M. de Grignan plus *matin* que le jour, voyez un peu, ma bonne ou vous en étiez. (Mme de Sévigné.)

Les coqs, lui disait-il, ont beau chanter *matin*,
Je suis plus malheureux encore. (La Fontaine.)

— Par extens. Dans une saison peu avancée. Vous avez fort envie d'aller à Grignan. Je sais vos raisons; sans cela je vous dirais qu'il est bien *matin* (c'était au mois de mars): vous trouverez encore la bise en furie. (Mme de Sév.)

— Fig. Je ne voudrais point du tout qu'elle mît son petit nez ni dans Montaigne, ni dans Charron... Il est bien *matin* pour elle. (Mme de Sévigné.)

— *Se lever plus matin que quelqu'un.* Arriver au but avant lui. Il croyait avoir cette place, mais un autre s'est levé plus matin que lui.

— Loc. prov. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin.* Le ciel rouge le soir et blanc le matin présage un beau temps. || *Tel rit le matin qui le soir pleure.* Celui qui est tranquille le matin ne sait ce qui peut lui arriver le soir. || *Il faut se lever bien matin pour le surprendre.* Se dit en parlant d'un homme fin et prudent. || *On a beau se lever le matin, quand on a le nom de dormir la grasse matinée.* || *Ce n'est pas le tout de se lever matin, il faut arriver à l'heure.* || *Qui a bon voisin a bon matin.* Quand on a la chance d'avoir un bon voisin, on a tranquillité et agrément.

— REM. GRAMM. Ce mot s'emploie plus généralement sans l'article contracté *au*, après les adverbes *demain* et *hier*. Ainsi on dit *demain matin, hier matin*, plutôt que *hier au matin, demain au matin*.

* **MÂTIN**, s. m. (étym. bas-lat., *mansatinus*, chien de la maison; fait de *mansus*, demeure). Mamm. Race de chiens renfermant ceux de ces animaux dont la tête est plus ou moins allongée. Le mâtin est un animal domestique, à grande taille, à queue relevée; son pelage est assez court, d'un fauve jaunâtre, quelquefois blanc et noir; son nez est constamment noir. Quoique de taille assez légère, il est robuste et courageux. Sans être très caressant, il est attaché à son maître et le défend avec intrépidité dans le danger. Le mâtin est le protecteur des fermes et des maisons isolées, dont il écarte les loups et autres carnassiers plus petits. Le grand danois, le *mâtin* et le lévrier, quoique différents au premier coup d'œil, ne sont cependant que le même chien. Le grand danois n'est qu'un *mâtin* plus fourni, plus étoffé; le lévrier, un *mâtin* plus effilé, plus delié, et tous deux plus soignés; et il n'y a pas plus de différence entre un chien grand danois, un *mâtin*, et un lévrier, qu'entre un Hollandais, un Français et un Italien. (Buffon.) Le petit roquet ose montrer les dents au *mâtin* qui vient flairer sa pâtée. (De Jussieu.)

Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples *mâtins*,
Au dire de chacun, étaient de petits saints. (La Font.)

— Nom donné aussi aux chiens de race hybride.

— Loc. prov. *Qui de mâtin fait son compère, plus de bâton ne doit porter.* || *Jamais mâtin n'aima lévrier.* || *Un os pour deux mâtins, quand bien même il serait gros, est trop peu.* || *Voilà un bon mâtin, s'il voulait mordre.* Cet homme serait bien capable de faire quelque chose s'il voulait travailler.

— MÂTIN, INE. S. Personne grossière, mal bâtie de corps, ou d'esprit mal fait. C'est un mâtin, un gros mâtin, un vilain mâtin. C'est une mâtine. Par ma foi! c'est un vilain *mâtin*, et il faut que tu sois bien aveuglée pour me le préférer. (Campistron.) Ce mot en ce sens est bas et trivial.

— Luron, luronne. Quelle *mâtine!* elle vous aplatirait du fer avec ses petits bras de demoiselle. (É. Zola.)

Ah! *mâtine*,
Nous vous y surprenons en faute contre nous. (Molière.)

— Se dit quelquefois des choses. Tout le monde en parlait de ce *mâtin* d'article. (A. Daudet.)

— Adjectiv. Un chien mâtin.

— Interj. Sorte d'exclamation. Mâtin! sacré mâtin!

MATINAGE, s. m. Treill. Courbure des copeaux de treillageurs.

* **MATINAL, ALE**, adj. Qui a rapport au matin. Rosée matinale. Pluie matinale.

— Qui se lève matin. Personne matinale.

Auteur le premier sort des bras du sommeil
Et vient au rendez-vous attendre le soleil;
La déesse des bois n'est point si *matinale*. (La Font.)

— Qui paraît au point du jour. L'aube *matinale* commence à blanchir le ciel. (X. de Maistre.) Quelle est celle-ci, qui apparaît comme l'aube *matinale*, belle comme la lune, brillante comme le soleil? (A. Martin.)

Il ne laisse à la nuit qu'un étroit intervalle,
Entre le crépuscule et l'aube *matinale*. (Lemierre.)
La prière, qui veille en ces saintes demeures,
De l'astre *matinal* nous annonce le cours.
(Lamartine.)

— On dit aussi poétiquement *L'étoile matinale*, pour L'étoile du matin.

Dans les beaux jours d'été l'étoile *matinale*
De l'aube au teint vermeil se montre la rivale.
(Ricard.)

— Qui se fait, qui est fait le matin. Visite matinale. Cette *matinale* promenade du père Alexis ne m'avait pourtant pas frappé comme un fait extraordinaire (G. Sand.)

— Bot. *Fleurs matinales*. Fleurs qui s'ouvrent le matin. La chicorée, le pissenlit, ont les fleurs *matinales*. (Massey.)

— L'Académie ne donne pas le pluriel masculin de ce mot. Quelques auteurs ont dit *matinals*, d'autres *matinaux*; cette dernière forme nous paraît préférable.

— Syn. comp. MATINAL, MATINEUX. V. MATINEUX.

MATINALEMENT, adv. (rad. *matinal*). Du matin. Faire une chose matinalement. Elle doit se lever assez *matinalement* pour repasser ses rôles. (H. de Balzac.)

MÂTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâtiner. S'empl. adjectiv. Chienne mâtinée.

— *Chien mâtiné.* Chien dont la race est peu déterminée.

— Par extens. Les affranchis des Césars, ministres *mâtinés* d'esclaves, moitié valets de chambre et moitié vizirs, reflètent la toute-puissance de leurs maîtres. (P. de St-Victor.)

— Fig. Gourmande, maltraité. Les gens qui ont le cœur noble ne veulent pas être *mâtinés*. (Sarras.)

— *Les mâtinés*, s. m. pl. Les tabacs pressés et broyés

* **MÂTINEAU** s. m. (dimin. de *mâtin*). Petit matin.

Lui, berger, pour plus de ménage,
Aurait deux ou trois *matineaux*,
Qui, lui dépensant moins, veilleraient aux troupeaux.
(La Fontaine.)

* **MATINÉE**, s. f. (radic. *matin*). La partie de la journée qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi. Fraîche, délicieuse matinée. Belle matinée. Longue, courte matinée. Matinée pluvieuse, froide. Travailler toute la matinée. Passer la matinée à lire, à dormir, à jouer. La *matinée* se prissait dans ce cruel exercice. (Bossuet.) Par une belle *matinée* du mois d'août, un jeune paysan venait chercher sa prétendue à la ferme de son futur beau-père. (Chateaubriand.)

— *Dormir la grasse matinée.* Dormir bien avant dans le jour.

Ah! que c'est chose belle et fort bien ordonnée,
De dormir dans un lit la grasse *matinée*. (Regnier.)
On sit avec horreur une muse effrenée,
Dormir chez un greffier la grasse *matinée*. (Boileau.)

— Fig. La matinée de la vie. Tout le plaisir des jours est dans leur *matinée*. (Malherbe.)

— Par extens. Partie du jour qui s'étend jusqu'à l'heure du dîner.

— Spectacle, concert donné dans la journée. Matinée littéraire. Matinée musicale.

— *Matinée d'enfants.* Fête, bal d'enfants donné dans la journée.

— Loc. prov. *De grasse matinée robe déchirée.* Les paresseux n'amassent jamais rien.

MÂTINEMENT, adv. A la manière des mâtins. Aboyer mâtinement. Le chien aboyait si fort et si *mâtinement* qu'il m'en dephit. (Le Sage.)

* **MÂTINER**, v. a. 1re conj. Se dit proprement d'un mâtin ou d'un autre chien qui couvre une chienne de plus belle race.

— Fig. Se dit aussi l'une femme qu'on marie à un homme indigne d'elle. Cette expression est triviale.

— Fig. S'est dit pour Maltraiter de paroles, gourmander. Qu'un homme seul *mâtine* cent mille villes et les prive de leur liberté, qui le croirait, s'il ne faisait que l'ouïr dire, et non le voir? (Et. de La Boétie.)

— Techn. *Mâtiner les tabacs.* Les presser et les broyer.

* **MATINES**, s. f. pl. (rad. *matin*). Liturg. La première partie de l'office canonial, qui se chante ou se récite la veille, ou à minuit, ou bien encore le matin. C'est pour cela que les matines ont été nommées indifféremment *régles, office nocturne* ou *heures matinales*. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les *matines* sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois psaumes, de trois antiennes, de trois leçons. Le frater s'en ira bientôt à sa brigade, et de là à *matines*. (Mme de Sevig.) Ces pieux faînéants faisaient chanter *matines*. (Boil.)

Les cloches dans les airs de leurs voix argentines
Appelaient à grand bruit les chantres à *matines*.
(Boileau.)

— Loc. prov. On dit qu'*un homme est étourdi comme le premier coup de matines*, parce qu'on est à demi endormi quand ce premier coup sonne. || *Matines bien sonnées sont à demi dites.* Les choses bien préparées se font facilement. || *Dangereux comme le retour de matines.* Se disant d'une chose fort à craindre, par allusion à la Saint-Barthélemy qui commença lorsque les cloches sonnèrent matines. || *Après matines doit-on chanter Te Deum.* || *Le retour est pis que matines.* La suite d'une mauvaise affaire est pire encore que le commencement. || *Chanter le magnificat à matines.* V. MAGNIFICAT.

— Régnier, en parlant des gens entêtés de leurs ouvrages, a dit proverbialement qu'ils s'imaginent

Que portés à l'église ils valent des *matines*,
Tant, selon leurs discours, leurs œuvres sont divines.

— Hist. *Matines parisiennes.* Le massacre des huguenots, autrement nommé la Saint-Barthélemy, dont le signal fut le premier coup de matines, à minuit. || *Matines de Moscou.* Massacre de tous les Polonais adhérents au prince Démétrius, qui fut tué à Moscou le 27 mai 1606, à l'heure de matines.

— Liturg. Livre d'église contenant les prières du matin, et surtout l'office de la Vierge.

* **MATINEUX, EUSE**, adj. (rad. *matin*). Qui a l'habitude de se lever matin. Artisan matineux. Ouvrier matineux. Personne matineuse. Coq matineux.

Le cerf léger bondit le long d'une clairière,
Et regarde souvent le berger *matineux*,
Qui sort, avec la paix, de son humble chaumière.
(Léonard.)

— Se dit aussi des choses en poésie. L'alouette aux *matineux* concerts. (Parny.)

Heureux qui de Pales respirant tous les charmes
Va surprendre l'Aurore à ses premières larmes,
Et, d'un pied *matineux* effleurant le gazon,
De l'oiseau qui s'éveille entend le premier son!
(Leburn.)

— MATINEUX, EUSE. S. Personne levée de bon matin. La belle matineuse.

— SYN. comp. MATINEUX, MATINAL, MATINIER. *Matineux* se dit de celui qui a l'habitude de se lever matin; *matinal*, de celui qui se lève matin plutôt par hasard que par habitude; *matinier*, de ce qui a rapport au matin, et n'est employé que dans la locution *étoile matinière*.

* **MATINIER, ÈRE**, adj. Qui appartient au matin. Se dit dans cette locution: *L'étoile matinière*. La planète Vénus, qu'on appelle aussi *étoile matinale*.

— MATINIER, s. m. Chantre, chapelain à gages. || Partie de l'office que l'on chante à matines.

* **MATIR**, v. a. 2e conj. (radic. *mat*). Bijout. Faire paraître des ornements polis ou brunis sur un fond mat, c'est-à-dire sur un fond sablé régulièrement, qui fait alors ressortir l'ornement, qui reste seul poli et se détache parfaitement.

— Absol. Lorsqu'on est satisfait de cette empreinte, on le trempe, on le revient violet, et l'on s'en sert pour *matir*. (Lenorm.)

— Serrur. Faire disparaître la raie que l'on aperçoit en regardant deux pièces de fer jointes et soudées ensemble. Pour cela, on met la pièce dans l'étau, et en frappant à petits coups avec le marteau sur la tête du matoir, on parvient facilement à *matir* la pièce, et par ce moyen à masquer ou cacher la jonction des deux pièces. (Lenormant.)

MATISE ou **MATISIE**, s. f. Bot. Genre de la famille des sterculiacées helictérées, dont l'espèce la plus remarquable est la matise cordée, arbre d'environ neuf mètres de hauteur, qui croît dans les vallées chaudes et humides de l'Amérique méridionale, et dont le fruit a le goût de l'abricot.

MATITE, s. f. Miner. Syn. de MASTITE.

MATITÉ, s. f. Etat, qualité de ce qui est mat. La matité d'une étoffe. La matité du caoutchouc. C'était une surface d'une *matité* parfaite. (Alex. Dum.)

— Qualité du son quand il est mat.

— Pathol. Etat de la poitrine qui rend un son mat quand on l'ausculte.

MATLAZAHUATL, s. m. Méd. Nom mexicain d'une maladie épidémique extrêmement meurtrière, qui attaque spécialement les Indiens du Mexique.

MATLOCK. Géogr. Ville du comté et à 61 kil. N. de Derby (Angleterre), sur le Derwent. Eaux minérales célèbres; 4,500 hab.

MATLOCKITE, s. f. Minér. Oxychlorure de plomb trouvé près de Matlock en Angleterre, et aussi dans les matières rejetées par le Vésuve en 1858.

MATO-GROSSO, (littéral. *grande forêt*). Géogr. Province intérieure du Brésil, d'une superficie de 1,379,651 kilom. carrés, en partie déserte ou inconnue. Couverte d'immenses forêts, elle a des mines d'or et d'argent; 60,500 hab. La capitale est *Cuyaba*. L'ancien chef-l., *Matto-Grosso*, sur le Guaporé, est une jolie ville, dans une position malsaine.

MATOIR, s. m. Techn. Outil qui sert à matir. Chez l'arquebusier, le matoir est un petit ciseau en acier qui n'est pas aigu, mais bien trempé. Le ciseleur, le graveur, l'orfèvre ont aussi leurs matoirs, qui ne sont pas faits de la même manière. Lorsqu'on désire avoir un *matoir* qui présente un sable plus rare et plus clair, on prend l'acier préparé et mou, et l'on frappe à coups de marteau sur un grès dur. (Lenormant.) || Outil en bois pour rabattre le zinc. || Ciseau non tranchant servant à abattre le plomb, quand on a soudé deux tuyaux. || Marteau qui sert à river les clous ou boulons en les refoulant sur eux-mêmes, lorsqu'ils sont chauffés à une haute température.

* **MATOIS, OISE**, adj. (et. inconn.). Rusé, fin. Homme matois. Enfant matois. Vieillard matois. Personne matoise.

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit et *matois*. (La Font.)

— Se dit des choses. Son caractère est une vile finesse, sa physionomie est empreinte d'une laideur *matoise*, qu'on retrouve jusque dans les portraits de ses personnages. (P. de Saint-Victor.)

Cherche en la cervelle *matoise*
Un stratagème sûr. (La Fontaine.)

— Substantiv. C'est un matois. C'est une *matoise*. Acad.) On les soupçonne d'être deux *matoises* d'autant plus raffinées, qu'elles affectent plus de simplicité. (Le Sage.)

MATOISEMENT, adv. En matois.

* **MATOISERIE**, s. f. (rad. *matois*). Fourberie, ruse. Ce mot est familier et très peu usité.

Mais d'un vient qu'un renard Ésope accorde au point :
C'est d'exceller en tours pleins de *matoiserie*?
(La Fontaine.)

— Action de matois. Je crains vos matoiseries.

MATON, s. m. Ce qui est caillé en grumeaux. Sauce en matons.

— Lait caillé, en Lorraine.

— Techn. Résidu de graines oléagineuses. || Peloton de laine formé quand la carde ne touche pas partout également.

MATON DE LA VARENNE. Littérateur français, né à Paris, 1760-1813, adversaire de la Révolution, échappa, comme par miracle, aux massacres de Septembre. Parmi ses œuvres de circonstance, on remarque: *les Crimes de Marat et des autres égorgeurs, ou ma Résurrection; Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792*.

MATONNER, v. a. 1re conj. (radic. *maton*). Faire prendre en grumeaux.

* **MATOU**, s. m. Chat mâle. Ne voulez-vous pas faire taire ce petit fripon de *matou*? (Mme Deshoulières.) Maudit soit le *matou*! (Le Sage.)

— Fig. et par plaisant. Homme en général. J'embrasse le *matou* (votre mari). (Mme de Sévigné.)

— Fig. et pop. Homme désagréable par la figure et par le caractère. C'est un matou, un vilain matou.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un pimelode de la Caroline.

MATOUR, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mâcon (Saône-et-Loire); 2,200 hab.

MATOURA. Geogr. Port au S. de Ceylan.

MATOURÉE, s. f. ou **MATOURE**, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des labiées, comprenant la matourée des prés, vulgairement *basilic sauvage*, plante herbacée qui s'élève à la hauteur d'un mètre environ, à fleurs solitaires, bleuâtres, et qui croît dans les terrains humides de l'île de Cayenne. On dit aussi *matouri*, s. m.

MATRA, s. m. Myth. Divinité perse, que l'on assimile à Vénus

MATRACA s. m. (mot espagnol) Roue garnie de marteaux de bois. || Sorte de crécelle formée d'une roue de deux mètres de diamètre, qui, en Espagne et dans l'Amérique espagnole, remplace les cloches pendant les trois derniers jours de la semaine sainte.

MATRAH. Géogr. Ville maritime et commerçante de l'Arabie, près et au N.-O. de Mascate; 25,000 hab.

MATRALES s. m. pl. Antiq. rom. Fête de Matuta ou Ino, que les dames romaines célébraient le 11 juin.

MATRAMEAUX, s. m. pl. Pêch. Nom donné à Bordeaux à des filets nommés ailleurs *folles*.

MATRAQUE, s. f. (ét. esp., *matraca*, même signif.). Bâton, trique.

* **MATRAS**, s. m. (pr. *ma-tra*; ét. inconn.). Vase de verre à long col, dont le corps rond ou ovoïde est destiné à contenir une certaine quantité de liquide, et est parfois surmonté de tubulures. Matras tubulés. || On se sert de matras dans plusieurs opérations de chimie et de pharmacie.

MATRAS, s. m (pr. *ma-tra*; du latin *matara*, même signif.). Trait de ces grosses arbalètes qui se bandent avec des ressorts.

— Fig. *Être comme un matras desemparé*. Être dépourvu de l'aplomb nécessaire.

— Techn. Outil de savonnier servant à fermer ou à ouvrir le canal ou l'espine de la chaudière.

MATRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Matrasser. S'empl. adjectiv.

MATRASSER, v. a. 1re conj. (rad. *matras*,

ancien trait d'arbalète). S'est dit pour Assommer de coups.

— Fig. Ébaucher. J'ai à la hâte *matrassé* grossièrement ce crayon de la réformation de l'Etat. (N. Pasquier.)

MATRÊME, s. f. Polyp. Genre de polypiers fossiles, de la famille des tubipores.

MÂTRI. Myth. ind. Les vertus divines personnifiées.

* **MATRICAIRE**, s. f. (ét. lat., *matricaria* : fait de *matrix*, matrice, parce qu'elle est employée dans les douleurs de matrice). Bot. Genre de plantes de la famille des composées senécionidées, établi pour une quinzaine d'espèces de plantes herbacées qui croissent pour la plupart en Europe. La matricaire camomille. La matricaire inodore.

MATRICAL, ALE, adj. (du latin *matrix*, matrice). Méd. Se dit des remèdes propres aux maladies de matrice. Remèdes matricaux. Peu usité.

* **MATRICE**, s. f. (ét. lat., *matrix* ; fait de *mater*, mère). Anat. Viscère creux destiné à servir d'asile ordinaire au fœtus, et à lui fournir les fluides nécessaires à sa nutrition jusqu'au terme de l'accouchement. Il est situé dans le petit bassin, derrière la vessie, devant le rectum, au-dessous des circonvolutions de l'iléon, au-dessus du vagin. Sa situation est oblique, de sorte que son fond est en haut et son col en bas et un peu en avant. La matrice est fort petite à la naissance et dans les premières années de la vie ; elle se développe presque tout à coup à l'époque de la puberté, et continue de croître jusqu'à l'âge adulte. Elle diminue un peu de volume après la cessation des règles, mais prend de l'accroissement pendant la grossesse et dans certains cas de squirre. Matrice simple. Matrice double. Orifice interne, externe de la matrice. Col de la matrice. Veines, artères de la matrice. Irrégularité de la matrice. Ligaments de la matrice. Imperforation, oblitération de la matrice. Amputation de la matrice. Renversement, déplacement, descente de la matrice. Hydatides de la matrice. Maladies de la matrice. Inflammation de la matrice. Polypes de la matrice. Cancer de la matrice. || *Matrice des poils*. Les follicules où se forment les poils.

— On emploie aussi ce terme en parlant des animaux. La matrice d'une jument, d'une chatte.

— Fig. Milieu dans lequel un objet se produit et prend son premier développement. Le présent est la *matrice* où le passé procrée l'avenir (Th. Gautier.)

— Bot. *Matrice de giroflé*. Le fruit du giroflier parvenu à sa maturité.

— Contribut. *Matrices du rôle des contributions*. Les rôles à souche servant à vérifier les erreurs commises sur les bordereaux envoyés aux contribuables.

— Fond. Moule dans lequel on fond les caractères d'imprimerie.

— Manuf. Table munie de deux chevilles de bois saillantes, sur laquelle on fait les rôles de tabac.

— Métrol. Etalon ou original des poids et mesures qu'on garde dans toutes les mairies.

— Miner. Nom donné quelquefois dans les filons métallifères, aux parties qui ne sont pas métalliques, par suite de l'ancien préjugé que les métaux s'engendraient au milieu d'elles.

— Monn. *Matrice primitive*. Morceau d'acier sur lequel a été gravée primitivement l'empreinte d'une monnaie.

— Techn. Dessin quelconque, en creux ou en relief, destiné à reproduire les dessins pareils en plus ou moins grand nombre. || Carré d'acier qui porte gravées en creux des figures ou des inscriptions, et qui sert à frapper les médailles et les pièces de monnaie. || Poinçon, molette servant pour la gravure des cylindres et des planches à imprimer les toiles, le papier peint. || Moule dont on se sert pour frapper des ornements de métal ou pour les redresser. || Instrument composé de deux plaques de fer superposées, percées de trous et servant à percer les cartons pour le métier Jacquard.

— MATRICE, adj. f. *Église matrice*. Celle qui est considérée comme la mère de quelques autres Églises.

— *Langue matrice*. Celle dont quelques autres sont dérivées. On regarde l'arabe comme une langue *matrice*. (Acad.) On dit plutôt *langue mère*.

— *Couleurs matrices*. Les couleurs simples servant à composer les autres. On distinguait autrefois cinq couleurs matrices : le rouge, le blanc, le bleu, le fauve ou couleur de racine, et le noir.

— Fr.-maçonn. *Loge matrice* ou *loge mère*. Celle qui en a fondé plusieurs autres.

MATRICIDE, s. m. (ét. lat., *mater*, mère ; *cædo*, je tue). Crime de celui, de celle qui tue sa mère. Commettre un matricide. Il a fallu un monstre tel que Néron pour offrir au monde l'exemple authentique d'un *matricide*. (S. Dubay.)

— MATRICIDE, s. 2 g. Celui, celle qui tue sa mère, qui commet un matricide. Nous confessons qu'en notre ville, jadis, il y a eu un parricide, et en Argos un *matricide*. Amyot. Peu employé ; on dit plutôt *parricide*.

MATRICIEL, ELLE, adj. Qui a rapport aux registres nommés matrices.

MATRICULAIRE, adj. 2 g. Admin. Qui a rapport à la matricule. Officier matriculaire. Procureurs matriculaires.

— Hist. *Contingent matriculaire*. Contingent que chaque État de l'Empire devait fournir d'après l'inscription sur la matricule.

— MATRICULAIRE, s. m. Officier chargé du soin de conserver les matricules.

* **MATRICULE**, s. f. (ra. l. *matrice*). Grand registre sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des soldats à mesure qu'ils entrent au corps, leur numéro d'ordre, le lieu et la date de leur naissance et leur signalement complet. Ce registre indique aussi le passage d'un corps à un autre, les condamnations infamantes, les désertions, etc.

— Registre, liste, rôle sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certaines sociétés ou compagnies. Demeurez, vous dis-je ; je veux au moins avoir un avocat à mon audience ; si vous sortez, je vous raye de la *matricule*. (Brueys.)

— Inscription sur la matricule. Le jour de la matricule. Payer son droit de matricule.

— Extrait de la matricule délivré à la personne qui est inscrite, afin qu'elle puisse prouver son inscription. Montrer sa matricule. Délivrer la matricule d'une personne.

— Registre ou on inscrivait les pauvres d'une paroisse. || Maison où on les logeait. || Église située près de ces maisons.

— Arg. milit. *User sa matricule*. Avancer le moment de sa libération.

— *Matricule de l'Empire*. Dénombrement des princes et des États qui avaient séance aux diètes de l'Empire.

— Adjectiv. Numéro matricule. Registre *matricule*. (Acad. Les registres *matricules* sont faits en double expédition. Sicard.) Les officiers ont aussi un registre *matricule* particulier, sur lequel figurent toutes les mutations qu'ils ont éprouvées depuis leur entrée au service. Id.. On plonge des mains avides dans son linge ensanglanté, pour trouver le numéro *matricule* de sa chemise. (E. About.)

MATRICULIER, ÈRE, s. Anc. cout. Mendiant, mendiante appartenant à une paroisse, et dont le nom était inscrit sur une matricule.

MATRIME, s. m. Antiq. rom. Enfant d'une mère encore vivante et mariée par confarréation.

* **MATRIMONIAL, ALE**, adj. (du lat. *matrimonium*, mariage). Qui appartient au mariage. Cause matrimoniale. Question matrimoniale. Convention matrimoniale. Bien matrimonial. Droit matrimonial. Ces Orientaux, qui épousent tant de femmes, ont sans doute la vertu *matrimoniale* du plus haut étage. (Montesquieu.) L'homme ne doit se marier que lorsqu'il a acquis toute la valeur *matrimoniale*. (V. Marmier.) Certes, les spéculations avaient actuellement une part dans les accords *matrimoniaux*. (G. Ohnet.)

— *Agent matrimonial*. Celui qui s'occupe, par profession, de faire des mariages.

— Hist. rom. *Tables matrimoniales*. Nom qu'on donnait aux contrats de mariage.

MATRIMONIALEMENT, adv. (rad. *matrimonial*). En mariage.

MATRIMONIALITÉ, s. f. État matrimonial.

MATRIMONIOMANIE, s. f. (rad. *matrimonial*, et *manie*). Manie de se marier ou de marier les autres.

MATRIMONION, s. m. (du lat. *matrimonium*, même signif.). Fam. Mariage.

> Quelque autre, sous l'espoir du *matrimonion*,
> Aurait ouvert l'oreille à la tentation. (MOLIÈRE.)

— On dit aussi *matrimonium*. Elle a des idées de mariage ; elle rêve le *matrimonium*. (Cormenin.)

MATRISSAGE, s. m. Techn. Opération par laquelle on restitue de l'humidité au papier qui a été séché trop rapidement.

MATRISYLVA, s. m. Bot. Nom donné au muguet du bois.

MATROLOGUE, s. m. (ét. lat., *mater*, mère ; gr. λόγος, discours). Anc. jurispr. Registre sur lequel on avait soin d'écrire tout ce qui regardait et concernait une ville, une compagnie, une communauté.

MATRONA, Géogr. anc. Nom ancien de la Marne.

MATRONAL, ALE, adj. Qui a rapport à une matrone. Le meilleur moyen pour elle de dissiper toute ombre de soupçon dans l'esprit de son mari, était de se montrer digne et sereine, de prendre une attitude *matronale* et de ne paraître nullement pressée de voir finir l'enquête juridique. (Aug. Thierry.)

— MATRONALES, s. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée autrefois, aux calendes de mars (1er mars), par les dames romaines en l'honneur de Mars, de Lucine et des divinités qui président au mariage.

* **MATRONE**, s. f. (étym. lat., *matrona* : fait de *mater*, mère). Femme qui pratique les accouchements. Cette acception est maintenant peu usitée. Après cette façon de *matrone*, je vous ferai mille compliments de la part de Chesières. (Mme de Sév.)

— *Une matrone romaine*. Une dame romaine. Chez les Romains, une sorte de vénération était attachée à ce titre de *matrone*, qui renfermait une idée de sagesse et de gravité.

— Par plaisant. Femme d'un certain âge qui a de la gravité. Rechercher les matrones. Se plaire avec les matrones. Respectable matrone. Le seigneur, le curé et le juge du village s'asseyaient avec les fortunés époux, les laboureurs et les *matrones*. (Chateaub.)

— Par déris. Femme qui tient une maison de prostitution.

— Myth. Nom de Junon, protectrice des femmes sur le point de devenir mères. || Surnom des Parques. || Divinité tutélaire des contrées et des villes. Les matrones gabiennes.

— Prat. anc. Sage-femme que les juges désignaient pour visiter une autre femme, dans certains procès.

MATRONÉE, s. f. ou **MATRONIQUE**, s. m. (du lat. *matronæum*, même signific.). Anc. cout. Lieu destiné autrefois aux femmes dans les églises, et séparé de celui des hommes.

MATRÔON, s. m. Anc. mus. Air de flûte que l'on prétendait avoir été inventé par Marsyas.

MATSCHEWITZ, Géogr. Village de la Pologne, dans la Masovie, célèbre par une bataille gagnée par les Russes sur les Polonais le 4 octobre 1794.

MATSMAÏ, Géograph. Capitale de Yeso ou *Matsmai*, l'une des îles du Japon, sur le détroit de Sangar ; 20.000 hab.

MATSURI, s. m. Myth. Fête des bannières, consistant en processions et représentations dramatiques, mêlées de danses et de chants, au Japon.

MATTA, s. m. Relat. Idole monstrueuse adorée à Nagrakut, dans la province de Lahore.

— Sorte d'ermitage indou.

MATTABAS, s. m. Anc. comm. Espèce de drap d'or.

— Adjectiv. Du drap d'or mattabas.

MATTAIRE, s. m. (du lat. *mattarius*, même signif.). Hist. relig. Sectaire manichéen qui couchait sur des nattes.

— Par extens. Homme qui couche sur une natte de jonc.

MATTARO, s. m. Métrol. Unité de poids de Tripoli, valant 21 kil. 31.

* **MATTE**, s. f. Métall. Produit brun et friable que l'on trouve au milieu des scories, dans le grillage des pyrites de cuivre et contenant ce métal dans des proportions variant entre 23 et 72 pour cent. || *Matte de plomb*. Sulfure de plomb obtenu par le grillage de la galène.

— Natte sur laquelle couchaient certains moines.

— Agric. Syn. de MOYETTE.

— Bot. Un des noms du thé du Paraguay.

— Écon. domest. Nom donné, aux environs de Paris, au lait caillé.

— Géol. Terrain d'alluvion, dans la Gironde.

— Mar. Fond de mer inégal, où les herbes sont entrelacées. Nous trouvâmes dix-sept brasses d'eau, fond de *matte-argile* mêlée d'algue. (A. Dum.)

— Pêch. *Matte de thons*. Nom, en Provence, d'un banc de thons.

MATTEAU, s. m. Techn. Assemblage d'écheveaux de soie grège réunis par une ficelle nouée.

MATTÉES, s. f. pl. Hist. anc. Chez les anciens, Service composé de mets délicats hachés et assaisonnés d'épices.

MATTEI (Stanislas). Compositeur de musique, né à Bologne, 1750-1825, professeur de contrepoint, eut pour élèves Rossini, Donizetti, etc.

MATTEINI (Teodoro). Peintre de l'école de Florence, né à Pistoja, 1754-1825, élève de Raphaël Mengs, excellent dessinateur.

MATTEIS (Paolo de). Peintre et graveur de l'école napolitaine, né à Cilento près Naples, 1662-1728, avait beaucoup d'imagination, un coloris suave, mais travaillait avec trop de facilité.

MATTELIN, s. m. Comm. Espèce de laine que l'on tire du Levant.

MATTEO DE SIENA (Matteo di Giovanni, dit). Peintre de l'école de Sienne, né dans cette ville, 1420-1495.

MATTER, v. a. 1re conj. Techn. V. MATER.

MATTER (Jacques). Littérateur et érudit, né à Alt-Eckendorf (Bas-Rhin), 1791-1864, fut couronné par l'Académie des inscriptions en 1817, pour son mémoire sur *l'École d'Alexandrie*, puis pour son travail sur *le Gnosticisme* ; il fut nommé inspecteur de l'Académie de Strasbourg, 1828, et correspondant de l'Académie des inscriptions, qui couronna encore son *Histoire des sciences mathématiques et cosmographiques à l'école d'Alexandrie*. Il fut inspecteur général des bibliothèques de France. On a encore de lui : *Tables chronologiques pour servir de base à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* ; *Histoire universelle de l'Église chrétienne* ; *De l'Influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs*, 1832, ouvrage auquel l'Académie française décerna un prix de 10,000 francs ; *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles* ; *Nouveau Manuel de l'histoire de la Grèce* ; *De l'Affaiblissement des idées et des études morales* ; *Schelling et la philosophie de la nature* ; *De l'État moral, politique et littéraire de l'Allemagne* ; *Histoire de la philosophie moderne dans ses rapports avec la religion* ; *Philosophie de la religion* ; *la Morale, philosophie des mœurs*, etc.

MATTEUCCI (Carlo). Physicien, né à Forli, 1811-1868, fut professeur de physique à Ravenne, à Pise, et s'occupa surtout d'électrophysiologie. Il obtint, en 1843, la grande médaille de Copley de la Société royale de Londres. Il a publié un *Cours de physique*, un *Manuel de télégraphie*, un *Traité des phénomènes électro-physiologiques*. L'Institut de France le nomma correspondant en 1857.

MATTHÆI Leonardo), dit *Léonard d'Udine*. Dominicain, né à Udine, 1400-1470 (?), parcourut les principales villes d'Italie en prêchant avec succès.

— MATTHÆI (Chrétien-Frédéric). Philologue, né à Grost-en-Thuringe, 1744-1811, mourut professeur de littérature classique à Moscou.

MATTHESON (Jean). Compositeur et écrivain musical, né à Hambourg, 1681-1764.

MATTHEUSIE, s. f. (de *Matthews*, n. pr.). Bot. Genre de crucifères camelinées, établi pour des sous-arbrisseaux du Chili.

MATTHIÆ (Auguste-Henri). Philologue, né à Gœttingue, 1769-1835, a composé une bonne *Grammaire grecque* ; des *Éléments de littérature grecque et romaine*, etc.

MATTHIAS. V. MATHIAS.

MATTHIEU (Saint). V. MATHIEU.

MATTHIOLE, s. f. (de *Matthiole*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères pleurorhizées, établi pour une trentaine d'espèces originaires du littoral de la Méditerranée et qui, transformées par la culture, ont donné les plantes d'ornement connues sous les noms vulgaires de *giroflée des jardins*, de *violier*, de *quarantain*, etc. La matthiole annuelle.

MATTHISSON (Frédéric). Poète lyrique allemand, né près de Magdebourg, 1761-1831.

MATTIACI, s. m. pl. Géogr. Peuple de l'ancienne Germanie, entre la Lahn et le Mein.

MATTIAIRE, s. m. Antiq. rom. Soldat qui portait le mattium.

MATTIE, s. f. Bot. Genre d'aspérifoliées cynoglossées, établi pour des espèces de l'Espagne et du Portugal.

MATTIOLI ou **MATTHIOLE** (Pierre-André). Médecin de Maximilien II, né à Sienne, 1500-1577, est connu surtout par son *Commentaire de Dioscoride*.

— MATTIOLI ou MATTHIOLI (Erulo-Antonio). Agent politique italien, né à Bologne en 1640, ancien secrétaire d'État du duc de Mantoue, avait promis de livrer Casal à la France, 1678, puis trahit la France au profit de l'Autriche. Arrêté par Catinat, dans un piège qu'on lui tendit, il fut transféré à Pignerol, 1679. On l'a regardé comme le personnage désigné sous le nom du *Masque de fer*.

— MATTIOLI (Louis). Graveur, né à Crevalcuore, 1662-1747, a gravé à l'eau-forte des pièces estimées.

MATTIUM, s. m. (pron. *mat-ti-omm* ; mot lat.). Antiq. rom. Sorte de fort javelot.

MATTOIR, s. m. Techn. V. MATOIR.

MATTOIS, s. m. Bœuf né en Auvergne et engraissé dans le Poitou.

MATTON, s. m. Constr. Grosse brique qui sert au pavage.

— Agric. Syn. de TOURTEAU.

— Cord. Nœud, bourre, petit amas de duretés, qui se rencontre dans quelques parties d'un cordage.

MATTONIE, s. f. Bot. Genre de fougères polypodiacées, originaire des régions montagneuses de l'Inde transgangétique.

MATUDILHADON, s. m. Agric. Machine avec laquelle on sépare la filasse de la chènevotte du chanvre, dans le midi de la France.

* **MATURATIF, IVE**, adj. (du lat. *maturare*, faire mûrir). Pharm. Qui a la propriété de hâter la formation du pus dans les tumeurs et dans les plaies. Médicament maturatif. Fomentation maturative. Cataplasme maturatif.

— Subst. Un maturatif. Des maturatifs. Maturatif émollient. Maturatif excitant. Un bon *maturatif*. (Acad. Les *maturatifs* émollients s'appliquent sous forme de fomentation, de cataplasme et d'onguent. Petit.)

* **MATURATION**, s. f. (pr. *ma-tu-ra-cion* ; ét. lat., *maturatio* ; fait de *maturare*, faire mûrir). Bot. Ensemble des phénomènes qui se succèdent depuis le moment où les ovules sont fécondés jusqu'à la maturité complète du fruit. Certains fruits, loin du soleil, crus indispensable à leur *maturation*, mûrissent pourtant et vous surprennent un matin, à un endroit infréquenté du verger. (L. Gozlan.) La *maturation* est un véritable acte de la vie ; elle suppose un certain concours d'actions, tantôt naturel, comme la *maturation* des fruits pour les plantes et des germes pour les animaux, et tantôt provoqué accidentellement, comme la *maturation* des tumeurs froides ou inflammatoires. (Petit.)

Chim. Épuration du métal.

— Écon. domest. Cuction que l'on fait subir aux fruits cueillis avant leur maturité, pour les rendre mangeables.

— Manuf. Préparation qui rend le tabac propre à ses différents emplois.

— Pathol. Progrès successif d'un abcès vers la maturité.

* **MÂTURE**, s. f. (rad. *mât*). Mar. Nom collectif qui comprend l'ensemble des mâts. La mâture d'un vaisseau, d'une frégate. La mâture d'une chaloupe. La mâture de ce vaisseau est excellente. Mince et recourbée, tu glisses dans les espaces comme une galère sans *mâture*. (G. Flaubert.)

— Atelier dans lequel on confectionne et l'on répare les mâts, les vergues, les hunes, etc.

— Art de mâter les vaisseaux. Ce constructeur entend bien la mâture.

— Appareil servant à dresser les mâts.

— Manière spéciale dont un navire est mâté.

— Bois propre à faire les mâts. On nomme ainsi les arbres de pin et de sapin que l'on réunit dans un arsenal maritime pour servir à la confection des mâts. Les forêts du Nord fournissent le meilleur bois de mâture. Faire venir de la mâture du Canada. On ne connaît pas sur la terre de contrée plus riche en *mâture* et en bois de construction. (Rayn.)

MATURÉMENT, adv. (étym. lat., *mature*, même signif.). Néol. D'une manière réfléchie, mûrie.

MATURER, v. a. 1re conj. (du lat. *maturare*, faire mûrir). Manuf. Soumettre le tabac à la maturation.

MÂTURIER, s. m. Mar. Syn. de MÂTEUR.

MATURIN, Géogr. État du Venezuela, dont la population est de 56,000 hab., chef-lieu *Maturin*.

MATURIN (Charles-Robert), Littérateur anglais, né à Dublin, 1782-1824, est connu par une tragédie, *Bertram*, représentée en 1816 à Londres ; par des romans : *la Famille Montorio*, *Melmoth*, *le Chef milésien*, etc.

MATURINO DE FLORENCE, Peintre de l'école florentine, mort à Rome vers 1528, élève de Raphaël, réussit surtout dans la peinture en camaïeu.

* **MATURITÉ**, s. f. (ét. lat., *maturitas* ; fait de *maturare*, mûrir). Bot. Etat des fruits et des graines qui sont arrivés à leur entier développement. Parfaite maturité. Maturité précoce. Ce fruit ne viendra pas à maturité. Ce fruit est à son point de maturité. La chaleur est une des causes qui déterminent le mieux la *maturité*, car elle tend particulièrement à faire développer dans les péricarpes la matière sucrée. (Lemonnier.)

— Époque à laquelle les fruits deviennent mûrs.

— En termes de brasserie, on dit que *le lerain est en maturité*, lorsque la mousse de la fermentation commence à s'affaisser.

— Fig. Qualité des choses parvenues à leur terme, à leur point de perfection complète. La maturité d'une affaire. La maturité de l'âge. La maturité du jugement. Maturité du style. La sagesse n'attendit pas en elle la *maturité* de l'âge. (Flech.) Il mourut au plus haut point de sa valeur, et dans la *maturité* de sa sagesse. (Id.) Chaque chose a son point de *maturité*. (Volt.) Les affaires ont un point de *maturité* qu'il faut attendre, et qu'il est dangereux de prévenir. (Nivern.) L'adversité agit sur le cœur de l'homme comme certaines tempêtes sur les fruits de la terre ; elle hâte sa *maturité*. (Ch. Nodier.) Le problème de la rédaction des évangiles dits synoptiques est arrivé à une sorte de *maturité*. (E. Renan.)

— En ce sens, Se dit aussi des personnes. Ceux qui n'ont encore personne en *maturité* pour songer au cardinalat n'en veulent pas devenir obstacles. (Saint-Simon.)

— Absol. L'âge mûr. La *maturité* a moins d'agrément et de beauté que la jeunesse, mais elle a plus de noblesse et de force. (P. Janet.)

— Par extens. Il n'est pas aisé de distinguer les jeunes mâles des vieilles femelles ; car c'est dans toutes les espèces d'oiseaux que la *maturité* des femelles ressemble à l'enfance des mâles. (Buff.)

— Iron. *Cette femme a atteint la maturité*. Cette femme a cessé d'être jeune.

— *Avec maturité*. Avec jugement, réflexion, circonspection. Au lieu d'aller légèrement dans cette affaire, il faudrait y procéder avec maturité.

— Eaux et for. Etat du bois bon à couper.

— Pathol. Etat d'un abcès dans lequel le pus est entièrement développé.

MATURNE, s. f. Entom. Papillon d'Europe.

MATUS, s. m. (pr. *ma-tuss* ; étym. gr., ματος, action de chercher). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthores, établi pour une espèce des États-Unis.

MATUTA, Myth. Divinité romaine, regardée comme la nourrice de Bacchus. Ses fêtes, les Matrales, se célébraient le 11 juin.

MATUTE, s. m. (de *Matuta*, n. myth.). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des oxystomes, établi pour deux espèces encore peu connues qui habitent dans la mer des Indes. Le matute vainqueur. On dit aussi *matuta*.

MATUTI, s. m. Métrol. Mesure de liquides en usage dans quelques villes de l'Afrique septentrionale.

MATUTINAIRE, s. m. (du lat. *matutinum*, matin). Liturg. Livre qui contient l'office de matines.

* **MATUTINAL, ALE**, adj. (du lat. *matutinum*, matin). Qui se fait le matin, qui appartient au matin. *Matinal* est beaucoup plus usité.

— Qui se rapporte à l'office de matines.

— *Autel matutinal*. Petit autel où se dit la messe du matin dans les cathédrales.

— *Don matutinal*. Don nuptial que le mari fait à sa femme en certains pays, quand il n'épouse pas une veuve.

MATUTOÏDES, s. m. pl. (ét. fr., *matute* ; gr. εἶδος, aspect). Crust. Famille de crustacés qui correspond à celle des oxystomes.

MATZOU, Myth. Divinité chinoise représentée ordinairement avec deux femmes à ses côtés, qui soutiennent sur sa tête une espèce de dais.

MAU, (du lat. *malus*, mauvais). Vieux mot qui a signifié Mauvais, et qui se retrouve dans certains mots, comme dans Maudire, mauconseil, etc. L'ung l'autre vault : c'est à *mau* chat *mau* rat. (Fr. Villon.)

MAUBÈCHE, s. f. (ét. prob., fr. *mau*, et *bec*). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant deux espèces, la grande maubèche grise, de la taille d'une bécassine, et la petite maubèche grise, de moitié plus petite que l'autre espèce ; celle-ci a le dessus et le dessous du corps de la même couleur, et des taches grises sur la poitrine. Les *maubèches* vivent en troupes et habitent les bords de la mer, où elles courent sur le sable avec beaucoup de vitesse. (Baudrillart.)

MAUBERT (Place). Place située au centre d'un des quartiers les plus populeux de Paris, le quartier Saint-Victor.

— Prov. *Faire des compliments de la place Maubert*. Dire des paroles grossières ; s'exprimer dans un langage trivial et populaire.

MAUBERT DE GOUVENT (Jean-Henri). Historien, né à Rouen, 1721-1767, d'abord capucin, a laissé : *Testament politique d'Alberoni* ; *Histoire politique du siècle* ; *Testament de Walpole*, etc.

MAUBEUGE. (*Malbadium*). Géogr. Ch.-l. de canton de l'arrond. d'Avesnes (Nord), sur la Sambre. Place de guerre. Quincaillerie, fonderies, houille, ardoises, marbre, fabrication de sucre, etc. Assiégée par les Autrichiens en 1793, elle fut délivrée par la victoire de Wattignies ; 17,200 hab.

MAUBEUGEOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Maubeuge.

— adj. Qui appartient à Maubeuge ou à des habitants.

MAUBOIS, s. m. Comm. Sorte d'étoffe pour habits d'hommes qui se fabrique à Lyon.

MAUBOUGE, s. m. (rad. *mau*, et *bauger*). Droit cout. Impôt sur les boissons qui entraient ou que l'on brassait dans les lieux où il y avait foire et marché.

MAUBOURGUET, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées), sur l'Adour ; 2,600 hab.

MAUBUÉ, ÉE, adj. Vieux mot qui signifiait Mal lavé, qui lave mal. La rue Maubuée, à Paris, en avait pris son nom.

MAUBUISSON, Géogr. Ancienne abbaye de femmes, fondée par la reine Blanche de Castille, qui y mourut en 1252, à 8 kil. N.-E. de Pontoise.

MAUCAS, s. m. Mauvais cas. Ce mot vieillit.

— Jeux. A la paume, Balle mal servie.

MAUCE, s. f. Ornith. Syn. de MAUVE.

MAUCERG, s. m. Agricult. Nom vulgaire donné à l'ellébore pied-de-griffon.

MAUCHAMP, s. m. Écon. rur. Variété de moutons remarquable par sa toison à poils longs, soyeux, très doux et d'une grande finesse.

MAUCLERC, s. m. (abréviation de *mauvais clerc*). Nom qu'on donnait à un ignorant, à un homme inepte. Aussi, par une métaphore, nous appelâmes grand clerc, l'homme savant, *mauclerc*, celui qu'on tenait pour bête. (Pasquier.)

MAUCROIX (François de), Poète français, né à Noyon, 1619-1708, devint chanoine de Reims, fut l'ami de Boileau, de Racine et surtout de La Fontaine, dont il avait l'insouciance. On a de lui des traductions de Lactance (*De la Mort des persécuteurs*), de saint Jean Chrysostome (*Homélies*), de Démosthène (*Philippiques*), d'Horace (*Satires*, *Épîtres*, *Art poétique*), etc. Ses *Poésies* ont été publiées par Walckenaër ; en 1854, on a donné ses *Lettres*.

* **MAUDIRE**, v. a. 4e conj. irrég. (de *mal*, et *dire*). *Je maudis*, *tu maudis*, *il maudit*, *nous maudissons*, *vous maudissez*, *ils maudissent*. *Je maudissais*. *Je maudis*, *nous maudîmes*. *Je maudirai*. *Je maudirais*. *Maudis*, *maudissons*, *maudissez*. *Que je maudisse*, *que tu maudisses*, *qu'il maudisse*, *que nous maudissions*, *que vous maudissiez*, *qu'ils maudissent*. *Que je maudisse*, *qu'il maudît*. *Maudissant*. *Maudit*, *maudite*. Faire des imprécations contre quelqu'un ou quelque chose. Maudire sa destinée. Il maudit le jour de sa naissance. On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges. Le christianisme défend de *maudire* ses persécuteurs. (Acad.) Qui *maudit* son pays renonce à sa famille. (Corn.) Et *maudissant* vingt fois le démon qui m'inspire. (Boil.) On remarque l'adresse avec laquelle s'exprime le premier des ministres sacrés : Je n'ai point *maudit* Alcibiade s'il était innocent. (Barthél.) Il *maudit* le sort qui l'a fait naître pour être le témoin des outrages infligés à sa mère. (E. Renan.)

Alors, oh ! je *maudis* dans leur cour, dans leur autre,
Ces rois dont les chevaux ont du sang jusqu'au ventre
(V. Hugo.)

— En parlant de Dieu, Réprouver, abandonner. Dieu a maudit toute cette génération. L'Éternel, dans sa justice, a maudit le méchant.

Plein d'une juste horreur pour un Amalécite,
Race que notre Dieu de sa bouche a *maudite*
(Racine.)

— Absol. Il ne faut point maudire.

— SE MAUDIRE, v. pron. Maudire soi.

— Se maudire mutuellement. Les méchants se maudissent entre eux.

MAUDISSABLE, adj. 2 g. Qui peut être maudit, qui est digne d'être maudit. Homme maudissable. Personne maudissable. Peu usité.

Les ennemis, des lors, en leurs sinistres salles,
T'enlevant tout soudain dans les eaux infernales,
Plongèrent tristement ton *maudissable* corps.
(J. Baif.)

* **MAUDISSON**, s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Malédiction, et qui s'emploie quelquefois encore dans la poésie légère. De *maudissons* lardait ses sermons. (J.-B. Rouss.) De *maudissons* lardant sa patenôtre. (Volt.)

Invectives, gros mots, injures, *maudissons*,
Ce n'est que menu grain, nous nous en engraissons.
(Dufresny.)

MAUDIT, ITE, part. pass. du v. Maudire. S'empl. adjectiv. Il prend les deux prépositions *de* et *par*. Cette race a été maudite de Dieu ou par Dieu. O mon Dieu, vous avez menacé les superbes, et ceux qui s'écartent de votre loi sont *maudits*. (La Harpe.)

— *Terre maudite*. Terre stérile. Car la vie sans amour, c'est un champ aride, c'est une terre *maudite* que la pluie ni la rosée ne fécondent jamais. (Alph. Karr.)

— S'emploie souvent exclamativement. Maudit soit l'importun !

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée ! (Boil.)

— Exécrable, détestable, en très mauvais état. Un temps maudit. Un maudit chemin. Un maudit jeu. Un maudit métier. Cette comédie est faite ; les comédiens sont *maudits* ; mais quand la Champmeslé arrive, tout le monde est ravi. (Mme de Sév.) J'ai cruellement souffert de ma *maudite* vessie durant une assez grande partie du mois de novembre. (D'Alembert.)

Cette crainte *maudite*
M'empêche de dormir, sinon les yeux ouverts.
(La Fontaine.)

— MAUDIT, ITE, s. Celui, celle qui a subi la malédiction divine. Allez, *maudits*, au feu éternel. (Acad.) Je suis un fugitif, un profane, un *maudit*. (C. Delavigne.)

— *Le maudit*, s. m. Le démon.

MAUDIT, s. m. (rad. *mau*, et *dit*). Anc. prat. Ce qui était avancé mal à propos par un avocat dans un plaidoyer.

MAUDURIN, s. m. Agric. Mélange de seigle et d'orge dans le centre de la France.

MAUDUYTA, s. m. Bot. Arbre de la famille des simaroubées.

MAUFAIT ou **MAUFE**, s. m. (de *mau*, et *fait*). Nom donné au démon dans le moyen âge.

MAUGE, s. m. Mar. Syn. de MAUGÈRE.

MAUGÈRE, s. f. Mar. Morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant les plus rapprochés de la mer, pour en fermer l'ouverture. Conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule du vaisseau dans la mer.

MAUGES, Les. Geograph. Ancien pays de France, compris aujourd'hui dans l'arrond. de Cholet.

MAUGIRON, s. m. Hortic. Espèce de prune.

MAUGRABIN, INE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Barbarie.

— adj. Qui appartient à la Barbarie ou à ses habitants. Leur ami Jansoulet pouvait donner à l'altesse *maugrabine* une réception fort convenable. (A. Daudet.)

MAUGRÉ. S'est dit pour Malgré.

MAUGREBLEU, interj. Espèce de juron. *Maugrebleu* du geste ! (Piron.)

MAUGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Maugréer. S'empl. adjectiv.

* **MAUGRÉER**, v. a. Ire conj. (rad. *mau*, et *aré*). Détester, jurer, faire des imprécations. Ils les *maugréent* en leur cœur, et les ont en horreur plus étrange que les bêtes sauvages. (Estienne de La Boétie.)

Un chacun d'eux, lâchement ainsi,
S'en retournait sur un brancard porté,
En *maugréant* et Jeanne et sa fortune. (Voltaire.)

— Absol. Bien vite il sut jurer et *maugréer*. (Gresset.)

MAUGRÉEUR, EUSE, s. Celui, celle qui maugrée, qui blasphème. Vieux et inusité.

MAUGUIN (François), Homme politique, né à Dijon, 1785-1854, commença sa réputation, lors de la réaction royaliste de 1815, en plaidant dans diverses causes politiques. Député de Beaune, 1827-1848, il siégea, en juillet 1830, dans la commission municipale de Paris, et fut l'auxiliaire de Lamarque dans sa politique guerroyante. Membre des deux assemblées convoquées successivement après la révolution de Février, il mourut dans la retraite.

MAUGUIO, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montpellier (Hérault) ; 1,900 hab.

— MAUGUIO (Étang de). Lagune de 3,600 hectares, sur la Méditerranée, à 5 kil. S. de Mauguio (Hérault), et 10 kil. E. de Montpellier.

MAUHILA, s. m. Bot. Syn. de MASSONE.

MAUI, Géogr. L'une des îles Sandwich, a une montagne de 3,140 mètres, et 16,000 hab.

MAÜILITE, s. f. Minér. Syn. de LABRADORITE.

MAULE, Géogr. Fleuve du Chili, a un cours de 225 kil. — Le département du *Maule* (Chili) a une superficie de 7,590 kil. carrés et une population de 124,200 hab.

MAULÉON, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Pyrénées, à 61 kil. de Pau, sur la Soison ou gave de Mauléon ; 2,400 hab.

— MAULÉON-BAROUSSE, Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ; 700 hab.

MAULÉONISTE, s. m. Partisan de Mlle de Mauléon. Nom donné à Bossuet et à ses amis à cause de ses relations avec Mlle de Mauléon. Je ne crains pas plus les *mauléonistes* que les jansénistes et les molinistes. (Voltaire.)

MAULIN, s. m. (de *Maule*, n. géogr.). Mamm. Espèce de rongeur indéterminé, du double plus grand que la marmotte, dont il a le pelage ; il en diffère aussi en ce qu'il a les oreilles plus pointues et le museau plus allongé. Ses dents sont, pour le nombre et la disposition, égales à celles de la souris.

MAULTROT (Gabriel-Nicolas), Jurisconsulte, né à Paris, 1744-1803, s'occupa surtout du droit canonique. On a de lui : *Maximes du droit public français* ; *Dissertation sur le Formulaire* ; *les Prêtres juges dans les conciles avec les évêques*, etc.

MAUMUSSON (Pertuis ou passe de). Géogr. Petit détroit qui sépare l'île d'Oléron du continent (Charente-Inférieure) ; 1 kil. de largeur.

MAUNAGE, s. m. Anc. cout. Droit de mouture.

MAUND, s. m. Métrol. Mesure de poids usitée dans l'Inde. Le maund bazar vaut 37 kilogr. 251 et le maund de factorerie anglaise 33 kilogr. 865.

MAUNÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes non encore classées, à fleurs incomplètes, comprenant des arbrisseaux observés à Madagascar, à feuilles alternes, ovales, dentées, munies d'épines dans leur aisselle, à fleurs axillaires, et dont le fruit consiste dans une baie ovale.

MAUNOIR (Julien). Littérateur bas breton, né dans le diocèse de Rennes, 1606-1863, jésuite, professeur à Quimper, prêcha avec succès dans toutes les paroisses où l'on parlait le bas breton. Il a composé dans cette langue un recueil de *Cantiques*, la *Vie de saint Corentin*, des *Dictionnaires* français-breton et breton-français, etc.

MAUPEOU (René-Charles de), Homme politique, né à Paris, 1688-1775, fut premier président du parlement de Paris, garde des sceaux et vice-chancelier en 1763, fut, en 1768, chancelier pendant vingt-quatre heures, le temps de transmettre sa charge à son fils. || MAUPEOU (René-Nicolas-Charles-Augustin de). Fils du précédent, 1714-1792, premier président du parlement de Paris, 1763, chancelier en 1768, supprima et remplaça par des cours nouvelles le parlement de Paris, puis toutes les juridictions qui résistèrent, 1771. Ce coup d'État ne parut à la plupart qu'un acte brutal de despotisme. Il fut disgracié à l'avénement de Louis XVI, 1774.

MAUPERCHÉ (Henri), Paysagiste, né à Paris vers 1623, mort en 1686, fut aussi un graveur estimé.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis MOREAU DE). Savant français, né à Saint-Malo, 1698-1759, de l'Académie des sciences en 1723, fut envoyé avec quelques savants en Laponie pour y déterminer la figure de la terre, 1727. Appelé par Frédéric II à Berlin, il y réorganisa l'Académie, dont il devint le président, 1746. Il entra en lutte avec un de ses collègues, Kœnig, vivement soutenu par Voltaire, qui lança contre le président de l'Académie toute une série de pamphlets, en tête desquels sont *Micromégas* et la diatribe du *Docteur Akakia*. Les *Œuvres* de Maupertuis ont paru à Lyon.

* **MAUPITEUX, EUSE**, adj. (radic. *mau*, pour *mal*, et *piteux*, pour *pitoyable*). Vieux mot qui signifiait Cruel, impitoyable.

Maint auteur autique et récent
Soutient que la goutte descend
De copulation divine,
Et que de Bacchus et Cyprine
Naquit cet enfant *maupiteux*.
(Corbart.)

— Substantiv. *Faire le maupiteux*. Affecter la misère, se plaindre sans en avoir autant sujet qu'on veut le faire paraître. Cette expression a vieilli.

MAUR (Saint-), Géogr. Commune du cant. de Charenton, arrond. de Sceaux (Seine), sur la rive droite de la Marne ; 10,500 hab. En 638, on y fonda une abbaye de bénédictins ; traité de 1465, qui termina la guerre du Bien public. — Le *canal de Saint-Maur*, construit de 1809 à 1825, long de 1,115 mètres, abrège de 13 kil. le trajet par la Marne.

MAUR (Saint). Disciple de saint Benoît de Nursie, vint en Gaule, où il fonda des monastères de la règle benedictine vie siècle). Fête, le 15 janvier. La congrégation de Saint Maur, reconnue de l'ordre de Saint Benoît, instituée en France au XVIIe siècle, a été une pépinière d'érudits. Ses maisons principales étaient celles de Saint-Maur, Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Marmoutier, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Pierre de Corbie, etc.

MAURANDIE. s. f. Bot. Genre de scrofulariées antirrhinées, établi pour des herbes mexicaines.

* **MAURE.** s. m. V. MORE.

MAURE. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 3,400 hab.

— **MAURE** (Sainte-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon (Indre-et-Loire); 2,500 hab.

— **MAURE** (Sainte-). Une des îles Ioniennes (Grèce), au S. du golfe d'Aria, sur la côte O. de l'Albanie, a 968 kil. carrés et 20,000 hab. Production abondante de sel. La capitale est *Amaruchi*.

MAUREL (Abdias), dit *Catinat*. Chef camisard, né au Caylar, près de Lodève, mort en 1705, dragon dans l'armée de Catinat, prit part à ix troubles des Cévennes en 1702, se signala par sa bravoure et par son fanatisme féroce, passa en Suisse, 1704; entra dans un complot pour tuer l'intendant Basville, fut pris à Nîmes et brûlé vif.

MAURELLE. s. f. Bot. Nom donné à Montpellier au tournesol employé dans la teinture.

MAUREPAS (Jean-Frédéric PHELYPEAUX, comte de). Homme politique, né a Versailles, 1701-1781. Petit-fils du chancelier de Pontchartrain, secrétaire d'État, 1715, exerça les fonctions de ministre de la maison du roi en 1718 et de la marine en 1723. Disgracié en 1749 pour une épigramme contre Mme de Pompadour, il ne revint d'exil qu'en 1774. Premier ministre sans en avoir le titre, mais toujours frivole, il rétablit les parlements et eut le bonheur de porter au pouvoir Turgot, puis Necker, qu'il sacrifia quand ils lui firent ombrage.

MAUREPASIE. s. f. (de *Maurepas*, n. pr.). Bot. Arbre de Saint-Domingue qui fournit l'acajou franc très employé en ébénisterie.

* **MAURESQUE.** adj. V. MORESQUE.

MAURET s. m. ou **MAURETTE.** s. f. Bot. Nom vulgaire du petit fruit noir de l'airelle ou myrtille, qui est quelquefois employé pour colorer le vin.

MAUREVEL. Assassin aux gages du duc de Guise, blessa Coligny d'un coup d'arquebuse, à la sortie du Louvre, le 20 août 1572.

MAURIAC. Geogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Cantal, a 50 kil. N.-O. d'Aurillac, près de l'Auze. Bestiaux, chevaux, mulets, fromages. Église Notre-Dame-des-Miracles, qui date du XIIe siècle; 3,200 hab.

* **MAURICAUD.** s. m. V. MORICAUD.

MAURICE. s. f. Bot. Syn. de MAURICIE.

MAURICE (Bourg Saint-). Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Moûtiers (Savoie). Bestiaux, fromages; houille aux environs; 2,600 hab.

— **MAURICE** (Saint-). Commune du cant. de Charenton (Seine). Hospice d'aliénés, industrie développée; 5,600 hab.

— **MAURICE-DE-LIGNON** (Saint-). Comm. du cant. de Monistrol, arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire); 2,200 hab.

— **MAURICE-EN-GOURGOIS** (Saint-). Comm. du cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison (Loire); 2,000 hab.

— **MAURICE-SUR-MOSELLE** (Saint-). Comm. du canton du Thillot, arr. de Remiremont (Vosges); 2,500 hab.

— **MAURICE** (Île ou ÎLE DE FRANCE). L'une des îles Mascareignes, dans l'océan Indien, a 180 kil. N.-E. de la Réunion. Le sol s'élève continuellement depuis la côte : au centre est un piton haut de 604 mètres. On y cultive le caféier, la canne à sucre, le giroflier, le cotonnier, l'indigotier. Le chef-lieu est *Port-Nord-Ouest* ou *Port Louis*. La population est de 377,000 h. et la superficie de 1,914 kil. carrés. Elle devint possession française en 1721. Son importance commença avec La Bourdonnais. Les Anglais s'en emparèrent en 1810, la conservèrent en 1814, et, lui rendant le nom d'*île Maurice*, en firent le chef-lieu d'un gouvernement qui s'étend sur Rodriguez, les Seychelles, Diégo-Garcia, etc.

— **MAURICE** (Saint-). Ville du Valais (Suisse), sur la rive gauche du Rhône; 1,200 h. Ancienne abbaye; saint Maurice et la légion thébaine y furent massacrés en 286.

MAURICE (Saint). Chef de la légion thébaine, fut massacré avec ses soldats par ordre de Maximien Hercule, pour avoir refusé de sacrifier aux dieux, 286. Fête, le 22 septembre.

— *Ordre de Saint-Maurice*. Ordre militaire créé par Amédée VIII de Savoie, 1434, a été réuni, en 1572, à celui de Saint-Lazare.

— **MAURICE** Mauricius Tiberius). Empereur d'Orient, 582-602, né en 539 à Arabissus (Cappadoce), gendre et successeur de Tibère II. Il combattit les Perses, puis les Avares, qui massacrèrent 12,000 soldats romains. L'armée donna alors l'empire à Phocas, qui fit périr Maurice et sa famille. On lui doit 12 livres sur l'*Art militaire*.

MAURICE (Auguste), dit *le Savant*. Landgrave de Hesse-Cassel, 1572-1632, a composé : *Enclyclopædia, Poetice, Philosophia practica. Lexique français-allemand. Thesaurus linguæ latinæ*, etc. Sa *Correspondance avec Henri IV* a été publiée en 1840.

— **MAURICE** (Thomas). Historien anglais, né à Hertford, 1754-1824, fut aumônier de régiment, puis bibliothécaire adjoint du British Museum. Ses vers ont de la grâce; ses ouvrages d'histoire ont plus d'importance : *Indian Antiquities; Histoire de l'Hindoustan; Histoire moderne de l'Hindoustan*, avec un *Supplément* jusqu'en 1788, etc.

— **MAURICE DE NASSAU.** V. NASSAU.

— **MAURICE DE SAXE.** V. SAXE.

MAURICIE. s. f. Bot. Genre de palmiers qui croît sur les bords de l'Orénoque et dont le bois et les fruits sont très utiles aux indigènes. On écrit aussi *mauritie*.

MAURIE. s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des anacardiacées, établi pour des espèces péruviennes.

MAURIENNE. *Mauriana comitatus, Garaeliu vallis*. Geogr. Ancienne province du S. de la Savoie, comprenant la vallée demi-circulaire de l'Arc; elle correspond à l'arrondissement actuel de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

— *Alpes de Maurienne*. Contrefort des Alpes du Dauphiné, qui s'en détache à l'aiguille d'Arve, et sépare les vallées de la Romanche et de l'Isère de celle de l'Arc. Le Goléon de la Grave atteint 3,429 m.

— **MAURIENNE** (Saint-Jean-de-). V. JEAN-DE-MAURIENNE (Saint-).

MAURIENNOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Maurienne.

— adj. Qui appartient à la Maurienne ou à ses habitants.

MAURILLON. s. m. (pron. *mô-ri-llon, ll* mouill.). Vitic. Variété de raisin, en Roumanie.

MAURIS. s. m. (pr. *mô-riss*). Comm. Nom donné autrefois à la percale.

MAURITANIE. Géogr. anc. D'abord royaume, puis province romaine de l'Afrique, au N.-O., dont les limites ont varié. A l'origine, elle comprenait le territoire qui correspond à peu près au Maroc actuel. La trahison de Bocchus à l'égard de Jugurtha, 106 avant J.-C., y ajouta la portion de la Numidie située entre la Malva et l'Ampsagas, sous le nom de *Mauritanie orientale*, tandis que celui de *Mauritanie occidentale* fut donné à l'ancienne Mauritanie. Enlevé par César à Juba Ier, 46, restitué par Auguste à Juba avec l'addition d'une partie de la Gétulie, 30, ce royaume fut réduit en province sous Claude Ier, 42 ans après J.-C. Il y eut alors les trois Mauritanies : *Sitifienne*, ch.-l., Sitifis; *Cesarienne*, ch.-l., Césarée; *Tingitane*, ch.-l., Tingis. Les deux premières firent partie, au IVe siècle, du diocèse d'Afrique; la troisième fut rattachée au diocèse d'Espagne.

MAURITIE. s. f. Bot. V. MAURICIE.

MAURO (Frà). Religieux camaldule, mort en 1459. On conserve encore de lui une mappemonde manuscrite exécutée de 1457 à 1459.

MAUROCÉNIE. s. f. Bot. Syn. de CASSINE.

MAUROCORDATO ou **MAVROCORDATO.** Famille fanariote, originaire de Chio, dont voici les principaux membres : *Alexandre*, 1637-1709, grand drogman de la Porte, 1673, négociateur de la paix de Carlowitz, 1699; *Nicolas*, son fils, hospodar de Moldavie et de Valachie, mort en 1730; *Constantin*, son petit-fils, qui, de 1730 à 1763, fut hospodar, quatre fois en Valachie, et trois fois en Moldavie; *Alexandre*, né en 1791, qui pendant l'insurrection grecque, 1821-1829, représenta le parti politique rival du parti militaire dirigé par Kolokotroni et fut président du ministère en 1840, 1843 et 1856. Il mourut en 1858.

MAUROLICO (François). Géomètre italien, né à Messine, 1494-1575, d'une famille grecque, fut prêtre et enseigna les mathématiques à Messine. On lui doit des traductions des géomètres grecs. Ses ouvrages, *Cosmographia; Problematica mechanica; Opuscula mathematica*, sont remarquables.

MAURON. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ploërmel (Morbihan); 4,500 hab.

MAURS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Aurillac (Cantal); 3,000 hab.

MAURUS (Terentianus). Poète latin, probablement du IIe siècle, a laissé un traité de versification latine, *De Litteris, Syllabis, Pedibus, Metris*, en vers latins de différentes espèces.

MAURY (Jean-Siffrein). Orateur et écrivain français, né a Valréas (Vaucluse), 1746-1817, fils d'un cordonnier, reçut les ordres en 1771, se fit connaître par ses *Éloges* et par les discours qu'il prononça on cite son *Panégyrique de saint Vincent de Paul*; il entra à l'Académie française en 1785. Député du clergé aux états généraux, il figura au premier rang des défenseurs de l'ancien régime. Il émigra; Pie VII le nomma, en 1794, cardinal et évêque de Montefiascone. Il se rapprocha de Napoléon en 1804, et, en 1810, accepta, malgré Pie VII captif, les fonctions d'administrateur du diocèse de Paris. Il dut, en 1814, se rendre à Rome, où il subit une disgrâce éclatante, et fut détenu six mois au château Saint-Ange. Parmi ses *Œuvres*, on cite son *Traité sur l'éloquence de la chaire*.

— **MAURY** (Mathew-Fontaine). Savant américain, né dans le comté de Spottsylvana (Virginie), 1806-1873, obtint le grade de midshipman en 1825, fit un voyage autour du monde, fut nommé lieutenant, puis astronome dans une expédition chargée d'explorer le Grand Ocean. On lui confia plus tard le dépôt des cartes et instruments, qui est devenu l'observatoire national, et le bureau hydrographique des États-Unis. Il acquit bientôt une réputation universelle, surtout par ses beaux travaux sur les vents et sur les courants de la mer. A l'époque de la guerre civile, il se déclara pour la cause du Sud. Il a composé un ouvrage célèbre, *Wind and current Charts*, grâce auquel la navigation des divers océans a fait des progrès étonnants. Il publia, en 1854, *the Physical Geography of Sea*, avec illustrations, cartes et plans, ouvrage qui a eu 4e nombreuses éditions.

MAUSOLE. Roi de Carie de 377 à 353 av. J.-C., s'empara de la Lydie et d'une partie de l'Ionie. Sa femme, Artémise II, lui fit élever à Halicarnasse un tombeau regardé par les anciens comme l'une des sept merveilles du monde.

* **MAUSOLÉE.** s. m. Architect. Monument sépulcral somptueux, qui présente le caractère d'un édifice. Se dit, par allusion au magnifique tombeau élevé par la reine de Carie à Mausole son époux. Le mausolée d'Auguste. Le mausolée d'Adrien. On lui a dressé un superbe mausolée, un mausolée de marbre. Les bains d'Apollon sont de Girardon, ainsi que le *mausolée* du cardinal de Richelieu en Sorbonne, l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture moderne. (Volt.) Aux petits hommes des *mausolées*, aux grands hommes une pierre et un nom. (Chateaubriand.)

Il est une hauteur
Où l'yeuse croissant sur la terre isolée
Couvre d'un toit latin l'antique *mausolée*. (DELILLE.)

— Catafalque; représentation que les catholiques dressent dans les églises pour le service des morts. Le *mausolée* était entouré d'un grand nombre de cierges. (Acad.)

* **MAUSSADE.** adj. 2 g. (étym. lat., *malc*, mal; *sapidus*, savoureux). Qui a mauvaise grâce, désagréable. Homme maussade. Humeur maussade. La politesse, cette qualité si aimable, si douce, si estimable dans le monde, est *maussade* dans les arts d'imitation. (Diderot.) La vie la plus triste et la plus *maussade* est celle dont on ne fait qu'un passe-temps. (S. Dubay.) Une fille laide paraît toujours *maussade*. (G. Sand.)

— Se dit d'une chose mal faite, mal construite. Cet habit est d'une forme maussade. Cette construction est fort maussade. Les immenses feuillages font de leur mieux pour cacher au voyageur les *maussades* clochers de la ville. (V. Hugo.)

— **MAUSSADE.** s. f. Crust. Espèce du genre cypris.

* **MAUSSADEMENT.** adv. D'une manière maussade, désagréable. Il fait tout maussadement. Tout en grognant fort *maussadement*, j'ai le cœur plein des sentiments les plus tendres. (J.-J. Rouss.)

* **MAUSSADERIE.** s. f. (rad. *maussade*) Mauvaise grâce, manière désagréable. Cette femme est d'une maussaderie insupportable. Les grâces de madame Bonaparte montraient que nous n'avions dès lors aucune prédilection pour la morgue et la *maussaderie* des Anglais, (Stendhal.) Je suis d'une tristesse et d'une *maussaderie* étranges. (Mérimée.)

MAUSSANE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de viorne.

* **MAUVAIS, AISE.** adj. Ét. inconnue; on a proposé le goth *balvaresei*, méchanceté, d'où l'adjectif *balvaresi*, contracté en *balvais*). Qui a quelque vice ou quelque défaut essentiel, soit au physique soit au moral. Il est l'opposé de Bon. Mauvais vin. Mauvais pain. Mauvais repas. Mauvaise chère. Mauvaise coutume. Mauvaise mine. Mauvaise année. Mauvaise cause. Mauvais temps. Mauvais chemin. Mauvaise rencontre. Mauvaise santé. Mauvais conseil. Mauvaises mœurs. Mauvais choix. Mauvaise conduite. Mauvaise humeur. Mauvaise honte. Mauvais goût. Les bonnes ou les *mauvaises* conversations gâtent l'homme. (Pascal.) La Providence permit que la gloire de sa conversion ne fût pas douteuse aux yeux du bon et du *mauvais* parti. (Flech.) J'espère que vous reviendrez de vos *mauvais* principes. (Volt.) C'était un grand seigneur, dont le fond n'était pas *mauvais*, mais qui était corrompu par la vanité et la volupté. (Id.) Les dogmes les plus vrais et les plus saints peuvent avoir de très *mauvaises* conséquences. (Montesq.) Une *mauvaise* parole est souvent plus dangereuse qu'un *mauvais* procédé. (De Buss.) La chair du renard est moins *mauvaise* que celle du loup. (Buff.) La chair du lion est d'un goût désagréable et fort; cependant les nègres et les Indiens ne la trouvent pas *mauvaise* et en mangent souvent. (Id.) On ne doit pas juger du bon ou du *mauvais* naturel d'une personne par les traits de son visage. (Id.)

— *Mauvaise graisse*. Embonpoint factice indiquant une santé compromise.

— *Mauvaises jambes, mauvaise main*. Jambes, main dont on se sert avec difficulté.

— *Avoir les yeux mauvais, la vue mauvaise*. Y voir mal.

— *Mauvaise bouche, mauvaise haleine*. Goût, odeur désagréable dans la bouche ou la respiration.

— *Avoir mauvaise mine, mauvais visage*. N'avoir pas l'air en bonne santé. || *Faire mauvaise mine, mauvais visage à quelqu'un*. Lui faire un accueil désagréable, glacial.

— *Mauvais lieu*. Lieu de débauche. || *Hanter les mauvais lieux*. Fréquenter les maisons de prostitution.

— *Mauvaise vie*. Dérèglement dans la conduite. Un renard, son voisin, d'assez *mauvaise* vie. (La Font.) || *Femme de mauvaise vie*. Prostituée.

— *Mauvaise foi*. Manque de sincérité, de loyauté.

— *Mauvais livre*. Livre dont la lecture est dangereuse.

— On dit que *les temps sont mauvais*, pour marquer des temps de trouble, de disette, d'oppression.

— *Trouver une chose mauvaise*. Ne pas la trouver à son goût. J'ai trouvé ce ragoût très mauvais.

— *Trouver mauvais*. Désapprouver. Ne trouvez pas mauvais que je vous interrompe. Je trouve très mauvais que vous vous occupiez de mes affaires. Ne trouvez pas *mauvais* que je ne cherche point. (La Font.)

— *Prendre, interpréter, expliquer quelque chose en mauvaise part*. Le prendre mal, lui donner un sens fâcheux, s'en montrer offensé.

— Nuisible, incommode, qui cause du mal. L'excès d'application est mauvais à la santé. Le fruit est mauvais pour certains estomacs. C'est la plus *mauvaise* chose du monde aux nerfs attaqués des douleurs de la goutte ou du rhumatisme. (Mme de Sévig.)

— *Mauvais bruits*. Bruits nuisibles à la réputation.

— Sinistre, malheureux, funeste. Mauvais augure. Mauvais présage. Mauvaise physionomie. Mauvais pronostic. La bonne et la mauvaise fortune. Dieu s'est choisi un peuple dont la bonne ou la *mauvaise* fortune dépendit de sa piété. (Boss.) L'Égypte se vantait de régler par son fleuve la bonne ou la *mauvaise* destinée de ses vainqueurs. (Rollin.)

— Fig. *Oiseau de mauvais augure*. Porteur de mauvaises nouvelles.

— *Mauvais œil*. Faculté funeste attribuée superstitieusement à certains individus de porter malheur à ceux qu'ils regardent. La croyance du mauvais œil se retrouve chez les Grecs anciens et modernes, chez les montagnards de l'Écosse et dans tout l'Orient. Avoir le mauvais œil. Être doué du mauvais œil. Tu vois bien cette demoiselle si jolie? dit-elle a sa fille. Eh bien, je suis sûre qu'elle a le *mauvais* œil (Mérimée.) Mary-Ann jeta sa montre avec tout un trousseau d'amulettes contre le *mauvais* œil. (E. About.)

— Se dit d'une personne qui manque des qualités qui constituent l'homme bon, et a au contraire des vices qui la portent à faire le mal. Un mauvais frère. Un mauvais fils. Un mauvais gendre. Heureux guerrier, grand prince et *mauvais* citoyen. (Volt.) Nul n'est *mauvais* gratuitement : il faut qu'il y ait une raison qui détermine, et cette raison est toujours une raison d'intérêt. (Montesquieu.)

— En ce sens, Se prend quelquefois en bonne part quand il est joint a un substantif qui a lui même un sens péjoratif. C'est un mauvais hypocrite. Pardonnez, un soldat est *mauvais* courtisan. (Volt.)

— *Mauvais riche*. V. RICHE.

— *Mauvais cœur*. Personne dure et égoïste.

— *Mauvaise tête*. Personne entêtée.

— *Mauvais sujet, mauvais garnement*. Homme d'une conduite déréglée.

— *Mauvaise compagnie*. Gens qu'il ne faut pas fréquenter.

— Fâcheux, dangereux, qui cherche a nuire. Un mauvais voisin. Un mauvais esprit.

— *Mauvais esprit*. Personne qui tourne tout en mal. Il faudrait être un bien *mauvais* esprit pour abuser de cela contre vous. (Mariv.) | Signifie aussi Disposition a mal faire, a ne pas se soumettre. Le peuple de cette ville a un mauvais esprit.

— *Mauvaise bête*. Personne qui se plaît aux méchancetés.

— *Le mauvais ange*. Le diable.

— Qui a de la malice. Vous vous moquez de tout le monde : vous êtes trop mauvais.

— *Mauvais plaisant*. Celui qui fait des plaisanteries déplacées.

— Qui manque de talent, d'esprit. Un mauvais peintre. Un mauvais poète. Un mauvais orateur. Nos écrits sont *mauvais*, les siens valent-ils mieux? (Boil.)

— Par analog. *Remettre une chose entre de mauvaises mains*. La confier a une personne qui n'a pas le talent, les qualités requises pour l'exécuter convenablement.

— Accompagné de la négation, signifie Assez bon, et même très bon, selon le ton dont on le dit. Les vins ne sont pas mauvais cette année. Les auteurs de ce théâtre ne sont pas mauvais. Mme Denis est devenue supérieure dans les rôles de mère; je ne suis pas *mauvais* pour les vieux fous. (Volt.)

— Loc. prov. *Mauvais chien ne trouve où mordre*. || *Il faut avoir mauvaise bête pas douceur*. || *Il n'est qu'une mauvaise heure au jour*. || *Mauvaise fille se moque de sa mère*.

— Arg. *Elle est mauvaise; je la trouve mauvaise*. Se dit d'une mauvaise plaisanterie ou d'un mauvais procédé.

— Mar. *Mauvais temps*. Se dit pour marquer

que le vent regnant est contraire. ‖ *Mauvaise mer.* Mer agitée. ‖ *Fond de mauvaise tenue.* Endroit du fond de la mer où les ancres n'ont pas de prise et chassent.

— Métrol. *Deniers mauvais.* Nom qu'on donnait autrefois aux deniers qui restaient à partager entre un plus grand nombre de personnes qu'il n'y avait de deniers. Trois deniers pour quatre partageants étaient trois deniers mauvais.

— Pêch. *Harengs de mauvaise eau.* Harengs qui sont près de frayer ou qui sont restes sur de mauvais fonds.

— Se prend quelquefois substantiv. dans le sens de Méchant. Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les *mauvais.* (Boss.)

— Fam. *Faire le mauvais.* Menacer de battre, s'emporter en invectives ou en voies de fait. Ces rodomonts d'Espagnols ont paru vouloir faire les *mauvais;* mais ils ont trouvé à qui parler. (Campistron.)

— S'emploie dans le sens de Malicieux. Fi! la mauvaise! vous riez de mon malheur. Là, là, *mauvaise,* Dieu vous apaise! il n'en sera que ce que vous voulez. (Beaumarchais.)

— *Le mauvais.* s. m. Ce qui est mauvais. Dans toutes choses il y a du bon et du mauvais. Le mauvais de cette affaire, c'est que... Il est difficile à contenter et ne voit jamais que le *mauvais* d'un ouvrage. (Acad.) Discernant non seulement le bon d'avec le *mauvais,* mais encore le meilleur d'avec le bon. (Fléchier.)

— Fêod. *Le mauvais emporte le bon.* Se disait, dans la coutume du Nivernais, pour exprimer que les enfants issus d'une personne libre et d'une personne serve étaient de condition servile.

— Adverbial. *Sentir mauvais.* Exhaler une mauvaise odeur. Ce gibier commence à sentir mauvais. Il sent bien *mauvais* ici. (Acad.) En Laponie, une peau d'hermine coûte quatre ou cinq sous. La chair de cet animal sent très *mauvais.* (Regnard.) ‖ Fig. Être louche, suspect. Ne vous lancez pas dans une pareille entreprise, cela sent mauvais.

— On dit familièrement *Il fait mauvais,* pour Il fait mauvais temps; *Il fait mauvais marcher,* pour On marche difficilement. ‖ *Il fait mauvais.* Se dit aussi pour Il est dangereux de. Il fait *mauvais* pousser tant de gens en colère. (Corn.)

MAUVAIS (Félix-Victor). Astronome, né à Maiche (Doubs), 1809-1851, a découvert quatre cometes télescopiques. Ses travaux sont consignés dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences, dont il faisait partie depuis 1843.

MAUVAISE (Archipel de la mer). Géogr. V. POMOTOU (Iles).

MAUVAISEMENT. adv. (radic. *mauvais*). Méchamment. Pauvre ange, nous t'avons pardonné tes *mauvaisetés* en apprenant combien tu as été tourmentée. (H. de Balzac.)

*** MAUVE.** s. f. (ét. lat., *malva,* même signif.). Bot. Genre de dicotylédones, type de la famille des malvacées, comprenant des plantes souvent herbacées, quelquefois frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs disposées au sommet des tiges ou des rameaux et plus communement dans les aisselles des feuilles. On en connaît près de cent espèces, dont la plus grande partie est exotique, et parmi lesquelles on compte la mauve ombellée, la mauve sauvage, la petite mauve, la mauve crêpue, la mauve alcée et la mauve musquée. Les mauves, qui ne sont plus pour nous que des plantes médicinales, étaient comme aliment d'un usage commun parmi les anciens. Elles étaient cultivées avec soin dans les jardins, et elles paraissaient sur les tables diversement préparées. Aujourd'hui encore, les Chinois mangent les feuilles de mauve apprêtées à peu près comme nous mangeons la laitue et les épinards. Ces plantes doivent les propriétés adoucissantes et émollientes qui les rendent souvent utiles au mucilage abondant contenu dans toutes leurs parties. ‖ *Mauve en arbre.* Nom vulgaire de la ketmie des jardins. ‖ *Mauve des Juifs.* Nom vulgaire de la corete potagère. ‖ *Mauve rose.* La guimauve alcée. ‖ *Mauve sauvage.* Plante dont les fleurs donnent une infusion employée comme réactif par les chimistes; elle rougit par les acides et verdit par les alcalis.

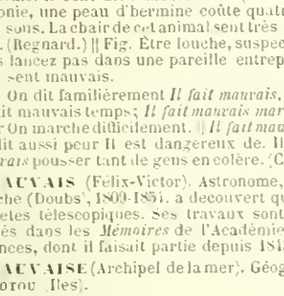

a, mauve sauvage; *b,* ovaire, *c,* fruit.

— Loc. prov. *Semez la mauve, mais n'en mangez pas.* Soyez doux pour les autres, et non pour vous.

— Ornith. Nom vulgaire de quelques espèces de mouettes.

MAUVEINE. s. f. Chim. Syn. d'HARMALINE.

MAUVETTE. s. f. (dimin. de *mauve*). Bot. Nom donné à l'oeillet brûlé et au géranium à feuilles rondes.

MAUVEZIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lectoure (Gers), sur l'Arrais; 2,600 hab.

MAUVIARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

*** MAUVIETTE.** s. f. (diminutif de *mauvis*). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune, dans la saison où, devenue grasse, elle se prend au filet et se sert sur les tables. Mauviette au gratin. Mauviettes aux truffes. Mauviettes à la broche, aux fines herbes. Mauviettes en caisse. Salmis de mauviettes. Mauviettes à la minute. Mauviettes au chasseur. Mauviettes à la chipolata. Paté de mauviettes. Il ne faut pas confondre le mauvis avec les *mauviettes* qu'on sert sur les tables à Paris pendant l'hiver, et qui ne sont autre chose que des alouettes ou d'autres petits oiseaux tout différents du mauvis. (Buffon.)

— Nom donné, en certains lieux, à la grive et au mauvis.

— Fam. *Manger comme une mauviette.* Manger fort peu.

— Fig. Personne chétive, délicate. Cette jeune femme n'est qu'une mauviette. J'ai vingt-trois francs de nourriture par mois; avouez que, pour une *mauviette* comme moi, c'est énorme. (E. Sue.)

MAUVILLON (Éléazar). Historien, né à Tarascon, 1712-1779, calviniste, fut secrétaire du roi de Pologne. Il a écrit : *Histoire du prince Eugène de Savoie; Histoire de Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse; Histoire de Pierre Ier; Histoire de la dernière guerre de Bohême; Histoire de Gustave-Adolphe; Histoire du droit public germanique;* etc. ‖ MAUVILLON (Jacob). Fils du précédent, né à Leipzig, 1743-1794, officier, professeur des sciences militaires à Cassel, à Brunswick, fut l'ami de Mirabeau. On lui doit : *Essai historique sur l'art de la guerre pendant la guerre de Trente Ans; Zoologie géographique; Proverbes dramatiques; Histoire du duc Ferdinand de Brunswick; Correspondance,* surtout avec Mirabeau, etc.

*** MAUVIS.** s. m. étym. bas-lat., *malvitius,* formé du latin *malum vitis,* fléau de la vigne, à cause du dégât que font ces oiseaux en mangeant les raisins). Ornith. Nom vulgaire donné à l'alouette huppée, à un oiseau sylvain de la grosseur d'un ramier et à une espèce de grive dont le plumage est couleur de rouille, qui est appelée aussi *grive tannée.*

MAUVISQUE. s. f. (du lat. *malviscus,* sorte de mauve). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, établi pour quinze espèces américaines.

MAUZAC. s. m. Vitic. Cépage du Languedoc.

MAUZÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Niort (Deux-Sèvres), sur le Mignon; 1,700 hab.

MAVORS. Myth. L'un des noms de Mars, chez les Latins.

MAVROCORDATO. V. MAUROCORDATO.

MAVROMICHALIS (Pierre) ou *Petro-Bey.* Homme politique grec, 1775-1848, d'une famille puissante dans le Magne (Morée), songea de bonne heure à délivrer la Grèce. Dénoncé, comme ami de la France, par les Anglais, il dut se cacher. Il succéda à son père comme chef du Magne; affilié à l'hétairie, il prépara les Maïnotes à la lutte, les arma, reçut auprès de lui Kolokotroni, proscrit, et se souleva en 1821. Il chassa les Turcs de la Laconie, et fut l'un des trois chefs du gouvernement provisoire, qui remit le pouvoir à Capo d'Istria en 1828. Le président mit en prison Mavromichalis trop indépendant. Constantin, son frère et Georges, son fils, assassinèrent Capo d'Istria à Nauplie, 9 octobre 1831. Pierre fut relâché peu après et devint général et sénateur.

MAVROPOTAMOS. (*Achéron*). Géogr. Rivière tributaire de la mer Ionienne, arrose les montagnes de Souli, à 50 kilom. S.-S.-O. de Janina et finit près du fort de Fanari.

MAWARANNAHAR. Geograph. V. TRANSOXIANE.

MAX. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Bavière qui valait 25 fr. 87 cent. de France. Il y avait des *doubles max,* des *demi-max* et des *quarts de max.*

MAXAGUA. s. m. Bot. Nom donné à un bois des Indes occidentales dont l'écorce sert à fabriquer de bons cordages.

MAXENCE (M. Aurelius Valerius Maxentius). Fils de Maximien Hercule, proclamé empereur à Rome par les prétoriens, 306, vainquit Sévère, puis Galerius; mais attaqué par Constantin, son beau-frère, après avoir vu ses soldats battus à Turin, à Vérone, il se noya dans le Tibre à la suite d'une bataille perdue près du pont Milvius, 312.

MAXENT. Géogr. Comm. du cant. de Plélan, arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine); 2,200 hab.

*** MAXILLAIRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *maxillaris,* fait de *maxilla,* mâchoire). Anat. Qui a rapport aux mâchoires. Glandes maxillaires. Artère maxillaire externe, interne. Nerfs maxillaires. Sinus maxillaire. ‖ *Os maxillaires.* Les os qui forment les mâchoires. V. CRANE. ‖ *Tubérosité maxillaire.* Éminence arrondie que présente l'os maxillaire supérieur.

— Entom. *Palpes maxillaires.* Palets articulés insérés sur le bord externe des mâchoires, dans les insectes.

— Moll. Dont la bouche est composée au moins d'un labre, de deux mandibules, d'une languette et de deux mâchoires rapprochées antérieurement.

— Pathol. *Hydropisie du sinus maxillaire.* Accumulation de liquide dans la cavité du sinus maxillaire.

— Substantiv. *La maxillaire.* L'artère maxillaire. La maxillaire inférieure, supérieure. *Le maxillaire.* L'os maxillaire. ‖ *Sinus du maxillaire.* Grande cavité creusée dans l'épaisseur de l'os maxillaire qui communique avec le méat des fosses nasales.

— MAXILLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des iridées.

— MAXILLAIRES. s. m. pl. Crust. Section de la classe des crustacés, comprenant ceux de ces animaux qui ont deux mâchoires rapprochées antérieurement.

MAXILLE, EE. adj. (ét. lat., *maxillatus;* fait de *maxilla,* mâchoire). Moll. Dont la charnière offre des dents longues et nombreuses. Coquille bivalve maxillée.

MAXILLEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *maxillosus;* fait de *maxilla,* mâchoire). Entom. Dont les mâchoires sont très grandes. Insecte maxilleux.

MAXILLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *maxilla,* mâchoire; *fero,* je porte). Zool. Qui porte des mâchoires. ‖ Se dit particulièrement de la bouche des insectes, lorsqu'on y distingue des mâchoires.

MAXILLIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *maxilla,* mâchoire; *forma,* forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mâchoire; qui en remplit l'office, comme certains appendices de la base des pieds des limules. ‖ *Dents maxilliformes.* Dans les chétopodes, celles qui sont placées à l'orifice de la bouche, opposées et plus ou moins semblables à des crochets dont le bord interne est tantôt pourvu, tantôt dégarni de tentacules.

MAXILLITE. s. f. Art veter. Inflammation de la glande maxillaire.

MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL. adj. m. Anat. Se dit du muscle abaisseur de l'aile du nez.

MAXILLO-CONCHIEN, ENNE. adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et au pavillon de l'oreille.

MAXILLO-DENTAIRE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à la mâchoire et aux dents.

MAXILLO-JUGAL. adj. et. s. m. Anat. Un des os de la tête de la salamandre.

MAXILLO-LABIAL. adj. m. Anat. Qui tient à la mâchoire et aux lèvres.

— MAXILLO-LABIAL. s. m. Anat. Muscle triangulaire des lèvres.

MAXILLO-LABI-NASAL. adj. m. Anat. Se dit du muscle élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.

MAXILLO-MUSCULAIRE. adj. Anat. Qui appartient aux muscles de la mâchoire.

MAXILLO-NARINAL. adj. m. Anat. Se dit du muscle transversal du nez.

MAXILLO-PALPÉBRAL. adj. m. Anat. Se dit du muscle orbiculaire des paupières.

MAXILLO-SCLÉROTICIEN. s. m. Anat. Muscle petit oblique ou petit rotateur de l'œil, ainsi appelé parce qu'il s'étend de l'os maxillaire qui concourt à former l'orbite jusqu'à la partie supérieure, postérieure et latérale externe du globe oculaire.

*** MAXIMA.** s. m. pl. Pluriel de Maximum.

— Phys. *Thermomètre à maxima.* Thermomètre donnant une indication durable du maximum de température pendant la durée d'une expérience.

MAXIMANT. part. près. du v. Maximer.

MAXIMANT, ANTE. adj. Phys. Qui atteint le maximum. Température maximante.

MAXIME. adj. 2 g. (du lat. *maximus,* très grand). Mus. Se dit de tout intervalle plus grand que le majeur, lorsqu'on n'admet pas le degré de l'augmenté, et plus grand d'un demi-ton que l'augmenté, quand on admet ce degré de plus. La seconde *maxime* est une tierce majeure, et la tierce *maxime* une quarte. (Castil-Blaze.)

— MAXIME. s. f. Anc. mus. Note faite en carré long horizontal, avec une queue au côté droit, laquelle valait huit mesures à deux temps, c'est-à-dire deux longues, et quelquefois trois, selon le mode.

*** MAXIME.** s. f. (du lat. *maxima* sous-ent. *sententia,* proposition majeure, vérité absolue). Proposition générale qui sert de principe, de règle, de fondement en morale, dans les sciences, les arts, dans toutes les actions de la vie. Maxime générale, fondamentale, mauvaise, dangereuse, fausse. Un des plus beaux artifices des Égyptiens pour conserver leurs anciennes *maximes,* était de les revêtir de certaines cérémonies qui les imprimaient dans les esprits. Boss. C'était sa *maxime* que la raillerie ne convient pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres. Fléch. Cette *maxime* est dans toute la terre la sauvegarde de la vertu. Volt. J'ai fait indirectement parler la raison en *maximes* générales. (J.-J. Rousseau.) Ce sont là des *maximes* de votre morale; ce sont donc aussi des règles de votre conduite. (Id.) Toute observation qui tient plus à la pratique est une *maxime;* toute observation qui tient plus à la théorie est un principe. (Condill.) Les *maximes* sont d'un grand usage en morale et en politique. Id. On peut établir, comme *maxime* générale, que les substances nutritives ne sont repoussantes ni au goût ni à l'odorat. (Brillat-Sav.) Nous avons un plus grand nombre de *maximes* que les anciens; mais en sommes-nous plus sages? Bob. Il en est des *maximes* comme des lois, la multiplicité en prouve moins la pratique que la violation. Id. Les *maximes* sont des plantes dont le cœur est le sol naturel, et qui y produiraient toujours la vertu, si le germe n'en était étouffé par les passions. Id. Les plus belles *maximes* ne constituent et ne supposent pas toujours les mœurs; elles n'en sont le plus souvent que la censure. (Id.)

— Particulièrement, Vérité exprimée en peu de mots, et présentée d'une manière absolue. Ex. *Connais-toi toi-même. Il faut garder la médiocrité en toutes choses,* etc.

— Recueil de préceptes moraux. Les Maximes de La Rochefoucauld. Fénelon a écrit les Maximes des saints.

MAXIME PUPIEN. M. Claudius Maximus Pupienus, Empereur romain, élu avec Balbin par le sénat, après la mort des deux Gordiens. Il fut égorgé avec son collègue par les prétoriens révoltés, 238.

— MAXIME. Magnus Clemens Maximus, Peut-être Espagnol, fut proclamé empereur, 383, en Bretagne, passa à Trèves. Il envahit l'Italie; mais défait, près d'Aquilée, par Théodose le Grand, défenseur de Valentinien II, il fut pris et décapité, 388.

— MAXIME. Petronius Acinius Maximus. D'une ancienne famille, plusieurs fois consul, préfet d'Italie, succéda à Valentinien III, qu'il avait assassiné, mars 455. Il épousa ensuite Eudoxie, veuve de ce prince, qui appela Genséric, roi des Vandales. A l'approche des barbares, Maxime, qui avait fui, fut tué par les soldats furieux, juin 455.

— MAXIME. Fut proclamé auguste par son ami Gérontius, en Espagne, 408. Il se soumit peu après à Honorius et fut mis à mort en 422.

— MAXIME *de Tyr.* Philosophe grec du IIe siècle après J.-C. On a de lui 41 *Dissertations* sur divers sujets de théologie, de morale et de philosophie.

— MAXIME *d'Éphèse.* Philosophe grec, l'un des maîtres de Julien, fut mis à mort sous Valens, en 371. On lui a attribué un poème astrologique *sur les Auspices,* qui est plutôt l'œuvre du philosophe *Maxime d'Épire,* également maître de Julien.

— MAXIME (Saint). Évêque de Turin sous Honorius et Théodose II, était né à Verceil. On a de lui 73 *Homélies.* Fête, le 25 juin.

— MAXIME (Saint), dit *le Confesseur.* Abbé de Chrysopolis près de Constantinople, combattit les monothélites et périt en exil sous Constant II, 662. Fête, le 13 août.

MAXIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Maximer (radic. *maximum*). Simplone adjectiv. Tout n'étant pas *maximé,* disaient-ils, le maximum était absurde et inique. (Thiers.)

MAXIMER v. a. Ire conj. (rad. *maximum*). Néol. Établir le maximum; fixer le taux le plus élevé d'une marchandise. En 1793, on maxima les marchandises de première nécessité.

MAXIMER. v. a. Ire conj. Néol. Ériger en maxime. Pour avoir le droit de *maximer* ses pratiques, il faudrait qu'il pratiquât ses maximes. (A. de Pontmartin.)

MAXIMIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte donatiste fondée par Maximien, diacre de Carthage, vers la fin du IVe siècle.

MAXIMIEN *Maximianus*). Poète latin, peut-être contemporain et ami de Boèce, auteur de six *élégies* vulgairement attribuées à Cornelius Gallus.

— MAXIMIEN HERCULE (M. Aurelius Valerius Maximianus). Empereur romain, né d'une famille de paysans aux environs de Sirmium, compagnon d'armes de Dioclétien, qui se l'associa, 286, et lui confia l'Occident. Obligé d'abdiquer, 305, il reprit la pourpre, 306, à la prière de Maxence, son fils. Expulsé par Maxence, il se réfugia auprès de Constantin, mari de Fausta sa fille; il essaya de détrôner, puis d'assassiner son gendre, et fut contraint de s'étrangler, 310.

MAXIMILIANA. s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers, établi pour des espèces brésiliennes.

— MAXIMILIANA. Astron. La 65e planète télescopique, découverte le 8 mars 1861 par M. Tempel.

MAXIMILIEN, ENNE. adj. (de *Maximilien*, n. pr.). Fortif. Se dit d'une tour à plusieurs étages casemates et armée d'artillerie.

— MAXIMILIEN. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Bavière, qui valait 17 fr. 18.

— MAXIMILIENS. s. m. pl. Ornith. Division de la famille des perroquets.

MAXIMILIEN (saint). Subit le martyre à Tebeste (Numidie), en 295. Fête, le 12 mars.

— MAXIMILIEN Ier. Empereur d'Allemagne, 1493-1519, fils de Frédéric III d'Autriche, naquit en 1459. Il épousa, en 1477, Marie de Bourgogne, fut vainqueur à Guinegate, 1479, et fut néanmoins subir le traité d'Arras, 1482. Tuteur de son fils Philippe le Beau, il eut à lutter contre l'esprit indocile des Flamands; il reprit l'Autriche à la mort de Matthias Corvin, 1490,

et se fit restituer par Charles VIII, roi de France, l'Artois et la Franche-Comté. Empereur en 1493, il commença, par l'institution de la Chambre impériale, 1495, l'organisation modèrne de l'Allemagne. Il lutta malheureusement contre les Suisses, 1499; prit part à la ligue de Cambrai contre Venise, 1509, et abandonna Louis XII en 1512. Membre de la ligue de Malines, 1513, il contribua au gain de la bataille de Guinegate, remportée par Henri VIII sur les Français. L'Autriche lui doit sa grandeur, préparée par les mariages de ce prince avec Marie de Bourgogne, 1477, de Philippe le Beau, son fils, avec Jeanne la Folle, 1496, et de Ferdinand, son petit-fils, avec l'héritière de Hongrie, 1516, et aussi par la réunion du Tyrol. L'Allemagne lui doit la Chambre impériale (à laquelle il opposa, il est vrai, le Conseil aulique), sa division en cercles, et ses milices de lansquenets et de reîtres. On a publié de lui *le Roi sage*, le poème de *Theuerdank*, qui abondent en détails sur sa vie, et sa *Correspondance* avec sa fille Marguerite. || MAXIMILIEN II Empereur d'Allemagne, 1564-1576, fils de Ferdinand Ier, né en 1527. Sauf une lutte de deux ans contre les Turcs, 1566-1567, il régna en paix, s'efforçant de concilier les catholiques et les protestants.

— MAXIMILIEN Ier, *le Grand*. Électeur de Bavière, né en 1573, duc de Bavière en 1597, fut chef de la ligue catholique de Wurtzbourg, aida de toutes ses forces Ferdinand d'Autriche dans la guerre de Trente Ans, et reçut de lui les domaines du Palatin, qu'il avait dépouillé, et la dignité électorale, 1622. Il conserva, à la paix de Westphalie, le titre d'électeur et le Haut-Palatinat. Il mourut en 1651. || MAXIMILIEN II (Maria-Emmanuel). Électeur de Bavière, petit-fils du précédent, 1662-1726, épousa la fille de l'empereur Léopold, et fut gouverneur des Pays Bas. Après la mort de son jeune fils, 1699, Maximilien se déclara contre l'Autriche, s'unit à Louis XIV, et fut mis au ban de l'empire. Aux traités de Rastadt et de Bade, il fut réintégré dans ses États, 1714. || MAXIMILIEN JOSEPH. Électeur, puis roi de Bavière, né en 1756, fils du prince de Deux-Ponts-Birkenfeld, duc de Deux-Ponts, 1795, électeur de Bavière, 1799, à la mort de son oncle Charles-Théodore. Après le traité de Preshourz, il reçut le titre de roi, 1805, fit partie de la Confédération du Rhin et donna l'une de ses filles à Eugène de Beauharnais. En 1813, il entra dans la coalition contre la France. Il mourut en 1825. || MAXIMILIEN-JOSEPH II. Roi de Bavière, 1811-1864, succéda à son père Louis Ier en 1848. Son règne ne fut signalé par aucun événement important.

— MAXIMILIEN (Ferdinand-Charles). Empereur du Mexique, 1864-1867, né en 1832, à Schœnbrunn, petit-fils de l'empereur d'Autriche François Ier, servit dans la marine autrichienne et fut gouverneur du royaume lombard-vénitien jusqu'en 1859. Marié depuis 1857 à la princesse Charlotte, fille de Léopold Ier, roi des Belges, il habitait Miramar, château bâti pour lui près de Trieste, quand des notables mexicains vinrent lui offrir la couronne impériale, octobre 1863. Il accepta, avril 1864, et, pendant un règne de trois ans, essaya de réformer l'administration et de développer les ressources du pays. Contrarié sans cesse par le mauvais état des finances, il devait échouer surtout devant l'attitude hostile des États-Unis, dont les réclamations obtinrent de Napoléon III le rappel de l'armée française, 1867. Après le départ de ses alliés, il fut assiégé à Queretaro, livré par le colonel Lopez, jugé, condamné à mort par un conseil de guerre, et, sur l'ordre du président Juarez, fusillé à Queretaro avec les généraux Miramon et Mejia, 19 juin. On a publié de lui en allemand : *Souvenirs de voyages*, etc., qui ont été traduits en français.

— Chevalerie. *Ordre de Maximilien-Joseph*. Ordre de chevalerie créé en 1806 par Maximilien-Joseph, premier roi de Bavière, pour récompenser les services militaires. || *Ordre de Maximilien*. Ordre de chevalerie créé en 1853 par Maximilien II, roi de Bavière, pour récompenser les services rendus dans les sciences, les lettres et les arts.

MAXIMIN (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brignoles (Var), près de la source de l'Argens. Admirable église ogivale du XIIIe siècle ; 3,100 hab.

MAXIMIN (Saint). Évêque de Trèves, mort en 349. Fête, le 29 mai.

— MAXIMIN (C. Julius Verus Maximinus). Empereur romain, 235-238, né en Thrace fils d'un Goth, était d'une haute taille et d'une force prodigieuse. Nommé tribun par Alexandre Sévère, il l'assassina et prit sa place, juillet 235. L'Afrique proclama les deux Gordiens, que le sénat remplaça par Maxime Pupien et Balbin. Maximin fut tué par ses soldats au siége d'Aquilée, mai 238.

— MAXIMIN DAIA ou DAZA. Empereur romain, 305-314, neveu de Galerius, longtemps pâtre, reçut en 305, le titre de césar et le gouvernement de la Syrie et de l'Égypte ; il prit le titre d'auguste en 307, et, allié de Maxence, il attaqua Licinius, 313 ; mais, battu à Heraclée, il mourut à Tarse, de désespoir ou de poison, 314.

MAXIMIS DE (loc. lat. pr. *dé mak-ci-miss*). Qui se rapporte à la détermination des maxima.

* **MAXIMUM** s. m. (pr. *mak-ci-momm*). Mot latin qui signifie le plus grand. On s'en sert en mathématiques pour désigner l'état le plus grand ou une quantité variable puisse parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation.

— Dans le langage usuel, Somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question. Obtenir le maximum de la pension.

— Se dit d'une manière générale, dans le langage ordinaire, du plus haut degré où une chose puisse atteindre. Le maximum du prix du blé. Le maximum d'une denrée. Le maximum des salaires. C'est le maximum de la vertu, le maximum du vice. Notre siècle est parvenu au *maximum* de la démence ; les extrêmes se touchent : qui sait si nous n'atteindrons pas au *maximum* de la raison ? (La Harpe.)

— Par extens. La plus forte des peines prononcées par la loi contre un crime ou un délit. On lui a appliqué le maximum de la peine.

— Hist. Prix au delà duquel le gouvernement révolutionnaire défendit de vendre et d'acheter certains objets de consommation. La Convention fixa des *maximums* sur la valeur des denrées les plus nécessaires au peuple. (Lamartine.) Les effets du *maximum* ne pouvaient être que désastreux. (Thiers.)

— REM. GRAMM. Au pluriel, l'Académie et les mathématiciens disent *maxima*. C'est Fermat qui trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent à diminuer pour augmenter ensuite. Quant à la forme *maximums*, elle se trouve dans les auteurs, ainsi qu'on peut le voir dans nos exemples, mais elle n'est pas donnée par l'Académie.

MAY-SAINT-ÈVRE (Le). Géogr. Comm. du cant. de Beaupreau, arr. de Cholet (Maine-et-Loire) ; 2,100 hab.

MAY (Thomas). Littérateur anglais, né à Mayfield (Sussex), 1594-1650, a laissé : *Histoire du Long parlement ; Supplementum Lucani Lib. VII*, cinq pièces de théâtre, et des poèmes, etc.

MAYA, adj. Linguist. Se dit d'une ancienne langue du Yucatan. La langue maya.

— Substantiv. Le maya.

MAYA. Myth. Divinité indoue. Elle et de Brahma naquit la Trimourti ou trinité indoue.

MAYA. Géogr. Col ou port des montagnes de la Basse-Navarre, entre la France et l'Espagne, il conduit de Bayonne, par Espelette et Urdax, dans la vallée de Baztan, vers Elizondo. On y trouve le ruisseau et le village de *Maya*.

MAYAGUEZ. Géogr. Rivière et ville de Porto-Rico. Celle-ci, à 120 kil. S.-O. du ch.-l., a 18,000 hab. Sucre, café, etc.

MAYAQUE, s. f. Bot. Genre de plantes placé dans la famille des xyridées et établi pour de petites herbes croissant dans les marais des régions chaudes de l'Amérique.

MAYE, s. f. Pierre creusée en auge pour recevoir l'huile d'olive au sortir du moulin.

MAYEN, s. m. ou **MAYENSE**, s. f. Maison de campagne, dans le Valais.

— Fête de tir fédéral, en Suisse.

MAYEN (Jean-). Géogr. V. JEAN-MAYEN.

MAYENÇAIS, AISE, s. Geogr. Habitant, habitante de Mayence

— adj. Qui appartient à Mayence ou à ses habitants.

MAYENCE (*Moguntiacum* en latin, et *Mainz* en allemand). Géogr. Ch.-l. de la province du Rhin (Hesse-Darmstadt), sur la rive gauche du Rhin, un peu au-dessous de son confluent avec le Mein. Évêché, avec une vieille et curieuse cathédrale appelée le *Dôme ;* l'ancien palais de l'ordre Teutonique, aujourd'hui palais grand-ducal, des galeries de médailles, de tableaux, un musée d'antiquités, une bibliothèque de 100,000 volumes. Un pont de bateaux unit Mayence au faubourg de Cassel sur la rive droite du Rhin ; ses fortifications ont plus de 15 kil. de développement. Le commerce de transit y est important ; on y fabrique du tabac, des instruments de musique, de l'ébénisterie, des cuirs vernis, les meilleurs de l'Allemagne, de la chapellerie, des vins mousseux du Rhin, etc. ; 61,000 hab. Fondée (13 avant J.-C.) par Drusus, Mayence devint la capitale de la première Germanie. Les archevêques, successeurs de saint Boniface, y exercèrent la souveraineté de 1026 à 1255. Mayence entra alors dans la ligue des villes du Rhin ; ce fut le temps de sa prospérité. Les archevêques la dépouillèrent de ses privilèges en 1462. Les Français s'en emparèrent en 1792, et y soutinrent un siége fameux en 1793. Mayence fut, de 1801 à 1814, le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre, et fut donnée à la Hesse en 1815. Patrie de Gutenberg.

— MAYENCE (Electorat de). Ancien État ecclésiastique de l'empire d'Allemagne (cercle du Bas-Rhin), supprimé en 1801. Il comprenait les territoires de Mayence, Cassel, Aschaffenbourg, Bingen, Fritzlar, Erfurt, l'Eichsfeld, etc.

MAYENNE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubergine.

MAYENNE. (*Meduano*). Géogr. Rivière de France, passe à Mayenne, Laval et Château-Gontier (Mayenne), entre dans Maine-et-Loire, où, réunie à la Sarthe, elle forme la Maine. Son cours est de 191 kil. Elle reçoit l'Ernée et l'Oudon.

— Loc. prov. *Au lieu de Clisson la Mayenne perd son nom.*

MAYENNE. Département de la région N.-O. de la France, formé d'une partie du Maine et de l'Anjou. Il est borné : à l'O. par l'Ille-et-Vilaine, au N. par la Manche et l'Orne, à l'E. par la Sarthe, au S. par le Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure. La superficie est de 517,063 hectares et la population de 345,000 hab. Il relève du diocèse de Laval, de la cour d'appel d'Angers, de l'académie universitaire de Rennes, et du 1e corps d'armée (Le Mans). Il renferme 3 arrondissements : Laval, chef-lieu, Mayenne, Château-Gontier, 27 cantons et 276 communes. Pays de plaines peu élevées, il est arrosé par la Mayenne et l'Ernée, la Sarthe, la Vilaine, etc. Le climat est sain, mais froid et humide. Le sol est fertile, bien que l'agriculture ne soit pas très avancée. On y élève des chevaux, des bœufs, des abeilles, etc. Il y a beaucoup de gibier. Le tissage du lin, du chanvre et du coton, les papeteries, les tanneries, l'exploitation de la houille et des ardoises, etc., représentent le mouvement industriel.

— MAYENNE. Ch.-lieu d'arrond. du dép. de la Mayenne, à 29 kil. N. de Laval, sur la Mayenne, vieille ville, dominée par un ancien château, centre d'une fabrication considérable de toiles, de mouchoirs et de calicots ; 11,200 hab.

MAYENNE (Charles DE LORRAINE, duc de). Deuxième fils de François de Guise, 1554-1611, fut le lieutenant dévoué de son frère, Henri de Guise, et lui succéda comme chef des catholiques. Président du conseil des Seize, 1589, il fit nommer roi le cardinal de Bourbon, gardant pour lui-même la lieutenance générale de l'État. Battu par Henri IV à Arques, 1589, à Ivry, 1590, il ravitailla Paris avec le secours d'Alexandre Farnèse. Toutefois, en mettant à mort les plus fougueux des Seize, 1591, et en empêchant les états généraux de 1593 de proclamer une infante espagnole, il prépara les voies à Henri IV. Il guerroya encore un an en Bourgogne, avant de faire la paix avec le roi, 1596. || Son fils *Henri*, 1578-1621, s'allia aux nobles contre Marie de Médicis, et à Marie de Médicis contre Luynes. Il fut tué devant Montauban.

MAYÈPE, s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des rhamnées.

MAYER (Tobie). Astronome, né à Marbach (Wurtemberg), 1723-1762, donna, à dix-huit ans, une *Méthode pour résoudre tous les problèmes de géométrie ;* fut directeur de l'Observatoire de Gœttingue, 1751, et publia des *Tables des mouvements de la lune et du soleil*.

MAYET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Flèche (Sarthe) ; 3,500 hab.

— MAYET-DE-MONTAGNE (Le). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lapalisse (Allier) ; 2,200 h.

MAYEUL (Saint). V. MAIEUL (Saint).

MAYEUR, s. m. Anc. cout. Ancienne forme du mot MAIRE.

MAYN. Géogr. Nom du Mein en allemand.

MAYNA, s. m. Bot. Arbrisseau de la Guyane rapporté avec doute à la famille des schizandracees.

MAYNARD (François). Poète français, né à Toulouse, 1582-1646, fut l'un des premiers membres de l'Académie française. Ses *Œuvres* contiennent des sonnets, des épigrammes, des odes, des chansons, etc.

MAYNARÉTINE, s. f. Chim. Syn. de MAYNAS.

MAYNAS, s. f. Chim. Résine d'un arbre d'Amérique.

MAYNDIEH, s. m. Procession qui fait partie du programme des fêtes que les musulmans de l'Inde célèbrent à l'occasion des mariages.

MAYNEAU, s. m. Fortif. anc. Tour basse des murs d'une ville.

MAYNOOTH. Géogr. Ville du comté de Kildare (Leinster), en Irlande, à 21 kil. N.-O. de Dublin, sur le canal Royal. Séminaire catholique de Saint-Patrick, érigé en université en 1845 ; 2,500 hab.

MAY-NUOC ou **MAY-RA**, s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine.

MAYO. Géogr. Comté d'Irlande (Connaught), au N.-O. de l'île, sur l'Atlantique, a des côtes découpées, des lacs et marais à l'intérieur ; le sol est peu fertile. Les villes sont : *Castlebar*, chef-lieu, Westport, Ballina, Killala, etc. A 10 kil. S.-E. de Castlebar est la petite ville de *Mayo*.

— MAYO. Fleuve du Mexique, long de 400 k., tributaire du golfe de Californie.

— MAYO. Une des îles du Cap-Vert, montagneuse, riche en sel, bestiaux et coton ; ch.-l. *Pinosa*.

MAYON, s. m. Metrol. Monnaie d'argent du royaume de Siam, valant 50 centimes.

* **MAYONNAISE**, s. f. (ét. incom. ; quelques-uns font venir ce mot de *Mahon*, en souvenir de la prise de cette ville par Richelieu). Art culin. Nom que l'on donne à une sauce composée de jaune d'œuf et d'huile battus jusqu'à ce que l'épaississement se produise, et que l'on assaisonne d'ordinaire avec du vinaigre et de la moutarde, du sel, du poivre et même des fines herbes. || Mets que l'on mange avec cette sauce. Mayonnaise de langouste. Mayonnaise de volaille.

MAYORAL, s. m. Conducteur de diligence en Espagne. Le conducteur est un *mayoral*. (Th. Gautier.) Le *mayoral* fit provision de menus cailloux pour lancer aux oreilles de ses bêtes, et l'on se remit en marche. (Id.)

MAYOTTE. Géogr. L'une des îles Comores, au nord du canal de Mozambique, a 300 kilom. N.-O. de Madagascar. De formation volcanique, elle est entourée de récifs ; elle a des bois de construction ; on y cultive la canne à sucre. La France a acheté cette île en 1843. Le ch.-l. est Dzaoudzi ; la population est de 12,000 hab. nègres ou arabes.

MAYPU. Géogr. Volcan de la chaîne des Andes, sur la frontière du Chili et de la Confédération Argentine, à S.-E. de Santiago. || V. MAIPO.

MAYRES. Géogr. Commune du cant. de Thueyts, arr. de Largentière (Ardèche). Eaux minérales ; 2,400 hab.

MAY-SYONG, s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine qui sert à faire des cordes.

MAY-TAT, s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine qu'on emploie à faire de petits ouvrages de fantaisie.

MAYTÈNE ou **MAYTENUS** s. m. Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des célastrinées évonymées, établi pour des espèces de l'Amérique méridionale.

MAZAFRAN (*Savus*). Géogr. Cours d'eau d'Algérie, affluent de la Chiffa.

MAZAGA Géogr. Pays de forêts et de marécages, au N.-O. de l'Abyssinie, arrosé par le Tacazzé et habité par les Shangallas. Il est très fertile, mais très malsain.

MAZAGAN. Géogr. Ville du Maroc, sur l'Atlantique, à 225 kil. N.-O. de Maroc ; 5,000 h. Bon port, fondé par les Portugais sous le nom de *Castello-Real*. 1500.

MAZAGRAN, s. m. (de *Mazagran*, n. géogr.). Verre de café froid auquel on ajoute de l'eau.

MAZAGRAN. Géograph. Village d'Algérie (Oran), à 12 kilom. E. de Mostaganem, 900 hab. En 1840, 123 Français y résistèrent à 12,000 Arabes.

MAZAME, s. m. Mamm. Nom donné collectivement à toutes les espèces de cerfs du Mexique.

MAZAMET, s. m. Comm. Molleton de laine fabriqué à Mazamet.

MAZAMET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castres (Tarn), près du confluent de l'Arnette et du Tarn. Draps de toutes sortes ; couvertures, flanelles, cadis pour la Bretagne, etc. ; 14,400 hab.

MAZAN. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Carpentras (Vaucluse). Vin, garance, fruits, huile, etc. ; 2,700 hab.

— MAZAN-ET-MAZEYRAC. Comm. du cant. de Montpezat, arrond. de Largentière (Ardèche) ; 2,000 hab.

MAZANIELLO (Tommaso ANIELLO, par contraction). Pêcheur napolitain ; né à Amalfi en 1623, dirigea, 7 juillet 1647, l'insurrection du peuple de Naples contre le duc d'Arcos, vice-roi espagnol, et le força de céder, 13 juillet. Saisi, dès le lendemain, d'un accès de démence, Mazaniello perdit tout à coup la faveur de la multitude. Le 16 juillet, des bandits à la solde du duc d'Arcos le tuèrent.

MAZAR, s. m. Agric. Nom bourguignon des larves d'insectes qui rongent les bourgeons des arbres.

MAZARIN, s. m. Hist. Nom par lequel les frondeurs désignaient les partisans du cardinal Mazarin. C'est un mazarin. A bas les mazarins !

— Techn. Gobelet très petit en verre et de qualité fort commune.

MAZARIN (Jules), en italien *Giulio Mazarini*. Homme d'État, né en 1602 à Rome ou à Piscina Abruzzes, d'une famille sicilienne établie à Rome. Capitaine des troupes papales en Valteline, diplomate, il contribua, 1631, à la paix de Cherasco. Distingué par Richelieu, il devint nonce du pape en France, 1634-1636, et, à partir de 1639, il ne servit plus que Louis XIII, qui le fit nommer cardinal, 1641. Après la mort du roi, 1643, Mazarin prit l'ascendant le plus complet sur Anne d'Autriche ; délivre de la cabale des importants, il poursuivit et termina par la paix de Westphalie, 1648, la guerre de Trente Ans. Mais, à l'intérieur, le parlement commença contre lui la guerre de la Fronde. Mazarin opposa d'abord Condé au parlement, 1648-1649, puis Retz et le parlement à Condé, devenu le chef des petits-maîtres ; l'arrestation de Condé et la répression de ses partisans, 1650, auraient assuré le triomphe du ministre si sa mauvaise foi à l'égard de Retz n'eût rapproché les deux factions. Obligé de se retirer à Cologne, 1651, Mazarin gouverna du fond de son exil ; revenu avec une petite armée, 1652, il opposa Turenne à Condé, puis se retira une seconde fois pour ménager la transaction. Tout-puissant à son retour, il poussa vigoureusement la guerre contre l'Espagne, obtint l'alliance de Cromwell et couronna ses succès par la paix des Pyrénées, 1659 ; il réunissait le Roussillon, l'Artois, etc., à la France, et mariait Louis XIV à l'infante Marie-Thérèse. Il eut aussi l'habileté d'organiser la ligue du Rhin, qui assurait à la France un rôle prépondérant dans l'Empire, 1658. Il mourut en 1661.

— MAZARIN (Armand-Charles, marquis DE LA PORTE, marquis DE LA MEILLERAYE, puis duc de). Fils du maréchal de La Meilleraye, 1632-1713, épousa Hortense Mancini, principale légataire de son oncle Mazarin. Il fut duc et pair, gouverneur d'Alsace, etc. D'un caractère bizarre, il aimait les procès, en eut jusqu'à 300 et les perdit presque tous.

* **MAZARINADE**, s. f. Hist. Pamphlet, satire, libelle en prose ou en vers publié contre le

cardinal Mazarin, du temps de la Fronde. Mazarinades anonymes. Les *mazarinades* en prose sont en très grand nombre, et dans les titres l'indécence le dispute souvent au facétieux, au ridicule ; plusieurs de ces titres même ne peuvent être transcrits. (Villenave.)

MAZARINESQUE, adj. 2 g. Qui tient du cardinal de Mazarin. || Gui-Patin appelle *créature mazarinesque* une personne devouée à ce cardinal.

MAZARINISER (SE), v. pron. 1re conj. S'est dit pour Devenir partisan du cardinal Mazarin. Le conseiller Broussel s'humanisa et se *mazarinisa* dès lors qu'on lui eut promis en secret le gouvernement de la Bastille pour son fils. (Noel.)

MAZARINISME, s. m. Politique du cardinal Mazarin ; système analogue à celui de ce ministre. || Attachement au parti du cardinal Mazarin pendant la Fronde.

MAZARINISTE, s. 2 g. Partisan du cardinal Mazarin.

MAZARO, s. m. Arg. milit. Salle de police, prison militaire.

MAZARREDO Y SALAZAR (Joseph Marie), Amiral espagnol, né à Bilbao, 1744-1812, ministre de la marine sous Joseph Bonaparte, a écrit : *Rudiments de tactique navale*, et fonda l'observatoire de San-Fernando, 1799.

MAZAS, Colonel, né à Marseille, 1765, et tué à Austerlitz, 1805. Une prison porte son nom.

— MAZAS (Alexandre), Littérateur, né à Castres, 1791-1854, conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, a écrit : *Vies des grands capitaines français du moyen âge ; Cours d'histoire de France jusqu'à la Restauration de 1814 ; les Hommes illustres de l'Orient ; le Languedoc, la Provence et la Guyenne*, etc.

MAZATLAN, Géogr. Port du département de Cinaloa (Mexique), à l'entrée du golfe de Californie, fréquenté, quoique malsain ; 16,000 hab.

MAZDAK, Mage persan, né à Istakhar vers 470, amena le roi de Perse Kobad à décréter la communauté des femmes et des biens, 500, fut mis à mort en 530 ou en 540.

MAZDÉEN, ÉENNE, adj. Hist. relig. Qui appartient au mazdéisme. Dogme mazdéen. Doctrine mazdéenne.

MAZDÉISME, s. m. (du zend *masda*, sage). Hist. relig. Nom sous lequel on désigne la religion de Zoroastre. Le mazdéisme, ou culte du feu, a encore des sectateurs dans la Perse.

MAZDEISNAN, s. m. Hist. relig. Sectateur du mazdéisme.

MAZÉ, ÉE, part. pass. du v. Mazer. S'empl. adjectiv. Qui a subi le mazéage. Fonte mazée.

MAZÉ, Géogr. Comm. du cant. de Beaufort, arr. de Baugé (Maine-et-Loire) ; 3,200 hab.

MAZÉAGE, s. m. Techn. Décarburation que l'on fait subir à la fonte pour faciliter le travail de l'affinage.

MAZEAU, s. m. Techn. Plaque de fonte mazée.

MAZÉDIATE, adj. 2 g. Bot. Qui renferme une poussière dans l'intérieur de l'apothécie. Lichen mazédiate. || MAZÉDIATES, s.m.pl. Classe de lichens, comprenant ceux qui présentent ce caractère.

MAZEL (Abraham), L'un des chefs des camisards, né à Saint-Jean-du-Gard, fut l'un des premiers à commencer l'insurrection, 1702. Pris et condamné à la prison perpétuelle, il réussit à s'évader, se réfugia à Genève et rentra en France, 1709, pour soulever le Vivarais ; dénoncé, il fut tué dans une rencontre près d'Uzès en 1710.

MAZELINE (Pierre), Sculpteur, né à Rouen, 1633-1708, a exécuté beaucoup de morceaux pour Versailles et pour Marly.

MAZELLE, s. f. Fonte projetée sur les laitiers dans l'affinage.

MAZENDERAN ou **MAZANDERAN** (ancienne *Hyrcanie*), Géogr. Province de la Perse, bornée au N. par la mer Caspienne. Canne à sucre, soie, coton, mines de fer ; sol marécageux et climat malsain. Les villes sont : *Balfrouch*, chef-lieu, Sari, Asterabad, Amol, etc.

MAZEPPA (Ivan STEPANOVITCH), Hetman des Cosaques, né en 1644 à Mazepintzi-Kiev ; page du roi de Pologne Jean-Casimir, il fut surpris en conversation criminelle avec une grande dame dont le mari le fit lier sur un cheval sauvage, qui l'emporta chez les Cosaques. Sauvé par eux, il devint leur hetman en 1687. Il s'allia, en 1708, au roi de Suède Charles XII ; après la déroute de Poltava, il s'enfuit à Bender et s'empoisonna, 1709.

MAZER v. a. 1re conj. Techn. Faire subir à la fonte un affinage préliminaire en la faisant fondre et en la tenant toujours bien liquide dans les bas foyers appelés fineries, chauffés avec du coke pur ou avec du coke mélangé de houille, ou même simplement avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. Les fontes mazées unies aux brutes et aux riblons acquièrent une valeur nouvelle.

MAZÈRES (Géogr. Comm. du cant. de Saverdun, arr. de Pamiers (Ariège), sur le Lhers. Ancienne résidence des comtes de Foix ; 3,300 habitants.

MAZÈRES (Edouard-Joseph-Ennemond), Littérateur, né à Paris, 1796-1866, d'abord officier, fut collaborateur de Picard, de Scribe et d'Empis ; fut préfet jusqu'en 1848, revint au théâtre, et donna quelques pièces nouvelles, qui eurent peu de succès. Ses œuvres principales ont été réunies sous le titre de *Comédies et Saynètes*.

MAZERIE, s. f. Techn. Lieu où l'on mazé la fonte, ou on la convertit en mazeaux. Il y a dans ce pays plusieurs mazeries en activité. || Feu de forge pour le premier affinage de la fonte.

MAZET, s. m. (rad. *mas*). Petite maison de campagne dans le Midi.

*** MAZETTE**, s. f. (et bas-lat. *mesgetus*, mauvais cheval). Hippiat. Mauvais petit cheval, cheval ruiné qu'on ne saurait faire aller ni avec le fouet, ni avec l'éperon. Être monté sur une mazette. Une petite, une vieille mazette. Piquer la mazette. Nous partirons dans le moment et nous piquerons vigoureusement nos *mazettes*. (Le Sage.) Les *mazettes* du relais, délassées par un long loisir, piaffaient à la porte, sur les pavés de grand sonore, comme des chevaux de bataille. (Ch. Nodier.)

— Fig. et fam. Celui qui manque de force ou d'ardeur soit en marchant, soit en portant des fardeaux. Ce n'est qu'une mazette.

— Fam. Personne inhabile, maladroite, particulièrement aux jeux d'esprit ou d'adresse. Malgré ses prétentions au jeu du billard, ce n'est qu'une mazette.

MAZIÈRES-EN-GÂTINE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Parthenay (Deux-Sèvres) ; 1,900 hab.

MAZIL, s. m. Prince tributaire, chez les Turcs.

MAZILE, s. m. Nom de deux classes des populations de la Moldavie et de la Valachie.

MAZINGARBE, Géogr. Comm. du cant. de Lens, arr. de Béthune (Pas-de-Calais) ; 3,700 h.

MAZITE, s. m. Pharm. Frochisque.

MAZO, s. m. Comm. Au Mexique, Nom donné à un paquet de cinquante gousses de vanille. On dit aussi *mazze*, s. f.

MAZOIS (Charles-François), Architecte et archéologue, né à Lorient, 1783-1826, restaura le palais de Portici, publia *les Ruines de Pompéi*, et *le Palais de Scaurus*, ou *Description d'une maison romaine*.

MAZOURKA, MAZOURKE ou **MASOURKE**, s. f. V. MASOURKA.

MAZOVIE, s. f. Géogr. V. MASOVIE.

MAZRAK, s. m. Lance à crochet des tribus de l'Arabie.

MAZUC, s. m. Agric. Nom donné aux chalets dans les montagnes du Cantal.

MAZURE (F.-A.-J.), Littérateur, né à Paris, 1776-1828. On a de lui : *Vie de Voltaire*, *Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre*.

MAZUS, s. m. (pr. *ma-zuss*). Bot. Genre de la famille des scrofulariinées gratiolées, établi pour des espèces de l'Asie tropicale et du Japon.

MAZZA, s. m. Moll. Genre proposé pour des coquilles voisines des turbinelles et des pyrules.

MAZZARA (anc. *Masaris*), Géogr. Port au S.-O de la Sicile ; 9,000 hab. Vins, huile.

MAZZINI (Joseph), Révolutionnaire italien, né à Gênes, 1808-1872, docteur en droit, eut de bonne heure une grande influence sur la jeunesse par sa parole éloquente. Forcé de quitter l'Italie, comme carbonaro, il vint fonder à Marseille, en 1831, la société de la *Jeune Italie* ; deux tentatives armées, qu'il avait organisées, échouèrent en 1833 et 1834. Il se retira en Suisse, puis à Londres, où il fonda, en 1847, l'*Apostolato popolare*. Après la révolution de Février, il vint à Paris, organisa des clubs populaires à Gênes, à Milan ; mais, par ses paroles, par son journal, *l'Italia del popolo*, sema les défiances contre l'ambition piémontaise ; il fut accueilli à Rome, nommé représentant, puis chef du triumvirat républicain. Il défendit opiniâtrément Rome contre les Français, et se réfugia en Suisse, puis en Angleterre, 1849. La, président du comité national italien, l'un des chefs du comité révolutionnaire international, il dirigea des soulèvements à Milan, 1853, à Gênes, à Livourne, 1857, et se trouva impliqué dans un complot d'assassinat contre Napoléon III. Pendant la guerre de l'indépendance italienne, il ne cessa de travailler à la formation de l'unité italienne. Élu deux fois député au parlement italien, son élection fut annulée, 1865 ; il ne cessait, en effet, de conspirer contre la maison de Savoie, et fut forcé encore une fois de quitter le canton du Tessin, 1869. L'entrée des Italiens à Rome lui permit de revenir mourir dans sa patrie. Il avait publiquement condamné, en 1871, les exagérations et les tendances communistes et irréligieuses de la Commune de Paris. Sa mort donna lieu, dans plusieurs villes d'Italie, surtout à Rome, à des démonstrations populaires. Une édition de ses *Œuvres* a été publiée à Milan en 1861.

MAZZINIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à Mazzini ou à ses opinions.

— Substantiv. Les mazziniens.

MAZZOCCHI (Alexis-Symmaque), Antiquaire, né à Sainte-Marie-de-Capoue, 1684-1771.

MAZZOLINI V. AZZOLINI.

MAZZUOLI ou **MAZZOLA** (François), dit *le Parmesan*, Peintre, né à Parme, 1503, se perfectionna à Mantoue et à Rome. La grâce est le caractère de ses compositions ; le premier, en Italie, il grava à l'eau-forte.

M'BAMBARA, Ethnog. Une des races de la famille mandingue dans la Sénégambie.

MDOLL, s. m. Chapeau à larges bords, en feuilles de palmier, en usage dans le Sahara algérien.

*** ME**, pron. pers. de la 1re pers. des 2 g. et. lat., *me*, accus. de *ego*, moi). Il a la même signification que *je* et *moi*, mais son emploi grammatical n'est pas le même. *Me* ne s'emploie que comme régime du verbe.

— Tantôt il est régime direct. Vous me soupçonnez à tort. Rends-moi chrétienne et libre, à tout je *me* soumets. (Rac.) Madame, enfin le ciel après de vous *me* rappelle. (Id.) *Me* laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants ? (J.-J. Rouss.)

Dissipe tes douleurs,
Et ne *me* trouble pas par ces indignes pleurs. (BOILEAU.)

— Tantôt il est régime indirect. Vous me donnez un sage conseil, c'est-à-dire Vous donnez *à moi*. Vous *me* parlez toujours d'inceste, d'adultère. Rac. Les dieux depuis longtemps *me* sont cruels et sourds. (Id. Aimable fille, n'es-tu point un ange du ciel, ou Dieu *me* montre-t-il en toi l'épouse qui embellira ma solitude ? Ballanche.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
Tout autre qu'un monarque est indigne de moi. (CORN.)

— L'*e* de *me* s'élide lorsque le verbe suivant commence par une voyelle ou une *h* muette. Il m'égratigne. Vous m'étourdissez. Il m'assomme. Ne *m'*ôtez pas ce bien dont je suis si jaloux. (Volt.)

Il suffit : je conçois vos raisons et vos craintes ;
Je ne *m'*emporte plus en d'inutiles plaintes. (VOLT.)

— L'*e* de *me* s'élide aussi devant les pronoms *en*, *y*. Ne m'en parlez plus. Vous m'y laisserez. Je n'ose plus voir le monde, et quoi qu'on ait fait pour *m'y* remettre, j'ai passé tous ces jours-ci comme un loup-garou. (Mme de Sév.)

Je *m'en* vais seule au temple où leur hymen s'apprête,
Ou vous n'osez aller mêmes ma conquête. (RACINE.)

— Quand *me*, employé comme régime indirect, est accompagné d'un autre pronom, il se place toujours le premier. Ne me l'enviez pas. Ne me le dissimulez pas. Il me le cache. Ne me le refusez pas. On me les a promis.

Du sang de tant de rois c'est l'unique héritage.
Ne *me* l'enviez pas, laissez-*moi* mon partage. (VOLT.)

— *Me* se place toujours devant le verbe. Je reçois souvent de petits billets de ce cher cardinal ; je lui en écris aussi ; je tiens à ce léger commerce très mystérieux et très secret : il *m'*en est plus cher. (Mme de Sév.) Mon ami, je *me* suis instruite avec soin de ce qui s'est passé entre vous et mylord Edouard. (J.-J. Rouss.) Je ne *m'*en prends qu'au vice, et jamais à la loi. Fabre d'Eglantine.)

Tout se tait, et moi seul, trop prompt à *me* troubler,
J'avance des malheurs que je puis reculer. (RACINE.)
Je *me* suis plaint aux dieux de voir qu'un si grand homme
Fût à la fois la gloire et le fléau de Rome. (VOLTAIRE.)

— Mais il se place après le verbe lorsque ce dernier est à l'impératif, et que *me* est suivi du pronom *en*. Donnez m'en.

Répondez-*m'en*, vous dis-je, ou sur votre refus,
D'autres me répondront et d'elle et de Burrhus. (RAC.)

— Cependant si la phrase était négative, *m'en* se placerait avant le verbe à l'impératif. Puisque c'est une chose qui doit vous faire tant de plaisir, ma chère, ne *m'*en veuillez donc pas. (Mme de Sévigné.)

— Hors ce cas, *me* ne s'emploie pas avec l'impératif, il est remplacé par *moi* qui se place après ; cependant, lorsqu'il y a plusieurs impératifs de suite, on peut placer *me* devant le dernier. Allez, et *me* laissez. Toutefois nous ferons observer que cette construction commence à être peu usitée, et qu'on dit plutôt : Sortez, et laissez-*moi* dormir, que : Sortez, et *me* laissez dormir. Conservez bien votre courage, et *m'*en envoyez un peu dans vos lettres. (Mme de Sev.) Peignez-les-moi, dit l'aigle, ou bien *me* les montrez. (La Font.) Passez votre chemin, la fille, et *m'*en croyez. (Id.) Finissons d'abord votre affaire, et *me* dites qui est celle que vous aimez. (Molière.) Sortez donc, je vous prie, et *me* laissez l'attendre. (Id.) Tenez, monsieur, battez-moi plutôt, et *me* laissez rire tout mon saoul ; cela me fera plus de bien. (Id.) Soldats, suivez leurs pas et *me* répondez d'eux. (Volt.) Laissez-moi cette chaîne ou *m'*arracher le jour. (La Harpe.)

Par mon trouble apprenez
L'excès de vos malheurs, et ne les pardonnez.
(DUCHAMP DE LA TOUCHE.)

— La Fontaine a dit : Menez-*m'y* ; mais l'Académie, qui permet cette façon de parler avec *le*, la défend avec *me*.

— Quand *me* est le complément d'un infinitif, il peut se placer avant le premier verbe, ou entre ce verbe et l'infinitif. On peut dire : Il vient *me* reprocher ma pitié ou Il *me* vient reprocher ma pitié. || Cette transposition ne peut avoir lieu avec un temps composé ; on ne peut dire dans aucun cas : Je m'aurais voulu procurer ce plaisir. Il faut dire J'aurais voulu *me* procurer ce plaisir.

— On doit se garder de confondre *Il* ME *faut faire*, *il* ME *faut donner quelque chose*, avec *il faut* ME *faire*, *il faut* ME *donner quelque chose*. Ces deux constructions présentent un sens bien différent. Dans la première, *il me faut faire*, *il me faut donner*, on veut dire que c'est moi qui dois faire, c'est moi qui dois donner ; dans la seconde, au contraire, c'est à moi qu'il faut que l'on fasse, que l'on donne.

— La répétition du pronom *me* devant chaque verbe est indispensable. Il vient *me* voir, *me* prier, *me* presser, *m'*importuner. Mais on ne le répète pas devant un temps composé. Il *m'*a flatté et loué.

— *Me* s'emploie aussi explétivement pour donner plus d'énergie à la phrase. Prends ton pic, et *me* romps ce caillou qui te nuit. (La Fontaine.)

ME, Préfixe qui entre dans la composition des mots pour y ajouter une idée de négation, comme dans *méconnaître*, *mécréant* ; et le plus souvent pour en changer la signification, comme si l'on y joignait le mot *mal* : *mécontent*, *médire*, qui signifient *mal content*, *mal dire*. Devant une voyelle, *mé* se change en *mes* : *mesallier*, *mésestimer*.

*** MEA-CULPA**, s. m. (pr. *mé-a hal-pa*). Expression latine tirée du *Confiteor*, et qui signifie Par ma faute.

— *Dire son méa-culpa*. Se repentir ; avouer sa faute aux autres ou à soi-même. || Pl., des *mea-culpa*. Faire des méa-culpa à n'en plus finir. Que font à bien vos générales réflexions, vos *mea-culpa*, vos momeries ? (Boiste.)

MEAD (Richard), Médecin anglais, né à Stepney, près de Londres, 1673-1754, fut médecin de George II. On a de lui : *Traité des poisons ; De la Peste ; Medicina sacra* ; etc.

MÉADIA ou **MÉHADIA**, Géogr. Bourg de l'empire d'Autriche au S.-E., dans les Confins militaires, près de la Valachie, et à 25 kil. N. d'Orsova. Eaux thermales sulfureuses que les Romains appelaient *bains d'Hercule*.

MÉADIE, s. f. ou **MÉADIA**, s. m. (de *Mead*, nom propre). Bot. Syn. de DODECATHEON.

MÉAGE, s. m. (du lat. *meare*, passer d'un endroit dans un autre). Jurisprud. anc. Droit d'entrée que l'on payait dans certaines villes de Bretagne.

MEAN, s. m. (du lat. *meare*, couler). Cinquième réservoir d'un marais salant.

*** MÉANDRE**, s. m. (rad. *Meandre*, n. géogr.). Nom donné aux sinuosités d'un cours d'eau. Soudain des sources jaillissent de toutes parts ; les fleuves circulent en formant des *méandres* délicieux. (A. Mart.) En bas, d'immenses plaines avec des *méandres* d'eau reluisant comme des éclairs. (V. Hugo.)

Tel un ruisseau charmé de sa rive opulente,
En *méandre* d'azur roule une onde plus lente
(CHAUSSARD.)

— Par extens.

L'homme, de mille erreurs autrefois préveuu,
Et, malgré son savoir, à lui-même inconnu,
Ignorant en repos jusqu'aux routes certaines
Du *méandre* vivant qui conte dans ses veines,
(PERLARTT.)

J'étais ravi de voir à travers un *méandre*
La sève en circulant s'élever et descendre. (ST-LAMB.)

— Labyrinthe compliqué, allée tortueuse.

— Discours plein de divagations. Son discours est un vrai méandre.

— Par métaphore, cette expression sert aussi à peindre les ruses et les détours des négociations politiques. Les *méandres* sans fin de la diplomatie. (Dehèque.)

— B.-arts. Ornement qu'on emploie dans l'architecture, dans les broderies, et qui offre des sinuosités et des entrelacements quelquefois très compliqués. La pourpre y serpentait dans un double *méandre*. (Del.) Dans ce sens, on dit plutôt une *grecque*.

— Jard. Bordure qui dessine les sinuosités d'un parterre.

La France la première, ...
D'un *méandre* de buis inventa la bordure,
D'un gazon façonne disposa la parure. (RÉGNIER.)

— Philol. Signe égyptien, consistant en un parallélogramme ouvert.

MÉANDRE, Géogr. anc. Rivière assez considérable, peu large, mais profonde, de l'Asie Mineure ; elle prenait sa source dans l'ancienne Phrygie, sur les hauteurs de Célènes, et, après un grand nombre de replis sur elle-même, allait se jeter dans la mer, à trois lieues de Milet. Les mille détours du Méandre et ses cygnes, qui chantaient leur mort si mélodieusement, au rapport des poètes, ont rendu ce fleuve célèbre. Aujourd'hui *Meander*.

— *Cygne du Méandre*. Surnom donné quelquefois à Homère qui, d'après certains traditions, était né sur le bord de ce fleuve.

MÉANDRINE, s. f. (rad. *méandre*). Polyp. Genre de polypes anthozoaires appelé autrefois *cerveau de Neptune*, à cause de sa forme et de son aspect. Il a le corps court, membraneux sur les côtes ; la bouche garnie de plis et de tentacules assez longs, simples, sur un seul rang et au nombre de dix-huit à vingt. Les principales espèces sont : la méandrine labyrinthiforme, la méandrine cerébriforme, la méandrine aréolée, la méandrine ondoyante, qui habitent principalement les mers de l'équateur. Huit espèces ont été trouvées à l'état fossile dans les calcaires jurassiques et dans les terrains tertiaires.

MÉANDRINE, ÉE, adj. Polyp. Qui ressemble à la méandrine. || MÉANDRINÉES, s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre méandrine.

MÉANDRIQUE, adj. 2 g. Qui appartient au Méandre, qui est propre au Méandre.

— Fig. Qui est plein de détours, de sinuosités. Les routes méandriques d'un labyrinthe. Des broderies méandriques.

— Par extens. Qui est énigmatique, amphibologique. Discours méandrique. Conversation méandrique. Langage méandrique.

MÉANDRITE, s. f. (rad. *méandre*). Polyp. Nom donné autrefois à des méandrines fossiles.

MEARNS. Géogr. V. KINCARDINESHIRE.

* **MÉAT** s. m. (pr. *mé-att*; ét. lat., *meatus*; fait de *meare*, couler, passer d'un lieu dans un autre). Anat. Canal, conduit ou orifice. || *Méat auditif*. Le trou auditif externe. || *Méat cystique*. Conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel dans le canal cholédoque et *vice versa*. || *Méat des fosses nasales*. On désigne ainsi les intervalles qui se trouvent entre chaque cornet. On distingue le méat supérieur, le moyen et l'inférieur. Tous ces méats sont tapissés par la pituitaire. || *Méat urinaire*. Ouverture antérieure de l'urètre.

— Bot. Intervalle irrégulier qui se trouve entre les cellules du tissu cellulaire. Les *méats* intercellulaires sont presque toujours remplis de liquide. De Candolle

MEATH ou **EAST-MEATH** (*Meath oriental*). Géogr. Comté du Leinster (Irlande). Sol plat, le plus fertile de l'Irlande. Céréales, bestiaux estimés. Villes: *Trim*, ch.-l., Kells, Navan, etc.

— **MEATH** West (ou *Meath occidental*. Comté du Leinster (Irlande). Sol fertile; bestiaux; exploitation de vastes tourbières. Villes: *Mullingar*, ch.-l., Athlone, etc.

MEAU, s. m. Solive appartenant au grillage d'un grand pressoir.

MEAUX. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de Seine-et-Marne, sur la Marne et le canal de l'Ourcq, à 48 kil. N. de Melun. Évêché. Vermicellerie; légumes de conserve; filatures de coton; fromages de Brie, etc. Meaux a été, au moyen âge, le chef-lieu de la Brie, et a suivi avec elle les destinées de la Champagne; 12,500 hab.

— *L'évêque de Meaux, l'aigle de Meaux*. Surnom donné à Bossuet, qui fut évêque de cette ville.

MÉBARA s. m. Ichtyol. Poisson rouge, à yeux fort saillants, et très commun au Japon.

MEBBIE, ou **MEBBRIE**, s. m. Mamm. Nom qu'on donne, au Congo, à une espèce de chien sauvage ou de chacal.

MÉBORIER, s. m. (pron. *mé-bo-ri-é*). Bot. Genre d'arbrisseaux qui a été rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées; il est originaire de la Guyane.

* **MÉCANICIEN, ENNE**, s. Celui, celle qui possède la science appelée mécanique, qui s'occupe de la théorie de cette science. Il faut qu'un mécanicien soit bon géomètre. M. Bernoulli soutenait la cause commune de tous les *mécaniciens*. (Fonten.)

— Artiste qui invente ou qui construit des machines. Un machiniste est un mécanicien. Un horloger est un mécanicien. Un faiseur d'automates est un mécanicien. Il était naturel aux hommes de suppléer à la faiblesse de leurs bras par les moyens que la nature avait mis à leur portée, et ils ont été *mécaniciens* avant de chercher à l'être. (Condill.)

— Par extens. Ouvrier qui dirige les machines.

— Celui qui dirige les locomotives sur les chemins de fer.

— Fig. Celui qui connaît le côté pratique d'un art. Ce n'est pas un poète, c'est un mécanicien.

— Mar. Employé du service des travaux hydrauliques.

— **MÉCANICIENNE**, s. f. Ouvrière qui travaille à la machine à coudre.

Adjectiv. Ouvrier mécanicien. Serrurier mécanicien. Les travaux de l'ouvrier *mécanicien* sont à peu près les mêmes que ceux du serrurier, aussi le nomme-t-on généralement serrurier *mécanicien*. (Louvet.) Pour le maître *mécanicien*, il faut un outillage plus parfait et plus grand. (Id.)

Ingénieur-mécanicien. Homme adonné à la pratique d'un art qui exige beaucoup de précision et nécessite l'emploi de machines.

— Syn. comp. **MÉCANICIEN, MACHINISTE**. *Machiniste* se dit de celui qui se livre à une occupation manuelle restreinte aux opérations de l'ouvrier. *Mécanicien* se dit d'un homme plus savant, qui développe plus d'intelligence et d'invention et s'élève jusqu'à la théorie, en même temps qu'il pratique.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MÉCANICITÉ, s. f. (rad. *mécanicien*). Nécl. État de ce qui est mécanique. La mécanicité de certaines professions les rend accessibles à tout le monde.

* **MÉCANIQUE** adj. 2 g. (ét. lat., *mechanicus*; Lat. du gr. μηχανή, machine. Phys. Qui a rapport à la mécanique, aux lois de l'équilibre et du mouvement. Puissances mécaniques. Propriétés mécaniques. Causes mécaniques, lois mécaniques. Principes mécaniques. Les lois *mécaniques* de la nature sont dirigées par une puissance intelligente. (B. de St-P.)

— *Arts mécaniques*. Arts qui ont principalement besoin du travail de la main, et dont l'utilité est le but, tels que la menuiserie, la serrurerie, etc.; se dit par opposition aux arts libéraux. Les arts se divisent en deux classes, l'une comprend tous les beaux-arts, et l'autre tous les arts *mécaniques*. (Condill. Un art *mécanique* est nécessaire aux besoins des hommes et ne demande que de la patience, compagne de la vertu. (B. de St-P.)

— *État mécanique*. Profession de ceux qui exercent les arts mécaniques. Il prenait depuis longtemps Jean-Jacques pour un homme de quelque état *mécanique*. (B. de St-P.)

— S'est dit des personnes, dans un sens analogue. Après avoir fait ces inventions, ne les jugeant pas dignes de son occupation, il les remit à des personnes *mécaniques* pour les exercer. (Malherbe.)

— Fig. *Partie mécanique*. Partie la moins relevée et purement pratique d'un art libéral. Ce peintre a trop négligé la partie mécanique de son art.

— Par anal. Tant de villes rasées, tant de nations exterminées, tant de millions de peuples passés au fil de l'épée, et la plus riche et belle partie du monde bouleversée pour la négociation des perles et du poivre! *Mécaniques* victorieux! (Mont.) Vous me peignez un fat qui met l'esprit en roture, une âme vile et *mécanique* à qui ni ce qui est beau ni ce qui est esprit ne sauraient s'appliquer. (La Bruy.)

— Fig. Se dit des actions que l'habitude a rendues très familières et auxquelles l'intelligence n'a pour ainsi dire aucune part. Les cris de l'enfant sont des effets purement *mécaniques*. (J.-J. Rouss.) Elle cherchait des moyens *mécaniques* de faire souvenir l'enfant, des procédés de mémoire qu'elle se rappelait avoir lus dans les livres d'éducation. (De Goncourt.)

— Chim. Qui n'agit point chimiquement. Corps mécaniques. Irritants mécaniques.

— Didact. *Philosophie mécanique*. Science qui explique les phénomènes de la nature par les principes mécaniques, appelée quelquefois *philosophie corpusculaire* et aujourd'hui *physique mécanique*.

— Géom. *Construction, solution mécanique*. Construction ou solution d'un problème qui n'est pas géométrique, c'est-à-dire dont on ne peut venir à bout par des constructions de courbes géométriques. || *Courbes mécaniques*. Celles qui ne peuvent pas être exprimées par des équations algébriques et qui sont appelées plus généralement *courbes transcendantes*.

— Miner. *Division mécanique des cristaux*. Opération par laquelle on parvient à séparer les lames composantes de ces corps en saisissant leurs joints naturels à l'aide d'un instrument tranchant.

— S'écrivait autrefois *méchanique*, et se disait figurément pour Sordide, parcimonieux. Le philosophe Lycon prescrit à ses amis de mettre son corps où ils aviseront pour le mieux, et quant aux funérailles, de les faire ni superflues ni *méchaniques*. (Montaigne.)

* **MÉCANIQUE**, s. f. (ét., V. MÉCANIQUE, adj.). Science des lois de l'équilibre et du mouvement; ensemble de toutes les sciences qui se rapportent soit aux lois abstraites ou concrètes du mouvement, soit aux lois des forces motrices, soit à la construction ou à l'usage des machines. Apprendre la mécanique. Enseigner la mécanique. Être fort en mécanique. Principes de mécanique. C'est au profond géomètre de Syracuse qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir créé la *mécanique*. (Biot.)

— Par extens. Rien ne peut changer les lois de la *mécanique* qui règlent le nombre de nos années. (Buff.)

— Mécanisme, appareil mécanique d'une machine. La mécanique du métier à bas est très compliquée, mais très ingénieuse.

— Fig. On applaudit à l'expédient; mais, dès qu'on se mit à en examiner la *mécanique*, il se trouva que le temps était trop court. (Saint-Simon.) Il semblait que quelque chose avait cassé le grand ressort de la famille, la *mécanique* qui, chez les gens heureux, fait battre les cœurs ensemble. (É. Zola.)

— Structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. La mécanique du corps humain. La mécanique d'une montre.

— Machine. Mécanique bien compliquée. Étoffe fabriquée à la mécanique. Ouvrage imprimé à la mécanique. || *Mécanique Jacquard*. Métier à tisser les étoffes façonnées ainsi appelé du nom de l'inventeur. || *Mécanique armure ou petite Jacquard*. Métier à tisser les étoffes façonnées, dont les dessins n'ont pas de grandes dimensions.

— Par extens. Mais je trouve ça mortel, l'omnibus, cette *mécanique* qui fait semblant d'aller et qui s'arrête toujours. (De Goncourt.)

— Fig. La *mécanique* sociale tourne d'elle-même, comme le soleil, de temps immémorial, par sa propre force; sera-t-elle dérangée par des paroles de salon? (H. Taine.)

— Astron. *Mécanique céleste*. Science du mouvement des astres. La *mécanique* céleste fut reconnue beaucoup plus parfaite que celle des objets qui ne dépendent que de notre globe. (Biot.)

— Littér. Ouvrage qui traite de la mécanique. La Mécanique céleste de Laplace. La Mécanique analytique de Lagrange.

— Physiol. comp. *Mécanique animale*. Étude des lois de la mécanique appliquées aux divers mouvements des êtres animés.

— Phys. *Mécanique rationnelle* ou *analytique*. Partie de la physique qui, au moyen de leur analyse mathématique, a pour objet de déterminer l'effet que doit produire sur les corps l'application d'une ou de plusieurs forces. La mécanique se divise en deux sections principales: la statique et la dynamique. La *mécanique* nous apprend à faire servir à nos usages les forces que nous observons dans les corps; elle est fondée sur les lois du mouvement, et en imitant la nature, elle produit comme elle des phénomènes. (Condill.)

* **MÉCANIQUEMENT**, adv. D'une façon mécanique. Il a tracé cette figure mécaniquement. On peut faire *mécaniquement* toute sorte d'anamorphose par un procédé très simple. (Francœur.)

— A l'aide d'une mécanique. Travailler mécaniquement.

— Fig. Sans effort de volonté ni de réflexion, machinalement. Il suffit d'avoir l'oreille exercée, perfectionnée par la lecture des poètes et des orateurs, pour que *mécaniquement* on soit porté à l'imitation de la cadence poétique et des tours oratoires. (Buff.)

MÉCANIQUERIE, s. f. Mot donné par Boiste pour Mesquinerie.

MÉCANISANT, part. prés. du v. Mécaniser.

MÉCANISANT, ANTE, adj. Philos. *Passions mécanisantes*. Nom donné dans le système de Fourier, aux trois passions qui appartiennent à la sphère intellectuelle de l'homme et qui servent à former les séries, à mettre en action l'attraction passionnelle. Ces trois passions sont: la *cabaliste*, génératrice des discords; la *composite*, génératrice des accords, et la *papillonne*, génératrice des alternats. On les appelle aussi *passions distributives*.

MÉCANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Mécaniser. S'empl. adjectiv. Hommes mécanisés.

MÉCANISER, v. a. 1re conj. (rad. *mécanique*). Didact. Rendre semblable à une machine. L'industrie mécanise les hommes.

— Réduire les arts à l'état de métier mécanique. Mécaniser les arts.

— Pop. Ennuyer, fatiguer quelqu'un. Vous avez toujours l'air de me *mécaniser*, et je n'aime pas ça, moi! (Th. Barrière.) Plus souvent qu'il se laissât *mécaniser* par un paletot! (E. Zola.)

De ces refrains d'ailleurs j'ai l'habitude.
Rien ne saurait plus me *mécaniser*. (Ch. Monselet.)

* **MÉCANISME**, s. m. (radic. *mécanique*). Structure d'un corps et action combinée de ses parties. Le mécanisme de l'univers. Le mécanisme du corps humain. Le mécanisme d'une montre. Tout *mécanisme* est mu et ou sans action sans la présence d'un moteur qui lui donne la vie. (Biot.)

— Fig. Pour s'en convaincre, il suffit de voir en quoi consistait le *mécanisme* électoral pour ce qui concernait le tiers état. (L. Blanc.)

— Fig. *Le mécanisme des vers ou de la prose*. La composition des parties du vers ou de la phrase, suivant le rythme qui est propre à l'un ou à l'autre. Ce poète a bien étudié, bien connu le mécanisme des vers.

— Fig. *Le mécanisme du langage*. La structure matérielle des éléments de la parole. On a écrit savamment sur le mécanisme du langage. || *Mécanisme du raisonnement*. Ensemble des procédés logiques. La raison a besoin de toute sa force pour rompre le *mécanisme* de l'argumentation qui veut l'enchaîner à l'erreur. (Boiste.)

— Mus. *Le mécanisme d'un instrument*. La partie matérielle de l'exécution d'un morceau.

— Peint. et Sculpt. Ensemble des procédés et des moyens d'exécution, et aussi, dans un sens figuré, combinaison et arrangement méthodique des parties de la composition. Le mécanisme de la peinture, de la sculpture, etc.

— Philos. Système qui explique tous les faits par la mécanique. || *Mécanisme animal*. Explication par la mécanique de tous les actes de l'organisme animal.

MÉCANISTE, adj. Qui a la qualité d'un mécanisme. Il soutient que la puissance, la fécondité et le progrès réel des sciences dépendent d'une métaphysique à la fois *mécaniste* et dynamite. (Ch. Levêque.)

— **MÉCANISTE**, s. m. Syn. d'IATROMATHÉMATICIEN.

MÉCASPIS, s. m. (pr. *mé-ka-spiss*; ét. gr., μῆκος, longueur; ἀσπὶς, écusson). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, tribu des cléones.

MÉ CASTOR, interj. (mots latins). Antiq. rom. Jurement par Castor, en usage chez les Romains.

MÉCASULNIL, s. m. (pron. *mé-ka-çul-nil*). Relat. Nom que les Indiens donnent à la gousse de la vanille.

MÉCÉNAT, s. m. Qualité de Mécène.

* **MÉCÈNE**, s. m. (de *Mécène*, nom pr.). Protecteur des lettres, des sciences, des arts. Les Mécènes de Chapelain furent bien plus généreux que ceux de Corneille. Fouquet fut un digne Mécène pour La Fontaine. Colbert, le *Mécène* de tous les arts, forma une académie d'architecture. (Volt.) La plupart des *Mécènes* ont été des hommes peu instruits, témoin Auguste et Louis XIV. (B. de St-P.)

— Les poètes disent quelquefois *Mécénas*. Mais sans un *Mécénas* à quoi sert un Auguste? (Boileau.)

MÉCÈNE (Mæcenas Caius Cilnius). Homme d'État romain, né à Arretium, d'une famille qui prétendait descendre des anciens lucumons du pays. Il servit Auguste dans les négociations, et, bien que chargé souvent de l'exercice du pouvoir suprême, il demeura simple chevalier jusqu'à sa mort, Savant J.-C. Mécène avait écrit deux tragédies, un *Traité des pierres précieuses*, des *Mémoires* sur la vie d'Auguste. La faveur qu'il accorda à Horace, à Virgile et à d'autres poètes, l'ont rendu aussi célèbre que ses talents politiques.

MÉCÉNIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à un Mécène. Le rôle mécénien de Colbert au XVIIe siècle.

MÉCERY, s. m. Nom donné à l'opium dans l'Inde.

MÉCHAGE s. m. Écon. rur. Soufrage du vin au moyen d'une mèche.

MÉCHAIN (Pierre-François-André). Savant français, né à Laon, 1744-1805, fut astronome hydrographe au dépôt des cartes de la marine. Il découvrit et calcula onze comètes. Il fut désigné avec Delambre pour exécuter les opérations géodésiques destinées à être la base du système métrique. Il a écrit dans la *Connaissance des temps* et dans la *Base du système métrique*, publiée par Delambre.

* **MÉCHAMMENT**, adv. (radic. *méchant*). Avec méchanceté. Il a fait cela méchamment. Tous ces faits ont été méchamment inventés.

Mais pour un louche frelon *méchamment* imberbe,
Qui vit du mal qu'il fait et naît sans être utile,
On écrase à plaisir cet insecte orgueilleux.
(Voltaire.)

* **MÉCHANCETÉ**, s. f. (radic. *méchant*). Penchant à faire du mal. On ne saurait mieux définir la méchanceté qu'en l'appelant une difformité naturelle du cœur. La méchanceté de cette femme. Il agit en tout avec méchanceté. La méchanceté de son caractère. La *méchanceté* se trouve plus souvent avec la sottise qu'avec l'esprit. (Duclos.) Toute *méchanceté* vient de faiblesse. (J.-J. Rouss.) Il est bon de s'accoutumer à se passer des hommes; vous savez que j'en ai éprouvé la *méchanceté* jusque dans ma solitude. (Volt.) La *méchanceté* suppose un goût à faire du mal; la malignité, une *méchanceté* cachée: la noirceur, une *méchanceté* profonde. (Vauvenargues.)

— Action méchante. Il a fait, il a commis une horrible méchanceté. Méchanceté noire. On peut faire des *méchancetés* sans être méchant. (Mme de Genlis.) Je n'ai jamais fait dans ma vie qu'une *méchanceté*, disait un jour Rulhière à Chamfort. — Quand finira-t-elle? lui répliqua Chamfort. (Ste-Beuve.)

Et de tout pays nomme quelque contrée
Dont les *méchancetés* te permettent l'entrée.
(Corneille.)

— Parole médisante, parole dite dans l'intention de nuire, d'offenser. Ce propos n'est pas une plaisanterie, c'est une méchanceté. Il n'ouvre la bouche que pour dire des méchancetés. Croyez qu'il n'y a pas de plate *méchanceté*, pas d'horreur, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien. (Beaumarchais.)

— Fam. Opiniâtreté, indocilité. Voyez la méchanceté de cet enfant. || Se dit pareillement des petites malices que les jeunes gens se font les uns aux autres par esprit de gaieté. Ils se font tous les jours des méchancetés les uns aux autres.

— Médiocrité, en parlant des choses. La *méchanceté* même des vers marquait qu'ils partaient d'un dieu qui avait un noble mépris pour les règles. (Fonten.)

MÉCHANITIS, s. m. (pr. *mé-ka-ni-tiss*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

MÉCHANITIS, adj. f. (pr. *mé-ka-ni-tiss*). Mythol. gr. Surnom donné par les Mégalopolitains à Vénus et à Minerve.

* **MÉCHANT, ANTE**, adj. (du vieux verbe *méchoir*. Qui manque de bonté, qui est porté à faire du mal. Méchant homme. Méchante femme. De méchantes gens. C'est un méchant esprit. Un méchant sujet. Un méchant garnement. Il est plus bête que méchant. Aussi disait-il qu'il y avait peu de différence entre un juge *méchant* et un juge ignorant. (Fléch.) Comment un homme aussi vertueux a-t-il pu se prendre d'une passion si durable pour une aussi *méchante* femme? (J.-J. Rouss.) Il est impossible que les enfants deviennent indociles, *méchants*, menteurs, avides, quand on n'aura pas semé dans leur cœur les vices qui les rendent tels. (Id.) Il ne faut point aimer une aussi *méchante* âme. (Lemonn.)

Mathan, d'ailleurs, Mathan, ce prêtre sacrilège,
Plus *méchant* qu'Athalie... (Racine.)

— Fam. *Méchante langue*. Homme ou femme qui se plaît à médire.

— *Méchantes mains*. Personne méchante. Vous êtes tombé en de méchantes mains.

— *Méchant comme un âne rouge*. Très méchant.

— *Être de méchante humeur*. Être d'humeur chagrine.

— Fam. *Trouver plus méchant que soi*. Trouver plus fort, plus fier, plus puissant que soi.

— Se dit par forme de reproche amical. Vous êtes bien méchant de m'avoir laissé si longtemps en peine, de m'avoir fait attendre si longtemps.

— Contraire à la probité, à la justice. Une méchante action. Une méchante intention. Un

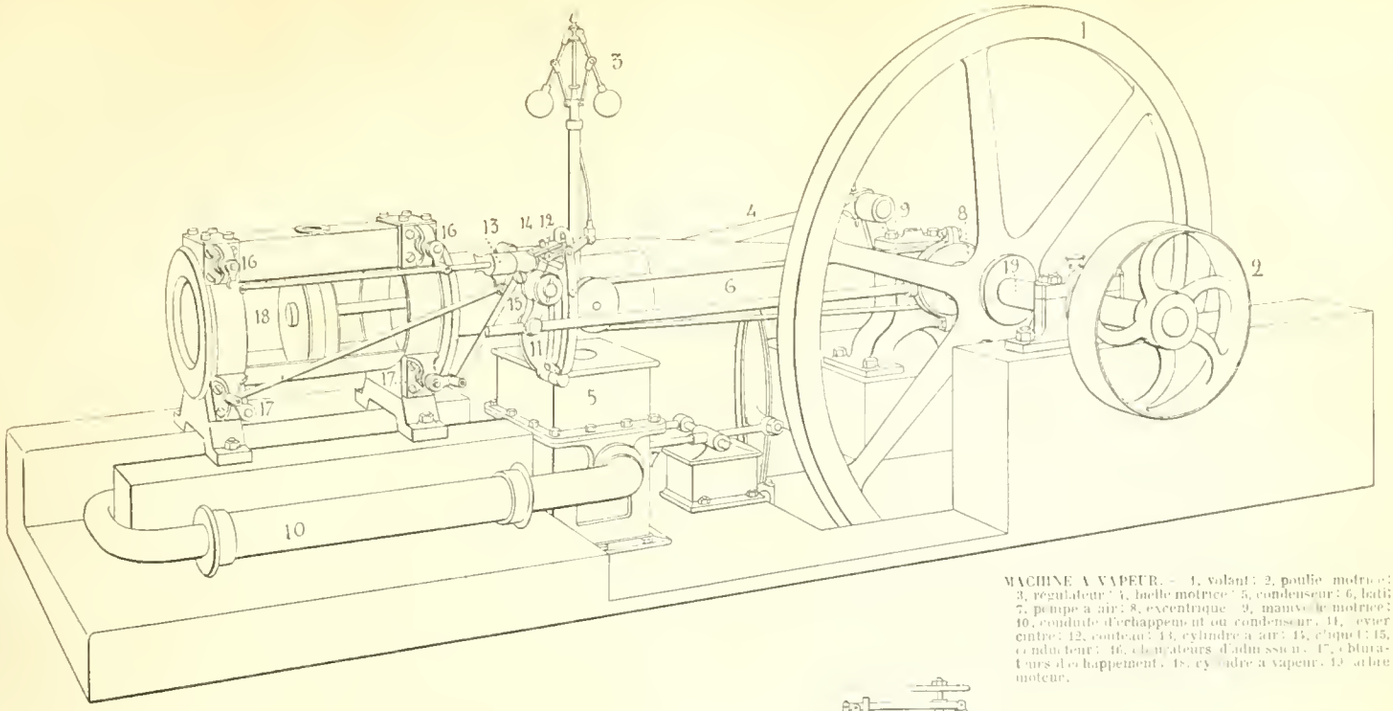

MACHINE A VAPEUR. — 1, volant; 2, poulie motrice; 3, régulateur; 4, bielle motrice; 5, condenseur; 6, bâti; 7, pompe à air; 8, excentrique; 9, manivelle motrice; 10, conduite d'échappement ou condenseur; 11, excentrique; 12, couteau; 13, cylindre à air; 14, clapet; 15, conducteur; 16, chauffeurs d'admission; 17, obturateurs d'échappement; 18, cylindre à vapeur; 19, arbre moteur.

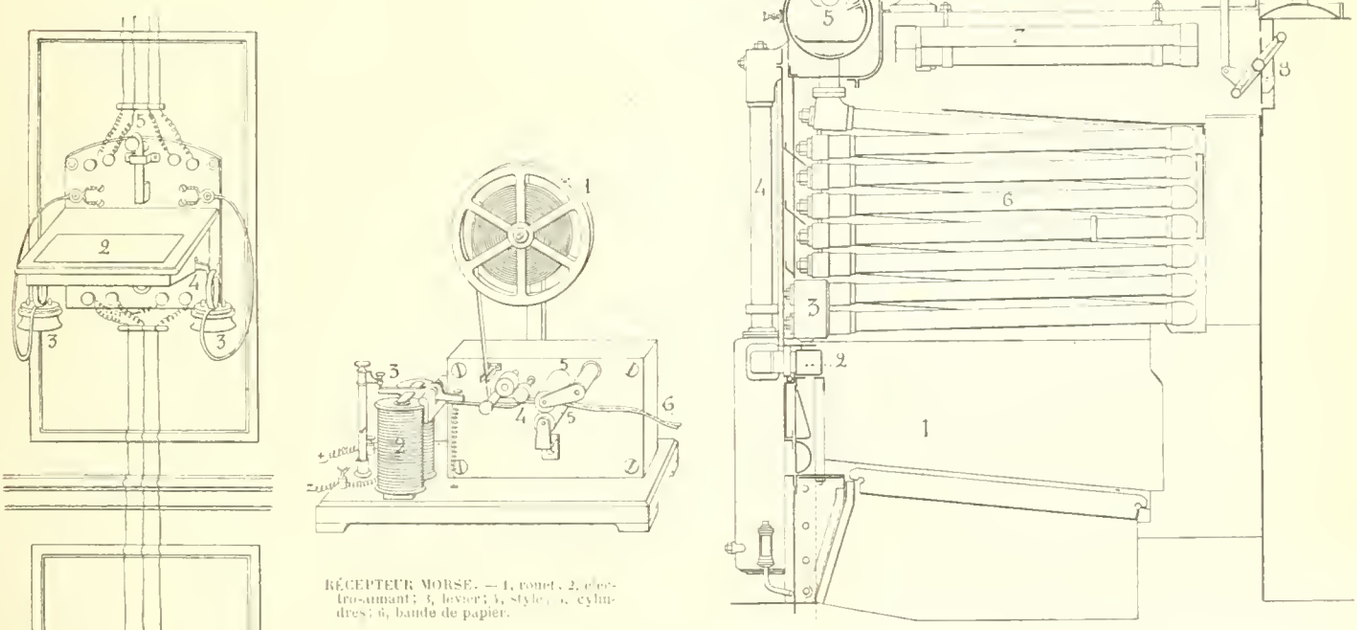

RÉCEPTEUR MORSE. — 1, rouet; 2, électro-aimant; 3, levier; 4, style; 5, cylindres; 6, bande de papier.

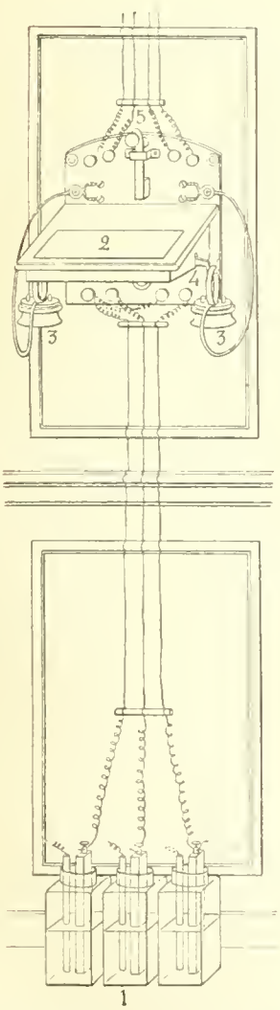

TÉLÉPHONE. — 1, piles; 2, membrane vivante en sapin; 3, récepteurs; 4, levier commutateur; 5, bouton d'appel.

GÉNÉRATEUR. — 1, foyer; 2, [illegible] circulation; 3, boîte de raccordement; 4, récipient; 5, injecteur; 6, cylindre collecteur; 7, éléments [illegible] réchauffeurs; 8, sécheur de vapeur; 9, registre.

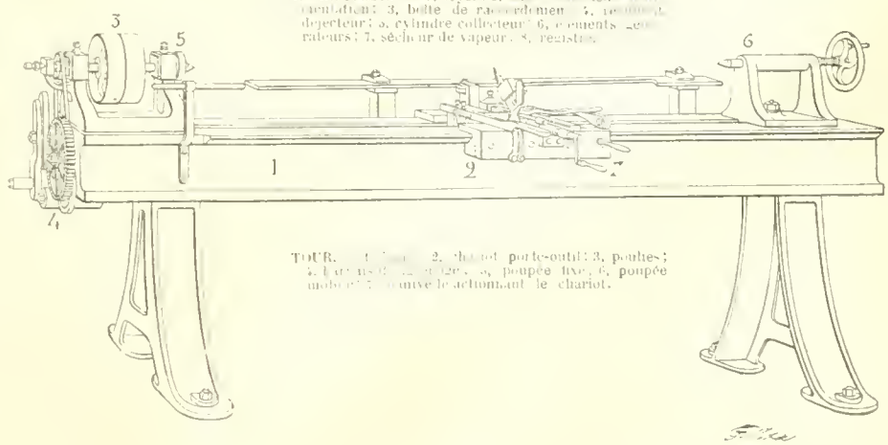

TOUR. — 1, [illegible]; 2, chariot porte-outil; 3, poulies; 4, [illegible]; 5, poupée fixe; 6, poupée mobile; 7, manivelle actionnant le chariot.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

méchant dessein. Quelque chose a commis dans sa vie une *méchante* action n'a rien à espérer d'elle que justice et pardon, s'il l'a offensée. (J. J. Rousseau.)

— Ennuyeux, désagréable. Votre réputation vous attire cette *méchante* affaire. (Mol.)

— Mauvais, qui ne vaut rien dans son genre. Méchante terre. Méchant bois. Méchant pays. Méchante viande. Méchant vin. Méchante cause. Méchant livre. Méchante toile. Il n'y a guère d'occasions où l'on fît un *méchant* marché de renoncer au bien que l'on dit de nous, à condition de n'en dire point de mal. (La Roch.) Il importe peu au public que la Mort de César soit une bonne ou une *méchante* pièce. (Volt.) Cet auteur a une fort *méchante* réputation. (Id.) Elle vous a donné un très *méchant* conseil. (Id.) Nous passâmes le Pythéus à notre tour, au-dessous d'un *méchant* pont de pierre. (Chateaub.) Il y a des moments où je regrette en bloc le *méchant* dîner et le magnifique paysage. (V. Hugo.)

— Qui manque de mérite, de capacité; qui n'a pas les qualités qu'exige son état. Un méchant poète. Un méchant orateur. Un méchant avocat. Un méchant musicien. Que je vous plains d'avoir eu un *méchant* prédicateur! (Mme de Sévig.) Il était *méchant* courtisan et ne s'inquiétait guère des cérémonies. (H. Taine.)

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un *méchant* écrivain
> (Boileau.)

— On l'applique aussi aux animaux. Un méchant cheval. Une méchante monture.

— Chétif, insuffisant. Nous n'avions à souper qu'un méchant poulet, et nous étions cinq à table. Il fait trop valoir une méchante petite pension qu'il me donne et que j'ai bien gagnée. Il a dans ses tiroirs plus de bons louis d'or que nous n'avons, nous autres, de *méchants* écus de six livres. (J. Sandeau.)

— Dans un sens analogue. *Il se fait bien valoir pour un méchant dîner qu'il donne tous les mois.* Ce qui signifie, pour un seul dîner, quoiqu'il puisse être bon.

— *Méchant* a divers sens, suivant qu'il précède ou qu'il suit le substantif. *Une méchante épigramme* est une épigramme sans sel et sans esprit. *Une épigramme méchante* est une épigramme pleine de traits malins et piquants. *Méchant homme* a rapport aux actions; *homme méchant*, aux pensées et aux discours. L'un fait des méchancetés, l'autre en pense et en dit. || *Avoir méchante physionomie, méchante mine*, c'est Avoir l'air ignoble et bas. *Avoir une physionomie méchante, la mine méchante*, c'est Avoir la physionomie d'un homme méchant.

— Loc. prov. *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome.* Les voyages n'améliorent que ceux qui ont déjà de bonnes dispositions. || *Méchante parole jetée va partout à la volée.* || *Méchantes paroles ont méchants liens.* || *Il ne sera pas si méchant qu'il l'a promis à son capitaine.* Il ne fera pas tout le mal dont il menace.

— MÉCHANT, ANTE. s. Personne méchante, qui a l'habitude de faire du mal. C'est un méchant. C'est une méchante. Hanter les méchants. Dieu punira les *méchants*. (Acad.) Il est à propos que les *méchants* prospèrent quelquefois pour les confondre à la vue des biens dont ils jouissent et qu'ils ne méritent pas. (La Rochefouc.) Quand on voit la prospérité des *méchants*, on a de la peine à faire taire les murmures de la raison contre la Providence. (Id.) Les *méchants* sont comme les mouches qui parcourent le corps d'un homme et ne s'arrêtent que sur ses plaies. (La Bruy.) L'utilité de la vertu est si manifeste, que les *méchants* la pratiquent par intérêt. (Vauven.) Jamais, en quoi que ce puisse être, les *mechants* ne sont bons à rien. (J.-J. Rouss.) Le dieu vengeur est le dieu des *méchants*, je ne puis ni le craindre pour moi, ni l'implorer contre un autre. (Id.) Rien n'est si sot que les *méchants*, ni si méchant que les sots. (De Bonneville.) Vous voulez que la justice règne sur la terre, et le *méchant* y oppose sa volonté mauvaise. (La Mennais.)

> *Méchant!* c'est bien à vous d'oser ainsi nommer
> Un Dieu que votre bouche enseigne à blasphémer.
> (Racine.)
>
> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Sait aussi des *méchants* arrêter les complots. (Id.)
> J'abhorre les *méchants*,
> Leur esprit me déplaît comme leur caractère.
> (Gilbert.)

— Fam. *Faire le méchant*. S'emporter en menaces.

— Loc. prov. *Les bons pâtissent pour les méchants.* || *A méchant méchant et demi.* Il ne faut pas ménager les méchants. || *Il n'est un si méchant qui ne trouve sa méchante.* || *Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette.*

* **MÈCHE**, s. f. (étym. lat., *myxus*, même signif.). Substance combustible qu'on place dans l'axe d'une chandelle, d'une bougie, d'un flambeau, d'une lampe, et qu'on allume en mettant en contact un corps enflammé. Cette substance brûle et éclaire tant qu'elle est humectée par le suif, la cire ou l'huile qui l'environne. Les substances végétales sont les seules qui présentent toutes les qualités que l'on peut désirer dans de bonnes mèches. Mèches de coton. Mèches plates. Mèches cylindriques. Grosse mèche. Petite mèche. Mèche soufrée. La mèche d'une lampe, d'un cierge, etc. Lampe à deux mèches, à trois mèches. Mèche de chandelle. Mèche de bougie. Mèche de réverbère, de quinquet, etc.

— Matière sèche préparée pour prendre facilement feu, comme linge demi brûlé, éponge, amadou, etc. Il faut faire de la mèche pour votre briquet, celle là ne vaut plus rien. Cette mèche prend bien.

> Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
> Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant;
> Et bientôt au brasier d'une mèche enflammée,
> Montre, à l'aide du soufre, une cire allumée. (Voil.)

— *Mèche à étouppille, ou en coton*. Assemblage de brins de coton préparés pour transmettre le feu, et enduits d'esprit-de-vin. || *Mèche à feu*. Faisceau de fils tordus et préparés, qu'on place au bout d'un boutefeu.

— Corde faite d'étoupe broyée et sèche, dont les canonniers se servent pour mettre le feu au canon, et les mineurs à une mine. Un rouleau de mèches. Mettre la mèche sur le serpentin. Souffler la mèche. Compasser la mèche. De la mèche qui brûle bien. Ils sortirent tambour battant, mèche allumée.

— Fig. *Mener quelqu'un tambour battant, mèche allumée*. Le mener bon train, sans ménagement.

> Une belle mène un amant,
> Tant qu'elle n'est point animée
> Du feu qui cause ce tourment
> Mais d'abord qu'elle est enflammée,
> Soudain, par un juste retour,
> Le galant la mène à son tour,
> Tambour battant, *mèche* allumée. (Lulli, anc.)

— *Fusil à mèche*. Fusil auquel on mettait le feu au moyen d'une mèche.

— Morceau de sangle de fil soufrée, qu'on brûle dans les tonneaux ou il y a eu du vin pour enlever le mauvais goût.

— Bout de ficelle qui termine un fouet, une cravache. La mèche de votre cravache est usée.

— *Mèche de cheveux*. Bouquet de cheveux séparé, en forme de mèche, du reste de la chevelure. Couper une mèche de cheveux.

— Pop. *Il y a mèche*. Il y a moyen. | *Il n'y a pas mèche*. Il n'y a pas moyen.

— Arquebuse. Partie d'une pierre à fusil qui est taillée en biseau, et qui frappe sur la batterie.

— Art milit. *Découvrir, éventer la mèche*. Découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer.

— Fig. et fam. *Découvrir, éventer la mèche*. Découvrir le secret d'un complot. || *Vendre la mèche*. Livrer un secret.

— Charp. Pièce principale d'une œuvre de charpentage composée de plusieurs pièces, et autour de laquelle viennent s'ajouter et se consolider mutuellement toutes les pièces composantes. || *Mèche de tarière*. Bout tranchant, d'une forme analogue à celle de la mèche du vilebrequin, du fer d'un long outil de perceur.

— Chir. Petite bande de toile ou assemblage de brins de charpie, de fils de coton, de soie. Mèche pour les sétons. Mèche pour la fistule à l'anus. Mèche de linge. Mèche de coton. Il faut enduire la mèche de cérat avant de l'introduire dans la plaie.

— Cord. Toron qu'on place dans l'axe des cordes qui ont plus de trois tours.

— Filat. Nom donné aux rubans de coton ou de laine de dimensions variables qui garnissent les bobines du métier à filer et qui sont destinés à produire le fil. Devant chaque rangée de bobines se trouve la baguette destinée à soutenir la *mèche* dans son déroulement. (Ch. Laboulaye.) || *Mèche de filasse*. Paquet de filasse qu'on présente à la machine pour en faire du fil. || *Mèche de préparation*. Ruban de lame sortant des machines préparatoires.

— Mar. *Mèche de cabestan*. Principale pièce de la charpente d'un cabestan. *Mèche de gouvernail*. Forte pièce de chêne qui sert de base à tout l'assemblage du gouvernail. | *Mèche de mât*. Pièce du centre d'un mât d'assemblage.

— Techn. Spirale du tire-bouchon. La mèche d'un tire-bouchon. || Instrument propre à faire des trous dans des corps durs, tels que le bois, la pierre, les métaux. Il se compose d'une tige en acier bien trempée et terminée en forme de cuiller, de trident, etc., que l'on place à volonté dans le fût de certains outils, et que l'on fait avancer en leur imprimant un mouvement de rotation. La mèche d'une vrille, d'un vilebrequin. || *Mèches en cuiller*. Celles qui sont cannelées dans le sens de leur longueur et dont le bout est relevé. || *Mèche en gouttière*, dite *louche*. Celle qui sert aux luthiers et dans d'autres professions pour aléser des trous et les polir en dedans, comme lorsqu'il s'agit des corps de flûtes, clarinettes et autres instruments de bois. | *Mèche à percer les métaux*. Cylindre d'acier dont on enlève par le bas un peu plus que la moitié. Cette mèche mord plus ou moins, selon la pente plus ou moins grande qu'on lui donne au bout. | *Mèche trois-pointes* ou *anglaise*. Celle qui fait des trous réguliers et avance très promptement dans le bois. || *Faire la mèche*. S'emploie chez les vermicelliers pour dire Couper les vermicelles en sortant du moule, avant qu'ils soient assez refroidis, ce qui fait qu'ils ne se cassent pas en se rejoignant.

MÈCHE, ÉE, part. pass. du v. Mécher. S'emploie adjectiv. Vins mèches. Tonneaux mèches.

MÉCHEANCE, s. f. du vieux verbe fr. *mécheoir*, fait de *me*, pour *mal*, et de *choir*, tomber). Vieux mot qui signifiait Mauvaise chance, mauvaise fortune, accident fâcheux, malheur fortuit. Suffise à toi et à moi que l'un de nous deux soit infortuné, et que de ma *mescheance* tu aies compassion. (Al. Chartier.)

* **MÉCHEF**, s. m. (rad. *mecheoir*). Vieux mot qui n'est plus aujourd'hui que du style familier, et qui signifie Malheur, fâcheuse aventure. S'il n'y prend garde, il lui arrivera mechef.

> Nous pouvons l'homme heureux n'e pere
> De ce soit tomber en *mechef*. (Rensaude.)

* **MÉCHER**, v. a. 1re conj. (rad. *meche*. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepte au futur et au conditionnel. *Je mèche, tu mèches, il mèche*, etc. *Je mècherai*, etc. *Je mècherais*, etc. Techn. Faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant, au moyen d'une mèche. Mécher un tonneau.

MÉCHERON, s. m. Mèche. (Rab.)

MÉCHEUX, EUSE, adj. Qui forme mèche. Les laines bayonnaises sont mecheuses.

MÉCHIDÉUS, s. m. (pron. *mé-ki-de-uss*). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour deux espèces australiennes.

MÉCHIDIUS, s. m. (pron. *mé ki-di-uss*; ét. gr., μηχιδιος, adulterin). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, établi pour une espèce trouvée en Australie.

MÉCHINÉ, s. f. de l'allem. *Mædchen*, dim. de *Maid*, fille. S'est dit autrefois pour Servante, jeune fille.

— Bot. Se dit de diverses racines qui paraissent appartenir au genre gingembre. En ce sens, on dit aussi *mechinum*.

MÉCHIR, s. m. (pr. *mé-kir*. Chron. Sixième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, qui répond à la fin de décembre.

MÉCHITAR. V. MEKHITAR.

MÉCHITARISTE, s. m. V. MEKHITARISTE.

MÉCHLOÏNIQUE, adj. 2 g. Chim. Syn. de MECHLOIQUE.

MÉCHLOÏQUE, adj. 2 g. (pr. *mekh-lo-i-k'*. Chim. Se dit d'un acide obtenu de la mecomine traitée par le chlore.

MÉCHOACAN, s. m. (pr. *mé-kho-a-kan*; de *Mechoacan*, n. geogr.). Bot. Plante de l'Amérique méridionale et du genre liseron, dont la racine peu usitée présente à peu près les mêmes propriétés que celle du jalap, mais elle est moins active. Elle était employée autrefois en médecine comme purgative. | *Mechoacan du Canada*. Nom donné au phytolaque decandre. || *Mechoacan noir*. Le jalap.

MÉCHOACAN. Géogr. V. MICHOACAN.

MÉCHOIR, v. n. impers. 3e conj. étym. fr., *mé*, pour *mal*, et *choir*, tomber. Vieux mot qui s'est dit pour Mesarriver, arriver malheur, mal réussir. Il *mechut* à ce pauvre soldat de manger de la chair un jour prohibé. (Brantôme.)

— *Il vous mecherra de cette entreprise*. Vous vous en trouverez mal.

MÉCHOIR, s. m. (rad. *mèche*. Filat. Broche munie au pied pour filer.

MÉCHOMIA, s. m. Relat. Certain droit d'avénement que payait à l'atué, ou empereur d'Abyssinie, chaque dignitaire qu'il créait.

MÉCINOPE, s. m. (ét. gr., μηκος, longueur; πους, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, ayant pour type une espèce d'Australie.

MÉCINUS, s. m. (pr. *mé-si-nuss*; étym. gr., μηκος, longueur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce africaine et quatre européennes.

MÉCISTOCÉPHALE, adj. et. s. (ét. gr., μηκιστος, très grand; κεφαλη, tête). Anat. Se dit des crânes dont l'indice céphalique est le plus grand.

MÉCISTURE, s. m. (ét. gr., μηκιστος, très long; ουρα, queue). Ornith. Espèce de mésange.

MÉCITÉ, ÉE, part. pass. du v. Mociter.

MÉCITER, v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *citer*. Néol. Citer mal à propos; se tromper en faisant une citation.

MECKEL (Jean-Frédéric). Professeur d'anatomie à Berlin, né à Wetzlar, 1714-1774, fut chirurgien de Frédéric II. || MECKEL (Philippe-Frédéric). Fils du précédent, 1756-1803, professa depuis 1779 l'anatomie à Halle. || MECKEL (Jean-Frédéric). Fils du précédent, né à Halle, 1781-1833, professeur de chirurgie, puis d'anatomie, a été l'un des fondateurs de la tératologie et de l'anatomie comparée. On cite de lui : *Descriptio monstrorum nonnullorum*; *Manuel de l'anatomie pathologique*, *Système d'anatomie comparée*, etc.

MECKELIE, s. f. (le *Meckel*, n. pr.). Infus. Genre rapporté à la famille des némertes.

MECKLEMBOURG. Géograph. Contrée de l'Allemagne située entre la Baltique au N., et la Prusse au S. O. et à l'O. Pays plat, humide et marécageux, couvert de plus de 60 lacs; il est riche en pâturages; on y élève des bœufs, des moutons et surtout des chevaux. Le protestantisme y domine. Les deux grands-duchés de Mecklembourg-Schwerin et de Mecklembourg-Strelitz ont, en commun, une université, une cour d'appel à Rostock, et une diète siégeant alternativement à Malchin et à Sternberg. Habitée primitivement par les Hérules et les Vandales, cette contrée fut occupée par diverses tribus slaves, entre autres par les Obotrites. Au XIIe siècle, on voit se fonder un royaume de Slavonie, dont la capitale, *Mecklembourg*, donna son nom au pays. Au XIIIe siècle, Henri le Lion soumit les Obotrites; le Mecklembourg devint un duché en 1439; la réforme luthérienne s'y introduisit au XVIe siècle. La ligne des princes se divisa en plusieurs branches; deux subsistent seulement. D'après un traité conclu en 1471, le Mecklembourg, en cas d'extinction totale des dynasties régnantes, doit revenir à la maison de Brandebourg. Les deux grands-duchés font partie de l'empire d'Allemagne.

— MECKLEMBOURG-SCHWERIN. Grand-duché de. Il a 13,504 kilom. carrés de superficie et 577,000 hab. Les villes sont : *Schwerin*, la capitale, Rostock, Wismar, Gustrow, Parchim, etc.

— MECKLEMBOURG-STRELITZ. Grand-duché de. Il est composé de deux parties distinctes, le duché de Strelitz, au S.-E. du Mecklembourg-Schwerin, et la principauté de Ratzebourg, à l'O. de ce grand duché. Il a 2,930 kil. carrés de superficie et 100,000 hab. Les villes sont : *Neu-Strelitz*, la capitale, Alt-Strelitz, Schœnberg, etc.

MECKLEMBOURGEOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante du Mecklembourg.

— adj. Qui a rapport au Mecklembourg ou à ses habitants.

— Se dit d'une race de chevaux originaire du Mecklembourg.

MECLATIS, s. m. pron. *mé-kla-tiss*. Bot. Genre de la famille des renonculacées, établi pour deux espèces de clématites.

MÉCLOÏQUE, adj. Chim. V. MECHLOIQUE.

MÉCOCÈRE, s. m. (ét. gr., μηκος, longueur; κερας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides orthocères, établi pour deux espèces de Madagascar et deux des Indes orientales.

MÉCOCHIRE, s. m. pron. *mé-ko-kire*; ét. gr., μηκος, longueur; χειρ, patte). Crust. Genre de décapodes brachyures, établi pour deux espèces, dont une a été trouvée en Bavière dans les pétrifications.

MÉCOCORYNE, s. m. (ét. gr., μηκος, longueur; κορυνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type est originaire des côtes de l'Afrique occidentale.

MÉCODÈME, s. m. (ét. gr., μηκος, longueur; δημας, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

MÉCOGONIOMÈTRE, s. m. (ét. gr., μηκος, longueur; γωνια, angle; μετρον, mesure). Géom. Instrument qui sert à rapporter sur le papier les angles pris sur le terrain à l'aide de la boussole.

MÉCOMENUS, s. m. (pr. *mé-ko-mé-nuss*; ét. gr., μηκος, longueur; μηνη, lunule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides orthocères, qui a pour type une espèce de l'Amérique centrale.

MÉCOMÈTRE, s. m. (étym. gr., μηκος, longueur; μετρον, mesure). Chir. Instrument analogue à celui dont les cordonniers se servent pour la mesure des chaussures et qui sert à mesurer la longueur des fœtus.

* **MÉCOMPTE**, s. m. (pr. *mé-konte*; ét. fr., préf. *mé*, mal, et *compte*). Erreur de calcul, défaut de supputation. Il y a du mécompte dans votre calcul. Il y a du mécompte en cette addition, en cette règle. Des *mécomptes* de chronologie ne ruinent point la vérité d'un fait. (Voltaire.)

— Par extens. Il fallait relever tous les *mécomptes* dont cet ouvrage fourmille. (Volt.)

— Ce qui manque au compte de quelque somme. Il y a du mécompte dans ce sac d'argent. J'ai recompté cette somme, il y avait du mécompte.

> Un pâtre à ses brebis trouvant quelque *mécompte*,
> Voulut à toute force attraper le larron. (La Font.)

— Fig. Espérance trompée, idée fausse ou exagérée qu'on s'est faite d'une chose. Cet auteur se flattait de réussir, mais il a trouvé du *mécompte*, bien du *mécompte*, un grand *mécompte* (Acad.). On le croit fort riche; mais, quand on viendra à connaître le fond de ses affaires, on trouvera du *mécompte*. (Id.) L'égoïsme expose à bien des *mécomptes* lorsqu'il est général. (Boiste.) Il tombe toujours dans quelque *mécompte*, tantôt par ses passions, tantôt par celles de ses ministres. (Fenel.) Ce qui fait surtout le *mécompte* d'un écrivain, c'est qu'il croit rendre les choses telles qu'il les aperçoit ou qu'il les sent. (Vauven.) Il n'y a pas de plus grande colère que celle qui naît d'un grand *mécompte*. (Guizot.) Nous formons de nos mains notre destinée, et nous amassons pour nous-mêmes une suite de succès futurs ou de *mécomptes*. (Ste-Beuve.)

MÉCOMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mécompter. S'empl. adjectiv. Le roi, bien *mécompté* de trouver partout tant d'ordre et d'exactitude, était presque revenu en faveur d'Ablèce. (Fén.)

* **MÉCOMPTER (SE)**, v. pron. 1re conj. pr. *mé-kon-té*; rad. *mécompte*). Se tromper dans un calcul, dans un compte. Vous vous êtes *mécompté* dans votre calcul. (Acad.) Prenez garde de vous *mécompter*. (Id.) Je ne suis *mécompté* de tant. (Id.) Je ne sais ce que vous voulez dire

quand vous croyez que l'abbe se *mecompte* a votre profit. (Mme de Sévig.)

— Par extens. Se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère. Si vous croyez, si vous espérez telle chose, vous vous *mécomptez*. (Acad.) Il s'est *mécompté* dans ses conjectures. Id.) Quand on compte sans la Providence, on court risque souvent de se *mécompter*. (Mme de Sévig. On ne trouve point dans les hommes ni les vertus ni les talents qu'on y cherche : on a beau les étudier, les approfondir, on s'y *mecompte* tous les jours. Fén

Un mari se *mecompte*...
Quand il dort l'esprit en repos,
S'imaginant qu'un mariage
Fait d'une fille folle une femme bien sage. (Gherardi.)

— MECOMPTER. v. n. Mal compter. Se dit quelquefois d'une horloge qui sonne une autre heure que celle qui est marquée par les aiguilles. Ne vous y fiez pas, cette horloge me compte.

MÉCONATE. s. m. (ét. gr., *μήκων*, pavot). Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide meconique avec les bases salifiables. Le meconate de morphine est très soluble, incristallisable, et peut être décompose par les alcalis.

MÉCONÉMÉ. s. m. (étym. gr., *μήκος*, longueur ; *νῆμα*, filament. Entom. Genre d'orthopteres de la tribu des locustiens, établi pour une espèce française.

MECONIAL, ALE. adj. Medec. Qui appartient au meconium

MÉCONIDINE. s. f. (ét. gr., *μήκων*, pavot). Chim. Alcaloïde qui existe en petite quantité dans l'opium.

MÉCONINE. s. f. (étym. gr., *μήκων*, pavot). Chim. Substance cristalline particulière extraite de l'opium.

MÉCONIQUE. adj. (du gr. *μήκων*, pavot). Chim. Se dit d'un acide solide, incolore, volatil et très soluble, découvert dans l'opium.

MÉCONITE. s. f. (étym. gr., *μήκων*, pavot). Minér. Nom de petits fossiles cloisonnés, d'une forme globulaire, qui ont au plus la grosseur d'une graine de pavot, et qui forment à eux seuls des couches calcaires considérables. On les avait pris autrefois pour des œufs de poissons petrifiés.

— Adjectiv. Pierres méconites.

* **MÉCONIUM**. s. m. pron. *mé ko-ni-omm* ; mot lat., formé du gr. *μήκων*, pavot. Physiol. Matière excrémentitielle que rend l'enfant peu de temps après la naissance, et qui s'était accumulée dans les intestins pendant tout le cours de la gestation. Le méconium est d'un brun olive ou jaunâtre, visqueux, ordinairement insipide et inodore ; sa couleur et sa consistance sont analogues a celles du suc de pavot non epaissi. Si le *méconium* n'est pas rendu dix ou douze heures au plus tard après la naissance de l'enfant, sa rétention peut donner lieu a des accidents. (Gardanne.) On doit se hâter de solliciter l'excretion du *méconium*. (Id.)

— Bot. Suc exprimé des têtes et des feuilles de pavot mises sous presse. Il est d'une qualité inferieure a celle de l'opium, et son action est moindre.

— Entom. Gouttelette rougeâtre que l'insecte parfait evacue immediatement apres sa transformation.

* **MÉCONNAISSABLE**. adj. 2 g. (rad. *méconnaître*). Qui n'est pas reconnaissable, qui est difficile à reconnaitre, qu'on a peine a reconoaitre. Sa maladie l'a rendu méconoaissable. Cet homme a changé d'humeur, il est méconnaissable a tous les yeux. Il se rendit *méconnaissable* en mettant de la poussière sur son visage et sur ses yeux. (Lem. de Saey.) Il revient a Londres, mais languissant, abattu, au point d'en être *méconnaissable*. (Marmontel.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Sous prétexte de ne pas revolter les grands contre la verité, nous la leur rendons *méconnaissable*. (Massillon.

* **MÉCONNAISSANCE**. s.f. Action de méconnaître, de ne pas connaitre. Dieu découvre à Daniel que la ruine des Juifs sera la suite de la mort du Christ et de leur *méconnaissance*. (Boss.) Le crime est visiblement leur *méconnaissance* envers le Messie, qui venait les instruire et les affranchir. (Fl. Par cette *méconnaissance* mutuelle et par cet isolement séculaire, les Français ont perdu l'habitude, l'art et la faculté d'agir ensemble. (H. Taine.)

— Manque de reconnaissance, de gratitude. Il y a de la méconnaissance dans son procede.

— Syn. comp. MECONNAISSANCE, INGRATITUDE. La *méconnaissance* peut être un effet de l'indifférence, de l'oubli ; l'*ingratitude* est toujours la marque d'un mauvais cœur. La *méconnaissance* marque plus de legerete et moins de vice que l'ingratitude. (Acad.)

MÉCONNAISSANT. part. prés. du v. Méconnaître. Qui méconnait. Des enfants méconnaissant leur bienfaiteur.

* **MÉCONNAISSANT, ANTE**. adj. Qui refuse de reconnaître ce qui est. Parce que vous êtes modeste, serais-je oblige d'être injuste, ou *méconnaissant ?* (Menage.)

— Qui manque de reconnaissance, qui oublie les bienfaits. Il est fort méconnaissant. Il ne sera pas méconnaissant du bien que vous lui ferez. Des enfants méconnaissants. Un fils *méconnaisssant* lit au cœur de David une plaie profonde que les ans ne purent fermer. (P. La Neuville.) Il ne faut jamais être oublieux au point d'être *méconnaissant*. Linguet.)

* **MÉCONNAÎTRE**. v. a. 4e conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *connaître*). Se conjugue comme *Connaître*. Ne pas reconnaitre une personne a cause des changements qui se sont opérés en elle. Il avait change d'habit, je le méconnaissais. Les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il est facile de le méconnaitre. La petite vérole l'a tellement défigurée que je l'ai méconnue.

Un corps défiguré,
Triste objet ou des dieux triomphe la colere,
Et que *méconnaîtrait* l'œil même de son pere. (Rac.)

— Fig. Ne pas connaitre, ne pas reconnaitre. Méconnaître la vérité. Je ne vous connais pas, mon Dieu, et je ne saurais vous *méconnaître !* (Flech.) Il n'est pas possible de *méconnaître* Charles Quint dans le portrait de Pierochole. Voltaire.

Trop souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime
Méconnoît son genie et s'ignore soi-même. (Boileau.)
Et mille fois un fat, finement exprimé,
Méconnut le portrait sur lui-même formé. (Id.)

— Absol. Or, pour les gouvernements comme pour les individus, *méconnaître* est pire qu'ignorer. V. Hugo.

— Se méprendre sur. Un savant qui a méconnu la fonction d'un organe.

— Par extens. Désavouer par mépris, par orgueil, affecter de ne pas connaître. Ceux dont l'elevation était votre ouvrage vous oublient, vous *méconnaissent* (Mass.) Fier de son nouveau rang, m'oses-t-il *méconnaître ?* (Rac.)

Ce même Bajazet, sur le trône affermi,
Méconnoîtra peut-être un mutile ami. (Racine.)
Pour le prix de mes soins, j'ai la douleur amere
De trouver un enfant qui *méconnaît* sa mere.
(Boursault.)

— Fig. Ne pas rendre justice à une personne ; ne pas apprecier une qualité, une chose, comme elle le mérite, ne pas la distinguer, malgre les caracteres, les signes qui devraient la faire connaître et distinguer. On a méconnu ses talents, ses vertus, ses services, ses bienfaits. Les Juifs ont *méconnu* et crucifié Jesus-Christ. (Boss.) Le nouvel empire que Jésus-Christ devait établir y est marqué si expressément par ses propres caracteres, qu'il n'y a pas moyen de le *méconnaître*. (Id.) L'ange rebelle qui *mécounut* sa nature etait plus faible que l'heureux mortel qui vit en paix selon la sienne. (J.-J. Rouss.) Mon cœur aimait Dieu, et mon esprit le *méconnaissait*. (Chateaub.) L'Eglise a *méconnu* dans Galilee l'enseignement de l'esprit ; elle est tombée dans le piege des sens. (Edgar Quinet.) On se repentit de l'avoir *méconnu*. G. Flaubert.)

— SE MECONNAITRE. v. pron. Ne pas se reconnaître soi-même.

De ce bon Ptolémon partit à demi nu,
Bien sain, bien couvert, le voila revenu
Je ne le connais point dans cette pompe extrême :
Qui ne l'aurait pas méconnu ?
Il se *méconnaît* bien lui-même. (De Cailly.)

— Par extens. Oublier ce qu'on a été ou ce qu'on est, ce qu'on doit aux autres et à soi-même. Les parvenus se meconnaissent aisement. Vous prenez un ton qui ne vous convient pas, vous vous méconnaissez. C'est un homme qui se meconnait jusqu'a insulter ses supérieurs. Les hommes se jugent mal parce qu'ils se *méconnaissent*. Boiste.) O âme ! en te cherchant, tu t'es perdue ; maintenant tu te *méconnais* en ce triste et malheureux état. (Boss.)

MÉCONNU, UE. part. pass. du v. Meconnaitre. S'empl. adjectiv. Il existe une sorte de douceur sévere et très profitable pour l'âme a être *méconnue*. (ste-Beuve.) Il est étonnant qu'un sens si important ait été *méconnu*, et soit resté confondu ou plutôt annexé au toucher. (Brillat-Savarin.)

— *Méconnu de*. Cet homme de genie a été *méconnu* de ses contemporains. Acad.

— *Méconnu par*. Ils n'ont pas été *méconnus*, ces titres, par des hommes dont l'hommage n'est pas suspect. Frayssinous.) Se voir *méconnu ; méconnu* par l'homme orgueilleux qui pense, en se moquant, examiner les autres ! (X. Marmier.)

MÉCONORIVINIQUE. adj. 2 g. (ét. fr., *méconique*; lat. *bis*, deux fois ; fr. *vinique*, Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'evaporation des eaux mères dont on a déja extrait l'acide meconovinique.

MECONOPSIS s. m. pr. *mé-co no-psiss* ; et. gr., *μήκων*, pavot ; *ὄψις*, aspect). Bot. Genre de papavéracees, groupe des argemonées, établi pour des herbes de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

MÉCONOVINIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., *μήκων*, pavot ; fr. *vinique*. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'acide meconique.

MÉCONSEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Méconseiller. S'empl. adjectiv. Un enfant meconseille.

MECONSEILLER v. a. 1re conj. (du préf. *me*, mal, et de *conseiller*). Donner de mauvais conseils.

* **MÉCONTENT, ENTE**. adj. (rad. *mécontenter*. Qui n'est pas satisfait de quelqu'un, qui croit avoir sujet de s'en plaindre. Il est mecontent de vous. Il s'en est allé mecontent. Être mecontent de soi-même. Un père qui est mecontent de son fils. Un maitre qui est mecontent de son domestique.

— Qui n'est pas satisfait de quelque chose. Il est mécontent de sa santé, de la conduite de son fils. Vous êtes mecontent de tout. L'homme se montre toujours si *mécontent* de son sort, qu'il semblerait devoir moins regretter la vie. (S. Dubay.)

Quelque puissant qu'on soit en richesse, en crédit,
Quelque mauvais succes qu'ait tout ce qu'on ecrit,
Nul n'est content de sa fortune
Ni *mecontent* de son esprit.
(Mme Deshoulières.)

— Absol. Le plus *mécontent* des deux, peut-être, n'est pas celui qui se plaint le plus. (J.-J. Rouss.) On est toujours *mécontent*, on aime a se plaindre partout ou l'on est ; on crie toujours contre quelqu'un ou contre quelque chose. Prince de Ligne.)

— MECONTENT, ENTE. s. Celui, celle qui croit avoir sujet de se plaindre. Souvent pour obliger une seule personne, on fait plusieurs *mecontents*. (Acad.)

— Nom donné particulièrement à ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, quelquefois même aux factieux, et en ce sens il s'emploie le plus souvent au pluriel. Le parti des mecontents. Il y a beaucoup de mecontents dans cet Etat. En gouvernant le mieux on fait des *mécontents*. Corn. Tout indifferent devient *mécontent* ; tout *mécontent*, un ennemi ; tout ennemi, un conspirateur. Guizot.) Gardons-nous d'accepter sans contrôle le temoignage des *mécontents* froissés par la fatalité des temps. E. Renan.)

— Syn. comp. MECONTENT, MALCONTENT. Un maitre est *mécontent* d'un domestique qui le trompe, qui le vole, qui lui manque de respect. Un maitre est *malcontent* d'un domestique qui le sert maladroitement.

MÉCONTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mécontenter. S'empl. adjectiv. Un maitre mecontenté. Une personne sans cesse mecontentee.

* **MÉCONTENTEMENT**. s. m. (rad. *mécontenter*). Déplaisir, manque de satisfaction ; sentiment pénible produit par la conduite que les autres ont tenue à notre égard, ou par l'idee que nous nous sommes faite de cette conduite. Donner du mécontentement, de grands mécontentements, de grands sujets de mecontentement a ses parents. Un mecontentement général se manifesta. Un enfant qui donne du mécontentement à ses maitres. Un maitre qui donne du mécontentement a ses domestiques. Avoir bien du mécontentement de la conduite de quelqu'un. La servitude est si peu naturelle à l'homme, qu'elle ne saurait exister sans quelque *mécontentement*. J.-J. Rouss. On fait souvent souffrir les autres du *mecontentement* que l'on éprouve. Larochef.-Boud.) Ces generosités inspiraient un *mécontentement* jaloux. Montalembert.

— *Mécontentement de soi-même*. Sentiment qu'eveille la conviction d'avoir mal agi, de s'être maladroitement comporté dans telle ou telle circonstance. C'est le *mécontentement* de soi-même, c'est le poids de l'oisiveté, c'est l'oubli des goûts simples et naturels, qui rendent si nécessaire un amusement etranger. (J.-J. Rousseau.)

— Irritation générale des esprits contre un gouvernement. Le *mécontentement* est général dans la Grèce. Barthél.)

* **MÉCONTENTER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *contenter*). Rendre mecontent ; donner sujet d'être mecontent ; causer à quelqu'un un sentiment pénible, par la conduite que l'on tient. Mecontenter ses maitres. Mécontenter ses parents, sa famille. Mécontenter tous les ouvriers qu'on emploie. Ce ministre mécontente tous ceux qui ont affaire à lui. Mettez ceux (les moments auxquels j'ai pu vous *mécontenter* au nombre de mes malheurs, et aimez-moi par generosité, si vous ne pouvez plus m'aimer par goût. (Volt.)

Mécontentez une femme en un point,
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle
(La Chaussée.)

— Absol. Il faut moins craindre de mécontenter que d'être partial.

— SE MECONTENTER. v. pron. Devenir mécontent. Il se mecontente de tout.

— Se causer mutuellement du mécontentement. Ils se sont mecontentes l'un l'autre.

MECONYX. s. m. (ét. gr., *μήκος*, longueur ; *ὄνυξ*, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des malacodermes, tribu des mélyrides, établi pour une espèce de la Colombie.

MÉCOPE. s. m. (étym. gr., *μῆκος*, longueur ; *πούς*, pied). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de la Nouvelle-Guinée et sept des Indes orientales.

— Bot. Genre de papilionacées hédysarées, originaire de Java.

MÉCOPODE. s. m. (ét. gr., *μῆκος*, longueur ; *πούς*, *ποδός*, pied). Entom. Genre d'orthopteres de la tribu des locustiens, établi pour quelques espèces qui se trouvent les unes a Java, les autres aux Indes orientales.

MÉCORYNQUE. adj. 2 g. (étym. gr., *μῆκος*, longueur ; *ῥύγχος*, bec). Entom. Dont le bec, cylindrique ou filiforme, est plus ou moins allongé. || MECORYNQUES. s. m. pl. Groupe de curculionides gonatocères, comprenant les insectes mécorynques.

MÉCOSARTHRON. s. m. (ét. gr., *μῆκος*, longueur ; *ἄρθρον*, articulation). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une espèce brésilienne.

MÉCOTARSE. s. m. (étym. gr., *μῆκος*, longueur ; fr. *tarse*). Entom. Genre de coléopteres pentamères, famille des curculionides orthocères, établi pour une espèce de Madagascar.

MECQUE La). Géogr. Ville de l'Hedjaz Arabie, à 96 kil. E. de Djeddah et de la mer Rouge. Patrie de Mahomet ; elle est visitee, tous les ans, par 160,000 pelerins. On y remarque le fameux temple de la Caaba. Elle est redevenue le ch.-l. d'un chérifat qui depend de la Porte, 1841 ; 40,000 hab.

MÉCRÉABLE. adj. 2 g. (rad. *mécroire*). Qui ne mérite aucune croyance. Il est *mécréable* que nous soyons seuls produits en état défectueux et indigent. (Mont.) Inusité.

* **MÉCRÉANCE**. s. f. (rad. *mécroire*). S'est dit pour Refus de croire, incrédulite, fausse croyance, defiance, mauvaise foi. Ici enclins à la superstition, ailleurs à la *mécréance ;* ici à la liberte, ici à la servitude. (Montesq.)

* **MÉCRÉANT, ANTE**. adj. (rad. *mécroire*). Impie, infidèle, incredule. Homme mecreant. Femme mecreante. Si le prince incrédule a droit à l'obéissance du sujet, le sujet *mécreant* a droit à la protection du prince. Boiste.)

— MECREANT. s. m. Terme employé autrefois en parlant de tous les peuples qui ne sont pas de la religion chrétienne, et principalement des mahometans. Un esclave qui sort des mains des *mécréants*. (Regnard.) Ce temps ou la France s'en allait en guerre contre les *mécréants* et les infidèles. (Chateaub.)

— Ne se dit plus guère que par dénigrement, en parlant d'un chretien qui ne croit point les dogmes de la religion, et qu'on regarde comme un impie. C'est un mecreant.

Il lui fachait que sa pucelle main
Du *mecreant* n'eut pas tranche la vie. (Voltaire.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MÉCRITE. s. m. Relat. Nom donné, en Perse, a certains montagnards qui gravissent avec une facilite extrême les hauteurs les plus escarpées.

* **MÉCROIRE**. v. n. 1e conj. étym. fr., *mé*, pour *mal*, et *croire*). Refuser d'ajouter foi, ne pas croire.

On en pourra glo-er, on en pourra *mecroire*,
Tout cela n'est pas un grand mal. (La Fontaine.)
Plus ne *mecrois* au dam Pythagore ;
Et gagerais que l'autre Sevigné
Respire en vous, et qu'elle ecrit encore. (Lebrun.)

— Loc. prov. *Il est dangereux de croire et de mécroire*.

— A été parfois employé activement. Ils me reprennent et me *mécroient* comme si je m'accusais d'être infidèle. (Mont.) Ah ! Dieu, que mon malheur est grand ! je suis gêne, et cependant je n'oserais dire que je suis mal ; on me *mecroirait*. Cholières.)

Car gens de bien m'ont expliqué la chose
Tres doctement, et partant ne veux pas
Mecroire en rien la verite du cas. (Voltaire.)

MÉCROYANT, ANTE. adj. et s. (rad. *mécroire*). S'est dit pour Mécréant.

MÉCRU, UE. part. pass. du v. Mécroire. Qui n'est pas cru, à qui on à quoi on n'ajoute pas foi. Les propres condamnations sont toujours accrues, les louanges *mécrues*. (Montaig.) Ce mot a vieilli.

MÉCYNODÈRE. s. m. (étym. gr., *μήκυνω*, je suis long ; *δέρη*, cou). Entom. Genre de coléopteres tétrameres de la famille des cupodes, tribu des sagrides, ayant pour type une espece de l'Australie.

MÉCYNORHINE. s. m. ét. gr., *μήκυνω*, je suis long ; *ῥίν*, nez). Entom. Genre de coléopteres pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, dont on cite une ou deux espèces de la côte de Guinée.

MÉCYSMODÈRE. s. m. (ét. gr., *μηκυσμός*, prolongement ; *δέρη*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type a été trouvée a Java.

MED V. Myth. germ. Deesse saxonne et frisonne.

* **MÉDAILLE**. s. f. (pr. *mé-dalle, ll* mouill. ; ét. ital., *medaglia*, formé par corr. du lat. *metallum*, metal). Pièce de metal fabriquée en l'honneur d'une personne illustre, ou pour conserver le souvenir d'une action, d'un événement, d'une entreprise mémorables. On comprend aussi sous ce nom les anciennes monnaies des Grecs, des Romains, des Gaulois, etc. Medailles d'or, d'argent, de cuivre, de bronze, de grand bronze, de moyen, de petit bronze. Médaille antique. Médaille des derniers temps. Médailles romaines, grecques. Médailles du Haut-Empire, du Bas-Empire. Médailles impériales, consulaires. Médailles bien conservées, entières. Médaille à fleur de coin. Médaille frappée, moulée, jetée en sable. Médaille de bas or. Le coin, la matrice d'une médaille. Le poinçon d'une médaille. La légende, l'exergue, le champ, l'inscription d'une médaille. Le module d'une médaille. Découvrir des médailles. Histoire par

les médailles. Médaille quinaire. Monogramme d'une médaille. Nimbe d'une médaille. Tête de médaille. Type des médailles. Volume d'une médaille. Médailles moulées, non frappées, dentelées, incertaines, réparées, sans tête, contremarquées, uniques. Médailles sur les allocutions, de consécration. Médailles bractéates, de billon. Les livres sont comme les *médailles*, les plus précieux restent dans les cabinets, les médiocres circulent. (Boiste.)

— Fig. Nous sommes des *médailles* que l'on peut regarder du bon et du mauvais côté, ou seulement de profil. (Boiste.) La bassesse est une *médaille* dont le revers est l'insolence. (Id.) Allez, je ne veux point d'autre *médaille* que celle qui restera dans les cœurs des honnêtes gens. (J.-J. Rouss.)

— *Corps d'une médaille*. Les figures qui y sont tracées.

— *Face d'une médaille*. Côté où sont tracées les figures.

— *Revers d'une médaille*. Côté opposé à la face.

— Fig. et fam. *Le revers de la médaille*. Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. On vous a dit du bien de cet homme; mais voyez le revers de la médaille. Voilà qui est le plus joli du monde; mais regardons le revers de la *médaille*; je vais vous faire voir un Français sur son retour de tendresse. (Gherardi.)

— Fig. *Tourner la médaille*. Examiner une chose d'un autre côté, sous un autre point de vue. Nos dehors sont reglés; nos airs sont gracieux, nos mines sont modestes, tout ce qui paraît est bon; mais tournez la *médaille*, rien n'est plus bizarre que notre humeur, rien n'est plus faux que notre mérite. (Gherardi.)

— Fig. et fam. *C'est une tête de médaille*. Se dit d'une personne dont les traits sont grands et fort marqués. || *C'est une vieille médaille*. Se dit d'une vieille femme. || *La médaille est renversée ou retournée*. La fortune a changé; les affaires ont pris une autre face.

— Par extens. Image, portrait.

Ah! visible démon, vieux spectre décharné,
Vrai suppôt de Satan, *médaille de damné*! (Corneille.)

— *Monnaie nationale des médailles*. Atelier monétaire, à Paris, spécialement destiné à la fabrication des médailles.

— *Cabinet des médailles*. Lieu où l'on conserve les médailles dans un musée, une bibliothèque.

— Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion. Médailles de tel saint. Il a cinq ou six médailles pendues à son chapelet. Il a apporté des médailles de Rome. Bénir des médailles. Médaille de la sainte Vierge, de Notre-Dame de Liesse.

— Récompense qu'on donne aux littérateurs, aux poètes, aux orateurs, aux artistes, aux manufacturiers, aux agriculteurs qui ont obtenu les premiers rangs dans les comices agricoles ou les concours ouverts par les académies ou par le gouvernement. Il a obtenu une médaille d'or, d'argent, de bronze, à la dernière exposition des produits de l'industrie française. Vous vous moquez de moi, monsieur, avec votre *médaille*. (J.-J. Rousseau.)

— Récompense accordée pour des traits de courage, ou en commémoration de services militaires. Les officiers subalternes eurent des *médailles* d'or. (Voltaire.) Les simples soldats eurent des *médailles* d'argent. (Id.)

— *Médaille militaire*. Décoration française instituée pour récompenser les soldats et les sous-officiers. Cette décoration est parfois aussi décernée aux officiers généraux grands-croix de la Légion d'honneur. || *Médaille commémorative* Médaille accordée en souvenir de quelques campagnes. Médaille de Crimée. Médaille d'Italie. || *Médaille de Sainte-Hélène*. Médaille commémorative accordée, sous Napoléon III, à tous les anciens soldats du premier empire.

— *Médaille d'honneur, de sauvetage*. Médailles accordées pour certains traits de dévouement, pour faits de sauvetage.

— *Médaille de Juillet*. Médaille distinctive des citoyens qui ont pris part aux journées de Juillet.

— Plaque de métal numérotée que portent à Paris les porte-faix, colporteurs, etc.

— Loc. prov. *Chaque médaille a son revers*. Chaque chose a deux faces, chaque chose a un bon côté et un mauvais.

— Archit. Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personne illustre, ou quelque action mémorable.

— Bot. *Médaille de Judas*. Nom vulgaire d'un genre de crucifères appelé aussi *lunaire bisannuelle* et *monnaie du pape*.

— Fr.-maçonn. Somme d'argent. On accorde aux infortunés une *médaille* de cinq, dix ou quinze briques (francs), selon l'état du trésor de la loge. (Lar.)

— Numism. *Ordre des médailles*. Classes générales sous lesquelles on distribue les suites de médailles. Ces ordres sont ordinairement au nombre de cinq : 1° la suite des rois; 2° la suite des villes; 3° la suite des consulaires; 4° la suite des impériales; 5° les divinités, les héros et les hommes célèbres de l'antiquité. || *Médailles de la coronation*. Médailles à l'effigie du pape actuel. || *Médailles coulées*. Celles dont les faussaires ont cherché, avec l'outil, à faire disparaître les traces du coulage. || *Médailles encastrées*. Celles que les faussaires obtenaient en sciant dans leur épaisseur quelques pièces antiques, puis prenant l'envers de l'une et le revers de l'autre, ils les soudaient ensemble, et de deux médailles communes en obtenaient une très rare. || *Médailles imaginaires*. Celles que les faussaires inventaient de types qui n'existaient point, comme la pièce de César avec *Veni, vidi, vici*. || *Médailles modernes*. Toutes pièces non destinées à la circulation, pièces commémoratives, frappées et distribuées dans quelque circonstance solennelle, et qui se rapportent plus particulièrement à un personnage célèbre ou à un fait important. Elles datent du XVe siècle. Médaille du duc d'Orléans. || *Médailles retouchées*. Celles dont les faussaires ont changé, à l'aide du burin, les lettres des légendes en altérant les types des pièces antiques.

*** MÉDAILLÉ, ÉE**, part. pass. du v. Médailler. S'empl. adjectiv. Un soldat médaillé.

— **MEDAILLE, EE**. s. Celui, celle qui a reçu une médaille. Les médaillés de Juillet. Les *médaillés* de Sainte-Hélène. (Acad.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Médailler, donne ce mot comme adjectif et substantif.

MÉDAILLER, v. a. 1re conj. (pr. *mé-da-llé*. *ll* mouill.). Accorder une médaille. On médaillera un grand nombre d'exposants.

— Administr. Autoriser, par la remise d'une médaille comme signe distinctif, l'exercice de certaines professions. Si ça vous va mieux, nous irons à la préfecture avec le beau-frère et un témoin, afin de vous faire *médailler* comme commissionnaire de rue. (E. Sue.)

MÉDAILLEUR, s. m. (pron. *mé-da-lleur*, *ll* mouill.). Techn. Celui qui grave les coins des médailles.

*** MÉDAILLIER**, s. m. (pron. *mé-da-llé*, *ll* mouill.). Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites enfonçures de forme ronde et de différentes grandeurs, propres à recevoir des médailles. Médaillier de bois d'acajou, de citronnier. || Collection de médailles. Le plus riche médaillier qui existe est celui de la Bibliothèque nationale à Paris.

*** MÉDAILLISTE**, s. m. (pr. *mé-da-llisste*, *ll* mouill.). Amateur de médailles. || Celui qui s'occupe de la science des médailles. Fameux médailliste.

— Fabricant de médailles.

*** MÉDAILLON**, s. m. (pron. *mé-da-llon*, *ll* mouill.). Médaille d'une grandeur extraordinaire, telle quelquefois qu'on ne peut la frapper sous le balancier, et qu'on ne l'obtient que par le moulage. Médaillon d'or, d'argent, de bronze.

— Bijou, cadre de forme circulaire ou ovale, dans lequel on renferme un portrait, des cheveux, etc. Médaillon d'or. Médaillon d'écaille.

— Archit. Cartouche rond dans lequel est sculptée, de bas-relief, une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille.

MÉDAILLONNISTE, s. m. (pr. *mé-da-llonisste*, *ll* mouill.). Artiste en médaillons.

MÉDARD-EN-JALLES (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux (Gironde); 3,300 hab.

MÉDARD (Saint). Né à Saiency, près de Noyon, en 456, fut élu évêque de Vermand près de Saint Quentin ou peut-être de Saint-Quentin en 530. Il transféra le siége épiscopal à Noyon, 531, et y joignit le titre d'évêque de Tournay, 532. A sa mort, 545, ses restes furent transférés près de Soissons.

— Loc. prov. *Saint-Médard, grand pleurard*. Proverbe populaire, par lequel on indique qu'il pleut souvent à la Saint-Médard, c'est-à-dire le 8 juin, ou que si le temps devient pluvieux à cette époque de l'année, c'est pour longtemps.

S'il pleut le jour de Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

|| *Faire la mine comme saint Médard*. Faire la grimace, par allusion à une très mauvaise statue de saint Médard. || *Ris de saint Médard*. Rire forcé, à contre-cœur. Cette expression est venue de ce que saint Médard ayant fait don d'apaiser le mal de dents, était représenté la bouche entr'ouverte, laissant un peu voir ses dents.

Ris qui est de saint Médard
Le cœur n'y prend pas grand'part

— Comm. relig. *Abbaye de Saint-Médard*. Abbaye de bénédictins, à Crouy, près de Soissons, fondée par Clotaire Ier vers 560, détruite par les calvinistes en 1568.

MEDDA, s. m. (littér. *prolongation*). Gramm. arar. Signe, semblable à l'accent circonflexe des Grecs (~), qui se place dans les mots arabes, au-dessus de l'élif, et qui indique que cette lettre doit être doublée.

MEDDAHÉRIM, s. m. pl. (littér. *parleurs*). Philos. Nom donné à des philosophes arabes qui embrassèrent le scepticisme et jouèrent un rôle semblable à celui des sophistes grecs.

MEDDI, s. m. Metrol. Mesure de capacité dont on fait usage dans la Haute-Égypte, particulièrement pour vendre l'alun.

MEDDIX, s. m. Antiq. rom. Titre du premier magistrat des villes de la Campanie. On dit aussi *meddix tucticus*. Meddix et meddix tucticus paraissent appartenir à la langue osque.

MÈDE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Médie. Les Mèdes secouèrent le joug des Assyriens, l'an 820 av. J. C., sous la conduite d'Arbaces. Cyrus réunit ces peuples aux Perses l'an 555 av. J.-C.

— MÈDE, s. m. Linguist. Une des quatre principales langues de l'ancien empire des Perses. Le pehlvi, le zend et l'assyrien étaient les trois autres langues. Le mède se parlait à Ecbatane.

— adj. Qui appartient à la Médie ou à ses habitants.

MÉDÉA. Géogr. Ch.-l. d'arr. et de subdivision militaire, à 90 kil. S.-O. d'Alger. Céréales, vin estimé. Médéa, sous les Turcs, était la capitale du bey de Tittery; pop. totale 13,500 h., agglomérée 3,200.

*** MÉDECIN**, s. m. (ét. lat., *medicus*, même signif.). Celui qui possède les connaissances nécessaires pour maintenir la santé de l'homme dans son état normal, pour reconnaître les maladies à leurs symptômes et à leurs diagnostics, et pour signaler les remèdes propres à les guérir. Appeler le médecin. Il est abandonné des médecins. Médecin de la faculté de Paris. Lorsque le *médecin* fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde. (Mol.) Il y a parmi les morts une honnêteté, une discrétion la plus grande du monde, et jamais on n'en voit se plaindre du *médecin* qui l'a tué. (Id.) Désormais on ne dira plus : Telle personne est morte de telle et telle maladie, mais elle est morte de deux ou trois *médecins*. (Id.) Un bon *médecin* est celui qui a des remèdes spécifiques, ou, s'il en manque, qui permet à ceux qui les ont de guérir ses malades. (La Bruyère.) La témérité des charlatans et les tristes succès qui en sont les suites font valoir la médecine et les *médecins*; si ceux-ci laissent mourir, les autres tuent. (Id.) Tant que les hommes aimeront la vie, le *médecin* sera raillé et bien payé. (Id.) Un *médecin* est une sorte d'homme payé pour dire des fariboles dans une chambre auprès d'un malade, jusqu'à ce que la nature ait guéri celui-ci, ou que les remèdes l'aient fait crever. (Id.) Il est des *médecins* qui agissent sans délibération : c'est un attentat à la vie; il en est d'autres qui délibèrent sans agir : c'est une méditation sur la mort. (Labouisse.) Un sage *médecin* dit à ses malades : De l'exercice, de la gaieté, point d'excès, et moquez-vous de moi. (Id.) Il y eut un temps, en France, où les hommes étaient assez superstitieux pour faire leur testament quand ils avaient vu un *médecin* en songe. Ils croyaient que c'était un présage de mort. (Sainte-Foix.) Un *médecin* de génie est le plus magnifique présent que la nature puisse faire au monde. (Monfalc.) Le *médecin* veille sur la santé du monarque comme sur celle de l'habitant des chaumières. (Id.) Le *médecin* routinier exerce un art dont il ignore tous les principes. (Id.) Un *médecin* grand parleur est un surcroît de maux pour le malade. (Id.)

Enfin un *médecin*, fort expert en son art,
Le guérit par adresse, ou plutôt par hasard. (Gell.)

— Nom donné particulièrement et par opposition à officier de santé, celui qui possède le grade de docteur en médecine. On dit aussi Docteur-médecin, ou simplement Docteur.

— *Femme médecin*. Femme qui exerce la médecine.

— *Premier médecin*. Celui des médecins qui tient le premier rang auprès d'un prince.

— *Médecin astrologue*. Celui qui prétendait guérir par l'influence des astres. || *Médecin chimique*. Nom donné autrefois à celui qui se servait de remèdes violents. || *Médecin clinique*. Médecin sédentaire, par opposition à Médecin empirique. || *Médecin consultant*. Celui qui est appelé en consultation. || *Médecin d'eau douce*. Médecin peu habile ou qui n'ordonne que des remèdes fort communs et sans efficacité. || *Médecin empirique*. Celui qui traite les malades par de prétendus secrets, sans avoir aucune connaissance de la médecine. Autrefois, Celui qui allait de ville en ville donnant des consultations. || *Médecin galénique*. Celui qui employait autrefois des remèdes doux. || *Médecin-major*. Médecin chargé du service de santé dans un régiment. || *Médecin méthodique*. Celui qui s'attache exactement à la médecine, par opposition à Médecin empirique. || *Médecin des morts*. Médecin chargé de constater les décès à domicile. || *Médecin ordinaire*. Celui que l'on consulte habituellement. || *Médecin par quartier*. Celui qui est de service tous les trois mois auprès d'un souverain. || *Médecin de tous arts*. Charlatan qui prétend guérir toutes les maladies. || *Médecin des urines*. Charlatan qui prétend reconnaître toutes les maladies à l'inspection des urines.

— On dit fam. qu'*Une personne fait honneur à son médecin*, pour dire qu'elle jouit constamment d'une bonne santé. Il faut être jeune pour faire honneur à son médecin.

— *Être son médecin soi-même*. Connaître sa santé et vivre de régime pour la conserver. || Se traiter soi-même en cas de maladie.

— Fig. Ce qui est propre à rendre ou à conserver la santé. Le régime et l'exercice sont d'excellents médecins. La resignation, la patience et la sobriété sont d'habiles médecins. La tempérance et le travail sont les deux vrais *médecins* des hommes. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. S'emploie aussi en parlant des afflictions, des maladies morales. Le temps est le plus habile *médecin*; il guérit le mal ou l'emporte avec nous. (Boiste.) Le temps est *médecin* d'heureuse expérience. (Malh.) En remerciant ses médecins : Voilà, dit-il, maintenant mes vrais *médecins*; il montrait les ecclésiastiques dont il écoutait les avis. Bossuet. Jésus-Christ nous a acquis par son sang, vous lui ravissez sa conquête; il est le *médecin* des âmes, et vous en êtes le corrupteur. Massillon. Médecin des corps, Apollon devient bientôt le *médecin* des âmes, qu'il tranquillise et reconcilie. (Paul de Saint-Victor.)

— Par extens. Le quatrième doigt de la main, dont on se servait pour délayer les médicaments.

— Loc. prov. *La robe ne fait pas le médecin*. Le titre ne suppose pas toujours la science. || *Médecin, guéris-toi toi-même*. Se dit à un homme qui se mêle de donner des conseils et qui aurait besoin d'en recevoir. || *Après la mort, le médecin*. Se dit d'un secours qui vient lorsqu'on n'est plus en état d'en profiter. || *Heureux le médecin qui vient sur le déclin du mal*. Se dit pour exprimer qu'on attribue souvent aux médecins les crises salutaires de la nature. || *Les médecins font les cimetières bossus*. Les médecins tuent beaucoup de malades. || *Il faut mieux aller chez le boulanger que chez le médecin*. || *C'est folie de faire de son médecin son héritier*. || *En gouttes médecin ne voit goutte*. || *Le médecin joue quand la maladie le brave*. || *Le médecin est le ménétrier du corps et de l'âme*. || *Les médecins sont les notaires des apothicaires. Les médecins sont des astres en terre*. || *Quand le médecin boit de son vin, il est malade*. || *Quand le médecin meurt, il est hors d'apprentissage*. || *Si le médecin ne peut sauver le corps, il faut sauver l'âme*. || *Le teston d'un papiste et d'un huguenot ne se battent jamais en l'escarcelle d'un médecin*. || *Un grand médecin ne fait point le pot bouillir*. || *Les médecins et les maréchaux tuent les gens et les chevaux*. || *Médecin de Salamanque guérit l'un et l'autre manque*. || *Jeune barbier, vieux médecin, s'ils sont autres ne valent pas un brin*.

— Mar. *Médecin de papier*. Traité de médecine pratique qu'on porte à bord des vaisseaux de commerce qui n'ont pas de médecin.

*** MÉDECINE**, s. f. (rad. *médecin*.). Pathol. Science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies. Docteur en médecine. La faculté de médecine. Des livres de médecine. Il sait bien la médecine. Etudier la médecine. Faire, exercer, pratiquer la médecine. La médecine s'est partagée en diverses spécialités auxquelles des noms également spéciaux ont été imposés. Telles sont l'hygiène, la médecine proprement dite, la chirurgie, l'obstétrique, etc. La médecine, comme tous les arts utiles, est contemporaine des premières sociétés. Elle fut pratiquée par les Asclépiades, répandus dans la Grèce et dans l'Asie Mineure; mais il faut arriver jusqu'à Hippocrate pour voir la médecine se constituer en un corps de doctrine régulier.

— S'empl. quelquefois pour Système médical. Médecine d'Hippocrate. Médecine des Arabes.

— Partie de la médecine qui a pour objet la guérison des maladies, et qui porte plus particulièrement le nom de thérapeutique. || *Médecine agissante*. Celle qui a recours sur-le-champ aux moyens de guérison. || *Médecine clinique*. Celle qui se pratique auprès du lit des malades. || *Médecine expectante*. Celle qui attend que la nature opère pour employer les moyens de guérison. || *Médecine légale*. Celle qui se compose du résumé de toutes les connaissances médicales, chirurgicales, pharmaceutiques et thérapeutiques, propres à mettre le médecin à même de fournir aux tribunaux les éclaircissements nécessaires dans les causes litigieuses, civiles et criminelles, ayant quelque rapport avec la science du corps humain. || *Médecine mentale*. Celle qui s'occupe des maladies de l'esprit. || *Médecine opératoire*. Celle qui s'applique sur l'étude des opérations chirurgicales. || *Médecine politique*. L'art médical considéré relativement à l'action de la justice et à la santé publique. || *Médecine théocratique*. Doctrine qui demande la soumission de l'art médical à la foi religieuse. || *Médecine vétérinaire*. Celle qui a pour objet la santé des animaux domestiques.

— *Médecine des gens du monde*. Médecine domestique pratique à l'aide de livres et de formulaires.

— Fig. Moyens moraux de guérir. La médecine de l'esprit. La médecine des passions. La médecine de l'âme. La médecine du cœur. La *médecine* de l'esprit, ou la connaissance du moral de l'homme, importe beaucoup au médecin : ce ne sont pas toujours les médicaments qui guérissent un malade; de sages conseils, des discours qui éclairent sa raison, des témoignages d'amitié qui touchent son cœur, sont des moyens bien plus puissants de le rendre à la vie. (Monfalc.)

— Potion, breuvage ou autre remède qu'on prend par la bouche pour se purger. Forte médecine. Médecine légère. Prendre une médecine. Prendre médecine. Préparer une médecine. Cette médecine a bien opéré. Il n'usait que d'une seule *médecine*, qui est de n'en prendre point. (Bouchet.) Madame de B..., qui craignait la mort, vient de mourir parce qu'elle trouvait drôle de jeter les *médecines* par la fenêtre. (Stendhal.)

— *Médecine blanche*. Potion purgative dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contient une résine purgative triturée avec le double de son poids de gomme arabique. || *Médecine douce*. Celle qui est préparée pour opérer doucement. || *Médecine en tuyaux*. Celle qui est étendue dans beaucoup d'eau. || *Médecine noire*. Celle où entrent la casse et le séné, qui lui donnent une couleur noire. || *Médecine de*

précaution. Médecine que prennent des personnes en bonne santé pour se purger par précaution. || *Médecine universelle.* Médicament auquel on attribue la vertu de guérir toute sorte de maladies. Il croit avoir trouvé une médecine universelle. La saignée et la boisson sont sa *médecine* universelle. (Le Sage.)

— Fig. *Médecine de cheval, médecine comme pour un cheval.* Médecine trop forte.

— *Prendre médecine.* Se purger.

— *Sentir la médecine.* Avoir une odeur désagréable, un goût de drogues.

— Fig. *Avaler la médecine.* Prendre son parti, se résigner. Malgré de violents dégoûts, il lui fallut avaler la médecine.

— Fig. *Médecine amère.* Chose à laquelle il est dur de se résigner. Avec tout cela, cette *médecine* ne laisse pas d'être amère à l'amour-propre. (Pascal.)

—Loc. prov. *Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres.* Il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup une chose désagréable dont on ne peut se dispenser. || *Les médecins prennent médecine le jour de leurs noces.* Se dit trivialement parce que, dans le langage populaire, on appelle *médecine* la femme du médecin. || *Argent comptant porte médecine.* Se dit pour refuser de faire crédit. || *Contre le vice est vertu médecine.* || *Contre la mort il n'y a point de médecine.*

Tard mede me est appétée
A maladie enracinée.

MÉDECINÉ, ÉE. part. pass. du v. Médeciner. S'empl. adjectiv. Quand nous voyons un homme mal chausse, nous disons que ce n'est pas merveille, s'il est chaussetier. De même il nous semble que l'expérience nous offre souvent un médecin plus mal *médecinė*, un théologien moins réformé, et coutumièrement un savant moins suffisant (capable) qu'un autre. (Montaigne.)

*** MÉDECINER.** v. a. 1re conj. (rad. *médecine*). Fam. Donner des remèdes purgatifs. Peu usité. || Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. Ils l'ont trop médecinė. Ils l'ont tant *médecinė*, qu'il en est mort. Acad.)

— Prov. *Il est plus facile de médeciner que de curer.*

— SE MÉDECINER. v. pron. Fam. Se droguer. Il a la manie de se médeciner. Cette femme s'est use le corps à force de se médeciner.

MÉDÉE. s. f. (de *Médée*, nom myth.). Acal. Genre d'acalephes de la famille des béroïdes, établi pour cinq espèces, dont une, remarquable par sa phosphorescence, habite les côtes du comté de Kent.

— Entom. Lépidoptère d'Afrique du genre sphinx.

— Techn. Nom donné à l'espace compris entre la partie tissée et le corps.

MÉDÉE. Myth. Fille d'Æétès, roi de Colchide, aida Jason à enlever la toison d'or, et l'accompagna à Iolcos. Habile magicienne, elle rajeunit Æson, son beau-père, et punit l'usurpateur Pélias en le faisant mettre en pièces par ses filles, qui espéraient le rajeunir aussi. Renvoyée par Jason, qui épousa Créuse ou Glauce, fille de Créon, roi de Corinthe, elle fit périr Créuse, ses propres enfants, et s'enfuit à Athènes, auprès d'Égée, dont elle eut un fils appelé *Médus*; elle finit par se réfugier en Colchide.

— MÉDÉE. s. f. S'emploie comme titre de tragédies dont Médée fait le sujet. Le caractère de Médée, ses aventures, étaient du domaine de la poésie, et en faisaient surtout une héroïne de tragédie, temoin les *Médées* d'Euripide, de Sénèque, de Corneille et de Longepierre. (Dehèque.)

— MÉDÉE. Astron. La 212e planète télescopique, découverte le 6 février 1880 par M. Palisa.

MEDELLIN. Géogr. Ville de la province de Badajoz (Estremadure espagnole), sur le Guadiana. Victoire de Victor sur les Espagnols, en 1809. Patrie de Fernand Cortez.

— MEDELLIN. Ch.-l. de l'État d'Antioquia (Confédération Grenadine); 15,000 hab.

MEDENBLICK Géogr. Port militaire des Pays-Bas (Hollande septentrionale), à l'entrée du Zuiderzee, et à 50 kil. N.-E. d'Amsterdam; 3,000 hab.

MEDIOLE. s. f. Bot. Genre de méliacées parmées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale, dont les racines sont employées contre l'hydropisie.

MEDERIC (Saint). V. MERRY.

MEDERSA. s. m. Ecole musulmane d'enseignement supérieur en Algérie.

MEDESICASTE. s. m. Entom. Genre de papillons du midi de l'Europe.

MEDETERE. s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, établi pour quatre espèces, dont la plus anciennement connue se trouve en France.

MÉDIAIRE. adj. 2 g. (étym. lat. *medius*, fait de *medium*, milieu). Bot. Qui est placé au milieu. Embryon végétal médiaire. Cloisons médiaires. Nervures médiaires d'une feuille.

*** MÉDIAL, ALE.** adj. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Qui occupe le milieu.

— Gramm. *Lettre médiale.* Lettre qu'on emploie dans le milieu des mots. Certaines lettres médiales diffèrent des initiales et des finales.

— Hist. anc. *Hostie ou victime médiale.* Celle qu'on immolait à midi.

— MÉDIALE. s. f. Lettre médiale. Les médiales. Une *médiale.* Acad.)

MÉDIALEMENT. adv. D'une façon médiale, au milieu. Lettre placée médialement.

*** MÉDIAN, ANE.** adj. (étym. lat. *medianus*, fait de *medium*, milieu). Qui se trouve au milieu.

— Anat. *Ligne médiane.* Ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales. Ligne médiane basilique, céphalique. || *Nerf médian.* Nerf formé principalement par la première paire dorsale et les septième et huitième paires cervicales, auquel se joint un cordon venant des cinquième et sixième. || *Veines médianes.* Veines au nombre de trois, qui sont à la superficie de l'avant-bras.

— Antiq. rom. *Porte médiane.* Porte principale d'une ville, celle qui conduit au centre de la ville.

— Archit. *Colonnes médianes.* Colonnes qui sont au milieu d'une façade, et dont l'entre-colonnement est plus large que celui des autres. On dit aussi *entre-colonnement median.*

— Astron. anc. *Planète médiane.* Nom donné autrefois au soleil, que l'on supposait placé entre les planètes, ayant au-dessus de lui Mars, Jupiter et Saturne, et au-dessous, Mercure, Vénus et la Lune.

— Bot. *Anthère médiane.* Celle qui repose sur le filet. || *Nervure médiane.* Celle qui forme le milieu de chaque feuille. || *Cloisons médianes.* Cloisons valvéennes, que l'on appelle médianes quand elles tirent leur origine de la partie moyenne des valves.

— Entom. *Arcoles médianes.* Celles qui résident dans les ailes des insectes entre les faciaux et les pièces du pourtour de l'œil.

— Géom. Se dit de certains plans tracés sur le diamètre d'une autre figure. || Se dit aussi d'une ligne qui coupe par le milieu toutes les cordes d'une figure plane parallèles à une même direction.

— Ornith. *Plumes médianes de la queue.* Celles qui en occupent le milieu et qui sont plus courtes que les autres.

— MÉDIAN. s. m. Entom. Pièce de la face des myodaires, qu'on remarque entre les faciaux et les pièces du pourtour de l'œil, un peu au-dessus des pièces latérales du péristome.

— MÉDIANE. s. f. Anat. Se dit pour Veine médiane, ligne médiane. La médiane basilique. La médiane céphalique.

— Géom. Droite médiane.

MÉDIANITÉ. s. f. Pouvoir que s'attribuent les médiums.

MÉDIANITO. s. m. Sorte de petit cigare.

*** MÉDIANOCHE.** s. m. (mot espagnol qui vient de deux mots lat., *media nox*, milieu de la nuit). Repas en gras qui se faisait après minuit sonné, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras. Il y aura grand médianoche demain. Viendrez-vous au médianoche? On revient à dix heures; on trouve la comédie; minuit sonne, on fait *médianoche.* (Mme de Sévig.) On servit après minuit sonné le plus grand *médianoche* du monde en viandes très exquises. Id.)

*** MÉDIANTE.** s. f. (ét. lat., *medians*, qui est au milieu; fait de *medium*, milieu). Mus. La tierce au-dessus de la note tonique ou principale. Dans le mode majeur *d'ut, mi* est la médiante. Dans le mode mineur de *la, ut* est la médiante.

— Dans le plain-chant. Repos au milieu de chaque verset, qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. La médiante est marquée par un astérisque.

— Mathém. Division par deux. Inusité.

*** MÉDIASTIN** s. m. (ét. lat., *mediastinus*, fait de *medium*, milieu). Bot. Cloison transversale très mince, qui, dans les crucifères, sépare le fruit en deux parties, et sur les deux faces de laquelle les graines demeurent alternativement fixées, après l'ouverture des valves.

— Anat. Cloison membraneuse formée par l'adossement des plèvres, divisant la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche. Médiastin antérieur. Médiastin postérieur. || *Médiastin du scrotum.* Nom donné quelquefois à la cloison formée par l'adossement des deux dartos.

— Antiq. rom. Esclave du dernier ordre, qui n'avait point de service spécial, et qu'on employait tour à tour aux travaux les plus urgents.

— MÉDIASTIN, INE. adj. Qui appartient au médiastin. || *Artères médiastines.* Branches artérielles très déliées, qui se répandent dans le tissu cellulaire du médiastin. || *Veines médiastines.* Se dit de celles qui, du côté droit, s'ouvrent dans la veine cave supérieure et dans l'azygos, et de celles qui, du côté gauche, s'ouvrent dans la sous-clavière gauche.

— MÉDIASTINES. s. f. pl. Anat. Les artères médiastines. Les médiastines antérieures. Les médiastines postérieures.

MÉDIASTINITE. s. f. Pathol. Inflammation du tissu lamineux du médiastin.

*** MÉDIAT, ATE** adj. pr. *mè di-a*; et lat. *medius*, qui est au milieu). Qui n'a rapport qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux. Autorité, juridiction médiate. Héritier médiat. Puissance médiate. La manière *médiate* la plus remarquable de nous former des idées, est celle qui se fait par abstraction. (Dumarsais.) Les actions instinctives sont les effets *médiats* de l'intelligence divine. (Cuvier.)

— Anat. *Principes médiats.* Principes obtenus par un dédoublement de la matière organisée.

— Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elles sont soudées à la corolle, cas dans lequel elles sont censées avoir la même insertion que cette dernière.

— Hist. *Princes médiats.* Princes qui ne tenaient point leurs fiefs directement de l'empire d'Allemagne. || *États médiats.* Les États de ces princes.

— Méd. *Auscultation médiate.* Auscultation pratiquée au moyen du stethoscope.

MEDIA-TABLA s. m. Métrol. Poids valant 2 grammes et usité pour l'or dans la Nigritie et la Guinée.

*** MÉDIATEMENT.** adv. D'une manière médiate. Ce seigneur ne relevait de la couronne que *médiatement.* (Acad.) Le magnétisme animal peut guérir immédiatement les maladies des nerfs et *médiatement* les autres. (Virey.)

*** MÉDIATEUR, TRICE.** s. (rad. *médiat*). Celui, celle qui s'entremet pour ménager un accommodement entre deux personnes, entre deux États, entre deux partis. Il fut choisi pour médiateur. Elle se rendit médiatrice entre les deux partis. Le roi d'Angleterre se rendit médiateur entre l'Espagne et l'Autriche. Jésus-Christ est le *médiateur* entre Dieu et les hommes, est notre *médiateur* auprès de Dieu. (Acad.) Les deux Hotham père et fils choisirent la reine pour *médiatrice.* (Boss.) Après que notre grand roi, plus jaloux de sa parole et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts, eut déclaré la guerre aux Anglais, ne fut-elle pas encore une sage et heureuse *médiatrice?* Id.) Toutes les nations regardaient la France comme leur *médiatrice* et leur mère commune. (Volt.) Les *médiateurs* n'ont pas supposé ce déni de justice. (J.-J. Rouss.) Capucin, disait Timoléon de Brissac mourant, qui t'a fait assez hardi que de t'établir *médiateur* entre Dieu et Timoléon? (Sallentin.)

— Fig. Le plus grand des médiateurs est l'équité. La vérité est le *médiateur* nécessaire entre la raison et Dieu. (Cousin.) C'est la honte qui est partout, du ciel à la terre, la grande *médiatrice* des êtres. (Lacordaire.)

— Hist. *Le médiateur ou le grand médiateur.* Ministre d'État qui, sous les empereurs de Constantinople, était chargé de toutes les affaires de l'intérieur du palais. || *Médiateur de la république helvétique.* Titre que prit Napoléon après l'acte de médiation.

— Jeux. Sorte de jeu de quadrille qui ne se joue plus.

— Philos. *Médiateur plastique.* Agent intermédiaire que certains philosophes supposaient placé entre l'âme et le corps.

— MÉDIATEUR, TRICE. adj. Qui intervient entre deux personnes, entre deux partis, pour amener un accommodement, pour prévenir les hostilités ou ramener la paix. État médiateur. Les puissances *médiatrices* déclarèrent que... (Acad.)

*** MÉDIATION** s. f. (pr. *mé-di-a-cion*; rad. *médiat*). Intervention bienveillante d'une troisième personne entre deux autres qui sont en contestation. Se dit surtout en politique, lorsque deux États sont en guerre entre eux ou seulement en contestation, et qu'une troisième puissance interpose ses bons offices pour prévenir les hostilités ou rétablir la paix. On refusa sa médiation. Il nous a offert sa médiation; nous l'avons acceptée. Cet accommodement a été fait par la médiation de tel prince. On s'est servi de sa médiation. Vous avez publié que je voulais écrire l'histoire de la *médiation.* (J.-J. Rouss.)

— Astron. Moment de la culmination d'un astre. || Heure de midi, milieu du jour.

— Géom. anc. Division par deux. Ce sens n'est plus usité.

— Hist. *Acte de médiation.* Acte par lequel la Suisse fut organisée, le 20 février 1803, et qui la constitua en une confédération composée de dix-neuf cantons, régie par une diète nationale annuelle.

— Liturg. Partage de chaque verset d'un psaume en deux parties, la première psalmodiée ou chantée par un côté du chœur et la seconde par l'autre côté. Cette médiation est marquée par un astérisque sur la plupart des livres d'église.

— Syn. comp. MÉDIATION, ENTREMISE. La *médiation* est l'action d'une personne qui travaille à rapprocher l'une de l'autre des personnes divisées par des prétentions, des passions ou des sentiments opposés. L'*entremise* est l'action d'une personne qui, possédant la confiance de deux personnes éloignées l'une de l'autre, propose ou fait réussir entre elles quelque affaire à leur satisfaction réciproque.

MÉDIATISATION. s. f. (pr. *mé-di-a-ti-za-cion*). Action de médiatiser.

MÉDIATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Médiatiser. S'empl. adjectiv. Prince médiatisé.

*** MÉDIATISER** v. a. 1re conj. (radic. *médiat*). Réunir de petites souverainetés à des États plus puissants, en parlant de l'Allemagne, afin qu'elles relèvent médiatement de l'Empire. Lorsque, en 1806, l'empire d'Allemagne fut dissous, on sentit la nécessité de médiatiser cette foule de petites souverainetés qui, malgré toutes les sécularisations opérées en Souabe, en Franconie, en Bavière et sur les bords du Rhin, existaient encore sur cette terre si profondément empreinte du régime féodal. Le prince qu'on *médiatise* tombe sous l'autorité du prince territorial dans les États duquel il est enclavé, et voit ainsi disparaître sa souveraineté. (Legoarant.)

MEDICA. adj. f. Épithète de Minerve.

MÉDICAGO. s. m. Bot. Nom scientifique du genre luzerne.

*** MÉDICAL, ALE.** adj. (ét. lat., *medicus*, medecin). Qui tient à la médecine et aux médecins. C'est là une question tout à la fois judiciaire et médicale. Le charlatanisme *médical* ne saurait manquer de succès, puisqu'il domine sur les hommes par le premier de tous les intérêts, l'amour de la vie et la crainte de la mort. (Monfalc.)

— Propre à guérir. Les propriétés médicales d'une plante.

— *Matière médicale.* Connaissance des substances employées en médecine, et de la manière de les préparer et de les administrer. Il possède à fond la matière médicale. L'étude de la matière médicale est une branche très importante de la médecine.

— Syn. comp. MÉDICAL, MÉDICINAL. *Médical* s'applique aux objets généraux de la science; *medicinal*, signifie qui a des propriétés médicamenteuses. L'expression *propriétés médicales* n'est donc pas juste.

MÉDICALEMENT. adv. Au point de vue médical.

*** MÉDICAMENT.** s. m. (ét. lat., *medicamentum*, même signif.; fait de *medicari*, donner des remèdes). Substance employée pour ramener à leur type naturel les propriétés vitales altérées dans le cours des maladies. Médicaments internes, externes. Médicaments doux ou bénins. Médicaments actifs ou forts. Administrer des médicaments. Il se ruine en médicaments.

— *Médicaments alimenteux.* Nom donné à certaines substances propres à nourrir et à guérir en même temps. || *Médicament composé.* Celui où l'on associe ensemble plusieurs substances médicamenteuses. || *Médicament simple.* Celui que l'on emploie seul.

— Fam. et fig. *C'est un vrai médicament.* Se dit d'une personne ou d'une chose ennuyeuse.

— Syn. comp. MÉDICAMENT, REMÈDE. *Médicament* se dit de toute préparation pharmaceutique capable de produire dans l'animal vivant des changements utiles; *remède* se dit en général de tout ce qui contribue à guérir les maladies, à conserver la santé. La nature fournit ou suggère les remèdes; la pharmacie compose, apprête les médicaments.

*** MÉDICAMENTAIRE.** adj. 2 g. Qui traite des médicaments. Code médicamentaire.

MÉDICAMENTATION. s. f. (pr. *mé-di-ka-man-ta-cion*; radic. *médicamenter*). Action de prescrire des médicaments.

MÉDICAMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Médicamenter. S'empl. adjectiv.

*** MÉDICAMENTER.** v. a. 1re conj. Appliquer des médicaments aux malades, leur donner les remèdes qui leur sont nécessaires. Il serait mort s'il n'eût été bien médicamenté. La nourrice doit être le moyen de *médicamenter* les enfants. (Mme Monmarson.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. Médicamenter un cheval, un chien, une vache, etc. Il avait passé toute la nuit à frotter et à *médicamenter* un de ses mulets qui était malade. (Mérimée.)

— Fig. et par plaisanterie. Traiter une affaire épineuse. Mon Dieu! laissez-moi *médicamenter* cette affaire. (Mol.)

— SE MÉDICAMENTER. v. pron. Prendre des remèdes, des médicaments. Il n'aime pas à se médicamenter.

*** MÉDICAMENTEUX, EUSE.** adj. Qui a la vertu d'un médicament, qui est susceptible de former des médicaments. Le lait est un aliment médicamenteux. J'honore les botanistes, les chimistes et les physiciens; mais, je suis forcé d'en faire l'aveu, les anciens sont encore nos maîtres en fait des propriétés *médicamenteuses* et nutritives des plantes. (Fodéré.)

MÉDICASTRE. s. m. (étym. lat., *medicari*, soulager). Nom donné, par dénigrement, à un mauvais médecin, à un médecin inexpérimenté. De là, la réputation usurpée de tant de *médicastres.* (Chomel.) Inusité.

MÉDICATEUR, TRICE. adj. Qui a rapport à la médication; qui peut opérer un changement dans l'organisation. Le corps, sous l'empire de la maladie, par le seul fait de la coordination qui existe entre toutes ses lois et ses parties, doit tendre sans cesse à revenir à l'état de santé. Ce retour est la guérison. L'impulsion par laquelle l'organisme opère ce retour salutaire, a reçu le nom de forces *médicatrices* ou d'action de la nature, ou seulement de nature. (Xaudet.) Les forces *médicatrices*, que sont-elles en réalité, sinon cette même action de toute l'économie qui marche au secours de celles de ses parties qui sont lésées? Id.)

*** MÉDICATION.** s. f. (pr. *mé-di-ka-cion*; ét.

lat., *medicatio*, même signif ; fait du v. *medicari*, soulager). Therap. Action d'employer des medicaments. Medications externes. Medications internes.

— Systeme, mode de traitement d'une maladie. La *medication* ne doit jamais prendre l'air d'une torture, d'une vengeance, d'une punition. (Raspail.)

MÉDICÉE, s. f. Bot. Nom donné au tabac lors de son apparition en France, sous Catherine de Médicis.

— Adjectiv. Herbe médicée.

MÉDICÉEN, ENNE, adj. Qui appartient aux Médicis, a leur influence ; qui se rapporte au temps des Médicis. || *Siecle médicéen*. Le seizième siecle. On dit plus souvent *siecle des Médicis*.

MÉDICÉO-LAURENTIN, INE, adj. Hist. Qui appartient a Laurent de Medicis. N'est usité que dans la locution *Bibliothèque médicéo-laurentine*. Bibliothèque célebre, fondee à Florence par Laurent de Médicis.

* **MÉDICINAL, ALE**, adj. (étym. lat., *medicinalis* ; de *medicus*, médecin). Therap. qui sert de remede, qui est employé en medecine pour combattre des causes morbifiques. Herbes médicinales. Plante médicinale. Potion médicinale. Eau médicinale. L'importance des secours moraux, dans la thérapeutique, est si grande, que les anciens regardaient la morale, la philosophie et l'éloquence, comme des instruments *médicinaux*. (Monfalc.) Toujours composés des mêmes principes, les mineraux ne varient pas, leur force *médicinale* est fixe comme leur matériel. (Barbier.) Les productions *médicinales* doivent subir diverses préparations avant d'être administrées. (Id.) Il est des préparations qui tendent à réprimer l'excès d'activité des ingrédients *médicinaux*. (Id.) Les medicaments sont formés d'une ou de plusieurs substances naturelles ; mais tous les corps végétaux, animaux et mineraux, ne sont pas également propres à devenir des composes *médicinaux*. (Id.)

— *Matière médicinale*. S'est dit pour Matière médicale. Telle etait la matière *médicinale* qu'un habile apothicaire ne saurait trop connaître et que souvent un habile médecin ne connait pas assez. (Fontenelle.)

— Fig. Se dit des remèdes de l'âme. Les pénitences que le confesseur impose doivent être tout ensemble et expiatoires et *médicinales*. (Bourdaloue.)

MÉDICINALEMENT, adv. D'une manière médicinale.

— Fig. Dieu punit les pécheurs : premièrement, *médicinalement* pour eux... (Boss.)

MÉDICINIER, s. m. (rad. *médecine*). Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Amérique meridionale, famille des euphorbiacées, dont les semences contiennent un acide nommé jatrophique, et donnent une huile semblable à l'huile de croton tiglion. Le médicinier a reçu le nom qu'il porte des propriétés très purgatives de ses graines. Médicinier multifide. Medicinier brûlant. Médicinier manihot. || *Médicinier acuminé*. Celui qui est de la plus belle espèce, et dont les fleurs, d'un rouge écarlate brillant, paraissent encore plus belles par le vert foncé des feuilles sur lesquelles elles se detachent avec élégance.

MÉDICIS, (en italien *Medici*). Célèbre famille de Florence, qui apparait dans l'histoire en 1251, mais dont la grandeur politique, étayée sur des richesses dues au commerce, est l'œuvre de *Sylvestre*, qui, gonfalonier en 1378, fut banni par la faction noble des Albizzi en 1381, et de son fils *Jean*, qui fut gonfalonier en 1421, et mourut en 1429. Les Médicis portaient dans leurs armoiries six bulles ou globules ou balles (*palle*) ; les mots *Alle palle* devinrent le cri de ralliement de leurs partisans. || MEDICIS (Cosme de), dit *l'Ancien*. Fils de Jean de Médicis, né en 1389, succeda a son père comme gonfalonier. Possesseur d'une grande fortune acquise par le commerce, il exerça, à Florence, surtout depuis 1434, sans porter aucun titre particulier, une veritable dictature. Il protégea les artistes, les savants et les littérateurs, et mourut en 1464, avec le surnom de *Père de la patrie*. || MEDICIS (Pierre Ier de), 1414-1469. Succéda, en 1464, a Cosme, son père. Il demeura, malgré les complots, maître de Florence jusqu'a sa mort, 1469. || MEDICIS (Laurent Ier de), dit *le Magnifique*. Fils du précédent, né en 1448, fut proclamé en 1469 chef de Florence, avec son frère *Julien*. Dans la conspiration des Pazzi, Julien fut assassiné dans la cathédrale, mais Laurent échappa aux meurtriers, 1478. Il soutint une guerre de quelques années contre Naples et Rome, alliées des Pazzi. Telle fut sa puissance qu'en 1490 la république fit banqueroute elle-même pour sauver sa fortune compromise. Il mourut en 1492, laissant trois fils, Pierre et Julien, ses successeurs, et Jean, pape depuis, sous le nom de Léon X. Il protégea généreusement les savants et les artistes et composa de gracieuses *Poésies*. || MEDICIS (Pierre II de). Né en 1471, il succeda, en 1492, à son père Laurent. Arrogant et incapable, il fut chassé par les citoyens indignés, 1494 ; il tenta de rentrer à Florence, et se noya, en 1503, dans le Garigliano. || MEDICIS (Julien de). Frère du précédent, né en 1478, fut rétabli par les Espagnols en 1512, céda le pouvoir à son neveu Laurent II, 1513, et obtint le titre de duc de Nemours. Il mourut en 1516. || MEDICIS (Jean de). V. LÉON X. || MEDICIS (Jules de). V. CLEMENT VII. || MEDICIS (Laurent II de), Neveu du précédent, lui succéda en 1513. Investi par Léon X du duché d'Urbin, 1516, il épousa, en 1518, Madeleine de La Tour d'Auvergne, dont il eut une fille qui fut Catherine de Medicis. Il mourut en 1519. || MEDICIS (Jean de, dit *le Grand Diable*. Né en 1498, commanda les bandes d'aventuriers, dites *bandes noires*, au compte de Leon X, 1521, et de Florence ; il fut tue près de Mantoue, 1526. Descendant de Laurent, frere de Cosme l'Ancien, il a été la tige des ducs de Florence. || MEDICIS (Alexandre de). Premier duc de Toscane, fils naturel de Laurent II, ou du cardinal Jules de Médicis (Clement VII), né en 1510, fut nommé par Charles-Quint, dont il épousa la fille Marguerite, duc de Florence, 1532, et fut assassiné en 1537. || MEDICIS (Cosme Ier de). Premier grand-duc de Toscane, né en 1519, fils de Jean de Medicis, duc en 1537, se fit céder Sienne par Philippe II au prix de l'île d'Elbe, et obtint du pape Pie V le titre de grand-duc, 1569. Il mourut en 1574 || MEDICIS (François-Marie de). Né en 1541, fils du precedent, se laissa dominer par la Vénitienne Bianca Capello, qu'il épousa en 1598. Il fonda, en 1580, la galerie de Florence, et mourut en 1587. Marie de Medicis fut sa fille. || MEDICIS (Ferdinand Ier de). Frère du précédent, ne en 1551, était cardinal a son avènement, 1587. Il se maria, fonda la prospérité de Livourne, protégea Jean de Bologne et Galilée et mourut en 1609. || MEDICIS (Cosme II de), 1609-1621. Fils du précédent, ne en 1590, combattit les Barbaresques, et développa le commerce. || MEDICIS (Ferdinand II de), 1621-1670. Fils du précédent, né en 1610, eut une administration douce et pacifique. || MEDICIS (Cosme III de), 1670-1723. Fils du precedent, ne en 1642, laissa l'État epuisé par son faste. || MEDICIS (Jean-Gaston de), 1723-1736. Fils du précedent, né en 1671, mourut sans postérité. Sa succession fut donnée a François de Lorraine, au détriment d'Anne, princesse palatine, avec laquelle le nom de Médicis s'éteignit en 1743. || MEDICIS (Don Louis, chevalier de), duc de Sarto. Né en 1760, d'une branche cadette des précédents, fut vice-president du conseil des finances, 1800, et presque toujours ministre des finances, puis de la police et des affaires étrangères du royaume de Naples jusqu'a sa mort, arrivée en 1830.

— MEDICIS (Catherine de). Reine de France. V. CATHERINE.

— MEDICIS (Marie de). Reine de France. V. MARIE.

MÉDICO-LÉGAL, ALE, adj. Qui se rapporte a la médecine legale, aux devoirs que la loi impose aux membres du corps médical.

MÉDICO-LÉGALEMENT, adv. Au point de vue medico-legal.

MÉDICOMANE, s. 2 g. (rad. *médicomanie*). Didact. Celui, celle qui a la manie de médicamenter, de faire de la medecine.

— Adjectiv. Cette femme est vraiment médicomane.

MÉDICOMANIE, s. f. (étym. lat., *medicus*, medecin ; gr. μανία, fureur, folie). Habitude de se mêler de médecine sans avoir fait les études nécessaires.

MÉDICO-PNEUMATIQUE, adj. 2 g. Qui concerne l'emploi therapeutique de l'air.

MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE, adj. 2 g. Se dit des etudes de psychologie faites au moyen de l'observation du cerveau et de ses lésions.

MÉDICO-VÉTÉRINAIRE, adj. 2 g. Qui appartient a la medecine vétérinaire. Le sel produit sur les bestiaux les mêmes effets que sur l'homme : il stimule leur appétit, et il a quelques propriétés *medico-vétérinaires*. (Morogues.)

MÉDICUSIE, s. f. Bot. Syn. de PICRIDE.

MÉDIDA, s. f. Metrol. Mesure de capacité brésilienne valant deux cuartillos.

MÉDIE, Géogr. anc. Contrée de l'Asie, entre les monts Zagros et l'Assyrie à l'O., la Perse et la Paretacène au S., le désert de Médie et l'Hyrcanie à l'E., les monts Caspiens et l'Araxe au N. On y rattache quelquefois le pays des Mardes, des Tapyres, etc. La capitale était *Ecbatane*. Les Mèdes secouèrent le joug des Assyriens avec Arbaces, 759 avant J.-C. Ils ne se constituèrent cependant qu'avec Déjocès, 733. Après lui vinrent Phraorte, conquerant de la Perse et de la Haute-Asie ; Cyaxare Ier, vainqueur de Ninive, 625 ; Astyage, 595-560 ; puis Cyaxare II, après lequel Cyrus donna aux Perses la superiorité. Le nord du pays ou Médie Atropatene, entre le lac Arsissa à l'O. et la Caspienne à l'E., était devenu, des le temps d'Alexandre, un royaume particulier, qui avait *Gazaca* ou *Prasapa* pour capitale.

— Sc. occ. *Pierres de Médie*. Pierres magiques auxquelles on attribuait entre autres vertus merveilleuses la propriété de guérir de la goutte et de la cecité.

MÉDIÉTÉ ou **MÉDIÉTÉTÉ**, s. f. (du lat. *medium*, milieu). Geom. anc. Nom que l'on donnait à la proportion arithmétique ou geométrique, dans laquelle il se trouve une moyenne proportionnelle. 9 : 3 :: 3 : 1, forme une médiété. Inusité.

MÉDIÉVAL, ALE, adj. (ét. lat., *medium*, moyen ; *ævum*, âge). Qui a rapport au moyen âge. Les époques médiévales.

MÉDIÉVISTE, s. m. (rad. *médiéval*). Historien qui s'occupe du moyen âge.

MÉDIFIXE, adj. 2 g. (ét. lat., *medium*, milieu ; *figo*, je fixe). Bot. Qui est fixé au filet par la partie moyenne. Anthère médifixe.

MÉDIFOURCHE, s. f. étym. lat., *medium*, milieu ; *furca*, fourche). Entom. Prolongement vertical, branche de l'endosternum des insectes, servant de point d'attache aux muscles moteurs de l'aile.

* **MÉDIMNE**, s. m. (du gr. μέδιμνος, même signific.). Antiq. Mesure grecque pour les matieres sèches, qui contenait six boisseaux romains, et qui valait 52 lit. 80 ou 54 lit. 84.

MÉDIMNO, s. m. Metrol. Mesure de capacite usitée dans l'île de Chypre et valant environ 75 litres 10 centilitres.

MÉDIN, s. m. Métrol. Monnaie turque d'une valeur variable suivant les contrees. Je donnai quelques *médins* au petit bataillon, en lui disant : En avant, marche ! (Chateaub.)

MÉDINA, (*ville*, en arabe), ou **MANAMA**, Geogr. Port d'Arabie, sur la côte N.-E. de l'île Bahrein (golfe Persique), ; pêche de perles.

— **MEDINA-CELI**. Ville de la province de Soria (Vieille-Castille), en Espagne, aux sources du Xalon, érigée en duché, 1491, en faveur de Louis II de la Cerda, dont la posterité s'eteignit en 1711.

— **MEDINA-DE-LAS-TORRES**. Ville de la prov. de Badajoz (Estremadure), en Espagne. Ruines romaines ; 3,600 hab.

— **MEDINA DEL-RIO-SECO**. Ville de la prov. de Valladolid (Leon), en Espagne, sur le Sequillo ; 5,000 hab. Victoire de Bessieres, 14 juillet 1808.

— **MEDINA-SIDONIA**. Ville d'Andalousie (Espagne), à 30 kil. S.-E. de Cadix. Ruines romaines ; 11,000 hab.

MÉDINE, s. f. Vent d'est, à Cadix.

MÉDINE, (en arabe *Medinet-al-Nabi*, ville du prophète, autrefois *Iatreb*). Geogr. Ville de l'Hedjaz (Arabie), a 432 kil. N.-O. de La Mecque. Elle renferme le tombeau de Mahomet, qui s'y était refugie après sa fuite de La Mecque, et attire beaucoup de pèlerins musulmans ; c'est une ville savante, qui a de nombreuses écoles : 16,000 hab

MEDINE. Poste militaire du Sénégal, a 1,200 kil. E. de Saint-Louis.

MÉDINEH (Wholed-). Géogr. Ville commerçante du Sennaar (Afrique ; 12 à 15,000 hab.

MÉDINET-ABOU. Geogr. L'un des villages bâtis sur les ruines de l'ancienne Thèbes (Haute-Egypte).

— **MEDINET-EL-FAYOUM**. Ville de la Moyenne-Égypte, sur le canal Joseph, à 84 kil. S.-O. du Caire, est le ch.-lieu du Fayoum. Eau de rose ; toiles de lin, châles blancs ; 12,000 hab.

MÉDINILLE, s. f. (pr. *mé-di-nille, ll* mouill.). Bot. Genre de mélastomacees miconiées, etabli pour un grand nombre d'arbrisseaux repartis en quatre sections et découverts aux Moluques.

MÉDIO-CARPIEN, ENNE, adj. Anat. Qui appartient à un os, a une articulation du milieu du carpe.

MÉDIOCRATIE, s. f. (pr. *mé-di-o-kra-ci* ; étym. lat., *medius*, qui est au milieu ; gr. κράτος, force). Pouvoir exercé par la classe moyenne.

* **MÉDIOCRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *mediocris*, même signif. ; fait de *medius*, qui est au milieu). Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais. Une somme médiocre. Un cheval de médiocre taille. Du vin médiocre. Cela n'est que médiocre. Une fortune médiocre. Une médiocre fortune. Une beauté médiocre. Une médiocre beauté. Une portée d'esprit fort *médiocre*. (La Bruy.) Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une *médiocre* fortune ; il n'y a rien dont on voie mieux la fin que d'une grande fortune. (Id.) Vous pouvez lui insinuer un peu de degoût pour la vie *médiocre* qu'elle mènerait à Paris. (Volt.) Le pays est d'une très *médiocre* etendue. (Barth.) La vie est une chose de *médiocre* valeur, qui ne vaut qu'autant qu'on l'emploie à faire son devoir, à servir les hommes et à prendre rang parmi eux. (De Tocqueville.)

— Se dit d'un homme de peu d'esprit, de peu de capacite, relativement a la place qu'il occupe, aux prétentions qu'il annonce. Homme médiocre. Poete mediocre. Femme médiocre. Les gens mediocres sont ordinairement satisfaits d'eux-mêmes. L'homme *médiocre* est rarement généreux ; il n'est jamais plus insolent que lorsqu'il tient dans son antichambre un homme d'un merite superieur. La Bruy.) Il n'y a aucun écrivain *médiocre* qui n'ait de l'esprit, et qui par là ne mérite quelque éloge. (Volt. Les enfants étourdis, bruyants, legers, ne deviennent guère que des gens *mediocres*. (Le roi Stanislas.) Ces poètes si bien chantants seront demain des journalistes à peine dégrossis, pour jamais *médiocres*. (L. Veuillot.)

— Avec les adverbes *bien*, *fort*, etc., il signifie Au-dessous du médiocre. C'est un esprit bien mediocre. Il a fait une fortune bien médiocre. Ma douleur serait *bien médiocre*, si je pouvais la dépeindre. (Mme de Sevig.)

— *Plus que médiocre*. Se dit dans le même sens.

— Avec la négation, il signifie Considérable. De la manière dont on m'a parlé, l'article de votre jeu n'est pas *médiocre* sur votre dépense. (Mme de Sévigne.)

— MEDIOCRE, s. m. Ce qui est médiocre. Dans les arts d'agrément, le *médiocre* est insupportable. (Acad.) C'est parce qu'on a senti par les réflexions et comme par l'expérience la distance énorme du *médiocre* à l'excellent qu'on ne peut plus souffrir le *mediocre*. (D'Alembert.) En toute chose, ce qui réussit de nos jours, c'est le *médiocre*. (E. Renan.) Je suis allé hier à l'Exposition, qui m'a semblé d'un *médiocre* désespérant. Mérimée

> Dans l'art dangereux de tirer ou d'écrire,
> Il n'est point de degrés du *médiocre* au pire. (Pon.

— *Au-dessous du médiocre*. Se dit d'une personne ou d'une chose qui est sans mérite. Cette musique est au-dessous du médiocre. Il n'a paru au-dessous du *médiocre*. (Duclos.)

— *Les médiocres*. Les gens de condition moyenne. Les grands, les petits et les *médiocres* vivent également assujettis aux mêmes nécessités naturelles. (Boss.) Peu usité.

* **MÉDIOCREMENT**, adv. D'une façon médiocre. Il est mediocrement riche, mediocrement savant. Cela n'est que mediocrement bien. C'est avoir fait un grand pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que *médiocrement* fin. (La Bruy.) A coup sûr ce livre ne plaira *médiocrement* à personne. (J.-J. Rousseau.)

— Peu. Ils avaient affaire à un homme qui ne voulait pas *médiocrement* ce qu'il voulait. (Pellisson.)

— D'une façon peu distinguée. Pie IX joue *médiocrement* son rôle dans les grandes représentations de l'Église catholique. E. About.)

— Fam. *Assez médiocrement*. Très peu. Vous connaissez sa sœur, elle est très riche, très aimable et de vos amies, même. — *Assez médiocrement*. (Marivaux.)

— Se construit quelquefois avec la préposition *de*. Cette femme a médiocrement d'esprit.

* **MÉDIOCRITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est médiocre. La mediocrité de ses ressources, de son revenu. Un homme qui n'a de l'esprit que dans une certaine *médiocrité* est sérieux et tout d'une pièce ; il ne rit point, il ne badine jamais. (La Bruyère.) Son extérieur n'était point negligé, quoiqu'il se ressentit de la *médiocrité* de sa fortune. (Barth.)

— Manque de grandeur, de mérite, d'élévation d'esprit. On ne fait pas aujourd'hui dix pas sans être environné d'hommes, de journaux, de livres, de pièces d'une médiocrité désespérante. La médiocrité en poésie est rebutante. L'une des marques de la *médiocrité* de l'esprit est de toujours compter. (La Bruy.) Le goût de l'extraordinaire est le caractère de la *médiocrité*. (Diderot.) Les grands talents attirent la haine, comme le fer attire la rouille, la seule *médiocrité* n'a pas d'ennemi. (D'Alembert.) Rien ne prouve plus la *médiocrité* que les petits mystères a l'oreille, les conversations dans une embrasure de fenêtre, les nouvelles de gazette qu'on donne pour des lettres qu'on a reçues, la discrétion sur les petites choses, la petite finesse et les cachotteries. (Pr. de Ligne.) Une des plus grandes preuves de *médiocrité*, c'est de ne pas savoir reconnaître la supériorité là où elle se trouve. (Say.)

— État de fortune intermédiaire entre l'opulence et la pauvreté. Vivre dans la médiocrité. Je ne veux être, si je le puis, ni malheureux ni heureux ; je me jette et me réfugie dans la *médiocrité*. (La Bruy.) Il laissa sa famille dans la *médiocrité*. (Fén.) Ils se retirèrent dans une petite ville d'Allemagne, et vécurent dans une *médiocrité* peu dorée. (J. Sandeau.) Cependant, Claire ruinée, c'etait la *médiocrité* pour toute la vie. (G. Ohnet.)

— Modération, juste milieu. L'extrême esprit est accusé de folie, comme l'extrême défaut ; rien que la *médiocrité* n'est bon. (Pasc.) Il faut que je cherche une règle certaine qui compose mes mœurs selon la droite raison, et réduise mes actions à la juste *médiocrité*. (Bossuet.)

— Personne médiocre, qui a peu de talent et d'esprit. C'est une des nombreuses médiocrités de cette époque. Les *médiocrités* politiques et littéraires se réunissent en coteries pour se faire jour aux dépens du vrai mérite. (Viennet.)

— Œuvre de peu de mérite. Enchanté des chefs-d'œuvre du siècle passé, autant que dégoûté du fatras prodigieux de nos *médiocrités*, je vais expier les miennes en me faisant le commentateur de P. Corneille. (Voltaire.)

MÉDIO-DORSAL, ALE, adj. Anat. Qui est situé dans le milieu du dos.

— Moll. qui est placé au milieu de la longueur du bord supérieur d'une valve de coquille. Crochet médiodorsal.

MÉDIO-JURASSIQUE, adj. 2 g. Géol. Qui comprend les terrains oolithiques intermédiaires. Terrains médio-jurassiques.

MEDIOLANUM. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes d'origine gauloise. Les plus connues sont : *Mediolanum*, ch.-l. des Insubres (Gaule Cisalpine), auj. *Milan* ; *Mediolanum*. Chef-lieu des Santones (Aquitaine IIe), auj. *Saintes* ; *Mediolanum*. Chef-lieu des Aulerces Eburovices (Lyonnaise IIe), auj. *Évreux*, etc.

MEDIOMATRICI, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Belgique Ire ; son territoire correspondait à une partie de la Lorraine. Chef-lieu, *Divodurum* ou *Mediomatrici* Metz).

MÉDIONNER, v. a. 1re conj. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Techn. Prendre le milieu ou un terme moyen.

— Maçonn. Compenser, comme lorsque dans des toises de crépi et d'enduit, on compte trois, quatre ou cinq toises pour une toise de construction.

MÉDIO-TARSIEN, ENNE, adj. Anat. Qui se rapporte à un os, à un ligament du milieu du tarse.

MÉDIPECTORAL, ALE, adj. (ét. lat., *me-*

diam, milieu ; *pectus*, poitrine). Entom. Qui se fixe à la medipoitrine. Ailes inférieures mediopectorales.

MÉDIPOITRINE, s. f. (ét. lat., *medium*, milieu ; fr. *poitrine*). Entom. Partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

MÉDIPONTIN, s. m. (étym. lat., *medius*, qui est au milieu ; *pons, pontis*, pont). Mar. Pont de cordes.

— Techn. Table de pressoir.

* **MÉDIQUE**, adj. 2 g. Hist. anc. Qui appartient à la Médie ou aux Mèdes, et même aux Perses, que l'on appelait quelquefois Mèdes.

— Antiq. gr. *Robe médique*. Robe des anciens Perses. Ce costume était semblable au caftan des Perses modernes, accordé comme distinction honorifique, et porte par certains officiers, à la cour des anciens rois de Perse. *Ivresse médique*. Statue de Némésis placée dans un bourg de l'Attique : on l'avait taillée dans un bloc de marbre apporté par Xerxès.

— Bot. anc. *Herbe médique*. Nom que les anciens donnaient à une herbe qui croissait en abondance dans les pâturages voisins de Nysa, et qui paraît être le trèfle.

— Hist. *Guerres médiques*. Nom donné à la lutte des Grecs et des Perses, 501-449 av. J.-C., sous les rois Darius Ier, Xerxès et Artaxerxès Longue Main. Ces guerres furent signalées par les victoires des Grecs à Marathon, 490, à Salamine, 480, à Platée et à Mycale, 479 ; puis par les succès de Pausanias et de Cimon, qui imposa au roi de Perse le glorieux traité de 449. Les victoires des deux guerres *médiques* n'ont point seulement délivré la Grèce, elles ont sauvé le monde. (P. de St-Victor.)

* **MÉDIRE**, v. n. 4e conj. irrég. (ét. fr. *mé*, pour *mal*, et *dire*). Se conjugue comme *lire*, excepté à la 2e personne du pluriel de l'indicatif, où on dit *Vous médisez* et à l'impératif, *Médisez*. Mal parler de quelqu'un, en dire du mal. Médire de son prochain. Médire de tout le monde. Puisque nous ne pouvons parvenir à la grandeur, vengeons-nous à en *médire*. (Mont.) Les femmes aiment mieux qu'on *médise* de leur vertu, que de leur esprit ou de leur beauté. (Fontenelle.)

Ce sont propos oisifs, chansons et fariboles,
Bien souvent le prochain en a sa bonne part,
Et l'on y sait *médire* et du tiers et du quart. (Molière.)

Ceux de qui la conduite offre le plus à rire
Sont toujours sur autrui les premiers à *médire*. (Id.)

— Absol. Celui qui *médit* hautement est semblable à un chien qui aboie et qui mord. (La Rochef.) C'est un méchant métier que celui de *médire*. (Boil.)

— Fig. Il y a des louanges qui *médisent*. (La Rochefoucauld.)

— Prov. *Il n'y a personne sur qui on ne médise*.

— S'employait autrefois substantiv. Quant à moi, je foule aux pieds ton *médire* indiscret (Nic. Pasquier.)

— Syn. comp. MÉDIRE, CALOMNIER V. CALOMNIER.

* **MÉDISANCE**, s. f. (radic. *médire*). Discours au désavantage de quelqu'un. La médisance est très commune dans la société. Cette femme se permet fréquemment la médisance. La médisance se nourrit du contact fréquent des individus entre eux. Les traits, le venin de la médisance. Et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la *médisance* ! (Boss.) Elle savait de quel poids est non seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la *médisance* se donne d'empire quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence. (Id.) Ni sa bouche ni ses oreilles n'ont jamais été ouverts à la *médisance*. (Id.) Je définis ainsi la *médisance* : Une pente secrète de l'âme à penser mal de tous les hommes, laquelle se manifeste par les paroles. (La Bruy.) On répète les *médisances*, en citant leur auteur pour s'en donner le plaisir sans danger. (Volt.) Je ne suis point étonné qu'on s'entretienne à Paris plus volontiers de *médisance*, de calomnie, de vers satiriques, que d'un ouvrage utile. (Id.) La *médisance* est une petitesse dans l'esprit ou une noirceur dans le cœur ; elle doit toujours sa naissance à la jalousie, à l'envie, à l'avarice, ou à quelque autre passion ; elle est la preuve de l'ignorance et de la malice. (Duclos.)

— *C'est une pure médisance*. Se dit d'une imputation avancée sans preuve.

— Collectivement. Les gens médisants. Faire taire la médisance. La médisance ne l'a point épargné. Combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la *médisance*. (Boss.)

MÉDISANT, part. prés. du v. Médire. Qui médit. Des gens médisant de leurs voisins.

* **MÉDISANT, ANTE**, adj. Qui est disposé à médire, qui a l'habitude de médire. C'est un homme bien médisant. Langue, personne médisante. Des gens médisants. On est d'ordinaire plus *médisant* par vanité que par malice. (La Rochefoucauld.)

La le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants
Distilla le venin de ses traits *médisants*. (Boileau.)

La *médisante* Envie est assise auprès d'elle,
Vieux spectre lémurien, décrépite pucelle,
Avec un air dévot déchirant son prochain,
Et chansonnant les gens, l'Évangile à la main. (Volt.)

Le monde est *médisant*, vain, léger, envieux.
Le fuir est très bien fait, le servir encor mieux. (Id.)

— Fam. *L'histoire médisante dit telle chose*, c'est-à-dire Des personnes médisantes répondent telle et telle chose.

— MÉDISANT, ANTE, s. Celui, celle qui a l'habitude de médire. Vous êtes un médisant. Il ne faut pas croire les *médisants*. (Acad.) Le *médisant* parasite n'ouvre la bouche qu'aux dépens d'autrui. (De Bassomp. Le *médisant* secret est un serpent qui mord sans faire de bruit. (La Roch.) Elle mit, selon le conseil du sage, une haie d'épines autour de ses oreilles pour arrêter et pour piquer les *médisants*. (Fléch.) De ces *médisants* l'engeance tout entière... (Boil.) Elle ne se contentait pas de les nommer, la *médisante* en faisait de jolis portraits. (Le Sage.)

MÉDISANT, ANTE, a. lj. S'est dit pour Partisan des Mèdes en parlant des anciens Grecs. On écrit aussi *médizant*.

MÉDISTERNUM, s. m. (pron. *mé-di-ster-nomm* ; étym. lat., *medium*, milieu ; gr. στέρνον, sternum). Entom. Milieu de la partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

* **MÉDITATIF, IVE**, adj. Qui est porté à la méditation. C'est un esprit méditatif. La vie méditative ne convient qu'aux anges ; l'homme doit agir. Cet homme, aussi actif qu'intelligent, aussi *méditatif* que laborieux... (Volt.) Qui veut penser, qui veut écrire ne doit consulter que la conviction solitaire d'une raison *méditative*. (Mme de Staël.)

— Qui annonce une application de l'esprit à des choses sérieuses. Un air méditatif.

— Gramm. *Verbe méditatif*. Se dit de certains verbes latins en *urire*, qui expriment, non point l'action elle-même, mais une tendance à l'action. *Parturire*, éprouver les douleurs de l'enfantement ; *amaturire*, se mettre à aimer, sont des verbes méditatifs.

— Substantiv. Les méditatifs en matière de dévotion. Il n'y a que l'homme-machine ou le méditatif qui puisse supporter la solitude. Les *méditatifs* sont ordinairement distraits. (Acad.) Malebranche (Nicolas, né à Paris en 1638, de l'Oratoire, l'un des plus profonds *méditatifs* qui aient jamais écrit. (Volt.

— Syn. comp. MÉDITATIF, PENSEUR, PENSIF, RÊVEUR. V. RÊVEUR.

* **MÉDITATION**, s. f. (pr. *mé-di-ta-cion* ; rad. *méditer*). Opération que fait l'esprit lorsqu'il veut approfondir un sujet, ou qu'il s'applique fortement à la recherche de quelque vérité. La méditation porte sur des sujets élevés et importants, et ne se dit guère que des grands travaux de l'esprit. Après une profonde méditation sur ce sujet. La méditation de la mort. S'élever jusqu'à Dieu par la foi et la *méditation* de ses mystères. (Fléch.) C'est ici une effusion de mon cœur plutôt qu'un ouvrage et une *méditation* de mon esprit. (Id.) J'ai trouvé qu'il y a dans la *méditation* des pensées honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu, c'est celui de se plaire avec soi-même. (J.-J. Rousseau.) Tous deux, un livre à la main, paraissaient ensevelis dans une *méditation* profonde. (Barth.) La rêverie est une sorte de *méditation* inattentive. (Gerusez.)

— Signifie, en termes de dévotion, Oraison mentale, c'est-à-dire Action de se recueillir pour se remplir des mystères et des vérités de la religion. Les religieux font la méditation. Entrer en méditation. L'heure de la méditation. Longue méditation. Elle passait la plus grande partie de son temps dans la *méditation*. (Boss.) C'est le fruit des *méditations* que vous avez vues. (Id.)

— *Chambre des méditations*. Pièce où l'on se retirait pour méditer dans certains monastères.

— Se dit de certains écrits composés sur quelques sujets de dévotion, de philosophie ou de poésie contemplative. Les Méditations de Descartes. Les Méditations de sainte Thérèse. Les Méditations de Lamartine. Lisez ses *Méditations* toutes pleines de lumière et de grâce. (Bossuet.)

— Syn. comp. MÉDITATION, CONTENTION, APPLICATION. V. APPLICATION.

MÉDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Méditer. S'emploi adj. Entreprise longtemps méditée. Discours laborieusement médité. Ne trouvez-vous point que c'est un vrai miracle que ces sortes de vocations, si solides et si bien *méditées* ? (Mme de Sévig.) Au milieu de cette vie simple et occupée, le paradis, si longtemps *médité*, s'achevait promptement. (Villemain.) On s'en va sans vous allonger ce fameux coup d'épée si longuement *médité* avec les nobles cœurs du café Barbette. (A. Daudet.)

* **MÉDITER**, v. a. 1re conj. (du lat. *meditari*, même signif.). Considérer attentivement dans son esprit, s'occuper de l'examen d'une pensée, réfléchir, chercher à approfondir. Méditer les règles de l'éloquence. Méditer une vérité. Méditer profondément une matière. Le mystère de Jésus-Christ qu'il avait si bien *médité*. (Boss.) Ministre de la parole de Dieu, l'avons-nous *méditée* si souvent ? (Fléch.) Cela n'empêche pas qu'à la sourdine, les gens qui veulent s'instruire ne lisent des ouvrages qu'il faut *méditer*. (Volt.) Enfin, ayant triomphé de la cupidité, *méditant* un des plus nobles desseins qu'ait jamais conçus le cœur de l'homme. (Chateaub.) Or, quiconque a *médité* l'Évangile doit convenir que ses préceptes divins ont précisément ce caractère triste et tendre. (Id.) Des essaims innombrables s'agitent à la surface de la terre : leur murmure continuel n'est pas sans délices pour le philosophe *méditant* dans les bois. (Deleuze.)

Suspendez vos travaux, impatients d'éclore,
Méditez-les longtemps, *méditez*-les encore. (Delille.)

— *Méditer la loi de Dieu*. Remplir son esprit des maximes, des vérités semées dans l'Evangile, s'occuper continuellement de la loi que Dieu nous a donnée.

— Par extens. Étudier l'esprit d'un auteur. Méditer Platon. Quand on a *médité* Réaumur, Spallanzani ; quand on a connu la sagesse de leurs précautions, la finesse de leurs ressources, l'élégance de leurs expériences, on se rend propre à étudier la nature. (Senebier.)

— Projeter, se proposer. Méditer un plan, une entreprise, un projet. Méditer la ruine de quelqu'un. Cet homme est las du monde, il médite sa retraite. Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces, et *médite* de nouveaux carnages. (Bossuet.) Orcan, qui *méditait* ce cruel stratagème... (Rac.) Lorsque le souverain est ambitieux et *médite* des entreprises injustes... (Massillon.) Il lui peint vivement l'horreur des attentats qu'il a commis, et qu'il *médite* encore. (Barth.) Ils *méditent* une vengeance éclatante. (Id.) Que ceux qui cherchent à m'ôter la vie soient couverts de honte : que ceux qui *méditent* le mal contre moi soient repoussés et confondus. (La Harpe.)

— Penser à obtenir, à posséder.

Un autre, ambitieux, pour les vers qu'il compose,
Quelque bon bénéfice en l'esprit se propose :
Et dessus un cheval, comme un singe, attaché,
Méditant un sonnet, *médite* un évêché. (Regnier.)

— MÉDITER, v. n. Se livrer à des méditations. Ce philosophe passa sa vie à méditer. Méditons à la vue de cet autel. Ce n'est guère que dans la retraite qu'on peut *méditer* à son aise. (Voltaire.)

Certes, plus je *médite* et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre créature. (Rac.)
J'aurais, libre, content, sans soins, sans embarras,
Il vivait dans les bois, seul, *méditant* sans cesse. (Florian.)

— Faire une méditation pieuse. Les religieux, les séminaristes ont des heures réglées pour *méditer* en commun. (Acad.)

— *Méditer à*. Peu lire et beaucoup *méditer* à nos lectures. (J.-J. Rouss.)

— *Méditer à qui, à quoi, à quel*. Méditer à qui on confiera un dépôt, à quoi il faudra borner ses demandes, à quel tribunal on aura recours.

— *Méditer comment*. Méditer comment on entrera en négociation, comment on évitera un danger, comment on se débarrassera d'un importun.

— *Méditer de*. Méditer de bâtir. Méditer de reprendre un procès suspendu. Méditer de réparer une faute. Il médite de se retirer du monde. Il y a longtemps que je *médite* de vous écrire. (Volt.)

— *Méditer où*. Méditer où l'on ira, où l'on s'arrêtera.

— *Méditer par où*. Méditer par où on attaquera la place, par où on fera retraite, par où on commencera.

— *Méditer que*. Après que j'ai eu *médité* que ceux qui ne se connaissent point en pierreries sont trompés par le moindre éclat... (Boss.)

— *Méditer qui, quel*. Je méditais qui je choisirais pour médecin, quel remède serait propre à mon mal.

— *Méditer si*. Méditer si l'on continuera d'écrire, si l'on préférera le silence. Méditer si l'on partira ou si l'on restera

— *Méditer sur*. Penser attentivement à. Méditer sur une question, sur une difficulté, sur un livre. Je me suis extrêmement divertie à *méditer* sur les caprices de l'amour. (Mme de Sév.)

— SE MÉDITER, v. pron. S'étudier, réfléchir sur soi-même. Plus l'homme se médite lui-même, plus il s'étonne.

— Être médité, projeté. Les innovations ne sauraient trop se méditer. Il y a un mois que cela se méditait.

— MÉDITER, s. m. S'est dit pour Action de méditer, méditation. Le *méditer* est une puissante étude et pleine, à qui sait se hâter et employer vigoureusement. (Mont.)

* **MÉDITERRANÉ, ÉE**, adj. (ét. lat., *medium*, milieu ; *terra*, terre). Géogr. Qui est au milieu des terres. Les villes, les provinces méditerranées. Une mer *méditerranée*. (Acad.) Les pays *méditerranés*. Id.) Nous allons suivre l'Océan dans tout son parcours, et faire en même temps l'énumération de toutes les mers *méditerranées*. Buff.)

— MÉDITERRANÉE, s. f. Mer intérieure. Les ouvertures des golfes, des baies, des *méditerranées*, rien n'échappe à la sagesse de ce bon et savant homme. (Chateaub.)

— Fig. Qui pourrait découvrir cette *méditerranée* de montagnes, chargées d'îles toutes variées dans leurs formes et dans leurs caractères ? (Ch. Nodier.)

— *Mer Méditerranée*, ou absolument *la Méditerranée*. Mer comprise entre l'Europe au N., l'Asie à l'E. et l'Afrique au S. ; longue de 3,500 kil. de l'E. à l'O., elle a une superficie de 19,000 myriamètres carrés. Une chaîne de bas-fonds, correspondant au canal de Malte, la divise en deux bassins. La Méditerranée communique avec l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar ; avec la mer Noire, par les Dardanelles et le canal de Constantinople, et, avec la mer Rouge, par le canal de Suez. Ses eaux sont salées et profondes. La marée s'y fait à peine sentir. Elle reçoit les eaux de l'Océan par un courant fort rapide. Les vents dominants sont ceux du N.-O. || La *Méditerranée occidentale* forme les golfes du Lion et de Gênes, le canal des Baléares et la mer Tyrrhénienne ; les principaux ports sont Malaga, Carthagène, Barcelone (Espagne) ; Cette, Marseille, Toulon, Nice (France) ; Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Palerme (Italie) ; Bône, Alger, Oran (Algérie), et Tunis. || La *Méditerranée orientale* forme les golfes de Gabès et de la Sidre, les mers Ionienne et Adriatique, et l'Archipel. Les principaux ports sont Alexandrie, Smyrne, Salonique, Syra, le Pirée, Corfou et ceux de l'Adriatique.

— *Méditerranée*. Département français formé de 1807 à 1811, du N.-O. de la Toscane ; chef-lieu, *Livourne*.

* **MÉDITERRANÉEN, ENNE**, adj. Qui appartient à la Méditerranée. La montagne d'Aspromonte est l'un des points culminants de la chaîne méridionale des Apennins, à distance presque égale de Scylla et de Garace, points qui commandent le littoral *méditerranéen* et adriatique. (T. Delord.)

— Qui est placé au milieu des terres. On dit plutôt en ce sens *méditerrané*.

— Didact. *Région méditerranéenne*. Une des divisions du globe chez les botanistes.

— Ichtyol. Qui vit dans la Méditerranée. Poissons méditerranéens.

MÉDITRINALES, s. f. pl. Antiq. lat. Fêtes romaines célébrées en l'honneur de Méditrine, et qui avaient lieu à l'époque de l'année où l'on goûtait le vin nouveau, regardé comme très bon pour la santé.

MÉDITULLIUM, s. m. (pr. *mé-di-tul-li-omm*). Anat. Diploé ou substance spongieuse des os.

* **MÉDIUM**, s. m. (pr. *médi-omm* ; mot lat. qui signifie proprement *milieu*). Fam. Moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier des prétentions opposées. Chercher, trouver un *medium* dans une affaire. (Acad.)

— Fig. Dans tout le reste de ses ouvrages, la nature ne rassemble que des *médiums* harmoniques. (B. de St-P.)

— Celui qui a la prétention de servir d'intermédiaire entre les esprits et les hommes, chez les spirites. Le malheur est que les *médiums* n'opèrent leurs prodiges qu'au milieu des ténèbres les plus profondes. (A. Second.) || Se dit aussi en parlant des objets auxquels on fait remplir ce rôle. Une assiette peut servir de medium.

— Bot. Sorte de plante astringente des anciens, qui croît dans les lieux pierreux et ombragés, et dont la tige, haute de trois coudées, porte des fleurs purpurines grandes et rondes. Les botanistes modernes ne sont pas bien d'accord sur l'application de ce nom.

— Mus. Son de la voix qui tient le milieu entre le grave et l'aigu. La voix de ce chanteur a un beau médium, elle donne les sons les mieux nourris, et remplit agréablement l'oreille. || Se dit dans le même sens en parlant de la voix de l'orateur. Cicéron observe que chaque voix a son *medium*, et que c'est dans le ton moyen que l'orateur doit commencer, pour s'élever ensuite ou s'abaisser, selon que le demandent l'accent de la nature et celui de la langue. (Marmontel.)

— Scolast. Argument proposé contre une thèse.

MÉDIUMNITÉ, s. f. (pr. *mé-di-o-mni-té*). Prétendue science des médiums.

* **MÉDIUS**, adj. m. (pr. *me-di uss* ; mot latin signifiant *qui est au milieu*). Anat. Se dit du doigt du milieu, situé entre l'indicateur et l'annulaire.

— Substantiv. Le médius.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MÉDIUSCULE, adj. 2 g. (diminut du lat. *medius*, qui est au milieu). Typogr. Se dit des lettres qui tiennent le milieu entre les majuscules et les minuscules. Lettre médiuscule. Caractère médiuscule. Les lettres médiuscules ont la forme des grandes capitales.

— S'emploie plutôt comme subst. fém. Une médiuscule. Des médiuscules. Les médiuscules servent à faire ressortir des phrases ou des mots auxquels on veut donner plus de force. Très souvent aussi les médiuscules servent à nuancer les titres, sous-titres, sommaires, et à figurer les titres courants, les interlocuteurs, etc. || On dit plus souvent *petite capitale*.

MÉDIVALVE, adj. 2 g. (étym. lat., *medium*, milieu ; *valva*, valve). Bot. Qui est fixé le long de la ligne médiane des valves du fruit. Placentaire médivalve.

MÉDIX, s. m. Antiq. lat. V. MEDDIX.

MÉDIZANT, ANTE, adj. Hist. V. MÉDISANT.

MEDJANA, Géogr. Plaine de la province de Constantine (Algérie), entre deux chaînes de l'Atlas.

MEDJERDAH *Bagradas*). Géogr. Fleuve de l'Afrique septentrionale, naît dans l'Atlas, en Algérie (province de Constantine), arrose la Tunisie, et se jette dans le golfe de Tunis, à Porto-Farina. Cours de 400 kil. du S.-O. au N.-E.

MEDJIDIEH, s. m. (étym. ar., *medjid*, glorieux). Décoration ottomane créée en 1851 par le sultan Abdul-Medjid.

MEDJIDITE, s. f. (de *Medjid*, n. pr.). Minér. Sulfate d'urane et de chaux hydratée trouvée dans les environs d'Andrinople.

MEDLEY, s. m. Comm. Sorte de drap fabriqué en Angleterre.

MEDLING ou **MEIDLING**. Géogr. Ville de la Basse-Autriche, a 15 kil. S.-O. de Vienne ; 1,000 hab. Bains d'eaux minérales.

MEDOACUS. Géograph. anc. Nom de deux cours d'eau de l'ancienne Vénétie. *Medoacus major*, auj. la *Brenta ;* et *Medoacus minor*, auj. le *Bacchiglione*.

MÉDO-BACTRIEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Mèdes et aux Bactriens. Empire médo-bactrien.

MÉDOC. s. m. Nom donné au vin récolté dans le Médoc. Une bouteille de médoc. Un verre de médoc.

— Sorte de caillou brillant qui se trouve sous la forme de cailloux roulés et d'une figure ovale, dans le pays de Médoc. On fait des bijoux avec des cailloux de Médoc. Des boucles de médoc.

MÉDOC. (*Medulicus pagus*). Géogr. Ancien pays de France (Bordelais), dont le ch.-l. était Lesparre ; divisé en Haut et Bas-Médoc. Il produit des vins rouges estimés.

MÉDON. Fils de Codrus, roi d'Athènes, fut le premier archonte à vie, 1045 av. J.-C.

MÉDONNE. s. f. Action de médonner.

MÉDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Médonner.

MÉDONNER. v. n. 1re conj. (et. fr., *mé*, pour *mal*, et *donner*). Mal donner. S'emploie principalement au jeu de cartes. Battez les cartes, retaites, vous avez médonné.

MÉDONTIDE. s. m. Hist. Descendant de Médon, fils de Codrus et premier archonte d'Athènes. Les Médontides occupèrent pendant près de trois siècles la dignité d'archonte perpétuel.

MÉDO-PERSE. adj. 2 g. Hist. anc. Qui se rapporte à la fois aux Mèdes et aux Perses, qui appartient à l'empire des Perses et des Mèdes réunis. Époque médo-perse. On dit aussi *medo-persique*.

— Qui était en usage chez les Mèdes et chez les Perses. Coiffure médo-perse. Costume médo-perse.

— Ethnogr. *Race* ou *famille médo-perse*. Nom générique par lequel on désigne les diverses peuplades de l'Iran.

MÉDO-PERSIQUE. adj. 2 g. Hist. anc. V. MEDO PERSE.

MÉDOQUIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante du Médoc. On écrit aussi *Médocain*.

— adj. Qui concerne le Médoc ou ses habitants.

MÉDRASCHIM s. m. Nom que les Juifs donnent aux interprétations allégoriques de l'Écriture sainte.

MEDRÉAC. Géogr. Comm. du cant. de Montauban, arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine ; 2,500 hab.

MÉDRÉSE. s. f. V. MÉDRESSÉ.

MEDRESSÉ. s. f. Hist. or. Espèce d'académie turque, ou collége que les sultans font bâtir à côté des jamis ou principales mosquées.

MÉDRINAQUE. s. f. Comm. Tissu fabriqué aux îles Philippines avec les filaments de l'abaca.

MEDUANA. Géogr. anc. Nom de la Mayenne.

* **MÉDULLAIRE**. adj. 2 g. du lat. *medulla*, moelle). Anat. Qui a rapport à la moelle ou qui en a la nature. Organe médullaire. Membrane médullaire. La texture de la membrane médullaire est peu connue. Substance médullaire du cerveau.

— Fig. Bavards dont les phrases ne sont que viande creuse et ne contiennent aucun suc *médullaire*. (Th. Gaut.)

— *Artères médullaires*. Rameaux artériels qui pénètrent dans l'intérieur des os. || *Huile, suc médullaire*. Partie la plus subtile de la moelle des os. || *Membrane médullaire*. Membrane qui enveloppe la moelle à l'intérieur des os longs. || *Os médullaire*. Os qui contient de la moelle. Vites-vous oncques chien rencontrant quelques os *médullaires*? Rabelais. || *Système médullaire*. Ensemble de la moelle qui occupe le tissu cellulaire des extrémités des os longs et l'intérieur des os plats et des os courts. || Canal central des os longs.

— Bot. *Canal médullaire*. Cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones. || *Étui médullaire*. Rangée de fibres ligneuses intérieures qui entourent immédiatement la moelle. || *Prolongements* ou *rayons médullaires*. Lames verticales, de nature assez analogue à la moelle, qui partent de cet organe en tous sens, se dirigent vers la circonférence de la tige, et sont visibles, sous la forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre.

— MÉDULLAIRE. s. f. Se dit pour Artère médullaire, membrane médullaire. || *Médullaire du tibia*. Ancien nom de la branche que l'artère poplitée fournit à cet os.

MÉDULLE. s. f. (du lat. *medulla*, moelle). Bot. Moelle des végétaux ligneux. Médulle centrale. Médulle corticale. Médulle interne. || *Médulle externe*. Lame de tissu cellulaire, unissant l'épiderme aux couches corticales.

MÉDULLEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des végétaux ou des parties de végétaux qui ont beaucoup de médulle. Tige médulleuse. Le suc réau est médulleux.

MÉDULLI. s. m. pl. Géogr. anc. Habitants de la Basse-Maurienne.

MÉDULLINE. s. f. Chim. Substance extraite de la médulle et particulièrement de celle du sureau et de l'hélianthe. La subérine qui se tire du liége et la *médulline* de la moelle ont beaucoup d'analogie avec la lignine. (De Candolle.)

MÉDULLIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *medulla*, moelle). Chim. Se dit d'un acide gras trouvé dans la moelle de bœuf avec les acides palmitique et oléique.

MÉDULLISATION. s. f. (pr. *mé-dul-li-za-cion ;* et. lat., *medulla*, moelle). Production de la moelle dans les espèces animales ou végétales.

MÉDULLITÉ. s. f. (étym. lat., *medulla*, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle des os.

MÉDULLOCELLE. s. f. (ét. lat., *medulla*, moelle ; *cella*, cellule). Anat. Espèce particulière d'élément anatomique qui se trouve dans la moelle des os a toutes les époques de la vie.

— *Tumeur à médullocelle*. Tumeur qui détruit les os en se développant plus ou moins rapidement dans leur tissu.

MÉDUSAIRE. adj. 2 g. Acal. Qui ressemble à une méduse. || MÉDUSAIRES s. f. pl. Section de l'ordre des radiaires mollusques, comprenant les méduses qui ont une forme régulière, bien circulaire, avec un orifice simple, arrondi, median, entouré ou non d'appendices de forme variable, dont la réunion constitue un pédoncule commun. Les méduses sont répandues dans toutes les mers.

* **MÉDUSE**. s. f. (de *Méduse*, n. myth.). Acal. Groupe de zoophytes constituant presque à lui seul la première division des acalèphes. Il renferme des animaux dont le corps, semblable à une masse de gelée transparente, souvent nuancé de rose, de violet ou d'azur, a la forme d'une ombrelle et se trouve dans toutes les mers, flottant au hasard à la surface des eaux. Quelques espèces sont phosphorescentes pendant la nuit ; les unes sont dépourvues de bouche, les autres en ont une ou même plusieurs. D'après des observations qui paraissent exactes, les méduses ne seraient que la forme parfaite de certains polypes qui subissent plusieurs transformations. Il est dangereux de les toucher, car elles sécrètent un liquide irritant qui occasionne des démangeaisons très vives, une sensation de brûlure et même des inflammations érésipélateuses. || *Tête de méduse*. Nom vulgaire des astéries multifides.

— Bot. *Tête de Méduse*. Espèce d'agaric.

— Entom. Papillon d'Europe.

— Jeux. *Tête de Méduse*. Une des têtes, dans la course appelée course de la tête.

MÉDUSE. Mythol. L'une des trois Gorgones, disputa le prix de la beauté à Minerve, qui changea ses cheveux en serpents et donna à ses yeux la propriété de pétrifier quiconque la regarderait. Persée lui coupa la tête et la porta à Minerve, qui la plaça sur son bouclier.

— Fig. La vue de l'infortune fait sur la plupart des hommes l'effet de la tête de *Méduse* : à son aspect leurs cœurs se changent en rochers. (Helvetius.)

— Fig. *C'est la tête de Méduse*. Se dit d'un objet qui étonne et interdit.

— MÉDUSE. Astron. La 149e planète télescopique, découverte le 21 septembre 1875 par M. Perrotin. || Constellation qui se rattache au signe du Bélier. || *Tête de Méduse*. Étoile d'aspect changeant qui fait partie de la constellation de Persée.

MÉDUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Méduser. S'emploie adjectiv. C'était bien ce que je craignais, et je reste là comme *médusée*, avec mon panier de fraises à la main. (L. Halevy.) Gobert, grand vieillard aux cheveux blancs, resta planté sur ses jambes, *médusé* par la vue de tout ce monde élégant. (G. Ohnet.)

MÉDUSÉEN, ENNE. adj. Myth. Qui a rapport à Méduse.

— Fig. Qui effraye comme Méduse ou la tête de Méduse.

MÉDUSER v. a. 1re conj. Néol. Frapper d'étonnement, produire un effet comparable à celui que produisait la tête de Méduse. Il croyait sans doute par son nom redoutable *méduser* le marquis. (E. Sue.)

MÉDUSULE. s. f. (rad. *méduse*). Bot. Champignon solide, globuleux, stipité, ayant des conceptacles externes filiformes, flexibles, et qui se résolvent en eau. L'espèce qui constitue ce genre est voisine du genre démation et des autres genres formés à ses dépens. || Genre de lichens.

MEDWAY. Géogr. Rivière d'Angleterre, passe a Maidstone et à Rochester (Kent), et se réunit, par la rive droite, à la Tamise, près de Sheerness. Cours de 90 kil.

MÉE. s. f. Techn. V. MAIE.

MÉE (La). Géograph. Ancien petit pays de France, compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine).

MEEL (Jean), dit *Miel*. Peintre, né près d'Anvers vers 1599, mort en 1644, vécut en Italie. On admire surtout ses tableaux de chevalet, ses eaux fortes et ses dessins.

MÈEN (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine) ; 2,900 hab.

MEER (Jean Van der). Peintre hollandais de portraits, né à Schoenhoven, 1620-1680.

— MEER (Jean Van der). Peintre hollandais de paysages, né à Harlem, 1655-1701.

MEERBEK. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), a 17 kil. d'Alost ; 2, 800h.

MEERDONCK. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), a 14 kilom. de Saint-Nicolas ; 2,100 hab.

MEERENDRÉ. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), a 13 kilom. de Gand ; 2,100 hab.

MEERHOUT. Géogr. Commune de la province et a 27 kilom. de Turnhout (Belgique) ; 3,600 hab.

MEERLE. Géogr. Comm. de la province et à 16 kil. d'Anvers (Belgique) ; 2,500 hab.

MEERRURGIE. s. f. Bot. Syn. de POLLICHIE.

MEERUT ou **MÉROUT**. Géogr. Station militaire des Anglais dans l'Hindoustan, à 60 kilom. N.-E. de Delhy. Le soulèvement des cipayes, en 1857, y commença.

MÉES (Les). Géogr. Ch.-lieu de canton de l'arr. de Digne (Basses-Alpes) ; 2,100 hab.

MEÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses. On dit aussi *méésia*, s. m.

* **MEETING** s. m. (pr. *mi-tinngh ;* mot anglais). Réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique ou sur toute question importante qui intéresse la nation. Un *meeting* est un mode de consulter le peuple et de saisir l'esprit public sur une mesure constitutionnelle. (Raymond.) De nombreux *meetings* précèdent ordinairement les élections en Angleterre. Id.) On voulait faire un grand *meeting* pour la Réforme dans Hyde-Park. (Mérimée.)

* **MÉFAIRE**. v. n. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *faire*). Jurispr. Nuire, faire tort, porter préjudice, faire mal, faire une action contraire au bon ordre et aux lois.

* **MÉFAIT**. s. m. (rad. *méfaire*). Mauvaise action ; action contraire au bon ordre et aux lois. Il a été puni pour ses méfaits. De ses *méfaits* je veux savoir le fil. (Volt.) Je trouve que la puissance de l'homme s'étend beaucoup plus loin en *méfaits* qu'en bienfaits. (B. de Saint-Pierre.)

— Par antiphrase, Action louable qui a quelque chose de hardi. Fontenelle, qui avait donné cette unique boule blanche pour l'abbé de Saint Pierre), voyant que les soupçons se portaient sur un ami connu de l'abbé de Saint-Pierre, et craignant de l'exposer au ressentiment, se déclara auteur du *méfait*, et n'en fut que plus estimé du public. (Duclos.)

MÉFENTES. s. f. pl. Techn. Bois tiré des lattes que l'on taille, et qui sert pour le chauffage.

MÉFIABLE. adj. 2 g. (rad. *méfier*). A qui on ne peut se fier. Il s'en plaignait presque tous les jours à La Rancune, en qui il avait une grande confiance, quoique ce fût le plus *méfiable* de tous les hommes. (Scarron.)

* **MÉFIANCE**. s. f. (rad. *méfier*). Soupçon en mal, action du méfiant, crainte habituelle d'être trompé. Une grande méfiance. Une méfiance extrême, injurieuse. La méfiance enfante souvent la calomnie. La méfiance mutuelle des tripons est un avis aux honnêtes gens. La méfiance nuit souvent quand elle est portée trop loin. On est souvent trompé par la confiance, mais on se trompe soi-même par la *méfiance*. De Ligne.) La plupart des hommes du monde, par vanité, par *méfiance*, ne se livrent a aimer une femme qu'après l'intimité. (Stendhal.)

— Par extens. Défaut de confiance. L'expérience y joindra une vertu de plus, la *méfiance* de vous-même. (Mme de Genlis.)

— Prov. *Méfiance est mère de sûreté*.

Il était expérimenté,
Et savait que la *méfiance*
Est mère de la sûreté. (LA FONTAINE.)

MÉFIANT (SE), ANTE. adj. Qui se méfie, soupçonneux. Homme, caractère méfiant. Être, devenir méfiant. C'est un esprit méfiant. C'est une personne méfiante. Un jeune homme *méfiant* court le danger d'être fourbe un jour. J. Joubert.) En amour, les femmes doivent être plus *méfiantes* que les hommes. (Stendhal.)

— Substantiv. Le méfiant n'a point d'amis. Le *méfiant* croit toujours être entouré de pièges. (Acad.) Le *méfiant* déconcerte les tripons et les repousse. B. de St-P. Méfiez-vous des *méfiants*. De Livry.)

* **MÉFIER (SE)**. v. pron. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *se fier*). Se conjugue comme *se Fier*. Soupçonner en mal. Se méfier que tel malheur arrivera.

— Se défier de quelqu'un ; ne pas se fier à quelqu'un. Il se méfie de moi. Il se méfie de tout le monde. C'est un homme dont il faut se méfier. Il ne faut pas tant se méfier des autres que se défier de soi-même. Quand on a été trompé longtemps par un fourbe, on se *méfie* même d'un honnête homme. (Guizot.) Il faut se *méfier* de l'homme à qui le vin ne desserre jamais les dents. G. Sand.)

— Ne pas se fier aux apparences, en parlant des personnes et des choses. Je me méfie de ses caresses, de ses protestations. Ils se sont méfiés, elles se sont méfiées de leur expérience. Après de longues infortunes on méconnaît le bonheur lorsqu'il se présente, on l'on s'en méfie. Je me *méfie* de l'engouement que fait naître un dîner d'oreilles. (D'Alembert.) Faut-il donc bannir de la physique toutes les hypothèses ? Non, sans doute ; mais il y aurait peu de sagesse à les adopter sans choix, et on doit se *méfier* surtout des plus ingénieuses. (Condill.) Après s'être *méfié* des gens on se *méfie* des choses, après s'être *méfié* des autres on se *méfie* de soi, et l'on n'est plus bon a rien. De Ligne.)

— *Méfiez-vous !* Prenez garde à vous ! Avertissement qu'on donne a une personne pour qu'elle évite un danger qui la menace.

— Se méfier l'un de l'autre. Les plus tendres amants se méfient l'un de l'autre.

— Syn. comp. SE MÉFIER, SE DÉFIER. *Se méfier* indique une disposition passagère et qui pourra cesser. *Se défier* marque une disposition habituelle et constante. On se *méfie* d'un homme qui ne paraît pas franc ; on se *défie* d'un traître.

MEG. s. m. Arg. Maître, Dieu.

MÉGABASIS. s. m. (pron. *mé-ga-ba-zisse ;* ét. gr., μέγας, grand ; βασις, pas). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamaires, ayant pour type une espèce brésilienne.

MÉGABASITE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand ; βασις, pas). Miner. Tungstate de fer et de manganèse trouvé en Bohême.

MÉGABRONTES. Temps hér. Guerrier de Cyzique, tué par Hercule dans l'expédition des Argonautes.

MÉGABYSE. s. m. Antiq. gr. Nom qu'on donnait a certains prêtres de Diane, a Éphèse, lesquels étaient eunuques.

MÉGABYZE. L'un des sept seigneurs perses qui conspirèrent contre Smerdis le Mage, 521 av. J.-C. ; il fut le père de Zopyre. || MÉGABYZE. Petit-fils du précédent, fut défait par Cimon sur l'Eurymédon, 466, mais chassa les Athéniens de Memphis, 457.

MÉGACARPE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand ; καρπος, fruit). Bot. Genre de crucifères thlaspidées, croissant dans les régions centrales de l'Asie.

MÉGACÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., μεγας, grand ; κεφαλη, tête). Qui a une grosse tête. On dit aussi *mégalocéphale*.

— Bot. Qui a les fleurs réunies en grosses boules.

— MÉGACÉPHALE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des caraboïques, tribu des cicindélètes, établi pour une quarantaine d'espèces ayant des habitudes nocturnes et vivant en Amérique, en Afrique et en Asie.

— MÉGACÉPHALE. s. m. Erpét. Une des subdivisions de l'ancien genre couleuvre.

MÉGACÉPHALIDES. s. m. pl. (étym. fr., *mégacéphale ;* gr. ειδος, aspect). Entom. Deuxième tribu des coléoptères pentamères appartenant a la famille des cicindélides et caractérisée par une tête grosse, des palpes labraux plus longs que les maxillaires, la dilatation des tarses antérieurs chez les mâles et des ailes sous les élytres dans presque toutes les espèces.

MÉGACÉPHALIE. s. f. (rad. *mégacéphale*). Etat d'un animal ayant une grosse tête. On dit aussi *mégalocéphalie*.

MÉGACÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, grand ; κερας, corne). Zool. Qui a de grandes cornes ou de grandes antennes.

— MÉGACÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamaires, comprenant deux espèces du Brésil. || Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophages, établi pour six espèces dont trois d'Amérique, une d'Australie, une du Sénégal et l'autre de la Cochinchine.

MÉGACHILE. s. f. (pr. *mé-ga-kile ;* ét. gr., μέγας, grand ; χειλος, lèvre). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des osmides, tribu des apiens, établi pour des espèces remarquables par la façon dont elles construisent leur nid, soit avec des feuilles qu'elles coupent avec leurs mandibules, soit avec une motte de terre qu'elles attachent a une muraille. Elles habitent le littoral de la Méditerranée, en Europe et en Afrique. La mégachile maçonne. La mégachile coupeuse de feuilles.

MÉGACLÈS. Archonte perpétuel qui fut exilé d'Athènes avec les siens pour avoir fait massacrer les compagnons de Cylon, 612 av. J.-C. || MÉGACLES. Petit-fils du précédent, chassa d'Athènes Pisistrate, en 559, puis en 552 avant J.-C.

MÉGACLINIUM. s. m. (pr. *mé-ga-kli-ni-omm ;* ét. gr., μέγας, grand ; κλινε, lit.). Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des espèces de l'Afrique tropicale.

MÉGACNÉME. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; κνήμη, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour une espèce du Brésil.

MÉGADÈRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cerambycins, établi pour une espèce de la Guyane et une autre du Brésil.

MÉGADERME. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; δερμα, peau). Mamm. Genre de chéiroptères vespertilioniens, très remarquable en ce qu'il

présent au-dessus des narines un développement singulier de la peau ; il est privé d'incisives supérieures, a les canines fortes et crochues, les oreilles très grandes et réunies sur le devant de la tête, trois crêtes nasales, point de queue, les lèvres velues et sans tubercules. On en connaît quatre espèces de ce genre qui n'ont pas encore été étudiées sous le rapport de leurs habitudes et qui habitent l'Inde et l'Afrique. Megaderme lyre. Mégaderme feuille. Megaderme trèfle. Mégaderme spasme.

MEGADOMESTIQUE. s. m. (et. gr., μέγας, grand ; δομεστ, attaché a la maison ; fait de δῶμος, maison). Hist. Titre du grand domestique, officier de la cour de Constantinople sous les empereurs d'Orient, depuis Isaac Comnène. Ce titre répondait a celui de grand sénéchal en France.

MEGA-ÉLECTROMÈTRE. s. m. (et. gr., μέγας, grand ; fr. *électromètre*). Phys. Instrument propre a faire connaître et mesurer des quantités considérables d'électricité.

MEGAGÈNE. s. m. (et. gr., μέγας, grand ; γενειον, joue). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce trouvée aux environs de Rome.

MEGAGNATHE. s. m. (pr. *mé-ga-ghnate* ; et. gr., μεγας, grand ; γναθος, joue, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des trogositides, habitant l'Asie Mineure et le midi de l'Europe.

MEGAHETERIARQUE. s. m. (et. gr., μέγας, grand ; ἑταιρος, compagnon ; ἀρχος, commandant). Hist. Nom d'un grand officier de la cour de Constantinople, qui commandait en chef les troupes étrangères de la garde de l'empereur.

MEGALANGION. s. m. (et. gr. μέγας, μεγαλος, grand ; ἀγγειον, vase). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces vivaces des Andes de Quito.

MÉGALANTHE. a lj. 2 g. (étym. gr., μέγας, μεγαλο, grand ; ἀνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs grandes ou amples.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE. s. f. (et. gr., μεγας, μεγαλος, grand ; ἀνθρωπος, homme ; γενεσις, génération). Art prétendu de procréer de beaux enfants, des enfants de génie, des grands hommes. Traité sur cet art.

MEGALARTE. (étym. gr., μέγας, μεγαλος, grand ; ἄρτος, pain). Myth. gr. Celui qui, avec Mega-damaze, apprit aux hommes a convertir le blé en farine et la farine en pain.

MEGALARTIES. s. f. pl. (lat. *Mégalarte*). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès.

MEGALASCLÉPIADES ou **MÉGALASCLÉPIES**. s. f. pl. et gr., μεγας, μεγαλος, grand ; ἀσκληπιαδια, fête d'Esculape). Antiq. gr. Fêtes célébrées a Epidaure en l'honneur d'Esculape.

MEGALEGORIE. s. f. (et. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ἀγορευω, je parle). Rhet. Style grandiose, emphatique.

MEGALÉSIEN, ENNE. a dj. Antiq. rom. Qui a rapport aux Mégalésies.

— *Jeux mégalésiens*. Fêtes instituées a Rome en 204 av. J.-C., en l'honneur de Cybèle, surnommée la Grande Déesse.

MEGALÉSIES. s. f. pl. (du grec μεγάλη, grande). Antiq. rom. V. MÉGALESIENS (Jeux).

MEGALITHE. s. m. (et. gr., μέγας, grand ; λίθος, pierre). Archéol. Grande pierre des monuments pélasgiques.

MEGALITHIQUE. adj. (radic. *mégalithe*). Archéol. Qui est en grandes pierres. Tombeaux mégalithiques.

MEGALOBATRACHUS. s. m. (pr. *mé-ga-lo-ba-tra-kuss* ; étym. gr., μεγας, μεγαλος, grand ; βατραχος, grenouille). Erpet. Genre de batraciens de la famille des salamandres.

MÉGALOCÉPHALE, MÉGALOCÉPHALIE. V. MEGACEPHALE, MEGACEPHALIE.

MEGALOCÈTE. s. m. (et. gr., μεγας, μεγαλος, grand ; κητος, baleine). Pathol. Augmentation de volume du ventre.

MEGALOCHILE. s. m. (pr. *mé-ga-lo-kile* ; et. gr., μεγας, μεγαλος, grand ; χειλος, levre). Erpet. Une des divisions du genre stellion.

MEGALOCHIRE. adj. 2 g. (pron. *mé-ga-lo-kire* ; et. gr., μεγας, μεγαλος, grand ; χειρ, main). Hist. nat. Qui a les grandes mains ou de grands tentacules.

MÉGALODÈRE. s. m. (et. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; δερμα, cuir). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, dont l'espèce type vit dans l'Europe centrale et occidentale.

MÉGALODON. s. m. (et. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ὀδους, dent). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des locustiens, établi pour une espèce de Java.

MEGALODONTE. s. m. (et. gr., μέγας, μεγαλος, grand ; ὀδους, οντος, dent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MEGALOGONE. adj. 2 g. (étym. gr., μέγας, μεγαλος, grand ; γωνια, angle). Minér. Qui a les faces a angles très obtus.

MÉGALOGRAPHE. s. m. (rad. *mégalographie*). Celui qui dessine les objets en grand.

MEGALOGRAPHIE. s. f. (et. gr., μέγας, μεγαλος, grand ; γραφω, je peins). B.-arts. Art, chez les anciens, de dessiner, de peindre en grand, de traiter par la peinture les sujets grands et élevés, tels que les batailles, les amours des dieux.

MÉGALOGRAPHIQUE. adj. 2 g. B.-arts. Qui a rapport a la mégalographie.

MÉGALOMANIE. s. f. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; μανια, manie). Pathol. Folie, délire des grandeurs.

MÉGALOMAPPE. s. f. (et. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; lat. *mappa*, carte). Grande carte géographique.

MÉGALOMAZE. adj. 2 g. (étym. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; μαζα, gâteau). Myth. gr. Epithète de Cérès.

MÉGALOMÈTE. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; μετις, rosée). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Chili.

MÉGALOMÉTRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; μετρον, mesure). Bot. Dont le calice fort développé est divisé en un grand nombre de parties.

MEGALONYX. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ὀνυξ, ongle). Mamm. Genre de mammifères fossiles, découvert, en 1796, a la profondeur de deux ou trois pieds, dans une caverne du comte de Green-Briar, dans l'ouest de la Virginie, et qui doit être rapporté au genre mégathérium.

— Ornith. Genre d'oiseaux dont la famille n'est pas encore bien déterminée, mais qui est caractérisée par des ongles longs et un plumage rouge avec des raies blanchâtres sur le croupion. On en connaît quatre espèces qui habitent les régions chaudes de l'Amérique. Le megalonyx a gorge rousse.

MÉGALOPE. s. m. (et. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ὠψ, aspect). Crust. Genre de décapodes anomoures, de la famille des ptérygures, ayant la carapace large, courte et un peu déprimée ; les antennes extérieures sétacées, et formées d'articles allongés. L'espèce type a été trouvée sur les côtes d'Angleterre. Megalope rhombodal. Megalope arme. Megalope mutique.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des oxytéliniens, établi pour trois espèces de l'Amérique. Genre de coléoptères tétramères, famille des cupides, tribu des mégalopides, établi pour une quinzaine d'espèces appartenant aux régions chaudes de l'Amérique.

— Ichtyol. Genre de malacoptérygiens abdominaux, famille des clupéides, dont la forme est celle du hareng, mais dont une espèce américaine atteint quatre mètres de longueur. Une seconde espèce, le megalope filamenteux, se trouve aux Indes.

MÉGALOPHE. s. m. Ornith. Syn. de GOBE-MOUCHES.

MÉGALOPHONE. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; φωνη, voix). Ornith. Syn. de BRACHONYX.

MEGALOPHONIE. s. f. (étym. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; φωνη, son, voix). Pathol. Augmentation du volume de la voix. || Vociférations des malades.

MÉGALOPHORE. s. m. (et. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; φερω, qui porte). Ornith. Genre d'oiseaux très rapproche des gobe-mouches, établi pour une espèce appelée megalophore roi et remarquable par sa huppe brillante, qui lui fait comme une espèce de couronne sur la tête. Cet oiseau habite la Guyane.

MÉGALOPHRYDE. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ὀφρυς, sourcil). Erpet. Genre d'amphibiens appartenant a la famille des raniformes et établi pour une espèce de Java. On dit aussi *mégalophrys*.

MÉGALOPHTALME. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ὀφθαλμος, œil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour une espèce du Perou et trois autres de la Colombie.

MÉGALOPIDE. adj. 2 g. (et. fr., *mégalope* ; gr. εἶδος, ressemblance). Hist. natur. Qui ressemble au megalope.

— MÉGALOPIDES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre megalope.

— Entom. Quatrième tribu des insectes coléoptères appartenant a la famille des cupides et comprenant six genres.

MÉGALOPIDÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Syn. de MÉGALOPIDE.

MÉGALOPOLIS. (Littéralement *la grande ville*). Géogr. anc. Ville d'Arcadie (Péloponnèse), fondée en 371 av. J.-C., par Epaminondas. Elle fit partie de la ligue achéenne. Patrie de Philopœmen et de Polybe. Sur ses ruines est le village de *Sinano*.

MÉGALOPOLITAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante de Mégalopolis.

— a lj. Qui concerne Mégalopolis ou ses habitants.

MÉGALOPORE. adj. 2 g. (étym. gr., μέγας, μεγαλος, grand ; πορος, pore). Hist. nat. Qui a de très grands pores.

MEGALOPSIE. s. f. (et. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ὄψις, vue). Vice des objets avec des dimensions plus grosses que celles qu'ils ont réellement.

MEGALOPTERE. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; πτερον, aile). Zool. Qui a de grandes ailes.

— MEGALOPTÈRE. s. m. Ornith. Syn. de NODDI et de JUDA.

— MÉGALOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Syn. de SEMBLIDES.

MÉGALORRHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; ῥιζα, racine). Bot. Qui a de grandes et grosses racines.

MÉGALORYNQUE. s. m. Ornith. Syn. de CALORHAMPHE.

* **MÉGALOSAURE** ou **MÉGALOSAURUS**. s. m. (pr. *mé-ga-lo-çore* ou *mé-ga-lo-çaruss* ; ét. gr., μέγας, μεγαλος, grand ; σαυρος, lézard). Erpet. Syn. de DINOSAURIEN.

MÉGALOSOME. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; σωμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour cinq espèces américaines.

MÉGALOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, μεγαλος, grand ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de gros fruits.

MEGALOSPLANCHNIE. s. f. (pr. *mé-ga-lo-splan-kni* ; étym. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; σπλαγχνον, viscère). Pathol. Développement anormal d'un des viscères de l'abdomen.

MÉGALOSPLÉNIE. s. f. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; σπλην, rate). Pathol. Gonflement de la rate sans dureté.

MÉGALOSTYLE. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; στυλος, fût de colonne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour cinq espèces trouvées aux environs de la Nouvelle-Orléans.

MÉGALOTE. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, μεγάλος grand ; οὖς, ὠτος, oreille). Zool. Qui a de grandes oreilles. Chien mégalote.

— MÉGALOTE. s. m. Mamm. Genre établi pour le fennec, classé aussi dans la division des renards.

— Ornith. Genre établi pour une espèce de fringille qui tient le milieu entre le bouvreuil et l'alouette.

MÉGALOTROCHE. s. m. (pron. *mé-ga-lo-troke* ; ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; τροχος, roue). Infus. Genre d'infusoires rotifères. On dit aussi *mégalotroque*.

MÉGALURE. s. m. (ét. gr., μέγας, μεγάλος, grand ; οὐρα, queue). Ornith. Genre d'oiseaux appartenant a la tribu des passereaux dentirostres, et dont les mœurs sont encore inconnues. Le megalure a longue queue. Le megalure galactote. Le megalure longibande.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

MÉGAMÈRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; μηρος, cuisse). Arachn. Genre d'acarides formé aux dépens des trombidiens et établi pour huit espèces européennes qui vivent dans les lieux humides et ombragés. Le mégamère agile.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des eupodes, tribu des sagrides, dont le type habite l'Australie.

MÉGAMÈTRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; μετρον, mesure). Metrol. Instrument propre à mesurer des distances angulaires entre les astres. || Instrument propre à déterminer les longitudes en mer.

MÉGANÉRÉIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μέγας, grand ; νηρεϊδες, nérèides). Annél. Se dit des grandes espèces de nérèides. || MEGANEREIDEES. s. f. pl. Groupe de nereides multidentees, comprenant les plus grandes espèces.

MÉGANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, grand ; ἀνθος, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs.

MÉGANYCTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέγας, grand ; νυκτερις, chauve-souris). Mamm. Qui ressemble aux plus grandes chauves-souris connues. || MEGANYCTERES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères chéiroptères, comprenant les plus grandes chauves-souris connues.

MÉGAPÉLIE. s. f. Ornith. Syn. de GOURA.

MÉGAPHONE. s. m. (et. gr., μέγας, grand ; φωνη, voix). Phys. Instrument imaginé par Edison pour amplifier le son. Il se compose d'un porte-voix terminé par un pavillon plan ; de part et d'autre, on dispose deux grands entonnoirs dont les sommets se terminent par un tube en caoutchouc. Pour se servir de cet instrument, on dirige l'orifice des entonnoirs et du porte-voix vers la personne avec laquelle on veut communiquer ; on parle par le tube de fer-blanc et l'on écoute la réponse en introduisant dans chaque oreille les tubes en caoutchouc qui partent des bords des entonnoirs. On peut de la sorte causer facilement à deux ou trois kilomètres et entendre des paroles prononcées à près d'un kilomètre par des personnes qui ne font usage d'aucun instrument.

MÉGAPODE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; ποῦς, ποδὸς, pied). Ornith. Genre d'oiseaux non encore classés d'une manière absolue, ayant le bec grêle, faible, droit, un peu comprimé, les jambes ecussonnées, assez élevées, les ongles très forts, très longs, les ailes médiocres, la queue petite, dépassant à peine les ailes. On les trouve aux Moluques, dans les Philippines, à la Nouvelle-Guinée, ou ils vivent dans les lieux humides et marécageux. Ils ne construisent pas de nids et laissent au soleil le soin de faire éclore leurs petits, qui pourvoient à leurs besoins dès leur naissance. Megapode Duperrey. Mégapode Freycinet. Mégapode La Pérouse.

— Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des asiliques, ne comprenant qu'une espèce originaire du Brésil.

— MEGAPODES. s. m. pl. Ornith. Famille d'échassiers composée de trois genres et ayant pour type le genre megapode.

MÉGAPODIDÉES. s. f. pl. Ornith. Famille de gallinacés, comprenant a peu près les mêmes genres que celle des mégapodes.

MÉGAPROCTE. s. m. (et. gr., μέγας, grand, πρωκτος, anus). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, ne comprenant qu'une espèce de l'Afrique méridionale. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces des Indes orientales.

MÉGAPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μέγας, grand ; πτέρυξ, υγος, nageoire). Ichtyol. Qui a de grandes nageoires. || MEGAPTERYGIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des ptéropodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont de grandes nageoires.

* **MÉGARDE**. s. f. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *garde*). Faute d'attention, faute de prendre garde. Ne s'emploie que dans la locution adverbiale *Par mégarde*. Il a brisé ce verre par mégarde. Il lui est arrivé par mégarde de blesser son ami. Je laissai par *mégarde* tomber la flèche de l'arc. (Fen.) Il ne faut avoir de l'esprit que par *mégarde* et sans y songer. (Ste-Beuve.)

— S'est employé comme subst. masc.

> Un cousin vient exprès épouser sa cousine ;
> Mais par mégarde un soir ce cousin l'assassine
> Par mégarde !... Il est bon... Mais il faut avouer
> Que c'est par un *mégarde* à se faire louer. (POISSON.)

MEGARE. s. m. (du gr. μέγαρον, temple). Antiq. gr. Se dit en général d'un grand temple. || Se dit particulièrement d'un endroit où l'on immolait les porcs pendant les Thesmophories.

MÉGARE. Géograph. anc. Capitale de la Mégaride (Grèce ancienne), située au N.-E. de l'isthme de Corinthe, et non loin du golfe Saronique, sur lequel *Nisée* était son port. Elle fonda Byzance, Chalcédoine, Selimbrie, Héraclée Pontique, Mégare Hybléenne, etc., et posséda un instant Salamine, que Solon lui enleva. Elle jeta encore quelque éclat, grâce aux philosophes Euclide et Stilpon, IIIe siècle av. J.-C.), qui fondèrent à Mégare l'école dite *éristique* ou *disputeuse*.

— MEGARE HYBLEENNE. Ancienne ville de Sicile, au N.-O de Syracuse, fondée par les Mégariens, 735 av. J.-C.

— Fosse *Pierre de Megare*. Pierre remplie de coquilles fossiles.

MÉGARE. Mythol. Fille de Créon, roi de Thèbes, et femme d'Hercule ; celui-ci, jeté par Junon dans une sorte de démence, tua Mégare et ses trois enfants.

MEGARIEN, ENNE, ou **MÉGARIEN, ENNE**. s. Géogr. Habitant, habitante de Mégare. A la bataille de Salamine, vingt vaisseaux de la Mégaride concoururent à la défense de la Grèce, et trois mille Mégarens combattirent à Platée dans l'armée de Pausanias.

— adj. Qui concerne Mégare ou ses habitants.

— S'est dit dans l'antiquité des zoïles et des médisants.

— Antiq. *Ris mégarien*. Ris moqueur ; ris sardonique ; ris des zoïles, des médisants. || *Larmes mégariennes* ou *des Mégariens*. Fausses larmes. Cette locution venait de ce que le territoire de Mégare était très fertile en oignons.

MÉGARHIN. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; ῥὶν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce de Java.

MÉGARIDE. (*Mégaris*). Géogr. anc. Contrée de la Grèce, sur l'isthme de Corinthe, entre la Corinthie au S.-O., l'Attique et la Béotie au N.-E.

MÉGARIME ou **MÉGARIMA**. s. f. Moll. Espèce de térébratule dont les valves sont presque égales, lisses, arrondies, transversales, sans auricules, l'ouverture arrondie.

MÉGARIQUE. a dj. 2 g. Géogr. Qui appartient a la ville de Mégare ou a ses habitants.

— Philos. Qui appartient à une école de philosophie fondée a Mégare par Euclide, vers l'an 400 av. J.-C. Ecole mégarique. || Se dit aussi d'une secte de médecins.

MÉGARON. s. m. (du gr. μέγαρον, maison, temple). Antiq. gr. Appartement souterrain que l'on construisait un des jours des Thesmophories, et dans lequel, après avoir immolé des porcs, on déposait les objets sacrés du culte mystérieux de Cérès.

MÉGARTHRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; ἄρθρον, articulation). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des protéiniens, établi pour quatre espèces des environs de Paris vivant dans les amas de branches mortes et humides.

MÉGARYNQUE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des scutellériens, établi pour deux espèces.

MÉGASANTHE. s. m. Bot. Syn. de CODONOPSIS.

MÉGASCÉLIS. s. m. (pr. *mé-ga-cé-liss* ; ét. gr., μέγας, grand ; σκελος, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cupodes,

tribu des ériocérides, établi pour une cinquantaine d'espèces, toutes américaines.

MÉGASCLÉPIADES, s. f. pl. Antiq. V. MÉGALASCLEPIADES.

MEGASCOLEX, s. m. (pr. *mé-ga-sko-lekss*; ét. gr., μέγας, grand; σκώληξ, lombric). Annél. Genre de la famille des lombrics, établi pour une espèce de l'île de Ceylan.

MÉGASCOPE, s. m. (ét. gr., μέγας, grand; σκοπέω, j'observe). Phys. Instrument qui fait voir les objets en grand, et avec beaucoup de précision. ‖ Chambre noire avec laquelle on obtient des copies agrandies.

MÉGASÉE, s. f. Bot. Syn. de BERGÈNIE.

MEGASÈME, adj. (étym. gr., μέγας, grand; σῆμα, indice). Anthrop. Se dit d'un crâne humain ayant un grand indice.

MÉGASPHIN, s. m. Antiq. Nom qu'on donnait aux sorciers chaldéens.

MÉGASTACHYE, s. f. (pr. *mé-ga-sta-ki*; ét. gr., μέγας, grand; στάχυς, épi. Bot. Genre de plantes graminées à fleurs disposées en une panicule rameuse, les épillets composés de fleurs imbriquées sur deux rangs, la valve inférieure de la corolle échancrée à son sommet, la valve supérieure bidentée, trois étamines, le style court, les stigmates velus, les semences nues. Mégastachye ciliée. Mégastachye hypnoïde.

MÉGASTACHYÉ, ÉE, adj. (pr. *mé-ga-sta-ki-e*; rad. *mégastachye*). Bot. Qui a les fleurs disposées en grands épis.

MÉGASTÉGIE, s. f. Bot. Synon. d'HARPALYCE.

MÉGASTERNUM, s. m. (pr. *mé ga-ster-nomm*; et. gr. μέγας, grand; στέρνον, sternum). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes, ayant pour type une espèce européenne.

MÉGASTHÈNE, Géographe grec, fut envoyé par Séleucus Nicator auprès du roi indien Sandracottus; il composa, sous le nom d'*Indica*, un livre, dont il reste quelques fragments.

MÉGASTOME, adj. 2 g. (étym. gr., μέγας, grand; στόμα, bouche). Moll. Qui a une large bouche ou une grande ouverture.

— MEGASTOME, s. m. Ornith. Syn. de TYRAN.

— MEGASTOMES, s. m. pl. Moll. Famille de coquilles univalves, comprenant celles qui ne sont pas symétriques et dont l'ouverture est très grande.

MÉGATHÉRIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *mégathérium*; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble au mégathérium. On dit aussi *mégathéroïde*. ‖ MÉGATHÉRIDES, s. f. pl. Famille d'édentés fossiles ayant pour type le genre mégathérium.

*** MÉGATHÉRIUM**, s. m. (pr. *mé-ga-te-ri-omm*; et. gr., μέγας, grand. θηρίον, bête farouche). Mamm. Genre de mammifères fossiles de grande taille, comprenant deux espèces. L'une, très grande, trouvée au Paraguay; l'autre, plus petite, dont on n'a pu rencontrer que des ossements détachés dans les cavernes des mon-

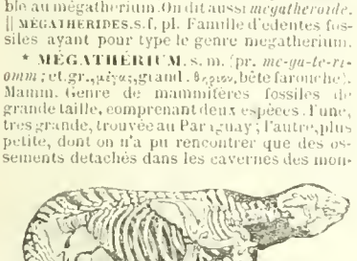

Mégathérium

tagnes Bleues, en Virginie. Le mégathérium, par sa conformation, paraît avoir appartenu à l'ordre des édentés. C'est aux tatous qu'il semble avoir le plus ressemblé, quoique sa tête fût plutôt celle des paresseux ou bradypes. On dit aussi *mégathère*.

MÉGATHOPE, s. f. (ét. gr., μέγαθος, grandeur; ὤπη, face). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour six espèces du nouveau continent.

MÉGATOME, s. m. (ét. gr., μέγας, grand; τόμος, morceau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des dermestins, établi pour une espèce d'Australie et une autre d'Europe et d'Amérique.

MÈGE ou **MEIGE**, s. m. Nom donné aux médicastres, dans l'est de la France et en Suisse. Les *mèges* et les charlatans sont l'un des plus grands fléaux du peuple. (Mirabeau.)

MÉGELLE, s. m. Relat. Assemblée des grands seigneurs persans à l'occasion de quelque cérémonie publique. ‖ Espèce de grand conseil.

MÉGER, s. m. Agric. Cultivateur qui partage le fruit d'une exploitation avec le propriétaire. On dit aussi *mégyer*.

*** MÉGÈRE**, s. f. (de *Mégère*, nom myth.). Femme méchante et emportée. Il a épousé une mégère. C'est une vraie mégère. Chaque parti eut ses mégères. La nature n'a rien produit de plus hideux qu'une *mégère* philosophiste. (Boiste.) La belle-fille écrivit à une de ses amies ses plaintes d'être soumise à une *mégère* enragée. (St-Sim.) Presque au même instant, une vingtaine de *mégères*, qui paraissaient obéir à un mot d'ordre, accoururent pour escalader les barrières. (L. Blanc.)

— Entom. Nom vulgaire de quelques espèces du genre satyre.

— Erpét. Division du groupe des vipères.

— Mamm. Groupe de cheiroptères.

MÉGÈRE, Myth. Une des trois Furies. O monstre que *Mégère* en ses flancs a porté! (Racine.)

MÉGERIE, s. f. du gr. μείρω, je partage). Agric. Produit brut d'une terre dont les fruits se partagent entre le propriétaire et le cultivateur.

MÉGERLIN David-Fréderic), Théologien et philologue allemand, né dans le Wurtemberg au commencement du XVIII^e^ siècle, mort à Francfort en 1778.

MÉGÉTHOLOGIE, s. f. (étym. gr., μέγεθος, grandeur; λόγος, discours). Mot employé par Ampère comme synonyme d'ALGÈBRE.

MÈGEVEUR, s. m. (rad. *mege*). Hongreur, dans le Maine.

MEGG, s. m. pr. *mègh*). Relat. Arme offensive, javelot des Turcs.

MEGGENHOFFEN (Ferdinand, baron de), Un des chefs de l'illuminisme en Bavière, né à Burghausen, 1761-1790.

MEGI, IE, part. pass. du v. Mégir. S'empl. adjectiv. Apprêté par le megissier. Peau megie.

*** MÉGIE**, s. f. (rad. *mégir*). Techn. Art de préparer en blanc les peaux de mouton et autres peaux délicates, et de les rendre propres à divers usages. On passe également en megie les peaux de veau, de chèvre, de lapin, etc.

MÉGILLE, s. f. (pron. *mé-jille, ll* mouill.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères, composé des antophores et de quelques espèces des genres nomie, halicte et cératine.

MÉGIR v. a. 2^e^ conj. (du lat. *mergere*, tremper. Techn. Mettre en megie. ‖ Façonner par la megie.

MÉGIS, s. m. (pron. *mé-ji*). Techn. Bain de cendre et d'alun qu'employaient les megissiers.

MÉGISCHIE, s. f. (ét. gr., μέγας, grand; ἰσχύς, hanche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des cténiopites, ayant pour type la megischie à pieds courbes du midi de la France.

MÉGISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Mégisser. S'empl. adjectiv. Peaux megissées.

MÉGISSER v. a. 1^re^ conj. (radie. *mégir*). Techn. Passer une peau en megie.

*** MÉGISSERIE**, s. f. (rad. *mégir*). Techn. Art de préparer les peaux destinées à la ganterie et à d'autres menus ouvrages, tels que tabliers d'ouvriers et de sapeurs, sacs à poudre et à tabac, etc., en les blanchissant, et en leur conservant le moelleux et la souplesse qu'elles avaient auparavant. Les premières opérations de la mégisserie sont les mêmes que pour la chamoiserie. Cette branche d'industrie est exploitée en France dans un grand nombre de départements.

— Commerce du mégissier.

*** MÉGISSIER**, s. m. (rad. *mégir*). Techn. Artisan dont le métier est d'apprêter les peaux de mouton, de veau, etc., pour les rendre propres à différents usages autres que ceux qui concernent le métier de corroyeur et celui de pelletier.

MÉGISTANE, s. m. Hist. anc. Nom donné quelquefois aux grands de l'empire des Parthes. Les mégistanes et les satrapes.

MÉGISTANE, adj. 2 g. Ornith. Syn. de BRÉVIPENNE.

MÉGISTOCÈRE, s. m. (ét. gr., μέγιστος, très grand; κέρας, antenne). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, dont l'espèce type se trouve en Guinée.

MÉGISTOSAURE, s. m. (pr. *mé-jy-sto-zore*; étym. gr., μέγιστος, très grand; σαῦρος, lézard). Mamm. Groupe de cétacés.

MÉGLE, s. f. V. MEIGLE.

MÉGNIE, s. f. (du lat. *maneo*, je demeure). Vieux mot qui se disait de tous ceux qui habitaient une maison, comme on dirait familièrement la maisonnée.

> Il sort plein d'ire, il descend tout d'un saut,
> Rencontre un bât, se le met, et puis crie :
> Je suis bâté! Chacun au bruit accourt,
> Les père et mère et toute la *mégnie*,
> Jusqu'aux voisins. (LA FONTAINE.)

— On écrivait aussi *mesgnie*, *mesnie* et *ménie*.

— Par extens. Lignée, famille. Monseigneur de Milan aimait le roi de France sur tous les princes du monde, et l'honneur de tout son sang, et de toute la *mégnie* de France. (Monstrelet.)

— Suite, compagnie. Il s'en alla avec privée *mégnie* au château de Murcoussy. Monstrelet.

MÉGO, s. m. Arg. Bonne, excédent de recettes. ‖ Syn. de MÉGOT.

MÉGOPHRYS, s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὀφρύς, sourcil). Erpét. Genre de batraciens, ayant une tête anguleuse avec un prolongement de peau en forme de cône qui surmonte les paupières supérieures.

MÉGOPIS, s. m. (pr. *mé-go piss*; ét. gr., μέγας, grand; ὄψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des prionides, dont deux espèces se trouvent aux îles Maurice et de la Réunion.

MÉGOPS, s. m. (étym. gr., μέγας, grand; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce brésilienne.

MÉGOT, s. m. Arg. Bout de cigare ou de cigarette, refumant les *mégots* jetés près du théâtre. (Richepin.)

MEG-PUNNAÏSME, s. m. Relat. Association de certains brigands de Delhy qui massacrent tous les membres adultes d'une famille pour s'emparer des enfants et les vendre comme esclaves.

MÉGUE, s. m. (ét. celt., *meag*, même signif.). Petit-lait.

MÉGUILLOTH, s. f. Nom donné par les Juifs à cinq livres de l'Ancien Testament que l'on a l'habitude de lire en entier dans les synagogues à l'occasion de certaines fêtes.

MÉGUSON ou **MAGJON**, s. m. Bot. Racine tubéreuse d'une gesse, très cultivée dans les Pays-Bas et le nord de la France; elle est noire et de la grosseur du gland.

MÉGYMENUM, s. m. pr. *mé-ji-mé-nomm*; ét. gr., μέγας, grand; ὑμήν, membrane. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, tribu des scutellériens, établi pour quelques espèces de l'Australie, des Indes orientales et du sud de l'Afrique.

MÉHAIL, s. m. Métrolog. anc. Monnaie d'Égypte et d'une partie de l'Asie.

MÉHAIGNE, Géogr. Affluent de gauche de la Meuse, finit près d'Huy.

MEHAIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Méhaigner. S'empl. adjectiv. De beaux héritages et achats avec lesquels je ne puisse être oublié, quand d'ailleurs je serais *méhaigné* (Rabel.)

MÉHAIGNER, v. a. 1^re^ conj. rad. *mehaing*. Legisl. anc. Se disait autrefois pour Estropier, rendre impotent.

MÉHAIGNEUR, s. m. (radic. *méhaigner*). Celui qui blesse, qui mutile.

MÉHAIN ou **MÉHAING**, s. m. (ét. v. fr., *mé*, mal; *haigner*, estropier. Législat. anc. Vieux mot qui signifie Mutilation, laquelle rend un homme impotent et incapable de servir à la guerre. Chaque blessé plaint son *mehaing*. (Alain Chartier.)

MÉHALLET-EL-KÉBIR, Géogr. Ville de la Basse-Égypte, sur un canal dérivé du Nil, à 100 kilom. N. du Caire. Colonnades, sel ammoniac; 20,000 hab.

MÉHARA, s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Dromadaire. Ils étaient montés sur de rapides méharas. On dit aussi *mékari*.

MEHEDI ou **MAHADI**, s. m. Religion, mahométisme. V. MAHDI.

MEHÉE DE LA TOUCHE (Jean-Claude-Hippolyte). Écrivain français, né à Meaux, 1760-1826, se mit aux gages de la police, se fit pamphlétaire réactionnaire, en 1794, rédigea le *Journal des patriotes*, après le 18 fructidor, le *Journal des hommes libres*, après le 18 brumaire, fut condamné à la déportation, se sauva en Angleterre et se trouva mêlé aux intrigues des royalistes, qu'il trahit.

MÉHÉGAN Guillaume-Alexandre de), Littérateur, né à Lasalle près d'Alais, 1721-1766, professeur à Copenhague, a écrit *Zoroastre, ou de l'Origine des Guebres; Tableau de l'histoire moderne*, etc.

MÉHÉMET ou **MOHAMMED**, Calife ommiade de Cordoue, 852-886.

— MÉHÉMET-AL-NASSER, Roi almohade de l'Espagne et du nord de l'Afrique, 1199-1213, fut battu à Tolosa par les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, 1212.

— MEHÉMET I^er^ (Abou-Abdallah). Fondateur de la dynastie des Naserides à Grenade, 1232-1273, fut battu par les rois de Castille Ferdinand III et Alphonse X. Il a bâti l'Alhambra. ‖ MEHEMET II. Deuxième roi de Grenade, 1273-1302. ‖ MEHEMET III. Troisième roi de Grenade, 1302-1309; prit Ceuta, 1306, mais perdit Gibraltar, 1309; déposé, 1309, il fut nové en 1314. ‖ MEHEMET IV. Sixième roi de Grenade, 1325-1333, reprit aux chrétiens Gibraltar. ‖ MEHEMET V. Huitième roi de Grenade, 1354-1379; il combattit Henri de Transtamare. ‖ MEHÉMET VI. Neuvième roi de Grenade, 1379-1391. ‖ MEHEMET VII, *le Gaucher*. Quinzième roi de Grenade, 1423-1445, déposé pour la troisième fois en 1445, mourut en prison, 1459.

— MÉHEMET-ALI, Vice-roi d'Égypte, né à Kavala (Macédoine), en 1769, officier dans la milice irrégulière, 1787, se livra ensuite au commerce du tabac. Il fit partie de l'expédition envoyée par les Turcs contre le général Bonaparte en Égypte, resta dans ce pays après la bataille d'Aboukir, 1799, et fut nommé général des Albanais; il se fit offrir la dignité de pacha par ses soldats, qu'appuyèrent les cheiks et les uléma, 1805. Le pouvoir de Méhemet-Ali s'affermit par l'établissement d'un système régulier d'impôts, par la confiscation de la plupart des terres de l'Égypte, par l'extermination des mamelouks, qui furent odieusement massacrés, 1811, enfin par la disparition des Albanais, qu'il envoya d'abord contre les Wahabites, 1812-1818, puis contre la Nubie et le Sennaar, qui furent réunis à l'Égypte, 1820. Il donna là à la France des officiers, des ingénieurs, des savants pour installer une marine, organiser une armée à l'européenne, ouvrir le canal Mahmoudieh entre le Caire et Alexandrie, etc. Il donna un essor à l'agriculture et à l'industrie. Il prêta à Mahmoud II l'appui de ses forces contre les Grecs; mais il perdit sa flotte, détruite à Navarin, 1827, 30,000 soldats, et ne reçut que Candie en compensation. En 1832, son fils Ibrahim battit les troupes du sultan à Koniéh, et Méhémet resta maître de la Syrie et du district d'Adana, en vertu de la convention de Kutaieh, 1833. Dans une seconde guerre, la victoire d'Ibrahim à Nezib, 1839, fut rendue nulle par l'intervention des puissances européennes, qui, la France exceptée, soutinrent la Porte. Méhémet-Ali fut reconnu pacha héréditaire d'Égypte, mais il dut renoncer à la Syrie, à La Mecque, à Candie, et promettre d'obéir aux lois générales de l'empire turc, 1841. Il mourut regardé comme un saint par les vrais musulmans, 1849.

MÉHENBÉTÉNI, s. f. pr. *mé-ain-bé-tene*). Bot. Fruit de l'Inde, contenant un noyau trilobé, et que l'on appelle aussi *noisette d'Inde*.

MÉHKÉMÉ, s. m. Hist. ott. Cour de justice; tribunal.

MEHRAB, s. m. Relig. mahom. Partie de la mosquée qui correspond à la place de l'autel dans nos églises. L'imam qui officie se tourne vers le mehrab.

MEHTER, s. m. Hist. ott. Gardien des tentes et pavillons dans l'armée turque. Les mehters sont chargés de la garde et du transport de tous les objets de campement.

— Concierge de l'hôtel du grand vizir.

MEHTER-BACHI, s. m. Hist. ott. Chef des mehters. ‖ Directeur de la musique militaire du sérail.

MÉHUL (Étienne-Henri), Compositeur, né à Givet en 1763, débuta à l'Opéra Comique par la partition d'*Euphrosine et Coradin*, 1790; parmi ses autres productions, on cite : *Stratonice*, opéra-comique; *le Chant du départ*, hymne patriotique; *le Jeune Henri*, opéra-comique; *Adrien*; *Ariodant*; *Uthal*, opéra bouffe, imité de l'italien; *Uthal*; *Joseph*, que l'on peut considérer comme le chef-d'œuvre de l'auteur, etc. Membre de l'Institut en 1796, il fut surintendant de la chapelle du roi en 1815, et mourut en 1817.

MEHUN-SUR-YÈVRE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourges (Cher). Ruines d'un château où Charles VII mourut; 6,500 hab.

MÉIANNE, s. f. Anc. mar. Nom donné autrefois à la voile que nous nommons *voile de misaine*. Ce mot se trouve dans Rabelais.

MEIBOM (Henri), dit *l'Ancien*, Philologue et historien allemand, né à Lemgo, 1555-1625, a laissé : *Opuscula historica varia ad res germanicas spectantia*; *Parodiæ Horatianæ et Sylvæ*, etc. ‖ MEIBOM ou MEIBOMIUS (Henri), dit *le Jeune*. Médecin, petit-fils du précédent, né à Lubeck, 1638-1700, professa à Helmstædt la médecine, l'histoire et la poésie. On cite de lui : *Rerum germanicarum scriptores*; *De Vasis palpebrarum nostris*.

MEIBOMIE ou **MEIBOMIA**, s. f. (de *Meibomius*, n. pr.). Bot. Hedysarum du Canada.

MEIBOMINE, s. f. (de *Meibomius*, n. pr.). Anat. Secrétion des glandes palpébrales.

MEIBOMIUS V. MEIBOM.

— Anat. *Follicules de Meibomius*. Follicules palpébraux auxquels Meibomius a donné son nom. ‖ *Trou de Meibomius*. Nom donné au trou aveugle de la langue.

MEIGE, s. m. V. MÈGE.

MEIGLE ou **MÉGLE**, s. f. Agric. Espèce de pioche dont le fer est large du côté du manche et recourbé en pointe. Les vignerons labourent les vignes avec la meigle.

MEIGLYPTE, s. m. Ornith. Syn. de PIC.

MEIGRET (Louis). Grammairien, né à Lyon vers 1510, mort après 1550, voulut établir une orthographe conforme à la prononciation, notamment dans sa *Grammaire française*.

MEILE, s. m. pr. *meïe*). Métrol. Mesure de longueur usitée en Prusse et valant un peu plus de 7 kilomètres et demi.

MEILHAN, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Marmande (Lot-et-Garonne); 2,100 hab.

MEILLAC, Géogr. Comm. du cant. de Combourg, arrond. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 2,400 hab.

MEILLERAYE (Charles DE LA PORTE DE LA), V. MAZARIN (Duc de).

MEILLERIE, Géogr. Comm. du cant. d'Evian, arr. de Thonon (Haute-Savoie), sur le lac de Genève, au bord duquel sont des rochers rendus célèbres par Jean-Jacques Rousseau.

*** MEILLEUR, EURE**, adj. pr. *mé-lleur, ll* mouill.; du lat. *melior*, même signif. Comparatif qui a le même sens que plus bon, lequel ne se dit pas. Qui est au-dessus du bon, qui a un plus haut degré de bonté. Cet homme est bon, mais son frère est meilleur, encore meilleur. Les lois rigoureuses ne rendent pas les peuples meilleurs. Un bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme, des qualités qui ne le rendent pas *meilleur*. (Boss.) Il n'est *meilleur* ami ni parent que soi-même. (La Fontaine.) Ils veulent bien plus en imposer aux autres ou faire applaudir leur talent, que se rendre *meilleurs* ou plus sages. (J.-J. Rouss.) Certainement l'athéisme ne rend pas les hommes *meilleurs*. (Voltaire.)

— Se dit des choses physiques ou morales. Mon pain est meilleur que le v'tre. Donnez-nous de meilleur vin, de meilleure viande. Cela est un peu meilleur. Le malade est en meilleur état. L'affaire n'est pas en meilleurs termes qu'auparavant. Rien de meilleur pour nous que la vertu. L'imagination nous trompe toujours en nous montrant tout meilleur ou pire que ce n'est. Phèdre enlevée enfin sous de *meilleurs* auspices. (Rac.) O reine admirable et digne d'une *meilleure* fortune! Boss.' Jamais homme sur toutes sortes d'affaires ne fut d'un *meilleur* conseil. Flech. Jamais administre ne fut signée de *meilleure* foi. (Id.) Tu m'ôtes de grande peine en me donnant de *meilleures* nouvelles de ta mère. (J.-J. Rouss.) Ce qui est bon pour vaincre est encore *meilleur* pour garder ce que l'on a conquis. (Gambetta.)

— Suivi de *que*, veut *ne* devant le verbe suivant, à moins que le premier verbe ne soit négatif ou employé interrogativement. Ces fruits sont meilleurs que je ne le croyais. Ces fruits ne sont pas meilleurs que je le croyais.

— *Meilleur à.* Qui est préférable pour. Je crois que la Carnavalette nous sera *meilleure* que l'autre maison qu'on nous avait indiquée. (Mme de Sévigne.)

— *De meilleure heure.* Plus tôt. Les femmes de l'Inde sont nubiles de meilleure heure que les Européennes.

— *Il est meilleur.* Il vaut mieux. Il est bon de parler et *meilleur* de se taire. (La Font.)

— Précédé de l'article *le*, ou d'un équivalent, il est le superlatif de *bon*, et signifie Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité. Il est le meilleur homme du monde. C'est le meilleur ouvrage de cet auteur. L'esprit de parti trouble les meilleures têtes. C'est mon meilleur ami. Ce sont vos meilleurs parents. C'est la *meilleure* leçon que vous puissiez recevoir. (Acad.) La raison du plus fort est toujours la *meilleure*. (La Font.) Des hommes souples et bornes s'élèvent aux premières places, et les *meilleurs* sujets deviennent inutiles. (Massillon.) J'ose encore recourir à vous comme au *meilleur* de tous les pères. (J.-J. Rouss.) En ce sens, il est constant que les *meilleurs* ménages sont ceux où la femme a le plus d'autorité. (Id.)

— *Le meilleur* a quelquefois le sens de Le plus grand. La meilleure partie. La meilleure part. Les usages, les passions, les circonstances du bien, du rang, de la naissance, qui ont d'ordinaire la *meilleure* part au choix d'un état de vie... (Massill.) Un prince qui s'est vu maître de la *meilleure* partie de l'Europe. (Fonten.)

— Dans la poésie, on supprime quelquefois l'article.

> Que qui pourra montrer une marque certaine
> D'avoir *meilleure* part au cœur de Celimene,
> (MOLIÈRE.)

— Suivi d'un verbe, il demande le subjonctif, comme tous les superlatifs marqués par *le plus*. C'est le meilleur homme qui soit au monde. Le *meilleur* usage qu'on puisse faire de son esprit est de se deffier. (Fén.) La *meilleure* satire qu'on puisse faire des mauvais poètes, c'est de donner d'excellents ouvrages. (Volt.) La voix de la nature est le *meilleur* conseil que doive écouter un bon père pour bien remplir ses devoirs. (J. J. Rouss.) || Cependant on trouve aussi des exemples de l'indicatif après *le meilleur*. Je fais la *meilleure* contenance que je puis. (Mme de Sévigne.)

— MEILLEUR, EURE. s. Celui, celle qui est supérieur aux autres par ses qualités.

> Et c'était une blanque à de bons bénéfices;
> Mais elle est épuisée, et les vers à présent
> Aux *meilleurs* du métier n'apportent que du vent.
> (CORNEILLE.)

— Loc. prov. *Le meilleur n'en vaut rien.* Se dit de deux ou de plusieurs personnes presque également méchantes ou vicieuses.

— MEILLEUR. s. m. Ce qu'il y a de meilleur; le mieux. Le meilleur de l'affaire. Quand on n'a rien à dire, le meilleur est de se taire. Il lui faut toujours le plus beau et le *meilleur*. (Acad. Le moins de servitude qu'on peut est le *meilleur*. (Pasc.) Ton *meilleur*, je l'assure, est de n'y plus penser. (Corn.) Le tour est un peu fort, le *meilleur* est d'en rire. (Andrieux.)

> Le voyageant, plus la troupe est complete,
> Mieux elle vaut : c'est toujours le *meilleur*. (LA FONT.)

— Ce qu'il y a de plus curieux, et, par ironie, Ce qu'il y a de plus mal. Un avocat qui soutient que torturer, pendre, rouer, brûler, dans tous les cas, est toujours le *meilleur*. (Voltaire.)

— Fam. *Boire du meilleur; tirer du meilleur.* Boire, tirer du meilleur vin qu'il y ait ou qu'on ait. || *Du meilleur de mon âme, du meilleur de mon cœur.* Avec la plus grande cordialité.

— Adverbial. *Il fait meilleur.* Il est préférable, ou l'on est mieux. || Signifie aussi Le temps est plus beau.

— Mar. *Meilleur!* Exclamation pour Plus fort, avec plus de vigueur, que l'on adresse aux rameurs.

MEIMAC. Géogr. V. MEYMAC.

MEIN. (en allemand *Mayn* ou *Main*). Géogr. Rivière d'Allemagne, naît en Bavière au Fichtelgebirge, par la réunion du Mein Blanc et du Mein Rouge, passe à Bayreuth, Swenfurth, Aschaffenbourg, Hanau et Francfort; reçoit la Tauber, la Rednitz, la Kintzig et la Nidda. Il se jette dans le Rhin en face de Mayence. Cours de 450 kil., dont 300 navigables. Il communique avec le Danube par le canal Louis.

MEINAM ou **MÉNAM**. Géogr. Fleuve de Siam, traverse le royaume de Siam, du N. au S., arrose Siam et Bangkok, et se jette dans le golfe de Siam. Cours de 800 kil., dont 600 navigables. Son embouchure est obstruée par une barre de bancs de sables. Il déborde régulièrement de septembre à décembre, et fertilise le pays. Son principal affluent est le Mèping.

MEINDER (Koutchouk-). Géogr. V. CAISTRUS.

MÉINE. s. f. Chim. Substance qui, sous forme d'huile épaisse, s'extrait de la racine d'une espèce d'athamante.

MEINERS (Christophe). Historien et philosophe allemand, né à Warstade, 1747-1810, professeur de philosophie à Gœttingue, a écrit des ouvrages d'une grande érudition : *Histoire du luxe des Athéniens; Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences en Grèce et à Rome; Histoire de la décadence des mœurs, des sciences et de la langue des Romains dans les premiers siècles de l'ère chrétienne*, etc.

MEININGEN Géogr. Capitale du duché de Saxe-Meiningen, à 80 kil. S.-O. de Gotha, sur la Werra; 7,300 hab.

MÉIOGONE. adj. 2 g. (ét. gr., μείων, moindre; γωνία, angle). Minér. Se dit d'un minéral dont deux pans, séparés par un intermédiaire, l'inflechissent de manière que l'angle qu'ils formaient entre eux se trouve diminué. Aragonite méiogone.

MÉIONITE. s. f. (du grec μείων, moindre, parce que dans ces cristaux la pyramide du sommet est plus basse que dans les autres cristaux analogues). Minér. Substance minérale qu'on appelle aussi *hyacinthe blanche*, dont la couleur est le blanc grisâtre. Elle est en masse, mais le plus souvent on la rencontre en graine cristalline dans les blocs de la dolomie du Vesuve. || *Méionite d'Arfvedson.* Silicate alumineux composé de 58 à 59 parties de silice, de 20 d'alumine, et de 21 de potasse, avec un peu de chaux et d'oxyde de fer. Elle se confond par la forme avec la véritable méionite.

MÉIOSE. s. f. (ét. gr., μείωσις, diminution; fait de μειόω, je diminue). Pathol. Période des maladies où l'intensité des symptômes commence à diminuer.

MÉIOSTÉMONE. adj. 2 g. (étym. gr., μείων, moindre; στήμων, étamine). Bot. Qui a moins d'étamines que de pétales.

MEIRE. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 27 kil. de Gand; 2,600 hab.

MEIRELBEKE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 9 kilom. de Gand; 4,100 hab.

MEIRIN s. m. (pron. *mè-rin*). Legisl. anc. Maire, échevin. Sous prétexte d'administrer la justice dans les terres, il y met des *meirins* ou maires, qui font sur les églises des exactions telles qu'il leur plaît. (Fleury.) || Sergent, dans la coutume du Labourd.

MEIRINGEN Géogr. Chef-lieu de l'Ober-Hasli, dans l'Oberland bernois (Suisse).

MEIS. (anc. *Telmissus*). Géograph. anc. Port d'Anatolie, sur le golfe de Makri.

MEISNÉRIE. s. f. (de *Meisner*, n. pr.). Bot. Genre de melastomacées lavoisiérées, établi pour des herbes brésiliennes.

MEISSEN. Géogr. Ville du royaume de Saxe, anc. capitale de la Misnie, sur l'Elbe, à 23 kil. N.-O. de Dresde; 9,500 hab. Célèbre manufacture de porcelaine. Patrie d'Elie Schlegel et de Hahnemann.

MEISSNER (Auguste-Théophile). Romancier allemand, né à Budissin (Lusace), 1753-1807, directeur des écoles à Fulda, a écrit de nombreux romans et a beaucoup imité les auteurs français. Ses *Œuvres* forment 36 vol.

MEISSONENQUE. s. f. Sorte de colimaçon comestible, en Provence.

MEISTÉRIE. s. f. Bot. Syn. de PACOURINE.

MEISTERSAENGER s. m. (pr. *mai-stre-sain-gheur*; ct. all., *Maister*, maître; *Saenger*, chanteur). Nom d'une confrérie allemande d'artisans poètes et musiciens; elle eut son meilleur représentant dans Hans Sachs, au XVIe siècle.

* **MEISTRE** ou **MESTRE**. s. m. (du lat. *magister*, maître). Mar. Le plus grand mat d'une galère. Mât, arbre de meistre.

MEIX. s. m. Anc. coût. Nom qu'on donnait, en Bourgogne, aux maisons d'un village, avec leurs jardins, vergers et autres dépendances. || Habitation d'un cultivateur, jointe à autant de terre qu'il en fallait pour l'occuper et le nourrir avec sa famille. Terres de meix. Gens de meix. || *Terre en meix.* Terre prête à recevoir la semence.

MÉJAN (Étienne, comte de). Publiciste français, né à Montpellier, 1766-1845, fut l'un des fondateurs du *Moniteur*; secrétaire général de la préfecture de la Seine, après le 18 brumaire, secrétaire d'Eugène de Beauharnais, conseiller d'État, comte. On a de lui : *Collection complete des travaux de Mirabeau à l'Assemblée nationale.*

MÉJANE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la dorade dans son premier âge.

MÉJEANS. s. m. Ornith. Nom provençal d'un grèbe.

MEJILLONES. Géogr. Petites îles du Grand Océan, qui renferment du guano, sur la côte du Chili.

MÉJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Méjuger. S'emploi adjectiv.

MEJUGER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *juger*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je méjugeais. Je méjugeai.* Se tromper dans un jugement que l'on porte, mal juger. Nous méjugeons des autres et de nous-mêmes.

— MEJUGER. v. a. Porter un faux jugement sur une personne ou une autre chose. Méjuger quelqu'un.

— Vèner. Se tromper sur la qualité de la bête que l'on juge. Méjuger un cerf.

— SE MEJUGER. v. pron. Se mal juger. Les hommes se méjugent les uns les autres.

— Chass. Se dit du cerf qui porte les pieds de derrière au delà de la trace des pieds de devant. Peu usité.

MÉKHITAR (Pierre MANOUG, dit *le Consolateur*). Fondateur de l'ordre arménien des Mekhitaristes, né à Sebaste (Cappadoce), 1676-1749, établit un couvent à Modon, en Morée, 1708, d'où chassé par la conquête ottomane, 1717, il créa dans l'île de Saint-Lazare, près de Venise, un nouveau monastère, avec une imprimerie arménienne. On a dit de lui : *Lexicon veteris linguæ Armeniæ*; *Dictionnaire arménien*; *Grammaire arménienne*; une *Bible arménienne*, etc.

* **MÉKHITARISTE**. s. m. Hist. relig. Nom qu'on donne aux moines arméniens établis par Mekhitar, pour la propagation de la foi catholique et des études parmi les Arméniens. Les mekhitaristes ont des succursales à Vienne, Constantinople, Paris, etc. Le pape Clément XI a approuvé leurs constitutions, sous la règle de Saint-Benoît. Les *mékhitaristes* ont fondé une école et une imprimerie pour les langues orientales. (Acad.)

MEKKE (La). Géogr. V. MECQUE (La).

MÉ-KLONG. Geograph. Fleuve de l'Indo-Chine, qui arrose la partie S. du royaume de Siam, et finit à *Me-Klong*, port du royaume de Siam; 10,000 hab.

MÉ-KONG (grand fleuve), *May-Kong*, *Cambodge*. Geogr. Fleuve de l'Indo-Chine, qui paraît se former au S.-O. de la Chine; traverse la haute terre du Laos, ou des rapides interrompent la navigation, l'empire d'Annam, et forme, à son embouchure dans le Cambodge et la Cochinchine française, un immense delta. Son principal affluent est le Me-sap, qui sort du lac Youh-sap et passe à Oudong. Il se jette dans la mer de la Chine, après un cours d'au moins 3,000 kil.

MEKRÂN. (*Gédrosie*). Géogr. Région du Beloutchistan, s'étend le long de la mer d'Oman; composée de montagnes et de plaines arides. La capitale est Kedja.

MEKTOUBDJI. s. m. Hist. ott. Titre du premier secrétaire du grand vizir et de celui du ministre des finances.

MELA (Pomponius). Géographe latin, né en Bétique, écrivait vers l'an 42 après J.-C. Son ouvrage, *De Situ orbis*, en trois livres, est une esquisse excellente des connaissances géographiques de son temps.

MÉLAC. s. m. (du gr. μέλας, noir). Minér. Étain du Pérou.

MÉLACONISE. s. f. (étym. gr. μέλας, noir; κόνις, poussière). Minér. Nom donné à un oxyde noir de cuivre, qui se compose d'environ 20 parties d'oxygène et 80 de métal, et qui paraît être le résultat de la décomposition des sulfures et des carbonates de cuivre.

MÉLACORYPHE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; κορυφή, sommet). Zool. Qui a le dessus de la tête noir. Coulicou melacoryphe.

MÉLADERMIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; δέρμα, peau). Pathol. Coloration de la peau en noir.

MÉLADOS. s. m. Mamm. Cheval qui a le poil blanc, les yeux bleus, et dont les lèvres et le bout du nez sont couverts de fadre ou de dartres furfuracées.

MÉLAGASTRE. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, noir; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

— MELAGASTRE. s. m. Ichtyol. Poisson du genre labre.

MÉLAGE. s. m. (du v. franç. *mêler*). Cart. Mise en tas des divers papiers que le cartier doit coller ensemble. Mélanger en gris. Melage en blanc. Melage en etresse ou en ouvrage.

MÉLAGRE. s. f. (ét. gr., μέλος, membre; ἄγρα, douleur). Pathol. Rhumatisme, douleur des membres en général. La mélagre des accouchées.

MÉLAÏNE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Moll. Matière colorante noire de l'encre des mollusques céphalopodes.

— Pigmentum de la choroïde et de la peau des nègres.

— Substance noire des glandes bronchiques et de la mélanose.

MELAÏNIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la mélaïne ou qui en contient.

MÉLALEUCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au mélaleuque. || MELALEUCÉES. s. f. pl. Section de la tribu des myrtacées leptospermées, qui a pour type le genre mélaleuque.

MÉLALEUQUE. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, noir; λευκος, blanc). Bot. Qui est noir et blanc.

— MÉLALEUQUE. s. f. Genre de la famille des myrtacées, renfermant une vingtaine d'arbrisseaux de l'Australie ou de l'Inde, dont quelques-uns sont cultivés dans les jardins d'agrément; les mélaleuques ont des feuilles à points blancs qui fournissent, par la distillation, l'huile très odorante de cajeput, employée en friction contre les douleurs rhumatismales et, à l'intérieur, comme sudorifique. Mélaleuque à feuilles de mille-pertuis. Mélaleuque à feuilles de bruyère. Mélaleuque armillaire. Mélaleuque noueuse. Mélaleuque gibbeuse. Mélaleuque à feuilles de thym. Mélaleuque à feuilles elliptiques. Mélaleuque à feuilles de styphèlie.

MÉLALGIE. s. f. (ét. gr., μέλος, membre; ἄλγος, douleur). Pathol. Sensation de brisement éprouvée dans les membres.

MÉLALOME. adj. (ét. gr., μέλας, noir; λῶμα, frange). Bot. Qui est bordé d'une frange noire. Pézize melalome.

MÉLALOPHE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; λόφος, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette noire.

MÉLAM. s. m. (pr. *mé-lamm*). Chim. Résidu obtenu en distillant une partie de sulfocyanure de potassium avec deux parties de sel ammoniac.

MÉLAMBO. s. m. Bot. Écorce résineuse et amère qu'on emploie en médecine, et qui paraît produite par un arbre d'Amérique appartenant à la famille des magnoliacées.

MÉLAMÉGONIQUE. adj. Chim. Syn. de COMÉNIQUE.

MÉLAMINE. s. f. Chim. Base salifiable produite par le mélam, soumis à l'action de la potasse.

— MÉLAMINE. s. m. Moll. Section du genre auricule.

MÉLAMPE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds noirs.

— MÉLAMPE. s. m. Moll. Syn. de CANOVULE.

— Entom. Espèce de papillon.

MELAMPE. Myth. Devin, fils d'un roi de Pylos, introduisit en Grèce le culte de Bacchus et régna sur Argos. On l'adora comme un dieu après sa mort.

MÉLAMPODE. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ποῦς, ποδός, pied). Bot. Genre d'herbes ou de sous-arbrisseaux, appartenant à la famille des composées senecionidées, ayant des fleurs radiées, le calice commun à cinq folioles égales, un ovaire infèrieur, un style simple, le réceptacle conique et les semences tétragones; ce genre comprend vingt espèces originaires d'Amérique et cultivées en Europe dans les jardins botaniques. Mélampode d'Amérique. Mélampode soyeux. Mélampode à longues feuilles. Mélampode à tige basse. Melampode austral. On dit aussi *mélampodium*.

MÉLAMPODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un mélampode. || MÉLAMPODIÉES. s. f. pl. Sous-tribu d'astéroïdées, qui a pour type le genre mélampode.

MÉLAMPYGE. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; πυγή, fesse). Zool. Qui a les fesses noires et velues.

MÉLAMPYRE. s. m. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; πυρός, froment). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariniées, qui croissent toutes en Europe; il renferme des herbes à feuilles simples, opposées, à fleurs disposées en épis terminaux et accompagnées de bractées. Mélampyre à crêtes. Mélampyre des champs. Mélampyre des forêts, des bois, des prés. On le nomme aussi vulgairement *blé de vache*, parce qu'il est recherché des vaches, et *queue-de-renard*, *rougeole*, à cause de sa forme et de sa couleur.

MÉLAMPYRINE. s. f. Chim. Substance extraite du melampyre des bois. On dit aussi *mélampyrite*.

MÉLAMPYRON. s. m. Bot. Syn. de MÉLAMPYRE.

MÉLANACRE. adj. 2 g. (ét. gr. μέλας, ανος, noir; ἄκρος, bout). Hist. nat. Qui est noir au bout.

MÉLANAGOGUE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ἄγω, je chasse). Therap. Qui fait sortir la bile noire.

— MÉLANAGOGUE. s. m. Remède propre à purger la bile noire ou mélancolie.

MÉLANANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs noires ou d'un pourpre noirâtre.

MÉLANANTHÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui a les anthères noires.

MÉLANATE. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide mélanique avec une base.

MÉLANCHILÈNE. adj. 2 g. (pron. *mé-lan-khi-lène*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; χιλωνα, robe). Entom. Qui a le corps de couleur noire. || MÉLANCHILÈNES. s. m. pl. Groupe de la tribu des carabiques, ainsi nommé à cause de la couleur noire des insectes qui le constituent.

MÉLANCHLORE. s. m. (pr. *mé-lan-klore*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; χλωρος, vert). Minér. Espèce de fer phosphaté, d'un vert foncé, trouvé en Bavière, et provenant de l'altération de la triphylline.

MÉLANCHLOROSE. s. f. (pr. *mé-lan-kla-roze*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; χλωρός, vert).

Pathol. Maladie analogue à la jaunisse, dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre.

MÉLANCHRUS. s. m. (pr. *mé-lan-kruss*; ét. gr., μέλανχρως, de couleur noire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires, comprenant cinq espèces africaines.

MÉLANCHRYSE. s. m. pr. *mé-lan-kryze*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; χρυσός, or. Bot. Genre de plantes du Cap de Bonne-Espérance, de la famille des synanthérées, ayant l'involucre cylindracé, le réceptacle épais, les ovaires couverts de longs poils capillaires.

MÉLANCHTHON (Philippe SCHWARZERDT, c'est-à-dire *Noire terre*, dont le nom, traduit en grec, est). Réformateur allemand, né à Bretten (Bas Palatinat), 1497-1560, termina ses études à Tubingue, où il eut pour maître Reuchlin, 1512-1518. Il fut nommé professeur de grec et d'hébreu à l'université de Wittemberg, 1518, et a composé une *Grammaire grecque* et un *Dictionnaire*. A Wittemberg, il devint le collaborateur de Luther; en 1521, il publia *Loci communes rerum theologicarum*, premier résumé dogmatique des doctrines nouvelles; en 1522, il commença à travailler à la traduction allemande de la Bible; en 1530, il rédigea la *Confession d'Augsbourg*. Melanchthon, d'un caractère doux et conciliant, s'efforça en vain de rapprocher les doctrines qui étaient en lutte; il devint suspect, à cause de sa modération, aux luthériens exaltés, et, à la fin, à Luther lui-même. On l'a surnommé le Fénelon de la Réforme. Ses *Œuvres* forment 4 vol. in-fol.

MÉLANCHTHONIEN, ENNE. a. lj. Hist. relig. Se dit des intermistes, parce que l'acte de conciliation appelé *intérim* fut accepté par Mélanchthon.

MÉLANCHYME. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; χυμα, liquide qui coule). Miner. Résine fossile d'un brun rougeâtre, trouvée dans les lignites de Bohême.

* **MÉLANCOLIE**. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; χολή, bile). Pathol. Bile noire; humeur sécrétée par le foie, lorsqu'elle devient épaisse et noire. Les anciens médecins regardaient la mélancolie comme capable de produire les affections, les maladies hypocondriaques.

— Dans la médecine actuelle, Sorte de délire qui est le résultat de quelque lésion des facultés intellectuelles: c'est une espèce de monomanie. On observe quelquefois chez les animaux une maladie analogue, lorsqu'on change brusquement leurs habitudes ou quand on les sépare des objets de leur affection.

— Disposition triste qui vient de quelque cause morale; maladie nerveuse, délire partiel sans fièvre, accompagné d'une tristesse profonde et d'une crainte continuelle et imaginaire. Les symptômes de la mélancolie sont une grande excitabilité nerveuse et spasmodique, un sommeil troublé, agité par des rêves effrayants, un air triste, rêveur, taciturne, interrompu par les accès d'une gaieté convulsive, des terreurs pusillanimes, etc. Chasser, dissiper, égayer la mélancolie. Tomber dans la mélancolie. Se plonger dans la mélancolie. Accable de mélancolie. Abattu par la mélancolie. Peu à peu je sentis augmenter la *mélancolie* dont j'étais accablé. (J.-J. Rouss.)

— Disposition de l'âme qui, se refusant aux vives impressions du plaisir ou de la joie, se plaît dans la rêverie, dans une méditation vague, et trouve du charme à s'occuper d'idées attendrissantes. Mélancolie douce. La mélancolie a ses charmes. L'enfer de Dante ne ressemble à aucun des innombrables enfers que la sombre *mélancolie* des poètes a inventés. (Ch. Nodier.) La *mélancolie*, c'est le bonheur d'être triste. (V. Hugo. Ce sentiment de *mélancolie* consacré chez les Orientaux à la joie comme à la tristesse ... (Gér. de Nerval.)

Surtout je redoutais cette *mélancolie*
Où j'ai vu si longtemps votre âme ensevelie. (RACINE.)

— Par extens. Cet immense champ de neige prenait dans la demi-obscurité du crépuscule je ne sais quel aspect de profonde *mélancolie*. (A. Daudet.)

— Loc. prov. *Il n'engendre point la mélancolie, de mélancolie*. Se dit d'un homme qui vit sans souci, qui est extrêmement gai. || *La mélancolie ne paye point de dettes*. En s'abandonnant au chagrin on n'avance pas les affaires.

— Syn. comp. MELANCOLIE, TRISTESSE, CHAGRIN. La *mélancolie* marque une douleur plus concentrée; la *tristesse* une douleur plus grave; le *chagrin* une douleur plus vive.

MÉLANCOLIER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour S'attrister, se livrer à la mélancolie. Et puis il se prenait à penser sur la table en se *mélancolisant*. (Les Quinze Joyes de mariage.)

* **MÉLANCOLIQUE**. adj. 2 g. Qui est enclin à la mélancolie, dominé par la mélancolie. Homme, femme mélancolique.

Le *mélancolique* animal,
En rêvant à cette matière,
Entend un léger bruit. (LA FONTAINE.)

— Qui se livre à la mélancolie à la suite d'une émotion. Elle restait *mélancolique* devant son rêve accompli. (G. Flaubert.)

— Qui est triste, qui est chagrin. Qu'avez-vous? vous êtes tout mélancolique, je vous trouve bien mélancolique.

— S'emploie en parlant des choses morales. Humeur, affection, esprit, tempérament mélancolique. Dévotion mélancolique. Âme mélancolique. Sa joie est plus *mélancolique* que la tristesse des autres. (Mme de Maintenon.

— Qui inspire la mélancolie. Temps, lieu, entretien mélancolique. Musique mélancolique. Air mélancolique. Chant mélancolique. Forêt mélancolique. Errer sur des sujets mélancoliques. La bière est un séjour par trop *mélancolique*. Mot bien ton *mélancolique*. (Boil.)

Que je repose en paix sous le gazon rustique
Sur le bord du ruisseau pur et *mélancolique*.
(M.-J. CHÉNIER.)

— MELANCOLIQUE. s. 2 g. Personne mélancolique. Laissons là ce mélancolique. Les mélancoliques sont bons, mais irritables; ils ont le sentiment exquis du bien et du mal. Pascal, J.-J. Rousseau, le Tasse, Young, sont cités parmi les plus fameux mélancoliques. Les rêveries d'un *mélancolique*. (Acad.) Le *mélancolique* a ordinairement de l'esprit, de la sensibilité, mais souvent de l'humeur. (Mlle de Sommery.)

Des longtemps vous savez, sur la scène comique,
Faire rire aux éclats le plus *mélancolique*. (COLNET.)

— *Le mélancolique*. s. m. Syn. de MELANCOLIE. Tourner au mélancolique.

Quand on perd, par triste occurrence,
Son espérance
Et sa gaîté,
Le remède au *mal mélancolique*,
C'est la musique
Et la beauté. (A. DE MUSSET.)

— Syn. comp. MELANCOLIQUE, ATRABILAIRE. V. ATRABILAIRE.

* **MÉLANCOLIQUEMENT**. adv. D'une manière triste et mélancolique. Nous avons passé quelques jours assez mélancoliquement. Il a chanté trop mélancoliquement.

— Par extens. Se dit en parlant des choses. De temps en temps un cimetière de village vient coudoyer *mélancoliquement* cette route pleine de joie, de lumière et de vie. (V. Hugo.)

— Fig. et fam. Mon ample paletot de lasting flottait *mélancoliquement* autour de sa personne. (E. About.)

MÉLANCOLISER. v. a. 1re conj. Rendre mélancolique. L'amour de tête de ce brave garçon ne le *mélancolise* pas du tout. (Alph. Daudet.)

MÉLANCONION. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; κονις, qui est dans la poussière). Bot. Espèce de petits champignons noirs qui se forment sous l'écorce des plantes et des arbres, et qui, à leur maturité, s'en échappent en la fissurant et en y formant des taches noires.

MÉLANCORYPHOS. s. m. pr. *mé-lan-kor-ri-foss*; ét. gr., μελας, ανος, noir; κορυφη, sommet. Ornith. Nom par lequel on désigne sous la fauvette à tête noire, sous la petite mésange à tête noire. On dit aussi *mélancoryphe*.

MÉLANCRANIS. s. f. pr. *mé-lan-kra niss*; étym. gr., μέλας, ανος, noir; κρανος, cornouiller. Bot. Genre de cypéracées furéenes, établi pour des herbes de l'Amérique méridionale.

MÉLANDRE. s. m. Ichtyol. Petit poisson de la Méditerranée, dont on ignore le genre. On dit aussi *petit sarguoir*.

MÉLANDRYE. s. f. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; δρυς, chêne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des serropalpides, ayant le corps oblong ou cylindrique, la tête inclinée, les yeux assez grands, arrondis et sans échancrures, les antennes filiformes, de la longueur de la tête et du corselet. A ce genre se rattachent trois espèces de l'Amérique du Nord et cinq espèces européennes qui vivent sous l'écorce des trembles et des chênes.

MÉLANE. s. m. (du gr. μέλας, ανος, noir). Chim. Résidu incristallisable provenant de la préparation du sucre de canne, et dont on extrait, par la distillation, le rhum et le tafia.

MÉLANE. *Melanes sinus*. Géogr. anc. Golfe formé par la mer Égée, au N.-O. de la Chersonèse de Thrace. Auj. golfe de *Saros*.

MÉLANÉ, ÉE. adj. (du gr. μέλας, ανος, noir). Qui est de couleur noire.

— Pathol. Qui a rapport à la mélanose. Cancer mélané.

MÉLANELLE. s. f. (du gr. μέλας, ανος, noir). Infus. Genre proposé pour des espèces d'infusoires simples appartenant à la famille des vibrioniens.

MÉLANÉMIE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; αἷμα, sang). Pathol. État du sang artériel qui ressemble au sang veineux.

MÉLANÉMIQUE. adj. ets. 2 g. Pathol. Qui concerne la mélanémie ou qui en est atteint.

MÉLANERPE. s. m. Ornith. Syn. de PIC.

MÉLANÉSIE (*Iles noires*). Géogr. Division de l'Océanie, au S.-O., entre la Malaisie et la Micronésie au N., la Polynésie à l'E., la mer des Indes à l'O. A l'exception de l'Australie, ce sont de hautes terres, boisées, plus salubres que celles de la Malaisie, et fertiles. Elles sont habitées par des nègres océaniens; de là leur nom.

MÉLANÉSIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Mélanésie.

— adj. Qui a rapport à la Mélanésie ou à ses habitants.

MÉLANESTHE. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ἔσθης, habillement). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires.

MÉLANETTE. s. f. Ornith. Division établie aux dépens du genre anas.

MELANGALLIQUE. adj. 2 g. Chim. Syn. de MELANOGALLIQUE.

* **MÉLANGE**. s. m. (rad. *mélanger*). Mixtion, combinaison de choses mêlées ensemble, agrégation de plusieurs choses diverses. Mélange de liqueurs, de vins. Ce vin est un mélange pernicieux à la santé. Le grès de Fontainebleau est un mélange de silice et de carbonate de chaux.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible *mélange*
D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange.
(RACINE.)

— *Chambre de mélange*. Sorte de réservoir dans lequel on fait entrer simultanément de l'air chaud et de l'air froid dans une proportion facile à régler, pour introduire dans une salle de l'air à une température convenable.

— Se dit des personnes. Quel mélange de gens! Quel mélange d'infirmités dans ce bal! Un mélange de toutes sortes de personnes. La société est un mélange de sots et de gens d'esprit.

— Fig. S'emploie en parlant des choses morales. Un bonheur sans mélange est celui qui n'est troublé par aucun accident fâcheux. Le mélange du bien et du mal est l'un des malheurs du monde. La vie est un mélange d'événements heureux et malheureux. D'un bonheur sans *mélange* on se lasse à la fin. (Regnier.) Le *mélange* des mœurs grecques et asiatiques y fut si grand qu'on n'y reconnut plus l'ancienne Égypte. (Boss.) On ne sait d'où lui peut venir ce *mélange* de qualités si contraires. (L.) Une sublimité chrétienne sans aucun *mélange* de vanité philosophique. (Lech.) On demande si, en comparant ensemble les diverses conditions des hommes, leurs peines, leurs avantages, on n'y remarquerait pas un *mélange* et une espèce de compensation de bien et de mal, qui établirait entre elles l'égalité, ou qui ferait du moins que l'un ne se sentît pas plus désirable que l'autre. (La Bruy.) Il y a parfois un *mélange* de bien et de mal, mais à diverses doses. (J.-J. Rouss.) Le *mélange* du vice et de la vertu embellit l'une et retranche les charmes de l'autre. (Mme Necker.) Un juste *mélange* de nouveauté et d'habitude est la plus favorable condition du bonheur. (P. Janet.) Il y avait un *mélange* de misère et de luxe dans leurs vêtements. (Mérimée.) Tant que monseigneur se tairait, elle lui parlait résolument avec un *mélange* de respect et de liberté. (V. Hugo.)

Le sort, qui toujours change,
Ne vous a pas promis un bonheur sans *mélange*
(RACINE.)
Et de vos fictions le *mélange* coupable
Même à ces ventes donne l'air de la fable. (BOIL.)

— Croisement des races, accouplement de deux êtres animés d'espèces différentes. Le mélange des blancs avec les noirs produit les métis. Le mélange d'animaux de différentes espèces produit ordinairement d'autres animaux qui n'engendrent pas. Le *mélange* des races et des familles par le mariage s'est combiné sur les institutions politiques, beaucoup plus encore que d'après les vues de la nature. (Rayn.)

— Arithm. *Règle des mélanges*. Opération qui a pour but, étant donné le prix des matières de même espèce qui entrent dans un mélange, de trouver le prix du mélange, ou, inversement, étant donné le prix du mélange, de trouver les proportions dans les quelles les matières ont été mélangées.

— Art milit. *Mélange d'armes*. Réunion de troupes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie se prêtant appui.

— Chim. Se dit en parlant de matières dont chacune conserve dans la masse formée par leur réunion les propriétés qui la caractérisent.

— Jeux. Action de mêler les cartes avant de donner.

— Littér. Au pluriel, Recueil d'articles, de petits ouvrages, soit de vers, soit de prose, sur des sujets différents. Mélanges de littérature. Mélanges historiques. || Réunion d'articles sur des objets variés, dans les ouvrages périodiques. Partie, dans les catalogues de livres, qui comprend les ouvrages qu'on n'a pu classer dans les autres divisions.

— Mus. anc. Une des trois parties de la mélopée grecque.

— Peint. Union de plusieurs couleurs dont se forment toutes celles qui sont nécessaires en peinture. Il entend bien le mélange des couleurs.

— Phys. *Méthode des mélanges*. Méthode qui consiste à déterminer la quantité de chaleur qu'un corps peut recevoir, en observant la température d'un mélange dans la composition duquel il est entré. *Mélange frigorifique* ou *réfrigérant*. Mélange formé de corps mis en contact pour produire du froid.

— Techn. Quantité de chaque matière qui entre dans la composition d'un chapeau. || Dans les fabriques de poteries, Action de mêler la terre avec du sable, du ciment ou du mâchefer.

MÉLANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Mélanger. S'emploie adjectiv. Du vin mélangé. Couleurs bien mélangées. Les jambes de derrière, depuis le jarret et les quatre pieds, sont d'un brun *mélangé* de roux. (Buffon.) Ses yeux gris mélangés de noir, exprimaient une douceur, une résignation chrétienne. (H. de Balz.)

— Fig. Par quel hasard ce mépris à demi hameux, cette persécution *mélangée* de pitié, avaient-ils frappé les plus anciens pensionnaires? (H. de Balz.)

— Trouble. Une joie bien mélangée.

— *Société mélangée*. Réunion de personnes qui n'ont pas toutes d'bonnes manières, une bonne éducation.

— Hist. nat. *Espèces mélangées*. Espèces résultant de croisements.

— Manuf. *Drap mélangé*. Drap dont la trame et la chaîne sont de laine de différentes couleurs.

MÉLANGEOIR. s. m. (rad. *mélanger*). Techn. Machine dont on se sert pour triturer et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon.

* **MÉLANGER**. v. a. 1re conj. (rad. *mêler*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous mélangeons. Je mélangeais. Nous mélangeâmes*, etc. Faire un mélange d'une chose avec une autre, ou de plusieurs choses ensemble, pour obtenir par leur agrégation et leur variété un résultat avantageux et un nouveau tout. Mélanger des vins. Ce cabaretier mélange son vin. Mélanger les couleurs, les styles, les fleurs. Des savantes recherches nous ont appris la manière de *mélanger* la boisson. (Barth.

— Fig.

Le ciel en vain forma par un *mélange* égal
De deuils, de dégoûts, de moments de folie,
De moments de plaisir et de cours de tourment
(VOLTAIRE.)

— En parlant des personnes. Mettre ensemble. Ne mélangez pas les innocents avec les coupables.

— Peint. *Mélanger des couleurs*. Les combiner de façon à former des teintes.

— SE MÉLANGER. v. pr. m. Être mélangé. Ces liquides ne peuvent se mélanger. Telles couleurs se mélangent bien ou mal.

— Syn. comp. MÉLANGER, MÊLER. V. MÊLER.

MÉLANGEUSE. s. f. Techn. Appareil qui mélange le sucre au cacao broyé.

MÉLANGISTE. s. m. rad. *mélanger*). Nom donné à ceux qui veulent confondre des choses entièrement distinctes. Notre critique a raison de s'élever contre les *mélangistes* qui voudraient franciser le castillan. (Mem. de Trévoux.)

MÉLANHÉMIE. s. m. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; αἷμα, sang). Pathol. Matière noire que le malade rend par haut et par bas dans la fièvre jaune.

MÉLANICTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ἰκτερος, jaune). Hist. natur. Qui est jaune et noir.

MÉLANIDE. s. m. Hist. anc. Membre d'une famille puissante de Corinthe, issue de Melas. Les Mélanides et les Bacchiades eurent entre eux de longues contestations.

MÉLANIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *mélante*; gr. εἶδος, ressemblance). Moll. Qui ressemble à une mélanie.

— MELANIDE. s. f. Entom. Espèce de libellule.

MÉLANIDROSE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ἱδρως, sueur). Pathol. Sueur noire.

MÉLANIE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des mélaniens, établi pour un grand nombre d'espèces qui vivent dans les eaux douces des régions tropicales. Le type est une coquille qui se trouve fréquemment dans l'île Maurice, à Madagascar et aux Indes; l'animal qui l'habite a une saveur amère et constitue un excellent remède contre l'hydropisie. Il en existe aussi une douzaine d'espèces à l'état fossile.

MÉLANIE (Sainte). Dame romaine, parente de saint Paulin de Nole, qui, veuve à vingt-trois ans, se retira à Jérusalem, où elle mourut en 410.

MÉLANIE (Sainte). Petite-fille de la précédente, embrassa à Tagasta les austérités de la vie chrétienne, et mourut à Jérusalem en 444. Fête, le 31 décembre.

MÉLANIEN, ENNE. adj. (étym. gr., μέλας, ανος, noir). Hist. nat. Se dit des envies ou taches cutanées qui résultent d'un excès local de matière colorante, et qui sont d'une nuance intermédiaire entre la couleur normale et le noir. Taches mélaniennes.

— Anthropol. Se dit d'une des variétés de l'espèce humaine, aujourd'hui éteinte, qui habitait la terre de Van-Diemen, et dont on a rangé l'espèce dans la troisième race ou l'éthiopienne, rameau papou.

— Moll. Qui ressemble à la mélanie.

— MELANIEN, ENNE. s. Habitant, habitante de la terre de Van-Diemen.

— MÉLANIENS. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques trachélipodes, ayant pour type le genre mélanie.

MÉLANILINE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; fr. *aniline*). Chim. Substance produite par la réaction du chlorure de cyanogène sur l'aniline.

MÉLANINE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir). Chim. Substance molore se combinant facilement avec le brome, l'iode et le chlore. Elle est fusible à une basse température.

— Physiol. Matière organique, de couleur noire ou roussâtre, qui, sous forme de granulations, se rencontre, dans le corps humain, entre le derme et l'épiderme.

MÉLANION. s. m. Bot. Syn. d'ARTHROSTÈME.

MÉLANIPPE. s. f. (de *Melanippe*, n. pr.).

Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, comprenant dix espèces de l'Europe centrale et occidentale. Melanippe bordée. Mélanippe tachetée.

MÉLANIPPE (étym. gr., μέλας, ανος, noir; ἵππος, cheval, cavale : Temps her. Fille de Chiron fut métamorphosée en cavale.

MÉLANIPPIDE. Poète dithyrambique grec, né dans l'île de Mélos, mort vers la fin du v^e^ siècle av. J.-C., à la cour de Perdiccas, roi de Macédoine. Il ne reste de lui que quelques vers.

MÉLANIPPIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Sicyone en l'honneur de Mélanippe, une des amantes de Neptune.

MÉLANIQUE. adj. 2 g. (du gr. μέλας, ανος, noir). Min. Qui a une teinte noire. Calciphyre mélanique.

— Chim. Se dit d'un acide noir extrait de la glycose traitée par les alcalis.

— Pathol. Qui a rapport à la mélanose.

MÉLANISME. s. m. (du gr. μέλας, ανος, noir). Terat. Excès de coloration en noir, soit de la peau, soit du poil.

MÉLANITE. s. f. (du gr. μέλας, ανος, noir). Ent. Genre de lépidoptères diurnes, réuni au genre bubas.

— Miner. Variété de grenat de couleur noire et d'une opacité parfaite, qui provient d'une combinaison naturelle de fer et de chaux.

MÉLANOCARPE. adj. 2 g. (gr., μέλας, ανος, noir; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de couleur noire.

MÉLANOCAULE. adj. 2 g. (gr., μέλας, ανος, noir; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige noire.

MÉLANOCÉPHALE. a. lj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête de couleur noire.

MÉLANOCÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; κέρας, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes noires.

MÉLANOCERQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue noire.

MÉLANOCHINE. s. f. (pr. *mé-la-no-kine*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; fr. *quinine*). Chim. Produit extrait de la quinine décomposée par le chlore.

MÉLANOCHIRE. adj. 2 g. pron. *mé-la-no-kire*; étym. gr., μέλας, ανος, noir; χείρ, main). Zool. Qui a les mains noires.

MÉLANOCHLORE. adj. 2 g. (pron. *mé-la-no-klore*; étym. gr., μέλας, ανος, noir; χλωρός, jaune). Zool. Qui a le corps varié de noir et de jaune.

— MÉLANOCHLORE. s. m. Ornith. Syn. de MÉSANGE.

MÉLANOCHROÏQUE. adj. 2 g. (pr. *mé-la-no kro ike*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; χρόα, couleur). Physiol. Se dit des hommes de couleur noire ou noirâtre ou qui ont seulement les yeux et les cheveux de cette couleur.

— Substantiv. Un mélanochroïque.

MÉLANOCHROÏTE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; χρόα, couleur). Min. Plomb chromaté dont la teinte est plus foncée que celle du plomb rouge ordinaire.

MÉLANOCORYPHE. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; κορυφή, tête). Ornith. Genre auquel appartient l'alouette calandre.

MÉLANODENDRE. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; δένδρον, arbre). Bot. Genre de composées asteroïdées, comprenant des arbres de l'île Sainte-Hélène.

MÉLANODÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; δέρη, cou). Zool. Hist. nat. Qui a le cou ou la gorge de couleur noire.

MÉLANOGALLIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; fr. *gallique*). Chim. Se dit d'un acide qui est le résidu de la distillation des acides gallique, pyrogallique et tannique.

MÉLANOGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

— MÉLANOGASTRE. s. m. Bot. Genre de champignons de la classe des basidiospores hypogés, croissant dans les environs de Paris. Quoi qu'ils ressemblent aux truffes, aucune de leurs espèces n'est comestible.

MÉLANO-GÉTULES. s. m. pl. Géogr. anc. Tribu des Gétules, au S. de la Mauritanie et de la Numidie.

MÉLANOGNATHE. adj. 2 g. pron. *mé-la-no-gnathe*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a la mandibule noire.

MÉLANOGRAPHITE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; γράφω, je peins). Miner. Pierre figurée dont les dessins sont noirs et imitent des caractères, des mousses, des arbres, etc.

MÉLANOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *melanose*; gr. εἶδος, aspect). Pathol. Qui ressemble à la mélanose.

MÉLANOLEUQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; λευκός, blanc). Zool. Qui est noir et blanc.

MÉLANOLITE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir). Miner. Corps qui ressemble à la chlorite et qui a été trouvé dans le Massachusetts.

MÉLANOLOME. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; λῶμα, bordure). Bot. Genre de composées cynarées, établi pour deux espèces de centaurées.

MÉLANOLOPHE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; λόφος, aigrette). Zool. Qui a une aigrette noire. || Syn. de MÉLALOPHE.

MÉLANOME. s. m. Pathol. Tumeur mélanique.

MÉLANOMPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ὀμφαλός, nombril). Zool. Qui a l'ombilic noir.

MÉLANONOTE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos noir.

MÉLANOPE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux noirs.

MÉLANOPHILE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant vingt quatre espèces réparties dans les régions chaudes des deux continents.

MÉLANOPHORE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; φέρω, je porte). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour des espèces très petites qui se rencontrent en France voltigeant autour des murailles exposées au soleil.

MÉLANOPHRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils noirs.

MÉLANOPHTALME. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux noirs. Ichneumon mélanophtalme.

— Bot. Qui a des taches entourées d'un cercle noir, figurant un œil. Dolichos mélanophtalme.

— MÉLANOPHTALME. s. m. Bot. Syn. de STRIGULE.

MÉLANOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles noires ou noirâtres.

MÉLANOPIC. s. m. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; fr. *pic*). Ornith. Genre de grimpeurs qui ressemblent au pic, vivent d'insectes et de baies; ils sont originaires de l'Amérique et des Antilles. Mélanopic à tête rouge. Mélanopic à collier.

MÉLANOPSIDE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ὄψις, aspect). Moll. Genre de gastéropodes de la famille des mélaniens, établi pour sept espèces fossiles et un grand nombre d'espèces actuelles vivant dans les eaux douces des régions chaudes et tempérées. La mélanopside marron. La mélanopside allongée.

MÉLANOPSIDION. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; φλοιός, écorce). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour des arbrisseaux originaires des contrées orientales.

MÉLANOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les élytres noirs.

MÉLANOPYGE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; πυγή, derrière). Zool. Qui a l'anus ou les environs de l'anus de couleur noire.

MÉLANOPYRRHE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; πυῤῥός, roux). Hist. nat. Qui est noir et roux.

MÉLANORHABDOTE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ῥάβδος, raie). Hist. nat. Qui est marqué d'une raie noire.

MÉLANORNIS. s. m. (pr. *mé-la-nor-niss*). Ornith. Syn. de MÉLASOME.

MÉLANORRHÉE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ῥοιά, grenade). Bot. Genre d'anacardiacées, établi pour des arbres indiens.

MÉLANORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec noir.

MÉLANOS. s. m. (du gr. μέλας, ανος, noir). Terat. Individu affecté de mélanisme.

— Adjectiv. Un homme melanos.

MÉLANOSE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; νόσος, maladie). Pathol. Matière noire, d'un tissu homogène, ayant une consistance analogue à celle des glandes lymphatiques, laissant suinter par la pression un liquide roussâtre et ténu, mêlé de grumeaux noirâtres qui se convertissent enfin en une bouillie noire.

— Agricult. *Mélanose tuberéuse*. Maladie des pommes de terre.

MÉLANOSÉLINON. s. m. (pr. *mé-la-no-cé-li non*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; σέλινον, ache). Bot. Genre d'ombellifères thlaspidées, établi pour des arbrisseaux d'origine incertaine.

MÉLANOSINAPIS. s. m. (pr. *mé-la-no-ci-na-piss*; ét. gr., μέλας, ανος, noir; σίναπι, moutarde). Bot. Syn. de MOUTARDE.

MÉLANOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits noirs.

MÉLANOSTICTE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; στικτός, pointillé). Hist. nat. Qui est marqué de points noirs.

— MÉLANOSTICTE. s. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des espèces de l'Afrique méridionale.

MÉLANOSTOLE. s. m. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; στολή, habit). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimeliaires, comprenant une espèce d'Asie et deux autres de l'Afrique septentrionale et orientale.

MÉLANO-SYRIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné aux habitants de la Syrie méridionale. || Nom donné aussi aux habitants de la petite Arménie.

MÉLANOTE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; οὖς, ὠτός, oreille). Zool. Qui a les oreilles noires.

MÉLANOTE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; νῶτος, dos). Zool. Syn. de MÉLANONOTE.

— MÉLANOTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour quatre espèces américaines. || Syn. de CRATONYCHE.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre spare.

MÉLANOTIQUE. adj. Pathol. Qui a rapport à la mélanose.

MÉLANOTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; θρίξ, chevelure). Qui a les cheveux noirs.

MÉLANOPURINE. s. f. Chim. V. MÉLANURINE.

MÉLANOXANTHE. s. m. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ξανθός, roux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour une espèce de l'Australie et trois des Indes orientales.

MÉLANOXYLE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ξύλον, bois). Bot. Dont le bois est noir.

— MÉLANOXYLE. s. m. Genre d'arbres de la famille des papilionacées cesalpiniées, établi pour des espèces brésiliennes.

MÉLANPADAM. Cinquième paradis dans la mythologie indienne.

MÉLANTÉRIE. s. f. (étym. gr., μελαντηρία; forme de μέλας, ανος, noir; ἐρα, terre). Miner. Sulfate terreux, trouvé en cristaux d'un vert pâle, devenant brun de rouille au contact prolongé de l'air, se présentant en masses concrétionnées, fibreuses ou stalactiformes, et provenant de la pyrite ou de la marcassite en décomposition. || Substance dont parlent les auteurs anciens, sur la nature de laquelle on n'est pas d'accord, et qui paraît être une pierre noire chargée de vitriol.

— Chim. Nom donné au sulfate de fer employé dans la fabrication de l'encre et des teintures en noir.

MÉLANTÉRIUS. s. m. (pr. *mé-lan-té-riuss*; ét. gr., μελάντερος, plus noir). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces australiennes.

MÉLANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au mélanthe. || MÉLANTHACÉES. s. f. pl. Syn. de COLCHICACÉES.

MÉLANTHE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'herbes de la famille des mélanthacées vératrées, établi pour des espèces du Cap de Bonne-Espérance.

MÉLANTHE. Peintre de Sicyone, condisciple d'Apelles.

MÉLANTHÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, ανος, noir; ἀνθήρ, anthère). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes des régions chaudes de l'Asie.

MÉLANTHÉRITE. s. f. (rad. *mélanthérie*). Miner. Schiste noir dont on se sert pour dessiner. || Syn. de COPPEROSE.

MÉLANTHÉSE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; ἄνθησις, floraison). Bot. Genre d'euphorbiacées phyllanthées, établi pour des arbrisseaux indiens.

MÉLANTHIDE. adj. Myth. gr. Surnom de Bacchus, qui changea en dauphin un personnage nommé Mélanthus.

MÉLANTHIE. s. f. (de *Mélanthe*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, établi pour une quinzaine d'espèces européennes, dont les chenilles se métamorphosent tantôt sous la terre, tantôt entre les feuilles.

MÉLANTHO. s. m. (de *Mélanthe*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour deux espèces de Madagascar.

MÉLANURE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue noire.

MÉLANURÉNIQUE. adj. (rad. *mélanurèse*). Chim. Se dit d'un acide formé par l'action prolongée de la chaleur sur l'urée.

MÉLANURÈSE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; οὖρησις, action d'uriner). Pathol. Émission d'urine noire, noirâtre ou bleuâtre. On dit aussi *melanurie*.

MÉLANURINE. s. f. (ét. gr., μέλας, ανος, noir; οὖρον, urine). Chim. Matière colorante noire existant dans certaines urines.

MÉLANURIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'une acide formé en même temps que l'acide cyanurique par l'action de la chaleur sur l'urée.

MÉLANZANE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la morelle mélongène ou aubergine.

MÉLAPHORE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des mélasomes, tribu des tentyrites, ayant pour type une espèce du Pérou.

MÉLAPHYRE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; πύρω, je pétris). Minér. Roche ayant la structure qu'on nomme *porphyrique*, c'est-à-dire composée d'une pâte homogène dans laquelle des cristaux de feldspath sont disséminés. Mélaphyre demi-deuil. Mélaphyre sanguin. Mélaphyre à taches vertes.

MÉLAPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πτερόν, nageoire). Ichtyol. Qui a les nageoires noires.

MÉLAR. s. m. Moll. Nom vulgaire du cône strié.

MÉLARRHIN, INE. adj. (étym. gr., μέλας, noir; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez noir.

MÉLAS. s. m. (pr. *mé-lass*; étym. gr., μέλας, noir). Pathol. Tache noire et superficielle de la peau.

— Mamm. Espèce de très gros chat ou de petit tigre noir de Java, d'un noir foncé par tout le corps, mais avec des reflets bruns qui dessinent des taches ocellées lorsqu'on le voit sous un certain jour.

— Entom. Espèce de papillon.

— Moll. Syn. de MÉLANIE.

MÉLAS. (*Noir*). Géogr. anc. Affluent de l'Euphrate, près de Mélitène; auj. *Karasou*.

— MÉLAS. Rivière de l'ancienne Thrace, affluent du golfe Mélane; auj. *Geri*.

— MELAS. Rivière de Pamphylie, affluent de la Méditerranée.

MÉLAS (Michel, baron de). Feld-maréchal autrichien, né en Moravie, 1730-1806, aide de camp de Daun, pendant la guerre de Sept Ans, servit sur la Sambre, le Rhin et en Italie. Il ne sut pas empêcher Bonaparte de franchir les Alpes en 1800; battu à Marengo, il se retira, en vertu d'une capitulation, à l'E. du Mincio.

MÉLASE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir). Entom. Syn. de MÉLASIS.

MÉLASICTÈRE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; ἴκτερος, jaunisse). Pathol. Espèce de jaunisse dans laquelle la peau se colore en noir.

MÉLASINE. s. f. (étym. gr., μέλας, noir). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des lithosides, établi pour une espèce de Dalmatie.

MÉLASINIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide analogue à l'albumine et obtenu en traitant le sucre par la soude ou la potasse.

MÉLASIS. s. m. (pr. *mé-la-ziss*; ét. gr., μέλας, noir). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant une espèce européenne et quatre américaines. Le mélasis flabellicorne.

MÉLASME. s. m. (ét. gr., μέλας, noir). Pathol. Tache noire due à l'exagération de la production du pigment naturel qui se montre fréquemment sur la peau des vieillards, particulièrement aux jambes. || Autre espèce de tache noire suivie de desquamation furfuracée. || *Mélasme surrenal*. La maladie bronzée.

— Bot. Genre de scrofularinées gerardiées, établi pour des herbes du Cap et du Mexique.

MÉLASOME. adj. 2 g. (pr. *mé-la-zome*; ét. gr., μέλας, noir; σῶμα, corps). Entom. Qui a le corps noir.

— MÉLASOME. s. m. Ornith. Petit genre établi dans la sous-famille des drongos.

— MÉLASOMES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des insectes coléoptères, comprenant ceux qui ont le corps noir ou cendré, et offrant pour caractères la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet, les yeux à peine saillants, ovales; les antennes grenues; un crochet aigu à la partie interne des mâchoires; peu ou point d'ailes.

MÉLASPERME. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, noir; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines ou des séminules noires.

MÉLASPHÉRULE. s. f. Chim. Syn. de MÉLANE.

— Bot. Syn. de DIASIE.

MÉLASSATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide mélassique avec une base salifiable.

* **MÉLASSE**. s. f. (de l'esp. *melazza*, même signif.). Chim. Espèce de sirop qui reste après la cristallisation du sucre de betteraves, de cannes, etc., et qui refuse de donner des cristaux. Cela sentait affreusement le cuir, la *mélasse* et la colophane. (Gér. de Nerval.) || *Mélasse de sucre brut*. Mélasse que l'on emploie à la confection de l'alcool. || *Mélasse de sucre de betteraves*. Mélasse qui sert au même usage, et qui peut en outre s'employer dans la confection des roulcaux d'imprimerie. || *Mélasse de raffinage du sucre de cannes*. Mélasse qui s'emploie dans la préparation du pain d'épices, des oublies, de l'alcool et dont les personnes indigentes se servent en guise de sucre.

MÉLASSÉ, ÉE. adj. Où il y a de la mélasse.

MÉLASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide extrait de la mélasse en faisant réagir l'alcali sur la glycose.

MÉLASTOMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient au mélastome. || MÉLASTOMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mélastome.

MÉLASTOME. adj. 2 g. (étym. gr., μέλας, noir; στόμα, bouche). Zool. Se dit d'un animal qui a la bouche noire.

— MÉLASTOME. s. m. Bot. Genre type de la famille des mélastomacées osbeckiées, établi pour des arbrisseaux à fleurs blanches, roses ou pourpres, quelquefois solitaires mais plus souvent réunies en corymbes terminaux.

Le mélastome du Malabar. Le mélastome du Pérou ou *mélastome thé*.

MÉLASTOMI, ÉE, adj. Bot. Syn. de MELASTOMACÉE || **MELASTOMÉES**, s. f. pl. Groupe de la famille des melastomacées, etabli pour quatre tribus dont les anthères s'ouvrent par des pores terminaux.

MÉLATHRINE, s. f. Chim. Produit de décomposition de l'acetone par l'ammoniaque et la chaleur à 275°.

MELATON Hérésiarque qui enseignait que c'est le corps, et non pas l'âme, qui est fait à l'image de Dieu.

MÉLATONIEN s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Melaton.

MÉLATROPHIE, s. f. (ét. gr., μέλος, membre; ἀτροφία, atrophie, dépérissement). Pathol. Atrophie d'un membre.

MÉLAXANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ξανθός, jaune). Hist. nat. Qui est jaune et noir.

MELÂYED, s. m. Comm. Genre de châles qui se fabriquent en Orient.

MELAZZO Géogr. Port de Sicile; 10,000 h. Autrefois *Mylæ*.

MELBOURNE, Géogr. Capitale de la colonie anglaise de Victoria, Australie, dans la baie de Port-Phillip, à l'embouchure de la Yarra-Yarra. Laines, cuirs et bestiaux; 300,000 hab. Le bourg de Williamstown lui sert de port.

MELBOURNE (William LAMB, vicomte), Homme d'Etat anglais, 1779-1848, membre de la Chambre des communes en 1805, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, dans le ministère Canning, entra à la Chambre des lords en 1828, seconda lord Grey, après 1830, pour la réforme parlementaire, fut chef du cabinet whig de 1834 à 1841, et exerça une grande autorité, surtout par son esprit conciliant.

MELCHIADE ou **MILTIADE** (Saint), Pape, 311-314, né en Afrique. Fête, le 10 décembre.

MELCHIOR, s. m (pr. *mel-kior*). Syn. de MAILLECHORT.

MELCHISÉDECH, Prêtre du Très-Haut, et roi de Salem, bénit Abraham.

— *Prêtre selon l'ordre de Melchisédech* Titre que l'Ecriture donne à Jésus-Christ. Cette expression est opposée à celle-ci : *Prêtre selon l'ordre d'Aaron*, qui s'applique aux prêtres juifs.

— Fig. *Enfant de Melchisédech*. Personne dont on ne connaît pas l'origine.

MELCHISÉDÉCIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait que Melchisédech était la grande vertu de Dieu et supérieur à Jésus-Christ, et qui niait la divinité du Fils de Marie. || Autre secte qui a vu en Melchisédech le Fils de Dieu apparu sous une forme humaine à Abraham.

* **MELCHITE**, s. m. (pr. *mel-kite*; étym. hebr. *melc*, roi). Hist. relig. Nom des chrétiens de l'Eglise grecque qui s'attachent spécialement aux canons du concile de Chalcédoine de 451. Ils ont un patriarche à Damas et sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique au commencement du XVIIIe siècle. || Nom donné aux orthodoxes par les eutychiens.

MELCHOM, Myth. or. Dieu des Ammonites, qu'on croit être le même que Moloch. Salomon bâtit un temple à Melchom; et Manassès dressa un autel à ce faux dieu dans le temple de Jérusalem.

MELCHTHAL, Géogr. Vallée de la Suisse, au S. du canton d'Unterwald.

MELCHTHAL (Arnold de). V. ARNOLD.

MELDER (Guerard), Peintre de portraits, né à Amsterdam, 1693-1740.

MELDERT-LEZ-ALOST Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique, à 8 kilom. d'Alost; 2,100 hab.

MELDI, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple gaulois de la Lyonnaise IVe, ch.-l. *Jatinum* (Meaux).

MELDOIS, OISE, s. (de *Meldi*, nom lat. de Meaux). Geogr. Habitant, habitante de Meaux.

— adj. Qui a rapport à Meaux ou à ses habitants.

MELDOLLA (Andrea), Peintre et graveur de l'école vénitienne, né à Sebenico (Dalmatie), vers 1520, mort à Venise en 1582.

MÊLE-SUR-SARTHE (Le), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Alençon (Sarthe; 800 hab.

MÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Mêler. S'emploi adjectiv. Mélangé, qui n'est pas pur. Vins mêlés. Liqueurs mêlées.

> A peine ai-je senti cette liqueur traîtresse,
> Que de ces vins *mêlés* j'ai reconnu l'adresse.
> (BOILEAU.)

— Se dit d'un homme grisonnant. Chauve sur le devant, *mêlé* sur le derrière. (Corn.)

— *Sang mêlé*. Celui qui est issu d'un croisement de blanc et de nègre.

— Varié. Il souffre fort patiemment la longueur de mes conversations; elles sont *mêlées* d'une manière qu'il ne me paraît pas qu'il en soit fatigué. (Mme de Sev.)

— *Œuvres mêlées*. Recueil d'ouvrages divers, de pièces diverses.

— *Société mêlée*. Société moitié bonne, moitié mauvaise.

— Fig. et fam. *C'est marchandise mêlée*. Se dit d'une compagnie composée de personnes de différents états, de différents caractères. || Se dit aussi d'une personne en qui l'on trouve autant de mauvaises qualités que de bonnes.

— *C'est un marchand mêlé*. Se dit d'un homme qui fait plusieurs métiers, qui cultive plusieurs arts avec un succès médiocre.

— Fam. *Avoir les dents mêlées*. Articuler mal pour avoir trop bu.

— *Cheval mêlé*. Se dit d'un cheval de tirage, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui l'attachent à la voiture.

— *Mêlé à*. Toute notre littérature étant actuellement *mêlée* à la politique, on ne peut plus séparer l'une de l'autre. (La Harpe.)

> Le bruit, l'éclat de l'eau, sa blancheur transparente,
> D'un voile de cristal alors peu différente,
> Font goûter un plaisir à cent plaisirs *mêlé*.
> (LA FONTAINE.)

— Qui prend part à une chose. Il a été mêlé à tous les grands événements de ce siècle.

— *Mêlé avec*. Des substances animales en putréfaction toujours *mêlées* avec la terre végétale. (Libes.)

— Fig. Les rabbins de l'Orient, *mêlés* avec les Grecs, devinrent plus savants que les rabbins de Jérusalem et de la Mycée. (Volt.) C'est ici que l'intérêt du culte se trouve *mêlé* avec celui de l'Etat. (Mass.)

— *Mêlé dans*. Être mêlé dans la foule, dans une assemblée. Ces fleuves tant vantés, *mêlés* dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues... Boss. Des jaunes d'œufs *mêlés* dans du verjus. (Boil.

— Fig. *Être mêlé dans une mauvaise affaire*. Y être impliqué.

— *Mêlé de*. Ouvrage mêlé de prose et de vers. Ces deux parties sont d'un gris *mêlé* de roussâtre. (Buff.) Les poils de la queue, comme ceux du corps, sont *mêlés* de noir et de blanchâtre. (Id. La couleur du poil de la tête est d'un fauve *mêlé* de gris. Id. La face externe de la motte des jambes de devant est d'un fauve *mêlé* de gris cendré. Id.)

— Fig. Tout, dans le monde, est *mêlé* de force et de faiblesse, de petitesse et de grandeur. (Vauv.) Quel jour *mêlé* d'horreur vient effrayer mon âme? Rac.) Télémaque lui répondit avec un étonnement *mêlé* de joie. Fén.) Ces paroles *mêlées* de douceur et de crainte. Flechier. Il l'aborda avec un respect *mêlé* d'admiration et de sentiment. Barth. La joie qu'il en témoigna fut *mêlée* de surprise. (Le Sage.) Cependant le surlendemain j'y apportai un bouton de rose avec ses épines, comme le symbole de mes espérances *mêlées* de beaucoup de craintes. (B. de St-P.) Avec quel transport, avec quelle joie *mêlée* de crainte il aperçut le premier promontoire de l'Espagne! (Chateaubriand.) Ce génie est mâle, quelquefois *mêlé* de rudesse. (Villemain.)

— Embrouillé, en parlant d'affaires.

> Il prend à tous les mains, il meurt. Et les trois frères
> Trouvent un bien fort grand, mais fort *mêlé* d'affaires.
> (LA FONTAINE.)

— *Mêlé par*. Si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse où il a été *mêlé* par ses royales mains... Boss.)

— *Mêlé parmi*. Pourquoi croyez-vous que les nations les plus barbares aient toutes eu une religion militaire, et que le culte se soit toujours trouvé *mêlé* parmi les armes? (Mass.)

— MÊLÉ, s. m. Arg. Mélange d'eau-de-vie et d'une autre liqueur.

MÉLÉAGRE, s. m. (de *Meléagre*, n. myth.). Moll. Genre de coquilles détachées du genre turbo.

— Entom. Papillon d'Europe.

— Adjectiv. Bot. *Fritillaire méléagre*. Plante dont la fleur est marquée de petites taches disposées comme les divisions d'un damier, qui rappellent aussi les bigarrures des couleurs du dindon.

MÉLÉAGRE Myth. Fils d'Œnée, roi de Calydon, l'un des Argonautes, tua le sanglier de Calydon.

— MÉLÉAGRE. L'un des généraux d'Alexandre, fit proclamer, par les soldats, Philippe Arrhidée, avec le fils qui devait naître de Roxane. Surpris par Perdiccas, il fut mis à mort, 323 av. J.-C.

— MÉLÉAGRE. Frère de Ptolemée Céraunus, régna après lui deux ans en Macédoine, 280-278 av. J.-C.

— MÉLÉAGRE. Poète grec, né à Gadra (Palestine), au Ier siècle av. J.-C., forma un recueil des *épigrammes* ou petites pièces dues aux poètes antérieurs, et lui donna le nom de *Guirlande*: c'est l'*Anthologie* que nous avons aujourd'hui.

MÉLÉAGRIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *meleagris*, pintade; gr. εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à une pintade.

— MÉLÉAGRIDE, s. f. Nom donné autrefois à la pintade.

— MÉLÉAGRIDES, s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux gallinacés qui a pour type la pintade.

MÉLÉAGRIDE, adj. et s. f. Myth. gr. Se dit des sœurs de Méléagre, métamorphosées en oiseaux par Diane, à l'exception de Gorgé et de Déjanire.

MÉLÉAGRINÉES, s. f. pl. (ét. lat., *meleagris*, pintade). Ornith. Sous-famille établie pour quatre genres de faisans.

MÊLÉ-CASSIS, s. m. (de *mêlé*, et *cassis*). Pop. Liqueur composée d'eau-de-vie et de cassis. On dit aussi *mêle-cass*.

MÉLÉCE (Saint), dit *le Grand*. Né dans la Mésopotamie, fut élu évêque de Sébaste en 357, et patriarche d'Antioche en 360; mais il n'occupa guère ce dernier siège, ayant été trois fois exilé par Constance, 360-361, par Julien, 362-363, par Valens, 364-378. Il mourut en 381. Fête, le 12 février.

— MÉLÉCE. Hérésiarque du IVe siècle, évêque de Lycopolis (Egypte), s'allia aux ariens contre saint Athanase et mourut en 326.

— MÉLÉCE (Syrigue), Théologien grec, né en Crète, 1662. Son principal ouvrage est une réfutation de la *Confession de foi* publiée par Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople.

MÉLÉCHRINÉES, s. f. pl. Mamm. Groupe proposé pour les genres potto et cercolepte, qui renferment des animaux très voisins des lémuriens.

MÉLÉCIEN, s. m. Hist. relig. Disciple de Mélécius, qui fonda une secte d'où sortit, dit-on, l'arianisme.

MÉLECTE, s. f. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des nomadides, tribu des apiens, établi pour quelques espèces distinguées par un ecusson court et bidenté, dont la plus remarquable est la mélecte ponctuée, assez commune aux environs de Paris.

MELEDA *Melita*). Géogr. Ile de l'archipel illyrien (Dalmatie).

* **MÊLÉE**, s. f. (rad. *mêler*). Combat opiniâtre entre deux troupes de gens de guerre. Sanglante mêlée. Mêlée rude, affreuse, horrible, épaisse, engagée. Se jeter dans la mêlée. Ce n'est point dans la dispute qu'un vrai guerrier doit se montrer, c'est dans la mêlée. Leur choc, de la *mêlée* a suspendu l'horreur. (De Guerle.)

> A leur riche parure, à leurs brillants exploits,
> Au fort de la *mêlée* on distingue les rois. (DELILLE.)
>
> Bellone échevelée
> Dans la sanglante *mêlée*
> Presse le choc des guerriers. (LEBRUN.)

— Batterie entre plusieurs individus. Il s'est battu avec cinq ou six hommes, et on a pris son chapeau dans la mêlée.

— Fig. et fam. Contestation aigre entre plusieurs personnes, vive dispute. Seuls à travers la *mêlée* et la confusion des partis rivaux, nous avons raison, et nous le prouverons. (Gambetta.)

— Conflit quelconque. Mêlée des passions. Mêlée des intérêts.

— Agric. Mélange de foin et de paille.

MELEGNANO, Géogr. V. MARIGNAN

MÉLÉGUÈTTE, s. f. Bot. Syn. de MALAGUETTE.

MÉLEK Mot qui signifie Roi dans les langues sémitiques. V. MELIK.

MELEK-EL-MOUT, Myth. ar. L'ange de la mort, chez les Persans.

MÉLÉKIA, s. m. Hist. relig. Nom que porte en Tunisie une secte musulmane.

MÊLEMENT, s. m. Action de mêler.

MÉLÉNA, s. f. (ét. gr., μέλας, noir; αἷμα, sang). Pathol. Vomissement de matières noires, accompagné de déjections de même nature. On l'appelle vulgairement *maladie noire*.

— Bot. Variété d'anémone.

MÉLÉNAGOGUE, adj. 2 g. Syn. de MÉLANAGOGUE.

MÉLENDEZ VALDEZ Juan, Poète espagnol, né en 1754, à la Ribera-del-Fresno. Estremadure, fut professeur, fiscal à la cour suprême de Madrid; sous Joseph Bonaparte, ministre de l'instruction publique; mais dut quitter l'Espagne, 1813, et mourut à Montpellier, 1817. Il a excellé dans l'élégie, l'ode et l'épître.

MÉLÈNE, s. m. Pathol. V. MÉLÉNA.

— Chim. Hydrocarbure obtenu par la distillation sèche de l'acide mélinique, ou même directement par celle de la cire d'abeilles. Substance extraite de la paraffine, fusible entre 15 et 20°, employée pour faire glisser facilement les diverses pièces des machines.

MÉLÉNORRAGIE, s. f. (étym. gr., μέλας, noir, au fem. μέλαινα; ῥήγνυμι, je fais jaillir). Pathol. Vomissement de sang noir.

MÉLÉNSULFIDE, s. m. Chim. Produit de décomposition de l'acide hydrodisulfocyanique à une température de 150°.

MÉLÉNUS, s. m. pr. *mé-lé-nuss*; ét. gr., μέλαινα, noire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont le type se trouve au Sénégal.

MÉLEQUIN, s. m. Numism. Ancienne monnaie française.

* **MÊLER**, v. a. 1re conj. (ét. bas lat., *miscolare*, du lat. *miscere*, mêler). Brouiller, mettre ensemble deux ou plusieurs choses. Mêler des drogues, des couleurs. Mêler des grains ensemble. Mêler l'eau avec le vin. Mêler ses livres. Mêler ses papiers. Mêler diverses sortes de fleurs dans un bouquet. La Marne *mêle* ses eaux avec celles de la Seine. (Acad.) La femelle du chameau fournit un lait abondant, et qui fait une bonne nourriture en le *mêlant* avec une plus grande quantité d'eau. (Buff.)

> Les dames s'y rafraîchissaient après leur course,
> *Mêlaient* au vin grossier le cristal d'une source.
> (LA FONTAINE.)

— *Mêler le vin*. Mettre ensemble des vins de diverses sortes.

— *Mêler les races*. Les croiser. Dans un sens analogue, Mêler les familles par des mariages.

— Unir, associer, en parlant de personnes. Il m'a dissuadé de Monsieur, en faisant de la Révérence, ne nous a broyés que pour nous *mêler*. (Gu-roult.)

— Fig. Joindre. Cet auteur a *mêlé* l'agréable à l'utile dans tous ses ouvrages. (Acad.) Montesquieu a *mêlé* l'Espagne et la France *mêlent* leurs larmes... (Boss.) Ne *mêlons* pas de faiblesse à une action si forte. Id. *Mêler* l'esprit du monde à une cérémonie de religion. (Flechier.) Désirs excessifs et ambitieux que les princes *mêlent* à l'usage de l'autorité. (Mass.) Il *mêlait* les plaisirs aux affaires sans qu'elles en souffrissent. (Voltaire.)

> Il ne *mêle* avec l'orgueil qu'il a pris dans le sang
> La bonté des Nérons qu'il puisa dans son flanc.
> (LEBRUN.)
>
> Nos fêtes plaisantent de joie et de tendresse,
> Et *mêlent* leurs anglots à leurs cris d'allégresse.
> (Id.)
>
> Telle qu'une bergère aux plus beaux jours de fête,
> De superbes rubans *mêle* la blonde tête,
> Et, sans se mêler à l'éclat des diamants,
> Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements.
> (BERNARD.)
>
> Il mêle, et ce savoir lui-même a tant propres,
> Les louanges d'un fat à celles d'un héros. (Id.)
>
> Aussi le chardon vulgaire mêle-t-il jaune,
> Epis d'un noble orge.
> Je *mêle* aux deux le mien; la faute en est aux
> (LEBRUN.)

— Fig. *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un*. Pleurer avec lui, partager son affliction.

— Fig. *Mêler quelqu'un dans une accusation*. L'y comprendre. *Mêler quelqu'un dans des discours, dans des propos*. Parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire. Je vous prie de ne point me mêler dans vos discours, dans vos caquets.

— *Mêler son mot à la conversation*. Y intervenir.

— Confondre. Le poète y a *mêlé* toutes les religions ensemble; et cette confusion détruit la haute dignité de la tragédie, celle de la destinée qui conduit tout. (Mme de Staël.)

— *Mêler le ciel à la terre*. Tout ce mêler. *Mêler Jésus-Christ avec Belial*. Unir les pratiques religieuses et les vices du monde.

— Unir sans ordre, intervertir, embrouiller. Mêler les passions, les affaires.

> Jadis les Parques ont, je gage,
> *Mêlé* votre fil et le mien. (BENSERADE.)

— *Mêler du fil, des écheveaux, la fusée*. Les brouiller de manière qu'on ne puisse aisément les dévider ou les séparer. (On dit de même : *Mêler des cheveux*, etc.

— Fig. Va! je vais retrouver ma cahoche, et débrouiller l'écheveau d'affaires que ton mari a *mêlé*. (H. de Balz.

— *Mêler une serrure*. Fausser les gardes ou quelque ressort d'une serrure, en sorte que la clef ne puisse ouvrir.

— Cartons. Distribuer les feuilles de carton suivant l'ordre qu'elles doivent avoir dans les cartons collés.

— Jeux. *Mêler les cartes*, ou simplement *mêler*. Battre les cartes. C'est à vous à mêler les cartes, à mêler. Il me dévote se confessait du trop grand attachement qu'il lui avait pour le jeu. Son confesseur lui remontra qu'elle devait en premier lieu consulter la perte du temps... Hélas! dit-elle, mon père, dit la pénitente en l'interrompant, ou peut tant de temps à *mêler les cartes*! (Roit.)

— Fig. et fam. *Mêler les cartes*. Embrouiller les affaires. Vous avez bien mêlé les cartes.

— *Mêler les dés*. Lancer un dé contre un autre, de manière à retourner celui-ci ou à le pousser hors de sa place.

— Manég. *Mêler un cheval*. Le mener de façon qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui.

— Peint. *Mêler les couleurs*. Les assortir, les unir pour former des teintes.

— REM. GRAMM. *Mêler avec* et *mêler à*. Le premier signifie Brouiller ensemble plusieurs choses. Mêler l'eau avec le vin. Mêler de l'or avec de l'argent. *Mêler à* signifie Joindre, unir. Mêler la douceur à la sévérité. Les poètes ne s'assujettissent pas à cette règle et semblent préférer la préposition *à* dans l'un et l'autre cas.

— SE MÊLER, v. pron. Se mettre, se joindre ensemble. Le vinaigre et l'huile ne se mêlent pas. Le fer, par sa fusion, s'est *mêlé* à la roche vitreuse. Buff. Le rossignol commence à chanter, quand la lune du soir se *mêle* aux derniers rayons du soleil. (Michelet.)

— Par extens. Les familles se mêlent par les mariages. Toutes les nations voisines se sont *mêlées*. (Volt.)

— Fig., en parlant des choses morales. Il se mêle toujours beaucoup d'imagination dans nos jugements les plus réfléchis. Nous ne pouvons un moment arrêter nos yeux sur la gloire de cette princesse, sans que la mort ne s'y *mêle* aussitôt pour tout offusquer de son ombre. (Boss.)

— Devenir moins pur. Le sénat se remplissait de barbares; le sang romain se *mêlait*. (Bossuet.)

— Être mélangé. Dans le milieu social, notre action se *mêle* de mille activités diverses. (Michelet.)

— Se réunir à. Les eaux de la Marne se mêlent à celles de la Seine à Charenton-le-Pont.

— Se confondre. Les fleuves et ruisseaux se *mêlent* dans la mer. (Montesq.)

— Fig. S'accoupler. Les animaux d'espèces différentes qui se mêlent ensemble produisent les mulets. Nos chevaux se sont mêlés. || Se dit

des personnes dans un sens analogue. On leur a souvent imputé d'égorger un enfant, de boire son sang, et de se *mêler* ensemble dans leurs cérémonies secrètes sans distinction. (Volt.)

— *Se mêler dans la foule, se mêler parmi les ennemis.* S'engager dans la foule, s'engager au milieu des troupes ennemies. On dit dans un sens analogue que *des troupes se sont mêlées à la main*, pour dire qu'elles sont entrées les unes dans les autres l'épée à la main.

— Fig. Prendre part à Se mêler à la conversation. Napoléon sortit de son appartement et se *mêla* à la conversation. (De Pradt.)

— Absol. S'est dit pour Prendre part à un combat, à une mêlée. N'admirez-vous point qu'il n'ait pas été blessé, à se *mêler* comme il a fait, et essuyer tant de fois le feu des ennemis ? (Mme de Sévigné.)

— *Se mêler d'une chose.* En prendre soin. Mêlez-vous de votre métier. Se mêler d'un raccommodement. Je ne me *mêlerai* plus de vos affaires. (Acad.) Un bien qui se *mêle* des choses de la terre. (Mass.) Vous diriez qu'il y a en lui un autre homme à qui sa grande âme abandonne de moindres ouvrages ou elle ne daigne se *mêler*. (Boss.)

— Se dit des personnes dans le même sens. Si vous continuez, je ne me mêlerai plus de vous.

— Signifie encore S'occuper d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes, à ses talents. Il est médecin, et il se mêle d'architecture. Il n'appartient pas à un cordonnier de se mêler de peinture. Il est homme de guerre, et il se *mêle* de peindre. (Acad.) Elle veut aussi se *mêler* quelquefois d'être sentencieuse et de faire la personne de bon sens; cela lui sied encore plus mal que son naturel. (Mme de Sév.) Le roi se *mêle* depuis peu de faire des vers. (Id.) Il écrit très bien quand il veut s'en *mêler*. (Id.) Ils se sont *mêlés* d'être conquérants. (Boss.) Un poète ne doit pas se *mêler* de combats. (Volt.)

> Un gros fermier qui fait le petit-maître,
> Fait l'inconstant, se *mêle* d'être un fat. (Voltaire.)

— Iron. S'entremettre, s'ingérer mal à propos. De quoi vous mêlez-vous ? Il se mêle de tout. Il se mêle toujours de ce qui ne le regarde pas. Il veut se mêler d'intrigues. Les politiques ne se *mêlent* plus de deviner ses desseins. (Bossuet.) Jugeant de tout, se *mêlant* de tout. (Fléchier.) L'autorité des princes a toujours perpétué les erreurs, quand elle a voulu se *mêler* toute seule de rapprocher les esprits de la vérité. (Mass.) J'ai dit que la plupart des Bohémiennes se *mêlaient* de dire la bonne aventure. (Mérimée.)

— Loc. proverb. *Cette affaire se fera, à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle.* Cette affaire se fera malgré toutes les difficultés, tous les obstacles. *Mêlez-vous de filer votre quenouille.* Se dit à une femme qui veut s'occuper d'affaires qui ne regardent que les hommes. *Le diable s'en mêle !* Espèce d'imprécation qu'on lance quand on voit se succéder une foule d'obstacles imprévus.

— Syn. comp. MÊLER, MÉLANGER, MIXTIONNER. *Mêler*, c'est mettre ensemble toute espèce de choses; *mélanger*, c'est assembler, assortir des choses qui doivent se convenir; *mixtionner*, c'est mélanger, fondre des drogues dans des liqueurs pour les y incorporer.

MELES, s. m. (pr. *mé less*; mot lat., même signif.). Mamm. Nom scientifique du blaireau.

MELES. Géogr. anc. Petite rivière de Lydie et d'Ionie, qui naissait près du Sipyle et tombait dans le golfe de Smyrne. On donnait Homère comme fils du fleuve Mélès, d'où son nom de Mélésigène. Aujourd'hui *rivière de Smyrne*.

MELESIGÈNE, adj. et s. m. (de *Mélès*, fleuve d'Asie, et du gr. γένομαι, je nais). Surnom d'Homère.

MELESSE. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arrond. de Rennes (Ille-et-Vilaine ; 2,600 hab.

MELESVILLE. V. DUVEYRIER.

MELET. s. m. Ichtyol. Syn. de MELETTE.

MELETÉ, s. f. (du gr. μελέτη, soin). Littér. anc. Sorte de déclamation oratoire.

MELETÉ. Astron. La 56e planète télescopique, découverte le 9 septembre 1857 par M. Goldschmidt.

MELETIEN, s. m. Hist. relig. V. MELECIEN.

MELETIUS Historien et géographe, né à Janina, vers 1661, archevêque de Naupacte et d'Arta, puis d'Athènes, 1703, a laissé : une *Géographie ancienne et moderne*, en grec moderne; une *Histoire ecclesiastique*, en grec ancien.

MELETTE. s. f. Ichtyol. Petit poisson à bande latérale argentée, que l'on a placé parmi les clupes et que l'on a figuré sous le nom de *stolephore commersonien*. || Nom donné généralement à tous les poissons ayant une ligne spirale argentée.

* **MÉLÈZE**. s. m. (étym. inconnue). Bot. Genre d'arbres de la famille des conifères, et que leurs feuilles, d'un vert clair, non persistantes, étroites, en faisceaux, leurs chatons mâles simples, les écailles de leurs cônes minces et en pointe à leur sommet, distinguent suffisamment des pins, des sapins et des cèdres, espèces de la même famille, avec lesquelles ils ont de nombreux rapports d'organisation. Les mélèzes croissent sur les montagnes élevées, au milieu des rochers; ils redontent les pays chauds. Des trois espèces que l'on connaît, deux appartiennent à l'Amérique du Nord. Le mélèze commun croît en Europe, dans les Alpes françaises, dans les Vosges, etc. Il atteint communément de 30 à 40 mètres, sur un diamètre de plus d'un mètre à sa base. Sa tige, droite, recouverte d'une écorce lisse, porte des rameaux

Branche de mélèze.

horizontaux ou pendants et se termine par une flèche élancée. De son écorce incisée s'échappe une résine jaunâtre et sirupeuse, employée en médecine; distillée, elle donne de l'essence de térébenthine et laisse de la colophane comme résidu. Son bois, rougeâtre et veiné, très léger, est cependant très dur et de bonne conservation. On l'emploie pour charpentes, pour les constructions navales, dans la menuiserie, la tonnellerie, etc. Le mélèze est fréquemment cultivé comme arbre d'ornement dans les jardins paysagers. On le nomme aussi *larix*.

— *Faux mélèze.* Nom vulgaire d'une espèce d'aspalathe.

MÉLÉZITOSE. s. f. Chim. Sucre extrait de la résine de mélèze appelée aussi *manne de Briançon*.

MELFI. Géogr. Ville de la prov. de Potenza (Italie), connue par plusieurs conciles qui s'y sont tenus du XIe au XIIe siècle.

MELGIG ou **MELGHIG**. Géogr. Lac du Sahara algérien (Constantine), au S.-E., sur la frontière de la Tunisie.

MELGORIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient au comté de Melgueil.

— MELGORIEN. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait cours dans la Provence et le Languedoc. Sou melgorien, ou simplement un melgorien.

MELGUEIL. (en latin *Melgorium*). Géogr. Château situé à deux lieues de Montpellier, sur un étang appelé aujourd'hui *étang de Maugnio*.

— *Comtes de Melgueil.* Comtes auxquels appartenait le château de Melgueil, et qui succédèrent à ceux de Maguelone, dans le Xe siècle.

MELGVEN. Géogr. Comm. du cant. de Bannalec, arrond. de Quimperlé (Finistère); 2,800 h.

MELHA. s. m. Quartier réservé aux juifs dans les villes du Maroc.

MELHANIE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Bot. Genre de buettnériacées dombeyacées, établi pour des arbres des régions chaudes d'Afrique et d'Asie.

MELI. s. m. Bot. L'un des noms du mancône.

MELI (Jean). Médecin, professeur de chimie, né à Palerme, 1740-1815, a composé des chansons en dialecte sicilien, devenues populaires.

MELIA, s. m. Bot. Genre de la famille des méliacées, établi pour des espèces d'arbres des régions tropicales de l'ancien continent, qui se rencontrent aussi dans le bassin de la Méditerranée. Le mélia azedarach. Le mélia toujours vert.

MELIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au melia. || MELIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à corolles polypétales, à étamines hypogynes, qui a pour type le genre melia.

MÉLIANTHE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de rutacées, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance, ayant pour caractère essentiel un calice persistant à cinq divisions profondes, l'inférieure gibbeuse, quatre pétales onguiculés, quatre didynames, un ovaire supérieur, un style, une capsule vésiculeuse. Melianthe à larges feuilles. Melianthe à feuilles étroites. Melianthe velu.

MÉLIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au melianthe. || MÉLIANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant le genre mélianthe, rangé aussi dans celle des rutacées et dans celle des zygophyllées.

MÉLIAS. s. m. Ornith. Synon. de PHÉNICOPHAUS.

MÉLIBÉE. s. m. (de *Mélibée*, nom myth.). Entom. Nom d'une espèce du genre satyre.

MÉLIBÉE. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Magnésie, sur la côte de la mer Égée.

MÉLIBÉE. Myth. Une des filles de Niobé, épargnée par Diane ainsi que sa sœur Amycla.

MÉLIBÉEN, ENNE. s. Antiq. gr. Habitant, habitante de la ville de Mélibée.

— adj. Qui appartient à la ville de Mélibée ou à ses habitants.

— Surnom de Philoctète, né à Mélibée.

MELIBOEA. Astron. La 137e planète télescopique, découverte le 21 avril 1874 par M. Palisa.

MÉLICA. s. f. Bot. Syn. de MÉLIQUE.

MÉLICACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mélique. || MELICACÉES. s. f. pl. Tribu de graminées qui a pour type le genre mélique.

MELICERIQUE. adj. et s. Pathol. Qui concerne la mélicéris ou qui en est atteint.

MÉLICÉRIS. s. m. (pr. *mé li-cé-ris*; ét. gr., μέλι, miel; κηρός, cire). Pathol. Tumeur enkystée, qui renferme une matière douée de la consistance et de la couleur du miel.

MÉLICERTE. s. m. de *Mélicerte*, n. myth.). Entom. Espèce de lépidoptères du genre satyre. Genre d'hyménoptères de la tribu des teuthrédiniens, établi pour une espèce trouvée en Angleterre.

— Crust. Syn. de LYSMATE. || Genre de décapodes macroures, voisin des pénées.

— Infus. Genre de systolides, établi pour une ou deux espèces communes dans les eaux douces.

— MELICERTE. s. f. Acal. Genre de méduses gastriques monostomes, dont les bras très nombreux, filiformes, forment une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule. Melicerte fusciculée. Melicerte pleurostome.

MÉLICERTE. Myth. V. ATHAMAS.

— MÉLICERTE. Astron. Constellation d'Hercule.

MÉLICERTIEN, ENNE. adj. (pr. *mé-li-cer-ti-ein*). Infus. Qui ressemble à un melicerte. || MÉLICERTIENS. s. m. pl. Famille de systolides fixes à un pédoncule et ayant pour type le genre mélicerte.

MÉLICHLORON ou **MÉLICHLORE**. s. m. (pr. *mé li-klo-ron* ou *mé-li-klore*; ét. gr., μέλι, miel; χλωρός, vert). Anc. minér. Pierre précieuse partie couleur de miel, partie d'un jaune foncé, et qu'on croit être une agate à deux couches.

MÉLICHRE. s. m. (pr. *mé-likre*; ét. gr., μέλι, miel; χρόα, couleur). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des éricinées stypheliées, établi pour des espèces australiennes réparties en deux sections. On dit aussi *melichrus*.

MÉLICHROÏTE. s. m. (pron. *mé-li-kro-ite*; ét. gr., μέλι, miel; χρόα, couleur). Anc. minér. Pierre précieuse de la couleur du miel.

MÉLICHRYSE. s. m. (étym. gr., μέλι, miel; χρυσός, or). Anc. minér. Pierre précieuse de la couleur du miel et renfermant des paillettes d'or.

MÉLICOCCA. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; κόκκος, coque). Bot. Genre de sapindacées, donnant un fruit comestible, et originaire des régions chaudes de l'Amérique.

MÉLICOPE. s. f. Bot. Genre de la famille des diosmées pilocarpées, établi pour des espèces d'Australie.

MÉLICRAT. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; κρατός, mélange). Sorte d'hydromel.

MÉLICTF-ZIZIAR. s. m. Magistrat persan qui a des attributions analogues à celles de notre ancien prévôt des marchands.

MÉLICYTE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; κύτος, cavité). Bot. Genre d'arbres de la famille des bixacées, rapporté avec doute à la tribu des flacourtiancées et originaire de la Nouvelle-Zélande.

MÉLIDE. s. f. Art vétér. Morve, maladie des bêtes de somme.

MÉLIDIUM. s. m. (pr. *mé-li-di-omm*; ét. gr., μηλίς, pommier). Bot. Petite plante cryptogame appartenant aux cytisporées et ne comprenant qu'une seule espèce qui croît dans les souterrains.

MÉLIDORE. s. m. Ornith. Division établie dans les martins-pêcheurs.

— Bot. Syn. d'ENCYANTHE.

MÉLIE. s. f. (du gr. μελία, frêne). Bot. Syn. de MELIA.

— Crust. Genre de décapodes brachyures appartenant à la tribu des cancériens et ne renfermant qu'une espèce trouvée sur les côtes de l'île Maurice.

— Mar. Toile à voiles.

— Moll. Genre de coquilles univalves. || Genre de nautilides fossiles, trouvé dans les terrains siluriens aux États-Unis et dans les terrains carbonifères en Russie.

— MÉLIES. s. f. pl. Myth. gr. Nymphes nées du sang d'Uranus mutilé par Saturne.

MÉLIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'île de Mélos ou Milo.

— adj. Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

— Techn. *Terre mélienne*. Terre qui a les propriétés de l'alun et dont se servent les peintres pour conserver leurs couleurs plus fraîches.

MÉLIER. s. m. (étym. gr., μέλι, miel). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées, comprenant trois arbres, dont les feuilles sont opposées, pétiolées; les fleurs axillaires, solitaires ou ternées. Mélier quinquenervé. || Ancien nom du néflier.

— Vitic. Espèce de raisin blanc, agréable au goût, et dont on fait de bon vin.

MÉLIERAN. s. m. Ornith. Genre classé dans la sous-famille des circinées, établi pour l'épervier chanteur, espèce d'autour originaire d'Afrique.

MÉLIGÈTHE. s. m. (ét. gr., μελιγηθής, qui cause une douce joie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour une espèce de France.

MÉLIK ou **MALEK**. (littéral., *roi*). Nom porté par un grand nombre de princes orientaux, que l'on distingue entre eux par leurs surnoms.

— MÉLIK-CHAH Ier (Djélal-Eddin). Sultan seldjoucide de Perse, succéda, en 1072, à son père Alp-Arslan. Il envoya ses lieutenants soumettre l'Asie Mineure, 1075, le nord de la Syrie, la Palestine; il pénétra dans la Transoxiane en 1088, et fut assassiné.

— MÉLIK EL-AFDHAL. Sultan ayoubite, fils aîné de Saladin, sultan de Damas et Jérusalem, 1193, fut dépouillé par ses frères, 1196; nommé régent d'Égypte, il fut encore renversé par son oncle Melik-el-Adhel, 1200. Il mourut en 1225.

— MÉLIK-EL-ADHEL, appelé aussi *Mélek-Adel*, et par les croisés *Saphadin*. Sultan ayoubite, né en 1139, était frère puîné de Saladin. Il n'eut en partage que quelques villes, 1193; mais en 1196, il prit une partie de la sultanie de Damas enlevée à Mélik-el-Afdhal. Sultan du Caire par la déposition de son petit-neveu El-Mansour, 1201, il lutta contre les chrétiens jusqu'à sa mort, 1218.

— MÉLIK-EL-KAMEL, appelé *Mélédin* par les croisés. Sultan ayoubite, fils aîné du précédent, auquel il succéda en Égypte, 1218. Il reprit Damiette sur les chrétiens, 1221; céda Jérusalem à Frédéric II, 1229, et mourut en 1238.

— MÉLIK-EL-SALEH. Sultan ayoubite, fils de Melik-el-Kamel, régna en Mésopotamie, 1238, s'empara de Damas en 1239, et de l'Égypte, 1240. Vainqueur des Kharismiens, 1244, il mourut de colère après la prise de Damiette par saint Louis, 1249. Il créa le corps des mamelouks.

— MÉLIK-EL-MOADHAM (Touran-Schah). Fils du précédent. Dernier sultan ayoubite d'Égypte, 1249-1250, fut assassiné par les mamelouks.

MÉLILITHE. s. f. (étym. gr., μέλι, miel; λίθος, pierre). Minér. Espèce de silicate alumineux, de couleur jaune de miel, trouvée dans des roches basaltiques des environs de Rome.

MÉLILLA. Géogr. Port fortifié du Maroc, sur la Méditerranée, à 50 kil. E. de Ceuta. C'est un des présides de l'Espagne.

* **MÉLILOT**. s. m. (pr. *mé-li-lô*; ét. gr., μέλι, miel; λωτός, lotus). Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, voisin des trèfles, dont il a tous les caractères, hors la gousse, qui est plus longue et qui n'est point couverte par le calice, et des luzernes, dont il diffère par son calice tubuleux, par sa carène, qui est petite, simple, rapprochée de l'étendard, et par sa gousse à peine déhiscente et généralement monosperme. Il renferme environ trente espèces de plantes herbacées, spontanées dans toute l'Europe tempérée et méridionale. Partout les mélilots viennent sans culture dans les blés, les avoines, etc. L'odeur que ces plantes exhalent est très forte dans les pays chauds. Elles sont appétées par tous les bestiaux, mangées en pâture on servies comme fourrage frais avant la chute des feuilles. Les fleurs d'or de l'espèce commune, qui sont fort petites, demeurent épanouies presque tout l'été; elles embaument le foin, dans lequel elles abondent. La ressemblance de ces plantes avec celles du genre voisin, le lotus, le goût des abeilles pour leurs fleurs, qui passent pour leur procurer un miel abondant et bon, peut-être l'odeur mielleuse qu'on s'est plu à leur trouver, leur ont valu le nom qu'elles portent. Melilot officinal. Mélilot blanc commun. Mélilot bleu, houblonné, connu sous le nom de *petit trèfle jaune*. Mélilot de Messine. Mélilot sillonné, grêle, parviflore. Mélilot d'Italie. Melilot élevé, blanc, denté, corniculé. Melilot d'Allemagne. Melilot des champs, d'Égypte. Melilot faux. Melilot des sables. Melilot vrai. Combien de fois, loin des villes, dans le fond d'un vallon solitaire couronné d'une forêt, assis sur le bord d'une prairie agitée de vents, je me suis plu à voir les *mélilots* dorés, les trèfles empourprés, et les vertes graminées former des ondulations semblables à des flots et présenter à mes yeux une mer agitée de fleurs et de verdure ! (B. de St-P.)

MÉLILOTAMIDE. s. m. Chim. Produit obtenu par l'action de l'ammoniaque sur le melilotate d'éthyle, ou en faisant évaporer une dissolution d'acide mélilotique dans l'ammoniaque.

MÉLILOTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide mélilotique avec une base salifiable.

MÉLILOTINE. s. f. (radic. *mélilot*). Chim. Syn. de COUMARINE.

MÉLILOTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide extrait du mélilot.

MÉLIMÉLE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; μῆλον, pomme). Thérap. Nom de deux médicaments, l'un composé de miel et de coing et l'autre de miel et de pomme. On dit aussi *mélimélum*.

— Bot. Nom scientifique de la pomme d'api.

* **MÉLI-MÉLO**. s. m. Pop. Assemblage confus. On ne peut se reconnaître dans ce *méli-mélo*. (Acad.)

MÉLIN. s. m. Comm. Revêche qu'on fabrique en Hollande.

MÉLINA. s. m. (ét. gr., μήλινος, qui est couleur de pomme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des colaspides, renfermant trois espèces brésiliennes.

MÉLINDE (Royaume de). Géogr. Un des principaux États de la côte de Zanguebar (Afrique orientale), gouverné par un roi maho-

métan qui exerce un pouvoir absolu. Or, cuivre, ivoire, cire.

— MÉLINDE. Ville de l'État de ce nom, à 100 kil. N. de Mombaza, sur l'océan Indien. Elle est tombée en décadence.

MÉLINE, s. f. (du gr. μελίνη, millet). Botan. Genre de graminées paniculées, établi pour des espèces originaires du Brésil.

MÉLINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une méline. || MÉLINÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre méline.

MÉLINET, s. m. (du gr. μελίνη, millet). Bot. Genre d'aspérifoliées borraginées, établi pour des plantes herbacées de l'Europe méridionale, dont le suc rafraîchissant a été préconisé pour les maladies des yeux.

MÉLINGE, s. f. Comm. Étoffe que l'on fabrique à Cherbourg avec les laines du pays.

MÉLINGUE (Étienne-Marius). Acteur français, né à Caen, 1808-1875, fut d'abord sculpteur. Il entra ensuite au théâtre de la Porte-Saint-Martin et joua avec un grand succès les principaux rôles du répertoire romantique.

MÉLINIS, s. m. Bot. Syn. de MÉLINE.

MÉLINITE, s. f. Minér. Argile ocreuse, jaune et prenant de l'éclat par le frottement.

MELINNO. Femme grecque, à qui l'on attribue une ode célèbre : Ἐἰς Ῥώμην (*à Rome* ou *à la Force*).

MÉLINOÉ. Myth. gr. Fille de Jupiter et de Proserpine, suivant un hymne orphique ; elle naquit sur les eaux du Cocyte et devint la reine des ombres.

MÉLINOPHANE, s. f. (étym. gr., μέλινος, jaunâtre ; φαίνω, je parais). Miner. Minéral couleur de citron et analogue à la leucophane, qui a été trouvé en Norvège.

MÉLINOPTÈRE, s. m. (ét. gr., μέλινος, jaunâtre ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, établi pour trois espèces européennes.

MÉLINOSE, s. f. (ét. gr., μέλινος, jaunâtre). Miner. Molybdate de plomb d'un beau jaune, et dont les cristaux dérivent d'un prisme à base carrée ; elle se présente aussi en lames cristallines.

MÉLINOSPERME, s. m. (ét. gr., μέλινος, jaunâtre ; σπέρμα, graine). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des herbes du Cap de Bonne-Espérance.

MÉLINUM, s. m. (pr. *mé-li-nomm* ; mot lat. fait de *Mélo*, nom d'une île). Antiq. Terre que les anciens tiraient de l'île de Mélo, et qu'ils employaient dans la peinture.

MÉLIOLA, s. m. (étym. gr., μῆλον, pomme). Bot. Genre de champignons clinospores, qui se montrent sous forme de taches orbiculaires sur les feuilles des arbres dans les régions tropicales.

MÉLIORAT, s. m. Manuf. Espèce d'organsin qu'on fabrique à Bologne.

MÉLIORATION, s. f. (pr. *mé-li-o-ra-cion* ; rad. *méliorer*). Jurispr. anc. Travaux qui augmentaient la valeur d'une chose.

MÉLIORÉ, ÉE, part. pass. du v. Méliorer. S'empl. adjectiv.

MÉLIORER, v. a. 1re conj. (du lat. *melior*, meilleur). S'est dit pour Rendre meilleur. Il ne faut pas attacher le savoir à l'âme, il l'y faut incorporer, et s'il ne change et *méliore* son état imparfait, il vaut mieux le planter là. (Mont)

— Jurispr. anc. Se disait autrefois en jurisprudence en parlant d'un héritage.

MÉLIORNIS, s. m. (pr. *mé-li-or-niss*). Ornith. Syn. de PHILÉDON.

MÉLIOSMA, s. m. (ét. gr., μέλι, miel ; ὀσμή, odeur). Bot. Genre type de la famille des méliosmées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale.

MÉLIOSMÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes encore mal établie et ne comprenant que le genre méliosma.

MÉLIPHAGE, s. m. (étym. gr., μέλι, miel ; φάγω, je mange). Ornith. Division du genre philédon.

MÉLIPHAGIDÉ, ÉE, adj. (étym. fr., *méliphage* ; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble au méliphage. || MÉLIPHAGIDÉES, s. f. pl. Famille de passereaux, établi pour des espèces qui ont pour type le méliphage.

MÉLIPHAGINÉ, ÉE, adj. Ornith. Syn. de MÉLIPHAGIDÉ.

MÉLIPHLÉE, s. f. Bot. Syn. de SPHÉRALCÉE.

MÉLIPHYLLON, s. f. (ét. gr., μέλι, miel ; φύλλον, feuille). Bot. Nom donné autrefois à la mélisse.

MELIPONE, s. f. (ét. gr., μέλι, miel ; πόνος, travail). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des apodes, tribu des apiens, établi pour des espèces dépourvues d'aiguillon et habitant les régions tropicales de l'Amérique et de l'Asie.

MÉLIPONITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une mélipone. || MÉLIPONITES, s. f. pl. Famille d'hyménoptères ayant pour type le genre mélipone.

MÉLIQUE, s. f. (étym. gr., μέλι, miel). Bot. Genre de graminées festucacées, établi pour des espèces fournissant un fourrage peu abondant et funeste aux bestiaux à l'époque de la floraison ; les méliques habitent les régions tempérées de toutes les parties du globe. La mélique bleue. La mélique ciliée. La mélique uniflore. La mélique de Sibérie.

MÉLIS, s. m. (pr. *mé-lis*). Mar. Toile à voile qu'on fabrique dans les départements de l'Ouest. Mélis double. Mélis simple.

— Mamm. Nom vulgaire du blaireau.

MÉLISEY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lure (Haute-Saône), sur l'Ognon ; 1,900 hab.

MÉLISMATIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μελίσμα, chanson ; fait de μέλος, vers). Module, qui tient à l'agrément du chant.

— Mus. anc. *Chant mélismatique*. Espèce de chant dans lequel on passait différentes notes sur une seule syllabe des paroles.

MÉLISODÈRE, s. f. (étym. gr., μελίσσος, blaireau ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ne comprenant qu'une espèce originaire d'Australie.

MÉLISPONDE, s. f. (étym. gr., μέλι, miel ; σπονδή, libation). Antiq. gr. Libation de miel.

* **MÉLISSE**, s. f. (ét. gr., μέλισσα, abeille ; fait de μέλι, miel). Bot. Genre de la famille des labiées, remarquable par l'élégance, le parfum, l'utilité des plantes qui le composent. On en compte au moins quinze espèces, soit en Europe, soit en Amérique. Toutes ces plantes sont odorantes, et elles se rapprochent beaucoup des thyms et des origans. La mélisse officinale croît dans les lieux incultes des contrées méridionales de l'Europe. On la trouve même aux environs de Paris. L'odeur suave et assez analogue à celle du citron qu'exhalent toutes les

Mélisse officinale : *a*, branche ; *b*, fleur grossie.

parties de cette plante lui a fait donner les noms de *citronelle*, *herbe au citron*, *citronade*. C'est une des plantes les plus chères aux abeilles, une de celles qui donnent à leur miel les meilleures qualités ; d'où lui est venu le nom de *mélisse*. La mélisse officinale est calmante et antispasmodique. Mélisse grandiflore. Mélisse calament. Mélisse népeta. Mélisse de Crète. Mélisse des Pyrénées. Mélisse des bois. Mélisse des Canaries. Mélisse de Constantinople. Mélisse épineuse. Mélisse de Moldavie. Mélisse punaise. Mélisse rouge. Mélisse sauvage.

— *Eau de mélisse*. Liqueur spiritueuse, cosmétique et stomachique, appelée vulgairement *eau des carmes* et dont la mélisse fait la base. || On donne quelquefois à tort le nom d'*eau de mélisse* à l'infusion de la citronelle ou aurone.

— Entomol. Nom donné quelquefois aux abeilles parce qu'elles sont très avides de cette plante.

MÉLISSE. Myth. gr. Fille de Mélissus, roi de Crète ; elle nourrit Jupiter, de concert avec sa sœur Amalthée.

MÉLISSÉEN, adj. m. (rad. *mélisse*). Mythol. gr. Surnom de Jupiter qui fut nourri par des abeilles.

MÉLISSIÈRE, s. f. Bot. Un des noms de la mélite à feuilles de mélisse.

MÉLISSINE, s. f. (rad. *mélisse*). Chim. Alcool obtenu par l'action d'une dissolution d'alcali sur la myricine.

MÉLISSINÉES, s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre mélisse.

MÉLISSIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par action de la potasse sur la mélissine.

MÉLISSODE, s. f. (ét. gr., μέλισσα, abeille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des apiens, section des anthophorites, établi pour deux espèces américaines.

MÉLISSOGRAPHE, s. m. (rad. *mélissographie*). Celui qui écrit l'histoire des abeilles.

MÉLISSOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., μέλισσα, abeille ; γράφω, j'écris). Histoire des mœurs des abeilles.

MÉLISSOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la mélissographie.

MÉLISSOPHAGE, adj. 2 g. (ét. gr., μέλι, miel ; φαγεῖν, manger). Qui mange du miel, qui en vit.

MÉLISSOPHYLLE, adj. 2 g. (et. fr., *melisse* ; gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables à celles de la mélisse.

MÉLISSOT, s. m. (rad. *mélisse*). Bot. Syn. de MÉLISSIÈRE.

MÉLISSUS. Philosophe grec, né à Samos au Ve siècle avant J.-C. Il joua un grand rôle politique dans sa patrie et fut disciple de Parménide d'Élée. Son traité Περὶ φύσεως, écrit en prose ionique, ne nous est connu que par des fragments.

MÉLITA, s. m. Bot. Nom abyssinien de la brucée, dont les fruits sont employés contre la dysurrhée.

MELITA. Géogr. anc. Nom ancien de Malte et de Meleda.

— MELITA ou MELITÈNE. Ville de la Cappadoce orientale, près du confluent de l'Euphrate et du Melas ; ch.-l. de la Mélitène, puis de l'Arménie IIe. Auj. *Malatia*.

MÉLITAGRE, s. m. (étym. gr., μέλι, miel ; ἄγρα, prise). Pathol. Dartre crustacée.

MÉLITAGREUX, EUSE, adj. (rad. *mélitagre*). Pathol. Est employé dans ces expressions : *Sécrétion mélitagreuse*, *liquide mélitagreux*. Humeur ayant la consistance du miel, secrétée dans quelques affections cutanées, ou après l'application de certaines pommades.

MÉLITE, s. f. (du gr. μέλι, miel. Bot. Genre de labiées, établi pour des herbes qui croissent dans les régions montagneuses du centre et du midi de l'Europe.

— Crust. Syn. d'ISCHYROCÈRE.

— Ichtiol. Espèce de tigue jaunâtre estimée pour sa saveur.

— Polyp. Genre de polypiers de l'ordre des isidées, de la division des corticifères, renfermant des espèces lisses, dendroïdes, noueuses, à rameaux souvent anastomoses, à l'écorce crétacée, très mince et friable. Leur couleur varie du blanc rose au rouge de corail le plus vif.

MÉLITÉE, s. f. (de *Mélitée*, n. myth.). Acal. Genre de méduses monostomes, pédonculées, brachidées, dont les huit bras, supportés par autant de pédicules, sont réunis par une espèce de croix de Malte, et qui n'offre pas d'organes apparents. On connaît deux espèces de ce genre, l'une de l'île de Wight, l'autre de la Nouvelle-Guinée.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des argynnides, comprenant dix-sept espèces qui vivent dans les forêts d'Europe.

— Polyp. Syn. de MÉLITE.

MÉLITÈNE, adj. Géogr. anc. Qui concerne la Mélitène.

— *Légion mélitène*. V. Légion fulminante au mot FULMINANT.

MELITÈNE. Géogr. anc. Partie de la Cappadoce, à l'E., qui forma l'Arménie IIe au IVe siècle après J.-C.

MÉLITHÉMIE, s. f. (étym. gr., μέλι, miel ; αἷμα, sang). Pathol. Présence morbide du sucre dans le sang.

MÉLITHREPTE, s. m. (ét. gr., μέλι, miel ; θρέπτης, nourri). Ornith. Syn. de PHILÉDON.

MÉLITHREPTINÉ, ÉE, adj. Ornith. Syn. de MÉLIPHAGIDÉ.

MÉLITHYPERURIE, s. f. (ét. gr., μέλι, miel ; ὑπέρ, indiquant l'excès ; οὖρον, urine). Pathol. Pissement exagéré de sucre.

MÉLITHYTE, s. m. (étym. gr., μέλι, miel ; θύειν, offrir en sacrifice). Antiq. gr. Nom des gâteaux de miel qu'on offrait à Trophonius.

MÉLITOME, s. m. (ét. gr., μέλι, miel ; τομή, division). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLITON (Saint). Évêque de Sardes, présenta à Marc-Aurèle une *Apologie du christianisme*. Fête le 1er avril.

MÉLITONOME, s. m. (ét. gr., μελιτώδης, qui est couleur de miel ; νόμος, qui partage). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des tubifères, tribu des élythraires, établi pour dix espèces africaines et une des Indes orientales.

MELITOPHAGE, s. m. Ornith. Syn. de GUÊPIER.

MÉLITOPHILE, adj. 2 g. (étym. gr., μέλι, miel ; φίλος, ami). Entom. Qui aime, qui recherche le miel. || MELITOPHILES, s. m. pl. Tribu de scarabéides de la famille des lamellicornes, comprenant les insectes qui ont le labre membraneux caché sous une avance du chaperon, les mandibules très minces, les mâchoires terminées en forme de pinceau, les palpes filiformes ou en massue, les antennes formées de dix articles. Ils se trouvent sur tous les points du globe.

MÉLITOPOL. Géogr. Ville du gouvernement de Tauride (Russie d'Europe), dans les steppes des Nogais, aux environs de laquelle se trouvent beaucoup de populations allemandes ; 6,000 hab.

MÉLITOPTYALISME, s. m. (ét. gr., μέλι, miel ; πτυαλισμός, crachement). Pathol. Crachement de salive sucrée.

MÉLITOSE, s. f. (du gr. μέλι, miel). Chim. Substance sucrée extraite de quelques eucalyptus qui croissent dans la terre de Van-Diemen.

MÉLITTE, s. f. Bot. V. MÉLITE.

MÉLITURGE, s. f. (ét., V. MELITURGIE). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des anthophorides, dont l'espèce type, la méliturge clavicorne, se rencontre rarement en France.

MÉLITURGIE, s. f. (ét. gr., μέλι, miel ; ἔργον, travail). Entom. Travail, industrie des abeilles.

MÉLITURGIQUE, adj. 2 g. Entom. Qui a rapport à la méliturgie.

MÉLITURIE, s. f. (étym. gr., μέλι, miel ; οὐρέω, je pisse). Pathol. Nom du diabète.

MELITUS, *de Pitthée* (Attique). L'un des accusateurs de Socrate, est représenté comme un mauvais poète.

MÉLIUS (Spurius). Chevalier romain, fut accusé d'aspirer à la royauté. Il fut tué en plein forum par le maître de cavalerie C. Servilius Ahala, 439 av. J.-C.

MÉLIZOPHILE, s. m. Ornith. Genre établi pour une espèce de sylvie.

MELKART (*vaincre fort*). Myth. Nom de l'Hercule phénicien. Il présidait aux richesses, à l'industrie et à la navigation. Il était aussi l'emblème du soleil.

MELKI, adj. Se dit d'une sorte de vases qu'on fabrique à Tunis.

MELLA. Géogr. Affluent de l'Oglio, arrose le val Trompia et Brescia. Cours de 80 kil. || Département du royaume d'Italie, de 1805 à 1814 ; chef-lieu, *Brescia*.

MELLAN (Claude). Dessinateur et graveur, né à Abbeville, 1598-1688.

MELLANURIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par la distillation de l'urée.

MELLARIUM, s. m. (pr. *mel-la-ri-omm* ; mot lat.). Antiq. gr. Vase rempli de miel que l'on portait aux fêtes de la Bonne Déesse.

MELLATE ou **MELLITATE**, s. m. (du gr. μέλι, miel). Chim. Sel jaunâtre ou rougeâtre, résinoïde, cristallisant en octaèdres à base carrée, très fragile, facile à rayer par l'acier, donnant de l'eau par la calcination et se réduisant en charbon quand on le soumet à l'action du chalumeau.

MELLE, s. m. Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MELLE. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. des Deux-Sèvres, à 30 kil. S.-E. de Niort, sur une colline près de la Béronne. Céréales, bestiaux, mulets estimés. Toiles ; 2,700 hab.

— MELLE. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 9 kilom. de Gand ; 2,800 hab.

MELLÉOLÉ, s. m. (étym. lat., *mel*, *mellis*, miel). Pharm. Médicament formé de miel avec une poudre quelconque.

MELLÉOLIQUE, adj. 2 g. (rad. *melléolé*). Pharm. Qui est formé de miel.

MELLET, s. m. Hortic. Espèce de figue.

MELLIER, s. m. Mamm. Troisième estomac des mammifères ruminants.

* **MELLIFÈRE**, adj. 2 g. et. lat., *mel*, *mellis*, miel ; *ferre*, porter). Entom. Qui produit du miel.

— Bot. Se dit d'une plante qui sécrète une liqueur sucrée. Protée mellifère.

— MELLIFFRES, s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des hyménoptères, ayant le premier article des tarses postérieurs très grand, la mâchoire et la lèvre allongées, les pattes postérieures dépourvues des brosses qui se remarquent dans les autres espèces.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

MELLIFICATION, s. f. (pr. *mel-li-fi-kacion* ; et. lat., *mel*, *mellis*, miel ; *facere*, faire). Écon. rur. Action de faire le miel, ou manière de le faire, en parlant des abeilles.

MELLIFICIENS, s. m. pl. Entom. Syn. de MELLIFÈRES.

MELLIFIQUE, adj. 2 g. (et. lat., *mel*, *mellis*, miel ; *facere*, faire). Entom. Qui fabrique du miel. Abeilles mellifiques.

MELLIFLU, UE, adj. (et. lat., *mel*, *mellis*, miel ; *fluere*, couler). Qui abonde en miel, qui distille le miel.

— Par extens. Ce serait une barbarie d'adopter cette espèce de muselière ou caveçon à une bouche si fraîche, si rose et si *mellifluë*. (Th. Gautier.)

— Fig. Se dit de ce qui est trop doucereux et presque fade. Paroles mellifluës. Discours mellifluës. Et voyant la suavité *mellifluë* de vos disertes révérences. (Rab.)

Une éloquence *mellifluë*,
Un beau parler, un miel en bouche. (MAROT.)

— MELLIFLU, s. m. Homme qui ne dit que des paroles doucereuses. Ça ne m'étonne pas, grommela l'Irlandais d'un ton maussade et bref, peu ordinaire chez ce *mellifluë*. (A. Daudet.)

MELLIFLUITÉ, s. f. (rad. *mellifluë*). Fadeur du langage.

MELLILITE, s. f. Minér. Espèce de minéral que l'on rencontre au Vésuve et dans les environs de Rome.

MELLINE, s. m. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'hyménoptères crabroniens, caractérisé par des antennes à peu près filiformes, des mandibules tridentées dans les mâles et bidentées dans les femelles, et ayant pour type le melline des champs.

MELLIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *mel*, *mellis*,

miel ; *pes, pedis*, pied). Zoolog. Qui a les pattes d'un jaune de miel.

MELLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du miel.

MELLISUGE, adj. 2 g. (ét. lat., *mel, mellis*, miel ; *sugo*, je suce). Entom. Qui suce le miel, le nectar des fleurs.

— MELLISUGE, s. m. Ornith. Syn. de COLIBRI.

MELLISUGINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui ressemble à un mellisuge. MELLISUGINÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre mellisuge.

MELLITATE, s. m. Chim. V. MELLATE. On écrit aussi *mellithate*.

MELLITE, adj. 2 g. (étym. lat., *mel, mellis*, miel). Entom. Qui fait du miel. Abeille mellite.

— MELLITE, s. m. Pharm. Sirop préparé avec le miel, l'eau simple, hiérarates infusions et teintures de diverses plantes. Mellite de roses ou mellat rosat. Mellite scyllitique. Mellite de menthe. Mellite mercurial composé.

— MELLITE, s. f. Minér. Minéral qui se présente en cristaux octaèdres ou en grains irréguliers, d'un jaune de paille, de miel ou d'huile figée, ayant l'aspect de certaines substances résineuses, et ressemblant particulièrement au succin jaune de miel. La mellite se trouve en Thuringe et en Bohême. Mellite primitive. Mellite basée. On écrit aussi *mellithe*.

— Paléont. Genre d'échinides fossiles en forme de disque avec de lacunes et des découpures sur leurs bords, et qui se trouvent rangés aujourd'hui dans le genre scutelle.

MELLITIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide organique formé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, dans des proportions qui n'ont point été déterminées. On écrit aussi *mellithique*.

MELLITOME, s. m. (ét. gr., *μέλι*, miel ; *τομή*, section). Econ. rur. Appareil employé pour changer de ruche un essaim d'abeilles.

MELLITURGE, adj. MELLITURGIE, s. f. Entom. V. MELIBURGE, MELITURGIE.

MELLIVORE, adj. 2 g. (ét. lat., *mel, mellis*, miel ; *voro*, je mange). Zool. Qui vit de miel. Troche mellivore.

— MELLIVORE, s. m. Mamm. Nom scientifique du genre ratel.

MELLO Pereira de). V. CARAVAL.

— MELLO (Manuel de), Écrivain portugais, né à Coïmbre, 1611-1665, d'une noble famille portugaise, servit en Espagne, puis combattit pour la maison de Bragance. Il a composé des poésies espagnoles et portugaises, et une *Histoire de la guerre de Catalogne sous Philippe IV*.

— MELLO FREIRE DOS REIS (Joseph de), Jurisconsulte portugais, 1738-1798, a rédigé, par l'ordre de la reine Marie, un nouveau *Code de droit penal*, publié en 1823.

— MELLO E CASTRO (Dom João DE ALMEDA DE), comte *das Galvas*, Diplomate portugais, né à Lisbonne, 1757-1814, fut ministre des affaires étrangères en 1797 ; devoué à l'Angleterre, opina, en 1807, pour la défense du pays, mais dût suivre João VI au Brésil, et resta ministre jusqu'à sa mort.

MELLOBAUDES, Chef franc du IVe siècle, fut comte des domestiques sous Gratien.

MELLOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Melle.

— adj. Qui appartient à Melle ou à ses habitants.

MELLOLOBE, s. m. (étym. gr., *μέλι*, miel ; *λοβός*, gousse). Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des papilionacées et croissant au Cap.

MELLON, s. m. Chim. Produit obtenu principalement par l'action du chlore sec à chaud sur le sulfocyanure de potassium, et qui est insoluble dans l'eau, jaune, solide, pulvérulent, sans odeur ni saveur. Sulfure de mellon. Chlorure de mellon.

MELLON (Saint). V. NICAISE (Saint).

MELLONA ou **MELLONNIE**, du gr. *μέλι*, miel). Myth. lat. Divinité protectrice des abeilles et du miel.

MELLONE, s. f. Chim. Syn. de MELLON.

MELLONHYDRIQUE, adj. 2 g. (ét. fr., *mellon*, gr. *ὕδωρ*, eau). Chim. Se dit d'un acide blanc et pulvérulent obtenu par l'action du mellonure de potassium sur les acides azotique et chlorhydrique.

MELLONI (Macédonio), Physicien italien, né à Parme, 1801-1854, professeur de physique à l'université, exilé pour cause politique, put, grâce à l'intervention d'Arago, rentrer en Italie. Il se servant de la pile thermo-électrique, il a fait de belles découvertes en physique. On a de lui : *Fuerza brosa ; Mémoire sur l'identité des divers rayons lumineux, calorifiques et chimiques*, etc.

MELLONURE, s. m. Chim. Composé de mellon avec les corps simples.

MELLOPHANIQUE, adj. (ét. gr., *μέλι*, miel ; *φαίνω*, je paraîs). Chim. Se dit d'un acide formé de l'acide prussique.

MELLUSINE, s. f. Hist. V. MELUSINE.

MELOBASE, s. m. Ent. du Symon. d'ARISTOPHANE.

MELOBÉSIE, s. f. du lat. *me obesa* (même sign.). Bot. Genre d'algues calcifères qui on a pris pour des polypes. La mélobésie membraneuse. La mélobésie radiée.

MELOCACTE, s. f. (ét. lat., *melo*, melon ; fr. *cactus*). Bot. Section établie dans le genre cactus.

MÉLOCANNE, s. f. Bot. Syn. de BEESCHA.

MÉLOCHIE, s. f. Bot. Genre de buettneriacées herbannieées, établi pour des arbrisseaux des régions chaudes de l'Amérique.

MÉLOCHITE, s. f. Minér. Ancien nom de la pierre d'Arménie, qui est elle-même une variété terreuse du cuivre azuré ou carbonaté bleu.

MELOCRINITE, s. m. Zooph. Genre de crinoïdes, établi pour des espèces fossiles trouvées dans le terrain de transition.

MÉLODE, s. f. Ornith. Syn. de CALLIOPE.

MÉLODICA, s. m. (ét. gr., *μέλος*, air, modulation ; *ᾠδή*, chant). Mus. Instrument à clavier, comme un piano, avec un registre de flûte. Le melodica descend jusqu'au sol grave du violon.

MÉLODICON, s. m. (rad. *mélodique*). Mus. Instrument autrefois en usage à Copenhague, et qui produisait les sons par le frottement de pointes métalliques sur un cylindre d'acier.

* **MÉLODIE**, s. f. (ét. gr., *μελῳδία* ; formé de *μέλος*, vers ; *ᾠδή*, chant). Mus. Succession de sons qui, au moyen des intervalles, du rythme, des valeurs de notes, les modulations, des cadences et de la mesure, forme un sens musical agréable à l'oreille. La mélodie est une des parties les plus importantes de la musique. Douce mélodie. Cet air a beaucoup de mélodie. Cet air manque de mélodie. Mélodie tendre, charmante. La variété de la mélodie. Quelle touchante mélodie ! Une *mélodie* neuve, gracieuse, originale, est et a toujours été fort rare. (Castil-Blaze.) La *mélodie* appartient tout entière à l'imagination ; elle est le résultat d'une heureuse inspiration, et non des calculs de la science. Id. La *mélodie* concourt avec l'harmonie à tous les effets de la musique, et la réunion de ces deux puissances musicales forme l'objet de la composition. (Id.)

— Par extens. Titre donné à quelques œuvres musicales. Dans ce cas, il s'emploie souvent au pluriel. Les *mélodies* de Lulli et de Rousseau sont différentes. (Volt.) Une romance exécutée par une voix ou une flûte seule, un chœur religieux chanté et accompagné à l'unisson, sont des *mélodies* (Cast.-Blaze). Avec de l'imagination et du goût, tout homme peut former des *mélodies*. (Id.) Les *mélodies* de Beethoven se perdent fréquemment dans un dédale harmonique où le vulgaire se lasse bien vite de les chercher. (La Fage.)

— Fig. Les épitaphes de Méléagre sont de ravissantes *mélodies*. (P. de St-Victor.)

— Par extens., en parlant de poésie ou de prose, signifie Un choix, une suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille. La mélodie du style. La mélodie des vers de Racine. La mélodie du discours consiste dans la manière dont les sons simples ou composés sont assortis et liés entre eux pour former un mot, les mots entre eux pour former un membre de période, ainsi de suite. Vous êtes étonné de cette espèce de *mélodie*, qui, parmi nous, anime non seulement la déclamation, mais encore la conversation familière. (Barth.)

— Syn. comp. MELODIE, HARMONIE. La *mélodie* est une suite de sons qui se succèdent agréablement. L'*harmonie* est le résultat du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois.

* **MÉLODIEUSEMENT**, adv. D'une manière mélodieuse. Avec mélodie. Le rossignol chante mélodieusement.

* **MÉLODIEUX, EUSE**, adj. Rempli de mélodie. Son mélodieux. Voix mélodieuse. Accents mélodieux. Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras et d'ébranler doucement son berceau par des chants agréables et *mélodieux*. (Barth.)

> En vain vous me frappez d'un son *mélodieux*
> Si le lerme est impropre, ou le tour vicieux. (BOIL.

— Dont la voix, dont le chant est agréable. Chanteur mélodieux.

> Ce simple de la voix, l'opinion,
> Oiseau *mélodieux*, c'est toi! (LAMARTINE.)

MÉLODIN, s. m. Bot. Genre d'apocynacées carissées, établi pour des arbrisseaux des régions chaudes de l'Asie qui se trouvent aussi dans les îles de l'océan Austral.

MÉLODION, s. m. (radic. *mélodie*). Mus. Petit piano qui, au lieu de corde, a des baguettes métalliques.

* **MÉLODIQUE**, adj. 2 g. Mus. Qui appartient à la mélodie. Marche, progression mélodique. On l'oppose à Harmonique. Toute composition est, par sa nature et par le procédé de sa formation, essentiellement et radicalement *mélodique*. (La Fage.) La disposition des parties *mélodiques* est soumise à des règles fondées sur la nature des éléments mis en œuvre et sur l'expérience. (Id.)

MÉLODIQUEMENT, adv. D'une manière mélodique.

MÉLODISTE, s. m. et f. (rad. *mélodie*, *mélodiste*). Mus. Compositeur qui cultive la mélodie de préférence à l'harmonie ; celui qui a reçu de la nature la faculté de créer de belles mélodies ; celui qui en est amateur passionné. Dire qu'un musicien est *mélodiste*, c'est laisser entendre qu'il n'a pas fait de bonnes études en harmonie. S'il réunissait à un degré éminent le génie créateur et la science des accords, on l'appellerait compositeur. Aussi le titre de *mélodiste* se donne-t-il à ceux qui ont obtenu de faciles succès à la faveur de leurs mélodies bien ou mal ajustées. (Castil-Blaze.) L'*O salutaris* de Gossec n'a qu'une page, et cette page est un plus beau titre de gloire musicale que les cinquante opéras de tel ou tel *mélodiste*. (Id.) Le *mélodiste* le plus fécond ne produira jamais rien de bon. Id.)

MÉLODIUM, s. m. Mus. V. MÉLODION.

MÉLODORE, s. m. (étym. gr., *μῆλον*, fruit ; *δῶρον*, présent). Bot. Syn. d'UVARIE.

* **MÉLODRAMATIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport au mélodrame, qui ressemble au mélodrame.

MÉLODRAMATISER, v. a. 1re conj. (rad. *mélodrame*). Néol. Rendre mélodramatique.

MÉLODRAMATURGE, s. m. (ét. fr., *mélodrame* ; gr. *ἐργον*, travail). Néol. Auteur de mélodrames.

* **MÉLODRAME**, s. m. (ét. gr., *μέλος*, chant ; *δρᾶμα*, drame). Littér. Sorte de drame dont les scènes déclamées étaient coupées par une musique instrumentale annonçant l'entrée ou la sortie des principaux personnages.

— Sorte de drame populaire. Le *mélodrame*, qui est la fin de l'art dramatique, la confusion de toutes les émotions du cœur de l'homme, croit aux fantômes, aux assassins, aux revenants, aux vampires, à tout ce qui est ruines, sang, misère, flétrissure, infamie. (J. Janin.) J'ai bien peur que les prétendus drames qu'on nous annonce aujourd'hui ne soient que des *mélodrames* déguisés. (Id.)

— Iron. *Heros de mélodrame*. Personnage qui exprime toujours des sentiments exagérés, qui parle sans cesse de poison, de poignards, de vengeance, etc.

— Mus. Passage exécuté par l'orchestre, et exprimant les sentiments du personnage qui est en scène.

MELODUNUM, Géogr. anc. Ville des Senones (Lyonnaise IVe) ; aujourd'hui *Melun*.

MÉLOÉ, s. m. (du gr. *μέλας*, noir). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des trachélides, dont plusieurs espèces ont les mêmes propriétés vésicantes que les cantharides ; ils offrent pour caractères : les antennes à articles grenus ; une tête plus large que le corselet, les élytres mous, courts, sans ailes, ne recouvrant pas l'abdomen, qui est renflé. Le méloé maiale et le méloé proscarabée ont été longtemps administrés à l'intérieur contre la rage.

MÉLOGALE, s. f. (ét. lat., *meles*, blaireau ; gr. *γαλῆ*, martre). Mamm. Genre de carnassiers voisin des putois et des martres, établi pour la mélogale masquée, animal d'un peu plus de trois décimètres de longueur, à pelage brun coupé d'une bande blanche, et qui a été rencontré au Pégu.

MÉLOGRAPHE, adj. 2 g. (radic. *mélographie*). Se dit d'un piano ou d'un orgue qui enregistre les airs exécutés sur son clavier. Orgue mélographe.

— MÉLOGRAPHE, s. m. Celui qui écrit ou copie de la musique.

MÉLOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., *μέλος*, chant ; *γράφω*, j'écris). Art d'écrire la musique.

MÉLOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la mélographie.

MÉLOÏDES, s. m. pl. (ét. fr., *méloé* ; gr. *εἶδος*, aspect). Entom. Groupe d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre méloé.

MÉLOIR-DES-ONDES (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 3,100 hab.

MÉLOLONTHAIRES, s. m. pl. (rad. *melolonthe*). Entom. Tribu de coléoptères lamellicornes, établie pour quatre genres.

MÉLOLONTHE, s. m. (ét. gr., *μηλολόνθη*, espèce de scarabée). Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui comprend en particulier notre hanneton vulgaire. Pauvre enfant qui t'amuses d'un hanneton, sais-tu que c'est un *mélolonthe* ? (Ch. Nod.)

MÉLOLONTHIDE, adj. 2 g. (ét. gr. *μηλολόνθη*, scarabée ; *εἶδος*, aspect). Entom. Qui ressemble à un mélolonthe. || MÉLOLONTHIDES, s. m. pl. Famille de coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre mélolonthe.

MÉLOLONTHIN, INE, adj. Entom. Syn. de MÉLOLONTHIDE.

— MÉLOLONTHINE, s. f. Chim. Principe sulfuré extrait des mélolonthes écrasés.

— MÉLOLONTHINS, s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères pentamères lamellicornes.

MÉLOLONTHITE, adj. 2 g. Entom. Syn. de MÉLOLONTHIDE.

* **MÉLOMANE**, s. 2 g. Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion, qui est possédé de la mélomanie. Il se prend en bonne et en mauvaise part. C'est un mélomane. C'est une mélomane. Un mélomane amateur. Néron, quittant la pourpre pour aller sur le théâtre disputer le prix du chant, était un *mélomane* ridicule. (La Fage.) Un homme qui dépense au tout sa fortune pour se procurer le plaisir de tenir à sa disposition les plus habiles virtuoses serait sans contredit un *mélomane* fort inconsidéré. (Id.)

— Adjectiv. L'artiste musicien est essentiellement *mélomane*. (La Fage.)

* **MÉLOMANIE**, s. f. (ét. gr., *μέλος*, musique ; *μανία*, manie). Amour excessif de la musique. La mélomanie, comme toutes les manies, est le plus souvent un ridicule. On a fait plusieurs pièces sur la *mélomanie* ; le caractère du mélomane n'a pas encore été traité d'une manière convenable. (Castil-Blaze.)

MÉLOMÉLE, s. m. Térat. Monstre qui offre les caractères de la mélomélie.

MÉLOMÉLIE, s. f. (ét. gr., *μέλος*, membre, en répétant ce mot). Térat. Monstruosité produite par l'insertion de membres accessoires sur les membres normaux.

MÉLOMÉLIEN, ENNE, adj. Tératol. Qui offre les caractères de la mélomélie.

* **MELON**, s. m. (du gr. *μῆλον*, pomme). Bot. Plante annuelle et potagère de la famille des cucurbitacées, dont la tige rampe à terre. Elle est originaire des régions les plus tempérées de l'Asie, vers le pays des Kalmouks, et fut apportée en Occident lors des premières expéditions des Romains contre les Perses. Le fruit varie beaucoup de forme, de volume et de qualité ; tandis que les variétés les plus petites n'excèdent guère la grosseur d'une orange, il en est d'autres qui peuvent se comparer à des potirons. La forme sphérique ou ellipsoïde est celle qu'affectent la plupart des variétés ; leur chair, plus ou moins sucrée et juteuse, est rouge ou jaunâtre, ou blanche, ou verte. Le melon est un fruit aussi agréable que rafraîchissant, mais absolument dépourvu de qualités nutritives, et convenant peu aux estomacs délicats. Melon à côtes. Melon vineux. Melon sur couche, sous cloche. Bon melon. Une tranche de melon. Sonder, ouvrir un melon. Nos médecins mangent le *melon* et boivent le vin frais, pendant qu'ils tiennent leur patient obligé au sirop et à la panade. (Mont.) Le *melon* qui mûrit sous un abri de verre. (Michaud.) D'énormes *melons* de la Cassaba, les meilleurs du monde, arrivés de Smyrne, invitaient tout passant à un déjeuner simple et délicieux. Ger. de Nerval.)

> Ou quelque longue pluie, inondant vos vallons,
> A-t-elle fait couler vos vins et vos *melons* ? (BOILEAU.)

— *Melons brodés* ou *communs*. Ceux qui peuvent être cultivés en pleine terre avec quelque succès, comme les melons d'Honfleur, les melons de Coulommiers, les melons de Touraine. || *Melon cantaloup*. Melon dont les côtes très saillantes sont séparées par des sillons profonds, et qui a les surfaces vertes, jaunes ou brunes, plus ou moins intenses, très inégales ou raboteuses. || *Melon d'eau* ou *pasteque*. Espèce de melon originaire de la Calabre, cultivée en Provence, dont le fruit a la chair rouge et les semences noires. || *Melons maraîchers* ou *galeux*. Ceux dont les surfaces sont grisâtres, crevassées et rugueuses, et les côtes à peine marquées. || *Melon d'Orient*. Celui qui a l'écorce mince, lisse et très mince, et qui est entièrement rempli d'une chair plus ou moins aqueuse, douce et très sucrée. Il a une saveur particulière fort agréable. Les principales variétés sont le melon de Malte d'hiver, le melon muscade, le melon de Perse, le melon du Pérou.

— Fig. et prov. *Flairer le melon à la queue*. Essayer de pénétrer certaines choses mystérieuses.

— Pop. Personne niaise.

— Se prend adjectiv. en ce sens. Que cet homme est melon !

— Arg. milit. Élève de première année à l'école de Saint-Cyr.

— Admin. Ancien nom des paquets de lettres dans le service des postes.

— Chir. Tumeur formée par la hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

— Econ. dom. Étui fait de carton battu et recouvert d'une peau, qui avait la forme d'un melon, et qui servait en voyage pour enfermer les perruques.

— Moll. Nom que les marchands de coquilles donnent quelquefois à la volute gondole, sans doute à cause de sa forme ovale renflée et de sa couleur d'un jaune rougeâtre.

— Minér. *Melon du Mont-Carmel, melon pétrifié, melon fossile*. Syn. de MELONITE.

— Vitic. Cépage de Saône-et-Loire.

— Zooph. *Melon de mer*. Espèce d'oursin.

MELON (Jean François), Économiste français, né à Tulle, avocat à Bordeaux, remplit les fonctions de premier commis du cardinal Dubois et de Law, et de secrétaire de Philippe d'Orléans. Il mourut en 1738. On cite de lui : *Essai politique sur le commerce*.

MELONÉ, ÉE, adj. Bot. V. MELONNÉ.

* **MÉLONGÈNE** ou **MELONGÈNE**, s. f. Bot. Syn. d'AUBERGINE.

MÉLONIDE, adj. 2 g. (ét. gr., *μῆλον*, pomme ; *εἶδος*, aspect). Qui ressemble à une pomme.

— MÉLONIDE, s. f. Bot. Fruit charnu provenant de plusieurs ovaires pariétaux, réunis et soudés avec le tube du calice, qui, souvent, très épais et charnu, se confond avec lui. || *Mélonide à nucules*. Celle dont l'endocarpe qui revêt chaque loge est osseux. || *Mélonide à pépins*. Celle dont l'endocarpe est simplement cartilagineux.

MÉLONIDIE, s. f. Bot. Syn. de MÉLONIDE.

MÉLONITE, s. f. (ét. lat., *melo*, melon). Moll. Genre de mollusques vivant sur les côtes de la Méditerranée, et rangés aussi dans le genre nonionine.

— Paléont. Nom de petits corps fossiles des terrains marins tertiaires, ayant pour type la melonie sphérique et considérés avec doute comme étant des mollusques.

MELONIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *melo*, melon; *ferre*, produire). Bot. Qui produit des melons. || Se dit de plantes à fruits en forme de melon ou de coing.

MELONIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *melo*, melon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un melon.

MELONITE, s. f. (rad. *melon*). Minér. Nom donné autrefois aux géodes et autres masses nodulaires siliceuses, dont la forme rappelle celle du melon, mais dont l'origine n'est nullement organique. || Tellurure de nickel avec traces d'argent, de plomb, de cobalt, trouvé en Californie.

MELONNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au melon.

— **MELONNÉE**, s. f. Bot. Variété de courge, dont la chair ressemble à celle du melon.

* **MELONNIÈRE**, s. f. Terrain propre à la culture des melons. Il faut faire la une *melonnière* de bon rapport, on doit s'attacher essentiellement au choix d'un terrain dont l'exposition soit des plus favorables. (J.-St-Amans.) Les jardiniers de Honfleur savent disposer avec art leurs *melonnières*. (H.)

MÉLOPE, s. m. Ichtyol. Poisson du genre labre.

* **MÉLOPÉE**, s. f. (ét. gr., μέλος, mélodie; ποιέω, je fais). Mus. Chez les anciens, Art ou règles de la composition du chant, desquelles la pratique et l'effet s'appelaient *mélodie*. Nous n'avons point de mélopée écrite, mais elle existe dans les partitions de Hændel, de Mozart, de Cimarosa, de Cherubini, de Méhul, etc.

— Par métonymie, La mélodie elle-même. Il indique à ses pleureurs la *mélopée* qu'il faut mettre en sanglots. (P. de St-Victor.) Un chant s'élève, bizarre et beau, composé de voix très hautes et de voix très basses, sorte de *mélopée* monotone qui vient peut-être de Byzance. (H. Taine.) Les positions changent chaque fois que change la *mélopée* jouée par le violon. (L. Halévy.)

— Art de prononcer harmonieusement en déclamant. La cinquième partie dans la tragédie, la *mélopée*, est le principal de tous les ornements. (Egger.)

— Fam. Intonation de la voix des hommes et des animaux. Mon oreille fut assourdie d'un mélange confus de hurlements, de piaulements, de murmures, pris dans toute l'échelle de la *mélopée* canine. (Ch. Nodier. Comme tous les petits commerçants qui veulent faire trou dans le brouhaha de la rue, il avait adopté une *mélopée* personnelle. (A. Daudet.)

MÉLOPÉPO, s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme; πέπων, fait de πέσσω, cuire). Bot. Genre établi aux dépens des courges.

MÉLOPÉPONITE, s. f. Syn. de MELONITE.

MÉLOPHAGE, s. m. et. gr., μῆλον, brebis; φάγω, je mange). Entom. Genre de dipteres bicheres, famille des pupipares coriaces, dont le corps est de couleur ferrugineuse. — *Melophage des moutons*. Nom donné à un insecte de couleur fauve, qui s'attache aux moutons et vit dans leur toison.

MÉLOPHARE, s. m. (et. gr., μέλος, air, musique; φάρος, phare, fanal). Mus. Fanal à trois, quatre ou six petites fenêtres à rainures qui, au lieu de vitres, reçoivent des feuilles de papier sur lesquelles on écrit de la musique. Le mélophare repose sur un grand pied comme un pupitre, et la lumière qu'il renferme, arrivant à l'œil à travers le papier, donne à chaque exécutant le moyen de lire, pendant la nuit, la partie qui lui est destinée. On se sert du mélophare pour les sérénades. En Provence, les amateurs de musique en font un usage fréquent pendant les belles nuits d'été.

MÉLOPHE, s. m. Ornith. Genre établi aux dépens des bruants.

MÉLOPHOBE, adj. 2 g. (ét. gr., μέλος, musique; φοβέω, je crains). Qui craint, qui hait la musique.

MÉLOPHONE, s. m. (étym. gr., μέλος, mélodie; φωνή, voix). Mus. Espèce de guitare avec soufflet.

MÉLOPHORE, s. m. (et. gr., μῆλον, pomme; φέρω, je porte. Histance, Garde royal, à la cour des anciens rois de Perse. Les mélophores étaient ainsi appelés parce qu'ils portaient, au lieu d'une lance, un bâton dont le haut se terminait en un bouton d'or semblable à une pomme.

MÉLOPIANO, s. m. (ét. gr., μέλος, mélodie; fr. *piano*). Piano perfectionné qui permet de moduler les sons.

* **MÉLOPLASTE**, s. m. (ét. gr., μέλος, son; πλάσσω, je trace). Mus. Tableau représentant une portée musicale, sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons dont il demande l'expression à l'élève.

MÉLOPLASTIE, s. f. (ét. gr., μέλος, jone; πλάσσω, je forme). Opération qui consiste à restaurer une partie de joue endommagée.

MÉLOPSITE, s. f. Minér. Variété d'halloysite, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, trouvée en Bohême.

MÉLOPSITTACUS, s. m. (pr. *mé-lo-pci-ta-kuss*, ét. gr., μῆλον, mouton; ψιττακός, perroquet). Ornith. Division du genre perroquet.

MÉLORIA. La. Géogr. Île de la mer Tyrrhénienne, au S.-O. de Livourne.

MÉLOS. Géogr. L'une des Cyclades.

MÉLOSE, s. f. (du gr. μέλος, sonde). Chir. Action de sonder une plaie.

MÉLOSIRE, s. f. (et. gr., μέλος, membre; σειρά, chaîne). Bot. Genre de diatomées, établi pour une vingtaine d'espèces à leur d'eau douce qui se présentent sous forme de masses filamenteuses et habitent les eaux douces et salées des diverses régions du globe.

MÉLOTE, s. f. du gr. μῆλον, brebis). Hist. eccles. Peau de brebis avec la laine que portaient quelques religieux. Venant à la communion, ils étaient la *mélote* et la ceinture et ne gardaient que la tunique. (Fleury.)

MÉLOTHRIE, s. f. étym. gr., μῆλον, fruit; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées, renfermant quelques espèces dont la plus commune est la melothrie pendante, qui vit dans les régions chaudes et tempérées de l'Amérique. Elle produit un fruit de la grosseur d'une olive que les habitants du pays mangent marine.

MÉLOTHRIÉES, s. f. pl. (rad. *mélothrie*). Bot. Section des cucurbitacées.

MÉLOTRIDYME, s. m. Térat. Nom donné par erreur à un monstre double qu'on avait pris pour un monstre triple.

MELOZZO DA FORLI (Francesco). Peintre de l'école bolonaise, né à Forli, 1438-1492.

MELPÈE, du gr. ἀείδω, chanter). Géogr. anc. Lieu de l'Arcadie, ainsi nommé parce que c'est là que, d'après la mythologie, Pan inventa l'art de jouer de la flûte.

MELPOMÈNE. Mythol. Muse de la tragédie. Le masque tragique, le cothurne, la couronne, le sceptre, le poignard et la massue étaient ses attributs.

— Personnification de la tragédie.

Melpomène avec pompe étalant ses douleurs,
Nous charme en nous forçant de répandre des pleurs.
DANCHET

Mais je vois *Melpomène* errante, échevelée,
S'égarer au hasard dans l'horreur des tombeaux.
VENANCE

— Les poètes lisent par périphrase: *Les jeux de Melpomène*, pour La tragédie, et *Un favori de Melpomène*, pour Un auteur tragique.

— **MELPOMÈNE**. Astron. La 18e planète télescopique, découverte le 24 juin 1852 par M. Hind.

MELRAND. Géogr. Commune du cant. de Bain, arr. de Pontivy (Morbihan), sur le Blavet; 3,200 hab.

MELSELE. Géogr. Commune de la Flandre orientale (Belgique), à 18 kil. de Gand; 3,000 h.

MELTHE ou **MELTE**, s. f. Anc. cout. Dans la coutume du Hainaut, Borne, limite, et même d'une juridiction.

MELUN, *Melodunum*. Géogr. Ch.-l. du dép. de Seine-et-Marne, sur la Seine, à 45 kil. S.-E. de Paris. Prison centrale. Cahiers, toiles peintes, lainages, tanneries, grains, fromages de Brie, etc. Patrie d'Amyot. Melun fit partie du domaine des premiers Capétiens, dont plusieurs y résidèrent; 12,200 hab.

— Loc. prov. *Il est des anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*. V. ANGUILLE.

MELUN (Guillaume de). L'un des principaux guerriers de la première croisade, surnommé *le Charpentier*, à cause des coups vigoureux de sa hache d'armes.

— **MELUN** (Charles de), baron des Landes et de Normanville. Fut grand maître de France et gouverneur de Paris, 1465. Sa conduite équivoque pendant la guerre du Bien public le perdit auprès de Louis XI, qui le fit décapiter en 1468.

MELUNOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Melun.

— adj. Qui appartient à Melun ou à ses habitants.

— **MELUNOIS**. Territoire de Melun.

MELURSUS, s. m. Mamm. Quadrupède voisin des ours, qui n'en diffère pas génériquement.

MÉLUSINE. Fée célèbre au moyen âge, notamment dans le Poitou. Elle éleva le château de Lusignan et en devint la génie de la maison. On la représentait souvent moitié femme, moitié serpent.

— **MELUSINE**, s. f. Fig. Femme acariâtre.

— Loc. prov. *Cris de Mélusine. Crier comme une Mélusine*. Se dit des cris effroyables que les villageois poitevins croyaient entendre sortir de la forteresse de Lusignan, où la fée Mélusine était enfermée.

— Blas. Figure moitié femme, moitié serpent, nue et échevelée, se baignant dans une cuve.

MELVIL ou **MELVILLE** (Sir James). Historien écossais, né à Halhill (Fife), 1535-1607, fut nommé conseiller privé par Marie Stuart, qu'il servit fidèlement. Ses *Mémoires*, découverts en 1660 au château d'Edimbourg, n'ont été publiés exactement qu'en 1827 et 1833.

MELVILLE, s. f. Bot. Syn. de CUPHEE.

MELVILLE (Île). Géogr. Île située au N. de l'Australie.

— **MELVILLE** (Île). Île située dans l'Amérique du Nord (océan Glacial arctique), et comprise entre le canal Parry au N., la Boothie et les détroits de Melville et Hecla au S., et l'île Prince-Regent et la Boothie Felix au S.-O. Découverte par Parry, 1819-1820.

— **MELVILLE** Presqu'île. Presqu'île située dans l'Amérique du Nord (océan Glacial arctique), et comprise entre le canal de Lancaster, le détroit de Fury-et-Hecla au N.-E., le golfe de Boothia à l'O. Parry la découvrit en 1819.

— **MELVILLE** Baie de). Baie située sur la côte O. du Groenland, fréquentée par les baleiniers.

— **MELVILLE** (Détroit de). Détroit situé entre les terres du Prince de Galles et du Prince Albert au S., et les îles Melville et Banks au N. (océan Glacial arctique). On l'appelle aussi *détroit de Mac Clure*, du nom du navigateur qui le traversa en 1853.

MELVILLE Henry DUNDAS, vicomte de), Homme d'État anglais, né à Edimbourg, 1741-1811, député de son pays à la Chambre des communes, soutint le ministère de lord North, 1775, fut l'ami intime de Pitt, trésorier de la marine et président du bureau de l'Inde, 1783, ministre de l'intérieur en 1791, de la guerre et des colonies en 1794. Démissionna avec Pitt, 1801, il rentra au pouvoir avec lui comme premier lord de l'amirauté, 1804; accusé de concussion en 1806, il fut acquitté par la Chambre des lords.

MELWAH, s. m. Metrol. Mesure de capacité égyptienne, valant 3 l.tres 8221.

MELYRE, s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des malacodermes, établi pour huit espèces, la plupart africaines. On dit aussi *mélyris*.

MELYRIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *melyre*; gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble au genre melyre. — **MELYRIDES**, s. m. pl. Tribu de coléoptères malacodermes, comprenant des espèces ayant une tête inclinée, des antennes insérées à la pointe, quelquefois flabellées, les unes plus ou moins en scie, les autres avec les tarses entiers, le corps plus ou moins velu en brosse et les élytres tronqués. Cette tribu a pour type le genre melyre.

MELZI D'ERIL, François, Homme politique, né à Milan, 1753-1816, devint vice-président de la République italienne, 1802-1805, chancelier garde des sceaux du royaume d'Italie, 1805, et duc de Lodi en 1807.

MEM, s. m. Gramm. Syn. de MIM.

MÉMACIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Se dit d'un peuple de la Sogdiane, dont la capitale fut détruite par Alexandre. On lit aussi *Memacenien*.

MÉMACTE, s. m. (et. gr., μαιμάκτης, furieux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides granulicères, ne renfermant qu'une espèce mexicaine.

MÉMACTÉRIES, s. f. pl. (et. gr., μαιμάκτης, furieux, fait de μαίομαι, je désire avec fureur). Ant. gr. Fête célébrée à Athènes en l'honneur de Jupiter Mémactès, c'est-à-dire furieux, violent, comme étant le maître des saisons.

MÉMACTÉRION, s. m. (rad. *mémactéries*). Chronol. Un des mois de l'année athénienne, correspondant, croit-on, à notre mois de septembre. Les Athéniens célébraient pendant ce mois, en l'honneur de Jupiter, les fêtes appelées *Mémactéries*, dans lesquelles on faisait un sacrifice pour obtenir de lui, comme maître des saisons, un hiver doux.

* **MEMARCHURE**, s. f. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *marcher*). Art vétér. Entorse d'un cheval qui a fait un faux pas. Ce cheval est boiteux d'une memarchure, il a pris une memarchure.

On guérit sa monture,
Soit du farcin, soit de la *memarchure*. LA FONT

— Nom vulgaire des entorses en général.

MEMBRACE, s. f. (du gr. μεμβράξ, espèce de sauterelle). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des membracides, caractérisé par les jambes aplaties, un thorax prolongé en arrière, fort élevé et comprimé latéralement en forme de feuillet. Le type est la membrace feuille, qui se trouve au Brésil.

MEMBRACIDE, adj. 2 g. (étym. lat. *membrace*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une membrace. — **MEMBRACIDES**, s. f. pl. Famille d'hémiptères de la tribu des fulgoriens, ayant pour type le genre membrace, et pour caractère deux ocelles, les antennes de trois articles, le corselet dilaté.

MEMBRANACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui tient de la membrane.

* **MEMBRANE**, s. f. (rad. *membre*). Anat. Tissu organique, aplati, mince, tantôt disposé en longs canaux, tantôt entourant ou tapissant les viscères, et placé non seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur. Les membranes sont destinées, en général, à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides, à isoler, à envelopper ou à former d'autres organes. Membranes du cerveau. Membrane pituitaire. La membrane qui enveloppe le muscle.

— Nom donné aux tissus qui enveloppent immédiatement les fœtus dans la cavité de la matrice, et dont la rupture, occasionnée par la contraction de cet organe pendant l'accouchement, donne lieu à la sortie des eaux de l'amnios.

— *Fausse membrane*. Tissu vivant qui s'organise quelquefois à la surface des membranes muqueuses et séreuses enflammées. Dans [illegible] qui [illegible] l'appelle aussi *membrane accidentelle*. *Membranes fibreuses*. Celle que sécrète la muqueuse humorale, et dont l'usage est le [illegible] développé solide aux organes. *Membranes muqueuses*. Celles qui recouvrent les cavités qui communiquent avec l'extérieur, et dont les nécessités plus ou moins grandes, suivant les organes dont elles font partie. *Membrane papillaire*. Membrane qui existe chez le fœtus humain, depuis l'âge de trois mois jusqu'à celui de sept. *Membrane de Schneider*. Membrane pituitaire ou des fosses nasales. || *Membranes séreuses*. Celles qui tapissent les surfaces contiguës des viscères et les viscères eux-mêmes, et qui sont toujours couverts d'un séreux, qui facilite le glissement des organes les uns sur les autres, sans frottement. Ils sont réunis un grand nombre de viscères.

— Art culinaire. *Membrane de la terre*. Matière de la pâte des sages.

— Bot. Terme générique et vague servant à désigner des organes plus minces et faibles, ordinairement étalés en enveloppe. || Autres. *Membrane péristomique*. Péristome membraneux.

— Rég. Ais. Il [illegible] sur un papier de livres [illegible] y a également une autre membrane dessous.

MEMBRANE, EE, adj. Bot. Qui est aplati comme une membrane. Tige membranée.

* **MEMBRANEUX, EUSE**, adj. Anat. Qui est de la nature des membranes, ou composé de plusieurs membranes. Ligament membraneux. Replis membraneux.

— Bot. Se dit de l'aigrette des synanthérées, quand [illegible] est [illegible] en membrane continue [illegible] formes membraneuses superposées, sans paraître interrompue.

— [illegible] Qui [illegible] de la membrane. Se dit [illegible] insectes, principalement [illegible] cavités, trompettes et épaules, [illegible] une membrane.

— Min. Se dit de certains corps [illegible] formés de filaments entrecroisés.

— Ornith. Se dit de la peau [illegible] qui recouvre est douce et fine.

— **MEMBRANEUSES**, s. f. pl. Ent. m. Tribu [illegible] hémiptères de la famille des géocorises, comprenant cinq genres, classés depuis dans la famille des aradites tubulifères.

MEMBRANIFOLIÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *membrana*, membrane, *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des expansions foliacées membraneuses.

MEMBRANIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *membrana*, membrane, *forma*, forme). Anat. Qui a la forme, l'apparence d'une membrane. Se dit des parties aplaties et amincies par suite de leur distension, ou de la diminution de leur substance.

MEMBRANIN, INE, adj. Hist. nat. Qui a la forme ou les caractères d'une membrane.

MEMBRANIPORE, s. m. (de *membrane*, et *pore*). Zoph. Genre de polypiers composés de cellules fermées à leur partie supérieure par une membrane très mince et comprenant des ilustres et des disséphores.

MEMBRANO-CALCAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *membrana*, membrane; *calx*, et suff. *l*. Qui a la forme d'expansions membraneuses enduites de sels calcaires.

MEMBRANULE, s. f. (dimin. de *membrane*). Anat. Petite membrane.

— Bot. Petite membrane qui couronne l'urne de certaines mousses. Celle qui recouvre les fruits des fougères.

* **MEMBRE**, s. m. (du lat. *membrum*, même signif.). Anat. Appendice ou espèce de levier du corps des animaux, qui sert ordinairement à la locomotion et quelquefois aussi comme moyen de défense. Dans tous les animaux vertébrés le nombre des membres pairs ne surpasse jamais quatre; quelquefois une des deux paires ou toutes les deux à la fois viennent à manquer. Ces membres sont distingués en *thoraciques* et en *abdominaux*. Les premiers offrent quatre parties qui sont, à partir du tronc: l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main; les seconds n'en présentent que trois, savoir: la cuisse, la jambe et le pied. La queue est le seul membre impair offert par les animaux vertébrés; elle manque rarement. Membre gangrené, paralysé. Être entrepris de tous ses membres. Être signe des quatre membres. Ressentir de vives douleurs dans tous les membres. Membres vigoureux, robustes, souples. Le doux sommeil s'était insinué dans leurs *membres*. (Fén.) O *membres* tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure! (Bossuet. Plût à Dieu que, touché d'un si saint exemple, je mortifie tous mes *membres* mortels! H. Ces visages rides, ces *membres* courbés par les ans. H. souvent elle avait dispersé leurs *membres* sur la poussière et rougi les eaux de leur sang. J.-J. Rouss.) On se garde bien d'emmailloter l'enfant, et d'enchaîner ses *membres* par les machines dont use en certains pays. (Barth.) C'est en multipliant les *membres* dans les insectes que la nature leur assure les attributs de la mobilité la plus étonnante. Cuvier.

Il ne se forma rien de [illegible] qui ne tendît au cœur;
Chaque membre se [illegible] ses [illegible].
L. FONTAINE.)

Que de corps entassés [illegible] de membres épars
Privés de sépulture! . (RACINE.)

— A été employé familièrement pour Jambe.

Et, dans leurs antichambres,
Le chapeau dans la main, nous tenir sur nos membres. (RÉGNIER.)

— *C'est un membre pourri*. Se dit en parlant d'une partie du corps gâtee, gangrenée.

— Fig. Personne qui déshonore le corps, la compagnie a laquelle elle appartient. C'est un membre pourri, il faut le retrancher.

— *Membre viril* ou absol. *membre*. Partie de l'homme qui sert a la génération. || *Membre génital*. Se dit dans le même sens en parlant des animaux.

— Le corps tout entier, dans le langage mystique. Si la loi des *membres* nous entraine vers le plaisir... Massillon.

— Fig. et poétiq. Se dit en parlant des branches des arbres. Il passait le long de tous ces arbres aux *membres* d'athletes, au dessin heroïque. (De Goncourt.)

— Chacune des personnes qui composent un corps constitue dans l'État, une société littéraire ou savante, etc. Membre du Sénat, de la Chambre des députés, de l'Institut. Ceux qui exécutent les lois ne doivent pas oublier qu'ils sont membres de la société. Pour l'ordinaire on ne comptait plus les prisonniers parmi les citoyens, et on les laissait aux ennemis, comme des *membres* retranchés de la république. (Boss. Le conseil exécutif était composé de vingt-quatre *membres*. L. Gallois.) Dans le citoyen le plus humble, les plus hauts pouvoirs publics sont obligés de reconnaître un des *membres* de leur souverain. (H. Taine.)

— Se dit aussi dans le même sens, en parlant des personnes qui composent une famille. Il était traité comme un des *membres* de la famille. (Rayn.)

— Fig. Chacune des parties d'un corps politique ou d'un être moral. Le canton de Zurich était le premier membre du corps helvétique. La Pennsylvanie est un membre de la république des États-Unis.

— Par extens. Partie d'un objet. Ariston ne s'est pas contenté d'exclure la (philosophie) naturelle et la rationnelle, mais il a soutenu que tant s'en faut qu'elles fussent *membres* de la philosophie, qu'elles lui étaient contraires. (Malherbe.)

— Algèb. Chacune des deux quantités qui sont séparées par le signe d'égalité. Membre d'une équation.

— Archit. Chacune des parties grandes ou petites qui composent un édifice. La frise est un membre de l'entablement. Le larmier est le principal membre de la corniche. || Simple moulure. || *Membre couronné*. Moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous. || *Membre creux*. Moulure concave.

— Blas. Jambe ou patte de griffon, d'aigle ou d'autre oiseau, séparée du corps.

— Féod. Ce qui dépendait d'une terre, d'une seigneurie, d'un bénéfice. Ce fief était un membre de la terre seigneuriale. La terre seigneurie de Tourai... est un *membre* très considérable de l'abbaye. (Mérimee.) || *Membre de haubert*. Huitième partie d'un fief de haubert, en Normandie. || *Tenir par un membre*. Posséder comme bien indivis.

— Gramm. Chaque partie d'une période ou d'une phrase. Les membres d'une période. Une période de quatre membres. Il y a trop de symétrie dans les membres d'une phrase de rhéteur. || Chaque terme d'une comparaison.

— Mar. Chacune des grosses pieces de bois qui forment les côtes ou les couples d'un navire. Membres d'un bâtiment.

— Théol. On appelle figurément les fidèles, *les membres du corps mystique de l'Église*. || On dit aussi dans le même sens. Les pauvres sont les membres de Jésus-Christ. Ne sont-ce pas des chrétiens et des catholiques, nos frères, nos propres *membres*, enfants de la même Église ? Boss. Et comme rien ne lui est cher que ces enfants de sa prédilection éternelle, que ces *membres* inséparables de son fils bien-aimé... (Id.) Vous avez fait servir votre corps a l'iniquité, et d'un *membre* de Jésus-Christ vous en avez fait un instrument de honte et d'infamie. (Mass.)

— Zooph. *Membre mâle* ou *Priape de mer*. Nom qui servait autrefois à désigner les holothuries à cause d'une ressemblance grossière avec le membre viril.

* **MEMBRÉ, ÉE**, adj. Se dit d'une personne, relativement aux qualités de ses membres. Il est bien, mal membré, c'est-à-dire Il est bien, mal proportionné, bien, mal fait dans les principales parties du corps.

— Blas. Se dit des jambes et des cuisses d'un animal, lorsqu'elles sont d'un autre émail que celui du corps.

MEMBRÉE (Edmond). Compositeur français, né a Valenciennes, 1820-1882. Il se fit connaître d'abord par des romances, dont la plus célèbre a pour titre *Page, écuyer, capitaine*. On lui doit quelques operas : *l'Esclave, François Villon, les Parias* ; un opera comique, *la Courte Échelle*. Il a écrit aussi la musique des chœurs de l'*Œdipe roi*, de Jules Lacroix.

MEMBRET, s. m. (rad. *membre*). Techn. Petite épaisseur qu'on ménage au bout de chaque branche d'un éperon.

MEMBRETTE, s. f. (rad. *membre*). Archit. Partie du pied droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche du pilastre. On appelle aussi *alette*. || Planche de chêne large de 0 m. 18 et épaisse de 0 m. 06.

MEMBRIÈRE, s. f. Techn. Piece de bois qui entre dans une membrure.

MEMBRILLE s.f. pr. *man brille*. Il mouill.; rad. *membre*. Bot. Un des noms vulgaires du coing.

MEMBRON, s.m. (rad. *membre*). Archit. Partie d'une couverture mansardée qui recouvre la havette d'un bourseau et la panne de brisis d'un comble.

* **MEMBRU, UE**, adj. l'am. Qui a les membres fort gros. Être bien membru.

— Par extens.

Qu'il a le nez comme Cyrus,
Dont le nez fut des plus membrus. (SCARRON.)

— Fig. Vigoureux. Le style de Saint-Just a le mérite de la nouveauté, si peu de temps après la période large, *membrue* et pompeuse de Mirabeau ; si près de la période élégante, imagée, pittoresque de Vergniaud. Ch. Nod.

— Substantiv. et fam. Un gros *membru*. (Acad.)

* **MEMBRURE**, s. f. Anat. Assemblage ou totalité des membres. Un athlète vigoureusement constitué sera désigné comme ayant une forte membrure. On dira d'un enfant ou d'une jeune femme faible que la membrure en est encore frêle et délicate.

Mar. Assemblage de pièces de bois qui, dans la construction d'un grand bâtiment forment les côtés, sous le nom de *couples de levées*, et sous celui de Membrures proprement dites, dans les petits bâtiments. Bois de membrure. La membrure de ce bâtiment est entièrement pourrie. || *Sa membrure joue*. Se dit d'un vieux navire casse par l'âge, et que de nombreux services ont éprouvé.

— Menuis. Pièce de bois épaisse, servant de support, de principal point d'appui à une charpente, ou à d'autres objets dont la construction résulte du travail et de l'ajustement de plusieurs pieces entre elles. Les panneaux de cette menuiserie sont d'un pouce, et les *membrures* de deux pouces. (Acad.)

Métrol. Sorte de mesure en usage sur les ports, pour mesurer la voie de bois de corde. La membrure doit avoir quatre pieds de haut sur autant de large.

— Bel. Ais pour mettre les livres en presse. Syn. de MEMBRANE.

— Techn. Sorte de planche de chêne large de 0 m. 16 et épaisse de 0 m. 078.

* **MÊME**, adj. 2 g. (ét. ital., *medesimo*, dérivé du lat. *metipse*, moi-même, auquel on peut supposer un superlatif *metipsissimus*, la forme *ipsissimus* se trouvant dans Plaute). Qui n'est pas autre, qui n'est point différent. Dans ce sens, il est ordinairement précédé de l'article. Le même habit. La même plante. Le même éloge. La même loi. Le même ouvrage. Les mêmes raisons. Ce sont les mêmes gens. Ils boivent le même vin. Des *mêmes* ennemis je reconnais l'orgueil. (Rac.) Toujours du *même* amour tu me vois enflammée. (Id.) Un *même* jour leur ravira leur mère. (Id.) Calprenede et Juba parlent du *même* ton. (Boil.) Quoique l'Évangile propose à tous la *même* doctrine, il ne propose pas a tous les *mêmes* règles. Mass. Le peuple et les grands n'ont ni les *mêmes* vertus ni les *mêmes* vices. (Vauven.) Les *mêmes* vertus qui servent à fonder un empire servent aussi a le conserver. (Montesq.) On prend la pie dans les *mêmes* pièges et de la même manière que la corneille. (Buff.) Les souverains ont partout les *mêmes* devoirs à remplir. (Malesh.) Tous les galériens se voient du *même* œil, car le malheur est comme la mort : il met de niveau tous les hommes. (Dupaty.) Après Vénus vient la Terre ; ces deux planètes sont à peu près de la *même* grosseur. (Libes.)

— Il s'emploie aussi, dans ce sens, précédé d'un adjectif démonstratif ou possessif. Il prend de ma *même* tisane de capucins que vous connaissez bien. (Mme de Sévigné.)

J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée
Et ce même Sénèque et ce même Burrhus... (RAC.)

— S'emploie quelquefois sans article. S'il arrivait que le hasard nous y conduisît en *même* jour. (J.-J. Rousseau.)

Une chevre, un mouton, avec un cochon gras
Montés sur *même* char s'en allaient à la foire. (LA FONTAINE.)

— Cet emploi a lieu surtout lorsque *même* est répété devant plusieurs substantifs qui se suivent. *Même* opiniâtreté des deux côtés, *mêmes* fraudes, *mêmes* calomnies, *mêmes* complots, *mêmes* barbaries, *même* rage. (Volt.)

— *Le même* peut se rapporter à un nom précédemment exprimé. Cet homme n'est plus le même. Elle n'était plus la même. Ses talents ne sont plus les mêmes. Ses grâces sont les mêmes. Sa folie n'est plus la même. Son écriture n'est plus la même. C'est avec du caractère qu'on parvient a vaincre son caractère, c'est-à-dire avec une volonté ferme, continuellement la *même*. (La Font.) Le caractère de l'enfance paraît unique, les mœurs de cet âge sont assez les *mêmes*. (La Bruy.) La manière d'amener ces petits morceaux de poésie est malheureusement toujours la *même*. (Florian.) Le nombre des galériens est à peu près le *même* tous les ans. (Dupaty.) Les symptômes ne furent pas partout les *mêmes*. (Sismondi.) Mais depuis le moment qu'Élisabeth eut découvert la tristesse de ses parents, ses pensées ne furent plus les *mêmes*. (Mme Cottin.)

— S'emploie immédiatement après les pronoms personnels pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont on parle. Dans ce cas, il prend le nombre du pronom auquel on le joint par un trait d'union. Moi-même. Toi-même. Lui-même. Nous-mêmes. Vous-mêmes. Eux-mêmes. Elles-mêmes. Soi-même. Comment prétendons-nous qu'un autre garde notre secret, si nous n'avons pu le garder *nous-mêmes* ? (La Rochef.) Contre moi-*même* enfin j'osais me révolter. (Rac.) Toi-*même*, ô mon fils, mon cher fils ! toi-*même* qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur. (Fén.) Pour la passion de l'avarice, l'avare ne se la cache qu'à lui-*même*. (Mass.) Les louanges que nous donnons se rapportent toujours par quelque chose a nous-*mêmes*. (Id.) Qu'il est grand d'être toujours plus fort que soi-*même* ! (Id.) Celui qui aime le travail a assez de soi-*même*. (La Bruyère.) Je dis quelquefois en moi-*même* : La vie est trop courte pour que je m'en inquiète. (Vauven.) Il se trouve toujours des hommes qui ont assez de courage et de mépris d'eux-*mêmes* pour exposer leur vie par l'appât du plus vil intérêt. (Buff.) Vous qui méprisez les opinions religieuses, et qui vous dites supérieurs en lumières, venez et voyez vous-*mêmes* ce que peut valoir pour le bonheur votre prétendue science. (Mme Necker.) Le prince de Condé demandait que les églises réformées fissent sur elles-*mêmes* une imposition. (Anquet.) A Lacédémone, le pouvoir des éphores était opposé à celui des deux rois, sans le contrepoids, les deux rois se seraient détruits eux-*mêmes* par la jalousie du gouvernement. (B. de St-P.)

Souvent le ciel par des ordres suprêmes,
Sans nous en consulter dispose de nous-*mêmes*. (T. CORNEILLE.)

Phèdre, atteinte d'un mal qu'elle s'obstine a taire,
Lasse enfin d'elle-*même* et du jour qui l'éclaire,
Peut-elle contre vous former quelques desseins ? (RACINE.)

Mais souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime,
Méconnaît son genie et s'ignore soi-*même*. (BOILEAU.)

— Les poètes ne se sont pas toujours astreints a la règle d'accord, soit par négligence, soit à cause de la rime ou de l'élision des voyelles. En voici quelques exemples. Elles-*même* aux railleurs dénonçant leurs maris. (Gilbert.)

Loin de moi les mortels assez audacieux,
Pour juger par eux-*même* et voir tout par leurs yeux ! (VOLTAIRE.)

Soyons vrais, de nos maux n'accusons que nous-*même*.
Votre amour fut aveugle et mon orgueil extrême. (LA HARPE.)

— Lorsque *nous* et *vous* sont employés pour *moi* et *toi*, l'adjectif *même* se met toujours au singulier. De quel droit sur vous-*même* osez-vous attenter ? (Rac.) C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections, c'est vous-*même* qu'il faut donner. J.-J. Rousseau.) Vous seul pouvez parler dignement de vous-*même*. (Volt.) Remettez-vous, madame, et rentrez en vous-*même*. (Id.) Quel caprice vous rend ennemi de nous *même* ? (Id.) Mais entrons dans ce camp, voyons tout par nous-*même*. (Chateaub.)

Va ; mais nous-*même* allons, précipitons nos pas.
Qu'il me voie attentive au soin de son trépas. (RAC.)
Mais vous-*même*, ma sœur, est-ce aimer votre père
Que de lui faire en vain cette injuste prière ? (Id.)

— *Faire une chose de soi-même*. La faire de son propre mouvement. J'y suis allé de moi-même.

— *Être, rester soi-même*. Ne pas démentir son caractère. Je l'ai trouvé trop abattu de ce revers ; il n'était plus lui-même.

— *Un autre moi-même*. V. MOI-MÊME.

— Se met aussi après les pronoms démonstratifs *ceci, cela, celui-ci, celle-ci, celle là, ceux-là*, etc. ; mais il ne se joint pas à ces pronoms par un trait d'union. Prenez garde si nos bienfaits ne nuisent point aux autres, et ne tournent point contre ceux *mêmes* qui en sont l'objet. (La Bruy.) Respectons cette grandeur dangereuse à ceux qui s'en approchent, et cette autorité fatale à ceux *mêmes* qui l'exécutent. (La Beaumelle.) Le sénat se trouva composé de ceux *mêmes* qui s'opposaient le plus a la loi. (Saint-Réal.) C'est une maladie contagieuse qui a flétri ceux-là *mêmes* à qui elle n'a pas donné la mort. Frayssinous. L'ambition et l'amour donnent un certain aveuglement à ceux *mêmes* qui ont le plus de pénétration. (Mme de Puisieux.)

— *Par cela même*. Précisément par cela.

— Il se place souvent d'une manière analogue après le substantif, pour exprimer un rapport d'identité. Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté *même*. (Rac.) Ce mensonge n'a rien qui ne soit innocent ; les dieux *mêmes* ne peuvent le condamner, il ne fait aucun mal a personne. (Fén.) Les longues guerres entraînent toujours après elles beaucoup de désordres ; les armées victorieuses *mêmes* se déréglent pendant les temps de confusion. (Id.) Les cultivateurs, les bourgeois *mêmes* restèrent longtemps attachés a la glèbe. (Id.) Il est aisé à un traducteur de se tirer des endroits *mêmes* qu'il n'entend pas. (Boil.) Des que deux amants sont d'accord, les montagnes *mêmes* se séparent pour leur ouvrir un passage. (Le Sage.) On ne donnerait pas aujourd'hui un soufflet sur la joue d'un héros. Les acteurs *mêmes* sont très embarrassés a donner ce soufflet. (Volt.) Si la vertu *même* et si la gloire ne nous rendent heureux, ce qu'on appelle bonheur vaut-il nos regrets ? (Vauven.) C'est du sein *même* du mouvement que naît l'équilibre des mondes et le repos de l'univers. (Buffon.) C'est dans la mer *même* que s'est opérée la pétrification des marbres et des pierres. (Id.) Les écorces *mêmes* des végétaux sont en harmonie avec les températures de l'atmosphère. (B. de St-P.) L'Océan *même* eut ses végétaux. (Id.) Les rochers *mêmes* et les plus farouches animaux sont sensibles a de touchants accords. (Gresset.) Il faut être tolérant pour les intolérants *mêmes* et ne haïr que les persécuteurs. (Le cardinal de Belloy.)

— Se met aussi après les substantifs qui désignent quelque qualité, pour exprimer qu'elle est au plus haut degré dans la personne dont on parle. Cet homme est la bonté même, la vertu même. Cette femme est la fausseté même, la franchise même. Ce soldat est la valeur même. Cet enfant est la malice même. Cette Esther, l'innocence et la sagesse *même*. (Racine.)

— On dit de Dieu qu'*il est la sagesse même, la miséricorde même, la bonté même*, pour dire que Dieu est sage, miséricordieux et bon souverainement.

— Jusqu'au XVIIe siècle, *même* précédant le substantif était employé dans ce sens.

Sais-tu que ce vieillard fut la *même* vertu,
La vaillance et l'honneur de son temps ? le sais-tu ? (CORNEILLE.)

— Quelquefois il marque parité, et peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*. Donnez-nous du même vin. Il est habillé de même couleur, de la même couleur. Ils donnent a la puissance de Dieu les *mêmes* bornes que Dieu a données à leur intelligence. (Fléch.) J'ai fait construire un fourneau de *même* forme. (Buff. Chose digne d'admiration ! dans l'immense quantité d'hommes qui peuplent la terre, on n'en trouve pas deux ayant *même* visage, *mêmes* traits. (Restaut.)

— *En même temps*. Simultanément.

— *Même* est ordinairement suivi de *que*, pour exprimer une comparaison. Donnez-nous du même cidre que l'autre jour. On vous infligera la même punition qu'on lui a fait subir. On vous fera le même traitement qu'on lui a fait. Ils donnent à la puissance de Dieu les mêmes bornes que Dieu a données à leur intelligence. (Fléchier.)

— *Le même de*. S'est dit pour Le même que. Le curé donc qui s'était logé dans la *même* hôtellerie de nos comédiens. (Scarr.) Je ne suis plus le *même* d'hier au soir. (Mol.)

— *Le même* se trouve aussi suivi de *où*. Lalli fut enfermé a la Bastille dans la *même* chambre où avait été la Bourdonnais, et n'en sortit pas de même. (Voltaire.) Que la postérité serait surprise de voir les Voltaire et les Montesquieu déchirés dans la *même* page où l'écrivain le plus médiocre est célébré ! (D'Alembert.)

— S'emploie souvent comme adverbe ; alors il signifie De plus, aussi, encore. Ainsi employé, *même* est constamment invariable, quels que soient les mots qui le précèdent et qui le suivent. Nous sommes si présomptueux que nous voudrions être connus de toute la terre, et *même* des gens qui viendraient quand nous ne serons plus. (Pascal.) On fait souvent vanité des passions *même* les plus criminelles. (La Rochef.) Tous les hommes, *même* les plus vicieux, témoignent une constante admiration pour les vertus éminentes. (Sacy.) Un ami vrai est une chose avantageuse, *même* pour les grands seigneurs. (Id.) Frappez et Tyriens et *même* Israélites. (Rac.) Josabeth livrerait *même* sa propre vie. (Id.) *Même* le nom d'Esther est sorti de sa bouche. (Id.) Ses remords ont paru *même* aux yeux de Narcisse. (Id.) *Même* avant le dîner (il) parle d'aller au chœur. (Boileau.) Nos dogmes, *même* ceux que la raison ne peut comprendre, sont rendus croyables par la raison. (De La Luzerne.) Ceux qui n'emploient leur crédit que par intérêt ne méritent pas *même* de passer pour avoir du crédit. (Duclos.) La bienveillance plaît à tous, *même* aux rois ; comme nous, ils ont besoin d'être heureux. (Voltaire.) L'esclavage mixte est ce que la rapacité a jamais inventé de plus exécrable et ce que les brigands n'oseraient pas *même* imaginer. (Id.) Leurs vertus et *même* leurs noms étaient ignorés. (Bern. de St-P.) Comment croire que les besoins physiques, qui ébranlent *même* les saints, ne sont que de faibles accessoires de la vie humaine ? (Id.) Ils s'exerçaient à faire usage des armes à feu, et à exécuter *même* des manœuvres prises de la tactique des Grecs, qui sont maîtres presque en tout genre. (Id. Tout citoyen doit obéir aux lois, *même* injustes. (Id.) Nos méthodes savantes nous cachent les vérités naturelles connues *même* des simples bergers. (Id.) Les Romains donnèrent le droit de citoyens romains aux habitants de plusieurs villes, et *même* de quelques provinces des Gaules. (Id.) Il faut être en garde contre les écrivains *même* accrédités. (Id.) Nous ne devons pas fréquenter les impies, nous devons *même* les éviter comme des pestes publiques. (Gir.-Duv.) Il ne faut pas toujours avoir raison pour plaire ; il y a des torts qui sont plus faits pour réussir, et des travers *même* fort agréables, quand ils ne sont pas joués. (Le prince de Ligne.) On cesse de s'occuper d'infortunés qu'on ne voit point, et on finit *même* par les oublier tout à fait. (Mme Cottin.) Les goûts sont différents, souvent *même* opposés. (F. de Neufchâteau.)

Le ciel,
Même au plus fortuné mortel,
Vend les faveurs dont il dispose (F. DE NEUFCH.)

— Les écrivains n'ont pas toujours observé la distinction entre *même* a l'adjectif et *même* adverbe, et l'ont souvent employé comme adverbe, et par conséquent invariable après un substantif. On ne méprise point un charpentier, au contraire, il est bien payé et bien traité ; les bons rameurs *même* ont des récompenses sûres

et proportionnées à leurs services. (Fén.) C'est la reconnaissance qui porta autrefois les hommes à se faire des dieux *même* de leurs bienfaiteurs. (Mass.) Je crois en trouver la raison jusque dans les beaux endroits *même* de la Sophonisbe de Corneille. (Volt.) Les divertissements *même* de Pierre le Grand furent consacrés à faire goûter le nouveau genre de vie qu'il introduisit parmi ses sujets. (Id. Quand Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, avait passé en Italie, les Lombards, les Toscans *même* prirent les modes des Français. (Id.) Rien ne doit être plus respectable, aux yeux *même* d'un monarque, que les décrets d'une nation assemblée par ses députés. (B. de Saint-Pierre.) Les Grecs, si amoureux de leur liberté, se mettaient aux gages *même* des rois de Perse. (Id.)

La faiblesse aux humains n'est que trop naturelle...
Les dieux *même*, les dieux, de l'Olympe habitants,
Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes,
Ont brûlé quelquefois de feux illégitimes. (Racine.)

Votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend respectable aux dieux *même*. (Id.)
J'enlèverai ma femme à ce temple, à vos bras :
Aux dieux *même*, à nos dieux, s'ils ne m'exaucaient pas. (Voltaire.)

— On trouve, dans les meilleurs écrivains, *même* employé comme adverbe, et par conséquent invariable, après *eux*, *elles*, etc., lorsqu'il y a inversion. Ni les motifs de la religion, ni ceux *même* du monde ne peuvent nous détacher. (Mass.) Ils ne suivent pas constamment leurs lois primitives ; et celles *même* qu'ils se donnent, ils ne les suivent pas toujours. (Montesq.) Dandelot, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligny, ses frères, et sur celles *même* du cardinal de Lorraine, fut relâché. (Anquetil.)

Les filles de l'Égypte à Suse comparurent,
Celles *même* du Parthe et du Scythe indompté
Y brigueront le sceptre offert à la beauté. (Racine.)

— Il est également adverbe et invariable après deux ou plusieurs substantifs. J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs *même*. (Montesq.) A Paris règne la liberté et l'égalité ; la naissance, la vertu, le mérite *même* ne sauvent pas un homme de la foule dans laquelle il est confondu. (Id. Les animaux, les plantes *même* étaient au nombre des divinités égyptiennes. (De Wailly.)

— *Pas même*. Pas seulement. L'homme n'a pas *même* pouvoir sur sa propre vie. (Pascal.)

— *Être à même*. Être en état, être à portée, avoir la facilité de se procurer, de faire quelque chose qu'on désire. Ayant un si beau jardin, si vous aimez à vous promener, vous êtes à même. ‖ *Être à même de*. Vous êtes à même de vous procurer de la distraction. Vous êtes à même de faire beaucoup de bien à votre ami.

— *Mettre quelqu'un à même de faire quelque chose*. Lui en procurer la facilité, les moyens. Je l'ai mis à même de travailler utilement. Il faut se mettre à même de se passer de tout pour mieux en jouir.

— *A même* signifie aussi A la chose même. Voilà la bouteille, buvez à même.

— Fig. Puisez dans la coupe du plaisir, mais ne buvez pas à *même*. (Boiste.)

— *A même*, dans ce sens, se construit avec *de*, et forme ainsi une véritable locution prépositive. Louvois était grand buveur d'eau, et en avait toujours un pot sur la cheminée de son cabinet, à *même* duquel il buvait. (St-Simon.)

— *De même, tout de même*. loc. adv. De même manière, de même sorte. Si vous en usez bien, il en usera de même, tout de même. Faites de même. J'avais pensé de même que vous. J'ai un chapeau qui est fait tout de même que le vôtre. Ces deux cheminées sont faites tout de même l'une et l'autre. Bien mal acquis s'en va de même. J'ai chassé un valet ivrogne, j'en ai repris un autre qui est tout de même. Cette femme est amoureuse de sa beauté, toutes les autres le sont de même. J'ai un bureau qui est tout de *même* que le vôtre. (Acad.)

— *De même que*. loc. conj. Comme, aussi bien que, ainsi que. Lorsqu'on emploie de *même que* au commencement du premier membre d'une comparaison, on met assez souvent *de même* au commencement du second. De même que le feu éprouve l'or, de même l'adversité éprouve l'homme courageux. De *même* que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, de *même* un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner. (Acad.)

— Blas. *De même*. Se dit pour éviter de répéter la désignation de l'émail. Il porte d'or à trois fasces de sable, surmontées de trois merlettes de même ; c'est-à-dire également de sable. On dit aussi *du même*.

— REM. GRAMM. Au XVII^e^ siècle, *même* adverbe s'écrivait souvent avec une s à la fin. Cette récompense seule remplira toute la capacité et *mêmes* toute l'immensité de notre cœur. (Bourdaloue.)

Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter *mêmes*. (Corneille.)

— LE MÊME. s. m. La même chose. Dans le toucher, les corps appliqués immédiatement sur le nôtre ne peuvent manquer d'ébranler les nerfs ; le *même* doit arriver dans les autres sens. (Bossuet.)

— *Cela revient au même*. Cela revient au même résultat.

— Jeux. Partie, au jeu de billard, qui consiste à pousser la bille de son adversaire immédiatement dans une des six blouses. Jouer le même. Vous jouerez le double, je jouerai le même. *Faire son jeu sur le même*. Envoyer la bille de son adversaire dans une blouse sans lui avoir fait toucher la bande.

— Fig. et pop. *Faire quelqu'un au même*. Le tromper, l'attraper. Vous voulez me faire au même.

MÉMÉCYLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, type de la famille des mémécylées, comprenant des arbrisseaux des régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique, dont les rameaux, revêtus d'une écorce blanchâtre, sont garnis de feuilles opposées, ovales et longues d'environ six centimètres. Mémécyle ramiflore, cor lifolie. Syn. d'EPIGÉE.

MÉMÉCYLÉ, ÉE. a. lj. Bot. Qui ressemble à un mémécyle. ‖ MÉMÉCYLÉES. s.f.pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mémécyle.

MEMEL. Géogr. Ville de la Prusse propre, sur le canal qui réunit le Curische-Haff à la Baltique, à 149 kil. N. de Kœnigsberg. Place forte et ville de commerce, elle exporte du chanvre et des bois ; 10,000 hab.

— MEMEL. Nom donné quelquefois au Niémen.

* **MÊMEMENT**. adv. Même, de même, pareillement. Il est vieux et peu usité. On donna des gardes aux ambassadeurs, et *mêmement* à celui d'Espagne, que le peuple voulait tuer à l'heure même. (Malherbe.)

* **MÉMENTO**. s. m. (pr. *mé-min-to* ; mot lat. impératif du v. *memini*, je me souviens). Mauque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. J'ai mis un *mémento* dans sa tabatière. (Acad. Il est familier. Pl., des *mémentos*.

— Carnet où l'on prend des notes.

— Liturg. cathol. *Mémento des vivants, mémento des morts*. Prières à la messe pour les vivants et pour les morts.

MÉMETÉ. s. f. (radic. *même*). Qualité de ce qui est semblable à quelque autre chose. Le mot scientifique identité pourrait être rendu en français par *mémeté*. Volt.

MÉMIN ou **MEMINA**. s. m. Mamm. Genre de marsupiaux.

MEMINI. s. m. pl. Géogr. Peuplade gauloise de la Narbonaise II^e^ ; capit. *Forum Neronis* (Forcalquier).

MEMINNA. s. m. Mamm. Groupe formé dans le genre cerf.

MEMMI ou **MARTINI** Simon). Peintre italien, né à Sienne, 1284-1344, aida Giotto, son maître, travailla au palais des papes, à Avignon, peignit une partie des fresques du *Campo Santo* de Pise, et a laissé plusieurs tableaux remarquables.

MEMMIA. Famille romaine qui ne parvint au consulat qu'après la chute de la république.

— MEMMIA SULPICIA. Fille de Memmius Sulpicius, personnage consulaire, et petite-fille de Catulus, épousa l'empereur Alexandre Sévère, et mourut jeune.

MEMMIUS. Caius). Tribun du peuple, dénonça la vénalité des nobles au début de la guerre de Jugurtha, 111 av. J.-C. Il périt dans une émeute, 100.

— MEMMIUS GEMELLUS (Caius). Orateur et poète, épousa Fausta, fille de Sylla, fut tribun du peuple, préteur. Lucrèce lui a dédié son poème.

MEMMO. Famille illustre de Venise, qui donna un doge et un tribun à la république.

MEMNON. Mythol. Fils de l'Aurore et de Tithon, roi d'Éthiopie, vint au secours de Priam, son oncle, fut tué par Achille. A Thèbes d'Égypte, une partie de la ville s'appelait *Memnonium*, au dire des Grecs ; mais la statue colossale qui rendait des sons harmonieux au lever du soleil ne représente pas Memnon, comme les Grecs le croyaient ; c'est le roi Aménophis.

— Géogr. anc. *Ville de Memnon*. Ville de Suse, fondée par Tithon, père de Memnon. Il a été dit aussi pour la citadelle de cette ville. *Palais de Memnon*. Palais des rois de Perse, à Suse.

— MEMNON, *de Rhodes*. Général grec, combattit d'abord Artaxerxès Ochus avant de passer au service de la Perse. Après la défaite du Granique, il défendit opiniâtrement Halicarnasse ; et il avait pris Chios et Mytilène, quand il mourut, 333.

— MEMNON. Historien du I^er^ ou du II^e^ siècle ap. J.-C., ne peut-être à Héraclée du Pont, a écrit l'histoire de cette ville.

MEMNONIDES ou **MEMNONIENS**. s. m. pl. Myth. gr. Nom par lequel on désignait les oiseaux qui naquirent des cendres de Memnon, et qui venaient tous les ans visiter son tombeau sur les rives de l'Hellespont.

— Nom des membres de la famille de Memnon.

MEMNONITE. s. f. Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

* **MÉMOIRE**. s. f. du lat. *memoria*, même sign. Faculté de conserver dans l'esprit les impressions et les images des objets dont nos sensations nous ont donné la notion ; de rappeler au besoin et à volonté ces impressions, ces images, en l'absence même des objets qui les ont produites. Cela m'est sorti de la mémoire. Perdre la mémoire. Ma mémoire m'a trahi. Il se charge trop la mémoire. Repasser quelque chose dans sa mémoire. Cultiver, enrichir sa mémoire. Écrire quelque chose de mémoire. Une mémoire active et fidèle double la vie. La mémoire et l'imagination. Avoir la mémoire pleine, remplie de belles choses. La *mémoire* est un magasin plus fourni le matin que quelques heures après. (Mont.) Il est des gens qui ont la *mémoire* assez pleine, mais le jugement fort vide et fort creux. (Id.) Repassez dans votre mémoire le noble dessein qu'il a conçu. (Id.) Rappelez un moment en votre *mémoire* la stricte liée les guerres soit civiles, soit étrangères, où le soldat recueille ce que le laboureur avait semé. (Id.) Les vices des grands hommes passent l'âge en âge, et ne se sèchent plus de la *mémoire* des hommes. (Massill.) Monsieur, vous savez qu'un testateur mourant manque souvent de *mémoire* ; si par hasard il m'en arrive à m'oublier, je vous prie de le faire souvenir de mon zèle. Le Sage. Les choses que l'on apprend par cœur s'impriment dans la *mémoire*. (Rollin.) Un homme qui n'a que de la *mémoire* est comme celui qui possède une palette et des couleurs ; mais qui pour cela n'est pas peintre. (Malesherb.) Vous faites fort bien, tandis que vous êtes encore jeune, d'enrichir votre *mémoire* par la connaissance des langues. (Volt.) En tout genre il n'y a que les choses principales qui restent dans la *mémoire* des hommes. (Id.) Que vos exemples se gravent dans la *mémoire* de vos élèves, en attendant qu'ils puissent entrer dans leurs cœurs ! J.-J. Rous.) Il n'est pas possible d'expliquer en détail toutes les causes physiques de la sensibilité et de la *mémoire*. (Condillac.) La *mémoire* est le dépôt universel des pensées et des paroles ; quelques trésors qu'on amasse, si l'on manque de *mémoire* pour les conserver, ils sont perdus. (Thomas.) La *mémoire*, pour les esprits bornés, est un fonds qui ne rapporte pas. (Lally-Tollendal.) L'infidèle *mémoire* trace au crayon les bienfaits et burine les injures. (Ségur.) La force de la *mémoire* est en raison inverse de l'habitude qu'on a d'écrire. (E. Renan.)

D'un conte odieux . . . . . .
Vous avez comme moi salli votre *mémoire*. (Boil.)
Dimmortables filets, ciel ! quel tissu fragile !
Cependant ma mémoire en a fait son asile,
Et tient dans un dépôt fidèle et précieux
Tout ce que m'ont appris mes oreilles, mes yeux.
Elle y peut à toute heure et remettre et reprendre,
M'y garder mes trésors, exacte à me les rendre. (L. Racine.)

— *Bonne mémoire*. Mémoire qui retient ce qu'elle a reçu.

Je me souviens, car j'ai bonne *mémoire*,
Du premier jour où je te vis. (Béranger.)

— *Si j'ai bonne mémoire*. Si mes souvenirs ne me font pas défaut. ‖ On dit de même : *Si j'ai mémoire*.

— Fam. *Mémoire de lièvre*. Mémoire très-infidèle. ‖ *Cet homme a une mémoire de lièvre, il la perd en courant*. Une chose lui en fait aisément oublier une autre.

— *Mémoire locale*, ou *mémoire des lieux proprement dite*. Faculté avec laquelle certaines personnes rappellent sans le moindre effort tout ce qui peut être localisé. Il a la mémoire locale. ‖ *Mémoire des noms, des chiffres, des dates*. Sorte d'une ma nière analogue.

— *Mémoire du cœur*. Souvenir du bien reçu ou du mal éprouvé.

— *Mémoire artificielle*. Science que professent quelques personnes sous le nom de mnémotechnie.

— Souvenir. Je n'ai pas de mémoire de cela. J'en ai perdu, j'en garderai toujours la mémoire. Il en sera mémoire à jamais. Des actions d'éternelle mémoire. Renouveler la mémoire d'une chose. Ces aumônes font la *mémoire* passe de race en race. (Fléch.) La *mémoire* d'un bonheur passé ne fait qu'augmenter le déplaisir de l'avoir perdu. (Id.)

— *Avoir mémoire*. Se souvenir.

— *Rafraîchir la mémoire*. Rappeler le souvenir.

— *Se rafraîchir la mémoire*. Repasser ce qu'on savait autrefois, ce qu'on avait su.

— *Il n'y a pas de mémoire que*. Personne ne se souvient que.

— *De mémoire d'homme on n'avait vu chose pareille, il n'avait fait un si grand froid*, etc. On n'a aucun souvenir d'une chose semblable, d'un froid si rigoureux. La Fontaine a dit, par imitation : *De mémoire de singe* :

Tl[illegible] n'avait pour travailler,
D[illegible] fut jamais entendue.

— [illegible] ou défavorable [illegible] reste d'une personne après sa mort. Sa mémoire est en horreur, en exécration. Chérir, honorer la mémoire de quelqu'un. La mémoire des bienfaiteurs de l'humanité doit être éternelle. La mémoire des tyrans est odieuse. Rendre, décerner des honneurs à la mémoire d'un grand homme. Cette action ternit, souille sa mémoire. Faire le procès à la mémoire d'un homme. La mémoire du juste sera éternelle. Cela est injurieux à la mémoire de ce monarque. Épurger la mémoire des morts. Déchirer la mémoire des morts. Condamner la mémoire de quelqu'un. Rendre des devoirs publics à la *mémoire* de ce prince. (Boss. Chrétiens, que la *mémoire* d'une grande reine appelle de tous côtés à cette triste cérémonie. (Id. L'histoire de l'Église garde chèrement la *mémoire* de cette reine. (Id.) La *mémoire* de ces trois premiers auteurs des nations et des peuples s'est conservée parmi les hommes. (Id. Charles de Condren, dont le nom inspire la piété, dont la *mémoire*, toujours fraîche et toujours riante, est douce à toute l'Église comme une composition de parfums. (Id.) Ce fidèle ministre dont vous honorez ici la *mémoire*. (Fléch. Les vices ou les vertus des hommes du [illegible] passent d'eux-mêmes avec eux ; leur *mémoire* passe avec leur personne. (Mass. Ce sont les peuples qui perpétuent de siècle en siècle la *mémoire* des bons princes. (Id. Ne vous reposez point sur vos descendants pour le soin de votre *mémoire* et pour la durée de votre nom. (La Bruy. D'un beau trépas la *mémoire* durable... (Racine.) L'hymen de Solim m'ôtera-t-il sa *mémoire* ? (Id. Parce qu'on a été assez sot pour la croire heureuse, on est assez cruel pour persécuter sa *mémoire*. (Volt.) C'est une grande tache peut-être à la *mémoire* de ce roi, qu'il ait persécuté un homme si nécessaire. (Id. C'est la gloire plus précieuse d'être un bon roi, et sa *mémoire* sera toujours en bénédiction à toute la postérité. (Id. Cette seule action lui [illegible] laquelle il finit sa vie, fait encore honneur sa *mémoire*. (Id.) On sait quels honneurs son roi rendit à sa *mémoire*. (Id. La postérité attachera l'opprobre à leur *mémoire*. (Id. Des historiens ont flétri la *mémoire* de cet Athénien, d'autres l'ont relevée par des éloges. (Barth. Sa *mémoire* n'existe plus parmi ceux qui l'environnaient et qui l'ont remplacé. (A. de Musset.)

Je puis [illegible] ; il a [illegible] dans sa gloire,
Où peut-être après votre d'une longue *mémoire*. (Id.)

— On dit, et c'est une espèce de formule que l'on emploie en parlant d'un prince, d'un personnage qui s'est illustré par sa valeur ou ses vertus. *Tel prince de glorieuse mémoire, de vertueuse mémoire, de triomphante mémoire*. François de La Châtre, l'heureuse et sainte *mémoire*. (Bossuet. Louis XIII, le triomphant et glorieuse *mémoire*. (Id.) Henri IV, de glorieuse *mémoire*. (Fléchier.)

— En mauvaise part. Tel homme d'avaricieuse mémoire. Telle femme de scandaleuse mémoire. Ce magistrat, de hideuse *mémoire*. (Boileau.)

— Souvenir de la postérité. Il n'a guère cette signification que dans les poètes.

Heureux si j'avais pu ravir à la *mémoire*
Cette indigne moitié d'une si belle histoire. (Rac.)
Mon esprit, peu jaloux de vivre en la *mémoire*,
Ne considère point le reproche ou la gloire. (Voltaire.)

— Racine l'a employé dans le sens d'Esprit :

J'y courus, je pensai que la guerre et la gloire,
Dès-lors plus importants rempliraient ma *mémoire*.

— *En mémoire de*. loc. prov. Pour perpétuer le souvenir de. On éleva un monument en mémoire de cet événement. On a institué une fête publique en mémoire de cette grande victoire.

— *A la mémoire, à l'éternelle mémoire de*. Formule que l'on met en tête des inscriptions, des épitaphes.

— Prov. *Mémoire du mal à longue trace ; mémoire du bien tantôt passé*. ‖ *Mémoire et usage rendent l'homme sage*.

— Myth. Déesse que l'on nomme aussi Mnémosyne. ‖ *Les filles de Mémoire*. Les Muses.

Non, non, sans le secours des filles de *Mémoire*,
Vous n'us flattez en vain, partisans de la gloire,
D'assurer à vos noms un heureux [illegible].
(J.-B. Rousseau.)

— Poét. *La Mémoire, la déesse de Mémoire*. Se prend quelquefois pour l'Histoire, pour La déesse de l'histoire, pour Clio.

O toi pour qui les temps marche[illegible] intervalles,
Mémoire, ouvre à mes yeux tes antiques annales.
(Baour-Lormian.)

— Fig. et poét. *Temple de Mémoire*. Temple où les noms des grands hommes sont conservés à la postérité ; souvenir de leurs œuvres.

Que d'auteurs ont cru leur nom
Inscrit au temple de *Mémoire*,
Qui n'ont recueilli qu'un chardon
Au lieu des palmes de la gloire ! (C. Dubos.)

— Comptabil. *Pour mémoire*. Se dit de certains articles qui ne sont point portés en ligne de compte.

— Hist. anc. *Maître de la mémoire*. Officier du palais des césars, chef des secrétaires qui tenaient note de toutes les actions et de tous les propos remarquables de l'empereur, de ses réponses aux requêtes qui lui étaient présentées, etc. *La mémoire*. Recueil fait sous la direction du maître de la mémoire.

— Jurispr. *Réhabiliter, purger la mémoire de quelqu'un*. Casser, annuler le jugement infamant qui l'a condamné.

— Liturg. Commémoration d'un saint dans l'office du jour, et ordinairement, par lesquelles on la fait. L'Église fait aujourd'hui mémoire de tel saint. Ne s'emploie au pluriel que dans ce dernier sens. On chante deux mémoires. ‖ Autel érigé sous l'invocation d'un saint.

— Syn. comp. MÉMOIRE, SOUVENIR, RÉMINISCENCE. La *mémoire* est la faculté de l'esprit qui conserve l'image des choses ; le *souvenir* est le résultat des opérations de cette faculté ; la *réminiscence* ne fait que réveiller les idées anciennes d'une manière vague et confuse.

* **MÉMOIRE**. s. m. de *mémoire*, s. f. Ecrit sommaire que l'on remet à quelqu'un pour le faire ressouvenir de quelque chose, ou pour lui donner des instructions sur quelque affaire. Donnez-moi, remettez-moi un petit mémoire de votre affaire, si vous voulez que je m'en occupe. Mémoire instructif, exact, détaillé. Dresser un mémoire pour une affaire. Il dressa un *mémoire* accablant contre le grand vizir. (Voltaire.)

— Dissertation sur un objet de science, de

littérature ou d'histoire. Mémoire sur le magnétisme animal, sur la religion des anciens Gaulois. Il a lu, il a publié un excellent mémoire sur les phénomènes de l'électricité.

— Etat sommaire de ce qui est dû à un marchand pour ses fournitures, à un artisan pour son travail. Mémoire de frais, de dépens. Arrêter un mémoire. Régler un mémoire. Mémoire du marchand de drap, du tailleur, du maître d'hôtel. Qui lit les *mémoires* des dépenses de sa maison croit cueillir le livre de compte du froid logis d'Harpagon. P. de Saint-Victor.)

— Fig. et fam. *Mémoire d'apothicaire.* Mémoire sur lequel il y a beaucoup à rabattre, dont les chiffres sont exagérés.

— Hist. du Bas Emp. *Maître des mémoires.* Second des quatre surintendants des archives impériales.

— Jurispr. Factum ou petit ouvrage imprimé, dans lequel sont exposés et détaillés les faits et les moyens d'une cause pendante devant les juges. Faire signifier un mémoire. Vous devrai-je quelque attention et quelque religion d'écouter les raisonnements des parties, et de lire tous leurs *mémoires*, quelque longs et ennuyeux qu'ils puissent être ? Fléch.

—Prat. Requête. Présenter un mémoire. ‖ État des sommes dues à un homme de justice pour ses vacations, ses écritures et ses déboursés dans une affaire. Mémoire de frais. Arrêter, régler un mémoire.

— MÉMOIRES. s. m. pl. Relations écrites par ceux qui ont été les témoins oculaires ou du moins les contemporains des événements. Les Mémoires de Saint-Simon. Les Mémoires du cardinal de Retz. Les *Mémoires* de Sully, de Villeroi, de Bassompierre, etc., sont d'excellents matériaux pour écrire l'histoire du temps. (Acad.) N'hésitons pas tous les jours avec un nouveau péril ces *Mémoires* scandaleux faits dans les siècles de nos pères, qui ont conservé jusqu'à nous les désordres des siècles précédents. (Massill.) Il s'est peint lui-même dans ses *Mémoires*, écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité de style qui sont l'image de sa conduite. (Volt.) Les *Mémoires* secrets des contemporains sont suspects de partialité. (Id.) Une multitude de *Mémoires*, sortis depuis trente ans des archives publiques ou privées, nous conduisent de salon en salon, comme si nous y étions présentes. (H. Taine.)

— Documents divers d'après lesquels on écrit l'histoire. Cet historien a travaillé sur de bons, sur de mauvais mémoires. Mémoires historiques.

— Fig. et fam. *Il a eu de bons, de mauvais mémoires.* Se dit d'un homme qui sait bien ou qui sait mal un fait qu'il raconte.

— *Recueils de Mémoires.* Collections présentant la suite des essais et des recherches qui ont eu pour but d'accélérer les progrès des sciences. Les Mémoires de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

MÉMONDAR. s. m. Relat. Titre d'un officier persan chargé de recevoir les étrangers, de leur assigner un logis, et de pourvoir à leur subsistance.

* **MÉMORABLE**. adj. 2 g. Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire ; remarquable. Chose, fait, journée, événement, siége mémorable. Il n'a rien fait de mémorable. Paroles mémorables. L'histoire en est *mémorable*, et mérite de vous être racontée. (Boss.) Ce fut en cette rencontre que cette fille forte et courageuse donna un exemple *mémorable* de sa fermeté. (Flechier.) Tout ce que ce prince a fait de *mémorable*. (Id.) On n'exige pas qu'un roi dise des choses *mémorables*, mais qu'il en fasse. Volt.) Ce brave militaire, qui avait cru couronner sa carrière par un acte *mémorable*, en était à craindre le voir sa vieille considération ternie par le rôle qu'on allait lui faire jouer dans une négociation scandaleusement rompue. Thiers.)

Un prince déplorable,
D'un téméraire orgueil exemple *mémorable*. (Racine.)

MÉMORABLEMENT. adv. D'une manière mémorable.

* **MÉMORANDUM**. s. m. (pr. *mé-mo-ran-dom* ; du lat. *memorare*, rappeler). Espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question et la justification de la position prise par un cabinet, ou des actes qui en sont émanés. ‖ Pl. des *mémorandums*.

— Petit cahier sur lequel on inscrit les choses dont on veut se souvenir.

* **MÉMORATIF, IVE**. adj. rad. *mémorer*. Qui se souvient, qui a mémoire de quelque chose. Soyez-en mémoratif, s'il vous plaît. Il est bien tard, soyez *mémoratif*. (Volt.) Il est familier et peu usité.

— Qui a rapport à la mémoire. Faculté mémorative.

— MÉMORATIF. s. m. Ce qui aide à se souvenir. Cela nous servira de mémoratif.

MÉMORER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *memorare*, rappeler). Se souvenir de. Peu usité ; on dit plutôt *remémorer*.

MÉMORIAL, ALE. adj. Qui regarde la mémoire, qui rappelle le souvenir. Arithmétique mémoriale. Peu usité.

* **MÉMORIAL**. s. m. (rad. *mémoire*). Autrefois, Rapport ou mémoire adressé au prince sur des questions administratives. Se disait particulièrement en parlant des mémoires diplomatiques des cours de Rome et d'Espagne qui servaient à l'instruction d'une affaire. On a présenté un mémorial au conseil des Indes. ‖ S'employait dans le même sens au pluriel. On a présenté plusieurs mémoriaux au pape.

— Ouvrage où sont rappelés des souvenirs. Le Mémorial de Sainte-Hélène.

— Fig. L'ingratitude dechire page à page le *mémorial* des bienfaits. Merc.)

— Titre commun aujourd'hui à un assez grand nombre de journaux. Mémorial diplomatique.

— Chose destinée à rappeler la mémoire d'un fait. Peu usité en ce sens. Les pierres qu'ils avaient dressées et entassées pour servir de *mémorial* à la postérité. (Boss.) Mais ce qui verifiablement fait de cette église un monument unique et comme un *mémorial* de tous les siècles, ce sont les tombeaux dont elle est peuplée. H. Taine.)

— Nom donné par les chevaliers de Malte aux extraits des preuves de noblesse que l'on présentait pour être admis.

— Admin. *Mémorial administratif*. Recueil des actes administratifs d'une localité.

— Antiq. pers. Nom donné aux fêtes des mages, parce que ces fêtes n'étaient que des commémorations des grands phénomènes de la nature.

— Comm. Livre-journal sur lequel les commerçants et les banquiers écrivent leurs affaires quotidiennes, au fur et à mesure qu'elles sont conclues.

— Théol. Signe, figure qui rappelle une chose. L'eucharistie est le mémorial de la passion de Jésus Christ. Ce nom nouveau du Sauveur est celui de l'eucharistie, nom composé de biens et de grâces, qui nous montre dans cet adorable sacrement une source de miséricorde, un miracle d'amour, un *mémorial*, et un abrégé de toutes les grâces. (Boss.)

— MÉMORIAUX. s. m. pl. Registre de la Chambre des comptes où étaient transcrites les lettres patentes des rois.

— Nom donné au moyen âge à toute espèce de greffiers.

— Hist. du Bas-Emp. Nom des officiers subalternes des archives impériales.

MÉMORIALISTE. s. m. (rad. *mémorial*). Auteur de mémoires.

— Nom donné aux membres d'une société formée en Angleterre sous le nom de *Société de la paix* ; ils adressaient des mémoires à tous les rois.

MÉMORIEUX. adj. m. Qui a de la mémoire. En lisant un ouvrage, on peut en trouver l'auteur un homme savant et *memorieux* ; mais pour juger en lui les parties les plus siennes et les plus dignes, la force et la beauté de son âme, il faut savoir ce qui est sien et ce qui ne l'est pas. (Mont.) Peu usité.

MÉMORISATION. s. f. (pr. *mé-mo-ri-za-cion*). Néol. Travail de la mémoire.

MEMPHIS Géogr. Ancienne capitale de l'Égypte, dans le nome de son nom (Moyenne-Égypte), sur la rive gauche du Nil, au S.-E. des Pyramides. Fondée par Ménès, elle eut jusqu'à 700,000 hab. Elle conserva son titre de capitale sous les Perses ; mais, plus tard, fut éclipsée par Alexandrie. Sa ruine fut achevée sous la domination des Arabes. L'emplacement de Memphis, retrouvé près du village de Myt-Rahineh, a été depuis soigneusement exploré.

— MEMPHIS. Ville du Tennessee (États-Unis), sur le Mississipi. Manufactures de coton ; 34,000 hab.

MEMPHITE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de Memphis.

— adj. 2 g. Qui appartient à Memphis ou à ses habitants.

— Se dit des dynasties égyptiennes qui ont eu Memphis pour capitale, et du temps pendant lequel elles ont régné. Période memphite. La troisième dynastie était *memphite*. (G. Maspero.)

— *Nome memphite*. Nome de l'Heptanomide septentrionale, dont la capitale était Memphis.

MEMPHITIQUE. adj. 2 g. Hist. Qui appartient à Memphis.

— *Danse memphitique*. Se dit d'une danse grave et guerrière, qui s'exécutait au son des instruments militaires.

— *Dynastie memphitique*. Dynastie qui régnait à Memphis.

— *Pierre memphitique*. Se dit d'une pierre d'Égypte.

— MEMPHITIQUE. s. m. Linguist. Dialecte de la langue copte, parlé à Memphis.

MENA (Jean de). Poète espagnol, né à Cordoue, 1411-1456, semble s'être proposé d'imiter Dante dans ses poèmes, *la Coronacion* et *le Laberinto*.

— MENA (Felipe Gil de). Peintre espagnol, né à Valladolid, 1600-1674, a surtout réussi dans le portrait.

— MENA (Don Pedro de). Peintre et sculpteur espagnol, né à Adra (Grenade), 1620-1693, élève d'Alonzo Cano, a laissé beaucoup de tableaux et de statues.

MENABLE. adj. 2 g. Qui peut être mené.

MENACANITE. s. f. Minér. Syn. de MÉNAKANITE.

MENAÇANT. part. prés. du v. Menacer. Qui menace. Il fait encore tous les jours la même chose en *menaçant* les hommes de la rigueur de son jugement à venir. (Lemaistre de Sacy.) En paix comme en guerre, l'épée est toujours présente, *menaçant* de faire comme celle de Brennus pesant les tributs de Rome. (De Ségur.)

La sur une charrette, une poutre branlante,
Vient *menaçant* de loin la foule qu'elle augmente. (Boileau.)

* **MENAÇANT, ANTE**. adj. Plein de menace ; qui respire la menace. Visage, air, œil menaçant. Paroles menaçantes. Une voix menaçante. Écrire une lettre menaçante. User de termes menaçants. La nature a-t-elle donné aux enfants un air imposant, un œil sévère, une voix rude et *menaçante* pour se faire redouter ? (J.-J. Rouss.) Au second acte on voit le camp des hussites ; tous ces soldats, dont la figure est si *menaçante* reposent sous les armes. (Mme de Staël.) Il les trouva assemblés au conseil, le visage sévère et l'air *menaçant*. (Chateaub.) Son accueil était dur, ses paroles *menaçantes*. (De Ségur.) La, jamais ne brille un glaive, nul mot *menaçant* ne se fait entendre. (X. Marmier.)

— Fig. Je l'entrevois prêt à fondre sur moi avec l'attirail pompeux et *menaçant* de la rhétorique. (Barth.)

— Redoutable. Partout on trouve l'Angleterre assise sur des rochers ou placée dans des îles inaccessibles ; partout en sûreté pour elle et *menaçante* pour les autres. (De Pradt.)

Le prêtre, environné de victimes mourantes,
Observe avec horreur leurs libres *mouvements*. (Delille.)

— Par extens. Qui pronostique, qui fait craindre quelque malheur. Présage menaçant. Mer menaçante. Avenir menaçant. Les sens semblent devenir meilleurs pour le tourmenter ; il voit, au milieu de la nuit, des lueurs *menaçantes*. (Chateaub.)

— *Temps menaçant*. Temps qui est à l'orage.

— *Menaçant de*. L'heure était incertaine, et le temps *menaçant* de pluie... J.-J. Rousseau.)

— Se dit aussi d'une chose qui est sur le point de tomber, dont la chute peut occasionner du désastre. Les montagnes écroulées étaient couvertes de leurs débris, et n'offraient que des roches *menaçantes* et confusément entassées. (Bastiat.)

* **MENACE**. s. f. (rad. *menacer*). Parole ou geste dont on se sert pour marquer à quelqu'un sa colère, son ressentiment, pour lui faire craindre le mal qu'on lui prépare. Vaine menace. Faire des menaces. User de menaces. Rire des menaces. Je ne crains guère ses menaces. Des discours pleins de menaces. Lettres remplies de menaces. Braver les menaces de quelqu'un. Ses menaces sont restées sans effet. Employer tour à tour les caresses et les menaces. Il vaut mieux perdre une *menace* que de la réaliser. (Boiste.) Aux *menaces* du fourbe on ne doit point dormir. (Mol.) Je crains qu'un prompt effet n'ait suivi la *menace*. (Racine.) Le Rhin la voit d'un œil qui porte la *menace*. (Boil.) Il mit en usage la persuasion et la *menace*. (Volt.) Il n'employait les châtiments qu'après les avis et les *menaces*. Barth.) Le Troyen se retire exhalant la *menace*. (Aignan.) Dans ses traits convulsifs respire la *menace*. (B.-Lorm.)

— Fig. La terrible menace du ciel irrité. De combien près la *menace* a-t-elle été suivie du coup ? (Boss.) Des dieux divulguons la *menace*. (Rac.) Il est effrayé des *menaces* du ciel. (Barth.)

— Fig. et fam. *Menaces en l'air*. Menaces qui ne sont suivies d'aucun effet.

— Signes qui indiquent qu'une chose est à redouter. Une menace d'apoplexie.

MENACÉ, ÉE. part. pass. du v. Menacer. S'empl. adjectiv. Il est menacé d'un grand malheur. Celui qui fait tort à quelqu'un est menacé par plusieurs. Charles, *menacé* de plus près, se mit le premier en état de défense contre le vieux duc. Anquetil.) Cette Agar *menacée* de mourir de la soif de Dieu ne verra-t-elle aucune source jaillir à ses côtés ? (E. Quin.)

Cependant Soliman n'était pas *menacé*
Des périls évidents dont vous êtes pressé. (Racine.)
Menacé de la mort, si près de leur naissance,
Ils ignorent les jeux de sa folâtre enfance. (Delille.)

— Par extens. Se dit en parlant des choses. Les jours d'Eliacin seraient-ils *menacés* ? (Rac.) Quand il marche, tout se croit également *menacé*. (Boss.) Ils font prendre les armes aux frères couverts et fortifient la ville *menacée*. (Chateaubriand.)

Mais, le sang innocent dût-il être versé,
Que ne demande point votre honneur *menacé* ? (Racine.)

— *Être menacé de fièvre, d'apoplexie, de phtisie*, etc. Avoir à craindre d'être attaqué prochainement par une de ces maladies. ‖ On dit dans le même sens qu'*un pays est menacé de guerre*. ‖ Dans un sens analogue, *Être menacé d'une disgrâce, d'une banqueroute*. Se dit pour exprimer que l'on doit craindre d'être bientôt disgracié, d'essuyer une banqueroute.

— Par antiphrase, Se dit d'une chose généralement regardée comme avantageuse.

Des hontés du tyran vaillamment *menacé*,
Du nom de citoyen je ne suis pas lassé.
(M.-J. Chénier.)

* **MENACER**. v. a. 1re conj. (du lat. *minari*, même sign.). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous menaçons. Je menaçais. Nous menaçâmes*, etc. Faire des menaces. Il nous menace. Il m'est venu menacer chez moi. Menacer quelqu'un de l'œil, de la main. Trois puissants rois *menaçaient* l'enfance de Charles XII. (Volt.) Les bourgeois et le peuple ne savaient guère craindre un ennemi que quand il *menaçait* leur ville. Id.)

Selon qu'il vous *menace*, ou bien qu'il vous caresse,
La cour autour de vous ou s'écarte ou s'empresse. (Racine.)
Par mille cris de joie,
Nous *menaçons* de loin les rivages de Troie. (Id.)

— Fig., en parlant des choses morales. C'est moi seul que sa fureur *menace*. (Rac.) La puissance souveraine qui l'invite ou qui le *menace*. Fléch.)

— Fig. Le bélier impuissant les *menaçait* en vain. (Rac.)

— Par extens. Se dit en parlant des dangers que l'on a à craindre. Le mal qui consume l'un *menace* les autres. (Fléch.) Plus on tient à la vie, plus tout ce qui la *menace* nous alarme. (Massillon.) Les malheurs qui *menacent* Jérusalem. (Id.) En quittant la cour, où tout est sitôt vu, je me dérobai sans le savoir au péril qui me *menaçait*. (J.-J. Rousseau.)

— Dans ce sens, s'emploie aussi absolument. Si l'avalanche de neige n'est pas à craindre sur cette route, celle de terre et de poussière, de débris émiettés, *menace*. (Michelet.)

— On dit qu'*un bâtiment menace ruine*, pour dire qu'il est près de tomber. Cet édifice, ce mur menace ruine.

— Fig. Cet établissement, ce royaume menace ruine. Vous ne trouvez plus ici maintenant que les tristes restes d'une grandeur qui *menace* ruine. Fén.)

— Fig. Méditer une attaque, former un projet contre quelqu'un. Il *menace* ses voisins pour endormir les plus éloignés. (Fléch.) Il semble encore se soutenir seul, et seul encore *menacer* le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. Boss.) Tout semblait *menacer* déjà ce Louis XIV qui avait auparavant *menacé* l'Europe. (Volt.)

— Fig. et poét. *Menacer le ciel, les cieux*. Se dit, par exagération, de certains objets très élevés. Ces tours, ces chênes menacent les cieux. Ces montagnes, ces arbres, ces bâtiments menacent le ciel.

Je retourne à ces monts qui *menacent* les cieux,
A ces autres glacés où la nature expire. (Voltaire.)

— *Menacer de*, suivi d'un nom. Il l'a menacé de coups de bâton. Il l'a menacé de la mort. Un conquérant qui *menaçait* tout le Nord de la servitude. (Boss.)

— *Menacer de*, suivi d'un infinitif. Il nous *menace* en sa colère d'abréger nos jours. (Bossuet.) Un empereur l'avait *menacé* de lui faire la guerre. (Fléch.) La terrible machine infernale qui *menaçait* d'abîmer tout. (Font.)

— *Menacer de*. Prédire à quelqu'un du malheur. D'un sinistre avenir je *menaçai* ses jours. (Racine.)

Un auteur les *menace*
De jouer des bigots la trompeuse grimace. (Boil.)

— *Menacer de* s'emploie aussi pour dire Il est à craindre que... Tout fait craindre que... La discorde en ces lieux *menace* de s'accroître. (Boil.)

— Par extens. Pronostiquer, faire craindre quelque malheur éloigné. La disposition de l'air nous menace d'un grand orage. Ce torrent qui se déborde menace de tout submerger. Les divisions qui règnent dans ce pays le menacent d'une guerre sanglante. Pour garantir le public et sa propre conscience des maux dont les *menaçait* l'infirmité de son âge... Boss.)

Rhinberg et Vesel terrassés en deux jours,
D'un joug déjà prochain *menacent* tout son cours. (Boileau.)

— Dans cette acception, on le construit avec un nom de personne. L'enfant dont le ciel vous *menace*. (Rac.)

— S'empl. par antiphrase dans le discours familier et signifie Faire espérer. Il nous menace d'un excellent repas.

— S'empl. souvent sans aucun régime. Cet homme menace toujours. Cette femme est sans cesse à menacer. Il jure, il menace. La ville royale s'émeut, et Rome même *menace*. (Boss.) Sans *menacer*, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup. Id.) Il est vrai, oui, j'ai *menacé*, defie, tiré l'épée. (X. Marmier.)

— Loc. prov. *Tel menace qui tremble, qui a grand'peur*.

— SE MENACER. v. pr. Se faire mutuellement des menaces. Les lâches se menacent, les braves se battent. On se *menace*, on court, l'air grimé, le fer brille. Rac.) Déjà, le front baissé se *menacent* des yeux. (Boileau.)

MENACEUR, EUSE. s. Celui, celle qui menace. Inusité. De grands *menaceurs* peu de faits. (Desperriers.)

— Adjectiv. Ils sont allés, selon leur faiblesse, feindre cette sotte image de la vertu), triste, querelleuse, *menaceuse*, et la placer sur un rocher à l'écart, au milieu des ronces. (Mont.)

MENACHANITE. s. m. Minér. V. MÉNAKANITE.

* **MÉNADE**. s. f. (ét. gr., μαινάς, furieuse, fait de μαίνομαι, je suis fou). Bacchante. Les anciens appelaient ainsi des femmes qui se livraient à des transports furieux dans la célébration des orgies. Horace a bu son soûl quand il voit les *ménades*. (Boil.)

La *ménade* serpe un front chargé de lierre ;
Ses cris roulent au loin dans la forêt enlacée ;
L'ivresse a redoublé ses pas tumultueux. (Mollev.)

Bacchus regrette Orphée, il veut, il doit venger
Le porte sacré qui chanta ses mystères
Déjà pour vous punir, *menades* sanguinaires,
Vous do.t l'aveugle rage a cause son trépas,
Dans les forêts de Thrace il enchaîne vos pas.
(De Saint-Ange.)

— Fig. Femme emportée, furieuse, qui ne garde aucune mesure.

— Ironiq.

T'accommodes-tu mieux de ces douces *menades*,
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades,
Se font des mois entiers, sur un lit effronté,
Traiter d'une visible et parfaite santé? (Boileau.)

MENADO. Géogr. Ville de l'île Célèbes, au N. E., ch.-l. d'une résidence hollandaise; 4,000 hab. Rade vaste, mais peu sûre.

MENADURE. s. f. Jurispr. anc. Assignation. Ajournement.

MENAGE. s. m. Action de mener. Ménage d'une voiture.

* **MENAGE**. s. m. (et. bas-lat., *mansionaticum*, dépense d'une maison). Gouvernement domestique, tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille. Ménage de garçon. Ménage bien réglé. Tenir ménage. Il faut bien des choses en ménage. C'est un vrai gouffre que le ménage. Ménage de ville, de campagne. Mettre ordre au ménage. Tout sert en ménage. Ils font ménage commun. Il s'est mis en ménage depuis peu. Les détails du ménage. L'homme riche sans religion, vole par des gens qui n'en avaient pas, vont des domestiques religieux. On dirait qu'il veut charger Dieu de son *ménage*. (Le prince de Ligne.)

— Soin qu'on donne à l'arrangement et à la propreté des meubles d'un appartement. Cette servante est plus propre au ménage qu'à la cuisine.

— *Faire le ménage*. Balayer, faire les lits, mettre en ordre tout ce qui est dans l'appartement, dans la chambre.

— *Femme de ménage*. Femme du dehors, qui vient faire le ménage. || *Bonne femme de ménage*. Femme qui entend bien la conduite de sa maison.

— *Liqueurs de ménage*. Liqueurs qu'on fait chez soi et pour son usage particulier.

— *Pain de ménage*. Pain moins blanc, moins léger que celui des boulangers, mais dont la dimension est plus grande.

— *Toile de ménage*. Toile dont le fil est fait dans les ménages, et qui, ayant plus de corps que celle des marchands, lui est préférable.

— *A profit de ménage*. En faisant des économies sur les dépenses du ménage.

— Économie, épargne dans l'administration de son bien. Cette femme entend bien le ménage. Cet homme vit avec grand ménage.

Lui berger, pour plus de *ménage*,
Aurait deux ou trois matineaux
Qui, lui dépensant moins, veilleraient aux troupeaux.
(La Fontaine.)

— *Vivre de ménage*. Vivre avec économie.

Le maître du logis veut, selon son pouvoir,
Régaler l'étranger : il vivait de *ménage*,
Mais donnait de bon cœur comme on donne au village.
(Andrieux.)

— Par plaisant. *Vivre de ménage*. Vendre ses meubles pour vivre.

— *Ménage de bouts de chandelle*. Économie sordide dans de petites choses.

— Se dit en parlant de toutes les personnes dont se compose une famille. Il y a quatre ménages dans cette maison. Le bureau de bienfaisance est venu au secours des pauvres ménages de cette maison. Un seul doit commander dans ce nombreux *ménage*. (Balanne.) Sur des cordes tendues, des linges séchaient, toute la lessive d'un *ménage*, les chemises de l'homme, les caleçons de la femme, les culottes des gamins. (E. Zola.)

— Par anal. Se dit des animaux.

Nul accent douloureux n'attriste son passage,
Hors quelques moineaux francs qui, sous de pauvres toits,
Ont peine à nourrir leur *ménage*. (Aubert.)

— Par extens. Meubles, ustensiles nécessaires dans un ménage. S'acheter un ménage. Son ménage s'en va pièce à pièce par la négligence et la maladresse de ses domestiques.

— Pop. *On lui remue son ménage*. On vend ses meubles par autorité de justice.

— Jouet d'enfants composé de petits ustensiles de ménage.

— Dans un sens plus restreint. Association d'un homme et d'une femme mariés ensemble ou vivant en concubinage. Mettre une fille en ménage. Entrer en ménage. C'est un joli ménage. Troubler un ménage. C'est ainsi que j'ai vécu dans mon petit *ménage*. (J.-J. Rouss. Dans un *ménage* il faut de petites querelles. (Collin d'Harleville.) Alors les expédients, les dettes, la loque et les savates des petits *ménages* d'artistes... (A. Daudet.)

— Fam. *Avoir ménage en ville*. Entretenir une maîtresse.

— Fam. *Ménage à trois*. Ménage dans lequel le mari, la femme et l'amant vivent en bonne intelligence. Les gens finissaient par trouver ce *ménage* à trois naturel. (E. Zola.)

— Se dit relativement à la manière dont les époux vivent ensemble. || *Ils font bon* ou *mauvais ménage*. Ils vivent en bonne ou en mauvaise intelligence. Des *ménages* brouillés raccommodés les torts. (Delille.) Un seul divorce, qui punit un mari de ses tyrannies, empêche des milliers de mauvais *ménages*. (Stendhal.)

— Par extens. On qui l'y confirma fut le mauvais *ménage* où il vit les Étoliens avec les Romains. (Malherbe.

— Fig. L'esprit et la mémoire forment un *ménage* où la femme d'un souvent au mari des enfants qui ne sont pas de lui. Boiste. Le vice et la vertu, le mensonge et la vérité, l'égoïsme et la bonté, font mauvais *ménage*. Id.

— S'est dit pour Administration des affaires publiques. Il n'y eut lieu qui ne fût ruiné, homme ni femme qui n'abandonnât sa maison; ce piteux *ménage* ayant donné de meilleures pensées aux Bretons, ils envoyèrent vers Quintus Malherbe. On ne parle ici que de la merveilleuse conduite du roi, du grand *ménage* de M. Colbert et du procès de M. Fouquet. (Rac.)

— Manière d'agir, de faire.

C'est que je ne puis voir tout ce *ménage*-ci
Et que de me complaire ou ne prend nul souci.
(Molière.)

— Loc. prov. *Il n'y a qu'un ménage de gâté*. Se dit en parlant de deux personnes aussi déraisonnables l'une que l'autre, et qui sont mariées ensemble.

— Ane. cout. Manoir, en Normandie.

— Jeux. *Faire le ménage*. Mêler les cartes, les dés, les dominos, à certains jeux.

MÉNAGE (Gilles). Érudit français, né à Angers, 1613-1692, d'abord avocat, eut un bénéfice sans entrer dans les ordres. De cet érudit bel esprit, on cite: *Dictionnaire étymologique de la langue française; Miscellanea*, recueil de pièces grecques, latines et françaises; *Menagiana, bons mots et remarques critiques, historiques*, etc., recueil publié par les amis de l'auteur, etc.

MÉNAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Menager. S'empl. adj. Nous vivons avec le bien amassé et ménagé dans notre jeunesse.

— S'emploie surtout au figuré. Ce corps si tendre, si cheri, si *ménagé*. (Boss.) Les soldats *ménagés* et exposés. Il. Quatre-vingt lix ans si soigneusement *ménagés*. Id. Les chevaux, lorsqu'ils ont été *ménagés*, peuvent engendrer jusqu'à l'âge de vingt ans, et même au delà. (Buffon.)

— Fig., en parlant des choses morales. Rien de plus précieux que la vie quand elle est utilement *ménagée* pour l'éternité. (Boss.)

— Disposé, arrangé. Tout est *ménagé* dans le corps humain avec un artifice merveilleux. (Bossuet.)

— Fig.

Le seul courroux d'Achille avec art *ménagé*,
Remplit abondamment une Iliade entière. (Boileau.)

— Préparé à loisir et sagement. Les traités les mieux *ménagés* ne sont que la loi du plus fort. (Vauven.

— Peint. *Pinceau ménagé*. Pinceau dirigé avec art. || *Couleurs ménagées*. Couleurs bien disposées.

MÉNAGEABLE. adj. 2 g. Qui peut être ménagé.

* **MÉNAGEMENT**. s. m. (radic. *ménager*. Circonspection, égards, précaution. User de ménagements envers quelqu'un. Avoir de grands ménagements pour lui. Le traiter sans ménagements. Employer, garder des ménagements avec lui. Cette affaire est délicate, il faut s'y conduire avec grand ménagement. Elle fut confondue et poussée à tout par l'horreur de son procédé, qui lui fut reproché sans *ménagement*. Mme de Sévig. Quel déluge de maux dans le peuple! le désordre débarrasse de la gêne même des *ménagements*. Mass. Partout ailleurs, Jésus-Christ semble n'exercer qu'avec une sorte de *ménagement* les fonctions éclatantes de son ministère. Il. Son rang même lui était a charge par les *ménagements* qu'on lui imposait devant lui. Id. Je lui dis mes sentiments sans aucun *ménagement*. Volt.) A voir les *ménagements* dont j'usais, on n'aurait cru faux. (J.-J. Rouss.) On se fait toujours des ennemis de ceux avec qui on rompt sans *ménagement*. Mme de Puisieux. Aussi, sans nul doute, la justice d'alors usait-elle de *ménagements* envers les larrons distingués. Ger. de Nerval.

— *Le ménagement des esprits, des affaires*. S'est dit pour Art de les manier, de les conduire.

— Action de bien régler. Plusieurs petites ouvertures servent de registre pour le *ménagement* de la chaleur. Buff.

MÉNAGEOT (François-Guillaume). Peintre français, né à Londres, 1744-1816, élève de Boucher et de Vien, fut directeur de l'Académie de France à Rome, 1787-1793, et entra à l'Institut en 1809.

* **MÉNAGER**. v. a. 1re conj. (rad. *ménage*. On met un *e* après le *g* lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous ménageons. Je ménageais, tu ménageais, il ménageait*. User d'économie, de prudence, avec réserve, avec prudence. Ménager son revenu, son bien. Je vous laisse ma bourse, ménagez-la. Ne pas ménager sa fortune. Ménager sa dépense. Ménager la bourse de ses amis. Les chevaux *ménagent* les routes, les postillons *ménagent* les chevaux, les conducteurs *ménagent* les voitures. (Gér. de Nerval.)

— Absol. Il ménage pour sa vieillesse. Il ménage pour ses enfants.

— Fig. Ils doivent *ménager* des vies que Jésus-Christ a rachetées par sa mort. Fléchier.) Quel soldat n'a-t-il pas *ménagé* comme un sujet du prince et une portion de la république? Id.) Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme et assuré, d'une capacité étendue, d'une expérience consommée qui *ménageât* les forces du royaume. Fléch. Que pensaient-ils refuser à un empire qui prodiguait son sang, et ne *ménageait* que le leur. Id. Sighebert résolut d'y lever une armée, afin de *ménager* les forces qu'il avait amenées avec lui. Aug. Thierry

— Par extens. *Ménager sa santé, ses forces, son crédit*. En user avec prudence, avec circonspection. Elle aimait mieux employer son crédit pour les intérêts des autres que de le *ménager* pour les siens propres. Fléchier. Âmes tièdes, qui *ménagez* votre timide et avare piété. Id. J'ai toujours à vous exhorter à *ménager* votre santé et à surmonter votre paresse. Volt. Mets tes lunettes vertes au moins; elles *ménageront* ta vue. (Alex. Dum.)

— *Ménager les intérêts de quelqu'un*. Avoir soin de les conserver, de ne pas les compromettre.

— *Ménager le temps, ménager son temps*. Ne pas le perdre, en faire un bon emploi. Par le travail, on charmait l'ennui, on *ménageait* le temps. Boss.) Elle *ménageait* si bien son temps que, sans retarder les desseins du roi, elle avait toute la complaisance qu'une femme doit à son époux, et toute la fidélité qu'une chrétienne doit à Dieu. Flech.)

Notre ennemi trompé,
Tandis que je vous parle est ailleurs occupé.
Ménageons les moments de cette heureuse absence.
(Racine.)

— *Ménager son temps*. Signifie aussi Prendre son temps bien à propos pour quelque chose. *Ménager l'occasion*. Préparer le moment, la circonstance favorable pour faire quelque chose. Qui pourrait dire avec quelle fidélité elle *ménagea* les occasions de travailler à son salut? (Fléchier.)

— *Ménager ses pas*. Éviter de faire des démarches, en faire le moins qu'on peut. Il craint le se déranger, il ménage bien ses pas.

— *Ménager ses paroles*. Parler peu et avec circonspection. *Ménager les termes, les expressions*. Parler avec circonspection et en n'employant que des termes qui ne peuvent pas choquer.

— *Ménager un cheval*. Être attentif à ne point le fatiguer.

— Fig., en parlant des personnes. Traiter avec ménagement, de manière à ne point offenser, à ne point déplaire. C'est un homme qu'il faut ménager, qu'il importe le ménager. Puisqu'il en use ainsi, on ne le ménagera pas. Nous lui laissons un maître il le doit *ménager*. Rac. Rappelez-vous avec quelle circonspection elle *ménageait* le prochain. Boss. N'attendez pas que je *ménage* vos esprits. Flech.)

Aujourd'hui, Dorilas, sans trop le *ménager*,
Sur un ton un peu haut je vais l'interroger. (Boil.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Ils croient n'avoir rien à *ménager*, parce qu'ils sentent qu'ils n'ont rien à perdre. (Fléchier.)

— *N'avoir rien à ménager avec quelqu'un*. N'avoir plus de mesure à garder avec lui.

— *Ménager quelqu'un*. Signifie aussi Ne pas lui dire tout ce qu'on aurait envie de lui dire, ne pas user de la supériorité, de l'avantage qu'on a sur lui. Vous êtes plus fort que lui, vous avez plus d'esprit que lui, ménagez-le. Je le ménage; sans cela, je le gagnerais à tout coup.

— *Ménager la délicatesse*. Ne rien proposer qui l'offense.

— *Ménager la modestie*. Ne rien dire ou exiger qui lui soit contraire.

— Fig. Mabley, conduire, préparer avec ménagement, avec adresse. Cette affaire est délicate, si vous ne la ménagez pas habilement, vous échouerez. Ménager une trêve, une entrevue. Il ménage bien l'esprit du peuple. Ménager un juge, l'esprit d'un juge. Propre à *ménager* les esprits. Boiste.) Il *ménagea* l'accommodement de la mère et du fils. (Volt.

— Absol. Agir avec ménagement. Il faut *ménager* longtemps avant que d'entreprendre quelque chose d'utile. Mme de Sévig.)

— *Ce chanteur ménage bien sa voix*. Il la conduit bien, il en tire tout le parti qu'il en peut tirer.

— *Ce poète a bien ménagé les incidents de son épopée, de sa tragédie*. Il les a disposés avec art.

— *Ménager un terrain, une étoffe*. Les employer si bien qu'il n'y ait rien de perdu.

— *Ménager un escalier, un cabinet dans un bâtiment*. Y pratiquer un escalier, un cabinet, sans gâter le dessin principal.

— Fig. La nature y a entassé des rochers impétueux, creuse des vallons riants et *ménagé* des cascades rafraîchissantes. Sismondi.)

— *Ménager une chose à quelqu'un*. La lui procurer, la lui réserver. Je lui ai ménagé une place, une pension. Vous m'avez ménagé une agréable surprise. Il lui a ménagé la bienveillance du prince. Dieu ne vous a sauvé de tant de périls que pour vous *ménager* plus de loisir à vous consacrer à lui. Mass. Prenons à grands frais les mesures infinies pour nous *ménager* un instant le bonheur. Il. Cette faculté d'aimer les rend une consolation que le ciel leur a *ménagée*. J.-J. Rouss. Ils nous auront *ménagé* la bienveillance et l'affection des peuples curieux. De Las-Cases.)

— Présenter, donner gracieusement. Ses amis ont résolu de lui *ménager* cette nouvelle, pour empêcher que le chagrin ne le fasse mourir. (Fén.)

— *Ménager de*. Ne ménagez rien de lui faire faire une bonne confession. Mme de Sévig.

— *Ménager que*. Notre grande affaire, c'est de savoir nous ménager l'un et l'autre, c'est le *ménager* qu'en Dieu nous partageons. (Bossuet.)

— Loc. prov. *Ménager la chèvre et le chou*. User d'adresse pour se conduire entre deux partis, entre deux adversaires, de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre. *Qui veut aller loin ménage sa monture*. Il faut éviter les excès; il faut user avec ménagement des choses dont on veut se servir longtemps.

— Prov. *Ménager l'ombre et la lumière dans un tableau*. Les distribuer habilement. *Ménager les teintes*. Prendre soin de ne pas les brouiller.

— SE MÉNAGER, fr. v. prou. Se réserver, se préparer. Il s'est ménagé du pain pour ses vieux jours. Il s'était *ménagé* deux tours dans la liste des cavaliers écuyers de l'avant, et avait pu lui parler peu faut la première contre Louise. (H. de Balzac. Avec bien d'une jouissance vive, mais fugitive et périlleuse, il se *ménage* la plus grande somme possible de jouissances calmes et assurées. P. Janet. On ne va pas tous les matins chez le comte à Paris, pour se *ménager* des relations, pour acquérir des appuis. H. Taine.)

— Fig. Avoir soin de sa personne, de sa santé. Si vous voulez vivre longtemps, il faut vous ménager. Il répond à ceux qui le pressent de se *ménager*, que sa santé est à tout au public, et non à lui. Flech.

— Au sens moral, Se conduire avec adresse, avec circonspection.

L'âge vaut, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se *ménage*.
(Boileau.)

— *Se ménager entre deux personnes, entre deux partis contraires*. Se conduire de telle sorte qu'on soit toujours bien avec l'un et avec l'autre.

— *Se ménager avec quelqu'un*. Apporter une grande attention à la manière dont on se conduit avec quelqu'un, pour ne pas le choquer. Je me *ménage* selon les lieux, les temps et les personnes avec qui je suis. Mme de Sévigné.

— *Se ménager bien avec tout le monde*. Se bien conduire avec tout le monde.

— Se traiter avec ménagement de part et d'autre.

* **MÉNAGER, ÈRE**. adj. Qui entend le ménage. Économe, qui a soin de son bien. C'est un homme bien ménager, une femme fort ménagère. Les jeunes gens ne sont guère ménagers. Il est prodigue du bien d'autrui et bon ménager du sien. Être trop ménager. N'être pas assez ménager.

— Fig. Elle trouvait honteux qu'il n'y eût que la charité qui fût *ménagère* et resserrée. Fléchier.) Trop heureux les Français, si Votre Majesté, plus *ménagère* d'une vie précieuse, n'épuisait pas, etc.! Crébillon. Il était *ménager* de ses veilles, de ses forces, de sa santé. O. Feuillet.)

— Substantiv. C'est un mauvais *ménager*, un grand *ménager*. Acad. C'est le meilleur *ménager* du monde. Id. C'est bonne *ménagère*. Id. La plus utile et honorable science et occupation d'une mère de famille, c'est la science du ménage. J'en vois quelqu'une avare, de *ménagères* fort peu. Mont.)

— Fig. On dit qu'*un homme est bon ménager du temps* pour dire qu'il l'emploie utilement, qu'il n'en perd point. Le sage est *ménager* du temps et des paroles. La Fontaine. Dans le même sens, *L'homme doit être ménager de sa santé*, c'est-à-dire Il doit prendre soin de la conserver.

Un roi dont la prudence a de meilleurs conseils
Est meilleur *ménager* du sang de ses sujets. (Corn.)

— Fig., en parlant des choses morales. L'injustice est une mauvaise *ménagère*; elle ne tient pas tout ce qu'elle promet. Montesq.)

— MÉNAGER. s. m. Petit propriétaire agricole, dans certains départements.

— Cout. de Norm. Celui qui occupait un manoir.

— MÉNAGÈNE. s. f. Servante qui a soin du ménage de quelqu'un. Il a chez lui une bonne ménagère. Une ménagère est très habile. Nous avons à la maison une ménagère dont nous sommes fort contents.

— Pop. A la campagne, le mari en parlant de sa femme l'appelle quelquefois *notre ménagère*.

— Econ. dom. Appareil qui porte les burettes à l'huile et au vinaigre, les salières, les flacons à épices, le moutardier, etc.

* **MÉNAGERIE**. s. f. (radic. *ménage*). Lieu où l'on a réuni une collection d'animaux étrangers et rares. La ménagerie du Jardin des plantes. Perrault, Buffon, Daubenton, n'ont pu former leurs utiles observations que grâce à l'établissement des ménageries. Ce n'est point dans une *ménagerie* où l'on tient en cage les secrets de Dieu qu'on apprend à connaître sa sagesse divine. Chateaubl.

— La collection d'animaux elle-même. Le tonnerre a effrayé toute la ménagerie.

— Par plaisant. Ils s'étalent et ils grimacent entre les sévères divinités du Latium et de Panthéon devenu une *ménagerie* égyptienne. P. de Saint-Victor.

Cinq ou six! c'est trop *ménagerie*!
C'est une académie, non une *ménagerie*!
N'avons-nous pas assez de Muses que vous vîtes,
Sans nous empoisonner de pucelles aussi! (V. H.)

— Collection d'animaux qu'on va montrer de ville en ville, pour de l'argent.

— Econ. domest. Lieu bâti auprès d'une maison de campagne pour y engraisser, y élever des bestiaux, des volailles, etc. Il ne trouve rien de bon que ce qui vient de sa ménagerie. Il nourrit d'excellents veaux dans sa ménagerie.

Dans une *ménagerie*
De volailles remplie
Vivaient le cygne et l'oison. (LA FONTAINE.)

— S'est dit autrefois pour l'Economie et le soin du ménage.

MÉNAGEUR, EUSE, adj. et s. Celui, celle qui ménage tout le monde. Ne s'emploie qu'en mauvaise part. Si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire et ménager la chèvre et le chou, ils auront sur cela a mon égard la destinée de ces *ménageurs* politiques. Mme de Sévigné.

MENAGIANA, s. m. Recueil des conversations qui se tenaient chez Menage, et qui offre des particularités curieuses sous le rapport des mœurs et des anecdotes littéraires.

MENAGIER, s. m. (rad. *ménage*). Nom qu'on donnait à certains traités de morale pratique et d'économie domestique au moyen âge.

MÉNAGOGUE, adj. 2 g. et gr., ἀγωγός, mois; ἄγω, je chasse. Pathol. Se dit d'un médicament propre à déterminer le flux menstruel. On dit aussi *emménagogue*.

MÉNAGYRTES, s. m. pl. et gr., μήν, mois; ἀγύρτης, quêteur, mendiant. Antiq. gr. Prêtres de Cybèle, qui quêtaient de l'argent tous les mois. On l'a aussi *métragyrtes*.

MENAH. Relig. mah. Vallée qui est située à quatre lieues de La Mecque, et dans laquelle les pèlerins doivent jeter sept pierres par-dessus l'épaule. Les docteurs musulmans disent que c'est en mémoire des pierres qu'Adam jeta au diable lorsqu'il revint l'aborder après lui avoir fait commettre le péché originel.

MENAI. Géogr. Detroit situé entre l'île d'Anglesey et le comté de Carnarvon, au N.-O. du pays de Galles. Il est traversé : 1° par un pont suspendu achevé en 1825; 2° par un pont tubulaire de 33 mètres d'élévation au-dessus des plus fortes marées.

MÉNAÏS, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux non encore déterminé, mais qu'on peut rapporter à la famille des cordiacées, et qui a été établi pour des espèces de l'Amérique du Sud.

MENAKANITE, s. m. Miner. Fer oxydé titanifère découvert à Menakan, dans le comté de Cornouailles (Angleterre).

MÉNALCAS, s. m. (pr. *mé nal-kass*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour une espèce de Java.

MÉNALE. Géogr. anc. Montagne d'Arcadie, consacrée au dieu Pan. Auj. *Roino*.

MÉNALIDE, adj. 2 g. ou **MENALIEN, ENNE**, adj. Géogr. anc. Qui appartient au mont Ménale.

— Myth. gr. *Biche ménalienne*. Biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or, qu'Hercule prit à la course.

MÉNAM. Géogr. V. MEINAM.

MENANDRE. Poète comique, né à Athènes en 342 avant J.-C., élève de Théophraste, ami d'Épicure, se noya, dit-on, dans le Pirée en 290. On lui attribue plus de 100 comédies, dont il reste des fragments assez nombreux, mais très courts. Il a créé la comédie nouvelle; son style est le modèle du plus pur attique.

— MENANDRE. Roi grec de la Bactriane, vivait probablement au IIe siècle av. J.-C.

— MENANDRE, *le Gnostique*. Disciple de Simon le Magicien, se fit chef d'une secte particulière qui reconnaissait un être éternel et nécessaire, source de l'existence, et duquel étaient émanés une foule de génies qui avaient créé le monde. Il vivait vers l'an 50 de J.-C.

— MENANDRE, *le Protector* garde du corps. Historien, né à Byzance, vivait à la fin du VIe siècle. Il reste un fragment de son *Histoire*.

MENANDRIEN, s. m. Hist. eccles. Disciple du gnostique Menandre.

MENANT, part. pres. du v. Mener. Qui mène.

MENANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de mener, de conduire. Il y a dans les locomotives des roues menantes à rebord, qui maintiennent la machine sur les rails.

MÉNAPHTONYLAMIDE, s. f. Chim. Amide de l'acide menaphtoxylique.

MENAPHTONYLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide menaphtoxylique avec une base salifiable.

MENAPHTONYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide dérivé du cyanure de naphtyle.

MENAPHTOXYL-NITRILE, s. m. Chim. Composé azoté formé par la naphtaline dans la quelle on a remplacé l'hydrogène par du cyanogène.

MENAPHTONYLONE, s. f. Chim. Acétone de l'acide menaphtoxylique.

MENAPHTYLAMINE, s. f. Chim. Base triatomique dérivée de la naphtaline.

MENAPIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule Belgique (Germanie IIe), au N. des Eburons; le ch.-l. était *Castellum Menapiorum*, auj. *Kessel*.

MENARD, s. m. (radic. *mener*). Techn. Moteur d'une série d'asples, dans le dévidage de la soie.

MÉNARD (Léon). Érudit, né à Tarascon, 1706-1767, a écrit : *Histoire des évêques de Nîmes; Mœurs et Usages des Grecs; Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Nîmes*.

MÉNARDE, s. f. Bot. Genre d'euphorbiacées phyllanthées, établi pour des arbustes de Madagascar.

MÉNARS-LE-CHÂTEAU. Géogr. Comm. à 8 kil. N.-E. de Blois (Loir-et-Cher), sur la Loire. Château construit par Mme de Pompadour.

MENAT. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 2,000 hab.

MÉNATE, s. m. Chim. Sel resultant de la combinaison de l'acide menique avec une base salifiable.

MENATZACH, s. m. Mus. anc. Celui qui, chez les Hébreux, dirigeait l'exécution de la musique sacrée.

MENCAUDÉE, s. f. Métrol. anc. Sorte de mesure agraire.

MENCHIKOF ou **MENSCHIKOFF** (Alexandre-Danilovitch), général et homme d'État, né près de Moscou, 1670-1729, fils d'un pâtissier, devint le favori de Pierre Ier. Il fut nommé prince après sa victoire de Kalisch sur les Suédois, 1706, et feld-maréchal à cause de sa part de décisif à Poltava, 1709. Tout-puissant sous Catherine Ire, 1725-1727, il fut d'abord maître absolu de Pierre II, auquel il fiança sa fille; mais, au bout de quatre mois, on l'exila à Berezov en Sibérie. MENCHIKOF ou MENSCHIKOFF (Alexandre-Sergeevitch, prince), Petit-fils du célèbre Menschikoff, 1789-1869, fut aide de camp d'Alexandre Ier; commanda les troupes russes dans la guerre contre la Turquie, 1820. Amiral, ministre de la marine, il est surtout célèbre par son ambassade en Turquie, 1853; il reçut le commandement de la Crimée; vaincu à l'Alma, il organisa la défense de Sébastopol. Il resta jusqu'à sa mort le chef du vieux parti russe, ennemi des réformes.

MENCIUS, nom latinisé de MENG-TSEU. Philosophe chinois, mort vers 314 av. J.-C., est l'auteur d'un traité de morale, le quatrième des quatre livres classiques de la Chine.

MENCKE (Otton). Érudit allemand, né à Oldenbourg, 1644-1707, professeur de morale à Leipzig, fonda, en 1682, sous le titre de *Acta eruditorum*, un journal destiné à faire connaître les divers ouvrages publiés en Europe. || MENCKE, Jean-Burckhard, Fils du précédent, né à Leipzig, 1674-1732, donna : *Dictionnaire biographique des savants*, et des *Poésies* en allemand, etc. || MENCKE, Frédéric-Otton. Fils du précédent, né à Leipzig, 1708-1754, continua les *Acta eruditorum*, 1732-1754, et publia, en outre, *Bibliotheca rerorum illustrium*.

MENDAÏTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte juive, établie sur les bords de l'Euphrate et du golfe Persique, dont la doctrine offre un mélange de celles des chaldéens, des chrétiens et des juifs. Les *mendaïtes* tiennent l'eau pour le principe de vie, le feu pour le principe de ténèbres et de destruction. (E. Renan.)

MENDANA (Archipel). Géogr. V. MARQUISES.

MENDAÑA DE NEYRA (Alvaro). Navigateur espagnol, né en 1541, découvrit les îles Salomon, 1567-1568; reconnut les îles *Marquises*, 1595, et mourut à Nitendi (Vanikoro).

MENDE. (*Mimatum*). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Lozère, sur le Lot, à 567 kil. S. de Paris. Évêché. Fabriques de cadis et de serges. Mende a été la capitale du Gévaudan; 7,200 h.

— MENDE. Géogr. anc. Ville de la presqu'île de Pallène (Macédoine), sur le golfe Thermaïque.

MENDELSSOHN (Moïses). Philosophe allemand, fils d'un pauvre instituteur, né à Dessau, 1729-1786, commis marchand, étudia sans cesse, et s'adonna en particulier à la philosophie. Il a écrit : *Lettres sur les sentiments*, *Phédon*, dialogue sur l'immortalité de l'âme; *Jerusalem*, tentative hardie pour rapprocher les Israélites des chrétiens. Enfin il exposait les principes de sa philosophie dans *les Matinées*, lorsqu'il fut interrompu par la mort. || MENDELSSOHN-BARTHOLDY (Félix). Compositeur, petit-fils du précédent, né à Berlin, 1809-1847, donna ses premières compositions en 1824. Son opéra des *Noces de Gamache*, 1827, eut peu de succès. Il devint maître de chapelle du roi de Prusse, 1841. Ses *Lettres inédites* ont été traduites par M. Rolland.

MENDÉRÉ-SOU. Géogr. V. SIMOIS.

MENDÈS. Géogr. anc. Ville du Delta (Égypte ancienne), dans le nome de son nom et à l'E. de la bouche mendésienne du Nil.

MENDÈS ou **MANDOU**. Myth. égypt. Un des principaux dieux des Mendésiens, adoré en Egypte sous la forme d'un bouc.

MENDÉSIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Mendès. Les Mendésiens n'immolaient ni bœufs ni chèvres, croyant que leur dieu se cachait souvent sous la forme de ces animaux; à la mort de celui des bœufs qu'ils honoraient sur tous les autres, le deuil était général.

— adj. Qui appartient à Mendès ou à ses habitants.

— *Bouche mendésienne*. Une des sept bouches du Nil.

— *Dynastie mendésienne*. La vingt-neuvième dynastie égyptienne, qui a régné à Mendès, au Ve siècle av. J.-C.

— *Nome mendésien*. Une des préfectures d'Égypte.

MENDÉZIE, s. f. (de *Mendez*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes du Mexique.

MENDIANT, part. prés. du v. Mendier. Qui mendie. Une vieille femme mendiant de porte en porte. Des hommes mendiant leur pain.

* **MENDIANT, ANTE**, adj. Qui demande l'aumône, qui a l'habitude de mendier. Des gens mendiants.

— Fig. La variété des tons de la *mendiante* rhétorique. (Le Sage.)

— Hist. eccles. Qui vit de quêtes, d'aumônes. Religieux mendiant. Moine mendiant. Les franciscains, les jacobins sont des moines mendiants. Grégoire VII et ses successeurs, appuyés sur la plèbe des ordres *mendiants*, fondent la monarchie spirituelle. (E. Quinet.)

— Substantiv. Un mendiant. Une mendiante. Des mendiants. Des mendiantes. Un jeune mendiant. Une vieille mendiante. Surveiller les mendiants. Atelier où l'on envoie travailler les *mendiants*. Acad. L'inventeur des délicaces fut un *mendiant*. (Boiste.) On voyait des troupes de *mendiants* sans religion et sans discipline demander avec plus d'obstination que d'humilité. (Fléchier.) Le dernier des *mendiants* est un homme comme le roi. (Le gr. Frédéric.) Les *mendiants* vivent de leurs plaies. (Chateaub.) A la vue de Prosper râpé, mais glorieux comme un *mendiant* espagnol... (Ch. de Bernard.)

— Fig. C'est vivre en *mendiant* que de faire dépendre son bonheur des autres. (J. Simon.)

— Nom donné aux religieux qui font vœu de pauvreté et qui vivent d'aumônes. Les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes, étaient spécialement connus sous le nom des *quatre mendiants*.

— Nom donné à quatre sortes de fruits secs, que les épiciers mêlent ordinairement ensemble; ce sont les figues de Provence, les raisins de Malaga, les amandes et les avelines. Acheter des quatre mendiants. Manger des quatre mendiants ou absolument, Manger des mendiants. On les appelait anciennement *fruits de carême*. Le petit Père André disait un jour, en prêchant devant Louis XIII, que ces fruits étaient ainsi nommés parce qu'ils avaient pour patrons les quatre ordres mendiants, savoir : les franciscains capucinaux, qui représentaient les raisins secs; les récollets, qui étaient comme des figues sèches; les minimes, qui semblaient des amandes avariées; et les moines déchaux, qui n'étaient que des noisettes vides.

* **MENDICITÉ**, s. f. (rad. *mendier*). Condition de ceux qui se procurent leur subsistance en demandant l'aumône. Être réduit à la mendicité. Abolir la mendicité. Extirper la mendicité. Ordonnance contre la mendicité. Tomber dans la mendicité. Sortir de la mendicité. Hôpitaux dressés par ses soins et par ses bienfaits dans les villes de son gouvernement, pour les mettre à couvert d'une importune *mendicité*. (Fléch.) La *mendicité* est une maladie qui tue dans fort peu de temps son homme, et de laquelle on ne relève point. (Vauban.) Tout pays où la *mendicité* devient profession est mal gouverné. (Volt.) La *mendicité* même n'est plus la ressource de l'indigence, puisqu'on emprisonne les mendiants. (B. de St-P.) En Angleterre, aussi bien qu'en France, la *mendicité*, comme une lèpre hideuse et dégoûtante, exerçait de cruels ravages. (Gérando.) Le vagabondage engendre la *mendicité*. (Id.)

A tous mes habitants montrer que l'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté
Et nous réduire à pis que la *mendicité*.
(BOILEAU.)

— *Dépôt de mendicité*. V. DÉPÔT.

MENDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mendier. S'empl. adjectiv. Secours mendié. Recommandation mendiée.

— Fig. Voyez comme il est grand, et si cette grandeur est sienne, ou *mendiée*. (Malherbe.)

* **MENDIER**, v. n. 1re conj. (ét. lat., *mendicare*, même signif.). *Je mendie, nous mendions, vous mendiez*, etc. *Je mendiais, nous mendiions, vous mendiiez*, etc. *Que je mendie, que nous mendiions, que vous mendiiez*, etc. Demander l'aumône. Être réduit à mendier. Mendier de maison en maison. Se plaire à mendier.

Un dervis, en un mot, s'en allait *mendiant*,
Et priant,
Lorsque les cris plaintifs d'une jeune corneille,
Par de cruels parents laissée en son berceau,
Presque sans plume encor, vinrent à son oreille.
(FLORIAN.)

— Par extens. Le courtisan *mendie* en carrosse à six chevaux. (P.-L. Courier.)

— MENDIER, v. a. Demander, quêter de l'argent, des vivres. Mendier son pain. Mendier sa nourriture. Mendier sa vie. Comme vous j'étais alors dans la misère, j'ai *mendié* mon pain. (H. de Balzac.)

— Fig. Rechercher, solliciter avec empressement et avec quelque sorte de bassesse. Mendier des lettres de recommandation. Mendier des louanges. Mendier le secours, l'assistance, l'appui de quelqu'un. Mendier les suffrages des uns et des autres. Mendier la faveur d'un ministre. J'eus peur que, si je produisais cet ouvrage sur notre théâtre, on ne m'accusât d'avoir *mendié* les louanges qu'on m'y donnait. (Molière.) Et c'était sous prétexte de santé que ces mandataires infidèles *mendiaient* le droit de fuir. (L. Blanc.)

J'ai *mendié* la mort chez des peuples cruels,
Qui n'apaisaient leurs dieux que du sang des mortels.
(RACINE.)

Je pouvais, il est vrai, *mendier* son appui.
Et, son premier esclave, être tyran sous lui (VOLT.)

— Anc. prat. Se disait pour Demander, réclamer. || *Mendier une saisie*. La réclamer. || *Mendier une intervention*. Faire intervenir quelqu'un dans un procès.

MENDIPITE, s. f. (de *Mendip-Hills*, nom géogr.). Miner. Oxychlorure de plomb trouvé en masses blanches ou légèrement colorées en jaune, rose ou bleu à Mendip-Hills, comté de Somerset, et en Westphalie.

MENDIZABAL (Don Juan-Alvarez y). Homme politique espagnol, né à Cadix, 1790-1853, fils d'un fripier israélite, commis de banque, passa en Angleterre, où il s'enrichit dans un commerce de détail, 1823-1835. Il fut nommé ministre des finances par Toreno, qu'il remplaça comme président du conseil, 1835. Obligé de donner sa démission, mai 1836, il revint aux affaires avec Calatrava, septembre 1836, puis avec Espartero, 1841.

MENDOCINO. Géogr. Cap très élevé du Mexique, sur le Grand Océan.

MENDOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Mende.

— MENDOIS, s. m. Métrol. anc. Monnaie des évêques de Mende.

— adj. Qui a rapport à la ville de Mende ou à ses habitants.

MENDOL, s. m. ou **MENDOLE**, s. f. (du lat. *mendum*, tache). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des mènides, se distinguant des spares par leurs dents en velours ras, leurs mâchoires extensibles en une sorte de tube, et garnie d'une rangée de fines dents. La forme de leur corps est oblongue, comprimée et un peu semblable à celle du hareng; ils ont une écaille allongée au-dessous de chacune de leurs ventrales et une entre elles; la chair de ces poissons est bonne à manger. On en connaît quatre espèces qui habitent la Méditerranée : la mendole commune, la mendole juscle, la mendole d'Osbeck, la mendole vomerine.

MENDOZA. Géogr. Rivière de la République Argentine formée par la réunion du Rio de las Cuebas et du Tupangalo. Elle traverse le lac Guanacache et se joint au Colorado après 350 kil. de cours.

— MENDOZA. Ch.-l. de l'État de ce nom (République Argentine), près d'un lac marécageux, sur le versant oriental des Andes, à 1,230 kil. O. de Buenos-Ayres. Entrepôt de commerce. Elle a beaucoup souffert de deux tremblements de terre en 1861 et 1863; 10,000 hab. — L'État de *Mendoza* a 155,000 kilom. carrés et 65,000 hab.

MENDOZA (Iñigo-Lopez de). V. SANTILLANE.

— MENDOZA (Diego HURTADO DE). Littérateur espagnol, né à Grenade, 1503-1575, fut ambassadeur à Venise, 1538, au concile de Trente, 1545, et à Rome, puis gouverneur de Sienne; il fut disgracié sous Philippe II. Protecteur des lettres, et lettré lui-même, il a écrit *Lazarille de Tormès*, roman devenu le modèle du genre picaresque. Son chef-d'œuvre est l'*Histoire de la guerre contre les Maures de Grenade sous Philippe II*.

— MENDOZA (Bernardin de). Ambassadeur de Philippe II auprès de Henri III, puis de la Ligue, a laissé des *Mémoires sur les événements des Pays Bas, de 1567 à 1577*, etc.

— MENDOZA (Antonio). Poète espagnol, 1590-1644, protégé par Philippe IV, a laissé sept ou huit comédies remarquables, beaucoup de pièces fugitives et une *Vie de Notre-Dame*, formant près de 800 *redondillas*.

MENDOZIE, s. f. (de *Mendoza*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des acanthacées thunbergiées et originaire des régions tropicales de l'Amérique.

MENDOZITE, s. f. (de *Mendoza*, n. géogr.). Chim. Sulfate hydraté naturel d'alumine et de soude, trouvé dans les Andes.

MENE, s. f. (ét. lat., *mæna*, petit poisson). Techn. Ensemble d'un certain nombre de cuviers dans lesquels le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons du genre spare.

MENÉ, ÉE, part. pass. du v. Mener. S'empl. adjectiv. Elle fut menée de captivité en captivité. Au sortir de cet arsenal, elles furent *menées* dans les chambres, puis dans les jardins, et partout elles avalaient un nouveau poison. (La Fontaine.)

— Fig. Dirigé, administré. La puissance publique doit être *menée* avec fermeté. (Boss.)

— *Mené de*. Il a été *mené* quatre ou cinq jours fort rudement de la colique et de la fièvre continue, avec deux redoublements par jour. (Mme de Sévigné.)

— *Mené par*. Nous avons été menés par les événements. Elle est *menée* par une autre voie. (Boss.) A dix ans, il est *mené* par des gâteaux; à vingt, par une maîtresse; à trente, par les plaisirs; à quarante, par l'ambition; à cinquante, par l'avarice. (J.-J. Rouss.)

L'architecte y posa les vivantes images
De ces objets divins, Cléopâtres, Pharynés,
Par qui sont les héros en triomphe menés
(La Fontaine.)

— Soumis au pouvoir de quelqu'un ou de quelque chose. A Paris, tous les gens importants sont *menés* par une intrigante de leur société. (Mme E. de Girardin.)

— Geom. Tracé. Circonférence menée par un point.

— Vénerie. Chassé par les chiens. Ce cerf a été mal mené. || *Bête mal menée*. Se dit d'une bête lorsque, fatiguée de la poursuite des chiens, elle est sur ses fins.

— Subst. Personne menée. Les *menés* se composent d'hommes embrigadés. (E. de Girardin.)

MENÉ, s. m. (ét. gr., *μήν*, lune). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scomberoïdes, ayant la tête et la queue très comprimées, le ventre dentelé, la nageoire dorsale conique et très longue, les épaules et le bassin très développés. On n'en connaît qu'une seule espèce, le mene Anne-Caroline, qui est long de 16 centimètres et habite les mers des Indes et de la Chine.

MENÉAC, Géogr. Comm. du canton de La Trinité, arrond. de Ploërmel (Morbihan); 3,901 hab.

* **MENEAU**, s. m. Archit. Montant et traverse de bois, de pierre ou de fer, qui, dans les croisées, servent à séparer les baies ou ouvertures. Meneaux d'une fenêtre gothique. Mais ce qui est remarquable, c'est l'église elle-même, avec des baies à *meneaux* flamboyants. (V. Hugo.) || *Faux meneau*. Celui qui n'est pas assemblé avec le dormant d'une croisée, mais avec les châssis, et qui s'ouvre avec eux.

MÉNECHMES, s. m. pl., et. lat., *menæchmi*; fut du gr. *μένω*, attendre; *αἶμα*, lance. Philol. Titre d'une comédie de Plaute, dont toute la fable roule sur les équivoques auxquelles donne lieu la ressemblance parfaite de deux frères jumeaux nommés Menechmes. Cette comédie a été imitée par Regnard. Les Menechmes de Plaute. Les Ménechmes de Regnard.

— Fig. et par extens. Se dit en parlant de deux hommes entre lesquels il existe une grande ressemblance. Dans ce sens, il s'emploie souvent au singulier. Trouver son ménechme. Le menechme d'une personne. Ce sont deux ménechmes. Si l'on rencontrait son véritable *ménechme*, ce ne serait pas la personne que l'on aimerait le mieux. (Boiste.) L'homme le plus extraordinaire a eu son *ménechme*. (Id.) Son seul moyen de salut était la possibilité de l'existence d'un *ménechme* parfait ne au village de Kircheberg. (Ch. Nodier.) Bien qu'elles ne fussent ni sœurs ni cousines, il y avait entre elles un air de famille, de grands yeux noirs, même finesse de taille; c'étaient deux *ménechmes* femelles. (A. de Musset.)

MÉNÉDÈME, Philosophe grec, né à Érétrie, 350-276 av. J.-C., devint le chef de l'école d'Élis.

* **MENÉE**, s. f. (radic. *mener*). Secrète et mauvaise pratique pour faire réussir quelque dessein. Menée sourde. Dangereuse menée. S'emploie le plus souvent au pluriel. J'ai épié, j'ai découvert ses menées. Faire de sourdes menées pour emporter une chose. L'envie ne va que par des *menées* secrètes. (Boss.) A côté des actes extérieurs de terreur contre la presse, il y a les *menées* clandestines du gouvernement. (Gambetta.)

— S'est dit pour Poignée.

— Féod. *Menée du fief*. Citation qui avait pour objet d'appeler les sujets et vassaux à la guerre, ou de les prévenir qu'on commençait à juger les procès. || *Menée de ou du sergent*. Exploit par lequel un seigneur faisait sommer un vassal de satisfaire à ses devoirs.

— Météor. Tempête mêlée de neige, en Franche-Comté.

— Techn. Chemin que parcourt la dent d'une roue, depuis le joint où elle rencontre l'aile du pignon jusqu'à celui où elle la quitte. Chemin que fait la dent d'une roue de rencontre, lorsqu'elle pousse la palette. || Opération nécessaire pour la fabrication d'une sorte de chandelle.

— Vénerie. Route droite que suit le cerf quand il fuit. || *Être à la menée d'un cerf*. Prendre les routes d'un cerf qui fuit. || *Avoir la menée belle*. Se dit d'un chien qui ne se détourne pas facilement de la voie.

— **MENÉES**, s. f. pl. Liturg. Titre d'un livre des chrétiens grecs, divisé en douze parties pour les douze mois, et dans lequel se trouve l'office de chaque jour. Dans les Menées, les hymnes qu'on doit chanter en chœur sont notées.

MÉNÉGHINE, s. f. (de *Meneghini*, n. pr.). Bot. Genre d'asperifoliées borraginées, établi pour des herbes égyptiennes.

MÉNÉGHINITE, s. f. (de *Meneghini*, n. pr.). Miner. Sulfure naturel de plomb mêlé de cuivre et d'antimoine, qui a été trouvé en Toscane.

MENEHOULD (Sainte-), s. f. Art culin. Sauce faite de beurre, de farine, de lait, de ciboules, d'échalotes, de champignons et de laurier. Pieds à la Sainte-Menehould. On dit aussi *sauce à la Sainte-Menehould*.

MENEHOULD (Sainte-), Géogr. Chef-lieu d'arr. du dép. de la Marne, à 42 kil. N.-E. de Châlons, au confluent de l'Aisne et de l'Aure. Bois, céréales, charcuterie, légumes; briqueteries, tanneries, etc. Ancienne capitale de l'Argonne; 1,600 hab.

MENELAÏES, s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Therapne en l'honneur de Ménélas.

MÉNÉLAS, s. m. (pr. *mé-né-lass*; de *Ménélas*, nom pr.). Entom. Espèce de lépidoptère diurne qui habite Cayenne.

MENÉLAS, Temps hér. Fils d'Atrée et frère d'Agamemnon, devint roi de Sparte en épousant la fille de Tyndare, Hélène, dont il eut Hermione. Après l'enlèvement d'Hélène par Pâris, il partit pour la guerre de Troie; il erra huit ans sur les mers avant de rentrer à Sparte.

MENÉLAÜS, Géomètre grec d'Alexandrie, vivait sous le règne de Trajan, et écrivit un *Traité de la sphère*, en 3 livres.

MÉNÉMAQUE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour des espèces dont le type se trouve au Brésil.

MENENDEZ (Francisco-Antonio), Peintre espagnol, né à Oviedo, 1682-1745, se rendit célèbre par ses miniatures, et fut le directeur de l'Académie des beaux-arts de Madrid.

— **MENENDEZ** Michel-Hyacinthe), Peintre espagnol, né à Oviedo, 1679-1743, de l'école de Madrid, fut premier peintre de Philippe V.

MENENIUS AGRIPPA, Consul en 502 av. J.-C., calma le peuple, retiré sur le mont Sacre, par son fameux apologue *des Membres et de l'Estomac*, 493.

* **MENER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *minare*, même signif.). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je mène, tu mènes, il mène. Je mènerai. Je mènerais*, etc. Conduire, guider. Mener un enfant par la hisière. Mener un enfant au collège. Mener la mariée à l'église. Mener une femme par la main. Si vous n'y êtes jamais allé, je vous y mènerai. Puisque vous savez le chemin, menez-nous. Ne soyez pas en peine on je vais vous *mener*. (Mol.) Il me *mena* jusqu'au vaisseau. (Fen.) Deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, il fallait *mener* les enfants en promenade. (A. Daudet.)

Je l'ai vu vers le temple où son hymen s'apprête
Mener en conquérant sa superbe conquête. (Racine.)

— Fig. Il faut le *mener* au bout des conséquences d'une terrible déclaration, quoi qu'il arrive, quoi qu'il puisse en résulter. (Gambetta.)

— *Mener*, suivi d'un infinitif.

Le chaton n'avait pas dessein
De les *mener* voir Tabarin. (La Fontaine.)

— *Mener une dame*. Lui donner la main et être son cavalier. Je le vis qui menait une dame. || On dit, dans le même sens, en parlant de bal et de danse: *Mener une dame*, c'est-à-dire La prendre pour danser avec elle.

— *Mener en terre*. Conduire au cimetière, aller enterrer. || *Air à mener un mort en terre*. Air triste et sombre.

— Peut avoir un nom de chose pour sujet. Le ciel *mène* à Lesbos l'impitoyable Achille. (Racine.)

Consultez ces héros que le droit de la guerre
Mena victorieux jusqu'au bout de la terre. (Racine.)

— Fig. (L'ode) *Mène* Achille sanglant aux bords du Simois. (Boil.)

— Avoir la conduite d'une troupe, la faire marcher et agir. Le colonel mène son régiment. Mener des soldats à la guerre, à l'assaut. Cet officier mène bien une troupe. Voilà celui qui nous *menait* dans les hasards. (Boss.) Les Scythes que ce prince *menait* à la guerre ont plutôt fait des courses que des conquêtes. (Id.) Dès lâches qu'il faut *mener* au combat. (Flech.)

— Fig. *Mener des troupes à la boucherie*. Les exposer à une mort presque certaine.

— Fam. *Mener la bande*. Être le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir. || Dans le même sens, *C'est lui qui mène la bande*. C'est lui qui mène les autres.

— *Mener le deuil*. Être à la tête des parents, des amis, de toutes les personnes qui forment le cortège.

— Se dit en parlant des animaux. Mener les troupeaux à l'abreuvoir. Mener paître des moutons. Mener des veaux au marché. Mener des chiens en laisse. Mener un cheval en main, à la main. Mener des chevaux boire. Mener des bêtes aux champs. Un jour, comme il eut *mené* son troupeau dans le lieu le plus retiré vers la montagne d'Horeb, lieu lui apparut au milieu d'un buisson ardent qui ne se consumait pas. Lemaistre de Sacy. Que le lion et l'agneau vivent ensemble paisiblement sous son empire, et que cet enfant les *mène* encore et les voie réunis. (Massill.) On *mène* un coursier ombrageux à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.) Un paysan avise, très fin, *menait* doucement, comme on *mène* une mariée, deux jolis petits porcs noirs. (Michelet.)

— *Mener de front trois chevaux, quatre chevaux*. Guider trois, quatre chevaux attelés sur une même ligne.

— Fig. *Mener de front deux affaires, plusieurs sciences*. S'en occuper, les cultiver à la fois. Cet homme menait de front vingt travaux à la fois. || Dans un sens analogue. Il mène de front les affaires et les plaisirs.

— Se dit des voitures, des charrettes, des bateaux, etc. Mener une charrette. Mener la charrue. Mener le carrosse. Mener un bateau. Mener une barque.

— *Savoir mener sa barque*. Bien diriger ses affaires.

— Voiturer. Mener du blé au marché. Mener les marchandises à la foire. Mener du bois par bateau. Voulez-vous que je vous mène à la ville, dans mon cabriolet? || Absol. en ce sens. J'ai un cocher qui mène bien, qui mène grand train.

— Introduire, donner accès. Menez-moi chez le prince. Il le mena chez son ami. Il m'a mené chez son rapporteur. Les mères le consultaient pour *mener* leurs filles dans le monde, les filles s'écriaient auprès de lui avant d'y aller. (De Gramont.)

— Se faire accompagner de ou par. Il mena tout son monde avec lui.

— Conduire par force en quelque endroit. Mener quelqu'un en prison. Le mener au supplice. Mener des captifs en prison, en triomphe. On menez-vous donc ces gens là? Il veut que ce soit moi qui vous *mène* au supplice? (Racine.)

— Fig. Gouverner. C'est un pauvre homme, il se laisse mener par le premier venu. Il porte le jupon, c'est sa femme qui le mène. Il mène ce peuple-là à sa fantaisie. Il le mène comme il veut. Le monde est plein de maris qui se laissent *mener*; mais c'est par faiblesse et non par esprit de justice et d'égalité. (Stendhal.)

— Fig. et fam. Amuser, entretenir de fausses espérances. Il y a six mois que vous me menez avec de belles paroles. Il y a bien longtemps que vous me menez sans que je voie aucun résultat de vos promesses. Je ne veux plus me laisser mener de la sorte.

— *Mener quelqu'un par la lisière, à la lisière*. Le conduire, le gouverner comme un enfant. On dit dans le même sens et familièrement: *Mener quelqu'un plus vite que le pas*. || *Mener quelqu'un en laisse*. En disposer à son gré, le conduire comme on veut.

— Fig. *Mener quelqu'un par le nez*. Abuser de l'ascendant qu'on a sur quelqu'un, pour lui faire faire tout ce qu'on veut. Il se laisse mener par le nez. || On dit aussi en parlant d'un homme faible, crédule, sans caractère. C'est un homme à mener par le nez. C'est un grand dadais que sa mère *mènera* toujours par le bout du nez. (J. Sandeau.)

Qu'est-il besoin ici du sien que vous prenez?
C'est un homme, entre nous, à *mener* par le nez
(Molière.)

— Traiter quelqu'un d'une certaine façon. Le préfet s'est avisé d'y trouver à redire; nous l'avons *mené* de la bonne manière. (P. L. Courier.)

— *Mener doucement quelqu'un*. Le conduire avec ménagement, éviter de le fâcher. C'est un enfant timide, menez-le doucement.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un à la baguette*. Le traiter avec hauteur, lui faire faire par autorité ce qu'on veut.

— Fig. et famil. *Mener quelqu'un bon train, beau train, grand train, le mener rudement*. Remporter l'avantage sur lui en peu de temps, le forcer à faire promptement ce qu'on veut.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant*. Le traiter avec hauteur, rudement.

— *Mener les ennemis battant*. Les obliger à se retirer avec précipitation et les poursuivre dans leur fuite. || Se dit aussi de quelqu'un sur qui on remporte promptement un avantage, soit au jeu, soit autrement. Je l'ai mené battant et lui ai gagné trois parties en une demi-heure. Si cet homme-là vous fait un procès, il vous mènera battant.

— *Mener follement quelqu'un ou quelque chose*. Le traiter avec des plaisanteries excessives.

— Par extens. *Cette médecine l'a mené doucement ou rudement*. Elle l'a peu ou beaucoup tourmenté. || On dit de même *La colique, la goutte l'ont mené rudement*.

— *Mener loin*. Être cause que quelqu'un nous suive longtemps, coure après nous. Ce voleur a mené loin les gendarmes.

— Fig. La première chose qui saisit mon imagination la *mène* si loin, que cela compose souvent une page des Petites-Maisons. (Mme de Sévigné.)

— *Mener loin quelqu'un, le mener comme il le faut*. Lui causer de la peine, lui susciter bien des affaires. || Le compromettre, l'exposer à un grave péril. On peut vous *mener* loin avec de pareils gages. (Molière.) Ceux qui prendront les tours d'esprits pour des faits et toutes les belles paroles pour des vertus n'ont qu'à se livrer à M. de Cambrai; il saura les *mener* loin. (Bossuet.)

— Fig. et fam. dans un sens absolu. *Le jeu, la débauche, les femmes mènent bien loin*, c'est-à-dire jettent dans de grands écarts.

— Se dit en parlant de choses qui se dépensent et se consomment. || *Mener loin quelqu'un*. Fournir longtemps du secours à quelqu'un, lui durer longtemps. Ces provisions peuvent encore nous mener loin. || S'emploie plus ordinairement avec la négation. Cet argent ne le mènera pas loin, guère loin. Ces munitions ne peuvent nous mener loin.

— Diriger une éducation. Il se mit en état d'aller trouver un maître de mathématiques, qui lui permit de le *mener* vite. (Fontenelle.)

— Fig., au sens moral. Diriger, gouverner, déterminer. L'ambition le mène. L'intérêt seul le mène. C'est ainsi que ses généreuses inclinations le *menaient* à la gloire. (Boss.) Le prince le *mène* aux leçons vivantes et à la pratique. (Id.) La vengeance et les préjugés *mènent* les cours comme les particuliers. (Volt.) Ce n'est pas la force qui *mène* le monde, quoi qu'en puissent dire les apparences, c'est la pensée. (L. Blanc.) Ce n'est pas la force ici, mais l'adresse qui *mène* les choses. (H. Taine.) Il en était l'aîné et l'oracle, et aveugle *menait* la cite. (P. de St-Victor.)

— Porter, incliner à. Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous *mène*! (Corn.) L'idée du bonheur nous *mène* à Dieu. (Boss.)

— Fig., en parlant des choses. Diriger, conduire. Mener la maison, le négoce. Mener le ménage. || On dit dans le même sens: Mener une affaire. Mener une négociation. C'est lui qui mène tous les procès de la famille.

— *Mener rudement une affaire*. La traiter avec activité.

— *Mener à bien une affaire*. La terminer heureusement.

— *Mener à mal une affaire*. Arriver à un résultat fâcheux.

— *Mener à fin*. Terminer. Je peux donc espérer aller encore trois ans et *mener* mes mémoires à bonne fin. (A. Daudet.)

— *Mener la danse ou mener le branle*. Être à la tête de ceux qui dansent. Il y a un certain branle qu'on appelle *le branle à mener*.

— Fig. et fam. *C'est à vous de mener la danse, de mener le branle*. C'est à vous de conduire les autres, de leur donner l'exemple.

— *Mener la parole*. S'en servir avec habileté, avec à-propos. Elle *mena* la parole si bien, si vigoureusement, si capablement, qu'il en fut ravi pour une demi-heure. (Mme de Sév.)

— Fig. *Mener les bras*. Travailler à force de bras. || *Mener les mains*. Se battre.

— Passer sa vie de telle ou telle manière. La vie égale et douce que nous *menons* depuis deux mois. (J.-J. Rouss.) Au milieu de la vie frivole qu'elles *menent*. (Id.) Vous devez *mener* une vie bien triste. (Volt.) Si je ne craignais pas d'être un fat, je vous dirais que je *mène* une vie de libertine. (Id.) Le plus grand bien auquel on puisse prétendre est de *mener* une vie conforme à son état et à son goût. (Id.) Les femmes des Grecs *menaient* une vie beaucoup plus retirée que les nôtres. (Id.) En vérité, si les dieux ne m'avaient mis sur terre que pour y *mener* une vie voluptueuse, je croirais qu'ils m'auraient donné en main une vie grande et immortelle. (Montesq.) On nous fait *mener* une ennuyeuse vie au Luxembourg. (Mérimée.) Je *mène* la vie la plus agitée et la plus massacrante. (Id.) Un jeune homme, nommé Esquilo qui n'avait pas plus de douze ans, *menait* une vie très scélérate et très impure. (H. Taine.) J'ai toujours *mené* la vie d'un honnête homme... mais d'un honnête homme qui s'est amusé ferme dans sa jeunesse. (L. Halevy.)

— *Mener une vie sainte*. Vivre saintement. Ayant abandonné le monde pour *mener* une vie plus sainte. (Flech.) Je parle à des épouses de Jésus-Christ qui *menent* une vie humble et pénitente. (Id.)

— *Mener une vie scandaleuse*. Vivre scandaleusement.

— *Mener un train, un grand train, grand train*. Faire beaucoup de dépense, vivre avec faste.

— *Mener un train* signifie aussi Se conduire de telle ou telle façon. Et vous *menez* sous cape un train que je hais fort. (Mol.)

— Fam. *Mener beau bruit, grand bruit*. Faire grand fracas. D'autres gens encore *menant* grand bruit sur la terrasse. (Ger. de Nerval.) || *Mener grand deuil de quelque chose*. En être fort attristé.

— Fam. *Mener guerre*. Guerroyer.

— Absol. La science mène plus souvent à la réputation qu'à la fortune. Le crime mène à l'échafaud. Le travail et l'économie mènent à l'aisance, sinon à la fortune. Les premières folies mènent à d'autres. Il y a une noble émulation qui *mène* à la gloire par le devoir. (Mass.) Le savoir-faire et l'habileté ne *menent* point jusqu'aux énormes richesses. (La Bruy.) Ici les talents qui *mènent* à la réputation ne sont point ceux qui *mènent* à la fortune. (J.-J. Rousseau.) Le trop de dévotion *mène* au fanatisme; le trop de philosophie *mène* à l'irréligion. (Le roi Stanislas.)

— Fig. *Cela ne mène à rien*. On n'en peut espérer aucun avantage.

— *Ce chemin mène à tel endroit*. On va par ce chemin à tel endroit.

— Loc. prov. *C'est un aveugle qui mène l'autre*. Se dit d'un homme de peu d'esprit et de sens qui entreprend de conduire un homme qui n'en a pas plus que lui. || *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a point de pierres*. Le poursuivre vivement, sans perdre une occasion de l'attaquer. || *Mener les poules pisser et les ramener sans boire*. Se dit d'un mari qui fait tout le contraire de ce qu'on lui dit. || *C'est le monde renversé, la charrue mène le bœuf*. || *Tout chemin mène à Rome*. On peut arriver à un but par différents moyens. || *Il n'en mène pas large*. Se dit d'une personne qui se soumet humblement ou qui a peur.

— Chass. *Mener la quête*. Faire une battue pour trouver la perdrix. || *Mener les chiens à l'ébat*. Les faire promener, attention que l'on doit avoir deux fois par jour.

— Cout. anc. *Mener le bourru*. Se disait du charivari fait au mari qui s'était laissé battre par sa femme.

— Féod. *Mener bannière*. Réunir le ban du fief.

— Géom. *Mener une ligne*. La tracer.

— Horlog. Se dit de l'action d'une dent de la roue qui presse l'aile d'un pignon.

— Jurispr. anc. *Mener par court.* Faire droit, rendre justice. || Avait autrefois le sens de Faire l'office de tuteur.

— Manég. *Le pied qui mene.* Le pied droit de devant du cheval. || *Mener sur le bon pied.* Se dit d'un cheval qui part du pied droit et de l'aide pour le galop. || *Mener sur cheval en avant.* Le maintenir dans son allure. *Mener un cheval droit.* Avoir soin que les épaules et les hanches soient en ligne. || *Mener un cheval en main.* Le mener sans le monter.

— Mécan. Conduire le mouvement.

— Fam. *Mener la tarte.* Chez les cartiers, Assortir les cartes et les distribuer par deux.

— SE MENER, v. pron. Être mené. Telle affaire se mène mal. Cette espèce de gens ne se mènent pas aisément.

— Conduire soi-même sa voiture. La mode dans ce temps-là, parmi les dames, c'était de voyager sans la prier et sans cocher et de se *mener* elles-mêmes. (Volt.)

— Se conduire l'un l'autre. Souvent les aveugles se mènent les uns aux autres.

— Syn. comp. MENER MAL, MAL MENER. *Mener mal* se dit toujours ou presque toujours au propre pour Mal diriger ou mal conduire. *Mal mener* s'emploie dans le sens moral de Avoir des procès très rudes et sans ménagement.

MENER, s. m. pr. *me-nerr*. Mine. Vieux mot.

MENÉRITAMIRE, s. f. Bot. Syn. d'ISACHNE.

MENERVILLE, Géogr. Comm. de l'arrond. d'Alger, Algérie ; pop. totale 1,700 hab., agglomérés 500.

MÉNÈS, s. m. Ichtyol. Syn. de MÉNÉ.

MÉNÈS, Premier roi d'Égypte, fondateur de Memphis.

MENESES-OSORIO (Francisco.), Peintre espagnol, né à Séville, 1630-1705, élève de Murillo, l'imita si bien que l'on a parfois confondu leurs œuvres.

MÉNESTORIE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées cinchonacées, originaire du Népaul.

MÉNESTRANDIE, s. f. et, V. MÉNESTREL. Nom qu'on donnait autrefois à une corporation formée par les ménestrels.

— Art des ménestrels.

MÉNESTRATE, s. f. Bot. Syn. de LITSÉE.

MENESTRATE, Sculpteur célèbre qui fit dans le temple de Diane, à Éphèse, une Hécate d'un marbre si éclatant que les gardes du temple avertissaient les spectateurs de ne pas la regarder trop fixement.

MÉNESTRE, s. f. de l'ital. *minestra*, potage. Nom qu'on donnait à une sorte de potage italien.

— *Docteur de ménestre.* Parasite.

* **MÉNESTREL**, s. m. (ét. bas lat., *ministrale*, serviteur). Nom donné aux poètes et musiciens qui, au moyen âge, parcouraient les châteaux, pour y réciter ou chanter leurs vers. Rutebeuf fut un *ménestrel* duquel on trouve plusieurs fabliaux mis en rimes, et encore des plaintes de la terre sainte adressées au roi saint Louis. (Cl. Fauchet.)

> Les *menestrels* sucèdent au festin.
> On écoutait leur voix douce et naïve,
> Les fabliaux, la romance plaintive,
> Et des chansons l'ingénieux refrain. (PARNY.)

— Se disait autrefois pour Ouvrier vivant du produit de son travail manuel.

MÉNESTRIER Claude-François). Savant jésuite, né à Lyon, 1631-1705, a écrit, dit-on, plus de 150 ouvrages : *le Véritable Art du blason ; De la Chevalerie ancienne et moderne ; Histoire de Louis le Grand par les médailles ; Histoire consulaire de la ville de Lyon*, etc.

MENETOU-SALON Géogr. Commune du cant. de St-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges (Cher) ; 2,500 hab.

* **MÉNÉTRIER**, s. m. (ét. bas-lat., *ministerarius* ; du lat. *minister*, serviteur). Nom donné autrefois à toute sorte de joueurs d'instruments, surtout quand ils jouaient pour faire danser. Ils formaient une confrérie sous l'invocation de saint Julien.

— Iron. Mauvais joueur de violon qui fait danser dans les villages.

> Plus d'un *menetrier*, debout sur son tonneau,
> Sous son archet agile fait démener Rameau. (LEMIERRE.)
>
> Voyez l'orchestre rustique, où tels que des ballons,
> De [illegible] enflent tour à tour leurs poumons,
> Sous leur [illegible] gosier leur aigre cornemuse. (DARLEINAL-GLANDMAISON.)
>
> Dansez, jeune, obéissez donc
> Au *ménétrier* de Meudon. (BÉRANGER.)

— Loc. prov. *Il est comme les menetriers, il n'a point de pire ingrat que sa sein.* Il est comme certains musiciens qui mènent une vie un peu vagabonde. *Soufflez, ménétrier, l'époque est passée.* Cela se dit lorsqu'on se vante. *Quelquefois, ménétrier chante tandis qu'il est le plus triste de la compagnie.*

— MÉNÉTRIÈRE, s. f. Femme qui fait danser en jouant d'un instrument Pythagoras étant en compagnie de jeunes hommes, échauffés de la fête, commanda à la *ménétrière* de changer de ton. Mont. Un charmant jeune grossière, telle qu'on devait l'attendre d'une *ménétrière* de village. (Bacler.)

MENETTE adj. f. Prude, d'une fausse dévotion. N'est usité que dans cette locution proverbiale : *C'est une sœur menette.* C'est une personne prude et dévote.

* **MENEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui mène.

> Le trop hardi *meneur* ne savait pas
> De Pharaon l'histoire et piteux cas. (VOITURE.)

— *Meneur de dame.* Celui qui conduit une femme par la main, dans certaines cérémonies. Il faut un meneur à cette quêteuse.

— *Meneur de loups.* Syn. de SORCIER.

— *Meneur d'ours.* Celui qui fait voir et danser des ours en public pour gagner sa vie. || Fig. Homme grossier.

— Fig. et fam. Personne qui est à la tête d'une intrigue, d'un mouvement populaire, qui les dirige, qui leur donne l'impulsion et le mouvement. C'est le meneur de la compagnie. C'est un meneur. On a arrêté les meneurs. On avait vu Pym et Cromwell, des *meneurs* d'assemblées, frapper des coups dont le retentissement durait encore. (L. Blanc.)

— Celui, celle qui se charge de mener des nourrices à Paris et d'aller chez les parents des enfants mis en nourrice pour recevoir les mois.

— Cart. *Meneur, meneuse de table.* Ouvrier, ouvrière qui forme des jeux avec des cartes après qu'on les a coupées. || *Meneur de ciseaux.* Ouvrier cartier qui découpe les cartes.

— Hist. milit. *Meneur de gens de guerre.* Ancien titre des commissaires des guerres.

— Min. Syn. de HERCHEUR.

MÉNIAL, Claude-François, baron de), Écrivain français, né à Paris, 1778-1850, secrétaire particulier de Napoléon Ier. On a de lui : *Napoléon et Marie-Louise.*

MENEZ, Géogr. Groupe de montagnes arrondies, en Bretagne, au commencement des montagnes d'Arrée ; hautes de 300 mètres.

MENGEL, s. m. Métrol. Mesure de capacité de Breme. || *Mengel de Hollande.* Seizième partie d'un stekan.

MENGES Saint-), Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Sedan (Ardennes) ; 2,000 hab.

MENGITE s. f. Miner. Minéral composé de zircone, d'oxyde de fer et d'anhydride titanique, qui a été trouvé aux environs du lac Ilmen.

MENGS (Antoine-Raphaël), Peintre allemand, né à Aussig (Bohême), 1728-1779, fut directeur de l'école de peinture du Vatican, et composa plusieurs œuvres remarquables à Madrid pour le roi Charles III. Il a laissé aussi entre autres écrits : *Considérations sur la beauté et le goût en peinture.*

MENG-TSE ou **MENG-TSEU**, V. MENCIUS.

* **MENHIR**, s. m. (et. celt., *men*, pierre ; *hir*, long). Bloc de pierre d'une hauteur quelquefois considérable, élevé en forme de colonne. On retrouve des menhirs ou pierres levées dans certaines contrées de la France, surtout dans la Bretagne. Ils servaient au culte des druides et des anciens Gaulois ; mais ils remontent à une bien plus haute antiquité.

MÉNI, Divinité étrangère à laquelle les Hébreux rendirent un culte idolâtre.

* **MÉNIANE**, s. f. (du lat. *Menius*, nom de celui qui en fut l'inventeur). Archit. Terrasse ou balcon en avant-corps, qui est ménagé pour laisser jouir de la vue du dehors.

— Adjectiv. *Colonne méniane.* Colonne surmontée d'une espèce de balcon, ou servant de support à un balcon.

* **MÉNIANTHE**, s. m. (ét. gr., μήνη, lune ; ἄνθος, fleur. Bot. Genre de plantes de la famille des gentianées, à saveur amère, employées en médecine à peu près aux mêmes usages que la gentiane et souvent substituées, en Allemagne et en Angleterre, au houblon dans la fabrication de la bière. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce, le ménianthe trifolié appelé aussi *trèfle d'eau*, qui croît au bord des eaux douces des régions tempérées d'Europe et d'Amérique.

MÉNIANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un ménianthe. || MÉNIANTHÉES, s. f. pl. Tribu de gentianées ayant pour type le genre ménianthe.

MÉNIANTHINE, s. f. Chim. Nom donné à deux substances extraites du ménianthe trifolié, l'une analogue à l'inuline, l'autre, à saveur amère, ayant beaucoup des propriétés de la pimpinelle.

MÉNICHÉE, s. f. Bot. Syn. de STRAYADIE.

MENICLE, s. f. (ét. lat., *manus*, main. Menotte.

MÉNIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *méné* ; gr. εἶδος, forme). Ichtyol. Qui ressemble au genre méné. || MÉNIDES, s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre méné, et différant des spares par leur mâchoire rétractile, dont ils se servent pour saisir leur nourriture.

MÉNIDIE, s. f. Ichtyol. Nom spécifique d'une atherine.

MÉNIDROSE, s. f. (et. gr., μήν, mois, menstrues ; ἵδρως, sueur). Physiol. Sueur venant à l'époque des règles et pouvant les suppléer.

MÉNIE, s. f. V. MÉGNIE.

MÉNIER Émile-Justin), Industriel français, né à Paris, 1826-1881, a créé d'immenses usines et des plantations modèles, pour la production du cacao, du sucre, du caoutchouc et la fabrication du chocolat. Il fut député en 1876. Il a fait généreusement profiter la science de sa grande fortune et a publié de nombreux ouvrages : *l'Impôt sur le capital ; l'Impôt unique sur les sucres* ; etc.

MÉNIGOUTE, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Parthenay (Deux-Sèvres) ; 1,000 hab.

MÉNIL, s. m. (ét. bas-lat., *mansionile*, fait du v. *manere*, demeurer). Autrefois Habitation, village ; de là Ménilmontant, Grand-Ménil, Auber-Ménil, etc.

MENILEK, Relat. Fils de Salomon, suivant les légendes fabuleuses des Abyssiniens, qui croient qu'il transporta l'arche d'alliance à Axum.

MÉNILITE, s. f. Minér. Variété d'opale commune, raboteuse à sa surface extérieure, éclatante à l'intérieur, rayant le verre. On la trouve à Ménilmontant, empâtée dans une argile schisteuse, comme le caillou dans la craie. On l'appelle *ménilite brune.* || *Ménilite blanche.* Celle qui est d'un gris jaunâtre, en tubercules, éclatante à l'intérieur, et qu'on trouve à Argenteuil, empâtée dans une marne argileuse.

MÉNILLE, s. f. (pron. *mé-nille, ll* mouill.). Mar. anc. Syn. de MANILLE.

— Papet. Manche pour lever les mises.

MÉNILLETTE, s. f. (pron. *mé-ni-llète, ll* mouill. ; et. lat., *manus*, main). Agric. Petit faisceau de blé, avec la paille.

MÉNILMONTANT, Géogr. Localité à l'E. de Paris (Seine), auquel elle est réunie depuis 1860.

* **MENIN**, s. m. (étym. esp., *menino*, jeune homme de naissance). Nom donné primitivement en Espagne à de jeunes nobles attachés aux enfants de la famille royale pour partager leurs jeux et les accompagner.

— Autrefois, en France, Chacun des six gentilshommes attachés au dauphin.

— Par extens. Des *menins* de la mort une troupe inhumaine. (Regnard.)

MENIN Géogr. Ville forte de la Flandre occidentale (Belgique), sur la Lys, à 12 kil. S.-O. de Courtray ; 10,500 hab. Toiles, dentelles, bière, etc.

MENINAGE, s. m. Charge de menin.

MENINE, s. f. (rad. *menin*). S'est dit pour Fille d'honneur.

* **MÉNINGE**, s. f. (du gr. μήνιγξ, μήνιγγος, membrane). Anat. Nom des membranes qui enveloppent le cerveau. Elles sont au nombre de trois : la dure-mère ou méninge proprement dite, l'arachnoïde ou méningine, la pie-mère ou meningette. Il semblait qu'elle eût quelque désordre persistant dans les *méninges.* (G. Ohnet.)

MÉNINGÉ, ÉE, adj. Anat. Qui a rapport aux membranes qui forment la méninge ou à la dure-mère seule. || *Artère méningée* ou *moyenne sphéno-épineuse.* La plus volumineuse des branches fournies par l'artère maxillaire interne, qui s'introduit dans le crâne et va distribuer ses branches principalement à la dure-mère.

— Pathol. *Apoplexie méningée.* Celle qui a son siège dans le tissu ou à la surface de la pie-mère.

MÉNINGETTE, s. f. (dimin. de *méninge*). Anat. Une des méninges, la pie-mère.

MÉNINGIEN, ENNE, adj. Anat. Syn. de MENINGÉ. Granulations méningiennes.

MÉNINGINE, s. f. (dimin. de *méninge*). Anat. La membrane pie-mère réunie au feuillet cérébral de l'arachnoïde.

MÉNINGINITE, s. f. (radic. *méninginе*). Pathol. Inflammation de l'arachnoïde.

* **MÉNINGITE**, s. f. Pathol. Inflammation des méninges, et surtout de la dure-mère. || *Méningite cérébrale.* Inflammation de l'arachnoïde viscérale, de la pie-mère et de la surface cérébrale. || *Méningite cérébro-spinale.* Méningite qui attaque les enveloppes du cerveau et celles de la moelle épinière. || *Méningite pariétale.* Inflammation de la dure-mère et du feuillet de l'arachnoïde auquel elle est adhérente. || *Méningite rhumatismale.* Méningite simultanée à un rhumatisme articulaire. || *Méningite tuberculeuse* ou *granuleuse.* Affection de la pie-mère caractérisée par de l'inflammation et des granulations de couleur grise.

MÉNINGITIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la méningite.

MÉNINGOCÈLE, s. f. (ét. gr., μήνιγξ, μήνιγγος, méninge ; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie d'origine fœtale, caractérisée par des tumeurs du crâne remplies de sérosité et par la saillie de la pie-mère en dehors.

MÉNINGO-ENCÉPHALITE, s. f. Pathol. Inflammation de l'encéphale et des membranes du cerveau.

MÉNINGO-GASTRIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui dépend d'une affection de la membrane interne de l'estomac. Se dit d'une fièvre que l'on appelait autrefois *fièvre bilieuse.* Fièvres méningo-gastriques.

MÉNINGOGÈNE, adj. 2 g. (étym. gr., μήνιγξ, μήνιγγος, méninge ; γίνομαι, je nais). Pathol. Qui donne lieu à la formation de fausses membranes.

MÉNINGOMALACIE, s. f. (ét. gr., μήνιγξ, μήνιγγος, méninge ; μαλακός, mou). Pathol. Ramollissement de la méninge ou seulement de la pie-mère occasionné par la vieillesse ou les maladies.

MÉNINGOPHYLAX, s. m. (ét. gr., μήνιγξ, μήνιγγος, méninge ; φυλαξ, gardien). Chir. Instrument de chirurgie pour garantir les méninges dans l'opération du trépan.

MÉNINGORRAGIE, s. f. (étym. gr., μήνιγξ, μήνιγγος, membrane ; ῥαγέω, faire éruption). Pathol. Apoplexie ou hémorragie méningée.

MÉNINGORRHÉE, s. f. (étym. gr., μήνιγξ, μήνιγγος, méninge ; ῥέω, écouler). Pathol. Congestion d'un liquide quelconque entre, sur ou sous les méninges.

MÉNINGORRHÉIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la meningorrhée.

MÉNINGOSE, s. f. (ét. gr., μήνιγξ, μήνιγγος, méninge). Anat. Union des os par des ligaments qui ont la forme des membranes ; telle est l'articulation des os du crâne chez le fœtus.

MÉNINGURIE, s. f. (ét. gr., μήνιγξ, membrane ; οὖρον, urine). Pathol. Émission d'urine accompagnée de fausses membranes de nature muqueuse ou fibrineuse.

MENINSKI (François DE MESGNIEN, dit). Savant orientaliste, né en Lorraine, 1623-1698. On lui doit : *Thesaurus linguarum orientalium ; Grammatica Turcica*, etc.

MENINX, Géogr. Île dans le golfe de la Petite-Syrte, au N. de la côte des Lotophages. Auj. *Djerba* ou *Gerba.*

MÉNIOQUE, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des crucifères alyssinées, croissant en Espagne et dans la région du Caucase.

MÉNIPÉE, s. f. (de *Ménipée*, nom d'une nymphe). Polyp. Genre de polypes, formé aux dépens des cellaires pour trois espèces des mers de l'Inde, de la Méditerranée et de l'Océan.

MÉNIPPE, s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, appartenant à la famille des cancériens, établi pour quatre espèces dont une du Cap et les trois autres des îles Moluques.

MÉNIPPE, Philosophe cynique du Ier siècle av. J.-C., né à Gadara. Célèbre, chez les anciens, par l'âpreté mordante de ses sarcasmes, il avait composé 13 satires en prose mêlée de vers.

* **MÉNIPPÉ, ÉE**, adj. Qui est fait à l'imitation des ouvrages de Ménippe.

— *Satire ménippée.* Célèbre pamphlet de la fin du XVIe siècle dirigé contre la Ligue, en prose mêlée de vers, comme les satires du cynique Ménippe et de Varron. Les auteurs sont des bourgeois : Pithou, Rapin, Passerat, Gillot, Florent Chrétien, Gilles Durant, etc. On y parodie les états généraux de 1593.

— Substantiv. en ce sens. *La Ménippée.* (Acad.)

— *Les Ménippées.* Titre des satires de Varron.

— L'Académie ne donne que la forme *ménippée*, adj. et s. f.

— MÉNIPPÉE. Astron. La 188e planète télescopique, découverte le 18 juin 1878 par M. Peters.

MÉNIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on extrait de l'acide pyrotartrique.

MÉNIS, Myth. égypt. Roi d'Égypte qui apprit le premier à ses sujets l'usage de l'argent monnayé.

MÉNISCIUM, s. m. (pr. *mé-niss-ci-omm* ; du gr. μηνίσκος, croissant). Bot. Genre de fougères de la famille des polypodiacées, dont les espèces croissent sous les tropiques. On dit aussi *ménisce*, *ménisse* et *méniscion.*

MÉNISCOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., μηνίσκος, croissant ; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'un croissant. Capsule méniscoïde.

MÉNISCOSTE, s. f. Bot. Genre de ménispermacées, établi pour des arbrisseaux de Java.

MÉNISPERMACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un ménisperme. || MÉNISPERMACÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ménisperme.

MÉNISPERMATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide ménispermique.

MÉNISPERME, s. m. (ét. gr., μήνη, croissant ; σπέρμα, semence). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants à feuilles alternes, à fleurs dioïques, à fruits en forme de drupe, établi pour des espèces de l'Asie centrale ou des régions tempérées de l'Amérique du Nord, cultivées dans nos climats comme plantes d'ornements. Les fruits et les racines ont une saveur amère et sont employées dans la médecine américaine. Le ménisperme du Canada. Le ménisperme de Virginie.

MÉNISPERMÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de MÉNISPERMACÉ. || MÉNISPERMÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des ménispermacées, ayant pour type le genre menisperme.

MÉNISPERMINE, s. f. (rad. *ménisperme*). Chim. Matière découverte dans la coque du Levant, blanche, solide, cristallisable, insoluble dans l'eau, mais dissoute par l'alcool, formant des sels qui ont le plus souvent l'aspect de la cire.

MÉNISPERMINIQUE, adj. (rad. *ménisperme*). Chim. Se dit d'un acide retiré de la coque du Levant.

MÉNISPERMIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui a rapport au menisperme. L'acide ménispermique a été extrait de la coque du Levant.

MÉNISPERMOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *ménisperme* ; gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de MÉNISPERMACÉ.

MÉNISPERMOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de MENISPERMACÉ.

MÉNISPORE. s. m. (étym. gr., μήνη, lune; σπορά, spore). Bot. Genre de champignons trichosporés, caractérisés par des filaments rameux et supportant des spores cylindriques et courbes.

* **MÉNISQUE.** s. m. (et. gr., μηνίσκος, fait de μήνη, lune). Antiq. gr. Tout ornement en forme de croissant.

— Anat. Organe fibreux, recouvert d'un leger cartilage, qui se trouve entre les surfaces des principales articulations.

— Geom. Figure plane ou solide composée d'une partie concave et d'une partie convexe, à l'instar des ménisques optiques. Imaginons que la terre soit un sphéroïde homogène renflé à son equateur : on peut la considerer comme étant formée d'une sphère d'un diametre égal à l'axe des pôles, et d'un *ménisque* qui recouvre cette sphère et dont la plus grande epaisseur est a l'equateur du spheroide. (Laplace.) Peu usité en ce sens. ‖ solide de revolution tournant autour de la corde commune de ses deux arcs.

— Hist. anc. Plaque que l'on mettait sur la tête des statues des divinités, afin que les oiseaux ne vinssent point les salir.

— Optiq. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre.

— Phys. Forme concave ou convexe que prend l'extrémité superieure d'une colonne de liquide contenue dans un tube capillaire. ‖ Adjectiv. *Chambre menisque*. Chambre obscure dans laquelle les faces planes et les faces courbes d'un prisme triangulaire remplacent la lentille et le miroir. ‖ *Prisme ménisque*. Prisme à cinq faces dont deux, l'une concave et l'autre convexe, ont la forme sphérique.

— MENISQUES. s. m. pl. Bijout. Croissants, tels que bracelets, colliers.

MÉNITRÉ (La). Geogr. Comm. du canton des Ponts-de-Ce, arr. d'Angers (Maine-et-Loire); 2,000 hab.

MENNECHET (Edouard). Littérateur français, né à Nantes, 1794-1845, fut lecteur de Louis XVIII, puis de Charles X. Il a composé des odes, des contes, des satires; *l'Héritage*, comédie en 5 actes et en vers; *Seize Ans sous les Bourbons*; *le Plutarque français*; des opéras-comiques, des vaudevilles; les *Matinées littéraires, cours complet de litterature moderne*; *Nouveau Cours de littérature grecque*; *Histoire de la littérature romaine*, completés par M. Charpentier; *Histoire de France*.

MENNETOU-SUR-CHER. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Romorantin (Loir-et-Cher); 1,000 hab.

MENNEVRET. Géogr. Comm. du cant. de Wassigny, arr. de Vervins (Aisne); 2,200 hab.

MENNON, dit *Simonis*, c'est-à-dire *fils de Simon*. Réformateur hollandais, né à Witmarsum (Frise), 1505-1561, adopta les opinions des anabaptistes et consacra sa vie à écarter de leurs doctrines tout ce qu'il y avait de bizarre ou de blessant. La meilleure edition de ses écrits est celle d'Amsterdam, 1681.

MENNONISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'une secte d'anabaptistes répandue en Hollande, et fondée dans le XVI^e^ siècle par Mennon.

MENNONITE. s. m. Hist. relig. Disciple de Mennon. Les mennonites ont gardé les doctrines des anabaptistes sur le baptême, le serment, l'illegitimité de la guerre, etc. Il y a des mennonites en Hollande, en Prusse, en Russie et aux Etats-Unis. On dit aussi *mennoniste*.

MÉNORA. Géogr. anc. Ville des *Bastuli* (Bétique), auj. *Velez-Malaga*.

MÉNOBRANCHE. s. m. et. gr., μένος, force; βράγχια, branches. Erpet. Genre de batraciens, voisin des salamandres, vivant dans les grands lacs de l'Amerique septentrionale. Les ménobranches sont caracterises par une

Ménobranche.

rangée de dents aux os intermaxillaires, et une autre parallèle et plus étendue aux os maxillaires; quatre doigts à tous les pieds; des branchies frangées situées de chaque côté du cou et qui persistent toute la durée de la vie. Les poumons de ces animaux ne se développent qu'à l'âge adulte.

MÉNODON. s. m. (étym. gr., μένος, force; ὀδούς, dent). Erpet. Genre de reptiles fossiles non encore déterminé.

MÉNODORE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des jasminées, croissant dans l'Amérique orientale.

MÉNOETHIUS. s. m. pron. *mé-né-ti-uss'*. Crust. Genre de crustacés dont la carapace est formée par un long stylet pointu, et qui ne comprend qu'une espèce rencontrée dans la mer Rouge, à l'île Maurice et dans l'ocean Indien.

MÉNOLE. s. f. Techn. Bâton garni d'une planche ronde et tronée qu'on plonge dans le lait caillé pour le diviser.

* **MÉNOLOGE.** s. m. (étym. gr., μήν, μηνός, mois; λόγος, discours). Chron. Martyrologe ou calendrier de l'Eglise grecque, divise en douze parties, pour les douze mois de l'année; il contient en abrégé les vies des saints pour chaque jour, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites, martyrs ou non.

— Bibliogr. Traité sur les mois de l'année chez les différents peuples.

MÉNOLOGUE. s. f. (ét. gr., μήν, μηνός, mois; λόγος, discours, traité). Physiol. Traite des purgations menstruelles des femmes.

MÉNOMÈNE. s. m. Linguist. Langue parlée par les Ménoménes.

— MENOMENES. s. m. pl. Geogr. Peuplade voisine des Sioux, qu'on nomme aussi quelquefois *Folle Avoine*.

* **MÉNON.** s. m. Mamm. Espèce de chèvre du Levant, dont la peau sert à faire de beau maroquin.

— Nom du bouc en Provence.

MENONANTHE. s. m. Bot. Syn. de MENIANTHE.

MÉNONVILLÉE. s. f. Bot. Genre de cruciferes thlaspidées, dont les espèces croissent au Perou.

MÉNOPAUSE. s. f. (ét. gr., μήν, μηνός, mois; παῦσις, cessation, fait de παύω, je cesse). Physiol. Cessation du flux périodique, temps critique des femmes.

MÉNOPLANIE. s. f. (étym. gr., μήν, μηνός, mois; πλάνη, course errante). Physiol. Flux de sang qui a lieu par un autre organe que la matrice, et qui remplace l'ecoulement menstruel.

MÉNOPOME. s. m. (étym. gr., μένος, force; πῶμα, opercule). Erpét. Genre d'amphibiens appartenant à la famille des salamandres et avant pour type le ménopome geant, long de 40 à 50 centimètres, qui habite les eaux douces de l'Amérique.

MENOR. (*Isla*). Géogr. La plus petite des deux îles du Guadalquivir, au S. de Seville.

MÉNORRAGIE. s. f. (ét. gr., μήν, μηνός, mois; ῥήγνυμι, je romps). Physiol. Flux excessif des règles ou menstrues chez les femmes, comme si les vaisseaux utérins étaient rompus.

MÉNORRAGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la ménorragie.

MÉNORRHÉE. s. f. (étym. gr., μήν, μηνός, mois; ῥέος, ecoulement; fait de ῥέω, je coule). Physiol. Ecoulement des règles.

MÉNORRHEUN, ENNE. adj. (ét., V. MENORRHEE). Chir. Se dit d'une ceinture herniaire pour les femmes.

MÉNOSCÉLIS. s. m. (pr. *mé-noss-cé liss'*; étym. gr., μένος, force; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des aphidiphages, établi pour une espèce de la Guyane.

MÉNOSTASE. s. f. (et. gr., μήν, μηνός, mois; στάσις, stagnation). Pathol. Accumulation et retention du sang menstruel dans la matrice. On dit aussi *ménostasie*. ‖ Syn. de DYSMENORRHEE.

MENOT (Michel). Cordelier, né vers 1450, mort en 1518, a Paris, célèbre par ses sermons macaroniques, moitié en latin barbare, moitié en français burlesque.

* **MENOTTE.** s. f. (dimin. de *main*). Petite main et particulièrement, main d'un enfant. Cet enfant a de jolies menottes, de belles menottes. Donner, tendre la menotte. Vous tournême cette ligne dans sa *menotte*, comme elle monte droit sans un pli qui la traverse. (Merimee.)

MENOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Menotter. S'empl. adjectiv. Voleur, criminel, menotte.

MENOTTER. v. a. 1^re^ conj. Mettre les menottes. Menotter un voleur.

* **MENOTTES.** s. f. pl. Fers ou cordes qu'on met aux poignets d'un prisonnier, d'un criminel, pour lui ôter l'usage des mains. Mettre les menottes. Oter les menottes. Les gendarmes qui l'ont arrêté lui ont mis les menottes. On lui a mis les *menottes*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre des menottes à quelqu'un*. Le mettre dans l'impossibilité d'agir dans une affaire.

MENOU. Myth. ind. V. MANOU.

MENOU (Jacques-François, baron de). Général, né a Boussay-de-Loges (Touraine), 1750-1810, était maréchal de camp en 1789. Député aux états-généraux, il se rallia l'un des premiers au tiers état. Après le 9 thermidor, il attaqua le faubourg Saint-Antoine lors du soulèvement du 2 prairial 1795, et fut nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. Bonaparte l'emmena en Egypte. Il s'y maria avec une indigène, et se fit musulman sous le nom d'Abdallah. Successeur de Kléber, 1800, battu a Canope par Abercromby, mars 1801, il dut capituler dans Alexandrie, août. Il mourut gouverneur de Venise.

MENOUF. (*Momemphis*). Géogr. Ville de la Basse-Egypte, a 51 kil. N.-O du Caire; 5,000 hab.

MÉNOXÉNIE. s. f. Medec. Syn. de MENOPLANIE.

MENS. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Grenoble (Isère); 2,100 hab.

MENSAIRE. s. m. (et. lat., *mensarius*, même signif.; fait de *mensa*, table, parce qu'ils avaient une table devant eux). Antiq. rom. Titre de deux officiers qui tenaient dans les marchés une espèce de tribunal auquel les créanciers avaient recours contre leurs débiteurs. ‖ Nom des agents du trésor public, inférieurs aux questeurs.

MENSAL, ALE. adj. (du lat. *mensis*, mois). Qui a rapport au mois.

— *Junon mensale*. Surnom de Junon, parce qu'elle présidait aux payements qui avaient lieu aux calendes de chaque mois.

— Antiq. rom. Se dit du titre sous lequel chaque curie faisait des sacrifices à Junon.

MENSALE. s. f. (étym. lat., *mensa*, table). Chirom. Ligne qui traverse le milieu de la main.

* **MENSE.** s. f. du lat. *mensa*, table. Autrefois, Table ou l'on mangeait. Les convives allaient s'approcher de la *mense* hospitalière. (Chateaubriand.) Des capitaines au long cours et des armateurs faisaient quelquefois figure à la *mense* des patrons. (V. Hugo.)

— Fig. Comptons donc les espèces comme nous l'avons fait, donnons-leur a chacune un droit egal a la *mense* de la nature. (Buffon.)

— Hist. relig. *Mense abbatiale*. Revenu de l'abbe. *Mense capitulaire*. Revenu du chapitre. ‖ *Mense conventuelle*. Revenu que se partageaient les religieux. *Mense commune*. Revenu que se partageaient l'abbe et les religieux. ‖ *Mense episcopale*. Part du revenu de l'Eglise qui revenait a l'evêque.

MENSOLE. s. f. (et. ital., *mensola*, même signif.). Archit. Pierre au milieu d'une voûte qui la ferme et l'arrête.

* **MENSONGE.** s. m. radic. *mentir*. Discours contraire a la vérité, paroles prononcées dans l'intention de tromper. Mensonge adroit. Mensonge évident. Grand, horrible mensonge. Mensonge premédité. Surprendre un mensonge. Dire, taire un mensonge. Éviter un mensonge. Cacher, découvrir un mensonge. Être dupe d'un mensonge. Discerner le mensonge d'avec la vérité. Forger un mensonge. Prêter l'oreille au mensonge. Le *mensonge* ne s'est point trouvé dans leur bouche, ni aucun déguisement dans leur conduite. Bossuet. Le *mensonge* et la duplicité entrent plus difficilement dans un cœur a qui la vérité ne saurait nuire, et qui n'a rien à craindre ni a esperer des hommes. (Mass.) L'aversion du *mensonge* est souvent une imperceptible ambition de rendre nos témoignages considérables, et d'attirer a nos paroles un respect de religion. (La Roche.) Le *mensonge* n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une grande vertu quand il fait du bien. (Volt.) Nous nous persuadons quelquefois nos propres *mensonges*, pour n'en avoir pas le démenti; et nous nous trompons nous-mêmes, pour tromper les autres. Vauven. Le *mensonge* est, en general, une chose odieuse, avilissante et malhonnête; mais la vérité ne serait-elle pas souvent un plus grand mal que le *mensonge*? (Marmontel.)

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le *mensonge*. (La Fontaine.)

— *Mensonge innocent*. Mensonge sans conséquence, qui ne peut nuire à personne. ‖ *Mensonge joyeux*. Mensonge que l'on fait en manière de plaisanterie. ‖ *Mensonge officieux*. Mensonge fait pour plaire à quelqu'un, pour lui être utile. ‖ *Mensonge pernicieux*. Mensonge que l'on fait avec l'intention de faire tort a quelqu'un. ‖ *Mensonge puant*. Mensonge evident et grossier.

— Fig. Fausse doctrine. Il recevait avec ce beau sang des principes d'erreur et de *mensonge*. (Flechier.) O Dieu de vérité! vous n'avez pas fait cet esprit pour le *mensonge*. Id.) D'un Dieu de vérité faire un Dieu de *mensonge*. (Boileau.) De nombreux apologistes ont victorieusement repondu aux subtilités et aux *mensonges*; mais ils ont été moins heureux contre la religion. (Chateaubriand.)

— Le mensonge personnifié.

Vous, malheureux! assis dans la chaire empestée
Où le *Mensonge* règne et repand son poison.
(Racine.)

— Dans l'Ecriture, *L'esprit de mensonge*, *le père du mensonge*. Le diable. Allez, dit le Seigneur a l'esprit du *mensonge*, entrez dans la bouche des prophètes du roi Achab. (Mass.) Le *mensonge* est entré dans le monde par l'auteur de tout mal, et a été l'instrument de la chute de l'homme; desastre universel qui a vu du un tentateur le surnom de père du *mensonge*. (Vieillard de Boismartin.

— Fig. Tout ce qui produit une erreur, une illusion. Tout n'est que mensonge. Le monde n'est qu'illusion, vanité et mensonge. Il y a des femmes en qui l'art surmonte la nature, et que l'on peut appeler de beaux *mensonges*. (La Mothe Le Vayer.)

— Par métaph. Nom donné aux fictions du roman, de la fable et a tout genre de composition, dont la fiction est la base. Les mensonges de la poesie. Les aimables mensonges de la fable.

Amusez les rois par des songes,
Flattez-les, payez-les d'agréables *mensonges*.
(La Fontaine.)

— Loc prov. *Tous songes sont mensonges*. Il ne faut pas croire aux rêves.

— Hist. *Champ du Mensonge*. V. CHAMP.

— REM. GRAMM. Ce mot était autrefois feminin. La *mensonge* n'est jamais bien employée. Malh. Les grammairiens n'appelleront en justice parce que je ne dis point une *mensonge*. Balzac.)

— Syn. comp. MENSONGE, MENTERIE. Le *mensonge* est une fausseté méditée, et exposée de manière a seduire, a abuser. La *menterie* est une simple fausseté avancée sans mauvaise intention.

* **MENSONGER, ÈRE.** adj. Qui est faux, trompeur, qui tient du mensonge. Bible mensongere. Discours mensonger. Plaisirs mensongers. Caresses mensongeres. Douleur mensongere. Promesse mensongere. Espoir mensonger. Attraits mensongers. Regards mensongers. Redoutez du moment le conseil *mensonger*. (Del.) Sous l'appareil *mensonger* de vos faussetés jouissances, l'instinct de la nature vous parle encore. Bergasse. Ceres leur repond par un recit *mensonger*, et leur demande de lui trouver dans la ville un emploi de servante ou de nourrice. P. de St Victor.)

— Apprêté.

Tandis qu'aux bords [illegible] victor le nave court d'Europe
D'un tableau mensonger dépeuplle l'horizon clique.
(De Saint-Ange.)

— Suivant l'Acad. femme, ce mot ne se dit que des choses; mais il s'emploie aussi en parlant des personnes, et alors il est synonyme de Menteur. Dieu! que vous êtes *mensongere*! Desportes. Tous sectateurs de prêtres *mensongers*. (J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. MENSONGER, MENTEUR. *Mensonger* indique l'état constant de ce qui a la qualité exprimée par le substantif *mensonge*; *menteur* rappelle l'action du verbe *mentir*. l'habitude de mentir.

* **MENSONGÈREMENT.** adv. D'une manière mensongère. Parler mensongerement.

MENSTRUATION. s. f. (pron. *man-stru-a-cion*; rad. *menstrues*). Physiol. Excrétion sanguine qui se fait tous les mois par les organes genitaux de la femme, quand elle n'est ni enceinte ni nourrice et qui dure depuis l'age de puberté jusqu'a l'age critique. Cet ecoulement est le signe le moins equivoque de la puberté chez les jeunes filles. Il commence dans nos climats tempérés vers l'âge de treize a quinze ans. Dans les pays froids, auprès du pôle et dans les montagnes, la menstruation ne s'établit souvent qu'a vingt-quatre ans. Toutes les femmes sans exception, a quelque race d'hommes qu'elles appartiennent, sont soumises a la *menstruation*. (L. de Caux.) C'est a l'époque de la *menstruation* que les jeunes filles deviennent tristes et mélancoliques, qu'elles s'abandonnent a de douces rêveries, et que, sans en connaître la cause, elles versent des larmes involontaires qui calment momentanement le malaise qui les tourmente. Maygrier. La santé peut être dérangée par le défaut de *menstruation*. (Id.) La *menstruation* est moins precoce dans les campagnes que dans les villes. (Id.)

— Se dit aussi pour l'époque des menstrues. La quantité de sang que perdent les femmes a chaque *menstruation* est loin d'être la même pour toutes. (Maygrier.)

* **MENSTRUE** s. m. (ét. bas-lat., *menstruum*, fait de *mensis*, mois). Chim. Nom par lequel on a désigné un dissolvant qui agissait lentement a l'aide d'une douce chaleur et dont on supposa que l'action dissolvante durait un mois. ‖ A signifié aussi Eau. De là ce precepte des médecins hermétiques : *Ne mangez pas du fils dont la mère abonde en menstrue*, c'est a-dire d'un produit dans lequel l'eau domine.

— Liqueur qui a la propriété de dissoudre les corps solides. L'eau régale est le *menstrue* de l'or. (Acad.) Vieux mot.

— Hermét. *Menstrue blanchi*, *menstrue pauvre*, *menstrue essentiel*, *menstrue des philosophes*. Mercure des sages. ‖ *Menstrue végétal*. Eau ardente sept fois rectifiée.

MENSTRUÉE. adj. f. (pr. *man-stru-é*; rad. *menstrues*). Physiol. Se dit d'une femme chez laquelle le flux menstruel s'est établi. Chez les femmes les plus régulièrement menstruées, il y a d'un mois a l'autre de fréquentes variations d'un jour et même de plusieurs.

* **MENSTRUEL, ELLE.** adj. (rad. *menstrues*). Physiol. Qui a rapport à l'écoulement périodique des femmes. Flux ou écoulement menstruel. Purgations menstruelles. Revolution menstruelle. Époque menstruelle. L'evacuation *menstruelle* est moins grande chez les femmes de la campagne que chez celles qui habitent les villes; et parmi ces dernières, celles dont la vie est désordonnée, dissolue, sont les plus abondamment réglées. (G. de Caux.) Le sang *menstruel* est fourni par exhalation; il s'écoule des orifices exhalants, qui s'ouvrent de toutes parts a la surface de la membrane muqueuse qui tapisse la cavité de la matrice et de son col. (Id.)

— S'est dit quelquefois pour Mensuel. Il y a plus de six ans, mon cher et illustre maître, que je ne lis point les folies *menstruelles* du Garasse de Trévoux. (D'Alembert.)

* **MENSTRUS.** s. f. pl. et, V. MENSTRUE. Physiol. Ecoulement qui se fait par les parties sexuelles de la femme, et qui se renouvelle tous les mois. Le mot *menstrues* est le mot scientifique; ceux de *règles*, *mois*, *ordinaires*, *affaires*,

purgations, lunes, etc., sont des noms vulgaires donnés par les femmes. Les *menstrues* ont une périodicité d'un mois ; elles arrivent pourtant tous les quinze jours chez certaines femmes, tous les six semaines, tous les trois mois seulement chez d'autres. Grecourt.

— Voltaire a employé ce mot dans le sens au singulier :

La femme a Loth, quoique salée de vieux
Est femme encor, car elle a sa menstrue.

MENSTRUEUX, EUSE a. lj. Chim. anc. Qui a ou lui est un menstrue

MENSUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est mensuel.

— Somme qu'on paye tous les mois.

* **MENSUEL, ELLE** adj. pron. *man-çu-el*; et. lat. *mensis*, mois. Qui se fait par mois, tous les mois. Etat mensuel de recette, de dépense. Revue mensuelle. Amende mensuelle. Réclame mensuelle. Bulletin mensuel.

MENSUELLEMENT. adv. pron. *man-çu-e-le-man* ; rad. *mensuel*. Tous les mois. Payer mensuellement une dette. Être payé mensuellement. Les hémorroïdes suppléent en beaucoup d'individus l'écoulement de sang dont la femme se débarrasse *mensuellement*. (Virey.)

MENSURABILITÉ. s. f. Géom. Propriété, qualité de ce qui est mensurable.

MENSURABLE adj. 2 g. Ét. lat., *mensurabilis*, même sens ; fait de *mensurari*, je mesure. Géom. Qui est susceptible d'être mesuré. Syn. pénétrable. MESURABLE.

MENSURALISTE. s. m. Ét. lat., *mensura*, mesure. Anc. mus. Celui qui écrivait sur l'harmonie.

MENSURATEUR s. m. Ét. lat. *mensuration*. Celui qui mesure, ou instrument qui sert à mesurer.

MENSURATION s. f. pr. *man-çu ra-cion* ; et. lat., *mensurare*, mesurer. Action ou moyen de mesurer.

— Arpentage. Avec la corruption naquit la propriété, et avec la propriété, la *mensuration*. (Chateaubriand.)

— Boech. Mesurage de la circonférence thoracique des bœufs, le boucherie afin de connaître approximativement le poids de viande net qu'ils peuvent fournir. Pour une longueur de 1 m. 81, ce poids est de 175 kilogr. et de 600 pour une longueur de 2 m. 73.

— Méd. lég. Exploration des viscères thoraciques dont on mesure le pourtour.

MENTAGRE, s. f. Ét. lat., *mentum*, menton ; gr. ἀγρα, prise. Pathol. Dartre rougeâtre qui survient au menton. Sorte de teigne qui attaque les poils de la barbe.

Hist. Maladie de la face qui atteignit un grand nombre de Romains au commencement de l'empire.

MENTAGROPHYTE. s. m. et. fr., *mentagre* ; gr. φυτόν, végétal. Pathol. Parasite végétal qui produit la mentagre.

* **MENTAL, ALE** adj. et. lat., *mens, mentis*, esprit. Qui se fait, qui s'exécute dans l'esprit, dans l'entendement. L'oppose de Verbal.

— *Oraison mentale*. Oraison qui se fait en esprit et sans proférer une seule parole. *Faire trois mentale*. Réserve inciteuse qu'on fait d'une partie de ce qu'on pense, pour induire en erreur ceux à qui l'on parle. La restriction mentale est contraire à la bonne foi.

— Qui a rapport à l'entendement. || *Aliénation mentale*. Folie, démence. *Maladies mentales*. Celles qui dérangent les fonctions intellectuelles.

— Philos. *État mental*. Etat d'esprit d'un individu, d'une société ou d'une époque.

MENTAL, ALE. adj. (et. lat., *mentum*, menton. Ornith. Qui est produit par la réunion des deux branches de la mandibule des oiseaux. Angle mental.

— Anat. Syn. de MENTONNIER

* **MENTALEMENT** adv. D'une manière mentale ; intérieurement ; dans l'esprit. Prier Dieu mentalement. En mangeant notre espèce à la satire, nous la sommes *mentalement* exception de nous. Boiste.)

MENTANA Géogr. Bourg à peu de distance de Rome, sur la *voie Nomentienne*, près de Monte-Rotondo, où les troupes garibaldiennes furent repoussées par les Français, 1867.

MENTE. s. f. Comm. Espèce de couverture de laine qu'on fabrique à Reims.

MENTECH (ane. *Myadus*). Géogr. Ville de l'Anatolie, au S.-O.

MENTELLE (Edme). Géographe et historien français, né à Paris, 1730 1815, professeur de géographie et d'histoire, a écrit *Manuel géographique ; Traité de la sphère ; Choix de lectures géographiques et historiques ; Géographie universelle* avec Malte-Brun ; *Dictionnaire de la géographie ancienne* dans l'*Encyclopédie méthodique*). *Atlas universel*.

* **MENTERIE**. s. f. rad. *mentir*). Simple fausseté dite sans l'intention de tromper ; mensonge badin, sans conséquence. Menterie plaisante, ridicule. Menterie hardie, variée. Débiter des menteries. Dire de petites menteries. Forger, inventer une menterie. Soutenir une menterie. Le bavard dit des menteries. Par des mensonges on se rend odieux, et par des *menteries*, méprisable. Roubaud. Un plaisant ne met dans son jeu que de la *menterie*, car il n'y met ni l'intention, ni l'importance, ni la malignité d'un mauvais dessein. Et. Vous aurez quelques millions d'années de purgatoire pour cette belle *menterie*. Mérimée.)

— Fig. La civilité du monde est *menterie* plat toque mensonge, elle ne trompe personne. (Roubaud.)

— Syn. comp. MENTERIE, MENSONGE. V. MENSONGE.

* **MENTEUR, EUSE**. a. lj. (radic. *mentir*,. Qui dit un mensonge, une menterie. Jeune homme menteur. Femme menteuse. Personne menteuse. Celui qui a des ans d'un motif pour être engagé à mentir n'est pas né *menteur*. (Vauvenargues.)

— Qui dit des faussetés, des erreurs. Des prophètes *menteurs* la troupe confondue. (Racine.) L'usage a décidé, tout poète est *menteur*. (Colnet.)

— Qui a l'apparence trompeuse, qui peut induire, qui induit en erreur, en parlant des choses. Silence menteur. Physionomie menteuse. Ornement menteur. Visage menteur. Regard menteur. Mine menteuse. Propos menteurs. Toutes les passions sont *menteuses*. (La Bruy.) Le monde est *menteur*, il promet un bonheur qu'il ne peut donner. (Mme de Pompadour.)

Madame, voilà donc cet ennemi terrible !
De vos songes *menteurs* l'imposture est visible,
A moins que la peur qui semble vous troubler
Ne soit ce coup fatal qui vous faisait trembler. (Rac

— Loc. prov. *Il est menteur comme un arracheur de dents, comme un tapissier*. Il ment souvent et avec effronterie. *Menteur comme une oraison funèbre, comme une épître dédicatoire*. Se dit d'un flatteur insigne.

— Chass. *Chien menteur*. Celui qui cèle la voix pour gagner le devant, ou qui crie à faux.

— Philos. *Argument menteur*. Argument dont se servait autrefois les sophistes grecs pour prouver qu'il n'y a point de mouvement réel.

— Théol. *Tout homme est menteur*. Tout homme est sujet à tromper.

— MENTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ment, qui dit ou fait un mensonge, soit par habitude, soit accidentellement. Une menteuse. Menteur impudent, effronté. C'est un *menteur*, un *menteur* fieffé, un grand, un franc *menteur*, un *menteur* de profession. Acad. Un *menteur* est aussi nécessaire dans les mariages qu'un notaire. Brueys. Le *menteur* détruit de tout son pouvoir cette confiance mutuelle qui fait le lien des hommes. (St Lamb. Le *menteur* ne trompe habituellement que lui. Lingré.) Ce qui empêche les *menteurs* de pouvoir jamais se corriger, c'est qu'ils tirent vanité de leurs mensonges. Et.

— Fig.

Je n'ai jamais cherché les baisers que nous rend
Et l'hymne dont nous berce, avec sa voix flatteuse,
La populaire, cette grande *menteuse* (V. Hugo.)

— Pop. *Menteur d'hiver*. Celui qui prétend n'avoir pas froid quand il gèle.

— Loc. prov. *A menteur, menteur et demi*. Il arrive souvent qu'un mensonge est réfuté par un mensonge plus grand encore, comme dans l'apologue où l'homme qui prétend avoir vu un chou gros comme un chêne, trouve un plaisant qui lui répond qu'il existe une marmite grande comme une église, faite exprès pour faire cuire ce chou. *Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire*. Se dit de certaines personnes habituées à débiter tant de choses qu'il leur est impossible de ne pas se contredire. || *Un menteur est plus tôt pris qu'un voleur*. Un mensonge est bien vite découvert.

— MENTEUSE. s. f. Arg. La langue. Cache donc ta *menteuse* ! lui criait sa mère. E. Zola.)

MENTEUSEMENT adv. D'une manière menteuse.

MENTHASTRE s. m. (ét. lat., *menthastrum* : de *mentha*, menthe. Bot. Menthe sauvage.

* **MENTHE**. s. f. du lat. *menthu*, même signif. Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales de la famille des labiées, comprenant des plantes herbacées, presque toutes vivaces, à tiges plus ou moins tétragones, garnies de feuilles simples, opposées, et à petites fleurs, disposées par verticilles, rapprochées en épi ou en tête au sommet des rameaux, ou écartées les unes des autres dans les aisselles des feuilles. On compte près de vingt espèces de menthes, dont plusieurs sont employées en médecine ; telles sont la *menthe pouliot* et surtout *la menthe poivrée*, qui exhale une odeur aromatique très volatile, dont les feuilles sont douées d'une saveur chaude, piquante et camphrée ; elle laisse au palais et à la langue une chaleur vive, suivie d'une impression froide qui s'évapore instantanément et rafraîchit le lieu qu'elle a touché. La menthe crépue. La menthe à feuilles rondes. La menthe verte. La menthe cultivée. C'est avec la menthe poivrée qu'on fait d'excellentes liqueurs de table, et les pastilles si connues et si agréables de menthe

— *Menthe à bouquet*. Nom vulgaire de la balsamite odorante. | *Menthe de chat*. La cataire commune. | *Menthe de cheval*. La menthe sauvage. *Menthe coq*. La balsamite odorante. || *Menthe à épi* ou *menthe de Notre-Dame*. La menthe verte. | *Menthe aréoque*. La balsamite odorante. *Menthe à grenouilles*. La menthe aquatique. | *Menthe romaine*. Nom de plusieurs espèces de menthe. *Menthe rouge*. La menthe aquatique. | *Menthe de Sainte Marie*. La balsamite odorante. | *Menthe sauvage*. Nom de plusieurs espèces de cataires et la menthe à feuilles rondes.

— Liqueur faite avec la menthe.

MENTHÈNE. s. m. Chim. Hydrocarbure extrait de l'essence de menthe.

MENTHOÏDE, ÉE. a lj. (étym. fr., *menthe* ; gr. εἶδος, aspect. Bot. Qui ressemble à la menthe. || MENTHOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre menthe.

MENTHOL. s. m. Chim. Substance se rapprochant du camphre et qui s'extrait de l'essence de menthe poivrée.

MENTHOPHILE. s. m. étym. fr., *menthe* ; gr. φίλος, ami. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, ayant pour type une espèce australienne.

MENTHYLE. s. m. et. fr., *menthe* ; gr. ὕλη, matière. Chim. Radical du menthol.

MENTI, IE. part. pass. du v. Mentir. Dit ou fait d'une façon mensongère.

— *Foi mentie*. Foi jurée et violée.

MENTIANE. s. f. (pr. *man-ci-ane*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de viorne.

* **MENTION**. s. f. (pron. *man-cion* ; ét. lat., *mentio*, même signif.). Commémoration, rapport fait de vive voix ou par écrit. Faire mention de quelqu'un, de quelque chose. Il est fait mention de lui dans ce livre. Il y a telle femme qui anéantit on qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune *mention*. (La Bruy.)

— *Mention honorable*, ou simplement *mention*. Distinction accordée à quelqu'un ; nomination de la personne qui dans un concours n'a obtenu ni le prix ni l'un des accessits. Sa pièce de vers a obtenu une mention, la première mention.

MENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mentionner. S'emploi adjectiv. Ce qui a été mentionné ci-dessus. Choses mentionnées dans un contrat.

* **MENTIONNER**. v. a. 1re conj. (pr. *man-ci-o-né*). Faire mention de. Mentionner une proposition au procès-verbal. Vous mentionnerez dans la quittance les espèces du payement. Il y eut un jugement solennel que l'histoire du temps *mentionne* sans aucun détail. (Aug. Thierry.)

— Se dit aussi des personnes. Je vous mentionnerai dans mon rapport.

— *Mentionner quelqu'un honorablement*, ou simplement *mentionner*. Accorder à un ouvrage de concours l'espèce de distinction appelée *mention*.

* **MENTIR**. v. n. 2e conj. irrég. (étym. lat., *mentiri*, mentir). *Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent. Je mentais. Je mentis. Je mentirai. Je mentirais. Mens, mentons, mentez. Que je mente. Que je mentisse. Mentant. Menti*. Dire un mensonge, affirmer pour vrai une chose qu'on sait être fausse. Mentir impudemment. Mentir à tout propos. On ne gagne rien à mentir. Prenez garde de mentir. *Mentir*, c'est faire le brave envers Dieu, et le poltron envers les hommes. (Mont.) Quoique les personnes n'aient point d'intérêt à ce qu'elles disent, il ne faut pas conclure de là absolument qu'elles ne *mentent* point, car il y a des gens qui *mentent* simplement pour *mentir*. Pascal. Il faut bonne mémoire après qu'on a *menti*. (Corn.) Combien de gens *mentent* parce qu'ils ont été trompés ! (Mme de Sevig.) Quiconque est capable de *mentir*, est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Fén.) Qui *mentit, mentira* tout le temps de sa vie. (Andrieux.)

D'un bout du monde à l'autre on *ment* et l'on *mentit*
Nos neveux *mentiront* comme ont fait nos ancêtres.
(VOLTAIRE.)

— Par extens. La satire *ment* sur les gens de lettres pendant leur vie, et l'éloge *ment* après leur mort. (Volt.)

— Fig. Sa physionomie annonce l'esprit, et ne ment pas.

—*Mentir à*. Mentir à quelqu'un. Mentir à une personne. Mentir à sa conscience. Les femmes à leur cœur même savent *mentir*. (Nantenil.)

— *Mentir par*. Mentir par malice, par caprice.

Parisien, Gascon, Normand,
Savent tous trois *mentir*, mais bien diversement.
Le Parisien par caprice,
Par air, ou, si l'on veut, par sotte vanité ;
Le Gascon par nécessité ;
Et le Normand par fraude et par malice. (Fléchy.)

Mentir pour, suivi d'un substantif. Mentir pour quelqu'un. Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne *mentis* jamais pour personne ? (Fléchier.)

— *Mentir pour*, suivi d'un infinitif. Combien de gens *mentent* pour tromper ! (Mme de Sév.)

— *En avoir menti*. N'avoir pas dit la vérité. Vous en avez menti. C'est là sans doute une bonne raison pour dire à toute une nation : Vous en avez *menti*. (Volt. || Autrefois, pour rendre cette injure plus atroce, on disait : *Il a menti par la gorge*.

— *Faire mentir*. Empêcher d'être vrai ; empêcher un événement prédit d'avoir lieu. Faire mentir le proverbe, la sentence, la prédiction.

— *Faire mentir quelqu'un*. Lui prouver qu'il s'est trompé.

— Loc. prov. *Il n'engage pas pour mentir*. Il est dans l'habitude de mentir. || *Il ne ment jamais s'il n'ouvre la bouche*. Se dit d'un grand menteur. *Il ne faut pas mentir devant des menteurs*. Il ne faut pas faire une chose devant ceux qui y excellent. || *Bon sang ne peut mentir*. Des personnes bien nées ne dégénèrent point. On le dit aussi en mauvaise part et par ironie. || *Nature ne peut mentir* Les instincts naturels ne sauraient tromper. || *On sait mentir sans parler*. On peut induire en erreur par sa contenance, par ses gestes. || *Peut-être garde les gens de mentir*. On ne s'expose pas à mentir quand on n'affirme pas. || *Amplifier n'est pas mentir*. On peut développer un sujet tout en restant dans les limites de la vérité. || *A beau mentir qui vient de loin*. Un homme qui vient d'un pays éloigné peut facilement en imposer.

— *Sans mentir, à ne point mentir*, loc. adv. Se dit pour En vérité, à dire vrai. Sans mentir, c'est un perfide, un brave homme. Je viens tremblante, à ne vous point *mentir*. (Rac.) Sans *mentir*, l'avarice est une étrange rage. (Boil.) Le Pays, sans *mentir*, est un bouffon plaisant. (Id.)

Sans *mentir*, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.
(LA FONTAINE.)

— On dit aussi *A n'en point mentir, pour n'en point mentir*.

Mais, à n'en point *mentir*, il serait des moments
Où je pourrais entrer en d'autres sentiments
(MOLIÈRE.)

— MENTIR. v. a. L'oiseau coloré qui *ment* la voix humaine. (Lebrun.) Peu mentir n'est pas possible ; celui qui ment *ment* tout le mensonge. (V. Hugo.)

— SE MENTIR. v. pron. Mentir à soi-même, s'en imposer. L'homme se *ment* à lui-même. (Boiste.)

—Fig. L'imagination, les passions se *mentent* à elles-mêmes. (Boiste.)

— Se dire réciproquement des mensonges. Les amants comme les courtisans se *mentent* l'un à l'autre. (Boiste.)

— MENTIR. s. m. Action de mentir. En vérité, le *mentir* est un maudit vice. Nous ne sommes hommes et nous ne tenons les uns aux autres que par la parole ; si nous en connaissions l'horreur et le poids, nous le poursuivrions à feu, plus justement que d'autres crimes. (Mont.)

MENTISME. s. m. (et. lat., *mens, mentis*, esprit). Physiol. Mouvement dérégle de l'action mentale par l'effet d'une passion ou d'une imagination vive.

MENTO-LABIAL, ALE. adj. Anat. Qui tient au menton et à la lèvre.

— MENTO-LABIAL. s. m. Carré du menton et houppe du menton.

* **MENTON**. s. m. (étym. lat., *mentum*, même signif.). Anat. Partie inférieure de la face de l'homme, saillie plus ou moins prononcée que produit la mâchoire au-dessous de la lèvre inférieure. Menton pointu, fourchu, long, carré, court, rond, plat. Un gros menton. La peau du menton est plus épaisse que celle de la face. Elle a les yeux d'un bleu merveilleux, des cheveux noirs, un tour de visage et un *menton* à peindre. (Mme de Sév.) Son *menton* nourrissait une barbe touffue. (La Font.)

— *Menton de galoche*. Menton qui avance beaucoup en faisant la pointe, par analogie avec la forme de certaines chaussures connues sous le nom de *galoche*.

— Fig. et fam. *Avoir deux mentons, double, triple menton*. Se dit d'une personne replète qui a le dessous du menton très gras.

Toi qui fus des plaisirs le délicat arbitre,
Tu languis, cher abbé ; je vois, malgré tes soins,
Que ton triple *menton*, l'honneur de ton chapitre,
Aura bientôt deux étages de moins. (VOLTAIRE.)

— On dit également : *Avoir un menton à double, à triple étage*. Son *menton* sur son sein descend à triple étage. (Boil.)

— *Branler le menton*. Remuer le menton en mangeant.

Au reste, une chose étrange,
Le prince de Bourbon,
Tout comme nous, quand il mange,
Branle le *menton*. (LA MONNOYE.)

— Par extens. Manger.

Oh ! tu serais ainsi tenu pour un pollron.
— Soit ! pourvu que toujours je branle le *menton*. (MOL.)

— Fig. *Secouer le menton*. Se moquer de quelque réprimande. || *Lever le menton*. Faire le brave, le résolu. || *Mettre ses mains sous le menton*. Prendre ses aises. || *Penser sous le menton*. Réfléchir.

— Fig. et famil. *Jusqu'au menton*. A satiété. J'en ai jusqu'au menton. || *Être assis à table jusqu'au menton*. Y être assis fort bas. || *Être grosse jusqu'au menton*. Se dit d'une femme dont la grossesse est très avancée. || *Enfoncer jusqu'au menton*. Enfoncer dans quelque chose de liquide jusqu'à la hauteur du menton.

— Entom. Une des deux pièces des lèvres des insectes, qui s'étend depuis la pièce prébasilaire jusque vers l'extrémité des mâchoires, en recouvrant les parties internes de ces dernières jusqu'aux pièces dorsales qui restent libres sur les côtés.

— Mamm. Dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux. Le menton d'un cheval, d'une chèvre, d'un bouc.

— Ornith. Région inférieure de la tête des oiseaux, comprise entre les branches de la mandibule et la gorge.

MENTON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nice (Alpes Maritimes), avec un petit port sur la Méditerranée. La ville a appartenu aux princes de Monaco, qui l'ont vendue à la France en 1861 ; 11,000 hab.

MENTONNAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Menton.

— adj. Qui a rapport a la ville de Menton ou a ses habitants.

MENTONNET. s. m. (rad. *menton*). Mécan. Pièce saillante fixée a une roue ou a un arbre tournant, qui vient faire son arrêt sur une autre pièce, lorsqu'elle la rencontre dans son mouvement.

— Art milit. Partie plus epaisse de metal, en forme de mamelon, dans laquelle sont engagés les anneaux des bombes.

— Coutell. Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau pour porter le ressort et empêcher le tranchant de se gâter en se fermant.

— Techn. Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet ou du loqueteau pour tenir une porte fermée. || Tenon pratiqué par les charpentiers sur la tête des pilots pour arrêter les madriers qu'on y pose. || Partie d'une tarière recourbée a angle droit pour retenir les matières extraites d'un trou de sondage. || Pièce d'un soufflet mû par une machine qui reçoit l'impulsion des cames.

MENTONNIER, ERE. adj. Anat. Qui a rapport au menton, qui appartient au menton. Trou mentonnier. Artere mentonnière. Nerf mentonnier. Le trou *mentonnier* termine le canal maxillaire, qui est creusé dans l'epaisseur de l'os maxillaire inférieur. (Paris.)

— Substantiv. Anat. *Le mentonnier-labial*. Le muscle carré du menton.

* **MENTONNIÈRE.** s. f. (rad. *menton*). Bande de toile ou d'etoffe qui tenait autrefois aux masques des dames et qui couvrait le menton. Il y a encore des masques a mentonnière pour le bal.

— Par extens. Une petite *mentonnière* de plumes blanchâtres et herissées lui pend sous le bec. (Buff.)

— Ajustement en usage dans les toilettes des femmes, et destiné à garnir le menton. Bonnet à mentonnière. Il fait froid, mettez une mentonnière.

— Jugulaire de casque.

— Chir. Bandage pour le menton, dans les cas de blessure ou de fluxion.

— Docim. Plaque de fer placée horizontalement au-devant et au bas de l'entrée du moufle dans le fourneau d'essai.

— Émaill. Plateau saillant du fourneau de l'émailleur.

— Entom. Pièce principale du masque des libellules.

— Imprim. Sorte de tasseau ou de support triangulaire qui se place sous la casse pour la relever par-devant.

* **MENTOR.** s. m. (pr. *mein-tor*; de *Mentor*, n. pr.). Nom qui sert à désigner un homme appelé à exercer, par la sagesse de ses conseils, une influence paternelle sur une personne qui lui est confiée. Il m'a servi de mentor. Il aurait bien besoin d'un mentor. Si vous êtes trop sérieux pour être leur camarade, vous êtes trop jeune pour être leur *mentor*. (J.-J. Rouss.) Il avait été le *mentor* et l'ami de Louis XIV, il l'avait redressé, il l'avait flatté pour servir l'État. (L. Blanc.) Sous la conduite de ce *mentor*, j'acquis en peu de temps des lumières surprenantes. (V. Cherbuliez.)

— Fig. Ce livre, me dit-elle, est un *mentor*, dont vous aurez besoin dans le monde. (J.-J. Rousseau.)

MENTOR. Temps héroïq. Fils d'Alcimus, ami d'Ulysse, roi d'Ithaque, et précepteur de son fils Telemaque. Fénelon, dans son *Télémaque*, fait accompagner ce prince par Minerve, cachée, selon la tradition, sous les traits de Mentor.

— **MENTOR.** Celebre ciseleur grec du IVe siècle av. J.-C.

MENTORAT. s. m. (pr. *mein-to-ra*). Fonction de mentor.

MENTULAGRE. s. f. (ét. lat., *mentulagra*; fait de *mentula*, pénis, et du gr. ἄγρα, prise). Physiol. Etat convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux ou erecteurs du pénis, que l'on observe quelquefois chez les eunuques.

MENTULE. s. f. (ét. lat., *mentula*, pénis). Annél. Nom vulgaire d'une sangsue de mer. On dit aussi *mentule marine*.

MENTZELIACÉE, ÉE. adj. Botan. Qui ressemble a la mentzelie. || **MENTZELIACÉES.** s. f. pl. Famille de loasees, renfermant le genre mentzelie.

MENTZELIE. s. f. (de *Mentzel*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des loasées, etabli pour six espèces couvertes de poils rudes et piquants, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. La mentzelie rude. La mentzelie de Lindley.

* **MENU, UE.** adj. (ét. lat., *minutus*, part. pass. de *minuo*, je diminue). Imbe, qui a peu de volume, peu de grosseur, de circonference. Homme menu. Menu bois. Bâton menu. Tête menue. Herbe menue. Corde trop menue. Avoir les bras, les doigts menus, les jambes menues. La princesse a trouvé Monsieur un peu gros; mais pour Monseigneur, elle le trouve fort *menu*. (Mme de Maintenon.)

— Qui a peu d'importance. Les menues réparations. Menus frais. Menues sommes. Menus détails. Les menues reparations sont à la charge des locataires.

Monsieur le mort, j'aurai de vous
Tant en argent, et tant en cire,
Et tant en autres *menus* coûts. (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Menus suffrages*. Petits profits attachés à un emploi. Il tire tant de sa charge, sans les menus suffrages. Il a vieilli.

— *Menus plaisirs*. Dépenses de fantaisie; certaines dépenses d'amusement. Donner tant par mois a son fils pour ses menus plaisirs.

— Fig. L'égoïsme met en pratique cette assertion. Les sots sont ici bas pour nos *menus* plaisirs. (Boiste.)

— Qui a peu de valeur. || *Menue monnaie*. Monnaie de cuivre ou de billon.

— *Menu peuple*. Petit peuple, bas peuple.

Le *menu* peuple s'expose
A discourir de chaque chose. (Voiture.)

|| *Menus frères*. Ancien nom des freres mineurs. || *Menus officiers*. Nom qu'on donnait aux officiers inférieurs.

— Agric. *Menu bétail*. Brebis, moutons, par opposition a Gros bétail, bœufs, vaches, etc. || *Menus grains*. Le millet, les pois, les lentilles, les vesces, etc. || *Menue paille*. Pailles des céréales que le battage a séparées du grain.

— Art culin. *Menus droits*. Extrémités d'un animal dont on fait certains ragoûts. || *Menu rôt*. Cailles, perdreaux, ortolans, etc. Un service de menu rôt.

— Chass. *Menu gibier*. Nom, par opposition à Gros gibier, des lièvres, perdrix, bécasses, etc., et, par opposition à Gibier ordinaire, des cailles, grives, mauviettes et autres petits oiseaux. || *Menus droits*. Nom donné particulièrement a certaines parties du cerf, comme les oreilles, le nuile, les daintiers et les nœuds. || *Menu plomb*. Le plus petit plomb dont se servent les chasseurs, celui qui sert à tirer aux oiseaux, et qu'on nomme aussi *cendrée*.

— Cout. anc. *Menus marchés*. Bois que les officiers des maîtrises pouvaient vendre sans avoir besoin d'une commission de grand maître. || *Menues nécessités des tribunaux*. Établissements qui étaient autrefois annexés aux tribunaux, tels que la buvette, etc.

— Féod. *Menues dîmes*. Celles qui se prenaient sur les menus grains et sur le bétail.

— Hist. *Menus plaisirs* ou simplement *Les menus*. Autrefois, Dépenses du roi qui n'entraient pas dans les dépenses ordinaires, comme les fêtes, les bals, les spectacles a la cour. Intendant des menus plaisirs, ou simplement, Intendant des menus. Trésorier des menus.

Un intendant des plaisirs dits *menus*,
Chez qui les arts sont toujours bien venus,
Grand connaisseur, et pour vous plein de zele,
Vous avertit que la pièce nouvelle
Aura l'honneur de paraître a la cour. (Voltaire.)

|| *Hôtel des Menus Plaisirs*. Lieu où était l'administration qui réglait cette sorte de dépenses.

— Liturg. *Menus suffrages*. Oraisons qui se disent après l'office, pour la commémoration des saints. || Par extens. Certaines prières de dévotion particulière.

— Mar. *Menues voiles*. Les perroquets et autres voiles plus petites. || *Menue mature*. Mâts de perroquet et de cacatois et leurs accessoires.

— Min. *Menues houilles*. Fragments de houille trop petits pour la vente.

— **MENU.** s. m. Les petites circonstances, les moindres détails.

Je vous ferais de cet ardent désir
Tout le *menu*. (La Fontaine.)

— Détail écrit, mémoire, note d'un repas. Le menu d'un souper. Demander le menu. Savoir le menu. Ce *menu*, pris au hasard, n'est qu'un feuillet détaché de la série des *menus* du moment. (De Cussy.)

— Menu linge. Mettre à la lessive tant de paquets de menu.

— Fam. *Se donner du menu*. Se donner du bon temps, se divertir.

— *Gens de menu* ou *gens du menu*. Se disait autrefois des gens de basse condition, sans importance sociale.

— *Par le menu*. Avec un grand détail. Compter par le menu. Dire, expliquer une chose par le menu. Savoir le menu. Vous saurez tout par le *menu*. (Acad.) Je serais ennuyeux si je vous racontais par le *menu* le commencement et les progrès de mon affection. (Honoré d'Urfé.)

Renaud poursuit, louant par le *menu*
Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il n'a point vu.
(La Fontaine.)

— Bouch. *Le menu* désignait La viande de veau et de mouton.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un cyclopière.

— Joaill. Petit diamant taille en rose ou en brillant.

— Min. Nom des petits fragments de houille qu'on ne peut utiliser qu'en les agglomérant avec du brai. || Nom d'un sel blanc, dans certains marais salants.

— Bötiss. Nom donné aux parties les moins importantes d'un animal. Une fricassée de menu. On dit plutôt *abatis*.

— **MENU.** adv. En petits morceaux, en morceaux d'un menu volume. Hacher menu. Vous les hachez *menu* comme chair à pâte. (Mol.) Le sol le plus productif est celui dont les molécules peuvent être divisées plus *menu*. (Raspail.)

— *Écrire menu*. Écrire en lettres fort petites.

— Art culin. *Piquer menu*. Mettre des lardons menus dans la viande.

— Se joint quelquefois avec *dru*, pris aussi adverbial. || *Il pleut dru et menu*. Il pleut fort et beaucoup. || Fam. Les balles tombaient autour de lui dru et *menu*. (Acad.)

— Fam. *Marcher, trotter dru et menu*. Marcher vite et a petits pas.

— Syn. comp. **MENU, MINCE.** *Menu* se dit d'un objet qui manque de grosseur en tous sens; *mince* ne se dit que de ce qui manque d'epaisseur.

* **MENU'AILLE.** s. f. (pron. *me-nu-aille*, il mouill.; rad. *menu*). Quantité de petites monnaies. Payer en menuailles. Il est familier dans toutes ses acceptions.

— Par extens. Toute sorte de petites choses mises au rebut. Que voulez-vous faire de cette menuaille?

— Magnan. Vers à soie atteints de gattine.

— Pêch. Quantité de petits poissons qu'on met dans un étang pour le peupler. || Petits poissons dont on fait une matelote.

MENUCHON. s. m. Bot. Nom vulgaire du mouron des champs. On le nomme aussi *menuet*.

MENUEL. s. m. Ancienne sorte de cor de chasse.

MENUET, ETTE. adj. (diminut. de *menu*). Se disait autrefois pour Petit, délicat, menu. Avoir le visage menuet et le ventre rondelet.

* **MENUET.** s. m. (rad. *menu*; ainsi appelé parce qu'on le dansait à petits pas, à pas menuets, comme on disait anciennement. C'est a cause de cela qu'on a dit longtemps, *danser les menuets*). Sorte de danse grave a trois temps qu'on dansait a deux. Danser un menuet, un pas de menuet. Je cherche à m'affermir dans le pas du *menuet*. (Volt.) Je n'avais répété ce *menuet* que pour lui. (Id.) Le *menuet* regne sur les bords de la Seine, et paraît la danse la plus propre a combiner à la fois les grâces d'un cavalier et de sa dame. (B. de St-P.)

Un jeune homme en est-il plus riche quand il sait
Chanter re, mi, fa, sol, ou danser un *menuet*?
(Regnard.)

— Bot. V. **MENUCHON.**

— Mus. Air composé de deux reprises sur lequel on dansait le menuet. Jouer un menuet. Air de menuet. || Court morceau placé entre l'adagio et le finale d'une symphonie ou d'un quatuor.

MENUFEUILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *minutus*, exigu, étroit; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles très étroites. Plantes menufeuillées. Peu usité.

MENU-GROS. s. m. Techn. Nom des fragments d'or et d'argent qu'on retire des cendres après le premier lavage.

MENUISAGE. s. m. Action de menuiser.

MENUISE ou **MENUISAILLE.** s. f. (rad. *menu*). Chass. Petit plomb a tirer qu'on appelle plus souvent *cendrée*.

— Eaux et for. Bois trop menu pour être mis avec le bois de corde.

— Pêch. Amas de petits poissons de diverses espèces qu'on trouve dans les seines à mailles serrées, quand elles ont été traînées dans une rivière. || Tout poisson qui n'est mangeable qu'en friture.

— Syn. comp. **MENUISE, ALEVIN.** La *menuise* se rejette a l'eau, sert d'amorce pour pêcher a la ligne, ou bien se mange en friture. L'*alevin* est compose de poissons d'espèces choisies pour la multiplication.

MENUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Menuiser. S'empl. adjectiv. Planche menuisée.

* **MENUISER.** v. n. 1re conj. Travailler en menuiserie. Aimer à menuiser.

— Activ. Menuiser du bois. Menuiser une porte. Gilliatt charpenta et *menuisa* deux caisses où il déposa, pièce à pièce, les deux roues soigneusement numérotées. (V. Hugo.)

— Se disait autrefois pour Rendre menu.

* **MENUISERIE.** s. f. (rad. *menuisier*). Art de tailler, de polir et d'assembler des bois de différentes espèces pour de menus ouvrages, comme les portes, les croisées, toutes les espèces de revêtements en bois dans l'intérieur des appartements. Une belle menuiserie. Il entend bien la menuiserie. Bois propre a la menuiserie.

— Ouvrage fait par un menuisier. Lambris de menuiserie. Menuiserie bien travaillée. Belle menuiserie.

— *Assemblage de menuiserie*. Art de réunir et de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'une seule pièce. Assemblages carrés, a bouement, à quêne d'aronde, à clef, en fausse coupe, en adent et en emboîture.

— Atelier de menuisier.

— *Menuiserie d'étain*. Tout ce qui se fabrique en étain, excepté la vaisselle et les pots.

— Ouvrage de petite dimension, minutie, bagatelle. S'emploie rarement aujourd'hui en ce sens.

— Hortic. *Menuiserie des jardins*. Art du treillage.

— Orfévr. Petits ouvrages d'or et d'argent, comme anneaux, boucles, crochets, etc., par opposition a la *grosserie*, qui comprend les grands ouvrages, la vaisselle, etc.

* **MENUISIER.** s. m. (radic. *menu*). Artisan qui travaille en bois et fait divers ouvrages qui servent à l'intérieur des maisons, comme portes, fenêtres, meubles. Excellent menuisier. Il doit menuisier. Bon menuisier. Menuisier en bâtiments. Menuisier en meubles. Menuisier en voitures. Menuisier treillageur.

— Adjectiv. Maître menuisier. Ouvrier menuisier. Garçon *menuisier*. (Acad.)

— **MENUISIER, ÈRE.** adj. Entom. Se dit des fourmis qui établissent leur société dans le tronc des vieux arbres, ou elles construisent des chambrées disposées par étages, séparées entre elles par des murs latéraux, des planchers, et solidifiées par une incrustation noirâtre ayant a peu près l'épaisseur d'une carte a jouer. Se dit aussi des abeilles qui coupent et perforent le bois pour y déposer leurs larves.

— **MENUISIÈRE.** s. f. Nom vulgaire du xylocope.

MENUISIÈRE. s. f. Femme d'un menuisier.

MENU-PENSÉE. s. f. Bot. Variété de la pensée ou violette tricolore.

MENURE. s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, encore mal déterminé, ayant le bec a sa base plus large que haut, les pieds grêles, les ailes courtes. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *ménure lyre*, dont la queue, chez le mâle, imite la forme d'une lyre, et qui vit dans la Nouvelle-Galles du Sud. Le

Ménure lyre.

ménure habite les forêts d'eucalyptus et de casuarines qui couvrent les montagnes Bleues et niche sur les arbres a peu d'élévation. Ses ongles lui servent a gratter et a eparpiller les feuilles sèches et les débris qui couvrent le sol pour y chercher les larves et les vers dont il fait sa nourriture.

MÉNUTHIS. Divinité adorée à Ménuthis, en Egypte.

MÉNYANTHE et ses composés. V. **MÉNIANTHE.**

MENU-VAIR s. m. Anc. comm. Nom donné autrefois a une fourrure faite de la peau d'un petit écureuil du Nord qui a le dos gris et le ventre blanc. Aujourd'hui *petit-gris*.

— Blas. Se dit du vair, lorsqu'au lieu d'avoir quatre ou cinq rangées, il en a six ou sept.

MENU-VAIRÉ, ÉE. adj. (rad. *menu-vair*). Blas. Se dit des pièces de menu-vair, quand les clochettes sont d'un autre émail que l'argent ou l'azur.

MENZALEH. Geograph. Lac de la Basse-Égypte, a l'E. du Nil, s'étend sur une longueur de 72 kilom. au S de la Méditerranée, avec laquelle il communique par trois bouches. Le canal de Suez traverse la partie orientale.

MENZEL (Charles Adolphe). Historien allemand, né à Grunberg, en Silésie, 1784-1855, professeur a Breslau, a écrit : *Histoire des Allemands jusqu'à la réforme*; *Histoire depuis la réforme*; *Histoire de notre temps depuis la mort de Frédéric II*; *Histoire politique et religieuse des royaumes d'Israel et de Juda*.

MENZIEZIE. s. f. (de *Menzies*, n. pr.). Bot. Genre d'ericacées andromédées, etabli pour des arbrisseaux a feuilles alternes, linéaires ou ovales, a fleurs terminées solitaires, ou agrégées, dont les espèces croissent dans les régions septentrionales ou montagneuses de l'un et l'autre continent.

MENZIL. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances. || Espèce de poste aux chevaux.

— Lieu de débauche chez les Turcs.

MENZINI (Benedetto). Poète italien, né à Florence, 1646-1704, s'est exercé dans tous les genres, a excellé dans la poésie légère, le sonnet, et dans la satire.

MÉO. s. m. Anthrop. Nom d'une race indigène de l'Inde.

MÉON s. m. Bot. Syn. de **MÉUM.**

MÉON Dominique-Martin. Philologue français, né a Saint-Nicolas (Meurthe), 1748-1829, s'occupa surtout des vieux poètes français. Il a edité : *le Roman de la Rose*; *le Roman du Renard*;

Blasons, poésies des XVe et XVIe siècles; Fabliaux et Contes du XIIe au XVe siècle.

MÉONIDE, adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient à la Méonie ou a ses habitants.

— Myth. gr. Se dit des Muses, parce qu'on croyait que la Méonie était la patrie d'Homère, leur plus célèbre favori.

MÉONIE. Géogr. anc. Nom primitif de la Lydie.

— *Le vieillard ou le poète de Méonie*. Homère.

MÉONIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Syn. de MÉONIDE.

MÉOTES, s. m. pl. Géogr. anc. Ancien peuple riverain du Palus-Méotide.

MÉOTIDE, adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Méotes.

— *Palus Méotide*. Petite mer, au nord du Pont-Euxin, avec lequel elle communique par le Bosphore cimmérien. Auj. mer d'Azov.

On a vu mille fois des fanges méotides
Sortir des conquérants, Goths, Vandales, Gépides.
(BOILEAU.)

MÉOUAT, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du mélèze, en Languedoc.

MEPARTI, IE ou **MIPARTIE** part. pass. du v. Mepartir ou Mipartir. V. MI-PARTI.

MEPARTIR v. a. irreg. 2e conj. (et lat. *dimidius*, demi; *partiri* partager. *Je mepartis. Je mépartissais. Je repartis. Je mepartirai. Je mepartirais. Que je mepartisse. Mepartissant.* Diviser, partager en deux portions égales. Et dit on encore que la coutume de *mepartir* les cheveux des nouvelles mariées avec le fer d'un javelot y était aussi de la partie, signe que les premières noces furent faites par force d'armes. (Amyot.) Il est vieux et peu usité. On trouve aussi *mipartir*.

— Fig. Celui-là *mepartissait* l'esprit et traversait la première résolution qu'il avait prise. (Sully.) Peu usité.

MEPHISTOPHÉLÈS, s. m. Nom du diable, dans la légende de Faust.

— Fig. Homme méchant et sardonique. C'est un Mephistophélès.

MEPHISTOPHELÉTIQUE, adj. 2 g. Qui est digne de Mephistopheles, qui en a le caractère.

MÉPHISTOPHÉLÉTIQUEMENT, adv. (rad. *mephistophelétique*). A la manière de Méphistopheles.

MÉPHISTOPHÉLIQUE, adj. 2 g. Syn. de MEPHISTOPHELETIQUE. Il pense se rendre intéressant à vos yeux par ses airs *méphistophéliques*... Au fond, c'est un brave homme. (O. Feuillet.)

MÉPHISTOPHÉLIQUEMENT, adv. (rad. *mephistophélique*). A la manière de Mephistopheles.

MEPHISTOPHÉLISME, s. m. Manière d'agir digne de Mephistopheles. Cela me paraît un prétexte au *méphistophélisme* que votre âge et votre expérience ne peuvent pas justifier. (G. Sand.)

MEPHITE, s. f. (ét. lat., *mephitis*, odeur infecte). Chim. Ancien nom de plusieurs carbonates et sous-carbonates. Mephite ammoniacale. Mephite calcaire. Mephite martiale. Mephite de magnesie. Mephite de potasse. Mephite de soude. Ancien nom de l'acide sulfurique.

MÉPHITIDE, s. f. (rad. *méphitique*). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour les arbustes indiens qui exhalent une odeur fétide.

*** MÉPHITIQUE**, adj. 2 g. (rad. *méphite*). Qui est asphyxiant et d'une odeur infecte. Se dit particulièrement des exhalaisons et du gaz. Vapeur méphitique. Air méphitique. Molécules méphitiques. Bouffée méphitique.

— Fig. L'air qu'on respire dans les coteries est *méphitique* et mortel. E. de Girardin.)

— Chim. *Acide méphitique*. Nom donné anciennement à l'acide carbonique.

— Pathol. *Apoplexie méphitique*. Apoplexie produite par la respiration de gaz méphitiques.

MÉPHITIS s. m. (pron. *mé fi-tiss*). Mamm. Nom scientifique du genre moufette.

MÉPHITIS, s. f. Chim. Syn. de MÉPHITE.

MÉPHITISÉ, ÉE, part. pass. du v. Mephitiser. S'emploi adjectiv. Un homme méphitisé. Une femme méphitisée par le gaz acide carbonique. Nous avons encore rapidement les premiers secours à donner aux individus *méphitisés*. Foderé.

— Substantiv. Un méphitisé. Une méphitisée. Les *méphitisés* par le gaz acide carbonique veulent le grand air, et un air plutôt froid que chaud. Foderé.

MÉPHITISER, v. a. 1re conj. (rad. *méphite*). Neol. Infecter de méphitisme, de vapeurs malfaisantes.

— SE MÉPHITISER, v. pron. Être méphitisé. A la longue, le terrain des cimetières finit par se *méphitiser* entièrement, au point d'exposer la santé et la vie de ceux qui avoisinent ces dépôts de corruption. Foderé.

*** MÉPHITISME**, s. m. (rad. *méphite*). Altération de l'air atmosphérique produite par diverses émanations; exhalaison malfaisante. Les causes productrices du méphitisme sont les eaux croupissantes, les exhalaisons des puits, des égouts, fumier, urine de terre, de gaz oxyde de carbone, des gaz azote, ammoniaque, acide sulfureux et acide hydrochlorique, etc. Méphitisme des puits. Méphitisme des cimetières. Méphitisme des cuves. Méphitisme des mines. Méphitisme des fosses d'aisances. Virulence du méphitisme. Préservatif contre le méphitisme. La nature plante dans tous les sites du globe des végétaux propres à changer en parfum le *méphitisme* de l'air, et à servir de décoration aux tombeaux par leurs formes mélancoliques et religieuses. B. de St-P.)

MÉPHYSTICIN, s. m. Chim. Matière cristallisable, analogue à la pipérine, qui a été trouvée dans la racine de kava.

MÉPLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Meplacer. S'emploie adjectiv. Je suppose qu'une femme laide s'introduise dans une cérémonie où il faut que de jolies femmes représentent, on pourrait dire : Voilà une femme *méplacée*; ce que ne dirait pas aussi bien *mal placée*, ou *déplacée*, parce que ces mots ont plusieurs sens. (La Harpe.)

MÉPLACER v. a. 1re conj. (étym. fr., *mé*, pour *mal*, et *placer*). On met une cédille sous le *c* devant *a* et *o*. *Nous meplaçons. Je meplaçais*, etc. Ne pas placer selon les convenances.

*** MÉPLAT, ATE** adj. (étym. fr., *mé*, pour *mal*, et *plat*). Qui a plus d'épaisseur que de largeur. Bois méplat. Fer méplat.

— Gram. *Manière méplate, tailles méplates*. Système de tailles tranchées et sans adoucissement. On fait usage de la manière méplate pour donner de la force aux ombres et en arrêter les contours.

— Peint. *Lignes méplates*. Lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. La ligne méplate procède de la ligne droite à la ligne courbe, par une multitude et une variété d'inflexions qui échappent à la démonstration mathématique, mais dont la nature abonde en ses productions. || On dit aussi *formes méplates*.

— MÉPLAT, s. m. Peint. et Sculpt. Indication des différents plans d'un objet. Méplats finement accusés. Faire ressortir les méplats d'une figure. Graduer savamment les méplats. Le méplat dans la nature de l'homme approche plus de la ligne droite, dans celle de la femme, de la ligne circulaire. Son léger mouvement accuse la rondeur grandiose du menton marqué d'un imperceptible *méplat*. (P. de St-Victor.)

— Art milit. Surface plane d'une balle conique. Partie du percuteur d'une arme se chargeant par la culasse comprise entre l'embase et la tête.

— Charp. Pièce de bois équarrie beaucoup plus large qu'épaisse.

— Serr. Barre de fer en bande.

*** MÉPRENDRE (SE)**, v. pron. 1re conj. irr. (ét. fr., *me*, pour *mal*, et *prendre*). Se conjugue comme *Prendre*. Se tromper, prendre une personne ou une chose pour une autre. Je ne me suis jamais mépris au jugement que j'ai porté de cet homme. Je ne vous devais que tant, nous nous sommes mépris. Je crains que vous ne vous mépreniez. Cette affaire aura des suites, il se méprend fort. Je vois en quoi vous vous méprenez. En suivant toujours cette rue, vous ne pouvez pas vous méprendre.

Le cuisinier fut fort surpris;
Il vit bien qu'il s'était *mépris*. (LA FONTAINE.)

— *Se méprendre à quelque chose*. Ne pas voir une chose telle qu'elle est. Il ne faut pas s'y méprendre. Il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité que rien ne peut contrefaire et à laquelle on ne se *méprend* point, pourvu qu'on y soit attentif. (Lav.)

— Se dit avec un nom de chose pour sujet. Les yeux ne peuvent-ils pas aisément se *mépredre*? Racine.)

Ton goût a craint de se *méprendre*.
Et des fruits qu'on veut nous défendre
Il cherche le plus défendu (PARNY.)

— Fig. S'oublier et manquer de respect. Vous vous méprenez sans doute! à qui pensez-vous parler?

MÉPRIS, ISE, part. pass. du v. pron. se Méprendre. Ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *être* mis pour *avoir*. Je me suis mépris. Elle s'est méprise. Ils se sont mépris. Elles se sont méprises.

*** MÉPRIS**, s. m. (ét. lat., *minus*, moindre; *pretium*, prix). Sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'estime, de considération, d'égards. Froid, profond mépris. Mépris insultant, injurieux, injuste, insupportable. Parole, geste de mépris. Mépris public. Concevoir, témoigner du mépris pour quelqu'un. S'exposer au mépris. Braver le mépris public. Être sensible au mépris. Être dans le dernier mépris. Quelle erreur a une chrétienne d'orner ce qui n'est digne que de son mépris! (Boss.) Le *mépris* est une pilule qu'on peut bien avaler, mais non mâcher sans faire la grimace. (Mol.) Le *mépris* que les grands font pour le peuple les rend indifférents sur les flatteries ou sur les louanges qu'ils en reçoivent. La Bruy. Qu'on est digne de *mépris* quand on peut faire des heureux et qu'on ne le veut pas! (Mass.) Les lois de la religion éviteront d'inspirer d'autre *mépris* que celui du vice. (Montesq.) Un homme assez vain pour croire qu'il ne peut jamais être l'objet du *mépris*, y est d'autant plus sensible, lors qu'il ne peut plus se le dissimuler. (Du los.) Il est des personnes que le *mépris* ne saurait offenser. Id. Nous sommes moins offensés du *mépris* des sots, que d'être médiocrement estimés des gens d'esprit. Vauvenargues. Un train pullule et fronde *mépris*, voilà l'espèce de haine qui convient aux âmes généreuses, et la seule dont elles soient susceptibles. (Mme de Genlis.) L'homme pardonne quelquefois la haine, jamais le *mépris*. Ferrand. Le *mépris* est comme le fer brûlant dont on use pour noter les criminels d'infamie; les empreintes sont presque toujours ineffaçables. (Albert.) Le *mépris* est un supplément que nous ajoutons à l'insuffisance des lois pénales. Id. C'était partout le *mépris* de Dieu et le *mépris* de l'âme humaine poussé aussi loin qu'il peut aller. (L. Veuillot.) Le *mépris* du guerrier barbare pour la femme éclate dans ses brutales invectives. (P. de St-Victor.) Si l'estime publique et la considération sont au nombre de nos plus grands biens, le *mépris* doit être le plus grand des maux. P. Janet.)

C'est chez elle toujours que les fades auteurs
S'en vont se consoler du *mépris* des lecteurs.
(BOILEAU.)

— *Mépris de soi-même*. Manque d'estime pour soi-même.

— L'objet du mépris.

Que ta religion, que fonda l'imposture,
Soit l'éternel *mépris* de la race future (VOLTAIRE.)

— *Tomber dans le mépris*. Être méprisé par tout le monde. Cet homme qui était si considéré est tombé dans le mépris. Ce favori est tombé dans le dernier mépris. Otez-lui ses richesses, et il tombera bientôt dans le mépris.

En parlant des choses, Dédain, sentiment qui nous élève au-dessus de certaines choses que nous jugeons indignes de nos affections, de notre attention. Mépris des grandeurs, de la richesse, de la faveur, des louanges. Le mépris du monde et de ses vanités. L'un des principaux bienfaits de la vertu, c'est le *mépris* de la mort. Mont. Ses chants enflammés inspiraient le *mépris* des dangers et de la mort. (Barthélemy.

— *Avoir, mettre à mépris*. Mépriser. De l'aller voir Amour n'eut à *mépris*. (La Font.)

— *Avoir, tenir en mépris*. Mépriser. Les Romains tiennent le vol en souverain *mépris*. (E. About.)

— *Être à mépris*. Être méprisé.

— *Faire mépris*. Traiter avec mépris.

Elle craint toutefois
L'ordinaire *mépris* que Rome fait des rois.
(CORNEILLE.)

— S'emploie souvent au pluriel et se prend pour Les paroles ou les actions qui marquent le mépris. Souffrir, endurer les mépris. Les mépris d'un tel homme valent des louanges. Je ne suis pas fait pour souffrir vos mépris. Pouvez-vous d'un superbe oublier les *mépris*? Racine.) Il distribuait à des Grecs les *mépris* qu'il venait d'essuyer de la part des Perses. Barth.)

Je reconnais toujours vos injustes *mépris*,
Ils ont même passé sur mon malheureux fils. (RAC.)

— Fig. En parlant des choses morales. La philosophie n'applique ses mépris qu'aux choses.

— *Mépris* a signifié primitivement Prix inférieur à la valeur réelle. V. MEPRIX.

— *Au mépris de*, loc. prép. Sans avoir égard à. Au mépris de ses promesses, de ses serments. Agir au mépris des lois, de sa parole. L'ingrate, qu'il aime au *mépris* de ma sœur. Rac.)

Au *mépris* de tes lois,
L'hypocrisie a pris et mon nom et ma voix. (BOIL.)

— *En mépris de*, loc. prép. Par un sentiment de mépris. En mépris du devoir.

— *De mépris*. Avec mépris. Et traitant de *mépris* les sens et la matière. (Molière.)

— Loc. prov. *La familiarité engendre le mépris. Il n'y a point de dette sitôt payée que le mépris*. Le mépris est généralement réciproque, ou le mépris est payé par la haine.

*** MÉPRISABLE** adj. 2 g. (rad. *mépriser*). Digne de mépris. Homme méprisable. Ennemi méprisable. Femme méprisable. Il s'est rendu méprisable par ses dérèglements. Elle s'est rendue méprisable par sa mauvaise conduite. Il répugne d'être soumis à des maîtres qui se sont rendus *méprisables*. (Sainte-Foix. Un prince *méprisable* l'est plus qu'un autre homme. Mirabeau.) Lequel est le plus vil d'un riche *méprisable* ou le celui qui le considère? (S. Dubay.)

Dans mes lâches soupirs d'autant plus *méprisable*,
Qu'un long amas d'honneurs rend Thésée excusable.
(RACINE.)

— Se dit des choses. Qualités méprisables. Société méprisable. Conduite méprisable. Habitudes méprisables. Que de choses méprisables sont estimées par les hommes! Le monde a trouvé le secret de rendre et le vice *méprisable* et la vertu ridicule. Massill.) C'est l'adulation qui, à force de louer les faiblesses des rois, rend leurs vertus mêmes *méprisables*. Id. Rien n'est *méprisable* dans la science, pourvu que ses choses soient présentées avec simplicité et d'un ton proportionné à leur importance. (P. Janet.)

— Dont on ne doit pas faire cas, qui n'est digne que de dédain. La faveur des grands, la richesse, sont pour le sage des biens méprisables.

MÉPRISABLEMENT, adv. D'une manière méprisable; avec mépris. Peu usité.

MÉPRISAMMENT, adv. Néol. D'un ton méprisant; d'une manière méprisante.

MÉPRISANT, part. pres. du v. Mépriser. Qui méprise.

Cruel! si, de mes pleurs *méprisant* le pouvoir,
Vous consentez sans peine à ne plus me revoir,
Partez (RACINE.)

*** MÉPRISANT, ANTE**, adj. Qui a l'habitude de mépriser. Homme méprisant. Femme méprisante. Il ne faut presque rien pour être cru fier, inciv l, *méprisant*, désobligeant; il faut encore moins pour être estimé tout le contraire. (La Bruyère.)

— Se dit des choses et signifie Qui marque du mépris. Air méprisant. Regard méprisant. Accueil méprisant. Humeur fière et méprisante. Ton méprisant. Manières méprisantes. Parler d'un ton méprisant. C'était un jeune homme large d'épaules, bien découplé, le teint hâlé, l'air fier et la bouche *méprisante*. (Merimee.)

*** MÉPRISE**, s. f. Erreur de celui qui se méprend, qui prend une chose pour une autre; inadvertance. Lourde méprise. Grossière méprise. Grande méprise. Méprise impardonnable. Méprise inconcevable. Tomber dans une méprise. Donner une lettre à une personne autre que celle à qui elle est destinée, c'est commettre une méprise. Bien des historiens ont, dans leurs ouvrages, commis ou enregistré des méprises grossières. Le nombre des pièces de théâtre dans lesquelles l'action ne se lie et ne se soutient que par des méprises, est immense. Presque toutes les *méprises* de l'amour viennent de ce qu'on ne distingue pas le physique du moral. Boiste.) Les *méprises* viennent, en presque toute chose, de ce qu'on sépare le bien du mal. Id.) Tout ce qui nous fait sentir notre *méprise* devient lui-même l'attrait qui la perpétue. Mass.) Rien n'est plus grand dans le souverain que de vouloir être detrompé, et d'avoir la force de convenir en soi-même de sa *méprise*. Id.) Il est essentiel, pour quiconque veut faire par lui-même des progrès dans la recherche de la vérité, de connaître les *méprises* de ceux qui ont cru lui en ouvrir la carrière. (Condillac.)

— *Par méprise*, loc. adv. Par inadvertance. Il a fait cela par méprise, ce n'est point sa faute.

MÉPRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Mépriser. S'emploi. adjectiv. Il n'y a que ceux qui sont méprisables, qui craignent d'être *méprisés*. (La Rochef.) Avec le temps on y admettra les paysans même, partie du peuple injustement *méprisée* ailleurs. (Volt.)

Roxane *méprisée*
Bientôt de son erreur sera désabusée. (RACINE.)
Vous m'en voyez encor toute scandalisée.
Il est fort mal plaisant d'être ainsi *méprisée*.
(DESTOUCHES.)

— Se dit des choses. La foi violée, les traités *méprisés*. Flech. Sur le haut Hélicon leur veine *méprisée*. Boil.) La vertu obscure est souvent *méprisée*. (Mass.) Quoi! l'art qui nourrit les hommes est *méprisé*. B. de St-P.)

— *Méprisé par*. Il succéda à La Motte dans la place d'académicien, place *méprisée* par les gens qui pensent, respectée encore par la populace, et toujours courue par ceux qui n'ont que de la vanité. (Volt.)

*** MÉPRISER** v. a. 1re conj. (rad. *mépris*). Avoir du mépris pour; n'attacher aucun prix à; ne tenir aucun compte de. Mépriser des services. Mépriser les méchants. Il méprise tous les conseils qu'on lui donne. Je ne méprise nullement cela. Il ne faut point mépriser les pauvres, les malheureux. On ne peut être un grand homme, lorsqu'on méprise les hommes. Loin de trembler devant les autels, on y *méprise* Jesus-Christ présent. Boss.) Ne vous étonnez pas si l'Ecclésiaste *méprise* tout en nous, jusqu'à la sagesse. Id.) La cour ou l'on *méprise* ceux que la fortune a abandonnés. (Flech.) Achille nous menace; Achille nous *méprise*. (Rac.) Qui *méprise* Cotin n'estime point son roi. (Boileau.) Nous *méprisons* beaucoup de choses, pour ne pas nous *mépriser* nous-mêmes. (Vauvenargues.) On *meprise* dans la société un homme riche dont l'esprit est sans goût et sans culture (Volt.) On ne *méprise* pas tous ceux qui ont des vices, mais on *meprise* tous ceux qui n'ont aucune vertu. (Condill.) Le rossignol *méprise* la parole et le sifflet. Buff.) On s'occupe rarement de ceux qu'on *méprise*; mais on veut toujours paraître *mepriser* ceux qu'on hait. (Lingrée.) On rit de l'homme dans La Bruyère; on le *méprise* dans Pascal, dans La Rochefoucauld on le fuit. (De La Bouisse.)

— Transgresser. Hélas! ce peuple ingrat a *méprisé* ta loi. (Rac.)

— Manquer d'attention pour. Il ne faut pas *mépriser* de tels détails. (Volt.)

— Ne pas craindre. Mépriser les dangers, la mort, la calomnie. Sachez que le vrai courage consiste à envisager tous les périls et à les *mépriser* quand ils sont nécessaires. (Fén.)

— S'élever au-dessus de l'amour qu'on a ordinairement pour une chose qui ne mérite pas notre recherche. Mépriser les honneurs, les richesses. Mépriser les choses de ce monde. Mépriser la vie. On s'attache à la vie; elle la *méprise*. (Flech.) Dans le cours de ses victoires et de son ministère, il a *méprisé* également le faste et les richesses. (Volt.)

— Manifester du mépris pour. On *méprise* devant nous le nom du Seigneur, et nous demeurons insensibles! (Flech.)

— Fam. Parler mal, médire de quelqu'un en son absence. Rien de plus lâche que de mépriser une personne absente.

— Repousser, dédaigner.

O père infortuné! cher et cruel époux!
Pour qui j'ai *méprisé*, tu l'en souviens peut-être,
Ce mortel qu'aujourd'hui le sort a fait ton maître
(VOLTAIRE.)

— *Mépriser de*, avec l'infinitif. Dédaigner de.

Vous *méprisez* de suivre les lois que Dieu même vous a données. (Boss.)

— Absol. Dirons-nous rien tous deux ? — Non. — Comme tu *méprises* ! (Corn.) Personne ne *méprise* davantage que ceux qui sont véritablement méprisables. (Duclos.)

— SE MÉPRISER. v. pron. Être méprisé. Il y a des choses qui se méprisent rarement : l'or, les éloges, la beauté, la vertu.

— Avoir du mépris pour soi-même. Il ne faut pas permettre à l'homme de se *mépriser* tout entier, de peur que, croyant avec les impies que sa vie n'est qu'un jeu ou règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. (Boss.) Quiconque connaît une bassesse doit se *mépriser*. (Voltaire.) Que je me serais *méprisé* de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'honnêteté ! (J.-J. Rouss.)

— Avoir du mépris l'un pour l'autre, les uns pour les autres. Les fripons, les méchants et les sots se méprisent mutuellement.

— Syn. comp. MÉPRISER, DÉPRISER. V. DÉPRISER.

MÉPRISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui méprise. Pyrrhus était un trop grand *mépriseur* du peuple. (Amyot.) Ce mot n'est plus usité.

MÉPRIX. s. m. (du préf. *mé*, et de *prix*). Prix inférieur à la valeur réelle, vil prix. Syn. de RABAIS. Les bourgeois ne se faisaient jamais concurrence les uns aux autres ; ils ne vendaient jamais à *mépris*. (Sismondi.)

MÉQUINEZ ou **MEKNASAH.** Géogr. Ville du Maroc, à 60 kil. S.-O. de Fez ; 20,000 hab. L'une des résidences de l'empereur, qui y a son trésor.

★ **MER.** s. f. (pr. *merr* ; ét. lat., *mare*, même signif.). Vaste étendue d'eau salée qui environne la terre et qui couvre près des trois quarts de la surface du globe. On l'appelle plus proprement *océan*. Le flux, le reflux de la mer. Le rivage, le bord, les sables, le sein, les gouffres, les abîmes de la mer. Poisson de mer. Bains de mer. Aller sur mer, en mer. Mettre un vaisseau en mer, à la mer. Jeter des marchandises à la mer pour alléger le navire. Combattre sur terre et sur mer. Ce prince, cet État est puissant sur mer. C'est un homme accoutumé à la mer. Nettoyer, balayer la mer de pirates. Au seul son de sa voix, la *mer* fuit, le ciel tremble. (Racine.) Il couvrait la *mer* de voiles et de vaisseaux. (Fléch.) Dieu permit aux vents et à la *mer* de gronder et de s'émouvoir. (Id.) La *mer* abaisse ses flots et porte avec respect les vaisseaux chargés de tant de noblesse chrétienne. (Id.) Nous laissions nos yeux s'égarer sur les vastes plaines de la *mer*. (Barth.)

Est-il rien plus cruel que la *mer*,
Mer qui son nom a dérobé d'aimer ? (Ronsard.)
Les vents agitent l'air d'heureux frémissements,
Et la *mer* leur répond par ses mugissements. (Bac.)

— Dans un sens plus restreint, division ou portion de cette masse d'eau portant une dénomination particulière tirée des différentes régions, des pays ou villes qu'elle baigne, ou de quelque circonstance locale. Mer Méditerranée. Mer Adriatique. Mer Rouge. Mer Noire. Mer Glaciale. Mer de Tunis et de Tripoli. Mer de Barbarie. Mer Caspienne. Mer Morte. Mer Atlantique. Mer Égée. Mer Britannique. Mer du Nord. Mer du Sud. Mer des Indes. Mer Australe. Mer Baltique, etc. Mer semée de bancs et d'écueils. Éloignés de leurs amis par tant de terres et par tant de *mers*. (Fléchier.) Contre la liberté des *mers* et la fidélité du commerce, des armateurs français leur avaient enlevé et leurs richesses et le vaisseau qui les portait. (Id.) Tout ira bien : la *mer* de ce nouveau monde vaut déjà mieux que les *mers* de notre Europe. (Voltaire.) On sait que la *mer* Baltique n'a ni flux ni reflux. (Id.) Le scorpène diactyle habite dans la *mer* des Indes. (Lacépède.) Le corypbène pointu habite dans les *mers* de l'Asie. (Id.) On trouve la trigle même dans les *mers* de l'Inde. (Id.) Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une forte impression, semblait attacher son âme sur les gouffres que la nature a creusés au fond des *mers*. (Barthel.) Cette *mer*, dont les vagues s'étaient élevées jusqu'aux cieux, traînait à peine ses flots sur le rivage. (Id.) Cette *mer* est souvent enveloppée de vapeurs sombres et agitée par des tempêtes violentes. (Id.) Tyrans des *mers* de l'Orient, ils rançonnaient les vaisseaux de toutes les nations. (Raynal.)

Les malheurs de Lesbos, par vos mains ravagée,
Épouvantent encor toute la *mer* Égée. (Racine.)

— *Les deux mers*. L'Atlantique et la Méditerranée. Avant lui, la France, presque sans vaisseaux, tenait en vain aux deux *mers*. (Boss.)

J'entends déjà frémir les deux *mers*, étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées
(Boileau.)

— *Pleine mer* ou *haute mer*. Partie de la mer la plus éloignée du rivage. Être en haute mer, en pleine mer. Le golfe et la pleine *mer* semblaient immobiles comme du plomb fondu. (G. Flaubert.)

— Fig. *Être en pleine mer*. Être fort avancé dans une entreprise.

— Fig. *Voguer en pleine mer*. Se dit d'un homme qui a des succès, ou dont la fortune est bien établie.

— *La mer est basse en cet endroit*. Il n'y a presque pas d'eau. ‖ *La mer est basse à cette côte*. On n'y trouve que deux ou trois brasses d'eau.

— *Mer haute et basse*. Mouvement journalier, régulier et périodique d'élévation et d'abaissement alternatifs qu'on observe dans les eaux de la mer.

— *Il est basse mer*. La mer est à la fin de son reflux.

— *Grandes mers*. Marées plus fortes que les autres.

— *Il y a de la mer*. La mer est un peu agitée. ‖ *Il n'y a plus de mer*. La mer est calme. ‖ *La mer est haute*. La mer est agitée, parce que cette agitation n'a lieu le plus souvent que lorsque les eaux sont élevées ou profondes.

— *La mer brise*. Se dit lorsqu'elle bouillonne en frappant contre un rocher ou contre la terre. ‖ *La mer étale* lorsqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre. ‖ *La mer montonne*. L'écume des lames paraît blanche. ‖ *La mer rapporte*. La grande marée recommence. ‖ *La mer a perdu*. Elle a baissé.

— *Mer démontée*. V. DÉMONTÉ.

— *Coup de mer*. Tempête de peu de durée. Nous essuyâmes un coup de mer à telle hauteur. ‖ Se dit aussi d'une vague. Durant cette tempête, un coup de mer emporta notre gouvernail.

— *Mer intérieure*. Vaste étendue d'eau salée qui ne communique pas avec les autres mers ou qui est presque entièrement entourée par les terres. La mer Caspienne est une mer intérieure. La mer d'Azov, la mer Noire, la mer Méditerranée sont des mers intérieures.

— *Bras de mer*. Partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.

— *Port de mer*. Ville ou endroit situé sur le bord de la mer et ayant un port.

— *Homme de mer*. Homme dont la profession est de naviguer sur mer. ‖ Particulièrement, Pilote ou officier de marine qui entend bien la navigation.

— *Armée de mer*. Flotte composée de vaisseaux armés en guerre.

— *Écumeur de mer*. Pirate qui court les mers pour voler les vaisseaux marchands.

— *En mer*. Sur la mer. Vis-à-vis du cap Saint-Ange, qu'on apercevait à quatre lieues en *mer*. (Gér. de Nerval.)

— *Mettre un vaisseau à la mer* ou *le mettre à l'eau*. Oter le vaisseau de dessus les chantiers et le mettre à flot.

— Absol. *Mettre en mer, à la mer*. Quitter le rivage, le port. Cet amiral a mis en mer. ‖ *Se mettre en mer*. S'embarquer.

— *Tenir la mer*. Naviguer en haute mer. Courir en haute mer. Ces deux vaisseaux ne sont plus en état de tenir la mer.

— *Tirer à la mer* ou *porter le cap à la mer*. Se mettre au large en s'éloignant de la terre.

— Fig. et fam. *Chercher quelqu'un par terre et par mer*. Le chercher partout.

— Les divinités marines, telles que Neptune, Amphitrite et Thétis, sont prises chez les poètes comme synonyme de *mer*. Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et *Neptune*. Racine.

Le ciel s'ouvrait à peine ; à l'orageux *Neptune*
Mon père me pressait de livrer ma fortune. (Delille.)
Au fond des vastes *mers* le dieu se précipite,
Et cherche son salut dans le sein d'*Amphitrite*. (Aignan.)

— *Le dieu des mers*. Périphrase poétique par laquelle on désigne Neptune.

— Par exagérat. Grande étendue d'eau quelconque. La rivière débordée couvrait toute la plaine ; c'était une mer.

— Fig. Du métal enflammé cette *mer* ondoyante. (Thom.) L'affreux orage roule une *mer* de poussière. (Delille.) Quand le vent agite les plantes, vous diriez, à leurs ondulations, d'une *mer* de verdure et de fleurs. (B. de St-P.) A l'occident, la voûte du ciel paraissait fondue en une *mer* de diamants et de saphirs. (Chateaub.) Quelques rochers isolés sortent de cette *mer* de verdure comme des écueils élevés au dessus de la surface de l'eau. (Id.) Une *mer* de brouillard s'étendait sur la plaine. (Amalric.) Dans les landes, c'est, avant la mer, une *mer* préalable d'herbes rudes et basses, fougères et bruyères. (Michelet.) Clermont est un beau village qui est situé au-dessus d'une *mer* de verdure, avec son église sur sa tête. (V. Hugo.)

D'un déluge de feu l'onde, comme allumée,
Semblait rouler sur nous une *mer* enflammée,
(Crébillon.)

— *Mer sans eau*. Nom donné par les Arabes au désert.

— Fig. Amas considérable. Le texte se trouve souvent noyé dans une *mer* de notes quelquefois inutiles ou du moins prolixes. (L'abbé Desfontaines.) J'entrai dans une *mer* de raisonnements et de réflexions. (L'abbé Prevost.)

— Fig. *C'est une mer*. Se dit quelquefois d'une affaire compliquée. Cet ouvrage est une mer. C'est une mer d'intrigues, de déboires.

— Fig. Se dit aussi dans un sens moral. Une mer de maux. Une mer de délices. Une mer de douleurs. Démétrius disait qu'il n'y avait gens plus méprisables que ceux qui n'avaient jamais senti de traverse, d'affliction, appelant leur vie la *mer* morte. (Charr.) Courir les *mers* d'amour de rivage en rivage. (Sarrasin.) Le monde est une *mer* orageuse où parmi les ténèbres et la tempête les fragiles vaisseaux se servent comme d'écueils les uns aux autres pour se briser ensemble. (Fléchier.) Nous reprîmes peu à peu, dona Théresa et moi, l'usage de nos sens, perdus dans une *mer* de délices. (Marq. d'Argens.) Celui-là seul qui ne craint pas les orages peut s'embarquer sur la *mer* de l'ambition. (S. Dubay.) Plus loin ! plus loin ! va-t-en jusqu'à ma *mer* d'amour. (E. Quinet.) La *mer* montait, montait toujours ; l'immobile rez-de-chaussée gagnait les hauteurs. (L. Blanc.) Celui qui, tranquillement assis sur le bord, disserte et compose, n'est guère capable de se lancer droit et audacieusement dans la *mer* orageuse de l'invention. (H. Taine.)

Nous avons assez vu, sur la *mer* de ce monde,
Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;
Il est temps de jouir des délices du port. (Racan.)
Pour moi, sur cette *mer* qu'en bas nous courons,
Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons. (Bail.)
Loin de lui le cœur emporté
Nage dans une *mer* immense
D'amertume et de volupté (Desmarets.)

— Par extens. Jarre ou tout autre vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin qu'on renouvelle à mesure qu'on y puise. Il a une mer de vin de Chypre.

— Loc. prov. *Cela est salé comme mer*. Cela est extrêmement salé. ‖ *Il avalerait la mer et les poissons*. Se dit d'un grand buveur, d'un grand mangeur, quelquefois d'un homme cupide, dont l'ambition est insatiable. ‖ *Porter de l'eau à la mer*. Donner à ceux qui sont dans l'abondance. *C'est une goutte d'eau dans la mer*. C'est une petite chose jetée, perdue dans une grande ; c'est un faible secours là où il en faudrait un considérable. ‖ *Qui craint le danger ne doit pas aller sur mer*. Une fois engagé dans une affaire, il faut en affronter les périls. ‖ *Qu'est sur la mer, il ne fait pas des vents ce qu'il veut*. ‖ *A tort se lamente de la mer, qui ne s'ennuie à y retourner*. ‖ *Labourer le rivage de la mer*. Prendre une peine inutile. ‖ *C'est la mer à boire*. C'est un travail difficile, immense, dont on ne prévoit pas la fin.

Si j'arrondissais mes États !
Si je pouvais remplir mes coffres de ducats !
Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire !
Tout cela, c'est la *mer* à boire. (La Font.)

‖ *Ce n'est pas la mer à boire*. C'est une chose qu'il est facile d'exécuter, de mener à terme.

— Antiq. *Mer érechthéide*. Chasma qui était dans l'acropole d'Athènes.

— Antiq. hebr. *Mer d'airain*. Énorme cuve d'airain, soutenue par douze taureaux du même métal, que Salomon plaça dans le temple et dont les prêtres se servaient pour leurs purifications.

— Astron. Nom donné à différentes taches du disque de la lune.

— Blas. Ligne ondée figurant les vagues, et qui est généralement d'argent.

— Chorégr. *Mer agitée*. Nom d'une figure du cotillon.

— Cout. anc. *Lettres de mer*. Lettres qu'on délivrait, en Bretagne, aux vaisseaux naviguant sur la côte, afin de les exempter du droit de bris, de leur permettre d'acheter des vivres dans les ports, et de leur garantir des secours en cas de danger.

— Géogr. *Mer de glace*. Nom du principal glacier du mont Blanc. ‖ *Archipel de la mer Maurase*. V. POMOTOU.

— Hist. *Rois de la mer*. Chefs des pirates du Nord.

— Mar. *Consulat de la mer*. V. CONSULAT.

— Miner. *Écume de mer* V. ÉCUME.

— Pathol. *Mal de mer*. Indisposition accompagnée de nausées et de vomissements, que le tangage et le roulis occasionnent aux personnes qui n'ont pas l'habitude de la navigation.

— Phys. *Mer de lait* ou *mer d'hiver*. Phénomène qui fait ressembler la mer à une plaine couverte de neige, et qui est dû, selon l'opinion commune, à une infinité d'animalcules phosphorescents qui couvrent sa surface.

— Techn. *Vert de mer*. Couleur analogue à la teinte des eaux de la mer.

— Théât. *Mer agitée*. Décoration qui représente la mer agitée.

MER. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Blois (Loir-et-Cher), sur la Loire ; 4,000 hab.

MÉRACANTHE. s. f. (ét. gr., μηρός, cuisse ; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont le type se trouve au Canada.

MÉRANDINE. s. f. Comm. Espèce de toile qu'on fabrique en Auvergne.

MÉRANGENE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

MÉRARCHIE. s. f. (ét. gr., μέρος, partie ; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Subdivision de la phalange grecque, qui comprenait 128 files ou 2,048 hommes.

MÉRARI. Hist. hébr. Fils de Lévi et tige première de la famille lévitique des merarites, fut père de deux fils, Moholi et Musi, qui donnèrent naissance aux moholites et aux musites.

MÉRARITE. s. m. Hist. hébr. Nom des membres de la tribu de Lévi qui descendaient de Merari, et dont les fonctions étaient de garder les vases du temple, et de porter les ais du tabernacle, les colonnes, etc.

MÉRARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une merarchie.

MÉRATIE. s. f. (pr. *mé-ra-ci* ; de *Mérat*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces réunies plus tard au genre elvire. ‖ Syn. de CHIMONANTHE.

MÉRATROPHIE. s. f. et gr., μηρός, cuisse ; fr. *atrophie*). Pathol. Atrophie de la cuisse.

MERBRIGUE. s. f. Vitic. Variété de raisin.

MERC. s. m. Forme ancienne du mot marque. Anc. jurispr. Limite, borne. ‖ *Merc de la justice*. Gilet. ‖ *Droit de merc*. Droit qu'on payait pour faire borner ses terres.

MERCADANTE (Saverio). Compositeur italien, né à Altamura (Pouille), 1798-1872, fit représenter son premier opéra, *l'Apothéose d'Hercule*, en 1819, sur le théâtre San Carlo de Naples, et ne tarda pas à se placer parmi les maîtres les plus faciles de l'école italienne. On cite parmi ses nombreuses partitions : *Elisa e Claudio*, *la Donna Caritea*, *il Giuramento*, *Le Violatu*, *i Normanni a Parigi*, etc.

MERCADIER. Chef de routiers, né en Provence, 1150-1209, fut célèbre par son courage et ses brigandages.

MERCAL. s. m. Métrol. Mesure de capacité indienne employée pour les matières sèches, valant 12 lit. 29 à Madras, et 3 lit. 66 à Pondichéry.

MERCANETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la sarcelle.

MERCANTI. s. m. Pop. Nom qu'on donne aux marchands, dans le nord de l'Afrique.

— Vivandier qui suit les armées. On ne traite pas un représentant de la grande nation française comme un simple *mercanti*. (A. Baudet.)

★ **MERCANTILE** adj. 2 g. (ét. lat., *mercans*, *mercantis*, marchand ; l'at de *merx*, marchandise). Qui a rapport au commerce. Profession mercantile. Contrat mercantile. Nation mercantile. Un mercier qui avait des prétentions au sceptre *mercantile* protesta contre ce qu'il considérait comme une violation des droits de sa communauté. (Dufey.) Ils regardent d'assez haut l'esprit *mercantile* et l'activité frétillante des Marseillais. (E. About.) La richesse industrielle et *mercantile* n'a jamais été plus puissante. (Montalemb.)

— S'emploie en mauvaise part, dans le sens moral. Esprit mercantile. Style mercantile. Les ruses de la mauvaise foi et de l'esprit mercantile. Sans que rien de vénal et de *mercantile* ose approcher d'une si pure conscience... (J.-J. Rousseau.)

— *Arithmétique mercantile*. Celle qui n'est propre qu'aux marchands, pour la distinguer de celle des géomètres, des algébristes, etc.

MERCANTILEMENT. adv. D'une manière mercantile. Agir mercantilement.

— *Il parle, il écrit, il s'exprime mercantilement*, c'est-à-dire Selon les maximes, les usages, le langage propres aux négociants.

MERCANTILISME. s. m. (rad. *mercantile*). Propension à rapporter tout au commerce, au trafic.

MERCANTILISTE. s. m. Partisan du mercantilisme.

★ **MERCANTILLE.** s. f. (pr. *mer-kan tille*, *ll* mouill. ; rad. *mercantile*). Négoce de peu de valeur. Faire la mercantille. Peu usité.

MERCANTORISTE. adj. 2 g. (rad. *mercantile*). Se dit de ce qui appartient aux marchands, et particulièrement du langage commercial. Expression mercantoriste. Style mercantoriste.

MERCAPTAN. s. m. (contraction de *mercure* et de *captan*). Chim. Alcool dérivé des hydrocarbures et contenant du soufre au lieu d'oxygène, ce qui lui donne la propriété d'attaquer le mercure.

MERCAPTHYDRIQUE. adj. m. (ét. fr., *mercaptan* ; gr. ὕδωρ, eau. Chim. Se dit d'un acide qui est produit par la combinaison du mercaptan avec l'hydrogène.

MERCAPTIDE. s. m. (ét. fr., *mercaptan* ; gr. εἶδος, forme. Chim. Combinaison du mercaptan avec un métal.

MERCAPTURE. s. m. Chim. Syn. de MERCAPTIDE.

MERCATOR (Isidore). Nom supposé du compilateur qui rédigea, vers le milieu du IXe siècle, le recueil de droit canon connu sous le nom de *Collection du Pseudo-Isidore*.

— MERCATOR (Gérard), ou KAUFMANN. Géographe hollandais, né à Ruppelmonde (Hollande), 1512-1594. A attaché son nom au système de projection employé dans les cartes marines, et d'après lequel les parallèles et les méridiens sont représentés par des lignes droites se coupant à angle droit.

— MERCATOR (Nicolas KAUFFMANN ou). Géomètre, né vers 1620-1697, à Cismar (Holstein), dirigea les travaux hydrauliques de Versailles. Son principal ouvrage est : *Logarithmotechnia, seu Methodus nova construendi logarithmos*.

MERCAVA. s. m. Partie mystérieuse de la création, d'après les rabbins. ‖ Spéculation sur la nature de Dieu et de ses œuvres.

MERCÉDONE. Myth. rom. Divinité qui présidait aux ventes et aux payements.

MERCÉDONIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui a rapport à la déesse Mercédone ou aux payements. ‖ *Jours mercédoniens*. Époque du payement des loyers.

MERCÉDONIUS. s. m. (pr. *mer-cé-da-ni-uss*). Antiq. rom. Mois intercalaire que Numa inséra dans le calendrier, et qui avait alternativement 22 et 23 jours.

★ **MERCENAIRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *merce-*

narius, même signif : fait de *merx*, marchandise ; qui se fait pour le gain, pour le salaire. Travail mercenaire. Labeur mercenaire.

— Par anal. Se dit de ce qui a pour but un intérêt sordide. Louanges mercenaires. Éloquence servile et mercenaire. Actions, discours mercenaires. Amitiés mercenaires. Amours mercenaires. Cet amas d'ouvrages *mercenaires*. (Rac.) Ils font (les poètes) d'un art divin un métier *mercenaire*. (Boil.)

— En parlant des personnes ou de leurs facultés, Qui travaille uniquement pour de l'argent, à qui on peut tout faire faire pour le l'argent. Ame mercenaire. Qu'il a bien découvert son âme *mercenaire* ! (Molière.) Qu'est-ce qu'une armée ? C'est une multitude d'âmes pour la plupart et viles et *mercenaires*. (Flech.)

Je dois mes premiers jours à la femme étrangère,
Qui me vendit son lait et son cœur *mercenaire*. (L. Racine.)

— *Troupes mercenaires*. Troupes étrangères dont on achète le service.

— Hist. eccles. Se disait d'un prêtre qui n'était attaché à aucune paroisse.

— MERCENAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui sert ou qui travaille pour de l'argent, dont on paye la peine. Il ne faut pas retenir le salaire du *mercenaire*. (Acad.)

— *Travailler comme un mercenaire*. Se donner beaucoup de peine.

— Homme qui travaille pour de l'argent et n'a aucune indépendance de caractère. Je ne vous ai point abandonné au soin du *mercenaire* ; je vous ai appris moi-même à parler, à penser, à sentir. (Diderot.

— Fig. Homme intéressé, homme aisé à corrompre pour de l'argent. C'est un vil mercenaire. Les ambitieux qu'on loue tant sont des glorieux qui font des bassesses, ou des *mercenaires* qui veulent être payés. (Flech.)

— Au pluriel, Etrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Un corps de *mercenaires*. (Acad.)

— Hist. *Guerre des mercenaires*. Guerre suscitée par les mercenaires à qui Carthage, vaincue dans la première guerre punique, ne payait pas leur solde ; elle entraîna la révolte des sujets de la république en Afrique, 240-237 avant J.-C. On la nomme aussi *guerre inexpiable*. Carthage dut son salut à Amilcar Barca.

* MERCENAIREMENT. adv. D'une manière mercenaire. Agir mercenairement. Peu usité.

MERCENARIAT. s.m. État de mercenaire.

MERCENARISME. s. m. Esprit mercenaire.

MERCENARITÉ. s. f. Qualité de celui qui est mercenaire.

— Caractère de ce qui est mercenaire.

* MERCERIE. s. f. Toute espèce de marchandises de mercier. Belle mercerie. Merceries bien variées. Les merceries se sont bien vendues à la dernière foire. Menue mercerie.

— Commerce du mercier. Se mettre dans la mercerie.

— Ensemble des merciers. La mercerie est satisfaite.

— Fam. Etalage de petits objets. Ainsi chamarré et portant sa boutonnière cette *mercerie* de décorations... (Roq. de Beauv.)

— Loc. prov. *Il a plu sur sa mercerie*. Se dit d'un homme qui fait de mauvaises affaires. Il pleuvait drôlement sur sa *mercerie*, à cette belle blonde. (É. Zola.)

— Hist. comm. La mercerie ou le corps des merciers, qui formait le troisième des six corps de marchands de Paris, se subdivisait en vingt classes. Cette corporation, établie par Charles VI et abolie sous Henri IV, renfermait dans son sein, sous Henri II, trois mille merciers. La mercerie avait son écusson, en champ d'argent, chargé de trois vaisseaux, dont deux en chef et un en pointe.

MERCEROT. s. m. (rad. *mercier*). Comm. Petit mercier qui étale aux foires de villages, ou qui porte, à la campagne, une balle ou pacotille de menues merceries.

MERCHTEM. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 18 kil. de Bruxelles ; 4,700 hab.

* MERCI. s. f. (ét. lat., *merces*, récompense). Miséricorde, grâce qu'on demande à un vainqueur, à un plus fort que soi, à celui qu'on a offensé. J'implore votre merci. Prendre, recevoir à merci. C'est un homme dont vous ne devez point attendre de merci. Ce mot n'a point de pluriel et s'emploie le plus souvent sans article. Ne me devez-vous pas *merci* d'amour et guerdon de loyauté au jour prélix où nous sommes ? (Ch. Nodier.) Il semblait qu'il n'y eût pas de *merci*. (E. Renan.)

— *Homme sans merci*. Homme sans pitié.

— Fam. *Crier merci, demander merci*. Demander pardon. D'Artagnan n'était pas homme à jamais demander *merci*. (Alex. Dum.)

La dignité, la gloire sont ici
Réduites, las ! à vous crier *merci*. (Gresset.)

— *Crier merci*. Se disait autrefois pour demander la conversion de la peine encourue en une amende pécuniaire.

— *Prendre à merci, recevoir à merci*. Accorder la grâce demandée.

— *Don d'amoureuse merci*. Se disait pour Les faveurs d'une dame.

Conclusion : Que Renaud sur la place
Obtint le don d'amoureuse *merci*. (La Font.)

— Par extens. Action de ménager. Ces insectes ne font merci ni aux feuilles, ni aux fleurs.

— *A merci*. loc. adv. A discrétion, à volonté. Je comprends que vous avez été obligés de vous rendre à *merci*. (Gambetta.)

— *A la merci de*. A la discrétion de. Il ne faut pas pousser le désintéressement jusqu'à se mettre à la *merci* de l'ingratitude. Boiste. C'est un bien grand malheur que d'être à la *merci* de gens qui ne vous valent pas. (Id.) Les peuples, dans les campagnes et dans les villes, ne vivaient plus qu'à la *merci* de quelques riches, souvent intéressés, qui songeaient plus à profiter des maux d'autrui qu'à les soulager. (Fléchier.)

Errant à la *merci* de ses inquiétudes,
Sa douleur l'entraînait aux noires solitudes. (Ségrais.)
Ce même Antiochus, se cachant à ma vue,
Me laisse à la *merci* d'une cour inconnue. (Rac.)
Le bonheur de l'impie est toujours agité
Il erre à la *merci* de sa propre inconstance. (Id.)
Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la *merci* des vers. (Boil.)

— Dans un sens analogue, Être à la merci des flots, à la merci de l'orage, des vents, de la tempête. Il a passé la nuit dans la forêt, à la merci des loups.

— *Dieu merci*. loc. adv. Grâce à Dieu. J'ai l'œil bon, Dieu *merci*. (La Font.) Je sais l'art de fourber assez bien, Dieu *merci*. (Quinault.) Voilà mes guichetiers en défaut, Dieu *merci*. (Racine.)

Quelque rare que soit le mérite des belles,
Je pense, Dieu *merci*, qu'on vaut son prix comme elles. (Molière.)

— *Merci de ma vie !* Sorte d'exclamation peu usitée aujourd'hui, par laquelle on manifeste de l'impatience, de la colère. *Merci* de ma vie ! le premier qui avance, je lui donnerai de ces deux epées dans le ventre. (Dancourt.) *Merci* de ma vie ! je m'en vais chercher le chevalier, et s'il ne change de sentiment, ce sera à moi qu'il aura affaire. (Id.)

Hé ! *merci* de ma vie ! il en irait bien mieux,
Si tout se gouvernait par ses ordres pieux. (Mol.)

— La Fontaine a dit *Merci de moi* :

Merci de moi ! lui dit la mère.
Tu mangeras mon fils ! L'ai-je fait à dessein
Qu'il assouvisse un jour ta faim ?

— *Sa merci*. S'est dit pour Grâce à lui. Sa *merci*, nous pouvons à cette heure et parler et écrire. (Montaigne.)

— Coût. féod. Le peuple était réputé corvéable et taillable à merci et miséricorde.

— Hist. milit. Poignard qu'on a aussi nommé *miséricorde*.

— Hist. relig. *Pères de la Merci* ou *de la Rédemption*. Ordre religieux consacré à la rédemption des chrétiens tombés aux mains des infidèles. Il fut créé à Barcelone en 1218 par saint Pierre Nolasque.

* MERCI. s. m. (abréviat. de *je vous remercie*). Remercîment. Dans ce sens, il ne s'emploie guère que dans les phrases qui sont du style familier. Il ne m'a pas seulement dit *merci*. (Acad.)

— *Grand merci*. Se dit pour Remercîment. Ce tableau ne m'a coûté qu'un grand merci. Cela vaut bien un grand merci.

Mes beaux pères religieux,
Vous dînez pour un grand *merci*.
O gens heureux ! ô demi-dieux !
Plût à Dieu que je fusse ainsi ! (Marot.)

— *Voilà le grand merci que j'en ai*. Voilà la reconnaissance qu'on me témoigne pour les services que j'ai rendus. Cela ne se dit que par manière de plainte.

— Absol. *Merci, grand merci*. Se dit pour Je vous rends grâce. Vous me donnez cela, grand merci.

Employez-moi, car mes parents
Y tiennent tous les premiers rangs ;
Un mien cousin est juge-maire,
Le dauphin dit : Bien grand *merci* !
(La Fontaine.)

— Fam. et iron. *Merci du peu*. Exclamation pour exprimer sa surprise au sujet de quelque chose d'excessif.

— Fam. *Merci*. J'en ai assez.

MERCIE. Géogr. Un des royaumes de l'heptarchie anglo saxonne, au N.-O., comprenait tout l'intérieur de la Grande-Bretagne jusqu'à la frontière du pays des Cambriens à l'O. Fondé par Cridda, 584, il fut détruit par Edouard Ier, 918. Sa capitale était *Lincoln*.

MERCIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Mercie.

— adj. Qui concerne la Mercie ou ses habitants.

* MERCIER, ÈRE. s. (et. bas-lat., *mercerius*, fait de *merx*, marchandise). Marchand, marchande qui vend en gros ou en détail du fil, des aiguilles, des rubans et autres menues marchandises pour l'habillement et la toilette des femmes. Riche mercier. Petit mercier. Habile mercier. Adroite mercière. Grâce aux privilèges attachés à son genre de commerce, un *mercier* pouvait jadis se croire plus qu'un bourgeois et presque autant qu'un gentilhomme. (Dufey.)

— Colporteur, porte-balle qui va par les villes et par les villages pour y vendre toute sorte de marchandises de menue mercerie.

— Loc. prov. *A petit mercier, petit panier*. On doit proportionner sa dépense à son revenu, quand on a peu de bien ; et particulièrement dans les affaires commerciales. On ne doit pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ses forces. || *Au jour du jugement, chacun sera son mercier et portera son panier*. Chacun répondra de ses fautes et en portera la charge. || *Chaque mercier prise ses aiguilles et son panier*. || *Il n'est pas digne d'être mercier, qui ne sait pas faire sa loge*. Un bon commerçant doit savoir se faire une clientèle. || *Assez dépendre et rien gagner, mène à mal le pauvre mercier*. Dépenser plus qu'on ne gagne conduit à la ruine. || *Il tuerait un mercier pour un peigne*. Se dit d'un homme qui se met en colère pour rien.

— Hist. du moyen âge. *Roi des merciers*. Autrefois, Chef du corps de la mercerie, dont l'autorité s'étendait dans toute la France. Le roi des merciers avait des lieutenants dans toutes les principales villes ; à lui seul appartenait le droit d'accorder le brevet de marchand mercier. Le titre de roi des merciers, d'abord supprimé par François Ier, puis rétabli par Henri III, fut définitivement supprimé en 1597 par Henri IV. || *Grand maître des merciers*. Nom que prit le roi des merciers, lors de la suppression de ce titre par Henri IV.

— Adjectiv. Un marchand mercier. Un garçon mercier. Une marchande mercière. Les gardes *merciers* portaient la robe consulaire dans toutes les cérémonies publiques. (Dufey.) Un noble pouvait être *mercier* sans déroger. (Id.)

MERCIER (Louis-Sébastien), Littérateur et homme politique, né à Paris, 1740-1814, débuta par des *héroïdes*, des romans et des drames qui ne réussirent pas. Il fit paraître : *l'An 2440*, où il pressentit quelques-unes des réformes réalisées par la Révolution. En 1781, il donna les deux premiers volumes de son *Tableau de Paris* ; il composa les 10 derniers volumes en Suisse, où il avait cru devoir se réfugier. Revenu à Paris en 1789, il rédigea avec Carra *les Annales patriotiques*, puis la *Chronique du mois*. Représentant de Seine-et-Oise à la Convention, incarcéré après l'arrestation des girondins, il fut membre du conseil des Cinq-Cents et de l'Institut. On lui doit encore : *le Nouveau Paris*, tableau des mœurs de la Révolution. *Néologie, vocabulaire de mots nouveaux ou à renouveler, etc.* ; *Théâtre*, etc.

— MERCIER DE LA RIVIÈRE. Économiste français, né vers 1720, fut, en 1758, intendant de La Martinique. Il mourut à Paris en 1793 ou 1794. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

— MERCIER, dit *La Vendée*. Chef royaliste, né à Château-Gonthier, 1778-1800, aida G. Cadoudal à organiser la chouannerie ; il s'empara de Saint-Brieuc, 1800, mais périt dans une embuscade près de Loudéac.

MERCIÈRE. s.f. Bot. Genre de plantes, voisin des campanulacées, établi pour des sous-arbrisseaux du Cap.

MERCK (Le). Géogr. Rivière canalisée, affluent de gauche de la Meuse, coule dans les Pays-Bas, arrose Breda et finit au-dessus du Biesbosch.

MERCKEM. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 19 kilom. de Bruges ; 3,700 hab.

MERCKIE. s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des caryophyllées alsinées, croissant en Asie et en Amérique.

MERCŒUR Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tulle (Corrèze ; 800 hab. Ancienne seigneurie d'Auvergne, érigée en duché en faveur de Nicolas de Lorraine, 1569.

MERCŒUR Philippe-Emmanuel DE LORRAINE, duc de). Cousin des Guises et beau-frère de Henri III, né à Nomeny (Lorraine), 1558-1602. Marié à l'héritière de Penthièvre Marie de Luxembourg, il songea à faire revivre les droits de sa femme sur la Bretagne, dont il avait été nommé gouverneur en 1582. Il fut tout-puissant dans la province, et, le dernier des chefs ligueurs, traita avec Henri IV, qui lui accorda les conditions les plus avantageuses, 1598. Mercœur combattit ensuite pour Rodolphe II contre les Turcs, 1600-1601.

— MERCŒUR (Élisa). Née à Nantes, 1809-1835, montra, de bonne heure, un certain talent poétique.

MERCORET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la mercuriale annuelle.

MERCOUFFAT-CALÉMI. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances. Le mercoufat-calémi établit des taxes pour les magasins de toutes les places frontières et fixe les prestations en nature.

* MERCREDI. s.m. (ét. lat., *dies*, jour ; *Mercurii*, de Mercure). Quatrième jour de la semaine, ainsi nommé de ce que, dans l'opinion de ceux qui admettaient des heures planétaires, la planète de Mercure était censée dominer la première heure de ce jour. C'est aujourd'hui mercredi. De mercredi en huit jours. De mercredi en huit. Le mercredi saint.

— Liturg. *Mercredi des Cendres*. Le premier jour du carême ; il tire son nom de la cérémonie où les prêtres catholiques mettent des cendres sur le front des fidèles.

* MERCURE. l'*Hermès* des Grecs. Mythol. Fils de Jupiter et de Maïa, né en Arcadie, sur le mont Cyllène, était le dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs, le héraut des dieux et le conducteur des âmes aux enfers. On le représente ordinairement avec le pétase ou chapeau de voyage, les ailes aux talons, le caducée, etc.

— MERCURE TRISMÉGISTE. Il est le même que le *Thoth* des Égyptiens. Contemporain d'Osiris, il fit fleurir le commerce et les arts, donna aux Égyptiens un grand nombre de connaissances et leur enseigna l'astronomie. On lui attribuait quarante livres sur la médecine, la théologie et la géographie.

— MERCURE. s. m. Homme qui s'entremêle dans les affaires d'amour, par allusion à ce dieu, qui, en sa qualité de messager de Jupiter, servit souvent les intrigues amoureuses du souverain des dieux. Depuis ma prison, je m'étais accoutumé à regarder les choses dans un point de vue moral, et je ne trouvais pas l'emploi de *mercure* aussi honorable qu'on le disait. (Le Sage.)

— *Mercure de France*. Journal qui parut en 1605, sous le titre de *Mercure français*. Il fut publié à partir de 1672 sous le nom de *Mercure galant* jusqu'en 1710. Le *Mercure de France* reparut en 1714 jusqu'en 1789. La publication en a été définitivement abandonnée en 1825.

— Loc. prov. *C'est un mercure galant*. Se dit d'une personne qui prend plaisir à recueillir et à colporter des nouvelles, par allusion au journal qui portait ce titre.

— Antiq. rom. Jeune enfant employé dans la célébration des mystères.

— Antiq. gr. Nom qu'on donnait à Athènes, au premier criminel qu'on livrait au supplice, quand on en devait exécuter plusieurs, parce qu'il montrait aux autres le chemin des enfers.

* MERCURE. s. m. (de *Mercure*, n. myth.). Astron. Très petite planète qui a les deux cinquièmes du diamètre et le seizième du volume de la terre. C'est la première dans l'ordre des distances au soleil. Mercure décrit autour du soleil une orbite elliptique très allongée dont l'excentricité dépasse le cinquième de la distance moyenne. Il exécute sa révolution sidérale dans une période d'environ 88 jours, en tournant sur son axe à peu près en 24 heures, comme la terre. On suppose que cette planète est environnée d'une atmosphère. D'après le calcul des astronomes, la chaleur qu'elle éprouve est égale à celle de l'eau en ébullition si elle n'est tempérée par la densité de l'atmosphère qui l'entoure. Mercure est le plus souvent invisible à l'œil nu. Mercure en conjonction. Mercure direct, stationnaire, rétrograde. Les divers aspects de Mercure.

— Alchim. *Mercure animé*. Préparation faite par les alchimistes pour la pierre philosophale. || *Mercure des philosophes*. Substance que les alchimistes croyaient contenir un élément précieux.

— Blas. Couleur pourpre, dans les armoiries des rois.

— Entom. Nom d'un papillon du genre satyre.

— Chim. et Minér. Métal liquide, brillant, d'un blanc tirant sur le bleu, insipide et inodore, appelé communément *vif-argent*. C'est le seul métal qui jouisse de la propriété d'être toujours liquide à la température ordinaire. A l'état de chlorure, c'est-à-dire combiné avec le chlore, on le connaît sous le nom de *mercure doux* ou *calomel* ; à l'état de sulfure, c'est-à-dire combiné avec le soufre, on l'appelle communément *cinabre*. Le mercure entre en ébullition à 350 degrés centigrades, et se change en une vapeur qui se condense facilement. Il pèse un peu plus de treize fois plus que l'eau, et ne se congèle qu'à 40 degrés au-dessous de zéro. Il est fort employé en métallurgie pour le traitement des mines d'or et d'argent ; dans les arts, comme matière colorante à l'état de cinabre ; pour dorer et argenter, à l'état d'amalgame d'or et d'argent ; pour l'étamage des glaces, à l'état d'amalgame d'étain. Le mercure a une puissante action sur l'économie animale : il agit fortement sur le système nerveux et occasionne des tremblements difficiles à guérir sur les ouvriers qui l'emploient dans leurs travaux. La médecine a su profiter de cette puissante action pour le faire entrer dans un grand nombre de médicaments très efficaces lorsqu'on les emploie avec les précautions convenables, spécialement dans les affections syphilitiques. Ce métal est peu répandu dans la nature, et les mines qui le fournissent sont assez rares. Les principales exploitations sont celles d'Idria, dans le Frioul (Autriche) et celles d'Almaden, province de la Manche, en Espagne. Mercure doux. Mercure vierge. Mercure cendré. Mercure pur. Mercure gommeux. Mercure soluble. Mercure natif. Mercure argental. Mercure sulfuré. Extraire le mercure de son minerai. Frotter avec du mercure. Congélation du mercure. Préparer du mercure. || *Mercure argental*. Combinaison naturelle d'argent et de mercure. || *Mercure corné des anciens chimistes*. Le mercure muriaté des modernes. || *Mercure doux, mercure dulcifié, mercure de vie*. Un des anciens noms du protochlorure de mercure. || *Mercure éteint*. Mercure qui n'a plus son éclat par suite d'une extrême division de ses molécules. || *Mercure hépatique*. Sulfure de mercure contenant du bitume. || *Mercure précipité blanc*. Protochlorure de mercure préparé au moyen de la précipitation du nitrate de protoxyde de mercure par le chlorure de sodium.

— *Fixer le mercure*. L'unir à un corps de telle sorte qu'il ne puisse redevenir coulant, moyen qu'on n'a pu encore trouver.

— Fig. *Fixer le mercure*. Rendre fidèle une personne très légère. || *Être mobile comme le mercure*. Être inconstant.

— Pharm. *Mercure albumineux ou animalisé.* Précipité obtenu d'un soluté de bichlorure de mercure versé dans de l'eau albumineuse. || *Mercure alcalin.* Mélange obtenu en pilant dans un mortier une partie de mercure avec deux parties d'yeux d'écrevisse. || *Mercure alcalisé.* Mercure éteint à l'aide du carbonate de chaux. || *Mercure cendré de Black.* Précipité obtenu du nitrate de mercure et du sous-carbonate de soude. || *Mercure cendré de Moscati.* Oxyde de mercure transformé en bioxyde. || *Mercure charbonneux* ou *ethiops graphitique.* Mercure éteint avec du graphite. || *Mercure coralin.* Bioxyde de mercure. || *Mercure cosmétique* Oxychlorure ammoniacal de mercure. || *Mercure gommeux.* Mercure éteint à l'ai le d'un mucilage de gomme. || *Mercure magnésien* Mercure éteint, combiné avec de la manne et de la magnésie calcinée. || *Mercure de mort ou de vie.* Oxychlorure d'antimoine. || *Mercure saccharin* ou *ethiops saccharin* Mercure éteint dans du sucre. || *Mercure soluble de Mascagni.* Précipité obtenu du calomel ou du sulfate de protoxyde de mercure qu'on a fait bouillir dans l'eau. || *Prendre du mercure.* Prendre une préparation mercurielle.

MERCURE-ÉTHYLE. s. m. Chim. Composé de mercure uni à un radical alcoolique.

MERCURE-NAPHTYLE. s. m. Chim. Composé organo-métallique de mercure et de naphtyle.

MERCURE-PHÉNYLE s. m. Chim. Corps obtenu par ébullition de benzine bromée additionnée d'éther acétique, d'huile bouillante de houille avec un amalgame de sodium pâteux.

MERCUREUX, EUSE. adj. Chim. Qui a rapport au mercure. *Oxyde mercureux.* Oxyde qui est le premier degré d'oxydation du mercure. *Sels mercureux.* Sels qui résultent de la combinaison soit de l'oxyde de mercure avec les oxacides, soit du sulfure de mercure avec les oxydes, ou du mercure avec les corps halogènes, quand ces derniers composés correspondent à l'oxyde mercureux pour la composition.

MERCUREY. s. m. (de *Mercurey*, n. géogr.). Vitic. Nom d'un cru de Bourgogne.

MERCURIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à Mercure, au culte de ce dieu.

— Bot. Qui appartient à la mercuriale.

— Pharm. Se dit des médicaments dans lesquels il entre du mercure, et qui agissent, à dose trop forte, comme des poisons irritants. Il ne faut pas abuser des médicaments mercuriaux. Préparation mercuriale. Il est alors synonyme de MERCURIEL, qui s'emploie plus fréquemment. || *Miel mercurial.* V. MERCURIALE.

— MERCURIAL. s. m. Antiq. rom. Membre d'un collège de marchands qui se reconnaissaient à Rome dans le temple de Mercure.

— MERCURIAUX. s. m. pl. Pharm. Médicaments mercuriaux. On ne doit employer les mercuriaux qu'avec prudence et circonspection.

* **MERCURIALE.** s. f. (de *Mercure*, n. myth.). Bot. Genre de plantes annuelles de la famille des euphorbiacées acalyphées, renfermant une dizaine d'espèces, dont huit sont indigènes. Ce sont des plantes aux tiges foutes, peu rameuses, aux feuilles d'un vert sombre, dentées, ovales, lancéolées. La mercuriale vivace passe pour avoir des qualités très malfaisantes et pour causer des assoupissements,

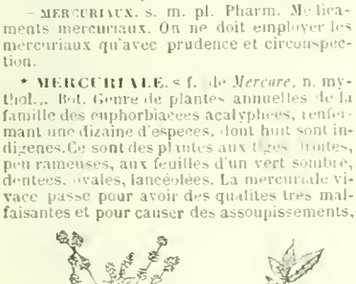

Mercuriale vivace : *a*, tige, *b* fleur de

des vomissements, des convulsions. Elle croît spontanément dans tous les endroits cultivés. Mercuriale sauvage. Mercuriale annuelle. Mercuriale commune. Mercuriale des bois. Les feuilles de la *mercuriale* en se décomposant donnent un bleu que l'on n'est point encore parvenu à fixer. (Acad.)

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de tortue.

— Pharm. *Miel de mercuriale.* Médicament fait avec du miel et du suc de mercuriale. On dit aussi *miel mercurial.*

* **MERCURIALE.** s. f. (de *Mercure*, dieu qui présidait au mercredi). Assemblée des cours souveraines qui avait lieu autrefois le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la Saint-Martin et de Pâques, dans laquelle le premier président exhortait les conseillers à rendre scrupuleusement la justice et blâmait ou louait les autres membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils s'étaient bien ou mal acquittés de leurs fonctions. Discours qu'on prononçait dans cette circonstance.

— Discours que le procureur général, ou l'un des avocats généraux prononce à la rentrée des tribunaux, après les vacances

— Par extens. Reprimande, reproches plus ou moins vifs adressés à quelqu'un. On lui a fait une rude mercuriale. Il m'a fallu subir une rude mercuriale. Les douces *mercuriales* se terminaient toujours par ces mots : J'espère que tout cela va changer. V. Cherbuliez. C'est cette femme au capuchon brun que j'ai rencontrée à la gare du Nord le soir de notre départ, et qui m'a valu une *mercuriale* de Ironsko. (Id.)

— Comm. État du prix des grains, fourrages, etc., vendus au marché. Nom des registres où les maires des communes dans les quelles se tiennent les marchés constatent le prix des grains, foins et autres semblables denrées. La rédaction des mercuriales se fait d'après la déclaration des marchands et de leurs facteurs. Elles doivent être arrêtées immédiatement après la clôture des ventes. Les résultats en sont adressés le 15 et le 30 de chaque mois au préfet ou au sous-préfet.

— Il st. litter. Nom donné à certaines réunions de gens de lettres qui se tenaient habituellement le mercredi, chez quelque personne savante. On tenait des mercuriales chez Ménage.

— MERCURIALES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Mercure. Les Mercuriales se célébraient aussi à Rome le 14 juillet, mais avec moins de pompe.

MERCURIALINE. s. f. Chim. Alcaloïde très vénéneux, extrait de la mercuriale, et dont l'analyse n'a pas encore déterminé toutes les propriétés ; il se présente sous forme de liquide huileux et dégage une odeur insupportable.

MERCURIALIS (Jérôme). Médecin, né à Forli, 1530-1606, a écrit : *de Arte gymnastica ; de Decoratione Liber ; de Morbis muliebribus ; de Morbis puerorum ; Hippocratis Opera omnia, græce et latine*, etc.

MERCURIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mercurialiser. S'empl. adjectiv.

MERCURIALISER. v. a. 1re conj. rad. *mercuriale*. Reprimander, blâmer. Tels de mes amis ont plus d'une fois entrepris de me chapitrer et *mercurialiser* à cœur ouvert. (Montaigne.) Peu usité.

— Pathol. Produire le mercurialisme.

— Pharm. Mélanger de mercure.

— SE MERCURIALISER. v. pron. Être additionné de mercure.

MERCURIALISME. s. m. Pathol. Synon d'HYDRARGYRIE.

MERCURICO-AMMONIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel mercurique. Sel mercurico-ammonique.

MERCURICO-ARGENTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel argentique avec un sel mercurique. Sel mercurico-argentique.

MERCURICO-BARYTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel barytique. Sel mercurico-barytique.

MERCURICO-CALCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel calcique. Sel mercurico-calcique.

MERCURICO-CERIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui doit naissance à un sel mercurique combiné avec un sel cerique. Sel mercurico-cerique.

MERCURICO-COBALTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni à un sel cobaltique. Sel mercurico-cobaltique.

MERCURICO-CUIVRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel de cuivre. Sel mercurico-cuivrique. On dit aussi *mercurico-cuprique.*

MERCURICO-FERREUX, EUSE. adj. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni avec un sel ferreux. Sel mercurico-ferreux.

MERCURICO-GLYCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel glycique. Sel mercurico-glycique.

MERCURICO-LITHIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel lithique. Sel mercurico-lithique.

MERCURICO-MANGANEUX, EUSE. adj. Chim. Qui est produit par un sel mercurique combiné avec un sel manganeux. Sel mercurico-manganeux.

MERCURICO-MANGANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel manganique. Sel mercurico-manganique.

MERCURICO-POTASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel mercurique avec un sel potassique. Sel mercurico-potassique.

MERCURICO-SODIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel sodique. Sel mercurico-sodique.

MERCURICO-STRONTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel strontique. Sel mercurico-strontique.

MERCURICO-YTTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel yttrique. Sel mercurico-yttrique.

MERCURICO-ZINCIQUE adj. 2 g. Chim. Qui est produit par un sel mercuri que combiné avec un sel zincique. Sel mercurico-zincique.

* **MERCURIEL, ELLE.** adj. Qui contient du mercure.

— Alchim. *Terre mercurielle.* Nom donné au mercure considéré comme base élémentaire des autres métaux.

— Pathol. Produit par le mercure. Accidents mercuriels.

— Pharm. *Eau mercurielle.* Acide nitrique contenant du mercure en dissolution et servant à enlever les chairs baveuses. *Frictions mercurielles.* Frictions faites avec un onguent qui contient du mercure. *Onguent mercuriel.* Onguent qui contient du mercure.

— Techn. *Impression mercurielle.* Reproduction graphique obtenue à l'aide du chlorure de platine ou d'iridium et des vapeurs émises par le mercure

MERCURIFÈRE. adj. (et. fr., *mercure* ; lat. *ferre*, porter). Minér. Se dit d'un minéral dont on extrait du mercure.

MERCURIFICATION. s. f. pr. *merr kur-fi-ka-cion* ; et. fr., *mercure* ; lat. *fieri*, devenir, être fait). Action de tirer le mercure des minéraux.

— Art hermet. Nom que les alchimistes donnent à la prétendue conversion d'un métal en mercure ou à l'extraction du mercure, regardé par eux comme l'élément de certains métaux.

MERCURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le second degré d'oxydation du mercure. Oxyde mercurique. Sulfate mercurique. *Sels mercuriques.* Sels produits par la combinaison soit de l'oxyde de mercure avec les acides, soit du sulfure de mercure avec les sulfides, ou par celle du métal avec les corps halogènes, en quantité suffisante pour produire des corps dont la composition correspond à celle de l'oxyde mercurique.

MERCURISTE s. m. Partisan du mercure pour le traitement des maladies syphilitiques.

— Adjectiv. Médecin mercuriste.

MERCUROL. s. m. Vitic. Nom d'un cru de la Drôme.

MERCUROSO-MERCURIQUE adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui résulte de la combinaison d'un sel mercureux avec un sel mercurique. Sel mercuroso-mercurique

MERCY François, baron de, General allemand, né à Longwy, et tué fort jeune au service de la Bavière. Il battit et prit, à Dettingen, le général français Rantzau, 1643. Repoussé à Fribourg par Condé et Turenne, 1644, il surprit le dernier à Marienthal, 1645, mais échoua à Nördlingue, 1645. MERCY Claude-Florimon, Le comte de, Petit-fils du précédent, né en Lorraine, 1666-1734, se distingua à Peterwardein et à Belgrade, 1716-1717, et chassa les Espagnols de Sicile, 1720. Feld-maréchal depuis 1723, il fut tué près de Parme. MERCY-ARGENTEAU (Florimond-Claude, comte de), Diplomate autrichien, né à Liège, 1722-1794, petit-fils du précédent, fut ambassadeur à la cour de France de 1766 à 1790, et fut surtout chargé par Marie-Thérèse de veiller sur sa fille. On le regardait comme l'âme du comité autrichien en 1789.

MERDAILLE s. f. pron. *mer-dâ-lle, ll* mouill. ; rad. *merde*. Fretin important. Le petits enfants. Faites taire cette merdaille. Ferme grossier. || S'emploie aussi en parlant d'un seul enfant. Que veut cette merdaille ?

MERDAILLERIE s. f. (pr. *mer-da-lle-ri, ll* mouill. ; rad. *merdaille*). Bas et pop. Tas de gens importuns.

MERDAILLON s. m. pron. *mer-da-l'on, ll* mouill. ; rad. *merdaille*. Bas et pop. Enfant importun ou malpropre.

* **MERDE.** s. f. du lat. *merda*, même signif. Matière fécale de l'homme et de quelques animaux, tels que le chien, le chat, etc. Ce mot est bas et trivial.

— *De merde.* Qualificatif de mépris. Voilà de beaux rameurs de *merde*. (Scarron.)

— *Merde de chien.* Se dit en parlant d'objets ou de personnes de peu de valeur.

— *Merde d'oie.* Excrement de ce volatile, dont la couleur est entre le vert et le jaune. Adjectiv. Qui est de cette couleur. Il abit merde d'oie. Un taffetas *merde* d'oie. (Acad.)

— *Merde à gaillard.* Mélasse.

— *Merde.* interj. de mépris. Bas et ignoble.

— Pop. *Dire merde à quelqu'un.* Dire qu'on se moque de lui.

— Loc. prov. *Plus on remue la merde, plus elle pue.* Plus on approfondit une mauvaise affaire, plus on déshonore ceux qui y ont participé. || *Il y a de la merde au bâton, au bout du bâton.* Se dit d'une affaire où il y a quelque chose de honteux.

— Bot. *Merde d'udiable.* Nom donné quelquefois à l'assa fœtida, à cause de son extrême puanteur.

— Géol. Marne très bitumineuse que l'on trouve aux environs de Syracuse.

— Ornith. Aveu dont la forme se rapproche de la boule d'un oiseau.

— Pêch. *Merde de cormoran.* Nom donné par les pêcheurs à des substances [illegible] et autres qui semblent être des vaccins.

* **MERDEUX, EUSE.** adj. Souillé, gâté de merde. Chemise merdeuse. Terme bas.

— Fig. *Bâton merdeux.* Personne dont le caractère est intraitable. Ce tuteur a quelques bâtons merdeux au moyen desquels il mène le pupille.

— Fig. et bas. *Cas merdeux.* Se dit d'une faute que l'on est forcé d'avouer.

— MERDEUX. s. Personne sale et [illegible]. Et t'ai dégoûtant, ce merdeux ! Pelisson, gamin.

MERDICOLE adj. 2 g. et lat., *merda*, excrément ; *colo*, j'habite. Entom. Qui est situé sur ou avec des excréments de cheval et de mulet. Faune merdicole.

MERDIGÈRE. adj. 2 g. étym. lat., *merda*, excrément ; *gero*, je porte. Entom. Qui se couvre d'excréments. La cétoine cuivreuse est aussi appelée parce que sa larve se couvre de ses propres excréments.

MERDIVORE. adj. 2 g. étym. lat., *merda*, excrément ; *voro*, je dévore. Entom. Qui vit d'excréments.

MERDRIGNAC (Georgr. Chef-lieu de cant. de l'arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord) ; 3,400 hab.

* **MÈRE.** s. f. du lat. *mater*, même signif. Femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants. Bonne mère. Tendre mère. Mauvaise mère. Mère dénaturée. Mère indulgente. Mère chatte mère. Elle est mère de six enfants. Voilà votre mère. Il est parent du côté de la mère. Ils sont frères de père et de mère. Remplir bien ses devoirs d'épouse et de mère. Perdre sa mère. Mon père et ma *mère* m'ont abandonné, et le ventre de ma *mère* il se déclara mon Dieu. Boss. Nous vîmes alors dans cette promesse, au milieu des alarmes d'une *mère*, la foi d'une chrétienne. H. E le est née d'une *mère* qui peut la servir de leçon et de guide dans la voie du salut. Flech. Ces *mères* mourant sans secours sous les yeux de leurs enfants, les enfants entre les bras de leurs *mères*, faute de pain. H. Charles XII avait onze ans lorsqu'il perdit sa *mère*. Volt. Jamais cette incomparable *mère* ne fut si bonne, si charmante, si digne d'être adorée. J.-J. Rouss.) Ma *mère* est tartare et sans autre, je connais l'inflexible sévérité de mon père. Id. Elle avait perdu sa *mère* au moment que cette perte on pouvait être la plus cruelle. H. Les sentiments de la nature et de l'amour se réveillaient avec plus de force dans le cœur des *mères* et des épouses. Barthel. Ce serait donc auprès de sa *mère*, de son père, de ses frères et de ses sœurs, qu'une fille s'instruira de ses devoirs futurs de *mère* et d'épouse. B. de St P. Un chef-d'œuvre d'amour est le cœur d'une *mère*. Gaillard.)

Ah ! que de la patrie il soit [illegible] le père,
Mais qu'il songe un peu plus qu'Agrippine est sa mère.
(RACINE.)

Elle n'a pourtant [illegible] les bras d'une mère !
A peine nous a-t-elle les yeux à la lumière,
Que, sans nous reconnaître, on reprenant le jour,
Les premières leçons de tendresse et d'amour. (DELIS.)

— Nom donné aussi aux femelles d'animaux qui ont des petits. Poussins qui suivent leur mère. Un faon qui suit sa mère. La mère et ses poussins. Cette chienne est une bonne mère, elle nourrit bien ses petits. Aux corps, tous s'enfuient, les petits et la *mère*. La l'ont. Lorsque les daudons sont devenus forts, ils quittent leur *mère*. Buff

Le père vole au loin chercher dans la campagne
Des vivres qu'il rapporte à sa tendre compagne,
Et la tranquille *mère* attendant son retour,
Échauffe dans son sein le fruit de leurs amours.
(L. RACINE.)

Veut-on pour la charrue un taureau vigoureux ?
Des mères avec soin il faut choisir la race. (DEL.)

— *Mère de famille.* Femme mariée qui a des enfants. Jetais allé passer quelques mois à la campagne chez une bonne *mère* de famille qui prenait un grand soin de ses enfants et de leur éducation. J.-J. Rousseau. La *mère* de famille, telle que nous la comprenons, c'est l'épouse aimante et fidèle, la *mère* tendre et dévouée, la tutrice économe, que le père lègue après lui à ses enfants, et qui ne compromet jamais leur bien-être par des fantaisies ruineuses. A elle notre respect et nos hommages ! (Dupouy.)

— *La mère de Dieu.* La vierge Marie. On dit aussi *mère de douleur*, par allusion aux souffrances qu'elle éprouva pendant la passion de Notre-Seigneur.

— *Notre première mère.* Eve, la femme d'Adam.

— *Mère* se prend souvent dans une acception figurée. Moment fatal pour tant de pauvres dont elle était la *mère* et la protectrice ! Flech. Il demeura sous la conduite d'une *mère* que les pauvres avaient toujours regardée comme la leur. Id.

— Fig. Notre sainte mère Église. L'Église est la mère des fidèles. L'Église est une bonne mère. Que dirai-je des prières des agonisants, ou, dans les efforts que fait l'Église, on entend ses vœux les plus empressés, et comme les derniers cris par où cette sainte *mère* achève de nous enfanter à la vie céleste. Boss. L'Église ne fait que gémir ; *mère* affligée, elle a sujet de se plaindre de ses enfants qui l'oppriment. Id. Il n'y a qu'une seule Église catholique qui est la *mère* commune de tous les fidèles ; et le est la *mère* toujours féconde de tous les parti-

culiers qui la compose ? N'avez-vous pas été affligée pour votre *mère* l'Église de l'accident de Cracovie? Ma mère.

— Fig. Se prend souvent dans le sens de cause, source. L'argent n'est la mère de tous les crimes. La méfiance est la mère de la sûreté. La nécessité est la *mère* des inventions. (Acad.) L'exactitude est fille de la probité et *mère* du crédit. (De Juss.)

La liberté, compagne affreuse et facile,
Mère de tous les biens dont mon cœur est jaloux ..
(La Harpe.)

— Fig. Objet auquel une personne ou une chose doit sa fortune ou son existence. Né de la République, Bonaparte a tué sa *mère*. Chateaubr., Si la religion chrétienne est fille de la religion juive, c'est une fille révoltée contre sa *mère*. (Bignon.

— Fig. Pays où une chose a pris naissance. La Grèce est la mère des arts.

— *La mère commune*. Se dit quelquefois pour la nature. On n'y voit partout que les tendres soins de la *mère* commune. (J.-J. Rouss.)

Grand'mère. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Mère-grand*. Se disait autrefois pour grand'mère. Si Dieu me sauve le moule du bonnet, c'est le pot au vin, comme disait ma *mère-grand*. (Rabelais.) Pertinax qui on faisait le procès à Plautius Sylvanus, l'accusait, sa *mère* grand, qui envoya un pongnard. (Mont.

— *Belle-mère*. V. ce mot à son ordre alphabétique

— *Mère nourrice*. Femme qui nourrit de son lait un enfant, et qui en prend soin dans le temps de sa première enfance, au lieu de sa mère naturelle.

— Fig. Objet d'où l'on tire sa nourriture. L'agriculture est la *mère* nourrice de l'homme. (De Gaulier.)

Demi-mère. On appelle ainsi quelquefois les nourrices.

Qualification que l'on donne à une religieuse professe ou à une tourière. La mère procure. La mère abbesse. La mère sacristaine. La mère Sainte-Ursule.

Mère de l'Église. Nom donné, par analogie avec *Père de l'Église*, à des femmes qui ont rendu des services à l'Église par leurs vertus et leurs écrits. Pour Mme de Miramion, cette *mère* de l'Église, ce sera une perte cruelle. Mme de Sévigné.

— *La mère des charpentiers, la mère des tailleurs*, etc. Titre donné à des hommes ou à des femmes qui ont pour profession de placer les ouvriers appartenant à un même corps de métier.

Mère des compagnons. Auberge où descendent les compagnons du tour de France.

— Fam. Se dit quelquefois en parlant à une femme du peuple d'un certain âge. La mère, la mère une telle. Comment vous portez-vous, la mère, la mère Gauthier? Venez ça, la bonne mère, qu'on vous parle.

— Titre que les marchandes de Paris ont coutume de donner aux femmes, quel que soit leur âge. Que dites-vous de ce poisson, ma petite mère?

— Fam. et fig. *Mère aux écus*. Femme riche et avare.

Contes de ma mère l'oie. V. conte.

— Fig. *Faire des contes de ma mère l'oie*. Dire des choses ou il n'y a nulle apparence de raison et de vérité.

— Signifie quelquefois Matrice; mais dans ce sens il n'est guère d'usage que dans ces phrases : *Mal de mère, vapeurs de mère*.

— Loc. prov. *C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus*, c'est-à-dire je ne veux pas recommencer cette affaire. *On ne la retrouve plus, la mère en est morte*. Se dit d'une chose devenue fort rare. *Apprendre à sa mère à faire des enfants*. Se mêler d'enseigner quelque chose à plus savant que soi. *Il n'est fils de bonne mère qui ne fasse, qui ne dise*, etc. Il n'y a pas un homme bien né qui ne fasse, etc. *Renvoyer quelqu'un chez sa mère-grand*. Lui faire une réponse sévère. *L'oisiveté est la mère de tous les vices*.

— Myth. anc. *Mère des dieux, grand'mère, mère nourrice*. Surnoms de Cybèle. Surnom de Minerve, chez les Éléens. *Les mères*. Noms donnés aux femmes qui ont élevé secrètement Jupiter.

— Agric. Pied d'arbre, d'arbrisseau ou d'arbuste, coupé rez terre, qui ne sert qu'à fournir des brins propres à être marcottés.

— Bot. *Mère de groseille*. Nom des clous de groseille garnis de leur fruit arrivé à maturité.

— Chass. Femelle de la taupe. Espèce fauve. La renarde n'a jamais qu'une mère.

— Écon. rur. *Mère artificielle*. Abri des poulets dans les couveuses artificielles.

— Entom. *Mère à poux*. Nom vulgaire donné à certains insectes dans quelques pays d'Orient, au genre puce, à l'ombre, dont le corps est en effet très souvent recouvert de petits œufs, et qui, croit-on, probablement par préjugé, aux Hindous présage mort, que l'on accuse de donner de la vermine aux enfants.

— Erpet. *Mère d'eau*. Nom donné quelquefois au serpent devin.

— Hist. *Confrérie de la mère folle*. Société bouffonne, établie à Dijon, qui avait pour but de joyeuses réunions et des mascarades quelquefois satiriques. | *La mère folle*. Chef de la confrérie.

— Hist. eccléS. Nom qu'on donne aux églises qui en ont fondé d'autres, ou qui ont établi des congrégations, des processions. Dans les processions de Notre-Dame de Paris, la bannière de la mère était suivie de celles de ses quatre filles. || *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*. Congrégation établie en 1588, à Lucques, pour propager la foi chrétienne.

— Min. *Mère des mines* ou *mère à maréchal*. Nom donné, dans le Bourbonnais, à une veine particulière de houille, parce qu'elle est bonne pour les marechaux et qu'elle colle bien au feu.

— Miner. *Mère ou matrice d'emeraude*. Nom donné à plusieurs pierres vertes qui n'ont rien de commun avec l'emeraude.

— Pêch. *Mère des harengs*. Nom que les pêcheurs donnent à l'alose, qui est beaucoup plus grosse que le hareng et dont la forme est la même.

— Techn. Moule qui n'est destiné qu'à donner de nouveaux modèles, sur lesquels on peut faire d'autres moules. || Tonneau dans lequel on convertit le vin en vinaigre. || Substance muqueuse et filante qui se dépose au fond des tonneaux ou se fait l'acétification du vin, et qui peut servir aussi d'agent de fermentation.

— Théât. *Mères nobles*. Rôles de femmes âgées et de haute condition.

— Adjectiv. Une femme n'est estimée qu'au moment où elle devient *mère*. Chateaubriand.

— Qui remplit les devoirs maternels, qui a toutes les qualités qu'exige l'état de mère. Qu'une fois les femmes redeviennent *mères*, bientôt les hommes redeviendront pères et maris. J.-J. Rousseau. Je suis *mère* pour l'un, et pour l'autre marâtre. (C. Delav.)

— *La reine mère*. La mère du roi regnant.

— *Madame mère*. Titre donné à Lætitia Bonaparte, mère de Napoléon Ier.

— Se dit aussi dans un sens moral. Émanée de la nature et de la raison, la morale est la science *mère* des devoirs et des vertus de l'homme. (S. Dubav.)

— *L'idée mère d'un ouvrage*. L'idée principale dont les autres ne sont que la conséquence. Au dix-septième siècle, ce qui fournit les idées *mères*, c'est la foi, c'est la pratique, c'est l'établissement religieux et politique. (H. Taine.)

— *Montagne mère*. Montagne principale autour de laquelle s'en groupent d'autres moins importantes.

— *La mère patrie*. État qui a fondé une colonie et qui la gouverne. L'Angleterre est la mère patrie de l'Australie. Une armée de cinq cent mille hommes, dans laquelle la *mère* patrie comptait deux cent soixante et dix mille de ses fils. (J. Sandeau.)

— *Maison mère*. Maison principale d'un ordre religieux.

— Anat. *Dure-mère, pie-mère*. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Chim. *Eau mère*. Eau saline et épaisse, qui ne donne plus de cristaux. L'eau mère du nitre.

— Conchyl. *Mère perle*. Grosse coquille qui renferme quelquefois un grand nombre de perles.

— Gramm. Se dit des langues originales d'où dérivent toutes les autres de la même famille. Le sanscrit est la langue mère des autres langues de l'Hindoustan. L'hébreu est une langue mère.

— Hortic. *Branches mères*. Grosses branches d'arbre dont les autres sont les rejetons.

— Ornith. *Mère caille* ou *mère des cailles*. Nom vulgaire du râle de genêt. | *Mère Carry*. Très grand pétrel des Espagnols ainsi nommé par les matelots du capitaine Cook.

✦ **MÈRE**, adj. f. (du lat. *merus*, même signif.). Signifie Pure et n'est usité que dans les deux locutions suivantes.

— *Mère goutte*. Vin qui coule du pressoir ou de la cuve sans que le raisin ait été pressuré. || Fig. La fête de mon vin vous appartient comme la *mère* goutte. (Volt.)

— *Mère laine*. Laine la plus fine qui se tond sur le dos des brebis.

MÈRE-L'ÉGLISE (Sainte-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Valognes (Manche ; 1,500 h.

MÉRÉ (Georges Brossin, chevalier de), Moraliste, né vers 1610, mort en 1685, d'une ancienne famille du Poitou, se piquant d'être maître en belles manières. Il a écrit *Lettres ; Conversations du maréchal de Clérambault*, etc.

MÉREAU, s. m. et. bas-lat., *merellus*, jeton. Marque, signe servant à faire reconnaître une personne ou à constater l'existence d'un droit. On dit aujourd'hui *jeton*.

— Au moyen âge, Jeton de cuivre ou d'argent qui, jusqu'à Catherine de Médicis, donnait droit d'entrée aux fêtes de la cour.

— Jeton ou cachet qu'on remettait à un ecclésiastique présent à l'office ou à quelque délibération pour établir son droit à certaines distributions.

— Sorte de jeton dont on se servait dans les ateliers pour constater les sommes dues à la fin de la semaine à chaque ouvrier. On se servait également de mereaux dans les foires et marchés, pour établir les comptes.

— Sorte de jeton que, dans les premières églises protestantes, l'on distribuait à ceux qu'on jugeait aptes à prendre part à la cène.

— Hist. milit. Nom donné primitivement aux marrons que les rondes déposaient dans les corps de garde.

✦ **MÉRELLE**, s. f. Jeux. V. marelle.

MÉRELLÉ, ÉE, adj. Blas. Qui ressemble à une mérelle ou marelle. || *Chaîne mérellée*, ou *escarboucle*. Se dit d'un meuble des armoiries des anciens rois de Navarre. La chaîne mérellée est ainsi nommée parce qu'elle forme à peu près une figure semblable à celle que les enfants tracent pour jouer à la mérelle.

MÉRELLIER, s. m. Surface plane sur laquelle on trace une figure pour jouer à la mérelle.

— Jeu de mérelle ou marelle.

MÈRE-LOGE, s. f. Franc-maçonn. Loge qui a donné naissance à d'autres, qui en a créé d'autres.

MÉRENCHYME, s. m. (ét. gr. μέρος, partie ; ἔγχυμα, chose répandue). Bot. Tissu végétal formé par des utricules ayant peu d'adhérence entre elles.

MERENDE, s. f. (étym. lat., *merenda*, même sens. Goûter, collation.

— Antiq. rom. Repas que les ouvriers faisaient pendant leur travail.

MÉRENDÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des colchicacées, établi pour une seule espèce, la merendère bulbocode, qui sort de terre au mois d'août, donne une fleur solitaire et habite surtout les Pyrénées.

MÉRENDÉHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une merendère. || **MÉRENDÉRÉES**, s. f. pl. Syn. de colchicacées.

MÉRENDRAS, s. m. (pr. *mé-ran drass*). Bot. Nom du colchique de montagne aux environs de Salamanque.

MÉRENGIE, s. f. Bot. Espèce du genre sabline.

MÉRÉRIS, s. m. (pr. *mé-ré-riss*). Moll. Genre de coquilles bivalves, établi aux dépens des vénus ; ces coquilles sont transverses et orbiculaires.

MÉRERIS, Démonogr. Chef de certains démons qui se mêlent aux foudres et aux éclairs.

MÉRÉTRICE, s. f. (et. lat., *meretrix*, même sens). Courtisane.

— Mythol. Surnom de Vénus.

— Moll. Genre de coquilles démembré de celui des vénus, et que depuis on a nommé cythérée.

MÉRÉTRICIER, s. m. Moll. Animal de la méretrice, ayant le devant du manteau ouvert, un pied, les tubes respiratoires égaux.

MÉRÉTRICULE, s. f. (diminut. de *méretrice*). Petite courtisane. (Rab.)

MÉRETTIE, s. f. Bot. Syn. de palmelle.

MÉRÉVILLE, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Étampes (Seine-et-Oise), sur la Juigne. Pierres de taille ; 1,600 hab.

MERGANETTE, s. m. (et. lat., *mergus*, harle ; *anas*, canard). Ornith. Genre de palmipèdes appartenant à la famille des canards et établi pour deux espèces qui vivent sur l'eau des torrents, dans les régions les plus élevées des montagnes de l'Amérique méridionale. Le merganette arme. Le merganette de Colombie.

MERGANSER, s. m. (pr. *mer-gan-serr* ; ét. lat., *mergus*, harle ; *anser*, oie). Ornithol. Nom donné au harle.

MERGENTHEIM ou **MARIENTHAL**, Géograph. Ville de Wurtemberg (Jaxt), sur la Tauber, à 65 kil. N.-O. d'Elwangen ; 2,000 hab. Défaite de Turenne en 1645.

MERGER, s. m. Agric. Tas de pierres provenant de l'épierrement du sol. On dit aussi *murger*.

MERGEY (Jean de), Gentilhomme protestant, né à Barans-Mesnil (Champagne), 1536-1615, a laissé des *Mémoires*.

MERGIAN-BAXOU, Myth. or. Fée dont il est souvent question dans les romans orientaux.

MERGINÉES, s. f. pl. Ornith. Sous-famille des anatidées, établie pour des espèces qui ont les bords des deux mandibules garnis de dents aiguës et dirigées en arrière.

MERGOÏDE, s. m. (ét. lat., *mergus*, harle ; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Genre détaché des canards dont les espèces ont pour type le miloin huppé.

MERGUE, s. m. Ornith. Syn. de mergus.

MERGUI ou **MERGHI**, Géogr. Ville du Tenasserim (Indo-Chine anglaise), sur le golfe du Bengale, port commode ; 8,000 hab.

— Mergui. Archipel situé dans le golfe du Bengale (Indo-Chine), sur une longueur de 640 kil. du N. au S. On y recueille perles, ambre gris, écailles de tortue, etc.

MERGULE, s. m. (ét. lat., *mergula*, nom d'oiseau). Ornith. Division du genre guillemot, établie pour une espèce appelée vulgairement *colombe* ou *pigeon du Groenland*.

MERGUS, s. m. (pr. *mer-guss* ; mot lat.). Ornith. Nom donné autrefois à des oiseaux aquatiques de différents genres, tels que les plongeons, les harles, les grèbes, les pingouins ; s'applique aujourd'hui exclusivement au genre harle.

MÉRIADEC (Saint). Descendant des anciens rois de l'Armorique, 605-666, évêque de Vannes. Fête, le 7 juin.

MÉRIAH, s. m. Nom de certaines victimes humaines, dans l'Inde.

MÉRIAN (Mathieu). Graveur suisse, né à Bâle, 1593-1650, fut ami de J. Callot, à Paris. | **MÉRIAN** (Marie-Sibylle). Petite-fille du précédent, née à Francfort, 1647-1717, vécut en Hollande et s'adonna à la peinture des fleurs, des fruits et des insectes. On cite d'elle : *Eruca rum Omnis ; Metamorphosis insectorum Surinamensium*.

— **MÉRIAN** (Jean-Bernard). Philosophe, né à Liechstall, près de Bâle, 1723-1807, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, a écrit de savantes dissertations : *Sur l'Aperception ; Sur l'Action, la Puissance et la Liberté ; Sur le Problème de Molineux ; Parallèle historique de nos philosophes nationaux*, etc.

MÉRIANDRE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des menthordées et originaires de l'Inde.

MÉRIANE, s. f. (ét. lat., *meridianus*, du milieu du jour). Midi. Vieux mot.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des mélastomacées lavoisiérées, établi pour des espèces du Brésil et du Pérou. Meriane à fleurs blanches. Meriane à fleurs purpurines.

MÉRIANIE, s. f. Bot. Syn. de meriane.

MÉRICARPE, s. f. (et. gr., μερίς, portion ; καρπός, fruit). Bot. Chacune des deux portions du fruit des ombellifères, composée de chaque carpelle et du calice qui en revêt la partie externe.

MÉRICOURT, Géogr. Comm. du cant. de Vimy, arr. d'Arras (Pas-de-Calais) ; 2,300 hab.

MÉRIDA, (anc. *Emerita Augusta*). Geogr. Ville d'Estremadure (Espagne), dans la province de Badajoz, à 41 kil. E. du ch.-l., sur le Guadiana ; 5,000 hab. Évêché ; nombreux vestiges de la domination romaine.

— **MÉRIDA**. Chef-lieu du Yucatan (Mexique), à 960 kil. S.-E. de Mexico, et à 32 kil. S. du golfe du Mexique ; 32,000 hab. Aux environs, antiquités mexicaines.

— **MÉRIDA**. Chef-lieu de la province de son nom (Venezuela, à 530 kil. S.-O. de Caracas, sur la Chauca ; 11,000 hab.

MÉRIDE, s. f. (ét. gr., μερίς, partie). Mus. Nom de chacune des 43 parties égales de l'octave.

MÉRIDIANE, s. f. (ét. lat., *meridianus*, qui se rapporte au milieu du jour). Bot. Genre de portulacées formé aux dépens des pourpiers.

✦ **MÉRIDIEN, ENNE**, adj. Astron. Qui a rapport au méridien. Aspect méridien. Exposition méridienne. || *Hauteur méridienne d'un astre*. Hauteur d'un astre au moment où il est dans le méridien du lieu d'où on l'observe. || *Ligne méridienne*. Ligne droite tirée du nord au sud, dans le plan du méridien. || Ligne tirée depuis l'extrémité la plus méridionale d'un pays, jusqu'à son extrémité la plus septentrionale. La ligne méridienne de la France. || *Lunette méridienne*. Lunette disposée pour observer le passage des astres au méridien. || *Ombre méridienne*. Celle qui est projetée au moment de midi.

— Bot. Qui s'épanouit à midi en parlant d'une fleur.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

✦ **MÉRIDIEN**, s. m. (étym. lat., *meridianus*, même signif., de *meridies*, midi, formé de *medius*, qui est au milieu, et de *dies*, jour). Astron. Grand cercle de la sphère qui passe par les pôles du monde, par le zénith de l'observateur, et divise le globe terrestre en deux hémisphères. C'est le passage du soleil au méridien d'un lieu qui en marque le midi. Chaque lieu a son méridien. C'est sur le méridien que l'on compte la latitude à partir de l'équateur. || *Méridien du globe* ou *de la sphère*. Cercle de cuivre dans lequel la sphère tourne et est suspendue. || *Méridien terrestre*. Cercle terrestre, correspondant au méridien céleste, qui passe par les pôles de la terre et qui se trouve dans le même plan que ce dernier. C'est proprement l'intersection de la surface de la terre par le plan du méridien. || *Premier méridien*. Celui duquel on compte tous les autres, en allant d'orient en occident. L'on a eu longtemps pour premier méridien celui qui passe par l'île de Fer, une des Canaries. Depuis, les Français ont adopté pour premier méridien celui qui passe par l'observatoire de Paris ; celui des Anglais passe par l'observatoire de Greenwich. || *Méridien universel*. Celui où, dans le calcul des éclipses, l'on suppose le soleil fixe, les différents pays y arrivant successivement.

— Anat. Nom donné aux différents arcs menés sur la cornée et passant par les extrémités d'un même diamètre.

— Antiq. rom. Gladiateur qui entrait dans l'arène à midi.

— Géom. Section produite par un plan qui passe par l'axe d'une surface de révolution.

— Gnomon. Cadran solaire où l'heure du midi est marquée par la chute de l'ombre d'un gnomon sur la ligne du méridien.

— Myth. sept. Espèce de démon fort redouté en Russie, ou l'on croit qu'il se montre au temps des moissons.

— Phys. *Méridien magnétique*. Grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée.

— Tapiss. Grande bergère où l'on fait la méridienne.

— MÉRIDIENNE, s. f. Ligne qui est la section du plan du meridien, et d'un autre plan quelconque horizontal, vertical ou incliné, qui sert à marquer l'heure de midi. Quand on a tracé une portion de la *méridienne* sur le terrain ou sur un plan fixe, le point de lumière ou la ligne d'ombre qui passe dessus marque l'heure de midi. (Acad.) ‖ *Méridienne d'un cadran.* Ligne d'intersection du plan de ce cadran et du plan méridien. ‖ *Méridienne de temps moyen.* Celle qui marque le midi moyen, et qui est une ligne courbe.

— Sommeil que les habitants des pays chauds ont l'habitude de prendre après leur repas de midi. Quelques médecins prétendent que la méridienne est nuisible à la santé; d'autres la regardent comme salutaire. Faire la *méridienne*, sa *méridienne*. (Acad.) La nécessité du sommeil est toujours en raison du travail de la journée; dès lors la *méridienne* ne peut être condamnée pour la classe ouvrière ou agricole. (Delpit.) Le sommeil pris au milieu du jour, et lorsque tout concourt à porter au dehors le mouvement et la vie, paraît un acte contraire aux sages dispositions de la nature. Aussi, l'engourdissement des facultés physiques et morales succède-t-il à ces *méridiennes* ramenées par une habitude vicieuse ou provoquées par une digestion laborieuse. (Id.)

Sorte de canapé fait pour s'étendre et dormir en plein jour. On dit aussi *méridien*.

— Bot. Fleur qui s'ouvre vers le milieu de la journée.

MÉRIDION, s. m. (ét. gr., μερίς, particule). Hist. nat. Genre d'infusoires de la famille des bacillariées dont quelques-uns ont fait un genre d'algues. L'espèce type, très commune au printemps, se trouve au milieu des conferves qui croissent dans les eaux vives.

* **MÉRIDIONAL, ALE**, adj. (ét. lat., *meridionalis*, même signific.; de *meridies*, midi). Géogr. Qui est au midi. Pays méridional. Amérique méridionale. Peuples méridionaux. Contrée méridionale. Exposition méridionale. L'aigle confie son nid au rocher qui se perd dans la nue; l'autruche aux sables arides des déserts; le flamant, couleur de rose, aux vases de l'Océan *méridional*. B. de St-P.) L'oranger passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages *méridionaux* de l'Europe. Id.)

— Qui est propre aux habitants du midi. L'accent méridional.

— Qui est particulier aux pays situés au midi. La nature méridionale.

— Astron. *Distance méridionale*. Différence de longitude entre le méridien sous lequel un vaisseau se trouve, et celui d'où il est parti. ‖ *Cadran méridional*. Celui qui est dans le plan qui va du levant au couchant, et qui est directement tourné vers le midi.

— Géogr. *Le pôle méridional*. Le pôle antarctique.

— Mar. *Parties méridionales, mauites méridionales*. Se dit, dans la navigation anglaise, des parties dont les méridiens croissent dans les cartes marines, à proportion que les parallèles de latitude décroissent. On dit dans le même sens : *Latitudes croissantes*.

— Substantiv., en parlant des habitants du midi de la France. Les méridionaux. C'est un méridional.

MÉRIE, s. f. (ét. gr., μέρος, partie; fait de μείρω, je divise). Anc. art milit. Subdivision usitée dans les corps de la milice byzantine. ‖ *Grande mérie*. Corps composé de trois mèries, à la tête duquel était un turmarque.

— Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des scoliides, tribu des sphégiens, habitant le littoral européen de la Méditerranée. ‖ Genre d'insectes hyménoptères dont les mâles ne sont pas encore connus, et dont les espèces semblent être comprises dans la famille des florilèges, près des mellines.

MÉRIÉDRIE, s. f. (étym. gr. μέρος, partie; ἕδρα, face). Miner. Nom donné à la cristallisation hémiédrique et à la cristallisation tétartoédrique.

MÉRIER-BLANC, s. m. (ét. fr., *mûrier*, par corruption, et *blanc*). Ornith. Bec-fin qui mange les mûres. On dit aussi *mûrier-blanc*.

MÉRIGAL, s. m. Metrol. Monnaie d'or au Monomotapa.

MÉRIGNAC, Géogr. Comm. du cant. de Pessac, arr. de Bordeaux (Gironde). Vins renommés; 5,200 hab.

MÉRILHOU (Joseph). Homme politique, né à Montiguac (Dordogne), 1788-1855, d'abord avocat, puis magistrat, il reprit sa place au barreau lors du second retour des Bourbons et défendit de nombreux accusés politiques pendant la Restauration. Après avoir fait partie du ministère Laffitte, il siégea à la cour de cassation, 1832, en même temps qu'à la Chambre des députés, 1831-1837, puis à celle des pairs, 1837-1848. On lui doit un *Essai historique sur la vie et les ouvrages de Mirabeau*.

MÉRILLE, s. f. Vitie. Nom d'un cépage noir du Tarn-et-Garonne.

MÉRIMÉE, s. f. Bot. Genre d'élatinées, établi pour des herbes brésiliennes.

MÉRIMÉE (Prosper). Littérateur, né à Paris, 1803-1870, fils d'un peintre, avocat, fut chef de bureau au ministère de la marine et inspecteur des monuments historiques en 1831. Il publia *Voyage dans le midi de la France; Voyage dans l'ouest de la France; Voyage en Auvergne et dans le Limousin; Voyage en Corse; Monuments historiques; Peintures de l'église Saint-Savin*. Ses romans l'ont surtout rendu célèbre : *Théâtre de Clara Gazul; la Guzla; la Jacquerie; la Famille Carvajal; la Chronique du règne de Charles IX*; puis de charmantes nouvelles. Plus tard il écrivit : *Carmen; Episode de l'histoire de Russie*, etc. On lui doit encore : *Notice sur Michel Cervantes; Essai sur la guerre sociale et la conjuration de Catilina; Histoire de don Pedre Ier, roi de Castille; les Faux Démétrius*; etc. On a publié après sa mort ses *Lettres à une inconnue*. Membre de l'Académie française en 1844; membre libre de l'Académie des inscriptions, il fut nommé sénateur en 1853.

MÉRIMNÈTE, s. m. (ét. gr., μεριμνητής, curieux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce d'Australie.

MERINAGHEN. Géogr. Poste militaire français du Sénégal, à 120 kil. de Saint-Louis. Gomme, poudre d'or.

MERINDOL. Géogr. Comm. du cant. de Cadenet, arr. d'Apt (Vaucluse), près de la Durance. Massacre des Vaudois en 1545.

MÉRINE, adj. f. Econ. rur. Se dit d'une race de moutons mérinos. Race merine.

MÉRINGENNE, s. f. Bot. an. Un des noms vulgaires de l'aubergine. On dit aussi *merangenne*.

MÉRINGIE, s. f. Bot. Syn. de MOEHRINGIE.

* **MERINGUE**, s. f. Pâtiss. Espèce de pâtisserie fort délicate faite avec des blancs d'œufs et du sucre en poudre que l'on garnit de crème fouettée ou de confitures. Meringue à la rose, à la vanille. Meringue aux confitures. Manger des meringues.

MERINGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Meringuer. S'emploie adjectiv. Gâteaux meringués.

MERINGUER, v. a. Ire conj. Faire en forme de meringue.

MÉRINIDES, s. m. pl. Dynastie du Maroc, qui succéda, 1269, aux Almohades, et fut supplantée par les Chérifs, 1550. On dit aussi *Mérinites*.

MERINO (Don Geronimo). Curé d'un village de la Vieille-Castille (Espagne), fut chef de guérillas dans la guerre contre les Français; reprit les armes en 1821, puis après l'avènement de la reine Isabelle; complètement battu en 1838, il se réfugia en France avec don Carlos.

* **MÉRINOS**, s. m. (pr. *mé-ri-noss*; de l'espagn. *merino*, qui signifie proprement Errant, et qui se dit des troupeaux qu'on mène de pâturage en pâturage). Mamm. Mouton de race espagnole, dont la laine est très fine, et qui, dit-on, est acclimate en Espagne depuis plus de deux mille ans. Le premier troupeau de mérinos fut amené d'Espagne en France sous Louis XIII; il y en eut depuis plusieurs importations. Un troupeau de mérinos. Laine de mérinos.

— Comm. Laine du mouton mérinos. ‖ Etoffe faite avec la laine de cet animal, tissu croisé pure laine, différant essentiellement de tout autre tissu de laine croisé, en ce qu'il n'est pas feutré ou foulé, et que la chaîne et la trame dont il est confectionné sont toutes deux en laines peignées avant la filature. Acheter un mètre de mérinos. Une robe, un châle de mérinos.

— Adjectiv. Bélier *mérinos*, brebis *mérinos*. (Acad.)

MÉRIOLIX, s. m. Bot. Genre d'œnothéracées épilobiées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

MÉRION, s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des becs-fins, placé entre les hochequeues et les fauvettes, ayant un bec plus haut que large, des pieds longs et grêles, des ailes courtes, arrondies, une queue très longue. Les espèces de ce genre encore peu connu se trouvent au Cap, en Australie et dans l'archipel Indien. Merion à tête bleue. Merion à tête noire. Merion élégant.

MÉRION. Temps hér. Compagnon d'Idoménée au siége de Troie.

MÉRIONE, s. f. Mamm. Espèce de gerbille qui habite le Canada.

MÉRIONETH. Géogr. Comté d'Angleterre (pays de Galles). Superficie 1,559 kilom. carrés; pop. 55,100 hab. Pays montagneux. Bœufs, chevres, moutons, petits chevaux appelés *welsh-ponegs*. Tissus de laine. Chef-lieu, *Dolgelly*.

MÉRIPHE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce d'Australie.

MÉRIS, s. m. (pron. *mé-riss*). Anc. art milit. Genre de javelot.

* **MERISE**, s. f. Fruit du merisier; petite cerise douce. Merise noire. Merise rouge. Cueillir des merises. Les merises, dont la chair est ferme et peu abondante, sont douces quand elles sont bien mûres, mais d'une saveur âcre et amarescente avant la maturité. Elles sont pour les oiseaux fructivores, et surtout pour les grives, une nourriture qui les engraisse promptement, et rend leur chair plus délicate. Quelques variétés de ce fruit sont du nombre des plus recherchés sur nos tables. On en prépare des compotes, des confitures. On en fait également un vin et des liqueurs agréables. Combien de fois j'ai mangé pendant l'hiver, chez les charbonniers, de la soupe aux *merises*, c'est-à-dire du pain bouilli dans l'eau avec des *merises* sèches et un peu de beurre! (Bosc.) Le vin et l'eau-de-vie de *merises* ne sont ordinairement destinés qu'à contribuer à l'agrément de nos repas. (Loiseleur Deslongchamps.)

MÉRISÉ, ÉE, adj. Pathol. Qui a l'aspect de la merise. Pustule merisée.

* **MÉRISIER**, s. m. (étym. probable; fr. *mûr*, pour *mail*, et *cerisier*; mauvais cerisier). Bot. Espèce du genre cerisier, qui se distingue du cerisier proprement dit en ce qu'elle forme un arbre beaucoup plus élevé, à tête pyramidale, et que son fruit est petit, sucré, à chair adhérente au noyau. Le merisier croît spontanément dans les bois montueux d'une grande partie de l'Europe. Dans la forêt Noire et en Suisse, on s'occupe particulièrement de sa culture parce qu'on extrait de son fruit par la distillation la liqueur de table connue sous le nom de *kirsch-wasser*. Le bois du merisier est dur, uni, d'un grain serré et d'un beau fauve. Les ébénistes et les tourneurs en font un grand usage. Merisier sauvage. Les *merisiers* sauvages embaument les airs et semblent couverts de neige au milieu du printemps. (B. de St-P.) — *Merisier des Antilles*. Nom d'un merisier qui croît aux Antilles. ‖ *Merisier du Canada*. Nom donné par les Français établis au Canada à une espèce de bouleau. ‖ *Merisier à grappes*. Espèce sauvage, à fruit rouge ou noir et de saveur amère, dont l'écorce a des propriétés astringentes; il croît dans les forêts des régions montueuses. *Merisier de Virginie*. Arbre dont le bois est utilisé pour les objets d'art.

— Par extens. Bois fourni par le merisier. Couchette de merisier.

MÉRISMATIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μερισμός, partage). Physiol. Se dit d'un mode de reproduction par scission des cellules ou des êtres entiers.

MÉRISME, s. m. (ét. gr., μερισμός, division; fait de μέρος, je divise). Rhet. Division d'un sujet, d'un point à traiter, et ses différentes parties.

— Bot. Genre de champignons basidiosporés, de la famille des théléphores, assez semblables aux clavaires, à réceptacle coriace, à rameaux comprimés, arrondis et fertiles sur toute leur surface. Ce genre, qui a pour type le mérisme vermiculaire, se trouve dans les régions tropicales.

— Entom. Genre d'hyménoptères appartenant à la tribu des chalcidiens, groupe des miscogastérites.

MÉRISMOPÉDIE, s. f. Bot. Syn. d'AGMONELLE.

MÉRISOSTIGME, s. m. Bot. Syn. de POIVRIER.

MÉRITABLE, s. m. (ét. gr., μερίς, partie; ἄμαξα, timon). Bot. Espace plus ou moins étendu qui, dans les végétaux, est compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résulte de l'écartement des nœuds vitaux ou conceptacles des embryons fixés sur les axes. ‖ Syn. d'ENTRE-NŒUD.

MÉRITANT, part. pres. du v. Meriter. Qui mérite. Une personne méritant les éloges.

* **MÉRITANT, ANTE**, adj. Qui a du mérite. C'est un homme fort méritant. Une personne méritante.

— Arbor. Qui produit de bons fruits. Arbre méritant.

— substantiv. Donner des récompenses aux plus méritants.

* **MÉRITE**, s. m. (ét. lat., *meritum*, même signif., fait de *mereri*, mériter). Ce qui rend une personne digne d'estime. Mérite supérieur, éminent. Mérite superficiel. Faux mérite. Mérite personnel. Grand mérite. Avoir du mérite. Être plein de mérite. Reconnaître, honorer le mérite. Réunir tous les genres de mérite. Donner les emplois au mérite et non à la faveur. Il a le mérite de savoir se taire et parler à propos. J'estime son mérite. On a récompensé en lui le mérite de ses ancêtres. Pro luine le mérite, le mettre dans son jour. La modestie doit accompagner le mérite. On lui a rendu de grands honneurs à cause de son rare mérite. Tant qu'on peut se parer de son propre *mérite*, on n'emprunte point celui de ses ancêtres. St-Evremond.) Personne presque ne s'avise de louer même du *mérite* d'un autre (La Bruyère). Les hommes d'un grand *mérite* et d'une grande vertu s'attirent quelquefois, de la part des personnes du premier rang, qui veulent avoir connaître, une sorte de respect qui n'a point été établi par les lois de la société, et dont la nature s'est réservé le droit de disposer en faveur de la vertu. (Montesq.) C'est l'effet d'un *mérite* extraordinaire d'être dans tout son jour auprès d'un *mérite* aussi grand. (Id.) Quelque vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre *mérite*. Nauven. Rien n'est si utile que la réputation, et rien ne donne la réputation comme le *mérite*. Id.) Il y a une classe de gens à qui l'on n'accorde du *mérite* que parce qu'on est las de leur en avoir refusé : ils obtiennent leur réputation comme certains pauvres obtiennent l'aumône, à force d'importunité. Rivarol. En Turquie, les titres confèrent les talents, comme ailleurs la naissance confère le *mérite*. (Pouqueville.) Toutes les dignités doivent respect au *mérite*; les grands s'élèvent eux-mêmes par les honneurs qu'ils lui rendent. La Cretelle aîné.)

Le *mérite* modeste est souvent obscurci
Le malheur est partout à côté de la grandeur. (Volt.)

— S'emploie quelquefois au pluriel dans le même sens. Ce peu de terre que vous voyez dans cette chapelle couvre ces grands noms et ces grands *mérites*. Flech.)

Car ces lettres, qu'dit-on? l'effet de vos *mérites*,
La main que vous voyez les a mises en cire. (CORNEILLE.)

— Dans un sens collectif, ne s'emploie guère aujourd'hui qu'au singulier; mais pris dans un sens distributif, se met souvent au pluriel. César et Pompée avaient chacun leur mérite, mais c'étaient les mérites différents.

— Par dériv. *Faire valoir tous ses mérites*. Exagérer ses services.

— *Abandonner que q'un à son peu de mérite*. Ne plus le protéger, ne plus se mêler de ses affaires, ne plus s'intéresser à sa fortune.

— *Se faire un mérite d'une chose*. En tirer gloire, avantage. La femme qui se fait un mérite de sa beauté, annonce elle-même qu'elle n'en a pas le plus grand.

Et loin de reposer le soir qu'on vous prépare,
Vous voulez vous en faire un *mérite* barbare! (RAC.)

— *Se faire un mérite de quelque chose auprès de quelqu'un*. Faire valoir auprès de quelqu'un ce qu'on a fait pour lui. On se fait, par l'aumône, un mérite auprès de Dieu et des hommes. Se faire un *mérite* devant Dieu de procurer à ses religieux des commodités temporelles. Mass.)

— Ironiq. Se faire un mérite de son fanatisme, de ses erreurs, de ses torts, etc.

— *S'attribuer le mérite de quelque chose*. S'en attribuer l'honneur.

— Ce qui rend digne de récompense ou de punition. Dans cette acception, le pluriel est aussi usité que le singulier. Dieu nous jugera selon le mérite de nos œuvres. Dieu nous traitera selon nos mérites. Il est trop juste pour récompenser, dit le Fils de Dieu; ils ont été payés selon leurs *mérites*. Boss.) Le Dieu vengeur qui du haut de son tribunal pèse les actions et discerne les *mérites*. Mass.)

Ils ne s'assurent point en leurs propre *mérites*,
Mais en ton nom sur eux invoque tant de fois. (RACINE.)

— La locution *selon les mérites* a passé dans la conversation, où elle se prend ordinairement en mauvaise part. Il sera traité selon ses mérites.

— Dans le langage mystique, *Les mérites de la passion de Jésus-Christ*. Ce qu'il a souffert pour la rédemption des hommes.

— *Les mérites des saints*. Les bonnes œuvres des saints. Dans ces deux acceptions, *mérite* n'est usité qu'au pluriel. Jugez des vertus et des *mérites* des saints. (Flech.)

— Talent. Le mérite militaire.

— *Avoir du mérite*. Avoir du talent.

— *Homme de mérite*. Homme de talent. Les personnes de *mérite* et de service sont utiles aux rois. (La Bruy.) *Du premier mérite*. Qui tient le premier rang par ses qualités.

— Par métonymie, Personne qui a du mérite. Honorer le mérite. Le *mérite* est toujours harcelé par les envieux. (La Bruy.) Le *mérite* se cache, il faut l'aller chercher. (Florian.)

— En parlant des choses, Ce qu'elles ont d'estimable, de bon. Le mérite d'un ouvrage. Le mérite d'une belle action. Cette tragédie n'est pas sans mérite, à beaucoup de mérite, bien du mérite. Ce qu'il a fait est d'un grand mérite. Le temps seul décide du mérite des ouvrages. Le mérite de la vertu, de la science. Le mérite de l'obéissance. La foi nous fasse tout le *mérite* de la fermeté. (Mass. Il me semble que le grand *mérite* des épîtres de Boileau est d'être naturelles, correctes et raisonnables. (Volt.) Vous avez le *mérite* du style, et celui de l'invention dans un genre où tout paraissait avoir été dit. (Id.)

— Importance, en parlant des choses. Il a vu cet homme que je vous ai dit qui est habile (médecin) et qui le traite actuellement selon le *mérite* de ce mal. (Mme de Sévig.)

— Chevalerie. *Mérite militaire*. Ordre fondé par Louis XV, en 1759, pour récompenser les services des officiers étrangers employés dans l'armée française, qui ne pouvaient recevoir l'ordre de St-Louis en leur qualité de protestants. Aboli par la Convention, l'ordre du Mérite militaire fut rétabli le 25 novembre 1814 avec quelques modifications dans ses statuts et a cessé d'être conféré à partir de la révolution de 1830. Plusieurs États européens ont aussi des ordres du mérite civil et militaire. ‖ *Mérite agricole*. Ordre institué par décret du 7 juillet 1883 pour récompenser les services rendus à l'agriculture. La décoration consiste dans une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne en feuilles d'olivier; le centre de l'étoile, entouré d'épis, présente d'un côté l'effigie de la République avec la date de l'instauration de l'ordre; de l'autre côté la devise : « Mérite agricole. » La décoration est attachée par un ruban moiré vert bordé d'un liseré amarante, sur le côté gauche de la poitrine.

— Jurispr. Valeur d'un acte judiciaire. Le mérite d'une opposition.

— Mar. Apostille favorable au dossier d'un marin.

— Théol. *Mérite de condignité*. Droit à l'héritage céleste pour ceux qui ont persévéré.

— Syn. comp. MERITE, MERITES. Le *mérite* signifie, d'une manière abstraite et collective, toutes sortes de perfections, ce que vaut en général une personne ou une chose; les *mérites* expriment, d'une manière concrète et détaillée, telles ou telles qualités particulières.

MÉRITÉ, ÉE, partic. pass. du v. Mériter. S'empl. adjectiv. Punition méritée. Éloge mérité. Je croyais entendre sortir de sa bouche des reproches trop *mérités* et des leçons trop mal écoutées. (J.-J. Rousseau.) Dieu m'accorde d'expier par cette mort non *méritée* le crime dont ma jeunesse fut coupable. (Mme de Staël.) Voilà une réputation d'amour-propre établie, et cependant je trouve qu'elle n'est pas *méritée*. (De Senancour.)

Et fuyant de Façon les maximes énormes,
Au tombeau *mérité* la mettre dans les formes. (Boil.)

— *Mérité par*. La fin de l'homme, c'est Dieu *mérité* par les vertus, possédé dans la plénitude de son bonheur et de sa gloire. (L'abbé Legris Duval.)

* **MÉRITER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *mereri*, même signif. Être digne, se rendre digne de. Mériter récompense. Mériter les bonnes grâces de quelqu'un. Il a mérité le prix. Il mérite des louanges. Il faut lui donner cette récompense, il l'a bien méritée. Afin de l'amener au milieu de leur camp, pour y trouver la sûreté qu'elle avait si justement *méritée*. (Lemaistre de Sacy.) C'est toujours un grand bonheur de *mériter* tout, quand même on n'obtient rien. (Mme de Maintenon.) Pour moi, dit-elle, j'ai *mérité* mon sort. (B. de St-P. Voilà ce que vous pouvez dire dans votre infortune : je ne l'ai pas *méritée*. (Id. Qui consolera cet infortuné qui marche au supplice qu'il n'a peut-être point *mérité*? (Michaud.

Arrêtez, et sachez que je l'ai *méritée*,
Quand votre gloire parle, elle est seule écoutée. (Voltaire.)

L'héritage brillant qui vous est présenté,
Avant de l'obtenir, vous l'aurez *mérité*. (La Harpe.)

— *Mériter de*, avec l'infinitif. Il mérite d'obtenir cette récompense. Mériter d'être loué. Il mérite de commander.

— *Mériter que*, avec le subjonctif. Vous ne méritez pas qu'on s'occupe de vous. Il mérite qu'on ait soin de lui.

Bayard, la franchise de vivre,
Aux mains de ces cruels *mérite* qu'on le livre. (Rac.)

— S'emploie avec un nom de personne pour régime direct. Vous *mériteriez*, ma fille, un père plus heureux. (Rac.)

— *Mériter une personne*. Être digne de l'épouser. Pendant que tant de naissance, tant de biens, tant de grâces qui l'accompagnaient lui attiraient les regards de toute l'Europe, le prince Édouard de Bavière la *mérita*. (Boss.)

Sachez que pour vous *mériter*,
A tout autre que lui j'irais vous disputer. (Voltaire.)

— Se dit des choses qui font obtenir quelque grâce, quelque faveur, quelque récompense. Cette action mérite récompense. Ses services lui ont mérité cette place. Les services de son père lui ont *mérité* cet accueil favorable. (Acad.) La mort de Notre-Seigneur nous a *mérité* le ciel. (Id.) La défense de cette ville lui *mérita* l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens et les récompenses du roi. (Volt.)

Il appelait de loin le jeune Telgny;
Telgny, dont l'amour a *mérité* sa fille. (Voltaire.)

— Être assez considérable, assez important pour...; être d'un assez grand prix pour... Cela mérite qu'on y songe. Quel est le merveilleux avantage qui *mérite* d'être attribué d'une façon si particulière à la divine bonté? (Boss.) Un tel entretien *mérite* de faire partie d'une cérémonie si sacrée. (Id.) Ce que le prince fit ensuite *mériterait* d'être raconté à toute la terre. (Id.) Cette communication du feu *mérite* une attention particulière. (Buff.) Cette dernière raison me semble être la seule qui *mérite* quelque attention. (Id.) Quelque petits que fussent ces objets, ils étaient dignes de mon attention, puisqu'ils avaient *mérité* celle de la nature. (B. de St-P.)

Examinons ce bruit . . . . . .
S'il ne *mérite* pas d'interrompre ma course. (Rac.)

— *Cette nouvelle mérite confirmation*. Elle n'est pas sûre, elle a besoin d'être confirmée.

— Se prend aussi en mauvaise part et signifie alors encourir, attirer sur soi. Il mérite punition, châtiment. Il mérite qu'on le punisse. Je n'ai pas mérité de vous un si cruel châtiment. On a puni le coupable comme il le méritait. Mon amour *mérite* votre haine. (Racine.) Mais pendant un siècle et demi qu'a duré cette république, on trouve à peine un exemple d'un Indien qui ait *mérité* le dernier châtiment. (Chateaub.) Craindre le mépris, c'est déjà l'avoir *mérité*. (Beauchêne.)

— Absol. Être digne de récompense par ses talents, par ses services. Cet homme mérite beaucoup. Être méritoire. Plus elle la mort est volontaire, et plus elle *mérite*. (Corn.)

— *Bien mériter de l'État, de sa patrie, des lettres*, etc. Rendre de grands services à l'État, à sa patrie, aux lettres, etc. Peu d'hommes, par leur vie et leur parole, ont mieux que celui-ci *mérité* des hommes. (H. Taine.)

SE MÉRITER, v. pron. Être, devoir, pouvoir être mérité. L'estime ne se mérite que par les talents et les vertus.

Ces bienfaits, dont j'ose me vanter,
Par des vers immortels ont dû se *mériter*. (Boil.)

— Être digne l'un de l'autre. Ils travaillaient, sans y penser, à se plaire et à se *mériter* l'un l'autre. (Fléch.)

* **MÉRITOIRE**, adj. 2 g. Qui mérite. De tels hardis travaux l'hommage *méritoire*. Molière.

— Se dit particulièrement des bonnes œuvres que Dieu récompense dans le ciel. Cela est méritoire envers Dieu, devant Dieu. Œuvre méritoire. C'est un acte très *méritoire* aux Indes de prier Dieu dans l'eau courante. (Montesq.) Au moyen âge, il était *méritoire* de payer des gens pour faire des pèlerinages. (E. Renan.)

— S'applique souvent aux actions qui n'ont point de motif religieux, mais qui sont louables, dignes d'estime ou de reconnaissance. En défendant cet homme injustement accusé, vous avez fait une action *méritoire*. (Acad.) Une action juste cesse d'être *méritoire*, et peut même cesser d'être juste, lorsque l'intention de l'agent n'est pas pure. (J. Simon.)

— *Cela est ou n'est pas méritoire*. Il y a ou il n'y a pas de mérite de l'avoir fait.

* **MÉRITOIREMENT**, adv. D'une manière méritoire. Pour faire l'aumône méritoirement, il faut la faire pour l'amour de Dieu.

MÉRIZOMYRIE, s. f. (ét. gr., μερίζω, je partage; μυρίος, innombrable). Bot. Genre de champignons caractérisés par des filaments moniliformes à leur base et rapportés avec doute à la famille des rivulariées.

MERL, s. m. Miner. Nom de concrétions calcaires excrétées par des polypiers et employées en Bretagne pour l'amendement des terres. Merl blanc. Merl rose.

* **MERLAN**, s. m. (étym. inconnue). Ichtyol. Poisson du genre des gades, famille des anacanthoptères. Il a le corps médiocrement allongé, couvert d'écailles molles et petites, le museau avancé, la nageoire caudale en croissant, la bouche ample, la mâchoire supérieure un peu saillante et garnie, comme l'inférieure, de dents fines, aiguës et isolées, le palais hérissé de quatre pointes crochues. Sa taille est de 35 à 50 centimètres. Le corps de ce poisson offre la blancheur resplendissante de l'argent sur le ventre et les flancs, et des nuances d'un vert olivâtre plus ou moins foncé sur le dos. Ses nageoires pectorales et caudales sont noirâtres et grisâtres. Il se nourrit de vers, de mollusques, de crabes, de jeunes poissons, et s'approche souvent des rivages, où il se montre quelquefois en quantité prodigieuse. La pêche du merlan est très lucrative sur les côtes septentrionales de l'Europe, principalement autour de l'Angleterre et de la Hollande. Sa chair, blanche et ferme, est agréable au goût et d'une digestion très facile. Merlan ordinaire. Merlan jaune. Merlan noir. Merlan vert. Frire des merlans. Merlans au gratin. Filets de merlan. Merlan salé.

— *Merlan bleu*. Maquereau ou poisson d'avril. || *Merlan à pont*. Merlan qui, traîné dans le filet, a perdu le brillant de sa robe.

— Pop. Sobriquet donné aux perruquiers, et qui vient de ce qu'autrefois ils étaient blancs de poudre, comme le poisson appelé merlu est blanc de la farine dont on le frotte avant de le jeter dans la friture. C'est que ce mal peigne la s'est avisé de m'appeler chien de *merlan*. Quand on a de l'honneur, c'est un peu dur à entendre. (Carmontelle.) Si bien qu'elle était toujours tentée de lui demander l'adresse du *merlan* qui lui faisait la raie. (E. Zola.) Au bout de six semaines, j'étais devenu un vrai Wilson, un *merlan* accompli, et j'en avais la tournure, les gestes. (V. Cherbuliez.)

— Loc. prov. *Merlans sont viandes de laquais de postillon*. Le merlan ne charge pas l'estomac et n'empêche pas de courir.

MERLANDER, v. a. 1re conj. (rad. *merlan*). Art. Coiffer.

MERLAT, s. m. (rad. *merle*). Ornith. Nom donné dans plusieurs départements de France au merle commun.

* **MERLE**, s. m. (ét. lat., *merula*, même signif.). Ornith. Genre de passereaux de la famille des dentirostres, comprenant non seulement les merles proprement dits, mais aussi les grives et les moqueurs. Les caractères de ce genre sont : un bec aussi large que haut à sa base, comprimé latéralement, les pieds un peu grêles, les narines ovoïdes. Le plumage du merle commun, ou merle noir, est en totalité d'un noir foncé, sans reflets. La femelle diffère du mâle en ce que son plumage est brunâtre et noir. Les merles se nourrissent de baies, de fruits et d'insectes; leur chant est un sifflement éclatant qu'ils font entendre surtout le soir et le matin, depuis le commencement du printemps jusqu'à l'automne. Bien que l'oiseau noir par excellence, le merle offre cependant des variétés blanches assez fréquentes. On trouve des merles dans toutes les parties du monde. Merle brun. Merle bleu. Merle d'eau. Merle de montagne. Merle à plastron blanc. Merle drain. Merle huppé de Surate. Merle olive des Indes. Merle à longue queue. Merle brunet. Merle à calotte noire, à calotte blanche, etc., etc. Le *merle* cherche l'ombre et les taillis épais. (Michaud.)

— *Merle blanc ou tacheté de blanc*. Variété de merle ayant les plumes des ailes et de la queue plus blanches que tout le reste et le dessus du corps, excepté le sommet de la tête, d'un gris plus clair que le dessous du corps. On le trouve à certaines époques de l'année dans les Alpes, les Apennins, en Auvergne, en Silésie. || *Merle d'eau*. Ancien nom du cincle plongeur. || *Grand merle de montagne*. Le merle à plastron. || *Merle rose*. Merle couleur de rose qu'on rencontre quelquefois aux environs de Bologne. || *Merle roukte*. Nom donné en Languedoc au merle des roches. || *Merle viscivore*. Draine vergnette.

— Fig. et fam. *C'est un fin merle*. C'est un homme fin et adroit. || *Franc comme un merle*. Très franc.

— Ironiq. *Beau merle*. Se dit d'un homme laid, mal fait, sans esprit.

— *Vilain merle*. Homme d'un caractère désagréable.

— Fam. *Jaser comme un merle*. Parler beaucoup. || *Siffler comme un merle*. Siffler très bien.

— Loc. prov. *Si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc*. Se dit pour défier quelqu'un de faire une chose qu'on regarde comme impossible. || *C'est un dénicheur de merles*. C'est un homme fort appliqué à rechercher et à découvrir tout ce qui peut lui être agréable ou utile, et fort adroit à en profiter. || *A d'autres, dénicheurs de merles!* Se dit à une personne à qui l'on ne se fie pas. || *Faute de grives on mange des merles*. Quand on n'a pas ce qu'on désire, il faut aimer ce qu'on a.

— Hist. *Champ des merles*. Lieu situé entre la Serbie et la Bulgarie, où Jean Hunyade fut défait par Amurat II en 1449.

— Ichtyol. *Merle* ou *merlot*. Poisson du genre labre.

MERLE (Jean-Toussaint). Journaliste, né à Montpellier, 1785-1852, directeur de la Porte-Saint-Martin, 1822-1826, suivit l'expédition d'Alger comme historiographe, 1830. On a de lui : *Mémoires de Bachaumont; Anecdotes pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger*; etc. Il a donné 120 pièces de théâtre.

MERLÉ ou **MERLET**, s. m. Vitic. Variété de raisin.

MERLEAU, s. m. Ornith. Jeune merle. On écrit aussi *merlot*.

MERLERAULT (Le), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argentan (Orne); 1,300 hab.

* **MERLETTE**, s. f. Ornithol. Femelle du merle. On dit aussi *merlesse*.

— Loc. proverb. *C'est l'histoire des merles et des merlettes*. Se dit d'une querelle futile qui se reproduit souvent pour les mêmes raisons, comme celle du paysan et de sa femme, qui, chaque année, à la célébration d'un anniversaire, se disputaient pour savoir s'ils avaient un jour, à pareille époque, mangé des merles ou des merlettes.

— Anc. art milit. Genre de casque.

— Blas. Petit oiseau représenté sans pieds ni bec. Il porte d'or à trois merlettes de sable.

MERLIER, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du néflier.

MERLIN, s. m. (ét. angl., *marline*, même signif.). Mar. et Pêch. Petit cordage de deux ou trois fils de caret fins, commis ensemble au moyen de la roue du siège de commettage. Le merlin s'emploie surtout pour les divers petits amarrages du gréement.

* **MERLIN**, s. m. (étym. bas-lat., *marculinus*, marteau). Long marteau, espèce de massue dont se servent les bouchers pour assommer les bœufs.

— Espèce de hache pour fendre le bois.

— Arg. Jambe.

MERLIN, dit *l'Enchanteur*. Personnage légendaire, célèbre dans les romans du moyen âge. Ami du roi Arthur ou Arthus, il lui conseilla de fonder l'ordre de la Table Ronde. On a, sous le nom de Merlin, des *Prophéties* traduites en latin, et du latin en français, en 1498.

— Par extens. Grand magicien, faiseur de tours fort adroits. Il possède la baguette de Merlin. C'est un nouveau Merlin. Dis-moi un peu, vieux *Merlin*, ton impudence n'a-t-elle jamais excité quelqu'un à te traîner par la barbe? Destouches.)

— MERLIN *de Douai* (Philippe-Antoine). Jurisconsulte et homme d'État français, né à Arleux, près de Cambrai, 1754-1838, avocat au parlement de Douai, travailla au *Répertoire universel de jurisprudence*. Député aux états généraux, président du tribunal criminel de Douai, il revint siéger à la Convention. Il rédigea, dit-on, contre sa propre opinion, cette odieuse loi des suspects, à laquelle son nom fut attaché. Il rédigea encore le *Code des délits et des peines*. Sous le Directoire, il fut ministre de la justice, 1795-1797, jusqu'au moment où on le nomma à la place de Barthélemy. Il devint, en 1801, procureur général au tribunal de cassation; destitué en 1814, exilé en 1815, il vécut en Hollande, et put revenir en France, 1830. On a encore de lui : *Recueil de questions de droit*, etc. Ce fut un profond jurisconsulte. || MERLIN (Antoine-François-Eugène). Fils du précédent, né à Douai, 1778-1851, aide de camp de Bonaparte en Égypte, colonel de hussards en 1810, général de brigade en 1813. Nommé lieutenant général en 1832, il fut député du Nord, 1834-1837, pair de France en 1839.

— MERLIN *de Thionville* (Antoine-Christophe). Conventionnel, né à Thionville, 1762-1833, membre de l'Assemblée législative, se signala par la violence de ses actes contre le clergé, la noblesse et la cour. Membre de la Convention, il fut envoyé en mission, 1792-1793, à Mayence, qu'il défendit bien, puis en Vendée. Il fut l'un des principaux auteurs du 9 thermidor, et fut du conseil des Cinq-Cents. Sa *Correspondance* a été publiée (avec sa *Vie*) par J. Reynaud, 1860. Il eut plusieurs frères, *Antoine-François*, 1765-1842, *Jean-Baptiste-Gabriel*, 1768-1842, *Christophe-Antoine*, 1771-1830, qui se distinguèrent par leur courage et devinrent généraux. La femme de ce dernier, *Mercédès* JANUCO, comtesse MERLIN, née à La Havane, 1786-1852, a publié plusieurs ouvrages intéressants : *mes Douze Premières Années; Mémoires et Souvenirs de la comtesse Merlin; les Loisirs d'une femme du monde; La Havane*; etc.

— MERLIN COCCAIE. V. FOLENGO.

MERLINE, s. f. (rad. *merle*). Mus. Espèce de serinette plus grave que la serinette ordinaire et dont on se sert pour apprendre des airs aux merles.

MERLINÉ, ÉE, part. pass. du v. Merliner. S'emploi. adjectiv. Ralingue merlinée.

MERLINER, v. a. 1re conj. (rad. *merlin*). Mar. Coudre une ralingue avec le renfort d'une voile, travail qui s'exécute au moyen de fortes aiguilles, dans l'œillet desquelles se passe le merlin.

* **MERLON**, s. m. Fortif. Vide qui se trouve entre les deux jours d'une embrasure de batterie de rempart, depuis le haut de ces deux jours jusqu'à la genouillère. || *Demi-merlon*. Espace compris entre une embrasure et l'extrémité de la batterie.

MERLONGE, s. f. Ichtyol. Une des noms vulgaires de la merluche.

MERLOT, s. m. Ichtyol. V. MERLE.

— Ornith. V. MERLEAU.

— Vitic. Cépage très productif.

* **MERLUCHE**, s. f. (de l'esp. *merluza*, même signif.). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des gadoïdes, offrant les caractères suivants : corps allongé, épais, revêtu de petites écailles, à deux nageoires dorsales, une seule anale, et manquant de barbillons comme les merlans. La merluche vit dans l'Océan et la Méditerranée, et atteint quelquefois la longueur de plus de 70 centimètres. Elle est vorace et va par troupes très nombreuses. Sa chair est blanche et l'meilleure; on la sale et on la sèche comme on fait des morues.

— Nom donné communément à tous les poissons du genre gade quand ils ont été séchés.

— Loc. prov. *Manger de la merluche*. Se mortifier, endurer le mal. C'est un homme qui mange de la *merluche* toute sa vie, pour manger du saumon après sa mort. (Mme de Sévig.)

— Comm. *Poignée de merluches*. Se dit de deux merluches liées ensemble.

* **MERLUE**, s. f. (rad. *merluche*). Techn. Peau mise en chaux, pelée et séchée. || Peau qu'on a fait sécher sur la corde pour la conserver, quand on n'a pu lui faire subir immédiatement les préparations destinées à la transformer en cuir.

— Adjectiv. Peau merlue.

MERLUS, s. m. Ichtyol. Syn. de MERLUCHE.

MERLUSINE. V. MELUSINE.

MERLUT, s. m. Comm. *Peau en merlut*. Peau merlue.

MERMIS, s. m. (pr. *merr-miss*; étym. gr., μερμίς, petite corde). Helminth. Genre d'helminthes confondus avec les filaires ou les gordiens et habitant dans les larves de certains insectes.

MERMNADES. Dynastie qui a régné dans l'ancienne Lydie, depuis Gygès, fils de *Mermnas*, jusqu'à Crésus.

MÉROAH, s. m. Instrument en usage dans l'Inde, et qui, à l'aide du frottement, produit le feu.

MEROBIBUS, s. m. (pr. *mé-ro-bi-buss*; mot lat. signif. *qui boit du vin pur*). Celui qui boit du vin sans y mettre de l'eau.

MÉROCÈLE, s. f. (ét. gr., μηρός, cuisse; κήλη, tumeur, hernie). Chirurg. Hernie crurale peu volumineuse, arrondie, qu'on reconnaît à une tumeur globuleuse située sur la partie moyenne du pli de la cuisse.

MÉROCORIS, s. f. (pr. *mé-ro-ko-riss*; ét. gr., μηρός, cuisse; κόρις, punaise). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des coréides, ayant pour type une espèce de l'Amérique méridionale.

MÉROCTE, s. m. Antiq. Pierre magique à la surface de laquelle suintait une espèce de lait. C'est la serpentine noble des modernes.

MÉRODE (Comtes de). Célèbre famille de Belgique qui remonte à Raymond Bérenger, comte de Barcelone au XIIe siècle. L'un de ses membres, *Philippe-Félix Ghislain*, né à Maëstricht, 1791-1857, a fait partie du gouvernement provisoire belge en 1830. Il a été plusieurs fois ministre; c'était l'un des chefs du parti catholique. L'un de ses fils, *Frédéric-Xavier*, 1820-1874, a été officier belge, puis, sous le gouvernement de Pie IX, ministre des armes à Rome.

MÉRODON, s. m. (ét. gr., μηρός, cuisse; ὀδούς, dent). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, établi pour dix-neuf espèces qui vivent sur le littoral de la Méditerranée. Le mérodon clavipède. Le mérodon équestre.

MÉROÉ, s. m. Moll. Genre créé aux dépens des donaces.

MÉROÉ. Géogr. Partie de l'ancienne Éthiopie, au-dessous du 16e lat. N., comprise entre le

Nil à l'O. et son affluent l'Astaboras, à l'E., et appelée improprement *Ile* par les anciens. Au VIIIe siècle av. J.-C., Sabacon et Tahraka, rois de Meroe, s'emparerent de la Haute-Égypte et y régnèrent. Meroe avait une capitale de même nom, dont Caillard a retrouve les ruines à Assour.

MEROLE. s. f. Erpét. Division formée dans l'ancien genre lézard.

MEROLOGIE, s. f. (étym. gr., μέρος, partie ; λόγος, discours). Traité sur les éléments des corps.

MÉROLON. s. m. Ornith. Nom donné à Geneve aux petits oiseaux migrateurs, et plus particulièrement au pinson d'Ardennes.

MÉROMALE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des chalcidiens.

MÉRONCIDIUS s.m. (pr. *mé-ron-ci-di-uss*). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des locustiens, établi pour une espèce de la Guyane.

MÉROPACHYS. s. m. (prou. *mé-ro-pa-kiss*; étym. gr., μηρός, cuisse; παχύς, épais). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces australiennes.

MÉROPE. Temps hér. Fille de Cypsélus, roi d'Arcadie, mariée à Cresphonte, roi de Messénie, qui perit sous les coups du soldat Polyphonte, ainsi que le plus jeune de ses fils. L'autre, nommé Égisthe, fut sauvé par Narbas. Polyphonte promit à cette mere infortunée, si elle consentait à l'épouser et à régner avec lui, de sauver Égisthe ; Mérope, cedant à l'amour maternel, marcha tristement vers l'autel, ou l'usurpateur perit de la main d'Égisthe. Voltaire a fait de cet événement le sujet d'une de ses plus belles tragédies.

— Myth. Fille d'Atlas, une des Pléiades. Elle épousa Sisyphe, qui n'était point un des Titans, tandis que ses six sœurs épouserent des princes de cette maison, dont la fable fait autant de dieux ; et comme des sept étoiles qu'on nomme *Pléiades* il y en a une qui jette peu d'éclat, on a dit que c'etait Mérope, qui se cachait de honte d'avoir épousé un mortel.

MÉROPES. s. m. pl. Geogr. anc. Nom des habitants de l'île de Cos, tiré de leur roi Mérope.

MÉROPIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au merops. || MEROPIDÉES. s. f. pl. Tribu de passereaux qui a pour type le genre mérops.

MÉROPINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de MÉROPIDE.

MÉROPS. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre guêpier.

MÉROPS. Myth. gr. Un des géants qui voulurent escalader le ciel.

MÉRORAPHIE. s. m. (étym. gr., μηρός, cuisse ; ῥαφή, couture). Myth. Surnom de Bacchus, ainsi appelé de ce que Jupiter l'enferma dans sa cuisse après la mort de sa mère Sémélé.

MÉROS. s. m. (mot gr. sign. *partie*). Anc. art milit. Division en usage dans les armées byzantines.

MEROS. Myth. anc. Montagne des Indes consacrée à Jupiter, et sur laquelle on croyait que Bacchus avait été élevé.

MÉROSCÉLISE. s. m. (ét. gr. μηρός, cuisse ; σκολιός, jambe ; ἴσος, égal). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une espèce brésilienne.

MÉROSPORE. s. m. Bot. Syn. de DACRYNE.

MÉROSTACHYDE. s. f. (pr. *mé-ro-sta-ki-de* ; ét. gr., μηρός, tige ; στάχυς, épi). Bot. Genre de graminées festucacées, établi pour des espèces du Brésil.

MÉROT. Myth. Dieu de la mort chez les anciens Slaves.

MÉROU. s. m. Ichtyol. Syn. de SERRAN.

MÉROU. Myth. ind. Montagne fabuleuse couverte d'or et de pierreries, qui occupe le centre des sept continents.

MÉROUT. Géogr. V. MEERUT.

MÉROVÉE ou **MEROWIG** (littéralement, *éminent guerrier*). Roi d'une partie des Francs Saliens (448-457), était, dit-on, fils ou neveu de Clodion. Il commanda probablement les Francs à la bataille des Champs catalauniques, 451.

— MÉROVÉE. Fils de Chilpéric Ier et d'Audovère, épousa Brunehaut, sa tante, malgré son père et les lois de l'Église, 576. Il se refugia dans la basilique de Saint-Martin de Tours, puis à Metz, et, poursuivi par les émissaires de Frédégonde, se fit tuer par un de ses serviteurs, 577.

MÉROVINGIEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient à la dynastie ou à la famille de Mérovée. Cette princesse, jeune encore et d'une beauté remarquable, répondait, mieux que les autres épouses *mérovingiennes*, à l'idée que la population gauloise se faisait d'une reine. (A. Thierry.)

— Qui appartient au temps de cette dynastie. C'est une assertion pour ainsi dire proverbiale qu'aucune période de notre histoire n'égale en confusion et en aridité la période *mérovingienne*. (Aug. Thierry.)

— Diplom. *Écriture mérovingienne*. L'écriture gallo-romaine modifiée sous les Mérovingiens.

— MÉROVINGIEN. s. m. Membre de la dynastie ou de la famille de Mérovée. Le Mérovingien se distinguait par la longueur de sa chevelure. Clovis fut le plus illustre des Mérovingiens.

— Fam. Partisan d'institutions qui ont disparu depuis trés longtemps.

MÉRONÉNE. s. m. Minér. Variété de mica du Vésuve.

* **MERRAIN**. s. m. (ét. bas-lat., *materiamen*, bois de construction). Techn. Bois de chêne tendu en menues planches, dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux et d'autres ouvrages. Acheter du merrain. Merrain à panneaux. Merrain à futailles. || Les tonneliers de la marine distinguent le *merrain de longaille* qui comprend les douves ou douelles du *merrain d'enfonçailles*, qui comprend le bois des fonds.

Vêner. Tige principale qui supporte les andouillers ou bois des cerfs et des autres ruminants, à cornes caduques.

MERRÉTIE. s. f. Bot. Synon. de CORYNOCARPE.

MERRIEN. s. m. Syn. de MERRAIN.

MERRIMACK. Géogr. Fleuve des États-Unis (New-Hampshire et Massachusetts), tributaire de l'Atlantique. Il passe à Concord. Cours de 260 kil.

MERRY ou **MÉDÉRIC** (Saint). Moine bénédictin du VIIe siècle, ne près d'Autun. Fête, le 29 août.

MERSCH (Jean-André Van der). Général belge, né à Meum, 1734-1792. Lorsque les Belges se soulevèrent contre Joseph II, 1789, il se mit à la tête des insurgés ; mais le congrès lui enleva le pouvoir et la liberté.

MERSEBOURG. Géogr. Ville de la province de Saxe (Prusse), à 30 kil. S.-E. de Magdebourg, sur la Saale. Brasseries renommées. Défaite des Hongrois par Henri l'Oiseleur, 933 ; 10,000 h.

MERS-EL-KÉBIR. Géogr. Port militaire et commercial d'Algérie (Oran) ; 2,000 hab.

MERSEN. Géogr. Localité de l'ancienne Austrasie, à 26 kil. N.-O. d'Aix-la-Chapelle. Traité, conclu en 870, par lequel Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagerent les États de leurs neveux.

MERSENNE (Marin). Philosophe et mathématicien, né près d'Oize (Maine), 1588-1647, se lia avec Descartes, dont il resta l'ami. De l'ordre des Minimes, il combattit les sceptiques dans son livre *Quæstiones celeberrimæ in Genesim*. S'occupant ensuite de mathématiques, il travailla, en 1638, à reconcilier Descartes et Fermat.

MERSEY. Géogr. Fleuve d'Angleterre, naît au High Peak, dans le comté de Chester, passe à Stockport et à Warrington, et se rend dans la mer d'Irlande par un long estuaire à l'extrémité duquel est Liverpool. Il reçoit l'Irwel et le Wewer. Cours de 96 kil. de l'E. à l'O.

MERSION. s. f. (ét. lat., *mersio*, même signifie). Syn. d'IMMERSION.

MERTENSIE. s. f. (de *Mertens*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des celtidées, établi pour des arbres des régions chaudes de l'Amérique. || Syn. de CHAMPIE.

Acal. Genre d'acalephes de la famille des béroïdes, établi pour une espèce de la grosseur d'un œuf, rencontrée dans la baie de Baffin et au Spitzberg.

MERTHYR-TYDVIL. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le pays de Galles (Glamorgan), sur le Taff, à 35 kil. N.-O. de Cardiff. Mines de fer et de houille ; fonderies et forges ; 49,000 h.

MÉRU. s. m. Bot. Genre de plantes originaires de l'Arabie.

MÉRU. Myth. ind. V. MÉROU.

MERU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beauvais (Oise). Tabletterie ; 1,200 hab.

MÉRULA. s. m. (ét. lat., *merula*, merle). Mus. Autrefois, Registre de l'orgue qui imitait le chant des oiseaux, et particulièrement celui du merle.

— Ornith. Nom scientifique du genre merle.

MERULA (littéralement, *merle*). Surnom d'une branche de la *gens* Cornelia à Rome.

— MERULA (Georges MERLANI, dit). Érudit italien, né à Alexandre de Piemont, 1424-1494, fut l'un des restaurateurs des bonnes études, par ses éditions, ses commentaires, etc. On lui doit une *Histoire des Visconti*, en 10 livres, écrite dans un latin assez élégant.

MERULAXE. s. m. (et. lat., *merula*, merle). Ornith. Genre de passereaux de la famille des fourmiliers, établi pour des espèces dont les mœurs sont encore inconnues et dont une se trouve au Mexique. Le merulaxe noir. Le merulaxe roux.

MÉRULE. s.m. (ét. lat., *merula*, merle). Bot. Genre de la famille des champignons, ayant le chapeau charnu ou membraneux, avec la surface inférieure marquée de veines, ou de rides, ou de plis rameux, et souvent entrelacés. Mérule orange, chanterelle. Mérule corne d'abondance, en forme de massue. Mérule pleureur, destructeur.

MÉRULIDE. adj. 2 g. (étym. lat., *merula*, merle ; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble au merle. || MERULIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des oiseaux percheurs dentirostres, ayant pour type le genre merle.

MÉRULIN, INE. adj. Bot. Syn. de MÉRULINE.

MÉRULINE. s. f. (radic. *mérule*). Polyp. Genre de polypiers, formé aux dépens des agaricines et habitant la mer des Indes.

MÉRULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un mérule. || MERULINÉS. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre mérule.

MERVEILLAT. s. m. (pron. *mer-ve-llat*, *ll* mouill. ; rad. *merveille*). Vitic. Variété de raisin.

* **MERVEILLE**. s. f. (pr. *mer-velle*, *ll* mouill. ; et. lat., *mirabilia*, pl. neut. de *mirabilis*, admirable). Chose admirable à la vue, extraordinaire, quelquefois incompréhensible. Une merveille de l'art. Les merveilles de nos jours, de notre siècle. On raconte des merveilles de ces pays-là. La mémoire de Joseph et des *merveilles* que Dieu avait faites par ce grand ministre des rois d'Égypte était encore récente. (Boss.) Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les victoires du prince de Condé et les *merveilles* de sa vie ? (Id.) Ce n'est pas la toute-puissance de Jésus-Christ et la *merveille* des pains multipliés par sa seule parole qui doit aujourd'hui nous toucher et nous surprendre. (Mass.) La mauvaise subtilité du bel esprit en a retardé les *merveilles*. (Fén.)

Quoi ! toujours les plus grandes *merveilles*,
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles ?
(RACINE.)

Cependant cet oiseau qu'prone les *merveilles*,
Le monstre compose de bouches et d'oreilles...
(BOILEAU.)

— Par extens. Les merveilles de la nature. Élevant son esprit aux choses visibles de Dieu, par les *merveilles* visibles de la nature. (Flech.) Ils inspiraient des *merveilles* de générosité à tous ceux qui les aimaient. (Montalemb.)

— Fig. Une des plus grandes *merveilles* que Dieu opere en ses saints, c'est de les rendre en même temps humbles et magnanimes. (Flech.)

— Fig. Se dit quelquefois en parlant des personnes. Il fut regardé comme la merveille de son siècle. Cet enfant est vraiment une merveille. Du théâtre français l'honneur et la *merveille*. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant des travaux de l'esprit humain. Ce poème est une merveille. L'*Iliade* d'Homère est la merveille du genie.

Le public, ennichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit ajouter *merveilles* sur *merveilles*.
(BOILEAU.)

Le siècle fortuné
Qui, rendu plus fameux par les illustres veilles,
Vit naître sous la main ces pompeuses *merveilles*.
(Id.)

— S'emploie quelquefois dans le même sens en mauvaise part.

Par un tas de confuses *merveilles*,
Sans rien dire à l'esprit, étonnir les oreilles.
(BOIL.)

— Se dit quelquefois ironiquement pour rabaisser une chose que l'on exalte outre mesure. Voilà une belle merveille ! Admirez la merveille ! quelle merveille ! Belles *merveilles* ! Assembler des voleurs, des scélérats, se faire chef de bandits ! Fenelon !

C'est merveille. C'est chose admirable.

C'était *merveille* de le voir,
Merveille de l'ouïr...
(LA FONTAINE.)

— *Ce n'est pas merveil'e*. Ce n'est pas admirable. Ce tableau est médiocre, ce n'est pas merveille. Ce n'est donc pas *merveille* si les peuples font moins de cas des oracles nouveaux que des anciens. (Fontenelle.) Puisque vous logez chez un médecin, ce n'est pas *merveille* que vous soyez malade. (Voltaire.)

— Fam. *C'est une merveille, c'est merveille de vous voir, c'est une merveille de vous voir*. Se dit pour faire un reproche d'amitié à quelqu'un qu'on avait coutume de voir et qu'on ne voit plus que rarement.

— S'est dit pour Admiration.

La fin de tant d'ennuis dont nous fumes la proie
Nous rava à la fois le sens de *merveille* et de joie
(MAUR.)

— *Être la merveille*. Exciter l'admiration. Cet État sera la *merveille* de l'Hespérie. (Fén.)

— *Conter monts et merveilles*. Raconter des choses qui excitent l'admiration.

— *Crier merveille, crier à la merveille*. Exprimer une grande admiration.

— *Dire merveilles, dire des merveilles de*. Louer beaucoup. Dire *merveille* de sa santé devant des médecins. (La Bruy.)

— *Faire merveilles, faire des merveilles*. Déployer dans certaines circonstances des qualités extraordinaires. Il a fait des merveilles dans cette bataille. Ce prédicateur a fait des merveilles. Dans toutes ses épreuves, ce candidat a fait merveille.

L'aide qu'il veut avoir, c'est que tu le conseilles.
Si tu le fais, seigneur, il fera des *merveilles*
(MALHERBE.)

— *Faire merveille*. Se dit des choses qui produisent un excellent effet. Ces deux chênes font merveille dans le paysage.

— *Faire des merveilles à*. Produire un excellent effet à ou sur. Le remède leur a fait des *merveilles*. (Mme de Sevig.) || Faire un très bon accueil à. Madame me fit des *merveilles* d'abord ; mais quand l'abbé de Chavigny fut entré, mon étoile pâlit visiblement. (Id.)

— *Se faire merveilles*. Se faire beaucoup d'amitiés. Praslin et le chevalier de Montfort se firent *merveilles*. (Saint-Simon.)

Promettre monts et merveilles. Faire de très grandes promesses ; le plus souvent, promettre au delà de ce qu'on peut tenir.

— *A merveille* ou *à merveilles*, loc. adv. Parfaitement, d'une manière admirable. Peindre, chanter, danser à merveille. Je vois à quels ministres calvinistes, des arminiens, des sociniens, des rabbins, des anabaptistes qui parlent tous à *merveille*. (Volt.) Toutes nos espèces de graminées croissent à *merveille* aux Antilles, mais n'y donnent jamais de graines. B. de St-P.) Le pere, ou les amis, racontant les scandales du jour en mots couverts à peine que l'enfant comprend à *merveille*. (Michelet.)

— S'emploie interjectivement pour exprimer une approbation le plus souvent ironique. Vous avez perdu vingt francs au jeu : à merveille ! messieurs, continuez.

— *Pas tant que de merveille*. Locution familière employée dans le sens de Pas beaucoup. Il ne l'aime pas tant que de merveille. A-t-il beaucoup d'esprit ? — Pas tant que de merveille. Cette locution vieillit.

— Art culin. Sorte de pâtisserie.

Bot. Nom de plusieurs variétés de fleurs, et particulièrement de tulipes. Merveilles d'Amsterdam, de Harlem. || *Merveille à fleurs jaunes*. Balsamine impatiente. || *Merveille du Pérou*. Ancien nom de la belle-de-nuit.

— Hist. anc. *Les sept merveilles du monde*. Sept ouvrages extraordinaires célèbres dans l'antiquité. Ces sept merveilles étaient : les pyramides d'Égypte ; les jardins et les murs de Babylone ; le tombeau élevé par Artemise au roi Mausole, son époux ; le temple de Diane à Éphèse ; la statue de Jupiter Olympien par Phidias ; le colosse de Rhodes ; le phare d'Alexandrie.

— Par extens. On dit d'un superbe édifice, ou de quelque autre chose excellente dans son genre, que c'est une des *sept merveilles du monde*.

— Ironiq. dans le même sens : *C'est la huitième merveille du monde*.

— Hortic. *Merveille d'hiver*. Sorte de poire d'automne presque ovale et verdâtre. || *Pomme de merveille*. Variété de pomme.

— Syn. comp. MERVEILLE, MIRACLE. La *merveille* peut être un phénomène de la nature dont on ne connaît pas la cause ; le *miracle* est un prodige qui ne peut être attribué à aucune cause naturelle.

* **MERVEILLEUSEMENT** adv. (pr. *mer-vé-lleu-ze-man*, *ll* mouill.). D'une façon merveilleuse, à merveille. Cette femme est merveilleusement bien faite. Il est merveilleusement fécond. Il peint merveilleusement. Elle a l'esprit aimable et *merveilleusement* droit. (Mme de Sev.) Je vous avoue, madame, qu'il y a *merveilleusement* à profiter de tout ce que vous dites. (Mol.)

* **MERVEILLEUX, EUSE**. adj. (pron. *mer-vé-llen*, *ll* mouill. ; rad. *merveille*). Admirable, surprenant, étonnant, qui cause de l'admiration. Homme merveilleux. Femme merveilleuse. Enfant merveilleux. Elle veillait sur elle-même, à l'imitation de cette *merveilleuse* femme dont parle l'Écriture. (Flech.) Malheur au siècle qui produit de ces hommes rares et *merveilleux* ! (Massillon.)

— Fam. et par ironie. *Vous êtes un merveilleux homme*. Vous êtes un homme étrange, extraordinaire par vos sentiments, par vos manières.

— S'emploie surtout en parlant des choses. Pièce merveilleuse. Recit accompagné, chargé de circonstances merveilleuses. Cela a produit, a obtenu un succès merveilleux. Tout paraît merveilleux à un jeune homme qui entre dans le monde ; tout paraît insupportable à un vieillard qui en sort. Il faut des vers pour les choses *merveilleuses* ; la prose n'y suffit pas. (Mme de Staël.) C'était le temps où elle devait être livrée à elle-même, pour mieux sentir dans la suite la *merveilleuse* victoire de la grâce. (Boss.) Nous ne devons pas être curieux de connaître distinctement ces nouveautés *merveilleuses* du siècle futur. (Fén.)

Ainsi que ce cousin des quatre fils Aymon,
Dont tu lis quelquefois la *merveilleuse* histoire.
(BOILEAU.)

— Fam. Excellent dans son espèce. Les muscats ont été merveilleux cette année. Voilà du vin merveilleux. Ces poulets sont d'un *merveilleux* goût. (Boil.)

— *Merveilleux à*. Ses nombreux défauts *merveilleux* à détruire. (Boil.)

— Armur. *Carabine merveilleuse*. Ancienne carabine rayée qui présentait beaucoup de rayures.

— Littér. *Idées merveilleuses*. Idées d'une noblesse, d'une élévation extraordinaire. || *Style merveilleux*. Style qui affecte l'étrange, l'extraordinaire.

— MERVEILLEUX, EUSE. s. Petit-maître, petite-maîtresse, homme, femme à la mode. Cette dénomination remonte aux derniers temps du Directoire, et s'applique surtout à cette époque. C'est un de nos merveilleux. C'est un *merveilleux*. (Acad.) C'est une *merveilleuse*. (Id.) Et tous nos *merveilleux* pres d'elle ont échoué. (Lamone.) A l'avant-scène se prélassait un jeune *merveilleux*, agitant avec nonchalance un lorgnette d'or émaillé. (Th. Gaut.)

— MERVEILLEUX. s. m. Ce qui, dans un événement, s'éloigne de l'ordre naturel et du cours ordinaire des choses. Voilà le merveilleux de l'aventure, de l'histoire. Le merveilleux entoure les hommes. Le *merveilleux* disparaît des

qu'on l'examine et qu'on le discute. (Acad.) Quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître? Nous naissons, nous vivons, nous mourons au milieu du *merveilleux*. (Napol. I)

— D'une manière générale, Ce qui surprend l'esprit, le force à l'admiration. Le *merveilleux* d'un charlatan impose aux sots. Le *merveilleux* du talent impose aux gens d'esprit. (La Harpe.) Tout se passe chez lui avec une mise en scène et un grand déploiement de *merveilleux*. (E. Renan.)

— Littér. Intervention des êtres surnaturels dans un poème épique ou dramatique. Le merveilleux de la mythologie. L'emploi du merveilleux devient de jour en jour plus difficile. Le merveilleux de son poème consiste en personnages allégoriques. Les tragiques grecs ont cru en prenant souvent l'horreur pour la terreur et le dégoûtant et l'incroyable pour le tragique et le *merveilleux*. (Volt.) ‖ *Merveilleux allégorique*. Celui où l'on personnifie les facultés et les sentiments auxquels on fait jouer le rôle d'êtres surnaturels.

MERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Hazebrouck (Nord), sur la Lys et la Clarence; 7,000 hab.

— Adjectiv. en ce sens. Mon cher marquis, M. le vicomte de Melville est beaucoup trop *merveilleux* pour moi. (Mme de Genlis.)

MERVILLE (Pierre-François CAMUS, dit). Poète dramatique, né à Pontoise, 1783-1853. On cite surtout : *la Famille Glinet, ou les Premiers Temps de la Ligue*, comédie en vers dans laquelle il eut, dit-on, Louis XVIII pour collaborateur.

MERWAN Ier. Quatrième calife ommiade, 684-685, fut proclamé après Moawiah II. ‖ **MERWAN II**. Quatorzième et dernier calife ommiade en Orient, petit-fils du précédent, 741-750. Surnommé, à cause de sa valeur, *l'Ane de la Mésopotamie*, appellation qui n'a rien de ridicule en Orient, il fut vaincu, après de nombreux succès, près d'Arbelles, 749, par les Abassides, et tué par les chrétiens en Égypte.

MERXEM. Géogr. Bourg de la prov. et à 5 kil. d'Anvers (Belgique); 3,500 hab.

MÉRY-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Arcis-sur-Aube (Aube), sur la Seine, qui y devient navigable, et le canal latéral. Combat du 22 février 1814; 1,300 h. ab.

MÉRY (Jean). Anatomiste, né à Vatan, 1645-1722, fut de l'Académie des sciences. On lui doit une *Description de l'oreille*; *Observation sur la manière de tailler pour l'extraction de la pierre*; *Nouveau Système de la circulation du sang*; etc.

— **MÉRY** (Joseph). Littérateur, né aux Aygalades, près Marseille, 1798-1866, fonda dans cette ville des journaux, réunis depuis sous le nom de *Sémaphore*. Avec son ami Barthélemy, il composa un grand nombre de satires et de poèmes politiques : *Épître à M. de Villèle*, *la Villéliade*, *Napoléon en Égypte*, *la Némésis*, etc.). Après 1849, il écrivit des nouvelles, des romans, des pièces de théâtre, etc.

MÉRYCIQUE. adj. 2 g. (radic. *mérycisme*). Physiol. Se dit de la seconde mastication des animaux ruminants.

MÉRYCISME. s. m. (ét. gr., μηρύω, je rumine). Mamm. Syn. de RUMINATION.

— Pathol. Affection qui consiste en une espèce de rumination analogue à celle des animaux.

MÉRYCOLE. adj. 2 g. (et. gr., μηρύω je rumine. Pathol. Se dit d'une personne qui est sujette au mérycisme.

— Substantiv. Un mérycole.

MÉRYCOLOGIE. s. f. (et. gr., μηρύω, je rumine; λόγος, discours). Traité de la ruminations ou sur les ruminants.

— Pathol. Description du mérycisme.

MÉRYCOLOGIQUE. adj. 2 g. (rad. *mérycologie*). Qui a rapport à la rumination ou au mérycisme.

MÉRYCOLOGISTE ou **MÉRYCOLOGUE**. s. m. Celui qui se livre à la mérycologie. Celui qui écrit sur la mérycologie.

MÉRYCOTHÉRION. s. m. (et. gr. μηρύω, je rumine; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Chameau fossile.

MÉRYTE. s. f. Bot. Plante non encore classée de l'Amérique méridionale.

MÉRYUM. s. m. (pr. *mé-ri-omm*; ét. gr., μηρύω, je pelotonne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins.

MÉRYX. s. m. (et. gr., μηρύω, je pelotonne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des mycétophagites, dont l'espèce type se trouve en Australie.

*** MES**. pl. 2 g. de l'a. fj. possessif Mon, ma. Mes habits. Mes bas. Mes livres. Mes oiseaux. J'aurai donc *mes* lettres! (Sev.)

MÉS. Préfixe qui change la signification d'un mot en mal, d'où la composition des mots commençant par une voyelle, tel que *mésallier*, *mésestimer*, etc.

MÈS a lv. Jamais. ‖ *A toujours mès*. A tout jamais. Vieux mot.

— *Mes que*. loc. conj. A moins que. ‖ Aussitôt que.

— **MÈS**. prép. Malgré.

MÉSA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des éricinées, ayant un calice à cinq dents, le style court, les semences nombreuses. Mésa lancéole. Mésa des bois.

MESA ou **MŒSA** (Julia). Sœur de la Syrienne Julia Domna qui épousa Septime Sévère, fit proclamer son petit-fils Héliogabale, 218. Elle fut massacrée par les soldats avec Héliogabale, 222.

— **MESA** Christophe de. Poète espagnol, né à Lafra (Estremadure), 1550-1620, imita la poésie italienne. On a de lui : *las Navas de Tolosa*, poème en 12 chants; *la Restauracion de España*, en 10 chants; *la Eneida de Virgilio, en octavas*; *las Eglogas y Georgicas de Virgilio*; etc.

MÉSACMÉE. s. f. (étym. gr., μέσος, moyen; ἀκμή, robuste). Polyp. Sous-genre d'actinies, établi pour celles dont les tentacules moyens sont plus forts que les tentacules externes et internes.

MÉSACONATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide mésaconique combiné avec une base salifiable.

MÉSACONIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., μέσος, moyen; fr. *aconique*). Chim. Se dit d'un acide préparé avec l'acide citraconique.

MÉSADIBROMOPYROTARTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par un mélange d'acide mésaconique et de brome porté à une température de 60 ou 80 degrés.

MÉSADOUC. s. m. Écon. rur. Lame de bois dont se servent en quelques endroits les fabricants de fromage pour rapprocher toutes les parties du caillé qui nagent dans le petit-lait.

MÉSAGROÏCUS. s. m. (pron. *mé-za-gro-i-kuss*; ét. gr., μεσάγριος, qui est un peu sauvage). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces exotiques.

*** MÉSAIR** ou **MÉZAIR**. s. m. (ét. prob., ital. *mezzaria*, même signif.; de *mezzo*, demi, et *aria*, air). Manég. Allure d'un cheval, qui tient le milieu entre le terre à terre et les courbettes.

*** MÉSAISE**. s. m. (pr. *mé-zaize*; étym. fr., préf. *més*, pour *me*, mal, et *aise*). Privation d'aise ou de bien-être. Éprouver du mésaise par tout le corps. Peu usité.

— Diminution de fortune. Tout ce qu'on en tire au delà de sa jette dans un *mesaise*. (Vauban.)

— Nom de cachots bas et étroits où l'on ne pouvait se tenir debout et où l'on ne pouvait se coucher qu'avec beaucoup de peine.

— Syn. comp. MESAISE, MALAISE. *Malaise* paraît plus propre pour l'état de la santé; *mésaise*, pour celui de la fortune.

MÉSAL. s. m. Moll. Coquille classée dans le genre cérite, mais qui appartient aux turritelles.

MÉSALEMIEH. Géogr. Ville commerçante du Sennaar (Afrique), sur le Nil Bleu; 20,000 habitants (?).

MÉSALINE. s. f. Erpét. Division formée aux dépens des lézards.

*** MÉSALLIANCE**. s. f. (radic. *mésallier*). Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure à celle de la personne qui l'épouse. Faire une mésalliance. Il ne veut pas souffrir de mésalliance dans sa famille. Les mésalliances des gens de qualité empêchaient leurs enfants d'être chevaliers de Malte. Les belles-mères sont la grande pierre d'achoppement des *mésalliances*. (E. Augier.)

— Fig. Il est des *mésalliances* d'esprit aussi bien que des *mésalliances* de mœurs et de rang. H. de Balzac. La vraie *mésalliance* est celle des âmes. V. Hug.)

MÉSALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésallier. S'empl. adjectiv. Jeune fille mésalliée.

*** MÉSALLIER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., préf. *més*, et *allier*). *Je mésallie*, *nous mésallions*, *vous mésalliez*. *Je mésalliais*, *nous mésalliions*, *vous mésalliiez*, etc. Marier à une personne d'une naissance ou d'un rang inférieur. Ce tuteur refuse un parti fort riche pour ne point mésallier sa pupille. Il n'a point mésallié sa fille.

— Fig.

J'aime mieux être seule et dans l'abstraction
Que de *mésallier* ma conversation. (Boursault.)

— SE MÉSALLIER. v. pron. Épouser une personne d'une condition inférieure. Jarnatis! il ne s'est mésallié dans cette famille. Il n'a pas voulu se mésallier. La noblesse allemande ne se mésallie guère.

— Fig. et fam. Déroger, s'abaisser. Il craindrait de se mésallier s'il fréquentait ses égaux, quand ils sont moins riches que lui.

MÉSAMONOCHLOROPYROTARTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu de l'acide mésaconique porté plusieurs fois à une température de 160° et additionné chaque fois d'acide chlorhydrique très concentré.

MÉSANGYLE. s. m. (et. gr., μέσος, qui est au milieu; ἄγχυλη, javelot). Anc. art milit. Espèce de dard qui était retenu par une courroie attachée au milieu de la hampe.

*** MÉSANGE**. s. f. (ét. anglo-sax., *mâse*, même signif.). Ornith. Genre de passereaux ayant le bec épais à la base, les narines arrondies, les pieds robustes à quatre doigts, remarquables par leur forme et leur plumage varié. Les plus grosses espèces de mésange n'égalent pas la taille du moineau. Ces oiseaux se nourrissent d'amandes, de graines, d'insectes et particulièrement d'abeilles, dont ils sont très friands.

Mésange bleue.

On trouve des mésanges dans toutes les parties de l'ancien continent; il en existe aussi dans le nord de l'Amérique. Mésange charbonnière. Mésange nonnette. Mésange huppée. Mésange bleue. Mésange moustache. Mésange à longue queue. Mésange brûlée. Mésange pinson. Mésange à tête noire. Mésange noire, ou petite charbonnière.

MÉSANGER. Géogr. Comm. du cant. et de l'a. r. d'Ancenis (Loire-Inférieure). Houille, fer, grains, vins; 3,000 hab.

MÉSANGÈRE. s. f. Ornith. Grosse mésange, la même que la mésange charbonnière.

— Jeux. *Partie de la mésangère*. Partie de billard qui se joue avec six billes et en soixante points.

MÉSANGLETTE. s. f. Chass. Cage à trébuchet dont on se sert pour prendre les mésanges et tous les petits oiseaux granivores.

MÉSANIO. s. m. Zooph. Sorte de corail.

MÉ-SAP. Géogr. V. MÉ-KONG.

MÉSAPE. s. m. (et. gr., μέσος, moyen; πούς, pied). Crust. Genre de décapodes brachyures.

MÉSARAÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μεσάραιον, fait de μέση, qui est au milieu; ἀραιά, intestins). Anat. Qui a rapport au mésentère. Veines mésaraïques.

*** MÉSARRIVER** v. n. impers. 1re conj. (ét. fr., *més*, préf., et *arriver*). Se dit d'un accident fâcheux qui est amené par quelque imprévoyance. Si vous ne changez de conduite, il vous en mésarrivera. S'il vous mésarrive, ne vous en prenez qu'à vous. Que voulez-vous qu'il en mésarrive?

— *S'il mésarrive de moi*. Si je viens à mourir.

MÉSATICÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., μέσατος, moyen; κεφαλή, tête). Anthropol. Se dit du crâne qui tient le milieu entre les crânes dolichocéphale et brachycéphale.

MÉSATISFAIRE. v. a. 4e conj. (pr. *mé-za-tis-fère*; de *mé*, préf., et de *satisfaire*). Néol. Ne pas satisfaire, mécontenter.

MÉSATISFAIT, AITE. part. pass. du v. Mésatisfaire.

MÉSAULE. s. 2 g. (ét. gr., μέση, qui est au milieu; αὐλή, cour). Antiq. gr. Cour intérieure d'une maison grecque.

— *La mésaule*, ou adjectiv. *La porte mésaule*. Se dit d'une porte qui conduisait d'une cour à l'autre, ou de la cour intérieure à l'appartement des femmes.

MÉSAVENANCE. s. f. Qualité de ce qui est mésavenant. Peu usité.

MÉSAVENANT. part. prés. du v. Mésavenir. Qui mésavient.

MÉSAVENANT, ANTE. adj. Qui n'est point avenant, qui déplaît, qui contrarie les principes, les usages, les intérêts ou les préjugés de certains individus.

*** MÉSAVENIR** ou **MÉSADVENIR**. v. n. impers. 2e conj. (de *més*, pour *me*, mal, et *avenir*). Mésarriver, réussir mal.

*** MÉSAVENTURE**. s. f. (ét. fr., *més*, pour *me*, mal; et *aventure*). Accident, événement fâcheux. Il m'est arrivé une singulière mésaventure, une mésaventure étrange. Sans cette mésaventure, nous serions arrivés trois heures plus tôt.

Malnte *mésaventure*
L'aurait fait retourner chez lui,
Avec cette partie en cent lieux alterée. (La Font.)

MUSCAL. s. m. Comm. Boisson fermentée en usage au Mexique et extraite des feuilles et des racines de yucca.

— Metrol. Petit poids de Perse.

— Mus. Instrument à vent composé de différents tuyaux, et employé par les Turcs.

MESCHACÉBÉ. Géogr. V. MISSISSIPI.

MESCHHED, MESCHED ou **MECHED**. Géogr. Chef-lieu du Khoraçan (Perse), à 260 kil. N.-O. de Hérat; 60,000 hab. Mosquées et tombeaux qui attirent beaucoup de pèlerins. Patrie de Firdousi.

MESCHIA. Myth. pers. Auteur du genre humain, né du corps d'un arbre appelé *Reivas*, lequel avait été produit de la semence de Kaïomorts (le premier homme), à l'instant qu'il expira.

MESCHIANE. Myth. pers. Nom de la première femme, qui naquit, ainsi que son époux Meschia, du sang de Kaïomorts.

MESCHINOT (Jean). Poète français, né à Nantes vers 1415 ou 1420, mort en 1491, fut célèbre de son temps par ses ballades. *Les Lunettes des princes* eurent jusqu'à 22 éditions en moins d'un demi-siècle.

MESCOLANCE. s. f. Confusion contradictoire. Vieux mot.

MESDAMES. s. f. pl. Pluriel de Madame.

MÈSE. s. f. (du gr. μέσος, qui est au milieu). Anc. mus. Une des sept cordes de la lyre, celle du milieu qui était consacrée au soleil. ‖ Son du milieu du système musical des Grecs.

MÉSÉDIFICATION. s. f. (pr. *mé-zé-di-fi-ka cion*). Action de mésédifier.

MÉSÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésédifier.

MÉSÉDIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *més*, pour *mé*, mal, et *édifier*). Lang. ascét. Scandaliser.

— SE MESEDIFIER. v. pron. Être scandalisé.

MÉSEL, ELLE. s. Lépreux, lépreuse au moyen âge.

MÉSELINE. s. f. Comm. anc. Étoffe mêlée de soie et de laine. ‖ Sorte de brocatelle qu'on fabriquait en Flandre.

MÉSELLERIE. s. f. (rad. *mésel*). Lèpre, au moyen âge.

— Léproserie.

MÉSEMBRIA. s. f. (du gr. μεσημβρία, midi). Myth. gr. La sixième des dix heures ou divisions du jour chez les Grecs. C'était l'heure de midi. ‖ Personnage allégorique, qui figurait cette heure.

MESEMBRIA. Géogr. anc. Nom de deux villes de Thrace, l'une sur le Pont-Euxin, au N. d'Apollonie; l'autre sur la mer Egée, au S.-E. de Maronée.

MÉSEMBRYANTHÈME. s. m. (ét. gr., μεσημβρία, midi; ἄνθεμα, floraison; parce que la fleur de quelques espèces s'épanouit au milieu du jour). Bot. Nom scientifique du genre ficoïde.

MÉSEMBRYANTHÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre mesembryanthème. ‖ **MÉSEMBRYANTHEMÉES**. s. f. pl. Section de la famille des ficoïdes, qui a pour type le genre mesembryanthème.

MÉSEMPLOI. s. m. Néol. Mauvais emploi d'une chose.

MÉSEMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésemployer. S'empl. adjectiv.

MÉSEMPLOYER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *més*, pour *mal*, et *employer*). Néol. Employer de travers, à contresens.

MÉSENCÉPHALE. adj. et s. (ét. gr., μέσος, milieu; fr. *encéphale*). Anat. Syn. de MESOCÉPHALE.

MÉSÈNE. Géogr. anc. Pays de l'anc. Asie, entre l'Euphrate et le Tigre; c'est aujourd'hui l'*Irak-Arabi*. Il y eut un royaume de Mésène et Kharacène, fondé par l'Arabe Spasinès, vers 129 av. J.-C. et qui dura jusqu'en 226 ap. J.-C.

MESENGUY (François-Philippe). Écrivain ecclésiastique, né à Beauvais, 1677-1763, reçut les ordres mineurs, mais dut renoncer à tous ses emplois, comme suspect de jansénisme. On cite de lui : *Abrégé de l'histoire et de la morale de l'Ancien Testament*; *Vies des saints*; *Exposition de la doctrine chrétienne*.

MÉSENNA. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des papilionacées, originaire d'Abyssinie, ou son écorce est employée comme remède contre le tenia.

MÉSENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésenseigner. S'empl. adjectiv.

MÉSENSEIGNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *més*, pour *mé*, mal, et *enseigner*). Néol. Enseigner de travers, par une mauvaise méthode.

MÉSENTENDRE. v. a. 1re conj. (et. fr., *més*, pour *mé*, mal, et *entendre*). Néol. Malentendre, refuser d'écouter, de prêter son attention; interpréter dans un sens différent du sens vrai.

MÉSENTENDU, UE. part. pass. du v. Mésentendre. S'empl. adjectiv.

— MÉSENTENDU. s. m. Syn. de MALENTENDU.

MÉSENTENTE. s. f. Défaut d'entente.

*** MÉSENTÈRE**. s. m. (ét. gr., μέσον, qui est au milieu; ἔντερον, intestin). Anat. Nom donné aux replis du péritoine qui maintiennent les diverses parties du canal intestinal dans leur situation respective, en leur laissant cependant une mobilité plus ou moins grande. Un de ces replis a reçu le nom de *mésentère* proprement dit. Il appartient à l'intestin grêle, qu'il suspend et retient en position.

MÉSENTÉREMPHRAXIS. s. f. (pr. *mé-zan-te-ran-frak-ciss*; et. fr., *mesentere*; gr. ἔμφραξις, j'obstrue). Pathol. Obstruction du mésentère.

MÉSENTÉRÉSIE. s. f. Pathol. Syn. de MESENTERITE.

MÉSENTÉRIE. s. f. (radic. *mésentère*). Pathol. Gonflement des glandes du mésentère, carreau.

MÉSENTÉRIN, INE. adj. Hist. nat. Qui offre à sa surface des ondulations irrégulières simulant celles du mésentère. Éponge mésentérine.

MÉSENTÉRIPORE. s. m. (ét. fr., *mésentère*, et *pore*). Polyp. Genre de polypiers operculifères, établi pour des espèces fossiles trou-

vées aux environs de Caen dans le calcaire jurassique.

* **MÉSENTÉRIQUE**. adj. 2 g. Anat. Qui appartient au mésentère, Vaisseaux mésentériques. Glandes mésentériques. Artères mésentériques. Veines mésentériques. Plexus mésentérique.

— MÉSENTÉRIQUE. s.m. Bot. Genre de champignons, établi à tort pour le mycélium stérile de plusieurs espèces de trichiacées.

— MÉSENTÉRIQUE.s. f. Anat. Artère mésentérique.

MÉSENTÉRITE. s. f. Pathol. Inflammation du mésentère. || Affection tuberculeuse des ganglions mésentériques.

MÉSENTÉRIUM. s. m.(pron. *mé zan-té-ri-omm*. Bot. Syn. de TRÉMELLE.

MÉSÉRITZ. s. m. Comm. Drap fabriqué en Russie et qu'on exporte en Chine.

MÉSESTIMABLE. adj. 2 g. (radic. *mésestime*). Néol. Qui n'est pas digne d'estime.

MÉSESTIMATION s. f. (pron. *mé-zess-ti-ma-cion ;* rad. *mésestimer*). Admin. Fausse estimation de marchandises d'importation.

* **MÉSESTIME**. s. f. (et. fr., *més*, pour *mé*, mal, et *estime*). Défaut d'estime, mépris. Je compris enfin qu'il y avait plus de plaisir que de *mesestime* dans l'éloignement où il la tenait de moi. (J.-J. Rouss.)

MÉSESTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésestimer. S'empl. adjectiv.

* **MÉSESTIMER**. v. a. 1re conj. (radic. *mésestime*). Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, n'avoir point d'estime pour lui. Depuis qu'il a fait cette action, je l'ai toujours mésestimé. Il ne faut pas *mesestimer* un général qui a agi avec honneur. (Villem.)

— Apprécier une chose au-dessous de sa valeur, la dépriser. Vous mésestimez ces étoffes, cette bague.

— SE MÉSESTIMER. v. pron. Être mésestimé. Ces marchandises se mésestiment aujourd'hui sur le marché. Rien ne se *mesestime* entièrement de ce qui vient de la louange. (Boiste.)

— N'avoir pas d'estime pour soi même. L'homme faux, quelque vain qu'il soit, se mésestime malgré lui.

— N'avoir pas d'estime l'un pour l'autre, les uns pour les autres. Les intrigants se mésestiment et se craignent.

MESGIOGIBYCHI. s. m. Relig. mah. Prêtre qui dessert une mosquée intérieure ou les femmes du sérail vont faire leurs prières.

MESHAIGNER. v. a. 1re conj. Chagriner, importuner. (Rabelais.)

MESHUI. adv. de temps. (ét. lat., *magis*, plus ; *hodie*, aujourd'hui). Ce jourd'hui, à cette heure, dorénavant. Il osait dire que ses réponses devaient *meshui* servir de lois. (Mont.) Vieux mot qui ne pourrait guère s'employer que dans le style marotique.

> Naguère avais, dans un accès de goutte,
> Juré de par le benoît saint Martin,
> Que ne boirais, quelque cher qu'il m'en coûte,
> De *meshui* plus un pauvre coup de vin. (CHAULIEU.)

MÉSIDINE. s. f. Chim. Base résultant de l'action de l'acide chlorhydrique et de l'étain sur le nitromésitylène.

MÉSIE. s. f. Ornith. Genre établi pour une espèce de la famille des cotingas.

MÉSIE. Géogr. anc. Région entre le Danube et la Save au N., le Pont-Euxin à l'E., les monts Hemus, Orbelus et Scardus au S., et le Drinus à l'O. Elle fut réduite en province par Auguste. On distingua alors la *Mésie supérieure* à l'O. et la *Mésie inférieure* à l'E. Au IVe siècle, la Mésie supérieure fut subdivisée en Mésie Ire, ch.-l. *Viminacium*, Dardanie, Dacie riveraine, Dacie intérieure, et rattachée au diocèse de Dacie. La Mésie inférieure comprit la Mésie IIe, ch.-l. *Marcianopolis*, la Petite-Scythie, et fit partie du diocèse de Thrace. La Serbie et la Bulgarie correspondent aujourd'hui à la Mésie.

MÉSIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Mésie.

— adj. Qui concerne la Mésie ou ses habitants.

MÉSIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des ochnacées. Cet arbrisseau croît dans l'Inde, et est en tout temps chargé de fleurs et de fruits. Mésier denté.

MÉSINFÉRER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *més*, préf., et *inférer*). Néol. Se tromper dans les conjectures que l'on tire.

MÉSINGLE. s. f. Ornith. Nom donné à la mésange dans quelques parties de la France.

* **MÉSINTELLIGENCE**. s. f. (ét. fr., *més*, préf., et *intelligence*). Mauvaise intelligence, défaut d'accord, dissension entre personnes qui ont été bien ensemble. Il règne de la mésintelligence entre eux. Entretenir, fomenter la mésintelligence. La *mésintelligence* se glissait entre les puissances alliées. (Volt.) La bataille de Wagram occasionna une grande *mésintelligence* entre Napoléon et le maréchal Bernadotte. (L. Gallois.)

— Fig. Désaccord, défaut d'harmonie. Nous sentons toujours une *mésintelligence* entre nos penchants et nos lumières. (Mass.)

MÉSINTERPRÉTATION. s. f. (pr. *mé-zin-ter-pré-ta-cion ;* rad. *mésinterpréter*). Fausse interprétation.

MÉSINTERPRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésinterpréter. S'empl. adjectiv.

MÉSINTERPRÉTER. v. a. 1re conj. (ét. franç., *més*, préf., et *interpréter*). Se conjugue comme *Interpréter*. Interpréter mal, juger à faux. On doit y regarder à deux fois avant de mésinterpréter les actions de ses amis. Il me représenta que ce refus pourrait même être *mésinterprété*. (J.-J. Rouss.)

MÉSIRE. s. m. Pathol. Maladie du foie.

MÉSITE. s. f. (étym. gr., μέσιτης, qui est au milieu). Chim. Substance qu'on retire du goudron par la distillation.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Caucase, une d'Angleterre et deux du littoral français de la Méditerranée.

— Ornith. Genre d'oiseaux non encore déterminé se rapprochant des gallinacés, et établi pour deux espèces de Madagascar. Mésite variée. Mésite unicolore.

MÉSITÈNE. s. m. Chim. Substance encore peu connue, produite par la distillation de la xylite combinée à parties égales avec l'acide sulfurique.

MÉSITÈS. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu). Myth. pers. Nom que les Perses donnaient à leur dieu Mithra, comme tenant le milieu entre Ormuzd et Ahriman.

MÉSITIC-ALDÉHYDE. s. m. Chim. Liquide épais, de couleur rougeâtre, provenant de l'acétone ou du mésitylène traité par l'acide nitrique.

MÉSITINE. s. f. Minér. Carbonate de magnésium et de fer, se trouve en cristaux rhomboédriques d'un éclat vitreux un peu nacré.

MÉSITINITE. s. f. Miner. Carbonate de magnésie et de fer.

MÉSITIQUE. adj. 2 g. (rad. *mésite*). Chim. Syn. de PYROACÉTIQUE.

MÉSITYLE. s. m. Chim. Radical monoatomique supposé dans l'acétone.

MÉSITYLÈNE. s. m. (rad. *mésityle*). Chim. Carbure d'hydrogène obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'acétone.

MÉSITYLÉNIQUE. adj. (rad. *mésitylène*. Chim. Se dit d'un acide avec lequel on obtient l'isoxylène en le chauffant avec de la chaux sodée.

MÉSITYLIDE. s. m. Chim. Radical hypothétique de plusieurs corps oxygénés et voisins du mésitylène.

MÉSITYLO-CHLORAL. s. m. Chim. Liquide huileux, faisant pleurer les yeux par ses émanations très âcres et provenant de la décomposition de l'acétone par le chlore.

MÉSITYLOL. s. m. Chim. Syn. de MÉSITYLÈNE.

MÉSITYL-QUINONE. s.f. Chim. Composé qui est dans les mêmes relations vis-à-vis du mésitylène que la quinone vis-à-vis de la benzine.

MESLAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Laval. Mayenne, à 1,800 hab.

MESLE. s. f. (pr. *mèle*). Bot. Ancien nom de la nelle.

MESLEIN. s. m. (pr. *mè-lin*). Métrol. Mesure de capacité du duché de Bade. Le meslein vaut un litre et demi.

MESLIE. s. f. (pr. *mè-li*). Pêch. Fretin qui sert d'appât. Meslie blanche.

MESLIER s. m. (pron. *mè-li-é*). Bot. Ancien nom du nellier.

— Vitic. Cépage des environs de Dreux.

MESLIER (Jean). Curé d'Etrépigny (Champagne), né à Mazerny (Ardennes), 1678-1733, laissa un manuscrit intitulé : *mon Testament*, dont Voltaire publia un extrait, ou plutôt une édition remaniée entièrement, 1762.

MESMER (Antoine). Médecin, né à Mersbourg (Souabe), 1733-1815, exerça d'abord à Vienne. Dans une dissertation : *De Planetarum Influxu*, 1766, il soutint que les astres exercent sur les corps animés une action directe, à l'aide d'un fluide qui pénètre tout ; puis il prétendit que les êtres animés étaient doués d'une force qui pouvait s'exercer par l'application de ses mains ; ce fut le magnétisme animal. Il vint exposer son système à Paris, 1778, le présentant comme un moyen de guérison immédiate pour les maladies nerveuses. Les effets merveilleux, ou reputés tels, dus au *baquet* de Mesmer, eurent un instant de vogue. Mais une commission, dont Bailly fut le rapporteur, après avoir constaté les faits, en attribua l'origine à l'imagination ou à l'imitation. Mesmer se retira en Angleterre, puis dans sa ville natale. On a de lui : *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal ; Précis historique des faits relatifs au magnétisme ; Mémoire de Mesmer sur ses découvertes*.

MESMÉRIEN, ENNE. adj. Qui a rapport au mesmérisme. Cet auteur fit un parallèle curieux du baquet *mesmérien* avec le tonneau du diacre Pâris, où les convulsionnaires jouaient une pareille comédie. (Virey.) Tout Paris s'agita autour de la doctrine *mesmérienne*. (L. Blanc.)

— MESMÉRIEN. s. m. Partisan du mesmérisme.

MESMÉRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au système de Mesmer, ou au magnétisme animal. Baquet mesmérique.

* **MESMÉRISME**. s. m. Doctrine de Mesmer sur le magnétisme animal. Le mesmérisme a été longtemps en vogue. Ainsi, théorie ou pratique, tout dans le *mesmérisme* concourait à mettre en lumière la loi de dépendance mutuelle, la loi d'union. (L. Blanc.)

MESMÉRISTE. s. 2 g. Syn. de MESMÉRIEN.

MESMES (Henri de). Homme d'État, 1531-1596. Professeur de droit à Toulouse, conseiller d'État sous Charles IX, négocia avec Biron, la paix de Saint-Germain. Il a écrit des *Mémoires*.

— MESMES (Jean-Antoine de), comte d'Avaux. Magistrat français, 1661-1725, était premier président du parlement de Paris à la mort de Louis XIV. Gagné ou intimidé, il laissa déférer la régence absolue au duc d'Orléans. Il était de l'Académie française.

MESMIN (Saint). Abbé de Micis, près d'Orléans. Fête, le 15 décembre.

MESNAGER (Nicolas DE BAILLIF, comte DE SAINT-JEAN, dit *le*). Diplomate français, né à Rouen, 1658-1714, négocia la paix sans succès avec la Hollande, 1709, et, plus heureusement, à Londres, avec la reine Anne, 1711. Il représenta la France aux conférences d'Utrecht, 1712.

MESNALORD. s. m. Hist. Noble de la première classe en Angleterre, au moyen âge.

MESNARD (Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de). Homme politique, né à Luçon, 1769-1842, élève de l'école de Brienne, émigra, fut aide de camp du duc de Berry, premier écuyer de la duchesse, pair de France, 1823, etc. Il suivit la duchesse en Vendée, fut pris avec elle à Nantes et ne rentra en France qu'en 1840. Il a laissé d'intéressants *Souvenirs*.

— MESNARD (Jacques-André). Magistrat et homme politique, né à Rochefort, 1793-1858, ent de la réputation, comme avocat, au barreau de Rochefort, fut conseiller à la cour de cassation, 1841, pair de France, 1845. Il s'associa à la politique napoléonienne, devint premier vice-président du Sénat. Il faisait partie de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a écrit : *De l'Administration de la justice criminelle en France ;* une traduction de *la Divine Comédie*.

MESNIE. s. f. Maison, maisonnée. Vieux mot. On dit aussi *menie* et *mégnie*.

— Suite d'un chef de guerre, au moyen âge.

—*Mesnie Hellequin*. Troupe de faux morts dont on admettait l'existence au moyen âge.

MESNIER. s. m. Celui qui faisait partie de la mesnie d'un grand seigneur au moyen âge.

MÉSOBLASTE. s. m. (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; fr. *blaste*) Partie moyenne du blaste.

MÉSOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; βράγχια, branchies). Annel. Dont les branchies occupent la partie moyenne du corps. || MÉSOBRANCHES s. m. pl. Ordre de la famille des annélides, comprenant ceux de ces animaux dont les branchies occupent la partie moyenne du corps ou s'étendent depuis ce point jusqu'à l'extrémité postérieure.

MÉSOBRAQUE. adj. 2 g. (étym. gr., μέσος, qui est au milieu ; βραχύς, court). Litter. anc. Se dit d'un pied de cinq syllabes, deux longues, une brève et encore deux longues, comme *pulcherrimarum*. Pied mésobraque.

— Substantiv. Le mésobraque.

MÉSOCÆCUM. s. m. (pr. *mé-zo-cé-komm ;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; franç. *cæcum*). Anat. Repli du péritoine qui existe, chez quelques individus, à la partie postérieure du cæcum.

MÉSOCANTHIQUE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; ἄκανθος, épineux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes, proposé pour trois espèces habitant l'Afrique et peut-être l'Asie.

MÉSOCARPE. s. m. (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; καρπός, fruit) Bot. Substance interposée entre l'épiderme externe et l'épiderme interne du péricarpe, tantôt charnue et succulente, tantôt sèche et filandreuse, quelquefois aussi presque nulle.

MÉSOCÈNE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; κενός, vide) Bot. Genre de plantes cryptogamiques classées à la fois dans les bacillariées et les diatomées, auquel on rapporte trois espèces fossiles trouvées en Grèce, et deux espèces actuelles originaires du Pérou.

MÉSOCÉPHALE. adj. 2 g. (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; κεφαλή, tête). Anat. Qui est placé au milieu de la tête et du cerveau.

— MÉSOCÉPHALE. s. m. Protubérance cérébrale ; moelle allongée, qui est située à la partie inférieure, postérieure et moyenne du cerveau. On la nomme aussi *pont de Varole*.

MÉSOCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient au mésocéphale. Artère mésocéphalique.

MÉSOCÉPHALITE. s. f. (radic. *mésocéphale*). Pathol. Inflammation du pont de Varole.

MÉSOCHÈRE. s. f. (pr. *mé-zo-kère ;* étym. gr., μέσος, qui est au milieu ; χείρ, bras). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des nomadides, tribu des apiens, ayant pour type une espèce de la Guyane.

MÉSOCHILIUM. s.m. (pr. *mé-zo-ki-li-omm ;* étym. gr., μέσος, qui est au milieu ; χεῖλος, levre). Bot. Partie qui fait le milieu du tablier floral des orchidées.

MÉSOCHONDRIAQUE. adj. 2 g. (pr. *mé-zo-kon-dri-ake ;* et. gr., μέσος, qui est au milieu ; χονδρίον, cartilage). Anat. Se dit de deux plans de fibres musculeuses, dont les faisceaux charnus sont placés entre les anneaux de la trachée-artère.

MÉSOCHORE. s. m. (pr. *mé-zo-kore ;* étym. gr., μέσος, qui est au milieu ; χορός, chœur). Mus. anc. Celui qui, chez les Grecs, se tenait au milieu d'un chœur pour en diriger l'exécution. Le mésochore battait la mesure avec une sandale de bois. || Celui qui, chez les Romains, donnait dans les jeux publics le signal des applaudissements.

MÉSOCLASTE. adj. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; κλαζω, je roumps). Metrq. anc. Se dit d'un vers hexamètre au milieu duquel se trouve une faute de quantité.

— MÉSOCLASTE. s. m. Entom. Genre d'insectes correspondant aux hypocéphales.

MÉSOCOLLORHIZE. s. m (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; fr. *coleorhize*). Bot. Ligne qui sépare le système ascendant du système descendant.

MÉSOCÔLON. s. m. (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; κῶλον, côlon). Anat. Se dit des expansions du péritoine dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses portions du côlon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective. Mésocôlon lombaire droit. Mésocôlon transverse. Mésocôlon lombaire gauche. Mésocôlon iliaque.

MÉSOCRÂNE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; κρανίον, crâne). Anat. Partie moyenne du crâne.

MÉSOCURE. s. f. Antiq. gr. Jeune esclave ou suivante des tragédies grecques, à qui on rasait, dit-on, la moitié de la tête.

MÉSOCYNION. s. m. (ét. gr., μεσοκύνιον, jarret, jointure du pied et de la jambe). Mamm. Dans les mammifères ongulés, Base des doigts ; partie située au-dessous du canon, entre ce fuici et la corne.

MÉSODE. s. f. (étym. gr., μέσος, qui est au milieu ; ᾠδή, chant). Mus. anc. Morceau de chant qui était placé entre la strophe et l'antistrophe.

MÉSODERME. s. m. (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; δέρμα, peau). Bot. Partie de l'écorce située entre la couche subéreuse et l'enveloppe herbacée.

— Zool. Chez les polypiers, Plan fibreux qui sépare l'ectoderme de l'endoderme.

MÉSODESME. s. m. (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; δεσμός, lien). Moll. Genre de mollusques bivalves de la famille des mactracées, comprenant onze espèces actuelles.

MÉSODISCAL, ALE. adj. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; δίσκος, disque). Bot. Qui est en rapport avec le milieu du disque. Insertion mésodiscale.

MÉSOÉPIDIDYME. s.m. (et. gr., μέσος, qui est au milieu ; fr. *epididyme*). Anat. Repli séreux, double, formé par la tunique vaginale et unissant l'épididyme au testicule.

* **MÉSOFFRIR**. v. n. 2e conj. (ét. fr., *més*, pour *me*, mal, et *offrir*). Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut. Les marchands surfont et les acheteurs mésoffrent. Vous mésoffrez trop de cette marchandise. On fait un mariage comme une emplette ; on marchande, on surfait, on *mésoffre*, enfin on est pris au mot. (Dufresny.)

— Anc. prov. *A qui meschet, on lui mésoffre*. On se prévaut de l'état de gêne ou se trouve un vendeur pour acheter à bas prix sa marchandise. || Fig. On abuse de la misère des gens.

MÉSOGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., μέσος, milieu ; γαστήρ, ventre). Ichtyol. Se dit d'un poisson qui a les nageoires placées au milieu du ventre.

— MÉSOGASTRE. s. m. Anat. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastrique et hypogastrique.

MÉSOGASTRIQUE. adj. 2 g. (radic. *mésogastre*). Anat. Qui occupe le milieu du ventre.

MÉSOGLOÏVRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mésogloïe. || MÉSOGLOIANIÉES. s. f. pl. Division d'algues marines, ayant pour type le genre mesogloïe.

MÉSOGLOÏE. s. f. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; γλοιός, glissant, glutineux). Bot. Genre d'algues marines, famille des phycées chordariées, qui ont le milieu de la fronde compact et luisant.

MESOGLOSSE. adj. 2 g. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; γλῶσσα, langue). Anat. Qui occupe le milieu de la langue.

MÉSOGONE. s. f. (ét. gr., μεσογόνον, espace entre deux nœuds). Entomol. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des orthosides, qui habite l'Europe centrale et occidentale.

MESOGONIDIE. s. f. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu ; fr. *gonidie*). Bot. Se dit, dans les lichens, des gonidies parvenues à un certain développement, dans lequel elles se montrent sous la forme d'un réticule d'apparence vitrée, d'où partent ensuite, comme d'un centre commun, toutes les productions qui doivent constituer le nouveau lichen.

MÉSOGONIDIQUE, adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la mésogonidie. Morphose mésogonidique.

MÉSOGOTHIQUE, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient aux Goths établis dans la Mésie.

— Linguist. *Langue mésogothique*. Langue de la famille germanique que parlaient les Goths de Mésie; c'est le dialecte gothique dans lequel Ulphilas fit une traduction de la Bible dont il possède des fragments. *Alphabet mésogothique* ou *d'Ulphilas*. Alphabet dont est dérivé l'alphabet allemand. Il fut inventé, dit-on, par Ulphilas, évêque des Goths en Mésie.

— Substantiv. *Le mésogothique*. La langue mésogothique.

MÉSOGRAMME, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *grammé*, ligne). Bot. Genre de mousses sénestionidées, établi pour des herbes du Cap de Bonne-Espérance.

MÉSOHYDROMELLIQUE, adj. Chim. Se disait autrefois de l'acide pneumonique.

MÉSOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *ôdé*, chant). Mus. Se dit des tons moyens. Le système musical des Grecs. On se servait dans le style dithyrambique de la mélopée mésoïde.

— Substantiv. *La mésoïde*. La mélopée mésoïde.

MÉSOLABE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *lambanô*, je prends). Géom. Ancien instrument de mathématiques inventé pour trouver mécaniquement les moyennes proportionnelles nécessaires pour la solution du problème de la duplication du cube.

MÉSOLE, s. f. Minér. Espèce de zéolithe, trouvée en masses globulaires dans les îles Féroé.

MÉSOLEUCIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *leukos*, blanc). Zool. Qui a le milieu du corps blanc. Trochile mésoleucique.

— MÉSOLEUCE, s. m. Minér. anc. Pierre noire traversée par une ligne blanche.

MÉSOLINE, s. f. Minér. Variété de chabasie.

MÉSOLITHE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *lithos*, pierre). Minér. Variété de mésotype.

MÉSOLOBAIRE, adj. 2 g. Anat. Qui a rapport au mésolobe. Artères mésolobaires.

MÉSOLOBE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *lobos*, lobe). Anat. Corps calleux du cerveau placé entre les deux hémisphères.

MÉSOLOGARITHME, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *logos*, discours; *arithmos*, nombre). Mathem. Expression qu'on employait autrefois pour désigner les logarithmes des sinus et des cotangentes, et qui n'est plus usitée.

MÉSOLOGIE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *logos*, discours). Science des milieux.

MÉSOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la mésologie.

MÉSOMACRE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *makros*, long). Litter. Se dit d'un pied composé de deux brèves, d'une longue et deux brèves, comme *ardissimas*.

— Substantiv. Un mésomacre.

MÉSOMÉRIE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *méros*, cuisse). Anat. Partie du corps qui est placée entre les cuisses.

MÉSOMÈTRE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *mètra*, matrice). Anat. Repli du péritoine unissant l'utérus aux parois de l'abdomen, chez les mammifères.

MÉSOMPHALÉ, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *omphalos*, nombril). Qui est au centre.

— Antiq. gr. Epithète que l'on donnait à Delphes et à son oracle, parce que cette ville était au centre de la Grèce.

— MÉSOMPHALE, s. m. Anat. Se dit quelquefois pour Ombilic.

MÉSOMPHALIDE, adj. 2 g. (et fr., *mésomphalé* et gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à une mésomphalie. || MÉSOMPHALIDES, s. m. pl. Tribu de coléoptères cycliques établie pour une douzaine de genres.

MÉSOMPHALIE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *omphalos*, nombril). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour des espèces dont le type habite l'Amérique méridionale.

MÉSOMYDE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu, *mus*, mouche; *eidos*, ressemblance). Entomol. Qui ressemble à une mouche de moyenne grosseur. || MÉSOMYDES, s. f. pl. Famille de l'ordre des myodaires, qui fait en quelque sorte le passage entre plusieurs autres, sans avoir elle-même rien de naturel.

MÉSOMYONE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu, *mus*, muscle). Méd. Qui a le centre d'une impression musculaire. || MÉSOMYOTES, s. m. pl. Section de l'ordre des conclaferes, comprenant ceux de ces animaux dont la coquille n'offre qu'une seule impression musculaire presque centrale.

MÉSOMYS, s. m. pr. *mé-zo-miss*; ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *mus*, rat). Mammif. Groupe de rongeurs.

MÉSON, adj. m. (du génitif pluriel gr. *mesôn*, des moyennes). Anc. mus. Se disait chez les Grecs du deuxième tétracorde de leur système musical. On l'appelait ainsi parce que les Grecs, n'ayant primitivement que trois tétracordes, le tétracorde meson était celui du milieu.

MÉSONE, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des labiées ocimoïdées, établi pour des espèces de Java.

MÉSONÈME, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *nêma*, fil). Zool. Qui porte un filament au milieu du corps.

— MÉSONÈME, s. m. Acal. Genre de méduses de la famille des équoridées, caractérisé par des cils ou filaments qui bordent la bouche, et comprenant six espèces, dont une vit dans la Méditerranée.

MÉSONEURE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *neuron*, nerure). Entom. Division de tenthrédinèmes.

MÉSONYANCE, s. f. (pr. *mé-zo-nance*; ét. fr., *mé*, pour mal; *sonner*, Néol. Fausse consonance. Il est très important d'éviter les mésonances dans les vers.

MÉSONYCHIE, s. f. (pr. *mé-zo-ni-kie*; et gr., *mésos*, qui est au milieu; *onux*, *onuchos*, ongle). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des nomadides, tribu des apiens, distingué des genres voisins par le peu d'étendue de son écusson. On dit aussi *mésonychium*.

MÉSONYCTIKON ou **MÉSONICTIQUE**, s. m. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *nux*, *nuktos*, nuit). Mus. rel. Hymne qu'on chante la nuit dans l'Église grecque.

MÉSOPE, s. m. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *pous*, pied). Bot. Espèce de champignon appartenant au genre chanterelle et ayant un stipe central.

MÉSOPENTECÔTE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *pentékonta*, cinquante). Liturg. gr. Nom donné par les Grecs à la quatrième semaine après Pâques.

MÉSOPHALACRE, s. m. Entom. Synon. de MELYNODÈRE.

MÉSOPHRAGME, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *phragma*, cloison). Entom. Partie qui les rend verticalement dans le thorax les insectes, et elle sert d'attache à quelques uns des muscles des pattes, et forme tant la cavité antérieure de l'aîtrone avec le prophragme que la postérieure avec le métaphragme.

MÉSOPHRYON, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *ophrys*, sourcil). Anat. Partie du visage qui se trouve entre les deux sourcils.

MÉSOPHYLLE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *phullon*, feuille). Bot. Plexus de fibres vasculaires et de tissu cellulaire, qui constitue le corps même de la feuille des plantes, entre les deux faces de laquelle il se trouve compris.

MÉSOPHYTE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *phuton*, plante). Bot. Nœud vital dans les plantes, c'est-à-dire ligne de démarcation entre la partie ascendante et la partie descendante du végétal.

MÉSOPITHÈQUE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *pithèkos*, singe). Mamm. Groupe de quadrumanes catarrhiniens encore peu connus.

MÉSOPLEURIOS, adj. 2 g. (pr. *mé-zo-pleu-ri-oss*; mot gr. fait de *mésos*, qui est au milieu; *pleurôn*, côte). Anat. Se dit des muscles intercostaux.

MÉSOPTIE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *ôps*, *ôpos*, corne). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des nomadides, tribu des apiens, et établi pour les espèces dont le type se trouve à la Guadeloupe.

MÉSOPOLORE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *pous*, *podos*, pied; *lobos*, lobe). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des chalciens, groupe des pteromalites, caractérisé par des pattes intermédiaires pourvues d'un lobe interne.

MÉSOPONTIEN, adj. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *pontos*, mer). Mythol. gr. Surnom donné à Neptune, dieu de la mer.

MÉSOPORPHYRE, adj. 2 g. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *porphurès*, robe de pourpre). Antiq. gr. Se dit d'une robe ornée de nœuds ou de bandes de pourpre. C'est le laticlave des Romains.

— Substantiv. Une mésoporphyre.

MÉSOPOTAMIE, Géogr. anc. Région de l'Asie comprise entre le Tigre à l'E., et l'Euphrate à l'O. Dans le Nord on y distinguait la Syrie des rivières à l'O. du Chaboras, et la Mygdonie à l'E. Le Sud renfermait une partie de la Sitacène, et, près de l'Euphrate, un désert parcouru par les Arabes. Les Romains ne conservèrent guère, après Trajan, que l'Osrhoène, chef-lieu Édesse, et le territoire d'Amida, tout à fait au N., qu'ils appelaient Mésopotamie. Aujourd'hui cette forme, dans la Turquie d'Asie, l'*Mésopotamie*.

MÉSOPOTAMIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Mésopotamie.

adj. Syn. de MÉSOPOTAMIQUE.

MÉSOPOTAMIQUE, adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la Mésopotamie.

— Géogr. mod. *Région mésopotamique*. Vaste portion d'une contrée comprise dans l'angle formé par la réunion de deux cours d'eau.

MÉSOPRION, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *prion*, scie, lobe). Entom. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour une quarantaine d'espèces ayant de 1 mètre à 1 m. 30 de longueur, caractérisées par une dentelure en forme de scie sur le milieu de la tête et habitant les deux océans. Mesoprion Dondiava. Mesoprion doré. Mesoprion rouge.

MÉSOPS, s. m. (pr. *mé-zopss*; ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *ôps*, œil). Entom. Genre d'orthoptères formé aux dépens des truxales, dont ils diffèrent par la position des yeux.

MÉSOPYCNE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *puknos*, fréquent). Mus. anc. Se disait des sons mobiles du genre enharmonique dans la musique des Grecs. On appelait *mésopycne* le second son de chaque tétracorde. Sons mésopycnes.

MÉSOPYRRHE, adj. 2 g. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *purrhos*, roux). Hist. nat. Qui est jaune ou roux dans le milieu, comme l'abdomen de la Limnobie mésopyrrhe.

MÉSORCHION, s. m. (pron. *mé-zor-ki-on*; ét. gr., *mésos*, milieu; *orchis*, testicule). Anat. Repli péritonéal qui enveloppe le testicule et le crémaster dans l'abdomen. On dit aussi *mésorchium*, *mesorchis* et abusivement *mésotestis*.

MÉSORE, s. m. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *ôra*, heure). Liturg. gr. Intervalle entre les heures de l'office divin.

MÉSORECTUM, s. m. pron. *mé-zo-rek-tomm*; ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; fr. *rectum*). Anat. Expansion triangulaire du péritoine, étendue de la face antérieure du sacrum à la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

MÉSORGANISÉ, E, adj. Chim. Se dit des corps composés qui, comme le sucre, semblent tenir le milieu entre les substances coagulables et les corps d'origine minérale.

MÉSORI, s. m. Chronol. Douzième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens.

MÉSOROPTRE, s. m. (ét. gr., *mésoros*, qui marque deux limites; *optomai*, je vois). Physiol. Distance à laquelle il est possible de voir distinctement et sans fatigue.

MÉSORRHINIEN, ENNE, adj. (ét. gr., *mésos*, moyen; *rhin*, nez). Anat. Qui a le nez moyen.

MÉSORRHINION, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *rhin*, nez). Ornith. Partie du bec des oiseaux qui se trouve comprise entre les deux narines.

MÉSOSA, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces européennes.

MÉSOSCÉLOCÈLE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *skélos*, jambe; *kèlè*, tumeur). Chir. Hernie du périnée.

MÉSOSCÉLOPHYME, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *skélos*, jambe; *phuma*, production). Pathol. Tumeur qui se forme au périnée.

MÉSOSÈME, adj. (pr. *mé-zo-ceme*; ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *sêma*, signe). Anthrop. Qui a un moyen indice, en parlant du crâne.

MÉSOSPERME, s. m. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *sperma*, graine). Bot. Partie de l'enveloppe de la graine qui se trouve placée entre la pellicule externe et l'interne.

MÉSOSTENE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *stenos*, étroit). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des ichneumonides, établi pour quelques espèces qui se rapprochent beaucoup des cryptes.

— MÉSOSTÈNE, s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des tentyrites, établi pour sept espèces africaines.

MÉSOSTERNUM, s. m. pron. *mé-zo-ster-nomm*; étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *stéron*, sternum). Anat. Partie moyenne du sternum.

MÉSOSTICHE, adj. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *stichos*, vers). S'est dit d'un sonnet dans lequel les lettres qui commencent le second hémistiche forment un nom, comme celles qui commencent chaque vers dans un acrostiche.

MÉSOSTOME, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche dans l'axe du corps. || MÉSOSTOMES, s. m. pl. Tribu de la famille des échinodermes échinodes irréguliers, comprenant ceux qui ont la bouche dans l'axe du corps.

MÉSOSTROPHONIEN, ENNE, adj. Antiq. gr. Qui appartient aux mésostrophonies. Jours mésostrophoniens.

MÉSOSTROPHONIES, s. f. pl. (ét. gr., *mésostrophonia*, même sens. Antiq. gr. Jours consacrés aux sacrifices publics, chez les Lesbiens.

MÉSOTARTRATE, s. m. Chim. Sel de l'acide mésotartrique. On l'appelle encore *tartrate inactif*.

MÉSOTARTRIQUE, adj. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; fr. *tartrique*). Chim. Se dit d'une modification de l'acide tartrique qui est inactive essentiellement. Cet acide est encore connu sous le nom d'*acide tartrique inactif*.

MÉSOTENDON, s. m. (étym. gr., *mésos*, qui est au milieu; *tendon*). Anat. Nom collectif donné aux replis des synoviales qui maintiennent les tendons dans leur gaine.

MÉSOTHÉNAR, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *thénar*, paume de la main). Anat. Un des muscles du pouce de la main, qui s'appelle aussi *antithénar*.

MÉSOTHÉRIUM, s. m. (pron. *mé-zo-té-ri-omm*; ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *thérion*, bête fauve). Mamm. Rongeur fossile trouvé dans les pampas aux environs de Buenos-Ayres.

MÉSOTHORAX, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *thorax*, poitrine). Anat. Partie moyenne de la poitrine.

— Entom. Deuxième partie du corselet, qui supporte les ailes supérieures et la paire de pattes intermédiaires.

MÉSOTOME, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *tomê*, section). Hist. nat. Qui offre une échancrure dans le milieu.

MÉSOTYPE, s. f. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *tupos*, forme). Minér. Substance minérale ordinairement blanche et quelquefois jaune, qui ne raye pas le verre et donne de l'eau par la calcination. C'est un hydrosilicate d'alumine et de soude trouvé en Auvergne. Elle appartient aux dépôts d'origine ignée.

MÉSOVENTRICULE, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu, fr. *ventricule*). Anat. Épiploon gastro-hépatique.

MÉSOXALATE, s. m. (rad. *mésoxalique*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide mésoxalique avec une base.

MÉSOXALIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; fr. *oxalique*). Chim. Se dit d'un acide provenant de l'acide alloxanique décomposé par les bases.

MÉSOXANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *xanthos*, jaune). Zool. Qui est jaune au milieu, comme l'abdomen de la laphrie mésoxanthe.

MÉSOYAGE, s. m. (pr. *mé-zo-i-aje*). Agric. Petite culture, celle qui se fait à la bêche.

MÉSOZEUGME, s. m. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *zeugma*, liaison). Rhet. Espèce de zeugme qui consiste à exprimer au milieu de la phrase les mots sous-entendus précédemment et plus loin. Cette figure n'est commune qu'aux langues qui admettent l'inversion.

MÉSOZOÏQUE, adj. 2 g. (ét. gr., *mésos*, qui est au milieu; *zôon*, animal). Géol. Se dit d'un terrain secondaire récent.

MESPILIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *mespilum*, nèfle; *forma*, forme). Botan. Qui a la forme d'une nèfle.

MESPILODAPHNE, s. m. (ét. lat. *mespilus*, nellier; *daphne*, laurier). Bot. Genre de la famille des laurinées cryptocaryées, établi pour des arbres du Brésil.

MESPILOPHORE, s. f. Bot. Syn. de MESPILUS.

MESPILUS, s. m. (pr. *mess-pi-luss*; mot lat., même signif.). Bot. Nom scientifique du nellier.

MESPLE, s. f. (ét. lat., *mespilum*, même signif.). Bot. Ancien nom de la nèfle.

MESPLIER, s. m. (rad. *mesple*). Bot. Ancien nom du nellier. Les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec la massue de *mesplier*. (Voltaire.)

* **MESQUIN, INE**, adj. (et. esp., *mezquino*, misérable; dérive de l'arabe *meskin*, pauvre). Cliché, qui fait une dépense au dessous de son bien. Cette femme est trop mesquine. Cet homme est excessivement mesquin. On accuse quelquefois les gens raisonnables et économes d'être *mesquins*. (Acad.)

— Pauvre, qui n'a pas de ressources pour vivre. Un prince mesquin. J'avais repris l'habit d'un *mesquin* sous-lieutenant d'infanterie. (Chateaubriand.)

— Se dit des choses dans lesquelles on montre une économie sordide, une parcimonie peu en rapport avec sa condition. Son ordinaire est bien mesquin. Sa robe est bien mesquine. Il a un appartement bien mesquin. Son équipage est bien mesquin. Il mène une vie mesquine. La vie triste et *mesquine* des pères est presque toujours la source du désordre des enfants. (J.-J. Rousseau.)

— *Avoir l'air mesquin, la mine mesquine*. Avoir l'air pauvre, la mine chétive.

— Se dit dans les arts de ce qui est maigre, pauvre, de mauvais goût. Ce contour est mesquin. La composition de ce tableau est mesquine. Cette décoration est mesquine. Architecture mesquine. Les deux personnages qui conversent sur le fond sont d'une couleur sale, *mesquine* de caractère, pauvres de draperie. (Diderot.)

— Fig. Se dit aussi quelquefois des choses morales qui manquent de grandeur, d'élévation. Pensée, idée mesquine. Politique mesquine. Caractère mesquin. Un ouvrage sec et mesquin. Même à ce moment solennel, décisif, il trouva encore devant lui de *mesquines* passions. (E. Benan.) Ne vous inspirant plus de *mesquins* intérêts personnels, vous aurez assez de patriotisme pour vous dissoudre et vous retirer. (Gambetta.) Cette préoccupation d'être marié avant le duc, coûte que coûte, lui sembla tellement *mesquine* qu'elle en rougit. (G. Olmet.)

— En ce sens, se dit aussi des personnes.

> Nous paraissons *mesquins!* Le sang de nos aïeux
> Comme un vin qui s'aigrit s'est tourné dans nos veines;
> Rien ne vit plus en nous... (Th. Gautier.)

— *Le mesquin.* s. m. Ce qui est mesquin.

— MESQUIN. s. m. Comm. Syn. de MESQUIS.

* **MESQUINEMENT**, adv. D'une manière mesquine. Il nous fit souper bien mesquinement. Vous êtes chaussé fort mesquinement. Cette salle est bien mesquinement décorée, est bien mesquinement meublée. Il nous a reçus et traités bien mesquinement.

— Fig. Sans noblesse. Penser mesquinement.

— On dit aussi, dans les arts de dessin, que des figures sont mesquinement dessinées, qu'un sujet est mesquinement traité.

* **MESQUINERIE**, s. f. (radic. *mesquin*). Épargne sordide, économie poussée trop loin. Cette femme est d'une mesquinerie ridicule. Cette dernière offre me touche fort et me fit oublier la *mesquinerie* de l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des choses faites avec une excessive économie. La mesquinerie de ce salon, de ce bal, de ce spectacle. Nos petits bijoux d'or frisé sont d'une *mesquinerie* honteuse auprès de ces ornements simples, larges, naïfs, et toujours empreints du goût impeccable de l'antiquité. (E. About.)

— Fig. Manque d'élévation. Ils confessent à haute voix la misère de leurs ambitions, la *mesquinerie* de leurs espérances. (G. Sand.)

MESQUIS, s. m. Comm. Sorte de basane apprêtée avec du redoul, au lieu de tan. Basane passée en mesquis. || Manière de préparer cette basane.

MESQUITE, s. m. Bot. Grand et bel arbre de l'Amérique, dont les gousses desséchées servent à engraisser les bestiaux et à faire de l'encre.

MESRAG, s. m. Lance arabe.

MESRAÏM ou **MISRAÏM**. Géogr. ane. Nom de l'Egypte dans la Bible.

MESRATA ou **MESURATA**. Géogr. Ville de la régence de Tripoli, près de la Méditerranée, à 17 kil. E. de Tripoli.

* **MESS**, s. m. (ét. angl., *mess*, même sens). Pension où mangent les officiers d'un même régiment, et dont la direction est en régie.

MESSA, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des tenthrédiniens, dont on ne connaît qu'une espèce européenne.

MESSAC. Géogr. Comm. du cant. de Bain, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 2,600 hab.

* **MESSAGE**, s. m. (étym. bas-lat., *missaticum*, dérivé de *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer). Charge, commission de dire ou de porter quelque chose. On m'a chargé d'un mauvais, d'un bon message. Il s'est mal acquitté de son message. Je ferai votre message.

Alors que de ton passage
On leur fera le *message*. (MALHERBE.)

Les chargeant d'un *message*
Pour Mahomet, droit dans le paradis. (LA FONT.)

Ils vont finir ces jours où les esprits célestes
Remplissaient ici-bas leurs *messages* divins. (DELILLE.)

— Signifie aussi quelquefois La chose même qu'on a commission de porter. C'est lui qui a porté ce message, vos messages. Nous n'avons pas reçu votre message.

— En Auvergne, Pâtre qui reste avec les vaches.

— Législ. ane. Redevance payée au seigneur par le messier pour son office. | Sergent qui remplissait les messages des juges et exécutait aussi à la requête des parties.

— Polit. Communication officielle entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, ou entre les deux chambres. Ce terme est particulièrement usité en parlant du parlement anglais, des chambres du royaume des Pays-Bas, du Sénat et de la Chambre des députés de la République française et de la République des États-Unis. Son récit est fait du ton indifférent d'un *message*. (P. de St-Victor.)

* **MESSAGER, ÈRE**, s. Celui, celle qui fait un message. Messager sûr. Messagère fidèle. Remettez-moi cette lettre, je serai votre messagère. Alors, triste *messager* d'un événement si funeste... (Boss.)

— *Messager de malheur.* Celui qui apporte ou qui est dans l'habitude d'apporter de mauvaises nouvelles.

— Fig. dans le style élevé. Des désastres fameux ce *messager* (la Renommée) fidèle. (Boil.)

A me servir aussi cette voix empressée,
Lom de moi, quand je veux, va porter ma pensée,
Messagère de l'âme, interprète du cœur. (L. RAC.)

— Dans le langage poétique, on dit *Le messager des dieux*, pour Mercure; *la messagère de Junon*, pour Iris; *la messagère du jour*, pour l'Aurore.

De Junon l'habile *messagère*
Glisse dans l'air sur une aile légère,
De ses couleurs le mélange éclatant
Brille à sa suite; il peint dans un instant
L'immensité des célestes campagnes. (MAUFILATRE.)

— Particulièrement, Celui qui est établi pour porter les lettres et les paquets d'une ville à une autre. Messager à pied, à cheval, en charrette. Il est parti par la voie du messager. Portez ce paquet au messager. Le *messager* attend et me presse. (J. J. Rouss.)

— Autrefois, Voiture ou coche d'eau faisant le service des messageries.

— Par extens. C'est avec raison que l'histoire a été appelée le témoin des temps, le flambeau de la vérité, l'école de la vertu, la dépositaire des événements, et, s'il était permis de parler ainsi, la fidèle *messagère* de l'antiquité. (Rollin.)

— Fig. Annonce, signe avant-coureur de quelque événement futur. Les prodiges, les monstres, sont des messagers de la colère de Dieu. Les hirondelles sont les messagères du printemps. Ces globes, *messagers* de la Mort qui les suit. Thom. L'éclair, *messager* du tonnerre. (Raour Lorm.) La pensée de nos morts, légion invisible, *messagère* de l'avenir, se promène dans les sacras et dans les plaines de l'Espagne. Ces morts ont réveillé les vivants, ils les agitent d'une tempête irrésistible. (E. Quinet.)

— Fam. Objet qu'on lance à quelqu'un.

Tout beau! si pour heurter tu fais la moindre instance,
Je t'enverrai d'ici des *messagers* fâcheux. (MOLIÈRE.)

— Pop. *Sentir le pied de messager.* Sentir mauvais.

— Loc. prov. *On ne trouve jamais de meilleur messager que soi-même.* Personne ne peut faire mieux que nous-mêmes nos propres affaires. || *Ne fais pas d'un fou ton messager.* Il ne faut confier le soin de ses affaires qu'à des personnes prudentes et sensées. || *A messager de loin comptez vos nouvelles.*

— Anc. cout. *Vin de messager.* Ce que la partie perdante devait rembourser à son adversaire, demeurant hors de la juridiction, pour ports de lettres, voyages, etc.

— Hist. *Messagers de la chambre des comptes.* Fonctionnaires chargés de porter aux sergents des bailliages et sénéchaussées les ordres de la chambre des comptes. || *Messager d'État.* Fonctionnaire chargé de porter officiellement les messages d'un des grands pouvoirs de l'État. Messager de la Chambre des lords, de la Chambre des députés. || *Messagers du roi, messagers de l'université.* Fonctionnaires et traitants chargés autrefois de transmettre les missives royales ou celles de l'université.

— Hist. rom. Titre de certains officiers substitués par Dioclétien aux inspecteurs de l'annone, chargés de faire la distribution aux soldats.

— Ornith. Genre d'oiseaux de proie appelé aussi *secrétaire* parce qu'il porte à l'occiput une houppe raide semblable à une plume passée dans l'oreille; il vit de petits reptiles, s'apprivoise facilement, demeure avec les animaux de basse-cour, et se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

— Adjectiv. Un pigeon messager.

* **MESSAGERIE**, s. f. Emploi de messager.

— Établissement où l'on fait partir, à jour et à heures fixes, pour une ou plusieurs villes, des voitures dont on loue les places à des voyageurs. Les messageries générales. Établir une messagerie, plusieurs messageries. On doit à l'université de Paris l'invention des postes et messageries.

— Lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures. Aller à la messagerie. || Voiture établie pour ce service. Prendre la messagerie. Voyager par la messagerie. || Dans les deux sens précédents, s'emploie souvent au pluriel. Passer aux messageries. Envoyer par les messageries. Prendre les messageries.

— *Messageries nationales.* Nom d'une compagnie qui fait un service de bateaux à vapeur sur l'Océan et la Méditerranée.

— Ch. de fer. Colis transporté en dehors des bagages des voyageurs.

— Législ. anc. Fonction des messagers.

MESSAGISTE, s. m. Entrepreneur de messageries.

MESSALA. Nom d'une branche de la *gens Valeria* à Rome, du surnom de Valerius *Messala*, qui prit *Messane*, en 262 av. J.-C.

— MESSALA (M. Valerius Corvinus). Né en 58 av. J.-C. ou vers 70, selon Scaliger, s'attacha aux meurtriers de César, puis à Antoine, et enfin à Auguste, qu'il seconda à Actium, 31). Créé consul en 31, et préfet de Rome en 27, il mourut au commencement de l'ère chrétienne.

MESSALIENS, s. m. pl. Hist. eccl. Anciens sectaires ainsi appelés d'un mot hébreu qui signifie *prière*. Ils enseignaient que la seule prière suffisait pour le salut, et rejetaient le baptême, la cène et le mariage. Messaliens anciens. Messaliens nouveaux.

— En Russie, Membres d'une secte religieuse qui rejette plusieurs sacrements.

* **MESSALINE**, s. f. (le *Messaline*, n. pr.). Femme de mœurs dissolues. C'est une Messaline.

— Comm. ane. Toile fabriquée en Égypte.

MESSALINE Valérie). Troisième femme de Claude, s'associa aux affranchis Polybe et Narcisse pour commettre toutes sortes de crimes et se livrer à toutes sortes de déréglements; elle épousa publiquement, en l'absence de Claude, Silius, consul désigné. Narcisse la fit tuer, 48 ap. J.-C. Elle était mère de Britannicus et d'Octavie.

Soit que, poussé... dont la luxure latine,
Aux portefaix de... vende *Messaline*. (BOILEAU.)

MESSANE, MESSANA ou **MESSÉNE**. Géogr. anc. Ville de la Sicile, à la pointe N.-E. de l'île, près du cap Pélore. Fondée par les Ioniens de Cumes, sous le nom de *Zancle*. Auj. *Messine*.

MESSAPIE. Géogr. anc. Région de la Grande-Grèce (Italie ancienne). Villes principales: Tarente, Brindes, etc. C'est auj. la *Terre d'Otrante*.

MESSAPIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Messapie.

— adj. Qui concerne la Messapie ou ses habitants.

MESSARA, s. m. Entom. Genre de lépidoptères particuliers à l'Asie.

* **MESSE**, s. f. (ét. lat., *missa*, même signif.; le *missus*, renvoyé, parce qu'après l'évangile et le sermon on faisait sortir les catéchumènes et les pénitents qui ne communiaient pas). Cérémonie catholique, dans laquelle l'Église offre à Dieu, par les mains du prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. Messe de paroisse. Célébrer la messe. Entendre la messe. Le sacrifice de la messe. Le canon de la messe. Chanter, servir la messe. La messe est dite. Au sortir de la messe. Il a perdu la messe. Il a manqué la messe. Répondre la messe. Faire dire, fonder une messe pour quelqu'un. La messe est à l'évangile. Les cours, mal sonnant, au sortir de la *messe*. (Boileau.)

C'est alors qu'on apprit qu'avec un peu d'adresse,
Sans crime un prêtre peut s'acquitter tout seul de la messe,
Pourvu que, lavé net de la tête aux pieds,
Lui-même en la disant n'y prenne aucune part. (BOILEAU.)

— *Messe ambrosienne.* Messe suivant le rite de l'Église de Milan. || *Messe des âmes du purgatoire.* Messe instituée par le pape Grégoire III, VIIIe siècle, pour le repos des âmes qui languissent dans le purgatoire. || *Messe d'ange.* Messe d'action de grâces que l'on dit au lieu de messe funèbre, pour les enfants morts au-dessous de sept ans. | *Messe anglicane.* Messe dite selon le rite qui s'observait autrefois en Angleterre. || *Messe basse, petite messe.* Celle qui se dit par un seul prêtre, sans aucun chant. | *Messe de Beata* ou *messe de la Vierge.* Celle que l'on offre à Dieu par l'entremise de la sainte Vierge. || *Messe des catéchumènes.* Nom donné autrefois à la partie de la messe qui précède l'oblation, et à laquelle seulement les catéchumènes avaient le droit d'assister. || *Messe de chasseur.* Messe dite à la hâte. || *Messe du chevet, messe commune*, ou *messe conventuelle.* Nom donné, dans les communautés religieuses, à la grande messe, à laquelle tous les moines doivent assister. || *Messe conventuelle.* Celle qu'on est obligé de dire tous les jours dans certaines églises. | *Messe dorée.* Celle qui se célébrait dans les jours de réjouissance, où l'on faisait des largesses au peuple, et où les princes et les rois faisaient éclater leur magnificence. || *Messe de la férie.* Celle où l'on fait les prières et les lectures conformes au temps de l'année ecclésiastique. || *Messe des fidèles.* Messe que les fidèles entendaient jusqu'à la fin; se disait par opposition à celle des catéchumènes. || *Messe gallicane.* Messe du rite qui s'observait autrefois dans les Gaules. | S'est dit de l'office de Paris. | *Messe gothique.* Celle qui se célébrait suivant le rite des Goths qui étaient ariens. | *Messe grecque.* Messe suivant le rite grec et en langue grecque. || *Messe d'une heure.* Messe nocturne que les prêtres, croyant-on, célébraient après leur mort, pour remplacer celles qu'ils devaient. || *Messe du jour.* Celle qui est propre au temps où l'on est et à la fête que l'on célèbre. || *Messe du jugement.* Celle qu'on célébrait pour un accusé qui voulait se justifier par une épreuve. || *Messe latine, romaine* ou *grégorienne.* Se dit de l'office de Rome, par opposition à la messe ambrosienne ou à la messe gallicane. || *Messe de minuit.* Celle qu'on célèbre au milieu de la nuit, à Noël. || *Messe pour la mort des ennemis.* Messe qui a été longtemps en usage en Espagne, et qui a été supprimée comme contraire à la charité chrétienne. || *Messe des morts, des trépassés* ou *de Requiem.* Celle qu'on dit à l'intention des morts, et dont l'introit commence par ces mots *Requiem æternam*. || *Messe mozarabe, mozarabique*, ou *messe des Espagnes.* Celle qu'on célébrait suivant le rite mozarabe. || *Messe musicale.* Celle que l'on dit la dernière, et où va le beau monde. || *Messe noire.* Messe où les ornements sont en noir. | *Messe noire.* Parodie de la messe qu'on célébrait aux sabbats du moyen âge. || *Messe de paroisse.* Celle que l'on chante à la paroisse les fêtes et dimanches. || *Messe de la pie.* Messe qu'on célébrait autrefois à Saint-Eustache, pour honorer la mémoire d'une servante de Palaiseau injustement condamnée pour un vol qu'une pie avait commis. *Messe du point du jour.* Celle qui se dit le jour de Noël, à la pointe du jour. || *La première messe.* Celle qui se dit au point du jour. J'ai entendu la première messe. || *La première messe d'un prêtre.* La première qu'il dit après son ordination. | *Messe des présanctifiés.* Messe dans laquelle on ne consacre point, et qui se célèbre le vendredi saint. | *Messe privée.* Celle où le prêtre n'a que son clerc pour assistant. | *Messe rouge.* Messe que les cours souveraines de justice faisaient célébrer après les vacances pour leur rentrée, et à laquelle elles assistaient en robes rouges. | *Messe d'un saint.* Celle où l'on invoque Dieu par l'intercession d'un bienheureux. || *Messe du Saint-Esprit.* Celle que l'on célèbre au commencement de quelque solennité, à la rentrée des vacances universitaires, etc. || *Messe de scrutin.* Messe que l'on célébrait pour les catéchumènes le mercredi et le samedi de la quatrième semaine de carême, lorsqu'on examinait s'ils étaient suffisamment disposés au baptême. *Messe sèche* ou *nautique.* Messe supprimée aujourd'hui, dans laquelle il ne se faisait point de consécration, et qui se disait ordinairement sur les vaisseaux, où l'on n'aurait pu consacrer le sang de Jésus-Christ sans s'exposer à le répandre dans le balancement du vaisseau. *Messe sèche.* Nom donné à celle qui est une messe dans laquelle on ne faisait pas de consécration, parce que le prêtre avait déjà communié. || *Messe solennelle, messe haute, grande messe* ou *grand'messe.* Celle qui se chante par les officiants, et se célèbre ordinairement avec diacre et sous-diacre. || *Messe votive.* Messe qui se dit pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point le service du jour.

— Fam. *Voilà une messe qui sort de la sacristie.* Voilà un prêtre qui sort de la sacristie pour aller dire la messe. *Voilà une messe qui sonne.* Voilà qu'on sonne une messe. *Ce prêtre dit de ses messes, il n'a que ses messes pour vivre.* Il vit des honoraires qu'il reçoit pour célébrer la messe. *Il a chanté messe tel jour.* Il a dit sa première messe tel jour.

— *Livre de messe.* Paroissien dont on se sert pour suivre l'office de la messe.

— Loc. prov. *Il va à la messe des morts, il y porte pain et vin.* Il déjeune d'une tasse avant d'aller à la messe. || *Il ne faut pas se fier à un homme qui entend deux messes.* Il faut se défier des hypocrites. || *Il ne va ni à messe ni à prêche.* Il n'a point de religion. | *Enfant de messe de minuit.* Vaurien, libertin. | *Il a fait courte messe, il fera long dîner.*

— Arg. *Messe du diable.* Interrogatoire subi par un accusé. | *Être à la messe.* Être en retard.

— Mus. Œuvre de musique composée sur les paroles de certaines prières de la messe. Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei. Ce musicien a composé une belle messe. La messe de Cherubini est un chef-d'œuvre. *Messe des morts.* Œuvre musicale composée sur les paroles de certaines pièces de la messe des morts et comprenant sept parties.

MESSÉANCE, s. f. (radic. *messeoir*). Manque de bienséance, le contraire de la bienséance. Il y a de la messéance de la part de ce magistrat de parler de la sorte. Il y aurait de la messéance de votre part de sortir affublé d'un pareil costume. Peu usité.

MESSÉANT, part. prés. du v. Messeoir.

* **MESSÉANT, ANTE**, adj. Malséant, qui n'est pas séant, convenable; qui est contraire à la bienséance. Il est messéant à un prêtre d'être recherché dans ses habits. Posture messéante. Ce que vous venez de dire est très messéant. De servir d'amusement aux grands et faire à l'envi parade de son esprit, je trouve que c'est un métier *messéant* à un homme d'honneur. Mont. Aux canonnades, il est *messeant* de s'ébranler pour la menace ou coup. Id. Il n'est point *messeant* à un grand homme de savoir faire les plus petites choses. Racine.) Sans montrer une gaieté *messeante* à un deuil, il eut des pointes de vivacité. O. Feuillet.)

MESSEI. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Domfront (Orne); 1,500 hab.

MESSÈNE. Géogr. anc. Capitale de la Messénie (ancienne Grèce), détruite par les Spartiates, puis rebâtie par Épaminondas au pied du mont Ithôme. Aujourd'hui *Marromati*.

— Hist. *Bataille de Messène.* Bataille gagnée par les Messéniens et par leur chef Dinocrate, sur Philopœmen, 183 av. J.-C.

MESSÉNIAQUE, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à la Messénie. Golfe messéniaque.

MESSÉNIE. Géogr. anc. Contrée du Péloponnèse, au S.-O., traversée par la chaîne de l'Ithôme et arrosée par le Pamisus, Messène, Andania, Stényclaros, Ira et Ithôme, dans l'intérieur; Pylos, Methone, etc., sur les côtes, étaient les principales villes. Habitée par les Pélasges, puis par les Éoliens, elle fut conquise par les Doriens. Les Spartiates, qui la convoitaient, attaquèrent les Messéniens à plusieurs reprises, les soumirent, et détruisirent Messène, 688. Ceux-ci tentèrent inutilement de recouvrer leur indépendance en 465. Ils ne durent leur affranchissement qu'à Épaminondas, qui rebâtit Messène, 369.

— MESSÉNIE (Golfe de). Golfe formé, au S. du Péloponnèse, entre la Messénie à l'O. et au N. et la Laconie à l'E. Aujourd'hui golfe de *Calamata*.

— *Nomarchie de Messénie.* Géogr. mod. Division administrative de la Grèce moderne correspondant à la Messénie des anciens. Superficie, 3,341 kil. carrés; population 156,000 hab. Ch.-l., *Calamata*.

MESSÉNIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Messénie.

— MESSÉNIENNES, s. f. pl. Philol. Genre de poésies nationales composées par C. Delavigne, et dont le titre a été emprunté à l'abbé Barthelemy, auteur d'élégies sur les malheurs de la Messénie. Nos vraies *messéniennes* sont, la Marseillaise, le Chant du départ et la Parisienne. Béranger. On dit aussi au singulier Une Messénienne. Première Messénienne. Messénienne sur la bataille de Waterloo. Messénienne sur la mort de lord Byron.

— adj. Qui concerne la Messénie ou ses habitants.

MESSENIUS (Jean), Historien et jurisconsulte suédois, 1584-1637, né à Vadstena, a écrit: *Scandia illustrata, Chronicon episcoporum per Sueciam*, etc.

* **MESSEOIR** v. n. 3e conj. irrég. (ét. fr., *mes*, pour *mé*, mal, et *seoir*). Ce verbe n'est

plus en usage à l'infinitif, et se conjugue comme *Seoir*. Il est souvent impersonnel, et signifie, N'être pas convenable, n'être pas seant. Il vous messied. Il ne vous messied pas. Cela messied. Cette coutume messied à votre âge. Un peu de jalousie, même injuste, ne *messied* pas à un amant. (Marivaux.)

— Ne pas aller. Cet habit ne vous messiéra pas.

* **MESSER**, s. m. (pr. *mes-serr*). Vieux mot emprunté de l'italien, que l'on emploie quelquefois dans la poésie badine ou en guise de *messire*, monsieur. *Messer* loup attendait chape-chute à la porte. (La Font.) Lame a *messer* lion fit office de cor. (Id.) Vous êtes, *messer* Blazius, le premier être humain qui m'ayez demandé quelque chose. (Th. Gaut.)

De cet accueil, *messer* Bertrand surpris
Leur dit, serrant sa gibecière. . . (D'Allainval.)

— Par extens. *Messer Gaster*. Nom donné par La Fontaine à l'estomac.

MESSER, v. n. Ire conj. Dire la messe ou l'entendre. Familier et inusité.

MESSERSCHMIDIE, s. f. Bot. Syn. de HOCHELIE.

MESSERSCHMIDTIE, s. f. (de *Messerschmidt*, n. pr.). Bot. Genre de l'asphodèles tournefortiées, établi pour des arbrisseaux des régions chaudes de l'Amérique.

MESSERVI, IE, part. pass. du v. Messervir. S'emploie adjectiv.

MESSERVIR, v. a. 2e conj. irrég. (ct. fr., *mes*, préf., et *servir*). Se conjugue comme *Servir*. Desservir, rendre de mauvais offices.

MESSETTERIE ou **MESSITERIE**, s. f. Relat. Droit d'entrée qui se paye à Constantinople, particulièrement sur les pelleteries et le café, et qui fut établi pour l'entretien de la sultane Validé.

MESSEY, Géogr. V. MESSEI.

MESSIADE, s. f. (radic. *Messie*). Titre d'un poème allemand de Klopstock qui a pour sujet la mission du Christ sur la terre.

MESSIANIQUE, adj. 2 g. (rad. *messianisme*). Qui a rapport au Messie. Prophéties messianiques. Royaume messianique. Les idées *messianiques* étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains. (Le pasteur Cuvier.) Les allusions *messianiques* étaient une sorte de jeu d'esprit, analogue à l'usage que les anciens prédicateurs faisaient des passages de la Bible. (E. Renan.)

MESSIANISME, s. m. (ét. lat., *Messias*, Messie). Nouvel enseignement qui promet le développement de la parole du Messie. Messianisme terrestre.

MESSIANISTE, s. m. Partisan du messianisme.

MESSIANITÉ, s. f. Caractère du Messie. Raconter la vie de Jésus, c'était prouver sa *messianité*. (E. Renan.)

* **MESSIDOR**, s. m. (ét. lat., *messis*, moisson. Chron. Dixième mois du calendrier républicain français, s'étendait du 19 juin au 18 juillet.

— B.-arts. Imitation lourde et peu intelligente de l'antique, qui a été adoptée dans les arts du dessin pendant les dernières années de la République française. C'est du messidor. Style de messidor.

— Adjectiv. La salle de la convention offrait le plus complet spécimen de ce que les artistes ont appelé depuis l'architecture *messidor*; c'était massif et grêle. (V. Hugo.)

* **MESSIE**, s. m. (étym. lat., *messias*, même signifie.; de l'hébr., *mascha*, oindre). L'oint par excellence, le libérateur promis dans l'Ancien Testament, et que les chrétiens reconnaissent en la personne de Jésus-Christ. Jésus-Christ est le vrai Messie. Le Messie promis à l'humanité. Ce *Messie* tant de fois promis, comme le fils d'Abraham, devait aussi être le fils de David et de tous les rois de Juda. (Bossuet.) Les psaumes du roi prophète offrent de nombreux passages qui s'appliquent naturellement au *Messie*, et dans lesquels, hors de cette acception, il serait difficile de trouver une signification raisonnable. (Le pasteur Cuvier.)

— *Seconde venue du Messie*. Nouvelle venue de Jésus-Christ au moment du jugement dernier.

— *Faux Messies*. Imposteurs qui, à différentes époques, se donnèrent pour le Rédempteur annoncé par les prophètes.

— Fig. Libérateur providentiel.

— Fig. et fam. *Attendre quelqu'un comme le Messie*. L'attendre comme les Juifs attendent le Messie, avec la plus vive impatience.

* **MESSIER**, s. m. (du lat. *messis*, moisson). Garde préposé à la sûreté des récoltes, à la garde des fruits quand ils commencent à mûrir. Ce mot, comme l'indique son étymologie, ne s'appliquait dans l'origine qu'aux gardes des moissons. Il a été depuis étendu, par analogie, aux gardes des vignes. Cet enfant a été surpris cueillant des raisins par les messiers.

— Hist. ecclés. Titre d'un ancien dignitaire de l'église de Cambrai, chargé de faire garder les blés du chapitre.

— MESSIER. Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, découverte par l'astronome français de ce nom.

MESSIER (Charles). Astronome, né à Badonviller (Lorraine). 1730-1817, copiste chez le géographe De Lisle, observa 46 comètes, dont 21 découvertes par lui. Il fut membre de l'Académie des sciences, 1770.

MESSIES, s. f. pl. (du lat. *messis*, moisson). Myth. rom. Déesse des moissons chez les Romains. Il y avait dans le grand cirque des colonnes qui soutenaient les statues des Messies.

* **MESSIEURS**, s. m. pl. (pron. *mess-ci-eu*). Pluriel de Monsieur. V. ce mot.

MESSIN, INE, s. (Géogr. Habitant, habitante de Metz.

— adj. Qui concerne Metz ou ses habitants.

— *Pays messin*. Nom du territoire de Metz; il formait, en 1789, le petit gouvernement de Metz-et-Verdun.

MESSINE. (*Zanele*, puis *Messana*). Géogr. Ch.-l. de la province de ce nom (Sicile), à 210 kil. E. de Palerme, sur le phare ou détroit de Messine. Place militaire de premier ordre, elle a un des meilleurs ports de la Méditerranée; archevêché et université. Messine exporte des huiles, des soies, du soufre, etc.; 126,000 hab. La province de Messine, située à la pointe N.-E. de la Sicile, a 4,579 kil. carrés (y compris les îles Lipari, qui en dépendent), et 460,000 hab.

— *Phare ou détroit de Messine*. Détroit large de 6 kilom. qui sépare la Sicile de l'Italie. Les anciens y redoutaient le gouffre de Charybde et le rocher de Scylla.

MESSINOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Messine.

— adj. Qui concerne Messine ou ses habitants.

* **MESSIRE**, s. m. (ct. fr., *mes*, pour *mon*, et *sire*). Titre d'honneur qui se donnait anciennement dans les actes aux personnes distinguées, et qui depuis ne s'est donné qu'au chancelier de France. Messire de Joinville. Messire d'Harcourt. En cet an fut pris *messire* Mansart d'Esne, dedans le château de Vitry, dont il fut capitaine et gouverneur. (Monstrelet.)

— Titre que prirent les avocats, les médecins, les prêtres, etc.

— Dans la poésie badine, s'est dit pour Messer ou Monsieur. Messire Pierre. Messire Antoine. *Messire* lion. (La Font.)

Là trouverez *messire* Renserade,
Le preux Chapelle et maître Chapelain. (Hamilton.)

— Hortic. *Poire de Messire Jean*, ou absol. *Messire Jean*. Poire de couleur rousse qui est cassante et fort sucrée. Elle mûrit en automne. Compotes de poires de *Messire Jean*. (Acad.) || Pl., des *Messire Jean*.

MESSIS (Quentin), dit aussi *Matsys* ou *Metsys*. Peintre flamand, né à Anvers, 1450-1529, d'abord forgeron, devint un peintre célèbre. On cite surtout le triptyque qu'il fit pour la corporation des menuisiers d'Anvers.

MESSOATE, s. m. Hist. Nom donné à des citoyens de Sparte composant une tribu, et établis près du tombeau du poète Alcman, originaire de Messoa.

MESSORE, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du chabot.

MESSOTIER, s. m. Celui qui dit la messe. Peu usité.

MESTA, s. f. Société de grands propriétaires espagnols, qui possède de nombreux troupeaux, de mérinos surtout. Elle a ses privilèges et ses règlements, qui forment un code pastoral. Partout où la mesta a exercé ses privilèges, les troupeaux ont déboisé le sol et ruiné le pays.

MESTÈQUE, adj. 2 g. Teint. Se dit de l'une des deux sortes de cochenille qu'on trouve dans le commerce. Cochenille mestèque.

MESTIQUE, s. m. Botan. Concrétion pierreuse qui se forme dans l'intérieur du fruit des cocotiers, et à laquelle les naturels de la Polynésie supposent de grandes vertus.

MESTIRITOS, s. m. Polyp. Petit genre qui diffère de celui des encrinites en ce que les articulations ont leur circonférence radiée, le centre carré, l'axe central en croix.

MESTIVAGE, s. m. et **MESTIVE**, s. f. (du lat. *messis*, moisson). Anc. cout. Redevance en blé. || Temps de la moisson. || Moisson.

MESTO, adj. m. (mot italien). Mus. Triste. || *Adagio mesto*. Adagio d'un caractère triste.

MESTO, s. m. Bot. Nom vernaculaire d'un chêne espagnol dont l'écorce est regardée comme un spécifique contre la rage.

MESTORUS, s. m. (pr. *mess-to-russ*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce mexicaine.

MESTOTE, s. f. Bot. Syn. de CHAILLETIE.

MESTRANCE, s. f. V. MAISTRANCE.

* **MESTRE**, s. m. (ét. lat., *magister*, maître). Mar. V. MEISTRE.

* **MESTRE DE CAMP**, s. m. Anc. art milit. Grade correspondant à celui de colonel, créé par François Ier, 1543, supprimé par Louis XV, 1750, et rétabli de 1780 à 1788. || *Mestre de camp général de la cavalerie*. Officier qui venait après le colonel général de la cavalerie.

— *Le mestre de camp*. Nom qu'on donnait à la première compagnie d'un régiment, soit de cavalerie, soit d'infanterie.

MESTRE-ÉCOLE, s. m. Hist. ecclés. Écolâtre; titre d'un ancien dignitaire ecclésiastique.

MESTSCHERJAKES, s. m. pl. Géogr. Peuplade de la Russie.

MÉSUA, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des clusiacées calophyllées, dont le fruit, avant sa maturité, laisse couler un suc glutineux très tenace. Cette plante croît dans les Indes orientales.

MESUAGE, s. m. Droit cout. Maison d'habitation.

* **MESURABLE**, adj. 2 g. Qui se peut mesurer ou apprécier. L'infini n'est pas mesurable. Tous les corps se resserrent au froid et se dilatent à la chaleur; cet effet est plus *mesurable* dans les liqueurs. (J.-J. Rousseau.)

MESURADO, Géogr. Cap de la côte des Graines (Guinée septentrionale).

— MESURADO. Fleuve de la même région, appelé aussi *Montserado*.

* **MESURAGE**, s. m. Action ou manière de mesurer. Il a acheté trois sacs d'avoine; il est content du mesurage.

— Arp. Procès-verbal d'un arpenteur, auquel est ordinairement annexé le plan figuré de l'arpentage.

— Géom. prat. Action de mesurer l'aire des surfaces ou le volume des corps.

— Législ. anc. Droit seigneurial qui se prenait sur chaque mesure.

MESURATA, Géogr. V. MESNATA.

* **MESURE**, s. f. (ét. lat., *mensura*, même signif.; fait de *metiri*, mesurer). Métrol. Quantité prise pour terme de comparaison, et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature. Considérées sous le rapport des usages civils et commerciaux, les mesures se divisent en mesures de longueur, de superficie, de capacité et de pesanteur. Les rapports qui naissent entre elles ces différentes mesures forment le système métrique de chaque nation. Mesures itinéraires, agraires, géodésiques, etc. Le système des poids et des mesures. Bonne mesure. Fausse mesure. Unité des mesures. Etalon des mesures. Vendre à fausse mesure. Faire bonne mesure. L'arbitraire régnait autrefois sur la détermination des mesures. Le système des anciennes *mesures* françaises date de Charlemagne, qui le substitua au système romain dans toute l'étendue de la monarchie. (Louvet.)

— *Mesures anciennes*. Mesures usitées chez les peuples de l'antiquité. Les mesures égyptiennes avaient pour unité linéaire la coudée royale, longueur prise dans les dimensions du corps de l'homme; le cube de la demi-coudée donnait l'unité de volume; ce cube rempli d'eau, l'unité de poids, et enfin ce poids, en argent, l'unité monétaire. Le système métrique égyptien, conservé dans toute sa pureté par les Hébreux après leur sortie d'Égypte, subit ensuite de grands changements chez les Romains, les Arabes et les Persans; mais il n'en est pas moins la souche commune des divers systèmes de mesures de ces peuples. On en trouve encore la trace dans les mesures des différentes contrées de l'Europe.

— *Mesures modernes*. Système de mesures fondé sur le mètre, et qui a reçu le nom de *système métrique*. Les divisions de la mesure se marquent par les mots *déci*, *centi*, *milli*, pour marquer un dixième, un centième, un millième; au contraire, les multiples décimaux se marquent par *déca*, *hecto*, *kilo*, *myria*, qui veulent dire dix, cent, mille, dix mille.

— *Mesures nautiques*. Nom des trois unités particulières dont se servent les marins pour mesurer le chemin parcouru par un navire; ce sont le *degré du méridien*, la *lieue marine* et le *mille marin*.

— Fig. *Être de mesure*. Être capable de venir à bout de ce qu'on a entrepris.

— *Avec mesure, avec poids et mesure*. Avec circonspection. L'Écriture dit que *Dieu a tout fait avec poids et mesure*.

Il fait naître et mûrir les fruits;
Il leur dispense avec *mesure*
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits.
(Racine.)

— Fig. *Avoir deux poids et deux mesures, changer de poids et de mesure*. Juger avec partialité.

— *Regards de mesure*. Regards mesurés.

Ses gestes concertés, ses regards de *mesure*,
N'y laissaient aucun mot aller à l'aventure. (Corn.)

— Fig. Si le temps comparé au temps, la *mesure* à la *mesure*, le terme au terme, se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni *mesure* ni terme? (Bossuet.) Sont que la conversion de ces âmes surpasse toute la *mesure* des dons ordinaires. (Id.) On disait l'autre jour que la vraie *mesure* du mérite du cœur, c'était la capacité d'aimer. (Mme de Sévig.) Il avait appris dans l'Écriture que ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et que la *mesure* de leurs aumônes doit être celle de leurs richesses. (Fléchier.) Je sais que tout homme est pécheur, qu'il y a une *mesure* de justice au delà de laquelle la condition mortelle ne va point. (Id.) Dieu exigera plus de celui à qui il a plus donné; ses bienfaits deviendront la *mesure* de vos devoirs. (Mass.) Que cet enfant prenne dans la tendresse de la nation pour lui, la règle et la *mesure* de l'amour qu'il doit avoir pour elle. (Id.)

— Dimension. Prendre la mesure d'une colonne, d'une pièce d'architecture, d'un bastion. Il a pris la mesure d'un des plus beaux palais de l'Italie. Il en sait, il en connaît toutes les mesures. || On dit aussi, à peu près dans le même sens, Prendre la mesure d'un homme pour lui faire un habit. Prendre la mesure d'un habit. Prendre la mesure du pied pour faire des souliers. Un homme d'État prend des mesures; un ouvrier, un maçon, un tailleur, un cordonnier, prennent une *mesure*. (Volt.)

— Fig. Précaution, moyen pour arriver à son but. L'autorité vient de prendre une mesure très sage. Il a pris ses mesures, pris de fausses mesures. Cet événement a déconcerté ses mesures. Il a pris ses mesures de longue main pour arriver à cette place. Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses *mesures*? (La Font.) Il y a peu de règles et de *mesures* certaines pour bien gouverner; l'on suit le temps et les circonstances, et cela roule sur la prudence et sur les vues de ceux qui gouvernent. (La Bruy.) Toutes les *mesures* sont prises pour que vos assemblées ne soient jamais nécessaires. (J.-J. Rouss.) Le plus grand courage et les meilleures *mesures* ont besoin de la fortune. (Volt.) Ce grand échec déconcerta leurs *mesures*. (Rayn.)

— *Rompre les mesures de quelqu'un*. Traverser ses desseins. C'est ce qui a rompu toutes ses mesures. Il y a des *mesures* prises dans le ciel qu'il ne peut rompre. (Boss.)

— Fig. *Être en mesure de faire une chose*. Être en état de la faire. Vous êtes en mesure d'appuyer mes démarches. Je ne suis pas en mesure de demander cette place. || *Être hors de mesure*. Ne plus avoir les moyens de faire une chose. || *Mettre quelqu'un hors de mesure*. Déranger ses projets.

— *Perdre la mesure*, ou *les mesures*. Être déconcerté.

— *Demi-mesure*. La moitié d'une mesure quelconque.

— Fig. Mesure insuffisante, faute de force, d'énergie. Prendre des demi-mesures. Ne prendre que des demi-mesures. Ce ministre est toujours pour les *demi-mesures*. (Acad.) On ne gouverne pas une nation par des *demi mesures*. (Montaigne.)

— Action de mesurer. La première *mesure* précise de la terre, dont nous ayons une connaissance certaine, est celle que Picard exécuta en France vers la fin du dernier siècle. (La Place.) Je me suis convaincu par des centaines d'observations, faites en divers lieux, que l'heure de midi était, comme Saussure l'avait soupçonné, celle qui convient le mieux à la *mesure* des hauteurs. (Ramond.)

— Ce que contient un vaisseau qui sert de mesure pour vendre en détail certaines denrées. Une mesure de blé, de sel, d'avoine. Faire donner deux mesures de blé à son cheval.

— *Faire bonne mesure*. Donner à un acheteur un peu plus que la mesure.

— Fig. *Donner sa mesure*. Faire voir par un acte ce dont on est capable. Se prend en bonne et en mauvaise part. Quand on attend quelque chose du hasard, on ne doit pas donner sa *mesure*. (Leclercq.)

— Fig. *Combler la mesure*. Se rendre coupable à l'excès. Mes crimes désormais ont comblé la *mesure*. (Rac.) || Dans un sens analogue, *La mesure est comble*. La mesure des justices est comble, je vais me venger.

Qu'ils comblent enfin la *mesure*
De leurs exécrables forfaits. (L. Racine.)

— Se dit dans le même sens, de ceux à qui beaucoup de fautes ont attiré quelque châtiment ou quelque disgrâce : Il a été puni ou il a été disgracié, la mesure était comble.

— Fig. Limites, justes proportions, justes bornes, capacité. Régler ses besoins selon la mesure de ses ressources. Cela passe la mesure de son esprit, de son talent. Pour nous, à qui Dieu, par sa grâce, a révélé ses vérités, nous avons lu dans ses Écritures qu'il y a un temps de pleurer et une *mesure* de larmes. (Fléch.) Il lui marquait les justes *mesures* de sa grandeur en l'instruisant de ce qu'un roi doit à ses sujets, et de ce qu'un fils doit à son père. (Id.) Les lumières et la sincérité sont dans la vraie *mesure* de l'autorité. (Diderot.) Concourir à l'unité réelle du genre humain, c'est pour chaque peuple se déployer dans la *mesure* de son génie. (E. Quin.) Le monde satisfait dans une certaine *mesure* l'une de nos passions les plus intéressantes et les plus agréables, la curiosité des hommes. (P. Janet.)

— Fig. Modération, retenue, sentiment des bienséances. Avoir de la mesure. Manquer de mesure. Il n'a gardé aucune mesure avec moi, envers moi. Il m'a écrit, il m'a parlé avec beaucoup de mesure. Garder la mesure en tout. Être plein de mesure. Il ne garde de mesure en rien, sur rien. Emportés par leur humeur violente, ils ne gardent plus ni lois ni *mesures*. (Boss.) Cette armée, toute indépendante, réforme elle-même, à sa mode, le parlement, qui eût gardé quelques *mesures*. (Id.) Ce peuple qui avait perdu toute espérance de santé, et toute *mesure* de prudence... (Fléch.) On est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance, et tout le désir de plaire; mais, par les traitements que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit, ou de qui l'on dépend, on est jeté hors de ses *mesures*, et même de son naturel. (La Bruy.)

— *Passer la mesure*. Sortir des bornes que la bienséance, que la politesse prescrit.

— *C'est un homme sans règle et sans mesure, qui n'a point de mesure*. Il est excessif et déréglé en tout ce qu'il fait.

— *Ne point garder de mesure avec quelqu'un*.

N'avoir aucun ménagement, aucun egard pour lui.

— Loc. prov. *Les petites mesures ne reviennent point aux grandes.* Lorsqu'on vend en detail, on perd sur la mesure. || *De tout et partout c'est mesure. De la mesure dont nous mesurons, nous serons mesurés.* On nous traitera comme nous aurons traité autrui.

— Archit. *Prendre des mesures.* Rapporter sur le papier celles que l'on détermine avec quelque instrument. || *Donner des mesures.* Regler la proportion de ce qu'on désire faire établir.

— Bot. Grandeur comparative des plantes et de leurs parties, offrant souvent d'excellents caracteres dont le botaniste fait usage.

— Escrim. Distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret. Être a la mesure, hors de mesure. || *Mesure dure.* Jeu d'un tireur qui emploie la force, ne repond aux coups qu'on lui riposte que par des mouvements convulsifs, et offre avantage sur lui par sa pesanteur. || *Entrer en mesure.* Approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant. || *Gagner la mesure* Porter le pied droit en avant et le faire suivre de la jambe gauche, en observant d'un pied à l'autre la même distance que dans la garde. || *Lâcher la mesure.* Reculer devant son adversaire. || *Rompre la mesure.* Se mettre hors de la portée du coup. || *Serrer la mesure.* Avancer sur l'adversaire.

— Fig. *Serrer la mesure.* Presser son adversaire dans une discussion.

— Féod. *Droit de mesure publique.* Droit que les seigneurs s'étaient attribué, et qui consistait à donner, par leurs officiers, les poids et les mesures.

— Géom. et Arithm. Certaine quantité qu'on prend pour unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes. Vingt et quarante ont des mesures communes qui sont 5, 4, 2.

— Jeux. Au jeu de mail, Espèce de compas rond qui sert a marquer les différents poids que doivent avoir les bonnes boules de différentes grosseurs.

— Manég. Précision des mouvements d'un cheval, soit qu'il marche, trotte ou galope. Ce cheval fournit son air avec toute la mesure et la précision possible.

— Mar. Parmi les matelots, Petit vase, quart, tasse qui sert a distribuer à chacun la ration qui lui revient.

— Métrol. *Grande mesure des marchands.* Mesure de longueur d'Augsbourg, employee pour les étoffes, et dont la valeur est de 0 mét. 6005. || Nom d'une mesure pour le vin, en usage en Lorraine, et valant de 12 a 15 litres. || *Mesure du sanctuaire.* Mesure légale des Hebreux.

— Mus. Règle qui etablit le rapport des sons entre eux, quant a leur durée. Battre, observer la mesure. Sentir et ne pas sentir la mesure. Chanter en mesure. Les assistants s'y joignaient en outre en battant la *mesure* avec les mains. (G. de Nerval. || *Jouer, chanter, danser en mesure.* Observer exactement la mesure en jouant d'un instrument, en chantant, en dansant. || Dans le sens contraire : Être hors de mesure. Manquer la mesure, à la mesure. Manquer, perdre la mesure. Presser la mesure. Plus particulièrement, Court espace de temps, d'une durée convenue, pendant lequel doivent s'entendre un certain nombre de notes, formant une petite agglomeration de sons. Dans la musique ecrite, les mesures sont indiquées ordinairement par des lignes verticales. Les mesures sont binaires, ternaires ou quaternaires, selon qu'elles se partagent en deux, trois ou quatre temps. Elles sont simples ou composées, selon qu'elles contiennent une ou plusieurs notes pour chaque temps. Mesure a deux temps, à trois temps, a quatre temps. Il n'y a reellement que deux sortes de *mesures* dans notre musique; savoir, a deux et trois temps égaux. (J.-J. Rousseau.)

— Philos. Mode de détermination des faits; raison de leur extension.

— Poes. Cadence des vers, determinée dans les langues anciennes par les breves et les longues, et en français, par le nombre des syllabes. Ce vers est trop court, la mesure n'y est pas. On retient plus facilement les vers que la prose, à cause de la mesure. La mesure de l'alexandrin français est de douze syllabes, avec un repos nommé cesure entre la sixieme et la septieme syllabe. Nous avons des vers de douze, de dix, de huit, de sept, de six, de cinq, de quatre, de trois, de deux, et même d'une syllabe.

Pour enfermer son sens dans la borne prescrite,
Là *mesure* est toujours trop longue ou trop petite.
(BOILEAU.)

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces?
Ce n'est pas que leurs sons agreables, nombreux,
Soient toujours à l'oreille également heureux;
Qu'en plus d'un lieu le sens n'y gene la *mesure*. (Id.)
Et malheur à tout nom qui, propre à la censure,
Put entrer dans un vers sans rompre la *mesure!* (Id.)

— Techn. Bande de papier, plus ordinairement aujourd'hui, Bande de cuir avec laquelle les tailleurs et les couturieres prennent les longueurs et les largeurs des vêtements qu'ils ont a faire. || Chez les tireurs d'or, Nom d'anneaux plus ou moins ouverts, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

— Techn. anc. Nom qu'on donnait autrefois à un pain de suif pesant cinq livres et demie.

— *A mesure que.* loc. conj. Selon que, suivant que, à proportion que, en même temps que. A mesure que l'un avançait, l'autre reculait. Auteur de tout ce qui doit être, le temps detruit tout ce qu'il fait naître *a mesure* qu'il le produit. (J.-J. Rouss.) La chevre prend toujours plus de durete a *mesure* qu'on avance en age. (Buffon.) Je vois mes rideaux d'uns les beaux jours d'été s'avancer le long de la muraille blanche a *mesure* que le soleil s'eleve. (X. de Maistre.)

— S'employe aussi sans *que*, et alors il se met toujours a la fin des phrases. Travaillez, vous serez paye a mesure.

— *A mesure de.* loc. prépos. Les Romains élevaient leurs prétentions a mesure de leurs defaites.

— *A fur et mesure, au fur et à mesure.* loc. adv. V. FUR.

— *Outre mesure.* loc. adv. Avec excès. Il dépense outre mesure. | *En même mesure.* En proportion egale.

— *Sans mesure.* loc. adv. Avec excès. Je vis une affection sans *mesure*. (Boss.) Aussi pleure-t-elle sans *mesure*, et ne veut pas recevoir de consolation. (Fl.) Sans *mesure* et sans regle au vice abandonnée. (Boil.)

— Par extens. La puissance de Dieu est sans borne et sans *mesure*. (Flech.)

MESURÉ, ÉE, part. pass. du v. Mesurer. S'empl. adject. La force acceleratrice dans la chute des corps est *mesurée*. (Thom.) La longueur du corps, *mesurée* depuis l'oeil jusqu'a l'origine de la queue, est a peu pres egale a sa hauteur prise au niveau du garrot. (Buff.)

— Fig. Regulier. Les periodes de ce discours sont bien peu mesurees. Leur démarche, leur course, leurs sauts, ne sont ni gênés ni *mesurés*. (Buff.) Ses mouvements sont toujours *mesurés*, et son caractère paraît tenir de la gravité de sa marche. Id.)

Qui marche en ses conseils à pas plus *mesurés*
Qu'un doyen au palais ne monte les degrés. (BOIL.)

— Fig., en parlant des personnes et des choses. Circonspect, convenable, bienseant. Expressions peu mesurees. Fort mesuré. Homme fort peu mesuré dans ses discours. Ma réponse a ete bien simple; si M. Tronchin veut vous la communiquer, je me flatte que vous la trouverez raisonnable et *mesurée*. (D'Alembert.) Je vous assure que ce mouvement et ces sentiments *mesurés* donnent a l'âme une forte impulsion. (Senanc.)

— Distribué avec mesure. La dose du bonheur nous a été *mesurée*, parce que notre cœur est insatiable. (Chateaub.)

— Proportionné, évalué. Le dévouement, c'est le travail exprime et *mesuré* par ses œuvres. (Proudh.) Ce que nous voulons, c'est le progrès régulier, au jour le jour, le progrès *mesuré* aux besoins du moment. (Gambetta.)

— Apprecié. Mes actions ne doivent pas être mesurées sur les vôtres.

— Calculé. Sous un chef qui connait et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et *mesuré*. (Bossuet.)

— Qui est en vers. Il a fait imprimer un volume de sottises *mesurees*. (Balzac.)

— Latter. *Vers mesurés* ou *metriques*. Se dit des vers français qu'on a essayé de faire en imitant la mesure des vers latins.

— Mus. Mot que l'on écrivait autrefois sur les partitions, pour indiquer l'endroit ou cessait le récitatif, et ou reprenait le chœur.

MESURE-FORCEPS, s. m. Syn. de LABIDOMÈTRE.

MESURÉMENT, adv. D'une manière mesurée, avec prudence. Pour juste. De la savoir choisir et s'y conduire *mesurément*, c'est une des plus ardues besognes que je sache. (Mont.)

*** MESURER**, v. a. 1re conj. (radic. *mesure*). Chercher a connaître ou a déterminer une quantité par le moyen d'une mesure. Mesurer un champ. Mesurer les degrés de froid, de chaleur. Mesurer un espace. Mesurer la distance d'un lieu a un autre. Mesurer au mètre, au litre, au boisseau.

— Fig. On ne *mesurait* jamais à l'accusé avec une parcimonie plus cruelle les moyens d'établir son innocence que lorsqu'on lui demandait sa tête. (L. Blanc.

— Vendre a la mesure. Mesurer du blé, de l'huile.

— *Mesurer des yeux, avec les yeux.* Juger, à la vue, de la distance ou de la grandeur d'un objet. Mesurer des yeux la hauteur d'une tour, la profondeur d'un précipice.

— Fig. *Mesurer un homme des yeux*, du *regard*. L'examiner depuis la tête jusqu'aux pieds, en forme de menace, de provocation.

— *Mesurer les épées.* Constater avant un duel que les épées des adversaires sont de même longueur.

— Par extens. *Mesurer son épée avec quelqu'un.* Se battre à l'épée contre lui. Il ne m'echappera pas que nous n'ayons *mesuré* nos epées. (L'abbé Prevost.)

— *Mesurer ses forces contre quelqu'un.* Faire épreuve de ses forces contre celles d'une autre personne.

— Fig. *Mesurer le sol, mesurer la terre, le plancher.* Tomber par terre. Les guerriers de ce coup vont *mesurer* la terre. Boil.

— Pop. et fig. *Mesurer les côtes a quelqu'un.* Lui donner des coups de bâton.

— Fig. L'homme, s'il en monte de poussière qui s'ouvre et l'emporte avec rapidité a *mesure* l'immensite des cieux. (Anne Martin.) Votre fils chérit va *mesurer* la scène qu'il doit parcourir. (Mme Campan.) Et le grand homme fut le premier Européen qui traversa le golfe de Gascogne et cet Océan dont il avait le premier mesuré les flots. (Malte-Brun.) Choses sombre que tout homme porte en soi, et auquel il ne *mesure* avec desespoir les volontés les moins avérées et les actions de sa vie. (V. Hugo.)

— Fig. Apprecier. Ayant *mesuré* et mâché ces tristes avertissements et remontrances d'un si grand parent... (Noël du Fail.) Je sais de vos premiers *mesurer* la grandeur. (Rac.) Est ce au pied du savoir qu'on *mesure* les hommes? (Boil.

— *Mesurer à.* Que je reprise ces plus sublimes qui *mesurent* les conseils de Dieu à leurs pensées! (Boss.) Je *mesure* mon vol a mon timide genie. (Boil.) Dieu *mesure* l'ame intelligente à ses dons a la faiblesse de ses créatures. (Mass.) *Mesurer* les lumieres de Dieu a celles de l'homme. (Fl.)

Mais, helas, épargnez une âme plus timide
Mesurez vos malheurs aux forces de Phedre;
Et ne m'exposez point aux plus cruels remords,
Qui jamais d'une amante épouvanterent les plaisirs.
(RACINE.)

— *Mesurer par.* Nous devons *mesurer* notre vie par les actions, non par les années. (Boss.) Aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures, et de *mesurer* notre vie par les jours et par les années... (Fl. Ceux qui *mesurent* la durée de leur vie par l'abondance et la variété de leurs divertissements... Flech.)

— *Mesurer sur.* Proportionner sur, regler sur. Mesurer sa dépense sur son revenu. *Mesurez* tes conseils sur ma vaste puissance. (Rac.) *Ne mesurez* pas sur votre puissance la justice de vos entreprises. (Mass.) Il est juste de *mesurer* ce que je vous dois sur ce que vous avez fait pour moi. (Fl.) Il nous comblait tous les jours de nouvelles faveurs, s'il en-*mesurait* l'abondance et l'excès sur celui de notre tendresse. (Fl.

— Dans le même sens, avec *là dessus*. Le zèle de vos sujets est imperissable, mais *ne mesurez* pas là-dessus les droits que vous avez sur eux. (Mass.) Vos bienfaits vous donnent sur vos sujets un droit qui vous les assujettit pour toujours; *mesurez* là-dessus ce que vous devez au seigneur. (Fl.)

— Regler avec sagesse, avec circonspection. Mesurer ses actions. Il n'entreprend rien sans avoir auparavant bien mesuré toutes choses. Il faut mesurer ses paroles quand on parle à plus grand que soi. Un abbé doit mesurer toutes ses démarches.

— *Mesurer ses expressions, ses paroles.* Parler avec convenance.

— *Mesurer son coup.* Le calculer d'avance pour être plus sûr d'atteindre le but. Il fallait que ce coup fût bien *mesuré*, car entre la contusion et être tué, il y avait fort peu a dire. (Mme de Sevigné.)

— Contenir une certaine mesure, avoir une dimension déterminée. C'est une masse carrée *mesurant* huit pas sur chaque face. (Chateaubriand.)

— Absol. Chercher des rapports ou *mesurer*, c'est la même chose. (Condillac.)

— Loc. prov. *On sera mesuré à la même mesure qu'on aura mesuré les autres.* La pareille sera rendue a chacun. *Voilà le bassineau où on les mesure.* Se dit, dans une contestation, quand on énonce la regle qui décide de la matière. || *A brebis tondue Dieu mesure le vent.* Dieu proportionne a notre faiblesse les maux qu'il nous envoie. *Mesurer les autres à son aune.* Juger des sentiments d'autrui par ses propres sentiments. Il me croit méchant et perfide, il mesure tout le monde à son aune. || *Mesurer quelque chose à la longueur de son bras.* S'en faire une trop petite idée. *Ne pas mesurer son terre.* Boire outre mesure.

— Comm. *Mesurer ras.* Mesurer juste. *Mesurer comble.* Mettre un peu au-dessus de la mesure.

— Constr. *Mesurer par équarrissement.* Prendre, pour le volume d'une pierre ou d'une piece de bois taillee de forme irreguliere, le parallelépipède rectangle dans lequel elle serait inscrite.

— Poes. Soumettre aux règles de la mesure. Lui-même en *mesura* le nombre et la cadence. (Boileau.)

Faudrait, dans les ardeurs de ce zele inconsidéré,
Je songe à *mesurer* les syllabes d'une ode. (BOIL.)

— Vener. *Mesurer une forêt, un bois.* Se dit en parlant du cerf ou le toute autre bête qui a traversé d'un bout a l'autre.

— SE MESURER, v. prom. Être, pouvoir être mesuré. Les marchandises se mesurent au poids, a la longueur ou au volume. Nous pouvons considérer le temps de deux manières différentes; premièrement, en tant qu'il se *mesure* en lui-même, par heures, par jours, par mois, par années. Boss.)

— Fig. *Se mesurer a.* La gloire doit se *mesurer* aux moyens de l'acquérir. (La Rochef.)

— *Se mesurer avec quelqu'un.* Essayer contre quelqu'un ses forces physiques. | Fig. Vouloir s'égaler a lui, sous le rapport des forces intellectuelles. Il ne vous appartient pas de vous mesurer avec lui.

— *Se mesurer avec quelque chose.* Lutter l'une contre quelconque. Les plus grands hommes ne s'accroissent jamais ils *se mesurent* avec les plus hautes situations. (Lamart.

— Fig. *Se mesurer par.* L'estime des hommes *se mesure* par les difficultés surmontées. (Volt.)

— Regler sa conduite ou sa dépense, les mo-

derer. Il faut se *mesurer*, la bonne chere est nette. (La Font.

— Fig. S'apprécier.

Je ne me connais pas
Qui sans me *mesurer* j'ai la vue
(Boileau.)

— Être réglé d'après le mérite. Il a, en parlant du discours. Pour être attentif a la parole de l'Evangile, il ne faut pas tant *mesurer* son attention au lieu ou se prêchent les paroles, mais au lieu ou se regnent les mœurs. (Boss.)

Se regarder l'un l'autre, se mettre les autres pour étudier ses forces respectives. Les sens sont d'abord mesurés les yeux.

*** MESUREUR**, s. m. Officier public qui a droit, dans quelques marches, de mesurer certaines marchandises. Mesureur de grains, de charbon.

— Tailleur qui prend mesure aux clients.

— Chim. Appareil a l'aide duquel on mesure les volumes des différents gaz.

— Géom. *Mesureur général.* Instrument a l'aide duquel on prend des mesures.

— Adjectiv. Tube mesureur. Jauge *mesureur*. (Arcet.)

— *Marc-café mesureur.* Instrument qui sert a mesurer certains traits pris dans les triangulations.

MESUS, s. m. (pr. *me-zu*; et fr., *mes*, pour *mal*, et *user*). Mauvais usage. Vieux mot.

— Législ. anc. Abus et legerete de nos mœurs dans les bois, pâturages et communes.

MESUSAGE, s. m. (radic. *mesuser*). Mauvais usage.

*** MÉSUSER** v. n. 1re conj. (rét. fr., *més*, pour *mal*, et *user*). Abuser; faire un mauvais usage. Il a mesusé de vos bienfaits. La fortune, lorsqu'elle est favorable, nous porte presque toujours a mesuser de ses faveurs. (Mass.) Et sachez qu'il vaut mieux encore qu'il en *mesuse*. Mol.

— Syn. comp. MESUSER, ABUSER. *Mesuser* d'une chose, c'est l'employer mal; *en abuser* c'est s'en servir sans mesure, sans discretion.

MÉSUSEUR, s. m. Celui qui mesuse.

MESVOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Mesvoyer.

MESVOYER, v. a. 1re conj. (rét. fr., *mes* pour *me*, mal, et *voie*). Faire sortir de la voie. Vieux mot.

MESVRES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Autun (Saône-et-Loire); 1,200 hab.

MET, s. m. (pr. *mè*). Écon. rur. Contenant dans lequel on verse le vin sous le pressoir.

META, Geogr. Rivière de Colombie (Amérique du Sud), affluent de l'Orénoque.

MÉTABASE, s. f. (rét. gr., μετάβασις, pref. qui marque le changement; βάσις, marche). Rhét. Passage sans transition d'une idée a une autre. Retour a un sujet laissé de côté.

MÉTABASIS, s. m. (pr. *mé-ta-ba-zis*; rét. gr., μετάβασις, pref. qui marque le changement; βάσις, marche). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour des herbes des montagnes de la Grèce.

*** MÉTABOLE**, adj. 2 g. (du gr. μεταβάλλω, changement). Qui subit un changement.

— Zool. Se dit des animaux qui subissent des métamorphoses. Reptiles métaboles.

— METABOLE, s. f. Anc. art milit. Nom d'une espèce de couvert ou de demi-tour en usage dans l'infanterie grecque.

— Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour des herbes de Manille et de Java.

— Pathol. Changement d'une maladie en une autre.

— Rhét. Figure qui consiste a repeter plusieurs expressions dans un ordre différent. Il y a une métabole dans cette phrase : Si vous ne pouvez pas ce que vous voulez, il faut vouloir ce que vous pouvez.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif feminin.

MÉTABOLÉOLOGIE, s. f. (rét. gr., μεταβάλλω, changement; λόγος, traité). Pathol. Discours sur les changements qui surviennent dans la marche des maladies.

MÉTABOLIQUE, adj. 2 g. (radic. *métabole*). Qui a rapport a un changement de nature. Phénomènes métaboliques.

MÉTABOLISME, s. m. (radic. *métabole*). Changement de nature moléculaire des corps.

MÉTABRUSHITE, s. f. Chim. Hydrophosphate de cuivre, mêlé avec traces d'alumine, de fer et de matières organiques.

*** MÉTACARPE**, s. m. (rét. gr., μετά, après; καρπός, carpe). Anat. Partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os cylindroïdes, formant le dos de la main par sa partie postérieure, et la paume par sa partie antérieure. Les cinq os du métacarpe. Articulation du métacarpe. Maladies du métacarpe. V. SQUELETTE. || On dit *canon* chez les solipèdes.

— Foss. Espèce d'étoile de mer qui ressemble a une main avec ses doigts.

MÉTACARPIEN, ENNE, adj. Anat. Qui appartient au métacarpe. Articulations métacarpiennes. Os métacarpien. Artère métacarpienne. Les cinq os métacarpiens.

— Substantiv. *Le métacarpien.* L'os métacarpien. Le premier, le second métacarpien. Le

troisième, le quatrième métacarpien. La dissection de la tumeur prouva qu'elle était formée aux dépens de la cinquième métacarpien, qui était redressé et hypertrophié, et présentait une substance gélatiniforme. Marjolin.

MÉTACARPO-MÉTACARPIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

MÉTACARPO-PHALANGIEN, ENNE, adj. Anat. Qui appartient au métacarpe et aux phalanges. Articulation métacarpo-phalangienne.

—Substantiv. *Métacarpo phalangien du pouce*. Muscle adducteur du pouce, assez mince et triangulaire, situé dans l'éminence thénar. *Métacarpo-phalangiens latéraux externes*. Muscles interosseux externes, ainsi appelés parce qu'ils s'étendent depuis la partie inférieure du carpe, entre les cinq os métacarpiens, jusqu'aux premières phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce. || *Métacarpo phalangiens latéraux internes*. Muscles interosseux internes de la main, destinés à porter en dedans les doigts auxquels ils correspondent.

MÉTACENTRE, s. m. (ét. gr., μετά, préf. qui marque le changement; κέντρον, centre). Mar. Centre qui varie et se déplace suivant le plus ou moins d'inclinaison latérale du vaisseau. || Point qui doit être au-dessus du centre de gravité de la masse entière.

MÉTACENTRIQUE, adj. 2 g. Mar. Se dit d'une ligne courbe qui est le lieu des métacentres dans toutes les inclinaisons d'un navire.

MÉTACÉTIQUE, adj. (ét. gr., μετά, avec; fr. *acétique*). Chim. Se dit de l'acide propionique.

MÉTACÉTONE, s. f. (ét. gr., μετά, avec; fr. *acétone*). Chim. Substance particulière qui se rapproche de l'acétone; elle est formée par l'action de la chaux sur le sucre et l'amidon à une température élevée.

MÉTACÉTONIQUE, adj. 2 g. Chim. Syn. de PROPIONIQUE.

MÉTACHALE, s. m. (ét. gr., μετά, avec; fr. *acétique*). Chim. Il a été supposé que le métacétone.

MÉTACHILE, s. m. (pr. *mé-ta-kile*; ét. gr., μετα, en arrière, χείλος, lèvre). Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes de l'Inde.

MÉTACHLORITE, s. f. (pr. *mé-ta-klo-rite*; ét. gr., μετα, avec, χλωρός, vert). Minér. Variété de ripidolithe, de couleur vert pâle, se présentant en croûtes minces et lamelleuses.

MÉTACHORÈSE, s. f. (pr. *mé-ta-ko-rèze*; ét. gr., μεταχώρησις, fuite, de μετά, qui indique le changement, et χώρος, lieu). Pathol. Transport d'une maladie d'une partie dans une autre.

MÉTACHROMATISME, s. m. (pr. *mé-ta-kro-ma-tisme*, ét. gr., μετα, indiquant changement, χρῶμα, coloration). Physiol. Changement que l'âge, les maladies amènent dans la couleur des poils ou des plumes des divers animaux.

MÉTACHROME, s. m. (ét. gr., μετα, préf. indiquant changement; χρῶμα, coloration). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomèles, établi pour une espèce de Cuba et quatorze américaines.

* **MÉTACHRONISME**, s. m. (pron. *mé-ta-kro-nisme*, étym. gr., μετά, préf. qui indique changement; χρόνος, temps). Chronol. Erreur de date qui se fait en rapportant un fait à un temps antérieur à celui où il est arrivé.

MÉTACINNAMÉINE, s. f. (ét. gr., μετα, avec, fr. *cinnamène*). Chim. Substance qui se trouve quelquefois dissoute dans la cinnamène.

MÉTACONDYLE, s. m. (ét. gr., μετά, après; κόνδυλος, condyle). Anat. Dernière phalange des doigts ou des orteils.

MÉTACOPAÏBATIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide cristallisé contenu dans le copahu de Maracaïbo.

MÉTADIÈRE, s. f. Comm. Sorte de toile.

MÉTADUPE, s. m. (ét. gr., μεταδούπος, intermédiaire). Ent. m. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Mexique.

MÉTAFACIAL, ALE, adj. (étym. gr., μετά, avec; fr. *facial*). Anat. Se dit d'un angle rentrant formé par la rencontre de l'apophyse ptérygoïde avec la base du sphénoïde.

MÉTAGALLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métagallique avec une base salifiable.

MÉTAGALLIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μετά, après; fr. *gallique*). Chim. Qui est produit par l'action du feu sur l'acide gallique. Acide métagallique.

MÉTAGENÈSE, s. f. (étym. gr., μετά, préf. indiquant changement; γένεσις, naissance). Physiol. Phénomène de génération par lequel un être né d'un ovule donne la naissance sans avoir été fécondé et étant encore dépourvu d'organes génitaux.

MÉTAGITNIEN, adj. m. (ra. *Métagitnies*). Mythol. Surnom d'Apollon.

MÉTAGITNIES, s. f. pl. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; γειτνία, voisinage). Antiq. gr. Fêtes célébrées par les Méliéens en l'honneur d'Apollon, et pour perpétuer le souvenir de leur établissement sur le territoire des Dioméens.

MÉTAGITNION, s. m. (rad. *métagitnien*). Chron. anc. Deuxième mois et anciennement huitième mois chez les Athéniens; il répond à notre mois de juin.

MÉTAGLOBULINE, s. f. Chim. Composé encore mal déterminé qui s'obtient par la décomposition de l'hémoglobine.

MÉTAGNANTHE, s. m. pr. *mé-ta-ghnante*; ét. gr., μετα, γναθος, fleur différente). Bot. Genre de composées sénécionidées, comprenant trois sections.

MÉTAGRAMME, s. m. (ét. gr., μετά, préf. qui indique changement; γράμμα, lettre). Gramm. Syn. de METAPLASME.

MÉTAGRAPHE, s. m. (ét. gr., μετά, préf. qui marque changement; γράφω, j'écris). Boîte contenant un cachet ou le fac-similé d'une écriture, avec le tampon à encre.

MÉTAIL, s. m. (pron. *mé-tall*, il mouille). S'employait autrefois dans le sens général de Métal. Aujourd'hui, Composition formée de la combinaison de plusieurs métaux. L'or est un métail, le similor un métail. C'est dans ce sens que l'on devrait dire *métail d'Alger*, et non pas *métal d'Alger*, selon l'usage qui a prévalu. "En fin d'arriva une porte de *métail* rangée tout au dessus de la quelle la sarrondissait, dans un feuillage de pierreries, une grosse pomme d'or. (V. Hugo.) Pl., *métaux*.

* **MÉTAIRIE**, s. f. (ét. bas-lat., *medietaria*, même sens). Agric. Domaine agricole exploité par un colon qui partage les fruits avec le propriétaire. Belle métairie. Pauvre métairie. Posséder trois métairies. Les *métairies* des patriciens se succédaient sur le bord de la route. (G. Flaubert.)

— Petite ferme, terre de médiocre étendue, dont le fermier paye une redevance annuelle déterminée, en argent ou en fruits.

* **MÉTAL**, s. m. (ét. lat., *metallum*, même signif.). Minér. Corps simple, rangé parmi les substances minérales, qui se trouve dans le sein de la terre, dans toutes sortes de terrains, et plus communément dans ceux qui sont primitifs et de transition. Les alchimistes et les anciens ne connaissaient que sept métaux, qu'ils désignaient chacun par le nom d'une des sept planètes d'où ils pensaient qu'ils recevaient des influences; au XVIe siècle, on en connaissait déjà dix, qui furent divisés en métaux parfaits et métaux imparfaits, en nobles et en ignobles, d'après la rareté et le prix. Depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, le nombre des métaux a été porté à plus de quarante. Les *métaux* en général sont les meilleurs conducteurs de l'électricité, et c'est à la faveur de cette propriété que le grand physicien et philosophe Franklin est parvenu à ravir la foudre au ciel. (Pelouze.)

— Fig. Sous ses coups bienfaisants elle [la douleur] rend le *métal* de notre âme aussi souple que fort. (P. Janet.)

Qui t'aloit son amour, Juana, de ta faveur l'Ame
Faite de ce *métal* faux dont sont fabriquées
La mauvaise monnaie et les écus marqués.
(A. DE MUSSET.)

— *Métal natif* ou *métal vierge*. Métal que l'on trouve pur dans la mine.

— *Métaux précieux*. L'or, l'argent, et aussi le platine.

— Par extens. Argent monnayé. Il faut vous dire que, depuis la chute des assignats, le Directoire avait senti plus d'une fois la nécessité de mettre une grande masse de *métaux* en circulation. (Ch. Nodier.)

L'argent en aucun fait l'affaire,
Et nulle affaire ne fait point,
Ce bienheureux *métal*, l'argent maître du monde?
(LA FONTAINE.)

En amour, comme en guerre,
On ne fait plaindre un *métal* qui fait tout,
Rompt murs, jette portes par terre,
N'abhorre rien dont il ne vienne à bout. (Id.

— *Bon métal*. Nom donné par les anciens chimistes aux substances métalliques cassantes et volatiles.

— Par extens. Alliage métallique. || *Métal d'Alger*. Métal imitant grossièrement l'argent. *Métal anglais*. Sorte d'étain. *Métal de cloches*. Bronze dont on fait des cloches. *Métal de Darcet*. Alliage fusible de bismuth, d'étain et de plomb. *Métal de miroirs*. Composition métallique très compacte, dure et serrée, qui prend le poli au point de devenir une comme une glace. C'est un alliage de cuivre, de plomb et d'antimoine. || *Métal de potier*. Alliage d'étain, de cuivre et de bismuth. *Métal de prince*. Cuivre très raffiné, dont on fait des tabatières, des étuis, etc. || *Métal du prince Robert*. Alliage de cuivre et de zinc.

— Fig. *Les quatre métaux*. Les quatre âges du monde.

La bonne foi...
N'alla pas jusqu'au temps du troisième *métal*.
(BOILEAU.)

— Arg. Argent.

— Alchim. *Métal parfait*. Or ou argent. || *Métal imparfait*. Tout autre métal que l'or ou l'argent.

— Blas. Nom de l'or et de l'argent, que l'on représente par le jaune et le blanc. Lorsque l'écu porte métal sur métal, on dit que les armes sont fausses à enquerre. L'écu ponctué par le graveur représente l'or; il représente l'argent, au contraire, quand il est tout à fait blanc et uni.

— Fond. Mélange d'étain, de cuivre jaune et de débris de vieux canons. Cuiller, fourchette de métal.

— Fr.-maçonn. Argent monnayé.

— Métrol. Mesure de poids, en Turquie, équivalant environ à 16 kilogr.

— Adjectiv. L'arsenic *métal* ne fournit aucun médicament à la médecine. Nachet.)

MÉTALASIE, s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

MÉTALBUMINE, s. f. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *albumine*). Chim. Principe albuminoïde qui se trouve dans la sérosité du péritoine.

MÉTALDÉHYDE, s. f. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *aldéhyde*). Chim. Substance solide obtenue de l'aldéhyde et qui jouit des mêmes propriétés.

MÉTALENT, s. m. (ét. fr., *mé*, pour *mat*; et *talent*). Néol. Absence de talent; inhabileté. A la cour, le mérite parvient quelquefois par la bassesse, et le *métalent*, par l'effronterie. (Biblioth.)

— Penchant à la malveillance.

* **MÉTALEPSE**, s. f. (étym. gr., μεταλήψις, transposition; formé de μετά, préf. qui marque changement, et de λαμβάνω, je prends). Rhét. Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, comme *il a vécu*, pour *il est mort*; ou le conséquent pour l'antécédent, comme *nous le pleurons*, pour *il est mort*.

MÉTALEPSIE, s. f. (ét. gr., μεταλήψις, permutation). Chim. Théorie des substitutions.

MÉTALIMNÉEN, ENNE, adj. (ét. gr., μετά, après; λίμνη, étang). Minér. Qui n'a lieu qu'après la formation du calcaire marin. Dépôts métalimnéens d'eau douce.

MÉTALINE, s. f. Alliage métallique appelé aussi *métal antifriction*, et qu'il n'est pas nécessaire de graisser.

MÉTALLÉITÉ, s. f. (rad. *métal*). Ensemble de toutes les propriétés, perfections ou imperfections que présentent les métaux et qui les caractérisent. On ne peut pas déterminer d'une manière bien précise les divers degrés de *métallicité*. Pelouze.)

MÉTALLESCENCE, s. f. Hist. nat. Propriété des corps métallescents.

MÉTALLESCENT, ENTE, adj. (rad. *métal*). Hist. nat. Dont la surface joue les couleurs métalliques. L'acoryne métallescent.

MÉTALLIECTIQUE, s. f. Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des mantiens, comprenant des espèces remarquables par l'éclat de leurs couleurs et originaires des Indes orientales.

MÉTALLIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *metallum*, métal; *ferre*, porter). Minér. Qui contient du métal, un métal quelconque. Filon métallifère. Mine métallifère.

MÉTALLIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *metallum*, métal; *forma*, forme). Minér. Qui a l'apparence d'un métal.

MÉTALLI-MÉCANIQUE, adj. Se dit d'un genre de casse pour arbustes.

MÉTALLIN, INE, adj. (rad. *métal*). Hist. nat. Qui a une teinte métallique.

* **MÉTALLIQUE**, adj. 2 g. Minér. Qui a les qualités d'un métal. Corps, substance métallique. Son métallique. Saveur métallique.

— *Corps métalliques*. Nom générique donné à toutes les substances qui contiennent des parties métalliques.

— *Éclat métallique*. Brillant produit par une réflexion vive et abondante, d'où résulte l'apparence d'un métal.

— *Plume métallique*. Bec taillé, semblable à celui d'une plume à écrire, et servant au même usage, fait en métal, ordinairement en acier.

— Diplom. *Caractères métalliques*. Caractères tracés en encre métallique ou de couleur métallique.

— Entom. *Insectes métalliques*. Insectes qui ont des couleurs ou un éclat métallique.

— Financ. *Réserve métallique*. Métaux précieux monnayés ou non monnayés et conservés en garantie de billets émis. La réserve *métallique* de la banque de France. (Acad.) *Monnaie métallique*. Monnaie fictive, mais qui est remboursable en espèces. Le Directoire émit des inscriptions métalliques en 1799.

— Géogr. *Monts métalliques*. V. ERZ-GEBIRGE.

— Hist. *Histoire métallique*. Histoire ou les événements sont constatés par une suite de médailles. L'histoire métallique de Louis XIV.

— Numism. *Science métallique*. Science qui concerne les médailles.

— Ornith. *Plumes métalliques*. Plumes qui offrent des couleurs aussi brillantes que le métal le plus poli.

— Pathol. *Colique métallique*. Colique causée par l'introduction de certains métaux dans l'appareil digestif.

— METALLIQUE, s. m. Valeur en métaux.

— METALLIQUE, s. f. Syn. de METALLURGIE. S'occuper, traiter de la métallique. Un traité de *métallique*. (Acad.) Il a vieilli en ce sens.

— METALLIQUES, s. m. pl. Entom. Section de la famille des muscides, comprenant des espèces dont le corps est orné de teintes métalliques.

— Fin. En Russie, Effets publics payables en roubles d'argent, par opposition à ceux qui sont payables en billets de banque. || En Autriche, Rentes sur l'État payables en espèces et non en papier-monnaie.

— Miner. Classe de minéraux et groupes de roches, comprenant les substances métalliques proprement dites.

MÉTALLIQUEMENT, adv. (rad. *métallique*). En métal monnayé. Payer métalliquement.

MÉTALLISAGE, s. m. (rad. *métalliser*). Action de couvrir un objet d'une couche métallique.

* **MÉTALLISATION**, s. f. (pr. *mé-tal-li-za-cion*; rad. *métalliser*). Chim. Opération chimique ou plutôt métallurgique, à l'aide de laquelle les métaux minéralisés sont ramenés à leurs propriétés métalliques.

— Miner. Opération par laquelle des dépôts laissés par les eaux ont été imprégnés de métaux.

— Phys. anc. Génération naturelle des métaux dans le sein de la terre.

— Techn. Opération qui consiste à couvrir d'une légère couche de métal certains objets que l'on veut conserver. || Opération par laquelle on prépare les corps non métalliques à recevoir une couche métallique au moyen de la galvanoplastie.

MÉTALLISÉ, ÉE, part. pass. du v. Métalliser. S'emploie adjectiv. Par cette opération, la surface du verre se trouve *métallisée* et devient énergiquement réfléchissante. (L. Figuier.)

* **MÉTALLISER**, v. a. 1re conj. Chim. Faire prendre l'état métallique à un oxyde.

— Couvrir d'une couche de métal. Métalliser du bois.

— Fig. Endurcir. Métalliser les cœurs.

— SE METALLISER, v. pron. Chim. anc. Prendre les caractères du métal.

— Fig. Devenir insensible. On se métallise aisément à la vue des souffrances des autres hommes.

MÉTALLITE, s. m. (ét. gr., μεταλλίτης, métallique). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour huit espèces européennes qui attaquent les bourgeons des arbres lors de leur épanouissement.

MÉTALLOCHIMIE, s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; χημεία, chimie). Chim. Partie de la chimie qui traite spécialement des métaux.

MÉTALLOCHIMIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la métallochimie.

MÉTALLOGRAPHE, s. m. Auteur d'une métallographie.

* **MÉTALLOGRAPHIE**, s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; γράφω, j'écris). Description des métaux.

— Connaissance des métaux.

— Gravure sur métal.

MÉTALLOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la métallographie.

* **MÉTALLOÏDE**, adj. 2 g. (ét. gr., μέταλλον, métal; εἶδος, ressemblance). Chim. Qui ressemble à un métal.

— Minér. Se dit de l'éclat d'une substance pierreuse n'ayant que l'apparence du brillant propre aux métaux. Diallage métalloïde.

— METALLOÏDES, s. m. pl. Corps simples qui ne sont pas des métaux, mais qui leur ressemblent à certains égards, comme l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le soufre, etc. La chimie moderne compte seize *métalloïdes*. (Acad.)

MÉTALLOÏDIQUE, adj. Qui a rapport aux métalloïdes.

MÉTALLOMÈTRE, s. m. (ét. gr., μέταλλον, métal; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à reconnaître la qualité des métaux malléables.

MÉTALLONOTE, s. m. (ét. gr., μέταλλον, métal; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, ayant pour type une espèce originaire de la côte de Guinée.

MÉTALLOPHILE, s. m. (ét. gr., μέταλλον, métal; φίλος, qui aime). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des carabiques, tribu des féroniens, dont le type est une espèce de Sibérie.

MÉTALLOSCOPIE, s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; σκοπέω, j'examine). Étude de l'influence produite par le contact de certains métaux sur la distribution du flux nerveux dans le corps humain.

MÉTALLOSCOPIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la métalloscopie.

MÉTALLOTHÉRAPIE, s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; θεραπεία, médication). Méd. Système de traitement par les métaux, basé sur l'opinion qu'à chaque tempérament humain correspond un métal particulier. Il est surtout efficace dans les affections névropathiques.

MÉTALLURGE, s. m. Syn. de MÉTALLURGISTE.

* **MÉTALLURGIE**, s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; ἔργον, travail). Techn. Art d'extraire les métaux de leurs minerais. Comme science, la métallurgie se rattache à la minéralogie par la connaissance qu'elle exige des substances minérales que l'on se propose de traiter; à la chimie, par la nature des effets que l'on cherche à produire et par les agents qu'elle em-

ploie; enfin à la mecanique, par les machines dont elle a souvent besoin.

*** MÉTALLURGIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la métallurgie. Opération métallurgique. Usine métallurgique.

MÉTALLURGIQUEMENT adv. (rad. *métallurgique*). Au point de vue de la métallurgie.

*** MÉTALLURGISTE**, adj. 2 g. Qui s'occupe de métallurgie.

— **METALLURGISTE**, s. m. Celui qui s'occupe de métallurgie.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MÉTALUMINE, s. f. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *alumine*). Chim. Modification soluble de l'alumine.

MÉTAMARGARIQUE, adj. (ét. gr., μετά, préf. qui marque changement; fr. *margarique*). Chim. Se dit d'un acide provenant de la décomposition de l'acide sulfomargarique.

MÉTAMÉCONIQUE, adj. m. (ét. gr., μετά, préf. qui marque changement; fr. *méconique*). Chim. Se dit d'un acide qu'on produit en faisant bouillir l'acide méconique avec de l'eau. Acide métaméconique.

MÉTAMÈRE, adj. Se dit de corps isomères par métamérie.

MÉTAMÉRIE, s. f. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; μέρος, partie). Chim. Isomérie des corps provenant d'une association de composés distincts ou identiques.

*** MÉTAMORPHIQUE**, adj. 2 g. (rad. *métamorphisme*). Géol. Se dit des roches attaquées par le feu après leur stratification.

— Zool. Se dit des métamorphoses que certains animaux subissent pour arriver à l'état parfait. L'évolution métamorphique des insectes.

*** MÉTAMORPHISME**, s. m. (ét. gr., μετά, préfixe indiquant changement; μορφή, forme). Géol. Transformation des terrains par l'action du feu.

— Fig. Changement dans l'état social et politique.

MÉTAMORPHISTE, s. m. (rad. *métamorphose*). Hist. ecclés. Nom de certains sectaires du XVIe siècle, qui disaient que le corps de Jésus-Christ s'est métamorphosé en Dieu dans le ciel.

MÉTAMORPHOPSIE, s. f. (ét. gr., μεταμόρφωσις; métamorphose; ὄψις, vue). Pathol. Affection de la vue qui présente les objets autrement conformes qu'ils ne le sont réellement.

MÉTAMORPHOSABLE, adj. 2 g. Qui peut être métamorphosé ou changé.

MÉTAMORPHOSANT, part. pris. du v. Métamorphoser. Qui métamorphose.

MÉTAMORPHOSANT, ANTE, adj. Hist. nat. Qui cause la métamorphose.

*** MÉTAMORPHOSE**, s. f. (ét. gr., μεταμόρφωσις; formé de μετά, préf. qui indique changement, et de μορφή, forme). Transformation, changement d'une forme en une autre. Que t'importe, ô déesse! tu sors intacte de ces *métamorphoses* sacrileges. (P. de St-Victor).

— Par extens. Changement extraordinaire dans la forme extérieure ou dans l'habillement de quelqu'un. Je l'ai vu si replet il y a trois ans, le voilà si élancé; quelle métamorphose! L'an dernier vous étiez léger et inconséquent, aujourd'hui vous êtes prudent et discret, quelle heureuse métamorphose!

— Fig. Changement dans la fortune, l'état et le caractère d'une personne. Le voilà riche, le voilà doux et soumis, quelle métamorphose! Aucun génie ne pourra l'étudier assez pour le connaître (l'homme), je ne dis pas dans son insondable substance, mais dans toutes les *métamorphoses* de sa vie. (J. Simon.)

— Antiq. païenne. Nom des prétendus prodiges émanés de la puissance des dieux, tels que ceux de Narcisse changé en fontaine, de Progné en hirondelle, des paysans de Lycie en grenouilles, et tant d'autres. Ovide a fait un poème intitulé les *Métamorphoses*. (Acad.)

— Bot. Transformation d'un organe en un autre organe. La métamorphose des feuilles en pétales.

— Superst. Changement de forme opéré par le pouvoir magique. Nos aïeux croyaient que les sorciers pouvaient opérer la métamorphose d'un homme en loup.

> Quatre sièges boiteux, un manche de balai;
> Tout sentait son sabbat et sa *métamorphose*.
> (LA FONTAINE)

— Zool. Changement de forme ou de structure qui survient pendant la vie des insectes et des reptiles batraciens, depuis le moment où ils sortent de l'œuf jusqu'à celui où ils sont aptes à reproduire leur espèce ou à propager leur race.

MÉTAMORPHOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Métamorphoser. S'empl. adjectiv. La Fable seule a expliqué les mystères de ces fleurs qui se regardent sans cesse, lorsqu'elle en a fait autant de nymphes *métamorphosées*. (A. Martin.)

— Fig. Le libertin se transforme quelquefois par respect humain; il est *métamorphosé* par la conversion. (Ronbaud.)

*** MÉTAMORPHOSER**, v. a. 1re conj. (rad. *métamorphose*). Changer d'une forme en une autre. Jean-Jacques a dit: « L'homme qui pense est un animal dégénéré »; la perfectibilité doit donc tendre à le *métamorphoser* en brute? (Boiste.)

— Fig. Changer l'extérieur ou le caractère de quelqu'un. Le riche héritage qu'il a fait l'a métamorphosé en un homme leger et dissipateur, lui qui était si prudent et si rangé.

— **SE METAMORPHOSER**, v. pron. Changer de caractère. L'homme a la faculté de se *métamorphoser* aussi promptement qu'il change de costume. (Boiste.)

— *Se métamorphoser en*. Jupiter se métamorphosa en cygne. Un Dieu ne peut guère se communiquer à nous qu'en se *metamorphosant* en homme. (Volt.)

— Fig. Se transformer, en parlant des choses. Dans la bouche d'un menteur toutes les vérités se *métamorphosent* en mensonges pour ceux qui écoutent. (Boitard.

MÉTAMORPHOSIQUE, adj. 2 g. Z ool. Qui a rapport aux métamorphoses des insectes et des batraciens.

MÉTAMYLÈNE, s. f. (ét. gr. μετά, préf. indiquant changement; fr. *amylène*). Chim. Produit liquide obtenu par la distillation d'un mélange d'alcool amylique et de chlorure de zinc.

MÉTANAPHTALINE, s. f. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *naphtaline*). Chim. Hydrocarbure solide qui se produit dans la distillation sèche des résines.

MÉTANCHÉE, s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire qui valait dans la Loire 10 ares 7 centiares, et dans l'Ardèche 9 ares 5 centiares.

MÉTANÉTHOL, s. m. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; ἄνηθον, fenouil). Chim. Produit obtenu par la distillation de l'anisoine.

MÉTANGISMONITE, s. m. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; ἀγγεῖον, vase). Hist. relig. Membre d'une secte qui, pour expliquer le mystère de la sainte Trinité, prétendait que le Fils est dans le Père comme un vase qui serait renfermé dans un autre vase.

MÉTANIPTRIDE, s. f. (ét. gr., μετά, après; νίπτω, je lave). Antiq. gr. Coupe dans laquelle on buvait à la fin du repas, après que les convives s'étaient déjà lavé les mains.

MÉTANITROXYLIDINE, s. f. (étym. gr., μετά, préf. qui indique changement; fr. *nitre*, et *xylidine*). Chim. Se dit de l'une des modifications isomériques de la nitroxylidine.

MÉTAPARAAL. ALE, adj. Anat. Se dit d'une des pièces osseuses qui constituent la vertèbre.

MÉTAPECTINE, s. f. (ét. gr., μετά, préf. indiquant changement; franç. *pectine*). Chim. Corps isomère avec la pectine, et qui en dérive lorsqu'on la fait chauffer au contact des acides étendus.

MÉTAPECTIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par la pectine en contact avec l'air ou la pectose.

MÉTAPÉDE, s. m. (étym. gr., μετά, après; πούς, pied). Anat. Partie du pied qui est à ce membre ce que le métacarpe est à la main.

MÉTAPÉRIAL, ALE, adj. Anatom. Se dit d'une des pièces osseuses qui forment la vertèbre.

MÉTAPHLOGOSE, s. f. (ét. gr., μετά, après; φλόγωσις, inflammation). Pathol. Inflammation avec engorgement sanguin et encore sans dureté.

*** MÉTAPHORE**, s. f. (ét. gr., μεταφέρω, je transporte). Rhet. Figure de rhétorique par laquelle on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. Toute métaphore doit être juste, naturelle, sensible au commun des lecteurs. La lumière de l'esprit, la fleur des ans, la mesure du génie, l'ivresse du plaisir, le feu de l'amour, la tendresse du cœur, etc., sont autant de métaphores, parce qu'il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport equivalent entre les mots *lumière*, *fleur*, *mesure*, *ivresse*, *feu*, *tendresse*, auxquels on donne un sens métaphorique, et les noms auxquels on en fait l'application.

> Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux,
> Pour quelque Iris ou l'air faire le langoureux,
> Lui prodiguer les noms de Soleil et d'Aurore,
> Et, toujours bien mangeant, mourir par *métaphore*?
> (BOILEAU.)

— *Métaphores disparates* ou *incohérentes*. Celles dont les termes ne peuvent s'accorder, par exemple celle-ci, mise dans la bouche de M. Prudhomme: Le char de l'Etat navigue sur un volcan. (H. Monnier.)

— *C'est sans métaphore, sans user de métaphore, ce n'est pas une métaphore*. C'est l'exacte vérité.

MÉTAPHORÉTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μεταφέρω, je transporte). Qui peut être transporté.

— Philos. Se dit d'une définition qu'on peut transporter d'un objet à un autre.

*** MÉTAPHORIQUE**, adj. 2 g. Rhét. Qui appartient à la métaphore. Cela se doit entendre dans un sens métaphorique.

— Qui abonde en métaphores. Style métaphorique.

— Philol. Se dit d'une des six sortes de caractères dont se compose la langue idéographique des Chinois. Caractères métaphoriques.

*** MÉTAPHORIQUEMENT**, adv. Rhet. D'une manière métaphorique. Métaphoriquement parlant.

MÉTAPHORISER, v. a. 1re conj. Mettre en métaphores. Métaphoriser son style.

— Absol. Parler par métaphores.

MÉTAPHORISTE, s. m. Néol. Celui qui parle, qui s'exprime habituellement d'une manière métaphorique.

— Hist. ecclés. Nom donné aux sectaires qui avaient adopté les opinions de Daniel Charnier, ministre à Montauban, et qui prétendaient que le dogme de la présence réelle est une espèce de métaphore.

MÉTAPHOSPHATE, s. m. (ét. gr., μετά, préf. qui indique changement; fr. *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métaphosphorique avec une base.

MÉTAPHOSPHORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des acides du phosphore.

MÉTAPHRAGME, s. m. (ét. gr., μετά, en arrière; φράγμα, cloison). Entom. Cloison qui, dans les insectes, sépare la cavité thoracique de l'abdominale.

MÉTAPHRASE, s. f. (ét. gr., μετάφρασις; fait de μετά, préf. qui indique changement, et de φράζω, je parle). Litter. Interprétation d'un ouvrage ou d'un écrit quelconque.

— Traduction faite pour expliquer le sens plus que pour rendre les beautés d'un ouvrage. La métaphrase des *Phénomènes* d'Aratus, par Avienus.

MÉTAPHRASTE, s. m. (ét. gr., μετά, après; φράστης, qui indique. Litter. Critique qui interprète un auteur obscur, qui l'explique et le traduit en même temps.

MÉTAPHRASTE Simon *le*). Hagiographe byzantin du Xe siècle après J.-C., a écrit les *Vies des saints*. Les principales ont été publiées par les bollandistes. On lui attribue aussi des *Annales*, de 813 à 863.

MÉTAPHRASTIQUE, adj. 2 g. Litter. Qui contient une métaphrase, qui explique en traduisant. Traduction métaphrastique.

MÉTAPHRÈNE, s. m. (ét. gr., μετάφρενον, l'entre-deux des épaules). Mot tiré du grec que Rabelais a employé pour désigner le dos.

MÉTAPHYSICAILLE, s. f. Néol. Mauvaise métaphysique.

*** METAPHYSICIEN, ENNE**, adj. Qui a rapport à la métaphysique, qui concerne cette science. Esprit métaphysicien. Ecole métaphysicienne.

— **METAPHYSICIEN, ENNE**, s. Celui, celle qui fait son étude de la métaphysique, qui a du goût pour les recherches métaphysiques. Locke et Condillac sont d'illustres métaphysiciens.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MÉTAPHYSIOLOGIE, s. f. (ét. gr., μετά, après; fr. *physiologie*). Doctrine des choses qui sont en dehors de la physiologie.

MÉTAPHYSIOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la métaphysiologie.

MÉTAPHYSIOLOGISTE, s. m. Celui qui s'occupe de métaphysiologie.

*** MÉTAPHYSIQUE**, s. f. (ét. gr., μετά τὰ φυσικά, ce qui vient après les choses physiques). Philosophie théorique, science des choses qui échappent à l'observation et à l'expérience, et qui ne sont perçues et expliquées que par la raison seule. La métaphysique proprement dite se divise en *générale* et *spéciale*. Cours de métaphysique. S'enfoncer dans les profondeurs de la métaphysique. Quand celui à qui l'on parle ne comprend pas, et que celui qui parle ne se comprend plus, c'est de la *métaphysique*. (Voltaire.) Votre écrit respire la plus saine *métaphysique*. (Id.) La *métaphysique* est le champ des doutes et le roman de l'âme. (Id.) Je me suis plongé dans la *métaphysique* la plus triste et la plus épineuse. (Id.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces matières, il s'est enfoncé dans les ténèbres de la *métaphysique*. (J. J. Rouss.) L'auteur du quatrième Evangile a tiré Jésus de la réalité judaïque ou il se perdait, et l'a lancé en pleine *métaphysique*. (E. Renan.)

— *Métaphysique générale*. Science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances et des idées universelles; science des principes suprêmes, de la connaissance humaine; science de l'être en soi et des principes de toutes choses. La métaphysique générale se compose de deux parties bien distinctes, qui sont l'a et l'autre ou la théorie de la connaissance, et l'ontologie, ou la science de l'être. || *Métaphysique spéciale*. Science qui a pour objet la psychologie rationnelle ou la philosophie de l'âme, la cosmologie ou la philosophie de la nature et de l'univers, et la théologie naturelle.

— *Métaphysique médicale*. Nom donné à la partie de la science médicale qui a pour objet de rechercher l'essence des maladies.

— Se prend quelquefois dans le sens de Philosophie. La métaphysique des langues. La métaphysique du langage. La métaphysique du droit.

— Se prend souvent aussi en mauvaise part pour désigner l'abus des abstractions. Il y a bien de la métaphysique dans ce traité de littérature, de morale, de politique.

— Litter. Analyse subtile des passions, des sentiments. Je ne sais quelle *métaphysique* du cœur s'est emparée de nos théâtres; s'il ne fallait pas la bannir entièrement, encore moins faut-il l'y laisser régner. (D'Alembert.)

— Titre des écrits d'Aristote, que ce philosophe ou l'un de ses commentateurs a placés après les livres qui traitent de la physique.

— **METAPHYSIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à la métaphysique. Science métaphysique. Idées, preuves métaphysiques.

— Trop abstrait, trop subtil. Ce que vous avancez là est bien métaphysique.

— Qui est fondé sur l'évidence. Certitude métaphysique.

— *Mal métaphysique*. Imperfection attachée à la nature même des choses.

MÉTAPHYSIQUÉ, ÉE, adj. Rendu métaphysique, abstrait.

*** MÉTAPHYSIQUEMENT**, adv. D'une manière métaphysique. Cela est métaphysiquement certain.

*** MÉTAPHYSIQUER**, v. n. 1re conj. Traiter un sujet métaphysique; parler d'une manière trop abstraite. Ce qui lui nuisait le plus était l'habitude de *métaphysiquer*, dont proprement le beau sexe dalmate ne s'accommodait pas. (Alfr. de Musset.)

— Fam. A force de métaphysiquer, ce raisonneur ne s'entendra pas lui-même.

MÉTAPHYSTIQUERIE, s. f. Fam. Abus de la métaphysique.

MÉTAPHYSTÉGUE, s. m. Entom. Pièce du thorax des insectes.

*** MÉTAPLASME**, s. m. (ét. gr., μεταπλασμός; fait de μετά, préf. qui indique le changement, et de πλάσσω, je forme. Gramm. Dénomination générale que les grammairiens ont donnée aux altérations ou changements que peuvent éprouver les lettres ou les syllabes d'un mot. *Lors* pour *alors*, *gaite* pour *guette*, sont des métaplasmes.

MÉTAPLASTIQUE, adj. 2 g. Gramm. Qui a rapport au métaplasme, qui contient un métaplasme. Forme métaplastique.

MÉTAPLEXIS, s. m. (pr. *mé-ta-plek-ciss*). Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées, établi pour des arbrisseaux des régions nord de la Chine.

MÉTAPODE, s. m. (ét. gr., μετά, en arrière; πούς, ποδός, pied). Entom. Dénomination proposée pour remplacer celle d'acanthocéphale.

MÉTAPOLITIQUE, s. f. (étym. gr., μετά, après; fr. *politique*). Néol. Philosophie de la politique.

MÉTAPONTE, Géogr. anc. Ville de la Lucanie (Italie méridionale), près de l'embouchure du Bradanus, sur le golfe de Tarente. *Torre di Mare* ou *Torre-a-Mare* est sur son emplacement.

MÉTAPONTIEN, ENNE, ou **MÉTAPONTIN, INE**, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Métaponte.

— adj. Qui concerne Métaponte ou ses habitants.

MÉTAPOROPOÏÈSE, s. f. (ét. gr., μετά, préfixe qui marque changement; πόρος, pore; ποίησις, composition). Pathol. Changement survenu dans l'état des pores cutanés.

MÉTAPTÈRE, s. m. (ét. gr., μετά, préf. qui marque changement; πτερόν, aile). Moll. Genre proposé pour diverses espèces de mulette.

MÉTAPTOSE, s. f. (ét. gr., μεταπίπτω, je dégénère). Pathol. Changement d'une maladie en une autre de nature différente soit en pis, soit en mieux. Vis-à-vis des malades ou de leurs parents, qui veulent savoir le nom de la maladie existante, les *métaptoses* deviennent fort embarrassantes. (Merat.)

MÉTAPURPURIQUE, adj. Chim. Syn. de NITROPHÉNAMIQUE.

MÉTARRY, s. f. Sal. Autrefois, Femme qui, dans les salines de Franche-Comté, était chargée de détremper le sel et de le mettre en mesures, pour le passer ensuite à une autre femme qui le façonnait en pains.

MÉTASCHÉMATISME, s. m. (pr. *mé-ta-ské-ma-tisme*, étym. gr., μετά, préf. qui marque changement; σχηματισμός, forme). Changement de caractère. Se dit surtout en parlant des maladies.

MÉTASILICATE, s. m. (pr. *mé-ta-ci-li-kate*). Chim. Sel de l'acide métasilicique.

MÉTASILICIQUE, adj. (pr. *mé-ta-ci-li-cike*; et. gr., μετά, préf. qui indique changement; fr. *silicique*). Chim. Se dit du premier anhydride de l'acide silicique normal.

MÉTASTANNATE, s. m. Chim. Sel formé par l'acide métastannique.

MÉTASTANNIQUE, adj. (étym. gr., μετά, préf. qui indique changement; lat. *stannum*, étain). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la réaction de l'acide azotique sur l'étain.

*** MÉTASTASE**, s. f. (ét. gr., μετάστασις; fait de μετά, préf. qui indique le changement, et ἵστημι, je place. Rhet. Figure qui consiste à rejeter sur le compte d'autrui les choses que l'orateur est forcé d'avouer.

— Pathol. Déplacement d'une maladie, et transport de la matière qui l'entretenait ou de la cause qui l'avait déterminée sur un autre point plus ou moins éloigné de celui où elle avait d'abord fixé son siège. On distingue trois mutations de maladies qu'il est essentiel de ne pas confondre, ce sont la métastase, la métaptose et l'épigenèse. Métastase salutaire. Mé-

tastase complète, incomplète. Metastase favorable. Metastase nuisible. Metastase lymphatique, erétique, sanguine, séreuse. Formation des metastases. Etudier les metastases. Théorie des metastases. Histoire des metastases. Metastase des forces vitales.

MÉTASTASE Pierre-Bonaventure TRAPASSI, dit Pocte italien, né à Rome de parents pauvres, 1698-1782, debuta par une tragédie lyrique, la *Didone abbandonata*, 1721. Il composa 63 tragédies ou operas, parmi lesquels on distingue *Olympiade*. Il a donné plus de variété au dialogue et raccourci le recitatif, mais il n'a pas su éviter la fadeur et la monotonie.

MÉTASTATIQUE. adj. 2 g. (rad. *metastase*). Pathol. Qui dépend de la metastase, qui en a le caractère. Crise métastatique. Matière métastatique. Suppuration métastatique. Etat métastatique. Jaunisse metastatique. || *Abces métastatique*. Celui qui se produit loin du siège primitif de la lésion.

— Miner. Se dit d'un cristal dont le noyau a des angles sèches aux angles extérieurs. Chaux carbonatée métastatique.

— Phys. *Thermomètre métastatique*. Thermomètre où le degré centésimal occupe une longueur de cinq ou même de dix centimètres.

MÉTASTELME, s. m. (et. gr., μετά, après; στέφανος, ceinture). Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées, établi pour des herbes des Antilles.

MÉTASTÈNE s. m. Entom. Genre de la tribu des chalcidiens, groupe de pteromalites.

MÉTASTYROL, s. m. (et. gr., μετά, préf. qui indique le changement; fr. *styrol*). Chim. Styrol transformé par une température de 200°.

MÉTASYNCRISE, s. f. (et. lat., *métasyncrisis*; fait du gr. μετά, préf. qui marque le changement, et de συγχύνω, je mêle ensemble). Pathol. Régénération des parties du corps altérées par la maladie.

MÉTASYNCRITIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la metasyncrise; qui produit la metasyncrise. || *Cycle métasyncritique*. Regime particulier que les médecins de la secte methodique rendaient progressivement plus restaurant, pour réparer les pertes faites par le corps pendant un traitement antérieur très sévère.

— METASYNCRITIQUE, s. m. Rem. le métasyncritique. Les métasyncritiques.

* **MÉTATARSE**, s. m. (et. lat., *metatarsus*; fait du gr. μετά, au delà; ταρσός, tarse). Anat. Partie du pied située entre le tarse et les orteils. Elle est composée de cinq os disposés parallèlement. Les cinq os du metatarse. Les os du *métatarse* sont composés de tissu cellulaux à leurs extremités, et de tissu compact à leur corps. (Mayol) V. SQUELETTE.

MÉTATARSIEN, ENNE, adj. Anat. Qui appartient au metatarse. Os métatarsien. Il y a cinq os métatarsiens. Articulation métatarsienne. Artère metatarsienne.

— Substantiv. *Le métatarsien*. L'os métatarsien. Le premier, le troisième metatarsien.

MÉTATARSO-MÉTATARSIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

MÉTATARSO-PHALANGIEN adj. m. Anat. Qui s'attache au metatarse et aux phalanges.

— METATARSO-PHALANGIEN, s. m. Anat. Muscle interosseux du pied. On distingue deux metatarso-phalangiens, le metatarso phalangien latéral inférieur, et le latéral supérieur.

MÉTATARSO-SOUS-PHALANGIEN adj. m. Anat. Qui s'attache au metatarse et au-dessous des phalanges.

— Substantiv. *Metatarso-sous-phalangien transversal des orteils*. Muscle transversal des orteils qui s'étend entre le bord externe et le bord interne du pied, sous les têtes antérieures des quatre derniers os du metatarse.

MÉTATARSO-SUS-PHALANGETTIEN adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

MÉTATARSO-SUS-PHALANGIEN adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la grenouille.

MÉTATARTRATE, s. m. (étym. gr., μετά, préf. indiquant changement; franç. *tartrate*). Chim. Sel produit par l'acide metatartrique combiné avec une base salifiable.

MÉTATARTRIQUE, adj. 2 g. (rad. *metatartrate*). Chim. Se dit d'un acide analogue à l'acide tartrique.

MÉTATAXIMÈTRE, s. m. Mamm. Syn. de MONOTREME.

MÉTATÉRÉBÈNE, s. m. (et. gr., μετά, préf. qui marque le changement; fr. *térébène*). Chim. Nom d'un polymère de térébène qui se produit, en même temps que ce dernier corps, dans l'action du fluorure de bore ou de l'acide sulfurique sur l'essence de térébenthine de toute provenance.

MÉTATÉRÉBENTHÈNE, s. f. (étym. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *térébenthène*). Chim. Corps isomère avec la térébenthine.

MÉTATEUR s. m. (étym. lat., *metator*; de *meta*, borne). Antiq. rom. Officier qui traçait le camp et en déterminait l'enceinte.

* **MÉTATHÈSE**, s. f. (et. gr., μετάθεσις, transposition; fait de μετά, préf. indiquant changement; τίθημι, je place). Gramm. Figure qui consiste dans la transposition d'une lettre. C'est par metathèse que le vieux français *berbis* est devenu *brebis*.

— Pathol. Transposition de la cause d'une maladie du lieu où elle existait dans un autre ou sa présence est moins nuisible.

— Philol. *Metathèse des jugements*. Nom donné dans la logique de Kant, à une espèce de transposition les termes d'un jugement, qui sert à en déduire un autre par voie de raisonnement immédiat. Ex : Tout ce qui est immuable est nécessaire, et tout ce qui est nécessaire est immuable.

— Rhetor. anc. Figure par laquelle l'orateur rappelait aux auditeurs des faits passés et prévenait les objections de son adversaire.

— Térat. Syn. de METATHESIE.

MÉTATHÉSIE, s. f. (et. gr., μετά, préf. indiquant changement; θέσις, action de placer). Térat. Classe de monstres caractérisés par la transposition de quelque membre.

MÉTATHORAX s. m. (étym. gr., μετά, au delà; θώραξ, poitrine). Entom. Troisième segment du thorax des insectes ailés, qui supporte la paire de pattes et les ailes postérieures.

MÉTATION, s. f. (pr. *mé-ta-cion*; et. lat., *metatio*, de *meta*, borne). Antiq. rom. Action de camper; art de placer et de fortifier un camp.

MÉTATOLUATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide metatoluique avec une base.

MÉTATOLUIDINE, s. f. (étym. gr., μετά, préf. qui marque changement; fr. *toluidine*). Chim. L'une des trois modifications isomériques de la toluidine.

MÉTATOLUIQUE, adj. (et. gr., μετά, préf. qui marque changement; fr. *toluique*). Chim. Se dit d'une des trois modifications isomériques de l'acide toluique.

MÉTATROPHIE, s. f. (et. gr., μετά, après; τροφή, nourriture). Pathol. Atrophie consécutive.

MÉTATUNGSTATE, s. m. (pr. *mé-ta-tongstate*; et. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *tungstate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide metatungstique avec une base salifiable.

MÉTATUNGSTIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *tungstène*). Chim. Se dit d'un acide extrait du metatungstate de baryte traité par l'acide sulfurique, ou du metatungstate de plomb traité par l'hydrogène sulfuré.

MÉTATYPIE, s. f. (et. gr., μετά, préf. indiquant changement; fr. *type*). Hist. nat. Transformation d'un type.

MÉTAURE. (*Metauro* ou *Marro*). Géogr. Fleuve d'Italie, arrose Fossombrone, et se jette dans l'Adriatique, à 2 kil. S.-O. de Fano. Cours de 78 kil. de l'O. à l'E. Fameuse victoire des Romains sur Asdrubal, frère d'Annibal, 207 av. J. C. De 1808 à 1814, il donna son nom à un département du royaume d'Italie. Ch.-l. Ancône.

METAXA (André, comte). Homme d'Etat, d'une famille grecque ancienne et illustre, qui se réfugia dans l'île de Céphalonie, 1790-1860, se distingua dès 1821, dans la guerre de l'indépendance; fit partie du gouvernement provisoire avec Colettis et Mavrocordato. Pendant le règne d'Othon, il fut plusieurs fois ministre et ambassadeur. Il était partisan de la Russie.

MÉTAXITE, s. f. Minér. Variété de serpentine d'un bleu verdâtre trouvée en Saxe.

MÉTAXOÏTE, s. f. Miner. Substance analogue à la metaxite.

MÉTAXYLÈNE, s. m. (et. gr., μετά, préf. marquant le changement; fr. *xylène*). Chim. Corps isomère du xylène.

MÉTAXYTHÉRIUM, s. m. (pr. *mé-ta-kcite-ri-omm*, étym. gr., μετά, dans l'intervalle; ξύειν, animal). Paléont. Genre de cétacés herbivores, intermédiaires entre les lamantins et les dugongs, et qui se trouve à l'état fossile dans les terrains tertiaires des bassins de la Loire et de la Garonne.

* **MÉTAYAGE**, s. m. (pr. *mé-tè-taye*; rad. *métayer*). Econ. rur. Contrat par lequel le possesseur d'un fonds le donne à cultiver à un métayer, à la condition d'en partager les produits avec lui. M. de Gasparin regardait le *métayage* comme la transition naturelle de l'esclavage ou du servage à une exploitation libre, mais comme un état agricole inférieur au fermage. (J. Garnier.)

* **MÉTAYER, ÈRE**, s. (pr. *mé-tè-ié*; du basbas. *medietarius*, même sens). Econ. rur. Celui, celle qui fait valoir une métairie. Métayer intelligent et honnête. L'éducation des bestiaux fait une partie importante des soins du *métayer*, qui les tient souvent à cheptel. (Francœur.)

— Se dit pour Fermier en général.

— Jurispr. *Métayer partiaire*. Fermier qui retient moitié de la récolte, et donne l'autre au propriétaire de la terre.

MÉTAZANTHE s. m. (et. gr., μετά, dans l'intervalle; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de composées, établi pour des herbes rameuses particulières au Chili.

MÉTAZOAIRE, s. m. (et. gr., μετά, entre; ζῶον, animal). Zool. Nom donné aux animaux dépourvus de vertèbres.

MÉTAZOÏQUE, adj. 2 g. (étym. gr., μετά, après; ζωή, vie). Minér. Qui est postérieur à l'apparition des animaux sur le globe.

MÉTAZYGÈRE, s. f. (et. gr., μετά, dans l'intervalle; ζύγωμα, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour trois espèces américaines.

MÉTAZYONIQUE, s. f. (étym. gr., μετά, dans l'intervalle; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une quinzaine d'espèces de l'Amérique méridionale.

MÉTÉCAL, s. m. Métrol. Syn. de MÉTICAL.

MÉTÈCE, adj. et s. Syn. de MÉTÈQUE.

MÉTÉCIE, s. f. (rad. *métèque*). Antiq. gr. Tribut que les étrangers payaient pour demeurer à Athènes.

— METECIES, s. f. pl. Fêtes célébrées à Athènes, en l'honneur de Minerve et en mémoire de la réunion des habitants dans une seule ville.

MÉTÉCIEN, ENNE, adj. Syn. de MÉTÈQUE.

* **MÉTEIL**, s. m. (et. lat., *mixtus*, mélangé). Mélange de grains de froment et de seigle. Semer du meteil. Du pain de meteil.

— Adjectiv. Blé meteil. Le revenu de cette terre se paye en blé *meteil*. (Acad.)

— *Passe-méteil*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

MÉTEL, s. m. Bot. Nom spécifique d'une espèce de datura, originaire de l'Inde. On dit aussi *pomme metel*.

— Meteor. Tourmente terrestre.

MÉTELIN Geogr. Ile de l'Archipel, sur la côte O. d'Anatolie (Turquie d'Asie); ancienne *Lesbos*; 50,000 hab., dont 20,000 Turcs.

— METELIN. Capitale de l'île, sur la côte E.; 8,000 hab.; autrefois *Mitylène*.

MÉTELLUS Branche de la maison plébéienne des Cæcilius à Rome. || METELLUS (L. Cæcilius). Consul pendant la première guerre punique, battit les Carthaginois à Panorme, 251 av. J.-C. || METELLUS (Q. Cæcilius), dit *le Macédonique*. Petit-fils du précédent, battit Andriscus en 147, puis les Achéens à Scarphée, en 146 av. J.-C. || METELLUS (Q. Cæcilius), dit *le Numidique*. Neveu du précédent. Consul en 109 av. J.-C., il battit Jugurtha, et fut supplanté par Marius, 108. Censeur en 102, il fut exilé en 100. Il mourut en 91. || METELLUS PIUS (Q. Cæcilius), Fils du précédent, préteur en 89 av. J. C., battit Q. Pompédius, chef des Marses. Il fut l'un des principaux lieutenants de Sylla, qui le chargea de combattre Sertorius, 78-72. Il était grand pontife à sa mort, vers 63. || METELLUS NEPOS (Q. Cæcilius, Tribun en 62 av. J.-C., consul, 57. || METELLUS SCIPION (Q. Cæcilius). Petit-fils de Scipion Nasica, adopté par Metellus Pius, consul en 52, maria sa fille Cornélie à Pompée; battu à Thapsus, il se tua, 46 av. J.-C.

MÉTEMPIRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μετά, au delà; fr. *empirique*). Qui est au delà, en dehors de l'expérience.

* **MÉTEMPSYCOSE**, s. f. (pr. *mé-tan psi-kôse*; et. gr., μετεμψύχωσις, même signif.; formé de μετά, préf. qui indique changement, et d'ἐμψύχόω, j'anime). Philos. Transmigration d'une âme d'un corps dans un autre. Le dogme de la metempsycose est d'origine indienne. De l'Inde, cette croyance passa en Egypte, d'où plus tard Pythagore l'importa dans la Grèce. Les disciples de ce philosophe enseignèrent que l'esprit, lorsqu'il est affranchi des liens du corps, va dans l'empire des morts attendre dans un état intermédiaire d'une durée plus ou moins longue, puis vient animer d'autres corps d'hommes ou d'animaux, jusqu'à ce que le temps de sa purification et de son retour à la source de la vie soit accompli. On écrit aussi *metempsychose*.

— *Métempsycose animale*. Celle qui ne s'applique qu'aux animaux. || *Metempsycose continue*. Celle qui se continue indéfiniment. || *Metempsycose humaine*. Celle qui ne s'applique qu'à l'homme. || *Metempsycose intermittente*. Celle qui offre des intervalles entre les passages de l'âme d'un corps à un autre. || *Metempsycose universelle*. Celle qui s'applique à tous les êtres.

— Fig. La véritable *métempsycose* n'est autre chose que le perfectionnement infini de l'homme intérieur. (Artaud.)

MÉTEMPSYCOSISTE, adj. 2 g. Philos. Qui appartient au système de la metempsycose.

— MÉTEMPSYCOSISTE, s. 2 g. Partisan de la metempsycose.

MÉTEMPTYQUE, s. m. (radic. *métempsycose*). Hist. relig. Nom donné à des sectaires juifs et chrétiens qui admettaient la metempsycose.

MÉTEMPTOSE, s. f. (ét. gr., μετά, préf. qui indique le changement; ἔμπτωσις, chute). Astron. Equation solaire des nouvelles lunes, qui a pour but d'empêcher qu'elles n'arrivent un jour trop tard. Elle consiste à retrancher un jour d'une année séculaire, au lieu de la faire bissextile.

MÉTENSOMATOSE, s. f. (étym. gr., μετά, préf. qui indique le changement; ἐνσωματόω, corporé). Philos. Transmutation d'un corps en un autre corps.

— Fenelon a employé ce mot pour désigner la Croyance des peuples sauvages, qui pensent que les morts vont habiter avec leur facultés corporelles une contrée lointaine.

* **MÉTÉORE**, s. m. (ét. gr., μετέωρος, haut; fait de μετά, au-dessus, et de αἴρω, j'élève). Phénomène qui se passe au sein de l'atmosphère, comme la formation du vent, des nuages, de la pluie, de la grêle, des aurores boréales, etc. On divise généralement aujourd'hui les météores en quatre groupes; le premier se compose des *météores ignés*, qui renferment le tonnerre, le feu Saint Elme, les feux follets, les étoiles filantes et les bolides ou globes de feu; le second, des *météores lumineux*, qui sont l'arc en ciel, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parhélies et les parasélènes; le troisième, des *météores aqueux*, c'est-à-dire le serein, la rosée, la gelée blanche, les brouillards, les nuages, la pluie, le givre, la neige, la grêle; le quatrième, des *météores aériens*, les vents et les trombes. Les *météores*, qui ne sont que des accidents passagers dans l'air, ont pourtant des effets souvent terribles sur notre pauvre humanité. (Beadle.) Je m'obstinai à suivre de l'œil dans les nues tous ces *météores* de feu qui se heurtaient les uns contre les autres, de manière à ébranler tous les mondes. (Ch. Nodier.) Il n'a pas pu craindre d'avoir passé comme un *météore*. (L. Veuillot.)

— Fig. Se dit d'un personnage qui a jeté un grand éclat. Ce conquerant fut un météore qui épouvanta le monde. Les grands hommes sont comme des *météores* qui brillent et se consument pour éclairer la terre. (Napol.)

— Pyrotechn. Sorte de gros marron.

MÉTÉORES Les), ou *les hauts lieux*. Géograph. Groupe de dix couvents de Thessalie, situés sur des rochers à pic de 100 mètres.

MÉTÉORIDE, s. m. Syn. de MÉTÉORITE.

MÉTÉORIDE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones. La météoride écarlate est un grand arbre qui croit dans les forêts de la Cochinchine.

MÉTÉORINE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des calendulées; on donne vulgairement à cette plante le nom de *souci*. La météorine, indigène au Cap de Bonne-Espérance, est cultivée en Europe dans les jardins pour la beauté de ses calathides, qui s'ouvrent dès sept heures du matin et ne se ferment pas avant quatre heures du soir, si le temps est serein; mais s'il doit pleuvoir dans le jour, elles restent fermées. On joint les feuilles de la météorine à celles de la scarole pour leur donner du ton. Cette plante s'employait autrefois en médecine comme narcotique, dépurative et antiscorbutique.

* **MÉTÉORIQUE**, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport aux meteores. Phénomènes météoriques.

— Se dit des pierres qui tombent du ciel en certaines circonstances. Pierres météoriques.

— *Fer météorique*. Fer tombé des régions de l'atmosphère.

— *Eaux météoriques*. Eaux pluviales.

— Bot. *Fleurs météoriques*. Fleurs dont les circonstances atmosphériques modifient l'état d'épanouissement.

— Techn. *Acier météorique*. Acier damassé.

MÉTÉORIQUEMENT, adv. (rad. *météorique*). A la manière des météores.

MÉTÉORISATION, s. f. (pron. *mé-té-o-ri-za-cion*). Pathol. Syn. de MÉTÉORISME.

* **MÉTÉORISÉ, ÉE**, part. pass. du v. Météoriser. S'emploie adjectiv.

— Pathol. *Ventre météorisé*. Ventre enflé et tendu par des flatuosités, par des gaz.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Météoriser, ne donne ce mot que comme adjectif.

MÉTÉORISER, v. a. (rad. *météore*). Pathol. Causer, donner le météorisme. La luzerne est un excellent fourrage, mais c'est un de ceux qui sont le plus sujets à *météoriser* les bœufs, les vaches et les moutons. (Brard.)

— SE MÉTÉORISER, v. pron. Pathol. Se gonfler, se distendre par l'effet d'une accumulation de gaz.

MÉTÉORISME, s. m. (ét. gr., μετέωρος, élevé; fait de μετά, au-dessus, et de αἴρω, j'élève). Pathol. Distension de l'abdomen par un gaz.

MÉTÉORITE, s. m. (rad. *météore*). Minér. Masse pierreuse et métallifère qui se meut dans l'espace. Quand un météorite est en contact avec l'atmosphère terrestre, il se précipite à la surface de la terre. On peut diviser les météorites en météorites métalliques, météorites pierreux et météorites charbonneux. Tous contiennent du fer à l'état natif.

— On le trouve quelquefois au féminin.

MÉTÉORITIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui est de la nature des météorites.

MÉTÉOROGNOSIE, s. f. (pr. *mé-té-o-ro-ghno-zi*; ét. gr., μετέωρος, météore; γνῶσις, connaissance). Syn. de MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉOROGRAPHE, s. m. (ét. gr., μετέωρος, météore; γράφω, j'écris). Phys. Instrument dont on se sert dans les observations météorologiques.

— Celui qui s'occupe de la description des météores.

MÉTÉOROGRAPHIE, s. f. (rad. *météorographe*). Phys. Description des météores.

MÉTÉOROGRAPHIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui appartient à la météorographie.

MÉTÉOROLITHE, s.m. Phys. Syn. d'ARÉROLITHE.

* **MÉTÉOROLOGIE**, s. f. (ét. gr., μετέωρος, meteore; λόγος, discours). Phys. Partie de la physique générale qui traite des phenomenes dont l'atmosphere est le theâtre, de leurs causes et de leurs effets. Les succès obtenus dans toutes les sciences qui prêtent leurs secours à la *météorologie* font espérer que les progres de cette science seront d'autant plus rapides qu'ils ont été plus tardifs. (Louvet.)

— *Météorologie internationale*. Communication que s'a bressent les observatoires des diverses nations au sujet des variations et des previsions du temps.

* **MÉTÉOROLOGIQUE**, a lj. 2 g. Phys. Qui a rapport a la metéorologie.

— *Instruments météorologiques*. Instruments construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphere; tels sont les thermomètres, les barometres, etc. | *Observations météorologiques*. Celles que font les physiciens sur tous les changements qui s'opèrent dans l'atmosphère pendant un temps déterminé. || *Tables météorologiques*. Tables où ces observations sont inscrites.

MÉTÉOROLOGISTE ou **MÉTÉOROLOGUE**, s. m. (rad. *météorologie*). Phys. Celui qui écrit sur les météores.

MÉTÉOROMANCIE, s. f. (ét. gr., μετέωρος, meteore; μαντεία, divination). Divination par les météores, et particulièrement par le tonnerre et les éclairs.

MÉTÉOROMANCIEN, ENNE, adj. Qui pratique la meteoromancie. || Qui concerne la météoromancie.

— MÉTÉOROMANCIEN, ENNE, s. Celui, celle qui pratique la meteoromancie.

MÉTÉORONOMIE, s. f. (ét. gr., μετέωρος, meteore; νόμος, loi). Phys. Recherche des lois qui président à la manifestation des météores.

MÉTÉORONOMIQUE, a lj. 2 g. Phys. Qui appartient a la meteoronomie

MÉTÉOROSCOPE, s. m. (ét. gr., μετέωρος, météore; σκοπέω, je considere). Astron. Nom que portait autrefois l'astrolabe planisphère, qui servait a observer et a marquer les distances, les grandeurs et la situation des corps célestes, dont plusieurs étaient regardés par les anciens comme des météores.

— Nom donné aujourd'hui avec plus de justesse a des instruments destines a faire des observations météorologiques.

— Entom. Genre d'hymenoptères de la famille des braconides, tribu des ichneumoniens, caractérisé par une tarière saillante et des ailes pourvues de trois cellules cubitales.

MÉTÉOROSCOPIE, s. f. (radic. *météoroscope*). Phys. Contemplation ou étude des météores.

MÉTEOROSCOPIQUE, a lj. 2 g. Phys. Qui appartient à la météoroscopie.

* **MÉTÈQUE**, adj. et s. 2 g. (ét. gr., μέτοικος, étranger). Antiq. gr. Étranger établi a Athènes.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MÉTÈQUE, s. m. (ét. gr., μέτοικος, étranger). Entom. Genre de coleoptères heteromeres, famille des trachélydes, etabli pour une espèce dont la larve est parasite de la guêpe commune et qui se rencontre frequemment aux environs de Paris.

— Crust. Genre de crustacés amphipodes, famille des hypérines, etabli pour le metèque des meduses, qui se trouve sur les côtes du Groënland.

MÉTEREN Géogr. Comm. du cant. de Bailleul, arr. d'Hazebrouck (Nord ; 2,500 hab.

MÉTÉZEAU ou **MÉTÈZEAU**, Famille d'architectes français du XVIe et du XVIIe siecle, originaires de Dreux. Un de ses membres, *Thibault*, mort vers 1599, donna le dessin de la grande galerie du Louvre. Le plus connu, *Clément*, 1581-1653, fils de Thibault, construisit la digue de La Rochelle, 1627-1628.

METH, s. m. Myth. scand. Boisson d'Odin.

MÉTHACRYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit de l'acide acrylique dans lequel un atome de méthyle remplace un atome d'hydrogene.

MÉTHÉE. Mythol. Un des chevaux de Pluton.

METHEG s. m. (littéral. *frein*). Gramm. hébr. Nom de l'accent euphonique hébreu, qui a pour objet d'arrêter la prononciation d'une voyelle, de maniere a la détacher de la syllabe suivante.

MÉTHÉMERIN, INE, a lj. (ét. gr., μετά, par; ἡμέρα, jour). Pathol. Qui a le caractère quotidien; qui revient tous les jours. Fièvre méthémerine.

MÉTHÉMOGLOBINE, s. f. Chim. Composé d'hemoglobine, d'hematosine et d'albumine.

MÉTHINTRISULFONATE, s. m. Chim. Sel dérivé de l'acide méthintrisulfonique combiné avec une base salifiable

MÉTHINTRISULFONIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide dérivant du méthylosulfate de calcium traité à l'état sec par l'acide sulfurique.

MÉTHIONATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide methionique combiné avec une base salifiable.

MÉTHIONIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., μετά, préf. indiquant changement; θεῖον, soufre Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'ether.

MÉTHOCAMPE, s. m. Entom. Genre d'insectes lepidopteres.

* **MÉTHODE**, s. f. (etym gr., μέθ-οδος; formé de μετά, par; et de ὁδός, voie). Ordre qu'on suit pour lire, pour faire ou pour enseigner quelque chose. Methode facile, aisee. Mauvaise methode. Chanter avec methode. La methode de ce maître ne vaut rien. Cette femme a la voix belle, mais elle n'a pas de methode. Il y a une methode pour tout. Methodes astronomiques. Imaginer, creer une methode. Lorsqu'une *methode* n'est pas la bonne, plus on la suit, plus on s'égare. Condillac. La *méthode* est l'art de conduire la plus grande clarté et la plus grande precision avec toutes les beautés dont un sujet est susceptible. Bl. Les *methodes* par lesquelles on recherche la nature. (Buff. L'histoire doit avoir sa *methode* independante de toute philosophie. (E. Renan.)

— *Méthode acroamatique*. Celle d'un professeur qui parle seul, ou qui dicte. | *Méthode analytique, d'induction ou d'invention*. Celle qui consiste a observer des individus, a decomposer des notions particulieres et complexes, pour en tirer des idees plus generales et plus simples, de maniere a s'élever ainsi de degre en degré jusqu'aux conceptions les plus abstraites. | *Méthode aphoristique*. Celle ou l'on ne fait pas ressortir la liaison des faits, quoiqu'elle existe. || *Méthode catéchétique*. Celle dans laquelle les questions et les réponses sont déterminées d'avance. || *Méthode circonvenue*. Disposition des preuves d'un discours, qui se rencontre frequemment dans les discours de Ciceron, et qui consiste a presenter avec beaucoup de developpement quelques arguments principaux, a accumuler ensuite les preuves de moindre importance, traitees sommairement ou par énumération, et a terminer enfin par l'argument le plus puissant de tous. *Méthode dialectique*. Marche que l'on suit dans l'exposition et l'enseignement d'une science, d'une suite de faits. | *Méthode dogmatique*. Celle qui commence par établir la proposition, la these que l'on veut prouver; qui ensuite la divise; qui, pour chaque partie, pose ses définitions, ses axiomes et ses demandes; qui demontre alors chaque point par des arguments en forme, et prevoit ensuite les objections; qui, enfin, resume toutes ses preuves, et conclut en repetant la proposition même comme une chose invinciblement acquise et demontree. || *Méthode érotématique*. Celle d'un professeur qui interroge ses eleves. *Methode experimentale*. Celle qui n'admet que les faits comme base de demonstration. *Méthode fragmentaire* ou *rapsodique*. Celle qui consiste a traiter successivement differents points d'une science, a presenter des faits divers, sans qu'il y ait une liaison entre ces parties, ou du moins, sans indiquer cette liaison, bien qu'elle existe. || *Méthode historique*. Methode a peu pres semblable a la méthode thomistique, sauf qu'elle ne conclut pas toujours d'une maniere absolue. || *Méthode logique*. Marche que nous suivons pour acquerir nos connaissances, ou pour nous assurer de leur exactitude. | *Méthodes oratoires*. Toutes les methodes dialectiques, appliquées a la composition d'un discours, et specialement a l'arrangement de la partie appelee la *démonstration* ou la *preuve*. *Methode populaire ou pratique*. Celle qui, partant de notions usuelles et propres a captiver l'attention, s'appuie pour la soutenir sur les faits les plus curieux et les plus susceptibles d'une application pratique. *Méthode scientifique, scolastique* ou *theorique*. Celle qui part de propositions élementaires ou de faits principaux, et qui se borne a la marche rigoureuse de la science, en écartant ce qui n'est que curieux. | *Méthode socratique* ou *dialogique*. Celle dans laquelle les deux interlocuteurs se questionnent et se repondent mutuellement. Cette methode, dont se servait Socrate, tend a faire trouver par le disciple lui-même les notions qu'on veut lui inculquer. || *Méthode syllogistique*. Celle qui presente la science sous la forme d'un enchainement de syllogismes. | *Méthode synthétique, déductive* ou *de démonstration*. Celle qui consiste a descendre des principes aux consequences, du general au particulier, a recomposer ce qui a été analysé. *Methode systématique*. Celle qui, pour l'exposition des idees, adopte un ordre dans lequel elles s'engendrent et se suivent naturellement. || *Méthode tabulaire* ou *synoptique*. Celle qui présente d'un coup d'œil l'ensemble de la science. | *Méthode thomistique*. Celle qui débute par une exposition de tous les systemes opposés à celui qu'on veut établir, qui les refute successivement, et les remplace enfin par une vérité rigoureusement demontrée.

— Se dit particulièrement pour exprimer les différentes manieres d'enseigner les langues. La *méthode* de Dumarsais consiste a débuter par la pratique et l'analyse, pour finir par la theorie et la synthèse. (Compl. de l'Acad.)

— Livre élémentaire, surtout pour l'étude d'une langue. Méthode grecque, latine. Méthode latine de Port-Royal. Il est d'une grande importance que les *méthodes* qu'on met entre les mains des jeunes gens soient faites avec soin. (Rollin.)

— Ensemble de principes particuliers au moyen desquels on parvient plus facilement a apprendre une science, un art. Methode Jacotot. Les nouvelles méthodes d'enseignement simplifient singulièrement les difficultés de la science.

— Dans les ouvrages d'esprit, Disposition des matieres et des idees, dans l'ordre le plus logique, le plus propre a faciliter l'intelligence de l'ouvrage. Il y a beaucoup d'esprit, point de methode dans cet ouvrage. Ce discours est sans methode. Nous mettons de la *methode* dans cette recherche. (Buff.)

— Usage, maniere d'être, coutume. C'est sa methode. Il a une singuliere methode. Selon sa methode, il est aller faire sa meridienne. A table, on ne manque pas, selon la *methode* française, de faire beaucoup fabuler le petit homme. (J.-J. Rouss.)

— Arithm. *Methode opératoire*. Marche a suivre pour faire une operation.

— Chir. *Méthode opératoire*. Ensemble les procédés dont on use pour faire une operation. | *Methode sous-cutanée*. Nom donne a des operations pratiquées sous la peau au moyen d'une simple ponction, et qui ont pour but soit d'extraire un corps étranger, soit de couper un muscle ou un tendon.

— Géom. Maniere de resoudre plusieurs questions du même genre, et qui sont renfermées comme dans une même classe.

— Hist. nat. Distribution des êtres d'après tels ou tels caracteres. Chaque branche a sa methode. Methode de mineralogie, de botanique. | *Méthode artificielle*. Celle qui n'est établie que d'apres quelques caracteres particuliers et conventionnels. *Methode naturelle*. Celle qui est fondee sur les rapports que les êtres ont entre eux. | On designe aussi une methode par le nom de son inventeur. Methode de Linne.

— Math. Marche pour résoudre plusieurs problèmes semblables.

— Mus. Maniere d'exécuter; style d'exécution. Ce musicien a une excellente méthode. Les routiniers ont quelquefois du goût, mais leur *methode* est toujours mauvaise. (Castil-Blaze.) | Recueil de preceptes et d'exemples pour l'enseignement du chant vocal ou du jeu d'un instrument. Methode de chant. Methode de piano, de violon, de flûte, de basson.

—Pathol. *Methode curative*. Traitement d'une maladie suivant certaines regles de l'art.

— Philol. *Discours sur la méthode*. Titre d'un des ouvrages de Descartes, dans lequel ce philosophe établit la nécessité du doute methodique.

MÉTHODIAIRE, s. m. Théâtr. anc. Acteur qui remplissait un rôle dans le methodium.

* **MÉTHODIQUE**, adj. 2 g. Qui a de la regle, de la methode, en parlant des personnes. Homme, esprit methodique. Je l'ai trouve grave, *method que*, et prêt a peser le sentiment au poids de la raison. (J.-J. Rouss.)

— Se prend souvent en mauvaise part pour qualifier un homme trop compasse, qui n'agit que par poids et par mesures. Cet homme est methodique dans ses plus simples actions.

— Qui est fait avec methode, avec regle, en parlant des choses. Traité methodique. Ordre methodique. La nature, dans l'enchaînement *méthodique* des innombrables anneaux de sa creation, n'a point laissé d'espace vide. (Ch. Nodier.)

> Je ne puis oublier l'appétit *méthodique*
> De Géta, qui mangeait par ordre alphabétique.
> (BELCHOUX.)

— Art milit. *Guerre méthodique*. Opérations militaires ou l'on ne laisse rien au hasard, ou tout est calculé.

— Chim. *Condensation méthodique*. Opération consistant a faire passer dans une eau souvent renouvelee le gaz chargé d'acide chlorhydrique qui se dégage dans la fabrication de la soude.

— Médec. *Secte méthodique*. Secte d'anciens médecins, qui eut pour chef Themison de Laodicee, lequel florissait avant et sous le regne d'Auguste. Ils reduisaient toute la médecine a un petit nombre de principes communs. | C'est dit aussi des médecins qui s'attachaient exactement a la méthode prescrite par les règles de l'art, par opposition aux médecins empiriques, qui ne s'attachaient qu'a l'experience.

— Substantiv. *Les methodiques*. Les médecins methodiques.

* **MÉTHODIQUEMENT**, adv. (rad. *méthodique*). Avec methode. Il a traite cette matiere méthodiquement.

— Avec une precision trop minutieuse.

MÉTHODISATION, s. f. (pr. *me-to-di-zation*. Neol. Action de soumettre a une methode, de réduire en methode.

* **MÉTHODISME**, s. m. Action de procéder avec methode. Sur le *methodisme* de la nomenclature a l'avantage de representer la nature des choses, l'entraîne aussi l'inconvenient de frequents changements. Peiletan.)

— Hist. relig. Secte religieuse formee au sein de l'Eglise anglicane au commencement du XVIIIe siecle. Elle fut fondée par John Wesley. Le methodisme se distingue par l'extrême severité de ses doctrines. Il a fait en Angleterre et en Amérique un très grand nombre de proselytes.

— Médec. Système dans lequel on attribuait toutes les maladies au resserrement ou au relâchement de la fibre.

* **MÉTHODISTE**, adj. 2 g. Qui agit avec méthode, qui est partisan de la methode. || Particulièrement, Zelateur d'une [illegible] cia e dans une science ou dans un art quelconque.

— S'est dit des écrivains catholiques qui au XVIIe siecle inventerent une nouvelle methode de discussion, au moyen de laquelle ils s'efforçaient, dans leurs discussions avec les protestants, de mettre ces derniers en défaut.

— Hist. relig. Qui a rapport au methodisme. Association methodiste. Ministres methodistes.

— Médec. Se disait des médecins qui suivaient les doctrines du methodisme.

— METHODISTE, s. 2 g. Sectateur du méthodisme. La liturgie des methodistes ne differe en rien de celle de l'Eglise épiscopale, si ce n'est qu'ils la suivent avec plus de zele et de devotion.

— Médec. Medecin méthodiste. Les methodistes sont trop exclusifs dans leurs opinions.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

METHODIUM, s. m. (pr. *mé-to-di-omm*. Littér. anc. Espece d'intermède qu'on plaçait vers la fin d'une piece de théâtre.

METHODIUS Saint. Evêque d'Olympe et de Patara, puis de Tyr, perit sous Dece, ou, plus probablement sous Diocletien. On a de lui un traite grec, le *Convivium decem Virginum*, deux homelies, et quelques fragments. Fête, le 18 septembre.

— METHODIUS Saint. Apôtre des Slaves, mort vers 882, était frere de saint Cyrille. Fête, le 9 mars.

MÉTHODOLOGIE, s. f. (ét. gr., μέθοδος, methode; λόγος, discours). Philos. Traite des methodes; art de diriger l'esprit humain dans la recherche de la verité, dans l'étude d'un art.

— Une des parties de la Logique de Kant.

MÉTHODOLOGIQUE, a lj. 2 g. Qui a rapport a la methodologie.

MÉTHODOLOGISTE, s. m. Celui qui s'occupe de methodologie.

METHŒNANTHOL, s. m. Chim. Corps cristallisable isomere a l'œnanthol.

MÉTHOL, s. m. Chim. Carbure d'hydrogène extrait de l'esprit de bois non encore épuré.

METHOMANIE, s. f. Pathol. Syn. de METHYOMANIE.

METHONE. Géogr. anc. Ville de Macédoine (Pierie, au N.-O. du golfe Thermaïque.

— METHONE. Ville de l'ancienne Messenie au S.-O.; anj. *Modon*.

METHONICE, ÉE, a lj. Bot. Qui ressemble à la methonique. METHONICÉES, s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre methonique.

MÉTHONIQUE, s. f. (ét. lat., *methonica*, latinisation d'un nom vernaculaire). Bot. Genre de liliacées tulipacees, etabli pour des especes des regions tropicales d'Asie et d'Afrique, dont les feuilles, se terminant par des vrilles, s'attachent aux objets environnants, et qui sont remarquables par la beauté exceptionnelle de leurs fleurs d'abord blanches et ensuite rouges. Une espece, appelee *superbe du Malabar*, est frequemment cultivée dans les serres d'Europe quoiqu'il soit difficile d'en obtenir des fleurs

MÉTHONIQUE, adj. 2 g. Chron. Synon. de METONIQUE

MÉTHOQUE, s. f. Entom. Genre d'insectes hymenopteres, tribu des sphegiens, ayant pour type une espèce française.

METHORION, s. m. Bot. Genre de sterculiacees heterenees, etabli pour des arbrisseaux australiens.

METHUEN (John). Ambassadeur anglais en Portugal, a donne son nom au traite de 1703.

MÉTHULMATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide methulmique combiné avec une base salifiable.

MÉTHULMÈNE, s. m. Chim. Substance obtenue par un melange d'alcool methylique et de chloroforme, traité par le sodium.

MÉTHULMIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se forme en même temps que le méthulmène.

MÉTHYLACÉTONE, s. m. Chim. Liquide incolore obtenu par la distillation des acetates.

MÉTHYLAL, s. m. (radic. *méthyle*. Chim. Produit obtenu en decomposant le formiate par les alcalis.

MÉTHYLAMINE, s. f. (et. fr., *méthyle*, et *amine*. Chim. Ammonium ou ammoniaque dans lesquels l'hydrogene est remplace par le methyle.

MÉTHYL-ANILINE, s. f. Chim. Un des dérivés de la phénylamine.

MÉTHYLATE, s. m. Chim. Nom générique donne aux combinaisons des acides méthyliques avec les bases.

MÉTHYL-BENZOÏLE, s. m. Chim. Acétone mixte appartenant en même temps a la série grasse et a la serie aromatique.

MÉTHYL-BUTYRYLE, s. m. Chim. Acétone mixte dérivé a la fois de l'acide acetique et de l'acide butyrique.

MÉTHYL-CROTONATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide méthyl-crotonique combiné avec une base salifiable.

MÉTHYL-CROTONIQUE, adj. 2 g. Chim.

Se dit de l'acide crotonique dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par du méthyle.

MÉTHYLDIACÉTATE, s. m. Chim. Sel obtenu de l'acide méthyldiacétique combiné avec une base salifiable.

MÉTHYLDIACÉTIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par action du sodium sur l'acétate de méthyle pur.

MÉTHYLDITHIONIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par action de l'anhydride sulfureux sur le zinc-méthyle.

MÉTHYLE, s. m. étym. gr., μέθυ, ivresse, Chim. Radical de l'éther méthylique.

MÉTHYLÈNE, s. m. rad. *méthyle*, Chim. Bicarbure d'hydrogène hypothétique regardé comme étant le radical de l'alcool méthylique.

MÉTHYLÈNE-SULFITE, s. m. Chim. Sel de l'acide méthylène-sulfureux.

MÉTHYLÈNE-SULFUREUX, adj. Chim. Se dit de l'éther acide du méthylène.

MÉTHYLGLYCOCOLLE, s. m. Chim. Corps isomère de la lactamide, obtenu d'un mélange de créatine et d'eau de baryte mis en ébullition.

MÉTHYLHYDANTOÏNE, s. f. Chim. Corps obtenu de la créatine traitée par la baryte.

MÉTHYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Syn. de MÉTHYLAMINE.

MÉTHYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit de l'alcool extrait des produits de la distillation sèche du bois.

MÉTHYLIRISINE, s. f. Chim. Produit résineux obtenu de la quinoléine traitée par le sulfate de méthyle.

MÉTHYLMERCAPTAN s.m. Chim. Corps obtenu en distillant sur l'eau et par parties égales du méthylosulfate de potasse et du sulfhydrate de sulfure de potassium.

MÉTHYL-NORNACOTINE, s. f. Chim. Base obtenue en traitant la narcotine par l'acide chlorhydrique.

MÉTHYLOÉNANTHOL, s. m. Chim. Composé obtenu en distillant un mélange d'œnanthylate et d'acétate de sodium.

MÉTHYLOSULFATE, s. m. Chim. Sel résultant de l'action de l'acide méthylosulfurique avec une base.

MÉTHYLOSULFOCYANE, s. m. Chim. Corps obtenu en distillant par parties égales une solution concentrée de méthylosulfate acide de chaux et de sulfocyanure de potassium.

MÉTHYLOSULFURIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide tout à simple, tantôt double, obtenu en versant de l'acide sulfurique sur l'acétone.

MÉTHYLOXAMIDE, s. f. Chim. Corps analogue à l'oxamide et obtenu par distillation de l'oxalate de méthylamine.

MÉTHYL-PARATARTRATE, s. m. Chim. Sel de l'acide méthyl-paratartrique.

MÉTHYL-PARATARTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit du paratartrate neutre de méthyle.

MÉTHYL-PHÉNIDINE, s. f. Chim. Syn. d'ANISIDINE.

MÉTHYL-QUININE, s. f. Chim. Produit obtenu de l'hydrate de quinine traité par l'oxyde d'argent.

MÉTHYL-RACÉMIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit du racémate neutre de méthyle.

MÉTHYL-SALICYLATE, s. m. Chim. Éther méthylique de l'acide salicylique.

MÉTHYL-SALICYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit de l'acide salicylique quand son hydrogène typique est remplacé par du méthyle.

MÉTHYL-SILICIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit des divers silicates de méthyle.

MÉTHYL-SULFOTHYMOLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide dérivé du méthylthymol, par substitution, dans le thymol, d'un atome d'acide sulfurique à égale quantité d'hydrogène.

MÉTHYL-TARTRATE, s. m. Chim. Sel obtenu de l'acide tartrique combiné avec une base salifiable.

MÉTHYL-TARTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un éther obtenu de l'acide tartrique dont les deux atomes d'hydrogène basique ont été remplacés par du méthyle.

MÉTHYL-THIOSINAMINE, s. f. Chim. Liquide épais, sirupeux, obtenu de l'essence de moutarde traitée par la méthylamine.

MÉTHYL-THYMOL, s. m. Chim. Composé dérivé du thymol par substitution du méthyle à l'hydrogène.

MÉTHYLTOLUÈNE, s. f. Chim. Composé obtenu par action du sodium sur un mélange de toluène bromé et d'iodure de méthyle.

MÉTHYL - TRIÉTHYL - PHOSPHONIUM, s. m. Chim. Ammonium dont l'azote est remplacé par le phosphore et dont les quatre atomes d'hydrogène sont remplacés l'un par du méthyle et les trois autres par l'éthyle.

MÉTHYLURAMINE, s. f. Chim. Alcali obtenu de la créatine chauffée avec de l'oxyde de mercure.

MÉTHYLURE, s. m. Chim. Combinaison du méthyle avec un métal. Méthylure d'aluminium.

MÉTHYLURÉE, s. f. Chim. Produit obtenu par l'action du cyanate de potasse sur le sulfate de méthyluriaque.

MÉTHYLURIAQUE, s. m. Chim. Syn. de MÉTHYLURAMINE.

MÉTHYMNA Géogr. anc. Nom latin de plusieurs villes d'Espagne, anj. *Medina*.

MÉTHYMNE, Géogr. anc. Ville de l'île Lesbos, sur la c. de N., anj. *Molterah* ou *Motiro*. Patrie d'Arion et d'Hellanicus.

MÉTHYMNÉEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Méthymne.

— adj. Qui concerne Méthymne ou ses habitants.

— Mythol. Surnom de Bacchus. || Surnom d'Arion.

MÉTHYNE, s. f. (ét. gr., μέθυ, vin). Mythol. Divinité qui préside au vin nouveau.

MÉTHYOMANIE, s. f. (ét. gr., μέθυ, vin; μανία, manie). Pathol. Délire dans lequel le malade est tourmenté par une soif continuelle.

— S'est dit pour l'habitude de boire des liqueurs fortes.

MÉTHYSCOPHYLLE, s. m. (ét. gr., μεθύσκω, j'enivre; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des burseracées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

MÉTHYSTICINE, s. f. Chim. Substance cristalline quaternaire extraite de la racine d'une espèce de poivre.

MÉTICAL, s. m. Métrol. Poids de Tripoli pour l'or et l'argent, qui équivaut à 4 grammes 77.

* **MÉTICULEUSEMENT**, adv. D'une manière méticuleuse.

* **MÉTICULEUX, EUSE** adj. (ét. lat., *meticulosus*, craintif; fait de *metus*, peur). Susceptible de petites craintes, de petits scrupules. Son extrême dévotion, la faiblesse de sa santé, de son esprit, le rend méticuleux. Caractère, esprit méticuleux. Il était inévitable que les Églises chrétiennes fussent atteintes par une politique *méticuleuse*, qui voyait partout le spectre des hérésies. (E. Renan.) Du reste point bigot ni *méticuleux*, pouvant faire au besoin sa partie de couteau pour le bon motif. (A. Daudet.)

— MÉTICULEUSE, s. f. Entom. Espèce de noctuelle dont la chenille est très craintive, et ne sort que la nuit pour se nourrir de diverses plantes potagères.

MÉTICULOSITÉ, s. f. (rad. *méticuleux*). Néol. Défaut d'un esprit faible, ou scrupuleux sans motifs.

METIDJAH ou **MITIDJAH**. Géogr. Plaine de l'Algérie, fertile, mais marécageuse, au S. d'Alger, sur une longueur de 96 kil. et une largeur de 32, entre le Sahel et le Petit-Atlas.

* **MÉTIER**, s. m. (ét. lat., *ministerium*, service). Profession d'un art manuel ou mécanique. Apprendre, exercer un métier. On l'a mis en métier. Le métier de tailleur, de maçon, de serrurier. Le métier va bien. Ce métier ne vaut plus rien. Un homme de métier. Gens de métier. Il n'y a aucun *métier* qui n'ait son apprentissage. (La Bruyère.) Les Suédois, devenus ingénieux par le besoin, y exercèrent les *métiers* et les arts dont ils pouvaient avoir quelque teinture. (Volt.) La religion, chez les Turcs, fait un devoir même au sultan de savoir un *métier*. (B. de St-P.) Les hommes ne rougissent pas de prendre pour eux les *métiers* commodes, et de laisser les plus rudes aux femmes. (Id.) Tout le monde se croit savant dans le *métier* d'autrui. (S. Dub.)

— *Les petits métiers*. Les petites industries qui s'exercent sur la voie publique. Marchands, domestiques, gens de petits *métiers*, ils couraient toutes les grandes villes du littoral. (E. Renan.)

— *Corps de métiers*. Ancienne organisation des artisans qui, dans chaque profession, étaient soumis à des règlements spéciaux et divisés en maîtres, compagnons et apprentis.

— *Arts et métiers*. L'ensemble des arts mécaniques. École, conservatoire des arts et métiers. Il y avait autrefois des corps d'arts et métiers.

— *Entreprendre sur le métier*. Se disait d'un compagnon qui travaillait hors de l'atelier de son maître.

— *Les six métiers de l'hôtel du roi*. La panneterie, l'échansonnerie, l'écurie, la cuisine, la fruiterie et la fourrière.

— S'emploie quelquefois par opposition au mot Art. C'est faire d'un art un métier.

— *Faire du métier*. Travailler pour gagner de l'argent, sans souci de la gloire.

— Par extens. Se dit en parlant des professions non mécaniques. Métier des armes, de la guerre. Cet avocat entend bien son métier. En fait de peinture, il faut s'en rapporter aux gens du métier. Consultez-le sur votre comédie, il est du métier. Dans le *métier* des rois tu le devrais instruire. (Genest.) Tout gentilhomme se croyant essentiellement appelé au *métier* de la guerre. (Racine.) Il y a des *métiers* si nobles qu'on ne peut les faire pour le l'argent sans se montrer indigne de les faire. (J.-J. Rousseau.)

Sans ce *métier* fatal au repos de ma vie,
Mes jours pleins de loisir couleraient sans envie.
(Boileau.)

— Fig. Nous devons donc à Dieu, à la société et à nous-mêmes de faire de constants efforts pour nous mettre en mesure de bien remplir le *métier* d'hommes auquel nous sommes destinés. (J. Simon.)

— *Le métier de Mars*. La guerre. Dans le *métier* de Mars se rendre sans égal. (Corn.)

— Occupation quelconque. Cet orateur parle bien : c'est son métier.

— *Jalousie de métier*. Jalousie qui règne ordinairement entre personnes de la même profession.

— *Faire un métier*. En joignant une épithète à ce mot. Exercer une profession. Faire un métier fatigant, ingrat, pénible, lucratif.

— *Faire son métier*. Exercer exactement les obligations de sa charge, de son emploi. || Quelquefois, en mauvaise part. Faire des actes conformes à son caractère, à ses inclinations. Ce fripon vous a volé, il n'a fait que son métier. || Signifie aussi Ne pas s'occuper de ce que font les autres.

— *Savoir son métier*. Être habile en quelque chose.

— *Avoir cœur, avoir le cœur au métier*. Travailler avec ardeur, prendre plaisir à son travail.

— *Homme du métier, gens du métier*. Celui, ceux qui s'entendent à une profession.

— *Gâter le métier*. Donner sa peine, sa marchandise à trop bon marché. || Fig. C'est un mari trop complaisant pour sa femme, il gâte le métier. || *Je vous apprendrai votre métier*. Je vous donnerai une leçon. || *Faire un vilain métier*, et iron. *faire un joli métier*. Se mal conduire. || *C'est un homme de tous métiers*. C'est un homme intrigant et capable de se prêter à tout, selon les conjonctures.

— *Être du métier*. Se dit, grossièrement, d'une femme de mauvaise vie.

— Fig., en mauvaise part. Ce qu'on a coutume de faire. Faire le métier d'oisif, de parasite, d'espion. Il fait le métier de duper tout le monde. Le métier des coquettes est de tromper leurs amants.

— *Faire métier de*. Avoir l'habitude de.

Tel fait *metier* de conseiller autrui
Qui ne voit goutte en ses propres affaires.
(La Fontaine.)

— *Faire métier et marchandise d'une chose*. Faire une chose dans des vues intéressées; ou simplement, la faire habituellement.

Ces gens qui, par une âme à l'interêt soumise,
Font de dévotion *metier* et marchandise. (Molière.)

— Machine qui sert à fabriquer divers produits. Métier de tisserand, de passementier. Métier à broder. Métier à bas. Métier à faire de la tapisserie. Monter, démonter un métier. Des bas faits au métier. Il a trois sortes d'étoffes sur le métier.

Lorsque Arachné, sur des *métiers* divers,
Lançuille en main, colorait l'univers... (De Bernis.)

— Fig. et fam., en parlant des ouvrages d'esprit. Avoir un poème, une tragédie sur le métier. Sa comédie est depuis longtemps sur le métier. Vingt fois sur le *métier* remettez votre ouvrage. (Boil.) Je ne me porte pas assez bien pour avoir à la fois trois tragédies sur le *métier* et une calomnie sur les bras. (Volt.)

— Autrefois *métier* s'employait pour Besoin. || *Si métier est*. Si besoin est. Ainsi la dame attourna Lancelot de tout ce que *métier* lui fut. (Lancelot.)

— Nom de certains territoires en Flandre, dans le moyen âge. Le métier de Furnes.

— *De son métier*. loc. adv. Il est peintre de son métier.

— En parlant des animaux, La Fontaine a même dit : Un citoyen du Mans, chapon de son *metier*.

— Fig. Il est fort plaisant de son métier.

— *Donner, servir un plat de son métier*. Faire ou dire quelque chose qui tienne de sa profession, de son caractère. C'est un menteur qui nous a servi un plat de son métier. || *Jouer un tour de son métier*. Faire quelque tour d'adresse, d'escroquerie. Le fripon nous a joué un tour de son *metier*. (Regn.)

— Loc. prov. *Il est de tous métiers, et il ne peut vivre*. Se dit d'un intrigant maladroit. || *C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître*. || *De tous metiers, il est des pauvres et des riches*. || *Il n'y a point de si petit métier qui ne nourrisse son maître*. || *Il n'est point de sot metier* || *Quand chacun fait son metier, les vaches sont bien gardées*. Tout va bien quand chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire. || *Cordonnier, fais ton métier* Chacun doit s'occuper de ce qui le regarde.

— B.-arts. Partie mécanique, manuelle d'un art. On le dit en parlant de peinture, de sculpture et même de littérature. Avoir du métier. Vois toutes ces esquisses; il y a de la main, du *metier*, mais où est l'idée? (L. Reybaud.)

— Brass. Liqueur qu'on tire du houblon, et qui ne prend le nom de bière que lorsqu'elle a été entonnée. Premier métier. Deuxième métier.

— Pâtiss. Espèce d'oublie ou de pâtisserie mince et roulée, cuite entre deux fers, comme les gaufres.

— Pêch. *Grand métier*. Pêche au chalut, dans la Manche. || *Petit métier*. Pêche aux hameçons et aux filets ordinaires.

— Techn. Cuve où les vinaigriers pressurent la lie du vin. || *Métier battant* ou *ouvrant*. Métier à étoffes qui travaille actuellement.

MÉTIÈRE, s. f. Compartiment de la série des chauffoirs, dans les salines.

MÉTIF, IVE, adj. Syn. de MÉTIS.

* **MÉTIS, ISSE**, adj. (pr. *mé-tiss*; ét. lat., *mixtus*, mêlé, mélange). Qui est né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche. Les Espagnols naturels, et les Espagnols métis. Une femme métisse.

— Qui a du sang mêlé de blanc et de nègre, ou de deux ou plusieurs races.

— Illégitime, bâtard.

Vers la terre d'où sont sortis,
Tant légitimes que *metis*,
Vos aïeux tant hommes que femmes. (Scarron.)

— Par extens. Qui tient le milieu entre deux professions différentes.

— Fig. S'est dit d'un homme qui prend un terme moyen entre différents partis. Se tenir chancelant et *métis*. (Montaigne.)

— Bot. Se dit des fleurs et des fruits produits de deux espèces différentes par greffe ou autrement. Cette poire est métisse. Cet œillet est métis.

— Gramm. Se dit des mots composés tirés de deux langues différentes. Cholera morbus, lithotriteur, sont des mots métis. On dit plus souvent *hybride*. || *Langue métisse*. Langue composée du mélange de plusieurs autres langues.

— Zool. Se dit des animaux nés du mélange de deux espèces. Ce chien n'est pas bon levrier, il est métis. Bêtes métisses. Bélier métis.

— Qui provient de ces animaux. Laine métisse.

— Substantiv. Un métis. Une métisse. Troupeau de *metis*. (Acad.) Donner des *métis* en cheptel. (Id.)

MÉTIS. Astron. La 9e planète télescopique, découverte le 26 avril 1848 par Graham.

MÉTISATION, s. f. (pr. *mé-ti-za-cion*; rad. *métiser*. Écon. rur. Production d'animaux métis.

MÉTISSAGE, s. m. rad. *métis*). Écon. rur. Action de croiser une race avec une autre, pour améliorer celle qui a moins de valeur. Le métissage des bêtes ovines. On dit aussi *métissage*.

MÉTISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Métisser. S'empl. adjectiv.

MÉTISSER, v. a. 1re conj. Croiser par le métissage.

MÉTIUS s. m. (pr. *mé-ti-uss*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des tronicatipennes, établi pour deux espèces du détroit de Magellan.

MÉTIUS FUFETIUS. Dictateur d'Albe, dut se soumettre à Rome après le combat des Horaces et des Curiaces. Tullus Hostilius le fit écarteler, 663 av. J.-C.

MÉTIVAGE, s. m. (ét. lat., *messis*, moisson). Féod. Droit que le seigneur prélevait sur les moissons.

MÉTIVIER, s. m. Moissonneur. Vieux mot.

— Mandataire du propriétaire pour le partage des récoltes avec le métayer.

METKAL, s. m. Métrol. Syn. de MÉTICAL.

MÉTOCÉROS, s. m. Erpét. Division établie dans les stellions.

MÉTOCHE, s. f. Archit. anc. Syn. de MÉTOPE.

MÉTON, Astronome athénien du Ve siècle av. J.-C., a attaché son nom à une réforme du calendrier, par laquelle on arrivait, au bout de 19 ans, à concilier à peu près les mouvements du soleil et de la lune. Ce cycle fut appelé *nombre d'or*.

MÉTONIEN et **MÉTONIQUE**, adj. m. Chron. Se dit du cycle qui a été inventé par Méton. Cycle métonien.

* **MÉTONOMASIE**, s. f. (ét. gr., μετονομασία, changement de nom; fait de μετά, préf. qui indique le changement, et de ὄνομα, nom). Didact. Changement de nom propre par la voie de la traduction, comme : *Ramus* pour *la Ramée*; *Mélanchthon* fait de deux mots grecs pour l'allemand *Schwarzerd*, qui signifie également *Noire terre*.

* **MÉTONYMIE**, s. f. (ét. gr., μετά, qui indique le changement; ὄνομα, nom). Rhet. Figure de rhétorique qui consiste à prendre la cause pour l'effet, ou l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, etc. Ex. : Les travaux de Mars. La mort est dans ses mains. Il avala la coupe funeste. Vivre de son travail, c'est-à-dire vivre de ce qu'on gagne. Avez-vous lu Bossuet, Racine et Voltaire? c'est-à-dire les ouvrages de ces grands écrivains. Cette personne a une belle main, pour dire qu'elle écrit bien. En parlant d'un habile peintre, C'est un savant pinceau. Voilà une méchante langue, pour désigner une personne médisante. La flotte était de cent voiles, c'est-à-dire de cent vaisseaux.

MÉTONYMIQUE, adj. Qui a rapport à la métonymie. || Qui contient des métonymies.

MÉTOPAGE, s. m. (ét. gr., μέτωπον, front; πάγος, réuni). Térat. Monstruosité qui consiste dans la réunion de deux corps par le front.

MÉTOPAGIEN, ENNE. adj. Tèrat. Qui a les caractères d'un métopage. Monstres métopagiens.

MÉTOPANTRALGIE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; ἄντρον, antre; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les sinus frontaux.

MÉTOPANTRALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la métopantralgie.

MÉTOPANTRITE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; ἄντρον, antre). Pathol. Inflammation des sinus frontaux.

MÉTOPANTRITIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la métopantrite.

* **MÉTOPE.** s. f. (étym. gr., μέτωπον, front). Archit. Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, et dans le quel on met ordinairement des ornements.

Tous les ans j'y vais et je niche
Aux *métopes* du Parthenon. (Th. Gautier.)

— *Métope barlongue.* Celle qui est plus large que haute. — *Demi-métope.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Archit. anc. Ouverture entre les triglyphes représentant les poutres du plafond. Dans l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide, Pylade propose à Oreste de pénétrer dans le temple en passant par l'ouverture des métopes. || Espace qui se trouve entre les denticules d'une corniche.

MÉTOPIAS. s. m. (pr. *mé-to-pi-ass*; étym. gr., μετωπίας, qui a un large front). Erpétol. Groupe de sauriens.

— Entom. Genre de coléoptères dimères de la famille des psélaphiens, ayant pour type une espèce de la Guyane.

MÉTOPIDE. s. m. Ornith. Syn. de JACANA.

MÉTOPIDIE. s. f. et. gr., μέτωπον, front'. Infus. Genre de brachionides, créé pour deux espèces de lépadelles.

MÉTOPIE. s. f. Ornith. Genre créé aux dépens des manakins.

— Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères, tribu des muscides, dont l'espèce type, à couleur argentée, vit sur les arbres des environs de Paris.

MÉTOPIQUE a. lj. 2 g. (étym. gr., μέτωπον, front. Anat. Qui concerne le front, ou qui y est placé. || *Crâne métopique.* Crâne partagé en deux par la suture métopique. || *Suture métopique.* Suture qui se trouve au milieu de l'os frontal.

MÉTOPISME. s. m. (rad. *métopique*). Anat. État du crâne quand l'os frontal est divisé en deux par une suture.

MÉTOPIUM. s. m. (pr. *mé-to pi-oum* Bot. Sous-genre de sumacs fournissant une espèce de gomme et croissant dans les forêts de la Jamaïque.

MÉTOPOCÈLE. s. m. ét. gr., μέτωπον, front; κοῖλος, creux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, ayant pour type une espèce brésilienne.

MÉTOPOCÈRE. s. m. (ét. gr., μέτωπον, front; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

MÉTOPOCÉROS. s. m. (pr. *mé-to po-cé-ross*; et. gr., μέτωπον, front, κέρας, corne). Erpét. Genre de sauriens de la famille des igniens, établi pour le lézard cornu qui se trouve à Saint-Domingue.

MÉTOPON. s. m. Entom. Genre de chalcidiens du groupe des ptéromalites.

MÉTOPONIE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce de la Russie méridionale.

MÉTOPOSCOPE. s. m. Celui qui exerce l'art de la métoposcopie. Les métoposcopes distinguent sur le front sept lignes, à chacune desquelles préside une planète.

* **MÉTOPOSCOPIE.** s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; σκοπέω, je considère). Art de conjecturer par les traits du visage ou les lignes du front ce qui doit arriver à quelqu'un. Faire une prédiction fondée sur la métoposcopie.

— Art de connaître par le même moyen le tempérament, le caractère, les inclinations de quelqu'un.

* **MÉTOPOSCOPIQUE.** a. lj. 2 g. Qui concerne la métoposcopie. Observations métoposcopiques. Rien n'est plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues observations *métoposcopiques* (Buff.)

MÉTOPTRIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, habitant le littoral français de la Méditerranée.

MÉTOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de la pupille. Ce mot paraît être une altération de meiose.

MÉTRA. Myth. gr. Fille d'Erysichthon, douée par Neptune du pouvoir de se métamorphoser à son gré. Elle fit usage de cette faculté pour soulager la faim de son père, en se laissant vendre à différents maîtres sous la forme de vache, mouton, cheval, etc., et fournir, avec le prix de sa servitude, des aliments à son père.

MÉTRAGE. s. m. (radic. *mètrer*). Action de mesurer par mètres.

— Résultat, tableau de mesurage métrique d'un bâtiment, d'un ouvrage d'art quelconque.

MÉTRAGYRTE. s. m. et. gr., μήτηρ, mère; ἀγύρτης, mendiant). Antiq. gr. Prêtre de Cybèle et d'Isis.

MÉTRAIL. s. m. Comm. Tapis arabe à poil ras.

MÉTRALGIE. s. f. étym. gr., μήτρα, matrice; ἄλγος, douleur. Pathol. Douleur qui se fait sentir dans la matrice.

MÉTRALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la métralgie. Douleurs métralgiques.

MÉTRANASTROPHIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἀναστροφή, renversement). Pathol. Renversement de la matrice.

MÉTRATOME. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice; τομή, section). Chim. Instrument en forme de faucille demi-circulaire dont on se sert pour opérer l'amputation du col utérin sans abaisser la matrice.

* **MÈTRE.** s. m. (du grec μέτρον, mesure). Metrol. Unité de longueur des mesures en France, égale à la dix-millionième partie de l'arc du méridien terrestre compris entre le pôle boréal et l'équateur, et à peu près équivalente à trois pieds onze lignes et demie des anciennes mesures. Toutes les mesures nouvelles dérivent du mètre. Les mesures linéaires ou de longueur sont des multiples ou des sous-multiples décimaux du mètre. On compose les mesures plus grandes ou plus petites que l'unité principale en faisant précéder le nom de cette unité des mots *myria*, dix mille; *kilo*, mille; *hecto*, cent; *déca*, dix; *déci*, dixième; *centi*, centième; *milli*, millième. Pour exprimer la distance d'un lieu à un autre, on fait usage du myriamètre et du kilomètre. Mètre carré. Mètre cube.

— Mesure en bois, en métal, en fil, de la longueur d'un mètre.

— *Mètre courant.* Mesurage dans lequel on ne considère que la longueur. Cette construction est payée deux cents francs le mètre courant.

— Mus. Loi de la mesure, d'après laquelle la variété relative des sons se présente deux ou plusieurs fois dans un ordre semblable.

— Poés. gr. ou lat. Pied déterminé par la quantité, comme le dactyle, le spondée, etc. Le spondée est un mètre que l'on multiplie lorsqu'on veut exprimer la pesanteur, la gravité; le dactyle, au contraire, est le type de la rapidité, de la légèreté. || Système de pieds composés de syllabes différentes et d'une étendue déterminée. Chez les anciens, le mètre fixait invariablement le nombre des pieds des vers, quel que fût d'ailleurs le nombre des syllabes; chez nous, le mètre fixe le nombre des syllabes. Vers du même mètre. On a fait un traité sur les mètres employés par Horace. Il y a une harmonie propre à chaque mètre. Changement de mètre. Sous ma prose il avait découvert le *mètre* des vers lyriques. (Mérimée.) || S'emploie quelquefois pour Vers, en général.

Maître Clément, le grand forgeur de *mètres*,
Si doucement n'eut su pêcher. (J.-B. Rousseau.)

Les *mètres* mêlés, fils d'un heureux délire,
Courent légèrement; la prose les inspire. (Chassignet.)

MÈTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Mètrer. S'emploie adjectiv.

— **MÈTRÉ.** s. m. Résultat d'un mesurage métrique.

MÉTRÈME. s. m. ét. gr., μέτρον, mesure). Poés. Phrase rythmique. On conçoit qu'il y a une très grande latitude pour la longueur des *métremes*, et qu'ils se succèdent avec la plus grande irrégularité; un court a été tué d'un long, etc. (Ackermann.)

MÉTREMPHRAXIE. s. f. et. gr., μήτρα, matrice; ἐμφράσσω, j'obstrue). Pathol. Obstruction, engorgement de la matrice.

MÉTRENCHYTE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἐν, dans; χύω, je verse). Pathol. Liquide qu'on injecte dans la matrice. || Instrument à l'aide duquel se fait cette injection.

* **MÉTRER.** v. a. Ire conj. Techn. Mesurer une terre ou un bâtiment, une surface ou un solide quelconque, par mètres.

* **MÉTRÈTE.** s. f. (ét. gr., μετρητής, même signif.; forme de μέτρον, mesure). Antiq. gr. La plus grande mesure dont les Grecs se servaient pour les liquides, qui valait 12 congés, ce qui fait près de 39 litres. || *Métrète étalique.* Syn. d'AMPHORE.

* **MÉTREUR.** s. m. Celui qui mesure au mètre ou dont la profession est de mesurer au mètre.

MÉTRHÉMORROÏDES. s. f. pl. et. gr., μήτρα, matrice; fr. *hémorroïdes*). Pathol. Hémorroïdes produites par des veines variqueuses situées dans la muqueuse du col de la matrice.

MÉTRICIEN. s. m. (rad. *métrique*. Philol. Nom donné aux auteurs qui ont traité de la prosodie et de la versification. Diomède est un des métriciens les plus célèbres.

MÉTRICOLO. s. m. Métrol. Poids de Gênes pour les drogues, valant 3 gr. 875. Pl., *metricoli*. Huit metricoli font 31 grammes.

MÉTRICUBE. s. m. Métrol. Manière de mesurer d'une façon rapide les cubes et les volumes d'une forme particulière.

MÉTRIDION. s. m. ét. gr., μήτρα, vulve; εἶδος, forme). Polyp. Genre d'entozoaires, établi pour quelques espèces d'actinies qui ont formé depuis le genre actinerie.

MÉTRIFIER. v. n. Ire conj. S'est dit pour Écrire en vers, en mètres.

MÉTRIOPATHIE. s. f. et. gr., μέτριος, modéré; πάθος, passion). Etat moral de celui qui supporte ses souffrances.

MÉTRIOPATHIQUE. a. lj. 2 g. Didact. Qui appartient à la métriopathie.

MÉTRIOPE. adj. 2 g. et. gr., μέτριος, médiocre; ὤψ, œil). Zool. Qui a des pattes de longueur médiocre.

— **MÉTRIOPE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des ténébrionites, tribu des mélaphytes, dont l'espèce type se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

MÉTRIOPTÈRE. adj. 2 g. et. gr., μέτριος, médiocre; πτέρον, aile). Zool. Qui a des ailes de longueur médiocre. Oiseau, insecte métriptère.

MÉTRIORHAMPHE. a. lj. 2 g. et. gr., μέτριος, médiocre; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec de grosseur médiocre. — **MÉTRIORHAMPHES.** s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec médiocre, sous le rapport de la grosseur et de la longueur.

MÉTRIORYNQUE. a. lj. 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec de longueur médiocre. Syn. de MÉTRIORHAMPHE.

— **MÉTRIORYNQUE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lycostides, établi pour trois espèces de la Nouvelle-Guinée.

— Erpét. Groupe de sauriens fossiles.

* **MÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport au mètre, base de notre système de mesure. Système métrique. Quintal métrique. Lorsqu'on créa le système métrique, en 1791, on avait placé dans chaque genre de mesures plusieurs unités différentes pour la longueur, on avait le mètre, le toise, qui en valait 1,000, et le grade, 100,000; pour les capacités, le cadil ou litre, et le caque qui en valait 1,000, etc.; enfin, pour les poids, le gravet ou gramme, le grave ou kilogramme, et le lar ou millier de kilogrammes. On a heureusement abandonné cette nomenclature.

— *Quintal métrique.* Poids de cent kilogrammes. — *Tonneau métrique.* Poids de mille kilogrammes.

— Géod. Seul tel d'un bloc le poudingue mesurant à peu près un mètre cube.

— Mus. anc. Seul tel de la partie de la musique qui a pour objet les lettres, les syllabes, les pieds, les vers et le poème. Musique métrique.

— Poés. Composé de mètres. Poésie métrique. Les vers latins et les vers grecs sont métriques. || *Art métrique.* Partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre et la différence des pieds qui doivent entrer dans les vers. On dit dans le même sens *prosodie*.

— **MÉTRIQUE.** s. f. Philol. Connaissance de la quantité et les différentes espèces de vers, dans les langues poétiques. Il connaît à fond la *métrique* grecque. Acad.

— **MÉTRIQUE.** s. m. Auteur qui traite de la quantité et des règles de la versification. Les métriques anciens. On dit aussi *métricien*.

— Géod. Caillou métrique. Les métriques.

MÉTRITE. s. f. et lat. *metritis*; fait du gr. μήτρα, matrice). Pathol. Inflammation de la matrice. Métrite aiguë. Métrite chronique. Chez les femmes affectées de *métrite*, les dépendances de la matrice, ainsi que leurs vaisseaux, sont dans un état de turgescence bien remarquable. Murat. || *Métrite mangreneuse.* Métrite mortelle produite par les cruches et qui donne à la membrane de la matrice l'aspect des plaies atteintes de la pourriture d'hôpital. *Métrite superficielle.* Phlegmasie de la membrane interne de la matrice.

MÉTRIURE. a. lj. 2 g. et. gr., μέτριος, médiocre; οὐρά, queue). Ornith. Qui a la queue de longueur médiocre.

MÉTRIUS. s. m. (pr. *mé-tri-uss*; étym. gr., μέτριος, médiocre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des simplicipalpes, ayant pour type une espèce de la Californie.

MÉTROBARE. s. m. et. gr., μέτρον, mesure; βαρύς, pesant). Techn. Instrument servant à peser les voitures.

MÉTROBATE. s. m. et. gr., μέτρον, mesure; βαίνω, je marche). Art milit. Instrument servant à régler le pas des fantassins.

MÉTROCAMPE. s. m. et. gr., μέτρον, mesure; κάμπτω, chenille). Entom. Genre de lépidoptères ayant pour type une espèce commune aux environs de Paris.

MÉTROCAMPSIE. s. f. et. gr., μήτρα, matrice; κάμψις, action de plier). Pathol. Inflexion de la matrice.

MÉTROCÈLE. s. f. et. gr., μήτρα, matrice; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie formée par la matrice.

MÉTROCÉLIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui appartient à la métrocèle.

MÉTROCOMIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, mère; κώμη, bourg). Hist. ecclés. Bourg où réside un chorévêque. || Prééminence d'une paroisse sur les paroisses voisines.

MÉTROCYNIE. s. f. Bot. Genre de papilionacées cæsalpinées, établi pour les arbrisseaux de Madagascar.

MÉTRODORE. Philosophe, né à Athènes ou à Lampsaque, le plus célèbre des disciples d'Épicure, mourut en 277 av. J.-C.

MÉTRODORÉE. s. f. Bot. Genre de diosmées pilocarpées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

MÉTRODYNIE. s. f. (étym. gr., μήτρα, matrice; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur dans la matrice.

MÉTRODYNIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la métrodynie.

MÉTROGRAPHE. s. m. (ét. gr., μέτρον, mesure; γράφω, je décris). Celui qui écrit sur les poids et mesures, sur leur valeur.

MÉTROGRAPHIE. s. m. ét. gr., μήτρα, matrice; γράφω, je décris). Pathol. Auteur d'une description de la matrice et des maladies de cet organe.

MÉTROGRAPHIE. s. f. rad. *métrographe*). Traité sur les mesures.

MÉTROGRAPHIE. s. f. Pathol. Description de la matrice.

MÉTROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la métrographie.

MÉTROHYMÉNIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ὑμήν, sein). Pathol. Congestion utérine.

* **MÉTROLOGIE.** s. f. (ét. gr., μέτρον, mesure; λόγος, discours). Connaissance des poids et des mesures de tous les peuples, tant anciens que modernes.

— Traité de cette science. Metrologie de Paucton.

MÉTROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne la métrologie.

MÉTROLOGISTE ou **MÉTROLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une métrologie, de recherches métrologiques.

MÉTROLOXIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; λοξός, oblique). Mauvaise direction de la matrice.

MÉTROLYMPHANGITE. s. f. (ét. m. gr., μήτρα, matrice; fr. *lymphangite*). Pathol. Inflammation de l'utérus et des lymphatiques correspondants.

* **MÉTROMANE.** s. m. et f. rad. *métromanie*). Celui, celle qui a la manie de faire des vers. C'est un métromane. C'est une métromane.

* **MÉTROMANIE.** s. f. (ét. gr., μέτρον, vers; μανία, fureur). Manie, fureur de faire des vers.

Mauvaise manie de métromane,
Le mal que tu fais à mes vers! (Voltaire.)

MÉTROMANIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; μανία, fureur). Pathol. Fureur utérine. On dit plus souvent *nymphomanie*.

MÉTROMÈTRE. s. m. (ét. gr., μέτρον, mesure; μέτρον, je mesure). Mus. Ancien nom du métronome.

MÉTRONOME. s. m. (étym. gr., μέτρον, mesure, νόμος, loi). Antiq. gr. Nom de trois officiers, vérificateurs des poids et mesures à Athènes.

— Art milit. Syn. de MÉTROBATE.

— Mus. Instrument à peu près propre à mesurer le temps musical. Dans cet instrument, chaque vibration du balancier produit un bruit sensible à l'oreille. Au moyen du métronome, tout système de la division du temps en musique est représenté dans son ensemble et dans ses détails.

MÉTROON. s. m. (ét. gr., μητρῷον; de μήτηρ, mère). Antiq. gr. Temple de Cybèle. Partie du nome pythique où l'on célébrait les hymnes de cette déesse.

MÉTROPATHIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; πάθος, maladie). Pathol. Nom générique donné aux maladies de l'utérus.

MÉTROPÉRITONITE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; fr. *péritonite*). Pathol. Inflammation de la matrice et du péritoine.

MÉTROPHLEBITE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; fr. *phlébite*). Pathol. Inflammation de la matrice et des veines.

* **MÉTROPOLE.** s. f. (ét. gr., μήτρα, mère; πόλις, ville). Autrefois. Chef-capitale d'une province. Plus vieille que la *métropole*, elle ne lui put jamais porter sa grande loi. (G. Flaubert.)

— Par extens. Se dit en parlant d'une capitale quelconque. Les *métropoles* des empires sont les foyers de l'esprit humain. (Bayn.) Les *métropoles* sont comme de vastes centres intellectuels où viennent resplendir et se confondre tous les rayons de l'esprit humain. (Jocqueville.)

— Fig. Paris est la *métropole* de l'art. (Th. Gautier.)

— Nom donné à un État par rapport à ses colonies. Les colonies doivent être protégées par leur *métropole*. Acad. On fit passer de la *métropole* dans la colonie des gens qui n'avaient ni le goût ni l'habitude du travail. (Rayn.

— Ville qui a un siége archiépiscopal. Paris, Bordeaux, Toulouse, sont les *métropoles*. Acad.

— Hist. rom. Dans la division de l'empire romain, établie par Constantin, la ville principale de chaque province.

— Adjectiv. *Église métropole.* Église métropolitaine ou archiépiscopale.

MÉTROPOLIE. s. f. (rad. *métropole*). Siége archiépiscopal dans l'Église russe.

* **MÉTROPOLITAIN, AINE** adj. (radic. *métropole*). Archiep. s'oppose à Église métropolitaine. Siège métropolitain.

— Qui a rapport, qui appartient à une métropole. Chemin de fer métropolitain. Rome est la ville *métropolitaine* de toutes les nations chrétiennes. (Mont.)

Qui appartient à la métropole par rapport aux colonies. Les trésors des deux mondes seraient perdus pour l'île *métropolitaine*. (Raynal.)

— **MÉTROPOLITAIN.** s. m. Archevêque, par rapport aux évêques qui sont ses suffragants. Il a appelé de la décision de l'évêque au *métropolitain*. (Acad.

Hist. ecclés. Nom qu'on donnait à de simples évêques qui résidaient dans les métropoles, c'est-à-dire dans les capitales des provinces de l'empire romain. Il réduisit dans de justes limites le pouvoir des *métropolitains*. (Montalembert.

— **MÉTROPOLITAINE.** s.f. Ville métropolitaine.

— Fig. Cette infâme passion d'avarice, que Diogène nommait la *métropolitaine* de tous les vices. (La Mothe Le Vayer.

MÉTROPOLITE s. m. (radic. *métropole*). Hist. eccl. Archevêque de l'Église russe. Le métropolite de Moscou.

MÉTROPOLYPE. s. m. (ét. gr., *μήτρα*, matrice; fr. *polype*). Chir. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE. s. f. (étym. gr., *μήτρα*, matrice, *πτῶσις*, chute). Chirurg. Descente de la matrice.

MÉTRORRAGIE. s. f. (ét. gr., *μήτρα*, matrice; *ῥήγνυμι*, je romps). Pathol. Écoulement excessif de la matrice autre que l'écoulement périodique, des puissances prématurées, l'excès des plaisirs vénériens, ont causé quelquefois des *métrorragies* mortelles. (Montfalcon.

MÉTRORRAGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la métrorragie.

MÉTRORRHÉE. s. f. (étym. gr., *μήτρα*, matrice; *ῥέω*, je coule). Pathol. Écoulement muqueux par la matrice.

MÉTRORRHEXIE. s. f. (ét. gr., *μήτρα*, matrice; *ῥῆγνυμι*, je romps). Chir. Rupture de la matrice.

MÉTRORRHOÏQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la métrorrhée.

MÉTROSCOPE. s. m. (radic. *métroscopie*). Chir. Instrument en forme de tube, destiné à percevoir les battements du cœur du fœtus.

MÉTROSCOPIE. s. f. (ét. gr., *μήτρα*, matrice; *σκοπέω*, j'examine). Chir. Exploration de la matrice.

MÉTROSCOPIQUE. adj. 2 g. Chirurg. Qui concerne la métroscopie.

MÉTROSIDEROS. s. m. (pr. *mé-tro-si-dé-ross*). Bot. Genre de myrtacées, établi pour des arbrisseaux très voisins des callistémons, dont ils se rapprochent beaucoup par la beauté de leurs fleurs et qui, comme ces derniers, sont cultivés en Europe comme plantes d'ornement. On en connaît plus de vingt espèces, la plupart originaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

MÉTROSOME. adj. 2 g. (ét. gr., *μέτρον*, mesure; *σῶμα*, corps). Zool. Dont le corps a les formes et les proportions ordinaires.

MÉTROSTÈRE. s. m. (étym. gr., *μήτρα*, matrice; *στερέω*, je consolide). Chir. Instrument propre à fixer la matrice.

MÉTROTOME. s. m. (radic. *métrotomie*). Chir. Instrument propre à opérer la section de la matrice.

MÉTROTOMIE. s. f. (étym. gr., *μήτρα*, matrice; *τομή*, section). Chirurg. Opération qui consiste à ouvrir la matrice ou à l'extirper.

MÉTROTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la métrotomie.

MÉTROXYLE. s. m. (ét. gr., *μέτρον*, mesure; *ξύλον*, bois). Bot. Genre de la famille des palmiers pumatifrondes, qui croît sous le tropique africain.

* **METS** s. m. (pr. *mè*; ét. lat., *missus*, placé, mis). Ce qu'on porte sur la table à chaque service; tout ce qu'on sert sur la table pour manger. Mets délicat. Mets grossier. Nous avons fait bonne chère, tous les mets étaient excellents. Tous les *mets* qu'on y sert sont communs, mais excellents dans leur espèce. (J.-J. Rouss. Choisissez vos *mets* sans les mesurer. Id. Les *mets* d'apprêts [illegible] ment leur repas. (Del

Mêlez de [illegible] plus de *mets*;
On ne [illegible] rien pour de bons, de hochets. (Berch.)
Il est [illegible] brillant, de ces leurres hâtifs,
De ces *mets* affadis les dames [illegible] insipides. (Id.)

— Fig. Il en est des *mets* de l'intelligence comme de ceux du corps. Ste-Beuve.

Le sang de Porphyre, les pleurs de [illegible] bles
Sont ses *mets* les plus agréables. (Racine)

— Féod. *Mets de mariage*. Droit que certains seigneurs avaient de se faire donner un plat de chaque mets servi au repas de noces de leurs vassaux.

METS-INDIEN, ENNE. adj. et s. (ét. lat., *mixtus*, mêlé; fr. *Indien*). Ethnogr. Celui qui est né de l'union d'un blanc et d'une Indienne ou d'une blanche et d'un Indien. On dit plus souvent *métis*.

* **METTABLE** adj. 2 g. Qui peut se mettre. Ce manteau est trop usé, il n'est plus mettable. Cette robe n'est plus mettable. Cet habit est encore mettable.

— Par extens. l'assaisonnement, acceptable, en parlant du visage et même des qualités de l'esprit. Oui, vraiment, ce visage est encor fort *mettable*. (Mol.)

L'esprit n'y sera point pédant,
Le savoir n'y sera *mettable*
Que sous les traits de l'agrément. (Gresset)

METTAGE. s. m. Action de mettre. Mettage en couleurs. Peu usité.

— Techn. *Mettage en mains*. Opération qui consiste à choisir dans chaque ballot de soie et à assembler ce qui est fin, moyen et gros. *Mettage au vent*. Action d'exposer au vent les peaux tannées.

METTAR. s. m. Métrol. Mesure de capacité de l'Unis, employée pour les liquides, et qui varie, suivant les localités, de 19 litres 397 à 39 litres 19.

METTERNICH (Clément-Wenceslas-Népomucène-Lothaire, comte, puis prince de). Diplomate et homme d'État autrichien, né à Coblentz, 1773-1859, fut ministre d'Autriche à Dresde, 1801, à Berlin, 1803, ambassadeur à Paris, 1806-1809. Chancelier d'État et ministre des affaires étrangères, 1809, il négocia le mariage de Marie-Louise avec Napoléon Ier. En 1813, l'Autriche se rangea du côté des alliés et Metternich fut alors l'arbitre de l'Europe. Au congrès de Vienne, il assura à son maître la domination de l'Italie, tout en s'opposant aux vues de la Russie et de la Prusse sur la Pologne et la Saxe, 1815. Il dirigea contre l'agitation de l'Allemagne le congrès de Carlsbad, 1819, et contre les insurrections d'Italie et d'Espagne, ceux de Troppau, 1820, de Laybach, 1821, et de Vérone, 1822. Après 1830, il intervint dans les États romains, au risque d'y attirer les Français, comme il arriva à Ancône, 1832. La révolution viennoise du 13 mars 1848 l'obligea de fuir à Dresde et de là en Angleterre; il revint à Bruxelles en 1849, et, en 1851, à Vienne.

METTERNICHIE. s. f. (pr. *mé-ter-ni-ki*; de *Metternich*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres non encore déterminé, mais qu'on peut classer dans les scrofulariées, et qui est originaire du Brésil.

METTET. Géogr. Comm. de la prov. et à 28 kil. de Namur (Belgique); 3.100 hab.

* **METTEUR.** s. m. Celui qui met. N'est guère usité que dans les locutions suivantes.

— *Mettre en œuvre*. Celui qui sait disposer habilement les parties, les éléments d'un ouvrage d'esprit. Cet écrivain est un habile metteur en œuvre des ouvrages d'autrui.

— Fig. Un prince est un *metteur* en œuvre de tous les vices, incapable d'employer ou d'aimer un honnête homme. (H. Taine.)

— *Metteur en scène*. Celui qui sait donner de l'intérêt et du mouvement à une action dramatique.

— Par analog. Celui qui sait bien disposer une fête, une cérémonie, etc. L'habile *metteur* en scène des fêtes du bey organisait avec la même ardeur les pompes funèbres du duc de Mora. (A. Daudet.)

— Adminis. anc. *Metteur à port*. Nom qu'on donnait, à Paris, à des ouvriers établis sur les ports pour décharger les marchandises.

— Imprim. *Metteur en pages*. Ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition, pour en former des pages et des feuilles.

— Techn. *Metteur en bronze*. Ouvrier qui donne la couleur du bronze à un autre métal. || *Metteur en carte*. Celui qui dessine sur un papier quadrillé le plan du tissu qu'on veut produire. || *Metteur en œuvre*. Ouvrier dont le travail consiste à monter des perles fines aussi bien que des perles fausses, et des pierres précieuses aussi bien que des imitations. || *Metteur au point*. Ouvrier qui dégrossit le marbre ou la pierre pour le sculpteur.

METTEUSE. s. f. Femme qui fait le mettage en mains. La *metteuse* en mains met au rebut la soie qui lui paraît mauvaise. (Kaufmann.)

METTRAY. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Tours (Indre-et-Loire; colonie agricole de 700 jeunes détenus; 1.700 hab.

* **METTRE.** v. a. 4e conj. irrég. (étym. lat., *mittere*, envoyer, et en bas-lat. poser, placer). *Je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent. Je mettais. Je mis, nous mîmes. Je mettrai. Je mettrais. Mets, mettons, mettez. Que je mette. Que je misse. Mettant. Mis, mise.* Poser, placer une personne ou une chose dans un lieu déterminé; placer, dans un certain rapport de position, un être animé avec un autre, ou une chose avec une autre, ou un être animé avec une chose. Je fis un paquet de mes hardes, où je *mis* par mégarde quelques nippes de mon maître. (Le Sage.) Ma terreur redoubla quand je vis *mettre* les chevaux pour repartir. (J.-J. Rousseau.)

— *Mettre le couvert*. Mettre sur une table à manger tout ce qu'il faut pour le repas, hors les mets.

— Fig. Mettre quelqu'un hors de combat. Si l'on ne le voyait de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie *met* entre les hommes? La Bruy. Sans cesse on lui *met* sa gloire sous les yeux. Massillon.) Qui peut vous *mettre* ainsi hors de vous-même? Volt.) Ils *mettent* entre la faute et le châtiment le plus de proportion qu'il est possible. Barthél.) La nature n'a *mis* aucune inégalité morale entre les espèces d'animaux et leurs individus. Vney.

— Se dit des dispositions, des qualités morales que l'on emploie, que l'on manifeste en faisant une chose. Mettre de l'âme dans son chant; y mettre de l'expression. Mettre de l'accent, du feu dans son langage. Mettre de l'esprit dans ses écrits; y mettre du goût, de l'imagination, de l'art, du sentiment. Mettre de la bonne foi dans sa conduite; y mettre de l'adresse, de la réserve, de la modération, du mystère, de la discrétion. Mettre de la passion dans une action; y mettre de la haine, du ressentiment, de la colère, de l'injustice. Mettre de l'ardeur, de la nonchalance dans ses démarches. Mettre de la chaleur, de la vivacité dans ses paroles. Mettre de la dureté dans ses réprimandes. Tout ce qui me déplaît dans votre nation, c'est que personne n'ose *mettre* son âme sur le papier. Volt.) Le Français au lieu de *mettre* de l'accent dans son parler, y *met* de l'air. J.-J. Rouss. Elles ont *mis* dans leurs manières le même esprit qui dirige leur ajustement. Id.) Elle s'informe des besoins de son voisinage avec la chaleur qu'on *met* à son propre intérêt. Id.) Le premier pas vers le vice, c'est de *mettre* du mystère aux actions innocentes. Id.) *Mettez* de la décence dans vos expressions. Barth.)

— *Mettre du sien à une chose*. S'en occuper activement. Que chacun *mette* un peu du sien dans les choses de la vie, et elles en iront mieux. (De Juss.)

— Consacrer, sacrifier. Ils ont *mis* leur repos, leur santé, pour avoir ces richesses. (La Bruyère.)

— Employer, en parlant du temps. La flotte d'Alexandre *mit* sept mois pour aller de Patole à Suse. (Montesq.)

— Absol. *Ne mettre guère*. Passer peu de temps à faire une chose. Il n'a guère mis à faire ce travail, cette course. || *Mettre longtemps*. Se dit dans un sens opposé. Il a mis longtemps à faire cette copie.

— Il est souvent suivi d'un complément direct non précédé de l'article. Mettre fin à ses désordres, à une vie malheureuse. Mettre obstacle aux projets de quelqu'un. Mettre ordre à ses affaires. Je *mettrai* remède à la chose. (La Font.) Il s'étrangla, et *mit* fin à un empire et à une vie qu'il n'avait pas osé défendre. (Volt.)

— Revêtir, mettre sur soi. Mettre sa chemise. Mettre ses bas. Mettre ses souliers, ses bottes. Mettre son pantalon. Mettre son gilet. Mettre ses gants. Mettre son épée. Mettre sa cravate. Mettre son habit. Mettre son chapeau. Je ne pouvais, sans passer pour un extravagant, *mettre* cet habit que pour me déguiser. (Le Sage.) A ces mots, je me levai; je *mis* seulement mon haut-de-chausse et mon pourpoint, et j'allai en jurant trouver le garçon qui m'attendait. (Id.) Comment se coiffera-t-on? Quel habit *mettra*-t-on? Quels rubans? De quelle couleur seront-ils? Marivaux.) La générale allait tous les soirs dans le monde et ne *mettait* jamais deux fois la même robe. (L. Halévy.)

— Se dit encore d'une personne qui en aide une autre à s'habiller. Son valet de chambre lui mit sa cravate. *Mettez* cet habit à monsieur de la manière que vous faites aux personnes de qualité. (Mol.)

— Porter habituellement sur soi. Il ne met pas de gants. Il ne met que des bottes. || *Mettre sur soi tout ce qu'on gagne*. Le dépenser en parure, en toilette.

— Par extens. Jean-Jacques était au milieu de nos beaux esprits avec sa simplicité, comme une fille avec ses couleurs naturelles parmi des femmes qui *mettent* du blanc et du rouge. (B. de Saint-Pierre.)

— Accommoder, apprêter d'une certaine façon. Mettre un brochet au bleu. Mettre des anguilles en matelote. Mettre un poulet en broche, des fruits en compote.

— S'est dit pour Accompagner, escorter.

Comme assez près des murs il avait son escorte,
Je me suis dispensé de le *mettre* plus loin. (Corneille.)

— Envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir. Mettre un enfant en pension. Le mettre à l'école. Le mettre au collège. Le mettre dans une pension, dans une école, dans un collège. Mettre son fils chez un notaire, chez l'avoué. Mettre un malade dans une chambre bien chaude. L'intendant accomplit sa promesse, et me *mit* dès ce jour-là chez don Vincent de Guzman. (Le Sage.)

— Par extens. Mettre un enfant en nourrice. Mettre un enfant en apprentissage, en métier.

— *Mettre à*. Mettre une chose à sa place. Mettre du foin au grenier. Mettre un poulet à la broche. Mettre le pot au feu. Mettre un cheval à l'écurie. Mettre du bois au feu. Mettre les chevaux à la voiture. Mettre un mors, une bride, une selle à un cheval. Mettre des marchandises à bord d'un navire. Mettre de la toile à la rosée. Mettre pied à terre. Mettre un enfant à terre. Mettre quelqu'un à côté de soi. Le mettre à sa gauche. Le mettre à sa droite. Mettre un tableau à son jour. Mettre l'adresse à une lettre. Je n'eus pas *mis* pied à terre, que l'hôte vint me recevoir fort civilement. Le Sage.) On prétend qu'on peut en reconnaître l'expression en *mettant* sa main à sa bouche et en ne laissant apparaître que le front, le nez et les yeux. (Bern. de Saint-Pierre.)

— Par extens. Mettre un homme au cachot, aux galères, au carcan, au pilori, aux fers, à la chaîne, à la torture, à la question, aux arrêts, à l'amende.

— Fig. Mettre un homme au-dessus, au-dessous, à côté d'un autre. Mettre quelqu'un au nombre, au rang de ses amis. Mettre quelqu'un à la tête d'une affaire. Mettre des obstacles, des bornes, des limites à quelque chose. Mettre le comble à ses bienfaits, à son ingratitude. Mettre quelque chose à la discrétion de quelqu'un. Mettre un homme à la raison, à l'épreuve. Mettre une chose à l'enchère, à l'encan. Mettre quelque chose au hasard. Mettre à l'abri, à l'écart. Mettre quelqu'un au fait. Mettre une ville au pillage. Mettre deux personnes aux mains. Les mettre aux prises. Mettre un cheval au pas, au trot, au galop. Mettre un écrit au net. Mettre les choses au pis. Qu'ils *mettent* ce malheur au rang des plus sinistres. (Rac.) Le roi a estimé la capacité de cette princesse, et l'a *mise*, par son estime, au-dessus de tous nos éloges. (Boss.) Vous *mettez* ma modestie à une trop grande épreuve. (Mme de Sévig.) Son grand courage l'a *mis* au-dessus des grandes souffrances. (Fén.) Les rois sont des surveillants que les peuples ont *mis* à leur tête pour les protéger. (Mass.) Nos rois ont *mis* le titre de chrétien à la tête de tous les titres qui entourent et ennoblissent leur couronne. Id.) La vertu vous *met* au-dessus de l'envie. Id.) Il n'y a que la religion qui puisse nous *mettre* au-dessus des événements. Id.) Et, de peur que la vue de l'objet aimé ne rendît ses remontrances inutiles, il *mit* ma princesse à la porte. (Le Sage.) On crut très heureusement procéder en règle, en *mettant* ce même prix à l'assassinat d'un cardinal premier ministre. (Volt.) N'est ce donc rien d'être guéri des malheureux préjugés qui *mettent* à la chaîne la plupart des hommes et surtout des femmes? Id.) Personne ne sait mieux qu'elle *mettre* un prix aux douceurs de la vie. J.-J. Rouss.) Nous vous remercions d'avoir *mis* un frein à l'autorité des rois, à l'insolence du peuple, aux prétentions des riches, à nos passions et à nos vertus. (Barth.) Une dispute qui s'éleva sur les limites de leurs gouvernements *mit* le comble à leur haine. Rayn.) Dieu n'aurait pas commandé la charité à tous les hommes, s'il n'avait pris soin de la *mettre* à la portée de tous. (De Juss.) Delphine, ne fais pas une confession d'un quart de liard à cette grosse bête qui l'a *mise* à la chaîne et l'a rendue malheureuse. (H. de Balzac.) Il semble que l'Océan, qui est un despote, puisse être, lui aussi, *mis* à la raison par des barricades. (V. Hugo.) Soyez assez bonne pour me *mettre* aux pieds de madame votre sœur. (Mérimée.) C'est cette insouciance qui est cause que les Espagnols vous ont *mis* la corde au cou. (X. Marmier.) Mon père me *mettait* à l'aise, à lui seul j'osais tout dire. (V. Cherbuliez.)

Des héros qu'autrefois
Leur vertu chez les Grecs mit au-dessus des rois. (Racine.)
Celui qui *met* un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Id.)

— *Mettre aux yeux*. Mettre devant les yeux.

Je lui *mettais* aux yeux comme, dans notre temps,
Cette soif a gâté de fort honnêtes gens. (Molière)

— *Mettre un événement à une date*. Le rapporter à cette date. || *Mettre un fait à tel autre*. Le faire concorder pour le temps avec tel autre. Valère Maxime *met* l'époque du luxe à l'abrogation de cette loi. Montesq.) || *Mettre un fait dans telle année, dans tel mois*, etc. Se dit en un sens analogue.

— *Mettre une proposition aux voix*. Faire voter sur cette proposition. Comment! cette monarchie, on la *mettra* aux voix toutes les fois qu'on voudra toucher au pacte fondamental! (Gambetta.)

— Placer, employer d'une certaine manière. Mettre son argent à la caisse d'épargne. Mettre son argent à fonds perdu. Je suis dupé dans cette affaire, j'y ai mis du mien.

— *Mettre de l'argent à la grosse aventure*. Placer de l'argent sur un navire marchand, au risque de le perdre, si ce navire périt.

— Absol. *Mettre au jeu*. Déposer son enjeu. || *Mettre à la loterie*. Prendre un billet de loterie.

— Fig. Quoi qu'il en fût, il avait *mis* à la loterie de la mer, et il y avait gagné quinze. (V. Hugo.)

— Ajouter à quelque chose une partie qui y manque. Mettre un pied à une table. Mettre un fer à un cheval. Mettre le comble à un bâtiment. Mettre un manche à un balai. Mettre une corde à un violon. Mettre une roue à un carrosse. Mettre un bouton à un habit. Mettre une pièce à un pantalon.

— Ajouter à. Voilà ce qu'il vous demande: vous voyez bien que je n'y prends ni n'y *mets*. (Mme de Sévigné.)

— Nommer à un poste, à une fonction. Le roi peut *mettre* des abbesses à plusieurs couvents de filles. (Mme de Sév.)

— Employer, appliquer à. C'est une fille de ma mère nourrice que j'ai *mise* à la chambre. (Molière.)

— Se dit de même en parlant des choses. Que ferons nous, si vous nous ôtez ce mot? car on le *met* à tout. (Mme de Sév.)

— Réduire. Mettre un militaire à la retraite, à la réforme, à la demi-solde. Mettre un homme à la mendicité, à la besace, à l'aumône. Le mettre au pied du mur, aux abois, à bout de voie, à bout.

— *Mettre quelqu'un à quia*. Le réduire à ne savoir plus que répondre.

— *Mettre à bout*. S'est dit pour Pousser à bout. Et n'est-ce pas pour *mettre* à bout une âme? (Molière.)

— *Mettre un prince, une ville au bande l'Empire.* Déclarer qu'ils ont encouru les peines de confiscation ou autres, prononcées par les lois de l'Empire.

— Se dit des choses dans un sens analogue. Mettre une appellation au néant. Mettre une marchandise au rabais. Mettre une fontaine à sec.

— Fig. *Mettre à*, suivi d'un nom employé sans article. Mettre un homme à mort. Le mettre à terre. Mettre une chose à haut prix, à bas prix. Mettre une affaire à jour. Mettre une chose à exécution. Mettre quelqu'un à bien, à mal. Il semble que Dieu lui ait fait un rempart pour le *mettre* à couvert de toute insulte. (Fléchier.) Des circonstances heureuses le *mirent* à portée de développer aux yeux des nations de talents acquis dans la retraite. (Volt.) On résolut de *mettre* à profit une aussi grande découverte. (Rayn.) *Mettant* donc à part tout ce qui m'est personnel, je ne répondrai qu'à quelques objections faites contre des vérités morales. (B. de St-P.) C'est moins avec des paroles que par des démonstrations muettes, qu'un jour de l'an, l'inférieur *met* le supérieur à contribution. (Arnault.) Non seulement ce monarque noir veut laisser les cuirasses pour compte, mais il réclame le prix de sept ou huit Excellences *mises* à mal par le canon. (E. About.)

— *Mettre à*, suivi d'un infinitif. Je *mets* à la former mon étude et mes soins. (Rac. Il *mit* à tout blâmer son étude et sa gloire. (Boil.) *Mettez* votre gloire à réparer les malheurs des guerres passées. (Mass.) Ce n'est pas par malice qu'il est sincère, c'est qu'il a *mis* son affection à se distinguer par là. (Mariv.) Mettez votre bonheur à les aider, comme elle l'y avait *mis* elle-même. (B. de Saint-Pierre.)

— *Mettre quelqu'un à.* Le mettre en train de. Quand on me *met* à causer, je ne fais pas trop mal. (Mme de Sev.)

— *Mettre quelqu'un à* S'est dit pour Mettre quelqu'un en état, en position de. Le plus court moyen est de *mettre* les gens à voir clairement leurs intérêts à vous faire du bien. (La Bruyère.)

— Fig. *Mettre à bas.* Abaisser, humilier. J'ai de quoi *mettre* à bas votre orgueil et détruire vos artifices. (Mol.)

— *Mettre au bas.* S'est dit de la formule de politesse par laquelle se termine une lettre. L'Académie qui voulait répondre en corps, afin que la lettre eût plus d'effet en faveur de la veuve, se trouva en peine comment elle *mettrait* au bas. (Pellisson.)

— *Mettre auprès.* En parlant des personnes, Donner pour domestique, pour surveillant, pour maître, pour conseiller. Je vous ai *mise* auprès d'elle, non seulement pour cultiver son cœur et son esprit et lui donner des talents agréables, mais surtout pour me dire la vérité. (Mme de Genlis.)

— *Mettre avec.* Mettre au même rang. Je *mets* quasi la beauté de cette action avec celle d'empêcher les duels. (Mme de Sév.)

— *Mettre dans.* Mettre une chose dans la chambre. La mettre dans le cabinet, dans la cour, dans le jardin. Mettre une chandelle dans un chandelier, dans une lanterne. Mettre un malade dans une baignoire. Le mettre dans un bon lit. Mettre un cadavre dans une fosse. Mettre un cheval dans l'écurie. Mettre un oiseau dans une cage. Mettre du foin dans le grenier. Mettre du bois dans la cheminée. Mettre de l'eau dans du vin. Mettre de l'huile dans la lampe. Mettre du sel dans la soupe. Mettre du bois dans le feu. Il *mit* les lettres dans ses poches, et sortit ensuite. (Le Sage.) A l'insu de Cléanthis, on *mit* des fleurs dans la ruelle de son lit pour voir ce qui en serait. (Marivaux.) Ils aiment les paysages réels qu'ils voient tous les jours, et les *mettent* dans leurs tableaux sans s'inquiéter de la vraisemblance. (H. Taine.)

— *Mettre le pied dans un lieu.* Y entrer, y venir, s'y introduire. Jamais je n'ai mis les pieds dans cette maison. Il n'a pas plus tôt *mis* le pied dans une assemblée, qu'il cherche quelque femme auprès de qui il puisse s'insinuer. (La Bruyère.)

Si ma fille une fois *met* le pied dans l'Aulide,
Elle est morte. (Racine.)
Que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne le voie en ces lieux *mettre* un pied téméraire (Id.)

— *Mettre dans un écrit, une lettre, un journal.* Insérer dans un écrit, une lettre, un journal. Mettre une recommandation dans une lettre. Mettre une clause dans un bail. Mettre une annonce dans un journal. *Mettez* dans votre lettre à M. le Prince que vous auriez pu lui faire parler par M. le cardinal de Noailles. (Mme de Maintenon.) || Se dit aussi en parlant des personnes. On l'a mis dans le journal pour ce trait de courage. On dit aussi *Mettre sur.*

— Absol. en ce sens. Voilà pourquoi il a *mis* qu'il m'a offensée. (Marivaux.)

— Fig. Mettre une personne dans l'embarras. Mettre une affaire dans un faux jour. Mettre le nez dans les affaires de quelqu'un. Mettre le nez dans les livres. Mettre quelqu'un dans son tort. Mettre sa gloire, son bonheur dans la vertu. Mettre son espérance dans les bontés de quelqu'un. Leur esprit était vif et ferme, mais ils prenaient peu de soin de le cultiver, *mettant* leur confiance dans leurs corps robustes et dans leurs bras nerveux. (Bossuet.) Il *mettait* l'espérance du succès dans les troupes qu'il avait amenées de Perse. (Id.) La piété véritable ne *met* pas une perfection chimérique dans des œuvres que Dieu ne demande pas de nous. (Mass.) Ce qui *met* l'ordre dans l'homme peut seul le *mettre* dans l'État. (Id.) Il faut *mettre* les hommes dans les intérêts de notre gloire, si nous voulons qu'elle soit immortelle, et nous ne pouvons les y mettre que par nos bienfaits. (Id.) Commence-t-il à chanceler dans le poste où on l'avait *mis*. (La Bruyère.) Il a montré à tous les peuples son dessein de les *mettre* dans l'esclavage. (Fén.) Je la promenai pendant six mois dans le royaume de Galice; de là, comme je l'avais *mise* dans le goût de voyager, elle eut envie d'aller faire une tournée en Portugal. (Le Sage.) J'espère que vous vous en acquitterez avec tant d'adresse et de discrétion, que je ne me repentirai point de vous avoir *mis* dans ma confidence. (Id.) L'Espagne réunie avec l'empire *mettait* un poids redoutable dans la balance de l'Europe. (Volt.) Charlemagne *mit* un tel tempérament dans les ordres de l'État, qu'ils furent contre-balancés, et qu'il resta le maître. (Montesq. Elle est dans cet âge vraiment aimable qui *met* les grâces dans toutes leurs forces. (Marivaux.) Je n'ai fait que dégager ces propositions de toute hypothèse, c'était le seul moyen de les *mettre* dans leur vrai jour. (Condillac.) Parvenu à un âge ou l'esprit commence à *mettre* de l'ordre dans ses pensées... (Id. *Mettre* de l'ordre dans ses connaissances. (Id.) L'ordre qu'il a *mis* dans sa maison est l'image de celui qui règne au fond de son âme, et semble imiter, dans un petit ménage, l'ordre établi dans le gouvernement du monde. (Id.) C'est pour une oreille telle que la sienne que Virgile a *mis* tant de charme dans l'harmonie de ses vers. (La Harpe.) Tibulle est celui des écrivains du siècle d'Auguste qui a *mis* dans ses vers le plus d'élégance et de charme. (Id. Contentez-vous de remplir votre devoir dans l'état ou la Providence vous a *mis*. (B. de St-P.) L'homme d'État doit *mettre* son cœur dans sa tête. (Napoléon.) La faim fait un trou dans le cœur du peuple et y *met* la haine. (V. Hugo.)

Te voilà, séducteur,
De lignes, de complots, pernicieux auteur,
Qui dans le trouble seul as *mis* tes espérances! (Rac.)

— *Mettre quelqu'un dans un poste.* Lui conférer un emploi.

— *Mettre quelqu'un dans le monde.* L'introduire dans la société.

— *Mettre quelqu'un dans un triste état.* Le blesser gravement, le rendre malade, le ruiner. Les brigands l'ont mis dans un triste état. La maladie, le jeu, les femmes l'ont mis dans un triste état. || Se dit aussi en parlant des choses. La pluie et la boue ont mis nos vêtements dans un triste état.

— Fig. *Mettre de l'eau dans son vin.* Se modérer sur quelque affaire, sur quel que prétention; marquer moins de chaleur, d'animosité.

— *Mettre dans* ou *mettre de.* Faire participer à. Le titre de nouveau venu dans la province le rend fort considérable, et le *met* dans toutes les affaires. (Mme de Sévig.) Que fera-t-il d'un carnaval à Paris et à Versailles, ou l'on voudra le *mettre* de tout ? (Id.)

— *Mettre en.* Mettre un homme en prison. Mettre un oiseau en cage.

— Fig. Mettre quelque chose en tête à quelqu'un. Lui mettre en tête un rude adversaire. Mettre une ville en état de siège. Mettre de l'argent en dépôt. Mettre des effets en gage. Mettre un homme en cause, en jugement. Mettre un enfant en pénitence. Mettre quelqu'un ou quelque chose en mouvement, en train, en repos. Mettre une armée en campagne, en déroute. Mettre les ennemis en fuite, en désordre, en désarroi. Mettre ses affaires en ordre. Mettre un État en feu, en combustion. Mettre une maison en vente. Mettre quelqu'un en colère. Le mettre en fureur. Le mettre en peine, en gaieté, en joie, en bonne ou en mauvaise humeur. Mettre une chose en évidence. Mettre en quelqu'un ses affections. Mettre en danger. Mettre en péril. Mettre en faveur, en crédit, en honneur, en réputation, en vogue. Mettre sa conscience en repos. Mettre quelqu'un en jeu Le mettre en avant. Le mettre en frais, en dépense. Mettre une parole en oubli. C'est un ami que je *mettrai* bientôt en œuvre. (Mme de Sev.) Nous *mettrons* son honneur et son rang en oubli. Rac.) Elle n'a jamais *mis* sa confiance qu'en Dieu seul. (Fléchier. Ils *mirent* en usage le peu d'art qu'on peut employer quand on est sans pouvoir. (Volt.) Vous *mettez* très à propos vos réflexions en usage. (Id.) Le roi croyait avoir *mis* en sûreté la gloire que donnent les armes. (Id.) Le général *mit* en œuvre toutes les ressources de la guerre, auxquels ni la fortune, ni même la valeur du soldat, ne peuvent avoir part. (Id.) Une assez courte expérience les *mit* en état de se passer de secours étrangers. (Raynal.) Plusieurs souverains de l'Europe ont *mis* en pratique les maximes de Voltaire et l'ont avoué. (La Harpe.)

— *Mettre en jalousie, en inquiétude*, etc. Inspirer de la jalousie, de l'inquiétude, etc.

Piqué d'un faux dédain, j'avais pris fantaisie
De *mettre* Celidée en quelque jalousie. (Corneille.)

— *Mettre en valeur.* Faire fructifier, faire rapporter. Ils *mettront* en valeur jusqu'aux rochers, qu'ils couvriront de productions. (Condillac.)

— *Mettre en main.* Confier.

Et l'on m'a mis en main une bague à la mode
Qu'après vous payerez, si cela l'accommode. (Molière.)

— Changer la forme, faire passer d'un état dans un autre. Mettre une chose en pièces, en poudre, en cendre. Il a mis ce poulet en charbon en le laissant trop longtemps au feu. Mettre une armée en bataille. Mettre des paroles en musique. Mettre une chambre en couleur. Mettre ses souliers en pantoufles. Mettre une vigne en espalier. Mettre une pensée en vers. Mettre du latin en français. J'ai *mis* en pièces une lettre accablante que vous n'auriez jamais supportée. (J.-J. Rouss.) Goldoni, qui seul n'est pas musicien, *met* en vers les petits événements du voyage et les recite après le café. (H. Taine.)

— Ensemencer, planter, employer d'une certaine manière. Mettre une terre, un champ en seigle, en avoine. Mettre toute une île en osier. Mettre vingt arpents en vigne, en bois. Mettre un champ en prairie artificielle. Que serait-ce s'ils *mettaient* en jardins et en parcs des champs qu'on ensemencerait ? (Condill.)

— *Mettre en* signifie aussi Disposer en. Elle a mis sa petite chambre en cabinet.

— Fam. *Mettre par écrit.* Écrire. Une autre fois je *mettrai* mes raisonnements par écrit, pour disputer avec vous. (Molière.)

— *Mettre que.* Se dit pour Admettre que. Mettons que cela soit arrivé.

— *Mettre sous, entre, contre, par*, etc. Mettre ses pieds sous la table. Mettre quelqu'un hors d'une maison. Mettre un enfant par terre. Mettre un écran devant le feu.

— *Mettre sur.* Mettre une assiette sur une table. Mettre des porcelaines sur une cheminée. Mettre un livre sur une tablette. Mettre quelque chose sur le feu. Mettre le pied sur quelque chose. Après que les Athéniens eurent sauvé leurs vieillards, leurs femmes avec leurs enfants, ils *mirent* sur des vaisseaux tout ce qui était en état de porter les armes. (Boss.) Cette fois elle avait *mis* une plus grande quantité de vivres sur le tombeau de sa mère. (B. de St-P. Je ne sais comment cela s'est fait, ou ne se défie de rien quand on rit, j'ai mangé, sans y prendre garde, une aile de poulet qu'ils avaient *mise* sur mon assiette. (E. Scribe.)

— Absol. Oui, qu'on *mette* à l'instant sur table, s'il vous plaît. (Regnard.)

— Fam. *Mettre couteau sur table.* Se préparer à faire bonne chère.

— Fig. Mettre la main sur la conscience. Mettre le doigt sur la plaie, sur le mal. Mettre à quelqu'un le poignard sur la gorge. Mettre une question sur le tapis. Mettre quelqu'un sur son testament. Mettre quelque chose sur le compte, sur le dos de quelqu'un. Mettre quelqu'un sur la voie. Mettre écu sur écu. Mettre un homme sur les dents. Le mettre sur un bon pied, sur le bon pied. Mettre une armée sur pied. Ils s'approchèrent de moi, et, me *mettant* chacun un pistolet sur la gorge, ils me sommèrent de leur apprendre qui j'étais et d'où je venais. (Le Sage.) Je m'avançai, saluai Son Excellence en *mettant* la main sur mon cœur. (Chateaub.) Pour se dispenser de reconnaître le mérite d'une action, on ne manque pas de la *mettre* sur le compte du devoir. (S. Dubay.)

— Fig. *Mettre un prince sur le trône.* Élever un prince à la dignité souveraine. Les rois étaient électifs; on en *mettait* sur le trône le plus grand et le plus fort. (Rayn.)

— *Mettre sur.* Faire parler, discourir sur. Il n'en finit pas quand on le met sur ce chapitre. Je l'ai *mis* sur ce mariage. (Mol.)

— *Mettre sur soi.* S'est dit pour Prendre la responsabilité de. Etant persuadée que c'est son absence qui me fait passer l'hiver aux Rochers au lieu de Rennes, elle *met* sur elle tout ce qui pourrait m'y arriver. (Mme de Sev.)

— Fam. *Mettre sur quelqu'un.* Enchérir sur lui dans une adjudication, une vente. Si vous ne mettez pas sur moi, je ne mettrai pas sur vous.

— Suivi d'un adverbe. Mettre bien. Mettre mal. || *Ils avaient de la peine à se rapprocher, je les ai mis bien ensemble.* Je les ai reconciliés. || *Mettre des personnes mal ensemble.* Les brouiller, les refroidir l'une pour l'autre.

— *Mettre bas.* Faire ses petits, en parlant des femelles d'animaux. Elle n'a paru jamais avoir plus de ventre que quand il y a longtemps qu'elle a *mis* bas et que ses petits sont déjà grands. (Buff.)

— Fig. Se débarrasser, écarter, éloigner. Mettre bas son chagrin, son animosité. Allons donc, messieurs, *mettez* bas toute rancune. (Molière.) Que le mensonge lui a paru lourd! qu'elle a hâte de le *mettre* bas! (Paul de Saint-Victor.)

— *Mettre bas ses habits.* Se déshabiller.

— *Mettre bas les armes.* Se rendre, s'avouer vaincu, cesser de se défendre.

— *Mettre bas son chapeau*, ou *mettre son chapeau bas.* Ôter son chapeau.

— Absol. *Mettre dessus*, ou simplement *mettre.* S'est dit pour Mettre son chapeau. Allons, *mettez.* — Mon Dieu, *mettez*. — *Mettez*, vous dis-je, monsieur Jourdain. (Mol.) *Mettez* donc dessus, s'il vous plaît. (Id.)

— *Mettre sus.* Établir, réparer.

— *Mettre jus.* Abolir, éteindre.

— Suivi immédiatement d'un infinitif. Mettre sécher du linge. Mettre chauffer de l'eau. Mettre cuire des pois.

— Pop. *Mettre en ne* ou *en ny.* Nier, s'inscrire en faux.

— Loc. prov. *Mettre de la paille dans ses sorbiers, ou du foin dans ses bottes.* Prendre ses précautions, s'assurer d'avance une bonne part dans les bénéfices d'une affaire. || *Je n'y prends, ni n'y mets.* La chose dont il s'agit n'est indifférente; ou bien, je ne retranche ni n'ajoute rien à l'histoire que je raconte, mais je n'en garantis pas la vérité.

— Arg. *Mettre quelqu'un dedans.* Le mettre à la salle de police, en prison. | Le griser. | Le tromper. | *Le mettre à quelqu'un* Lui en faire accroire. || *Mettre la tête à la fenêtre.* Être guillotiné. || *Mettre dans le mille.* Avoir un grand succès.

— Arbor. *Mettre un arbre à fruit.* Le tailler de façon qu'il porte des fruits.

— Constr. *Mettre des pièces de bois en chantier.* Tracer sur ces pièces, d'après une épure, les lignes qui indiquent la manière dont on doit les tailler. || *Mettre un travail en chantier.* Le commencer. | *Mettre sur son fort ou sur son raide.* Placer le bombement d'une pièce en contre-haut ou par dessus. | *Mettre dedans.* Assembler les pièces après qu'on a creusé les entailles par les quelles elles doivent être jointes.

Impr. *Mettre en pages* Lier les pages et les disposer pour l'impression. Composer et placer les titres, les signatures et les folios d'un ouvrage qui a été composé en feuillets. || *Mettre en train* Se dit de la préparation entière de tout ce qui est nécessaire pour qu'une forme mise sous presse vienne bien à l'impression.

— Jeux *Mettre dedans, dessous, dessus, en beau, en passe.* V. DEDANS, DESSOUS, DESSUS, BEAU, PASSE.

— Lapid. *Art de mettre en œuvre.* Art de monter les diamants et les autres pierres fines ou fausses sur de l'or, de l'argent, etc.

— Manég. Faire passer un cheval à un nouvel exercice. Ce cheval est propre à mettre aux airs relevés, aux courbettes. || *Mettre un cheval dedans dans la main, dans les talons.* Le dresser, le faire obéir à la main, aux talons du cavalier. || *Mettre bien ensemble.* Mettre son cheval sur les hanches. || *Mettre les deux bouts en dedans* Mettre le cheval dans une position telle que la tête soit tournée du côté de la croupe.

— Manuf. *Mettre en main la soie.* La préparer pour la mettre en teinture.

— Mar. Mettre un vaisseau en mer, à la mer, à flot, en panne. Mettre vent en poupe. Mettre toutes voiles dehors Mettre le cap en route. || *Mettre pavillon bas.* Baisser le pavillon pour annoncer qu'on se rend. || *Mettre à sec.* Carguer toutes les voiles.

— Menuis. *Mettre en fût.* Monter le fer d'un outil de la classe des rabots, varlopes, etc., sur le bois appelé fût.

— Métall. *Mettre en feu.* Allumer le fourneau.

— Plumass. *Mettre au bleu.* Mettre les plumes dans de l'eau bleue.

— Raffin. *Mettre sur le pot.* Emboîter la tête du pain sur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient et propre à recevoir le premier sirop qui en découle.

— Rel. *Mettre les ficelles à la corde.* Mettre de la corde aux ficelles quand elles sont ébouturées.

— Techn. *Mettre en cire.* Ranger sur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage dans l'ordre de l'inclinaison qu'elles doivent avoir étant montées. *Mettre en terre.* Couvrir la cire d'une terre appétée que l'on fait ensuite chauffer pour fondre la cire, ce qui laisse l'ouvrage à découvert.

— Ven. *Ce cerf a mis bas, a mis sa tête bas.* Il s'est dépouillé de son bois, son bois est tombé. || *Mettre aux abois.* Se dit d'un cerf que l'on force. || Fig. Réduire aux dernières extrémités. Les créanciers de cet homme le mettent aux abois.

— SE METTRE. v. pron. Se placer, se poser. Se dit au propre et au figuré. Se mettre dans un carrosse. Je me *mets* entièrement sous votre protection. (Volt.) Il n'eût été impossible d'en sortir, si, par la providence de Dieu, le côté où je m'étais *mis* n'eût été celui du serail. (B. de Saint-Pierre.)

— *Ne savoir où se mettre.* Être embarrassé de la contenance qu'on doit prendre. Je ne sais plus où me *mettre.* (Marivaux.)

— Fig. S'introduire, en parlant des choses morales. L'épouvante se *mit* partout. (Boss.)

— Se dit aussi des maladies, des fléaux. Le feu s'est mis dans la ville. La peste se mit dans l'armée. Deux mois après la gangrène s'y *mit.* (Mme de Sévigné.)

— *Se mettre à.* Se mettre à table. Se mettre au soleil. Se mettre à l'ombre. Se mettre au jour. Se mettre aux pieds de quelqu'un. Se mettre au feu. Se mettre au fait, au courant d'une chose. Se mettre à portée, à même de faire quelque chose. Se mettre à l'abri, à l'écart, à couvert. Se mettre à la suite d'une personne, d'une affaire. Le roi vint, et fort gravement regarda tout sans se *mettre* à table. (Mme de Sévigné.) Je me *mets* au hasard de me faire rouer. (Boil.) Rien ne coûte moins à la passion que de se mettre au-dessus de la raison; son grand triomphe est de l'emporter sur l'intérêt. (La Bruy.) Ah! maudit portier, m'écriai-je en bâillant, songez-vous que je viens de me *mettre* au lit tout à l'heure ? (Le Sage.) Il aimait mieux se *mettre* à la discrétion de son vainqueur que dans les bras de son protecteur. (Volt.) Je me *mis* au lit, après avoir bien fermé mes rideaux, et là me livrant à tout l'essor poétique et musical, je composai rapidement en sept ou huit heures la meilleure partie de mon acte. (J.-J. Rousseau. Il fallut presque me porter jusqu'à mon carrosse, et je me *mis* au lit dès que je fus arrivée chez moi. (Mariv.) Les petits spectacles se sont *mis* au niveau des

grands; ils annoncent des pièces d'amandes. (La Harpe.)

— *Se mettre à la place, en la place de quelqu'un.* S'emparer de la place de cette personne.

Ne croyez pas pourtant que, semblable à Pharnace,
Je vous cherche aujourd'hui pour me mettre en sa place. (Racine.)

— Fig. Se figurer être dans la position, dans la situation d'une autre personne, afin de bien juger de ses intentions, de ses actions. *Mettez-vous un moment à ma place.* (J.-J. Rouss.)

— *Se mettre à quelque chose.* S'en occuper. Je me suis mis à l'étude; je n'ai pas rencontré cet ouvrage, je m'y mettrai incessamment. Tenez, ce tas de brochures... je les ai toutes lues et annotées... Ah! je m'y suis mis tout entier. (Merimée.)

— *Se mettre à son aise.* Prendre ses aises, en user sans contrainte.

— *Se mettre à tout.* Se prêter à tout en toute occasion, ne se refuser à rien.

— *S'mettre au régime, se mettre au lait, au petit-lait.* Commencer à user du régime, à faire usage du lait, du petit-lait. Dès que j'aurai fini le petit-lait auquel je me suis *mis*, j'irai chez vous. (Volt.)

— *Se mettre à*, suivi d'un infinitif. Commencer à. Se mettre à courir. Se mettre à rire. Se mettre à pleurer. Se mettre à jouer. Se mettre à parler tout bas. Se mettre à boire. Se mettre à crier. Se mettre à travailler, à étudier. Se mettre à ne rien faire. Avant d'achever ces paroles, il se *mit* à rire le plus fort dans les termes dont l'avait remplie lui-même. (Le Sage.) Je me suis *mise* à la question et à rire tout de bon. (J.-J. Rouss.) Une de ces femmes s'adonne à ne dire que des choses fines; une autre se *met* à être vive et pétillante. Mariv. La bonne dame a pris ma distraction pour un hommage, et s'est *mise* à m'accueillir sans autre forme de procès. Id. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de place au Parnasse, la basse littérature s'est *mise* à percher la bonne. (La Harpe.)

— Absol. *S'y mettre.* Commencer une chose, s'en occuper. Je ne vous écris pas souvent; mais vous m'avouerez que quand je m'y *mets*, ce n'est pas pour un peu. (Mme de Sévigné.) Je sais, quand je m'y *mets*, plus têtu qu'une mule. (Regnard.)

— *Se mettre au-dessus, au-dessous.* Lydias s'égaye. L'ennui a la scène pie, et se *met* au-dessus de Platon, de Virgile et de Théocrite. La Bruy. Il paraît flatté d'approcher le premier général des temps modernes, et dispose même à se *mettre* au-dessus des passions de parti. Thiers.

— *Se mettre avec.* Se mettre bien, se mettre mal avec quelqu'un.

— *Se mettre dans.* Se mettre dans une baignoire. Se mettre dans les affaires. Se mettre dans les remèdes. Se mettre dans l'embarras. Il se *met* dans l'esprit en un moment les temps, les lieux, les personnes et leurs intérêts. Bossuet. Gil Blas se *met* dans le goût du théâtre, il s'abandonne aux délices de la vie comique, et s'en dégoûte peu de temps après. Le Sage. Il part le matin avec M. de F..., qui se met avec lui dans son carrosse. L'abbé Prévost. Pourquoi s'est-on *mis* dans la tête que celui qui remplace un académicien doit le louer en tout et outre mesure? (La Harpe.)

— *Se mettre dans la dévotion.* Se livrer aux pratiques de dévotion.

— *Se mettre dans le mauvais temps.* S'est dit pour Entreprendre une chose dans la mauvaise saison. Tâchez de ne vous point *mettre* dans le mauvais temps, et faites provision de forces pour un si long trajet. Mme de Sév.

— *Se mettre de.* Se mêler de, s'associer à. Se mettre d'une société. Se mettre d'une conspiration. Parbleu! je ne veux *mettre* aussi de la partie. (Racine.)

— *Se mettre derrière.* Se mettre derrière la porte.

— *Se mettre devant.* Se mettre devant quelqu'un. Se mettre devant la cheminée.

— *Se mettre en.* Se mettre en danger, en évidence, en sûreté. Se mettre en garde, en défense. Se mettre en pension, en apprentissage, en métier. Se mettre en eau, en sueur, en nage. Se mettre en crédit, en renom, en réputation. Se mettre en colère, en fureur, en peine. Se mettre en humeur de faire quelque chose. Se mettre en mouvement, en repos. Se mettre en train, en avant. Se mettre en frais, en dépense. Se mettre en jeu. Se mettre en feu, en haleine. Se mettre en voyage. Se mettre en course. Se mettre en route. Se mettre en état de faire une chose. Se mettre en mer. Comment se faire craindre sans se *mettre* en danger d'être haï? (Fléch.) Je me *mis* en chemin pour le lendemain matin, pour commencer l'exercice de mon emploi d'économe. (Le Sage.) Je pris du papier, une plume et de l'encre, et je me *mis* en devoir d'obéir à don Mathias. (Id.) Je revins chez moi avec cet oracle qui s'ajustait si bien à mon caractère, et dès ce moment je me *mis* en besogne. (Marm.) Quelquefois, se *mettant* en fureur à la vue de ce grand nombre de misérables dont Paris est rempli: Que n'envoie-t-on, s'écriait-elle, ces fainéants périr dans nos colonies? B. de St P.

— *Se mettre en état de.* Il s'est mis en état de remplir ses nouvelles fonctions. || On a dit aussi *se mettre en état que.* Comme nous reconnaissons si nous avons reçu ligneusement le corps du Sauveur qu'en nous *mettant* en état qu'il paraisse qu'un Dieu nous nourrit... (Boss.)

— *Se mettre en tête.* Vouloir avec obstination.

— *Se mettre entre.* Psyché descendit du char, et, s'étant *mise* entre l'un et l'autre de ses parents, suivie de la troupe, elle passa par-dedans un bois assez agréable, mais qui n'était pas de longue étendue. (La Font.)

— *Se mettre sur.* Se mettre sur le pied de faire telle chose. Se mettre sur les rangs.

— S'habiller d'une certaine manière. Se mettre bien. Se mettre mal. Se mettre avec goût, avec esprit. Les femmes de Paris se *mettent* si bien, qu'elles servent en cela, comme en tout, de modèle au reste de l'Europe. J.-J. Rouss. J'ai vu peu de femmes d'une taille aussi noble et d'un si grand air; elle se *mettait* toujours d'une manière émouvante. (Mariv.) Sa mise toute, elle est très agréable; elle se *met* à merveille. (Merimée.)

— Arg. *Se mettre avec quelqu'un.* Se dit pour Vivre maritalement avec quelqu'un. *Se mettre à table.* Dénoncer. *Se mettre bien.* Ne se priver de rien.

— Hortic. *Se mettre à fruit.* Se dit d'un arbre qui commence à porter des fruits. Il y a des arbres qui se mettent difficilement à fruit.

— Syn. comp. METTRE, POSER, PLACER. Le premier de ces verbes, *mettre*, a un sens plus général; *poser* et *placer* en ont un plus restreint. *Poser*, c'est *mettre* avec justesse, dans le sens et de la manière dont les choses doivent être *mises*. *Placer*, c'est les *mettre* avec ordre dans le rang et le lieu qui leur conviennent. Pour bien *poser*, il faut de l'adresse dans la main; pour bien *placer*, il faut du goût et de la science. On *met* des colonnes pour soutenir un édifice; on les *pose* sur des bases; on les *place* avec symétrie.

METUALIS ou **METOUALIS**, s. m. pl. Géogr. Population de musulmans, adorateurs d'Ali, à l'E. des Maronites, dans la vallée de Beka.

METUNE, s. f. Moisson. Vieux mot.

MÉTURE, s. f. Mélange de froment avec du seigle ou de l'orge, nommé aussi *champart*.

METZ, *Divodurum*, *Divodurum Mediomatricæ*. Géogr. Ch.-l. de la Lorraine allemande, au confluent de la Moselle et de la Seille. Évêché, synagogue, église réformée. Metz est entourée d'une remarquable enceinte fortifiée; on cite la cathédrale, terminée en 1546. Fabriques de brosses, passementerie, pelleteries, gants, couvertures; tanneries; broderies fines; papiers peints; objets en fonte et en fer; amidonnerie, imagerie, etc. Ancien chef-lieu des *Mediomatrices*, Metz fut sous les Mérovingiens la capitale de l'Austrasie. Elle fut acquise à la France par Henri II, 1552, et cédée définitivement par le traité de Westphalie, 1648. François de Guise la défendit contre Charles-Quint, 1552. Patrie de Fabert, Custine, Kellermann, Lasalle, Paixhans, Lacretelle, etc. Capitulation de Bazaine, 27 octobre 1870. 53,000 hab.

— METZ. Gouvernement de Metz, Pays.

— METZ. Royaume de Metz. AUSTRASIE.

METZE, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Allemagne et variant selon les contrées.

METZGÉRIE, s. f. (de *Metzger*, n. pr.). Bot. Genre d'hépatiques de la famille des jungermanniées, établi pour de petites herbes qui croissent généralement sur les troncs d'arbres et les rochers.

METZLERIE, s. f. (de *Metzler*, n. pr.). Bot. Genre de lobéliacées, établi pour des herbes de l'Afrique méridionale.

METZEN, s. m. Métrol. Syn. de METZE.

METZU (Gabriel). Peintre célèbre, né à Leyde, 1615-1658, a imité Terburg et Dow.

MEUBLANT, part. pres. du v. Meubler. Des tapissiers meublant une chambre.

* **MEUBLANT, ANTE**, adj. Qui est propre à meubler, qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles. Étoffe meublante. Draperies meublantes. Des tissus meublants. Le damas est bien *meublant*, est une étoffe bien *meublante*. (Acad.)

— Jurispr. *Meubles meublants*. Ce qui sert à garnir une maison, une chambre, sans être attenant aux murs.

* **MEUBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *mobilis*, mobile; fait de *movere* mouvoir). Que l'on peut remuer, qui peut être mû facilement.

— Agric. Qui est friable et facile à labourer, ou qui a été rendu tel par de fréquentes façons. Terre meuble. Plus les terres sont *meubles* à une grande profondeur, plus elles deviendront fertiles. (Morog.)

— Jurispr. *Biens meubles*. Choses qui peuvent être facilement transportées d'un lieu dans un autre, sans détérioration. Les choses incorporelles sont reputées biens meubles.

— MEUBLE, s. m. Tout ce qui sert à garnir, à orner une maison, un appartement, sans en faire partie. Meuble en acajou, en noyer. Acheter des meubles, de beaux meubles. Saisir des meubles. Vendre ses meubles. Être riche en meubles. Un locataire doit garnir son logement de *meubles*. Acad. A des *meubles* anciens et riches ils en ont substitué de simples et de commodes. (J.-J. Rouss. C'est un excellent *meuble* qu'un fauteuil. X. de Maistre. Le bois le plus communément employé pour les *meubles* de luxe est, sans contredit l'acajou, recommandable par la beauté de ses dessins et de ses nuances, ainsi que par sa facilité à subir toutes les formes qu'on veut lui donner. (Déadde.)

Des *meubles* recherchés, commodes, précieux,
Ornaient cette retraite, au public inconnue. (Voltaire.)

— *Se mettre dans ses meubles.* Acheter des meubles pour garnir l'appartement, la chambre qu'on doit occuper. || On dit de même *Être dans ses meubles*.

— *Mettre une femme dans ses meubles.* L'entretenir et lui donner les meubles nécessaires pour garnir un appartement, une chambre.

— Collectiv. Mobilier, garniture d'une chambre, d'un cabinet, comme tapisserie, lits, sièges, etc., principalement lorsque ce mobilier est assorti pour les formes et pour les couleurs. Il a fait faire depuis peu un beau meuble. Meuble de tapisserie.

— Par extens.

Vos livres éternels ne me contentent pas;
Et lors qu'un gros Plutarque a mettre mes rabats
Vous devriez brûler tout ce *meuble* inutile. (Molière.)

— Par extens. Nom donné à quelques ustensiles portatifs. Un couteau est un meuble utile en voyage.

— Fig. La vertu sans l'argent n'est qu'un *meuble* inutile. (Boil.)

— Fam. Se dit en parlant des personnes. Il lui dit qu'une fille élevée à la cour était un terrible *meuble* pour la campagne. (Hamilton. Un suisse est à la porte un *meuble* nécessaire. (La Chaussée.)

— *Petit meuble de bouche.* Se disait autrefois pour Phrase qu'on répétait souvent.

Tout ce petit *meuble de bouche*
Dont un amoureux s'escarmouche,
Je savais bien m'en escrimer. (Corneille.)

— Blas. Pièce quelconque qui se trouve dans les armoiries. Des animaux, des fruits, des arbres, des besants, des macles, un badelaire, une double, etc., sont des meubles de l'écu ou des meubles d'armoiries.

— Jurispr. Bien meuble. Les meubles suivent la personne. L'argent comptant, les bijoux, les pierreries, la vaisselle d'argent, sont regardés comme meubles.

MEUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Meubler. S'empl. adjectiv. Chambre meublée. Appartement meublé. Un autre rocher plus spacieux et plus richement *meublé* était l'appartement des deux jeunes filles. (La Font.)

— Se dit d'un appartement qu'on loue garni de meubles.

— *Personne bien meublée.* Personne qui a beaucoup de meubles, ou qui a de beaux meubles dans sa maison, dans ses appartements. | Dans le sens contraire, Personne mal meublée. Être mal meublé.

— *Être meublé selon l'ordonnance.* S'est dit pour N'avoir en fait de meubles que le strict nécessaire, parce que, sous Louis XIV, la dureté des taxes forçait les officiers des compagnies des villes à n'avoir que les meubles absolument indispensables.

— Par extens. *Une cave bien meublée.* Une cave garnie de beaucoup de vins de différentes espèces.

— *Avoir la bouche bien meublée.* Avoir les dents fort belles; avoir de belles dents.

— Fig. *Avoir la tête bien meublée.* Avoir beaucoup de connaissances.

— *Meublé de.*

En spectacle il met sous leurs yeux
Le monde entier, *meublé* de mille personnages.
(Fr. de Neufchateau.)

— Fig.

Mais nous voulons montrer . . . . . .
Que de science aussi les femmes sont *meublées*.
(Molière.)

* **MEUBLER**, v. a. 1re conj. Garnir de meubles. Meubler une maison. Meubler une chambre. Meubler un appartement. Le fou qui décore sa maison et ne la *meuble* pas, est frère du fat qui pare sa tête et ne la *meuble* pas. (Boiste.)

— *Meubler une ferme.* La garnir de tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir.

— Fig. *Meubler sa tête, sa mémoire.* L'orner, l'enrichir de connaissances utiles ou agréables. Meubler sa tête des meilleurs passages de nos auteurs classiques. L'homme est coupable s'il ne *meuble* pas sa mémoire de bons principes. (Boiste.)

— Absol. *Cette étoffe meuble bien.* Elle fait bon effet, employée en tenture, en garniture de meubles.

— Peint. *Meubler un tableau.* Le garnir, le décorer de meubles somptueux, de riches ornements, de brillants accessoires.

— SE MEUBLER, v. pron. Se garnir de meubles; être meublé. Cette chambre commence à se meubler.

Se procurer, s'acheter des meubles. Commencer à se meubler.

Fam. *Se meubler de.* Acquérir. Dès la troisième année, le doux ménage commence à se *meubler* de marmots. (Fourier.)

MEUDON, Géogr. Comm. du cant. de Sèvres, arr. de Versailles (Seine-et-Oise), sur un coteau qui domine la rive gauche de la Seine. Pierres de taille; fours à plâtre, blanc de Meudon, verrerie, etc. Château célèbre, construit, vers 1695, par le dauphin fils de Louis XIV; 6,100 hab.

— *Le curé de Meudon.* Rabelais.

MEUDONNAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Meudon.

— MEUDONNAISE, s. f. Voiture publique qui fait le service entre Paris et Meudon.

— adj. Qui appartient à Meudon ou à ses habitants.

* **MEUGLEMENT**, s. m. Syn. de BEUGLEMENT.

* **MEUGLER**, v. n. 1re conj. Syn. de BEUGLER. Les vaches reconnaissent aussitôt le son de la flûte, et toutes d'une secousse se jettent en *meuglant* dans la mer. (Courier.)

MEUIL, s. m. ou **MEUILLE**, s. f. (pr. *meull*, ou *meulle*, *ll* mouill.; et lat., *mugilus*, même signif.). Ichtyol. Nom donné au mulet à Rochefort et dans les environs.

MEULAN, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Versailles (Seine-et-Oise), en partie dans une île de la Seine. Grains, vins, bois, plâtre, etc.; 2,600 hab.

MEULARD, s. m. (augm. de *meule*). Techn. Meule de grande dimension, employée dans les grandes usines pour émoudre ou blanchir différents objets.

MEULARDE, s. f. ou **MEULEAU**, s. m. (dimin. de *meule*). Techn. Petit meule servant aux mêmes usages que le meulard.

MEULARDEAU, s. m. Techn. Meule de taillandier.

* **MEULE**, s. f. (ét. lat., *mola*, même signification). Bloc de pierre, d'acier ou de fer, servant à broyer les corps durs. Petite meule. Grosse meule. Meule tendre. Meule dure, homogène. Meule de pierre. Meule de fer. Meule à écraser. Meule à moudre. Meule à broyer. L'œil de la meule. Arrondir une meule. Dégrossir une meule. Dresser une meule. Les *meules* qui roulent sur leur surface cylindrique sont dites verticales; au contraire, celles qui reposent pendant leur mouvement sur une de leurs faces sont appelées horizontales. (Viollet.)

— Fig.

Que tous les aliments
Soient broyés à loisir sous la *meule* des dents.
(Domergue.)

— Roue de grès, de fer ou d'acier de bois, etc., dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc. Meule polissoire. Meule d'amantaure. Meule de bois. Meule de fer, de tôle. Meule d'acier. Aiguiser un couteau sur la meule. Passer un rasoir sur la meule.

— Fig. La misère est une dure pierre de *meule* qui n'aiguise pas le génie, elle l'use. (F. Pyat.)

— Antiq. rom. Moulin des anciens Romains, formé d'une meule conique qui était mise en mouvement par un âne, ou à bras d'hommes. Condamner à tourner la meule, à la meule.

— Comm. *Meule de fromage.* Masse de fromage qui a la forme d'une meule.

— Ichtyol. Poisson qu'on appelle aussi *lune*.

— Techn. *Meule gisante.* Meule de moulin fixe. *Meule courante* ou *tournante.* Celle qui se meut sur la meule gisante.

* **MEULE**, s. f. (ét. bas-lat., *metula*, même signif.; diminut. du lat. *meta*, cône). Amas de foin, de blé, de paille, etc., disposé méthodiquement sur le lieu de la récolte. Meule de foin. Meule de blé. Meule de seigle. Meule de paille. Meule bien faite. Meule permanente. Meule à demeure. L'érection des *meules* exige de l'habitude et de l'art, pour qu'elles soient solides, à l'abri de l'eau, faites avec régularité et élégance, et susceptibles de résister aux vents. (Francœur.)

Ici les gerbes dispersées
Couvrent la face des guérets;
Plus loin les *meules* entassées
Élèvent un trône à Cérès. (De Bernis.)

— *Mettre en meule.* Entasser de manière à former une meule. Le foin ne se met ordinairement en *meule* que passagèrement, et pour achever sa dessiccation sans que le soleil le frappe. (Francœur.)

— Masse de bois qu'on carbonise en plein air.

— Fond. Maçonnerie qui entoure le fourneau, dans les fonderies de cloches.

— Hortic. Tas de fumier provenant des couches. || Couche à champignons.

— Métall. Base en brique sur laquelle est le moule. || *Meule de carbonisation.* Masse de minerai qu'on soumet à l'action du feu.

— Vénér. Racine dure des bois de cerf.

— Verr. Morceau de verre qui reste à la canne du verrier lorsque l'objet soufflé est détaché.

MEULEAU, s. m. V. MEULARDE.

MEULEBEKE, Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 32 kil. de Bruges; 9,000 hab.

MEULEN (Antoine-François Van der). Peintre célèbre, né à Bruxelles, 1634-1690, fut appelé à Paris, par Colbert, en 1666, et fut dès lors comme le peintre historiographe de Louis XIV. Il fut membre de l'Académie de peinture en 1673.

MEULENARD, s. m. Ichtyol. Poisson qu'on appelle aussi *meunier*.

MEULEQUIN, s. m. Comm. Ancienne toile très fine.

* **MEULERIE**, s. f. Techn. Atelier où l'on prépare les meules.

MEULETTE, s. f. (dimin. de *meule*). Agric. Petite meule de foin.

— Pêch. Estomac des morues.

MEULÉVI ou **MEVLÉVI**. s. m. Relig. mahom. Ordre de religieux mahométans.

MEULEVIE ou **MEVLEVIE**. s. m. Relig. mahom. Berviche de l'ordre appelé meulevi ou mevlevi.

*** MEULIER, ÈRE**. adj. Se dit d'une espèce de silex propre à faire les meules. Silex meulier. Une pierre *meulière*. (Acad.) Une bonne pierre *meulière* doit être exempte de parties calcaires, de pierres à fusil; elle ne doit être ni trop pleine, ni trop ouverte. (Viollet.)

— MEULIER. s. m. Techn. Ouvrier qui façonne les meules. Aussitôt que les meules sont extraites de la carrière, le meulier les examine, les mesure, détermine les dimensions qu'elles peuvent porter, et se hâte de les travailler, parce qu'en général elles deviennent dures en séchant.

— Monolithe celtique.

— MEULIÈRE. s. f. Pierre meulière. On distingue deux espèces de *meulières* : l'une grisâtre que l'on trouve par grandes masses, qui a la dureté du silex et qui est propre à faire des meules de moulins, l'autre d'un rouge jaunâtre, que l'on emploie comme moellons piqués, smillés ou bruts; on en fait des murs de soubassement, de fosses d'aisances, d'égouts, de revêtements pour les fortifications, etc. (Chabat.) Son fiucre repartit et longea le grand mur en *meulière* du jardin de l'hôtel Rothschild. (G. Ohnet.)

— Carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres. On trouve plusieurs meulières dans ce village. Travailler une meule dans une meulière.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif et adjectif féminins.

MEULON. s. m. (radic. *meule*). Econ. rur. Meule de chaume.

— Sal. Tas de sel tiré du marais salant.

MEULOUD. s. m. Hist relig. V. MEWLOUD.

MÉUM. s. m. (pron. *mé-omm*). Bot. Genre d'herbes de la famille des ombellifères séselinées, dont les espèces croissent dans les régions montagneuses de l'Europe. On dit aussi *méon*.

*** MEUNERIE**. s. f. Tout ce qui constitue le métier de meunier.

— Profession de meunier.

— Le corps des meuniers.

— Atelier ou se fabrique le biscuit de mer.

MEUNG-SUR-LOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orléans (Loiret), près de la rive droite de la Loire. Patrie de Jean de Meung. Draps, tanneries, pierres de taille; 3,400 hab. Combat du 7 décembre 1870.

MEUNG ou **MEHUN** (Jean de), dit *Clopinel*, ou *le Boiteux*. Écrivain célèbre, né à Meung (Loiret, 1279 ou 1280-1318, a ajouté 18,000 vers au *Roman de la Rose* commencé par Guillaume de Lorris. Il a conservé la forme allégorique. Jean de Meung a encore laissé un *Testament*, et des traductions de *Boëce*, des *Lettres* d'Héloïse et Abailard, etc.

*** MEUNIER**. s. m. (ét. bas-lat., *molinarius*, fait de *molu*, meule). Celui qui exerce l'art de réduire les céréales en farines et d'en séparer les diverses espèces de son. Les fraudes des *meuniers* ont tellement excité l'attention publique qu'on a désiré des règlements qui en arrêtent les manœuvres; mais la difficulté de rédiger et d'exécuter ces règlements a été un obstacle jusqu'ici insurmontable. (Francœur.)

Parbleu! dit le *meunier*, est bien fou de cerveau,
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
(LA FONTAINE.)

Si tu n'avais servi qu'un *meunier* comme moi,
Tu ne serais pas si malade. (Id.)

— *Escalier de meunier*. Escalier étroit et raide, comme on en voit souvent dans les moulins.

— Loc. prov. *Il n'y a rien si hardi que la chemise d'un meunier, parce qu'elle prend tous les matins un voleur à la gorge*. Ce qui signifie que les meuniers sont peu scrupuleux. || *Saint Pierre n'a jamais voulu ouvrir le paradis ni aux tailleurs, ni aux meuniers*. Selon l'opinion vulgaire, il y a peu de gens honnêtes parmi les tailleurs et les meuniers. || *Il s'est fait d'évêque meunier, il est devenu d'évêque meunier*. Se dit d'un homme qui passe d'une condition avantageuse à une moindre condition.

— Bot. Champignon du genre agaric, blanc, non lactescent ni âcre, à chapeau ample, et dont le stipe est court.

— Entom. Nom de quelques coléoptères qui sont couverts de poils blancs ou qui vivent dans la farine.

— Hortic. Espèce de lépre blanche qui attaque quelquefois les arbres.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de perroquet et du corbeau mantelé.

— Vitic. Variété de vigne dont les feuilles sont couvertes de poils blancs.

— Adjectiv. Garçon *meunier*. (Acad.)

— Qui appartient à la meunerie. Nettoyage meunier du blé.

*** MEUNIER**. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cyprin.

*** MEUNIÈRE**. s. f. La femme d'un meunier; celle qui gouverne un moulin à blé. Une jolie meunière. Une meunière fort avenante.

Si j'avais sur une rivière
Un joli moulin battant l'eau,
Des demain j'aurais ma *meunière*
Installée en mon gai château. (P. DUPONT.)

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue et de la corneille mantelée.

MEURGER. s. m. Syn. de MERGER.

MEURON. s. m. Bot. Nom vulgaire du fruit de la ronce dans quelques villages.

MEURSAULT. Géogr., Comm. du cant. et de l'arr. de Beaune (Côte d'Or). Vins mousseux; 2,600 hab.

MEURSIUS (Jean DE MEURS, dont le nom latinisé est). Érudit, né à Losdun, près de La Haye, 1579-1639, professeur d'histoire et de grec à Leyde, 1610, historiographe de Hollande, 1611, accepta, 1625, sur l'offre de Christian IV, roi de Danemark, une chaire à l'université de Sora. Ses discussions archéologiques sont dans les recueils de Gronovius et de Grævius, et dans l'édition de ses *Œuvres* donnée par Lami.

*** MEURT-DE-FAIM**. s. m. Vagabond, paresseux; homme qui ne saurait travailler pour vivre. C'est un meurt-de-faim. Les va-nu-pieds et les *meurt-de-faim* passaient, les yeux gravement baissés, devant les devantures des bijoutiers. (V. Hugo.) C'étaient de continuels emprunts de dix sous, de vingt sous, des petits services que ces *meurt-de-faim* se rendaient les uns aux autres. (E. Zola.)

MEURT-DE-SOIF. s. m. Pop. Ivrogne. || Pl., des *meurt-de-soif*.

MEURTHE. Géogr. Rivière de France, naît à 8 kil. de Saint-Dié (Vosges), arrose Saint-Dié (Vosges), Baccarat, Lunéville, Nancy (Meurthe-et-Moselle), et se jette dans la Moselle près de Frouard. Cours de 161 kil.; elle est navigable, depuis Nancy, sur 14 kil.

— MEURTHE-ET-MOSELLE. Département de la France, formé des parties de la Moselle et de la Meurthe qui n'ont pas été réunies à l'empire d'Allemagne. Il comprend les arrondissements de Nancy, Lunéville, Toul, avec 7 communes du canton de Lorquin (anc. arrond. de Sarrebourg); 11 communes du canton de Vic et 3 communes du canton de Château-Salins (anc. arrond. de Château-Salins); de plus l'arrondissement de Briey, formé (11 septembre 1871) du territoire resté à la France dans l'ancien département de la Moselle (canton de Conflans et de Longuyon, 12 communes du canton de Gorze, 16 communes du canton de Briey, 24 communes du canton d'Audun-le-Roman, 25 communes du canton de Longwy). Le département a 5,232 kil. carrés de superficie et 419,500 habitants. Il renferme 4 arrondissements : Nancy, chef-lieu, Briey, Lunéville et Toul; 29 cantons et 597 communes. Le département de Meurthe-et-Moselle ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Nancy, à l'archevêché de Besançon, et fait partie du 6e corps d'armée (Châlons-sur-Marne).

*** MEURTRE**. s. m. (ét. bas-lat., *mordrum*, du goth. *mausthe*, même signif.). Homicide commis volontairement et avec violence. Commettre un meurtre. Faire un meurtre. Il est coupable, accusé d'un meurtre. Venger le meurtre de son père, d'une personne. Le *meurtre* s'exerçait avec impunité. (Boil.) Les temps de grossièreté, de sédition, de rapines et de *meurtres*, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. (Volt.)

— Fig. Violence, acte très coupable. L'usure même celle qu'on appelle légitime dans le droit romain, est condamnée par saint Augustin, qui l'appelle dans le même lieu le *meurtre* des pauvres. (Boss.) Toute atteinte portée par la majorité au droit de suffrage acquis à la minorité est plus qu'un vol : c'est un *meurtre*. (E. de Girardin.)

— Par exagér. Grand dommage. C'est un meurtre de laisser perdre de si beaux fruits. Quel meurtre! Il y a deux jours et deux nuits qu'il n'a pas reposé, c'est un *meurtre* de l'éveiller. (Acad.) Ce serait un *meurtre* de laisser un si bon sujet en province. (Destouches.)

— *Faire des meurtres*. S'est dit pour Se livrer à des railleries piquantes. Elle le savait bien, et ne se corrigea pas pour cela du plaisir de faire des *meurtres*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Crier au meurtre*. Se plaindre hautement d'une chose. Il crie au *meurtre* contre ceux qui lui ont fait perdre son procès. (Acad.)

— *Se défendre d'une chose comme d'un meurtre*. La désavouer hautement et avec chaleur.

MEURTRI, IE. part. pass. du v. Meurtrir. S'empl. adjectiv. Des fruits meurtris. Des pommes meurtries. Une pêche meurtrie. Dans un autre plat, à droite, s'entassaient des fraises *meurtries* dont le jus coulait. (É. Zola.)

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs *meurtris* et traînés dans la fange.
(RACINE.)

— *Meurtri de*. Cet homme est meurtri de coups.

Mais quel succès nouveau les flatte, les rassure?
Quelle tombe à leurs yeux, *meurtri* d'une blessure.
(BAOUR-LORMIAN.)

— S'est dit pour Tué, assassiné. Pour un père *meurtri* ma douleur a des larmes. (Rotrou.) Allez, sacrés vengeurs de vos princes *meurtris*. (Rac.)

Je verrai satisfaite entrer au monument
De mon époux *meurtri* le premier instrument.
(CYRANO DE BERGERAC.)

*** MEURTRIER, ÈRE**. s. Celui, celle qui a commis, qui commet un meurtre. Renfermée dans son appartement, elle protesta qu'elle ne reverrait jamais le *meurtrier* de son fils. (Barthélemy.)

A cet air vénérable, à cet auguste aspect,
Les *meurtriers* surpris sont saisis de respect. (VOLT.)

— Par exagér. Personne qui cause directement ou indirectement la mort de quelqu'un. Quicon que le pouvant ne nourrit pas son frère qui a faim, est son *meurtrier*. (La Menn.)

— Celui qui médite un meurtre. De tous ces *meurtriers* te dirai-je les noms? (Corneille.)

— Fig. Nom donné aux soldats, surtout aux mercenaires. Chaque chef des *meurtriers* fait lever ses drapeaux. (Volt.)

— *Assuré comme un meurtrier*. Se dit d'une personne dont la hardiesse est à toute épreuve.

— Adjectiv. Personne meurtrière. Homme meurtrier. De Jezabel la fille *meurtrière*. (Racine.)

— Qui cause la mort à beaucoup de personnes; ou beaucoup de personnes ont trouvé ou peuvent trouver la mort. Les armes à feu sont meurtrières. Il règne en ce moment une épidémie bien meurtrière. Combat, siége *meurtrier*. (Acad.) S'il en est ainsi, la journée du Pruth du 20 au 21 juillet fut une des plus *meurtrières* qu'on ait vues depuis plusieurs siècles. (Voltaire.) Mais le vizir fuyait, seul, ces champs *meurtriers*. (V. Hugo.)

— *Cette place est meurtrière*. On ne peut l'assiéger, la prendre, sans perdre beaucoup de monde.

— Poét. Épée meurtrière. Le glaive meurtrier. La dent *meurtrière* du sanglier. (Acad.)

De ses traits *meurtriers* la grêle impitoyable
Bat les tristes épis, les brise, les accable. (ROSSET.)

— Fig. En général, il peut y avoir un degré d'ignorance *meurtrière* parmi les hommes en fait de morale. Marivaux. La plume des historiens est *meurtrière*. (Levesque.) La haine *meurtrière* que l'on veut attacher à la différence des cultes n'est jamais entretenue que par l'ambition de quelques souverains. (Ferrand.) Il y a jusque dans la sagesse un excès *meurtrier* à fuir. (Virey.)

— *Loi meurtrière*. Loi qui cause la mort ou un grand dommage.

*** MEURTRIÈRE**. s. f. (rad. *meurtre*). Fortif. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants. La salle du rez-de-chaussée n'avait pas de *meurtrières*, pas de soupiraux, pas de lucarnes. (V. Hugo.) Le crépuscule entrait par les *meurtrières* étroites. (G. Flaubert.)

— Fig. En fréquentant Vadius et Trissotin, l'on sait à quoi l'on s'expose : on se place de plein gré devant les *meurtrières* d'où jaillissent les rondeaux, les sonnets, les madrigaux, les ballades, les odes. (L. Veuillot.)

— Mar. Nom qu'on donnait autrefois à des trous qu'on perçait dans le pont supérieur d'un bâtiment armé en guerre, pour tirer des coups de fusil, de dessous ce pont, sur les ennemis qui avaient sauté à bord.

MEURTRIÈREMENT. adv. D'une manière meurtrière.

*** MEURTRIR**. v. a. 2e conj. (rad. *meurtre*). Faire une contusion, une meurtrissure, blesser. Meurtrir les chairs. Meurtrir le visage. Meurtrir son corps.

Le boxeur furieux, tout bondissant de colère,
S'élance sur son adversaire,
Meurtrit, à poings fermés, et sa tête et ses bras,
Fait voler ses dents en éclats,
Son art est un beau, son triomphe est un crime.
(DELILLE.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des fruits. Meurtrir une pêche. Meurtrir des cerises, des abricots. Meurtrir des fruits.

— Fig. Meurtrir les âmes. Meurtrir le cœur.

— Par extens. Causer du dommage, nuire.

— S'est dit pour Tuer. Lui qui, sans pitié, faisait cruellement *meurtrir* tant de gens tous les jours. (Mont.)

— Absol. Les coups de pierres, les coups de bâton *meurtrissent*. (Acad.)

— Corr. *Meurtrir les têtes, meurtrir les peaux*. Les travailler pour leur donner la souplesse qui leur manque.

— Peint. Adoucir la vivacité des couleurs, par le moyen d'un vernis qui semble jeter une vapeur éparse sur le tableau.

— Sculpt. Frapper le marbre à plomb avec la boucharde.

— SE MEURTRIR. v. pron. Être meurtri. Pouvoir être meurtri. Ces fruits ne peuvent se meurtrir. Les pêches, les abricots sont sujets à se meurtrir par la moindre pression.

— Se faire une contusion. Se meurtrir le sein. En se heurtant contre la table, il s'est meurtri.

— Se faire des meurtrissures mutuellement. Ils se sont meurtris les uns les autres.

MEURTRISSANT. part. prés. du v. Meurtrir. Nous grimpons pendant dix minutes en nous *meurtrissant* les pieds sur des quartiers de roche tranchante. (H. Taine.)

MEURTRISSANT, ANTE. adj. Qui meurtrit. Le toucher dur et *meurtrissant* du violoncelle. (J.-J. Rouss.)

*** MEURTRISSURE**. s. f. (rad. *meurtrir*). État d'une partie du corps qui a éprouvé les effets de la contusion.

— Action d'endommager un fruit ou un légume.

— Tache sur les fruits, provenant de la chute, du froissement. La meurtrissure des fruits en fait craindre la prochaine pourriture.

— Fig. Les meurtrissures de l'orgueil. Les préjugés des peuples ressemblent à des tumeurs enflammées : il faut les toucher doucement pour éviter les *meurtrissures*. (J. de Maistre.)

MEUSE. (*Mosa* en latin, *Maas* en hollandais, *Maes* en flamand). Géogr. Rivière qui naît au village de *Meuse*, à 17 kil. de Langres (Haute-Marne), arrose Neufchâteau, Domremy (Vosges), Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Stenay (Meuse), Sedan, Mézières, Charleville, Fumay, Givet (Ardennes); Namur, Liége (Belgique); Maestricht, Venloo, Grave, Gorkum, Rotterdam, etc. (Hollande). Elle reçoit : à droite, le Chiers, la Semoy, l'Ourthe, la Roer, le Wahal, le Leck, etc.; et, à gauche, la Bar, la Sambre, la Mehaigne, la Dommel. Longue de 900 kil., la Meuse est navigable, de Verdun à la mer, sur 700 kil., dont 262 en France. Elle se perd dans la mer par six embouchures qui se confondent avec les embouchures de l'Escaut et du Rhin, pour former les îles de la Zélande.

— MEUSE. Département du N.-E. de la France, formé du Verdunois et du duché de Bar, et borné par la Belgique au N., et par les départements de Meurthe-et-Moselle au S.-E., des Vosges et de la Haute-Marne au S., des Ardennes et de la Meuse à l'O. Il dépend du 6e corps d'armée (Châlons-sur-Marne), du diocèse de Verdun, de la cour d'appel et de l'académie universitaire de Nancy. Il comprend 4 arrondissements : Bar-le-Duc, ch.-lieu, Commercy, Montmédy, Verdun, 28 cantons et 586 communes. La superficie est de 622,787 hectares, et la pop. de 290,000 hab. Traversé par deux chaînes de montagnes (Argonne et Ardenne orientale, Argonne et Ardenne occidentale), il est arrosé par la Meuse, l'Ornain, le Chiers, l'Aisne. Sol inégalement fertile; céréales, vins, houblon, forêts. L'industrie consiste en draperies, toiles de lin et de chanvre, fers, fontes, faïences, cristaux, papiers peints, etc.

— MEUSE-INFÉRIEURE. Département français, de 1795 à 1814, formé de l'ancien duché de Limbourg et d'une partie du pays de Liége. Ch.-l., *Maestricht*.

MEUSEL (Jean Georges). Érudit, né à Evrichshof, près de Bamberg, 1743-1820, professeur d'histoire à Erfurt et à Erlangen, a écrit : *Dictionnaire des artistes allemands; Mélanges artistiques; Bibliotheca historica; l'Allemagne savante; Dictionnaire des auteurs allemands morts de 1750 à 1800*, etc.

MEUSNIER (Jean-Baptiste-Marie). Général, né à Paris, 1754-1793, entra dans le corps du génie, et fut de l'Académie des sciences en 1785. Il imagina un appareil pour distiller l'eau de mer, s'occupa du perfectionnement des aérostats, etc. Général de division, il mourut pendant le siége de Mayence, des suites d'une blessure.

*** MEUTE**. s. f. (étym. lat., *mota*, mue, part. pass. fém. du v. *movere*, mouvoir, lancer). Chass. Troupe de chiens courants destinés à la grande chasse. Belle meute. Meute de cent chiens, de deux cents chiens. Meute de chiens courants. Meute pour le cerf, pour le lièvre, pour le loup. Faire une meute. Un bon chien de meute. On fait plus de cas d'une *meute* pesante que des chiens qui, par trop de feu, n'ont pas le temps de suivre la voie, et de se redresser les uns par les autres lorsqu'ils se fourvoient (Francœur.)

— Fig. Un conquérant est toujours suivi d'une *meute* d'ambitieux. (Boiste.) Croyez-vous que j'ignore ce qui se passe ici, que je ne souffre pas de vous voir cette *meute* de fournisseurs, de créanciers sur les talons? (A. Baudet.)

— *Chef de meute*. Se dit des meilleurs chiens et des mieux dressés.

— Fig. et fam. *Chef de meute*, et plus ordinairement, *Chef de meute*. Homme qui a beaucoup de crédit dans son parti.

— Troupe de cerfs.

— Gîte. La meute du lièvre.

Chass. Oiseau attaché à un petit levier à bascule qu'on fait mouvoir en tirant une ficelle, pour attirer les autres dans les filets de l'oiseleur.

— Comm. Syn. de MOQUETTE.

*** MEVENDRE**. v. a. 4e conj. (ét. fr., préf. dépréc. *me*, et *vendre*). Comm. Vendre à vil prix. Ce marchand a mevendu plusieurs parties de son fonds.

— Absol. Il y a des temps où les marchands sont obligés de *mevendre*. (Acad.) Peu usité.

MEVENDU, UE. part. pass. du v. Mevendre. S'empl. adjectiv. Ces marchandises ont été mevendues.

MÉVENIR v. imp. et irrég. 2e conj. Se conjugue comme *Venir*. Advenir mal.

Quelle apparence
Qu'il en *mévienne* en effet, moi présent? (LA FONT.)

*** MEVENTE**. s. f. radic. *mévendre*). Comm. Vente à vil prix. Se plaindre de la mévente qu'on a faite de son mobilier. En temps de crise, le mouvement de l'échange et la consommation se ralentissent généralement; il en résulte une *mevente* plus ou moins générale. (J. Garnier.)

— Cessation de vente. Les magasins de ce gros négociant sont encombrés de marchandises par suite de mevente. La crainte d'une révolution prochaine occasionne la mevente actuelle.

MEVLÉVI. s. m. V. MEULEVI.

MEVLÉVITE. s. m. V. MEULÉVITE.

MEWAR. Géogr. V. ODEYPOUR.

MEW-LOUD s. m. (pron. *meu-loud*). Hist. relig. Fête musulmane en l'honneur de la naissance de Mahomet.

MEXICAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante du Mexique.

— MEXICAIN. s. m. Linguist. Langue des anciens Aztèques.

— Erpét. Sorte de serpent.

— MEXICAINE. s. f. Comm. Étoffe en laine croisée.

— adj. Qui concerne le Mexique ou ses habitants.

MEXICO Géogr. Capitale du Mexique, dans le district fédéral, à 220 kil. du golfe du Mexique et à 264 du Grand Océan. Pop. 241,000 h. Bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Tenochtitlan, près de la rive O. du lac de Texcuco. Mexico est la plus grande ville de l'Amérique espagnole. Archevêché, université, école de médecine, nombreux établissements scientifiques et littéraires. Commerce assez actif; cotonnades, bijouterie, orfévrerie, passementerie, sellerie, etc. Les Américains du Nord y pénétrèrent en 1847, et les Français en 1863.

— MEXICO (État de). Un des États de la république fédérative du Mexique, sur le plateau d'Anahuac, surmonté de hautes montagnes, riches en mines d'argent. La superficie est de 20,781 kil. carrés, et la pop. d'environ 700,000 hab; la capitale est *Toluca*. Le district fédéral de Mexico est enclavé dans cet État.

MEXIMIEUX s. m. Vitic. Nom d'un cépage de l'Ain.

MEXIMIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Trévoux (Ain); 2, 300 hab.

MEXIQUE. Géogr. Etat de l'Amérique du Nord, borne au N. par les États-Unis; à l'O. et au S.-O. par le Grand Océan; à l'E. par le Rio del Norte et le golfe du Mexique; au S.-E. par les États de l'Amérique centrale. Il a une superficie de 1,945,171 kil. carrés. La côte E. est marécageuse; elle présente le cap Catoche, à l'extrémité de la presqu'île d'Yucatan. La côte O., plus élevée que la précédente, a le cap Corrientes et le cap San-Lucar qui termine la presqu'île de Californie. Les monts Rocheux s'y prolongent sous les noms de Sierra-Verde, Sierra de los Mimbres, Sierra-Madre, Cordillère de Mexico. Le Popocatepetl, l'Orizaba, le Colima, le Jorullo, le Tustla, sont des volcans en activité. Le Mexique a peu de cours d'eau importants et quelques lacs. On distingue trois zones ou climats: les côtes, basses et fertiles, sont désolées par la fièvre jaune c'est la région chaude (*tierras calientes*). Au-dessus, à une hauteur de 1,200 à 1,500 mètres, sur le flanc de la Cordillère, est la région tempérée (*tierras templadas*). La région froide *tierras frias*) couronne le plateau. Le Mexique possède de célèbres mines d'or et d'argent, et, en outre, du fer, du cuivre, du mercure, etc. Il produit le palmier, la canne à sucre, le cotonnier, l'indigotier, le cacaotier, le bananier, le manioc, les céréales d'Europe, les plantes médicinales, des bois de teinture et d'ébénisterie, etc. On y a multiplié les animaux domestiques européens. L'agriculture et l'industrie sont encore peu prospères. La population s'élève à près de 10 millions d'habitants. Sur ce nombre on compte 5 millions d'Indiens; le reste est de race espagnole ou mixte. Le catholicisme y domine. Le gouvernement est une république fédérative comprenant 27 États, un district fédéral et le territoire de la Basse-Californie.

— Hist. Le Mexique, habité d'abord par les Toltèques, par les Arolhuas, enfin par les Aztèques, qui bâtirent Mexico en 1325, et assujettirent les autres peuplades, avait atteint, avant l'arrivée des Européens, un certain degré de civilisation. Converti, sous le nom de Nouvelle-Espagne, en vice-royauté espagnole, le Mexique fut soumis au régime de l'inquisition, et exploité uniquement au profit de la métropole. Si les soulèvements du curé Hidalgo, de Morelos, de Mina le jeune échouèrent, le général espagnol Iturbide fut plus heureux: il se fit même proclamer empereur sous le nom d'Augustin Ier, 1822. En 1823, succéda une république qui fut tantôt fédérative, tantôt unitaire, selon les divers partis qui se disputaient le gouvernement. En dernier lieu, les violences du président Juarez, 1861, à l'égard des Européens, amenèrent une intervention armée de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France. Celle-ci, persistant dans l'entreprise après la retraite de ses alliées, 1862, pénétra à Mexico. Une assemblée de notables donna la couronne impériale à l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui succomba dans la lutte contre les républicains, fut pris à Queretaro, condamné à mort et fusillé le 19 juin 1867; le gouvernement républicain fut rétabli avec Juarez.

— MEXIQUE (Golfe du). Golfe formé par l'Atlantique au S.-E. de l'Amérique du Nord; il présente au S.-E., entre les presqu'îles de Floride et d'Yucatan, une large ouverture que l'île de Cuba divise en canal de Floride d'un côté et détroit d'Yucatan de l'autre. Il est traversé par le *Gulf-Stream* courant du golfe).

— MEXIQUE (Nouveau-). Territoire des États-Unis, compris entre l'Utah et le Kansas au N., le Texas à l'E., le Mexique au S. et la Californie à l'O. Sauf la vallée du Rio del Norte, il est à peu près inhabitable et inhabité. Les ramifications de la Sierra Verde le couvrent en partie. Mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de houille, encore inexploitées. La capitale est *Santa-Fé*. La superficie est de 317,169 kil. carrés, et la popul., de 129,000 hab. Il a été acquis sur le Mexique en 1848, et admis dans l'Union en 1850.

MEXLILTLAN. Géogr. Bourg de l'État de Queretaro (Mexique); près de la est la mine d'argent de Cardonal.

MEXYLIDINE. s. f. Chim. Base organique obtenue de la guanidine en substituant le xylyle à l'hydrogène.

MÉYAGE. s. m. Agric. Syn. de MÉTEIL.

MEYDAN. s. m. (pron. *me-dan*). Marché où l'on vend des denrées, en Perse et en Turquie.

MEYÉNIE. s. f. (de *Meyen*, n. pr.). Botan. Genre d'acanthacées thunbergiées, établi pour des arbrisseaux indiens.

MEYER. s. m. Fréd. Nom donné autrefois en Allemagne aux habitants de la campagne qui n'étaient pas serfs.

MEYER (Jacques de). Chroniqueur, né à Vleteren, près de Bailleul, 1491-1552, a laissé: *Commentarii seu Annales rerum Flandricarum*, chronique estimée, de 445 à 1477, etc.

— MEYER (Conrad). Né à Zurich, 1618-1689, a réussi dans le paysage et le portrait.

MEYERBEER Jacques ou Giacomo BEER, dit). Musicien célèbre, né à Berlin, 1791-1864, pianiste distingué à neuf ans, se rendit en Italie, où son talent devait se transformer. *Romilda e Costanza*, opéra représenté à Padoue en 1818, fut suivi d'un certain nombre de pièces que les Italiens applaudirent; mais le génie de Meyerbeer se révéla dans le *Crociato*, Venise, 1824; et ses succès furent complets dans *Robert le Diable*; *les Huguenots*; *le Prophète*, ainsi que dans les deux opéras comiques: *l'Étoile du Nord*, et *le Pardon de Ploermel*. Il faut ajouter *l'Africaine*, opéra qui ne fut représenté qu'en 1865.

MEYERIE. s. f. (de *Meyer*, nom pr.). Botan. Genre de composées sénécionidées, établi pour quatre espèces d'arbrisseaux originaires du Brésil.

MEYMAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Ussel (Corrèze). Mines de houille; 3,900 h.

MEYNIER Claude). Peintre, né à Paris, 1759-1832, membre de l'Académie des beaux-arts, en 1816.

MEYRANNES. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais (Gard); 2,000 hab.

MEYRINGEN. Géograph. Ville de Suisse, à 60 kil. S.-E. de Berne; 1,000 hab.

MEYRUEIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Florac (Lozère). Fromages; 1,900 hab.

MEYSSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brive (Corrèze); 1,900 hab.

MEYTADENC. s. m. (pron. *mé-i-ta-deink*). Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MEYZIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vienne (Isère); 1,400 hab.

MÉZAIL. s. m. (étym. gr., μέσος, qui est au milieu). Blas. Le milieu, le devant du heaume.

* **MÉZAIR.** s. m. V. MÉSAIR.

MÉZAISE. s. m. V. MESAISE.

MEZANCE. s. f. Mar. Meige, chambre du comité d'une galère.

MÈZE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Montpellier (Hérault, sur l'étang de Thau; 6,100 hab.

MEZEAU. s. m. Ancien syn. de LÉPREUX.

> Esprits qui m'avez dégasté,
> Et qui m'avez plus proffité
> Qu'à mezeau graisse de vipère. (D'ASSOUCY.)

MEZEILLADE. s. f. (pron. *me-zè-llade*, ll mouill.). Métrol. Nom d'une ancienne mesure agraire.

MEZEL. s. m. Ancien syn. de LÉPREUX.

MÉZEL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Digne (Basses-Alpes); 800 hab.

MÉZELINE. s. f. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu; fr. *lin*). Comm. anc. Étoffe tissue de laine et de lin.

MEZEN. Géogr. Fleuve de Russie, coule au N.-O. et se jette dans le golfe de son nom (mer Blanche); cours de 700 kil. A 26 kil. de son embouchure est la ville de *Mezen*.

MÉZENC. Géogr. Sommet volcanique de 1,766 mètres, dans la chaîne du Vivarais, entre la Haute-Loire et l'Ardèche.

MÉZENCE. Temps hér. Roi d'Étrurie, s'allia à Turnus contre les Troyens et fut tué par Enée, avec son fils Lausus.

— On dit de l'union d'une personne jeune et ardente avec un vieillard décrépit: *C'est le supplice de Mézence*, par allusion à un supplice inventé par Mézence, qui consistait à lier la victime vivante face à face avec un cadavre.

MÉZERAY (François EUDES DE). Historien, né au Ri, près d'Argentan, 1610-1683, commissaire des guerres en Flandre, fut protégé par Richelieu. Il travailla alors à son *Histoire de France*, qui obtint beaucoup de succès dès le début. Nommé historiographe du roi, il en donna lui-même un *Abrégé chronologique*, où il parla avec tant d'âpreté de l'origine des impôts, que Colbert finit par rayer l'historien de la liste des pensions. Il a aussi écrit un *Traité de l'origine des Français*; une *Histoire des Turcs, de 1612 à 1649*. Membre de l'Académie française dès 1649, Mézeray succéda à Conrart comme secrétaire perpétuel en 1655. On lui a attribué encore l'*Histoire de la mère et du fils*, et, dans la série des Mazarinades, les pamphlets publiés sous le pseudonyme de *Sandricourt*, etc. Son frère aîné, *Eudes* (Jean), a fondé l'ordre des eudistes.

MÉZÉRÉINE. s. f. Chim. Principe actif et non volatil du mézéréon.

MÉZÉRÉON. s. m. Bot. Arbuste commun en Europe, appelé vulgairement *bois-gentil*, et qui se rattache au genre daphne.

MEZETTE. s. f. Métrolog. Mesure de capacité de Florence pour les grains, qui vaut 0 litre 76134.

MÉZIDON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lisieux (Calvados), sur la Dives; 1,100 hab.

MÉZIÈRES. Géogr. Ch.-l. du dép. des Ardennes, sur la Meuse, qui le sépare de Charleville, à 235 kil. N.-E. de Paris. Ferronneries, tanneries, brasseries. Mézières a une citadelle, œuvre de Vauban; Mezières fut vaillamment défendue par Bayard contre Charles-Quint, 1521. Elle a eu une école de génie de 1750 jusqu'à la Révolution; 6,100 hab.

— MEZIÈRES. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bellac (Haute-Vienne); 1,500 hab.

— MÉZIÈBES-EN-BRENNE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Le Blanc (Indre); 1,800 hab. Forges.

MÉZIN. Géogr. Ch.-lieu de canton de l'arr. de Nérac (Lot-et-Garonne). Fabriques de bouchons; produits agricoles; 2,900 hab.

MEZINE. adj. f. Econ. rur. Se dit d'une race de moutons particulière à la Haute-Loire et renommée pour la boucherie.

MEZIRE. s. f. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des aradides.

MEZIUM. s. m. (pron. *mé-zi-omm*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des palpeurs, dont le type, originaire des îles Canaries, a été apporté en Angleterre avec des marchandises.

MÉZONEURON. s. m. (ét. gr., μέσος, milieu; νεῦρον, nervure). Bot. Genre de papilionacées césalpiniées, établi pour des arbres du tropique asiatique.

MEZUZOTH. s. m. Morceau de parchemin sur lequel les Juifs écrivent certains passages de leurs livres sacrés; ils enchâssent ces mezuzoths dans les battants ou dans le chambranle de leurs portes.

MEZZA. V. MEZZO.

MEZZABOUTH. s. m. (pron. *mé-za-bouth*). Anc. mar. Voile de la galère qu'on n'employait que dans les cas extrêmes.

MEZZACHULIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane.

MEZZANIN. s. m. (pr. *med-za-nein*; de l'ital. *mezzo*, milieu). Anc. mar. Troisième mât de certaines galères.

* **MEZZANINE.** s. f. (pr. *med-za-nine*; ét. ital., *mezzo*, milieu). Archit. Petit étage pratiqué entre deux grands.

— Fenêtre qui a plus de largeur que de hauteur, pratiquée dans la frise d'un grand ordre l'architecture et dans les entresols.

Adjectiv. dans ce dernier sens. Fenêtre *mezzanine*. Acad.)

MEZZAROLA. s. f. (pr. *med-za-ro-la*). Métrol. Mesure de capacité employée à Gênes pour les liquides, et qui vaut 148 lit. 46.

MEZZETIN. (mot italien qui signif. *aventurier, intrigant*). Art dram. Nom d'un personnage grotesque de la comédie italienne.

MEZZETTA. s. f. Métrol. Mesure de capacité italienne employée pour les matières sèches et les liquides, et qui varie suivant les lieux. La mezzetta de Naples vaut 27 litres 61.

MEZZO, MEZZA. adj. (pr. *med-zo, med-za*). Mus. Mot italien qui veut dire Moyen, et qui s'emploie dans les expressions suivantes.

—*Mezza-orchestra (demi-orchestre)*. Mots qui, placés au-dessus de certains passages, indiquent que la moitié de l'orchestre doit se taire jusqu'à ce que le mot *tutti* marque le moment de la rentrée générale. Le *mezza-orchestra* ne s'entend que des instruments à cordes, qui seuls peuvent être divisés en deux parts. (Castil-Blaze.)

— *Mezzo soprano*. Voix plus aiguë que le contralto, et plus grave que le soprano.

— *Mezza voce*. adv. A demi-voix.

— *Mezzo forte*. adv. Modérément, en tenant le milieu entre le forte et le piano.

— On dit aussi substantivement un *mezza voce*, un *mezzo forte*.

MEZZOFANTI Joseph). Polyglotte italien, né à Bologne, 1774-1849, fut nommé cardinal en 1838. Il possédait 50 idiomes, et, en outre, beaucoup de dialectes avec leur prononciation.

* **MEZZO-TERMINE.** s. m. (pr. *med-zo-ter-mi-né*; mots empruntés de l'italien). Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. Cherchons un mezzo-termine pour accommoder cette affaire. Vous êtes pour les mezzo-termine. On dit aussi *moyen-terme*.

* **MEZZO-TINTO.** s. m (pr. *med-zo-tinnto*; mots italiens qui signifient *demi-teinte*). Grav. Estampe en manière noire. La manière noire, ou *mezzo-tinto*, n'exige pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elle n'a pas le même relief. D'une autre côté, on réussit mieux à rencontrer la ressemblance d'un portrait en *mezzo-tinto* qu'avec le trait ou la hachure. (Lenormant.)

* **MI.** (de *demi*). Mot invariable qui se joint toujours à un autre mot; devant un adjectif, il a le même sens que Demi. Par force les chassant *mi-morts* de ses maisons. (Régnier.)

— Devant un substantif, il sert quelquefois à marquer le partage d'une chose en deux parties égales. Une étoffe mi-soie, mi-coton.

— Il se supprime souvent devant le second terme. Elle en forma une coque dont le tissu *mi-soie* et poils était si mince qu'il ne dérobait pas la vue de l'intérieur. (Bonnet.)

— Ordinairement, il marque le point où une chose peut être partagée, et, dans ce cas, on ne l'emploie guère qu'adverbialement, avec la préposition *à* sans article. A mi-corps. A mi-jambes. A mi-terme. Jusqu'à mi-corps. Jusqu'à mi-jambes. Jusqu'à mi-terme. Il n'y a de l'eau qu'à mi-jambe, que jusqu'à mi jambe. Cette poutre ne porte qu'à mi-mur. Cette femme est accouchée à mi-terme. Conduire jusqu'à mi-chemin. Une maison située à mi-côte. Des confitures à mi-sucre.

— Lorsque *mi* est joint au mot *carême* ou aux noms de mois, ces mots reçoivent l'article féminin, quoique tous soient masculins. La mi-mai. La mi-août. Vers la mi-carême. Ces hirondelles, moins familières que celles de cheminée, arrivent huit à dix jours plus tard, c'est-à-dire vers la *mi-avril*. (Ch. Dum.)

— Loc. prov. *Mi-mai, queue d'hiver*.

MI. s. f. (et lat., *medium*, milieu, entre). Se disait autrefois pour Milieu, moitié.

* **MI.** s. m. Mus. La troisième note de la gamme naturelle en *ut*. Mi bémol. Too de mi.

— Signe qui représente cette note. Ce mi est effacé. Ayez soin d'effacer tous les mi.

— Corde d'un instrument qui donne la note mi. Le mi d'une guitare.

MIA. s. m. Relat. Nom que les Japonais donnent à leurs temples.

MIAGOGUE ou **MÉIAGOGUE.** s. m. (ét. gr., μεῖον, moindre; ἄγω, je conduis). Antiq. gr. Officier public d'Athènes, chargé de présenter les enfants pubères au temple de Diane pendant la fête des Apaturies. Ils n'y étaient reçus que le troisième jour, et ils étaient alors admis définitivement au nombre des citoyens d'Athènes.

MIAJADAS. Géogr. Bourg de la prov. et à 54 kil. S.-E. de Caceres (Espagne). Tanneries; commerce de vins; 4,200 hab.

MIAILLOU. s. m. (pr. *mi-à-llou*, ll mouill.). Techn. Un des huit ouvriers qui servent un fourneau d'affinage à la catalane.

MIAKO. Géogr. Un des noms de Kioto.

MIALET. s. m. Comm. Sorte de serge des Cévennes.

MIAM. s. m. Métrol. Petit poids usité dans l'Inde pour les métaux précieux. A Siam, il vaut 3 grammes 65.

MIAMI. s. m. Linguist. Langue parlée par les Miamis, peuplade de l'Indiana et du Michigan. C'est l'un des dialectes algonquins.

MIAMI. Géogr. Affluent de droite de l'Ohio (États-Unis), arrose l'État d'Ohio et finit au-dessous de Cincinnati. Cours de 200 kil.

MIAO. s. m. Temple chinois.

MIAOU! Onomatopée qui exprime le cri du chat.

> *Mia-miaou!* que veut minette?
> *Mia-miaou!* c'est un matou. (BÉRANGER.)

— MIAOU. s. m. Fam. Un chat.

MIAOULIS (André). Amiral grec, né à Négrepont, 1772-1835, s'enrichit dans le commerce des grains. Commandant en chef de la flotte grecque, il vainquit les Turcs et incendia la flotte d'Ibrahim à Modon, 1825. Rallié à Othon Ier, il fut nommé vice-amiral.

MIARGYRITE. s. f. Minér. Sulfantimoniate d'argent qui se trouve à l'état naturel associé avec les pyrites d'argent de la Saxe.

MIARIM. Géogr. Rivière du Brésil, vient de la sierra de Itapicuru, forme une cataracte, et arrose la province de Maranhão.

MIASCITE. s. f. Minér. Minéral analogue au grenat et qui renferme parfois de la zircone.

MIASMATIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui contient ou qui produit des miasmes. Quand l'air est libre, peu actif, il est vraisemblable que les miasmes vont se divisant de plus en plus, à peu près dans les mêmes proportions, de manière à former au malade une véritable atmosphère *miasmatique*. (Nacquart.)

— Qui est le résultat de miasmes. Maladie miasmatique. Quelques nosologistes ont fait une classe particulière de ces affections. Les anciens proposaient, dans le cas d'épidémies *miasmatiques*, ou mieux d'infections, d'allumer de grands feux pour imprimer à l'air des oscillations violentes, et changer ainsi ses modes de combinaisons. (Nacquart.)

* **MIASME.** s. m. (du gr. μίασμα, souillure, contagion). Nom de corps extrêmement subtils qui se détachent des matières corrompues, et que l'on croit propres à répandre des maladies contagieuses, et à communiquer la corruption à des corps sains. Quelques auteurs ont admis des miasmes contagieux et non contagieux;

mais le plus généralement on distingue les miasmes des virus. Ces derniers sont regardés exclusivement comme les agents de la contagion. Miasmes varioliques. Miasmes pestilentiels. || Quelques médecins emploient ce mot pour désigner seulement les exhalaisons qui s'élèvent du corps de l'homme malade ; mais plus généralement on l'applique aussi aux matières animales ou végétales en décomposition et qui exercent une influence morbifique sur les personnes exposées à leur action. Miasmes concentrés. Miasmes actifs. Extinction des miasmes. Incubation des miasmes. Air imprégné de miasmes. Transmission des miasmes. Foyer de miasmes. Recéler des miasmes. Dégager des miasmes. Exhaler des miasmes. Individu imprégné de miasmes. L'atmosphère est le véhicule naturel et nécessaire des *miasmes*. (Nacquart.)

— Nom de tous les fluides aériformes suffocants qui s'exhalent de différents endroits de la terre ; tels sont plusieurs espèces de gaz. Dans les cimetières et les endroits marécageux, on rencontre quelquefois des miasmes produits par le gaz hydrogène qui s'en exhale.

— Fig. Cause de contagion morale.

MIAULANT, part. près. du v. Miauler. Qui miaule. Une chatte miaulant sans cesse, miaulant après ses petits.

MIAULANT, ANTE, adj. Qui fait entendre des miaulements. La race miaulante.

— Fig. et burl.

Mon âme dolente
Toutes les nuits est pour vous *miaulante*.
(VOITURE.)

MIAULARD, s. m. Ornith. Nom vulgaire des goélands ou des mouettes, à cause de leurs cris qui ont une certaine analogie avec les miaulements des chats.

MIAULE, s. f. Ornith. Syn. de MIAULARD.

MIAULÉ, ÉE, part. pass. du v. Miauler. S'emploie adjectiv. au fig. Un air miaulé plutôt que chanté.

MIAULÉE, s. f. Nom qu'on donnait autrefois à un morceau de pain émietté dans du vin ou du cidre. Les enfants de la campagne prennent grand plaisir à faire une *miaulée*. (Compl. de l'Acad.)

* **MIAULEMENT**, s. m. (rad. *miauler*). Cri ordinaire du chat.

— Par extens. Cri de quelques autres animaux du genre chat. A la même heure ou les déserts retentissent des rugissements des lions, des *miaulements* des tigres et des cris plaintifs des chacals, nos coteaux et nos frais vallons ne répètent que les bêlements des troupeaux et les chansons rustiques des bergères. (A. Mart.)

— Par extens. Éclat désagréable de la voix, ou de quelques instruments.

* **MIAULER**, v. n. Ire conj. (onomatopée). Se dit du chat et de quelques autres animaux du même genre, lorsqu'ils font entendre le cri propre à leur espèce.

L'un *miaule* en grondant comme un tigre en furie,
L'autre roule sa voix comme un enfant qui crie.
(BOILEAU.)

Il la trouvait mignonne et délicate,
Qui *miaulait* d'un ton fort doux. (LA FONT.)

— Par extens. L'eau rampe sur la plage, les îles s'accroupissent dans la brume, le vent *miaule* dans les rochers. (E. Quinet.)

— Fig. Chanter ridiculement.

— Activ. dans ce derniers sens. Il miaule une chanson.

MIAULEUR, EUSE, adj. Qui miaule. Un tigre miauleur. Une chatte miauleuse.

— MIAULEUR, s. m. Ornith. Syn. de MIAULARD.

MIBI, s. m. Bot. Espèce de liane dont on se sert pour faire de petits ouvrages et pour attacher les objets légers.

MIBIPI, s. m. Bot. Espèce de liane, plus grande, plus grosse et plus forte que la précédente.

MI-BIS, ISE, adj. Moitié bis. Du pain mi-bis. Du fil mi-bis.

MIBORE, s. f. Bot. Genre de gramens bisannuels ayant pour type l'agrostide naine, qui se rencontre en France et en Allemagne.

* **MICA**, s. m. (et. lat., *mica*, parcelle ; dérivé de *micare*, briller). Miner. Pierre brillante, feuilletée et écailleuse, se divisant, à l'aide du couteau, en feuillets minces, élastiques, flexibles et d'un éclat métallique. Les couleurs des micas sont assez variées. On les trouve dans tous les terrains. Les Russes s'en servent en grandes feuilles pour garnir en guise de vitres les lanternes et les fenêtres des vaisseaux de guerre. Le sable micacé ressemble à la poudre d'or et sert pour sécher l'écriture. On utilise aussi les micas dans la construction de certains instruments de physique appelés *coloriqrades*. || On a donné le nom de *mica* à plusieurs substances très différentes entre elles, et très différentes du mica, mais qui ont avec ce dernier minéral la propriété commune de se présenter sous forme de paillettes ou de lamelles minces, souvent flexibles, et très brillantes. || *Mica cuivré*. Variété de hornblende commune. || *Mica euchlore*. Minerai de cuivre. || Minerai d'urane. || *Mica de fer* ou *mica ferrugineux*. Fer oligiste micacé. || Fer phosphaté. || *Mica des peintres* ou *mica graphite*. Le graphite, plus connu sous le nom de *mine de plomb*. || Le molybdène, qui se rapproche encore plus du mica, à cause de sa structure feuilletée. || *Mica perlé*. Variété de mica rhomboïdal. || *Mica de talc prismatique* I. talc. || *Mica de talc rhomboïdrique*. Le mica proprement dit. || *Mica vert*. Oxyde d'urane vert le meilleur.

* **MICACÉ, ÉE**, a. lj. Miner. Qui est de la nature du mica.

— Qui a l'apparence ou l'éclat du mica. Paillettes micacées.

— Qui contient des lamelles ou des cristaux de mica disséminés.

— Bot. Qui est couvert de pellicules ayant l'apparence du mica. Agaric micacé.

MICACIQUE, adj. 2 g. Minér. Qui contient du mica. Se dit d'un genre de roches pierreuses comprenant celles dont le mica fait la base.

MICALI (Joseph), Historien, né à Livourne, 1780-1844, consacra sa vie à un seul ouvrage : *l'Italie avant la domination des Romains*. Micali refondit son livre sous ce titre : *Histoire des anciens peuples italiens*.

MI-CAREME, s. f. Jour de la Mi-Carême. Se dit d'un bâtiment qui ne sera pas du milieu d'un canal.

MICAPHYLLITE, s. f. (ét. fr., *mica* ; gr. φύλλον, feuille). Miner. Un des noms de l'andalousite.

MICARÉE, s. f. Bot. Genre de lichens de la tribu des collemacées, croissant sur les rochers et le bois pourri.

MICARELLE, s. f. Minér. Nom donné à des pyrites et à une variété de wernerite dont la structure lamelleuse rappelle celle du mica.

* **MI-CARÊME**, s. f. Le jeudi de la troisième semaine du carême, qui est à peu près au milieu du carême. Être à la mi-carême. Approcher de la mi-carême. Le jour de la mi-carême. Les bals de la mi-carême.

* **MICASCHISTE**, s. m. (etym. fr., *mica*, et *schiste*). Miner. Roche fossile essentiellement composée de mica et de quartz, et présentant une structure feuilletée.

MICASCHISTEUX, EUSE, adj. Géol. Qui se compose de micaschiste, de gneiss et d'autres roches que l'on a appelées métamorphiques. La formation *micaschisteuse* ne présente que de faibles traces végétales. (Guerin.)

MICATION, s. f. (pron. *mi-ka-cion*). Antiq. rom. Exercice qui avait beaucoup d'analogie avec le jeu moderne appelé *mourre*.

MICCOTROGUS, s. m. (pr. *mik-ko-tro-guss* ; ét. gr., μικκός, petit ; τρώγω, je mange). Entom. Sous-genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de France et une d'Angleterre.

MICE, s. f. Feod. Droit de moitié des fruits.

MICHAËLIS (Jean-Henri), Orientaliste, né à Klettenberg (Saxe), 1668-1738, a écrit : *De Accentibus Hebræorum prosaicis ; De Accentibus Hebræorum metricis* ; etc., et surtout donné une excellente édition de la *Bible hébraïque*. || MICHAELIS (Jean-David), Neveu du précédent, né à Halle, 1717-1791, a laissé : *Des Moyens employés pour l'intelligence de la langue morte des Hébreux ; Grammaire arabe ; Introduction aux écrits sacrés de la nouvelle alliance ; Spicilegium geographiæ Hebræorum exteræ ; Nouvelle Bibliothèque orientale ; Droit mosaïque* ; etc.

MICHAELITE, s. f. pr. *mi-ka-é-lite*. Miner. Incrustation nacrée d'opale commune trouvée aux Açores.

MICHAELSONITE, s. f. (pr. *mi-ka-el-çonite* ; de *Michaelson*, nom pr.). Miner. Minéral amorphe, d'un éclat vitreux, cristallise en aiguilles minces et transparentes.

MICHALLON (Claude), Sculpteur, né à Lyon, 1751-1799, élève de Brédan et Cousteau, obtint le prix de Rome. || MICHALLON (Achille-Etna), Peintre de paysages, fils du précédent, né à Paris, 1796-1822, obtint, en 1817, le prix de Rome.

MICHAPOUS, Myth. amér. L'Être suprême, chez les sauvages de certaines contrées de l'Amérique septentrionale.

MICHAUD (Joseph), Littérateur, né à Albens (Savoie), 1767-1839, écrivit dans les journaux royalistes ; fonda *la Quotidienne*, 1791 ; fut condamné à la déportation, au 18 fructidor, mais parvint à fuir. Il publia, en 1803, le poème d'*un Printemps d'un proscrit* ; puis le premier volume d'une *Histoire des croisades*, qui a été son œuvre capitale. Il fonda encore avec son frère la *Biographie universelle*, entra à l'Académie française en 1811, ressuscita *la Quotidienne*, donna d'abord comme complément à l'*Histoire des croisades* sa *Bibliothèque des croisades*, puis sa *Correspondance d'Orient*, où il eut pour collaborateur Poujoulat. On lui doit encore avec le même collaborateur, une *Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France*. || MICHAUD *jeune* (Louis-Gabriel), Frère du précédent, né à Bourg (Ain), 1772-1858, servit comme imprimeur, 1797-1817, la cause royaliste ; poursuivit la publication de la *Biographie universelle*, y ajouta, plus tard, 3 volumes de mythologie et un supplément.

MICHAUX (André), Botaniste et voyageur français, né à Satory, près de Versailles, 1746-1802, visita la Perse, les États-Unis, et mourut à Madagascar. Sa *Flora boreali-americana* a été publiée par son fils, *François-André*, 1778-1855, qui a donné lui-même : *Arbres forestiers de l'Amérique septentrionale*.

MICHAUXIE, s. f. (de *Michaux*, n. pr.). Bot. Genre de campanulacées, originaire des régions centrales et méridionales de l'Asie, dont deux espèces sont cultivées dans les jardins d'Europe à cause de la beauté de leurs fleurs, qui paraissent le long d'une tige d'environ deux à trois mètres de hauteur.

* **MICHE**, s. f. (ét. flam., *miche*, pain de froment). Pain d'une grosseur médiocre, pesant au moins un demi-kilogramme, et quelquefois un kilogramme.

— Par extens. Pain rond d'un poids plus considérable. Une miche de six kilogrammes, le douze kilogrammes. Le lundi 27 mai 1838, un rassemblement se forma dans le village de Boughton, portant, en signe de ralliement, une *miche* de pain au bout d'un drapeau bleu et blanc, sur lequel était peint un lion rampant. (L. Faucher.)

— Gros morceau de mie.

— Fig. *Miche de Saint-Étienne*. Une pierre, par allusion au martyre de saint Etienne, qui fut lapidé.

— Loc. prov. *A la porte où l'on donne les miches, les gueux y vont*. Les hommes rampants font la cour à ceux qui ont le pouvoir de distribuer des grâces. || On dit dans le même sens : *Faire sa cour à un homme quand il donne des miches*. || *C'est lui qui donne des miches*. Se dit d'un homme qui a le pouvoir d'accorder des grâces, des faveurs.

— Minér. *Miches de quatorze sous* ou *Têtes de moines*. Nom que les ouvriers des carrières à plâtre de Paris donnent à la strontiane sulfatée carbonifère, qui se présente en masses sphéroïdales ou comprimées, de manière à ressembler à la forme qu'on donne aux pains appelés miches.

MICHÉ, s. m. Pop. Sot, dupe. Voilà le miché.

— Bas. et pop. Homme qui fréquente les filles de joie en les payant. *Miché de carton*. Celui qui ne voit une fille de joie qu'une fois en passant. *Miché sérieux*. Amant riche et généreux.

MICHÉ, s. m. Metrol. anc. Mesure de capacité de l'Égypte et d'une partie de l'Asie ; elle valait 20 mètres.

MICHÉE, dit *l'Ancien*. Prophète juif, qui vivait dans le IXe siècle avant J. C. Il prédit la dispersion d'Israël et la mort d'Achab.

— MICHÉE *le Jeune*. L'un des douze petits prophètes, né à Morasthi (Juda), florissait de 740 à 690 av. J.-C.

MICHEL, s. m. Sobriquet donné au peuple allemand.

MICHEL (Saint-). Géogr. L'un des huit gouvernements de la Finlande ; superficie, 22,840 k. carrés ; population, 168,000 hab. ; ch.-l., *Saint-Michel*.

— MICHEL (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie, sur l'Arc ; 2,000 hab.

— MICHEL (Saint-), Comm. du canton d'Hirson, arrond. de Vervins (Aisne), sur l'Oise. Briques ; forge et fonderie, etc. ; 1,300 hab.

— MICHEL-EN-L'HERM (Saint-), Comm. du cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée). Marais salants ; 2,900 hab.

— MICHEL (Mont-Saint-). V. MONT-SAINT-MICHEL.

— MICHEL (Saint-). V. MIGUEL (San-).

MICHEL (Saint). Archange, chef de la milice céleste. Fête, le 29 septembre.

— Chevalerie. *Ordre de Saint-Michel*. Ordre institué par Louis XI. L'insigne consistait en un collier de coquilles d'or entrelacées auquel était suspendue une image de saint Michel terrassant le dragon.

— Hortic. *Poire de Saint-Michel*. Espèce de poire nommée aussi absolument *Le Saint-Michel*.

— Liturg. *La Saint-Michel*. La fête de saint Michel. Dans plusieurs provinces, les termes se payent à la Saint-Michel.

— MICHEL Ier *Rhangabé*. Empereur de Constantinople, 811-813, se fit battre à Andrinople par les Bulgares, fut renversé par Léon V l'Arménien, et jeté dans un couvent. || MICHEL II, *le Begue*. Empereur de Constantinople, 820-829, né à Amorium (Phrygie), fut proclamé après l'assassinat de Léon V. Il perdit la Crète, la Dalmatie et la Sicile. || MICHEL III, *l'Ivrogne*. Empereur de Constantinople, 842-867, petit-fils du précédent, régna d'abord sous la tutelle de sa mère Théodora. Livré aux excès les plus dégradants, il fut assassiné par Basile le Macédonien. || MICHEL IV, *le Paphlagonien*. Empereur de Constantinople, 1033-1041. || MICHEL V, *le Calafate*. Empereur de Constantinople, 1041, neveu du précédent, fut renversé au bout de cinq mois. || MICHEL VI, *Stratiotikos*. Empereur de Constantinople, 1056-1057. || MICHEL VII, *Parapinace*. Empereur de Constantinople, était fils de Constantin XI Ducas. Supplanté par Romain Diogène, il recouvra le trône, et, après un règne agité, 1071-1078, fut déposé par Nicéphore Botoniate, et mourut exilé à Ephèse. || MICHEL VIII, *Paléologue*. Empereur de Nicée, puis de Constantinople. Tuteur, 1259, et collègue, 1260, du jeune Jean Lascaris, qui régnait à Nicée, il enleva par surprise Constantinople à Baudouin II, 1261. Menacé par Charles d'Anjou, il réunit au concile de Lyon l'Église grecque à l'Église latine, 1274, et mourut en 1282. || MICHELIX, *Paléologue*. Empereur de Constantinople, fils d'Andronic II, fut associé par lui à l'empire, 1295, et mourut avant lui en 1320.

— MICHEL FEODOROVITCH. Premier czar de la dynastie des Romanof, né en 1595, fut proclamé czar de toutes les Russies le 21 février 1613. Quoiqu'il eût été forcé de signer les traités peu avantageux de Stolbova, 1616, et de Vrizma, 1634, Michel a rendu de grands services à la Russie en y rétablissant l'ordre. Il mourut en 1645.

— MICHEL SCOT. Philosophe écossais, né à Balwearie (Fifeshire), vers 1214, mort vers 1291, élève d'Oxford, de Paris, de Tolède, a laissé plusieurs écrits : *De Sole et Luna*, *De Physiognomia et de hominis Procreatione*, ou *De Secretis naturæ*, livre souvent imprimé ; *De Præsignis stellarum et Elementaribus*, etc.

— MICHEL (Jean), Médecin et poète du XVe siècle, vivait à Angers. Il est l'auteur d'un mystère de *la Résurrection* en 3 journées, de 20,000 vers environ, qui eut un succès éclatant.

— MICHEL (Claude-Étienne, comte), Général français, né à Pontre (Jura), 1772-1815, s'engagea en 1791, fut général de brigade en 1811, général de division en 1813, se distingua à Montmirail, sous les murs de Paris, et fut tué glorieusement à Waterloo.

— MICHEL *de Bourges*. Homme politique français, né à Aix, 1798-1853, se battit contre les vendéens en 1815, fonda à Bourges la *Revue du Cher*, 1824, qui fit un gouvernement une vive opposition. Il acquit de la célébrité dans des procès politiques, au barreau de Paris ; il fut député de 1837 à 1839, puis fit partie de l'Assemblée législative. On a de lui : *Observations sur le code pénal militaire du 12 mai 1793* ; *Discours politiques*.

— MICHEL-ANGE (Michel-Angelo BUONAROTTI). Peintre, sculpteur et architecte célèbre, né au château de Caprese, près d'Arezzo, 1475-1564. Après avoir étudié la peinture sous les frères Ghirlandajo, il se perfectionna dans la sculpture et se fortifia en même temps dans le dessin par des dissections anatomiques à l'hôpital du Saint-Esprit. Attiré à Rome par Jules II, qui le chargea d'élever son tombeau, 1513, il fut distrait de ce travail par la peinture des fresques du Vatican, 1506-1512, puis par des travaux que Léon X, Clément VII, lui commandèrent, soit à Rome, soit à Florence, où il exécuta sa célèbre statue de la *Nuit* pour le tombeau de Jules de Médicis, duc de Nemours. Il déploya tout le talent d'un ingénieur, 1529-1530, en défendant Florence contre Charles-Quint et Clément VII réunis. Le pape lui confia néanmoins la composition, pour la chapelle Sixtine, de l'étonnante fresque du *Jugement dernier*, 1534-1541 ; Paul III le chargea d'achever la basilique de Saint-Pierre. Michel-Ange a encore produit beaucoup d'autres œuvres de premier ordre, sans compter quantité de dessins. Il est aussi au nombre des littérateurs italiens, soit par ses poésies (sonnets, stances, madrigaux, etc.), soit par quelques dissertations sur l'art et par sa *Correspondance*. L'originalité et la force constituent, avant tout, son talent.

— MICHEL-ANGE *des Batailles* ou *des Bambochades* (Michel-Ange CERQUOZZI, plus connu sous le nom de). Né en 1600, mort en 1650, s'appliqua d'abord à peindre des batailles, des naufrages, des sujets historiques, etc. ; mais la réputation de Pierre de Laar, dit le Bamboche, le décida à suivre la manière de cet artiste.

MICHELADE, s. f. Nom par lequel on désigne le massacre des catholiques par les protestants, commis à Nîmes le jour de la Saint-Michel, 1567.

MICHÉLANGELESQUE, adj. 2 g. Qui tient de Michel-Ange ou qui ressemble à ses œuvres. On dit aussi *michelangesque*.

MICHELARIE, s. f. Bot. Syn. de BROME.

MICHELET (Jules), Célèbre historien, né à Paris, 1798-1874, professeur au collège Rollin en 1821, publia en 1825 ses *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne*, puis sa traduction de *Vico*. Il devint maître de conférences à l'École normale ; fut nommé chef de la section historique aux archives du royaume, suppléant de M. Guizot à la Sorbonne, professeur d'histoire de la princesse Clémentine. Il commença dès lors la publication de son *Histoire de France* (1837-1867). On lui doit encore : *Histoire de la république romaine* ; *Introduction à l'histoire universelle* ; *Précis de l'histoire de France jusqu'à la Révolution*, *Origines du droit français* ; traduction des *Mémoires de Luther* ; le *Procès des templiers* (dans la collection des documents inédits) ; une *Histoire de la Révolution française*, *les Femmes dans la Révolution*, etc. Professeur au Collège de France en 1838, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, il écrivit trois pamphlets : *les Jésuites*, avec Quinet ; *le Prêtre, la Femme et la Famille* ; *le Peuple*. Son cours fut fermé en mars 1851. Vivant dans la retraite, il publia : *l'Oiseau* ; *l'Insecte* ; *l'Amour* ; *la Femme* ; *la Mer* ; *la Sorcière* ; *la Montagne*, et, de plus, quelques ouvrages de polémique, comme *la Pologne martyre*, *la Bible de l'humanité*, etc. Il avait réservé pour ses derniers jours la fin de son *Histoire de France* ; il en a publié trois volumes sous le titre d'*Histoire du XIXe siècle* ; ils comprennent la période qui s'étend du Directoire à la première partie de l'Empire.

MICHIEL, Ancienne famille de Venise à qui elle donna trois doges : *Vitale Ier*, 1096-1102 ;

Dominique, 1117-1130; *Vitale III*, 1156-1173.

MICHÉLIE, s. f. (de *Michel*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des magnoliacées, établi pour plusieurs arbres des Indes orientales, remarquables par leur port élégant et l'odeur suave de leurs fleurs. La michélie élevée. La michelie de montagne. La michélie à fleurs bleues. La michelie à nervures rousses.

MICHELOZZI. Michelozzo. Architecte et sculpteur du XV^e^ siècle, né à Florence, 1400-1468. Élève de Donatello, de Brunelleschi, il éleva le palais Ricardi; répara le Palais-Vieux, édifia le couvent de Saint-Marc, la chapelle Médicis de Santa-Croce, etc.

MI-CHEMIN (A), loc. adv. Vers le milieu de la route. Je l'ai rencontré à mi-chemin de la ville.

— Fig. Avant d'avoir terminé ce qu'on fait. Il s'est arrêté à mi-chemin.

— Fig. Avant d'être parvenu au but. Échouer à mi-chemin.

MICHIGAN, Géogr. Lac des États-Unis, au N.; long. de 388 kil., large de 240 kil., profond de 260 mètres, il communique avec le lac Huron par le Mich Ilimackinac.

— MICHIGAN, l'un des États-Unis de l'Amérique du Nord; il forme une presqu'île comprise entre le lac Michigan à l'O., le lac Huron au N. et au N.-E., les lacs Saint Clair et Érie à l'E., et les États d'Ohio et d'Indiana au sud. Sa superficie est de 152,581 kil. carrés, et sa popul. de 1,637,000 hab., dont 7,000 Indiens. Au N., forêts de pins et riches mines de fer, de cuivre et d'argent; au S., plaines fertiles. Les villes sont *Lansing*, chef-lieu, Detroit, Mackinaw, etc. Territoire en 1805, et État en 1836.

MICHILLIMACKINAC, (littéral. *grande tortue*). Géogr. Nom du canal qui unit les lacs Huron et Michigan.

MICHOACAN ou **MÉCHOACAN**, Géogr. Province du Mexique, située au N.-O. de celle de Mexico, a pour ch.-l. *Moretia* (Valladolid). La superficie est de 63,542 kilom. carrés, et la popul. de 650,000 hab.

MICHOL, Fille de Saül, femme de David.

MICHON, s. m. (radic. *miche*). Tranche de pain. Le grand pain posé sur le dessus du piano passait, et chacun s'y coupait un *michon*. (De Goncourt.)

— Fam. Richesse. Posséder du michon. Vieux mot qui s'est conservé dans l'argot. Encore un morpaut qui n'a ni *michon* ni tocante! (Gérard de Nerval.)

MICHOTTE, s. f. Petite miche, en Bourgogne.

MICHOACANE, s. m. Mamm. f. Race de chiens du Mexique, qui tire son nom de la contrée dont elle est originaire. Ce qui distingue les michoacanes d'une manière très remarquable, c'est une espèce de bosse qu'ils portent sur la partie antérieure du dos, et qui fait paraître leur cou si court que la tête semble sortir immédiatement des épaules.

MICIPPE, s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, tribu des maïens, ayant le rostre presque perpendiculaire, replové en bas et formant un angle presque droit avec l'axe du corps; le type est une espèce de Java appelée micippe à crête.

MICIPPE, Myth. Fille de Pelops.

MICIPSA, l'un des trois fils de Masinissa, roi des Numides, 179-118 av. J.-C.; il associa à ses deux fils Adherbal et Hiempsal, son neveu Jugurtha.

MICKIEWICZ Adam). Poète polonais, né à Nowogrodek (Lithuanie), 1788-1855, professeur au collège de Kowno, publia un recueil de *Romances et Ballades*. Suspecté de relations avec les sociétés secrètes, il fut interné à Odessa, où il composa sur la Crimée les premiers *Sonnets* écrits en polonais. Rappelé à Saint-Pétersbourg, il y donna, 1828, son *Konrad de Wallenrod*; il put venir en France, où il occupa au Collège de France une chaire des littératures slaves, 1840-1844; mais son cours fut suspendu par le gouvernement. Ses *Poésies* et *les Pelerins polonais* ont été traduits. Son cours au Collège de France a paru sous ce titre: *les Slaves*.

MICLOTTE, s. f. Femme manchote. Allons, madame la *miclotte*, allons, vous vous faites mettre les morceaux dans la bouche. (M^me^ de Courcelles.) Inusité.

MICLOU, s. m. Ornith. Espèce de canard.

* **MICMAC**, s. m. et allem., *Maschmasch*, ménage signif. Conduite obscure, tortueuse embarrassant qu'on suscite; intrigue, pratique secrète dont le but est blâmable. Il y a eu bien du micmac dans cette affaire. On ne connaît rien à tout ce micmac, à tous ces micmacs. Ce mot est familier. Les Lorilleux flairaient bien quelque *micmac*; mais ils ne savaient pas, ils avaient pris un air pincé. (E. Zola.)

MICMAK, s. m. Linguist. Langue parlée par les Micmaks.

MICMAKS, s. m. pl. Peuplade habitant le long de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et l'intérieur de l'île de Terre-Neuve.

MICNÉ, s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Égypte et d'une partie de l'Asie; elle valait 20 métrètes.

MICO, s. m. Mamm. Petit singe du Brésil, du genre ouistiti. Sa face et ses oreilles sont d'un rouge vif. On dit aussi *micou*.

* **MICOCOULIER**, s. m. Bot. Genre de la famille des celtidées, renfermant une trentaine d'espèces, toutes exotiques, excepte une seule, qui croît dans le midi de la France. C'est un arbre qui a du rapport avec l'orme et dont le bois compact, presque incorruptible, est employé par les ébénistes. Le fruit du micocoulier ressemble à une petite cerise, agréable au goût. Le micocoulier de Virginie. Le micocoulier du Levant. Ici des forêts d'oliviers, de lauriers, le figuiers et de *micocoulier* nous retracent l'image de la Provence. (M.-Brun. Je longeais les murs de la ferme dans l'ombre des *micocouliers*. (A. Daudet.)

MICON Peintre athénien, du V^e^ siècle av. J.-C., excellait à représenter les chevaux.

MICONIE, s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des mélastomacées miconiées, établi pour plus de quatre-vingts espèces des régions tropicales de l'Amérique. Miconie à tige nue.

MICONIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une miconie. || MICONIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, qui a pour type le genre miconie.

MI-COQUÉ, adj. m. Blas. Se dit de l'écu parti, dont une des moitiés est seule coupée, ou de l'écu coupé de deux émaux dont chacun est chargé de la moitié d'une figure.

MI-CORPS (À), loc. adv. A moitié du corps. V. MI.

MI-CÔTE (À), loc. adverb. A moitié de la côte. V. MI.

MICOURÉUS, s. m. (pron. *mi-kou-re-uss*). Mamm. Groupe de marsupiaux.

MICRA, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour huit espèces, dont trois du littoral français de la Méditerranée.

MICRACANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de petites épines. Câprier micracanthe.

MICRACOUSTIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., μικρὸς, petit; ἀκούω, j'entends). Phys. Se dit d'instruments destinés à faire percevoir les sons les plus faibles. On se sert de cette expression pour désigner d'une manière générale tous les moyens qui, en détruisant la divergence des rayons sonores, semblent, en quelque sorte, augmenter la sensibilité de l'oreille, et rendent appréciables des sons qui, sans cet artifice, seraient trop faibles pour exciter une sensation, soit parce qu'ils ont déjà parcouru un espace trop considérable, soit parce que la cause qui leur a donné naissance avait elle-même trop peu d'énergie. Le porte-voix et les cornets acoustiques sont des instruments *micracoustiques*. (Halle.)

MICRACTIS, s. m. (pr. *mi kra ktiss*; ét. gr., μικρὸς, petit; ἀκτὶς, rayon). Bot. Genre de composées senécionidées, établi pour des herbes de Madagascar.

MICRALOA, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἀλοὰ, aire). Bot. Genre de la tribu des nostocinées, établi pour des espèces cryptogamiques appartenant aux eaux douces.

MICRALYMME, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; λύμμα, lleau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour deux espèces qui vivent sur les fucus des régions boréales.

MICRANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

— MICRANTHE, s. m. Syn. d'HYPOESTE.

MICRANTHÉ, ÉE, adj. (rad. *micranthe*). Bot. Qui a de petites fleurs. || MICRANTHÉES, s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones incomplètes, comprenant celles qui ont de très petites fleurs, comme les euphorbiacées, les stilaginées, les piperacées, les urticées, les amentacées et les conifères.

MICRANTHÉE, s. f. (rad. *micranthe*). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées phyllanthées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

MICRANTHÈME, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de la famille des scrofulariées gratiolées, établi pour des herbes de l'Amérique du Nord.

MICRANTHÈRE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἀνθηρὸς, anthère). Bot. Syn. d'ARDISIE.

MICRARTHRODIE, ÉE, adj. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄρθρον, articulation). Zool. Qui a de très petites articulations, comme la coralline micrarthrodiee.

MICRASPIS, s. m. (pr. *mi-krass-piss*; ét. gr., μικρὸς, petit; ἀσπὶς, écusson). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des aphidiphages, établi pour huit espèces, dont une, très commune en France, se trouve en hiver dans les tiges touffues des pommiers.

MICRASTER, s. m. (pr. *mi krass-terr*; ét. gr., μικρὸς, petit; ἀστὴρ, étoile). Échin. Genre d'échinides fossiles trouvé dans les terrains crétacés.

MICRASTÉRIAS, s. m. (pr. *mi-krass-tériass*; ét. gr., μικρὸς, petit; ἀστερὸς, astre). Hist. nat. Genre d'algues microscopiques selon les uns, d'infusoires selon les autres, établi pour quelques espèces habitant les eaux douces et formées d'une petite utricule verte, terminée par des pointes en forme d'étoiles.

— Bot. Genre remarquable de la famille des desmidiées qui est particulier aux eaux douces des marais tourbeux.

MICRASTUR, s. m. Ornith. Syn. d'AUTOUR.

MICRENCÉPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἐγκέφαλος, cerveau). Qui a un petit cerveau.

— MICRENCÉPHALE, s. m. Petit cerveau.

MICRHYLE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; lat. *hyla*, rainette). Erpét. Genre de batraciens anoures, famille des rainettes, établi pour une espèce de Java.

MICROBASE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; βάσις, base). Bot. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base étroite, comme dans les labiées et dans plusieurs borraginées.

MICROBDELLE, s. f. (étym. gr., μικρὸς, petit; βδέλλα, sangsue). Annel. Synon. de BRANCHIOBDELLE.

MICROBE, s. m. (étym. gr., μικρὸς, petit; βίος, vie). Hist. nat. Nom donné, sans distinction d'espèce, à tous les organismes microscopiques, soit végétaux, soit animaux, qui, introduits dans le sang, s'y multiplient rapidement, et auxquels on attribue la plupart des maladies épidémiques ou contagieuses. Le microbe du charbon. Le microbe du typhus, etc.

MICROBLÉPHARIS, s. m. (pron. *mi kroble-fa riss*; ét. gr., μικρὸς, petit; βλεφαρὶς, cil). Erpét. Groupe de reptiles formé aux dépens des scinques.

MICROBROMITE, s. f. (étym. gr., μικρὸς, petit; fr. *brome*). Miner. Variété d'embolite ne contenant que peu de brome.

MICROCALIE, s. f. Bot. Syn. de LAGÉNOPHORE.

MICROCARPE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte de petits fruits. Asphodèle microcarpe. Pavot microcarpe. || Se dit aussi d'une mousse qui a de petites urnes. Racomitre microcarpe.

MICROCARPÉE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; καρπὸς, fruit). Bot. Genre des scrofulariées gratiolées, établi pour des herbes rencontrées en Australie et dans les Indes orientales.

MICROCAULIE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; καυλὸς, tige). Physiol. Arrêt de développement, petitesse de la verge.

MICROCÈBE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κῆβος, singe). Mamm. Genre de quadrumanes, formé aux dépens des makis, et ne comprenant qu'une espèce vulgairement appelée *rat de Madagascar*.

MICROCÈLE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κηλὴ, tumeur). Qui est légèrement renflé.

MICROCÉLIE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; κοιλία, cavité). Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes de Madagascar.

MICROCÉPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κεφαλὴ, tête). Zool. Qui a une petite tête.

— Bot. Dont les fleurs sont réunies en petits capitules. Séridie microcephale.

— MICROCÉPHALE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour deux espèces.

— MICROCÉPHALES, s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, renfermant ceux de ces insectes qui ont la tête enfoncée depuis le corselet jusque près des yeux.

— Erpét. Groupe de reptiles.

MICROCÉPHALIE, s. f. (radic. *microcéphale*). Pathol. Infirmité provenant de la petitesse de la tête.

MICROCÉPHALOPHIS, s. m. (pr. *mi-kro-ce-fa-lo-fiss*; ét. gr., μικρὸς, petit; κεφαλὴ, tête; ὄφις, serpent). Erpét. Genre d'ophidiens hydrophides.

MICROCÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κέρας, corne). Entom. Qui a de courtes antennes.

— MICROCÈRE, s. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des aleocharimens. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour huit espèces de l'Afrique méridionale.

MICROCHÈTE, s. m. (pr. *mi-kro-kète*; ét. gr., μικρὸς, petit; χαίτη, chevelure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des byrrhiens, établi pour deux espèces australiennes.

MICROCHÈLE, s. m. (pr. *mi-kro-kèle*; ét. gr., μικρὸς, petit; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, qui a pour type une espèce de Madagascar.

MICROCHILE, s. m. (pr. *mi-kro-kile*; ét. gr., μικρὸς, petit; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des herbes péruviennes.

MICROCHIMIE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; fr. *chimie*). Chim. Étude, au moyen du microscope, des corps dont les cristaux sont trop petits pour être vus à l'œil nu.

MICROCHIMIQUE, adj. Qui a rapport à la microchimie.

MICROCHLOÉ, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminées chloridées, établi pour des espèces de toutes les régions tropicales.

MICROCHŒRE, s. m. (pron. *mi-kro-kère*; ét. gr., μικρὸς, petit; χοῖρος, porc). Mamm. Genre de pachydermes, ne comprenant qu'un nombre fort restreint d'espèces.

MICROCHRONOMÈTRE, s. m. (pron. *mikro-kro-no-metre*; ét. gr., μικρὸς, petit; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à mesurer les plus petites fractions du temps.

MICROCLADIE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; κλάδιον, rameau). Bot. Genre d'algues floridées, établi pour une espèce marine et cartilagineuse.

MICROCLEPTE, s. m. (étym. gr., μικρὸς, petit; κλέπτης, voleur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu les lamiaires, dont l'espèce type a été rapportée du Chili.

MICROCLINE, s. m. Minér. Orthose chatoyante de la syénite zirconienne de Norvège.

MICROCODON, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κώδων, clochette). Infus. Genre de rotateurs, établi pour des espèces encore peu connues et ayant la forme de clous.

— Bot. Genre de la famille des campanulacées, établi pour des herbes du Cap.

MICROCOLÉUS, s. m. (pron. *mi-kro-ko-lé-uss*, et gr., μικρὸς, petit; κολεὸς, fourreau). Bot. Genre d'algues de la famille des oscillariées, dont l'espèce la plus commune croît en longs filaments sur la terre humide.

MICROCONE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κῶνος, cône). Hist. nat. Qui a une surface chargée de petites éminences coniques.

MICROCONIDIE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; fr. *conidie*). Bot. Petite conidie particulière à quelques espèces d'algues.

MICROCOQUE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κοκκος, graine). Infus. Genre de microbes, auquel appartient le microbe du choléra des poules.

MICROCORYS, s. m. (pr. *mi-kro-ka-riss*; ét. gr., μικρὸς, petit; κόρυς, casque). Bot. Genre de la famille des labiées prostanthérées, établi pour des arbrisseaux trouvés en Australie.

* **MICROCOSME**, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κόσμος, monde). Petit monde, monde en abrégé. Le théâtre n'est-il pas la vie en raccourci, le véritable *microcosme* que cherchent les philosophes en leurs rêvasseries hermétiques? Th. Gautier.) Ce geant a des yeux de nain pour observer le *microcosme* des légendes; il sait les querelles de ménage de la lutinerie aussi bien que les guerres civiles des empires. (P. de St-Victor.)

— Ce nom a été attribué à l'homme par beaucoup de médecins et de philosophes anciens, qui ont considéré notre espèce comme l'abrégé de l'univers. Aristote paraît être le premier qui ait qualifié l'homme de microcosme. Le *microcosme*, ou petit monde, est l'image réduite et visible du macrocosme ou grand monde. (Ch. Nodier.)

— Moll. Genre d'ascidies, établi pour une espèce dont l'enveloppe est encroûtée de divers corps marins et dont la chair est estimée dans quelques contrées.

MICROCOSMIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui a rapport au microcosme, à l'homme.

— Chim. S'est dit d'un sel particulier trouvé dans l'urine de l'homme ou microcosme.

MICROCOSMOLOGIE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; κόσμος, monde; λόγος, discours). Histoire ou description du corps humain. Quelques auteurs ont employé ce mot dans la même acception que celle d'Anthropologie.

MICROCOSMOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la microcosmologie.

MICROCTÈNE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κτὰς, κτενὸς, peigne). Erpét. Genre de stellions.

MICROCYGNE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κύκνος, cygne). Ornith. Genre établi pour la bernache à collier.

MICROCYSTE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κύστις, vessie). Bot. Genre d'algues de la tribu des nostocinées, établi pour une vingtaine d'espèces propres aux eaux douces et aux terres humides.

MICROCYTE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κύτος, cellule). Physiol. Globule du sang plus petit que les globules ordinaires.

MICROCYTHÉMIE, s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; κύτος, cellule; αἷμα, sang). Pathol. Affection caractérisée par la présence des microcytes dans le sang.

MICRODACTYLE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts courts.

— MICRODACTYLE, s. m. Erpét. Genre proposé pour un saurien de l'Inde.

— Ornith. Syn. de CARIAME.

MICRODE, s. m. (étym. gr., μικρὸς, petit; ὀδούς, dent). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des braconides, dont l'espèce type est répandue dans presque toute l'Europe.

MICRODELE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; δῆλος, obscur). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des chalcidiens, groupe des ormocérites, établi pour quelques petites espèces dont les antennes sont renflées en une massue terminée en pointe.

MICRODÈRE, s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; δέρη, cou). Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des tentyrites, établi pour six espèces dont une d'Égypte et

deux de la Russie méridionale. || Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type habite la Russie meridionale.

MICHODÉRIS. s. m. (pr. *mi-kro-dé-riss ;* étym. gr., μικρός, petit ; δέρις, couverture). Bot. Genre de composées chicoracées, etabli pour des herbes vivaces des Açores.

MICRODIPHYE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; fr. *diphye*). Acal. Genre de diphyes, etabli pour des especes au sac stomacal dilatable, proboscifome et terminé par un sac en ventouse.

MICRODON. s. m. (et. gr., μικρός, petit ; ὀδούς, dent). Bot. Genre d'arbustes appartenant à la famille des sélaginées et croissant au Cap de Bonne-Esperance.

MICRODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ὀδούς, ὀντος, dent). Zool. Qui a de petites dents.

— Bot. Se dit d'une plante qui a un calice a dents très courtes.

— MICRODONTE. s. m. Entom. Syn. d'AMPHIMALLE. || Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des notodontides, etabli pour deux espèces, l'une de la Russie meridionale et l'autre de l'Europe centrale et occidentale. || Genre de coléoptères tetrameres, famille des cycliques, tribu des cassidaires, etabli pour sept espèces de Cayenne.

MICRODORE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; δορύ, lance). Entom. Genre de coleopteres pentameres, famille des lamellicornes, tribu des scarabeides anthobies, établi pour une espece de l'Afrique méridionale.

MICROÈCE. s. m. (etym. gr., μικρός, petit ; οἶκος, maison). Ornith. Division établie dans la famille des gobe-mouches.

MICROÈLE. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées buxées, établi pour des arbres indiens.

MICRO-ÉLECTROMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre a faire decouvrir de faibles quantités d'électricite.

MICRO-GALVANIQUE. adj. 2 g. Phys. Se dit d'un appareil propre a faire apprecier les plus faibles effets galvaniques.

MICROGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a un petit ventre.

— MICROGASTRE. s. m. Genre d'hyménoptères, famille des braconides. Toutes les espèces connues de ce genre sont tres petites.

MICROGLÈNE. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; γλήνη, œil). Infus. Genre d'infusoires ayant un point colore, vivant isolement, et appartenant soit a la famille des monadiens, soit a celle des thécamonadiens.

MICROGLOSSE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue courte.

— MICROGLOSSE. s. m. Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, établi pour des arbrisseaux indiens et africains.

— Ornith. Genre de perroquets, originaire de la Nouvelle-Guinée.

MICROGLOSSIE. s. f. (rad. *microglosse*). Pathol. Petitesse excessive de la langue.

MICROGNATHE. adj. 2 g. (pron. *mi-kro-gnathe ;* ét. gr., μικρός, petit ; γναθος, mâchoire). Zool. Qui a de petites mâchoires.

— MICROGNATHES. s. m. pl. Entom. Groupe de coleoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont les larves sont plusieurs années à se transformer, et qui habitent les régions chaudes d'Afrique, d'Asie et d'Australie, ou on les voit en grand nombre dans les sucreries.

MICROGNATHIDE. adj. Zool. Syn. de MICROGNATHE.

MICROGRAMME. s. m. Bot. Syn. de SELLIGUEE.

MICROGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de micrographie. En Hollande, un fameux *micrographe*, Ant. Van Leuwenhoeck, lit les observations les plus curieuses et reconnut les animalcules spermatiques ainsi que les infusoires, depuis decrits par une foule d'autres *microzoaphes*. (Virey.)

— Phys. Sorte de pantographe.

* **MICROGRAPHIE**. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; γράφω, j'ecris). Description des objets qui sont si petits qu'on ne peut les voir sans le secours du microscope. || Ouvrage traitant de ces objets.

MICROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient a la micrographie. Travaux micrographiques.

MICROGYNE. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; γύνη, pistil). Bot. Genre de composees asteroïdees, etabli pour des herbes bresiliennes.

MICROLÈNE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de graminées oryzees, établi pour des espèces de l'Australie et de la Tasmanie. || Genre de huettneriacees eriolenees, etabli pour des arbres indiens.

MICROLÉPE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; λεπίς, ecaille). Hist. nat. Qui a de très petites ecailles.

MICROLÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. (étym. gr., μικρός, petit ; fr. *lépidoptère*). Entom. Groupe formé pour les petites espèces de papillons nocturnes, telles que les tordeuses, les pyrales, les teignes, les alucites, dont les larves causent de grands ravages sur les vignes et les arbres fruitiers.

MICROLÉPIS. s. m. (pron. *mi-kro-lé-piss ;* ét. gr., μικρός, petit ; λέπις, ecaille). Bot. Genre de melastomacees osbeckiees, etabli pour des herbes bresiliennes.

— Erpét. Division des scincoïdiens.

MICROLEPTE. s. m. (et. gr., μικρός, petit ; λεπτός, grêle). Entom. Genre d'hymenoptères de la famille des ichneumonides, etabli pour une espece anglaise.

MICROLICIE. s. f. Bot. Genre de la famille des melastomacées rhexiees, etabli pour des espèces arborescentes originaires du Bresil.

MICROLOGIE. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; λόγος, discours). Didact. Traité sur des objets d'une grande tenuité.

— Rhetor. Discours sans énergie.

MICROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport a la micrologie.

MICROLOGUE. s. m. (ra. lac. *micrologue*). Celui qui donne une grande attention a de petites choses.

— Celui qui se livre à des recherches micrologiques.

— Discours laconique.

— Petit ouvrage traitant des rites et des cérémonies en usage dans l'Eglise de Rome.

MICROLOME. s. m. (et. gr., μικρός, petit ; λῶμα, bordure). Bot. Genre de la famille des asclepiadées cynanchées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Afrique méridionale.

MICROLONQUE. s. m. (et. gr., μικρός, petit ; λογχη, lance). Bot. Genre de composees cynarees, etabli pour des herbes vivaces qui croissent dans l'Inde et autour de la Mediterranee.

MICROLOPHE. s. m. (étym. gr., μικρός, petit ; λόφος, crête). Erpét. Genre de reptiles pleurodontes, ne renfermant qu'une espece du Perou.

— Bot. Genre de composées cynarées, très voisin de la centaurée.

MICROLOPHIE. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; λόφος, crête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont le type se rencontre à Manille.

MICROLYMME, s. m. Entom. V. MICRALYMME.

MICROMAMMALOGIE. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; fr. *mammalogie*). Didact. Histoire des petits mammifères.

MICROME. s. m. Entom. Genre de névroptères de la famille des hémerobides, tribu des myrmeleoniens.

MICROMÈGA. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; μέγας, grand). Bot. Genre de plantes cryptogamiques, tribu des diatomées, etabli pour une trentaine d'espèces qui croissent pres des côtes europeennes, sur les rochers sous-marins et les algues peu elevées.

MICROMÉGAS. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; μέγας, grand ; c'est-a-dire *petit grand homme*). Mot creé par Voltaire pour designer Fontenelle, et qu'il a donne pour titre a un de ses contes.

MICROMÈLE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; μέλος, membre). Entom. Genre d'hymenoptères de la tribu des chalcidiens, ayant pour type une espèce tachetee de roux.

— Bot. Genre d'aurantiacees clausènées, établi pour des arbres de Java.

MICROMÉLIE. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; μέλος, membre). Terat. Monstruosite qui consiste dans la petitesse excessive de quelque membre.

MICROMÉLIEN, ENNE. adj. Terat. Qui est affecté de micromélie.

MICROMÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; μέρος, partie). Zoolog. Qui est grêle dans toutes les parties de son corps.

— MICROMERE. s. m. Physiol. Élément anatomique.

MICROMÉRIE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; μηρός, tige). Bot. Genre de plantes herbacees ou suffrutescentes de la famille des labiees mélissinées, dont les especes, à fleurs petites, rouges ou blanches, ne croissent que sous les tropiques.

MICROMÉROLOGIE. s. f. (ét. fr., *micromère ;* gr. λόγος, traite). Medec. Traité des elements anatomiques.

MICROMÈTRE. adj. 2 g. (étym. gr., μικρός, petit, μέτρον, mesure). Bot. Se dit des plantes dont le perigone externe est entier, ou a deux ou trois divisions seulement.

* **MICROMÈTRE**. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; μετρον, mesure). Instrument servant a mesurer les volumes extrêmement petits ou le pouvoir amplifiant des microscopes.

— Instrument pour mesurer le degré de finesse des lames.

— Astron. Sorte d'appareil qui s'applique aux lunettes, et qui sert a mesurer, dans les cieux, avec une très grande precision, les dimensions linéaires les plus exigues, ou les moindres changements qui surviennent dans le diamètre apparent des corps celestes. || La lunette micrometrique elle-même. || *Micromètre objectif*. Heliomètre. || *Micromètre universel*. Micromètre qui sert pour toutes les éclipses de soleil et de lune, et pour l'observation des angles. || *Micromètre à double image* ou *micromètre prismatique*. Instrument imaginé par Rochon pour mesurer les plus petits diamètres apparents des objets éloignés, tels que ceux des planetes et de leurs satellites, et qui sert par conséquent a trouver la distance d'un objet lorsque l'on en connait la grandeur reelle et reciproquement. Le micrometre a prisme de Rochon est basé sur les proprietes de la double refraction de la lumiere.

— Phys. Dans la balance de torsion, le micrometre est une boite en cuivre placée a l'extremité supérieure d'un cylindre en verre autour de l'axe duquel elle est mobile. Son disque est divise en 360 degrés, et une aiguille qui suit le mouvement du fil d'argent, dont la torsion mesure la force repulsive, sert a indiquer cette même torsion.

MICROMÉTRIE. s. f. Didact. Art de se servir du micrometre, de faire des observations micrometriques.

MICROMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au micrometre. On se sert de procédés micrométriques pour mesurer le pouvoir amplifiant des microscopes.

— Qui est fait a l'aide de cet instrument. Observations micrometriques.

— Techn. *Vis micrométrique*. Vis dont le pas est tres fin et tres precis.

MICROMÉTRIQUEMENT. adv. (rad. *micrométrique*). Au moyen de la micrométrie.

MICROMMATE. adj. 2 g. (et. gr., μικρός, petit ; ὄμμα, œil). Zool. Qui a de petits yeux

— MICROMMATE. s. m. Arachn. Syn. de SPARASSE.

MICROMYZIDES. s. f. pl. (et. gr., μικρός, petit ; μυῖα, mouche ; εἶδος, forme). Entom. Famille de dipteres tres petits, et qui ressemblent à la mouche ordinaire.

MICRONÈME. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; νῆμα, filet). Zool. Qui a des tentacules extrêmement courts, comme la callirhoe micronème.

MICRONÉSIE. littéral. *petites îles*). Géograph. L'une des quatre divisions de l'Océanie, au N.-O. On la réunit ordinairement a la Polynésie, pour ne former qu'une division de l'Océanie.

MICRONISE. s. m. Ornith. Section établie dans le genre autour.

MICROONTE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; ὄν, ὄντος, être). Mamm. Quadrupède fossile, le plus petit des ruminants.

MICRO-ORGANISME. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; fr. *organisme*). Être organise microscopique.

MICROPALPE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de dipteres brachoceres, tribu des muscides, qui a pour type une espèce française.

MICROPE. s. m. (et. gr., μικρός, petit ; ποῦς, pied). Bot. Genre de composees asteroïdees, etabli pour cinq espèces de petites herbes laineuses qui croissent dans l'Europe meridionale et l'Amérique occidentale.

— Ornith. Nom qu'on a donné aux martinets.

MICROPÉPLE. s. m. (et. gr., μικρός, petit ; πέπλος, voile). Entom. Genre de coleopteres trimères, famille des brachelytres, tribu des proteinens, etabli pour six especes europeennes qui vivent sous les détritus des végetaux.

MICROPÈRE. s. f. (étym. gr., μικρός, petit ; πέρα, extremité). Bot. Genre d'orchidées vandées, etabli pour des herbes de l'Inde.

MICROPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des petales très courts ou tres petits, comme le dianthe micropétale, la potentille micropétale.

MICROPEZE. s. f. (etym. gr., μικρός, petit ; πέζα, pied). Entom. Genre de dipteres brachoceres, tribu des muscides, dont l'espèce type se trouve aux environs de Paris.

MICROPHONE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; φωνή, son). Phys. Se dit des instruments qui augmentent l'intensité du son comme fait notamment le porte-voix. Un instrument microphone. Des instruments microphones. On dit aussi *micracoustique*.

— Qui a la voix faible.

— MICROPHONE. s. m. Phys. Instrument destine à augmenter l'intensité du son. Le *microphone* nous fait entendre les pas d'une mouche, et ces pas donnent, assure M. Th. du Moncel, qui les a entendus, la sensation du pietinement du cheval. (J. Claretie.) On dit aussi *microphonium*.

MICROPHONIE. s. f. (ét., V. MICROPHONE). Medec. Faiblesse de la voix.

MICROPHONIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport au microphone. Appareil microphonique

MICROPHORE. s. m. (et. gr., μικρός, petit ; φορός, qui porte). Entom. Genre de dipteres brachoceres, famille des tanystomes, établi pour six espèces de l'Europe centrale et occidentale.

MICROPHTALME. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a de petits yeux.

— Pathol. Se dit de ceux qui ont naturellement l'œil petit, ou chez qui il diminue par atrophie ou autre cause.

— Zooph. Se dit d'un polypier qui a de très petites étoiles. Astrée microphtalme.

MICROPHTALMIE. s. f. (radic. *microphtalme*). Pathol. Petitesse de l'œil.

MICROPHTHÈRES. s. m. pl. (ét. gr., μικρός, petit ; φθείρ, pou). Entom. Famille d'insectes apteres, ou d'arachnides tracheennes, comprenant de tres petites especes, qui vivent en parasites sur d'autres animaux. On dit aussi *microphthires*.

MICROPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; φύλλον, feuille). Botan. Qui a de tres petites feuilles. Lotus microphylle.

— Mamm. Se dit d'un cheiroptère qui a le nez garni d'une tres petite feuille ou membrane. Rhinolophe microphylle.

— Moll. Se dit d'une coquille dont les tours de spire sont chargés de petits bourrelets, comme le murex microphylle.

MICROPHYSE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; φυσα, apparence). Entom. Genre de lepidoptères nocturnes, tribu des ophiusides, comprenant six espèces dont trois de la France meridionale.

MICROPHYTE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; φυτόν, plante). Bot. Nom generique donne aux vegetaux de tres petite taille. Du reste, d'apres M. Davaine, il peut, suivant les milieux, se développer différents *microphytes*. (Allemand Gautier.)

MICROPHYTIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport aux microphytes.

MICROPILE. s. m. (etym. gr., μικρός, petit ; πῖλος, armee). Entom. Genre de coleopteres tetrameres, famille des Lunellicornes, tribu des scarabeides phyllophages, etabli pour sept espèces dont six de Madagascar.

MICROPLEURE. s. f. (et. gr., μικρός, petit ; πλευρά, flanc). Bot. an. Genre d'ombellifères hydrocotylees, etabli pour des herbes de l'île Chiloe.

MICROPLIE. s. f. (étym. gr., μικρός, petit ; πλίον, armee). Entom. Genre de coleopteres tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont le type est une espèce du Bresil.

MICROPODE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a de petits pieds.

MICROPOGON. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; πώγων, barbe). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scienoides, comprenant trois espèces des mers de l'Amérique méridionale. Micropogon raye. Micropogon ondulé. Micropogon argente.

— Ornith. Syn. de BARBION.

MICROPORE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; πόρος, pore). Hist. nat. Qui a de très petits pores. Ceriopore micropore.

— MICROPORE. s. m. Bot. Genre abandonné de polypores.

MICROPS. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; ὤψ, œil). Mamm. Espèce de cachalot appartenant au sous-genre physétère. Le microps atteint quelquefois 25 mètres de longueur ; il est très vorace et habite les mers polaires.

— Entom. Syn. de BITYLE. || Genre de la tribu des proctotrupiens.

— Erpét. Genre de batraciens anoures.

MICROPSIE. s. f. (étym. gr., μικρός, petit ; ὄψις, vue). Pathol. Altération de la vue dans laquelle les objets paraissent plus petits.

MICROPSIS. s. m. (pr. *mi kro peiss ;* ét. gr., μικρός, petit ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de composees astéroïdees, etabli pour des herbes du Chili.

MICROPSITTE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; ψίττακος, perroquet). Ornith. Division de la famille des perroquets.

MICROPSYCHIE. s. f. (pr. *mi kro psi-ki ;* ét. gr., μικρός, petit ; ψυχη, esprit). Didact. Faiblesse d'esprit.

MICROPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; πτερόν, aile). Ornith. Qui a de petites ailes courtes. Perroquet microptère.

— Ichtyol. Qui a de petites nageoires.

— MICROPTÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des malacodermes, tribu des elairones, etabli pour le microptere brevipenne qui habite l'Afrique meridionale.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scienoïdes, établi pour le microptere dolomieu, qui est de couleur grisâtre et atteint environ 30 centimetres de longueur.

— Ornith. Section de canards établie pour une espece des iles Malouines.

— MICROPTÈRES. s. m. pl. Syn. de BRACHELYTRES ou de STAPHYLINIENS.

MICROPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μικρός, petit ; πτέρυξ, υγος, nageoire). Ichtyol. Qui a de petites nageoires.

MICROPTÉRYX. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tineides, établi pour une douzaine d'espèces dont quelques-unes se trouvent en France.

MICROPYLAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport au micropyle.

MICROPYLE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; πύλη, porte). Bot. Petite ouverture située près du hile de la graine, toujours dirigée du côté qui regarde le stigmate, aboutissant à la radicule de l'embryon, et servant d'introducteur aux vaisseaux qui, des stigmates, apportent à l'embryon encore invisible le principe fecondant propre à déterminer sa séparation de la plante mère. Le micropyle n'est pas admis par

tous les botanistes : suivant quelques-uns, ce n'est que l'indice de l'insertion de la radicule de l'embryon.

MICROPYXIS, s. m. (pr. *mi-kro-pi-kcis;* ét. gr., μικρός, petit; πυξίς, boîte). Bot. Genre de primulacées anagallidées, établi pour des herbes qui croissent au Brésil, à Madagascar et en Australie.

MICRORACHIS, s. m. Bot. Syn. de MÉTAGNANTHE.

MICRORAMPHE, a. lj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; ῥαμφος, bec). Ornith. Qui a le bec court.

MICRORCHIDE, a. lj. 2 g. (pron. *mi-krorkide;* étym. gr., μικρός, petit; ὄρχις, testicule). Zool. Qui a de très petits testicules.

— MICRORCHIDE, s. f. Pathol. Atrophie des testicules, par suite de laquelle ils diminuent insensiblement et finissent par n'avoir que la grosseur d'un pois ou d'un haricot. || On donne le même nom à la maladie qui empêche les testicules d'acquérir le développement qui leur est naturel.

MICRORHAGE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; ῥαγός, grain). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour quatre espèces dont deux d'Europe et deux d'Amérique.

MICRORHIPIS, s. m. (pr. *mi-kro ri-pis;* ét. gr., μικρός, petit; ῥιπίς, éventail). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des cébrionites, établi pour quatre espèces dont le type se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

MICRORHIZE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de petites racines.

MICROROPALE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; ῥόπαλον, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour quatre espèces américaines.

MICRORTHORYNQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; ὀρθός, droit; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec droit et grêle. || MICRORTHORYNQUES, s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux le ces oiseaux qui ont le bec droit et mince.

MICRORYNQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec court.

— MICRORYNQUE, s. m. Bot. Synon. de RABDOTHÈQUE.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, tribu des oxyrhynques, établi pour deux espèces trouvées aux îles Gallapagos.

— Entom. Syn. de BARIDE.

MICROSACCUS, s. m. (pr. *mi-kro-çak-kuss;* ét. gr., μικρός, petit; σάκκος, sac). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des herbes de Java.

MICROSCHATIE, s. f. (pr. *mi-kro-ska-çi;* ét. gr., μικρός, petit; σχάσις, entaille). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des asidites, établi pour une espèce du Mexique.

MICROSCOME, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; σκηνόω, je nourris). Moll. Nom donné à une espèce d'ascidie.

* **MICROSCOPE**, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; σκοπέω, je regarde). Opt. Instrument de dioptrique qui sert à regarder les objets trop petits pour qu'on puisse convenablement les examiner à la simple vue. La physiologie végétale doit ses plus grandes découvertes au microscope. Avec le secours du microscope, on a fait bien des découvertes dans la physique.

— *Microscope composé.* Ce microscope se compose de plusieurs lentilles convergentes enchâssées dans des tubes qui entrent l'un dans l'autre, en sorte qu'on peut les rapprocher ou les éloigner à volonté. L'une, *a*, se nomme *l'oculaire;* c'est contre elle qu'on applique l'œil; l'autre, *b*, qu'on place très près de l'objet est ordinairement une combinaison de trois lentilles ou plus et s'appelle l'*objectif*. L'objet est placé, entre deux lames de verre, sur une plaque *c*,

Microscope

percée d'un trou, et éclairé, s'il est transparent, par un miroir, *d*, placé au-dessous; s'il est opaque, on concentre sur lui la lumière du tube au moyen de la lentille *e*. Enfin une vis *f*, sert à rapprocher ou à éloigner à volonté l'objectif de l'objet. || *Microscope à division.* Celui qu'on applique sur une plate-forme qu'on veut diviser ou sur le limbe d'un quart de cercle, pour déterminer exactement les angles que l'on mesure avec cet instrument. || *Microscope lucerna.* Espèce de microscope inventé en Angleterre, pour voir les objets opaques avec la plus grande netteté. || *Microscope des objets opaques.* Microscope qui, par le moyen d'un miroir d'argent extrêmement poli, au centre duquel est placée la lentille, reflechit une vive lumière sur l'objet examiné. || *Microscope simple.* Celui qui est formé d'une seule lentille ou loupe très convexe. || *Microscope solaire.* Sorte de microscope qui fait voir en grand dans une chambre obscure les images de très petits objets, vivement éclairés par le soleil. Il est composé d'un tube contenant plusieurs verres, et d'un miroir que l'on incline à volonté, et qui se place dans l'ouverture faite au volet d'une chambre obscure.

— Fig. C'est la raison qui a servi de *microscope* à Descartes. Noel.) On a dit de Marivaux qu'en observant la nature avec un *microscope*, il faisait voir des écailles sur la peau. (L.)

— Fig. *Il voit tout avec un microscope.* Son imagination lui grossit tous les objets.

L'un deux était de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope;
Tout est géant chez eux ... (LA FONTAINE.)

— Astron. Constellation méridionale placée au-dessous du Capricorne.

— Phys. *Microscope à gaz.* Sorte de microscope construit comme les microscopes solaires, et éclairé par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène en contact avec un carbonate de chaux, combustion qui donne une lumière fort intense.

MICROSCOPIE, s. f. Didact. Art de se servir du microscope. || Ensemble des connaissances que cet art est appelé à procurer.

* **MICROSCOPIQUE**, adj. 2 g. Qui se fait avec le secours du microscope. Observations microscopiques. Expériences microscopiques.

— Qui ne peut être vu qu'avec le microscope. Objet microscopique. Les animaux infusoires sont pour la plupart microscopiques.

— Par exager. Très petit. Un tableau microscopique.

— Qui ne voit qu'avec le secours du microscope. Œil microscopique.

— MICROSCOPIQUES, s. m. pl. Zool. Nom donné aux animaux désignés généralement sous le nom d'*infusoires*.

MICROSCOPISÉ, ÉE, part. pass. du v. Microscopiser. S'empl. adjectiv.

MICROSCOPISER, v. a. 1re conj. Rendre petit comme un objet qu'on ne voit bien qu'au microscope.

MICROSCOPISTE, s. m. Physiq. Celui a l'habitude de se servir du microscope.

MICROSÈME, adj. (pron *mi-kro-cème;* ét. gr., μικρός, petit; σῆμα, signe). Anatom. Se dit du crâne humain quand il porte un petit signe.

MICROSEMME, s. m. Bot. Genre de ternstrœmiacées sauvages, établi pour des arbrisseaux de la Nouvelle-Calédonie.

MICROSÉRIDE, s. f. (pr. *mi-kro-cé-ride;* ét. gr., μικρός, petit; σέρις, chicorée). Bot. Genre de la famille des composées chicoracées, établi pour des herbes de l'Amérique du Nord.

MICROSISME, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; σεισμός, tremblement). Tremblement de terre à peine sensible.

MICROSOLÈNE, s. f. (pr. *mi-kro-ço-lène;* étym. gr., μικρός, petit; σωλήν, tube). Zoophyt. Genre de polypiers fossiles trouvé dans le calcaire jurassique du Calvados.

MICROSOMATIE, s. f. (pron. *mi-kro-ço-ma-ti;* et. gr., μικρός, petit; σῶμα, corps). Térat. Monstruosité qui consiste dans la petitesse du corps.

MICROSOMATIEN, ENNE, adj. (pr. *mikro-ço-ma-ti-ein*). Térat. Se dit des monstres par microsomatie.

MICROSOME, adj. 2 g. (pr. *mi-kro-çome;* ét., V. MICROSOMATIE). Zool. Qui a un très petit corps.

— MICROSOME, s. m. Térat. Monstre qui a le corps excessivement petit.

MICROSOMIE, s. f. (rad. *microsome*). Térat. Classe de monstres ayant pour caractère la petitesse de tout le corps.

MICROSPECTROSCOPE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; fr. *spectroscope*). Phys. Spectroscope destiné à l'étude des petits objets.

MICROSPERME, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de très petites graines.

— MICROSPERME, s. f. Genre de composées, établi pour une herbe du Mexique encore mal déterminée. || Syn. de MENTZELIE.

MICROSPHÈRE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; σφαῖρα, sphère). Bot. Espèce de nard à très petites feuilles.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des anisotomides, dont le type se trouve dans l'Europe centrale.

MICROSPHYGTE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; σφυγμός, pouls). Pathol. Qui a le pouls très faible.

MICROSPORANGE, s. m. (étym. gr., μικρός, petit; fr. *sporange*). Bot. Appareil reproducteur des plantes de la famille des lycopodiacées.

MICROSPORE, adj. 2 g. (étym. gr., μικρός, petit; σπορά, graine). Bot. Qui a de petites graines.

MICROSPORON, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; σπόρος, semence). Bot. Genre de champignons parasites qui donnent lieu à une affection de la peau caractérisée chez l'homme par des taches jaunâtres de grandeurs diverses.

MICROSTACHYDE, s. f. (pr. *mi-kro-stakide;* etym. gr., μικρός, petit; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées hippomanées, établi pour des espèces du tropique américain. On dit aussi *microstachys*.

MICROSTACHYÉ, ÉE, adj. (pr. *mi-krosta-ki-é*). Bot. Qui a les fleurs disposées en petits épis comme la microstachyde.

MICROSTEMME, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'asclépiadées stapéliées, établi pour des herbes australiennes.

MICROSTÉMONE, adj. 2 g. (étym. gr., μικρός, petit; στήμων, étamine). Bot. Qui a de petites étamines, comme l'eupatoire microstemone.

MICROSTÉPHIE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; στέφος, couronne). Bot. Genre de composées cynarées, établi pour des herbes de l'Afrique méridionale.

MICROSTOME, adj. 2 g. (étym. gr., μικρός, petit; στόμα, bouche). Zool. Qui a une petite bouche.

— Bot. Se dit d'une mousse dont l'ouverture est petite et resserrée, comme le gymnostome microstome.

— Moll. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture est petite, comme l'helice microstome. | Se dit d'un mollusque tunicier qui a les ouvertures de son manteau très petites.

— MICROSTOME, s. m. Acal. Genre de méduses, proposé pour une espèce trouvée près de l'île Waigiou.

— Ichtyol. Genre de malacoptérygiens abdominaux, famille des ésoces, établi pour une espèce qui habite la Méditerranée.

— MICROSTOMES, s. m. pl. Erpét. Groupe d'ophidiens dans lequel ont été classés les genres qui ont la bouche peu dilatable.

MICROSTYLE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; στῦλος, colonne). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des herbes terrestres ou parasites des régions tropicales.

MICROSTYLIDE, s. f. Bot. Syn. de MICROSTYLE.

MICROTARSE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; fr. *tarse*). Ornith. Genre établi pour une espèce rapportée à la sous-famille des pycnonotinées.

MICROTE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Groupe de rongeurs, formé dans la division des rats.

MICROTÉE, s. f. (étym. gr., μικροότης, petitesse). Bot. Genre de la famille des phytolacées, établi pour des espèces du tropique américain.

MICROTÈLE, s. m. (étym. gr., μικρός, petit; τέλος, terme). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des tagénites, dont l'espèce type est originaire du mont Sinaï.

MICROTHÉLE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; θηλή, mamelon). Zool. Qui a le corps couvert de petits mamelons.

— MICROTHÉLE, s. f. Échin. Sous-genre d'holothuries, établi pour les espèces dont les pieds de la face dorsale sortent de mamelons peu développés.

MICROTHÈQUE, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; θήκη, étui). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour cinq espèces de l'Amérique du Sud.

MICROTHÉRIUM, s. m. (pr. *mi-kro té-riomm;* ét. gr., μικρός, petit; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Groupe d'animaux fossiles rapporté à la famille des pachydermes.

MICROTHOUARÉE, s. f. Botan. Synon. de THOUARÉE.

MICROTIDE, s. f. (étym. gr., μικρός, petit; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre d'orchidées aréthusées, établi pour des herbes australiennes.

MICROTON, s. m. (étym. gr., μικρός, petit; τόνος, force du corps). Entom. Genre de braconides, établi pour un petit nombre d'espèces.

MICROTRACHÈLE, adj. 2 g. (pr. *mi-krotru-kèle;* ét. gr., μικρός, petit; τράχηλος, cou). Didact. Qui a le cou court.

MICROTRÈME, s. f. (ét. gr., μικρός, petit; τρῆμα, trou). Bot. Genre d'éricacées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

MICROTRICHIE, s. f. (ét. gr., μικρός, petit; θρίξ, τριχός, poil). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des composées astéroïdées, établi pour des espèces de la Sénégambie.

MICROTROPIDE, s. f. (ét. gr., μικρός, petit; τρόπις, carène). Bot. Genre d'arbres de la famille des célastrinées évonymées, établi pour des espèces de l'Inde.

MICROVÉLIE, s. f. (ét. gr., μικρός, petit; fr. *vélie*). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des hydrométrides, ayant pour type la microvelie pygmée. || Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, sur lequel on manque de renseignements.

MICROXYLOBIE, s. f. (ét. gr., μικρός, petit; ξύλον, bois; βιόω, je vis). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour des espèces dont le type se trouve à l'île Sainte-Hélène.

* **MICROZOAIRE**, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; ζῶον, animal). Zool. Qui est extrêmement petit. || MICROZOAIRES, s. m. pl. Classe d'animaux aquatiques n'ayant d'autre caractère connu que leur extrême petitesse; elle comprend les rotateurs et les infusoires.

— L'Académie ne donne ce nom que comme substantif masculin.

MICROZONÉ, ÉE, adj. (ét. gr., μικρός, petit; ζώνη, ceinture). Moll. Qui est marqué d'une zone étroite, comme le murex microzoné.

MICROZOONITE, s. m. Zool. Syn. d'INFUSOIRE.

MICROZOUM, s. m. (pr. *mi-kro-zo-omm;* étym. gr., μικρός, petit; ζῶον, animal). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour trois espèces, dont une de France, une d'Espagne et une du Sénégal.

MICROZYMA, s. m. (ét. gr., μικρός, petit; ζύμη, ferment). Chim. Agent de la coagulation du lait qui ne serait autre qu'un animal microscopique rencontré aussi dans la crase.

MICRURE, adj. 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; οὐρά, queue). Mamm. Qui a une queue courte. Rat micrure.

— MICRURE, s. m. Erpét. Division de l'ancien genre vipère.

— MICRURE, s. f. Helminth. Genre voisin des dérostomes, établi pour une espèce trouvée à Trieste sur les rugosités extérieures des coquilles marines.

MICRURÉES, s. f. pl. (rad. *micrure*). Helminth. Groupe d'helminthes comprenant trois genres.

MICRYPHANTE, s. f. (ét. gr., μικρός, petit; ὑφάντης, tisserand). Arachn. Coupe générique non adoptée du genre théridion.

* **MICTION**, s. f. (pr. *mik-cion;* et. lat., *mictum*, supin de *mingere*, uriner). Méd. Action d'uriner.

MICTIS, s. m. (pr. *mik-tiss*). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des corendes, établi pour deux espèces exotiques dont le type se trouve au Cap de Bonne Espérance.

MICTURITION, s. f. (pron. *mik tu-ri-cion;* étym. lat., *micturire*, fréquentatif de *mingere*, uriner). Besoin fréquent d'uriner.

MIDA, s. m. Bot. Genre de santalacées, établi pour des arbres de la Nouvelle-Zélande.

MIDAS, s. m. (de *Midas*, n. myth.). Entom. Genre de diptères de la famille des aplocères, ne renfermant qu'une espèce, le midas géant,

Midas géant.

ainsi appelée à cause de la longueur de ses antennes, par allusion à la longueur des oreilles de Midas.

— Erpét. Un des noms de la tortue franche.

— Mamm. Espèce de ouistiti dont on a fait le type d'un groupe de singes.

MIDAS. Myth. Fils de Gordius, roi de Pessinunte, en Phrygie, reçut de Bacchus la faculté de convertir en or tout ce qu'il toucherait; comme ses aliments eux-mêmes se changeaient en or, il fut heureux de perdre ce pouvoir en se baignant dans le Pactole. Il fut gratifié, par Apollon, d'oreilles d'âne, parce qu'il avait décidé contre lui dans son débat musical avec Pan.

— Fig. L'Espagnol est le *Midas* des colonies, changeant tout en or, et mourant de faim au milieu de son or. (De Pradt.)

— S'emploie souvent pour Mauvais juge, ignorant admirateur.

Le plus vieux des *Midas* aux esprits trop frivoles,
Fait saisir en courant ses sons et ses paroles;
Et comptant tout à tour les beautés par ses dogts,
Cent fois il l'interrompt pour l'applaudir cent fois.
(DUPUY DES ISLETS.)

— Loc. prov. *Avoir des oreilles de Midas*. Être fort mauvais juge en fait d'art. || *C'est un Midas*. C'est un homme riche et ignorant.

MIDASIEN, ENNE, adj. Entom. Qui ressemble à un midas. || MIDASIENS, s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères, ayant pour type le genre midas.

MIDDELBOURG. Géogr. Ch.-lieu de la Zélande (Pays-Bas), au milieu de l'île de Walcheren, à 136 kilom. S.-O. d'Amsterdam. De 1811 à 1814, elle a été le ch.-lieu du départ. des *Bouches-de-l'Escaut*. Les Anglais la prirent en 1809; 16,000 hab.

MIDDLESBROUGH. Géograph. Ville du comté d'York (North-Riding), à l'embouchure

de la Tees, sert de port à Stockton. Houille ; 55,300 hab.

MIDDLESEX (*Saxe du milieu*). Géograph. Comté d'Angleterre, dans le bassin de la Tamise. Superficie, 734 kil. carrés, pop. 2,219,000 hab. Sol peu fertile. Jardins maraîchers, usines, parcs. Outre *Londres*, son ch.-lieu, il renferme : Brentford, Hamptoncourt, Hampstead, Slington, Harrow, Enfield, etc.

MIDDLETON (Conyers). Littérateur anglais, né à Richmond (York), 1683-1750, se fit connaître par une vive polémique contre Bentley, et écrivit : *Lettre sur Rome ; Recherches sur les miracles*. Son unique titre à la renommée est aujourd'hui une *Vie de Cicéron*.

MIDDLETONITE. s. f. (de *Middleton*, nom pr.). Miner. Substance qui se trouve dans un mineral des mines de Newcastle.

MIDÉE. Géogr. anc. Ville d'Argolide, près laquelle les Spartiates remportèrent, l'an 367 av. J.-C., sur les Arcadiens et les Argiens, une victoire dite *sans larmes*, parce qu'elle ne coûta pas un homme aux vainqueurs.

MI-DENIER. s. m. Anc. jurispr. Moitié des sommes employées par la communauté en impenses et améliorations sur l'héritage de l'un des époux.

MIDERONNER. v. n. 1re conj. Se dit, dans quelques provinces, pour Faire la méridienne. Les vignerons mideronnent l'après-dîner.

MIDGARD. s. m. Myth. scand. Forteresse que les Ases elevèrent au milieu de la terre avec les sourcils du geant Imus qu'ils avaient tue.

MIDHAT-PACHA. Homme d'Etat ottoman, né en Bulgarie, mort à l'île de Chio, 1824-1881. Après avoir rempli plusieurs missions avec succès, il fut nommé, en 1862, gouverneur de la Bulgarie ; en 1867, ministre des travaux publics ; en 1868, gouverneur de l'Irak-Arabi. Grand vizir en 1872, il fut bientôt renversé. En 1876, il prit part à la deposition des sultans Abdul Aziz et Mourad V, et redevenu grand vizir promulgua une constitution libérale. Révoqué, banni, puis rappelé, nommé gouverneur de la Syrie, implique dans le procès des assassins d'Abdul-Aziz, il fut condamné à la deportation et mourut à Djeddah, probablement empoisonné.

* **MIDI**. s. m. (du lat. *medius dies*, milieu du jour). Le milieu du jour, le point qui partage le jour également entre le lever et le coucher du soleil. Elle a perdu a *midi* sa fraîcheur du matin. (Fléch.)

— Dans l'usage ordinaire, La douzième heure depuis minuit. A l'heure de midi. A midi sonnant. Il est midi, midi et demi, midi un quart, midi trois quarts. Midi est sonné. A midi. Sur le midi. Avant midi. Entre onze heures et midi. Entre midi et une heure. Après midi. Le soleil de midi est quelquefois dangereux. Le cadran marque midi. L'aiguille est sur le point de midi. Nous restâmes ainsi entre la vie et la mort, depuis le lever du soleil jusqu'à trois heures après *midi*. (B. de St-P.)

Lorsque, sur le *midi*,
Le hasard au palais le conduit un jeudi... (Boil.

— *Chercheurs de midi*. Nom qu'on donnait à des escrocs qui se glissaient dans les maisons à midi, heure du dîner, pour tenter d'y dérober l'argenterie placée sur la table.

— *Les écornifleurs cherchent midi où il n'est qu'onze heures*. S'est dit des parasites en quête d'un dîner.

— Par exagér. *En plein midi*. En plein jour, publiquement. Être volé dans la rue en plein midi.

— Fig. et fam. *C'est ne pas voir clair en plein midi, c'est dire qu'il ne fait pas jour en plein midi*. Se dit à une personne qui doute d'une chose certaine, evidente, ou qui la nie.

— Fig. Milieu.

Enfin j'ai vu de mes jeunes années
L'astre pâlir au *midi* de son cours. (Colardeau.)

— Fig. *Le midi de la vie*. L'époque de la vie qui est entre la jeunesse et la vieillesse. Être dans son midi, a son midi. La nuit est déjà proche à qui passe *midi*. (Malh.)

Au *midi* de mes années
Je touchais a mon couchant. (J.-B. Rouss.)
Il demande son fils, l'appui de sa vieillesse ;
Il le demande en vain : l'impitoyable mort
Au *midi* de ses jours a termine son sort. (Fectry.)

— Un des quatre points cardinaux du monde, qu'on nomme autrement *sud*. C'est la region du ciel comprise, dans notre hémisphère, entre l'orient et l'occident, à droite de l'observateur regardant l'orient. Le midi est oppose au nord. Les régions, les contrees du Midi. Se tourner vers le midi. Ce pays est borne au midi par une rivière, par une montagne. Le vent du midi. L'Espagne est au midi de la France. Ces hommes tiedes à qui Dieu et le salut sont indifferents, qui demeurent sans mouvement ou ils sont tombés, soit au *midi*, soit au septentrion. (Flechier.) Et son nom du *midi* jusqu'à l'Ourse vanté. (Boil.) Approchez des pays du *midi*, vous croirez vous éloigner de la morale même. (Montesq.)

Qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'orient regarde ;
Vous, le côté de l'Ourse, et vous, de l'occident,
Vous, le *midi*... (Racine.)

— Par extens. Les pays méridionaux. Dans cette acception, *Midi* prend la majuscule, s'il est employé absolument. Cet homme est du Midi. Les peuples, les productions du Midi. Avoir ses biens dans le Midi, dans le midi de la France. Les contagions sont plus frequentes dans le Midi que dans le Nord. Voyager dans le *Midi*. (Acad.)

Le commerce agrandi,
De l'étoile du nord aux bornes du *Midi*
Epanchant les tributs de son zone féconde,
Courut en fleuve d'or dans les veines du monde.
(Chénedollé

— Exposition qui, étant en face du soleil à midi, reçoit toute la chaleur de ses rayons. Son appartement est au midi. Il faut mettre cette plante au midi. Mur d'espalier au midi.

— Loc. prov. *A midi étoile ne luit*. || *Chercher midi à quatorze heures*. Chercher des difficultés ou il n'y en a pas. || Allonger inutilement ce qu'on peut faire ou dire d'une manière plus courte. || Vouloir expliquer d'une manière détournée quelque chose de fort clair.

Vous qui vivez dans ces demeures,
Êtes-vous bien ? tenez-vous-y ;
Et n'allez pas chercher *midi*
A quatorze heures. (Voltaire.)

|| Ce proverbe vient de l'usage où sont les Italiens de compter par vingt-quatre heures d'un soleil à l'autre, au lieu de diviser cet espace en deux, comme nous faisons, et de compter deux fois douze.

— Astron. Moment où le centre du soleil se trouve dans le meridien, et ou commence le jour astronomique. C'est lorsqu'il est midi pour un point de la surface terrestre que les rayons solaires lui arrivent le moins obliquement, et par conséquent c'est l'instant ou il reçoit le plus de chaleur. Cependant cette heure n'est pas celle du maximum de temperature ; il n'arrive qu'un peu plus tard. | *Midi vrai*. Le temps ou le soleil est reellement au méridien. *Midi moyen*. Le temps ou il serait midi si le soleil avait un mouvement uniforme dans l'équateur, et que l'equateur et l'ecliptique coincidassent. | La plus haute elevation du soleil, d'une planete. Le soleil est à son midi.

— Géogr. *Pic du Midi*. Nom de deux montagnes des Pyrenées françaises. Le pic du Midi de *Bigorre* (Hautes-Pyrenees), à 13 kil. S. de Bagneres, a 2,877 mètres de hauteur. Le pic du Midi *d'Ossau* (Basses-Pyrénées), pres du col de Canfranc, a 2,885 met. *Canal du Midi*. V. Languedoc.

— Hist. *Démon du Midi*. Surnom que l'on a donné à Philippe II, roi d'Espagne, à cause de sa cruauté, et par allusion à un demon qui est cité sous ce nom dans la Bible.

— Rem. gramm. *Midi* ne s'emploie point au pluriel. On doit dire : Je n'y rendrai sur le midi, et non pas sur les midi. Quoique *midi* soit l'equivalent de douze heures, on ne peut pas dire : Midi sont sonnes, car *midi* signifie plutôt le milieu du jour que le nombre d'heures écoulées depuis minuit. On dit Midi est sonné. L'usage veut qu'on ecrive *midi et demi* et non *midi et demie*.

— Syn. comp. du midi, méridional. *Méridional* ne signifie pas necessairement et absolument au midi, mais se dit d'un objet plus près du midi qu'un autre. *Du midi* signifie Qui appartient au midi.

MIDIE. Geogr. Un des cinq royaumes de l'ancienne Irlande, qui forme aujourd'hui les deux comtés de Meath.

MID-LOTHIAN. Géogr. Comté d'Ecosse. V. Edimbourg.

MIDOTIS. s. m. (pr. *mi-do-tiss* ; le *Midas*, n. myth., et du gr. ὠτίς, oreille). Bot. Genre de champignons ressemblant à une oreille et trouve en Suisse sur les vieux troncs.

MI-DOUAIRE. s. m. Anc. jurispr. Pension que pouvait reclamer la femme, lorsqu'il y avait separation ou lors que le mari etait absent, en attendant que la mort de celui-ci donnât lieu a l'ouverture du douaire ; elle etait égale a la moitie du douaire.

MIDOUZE. Geogr. Rivière de France (Landes), formée a Mont-de-Marsan par la réunion du Midou et de la Douze, passe à Tartas et se jette dans l'Adour.

MIDSHIPMAN. s. m. (ét. angl., *midship*, milieu du vaisseau ; *man*, homme). Aspirant ou cadet dans la marine anglaise.

* **MIE**. s. f. (abréviat. d'*amie*). Se disait pour Amie, amante, maîtresse, épouse. Aimer sa mie, sa douce mie. Je voudrais, ma *mie*, que vous eussiez été ici. (Mol.)

— Gouvernante d'un enfant. Être fort attaché à sa mie. Appeler sa mie. Aujourd'hui on dit plutôt *bonne*.

Cent fois ma nourrice ou ma *mie*
Ma fait ce beau recit le soir pres des tisons ;
Je n'y fais qu'ajouter un peu de broderie
(Mlle L'Heritier.)

Il n'est pas besoin qu'on vous die
Ce qu'etait une fee en ces bienheureux temps,
Car je suis sur que votre *mie*
Vous l'aura dit dès vos plus jeunes ans. (Perrault.)

— Par plaisant. Quel était le prétexte de cette tempête excitee par des prêtres et a laquelle se prêtait la vieille *mie* qu'on appelait le cardinal de Fleury ? (Voltaire.)

— Nom donné quelquefois à une femme par familiarité ou par mépris.

Vous êtes, ma *mie*, une fille suivante,
Un peu trop forte en gueule et fort impertinente.
(Moliere.)

— Cette abréviation d'amie vient de ce qu'autrefois, en poésie et dans le langage familier au lieu de violer la concordance des genres et dire *mon amie, son amie*, on élidait la voyelle de l'adjectif féminin et l'on disait *m'amie* au lieu de *ma amie, s'amie* au lieu de *sa amie*. Nourrice, *m'amie*, vous vous mocquez bien les choses. (Mol.)

* **MIE**. s. f. (du lat. *mica*, miette). Toute la partie du pain qui est entre les deux croûtes. De la mie de pain. La mie d'un pain. Ne manger que de la mie. Un morceau de mie. Le crayon noir s'efface en frottant avec de la mie de pain.

— A signifié Miette. Diogène vit de petites souris ramasser des *mies* de pain sous sa table. Fenel.)

Loc. prov. *Il jeûne entre la mie et la croûte*. Se dit d'un homme que les prescriptions sur le jeûne n'empêchent point de manger.

— Bot. *Mie de pain*. Espece de champignon.

* **MIE**. adv. (du lat. *mica*, miette). Fam. Se disait pour Pas, point. Il n'en tâtera mie. Vous ne l'aurez mie. Qui emprunte ne choisit *mie*. (Pathelin.) Monseigneur, revenez-y. — Ah ! je n'aurai *mie* sommeil sans vous. E. Quriet.

Car quant au corps, n'y touche *mie*,
Des que je l'appelle martire. (Marot.)

— On trouve fréquemment *Ne mie* pour Ne pas, ne point, dans Rabelais, Des Périers, Amyot, Montaigne, etc. La Fontaine s'en est servi dans le patois picard, ou cette expression est encore usitee.

Biaux chires leups, n'écoutez *mie*
Mere tenchent chen fieux qui crie.

Ce qui signifie : Beaux sires loups, n'écoutez pas mère tançant son fils qui crie.

MIECHOK. s. m. Cachot russe où on ne peut se tenir debout.

MIÉCISLAS Ier. Duc de Pologne, 962-992, introduisit le christianisme dans son pays, 965. || Miecislas II. Roi de Pologne, 1025-1034, perdit Kiev, la Moravie et les pays a l'O. de l'Oder. || Miecislas III. Roi de Pologne en 1173, fut chassé en 1177, puis rétabli, 1180-1201.

MIÉGIE. s. f. Bot. Syn. d'Arundinaire.

* **MIEL**. s. m. (ét. lat., *mel*, même signifie). Substance liquide et sucrée que plusieurs insectes hyménoptères, et surtout les abeilles, composent en elaborant dans leur estomac les sucs qu'elles recueillent sur les fleurs des plantes. Le miel diffère pour la saveur suivant la nature des fleurs qui prédominent sa couleur varie ; celui de Cayenne est rougeâtre, celui de Madagascar, verdâtre ; le plus ordinaire et le meilleur est blanc ou jaune. Le miel est employé en medecine pour edulcorer les tisanes ; il figure comme aliment sur les tables ; on l'emploie dans l'industrie a la fabrication du pain d'epice et a la confection d'une boisson a laquelle on donne le nom d'hydromel. Avant que l'on connût le sucre, tous les fruits etaient confits au miel, et on le mêlait aux pâtisseries les plus friandes. Bon miel. Miel d'été. Miel de printemps. Miel roux. Miel blanc. Un rayon de miel. Mouches à miel. Miel de Narbonne. Miel de Midhon. Miel de Moscovie. Miel sauvage. Miel commun. Des confitures au miel. Le miel du mont Hymette etait célebre chez les anciens. Il faut prendre les voluptés comme on fait le *miel*, avec le bout du doigt, non en pleine main. Charron.)

Comme on voit au printemps la dil gente abeille,
Qui du haut des fleurs va composer son *miel*,
Des sottises du temps je compose mon fiel. (Boileau.)

— *Miel vierge, miel de goutte*. Miel blanc qui a été tiré des ruches, sans feu. | Miel qu'on recueille des jeunes abeilles. || Dans le commerce, on appelle aussi le miel le plus pur. | *Miel de l'air, miel aérien*. Nom donné à la manne par quelques auteurs anciens, qui n'en connaissaient pas la nature. || *Miel indien*. Nom que les anciens donnaient au sucre. | Pendant longtemps on l'appela *miel de roseau* ; on n'en faisait alors usage qu'en médecine.

— Fig. Paroles, choses douces, délicieuses. Le *miel* des éloges est enivrant. (Boiste. Mon âme etait alors sur mes levres, pour savourer le *miel* qui était sur les vôtres. Voit.) La douce persuasion coulait de ses levres comme un *miel* délicieux. (Fénel.) Les hypocrites, comme les abeilles, ont le *miel* a la bouche et l'aiguillon caché. (Delille.) Si elle a le cœur a sa place, on le verra sans qu'elle ait besoin de se mettre du *miel* au bout de la langue. (G. Sand.

C'est sans doute, madame, une douceur extrême,
Que d'entendre ces mots d'une bouche qu'on aime,
Leur *miel* dans ses tissus sent couler tous traits
Une suavité qu'on ne gouta jamais. (Molière.)

— *Cet orateur a toujours le miel sur les levres, le miel découle de ses lèvres*. Ses paroles sont douces et flatteuses.

— Douceur trompeuse, douceur affectée. Comme les rivières d'eau douce courent et vont mourir en la mer salee, ainsi le *miel* des voluptés se termine en fiel de douleurs. Charron.)

Voyez-vous comme un *miel* flatteur
Distille de sa bouche impure ? (Voltaire.)

— On s'en sert aussi, en termes de dévotion, pour exprimer la douceur intérieure et spirituelle dont Dieu comble ses serviteurs dans l'oraison, dans la lecture des livres saints, dans la pratique des bonnes œuvres et dans les maux qu'on souffre pour la gloire de son nom. Tout ce que l'on peut dire à l'avantage de la parole divine ne la fait pas si bien sentir qu'elle se fait sentir elle-même quand on la lit avec un esprit docile, avec un cœur humble. Il en est d'elle-même comme du *miel*, auquel le Saint-Esprit la compare, et dont une goutte qu'on met sur la langue fait mieux goûter la douceur, que ne pourraient jamais faire les discours les plus amples et les expressions les plus vives. Bouh.)

— *Doux comme miel*. Cette expression proverbiale signifie proprement Ce qui est doux au goût, et figurément, Ce qui flatte l'oreille, l'esprit, ce qui rend gai, content. Il a parlé cela doux comme miel. Il lui a conté cela doux comme miel.

— Fig. *Être doux comme miel, être tout sucre et tout miel*. Être doucereux, faire le doucereux.

— Fig. et fam. *La lune de miel*. Le premier mois du mariage. | *Être encore dans la lune de miel*. Ne connaître du mariage que les charmes.

— Loc. prov. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*. On reussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la vigueur. || *Trop n'achète-t-on miel qui le lèche sur les épines*. Il ne faut pas acheter un plaisir par des sacrifices trop pénibles. | *Un peu de fiel gâte beaucoup de miel*. Un faible sujet d'affliction empoisonne les plus doux plaisirs. | *Bouche de miel, cœur de fiel*. Se dit en parlant des flatteurs. | *Au dernier le miel est amer*. || *Le miel est fait pour qu'on le lèche. Nul miel sans fiel*. | *Faites-lui mielle, ses mouches vous mangeront*. Si vous êtes trop bon, on abusera de votre bonté.

— Pharm. *Miels pharmaceutiques*. Nom sous lequel on désigne les sirops dont le miel est la base. Miel rosat. Miel scillitique. Miel mercurial. Dans l'ancienne pharmacie, tous les sirops se faisaient avec le miel ; aujourd'hui que le sucre est plus commun, les médicaments sirupeux mielles sont très restreints.

MIEL (Jean). V. Mfel.

MIÉLAISON. s. f. Temps de la récolte du miel.

MIÉLAN. Géogr. Ch.-l. de cant., de l'arr. de Miranda (Gers). Vins, moutons ; 2,000 h.

MIELICHHOFERIE. s. f. (de *Mielichhofer*, n. pr.). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour les espèces qui croissent sur les sommets montagneux de l'Europe centrale.

MIELLAT. s. m. (vul. *miel*). Bot. Exsudation sucrée qui, dans certaines circonstances, couvre les plantes pendant l'été. On l'attribue à une maladie ou à la piqûre des pucerons. D'autres croient que c'est une secrétion particulière des pores de la feuille.

MIELLATURE. s. f. Production du miellat sur les plantes.

MIELLE. s. f. Nom de grèves, de dunes en partie cultivées sur les bords de la Manche.

MIELLÉ, ÉE adj. Doux comme le miel. On dit aujourd'hui *mielleux*.

Tircis eut beau prêcher. Ses paroles *miellées*
N'en eloignaient que trop les belles.
Il tendit un fort grès. (La Fontaine.)

— Qui contient du miel ou qui en est enduit. Pain miellé. Il se reposait avec de rares, près d'une grande jarre de vin *miellée*. G. Flaubert.)

— Qui a la couleur jaune du miel. Jacinthe miellée. Fleur miellée.

MIELLÉE ou **MIELLURE**. s. f. Bot. Syn. de Miellat.

— Entom. Liquide de saveur sucrée, qui exsude du corps de quelques insectes.

* **MIELLEUSEMENT** adv. D'une manière mielleuse, persuasive. Le perfide flatteur le berçait mielleusement et le *mielleusement* doux chant des sirènes. H. Est.

* **MIELLEUX, EUSE** adj. Qui tient du miel ; qui a la saveur sucrée et la consistance du miel.

— Par extens. Les buissons, pleins de ténèbres, exhalaient des odeurs chaudes, *mielleuses*. (G. Flaubert.

— Se prend ordinairement en mauvaise part, dans le sens de Fade, doucereux. Substance mielleuse. Sauce mielleuse. Ce vin, cette liqueur a un goût mielleux.

— Fig. Se dit des personnes qui font les doucereuses, de leur ton, de leurs paroles. Homme mielleux. Parler mielleusement. Un mielleux. L'homme le plus brusque répond a l'air mielleux flatterie par un ton doux, même *mielleux*. (Boiste.)

— S'empl. aussi substantiv. pour Homme mielleux, femme mielleuse. C'est un mielleux. C'est une mielleuse. Les *mielleux* sont trop souvent des hypocrites. (Boiste.)

MIELLIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du bolet du noyer.

MIELLURE. s. f. V. Miellée.

MIÉMITE. s. f. (de *Miémo*, n. géogr.). Minér. Variété de calcaire magnésien, de couleur vert d'asperge.

* **MIEN, ENNE**. adj. et pron. poss. (ét. lat. *meus*, même signif.) Qui est à moi, qui m'appartient. Quand vous n'aurez dit votre sentiment, je vous dirai le mien. Ce n'est pas votre avis, c'est le mien. Vous veillerez a votre intérêt, et moi au mien. Songez-y de votre côté, j'y songerai aussi du mien. Ses amis et les miens s'en sont mêlés. C'est son intention et a la mienne. Vos affaires sont les miennes. Au lieu de déplorer la mort des autres, je veux apprendre de vous à rendre la *mienne* sainte. Boss.) Tes discours trouveront plus d'accès que les

miens. (Racine.) Cet Achille, l'auteur de tes maux et des *miens.* (Id.) La honte de cent rois, et la *mienne* peut-être. (Id.) Voila l'ambition d'un cœur comme le *mien.* (Id.) J'attends sa résolution pour prendre la *mienne.* (J.-J. Rousseau.)

Tel est votre devoir, je l'avoue, et le *mien*
Est de vous épargner un si triste entretien. (Racine.)

— Dans ce sens, *mien* est pronom ; et alors il ne se met jamais sans l'article, et ne se joint pas à un substantif.

— Fam. Il se joint avec *un* ou avec un adjectif déterminatif équivalent, et se met devant un substantif. Cet emploi a vieilli, mais on s'en sert encore quelquefois dans le style familier et comique, et surtout dans le style marotique. Un mien frère. Un mien parent. Un mien neveu. Une *mienne* cousine. (Acad.) Au travers d'un *mien* pré vertain ânon passa. Bac.) Un *mien* cousin et juge-maire. La Font. Un *mien* parent me fit apprenti maltôtier. (Regnard.)

Et d'abord vous prenant pour ce *mien* camarade,
Mes sens d'aise aveuglés ont fait cette escapade.
(Corneille.)

Je gagne en cette affaire
Beaucoup sans doute, en trouvant un *mien* frère.
(Voltaire.)

Quelle est donc votre fantaisie,
Lorsque dans le rapide cours
D'une carrière si remplie,
Vous prétendez avoir recours
A quelque *mienne* rapsodie? (Id.)

— Il s'emploie aussi, dans le style comique comme dans le style sérieux, sans être accompagné de l'article ni du mot *un*, et alors il se met toujours après le substantif avec lequel il se construit. La suppression de l'article donne à l'idée de possession plus de force, plus d'énergie. Ce livre que vous tenez est mien. Cette découverte est mienne. Je donne cette raison non comme bonne, mais comme *mienne.* (Acad.) Julie, ô Julie ! ô toi qu'un instant j'osai appeler *mienne.* (J.-J. Rousseau.)

Coras lui dit : La pièce est de mon cru.
Leclerc répond : Elle est *mienne* et non vôtre.
(Racine.)

— MIEN. s. m. Le bien qui m'appartient. Je ne demande que le *mien.* (Acad.)

— *Le tien et le mien.* La propriété. Le tien et le mien engendrent beaucoup de guerres et de procès. Platon, pour abolir la distinction du tien et du *mien*, qui cause tant de désordres dans la société, voulut réunir tous les hommes dans les mêmes intérêts, en mettant tout en commun. (Bac.) Le tien et le *mien* sont deux petits mots qui en disent plus qu'ils ne sont gros. (De Juss.)

— On personnifie quelquefois le tien et le mien. Et le *Mien* et le Tien deux frères pointilleux... (Boil.)

On les reçut à bras ouverts,
Elle, et Que-si-que-non son frère,
Avecque Tien-et-*mien*, son père. (La Font.)

— Ce qui vient de moi. Je vous dis la chose comme elle est, je n'y mets rien du mien, je n'y ajoute rien du mien.

Si j'ajoute du *mien* à son invention,
C'est pour peindre nos mœurs et non point par envie.
(La Fontaine.)

— *J'y mets du mien.* Se dit aussi des concessions que l'on fait.

— Fam. *J'ai fait bien des miennes dans ma jeunesse.* J'ai fait bien des folies quand j'étais jeune.

— LES MIENS. s. m. pl. Mes proches, mes alliés, ceux qui m'appartiennent en quelque façon. Il est plein d'égards pour moi et pour les *miens.* (Acad.) Mais j'ai les *miens*, la cour, le peuple à contenter. (La Font.)

Ai-je donc oublié que sa barbare main
Fit tomber tous les *miens* sous un fer assassin?
(Crébillon.)

— Ceux de mon parti, ceux qui me sont attachés.

Montrait à tous les *miens*, séduits par l'espérance,
Des faveurs de son fils la flatteuse apparence (Volt.)

MIEN-TCHÉOU. s. m. Comm. Tissu chinois fait avec chaîne de soie et trame de coton.

MIÈRE. s. m. S'est dit pour Médecin.

— Prov. *Après le cerf la bière, après le sanglier le mière.* La blessure que fait le cerf est mortelle, et celle que fait le sanglier peut se guérir.

— On disait plutôt *mire.*

MIEREVELD ou **MIREVELT** (Michel JANSON). Peintre, né à Delft, 1568-1641, s'adonna au genre du portrait, dans lequel il excella. Il a peint aussi des bambochades, des intérieurs, des cuisines.

MIERIS (François van), dit *le Vieux.* Peintre, né et mort à Leyde, 1635-1681, fut élève de Gérard Dow, qu'il surpassa par le dessin et la fraîcheur de la couleur. Il excellait à reproduire les scènes de la vie privée ; il rend admirablement les étoffes. ‖ MIERIS (Jean van), Fils aîné du précédent, né à Leyde, 1660-1690, peignit l'histoire et le portrait. ‖ MIERIS (Guillaume van). Frère du précédent, né et mort à Leyde, 1662-1747, fut élève de son père, auquel il emprunta le soin extrême des détails, mais sans l'égaler. Ses tableaux ont été popularisés par la gravure. ‖ MIERIS (François van), dit *le Jeune.* Né et mort à Leyde, 1689-1763, était fils et élève du précédent. Ses tableaux sont rares. Comme érudit il a laissé : *Sceaux et Monnaies des évêques d'Utrecht ; Histoire des Provinces-Unies ; Histoire des princes des Pays-Bas,* etc.

MIEROSLAWSKI (Louis). Homme politique et général polonais, né à Nemours (Seine-et-Marne), 1814-1878, prit une part active aux journées de novembre 1830 à Varsovie, se réfugia en France et y écrivit des romans, des nouvelles, une *Histoire de la révolution de Pologne.* L'un des chefs de l'insurrection de 1846, arrêté, condamné à mort à Berlin, il fut délivré en 1848 ; combattit encore en Prusse, en Sicile, à Bade et dans l'insurrection polonaise de 1863. Il est mort à Paris, où il s'était occupé d'enseignement et d'études savantes.

MIERSIE. s. f. (de *Miers*, n. pr.). Bot. Genre de liliacées gilliées, établi pour des herbes chiliennes.

* **MIETTE.** s. f. (rad. *mie*). Petite partie qui reste du pain quand on le coupe, ou qui reste quand on a mangé. Petite miette. Les miettes qui tombent de la table, sous la table. Ramasser les miettes. C'est assez qu'il leur soit permis de venir recueillir à terre les *miettes* qui tombent de la table de leurs seigneurs. (Boss.) Les *miettes* d'un pain noir salissaient une couverture de feutre. (G. Flaubert.)

— Fam. *Faire sauter les miettes.* Manger avec un grand appétit.

— Bas et pop. *Rendre les miettes.* Vomir, rendre le vin et les aliments qu'on a pris.

— Fam. Très petit morceau de quelque chose à manger. Ne donner qu'une miette de quelque chose. En voilà une belle miette. Il n'en est pas resté une miette.

— Fig. J'ai lu le discours de l'abbé Arnaud : nulle grâce dans l'expression ; pas une *miette* d'élégance ; un ton dur et voisin de l'école. (Diderot.)

— *Mettre en miettes.* Mettre en pièces. Une comète passerait aujourd'hui, 20 de mai, au bord de notre globule, et le mettrait en *miettes.* (Voltaire.)

— *Miette* s'emploie souvent sans article pour renforcer une négation. Il n'en est pas resté miette. La cigogne au long bec n'en put attraper *miette.* (La Font.)

MIETTÉE. s. f. (radic. *miette*). Fromage blanc battu, mélangé de mie de pain.

MIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait éclore des vers à soie pour un propriétaire et partage avec lui le produit.

MIEUSSY. Géogr. Comm. du canton de Taninges, arrond. de Bonneville (Haute-Savoie ; 2,100 hab.

* **MIEUX.** adv. (du lat. *melius*, même signif.). Comparatif de *bien.* D'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse. Personne n'entend mieux les affaires que lui, n'entend mieux la guerre que lui, n'écrit mieux que lui, ne parle mieux que lui. Il chante mieux, beaucoup mieux qu'autrefois. Vous ne sauriez mieux faire. Ses affaires vont mieux que jamais. Être mieux qu'on ne croyait. Il est bien de prier, mais il est *mieux* de faire de bonnes œuvres. (Acad.) Vous seriez *mieux* sur ce fauteuil que sur cette chaise. (Id.) Vous parlez *mieux* pour lui qu'il ne parle lui-même. Bac.) Y eut-il homme plus sage et plus prévoyant, qui disposât *mieux* toutes choses à leur fin ? (Fléch. Qui trouva jamais *mieux* tous ces tempéraments ? (Id.) Quelle gloire *mieux* placée que de ne point se livrer à des vices ? (Mass.) Le pied du cerf est *mieux* fait que celui du bœuf. (Buffon.) Moins connu des mortels je me cacherais *mieux.* (Id.) On fait pis en voulant *mieux* faire. (Jauffret.)

Pour *mieux* voir, cher Paulin, et pour entendre *mieux*,
Je vous ai demandé des oreilles, des yeux (Racine.)

Mais tout n'irait que *mieux*,
Quand de ces médisants l'engeance tout entière
Irait, la tête en bas, rimer dans la rivière. (Boileau.)

— Absol. *Être mieux.* Être en meilleure santé, en meilleur état. Il est mieux, un peu mieux, beaucoup mieux. Il n'est guère mieux. Il était *mieux* hier qu'aujourd'hui. (Acad.) J'étais un peu *mieux* et je retombe. (J.-J. Rousseau.) M. de La Condamine avait une hernie qui était parfaitement contenue par un bandage. Il voulut être *mieux*, il se fit opérer par le caustique, et il mourut. (Percy.)

— *Être mieux.* Être d'une figure, d'un extérieur plus agréable. Cette femme est *mieux*, est beaucoup *mieux* que sa sœur. (Acad.) Ce jeune homme est *mieux* que son frère. (Id.)

— *Être mieux.* Être d'une meilleure conduite, d'un meilleur caractère. Ce jeune homme est corrigé de ses défauts, il est beaucoup *mieux* qu'il n'était avant ses voyages. (Acad.)

— *Aller mieux.* Se mieux porter, en parlant des personnes. ‖ Être en meilleur état, en parlant des choses.

— *Aller de mieux en mieux.* Faire toujours quelques progrès vers le bien, vers un état meilleur. Il faut espérer que cela ira de *mieux* en *mieux.* Acad.) Ses affaires vont de *mieux* en *mieux.* Id.)

— *Ne pas demander mieux.* Être tout disposés à faire une chose.

— *Pour mieux dire.* Pour exprimer avec plus de justesse. Elle n'a jamais voulu nuire, non pas même à ceux qu'elle pouvait croire ses ennemis, où, pour *mieux* dire, ses envieux (Fléchier.)

Et ne t'a-t-on point dit, Zaïre, par quel charme,
Ou, pour *mieux* dire enfin, par quel engagement
Bajazet a pu faire un si prompt changement ? (Rac.)

— Fam. *A qui mieux mieux.* A l'envi l'un de l'autre. Adieu, monsieur, ma fille et moi nous vous aimons toujours à qui *mieux mieux.* (Mme de Sév.) Allons, enfants, à qui *mieux mieux.* (Volt.) Les oliviers, les vignes, les clématites, les ronces, les genêts fleurissaient à qui *mieux mieux.* (E. About.)

Il n'était fils de bonne mère
Qui, les payant à qui *mieux mieux*,
Pour ses ancêtres n'en fît faire. (La Font.)

Le loup en langue des dieux
Parle au chien dans mes ouvrages ;
Les bêtes à qui *mieux mieux*
Y font divers personnages. (Id.)

— *Il vaut mieux, mieux vaut.* Il est plus à propos, plus expédient. Il vaut mieux attendre un peu. *Mieux* vaut s'accommoder que de plaider. (Acad.) Il vaudrait *mieux* qu'il se tût, que de parler mal à propos. (Id.)

— Plus, davantage. J'aime *mieux* cette étoffe que l'autre. (Acad.) Vous croyez qu'elle n'a que vingt ans, elle a *mieux.* (Id.) Il ne sentait jamais *mieux* son bonheur que lorsqu'il pouvait faire le leur. (Fléchier.) On aime *mieux* attribuer ses prospérités à une impuissante sagesse, dont les hommes se flattent, qu'au pouvoir de celui qui voit, qui règle tout. (Id.)

Et je ne saurais *mieux* punir tous vos dédains,
Qu'en vous mettant moi-même en de serviles mains.
(Racine.)

Ah ! qui versa des pleurs tremble d'en voir couler ;
Et plus on a souffert, *mieux* on sait consoler.
(De Belloy.)

— En ce sens, on l'oppose quelquefois à *moins.* Plus on a d'esprit, mieux cela vaut. Moins on voit de médecins, mieux on se porte.

— On dit qu'*une chose vaut mieux qu'une autre*, pour dire qu'elle est meilleure, et qu'*elle vaut plus qu'une autre*, pour dire que le prix en est plus grand. La sagesse vaut *mieux* que les armes des gens de la guerre. (Fléch.) Faisant admirer à cette nation une judicieuse nécessité, qui valait *mieux* que ses subtilités et ses adresses. (Id.) Nos écrits sont mauvais ; les siens valent-ils *mieux* ? (Boil.) L'ignorance vaut *mieux* que l'erreur. (Mercier.)

— *Mieux que tout cela.* Se dit par ellipse pour Faites mieux que tout cela, ou, Il y a quelque chose de mieux à dire, à faire, que ce qu'on a proposé. On vous conseille de plaider, de vous désister ; *mieux* que tout cela, offrez à votre partie adverse moitié de ce qu'elle demande. (Acad.)

— *Tant mieux.* V. TANT.

— *Trop mieux.* S'est dit pour Beaucoup mieux.

Aimant trop *mieux* porter, sans titre de guerrier,
L'olivier sur le front, qu'un chapeau de laurier.
(Ronsard.)

— Lorsque *mieux* est suivi de deux infinitifs, on met *de* avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition. Il vaut *mieux* succomber que de plaider. (Voltaire.) J'aime *mieux* vous déplaire que de vous tromper. (Marm.) J'aime *mieux* n'être plus que de vivre avili. (Thomas.)

Il vaut *mieux* le flatter d'un espoir téméraire,
Que de céder au sort dès qu'il nous est contraire.
(Crébillon.)

J'aime *mieux*, s'il le faut, succomber avec gloire
Que d'avoir à rougir d'une indigne victoire. (La Harpe.)

— Quelques auteurs ont supprimé le *de.* La plupart des lecteurs aiment *mieux* s'amuser que s'instruire. (Volt.) Ma tante aimait *mieux* chanter les psaumes que veiller à notre éducation. (J.-J. Rousseau. Il vaut *mieux* déplaire à son ami que lui dissimuler ce qu'on a sur le cœur. (Marm.) Il vaut *mieux* risquer de perdre sa fortune que l'assurer par une lâcheté. (Id.) On serait tenté de croire que les hommes qui amassent le plus de matériaux ne sont pas ceux qui les mettent le *mieux* en œuvre. (Bouffl.)

— Lorsque *mieux* fait partie du premier membre d'une phrase, et que ce premier membre est affirmatif, le second membre doit être négatif et prendre *ne*, sans *pas* ou *point.* Vous écrivez mieux que vous ne parlez. ‖ Le contraire a lieu, si le premier membre est affirmatif. Il n'écrit pas mieux que je le croyais. On n'en peut pas user *mieux* que je fais. (Mol.)

— Dans les temps simples, *mieux* se met après le verbe. Il est mieux, il se porte mieux. Mais dans les temps composés, il vaut mieux le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a mieux chanté aujourd'hui qu'hier, et non pas Il a chanté mieux. J'ai mieux aimé, et non pas J'ai aimé mieux.

— Autrefois on faisait suivre dans certains cas *mieux* de *non pas que.* La nature de l'esprit humain est d'aimer *mieux* qu'on lui laisse quelque chose à suppléer, que non pas qu'on s'imagine qu'il ait besoin d'être instruit. (Port-Roy.) Il vaut beaucoup *mieux* que les preuves suivent immédiatement les propositions douteuses, que non pas qu'elles en soient séparées. (Id.) Cette construction est tombée en désuétude.

— Précédé de l'article, *mieux* est ordinairement employé comme superlatif. C'est l'homme du monde le *mieux* fait. (Acad.) De tous nos grands écrivains, c'est celui que j'aime le *mieux.* (Id.) Le *mieux* renté de tous les beaux esprits. (Boileau.)

— Avant l'adverbe *mieux*, on emploie *le, la, les*, quand on veut établir une comparaison. Les choses les mieux faites. Dans les moments les mieux choisis. Les femmes les mieux aimées. Il prit congé d'eux en les embrassant, en leur faisant accepter les diamants de son pays les *mieux* montés. (Volt.) Je ne vois dans toute la conduite de Rosalie que ces inégalités auxquelles les femmes les *mieux* nées sont le plus sujettes. (Diderot.)

La ruse la *mieux* ourdie
Peut nuire à son inventeur. (La Fontaine.)

Des amants les *mieux* faits et les plus vertueux
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux. (Bours.)

— Mais on emploie *le* invariable toutes les fois qu'on veut exprimer une qualité portée au plus haut degré, sans aucune idée de comparaison ; et alors *le mieux* forme une expression adverbiale qui modifie soit un verbe, soit un adjectif. Les plus grandes âmes sont celles qui s'arrangent *le mieux* dans la situation présente, et qui dépensent le moins en projets pour l'avenir (Fontenelle.) Ceux qui seraient le *mieux* organisés ne feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide ? (Buffon.) Il était fort surpris que les choses qu'il avait le *mieux* aimées n'étaient pas celles qui étaient le plus agréables à ses yeux. (Id.) Maman, je semerai autour du tombeau de mon frère les fleurs que vous aimez le *mieux.* (Bern. de St-P.) Ceux de nos auteurs dramatiques qui ont le *mieux* écrit sont ceux aussi qui ont le plus intéressé. (La Harpe.)

Dans le temps où nous sommes,
L'on doit peu compter sur les hommes,
Même sur ceux qu'on a le *mieux* servis (Collé.)

— *Le mieux* veut le verbe suivant au subjonctif. C'est le livre le mieux écrit que j'aie lu.

— Fam. *Des mieux.* Se dit elliptiquement des personnes qui font une chose aussi bien que celles qui la font le mieux. Cette femme chante des mieux. Ces villageois causent des *mieux*, et j'espère que l'air du pays me va raffiner de moitié. (Rac.)

— S'empl. adjectiv. dans le sens de Meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. Il n'y a rien de *mieux*, rien n'est *mieux* que ce que vous dites. (Acad.) On ne fait rien de *mieux* que le bien (Baruel.)

— S'empl. substantiv. avec ou sans article. Arranger tout pour le mieux. Être changé en mieux. S'attendre à mieux. Le *mieux* est de n'en point parler (Acad.) Dirigez tout pour le *mieux.* (J.-J. Rouss.)

— *Il y a du mieux dans son état ; chez lui il y a un mieux sensible, le mieux se soutient.* Se dit d'un malade qui commence à se mieux porter. ‖ Se dit d'une personne dont les affaires sont en meilleur état.

— *Mieux* peut s'employer au pluriel. Hier il était sans fièvre ; ces sortes de *mieux* sont presque toujours traîtres. (Mme de Sév.)

— *Faire de son mieux, du mieux possible, du mieux qu'on peut.* Faire aussi bien qu'il est possible.

Le pâtre fut d'avis qu'éloigner la pensée
De leur aventure passée,
Chacun fit de son *mieux*. (La Font.)

— *Faute de mieux.* A défaut d'une chose meilleure, plus convenable. Faute de *mieux*, je m'arrangerai du logement que vous me proposez. (Acad.)

— *Le mieux du monde, on ne peut mieux, au mieux, tout au mieux.* loc. adv. Parfaitement bien. En user le mieux du monde. Cela est au mieux. Cela va le *mieux* du monde, tout au *mieux.* (Acad.) Tu me parais être le *mieux* du monde avec ta maîtresse. (Marivaux.)

— *Du mieux, le mieux, tout du mieux, tout le mieux que*, loc. conj. Aussi bien qu'il est possible dans telle circonstance. Il s'en est tiré le *mieux* qu'il a pu. (Acad.) ‖ Aussi bien qu'il est possible à telle personne. Faire du mieux que l'on peut, le mieux qu'on peut. C'est le mieux que l'on puisse faire.

— *Tout le mieux qu'on puisse faire.* Se dit dans un sens analogue. Tout le *mieux* qu'on puisse faire pour les animaux, c'est de leur accorder des sensations. (Bossuet.)

— Loc. prov. *Le mieux est l'ennemi du bien.* On peut gâter une bonne chose en voulant la rendre meilleure. Ce proverbe, le *mieux* est l'ennemi du bien, est l'axiome favori de la paresse. (D'Alembert.) ‖ On dit aussi dans le même sens : *Le mieux fait regretter le bien.* ‖ *Il a fait comme Robin fit à la danse, tout du mieux qu'il a pu.* Se dit d'un homme peu habile, qui a fait sans succès tous ses efforts pour réussir. ‖ *Cela vaut mieux denier qu'il ne valait maille.* ‖ *Il vaut mieux en terre qu'en pré.* ‖ *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.* Un bien présent vaut mieux qu'un bien à venir. ‖ *Mieux vaut tard que jamais.* ‖ *Il aime mieux deux œufs qu'une prune.*

— Bours. *Au mieux.* Au cours le plus favorable.

MIEUX-DISANT, ANTE. adj. Qui parle mieux. Femme mieux-disante.

— Substantiv. Celui, celle qui parle le mieux. Ce n'est pas du *mieux-disant* que nous avons besoin, c'est du mieux-faisant. (Littré.)

MIEUX-ÊTRE. s. m. État plus heureux. La civilisation montre le *mieux-être* dont l'humanité est susceptible. (Virey.) Je suis enchantée de pouvoir au *mieux-être* de mes chères petites-filles. (Prév.)

MIEUX-FAISANT, ANTE. adj. Qui agit mieux, avec plus de bonté, de générosité. Le plus charitable et le *mieux faisant* des hommes aurait-il voulu perdre ces beaux noms ? (Balz.) Je revis le chirurgien Parisot, le meilleur et le *mieux-faisant* des hommes. (J.-J. Rousseau.)

— Substantiv. Celui, celle qui agit le mieux. Les mieux-faisants.

— Chevalerie. Celui qui, dans un tournoi,

avait surpassé tous ses rivaux en [illegible] en grâce et en adresse. Être le mieux [illegible] du tournoi, de la journée. || Adjectiv. en ce sens. Chevalier mieux-faisant.

* **MIÈVRE**, adj. 2 g. (ét. inconn.) Fam. Vif, remuant et un peu malicieux. Cet enfant est mièvre, est bien mièvre. Lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle *mièvre* et éveillé. (Mol.)

— Signifie aussi Grêle, chétif. Un enfant mièvre et délicat.

— Litt. *Style mièvre*. Style maniéré.

— Substantiv. C'est un petit *mièvre*. (Acad.)

MIÈVREMENT, adv. (rad. *mièvre*). Avec une malice enfantine.

* **MIÈVRERIE**, s. f. Fam. Qualité de la personne qui est mièvre. Cet enfant est d'une *mièvrerie* amusante, fatigante. (Acad.)

— Se dit aussi de quelques animaux. La mièvrerie des singes.

— Fam. Petite malice. Faire une mièvrerie. Ce n'est qu'une mièvrerie.

— Affectation de grâce. Il parle avec trop de mièvrerie. Votre goût français, toujours mesuré, se révolte contre ces crises d'affectation, contre ces *mièvreries* maladives. (H. Taine.)

* **MIÈVRETÉ**, s. f. Syn. de MIEVRERIE. Si c'est une *mièvreté* des ministres anglais, pour mettre la nation en joie, c'est une bien pauvre ressource. (Linguet.)

MI-FER (À) loc. adv. A moitié de l'épaisseur du fer. Les rails en fer tantôt sont posés bout à bout, tantôt se réunissent à *mi-fer* comme les rails en fonte. (A. Perdonnet.)

MI-FORT, s. m. Escr. Partie de l'épée qui est entre la garde et la pointe, entre ce que l'on appelle le fort et le faible.

MI-FRUIT, s. m. Partage égal des récoltes entre le propriétaire et le métayer ou le fermier.

MIGE, s. m. Moll. Espèce de buccin trouvée au Sénégal.

MIGEAC, s. m. Comm. Nom donné dans le Roussillon à une espèce de laine commune.

* **MIGNARD, ARDE**, adj. (ét. anc. haut-allem., *minnan*, aimer). Gracieux, délicat. Une femme mignarde. Un visage mignard. Des traits mignards. C'est le Cupidon d'Anacréon, espiègle et volage, *mignard* et puéril, qui remplit de ses folles espérances les pierres gravées et les épigrammes. (P. de St-Victor.)

— Caressant. Enfant mignard.

— Qui est mêlé de gentillesse et d'affeterie. Sourire mignard. Langage mignard. Manières mignardes. Un *mignard* clapement de lèvres et une douce moiteur à la place effleurée me fit juger que je ne rêvais pas. (Th. Gaut.)

— Travaillé avec délicatesse. Ouvrage mignard.

— Se dit, dans les arts, de petits agréments d'une gentillesse enfantine.

— Substantiv. Personne mignarde. C'est un mignard. C'est une petite mignarde.

— On dit aussi de quelqu'un qui fait le beau, qu'*il fait le mignard*. On l'emploie aussi au féminin de la même manière.

> Lise a beau faire la *mignarde*,
> Chaque jour elle s'endaudit
> Ce n'est pas que je la regarde,
> Mais tout le monde me le dit. (CHARLEVAL.)

— MIGNARD, s. m. Peint. Ce qui est gracieux, mais qui se rapproche un peu de l'affecté, du petit, du mesquin. Donner dans le mignard.

— Ornith. Petit gobe-mouches d'Afrique.

— MIGNARDES, s. f. pl. Peint. Vierges peintes par Mignard. Les mignardes.

— Syn. comp. MIGNARD, MIGNON, GENTIL. *Gentil* suppose toujours des objets petits, legers, délicats, gracieux. *Mignon* se dit des choses qui, ayant ordinairement des formes d'une certaine grandeur, se trouvent réduites à de petites formes agréables et régulières qui tirent de cette petitesse un agrément particulier. *Mignard* marque la délicatesse et la douceur dans les traits du visage, l'air et les manières gracieuses, un certain mélange de gentillesse et d'affeterie.

MIGNARD (Nicolas), Peintre, né à Troyes en 1605 ou 1608, mort en 1668, étudia son art d'après les maîtres italiens qui avaient décoré Fontainebleau, et fut appelé d'Avignon à Paris par Louis XIV. — MIGNARD (Pierre), frère de Nicolas, né à Troyes, 1610-1695, élève de Vouet, resida vingt-deux ans en Italie. Il fonda sa réputation par un portrait de Louis XIV, qui le chargea de décorer la coupole du Val-de-Grâce, 1658-1664. Rival de Le Brun, il fut après lui directeur de l'Académie de peinture, 1690. Mignard a surtout exécuté des portraits, qui se distinguent par une affectation qu'on a appelée *mignardise*.

MIGNARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Mignarder. S'empl. adjectiv. Enfant mignardé. Style mignardé. Langage mignardé.

MIGNARDELET, ETTE, adj. (diminut. de *mignard*). S'est dit pour Mignard, mignon. Danse d'un pied *mignardelet*. (Belleau.)

* **MIGNARDEMENT**, adv. (rad. *mignard*). Avec délicatesse. Enfant élevé mignardement. Travailler fort mignardement. Peu usité en ce sens.

— Fam. Avec une gentillesse mêlée d'affeterie. Parler mignardement. Sourire mignardement.

— D'une manière mignarde.

> Sur un front blanc comme l'ivoire
> Deux petits arcs de couleur noire
> Étaient *mignardement* voutés. (VOLTAIRE.)

* **MIGNARDER**, v. a. 1re conj. (rad. *mignard*). Fam. Traiter délicatement. Mignarder un enfant. Se prend en mauvaise part.

— Flatter. Les Lacédémoniens *mignardaient* leur Diane en faisant fouetter des jeunes garçons en sa faveur souvent jusqu'à la mort. (Charron.)

> Un gros prieur son petit-fils baisait,
> Et *mignardait* au matin, en sa couche,
> Tandis rôtir sa perdrix ou faisan. (MAROT.)

— Rendre délicat, gracieux, avec un mélange d'affectation. Mignarder son style. Mignarder son langage.

— Rendre doux, rendre mignard. C'est une chose bien séante aux demoiselles, lorsqu'elles *mignardent* leurs ris, de faire deux petites fosselettes aux deux côtés de la bouche. (Muret.)

— Absol. *Cette femme mignarde trop*. Elle affecte de la gentillesse.

— SE MIGNARDER, v. pron. Se traiter délicatement. Cette femme se mignarde trop.

— Se dit des personnes qui ont l'une pour l'autre, les unes pour les autres, des attentions trop délicates.

* **MIGNARDISE**, s. f. (rad. *mignard*). Délicatesse. La mignardise de son visage. La mignardise de ses traits.

— Caractère de l'enfant mignard.

— Affectation de gentillesse, de délicatesse. Avoir, mettre de la mignardise dans ses manières, dans son langage, dans son style. Se laisser prendre aux mignardises d'une femme. Cet enfant obtient tout ce qu'il veut de sa mère par ses mignardises. La *mignardise* dans une jeune personne voisine de l'enfance devient minauderie dans la femme qui s'éloigne de la jeunesse, et n'est bientôt plus qu'une grimace. (Noel.)

— Hortic. Espèce de petits œillets de couleur gris de lin, dont on garnit les plates-bandes des jardins. *Mignardise des prés*. Autre variété de la même plante.

— Litter. Certaine délicatesse du style. Ces sortes de pieds et mesures n'ont qu'une certaine *mignardise*, qui a toujours le même tour, et qui n'émeut point l'âme. Boil. || Se prend souvent en mauvaise part, pour désigner les petites affectations du style. Sénèque plus que tout autre avait contribué à gâter et à corrompre le jugement des jeunes Romains et à substituer à l'élocution mâle et robuste qui avait régné jusqu'à lui des *mignardises* d'un style chargé d'ornements, de pensées brillantes, d'antithèses et de pointes. Roll.)

— Mod. Soutache servant de garniture.

— Peint. Défaut des ouvrages dans lesquels le soin est porté à l'excès, et qui paraissent peu naturels.

MIGNE (Jacques Paul, abbé). Né à Saint-Flour, 1800-1875, professeur, prêtre, 1824, vint fonder à Paris *l'Univers religieux*, 1833; puis, en 1836, se fit imprimeur et éditeur au Petit-Montrouge. Sous sa direction infatigable, intelligente, on publia la *Bibliothèque universelle du clergé et des langues instruits*, qui ne compte pas moins de mille volumes compacts, à deux colonnes. Malgré l'incendie de 1868, qui détruisit une partie de ses ateliers et de ses collections, son œuvre ne fut pas interrompue, et elle a été achevée par MM. Garnier frères.

MIGNÉ, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Poitiers (Vienne). Colonie agricole; 2,900 h.

MIGNET (François-Auguste-Marie), Historien français, né à Aix, 1796-1884. Reçu avocat à Aix, il suivit quelque temps la carrière du barreau, avec Thiers, son ami et son compatriote, fut couronné par l'Académie de Nîmes pour un *Éloge de Charles VII*, et partagea, en 1821, avec Arthur Beugnot, le prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour un mémoire sur cette question : *De l'État du gouvernement et de la législation en France à l'époque de l'avènement de saint Louis et des institutions de ce prince*. Il vint alors à Paris, fit des cours d'histoire à l'Athénée, entra à la rédaction du *Courrier français*, puis à celle du *National* et signa, en 1830, la protestation des journalistes. Il avait publié, en 1824, une *Histoire de la Révolution française de 1789 à 1814*, son œuvre la plus connue et la plus remarquable. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1832, il en devint peu après le secrétaire perpétuel; il entra à l'Académie française en 1836. Outre les œuvres déjà citées, il a publié : *Négociations relatives à la succession d'Espagne; Notices et Mémoires historiques lus à l'Académie des sciences morales et politiques, de 1836 à 1843; Antonio Perez et Philippe II; Vie de Franklin; Histoire de Marie Stuart; Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Saint-Just; Rivalité de François Ier et de Charles-Quint; Éloges historiques*; etc.

MIGNOL, s. m. Liqueur spiritueuse extraite d'une espèce de palmier; elle s'obtient en détruisant la grappe des fleurs dans leur spathe, avant le développement, pour que le suc qui était destiné à leur nourriture puisse s'écouler par l'ouverture faite à la spathe, et être reçu dans un vase placé au-dessous.

* **MIGNON, ONNE**, adj. (ét., V. MIGNARD). Délicat, joli, gentil. Visage mignon. Bouche mignonne. Pied mignon. Beauté mignonne. Elle était si petite et si *mignonne*, que je ne pouvais concevoir qu'on songeât à la manger. (Ger. de Nerval.)

— Bien-aimé. Enfant mignon.

— Fait, travaillé avec délicatesse, en parlant de petits objets. Ouvrage mignon. Couteau mignon. Des souliers mignons.

— Fam. *Argent mignon*. Argent qu'on a mis en réserve, et qu'on peut, sans se gêner, employer en dépenses superflues. Pour faire cette dépense, il faudrait avoir de l'argent *mignon*. (Acad.) || *Avoir de l'argent mignon*. En avoir beaucoup en réserve.

— Fam. *Péché mignon*. Péché qu'on se plaît à commettre, et dont on ne veut pas se corriger. La médisance est son péché *mignon*. (Acad.)

— Se dit des ouvrages d'esprit où il y a de la finesse. Sonnet mignon.

— Se dit d'une couleur bleue. Le bleu mignon.

— MIGNON, ONNE, s. Terme de flatterie qui s'applique à enfant ou à une jeune femme. Mon mignon. Mon petit mignon. Ma mignonne. Ma petite *mignonne*. (Acad.) Il crut que c'était une feinte et que la *mignonne* en fut plus fâchée que rejouie de le retrouver. (Le Sage.) Jamais elle n'appela la duchesse de Bourgogne que *mignonne*, et celle-ci ne la nommait que ma tante. (Duclos.) Figurez-vous la plus jolie petite *mignonne*; douce, tendre, accorte et fraîche. (Beaumarchais.)

> Donc, si vous me croyez, *mignonne*,
> Tandis que votre âge fleuronne
> En sa plus verte nouveauté,
> Cueillez, cueillez votre jeunesse. (RONSARD.)

— Se dit pour Bien-aimé, bien-aimée.

> Anselme, mon *mignon*, crie-t-elle à toute heure
> Quand est-ce que l'hymen unira nos deux cœurs ? (MOLIÈRE.)

— Fam. *Vous êtes un mignon, un plaisant mignon*. Se dit à quelqu'un qui a fait ou dit une sottise, à qui on adresse familièrement quelque reproche de vous trouver un plaisant *mignon* de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Favori. De ces deux enfants-là, il y en a un qui est le *mignon* de sa mère. (Acad.) Elle l'aime fort, c'est son *mignon*. (Id.)

— Fig.

> Tout siècle les a produits, fils de la poule blanche,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche. (REGNIER.)

— Montaigne appelle Socrate *le premier mignon de la vertu*.

— *Mignon de cour*. Se disait autrefois pour Courtisan, favori du roi.

— *Mignon de coachette*. Amant.

> Le voilà, le beau fils, le *mignon* de coachette,
> Le malheureux tison de la flamme secrète ! (MOLIÈRE.)

— Se prend quelquefois dans un sens obscène. || *Les mignons de Henri III*. Les jeunes gens qui partageaient les débauches de ce prince.

— MIGNON, s. m. Ce qui est mignon. En sens-tu tout le brillant, toute la délicatesse, tout le *mignon* ? (Le Sage.

— Nom qu'on a donné à des souliers d'enfants.

— MIGNONNE, s. f. Maîtresse.

> Tout vous rit, votre femme est aimable comme un gant;
> Et vous pourriez avoir un gentil *mignonnet* en ville,
> Qu'on n'en sonnerait pas un mot dans tout un an. (LA FONTAINE.)

— Bot. Mauvis pue à fleurs rouges.

— Hortic. Variété de poire fort belle et d'un rouge foncé. || Sorte de pêche très grosse et très rouge. Il y a la grosse et la petite mignonne et la mignonne tardive. || Sorte de prune longuette et blanche jaunâtre.

— Impr. Petit caractère entre la nonpareille et le petit texte. On l'appelle aujourd'hui *caractère de sept points*.

— Syn. comp. MIGNON, MIGNARD, GENTIL, V. MIGNARD.

MIGNON (Abraham), Peintre, né à Francfort-sur-le-Mein, 1639-1679, fils d'un réfugié français, excella dans la peinture des fleurs, des fruits, des insectes, du gibier, etc.

* **MIGNONNEMENT**, adv. (rad. *mignon*). Fam. Avec délicatesse, d'une manière délicate. Cela est mignonnement fait.

MIGNONNESSE, s. f. Caractère de ce qui est mignon.

* **MIGNONNET, ETTE**, adj. diminutif de mignon. Un enfant mignonnet. Une fille mignonnette.

— Substantiv. Un mignonnet. Une mignonnette. Mon *mignonnet* cheri, vous n'y êtes pas, dit-il. (P. Féval.)

— MIGNONNET, s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle des prés dont il existe deux variétés : le mignonnet blanc et le mignonnet rouge.

— MIGNONNETTE, s. f. Sorte de petite dentelle de fil de lin blanc, très fine, qui se fabrique sur l'oreiller avec des fuseaux et des épingles. Une robe garnie de mignonnette. || Sorte d'étoffe tissue de laine et de soie. || Nom de petits objets à mettre sur les étagères.

— Pop. S'est dit pour Petite pièce d'argent. Recevoir une mignonnette.

— Arboric. Sorte de petite poire.

— Bot. Nom vulgaire de la drabe du printemps et de l'holostée à ombelle. On donne le même nom à l'œillet de Chine, à la luzerne lupuline, à la saxifrage ombreuse, aux [illegible] des jardins et à l'holostée en cœur, plante que l'on mange en salade à Cayenne.

— Comm. Poivre concassé en fort petits morceaux.

— Entom. Petit papillon de nuit.

— Hortic. Espèce de petits œillets appelés aussi *mignardise*.

— Impr. Caractère très menu.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin.

MIGNONNEUSE, s. f. (rad. *mignon*). Ouvrière dentellières en point d'Alençon. Syn. de REMPLISSEUSE.

MIGNOT, OTE, a lj. S'est dit pour Mignon.

> Je suis bon petit gent et *mignot*
> Sur mon cheval qui va le trot. (COQUILLART.)

— S'est dit aussi pour Favori. Un écuyer garçon, lequel était *mignot* du roi d'Angleterre. (Al. Chartier.)

— S'est pris ensuite en mauvaise part. || *Enfant mignot*. Enfant gâté. || *Femme mignote*. Femme voluptueuse, capricieuse.

MIGNOT (Étienne), Érudit, né à Paris, 1698-1771, entra, en 1761, à l'Académie des inscriptions. On a de lui : *Traité des droits de l'État sur les biens du clergé; Histoire de la réception du concile de Trente dans les États catholiques; Traité des prêts du commerce*, etc.

— MIGNOT (Vincent), Historien, né à Paris, 1725-1791, neveu de Voltaire, entra dans les ordres, mais sans recevoir la prêtrise; il obtint l'abbaye de Scellières. On cite de lui : *Histoire de l'Empire ottoman jusqu'à la paix de Belgrade*.

MIGNOTE, ÉE, part. pass. du v. Mignoter. S'empl. adjectiv. Enfant mignoté.

MIGNOTEMENT, adv. (rad. *mignot*). S'est dit pour Joliment, d'une manière agréable, délicate.

* **MIGNOTER**, v. a. 1re conj. (rad. *mignot*). Traiter délicatement, dorloter, caresser. C'est gâter cet enfant que de le *mignoter* comme vous faites. (Acad.)

— S'est dit pour Arranger légèrement, enjoliver.

— MIGNOTER, v. n. Se disait pour Prendre ses aises. La dame ne fait rien que *mignoter* et se plaindre. Quinze Joyes de mariage.)

— SE MIGNOTER, v. pron. Se traiter délicatement. Cette femme se *mignote* trop. (Acad.)

MIGNOTTE, s. f. (rad. *mignot*). S'est dit pour Flatterie. || Caresse. || Gentillesse.

— Bot. Œil-de-Christ, très belle plante.

* **MIGNOTISE**, s. f. (rad. *mignot*). Flatterie, caresse. Vieux et familier.

— Bot. *Mignotise des Genevois*. Le thym.

MIGONITIDE, Myth. gr. Surnom de Vénus adorée à Migonium, lieu où Hélène céda à l'amour de Pâris.

MIGOT, s. m. Comm. S'est dit pour Rebut des laines, laine qui est encore au-dessous du migon.

MIGOU, s. m. Déchet de laine, dans le Bas-Languedoc.

* **MIGRAINE**, s. f. (ét. gr. ἡμι, demi; κρᾶνιον, crâne). Pathol. Affection douloureuse de la tête, dont le début est instantané et brusque, les récidives plus ou moins fréquentes, la durée des accès courte le plus ordinairement, le temps de leur terminaison incertain et variable, mais qui, lorsqu'elle a cessé momentanément ou disparu pour toujours, ne laisse aucune trace après elle. Migraine simple. Migraine compliquée. Avoir la migraine. Être tourmenté d'une migraine. Migraine intolérable. Être sujet à des migraines périodiques. Les odeurs très fortes donnent la migraine. La migraine cause ordinairement des maux de cœur. La modestie et l'oisiveté entretiennent la *migraine*. Devinez. La *migraine* est habituelle chez les femmes hystériques, chez les gens frappés d'hypocondrie. (Ll.) La *migraine* commence souvent dans le bas âge. (Ll.) Limoselle guérit d'une *migraine* qui avait résisté à tous les remèdes, en buvant tous les matins à jeun une livre d'eau fraîche et en faisant de l'exercice avant dîner. (Ll.)

— Fam. On dit de toute chose ennuyeuse et choquante qu'*elle donne la migraine*, pour exprimer qu'elle fait mal à la tête.

— Fig. et par plaisant. La voix de madame a la *migraine*. (Beaucourt.)

MIGRAINE, s. f. (ét. lat., *malum granatum*, fruit à grains). Bot. Ancien nom de la grenade.

— Anc. art milit. Nom donné primitivement aux grenades d'artifice.

MIGRAINE, s. m. Vin des environs d'Auxerre.

MIGRANIER, s. m. (rad. *migraine*). Nom, en Provence, du grenadier.

MIGRATEUR, TRICE, adj. Qui émigre. Se dit des hommes et des animaux. Les peuples migrateurs.

— Substantiv. Les migrateurs sont nombreux parmi les oiseaux.

* **MIGRATION**, s. f. (pr. *mi-gra-cion*; ét. lat. *migrare*, émigrer). Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Nous avons dit qu'en parlant de tout un peuple ou d'une fraction considérable de peuple, il y eut de nombreuses migrations dans l'antiquité. Les migrations des peuples septentrionaux ont inondé le midi de l'Europe. Les livres de Moïse nous re-

présentent les premières *migrations* des hommes. (Chateaub.)

— Nom du voyage que font certaines espèces d'animaux, soit à des époques irrégulières. Trois causes principales les déterminent à entreprendre ces voyages : la recherche de la nourriture dans toutes les saisons, le besoin de se reproduire, la température de l'atmosphère. Mais il y a beaucoup d'autres causes qui nous sont inconnues. Quelques-unes de ces migrations sont temporaires et se renouvellent un certain nombre de fois durant la vie de l'animal ; d'autres ont pour but un changement durable de résidence ; enfin il en est qui sont accidentelles, ce sont celles qui sont la suite d'une perturbation atmosphérique, comme un ouragan, une tempête. Les migrations des oiseaux. Les migrations des poissons. Les migrations des reptiles. Après les *migrations* des oiseaux, celles des poissons offrent, très certainement, un spectacle des plus curieux. (D'Orb.) Les invertébrés offrent encore quelques exemples remarquables de *migrations*. (Id.) Quand aux mollusques, aucun fait bien constaté ne peut être invoqué pour faire admettre qu'il y ait chez eux *migration*. (Id.) D'ailleurs, là où les mouvements sont si lents, que dans beaucoup de cas ils sont inappréciables, ils ne saurait y avoir de *migration* proprement dite. (Id.)

— Fig. Homme, la saison de la *migration* n'est pas encore venue ; attends que le vent de la mort se lève. (Chateaub.)

— Bot. Déplacement des hydrates de carbone et des albuminoïdes, principes constitutifs des végétaux, qui, après s'être formés dans les feuilles, passent de là dans d'autres organes et plus particulièrement dans les graines.

MIGRATOIRE, adj. 2 g. Qui a rapport aux migrations. Mouvement migratoire.

MIGRER, v. n. 1re conj. etym. lat. *migrare*, émigrer). Se déplacer par une action physique, en parlant d'un corps liquide ou fluide.

MIGUEL, s. m. Erpét. Nom d'une espèce d'ophidien appelé aussi *rouleau tacheté* et originaire de Ceylan.

MIGUEL (San-). Géogr. La plus grande des Açores. Elle a 75 kil. sur 25. Très volcanique, elle est fertile ; miel ; 80,000 hab. La capitale est *Ponta-Delgada*.

— MIGUEL (San-). Rivière de la Confédération Argentine, arrose l'Etat de Buenos-Ayres et se jette dans le Rio Dulce, après 220 kil. de cours.

— MIGUEL (San-). Rivière de la Bolivie, qui se jette, par la rive gauche, dans le Baures ; on l'appelle encore *rio Branca*, dans sa partie inférieure. Son cours est de 660 kil.

— MIGUEL (San-). Golfe du Grand Océan, partie orientale de la vaste baie de Panama, sur la côte de l'Etat de l'Isthme (Confédération Grenadine). Il reçoit le Tuyra et le Chucunaque.

— MIGUEL (San-). L'un des principaux volcans des Andes de Guatemala, dans l'Etat de San-Salvador, à l'E. de San-Salvador.

MIGUEL (Dom Maria-Évariste). Roi de Portugal, né à Lisbonne, 1802-1866. Troisième fils de Jean VI, il se mit dès 1821, à la tête du parti absolutiste et fut exilé en 1824. En 1826, quand dom Pedro céda le trône à sa fille dona Maria, dom Miguel, qui devait l'épouser, accepta le titre de régent, repoussa sa fiancée et régna despotiquement. Après une guerre contre son frère, la France et l'Angleterre, 1834-1834, il abdiqua par la capitulation d'Evora, 29 mai 1834, laissa le trône à dona Maria, et se retira à Rome, puis en Allemagne.

MIGUÉLISME, s. m. Hist. Attachement à la cause de dom Miguel, ex-roi de Portugal ; légitimisme portugais.

MIGUÉLISTE, adj. 2 g. (de *Miguel*, n. pr.). Hist. Qui appartient au parti de la légitimité en Portugal. Le parti miguéliste.

— MIGUÉLISTE, s. 2 g. Partisan de dom Miguel, de sa politique. Un migueliste. Défaite des miguélistes.

MIGUELTURRA. Géogr. Bourg de la province et à 1 kil. S.-E. de Ciudad-Real (Espagne). Eau-de-vie, cuirs, briques ; étoffes de laine ; 6,000 hab.

MIHIEL (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Commercy (Meuse), sur la Meuse. Tribunal de première instance et cour d'assises du département. Forges, filatures de coton, dentelles, papeterie, vins. Dans l'église Saint-Étienne, groupe du *Christ au tombeau* dû au sculpteur Ligier Richier ; 5,900 hab.

MIHR ou **MIHIR**, s. m. Chronol. pers. Le mois de l'équinoxe chez les Perses ; il répond au mois de septembre.

— Myth. Un des noms de Mithra ou du soleil.

MIHRAB, s. m. Piédestal placé dans une mosquée pour indiquer la direction vers laquelle tout musulman doit se tourner pour dire sa prière.

MI-JAMBE (À), loc. adv. A moitié de la jambe.

MIJARES. (*Uduba*). Géograph. Petit fleuve d'Espagne, naît dans l'Aragon (Teruel), coule au S.-E. et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 110 kil.

MIJAURÉE, s. f. (ét. inconn.). Fam. Fille ou femme qui montre des prétentions, par de petites manières affectées et ridicules. Faire la mijaurée. Voyez un peu cette mijaurée ! Allez, finissez votre pipe, mon brave ; ne vous gênez pas pour moi. Je ne suis pas une *mijaurée*. (Ch. Monselet.) Ce mot est un terme injurieux qui ne s'emploie que dans le style familier ou le bas comique.

Parce que le voilà de bout en bout dorée,
Ne va pas encore moi faire la *mijaurée*. (REGN.)

Je préfère à *ces mijaurées*
Ma Jeannette, ma Jeanneton. (BÉRANGER.)

MIJL, s. m. Métrol. Mesure de longueur des Pays-Bas, équivalant au kilomètre.

MIJOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mijoter. S'emploie adjectiv. Bœuf mijoté. Soupe mijotée. Enfant mijoté.

* **MIJOTER**, v. a. 1re conj. (ét. inconn.). Art culin. Faire cuire doucement et lentement. Mijoter du bœuf à la mode. Mijoter de la soupe. Mijoter de la viande.

— Fig. et fam. Traiter délicatement. Mijoter un enfant. Peu usité.

— Fig. Préparer de longue main. Mijoter un complot.

— MIJOTER, v. n. Bouillir à petit feu. Pendant que, toutes quatre, elles s'enfonçaient dans ce drame, les sauces, sur les fourneaux garnis de cendre, *mijotaient* doucement. (É. Zola.)

La mère fait une panade
Qui *mijote*, gluante et fade. (CH. CROS.)

— Fig. Ma vengeance mijote.

— SE MIJOTER, v. pron. Se traiter délicatement. Aimer à se mijoter.

— Fig. et pop. Être traité, préparé. Quelle est l'affaire qui se mijote entre vous ?

MI-JUIN, s. f. La moitié du mois de juin. A la mi-juin. Après la mi-juin. Passé la mi-juin.

— Vénerie. *Mi-juin, mi-graisse*. Se dit des cerfs, qui alors commencent à être gras.

* **MIKADO**, s. m. Nom de l'empereur du Japon comme chef spirituel et temporel.

MIKANIE, s. f. Bot. Syn. de MIKANIER.

MIKANIER, s. m. Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, renfermant une vingtaine d'espèces, généralement frutescentes, propres à l'Amérique tropicale, à l'Afrique méridionale et à Madagascar. L'espèce la plus intéressante est le mikanier guaco, qui jouit de propriétés excellentes contre la morsure des reptiles venimeux.

MIKEL, s. m. Nom que donnent à leurs dupes les diseurs de bonne aventure.

* **MIL**, adj. numér. invar. on prononce *mil*, sans mouiller ; ét. lat., *mille*, même signif.) C'est une abréviation de *mille* uniquement affectée à la supputation des années depuis l'ère chrétienne. L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq. Fait le septième janvier *mil* cinq cent quatre-vingt neuf, et scellé du sceau public de la ville (Voltaire.) Henri IV, empereur d'Allemagne, fut excommunié par Grégoire VII en l'année *mil* quatre-vingt. (Id.)

En l'an du Christ *mil* sept cent quatre-vingt,
Chez un tailleur, mon pauvre et vieux grand-père,
Moi, nouveau-né, sachez ce qui m'advint.
(BÉRANGER.)

* **MIL**, s. m. (pr. *mill, ll* mouill. ; ét. lat., *milium*, même signif.). Bot. Graminée annuelle, originaire des Indes orientales et cultivée en Europe ; sa graine est fort petite et sert à engraisser la volaille. Le mil est une cérèale. Semer du mil. Un grain de mil. On dit plus ordinairement *millet*.

— Graine de cette plante.

— *Mil d'amour* ou *de soleil*. Lithosperme officinal. || *Mil à chandelles*. Espèce de céréale de Cayenne. || *Mil à épis*. Sorgho. || *Mil à grappes*. Panis. || *Gros mil*. Houlque sorgho. || *Mil d'Inde* ou *d'Afrique*. Sorgho. || *Mil sauvage*. Melampyre des champs.

— Loc. prov. *C'est un grain de mil dans le bec d'un âne*. Se dit d'un don insuffisant.

— La Fontaine a fait rimer ce mot avec *il* :

Un jour un coq détourna
Une perle, qu'il donna
Au beau premier lapidaire.
Je la crois fine, dit-il,
Mais le moindre grain de *mil*
Serait bien mieux mon affaire.

MIL, s. m. Sorte de massue avec laquelle on fait des exercices gymnastiques. L'exercice des mils est originaire de la Perse.

* **MILADY**, s. f. (pron. *mi lè-di*). Titre, correspondant au français *madame*, qu'on donne à une dame anglaise, femme d'un lord ou d'un baronnet. Vous avez raison, milady. J'ai rencontré milady. Avez-vous vu milady ? || Pl., des *miladys* ou des *miladies*.

MILAH, (*Milea Colonia*). Géogr. Ville de la prov. de Constantine (Algérie), près du Rummel ; 3,000 hab.

MI-LAINE, s. 2 g. Étoffe moitié laine, moitié fil.

* **MILAN**, s. m. (ét. lat., *milvus*, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux de proie de la famille des falconides. L'espèce la plus connue est le milan royal. Le milan doit à sa longue queue fourchue et au vaste développement de ses ailes un vol aussi facile que rapide ; mais il n'a pas, en revanche, dans son bec court et grêle, dans ses faibles serres, des armes aussi redoutables que les faconidés, avec lesquels il a d'ailleurs beaucoup de rapports ; aussi montre-t-il peu de courage et n'attaque-t-il que de faibles proies. De petits mammifères, des reptiles, ou à leur défaut des chairs en putréfaction, composent la nourriture habituelle des milans. En captivité, il ne paraît susceptible d'aucune éducation. Le milan commun, qui habite presque toute l'Europe, est renommé pour sa poltronnerie. Milan royal. Milan noir. Milan parasite.

Milan royal

— Hort. *Milan d'été*. Sorte de poire précoce qui vient au mois de juillet.

— Ichtyol. Poisson du genre trigle. || Nom vulgaire de la raie pastenague.

MILAN, s. m. Econ. dom. Sorte de fromage à croûte rouge qui vient de Milan.

MILAN, (en latin *Mediolanum*, en italien *Milano*). Géogr. Ville d'Italie, sur l'Olona, ch.-l. de la prov. de son nom et siège d'un archevêché ; elle a 214,000 hab. et avec *Corpi Santi*, son faubourg, près de 320,000. On y admire la cathédrale ou *Dôme*, la basilique Saint-Ambroise, etc., et l'ancien couvent Sainte-Marie-des-Grâces ; le vaste théâtre de la *Scala*, etc. Elle possède la bibliothèque de *Brera* (200,000 vol.) et la bibliothèque *Ambrosienne* (100,000 vol. et 10,000 manuscrits). L'industrie consiste en carrosserie, velours, soies, tapis, bronzes dorés, cristaux, glaces, instruments de mathématiques et de physique, impressions typographiques et faïence imitant la porcelaine anglaise ; c'est l'entrepôt du commerce de l'Italie du nord. Valère Maxime, Ferrari, A. Alciat, B. Cavalieri, M.-G. Agnesi, Pie IV, Urbain III et Beccaria y sont nés. — La province actuelle de *Milan* a 2,393 kil. carrés et 1,115,000 hab.

— *Gouvernement de Milan*. L'une des deux divisions du royaume lombard vénitien de 1815 à 1859 renfermait 9 provinces. La paix de Zurich, 1859, le céda au Piémont.

MILANAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Milan.

— MILANAISE, s. f. Hort. Variété d'anémone à très grosses fleurs.

— Techn. Ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

— adj. Qui appartient à Milan ou au Milanais, ou aux habitants de cette ville ou de ce pays. Le peuple milanais. Les mœurs, les coutumes milanaises.

— MILANAIS. Ancien État de l'Italie du Nord, dont les limites ont varié, mais compris, en général, entre la Suisse au N., le Piémont à l'O., le Pô au S., Mantoue et le territoire vénitien à l'E. Capitale, Milan. Seigneurie sous les Torriani, 1247-1276 ; érigé en duché, 1395, au profit des Visconti, 1276-1447 ; possédé par les Sforza, 1447-1535 ; acquis par Charles-Quint, 1535, il fut enlevé à l'Espagne, 1706, par l'Autriche, qui le garda jusqu'en 1796.

MILANDRE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons chondroptérygiens, famille des sélaciens, dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui atteint 1 m. 50 à 2 mètres de longueur. Ce poisson, très commun sur les côtes de Provence, est aussi féroce que le requin ; sa chair est dure, répand une odeur désagréable et est difficilement comestible.

Milandre.

MILANEAU, s. m. (diminut. de *milan*). Ornith. Jeune milan.

MILANEZ. Géogr. V. MILANAIS.

MILANI (Aurelio ou Aureliano). Peintre italien, né à Bologne, 1675-1749, imitateur des Carrache.

MILANIÈRE, s. f. Fauconn. Lieu où l'on élève les milans pour la chasse.

MILAZZO. (*Mylæ*). Géogr. Bon port fortifié sur la côte N. de la Sicile.

MILBERT (Jacques-Gérard). Peintre et naturaliste, né à Paris, 1766-1840, fit partie de l'expédition de Baudin aux terres australes, 1800, puis fut chargé, en 1815, d'explorer l'Amérique du Nord. On a de lui : *Voyage pittoresque à l'île de France, au Cap et à l'île de Ténériffe ; Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson*, etc.

MILÉ (Franciscque). Peintre, né à Anvers, 1644-1680, élève des Frank, se fixa à Paris. Il excellait dans le paysage.

MILELA. Myth. Dieu de l'amour et du mariage, chez les Lithuaniens.

* **MILÉSIAQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à Milet ou aux Milésiens.

— Philol. *Fables milésiaques* ou substantiv. *les Milésiaques*. Contes obscènes, composés par Aristide de Milet, traduits en latin du temps de Sylla. Ils ont été imités par Lucien et Apulée.

MILÉSIE, s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des brachystomes, tribu des syrphides établi pour dix espèces exotiques de l'Amérique et des Indes, et huit d'Allemagne, de France et d'Italie.

MILÉSIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Milet.

— adj. Qui appartient à Milet ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, qui était adoré à Milet. || Surnom de Cérès, qui était adorée à Milet.

— Philol. *Fables milésiennes* ou *récits milésiens*. V. MILÉSIAQUE.

— *Lettres milésiennes*. Formules magiques composées de mots grecs et phrygiens.

MILET. Géogr. anc. Ville des Ioniens, sur la côte O. de Carie (Asie Mineure), à 15 kil. S. de l'embouchure du Méandre. Au temps de sa grandeur, du VIIIe au VIe siècle avant notre ère, elle avait, dit-on, jusqu'à trois cents colonies sur le Pont-Euxin ou la Propontide ; elle faisait tout le commerce du Nord en blé, poissons secs, esclaves et pelleteries. Patrie de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximène, d'Hécatée, d'Aspasie, d'Eschine, etc. Elle fut le siège de l'école philosophique d'Ionie.

MILET ou **MILLET** (Jacques). Poète français, 1425-1466, a composé vers 1452 *la Destruction de Troye la Grant*, ouvrage célèbre au XVe siècle.

MILHAU. Géogr. V. MILLAU.

MILI, s. m. Métrol. Mesure itinéraire d'Égypte valant 1,775 mètres.

MILIACÉ, ÉE, adj. (du lat. *milium*, millet). Bot. Qui ressemble au millet. || MILIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre millet.

* **MILIAIRE**, adj. 2 g. (du lat. *milium*, millet). Anat. Qui ressemble à des grains de mil. Glandes miliaires.

— Bot. *Glandes miliaires*. Très petits corps qui, lorsqu'on examine à contre-jour l'épiderme détaché d'une plante, paraissent sous la forme d'aires rondes ou elliptiques, ayant à leur centre une ligne obscure ou transparente, que beaucoup d'observateurs ont prise pour un pore, mais qui n'est peut-être que le sommet couché d'un poil très court.

— Minér. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils ont la grosseur d'un grain de chènevis ou de millet.

— Pathol. *Éruption miliaire*. Éruption de très petits boutons qui ressemblent à des grains de millet. || *Fièvre miliaire*. Phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre, caractérisée par de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, élevés d'abord très peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule ronge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles.

— Zool. Se dit d'un animal qui est extrêmement petit, comme le ver luisant miliaire.

— MILIAIRE, s. m. Erpét. Espèce de couleuvre.

— MILIAIRE, s. f. Pathol. Fièvre miliaire.

MILIANA. Géogr. Ch.-l. d'arr. et de subdivision militaire, à 118 kil. S.-O. d'Alger (départ. d'Alger), près du Chéliff ; population totale 7,400 hab., agglomérée 1,100.

MILIARÉSION, s. m. Métrol. anc. Monnaie d'argent qui fut en usage sous Constantin et ses successeurs, et qui valait 24 fois le nummus ou 96 assarions.

MILIARIE, s. f. Ornith. Espèce type du genre des bruants proyers.

MILIASSE, s. f. (ét. lat., *milium*, millet). Sorte de bouillie de maïs ou plutôt de millet. Elle courut à la cuisine, fit tuer des pigeons, frire des *miliasses*. (Mérimée.)

* **MILICE**, s. f. (étym. lat., *militia*, même signif. ; de *miles*, soldat). L'art de la guerre, la profession des armes, chez les anciens. Végèce a écrit sur la milice des Romains. On dit plutôt aujourd'hui *guerre* ou *art militaire*.

— Campagne, expédition militaire. Les prodiges dont Dieu avait accompagné ses prédications pour exciter les chrétiens à cette *milice* sacrée furent traités de faiblesse et de crédulité. (Massillon.) Peu usité.

— Fig. Dans le langage de l'Écriture sainte

La vie de l'homme est une milice continuelle. Elle est un état de guerre continuel.

— S'est dit aussi pour exprimer les forces militaires d'un État en général. Rien n'égala jamais la *milice* des Romains. (Boss.) Le zèle des bons empereurs pour maintenir l'ancien ordre de la *milice* romaine ne sert qu'à les exposer à la fureur des soldats. (Id.) Rome nourrissait une *milice* admirable qui ne respirait que la gloire. (Id.)

— Corps de troupes, armée. Une si vaillante milice lui promettait la victoire. Le capitaine perdit dans cette bataille la fleur de sa milice. On le vit, en ce dernier rang de la *milice*, ne refuser aucune fatigue. (Flech.) Il refond perpétuellement sa *milice*, sans jamais retrouver une force nationale. (Rayn.)

— Par anal. Ce n'est pas sans raison que les anciens disaient la *milice* céleste (en parlant des astres); jamais armée ne s'est moins écartée de ses rangs et n'a marché avec plus de discipline. (Bailly.)

— Par extens. Vous êtes monté d'un grade dans le service, et vous voilà toujours le même dans la *milice* de Jésus-Christ. (Massill.) Saint Dominique voulut créer au sein de l'Église triomphante une nouvelle *milice*. (Montalemb.)

— Fig. On a essayé d'établir, entre le trône qui doit protéger la nation et la nation qui doit défendre le trône, une *milice*, toujours sous les armes, d'ombrages, de soupçons, de méfiances. (Salvandy.)

— Particulièrement, Nom donné à des levées de bourgeois et de paysans faites par la voie du sort, soit pour recruter l'armée, soit pour former des régiments provinciaux qu'on ne réunissait que dans certaines occasions. Chaque ville, bourg ou village fournissait un nombre d'hommes proportionné au nombre de ses habitants. En ce sens, il est opposé à *troupes réglées*. Réunir les milices pour résister à une invasion. Forteresse qui n'est défendue que par la milice. La garde nationale mobile, la landwehr, sont des espèces de milices. Tirer au sort pour la milice. Officier de milice. Sergent de milice. Soldat de milice.

— Sorte de garde nationale, corps de troupes formé de citoyens et organisé pour la défense d'un pays en dehors des armées permanentes. Aux États-Unis, la milice est constituée par un acte du congrès de 1792. En vertu de cette loi, tout individu de 18 à 45 ans, jouissant des droits de citoyen et en état de porter les armes, est enrôlé dans la milice. Ils se trouvèrent tous avec leurs *milices*. (Anquet.) L'Espagne avait une armée de cent quarante-cinq mille hommes et de nombreuses *milices*. (De Pradt.)

— Nouvelles recrues.

— *Tirer à la milice*. Tirer à la conscription.

— Fig. et fam. *Soldat de la milice*. Homme qui n'a aucun avancement dans sa condition.

— Fig. et poét. *Les milices célestes*. Les anges, les bienheureux. Fameuses *milices* de la France, et maintenant, *milices* du ciel, paraissez ! (Chateaubriand.)

Parmi les célestes *milices*
Venez prendre part aux délices
De mes combattants épuisés (J.-B. Rouss.)

— S'emploie quelquefois en mauvaise part.

Milice du démon, gens hideux et hagards,
Engeance qui portait la mort dans ses regards.
(La Fontaine.)

— Féod. Service militaire dû par les roturiers.

— Hist. *Maître de la milice*. Titre du magistrat annuel de Venise, de 737 à 741. Après cette époque, on ne trouve plus que des *doges*. || *Comte de la milice*. Grand officier des empereurs grecs et latins, ministre de la guerre.

— Hist. anc. *Maître général de la milice*. Titulaire d'une charge militaire créée par Constantin. Il y avait deux maîtres généraux de la milice, ayant chacun sous leurs ordres deux maîtres de la cavalerie et deux maîtres de l'infanterie.

— Hist. eccl. *Milice de Jésus-Christ*. Nom donné par quelques auteurs à l'ordre de la Croix de Saint Dominique, parce que cet ordre avait été fondé pour combattre les hérétiques.

— Hist. de France. Corps d'archers permanents qui existait sous François Ier et Henri II, et qui jouissait de certains privilèges. || *Milice du roi*. Corps de 500 hommes recrutés parmi les bouchers de Paris par le comte de Saint Pol, pendant les querelles des Armagnacs et des Bourguignons.

* **MILICIEN**, s. m. Soldat de milice. Le seul nom de *milicien* était devenu, dans ce vaillant pays de France, un sujet d'horreur. (L. Blanc.)

MILICOTON, s. m. Hortic. Variété de pêche.

* **MILIEU**, s. m. (ét. lat., *medius locus*, même signif.). Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités. Voici le milieu de la place. Nous voici justement au milieu, dans le milieu. Couper un fruit par le milieu.

— S'emploie quelquefois adjectiv. *Le point milieu*. Le point du milieu.

— *Milieu du ciel*. Le point de l'équateur qui se trouve dans le méridien.

— Fig. *Tenir le milieu*. Occuper la place d'honneur.

— Dans un sens moins rigoureux, Tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités. Ville située au milieu de la France, dans le milieu de la France. Au milieu de l'église. Au milieu de la cour. Au milieu du chemin. Au milieu du bois. Au milieu de la foule. Au milieu de la ville. Prendre son adversaire par le milieu du corps. Au *milieu* de Paris il promène sa vue. (Boil.) Chaque étoile repose probablement au *milieu* d'un monde. (Libes.)

— *Au milieu de*. Dans, parmi. C'est bien il était auguste et majestueux au *milieu* de son palais et de sa cour ! (Boss.) Au *milieu* des places publiques, elle a prêché la sagesse. (Massill.) J'ai fait revivre le siècle d'Auguste au *milieu* de ma cour ; j'y ai mis la magnificence, la politesse, l'érudition et la galanterie. (Fenelon.) Vivre au *milieu* d'un peuple qui n'a pas de sentiments religieux, c'est vivre au *milieu* des bêtes féroces. (De Brehan.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Être élevé au milieu des grandeurs. Vivre au milieu des plaisirs. Au milieu des affaires, des plus grandes affaires, trouver des moments à donner à ses amis. Périr au milieu de ses succès, de ses victoires. Nous voyons dans cette princesse, au *milieu* des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne. (Boss.) Songeons qu'il n'établit partout la religion au dehors, que parce qu'il la fait régner au dedans et au *milieu* de son cœur. (Id.) Au *milieu* de leurs espérances et de leurs établissements, Dieu brise le bras de chair qui les appuyait. (Fléchier.) Se faisant au *milieu* d'elle-même une solitude intérieure et secrète... (Id.) Au *milieu* de ses peines et de ses douleurs, il n'est occupé que de nos intérêts. (Mass.) Un mal au *milieu* des plaisirs est pour les riches une épine au *milieu* des fleurs. (B. de St-P.)

Fam. et par exager. *Au beau milieu*. Tout au milieu. Tomber au beau milieu de la rue.

— *Au milieu*. Bien avant. Cette langue de terre s'avance au milieu de la mer. Ce bras de mer s'avance au milieu des terres.

— *L'aigle s'élève au milieu des airs*. Il s'élève à une distance considérable de la terre.

— Fig. *Au milieu des hommes*. Dans le monde, dans la société de nos semblables. Nous sommes destinés à vivre au *milieu* des hommes. (Acad.)

— Fam. *Au milieu de tout cela*. Parmi tout cela, avec tout cela, nonobstant tout cela. C'est un homme qui, au *milieu* de tout cela, ne laisse pas d'être à plaindre. (Acad.) Au *milieu* de tout cela, je voudrais le pouvoir servir. (Id.)

— Partie d'un ouvrage, prononcé ou écrit, placée entre le commencement et la fin. Ce passage se trouve au milieu, dans le milieu, vers le milieu du livre. Le milieu de son discours est fort beau. Être interrompu, demeurer court au milieu, au beau milieu de sa harangue. Se lever au milieu du sermon. Que le début, la fin, répondent au *milieu*. (Boileau.) Au *milieu* d'une églogue entonne la trompette. (Id.) De tristes pensées peuvent nous apparaître au *milieu* de ce tableau. (Villem.)

— Fig. *Au milieu du sujet*. Se dit à propos d'un roman ou d'une pièce de théâtre qui, dès le début, intéresse, et conduit directement à ce que l'auteur veut faire voir. On se trouve tout de suite au milieu du sujet.

— Point également éloigné des deux termes d'un espace de temps. Vers le milieu de la nuit. Sur le milieu du jour. Le commencement, le *milieu* et la fin des révolutions sont trois carrières abondantes pour l'intrigue et pour l'égoïsme. (Boiste.)

Et ce même Néron, que la vertu conduit,
Fait enlever Junie au *milieu* de la nuit. (Racine.)

— *Être au milieu de l'été, de l'hiver*, etc. Être dans un temps à peu près également éloigné du commencement et de la fin de l'été, de l'hiver, etc. Et camper devant Dôle au *milieu* des hivers. (Boil.)

— *Le coup du milieu*. Verre de liqueur qu'on boit au milieu du repas.

— Poétiq. *Le soleil était au milieu de son cours, la nuit était au milieu de sa course*. Il était à peu près midi, à peu près minuit.

— Fig., en parlant des choses morales. Ce qui est également éloigné des extrémités vicieuses. La vertu se trouve dans un juste milieu. La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. Il faut savoir en tout garder le milieu, le juste milieu, un juste milieu. Trouver, saisir, prendre le milieu entre les extrêmes, c'est être sage. Il y a une espèce d'amitié tendre qui tient le *milieu* entre l'amour et l'amitié. (Mlle de Scud.) Les coquettes tiennent le *milieu* entre les femmes vertueuses et les vicieuses. (Id.) Le juste *milieu* entre deux extrémités se mesure par rapport aux personnes : ce qui serait excessif pour l'une ne l'est pas pour l'autre. (Dac.) Le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours dans un juste *milieu*. (Montesquieu.) La vertu tient en toutes choses le *milieu* ; c'est aussi là qu'est la sûreté, la tranquillité, le bonheur. (B. de St-P.) Il y a un proverbe latin qui fait l'éloge du juste *milieu*. (Merimee.)

Ne hasardez jamais votre estime trop tôt,
Et soyez pour cela dans le *milieu* qu'il faut. (Mol.)

— *Amitié de milieu*. Amitié qui tient le milieu entre l'amour et l'amitié.

Cette amitié de *milieu*,
Te semble être selon Dieu. (Corneille.)

— Fig. Tempérament qu'on prend dans les affaires pour accommoder des intérêts différents, pour concilier des esprits opposés. Il faut chercher quelque milieu. Essayez de trouver quelque milieu pour contenter l'un et l'autre.

— *Il n'y a point de milieu*, ou simplement, *Point de milieu*. Il faut absolument prendre un des deux partis qui sont proposés, il n'y a point de terme moyen à chercher. Point de *milieu*, il faut se rendre ou combattre. (Acad.)

— Transition. J'ai eu d'abord pour la plupart des grands une crainte puérile ; dès que j'ai eu fait connaissance avec eux, j'ai passé presque sans *milieu* jusqu'au mépris. (Montesquieu.)

— Chose placée entre deux autres pour les faire communiquer ensemble. Les objets ne frappent pas immédiatement sur l'âme ; elle n'en reçoit les impressions que par des *milieux* interposés ; les sens sont ces *milieux*. (Bossuet.)

— L'entourage, le monde, la société avec laquelle on vit. Nous voguons sur un milieu vaste, toujours incertain et flottant. L'inexplicable, c'est que ces émigrants, dans la boue, les *milieux* corrompus, délétères, semblent ne pas trop s'altérer. (Michelet.) L'erreur forme le *milieu* doctrinal dans lequel s'agitent les esprits, respirent les âmes au temps présent. (L. Veuillot.) Je n'accuse que le *milieu* ou leur naissance les a jetés. (E. About.)

— *Le milieu social*. L'ensemble des conditions sociales au milieu desquelles on vit.

— Loc. proverb. *Vertu gît au milieu*. Toute vertu est entre deux vices ou entre deux excès.

— Anat. *Milieu de l'œil*. Humeurs diaphanes et plus ou moins épaisses qui entrent dans la composition de l'œil et sont destinées à imprimer diverses réfractions aux rayons lumineux pour l'accomplissement de la vision.

— Hist. *Empire du milieu*. Nom que les Chinois donnent au vaste pays qu'ils habitent.

— Phys. Espace matériel dans lequel un corps est placé. L'eau et l'air sont des mil eux. Milieux liquides. L'air est le milieu dans lequel nous vivons. L'eau est le milieu où vivent les poissons. || *Milieu éthéré*. Fluide très rare et très subtil, que l'on suppose répandu par tout l'univers. || *Résistance du milieu*. La densité des parties du milieu, qui retarde les mouvements des corps. || Tout corps solide ou fluide que d'autres substances peuvent pénétrer ou traverser. Les milieux réagissent sur les corps qui les pénètrent ou tendent à les pénétrer. La densité d'un milieu. Milieu rare. Milieu dense. C'est à la différence des milieux que la lumière traverse qu'est due la réfraction. Le verre et tous les corps transparents sont des milieux que la lumière traverse. *Milieu réfringent*. Substance qui prête passage à un corps, mais qui le fait changer de direction lorsqu'il se présente obliquement à sa surface.

— Polit. *Juste-milieu*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

MILIOLE, s. f. (ét. lat., *milium*, grain de mil). Hist. nat. Genre de mollusques ou de foraminifères, qui se trouve à l'état fossile dans les terrains marins tertiaires.

MILIOLIDÉES, s. f. pl. ctym. lat., *milium*, millet ; gr. εἶδος, forme). Bot. Famille des agathistegues.

MILIOLITE, s. f. Hist. nat. Synon. de MILIOLE.

MILIORATI, s. m. pl. Comm. Espèce de soies d'Italie, que l'on tire de Bologne et de Milan.

MILIOTE, s. 2 g. Geogr. Habitant, habitante de Milo.

— adj. Qui concerne Milo ou ses habitants.

* **MILITAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *militaris*, même signif.). Qui concerne la guerre, qui est relatif ou propre à la guerre. L'art militaire. La discipline militaire. Les vertus militaires. La gloire militaire. Les exploits militaires. Les fonctions militaires. Les emplois militaires. Les grades militaires. Récompense militaire. Punition militaire. Talents militaires. Éloquence toute militaire. Écrivain militaire. Morale militaire. De tous temps, les hommes sont convenus de se dépouiller et de s'égorger les uns les autres, et pour le faire plus ingénieusement et avec plus de sûreté, ils ont inventé des règles qu'on appelle l'art *militaire*. (La Bruy.) On a attaché de la gloire à la pratique des lois *militaires*, et de siècle en siècle on a encheri sur la manière de se détruire réciproquement. (Id.) Un prince qui n'a eu que des vertus *militaires* n'est pas assuré d'être grand dans la postérité. (Massill.) Gui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres, c'est elle qui les éleva sur le bouclier *militaire*, et les proclama souverains. (L. La Révolution, en mettant en mouvement tous les esprits, prépara l'époque des grandes combinaisons *militaires*. (Thiers.) Le grand Frédéric de Prusse, qui, en créant la discipline de ses troupes, créa en quelque sorte son royaume, doit être compté parmi les écrivains *militaires*. (Preval.)

— *Académies militaires*. Écoles militaires dans lesquelles on n'admet que des officiers.

— *Administration militaire*. Ensemble des services organisés pour assurer l'entretien de l'armée.

— *Architecture militaire*. Art de fortifier les places de guerre, de les entourer d'ouvrages qui puissent concourir à leur défense. Aujourd'hui, la plupart des travaux qui sont du domaine de l'architecture militaire sont confiés au corps du génie.

— *Art militaire*. Art de faire la guerre. L'art militaire peut être divisé en deux branches principales, la tactique et la stratégie.

— *Chantier militaire*. Celui où se construisent des vaisseaux de guerre.

— *Division militaire*. Étendue de territoire commandée par un général de division, dans l'organisation militaire de la France avant la loi du 24 juillet 1873. La France était partagée en 22 divisions militaires, comprenant plusieurs départements. Chaque division était partagée en subdivisions commandées par des généraux de brigade.

— *Écoles militaires*. Écoles où sont élevés des jeunes gens qui se destinent au métier des armes. Les écoles *militaires* sont pour notre armée de véritables pépinières d'officiers. (Preval.)

— *État militaire*. État gouverné militairement. || Dans une autre sens du mot *état*. Liste générale détaillée des troupes d'un État. Énumération de ses forces militaires.

— *Exécution militaire*. La peine de mort infligée aux soldats pour délit militaire. C'est là que se font les exécutions militaires. Violence qu'on exerce dans un pays pour punir les habitants de leur résistance ou pour les contraindre à quelque chose. Menacer un pays d'exécution militaire. Contraindre les habitants, par exécution militaire, à payer contribution. || Fig. Exécution faite brusquement, et sans observation des formalités ordinaires.

— *Fièvre militaire*. Espèce de fièvre maligne qui règne dans les armées.

— *Gouvernement militaire*. Gouvernement dans lequel l'armée ou les chefs militaires exercent l'autorité. L'Europe, qui s'est soulevée tout entière pour briser, sur le continent, le joug du despotisme *militaire*, le supportera-t-elle encore sur les mers ? (Bois.) Le gouvernement *militaire* conduit au despotisme. (Id.) Chez les peuples de l'Afrique, le pouvoir *militaire* ou royal l'emporte sur le pouvoir religieux. (B. de St-P.)

— *Heure militaire*. Heure précise, exacte.

— *Honneurs militaires*. Honneurs qu'on rend aux commandants de troupe ou à des personnages officiels, dans certaines circonstances.

— *Justice militaire*. Celle qui s'exerce parmi les troupes, suivant des lois spéciales.

— *Législation militaire*. Tout ce qui se rattache à la constitution et à l'état militaire d'un pays, c'est-à-dire au recrutement, à l'équipement, à l'instruction, à l'entretien, au licenciement des troupes, de même qu'au maintien de la discipline, qui toutefois est le but spécial de la législation militaire.

— *Marine militaire*. Ensemble des vaisseaux de guerre d'un État, et de tout ce qui s'y rattache, ports, arsenaux, etc.

— *Poste militaire*. Celui ou stationnent ordinairement les bâtiments de guerre d'un État.

— *Routes militaires* ou *stratégiques*. Chemins qui ont été percés pour faciliter les opérations militaires. Routes militaires de l'Ouest, de la Vendée.

— *Science militaire*. Connaissance fondée en principe de tout ce qui se rapporte de près ou de loin au métier des armes. L'histoire militaire des nations anciennes et modernes, les variations introduites, à diverses époques, dans les différentes armes, les notions particulières à chacune d'elles, tous les détails relatifs à l'organisation, à l'administration, à la comptabilité, à la police et à la discipline des armées, tels sont les principaux éléments de la science militaire.

— *Testament militaire*. Testament fait à l'armée pendant la durée d'une campagne, et dans lequel on est dispensé d'observer la plupart des formalités ordinaires.

— S'emploie quelquefois par opposition à Civil. Se montrer également propre aux emplois civils et aux emplois militaires. Les autorités civiles et les autorités militaires.

— Bot. *Herbe militaire*. Nom vulgaire de la mille-feuille, plante vulnéraire propre à arrêter le sang qui coule d'une blessure. Pline donnait ce nom à une espèce d'épervière.

— Géogr. *Frontière* ou *Confins militaires*. V. CONFINS MILITAIRES.

— Hist. *Ordres religieux militaires*. Dénomination qui était commune à plusieurs ordres de chevaliers chrétiens, institués pour défendre la chrétienté contre les infidèles, soit mahométans, soit idolâtres. Les templiers, les chevaliers de Rhodes, les chevaliers de Calatrava appartenaient à des ordres religieux militaires.

— Hist. rom. *Colonne militaire*. Colonne sur laquelle était gravé le dénombrement des troupes d'une armée romaine par légions, selon leur rang, pour conserver la mémoire du nombre des soldats qu'on avait employés à quelque expédition. || *Voies* ou *chemins militaires*. Routes pavées, construites sous Auguste, par Agrippa, pour faciliter les mouvements stratégiques des armées romaines ; elles étaient plus larges et plus directes que les routes ordinaires.

— Myth. anc. Une des épithètes que les aruspices donnaient à Jupiter.

— **MILITAIRE**, s. m. Homme de guerre. C'est un bon militaire. Nouveau militaire. Militaire instruit, exercé. On a donné des récompenses à tous les vieux *militaires*. (Acad.) Les braves *militaires* font la guerre et désirent la paix. (Napol.) Les batteries, dehors et ouvrages extérieurs des fronts d'attaque de nos places de terre recevront, à l'avenir, les noms des géné-

raux, commandants et autres *militaires* qui se seront illustres dans la defense des places. (Id.)

— La totalité des gens de guerre. L'esprit du militaire est generalement bon dans cette province. Cette ordonnance depiut au militaire.

— L'etat, la profession militaire. Être dans le militaire. La gendarmerie dans les anciens Etats de l'Eglise se recrute, partie dans le *militaire*, partie dans le civil. (E. About.)

* **MILITAIREMENT**, a lv. D'une manière militaire. Agir militairement. Juger militairement. Executer militairement un bourg, un village. Les Etats-Unis furent secourus *militairement* par la France, qui les traita en alliés. (Chateaub.) Tous ces gens-la riaient *militairement*, à la prussienne, comme aux manœuvres. (L. Halevy.)

— *Executer militairement un soldat.* Le fusiller.

— A l'heure militaire. Trouvez-vous militairement au rendez-vous.

MILITANT, part. pres. du v. Militer. Cette raison militant pour moi, ne militant point contre moi.

* **MILITANT, ANTE**, adj. Théol. Qui combat. Se dit, dans le style mystique, des fidèles qui sont sur la terre, parce que la vie d'un chrétien est regardée comme une milice ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au demon et a ses propres passions.

— *L'Église militante.* L'assemblée des fidèles sur la terre.

— Se dit aussi, dans le langage ordinaire, pour Qui lutte, qui est agressif, en parlant des personnes et des choses. Parti militant. Sectaire militant. Attitude militante. Politique militante.

— Substantiv. Les militants d'un parti.

MILITARISATION, s. f. (pr. *mi-li-ta-ri-za-cion*; rad. *militariser*). Organisation militaire.

MILITARISER, v. a. 1re conj. Néol. Rendre militaire. Militariser une nation.

MILITARISME, s. m. Néol. Système militaire. Voici des celebrités roturieres confondues avec les débris du *militarisme* impérial. (L. Blanc.)

* **MILITER**, v. n. 1re conj. (et. lat., *militare*, même signif.). Combattre. Inusité au propre.

— Fig. Être en faveur, a l'avantage de quelqu'un. Cette raison, cet argument *milite* pour moi, ne *milite* point contre moi. (Acad.)

MILIUM, s. m. (pron. *mi-li-omm*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre millet.

MILIUSIE, s. f. Bot. Genre de plantes ligneuses de la famille des anonacees, croissant sous le tropique asiatique.

MILIZIA (François). Architecte italien, ne a Oria (Terre d'Otrante), 1725-1798, a laissé : *Principes d'architecture civile; Vies des plus celèbres architectes; l'Art de voir dans les beaux arts*, etc.

MILK SICKNESS, s. m. (mots anglais signifiant *maladie du lait*). Art véter. Affection contagieuse du bétail qui sevit dans les régions occidentales des Etats-Unis, et qui se communique a l'homme par l'intermediaire du lait et du beurre provenant des animaux infectés.

MILL (James). Philosophe et historien anglais, ne a Montrose, 1773-1836, est surtout connu par son *Histoire de l'Inde*. On lui doit encore : *Eléments d'economie politique; Analyse des phenomenes de l'esprit humain*, etc. || **MILL** (John-Stuart). Philosophe anglais, ne a Londres, 1806-1873, fils du precedent, écrivit dans les journaux et dans les revues une foule d'articles d'un liberalisme avancé, et dirigea de 1835 a 1840 le *London and Westminster Review*, organe du parti radical. Son premier ouvrage fut *System of Logic ratiocinative and inductive*; des lors il voulut appliquer a l'etude des phenomenes moraux les methodes des sciences positives, comme le fait l'ecole positiviste française, et deploya un esprit original, etendu, vigoureux, systematique. On lui doit *Essays of some unsettled questions of political Economy; Principles of political Economy; Sur la Liberté; le Gouvernement representatif; Auguste Comte et le Positivisme*, etc. Il fut député de Londres en 1867, et correspondant de l'Academie des sciences morales de France, 1869.

MILLA, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des liliacées agapanthées, originaires du Mexique.

MILLADE, s. f. (pron. *mi-llade*, *ll* mouill.). Bouillie faite avec le mil.

— Petit mil.

MILLARE, s. m. (rad. *mille*). Metrol. Nom d'une dans l'origine au kilometre.

MILLANGUE, s. m. (pron. *mi-llanghe*, *ll* mouill.; rad. *mil*). Bot. Un des noms vulgaires du sorgho.

MILLARD, s. m. (pron. *mi-llar*, *ll* mouill.). Nom donne anciennement aux gueux qui mendiaient dans les campagnes.

MILLARÈS, s. m. (pr. *mi-lla-rès*, *ll* mouill.). Comm. Espece de cigare.

— Numism. Monnaie d'argent de Montpellier au moyen âge.

MILLAS, s. m. (pr. *mi-lla*, *ll* mouill.; rad. *mil*). Sorte de gâteau.

MILLAS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Perpignan (Pyrenees-Orientales); 2,300 hab.

MILLAU. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aveyron, a 71 kil. S.-E. de Rodez, sur le Tarn. Eaux minérales; houille. Gants de peau, draps, laines, crin, fromage de Roquefort. Patrie de Bonald; 16,600 hab.

* **MILLE**, adj. numér. 2 g. (ét. lat., *mille*, même signif.). Ne prend point la marque du pluriel. Dix fois cent. Dans l'ecriture des nombres, un chiffre, pour être place au rang de mille, doit avoir trois chiffres a sa droite. Mille hommes. Mille chevaux. Mille navires. Mille ecus. Dix mille hommes. Louis XII avait donne, pour l'investiture de Milan, cent *mille* ecus d'or. (Volt.)

— Nombre incertain, mais fort grand. Mille personnes l'ont vu. Mille temoignages, mille preuves se reunissent contre lui. Donner mille coups a quelqu'un. Avoir mille affaires. Mille chimères lui passent par la tête. Rendre mille grâces. Je vous ai dit cela mille fois. Mille gens l'ont fait. On lui dit *mille* fois que la franchise n'était pas une vertu de la cour. (Flechier.) Ils donnent a la complaisance pour votre rang *mille* demarches dont leur propre goût et leur nouvelle foi les éloignent. (Mass.) Une troupe illustre que *mille* actions distinguent plus que le nom du fameux general qu'elle a l'honneur d'avoir a sa tête. (Id.) *Mille* fois dans les combats vous avez vu disparaître en un instant les compagnons de vos exces. (Id.) On a *mille* remedes pour adoucir le malheur de l'honnête homme, on n'en trouve pas un pour alleger celui du mechant. (La Bruy.)

> La cour de Claudius, en esclave fertile,
> Pour deux que l'on cherchait en eut présenté *mille*
> (RACINE.)

— *Mille et un.* Se prend quelquefois pour désigner un nombre indéfini.

— On redouble quelquefois le mot *mille*, et l'on dit par emphase, *mille et mille*. Il y a mille et mille choses a dire la-dessus. On a dit cela mille et mille fois. *Mille et mille* lauriers dont sa tête est couverte. (Corn.) Mad une, je vous demande *mille* et *mille* pardons, mais il faut que je vous quitte. (Mérimée.)

> Après qu'ont eut mangé, *mille* et *mille* fusées,
> S'elançant vers les cieux ou droites ou croisées,
> Firent un nouveau jour. (Corn.)
>
> Sera-ce entre ces murs que *mille* et *mille* voix
> Font résonner encor du bruit de ses exploits? (Id.)

— *Il s'est donné à tous les mille*, en sous-entendant le mot *diables*. Il a éprouvé un dépit très vif. || *S'enfuir a tous les mille* S'enfuir très loin. || *Menteur comme tous les mille*. Fort menteur.

— Millième. Le nombre mille. Numéro mille

— *Mille* employé pour la date des annees. Par abréviation, on écrit *mil* dans la supputation ordinaire des années depuis l'ère chrétienne. L'an *mil* huit cent quatre-vingt-cinq. Mais on écrit *mille* en parlant des annees qui ont precédé notre ère et de celles qui suivront le mill-sume ou nous sommes. L'an deux mille. La premiere irruption des Gaulois arriva sous le regne de Tarquin, environ l'an du monde trois *mille* quatre cent seize. (Vertot.)

— Bot. *Arbre de mille ans*. Le baobab.

— Philol. *Les Mille et une nuits*. Recueil de contes arabes. || *Les Mille et un jours*. Titre d'un recueil de contes persans.

— Substantiv. Mille personnes *Mille* autres mieux que moi pourraient vous en instruire. (Racine.)

— Hist. *Les mille*. Nom donné aux compagnons de Garibaldi dans son expédition de Sicile, en 1860.

— MILLE, s. m. Le nombre mille. Mille multiplié par vingt, par cent. Le premier mille. Le second mille. Unite de mille. Dizaine de mille. Centaine de mille.

— Le chiffre qui represente mille. Placer les mille sous les mille et les centaines sous les centaines.

— Fig. *Mettre dans le mille*. Réussir pleinement. Locution tiree du jeu de tonneau.

— Quantité de mille objets. Un mille d'aiguilles.

— Pop. *Il y en a des mille et des cents*. Il y en a beaucoup.

— Pav. *Grand mille*. Quantité de 1,122 pavés. || *Mille ordinaire*. Quantite de 1,020 paves.

* **MILLE**, s. m. (ét. lat., *mille*, sous-entendu *passus*, mille pas). Metrol. Mesure itineraire dont l'étendue differe suivant les pays. || Le mille romain valait environ 1,472 metres, et celui de Strabon 1,532. || Le mille d'Allemagne vaut 7 kil. 5. || Le mille anglais vaut 1 kilom. 609. || Mille autrichien, 7 k. 586. || Mille metrique d'Italie, 1 kil. || Mille métrique de Belgique, 1 kil. || Mille hollandais, 1 kil. || Mille de Suede, 10 kil. 688.

— En navigation, le chemin se mesurait autrefois par tiers de lieue appelé *mille marin* de 60 au degré, équivalant à 1,852 metres. || Le *mille geographique*, de 15 au degré equivaut à 7,422 mètres.

— Employé dans cette acception, le mot *mille* est susceptible de prendre la marque du pluriel. On accoutumait les soldats romains à aller le pas militaire, c'est-a-dire a faire en cinq heures vingt *milles*, et quelquefois vingt-quatre. Montesquieu. Un intervalle d'une cinquantaine de *milles* sépare ces deux villes. (La Harpe.) J'avais dans la journée parcouru à cheval une soixantaine de *mille*. (Id.)

— Antiq. rom. *Mille d'or*. Colonne milliaire elevee a Rome sur le forum et servant de point de depart a toutes les routes qui sortaient de Rome.

— Astron. *Mille de longitude*. Chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au meridien d'ou il est parti et d'où il a fait voile. || Difference de chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le meridien sous lequel est le vaisseau, et celui d'où la derniere observation a été faite.

MILLÉA, s. f. Bot. Syn. de MILLA.

MILLE-AU-GODET, s. m. Hortic. Sorte de petite poire.

MILLE-CANTON, s. m. Pêch. Très petit fretin, qui paraît de temps en temps en quantite innombrable; il n'est pas generalement plus long qu'une epingle.

MILLEDGEVILLE. Géogr. Capitale de la Géorgie (Etats-Unis), sur l'Oconée, a 4,027 kil. S.-E. de Washington; 5,000 hab.

MILLE-DIABLES, s. m. pl. Hist. Nom donne a certaines troupes d'aventuriers, sous le règne de François Ier; on commença à leur donner ce nom en 1523.

MILLÉE, s. f. (pr. *mi-llé*, *ll* mouill.). Graine de millet decortiquée et cuite dans du bouillon ou du lait. C'est un aliment sain et agreable si on y ajoute du sucre.

MILLE-FANTI, s. m. Art culin. Mots italiens qu'on emploie pour désigner une pâte de vermicelle qui a une forme ovale.

MILLE-FEUILLE, adj. 2 g. Bot. Qui a les feuilles extrêmement découpées, comme la renoncule mille-feuille.

* **MILLE-FEUILLE**, s. f. (ét. lat., *millefolium*, même sens). Bot. Nom vulgaire du genre achillee. Il doit ce nom aux nombreuses decoupures des feuilles de plusieurs de ses espèces. La plupart sont des herbes vivaces, croissant dans les diverses régions de l'Europe, et surtout dans les montagnes. Leurs fleurs sont blanches ou jaunes, quelquefois rougeâtres ou violacées. La mille-feuille commune. La mille-feuille ptarmique. La mille-feuille dorée. La mille-feuille visqueuse. La mille-feuille élégante. La mille-feuille commune s'appelle aussi vulgairement *herbe à la coupure, herbe au charpentier, herbe militaire*, à cause de ses prétendues proprietes pour la guérison des coupures. La mille-feuille est loin de meriter la réputation dont elle jouissait autrefois. || Pl. des *mille-feuilles*.

— *Mille-feuille aquatique*. Nom vulgaire du plumeau, des myriophylles, des cornilles et de quelques renoncules. || *Mille-feuille cornue*. On appelle ainsi les cornilles, a cause de leurs feuilles decoupees et de leurs fruits cornus. || Variete de la renoncule aquatique dont les fleurs, très petites, sont portees sur des pédoncules couchés en forme de corne. || *Mille feuille en épi*. Le myriophylle a épi. || *Mille-feuille à feuilles de coriandre*. Nom vulgaire du pied-laudre aquatique. || *Mille-feuille des marais*. L'utriculaire commune. || *Mille feuille marine*. Nom qu'on donne a plusieurs espèces de varechs a frondes très divisées.

MILLEFIORI, s. m. (ét. ital., *mille*, mille; *fiori*, fleurs). Techn. Nom donné a des objets de verre dans lesquels on voit une mosaique représentant des fleurs.

* **MILLE-FLEURS**, s. m. pl. Mot qui ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *Eau de mille-fleurs*. Urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remede. || *Eau de mille-fleurs, huile de mille fleurs*. Eau, huile extraite de la bosse de vache, par distillation. || *Rossolis de mille-fleurs*. Sorte de rossolis dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillees.

— Bot. Le thlaspi des champs. || On donne le même nom a des plantes qui y ressemblent.

MILLE-GRAINES, s. f. Botan. Plante de Saint-Domingue, qui imite l'hysope. || On donne le même nom a la turquette, aux herniaires, à la radiole et aux oldenlandies.

MILLEGREUX, s. m. Bot. Jonc marin qui borde les côtes.

MILLEGROUX, s. m. Superst. Espèce de loup-garou.

MILLE-ILES. Géogr. Espèce de lac formé par le Saint-Laurent, à l'endroit ou il sort du lac Ontario.

* **MILLÉNAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *millenus*, même signif.; de *mille*, mille). Qui contient mille. Le nombre millénaire.

— *Règne millénaire*. Prétendu empire qui devait durer mille ans, et sur lequel les âmes pieuses fondaient les plus grandes espérances. Tout devait y être joie et magnificence, par suite de l'arrivee du Messie. Les paroles adressees par les prophètes aux Israélites accables par le malheur, avant et après la captivité de Babylone, par leur aleaissement successif et prolongé, donnèrent naissance parmi le peuple a cette opinion, qui prit, surtout à l'epoque de la venue de Jesus-Christ et sous la domination romaine, toute la consistance qu'ont les rêves de bonheur dans l'imagination des malheureux.

— Dans un sens analogue, Le christianisme, devenu une Église tres nombreuse, oublie totalement ses rêves *millenaires*. (E. Renan.)

— MILLÉNAIRE, s. m. Chronol. Dix siècles ou mille ans. Dans le premier millenaire. Le premier, le second *millénaire*. (Acad.)

— Chiffre qui indique les mille.

— Nom d'un fonctionnaire de l'empire des Incas. Le *millénaire* rendait compte au ministre de l'inca (Raynal.)

— MILLENAIRES, s. m. pl. Hist. religieuse. Partisans du regne millenaire. || Sectaires qui croyaient que le monde devait finir en l'an mille.

* **MILLÉNARISME**, s. m. Hist. relig. Doctrine des millenaires. Le *millenarisme* et, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'apocalyptisme ont fleuri dans l'Iran depuis une epoque fort ancienne. (E. Renan.)

— Ensemble des partisans de cette secte.

MILLÉNISTE, s. m. Prophète des derniers jours.

MILLÉNIUM, s. m. (pron. *mil-lé-ni-omm*). Regne de mille ans, attendu par les millénaires.

MILLE-PATTES, s. m. Entom. Nom vulgaire des scolopendres.

MILLEPÈDE, s. m. (ét. lat., *mille*, mille; *pes, pedis*, pied). Entom. Araignée de mer.

— Mollusq. Nom vulgaire d'une espèce de strombe.

* **MILLE-PERTUIS**, s. m. (ét. fr., *mille*, et *pertuis*, trou, parce qu'en regardant cette plante au soleil, on voit sur ses feuilles quantité de petits points transparents qui paraissent autant de trous). Bot. Genre de la famille des hypéricinées, renfermant plus de cent vingt espèces, dont l'une contient une huile volatile abondante, que l'on faisait entrer autrefois dans une foule de compositions officinales,

Mille-pertuis : *a*, branche; *b*, fruit coupé; *c*, fleur.

à raison des nombreuses propriétés qu'on lui supposait. Les mille-pertuis sont des plantes herbacées, sous-fruticescentes, cultivées dans quelques jardins à cause du joli vert de leur feuillage, de la grâce de leur port et de la grandeur de leurs fleurs originales. Mille-pertuis a grand calice. Mille pertuis élegant. Mille-pertuis perfore. || *Herbe à mille pertuis*. Nom vulgaire du mille-pertuis commun ou officinal.

* **MILLE-PIEDS**, adj. 2 g. (ét. fr., *mille*, et *pied*). Entom. Qui a un tres grand nombre de pieds.

— MILLE-PIEDS, s. m. Nom vulgaire des myriapodes, et en particulier des scolopendres.

— Bot. Nom qu'on donne, dans plusieurs colonies françaises, à un arbre de la famille des guttiferes.

— Moll. Espèce de ptérocère.

MILLE-POINTS, s. m. Mollusq. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

MILLEPONCTUÉ, ÉE, adj. (de *mille*, et *ponctué*). Hist. nat. Qui est couvert d'une multitude de points.

MILLÉPORACÉ, ÉE, adj. Zooph. Qui ressemble à un millépore.

* **MILLÉPORE**, s. m. (ét. fr., *mille*, et *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux dont la surface est creusée d'une multitude de pores, et qui comprend des espèces fossiles et actuelles dont la plus remarquable habite la mer des Antilles.

MILLÉPORÉ, ÉE, adj. Polyp. Qui ressemble à un millépore. || **MILLÉPORÉES**, s. f. pl. Ordre de la section des polypiers pierreux foraminés, comprenant dix-huit genres ayant pour type le millepore.

MILLÉPORITE, adj. 2 g. (rad. *millépore*). Hist. nat. Qui est percé de pores ou de cellules à l'interieur.

— **MILLEPORITES**, s. m. pl. Moll. Tribu de la famille des mollusques polythalames décapodes.

MILLER (Philippe). Célèbre botaniste anglais, 1691-1771, a laissé plusieurs ouvrages d'horticulture très estimés.

— **MILLER** (Jean Martin). Poète et romancier allemand, né à Ulm, 1750-1814, a composé des élégies, des romans et des chants (*Lieder*), qui sont restés populaires.

MILLERAND, adj. Vitic. Se dit de raisins à grains très petits et sans pépins. Raisins millerands

MILLERET. s. m. Passem. Agrément pour les bordures de robes de femmes.

MILLÉRITE. s. f. (de *Miller*, nom pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes des régions chaudes de l'Amérique.

MILLÉRITE. s. f. (de *Miller*, n. pr.). Miner. Sulfure naturel de nickel.

MILLEROLE. s. f. Metrol. Mesure de capacité pour les liquides, qui est employée à Tunis ; elle équivaut à 61 litres 33. On l'appelle aussi *millerole de Marseille*.

— Techn. Vase de terre vernissé dans lequel les savonniers mettent l'huile d'olive.

MILLÉRICRINE. s. f. Echin. Genre d'échinodermes crinoïdes de la famille des apiocrinidés.

* **MILLÉSIME**. s. m. (ét. lat., *millesimus*, millième). Numism. Ensemble des chiffres qui marquent l'année sur les médailles, monnaies et monuments, depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille. On ignore en quelle année cette médaille a été frappée, car le *millésime* n'y est pas, le *millésime* est effacé. (Acad.)

— Par extens. Se dit en parlant des médailles et monnaies frappées avant l'an 1000. Les anciens ne se servaient pas de millésime. On n'a commencé à en faire usage que vers le commencement du XVe siècle, et il paraît qu'il fut d'abord adopté en Allemagne et dans les Pays-Bas. La première de nos monnaies qui en porte un est de 1493. Cet usage, abandonné ensuite, fut remis en vigueur en 1549. Quand le chiffre de l'année n'est pas marqué, il se déduit du nom du prince régnant et de l'année de son règne, des magistrats en exercice, des circonstances rappelées, etc. Pour les médailles romaines, le millésime se calcule d'après le consulat, le tribunat, etc. Le millésime de cette médaille fait connaître qu'elle fut frappée l'année du couronnement de Charlemagne.

MILLESIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Millésimer. S'empl. adjectiv. Pays millésimé.

MILLESIMER. v. a. Ire conj. (rad. *millésime*). Prendre la millième partie.

— Lever un tribut d'un millième.

— Prendre un sur mille.

— Fig. On a dit de l'inoculation qu'elle nous *millesime*, tandis que la nature nous décime ; que lire donc de la vaccine ? (Noel.)

MILLESIMO. adv. (pr. *mil-lé-zi-mo* ; ét. lat., *millesimo*, même signific.). Millièmement. Il s'emploie quand on a commencé à compter des articles par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit pour la deux-millième place, *bis millesimo*, pour la trois-millième, *ter millesimo*, etc.

MILLESIMO. Geogr. Village du Piémont (Italie), sur la Bormida, à 22 kil. N.-O. de Savone. Victoire de Bonaparte, 14 avril 1796.

MILLESOUDIER. s. m. Pop. Homme qui a mille sous à dépenser par jour ; homme riche. Vieux mot.

MILLESPÈCE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au calament, qui, par ses vertus, peut remplacer plusieurs espèces de plantes.

* **MILLET**. s. m. (pr. *mi-lle*, *ll* mouill ; rad. *mil*). Bot. Genre de la famille des graminées, appelé aussi *mil*. Cette céréale, originaire de l'Inde, est depuis longtemps cultivée en Europe, surtout dans le Midi. Le fruit est un petit grain arrondi et jaunâtre. Dans beaucoup de contrées de l'Inde, le millet forme une des principales denrées alimentaires ; chez nous on l'emploie surtout à nourrir la volaille et les oiseaux de cage ou de volière ; on en fait aussi de la farine qu'on mange en bouillie, mais qui est peu appropriée à la panification.

— *Millet d'Afrique*. Le sorgho. || *Millet d'amour*. Un des noms vulgaires du grémil officinal. || *Millet à balais*. Un des noms vulgaires de la houlque sorgho. || *Millet en branches*. Nom vulgaire du panic millet. || *Millet de Gaffrerie*. La houlque saccharine. || *Millet à chandelles*. Nom vulgaire de la houlque à épi. || *Millet des cherres*. La balsamine des bois. || *Millet en épis*, *millet d'Italie*. Noms vulgaires du panic cultivé. || *Millet à grappes*. Le panic. || *Millet gris*, *millet perlé*. Noms vulgaires du gremil officinal. || *Millet d'Inde* ou *de Turquie*, ou *gros millet*. Noms vulgaires sous lesquels on a désigné la houlque sorgho et le maïs. || *Millet jaune* et *millet sauvage*. Le mélampyre des prés. || *Millet long*. L'alpiste. || *Millet noir*. Le sarrasin. || *Millet des petits oiseaux*. Espèce de panic. || *Millet sauvage*. Le mélampyre. || *Millet du soleil*. Le gremil.

— Graine de millet. Semer du millet. Un grain de millet. Farine de millet. Les cailles se nourrissent de blé, de *millet* et de toutes sortes de graines. (Buff.)

— Pop. Pour marquer qu'une personne a extrêmement peur, on dit qu'*on lui boucherait le derrière avec un grain de millet*.

— Loc. prov. *C'est un grain de millet dans la gueule d'un âne*. Se dit lorsque ce qu'on donne à quelqu'un n'est pas à beaucoup près suffisant pour ses besoins. Très familier

— Pathol. Nom qu'on donne à l'exanthème miliaire.

MILLET (Jean François). Peintre français, né à Gréville (Manche), 1815-1875 ; élève de Delaroche, il s'essaya d'abord, avec peu de succès dans la peinture de genre et la peinture historique. Puis il se renferma dans l'étude des mœurs rurales et des scènes champêtres. Ses œuvres lui assignent une place distinguée parmi les peintres les plus remarquables du XIXe siècle.

MILLETIE. s. f. Bot. Genre de papilionacées dalbergiées, établi pour des arbres ou arbrisseaux grimpants de l'Asie tropicale.

MILLETTE. s. f. (pr. *mi-llete*, *ll* mouill. ; rad. *mil*). Bot. Variété de maïs à petits grains.

MILLEVACHE. Geogr. Plateau considérable des monts du Limousin.

MILLEVOYE (Charles-Hubert). Poète, né à Abbeville, 1782-1816, couronné par l'Académie de Lyon, 1804, et, à plusieurs reprises, par l'Académie française ; il excella dans la poésie élégiaque. *Charlemagne à Pavie* et *Alfred* sont des épopées médiocres ; il traduisit en vers l'*Iliade*, les *Bucoliques*, etc.

MILLI. Préfixe employé dans le système métrique pour indiquer la millième partie d'une mesure.

* **MILLIAIRE**. adj. 2 g. du lat. *mille*, mille, parce que chez les Romains on comptait par mille pas géométriques. Se dit des bornes, des pierres, placées de distance en distance sur les grands chemins pour indiquer les milles, les lieues, les kilomètres, etc. Les pierres milliaires sur les grandes routes furent établies par Caius Gracchus. Borne milliaire. Colonne milliaire. Pierre milliaire.

— Antiq. milit. *Cohorte milliaire*. Cohorte qui, selon Végèce, était composée de 1,005 fantassins et de 132 cavaliers.

— Bot. Se dit des feuilles et des écailles qui sont si fines et si multipliées qu'on ne peut les compter. Se dit aussi des semences ou des glandes qui ressemblent à des graines très fines.

— MILLIAIRE. s. m. Pierre ou borne qui marque les distances. Le premier, le second *milliaire* est à tel endroit. (Acad.)

— *Milliaire doré*. Colonne qu'Auguste fit élever au milieu de Rome, et d'où l'on commençait à compter les milles pour tous les grands chemins de l'empire. Lors de la translation de l'empire à Constantinople, Constantin fit élever dans la place de l'Augusteon un milliaire doré. C'était une arcade ornée de statues, et destinée au même usage que le milliaire de Rome.

— Chaudière dans laquelle on faisait chauffer l'eau des thermes, chez les Romains.

— Par anal. Vase haut et étroit, auquel était adjoint un petit fourneau, et dont on se servait chez les Romains pour faire chauffer des boissons.

* **MILLIARD**. s. m. Mille fois un million, mille millions, ou dix fois cent millions. Dans notre système de numération, le milliard est l'unité du dixième ordre, ou l'unité du quatrième ordre ternaire. Pour qu'un chiffre écrit représente des milliards, il faut qu'il ait neuf chiffres à sa droite. Un seul fils de Noé produisit une race qui, au bout de deux cent quatre-vingt-cinq ans, se montait à six cent vingt-trois *milliards* six cent douze millions. (Volt.)

— Nombre très considérable. Les premiers biens, la religion et la liberté, coûtent au genre humain des *milliards* de victimes. Boiste.)

— Le milliard est aussi appelé *billion*, nom qui est préférable pour la régularité de la nomenclature.

— Fin. Milliard de livres ou de francs. La dette de cet Etat est de plusieurs *milliards*. Acad.)

— Hist. *Indemnité du milliard*. V. INDEMNITÉ.

MILLIARE. s. m. Métrol. Millième partie de l'are.

* **MILLIASSE**. s. f. (radic. *mille*). Fam. et par dénigrement. Fort grand nombre. Milliasse de merdrants. Milliasse de fourmis. Milliasse de rats. Des milliasses de moucherons.

— A été quelquefois employé pour Mille milliards.

* **MILLIÈME**. adj. 2 g. (du lat. *millesimus*, même signif.). Se dit d'un nombre ordinal qui complète le nombre de mille. Être le millième. La millième année.

— Se dit d'une des parties d'un tout que l'on suppose composé de mille parties. Il a eu la millième partie des bénéfices de cette entreprise.

— Par exager. S'emploie pour une petite partie indéterminée d'un tout. Si j'avais la *millième* partie de son bien, je serais assez riche. (Acad. De tout ce qu'il vous dit là, il n'y a pas la *millième* partie de vrai. (Id.)

— MILLIÈME. s. m. La millième partie ; une des parties d'un tout composé de mille. Cinq millièmes. Dix millièmes. Il est intéressé dans cette affaire pour un *millième*. (Acad.)

* **MILLIER**. s. m. Mille objets de la même espèce. Un millier d'épingles. Un millier de tuiles. Un millier de fagots. Un millier d'échalas. Un millier d'arbres. Un millier d'œufs. Quoi que l'on dise, quoique l'on fasse, une nation sera toujours plus qu'un homme, qu'une famille, qu'un *millier* de familles. (Boiste.)

— *Un millier de foin, de paille*. Un millier de bottes de foin, de paille.

— Mille livres pesant. Cette cloche pèse dix milliers. Une charrette qui porte deux milliers. Un millier de fer. Un millier de cuivre. Les grands chameaux portent un *millier*. (Buffon.)

— Nombre indéterminé, mais considérable. Un millier de gens. Un millier d'exemples. Des milliers d'hommes. Des milliers d'inconvénients. Point de solitude plus affreuse pour l'étranger, l'homme isolé, qu'une grande ville, tant de *milliers* d'hommes, et pas un ami ! Boiste. On le trouva parmi ces *milliers* de morts dont l'Espagne sent encore la puanteur. Bossuet. Une force secrète le persuade à cent *milliers* d'hommes ignorants. (Pasc.)

> L'Étude l'Étoile, et Thèbes et Pylos,
> M'opposèrent en vain des *milliers* de héros. (ARNAULT.)

— *A milliers, par milliers*. loc. adv. En très grand nombre. On en trouve à milliers, par milliers.

> Bientôt victorieux de cent peuples alliés,
> Tu nous auras fourni des rimes à milliers. (BOIL.)

— *A milliers* est bien moins usité que *par milliers*.

* **MILLIGRAMME**. s. m. (ét. fr., *milli*, pour millième ; gr. γραμμα, gramme). Metrol. Millième partie d'un gramme.

MILLILITRE. s. m. Metrol. La millième partie d'un litre. On ne s'en sert guère qu'en pharmacie.

MILLIME. s. m. Metrol. La dixième partie d'un centime, ou la millième partie d'un franc. Il s'emploie quelquefois dans les calculs, mais dans la pratique, on néglige les millimes.

* **MILLIMÈTRE**. s. m. (ét. fr. ; *milli*, pour millième ; gr. μετρον, mètre). Metrol. La millième partie du mètre.

MILLIN (Aubin-Louis). Érudit français, né à Paris, 1759-1818, devint, en 1795, conservateur du cabinet des antiques et médailles à la Bibliothèque nationale. Parmi ses nombreux écrits on cite : *Mines antiques homériques* ; *Antiquités nationales* ; *Monuments antiques inédits* ; *Nouveau Dictionnaire des beaux-arts* ; *Histoire métallique de la Révolution française* ; *Voyage en Savoie, en Piémont*, etc. ; *Voyage dans le Milanais* ; *Peinture des vases antiques appelés étrusques* ; *Galerie mythologique* ; etc.

MILLINE. s. f. (de *Millin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées chicoracées, d'origine inconnue.

MILLINGEN (Jacques). Antiquaire anglais, né à Londres, 1774-1845. On cite parmi ses ouvrages estimés : *Peintures de vases grecs* ; *Anciennes monnaies de la Grèce* ; *Numismatique de l'ancienne Italie* ; etc.

MILLINGTONIE. s. f. (de *Millington*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniées, ne contenant qu'un arbre des Indes orientales. || Un autre genre de ce nom a été réuni au sainfoin.

* **MILLION**. s. m. Mille fois mille ou dix fois cent mille. Le million est l'unité du septième ordre, ou celle du troisième ordre ternaire. Le chiffre qui dans un nombre écrit représente des millions, en a six à sa droite. Un million d'hommes. Un million de francs. Un million d'écus. Il y a moins de grandeur et de véritable gloire à battre des *millions* d'hommes, qu'à en mettre quelques mille en sûreté. Boiste. On compte plus de neuf cent cinquante *millions* d'hommes sur la terre. (Voltaire.) Qui pourra croire que par chacune des portes de Thèbes il sortait deux cents chariots armés en guerre et dix mille combattants ? Cela fait vingt mille chariots et un *million* de soldats. Id. Diodore, au livre premier, dit que l'Egypte était si peuplée, qu'elle avait eu jusqu'à sept *millions* d'habitants. Il paraît difficile qu'il y ait moins de cent cinquante *millions* d'habitants à la Chine. Id. C'est un nom bien étrange que le nom de trois état, donné en France au peuple, c'est-à-dire à plus de vingt *millions* d'hommes. (B. de St-P.)

— Absol. Un million de livres ou de francs. Avoir un million de rente. Compter un million à quelqu'un. L'homme le plus pauvre est celui qui joint le moins, eût-il des *millions*. Boiste. Un *million* qu'elle retira du duché de Rochelois servit à multiplier ses bonnes œuvres. (Bossuet.)

— Fam. *Être riche à millions, ne compter que par millions*. Être extrêmement riche. Cet homme est si riche qu'il ne compte que par millions.

— Par exagérat. Nombre indéterminé, mais considérable. Ouvrir tel quelle chose un million de fois. Rendre un million de grâces. Des milliers de soleils, des *millions* de mondes. (Lebrun.)

> Je t'envoie un grand *million*
> De saints, mon ami Lyon.
> S'ils étaient d'or ils vaudraient mieux. (MAROT.)

— REM. GRAMM. *Million*, quoique suivi d'un autre nom de nombre, prend *s* au pluriel, car c'est un véritable substantif. Trois millions quatre cent mille francs.

* **MILLIONIÈME**. adj. numér. 2 g. Se dit d'un nombre ordinal qui complète le nombre d'un million.

— Se dit des parties d'un tout que l'on suppose composé d'un million de parties. La millionième partie.

— substantiv. Un millionième. Dix millionièmes. Trois *millionièmes*. (Acad.)

* **MILLIONNAIRE**. adj. 2 g. Qui possède un ou des millions. C'est un négociant millionnaire. Il est deux fois, trois fois *millionnaire*. Acad.

— Qui est extrêmement riche. Cet homme est devenu millionnaire.

— Substantiv. Personne dont la fortune s'élève à un ou plusieurs millions de francs. Cette expression est du reste plus ou moins vague et se dit le plus généralement d'une personne très riche, sans spécifier [illegible] le chiffre de sa fortune. C'est [illegible] Acad.) On ne distingue pas les *millionnaires* dans la foule ; ils n'ont pas l'air plus [illegible] que les autres. (Boiste.)

— Fig. Les *millionnaires* de l'intelligence viennent à plaindre les *millionnaires* de l'argent. (V. Hugo.)

MILLIONNAIREMENT. adv. A la manière des millionnaires.

MILLISTÈRE. s. m. Métrol. La millième partie du stère.

MILLOCOCO. s. m. (pron. *mi-llo-ko ko*, *ll* mouill.). Bot. Nom du sorgho en Afrique.

MILLORAINE. s. f. (pron. *mi-llo-rène*, *ll* mouill.). Espèce de blé, dans la Normandie.

MILLOT (Jean-le-François-Xavier). Historien, né à Orbans (Doubs), 1726-1785. Il quitta, en 1757, l'ordre des jésuites pour avoir composé un éloge de Montesquieu. Il enseigna l'histoire à Parme ; de retour en France, il entra à l'Académie française, 1777. Ses ouvrages d'histoire sont écrits d'un style simple et clair, mais sec et froid. On cite : *Éléments de l'histoire de France* ; *Éléments de l'histoire d'Angleterre* ; *Éléments de chronologie générale* ; *Histoire des trois Gordien* ; *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*.

MILLOTTE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes australiennes.

MILLOUIN. s. m. Ornith. V. MILOUIN.

MILLS (Charles). Historien anglais, né près de Greenwich, 1788-1825, a laissé : *Histoire du mahométisme* ; *Histoire des croisades* ; *Histoire de la chevalerie* ; etc.

MILLSTONE GRIT. s. m. (ét. angl., *mill*, moulin ; *stone*, pierre ; *grit*, grès). Minér. Grès meulier.

MILLUBINE. s. m. Bot. Fruit du carambolier, arbre de la Chine, dont on distingue deux espèces, l'une douce, l'autre aigre.

MILLY. Geogr. Chef-l. de cant. de l'arrond. d'Etampes (Seine-et-Oise) ; 2,300 hab.

MILMUS. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes orientales.

MILNÉE. s. f. (de *Milne*, n. pr.). Bot. Genre de méliacées, établi pour un arbre ou arbrisseau de l'Asie tropicale.

MILNÉSIE. s. f. (de *Milne Edwards*, n. pr.). Infus. Genre de tardigrades qui se trouvent dans la mousse des toits.

MILO (anc. *Melos*). Geogr. Ile de l'Archipel Cyclades. Sources minérales et chaudes. Soufre ; exploitation de pierre meulière ; 5,000 hab. Sur la côte E. est le ch.-l. *Milo*, qui a 5,000 hab. On y a trouvé les vestiges de murs cyclopéens, d'un amphithéâtre, etc., et la célèbre statue dite *Vénus de Milo*.

MI-LODS. s. m. Anc. jurispr. Droit qu'il fallait payer au seigneur dans certaines provinces, chaque fois que l'héritage mouvant de lui changeait de mains autrement que par vente ou par acte équipollent à vente, c'est-à-dire par succession, donation, etc. Le mi-lods n'était que la moitié du droit payé pour lods et ventes.

MILON *de Crotone*. Athlète fameux, fut six fois vainqueur aux jeux Olympiques et aux jeux Pythiques. Il commanda l'armée crotoniate qui battit les Sybarites au Crathis, 511 av. J.-C.

— MILON (Titius Annius Papianus). Né à Lanuvium, avait épousé Fausta, fille de Sylla. Tribun du peuple en 57 av. J.-C., il contribua au rappel de Cicéron. A l'aversaire de César, il fut tué en 52 en défendant sur Cœlius, il s'exila à Marseille ; il revint en Italie, rassembla quelques bandits dans la Grande-Grèce et fut tué devant Compsa, 48.

MILONIENNE. s. f. Littér. Harangue de Cicéron pour Milon, meurtrier de Clodius. La Milonienne n'atteignit pas son but comme plaidoyer ; elle ne nous est point parvenue telle que l'orateur l'avait prononcée, mais habilement retouchée.

MILORADOVITSCH Michel, comte, Général russe, né à Saint-Pétersbourg, 1770-1825, se distingua dans toutes les guerres de 1796 à 1815. Nommé gouverneur de Saint-Pétersbourg, 1819, il fut tué d'un coup de pistolet, au début de l'insurrection qui inaugura le règne de Nicolas Ier.

* **MILORD**. s. m. (et. angl., *my lord*, mon seigneur). Titre que l'on donne aux pairs d'Angleterre, en leur adressant la parole, et quelquefois en citant leur nom.

— Fig. et pop. *C'est un milord*. C'est un homme riche.

— Espèce de cabriolet à quatre roues.

— Adjectiv. Cabriolet milord.

MILORT. s. m. Erpét. Serpent du Milanais, qui n'est pas venimeux.

MILOSC. Myth. Dieu de l'amour, chez les anciens Slaves.

MILOSCHINE. s. m. Minér. Argile ferrifère, l'un [illegible] go ou d'un vert, trouvée en Serbie et en Toscane.

MILOTHRYS. s. m. (pr. *mi-lo-trisss*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille

des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce de Java.

MILOUIN, s. m. Ornith. Section du genre canard, renfermant des espèces qui habitent le nord de l'Europe. On dit aussi *millouin*.

MILOUINAN, s.m. Ornith. Espece du genre milouin.

MILPHOSE, s. f. (ét. gr., μίλφωσις, même sign.). Pathol. Chute des cils sans maladie des paupières.

MILRÉIS s. m. Métrol. Monnaie de compte portugaise valant 5 fr. 60.

MILTE, s. f. Bot. Genre de la famille des ficoïdées, que l'on a reuni à celui des glinoles, dont il ne differe que par l'absence des pétales.

MILTHA, ou peut-être **MILTA**. Myth. Surnom de Diane chez les Phéniciens, les Cappadociens et les Arabes.

MILTIADE Roi des Dolomes en Thrace, en l'honneur de qui les peuples de la Chersonèse celébraient des fêtes d'ou etaient exclus les habitants de Lampsaque, qui l'avaient retenu prisonnier. || **MILTIADE**. Célèbre général athenien, fils de Cimon et neveu du précédent, fut d'abord gouverneur d'une colonie dans la Chersonèse de Thrace; fut emmené par Darius Ier dans son expedition contre les Scythes; conquit Lemnos et Imbros et rentra à Athènes. Il fonda du gain de la bataille de Marathon, 490 av. J. C.; il echoua devant Paros, et fut condamné à cinquante talents de dommages-interêts. Il mourut d'une blessure reçue au siége de Paros, vers 489.

— **MILTIADE** (Saint). Pape. V. **MELCHIADE**.

MILTIADÉES s. f. pl. (pron. *mil-ci-a-dé*). Antiq. gr. Jeux celebrés dans la Chersonèse en l'honneur de Miltiade.

MILTITE, s. f. (ét. gr., μίλτος, sanguine). Miner. Espece d'hematite calcinée.

MILTOGRAMME, s. f. (ét. gr., μίλτος, vermillon; γράμμα, ligne. Entom. Genre de diptères brachoceres, tribu des muscides, dont l'espèce type se trouve en France.

MILTON (Jean). Célèbre poète anglais, né à Londres, 1608-1674, fils d'un notaire, composa de petits poèmes en latin et en anglais (*l'Allegro, le Penseroso, le Comus*), et voyagea en France et en Italie. Il defendit la liberté religieuse dans ses pamphlets: *De l'Épiscopat, Defense de l'Eglise presbytertenne*, etc. Il devint secretaire latin du conseil d'Etat, puis de Cromwel, après la mort du protecteur, il combattit violemment, mais sans succes, la restauration des Stuarts. Aveugle depuis 1652, marié pour la troisième fois, il ecrivit alors le poème en 12 chants qui a consacré son nom, *le Paradis perdu;* puis *le Paradis retrouvé*, en 4 chants. On doit encore à Milton un *Abrégé de l'histoire d'Angleterre* (jusqu'au XIe siècle), un *Dictionnaire latin*, la tragédie de *Samson*, un traité de logique, etc.

MILTONIE, s. f. (de *Milton*, nom pr.). Bot. Genre d'orchidées, établi pour des herbes parasites du Brésil.

MILTONIEN, ENNE, adj. Littér. Qui a le cachet de Milton, qui est dans la maniere de Milton. Style miltonien.

MILVAGO s. m. Ornith. Genre formé pour une espece de caracara.

MILVIN, INE, adj. (ét. lat., *milvus*, milan). Ornith. Syn. de MILVINE.

MILVINÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *milvus*, milan). Ornith. Qui ressemble au milan. || **MILVINÉES**, s. f. pl. Famill. d'oiseaux de proie diurnes, dont les espèces sont caracterisées par des tarses courts, des ailes et une queue fort longue.

MILVIUS. Géogr. Pont sur le Tibre, à 2 kilom. de Rome. Il etait fameux du temps de Néron par les rendez-vous qui s'y donnaient et les courses nocturnes de l'empereur. Maxence, vaincu devant Rome par Constantin, opérait sa retraite en désordre vers la ville, quand le pont croula sous ses pas; il fut noyé ainsi que la plus grande partie de ses troupes, le 29 octobre 312.

MILVULE, s. m. (diminut. du lat. *milvus*, milan). Ornith. Division de la famille des tyrans.

MILWAUKIE. Géogr. Ville du Wisconsin (États-Unis), à 75 kil. E. de Madison, sur la rive O. du lac Michigan, à l'embouchure de la *Milwaukie;* 116,000 hab.

MILYADE. Géogr. Contrée de la Lycie, dans l'Asie Mineure. || Se prenait quelquefois pour la Lycie tout entière.

MILYEN, ENNE, s. Geogr. Habitant, habitante de la Milyade.

— adj. Qui concerne la Milyade ou ses habitants.

MIM, s. m. Gramm. or. La treizième lettre de l'alphabet hébraïque, la vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe et la vingt-neuvième de l'alphabet turc. Le mim correspond à notre *m*. || Signe numerique de 40.

MI-MAI, s. f. La moitié du mois de mai. A la mi-mai. Après la mi-mai. Passé la mi-mai.

— Vén. *Mi-mai, mi-tête*. Se dit en parlant des cerfs qui ont leur tête à moitié refaite.

MIMALLONES ou **MIMALLONIDES**, s. f. pl. Myth. Un des noms donnés aux bacchantes, dont les orgies se célébraient au mont Mimas.

MIMANSA, s. f. Philos. Nom de deux systèmes orthodoxes de la philosophie des Hindous. La première Mimansa, ou la Mimansa proprement dite, est le *Pourva*; la seconde est le *Vedanta*. C'est la philosophie idéaliste de l'Inde.

MIMAR-AGA s. m. Hist. ott. Inspecteur des bâtiments publics.

MIMAR-BACHI, s. m. Architecte en chef du sultan.

MI-MARÉE (À), loc. adv. Environ trois heures avant la pleine ou la basse-mer.

MI-MARGE (À), loc. adv. A la moitié de la marge.

MIMAS, s. m. Astron. Un des satellites de Saturne.

MI-MÂT (À), loc. adv. Mar. Se dit d'un hunier ou perroquet dont la vergue n'est élevée qu'à la moitié du guindant.

MIMBER, s. m. (pr. *min-berr*). Chaire dans laquelle l'iman fait à haute voix la lecture du Coran.

* **MIME**, s. m. (ét. gr., μῖμος, imitateur, acteur). Littér. gr. et rom. Espèce de comédie dont le sujet et l'action étaient le plus souvent bouffons et libres jusqu'à l'obscénité. On y imitait avec impudence les actions, les discours, les manieres de quelque personne connue. Les paroles ne consistaient guère que dans quelques monologues et quelques conversations fort courtes. Le style des mimes etait ordinairement bas et trivial. Ces pièces, après avoir fait les délices de la populace et avoir remplacé les atellanes d'abord, et toutes sortes de pièces dramatiques ensuite, prirent quelque chose de plus regulier et de plus élevé vers l'epoque de Jules César. Il ne nous reste que des fragments des anciens mimes joués à Rome.

— Acteur qui representait ces sortes de pièces. C'est un ramas inouï de bateleurs, de charlatans, de *mimes*, de magiciens, de thaumaturges, de sorciers, de prêtres imposteurs. (E. Renan.) Chanteur, *mime*, athlète, danseur, acteur, il prostitue a toutes les momeries du cirque, à tous les oripeaux du théâtre, la majesté souveraine. (P. de St-Victor.)

— Auteur qui composait les mimes.

— *C'est un bon mime*. Se dit d'un homme qui a le talent d'imiter, de contrefaire, d'une maniere plaisante, l'air, l'action, le langage d'autres personnes.

— Adjectiv. Il est *mime*. (Acad.)

MIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Mimer. S'empl. adjectiv. Discours mimé. Rôle mimé.

MIMÈLE, s. f. (ét. gr., μιμηλή, imitation). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour onze espèces de couleur éclatante, qui habitent les Indes orientales.

* **MIMER**, v. a. 1re conj. (rad. *mime*). Néol. Représenter par des gestes. Ne se dit guère qu'en parlant des sourds-muets ou des acteurs de pantomimes. Mimer un discours. Mimer un rôle. Louis XIV rappelait volontiers a Fiurelli leur premiere entrevue, et traît beaucoup en le voyant *mimer* le recit de l'aventure. (L. Moland.)

— Par extens. Ce geste annonçait et *mimait* son règne. (P. de St-Victor.)

— Absol. Mimer avec beaucoup de vérité.

MIMÈSE, s. m. (ét. gr., μίμησις, imitation). Litter. Sorte d'ironie par laquelle on répète directement ce qu'un autre a dit ou pu dire, en affectant d'imiter le maintien, les gestes et le ton de cette personne, de manière à la tourner en ridicule.

— Entom. Genre d'hyménoptères appartenant à la famille des crabronides.

MIMETE, s. f. Botan. Genre de proteacées nucamentacées, etabli pour des especes de l'Afrique meridionale.

— Ornith. Division de la famille des loriots.

MIMÉTÈSE, s. f. (ét. gr., μίμος, imitateur, à cause de la ressemblance qu'il présente avec le phosphate de plomb). Minér. Oxyde de plomb combiné avec l'acide arsenique.

MIMÉTINE, s. f. Minér. Syn. de MIMETESE.

MIMETISITE, s. f. Minér. Syn. de MIMETESE.

MIMÉTISME, s. m. (radic. *mime*). Zool. Faculte qu'ont certains animaux de prendre la couleur et la ressemblance des objets qui les entourent pour n'être pas distingues des animaux plus gros qui les poursuivent.

MIMÉTITE, s. f. Minér. Syn. de MIMETESE.

MIMEUX, EUSE, adj. (rad. *mime*). Bot. Se dit des plantes qui, lorsqu'on les touche, se contractent et semblent imiter les grimaces d'un mime; telles que la sensitive, les étamines de l'epine-vinette, etc.

— MIMEUSE, s. f. Bot. V. MIMOSA.

MIMI, s. m. Terme de tendresse. Viens ici, mon mimi.

MIMIAMBE, adj. 2 g. (étym. lat., *mimus*, mime; *iambus*, iambe). Litter. Se dit d'une sorte de vers iambique très libre, dont les mimes faisaient usage dans leurs farces licencieuses.

— Se dit des auteurs de mimes. Les auteurs mimiambes.

— Substantiv. Un mimiambe.

MIMICOLOGIE, s. f. Titre d'un livre qui traite des regles du geste et de l'éloquence dramatique, fondees sur l'analyse philosophique et physiologique des passions.

* **MIMIQUE**, adj. 2 g. Qui concerne les mimes. Pièce mimique. Poète mimique. Jeux mimiques. La gent *mimique* est une espèce d'hommes à part. (Noël.) D'esclave qu'il était à Rome, ou on l'avait amené encore enfant, il (P. Syrus) devint affranchi très jeune et fut instruit avec beaucoup de distinction; il excella dans la poésie *mimique*. (Rollin.)

— Qui imite, qui exprime par le geste. Action mimique. Signes mimiques. Langage mimique. La langue *mimique* est la langue de la pensée et du sentiment. (Berthier.)

— Physiol. Se dit de certains mouvements dus à l'instinct et non à la volonté.

— MIMIQUE, s. m. Auteur de mimes. Un bon mimique.

— MIMIQUE, s. f. Art de rendre sensibles par l'imitation, aux yeux des hommes rassemblés dans un théâtre, les gestes et les actions des personnes. Chez les anciens, la mimique servait à représenter exactement le personnage mis en scène; ses traits mêmes étaient imites par le masque dont l'acteur se couvrait.

— Art de parler aux yeux sans le secours de la parole et de l'écriture, par des attitudes, des mouvements de corps, assujettis a de certaines lois ou devenus signes de convention. La mimique peut servir de moyens de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue ou des hommes privés de l'organe de la parole avec leurs semblables. La *mimique* est le principal moyen de transmettre des idées aux sourds-muets. (Acad.)

— *Mimique des passions*. Nom donné aux gestes spontanes par lesquels les passions se traduisent au dehors.

MIMIS. Myth. sept. Sage scandinave, ou plutôt être allegorique, dont Odin portait toujours la tête, pour en recevoir des conseils et des oracles. Suivant d'autres, c'était le dieu de la sagesse.

MIMIZAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mont-de-Marsan (Landes). Port comblé par les sables; 1,100 hab.

MIMNERME. Poète grec, né à Colophon ou à Smyrne, 650 av. J.-C., fit de l'élegie la poésie de l'amour et de la melancolie.

MIMODRAME, s. m. (rad. *mime*, et *drame*). Litter. Drame executé en pantomime.

MIMOGRAPHE, adj. 2 g. (étym. gr., μῖμος, mime; γράφω, j'écris). Littér. Qui concerne la mimographie, l'art mimique. Parmi les poètes mimographes des Grecs, on cite surtout Sophron et Xénarque; parmi ceux des Latins, Decimus Laberius et Publius Syrus, qui vivaient sous Jules César.

— MIMOGRAPHE, s. m. Auteur de mimes.

MIMOGRAPHIE, s. f. (rad. *mimographe*). Litter. Traité sur la mimique ou sur les mimes.

MIMOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Litt. Qui a rapport à la mimographie.

MIMOGRAPHISME, s. m. (rad. *mimographe*). Ecriture imitatrice, qui offre aux yeux l'image de l'objet exprime par la parole.

MIMOLOGIE, s. f. (ét. gr., μιμέομαι, j'imite; λόγος, discours). Didact. Imitation de la voix humaine, ou des locutions habituelles, de la prononciation d'une personne.

— Action d'imiter, dans la création des mots, le bruit, le son des objets qu'ils servent à désigner. Nommer par la *mimologie*, s'enrichir par la comparaison, les langues n'ont pas d'autre moyen, elles ne sortent pas de là. (Ch. Nod.)

MIMOLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la mimologie.

— Gramm. *Substantif, verbe mimologique*. Substantif, verbe formé par imitation du son que produit l'objet ou l'action designée. *Hucc, brouhaha*, sont des substantifs mimologiques, et *rouler, eclater, siffler*, des verbes mimologiques.

MIMOLOGISME, s. m. Gramm. Mot formé par mimologie. L'enfant qui essaie sa première consonne nomme son père et sa mère avec des *mimologismes* caressants. (Ch. Nod.) *Mimologisme* et mimologique sont nouvellement, mais très utilement employes dans la grammaire, pour exprimer la construction d'un mot formé d'après le cri humain. Hucc, brouhaha, etc., sont des *mimologismes* ou des substantifs mimologiques, en quoi ils diffèrent des onomatopées formees sur les bruits élémentaires ou mécaniques, tels que fracas et cliquetis. (Id.)

— Rhét. Figure par laquelle on imite la physionomie, le geste, la voix d'un être animé, pour le faire reconnaître, comme *brèké ké koax*, dans J.-B. Rousseau, en parlant de la grenouille.

MIMOLOGUE, s. m. (rad. *mimologie*). Didact. Celui qui imite la voix, la prononciation d'une personne.

— Celui qui est exercé dans la mimologie.

MIMOMORPHE, s. m. (ét. gr., μῖμος, mime; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des laminaires, etabli pour une espèce des îles Philippines.

MIMON. Myth. gr. Un des dieux telchines.

MIMOPHYRE, s. m. (ét. gr., μῖμος, qui imite; fr. *porphyre*). Minér. Nom donné a une roche composée d'un ciment argiloïde reunissant des grains très distincts de feldspath, et quelquefois de quartz, de schiste argileux, etc.

MIMOPLASTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μῖμος, mime; πλάσσω, je forme). Se dit de tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion.

* **MIMOSA**, s. f. (ét. gr., μῖμος, qui imite). Bot. Genre de la famille des légumineuses, type de la tribu des mimosées. L'espèce la plus connue des deux cent vingt espèces qui composent ce genre est la mimosa pudique, vulgairement appelée *sensitive*, plante herbacée, cultivee chez nous en serre chaude. Une egratignure, la chaleur, le froid, les agents chimiques, ont sur elle une action évidente et remarquable par les phénomènes d'irritabilité qu'elle présente. Les botanistes font ce mot du genre masculin.

MIMOSE, s. m. Minér. Lave composée de feldspath compact et de pyroxène intimement unis, et dont la couleur est le gris uniforme.

MIMOSÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une mimosa. || **MIMOSÉES**, s. f. pl. Famille de légumineuses, ayant pour type le genre mimosa.

MIMOSITE, s. f. Géol. Espèce de roche agregée composée de pyroxène, de feldspath vitreux et de fer titané.

MIMOTANNIQUE, adj. Chim. Syn. de CACHOUTANNIQUE.

MIMRING. Myth. scand. Dieu des forêts chez les Wendes et les Danois.

MIMULE, s. m. (étym. lat., *mimulus*, petit mime). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, originaire des deux Amériques. Le stigmate se compose de deux lamelles glanduleuses sur leur face interne; si l'on touche l'une d'elles avec la pointe d'un instrument quelconque, aussitôt toutes se rapprochent par un mouvement dû à l'irritabilité de l'organe. On en compte environ douze espèces. Le mimule cardinal. Le mimule jaune. Le mimule de Virginie.

MIMUSOPE, s. m. (ét. gr., μῖμος, mime; ὄψ, aspect). Bot. Genre de la famille des sapotacées, renfermant de grands et beaux arbres de l'Inde et de l'Australie. Le mimusope elengi se distingue par son port élégant, son epais feuillage et le parfum de ses fleurs. Les femmes s'en parent et en parfument les meubles et les vêtements. Son fruit est bon a manger. Le bois de cet arbre se conserve longtemps dans l'eau. Les Indiens préparent avec l'eau distillée de ses fleurs une espèce de thé.

MINA, s. f. Metrol. Mesure de capacité employée à Gênes pour les matières sèches; elle vaut 120 lit. 616. || La mina de Milan est une mesure agraire qui vaut 155 ares 17.

MINA. Geogr. Rivière de la province d'Oran (Algerie), qui traverse le pays montueux des Flitta, passe à Sidi-Bel-Hacel, et finit dans le Chéliff.

MINA (Francisco ESPOZ Y). Général espagnol, ne en Navarre, 1784-1835, fut le plus populaire des partisans qui luttèrent contre Napoléon Ier. Il essaya, dès 1814, de soulever Pampelune contre Ferdinand VII, et dut se réfugier en France. En 1820, il rentra en Espagne, détruisit l'armée de la Foi, mais ne put tenir devant le maréchal Moncey, 1823. Il revint en Navarre combattre Zumala-Carreguy, 1834. || **MINA** (Xavier). Neveu du précédent, né en 1789, passa au Mexique, soulevé contre Ferdinand VII. Défait et pris, il fut fusillé à Mexico, 1817.

* **MINABLE**, adj. 2 g. (radic. *mine*). Pop. Misérable, qui fait pitié. Air minable.

— Qui indique une grande misère. Vêtements minables.

MINABLE, adj. 2 g. Susceptible d'être détruit ou attaqué par une mine.

* **MINAGE**, s. m. (rad. *mine*, mesure). Cout. Droit que l'on prenait sur les grains qui se vendaient au marché. || Droit sur les vins.

— *Place du minage*. Place où se tenait le marché. Se dit encore en quelques provinces.

— Anc. jurispr. *Tenir à minage*. Tenir à ferme, à la charge de rendre par an tant de mines de blé.

MINAGE, s. m. (radic. *miner*). Dans le Valais, Action de creuser la terre pour planter la vigne.

MINAGEUR, s. m. Anc. jurispr. Celui qui percevait le minage.

MINAHOUET, s. m. Mar. Planchette percée d'un trou, instrument dont les cordiers se servent pour garnir un filin, en l'entourant d'un fil de caret ou d'une ligne. || Petit appareil de cordages qui sert à bord des petits bâtiments pour raidir les haubans.

MINAKANITE, s. f. Minér. Minerai composé d'oxyde de fer et d'acide titanique, trouvé en Angleterre.

MIÑANA (Joseph-Emmanuel). Historien espagnol, ne a Valence, 1671-1730, de l'ordre des religieux de la Rédemption. Il a continué en latin l'*Histoire d'Espagne* de Mariana, en 10 livres, jusqu'aux premières années de Philippe III.

MINARD, s. m. Moll. Nom vulgaire d'une espèce de poulpe qui se trouve sur les côtes de la Manche.

MINARDE, s. f. (de *Minard*, nom pr.). Hist. Ordonnance du parlement qui statua qu'en hiver les séances se termineraient à quatre heures, au lieu de cinq.

* **MINARET**, s. m. (de l'ar. *menara*, lieu où il y a une lampe, tour). Archit. Tour élevée au-

près d'une mosquée et faite en forme de clocher ou de flèche élancée, du haut de laquelle on appelle le peuple à la prière, et d'où l'on annonce les heures. Ces tours sont ceintes, à différentes hauteurs, de balcons, orientés selon les quatre points cardinaux. Constantinople, et surtout la côte d'Asie, étaient noyées dans le brouillard; les cyprès et les *minarets* que j'apercevais à travers cette vapeur présentaient l'aspect d'une forêt dépouillée. (Chateaub.) Une mosquée en ruine au *minaret* curieusement sculpté... (Gér. de Nerval.) Les *minarets*, élancés comme un millier de mâts au-dessus des édifices, portaient des bagues de lumière, dessinant les frêles galeries qu'ils supportent. (Id.)

— Nom donné quelquefois improprement aux tours chinoises que l'on place dans les jardins pittoresques.

— Min. Puits d'extraction.

— Moll. Genre créé aux dépens des mitres.

MINAS (Minoïdis), ou **MINOÏDE MINAS**. Érudit, né en Macédoine vers 1790, mort à Paris en 1860, vint à Paris vers 1821, publia plusieurs écrits, et acquit un nom surtout par ses découvertes de manuscrits, *Fables de Babrius*, *Discussions philosophiques* d'Origène (?, ou *Philosophoumena*, etc.

MINAS-GERAËS. Géograph. Province du Brésil, entre celles de Bahia et de Pernambouc au N., de Goyaz à l'O., de Saint-Paul et de Rio-de-Janeiro au S., d'Espirito-Santo à l'E. Superficie 574,855 kil. carrés; pop., 2,040,000 hab. Elle est arrosée par le San-Francisco, le Parana, le Rio-Doce et le Rio-Grande. Diamants dans le district Diamantin, mines d'or, de cuivre, de platine, de mercure, et surtout de fer. Les villes sont: *Ouro-Preto*, capitale, Marianna, Villa do Principe, Diamantina, etc.

* **MINAUDER**. v. n. 1re conj. (radic. *mine*). Faire certaines mines, affecter certaines manières pour plaire et paraître plus agréable. Cette femme ne fait que minauder. La femme qui *minaude* court à sa perte, si elle n'est déjà perdue. (Boiste.) Phénice, comédienne, faisait la tout aimable, et écoutait en *minaudant* le doux ramage d'un jeune oiseau qui s'était apparemment laissé prendre à la glu de sa déclamation. (Le Sage.) Une de ces belles vient dire des vers en *minaudant*, et comme on voit d'ici le pli boudeur de sa lèvre! (H. Taine.) Mademoiselle a su que le directeur des postes était ici, et la voilà à *minauder* devant le miroir. (Mérimée.)

* **MINAUDERIE**. s. f. Action de minauder. La minauderie est un défaut très commun. La *minauderie* est souvent l'expression mimique de la luxure. (Boiste.)

— Défaut d'une personne qui minaude. Faire sa principale occupation de la minauderie. Être d'une minauderie insupportable. Voici l'occasion, monsieur, de faire profiter les talents que vous avez pour le grand art de la *minauderie*. (Regnard.)

— Au pluriel, Mines et manières affectées dans l'intention de plaire. Ne pas aimer les minauderies. Il n'y a point de jolie femme qui n'ait un peu envie de plaire; de là naissent ces petites *minauderies* plus ou moins adroites par lesquelles elle vous dit: Regardez-moi. (Marivaux.) Ce qui me déplaît encore, c'est qu'avec ses *minauderies* elle attire les yeux de tout le monde. (Dancourt.) Les grâces, séduisantes dans la jeunesse, deviennent des *minauderies* dans l'arrière-saison. (Mme de Puisieux.)

* **MINAUDIER, ÈRE**. adj. (radic. *minauder*). Qui a des manières affectées. Homme minaudier. Femme minaudière. Cette femme est trop minaudière.

— Qui annonce l'affectation. Figure minaudière. Face minaudière. Avec ses airs passionnés, son ton radouci, sa face *minaudière*, je le crois un grand comédien. (Le Sage.)

— **MINAUDIER, ERE**. s. Celui, celle qui est dans l'habitude de faire de petites mines affectées. C'est une *minaudière*, un *minaudier*. (Acad.) Les *minaudiers* sont faux. (Boiste.)

* **MINCE**. adj. 2 g. (ét. lat., *minutus*, menu). Qui a fort peu d'épaisseur. Étoffe mince. Couper des tranches de pain trop minces.

— Par extens. Sophocle ne savait pas même préparer les événements, ni cacher sous le voile le plus *mince* la catastrophe de ses pièces. (Volt.) La nature a donné à ce qu'on appelle mon âme un etui des plus *minces* et des plus misérables. (Id.)

— Qui a la taille peu épaisse. Cette femme est très mince.

— Fig. Faible, peu considérable, médiocre. Revenu mince. Mince héritage. Donner un mince dîner.

L'emploi de secrétaire est *mince* chez monsieur,
Il ne tiendra qu'à lui d'en avoir un meilleur.
(Campistron.)

— Fig., en parlant des choses morales. Mérite mince. Esprit mince. Mince savoir. Noblesse mince. Raison mince. Savoir bien mince.

Toute reconnaissance à toute peine est due,
Mais la tienne est trop *mince*: hélas! elle est perdue.
(F. de Neufchateau.)

— De peu d'importance. N'aimer que soi, c'est concentrer ses affections sur un bien *mince* objet. (Boiste.) Je les trouvai échauffés sur une dispute la plus *mince* qui se puisse imaginer. (Montesq.)

— Se dit des personnes dans un sens analogue. Il aura besoin de toute son éloquence pour faire l'éloge d'un homme si *mince*. (Volt.) Il n'était si *mince* goujat qui ne sût corriger les fautes d'Hannibal. (G. Flaubert.)

— *Cet homme a la mine bien mince, c'est un homme bien mince, un homme de mince étoffe*. Il a l'air de jouir de peu de considération, d'avoir peu de mérite.

— Loc. prov. *Mince comme la langue d'un chat*. Extrêmement mince.

— Art milit. *Ordre mince*. V. ORDRE.

— Substantiv. C'est un grand mince.

— **MINCE**. s. m. Techn. Article très délicat de verrerie et de cristallerie.

— **MINCE**. adv. Peint. *Peindre mince*. Mettre des couches de couleur peu épaisses.

— Syn. comp. **MINCE, MENU**. *Menu* indique un manque de volume ou de grosseur; *mince* ne marque qu'un manque d'épaisseur.

MINCEMENT. adv. D'une manière mince.

MINCER. v. a. 1re conj. (radic. *mince*). Le *c* prend une cédille devant *a, o*. *Nous minçons, je minçais*. Mettre en petits morceaux. *Mincer du pain*. Se dit en Bourgogne du pain que l'on coupe en petits morceaux pour le distribuer au peuple.

MINCEUR. s. f. Qualité de ce qui est mince. Minceur des os.

MINCHA. s. f. Relig. hébr. Prière que les juifs font après midi, et qui répond aux nones des chrétiens.

MINCIO. Géogr. Rivière de l'Italie du Nord, vient du Tonal, sous le nom de *Sarca*, se jette dans le lac de Garde, en sort à Peschiera, passe à Goito et Mantoue, et se jette dans le Pô. Cours de 66 kil. Sous Napoléon Ier, le Mincio donna son nom à un département italien dont le chef-lieu était Mantoue.

— Hist. *Bataille du Mincio*. Bataille gagnée par les Romains sur les Insubriens, en 197 av. J.-C.; 35,000 barbares restèrent sur le champ de bataille. || Bataille gagnée par le prince Eugène de Beauharnais sur les troupes autrichiennes, le 8 février 1814.

MINCITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est mince.

MIND (Godefroi). Peintre suisse, 1768-1814; dessina avec le plus grand succès les ours et les chats. Son talent a représenter cette dernière espèce le fit surnommer le *Raphaël des chats*.

MINDANAO. s. Nom donné au peuple de l'île de Mindanao. Les Mindanaos.

— Adjectiv. Le peuple mindanao.

MINDANAO ou **MAGINDANAO**. Géogr. La seconde des îles Philippines (Malaisie); elle a 65,000 kil. carrés. Mines d'or, talc, pierres meulières. Le Nord, soumis aux Espagnols, a les villes de *Zamboanga*, ch.-l. Missamis, etc. Le sud, qui est indépendant sous des sultans indigènes, a pour capitale Selangan.

MINDEN. Géogr. Ville de Westphalie (Prusse), sur le Weser, à 90 kil. N.-E. de Munster; place forte. Raffineries de sucre, savon, tabac, étoffes; aux environs, houillères, eaux salées et défilé appelé *Porta-Westphalica*. En 1759, Contades y fut battu; 11,000 hab.

— **MINDEN**. Régence de Westphalie, qui a 5,253 kil. carrés, et une population de 500,000 h.

— **MINDEN**. Évêché d'Allemagne, forme par Charlemagne, vers 803. Sécularisé en 1648, à la paix de Westphalie, il fut donné à la Prusse, qui en fit une principauté. Elle fut occupée en 1757 par l'armée française, mais évacuée des 1759. Reconquise en 1806 par Napoléon, elle fit trois ans partie du royaume de Westphalie, puis entra presque tout entière dans le département des Bouches-du-Weser. Le congrès de Vienne l'a rendue à la Prusse.

MINDION. s. m. Bot. Syn. de MICHAUXIE.

MINDORO. Géogr. L'une des îles Philippines (Malaisie), au S. de Luçon. Elle a 200 kil. de longueur. Ch.-l. *Calapan*. On appelle *mer de Mindoro* la mer entre Bornéo, les îles Soulou et les Philippines.

* **MINE**. s. f. (ét. ital., *mina*, même signif.). Air qui résulte de la conformation extérieure de la personne et principalement du visage. Bonne mine. Mauvaise mine. Méchante mine. Grande mine. Petite mine. Mine fière. Mine insolente. Mine basse. Mine ignoble. N'avoir pas de mine. Avoir la mine fausse, trompeuse, hypocrite. Avoir une jolie mine. Avoir la mine guerrière, la mine d'un homme de guerre, la mine patibulaire, toute la mine d'un pendu, d'un vaurien. Faire triste mine. On se trompe souvent à la mine. Il ne faut pas toujours juger des gens à la mine, par la mine, sur la mine. On connaît, on voit à sa mine que c'est un méchant sujet. Rien n'est, à mon avis, si trompeur que la *mine*. (Campistron.) Il ne faut pas toujours se régler sur la *mine*. (Montfleury.) Comus, viens me montrer ta *mine* réjouie. (Berch.) La *mine* et le port d'une jeune reine éclose au pays du matin. (Gér. de Nerval.) On le vit tout affaibli, de mauvaise *mine*, plié en deux, la tête penchée, sans voix. (L. Veuillot.)

Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger des gens sur la *mine*. (La Fontaine.)

— Fig. Les premiers plaisirs qui nous ont trompés sont entrés dans notre cœur avec une *mine* innocente, comme un ennemi qui se déguise. (Boss.) Les projets ont souvent des *mines* trompenses. (S. Dub.)

— *Homme, femme de bonne mine*. Homme, femme d'une figure agréable, d'un extérieur avantageux.

— *Être sur sa bonne mine*. Se présenter en toilette.

Il n'est pas jusqu'à Rocollet
Qui ne fut sur sa bonne mine. (La Font.)

— *Homme de mauvaise mine*. Homme mal vêtu ou d'une figure peu avenante, dont l'habillement et l'extérieur peuvent exciter des inquiétudes.

— Fam. *Payer de mine*. Avoir un bel extérieur, mais peu de mérite. Il paye de mine, mais au fond c'est un sot. || Conserver, dans la maladie, l'apparence de la santé. Je paye de mine, mais je ne me porte pas bien.

— *Avoir une bonne mine, une mauvaise mine, bonne mine, mauvaise mine*. Avoir l'apparence d'une bonne, d'une mauvaise santé.

— *Avoir une bonne mine, une mauvaise mine*. Avoir l'apparence d'un bon, d'un mauvais caractère. On dit de même: Avoir une mine noble, basse, fière.

— *Avoir la mine longue*. Montrer sur sa figure un vif désappointement.

— Fam. *Avoir la mine, avoir toute la mine d'être riche, d'être un peu fou*, etc. Paraître riche, paraître un peu fou, etc.

Cet homme a bien la mine
D'avoir le sang bouillant et l'âme un peu maligne. (Mol.)

— Fam. *Avoir la mine d'avoir fait, de vouloir faire une chose*. Avoir un air, un maintien qui le fait conjecturer. Vous avez la mine, vous m'avez bien la mine d'avoir passé la nuit au bal.

— Fig. *Avoir la mine de faire* ou *de vouloir faire quelque chose*. Se dit lorsque, par la connaissance qu'on a des habitudes, du caractère, de l'esprit d'un homme, on juge qu'il a fait ou qu'il fera telle chose. Il a bien la mine de se moquer de ce qui pourra lui arriver. J'ai bien la *mine* de me défaire de ma charge et de partir un beau matin pour aller gagner les montagnes qui sont aux sources du Tage. (Le Sage.)

— Fam. *Porter la mine de*. Avoir l'air de. Porter la mine d'un fripon. Ne se dit qu'en mauvaise part.

— Contenance que l'on prend, air qu'on se donne. Faire bonne mine. Faire mauvaise mine. Prendre une mine riante, une mine sévère. Prendre une mine agréable. Affecter une mine grave. Toute sa vertu consiste en mines et en paroles. Dans toutes les professions, chacun affecte une *mine* et un extérieur pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie. (La Rochefoucauld.) Contentons-nous de faire bonne *mine* à la vue de la mort, sans nous vanter d'en approcher avec indifférence. (Id.) Quelque *mine* qu'il fasse, il n'est pas tant à craindre. (Volt.) Vous arrivez chez nous avec des *mines* contristées, avec des regards inquiets. (Ch. Monselet.)

J'approuvais tout pourtant de la *mine* et du geste,
Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste. (Boil.)

— *Faire mine de*. Faire semblant, paraître dans l'intention de. Faire mine d'être content. Faire mine de vouloir s'en aller, de vouloir se retirer. Fais *mine* un peu d'en être mécontent. (Boil.) Si donc l'Angleterre, plutôt que de souscrire à la longue absorption de l'Orient par la Russie, faisait *mine* de s'approprier les provinces arabes, la France devrait-elle refuser son concours à son alliée? (Barrault.)

Il fait *mine* d'aimer; mais sa galanterie
N'est qu'un amusement et qu'une raillerie. (Corn.)

— En parlant des choses. Voilà les beaux jours qui font *mine* de revenir. (Mme de Sév.)

— *Faire bonne mine, mauvaise mine à quelqu'un*. Lui faire un bon, un mauvais accueil.

— Fam. *Faire triste mine, grise mine, froide mine à quelqu'un*. Lui faire mauvais visage, le recevoir froidement. Le lendemain, à ma grande surprise, mes camarades, au lieu de me fêter, me firent froide *mine*. (V. Cherbuliez.)

— Fam. *Faire une laide mine*. Faire une vilaine grimace.

— Fam. *Faire la mine à quelqu'un*. Lui témoigner qu'on est mécontent de lui. Depuis quelques jours il nous fait la mine.

— Fam. et absol. *Faire la mine*. Faire la grimace, témoigner qu'on est mécontent.

— Fam. *Faire la mine comme saint Médard*. V. MEDARD. || *Faire bonne mine à mauvais jeu*. Dissimuler adroitement et cacher le mécontentement qu'on a, le mauvais état où l'on est.

— Bonne ou mauvaise apparence de quelque chose. Un mets qui a bonne mine, qui a mauvaise mine. Peste! voilà qui a bonne *mine*; allons, il faut y faire honneur. (Brill.-Sav.)

Je fais plus: à l'instant j'entre dans la cuisine,
Je n'y vois qu'un poulet d'assez mauvaise *mine*. (Baron.)

— *De mine*. loc. adv. En apparence. Jeanne, rongeant son frein, *de mine* s'apaisa. (Regnier.)

— **MINES**. s. f. pl. Fam. Certains mouvements du visage, certains gestes qui ne sont pas naturels. Faut-il tant faire de mines et de façons? A quoi bon toutes ces mines? Cette femme fait bien des mines. S'il va faire ainsi des *mines* à l'inspecteur, cela peut tourner mal. (Mermet.)

— *Faire des mines à quelqu'un*. Lui faire des signes pour lui faire entendre une chose qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas lui dire autrement. J'ai eu beau lui faire des mines, il ne m'a pas compris. || Agacer quelqu'un par des regards affectés, par des mouvements de visage particuliers. Faire des mines à toutes les femmes. Cette femme aime à faire des mines. Elle reponlit à mes *mines*, et cela me suffit pour me croire en droit de la suivre après la messe, pour savoir sa demeure. (Le Sage.)

Vous dormez dessous le mortier
Et des Grâces et des neuf Sœurs,
Je leur fais encor quelques mines
Mais vous possédez leurs faveurs. (Voltaire.)

— Syn. compar. **MINE, AIR, PHYSIONOMIE**. V. AIR.

* **MINE**. s. f. (rad. *miner*). Lieu souterrain, où se trouvent en filons, en couches ou en amas, les métaux et divers autres minéraux. Une mine d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de charbon de terre, de sel gemme, etc. Une mine de diamants, de rubis. Une mine riche, pauvre. Trouver, découvrir, ouvrir, fouiller, exploiter une mine. Pays riche en mines. Pour leurs *mines* ils n'épargnent aucune peine à nous les abandonner. (Fén.)

— *Mines pures*. Filons qui se prolongent. || *Mines égarées*. Endroits où l'on trouve quelques morceaux de métal isolés.

— Fig. Ce qui produit quelque chose en abondance, et qui en est la source féconde. Ce sujet est une mine de beautés poétiques. De l'antiquité fouiller les doctes *mines*. (Castel.) Bientôt, le travail organisé offrant à l'impôt une proie facilement saisissable, on fouilla cette *mine* jusqu'à l'épuiser. (L. Blanc.)

Vous, dit la Liberté, vous le premier des arts,
De trésors renaissants mine toujours féconde,
Qui seul peut suppléer à l'ordre du nouveau monde. (Thomas.)

— Se dit surtout en parlant des ouvrages importants que l'on consulte, dont on fait des extraits. Les Écritures, les *Essais* de Montaigne, l'*Encyclopédie*, sont des mines inépuisables.

— *C'est une mine de savoir, d'érudition*. C'est un homme très savant, très érudit.

— *C'est une mine d'or*. C'est une affaire, une industrie qui rapporte beaucoup. L'idée des diables torturants infligeant aux âmes des hommes des tortures matérielles fut pour l'Église, une *mine* d'or. (Michelet.

— Cavité souterraine pratiquée pour extraire ce qu'une mine contient. Travailler aux mines, dans les mines. Descendre dans une mine. Les galeries d'une mine. Mine qui s'éboule sur les ouvriers. Les visages hâves des malheureux qui languissent dans les infectes vapeurs des *mines*, de nouveaux forgerons, de hideux cyclopes, sont le spectacle que l'appareil des *mines* substitue, au sein de la terre, à celui de la verdure et des fleurs, du ciel azuré, des bergers amoureux et des laboureurs robustes sur sa surface. (J.-J. Rouss.) Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre, et les plus grandes cavités, les *mines* les plus profondes ne descendent pas à la huit-millième partie de son diamètre. Buffon.) Les *mines* de sel de Pologne forment des excavations encore plus grandes que celles de Maestricht. (L. Je courais le risque d'être enlevé pour les *mines* de Mexico. (Chateaub.)

— Minéral, minerai. Voilà de la mine d'or. Mine d'argent. Mine de cuivre. De la pierre de mine. De toutes les substances métalliques la *mine* de fer est la plus difficile à fondre. Buff.) || *Mine d'acier*. Minerai de fer qui est susceptible de donner directement l'acier qu'on appelle naturel, parce qu'il n'a pas passé préalablement par l'état de fer; c'est le fer carbonate spathique. || *Mine d'argent gris*. Minerai gris de cuivre, renfermant de l'argent. || *Mine de bronze*. L'étain sulfuré cuprifère, que l'on suppose pouvoir donner directement du bronze. || *Mine de corail*. Minerai de mercure sulfure bitumineux qui présente par sa structure l'apparence d'une réunion de coquilles fossiles ou de zoophytes ayant quelque ressemblance de couleur et d'aspect avec les coraux. || *Mine grasse*. Expression dont se servent les mineurs dans quelques localités, pour désigner le minerai pur et dégagé de sa gangue. || *Mine de laiton*. Minerai de cuivre qui, étant accompagné d'oxyde de zinc, est susceptible de donner immédiatement par la fusion du cuivre jaune, ou laiton. L'existence de ce minerai n'est pas bien prouvée. || *Mine noire*. Espèce particulière de minerai de cuivre d'un gris très foncé. || On donne souvent dans les forges le même nom à certains minerais de fer oxydé brun, pour les distinguer d'autres minerais oxydes rouges ou jaunes, et qui, par la même raison, prennent le nom de *mine jaune* ou *rouge*, tandis qu'il y en a qui sont quelquefois désignés sous le nom de *mine grise*, de *mine fine*, etc., épithètes qui varient selon les localités et les variétés qu'on emploie simultanément. || *Mine de trayé, mine grasse*. Minerai pur ou du moins très riche.

— *École des mines*. Institution où l'on forme des ingénieurs spéciaux pour les mines. La France possède une école des mines, située à Paris, boulevard Saint-Michel.

— Arg. *Mine à poivre*. Mauvais cabaret où l'on boit des liqueurs très fortes qui emportent la bouche. Il proposait aux deux camarades d'aller au Petit Bonhomme qui tousse, une *mine* à poivre de la barrière Saint-Denis, où l'on buvait du chien tout pur. (E. Zola.)

— Antiq. *Peine des mines*. Condamnation qui astreignait le coupable à travailler dans les mines. La peine des mines a été remplacée, chez les modernes, par celle des galères ou des travaux forcés, sauf chez les Russes, où des condamnés politiques subissent encore la peine des mines. Les larcins pour lesquels on condamnait aux *mines* dans Athènes... (Volt.)

— Art milit. Cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la

poudre à canon ou d'autres substances explosibles. Charger. faire jouer une mine. Mettre le feu à une mine. Attendre l'effet de la mine. Angle d'un bastion emporté par une mine. Brèche faite par une mine. Tête de sape bouleversée par une mine. Pierre de Navarre, résultat de fortune, inventa les *mines*, dont les Français éprouvèrent les premiers effets. V. *Chambre ou fourneau de la mine*. Lieu destiné à recevoir la charge de la mine. *Entonnoir de la mine*. Trou que forme la mine quand elle saute. || *Puits de la mine*. Ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries de mine qu'on veut pratiquer. *Saucisson de mine*. Roulcau de toile rempli de poudre dont on se sert pour mettre le feu à la charge de la mine. || *Éventer la mine*. Découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. Les assiégés éventent la mine. La mine fut éventée. || L'usage des mines dans l'art militaire remonte à la plus haute antiquité, car elles étaient employées par tous les peuples de l'Orient. Mais, à cette époque, elles ne servaient qu'à tromper l'ennemi, qui, croyant marcher sur un terrain sûr, sentait tout à coup la terre manquer sous ses pieds. Plus tard, les Grecs et les Romains les utilisèrent dans les sièges et s'en servirent pour séparer les murs et les tours des villes. Ils pratiquaient une excavation sous les remparts, qui n'étaient plus soutenus que par un système de poutres et d'échafaudages souterrains. Le feu mis à ces soutiens faisait effondrer les murailles dans l'excavation ou mine. C'était aussi un canal ou chemin souterrain, pour pénétrer sous la muraille ou le rempart d'une ville assiégée.

— Fig. et fam. *Éventer, découvrir la mine*. Pénétrer un dessein et empêcher par là qu'il ne réussisse.

Ne me le célez plus, j'ai découvert la *mine*;
Ce n'est pas avec moi qu'il faut faire la fine (RACAN.)

— Fig. *Faire jouer la mine*. Exécuter un complot.

L'on peut dresser quelque machine,
Faire jouer sous main quelque secrète *mine*. (BEGN.)

— Fig. Embourbe qu'il était dans son humeur qui l'éloignait tout le monde de lui, comme d'une *mine* toujours prête à sauter. (St-Simon.) Un ennemi public et déclaré est bien moins à craindre que des *mines* continuellement chargées sous les pieds. (L.)

— Geogr. *Rivière de la Mine de cuivre*. V. COPPER-MINE-RIVER.

— Hist. *Chevaliers de la mine*. Nom donné, pour leur faire honneur, aux chevaliers qui avaient combattu dans les mines que l'on faisait aux sièges des villes.

— Techn. *Mine de plomb, ou plombagine*. Pierre dont on fait les crayons de couleur de plomb. C'est un percarbure de fer, qui n'a rien de commun avec le plomb. Crayon fait avec cette pierre. Dessiner à la mine de plomb. Dessiner à la mine. *Mine orange*. Couleur d'un rouge orange fort vif, qui sert à peindre en miniature. *Mine à vernis*. Plomb sulfuré dont on se sert pour vernir ou émailler les poteries communes.

* **MINE**, s. f. (et. lat., *mina*; fait du gr. μνᾶ, poids grec. Métrol. Ancienne mesure de Paris, pour les matières sèches, contenant la moitié d'un setier, ou 78 litr. 0597. || Mine de Florence, 12 litr. 18. Mine de Turin, 13 litr. 16. || Mine de Milan, pour les liquides, 12 litr. 59.

— Ce qui est contenu dans la mine. Mine de froment, de blé, de sel, d'avoine.

— Fig. *En avoir pour sa mine de fèves*. Éprouver quelque malheur, essuyer quelque perte.

— Mesure pour les terres qui valait environ un demi-arpent de Paris.

— Monnaie de compte en Turquie, que l'on appelle aussi *aspre*. || Monnaie de compte dans l'île de Chypre, ou elle se divise en cent aspres.

— Antiq. Monnaie des Athéniens et des Hébreux. La mine athénienne valait 92 fr. 68 c. 1/2. || Poids athénien, qui valait 436 grammes. L'ancienne mine attique valait les trois quarts de la nouvelle.

MINÉ, ÉE, part. pass. du v. Miner. S'empl. adject. Bastion miné. Demi-lune minée. Pierre minée. Bords minés.

— Fig. Le pauvre enfant, jaune et *miné* par la fièvre, était tout nu. (Chateaubr.) Leur corps sans linge, *miné* par les fumées, envoyait un suc pauvre à leur cerveau brut. (H. Taine.) Ce jeune homme était *miné* depuis longtemps par une sombre mélancolie. (G. Sandeau. Extérieur de nuit, *miné* par la fièvre et la fureur, les passions n'étaient plus que des squelettes. (E. Renan.)

MINÉE, s. f. Métrol. Mesure agraire du département de Maine-et-Loire, qui équivalait à 59 ares 6.

MINÉE. Myth. gr. Se dit quelquefois pour Minyas. Les filles de Minée.

MINÉEN, s. m. Hist. relig. Nom donné, après la ruine de Jérusalem, à certains chrétiens qui continuèrent à pratiquer la circoncision et les observances légales. On les appelait aussi *nazaréens*.

MINÉIDES. Myth. gr. V. MINYÉIADES.

MINEL, s. m. Bot. Espèce de cerisier à grappes du Canada, plus connu sous le nom de *rapoumier*.

* **MINER** v. a. 1re conj. (lat., *minare*, conduire). Art milit. Faire, pratiquer une mine sous un ouvrage de fortification, dans un roc, etc. Miner un bastion. Miner une demi-lune.

— Creuser lentement. L'eau mine la pierre. Le courant de la rivière a miné les piles de ce pont. Les rivières minent peu à peu leurs bords. L'homme qui lutte contre le grand ordre des choses est un insecte qui entreprend de *miner* les pyramides. (Buffon.)

— Fig. Consumer, ruiner, détruire peu à peu. Cette maladie le mine. Le chagrin le mine. Le temps mine tout. Il a des dettes qui minent sa fortune. L'été le mine peu à peu la santé. Balzac, par son affectation, *minait* la beauté naturelle de ses pensées. (St Evrem.) Il s'appliqua d'abord à *miner* par degrés l'édifice de leur religion. (Volt.) Les excès de la méditation et du doute, l'opium de la rêverie, les angoisses du devoir juré et non accompli l'ont *miné* jusqu'à l'épuisement. P. de St-Victor. Attendons-nous à voir tôt ou tard les jansénistes *miner* le pouvoir absolu de la royauté, au profit d'une aristocratie parlementaire. (L. Blanc.)

Une fièvre brûlante, attaquant les ressorts,
Vient à pas inégaux *miner* ton faible corps.
(VOLTAIRE.)

— Agric. Défoncer un sol pierreux.

— SE MINER, v. pron. Se consumer peu à peu. Se miner dans la solitude par ses regrets.

Souvent le vain orgueil par la se détruit,
L'amour-propre se *mine*
Et fait place aux vertus avec facilité. (CORN.)

* **MINERAI**, s. m. Métal tel qu'on le retire de la mine. Les métaux se trouvant rarement dans la nature à l'état métallique, les minerais sont presque toujours des combinaisons de ces métaux avec le soufre, l'oxygène, etc., ou bien avec d'autres métaux. Un minerai rebelle. Un minerai fusible. Laver, écraser, broyer, fondre le minerai. Le traitement des minerais. Minerai réfractaire. La recherche et l'exploitation des *minerais* varient selon la nature des dépôts qu'ils constituent. (Huot.) Un petit chemin de fer montait en pente douce vers les galeries, conduisant directement le *minerai* à l'usine. (G. Ohnet.)

— Le minerai porte le nom du métal qui y domine; par exemple, telle combinaison de cuivre et d'argent est un minerai de cuivre, si l'argent ne s'y trouve qu'en petite quantité; c'est un minerai d'argent, au contraire, si la quantité de ce métal l'emporte sur celle du cuivre. *Minerais aurifères*. Certaines pyrites de cuivre ou de fer qui contiennent de petites quantités d'or, suffisantes cependant pour mériter d'être exploitées.

— On dit qu'un minerai est *riche*, quand il n'est mélangé d'aucune matière étrangère, et qu'il est par conséquent plus ou moins pur; on dit qu'il est *pauvre*, au contraire, quand il ne contient qu'une très faible proportion du métal pour lequel il est exploité.

— Chim. Espèce métallique qui résulte de la combinaison d'un métal avec un minéralisateur.

— Minér. Toute substance qui renferme un metal autopside.

— Techn. Nom donné aux seules substances dont on peut retirer avec profit la matière précieuse qu'elles renferment. ||*Minerai à bocard*. Celui qui présente un mélange trop intime de roche et de matière métallique pour qu'on puisse les séparer par le cassage et le triage.

* **MINÉRAL**, s. m. (radic. *mine*). Tout corps inorganique, combustible, terreux, salin ou métallique, qui se trouve dans l'intérieur de la terre ou à sa surface, tel que les pierres, les métaux, les substances inflammables, les sels et les pétrifications. Ces corps n'offrent que des assemblages de molécules similaires liées entre elles par la loi de l'affinité; ils sont susceptibles de prendre une forme cristalline très variable et n'ont pas de fin déterminée. Leur composition présente aussi une très grande variété : tantôt ils sont composés d'un ou de plusieurs métaux, mêlés avec des substances terreuses; tantôt ce sont des oxydes, des sulfures, des chlorures, etc. Haüy les a divisés en quatre grandes classes : les substances acidifères, les substances terreuses, les substances combustibles et les substances métalliques. On les a aussi divisés d'après leurs caractères physiques. Un minéral des minéraux. La forme des minéraux. La structure des minéraux. La phosphorescence des minéraux. La saveur des minéraux. La transparence des minéraux. La pesanteur spécifique des minéraux. La plupart des minéraux sont conducteurs de l'électricité. Le carbonate, le sulfate et le phosphate de soude sont des minéraux efflorescents.

Souvent des *minéraux* les subtiles vapeurs
Pénètrent lentement dans le sein de la terre. (DEL.
Surtout des *minéraux* l'intéressante étude
Occupait leurs moments : tous, rangés avec art
Et classés avec ordre, instruisaient leur regard. (Id.)

— Il ne se disait autrefois que des terres et des sels; mais on étend aujourd'hui cette dénomination généralement à tous les corps qui composent comme l'écorce de la terre, depuis le sommet des montagnes jusqu'aux profondeurs où nous pouvons parvenir. || *Minéraux conducteurs*. Ceux qui transmettent plus ou moins facilement le fluide électrique. || *Minéraux efflorescents*. Ceux qui, exposés à l'air, perdent facilement l'eau de combinaison qu'ils renferment, et finissent par tomber en poussière. || *Minéraux isolants*. Ceux qui retiennent le fluide électrique, sans lui permettre de se répandre sur les corps environnants.

* **MINÉRAL, ALE**, adj. Qui appartient aux minéraux, qui tient des minéraux. Matière minérale. Substance minérale. Charbon minéral. Cristal minéral.

Au milieu s'élevait un magnifique autel,
Que le suc *minéral*, distillé de la voute,
En colonnes d'albâtre a bâti goutte à goutte. (DELILLE.)

— *Le règne minéral*. L'ensemble des objets connus sous le nom de minéraux. Le règne *minéral* n'a rien en soi d'aimable et d'attrayant; ses richesses, renfermées dans le sein de la terre, semblent avoir été éloignées des regards de l'homme, pour ne pas tenter sa cupidité. (J.-J. Rouss.)

Du monde *minéral* étonnants végétaux,
Les uns sont dessinés en bouquets, en rameaux,
D'autres sont en plumage arrangés avec grâce
(DELILLE.)

— *Eaux minérales*. V. EAU.

MINÉRALISABLE, adj. 2 g. (rad. *minéraliser*). Miner. Qui est susceptible de se combiner avec un corps minéral. Se dit de corps en quelque sorte passifs, qui, pour se réunir entre eux, ont besoin de l'action médiate d'autres corps.

* **MINÉRALISATEUR**, s. m. (rad. *minéraliser*). Chim. et Minér. Substance qui, par sa combinaison avec les matières métalliques, en change beaucoup les caractères extérieurs, soit physiques, soit chimiques. L'oxygène, les acides, le soufre, l'arsenic, sont les minéralisateurs les plus ordinaires, et leur présence indique, en quelque sorte, quelle est la nature des métaux qui font la base de la mine.

— Adjectiv. Appareil minéralisateur. Élément minéralisateur.

* **MINÉRALISATION**, s. f. (pr. *mi-né-ra-li-za-cion*; rad. *minéraliser*). Chim. et Miner. Transformation des corps en minerais. La puissance végétale, comme nous l'avons vu, reçoit toutes les qualités des puissances précédentes, par l'air et l'eau qu'elle s'approprie, par les couleurs et les formes de ses fleurs et de ses fruits, par des *minéralisations* même dont quelques-unes sont connues, comme celles de fer, qu'on trouve dans toutes les cendres des végétaux. (B. de St-P.)

— État d'une eau naturelle ou artificielle qui tient en dissolution des matières minérales. La *minéralisation* de ces eaux est faible. (Litt.)

— Les alchimistes se servaient de ce mot pour exprimer la transmutation des bases entre elles.

MINÉRALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Minéraliser. S'empl. adjectiv. Plomb minéralisé par le soufre. La quantité des métaux purs est très petite en comparaison de celle des métaux *minéralisés*. (Buff.)

— Chim. Se dit d'un corps qui est combiné avec un minéralisateur, par exemple le fer avec le soufre.

* **MINÉRALISER**, v. a. 1re conj. Chim. et Minér. Transformer en minerai ou en minéral.

— *Minéraliser de l'eau*. Y faire dissoudre des sels d'origine minérale.

— SE MINÉRALISER, v. pron. Être minéralisé.

MINÉRALISTE, s. m. Celui qui étudie, connaît et travaille les minéraux. On dit plutôt *minéralogiste*.

MINÉRALITÉ, s. f. Chim. État de l'eau quand elle tient des sels minéraux en dissolution.

* **MINÉRALOGIE**, s. f. (ét. fr., *minéral*; gr. λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour but de connaître les combinaisons non organiques des éléments, telles qu'on les trouve produites par la nature sur le globe, et de considérer en eux les caractères par lesquels ils frappent nos sens, leur composition chimique, les circonstances de leur gisement, le rôle qu'ils jouent dans la constitution de la terre, leurs propriétés, leurs usages, et qui les classe suivant un ordre méthodique. Traité de minéralogie. Ouvrage de minéralogie. || Prise dans son sens le plus étendu, la minéralogie peut embrasser la géologie, qui s'occupe de l'examen des minéraux à la place même qu'ils tiennent et tels qu'ils se présentent dans le sein de la terre, du soin de reconnaître les rapports qu'ils ont entre eux, la disposition des couches qu'ils constituent, l'ordre dans lequel ils sont placés. Par l'ensemble de ces observations, la géologie est amenée à expliquer les changements, à constater les révolutions que diverses parties de la terre ont pu prouver. La *minéralogie*, cette compagne inséparable de la géologie, exista à peine au commencement du XVIIIe siècle. (D'Orbigny.) En fondant la cristallographie sur le calcul, Haüy fit pour ainsi dire de la *minéralogie* une science exacte. (Huot.)

— Livre, traité de minéralogie. La Minéralogie de Beudant. La Minéralogie de Huot.

* **MINÉRALOGIQUE**, adj. 2 g. Qui concerne la minéralogie. Carte minéralogique. Observations minéralogiques. Découvertes minéralogiques. Science minéralogique. Nomenclature minéralogique.

— *Étude minéralogique d'un corps*. Description des caractères d'un corps à l'état de nature.

MINÉRALOGIQUEMENT, adv. Dans le langage minéralogique.

* **MINÉRALOGISTE**, s. m. Celui qui est versé dans la minéralogie. C'est un savant minéralogiste. Les études sérieuses auxquelles se livrèrent les *minéralogistes*, guidés dans leurs recherches par les lumières de la chimie, firent chaque jour découvrir de nouvelles substances. (D'Orbigny.) On dit quelquefois *minéralogue*.

— Adjectiv. Le premier qui sut distinguer l'or du cuivre, et le plomb de l'argent, fut *minéralogiste*. (Huot.)

MINÉRALURGIE, s. f. (ét. fr., *minéral*; gr. ἔργον, ouvrage). Application des connaissances minéralogiques à la recherche et à la distinction des corps dont les arts peuvent tirer parti, ou de ceux dont l'emploi pourrait offrir des inconvénients. Ce mot s'applique plutôt aux espèces pierreuses qu'aux espèces métalliques.

MINÉRALURGIQUE, adj. Qui a rapport à la minéralurgie.

MINÉRALURGISTE, s. m. Celui qui s'occupe de minéralurgie.

MINERIE, s. f. Mine de sel.

MINERIE, s. f. (rad. *miner*). Condition misérable, grande misère. C'est une *minerie* et la chose du monde la plus malsaine. (Mme de Sev.)

MINÉROGRAPHIE, s. m. (ét. fr., *minéral*; gr. γράφω, j'écris). Didact. Celui qui écrit l'histoire des minéraux.

MINÉROGRAPHIE, s. f. (rad. *minérographe*). Didact. Description des minéraux.

MINÉROGRAPHIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la minérographie.

MINERVAL, ALE, adj. Antiq. rom. Qui est consacré à Minerve.

— *Maître minerval*. Chef du collège des prêtres institué en l'honneur de Minerve.

— MINERVAL, s. m. Honoraires que les écoliers romains donnaient à leurs maîtres les ides de chaque mois, ou, selon quelques critiques, seulement à l'époque des Minervales, c'est-à-dire le 3 janvier et le 19 mars.

— Dans quelques colleges de l'Amérique et des Pays-Bas, Rétribution payée par les élèves externes; elle se partage entre les professeurs.

— MINERVALES, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Minerve, au mois de janvier et au mois de mars.

* **MINERVE**, s. f. (de *Minerve*, n. myth.). Fam. Tête, cervelle, intelligence. Il en quelque chose de sa minerve. Ne pouvoir rien tirer de sa minerve. Ce qu'il y a de choquant, c'est de voir une douzaine de flandrins fatiguer leur *minerve* à maintenir un intarissable flux de paroles. (J.-J. Rousseau.)

— Chir. Collier dont les orthopédistes se servent pour soulever la tête.

— Imprim. Petite presse mécanique servant à imprimer des cartes et de petits travaux de ville.

MINERVE. Myth. Déesse de la sagesse, des arts et de la guerre; elle représentait le courage éclairé par la prudence. Elle s'élança tout armée du cerveau de Jupiter, auquel Vulcain fendit le crâne d'un coup de hache. Ses attributs étaient la chouette, l'olivier, le casque, l'égide, le bouclier orné de la tête de Méduse, etc.

— *Oiseau de Minerve*. Le hibou, qui lui était consacré, et lui servait d'attribut.

— Bot. *Arbre de Minerve*. L'olivier, qui lui doit son origine, d'après la mythologie grecque.

— *Faire quelque chose malgré Minerve*. Tenter une chose à laquelle on n'est point propre, en parlant des œuvres de la littérature ou des beaux-arts.

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré *Minerve*! (BOILEAU.)

— Fig. Femme aussi sage que belle. || Femme instruite ou adroite au travail.

— Antiq. gr. *Calcul ou suffrage de Minerve*. Suffrage que les juges d'Athènes ajoutaient, pour faire pencher la balance en faveur de l'accusé, quand les voix étaient également partagées. Absous par le suffrage de Minerve.

— MINERVE. Astron. La 93e planète télescopique, découverte le 24 août 1867 par M. Watson.

MINERVIEN, ENNE, adj. Antiq. rom. Qui appartient à Minerve.

— *Légion minervienne*. Légion romaine, que l'on croit avoir été formée en l'honneur de Minerve par Domitien, qui rendait à cette déesse un culte superstitieux.

MINERVIUM, s. m. (pron. *mi-ner-vi-omm*). Antiq. rom. Temple de Minerve.

* **MINET, ETTE**, s. Fam. Petit chat, petite chatte. Minet qui joue avec un chien. Jolie petite minette. Un beau minet.

Tu reveilles la maîtresse,
Minette, par tes longs cris. (BÉRANGER.)

— Terme d'affectueuse familiarité en parlant à une jeune fille ou femme, ou à un jeune garçon. On prenait quelquefois la liberté de l'appeler le petit matou, d'autres, plus polis, à cause de la jeunesse, le *minet*. (Mme de Sev.)

— MINET, s. m. Nom qu'on donne dans les landes de Bordeaux, à des paniers d'osier ou de ronce, dans lesquels on met fermenter les pains de froment.

— MINETTE, s. f. S'est dit pour Petite mine, minauderie.

Quand elle va sur épinettes,
Elle fait un tas de *minettes*. (COQUILLART.)

— Bot. *Minette dorée*. Luzerne lupuline.

— Geol. Roche composée surtout de mica et

d'orthose et qui est exploitée pour le pavage des rues et l'empierrement des routes.

— Miner. Nom de variétés de minerais et particulièrement de celles qui sont en poussière.

— Techn. Grande auge pleine de sable dans laquelle le potier de terre jette ses moules pour les couvrir de sable.

* **MINEUR**, s. m. (rad. *miner*). Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale. La pioche du *mineur*, voilà le symbole de l'avenir du monde. (G. Sand.) Les *mineurs* sont persuadés que les métaux repoussent du sein de la terre. (E. About.)

— Fig. Les Allemands sont les *mineurs* de la pensée, et exploitent en silence les richesses intellectuelles du genre humain. (Mme de Staël.)

— *École des mineurs*. Établissement d'instruction pratique situé à Saint-Étienne et où l'on enseigne la minéralogie. — *École des maîtres ouvriers mineurs*. École établie à Alais pour former des ouvriers habiles.

— Agric. Sorte de charrue inventée en Angleterre pour creuser profondément le sol sans ramener le dessous à la surface.

— Anc. art milit. Soldat employé aux travaux des mines pratiquées pour l'attaque ou la défense des places. Une compagnie de mineurs. Capitaine de mineurs. || *Attacher le mineur*. Se disait d'une opération de siége qui consistait à introduire un mineur dans un trou fait au rempart pour qu'il en continuât l'excavation. Il avait été résolu d'attacher le *mineur* en deux endroits à une demi-lune et à un bastion. (Pellisson.)

— Ornith. *Mineur des Indes orientales*. Un des noms du manate.

— Superst. Être imaginaire, esprit tantôt malfaisant, tantôt bienfaisant, auquel les mineurs de certains pays offrent une chandelle à certaines époques.

— Adjectiv. Ouvrier mineur. Sapeur mineur.

— Entom. *Vers mineurs*. Larves de divers insectes qui se mettent à l'abri et le plus souvent qui se nourrissent dans l'intérieur des végétaux.

— MINEUR, EUSE. s. Entom. Insecte qui se creuse un abri dans la terre ou dans les végétaux. Ce sont de grands *mineurs* que les guêpes dont j'esquisse l'histoire. (Bonnet.)

— MINEUSE. s. f. Ornith. Espèce de tarier des bords de la Plata.

* **MINEUR, EURE**, adj. (étym. lat., *minor*, plus petit). Moindre, plus petit.

Est-ce ce financier de noblesse *mineure*,
Qui s'est fait depuis peu gentilhomme en une heure?
(REGNARD.)

— *Lit mineur d'un fleuve*. Son niveau le plus bas.

— *Mineur de*. Qui a moins de, en parlant de l'âge. Les enfants mineurs de vingt ans.

— Antiq. rom. *Races mineures*. Familles patriciennes que l'argum adjoignit à celles qu'avait établies Romulus.

— Discipl. ecclés. *Les quatre ordres mineurs*. Les quatre petits ordres, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. Comme ces fonctions n'existent plus pour la plupart dans l'Église, on les confond en une qui est celle de mineur. || *Causes mineures*. Celles où il s'agit du jugement des simples prêtres, ou de quelque point de discipline peu important. || *Excommunication mineure*. Excommunication qui prive de la participation aux sacrements et du droit de pouvoir être élu ou présenté à quelque bénéfice, à quelque dignité ecclésiastique.

— Géogr. *Asie Mineure*. Presqu'île occidentale de l'Asie, nommée aujourd'hui Anatolie.

— Hist. ecclés. *Frères mineurs*. Nom donné aux cordeliers. || *Clercs réguliers mineurs*. Nom d'une communauté fondée en 1588, et approuvée la même année par Sixte-Quint.

— Loc. prov. *Ils vont deux à deux comme frères mineurs*. Se dit en parlant de plusieurs personnes qui vont comme eux côte à côte.

— Jurispr. Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne, de son bien. Enfant mineur. Fille mineure. Roi mineur.

— On dit que l'*Église est toujours mineure*, pour exprimer qu'elle jouit du privilége des mineurs.

— Fig. Les rois qui ne gouvernent pas par eux-mêmes sont toujours *mineurs*. (Mass.)

— Mar. *Lieues mineures*. Celles que l'on parcourt ou que l'on compte sur un petit cercle parallèle à l'équateur.

— Mus. *Tierce mineure*. Tierce composée d'un ton et d'un demi-ton. *Re*, *fa*, est une tierce mineure. || *Sixte mineure*. Intervalle tel que celui de *mi* à *ut*. || *Septième mineure*. Intervalle tel que celui de *mi* à *ré*. || *Ton ou mode mineur*. Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineurs. Ton de *la* mineur. || *Demi-ton mineur*. Celui qui se trouve entre une des notes de la gamme et la note supérieure accidentellement bémolisée. || *Seconde mineure*. Celle qui ne se compose que d'un demi ton, comme de *mi* à *fa*.

— Myth. rom. *Dieux des races mineures*. Divinités du deuxième ordre, telles que les faunes, les satyres et les nymphes.

— MINEUR, EURE. s. Jurispr. Celui, celle qui n'a pas atteint l'âge voulu pour contracter. Un mineur. Faire le profit d'un mineur. Émanciper un mineur, une mineure. C'est le droit des *mineurs*. (Acad.) Un tuteur ne pourra demeurer avec la mère de ses *mineurs*. Fen

— Loc. prov. *Ce n'est pas le profit des mineurs*. Se dit d'un parti, d'un projet peu avantageux.

— Discipl. ecclés. *Les quatre mineurs*. Les quatre ordres mineurs.

— Mus. Ton, mode mineur. Un air en mineur. Passer du *mineur* au majeur, du majeur au *mineur*. (Acad.)

— MINEURES. s. f. pl. Hist. Nom des religieuses de Saint François. || Nom que prirent, sous saint Louis, les religieuses de Longchamps.

* **MINEURE**, s. f. Logiq. La seconde proposition d'un syllogisme. Nier, accorder, prouver, distinguer la mineure, une mineure. La majeure est inepte, la *mineure* impertinente, et la conclusion ridicule. Mol. || Celle des deux prémisses d'un syllogisme qui contient le sujet.

— Théol. Thèse que les étudiants en théologie soutenaient durant le cours de la licence, et dans la quelle il ne s'agissait ordinairement que de théologie positive. On l'appelait *mineure* parce que c'était la plus courte de toutes celles qu'on soutenait pendant la licence. Soutenir une mineure. Faire sa mineure. On l'appelait aussi *mineure ordinaire*.

— *A la mineure*, loc. adv. S'est dit pour A la minorité. Il vaudrait mieux recueillir les voix à la *mineure*. (Montesq.)

MINEUX, EUSE, adj. Ancienne forme du mot MINABLE.

MING, adj. 2 g. Chronol. Se dit de la dynastie chinoise qui a régné de 1368 à 1661. Dynastie ming. Il y a eu vingt empereurs mings.

— Substantiv. La dynastie des Mings. Le règne des Mings.

MINGLE, s. m. Métrol. Mesure hollandaise pour les liquides.

MINGO, s. m. Nom que l'on donne aux environs de Rennes à une sorte de crème fouettée.

MINGRELET, s. m. Homme chétif et maigre. Peu usité.

MINGRELIE. (anc. *Colchide*). Géogr. Province russe de la Transcaucasie. Ch.-l., *Redout-Kaleh*. Soie, toiles, fourrures, miel. Châtaigniers et figuiers.

— *Mer de Mingrelie*. Nom donné à une partie de la mer Noire.

MINGRÉLIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Mingrelie.

— adj. Qui appartient à la Mingrélie ou à ses habitants.

MINGRÉLIN, INE. adj. S'est dit pour Faible, débile.

MINHO (*Minius*). Géogr. Fleuve d'Espagne et de Portugal, tirant son nom du *minium* (vermillon) qu'on trouve sur ses bords, naît dans la sierra de Mondonedo, arrose Lugo, Orense (Galice), et, formant la limite des deux États, sépare Tuy (Espagne) de Valenza (Portugal). Cours de 240 kil.; son principal affluent est le Sil.

— MINHO (Province du). Province nord du Portugal; superficie, 7,213 kil. carrés; popul., 1,015,000 h. Elle comprend 13 districts : Vianna, Braga, Porto.

MINIAC-MORVAN. Géogr. Commune du cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 3,200 hab.

MINIANUS. Myth. rom. Épithète de Jupiter, dont la statue, au Capitole, était culminée de minium.

* **MINIATURE** s. f. (ét. lat., *miniare*, peindre en rouge, de *minium*, couleur rouge). Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits, avec des couleurs très fines délayées à l'eau gommée. Portrait en miniature. Peintre en miniature. On pointille la miniature. D'un côté du tableau, c'est Madame peinte en *miniature*. (Mme de Sév.)

— Tableau, portrait peint en miniature. Voilà une jolie miniature.

— Fig. Objet d'art de petite dimension et travaillé avec délicatesse. Cette boîte est une vraie miniature. Ses *miniatures* de mains, du violet d'une figue du Midi, avaient des bijoux d'ongles. (De Gonc.)

— Ouvrage, objet fait dans de petites proportions et sans qu'une idée de grâce ou de délicatesse y soit attachée. Histoire en miniature. Donner une description en miniature de toutes les parties du globe. Un lac est une mer en miniature. L'homme est une *miniature* de Dieu. (A. Guyard.)

— Personne petite et délicate. C'est une miniature, une jolie petite miniature.

— *En miniature*, loc. adv. En petit. C'est une description du globe en miniature.

— Fig. Il a la goutte en *miniature*, dit Mme de La Fayette de son ami le duc de La Rochefoucauld, qui en avait un léger accès. L'Allemagne en *miniature* n'est pas faite pour plaire à une imagination française telle que la vôtre. (Voltaire.)

— Paléogr. Nom donné aux lettres de couleur rouge, tracées au minium, qui commencent les chapitres et les paragraphes des manuscrits les plus anciens. Plus tard, les miniatures se composèrent de lettres ornées et peintes de toutes sortes de couleurs. C'est en France et en Flandre qu'elles atteignirent le plus de perfection. La découverte de l'imprimerie ayant fait tomber la vogue des manuscrits, les peintres en miniature se jetèrent sur le portrait, la peinture des boîtes, des tabatières, etc.

MINIATURÉ, ÉE, adj. Qui est enjolivé de miniatures.

* **MINIATURISTE**, s. m. Peintre en miniature. C'est un bon miniaturiste. Il n'est point un *miniaturiste* gracieux; il est un dessinateur de la galanterie. (De Gonc.)

* **MINIER, ÈRE**, adj. Qui concerne les mines. Terrain minier. Industrie minière. Il a empiété sur le domaine de Beaulieu pour faire passer un chemin de fer *minier*. (G. Ohnet.)

* **MINIÈRE**, s. f. (rad. *mine*). La terre, le sable ou la pierre dans lesquels on trouve et d'où l'on tire un métal ou un minéral, de quelque nature qu'il soit. Minière d'or. Minière d'argent. Ils (les premiers hommes) ne filaient point l'or, et ne le traitent pas seulement de la *minière*. (Malh.) Les *minières* d'ardoises s'ouvrent ordinairement par un lit de schiste noirâtre. (Buff.

— Ne se dit guère aujourd'hui qu'en parlant des exploitations, surtout de celles de minerais de fer d'alluvion et de lignite pyriteux, lorsqu'elles ont lieu à ciel ouvert, ainsi que des tourbières.

— Médec. Nom qu'on donnait aux parties du corps où il s'amasse et s'épaissit des matières qui forment des obstructions.

MINIHI, s. m. Dr. cout. Terre affranchie qui servait d'asile.

* **MINIMA**, s. m. pl. V. MINIMUM.

* **MINIMÂ** (À), loc. adv. lat. (ét. lat., *a*, de; *minima*, sous-entendu *pœna*, peine très petite). Jurispr. N'est en usage que dans cette formule : *Appel à minimâ*. Appel que le ministère public interjette, quand il croit que la peine appliquée est trop faible.

MINIMAL, ALE, adj. Néol. Qui se rapporte à un minimum.

MINIMANT, ANTE, adj. Néol. Qui atteint le minimum.

* **MINIME**, adj. 2 g (ét. lat., *minimus*, même signif.). Très petit, très peu considérable. Objet minime, d'un intérêt minime, d'une valeur minime.

— Comm. Se disait d'une couleur très sombre, semblable à celle des habits des minimes. Drap minime.

— Mus. Se dit d'un intervalle qui est plus petit que le mineur de même espèce, et qui ne peut se noter. Le semi-ton minime est la différence du semi-ton maxime au semi-ton moyen.

— MINIME. s. m. Hist. relig. Nom que les religieux de l'ordre de Saint-François-de-Paule, avaient pris par humilité. Outre les trois vœux monastiques, ils faisaient vœu d'observer un carême perpétuel.

— Entom. *Minime à bandes*. Espèce de papillon de nuit. — On donne également le nom de *minime* à plusieurs autres papillons du genre bombyx. || Espèce de coléoptère du genre anthribe.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Moll. Nom vulgaire donné à une coquille univalve du genre cône, à cause de sa couleur semblable à la robe des minimes. || *Minime fasciée*. Espèce du genre fuseau, ainsi nommée à cause de sa couleur minime traversée par une bande blanche.

— MINIME. s. f. Anc. musiq. Se disait pour Blanche.

MINIMER v. a. 1re conj. (radic. *minime*). Réduire au minimum.

MINIMESSE. s. f. (rad. *minime*). Religieuse de l'ordre de Saint-François-de-Paule. Il y avait à Abbeville un couvent de religieuses de l'ordre des minimesses; c'était le seul de ce nom qui existât en France.

MINIMI, s. m. Numism. Nom de pièces défectueuses frappées à l'imitation des monnaies romaines à l'époque qui suivit la fin de l'empire romain.

MINIMITÉ, s. f. Néol. Etat, caractère de ce qui est minime.

* **MINIMUM**, s. m. (pr. *mi-ni-mom*; ét. lat., *minimum*, le plus petit). Mathem. Le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite. Lorsque l'on considère les variations successives d'une quantité, si, après avoir été en diminuant, elle vient à augmenter, la valeur qu'elle possédait lorsqu'elle a cessé de décroître pour commencer à croître est un minimum. En continuant de suivre les variations de ces quantités, si elle décroît pour augmenter de nouveau, elle aura un second minimum, correspondant au second point où elle a cessé de diminuer pour augmenter. La plus petite de toutes ces valeurs est appelée un *minimum minimorum*.

— Par extens. Toute chose considérée sous son moindre aspect. Minimum de chaleur. Minimum de vitesse. Ainsi le gouvernement sera dans son *minimum* d'activité. (J.-J. Rouss.)

— La plus petite somme dans l'ordre des sommes dont il s'agit. Le minimum d'une pension. Le minimum d'une amende.

— La moindre des peines que la loi inflige pour un crime, pour un délit. Appliquer le minimum.

— Pluriel des *minima*, ou des *minimums*. La première forme est la seule adoptée par les mathématiciens.

— *Au minimum*, loc. adv. Pour le moins.

MINIOPTÈRE. s. m. (ét. gr. μείων, petit; πτέρον, aile). Mamm. Petit groupe de chauves-souris.

* **MINISTÈRE**. s. m. (ét. lat., *ministerium*, emploi, fonction). Emploi, charge qu'on exerce. Satisfaire aux obligations, remplir les devoirs de son ministère. Cela n'est pas de mon ministère. Se bien acquitter de son ministère. Abuser de son ministère. La sainteté de son *ministère* était encore relevée par l'éclat de ses vertus. (Acad.) Le ministre s'appliquait aux affaires d'État, et lui laissait le *ministère* de ses libéralités et de ses aumônes. Fléchier. La royauté n'est pas seulement une dignité qui élève un homme au-dessus des autres, c'est aussi un *ministère* de religion envers Dieu, de justice envers les peuples, de charité envers les misérables, de sévérité envers les méchants, de tendresse envers les bons. Quelle consolation pour notre *ministère* de pouvoir nous servir de vos exemples dans ces chaires chrétiennes! Massillon. Il était d'une fort basse naissance, originaire de Tarente, où il avait exercé les plus vils *ministères*. (Rollin.)

C'est peu que, le front ceint d'une mitre étrangère,
Ce lâche à Baal prête son *ministère* impie.
(RACINE.)

— *Le ministère des autels, le saint ministère*. Le sacerdoce, les fonctions de prêtre. S'honorer au ministère des autels. La Providence, qui m'a honoré du saint *ministère* où je m'emploie par ses ordres... (Bourdaloue.)

— Par extens. *Le ministère de la parole, de l'éloquence*. Les fonctions qui exigent le talent de l'orateur, telles que celles d'avocat, de prédicateur, etc. La prière et le *ministère* de la parole, c'était l'unique occupation des pasteurs. (Mass.)

— Dans un sens analogue. Se rendre capable du *ministère* des âmes, celui de tous le plus délicat et le plus sublime... La Bruy. Quel avilissement pour nous, si nous fa sons du *ministère* même de la vérité un *ministère* d'adulation et de mensonge! Massillon.)

— *Ministère public*. Magistrature amovible établie près de chaque tribunal, pour y veiller au maintien de l'ordre public et y requérir l'exécution et l'application des lois. La poursuite des crimes est réservée au ministère public. Le ministère public soutient l'accusation. || Nom collectif des magistrats qui sont chargés de ces fonctions.

— Entremise de quelqu'un dans une affaire, service qu'il rend à une autre personne dans quelque emploi, dans quelque fonction. Avoir besoin du ministère de quelqu'un. Offrir, prêter son ministère. Compter sur le ministère de quelqu'un. Ma triste voix était réservée à ce déplorable *ministère*. Boss. On exige en mérite le zèle que les flatteurs étalent pour nos intérêts, et on leur fait une vertu d'un *ministère* infâme dont on rougit tout bas soi-même. (Massillon.)

Voyez-vous bien quel est le *ministère* infâme,
Qu'ose exiger de nous la haine d'une femme?
(CORNEILLE.)

— S'applique à toutes les professions d'officier public. Le ministère d'un avocat, d'un avoué, d'un notaire, même d'un huissier, est indispensable pour la régularité de tous les actes de transactions entre particuliers, le jugement et l'exécution de toutes les affaires contentieuses.

— Moyen, instrument. Toutes ces choses qui faussement usurpent le nom de bienfait, ne sont pas bienfaits proprement, mais *ministères* par lesquels ceux qui aiment donnent de l'exercice et du témoignage à leur bonne volonté. (Malh.)

— Partie de l'administration gouvernementale confiée à un haut fonctionnaire agissant au nom du souverain, nommé et révocable par le chef du pouvoir exécutif. Le ministère des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de la justice, des cultes, du commerce, de l'instruction publique, etc. Les bureaux d'un ministère.

— *Ministère des affaires étrangères*. Département ministériel embrassant tout ce qui concerne les rapports de l'État avec les nations étrangères.

— *Ministère de l'agriculture*. Ministère chargé de veiller aux intérêts de l'agriculture; il a dans ses attributions les encouragements et secours à l'industrie rurale, l'administration des forêts, les haras, le service hydraulique agricole, les écoles vétérinaires, d'agriculture et forestière.

— *Ministère du commerce*. Le ministère du commerce s'occupe du commerce intérieur et extérieur et de ce qui s'y rapporte, des sociétés commerciales, des bourses, des chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures, de la préparation des tarifs de douane et des traités de commerce, des expositions de l'industrie, des poids et mesures, etc. Les ministères du commerce et de l'agriculture ont souvent été réunis.

— *Ministère des cultes*. Ministère chargé de l'administration de tous les cultes reconnus par l'État. Le ministère des cultes a été souvent rattaché, selon les nécessités politiques, soit au ministère de la justice, soit au ministère de l'intérieur ou de l'instruction publique.

— *Ministère des finances*. Ministère qui dirige et surveille l'assiette et la perception de toutes les branches du revenu public, et l'ap-

plication des recettes aux dépenses des divers services publics.

— *Ministère de la guerre.* Ministère réunissant dans ses attributions tout ce qui concerne l'armée de terre, envisagée sous le rapport militaire et économique, les établissements et bâtiments militaires, les places fortes, les tribunaux et les prisons militaires, les écoles spéciales, les diverses écoles d'application et la gendarmerie sous le rapport du recrutement et de la discipline.

— *Ministere de l'instruction publique.* Ce ministère, dont le chef remplit les fonctions de grand maître de l'université, est chargé de la direction suprême des établissements universitaires; son autorité s'étend aussi sur certains établissements scientifiques, tels que l'Institut, les académies et sociétés savantes, les bibliothèques nationales, le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle et les observatoires. Il a généralement dans ses attributions les beaux-arts, qui ont formé à plusieurs reprises un ministère spécial chargé de l'administration des musées, des théâtres, du Conservatoire, des fêtes publiques, etc.

— *Ministère de l'intérieur.* Ministère chargé de veiller à la tranquillité et à la sûreté de l'Etat, et à l'administration générale du pays.

— *Ministere de la justice.* Ce ministère a dans ses attributions les cours et les tribunaux ordinaires de justice civile et criminelle. Le ministre est aussi chargé de la garde des sceaux.

— *Ministère de la marine.* Ministère dont les attributions embrassent les services de l'armée de mer sous le rapport du personnel et du matériel, les ports militaires et les travaux y relatifs, quelques écoles spéciales, les tribunaux maritimes, le dépôt de la marine et les ingénieurs hydrographes. Ce ministere est aussi chargé de l'administration des colonies.

— *Ministère des postes et télégraphes.* Ministère chargé du service des postes et des télégraphes et de la construction des lignes télégraphiques.

— *Ministère des travaux publics.* Ce ministère est chargé de tout ce qui concerne les voies de communication, les ports de commerce, les monuments publics, les desséchements de marais, les mines et minières et les chemins de fer.

— Temps pendant lequel un personnage a été ministre. Sous son ministère. Pendant son ministère. Le ministère de Richelieu, de Mazarin.

— Par extens. Lieu où sont établis les bureaux d'un ministère. Aller au ministère des finances, de la marine.

— Hôtel destiné à l'habitation d'un ministre.

— Le corps des ministres. Le ministère était opposé à cette proposition. Changer le ministère. Entrer au ministère. Sortir du ministère. Il y a dans toutes les cours, et cette remarque est d'un courtisan, des gens amis du ministre et ennemis du *ministere*. Il semble qu'il ne serait pas moins vrai de dire qu'il y a dans toutes les cours des gens amis du *ministere* et ennemis du ministre. (Noël.)

— Le ministère est ordinairement désigné par le nom du premier ou du principal ministre. Ministère Richelieu, Mazarin, Colbert, Necker, Calonne, Brienne, Villèle, Guizot, Molé, Thiers, Dufaure.

— Ensemble des employés d'un ministère.

— Hist. Jusqu'au XVIe siècle, il y eut des personnages investis d'une autorité générale sur le royaume, mais ils ne ressemblaient pas aux ministres secrétaires d'Etat de nos jours. Ceux-ci ont pour origine les *clercs du secret*, ou secrétaires du conseil du roi, établis par saint Louis. Au XVIe siècle, Henri II fixa leur nombre à quatre et partagea entre eux l'administration du royaume, d'après une division purement géographique. Au XVIIe siècle, sous Louis XIV, il y eut une séparation d'attributions marquée; on trouve le chancelier de France (justice), le contrôleur général des finances, et les quatre secrétaires d'Etat de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et de la maison du roi. Ces derniers remplissaient toujours, d'après la même division géographique, les fonctions du ministre de l'intérieur. Cet emploi important ne fut créé qu'en 1791 par l'Assemblée constituante. Depuis cette époque, le nombre et les attributions des ministères ont varié, mais il n'y a plus eu de confusion entre les divers départements ministériels.

— *Ministere de la maison du roi.* Ce ministère fut d'abord borné à la surintendance de la maison du roi, et plus tard chargé d'attributions plus étendues, la haute administration de la capitale, de plusieurs provinces, les lettres de cachet, et, en 1749, les affaires générales de la religion réformée. Il a été supprimé en 1830.

— *Ministère du trésor.* Ministère démembré de celui des finances sous Napoléon Ier, et supprimé depuis la Restauration.

— *Ministère de la secrétairerie d'État.* Il a été créé en 1790. Sous Napoléon Ier, il était chargé de l'expédition et du contreseing des décrets impériaux, et de la garde des archives impériales. Supprimé à la Restauration, il fut rétabli par Napoléon III sous le titre de *Ministere d'Etat*, et disparut avec le second empire.

— *Ministère de l'administration de la guerre.* Ministere distrait par Napoléon Ier du ministère de la guerre pour former un ministère spécial; supprimé depuis la Restauration.

— *Ministère de la police générale.* Créé en 1791, il fut réorganisé en 1803, et subdivisé en trois grandes sections, dirigées par trois conseillers d'Etat. Ce ministère fut supprimé en 1818, mais il n'y eut de changé que le titre. Il fut maintenu de fait sous le titre de *direction générale de la police*, qui fut supprimée par une autre ordonnance de 1820. La police générale a formé depuis une division du ministere de l'interieur.

— Hist. relig. *Ministère des infirmes.* Congrégation de clercs reguliers fondée en Italie en 1550, par Camille de Lallis. Leur habillement ne différait de celui des autres ecclésiastiques que par une croix tannee qu'ils portaient au côté gauche.

— Syn. comp. MINISTERE, CHARGE, OFFICE, EMPLOI. V. CHARGE.

MINISTÉRIALISME. s. m. (rad. *ministériel*). Polit. Opinion, conduite de ceux qui soutiennent systématiquement un ministère. Tout architecte ambitieux incline au *ministérialisme*. (H. de Balz.)

MINISTÉRIAT. s. m. (radic. *ministère*). Fonctions de ministre. Vieux mot.

* **MINISTÉRIEL, ELLE**. adj. Qui appartient, qui a rapport au ministère, qui est propre à un ministre. Politique ministérielle. Lettre, circulaire, opération ministérielle. Reserve ministérielle. Airs ministériels.

— Qui est partisan du ministère, dévoué au ministère, vendu au ministère. Depute ministeriel. Parti ministériel. Journal ministériel. Ecrivain ministériel.

— *Banc ministeriel.* Partie qu'occupent, dans le lieu des seances législatives, les membres qui soutiennent par leurs discours ou par leurs votes les propositions faites par les ministres.

— Pal. *Officiers ministériels.* Officiers publics ayant qualité pour faire certains actes, tels que les notaires, les avoués, les huissiers, etc.

— Théol. Le pape est le chef ministeriel de l'Eglise, dont Jesus-Christ est le chef essentiel.

— MINISTÉRIEL. s. m. Celui qui est partisan du ministere, qui approuve tous ses actes sans examen. C'est un *ministériel*. (Acad.)

— Féod. Officier subalterne des rois, comtes, et seigneurs. || Prévôt des monastères.

* **MINISTÉRIELLEMENT**. adv. Dans la forme ministerielle. Répondre ministériellement.

MINISTRAL, ALE. adj. Qui concerne l'etat et les fonctions d'un ministre de l'Église protestante. J'ai vu les ecrits de M. de Beauval, que M. Jurieu tâche d'accabler par son autorité *ministrale*. (Boss.)

— MINISTRAL. s. m. S'est dit pour Partisan du ministre. La reine voudra que je lui promette de ne pas pousser les *ministraux*. (De Retz.)

— Titre d'une magistrature qui existe à Neuchâtel en Suisse. Un des quatre ministraux de la ville.

MINISTRANT, ANTE. adj. N'est employé que dans cette locution : *Chirurgie ministrante*. Celle qui s'occupe des opérations les plus simples, telles que la saignée, la pose des ventouses, etc.

* **MINISTRE**. s. m. (ét. lat., *minister*, même signif.). Celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. Ne se dit guère qu'au moral. Être le ministre des passions d'autrui, le ministre de ses volontés, de ses vengeances. Un prédicateur apostolique, *ministre*, non de la lettre, mais de l'esprit de l'Évangile. (Bossuet.) Quel malheur, quand le souverain semble consacrer le désordre par les grâces dont il l'honore dans ceux qui en sont ou les imitateurs ou les honteux *ministres!* (Massill.) Tout devient pour les grands les *ministres* et les complices de leurs passions injustes. (Id.) Jésus-Christ reproche à ses disciples d'ignorer encore l'esprit de douceur et de charité dont ils vont être les *ministres*. (Id.) Les grands ne sont que les *ministres* de la bonté et de la providence de Dieu. (Id.) Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit régner sur les peuples : roi, vous n'en êtes que le *ministre* et le premier dépositaire. (Id.) Le vice et la vertu ont toujours à Paris chacun leurs *ministres*. (Duclos.)

Ministres de mes volontés,
Anges, servez contre eux ma fureur vengeresse.
(J.-B. Rousseau.)

Dieu parle, et soudain sur leurs ailes
Les anges, *ministres* fidèles,
Portent la mort et la terreur. (Malfilâtre.)

— Par extens

Tout à coup, s'élançant des clartés éternelles,
L'aigle, *ministre* ailé du roi de l'univers,
Porte aux dieux divisés la foudre et les éclairs.
(De Guerle.)

— Se dit quelquefois en parlant des choses. La vertu chez les epicuriens, n'est que *ministre* des voluptés. (Malh.) Le plaisir, d'ordinaire irréconciliable avec la fortune, devient l'artisan et le *ministre* des projets de l'ambitieux. (Mass.)

— Poét. *Ministre de la mart.* Personne chargée de la donner. *Ministres* de la mort, suspendez vos vengeances. (Voltaire.)

— Fig. *Ministre des vengeances de Dieu.* Homme puissant et cruel, conquérant.

— Par extension, ces expressions s'appliquent aux fléaux naturels. La peste, la famine et la guerre sont les ministres des vengeances de Dieu. Les langueurs, les tourments, *ministres* de la mort. (Voltaire.)

Assez et trop longtemps des orages sinistres,
De ton courroux, grand Dieu! redoutables *ministres*,
Ont épouvanté les mortels. (Lebrun.)

— Dans un sens analogue.

Moi, nourri dans la guerre aux horreurs du carnage,
Des vengeances des rois *ministre* rigoureux... (Rac.)

— Homme d'Etat chargé de diriger un ministère. Faire quelqu'un ministre, le nommer ministre. Le ministre de l'intérieur, de la guerre, de la marine, des finances, des affaires étrangeres, de la justice. Le ministre ayant le département de l'interieur. Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur. Président du conseil des ministres. Premier ministre. Le silence des peuples sur un *ministre* est son eloge; il ne paye pas de flatteurs et ne fait pas de mécontents. (Boiste.) De tous les *ministres*, le cardinal Mazarin, plus nécessaire et plus important, fut le seul dont le crédit se soutint. (Bossuet.) La fureur de la guerre est une maladie des rois et des *ministres*. (Fénelon.) Il n'y a point de *ministre* si occupé qui ne perde chaque jour deux heures de temps. (La Bruy.) Les *ministres* qui ont outré la puissance des rois l'ont toujours affaiblie. (Mass.) Ces rois nés valets de leurs propres *ministres*. (Boileau.) Le prince de la Paix a fait perir son roi comme tant de *ministres* ont fait périr les leurs. (De Pradt.) On a comparé un bon roi qui a de mauvais *ministres* au Nil, dont l'eau est excellente, mais dont on n'ose presque approcher à cause des crocodiles qu'il nourrit. (Noël.)

— *Ministres d'État, ministres sans portefeuille.* Ministres qui n'ont pas de département, et qui ne sont appelés que pour le conseil. Les ministres d'Etat ont subsisté sous divers régimes. Napoléon Ier avait crée un certain nombre de ces fonctionnaires : les presidents des sections du conseil d'Etat, plusieurs directeurs généraux dont les fonctions avaient quelque chose de ministériel, étaient ministres d'Etat. Sous la Restauration, le ministère d'Etat devint l'hôtel des invalides du pouvoir; chaque ministre déchu retombait ministre d'Etat avec un traitement annuel de 20,000 fr., et le droit de faire partie du conseil privé du monarque. Enfin le gouvernement de Juillet maintint tout d'abord les ministres d'Etat; mais, au bout de quelques jours, la réaction des esprits emporta l'institution.

— S'est dit pour Ministre secrétaire d'Etat. Que dites-vous de M. de Seignelay, *ministre* d'Etat à trente-six ans? (Mme de Sév.)

— Haut agent diplomatique envoyé par un prince dans une cour étrangere, et venant, dans la hiérarchie, après l'ambassadeur. Les ministres étrangers jouissent de certains privileges dans les cours où ils sont. Les grands envoient des *ministres* pour être informés de ce qui se passe de plus secret dans les royaumes les plus éloignés. (Mass.)

— *Ministre plénipotentiaire.* Celui qui a un plein pouvoir pour traiter quelque affaire importante.

— *Ministre public.* Personne envoyée par un souverain pour le représenter près d'une nation étrangère.

— *Les ministres de Dieu, de la parole de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Évangile, de la religion, des autels, du culte.* Les prêtres. Quel malheur pour les grands d'entendre autour de leur trône les *ministres* et les interprètes de la religion parler comme le courtisan! (Mass.) C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des *ministres* de la religion, et de persuader les autres hommes. (Volt.)

Toujours il revêtait, dans ses déguisements,
Des *ministres* des cieux les sacrés ornements. (Volt.)
Le *ministre* d'un Dieu qui vécut indigent
Ne doit point, croyez-moi, connaître l'opulence.
(M.-J. Chénier.)

— Se disait également en parlant des prêtres des faux dieux. On consacra aux dieux des lieux particuliers; il fallut qu'il y eût des *ministres* pour en prendre soin, comme chaque citoyen prend soin de sa maison et de ses affaires. (Montesq.) Tel que d'Apollon le *ministre* terrible... (J.-B. Rouss.)

Les bois étaient, dit-on, la funèbre retraite
Des *ministres* affreux de l'empire des morts. (Delard.)

— Se disait dans l'origine pour Chanteur, baladin.

— Nom qu'on donnait aux lecteurs de l'école de droit de Poitiers.

— Hist. eccles. Chez les jésuites, Dignitaire qui commande en l'absence du général. || *Ministre général.* Titre que porte le supérieur général des cordeliers. || *Grand ministre.* Général de l'ordre de la Trinité. || *Ministres des infirmes.* Nom des membres d'une congrégation fondée en 1584 pour le soulagement des malades. Grégoire XIII en fit un ordre religieux en 1591. || Parmi les luthériens, les calvinistes et les anglicans, *Ministre du saint Évangile, ministre de la parole de Dieu*, ou simplement *ministre*. Celui qui fait le prêche.

— Loc. prov. *Ouvrir la bouche comme un ministre qui dit son premier sermon.* Dans ce proverbe, le mot *ministre* signifie Prêtre de la religion réformée.

— Ornith. Gros-bec d'Amérique.

— Se trouve quelquefois au féminin. Trois excellentes vertus, que nous pouvons appeler ses principales *ministres*. (Bossuet.)

MINISTRERIE. s. f. (rad. *ministre*). Hist. eccles. Charge de supérieur chez les mathurins.

— Hist. Nom par lequel on désignait l'école de droit de Poitiers.

MINISTRESSE. s. f. Fam. Femme d'un ministre. La *ministresse* fut charmante pour Arthur. (F. Soulié.)

* **MINIUM**. s. m. (pr. *mi-ni-omm*; mot lat., même signifie.). Chim. Deutoxyde de plomb, oxyde rouge de plomb. Le minium s'obtient par la calcination du plomb dans un four. Il est sous la forme d'une poudre d'un rouge vif, inodore et insoluble dans l'eau. On l'emploie dans la peinture à l'huile pour colorer les papiers de tenture, et surtout pour la préparation du cristal et du flint glass. Il entre également dans un grand nombre de préparations medicinales. || *Minium natif.* Le plomb carbonaté, terreux et rougeâtre des minéralogistes. || Les anciens comprenaient sous le nom de *minium* le vermillon ou sulfure de mercure, et le plomb oxydé rouge pulvérulent. Mais c'est au premier qu'ils donnaient plus particulièrement ce nom. || Quand le minium n'a pas été suffisamment suroxydé par un seul feu, on est obligé de lui faire subir une seconde et même une troisième opération semblable, rarement plus. Le minium qui provient de ces différentes opérations est désigné sous le nom de *minium deux feux, trois feux*, etc., suivant le nombre de fois qu'il a été remis au four.

— *Minium de fer.* Peroxyde de fer qui coûte moins cher que le minium de plomb et qui forme un vernis indestructible sur les objets qu'on veut préserver de l'oxydation.

MINIUS. Géogr. Ancien nom du Minho.

MINJAS. s. m. Moll. Espèce de buccin, appartenant au genre tonne.

MINNESINGER. s. m. (littér. *chantre d'amour*). Nom donné à des poètes allemands du XIIIe siècle, analogues aux troubadours de France.

MINNESOTA. Géogr. Un des États-Unis de l'Amerique du Nord, a 215,907 kil. carrés, et 781,000 hab. Arrosé par le Mississipi, le Missouri, le *Minnesota* ou *Saint-Pierre*, et par de nombreux lacs, il est riche en bois et en prairies. Ch.-l., *Saint-Paul*. Il a été érigé en territoire en 1849, et en Etat en 1858.

MINO. s. m. Ornith. Division du genre mainate.

MINO DA FIESOLE. Sculpteur florentin, né à Fiesole vers 1430, mort en 1486, a composé de beaux ouvrages. Ce fut l'un des plus grands artistes de son temps.

MINOA. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, répandu dans toute l'Europe.

MINOA. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes anciennes situées en Crète, en Laconie, dans l'île d'Amorgos, etc.

— MINOA. V. HERACLÉE.

MINOÏDE. Myth. Ariane, fille de Minos, et en général, toute autre femme de la famille de Minos, telle que Phèdre, Pasiphaé.

* **MINOIS**. s. m. (radic. *mine*). S'est dit autrefois dans le sens de Visage. Cet ivrogne a un rouge minois. Madame, voyant la fille approcher son *minois*, se recula très brusquement. (Saint-Simon.)

Les banquiers étonnés admiraient sa grimace,
Et montraient en riant, qu'ils ne lui eussent pas
Prêté sur son *minois* quatre doubles ducats. (Regnier.)

— Apparence, extérieur.

Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat,
Qui, sous son *minois* hypocrite
Contre toute la parenté
D'un malin vouloir est porté. (La Fontaine.)
Imaginez de Flore la jeunesse
Et de l'Amour le séduisant *minois*. (Voltaire.)

— Fam. Visage d'une personne plus jolie que belle. Avoir un joli minois, un joli petit minois. C'était en effet le *minois* le plus accompli qu'un peintre puisse inventer. (Ch. Nodier.)

— La personne elle-même considérée par rapport à sa figure. J'ai eu un petit *minois* qui ne m'a pas mal coûté de folies. (Marivaux.)

Ni laide ni jolie,
C'est un de ces *minois* que l'on a vus partout
Et dont on ne dit rien. (Gresset.)

* **MINON**. s. m. Nom enfantin que l'on donne parfois a un chat. Ici, minon!

— Mot de tendresse familière par lequel on désigne un enfant. Tiens, mon minon, voila de beaux jouets.

— En Normandie et dans quelques autres provinces, Nom des chatons ou fleurs du saule mâle.

— Loc. prov. *Il entend bien chat sans qu'on lui dise minon.* Il sait comprendre à demi-mot.

MINON-MINETTE. s. f. Fam. Cachotterie.

— *En minon-minette.* En cachette. Il ne fait pas entrer par hasard de petite femme en *minon-minette?* (E. Sue.)

MINORAT. s. m. Titre, fonction de celui qui est entré dans les ordres mineurs. L'âge requis pour la collation du minorat est d'ordinaire dix-huit ans. On n'est admis a le recevoir, en France, qu'après avoir fait une année de théologie.

* **MINORATIF, IVE**. adj. (ét. lat., *minorare*, amoindrir. Pharm. Qui purge doucement. Purgatif minoratif. Remede minoratif.

— MINORATIF. s. m. Pharm. Remède qui purge doucement. La casse est un *minoratif*. (Acad.)

— S'est dit autrefois au féminin. Pour une *minorative*, il print qoatre quintaulx de scammonée. (Rabel.)

MINORATION. s. f. (pron. *mi-nó-ra-cion*;

rad. *minoratif*). Méd. Purgation très douce, sans colique ni trouble général, au moyen de laxatifs.

MINORÉ. s. m. Celui qui a obtenu les ordres mineurs.

MINORIBUS (IN). loc. adv. tirée du lat. dans les ordres mineurs. Ecclésiastique qui est encore in minoribus.

— S'emploie aussi au figuré en parlant des grades militaires, du rang social, etc. Tel fut Bellisle, tant qu'il demeura *in minoribus*. (St-Simon.)

MINORITE. s. m. Frère mineur. Peu en usage.

* **MINORITÉ**. s. f. (étym. lat., *minor*, plus petit). Le petit nombre, par opposition à Majorité. La minorité des voix, des suffrages, des votants. La minorité des Français. La rébellion est toujours en *minorité* ; la majorité serait la loi, le souverain. (Boiste.) Les sots et les méchants sont heureusement en *minorité*, et tôt ou tard ils seront vaincus par le bon sens et la probité des nations. (Id.)

— *Minorité d'une assemblée*. La partie la moins nombreuse qui combat certaines opinions, certaines mesures préférées par la partie la plus nombreuse. Être de l'avis de la minorité. La minorité a gagné quelques voix. La majorité doit toujours se souvenir qu'elle fut *minorité* et prévoir qu'elle peut le redevenir. (E. de Girardin.)

— *Être en minorité*. N'avoir pour son opinion que la minorité d'une assemblée. Les ennemis du ministère sont en minorité, en faible minorité dans cette assemblée. Le vote a prouvé que le ministère était en minorité. Le ministère se trouvant en minorité a donné sa démission.

— État d'une personne mineure. Le privilège de la minorité est de faire déclarer nuls tous les actes que le mineur a faits à son préjudice. Dieu donc lui avait donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la *minorité* d'un roi de quatre ans. (Boss.)

— Temps pendant lequel on est mineur. Cela est arrivé pendant sa minorité. Durant la minorité du prince.

— Absol. La minorité des souverains. Durant la dernière minorité. Les minorités sont ordinairement des temps de troubles. Pour le soutien d'une *minorité* et d'une régence tumultueuse. (Flech.)

— Sorte de ruban qu'on a inventé durant la minorité de Louis XV.

— Hist. *Recevoir de minorité*. Dans l'ordre de Malte, Admettre des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, avant l'âge de seize ans accomplis. On ne pouvait être reçu de minorité sans dispense du pape.

MINORQUE. (en esp. *Menorca* ; *Balearis minor*). Géogr. La seconde des Baléares. Superficie, 1,510 kil. carrés ; pop., 12,500 hab. Vins, oranges et câpres. Le ch.-l. est *Port-Mahon*.

MINORQUIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Minorque.

— adj. Qui concerne Minorque ou ses habitants.

MINOS. Myth. Fils de Jupiter et d'Europe, vint d'Asie Mineure, 1300 av. J.-C., s'établir en Crète avec les dactyles idéens. Il y donna des lois et réprima la piraterie dans la mer Egée. Après sa mort, il fut juge aux enfers avec Eaque et Rhadamante. *Minos* juge aux enfers tous les pâles humains. (Rac.)

* **MINOT**. s. m. (radic. *mine*). Métrol. Ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine. Le minot de Paris valait 39 litr. 02. || Mesure de terre que l'on pouvait ensemencer avec un minot de blé.

— *Farine de minot*. Celle qui, pour passer les mers, est enfermée dans des barils.

— Ce qui est contenu dans le minot. Minot de sel, de blé, d'avoine, de charbon, de chaux.

— Loc. prov. et pop. *Nous ne mangerons pas un minot de sel ensemble*. Nous ne serons pas longtemps unis.

—Mar. Espèce d'arc-boutant en bois, saillant sur l'avant du navire de chaque côté, en dehors de la poulaine, et sur l'extrémité duquel on amure la misaine.

MINOTAURE. s. m. Myth. Monstre moitié taureau et moitié homme, fruit de l'union de Pasiphaé avec un taureau. Il fut enfermé dans le labyrinthe construit par Dédale ; on le nourrissait de chair humaine. Après avoir vaincu les Athéniens, Minos leur avait imposé l'obligation d'envoyer tous les sept ans en Crète sept jeunes garçons et autant de jeunes filles, choisis par le sort, pour servir de pâture au monstre. Déjà le tribut avait été payé trois fois, lorsque Thésée forma le dessein d'en affranchir sa patrie. Ariane, fille de Minos, facilita l'entreprise du héros en lui donnant un peloton de fil, par le moyen duquel il put revenir sur ses pas et sortir du labyrinthe après avoir tué le Minotaure.

— Fig. La science applaudit au *minotaure* commercial absorbant les sueurs des peuples (Fourier.)

— Antiq. rom. Figure de minotaure qui surmontait quelques enseignes romaines. Ils tenaient levés les signes militaires des cohortes, l'aigle, le dragon, le loup, le *minotaure*. (Chateaubriand.)

— Astron. Un des noms de la constellation du Sagittaire et de celle du Centaure.

MINOTAURISÉ, ÉE. part. pass. du v. Minotauriser. S'empl. adjectiv.

MINOTAURISER. v. a. 1re conj. (rad. *Minotaure*, par allusion à ses cornes). Fam. Rendre cocu. Quelques maris, dans ces sortes de circonstances, éclatent devant tout le monde ; ils se font *minotauriser* six semaines après. (H. de Balzac.)

* **MINOTERIE**. s. f. (radic. *minot*). Comm. Établissement dans lequel on prépare les farines destinées au commerce.

— Commerce du minotier.

* **MINOTIER**. s. m. Comm. Celui qui possède, qui fait valoir une minoterie.

— Négociant en farines.

— Employé qui vend le sel dans les dépôts.

MINOUS. s. m. (pron. *mi-nu-uss*). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des joues cuirassées, établi pour deux espèces qui se trouvent à l'île Maurice. Minous wora. Minous monodactyle.

MINQUART. s. m. Bot. Arbre de la Guyane dont le bois est estimé incorruptible ; il est recherché pour les poteaux et les fourches que l'on plante dans la terre. Ses copeaux bouillis dans l'eau donnent une teinture noire qui prend très bien sur le coton.

MINSI s. m. Econ. rur. Mélange de son et d'ortie hachée qu'on donne aux dindons.

MINSITHRA s. m. Comm. Nom donné, en Grèce, au fromage qui a deux jours.

MINSK. Géogr. Ville de la Russie, sur un affluent de la Bérésina, au S.-O. de Saint-Pétersbourg ; 42,000 hab. ; ch.-lieu du gouvernement de son nom ; siège d'un archevêché grec, et d'un évêché catholique.—Le gouvernement de *Minsk* est formé de l'ancienne Lithuanie. Il a 91,406 kil. carrés de superficie et 1,545,000 hab. Sol plat, noyé par les affreux marais de Pinsk.

MINTEAN. s. m. Syn. de COJOCEL.

MINTO (Gilbert ELLIOT, comte de). Homme d'État anglais, né à Londres, 1751-1814, membre des Communes, 1774, ambassadeur à Copenhague, 1788, fut vice-roi de la Corse, 1794-1797, ambassadeur à Vienne, 1799, gouverneur général du Bengale, 1807-1812. || MINTO (Gilbert ELLIOT MURRAY KYNYNMOND, comte de). Fils du précédent, né à Lyon, 1782-1859, fit partie du ministère, 1835, 1846, et est surtout connu par la mission spéciale qu'on lui donna en 1847 pour encourager les tentatives libérales en Suisse et en Italie.

MINTRIR. v. n. 2e conj. Crier à petits cris aigres comme le rat.

MINTURNES. Géogr. anc. Ville du Latium, près de l'embouchure du Liris. Ce fut dans les marais situés près de cette ville que se cacha Marius, chassé de Rome par Sylla. Aujourd'hui *Trajetta*.

MINU. s. m. Anc. jurispr. Déclaration et dénombrement qu'un nouvel acquereur devait donner à son seigneur, des héritages, terres, rentes et devoirs qu'il avait acquis.

MINUART. s. m. Bot. Syn. de MINUARTIE.

MINUARTIE. s. f. Bot. Genre de caryophyllées, renfermant trois plantes annuelles propres à l'Espagne.

MINUARTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une minuartie. || MINUARTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caryophyllées, ayant pour type le genre minuartie.

MINUCIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Se dit de deux portiques ou édifices de Rome, construits par le consul Minucius. || *Porte Minucienne*. Une des portes de Rome. || *Voie Minucienne*. Partie de la voie Appienne.

MINUCIUS FÉLIX. Apologiste chrétien du IIIe siècle, peut-être né en Afrique, est l'auteur d'un dialogue intitulé *Octavius*, dans lequel un chrétien de ce nom repousse les attaques du païen Cecilius Natalis, son ami.

— MINUCIUS RUFUS (M.). Consul romain, en 221 av. J.-C., maître de la cavalerie sous Fabius Cunctator, sans l'arrivée du dictateur, eût été défait par Annibal, 217. Il fut tué à la bataille de Cannes, 216.

MINUER. v. a. 1re conj. Anc. prat. S'est dit pour Minuter, écrire une minute.

* **MINUIT**. s. m. (et. fr., *mi*, moitié, et *nuit*). Le milieu de la nuit. Aller se coucher à minuit. Minuit est sonné. En plein minuit. Jusqu'à minuit. Sur le minuit. Vers minuit. A minuit et demi. A minuit un quart. A l'heure de minuit. Minuit sonnant. Quelquefois nous restions là jusqu'à *minuit* sans y songer et sans nous douter de l'heure. (J.-J. Rouss.) Voilà *minuit*, c'est l'heure des amours. (Volt.)

> On l'université des chats,
> A *minuit*, en robe fourrée,
> Vient leur ses bruyants états. (GRESSET.)
>
> *Minuit* sonna. Le timbre au bruit sourd de la grêle
> Qui cinglait les carreaux joignit son fausset grêle.
> Le hibou du donjon cria. (TH. GAUTIER.)
>
> Mais, au lieu du foyer, à *minuit* même, un pâtre
> Vit soudain apparaître une flamme bleuâtre
> Qui se montait pas vers les cieux ! (V. HUGO.)
>
> L'esprit de *minuit* passe, et, répandant l'effroi,
> Douze fois se balance au battant du beffroi. (Id.)

— *Messe de minuit*. Messe que l'on dit à minuit, le jour de Noël, en mémoire de la naissance du Christ, qui a eu lieu à pareille heure. J'ai été à la messe de *minuit* aux Bleues, où il faisait chaud (Mme de Sév.)

— Pop. *Les enfants de la messe de minuit*. Les libertins.

— Astron. Époque à laquelle le soleil passe par le méridien inférieur de chaque lieu de la terre. || Il y a un *minuit moyen* comme il y a un midi moyen : le minuit moyen est le milieu de l'intervalle entre deux midis moyens consécutifs.

— HEM. GRAMM. *Minuit* n'a point de pluriel et veut au singulier les mots qui s'y rapportent. C'est donc à tort que beaucoup de personnes disent *minuit sont sonnés* pour *minuit est sonné*. || Ce mot a été longtemps féminin. Vaugelas fait remarquer que, si on l'a plus tard rendu masculin, c'est probablement à cause de l'analogie qu'il présente avec *midi* ; de même que l'on disait *sur le midi*, on a dit *sur le minuit*. || L'usage veut qu'on écrive *minuit et demi*, et non *minuit et demie*.

MINULE. s. m. Ornith. Petit épervier d'Afrique.

MINURIE. s. f. Bot. Genre de composées ostéroidées, établi pour des arbrisseaux australiens.

MINUSCULAIRE. s. m. (ét. lat., *minusculus*, fait de *minusculus*, un peu plus petit). Antiq. Commis des fermes à Rome.

* **MINUSCULE** adj. 2 g. (ét. lat., *minusculus*, un peu plus petit). Se dit des petites lettres par opposition aux lettres majuscules. Lettre minuscule. Caractère minuscule. || Ne se met qu'après son substantif.

— MINUSCULE. s. f. Petite lettre. Dans l'imprimerie, on se sert rarement de ce mot ; on lit plutôt *lettre du bas de casse*, parce que les minuscules se trouvent dans la partie inférieure de la casse.

MINUS-HABENS. s. m. (pr. *mi-nuss-a-binss* ; mots lat. signif. *ayant moins*). Personne d'une capacité très inférieure. Cet homme est un minus-habens.

MINUTAIRE. adj. 2 g. Qui est en minute, en original. Acte minutaire.

* **MINUTE**. s. f. (ét. lat., *minutus*, petit). La soixantième partie d'une heure. L'heure est composée de soixante minutes. La minute contient soixante secondes. Lors de l'établissement du système décimal, on a fait quelques horloges et quelques montres dont les heures étaient partagées en cent minutes et les minutes en cent secondes ; mais les habitudes prises, et surtout la difficulté de transformer les instruments à mesurer le temps, ont bientôt fait revenir à l'ancienne division. Une minute et une seconde. Une minute et demie. Une demi-minute. Un quart de minute. Oh ! vous avouerez qu'il est difficile de surprendre une femme qui ne vous prête ses yeux et ses oreilles qu'une *minute*. (Marivaux.) Dire que tous les chênes étaient renfermés dans le premier gland, et toutes les générations de tous les hommes dans le premier embryon, c'est-à-dire que tous les siècles du monde étaient renfermés dans la première *minute* ! Bern. de St-P.)

—Les minutes sont ordinairement désignées par ce signe '.

— Fig. Les horloges les plus communes et les plus grossières marquent les heures, il n'y a que celles qui sont travaillées avec plus d'art qui marquent les *minutes*. De même, les esprits ordinaires sentent bien la différence d'une simple vraisemblance à une certitude entière ; mais il n'y a que les esprits fins qui sentent le plus ou le moins de certitude ou vraisemblance, et qui en marquent, pour ainsi dire, les *minutes* par le sentiment. Fonten.)

— Court espace de temps, qui n'est pas déterminé d'une manière précise. Il n'y a qu'une minute qu'il est parti. Je reviens dans une minute. Je suis à vous dans une minute. Je ne serai absent qu'une minute. L'homme ne peut savoir quelle pensée occupera son esprit dans quelques *minutes*. (Boiste.) Une *minute* suffit pour nous faire passer du bonheur à l'infortune. (Id.)

— Fam. *C'est un homme à la minute, il est à la minute*. Il est d'une grande exactitude.

— *Compter les minutes*. Être dans une attente inquiète et anxieuse. Quand on attend impatiemment des nouvelles, on compte jusqu'aux *minutes*. (Acad.)

— *Minute*, interj. S'emploie familièrement pour dire Doucement. Attendez. *Minute !* Je suis là. (Scribe.)

— Archit. La douzième, la dix-huitième ou la trentième partie du module.

— Art culin. *Côtelettes à la minute*. Côtelettes grillées promptement et servies sur-le-champ.

— Astron. et Geogr. La soixantième partie de chaque degré d'un cercle. || On divise aussi le degré en cent minutes, et alors on appelle ces minutes *centesimales*. || Angle correspondant à un arc d'une minute. || *Minutes d'expurgation* ou *d'émersion*. Mouvement de la lune depuis le milieu de l'éclipse jusqu'à la fin. || || *Minutes d'incidence*. Mouvement de la lune depuis le commencement d'une éclipse jusqu'au milieu. || *Minutes proportionnelles*. Les soixantièmes parties de l'excentricité.

— Écon. dom. *Cafetière à la minute*, ou absol. *minute*. Cafetière munie d'un filtre, pour séparer le marc de l'infusion, ce qui permet de servir le café aussitôt passé.

— Mar. Division du degré égale à un mille ou tiers de lieue marine de vingt au degré. || Sablier en usage sur les navires, dans lequel le vide s'opère en une minute. Il y a aussi des demi-minutes, c'est-à-dire des sabliers dont le sable s'écoule en trente secondes.

— Point. Subdivision de la tête humaine, d'après laquelle on règle les proportions d'une figure. C'est à peu près la quarante-huitième partie de la tête.

* **MINUTE**. s. f. (du lat. *minuta*, diminuée, petite). Lettre, écriture extrêmement petite. Écrire en minute.

— Petit caractère dont on se sert pour écrire les actes originaux et publics.

— Original, brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire ensuite une copie et la mettre plus au net. Faire la minute de ces lettres, n'en point garder les minutes.

— Original des actes qui demeure chez les notaires, et sur lequel s'expédient les grosses et expéditions. La minute d'un contrat. La minute lui est demeurée. Garder la minute. Délivrer une grosse en parchemin sur la minute. Avoir recours à la minute. Toutes les minutes doivent être sur papier timbre.

— Original des sentences, des arrêts, des procès-verbaux qui demeurent au greffe sans rapport d'experts.

— Dans l'art de lever les plans, Dessin qu'on a tracé géométriquement ou à vue sur le terrain même dont il est la représentation.

— Chancell. rom. *Préfet des minutes*. Officier chargé de dresser les minutes des décrets du préfet de la signature de justice.

MINUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Minuter. S'emploie adjectiv. Acte minuté. Dépêche minutée.

* **MINUTER** v. a. 1re conj. (radic. *minute*). Écrire très bien.

— Faire la minute d'un écrit qu'on se propose de mettre ensuite au net. Minuter un acte. Minuter une dépêche. Maro prenait les conviés à témoin de l'injure faite à l'image de Tibère et déjà *minutait* sa dénonciation. (Math.) Les lettres les plus importantes furent souvent *minutées* de sa main. (Volt.)

— Par extens. Vous transcrivez toutes les lettres, vous *minutez* toutes les conversations, vous dites tout, vous n'élaguez rien. (H. Taine.)

— Fig. et fam. Projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt. Minuter son départ, sa retraite. Minuter quelque chose. Avec un froid adieu je *minute* ma fuite. (Régnier.)

> Je le remerciais doucement de la tête,
> *Minutant* à tous coups quelque retraite honnête.
> (MOLIÈRE.)

— *Minuter de*. Minuter de s'en aller. Minuter de faire quelque chose.

— Avec ellipse de la préposition *de*. *Minutant* me sauver de cette tyrannie. (Regnier.)

— SE MINUTER. v. pron. Être écrit en minute. Cet acte doit se minuter.

— Fig. Être projeté. Son départ se minute

MINUTERIE. s. f. Techn. Mécanisme qui fait mouvoir la grande aiguille et sert, par conséquent, à indiquer les fractions d'heures et les minutes. || Ensemble des divisions du cadran qui servent au même usage. Maintenant tous les cadrans ont une minuterie.

MINUTEUR. s. m. Chancell. rom. Officier qui dresse les minutes de la chancellerie apostolique.

* **MINUTIE**. s. f. (pr. *mi-nu-ci* ; ét. lat., *minuta* ou *minutiæ*, qui signifie proprement poussière, parcelle). Bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence. S'arrêter à des minuties. Minuties grammaticales. Ce n'est qu'une minutie, une pure minutie. Le goût des *minuties* annonce la petitesse du génie ou la bassesse de l'âme. (De Retz.) Mais le goût se lasse, et d'autant plus vite qu'il s'est attaché à des *minuties*. (Mérimée.) La *minutie* religieuse et le scrupule dévot se substituèrent chez les juifs à tout le reste du culte. (E. Renan.)

— Bot. Syn. de LINOCIERE.

— Syn. comp. MINUTIE, BABIOLE, BAGATELLE, VETILLE, MISÈRE. *Minutie* désigne proprement le peu de conséquence d'une chose ; *babiole*, le peu d'intérêt ; *bagatelle*, le peu de valeur ; *vétille*, la futilité ; *misère*, la nullité d'une chose qu'on ne doit compter pour rien.

MINUTIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. V. MINUCIEN.

* **MINUTIEUSEMENT**. adv. (pr. *mi-nu-ci-eu-ze-man*). D'une manière minutieuse. Observer, relever minutieusement les fautes d'un ouvrage. Examiner minutieusement. Travailler minutieusement. Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction conviviale, et ces fonctions étaient *minutieusement* distinguées. (Brill.-Savar.)

* **MINUTIEUX, EUSE**. adj. (pr. *mi-nu-ci-eu*). Qui s'attache aux minuties, qui s'en occupe et y donne trop d'attention. Homme minutieux. Esprit minutieux. Les gens *minutieux* n'avancent pas ; ils se traînent comme le limaçon, regardant, s'arrêtant, se heurtant contre tous les objets. (Boiste.) Le propre de l'esprit *minutieux* est d'agrandir ce qui est petit, et de rapetisser ce qui est grand. (S. Dubay.)

— Se dit de la nature, de Dieu. La nature est sublime dans ses masses, *minutieuse* dans ses détails. (La Peyrouse.)

— Se dit aussi des choses. Recherches minutieuses. Soins minutieux. Attention minutieuse. Exactitude minutieuse. Travail minutieux. Les derniers voyages sont racontés avec de *minutieux* détails. (E. Renan.)

— MINUTIEUX, EUSE. s. Celui, celle qui s'attache aux minuties. Un minutieux. Une minutieuse. Les comédiens italiens ont joué hier le *Minutieux*, comédie en un acte et en prose. (Bachaumont.)

— Peint. Artiste qui entre dans les plus petits détails.

— Syn. comp. MINUTIEUX, FRIVOLE. L'homme *minutieux* prend et veut qu'on prenne les minuties dont il s'occupe pour les choses importantes; l'homme *frivole* s'occupe de petites choses, mais sans y attacher une idée d'importance.

MINUTIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *minutus*, petit; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

MINUTION. s. f. (étym. lat., *minutio*, diminution). Ce mot signifiait autrefois saignée pratiquée sur les moines de certains couvents, à époques fixées par les règlements, comme il résulte de ce texte du *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* : Nous y arrivâmes dans le temps des *minutions*; et, ce jour-là, la moitié de la communauté avait été saignée.

MINUTISSIME. adj. 2 g. (superl. de forme latine; du lat. *minutus*, très petit). Fam. Très petit. Sa *minutissime* exiguïté naturelle. (Ch. Nodier.)

MINUTO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée à Naples; c'est la soixantième partie du palme.

MINUTUM. s. m. (pr. *mi nu-tomm*. Metrol. Petite pièce de monnaie romaine valant 52 c. et demi.

MINYADE. s. m. Hist. nat. Genre d'animaux non encore classés dont les uns sont les holothuries et les autres des actinies. Ils habitent les mers australes.

MINYANTHE. s. m. Bot. Syn. de MÉNIANTHE.

MINYANTHINE. s. f. Chim. Syn. de MÉNIANTHINE.

MINYAS. Myth. Ancien roi d'Iolcos et fils de Cérès, donna son nom aux peuples minyens. Son opulence était passée en proverbe.

MINYÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes nationales à Orchomène, ville bâtie par Minyas.

MINYÉIADES ou **MINYÉIDES**. Myth. gr. Nom collectif des filles de Minyas, métamorphosées en chauves-souris, parce qu'elles avaient méprisé les mystères de Bacchus.

MINYENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom des habitants d'Iolcos (Thessalie) et d'Orchomène (Béotie).

— Myth. Surnom des Argonautes, soit parce que la plupart d'entre eux étaient Iolcos, soit parce qu'ils descendaient de Minyas. Les Minyens, les Argonautes et des Lemniennes, qui, chassés de Lemnos par les Pélasges, tentèrent de s'établir dans le Péloponnèse.

MINYOPS. s. m. (étym. gr., μινύθω, petit; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, onatoceres, établi pour sept espèces européennes.

MINYRI. s. m. et. gr., μινυρός, qui fredonne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, onatoceres, établi pour une espèce de Mauille.

MINYROTHAMNE s. m. (ét. gr., μινύρομαι, épuiser; θάμνος, arbuste). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Afrique méridionale.

MINZOCCHI Francesco). Peintre de l'école bolonaise, né à Forli, 1500-1574.

MIOCÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., μείων, très petit; καινός, nouveau). Géol. Se dit du terrain intermédiaire entre le terrain éocène et le terrain pliocène. Le terrain *miocène* présente tantôt de vastes dépôts de sables, tantôt des calcaires grossiers. (A. Murry.)

— Substantiv. Le miocène.

* **MIOCHE**. s. 2 g. (selon Littré, *mioche*, petit enfant, est le même que le v. fr. *mioche*, mie, et vient par conséquent de *mie*, *mie* ayant en soi le sens du lat. *mica*, petit morceau). Pop. Petit enfant. Un mioche. Une petite mioche. C'était la moindre de sa dot qu'elle lui apportait, elle ne pouvant vraiment pas l'encombrer de deux *mioches*. (E. Zola.)

— Nom d'amitié, d'affection, de mépris, à toute personne très petite.

MIOESEN. Géogr. Lac de Norvège (Aggerhuus), à 120 kil. de long sur 20 de large, et s'écoule dans le Vermeroff.

MIOLE. s. m. Bot. Espèce d'hydromel dont on fait usage dans quelques parties de la Russie.

MIOLLIS (Scatius-Alexandre-François), Général français, né à Aix, 1759-1828, engagé en 1772, devint général de brigade en 1794. Gouverneur de Rome de 1807 à 1814, il fut chargé d'exécuter les ordres rigoureux de Napoléon à l'égard de Pie VII, en 1809.

MION. s. m. contract. de *mignon*. Arg. Petit garçon. Pour monter par ce tuyau il faudrait un *mion*. (V. Hugo.)

— *Mion de boule*. Filou.

— Nom qu'on donnait, dans quelques pays, à une petite mesure de vin.

— Ornith. Un des noms vulgaires du canard siffleur.

MIONNET (Théodore-Edme,). Numismate, né à Paris, 1770-1842, conservateur du cabinet des médailles, a écrit : *Description des médailles antiques; de la Rareté et du Prix des médailles romaines; Poids des médailles grecques du Cabinet de France*, etc.

MIOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., μείων, très petit; πίθηκος, singe). Mamm. Genre créé pour de petites espèces de singes.

MIOS. Géogr. Comm. du cant. d'Audenge, arr. de Bordeaux (Gironde); 2,700 hab.

MIOSE. s. f. (ét. gr., μείωσις, atténuation). Rhétor. Syn. de LITOTE.

MIOSTADE. s. f. Petite serge.

MIOT (André-François, comte de Mélito. Homme d'État et érudit français, né à Versailles, 1762-1841, attaché au ministère des affaires étrangères, remplit des missions en Toscane, à Rome, en Corse, à Turin et en Hollande, 1795-1799. Il fut ensuite tribun, conseiller d'État et administrateur de la Corse, jusqu'au moment où Joseph Bonaparte l'emmena à Naples, 1806, et en Espagne, 1808. Il composa dans la retraite des traductions d'*Hérodote*, et de *Diodore de Sicile*, qui le firent entrer à l'Institut, 1835. On a publié, en 1858, ses *Mémoires*, curieux et intéressants.

MIOXICÈBE. s. m. (ét. lat., *myoxus*, loir; gr. κῆβος, singe). Mamm. Groupe formé aux dépens des ouistitis.

* **MI-PARTI, IE**. adj. (radic. *mi-partir*). Composé de deux parties égales, mais dissemblables. Robe mi-partie d'écarlate et de velours noir, de bleu et de noir. Les échevins avaient des robes mi-parties. Les vêtements *mi-partis*, très communs au XIIIe siècle, étaient inconnus, je crois, à l'époque byzantine. (Merimée.)

— Partagé en deux moitiés égales ou à peu près égales. Les avis sont mi-partis. L'opinion est mi-partie. Les électeurs étaient mi-partis. Ces détails m'intéressaient tellement, que je voulus connaître la vie de cet illustre Hakem, que les historiens ont peint comme un fou furieux, *mi parti* de Néron et d'Héliogabale. (Gér. de Nerval.)

— Blas. *Écu mi-parti*. Écu composé par la réunion de deux autres écus coupés perpendiculairement et réunis de manière à n'en former qu'un seul. Les écus mi-partis renferment habituellement les armes du mari et celles de la femme. Quand il s'agit de blasonner les armoiries, c'est-à-dire de les décrire, on dit plus or linairement *parti*.

— Hist. *Chambres mi partites*. Chambres instituées par l'édit de Nantes, et ainsi nommées parce qu'elles étaient composées, par moitié, de juges catholiques et de juges protestants. Louis XIV supprima toutes les chambres *mi-partites*. (Acad.)

MI-PARTIR. v. a. 2e conj. (rad. *mi*, et v. fr. *partir*, partager). S'est dit pour Séparer, partager. On disait plus ordinairement *partir*.

MI-PARTITION. s. f. (pr. *mi-par-ti-cion*; rad. *mi-partir*). Division par moitié. Ce mot n'est plus usité.

MIPOUX. s. m. Minér. Nom vulgaire du sous-borate de soude.

MIPPI. s. m. Bot. Espèce de figuier dont le bois flexible sert à faire des éclisses employées en chirurgie pour maintenir les membres fracturés.

* **MIQUELET**. s. m. (ét. esp., *miquelete*, même signif.). Bandit espagnol qui vivait dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon. Les miquelets étaient fort à craindre pour les voyageurs à moins qu'ils n'eussent la précaution d'en prendre à leur suite et de les payer.

— Nom donné aussi à certaines troupes légères qui faisaient la guerre en enfants perdus, en éclaireurs. Des trahisons et des révoltes où les *miquelets* vos bons amis, vous auront bien aidé. (Mme de Maintenon.) J'étais *miquelet* dans les guerres d'Espagne. (Regnard.)

— Nom donné aux soldats formant la garde particulière des capitaines généraux ou gouverneurs de province en Espagne.

— Hist. *Miquelets français*. Corps de partisans créés par Napoléon, en 1808, pour l'opposer aux guérillas espagnols. Louis XIV en avait déjà formé en 1689, Louis XV en 1744, et la République après 1789.

— Techn. *Platine à miquelet*. Platine de fusil inventée en Espagne. Les étincelles y étaient produites par le choc d'une pièce d'acier sur le silex.

MIQUÉLIE. s. f. (de *Miquel*, n. pr.). Bot. Genre d'araliacées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

MIQUELON (Grande et Petite). Géogr. Îles françaises de l'Amérique du Nord, à 30 kil. S. de Terre-Neuve. Elles font partie du groupe Saint-Pierre et Miquelon. Leur superficie totale est de 210 kil. carrés; population, 2,310 h.

MIQUELOT. s. m. (altérat. de *Michel*). Nom donné à celui qui allait en pèlerinage à une église ou chapelle dédiée à saint Michel, et qui se servait de ce prétexte pour mendier.

— Pop. *Faire le miquelot*. Affecter une mine hypocrite.

MIRA. s. f. Astron. Nom d'une étoile changeante qui fait partie de la constellation de la Baleine.

MIRAH. s. m. Astron. Étoile fixe du cou du Cygne.

MIRABANDE. s. f. Entom. Taon du Brésil, qui vit en société dans une espèce de nid.

MIRABAUD (Jean-Baptiste de). Littérateur, né à Paris, 1675-1760. Sa traduction de *la Jérusalem délivrée*, 1724, lui ouvrit l'Académie française, 1726; il en fut le secrétaire perpétuel. Il a donné encore une traduction du *Roland furieux*, 1741.

MIRABEAU (Victor RIQUETTI, marquis de). Économiste, né à Pertuis (Provence), d'une famille originaire de Florence, 1716-1789, se consacra à propager les doctrines de Quesnay, dans une foule de livres obscurs et bizarres de style. On cite le lui : *l'Ami des hommes, ou Traité de la population; Théorie de l'impôt; Philosophie rurale; les Économiques; Instruction populaire*, etc. || MIRABEAU (Honoré-Gabriel RIQUETTI, comte de). Fils du précédent, né au Bignon près de Nemours, 1749-1791, élevé durement par son père, enfermé dans le fort de l'île de Ré, y écrivit *l'Essai sur le despotisme*. Il fut capitaine de dragons; marié en 1772, il s'endetta, et, par l'ordre de son père, fut enfermé de nouveau au château d'If, puis au fort de Joux; il s'échappa, se réfugia avec Mme de Monnier en Suisse et en Hollande; il fut repris et subit, à Vincennes, une captivité de quarante-deux mois, 1777-1780, entretenant avec Mme de Monnier une correspondance, publiée plus tard sous ce titre : *Lettres originales de Mirabeau*, et écrivant l'*Essai sur les lettres de cachet*. Il voyagea en Angleterre, où il publia ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, et en Allemagne, où il rassembla les matériaux de son livre intitulé : *la Monarchie prussienne*. Repudié par la noblesse de Provence en 1789, il se fit élire député du tiers état à Aix. Dès l'origine, il publia le *Courrier de Provence*, résumé des débats de l'Assemblée, 1789-1791, et prit son rang dans la fameuse séance du 23 juin. Le 26 septembre, il prononça son fameux *Discours contre la banqueroute*, éloquent organe de la Révolution, il n'en défendit pas moins la prérogative royale dans la question du *veto*, et dans celle du droit de guerre et de paix. Depuis le mois de mai 1790, il était devenu le conseiller secret de Louis XVI, dont il recevait 6,000 livres par mois. Il mourut repnisé par tous les genres d'excès le 2 avril 1791. On a édité ses *Œuvres*, 1825-1827, 9 vol. in-8°, mais l'édition est incomplète. || MIRABEAU (André-Boniface-Louis RIQUETTI, vicomte de). Frère puîné de l'orateur, né au Bignon, 1754-1792, se distingua dans la guerre d'Amérique, fut député aux états généraux. Champion déclaré de l'aristocratie, il émigra, et leva, au delà du Rhin, une *légion*, dite *de Mirabeau*.

MIRABÉLIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses, originaire de l'Australie.

* **MIRABELLE**. s. f. (de l'esp. *mirabel*, même signif.). Hortic. Espèce de petite prune ronde, de couleur jaune et de saveur très sucrée. Mirabelle double ou dorée. Mirabelle commune.

— Confiture faite avec cette prune.

— Bot. *Mirabelle de Corse*. Nom vulgaire du coqueret cotonneux.

MIRABELLO. Géogr. Village à 3 kil. N. de Pavie (Italie), où se livra la bataille dite *de Pavie*, en 1525.

MIRABILIS. s. m. (pron. *mi-ra-bi-liss*; mot lat. signif. *admirable*). Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, établi pour des espèces originaires de l'Amérique tropicale et plus connues sous le nom de *belle-de-nuit*. Mirabilis faux jalap. Mirabilis à longue fleur.

MIRABILITE. s. f. (ét. lat., *mirabilis*, admirable). Miner. Sulfate de soude hydraté naturel ou sel de Glauber.

MIRAC. s. m. (étym. ar., *marrace*, ventre). Méd. Mot employé dans la médecine du moyen âge et qui signifie Ventre.

MIRACA. Géograph. Petite ville de l'Élide (Grèce), sur les ruines d'Olympie.

* **MIRACLE**. s. m. (ét. lat., *miraculum*, même signif.; fait de *mirari*, admirer). Acte de la puissance divine, contraire aux lois connues de la nature. Vrai miracle. Faux miracle. Miracle avéré. Le don des miracles. Opérer des miracles. Le théisme n'a pas besoin des *miracles* opérés par des hommes; ceux de la création, de la nature, lui suffisent. (Boiste.) Il y a une crédulité populaire qui établit de faux *miracles*, comme la vaine subtilité des savants et la sagesse aveugle des libertins refusent d'en reconnaître de véritables. (Fléchier.) Il y a deux sortes de *miracles*, ceux de la puissance et ceux de la charité. Les premiers, n'étant faits que pour frapper ou pour convaincre l'esprit de ceux qui les voient, ne produisent ordinairement que l'admiration et la crainte; les seconds, étant faits pour le soulagement et pour le secours des misérables, touchent le cœur, et joignent à la surprise et à l'étonnement l'amour et la reconnaissance; ceux-là effraient et rebutent pour ainsi dire; ceux-ci consolent et attirent. (Id.) Il est vrai que les exemples, les *miracles* et la doctrine de Jésus-Christ, qui vont assurer le salut à tant de brebis d'Israël, ne deviendront une occasion de chute et de scandale pour le reste des Juifs, que par l'incrédulité qui les rendra inexcusables. (Mass.) Rien ne caractérise mieux un *miracle* que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par les causes naturelles. (Buff.) La science est pieuse quand partout elle retrouve un *miracle* permanent, et qu'ainsi elle est enveloppée de tous côtés par la révélation. (E. Quinet.)

— Par exagér. Chose extraordinaire ou qui paraît telle. Échapper à la mort comme par miracle. C'est un miracle qu'il n'ait pas été tué dans cette bataille. C'est un miracle qu'il se soit sauvé d'un si grand péril. C'est un *miracle* qu'il soit venu si vite, qu'il ait achevé si promptement cet ouvrage. (Acad.) Le ciel l'avait arraché comme par *miracle* des mains des ennemis du roi son père. (Boss.)

— Iron.

Il met tous les matins six impromptus au net;
Encore est-ce un *miracle*, en ses vagues fureries,
Si bientôt, imprimant ses sottes rêveries,
Il ne se fait graver au-devant du recueil,
Couronné de lauriers par la main de Nanteuil.
(BOILEAU.)

— Fam. *C'est un miracle de vous voir*. Se dit à une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps.

— Action remarquable, mémorable. Le plus grand *miracle* de l'amour est de guérir de la coquetterie. (La Rochef.) L'harmonie en naissant produisit ces *miracles*. (Boil.) Racine enfantant des *miracles* nouveaux. (Id.) Mais le plus grand *miracle* qu'ait fait ce grand homme, c'est de n'avoir pas été ébloui de la gloire que ces *miracles* lui avaient acquise. (Flech.) Le ciel fit naître en même temps, et faisait croître sous une pareille éducation, le roi, dont la naissance miraculeuse promettait à l'univers une vie pleine de *miracles*. (Id.) C'est un des *miracles* de l'amour de nous faire trouver du plaisir à souffrir. (J.-J. Rouss.)

Il me suivra de près, et m'a fait avancer
Pour vous dire un *miracle* ou vous n'osiez penser.
(CORNEILLE.)

Bientôt vous le verrez, prodiguant les *miracles*,
Du Styx et d'Achéron peindre les noirs torrents.
(BEL EAU.)

— Fam. et iron. *Voilà un beau miracle!* Se dit à quelqu'un qui a fait une chose fort ordinaire. || *Vous avez fait là un beau miracle!* Se dit à celui qui a fait une action maladroite.

— *Faire miracle*. Faire mieux que tout ce qu'on pouvait attendre.

— *Faire des miracles*. Se signaler, se distinguer dans ce qu'on entreprend.

— Produire des effets extraordinaires, en parlant des choses. Le changement d'air me fait des *miracles*. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Cela se peut sans miracle*. Cela est très aisé.

— Tout ce qui fait naître l'étonnement, l'admiration. Cette femme est un *miracle* de la nature, un *miracle* de beauté. (Acad.) Cette machine est un *miracle* de l'art. (Id.) Toute la vie du chrétien, et dans le temps qu'il espère, et dans le temps qu'il jouit, est un *miracle* de la grâce. (Boss.) La conjuration du Portugal fut l'ouvrage et le *miracle* du secret. (Bouh.) L'éléphant est en même temps un *miracle* d'intelligence et un monstre de matière. (Buff.) Chose bizarre, il y a des villes qui ont été perdues par des femmes qui étaient des merveilles de beauté; ce *miracle* de laideur a perdu Heidelberg. (V. Hugo.)

Ce n'était plus ce *miracle* d'amour
Qui devait charmer tout le monde. (LA FONT.)

— Nom donné, dans le moyen âge, à une pièce de théâtre dans laquelle on représentait quelques événements de la vie d'un saint, et dont le dénouement était ordinairement un martyre. Ces drames religieux étaient connus en Normandie dès les premières années du XIIe siècle.

— *Miracle!* S'emploie quelquefois comme exclamation. Miracle! voilà M. un tel qui vient nous voir.

Miracle! criait-on, venez voir dans les nues
Passer la reine des tortues. (LA FONTAINE.)

— Fam. *Il faut crier miracle*. Se dit quand quelqu'un fait une chose qu'il n'a pas coutume de faire, qui est opposée à ses habitudes, à son caractère. Parbleu! c'est à ce coup qu'il faut crier *miracle*. (Legrand.)

Qu'un homme soit plumé par des coquettes,
Ce n'est pour faire au *miracle* crier. (LA FONT.)

— Fam. *Il n'y a pas là de quoi crier miracle*. Se dit à une personne qui se vante après avoir fait une chose fort aisée.

— Loc. proverb. *Il n'est miracle que de vieux saints*. Il ne faut avoir confiance qu'en des gens éprouvés. Ce proverbe ne peut être venu que de ceux qui étaient d'opinion qu'on s'adressât plutôt aux anciens saints qu'aux modernes, lesquels tacitement ils condamnaient, ou que du moins ils déclaraient devoir être tenus pour suspects. (H. Estienne.)

— Chim. *Miracle chimique*. Nom que l'on donnait autrefois à la transformation subite par laquelle l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution concentrée d'hydrochlorate de chaux, donne du sulfate de chaux, qui, étant peu soluble dans l'eau et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide. Le miracle consistait dans la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide.

— Hist. *Cour des miracles*. Nom qu'on donnait au moyen âge, dans plusieurs villes, aux lieux où se réunissaient les gueux et les mendiants. On les appelait ainsi parce qu'après avoir contrefait les estropiés, les aveugles, les blessés, etc., ils quittaient leurs emplâtres, leurs béquilles et toutes les autres marques de leurs infirmités, qui n'étaient qu'apparentes. Ils formaient une véritable communauté, ayant ses lois et ses statuts, et des chefs particuliers,

— *A miracle*, loc. adv. Fam. Parfaitement bien. Cela est fait a miracle. S'acquitter a miracle d'une commission. Il sait notre langue à *miracle*. (La Font.) Je contrefais ma voix à *miracle*. (Bâcon.) Comment diable, à merveille, à *miracle*! courage! (Puron.) Mes enfants s'en tirent à *miracle*. (Coll. d'Hart.)

— Syn. comp. MIRACLE, MERVEILLE, PRODIGE. Le *prodige* est un phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des choses; le *miracle*, un étrange événement qui arrive contre l'ordre ordinaire des choses; la *merveille*, une œuvre admirable qui efface tout un ordre de choses.

MIRACLIFIQUE, adj. 2 g. (rad. *miracle*. Burl. Merveilleux. Ouvrage miraclifique.

— Qui fait des miracles. Les réformés appelaient ainsi par dérision les saints dont on allait visiter les tombeaux ou les églises, sur la réputation qu'ils avaient de faire des miracles.

MIRACOR-BACHI, s. m. Relat. Grand écuyer de la cour de Perse.

MIRACULÉ, ÉE, adj. Sur qui s'est opéré un miracle. Personne miraculée.

— MIRACULÉ, EE, s. 2 g. Personne sur qui s'est opéré un miracle. Les miraculés de Lourdes. On ne croit guère aujourd'hui aux miraculés.

— Nom donné aux convulsionnaires de Saint-Médard. On ne saurait mieux faire que de donner le témoignage de la *miraculée* elle-même. (Sainte-Beuve.)

* **MIRACULEUSEMENT**, adv. D'une manière miraculeuse. Saint Pierre fut délivré miraculeusement de ses liens par un ange.

— Fam. et par extens. Mme de Sévigné l'a employé en parlant de Mme de Grignan, qui ne pouvait achever la lecture des ouvrages de longue haleine : *Ne* lisez-vous pas toujours Joséphe? Prenez courage, ma fille, et finissez *miraculeusement* cette lecture.

D'une manière surprenante. Échapper miraculeusement du naufrage. Un trône injustement renversé, et *miraculeusement* rétabli. (Bossuet.)

— D'une manière admirable. Ouvrage travaillé miraculeusement.

* **MIRACULEUX, EUSE**, adj. Qui se fait par miracle. Effet miraculeux. Événement miraculeux. Fait miraculeux. Chose miraculeuse. Si Dieu agissait toujours d'une manière *miraculeuse*, on serait comme forcé à le reconnaître, et alors il n'y aurait plus de foi. (Nicole.) Les faits *miraculeux* qui établissent la divinité de la religion. (Mass.) Chez un peuple plongé dans la superstition, tous les événements sont *miraculeux*. (Rayn.) Les solitaires se dérobaient avec modestie à l'exercice de la puissance *miraculeuse* qu'on leur attribuait. (Montalemb.) Tous les faits prétendus *miraculeux* qu'on peut étudier de près se résolvent en illusion ou en imposture. (E. Renan.)

— Qui tient du miracle. On peut dire que sa guérison est *miraculeuse*. (Acad.)

— Surprenant, merveilleux, admirable. Ouvrage miraculeux. Action miraculeuse.

Mon Dieu! que de ce point l'ouvrage est merveilleux!
On travaille aujourd'hui d'un art *miraculeux*.
(MOLIÈRE.)

— Né par miracle. L'enfant *miraculeux* né pour la rédemption du genre humain. (Acad.) L'enfant *miraculeux* que Dieu réservait encore pour être le salut d'Israël. (Mass.)

— Qui opère des miracles. Elie, cet homme *miraculeux*, qui pouvait faire descendre le feu du ciel, ou s'y élever lui-même. (Mass.)

— Qui a des talents extraordinaires. On trouve ce médecin *miraculeux*, mais je le crois un charlatan. (Acad.) Tel a été *miraculeux* au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien vu seulement de remarquable. (Montaigne.) Il y a une impertinente petite bossue, qui chante sans fin et sans cesse et qui croit être *miraculeuse*. (Mme de Sévig.)

— Ce mot était autrefois fort employé par les petits-maîtres et les petites-maîtresses qui ne parlaient qu'avec exagération. D'une chose qui est commune, vous dites simplement elle est bonne; une importante dirait : C'est *miraculeux*. (Boyer.)

— Substantiv. Il y a du miraculeux dans tout ceci. Cela est du dernier miraculeux. Le *miraculeux* et le divin est tellement le fonds de ces livres... (Boss.)

MIRACULISÉ, ÉE, part. pass. du v. Miraculiser. S'empl. adjectiv. Fait miraculisé.

MIRACULISER, v. n. 1re conj. Faire des miracles. Ce mot a été employé par J.-J. Rousseau.

— MIRACULISER, v. a. Rendre miraculeux.

MIRADORE, s. m. (de l'esp. *mirar*, regarder). Sorte de kiosque ou de belvédère en Espagne et dans l'Amérique espagnole.

MIRADOU, s. m. Arg. Miroir.

MIRADOUX, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lectoure (Gers); 1,400 hab.

MIRAFRE, s. f. Ornith. Division du genre alouette.

* **MIRAGE**, s. m. (radic. *mirer*). Phys. Phénomène qui est l'effet de la réfraction, et qui fait paraître au-dessus de l'horizon des objets lointains qui n'y sont pas, mais qui sont très rapprochés de l'horizon; ces objets paraissent doubles, l'une des images étant droite comme à l'ordinaire, et l'autre dans une position renversée. Dans la Basse-Égypte, le phénomène du mirage donne souvent à une plaine de sable l'apparence d'une grande étendue d'eau. Ce phénomène a lieu tant sur terre que sur mer. Il est dû à la densité de l'air qui, dans ce cas, au lieu d'être plus dense vers la terre, l'est davantage à mesure qu'on s'élève, ce qui résulte de la température élevée du sol. Un effet du mirage. L'effet du mirage. Ceux qui avaient beaucoup voyagé, haussant les épaules, expliquaient tout par les illusions du *mirage*. (G. Flaubert.)

— Fig. Ces premières années étaient comme un *mirage* lointain, plein d'illusions. (E. Renan.) L'amour, comme l'art, c'est le *mirage*, l'impossible. (A. Houssaye.)

MIRAGUAMA, s. m. (pron. *mi-ra-goua ma*). Bot. Palmier de l'île de Cuba, remarquable par son élégance et par la beauté de son feuillage.

MIRAIL, s. m. Chose merveilleuse, miraculeuse. Vieux et inusité.

MIRAILLÉ, LE, adj. (pron. *mi-ra-llé, lle*. Il mouill.; rad. *mirer*). Blas. Se dit de l'œuil des taches qui se trouvent sur la queue du paon et sur les ailes du papillon. Paon rouant d'azur miraillé d'or. Se dit aussi de certains oiseaux dont les plumes paraissent le diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles.

MIRAILLET, s. m. Ichtyol. Syn. de MIRAULET.

MIR-ALEM, s. m. Hist. ottom. Porte-étendard.

MIRALET, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

MIRALIE, s. f. Erpet. Genre de couleuvres.

MIRAMBEAU, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Jonzac (Charente-Inférieure); 1,615 hab.

MIRAMION (Marie BONNEAU, Mme de). Née à Paris, 1629-1696, veuve, établit les maisons du Refuge et de Sainte-Pélagie pour les femmes ou filles repentantes; créa, sous le nom de *Sainte-Famille*, une communauté de douze filles chargées de tenir les écoles des campagnes et de soigner les malades, etc.

MIRAMIONE, s. f. Religieuse de la communauté fondée par Mme de Miramion pour élever les jeunes personnes et soigner les malades.

* **MIRAMOLIN**, s. m. par corruption de l'ar. *emir-al-mouménin*, prince des fidèles, commandeur des croyants. Hist. Nom par lequel les écrivains du moyen âge désignent le calife des Arabes et d'autres souverains musulmans. L'ancienne coutume établie que les *miramolins* ou empereurs de Maroc soient les premiers bourreaux du pays. (Volt.)

MIRAMON (Miguel), Général mexicain, né à Mexico, 1833-1866, d'une famille française du Béarn, commanda les forces du parti conservateur, fut nommé président provisoire, le 1er janvier 1859; eut à lutter contre le gouvernement rival de Juarez, et fut vaincu près de la Vera-Cruz. Il vint en France et contribua à décider l'expédition du Mexique; nommé par l'empereur Maximilien grand maréchal, envoyé en ambassade à Berlin, 1864, il fut l'un des derniers défenseurs de Maximilien, et fut pris et mis à mort avec l'empereur et le général Mejia.

MIRAMONT, Géogr. Commune du cant. de Lauzun, arr. de Marmande (Lot-et-Garonne); 2,000 hab.

MIRAN, s. m. Moll. Nom d'une espèce de buccin qui sert de type au genre vis.

MIRANDA-DE-DUERO, Géograph. Ville forte de Tras-os-Montes (Portugal), sur le Duero, à 55 kil. S.-E. de Bragance; 1,500 hab.

MIRANDA (Don Juan GARCIA DE). Peintre espagnol, né à Madrid, 1677-1749, égala son maître Juan Delgado, et devint peintre de Philippe V. Ne sans main droite, il peignait de la gauche avec la plus grande finesse.

— MIRANDA (François). Né à Caracas, 1750-1816, fut l'un des lieutenants de Dumouriez, fut arrêté deux fois en 1793 et condamné deux fois à la déportation sous le Directoire. Il revint dans sa patrie, lutta contre les Espagnols, et au mépris d'une capitulation, fut envoyé prisonnier à Cadix.

MIRANDE, s. f. Arachn. Syn. d'EPEIRE.

MIRANDE, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Gers, à 21 kil. S.-O. d'Auch, sur la Baise. Patisserie; tanneries. Ancienne capitale du comté d'Astarac; 3,700 hab.

MIRANDOL, Géogr. Commune du cant. de Pampelonne, arr. d'Albi (Tarn); 2,500 hab.

MIRANDOLE (La), Géogr. Ville de la prov. et à 28 kil. N.-E. de Modène (Italie), sur la Burana; 8,000 hab. Patrie de Pic de la Mirandole. Ancienne capitale du *duché de la Mirandole*, réuni à celui de Modène en 1711.

MIRANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Mirander. S'empl. adjectiv. La Brinvilliers monta seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud, et fut en un quart d'heure *mirandée*, rasée, dressée et redressée par le bourreau. (Mme de Sévigné.)

MIRANDER, v. a. 1re conj. S'est dit pour Regarder avec attention, admirer.

— Faire la toilette de. Mot patois employé en Bretagne.

— *Mirander un œuf*. Le regarder en l'interposant entre l'œil et le jour. On dit plus souvent *mirer un œuf*.

MIRAUT, s. m. Nom d'un chien de chasse.

Il est sûr comme le trois — Sûr comme l'un de ce,
Regardât le seigneur, fût-il diable, Miraut,
En dépit de ses bonds, l'attraperait bientôt. (LA FONTAINE.)

MIRBANE, s. f. Chim. Essence que l'on produit en faisant agir l'acide azotique sur la benzine.

MIRBECIE, s. f. Bot. Genre de papilionacées polylyrigées, établi pour des arbrisseaux australiens.

MIRBEL (Charles-François BRISSEAU DE). Botaniste français, né à Paris, 1776-1854, attaché au Muséum d'histoire naturelle, 1798, devint intendant des jardins de la Malmaison, 1803, professeur à la faculté des sciences, membre de l'Institut, 1808, et professeur de culture au Jardin des plantes, 1828. On cite de lui : *Anatomie et Physiologie végétales*; *Histoire naturelle des végétaux*, avec Lamarck; *Théorie de l'organisation végétale*; *Éléments de botanique et de physiologie végétales*, etc. — MIRBEL (Lizinska-Aimée ZOÉGRE, Mme de). Peintre, née à Cherbourg, 1796-1849, devint, en 1825 la seconde femme du précédent. Ses portraits en miniature la rendirent célèbre.

MIRBÉLIE, s. f. (de *Mirbel*, nom pr.). Bot. Syn. de MIRBEE.

MIR-CHEKAR-BACHI, s. m. Relat. Le grand veneur de la cour de Perse.

MIRDANG, s. m. Relat. Tambour des Indes, de forme oblongue, et plus large du milieu que des extrémités.

MIRDITES, s. m. pl. Géogr. Peuplade de l'Albanie (Turquie), catholique, à peu près indépendante, dans un pays sauvage, presque inaccessible. Les Mirdites paraissent descendre des compagnons de Scanderbeg, et leur capitale est Croia. Leur pays est arrosé par le Mati.

* **MIRE**, s. f. (rad. *mirer*). Art milit. Espèce de bouton placé vers le bout du canon d'une arme à feu, et qui sert de guide à celui qui veut tirer. La mire d'un canon. La mire d'un fusil.

— *Ce canonnier prend sa mire*. Il pointe le canon et vise pour déterminer la direction du coup.

— *Coins de mire*. Morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon, un mortier. *Point de mire*. Endroit où l'on veut que le coup porte. Fig. But auquel on tend. Cette dignité est le point de *mire* de beaucoup d'ambitieux. (Acad.) *Ligne de mire*. Rayon visuel qui va de l'arme au point de mire.

— S'est dit pour Point de vue. Comme de vrai, nous n'avons d'autre *mire* de la vérité et de la raison que l'exemple des opinions et usances du pays où nous sommes. (Mont.)

— Arpent. Signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace. Tige graduée le long de laquelle glisse un plateau de bois ou de tôle, peint de deux couleurs séparées par une ligne horizontale. C'est un instrument dont on se sert pour le nivellement. || Jalon verticalement implanté en terre, dont le bout supérieur est blanchi, ou est enveloppé d'un papier blanc, pour pouvoir être aperçu de loin. Edifice en charpente surmonté d'un mât, ou même d'un arbre dépouillé de ses branches et qui est très droit. On se sert quelquefois d'une flèche de clocher pour le même usage. || Disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière et qu'on fait tourner sur un axe, pour présenter sa surface des divers côtés où cela est nécessaire. || *Points de mire*. Points où s'arrêtent les rayons visuels. Points à observer, quand on veut lever un plan.

MIRE, s. f. Fée des Grecs modernes.

— *Visite des mires*. Cérémonie superstitieuse qui a lieu chez les Grecs, le cinquième jour après la naissance d'un enfant. On croit que les mires emportent la fièvre de lait de l'accouchée.

MIRE, s. m. S'est dit pour Médecin, chirurgien, apothicaire.

— Prov. *Après la mort le mire*. Après la mort le médecin.

MIRE, Aubert LE), Chronologiste flamand, 1573-1640, a publié un excellent recueil de chartes flamandes.

MIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Mirer. S'emploi adjectiv. But mire. Gibier mire. Œufs mires.

— Chass. *Sanglier miré*. Vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIREBALAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Qui est du Mirebalais.

— MIREBALAIS. Petite contrée du Haut-Poitou; sa capitale était Mirebeau. Elle fut aujourd'hui partie du département de la Vienne.

MIREBEAU, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dijon (Côte-d'Or); 1,200 hab.

— MIREBEAU. Ch.-l. de cant., de l'arr. de Poitiers (Vienne). Céréales, mulets, ânes; 2,700 habitants.

MIRECOURT, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Vosges, à 30 kil. N.-O. d'Epinal. Dentelles, broderies, instruments de musique; 5,300 h.

MIRECOURT (Eugène JACQUOT, dit de), Littérateur, né à Mirecourt, 1812-1880, a écrit des romans, des pamphlets, mais se fit connaître surtout par *les Contemporains*, recueil de biographies plus remarquables par les calomnies qui y fourmillent que par le souci de la vérité. Sur la fin de sa vie, il entra dans un couvent et reçut la prêtrise.

MIRELAUCHURES, s. f. pl. V. MIRELIFICHURES.

MIREMENT, s. m. (rad. *mirer*). Mar. L'effet du mirage. || *La terre, ou tout sec, s'élève mirement*, lorsque les vapeurs s'élèvent par l'effet de la réfraction, dans un air plus dense et brumeux, font paraître les objets plus élevés qu'ils ne le sont réellement et les font en conséquence découvrir de plus loin.

MIRE-POIX, s. m. de *Mirepoix*, n. pr. Art culin. Jus fait avec plusieurs sortes de viandes et divers assaisonnements.

MIREPOIX, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pamiers (Ariège, sur le Grand-Lhers; l'évêché supprimé en 1801. Patrie du maréchal Clausel; 3,000 hab.

— MIREPOIX. Ancien pays de France, réparti aujourd'hui dans les arrondissements de Pamiers (Ariège) et de Limoux (Aude).

MIREPOIX (Guy DE LEVIS, seigneur de). Maréchal de La Foi dans la guerre des Albigeois, 1209. || MIREPOIX (Charles-Pierre-Gaston DE LEVIS, duc de), 1699-1757. Maréchal de France sous Louis XV.

* **MIRER**, v. a. 1re conj. et lat., *mirari*, regarder fixement. Viser, regarder avec attention. Il voulut en vain que porte le coup d'une arme à feu, d'une arbalète, etc. Mirer le but. Mirer son gibier.

— Absol. Après avoir bien miré, il n'approcha seulement pas du but.

Un comme boulet, qu'on lance avec force,
Doit mirer un peu haut pour arriver plus bas. (VOLT.)

— Fig. et fam. *Mirer une place, un emploi*. Y aspirer, y viser.

— *Mirer des mats*. Les regarder, en les plaçant entre son œil et le jour, pour s'assurer s'ils sont frais.

— *Mirer un drap*. Regarder à contre-jour une pièce de drap déployée, pour en apercevoir les défauts.

— Regarder attentivement quelque chose. Plus je regarde et *mire* ta personne. (La Font.) Inusité en ce sens.

— Regarder comme l'on fait devant un miroir.

Vous aimez madame et ce n'est pas sans cause;
Vous y voyez mirer les soins de tout le monde. (V. HUGO.)

— Fig. La Grèce *mire* son noble génie dans le pur visage de Pallas. P. de Saint-Victor. A vingt pas, au bord des étangs, le kiosque chinois de M. Moulinet se dressait, *mirant* dans l'eau ses plaques de porcelaine. (L. Ollnet.)

— MIRER, v. n. Joaill. Se dit de diamants et autres pierres fines qui, lorsqu'ils ont peu d'angles et de facettes, sont velouteux et reflechissent les objets à la façon des glaces, des miroirs.

— SE MIRER, v. pron. Se regarder dans un miroir ou dans quelque autre chose qui renvoie l'image des objets qu'on lui présente. Se mirer dans l'eau. Se mirer longtemps. Il trouva Elwar devant le petit miroir, passant ses longs doigts dans ses cheveux, et se *mirant* avec complaisance. (A. Karr.) L'ambassadeur vénitien, conduit au faubourg Saint-Antoine, se *mire* étonné dans nos grandes et belles glaces de Venise. (L. Blanc.)

Dans le cristal des eaux s'avent Phyllis se mire
Et la contre mon cœur elle apporte ses traits. (LA FONTAINE.)

— Par extens.

Un golfe aux vertes collines
Se mire au fond dans le flot qui le lave!
Des bastides, des javeniers,
Et des chants joyeux dans l'eau! (V. HUGO.)

* — Par exagér. *On se mirerait dans ce parquet*. Il est fort uni et fort luisant. || *On se mire dans cette vaisselle*. Elle est très nette et très claire.

Tout passa par ses mains, et le vin, et la glace,
Et les cuvettes de cristal.
On s'y serait mirée. (LA FONTAINE.)

— Fig. Suis je en état prospère, j'emploie mon âme de sa part à s'y *mirer*, à en priser et estimer le bonheur et l'amplifier. (Montaigne.) Ce corps, qui lui est uni si étroitement, mais qui toutefois est d'une nature si inférieure à la sienne, devient le plus cher objet de ses complaisances. Elle tourne tous ses soins de ce côté; le moindre rayon de beauté qu'elle y aperçoit suffit pour l'arrêter; elle se *mire*, pour ainsi parler, et se considère dans ce corps. (Boss.) Je me suis *mirée* dans sa lettre. (Mme de Sévigné.) Ne doivent-ils point se *mirer* dans cet exemple? (Id.) Je vous prie tous deux de vous *mirer* et de voir si vous êtes de la vieille cour. (Id.)

— Fig. et fam. *Se mirer dans son ouvrage*. Regarder son ouvrage avec complaisance. Les fils se *mireront* en si belles dépouilles. (Regnier.)

— Fig. *Se mirer dans ses plumes*. Faire paraître une grande complaisance pour sa beauté et pour sa parure.

— Absol. S'admirer. Comme on n'approuve pas un cajoleur... aussi ne fait-on un qui se *mire* soi-même, qui est content de sa suffisance. (Malh.)

— Fig. *Se mirer dans les yeux l'un de l'autre*. S'admirer mutuellement.

— Loc. prov. *Le paon se mire dans sa queue*. Se dit, par allusion, à un sot glorieux de sa bonne mine.

— Mar. On dit que *la terre se mire*, pour exprimer que les vapeurs font paraître les ter-

res de telle manière qu'il semble qu'elles soient élevées sur de bas nuages.

— Syn. comp. MIRER, AJUSTER, VISER. *Ajuster*, c'est diriger une arme de jet vers le point qu'on veut frapper ; *mirer*, c'est regarder attentivement l'objet ; *viser*, c'est diriger le coup vers cet objet.

MIRESSE, s. f. rad. *mire*. S'est dit pour Femme exerçant l'art de la médecine.

MIRETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire des prismatocarpes.

— Arg. Œil.

MIREUR, s. m. rad. *mirer*). Art milit. Instrument au moyen duquel les artilleurs des batteries de côte calculent à quelle portée sont les vaisseaux ennemis.

— *Mireur d'œufs*. Employé préposé à la mire des œufs.

— Arg. Observateur.

MIRGOULE, s. f. Bot. Nom de la morille dans le département du Lot.

MIRI, s. m. Hist. ott. Impôt foncier payé au sultan par les vassaux de l'empire ottoman.

MIRIAM. Astron. La 102e planète télescopique découverte le 22 août 1868 par M. Peters.

MIRI-ASKÉRIS, s. m. pl. Hist. ott. Troupes irrégulières qui forment des régiments de 1,000 hommes, et qui ne sont engagées que pour une campagne.

MIRIBEL. Géogr. Comm. du cant. de Montluel, arr. de Trévoux (Ain) ; 3,100 hab.

— MIRIBEL-LES ÉCHELLES. Comm. du cant. de Saint-Laurent-du-Pont, arrond. de Grenoble (Isère) ; 2,100 hab.

MIRIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *miris* ; gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au miris. || MIRIDES, s. m. pl. Famille d'hémiptères de la tribu des lygéens ayant pour type le genre miris.

* **MIRIFIQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *mirificus*, merveilleux). Se dit quelquefois, en plaisantant, pour Admirable, merveilleux. La nature est si prodigieusement diverse, depuis que j'ai coupé des têtes à des limaçons, et que j'ai vu ces têtes revenir, depuis saint Denis, on n'a vait rien vu de plus *mirifique*. (Volt.)

MIRIFIQUEMENT, adv. D'une manière mirifique.

MIRI-KIATIBI, s. m. Hist. ottom. Juge du tribunal fiscal à Constantinople.

MIRIOFLE, s. m. Bot. Genre de la famille des myrtacées. On dit mieux *myriophylle*.

MIRIS, s. m. (pr. *mi-riss*). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des lygéens, établi pour des espèces très agiles et vivant au bord des eaux, dont le type, de couleur verte avec des antennes rouges, se rencontre fréquemment aux environs de Paris.

MIRISCHEB, s. m. Délégué du roi, chef des veilleurs de nuit, en Turquie.

MIRI-TELLAH-BASCHI, s. m. Hist. ott. Huissier, prisseur des fermes et revenus publics.

MIRITI, s. m. Bot. Palmier du Brésil, dont le fruit, de la grosseur d'un œuf, est bon à manger, et dont les feuilles servent à couvrir les habitations.

MIRKHOND (Mohamed). Historien persan, 1433-1498, né près de Nichapour, écrivit sous ce titre, *Jardin de la pureté*, un livre qui est la source principale pour l'histoire de la Perse dans l'antiquité et au moyen âge. Continué par Khondémyr, fils de l'auteur, et, de l'an 1500 à 1856, par Ali-Kouli Khan, cet ouvrage a été publié en persan à Téheran.

MIRLICOTON, s. m. Hortic. Sorte de grosse pêche jaune qui mûrit en automne.

MIRLIFICHURES ou **MIRELIFICHURES**, s. f. pl. S'est dit pour Ajustements, chiffons, parure.

* **MIRLIFLORE**, s. m. (ét. fr., *mirer*, et *fleur*). Fam. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux. Voyez donc ce mirliflore !

— Se disait pour Coureur de fillettes.

MIRLIPOT, s. m. Sauge infusée dans de l'eau chaude, qu'on prend quelquefois en guise de thé.

MIRLIRO, s. m. Jeux. Réunion de deux as noirs, à l'hombre. Celui qui les a reçoit deux fiches s'il gagne, et en paye deux s'il perd.

MIRLIROT, s. m. Bot. Nom vulgaire du mélilot officinal et de la lupuline.

— Pop. *J'en dis du mirlirot*. Je ne m'en soucie point, je n'en moque. Mais, tenez, franchement, j'en dis du *mirlirot*. (Bourg.) || On trouve cette variante : J'en dis du *mirliton* (mirliton).

* **MIRLITON**, s. m. Espèce de flûte très simple, formée d'un roseau bouché par les deux bouts, avec une pelure d'oignon ou avec un morceau de baudruche. Jouer du mirliton.

— *Vers de mirliton*. Nom donné parfois aux mauvaises poésies, par allusion aux devises rimées dont le tube des mirlitons est ordinairement orné.

— Refrain populaire.

— Coiffure de gaze qui fut en usage dans le XVIIIe siècle.

— On a, pendant quelque temps, donné ce nom aux louis d'or.

— Art culin. Sorte de pâtisserie d'entremets, faite avec des œufs, du sucre, de la fleur d'oranger, du beurre, etc.

MIR-LIVA, s. m. Hist. ottom. Officier qui commande dans une province.

MIR-MAHMOUD ou **MAHMOUDCHAH**. Roi de Perse, 1716-1725.

MIRMEAU, s. m. Bot. Un des noms du lycopode sélage.

* **MIRMIDON**, s. m. de *Mirmidon*, n. myth.). Petite personne sans taille et sans mine.

— Fig. Personne de peu de valeur. Ce petit *mirmidon* est bien impertinent de s'attaquer à un homme comme moi ! (Raynal.)

— Nom donné en Angleterre aux recors et aux huissiers.

— Hist. *Conspiration des mirmidons*. Conspiration qui eut lieu en 1737, dans le but de renverser le cardinal Fleury.

— Mamm. Groupe d'édentés.

MIRMIDON. Temps hér. Fils de Jupiter et d'Euryméduse, qui régna sur les Mirmidons, en Thessalie.

MIRMIDONS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Phthiotide (Thessalie ; Achille régnait sur eux.

— Nom donné aux Éginètes soit parce qu'ils habitaient sous terre comme les fourmis, soit parce que, suivant la Fable, il tiraient leur origine de fourmis métamorphosées en hommes par Jupiter.

MIRMILLON, s. m. (pron. *mir mi-llon*, *ll* mouill. ; ét. lat., *murmillo*, même signif.). Antiq. rom. Sorte de gladiateur qu'on opposait ordinairement aux thraces et aux rétiaires, les portaient une armure à la gauloise, le bouclier appelé pelta, un cimeterre ou une épée courbe et un casque orné de la figure d'un poisson.

MIR-MIRAN, s. m. (par corr. d'*emir-al-omra*). Hist. ottom. Gouverneur général d'une province. Ce sont des pachas à deux queues.

MIRO, s. m. Métrol. Mesure vénitienne pour les liquides, qui valait 15 litr. 23.

MIROB ou **MIHRAB**, s. m. Relig. mahom. Niche où l'on place le Coran, dans les mosquées.

MIROBOLAMMENT, adv. D'une façon mirobolante.

MIROBOLANT, ANTE, adj. (rad. *myrobolan*). Merveilleux, éclatant. Une cravate mirobolante. Je me sens d'une incapacité *mirobolante*. (H. de Balzac.) Je suis allé avant-hier au bois de Boulogne, où j'ai vu les toilettes les plus *mirobolantes*. (Mérimée.)

— MIROBOLANT, s. m. Bot. V. MYROBOLAN.

MIROROLÉ, ÉE, adj. (radic. *mirobolant*). Pop. Emerveillé.

MIROBOLIFIQUE, adj. (rad. *mirobolant*). Néol. Merveilleux.

MIRODER, v. a. 1re conj. V. MIRAUDER.

* **MIROIR**, s. m. (radic. *mirer*). Glace de verre ou de cristal, parfaitement polie, étamée par derrière et représentant exactement les objets que l'on place devant. Grand miroir. Miroir de toilette. Miroir de poche. Miroir de cristal de roche. Bordure de miroir. Glace de miroir. Miroir de Vénise. Se regarder dans un miroir. S'ajuster au miroir. Miroir qui flatte, qui enlaidit, qui n'est pas fidèle. Être sans cesse devant son miroir. Courir au miroir. Une vieille coquette s'irrite contre le *miroir* qui lui montre ses rides et sa laideur. (De Lévis.)

Renaud, pâle, saisi d'horreur,
Détache ses regards du miroir trop fidèle
Qui lui rend de ses traits l'image criminelle
(Hoyer-Lormian.)

— Par extens.

Mais à peine des eaux le *miroir* argenté
Eut offert à ses yeux sa nouvelle figure.
(De Saint-Ange.)

Si la mer nous peint bien dans le *miroir* des eaux,
Quand l'haleine des vents n'ébranle point les flots,
Souvent j'ai consulté ce miroir trompeur.
Mon air ne cède en rien aux grâces de Myrtille.
(Gresset.)

— Se dit encore en parlant de la glace et des surfaces polies et luisantes. Ce parquet est un miroir. Ce mauvais temps, qui vous glace le Rhône et la Durance, nous a fait un *miroir* de la Seine. (Mme de Sévigné.)

— Par anal. L'écho est le *miroir* du son et l'image du bruit. (J. Joubert.)

— *Peindre comme dans un miroir*. Représenter, décrire exactement. Vous nous peignez comme dans un *miroir* la beauté, la grandeur, la magnificence, l'étendue de toutes ces possessions. (Mme de Sévigné.)

— Iron. On dit d'un fat qui se pique de beauté, que *c'est un miroir*, pour exprimer que les femmes aiment à le regarder. Cette locution a vieilli.

— Fig. L'exemple quelquefois est un *miroir* trompeur. (Corn.) Les grands naissent avec certaine délicatesse qui tient dans un timide respect les courtisans qui les approchent, de sorte qu'on ne leur présente jamais des *miroirs* fidèles. (Fléch.) La conversation des gens qui parlent sans cesse d'eux-mêmes est un *miroir* qui présente toujours leur impertinente figure. (Montesquieu.) Le cœur d'une coquette est un *miroir* qui reçoit toute sorte d'objets, et qui n'en conserve aucun. (Noël.) Une fortune riante est un *miroir* qui flatte ; on ne peut y regarder sans se méconnaître. (Id.)

Le sage aux sots peut montrer leur image,
Mais il ne jette pas le *miroir* au visage
(Delille.)

— Fig. Ce qui représente une chose et la met en quelque sorte devant nos yeux. Cet homme est un miroir de vertu, de patience. Le théâtre, la comédie est un miroir où nous nous voyons souvent sans nous reconnaître. C'est vainement qu'on offre à des hommes prévenus le *miroir* de la vérité. (Acad.) Le *miroir* de la vérité ne peut être qu'un bon choix de maximes. Boiste. Certains prédicateurs sont comme des *miroirs* qui montrent les défauts, mais qui ne les effacent pas. (Noël.

— Fig. *Les yeux sont le miroir de l'âme*. Les diverses affections de l'âme se manifestent dans les yeux. Les yeux de la haine sont pour le sage un *miroir* dans lequel il se voit comme dans celui de la vérité. (Gracian.)

— Fig. *Le miroir de l'espérance, de l'illusion*. Les illusions dont on se flatte et qui font croire à l'accomplissement des désirs.

Dans nos refrains que le passé renaisse ;
L'illusion nous rendra son *miroir*. (Béranger.)

— Fig. Se dit dans le sens de Modèle, d'exemple. Cet illustre empereur, ce *miroir* des grands princes. (Tristan.)

— Tout corps poli, qui ne donnant point passage à la lumière, la réfléchit, et renvoie l'image des objets. Plusieurs des miroirs qui servent aux expériences de catoptrique sont de metal.

— Loc. prov. *Le miroir porte en soi l'image, laquelle il ne voit pas*.

— Archéolog. *Miroirs étrusques*. Disques de bronze légèrement concaves et munis d'un manche, qu'on retrouve dans les tombeaux étrusques et qu'on suppose avoir servi de miroirs.

— Archit. Petit instrument ovale qu'on taille dans certaines moulures creuses et qui est quelquefois rempli de fleurons.

— Art culin. *Œufs au miroir*. Œufs qu'on fait cuire sur un plat enduit de beurre et sans les brouiller. On les nomme aussi *œufs sur le plat*.

— Astrol. *Miroir magique*. Miroir dans lequel les astrologues prétendaient faire voir les événements futurs, ou ce qui se passe à une grande distance. Il suffisait pour cela de les écrire en grosses lettres sur un miroir et de les présenter à la lune, qui les faisait connaître dans un autre miroir, dans lequel on regardait. || On donne aussi ce nom à des miroirs métalliques convexes très minces, fabriqués en Chine et au Japon, et qui, exposés au soleil, réfléchissent sur un écran des arabesques et des caractères saillants gravés sur leur face postérieure.

— Bot. *Miroir de Vénus*. Nom vulgaire d'une espèce de campanule, dont on mange les jeunes pousses en salade. || *Miroir du temps*. Nom vulgaire du mouron rouge.

— Chass. Instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort, et qu'on expose au soleil pour attirer, par son éclat, des alouettes et d'autres petits oiseaux. Prendre, tirer des alouettes au miroir. || Fiente de bécassines, à l'aide de laquelle on reconnaît leur passage. || *Miroir anglais*. Espèce de miroir à alouettes qu'un chasseur peut faire mouvoir en même temps qu'il tire.

— Chevalerie. *Ordre du Miroir de la vierge Marie*. Ordre établi par Ferdinand de Castille, en 1410, après une victoire mémorable sur les Maures.

— Chir. Instrument qui sert à examiner l'état des parties naturelles de la femme. On dit plutôt *speculum*.

— Constr. Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré trop profondément.

— Entom. Espèce de papillon de jour, appartenant au genre hespérie.

— Eaux et for. Nom donné aux places entaillées sur le tronc d'un arbre et marquées avec le marteau.

— Féod. *Miroir de fief*. Branche aînée, considérée comme ayant seule qualité pour représenter les autres branches dans les questions des droits et devoirs féodaux.

— Hist. Les anciens ne connaissaient que les miroirs de metal ou de pierre polie, ce qui est d'autant plus étonnant qu'ils avaient poussé très loin l'art de travailler le verre et le cristal. Les plus anciens miroirs dont il soit parlé étaient d'airain. On ne connut pas les verres étamés avant l'an 636 de J.-C. Pline dit que de son temps on voyait incrustés dans les murailles des miroirs de la grandeur d'un homme, faits avec le verre noir des volcans ou la pierre obsidienne. On incrustait alors de miroirs non seulement les murs, mais encore les plats ou bassins dans lesquels on servait les mets sur la table. On en mettait aussi sur les tasses, les gobelets, qui multipliaient ainsi l'image des convives. On exécuta, dit-on, à Rome, du temps de Pompée, les premiers miroirs en argent. Les miroirs étaient généralement ronds ou ovales. On déployait à Rome un grand luxe dans la fabrication de ces objets, souvent ornés de pierres précieuses. Les dames romaines avaient un esclave spécialement chargé du soin de les garder et de les tenir pendant leur toilette. Ils étaient renfermés dans un étui. Les miroirs de métal ne servent plus aujourd'hui que pour les télescopes ou dans les sciences.

— Hydraul. Pièce d'eau carrée.

— Manèg. *Bai à miroir*. Se dit d'un cheval miroité.

— Mar. Cadre ou cartouche de menuiserie, placé à l'arrière du vaisseau et chargé des armes du roi, quelquefois aussi de la figure qui donne son nom au vaisseau. On dit plutôt aujourd'hui *tableau* ou *fronton*.

— Minér. *Miroir d'âne*. Nom vulgaire du gypse laminaire. || *Miroir des Incas*. Nom qu'on a donné anciennement au fer sulfaté poli. Les Péruviens construisaient avec la pyrite en grande masse et avec l'obsidienne que leur contrée offre abondamment, des plaques polies, d'un vif éclat, qui remplaçaient nos miroirs, dont ils n'avaient nulle idée. La pyrite et l'obsidienne, quoiqu'elles ne soient plus employées au même usage, ont toujours conservé le nom vulgaire de *miroir des Incas*. || *Miroir de Sainte-Marie, miroir de la Vierge*. La chaux sulfatée à grandes lames transparentes et blanches. || *Miroir du pèlerin*. La chaux sulfatée en grandes lames blanches, dont on se servait et dont on se sert même encore en Italie, pour mettre devant les images, en guise de verre.

— Opt. *Miroir ardent*. Sorte de miroir soit de verre, soit de métal, qui, étant exposé au soleil, en rassemble tellement les rayons dans un point appelé foyer, qu'il brûle, presque en un moment, ce qui lui est présenté. L'histoire des *miroirs* ardents d'Archimède est fameuse. (Buff.) || *Miroir conique*. Miroir dont la surface réfléchissante est conique. || *Miroir concave*. Celui dont la surface est concave. On entend ordinairement par *miroirs concaves*, ceux d'une concavité sphérique. || *Miroir convexe*. Celui dont la surface est convexe. || *Miroir cylindrique, parabolique, elliptique*. Miroir terminé par une surface cylindrique, parabolique ou elliptique. || *Miroir mixte*. Miroir dont la surface réfléchissante est composée de lignes droites dans un sens et courbes dans un autre. || *Miroir plan*. Miroir dont la surface est plane. || *Miroir prismatique*. Miroir composé de surfaces planes, inclinées les unes sur les autres et qui ont chacune la figure d'un parallélogramme. || *Miroir pyramidal*. Miroir dans lequel les sommets de tous les triangles ont un point commun de réunion, lequel forme le sommet de la pyramide.

— Ornith. Ensemble des plumes qui se trouvent au milieu des ailes de certains oiseaux et qui tranchent sur les autres par l'éclat de leurs couleurs. La soucrourette a sur l'épaule la plaque bleue avec la zone blanche au-dessous, et ensuite le *miroir* vert, tout comme le soucrourou. (Buff.) || Nom des taches qui terminent les barbes de la fausse queue de quelques oiseaux comme le paon.

— Pêch. Endroit d'une rivière où la surface de l'eau est très unie, parce que les parties de l'eau n'ont qu'un mouvement commun qui ne les déplace point les unes à l'égard des autres. *Pêche au miroir*. Manière d'attirer le poisson en recevant dans un miroir l'image de la lune.

— Techn. Endroit d'une peau de chagrin où le grain n'est pas formé.

— Zool. L'une des pièces de l'appareil musical des cigales.

— MIROIRS, s. m. pl. Mod. Sorte de parure composée de petits miroirs. Une jolie demoiselle toute pleine de *miroirs* et de chaînes. (Pascal.)

MIROITANT, part. prés. du v. Miroiter.

* **MIROITANT, ANTE**, adj. Didact. Se dit d'un corps dont la surface a l'éclat d'un miroir. Lames miroitantes. Que cette eau était limpide et *miroitante* ! (Th. Gaut.) Suzanne continuait à rêver, laissant sa ligne baigner dans l'eau *miroitante*. (G. Ohnet.)

— Par extens. Brillamment paré. Ses courtisans si brillants, si *miroitants* sous leurs tuniques emplumées. (E. Suc.)

— Fig. Brillant d'un éclat trompeur.

— MIROITANTE, s. f. Minér. Nom donné à la diallage métalloïde.

MIROITÉ, ÉE, part. pass. du v. Miroiter. S'empl. adjectiv. Qui prend l'apparence d'un miroir. Et sans doute qu'on oubliait ce chemin couvert de givre, battu et *miroité* par les pas de tous ceux qui les devançaient. (De Ségur.)

— Manèg. Se dit d'un cheval dont le poil véritablement bai présente des marques plus brunes ou plus claires, qui rendent sa croupe en quelque façon pommelée, et qui la différencient en partie du fond de sa robe. Cheval bai miroité.

* **MIROITEMENT**, s. m. (rad. *miroiter*). Didact. Éclat qu'une surface polie jette en réfléchissant la lumière.

— Fig. Éclat trompeur.

* **MIROITER**, v. n. 1re conj. (rad. *miroir*). Didact. Refléchir la lumière. La grande lagune salée *miroitait* comme un morceau d'argent. (G. Flaubert.) Des places rondes, toutes blanches de sel, *miroitaient* comme de gigantesques plats d'argent. (Id.) Le soleil fait *miroiter* les eaux plissées par la brise. (G. Ohnet.)

On dirait l'eau des mers, quand une faible brise
Fait *miroiter* les flots ou le rayon se brise.
(Lamartine.)

— Fig. Avoir un éclat séducteur.

— MIROITER, v. a. Donner l'apparence d'un miroir. Peu usité.

* **MIROITERIE**, s. f. Commerce de miroirs ; profession de miroitier.

* **MIROITIER**, s. m. Celui qui fait, répare et vend des miroirs. Le *miroitier*, indépendamment de l'étamage des glaces dont il s'occupe, monte les miroirs et les glaces de grandes dimensions. Il ne fait pas les cadres, il les achète

tout prêts ; il se charge souvent de les faire dorer, et y fixe ensuite la glace. (Lenorm.)

— Particulièrement, Ouvrier qui coupe les glaces et qui les met au tain.

— Adjectiv. Maître miroitier.

MIROLOGUE, s. m. (étym. gr., μοῖρα, sort ; λόγος, discours). Litter. Chant élégiaque chez les Grecs modernes.

MIROMESNIL (Armand-Thomas HUÉ DE). Magistrat, né dans l'Orléanais, 1723-1797, président du parlement de Rouen, devint garde des sceaux en 1774, rédigea, en 1780, la déclaration qui abolit la question préparatoire et fut renvoyé en 1787.

MIRO-MIRO, s. m. Ornith. Nom vulgaire du gobe-mouches rubis-ole et du gobe-mouches aux longs pieds.

MIRON s. m. Anc. mar. Espèce de vaisseau à rames.

MIRON Famille originaire de Tortose (Catalogne), a donné des médecins aux rois de France, et des magistrats à la ville de Paris. || MIRON (Marc). Médecin de François II, de Henri II et de Charles IX, est l'auteur d'une *Relation* de la mort du duc de Guise. Il mourut probablement vers 1592. || MIRON (François). Prévôt des marchands à Paris, 1604-1606, fils du précédent, éleva la façade de l'Hôtel de ville, la machine de la Samaritaine et mourut en 1609. || Son frère, *Robert*, aussi prévôt des marchands, fut président et orateur du tiers aux états généraux de 1614. Mort en 1641.

MIRONTON, MIRONTAINE. Refrain populaire, connu surtout parce qu'il termine les couplets de la fameuse chanson de Marlborough.

* **MIROTON**, s. m. Art culin. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières, et principalement avec de l'oignon de la ciboule, etc.

— *Miroton de pommes*. Sorte de compote de pommes.

MIROTTE ou **MÉSOTTE**, s. f. Agric. Nom donné, dans plusieurs cantons, aux prés dits *salés*, que la mer couvre et découvre aux hautes marées.

MIROU, s. m. Relat. Sorte de vaisseau à rames en usage chez les Siamois.

MIROUNGA, s. m. Mamm. Groupe de pinnipèdes.

MIROUTTE, adj. 2 g. Manég. Se dit d'un cheval dont la robe noire ou baie offre des taches d'une nuance plus claire. On dit aussi *miroité*.

MIRTIL, s. m. Entom. Sorte de papillon de jour, qu'on trouve en été au bord des bois.

— Bot. V. MYRTILLE.

MIRZA, s. m. Relat. Prince chez les Persans. Il était fils unique d'un *mirza* du pays, c'est comme qui dirait marquis parmi nous, ou baron chez les Allemands. (Voltaire.)

— Pendant d'oreilles. Elle met à son oreille des *mirzas* d'émeraudes. (Mme de Genlis.)

MIRZAPOUR. Géogr. Ville de la province de Bénares (Hindoustan), sur le Gange. Vaste entrepôt de commerce ; 57,000 hab. — Le district de *Mirzapour* est très fertile et compte 900,000 hab.

MIRZASSE, s. f. Relat. Princesse tartare

MIS, ISE, part. pass. du v. Mettre. S'emploie adjectiv. dans tous les sens du verbe. Il n'avait qu'à se résoudre à rendre justice au duc de Holstein, ou à voir Copenhague détruite et son royaume *mis* à feu et à sang. (Voltaire.) D'honnêtes personnes *mises* à mal, des femmes séduites, c'étaient là ses textes les plus ordinaires. (J.-J. Rousseau.) C'est un des avantages de la bonne comédie, qu'un mot très commun devient très heureux par la manière dont il est *mis*. (La Harpe.) Le Christ *mis* en croix pour vous a promis de vous délivrer. (La Menn.)

Déloges on regorge, on les jette à la tete ;
Et mon valet de chambre est mis dans la gazette
(Molière.)

Et cet or mis dans la balance
Doit vaincre sans difficulté
Minerve et sa vertu, Vénus et sa beauté
(F. de Neufchateau.)

— *Bien mis, mal mis*. Bien vêtu, mal vêtu. S'il rencontre un jeune homme mieux *mis* que lui... (J.-J. Rousseau.) Les femmes sont mieux *mises*, c'est-à-dire d'une mise plus parisienne que celles de la classe inférieure. (Gérard de Nerval.)

Par extens. Le catalogue de Chéri n'avait pas menti ; c'était un cheval bien *mis*, c'était même un cheval trop bien *mis*. L. Halevy.)

— *Être mis proprement, simplement*. Être habillé proprement, avec simplicité.

— Manég. Dressé. Cheval bien mis dans la main et dans les talons.

— Mar. *Mis à la côte*. Se dit d'un navire entraîné par la tempête vers la terre ferme.

— REM. GRAMM. On trouve des exemples de ce participe suivi immédiatement d'un infinitif. Les quenouilles de maïs, *mises* bouillir dans de l'eau de fontaine, sont retirées à moitié cuites. (Chateaub.) Cet exemple n'est pas à imiter.

MIS, s. m. Anc. prat. Indication du jour où l'on avait mis un procès au greffe.

— Anc. jurispr. *Mis royaux*. V. MISSI.

MISAGO, s. m. Ornith. Épervier aquatique. Cet oiseau fait un trou dans quelque rocher sur les côtes et y met sa provision, où l'on a remarqué qu'elle se conserve aussi parfaitement que le poisson marine.

MISAILLE, s. f. (pr. *mi-zaille*, *ll* mouill.). Se disant pour Mise. || Montant d'une gageure en main tierce.

* **MISAINE**, s. f. (et. ital., *mezzana*, même signif.). Mar. Se dit d'un des grands mâts du navire, qui occupe l'avant, immédiatement après le beaupré. Le mât de misaine. || Se dit des objets qui en dépendent. La vergue de misaine. La hune de misaine. || On ne dit pas la *voile de misaine*, quand on parle de la voile ainsi nommée ; on dit simplement la *misaine*, et alors il est toujours entendu que c'est la voile qui porte ce nom qu'on veut désigner.

— Morceau de toile dont les pêcheurs normands se servent en mer pour se protéger contre l'eclaboussure des vagues.

— Mollt. Nom marchand d'une espèce de strombe.

MISANDRE, s. f. Bot. Syn. de BONAPARTEA.

MISANTHÈQUE s. f. Bot. Genre de lauriers, établi pour des arbres du Mexique.

* **MISANTHROPE**, s. m. (ét. gr., μισέω, je hais ; ἄνθρωπος, homme). Celui qui hait les hommes. Timon d'Athènes était un véritable misanthrope. Faire le misanthrope. Le vrai *misanthrope* est un monstre ; s'il pouvait exister, il ferait horreur. (J.-J. Rousseau.) Le *misanthrope* est franc, ouvert ; mais sa franchise, qu'il pousse jusqu'à la rudesse, est souvent un résultat de la colère. (Villermé.)

— Homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes. Ce *misanthrope* aux yeux tristes et sombres. (Boil.)

— Nom qu'on a quelquefois donné à une espèce de voiture étroite, appelée aussi *désobligeante*.

— Dans le langage familier, et même quelquefois en médecine, Misanthrope a été employé comme synonyme de MÉLANCOLIQUE.

— Jeux. Nom donné quelquefois au jeu du solitaire.

— Philol. Titre d'une comédie de Molière.

Dans ce sac ridicule ou s'capin l'enveloppe
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.
(Boileau.)

— Adjectiv. Esprit misanthrope. Il devient chaque jour plus *misanthrope* (Acad.). On verra plus d'une fois dans la suite les bizarres effets de cette disposition si *misanthrope* et si sombre en apparence. (J.-J. Rousseau.) Hippocrate ne veut pas que le médecin ait l'air *misanthrope*. (Villermé.) L'individu qui digère mal est habituellement morose ; celui dont l'esprit est quinteux, bizarre, sera *misanthrope*. Id.

MISANTHROPERIE, s. f. Mot que l'on a essayé d'introduire dans la langue, avant que *misanthropie* fût en usage. Mme de Sévigné l'a employé en plaisantant : Dites-moi s'il est bien désolé de la longueur infinie de son exil, ou si sa philosophie et un peu de *misanthroperie* soutiennent son cœur contre les coups de l'amour et de la fortune ?

* **MISANTHROPIE**, s. f. (rad. *misanthrope*). Haine des hommes et de la société. Je me sentis navré de cet aveu et de l'ironique *misanthropie* de l'homme célèbre. Gér. de Nerval.

— Caractère d'un homme bourru, chagrin, qui fuit la société des autres hommes. Sa misanthropie le porte à désapprouver tout ce qui se fait. En général, la *misanthropie* n'est point un vice du cœur, mais un défaut dans le caractère ; elle n'est point un vice, car un zèle amer, une vertu intraitable et l'âpreté des formes sont moins blâmables qu'une lâche complaisance, qu'une adulation servile ; elle n'est pas non plus une maladie, mais seulement une disposition mentale à un état maladif ; d'autres fois une cause, un effet, un symptôme d'une aliénation d'esprit. (Villermé.) Plus fréquente dans les villes que dans les campagnes, dans les pays civilisés que dans les contrées sauvages, la *misanthropie* est tantôt fille de l'égoïsme ou de la jalousie, tantôt d'un amour-propre aussi exagéré que ridicule, quelquefois aussi de la satiété. Id.)

Par de vains discours et de frivoles vers
Etalant au public notre *misanthropie*
(Boil.)

— Dans le langage familier, et même quelquefois en médecine, Misanthropie a été employé comme synonyme de MÉLANCOLIE.

* **MISANTHROPIQUE**, adj. 2 g. Qui naît de la misanthropie. Réflexion misanthropique. Chagrin misanthropique.

— Qui a le caractère de la misanthropie. Humeur misanthropique.

MISANTHROPISME, s. m. Ce mot a été quelquefois employé pour Misanthropie. J'oubliais de vous dire que le titre de mon livre est le *Misanthropisme* ; mais madame votre mère soutient qu'il faut la Misanthropie. (Corbinelli.)

MISCÉLIE, s. f. (ét. gr., μίσγος, pédicule ; σκέλος, jambe). Entom. Genre de lépidoptères originaire des régions tropicales.

* **MISCELLANÉES**, s. m. pl. (ét. lat., *miscere*, mêler). Bibliogr. Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux. Cet auteur a donné d'excellents miscellanées. On dit aussi *miscellanea*, et plus souvent *mélanges*.

— Antiq. rom. Espèce de spectacle composé de toutes sortes de jeux et de combats qui se succédaient sans ordre.

— Adjectiv. *Œuvres miscellanées*. Œuvres mêlées.

MISCÉLUS, s. m. (pr. *miss-ce-luss* ; ét. gr., μίσγος, pédicule ; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, qui a été confondu à tort avec les cymindis.

MISCHIO, s. m. (pr. *mi-ski-o* ; ét. lat., *miscere*, mêler, à cause du mélange de diverses pierres, dont le temps et les eaux n'ont fait qu'une seule). Miner. Espèce de marbre d'Italie de différentes couleurs.

* **MISCHNA**, s. f. Philol. Recueil de traditions rabbiniques et des lois civiles des Hébreux depuis Moïse, rédigé, selon les Juifs, par Juda le Saint, dans le IIe siècle. Plusieurs savants croient ce recueil beaucoup plus moderne. La *Mischna* a servi de fondement au Talmud et en forme la première partie. (Acad.) On dit aussi *Misnah*. Il assure que la *Misnah* ne put être composée que l'an 300 (Index.)

MISCHNIQUE, adj. 2 g. Philol. Qui est partisan de la Mischna. On voit déjà les docteurs *mischniques* se rapprocher de Césarée et de la Galilée. (E. Renan.)

— MISCHNIQUE, s. m. Philol. Écrivain hébraïque partisan de la Mischna.

MISCHOCARPE, s. m. Bot. Syn. de CUPANIE.

MISCHOCARYON, s. m. Bot. Syn. de SORODOCEPHALE.

* **MISCIBILITÉ**, s. f. (rad. *miscible*). Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier. La miscibilité des métaux. || On le dit plutôt des fluides.

* **MISCIBLE**, adj. 2 g. (et. lat., *miscere*, mêler). Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose. L'huile n'est point *miscible* avec l'eau. (Acad.)

MISCIE, s. f. Anc. admin. District, juridiction.

MISCODÈRE, s. m. (étym. gr., μίσγος, pédicule ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des bipartis, dont l'espèce type se trouve en Laponie.

MISCOGASTÉRITES, s. m. pl. Entom. Groupe d'hyménoptères de la tribu des chalcidiens, ayant pour type le genre miscogastre.

MISCOGASTRE, s. m. (et. gr., μίσγος, pédicule ; γαστήρ, abdomen). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des chalcidiens, groupe des miscogasterites, établi pour un certain nombre de petites espèces.

MISCOLOBE, s. m. (et. gr., μίσγος, pédicule ; λόβιον, gousse). Bot. Genre de papilionacées dalbergiées, établi pour des arbres du Brésil.

MISCOPHE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des tarrides, tribu des crabroniens, établi pour quelques espèces qui se trouvent en France.

* **MISE**, s. f. Ce qu'on met soit dans une société de commerce, soit au jeu. Mise de fonds. Mise d'argent. Sa mise dans cette affaire est de cent mille francs. Faire à la loterie une mise de deux cents francs. Retirer sa mise. Doubler sa mise. Dans tous les jeux on exige que la *mise* soit égale ; on ne devrait pas en excepter le duel. (Boiste.) Une bonne réputation est comme la première *mise*, dont le capital et les intérêts augmentent toujours lorsqu'on y veille. Id.)

Ils avaient et des comptoirs, des facteurs, des agents,
Des registres exacts de mise et de recette
(La Fontaine.)

— Enchère. La dernière mise est à mille francs. Ma mise a couvert la sienne.

— Emploi de l'argent qu'on a reçu, qu'on a dépensé. La mise excède la recette. Toute la mise monte à vingt mille francs.

— État que l'on en dresse dans un compte. Vieux dans ces deux acceptions.

— *On dit des articles de peu de valeur, qu'on n'en fait ni recette ni mise*. || Se dit, au figuré, de toutes les choses qu'on veut mépriser.

— Débit, cours de la monnaie. Monnaie de mise. Argent de mise.

— *Ces espèces-là ne sont plus de mise*. Ces espèces-là n'ont plus de cours, ne sont plus de débit.

— Fig. et fam. *Cette raison, cette excuse n'est pas de mise*. Cette raison n'est pas valable, cette excuse n'est pas recevable. Ceux qui ont dit que la neige est noire ont laissé des successeurs qui, s'ils ne disent pas la même impertinence, en disent d'autres qui ne sont pas de meilleure *mise*. (Malh.) Auprès de moi tu sais qu'elle n'est pas de *mise*. (Hauteroche.)

— Dans le même sens. Je vous laisse à penser si la modestie était de *mise*. (Mérimée.)

— *Cette étoffe n'est pas de mise, n'est plus de mise*. Elle n'est plus de mode. La saison de la porter est passée. || Se dit parfois aussi pour Cette étoffe est tout à fait usée.

— *Être de mauvaise mise*. S'est dit pour N'être pas acceptable. Venez, cette raison est de mauvaise *mise*. (Corneille.)

— Fig. et fam. *Cet homme est de mise*. Il est fait pour la bonne compagnie, on peut le présenter partout.

Aller dans l'autre monde est très grande sottise,
Tant que dans celui-ci l'on peut être de *mise*. (Mol.)

— *Se faire de mise*. S'est dit pour Se faire admettre dans quelque société.

Et dans toute la France il est tout peu d'endroit
Dont il n'ait le cabal aussi bien que de choix,
Comme on s'y connaît mal, chacun s'y fait de mise
(Corneille.)

— Manière de se mettre, de se vêtir. Avoir une mise décente, négligente, élégante, indécente, ridicule, grotesque. L'oeil exercé reconnaît le caractère à la *mise*, le sage et le fou ne mettent pas leurs chapeaux de même. Boiste.)

Savez-vous qu'un vous et le partout
Pour la beauté, l'esprit, et la mise et le goût ?
(Goutin d'Harleville.)

— *Mise en scène*. Les préparatifs, les soins qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre, surtout quand on la joue la première fois. || Fig. Tout se passe chez lui avec une *mise* en scène étrange et un grand déploiement de merveilleux. (E. Renan.) Tous les éléments de la *mise* en scène apocalyptique se retrouvent dans la théorie parsie des fins du monde. Id.)

— *Mise en vente*. Acte par lequel on vend ou l'on se dispose à vendre un objet.

— *Mise en culture*. Action de défricher, de rendre propre à la culture. Il faut constater et admirer la *mise* en culture de tant de forêts et de tant de déserts. (Montalemb.)

— *Mise en œuvre*. Action de faire subir par le travail, et pour une fin donnée, à des matériaux informes et bruts, une modification quelconque ; ainsi l'or, l'argent, doivent être mis en œuvre par les bijoutiers, les monnayeurs, etc., pour confectionner avec ces métaux les objets d'usage. Un trone d'arbre doit être mis en œuvre par le charpentier, pour en faire une pièce de charpente, etc. La mise en œuvre était très facile, très difficile.

— *Mise en train*. Acte par lequel on fait commencer ou continuer un mode de travail interrompu, ou par lequel on met en action un mécanisme quelconque. La mise en train des travaux d'une fabrique exige souvent beaucoup de fonds. Un bateau à vapeur ne marche que par la mise en train de son mécanisme, en chauffant la chaudière.

— Admin. *Mise en disponibilité*. Peine disciplinaire dont on use envers les fonctionnaires civils, et qui les prive de l'exercice de leurs fonctions pour un certain temps. || *Mise à pied*. Peine disciplinaire dont l'administration use envers ses cochers et qui consiste à leur retirer temporairement leur emploi. || Se dit aussi d'autres personnes que des cochers, des agents de police, par exemple, et familièrement de toute sorte de fonctionnaires. || *Mise à la retraite*. Action d'appeler un fonctionnaire à faire valoir ses droits à une retraite

— Arbor. *Mise à fruit*. Action d'un arbre qui commence à porter des fruits.

— Constr. *Mise en ligne*. Manière de construire un mur à parement vertical, en se guidant sur des ficelles ou lignes tendues. || *Mise dedans*. Assemblage provisoire des pièces de bois dans l'établissement de la charpente.

— Imprim. *Mise en casse*. Action de jeter les lettres dans les casselins. | *Mise en pages*. Action de rassembler les paquets de composition pour en faire des pages et des feuilles. Être chargé d'une mise en pages. || *Mise en train*. Action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

— Jurispr. anc. Arbitrage. Mettre en mise. Ne faire ni paix ni mise. || *Mise de fait*. Se disait, dans le nord de la France, pour Prise de possession judiciaire d'un bien. | *Être de mise*. Se disait pour Être saisi, vendu aux enchères. Si son bien est de *mise*, vous y entrez pour votre part. (Math.)

— Jurispr. *Mise en accusation, en jugement*. Décision par laquelle on met un prévenu en accusation, un accusé en jugement. La seule *mise* en jugement est pour l'homme innocent un premier supplice dont la société ne lui tient aucun compte. (Boiste.) | *Mise en cause*. Action d'appeler une personne dans un procès. || *Mise en délibéré*. Jugement qui ordonne un délibéré. || *Mise en demeure*. Interpellation faite au débiteur, pour qu'il ait à remplir ses obligations. || *Frais et mise d'exécution*. Frais qu'un créancier est obligé de faire pour employer son titre. || *Mise en liberté*. Décision par laquelle le prévenu ou l'accusé est mis en liberté. || *Mise en possession*. Formalité juridique par laquelle on est mis en possession d'un bien. || *Mise à prix*. Déclaration du prix d'un objet, qui est faite en diverses circonstances par le vendeur. Les affiches, le cahier des charges d'une vente, doivent renfermer la mise à prix.

— Législ. milit. *Mise en état de siège*. Déclaration officielle des mesures prises pour la défense d'une ville, d'un pays. || *Mise en subsistance*. Position d'un militaire momentanément attaché, sous le rapport administratif, à un autre corps que le sien.

— Mar. *Mise à l'eau d'un bâtiment*. Son lancement du chantier de la cale ou il a été construit, dans la mer qui l'attend. || *Mise en place des couples*. Leur élévation sur la quille aux points où ils doivent rester dès le commencement de la construction.

— Mus. *Mise de voix*. Tenue faite sur une des notes les plus sonores du diapason, en passant insensiblement du pianissimo au forte et du forte au pianissimo.

— Techn. Bassin carré destiné à recevoir le savon quand il est cuit, afin qu'il s'y refroidisse. || Trou conique par lequel on verse la graine de moutarde dans le moulin. || Pièce de fer forgée à laquelle on donne la forme propre

a été soudée exactement à l'endroit d'un ouvrage qu'on veut renforcer. || Disposition des pièces de bois d'un train à flotter. Pièce de bois sous la presse hydropneumatique. *Mise en carte.* Opération qui consiste à représenter sur un papier spécial les effets de croisements que doivent former tous les fils, dans la fabrication des tissus. || *Mise en corde* ou *mise à cheval.* Disposition que prend le tisseur pour servir de prolongement à une chaîne, quand cette chaîne arrive à la dernière longueur. || *Mise en feu.* Ensemble des opérations que l'on exécute au moment d'allumer les feux d'un fourneau. || *Mise en forme.* Opération qui consiste à mettre un ouvrage sur la forme où il doit être achevé.

MISÉ, ÉE, part. pass. du v. Miser. S'emploie aussi adjectivement. Les sommes misées.

MISE-BAS, s. f. Se disait autrefois des habits qu'on ne veut plus porter, et qu'on donne aux domestiques ou aux pauvres. Donner sa mise-bas. Pl., des *mises-bas.*

— Physiol. Parturition des femelles des animaux. La mise-bas d'une chatte.

— Arg. des typogr. Grève des typographes.

MISE-HORS, s. f. Comm. Argent déboursé pour les frais d'une entreprise. Sa mise-hors n'est pas encore couverte. || Pl., des *mises-hors.*

MISÉLIE, s. f. (ét. gr., *μισέλιος*, qui évite le soleil). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hadéniides, établi pour trois espèces européennes.

MISELOQUER, ÉRE, s. Arg. Acteur, actrice. Miseloquer signifie mot à mot Metteur de loques, c'est-à-dire de costumes.

MISÈNE, Cap, Géogr. Cap situé sur la côte S.-O. d'Italie, en face de Procida, entre Cumes et Pouzzoles, à 15 kil. S.-O. de Naples.

MISÈNE, Myth. Fils d'Éole et compagnon d'Énée, excellent joueur de trompette, fut précipité dans les flots pour avoir osé défier les Tritons. Énée fit ensevelir Misène sur le promontoire qui porte le même nom.

MISÉNITE, s. f. Miner. Sulfate acide de potassium trouvé en fibres soyeuses dans une caverne du cap Misène.

MISER, v. n. Ire conj. (rad. *mise*). Se dit quelquefois pour Enchérir sur quelqu'un.

— Faire un enjeu, une mise.

— Activ. Je mise vingt francs. Il a misé dix louis.

MISÉRABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est misérable.

* **MISÉRABLE**, adj. 2 g. (du lat. *miserabilis*, digne de pitié. Qui est dans la misère, dans la souffrance. Homme misérable. Famille misérable. Il ne croit pas que, pour avoir des sujets obéissants, il faille les rendre *misérables.* (Fléch.) Je péris la dernière et la plus *misérable* (Rac.) Le plus heureux est celui qui souffre le moins de peines; le plus *misérable* est celui qui sent le moins de plaisirs. (J.-J. Rouss.) Les Scythes, le plus *misérable* de tous les peuples, ont résisté aux plus puissants monarques de l'univers. Id., Un clergé ambitieux appauvrit son peuple, et un peuple pauvre rend tôt ou tard son clergé *misérable.* B. de St-P.)

Hai, craint, envié, souvent plus *misérable*
Que tous les malheureux que mon pouvoir accable.
(RACINE.)

— Par extens. Qui n'est pas assez riche pour sa condition. Ce *misérable* M. d'Auxerre n'a pas même un bon carrosse. (Mme de Maintenon)

— Se dit aussi des choses. Être réduit à un état misérable. C'est une misérable condition que celle de l'homme. Mener une vie, une existence misérable. Son sort est misérable. La plupart des hommes emploient la moitié de leur vie à rendre l'autre *misérable.* (La Bruy.)

Je n'ai pour soutenir mes *misérables* jours
Que l'aliment du pauvre... et ne l'ôte pas toujours.
(DE BUTTOY)

— *Faire une fin misérable.* Mourir dans la misère. || Périr d'une manière très fâcheuse.

— Méchant, vil, méprisable. Il faut être bien *misérable* pour faire une telle action. Acad. *Misérable!* tu cours à ta perte infaillible. (Rac.)

Misérable! et je vis, et je souffrais la vue
De ce traître soleil dont je suis descendue! (RAC.)

— Qui est fort mauvais dans son genre. N'allez pas chez ces misérables. Faire un discours, une pièce misérable. Un livre, un auteur misérable. Une santé misérable. Les misérables disputes de l'école.

— Qui n'a pas de valeur, de mérite. Se tourmenter pour de misérables honneurs. N'avoir qu'un misérable cheval dans son écurie. Une misérable consolation. Il n'est couvert que d'une *misérable* redingote. (Acad.) *Misérable* troupeau qu'a dispersé la crainte. (Rac.) Ces *misérables* amoncellements des grandeurs humaines. (Bossuet.) Il n'y a rien de plus éclatant que la gloire, ni qui fasse plus de bruit parmi les hommes, et, tout ensemble, il n'y a rien de plus *misérable* ni de plus pauvre. Id., Lucrèce était un *misérable* physicien, et il avait cela de commun avec toute l'antiquité. (Voltaire.)

— MISÉRABLE, s. 2 g. Celui, celle qui est dans la misère ou dans le malheur. Assister, secourir les misérables. Avoir pitié des misérables. Jeter un regard de pitié sur les misérables. Compatir aux misérables. Soulager les misérables. Charité envers les misérables. Cris des misérables. Sécher les pleurs des *misérables.* (Acad.) Et pour nous rendre heureux pardons les *misérables.* (Racine.)

Revenez, mes plaisirs, ma dame est revenue.
Soucis, retirez-vous, cherchez les *misérables*
Je ne vous connais plus (MATHERON.)

Il ne se faut jamais moquer des *misérables.*
Ce qui peut s'assurer d'être toujours heureux?
(LA FONTAINE.)

— Personne de condition très inférieure, petit peuple.

Quand nous faisons bas, nous autres *misérables,*
Nous sommes les chéris et les incomparables
(MOLIÈRE.)

—Par injure, *C'est un misérable, ce n'est qu'un misérable.* C'est un homme de néant, c'est un très malhonnête homme. Dans ce dernier sens, on dit aussi *C'est un grand misérable. C'est un petit misérable.* C'est un enfant; un jeune homme vicieux. || *C'est une misérable.* C'est une femme décriée pour sa mauvaise conduite.

Quoi! cette *misérable* à mon fils destinée
Déclare maintenant sa haine contre moi! (ROTROU.)

— Arg. Petit verre.

— Syn. comp. MISÉRABLE, MALHEUREUX. Le *malheureux* n'a pas les commodités de la vie, le *misérable* a de la peine à se procurer les choses nécessaires à la vie. Au sens moral, *malheureux* s'applique plus particulièrement aux actions et *misérable* aux mauvaises inclinations.

* **MISÉRABLEMENT**, adv. D'une manière misérable, digne de pitié. Vivre misérablement. Finir misérablement. La vie de l'homme est *misérablement* courte. (Pascal.) On ne sait qui mourut plus *misérablement* ou du vainqueur ou du vaincu. (Voltaire.)

— Dans la misère. Traîner misérablement sa vie. Beaucoup de juifs chassés d'Espagne par Ferdinand et Isabelle se sont réfugiés à Tétuan, à Mequinez, à Maroc, et y vivent *misérablement.* (Voltaire.)

— D'une façon mesquine. Désirons qu'un temps vienne, et que ce temps soit prochain, où l'on achèvera de cataloguer ces manuscrits de la bibliothèque qui gisent *misérablement* inconnus. (Chateaubr.)

— Très mal. Écrire misérablement. Quoique *misérablement* administrées par la mère patrie, le premier mouvement des colonies fut plutôt l'effet d'une impulsion étrangère que l'instinct de la liberté. (Chateaubr.)

MISÉRATION, s. f. (pr. *mi-zé-ra-cion*; ét. lat. *miseratio*, même signif.). S'est dit pour Miséricorde. Dont les infimes *miserations* éclatent magnifiquement par-dessus tous ses autres ouvrages. (Boss.)

* **MISÈRE**, s. f. (ét. lat., *miseria*, même signif.). État malheureux, condition malheureuse. Être sensible aux misères d'autrui. Il y a des misères qui font saigner le cœur. La vie est pleine de misères. Les misères de la vie. Voir la fin de ses misères. En passant d'une situation à l'autre, on ne fait que changer de *miseres.* (Boiste. Je ne prends pas plaisir à croire ma *misere.* (Racine.) Cette compassion le rendit sensible à toutes les *miseres* connues. (Fléch.) Cette capitale qui renferme tant de grandeurs et tant de *miseres*... (Id.) Ce prince pieux ne voulait regner que pour nous rendre heureux; nos *miseres* étaient ses misères, nos afflictions étaient les siennes. (Mass.) Plus ce prince croîtra dans cette science funeste de l'ambition, plus les *miseres* publiques croîtront avec lui. Id. Il y a une sorte de honte d'être heureux à la vue de certaines *misères.* (La Bruyère.) L'air grand est toujours triste; il fait songer aux *miseres* de celui qui l'affecte. (J.-J. Rousseau.) Chaque horizon plus vaste agrandit ma *misere.* (Farcy.) Ses propres douleurs ne le rendaient que plus attentif aux *miseres* de son prochain. (Montalembert.) Après tant de *miseres* on t'a donné un collier d'honneur. G. Flaubert.)

Le travail, aux hommes nécessaire,
Fait leur félicité plutôt que leur *misère.* (BOILEAU.)

— Par extens. on dit Les misères de l'âme, les misères du cœur. Tout le corps des justes qui prie, et qui est toujours exaucé, rend le Seigneur bien plus attentif aux besoins de l'Église et aux *miseres* de nos âmes. (Mass.)

— Extrême indigence, privation des choses nécessaires à la vie. Grande misère. Profonde misère. Tomber dans la misère. Être plongé dans la misère. Être au comble de la misère, dans la dernière misère, dans une extrême misère. Mourir de faim et de misère, de pure misère. Soulager la misère. La société ne sera parfaite que lorsqu'il n'y aura plus de *misere* sans paresse. Boiste. La *misere* étouffe l'esprit. St Evrem. (Il vient de s'enfuir charge de sa seule *misere.* (Boil.) Les gémissements les plus touchants que forme la *misere* publique passent bientôt pour des murmures. Massill. Il y a des *miseres* sur la terre qui saisissent le cœur; il manque à quelques-uns jusqu'aux aliments; ils redoutent l'hiver, ils appréhendent de vivre. (La Bruyère.) Ne me méprisez pas à cause de ma *misère.* (J.-J. Rouss.) La *misère* ne consiste pas dans la privation des choses, mais dans le besoin qui s'en fait sentir. Id. La paresse produit la *misere*; la *misere* tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin. De Joss.) Les fruits sont comme les hommes, un peu de *misere* les rend meilleurs. E. About. Il raconte les *miseres* du siège et les calamités du retour. P. de St-Victor.)

— *Crier misere.* Se plaindre de sa pauvreté.

— *La misere du temps, des temps.* Le mauvais état des affaires. Ne vendre rien, par suite de la misère du temps.

— Se personnifie quelquefois. Il est bon que le malheur, la *Misère,* nous montrent parfois leurs faces menaçantes, pour nous rendre plus aimables le bien-être et la médiocrité. (Boiste.)

— *Bonhomme Misere.* Héros d'un conte populaire au moyen âge, qui personnifie l'humanité souffrante.

— Collectivement. Les gens qui sont dans la misère. Ces tristes demeures où se retirent la *misere* et la pauvreté. (Flech.)

— Faiblesse et néant de l'homme. Ce qui nous paraît de plus grand dans le monde n'est que *misere* et que vanité. (Acad.) On n'est jamais content de son état: rien ne marque davantage la *misère* de l'homme. (Id.) Les *miseres* de l'homme prouvent sa grandeur; ce sont des *miseres* de grand seigneur, des *miseres* de roi détrôné. (Pasc.)

— Peine, difficulté, gêne. C'est une grande *misère* que les procès. (Acad.) C'est une *misere* que d'avoir affaire à lui. (Id.)

— Douleur, souffrance corporelle, incommodité, infirmité. Vous ne sauriez croire combien je suis devenu vieux; toutes mes *miseres* ont augmenté. (Volt.) De toutes les petites *miseres* de ce temps-ci, la pire pour moi, c'est l'insomnie. (Mérimée.)

— *Lit de misère.* Nom que l'on donne vulgairement au lit sur lequel on place une femme pour l'accoucher, ou un malade qui doit être opéré.

— Fig. et fam. *Collier de misère.* Travail pénible, qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre bientôt. Prendre le collier de misère. Reprendre le collier de misère.

— Se dit de même au sens moral. La mort nous prend que nous sommes encore tout pleins de nos *misères.* (Mme de Sévig.)

— Dans le langage ecclésiastique, on appelle le monde, *une vallée de miseres.*

— Poét. Calamité, malheur, infortune. J'ai tantôt sans respect affligé sa *misere.* (Racine.) Revoilà près d'Ulysse achevé sa *misere.* Id.)

Les maux de mon père
Sont autant d'inconnus que glace ma *misere.* (RACINE.)

— Bagatelle, chose de peu d'importance et de valeur. C'est une misère, ce n'est qu'une misère. Se fâcher pour une misère. Ne reprocher que des misères. Ne dire que des misères. Vous ne voudriez pas que j'entretinsse le roi de ces *miseres.* (Mme de Maintenon.)

— Iron. Il a volé douze cent mille francs, c'est une misère.

— Fam. *Faire des misères à quelqu'un.* Le persécuter mesquinement.

— Langage médisant. Dire des misères de quelqu'un.

— Loc. prov. *C'est misère et compagnie.* Se dit en parlant de gens sans ressources.

— Myth. rom. Divinité allégorique, fille de l'Erèbe et de la Nuit.

— Jeux. Coup que l'on gagne, au boston, quand on parvient à se débarrasser de toutes ses cartes sans relever une seule main. Demander une misère en pique, en trèfle, etc. Faire la misère des quatre as. Grande, petite misère. Misère sur table.

— Hist. *Vallée de Misère.* Nom que l'on donnait autrefois aux quartiers situés sur la rive droite de la Seine à Paris.

— Ornith. *Bonhomme misère.* Un des noms vulgaires du rouge-gorge, probablement parce qu'en hiver ses plumes sont hérissées, et qu'il semble transi de froid.

— Pathol. *Mal de misère.* Maladie de peau; pellagre.

— Syn. comp. MISÈRE, BABIOLE. Les *babioles* sont de peu d'importance, mais elles peuvent avoir leur genre d'utilité; les *miseres* sont des choses si petites, si méprisables, qu'elles ne méritent aucune espèce d'attention.

* **MISÉRÉRÉ**, s. m. (mot latin francisé). Liturg. Le psaume cinquantième de David, qui commence par ces mots: *Miserere mei, Deus.* Plusieurs psaumes commencent ainsi, mais c'est le seul qu'on désigne par ce mot. Dire un miserere, le miserere. Quelle meilleure paraphrase peut-on voir du *miserere,* que moi-même? (Volt.)

— Espace de temps qu'il faudrait pour dire le psaume *Miserere.* Je reviendrai dans un miserere, dans deux miseres au plus. Je demeurai deux bons *miseres* sans parler, ni elle. (St-Sim.)

— Loc. prov. *Il en a eu depuis miséréré jusqu'à vitulos.* Se dit d'un homme bien battu, par allusion à l'usage monastique de prononcer pendant qu'on se donne la discipline le psaume dont le premier mot est *Miserere,* et le dernier *vitulos.* || *Eu donner à quelqu'un depuis miséréré jusqu'à vitulos.* Depuis le commencement jusqu'à la fin. || *Il a tout dit, depuis miséréré jusqu'à vitulos.* Il ne nous a pas fait grâce d'un mot.

— Mus. Chant composé sur les paroles du psaume *Miserere.*

— Pathol. Nom que l'on donne vulgairement à une sorte de colique très violente et très dangereuse, dans laquelle on rend les excréments par la bouche. On l'appelle aussi du latin *miserere,* ayez pitié, à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. Le miserere emporte un homme en peu de temps. Avoir le miserere. Colique de miserere. Mourir d'un miserere. || On confond sous le nom de *miséréré* plusieurs affections intestinales graves.

* **MISÉRICORDE**, s. f. (ét. lat., *misericordia*; fait de *misereri*, avoir pitié; *cor, cordis*, cœur). Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager. Pratiquer, exercer la miséricorde, les œuvres de miséricorde. C'est un homme sans miséricorde. N'avoir pas de miséricorde. N'avoir de miséricorde envers personne, pour personne. Les pauvres qu'elle a secourus demandent pour elle à Dieu la *miséricorde* qu'elle leur a faite. (Fléch.) Que la clémence et la *miséricorde* croissent avec l'âge dans cet enfant précieux. (Mass.)

— Grâce, pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir. Demander miséricorde. Crier miséricorde. Implorer la miséricorde du prince. Faire miséricorde. Ne faire aucune miséricorde. Obtenir miséricorde. Ne point mériter de miséricorde. La mesure de la *miséricorde* que nous attendons est la *miséricorde* que nous aurions faite. Fléch.) C'est là qu'il prononçait des arrêts de *miséricorde.* (Id.) L'esprit de Jésus est un esprit de paix, de *miséricorde* et d'amour. (La Mennais.) La loi ordonne d'user de *miséricorde,* et eux n'usent pas même de justice. Id.)

— *Être à la miséricorde de quelqu'un.* Dépendre absolument de la pitié de quelqu'un, dans une circonstance où l'on a besoin qu'il fasse grâce.

— *Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un.* Se remettre, s'abandonner à sa merci, à sa discrétion.

— *Sans miséricorde.* Sans pitié. On pendait sans *miséricorde* tous ceux qui parlaient de traiter avec le roi. (Voltaire.)

— Par plaisanterie. Tout étant ainsi préparé, on vit paraître la poularde, qui fut à l'instant dépecée et avalée sans *miséricorde.* (Brillat-Savarin.)

— Fig. Toutes les matines sont chantées sans *miséricorde.* (Mme de Sev.)

— *Prévôt miséricorde à justice.* Formule usitée dans les lettres de rémission et dans celles d'abolition.

— Plusieurs hôpitaux ont été bâtis sous le nom de Miséricorde.

— *Jours de miséricorde.* Jours de congé.

— Dans les premiers siècles de l'Église, on appelait *œuvre* ou *mariage de miséricorde,* le mariage de celui qui épousait une fille dont la conduite avait été déréglée.

— *Œuvres de miséricorde.* L'Église en reconnaît sept spirituelles et sept corporelles, parmi lesquelles, Donner à manger à ceux qui ont faim, instruire les enfants, etc.

— En ce sens, on dit aussi simplement *miséricorde.* Voyons-la dans ces hôpitaux où elle pratiquait ces *miséricordes* publiques... (Fléch.)

— Bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. La miséricorde de Dieu. La miséricorde divine. C'est une grande miséricorde que Dieu nous a faite. Il faut espérer que Dieu nous fera miséricorde, nous recevra dans sa miséricorde. Chanter les miséricordes de Dieu. Implorer ses miséricordes. Le Dieu de miséricorde et de paix. Recevoir la miséricorde de Dieu. Louer sa miséricorde. Espérer en sa miséricorde. Abuser de ses miséricordes. Mériter sa miséricorde. Et sa *miséricorde* a la fin s'est lassée. (Rac.) Elle a senti jusqu'où va la misère humaine, jusqu'où vont les *miséricordes* divines. (Fléchier.) Ne dissimule pas mes défauts, et ne m'attribue pas mes vertus; loue seulement la *miséricorde* de Dieu, qui a voulu m'humilier par les uns, et me sanctifier par les autres. (Id.) Quand le ciel donne des princes à la terre, on peut dire que ce sont des bienfaits ou des châtiments publics que sa *miséricorde* ou sa justice prépare aux peuples. Mass.) Que l'enfance de ce jeune roi, Seigneur, réveille les entrailles de votre *miséricorde* et de votre tendresse? (Id.)

— *Miséricorde!* s'emploie en forme d'exclamation pour marquer une extrême surprise ou une grande douleur. *Miséricorde!* il va se tuer, s'il fait cela. (Acad.) *Miséricorde!* où suis-je, et qu'est-ce que je vois? (Mol.) Eh! *miséricorde!* on traîne mon mari en prison! Voltaire.)

— *A l'aide, miséricorde!* Se dit quand on est battu, outragé, et qu'on demande du secours.

— Fam. *Crier miséricorde.* Souffrir des douleurs si violentes, qu'elles font pousser de grands cris. Ce serait à moi à crier *miséricorde,* si je n'avais du courage. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *A tout péché miséricorde.* Il faut avoir de l'indulgence. || Il n'y a point de faute dont on ne puisse obtenir le pardon, soit devant Dieu, soit devant les hommes, quand on le demande sincèrement. *Rimer comme hallebarde et miséricorde.* Se dit de rimes détestables.

— Myth. gr. Divinité qui avait à Athènes un autel célèbre, où vinrent se réfugier les petits-fils d'Hercule; cet autel servait d'asile aux criminels et aux malheureux poursuivis par leurs ennemis.

— Anc. art milit. Espèce de dague ou poignard de duel, que les anciens chevaliers portaient à la ceinture ou au côté, et que dans les combats singuliers le vainqueur enfonçait dans le corps du vaincu au défaut de l'armure, si celui-ci ne criait: Miséricorde!

— Hist. ecclés. Repas que les chartreux font une fois par semaine avec du pain et de l'huile. || Mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire, qu'on accordait aux religieux dans les grandes occasions. || Vestiaire de ces mêmes religieux. || Salle où l'on reçoit les hôtes dans quelques communautés. || Récréation, relâche qu'on accorde en certains temps et à certains

jours aux moines. ‖ *Demander miséricorde*. Se dit de l'acte du prieur, qui decl ne qu'il désire être déchargé du soin de la communauté. ‖ *Fête de Notre Dame de la Miséricorde*. Ordre institué à Aix par Ma leleine Martin, dite *de la Trinité*, 1633.

— Liturg. Nom du deuxième dimanche après Pâques, dont l'introit commence par le mot *misericordia*.

— Mar. anc. *Ancre de miséricorde*. La maîtresse ancre d'un navire.

— Techn. Petite saillie de bois attachée sous le siège d'une stalle, et sur laquelle on peut être en quelque manière assis lorsque le siège est levé. On l'a ainsi nommée comme pour rappeler que cette espèce de siège n'a été accordée que par grâce, et que sans lui on serait toujours debout ou à genoux, comme cela se pratiquait autrefois chez nous et se pratique encore en Russie dans les églises.

* **MISÉRICORDIEUSEMENT**, adj (rad. *miséricordieux*). Avec miséricorde. Dieu reçoit miséricordieusement les pécheurs qui reviennent à lui.

***MISÉRICORDIEUX, EUSE**, adj. Qui a de la miséricorde; qui est enclin à la miséricorde. Dieu est miséricordieux envers les pécheurs. Le Sauveur miséricordieux. Une Providence miséricordieuse. Que la clémence et la miséricorde coulent dans cet enfant avec le sang d'un père si humain et si *miséricordieux!* Mass.

— Qui a de la pitié, de la compassion. Homme miséricordieux envers les pauvres.

— Substantiv. L'Evangile dit : Bienheureux sont les *miséricordieux*, car ils obtiendront miséricorde. (Acad.)

MISGURNE, s. m. Ichtyolog. Genre établi pour placer le cobitis, loche d'étang, poisson qui se trouve dans toutes les eaux douces, à fond vaseux, du nord de l'Europe et de l'Asie; comme il est très sensible aux changements de l'atmosphère, on le met quelquefois dans un bocal, où il annonce par son agitation les orages et autres changements de temps, ce qui lui a fait donner le nom de *baromètre vivant*. Poisson de la mer du Nord.

MISILE, s. m. Hist. nat. Corps marin ovale non encore classé, dont les uns font un mollusque et les autres un foraminifère. Les espèces actuelles se trouvent dans l'Adriatique et les espèces fossiles aux environs de Sienne.

MISIS, s. m. (pr. *mi-zisss*). Entom. Papillon d'Java.

MISITHÉE, Précepteur et beau-père de Gordien III, dont il devint préfet du prétoire, mourut en 243.

MISITRA, Géogr. V. MISTRA.

MISKAL, s. m. Metrol. Monnaie d'or de Maroc, appelée aussi *ducat* et *mithal*.

MISKOLCZ, Géogr. Ville de la Hongrie, sur la Szvina. Marché de céréales; 30,000 hab.

MISLA, s. f. Littér. Espèce d'énigme, dans la littérature lithuanienne.

MISLOQUE, s. f. Arg. Comédie. Jouer la mistoque.

MISMAR, s. m. Pathol. Sorte de nodus qui se forme aux orteils à la suite de contusion ou d'inflammation de ces parties.

MISNIE, Géogr. Ancien margraviat ou marche de l'empire d'Allemagne, créé en 980 sur l'Elbe moyen. Elle tirait son nom de la ville de *Meissen*; elle devint le berceau de l'électorat, 1423, puis le royaume de Saxe actuel.

MISOCAMPE, s. m. ét. gr., μῖσος, haine; καμπή, chenille. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des ichneumons nains qui vivent en parasites sur les larves de plusieurs insectes.

MISOCAPNIE, s. f. ét. gr., μῖσος, haine; καπνός, fumée. Titre d'un ouvrage que le roi d'Angleterre Jacques Ier composa contre l'usage du tabac.

MISODENDRON, s. m. pr. *mi-zo-din-dron*; ét. gr., μῖσος, haine; δένδρον, arbre. Bot. Genre de loranthacées, établi pour des arbrisseaux des régions antarctiques de l'Amérique.

MISODÈRE, s. m. Entom. Syn. de MISCODÈRE.

MISOGAME, s. 2 g. ét. gr., μῖσος, haine; γάμος, mariage. Celui, celle qui hait le mariage. Un misogame. Des misogames. On rencontre dans le monde une foule de misogames.

— Adjectiv. Être misogame.

MISOGAMIE, s. f. (rad. *misogame*). Haine du mariage.

MISOGYNE, s. m. (étym. gr., μῖσος, haine; γυνή, femme). Celui qui hait les femmes. Un misogyne. Des misogynes.

— Adjectiv. Homme misogyne.

MISOGYNIE, s. f. (radic. *misogyne*). Aversion pour les femmes.

— Méd. Répulsion morbide de l'homme pour les rapports sexuels.

MISOLAMPE, s. m. ét. gr., μῖσος, haine; λαμπάς, lumière. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour trois espèces du sud-ouest de l'Europe et du nord-ouest de l'Afrique.

MISOLOGIE, s. f. (radic. *misologue*). Haine de la logique, du raisonnement. On ne peut éprouver de plus grand malheur que celui de haïr la raison, et cette *misologie* a la même cause que la misanthropie. Cousin.

MISOLOGUE, s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; λόγος, discours, raison). Celui qui hait la raison, l'art de raisonner. Mais prenons bien garde, dit Socrate, l'être des *misologues*, comme il y a des misanthropes. Cousin.

— Ennemi des méthodes scientifiques.

MISOLUE, s. m. Bot. Nom du paturin maritime aux environs de La Rochelle.

— Adjectiv. *Pâturin misolue*. Pâturin qui croît cette herbe.

MISOMESSE, s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; fr. *messe*). Hist. relig. Ennemi de la messe. Celui qui ne croit pas à la transsubstantiation dans le sacrifice de la messe. ‖ Ce mot a été créé par Henri Estienne.

MISON, s. m. Bot. Bolet étagé.

— Relat. Boisson que font les Chinois avec des choux salés et fermentés, et qui les épaississent en la faisant bouillir.

MISOPÉDIE, s. f. (ét. gr., μῖσος, haine; παιδεία, instruction). Haine de l'instruction, de la science.

MISOPOGON, s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; πώγων, barbe). Pamph. Titre d'une satire composée par l'empereur Julien contre les chrétiens d'Antioche, qui le railleant au sujet de sa longue barbe.

MISOPSYCHIE, s. f. pr. *mi-zo-psi-ki*; ét. gr., μῖσος, haine; ψυχή, vie. Pathol. Dégoût de la vie.

MISOTTE, s. f. Syn. de MISOLTE.

MISOUR, s. m. Nom du vent du sud, sur le littoral de la Méditerranée.

MISOXYLE, s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; ξύλον, bois). Entom. Genre de pucerons, ayant pour type le puceron du pommier.

MISPIKEL, s. m. Minér. Fer natif, sulfuré ou cobaltifère, mêlé d'arsenic. On écrit aussi *mispickel*.

MISQUÉ, s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MISRAÏM, Fils de Cham, qui alla habiter l'Egypte.

— Géogr. *Terre de Misraïm*, ou abs. *Misraïm*. Nom donné à l'Egypte dans l'Ecriture sainte.

* **MISS**, s. f. (mot angl., même signif. Nom donné aux femmes en Angleterre, tant qu'elles ne sont pas mariées.

MISSE, s. f. Art vétér. Le charbon des bêtes à laine.

MISSEIT, s. m. pr. *mi-zeit*. Drogue propre à la teinture.

* **MISSEL**, s. m. (ét. lat., *missa*, messe). Liturg. Livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la messe pour tous les jours de l'année. Chaque diocèse et chaque ordre religieux a maintenant son missel particulier, de même que chaque secte chrétienne a le sien. Ces recueils, différents pour les détails, sont les mêmes pour le fond. Il existe dans les bibliothèques des missels manuscrits qui ont appartenu à des reines ou à des princesses, et qui sont ornés de précieuses miniatures. Un missel. Des missels. Missel romain. Missel parisien. Missel à l'usage du diocèse de Paris.

— Livre de prière dont les fidèles font usage pendant la messe.

— Mus. Recueil des chants introduits par saint Grégoire, à l'usage du culte catholique.

MISSERGHIN, Géogr. Commune de l'arr. d'Oran, Algérie, à 9 kil. de cette ville; pop. totale 3,700 hab., agglomérée 1,500.

MISSI DOMINICI, s. m. pl. (mots latins signifiant *envoyés du maître*). Sorte d'inspecteurs généraux qui, sous Charlemagne et ses premiers successeurs, parcouraient l'empire pour surveiller l'administration des comtes.

MISSILE, s. f. Anc. admin. Juridiction dans laquelle agissait un des missi dominici. Sous Charles le Chauve, la France était divisée en douze missiles.

MISSIESSY, Edouard-Thomas BURGUES, comte de), Marin français, né à Gues (Provence), 1754-1832, lieutenant de vaisseau, en 1781, contre-amiral des 1793, dirigea, 1805-1806, l'escadre qui opéra dans les Antilles; puis, vice-amiral, commanda l'escadre de l'Escaut, réunie à Anvers, 1809.

MISSILANCE, s. f. Ornith. Espèce de petit faucon.

MISSILE, adj. 2 g. (ét. lat., *missum*, supin de *mittere*, envoyer). Antiq. rom. Qui se jette. ‖ *Armes missiles*. Armes de jet.

— MISSILE, s. m. Autrefois, syn. de PROJECTILE.

— MISSILES, s. m. pl. Présents que les empereurs jetaient au peuple le jour de leur couronnement.

MISSILLAC, Géogr. Comm. du canton de Saint-Gildas-des-Bois, arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure); 3,800 hab.

MISSINNIPI, Géogr. V. CHURCHILL.

* **MISSION**, s. f. (ét. lat., *missio*, même signif.; du verbe *mittere*, envoyer). Charge, pouvoir qu'on donne à quelqu'un d'aller faire quelque chose. Belle mission. Mission importante, honorable. Recevoir une mission. Attendre une mission. Donner une mission. Remplir sa mission. Accomplir sa mission. Avoir mission pour parler, pour agir. Qui est votre mission? Donner mission pour quelque chose. Après sa mission. Mal remplir sa mission. Mal remplir sa *mission*. J.-J. Rousseau. Il était sans lettres, sans aucune connaissance des lois qu'il avait *mission* d'appliquer. Aug. Thierry.

— Par extens. Ce que Dieu ou la nature des choses nous ordonnent d'accomplir. L'homme de génie a reçu sa *mission* du ciel pour éclairer les hommes. Boiste. Ce n'est pas par des miracles qu'il faut juger de la *mission* d'un homme, mais c'est par la conformité de sa doctrine avec celle du peuple auquel il se dit envoyé. Duder. Tout homme a *mission* de dire ce qu'il croit utile. B. Constant. Elle n'a pas jugé que sa *mission* de femme fût assez ample en ce moment où alors qu'elle allait obscurément, mais assidûment, soulager les misères qui l'entouraient. J. Favre.)

— Fig. Raison d'être ou but d'une chose. La *mission* de l'art n'est pas de copier la nature, mais de l'exprimer. Balz.

— Se dit particulièrement en parlant des choses qui regardent la religion, à propos de la prédication de l'Evangile et de la discipline ecclésiastique. La mission des apôtres vient de Jésus-Christ même. Agir en vertu de la mission apostolique qu'on a reçue. Démasquer, obtenir la mission de son supérieur. Ils pouvaient, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur *mission*. (Mass.) Saint Paul reçoit sa *mission* pour les nations infidèles. (Chateaub.)

— Se dit également des religions autres que la religion chrétienne. Pour justifier sa mission, Mahomet prétendait que la loi de grâce contenue dans le Coran lui avait été apportée en un certain nombre de cahiers par l'ange Gabriel, député du trône de Dieu.

— Fig. *Prêcher sans mission*. N'être pas autorisé à dire ou à faire ce qu'on dit ou ce qu'on fait. On chassa ces docteurs prêchant sans *mission*. Boil.)

— Réunion des prêtres, séculiers ou réguliers, employés dans quelque pays, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. Envoyer une mission dans les Indes. La mission de la Chine. Mission qui fait de grands fruits, de grandes conversions. Il est arrivé une mission dans la ville. L'autre songe aux moyens de soutenir des hôpitaux chancelants, de fonder des *missions* dans le royaume. (Flechier.) Quelle *mission* y a-t-il eu qu'elle n'ait été ou animée de son crédit, ou entretenue par ses bienfaits? Id.)

— Suite de prédications, de catéchismes et de conférences, que les missionnaires font en quelque endroit, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. Faire une mission. Faire la mission. Faire la mission dans une ville, dans une paroisse. Envoyer quelqu'un en mission. La mission a duré plusieurs mois.

— *Faire la mission*. Se livrer à des travaux apostoliques.

— *Pères de la Mission*. Congrégation de prêtres réguliers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et dont l'institution a principalement pour objet la prédication dans les campagnes. On les appelle aussi *lazaristes*. Cette congrégation est quelquefois désignée simplement par le mot *Mission*. Supérieur général de la Mission. Général de la Mission.

— Ma son ou demeurent les Pères de la Mission. Aller à la Mission. Il est en retraite à la *Mission*. (Acad.)

— *Prêtres des Missions étrangères*. Prêtres séculiers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et qui se consacrent particulièrement à aller prêcher l'Evangile dans les Indes, la Chine, etc.

— *Séminaire des Missions étrangères*, ou simplement *Missions étrangères*. Maison où ces prêtres demeurent à Paris. Il loge aux *Missions* étrangères. Acad.)

— Etablissement permanent ou des missionnaires chrétiens sont parvenus à réunir sous leur direction des peuplades auparavant sauvages et errantes. La plus célèbre de toutes les missions est celle que les jésuites fondèrent au Paraguay. Il existe encore un grand nombre de missions dans la Californie, dans la Confédération mexicaine, dans les républiques de la Colombie, du Pérou et de Bolivie. Les missions catholiques sont les plus florissantes. Parmi les protestants, les Anglais se sont montrés les plus actifs dans la carrière des missions. Ces vices étaient à peine corrigés, qu'une nouvelle calamité affligea les *missions*. Raynal.)

— Antiq. rom. *Honnête mission*. Congé honorable accordé à un soldat.

— Hist. *Missions bottées*. Nom donné aux dragonnades lorsque, après la révocation de l'édit de Nantes, on employa la force armée pour convertir les protestants.

— Mar. Expédition particulière d'un bâtiment de guerre, ou d'un officier commandant qui a la confiance du gouvernement pour une mission importante, secrète. Avoir une mission. Aller en mission. Remplir bien ou mal une mission.

— Polit. Fonction temporaire dont un gouvernement charge des agents spéciaux pour certains objets déterminés. Toute espèce de rapport des gouvernements entre eux ou des peuples avec les gouvernements peut devenir l'objet d'une mission. La Convention nationale confiait des missions à ses propres membres. Les uns étaient envoyés auprès des armées de la République pour y surveiller de près les généraux et les fournisseurs, retarder les levées de la discipline et faire circuler partout l'esprit du gouvernement; d'autres parcouraient les départements, pour y répandre les idées nouvelles.

— Théol. Se dit d'une personne de la Trinité à l'égard d'une autre. Le Père envoie le Fils, et le Père et le Fils envoient le Saint Esprit; mais le Saint-Esprit n'étant point le principe d'un autre principe, ne donne point de mission.

MISSIONNAGE, s. m. (rad. *mission*). Par dénigr. Prédications des missionnaires.

* **MISSIONNAIRE**, s. m. Celui qui est employé aux missions pour la conversion ou pour l'instruction des peuples. En 1622, Grégoire XV voulant régulariser les travaux des missionnaires, qui jusque-là n'avaient eu d'autre guide que leur zèle, fonda la congrégation de la Propagande; en même temps, le P. Bernard de Sainte-Thérèse créait en 1633, à Paris, le séminaire des Missions étrangères. On y recevait des religieux de tous les ordres pour les préparer aux travaux apostoliques. Comme les catholiques, les protestants, surtout en Angleterre, se sont montrés actifs pour la propagation de la foi. Un bill de 1647 autorisa en Angleterre la première société de missionnaires protestants, et en 1824 on comptait plus de cinquante de ces missionnaires. Les missionnaires des Indes. Il y a des missionnaires dans cette province, dans cette paroisse. C'est un missionnaire fort zélé. Cet orateur a une éloquence de missionnaire. Ce sont les *missionnaires* qui desservent cette cure. Acad. Chapelle bourgade était gouvernée par deux *missionnaires*. (Chateaub. Plusieurs *missionnaires* furent massacrés par les sauvages du Paraguay. Id.)

— S'est dit pour Père de la Mission.

— Se dit quelquefois pour Personnage chargé d'une mission, envoyé. Ces pauvres ministres! ils ont aussi les députés, ces *missionnaires* de la province à Paris, race abâtardie, descendue des parlements, traînassière, usurpât ce comme eux. E. Sue.)

— Fig. Propagateur d'une idée ou d'un système. Missionnaire de la science, des idées révolutionnaires. Il Euripide devenait, à travers la terre, le *missionnaire* irrésistible de la pensée grecque. P. de Saint-Victor. Je voulais être l'un de ces *missionnaires* de la liberté. V. Cherbuliez.)

— Hist. *Missionnaires bottés*. Nom donné aux dragons envoyés contre les protestants après la révocation de l'édit de Nantes. C'est dans ce sens que Mme de Sévigné disait : Les dragons ont été de très bons *missionnaires* jusques ici.

— Hist. relig. *Missionnaire de Saint-Joseph*. Membre d'une communauté religieuse fondée à Lyon par le prince de Conti, à la fin du XVIIe siècle.

— MISSIONNAIRE, a lj. 2 g. Qui concerne les missionnaires.

MISSIONNARIAT, s. m. Néol. Fonctions de missionnaire.

MISSIONNARISME, s. m. (rad. *missionnaire*). Zèle pour les missions; ardeur pour la propagation de la foi.

MISSISSIPI, Géogr. Fleuve des États-Unis, appelé par les Natchez, *Meschacebe*, le grand fleuve, sort du lac Itasca, Minnesota, coule d'abord à l'E., puis au S.-O., avant de prendre une direction générale du N. au S. Il arrose Saint-Paul, Saint-Louis, Cairo, Memphis, Wicksburg, Natchez, Baton-Rouge et la Nouvelle-Orléans. Il s'écoule dans le golfe du Mexique par une embouchure principale et permanente, et par des canaux qui changent souvent de direction. Son cours est de 3,500 kil. Il reçoit, à gauche, la Sainte-Croix, le Wisconsin, l'Illinois et l'Ohio; et à droite, le Saint-Pierre, l'Iowa, le Missouri, l'Arkansas et la Rivière-Rouge.

— MISSISSIPI. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, sur le golfe du Mexique. Superficie 121,232 kilom. carrés; popul. 1 150,000 hab. Sol fortement ondulé, fertile dans les vallées qui aboutissent au Mississipi. Le coton est à peu près l'unique culture. Les villes principales sont : *Jackson*, capitale, Natchez, Wicksburg. Etat depuis 1817.

— Hist. *Compagnie du Mississipi*. Société commerciale par actions, qui fut fondée en 1716, par Law, pour l'exploitation du sol de la Louisiane; elle fut déclarée banque royale en 1718, entreprit le commerce du Sénégal, acquit le privilège de l'ancienne compagnie des Indes, et se chargea des fermes générales du royaume. Le papier de cette compagnie, qui, en 1719, représentait quatre-vingts fois le numéraire du royaume, servit à rembourser les rentiers de l'Etat, et se trouva complétement déprécié en 1720.

MISSISSIPIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de l'Etat de Mississipi.

— Nom donné aux agioteurs qui spéculaient sur les actions de la compagnie du Mississipi.

— adj. Qui appartient à l'État de Mississipi ou à ses habitants.

— S'est dit des agioteurs qui spéculaient sur les actions de la compagnie du Mississipi.

— S'est dit également de tout ce qui avait rapport à ces agioteurs. Une contagion mississipienne s'était emparée alors de tous les esprits. Les fortunes qui se sont faites à Paris pendant cette contagion *mississipienne* sont si extraordinaires, qu'à moins de les avoir vues il est impossible de les croire. (Poins.)

MISSIFAVIL n. m. Droit de douane à Constantinople. On dit aussi *messeferes*.

* **MISSIVE**, a. f. et. lat., *missum*, sup. de *mittere*, envoyer. Dont nece à être envoyée. Il n'est plus usité que dans cette locution. *Lettre missive*. Mais lui-même qui veut par là se si scrupuleux sur le secret des lettres *missives*... Boss

— MISSIVE. s. f. Lettre. Ne s'emploie que familièrement. Écrire une missive. Recevoir une missive. Vous recevrez une *missive* qui vous instruira le tout. (Acad.) Vous voulez me faire prendre le change et détourner mon attention du billet qui, sans doute, est une *missive* de quelque amant. (Beaumarch.)

MISSOLE s. m. Agric. Variété de froment qui se cultive dans le département de la Haute-Garonne.

MISSOLONGHI Géogr. Chef-lieu de la nomarchie d'Acarnanie-et-Etolie (Grèce), sur la mer Ionienne, à 38 N.-O. d'Athènes; 6,500 hab. Sièges de 1822 et de 1826 soutenus contre les Turcs.

MISSOTE s. m. Bot. Syn. de MISOLTE. On écrit aussi *mizolte*.

MISSOURI Géogr. Rivière des Etats-Unis, descend des monts Rocheux par de nombreuses sources, Jefferson, Madison, Gallatin, et coule d'abord du S. au N., et le l'O. à l'E. Arrivé au fort Mandan, le Missouri change brusquement de direction, traverse le pays désert des Mauvaises-Terres, descend dans S.-E. et se jette dans le Mississipi après un cours de 3,700 kil., dont 1,800 sont navigables. Il reçoit, à gauche, la Yellow-Stone, le Petit Missouri, la rivière des Terres-Blanches, la Rapide, la Platte et le Kansas.

— MISSOURI. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, à l'O. du Mississipi. La superficie est de 179,778 kil. carrés, et la population de 2,200,000 hab. Plat, sauf au S.-E., il est riche en blé, maïs, tabac, bétail, chevaux et porcs. Érigé en territoire d'abord, puis en État, 1821, il a pour villes principales *Jefferson*, capitale; Saint-Louis, Franklin, etc.

MISSOURIUM. s. m. pr. *mi-zou-ri-om*. Mastodonte. Groupe de pachydermes fossiles.

MISSULÈNE. s. m. Arachn. Syn. d'ERIDONTE.

MIST. Myth. scand. Une des valkyries, qui servait d'échanson à Odin.

MISTAFE. s. f. Métrol. Mesure des huiles et des vins dans quelques échelles du Levant, particulièrement dans l'île de Candie. Elle équivaut à 11 litres 15 centil.

MISTENFLÛTE. s. m. Fam. et pop. Surnom ou quolibet dont on se sert comme appellation.

— Jeune garçon d'une complexion délicate

MISTI s. m. Mar. Petit navire grec.

MISTIC s. m. Mar. V. MISTIQUE.

* **MISTIGRI**. s. m. Nom donné au valet de trèfle, surtout quand il est accompagné de deux cartes de la même couleur, à la bouillotte et au lansquenet. Par abréviation, on dit aussi *mistr.*

— Fam. Nom par lequel on désigne le chat.

MISTIQUE ou **MISTIC**. s. m. Mar. Bâtiment à 1 ou 2 mâts de la Méditerranée, portant des antennes; il est du port de 80 tonneaux environ.

MISTOUFLE. s. f. Arg. Tracasserie. Faire des mistouffles à quelqu'un. Bien sûr, il y a quelque coup de *mistouffle*. (E. Zola.)

MISTOUFLET s. m. S'est dit pour Personne délicate, mignonne. Enfant gâté.

MISTOUR. s. m. Vent furieux qui souffle en Islande.

MISTRA ou **MISITRA** Géogr. Capitale de la Laconie (Morée), à 8 kil. de l'ancien Eurotas (Vasilipotamo), au pied du mont Taygète et à une heure de l'antique Sparte; 6,000 hab.

* **MISTRAL**. s. m. (et. lat., *magistralis*, qui est maître). Vent du nord-ouest, dans les départements voisins de la Méditerranée. C'est pendant l'hiver et l'automne qu'il souffle avec le plus d'impétuosité, surtout après les plus orageuses. Ici, il y a un peu de *mistral*, mais un soleil splendide. (Mérimée.) Il monta l'escalier quatre à quatre et entra comme un coup de *mistral* dans les appartements capitonnés de la Levantine. (A. Dan.) On dit aussi *maestral*.

— Anc. législ. Bailli ou prévôt; celui qui prélevait les redevances pour le seigneur et qui veillait à ses intérêts.

MISTRALIE. s. f. Anc. législat. Office de mistral; charge de bailli.

MISTRIL. s. m. Anc. législ. Exécuteur des hautes œuvres.

* **MISTRISS**. s. f. Mot anglais qui sert à désigner les femmes mariées qui n'appartiennent pas à la noblesse.

MI-SUCRE (À). loc. adv. Confis. Se dit, par opposition à *pari-sucre*, d'une façon de préparer les confitures en y mettant un poids de sucre égal seulement à la moitié du poids des fruits.

— Fig. Les autres ne lui donnaient que des louanges pour ainsi dire à *mi-sucre*. (Le Sage.)

MISURA. s. f. Métrol. Mesure de capacité en usage à Corfou et valant 24 litres 06.

MISY. s. m. Miner. Variété de sulfate de fer, de couleur jaunâtre, qui se trouve dans les provinces de Liége et de Namur.

MITA s. m. Bot. Racine d'un sachet de Madagascar, que les femmes de cette île enveloppent dans de la toile et portent à leur cou.

MITA Myth. slav. Dieu du mal.

MITADELLE. s. f. Métrol. Mesure de capacité usitée à Barcelone et valant un peu plus de 9 l centilitres.

MITADENC s. m. Mélange de deux variétés de froment, l'une dite blé fin, et l'autre blé gros. Se dit aussi pour Méteil.

— Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

* **MITAINE**. s. f. et. lat. bas ad lem., *mittamo*, demi; d'où le sens de demi-gant). Sorte de gant de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. Une paire de mitaines.

— Fig. Il haïssait à mort les financiers qui faisaient de la bourse de leur maître *mitaine*. (St. Mém.)

Sorte de petits gants de femme, qui ne couvrent que le haut des doigts, au-dessus de la main.

Fig. et pop. *Onguent miton mitaine*. Remède qui ne fait ni bien ni mal. Mais tout cela, comme dit l'autre, n'a été que de l'onguent miton *mitaine*. Mol. || Expédient inutile que l'on propose dans quelque affaire que ce soit. *Miton* est un synonyme de *mitaine*. Ainsi, *un onguent miton mitaine* est un onguent sans vertu. Qu'on se serve ou non d'un tel onguent, c'est tout un, comme miton et mitaine. On dit dans le même sens, *Ce sont là des mitaines à quatre pouces*.

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un sans mitaine*. Le prendre à l'improviste. || *Prendre des mitaines*. Prendre des précautions, des soins, des ménagements. Cela ne se prend pas sans mitaines. On ne peut toucher à cela qu'avec des mitaines. Il faut y aller avec des mitaines. Être obligé de prendre des mitaines pour parler à quelqu'un, pour l'avertir de son erreur.

— Arg. *Vol à la mitaine*. Variété de vol pratiqué par des femmes et qui consiste à enlever des dentelles de prix.

— Techn. Peau de castor de mauvaise qualité, ainsi appelée apparemment parce qu'elle n'est propre qu'à fourrer des mitaines.

— Verr. Plaque de tôle courbe, ayant une échancrure dans laquelle la canne du souffleur pose pendant le travail.

MITAINERIE. s. f. Fabrique de mitaines; commerce des mitaines.

MITAINIER. s. m. Fabricant ou marchand de mitaines.

MITAN. s. m. (et. lat., *medietas*, moitié). Se disait pour Milieu, et se dit encore dans certains pays de la France.

MITCAL. s. m. Comm. Cotonnade de fabrication russe.

MITCHELL Sir Thomas LIVINGSTONE. Voyageur anglais, né à Craigend (Stirling) 1792-1855, envoyé comme ingénieur en Australie, 1827, entreprit des voyages d'exploration dans l'intérieur du pays. On a des *Relations* de ses voyages.

MITCHELLIE. s. f. (de *Mitchell*, nom pr. Bot. Genre de rubiacées coffeïnées, établi pour les herbes originaires de l'Amérique du Nord et acclimatées en Europe à cause de l'élégance de leurs fleurs et de leurs fruits. On dit aussi *mitchelle*.

* **MITE**. s. f. et. anglo-sax., *mite*, même signif. Arachn. Nom vulgaire de diverses espèces d'acarus. Mite domestique. Mite de la farine. Mite du fromage.

— Fig. Très petit être.

— Bot. *Herbe aux mites*. Nom vulgaire de la molène blattaire à laquelle on attribuait à tort la vertu de faire périr les mites.

— Entom. Nom donné aux larves des teignes.

— Ornith. Pou des oiseaux.

MITE s. f. et. lat., *mitis*, doux. Ancien nom du chat.

MITÉ, ÉE. adj. Rongé des mites. Fourrure mitée.

> Si Ferré n'eut point été
> D'une exacte probité,
> D'une austère prud'homie,
> Mes vers auraient-ils chanté
> Son fameux manteau *mité*?
>
> (DESFORGES-MAILLARD.)

MITELÈNE. s. m. Ornith. Espèce de buvant originaire de Metelin et qui se rencontre aussi sur les côtes de Provence.

MITELLAIRE. s. f. Bot. Section du genre mitellopsis.

MITELLASTRE. s. f. Bot. Section du genre mitellopsis.

MITELLE. s. f. (ét. lat., *mitella*, dimin. de *mitra*, mitre. Antiq. rom. Petite mitre, espèce de coiffure que portaient particulièrement les femmes, et qui était quelquefois ornée avec beaucoup de luxe. Les hommes en faisaient usage à la campagne.

— Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragacées, ainsi appelées à cause de la forme de leurs fruits et originaires des régions froides d'Asie et d'Amérique.

— Chir. Écharpe pour soutenir le bras.

— Moll. Syn. de SCALPELLE.

MITELLI Agostino). Peintre et graveur distingué de l'école de Bologne, ne près de Bologne, 1609-1660, fut surtout habile dans l'art de la décoration.

MITELLINE. s. f. Bot. Section du genre mitellopsis.

MITELLOPSIS s. f. (pr. *mi-tel-lo-psis*; ét. gr. *mitelle*; gr. *opsis*, aspect). Bot. Genre de saxifragacées, établi pour des herbes à fleurs disposées en grappes ou en épis et originaires des régions froides de l'Amérique.

MI-TERME (À). loc. adv. Lors que la moitié du terme est écoulée. Déloger à mi-terme. Faire une fausse couche à mi-terme.

MITERNE. s. f. Pêch. Jonchère.

MITFORD William). Historien anglais, né à Londres, 1744-1827, fut membre des Communes de 1785 à 1818. Son *Histoire de la Grèce* ne parut qu'à de longs intervalles de 1784 à 1818; elle va jusqu'à la mort d'Alexandre.

MITFORD (Mary-Russell). Femme de lettres, née à Alresford (Hampshire), 1789-1855, est connue avec comme le peintre le plus vrai de la vie rurale en Angleterre. Elle écrivit d'abord des poésies, des pièces de théâtre, qui réussirent. Mais *Notre Village*, *Our Village*, *Sketches of rural character and scenery* donna à l'auteur la plus grande réputation; elle la soutint dans *Belford Regis*, dans *Stories of American life, by American writers*, etc.

MITG. Myth. sept. Dieu de la mer, chez les habitants du Kamtchatka. Il envoie les poissons dans les rivières pour y chercher du bois propre à la construction de ses canots.

MITHODIN. Myth. scand. Magicien qui usurpa les honneurs divins pendant les dix années que dura l'absence d'Odin.

* **MITHRA**. s. m. Dieu des anciens Perses, qui, sous les empereurs, fut aussi adoré à Rome et jusqu'en Gaule. Il représentait le soleil et le feu; il était l'ennemi d'Ahriman et des mauvais génies. On représentait Mithra sous la figure d'un jeune homme avec un bonnet phrygien, une tunique verte, un manteau flottant sur l'épaule gauche et armé d'un glaive qu'il plonge dans le cou d'un taureau.

MITHRAS s. m. pr. *mi-trass*. Nom que les anciens Perses donnaient à leur grand prêtre.

— Arachn. Genre d'aranéides, établi pour une espèce trouvée dans la forêt de Kiechinger.

MITHRAX s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyryngues, tribu des maïens, établi pour huit espèces qui arrivent parfois à une taille considérable et qui sont pour type le mithrax épineux de la mer des Antilles.

— Miner. Pierre de Perse et des montagnes voisines de la mer Rouge, qui, suivant Pline, faisait voir une grande variété de couleurs lorsqu'on la présentait au soleil.

MITHRIACISME. s. m. Antiq. Culte de Mithra.

MITHRIAQUE. adj. 2 g. Myth. pers. Qui a rapport au culte de Mithra.

— *Autre mithriaque*. Autre d'Alexandrie, consacré au culte de Mithra.

— MITHRIAQUES. s. f. pl. Antiq. Fêtes et mystères de Mithra, chez les Romains. La principale fête était celle de la naissance du dieu, le 25 décembre. Il fallait, avant d'être initié à ces mystères, passer par vingt-quatre épreuves différentes, d'autres disent quatre-vingts. L'initié y succombait souvent.

* **MITHRIDATE**. s. m. Pharm. Drogue composée, que l'on dit de l'invention du fameux Mithridate, roi de Pont, et à laquelle on attribue des vertus antivénéneuses. On prétend qu'il en usait tous les jours pour disposer son corps à résister à tous les poisons. Ses propriétés sont les mêmes que celles de la thériaque. Prendre du mithridate. Il s'était trouvé souvent avec son mari dans les meilleures villes du royaume où il vendait du *mithridate*. (Scarron.)

— Fig. La flatterie est un poison contre lequel on ne connaît pas de *mithridate*. (De Beuguy.)

— *Vendeur de mithridate*. Charlatan. || Fig. et fam. Homme qui parle avec jactance, qui promet beaucoup et ne tient rien.

MITHRIDATE Ier. Roi ou plutôt satrape du Pont, accompagna le jeune Cyrus dans son expédition et mourut en 363 av. J.-C. || MITHRIDATE II. Petit-fils du précédent, 337-302 av. J.-C., se soumit à Alexandre le Grand; puisse constitua un royaume en Paphlagonie. || MITHRIDATE III. Roi du Pont, 302-266. || MITHRIDATE IV. Roi du Pont, petit-fils du précédent, régna encore enfant, battit les Galates, puis Séleucus Callinicus, dont il épousa la sœur. Il mourut vers 222 || MITHRIDATE V. Fils du précédent, 222-184, s'empara de quelques villes grecques, échoua devant Sinope et donna sa fille en mariage à Antiochus le Grand. || MITHRIDATE VI. *Evergète*. Roi du Pont, petit-fils du précédent et fils de Pharnace Ier, 156-120 av. J.-C. || MITHRIDATE VII, *Eupator* et *Dionysius*, surnommé *le Grand* par les modernes, Roi du Pont, 120 ou 123-63 av. J.-C., fils et successeur du précédent, habitua son corps à tout supporter, et apprit 25 langues parlées par les peuples sur lesquels il devait régner. Privé de la Phrygie par les Romains, il réunit à son patrimoine Pont, partie de la Cappadoce et de la Paphlagonie, la Colchide, le Caucase et le littoral N. du Pont-Euxin jusqu'au Tyras. Il essaya vainement de prendre la Cappadoce. Il commença la guerre contre les Romains, en 90. Il pénétra dans la province d'Asie où, sur son ordre, 80,000 Romains furent mis à mort, 88. Il envoya ensuite ses armées en Grèce; mais Sylla prit Athènes, 86, et gagna deux victoires de Chéronée et d'Orchomène; la paix de Dardanum mit fin au roi du Pont la Cappadoce et la Bithynie, 84. Il recruta alors une armée chez les barbares du Caucase et la discipline à la romaine; puis se jetant brusquement sur la Bithynie, il assiégea Cyzique, 74. Battu deux fois par Lucullus en Bithynie, 73, défait complètement près de Cabyra, dans le Pont, 72, il demanda un asile à son gendre, le roi d'Arménie Tigrane. Pompée le réduisit à se réfugier dans le Bosphore Cimmérien. Mithridate songeait à marcher sur l'Italie par la vallée du Danube; arrêté par la révolte de Pharnace, son fils favori, il se fit tuer par un esclave gaulois, 63.

— MITHRIDATE Ier. Roi parthe de la dynastie des Arsacides, régna de 164 à 139. || MITHRIDATE II. Régna de 126 à 86. || MITHRIDATE III. Régna de 64 à 53.

— MITHRIDATE Ier *le Grand*. Roi du Pont, fut aussi roi du Bosphore. MITHRIDATE II, *de Pergame*. Fils naturel de Mithridate le Grand, secourut César dans la guerre d'Alexandrie, 47 av. J.-C.; fut roi du Bosphore Cimmérien, et périt vers 15. MITHRIDATE III. Roi du Bosphore, fut établi sur le trône par Claude, l'an 42 de J.-C., et chassé en 49, par les Romains. Il vint ensuite à Rome jusqu'au règne de Galba, qui le fit mettre à mort.

MITHRIDATÉE. s. f. Bot. Syn. d'AMBORE.

MITHRIDATIQUE. adj. 2 g. Hist. Qui a pour objet Mithridate, roi de Pont.

— *Guerres mithridatiques*. Trois guerres que les Romains eurent à soutenir contre Mithridate le Grand.

MITHRIDATIUM Géogr. anc. Ville de Galatie (Asie Mineure).

MITIDJAH. Géogr. V. METIDJAH.

MITIÈRE s. f. Sal. Canal qui amène à la saline l'eau de la mer.

MITIGATIF, IVE. adj. Did. et. Qui mitige, qui est propre à mitiger, à adoucir.

* **MITIGATION**. s. f. (pron. *mi-ti-ga-cion*; rad. *mitiger*). Adoucissement apporté à une règle, à une loi trop austère. La règle de cet ordre avait besoin de mitigation. Il faudrait apporter à cette loi quelque mitigation. La mitigation des peines. Quelques *mitigations* que l'on apporte dans les ordres religieux, on n'a jamais prétendu dispenser personne de la sainteté de son état. (De Rance.)

— Médec. Modération. Ce mot est très peu usité.

MITIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitiger. S'emploie adjectiv. Peine mitigée. Loi mitigée. Cette assertion a besoin d'être mitigée, demande à être mitigée. Un despotisme *mitigé* plaît mieux aux hommes faibles ou corrompus, que l'austère âpreté du républicanisme. (Boiste.) Il y eut de tout temps une religion *mitigée* à l'usage des grands. (Lemontey.)

— *Morale mitigée*. Morale relâchée.

— Se dit aussi des personnes. Furetière appelait La Fontaine l'*Arétin mitigé*. Voiture, audacieux, enflé et gumé, si vous voulez, n'est tout au plus que Balzac *mitigé*. (Bouh.)

> Libre d'ambition, d'erreur, de jalousie,
> Cynique *mitigé*, je jouis de la vie. (REGNARD.)

— Hist. relig. *Luthériens mitigés*. Luthériens qui se rapprochaient du catholicisme. || *Ordres mitigés*. Ceux qui vivent sous une règle moins austère et moins pénible que celle de leur première institution. Je fais bien plus de cas d'un ordre *mitigé* qui garde ses règles, que d'une réforme extérieure qui couvre souvent de grandes difformités. (Mme de Maintenon.)

— MITIGÉ. s. m. Hist. Nom donné à ceux qui, sous la Fronde, avaient des opinions modérées. Les mitigés se plaçaient entre les frondeurs et les mazarins, qu'ils tâchaient de concilier; mais ils étaient détestés de ces deux partis.

* **MITIGER**. v. a. 1re conj. (etym. lat., *mitigare*; fait de *mitis*, doux). Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o*. *Je mitige, nous mitigeons. Je mitigeais. Mitigeant*. Adoucir. Mitiger une loi, un jugement, une peine. Leurs exemples servirent à *mitiger* la férocité des temps de barbarie. (L. Blanc.)

— Rendre plus aisé à supporter, à subir, à pratiquer. Mitiger une règle trop austère.

— Rendre moins vif, moins caractérisé. Ils ont ici une petite fille qui, sans avoir la beauté de sa mère, a si bien *mitigé* et radouci l'air des Grignans, qu'elle est en vérité fort jolie. (Mme de Sévigné.)

— *Mitiger une assertion, une proposition*. La rendre moins absolue, y apporter quelque modification.

— SE MITIGER. v. pron. Devenir plus doux. La règle de cet ordre commence à se mitiger. Il me semblait que mon homme se *mitigeait*, qu'il était plus flatteur que zélé. (Mariv.)

MITILÈNE. s. m. Ornith. Espèce de bruant.

MITINE. s. f. (étym. lat., *mitis*, doux). Bot. Espèce de carline dont les écailles du périanthe sont sans épines sur le côté.

MITIOREM (IN). (pron. *inn mi-ci-o-remm*; mot lat. signif. vers la plus douce, sous-ent. *sententium*, opinion). Ne s'emploie que dans la locution *Passer in mitiorem*, se ranger à l'avis le plus doux.

MITIS s.m. (pr. *mi-tiss*; ét. lat., *mitis*, doux). Fam. Gros chat.

Notre maître *mitis*,
Pour la seconde fois les trompe et les affine.
(LA FONTAINE.)

MITKAL. s. m. Métrol. Poids égyptien qui e quivaut à 1 gr. 61.‖Monnaie du Maroc, qui vaut environ 1 fr. 70.

MITKAL. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Maroc, valant 3 fr. 96.

MITLA Géogr. Ville du Mexique, remarquable par de nombreuses antiquités, parmi lesquelles on remarque surtout des tombeaux, dont les appartements intérieurs offrent pour la structure de frappants rapports avec celle des monuments de l'Égypte.

MITORAYE. s. m. (ét. gr., μίτος, fil; βαίνω, je marche). Entom. Genre d'insectes aptères trouvés au Brésil.

* **MITON**. s. m. (diminu. de *mitaine*). Sorte de gant sans main n doigt qui ne sert qu'aux femmes, et ne leur couvre que l'avant-bras. Miton de laine. Miton de soie.

— Espèce de gantelet de fer sans doigts, en usage au XV^e^ et au XVI^e^ siècle.

— *Onguent miton mitaine*. V. MITAINE.

— MITON. s. m. Nom de la mie de pain dans certaines provinces.

— *Soupe aux mitons*. Panade faite avec de la mie de pain.

MITON. s. m. (et. lat., *mitis*, doux). Un des noms que les enfants donnent au chat.

MITONNAGE. s. m. (radic. *mitonner*). Art culin. Espèce de bouillon qui sert pour les potages.

MITONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitonner. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Soupe mitonnée. Affaire mitonnée.

— Fig. Bien soigné, bien gâté. Je vous trouve bien dorlotée et bien *mitonnée*. (M^me^ de Sév.)

* **MITONNER**. v. n. 1^re^ conj. (rad. *miton*). Se dit du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu, avant de servir le potage. Le potage mitonne. Il faut le laisser mitonner quelque temps. Faire mitonner la soupe. ‖ Se dit aussi d'un ragoût que l'on fait cuire ou bouillir dans une sauce ou dans quelque assaisonnement pour lui en faire prendre le goût.

— MITONNER. v. a. Faire cuire à petit feu et dans un liquide.

Les écrevisses bien pâlies
Mitonnez-les dans du bouillon
(*Les Recettes de cuisine en chansons*.)

— Fig. Mitonner sa joie.

— Fam. Dorloter, prendre un grand soin de tout ce qui regarde la santé et les aises d'une personne. Sa femme le mitonne. Le petit garçon vous répondra sur ma santé; vraiment, ma chère enfant, il a bien d'autres affaires qu'à me *mitonner*. (M^me^ de Sevigne.)

— Fig. et fam. *Mitonner quelqu'un*. Ménager adroitement son esprit, dans des vues intéressées. C'est un homme qu'on doit mitonner. Quoi, marier votre fille! et à qui donc? — A un honnête vieillard que je lui *mitonne* depuis longtemps. Gherardi.)

Mon cœur avait bâti sur ses attraits naissants,
Et cru la *mitonner* pour moi durant trente ans.
(MOLIÈRE.)

— Se disait, au XVII^e^ siècle, pour Amuser en faisant des contes. Elle nous *mitonna* donc, et nous parla d'une île verte, où l'on élevait une princesse plus belle que le jour. (M^me^ de Sévigne.)

— *Mitonner une ressource, un protecteur à quelqu'un*. Lui ménager par ses soins une ressource, un protecteur.

— Fig. et fam. *Mitonner une affaire*. La disposer et la préparer doucement, pour la faire réussir quand il en sera temps. Je cache cette pensée, je la *mitonne*. (M^me^ de Sév.)

— Techn. Faire cuire doucement, à l'entrée du fourneau de reverbère, les couleurs dont se servent les peintres en émail.

— SE MITONNER. v. pron. Cuire lentement. La soupe se mitonne.

— Fig. Se dorloter. C'est un homme qui aime à se mitonner. Je vous ai laissée vous *mitonnant* dans votre lit. (M^me^ de Sev.)

— Se dit d'une chose qui se prépare secrètement. Des entreprises qui se mitonnent.

— Impers. Il se *mitonne* nombre de banqueroutes. (Dancourt.)

MITONNERIE. s. f. Art culin. Action de mitonner un mets.

— Fig. Cajolerie.

MITONNIER. s. m. (rad. *miton*). Anc. cout. Nom que les marchands bonnetiers prenaient dans leurs statuts.

MITOPÉTALE. s. m. (ét. gr., μίτος, fil; πέταλον, pétale). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, établi pour des herbes de Java.

MITOPHILE. s. m. (ét. gr., μίτος, fil; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides, dont le type est originaire de la Nouvelle-Zelande.

MITORYNQUE. s. m. Entomol. Synon. d'ANTLIARHIN.

MITOU. s. m. Ornith. Syn. de HOCCO.

MITOUCHE (Sainte). s. f. S'est dit pour Sainte Nitouche, à l'époque où *mie* se disait pour *point*.

L'un a son nom le appelle saint Marion,
L'autre saint Roch, l'autre sainte *Mitouche*.
(VOLTAIRE.)

— *Faire la sainte Mitouche*. Faire semblant de ne vouloir pas d'une chose qu'on désire avec ardeur. ‖ Affecter un faux air de douceur et de reserve.

MITOUFLE. s. f. S'est dit pour Mitaine.

Mon père eut les gants ou *mitouffes*
De Pelleus et ses pantoufles.
(SCARRON.)

MITOURIES s. f. pl. Fêtes de la mi août, célébrées autrefois, a Dieppe, le jour ou le lendemain de l'Assomption.

* **MITOYEN, ENNE**. adj. (du lat. *medietas*, même signif.). Qui est au milieu, qui tient le milieu, qui est entre deux choses. Espace mitoyen.

— Qui appartient à deux propriétés contigues et en forme la separation. Mur mitoyen. Fossé mitoyen. Haie mitoyenne.

— *Puits mitoyen* Puits pratiqué sur la limite commune de deux propriétés contigues et qui est a l'usage de l'une et de l'autre.

— *Cloison mitoyenne*. Cloison qui est commune a deux chambres et qui les sépare.

— Fig. Cette attache intime que nous avons à nous-mêmes, c'est la ligne de séparation, c'est la paroi *mitoyenne* entre tous les cœurs. (Bossuet.)

— Fig. Qui est placé entre deux choses extrêmes ou opposées et qui tient un peu de l'une et de l'autre. Ouvrir un avis mitoyen. Prendre un parti mitoyen. Quelquefois les partis mitoyens sont les plus mauvais en affaires. La bourgeoisie formait un état mitoyen entre la noblesse et le peuple. Ces deux genres de citoyens prévalaient dans Rome; et l'état *mitoyen*, qui seul tient tout en balance dans les États populaires, etant le plus faible, il fallait que la république combât. (Boss.) Cette matière *mitoyenne* entre le suif et la cire pour la consistance et la qualité tenait lieu de l'une et de l'autre aux premiers Européens qui abordèrent dans ces contrées. (Raynal.)

— *État mitoyen*. Condition moyenne entre la richesse et la pauvreté. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état *mitoyen* qui fait la richesse d'une nation. (Volt.) C'est dans l'état *mitoyen* que la probité est encore le plus en honneur. (Duclos.)

— Fam., dans un sens analogue, en parlant des personnes. Moi, j'aime les beautés *mitoyennes*. (Regnard.)

— Anat. *Dents mitoyennes d'un cheval*. Celles qui sont entre les pinces et les coins.

— Myth. *Dieux mitoyens*. Dieux inférieurs aux dieux célestes et supérieurs aux hommes.

* **MITOYENNETÉ**. s. f. Qualité de ce qui est mitoyen. La mitoyenneté d'un mur, d'un puits.

— Droit de copropriété de deux voisins sur le mur, la haie, le fossé qui les sépare. Indices, preuves de mitoyenneté.

— Jurispr. *Abandon de mitoyenneté*. Action d'un copropriétaire par laquelle il renonce a ses droits sur un mur mitoyen dans le but de se dispenser de contribuer aux réparations ou a la reconstruction.

MITOYERIE ou **MITOIERIE**. s. f. Anc. jurisp. Séparation de deux héritages contigus, par une clôture commune ou un mur mitoyen.

— *Être en mitoyerie*. Avoir un mur en commun.

MITRACARPE s. m. (ét. gr., μίτρα, mitre; καρπός, fruit). Bot. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux de la famille des cofféacées, dont les espèces sont très abondantes sous le tropique américain.

MITRAGÉNIE'S s.m. (pr. *mi-tra-jé-ni uss*; ét. gr., μίτρα, mitre; γένειον, menton). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des nyctelites, dont le type se trouve dans l'Amérique méridionale.

MITRAGYNE. s. m. Bot. Syn. de MITRASACME et de NAUCLEE.

* **MITRAILLADE**. s. f. (pr. *mi-tra-llade*, *ll* mouill.; rad. *mitraille*). Decharge de plusieurs canons charges a mitraille, sur une masse de personnes. La *mitraillade* a dure une demi-heure, et a tue beaucoup de monde. (Acad.) La journée de la *mitraillade* avait agi sur elle comme un narcotique. (V. Cherbuliez.)

— Fam. Action de lancer sans discontinuer un grand nombre de petits objets.

* **MITRAILLE**. s. f. (pr. *mi-traille*, *ll* mouill.; ét. v. fr., *mitaille*, dimin. de *mite*, petite pièce de monnaie). Toute sorte de vieille quincaillerie, de vieux morceaux de cuivre. Vieux en ce sens.

— Fam. Basse monnaie. Ne payer qu'en mitraille

Si, pour vous amuser le soir,
Je chante au quai de la Ferraille,
Vous savez que c'est dans l'espoir
De gagner un peu de *mitraille*.
(Cité par F. MICHEL.)

— Fig. L'aristocratie est la monnaie de la royauté, comme la démocratie en est la *mitraille*. (Boiste.)

— Toute sorte de vieux clous, de vieux fers, etc., dont anciennement on chargeait quelquefois les canons.

— Par extens. Nom des balles de fer ou biscaïens, ordinairement mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie. On les renferme dans des boîtes de fer ou en paquets dans des sacs de toile arranges autour d'une tige de fer. On en charge les canons et les canonades pour faire le plus de mal possible a l'ennemi. Canon chargé de mitraille, a mitraille. Blessé a une grosse *mitraille* au travers du corps. (P.-L. Courier.)

— *Boîte à mitraille*. Projectile en tôle qui renferme des balles se dispersant au sortir du canon.

— *Tirer à mitraille*. Lancer de la mitraille avec un canon ou un mortier. Pour tirer a mitraille, il faut être près de l'ennemi, parce qu'elle ne porte pas loin. On ne s'en sert que sur les masses; car elle s'ecarte comme le plomb, ce qui la rend plus dangereuse et plus meurtrière.

— Fig. Objet dont l'effet est rapide et violent. L'apostrophe, c'est la *mitraille* de l'eloquence. (P.-L. Courier.)

— Comm. Petite quincaillerie.

— Techn. Laiton dont on se sert pour sonder. ‖ *Mitraille pendante*. Vieux debris de cuivre ou de bronze destines a être fondus.

MITRAILLE. s. f. (ra l. *mitre*). Pop. Se disait pour Prêtre mitré.

MITRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitrailler. S'empl. adjectiv. Ennemi mitraillé. Armée mitraillée.

* **MITRAILLER**. v. n. 1^re^ conj. pr. *mi-tra-lle*, *ll* mouill. Tirer le canon a mitraille. Mitrailler pendant une heure.

— MITRAILLER. v. a. Tirer à mitraille sur quelqu'un. Mitrailler l'ennemi.

— SE MITRAILLER. v. pron. Se dit de deux armées qui tirent le canon l'une contre l'autre. Les deux armées se sont longtemps mitraillées.

MITRAILLEUR. s. m. Celui qui fait tirer a mitraille sur le peuple dans une émeute.

— Artilleur attaché au service d'une mitrailleuse.

* **MITRAILLEUSE**. s. f. Bouche a feu composée de plusieurs canons qui, a l'aide d'un mécanisme, lance, dans un temps très court, une très grande quantité de balles de mitraille. Les *mitrailleuses* ont été employées pour la première fois en 1870. (Acad.)

MITRAIRE. s. f. Bot. Genre de gesnéracées boslerieées, établi pour des arbrisseaux du Chili.

MITRAL, ALE. adj. Anat. Qui a la forme d'une mitre, comme la valvule gauche du cœur. La valvule mitrale, formée par la membrane interne du ventricule, a pour fonction d'empêcher le reflux du sang du ventricule dans l'oreillette. ‖ Pl. m., *mitraux*.

— Ce mot a la même signification en botanique, mais il est peu employé.

— MITRALE. s. f. Anat. Nom des deux valvules du cœur qui ont la forme d'une mitre.

— Comm. Étoffe de coton qui se fabrique en Russie.

MITRASACME s.f. (ét. gr., μίτρα, coiffure; ἄκμη, pointe). Bot. Genre de plantes herbacées, voisin des gentianées, établi pour une vingtaine d'espèces très communes en Australie et trouvées aussi aux îles Moluques et sur le continent indien.

* **MITRE**. s. f. (ét. gr., μίτρα, même signif.). Coiffure que portent les évêques, les archevêques et les cardinaux, quand ils officient en habits pontificaux. C'est un bonnet rond, pointu et fendu par le haut, ayant deux fanons qui pendent sur les épaules. Certains abbés ont aussi le droit de porter la mitre et la crosse. Quelques chanoines portaient autrefois la mitre quand ils officiaient. Les anciens papes portaient des mitres rondes, pyramidales ou coniques. L'usage de la mitre remonte au X^e^ siècle. Une procession de prélats défile, et l'on voit tourner le long des pliers les *mitres* blanchâtres ou dorées, les chapes damasquinées et scintillantes. (H. Taine.)

D'or et d'ar ent une *mitre* pointue,
A deux pendants, sur le sommet fendue... (VOLTAIRE.)

— Fig.

Qu'on donc pour jamais une fille impertinente
Ose l'honneur a hommes guerrier avec la tête nue;
Ou le sire exigeant deux sexes en convienne,
Et va la *mitre* en tête et la crosse à la main.
(GRESSET.)

— Fig. Le pouvoir spirituel du pape.

— Fam. Moitié inférieure d'un dindon rôti, comprenant les cuisses et le croupion, et qui, placée debout, ressemble un peu a une mitre.

— Bonnet de papier qu'on mettait en Espagne sur la tête de ceux qu'on exécutait comme hérétiques par jugement de l'inquisition. Ils furent tous deux revêtus d'un san-benito, et on mit a leurs têtes de *mitres* de papier. (Volt.)

— Bonnet qui est au-dessous de la couronne de l'empereur et de quelques autres rois.

— Acal. Genre de méduses, établi pour une espèce en forme d'ombrelle conique, portant huit bras, presque diaphane, trouvée près des côtes d'Afrique.

— Antiq. Coiffure des anciens Perses. ‖ Coiffure en usage chez les femmes romaines, et qui venait originairement des Perses.

— Bot. Chapeau des champignons, quand il est bas, épais, arrondi et plissé, comme dans les helvelles et les morchelles. Genre de rubiacées.

— Chir. *Mitre d'Hippocrate*. Espèce de bandage qu'on emploie dans les plaies de la tête.

— Mythem. Se disait pour Angle de 15 degrés.

— Métrol. Mesure de Tunis pour les liquides. Six mitres et demie forment une millerolle de Marseille.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, établi aux dépens des volutes et comprenant soixante-dix espèces fossiles et deux cent cinquante espèces actuelles a coquille turriculée, a spire pointue au sommet, dont les grands types vivent dans les mers tropicales et les petits dans la Méditerranée. La mitre épiscopale. La mitre papale.

— Pav. Pavé moulé plus épais que le pavé ordinaire, et faisant suite a deux rangées d'ardoises.

— Techn. Tuile, planche de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'une cheminée, pour l'empêcher de fumer, en diminuant l'ouverture de la cheminée. Petit rebord plat qui s'applique sur l'épaisseur du manche d'un couteau. Le dôme des chaudières des locomotives prend quelquefois le nom de *mitre*, lorsqu'au lieu de le faire rond on lui donne une forme quadrangulaire. ‖ Faîtage de toute forme de deux plans inclinés et terminé par une arête.

— Zooph. *Mitre polonaise*. Nom marchand d'une espèce de madrépore, dont on fait un genre sous le nom de *fongite*. On dit aussi *mitre de Neptune*.

* **MITRÉ, ÉE**. adj. Qui porte la mitre. Abbé crossé et mitré.

— On l'on porte la mitre. Abbaye crossée et mitrée.

— Qui porte une mitre, comme les condamnés de l'inquisition. Elle fut liée sous l'écriteau infâme, *mitrée* d'une mitre. Michelet. Il le pape envoyait ses galères *mitrées* d'une tiare a Lepante. (V. Hugo.)

— Erpet. Se dit d'une espèce de basilic dont la tête est surmontée de lignes saillantes qui, par leur réunion, produisent l'apparence d'une sorte de capuchon.

— MITRÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de l'ordre des hyménomycètes helvellacées, comprenant ceux qui ont un réceptacle pileiforme.

MITRÉMYCE. s. m. (ét. gr., μίτρα, mitre; μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons de la famille des lycoperdacées, établi pour des espèces dont le peridium est formé de fibres élastiques, se remuissant pour faire le sommet, qui tombe par l'effet de la maturité. Le mitrémyce est originaire de l'Amérique, ou il croît sur la terre, le long des chemins.

MITRIOLE. s. f. (diminut. de *mitre*). Bot. Genre de plantes herbacées et vivaces, voisin des gentianées, ne comprenant qu'une espèce qui croît dans les régions froides de l'Amérique.

MITREPHORE. s. m. (ét. gr., μιτροφόρος, qui porte une mitre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type se trouve au Brésil.

MITRIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *mitra*, mitre; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mitre, c'est-a-dire d'un cône un peu ventru.

* **MITRON**. s. m. (et. gr., μίτρα, mitre). Pop. Garçon boulanger ou pâtissier. Les mitrons sont ainsi nommés parce qu'ils portaient autrefois des bonnets semblables pour la forme aux mitres des femmes romaines.

— Coiffe ou mitre de papier.

— Constr. Espèce de tuile.

MITROPHORE. s. f. (ét. gr., μίτρα, mitre; φορέω, je porte). Bot. Genre de champignons de la tribu des mitrées, analogue aux morilles et comestible comme elles. Il croît en France, en Allemagne, en Italie; une espèce, la mitrophore rimeuse, a été trouvée au bois de Boulogne et dans la forêt de Fontainebleau.

— MITROPHORE. s. m. Ent. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type se trouve dans l'Afrique méridionale.

MITROUILLET. s. m. pr. *mi-trou-lle*, *ll* mouill.). Bot. Un des noms vulgaires de la gesse tuberculeuse.

MITRULAIRE s. f. rad. *mitrule*). Moll. Genre proposé pour quelques espèces de calyptrées.

MITRULE. s. f. (dimin. du gr. μίτρα, mitre). Bot. Genre de champignons a pellicule charnue, terminé par une tête allongée, et croissant a Montmorency et a Fontainebleau sur les feuilles de chêne tombées et recouvertes de boue.

MITRULIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble à une mitrule. ‖ **MITRULINS** s. m. pl. Tribu de champignons qui a pour type le genre mitrule.

MITSCHERLICH (Eilard). Chimiste, né près de Jever (Oldenbourg), 1794-1863, protégé par Berzélius, devint professeur de chimie a l'université de Berlin et membre de l'Académie des sciences. Il a publié beaucoup de mémoires, un bon *Traité de chimie*.

MITSCHERLICHIE. s. f. Bot. Synon. de NEES.

MITTARELLI Jean-Benoît), Savant camaldule, né a Venise, 1707-1777, a écrit *Annales camaldulenses*.

MITTASSE. s. f. Espèce de bas sans pied dont se servaient les sauvages de la Louisiane.

MITTAU. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Courlande ; 12,000 hab. En 1705, le comte de Lowenhaupt gagna une bataille près de cette ville, à la tête de 7,000 Suédois, sur 20,000 Russes.

MITTE. s. f. Vapeur qui s'exhale des fosses d'aisances ; c'est de l'ammoniaque uni à l'acide carbonique et à l'acide hydrosulfurique. On l'appelle aussi *plomb*. La mitte cause des maux d'yeux et de gorge. || Accident produit par ces gaz.

— Métrol. Ancienne mesure dont on se servait pour mesurer le sel et le blé. || Nom d'une ancienne monnaie.

MITTEK. s. m. Ornithol. Poule d'eau du Groenland.

MITTENDAIRE. s. m. (et. lat., *mittere*, envoyer). Hist. rom. Officier que les empereurs envoyaient dans les provinces pour lever les impôts.

MITTERMAIER (Charles-Joseph-Antoine). Homme politique et jurisconsulte allemand, 1787-1867, publia, dès 1810, un *Manuel de procédure criminelle*. Professeur de droit à Bonn, à Heidelberg, il fit partie de l'Assemblée nationale badoise depuis 1831, se distingua par son libéralisme éclairé, fut plusieurs fois président de la Chambre, et, en 1848, joua un rôle important dans l'Assemblée nationale allemande de Francfort. Ses principaux ouvrages sont : *De la Défense dans un procès criminel ; Erreurs fondamentales des recueils de lois en matière de droit pénal ; la Procédure civile allemande, comparée avec les procédures civiles prussienne et française ; Cours de droit privé allemand ; Théorie de la preuve dans la procédure criminelle ; État actuel de la législation pénale ; Principes du droit privé allemand ; le Système pénal de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Amérique du Nord ; la Peine de mort* ; etc.

MITTLE. s. f. Métrol. Mesure de capacité usitée au Wurtemberg pour les grains et valant 57 litres 15.

MITU. s. m. Ornith. Syn. de HOCCO.

MITULE. s. f. Moll. Espèce de moule.

MITYLÈNE ou **MYTILÈNE**. Géogr. anc. Capitale de l'île de Lesbos, sur la côte E. Auj. *Mételin*.

MITYLÉNIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Mitylène.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

MITYLÉNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Mitylène en l'honneur d'Apollon.

MITZAKEL. s. m. Métrol. Monnaie arabe valant environ 3 francs.

MITZLI. s. m. Mamm. Grand chat d'Amérique.

MIUE. s. f. Ornith. Genre établi pour une espèce de la famille des cotingas.

MIURE. adj. 2 g. (et. gr., μῦς, entrecoupé). Médec. Se dit d'un pouls très faible, inégal et irrégulier.

— Gramm. Se dit d'un vers grec ou latin dont le dernier pied est trop petit, et particulièrement d'un vers hexamètre dont la dernière mesure est un iambe au lieu d'un spondée.

MIVE. s. f. Anc. pharm. Suc.

— *Mive de coings*. Selon quelques-uns, Gelée, selon d'autres, Sirop de coings.

MI-VENU. s. m. Hortic. Arbre fruitier à tige peu élevée abandonné à lui-même.

MI-VOIX (A). loc. adv. En émettant un son très faible de voix. Parler à mi-voix.

MIXIS. s. f. (et. gr., μῖξις, même signific. Mus. anc. Partie de la mélopée grecque qui enseignait l'art de combiner les intervalles et les modes.

MIXOGASTRE. s. m. (ét. gr., μίξις, à moitié ; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, établi pour une espèce brésilienne.

MIXO-LYDIEN. adj. m. (et. gr., μίξις, à moitié ; λυδιος, lydien). Mus. anc. Se dit d'un des modes de l'ancienne musique grecque, appelé autrement *hyperdorien* et *mixolien*.

*** MIXTE**. adj. 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mêlé). Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature, et qui participe de la nature des unes et des autres. Corps mixte.

— Fig. Qui tient le milieu entre deux choses de nature différente et qui participe de la nature de l'une et de l'autre. Se faire en politique une opinion mixte. Le drame est une espèce de genre *mixte* qui tient de la tragédie et de la comédie. (Acad.) Je n'étais guère moins fatigué des gens du monde et, en général, de la vie *mixte* que je venais de mener. (J.-J. Rouss.) Ces mariages *mixtes* qui exposent la foi aux attentes permanentes d'un conjoint sceptique n'agréaient jamais aux pontifes. (Gérard de Nerval.)

— *Commission mixte*. Commission composée d'hommes pris dans deux ou plusieurs compagnies, dans deux ou plusieurs nations. Établir une commission mixte pour la liquidation des créances respectives, pour la détermination des limites.

— *Pièce mixte*. Tragi-comédie ou comédie larmoyante.

— Art milit. *Travaux mixtes*. Travaux qui intéressent à la fois l'administration de la guerre et une autre administration.

— Astron. *Cadran mixte*. Cadran qui marque les heures aussi bien à la fumière de la lune qu'à celle du soleil.

— Bot. Se dit des boutons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs, comme dans le syringa. || *Vaisseaux mixtes*. Ceux qui présentent des caractères particuliers à diverses espèces. Par exemple, un vaisseau rayé en un point et ponctué dans un autre est un vaisseau mixte.

— Gramm. *Terme mixte*. Terme de la langue d'une science et du langage commun.

— Hist. *Commissions mixtes*. Nom donné aux commissions composées de fonctionnaires administratifs et de magistrats judiciaires, qui furent chargées de juger les causes politiques à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851.

— Hist. nat. *Espèce mixte*. Race d'animaux qui est le produit d'un croisement. Ces animaux d'espèce *mixte* sont beaucoup moins féconds et toujours plus tardifs que ceux d'espèce pure. (Buffon.)

— Par extens. Elles pouvaient passer toutes pour des beautés de race *mixte*. (Gér. de Nerval.)

— Horlog. *Pendule mixte*. Pendule qui est adaptée à un mouvement.

— Jurispr. *Causes, actions mixtes*. Causes, actions qui sont à la fois personnelles et réelles. *Causes mixtes*. Causes qui étaient de la compétence du juge séculier et du juge ecclésiastique en même temps. || *Questions mixtes*. Celles où plusieurs lois ou coutumes se trouvent en opposition.

— Mar. *Bâtiment mixte*. Bâtiment à voiles et à vapeur.

— Mathém. *Proportions mixtes*. Celles où l'on compare la raison de l'antécédent et du conséquent à leur différence. || *Mathématiques mixtes* ou *sciences physico-mathématiques*. Celles qui empruntent à la physique un ou plusieurs principes incontestables et qui sont fondées sur ces principes. || *Figure mixte*. Celle qui est composée en partie de lignes droites et en partie de lignes courbes. || *Nombre mixte*. Celui qui est composé en partie d'entiers et en partie de fractions.

— Minér. Se dit des cristaux qui résultent d'une seule loi mixte de décroissement, comme la chaux carbonatée mixte.

— Mus. anc. *Mode mixte*. Syn. de MIXO-LYDIEN. Se dit, dans le plain-chant, des chants dont l'étendue excède celle de leur octave et passe d'un mode dans l'autre, de l'authente dans le plagal ou réciproquement. || *Voix mixte*. Voix intermédiaire entre les notes basses et les notes aiguës.

— Paléogr. *Écriture mixte*. Écriture des manuscrits antérieurs au IXe siècle ; elle emprunte ses lettres à la fois à la majuscule, à la minuscule et même à la cursive.

— Peint. *Peinture mixte*. Genre de peinture où l'on se sert du pointillement de la miniature et de la touche libre de la détrempe.

— Polit. Se dit d'un gouvernement qui participe de la nature de plusieurs autres. Il ne peut y avoir de gouvernement libre que celui qui est *mixte*. (Sismondi.)

— MIXTE. s. m. Chim. Corps composé. Toutes les parties d'un mixte. Réduire les *mixtes* à leurs principes. Acad. Un chimiste combinant des *mixtes* ne les ferait pas sentir dans son creuset. (J.-J. Rouss.)

— Gout. rédig. Verre de vin et d'eau que prenait le lecteur avant de commencer son office.

MIXTEMYIE. s. f. (ét. fr., *mixte* ; gr. μῦια, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, établi pour une espèce de Pennsylvanie.

MIXTÉQUE. adj. et s. Géogr. Se dit de certains indigènes de l'État d'Oaxaca, et de ce qui s'y rapporte.

— MIXTÈQUE. s. m. Linguist. L'homme des Mixtèques.

MIXTIBIBINAIRE. adj. 2 g. (et. lat., *mixtus*, mixte ; *binarius*, double). Minér. Se dit d'un cristal dû à un décroissement mixte et à un autre décroissement par deux rangées, comme dans la chaux carbonatée mixtibinaire.

MIXTI-BISUNITAIRE. adj. 2 g. (et. lat., *mixtus*, mixte ; *bis*, deux fois ; *unitas*, unité). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'un décroissement mixte, et de deux autres décroissements par une seule rangée, comme dans la chaux carbonatée mixti-bisunitaire.

*** MIXTILIGNE**. adj. 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte ; *linea*, ligne). Géom. Qui est terminé en partie par des lignes droites et en partie par des lignes courbes. Figure mixtiligne.

— Minér. Se dit d'un cristal dont, parmi les faces qui le terminent, les unes sont planes et les autres ont pris de la convexité, comme dans la chaux sulfatée mixtiligne.

MIXTINERVE. adj. 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte ; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures naissent de la base et des côtés de la nervure médiane, comme dans beaucoup de renonculacées.

*** MIXTION**. s. f. (pr. *mik-sti-on* ; ét. lat., *mixtio*, même signif.). Pharm. Mélange de plusieurs drogues ou substances simples dans un liquide, pour la composition d'un médicament. Pour qu'il y ait mixtion, il faut que les propriétés des composants restent les mêmes. La mixtion se fait quelquefois entre des médicaments déjà préparés ; alors la seule agitation dans un vase suffit pour l'opérer ; d'autres fois il faut avoir recours à des procédés pharmaceutiques, susceptibles de diviser la matière et de la rendre propre à être mélangée avec d'autres matières, soit liquides, soit solides.

— Se dit quelquefois en parlant de tout autre mélange. Les *mixtions* eurent des principes plus vifs et devinrent dans l'estomac d'une décomposition plus facile. (De Cussy.)

— S'employait, dans l'ancienne chimie, pour désigner l'Union des éléments dans les composés les plus simples. On dit aujourd'hui *combinaison*.

— Dor. Mordant léger qui sert à fixer la dorure à l'huile.

— Grav. Mélange de suif et d'huile dont on recouvre les grandes parties qui ont été mordues par l'eau-forte, avant de continuer à faire mordre celles qui doivent être creusées plus profondement.

— Techn. Enduit qui sert à mordancer les pièces de poterie sur lesquels on transporte des dessins ou des textes imprimés sur papier.

— Syn. comp. MIXTION, MIXTURE. La *mixtion* est le mélange des drogues et la *mixture*, le médicament qui en résulte.

MIXTIONNAGE. s. m. (pr. *mik-sti-o-naje*). Action de mixtionner.

MIXTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mixtionner. S'emploi. adject. Breuvage mixtionné. Mais j'ai certain onguent *mixtionné* d'eau rose. (Th. Corneille.) Elle dormait, la tête sur un sachet d'aromates *mixtionnées* par les pontifes. (G. Flaubert.)

— *Vin mixtionné*. Vin qui n'est pas naturel, qui est mélangé, frelaté.

*** MIXTIONNER**. v. a. 1re conj. (pr. *mik-sti-o-ne* ; rad. *mixtion*). Mélanger, mêler quelque drogue dans une liqueur et faire qu'elle s'y incorpore. Mixtionner du vin, un breuvage. Ce mot indique ordinairement un mélange mauvais, dangereux.

— Techn. *Mixtionner une poterie*. La mordancer pour y transporter un dessin imprimé sur papier.

— SE MIXTIONNER. v. pron. Être mixtionné. Le vin se mixtionne.

— Syn. comp. MIXTIONNER, MÊLER, MÉLANGER. *Mêler*, c'est mettre ensemble, avec ou sans art, à dessein ou sans dessein, avec une sorte de confusion, toutes sortes de choses de quelque manière que ce soit. *Mélanger*, c'est combiner à dessein et avec art des choses qui doivent naturellement se convenir, pour obtenir un résultat avantageux et un nouveau tout. *Mixtionner*, c'est fondre des drogues dans des liqueurs, de manière qu'elles y restent incorporées.

MIXTIONNEUR. s. m. (pr. *mik-sti-o-neur*). Celui qui mixtionne. Grand *mixtionneur* et augmentateur de drogues. (Balissy.)

MIXTITERNAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte ; *ternarius*, de trois). Minér. Se dit d'un cristal provenant d'un décroissement mixte et d'un autre décroissement par trois rangées, comme dans la chaux carbonatée mixtiternaire.

MIXTI-TRIUNITAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte ; *tres*, trois ; *unitas*, unité). Minér. Se dit d'un cristal qui provient d'un décroissement mixte et de trois autres décroissements par une rangée, comme dans le pyroxène mixti-triunitaire.

MIXTI-UNIBINAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *mixtus*, mixte ; *unus*, un ; *binarius*, double). Minér. Se dit d'une variété produite par trois décroissements, l'un mixte, le second par une rangée et le dernier par deux rangées, comme dans la baryte sulfatée mixti-unibinaire.

MIXTO-BARBARE. adj. 2 g. (ét. fr., *mixte*, et *barbare*). Philol. Qui est un mélange de grec littéral et de grec moderne.

*** MIXTURE**. s. f. (pr. *mik-stur* ; ét. V. MIXTION). Pharm. Mélange liquide de médicaments très actifs, destiné à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau, ou dans une boisson appropriée. Une mixture est une composition dépourvue de véhicule aqueux ; cependant on a donné, par extension, le nom de *mixtures* à une foule de médicaments composés, qui ne sont autre chose que des potions. *Mixture cathérétique*. Mélange composé de vin blanc, d'eau de plantain, d'eau de rose, de sulfure d'arsenic, d'oxyde de cuivre, de myrrhe et d'aloès, appelé aussi *collyre de Lanfranc*.

— Fig. Association, combinaison. La *mixture* du grotesque et du sérieux. (Th. Gaut.)

— Agric. Mélange de céréales qu'on sème.

— Alchim. Mélange de drogues pour composer un breuvage magique.

MIZAN. s. m. Hist. ott. Droit de douane en Turquie. Le mizan est levé principalement sur la soie et sur la cochenille.

MIZAR. s. m. Astron. Nom d'une des étoiles de la Grande Ourse.

MIZOTTE. s. f. Syn. de MISOLTE.

MIZZONITE. s. f. Minér. Variété de méionite qui se trouve dans la Somma du Vésuve.

MLÈCCHA. s. m. (pr. *mlek-ka*). Hist. ind. Barbare, homme sans caste ; nom que les Indiens donnent à tout homme né hors de l'Hindoustan. Les lois de Manou désignent spécialement par ce nom plusieurs nations qui paraissent avoir habité les frontières du nord et de l'ouest de l'Inde. Les Mlèchhas sont pour les Indiens ce qu'étaient les barbares pour les Grecs et les Romains, ce que sont les Adjems pour les Arabes.

MNASION. s. m. Bot. Plante des anciens, que l'on a rapportée au genre souchet. || Syn. de NAPATEE.

MNÉMATHUM. s. m. (pr. *mné-ma-ti-omm*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides copriphages, dont l'espèce type a été trouvée en Arabie.

MNÈME. s. m. Pharm. Ancien nom d'un baume céphalique.

MNÈME. Mythol. gr. La Mémoire, une des Muses primitives.

MNÉMÉCÉPHALIQUE. s. m. (ét. gr., μνήμη, mémoire ; κεφαλή, tête). Hist. Baume merveilleux que Charles, duc de Bourgogne, acheta, dit-on, d'un médecin anglais, et auquel on attribuait la propriété de conserver dans l'esprit un souvenir ineffaçable des choses passées.

MNÉMIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *mnémie* ; gr. εἶδος, forme). Acal. Qui ressemble à une mnémie. || MNÉMIDES. s. m. pl. Famille d'acalèphes, ayant pour type le genre mnémie.

MNÉMIE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes cténophores, à corps lisse, ovale, allongé verticalement et très comprimé, établi pour quatre espèces, longues de deux à cinq centimètres, trouvées dans les mers de l'Équateur, sur les côtes du Brésil, du Cap et de la Norvège. On dit aussi *mnemie*.

MNÉMON. s. m. (ét. gr., μνήμων ; de μνήμη, mémoire). Antiq. gr. Sorte de scribe.

MNEMONIDE ou **MNÉMOSYNIDE**. Myth. gr. Se dit des Muses.

MNÉMONIE. s. f. Syn. de MNÉMONIQUE.

*** MNÉMONIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., μνημονική, qui a rapport à la mémoire). Qui a rapport à la mémoire. Art mnémonique. Figures mnémoniques. Opérations mnémoniques.

— MNÉMONIQUE. s. f. Art de faciliter les opérations de la mémoire, méthode au moyen de laquelle on se forme une espèce de mémoire artificielle. Les anciens connaissaient cet art ; selon quelques-uns, l'invention en est due au poète Simonide. Conrad Celtès dans le XVe siècle, et Schenkel dans le XVIe, remirent en usage et perfectionnèrent cet art, qui emploie pour soulager la mémoire tantôt les chiffres, tantôt les images, quelquefois les objets extérieurs les plus frappants. Apprendre la mnémonique. Écrire sur la mnémonique. La *mnémonique* était en usage chez les anciens. (Acad.)

MNÉMONIQUEMENT. adv. D'une manière mnémonique.

MNÉMONISER. v. a. 1re conj. Donner une tournure mnémonique ; rendre facile à retrouver par la mémoire.

MNÉMOSILLE. s. f. (pr. *mné-mo-zille*, ll mouill.). Bot. Syn. d'HYPÉCOON.

MNÉMOSYNE. s. f. (de *Mnémosyne*, n. myth.). Bot. Genre de mousses.

— Entom. Belle espèce de papillon du genre parnassien.

MNÉMOSYNE. Myth. Mère des Muses, était fille du Ciel et de la Terre, et fut aimée de Jupiter.

— MNEMOSYNE. Astron. La 57e planète télescopique, découverte le 22 septembre 1859 par M. Luther.

MNÉMOTECHNICIEN. s. m. (pr. *mné-mo-tek-ni-ci-ein*). Celui qui s'occupe de mnémotechnie ou qui l'enseigne.

*** MNÉMOTECHNIE**. s. f. (pr. *mné-mo-tek-ni* ; ét. gr., μνήμη, mémoire ; τέχνη, art). Art de faciliter les opérations de la mémoire. Syn. de MNEMONIQUE. Elle essayait de cette *mnémotechnie* que trouve l'ingénieuse imagination des mères pour les petites têtes paresseuses. (De Goncourt.)

*** MNÉMOTECHNIQUE**. adj. 2 g. (pr. *mné-mo-tek-nike*). Didact. Qui appartient à la mnémotechnie. Procédés mnémotechniques.

— S'emploi. aussi substantiv. au fém. La mnémotechnique rend de grands services.

MNÈNE. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo.

MNÉSICLÈS. Architecte grec, contemporain de Périclès, éleva les Propylées, 438 à 433 av. J.-C.

MNÉSITHÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées rottboelliacées, établi pour des gramens de la côte de Coromandel.

MNESTOTHÉLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μνηστεύω, je me marie ; θῆλυς, mamelon). Bot. Se dit d'une fleur qui contient un ovaire et un organe mâle.

MNESTRA. s. m. Entom. Papillon d'Europe.

MNÉVIS. Myth. Taureau consacré au Soleil, que l'on gardait dans la ville d'Héliopolis. Il devait avoir le poil noir et hérissé. Son culte était plus ancien que celui d'Apis.

MNIARE. s. m. (ét. gr., μνιαρός, moussu). Bot. Genre de la famille des caryophyllées sclérauthées, établi pour de petites herbes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

MNIE. s. f. (étym. gr., μνίον, mousse). Bot.

Genre de la famille des mousses acrocarpes, tribu des bryacees, établi pour des espèces marecageuses de l'hemisphere boreal.

— Entom. *Abeille des mnies*. Abeille de petite taille.

MNIOÏDÉ, ÉE, a. lj. (et fr., *mnie*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble a une mnie || **MNIOÏDÉES**, s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre mnie.

MNION, s. m. Bot. Syn. de MNIE.

MNIOPHILE, s. f. (ét. gr., μνίον, mousse; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des cycliques, tribu des altcites, dont l'espèce type se trouve en Allemagne et en Angleterre. — Genre de lepidoptères nocturnes, tribu des phalénides, établi pour deux espèces de France et d'Allemagne, dont les chenilles vivent sur les lichens des vieux murs.

MNIOPSIDE, s. f. (et. gr., μνίον, mousse; ὄψις, aspect). Bot. Genre de la famille des podostemacées, etabli pour une espece brésilienne.

MNIOTILTE, s. m. (et. gr., μνίον, mousse; τίλτος, arracheˊ). Ornith. Genre de passereaux non encore classé, grimpant le long des troncs d'arbres pour prendre, dans leur mousse, les insectes dont il se nourrit, et vivant l'été aux Etats-Unis et l'hiver aux Antilles.

MOAB. Géogr. Pays habité par les Moabites. On dit aussi *le pays de Moab, la terre de Moab*. || *Les plaines de Moab*. La partie septentrionale de la Moabitide, a cause de ses vastes plaines.

MOAB. Fils de Loth et de sa fille aînée.

MOABITES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple au S.-E. de la Palestine, descendait de Moab, fils de Loth. Il habitait un territoire compris entre la mer Morte à l'O., le torrent d'Arnon au N., et les Madianites au S. Sa capitale etait *Rabbath-Moab*.

MOABITIDE. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois au pays de Moab.

MOACURIRA, s. m. Bot. Genre d'arbustes de la famille des chailleteacées, établi pour des espèces de l'Inde.

MOACYA, s. m. Bot. Genre de palmiers qui paraît être le même que le mocaya.

MOALLAKAS, s. m. Bibliogr. Nom que les Arabes donnent a chacun des sept poèmes qu'ils regardent comme sacrés, et dont un exemplaire est suspendu aux voûtes de la Caaba, a La Mecque.

MOANSA, s. m. Relat. Grand prêtre des fétiches du Congo.

MOANZU. Relat. Nom de la localite ou se trouve un des plus celebres mokissos ou idoles du Congo. Le mokisso de Moanzi est un vieux vase enfoui dans la terre et surmonte d'une flèche qui soutient une corde garnie d'une grande quantité de feuilles. Ceux qui veulent voir ce mokisso doivent avoir au bras un anneau de cuivre et faire vœu de ne jamais manger en public des noix de Cola.

MOAWIAH Ier. Fondateur de la dynastie des Ommades, ne en 610 a La Mecque, fils d'Abou-Sophian, gouverneur de Syrie, 641, prit l'île de Rhodes, 654. Il se fit proclamer calife en Syrie, et, après l'assassinat d'Ali, son rival, 661, obligea Hassan, son fils, a abdiquer. Il fit assiéger, mais en vain, Constantinople pendant sept ans, 672-678. Le calife fut des lors installé a Damas. || **MOAWIAH II**. Petit-fils du précédent, succeda a Yezid Ier et mourut vers 684.

MOB, s. m. (mot angl.). Populace.

MOBED, s. m. (etym. sanscr., *mahi*, grand; *pati*, seigneur). Hist. relig. Mage du deuxieme ordre. Les mobeds seuls avaient le droit d'entrer dans le sanctuaire pour entretenir le feu sacré; mais, dans un cas de nécessite, un simple parsi pouvait en faire les fonctions.

MOBI, s. m. Liqueur préparee par les negres.

MOBIL, s. m. Anc. cout. Avantage que la femme accordait sur la dot au mari pour soutenir les charges du menage.

— Adjectiv. Bon mobil.

* **MOBILE**, a. lj. 2 g. et. lat., *mobilis*, même signif. Qui se meut. L'aiguille aimantee est mobile sur son pivot. Cette roue n'est pas assez mobile.

— Loc. fam. *Mobile comme le mercure*. Très remuant. *Mobiles* comme le mercure, ils pirouettent, ils gesticulent, ils crient, s'agitent. (La Bruyere.)

— Fig.

Le temps, cette image *mobile*
De l'immobile eternite. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Qui peut être mû. Les vents agitent la surface *mobile* des eaux. Buff.

Fig. *Caractere mobile*. Caractere changeant. Un caractere *mobile*, sensible et passionné... Mme de Stael. || *Imagination, esprit mobile*. Imagination, esprit qui reçoit aisément des impressions differentes. Cet insuccès fit tourner brusquement l'esprit *mobile* des barbares. (G. Flaubert.)

— Art milit. *Troupes mobiles*. Troupes ordinairement sédentaires, que l'on fait aller d'un lieu a un autre. || *Colonne mobile*. Colonne destinée a suivre les opérations de la guerre, a se porter partout ou l'exige le besoin de l'armée. || *Garde mobile*. V. GARDE. || *Garde nationale mobile*. V. GARDE. || *Armistice mobile*. Armistice qui implique l'obligation, pour l'un des deux corps en présence, d'avancer, tandis que l'autre doit reculer.

— Bot. Se dit d'une anthère qui, fixée par un seul point, peut se mouvoir en deux sens opposés, comme cela a lieu dans le lis. Se dit de l'anneau des champignons, quand il adhérant pas au pied du stipe, il peut en parcourir la longueur, comme ferait une bague, ainsi que cela a lieu dans l'agaric élevé.

Gramm. hebr. *Lettres mobiles*. Celles qui font entendre le son propre a l'organe auquel elles appartiennent. Toutes les lettres hebraïques sont mobiles, excepte *aleph*, *he*, *waw* et *iod*, qui sont souvent quiescentes.

— Hist. nat. Se dit d'une couleur qui varie avec les corps colores.

— Impr. *Caractères mobiles*. Caractères séparés, qu'on place les uns apres les autres pour en former des mots.

— Liturg. *Fêtes mobiles*. Fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la semaine. Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, etc., sont des fêtes mobiles.

— Mus. anc. *Cordes mobiles* ou *sons-mobiles*. Nom donne, chez les Grecs, aux deux cordes moyennes de chaque tetracorde.

— Techn. *Menuiserie mobile*. Celle qui a pour objet la construction des parties destinees a s'ouvrir, comme les portes, les croisees, etc.

— MOBILE, s. m. Mecan. Corps qui est mû. Un mobile imprime une partie de son mouvement a un autre mobile qu'il rencontre.

— Force mouvante. L'eau est le mobile de cette machine. Aujourd'hui *moteur* n'est plus employe dans cette acception, et est remplace par *moteur*.

— Fig. Ce qui porte, ce qui excite a faire quelque chose. La gloire est le mobile des grandes actions, des grands travaux. L'argent est son unique mobile. L'amour du bien public fut le *mobile* de toutes ses actions. (Acad.) L'amour-propre est le *mobile* de toutes nos actions, dit La Motte. Les mânes de Pylade, de Brutus, de Caton, de Trajan, se révoltent contre ce principe. (De St-Aulaire.) Il n'est pas vrai que l'interêt personnel soit le *mobile* le plus puissant de la conduite des hommes. (Mme de Stael.) Les membres du tribunat commirent donc de grandes fautes, et malheureusement en provoquerent de non moins graves de la part du premier consul. Deplorable enchaînement que l'histoire observe si souvent dans notre univers agité, dont les passions sont l'eternel *mobile*. (Thiers.) L'egoïsme est le plus puissant et le plus saisissable des *mobiles* humains. (E. Renan.) Ces *mobiles* qui, quelquefois, concourent a nous pousser dans le même sens, mais qui le plus souvent nous tirent en sens divers, que sont-ils? Des passions. (J. Simon.)

— Fig. *Premier mobile*. Personne qui donne le mouvement a une affaire, a une association. Être le premier mobile d'une affaire, d'une conjuration. C'est cette infortunee Galigai qui avait ete le premier *mobile* de la fortune du cardinal de Richelieu. Volt.

Je ne connais d'autre premier *mobile*
Dans l'univers que l'argent et que l'or. (LA FONT.)

Astron. anc. *Le premier mobile*. Le ciel que les anciens astronomes supposaient envelopper et faire mouvoir tous les autres cieux. *Temps du premier mobile*. Temps qui est mesuré par le retour des etoiles au meridien.

— Horlog. Roue ou quelque autre piece du mouvement d'une montre ou d'une pendule, qui tourne sur son pivot. Dans une montre, les *premiers mobiles* sont le barillet, la fusee et la grande roue moyenne; les *derniers mobiles*, la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier.

— MOBILE, s. m. Soldat de la garde nationale mobile.

— MOBILE, s. f. La garde mobile.

— Syn. comp. MOBILE, MOTIF. Le *mobile* est une impulsion qui entraine. Le *motif*, quelque chose qui est capable de porter a tel parti, et que l'esprit pese, compare, pour en reconnaître toute la force.

MOBILE, Geogr. Fleuve des Etats-Unis, forme par l'Alabama et le Tombechee. Il s'ecoule dans une baie de son nom, au N. du golfe du Mexique. Cours de 90 kil.

— MOBILE, Port de l'Alabama (Etats-Unis), sur la baie de son nom; 32,000 hab. Exportation de cotons, cuirs et bois de construction.

* **MOBILIAIRE**, adj. 2 g. (rad. *mobilier*). Qui consiste en meubles. Propriete, richesse mobiliaire.

— Qui concerne les biens meubles. Contribution mobiliaire. Imposition mobiliaire.

— Qui tient de la nature des meubles, qui y a rapport. L'argent, les obligations, les recoltes coupees sont des effets mobiliaires. Ils ne sont pas meubles, mais on les assimile aux meubles.

— *Dispositions mobiliaires*. Dispositions relatives aux meubles.

— Anc. jurispr. *Contrat mobiliaire*. Contrat qui concernait les biens meubles.

— L'Academie ne donne ce mot que comme adjectif feminin.

— Syn. comp. MOBILIAIRE, MOBILIER. *Mobiliaire* ne s'emploie qu'en termes de droit; dans tous les autres cas, on se sert de l'adjectif *mobilier*, qui est à peu près seul usite aujourd'hui, même en jurisprudence.

MOBILICORNE, adj. 2 g. (et. lat., *mobilis*, mobile; *cornu*, corne). Zool. Qui a une corne mobile, comme le male du geotrupe mobilicorne en porte une longue sur la tête.

* **MOBILIER, ÈRE**, adj. rad. *mobile*. Jurispr. Qui est de la nature du meuble. Les effets mobiliers d'une succession. Les effets mobiliers, D'après le code civil, les rentes constituees, les effets publics, les interêts dans les entreprises de commerce, sont des biens mobiliers.

— *Action mobilière*. Toute action qui tend a la revendication d'un meuble corporel ou incorporel.

— *Droit mobilier*. Droit a la revendication d'un meuble corporel ou incorporel.

— *Heritier mobilier*. Celui qui hérite des meubles, de tout ce qu'on peut transporter.

— *Saisie mobilière*. Saisie de tous les objets qui peuvent être considérés comme meubles.

— *Société generale de crédit mobilier*. Societe creee a Paris en 1852, dans le but de faire des prêts sur les valeurs mobilieres.

Succession mobilière. Succession ou portion de succession qui consiste en meubles.

— *Les rentes mobilieres* embrassent toutes les dispositions a titre onereux qui portent sur des biens meubles corporels ou incorporels.

— MOBILIER, s. m. Réunion des meubles, de ce qui sert a garnir et a orner une maison, sans en faire partie. Avoir un fort beau mobilier. Vendre un mobilier par autorite de justice. Riche mobilier. Beau mobilier. Mobilier mesquin, antique. Il a herite d'un gros *mobilier*. (Acad.) Le prodigieux *mobilier* du cardinal prussien a son frere aîné Dubois, secretaire du cabinet. Duclos.

Fig. Un vaste *mobilier* d'idees devaste par la mort. (Mirabeau.

— Syn. comp. MOBILIER, MEUBLES. *Mobilier* designe l'ensemble des meubles; et *meubles* s'applique a telles ou telles choses particulieres.

* **MOBILISABLE**, a. lj. 2 g. Admin. milit. Qui peut être mobilisé. Une partie de la garde nationale était *mobilisable*. (Acad.)

* **MOBILISATION**, s. f. pr. *mo-bi-li-za-cion*; rad. *mobiliser*. Jurispr. Action de declarer qu'on considere un immeuble comme meuble.

— Admin. milit. Action d'envoyer en campagne un corps ordinairement sedentaire.

MOBILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Mobiliser. S'emploi adject. Immeuble mobilisé. Troupes mobilisees.

— MOBILISE, s. m. Soldat d'un corps mobilisé. Vers le soir, une position importante, celle de La Fuilerie, fut abandonnee par les *mobilises* d'Ille-et-Vilaine, pris de panique. (L. Gregoire.)

* **MOBILISER**, v. a. 1re conj. Rendre mobile. Nul muscle exterieur qui *mobilise* le masque. (Michelet.)

— Admin. milit. Envoyer en expédition, mettre en campagne un corps ordinairement sedentaire. Mobiliser une partie de la garde nationale.

— Jurispr. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble reel, ou repute tel, est considere comme meuble. Par les contrats de mariage on mobilise quelquefois des immeubles. On dit aussi *immeubler*, dans ce sens.

— SE MOBILISER, v. pron. Être déclaré meuble. Cette propriete peut se mobiliser.

— Être envoye en campagne. La garde nationale ne se mobilisait que dans des cas tres rares.

MOBILISME, s. m. Apic. Système qui consiste dans l'application des ruches a cadres mobiles.

MOBILISTE, s. m. Apiculteur qui se sert de ruches a cadres mobiles.

* **MOBILITÉ**, s. f. (rad. *mobile*). Possibilité d'être mû. Mobilite de la matiere.

Facilite a être mû, a être transporte d'un lieu dans un autre. La mobilite des corps spheriques. La mobilite du mercure. La *mobilite* convient a l'atome, et le repos au monde. (Diderot.

— Qualité de ce qui a un mouvement facile.

Que (ses oreilles), tout a coup s'allongeant a mes cotes,
Par leur figure et leur *mobilite*
Servent d'enseigne a sa lubricite. (J.-B. ROUSSEAU.)

—Caractère des personnes qui ont les mouvements brusques et precipites. La *mobilité* exterieure ne sied a personne. En se levant, en agissant precipitamment, on fait souvent des mouvements brusques et ignobles, et l'inconvenient de manquer de grace n'est pas le seul, car ces mouvements trop vifs semblent vouloir captiver l'attention des autres, tandis que le calme et la douceur appartiennent a la modestie. (Mme Necker.)

— Facilite a changer d'expression, en parlant de la physionomie. La *mobilite* des traits decele la vivacite de l'imagination, l'inquietude de l'esprit ou la sensibilite. (Boiste.) Son ame, active au delà de toute expression, donnait aux traits de sa physionomie une *mobilité* eblouissante. (Marmontel.)

— Fig. *Mobilité de caractere, d'esprit, d'imagination*. Facilite a passer promptement d'une disposition a une autre, d'un objet a un autre. Ce qui me ravissait en elles, c'etaient les graces de leur esprit, la *mobilite* de leur imagination, le tour facile de leurs idees et de leur langage. (Marmontel.)

— *Mobilité des choses humaines, mobilité des opinions*. Leur incertitude, leur passage continuel d'un etat a un autre.

— *Mobilité des lois*. Instabilite dans les lois. Dans un sens analogue. La *mobilite* de la politique amene ou devoile la faiblesse d'un cabinet. Boiste.

— Chir. *Mobilité des fragments*. Etat des fragments des os rompus quand ils peuvent être tres facilement.

— Physiol. Grande susceptibilite nerveuse unie a une disposition convulsive, a une excitabilite tres developpee.

MOBILOT, s. m. Pop. Nom donné en 1815 aux soldats de la garde mobile, dits *mobiles*; et en 1869 aux hommes de la garde nationale mobile.

MOBULAR, s. m. Ichtyol. Espece de raie des Antilles.

MOCA, s. m. Espece de séné très mauvais, qu'on appelle *séné a la pipe*.

MOCADE, s. f. Comm. Nom qu'on donne quelquefois a la moquette. On a dit aussi *moucade*.

MOCAGA, s. m. Bot. Espèce de palmier de Cayenne.

MOCANÈRE, s. f. Bot. Syn. de VISNÉE.

* **MOCASSIN**, s. m. Chaussure en peau non tannee que portent les peuplades sauvages de l'Amerique. Les portants des *mocassins* tres amples qui laissaient voir le talon. (L. Alibert.)

— Erpet. Nom donne, dans la Louisiane, a un serpent aquatique qui est très venimeux.

MOCASSINE, s. f. Syn. de MOCASSIN. Elle a bordé de deux *mocassines* de peau de rat musqué, avec du poil de porc-epic. (Chateaub.)

MOCAYA ou **MONCAYA**, s. m. Bot. Espèce de cocos-palmiste de la Guyane, dont l'amande fournit une huile employee dans la peinture et quelquefois la préparation des aliments.

MOCCIE, s. m. Bot. Espèce de prele de la Chine, dont les tiges servent a polir le bois, la corne, l'ivoire et même les metaux.

MOCCOLO, s. m. Nom donne a Rome a de petites bougies que l'on porte allumees pendant le carnaval. Pl., des *moccoli*.

MOCCUS, adj. m. Myth. lat. Épithète de Mercure, dont on ne connait pas exactement la signification. On l'a trouvee dans une inscription: *Deo Mercurio Mucco*.

MOCENIGO, Famille illustre de Venise, qui a donne sept doges a la republique: *Thomas*, 1414-1423; *Pierre*, 1474-1476; *Jean*, son frere, 1478-1485; *Louis*, 1570-1577; *Louis*, 1700-1709; *Sebastien*, son frere, 1722-1732; *Alvise*, 1763-1778.

MOCHA, s. m. Metrol. Poids usite en Abyssinie et valant 31 grammes 10.

MOCHE, s. f. Comm. Paquet de soies filees, tel qu'il vient des pays etrangers, partage en trois parties qu'on appelle *tiers*. || *Soie en moche*. Soie en paquet, qui n'est pas encore teinte et qui n'a pas eu d'apprêt. || Se dit aussi des fils qu'on tire de Rennes sans être tors.

— Nom donné, en Normandie, a une certaine quantite de vers de terre que l'on attache a une ligne sans hameçon, pour prendre des anguilles.

MOCHEUSE, s. f. radic. *moche*. Cylindre de bois, garni de pointes de fil de fer, qui est employe pour préparer la bourre de soie.

MOCHLIQUE, adj. 2 g. pron. *mo klike*; ét. gr., μοχλός, levier). Me dec. Qui a la faculté de purger.

— Se dit d'un livre d'Hippocrate qui n'est qu'une recapitulation du traite des fractures et de celui des articles.

— MOCHLIQUE, s. m. Pharm. Nom qu'on donnait autrefois a un purgatif violent, appele aussi *macaroni*.

MOCHLOS, s. m. pron. *mo-klos*. Astron. Un des noms de la constellation de la Balance.

MOCHOK, s. m. Ichtyol. Genre voisin des silures, ayant pour type une espèce du Nil, dont le corps est arme d'epines qui produisent des piqûres dangereuses.

MOCHON, s. m. Ichtyol. Espece d'athérine qui habite la Mediterranee.

MOCONO, s. m. Linguist. Dialecte de l'Amerique.

MOCINNE, s. f. Bot. Syn. d'AUGUSTE.

MOCK, s. m. Mar. Sorte de frenesie que se procurent en prenant de l'opium, les Malais qui habitent les côtes de l'île de Ceylan, lorsqu'ils ont quelque vengeance a exercer. Un Malais qui court le mock ressemble a un loup enrage.

MOCO, s. m. Mamm. Espece de rongeur du Bresil, qui est le type du genre kerkejou. Espèce de singe appartenant au genre gymnocephale.

—Arg. mar. Mat-tot de la Provence. La mar ne française se divise en deux grandes races: les *mocos* et les pomatates. Bretagne et Provence, gens du Nord et du Midi. (A. Daudet.)

MOCOCO, s. m. Mamm. Espece de maki de la côte de Mozambique.

MOCQUARD (Jean-Francois-Constant), Litterateur, ne a Bordeaux, 1791-1861, debuta dans la diplomatie, 1812, fut sous-prefet, 1830-

1810; renoua d'anciennes relations avec le prince Louis-Napoléon, et devint son secrétaire, quand il fut président et empereur. Il a donné des romans, des drames (*la Tireuse de cartes*), etc.

MODAÏN El-Géogr. Village de l'Irak-Arabi (Turquie d'Asie), bâti sur les ruines de Ctesiphon et le Séleucie, sur la rive gauche de l'Euphrate.

***MODAL, ALE**, adj. (ét. lat., *modus*, mode). Logiq. Qui a rapport à la modalité, qui a une modalité. Accidents modaux. L'homme est un être *modal*. (Boulainvilliers.)

— *Proposition modale*. Proposition qui contient une condition ou une restriction.

— Gramm. Qui se rapporte aux modes. Formes modales.

— Jurispr. Qui a rapport à un mode, à une manière particulière de faire une chose. Disposition modale.

— Mus. *Cordes ou notes modales*. Celles qui font entendre le mode, c'est-à-dire la tierce et la sixte.

— **MODALE**, s. f. Log. Proposition modale.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif et substantif femmins.

***MODALITÉ**, s. f. (rad. *modal*). Log. Mode, qualité, manière d'être. La blancheur est une *modalité* de la neige. (Acad.) Les figures rondes ou carrées sont des *modalités* de l'étendue. (Boulainvilliers.)

— Mus. Indication du mode dans lequel on joue. Il faut déterminer la modalité.

— Par extens. Nom donné aux modifications de la voix humaine ou des cris des animaux. Nous ne manquons d'aucun signe essentiel pour figurer les bruits des animaux inintelligents, et il en est de même de toute langue, bien que nous soyons fort loin d'avoir perdu, dans les alphabets, toutes les *modalités* possibles de l'articulation. (Ch. Nod.)

MODANE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie, sur l'Arc), 2,500 habit. La commence le grand tunnel du chemin de fer qui traverse les Alpes près du mont Cenis.

***MODE**, s. m. (étym. lat., *modus*, manière). Forme, méthode. Mode de gouvernement, d'administration, de comptabilité, d'enseignement, d'élection. Adopter un mode. La mode règle tout, même le *mode* de gouvernement. Boiste.)

— Gramm. Nom des différentes inflexions que prend le verbe pour énoncer la coexistence du sujet avec l'attribut. Il y a cinq modes en français. || *Mode indicatif* ou mieux *affirmatif*. Celui où la coexistence du sujet avec l'attribut est affirmée d'une manière positive. *Je sais, je fus, je serai* etc., appartiennent au mode indicatif. || *Mode conditionnel*. Celui qui exprime l'idée d'affirmation, d'existence, d'action soumise à une condition. *Je mangerais si j'avais faim*. || *Mode impératif*. Celui où la coexistence de l'attribut est présentée sous la forme du commandement. *Travaille, travaillons, travaillez*. || *Mode subjonctif*. Celui qui est toujours placé sous la dépendance d'un autre verbe. *Je veux que vous le fassiez*. || *Mode infinitif*. Celui qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps, à cause de cette étendue illimitée. *Je veux aller, elle voulait aller*, etc. || Quelques grammairiens y ajoutent un sixième mode, le *mode participe*, celui qui tient de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. On l'a nommé *participe* pour exprimer cette participation de deux espèces de mots. *Allant, allé, aimant, aimé, battant, battu*, etc. || *Modes obliques* ou *indirects*. Nom donné autrefois à tous les modes des verbes autres que l'indicatif. || *Modes personnels*. Modes qui ont des personnes. || *Modes impersonnels*. L'infinitif et le participe.

— Jurispr. Clause qui modifie l'effet d'un acte d'après un événement incertain, mais dépendant de la volonté de celui qui doit profiter de la disposition modale.

— Log. Modification d'une proposition, et ce qui la rend modale. || *Modes des arguments*. Les différentes manières de disposer les propositions d'un syllogisme, par rapport à la quantité et à la qualité.

— Musiq. Caractère affecté au ton. Mode ionien. Mode dorien. Mode phrygien. Mode éolien. Mode lydien. Le Pentateuque se chantait à Jérusalem sur un *mode* plein et doux. (Chateaubriand.)

— Fig.

La nuit a mis le bonheur d'un magique tableau,
Et d'un mode charmant a varié, sa Pharmonie.
(Millevoye.)

|| Loi qui détermine la position des deux demi-tons dans la gamme, par rapport à la tonique. || *Mode majeur*. Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont majeures. Le ton d'*ut*, mode majeur. || *Mode mineur*. Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineures. Le ton de *la*, mode mineur. || Dans le plain-chant, *Mode authentique*. Celui où la quinte de la tonique est au grave, et la quarte à l'aigu. || *Mode plagal*. Celui où la quinte est à l'aigu, et la quarte au grave. || Dans le moyen âge, le *mode* était la loi de subdivision de certaines notes. || Dans le *mode majeur parfait*, la maxime vaut trois longues. || Dans le *mode majeur imparfait*, la maxime n'en valait que deux. || Dans le *mode mineur*, on pratiquait, d'une manière analogue, la division de la longue en brèves.

— Philos. Manière d'être. Les modes n'ont rien de réel et de séparé des corps; ce sont des accidents de la matière qui font la diversité des êtres corporels, et qui en constituent la différente matière. Une des principales causes de nos erreurs est de confondre les modes avec les substances et les substances avec les modes. Les divers arrangements des parties d'un corps en sont les *modes* (Acad.) Comment une substance quelconque permet-elle? Tout *mode* se détruit, l'être reste. (Volt.)

— Syn. comp. **MODE, TON**. Le *mode* diffère du *ton* en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du système qui doit servir de base au chant, et le *mode* détermine la tierce et modifie toute l'échelle sur ce *ton* fondamental.

***MODE**, s. f. (ét. lat., *modus*, manière, façon. Usage passager qui dépend du goût et du caprice. Nouvelle mode. Vieille mode. Ancienne mode. Mode ridicule, extravagante. C'est la mode. C'est la dernière mode. Ce n'est plus la mode. La mode en est passée. Inventer des modes. Se mettre à la mode. Suivre la mode, les modes. Un habit, une étoffe à la mode. C'est un mot qui est fort à la mode. Une opinion de mode. Un système à la mode. Être esclave de la mode. Les caprices, les bizarreries, l'empire de la mode. L'assujettissement aux modes. Pêcher contre la mode. Cela était autrefois à la mode. Revenir aux vieilles modes. Ne porter que des habits faits à l'ancienne mode. La plus grande preuve de l'attachement d'une femme est le sacrifice de la *mode*. Boiste.) Les pêches mêmes des grands deviennent les *modes* des peuples. Fléchier.) Une femme surtout doit tribut à la *mode*. Boileau.) On ne peut plus souffrir ses vertus hors de *mode*. Id.) Le duel est le triomphe de la *mode*, et l'endroit où elle a exercé sa tyrannie avec le plus d'éclat. La Bruyère.) Il y a autant de faiblesse à fuir la *mode* qu'à l'affecter. Id.) On se ferme contre telle ou telle *mode*, qui cependant, toute bizarre qu'elle est, pare et embellit pendant qu'elle dure. Id.) Ces mêmes *modes* que les hommes suivent si volontiers pour leurs personnes, ils affectent de les négliger dans leurs portraits. Id.) Une *mode* a détruit à peine une autre *mode* qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit, et qui ne sera pas la dernière. Id.) C'est de vous que passent jusque dans le peuple les *modes* immodestes, la vanité des parures. Mass.) Un sage suit la *mode* et tout bas il s'en moque. (Destouches.) Les dames et les petits-maîtres ont toujours suivi la *mode* et même encheri sur elle. Volt.) Pourquoi la raison ne viendrait-elle pas à la *mode*? Duclos.) Telle est la magie de la *mode* que la dernière nous paraît toujours la plus jolie. S. Dubay.) Tout a été de *mode* dans le monde, excepté la vertu. Id.) Un sot mis à la *mode* est toujours fort bien vu. Colnet.) Le suicide devient une *mode* à Rome, comme il l'est encore au Japon. P. de St-Victor.)

En ce lieu, ...
Le mérite et l'esprit ne sont plus à la *mode*. (Boil.)

— Fam. *Cet homme, cette femme est fort à la mode*. Cet homme est fort recherché, cette femme est beaucoup fêtée. Il a été à la *mode* pour l'éloquence de la chaire ou pour les vers, qui n'y est plus. La Bruy.) Un homme à la *mode* dure peu, car les *modes* passent. Id.) Cela met subitement à la *mode*. Id.)

— *Mettre à la mode*. Propager le goût d'une chose, d'un usage. Le peintre que j'employais est un homme que j'ai mis à la *mode*. (Mme de Genlis.)

— *A la vieille mode, à l'ancienne mode*. A la manière du temps passé. Vous nous parlerez longtemps du malheur de M. de Pomponne, avant que nous vous trouvions à la vieille *mode*. (Mme de Sévigné.)

— *A la mode d'Italie, d'Espagne*, etc. Suivant les usages d'Italie, d'Espagne, etc.

— *Oncle, tante à la mode de Bretagne*. Cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère.

Neveu, nièce à la mode de Bretagne Fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

— Par extens. *Visages à la mode*. Se dit des gens qui changent de manières dès qu'ils voient changer la fortune. || *Amis à la mode*. Ceux qui aiment les gens tant que ceux-ci sont heureux. || *Savants à la mode*. Ceux qui parlent de tout avec aisance, sans rien savoir.

— *De mode*. Conforme au goût du moment.

— *Passer de mode*. N'être plus en usage, n'être plus au goût du jour. Il faisait représenter des tragédies où on pleurait, et des comédies où on riait, ce qui était passé de *mode* depuis longtemps. (Volt.)

— Manière, façon d'agir ou de penser.

Vous avez, Dieu me sauve, un esprit à ma *mode*;
Vous trouvez comme moi la grandeur incommode
(Corneille.)

— Manière, fantaisie. Vivre à sa mode. Faire à sa mode. Se faire une philosophie à sa mode. Cette armée, toute indépendante, se forme elle-même à sa *mode* le parlement. Bossuet.) Un dieu qu'on fait à sa *mode*, aussi patient que nos passions, n'incommode pas. Id.) Vous êtes né comme les enfants des rois, qui veulent que tout se fasse à leur *mode*. Fénelon.) La vertu est si nécessaire à nos mœurs, que, quand on a une fois abandonné la véritable, on s'en fait une à sa *mode*, et l'on y tient plus fortement, peut-être parce qu'elle est de notre choix. J.-J. Rouss.) Lorsque l'obstination et l'habitude exercent leur empire sur le désir d'estime dans les choses futiles, elles créent ce que l'on appelle la *mode*. J. Simon.) Un éclectisme superficiel, comme celui qu'aiment les gens du monde soucieux de bien faire, était à la *mode*. (E. Renan.)

J'approuve cependant que chacun ait ses dieux,
Qu'il les serve à sa *mode* et sans peur de la peine.
(Corneille.)

Ronsard qui le suivit, par une autre méthode,
Reglant tout, brouillant tout, fit un art à sa *mode*.
(Boileau.)

— *De mode que*. S'est dit pour De manière que.

— Loc. prov. *Chaque pays a sa mode*. Chaque pays a ses usages. || *Chacun vit à sa mode*. Chacun agit comme il lui plaît. || *Chacun à sa mode et les ânes à l'antique corde*.

— Art culin. *Bœuf à la mode*. Pièce de bœuf piquée de gros lard et cuite dans son jus. || *Tripes à la mode de Caen*. Manière d'accommoder les tripes particulière à la ville de Caen.

— **MODES**, s. f. pl. Les ajustements, les parures à la mode, tout ce qui sert à l'habillement des dames, tels que chapeaux, bonnets, robes de coupe nouvelle, etc. Marchande de modes. Magasin de modes. Vendre des modes. Cette femme a du goût, elle fait bien les *modes*. Acad.) Passer sa jeunesse à examiner des *modes* et des ajustements. Fléchier.) Il y a des hommes qui sont marchands de *modes*, de linge, de gaze, de mousseline, de fleurs artificielles. B. de St-P.)

— Art de les faire. Être habile dans les modes. Avoir du goût pour les modes.

— Estampes qui représentent les changements de modes.

— Loc. prov. *Les fous inventent les modes et les sages les suivent*.

— Techn. Nom donné, dans la fabrication du point d'Alençon, aux jours ménagés dans la dentelle. || Autrefois, Sorte de serge.

— Syn. coup. **MODE, VOGUE**. La *mode* est un usage passager introduit dans la société par le goût, la fantaisie, le caprice. La *vogue* est un concours vers quelque marchandise ou vers quelque personne, excité par la réputation, le crédit, l'estime, l'opinion.

MODECCA, s. f. Bot. Genre de passiflorées, établi pour des plantes herbacées ou frutescentes à fleurs vertes disposées en grappes et indigènes de l'Afrique tropicale et de l'Asie.

MODEKIN s. m. Métrol. anc. Un des noms du muid.

*** MODELAGE**, s. m. Sculpt. Opération de celui qui modèle.

— Action de modeler.

*** MODÈLE**, s. m. (ét. lat., *modulus*, mesure). Exemplaire, patron. Un modèle d'écriture. Un modèle de broderie. Servir de modèle. Se conformer au modèle. Faire, donner un modèle. Suivre, imiter un modèle. Travailler sur un modèle, d'après un modèle. Cette église a été bâtie sur le modèle du Panthéon.

— Dans plusieurs arts et aussi en technologie, Représentation en petit d'un objet qu'on veut exécuter en grand, ou d'un objet, d'un monument existant dont on veut donner une idée. Modèle de plâtre, de stuc, de bois. Modèle de terre, de cire. Modèle d'une machine. Modèle de vaisseau, de canon. Modèle d'une statue, d'un groupe. Les modèles d'architecture s'exécutent en plâtre ou en stuc pour les parties de pierre ou de marbre, et en bois pour les parties de charpente; s'il s'agit de ruines antiques, on emploie avec succès le liège. Le *modèle* de l'architecture est trompeur, parce que le bâtiment, regardé ensuite à une plus grande distance, fait un effet tout différent. (Voltaire.)

— En général, Tout ce qui imite, soit l'ensemble, soit quelques parties isolées, mais dans des proportions plus petites, d'une machine ou d'un objet quelconque. Les galeries du Conservatoire des arts et métiers, celles du Musée de l'artillerie, de la marine, etc., sont garnies de modèles.

— On appelle également *modèles*, bien qu'elles soient de grandeur naturelle, les pièces en bois ou en métal qu'on établit pour être fondues en fer ou en cuivre, et dont se compose une machine.

— Fig. Se dit en parlant des ouvrages de l'esprit, des personnes ou des choses que l'on imite ou que l'on doit imiter. Homère et Virgile sont de beaux modèles. Se former, se régler sur un modèle. Avoir un modèle devant les yeux. Cela vous servira de modèle. La vie de cet homme est un modèle de vertu. Regarder quelqu'un comme un modèle de patience. Beau modèle qu'on se propose de suivre. Se proposer un modèle. Prendre quelqu'un pour modèle. Sa conduite est le modèle de la mienne. Prendre, choisir, imiter un mauvais modèle. Être le modèle des rois. Votre règne aux neveux doit servir de *modèle*. Rac.) La reine, pleine de foi, ne se propose pas un moindre *modèle* que Marie. Boss.) Vous avez prétendu que je consacrasse la mémoire de ses vertus, et que je vous proposasse comme en un tableau le *modèle* de sa vie. Id.) On gardait ses lettres comme le vrai *modèle* des pensées raisonnables et de la pureté de notre langue. Flech.) Les *modèles* les plus éclatants ne sont pas toujours les plus utiles; ils éteignent l'ambition de surpasser, la seule qui puisse inspirer de l'enthousiasme. (Mme de Genlis.) On quittait les *modèles* grecs, dont on ne comprenait plus la simplicité, pour les prodigalités orientales, dont on pouvait imiter l'étalage. H. Taine.)

Étudiez la cour et connaissez la ville:
L'une et l'autre est toujours en *modèles* fertile. (Boil.)

Que m'importe, après tout, que Néron plus fidèle
D'une longue vertu laisse un jour le *modèle*? (Racine.)

— *C'est un modèle*. C'est une personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités.

— Anat. *Modèle anatomique*. Figure représentant un homme, un animal ou un organe de grandeur naturelle formé d'os véritables, qui en constituent le squelette; de muscles faits avec du carton, qui, après avoir été ramollis et modelé d'après nature, est recouvert de brins de chanvre fin, destinés à imiter les fibres musculaires et peints ensuite de couleurs naturelles; de fils et de cordes à boyau, enduits d'un vernis colore, et qui simulent les artères, les veines, les nerfs; de poils véritables pour les parties qui doivent en être pourvues. On peut en détacher toutes les parties et les étudier séparément, sans altérer leurs formes naturelles; il peut servir aux démonstrations dans les temps ou la chaleur est un obstacle aux dissections.

— Art milit. *Modèle d'arme*. Arme faite suivant un type adopté par le ministère de la guerre. Fusil, canon nouveau modèle. Modèle de telle année.

— B.-arts. Personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, modèlent, sculptent, etc. Figure dessinée, peinte d'après le modèle. Faire le métier de modèle. Lorsque l'élève sait dessiner facilement d'après l'estampe et la bosse, je le tiens pendant deux ans devant le *modèle* académique de l'homme et de la femme. (Diderot.) Nous sortîmes là-dessus, et le *modèle* serra la main de l'artiste avec une admiration sincère. (E. About.) || *Modèle vivant*. Homme ou femme qui sert de modèle. || *Modèle mort*. Objet inanimé servant au même usage.

— *Poser le modèle*. Mettre le modèle dans l'attitude qu'on veut représenter. Oui, vraiment, c'est un art, et un grand art que de poser le *modèle*. (Didier.)

— *Être fait comme un modèle*. Être très bien fait, avoir toutes les parties du corps dans des proportions régulières et élégantes. || On dit dans le même sens: *Être digne de servir de modèle*.

Au ciseau de Scopas, même au pinceau d'Apelle,
La beauté que je chante eut servi de *modèle*.
(Delille.)

— Par extens. Tout objet d'imitation que les artistes se proposent. La nature est le modèle des arts. On admire, on loue même les grands *modèles*, mais on ne les suit pas. Dans le moral, il n'y a que Dieu qui doive servir de *modèle*, et dans les arts, que la nature. Diderot.

— Représentation en terre ou en cire d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter en marbre ou en quelque autre matière.

— Fond. Couche de ciment et de terre de la forme et de l'épaisseur de la cloche qu'on veut fondre. || Nom qu'on donnait aux lames de cuivre qui servaient à faire dans la terre les empreintes pour recevoir les métaux fondus.

— Hippiatr. *Cheval bon modèle*. Cheval dont la conformation se rapproche d'un type.

— Industr. Nom donné à certains objets dont l'invention, la forme, appartiennent en propre à une maison de commerce, à un fabricant. Cette coupe est un modèle de la maison Tahan.

— Mar. Copie en petit des formes d'un navire, de son gréement, de sa mâture et de son installation. Il y a dans les grands ports une salle dite *salle des modèles*, où sont conservés les modèles des bâtiments de guerre qui y ont été faits.

— Parch. Planchette de bois dont le parcheminier se sert pour équarrir le parchemin et qui est de même grandeur que les feuilles qu'on veut avoir.

— Techn. Grande glace doucie, sur laquelle on assemble plusieurs glaces, pour qu'elles présentent une surface unie, et qu'on scelle ensuite pour les polir toutes à la fois. || *Modèle de fabrique*. Sorte de table qui sert à couper les pains de savon.

— Teintur. Nom donné aux écheveaux de soie et de laine cramoisie sur lesquels les teinturiers doivent faire les épreuves des teintures.

— Adjectiv. Faisons donc un gouvernement *modèle* qui ne ressemble à aucun de ceux qui l'ont précédé, un gouvernement qui soit bien aux Français et rien qu'à eux seuls! Gambetta.) M. de Beaulieu était aimé et respecté comme s'il eût été un époux et un père *modèle*. (G. Ohnet.)

— Syn. comp. **MODÈLE, TYPE**. Le *type* porte l'empreinte de l'objet dont la figure se multiplie exactement par l'impression; le *modèle* offre l'objet à imiter par l'art, d'après des règles qui peuvent être bien ou mal suivies.

MODELÉ, EE, part. pass. du v. Modeler. S'empl. adjectiv. Figure bien modelée.

— Fig. L'île déroulait devant nous ses paysages gras ou *modelés* dans les ondes. (Chateaubriand.)

— *Modelé par*. Le globe fut modelé par l'Océan.

— *Modelé sur*.

Aussi n'ira-t-il pas se chercher en autrui:
Le rôle qu'il accepte est *modelé* sur lui. (Piron.)

— **MODELÉ**, s. m. B.-arts. Représentation, imitation des formes. Beau modelé. Un *modelé* savant. (Acad.) Il semble que l'artiste n'ait eu en vue que d'obtenir ainsi une espèce de *modelé*

de convention. (Mérimée.) Le mauvais goût des compositions rivalisait avec la trivialité des figures et la mollesse du *modelé*. (E. About.)

— Dans une statue, L'œuvre elle-même.

— Dans un tableau, Ce qui imite l'œuvre du modeleur. Le beau modelé dépend du dessin et de la couleur; il consiste à rendre, au moyen des lignes et des ombres, les parties saillantes, rondes ou plates d'un corps solide.

— Par extens. Le soulèvement des Andes est le dernier qui ait contribué à donner à la surface terrestre son *modelé* actuel. (Grandeau.)

* **MODELER** v. a. 1re conj. (rad. *modele*). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je modèle, tu modeles, il modele, ils modelent. Je modelerai*, etc. *Je modelerais*, etc. Sculpt. Former avec de la terre molle ou de la cire le modèle, la représentation d'un ouvrage qu'on veut exécuter en marbre ou en quelque autre matière. L'art de modeler est la partie principale et essentielle de la statuaire. Modeler une statue. Modeler un groupe en terre, en cire.

— Tirer en creux, faire des moules sur les plus beaux ouvrages de l'antiquité. En ce sens, on dit plutôt *mouler*.

— Faire en petit la représentation d'un grand ouvrage.

— Par extens. Donner la forme extérieure. C'est l'Océan qui a modelé le globe.

— Fig. Régler, conformer. Modeler sa conduite sur celle des autres. On y voit un marquis ridicule, avantageux et poltron, sur lequel Regnard paraît avoir *modelé* celui du Joueur. (La Harpe.) L'auteur est obligé de *modeler* son terme sur le caractère ou le maintien connu du personnage qu'il doit représenter. (Palma.)

— Absol. Bien modeler. Mal modeler. Modeler parfaitement. Apprendre à modeler. Suivre modeler. Ce sculpteur a passé toute la nuit à *modeler*. (Acad.)

— Peint. Rendre exactement, par le moyen du clair obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire.

— SE MODELER. v. pron. Se régler, prendre pour modèle. On doit se modeler sur les gens le bien. Il est absurde de vouloir qu'un siècle de lumière se *modele* sur des siècles d'ignorance. (Boiste.) Les hommes ordinaires se *modelent* les uns sur les autres; l'homme fort se *modele* sur les grands hommes. (Id.) En France, toutes les classes se *modelent* sur la première. (Linguet.) Les jeunes animaux se *modelent* sur les vieux. (Buff.) La matière qui sert à son accroissement se *modèle* et s'assimile au total. (Id.)

* **MODELEUR** s. m. (rad. *modeler*). B.-arts. Celui qui fait en terre grasse le modèle d'une statue, d'un bas-relief, que l'on doit exécuter en marbre. J'ai vu peindre Latour..., il ne fait aucune de ces contorsions du *modeleur* enthousiaste. (Diderot.)

— Nom donné, par analogie, dans les arts mécaniques, à ceux qui font des modèles de machines.

— Adjectiv. *Menuisier modeleur*. Menuisier qui fait dans les meubles la partie qui tient de la sculpture.

MODELLISTE, s. m. Celui qui fait des modèles.

MODÉNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. V. MODENOIS.

* **MODÉNATURE**, s. f. et ital., *modanatura*, même signific. Archit. Proportion et saillie des moulures d'une corniche. La *modenature* détermine le caractère des divers ordres d'architecture. (Acad.) La *modenature* corinthienne est élégante. (Id.)

MODÈNE, *Mutina*. Géogr. Ch.-l. de la prov. de ce nom, Italie, et ancienne capitale du duché de Modène, à 104 kil. N. O. de Florence, près du Panaro et de la Secchia. Archevêché; cathédrale du XIe siècle, remarquable par sa tour élevée. Soieries, toiles, cuirs, draps, instruments d'optique. Université. Patrie de Sigonius, Muratori, Fallope, Tassoni et Vignole. Elle fut le chef-lieu du département du Panaro; 58,000 hab. — La province de *Modène* a 2,502 kil. carrés et 279,000 h.

—MODÈNE (Duché de). Ancien Etat de l'Italie du Nord, au S. du royaume lombard-vénitien. Le territoire de Modène érigé en duché, 1453, par Frédéric III, constitua, à partir de 1597, le domaine principal de la maison d'Este. Il forme aujourd'hui les trois provinces de Modène, Reggio et Massa.

MODÉNOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Modène ou du Modénois.

— adj. Qui appartient à cette ville, à ces pays ou à leurs habitants.

— *Le Modenois*, s. m. Le duché de Modène.

MODÈQUE, s. f. Bot. Genre de plantes sarmenteuses des Indes.

MODER, Géogr. Affluent de gauche du Rhin, passe à Haguenau et à Bischwiller, et reçoit la Zorn. Cours de 72 kil.

MODÉRANTISER, v. a. 1re conj. (radic. *moderantisme*). Polit. Rendre modéré. Moderantiser un journal.

— SE MODERANTISER, v. pron. Pendant la Révolution, on s'est servi de ce mot pour caractériser la conduite politique des hommes qui montraient des tendances au moderantisme.

MODÉRANTISME, s. m. (radic. *modéré*). Polit. Opinion de ceux qu'on appelle modérés. Ce mot s'applique surtout au parti des modérés, pendant la révolution française. L'exagération factice et de commande fit un crime du *moderantisme*. (Boiste.) On accusait de *modérantisme* les citoyens paisibles, tranquilles, modérés, qui n'applaudissaient pas à l'exaltation, à la fureur, à la rage des démagogues et des anarchistes. (Sall.) *Modérantisme!* ce mot doit occuper une place dans le dictionnaire de la langue française, comme monument historique. Le souvenir des injustices, des vexations, des forfaits dont ce mot donna le signal, fera mieux sentir le prix de la modération. (Mercier.)

MODÉRANTISTE, s. 2 g. Polit. Modéré, partisan du moderantisme. Dénoncé comme *modérantiste*, on était incarcéré, jugé, condamné et mis à mort, tout aussi bien que les aristocrates, les suspects, les royalistes et les prétendus conspirateurs des prisons. (Sall.)

* **MODÉRATEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle. Il y avait à Lacédémone des *modérateurs* de la jeunesse. (Acad.) Etant, comme vous êtes, *modérateur* des mœurs et de la police... (Balz.)

— S'emploie surtout dans le style soutenu. Le souverain modérateur. Dieu est le *modérateur* de l'univers. (Acad.) Jupiter, des humains *modérateur* suprême. (Aignan.)

— Se dit aussi en parlant des choses.

La terre enfin, cette tendre nourrice,
Dettous nos biens sage *moderatrice*. (J.-J. Rousseau.)

— Celui qui cherche à tempérer des opinions exaltées, à rapprocher des sentiments extrêmes. Être le modérateur, se faire le modérateur de son parti. Prétendre au rôle de modérateur. Il était l'arbitre des petites querelles, le *modérateur* des passions rivales et des emportements féminins. (Aug. Thierry.)

— Hist. Titre que prenait le président de certaines assemblées de réformés en France et en Suisse. Le *modérateur* avertit la compagnie que ce jésuite avait répandu à Genève plusieurs écrits scandaleux. (Volt.)

— MODERATEUR. s. m. Mécan. Instrument dont on se sert pour ralentir et régulariser le mouvement des machines. || Appareil destiné à régler l'émission de la vapeur dans le cylindre d'une machine. On l'appelle aussi *régulateur*. || Tuyau pratiqué près de la tétière d'un soufflet, pour modérer la force du vent.

— Techn. *Lampe à modérateur*. Lampe dans laquelle l'huile monte dans la mèche au moyen d'un piston, d'une manière régulière.

— Adjectiv. L'esprit modérateur du monde. Pour Socrate, la tempérance est *modératrice*, nous a versant de volupté. Montaigne. *Modérateur* de tous les mouvements de son âme, le sage n'admet d'autre aversion que celle du vice et du crime. (S. Dubay.)

— Polit. *Pouvoir modérateur*. Quatrième pouvoir que dom Pedro a reconnu dans la constitution du Brésil, et qu'il a attribué en partie au monarque et en partie au sénat. Le pouvoir modérateur s'exerce par la convocation, la dissolution ou la prorogation des chambres, etc.

— L'Académie, qui ne donne *modérateur, trice*, que comme substantif, cite entre autres exemple: L'esprit *modérateur* du monde, dans lequel modérateur est employé adjectivement.

* **MODÉRATION**, s. f. pr. *mo-dé-ra-cion*; rad. *modérer*. Vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses. Grande modération. Modération d'esprit. Esprit de modération. Se conduire avec beaucoup de modération, avec peu de modération. Apporter toute la modération possible dans une affaire. User de modération. Garder de la modération dans la bonne fortune. Mettre de la modération dans ses désirs. Être un grand exemple de modération. User des meilleures choses avec modération. Sortir des bornes de la modération. Les choses spirituelles sont conduites avec une pareille *modération*. (Saint-Evremond.) N'est-ce pas un bienfait de Dieu de l'avoir arrachée à sa propre gloire, avant que cette gloire, par son excès, eût mis en hasard sa *modération*? (Boss.) Notre ministre a fait voir à toute la France que sa *modération* durant quarante ans était le fruit d'une sagesse consommée. (Id.) Les dieux lui avaient donné en partage la valeur dans les combats, la prudence dans les conseils, la *modération* dans les prospérités, et la constance dans la mauvaise fortune. (Fén.) Nous voyons même les enfants des souverains s'éloigner des plaisirs et de la magnificence de leurs cours, venir ici se former sur la sagesse et la *modération*, ou sur l'orgueil et les excès du prince. (Mass.) Qu'il s'offre à ce vertueux du siècle une occasion de décrédiler un ennemi, ou de supplanter un concurrent, pourvu qu'il conserve la réputation et la gloire de la *modération*, il sera peu touché d'en avoir le mérite. (Id.) La *modération* du prince qui craint Dieu sera le plus sûr rempart de son empire. (Id.) L'esprit de *modération*, que les enthousiastes, les fanatiques et les ambitieux regardent comme une faiblesse, est le véritable courage, car il résiste seul aux partis opposés. (B. de St-P.) Pris avec *modération* par les hommes, le vin peut entrer parmi leurs aliments comme une boisson bienfaisante et cordiale. (Id.)

Tout vouloir est d'un fou, l'excès est son partage.
La *modération* est le trésor du sage. (Voltaire.)
La maxime qui dit: Rien de trop est bien juste,
Et prouve que le sage, en toute occasion,
Doit l'être avec mesure et *modération*. (Destouches.)

— Au pluriel.

Et vous nous faites voir
Des *modérations* qu'on ne peut concevoir. (Molière.)

— Action de modérer. La *modération* des désirs est toute relative et dont se proportionner à la condition de chacun. P. Janet.)

— Adoucissement, mitigation. La modération d'une peine, d'une amende. Il a apporté une *modération* à cette permission générale. (Pascal.)

Diminution ou adoucissement de la rigueur d'une règle. Beaucoup de mes pièces en manqueront, si l'on ne veut point admettre cette *modération*. P. Corn.)

Diminution d'un prix ou d'une taxe. La modération d'une contribution. Ne faire aucune modération. N'accorder aucune modération. Bulle de modération.

Syn. comp. MODÉRATION, ADOUCISSEMENT, DIMINUTION. *Modération* est le terme générique; *adoucissement* et *diminution* sont des espèces. L'*adoucissement* a rapport aux choses morales; la *diminution*, aux objets matériels. Les juges supérieurs peuvent modérer la peine à laquelle le juge inférieur a condamné; c'est un *adoucissement*. Ils peuvent aussi, en certains cas, modérer une amende, c'est une *diminution*.

MODERATO, s. m. pron. *mo-dé-ra-to*; ét. ital., *moderato*, modéré. Mus. Mouvement intermédiaire entre le lento et le presto.

— Adjectiv. *Allegro moderato*. Mouvement un peu moins vif que l'allegro.

MODÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Modérer. S'emploi adjectiv. Qui est éloigné de toute sorte d'excès. Une chaleur modérée. Un feu modéré. Un pouls modéré. Un exercice modéré. Cole modérée. Ambition modérée. Adorez donc, ô grand roi, celui qui vous donne la victoire, malgré la fierté qu'elle inspire, des sentiments si *modérés*. Bossuet. Elle savait donner de la retenue aux langues les moins *modérées*. (Id.) Le désir de voir vos services récompensés, s'il est *modéré*, n'a rien dont la morale chrétienne puisse être blessée. Mass.) Le froid a la Nouvelle-Zemble est très *modéré*. Buff.) Ils vivent donc en paix, parce que leurs appétits sont simples et *modérés*, et qu'ils ont assez pour ne se rien envier. (Id.) Pour nous, nous avons consenti à capituler entre vos mains, pourvu que vous donniez à la France un gouvernement *modéré*. Gambetta.)

— Qui est sage, qui est retenu, qui n'est point emporté. Un esprit modéré. Une passion modérée. Être bien modéré pour son âge. Mais son esprit *modéré* ne se perd pas dans ces vastes pensées. Boss.) Celui qui est patient et *modéré* est quelquefois plus estimable que celui qui prend des villes. Fléchier.) On lui donna pour collègue L. Quintius Capitolinus, d'un caractère aussi doux et *modéré* que l'autre était emporté et violent. Rollin.) Ce prince prodigieux était extrêmement *modéré*. Montesq.)

— Partisan de la modération.

Si tout les factions, c'est être *modéré*,
De cette injure alors je me dirai *moderé*. (Lava.)

— *Modéré par*.

Entre ces deux excès, *modérés par* la glace,
Sous un plus heureux ciel, de climats *tempérés*,
Où Zéphyre admet les rigueurs de l'hiver,
Où par des eaux, du ciel la chaleur *modérée*
Et le soleil tantôt d'une zone depuis l'autre
Tour à tour les traits et lance les beaux jours. (Roucher.)

— Mécan. *Pouls modéré*. Pouls qui n'est ni fort ni faible, ni dur ni mou, ni accéléré ni ralenti.

— Mus. Se dit d'un mouvement moyen entre le lent et le gai.

MODÉRÉ, ÉE. s. Celui, celle qui professe des opinions modérées. Les modérés de France, d'Espagne. Des factieux rangent les *modérés* au nombre de leurs ennemis. Boiste.) Il y a de faux *modérés*, de faux équitables, qui voudraient qu'on épargnât les hérésiarques. Boss.)

— Hist. Nom donné, sous la Convention, aux fanbonistes. On les appelait aussi *indulgents*.) *Modéré* ou *politique*. S'est dit, sous le Directoire, du parti opposé aux républicains exaltés, qu'on appelait *patriotes*.

— MODÉRÉE, s. f. Anc. métrol. Nom d'une mesure de terre comptenant tout l'espace qu'on peut ensemencer avec un muid de grain.

* **MODÉRÉMENT**, adv. rad. *modéré*. Sans excès, avec modération. Se comporter modérément. User modérément de quelque chose. Boire, manger modérément. Être imposé modérément. Contenu d'établir son droit, il use *modérément* de la victoire. Boss. Le corset sans baleine et *modérément* serré est utile à la femme adulte; il la soutient, il lui donne des formes plus avantageuses. (Heuriel.)

— Sans emportement. Parlez-lui modérément. Son fils ne pourra point se tenir *modérément* ny patiemment. (Amyot.)

— Par iron. Très peu. Cet ouvrier ne se rendra pas malade; il pioche modérément.

* **MODÉRER** v. a. 1re conj. (rt. lat., *moderari*, diminuer. On change l'e aigu en è grave dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet, excepté au futur et au conditionnel. *Je modère, tu moderes, il modere, nous modérons, ils modèrent*, etc. *Je modérerai*, etc. *Je modérerais*, etc. Diminuer. Modérer le feu d'un fourneau. Modérer la course d'un cheval. Modérer ses pas, sa marche. Modérer une contribution. Modérer sa dépense.

— Adoucir, tempérer. Modérer l'action d'une machine.

— Rendre moins violent. Modérer ses coups.

— Rendre modéré. Eclairer les hommes, c'est les *modérer*. (Boiste.)

— Mettre des bornes à quelque chose. Modérer sa colère, ses passions, ses désirs, son ambition, son ardeur. Modérer le zèle de quelqu'un. Modérer la rigueur, la sévérité d'une loi. Modérer sa douleur. *Modérez* des bontés dont l'excès m'embarrasse. Racine. *Modérez* donc, seigneur, cette fureur extrême. Id. *Modérez* ces bouillons de la mélancolie. Boileau. Laissons aux infidèles ces longues et sensibles douleurs que la religion ne *modère* pas. Fléch. Qu'est-ce qu'un souverain, si la crainte de Dieu ne le conduit et ne le *modère*? Mass. Tout le peuple, entraîné par l'exemple des chefs des tribus, vint en foule offrir ses dons pour la construction de l'arche; il fallut que Moïse *modérât* l'excès de leurs largesses. Id. Mon peuple m'aurait abandonné, si j'avais voulu seulement *modérer* leurs abominables atrocités. Volt. Pour *modérer* ses désirs, il suffit de voir les objets tels qu'ils sont. Dumarsais.)

— SE MODÉRER, v. pron. Se diminuer, s'adoucir. Le temps s'est modéré. Le froid, le chaud commence à se modérer.

— Être, pouvoir être modéré. Le feu se modère par degrés.

— Fig. Se posséder, se contenir. Peu de gens savent se modérer dans la bonne fortune. Savoir se modérer dans les occasions les plus délicates. Se modérer un peu. Se modérer dans les prospérités. Ce zèle est trop ardent, souffrez qu'il se *modère*. Corn.)

— Se contenir mutuellement. Les hommes se modèrent mutuellement par une crainte réciproque.

— Syn. comp. MODÉRER, ADOUCIR. *Adoucir*, c'est rendre la qualité moins désagréable; *modérer*, c'est la corriger, en supprimer l'excès.

* **MODERNE**, adj. 2 g. et. bas lat., *modernus*, fait de *modo*, nouvellement. Nouveau, récent. Les auteurs modernes. Les philosophes modernes. Les peintres modernes. Les ouvrages modernes. Cela est moderne. C'est une invention moderne. Comparons ce qu'ont produit les temps anciens avec ce que produisent les temps *modernes*, et parlons de perfectibilité. Ch. Nod.)

— *Architecture moderne*. Chacun des genres d'architecture qui ont été en usage dans l'Europe depuis le commencement du moyen âge même l'architecture gothique. || Manière de bâtir à l'italienne, dans le goût de l'antique.

— *Batiment, édifice moderne*. Bâtiment, édifice fait suivant la manière de bâtir la plus récente.

— *Sculpture moderne*. Se dit par opposition à sculpture antique.

— *Restauration moderne*. Restauration d'un monument de l'antiquité faite par un artiste moderne.

— *Astronomie moderne*. Celle qui a commencé à Copernic.

— *Chimie moderne*. Celle qui a été créée par Lavoisier, développée et étendue par Fourcroy, etc.

— *Géométrie moderne*. Géométrie des infiniment petits.

— *Histoire moderne*. Celle qui se rapporte à la période qui a suivi le moyen âge, c'est-à-dire qui s'étend depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Quand on veut distinguer l'histoire moderne de l'histoire contemporaine, la première s'arrête à la Révolution française.

— *Médailles modernes*. Celles qui ont été frappées depuis la Renaissance.

— *Physique moderne*. Nom donné d'abord à celle de Descartes, ensuite à celle de Newton.

— Joint à un nom de chose ou de personne de l'antiquité, il exprime une imitation, un renouvellement des qualités de cette personne ou de cette chose. L'église de la Madeleine est le Parthenon moderne. La religieuse est la vestale moderne.

Pendant tous ces discours, le Caveau *moderne*
Parlait éloquemment et ne se lassait point. (Florian.)

— B.-arts. Se dit particulièrement des tableaux exécutés depuis peu d'années, par opposition à ceux des peintres des deux premiers siècles qui ont suivi la Renaissance. || *Ecole moderne*. Se dit encore plus spécialement des peintres de l'époque actuelle. L'école de David diffère de l'école moderne. || Se dit également des sculpteurs, des graveurs, des architectes.

— Eaux et fer. Se dit des baliveaux qui ont depuis quarante jusqu'à soixante et quatre-vingts ans. Après ce temps, ce sont des arbres de haute futaie.

— Géol. Se dit d'un ordre de terrains comprenant ceux qui sont caractérisés par la présence des monuments de l'industrie humaine.

— *A la moderne*, loc. adv. Suivant la manière la plus récente. Bâtir à la moderne. Bâtiment à la moderne.

— MODERNE. s. m. Auteur, savant, artiste qui a paru depuis la Renaissance. Les anciens et les *modernes* sont d'accord sur ce point. (Acad.) On se nourrit des anciens et des habiles *modernes*, on les presse, on en tire le plus qu'on peut, on en refait ses ouvrages. (La Bruyère.)

— *Querelle des anciens et des modernes*. Longue discussion qui occupa la fin du XVIIe siècle, au sujet de la prééminence à accorder aux anciens sur les modernes, ou aux modernes sur les anciens, en littérature.

— Se dit aussi, par extension, en parlant des hommes en général, depuis la formation des empires actuels.

— *Le moderne.* s. m. L'ensemble des œuvres conçues sans le goût et suivant les règles modernes. Les ouvrages qui ont la force de l'antiquité et la fraîcheur du *moderne*. (Volt.)

— Eaux et for. *Les modernes.* Baliveaux réservés lors de la dernière coupe.

MODERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Moderner. S'emploi adjectiv. Édifice moderné. Église moderne. Presque toutes les anciennes basiliques de Rome ont été modernées.

MODERNEMENT, adv. A une époque moderne.

* **MODERNER**, v. a. 1re conj. Archit. Restaurer, pour de nouveaux usages et dans un goût moderne, un ancien édifice. Benoît XIV voulut moderner le Panthéon.

— Rapprocher du goût moderne.

MODERNISATION, s. f. (pr. *mo-der-ni-za-cion*, rad. *moderniser*). Néol. Action de donner une tournure moderne à une chose, de la mettre au goût du jour.

MODERNISÉ, ÉE, part. pass. du v. Moderniser. S'emploi adjectiv. Objet modernisé. Monument modernisé. Le chœur de cette église gothique a été complétement modernisé.

* **MODERNISER**, v. a. 1re conj. Donner une tournure moderne, rajeunir

— SE MODERNISER, v. pr. Accepter les usages modernes.

MODERNISTE, s. m. Celui qui estime les temps modernes au dessus de l'antiquité. *Vous, modernistes*, vous me montrez une molécule organique. (J. J. Rouss.

— Celui qui nie l'antiquité de la civilisation. Les modernistes prétendent que les Indiens ont reçu des Grecs établis dans la Bactriane tout ce qu'ils possèdent de lumières. Les modernistes nient également l'antiquité de la civilisation des Chinois, des Égyptiens, etc.

MODERNITÉ, s. f. Néol. Caractère des choses modernes. S'oppose à Antiquité.

— L'époque moderne.

MODESNE, s. m. Comm. Petite étoffe de fleuret, le poil de fil, de laine ou de coton.

* **MODESTE**, adj. 2 g. ét. lat., *modestus*, même signif.; de *modus*, mesure). Qui a de la modestie. Homme modeste. Être modeste dans ses discours. Être trop modeste. Il y a des âmes *fortes, modestes* autant que sages, qui mettent leurs talents sous le nom d'autrui. Boiste.) Les malheureux qu'on accable ont si grand peur qu'on ne les méprise, qu'ils en sont moins *modestes*. Bussy-Rabutin. La modestie et la frugalité n'ont plus rien de honteux pour le reste les hommes, dès qu'ils voient qu'on peut être grand et *modeste*. Massil.) L'orgueil rend timide, l'amour-propre rend *modeste*. Vauvenargues. Le charlatanisme est plus sûr du succès que le talent *modeste*. S. Doh.)

Soyez grave sans faste, aisé sans nonchalance,
Modeste sans bonheur, hardi sans insolence.
(SAINT-LAMBERT.)

— Qui annonce de la modestie. Avoir un maintien modeste, une contenance modeste, un air modeste, un ton modeste. Garder un silence modeste. Faire une réponse modeste. Se renfermer dans un doute modeste. Avoir des sentiments modestes de soi-même, une opinion modeste de soi-même. Qu'il ait de ses aveux un souvenir *modeste*. Rac.) Je vous reponds bien que si j'avais fait quelque découverte, je la donnerais sous les livrées *modestes* du doute. (Volt.)

Qui a tout ce grand art a ce courroux fumeste,
On verrait succéder au silence *modeste*... (BAOUR.)

— Qui a de la retenue, de la modération, qui ne donne dans aucun excès. Être modeste dans sa dépense, dans toute sa conduite. Pour rendre notre peuple *modeste* dans sa dépense... (Fenelon.)

— Qui annonce de la retenue, de la modération. Former des vœux modestes. Attendez-lui, Cleone, un courroux si *modeste* ! Rac.) Cette gloire, qui donne ordinairement de l'orgueil et de la fierté, ne lui donne que des sentiments *modestes*. Fléch.)

— Qui ne dépasse pas une certaine mesure. Ma vengeance est bien *modeste*. (Béranger.)

— Médiocre, simple, sans éclat. Avoir un train, un équipage modeste, une table modeste. Faire une dépense modeste. Se borner à conserver le modeste héritage de ses pères. La fortune la plus modeste. Renferme, à l'exemple de ses pères, dans les *modestes* emplois de la robe. Boss. Un *modeste* cor jonnet vert pendait près de la porte. A. Dumas.)

— Se dit des plantes dans un sens analogue. La modeste violette. La modeste fleur des champs.

— *Couleur modeste.* Couleur qui n'est pas éclatante. Le gris est une couleur modeste. Cette femme a le sein couvert d'un crêpe modeste. Elle ne montre que ce qu'on peut voir parmi des vêtements.

— Qui a de la pudeur, de la décence. Elle modeste. Jeune homme modeste. Le vice grossier fait horreur, l'impudence brutale donne de l'indignation, mais la beauté *modeste* est bien plus dangereuse. Fén.)

— Par extens.

La jeune Lavinie a été de sang-froid,
Rêvant une tête bien *modeste*,
Pour orner, au printemps, ses *modestes* appas.
(RAYNOUARD.)

— Substantiv. *Faire le modeste, la modeste* Affecter un air modeste.

— **MODESTE**, s. m. Espèce de mouchoir ou fichu que les dames portaient autrefois sur la gorge. On disait aussi *modestie*.

— Mot employé autrefois par certaines dévotes pour dire Cul. *Le modeste d'un artichaut* signifiait Le cul d'un artichaut.

* **MODESTEMENT**, adv. D'une manière modeste. Parler, s'habiller, vivre modestement. Il y a toujours quelque avantage à suivre *modestement* la profession de son père. (De Jussieu.) Il avait le petit air *modestement* fier qui s'attend à des félicitations. (De Goncourt.)

— Avec modération. Une table modestement servie.

— Peint. Figure drapée modestement.

* **MODESTIE**, s. f. (rad. *modeste*). Retenue dans la manière de penser et de parler de soi. Grande modestie. Véritable modestie. Modestie sincère. Parler de soi avec modestie. Être d'une modestie qui empêche de tirer parti de ses talents. Blesser la modestie, gêner la modestie de quelqu'un par des éloges. Faire violence à la modestie de quelqu'un pour lui décerner un honneur. Il y a une fausse modestie qui n'est qu'un raffinement de vanité. Il n'y a de vraie *modestie* que dans les fortes têtes et les grandes âmes. (Boiste.) Cependant, si cette estime, si tous ces grands avantages, n'ont pu donner atteinte à sa *modestie*. (Bossuet.) Avez moins de froideur, ou moins de *modestie*. Racine.) La *modestie* est au mérite ce que les ombres sont dans un tableau ; elle lui donne de la force et du relief (La Bruy.) La *modestie* exempte à ses dangers, ainsi que l'orgueil. J.-J. Rouss.) La *modestie* n'empêche pas un homme de sentir son mérite. Duclos. L'excès de *modestie* est un excès d'orgueil. M.-J. Chenier. Il n'appartient pas à tout le monde d'être modeste ; et la *modestie* est une fausse ou une sottise, quand on n'a pas le mérite le plus éclatant. Le prince de Ligne. On rougit plus souvent par amour propre que par *modestie*. (Mme Guibert.

— Modération. Vivre, agir, se comporter avec modestie. Se renfermer, se tenir dans les bornes de la modestie. Être d'une grande modestie dans sa dépense, dans sa conduite. Il y a des professions où la *modestie* est de rigueur : c'est une sorte de douce simplicité dans les manières, les habillements et les discours ; la dignité personnelle, loin d'en souffrir, y gagne, car alors on craint tant d'être en arrière qu'on accorde plus qu'on ne doit. (St-Prosper.)

Je m'emporte au delà de cette *modestie*,
Dont jusqu'ici ce moment je n'eus point sortie.
(RACINE.)

— Pudeur, décence. La modestie est le plus bel ornement d'une fille. Blesser la modestie, choquer la modestie de quelqu'un par des propos, par des actions. La *modestie* est chez les jeunes filles et les jeunes femmes compagne de la décence ; ce sont les deux points sur lesquels on insiste le plus dans leur éducation, et l'on fait bien ; dans ce genre, il n'y a aucun péril à pousser à l'extrême. Les succès du monde, ses modes, ses habitudes, sont en guerre si ouverte avec la *modestie*, et la décence, qu'il faudrait presque que les femmes en eussent de trop pour être sûres d'en conserver toujours assez. (Saint-Prosper.)

Mettez dans vos discours un peu de *modestie*,
Ou je vais sur-le-champ vous quitter la partie. (MOL.)

— Se personnifie quelquefois.

(Voyez) sous un tendre incarnat rougir la *Modestie*,
Le front couvert d'un voile et le regard baissé,
Sans montrer, sans cacher son front pur et céleste,
Noblement recueillie en sa vertu modeste,
Elle marche en silence. (BAOUR-LORMIAN.)

— Nom qu'on donnait autrefois à un mouchoir dont les femmes se couvraient la gorge et qu'on appelait aussi *modeste*.

— Bot. Syn. de STEMODIE.

— REM. GRAMM. Ce mot n'a point de pluriel quand il signifie en général la vertu de ce nom. Il en a un, lorsqu'on veut distinguer des nuances dans cette qualité appliquée à plusieurs individus. C'était de ces *modesties* que la crainte inspire. (Boss.)

— Syn. comp. MODESTIE, DÉCENCE, PUDEUR, RÉSERVE, RETENUE. La *décence* craint de choquer, de déplaire, ou de ne pas avoir pour chacun les égards qui lui sont dus. La *modestie* craint d'être remarquée, et ne dispute à personne les avantages de la beauté, de l'esprit, des talents, etc. La *pudeur* craint la honte et l'avilissement. La *réserve* ne dit rien, ne fait rien, sans un mûr examen. La *retenue* est celle que l'on ne fait ou qu'on ne dit rien qu'à propos.

MODESTINUS (Herennius), Jurisconsulte romain du IIIe siècle, élève d'Ulpien, conseiller d'Alexandre Sévère.

MODESTUS, Écrivain latin du IIIe siècle, a composé un *Libellus de vocabulis rei militaris*.

MODEUSE, s. f. (rad. *mode*). Techn. Ouvrière en dentelle d'Alençon, qui exécute le point particulier appelé *modes* dans l'intérieur des jours de la dentelle.

MOD-GUDUR, Myth. scand. Jeune fille à laquelle est confiée la garde du pont construit sur le fleuve Giall. Le tout de ce pont est couvert d'or brillant.

MODHAFÉRIENS, s. m. pl. Petite dynastie de princes turcomans qui régnèrent indépendants dans le Farsistan, depuis 1335 jusqu'à 1391. Elle compte quatre princes.

MODHAKAM, s. m. (littér. *la mer ténébreuse*. Relat. Nom donné, par les Arabes, à l'océan Atlantique, au delà duquel ils croyaient qu'on ne peut rien connaître. C'est aussi là que leurs légendes placent cette fontaine de vie si célèbre dans les romans orientaux, et qui donna l'immortalité au prophète Élie

MODI, Myth. scand. Fils de Thor, dieu des Scandinaves.

MODICA (*Motyca*), Géogr. Ville de Sicile, à 52 kil. S.-O. de Syracuse, sur le Scicli ; 11,000 h.

MODICHONE, s. f. Agric. Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

* **MODICITÉ**, s. f. (radic. *modique*). Petite quantité de bien, d'argent. La modicité de son revenu. La modicité de sa fortune. La modicité d'une somme.

— Médiocre valeur. Être tenté par la modicité du prix.

— Caractère de ce qui est modique. On ne saurait concevoir la modicité de sa dépense.

MODIFIABLE, adj. 2 g. Qui peut être modifié. L'homme devient, de tous les êtres, le plus *modifiable*, le plus exposé à périr. (Virey.)

MODIFIANT, part. prés. du v. Modifier. Qui modifie.

MODIFIANT, ANTE, adj. Qui modifie, qui a la propriété de modifier.

MODIFICABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est modifiable.

MODIFICANTE, s. m. (pr. *modi-fi-kaun-tè*). Hist. Nom donné à ceux qui voulaient modifier la constitution espagnole de 1812.

MODIFICATEUR, TRICE, adj. Qui est propre à modifier. Il est évident que cette division est vicieuse pour l'hygiène, puisqu'elle passe sous silence des causes *modificatrices* qui méritent la plus haute importance. (Rostan.)

— MODIFICATEUR, s. m. Ce qui est propre à modifier. Puisqu'il ne s'agit que de modifier le système nerveux, tous les *modificateurs* sont bons. (Rostan.)

* **MODIFICATIF, IVE**, adj. Qui modifie. Un terme modificatif. Une proposition modificative.

— MODIFICATIF, s. m. Gramm. Mot qui détermine le sens des autres. Les adverbes sont ordinairement des *modificatifs*. (Acad.)

— Philos. Ce qui sert à modifier, à rendre moins absolu.

* **MODIFICATION**, s. f. (pron. *mo-di-fi-ka-cion* ; rad. *modifier*). Restriction apportée à une proposition, à une convention, à une loi ou à son application. Il faut apporter quelque modification à ces articles-là. Votre opinion est susceptible de beaucoup de *modifications*. (Acad.)

— Aspect particulier et variable ; différence entre objets dont le fond est identique. Toutes les querelles de parti ont pour cause les diverses *modifications* du bonheur. Boiste.) Excepté quelques *modifications*, le corps et l'âme sont pareils dans les deux sexes. (A. Karr.)

— Anc. jurispr. Nom donné aux limitations, exceptions, adoucissements que les cours souveraines inséraient quelquefois dans les enregistrements qu'elles faisaient des édits et déclarations du roi.

— Didact. Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance. Les corps reçoivent différentes *modifications*. (Acad.)

— Gramm. Circonstance, particularité ajoutée au sens d'un mot. L'adverbe se met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoute quelque *modification* ou circonstance (Lav.) L'adverbe est au verbe ce que l'adjectif est au substantif : le premier est une *modification* du verbe, comme l'autre est une *modification* du nom. Id. L'adverbe exprime une *modification*, une qualification constante qui, en donnant au verbe un sens particulier, se confond en quelque sorte avec lui, et s'étend avec lui sur toute la durée de l'action. (Id.) L'adverbe spécifie, caractérise la nature de l'action ; la phrase adverbiale n'en indique qu'une *modification* partielle, un accident particulier. (Id.)

— Mus. *Modifications des accords.* Nom donné aux changements apportés dans les accords par certains accidents.

MODIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Modifier. S'emploi adjectiv. Articles modifiés. Propositions modifiées. L'obéissance *modifiée* ne peut être que désobéissance. (Boiste.)

— *Modifié par.* Si le nom est *modifié* par un substantif précédé d'une préposition, ou ce substantif est pris d'une manière vague, ou il a un sens déterminé. Lav.) Tout cela n'est qu'un peu d'air *modifié* par des instruments invisibles. (A. Martin.)

* **MODIFIER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *modificare* ; tant de *modus*, mesure, règle, et de *facere*, faire). *Je modifie, nous modifions*, etc. *Je modifiais, nous modifions, vous modifiez. Que nous modifiions, que vous modifiez.* Adoucir, restreindre les dispositions d'une loi. Modifier une peine, une amende, une taxe. Modifier les clauses d'un traité, d'un contrat. Modifier des propositions trop absolues. Il est très évident que la loi peut *modifier* ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité ecclésiastique. (Voltaire.)

— Corriger, changer une chose dans quelqu'une de ses parties. Le climat, l'éducation, les lois modifient diversement la nature de l'homme. Modifier un projet de loi par des amendements. La nature fait tout l'homme ; l'éducation ne peut que le *modifier*. (Boiste.) Les circonstances et l'âge auront en vain *modifié* depuis sa nature, et l'auront rendu différent de ce que nous l'avons connu ; l'impression qu'il a faite autrefois sur nous est restée et ne pourra s'effacer que bien difficilement. (Rollin.) Il me semble que Votre Majesté pourrait *modifier* à quelques égards la supériorité qu'elle donne à Bayle et à Gassendi sur Descartes et sur Leibnitz. (D'Alembert.) Les circonstances et la réflexion ont beaucoup *modifié* son caractère. (Las-Cases.) Cette révolution n'a pas seulement *modifié* le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. (Mignet.) Les préceptes de la sagesse sont des lois que chacun se croit en droit d'abroger ou de *modifier*. (S. Dubay.) Quand on a toute sa vie manié un instrument, on est peu enclin à le *modifier*. (Gambetta.) Avez-vous entendu dire que ces faits, qui se sont reproduits par tout dans le pays, aient *modifié* le choix d'un préfet ou la nomination d'un juge ? Id.)

— Opérer un changement dans la manière d'être d'une substance, sans en altérer l'essence, mais cependant en lui donnant de nouvelles qualités, ou en lui en faisant perdre. Les différents arrangements des parties modifient la matière. La chaleur et le grand froid diminuent la vertu magnétique des aimants et des fers aimantés en *modifiant* leur état. (Buff.)

— Gramm. Ajouter quelque modification ou circonstance à un mot, en le restreindre, en particulariser le sens. La dénomination de l'adverbe est prise de son usage le plus ordinaire, qui est de *modifier* l'action que le verbe exprime. (Lav.) L'adverbe n'a pas besoin de se compléter ; c'est un mot qui sert à *modifier* d'autres mots, et qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme font le verbe actif et la préposition. Id.) Les adverbes qui marquent comparaison doivent se répéter autant de fois qu'il y a de mots qu'ils *modifient*. (Id.) Les adverbes se placent ordinairement avant les adjectifs qu'ils *modifient*. Id.)

— Absol. Quand le substantif qui *modifie* est déterminé... (Lav.)

— Par extens. Pour écrire avec élégance, il faut connaître les idées accessoires qui doivent *modifier* les idées principales. (Condillac.)

— SE MODIFIER, v. pron. Éprouver des modifications. Leur opinion s'est beaucoup modifiée. Sa sensibilité, sa docilité, son courage, ses talents, tout, jusqu'à ses manières, s'est *modifié* par l'exemple, et modelé sur les qualités de son maître (Buff. Les saveurs se *modifient* en outre par leur agrégation simple, double, multiple. Brill.-Savar.)

— Être, pouvoir être modifié. La religion humaine se *modifie* : selon le caractère de ses ministres, elle est douce ou sévère, indulgente ou cruelle ; la religion divine est immuable. Boiste. Les êtres bruts ne peuvent se *modifier*. Id.)

MODILLO, s. m. pr. *mo di-llo*, *ll* mouill.). Métrol. Mesure de capacité usitée en Sicile et valant 4 litres 28.

* **MODILLON**, s. m. (pron. *mo-di-llon*, *ll* mouill ; étym. ital., *modiglione*, même signif.). Archit. Ornement en forme d'S, figurant l'extrémité des chevrons du comble, et placé sous le larmier de la corniche de l'ordre ionique, du corinthien et du composite. Placés à ses intervalles égaux, ils les briques forment des *modillons* ou des mutules. Mérimée. ‖ *Modillon en console*. Celui qui a moins de saillie que de hauteur, et dont l'enroulement d'en bas, en forme de console, passe sur les moulures de la corniche et se termine à la frise. ‖ *Modillon à contresens*. Celui qui représente de front le grand enroulement. ‖ *Modillon à plomb*. Celui qui, étant de biais, n'est pas d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton, comme on le fait ordinairement. ‖ *Modillon rampant*. Celui qui non seulement est d'équerre avec la corniche de niveau d'un entablement, mais aussi avec les deux corniches rampantes d'un fronton.

MODIMPERATOR, s. m. (ét. lat., *modus*, mesure ; *imperator*, général). Antiq. rom. Le roi du festin, celui qui prescrivait le nombre de coups que l'on devait boire, qui veillait à ce qu'on n'enivrât pas un convive, et qui prévenait les querelles.

MODIN, Géogr. anc. Ville de Judée, sur une montagne de ce nom, patrie des Machabées.

MODINHA, s. f. Mus. Petite chanson portugaise à une ou deux voix.

MODIO, s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité employée à Florence pour les matières sèches ; elle équivalait à 24 staji.

MODIOLAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *modiolus*, moyeu). Qui a la forme d'un moyeu de roue.

MODIOLE, s. f. (ét. lat., *modiolus*, moyeu). Moll. Genre de mollusques bivalves, détaché des moules et appartenant à la famille des mytilacés, établi pour des espèces fossiles trouvées dans les terrains secondaire et tertiaire, et des espèces actuelles, dont une, la modiole lithophage, appelée aussi *moule pholade* ou *datte de mer*, se creuse un trou dans les rochers et est renommée pour la délicatesse de sa chair. Ce genre de mollusques habite les mers tropicales et tempérées. Modiole des Papous. Modiole tulipe. Modiole discordante.

— Bot. Genre de malvacées, renfermant deux espèces de la Caroline.

— MODIOLE, s. m. Chir. Nom donné au trépan. ‖ *Modiole femelle*. Trépan exfoliatif. ‖ *Modiole mâle*. Trépan perforatif.

— Anat. *Modiole de l'oreille.* Axe ou tige du limaçon.

MODIOLIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *modiolus*, moyeu ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un moyeu de roue.

* **MODIQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *modicus* ; fait de *modus*, mesure, règle). Qui est peu considérable, de peu de valeur. Somme modique. Taxe modique. Pension modique. Fortune modique. Bien modique. Modique revenu. Il n'est pas possible qu'un si *modique* revenu suffise à tant de dépenses. (J.-J. Rouss.) Et ce *modique* champ le lie à son pays. (M.-J. Chénier.)

* **MODIQUEMENT**, adv. (radic. *modique*). Avec modicité. Payer modiquement ses domestiques. Place modiquement rétribuée.

— En petite quantité.

* **MODISTE**, s. 2 g. Ouvrier, ouvrière en modes. Un modiste. Une modiste. Se dit plus au féminin. Les modistes s'occupent principalement de tout ce qui concerne les ornements superficiels de l'habillement des femmes et spécialement de chapeaux.

— Marchand, marchande de modes. Salut à M. Crespon le *modiste* ! (Picard.)

— S'est dit pour Personne qui suit les modes.

— Adjectiv. Ouvrier, ouvrière modiste. Marchand, marchande modiste.

MODIUS, s. m. (pr. *mo-di-uss*). Antiq. rom. Nom latin du boisseau. Le modius valait un peu plus de huit litres et demi.

MODO, s. m. Ichtyol. Espèce de pleuronecte que se pêche abondamment sur les côtes de la Norvège.

MODULAIRE, a. 2 g. (rad. *module*). Archit. Se dit de l'architecture qui dérive de l'emploi des trois ordres usités dans l'antiquité grecque et romaine.

— Qui a rapport à ce genre d'architecture.

— Mathém. Qui a rapport à un module.

MODULANT, part. prés. du v. Moduler. Qui module.

MODULANT, ANTE, adj. Mus. Qui se rapporte à la modulation ; qui en a le caractère.

MODULATEUR, TRICE, s. Mus. Celui, celle qui entend bien la modulation, l'art de moduler.

* **MODULATION**, s. f. (pr. *mo-du-la-cion* ; rad. *moduler*). Mus. Pris dans un sens général, ce mot désignait autrefois cette Partie de la composition qui établit les règles de la conduite des tons et par conséquent de la mélodie, partie que les anciens appelaient *melopée*. C'est une musique sans *modulation*, où l'accent de l'âme humaine ne se fait déjà plus sentir. (Mme de Staël.)

— Aujourd'hui, il se prend plus communément pour désigner l'art de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, avec autant d'agrément que de correction. Les règles de la modulation.

— Passage d'un mode à un autre dans le chant ou dans l'harmonie. Une suite de modulations. L'ordre des modulations. Préparer une modulation. Modulation hardie.

— Effet qui en résulte. La modulation de cet air est fort agréable. Une *modulation* lugubre pendant quelque temps se traîne dans l'air, et s'éteint enfin. (G. Flaubert.)

— Fig. Variété dans le style. Je ne lui dissimulais pas que j'aurais voulu dans son style plus de *modulation*, moins de monotonie. (Marmontel.)

— Syn. compar. MODULATION, TRANSITION. C'est à tort que quelques personnes confondent les modulations avec les transitions. La *transition* n'a lieu qu'au moment où le ton se substitue à un autre, et la *modulation* existe au contraire depuis le début du morceau jusqu'à cette substitution, et une autre *modulation* commence à cette substitution jusqu'à une autre *transition*.

* **MODULE**, s. m. (ét. lat., *modulus*, même signif. ; de *modus*, mesure). Archit. Mesure arbitraire servant à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un ouvrage d'architecture. Le diamètre ou le demi-diamètre du bas de la colonne sert ordinairement de module aux divers ordres. Échelle de module. Le module se divise en douze ou en seize minutes ou parties.

— Par extens. Tout ce qui sert à mesurer. Le mètre est le module des longueurs. Dans les tableaux, une figure d'homme placée au pied d'un monument est un module qui en fait évaluer la hauteur. Chaque étendue a son *module* fixe et détermine par les conventions. (Bailly.)

— Alg. Quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. Le module est égal à l'unité divisée par le logarithme de la base de ce dernier système, pris dans le premier.

— Géom. Sous-tangente de la logarithmique.

— Hydraul. *Module d'eau*. Unité de mesure employée par les fonteniers pour estimer le rendement d'une source ou d'une pompe. Cette mesure équivaut à 10 mètres cubes en 24 heures.

— Numism. Diamètre d'une médaille, d'une pièce de monnaie. Les médailles du petit bronze sont d'un moindre module que celles du grand, du moyen bronze. Médailles du plus petit module.

— Phys. *Module* ou *coefficient d'élasticité*. Poids capable de doubler, en l'allongeant, la longueur primitive d'un prisme qui a l'unité de surface pour section normale.

MODULÉ, ÉE, part. pass. du v. Moduler. S'emploie adjectiv. Air bien modulé. *Modulé* comme une musique, sait parler s'élevait en gammes vives ou s'abaissait doucement en notes éteintes. (Rog. de Beauv.)

* **MODULER**, v. n. 1re conj. (ét. lat., *modulari*, conduire la voix avec mesure et harmonie ; fait de *modulus*, diminut. de *modus*, mesure). Mus. Parcourir les cordes d'un ton ou de plusieurs tons, l'un après l'autre, en les employant mélodiquement ou harmoniquement, ainsi qu'il arrive dans les préludes, ou d'une manière plus régulière, comme dans les morceaux de différents caractères. *Moduler*, c'est proprement faire usage d'une modulation ou de plusieurs successivement ; car deux modulations ne peuvent exister à la fois, quel que soit le nombre des parties, parce que l'unité de ton ou de modulation est la première chose que l'on doive conserver avec soin. (Castil-Blaze.) L'art de bien *moduler* est une des parties les plus importantes de la composition. (Id.)

— *Moduler sans sortir du ton et du mode*. Parcourir tous les tons de la gamme avec un chant agréable, en ramenant souvent et sans trop d'uniformité les trois tons principaux, la dominante, la tonique et la sous-dominante ‖ *Moduler dans des tons et modes différents*. Conduire la mélodie et l'harmonie d'un ton à un autre ton, d'un mode à un autre mode, au moyen des altérations.

— MODULER v. a. Composer un air suivant les règles du mode dans lequel il est. Moduler un air.

— Se dit de la voix dans un sens analogue.

Il vole, il vont déjà le trop faire résonner
Où la belle Circé, fille du dieu du jour,
Modulant avec art sa voix mélodieuse,
Charme de ses doux sons son île insidieuse. (Del.)

— Poét. Chanter, composer des vers.

Sous ce hêtre touffu, riant et doux asile,
Ton chalumeau léger *module* un air facile.
(Doncourt.)

Le chevrier joyeux
Sur un humble roseau *module* un air rustique. (De Valory.)

— Par extens.

Cache-toi, rossignol, dans l'épaisseur d'un pâle noisetier,
Le rossignol soupire et *module* ses plaintes. (Baour-Lormian.)

— Se dit aussi, dans le même style, pour déclamer des phrases oratoires. Ce n'est point un rhéteur qui *module* ses phrases. (Linguet.)

— Prononcer. L'âme se meut déjà dans les mots que l'enfant *module* au hasard. (Ch. Nod.)

— SE MODULER, v. pron. Être modulé. Cet air se module avec facilité.

— Fig. Être célébré. Il est si beau d'aimer et d'être aimé, que cet hymne de la vie peut se *moduler* à l'infini. (Mme de Staël.)

MODUS FACIENDI, s. m. (pr. *mo-dus fa-ci-ein-di* ; mots latins. Façon d'agir.

MOËDA, s. f. Métrol. Ancienne monnaie d'or de Portugal, valant 33 fr. 96 c. On l'appelle aussi *lisbonine*. La *meia moeda* valait 16 fr. 98.

MOÉE, s. f. Métrol. Syn. de MODÉRÉE.

MŒEN, Géogr. Île du Danemark, au S.-E. de Seeland, dont elle dépend ; 13,000 h. Ch.-l., *Stege*.

MŒHNIE, s. f. Bot. Syn. de GOZANIE.

MŒHRINGIE, s. f. (de *Mœhring*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes annuelles ou vivaces, de la famille des caryophyllées stellarinées, croissant dans l'hémisphère septentrional. On dit aussi *mœhringie*.

MŒKISTOCÈRE, s. m. Entom. Synon. de MEGISTOCERE.

MOËLAN, Géogr. Comm. du cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé (Finistère) ; 5,200 h.

* **MOELLE**, s. f. (pr. *moèle* ; étym. lat., *medulla* ; fait du gr. *μέσος*, même signif.). Physiol. Substance huileuse, jaunâtre, contenue dans la cavité des os longs, dans les cavités cellulaires des extrémités de ces mêmes os, dans le diploé des os plats, et même dans les porosités de la substance compacte des os. La moelle est le produit d'une exhalation qui a lieu à la surface de la membrane médullaire. Elle doit avoir les mêmes usages généraux que la graisse. C'est une sorte d'aliment en réserve, une des formes que doit revêtir la matière nutritive. Elle est fluide pendant la vie, et se présente sous la forme de petites paillettes après la mort. Le cerveau s'arrondit, la *moelle* s'étend son cours. (Boss.)

— *Moelle allongée*. Tantôt cette expression a été employée comme synonyme de Protubérance cérébrale, tantôt on a réservé ce nom à une partie de cette protubérance, à celle qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital. D'autres auteurs confondent avec la moelle allongée, non seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés ; on regarde même ce que Bichat appelle le *tronc* du nerf olfactif, comme la terminaison antérieure ou ethmoïdale de la moelle allongée.

— *La moelle épinière* ou *moelle vertébrale*, appelée par Chaussier *prolongement rachidien de l'encéphale*, se continue avec la protubérance cérébrale, au niveau du grand trou occipital. Elle descend dans le canal vertébral jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le remplir exactement, présentant, dans ce trajet, plusieurs renflements très marqués, et creusée sur sa face antérieure et sur sa face postérieure d'un sillon qui la partage dans toute sa longueur en deux gros cordons nerveux intimement unis.

— Par extens. L'intérieur du corps. Le froid a pénétré jusqu'à la moelle des os.

— Fig. et fam. *Tirer à quelqu'un jusqu'à la moelle des os, le sucer jusqu'à la moelle des os*. Ruiner un homme, en tirant de lui peu à peu tout ce qu'on en peut tirer. Le cardinal de Furstemberg, sucé jusqu'aux *moelles* par sa nièce, eut la permission de demeurer. (Saint-Simon.)

— Fig. Le fond de l'âme. N'en est-ce pas assez pour être pénétré de crainte jusque dans la *moelle* des os ? (Boss.) La tendresse que j'ai pour vous me semble mêlée avec mon sang et confondue dans la *moelle* de mes os. (Mme de Sévigné.) Je sens une telle séparation jusque dans la *moelle* de mes os. (Id.) Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, et qui sont entrées jusque dans la *moelle* de leurs os. (Fénelon.)

— Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel, de plus instructif dans les ouvrages d'esprit. Il faut tirer la moelle d'un bon livre, il faut en extraire la moelle. Il s'est formé un certain savoir pédantesque entre nous, de plusieurs qui font état d'apprendre le grec, non pour tirer la *moelle* qui est ès œuvres de Platon ou d'Aristote, ains sans plus pour discourir sur le dialecte d'un mot. (Et. Pasquier.) Vous n'y rencontrerez que sentences, les unes courtes, les autres plus longues, mais toutes en général pleines de *moelle*. (M.) Il n'y a rien que nous estimons tant que la loi commune, comme étant puisée de la *moelle* de la raison générale d'un pays. (Id.) Des dictions qui portent une matière jusqu'à la *moelle*, tandis que les autres la frayent et frappent simplement. (Mlle Gournay.) Que je lui voudrais un bon livre, dans l'absence de son mari, un livre simple et serein, plein de la *moelle* héroïque, qui la nourrit puissamment ! (Michelet.)

— Dans le style biblique. *La moelle de la terre*. Les choses précieuses que renferme le sein de la terre.

— On a donné le nom de *moelle* à plusieurs ouvrages de théologie et de jurisprudence. La Moelle théologique. La Moelle de Justinien.

— Art culin. Substance molle et grasse qui remplit la cavité des os. Moelle de bœuf. Tourte de moelle, à la moelle. Sucer la moelle d'un os.

Et dévorant leur chair déchirée en lambeaux,
Sucer avidement la *moelle* de leurs os. (De Saint-Ange.)

— Bot. Nom donné par analogie au tissu cellulaire qui est renfermé dans un canal cylindrique, au centre de la tige des plantes dicotylédones, et par abus à la substance molle et parenchymateuse qui occupe le centre de celle des monocotylédones. Elle existe en grande quantité dans les jeunes plantes ; elle disparaît peu à peu dans les vieilles, et semble alors se convertir en bois. On ignore son usage, on sait seulement qu'elle n'est nécessaire que dans la jeunesse de la tige ou des rameaux, car on voit des troncs entièrement privés de moelle qui végètent très bien. Moelle de sureau. Moelle de figuier. Substance que contient un bâton de canne. Moelle de canne.

— Miner. Nœud formé dans des grains de marcassite, de quartz, etc. Nœud dans l'ardoise. La chaux carbonatée, crayeuse, pulvérulente, qu'on appelle aussi *farine fossile*. Nom donné en général à plusieurs substances qui, à cause de leur consistance friable et terreuse, leur couleur blanche et leur gisement en veine ou en efflorescence dans les fissures des pierres compactes, ont été comparées à la moelle des végétaux. *Moelle de montagne, de roche*. Diverses variétés de chaux carbonatée spongieuse, blanche, etc. *Moelle de pierre*. Variété friable d'argile lithomarge. *Moelle de rocher*. Amiante.

— Papet. *Moelle d'Arabie*. Moelle d'une plante, appelée par les Chinois *touan-tsao* et par les naturalistes *aralia papyrifera*, qui sert à fabriquer le papier dit vulgairement *de riz* ou *de Chine*.

MŒLLENDORF Richard-Joachim-Henri, comte de), Feld-maréchal-général prussien, né dans la marche de Priegnitz, 1725-1816, se distingua dans les diverses guerres de Frédéric II, fut créé feld-maréchal en 1793, et fut l'un des négociateurs de la paix de Bâle.

* **MOELLEUSEMENT**, adv. (pr. *moi-leuze-man*). D'une manière moelleuse.

— Avec des mouvements souples et gracieux. Ce cheval s'avance moelleusement.

— Litter. Avec facilité et élégance. Écrire moelleusement.

— Peint. Avec une grande délicatesse et en adoucissant bien les couleurs. Tableau peint moelleusement.

* **MOELLEUX, EUSE**, adj. (pr. *moi-leu*). Rempli de moelle. Os moelleux. Bois moelleux.

— Qui a la nature, la mollesse, l'aspect de la moelle. Le *moelleux* cacao s'embaume de vanille. (Delille.)

— Fig. Certes je n'ai point le cœur si enflammé, si veneux, qu'un plaisir solide, charnu et *moelleux* comme la sante, je l'allasse échanger pour un plaisir imaginaire, spirituel et aéré comme la gloire. (Montaigne.)

— Fig. *Vin moelleux*. Vin qui joint la douceur à la force et qui flatte agréablement le goût.

— *Étoffe moelleuse*. Étoffe qui a du corps et qui est souple. Tâtez de votre main, tâtez votre habit, l'étoffe en est *moelleuse*. (Mol.)

— Se dit d'autres objets qui ont des propriétés analogues. Cuir moelleux. Tapis moelleux. Le poil du chevreau, qui est fin et *moelleux*, se renouvelle tous les ans par une muée complète. (Buffon.) Deux bandes d'une peau *moelleuse* retiennent l'enfant dans son berceau, et préviennent sa chute sans le gêner le mouvement. (Châteaub.)

— *Voix moelleuse*. Voix pleine, forte et qui n'a rien d'aigre ni de dur.

— Fig. Plein de sens et de bonnes choses ; rempli de bonnes pensées. Des ouvrages moelleux. Montrer par des raisons pénétrantes et *moelleuses*... (Pasquier.)

— Hist. nat. Se dit des parties qui sont douces au toucher, comme les feuilles de certaines plantes, etc. Le duvet du cœur est très moelleux.

— Littér. *Style moelleux*. Style gracieux et facile. Boileau a dit, en parlant de l'auteur d'un livre intitulé *Moelle* : Que chacun prenne en main le *moelleux* Abeli.

— Manég. *Moelleux à la main*. Se dit de la douceur de la main du cavalier qui agit sur la bride.

— Peint. *Pinceau moelleux*. Pinceau dont les touches sont larges, grasses et bien fondues. *Touche moelleuse*. Touche bien fondue. *Contours moelleux*. Contours souples et gracieux, qui n'ont rien de rude ni de dur. *Contours moelleux*. Se dit aussi, dans le langage de nature, des choses rondes. Et les contours *moelleux* de ce corps enchanteur. (A. Chénier.)

Bientôt il dit : corps la toile effrayante,
Sont la ronde et les contours *moelleux*. (Parny.)

— Sculpt. et Gravure. On l'a dit dans un sens analogue. *Burin, ciseau moelleux*.

— MOELLEUX, s. m. Peint. Douceur, liant qu'on remarque dans la touche, dans le dessin, dans les couleurs. Avoir du *moelleux* dans la touche, dans la couleur. Avoir le *moelleux* dans le dessin, dans les contours. (Id.) Le *moelleux* des contours. (Id.) Il y a plus de vigueur d'un côté, plus de *moelleux* et d'harmonie de l'autre. (Diderot.)

— Chorégr. *Avoir du moelleux*. Se dit d'un danseur qui fléchit les genoux avec aisance.

* **MOELLON**, s. m. (pr. *moi-lon* ; étym. inconn. ; peut être le v. fr. *mone*, pierre tendre). Maçonn. Pierre tendre de petite dimension et de forme irrégulière, qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. Le plus souvent ce ne sont que des débris de pierres de taille. La plupart des moellons sont en pierre calcaire ; il y en a aussi en pierre siliceuse, qu'on nomme meulière, et en pierre à plâtre. Tirer du moellon de la carrière. Mur construit en moellon.

Voyez ce malheureux, suant et presque enterré,
Courbé sous les *moellons* qu'il pique et qu'il revêt. (Pus.)

— *Moellon d'appareil*. Celui qui est équarri pour être employé en parement. *Moellon bâtard*. Moellon de mauvaise qualité qu'on ne peut équarrir. *Moellon brut* ou *bourru*. Moellon tel qu'il sort de la carrière. *Moellon en coupe*. Celui qui est posé de champ dans la construction des voûtes. *Moellon ébousiné*. Celui qui est débarrassé par une taille légère de la croûte tendre qui le recouvre. *Moellon essemillé*. Celui qui est dégrossi et auquel on a donné une forme régulière. *Moellon gisant*. Celui qui a le plus de lit, et où il y a moins à tailler pour le façonner. *Moellon piqué*. Moellon travaillé avec la pointe, et servant aux puits, aux voûtes, aux fosses, etc. *Moellon de plat*. Celui qui est posé sur son lit dans les murs qu'on élève à plomb.

— *Mauvais moellon*. Calcaire dont la consistance est trop tendre pour servir à la construction.

— Minér. *Pierre à moellon*. Variété de calcaire terreux employée dans les constructions aux environs de Paris.

— Techn. Pierre dont on se sert dans les manufactures de glaces pour polir les glaces le petit volume. ‖ *Moellon d'assiette*. Pierre de liais sous laquelle est mastiquée une des glaces qui doivent s'adoucir par leur mutuel frottement. ‖ *Moellon de charge*. Autre pierre commune, et de même figure, dont le moellon d'assiette est couvert pour donner plus de force au frottement. Syn. de MOLEAU.

— Adjectiv. Géol. *Calcaire moellon*. Variété de calcaire.

MOELLONAGE, s. m. (pr. *moi-lo-naje*). Constr. Maçonnerie en moellon.

MOELLONAILLE, s. f. (pr. *moi-lo-na-ll*, ll mouill. ; diminut. de *moellon*). Techn. Menus moellons.

MOELLONNIER, s. m. (pr. *moi-lo-ni-é*). Techn. Coin ou marteau dont on se sert pour diviser la pierre, les moellons.

— Adjectiv. *Cheval moellonnier.* Cheval de trait.

MOÉMOÉ, s. m. Bot. Arbrisseau de Madagascar.

MŒNCH, Géogr. Sommet des Alpes Bernoises, haut de 4,104 mètres.

MŒNCHIE, s. f. de *Mœnch*, nom pr., Bot. Genre de caryophyllées stellarinées, établi aux dépens des céraistes.

MORAGÈTE, pr. *mé-ra-jè-te*. Myth. gr. Les trois déesses du sort ou des Parques. || Surnom de Jupiter, en Arcadie, en Elide, etc. || Surnom de Pluton.

MOERBEKE-LEZ-LOKEREN, Géogr. Village de la Flandre orientale (Belgique ; à 26 kil. E.-S.-E. de Gand ; 5,100 hab.

MOERE, s. f. Nom donné, sur les côtes de France et de Belgique, à une sorte d'étang formé par la mer, puis desséché et mis en culture.

MŒRIS, Géogr. anc. Lac d'Egypte creusé de main d'homme qui communiquait avec le Nil par un canal, et qu'on avait, les uns disent 30, les autres 600 kilomètres de tour. Il était destiné, suivant les cas, à recevoir l'excédent des inondations du Nil ou à suppléer à leur insuffisance.

MŒRIS, Thuthmosis, dit, Roi d'Egypte, qui aurait régné au XVIIe siècle av. J.-C. Parmi les nombreux monuments de son règne, on cite surtout le lac qui porte son nom.

MOERKERKE, Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 10 kil. de Bruges ; 3,500 hab.

MOERZEELE, Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 6 kil. de Termonde ; 3,600 hab.

MOESA, V. MESA.

MŒSIE, Géogr. V. MYSIE.

MŒSKIRCH, Géogr. Village à 30 kil. N. de Constance (Bade). Défaite des Autrichiens par Moreau, 1800.

MOËT, s. m. (de *Moet*, n. pr.) Sorte de vin de Champagne.

— Se dit elliptiquement pour Bouteille de moët. Six moëts ! deux *moëts* frappés pour le 4. La cruche.

MOETTE, s. f. Artic. Espèce de tenaille de fer propre à arracher les charbons.

* **MŒURS**, s. m. pr. *meurs* ; ét. lat., *mos, moris*, coutume, usage. Habitudes naturelles ou acquises, pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie. Bonnes, mauvaises mœurs. Mœurs pures, honnêtes, décentes, rozées. Mœurs corrompues, dépravées, dissolues. La science, la doctrine des mœurs. Former les mœurs de quelqu'un. Régler ses mœurs. Reformer ses mœurs. Changer de mœurs. Corrompre les mœurs. L'innocence, la pureté, la dépravation, la corruption, la perversité, le déréglement, la dissolution des mœurs. Action contraire aux bonnes mœurs. Les mœurs du temps, du siècle, du jour. Attaquer les mœurs de son siècle. Les grands doivent régler les *mœurs* publiques, et ils les corrompent. Mass. Les *mœurs* des grands forment les *mœurs* publiques. Id. La ville croirait le corrompre en ne copiant pas les *mœurs* de la cour. Id. Les vraies *mœurs*, avec quels étaient simples et gaies. E. Renan. La cruauté des *mœurs* militaires et civiles avait banni du monde toute pitié. Id. Celui qui ne veut ni commander ni obéir au delà de ce que prescrit la loi, celui-là a les *mœurs* du citoyen. P. Janet.

Le sage est estimé, il respecte, à la fois
Et le ton de nos mœurs, et le dépôt des lois.
(CHAMFORT.)

Vie et mœurs. Se prend, au Palais, pour Manière dont une personne se conduit. Certificat de vie et de mœurs. Faire information de vie et de mœurs.

Absol. *Avoir des mœurs.* Avoir de bonnes mœurs, une conduite réglée. Je connaissais un homme qui a des *mœurs* entre cent mille débauchés. J.-J. Rousseau. || *N'avoir point de mœurs.* Avoir de mauvaises mœurs.

Homme, femme sans mœurs. Homme, femme de mauvaises mœurs.

Manière de vivre, inclinations, habitudes, coutumes particulières de chaque nation. Mœurs d'une nation, d'un peuple, d'un pays. Chaque nation a ses mœurs. Peuples dont les mœurs sont différentes de nôtres. Mœurs barbares. Mœurs civilisées. Observer, décrire les mœurs des peuples qu'on a visités. Donner à son peuple les mœurs et les coutumes des peuples les plus policés. La culture des lettres adoucit, polit les mœurs. Selon nos mœurs. C'est lui de vice qui de nos *mœurs* a banni la franchise. Boil. Des siècles, des pays étudiez les *mœurs*. Id. Tout homme est tout ensemble par son siècle, bien plus qu'il ne croit, un des sujets des *mœurs* du temps. Volt. Les *mœurs* sont sujettes à toutes les révolutions de l'esprit humain ; elles ne sont pas les mêmes chez les peuples qui ont toujours été barbares, chez ceux qui s'éclairent, et chez ceux qui retombent dans la barbarie. Condillac. Les *mœurs*, plus que les lois, font et caractérisent une nation. Duclos.

— Se dit, dans le même sens, en parlant d'une personne ou de quelques personnes. Avoir des mœurs douces, simples, faciles, sévères. Adopter facilement les mœurs de ses amis. Changer de mœurs à ses plaisirs, son esprit et ses *mœurs*. Boil.

Quelles sauvages *mœurs*, quelle haine endurcie
Pourrait, en vous voyant, n'être pas adoucie ? (RAC.)
Que votre âme et vos *mœurs*, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images. (BOIL.)

— *Cela est, cela n'est pas dans nos mœurs, dans les mœurs de telle nation.* Cela est, cela n'est pas conforme à nos usages, aux usages de telle nation.

— *Les mœurs des animaux.* Habitudes par lesquelles les divers animaux signalent leur existence, dans leurs rapports soit avec les autres classes, les autres individus de la même espèce, soit avec les circonstances qui les environnent. Une des causes les plus puissantes qui agissent sur les mœurs des animaux, c'est l'état d'indépendance envers l'homme dans lequel tous sont nés, et l'état de domesticité auquel nous en avons soumis un si grand nombre. La fourmi préférant les *mœurs* républicaines (Delille. Le serpent a ses *mœurs*, ses combats, ses amours. Id. J'appelle faculté morale celle qui constitue les *mœurs* de l'animal. Bern. de Saint-Pierre.

— Loc. proverb. *Les honneurs changent les mœurs.* On s'oublie dans la prospérité. *Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.* Le mauvais exemple est contagieux. *Les bonnes mœurs sont un collier de perles.* Il suffit souvent d'une seule faute pour se perdre entièrement. *Une fille suit les mœurs de sa mère.* L'exemple de sa mère le rend sage ou dissipée. || *Autres temps, autres mœurs.*

— Hist. *Tombeau des mœurs.* Expression que quelques historiens ont appliquée particulièrement au règne de Charles VI.

— Littér. Ce qui concerne les habitudes morales du pays et du temps dont il est question dans un poème, dans une pièce de théâtre ; ce qui est conforme au caractère des personnages qui y sont introduits. Les mœurs sont parfaitement observées dans cette tragédie, dans cette comédie, dans cette épopée. Observer, étudier, peindre bien les mœurs. || *Roman de mœurs.* Roman dans lequel l'auteur se plaît à peindre les passions et leurs effets.

— Mus. Partie de la musique grecque qui en fixait les convenances et l'utilité. Elle consistait à connaître et à choisir le bien-séant en chaque genre, et ne permettant pas de donner à chaque sentiment, à chaque objet, à chaque caractère, toutes les formes dont il était susceptible, mais obligeant de se borner à ce qui était convenable au sujet, à l'occasion, aux personnes, aux circonstances. Les mœurs consistaient encore à tellement accorder et proportionner dans une pièce toutes les parties de la musique, le mode, le temps, le rythme, la mélodie et même les changements, qu'on sentît dans le tout une certaine conformité qui n'y laissât point de disparate et le rendît parfaitement un.

— Peint. Le costume, les usages des différents temps, des différents lieux. Observer bien les mœurs dans un tableau, ne pas les observer.

— Rhétor. Partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs, en paraissant avoir de bonnes mœurs. Dans ce cas, on distingue peu les mœurs réelles des mœurs oratoires. Dans la rhétorique, la prolixité, la molestie, la bienveillance et la prudence, voilà les *mœurs* que l'orateur doit constamment montrer. Batteux.

MOEZ, Myth. or. Nom d'Hakem dans sa septième incarnation.

MOEZ-ED-DAULAH (Ahmed). Le premier des Bowides qui ait régné à Bagdad. Il monta sur le trône après avoir soumis le Kerman, le Kourdistan et plusieurs autres provinces. Il déposa le calife Mostacfy, le priva de la vue en 946, et s'empara de toute l'autorité sous son successeur ; sa mort arriva en 967.

MOEZ-LEDIN ALLAH, Calife fatimite, régna de 953 à 975 ; soumit l'Afrique occidentale, conquit la Sicile, l'Egypte, fonda Le Caire et y établit sa dynastie, qui y régna plus de 200 ans.

MOFAU, s. m. Moll. Espèce de mollusque du Sénégal.

MOFETISÉ, ÉE, adj. Se dit du gaz ou de l'air qui contiennent de la mofette.

* **MOFETTE**, s. f. (ét. ital., *muffa*, moisissure). Exhalaison pernicieuse qui s'élève des lavés en fusion, des lieux souterrains et surtout des mines.

— Toute exhalaison dangereuse.

— Par anal. Il est des hommes pour qui l'air d'une église est une espèce de *mofette* qui les oppresse. J. de Maistre.)

— Chim. On donnait autrefois ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote, que l'on appelait autrefois *mofette atmosphérique*, et au gaz hydrogène protocarboné, que l'on nommait *mofette inflammable* et qui produit le grisou.

Mamm. Syn. de MOUFETTE.

MOFFAT, Géogr. Ville située dans le comté de Dumfries (Ecosse). Eaux minérales célèbres.

MOFFLET, s. m. Pain mollet. Vieux mot.

MOFFRASITE, s. f. Minér. Plomb antimonié trouvé en Espagne dans les mines de Zamora.

MOFUMA, s. m. Bot. Grand arbre d'Éthiopie, dont le bois vert sert à faire des canots.

MOGADOR ou **SOUEIRAH**, Géogr. Port du Maroc, sur l'Atlantique, à 178 kil. O. de Maroc ; 27,000 hab. Cette ville a été bombardée en 1844 par les Français.

MOGES, s. f. pl. Pêch. Nom que les pêcheurs de La Rochelle donnent aux entrailles de la morue.

MOGGIA, s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire de Naples qui valait 35 ares 19.

MOGGIO, s. m. Métrol. Ancienne mesure italienne de capacité pour les matières sèches. Le moggio de Milan valait 146 litr. 24 ; le moggio de Venise, 320 litr. ; le moggio de Corfou 21 litr.

— *Moggio de terre.* Mesure agraire des îles Ioniennes, valant 97 ares 119.

MOGHAMIE, s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des sainfoins.

MOGHISTAN, (littéral. *pays des dattes*). Géogr. Portion maritime du Kerman (Perse ; région malsaine, soumise à l'iman de Mascate. Ch. L., *Minab*.

MOGIGRAPHIE, s. f. (ét. gr., μόγις, péniblement ; γράφω, j'écris). Méd. Sorte de crampe à laquelle sont sujettes les personnes qui écrivent beaucoup.

MOGILALISME, s. m. V. MOGISLALISME.

MOGILNIK, s. m. Ornith. Autour de Tartarie.

MOGIPHANE, s. m. Bot. Syn. de TELEIANTHERE.

MOGISLALISME, s. m. (ét. gr., μόγις, difficilement ; λαλέω, je parle). Pathol. Difficulté de prononcer, d'articuler les mots, surtout les lettres labiales.

MOGOL, Géogr. V. MONGOL.

— Hist. *Grand Mogol.* Titre de l'empereur du Mogol. On écrit aussi *Mongol*.

Le Grand *Mogol* l'avait avec succès
Depuis deux ans éprouvé sur sa femme. (LA FONT.)

— On a dit autrefois *Mogur*. On trouve dans Corneille, et même dans La Fontaine, *Mogor, Grand Mogor*.

MOGOLA-NAGON, s. m. Erpét. Variété de la vipère à lunettes.

MOGOLIEN, ENNE, s. et adj. Géogr. V. MONGOLIEN.

MOGOLISTAN, Géogr. Un des noms de l'empire du Mogol.

MOGORI ou **MOGORIS**, s. m. Bot. Genre de la famille des jasminées, renfermant une quinzaine d'espèces. On dit aussi *mogrite*.

MOGOSTOKOS (ét. gr., μόγις, péniblement ; τοκος, enfantement). Myth. gr. Surnom de Diane comme présidant aux douleurs de l'accouchement.

MOGOURE, s. m. Relat. Nom des prêtres juges des habitants des Maldives.

MOGRAB, Géogr. Un des noms de la Barbarie.

MOGRABIN, INE, adj. Géogr. Qui habite le Mograb. On dit mieux *mogrebin*, de *mogreb*, mot arabe qui désigne la partie occidentale de l'Afrique.

— Substantiv. Un Mograbin.

— MOGRABIN, s. m. Arg. Vagabond, bohémien.

— Linguist. Dialecte arabe des peuples qui habitent la côte de Barbarie.

MOGRITE, s. m. Bot. V. MOGORI.

MOGUNTIACUM, Géogr. anc. Ville des Caracates (Gaule ; et ch.-l. de la Germanie 1re Aug. *Mayence*.

MOHA, s. m. Bot. Espèce de millet, cultivé comme plante à fourrage. Légèrement concassée, elle remplace le riz dans la cuisine. Les oiseaux de basse-cour l'aiment beaucoup.

— Linguist. Idiome d'une peuplade de l'Amérique.

MOHABUT, s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

MOHACZ, Géogr. Ville de la Hongrie méridionale, sur la rive droite du Danube, à 97 kil. O. de Szegedin ; 10,000 hab. Défaite célèbre des Hongrois par Soliman II, 1526. Victoire de Charles de Lorraine sur les Turcs, 1687.

MOHADITE ou **MOHEDITE**, s. m. Hist. Membre d'une dynastie arabe fondée en Afrique par Mohammed-Abdallah, l'an de l'hégire 514.

MOHAGÉRIN ou **MOHAGÉRIEN**, s. m. Hist. or. Nom donné aux musulmans qui accompagnèrent Mahomet dans sa fuite de La Mecque.

MOHAIR, s. m. Nom par lequel les Anglais désignent le poil de chèvre d'Angora. Dans le commerce, on l'applique à l'étoffe même faite avec ce poil. Du beau mohair. Du mohair soupple, soyeux.

MOHAMMED, Véritable nom du prophète que nous nommons Mahomet.

— MOHAMMED-AL-MAHDI, Calife Abbasside, 775-785, fils et successeur d'Almansor.

— MOHAMMED-EL-GAURY, Souverain musulman de Ghaznevides, de 1171-1206, et sultan de Perse, de la dynastie persane des Gourides. Il mit fin à l'empire des Ghaznevides, par la prise de Lahore, 1186, et s'avança jusqu'à Bénarès, 1193 ; en 1203, il usurpa la Perse sur ses neveux, et fut assassiné.

— MOHAMMED (Aboul-Modhaffer). Empereur mongol de l'Hindoustan, 1719-1748.

— MOHAMMED-HASSAN-KHAN. Fondateur de la dynastie actuelle des Kadjars en Perse, se déclara indépendant à la mort de Nadir-Chah, 1748, mais fut pris et décapité par son compétiteur Kérim-Khan, 1758. || MOHAMMED-AGA. Fils du précédent, d'abord captif de Kerim-Khan, 1758-1779, devint maître de toute la Perse ; il attaqua la Russie quand il fut assassiné, 1797.

— MOHAMMED-CHAH. Roi de Perse, 1834-1848, petit-fils et successeur de Feth-Ali Chah.

— MOHAMMED-ES-SADOK (Sidi-). Bey de Tunis, 1813-1882, monta sur le trône en 1859, publia quelques promesses de réformes et contracta en Europe de nombreux emprunts, dont les payements irréguliers donnèrent naissance à des complications fréquentes avec les gouvernements, spécialement avec le gouvernement français. Une expédition de courte durée le força à accepter le protectorat de la France, par le traité de Kasar-Saïd, 12 mai 1881.

MOHAR, s. m. Hist. hébr. Prix donné par le mari aux parents de la femme qu'il épousait. Chez les Hébreux l'époux payait au père le *mohar* ou prix de sa fille. (A. Maury.)

MOHARB, s. m. ou **MOHARBE**, s. f. Métrol. Monnaie d'or de Bombay, valant 29 fr. 63.

MOHAREM, s. m. Chronol. or. Nom du premier mois de l'année musulmane. C'est un des mois sacrés.

* **MOHATRA**, adj. m. (ét. prob., arabe *mohhatra*, risque). Ne s'emploie que dans cette locution : *Contrat mohatra*. Contrat ou marché usuraire, par lequel un marchand vend très cher, à crédit, ce qu'il rachète aussitôt à très vil prix, mais argent comptant.

— Substantiv. *Le mohatra*. Contrat mohatra.

MOHAWK, s. m. Linguist. Langue parlée par les Mohawks.

— MOHAWKS, s. m. pl. Géogr. Peuple indigène de l'Amérique septentrionale, qui habite dans le Haut-Canada, aux environs du lac Erié.

MOHAWK, Géogr. Rivière des Etats-Unis (New-York). Cours de 400 kil.

MOHEDANO (Antonio), Peintre et poète espagnol, né à Antequera (Andalousie), 1561-1625, se distingua comme peintre de fresques ; il a laissé des œuvres très estimées.

— MOHEDANO (Raphael et Pierre-Rodriguez), Religieux de la Merci à Grenade, ont laissé une *Histoire littéraire d'Espagne*, 1766-1791, qui s'arrête à Lucain.

MOHÉGAN, AINE, adj. Se dit d'une peuplade américaine et de ce qui la concerne. On dit aussi *mohicun*.

— Linguist. *Langue mohégaine*, ou substantiv *le mohegan*. Langue des Mohegans.

— Substantiv. Un Mohegan.

MOHEL, s. m. Relig. hébr. Prêtre juif qui pratique la circoncision.

MOHICANS, s. m. pl. Géogr. Ancienne tribu de l'Amérique du Nord, qui habitait les bords du Connecticut.

MOHILEV, Géogr. Ch.-l. du gouvernement de ce nom (Russie), sur le Dniéper, à 800 kil. S. de Saint-Pétersbourg ; 42,000 hab. Archevêchés grec et catholique métropolitains. Commerce avec la mer Noire. — Le gouvernement de *Mohilev* a 4,805,000 hectares et 1,092,000 hab. Arrosé par le Dniepr, il est riche en bois et en pâturages. Les villes sont : *Mohilev*, Orcha, Dubrowna, Mstislawl, etc.

— MOHILEV, Ville de Russie (Podolie), sur le Dniester, à 152 kil. S.-E. de Kaminiec. Evêché arménien ; 9,000 hab.

MOHILLA ou **MOUHILLY**, Géogr. L'une des îles Comores.

MOHISE, s. m. Myth. Nom de certaines divinités inférieures qui, dans la croyance des habitants du Bembo, sont préposées aux quatre ouvertures du ciel, et qui laissent couler ou retiennent les eaux supérieures.

MOHITLINE, s. f. Chim. Substance extraite d'une plante du Mexique.

MOHL (Jules le), Savant orientaliste, né à Stuttgart, 1800-1876, naturalisé français, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, a publié : le *Livre des Rois*, de Firdousi, le *Chi-King*, le *Y-King*, etc., etc. Il a été président de la Société asiatique.

MOHLANE, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des phytolaccées rivinées, établi pour des espèces brésiliennes.

MOHLÉDITE, s. m. Hist. relig. Nom donné par les mahométans aux membres d'une secte ismaélite, qui s'est rendue fort redoutable en Asie, et dont les chefs sont connus dans l'histoire sous le nom de *Rois des assassins* ou de *Vieux de la montagne*.

MOHO, s. m. Ornith. Division établie dans le genre philédon.

MOHOLITE, s. m. Hist. sacr. Sacrificateur juif de la famille de Moholi, fils aîné de Merari.

MOHON, Géogr. Comm. du cant. de La Trinité, arr. de Ploërmel (Morbihan) ; 2,300 hab.

— MOHON, Comm. du cant. et de l'arrond. de Mézières (Ardennes) ; 2,900 hab.

MOHOU, s. m. Ornith. Genre créé pour une espèce de certhie.

MOHRIE, s. f. (de *Mohr*, n. pr.). Bot. Genre de fougères schizocées, établi pour de petit-

tes espèces qui croissent au Cap et aux Mascareignes.

MOHRUNGEN, Geogr. Ville de la prov. et du royaume de Prusse, à 110 kil. S.-O. de Kœnigsberg ; 2,500 h. Défaite des Russes par Bernadotte en 1807.

MOHSITE, s. f. (de *Mohs*, nom pr.). Minér. Substance noire, analogue à la crichtonite, qui a été trouvée dans les montagnes du Dauphiné.

MOHTASSEB, s. m. Fonctionnaire qui fait la police dans les marchés, au Maroc.

MOHUR, s. m. Métrol. Monnaie d'or de l'Inde anglaise. Il y en a de plusieurs espèces. Le mohur vieux de Bombay vaut 37 fr. 91 c. ; le mohur de 1818 de Bombay vaut 36 fr. 73 c. ; le mohur sicca du Bengale vaut 12 fr. 32 c.

MOHURSUM, s. m. pr. *mo ur-çumm*. Chron. Un des mois de l'année turque et l'ère qui se célèbre au commencement de ce mois.

* **MOI**, pr. tat., *mi*, pour *mihi*, à moi). Pronom des 2 g. et de la 1re personne. Son pluriel est *nous*. Sa signification est la même que celle de *je* et de *me*, mais aucun de ces mots ne peut s'employer l'un pour l'autre. *Moi* ne s'applique qu'à des personnes ou à des choses personnifiées. Partout où il y a des hommes, je suis chez mes frères ; partout où il n'y en a pas, je suis chez *moi*. (Buff.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
Tout autre qu'un monarque est indigne de *moi*. (Corn.)
David m'est en horreur, et les fils de ce roi,
Quoique nés de mon sang, sont étrangers pour *moi*.
(Racine.)

Tout se tait, et *moi* seul, trop prompt à me troubler,
J'avance des malheurs que je puis reculer. (Id.)
Et peux-tu taire enfin, quand tu seras devin,
Que je ne sois pas *moi*, que je ne sois Susse ? (Mol.)
Pourtant quand je me tâte et que je me rappelle,
Il me semble que je suis *moi*. (Id.)

— S'emploie quelquefois comme sujet du verbe *Moi* seule à votre amour ai su la conserver. (Rac.)

— Mis le plus souvent *moi* s'emploie comme sujet d'un verbe sous-entendu. Personne ne souhaite plus que *moi*, monseigneur, que vous soyez un très grand nombre d'années loin des périls inséparables de la royauté. (Fen.) *Personne ne souhaite plus que moi* est mis pour Personne ne souhaite plus que moi ne souhaite.

— Il se joint aussi à d'autres mots pour former le sujet. Son père, sa mère et moi le lui avons défendu. Mon avocat et moi sommes de cet avis. Mme de Vins et *moi* nous en attrapons ce que nous pouvons. Mme de Sévigné. Rica et *moi* sommes peut-être les premiers parmi les Persans que l'envie de savoir ait fait sortir de leur pays. (Montesq.)

— Quand dans une phrase le pronom *moi* est antécédent du pronom relatif *qui*, le verbe se met à la première personne. Ainsi l'on doit dire : Moi qui l'aimais tant ; c'est moi qui ai ; si c'était moi qui eusse ; et non pas : Moi qui aimait ; moi qui a ; moi qui eût. C'est *moi* qui suis Susse, et tout Thèbes l'avoue. Molière.)

Suivant le même principe, *moi* demande pour correspondant le pronom *me* dans les verbes pronominaux. C'est moi qui me nomme Pierre, et non pas, C'est moi qui se nomme.

— Il est aussi régime direct après *ne que*, mis pour Seulement. Je ne plains que moi.

— Il est encore régime direct dans les phrases où il est ajouté à d'autres mots qui sont régimes directs. Il a renvoyé son frère et moi. Il a mécontenté ses parents et moi.

— Employé seul comme réponse, il peut être sujet ou régime direct et tenir lieu d'une phrase entière. Qui veut aller avec lui ? Moi. *Moi* équivaut à Je veux aller avec lui ; je veux est sujet. Qui a-t-on voulu désigner ? Moi. *Moi* équivaut à On a voulu me désigner, la il est régime direct.

— S'ajoute souvent au sujet *je*, pour donner plus de force à l'idée qu'on exprime. *Moi*, je pourrais trahir le Dieu que j'aime ! Rac. *Moi*, je combattrais le jeu parmi les joueurs, et j'aurais plus de plaisir à me moquer d'eux en les voyant perdre, qu'à leur gagner leur argent. J.-J. Rousseau. Je dois, *moi* qui ne suis rien et qui ne peux rien, tendre au moins de tous mes vœux vers la félicité du peuple. B. de St-P. *Moi*, je pourrais encor te voir, te reconnaître ! (Andrieux.)

Moi, je tiens que toujours un peu de défiance,
En ces occasions, n'a rien qui nous offense. (Mol.)
Moi, j'irais mentir, par un lâche attentat,
Les titres d'assassin, de perfide, d'ingrat ! (Regnard.)
Depuis que l'univers est sorti du chaos,
Ai-je donc trouvé, *moi*, quelque jour de repos ? (Id.)

— *Moi*, employé réduplicativement avec *je*, se met aussi après le verbe, et alors il donne souvent à la phrase une tournure familière. Je le savais bien, *moi*, que vous l'épouseriez. (Molière.) Je travaille bien, *moi* ! (B. de St-P.)

— Il se met de même par apposition avant ou après *me*. Voudriez-vous me perdre, moi, votre allié ? Moi ! vous me soupçonneriez de vous avoir trahi ! *Moi !* vous me soupçonnez de cette perfidie ! (Rac.)

— Se met aussi par apposition avec *nous* et *vous*, lorsqu'il est accompagné d'un nom ou d'un autre pronom. Vous et moi nous sommes contents de notre sort. Nous irons à la campagne lui et moi. Il est venu nous voir, mon frère et moi. La fortune nous a persécutés, lui et *moi*. (Fén.) Il me verra, *moi* et mon domestique. (Rac.) Nous allons, lui et *moi*, dans toutes les assemblées sous le même nom. (Bouffl.)

Ah ! bachelier du diable, un peu plus d'indulgence
Nous avons, vous et *moi*, besoin de tolérance. (Volt.)

— Pour donner plus de rapidité au style, *moi*, dans les phrases exclamatives, se trouve souvent placé devant l'infinitif. *Moi*, le faire empereur ! Ingrat, l'avez-vous cru ? (Racine.) *Moi*, vous payer ! lui dit le bigot en colère. (Boileau.)

Moi, régner ! moi, changer un État sous ma loi,
Quand ma faible raison ne règne plus sur moi !
(Racine.)

Moi, vous abandonner !
Pouvez-vous un instant, ô ciel ! le soupçonner ?
(Andrieux.)

— Dans ces sortes d'exclamations, il se construit aussi avec un adjectif. *Moi*, jalouse ! Et Thésée est celui que j'implore ! Rac.)

— Cette tournure s'emploie aussi, mais plus rarement, dans les phrases interrogatives.

Si ma femme a failli, qu'elle place ce lui à tort ;
Mais pour quoi *moi*, pleurer, puisque je n'ai point fait ?
(Molière.)

— *Moi* se répète quelquefois par emphase.

Dans un si grand malheur que vous reste-t-il ? — *Moi*.
Moi, dis-je, et c'est assez. (Corneille.)
Entre Sénèque et vous, disputez-vous la gloire
À qui m'effacera plus tôt de sa mémoire !
. . . . . .
Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
Dans les honneurs obscurs de quelque légion ;
Et *moi* qui sur le trône ai suivi mes ancêtres,
Moi, fille, femme, sœur et mère de vos maîtres,
Que prétendez-vous donc ? Pensez-vous que ma voix
Ait fait un empereur pour m'en imposer trois ?
(Racine.)

— Se dit aussi absolument. *Moi*, l'espérance amie est bien loin de mon cœur. (A. Chénier.

— Joint à un nom ou à un autre pronom, il ne doit, d'après les convenances de notre politesse, être placé qu'en second. Vous et moi. Mon frère et moi. Le contraire a lieu, si le nom auquel il est joint est celui d'une personne très inférieure, soit pour l'âge, soit pour la position sociale. Un père dira : Moi et mon fils ; et un maître : Moi et mon domestique.

— Il se construit encore avec *ce* et *il* dans les phrases suivantes et autres semblables. C'est moi qui vous en reponds. Ce fut moi. Si c'était moi qui eusse fait cela. C'est de moi qu'il s'agit. C'est à moi qu'il faudra vous adresser. Il n'y a que *moi* à qui ces choses arrivent. (Acad.) Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, et qui n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature, et cet homme, ce sera *moi*. (J.-J. Rouss.)

C'est *moi*, prince, c'est *moi* dont l'utile secours
Vous eut du labyrinthe enseigné les détours.
(Racine.)

Frappez, aucun respect ne doit vous retenir
J'ai tout fait, et c'est *moi* que vous devez punir. (Id.)

— Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. Vous servirez-vous de moi ? Parlez de moi. Il tient cela de moi. Pense-t-on à moi ? Ils auront besoin de moi. Ils auront affaire à moi. Cela vient de moi. Cela est à moi. C'est un homme à moi, un habit à moi, de l'argent à moi. Cela est pour moi. Je prends cela pour moi. Selon moi. Vous serez remboursé par moi. Cela roulera sur moi. Tout est contre moi. Venez avec moi. Chacun regarde devant soi, mais je regarde en *moi*. Je n'ai affaire qu'à *moi* ; je me contrôle, je me goûte ; je me roule en *moi*-même, à l'exemple de tous les philosophes. (Montaigne.) Contre vous, contre *moi*, vainement je m'éprouve. (Racine.) Par quel trouble me vois-je emporté loin de *moi* ? Id.) Comment ! maraud, vous avez la hardiesse de vous attaquer à *moi* ! Molière.) Que ne paraît-il à mes yeux au milieu de trente personnes, que ne les vois-je fondre sur *moi* les armes à la main ! Id.) Voilà qu'il vous apprendra à vous oser jouer à *moi*. Id.) Une grande révolution venait de se faire en *moi*. (J.-J. Rouss.) Quoi qu'ils fassent, mes contemporains ne seront jamais rien pour *moi*. Id.) J'ai encore quelques jours devant *moi* ; je veux les vivre tout entiers. (De Jouy.

Sur quel frivole espoir pensez-vous qu'il me plaigne,
Et respecte en *moi* seule un sexe qu'il dédaigne ?
(Racine.)

Homme rare, sur ma parole
Avec *moi* vous en conviendrez. (Arnault.)

Vous verrez vos époux d'abord indifférents,
Attendre de *moi* seul la fin de leurs tourments.
(Aubert.)

— Il en est de même avec une conjonction. Mon frère et moi. Mon frère ou moi. Mon frère aussi bien que moi. Ni mon frère ni moi. Personne que moi. Nul autre que moi. Je vous laisse aussi libre, et plus libre que *moi*. Rac. Votre père et *moi*, nous avons longtemps été ennemis l'un de l'autre. (Fen.)

Et, quand mon seul enfin il faudrait l'assiéger,
Patrocle et *moi*, seigneur, nous nous vous venger.
(Racine.)

— *De moi*, après un nom de personne ou un pronom personnel également précédé de la préposition *de*, se met quelquefois pour *le mien*, etc. C'est le sentiment, ce sont les sentiments, c'est l'opinion de mon frère et de *moi* que je vous exprime. (Acad.)

— Quand le verbe est à l'impératif et que le pronom qu'il régit n'est point suivi du mot *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime direct, soit comme régime indirect, où la préposition *à* est sous-entendue. Louez-moi, récompensez-moi. Rendez-moi compte, dites-moi la vérité, et alors *moi* se joint au verbe par un trait d'union. Aimez-*moi* comme je vous aime. J.-J. Rousseau. Laissez-*moi* chez les morts descendre sans rougir. Volt. Rends-*moi* chrétienne et libre, à tout je me soumets. Id. Pardonnez-*moi* mon transport, madame ; les grandes choses amènent les grandes idées, et les grandes idées les grands mots. Bouffl. Muse, raconte-*moi* ces grands événements. (Delille.)

Cessez, vous dis-je, et laissez-*moi*,
Madame, exécuter les volontés du roi. (Racin.)

— Le complément indirect peut aussi, surtout en poésie, être indiqué par *à moi*, lorsqu'on veut attirer davantage l'attention.

Mais il est mon époux et tu parles à *moi* ! (Corn.)
Avez-vous oublié que vous parlez à *moi* (Id.)
Messala, songez-vous que vous parlez à *moi* ? (Volt.)

(En prose on dirait plutôt : Songez-vous que c'est à *moi* que vous parlez ? etc.

— Quand le verbe est à la seconde personne du plur. de l'impératif, le pronom *moi* se place après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime direct, soit comme régime indirect. Vous allez à l'Opéra, menez-y-*moi*. Acad.) Vous allez dans votre voiture, donnez-y *moi* une place. Id. On ne pourrait pas dire *menez m'y*, ni *menez moi*. Au contraire, *y* se place toujours après *nous*. Menez-nous-y. Donnez-nous-y une place. Vme.

— Quand l'impératif est à la seconde personne du singulier, le pronom *moi* se met à la même place, et si le verbe finit par un *e* muet, on devrait mettre après ce verbe une *s*, placée entre deux traits d'union, afin d'éviter la dureté de la prononciation. Menes-y-moi, donne-s-y-moi une place. Mais généralement on emploie une autre tournure, afin d'éviter ce qu'il y a de choquant pour l'oreille dans ces façons de parler.

— Construit avec *le*, *la*, *les*, le pronom *moi* se place toujours le dernier. Donne-le-moi. Renvoyez les-moi. Pardonnez-le-moi. Rends-la-moi. Montrez-moi celui qui a pu arriver à trente ans sans être détrompé ; montrez-le-*moi*, ce mortel privilégié. Ballanche.)

— Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, *moi* se met par redondance, et pour donner plus de force à ce qu'on dit. Faites-*moi* faire ces gens-là. Acad.) Donnez-leur-*moi* sur les oreilles. Id.) Prends-*moi* le bon parti : laisse là tous les livres. (Boil.

Prends ton parti, et me romps ce caillou qui te nuit ;
Comble-*moi* cette ornière (La Fontaine.)
On n'attend plus rien que ta signature.
Presse-*moi* donc cette tardive affaire. (Voltaire.)
Ah ! que je hais leur ton froide joie !
Que leur habit est un trouble important.
Chassez-les *moi* Id.)
N'approfondis jamais rien dans la vie,
Et glisse-*moi* sur la superficie. (Id.)

— *À moi*, employé avec le verbe *être*, marque la possession. Ce cheval est à moi. Ayez tous deux à me marcher immédiatement sur mes pas, afin qu'on voie bien que vous êtes à *moi*. (Mol.)

— Fig. *Je ne suis plus à moi*. Je ne me possède plus. Je ne suis plus à *moi*, je suis tout à la rage. Mol.)

— *À moi*. Sorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi. À moi, à moi, soldats ! *À moi*, Girot, je veux que mon bras m'en délivre. Boil.)

— *À part moi*. Personnellement.

— *Chez moi*. Dans mon domicile, dans ma maison.

— S'emploie substantivement. Ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue, et toujours un chez *moi* à la bouche. Pascal.)

— *De vous à moi, ceci est de vous à moi, ceci de vous à moi*. Façons de parler dont on se sert pour témoigner à une personne qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'on lui demande le secret. De vous à *moi*, c'est un pauvre homme. (Acad.) De vous à *moi*, c'est un homme qui ne mérite pas l'opinion qu'on a de lui. Id.) De vous à *moi*, je ne crois pas que la chose réussisse. Id.

— *De vous à moi* signifie aussi Entre nous deux.

Seigneur bandit, de vous à moi
Pas de reproche ! (V. Hugo.)

— Se joint à la préposition *pour* ou à l'expression *quant à*, pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense et indiquer une sorte d'opposition entre ce qu'on va dire et ce que disent ou pensent d'autres personnes. Vous en direz tout ce qu'il vous plaira ; quant à moi, pour moi, je vous dirai bien qu'il en est. On dira ce qu'on voudra contre cet homme ; quant à moi, je suis sûr de sa probité. Pour *moi*, je vous demande un portrait qui soit moi, et qui n'oblige point à demander qui c'est. Mol.) Pour *moi*, je suis content de rire des fous. Tous les hommes ne le sont-ils pas ? Fen.) Pour *moi*, j'ai toujours regardé comme le plus estimable de tous les hommes ce Romain qui voulait que sa maison fût construite de manière qu'on vît tout ce qui s'y faisait. J.-J. Rouss. Pour *moi*, j'avoue que je ne pouvais pas imaginer qu'il fût possible de faire bouillir de l'eau dans des marmites de bois. B. de St-P.) Pour *moi*, j'ai toujours vu les honnêtes gens assez tranquilles, mais les fripons toujours alertes. Id.) Pour *moi*, bien loin de convenir de la supériorité que nous nous attribuons sur les anciens, je soutiens que plus on remonte dans l'antiquité, plus on retrouve les principes de la galanterie. P.-L. Courier.) Quant à *moi*, si j'ai complété le texte de Longus, tant qu'on lira du grec, il y aura toujours quatre ou cinq helléniste qui sauront que j'ai existé. Id.)

Il m'est pour voir que l'ai [illegible]ère.
Quant à *moi*, j'y mets [illegible]
(La Fontaine.)

— *Quant-à-moi*, s. m. Air fier et respectueux. Se tenir sur son *quant-à-moi*. (Acad.) On lui a dit tout le chose, il s'est mis sur son *quant-à-moi*. Id.)

— *Faire son quant-à-moi*. Faire l'important.

— Loc. prov. *Après moi, le déluge*. Après ma mort, advienne que pourra.

— **Moi-même**, pronom des 2 g. et de la 1re pers. Ce n'est autre chose que le pronom *moi* et l'adjectif *même*, auquel il est joint par un trait d'union. On l'emploie pour donner plus d'énergie à la phrase. Je veux aller moi-même lui parler. Je n'aime faire de valet, je mes sers bien moi-même. Je dis quelquefois en *moi-même* : la vie est trop courte pour que je m'en inquiète. Vauvenargues.) *Moi-même* a moins tour je me verrais fier ! (Rac. Je ne puis sans horreur me regarder *moi-même*. Id. Lasse de vains honneurs et me cherchant *moi même*. Id. Je cherchais à m'expliquer à *moi même* qui a pu porter les hommes à quitter l'abri des bois, l'air pur des monts, mes et le charmant tellement attaché aux belles prairies. De Buffon.

J'aime avec tout *moi-même*, et l'amour qu'on me donne
En tout, je le confesse, a toute la personne (Molière.)
Se parer qui voudra du nom de ses amants.
Moi, je ne veux paraître que *moi même* en ce [illegible]
(Corneille.)

— *J'ai appris la géométrie de moi même*, c'est-à-dire sans avoir eu besoin de maître. *J'ai fait cela de moi même*, c'est-à-dire de mon propre mouvement.

— Comm. Un marchand qui tire une lettre de change dit, *valeur reçue de moi même*, ou *en moi même reçu*, ou *rencontre en moi même*, et cela veut dire valeur reçue pour ce qui me [illegible] dû.

— S'emploie quelquefois substantiv. On eût dit que la nature s'était essayée en moi après avec à faire ce *moi-même* perfectionné. Th. Gaut.

Je ne l'ai pas cru, moi-même sans une peine extrême.
Je me suis défié deux ou trois fois de moi-même,
Et longtemps d'imputer à la faute de mes [illegible]
Mais à me le confirmer enfin il m'a [illegible] (Molière.)

— *Un autre moi-même*. Un autre [illegible] comme moi, qui me ressemble, qui a les mêmes qualités, les mêmes goûts, etc. Un fils est un autre *moi-même*, une suite de moi, auquel je transmets mon nom, mon bien, ma réputation. De Jussieu.

— **Moi**, s. m. Philos. Individualité métaphysique d'une personne. Malgré le changement continuel de l'individu physique, le même *moi* subsiste toujours. Acad.) Je sens que je ne puis n'avoir point été, car le *moi* consiste dans ma pensée. Pasc.) D'où vient que les hommes ont pris le change ? Ils ont mis le sacrifice des animaux, l'encens et les autres dons, à la place du *moi*, victime qu'il fallait immoler. Fénel. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. J.-J. Rouss. Enfin, je tâche d'oublier mon *moi* le plus possible. Mérimée. Quiconque sacrifie son *moi* reçoit en échange l'infini. V. Cherbuliez.)

— *Le moi*. La conscience que chaque homme a de son existence. Le moi est non seulement l'être ou la substance en qui existent les faits intérieurs qui sont perçus, il est encore le sujet qui les perçoit et qui a conscience de cette perception.

— *Le non-moi*. Tout ce que l'homme perçoit autour de lui, et qui n'est pour lui qu'objet, d'idées, de connaissances, de sensations, d'efforts et d'actions.

— L'attachement de quelqu'un à ce qui lui est personnel. Le *moi* choque toujours l'amour-propre des autres. Acad. Le *moi* est haïssable ; aussi, ceux qui ne l'ôtent pas et qui se contentent seulement de le couvrir sont toujours haïssables. Point du tout, direz-vous ; car, en agissant comme nous faisons, obligeamment pour tout le monde, on n'a pas sujet de nous haïr. Cela est vrai, si on ne haïssait dans le *moi* que le déplaisir qui nous en revient. Mais si je le hais parce qu'il est injuste, et qu'il se fait centre de tout, je le haïrai toujours. En un mot, le *moi* a deux qualités : il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout ; il est incommode aux autres, en ce qu'il veut les asservir ; car, chaque *moi* est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. Pasc. La civilité doit cacher le *moi* humain, et la religion l'anéantir. Id. La piété chrétienne anéantit le *moi* humain, et la civilité chrétienne le cache et le supprime. La Bruyère.) L'irréligion concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain. J.-J. Rousseau.)

— La personne même. On ne peut pas vous parler plus à bride abattue que je viens de faire de tout mon *moi*, comme M. Nicole. Mme de Sévigné.) Vous voyez bien, ma très chère, que ce que je dis de mon *moi* est aussi ennuyeux que le récit que vous me faites du vôtre est divertissant. Id.)

On m'est venu troubler et mettre en peine.
— Et qui ? — Susse, un *moi*, de vos valets jaloux,
Que vous avez du port envoyé vers Alcmène,
Et qui de nos secrets a connaissance pleine.
Comme le *moi* qui parle à vous. (Molière.)
Quels contes ! — Non, monsieur, c'est la vérité pure.
Ce *moi* plus tôt que moi s'est au logis [illegible]
Et n'alors venu le vous [illegible]
Avant que je fusse arrivé. Id.)

Ce *moi*, qui le seul *moi* veut être,
Ce *moi*, de moi-même jaloux,
Ce *moi* vaillant dont le courroux
Au *moi* poltron s'est fait connaître. (Molière.)

— S'emploie quelquefois, mais rarement au pluriel, et alors il ne prend pas d's. Ne ce moi qui n'est plus d'autres *moi* vont renaître. (Lamartine.)

Je vous dis que, croyant n'être qu'un seul Sosie,
Je me sens trouver deux chez nous,
Et que de ces deux *moi*, propres à la jalousie,
L'un est à la maison, et l'autre est à vous.
(Molière.)

MOÏ s. m. pl. Géogr. Tribu sauvage habitant la partie septentrionale de la Cochinchine.

— *Poison des Moï.* Poison cardiaque en forme de pâte molle, d'un brun foncé, dont les Moï se servent pour empoisonner les flèches avec lesquelles ils font la chasse aux animaux.

MOIE. s. f. (et lat., *metula*, meule.) Techn. Meule ou petit amas de bois, de sable, de foin, etc.

MOIGNET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MOIGNO (Frany dis-Napoléon Marie). Savant français, né à Guemene (Morbihan), 1804-1884. Il appartenait à l'ordre des jésuites, qu'il quitta en 1845, pour se livrer tout entier à ses études scientifiques. Outre ses deux revues *Cosmos*, et *les Mondes*, il a publié un grand nombre de livres et de mémoires. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de télégraphie électrique ; Répertoire d'optique moderne ; Leçons de calcul différentiel et intégral ; Leçons de mécanique analytique ; les Éclairages modernes ; Mélanges de physique et de chimie ;* etc.

* **MOIGNON**. s. m. (et. inconnue). Ce qui reste d'un membre amputé. N'avoir plus que deux moignons. N'avoir qu'un moignon. Il ne me reste qu'un moignon. Ils les lèrent les caillots de sang sur les *moignons* encore tièdes. (G. Flaubert.)

— Atrophie morbide ou naturelle d'un membre, qui lui donne l'apparence d'un moignon après l'amputation. Les oiseaux du genre manchot ont des moignons au lieu d'ailes. Il n'est resté du tarse qu'un *moignon* court et couvert d'une peau rugueuse. (Geoffroy St-Hilaire.)

— Par extens. L'autre tour, qui a été clanchée, cache son *moignon* sous un appareil d'ardoise. (V. Hugo.)

— Hort. Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre qui a été coupée ou rompue. || Branche d'arbre un peu trop grosse, qu'on a raccourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pousser de nouvelles branches, et d'arrêter par là la sève d'un arbre trop vigoureux.

— Techn. Bouton qui sert d'ornement au bas de la branche des ciseaux à la berge.

MOILETTE. s. f. Techn. Outil de bois garni de feutre pour frotter les glaces.

MOILLE. s. m. (pr. *moi-lle*, *ll* mouill.). Vitic. Cepage cultivé dans les départements de l'Est et particulièrement dans la Haute-Saône.

MOILLERON. s. m. (pron. *moi-lle-ron*, *ll* mouill.). Constr. Enduit pour recouvrir les murs.

MOI-MOI. s. m. Bot. Brione du Sénégal, à fruit rouge de corail.

***MOINAILLE**. s. f. pr. *moi-nalle*, *ll* mouill.; rad. *moine*. Fam. et par mépris. Les moines, en général.

* **MOINDRE**. adj. compar. 2 g. (ét. lat., *minorem*, accus de *minor*, même signif.). Plus petit ou en étendue ou en quantité. La hauteur de cette colonne est moindre que celle de la colonne opposée. La distance de Paris à Lyon est moindre que vous ne dites. Les spectateurs étaient en moindre nombre que je n'aurais cru. La somme fut bien moindre que celle qu'il m'avait promise. L'épaisseur de ce mur est *moindre* que celle du mur voisin. (Acad.)

— Peut s'employer sans être suivi du second terme de la comparaison. Nous sommes en moindre nombre aujourd'hui. La somme fut bien moindre. La distance est infiniment moindre. La hauteur est beaucoup moindre. Dans la zone torride, les fleurs à grands pétales sont en *moindre* nombre. (B. de St-P.) Le désordre augmente dans une société à mesure que les richesses s'y accumulent sur un *moindre* nombre de têtes. (Id.)

— Plus petit, moins grand, en parlant des choses morales. Sa douleur en sera moindre, en sera bien moindre. Croyez-vous que mon mal soit moindre que le vôtre ? La récompense fut bien moindre que celle que j'attendais. Ades *moindres* fureurs je n'ai pas dû m'attendre. (Racine.)

Ma honte en sera *moindre*, aussi que votre crime,
Si ce fils en effet, dit, ne de votre estime,
A quelque amour encor avait pu vous forcer. (Racine.)

— Moins considérable. C'était une étoffe de moindre prix. Je voudrais une chose de moindre valeur que celle-ci. La place qu'il occupe est bien moindre. Il tient un moindre rang. Être revêtu d'une moindre dignité qu'auparavant. L'inconvénient fut bien moindre. Le dégât fut bien moindre qu'on ne le disait.

— Se dit aussi des personnes dans le sens précédent. Ce n'est pas être petit que d'être *moindre* qu'un grand. (Boiste.) Sans implorer des rois *moindres* que vous. (Rac.)

— Qui n'est pas si bon, qui est de plus mauvaise qualité. Ce vin-là ne vous paraît-il pas moin ire que le premier que nous avons bu ? De ces deux étoffes, celle-ci est moindre, est moindre de beaucoup.

— Avec l'article ou ses équivalents, il forme un superlatif, et signifie le moins considérable, le moins important, le plus petit, etc. Se dit au propre et au figuré. Le moindre mot que vous direz. Au moindre bruit il s'éveille. Au *moindre* signe vous serez obéi. (Acad.) Ses *moindres* vertus balancent tous ses vices. (Boil.) Il tourne au *moindre* vent, il tombe au *moindre* choc. (Id.) Du *moindre* sens impur la liberté l'outrage. (Id.) La *moindre* bassesse déshonore les enfants des rois. (Massillon.) Elle savait de quel poids est non seulement la *moindre* parole, mais le silence même. (Bossuet.) Qui vit jamais paraître en cette princesse le *moindre* sentiment d'orgueil ou le *moindre* air de mépris ? (Id.) Les *moindres* apparences étaient devenues pour moi des réalités ; les *moindres* craintes, des supplices. (Barth. Cette prétendue émulation, inspirée aux enfants, les rend pour toute leur vie intolérants, vains, changeants au *moindre* blâme ou au plus petit éloge d'un inconnu. (B. de St-P.) Les *moindres* bruits viennent frapper les dômes de cet édifice. (Chateaub.) C'est bien la *moindre* grâce que l'on puisse se rire quelquefois aux dépens de ceux qui se sont enrichis aux nôtres. (S. Bub.)

La fourmi n'est pas prudente,
C'est la son *moindre* défaut. (La Font.)
Le témoin le plus vil et les *moindres* clartés
Nous montrent quelquefois de grandes vérités.
(Voltaire.)

— Se dit aussi, en ce sens, des personnes. C'est une chose que le *moindre* ouvrier peut faire. (Acad.)

— Fam. et par pléonasme. Au moindre petit bruit. Le *moindre* petit morceau de pain. (Acad.)

— *C'est le moindre de mes soucis, le cadet de mes soucis.* Cela ne me préoccupe guère.

— Avec l'article et une négation, il signifie *aucun*. N'avoir pas la moindre appréhension. Ne pas faire la moindre honnêteté, le moindre compliment à quelqu'un. Ne pas dire le moindre mot. N'avoir pas le moindre souvenir d'une chose. Ne pas sentir la moindre douleur.

Jamais la *moindre* grâce,
Ni le *moindre* regard, le *moindre* mot enfin,
Ne lui fut accordé par ce cœur inhumain. (La Font.)

— Alg. *Méthode des moindres carrés*. Recherche du résultat le plus probable entre un certain nombre d'observations qui ont donné des résultats différents.

— Rem. Gramm. *Le moindre* peut être suivi de l'indicatif ou du subjonctif, suivant l'idée que l'on veut exprimer. On emploie l'indicatif quand on avance un fait. La *moindre* louange qu'on peut lui donner, c'est d'être sorti de l'ancienne et illustre maison de La Tour d'Auvergne. (Fléch.) C'est le *moindre* secret qu'il pouvait vous apprendre. (Rac.) || Mais on emploie le subjonctif quand il y a incertitude. Depuis plus de trois ans, vous n'avez pas donné la *moindre* marque que vous me connaissiez seulement. (Rac.)

— *Moindre* veut *ne* devant le verbe qui suit la conjonction *que*. Cette somme est moindre que vous ne le dites. || Le contraire a lieu si le verbe placé avant *moindre* est négatif ou interrogatif. Cette somme n'est pas moindre que vous le dites. Est-elle moindre que vous le dites ?

— Moindre, s. 2 g. Celui, celle qui est moindre. Il étend ses soins jusqu'aux *moindres* de ses domestiques. (Bossuet.) Il venait, comme le *moindre* des Israélites, réparer avec ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire. (Fléch.)

Et si la moindre tache en demeure à mon nom,
Si le *moindre* du peuple en conserve un soupçon... (Corn.)
Le *moindre* d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui. (Boileau.)

— Moindre. s. m. Ce qu'il y a de plus infime. La sagesse éternelle, qui fait servir le *moindre* au plus digne. (Boss.)

— Liturg. *Les quatre moindres*. Les quatre ordres inférieurs ou mineurs.

MOINDREMENT. adv. (rad. *moindre*). Fam. Ne s'emploie que dans cette locution *Pas le moindrement*, qui signifie Pas du tout, nullement, Pas du tout, mon gentilhomme, vous n'y êtes pas le *moindrement*. (L. Corbière.)

* **MOINE**. s. m. et. bas-lat., *monus*, même signifiant, du gr. μονός, seul). Religieux faisant partie d'un ordre dont les membres vivent sous une règle commune et séparés du monde, comme les bénédictins, les bernardins, les chartreux. L'usage a étendu cette dénomination aux religieux mendiants, et même à tous les religieux. Les anciens moines. Les moines réformés. Un moine défroqué. Selon le temps et les lieux, des *moines* on fait des soldats, ou des soldats on fait des *moines*. (Boiste.) Le fougueux *moine* auteur des troubles germaniques. (Boil.) Le *moine* secoua le cilice et la haire. (Id.) Vous avez vu, au douzième et au treizième siècle, les *moines* devenir princes ainsi que les évêques. (Volt.) Nous ne naissons pas *moines*, mais nous naissons citoyens. (M.-J. Chenier.) Les *moines* étaient les aumôniers de la chrétienté. (Montalembert.) Un *moine* est un chrétien qui se met à part du monde, afin de travailler plus sûrement à son salut éternel. (Id.) Un *moine* jaune, aux yeux brillants, l'air prudent et concentré, nous a conduits dans l'église. (H. Taine.) Le *moine* qui inventa la sainte ampoule a été l'un des fondateurs du royaume de France. (E. Renan.)

— Fam. *Gras comme un moine*. Fort gras. || *Comme fièvre en corps de moine*. Se disait d'un mal qui n'excitait aucune commisération. || *Se faire moine après sa mort*. Se faire enterrer en habit de moine, dans l'espoir de se soustraire au démon. || *Donner le moine à quelqu'un*. Lui porter malheur ou guignon. A cette heure avons-nous le *moine*. (Rabelais. Pourtant encore est le proverbe en usaige de bailler le *moine* à quelqu'ung. (Id.) || C'est aussi une espèce de tour malicieux que l'on fait à une personne qui dort dans son lit : on lui attache une corde ou une ficelle au gros orteil d'un pied, et on le lui tire pour le faire éveiller. || *Être ras et tondu comme un moine*. Avoir les cheveux très ras.

— *Convoitise de moines blancs*. Locution venant de ce que, moins anciens que les moines noirs, les moines blancs cherchaient à rivaliser de richesse avec leurs prédécesseurs. | *Envie des moines noirs*. Jalousie des moines d'institution plus ancienne envers les moines blancs, qui les supplantaient dans la faveur publique.

— *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé*. Ne pas l'attendre pour dîner, quoiqu'il doive venir.

— *Moine lai*. Laïque, ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu. || On appellait *division des moines lais*, celle des soldats invalides que l'âge ou les infirmités rendaient incapables d'un service quelconque.

— *Moine bourru*. Prétendu fantôme que l'ignorance faisait craindre dans les campagnes. Je defie le *moine* bourru aux avents de Noël, lui commande de rouler comme un tonneau, ou traîner à minuit les chaînes dans les rues, afin de tordre le cou à ceux qui mettront la tête aux fenêtres. (Cyrano de Bergerac.)

— Fam. Homme de mauvaise humeur. Cet homme-là est un moine bourru, un vrai moine bourru.

— Nom que les enfants donnent à la toupie, dans quelques départements.

— Loc. prov. *Mieux vaut garder de son patrimoine que le laisser à un ribaud de moine*. Il vaut mieux dissiper son bien que de le laisser à l'Église. || *Il n'est cuire que de moine*. || *C'est une méchante chair que de moine, encore vaut-elle pis que d'abbé*. || *Quand l'abbé tient taverne, les moines peuvent aller au vin*. || *Quand l'abbé danse à la cour, les moines sont en rut aux forêts*.

Depuis que décrets en vont ailes
Et gendarmes portent cul mules,
Moines allèrent à cheval,
En ce monde abonda tout mal. (Rabelais.)

|| *D'eau bénite le moine suffit*. C'est-à-dire qu'un gré des moines la règle leur imposait trop d'offices et de prières. || *Le moine, la nonne et la béguine sont fort pires qui n'en ont la mine*. Se disait d'un hypocrite, parce que certains ordres religieux passaient pour moins dévots qu'ils ne le paraissaient. || *Moine au cloître, et la mort au cimetière*. Se disait d'une chose naturelle et que l'on était habitué à voir, parce qu'il n'est pas étonnant de rencontrer des moines dans un cloître, et des morts dans un cimetière. || *Le moine repoud comme l'abbé chante*. Les inférieurs tiennent le même langage que leurs supérieurs. || *L'habit ne fait pas le moine*. On ne doit pas juger des personnes par les apparences, par les dehors. Vous mesmes dictes que l'habit ne fait pas le *moine*, et tel est vestu d'habit monachal, qui au dedans n'est rien moins que *moine*. (Rabelais.) C'est une imitation de l'ancien proverbe : *La robe de lin ne fait pas le prêtre*. || *Pour un moine l'abbaye ne faut pas, ou pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé*. L'absence d'une personne n'empêche pas, ne doit pas empêcher qu'une affaire ne se conclue, qu'une partie ne se fasse.

— Art milit. Feuille de papier, pliée en deux ou en quatre, dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine.

— Écon. domest. Meuble de bois où l'on suspend une sorte de rechaud plein de braise pour chauffer le lit. || Cylindre de bois creuse, doublé de tôle, dans lequel on introduit un fer chaud ou de l'eau chaude pour le même usage. Faire mettre un moine dans son lit pendant l'hiver.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes, que l'on trouve en grande quantité dans les couches des jardins et dans les potagers, dans le tan et dans le bois pourri. On les appelle ainsi parce que leur tête est munie d'une corne, et leur corselet forme une sorte de capuchon. || Nom d'un papillon de nuit.

— Hist. eccles. Ce nom ne s'est appliqué primitivement qu'à des hommes qui vivaient dans la solitude et la prière. Les premiers moines n'étaient point dans les ordres, et les prêtres ne pouvaient même pas vivre en moines. Le pape Sirice appela les moines à la cléricature ; depuis lors il n'y en eut plus de laïques. || *Moines gris*. Nom donné aux moines de Cîteaux au commencement de leur institution, parce qu'ils portaient alors des capuchons gris.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un squale vorace. || Nom vulgaire de l'ange de mer.

— Mamm. Nom vulgaire d'un singe, d'un phoque, d'un dauphin. || *Moine des Indes*. Nom que les Portugais donnent au rhinocéros.

— Mar. Nom de petits cônes de poudre humectée avec du vinaigre, que l'on brûle dans l'entrepont, pour chasser le mauvais air.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre cône.

— Ornith. Nom vulgaire d'une mésange, d'un canard, du roi des vautours et d'un faucon. || Ancien nom du moineau.

— Relat. *Moines errants*. Religieux musulmans qui voyagent de pays en pays en vendant des reliques.

— Techn. Partie intérieure du moule qui sert à faire les coupelles. || Espèce de marteau terminé en pointe. || Boursouflure qui paraît quelquefois dans le fer et dans l'acier, quand on les forge.

— Typogr. Endroit d'une feuille imprimée qui reste blanc, parce que l'encre n'a pas été également répartie sur la forme.

— Syn. comp. MOINE, RELIGIEUX. Ces deux mots désignent ceux qui se sont retirés du monde pour se livrer entièrement à la vie du cloître. Le premier se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Le second ne se prend qu'en bonne part.

MOINE. Géogr. Affluent de droite de la Sèvre-Nantaise, passe à Cholet, Montfaucon et finit à Clisson.

— MOINES (Ile aux). La plus grande des Sept-Iles, avec un fort, à 11 kil. N. de Lannion (Côtes-du-Nord).

MOINE (Antoine). Peintre et sculpteur, né à Saint-Etienne, 1797-1849, fut élève de Girodet et de Gros, puis abandonna la peinture pour la sculpture.

* **MOINEAU**. s. m. (étym. bas-lat., *muscio*, petit oiseau ; de *musca*, mouche). Ornith. Genre d'oiseaux qui servent de type à une tribu nombreuse, de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, et qui se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure. Les moineaux sont très voraces, et nuisibles par la quantité considérable de grains qu'ils consomment. Le moineau domestique, vulgairement appelé *pierrot*, fait sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations, et niche dans les trous des murs ou à la cime des arbres. Le moineau de bois ou *friquet* est moins familier et se tient plus éloigné de nos habitations. Moineau à gorge noire. Moineau privé, apprivoisé. Il faut à peu près vingt livres de blé par an pour nourrir une couple de *moineaux*. (Buff.)

Un chat, contemporain d'un fort jeune *moineau*,
Fut logé près de lui dès l'âge du berceau.
(La Fontaine.)

— *Être chaud comme un moineau*. Être très amoureux. || *Manger comme un moineau*. Avoir peu d'appétit, manger très peu. Que je vous plains, vous qui mangez comme un *moineau*, et qui avez cela n'avez point de santé ! (Volt.)

— *Appelez-vous cela des moineaux ?* Considérez-vous cela comme peu important ?

— Fig. *Tirer, jeter sa poudre aux moineaux*. Employer pour des bagatelles son crédit, ses amis, son argent dont on aurait pu se servir plus utilement. || Se dit en général de toute entreprise qui ne réussit pas. Il a tiré sa poudre aux moineaux. || Se dit surtout en matière de galanterie. Il s'attache auprès de cette femme, mais il tire sa poudre aux moineaux, il ne réussira pas.

Vous voyez de quel air on reçoit vos joyaux ;
Croyez-moi, c'est jeter votre poudre aux *moineaux*.
(Molière.)

— *Moineau de mer*. Oiseau de l'Amérique du Nord que les habitants de Terre-Neuve appellent *oiseau des glaces*. || *Moineau de neige*. Oiseau qu'on trouve dans les Alpes.

— En parlant du cri du moineau, on dit qu'il *pépie*.

— *Pot à moineau*. Pot de terre qu'on attache en dehors d'une fenêtre, afin que les moineaux y viennent faire leurs nids.

— On dit pour se moquer d'une maison de campagne : *Voilà une belle maison s'il y avait des pots à moineaux*.

— Par plaisant. Petit moine. Nous sommes ici tous obscènes de moines et de *moineaux* de tout plumage. (Gui Patin.)

— Fam. Cheval à qui on a coupé les oreilles.

— Pop. *C'est un vilain moineau*. Se dit de quelqu'un qu'on n'aime pas, qu'on trouve désagréable.

— Loc. proverb. *Le moineau à la main vaut mieux que la grue qui vole*. La possession d'un bien présent, quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un grand bien à venir et incertain.

— Fortific. Petit bastion obtus, que l'on met au milieu d'une courtine très longue, pour compléter le flanquement.

— Ichtyol. *Moineau de mer*. Espèce du genre pleuronecte.

— MOINEAU. adj. m. Se dit d'un cheval à qui on a coupé les oreilles.

* **MOINERIE**. s. f. Terme de mépris dont on se sert pour désigner les moines en général. S'attirer sur les bras toute la moinerie. L'abbé de Mailly, qui n'avait jamais voulu tâter de la *moinerie*, n'avait pas d'inclination à la profession ecclésiastique. (St-Sim.) Si tous les garçons et toutes les filles s'enclotraient, le monde périrait, donc la *moinerie* est, par cela seul, l'ennemie de la nature humaine. (Voltaire.)

— Esprit et humeur des moines. Il y a bien de la moinerie dans son fait. Ce religieux n'a point de moinerie.

— Se dit aussi pour Couvent de moines. C'est un homme qui a fait mal ses affaires, qui s'est retiré dans une monerie. En trente-six *monneries* on n'en eust pas trouvé un semblable. (Lanoue.)

* **MOINESSE**, s. f. (rad. *moine*). Religieuse. Peu usité. Ne se dit qu'en plaisantant et par mépris. Il en voulait fort aux moines et *moinesses*. (Desperriers.)

MOINET, s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau franc.

MOINETON, s. m. (diminut. de *moine*). Se disait pour Petit moine. Devant les cures Amillon, Boucher et Lincester, marchaient trois *moinetons* et novices, leurs robes troussées, ayant chacun le casque en tête dessous leurs capuchons, et une rondache pendue au cou. (Sat. Men.)

MOINETTE, s. f. (rad. *moine*). S'est dit pour Religieuse.

* **MOINILLON**, s. m. (pr. *moi-ni-llon*, *ll* mouill.; diminut. de *moine*). Petit moine, moine sans considération. Les moines et les moinillons. Ne se dit que par mépris.

Ces *moinillons* devinrent bientôt pères
Comme les sens devinrent bientôt mères
(La Fontaine.)

MOINIOT, s. m. (rad. *moine*). S'est dit pour Enfant de chœur.

MOINOTIN, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

* **MOINS**, adv. de comparaison (étt. lat., *minus*, même signif.). A un degré moindre, plus petitement. Il se dit par opposition à *plus*, et sert à marquer l'infériorité d'une personne ou d'une chose comparée à une autre ou à elle-même, sous certain rapport de qualité, de quantité, d'action, etc. Elle est moins jolie que sa sœur. Cette table est moins longue que l'autre. Mon frère est moins bien portant qu'auparavant son voyage. Cet arbre est moins grand que celui-ci. La lune est moins éloignée de la terre que le soleil. Sa famille est bien *moins* nombreuse que la vôtre. (Acad.) Le naufrage et la mort sont *moins* funestes que les plaisirs qui attaquent la vertu. (Fen.) Ma gloire vous serait *moins* chère que ma vie. (Racine.) La libéralité consiste *moins* à donner beaucoup qu'à propos. (La Bruy.) La haine n'est pas *moins* volage que l'amitié. (Vauv.) L'ortolan est *moins* gras que le moineau franc. (Buff.) Les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre et *moins* teint que les vieux. (Id.)

En mainte occasion
Moins sert la force que l'adresse. (Ledieux.)

Voilà bien l'âne aussi patient et docile,
Moins beau que le cheval, mais non pas moins utile.
On ne l'attelle point à nos chars opulents,
Mais humble il vit et meurt dans la maison des champs.
(A. Martin.)

— Le second terme de la comparaison peut ne pas être exprimé. J'en suis moins satisfait. Elle est moins souffrante. Il est moins turbulent. Les jours sont moins longs. Les pluies sont moins fréquentes. La captivité nuit aux oiseaux dont les ramages et les concerts nous réjouissent au printemps. Quelques-uns cependant chantent en cage, mais *moins* bien. (Rosset.)

— Souvent la comparaison a lieu entre deux qualités qui se rapportent à la même personne ou à la même chose. Votre frère est moins spirituel qu'il n'est instruit. Sa sœur est moins sage que réservée. Ce cheval est moins malade que fatigué.

— *Moins pour*. Ce que je vous en dis est moins pour vous faire de la peine que pour vous avertir. Ce qu'il en fait, c'est moins pour vous offenser que pour vous taquiner.

— *Moins que rien*. Se dit pour Chose moins considérable que rien, de moins grande considération que rien. C'est moins que rien. Le présent que je vous fais est moins que rien. Cet homme-là est moins que rien.

— *Moins que jamais*. Moins que dans toute autre occasion. Je dois vous épouser encor *moins* que jamais. (Rac.)

— *Rien de moins*. Il ne faut rien de *moins* dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir. (La Bruyère.) C'est-à-dire Sans une vraie et naïve impudence on ne réussirait pas. La Phèdre de Racine, qu'on démembra tant, n'était rien de *moins* qu'un chef-d'œuvre. (Marm.) C'est-à-dire Phèdre était un chef-d'œuvre, et rien de moins que cela.

— On dit aussi *Rien moins* en ce sens. On ne parlait de rien *moins* que de traîner Colette à l'abattoir et son maître aux gémonies. (J. Sandeau.)

— *Rien moins* a quelquefois deux acceptions opposées. Avec le verbe *être*, *rien moins* signifie le contraire de l'adjectif qui le suit. *N'être rien moins que sage*. N'être point sage.

— Suivi du substantif, il peut avoir le sens positif ou négatif, selon la circonstance. *Vous lui devez de la reconnaissance, car il n'est rien moins que votre père*, signifie Il est votre père. Et *vous pouvez vous dispenser de reconnaissance envers lui, car il n'est rien moins que votre père*, veut dire Il n'est pas votre père.

— *Il ne le menace pas de moins que de lui rompre bras et jambe*. Il porte ses menaces jusqu'à dire qu'il lui rompra bras et jambes.

— *Il ne faut pas moins*. Il ne faut pas moins que chose de moins. Il ne faut pas moins qu'une raison aussi forte pour me déterminer. ‖ *Il ne faut pas moins, il n'en faut pas moins que je paye*. Je n'en suis pas moins obligé de payer.

— *De moins en moins*. En diminuant peu à peu.

— *Et tant moins*. S'est dit substantiv. pour La somme à rabattre, à retenir sur ce qui est à payer. Claudine, je t'en prie, sur l'et tant *moins*. (Mol.) N'est plus d'usage.

— *Sur et tant moins*, loc. prépos. En déduction. Sur et tant moins de la somme de mille écus, on lui a donné cinq cents francs. Je vous dédommagerai cela sur et tant moins de ce que je vous dois. Cette locution est tout à fait surannée.

— *Non moins*. Se dit quelquefois pour Autant.

Il est né violent non moins que magnanime,
Tendre, mais emporté, mais capable d'un crime
(Voltaire.)

Avec non *moins* d'ardeur elle poursuit de près
Et le jeune Oxalique et l'enorme Bitès. (Delille.)

— Après *c'est moins que, non moins que*, etc., le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon que l'attention se porte particulièrement sur le premier ou sur le second des substantifs exprimés. Ce sont ses revers, mais moins encore que son ambition, qui ont causé sa ruine. C'est son ambition, mais moins encore que ses revers, qui a causé sa perte. Ce sont moins ses revers que son ambition qui l'a perdu. C'est moins son ambition que ses revers qui l'ont perdu. Ce sont moins ses attraits que sa vertu qui séduit les cœurs. C'est moins sa beauté que ses vertus qui séduisent les cœurs. C'est moins le général que les officiers qui sont blâmables. C'était *moins* la naissance que les dignités ecclésiastiques qui décidaient de la noblesse. (Vertot.)

— Lors que *moins* est employé comme adverbe de quantité, il demande *de* avant le substantif suivant, et ce substantif se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Cela n'a pas moins de trente mètres. Nous n'étions pas moins de cent personnes. Je veux *moins* de valeur et plus d'obéissance. (Rac.) Il y aura toujours beaucoup *moins* d'inconvénient à fausser un crime impuni, qu'à condamner à une peine capitale sans y être autorisé par une loi expresse. (Volt.) Nous savons qu'il ne saurait y avoir *moins* de trente millions de lieues de trois mille pas d'ici au soleil. (Id.) Quand on n'est plus sensible à l'amour, on a plus de temps et *moins* de plaisir, *moins* de vie. (Duclos.) L'ingratitude enlève *moins* de plaisir au bienfaiteur qu'à l'ingrat. (Lingrée.)

— L'expression *moins de* peut être suivie de *que*. Il a moins de savoir que de vanité. Il a moins d'esprit que d'instruction. Elle a moins de beauté que de grâces. J'ai bien moins, beaucoup moins d'intérêt à cela que vous. Les premiers jours du printemps ont *moins* de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme. (Vauvenargues.)

— *Moins* veut *ne* devant le verbe qui le suit, quand la proposition principale est affirmative. Il est moins habile que je ne le croyais. Il est moins spirituel qu'il n'est instruit. Cette chambre est bien moins grande que je ne l'aurais cru. Les pauvres sont souvent *moins* malades faute de nourriture, que les riches ne le sont pour en prendre trop. (Fenelon.) Les batailles sont *moins* sanglantes qu'elles ne l'étaient. (Montesquieu.) Les lions sont maintenant beaucoup *moins* communs qu'ils ne l'étaient anciennement. (Buff.) Ces vieux substituts vivent *moins* qu'ils ne meurent chaque jour par une mort anticipée. (Id.)

— Mais si la proposition primordiale est négative ou interrogative, le verbe de la proposition incidente s'emploie sans négation. Il n'est pas moins habile que je le croyais. La chambre est-elle moins grande que vous l'avez pensé? Cette guerre ne fut pas moins heureuse qu'elle était juste. Spartacus ne fit pas *moins* de peine aux préteurs que Mithridate ou faisait à Lucullus. (Bossuet.) Personne ne peut être *moins* prévenu en faveur de son opinion, que je le suis de la mienne. (Fréder.)

— Il s'oppose quelquefois à *plus*, et se place avant ou après ce dernier. Plus vous le presserez, moins il en fera. Plus un homme a l'âme bonne, *moins* il soupçonne les autres de méchanceté. (Boiste.) Plus on aime quelqu'un, *moins* il faut qu'on le flatte. (Molière.) Et *moins* il est superbe, plus il est vénérable. (Fléchier.) *Moins* on a de passions, plus on renferme en soi d'éléments de bonheur. (Marm.) *Moins* nous désirons, plus nous possédons. (Buff.) Plus les hommes en pouvoir ont des torts, *moins* on doit leur en parler, si l'on veut obtenir justice. (Cuvier.)

Certes, plus je médite, et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre créature. (Rac.)
Ce fut sans qu'un parti pût toujours adoré,
Et que moins il est grand, plus il est révéré. (Piron.)

— *Qui plus, qui moins*. Les uns plus, les uns moins. En bas, il y a place pour tout le monde, on peut s'étendre librement, qui plus qui *moins*, selon sa taille et sa portée. (De Juss.)

— *Moins* s'oppose quelquefois à lui-même. *Moins* on mérite un bien, *moins* on l'ose espérer. Mol. *Moins* notre esprit a de lumière, *moins* il éclaire nos vertus. (Bernis.)

— Quelques grammairiens prétendent qu'entre *plus* et *moins* corrélatifs, ou *moins* et *moins* opposés l'un à l'autre, on ne doit pas exprimer la conjonction *et*. Cette règle est démentie par les faits et par l'usage de nos meilleurs écrivains. *Moins* l'assemblée est grande, et plus elle a d'oreilles. (Piron.) Plus le sens est précis, et *moins* il nous échappe. (Lamothe.)

Plus je vous envisage,
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage. (Rac.)

Plus [illegible]
Qu'[illegible] Et
M[illegible]
L[illegible] (Corn.)

— *A moins de*, loc. prépos. A un prix aussi bas. Je ne lui donnerai pas ce cheval *à moins* de mille francs. (Acad.) Il signifie aussi, Sans une certaine condition. Je ne lui pardonnerai pas, *à moins* d'une rétractation publique. (Acad.)

— Il s'emploie aussi absolument. Vous irez beau marchander cet ivoire, vous ne l'aurez pas *à moins*. (Acad.)

— *A moins que*, loc. conj. Si ce n'est que. Cette locution régit le subjonctif avec une négation. Il n'en fera rien, *à moins* que vous ne lui parliez. (Acad.) *A moins* que vous ne preniez votre temps, vous n'en viendrez pas à bout. (Id.) Il serait difficile désormais qu'il s'élevât des gens si nouveaux, *à moins* que l'autre moitié ne fît une autre sorte de gouvernement, ne donnât un tour nouveau aux esprits. (Volt.) Un amant toujours rebuté par sa maîtresse l'est toujours aussi par le spectateur, à *moins* qu'il ne respire la fureur et la vengeance. (Id.)

Qu'il indigne plaisir peut avoir l'avarice,
Et que sert d'amasser, *à moins* qu'on ne dépense?
(Rousseau.)

Fie vos songes menteurs l'imposture est visible,
A moins que la prêtre qui semble vous tromper
Ne soit ce coup fatal qui vous faisant trembler
(Racine.)

— En poésie, les écrivains cependant peuvent supprimer la négation quand elle gêne la mesure. Aussi Corneille a-t-il dit : *A moins qu'*à nos projets un plein effet réponde.

— Même en prose, le sens exige quelquefois la suppression de la négation. C'est une règle assez générale qu'un vers heroïque ne doit guère finir par un adverbe, à *moins* que cet adverbe ne fasse à peine remarquer comme adverbe. (Volt.)

— Il se construit, dans le même sens, avec l'infinitif et la préposition *de*, sans négation. Je ne pouvais lui parler plus fortement, à moins que de le quereller.

Et l'ordonnance sans bride, emportant la balance,
A moins que d'opposer à ces [illegible]
Qu'un homme sans honneur ne le soutiendrait pas
(Corneille.)

— *A moins que* s'est aussi employé sans *de*

Et l'on ne doit jamais souffrir sans dire mot,
De semblables affronts, *à moins* qu'être un [illegible]
(Molière.)

— On peut aussi supprimer le *que*. A moins d'être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi.

— On a dit aussi *à moins que de* suivi d'un substantif, mais cette tournure a vieilli.

Mais, madame, les dieux vous l'ont-ils ordonné?
A moins que de leur voix l'âme la plus crédule
D'un miracle pareil ferait quelque scrupule. (Voltaire.)

— *De moins*, loc. adv. De manque. Il y avait deux écus de moins dans ce sac. Elle a trois ans de moins. Elle a six ans de moins que sa sœur. Supposez un grain de plus ou de *moins* dans la somme totale des choses, tout s'en ressent, tout est changé, et l'univers cesse d'être ce qu'il est. (Bouffliers.)

— Sert à exprimer une diminution, un rabais. Ou vous donnait cinq francs de ce volume, vous l'aurez pour quelque chose de moins.

— *En moins*. Qu'il manque ou qui est à déduire. J'ai touché six francs en moins. Vous compterez cela en moins.

— *En moins de, dans moins de*, loc. prép. Dans un moindre espace de temps. Achever un travail dans moins d'un an, d'un mois, d'une heure, d'un jour. Dans moins d'une heure je serai à vous.

— *En moins de rien*, loc. adv. Très promptement, en fort peu de temps. Faire une chose en moins de rien. Manger son bien en moins de rien.

Mais, sitôt qu'il paraît, je vis en moins de rien
Tout mon camp déserté pour reprendre le sien. (Gorx.)

— Précédé de l'article, *moins* est superlatif, quand il modifie un verbe, un adjectif ou un autre adverbe. Et les plus malheureux osent pleurer le *moins*. Racine.) Brissons d'une faux aux gens de loi leur métier, et Dieu fera donner le *moins* de besogne possible. (De Juss.)

— Quelquefois il y a ellipse de *le*. Souvent le bonheur vient lorsque *moins* on l'espère. (Racine.) De toute la philosophie de Platon, la partie que je crois moins soutenable est la physique. (Fleury.) Cette tournure est tombée en désuétude.

— De même que pour *moins-le*, le qui suit l'expression *le moins de* peut être tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Le *moins* de serviteurs qu'on peut est le meilleur. (Pasc.) La jalousie est le plus grand des maux, et celui qui fait le *moins* la pitié aux personnes qui le causent. (La Rochef.) Le plus heureux est celui qui souffre le *moins* de pensées; le plus misérable est celui qui sent le *moins* de plaisirs. (J.-J. Rousseau.) De tous les secours dont on peut soulager les malheureux, l'aumône est à la vérité celui qui coûte le *moins* de peine, mais il est aussi le plus passager et le moins solide. (Id.) Le sage occupe le *moins* de place qu'il peut et n'en change point. (Fontenelle.) L'opinion qui rencontre le *moins* d'obstacles est l'opinion des baïonnettes. (Bignon.)

— Avec l'adverbe *moins*, on emploie *le, la, les*, lorsqu'on veut établir une comparaison. Les montagnes les moins élevées. La distinction la *moins* exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. (Fénelon.) Les oiseaux dont le vol est le plus lent sont ceux aussi dont la vue est la *moins* étendue. (Buff.) La complaisance est une monnaie avec laquelle même les *moins* riches peuvent toujours payer leurs cœurs. (Mme du Deff.) Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, les *moins* exposés aux maladies et aux passions. (B. de St-P.)

Le [illegible]
N'[illegible]

(C. Millevoye.)

— Mais on emploie *le* invariable quand on veut exprimer une qualité portée au moindre degré. Les élèves qui se sont le *moins* appliqués chercheront sans doute à mettre de l'esprit dans les choses qui en demandent le *moins*. (Rac.) Les gens les plus sûrs d'eux-mêmes sont ceux qui choquent le *moins* l'amour-propre des autres. (La Bruyère.) Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui ont paru avoir le *moins* susceptibles. (Montesq.) Souvent les enfants qui se font le *moins* entendre lèvent le plus retentissants quand ils sont menacés de lever la voix. (J.-J. Rousseau.) C'est dans l'âge de l'enfance où les peines sont le *moins* sensibles, qu'il faut les multiplier pour les épargner dans l'âge de raison. (Id.) On écrit aujourd'hui assez brillamment sur les choses qu'on entend le *moins*. (P.-L. Cour.) Ceux qui affectent le plus de grandeur dans les manières en ont souvent le *moins* dans l'âme. (Levis.)

Triste destin des rois, en vain nous sommes
Et des regrets du sort et des discours des hommes,
Nous nous voyons sans cesse assiégés de tenants,
Et les plus malheureux osent plaindre le moins
(Racine.)

— Prat. *Moins enchérisseur*. Dans les adjudications au rabais, Celui qui reste adjudicataire.

— Moins, s. m. La moindre chose. Le *moins* que vous puissiez faire, c'est de l'aller trouver. (Acad.) C'était bien le *moins* qu'ils fissent battre Zadig pour le mauvais tour qu'il leur avait joué. (Volt.)

— *Ne différer que du plus ou du moins*. N'différer que par la quantité.

Tous les hommes sont fous, et malgré tous leurs efforts,
Ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins
(Boileau.)

— *Ils sont à peu près d'accord; ils ne diffèrent sur le plus et sur le moins, ils ne s'unissent que maintenant que du plus ou du moins*. Il n'y a plus entre eux de débat que sur la quantité, sur la somme plus ou moins considérable à donner d'un côté et à recevoir de l'autre.

— *La chose ne peut pas être arrivée ainsi, il faut qu'il y ait du plus ou du moins*. Il faut qu'on ait supposé des circonstances qui ne sont pas vraies, ou qu'on en ait omis qui le sont.

— On dit en philosophie, que *le plus et le moins ne changent point l'espèce*.

— *Le moins de mon plus*. Locution employée par Rabelais, et qui signifie Ce que je pourrai faire de moins.

— Alg. Trait horizontal, qui est le signe de la soustraction. Le moins indique qu'il faut retrancher la seconde quantité de la première.

— Impr. Long tiret — qui sert ordinairement à séparer des phrases ou à remplacer des mots qu'on juge inutile de répéter. Mettre un moins dans une phrase.

— Loc. prov. *Qui peut le plus, peut le moins, Qui dit le plus, dit le moins*.

— *Au moins, du moins*, sont deux expressions adverbiales qui s'emploient, au gré des écrivains, l'une pour l'autre, et n'offrent entre elles aucune différence de sens. Toutes deux servent à restreindre l'idée qu'on a précédemment exprimée. Si vous ne voulez pas être pour lui, au moins ne soyez pas contre. Donnez-lui de quoi vivre à son aise, ou du moins de quoi subsister. *Ou au moins* formerait une consonance désagréable. Si on ne les renvoie avec dureté, du *moins* on leur parle avec hauteur et avec empire. (Fléch.) Si l'on ne peut ruiner son pouvoir, on attaque au *moins* sa réputation. (Id.) L'espérance, toute trompeuse qu'elle est, sert au *moins* à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Rochef.) Puisque les lieux nous ôtent l'espérance de vous voir reigner au milieu de nous, du *moins* aidez-nous à trouver un roi qui fasse regner nos lois. (Fen.) Si Lope de Vega et Shakspeare ne furent pas regardés comme de saints personnages, personne au *moins*, ni à Madrid ni à Londres, ne reprocha à ces deux célèbres auteurs d'avoir représenté leurs ouvrages selon l'usage des anciens Grecs, nos maîtres. (Volt.) Si l'on n'est pas maître de ses sentiments, au *moins* on l'est de sa conduite. (J.-J. Rouss.) La plupart des enfants aiment le vin, on du *moins* s'accoutument fort aisément à en boire. (Buffon.) Si ce n'est point un crime de ne pouvoir régler les mouvements de son cœur, c'est du *moins* un très grand malheur. (Duclos.) Au *moins*, répondit Paul, si je lui avais fait mes adieux, je serais tranquille à présent. (B. de St-P.) Il n'y a point de famille un peu à son aise qui n'ait sa provision d'argent assurée au *moins* pour vivre un an. (Id.) La sagesse mutuelle au monde est pire que certaines folies qui servent au *moins* à l'amuser. (Lingrée.) Si l'on ne sait point divertir, il faut du *moins* ne point ennuyer. (Laroche.) Si celui qui vise à la singularité ne l'atteint pas toujours, il est au *moins* assuré d'attraper le ridicule. (S. Dub.)

Du moins, [illegible] ne sais le secret de me plaire.
Je dois vous dire au moins que je suis téméraire. (RACINE
Ce [illegible] du moins un peu consoler le monde
Qu'il peut avec la retraite avoir de vrais plaisirs. (LA CHAUSSÉE

— On lit, dans le même sens, *Tu l'as moins, tout du moins, pour le moins, à tout le moins*. Donner tout au moins à quelqu'un de quoi vivre. *A tout le moins* il est en ma puissance de suspendre mon jugement. (Dosc.)

— *Au moins* signifie aussi sur toutes choses, avant tout. Au moins, prenez-y garde, c'est votre affaire. Au moins je vous en avertis. Au moins je m'en lave les mains. Au moins ne m'en parlez pas de venir. N'y manquez pas au moins. Songe au *moins*, songe au sang qui coule dans tes veines. (Volt.)

— *Au moins* signifie encore En une quantité qu'on ne peut estimer au-dessous de. Il possède au moins deux millions.

— *Du moins* s'est dit aussi dans ce sens. Nous trouvâmes qu'il fallait qu'ils fussent du *moins* trois cents pêcheurs pour pêcher menu. (Mme de Sévigné. L'Europe se voyait sur le point de retomber dans un trouble du *moins* aussi grand par la mort de Charles II, roi d'Espagne. (Fontenelle.)

REM. GRAMM. Lorsque *au moins* ou *du moins* commencent une phrase, le pronom sujet du verbe suivant peut être mis après ce verbe. S'il n'est pas riche, du moins il a, ou du moins a-t-il de quoi vivre.

MOINS-PERÇU, s. m. Admin. inus. Ce qui est dû et n'a pas été reçu. Il y a tant de moins-perçu.

MOINS-VALUE, s. f. Diminution d'une valeur quelconque.

MOIO, s. m. Métrol. Mesure de capacité portugaise et brésilienne valant 8 hectolitres 30.

MOIODOR, s. m. Métrol. Syn. de MOEDA.

MOIRAGE, s. m. Techn. Action de moirer des étoffes, du fer-blanc. || Reflet ondulé et diversement contourné que présente une étoffe moirée. || Aspect du fer-blanc moiré.

MOIRANS Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Claude (Jura); 1,200 hab.

MOIRANS Géogr. Comm. du canton de Rives (arr. de Saint-Marcellin [Isère]). Forges, filatures de soie; 3,200 hab.

* **MOIRE**, s. f. (et. prob., arabe *mokhayyar*, sorte de camelot). Apprêt que reçoivent, à la calandre ou au cylindre, par l'écrasement de leur grain, certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. Moire à grands, à petits effets. Moire à petites ondes. Moire antique. Cette popeline a bien pris la moire.

— Étoffe qui a reçu ce genre d'apprêt. Moire de soie, de laine, de coton, de fil. Moire grise, bleue. Habit, robe de moire. D'une longue soutane il endosse la *moire*. (Boil.) || *Moire tabisée*. Gros de Tours fait de la même manière, mais qui est plus fort, et passé sous la calandre pour y faire paraître des ondes comme au tabis.

— S'est dit autrefois d'une étoffe fabriquée avec le poil d'une chèvre de l'Asie Mineure.

— Par anal. Effet de lumière analogue à ceux que produit la moire. Alors il ne nous resta plus que les feux de Djema-r'Azouat s'allongeant dans les *moires* de l'eau. (A. Dumas.) La lampe faisait osciller sur les lambris de grandes *moires* lumineuses. (G. Flaubert.)

La mer, dans son bassin doucement agitée,
Offre l'effet ressemblant de la *moire* argentée. (Ducis.)

— Moll. Coquille du genre cône.

MOIRE, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chèvrefeuille.

MOIRE, ÉE, part. pass. du v. Moirer. S'emploie adjectiv. Ruban moiré. Robe de soie moirée. Étoffe de laine moirée. Selon que l'humeur ou l'intérêt domine les hommes, le souverain peut se les attacher avec les cordons d'une housse ou des rubans *moirés*. (Boiste.)

— Qui offre des reflets comme la moire

— *Fer-blanc moiré*. Un des noms du moiré métallique.

— MOIRÉ, s. m. Ce qui est moiré, ou qui en a l'apparence.

— *Moiré métallique*. Fer-blanc auquel on a donné, par le moyen de quelques acides, une apparence cristalline et chatoyante. On obtient le même résultat en faisant chauffer le fer-blanc de manière à faire fondre l'étain et à le faire retremper ensuite brusquement en versant de l'eau sur le côté opposé. On emploie le moiré métallique dans la construction des lampes et d'une foule de meubles d'un usage journalier. Quelques autres métaux peuvent également recevoir le moiré métallique. Des plateaux de *moiré* métallique. (Acad.)

* **MOIRER**, v. a. 1re conj. (radic. *moire*). Techn. Donner à une étoffe, à un métal un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. Moirer du gros de Naples, des rubans, les popelines. Moirer du fer-blanc.

— Fig. et par anal. La brise moire la surface tranquille des eaux d'un étang.

— SE MOIRER, v. pron. Être moiré. Cette étoffe se moire difficilement.

MOIRES, s. f. pl. (ét. gr., Moirai, Parques). Mythol. Nom des Parques chez les Grecs.

MOIREUR, s. m. Techn. Celui qui moire les étoffes, les métaux.

* **MOIS**, s. m. (pr. *moi*; etym. lat., *mensis*, même signif.). Chacune des douze parties de l'année solaire, contenant trente ou trente et un jours, excepte la seconde (février), qui est de vingt-huit jours seulement dans les années ordinaires, et de vingt-neuf dans les années bissextiles. Presque tous les peuples avaient divisé l'année en douze mois. Les Juifs et les Grecs seuls en admettaient un treizième dans certaines années lunaires, afin de revenir au système solaire. Les Mexicains avaient une année de dix-huit mois, de vingt jours chacun. Le mois de janvier, de février, etc. Le premier, le second, le troisième jour du mois, etc. Le premier, le second du mois. Le deux, le trois du mois. Quel quantième du mois avons-nous? La lettre est écrite, est datée du mois dernier. Les plus beaux mois de l'année. Les mois les plus rigoureux. Il gèle dans la Finlande dès le *mois* d'octobre. (Volt.) La invasion de l'Espagne et du Portugal avait commencé dans le *mois* de février 1808. (L. Gallois.)

— On dit le trois janvier, et le troisième de janvier ou du mois de janvier. La première manière est plus du style familier, et la seconde du style soutenu. On dit aussi le premier, le deux du mois, sans en indiquer le nom, lorsque l'on parle du mois présent.

— Espace de trente jours consécutifs, de quelque jour qu'on commence à compter. S'absenter pour un mois. Il y a un mois et demi qu'il est parti. Donner deux mois de congé, à compter de telle époque. Le mois est expiré. Un avoir pour un mois à déménager. Garder le lit deux mois durant. Compter les mois et les jours. Payer par mois, mois par mois, au mois. Gagner tant par mois. Servir par mois. Louer une chambre au mois. Dans deux *mois* tu prends quarante villes. (Boil.)

Dans un *mois*, dans un an, comment souffrirons-nous,
Seigneur, que tant de mers me séparent de vous? (RACINE.)

— *Mettre dans un bail la clause des six mois*. Y mettre une clause qui l'annule en donnant congé six mois auparavant.

— *Mois morts*. Nom que l'on donnait autrefois, à l'hôtel de ville de Paris, aux mois ou les fonds des payements étaient moins abondants.

— On s'en sert quelquefois pour déterminer la durée d'une fonction, d'un privilège, d'un droit. Certains employés servent chacun leur mois. Un officier de la maison du roi servait trois mois pour faire son quartier.

— Absol. Mois de grossesse d'une femme. Être dans son septième mois. Accoucher avant le neuvième mois. La rareté des enfants de neuf *mois* m'a fait rire. (Mme de Sév.)

— On dit d'une fille qui s'est laissé séduire, qu'*elle en a pour ses neuf mois*.

— Prix convenu pour un mois d'allaitement, de location, de leçons, de travail, etc. Payer le mois, les mois d'une nourrice, d'un enfant. Payer les mois d'une chambre garnie. Devoir un mois, deux mois à un maître. Avancer le mois. Donner le mois.

— Se dit aussi pour Pension mensuelle faite à un jeune homme par sa famille. Toucher son mois. Attendre son mois.

— Loc. prov. *On a tous les ans douze mois*. On vieillit malgré qu'on en ait. || On vieillit sans s'en apercevoir. Nous avions chez nous un monsieur qui me trouvait bien gentille. Ah dame! j'étais plus jeune que je ne suis; mais c'est qu'on a tous les ans douze *mois*, comme vous savez. Carmontelle.) || *Ferrer le plus court des mois, est de tous le pire à la fois*. Se disait à cause du froid qui se fait sentir à cette époque. || *Faire gilles pour trois mois*. S'enfuir. || *Il n'est mois qui ne revienne*.

— Astron. Période de temps qui embrasse la douzième partie de l'année. Cette période a été fournie par la révolution synodique de la lune, dont le quart a donné la semaine. Lorsque les progrès des observations astronomiques eurent amené l'usage de l'année solaire, l'habitude fit conserver celle de la partager en douze parties, quoique cette division duodécimale n'appartienne point si essentiellement à son caractère, qu'elle ne puisse aisément être remplacée par un tout autre mode conventionnel de numération, et qu'elle l'ait été réellement chez les anciens Romains, qui avaient une année de dix mois, et chez les Mexicains, qui en avaient adopté une de dix-huit mois. || *Mois astronomique* ou *naturel*. Celui qui est mesuré par un intervalle de temps correspondant exactement au mouvement du soleil ou de la lune. Tel est un mois solaire vrai. || *Mois caves*. Ceux de 29 jours. || *Mois civil* ou *commun*. Intervalle d'un certain nombre de jours entiers, qui approche le plus qu'il est possible de la durée de quelque mois astronomique, soit solaire, soit lunaire. || *Mois draconitique*, ou *mois de latitude*. Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son nœud. || *Mois embolismique* ou *intercalaire*. Mois qu'on ajoute aux douze mois lunaires tous les trois ans. || *Mois lunaire anomalistique*. Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son apogée. || *Mois lunaire périodique*. Espace de temps dans lequel la lune fait sa révolution autour de la terre. Les astronomes seuls font usage de ce mois lunaire, qui est de près de deux jours plus court que l'autre. || *Mois lunaire synodique* ou simplement *mois lunaire*. Espace de temps compris entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes. On dit aussi *lunaison*. || *Mois pleins*. Ceux de 30 jours. || *Mois solaires moyens*. Mois solaires dont la longueur est égale, parce qu'on a négligé les fractions de jour qui existent dans les mois solaires vrais. || *Mois solaire vrai*. Espace de temps que le soleil met à parcourir un des signes du zodiaque. Ces mois sont inégaux.

— Chron. *Mois entrant*. Nom donné dans les dates des anciennes chartes, aux seize premiers jours des mois de trente et un jours, et aux quinze premiers d'un mois de trente. || *Mois sortant*. Nom donné aux quinze derniers jours du mois, et ces jours se comptaient en rétrogradant. Le troisième jour du mois sortant de septembre signifie le 28 septembre.

— Comm. *Les quatre mois de septembre*. Les quatre derniers mois de l'année.

— Dr. canon. *Mois de faveur*. Les mois d'avril et d'octobre, parce que dans ces mois, le patron avait la liberté de choisir parmi les gradues insinués celui qui lui plaisait. || *Mois des gradués*. Les mois pendant lesquels certains bénéfices en patronage ecclésiastique, et qui venaient à vaquer, étaient affectés aux gradues. Janvier, avril, juillet et octobre étaient les mois des gradués. || *Mois de pape*. Les huit mois durant lesquels le pape conférait les bénéfices en pays d'obédience. || *Mois de rigueur*. Les mois de janvier et de juillet, parce que le collateur ecclésiastique était obligé de conférer au plus ancien des gradués insinués le bénéfice vacant dans l'un de ces deux mois.

— Hist. Dans les provinces de France où l'année ne commençait qu'en mars, on trouve souvent janvier et février nommés *onzième* et *douzième mois*. Février s'appelait encore le *mois du purgatoire*. Juin se nommait *le grand mois*, à cause de la longueur de ses jours; *sommertrus*, de l'allemand *Sommer*, été; *resaille*, à cause de la coupe des foins. Cette dernière désignation servait aussi pour le mois de juillet, qui s'appelait en outre *mois fénal*, c'est-à-dire des foins, et *mois seval*. Août était *le mois des moissons*. Décembre se nommait *delair* ou *deloir*. Ce dernier nom et celui de *seval* n'ont pas encore été expliqués d'une manière satisfaisante. || *Mois romains*. Imposition qu'on levait sur les États de l'empire germanique dans les besoins extraordinaires. Ce nom vient de ce qu'autrefois, lorsque l'empereur allait se faire couronner à Rome, les États de l'Empire étaient obligés de fournir une certaine somme pour les frais de son voyage pendant quelques mois. La diète ordonne une levée de soldats et accorde des *mois* romains pour trois ans; ce qu'on n'avait point fait encore. (Volt.) || *Mois de campagne*. Dans les troupes, Mois de quarante-cinq jours.

— Juris-pr. *Édit des quatre mois*. Nom que l'on donnait au quarante-huitième article de l'ordonnance de Moulins, lequel portait que toute personne condamnée pouvait être contrainte par corps et emprisonnée pour le payement de la dette, après qu'on lui avait fait le commandement des quatre mois, et obtenu la sentence des quatre mois. || *Mois légal*. Durée de trente jours.

— Mar. *Mois de table*. Indemnité de nourriture allouée aux officiers.

— Pal. *Les parties viendront au mois*. Il a été ordonné qu'elles viendraient plaider dans un mois.

— Relig. mahom. *Mois sacré*. Nom donné aux mois de redjeb, dzoul-i-cadeh, dzoul-hedjeh et moharrem, pendant lesquels la guerre est interdite.

— MOIS, s. m. pl. Écoulement périodique des femmes. Cette femme a ses *mois*. (Acad.)

MOÏSASOUR Myth. ind. Le chef des anges rebelles.

MOISDON Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chateaubriant (Loire-Inférieure); 2,700 hab.

* **MOISE**, s. f. (et. prob., arabe *mouazi*, parallèle). Charp. Nom de pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons et servant à maintenir la charpente. || *Moise de décharge*. Moise destinée à supporter un poinçon. || *Moise de tête*. Charpente placée en avant des pieux d'une digue ou d'une passerelle, et destinée à les protéger contre les glaces.

— Nom de tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques, par rapport à la verticale.

— Mar. Pièce d'une machine à mâter.

— Techn. Long crochet de fer servant à enfourner ou à retirer les glaces du four. || Partie saillante d'un corps de pompe ou s'attache le collier qui le retient en place. || *Moise d'Ordon*. Organe qui maintient la pièce principale d'un orgue.

MOÏSE (en hébreu *Mosché*, tiré de l'eau). Législateur des Hébreux, né en Égypte vers 1505 av. J.-C. Fils du lévite Amram et de Jochabed, il fut exposé au bord du Nil, découvert et adopté par Termutis, fille du roi. A l'âge de quarante ans, il s'enfuit dans le pays de Madian dont le chef, Jethro, lui donna en mariage sa fille Séphora. Il y gardait les troupeaux de son beau-père quand une voix, sortant d'un buisson ardent, sur le mont Horeb, lui ordonna d'aller délivrer les Hébreux opprimés. Secondé par Aaron, son frère, il obtint de Pharaon qu'ils sortissent d'Égypte, mais ce ne fut qu'après avoir frappé le pays de dix plaies. Les Israélites passèrent miraculeusement la mer Rouge; du mont Sinaï, Moïse transmit au peuple, au nom de Dieu, le Décalogue inscrit sur deux tables de pierre. Après avoir châtié les adorateurs du veau d'or et construit le tabernacle, il erra dans les déserts avec les Hébreux, qui plusieurs fois se soulevèrent contre lui. Enfin, dans la quarantième année qui suivit la sortie d'Égypte, Moïse arriva au bord du Jourdain; mais exclu de la terre promise pour avoir hésité lorsque Dieu lui ordonna de faire jaillir l'eau du rocher d'Horeb en le frappant de sa baguette, il désigna Josué pour son successeur, et mourut sur le mont Nébo, à l'âge de 120 ans, 1585. Il est regardé comme l'auteur du Pentateuque.

— MOÏSE DE KOREN. Évêque de Pakrévant, né au bourg de Koren. Il a écrit une *Géographie*, une *Rhétorique*, et une *Histoire d'Arménie* qui s'arrête à l'an 441 de J.-C.

MOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Moiser. S'emploie adjectiv. Comble moisé.

* **MOISER**, v. a. 1re conj. Charp. Mettre des moises. Moiser les fermes d'un comble.

— SE MOISER, v. pr. Être moisé. Cette charpente se moise rapidement.

MOISI, IE, part. pass. du v. Moisir. S'emploie adjectiv. Pain moisi. Fromage moisi. Confitures moisies. Vieux parchemins moisis.

— Iron. On dit qu'*un homme a des écus moisis*, pour exprimer qu'il en a amassé beaucoup qui ont été longtemps cachés et sans voir le jour.

— Fig. Avec une telle compagnie je vous défie tous deux d'être *moisis*. (Mme de Sévig.)

— Écon. rur. Se dit des vaches de couleurs mélangées. Les vaches dites *moisies* sont fort estimées quand elles sont de bonne race. (Buff.)

— MOISI, s. m. Ce qui est moisi. Cela est à demi gâté, il en faut ôter le *moisi*. (Acad.)

— Odeur, goût de ce qui est moisi. Sentir le moisi.

— Fig. Il ne se voit point d'âme qui en vieillissant ne sente l'aigre et le *moisi*. (Charron.)

MOÏSIAQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à Moïse. Livres moïsiaques.

* **MOISIR**, v. a. 2e conj. (étym. lat., *mucere*, même signif.). Couvrir d'une certaine mousse, qui marque un commencement de corruption. C'est l'humidité qui a moisi ce pâté.

— MOISIR, v. n. Devenir moisi. Ce pâté commence à *moisir*. (Acad.) Le Moïse commence à *moisir* par les bords. (Boil.)

— Fig. Rester inutile. Un jeune homme doit troubler ses règles pour éveiller sa vigueur, la garder de *moisir* et s'apoltronir. (Montaigne.) Moi seul puis répondre d'un million de grâces, de perfections et de vertus qui *moisirent* oisives au giron d'une si belle âme: merci à l'ingratitude de sa fortune. (Id.) Ceux qui, n'ayant soin que de leur ventre et de leur paillardise, laissent *moisir* leurs âmes... (Malh.) M. Mathieu ne laisse point *moisir* l'argent entre les mains de ceux qui lui doivent. (Regnard.)

— Fam. Demeurer longtemps dans le même état, dans le même lieu, en parlant des personnes. Moisir en prison. Il moisira dans cette place.

— SE MOISIR, v. pron. Devenir moisi. Confitures qui se moisissent. Fromage qui se moisit. Tout se moisit dans les lieux humides.

— Demeurer improductif. Pourquoi laissez-vous se moisir votre argent?

— Syn. comp. MOISIR, CHANCIR. *Chancir* se dit des premiers signes de changement; *moisir* du changement entier.

* **MOISISSURE**, s. f. (rad. *moisir*). Espèce de végétation qui naît sur les corps où se trouve une matière organique ajoutée à une certaine quantité d'eau, et qui se développe surtout quand cette matière commence à entrer en putréfaction. C'est la moisissure qui a gâté tout cela. La moisissure s'y mettra. C'est une chose curieuse de voir au microscope la *moisissure*: c'est une espèce de pré qui pousse des herbes et des fleurs, les unes en boutons, les autres épanouies, et les autres passées, chacune ayant sa racine et sa tige ronde, longue et transparente, dont la substance ressemble à celle des champignons. (Trév.) Rien de plus délicat que les *moisissures*, un léger attouchement les offense, un zephyr est pour elles une tempête; la durée de leur vie est proportionnée à leur délicatesse, quelques heures suffisent pour les conduire à leur parfait accroissement, pour les mettre en état de propager leur espèce. (Laveaux.)

— L'endroit moisi, le moisi. Ôter la moisissure.

— *Moisissure des bois*. Commencement de pourriture qui se manifeste dans les vieux bois et les rend impropres à tout usage.

— Fig. Engourdissement, inactivité, apathie. C'est ce qui vous a si bien préservés jusques ici de la *moisissure* qui arrive quasi toujours en province. (Mme de Sév.)

— Minér. *Moisissure de pierre* ou *de roche*. Nom qu'on donne, dans les Alpes, à l'amiante en petits filaments courts et droits qui tapisse les fissures et les cavités de certaines roches.

— MOISISSURES, s. f. pl. Bot. Groupe de la famille des champignons mucédinés.

MOISON s. f. (étym. lat., *messis*, moisson). Anc. jurispr. Certaine quantité de grain qui était due au roi ou au seigneur. || Convention qui permettait au laboureur ou métayer de partager les fruits avec son maître, sous condition d'entretenir les terres et de les emblaver.

— Anc. métrol. Nom qu'on a donné à une espèce de mesure de longueur.

— *Moison des étoffes.* Longueur que devait avoir une pièce d'étoffe d'après les règlements.

— Économ. rur. S'est dit pour Traite des vaches.

MOISONNIER, s. m. Anc. jurispr. Celui qui devait au roi ou au seigneur l'impôt appelé *moison*.

MOISSAC, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur le Tarn et le canal latéral à la Garonne, à 26 kil. N.-O. de Montauban. Minoteries renommées, huiles, vins, laines ; 9,200 hab.

MOISSE, s. m. Mamm. Nom vulgaire d'un phoque, plus connu sous le nom de *vache marine*.

MOISSIN, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de spare.

* **MOISSINE**, s. f. et Litt., *mustus*, frais, récent. Faisceau de branches de vignes où les grappes sont encor attachées. Les paysans suspendent des moissines au plancher.

— Se disait pour Marc de raisin.

* **MOISSON**, s. f. étym. lat., *messio*, forme archaïque de *messis*, même signific.). Récolte des blés et autres grains. Le temps de la moisson. Faire la moisson. Temps bon pour la moisson. Belle espérance de moisson.

Hésiode a son tour, par d'utiles leçons,
Des champs trop paresseux vint hâter les *moissons*.
(BOILEAU.)

— Les récoltes encore sur pied. La nation dont le territoire se couvre chaque année de riches *moissons* peut être plus puissante que celle qui fait sillonner toutes les mers par ses flottes. (Boiste.) L'antiquité admirait les riches *moissons* d'un pays que la négligence de ses habitants laisse maintenant sans culture. (Boss.) Demain on commencera à faucher la riche *moisson*. (Marm.)

— Temps de la moisson. La moisson approche. Pendant la moisson.

— Par extens. Se dit de toutes les productions de la terre. Les *moissons* d'or et d'argent qui lui venaient du nouveau monde le rendaient plus puissant que Charles-Quint, qui n'en avait eu que les premières. (Volt.) Des plaines bien cultivées présentent successivement d'abondantes *moissons* de blé, de vin, d'huile, de miel et de fruits de toute espèce. (Barthelemy.)

Que deviendront ces biens où votre espoir se fonde,
Et dont vous étalez l'orgueilleuse *moisson* ?
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. C'est là qu'après avoir écouté les autres, il reprenait quelquefois les sujets qu'on croyait avoir épuisés, et que, recueillant les épis qu'on avait laissés après la *moisson*, il en faisait une récolte plus abondante que la *moisson* même. (Flech.) Si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas desirer que ce champ soit ample et spacieux, afin que la *moisson* soit plus abondante ? (Boss.) Quand j'ai épuisé les plaisirs d'un climat, j'en vais faire une nouvelle *moisson* dans un autre. (Barth.) La justice est la *moisson* des peuples. (La Meunais.)

Une sainte des lois florissante, éternelle,
Vous ferait recueillir d'une automne nouvelle
Les nombreuses *moissons*. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. Action d'acquérir, de se procurer quelque chose. Ce savant a fait une riche moisson dans les archives. Ce gouverneur concussionnaire a fait dans sa province une riche moisson. Cette quêteuse a fait une abondante moisson.

— Fig. et poét. *Une moisson de lauriers, une moisson de gloire*. Beaucoup de succès, un grand nombre de victoires. Que de *moissons* de gloire on courait amasser ! (Boil.

Plus il recueillera de haine,
Plus il recueillera de lauriers. (MALFILÂTRE.)

— Par anal. Sa tête est un moulin à vent et à feu qui broie, blute et triture des *moissons* d'idées et de stratagèmes. (P. de Saint-Victor.) Son commerce d'Athènes sillonne la Méditerranée comme un champ mouvant, et lui fait rendre des *moissons* de richesses. (L.)

— Dans l'Écriture, Conversion des âmes. Ce missionnaire a fait une grande moisson. Il y a une grande moisson à faire en ce pays. Jésus-Christ dit dans l'Évangile que la moisson est grande, mais qu'il y a peu d'ouvriers. Combien de fois, jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une *moisson* jaunissante qui n'attend que la main des ouvriers, pria-t-elle le père de famille d'y en envoyer ? (Flech.) Hélas ! tant il que la *moisson* si abondante et qui manque d'ouvriers, excite des sentiments de jalousie parmi le petit nombre de ceux qui travaillent ! (Mass.) Quelle *moisson* de cœurs feraient de tels apôtres ? (L. Rac.)

—Poét. Année. Avoir vu cinquante moissons.

Mais depuis trois mois sous ta leur saint assemblage
L'official a joint le nom de mariage. (BOILEAU.)

— Âge mûr. Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la *moisson*. (A. Chenier.)

— *Or des moissons*. Expression poétique qui signifie La couleur jaune de blés en maturité.

— *La deesse des moissons*. Cérès.

— *Moisson* s'est dit pour La traite que rend une vache.

— Loc. prov. *En moissons et en vendanges, il n'y a ni fêtes ni dimanches*. On ne peut pas cesser de travailler tant que la moisson ou les vendanges commencées ne sont pas terminées. || *Moisson d'autrui plus belle que la sienne*. || *En moissons dames chambrières sont. Le semer et la moisson ont leur temps et leur saison.* || *Il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui*. Il ne faut pas empiéter sur les attributions, sur les droits d'autrui. On dit aussi, *Porter la faux dans la moisson d'autrui*. || *Grande moisson l'obéissant recueille.*

Jette ton bec de la haine faim
Qui [illegible] et fait la moisson
Ceux qui font la moisson
En doit payer la façon.

— Anc. jurispr. *Loi de moisson* ou d'*août*. Droit de publier le ban de la moisson ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de toute autre personne, pendant le mois d'août.

MOISSON, s. m. Ornith. Espèce de moineau de la Martinique.

MOISSONNAGE, s. m. Néol. Action de moissonner.

MOISSONNE, s. f. Hortic. Nom d'une variété de figue.

MOISSONNÉ, ÉE, part. passé du v. Moissonner. S'empl. adjectiv. Champ moissonné. Blé moissonné.

— Fig.

Que votre vie, ailleurs et lourde et fortunée,
Devant Troie en sa fleur doit être moissonnée.
(RACINE.)

Ta jeunesse va se flétrir
Dans sa fleur trop tôt moissonnée. (C. DELAV.)

* **MOISSONNER** v. a. 1re conj. rad. *moisson*. Faire la recolte des blés et autres grains. Moissonner les froments, les orges, les avoines.

— *Moissonner un champ*. Faire la moisson des grains qu'il a produits.

— Fig.

Donc cependant que notre vie
Et le temps d'aimer nous convie,
Amis, moissonnons nos desirs,
Passons l'amour de veine en veine ;
Inconstance la mort prochaine
Viendra dérober nos plaisirs. (RONSARD.)

— *Moissonner des palmes, des lauriers*. Avoir de nombreux succès, remporter beaucoup de victoires.

Tu ne moissonneras qu'une gloire sterile,
Si la nécessité... (ALGNAN.)

— Fig. Détruire, faire périr. La mort a moissonné un grand nombre d'hommes, beaucoup d'hommes, des milliers d'hommes. La guerre, le fer, la peste a moissonné la plus grande partie des habitants de cette contrée. Les malheureux, entassés dans un hôpital où l'air vital n'a point d'accès, voient une maladie légère se transformer en une fièvre pestilentielle qui les *moissonne*. (Fournier.) Ces féroces conquérants *moissonnaient* tout et ne laissaient après eux qu'un désert. (Montalemb.)

Tel d'un bras foudroyant fondant sur les rebelles,
Il moissonne en courant leurs troupes criminelles.
(VOLT. ME.)

[illegible] Que [illegible] le fer dans les champs phrygiens.
(DELILLE.)

— Absol. On ne moissonne pas encore chez nous. On a déjà moissonné ici.

— Fig. Prendre sans contrainte, à discrétion. Dans le champ du public largement ils *moissonnent*. (Corn.)

— Se dit également en parlant des vols des domestiques, des concussions des gouverneurs, etc.

Afin donc tenant d'enrichir que chacun [illegible]
Dans la maison [illegible] [illegible] à sa mesure ;
Sans perdre de [illegible] de votre exercice,
Qu'il ne fait que [illegible] madame Fortune [illegible]
Moissonne, et chacun pour amasser argent [illegible]
(COTTEN. CHAN.)

Fig., en parlant des travaux littéraires.

[illegible] Que [illegible] le chemin [illegible]
N'a pas [illegible] [illegible] à la victoire. (DELILLE.)

— Loc. prov. *C'est qui sème le vent moissonnera la tempête*. Expression tirée de la Bible. Celui qui veut exciter des troubles sera lui-même la victime de troubles plus grands encore. *Comme tu sèmeras, tu moissonneras*. Tu te récompenses selon ton travail, en bien ou en mal que tu auras fait. Massillon a dit dans ce sens : Si vous semez dans la corruption, vous *moissonnerez* dans la corruption.

— SE MOISSONNER, v. pron. Être moissonné. Les blés se moissonnent dans ce mois.

* **MOISSONNEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui moissonne, qui coupe les blés et autres grains. Bon moissonneur. Louer, payer des moissonneurs, des moissonneuses. Mettre des moissonneurs dans un champ. On ne voyait point cette vive allégresse qui, dans les beaux jours de l'été, anime les *moissonneurs*, réunis pour dépouiller ensemble les vastes guérets. (Raynal.

— Ornith. Nom vulgaire du freux.

* **MOISSONNEUSE**, s. f. Machine destinée à faucher les récoltes sur pied.

MOISSONNIER, ÈRE, adj. Se dit d'un animal qui tette tout le lait de sa mère ou d'une autre femelle. Chevreau moissonnier.

MOITA, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corte (Corse) ; 800 hab.

* **MOITE**, adj. 2 g. [étym. bas-lat., *musteus*, jeune, de *mustum*, moût. Qui a quelque humidité. Avoir le front moite. Avoir les mains moites. Être toute moite de sueur. Durant le dégel, les murailles sont moites. Tout *moites* de leur sang comme moi de mes larmes. Regnier. Alors il se laissait tomber dans un fauteuil, les mains *moites*, la tête fumante, les yeux morts. (V. Cherbuliez.)

— Qui est un peu mouillé. Ces draps sont encore moites.

— Poét. *Le moite élément*. S'est dit pour La mer.

Livré sans remise
Aux périls du *moite* élément. (GILBERT.)

— Fig. Sans vigueur ni énergie, mou. Ce même esprit me paraît lâche, *moite*. (J.-J. Rousseau.)

MOITEMENT, adv. rad. *moite*. Avec moiteur.

* **MOITEUR**, s. f. rad. *moite*. Légère humidité. Ces draps ont encore de la moiteur. Il faut les chauffer pour en ôter la moiteur. Avoir une petite moiteur aux mains. L'odeur des prés, la *moiteur* du feuillage. Campenon. Un claquement de lèvres et une douce *moiteur* a la place ellhumée me fit juger que je ne rêvais pas. (Th. Gautier.)

— Pathol. Humidité froide ou chaude qui se répand sur le corps dans la syncope, dans la défaillance, etc. Après l'accès de fièvre, il reste d'ordinaire un peu de moiteur.

MOITEUX, EUSE, adj. Qui est légèrement moite. Vos yeux étaient *moiteux* d'une humeur enflammée. Ronsard. Vieux mot.

MOITI, IE, part. passé du v. Moitir. S'empl. adjectiv. Papier moiti.

* **MOITIÉ**, s. f. étym. lat., *medietas*, même signif. ; de *medius*, qui est au milieu. Une des parties d'un tout partagé également en deux. Les deux moitiés d'un cercle, d'un carré. Acheter trop cher de moitié. Surfaire de moitié, de plus de la moitié. L'un est plus grand que l'autre de moitié. Il y a déchet de moitié. Retrancher la moitié. La majorité absolue des suffrages se compose de la moitié les voix, plus une. La moitié d'une succession. Avoir sa moitié, avoir moitié dans une maison. Avoir moitié dans tous les meubles. La moitié des meubles m'appartient. Avoir moitié partout.

— *La moitié du temps, la moitié de la vie*. La plus grande partie du temps, de la vie. La moitié de la vie se passe à souffrir. Passer la moitié du temps à la campagne. Être la moitié du temps sans argent.

— *Couper, partager une chose par la moitié*. La couper, la partager en deux moitiés. Le charnier coupe le cercle en deux moitiés. Scier une pierre par la moitié.

— Fig. *Partager au différend, le différend par la moitié*. Se relâcher des deux côtés sur ce qui empêche de conclure.

— Iron. Je t'ai demandais mon congé et mes gages, il a partagé le différend par la *moitié* ; il m'a donné mon congé et me retient mes gages. (Regnard.)

— *Partager quelque chose par moitié*. Prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager. Partager les revenus, les bénéfices par moitié.

— *Être de moitié, se mettre de moitié avec quelqu'un*. Faire avec lui une société dans laquelle la perte et le gain se partagent par moitié. Être de moitié dans une affaire. Être de moitié avec quelqu'un au jeu, dans un jeu. Se mettre de moitié avec quelqu'un. Être de moitié ensemble.

— Fig. Les époux qui s'aiment sont de *moitié* dans la vie. Boiste.

— Portion, part qui est à peu près de la moitié. Moitié d'un pain, d'un poulet. Moitié d'agneau. Mettre la moitié d'eau dans son vin. Faire bouillir de l'eau jusqu'à ce qu'elle soit réduite à la moitié, à moitié. La moitié d'un secours. Manger la moitié de son bien. N'avoir encore fait que la moitié de son ouvrage. Être plus beau de moitié. Trouver quelqu'un crû de moitié, rapetissé de moitié. Donner la moitié d'une place. Il est impossible de satisfaire tout son égoïsme : il faut en sacrifier au moins la *moitié*. Boiste. Quand il n'y aurait que votre barbe, c'est déjà beaucoup, et la barbe fait plus de la *moitié* d'un médecin. Mol. Des enfants qui naissent, la *moitié* tout au plus parvient à l'adolescence. (J.-J. Rousseau.) La seconde *moitié* des paroles s'est constamment refusée à tous mes efforts pour me la rappeler. Id. Si l'on était l'amour-propre de nos plaisirs et de nos chagrins, on les diminuerait de plus de *moitié*. (D'Arconville.)

La *moitié* de tes gens doit occuper la porte ;
L'autre *moitié* te suivre et te prêter main forte.
(CORNEILLE.)

Juge combien ce coup frappe tous les esprits
La *moitié* s'épouvante et sort avec des cris. (RACINE.)
Heureux si j'avais pu ravir à la mémoire
Cette indigne *moitié* d'une si belle histoire ! (Id.)
On la *moitié* du monde a toujours maugré l'autre.
Aussi Dieu le voulut, et c'est pour notre bien
(VOLTAIRE.)

— *Offrir la moitié de son lit à quelqu'un*. Offrir place dans son lit à quelqu'un. *Prendre la moitié du lit de quelqu'un*. Prendre place dans le lit de quelqu'un.

— Fig. *Avoir payé plus de la moitié de ses dettes*. Se dit d'un homme qui paraît avoir moins de temps à vivre qu'il n'a déjà vécu. On dit dans le même sens : *Plus de la moitié de mes dépens sont payés*.

— *En rabattre la moitié* ou *de la moitié*. Estimer une personne bien moins qu'on ne le faisait. Je le croyais honnête homme ; mais, s'il a fait ce que vous dites, j'en rabats de moitié. || *Il en faut rabattre la moitié, il faut en rabattre moitié*. Se dit pour donner à entendre qu'un récit, un éloge, une plainte, sont exagérés. || On dit dans le même sens : *Il faut n'en croire que la moitié*.

— Pop. *La moitié suffit*. Se dit à une personne qui ennuie par ses plaintes ou ses reproches.

— Passerat appelait les ignorants, *des moitiés d'hommes*.

— *Moitié d'homme, moitié de femme*. Se dit aussi, au propre, pour Homme très petit, femme très petite. Il s'est amouraché d'une moitié de femme.

— *La plus belle moitié du genre humain*, en style léger et badin, signifie La femme en général.

— Fig. et famil. La femme à l'égard de son mari. Comment se porte votre moitié ? Perdre sa chère moitié. Ah ! si vous connaissiez sa bizarre *moitié* ! Colnet. Il leur semble qu'elle peut être l'égale, la pareille, et selon le mot expressif et vulgaire, la *moitié* d'un bourgeois. De Goncourt.

Lais-ez à Monsieur-là acheter d'un tel prix
Sa coupable moitié dont il est trop épris. (BACINE.)
Tendre ami, plein d'amour, d'honneur et de zèle
Je vole au lit de ma chère moitié. (DELILLE.)
Toi qui fus de mon cœur la plus chère moitié
Toi qui, enfin d'obéir aux conseils de la [illegible] (LEBRUN.)

— S'est dit de chacun des deux sexes. La *moitié* de moi-même a mis l'autre au tombeau. (Corneille.)

Quoiqu'on soit deux moitié de la [illegible]
Ces deux *moitié* pourtant n'ont [illegible]
L'une est *moitié* suprême et l'autre [illegible]
L'une en tout est soumise à l'autre [illegible]
(DUCIS.)

— *Moitié* s'emploie souvent sans article. Avoir moitié dans une succession. Cette ville perdit moitié de ses habitants.

— S'empl. adverbialement pour A demi. Du pain moitié seigle, moitié froment. Et elle moitié sou, moitié laine. Boire moitié eau, moitié vin. Moitié l'un, moitié l'autre. La parole est *moitié* de celui qui parle, *moitié* à celui qui écoute. (Montaigne.) *Moitié* par adresse, *moitié* par force ; il se rendit le plus pu ssant. Boss.)

Telle qui n'est pas faite à [illegible]
Est toujours, quand elle en vient là,
Moitié livrée, et *moitié* consentante,
Moitié voulant combattre ses desirs,
Moitié n'osant, *moitié* pensé et plaisir
Moitié bien aise, et *moitié* repentante (LA FONT.)

— *Vaisseau moitié guerre, moitié marchandise*. Vaisseau chargé de marchandises, qui est armé et en état de se défendre.

— Fig. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit en parlant d'une conduite, d'un procès équivoque et douteux. Cet homme a fait sa fortune moitié guerre, moitié marchandise. || Moitié de force, moitié de gré. On l'a fait consentir à cet arrangement moitié guerre, moitié marchandise. || Se dit aussi d'une femme légère qui mêle la coquetterie à une certaine réserve.

— *Moitié figue, moitié raisin*. Partie à cœur, partie de bonne volonté. Partie bien, partie mal. || Partie sérieusement, partie en plaisantant.

— *Cet homme est moitié chair, moitié poisson*. On a de la peine à dire de quelles mœurs, de quelle nature il est, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut pas.

— *A moitié*, loc. adv. Se dit de terres dont le produit doit être partagé par moitié entre le propriétaire et le fermier. Donner, prendre des terres à moitié. Labourer une terre à moitié. Faire des vignes à moitié. Donner à moitié fruit.

— Se dit d'affaires commerciales dont le produit doit être partagé par moitié entre deux ou plusieurs associés. Prendre un marché avec quelqu'un à moitié de perte et de gain, à moitié perte et gain.

— *A moitié chemin*. A la moitié du chemin. Rester à moitié chemin. Elle était tombée malade dans une petite ville à *moitié* chemin d'Édimbourg. (Mme de Staël.)

— *A moitié prix*. Pour la moitié du prix ordinaire. Vendre à moitié prix pour se défaire de sa marchandise.

— En partie, à demi. Cela est à moitié pourri. Tonneau à moitié vide. Bouteille à moitié pleine. A moitié ivre. Maison à moitié ruinée, à moitié découverte. Argent plus d'à moitié dépensé. Vin à moitié bu.

— Fig. Il est assez ordinaire, dans la route de la vie, de ne demander le chemin que lorsqu'elle est plus d'à *moitié* faite. Boiste.

— *De moitié*, loc. adv. Se dit pour De beaucoup. Être trop long de moitié dans un discours. Sauce trop poivrée de moitié.

Une belle alors qu'elle est en larmes,
En est plus belle de *moitié*. (LA FONT.)

— Jurispr. *Être trompé d'outre moitié du juste prix*. Payer un objet plus de moitié qu'il ne vaut.

MOITIR, v. a. 2e conj. rad. *moite*. Humecter.

— Techn. *Moitir le papier*. L'imbiber d'eau également.

— SE MOITIR, v. pron. Devenir moite. Ce papier se moitit.

MOITTE (Jean-Guillaume), Sculpteur, né à Paris, 1747-1810, était fils d'un graveur distingué. Élève de Pigalle et de J.-B. Lemoyne, il obtint le prix de Rome en 1768.

MOIVRE (Abraham), Mathématicien, né en

1667 à Vitry (Champagne), d'une famille protestante. Il passa en Angleterre, 1688, où il se lia avec Newton, et mourut en 1751.

*** MOKA**, s. m. Café à grain petit, rond, et très estimé; on le transporte de l'Abyssinie et des vallées de l'intérieur de l'Arabie dans la ville de Moka, qui l'exportait en quantités considérables avant qu'Aden fût devenu le principal centre de ce commerce. Du café de Moka. du moka. Du bon moka. Du vrai moka.

Le lecteur *moka*, la seule enfluence
Et balle le gré de et vaut tout le Permesse. (CASTEL.)

— Infusion faite avec la graine de ce café, torréfiée et pulvérisée. Boire du moka. Une tasse de moka.

— Comm. *Crème de moka*. Liqueur faite avec un mélange d'alcool et de moka.

MOKA, Géogr. Port d'Yémen (Arabie), au S.-O. de Sana, sur la mer Rouge; 2,500 hab. Cette ville, jadis florissante, a restreint ses exportations de café, cité, etc.

MOKCHA, Géogr. Rivière de Russie, affluent de l'Oka. Cour. de 500 kil.

MOKE (Henri-Guillaume), Historien, né au Havre, 1803-1862, professeur à l'Athénée royal de Gand, puis à l'université, a écrit : *les Gueux de mer, ou la Belgique sous le duc d'Alve; les Gueux des bois, ou les Patriotes belges en 1566; Histoire des Français* (le commencement seul a paru); *Histoire de la Belgique; Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges; Histoire de la littérature française; Précis de l'histoire moderne*, etc.

MOKEAU, s. m. Techn. Paquet de soie.

MOKHTAR, Capitaine arabe, 622-687, fut le plus ferme appui de la famille des Alides. Vaincu par Mosab, général d'Abdallah, il fut mis à mort.

MOKISSO, Myth. afr. Nom que les noirs du Congo, les habitants de Loango, etc., donnent à leurs idoles, qu'ils croient subordonnées au dieu suprême.

— Ces peuples donnent le même nom à leur souverain, et lui attribuent un pouvoir divin et surnaturel.

MOKO, s. m. Relat. Espèce de sceau apposé à un acte chez les habitants de la Nouvelle-Zélande.

MOKOKI, s. m. Bot. Nom vulgaire de la eléyera au Japon.

MOKOSCH, Myth. sept. Une des divinités inférieures des Slaves. On l'appelle aussi *Mokoste*, et c'est peut-être la même que celle qui porte le nom de Makosch.

MOKOMACHA, s. m. Relat. Général en chef de l'armée au Monomotapa.

MOKTADER-BILLAH, Calife de Bagdad, 908-932.

MOKTADI-BIAMRILLAH, Calife de Bagdad, 1074-1094.

MOKTAFI-BILLAH, Calife de Bagdad, 902-908.

— **MOKTAFI-LEAMR-ALLAH**, Régna de 1136 à 1160, et releva un instant le califat asservi par les émirs al-oumra.

MOKUSIN, s. m. Bot. Genre de champignons de la Chine. Les Chinois en font usage pour guérir les ulcères cancéreux.

*** MOL, MOLLE**, a. lj. V. MOU.

MOLA, s. f. Antiq. rom. Pâte faite de farine de froment et de sel, et que l'on offrait seule, ou que l'on plaçait entre les cornes de la victime avant de l'immoler.

MOLA, Pierre-François, Peintre, né près de Côme, 1612-1668, élève de l'Albane. On vante son dessin, son coloris, la hardiesse de ses compositions; il excella surtout dans le paysage.

MOLABLE, a. lj. 2 g. (rad. *moler*). Qui peut être moulu. Sel mal pilé pour qu'il peut être moulu.

— Féod. *Grain molable*. Grain qui devait être moulu au moulin seigneurial.

MOLACHIN, s. m. Métrol. ane. Sorte de monnaie du moyen âge.

MOLACO-CODI, s. m. Bot. Nom qu'on donne vulgairement au poivrier noir, en Malabar.

MOLAGE, s. m. (rad. *mola*, meule). Féod. Droit de mouture.

*** MOLAIRE**, a. lj. f. (étym. lat. *molaris*, de *mola*, meule). Anat. Se dit des grosses dents qui servent à broyer les aliments, et qu'on appelle ordinairement *machelières*. Les dents molaires, au nombre de vingt chez l'homme, sont celles qui occupent le fond de la bouche.

— *Glandes molaires*. Deux petits corps formés par l'assemblage de cryptes muqueuses, placés dans l'épaisseur des joues, entre les muscles masséter et buccinateur, et dont le conduit excréteur s'ouvre dans la bouche, vis-à-vis de la dernière dent molaire.

— Entom. Se dit des dents des mandibules de certains insectes herbivores, qui sont terminées par une surface plane et inégale.

— Miner. Se dit des pierres dont on fait des meules. Pierres molaires. || *Quartz agate molaire*. Variété qui sert à faire des meules de moulin.

— **MOLAIRE**, s. f. Dent molaire. Les petites *molaires*. Acad. Les *grosses* molaires. || L. Les grosses maxillaires ou *molaires*, qui sont dures, larges et aspres. (A. Paré.)

MOLAN, s. m. Mall. Espèce de solen du Sénégal.

MOLANNE, s. f. Entom. Genre de névroptères de la famille des phryganiens.

MOLARD, s. m. (rad. *môle*). Petit monticule de terre.

MOLARIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *molaris*, molaire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une dent molaire.

— Bot. Se dit d'un champignon, le sistotrème molariforme, dont la surface est garnie de dents fasciculées et soudées ensemble, qui ressemblent à des molaires avec leurs tubercules.

MOLARITE, s. f. (ét. lat., *molaris*, molaire). Miner. Silex dont on fait les meules de moulins.

MOLASSE, s. f. (ét. lat., *mollis*, mou). Miner. Sorte de sous-sol formé de pierre calcaire mêlée de sable et d'argile, complétement infertile et impénétrable aux racines des plantes. || Grès très fin, rendu adhérent par un ciment marneux ou ferrugineux et s'effritant rapidement à l'air.

— *Molasse bitumineuse* ou *asphaltique*. Grès imprégné de bitume.

MOLASSIQUE, a. lj. 2 g. Géol. Dont la molasse est la base. Terrain molassique.

MOLATHEMIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane répandue en Afrique.

MOLAY (Jacques de), Dernier grand maître des templiers, né en Bourgogne vers 1244. Grand maître vers 1298, chassé de la terre sainte, il se retira à Chypre, puis se rendit en France, 1305. Arrêté, 13 octobre 1307, avec beaucoup de chevaliers, traduit devant l'inquisiteur de France, puis devant une commission papale, 1309-1310, il ne cessa de protester de l'orthodoxie de son ordre. Jacques de Molay et Guy d'Auvergne, commandeur de Normandie, ayant protesté contre de prétendus aveux qu'on leur attribuait, furent brûlés sur un bûcher dressé sur l'emplacement du terre-plein actuel du Pont-Neuf, à Paris.

MOLBECH (Christian), Savant danois, né à Soroe, 1783-1857, professeur à l'université de Copenhague, 1829, et membre de l'Académie des sciences, a beaucoup travaillé au *Dictionnaire danois*. On lui doit *Histoire de la guerre des Danmarcs en 1500; Recueil et tableaux de l'histoire danoise; Leçons sur la poésie danoise; Documents relatifs à l'histoire de la langue et de la littérature danoises*, etc.

MOLD, Géogr. Chef-lieu du comté de Flint (pays de Galles), en Angleterre, sur l'Alleu. Houille et plomb; 10,000 hab.

MOLDAU, Géogr. Rivière de Bohême, naît au Bœhmer-Wald, coule d'abord au S.-E., puis au N., en arrosant Budweiss et Prague, et se jette dans l'Elbe à Melnik. Son cours est de 420 kil. Elle reçoit la Beraun et la Woltava, à gauche; la Luschnitz et la Zasawa, à droite.

MOLDAVA, Géogr. Rivière qui arrose la Bukowine (empire d'Autriche) et la Moldavie, et se réunit au Sereth après 150 kil. de cours.

MOLDAVE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Moldavie. Les Moldaves sont d'origine gréco-latine et parlent la langue roumaine.

— adj. Qui appartient à la Moldavie ou à ses habitants.

MOLDAVIE (en turc, *Bogdan*), Géograph. L'une des deux principautés de la Roumanie, bornée au N. par la Bukowine et par la Russie; à l'E. par la Russie et la mer Noire; au S. par la Bulgarie et la Valachie; à l'O. par la Transylvanie. La superficie est de 17,800 kil. carrés, et la pop. de 1,800,000 hab. Plat, sauf dans le voisinage des Karpathes, le sol est arrosé par le Sereth, le Pruth, la Moldava, etc. Les forêts couvrent le cinquième du territoire; 20,000 hectares de vignobles. Céréales; élève du bétail, de chevaux recherchés, d'abeilles. Salines d'Okna; eaux minérales. Les villes sont : *Jassy*, capitale, Galatz, Okna, etc. Comprise dans la Dacie des anciens et conquise par Trajan, elle reçut des colons romains qui se mêlèrent aux indigènes, et gardèrent leur nationalité à travers les invasions. Constituée en État indépendant sous Bogdan Ier vers 1352, elle repoussa les Turcs jusqu'à Soliman II, qui la réduisit à la condition de vassale, 1538. Elle perdit la Bukowine en 1774, la Bessarabie, 1812, et les bouches du Danube, 1829. Ces dernières, qui lui avaient été restituées par le traité de Paris, 1856, lui ont été enlevées de nouveau par le traité de Berlin, 1878. La Moldavie et la Valachie forment la Roumanie.

MOLDAVIQUE, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à la Moldavie.

— **MOLDAVIQUE**, s. f. Bot. Plante aromatique, de la famille des labiées, qui croît en Moldavie. On la cultive dans nos jardins. Elle a l'odeur, la saveur et les propriétés de la mélisse ordinaire.

MOLDENHAUERE, s. f. (de *Moldenhauer*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes de la famille des légumineuses césalpinées, établi pour des espèces brésiliennes.

MOLDO-VALAQUE, a. lj. 2 g. Géogr. Se dit quelquefois des habitants de la Moldavie et de ceux de la Valachie, envisagés comme ne formant qu'une seule nation. || Qui appartient à la Moldavie et à la Valachie.

— Substantiv. Un Moldo-Valaque. Les Moldo-Valaques.

*** MÔLE**, s. m. (ét. lat., *moles*, masse énorme). Jetée de pierres fondée dans la mer, à l'entrée d'un port, pour rompre l'impétuosité des vagues, et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. Les môles de Gênes. Le môle de Naples, de Barcelone. Les vagues passaient par-dessus le môle. Les quais, le *môle* formé de blocs énormes, existent encore. (E. Renan.) Le *môle* était couvert de peuple. (G. Flaubert.)

— Se prend quelquefois pour le port même.

— Par extens. Chaussée. Un pont porte sur des piles, ou plus rarement, une espèce de *môle* traversant le fossé, donnait accès dans la place. (Mérimée.)

— *Môle d'Adrien*. Mausolée de l'empereur Adrien à Rome. Ce monument, revêtu de marbre de Paros, fut construit du vivant même de cet empereur, dont les cendres y furent placées en 138 de J.-C.; dépouillé au moyen âge de tous ses ornements, il forme aujourd'hui le château Saint-Ange.

— Techn. Syn. de MOLET.

— Syn. comp. MÔLE, DIGUE. Le *môle* diffère de la *digue* en ce que celle-ci présente son travers aux lames, tandis que le *môle* lui présente son extrémité.

*** MÔLE**, s. f. (ét. lat., *mola*, même signific.). Médec. Masse charnue, informe et inanimée, qui se forme quelquefois dans l'utérus, sous l'influence de la fécondation; c'est le résidu informe d'un embryon détruit. Les môles sont quelquefois appelées *vraies môles* ou *môles légitimes*, pour les distinguer des *fausses môles*, qui ne sont que des concrétions sanguines, des caillots formés par le sang menstruel retenu dans l'uterus, des corps charnus ou fibreux, des polypes sarcomateux, tantôt adhérents aux parois de l'utérus, tantôt libres dans sa cavité par suite de la rupture de leur pédicule. Les filles peuvent faire des *môles* sans avoir communication avec un homme, comme des poules font des œufs sans avoir vu le coq. (Buff.)

— Antiq. rom. Syn. de MOLA.

— Ichtyol. Genre de plectognathes, famille des gymnodontes, établi pour trois ou quatre espèces longues de 1 mètre à 1 mètre 50, à queue très courte, à chair nauséabonde, dont la plus connue est la môle de la Méditerranée.

— Techn. Fil de laiton qui sert à faire les têtes d'épingle.

MOLE ou **MOLE-SAINT-NICOLAS**, Le), Géogr. Ch.-l. d'arr., à 180 kil. N. de Port-Républicain (Haïti), beau port à l'embouchure d'une petite rivière. Exportation de café, coton et indigo.

MOLÉ (Édouard), Magistrat, né à Paris, 1549-1614, d'une famille originaire de Troyes, nommé procureur général par les ligueurs, resta fidèle, malgré les Seize, à la royauté, et devint président à mortier. || MOLÉ (Mathieu), Fils du précédent, 1584-1656, fut conseiller au parlement de Paris, 1606, procureur général, 1614, et premier président, 1641. Il alla réclamer à travers les barricades Broussel et Blancmesnil, arrêtés par ordre d'Anne d'Autriche, 1648, et suspendit, par la paix de Ruel, 1649, la lutte de la Fronde. Nommé garde des sceaux, 1651, il se démit de ses fonctions de premier président, 1653. On a de lui des *Mémoires*, publiés en 1855. || MOLÉ (Louis-Mathieu, comte), Homme politique, de la famille des précédents, né à Paris, 1781-1855, fut signalé à Napoléon Ier par ses *Essais de morale et de politique*, 1805. Maître des requêtes au conseil d'État, 1806, conseiller d'État et directeur général des ponts et chaussées, 1810, il devint grand juge, 1813, et membre du conseil de régence, 1814. Appelé par la seconde restauration à la Chambre des pairs, 1815, Molé fut ministre de la marine, 1817-1818. Ministre des affaires étrangères après la révolution de 1830, il posa le principe de non-intervention. Président de deux ministères successifs, septembre 1836, et du 15 avril 1837 jusqu'au 31 mars 1839, il perdit le pouvoir à la suite d'une coalition des divers partis de la Chambre élective. Nommé par le département de la Gironde aux deux assemblées qui siégèrent pendant la seconde république, il y fut l'un des chefs du parti monarchique. Il était de l'Académie française depuis 1840.

— MOLÉ (François-René), Acteur, né à Paris, 1734-1802, excella dans la comédie, mais échoua dans la tragédie. On a ses *Mémoires*, publiés par Etienne, 1825.

MOLEAU, s. m. Techn. Première huile qu'on exprime d'une peau, après qu'elle a été chamoisée.

MOLECHIN, s. m. Nom qu'on a donné à une étoffe de couleur de mauve.

*** MOLÉCULAIRE**, adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux molécules.

— Chim. Se dit des actions mutuelles des parties constituantes ou molécules des corps, qui, bien que séparées par des intervalles plus ou moins grands, agissent sans cesse les uns sur les autres pour se maintenir dans leurs positions respectives, s'attirer, se repousser, ou enfin se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. || *L'attraction moléculaire* est la force qu'on suppose inhérente aux molécules de matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables ou au point de contact, et qui les fait tendre à se combiner les unes avec les autres. || *Forces moléculaires*. Forces qui s'exercent entre les molécules homogènes (cohésion) et les molécules hétérogènes affinité.) || *Théorie moléculaire*. Théorie des atomes.

MOLÉCULAIREMENT, adv. (rad. *moléculaire*). Didact. Molécule à molécule; par molécules.

MOLÉCULARISATION, s. f. (pr. *mo-lé-ku-la-ri-za cion*; rad. *moléculariser*). Action de réduire en molécules.

MOLÉCULARISER, v. a. 1re conj. Réduire ou disposer en molécules.

*** MOLÉCULE**, s. f. (ét. lat., *molecula*; diminut. de *moles*, masse). Portion de matière ou particule d'un corps. Les molécules de l'air, du sang.

— *Molécules élémentaires* ou *constituantes*. Celles qui par leur union donnent naissance aux minéraux; ainsi, dans la baryte sulfatée, les molécules de l'acide sulfurique et celles de la baryte sont des molécules élémentaires. || *Molécules intégrantes*. Celles qui résultent de la combinaison ou réunion des molécules élémentaires, pour former par leur rapprochement un corps, soit simple, soit composé. Ainsi chaque particule ou chaque molécule intégrante d'un fragment de soufre et de mercure est formée de deux molécules constituantes, une de soufre et une de mercure. || *Molécules organiques*. Matière toujours vivante, toujours active, qui, suivant Buffon, est destinée à la nutrition et au développement de tous les animaux et de toutes les plantes, et qui se divise en particules extrêmement subtiles, incorruptibles et indestructibles, capables de s'organiser et de se former en corps animaux et végétaux.

— Fig. Élément. Les petites choses sont les *molécules* des grandes. (B. Castille.)

— Zool. Un des noms donnés aux animaux microscopiques du sperme.

— Syn. comp. MOLÉCULE, ATOME. *Atome* s'emploie pour désigner les *molécules* d'une ténuité telle qu'on ne puisse plus les supposer divisibles au delà. Dans la distinction établie aujourd'hui entre la *molécule* et l'*atome*, on suppose la première formée de plusieurs de ceux-ci, lesquels par leur position respective donnent à la *molécule* sa forme spéciale, ce qui constitue la diversité des substances, et rend possibles ou impossibles telles ou telles combinaisons.

MOLÉE, s. f. Syn. de MOULÉE.

MOLEN-BEERSEL, Géogr. Commune du Limbourg (Belgique), à 55 kil. d'Hasselt; 2,100 h.

MOLÉNAER, s. m. Ichtyol. Poisson du genre gade.

MOLÉNAS, s. m. (pr. *mo-lé-nass*). Ornith. Espèce de gobe-mouches d'Afrique.

MOLENBEEK-SAINT-JEAN, Géogr. Comm. rurale du Brabant (Belgique), à 2 kil. de Bruxelles; 37,900 hab.

MOLENDINACÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *molendinum*, moulin). Bot. Se dit de la graine des ombellifères, lorsqu'elles sont garnies d'ailes nombreuses, ce qui la fait comparer à un moulin à vent.

*** MOLÈNE**, s. f. Bot. Genre de plantes autrefois classé dans la famille des solanées et rattaché aujourd'hui à la famille des scrofulariées, établi pour un grand nombre d'espèces croissant à peu près dans toutes les parties du monde et ayant pour type l'espèce vulgairement appelée *bouillon-blanc*.

MOLEQUIN, adj. m. (du bas-lat. *molecinus*, même signif.). Se disait au moyen âge d'un genre d'étoffe et d'un manteau fait avec cette étoffe. || Se dit maintenant d'une couleur. Vert molequin.

MÔLER, v. n. 1re conj. Mar. Se dit, sur la Méditerranée, de l'action d'un vaisseau qui fait vent arrière, qui prend le vent en poupe. Depuis une heure, ce bâtiment môle.

MOLESQUINE ou **MOLESKINE**, s. f. (ét. angl., *mole*, taupe; *skin*, peau). Comm. Sorte d'étoffe souple et légère.

— Toile vernie.

MOLESTATION, s. f. (pr. *mo-less ta-cion*). Action de molester. Je ne souffrirai pas longtemps de semblables molestations. Par voie de fait ou de *molestation*. (Monstrelet.)

MOLESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Molester. S'empl. adjectiv. Personne molestée. Le nombre innombrable des citoyens *molestés*, excommuniés, réduits à la mendicité... (Volt.)

*** MOLESTER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *molestare*; fait de *molestus*, fâcheux, importun). Vexer, tourmenter de quelque manière que ce soit, inquiéter par des embarras suscités mal à propos. Molester quelqu'un par des procès, par des chicanes, par des propos, par des sarcasmes.

Le bon Dieu nous ordonne
De nous bien divertir sans *molester* personne. (Volt.)

— SE MOLESTER, v. pron. Se causer mutuellement des chagrins. Ces deux personnes se molestent sans cesse.

— Syn. comp. MOLESTER, TOURMENTER, VEXER. *Vexer* suppose une activité ou un pouvoir dont on abuse par la violence et la persécution; *molester* suppose un mal durable qui, par sa continuité fatigue, accable, est insupportable; *tourmenter* suppose la réitération du mal, de manière que celui qui en est l'objet s'agite sans cesse pour s'en dégager.

MOLESWORTH (William), Homme politique anglais, né à Camberwell (Surrey), 1810-1855, fut à la Chambre des communes l'un des

chefs des radicaux philosophes, qu'il soutint dans la *London Review* et la *Westminster Review*. Il fit partie des ministères Aberdeen, 1852, et Palmerston, 1855. Il a publié une magnifique édition des *Œuvres de Hobbes*.

MOLET, s. m. (ét. lat., *mola*, meule). Techn. Petit morceau de bois portant une rainure dans laquelle le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau, pour en vérifier l'épaisseur.

MOLET, s. m. (et. lat., *mollis*, flexible). Petite pince à l'aide de laquelle les orfèvres maintiennent l'objet qu'ils travaillent.

— Sorte de bordure ou de frange. Un pavillon à queue, d'une bonne serge d'Aumale rose sèche, avec le *molet* et les franges de soie. (Molière.)

MOLÉTISME, s. m. Hist. S'est dit, sous la monarchie de Juillet, pour système politique du comte Molé.

MOLÉTISTE, s. m. Hist. Partisan du système politique du comte Molé.

— Adjectiv. La politique molétiste.

MOLETOIR, s. m. Techn. Verre scellé sur une pierre et frotté de potée, qui sert à polir les glaces.

MOLETS, s. m. pl. rad. *mol*, mou. Nom qu'on donne dans certaines parties de la France à des gouffres de terre, dans lesquels les passants seraient engloutis s'ils n'étaient secourus promptement.

MOLETTAGE, s. m. Techn. Action d'appliquer des ornements, avec une molette, sur une poterie encore molle, ou sur un tissu.

* **MOLETTE**, s. f. (ét. lat., *mola*, meule, à cause de la ressemblance avec une petite meule). Partie de l'éperon qui est ordinairement faite en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval. Molette d'éperon.

— Art vétér. Tumeur molle de la jambe des chevaux, près du boulet. C'est une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied. On l'appelle alors *molette simple* ou *nerveuse*. Lorsqu'elle a son siège sur leurs parties latérales, on la nomme *molette soufflée*. || Épi de poils au front du cheval.

— Blas. On met dans les armoiries des molettes d'éperon, qui sont distinguées des étoiles en ce qu'elles sont percées par le milieu.

— Bot. Nom vulgaire de la bourse-à-pasteur. || *Fleurs en molette*. Dispositions des pétales en forme de molette d'éperon. On les appelle plus ordinairement *fleurs en rose* ou *en rosette*.

— Géom. *Molette métrique*. Instrument formé d'une petite roue qui sert à mesurer les lignes d'une carte ou d'un plan quelconque.

— Hortic. Nom donné à un melon ou à un concombre mal fait, c'est-à-dire menu et étranglé, soit du côté de la queue, soit du côté de l'œil, ou plat et enfoncé d'un côté au lieu d'être rond. Je ne fais point cas de ce melon, ce n'est qu'une molette.

— Mar. *Molette de gabarit*. Petite fiche de bois servant à fixer le bout des planches au moyen des quelles on forme un gabarit.

— Mol. Nom vulgaire que les amateurs et les marchands donnent à plusieurs espèces des genres troque, monodonte et turbo.

— Techn. Dans les corderies, Cylindre de buis garni d'un crochet et servant à donner un mouvement de torsion au chanvre. || Les rubanniers se servent d'un instrument semblable. Morceau de marbre, de verre, etc., taillé ordinairement en cône, dont la base est plane, et sert à broyer des couleurs ou d'autres corps, sur le marbre, le verre, le porphyre, etc. Chez les glaciers, Instrument garni de feutre, qui sert à dégrossir et donner des glaces. Morceau de grès ou de plomb de forme conique dont on se sert pour polir les marbres. Petite roue servant à graver les cylindres qu'on emploie dans les fabriques de toiles imprimées. || Outil qui sert à fixer des ornements sur une poterie encore molle. Grande poulie faisant partie d'une machine employée dans l'exploitation des mines. || Morceau de bois sur lequel le miroitier travaille le verre de la lunette. || Nom de petites roues que l'horloger emploie aux conduites du cadran d'une grosse horloge. || Nom des pincettes d'orfèvre. On les appelle aussi *molets*. || Chez les boutonniers, Nom de petites roues pleines, creusées dans les bords comme une poulie, et traversées de divers outils. || Outil de jardinier, appelé aussi *tranche-gazon*. || *Scie à molettes*. Scie circulaire mue par un mouvement de rotation. || *Machine à molettes*. Machine d'extraction, en usage dans les mines. || *Molettes* ou *fraise*. Disque d'acier taillé en scie sur le champ, en lime sur le plat, parfois façonné en demi, en quart de rond ou autre moulure, servant, au moyen d'un mouvement de rotation, à transmettre sa forme en sens inverse sur le bois, sur les métaux et autres corps durs qu'il attaque en les rapant.

— Vener. Nom donné aux tendons des épaules et des cuisses du cerf.

— Adjectiv. Melon molette. Concombre molette.

MOLETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Moletter. S'emploi adjectiv. Poterie molettée.

— MOLETTE, s. m. Ornement imprimé dans les pâtes céramiques au moyen de molettes.

MOLETTER, v. a. 1re conj. (rad. *molette*). Techn. Pratiquer sur les poteries l'opération du molettage. || Polir avec le lustroir.

— SE MOLETTER, v. pron. Être molette. C'est ainsi que se molettent les poteries.

MOLFETTA, Géogr. Ville de la prov. de Bari (Italie), sur l'Adriatique; 34,000 hab.

MOLGE, adj. 2 g. (ét. gr., *γεγγος*, salamandre). Erpet. Qui ressemble à une salamandre.

— MOLGE, s. m. Syn. de TRITON.

MOLIANT, ANTE, adj. (du lat. *mollis*, mou). Corr. Se dit des jeans devenus doux et maniables, à force d'avoir été frottés et maniés successivement avec les trois sortes de pommelles.

MOLIENNE, adj. f. Se disait d'une sorte de laine de Barcelone.

MOLIER ou **MOLLIER**, s. m. Fil de fer ou métallique qui lie les mailles des fuseaux et les dents du peigne.

MOLIERE, s. f. (ét. lat., *mola*, meule). S'est dit pour Meulière, carrière de pierres à meules.

— Artill. Nom des boulets de pierre dont on se servait pour les canons.

— Terre grasse et marécageuse.

— Adjectiv. Pierre molière. Terre molière.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste POQUELIN, dit), poète comique, né à Paris le 15 janvier 1632, fils d'un valet de chambre tapissier du roi, et, en 1637, la survivance de sa charge et fut reçu avocat en 1645. Il s'enrôla ensuite dans une troupe de comédiens amateurs qui bientôt se constitua régulièrement; il prit alors le nom de Molière. Il passa douze ans, 1646-1658, à parcourir les villes de province, surtout celles du Midi, alimentant le répertoire de la troupe dont il était le chef par des farces, telles que *le Médecin volant* et *la Jalousie du barbouillé*. Il donna aussi à Lyon *l'Étourdi*, 1653, et à Béziers, *le Dépit amoureux*, 1656. Revenu à Paris, il joua devant le roi *Nicomède* de Corneille, et mit sur la scène *les Précieuses ridicules*; dès lors il se borna à étudier le monde. 1659. Il suivit cette voie nouvelle dans *Sganarelle*, 1660; *Don Garcie de Navarre*, 1661; *l'École des maris*, 1661; *les Fâcheux*, comédie-ballet, jouée pour la première fois, comme la précédente, chez Fouquet, au château de Vaux, 1661. Marié, en 1662, à Armande Grésinde Béjart, il obtint un éclatant succès dans *l'École des femmes*, qu'il défendit dans la *Critique de l'École des femmes*, et dans *l'Impromptu de Versailles*, 1663. Après avoir joué *le Mariage forcé*, 1664, et *la Princesse d'Élide*, il écrivit *Don Juan*, ou *le Festin de Pierre*, soutenu par Louis XIV. Il donna l'*Amour médecin*, 1665; *le Misanthrope*, un des chefs-d'œuvre de la scène comique, 1666; *le Médecin malgré lui*; *Mélicerte* et *Pastorale comique*; *le Sicilien*, ou *l'Amour peintre*, 1667. Puis il fit jouer *l'Imposteur*, ou *Tartuffe*, dont la représentation ne fut autorisée qu'en 1669. Il composa *Amphitryon*, *l'Avare*, *Georges Dandin*. Les dernières pièces de Molière, *M. de Pourceaugnac*, 1670; *les Amants magnifiques*, 1670; *le Bourgeois gentilhomme*, 1670; *Psyché*, tragédie-ballet, en collaboration avec Corneille, Quinault et Lully, et *la Comtesse d'Escarbagnas*, furent écrites pour l'amusement de la cour. *Les Fourberies de Scapin*, 1671; *les Femmes savantes*, 1672, et *le Malade imaginaire*, 1673, parurent sur la scène du Palais-Royal. A la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, Molière, qui jouait le principal rôle, fut saisi d'une convulsion; transporté à son domicile, il mourut à dix heures du soir, 17 février 1673, épuisé de travaux et de soucis domestiques. Molière est, au jugement de tous les critiques, le plus grand des poètes comiques. On l'a élevé, en 1844, un monument à Paris, rue Richelieu.

MOLIÈRES, Géogr. Ch.-l. de cant., de l'arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne), 2,400 hab.

MOLIEURS (Joseph PRIVAT DE), Savant oratorien, né à Tarascon, 1677-1742, professeur de philosophie au Collège de France, 1723, défendit le système des tourbillons de Descartes.

MOLIÉRESQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte à Molière, qui est empreint de Molière.

MOLIÉRISTE, s. m. Érudit ou écrivain dont les recherches ont les ouvrages pour objet le poète comique Molière et ses œuvres.

MOLIMEN, s. m. pr. *mo-li-men*; mot lat. signifiant *effort remuement*. Force d'impulsion qui met et maintient une masse en mouvement.

— Pathol. *Molimen hémorrhagique*. Ensemble des phénomènes qui annoncent ou déterminent une hémorragie.

MOLIN (Jacques), dit *Du Moulin*, Médecin, 1666-1755; fut médecin de Louis XIV et de Louis XV, qui le traita à Metz, fit une foule de cures merveilleuses, et amassa une grande fortune. On croit qu'il est le type du docteur Sangrado, parce qu'il prescrivait fréquemment l'eau chaude, la saignée et la diète.

MOLINA (Sierra de), Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, vers le Tage supérieur.

MOLINA (Louis), Jésuite espagnol, né à Cuença, 1535-1601, enseigna pendant vingt ans la théologie à l'université d'Évora (Portugal). Il écrivit un traité *De Libero arbitrii cum gratiæ donis Concordia*, qui fut attaqué par les dominicains espagnols, par les calvinistes et par les jansénistes.

MOLINE, s. f. Bot. Syn. d'HIPTAGE et de MACCABRIDE.

— Comm. Laine d'Espagne.

MOLINIE, s. f. Bot. Syn. de JUBÉE et de CUPANIE.

MOLINELLA, Géogr. Village du Tarantin, important par sa position dans les pays marécageux situé entre le bas Musone, le Pô et l'Adige.

MOLINERIE, s. f. Bot. Syn. de CURCELIGO.

MOLINESIE, s. f. Ichtyol. Genre de malacoptérygiens abdominaux, fait aux dépens des cyprinoïdes, établi pour une espèce qui vit dans les lacs et les rivières de la Louisiane.

MOLINET (Jean), Poète et chroniqueur français, né dans le Boulonnais au XVe siècle, mort en 1507, a écrit une *Chronique* qui s'étend de 1474 à 1504.

MOLINIE, s. f. (de *Molina*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des graminées festucacées, établi pour des espèces d'Europe et d'Asie.

MOLINIEN, ENNE, adj. Hist. rel. Qui appartient aux molinistes ou à leurs doctrines.

* **MOLINISME**, s. m. Hist. rel. Sentiment, opinion de Molina et de ses sectateurs sur la grâce. Suivant ce jésuite, la grâce n'est point efficace par elle-même, mais elle est tantôt efficace et tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y résiste.

* **MOLINISTE**, s. 2 g. Celui, celle qui suit le sentiment, l'opinion de Molina sur la grâce.

— Adjectiv. Sentiment moliniste. Opinion moliniste. Doctrine moliniste. En se déclarant *moliniste*, les jésuites remirent à demi le dogme du péché originel. L. Blanc.

— *À la moliniste*, loc. adv. Conformément à l'opinion de Molina.

MOLINOS (Michel), Théologien mystique, né près de Saragosse, 1627-1696, publia 1675, *la Guide spirituelle*, où il posa en principe que la perfection chrétienne consistait dans l'quiétude. Molinos dut abjurer ses erreurs, 1687, et fut condamné à une détention perpétuelle.

* **MOLINOSISME**, s. m. Hist. rel. Système théologique de Molinos, qui fut consister toute vertu, toute piété dans l'anéantissement de la volonté, dans un abandon complet à la grâce ou à la réprobation divine. Le molinosisme fut condamné à Rome en 1687.

MOLINOSISTE, adj. 2 g. Qui est partisan du molinosisme. Qui appartient au molinosisme ou à ses partisans. Livre molinosiste.

— Substantiv. Un molinosiste.

MOLIONIDES, s. m. pl. Myth. Nom des deux fils de Molione, Moutes ou moi même lui, qui le confondirent en combattant en même temps avec tant d'adresse, qu'on dit qu'ils n'avaient qu'un seul corps avec deux têtes et quatre mains. Ils furent tués par Hercule.

MOLISE et **SAMNIO**, Géogr. Province de l'ancien royaume de Naples, aujourd'hui province de *Capo-Basso*.

MOLITOR (Gabriel-Jean-Joseph, comte), Maréchal de France, né à Haviange (Moselle), 1770-1849, capitaine de volontaires, 1791, général de brigade sous Masséna, passa, en 1800, sous les ordres de Moreau, qui l'envoya dans le Tyrol, 1800-1802. Général de division, 1802, il commanda, dans la campagne de 1805, l'avant-garde de l'armée d'Italie. Il fut ensuite gouverneur général de la Dalmatie, 1806, puis de la Poméranie, 1807-1808, dans les Pays-Bas, 1810, 1811-1813. Exilé en 1815, mais rappelé en 1818, il soumit, dans l'expédition d'Espagne, les provinces du littoral de la Méditerranée, 1823; Louis XVIII le créa alors maréchal de France. Gouverneur des Invalides en 1847, il fut grand chancelier de la Légion d'honneur, 1848.

MOLL, Géogr. Ville de la prov. d'Anvers (Belgique), à 23 kil. de Turnhout. Fabriques de draps; 5,500 hab.

* **MOLLAH**, s. m. et ar., *moulla*, maître). Docteur, prêtre musulman qui fait, à certaines heures, la prière sur le toit de la mosquée.

— Titre d'une haute dignité ecclésiastique chez les Turcs. Les mollahs exercent une sorte de magistrature.

MOLLAKAT, s. f. Fausse leçon pour MOALLAKAS.

MOLLARD, s. m. Vitic. Nom d'un cépage, dans les Hautes-Alpes.

— Arg. Expectoration, crachat.

* **MOLLASSE**, adj. 2 g. (étym. lat., *mollis*, mou). Qui est essentiellement enclin au relâchement. Chair molasse. Peau molasse. Aussi voyez comment les fleurs, les graines sont blanches, *mollasses* et flasques; il ne croît dans cette région marécageuse que des végétaux d'une nature analogue. Virey. Dans l'île de Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil, on trouve quelques petits bœufs dont la chair est *mollasse* et désagréable au goût. Buffon.

— Se dit des parties dures dont les organes et toutes les parties du corps sont dans un état de flaccidité et de relâchement. Voyez aussi comment ces individus végétant d'une vie sédentaire, casanière, deviennent pâles, cachectiques, leurs os et *mollasses*. (Virey.)

— Fig. Sans énergie. Il sont cette mine terne, cette sorte d'affaissement et de résignation *mollasse* ou la créature vivante, inutilement frappée, ne rend plus de son. H. Taine.

— Qui n'a pas assez de résistance, assez de corps. Drap mollasse. Étoffe mollasse. Mlle d'Aumale voudrait bien bouffer aussi, et n'avoir pas un taffetas *moilasse*. Mme de Maintenon.)

— Substantiv. Personne sans énergie. C'est un grand mollasse.

— MOLLASSE, s. f. Pierre coquillière.

— MOLLASSES, s. f. pl. Helminth. Ordre de vers intestinaux, à quelques rapprochés de ceux qui ont le corps nu et de consistance molle, sans raideur apparente.

MOLLAVI, s. m. Bot. Genre de sterculiacées, renfermant deux espèces.

MOLLE, s. f. du lat. *mollis*, mou). Ichtyol. Nom qu'on donne à la tanche de mer sur les côtes de la Méditerranée.

— Techn. Botte d'osier fendu dont se servent les vanniers et les tonneliers.

— MOLLES, s. f. pl. Constr. Masses blanchâtres, ayant la consistance de la bouillie, qui viennent flotter à la surface du béton à mesure qu'on le coule.

MOLLE, s. m. Bot. Genre de la famille des terébinthacées, renfermant plusieurs arbrisseaux du Pérou, dont une espèce donne une sorte de poivre et de gomme-résine.

* **MOLLEMENT**, adv. D'une manière molle. Être mollement étendu. Être assis mollement. Il s'étend *mollement* sur un lit de verdure. De Valmont.

— Fig. Il ne se peut que l'on s'endorme aussi *mollement* dans les bras du néant que dans ceux de l'espérance. Bossuet. Pour ne jamais sortir de l'état où vous êtes, vous n'avez qu'à suivre vos penchants, vous prêter à vos inclinations, vous laisser entraîner *mollement* au courant. (Mass.

— Fig. Avec un abandon gracieux. Se balancer mollement.

Je savais le moment où quelque échanson
Oubliait *mollement* un des plus beaux verres.
(SAINT-LAMBERT.)

— Avec une souplesse, une flexibilité aisée et gracieuse.

Ou bien [illegible] Amour a conduit
Quelque nymphe *mollement* [illegible]
Le cadeau [illegible] qu'elle cache avec soin.
(ROUSSEAU.)

— Doucement, tranquillement. Ce fleuve coule *mollement* dans la plaine; mais un torrent ne naît pas celui qui tente et fit mon enfance. La Menn.

Le ruisseau [illegible]
A travers les touffes [illegible] serpente *mollement*.
(BAOUL.-LAMBERT.)

— Sans effort.

Sous [illegible] dans [illegible] sont les yeux,
Assez [illegible] pour les faire valoir *mollement*.
(LEBRUN.)

— Faiblement, lâchement, sans vigueur. Agir, travailler mollement. Se conduire mollement dans une affaire. Combattre un siège mollement. Ils agissent *mollement* dans les choses qui sont de leur devoir. La Bruy. La guerre se continua *mollement*. Volt. Il vaut mieux ne point travailler du tout que de travailler *mollement*. Mercier. Le principe de la religion d'État étant assez *mollement* soutenu. E. Renan.

— D'une manière molle et efféminée. Vivre mollement. Vers le milieu de l'autre siècle, tout ne respirait que cet amour tendre et *mollement* passionné qui régnait dans la tragédie. Sainte-Foix.)

* **MOLLESSE**, s. f. étym. lat., *mollitia*; de *mollis*, mou. Qualité de ce qui est mou. La mollesse et la dureté des corps.

— Température douce et molle. Sa musique légère, brillante, pleine de grâces, se ressent en même temps de la *mollesse* qu'on respire dans ce climat fortuné. Barth.

— Fig. Manque de vigueur et de fermeté dans le caractère, dans la conduite, dans les mœurs. Agir avec beaucoup de mollesse. Avoir de la mollesse dans le caractère. La mollesse de ses mœurs. Craindre la mollesse des conseils de quelqu'un. Conduire une affaire avec mollesse. Un esprit languissant de mollesse. Rien ne plaît davantage à la *mollesse* du cœur humain que la douceur des aveux qui flattent et encouragent d'heureuses émotions. P. Janet.)

De Jean l'indécision [illegible]
De leur superbe oreille offensait la noblesse. (RAC.)
Quelle [illegible] effet d'accabler la faiblesse
Pour [illegible] de s'asseoir par sa propre mollesse! (DID.)

— Par extens., en parlant des choses morales. Ayons le bon sens de secouer les molles langueurs de cette *mollesse* morale qui nous rend indifférents à l'erreur. J. Favre. L'ampleur de leur style fait contraste avec la *mollesse* de leur pensée et avec la négligence de leur action. H. Taine.)

— Excès d'indulgence. La mollesse de ce père a perdu ses enfants. La *mollesse* ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice. La Bruy.)

Est-ce que vous voulez qu'on [illegible] la *mollesse*
De ne savoir pas faire [illegible] la jeunesse? (MOL.)

— Délicatesse d'une vie efféminée. Vivre dans la mollesse. La mollesse des sybarites. La mollesse asiatique. Les suites de la mollesse sont à craindre. Pourquoi flattons-nous nos corps et nourrissons-nous leur convoitise par notre *mollesse*? Boss. Regardez votre trône comme un lieu de soins et de travail, et non comme le siège de la volupté et de la *mollesse*. Massillon.) La *mollesse* est au moins le sommeil de la vertu. D'Arc. nville. La constitution rigide d'Hercule même se dissout au sein de cette *mollesse* langoureuse si commune sous les cieux méridionaux. Virey.

Endormi sur le trône [illegible] de la *mollesse*,
Le poids de sa couronne accablait sa faiblesse. VOLT.)

— On la personnifie quelquefois.

L'air en devient [illegible] horrible déesse
Va [illegible] aux [illegible] de la Mollesse
Et [illegible] [illegible]
Les [illegible] [illegible] (Boileau.)

— Ce mot a encore plus souvent été employé au pluriel. Qui passaient tous les jours dans de vaines *mollesses*. (Perrault.) Ce faste, ces *mollesses*, ces soupçons, ces cruautés, ces colères, ces emportements furieux contre tes amis... (Fénelon.)

— Chorégr. Mouvements d'une grande grâce.

— Gr. mon. Manière de prononcer certaines lettres. Les bons [illegible] du mot *mouille* se prononcent avec mollesse.

— Littér. Certain abandon gracieux, certaine douceur de pensées et de style. Quoi qu'il en soit dans ses vers beaucoup de grâce et de mollesse. Il paraît que l'auteur s'est toujours servi de ces expressions tendres et badines qui se trouvent dans les églogues de Virgile, dans Tibulle, dans Properce, et même dans quelques-uns de Pétrone, qui respirent la *mollesse* et la volupté. Voilà [illegible] dans tous les ouvrages de Fénelon de cette mélodie austère, imposante, pleine de noblesse, mais la plupart du temps lente et ennuyeuse; dans ceux de Xénophon, au contraire, elle est légère, facile, la douceur et la *mollesse* caractérisent les grâces qui l'accompagnent.

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour faiblesse, et est synonyme d'effémination, de discours, de style. Cette violente expression qui met les hommes à la torture, pour ne produire que de la *mollesse* et de l'afféterie. (Balz.)

— *Mollesse d'une lame*. La douceur et le charme de ses inflexions. On est étonné comment la *mollesse* de la lame ne détruit pas un tranchant aussi caractérisé dans ses mains. (Vial.)

— Mus. Se dit dans le sens de douceur. La *mollesse* sous ses doigts s'unit avec *moelleux*. (Thomas.)

— Peint. et Sculpt. *Mollesse des chairs*. Imitation vraie de la flexibilité, de la souplesse, de la délicatesse des chairs. *Mollesse de pinceau*. Défaut de fermeté dans le maniement du pinceau. || *Mollesse des couleurs*. Souplesse dans le dessin, exécutant tout ce qui est trop tranché et trop anguleux.

— Physiol. Etat de flaccidité, de relâchement, d'indolence et de langueur où se plongent les organes. Mollesse des chairs. Les Orientaux, les Hindous vivent sous un climat chaud et humide qui entretient dans la *mollesse* et une moiteur continuelle tous les organes. Virey. Qu'est-il permis d'user des mêmes secours pour dissiper la *mollesse* et l'effeminatisme de tant de petits-maîtres vaporeux qui se pâment d'indolence sur leur lit! (L.) Faiblesse de la complexion, du tempérament des personnes. La mollesse de sa complexion l'expose à beaucoup de maladies.

J'ai vu
Souvent [illegible] reposant de [illegible]
Faisait mentir le fer qui menaçait [illegible]
(C. Delavigne.)

— Phys. Propriété des corps dont les molécules insensibles ont peu d'adhérence ou de cohésion les unes avec les autres, de manière qu'une petite force peut, par le choc ou la compression, les faire changer de figure, et qu'après le choc ou la compression, ils ne tendent que faiblement à reprendre la figure qu'ils avaient auparavant. La mollesse ne peut exister qu'dans les corps solides, mais elle n'est pas de même dans tous les corps solides; les uns ne sont que très peu, et approchent beaucoup les corps durs; dans d'autres corps, cette mollesse est de plus en plus grande, de manière qu'il y en a qui sont tellement mous, qu'ils sont presque fluides. Telle est l'heure. Les [illegible] et les climats chauds. Il arrive souvent que les corps passent de l'état de mollesse à celui de fluidité, et que ceux qui sont durs deviennent mous. Par conséquent, ces deux états n'ont rien de fixe et de déterminé.

* **MOLLET ETTE**, adj. dimin. de *mol*, mou. Qui a une mollesse agréable et douce au toucher. Etoffe légère et mollette. Des vêtements de coton et de soie doux et *mollets* embrassent exactement tout le corps. Virey.

— Qui cède doucement sous le poids du corps. Le [illegible] Coussins mollets. Il cherche les moins [illegible] plus *mollets* pour s'y reposer. (Buffon.)

— *Œufs mollets*. Œufs à la coque, œufs cuits de manière que le blanc et le jaune restent liquides.

— *Pain mollet*. Sorte de pain peu levé, qui est léger et délicat.

— Fam. *Avoir des mollets de coq*. Avoir peu de mollets.

— Loc. prov. *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets*. V. MALO (Saint-).

— Bot. *Mollet d'Inde* ou *du Perou*. Le térébinthe à petites feuilles du Perou.

— Crust. Nom donné par les pêcheurs aux crabes qui changent la carapace.

— Mus. Etoffe de laine avec laquelle on confectionnait autrefois les pavillons.

— Peint. en fât. Blanc d'Espagne.

MOLLETERIE s. f. Cuir de vache qui sert à faire les semelles pour les chaussures légères. On écrit aussi *molletterie*.

MOLLETEUR s. m. (rad. *mollet*, adj.). Econ. dom. Appareil dont on se sert pour faire entrer le point les œufs à la coque.

* **MOLLETON** s. m. (rad. *mollet*, adj.). Etoffe de laine, de coton ou de soie, tirée à poil, d'un seul ou des deux côtés, douce, chaude et molletée, dont on fait des camisoles, des gilets, des couvertures, etc. Molleton de laine, de coton, de soie. Camisole de molleton. Gilet double de molleton.

— Ornith. Oiseau semblable à un petit canard, dont le plumage est de couleur noirâtre.

— Techn. Dans la peinture en bâtiment, sorte de blanc d'Espagne.

MOLLETONNE, ÉE, adj. Fabriqué à la façon du molleton; qui ressemble au molleton.

MOLLETONNEUX, EUSE, adj. De la nature du molleton. Etoffe molletonneuse.

MOLLEVAUT (Charles-Louis). Littérateur, né à Nancy, 1776-1841, professeur, correspondant de l'Académie des inscriptions, a écrit des poésies originales (élégies, fables, chants sacrés, le poème *des Fleurs*, en 4 chants, etc.), et des traductions, en prose ou en vers.

MOLLIE part. pass. du v. Mollir. S'emploie adjectiv. Barre mollie.

MOLLICE s. f. S'est dit pour Qualité de ce qui est doux, soyeux, agréable au toucher ou à la vue. Ce mot se trouve dans Rabelais.

MOLLIE s. f. et fat. *mollis*, mou. Bot. Genre de thacées grewiées, établi pour des arbres brésiliens. Syn. d'ESCALLONIE et de BARRELIE.

— Polyp. Genre de polypiers, proposé pour quatre espèces dont une d'Egypte.

MOLLIEN (Nicolas-François), Financier, né à Romé, 1758-1850, devint, après le 18 brumaire, directeur de la Caisse d'amortissement, en 1801, conseiller d'Etat, puis ministre du Trésor, 1806-1814. Il fut nommé pair de France en 1819. Il a écrit les *Mémoires d'un ministre du trésor public*, 1845.

MOLLIENS-VIDAME, Comm. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens; 700 hab.

MOLLIENSIE, s. f. Ichtyol. Poisson des eaux douces de l'Amérique du Nord.

MOLLIER s. m. Techn. V. MOLIER.

MOLLIÈRE s. f. Nom qu'on donne, dans la Somme, à des alluvions marnes qu'on a extraites.

MOLLIFICATIF, IVE, adj. Qui adoucit, qui amollit. Des médicaments chauds, *mollificatifs*. A. Paré.

MOLLIFICATION s. f. (pr. *mol-li-fi-ka-sion*). Méd. Action de mollifier, de rendre fluide; résultat de cette action.

— Pathol. Sorte de paralysie qui a son siège dans les muscles et non dans les nerfs ou dans le cerveau.

MOLLIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mollifier. S'emploie adjectiv. Tumeur mollifiée.

* **MOLLIFIER**, v. a. 1re conj. (étym. lat. *mollis*, mou, *facio*, devenir. Ce verbe double l'*i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je mollifiais, nous mollifiions, vous mollifiez. Je mollifiasse, nous mollifiions, vous mollifiez*. Médec. Rendre mou et fluide. Mollifier les humeurs. Mollifier une tumeur.

— Techn. Donner aux ergots de bœuf le degré de chaleur nécessaire, afin de pouvoir les étendre et les ouvrir.

— SE MOLLIFIER, v. pron. Devenir mou et fluide.

MOLLINÉDIE, s. f. Bot. Genre non encore déterminé, mais voisin des monimiacées, établi pour des arbres et des arbrisseaux qui croissent sous le tropique américain.

MOLLIPENNE, adj. 2 g. (pr. *mol-li-pene*; et. lat., *mollis*, mou; *penna*, aile. Entom. Qui a les ailes molles. MOLLIPENNES, s. m. pl. V. APALYTRE.

* **MOLLIR** v. n. 2e conj. (et. lat., *mollire*, même sens). Devenir mou. La plupart des poissons mollissent. Les nèfles mollissent sur la paille.

— Par ext. Manquer de force, de fermeté.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] (Boileau.)
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] (Id.)

— Fléchir, céder sous son effort. Les troupes commencent à [illegible] et commencent à plier. Leur courage paraît *mollir*, et ils abandonnent leur terrain au vainqueur, sans faire les efforts qu'annonçaient leurs premières résolutions, et que peut-être comportaient leurs forces. (Raynal.)

— Fig. Céder trop aisément dans une occasion où il faudrait avoir de la fermeté. Il ne faut pas mollir dans cette affaire. Mollir dans une circonstance imposante. C'est un homme qui commence à *mollir*. (Mol.)

De leur audace en vain les vrais chrétiens gémissent,
Prêts à le repousser, les plus hardis *mollissent*.
(Boileau.)

Je ne compatis point à qui dit des sornettes,
Et dans l'occasion *mollit* comme vous faites. (Mol.)

— Diminuer de prix. Cette marchandise a beaucoup molli à la dernière foire. Le blé a tenu son prix à l'ouverture de la halle, mais sur la fin il a molli.

— Manég. Faiblir. Ce cheval est fatigué, il commence à mollir. || Se dit d'un cheval dont la jambe est faible et qui bronche souvent. || On dit qu'*un cheval mollit sous l'homme*, quand il diminue de force en marchant.

— Mar. Faiblir, diminuer de force. Le vent mollissait contre les voiles. || Diminuer de rapidité, en parlant de la nage ou de la vogue d'un navire.

— MOLLIR, v. a. Mar. Diminuer la raideur d'un câble ou d'une manœuvre quelconque en la faisant filer. || Lâcher un cordage sur lequel des haleurs exercent une traction. || *Mollir la barre du gouvernail*. La rapprocher de l'axe du bâtiment.

— SE MOLLIR, v. pron. Devenir mou.

MOLLISCULE, adj. 2 g. Bot. Qui est un peu mou, comme le sont en dessous les feuilles de l'inga molliuscule, à cause de la pubescence qui les garnit.

MOLLUGINE, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des portulacées, croissant dans toutes les régions tropicales de l'ancien continent.

MOLLUGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la mollugine. MOLLUGINÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre mollugine.

MOLLUSCARTICULÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'un animal intermédiaire entre les mollusques et les animaux articulés.

MOLLUSCOÏDE, adj. 2 g. (et. fr., *mollusque*; gr. *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble à un mollusque. MOLLUSCOÏDES, s. m. pl. Classe d'animaux qui tient le milieu entre les mollusques et les rayonnés et qui a été établie pour les bryozoaires et les tuniciers.

MOLLUSCUM, s. m. (pron. *mol-lu-skomm*). Pathol. Nom que l'on a donné à des tubercules qui se font remarquer par des dimensions variées, peu sensibles, lents dans leur croissance, sessiles ou avec un pédicule, remplis d'une substance athéromateuse, globulaire. En apparence, ils ne sont liés avec aucun désordre constitutionnel, n'ont aucune tendance à l'inflammation ou à l'ulcération, et persistent pendant toute la vie sans avoir de terminaison naturelle.

* **MOLLUSQUE**, adj. 2 g. et. lat. *mollis*, mou, *cutis*, peau. Qui a le corps mou.

— Bot. Qui est de substance molle, comme le champignon appelé polypore mollusque.

— MOLLUSQUE, s. m. Moll. Nom d'animaux invertébrés, à corps symétrique, mais sans squelette intérieur et sans articulations, entièrement mou, recouvert, au moins en partie, par une expansion de la peau qu'on nomme *manteau*, expansion, ou membraneuse, comme dans les mollusques nus, ou protégée par une forte cuirasse pierreuse, comme dans les mollusques testacés. Tantôt ils peuvent se reproduire sans accouplement; tantôt, quoique hermaphrodites, ils sont obligés de s'accoupler; quelquefois ils se reproduisent comme les

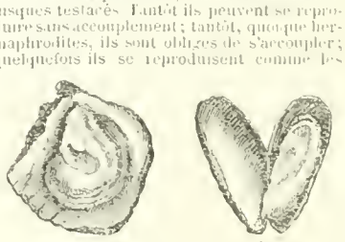

a Moll[illegible] [illegible] *b* moule

autres animaux. Les mollusques forment l'un des groupes primaires du règne animal. On trouve à l'état fossile le test des mollusques, et quelquefois le ligament des coquilles bivalves, mais aucune portion des animaux auxquels elles ont servi d'habitation n'a été pétrifiée ni conservée. On compte environ vingt mille espèces de mollusques; sept à huit cents seulement appartiennent aux mollusques nus et cent environ à deux cents aux tuniciers; treize mille sont marines, quinze cents sont d'eau douce, et cinq mille à peu près sont terrestres.

— Fam. Personne de peu d'intelligence.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MOLO, s. m. Techn. Syn. de MOLEAU.

MOLOBRE, s. m. (étym. gr., *molobros*, gourmand). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour trois espèces mexicaines. || Genre de diptères némocères, tribu des tipulaires, dont l'espèce type habite les lieux frais et humides.

MOLOCH, s. m. pr. *mo-lok*; de *Moloch*, n. myth.). Alchim. Vase de plomb à travers lequel on faisait couler du mercure que l'on voulait chauffer.

— Erpét. Saurien trouvé en Australie et non encore déterminé, mais paraissant appartenir au genre phrynosome.

— Mamm. Espèce de gibbon.

MOLOCH, (c'est-à-dire *roi*; Myth. L'un des dieux des Phéniciens et des Carthaginois. On lui sacrifiait des enfants.

— Nom donné pendant le moyen âge à l'un des principaux démons.

MOLOCHINE, s. m. (pr. *mo-lo-kine*; ét. gr., *molochinos*, de la couleur de la mauve, c'est-à-dire vert tendre). Pharm. Nom d'un emplâtre vert.

MOLOCHITE, s. m. (pr. *mo-lo-kite*; ét. gr., *molochites*, de *molochê*, mauve). Antiq. Pierre précieuse opaque et de la couleur des feuilles de la mauve, dont les anciens faisaient une sorte d'amulette. On pense que c'est une espèce de jade.

MOLOGA, Géogr. Affluent de gauche du Volga, communique avec le lac Ladoga par le canal Fikhvin. Cours de 400 kil.

MOLON, s. m. Bot. Un des noms de la filipendule.

MOLONGA, s. m. Relat. Prêtre du Congo, dont la fonction est de prédire l'issue des maladies.

MOLONGO, Myth. afr. Nom sous lequel les peuples voisins du Monomotapa reconnaissent un être suprême, dont ils n'ont qu'une idée confuse.

MOLOPOSPERME, s. m. (ét. gr., *molôps*, *ospos*, meurtrissure; *sperma*, graine). Bot. Genre d'ombellifères scandicinées, établi pour des herbes de l'Europe méridionale.

MOLOPS, s. m. (pr. *mo-lopss*; et. gr., *molôps*, meurtrissure). Entom. Division du genre géronie.

— Pathol. Nom donné aux taches de la peau produites par des causes externes ou développées dans le cours des maladies aiguës.

MOLOPSIDE, s. f. (et. fr., *molops*; gr. *idia*, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des subulipalpes, établi pour des espèces dont le type se trouve dans la Nouvelle-Zélande.

MOLOQUIN, s. m. Comm. Espèce de toile très fine qu'on fabriquait autrefois.

MOLORCHUS, Myth. Vieux berger de Cléone, qui accueillit Hercule et l'aida de ses conseils, alors que ce héros allait combattre le lion de Némée.

MOLORQUE, s. m. (et. gr., *molos*, môle; *orgas*, jardin). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour des petites espèces, dont quatre d'Europe et une des Antilles.

MOLOSPORE, s. f. (ét. gr., *molos*, môle; *sporos*, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

* **MOLOSSE**, adj. 2 g. Géogr. Qui habite la Molossie, qui a rapport à ce pays ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Jupiter.

— Substantiv. Un Molosse. Les Molosses étaient d'origine pélasgique, ils vinrent après la chute de Troie, s'établir dans l'Epire, où ils formèrent une monarchie aristocratique, et regnèrent une colonie d'Eoliens Aides de l'alliance macédonienne, ils s'emparèrent du reste de l'Epire, et, sous Pyrrhus II, 295-272 av. J.-C., firent même des conquêtes au dehors.

— MOLOSSE, s. m. Espèce de chien que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux.

Trois pasteurs, enfants de cette terre,
Le sous-sol, accourus aux abois turbulents
Des molosses, gardiens de leurs troupeaux bêlants
(A. Chénier.)

— Erpét. Espèce de couleuvre.

Littér. Dans la versification grecque et latine. Pied composé de trois syllabes longues. On le nommait ainsi ou d'une danse des Molosses, ou parce que, dans le temple de Jupiter surnommé Molosse, on chantait en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque, des odes dans lesquelles ce pied entrait.

— Mamm. Nom scientifique du dogue actuel. || Genre de chéiroptères de la division des vespertilionides, établi pour dix-huit espèces de l'Amérique méridionale. Molosse à ventre brun. Molosse à longue queue. Molosse amplexicaude.

— Moll. Genre proposé pour un corps fossile que l'on croit être une coquille univalve, voisine du genre modiole.

— Adjectiv. Un chien *molosse*. (Acad.)

MOLOSSIE, Géogr. Ancienne contrée de l'Epire; les villes étaient Dodone, Photica, Tecmon, Chalcis, Ambracie et Passaro.

MOLOSSIQUE, adj. m. Gramm. Se dit d'un vers grec ou latin dont tous les pieds sont des molosses.

MOLOSSUS, Temps hér. Fils de Pyrrhus et d'Andromaque.

MOLOTHRE, s. m. Ornith. Genre de pinsons, originaire de la Caroline et appelé vulgairement *bruant* ou *mangeur de riz*.

MOLOTHRINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui res-

semble à un molothre. ‖ **MOLOTHRINÉS**, s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre molothre.

MOLOXITA, s. m. Ornith. Espèce de merle appelé aussi *religieuse d'Abyssinie*.

MOLPADIE, s. f. Échin. Genre d'échinodermes sans pied, classé aussi dans les holothuries et établi pour une espèce de l'Adriatique et une de la Méditerranée.

— Bot. Genre de la famille des composées, originaire du Caucase et acclimaté dans nos régions.

MOLSHEIM. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Strasbourg (Basse-Alsace), sur le Brusche; 3,500 hab. Armes blanches et grosse quincaillerie.

MOLTE, s. f. Féod. Droit seigneurial qui se payait en nature.

MOLTIFAO, s. m. Miner. Espèce de marbre provenant de la Corse et marqué d'une multitude de taches de couleur variée.

MOLTKIE, s. f. Bot. Genre d'aspérifoliées anchusées, établi pour des herbes orientales.

MOLTOLINA, s. f. Comm. Peau de mouton qu'on tue du Levant.

MOLUCELLE, s. f. Bot. Genre de labiées stachydées, établi pour des herbes annuelles qui croissent sur le littoral de la Méditerranée.

MOLUQUES, littér. en arabe, *iles royales*. Géogr. Archipel de la Malaisie (Océanie, au S. des îles Philippines, à l'O. de la Nouvelle-Guinée, à l'E. de Célèbes, et au N. de l'Australie; 11,000 kil. carrés; 550,000 hab. Ces îles, encore bouleversées par des tremblements de terre, ont de nombreux volcans. On y cultive surtout le girofflier et le muscadier, de la fleur duquel on tire le macis, et dont le fruit est la noix muscade. Elles sont appelées *îles aux épices*. Les Moluques appartiennent aux Hollandais. On les partage en trois résidences: 1° Amboine et Céram; 2° Banda; 3° Moluques proprement dites (Ternate, Gilolo, Tidor, Batchian, Matchian, Bourou). Le gouverneur général réside à Amboine.

— *Mer des Moluques*. Mer entre Célèbes, Gilolo, Nouvelle-Guinée, les îles Arrou et Timor.

MOLUQUOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante des Moluques.

— adj. Qui concerne ces îles et leurs habitants.

MOLURE, s. f. étym. gr. μόλυρος, triste. Erpét. Espèce de couleuvre des Indes à raies rousses mêlées de brun, et qui atteint deux à trois mètres de longueur.

—Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires, établi pour quarante espèces de l'Afrique méridionale. On dit aussi *moluride* et *moluris*.

MOLUSCELLE, s. m. (diminutif de *mollusque*). Zool. Animal analogue aux mollusques, mais d'une organisation inférieure.

MOLVE, s. f. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la lotte.

MOLWITZ. Géograph. Village de Silésie (Prusse), à 38 kil. S. E. de Breslau. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens, 1741.

* **MOLY**, s. m. (ét. gr., μῶλυ, même signif. Myth. gr. Plante merveilleuse que Mercure, suivant Homère, donna à Ulysse, et qui eut la vertu de le préserver des enchantements de Circé.

— Bot. Genre de liliacées asphodélées, établi pour des espèces à odeur alliacée, à fleurs jaunes, répandues dans toute l'Europe. Sorte d'ail qui a peu d'odeur, et que les anciens regardaient comme souveraine contre les poisons. ‖ Ce nom a été aussi donné, par les modernes, à l'éphémère de Virginie, inconnue aux anciens.

MOLYBDATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide molybdique avec une base salifiable.

MOLYBDATÉ, ÉE, adj. Minér. Qui est converti en molybdate. Plomb molybdaté.

* **MOLYBDÈNE**, s. m. étym. gr., μόλυβδος, plomb. Chim. Métal solide, cassant, d'une couleur semblable à celle du plomb, et très difficile à fondre. Découvert par Scheele en 1778, il a été isolé en 1782 par Hielm. Il n'existe dans la nature que combiné avec l'oxygène ou le soufre.

— C'est à tort qu'on donne encore à ce mot le sens de Plombagine.

— Bot. Nom que portait autrefois la dentelaire, ou, suivant d'autres, la cardère.

— Se trouve au féminin. De la vraie *molybdène*. (Saussure.)

MOLYBDÉNITE, s. f. Minér. Sulfure de molybdène natif.

MOLYBDÉNOCRE, s. f. (le *molybdène*, et *ocre*). Miner. Nom scientifique de l'acide molybdique.

MOLYBDEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du molybdène. ‖ Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, et des combinaisons du molybdène avec les corps halogènes qui y correspondent quant à la composition.

MOLYBDICO-AMMONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel ammonique. Chlorure molybdico-ammonique.

MOLYBDICO-POTASSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel potassique. Fluorure molybdico-potassique.

MOLYBDICO-SODIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel sodique. Oxyfluorure molybdico-sodique.

MOLYBDIDES, s. m. pl. Miner. Famille de minéraux qui comprend le molybdène et ses combinaisons.

MOLYBDIQUE, adj. Chim. Se dit d'un oxyde de molybdène. ‖ Se dit des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui y correspondent par leur composition.

— Pathol. Syn. de SATURNIN.

MOLYBDITE, s. f. et. gr., μόλυβδος, plomb. Miner. Pierre minérale qui contient des particules de plomb.

MOLYBDOÏDE, s. f. (étym. gr., μόλυβδος, plomb; εἶδος, forme, ressemblance). Miner. Espèce de mine de plomb moins pesante, mais beaucoup plus dure que la commune.

MOLYBDOMANCIE, s. f. et. gr., μόλυβδος, plomb; μαντεία, divination. Divination pratiquée par l'observation des figures que présente le plomb en fusion, projeté sur une surface plane ou dans un liquide.

MOLYBDOSO-AMMONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel ammonique. Chlorure molybdoso-ammonique.

MOLYBDOSO-POTASSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel potassique. Chlorure molybdoso-potassique.

MOLYBDOSO-SODIQUE, adjectif. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel sodique. Fluorure molybdoso-sodique.

MOLYNEUX, William, Physicien, né à Dublin, 1656-1698, fut ingénieur et surintendant des bâtiments. On cite de lui *Traité de dioptrique*. Ayant demandé à Locke si un aveugle, à qui la vue serait rendue, reconnaîtrait la forme des corps: c'est ce qu'on appelle le *problème de Molyneux*.

MOLYSITE, s. f. Minér. Nom donné à des incrustations d'un brun rouge, formées de chlorure de fer, qui se trouvent à la surface de laves précédentes par des éruptions modernes du Vésuve.

MOLYTE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces européennes et une du Cap de Bonne-Espérance.

MOLYTIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *molyte*; gr. εἶδος, forme. Entom. Qui ressemble à un molyte. ‖ **MOLYTIDES**, s. m. pl. Division de coléoptères tétramères à rostre long, courbe, cylindrique, ayant pour type le genre molyte.

MOM, s. m. Sorte de bière très forte qui se fabrique dans la ville de Brunswick et dans les environs.

MOMAQUE, s. m. (radic. *môme*). Arg. Petit enfant.

MOMASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Momasser. S'empl. adjectiv. Vigne momassée.

MOMASSER, v. a. 1re conj. Agric. Ébourgeonner, en parlant de la vigne. Il faut, avant de *momasser* la vigne, la débarrasser de tous les insectes. (Raspail.)

— Absol. On *momasse* dès que les bourgeons ont atteint une certaine longueur. (Mme de Genlis.)

MOMBAZA. Géogr. Île et ville d'Afrique, sur la côte de Zanguebar. L'île a 25 kil. de tour; le port est très beau, mais il n'y a plus que 3,000 hab., Somalis, Arabes et Indiens.

MOMBIN, s. m. Bot. V. SPONDIAS.

MOMBO-JOMBO, s. m. Masque dont se servent les nègres.

MÔME, s. m. et., V. MOMERIE. Pop. Gamin. C'est un môme.

— Se disait pour Masque.

— Autrefois, signifiait Moqueur.

MOMENET, s. m. Mamm. Espèce de singe cynocéphale.

* **MOMENT**, s. m. (ét. lat., *momentum*, fait de *movimentum*, de *movere*, mouvoir). Petite partie du temps, temps fort court. Attendre quelqu'un pendant quelques moments. Je reviens dans un moment. J'aurai fait en un moment. N'avoir plus qu'un moment à vivre. Arriver trop tard d'un moment. Demander un moment d'audience. Venir dérober quelques moments à quelqu'un. Prendre quelques moments de repos, de sommeil. Les plus longs règnes ne sont devant Dieu qu'un point de grandeur et un *moment* de durée. (Fléch.) Nous n'avons jamais qu'un *moment* à vivre, et nous avons toujours des espérances pour plusieurs années. (Id.) Un *moment* quelquefois a duré plus d'un doute. (Rac.) Nous ne possédons aucun bien que nous ne puissions perdre un *moment* après. (Boss.) Les grands plaisirs changent les heures en *moments*; mais l'art des sages peut changer les *moments* en heures. (Fontenelle.) On ne peut lui donner pour le *moment* qu'une chambre avec antichambre. (Voltaire.) L'ennui est un siècle et la mort un *moment*. (Fred.) Des *moments* les heures sont nées. (Lamartine.) La création continue à chaque *moment* de la durée. (Edg. Quinet.)

— *Un moment, quelques moments*. Se dit souvent pour Pendant un moment, pendant quelques moments. Attendez-moi un moment, quelques moments. Elle ne voulait pas qu'ils cessassent un *moment* de l'entretenir. (Boss.) Si vous continuez à m'honorer encore quelques *moments* de votre attention... (Fléch.) Quand il ne faut être grand que certains *moments*, la nature ramasse toutes ses forces. (Mas.)

Fam. et par ellipse, *Un moment*. Attendez un moment. Un moment, j'ai à vous parler. Un *moment*, je reviens sur la proposition que j'avais faite. (Acad.) Ah! de grâce, un *moment*, souffrez que je respire. (Boil.)

Debout, dit l'Avarice, il est temps de manger.
— Hé! laissez-moi. — Debout. — Un moment! — Tout
de
tout à

— *N'avoir pas un moment*. Être très occupé. On n'a pas un *moment*, cela m'échauffe. (Mme de Sévigné.)

— *Le moment de*. A la hâte, pendant un instant. Je n'eus que le *moment* de faire un geste de remerciement et de reconnaissance. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Un moment de temps*. Un instant. Il reviendra ici le plus tôt qu'il pourra, sans y perdre un *moment* de temps. (Mme de Sév.)

— Partie plus ou moins longue du temps. Compter les heures et les moments. Il ne faut pas abuser de votre temps, car tous vos moments sont précieux. Passer des moments bien heureux, bien agréables auprès de ses amis. Avoir des moments pénibles dans la vie. Avoir des moments de doute, d'indulgence, de sévérité. Il est sage, il est fou par moments, dans certains moments. Ce travail a occupé, a employé, a rempli tous les moments de sa vie. Les sentiments que la pensée de la mort devrait nous inspirer à tous les *moments* de notre vie. (Boss.) Il y a de précieux *moments* de charité qui valent des années de pénitence. (Fléch.) Ne perdez pas ces *moments* de vie qui peuvent vous valoir une éternité bienheureuse. (Id.) Donnez vous à vos peuples, à qui vous vous devez; le poison de la volupté ne trouvera place de *moments* pour infecter votre cœur. (Mass.) Les sens que l'ambition engage sont autant de *moments* dérobés à la volupté. (Id.) Les plaisirs partageaient les *moments* de sa vie. (Volt.)

— Instant précis. Le moment de la mort. Le dernier moment. Ses malheurs ont avancé ses derniers moments. Le moment fatal est arrivé. Le moment est venu de prendre un parti. Voici le moment de se décider. Le moment critique. Le moment présent. Le moment est mal choisi pour faire cela. Choisir, prendre, saisir un moment favorable, le moment favorable. A la guerre, il n'y a qu'un *moment* favorable. Le grand talent est de le saisir. Boileau. Il n'y a rien dans le monde qui ait un *moment* décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de saisir ce *moment*. (De Retz.) Tout d'un coup on voit arriver le *moment* fatal ou la terre n'a plus rien pour elle que des pleurs. (Boss.) Tout à coup on se trouve plongé dans l'abîme sans avoir pu remarquer le fatal *moment*. (Id.) Tout ce qui est sujet à finir s'efface nécessairement au dernier *moment*. (Id.) Elle meurt; *moment* fatal pour tant de pauvres, dont elle était la mère et la protectrice! *moment* heureux pour elle, qui entrait en possession de l'éternité! *moment* triste, mais utile pour nous, si nous apprenons à vivre et à mourir comme elle! (Fléch.)

Pleurez ne vient point : *moments* trop rigoureux!
Que vous paraissez lents à mes tristes yeux! (Rac.)
Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi.
Le *moment* où je parle est déjà loin de moi. (Boil.)
Ne
Tu
Le
(Chénier.)

— Époque quelconque, conjoncture. Depuis ce malheureux *moment* tout alla en décadence. (Bossuet.)

— Les circonstances actuelles. Redoutez du *moment* le conseil mensonger. (Bel.)

— Temps opportun. On prend le *moment* d'entre deux nuages. (Mme de Sév.)

— *Un bon moment*. Un instant favorable pour faire ce qu'on désire. Choisir, prendre un bon moment. Attendre les bons moments. Cet homme est habile et vigilant, il saisit toujours les bons moments.

— *Mauvais moment*. Moment défavorable pour exécuter un projet. Arriver dans un mauvais moment.

— *Avoir de bons moments*. Se dit d'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a quelques bons intervalles. Elle a quelquefois de bons *moments*, mais cela ne dure pas. (Regnard.) ‖ Se dit aussi d'une personne qui, ayant quelque défaut habituel de caractère ou d'humeur, cesse parfois de le manifester. Il est ordinairement colère, mais il a de bons moments.

— *Bon moment, mauvais moment*. Espèce d'inspiration subite et passagère pour faire le bien ou pour faire le mal.

— S'emploie, dans un sens analogue, en parlant des acteurs, des écrivains, etc. Cet auteur a des moments admirables. Fléchier, phraser et périodiste comme M. de La Harpe, a des *moments* de chaleur que M. de La Harpe n'aura jamais. Diderot. On sent qu'à un *moment* d'esprit étonne et scandalise comme des chevaux le fiacre au galop. (Chamfort.)

— *A ce moment* loc. adv. Alors. A ce *moment*. Et en disant ces mots il jeta sur tous les siens un regard qui peignait toute sa tendresse. (Boss.)

— *A tout moment, à tous moments, à chaque moment* loc. adv. Sans cesse, à tout heure. Craindre à tout moment voir et entendre quelqu'un. Trembler devant lui à chaque *moment*. (Boss.) Saint Augustin ne veut pas qu'on dise que Dieu nous a faits justes, mais qu'il nous fait justes à chaque *moment*. (Id.) Il faut voir à chaque *moment* les progrès de l'ennemi, se tenir ouvrir l'horloge, il change à tous *moments* d'esprit comme de mode. (Boil.)

Il ne s'était trouvé [illegible]
Recevoir à tout *moment* effroyer mon esprit. (Rac.)

— *D'un moment à l'autre*. Dans un espace de temps très court. Mademoiselle, vous direz qu'on monte mes chevaux, parce que je veux sortir d'un *moment* à l'autre. (Mme de Genlis.)

— *Au moment de*. loc. prép. Sur le point de. Au moment de partir. Au moment de terminer ma lettre. Au moment de monter en voiture.

— *Au moment où, au moment que, dans le moment que, dans le moment où*. loc. conj. Lorsque. Au moment où il arrivera. Au moment que je le verrai. J'arrivai dans le moment même où il venait de sortir, et dans le moment où il sortait. Au *moment* que j'arrive, il me reçoit en sa cellule, la gloire immortelle de Louis le Bourbon, père de l'exilé, je me sens ému en lui parlant la grande bonté du sujet. (Boss.) C'était au *moment* qu'il allait monter chez sa femme. (Mercier.)

A
Au
Avec
(Boil.)

— *Dans ce moment* loc. adv. Présentement. Que faites-vous, chantre, hélas! dans ce triste *moment*? (Boil.)

— *Dans le moment, dans un moment* loc. adv. Bientôt, dans très peu de temps. Je reviens dans le moment. Dans un moment je serai entre ses mains. Quand ils verront que, dans un *moment*, leur gloire passera à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, et leurs biens à des ingrats... (Bossuet.) Nos ancêtres nous ont frayé le chemin du tombeau, et nous allons le frayer dans un *moment* à ceux qui viennent après nous. (Mass.)

— *De moment en moment, de moments en moments* loc. adv. A tous moments. De *moments* en *moments* sa tête s'égarait. (Lamart.)

Ses yeux
semblent vous [illegible]
(Rac.)
Tandis
Vient
Ma
Apprête à la campagne un nouvel [illegible]
(Saint-Lambert.)

— *Du moment que* loc. conj. Dès que, depuis que. Du moment que je l'aperçus, je fus séduit. Du moment que je l'ai connu, je l'ai aimé. Du *moment* que je m'étais dégoûté de la vie, je jetai les yeux sur le monde. (A. Dum.)

— Puisque. Du moment que votre père y consent, je n'ai plus rien à dire.

— *Dès ce moment, de ce moment*. A partir de cette époque. Partez dès ce moment.

Soi
De
(Rac.)

— *Dès le moment que, depuis le moment que* loc. conj. Il sentit le poids de sa cour une dès le *moment* qu'il la porta. (Fléch.)

Mais depuis le *moment* que cette frénésie
De ses noires vapeurs troubla ma fantaisie. (Boil.)

— *En ce moment*. loc. adv. Présentement, à l'heure qu'il est. Je suis très occupé en ce moment pour vous recevoir.

— *En un moment*. loc. adv. En très peu de temps. La gloire des méchants en un *moment* s'éteint. (Rac.)

Comment ce courroux si terrible
En un *moment* s'est-il évanoui? (Rac.)

— *Pour un moment, pour quelques moments*. loc. adv. Pour un temps très court. Cet accident ne fait que nous étourdir pour quelques *moments*. (Boss.) Quand vous ne me quitteriez que pour quelques *moments*. (Rac.)

— Mathém. Quantité infiniment petite. C'est ce qu'on appelle plus communément *différence*.

— Mécan. Produit d'une puissance par le bras du levier suivant lequel elle agit. Dans un levier, les moments de deux puissances qui se font équilibre sont égaux. Produit d'une masse par une vitesse; dans la comparaison des mouvements des corps, le rapport de leur mouvement est le produit de leur masse par la vitesse du corps en mouvement et de sa quantité de matière. Produit d'une force multiplié par une distance. Quantité de mouvement qu'un corps prend dans le premier instant, lorsque l'équilibre vient à être rompu. *Moment d'inertie*, somme des produits de chaque masse moléculaire par le carré de la distance du corps à un axe quelconque. *Moment négatif*. Moment d'une force qui tend à déplacer le mobile en sens inverse. *Moment positif*. Moment d'une force qui tend à déplacer le mobile dans le sens direct.

— Pros. ind. Une des divisions du pied des vers indiens. Deux moments équivalent à une longue.

— Syn. et mots. MOMENT, INSTANT. *Moment* a une signification plus étendue; il se prend quelquefois pour le temps en général, et l'est d'usage dans le sens figuré. *Instant* a une signification plus restreinte; il n'a que la plus petite durée du temps, et n'est jamais employé que dans le sens littéral.

* **MOMENTANÉ, ÉE**, adj. Qui ne dure qu'un moment. Effet momentané. Action momentanée. Plaisir momentané. Ce n'est pas contre la mort que nous nous préparons, c'est

chose trop *momentanée* (Mont.) Le triomphe *momentané* de Marguerite fut bientôt flétri par l'opprobre ineffaçable de Pavie. (Lorquet)

— Gramm. *Consonnes momentanées*. Celles qui, pour pouvoir être entendues dans la prononciation, doivent tomber immédiatement sur une voyelle.

* **MOMENTANÉMENT**, adv. (rad. *momentané*). Passagèrement. N'être que momentanément dans un lieu.

— Pour un moment. Ne vous fiez jamais aux serments d'une passion *momentanément* satisfaite. (Boiste.) Il n'y a pas de meilleures leçons que les reproches d'un ennemi *momentanément* victorieux. (Id.)

— Pendant un moment. Ce météore n'a paru que momentanément.

* **MOMERIE**, s. f. (étym. arl. m., *mumarn*, masquer). Sorte d'ancienne mascarade. Les hommes s'habillaient en femmes et les femmes en hommes, et allaient, ainsi déguisés, de maison en maison, en dansant et en chantant. Les femmes portaient des vases pleins de bière assaisonnée d'épices, qu'elles présentaient à boire; on leur faisait quelque présent en retour. Cet usage, qui a régné dans toute l'Europe jusqu'au commencement du XVIIe siècle, s'est conservé dans le comté de l'Angleterre. C'était un reste des anciennes saturnales. Vieux en ce sens.

— Jeu joué pour tromper quelqu'un par plaisanterie. C'est une plaisante momerie. Si j'omettais les représentations et *momeries* qui eurent lieu en cette belle entre les services... (De Murchaugy) Vieux en ce sens.

— Chose concertée, inventée pour tromper. Combien de prétendues sciences qui ne sont que des *momeries*! Encyel. Je ne vois point de plus plaisante *momerie*, je le vous dirai le plus ridicule, qu'un homme qui veut se mêler d'en guérir un autre. (Mol.)

— Crème bizarre, ridicule. Il y a peu de cultes qui ne soient dégénérés par quelques *momeries*. (Acad.) La cérémonie de se faire toucher des souverains pour les écrouelles est une *momerie*. (L.) Le dieu nouveau, précurseur des *momeries* et épaulements de la décadence, apparaît dans ces fantasmagories prestigieuses. (P. de St-Victor.) Paul Lévy a expié par une *momerie* ses prodigieuses conquêtes. (L. Reybaud.)

— Fig. Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. Cet héritier se montre fort affligé de la mort de son parent; mais c'est une *momerie*, une pure *momerie*, ce n'est que *momerie*, c'est pure *momerie*. (Acad.) Dans les religions qui vieillissent, comme dans les États qui s'achemînent vers la tyrannie, il s'établit entre les esprits un commerce frauduleux, composé d'une *mômerie* publique, et d'une doctrine secrète. (Lemontey.)

Mais n'était-il pas décidé, par quelle effronterie
De la déesse Hâte une *momerie*? (Th. Corneille.)

MÔMERIE, s. f. Pop. L'ensemble des mômes, des enfants. Le populaire et la *mômerie* se portent au-devant du bataillon. (J. Valles.)

* **MOMIE**, s. f. (et ar., *mumia*, même signif.; du persan *moum*, cire). Corps embaumé et conservé presque intact depuis un grand nombre de siècles en Égypte. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante; le corps, aussi dur et aussi sec que du bois, répand une odeur aromatique particulière, légèrement âcre. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois que les yeux ont encore leur forme, il est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes de toile de coton de diverses couleurs, les plus belles sont si fortement assujetties et tellement pénétrées par les baumes, qu'elles semblent ne faire qu'une masse avec lui. On trouve des momies dans la Moyenne-Égypte, sont dans les pyramides, sont dans les tombeaux souterrains où on en a apporté un grand nombre en Europe. La *momie* a la mort disputant sa conquête. (De Lille.) Rien n'avait été touché dans ce palais de la Mort, depuis le jour où la *momie*, avec son cartonnage et ses deux cercueils, s'était allongée sur sa couche de basalte. Th. Gautier.) Dès qu'il eut frappé elle fit une *momie*, c'est-à-dire une statue pétrie dans un bloc de baumes. (P. de Saint-Victor.)

— Nom donné aussi à des cadavres desséchés, préparés par certains autres peuples. Les Guanches des Canaries et quelques tribus péruviennes préparaient des momies.

— Cadavre préparé anatomiquement dans les temps modernes. Les *momies* de M. Ruysch prononçaient en quelque sorte la vie. (Fonten.)

— Aujourd'hui, le mot de *momie* s'emploie assez généralement dans une acception beaucoup plus vaste, pour désigner toute espèce de cadavres artificiellement ou naturellement momifiés dans la texture, et préservés ainsi de la putréfaction, abstraction faite de leur origine, de l'époque de leur momification et de la manière dont elle s'est opérée, et de leur conservation plus ou moins parfaite. Ce mot, par conséquent, n'est pas moins applicable aux corps des animaux qui, placés dans les mêmes circonstances, ont subi des modifications analogues. Dans nos climats tempérés, le contact ou le versement de certaines matières absorbantes, l'absence presque complète de l'air, ou quelques autres causes particulières, donnent quelquefois naissance à de véritables *momies* naturelles, on en favorisent la formation. (De Lens.)

— Fig. et fam. *C'est une momie, une vraie momie*. Se dit d'une personne sèche et noire.

— Fig. Homme nonchalant.

— Fam. *C'est une vieille momie*. Se dit de personnes à opinions arriérées, dont l'esprit semble s'être arrêté à la manière de voir d'un autre siècle.

— S'est dit pour désigner la composition dont on enbaumait le corps.

— Couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été en contact.

— Alchim. *Momie minérale*. Certain amalgame de plomb et de mercure qu'on triturait jusqu'à ce qu'il fût réduit en une poudre noire. On lui attribuait beaucoup d'efficacité contre le cancer occulte.

— Dans la Cabale on appelait *momies* ou *mumies* des esprits qui habitaient les corps morts, et auxquels on attribuait une puissance curative.

— Comm. Sorte de bitume que l'on tire de Perse. Espèce de drogue ou de composition visqueuse, faite avec du bitume et de la poix, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les forêts de l'Arabie, et dont on se sert pour embaumer les corps.

— Entom. Second état des insectes, quand ils sont tout à fait inactifs, ne prennent plus de nourriture, et cependant ne sont point enfermés dans des coques qui les cachent entièrement.

— Hortic. Cire noire pour la greffe des arbres.

— Adjectiv.

Qu'il exerce en paix cet office *momie*,
Pompes, cris, pas au d'une ville en larmes. (V. Hugo.)

— *Baume momie*. Nom du malthe.

MOMIER, s. m. (rad. *momerie*. Hist. relig. Nom de certains sectaires méthodistes de la Suisse.

MOMIÈRE, s. f. (rad. *môme*). Arg. Sage-femme.

MOMIFICATEUR, TRICE, adj. Qui possède la propriété de momifier les corps. Il y a certains terrains qui sont momificateurs.

MOMIFICATION, s. f. pr. *mo-mi-fi-ka-cion*; rad. *momifier*). Conversion d'un cadavre en momie. Plusieurs moyens peuvent concourir à la conservation des substances animales; telles sont les matières qui, par leur nature chimique, sont susceptibles de former avec les tissus animaux de véritables combinaisons. C'est même à ce dernier ordre d'agents que les momies doivent ces belles *momifications* qu'ils ont opérées, et qui, non moins durables sans doute que les momies égyptiennes si recherchées avec le plus d'art, transmettront avec plus de fidélité encore aux générations futures, les traits des hommes illustres dont elles sont appelées à perpétuer en quelque sorte le souvenir. (De Lens.)

— *Momification naturelle*. Momification qui s'opère naturellement par le dessèchement lent des cadavres.

— Fig. Amaigrissement considérable.

MOMIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Momifier. S'empl. adjectiv. Cadavre momifié.

— Fig. Un passé *momifié* te barre l'avenir! (P. de Saint-Victor.)

— Fam. Vieilli au physique ou au moral. Peut-être serai-je alors un peu racorni et *momifié*, mais assez bon diable au fond. (Mérimée.)

MOMIFIER, v. a. 1re conj. Ce verbe double l'*i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je momifie, nous momifiions, vous momifiez. Je momifiais, nous momifiions, vous momifiez. Que nous momifiions, que vous momifiiez.* Convertir en momie.

— SE MOMIFIER, v. pron. Devenir momie, se changer en momie. Les nègres ont, dit-on, l'usage de suspendre dans le tronc souvent creux du baobab, des cadavres qui s'y dessèchent et s'y *momifient*. (Lotseleur-Deslongchamps.)

— Par extens. Devenir extrêmement maigre. Dans l'état contraire, les membres se dessèchent et se *momifient*. (Virey.) Les nombreux regrettaient la chaleur des sables où les corps se *momifient*. G. Flaubert.) Le fœtus même se *momifie*; ce qui n'a pas vécu tant semblait devoir survivre. (P. de St-Victor.)

— Fig. S'atrophier l'intelligence faute d'exercice des facultés intellectuelles.

MOMIGNARD, ARDE, s. (rad. *momie*. Arg. Petit enfant. La *momignarde* qui tette est fameusement goulafre. (V. Hugo.)

MOMIGNIES, Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 69 kil. de Mons; 2,200 hab.

MOMIGNY (Jérôme-Joseph de), Compositeur, né à Philippeville (Belgique), 1766-1838, a composé des quatuors, des sonates, des cantates, etc. On lui doit : *Cours complet d'harmonie et de composition; Cours général de musique, de piano, d'harmonie et de composition*, etc.

MOMIN, s. m. Bot. Fruit des Antilles, qui rend l'excellente la chair de tous les animaux qui s'en nourrissent.

MOMIR, v. a. 2e conj. (radic. *môme*). Arg. Accoucher. Momir un momignard.

MOMISQUE, s. m. Anat. Partie des dents molaires qui touche la gencive. On s'en est servi pour désigner les dents molaires elles-mêmes.

MOMISTE, s. m. (radic. *momie*). S'est dit quelquefois pour Embaumeur.

MOMON, s. m. ét., V. MOMERIE. Chorégr. Espèce de danse exécutée par des masques.

Masques, ou j'espérez-vous? le pourrait-on apprendre?
Trufaldin, ouvrez-leur pour jouer un *momon*. (Molière.)

— Jeux. Espèce de pari que les masques faisaient entre eux sur un coup de dé. Quel jeu figure! Est-ce un *momon* que vous allez parier? Est-il temps d'aller en masque? Qui vous a fagoté comme cela? (Mol.)

Et ne plus ne moins que des masques
Qui viennent de parier un *momon*. (Scarron.)

— Fig. *Courir le momon*. Accepter le pari. Vous me couvrez le *momon* par votre raisonnement contraire au mien. (Mme de Sévigné.)

— Au lansquenet et à d'autres jeux de cartes. Partie dans laquelle les joueurs prennent la même quantité de jetons, à condition que celui qui gagnera les jetons des autres gagnera la somme totale de l'argent mis au jeu.

— MOMONS, s. m. pl. Troupe de jongleurs qui paraissaient à la suite de la procession à Aix. Ils se vantaient de tirer leur origine des anciens troubadours. Ils chantaient, en langage du pays, des chansons tout à fait profanes et souvent satiriques. S'accompagnaient avec des instruments, des sonnettes et des grelots, et formaient des danses la plupart du temps fort indécentes. Le bon roi René avait cru trouver dans ces espèces de satires des moyens de corriger ses sujets, en leur faisant reprocher publiquement leurs vices et leurs sottises. Cette partie de la fête ayant dégénéré en abus scandaleux fut supprimée par le parlement d'Aix.

MOMONIE, Géogr. Un des cinq royaumes de l'ancienne Irlande; aujourd'hui, province de Munster.

MOMONT, s. m. Ornith. Faisan des Indes.

MOMORDIQUE, s. f. (et lat., *mordere*, mordre, à cause de la forme longue et non mordue de ses semences). Bot. Genre de cucurbitacées, établi pour des espèces du tropique asiatique et du tropique américain, dont une espèce est purgative et dont la plus remarquable est la momordi ou balsamine, connue par la beauté de son fruit rouge, gros comme une prune et appelé *pomme de merveille*.

MOMORO, Antoine-François, Révolutionnaire, né à Besançon, 1756, d'origine espagnole, imprimeur à Paris, devint l'un des membres les plus exaltés des jacobins, puis des cordeliers. Il se signala parmi les plus fougueux hébertistes et périt sur l'échafaud, 24 mars 1794.

MOMOT, s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, établi pour quatre espèces de l'Amérique du Sud, à cri désagréable et vivant de vers ou de petits animaux. Momot houton. Momot tutu. Momot d'Ombey. Momot oran-roux.

MOMOTINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui ressemble au momot. || MOMOTINES, s. m. pl. Famille de passereaux ayant pour type le genre momot.

MOMUS, Mythol. Fils du Sommeil et de la Nuit, bien des bons mots et de la plaisanterie chez les anciens. On le représente levant son masque et tenant à la main une marotte, symbole de la folie.

— *Soupers de Momus*. Réunions chantantes et gastronomiques établies en 1813 et supprimées en 1828.

* **MON**, adj. possessif m. (ét. lat., *meum*, accus. de *meus*, mon). De moi, qui est à moi. Mon livre. Mon ami. Mon bien. Mon épée. Mon frère. *Mon* père vieillissait, et n'avait aucun bien pour soutenir sa vieillesse. (J.-J. Rousseau.)

Sobriété dans toute chose,
Mon ami, c'est l'art de jouir. (Du Tremblay.)

— Son féminin est *ma*. Ma mère. Ma sœur. Ma maison. Ma chambre. Ma plus grande envie. Ma principale affaire. Je vins, mais je crûs *ma* race et mon pays. Rac. Soutiens *ma* foi chancelante. (J.-B. Rousseau.) Tu veux *ma* mort, eh bien! je vais remplir ta haine. (Volt.)

— Lorsque le substantif ou l'adjectif féminin lecon mence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, au lieu de *ma*, on dit, par euphonie, *mon*. Mon âme. Mon épée. Toute mon espérance. Mon unique ressource. Mon affaire principale. Mon heure n'est pas venue. Je mets à le former *mon* étude et mes soins. Rac.)

C'est alors en effet que mon âme éclairée
Contre les passions se sentit assurer (Voltaire.)
Délices de mon cœur! Jour de joie et de triomphe!
Astre de feu, paraissez au milieu du nuage? (Millin.)

— Devant une *h* aspirée, on dit *ma*, au féminin. Ma hallebarde. Ma honte. Quels étaient ce secret *ma* honte et mes chagrins! Rac.)

Levez-vous et quittez ce rivage fâcheux,
Qui redouble ma honte et nous perce à tous deux (Voltaire.)

— Il est *mes* au pluriel pour les deux genres. Mes amis. Mes livres. Mes affaires. Mes pensées. Pleurez, *mes* tristes yeux. Rac.) Mon arc, *mes* javelots, mon char, tout m'importune. (Id.)

Et ce sein à mes pieds, conservant sa malice,
N'apporte de vertu que l'aveu de son vice. (Boileau.)
Et moi, pour toute brigue et pour tout artifice,
De mes larmes au ciel j'offrois le sacrifice. (Id.)

— Il s'emploie toujours avec des substantifs, et ne peut jamais être précédé de l'article.

— Se dit par extension d'un objet dont on désire la possession. *Mon* Hermione encor le tient-elle asservi? (Rac.)

— Famil. *Mon* s'emploie souvent, sans exprimer aucune idée de possession, pour désigner une personne ou une chose dont on a déjà parlé.

Les derniers traits de l'ombre empêchent qu'il ne voie
Le lièvre qui, y tombe, en danger de mourir,
Et *mon* chat de crier; et le fait d'accourir. (La Font.)

— Se dit parfois par pléonasme en parlant de personnes ou de choses que l'on connaît parfaitement. Non, baron, je connais *mon* Londres quoi que je n'y sois que depuis trois semaines. (Boissy.)

— REM. GRAMM. On doit répéter *mon* avant chaque substantif. Mes frères et mes sœurs. Mes parents et mes amis. Mes cousins et mes cousines. Mon attention et mes soins. Ma modération ou ma constance. Mon génie ou mon esprit. Ma joie ou ma tristesse. Mes vertus ou mes qualités. Mon père et ma mère. Mon père, ma mère, mes frères et mes sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie.

— Cependant, pour rapprocher le plus possible l'expression de la rapidité de la pensée, on peut, dans certains cas, dire : Mes père et mère. Mes cousins et cousines. Mes frères et sœurs. Mes parents et amis. || Cette manière de s'exprimer est inadmissible lorsque le second substantif n'est en quelque sorte que l'explication du premier, comme dans les locutions suivantes : Mes mandataires ou représentants. Mes camarades ou amis. Mon mari ou époux, etc.

— On doit également répéter ce pronom possessif devant les adjectifs qui marquent un sens opposé ou différent. Mon bon et mon mauvais génie. Mes bons ou mes mauvais succès. Ma bonne et ma mauvaise fortune. Mon grand et mon petit appartement. Ma bonne et ma mauvaise humeur. La voilà, me dis-je en moi même, la voilà cette que Dieu m'a promise : elle a été mise sur la terre pour partager *ma* bonne ou *ma* mauvaise fortune, pour donner un motif à mes actions et un but à mes pensées. (Balzac.)

— Mais on ne le répète pas quand les deux adjectifs se rapportent au même substantif sans avoir un sens opposé ou différent. Mon bon et digne ami. Mes sages et doctes aïeux. Mes bons et utiles offices. J'avais à cœur la publication de *mon* dernier et meilleur ouvrage. (J.-J. Rouss.) Plein de *mon* ancienne et aveugle confiance, j'étais bien loin de soupçonner le vrai motif de ce voyage. (Id.) || On peut aussi ne pas le répéter quand les adjectifs sont unis par la conjonction *ou*. Je serai jugé selon mes bonnes ou mauvaises œuvres.

— Le choix entre *mon*, *ma*, *mes*, et l'article *le*, *la*, *les*, n'est pas arbitraire. On dit : *J'ai mal à la tête, le sang m'incommode, j'ai les yeux rouges*, parce que la présence des pronoms *je* et *me* indique assez que c'est de ma tête, de mon sang, de mes yeux que je veux parler. Mais si l'on parle d'une partie du corps habituellement ou périodiquement malade, on se sert alors des adjectifs possessifs. *J'ai mal à ma tête, je souffre à ma jambe, mon bras me fait mal.* || De même, lorsqu'on veut exprimer simplement une action, on dit : *Je me fais la barbe, je me coupe les ongles, je me forme le goût*: mais si l'on veut parler de quelque chose d'habituel, on dira : *Je fais ma barbe, je coupe mes ongles, je forme mon goût*. || Il y a des circonstances où l'on peut indifféremment faire usage de l'une ou de l'autre construction. On dit avec l'article : Cependant *les* cheveux *me* dressaient à la tête. (Boil.) Je m'attachai à *me* perfectionner *le* goût. (Le Sage.) Je lis les bons auteurs pour *me* perfectionner *le* goût. (Domerg.) Mais on peut dire avec le possessif : Chaque mot sur *mon* front fait dresser *mes* cheveux. (Rac.) Je résolus de me rendre à Madrid, comme au centre des beaux esprits, pour y former *mon* goût. (Le Sage.) Je remplissais *ma* tête d'accompagnements, d'accords et d'harmonie. (J.-J. Rousseau.)

MON, adv. (ét. inconn; prob. le grec μὰν, certes). S'est dit pour Véritablement, certes. Ça *mon*, ma foi, j'en suis d'avis. (Mol.)

Assavoir mon si les bossus
Seront tous droits en l'autre monde. (Cl. Marot.)
J'enverrai tout à bas, puis après on verra.
Ardez, vraiment c'est *mon*, on vous l'endurera. (Corneille.)

MONA, s. f. Présent consistant en fruits ou en viande, que les Marocains offrent aux voyageurs.

MONACAILLE, s. f. (pron. *mo-na-kâlle, ll* mouill.; et. lat., *monachus*, moine). Nom donné collectivement aux moines par dénigrement. Toute la monacaille s'ameuta contre lui. Vous en êtes encore à n'avoir de respect que pour la *monacaille*. (Mérimée.)

* **MONACAL, ALE**, adj. (ét. lat., *monachus*, moine). Appartenant à l'état de moine. L'habit monacal. L'esprit monacal. Règle monacale. Cela est trop monacal. Chant monacal. La sainte hypocrisie, comme la pieuse fraude, appartient toujours aux institutions *monacales*. (Henry.)

Qu'on érige à Paris ce puissant tribunal,
Ce monument affreux du pouvoir *monacal*. (Volt.)

— Se dit, par mépris, de tout ce qui a rapport à l'état de moine. Vie monacale. Petitesses monacales. Intrigues monacales.

— Diplom. *Écriture monacale*. L'écriture gothique moderne.

— Syn. comp. MONACAL, MONASTIQUE. *Monastique* se rapporte au fond, au genre, à la nature de l'institution, des mœurs, de la discipline, de la vie des moines; *monacal* a rapport

à la forme et se prend généralement en mauvaise part.

* **MONACALEMENT**, adv. D'une manière monacale. Vivre monacalement, s'emploie souvent par mépris.

MONACANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul, ἄκανθα, épine). Ichtyol. Qui n'a qu'une seule épine.

— Bot. La rolandre monacanthe doit ce nom à ce qu'une seule des deux squames de son péricline est épineuse; la cornulace monacanthe a ce qu'après la fécondation, les cinq divisions du calice se rapprochent autour de la graine, et qu'alors du dos de l'une d'elles naît une épine plus longue que la fleur.

— Zool. Qui n'a qu'une seule épine, comme chacune des cuisses antérieures de l'hydrotée monacanthe.

— **MONACANTHE**, s. m. Ichtyol. Genre de plectognathes, famille des sclérodermes, établi aux dépens des balistes, pour des espèces d'un brun foncé, réparties en cinq sections et habitant les mers de la zone torride, ou elles vivent de polypes et de coraux.

— Bot. Syn. de CATASÈTE.

— **MONACANTHE**, s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type est particulière à l'Europe.

MONACELLE, s. f. (ét. ital., *monacella*, petite religieuse). Bot. Espèce de champignon du genre helvelle.

MONACÉTINE, s. f. Chim. Liquide neutre, qui a l'odeur de l'éther, avec lequel il se mélange.

MONACHELLE, s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la castagnole.

MONACHIDIE, s. f. (pr. *mo-na-ki-di*; ét. gr., μοναχός, moine; εἶδος, forme). Entom. Genre de la tribu des acridiens, dont le type habite la Guyane.

* **MONACHISME**, s. m. (ét. lat., *monachus*, moine). Nom donné par mépris aux institutions monastiques en général, surtout quand il s'agit de leur influence politique ou sociale. Étudier l'influence du monachisme sur une nation. L'esprit du monachisme. Le *monachisme* v fait les même maux; il est né dans les pays chauds d'Orient, où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation. (Montesquieu.) Le *monachisme*, stimulé par l'ambition et l'intérêt, continua à s'enrichir par tous les moyens. (Peyrat.)

— Se prend en bonne part, quand il ne s'agit que du système monacal, de la vie cénobitique des ordres religieux.

— Par anal. Suivant ces derniers, le christianisme est un vrai *monachisme*; les vertus qu'il recommande, les pratiques qu'il prescrit, le renoncement au monde qu'il conseille, ne conviennent qu'à des moines. (Bergier.)

MONACHINE, s. f. Bot. Syn. de PANIC.

MONACITE, s. f. Minér. Phosphate de lanthane et de cerium trouvé dans les monts Ourals.

MONACO, s. m. Metrol. Monnaie d'argent frappée aux armes du prince de Monaco au XVIIIe siècle. || Monnaie de cuivre frappée à Monaco en 1841. Les monacos ne furent pas reçus en France.

— Par extens. Pièce de mauvais aloi.

— Fam. Argent, monnaie. Garder ses monacos

— MONACO, s. f. Choregr. Dansc. Danser la monaco.

MONACO (*Portus* ou *Arx Herculis Monœci*). Géogr. Capitale de la principauté de ce nom, à 14 kil. N.-E. de Nice, maintenant réduite à la ville de Monaco et à sa banlieue. La population de la ville est de 2,900 habitants. Possédée d'abord par la famille génoise des Grimaldi, la principauté de Monaco passa par mariage dans celle de Matignon, 1731, qui hérita aussi du nom. Les villes de Menton et de Roquebrune ont été réunies à la France en 1861. — La principauté a 22 kil. carrés de superficie et une population de 10,100 hab.

MONACTE, s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbres d'Amérique.

MONADAIRE, adj. 2 g. Zool. Qui est aussi petit qu'une monade, qui tient de la monade. || MONADAIRES, s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques gymnodes, qui a pour type le genre monade.

***MONADE**, s. f. (ét. gr., μονάς, ἄδος, unité). Philos. Être simple et sans parties, dont les leibnitziens croient que tous les autres êtres sont composés. Zenon, Leucippe, Démocrite, Épicure ont fourni à Leibnitz le germe de cette hypothèse, qu'il réduisit en système. Les *monades*, étant simples, n'ont point de parties; sans parties, elles sont sans étendue; sans étendue, elles sont sans figure; ne pouvant occuper d'espace ou être dans un lieu, elles ne sauraient se mouvoir. (Condill.) L'unité parfaite qui, selon les pythagoriciens, renferme l'esprit et la matière sans aucune division. La monade de Pythagore, c'est Dieu lui même.

— Anc. arithm. Nombre composé d'un seul chiffre.

— Infus. Genre d'animaux infusoires, chez lesquels on ne distingue aucune trace d'organe à l'aide des plus forts microscopes.

MONADELPHE, adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul; ἀδελφός, frère). Bot. Dont les étamines sont réunies en un seul paquet ou faisceau, comme dans le dianthe monadelphe, la blackburnie monadelphe.

* **MONADELPHIE**, s. f. (rad. *monadelphe*). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en un seul corps ou faisceau.

MONADELPHIQUE, adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la monadelphie.

MONADÉNIE, s. f. (étym. gr., μόνος, seul; ἀδήν, glande). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour des espèces du Cap.

MONADIEN, ENNE, adj. Infus. Qui a rapport aux monades. || MONADIENS, s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre monade.

MONADINES, s. f. pl. (rad. *monade*). Infus. Famille de polygastriques sanétères, dont le corps n'est ni cilié ni pourvu d'appendices.

MONADIFORME, adj. 2 g. Philos. et Infus. Qui a la forme d'une monade.

MONADISME, s. m. Philos. Système qui admet que l'univers est composé de monades; il diffère de l'atomisme en ce qu'il reconnaît des variétés dans les monades.

MONADISTE, adj. 2 g. Philos. Qui appartient au monadisme.

— Qui est partisan de ce système. Les leibnitziens sont monadistes.

— Substantiv. Un monadiste.

MONADOLOGIE, s. f. (ét. gr., μονάς, ἄδος, monade; λόγος, traité). Didact. Doctrine de Leibnitz sur la nature générale des êtres.

MONADOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte à la monadologie. La doctrine monadologique.

MONAGAS (Don Jacinto). L'un des libérateurs de la Colombie, né à Venezuela, 1785-1849, seconda Miranda, Bolivar, et fut tué à la bataille de Boyaca. La famille des Monagas est restée puissante dans le Venezuela.

MONAGHAN, Géogr. Comté d'Irlande (Ulster), superficie, 130,000 hectares; population, 200,000 hab. Entrecoupé de marais et de lacs, il est très humide.

— MONAGHAN, Ch.-l. du comté de ce nom (Irlande), près du Blackwater; 4,200 hab.

MONALDESCHI (Jean de). Gentilhomme d'Orvieto, devint grand écuyer de Christine de Suède, et fut assassiné par ses ordres à Fontainebleau, 1657.

MONANCÔNE, s. m. (ét. gr., μόνος, seul; ἀγκών, coude). Anc. art milit. Machine de guerre des Byzantins, qui n'avait qu'un bras ou style.

MONANDRIE, adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Qui n'a qu'une seule étamine, comme l'halogète monandre.

* **MONANDRIE**, s. f. (rad. *monandre*). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à une seule étamine.

MONANDRIQUE, adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la monandrie.

MONANGIÉES, s. f. pl. Bot. Syn. d'ONOBRANCHÉES.

MONANGON, s. m. Anc. art milit. Syn. de MONANCÔNE.

MONANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur. || Dont les fleurs sont solitaires.

MONANTHÈME, adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont solitaires. L'asplénie monanthème est ainsi appelée à cause de sa ligne de fructification unique.

MONANTHÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul; ἀνθήρ, anthère). Bot. Qui ne porte qu'une seule anthère, comme c'est le cas le plus ordinaire.

MONANTHROPIE, s. f. (ét. gr. μόνος, seul; ἄνθρωπος, homme). Condition du genre humain supposé sorti d'une seule race. Opposé à Polyanthropie.

MONAPTÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul; πτερόν, aile). Bot. Qui n'a qu'une seule aile, comme la plupart des drupes de la terminalie monaptère. On dit mieux *monoptère*.

MONAQUE, s. m. (ét. gr., μοναχός, moine). Ornith. Division du genre sylvie.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cryptocéphalides, établi pour treize espèces d'Amérique, dont l'Asie et l'Afrique offrent aussi des représentants.

MONARACHINE, s. f. Chim. Corps résultant de la glycerine et de l'acide arachique mélangés et soumis pendant huit heures à une température de 180 degrés.

* **MONARCHIE**, s. f. (ét. gr., μόνος, seul, ἀρχή, puissance). Gouvernement d'un État régi par un seul chef. Monarchie héréditaire, élective. Monarchie absolue, tempérée, mixte. Aspirer à la monarchie universelle. Les républiques corrompues dégénèrent en *monarchies*. (Bonste.) Si les *monarchies* étaient d'institution divine, elles auraient rendu tous les peuples heureux. (Id.) Bonaparte voulait concilier ce qu'il y avait de vrai, de bon dans la révolution, avec ce qu'il y avait d'utile, de nécessaire à tous les temps dans l'ancienne *monarchie*. (Thiers. On allaient les *monarchies*, ou menaient-elles les peuples? L. Veuillot.) C'est le propre de la *monarchie* que les défauts des souverains servent au bien public encore plus que leurs qualités. (E. Renan.)

— *Monarchie absolue*, ou *pure*. Forme de monarchie dans laquelle la souveraine puissance réside dans la personne du monarque sans autre restriction que celle des lois fondamentales de l'État. Marc-Aurèle se proposait d'établir, dans la *monarchie* la plus absolue, la plus parfaite liberté du peuple soumis. (Boss.) || *Monarchie constitutionnelle*. Celle ou la balance et l'exercice des pouvoirs sont réglés par des lois fondamentales. || *Monarchie électrice*. Gouvernement dans lequel la nation se choisit un chef entre les mains duquel elle remet la souveraine puissance. || *Monarchie héréditaire*. Gouvernement d'un État qui, après la mort ou l'abdication du roi, se transmet au plus proche héritier du prince régnant. || *Monarchie limitée*, ou *tempérée*, ou *mixte*. Sorte de monarchie où le pouvoir du prince a pour contrepoids l'autorité d'une ou de plusieurs assemblées ou de quelque corps de l'État.

— Etat gouverné par un monarque. Vaste monarchie. Monarchie heureuse. Cette monarchie s'agrandit. La monarchie française. Les monarchies de l'Europe. Les empires, les *monarchies* et le monde entier ne subsisteront que tant qu'il y aura de la vertu sur la terre. (Mass.) Quelle erreur de se persuader que les empires et les *monarchies* ne se mènent point par des maximes de religion! Id., Grand Dieu! jetez du haut du ciel les yeux sur cet enfant auguste, la seule ressource de la *monarchie*. (Id.) Rome n'était ni une *monarchie*, ni une république; c'était la tête du corps formé par tous les peuples du monde. (Montesq.) Les ennemis d'un grand prince l'ont mille fois accusé, plutôt sur leurs craintes que sur leurs raisons, d'avoir formé et conduit le projet de la *monarchie* universelle. (Id.) Le peuple est d'une tout, même dans les *monarchies*. (B. de St-P.)

— Fig. La langue française a acquis une espèce de *monarchie* universelle de l'Europe. (Trév.) Les Français ont aspiré à la *monarchie* universelle de l'esprit. (Noel.)

— Antiq. gr. Dignité éponyme particulière à l'île de Cos

— Hist. *Monarchie sicilienne*. Se dit dans un sens absolu, d'un privilège de légation héréditaire accordé en 1098 par Urbain II à Roger Ier, comte de Venise. En vertu de ce privilège, la puissance ecclésiastique était unie à la puissance royale dans le royaume de Naples. || *Tribunal de la monarchie sicilienne*. Tribunal suprême qui était chargé de maintenir ce privilège.

MONARCHIEN, s. m. Hist. Nom qu'on donna, par dénigrement, vers 1791, aux partisans d'une monarchie représentative conforme à l'idée que l'on a vulgairement de la constitution anglaise.

— Hist. relig. Syn. de MONARCHISTE

* **MONARCHIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à la monarchie. Pouvoir monarchique. Principes, idées monarchiques. Esprit monarchique. Le système *monarchique* préfère les intérêts de famille aux intérêts nationaux. (Bonste.) L'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit *monarchique*. (Volt.) Le régime *monarchique* met donc la société en perpétuelle contradiction avec la nature humaine. (L. Blanc.)

— Qui est gouverné par un monarque. Etat, gouvernement monarchique. L'empire ottoman n'est point un gouvernement *monarchique* tempéré par des mœurs douces. (Volt.)

— Substantiv. *Le monarchique*. Le régime monarchique. Les Macédoniens aiment le *monarchique*. (Corn.)

— MONARCHIQUE, s. m. Hist. relig. Syn. de MONARCHISTE

* **MONARCHIQUEMENT**, adv. D'une manière monarchique. Régir monarchiquement.

— Selon la monarchie.

MONARCHISÉ, ÉE, part. pass. du v. Monarchiser. S'emploie adjectiv. Pays monarchisé.

MONARCHISER, v. a. 1re conj. Polit. Rendre monarchique. Le treize avril, on *monarchisa* ce centre lumineux, d'où s'élancèrent, en 1814, des héros de seize ans. (Touchard-Lafosse.)

— Mettre sous la domination d'un monarque.

— SE MONARCHISER, v. pron. Devenir partisan de la monarchie.

MONARCHISME, s. m. Système, opinion des partisans de la monarchie pure

* **MONARCHISTE**, s. m. Polit. Partisan de la monarchie.

— Hist. Nom donné, particulièrement en 1791, à des membres du club monarchique et à leurs adhérents.

— Hist. relig. *Monarchiste* ou *monarchique*. Membre d'une secte qui s'éleva vers la fin du IIe siècle. Les monarchistes ne reconnaissaient qu'une personne en Dieu. Ce sont les mêmes que les *noctiens*.

— Adjectiv. Un peuple *monarchiste* veut étendre au delà des mers la gloire et l'empire de son maître. (Raynal.)

MONARCHOLÂTRIE, s. f. (pr. *mo-nar-ko-lâ-tri*; rad. *monarque*; gr. λατρεία, adoration). Adoration des rois. Les anciens peuples d'Asie ont pratiqué la monarcholâtrie.

— S'est employé par dénigrement, en parlant de l'opinion des amis de la monarchie.

MONARDE, s. f. de *Monardès*, n. pr.). Bot. Genre de labiées, établi pour des plantes herbacées et vivaces, originaires de l'Amérique septentrionale, acclimatées dans nos jardins à cause de leur odeur aromatique et dont une est employée en infusion théiforme. Monarde fistuleuse. Monarde didyme ou, vulgairement, *thé d'Oswego* ou *de Pensylvanie*.

MONARDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une monarde. || MONARDÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, qui a pour type le genre monarde.

MONARDELLE, s. f. (dimin. de *monarde*). Bot. Genre de labiées sauteuses, établi pour des espèces des régions froides de l'Amérique.

* **MONARQUE**, s. m. (ét. gr., μόνος, seul; ἄρχω, chef). Chef d'une monarchie. Dans les monarchies constitutionnelles, le monarque n'est, à proprement parler, qu'un fonctionnaire public, qui ne diffère d'un président de république que par l'hérédité et par quelques prérogatives personnelles qui sont d'ailleurs purement nominales. Tout *monarque* qui ne se fait pas aimer n'est roi qu'à demi. (Bonste.) Quelque faiblesse qu'ils (les rois) puissent avoir, l'homme se cache, pour ainsi dire, sous le *monarque*. (Boch.) On doit tout espérer d'un *monarque* si juste. (Boileau.) Le czar Pierre Alexiowitz était un des plus puissants *monarques* du monde. (Volt.) Le plus absolu des *monarques* est celui qui se fait aimer. (Marin.)

> Empêcher que Caton, dans sa fatale barque,
> N'ait que le berger, ne joue le *monarque*. (Boil.)
> En vain sur ses grandeurs un *monarque* s'appuie,
> Il vient quelquefois, et bien souvent s'ennuie. (Volt.)

— Dans le style poétique, on dit *Le monarque du ciel, le monarque suprême*, pour Dieu; *le monarque des dieux*, pour Jupiter.

> Le bien de Polycrate, et celui de Nearque,
> De la terre et du ciel est l'absolu *monarque*. (Corn.)
> Nos crimes dans les mains du *monarque* suprême
> Ne laissent pas de tenir les foudres contenues
> (Domergue.)

— Fig. L'intérêt est le plus grand *monarque* de la terre. Trév. Une mouche est *monarque* des animalcules imperceptibles qu'elle dévore; l'araignée est *monarque* des mouches, puisque elle les emprisonne et les mange. (Voltaire.) L'alcool est le *monarque* des liquides. Brillat-Savarin.

— Pop. Roi, au jeu de cartes.

— Ornith. Genre d'oiseaux ayant pour type le moucherolle carène.

— Syn. comp. MONARQUE, EMPEREUR, ROI, PRINCE, POTENTAT. *Empereur* est le titre du souverain d'un vaste État, ou celui du chef d'une confédération de plusieurs souverains. *Roi* est le titre de dignité par lequel on distingue un souverain qui gouverne un État appelé royaume. *Prince* est un titre de dignité qui se donne au chef d'une principauté, ou un titre d'honneur sans autorité, donné aux enfants ou aux personnes de leur famille. *Monarque* est une qualification que l'on donne aux souverains qui gouvernent seuls. *Potentat* est une qualification appliquée seulement aux souverains dont la puissance se distingue par son étendue.

MONARRHÈNE, s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ἄρρην, mâle). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des arbrisseaux de la Mauritanie.

MONASE, s. m. Ornith. Syn. de BARBACOU.

* **MONASTÈRE**, s. m. (ét. gr., μοναστήριον, solitude; lat. du gr. μόνος, seul). Couvent, habité par des moines ou par des religieuses. Les grands monastères étaient autrefois des espèces de villes ou les religieux trouvaient toutes les choses nécessaires à la vie. Leur origine remonte au IVe siècle, époque à laquelle saint Pacôme, dans l'Orient, et saint Martin, dans l'Occident, réunirent un certain nombre de cénobites sous une règle commune. Cette règle, pendant deux siècles, se maintint par tradition. A cette époque, le relâchement des moines nécessitait une réforme. Vers l'an 530, saint Benoît donna la première règle écrite. Les monastères furent supprimés en 1790. Monastère d'hommes, de filles. Les anciens monastères. Bâtir un monastère. Se retirer, s'enfermer dans un monastère. Sortir du monastère. C'était alors la mode d'enrichir les *monastères*. (Dulaure.) Nous avons vu le bienheureux Adon fonder le *monastère* de Jouarre. (Id.) Dans le IXe siècle, les Normands vinrent piller et détruire le *monastère* de Lagny. (Id.) Ils aimaient avec passion ces *monastères* qu'on a qualifiés de prisons. (Montalemb.)

— Hist. Nom donné aux églises cathédrales et collégiales, et même, depuis le VIIIe siècle, à toutes les églises, tant cathédrales que paroissiales.

— Syn. comp. MONASTÈRE, ABBAYE, COUVENT, CLOÎTRE. *Couvent* désigne particulièrement une maison habitée par des religieux ou des religieuses, qui sont autorisés à vivre en communauté. Le *monastère* est une maison habitée par des religieux ou des religieuses, mais avec des accessoires de retraite et d'éloignement du monde. *Abbaye*, désigne un monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. *Cloître* emporte l'idée particulière de clôture et de séparation.

MONASTÉRIEN, ENNE, adj. Qui concerne les monastères. Pratique monastérienne.

MONASTERIUM ou **MUNSTERIUM**, s. m. (de *Munster*, en lat. *Monastertium*, n. géogr.). Hist. relig. Nom que l'on donna, dans le XVIe

siècle, aux sectateurs de Jean de Leyde, chef des premiers anabaptistes.

MONASTICITÉ. s. f. Didact. Etat monastique.

MONASTICO-GOTHIQUE. adj. 2 g. Diplom. Se dit d'une écriture appelée aussi *monacale*.

MONASTIER Le . Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Puy (Haute-Loire) ; 3,700 hab.

*** MONASTIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient aux moines, qui concerne les moines. Vie, discipline, institution monastique. Les vœux monastiques. Ordre monastique. Saint Malo, l'un de ces grands apôtres *monastiques* qui ont laissé leurs noms aux diocèses de l'Armorique. (Montalembert.) Le sacrifice quotidien de soi par l'obéissance *monastique* explique et justifie la suprême estime que l'Eglise a toujours accordée aux religieuses. (Id.)

— Syn. comp. MONASTIQUE, MONACAL. V. MONACAL.

MONASTIQUEMENT adv. D'une manière monastique.

MONASTIR ou **BITOLIA** Géogr. Ville de Macédoine (Turquie d'Europe), située dans une riche plaine ; 15,000 hab.

MONAUL. s. m. Ornith. Syn. de LOPHOPHORE.

MONAULE. s. f. et. gr., μόνος, seul ; αὐλός, flûte). Mus. anc. Flûte grecque, composée d'un seul tuyau.

— MONAULE. s. m. Celui qui jouait de cette flûte sans aucun accompagnement.

MONAURICULAIRE. adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; fr. *auriculaire*). Phys. Se dit d'une sensation perçue par une seule oreille.

*** MONAUT**. adj. m. (étym. gr., μόνος, seul ; οὖς, gén. ὠτός, oreille). Qui n'a qu'une oreille. Chien, chat, cheval monaut.

Boulé de bien ! reprit-elle aussitôt,
Que dites-vous ? quoi ! d'un enfant *monaut*
J'accoucherais ! (LA FONTAINE.)

— MONAUT. s. m. Homme ou animal n'ayant qu'une oreille.

MONAUTOPOLE. s. m. (et. gr., μόνος, seul ; αὐτός, soi-même ; πολέω, je vends). Monopole établi pour les inventeurs, les artistes.

MONAUTOPOLISEUR. s. m. Partisan du monautopole ; celui qui l'exerce.

MONAX. s. m. Mamm. Espèce du genre marmotte de la grosseur d'un lapin, qui habite l'Amérique du Nord et surtout le Canada.

MONAZITE. s. f. Minér. Phosphate double de cérium et de lanthane, dans lequel peuvent se trouver des traces de thorium.

MONBIN. s. m. Bot. Syn. de SPONDIAS. On écrit aussi *mombin*.

MONBODDO (James BURNETT, lord), Philosophe écossais, né à Monboddo (Kincardine), 1714-1799, s'est principalement occupé de la philosophie grecque.

MONCADE ou **MOUCADE**. s. f. Comm. Ancien nom de la moquette.

MONCADE. s. m. Personnage de *l'École des bourgeois* de d'Allainval. Type d'un séducteur de jeunes bourgeoises.

MONCADE (Hugues de Capitaine espagnol, né vers 1466, d'une famille originaire de Béarn, vice-roi de Sicile, 1522, fut pris par André Doria, 1521. Plus tard il se laissa bloquer dans Naples par Doria, et périt dans un combat naval à l'entrée du port, 1528.

— MONCADE (François de), comte d'Ossone. Général espagnol, né à Valence, 1586-1635, commanda dans les Pays-Bas, 1633. On lui doit : *Histoire de l'expédition des Catalans et des Aragonais contre les Turcs et les Grecs*.

MONCAIRARD. s. m. Comm. Synon. de MONCAYAT.

MONCALIERI. Géogr. Ville d'Italie, sur le Pô. Château royal ; 9,300 hab.

MONCAYAT s. m. Comm. Sorte d'étoffe à trame de laine, à chaîne de soie, qui se fabriquait autrefois dans la Flandre française.

MONCAYO (Sierra de). Géogr. Portion de la chaîne ibérique, entre les provinces de Soria et de Saragosse.

*** MONCEAU**. s. m. (ét. lat., *monticellus*, petit mont). Tas, amas fait en forme de petit mont. Grand, petit monceau. Monceau de blé, d'avoine, de pierres, d'argent. Mettre plusieurs choses en un monceau. Cela est tout en un monceau. Les *monceaux* d'or n'élèvent pas l'âme. Boiste.) Les plus vastes entreprises humaines sont comme le *monceau* de sable amassé par les fourmis autour des brins d'herbe ; le moindre choc les détruit. (Id.)

Et sur les *monceaux* de piques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin. (BOILEAU.)

Pour consumer autrui, le monstre se consume,
Et dévorant mes os, palais, châteaux enfer...
Rend pour de *monceaux* d'or de vains tas de papier.
(Id.)

— Fam. *Avoir des monceaux d'une chose*. En avoir beaucoup. Cet homme a des monceaux d'or.

— Fig. Les succès de l'ambitieux auront égalé ses désirs, mais tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un *monceau* de honte qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre. (Mass.) L'aspect d'un billet de banque le fait courir les yeux fermés à travers un *monceau* de suppliations et de mensonges. (H. Taine.)

Il fallait que sa race . . . . . .
Accablât l'équité sous des *monceaux* d'auteurs.
(BOILEAU.)

— Hortic. *Greffe en monceau*. Greffe par approche, sur tige, qui se fait en introduisant la tête du sujet coupée en pointe, dans une entaille faite à un arbre.

— Syn. comp. MONCEAU, TAS. Le *tas* peut être rangé avec symétrie ; le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hasard lui donne. || AMAS, MONCEAU. L'*amas* n'emporte que l'idée de rapprochement. Le *monceau* suppose un amas de choses s'élevant en forme de mont.

MONCEAU-SUR-SAMBRE. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 6 kil. de Charleroi ; 5,500 habitants.

MONCEY (Bon-Adrien JEANNOT DE), duc de Conegliano. Maréchal de France, né à Besançon, 1754-1842, engagé à quinze ans, dirigea en 1792 le bataillon des chasseurs Cantabres, à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Général de brigade, puis de division, 1794, il commanda l'armée des Pyrénées-Occidentales ; il envahit la Navarre, et, en 1795, les provinces basques. En 1800, il amena au premier consul, avant Marengo, 20,000 hommes de l'armée du Rhin, par le Saint-Gothard. Maréchal, 1804, duc de Conegliano, 1808, il prit part au siège de Saragosse en 1809. En 1815, il fut nommé commandant en second de la garde nationale parisienne et combattit un des derniers dans la plaine de Clichy. En août 1815, il refusa de présider le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney et fut emprisonné pendant trois mois au fort de Ham. Il commanda, en 1823, le corps qui opéra contre Mina en Catalogne. En 1831, il devint gouverneur de l'hôtel des Invalides.

MONCHIQUE (Serra de). Géogr. Chaîne de montagnes du Portugal qui commence au cap Saint Vincent, entre Algarves et Alemtejo.

MONCLAR Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne) ; 1,900 h.

— MONCLAR. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 1,700 hab.

MONCLAR (Jean-Pierre-François DE RIPERT, marquis de). Magistrat, né à Apt, 1711-1773, procureur général du parlement d'Aix, se déclara énergiquement en faveur des protestants ; il est surtout célèbre par la part qu'il prit au fameux procès des jésuites, et refusa la place de contrôleur général.

MONÇON, MONZON ou **MOUÇON** Géogr. Ville de la prov. de Huesca (Aragon), sur la Cinca ; 3,500 hab. Traité de 1626 entre la France et l'Espagne au sujet de la Valteline.

MONCONTOUR Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Loudun (Vienne), sur la Dive. Défaite de Coligny, 1569 ; 900 hab.

— MONCONTOUR. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; 1,400 hab.

MONCORNE. s. f. En Normandie, Nom donné à un mélange de semences telles que pois, vesce, orge et avoine.

MONCOUTANT Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Parthenay (Deux-Sèvres) ; 2,700 hab.

MONCRABEAU. Géogr. Comm. du cant. de Francescas, arr. de Nérac (Lot-et-Garonne) ; 2,000 hab.

MONCRIF (François-Augustin PARADIS DE). Littérateur, né et mort à Paris, 1687-1770, censeur royal, 1733, et lecteur de la reine Marie Leczinska, membre de l'Académie française, 1733, après avoir écrit une *Histoire des chats*. On cite encore de lui : *Essais sur la nécessité et les moyens de plaire*, et surtout des poésies légères et des chansons.

*** MONDAIN, AINE**. adj. Qui aime les vanités du monde. Homme mondain. Femme mondaine. Ne sont-ce pas les plus *mondains* que nous voyons les plus éloquents à déclamer contre le monde ? (Bourdal.)

— Qui a rapport au monde. Air mondain. Plaisirs, honneurs mondains. Spectacle mondain. Habit mondain. Parure, vie mondaine. Saint Louis renonça à toutes ces qualités *mondaines*. (Fléchier.) Une de ces vies *mondaines* dont on ne peut louer que la fin... (Id.) Les affections *mondaines* sont, aux yeux de l'Eglise, les penchants qui nous portent à violer la loi de Dieu. (Id.) Le catholicisme parisien et *mondain* vous met à tout propos le feu dans le ventre et vous allume des charbons dans la tête. (Sainte-Beuve.) On serait le charme, je ne dis pas seulement des amitiés, mais même des relations *mondaines*, si l'on ne voyait dans les hommes que des instruments de fortune ? P. Janet.) Il se rendait compte qu'il avait gravement entamé sa position *mondaine* et qu'il avait compromis son avenir (G. Ohnet.)

Tous ces honneurs *mondains* ne sont qu'un bien stérile,
Des humaines vertus récompense fragile. (VOLTAIRE.)

— Qui fréquente le monde, qui appartient au monde, à la vie séculière, par opposition à la vie religieuse ou simplement retirée. Ces prêtres *mondains* rougissaient de ce que leurs fonctions avaient de plus saint. (E. Renan.)

— *C'est un sage mondain*. C'est un homme sage, mais peu dévot. Cette locution a vieilli.

— *Justice mondaine*. Se disait autrefois de la justice des juges laïques.

Ascét. *Œuvre mondaine*. Œuvre mercenaire, servile.

— Chronol. *Ère mondaine des Juifs*. L'ère de la création.

— Hist. *Loi mondaine*. Loi composée du code Théodosien pour les Romains, et des codes nationaux des barbares pour ces derniers. La loi mondaine, nommée aussi *loi du monde*, s'appelait ainsi par opposition à *loi canonique*. || *Lois mondaines*. Une des trois divisions des lois carlovingiennes.

— Ornith. *Pigeons mondains* ou substantiv. *mondains*. Race de pigeons domestiques la plus estimée, parce qu'elle donne le plus de produits.

— Philos. *Musique mondaine*. Nom donné par quelques anciens philosophes à l'harmonie, ou à l'accord parfait de toutes les parties de la nature. On dit aussi *harmonie céleste*.

— MONDAIN, AINE. s. Celui, celle qui se livre avec excès aux plaisirs, aux amusements du monde, qui est asservi à tous les usages de la société, bons ou mauvais. Les *mondains* ne cherchent que la dissipation et la joie. (Acad.) Voici la défense du Mondain ; j'ai l'honneur de vous l'envoyer, non seulement comme à un *mondain* très aimable, mais comme à un guerrier très philosophe. (Volt.)

*** MONDAINEMENT**. adv. D'une manière mondaine.

MONDANISE, ÉE. part. pass. du v. Mondaniser. S'emploie adjectiv. Façonné aux vanités du monde. On est aux champs *mondanisé* comme aux villes. (Pasq.)

MONDANISER v. a. 1re conj. Rendre mondain. Peu usité.

—SE MONDANISER. v. pron. Devenir mondain. Les carmélites elles-mêmes se *mondanisaient*. (Littré.)

*** MONDANITÉ**. s. f. Vanité mondaine. Passer sa vie dans les plaisirs et dans la mondanité. Le mépris des mondanités. Ne s'employe qu'en style de dévotion. Vous vivez toujours dans les mêmes illusions, toujours dans les mêmes déréglements, toujours dans les mêmes distractions et les mêmes *mondanités*. (Bourdaloue.) Les souverains de l'Asie, passant au milieu des *mondanités* la vie la plus rassasiée de toutes les jouissances que peut désirer un efféminé épicurien, périssent bientôt d'un incurable épuisement. (Virey.)

— Et tout ce qui est mondain, de ce qui appartient au monde. Une femme mondaine et tout occupée de plaire, répand sur tout ce qui l'environne un air de licence et de *mondanité*. (Massillon.)

— Commerce du monde. Les chefs d'un établissement d'éducation ne peuvent se passer d'une certaine *mondanité*. (Napol.)

*** MONDE**. s. m. (ét. lat., *mundus*, même signif.). L'univers, le ciel et la terre et tout ce qui y est compris. Dieu a créé le monde, a tiré le monde du néant. La création, la fin du monde. Plusieurs philosophes ont cru le monde éternel. Les Phéniciens, les Egyptiens, les Babyloniens, etc., croyaient que la matière du monde était éternelle, mais non pas la forme, introduite par une intelligence suprême. D'autres, tels que les pythagoriciens, ont cru que la forme du monde était éternelle aussi bien que la matière. L'Écriture nous dit que Dieu créa le monde en six jours. Suivant la supputation d'Usserius, on compte 4,000 ans depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Suivant une vieille tradition juive, adoptée par quelques anciens Pères, le monde doit durer 6,000 ans, dont 2,000 sous le Messie. L'Éternel est son nom, le *monde* est son ouvrage. (Rac.) Le *monde* fut rempli de dieux de toute espèce. (Boileau.) La lumière de mes yeux s'éteint, un nuage sans fin se lève entre le *monde* et moi. (Fléchier.) Que penser du projet de Descartes, lorsqu'avec des cubes qu'il fait mouvoir, il prétend expliquer la formation du *monde*, la génération des corps, et tous les phénomènes ? (Volt.) Du *monde* naissant l'édifice eût croulé. (Del.)

— *Système du monde*. Ensemble des moyens géométriques et mécaniques qui mettent le monde en mouvement.

— *Faire un monde*. Imaginer un système pour expliquer la formation du monde.

— *La machine du monde*. Le monde au point de vue de son organisme, des mouvements dont il est animé.

— Fig. Je ne puis rien porter ; une cuiller me paraît la machine du *monde*. (Mme de Sév.)

— Fam. *Depuis que le monde est monde*. De tout temps. Un amour qui ne demande pas mieux que de lui faire oublier son devoir, comme il fait depuis que le *monde* est *monde*. (Diderot.)

— *Au du monde*. Depuis la création du monde.

— *Le monde physique*. Le monde considéré dans ce qu'il a de sensible.

— *Monde moral* ou *intellectuel*. Le monde considéré sous les rapports qui ne peuvent être saisis que par l'intelligence, qui appartiennent à la morale. Le *monde* moral étant interdit à Galilée, il fut réduit à agrandir le *monde* physique. (Edg. Quinet.) Quand le présent nous échappe, nous nous réfugions dans le *monde* de la pensée où rayonne l'avenir. (J. Simon.)

— *Monde intelligible*. Le monde au point de vue de la compréhension et de l'intelligence humaines. Il semble que Locke et Clarke aient eu les clefs du *monde* intelligible. (Volt.)

— *Monde idéal*. Monde imaginaire, meilleur que le monde où nous existons. Se former, se créer un monde idéal. Vivre dans un monde idéal. S'égarer dans un monde idéal. Les illusions du monde idéal font oublier le monde réel. || Idée archétype du monde qui est en Dieu de toute éternité, suivant la philosophie de Platon.

— Fig. *Se créer un monde, un monde idéal*. Rêver une existence à souhait. Si les hommes pouvaient, comme les femmes, se créer un *monde* dans leur propre cœur .. (Mme de Staël.)

— Par hyperbole, Chose très grande. Qui n'admirera que notre corps, qui tantôt n'était pas perceptible dans l'univers, imperceptible lui-même dans le sein du tout, soit à présent un colosse, un *monde*, ou plutôt un tout, à l'égard du néant ou l'on ne peut arriver ? (Pasc.)

— Lieu vaste et très peuplé. Paris est un *monde*, un petit *monde*. (Acad.)

— Fig. Ensemble de choses, de phénomènes, de principes, de faits, d'idées. Le monde des idées. Le monde des faits. Le *monde* des détails reste encore à découvrir. (Napoléon.)

— En ce sens, s'emploie absolument. Va donc pour le chaos, et qu'il en sorte un *monde* ! (C. Delavigne.) Un *monde* est sorti de l'idée de Thespis, comme de l'œuf cassé de Colomb. (P. de St-Victor.) Mais c'est tout un *monde* nouveau que vous m'ouvrez là ! (A. Dum.)

— Chacun des astres considérés comme habités. L'idée de la pluralité des mondes se trouvait déjà dans *les Orphiques*, anciennes poésies grecques attribuées à Orphée. Les pythagoriciens, tels que Philolaus, Héraclide, enseignaient que les astres étaient autant de mondes. Plusieurs anciens philosophes admettaient même une infinité de mondes hors de la portée de nos yeux. Épicure, Lucrèce, Métrodore, étaient du même sentiment. Zénon d'Élée, Anaximène, Anaximandre, Leucippe, Démocrite, le soutenaient également. Il y avait aussi des philosophes qui, en admettant que notre monde était unique, donnaient des habitants à la lune : tels étaient Anaxagore et Xénophon. Chaque étoile repose probablement au milieu d'un *monde*. (Libes.)

Il donne, on se montrant, la vie à la matière
Et dispense les jours, les saisons et les ans
A des *mondes* divers autour de lui flottants. (VOLT.)
Ah ! qui me gardera dans ces ombres profondes,
Créatrice d'un jour, jeté parmi les *mondes* ? (FARCY.)

— La terre, le globe terrestre. Les cinq parties du monde. Le monde sublunaire. Le centre, le bout, les extrémités, les confins, les bornes du monde. Aux deux bouts du monde, Alexandre aspirait à se rendre maître du monde. Courir le monde. Faire le tour du monde. Voyager autour du monde. Ce bas monde. Tes mers ouvrent le *monde* à tes mâts opulents. (Mollev.) Le *monde* est plus vaste que ne le savent la plupart de ceux qui le gouvernent. (Malte-Brun.)

En quelque obscurité que le sort l'eut fait naître,
Le *monde* en le voyant eut reconnu son maître.
(RACINE.)

— *Monde primitif*. L'état du genre humain à l'époque la plus reculée à laquelle on puisse remonter par de profondes recherches sur les langues, les monuments, les traditions. || Les géologues nomment aussi *monde primitif* le premier état de la terre.

— *Monde souterrain*. Se dit en parlant de tout ce qui est renfermé dans la terre, et principalement des mines.

— *Le monde ancien* ou *le monde des anciens*. Ce que les anciens connaissaient du globe terrestre. Il n'était divisé qu'en trois parties : l'Europe, l'Asie et la Libye ou Afrique.

— *Le nouveau monde*. Le continent de l'Amérique.

— *L'ancien et le nouveau monde* ou *les deux mondes*. Les deux continents, ou toute la terre.

Nos pavillons, promenés sur les ondes,
Devinrent les garants du bonheur des deux *mondes*.
(DE CASTERA.)

L'astre majestueux dont les flammes fécondes
Dispensent la chaleur et la vie aux deux *mondes*.
(CASTEL.)

— Par extens. La terre et l'air sont deux *mondes* différents. (A. Martin.)

—Fig. Quand on passe de Cinna à Polyeucte, on se trouve dans un *monde* tout différent. (Voltaire.)

—*Mettre un monde entre* Établir une grande différence. Cela seul met tout un *monde* entre le martyr Polyeucte et la païenne Pauline. (Chateaubriand.)

— *Le monde maritime*. L'Océanie et ses dépendances.

— Fam. *Le bout du monde* La partie de la terre la plus éloignée de celle que nous habitons.

Robin mouton qui par la ville
Me suivait pour un peu de pain,
Et qui m'aurait suivi jusques au bout du *monde*.
(LA FONTAINE.)

— Hyperbol. et fam. *Il est allé loger, il est logé au bout du monde*. Il est logé dans un quartier fort éloigné.

— Fig. et fam. *C'est le bout du monde, c'est tout le bout du monde*. Se dit lorsqu'on estime quelque chose à son plus haut prix, à sa plus grande valeur. Si vous tirez cent francs de ce cheval, c'est le bout du monde. Si j'ai cent écus chez moi, c'est tout le bout du *monde*. (Acad.)

— Dans le même sens, en parlant d'un espace de temps, d'un délai. Je pars, et si je vous écris encore lundi, c'est le bout du *monde*. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Un coin du monde, les quatre coins du monde*. Un lieu, tous les lieux de la terre.

— *Courir le monde.* Voyager beaucoup et dans des directions diverses.

— On l'emploie quelquefois comme terme augmentatif, soit qu'on affirme, soit qu'on nie. Dire de quelqu'un tout le bien du monde. Ne vouloir d'une maison pour rien au monde. Ne pas manquer à sa parole pour tous les trésors du monde. Donner tout au monde pour avoir quelque chose. Rien au monde ne me fait tant de plaisir. Pour ceux qui n'éprouvent et ne redoutent aucune privation, tout va toujours le mieux du *monde*. (Boiste.) S'humilier est la chose du *monde* la plus difficile. (La Rochef

— *Cela est, cela va le mieux du monde.* Cela est, cela va très bien.

— *Nous sommes le mieux du monde ensemble.* Nous sommes parfaitement d'accord, nous sommes très bien l'un avec l'autre.

— Par exagérat *Le meilleur homme du monde, la meilleure chose du monde.* Un homme très bon, une chose très bonne. L'homme le plus honnête de la cour n'est pas le plus honnête homme du *monde*. (D'Alemb.) || *Le plus méchant homme du monde, la plus mauvaise chose du monde.* Un homme très méchant, une chose très mauvaise.

— *De par le monde.* Expression vague qui s'emploie pour signifier Certain, quelconque. Elle épousa un prince de par le monde, c'est-à-dire un prince quelconque, mais que nous ne nommerons pas. Je le crois volage; on dit qu'il aime une veuve de par le *monde* qui est bien plus riche que vous. (Gherardi.)

J'en sais beaucoup de par le *monde*
A qui ceci conviendrait bien. (La Fontaine.)

— *Tout au monde, rien au monde.* Tout ce qui est, rien de ce qui est dans le monde. Il donnerait tout au monde pour épouser cette femme. Rien au monde ne le fera départir de cette idée.

— Par extens. La totalité des hommes, le genre humain. Jésus-Christ est le sauveur du monde. L'opinion est la reine du monde. Laissons le monde tel qu'il est. Hélas! que le *monde* aujourd'hui est rempli de médisance! (Molière.)

— Les hommes en général, la plupart des hommes. Le monde ne pardonne point l'ingratitude. Le monde est bien méchant. Tout le monde sait cette nouvelle. Être connu de tout le monde. Sa vie est utile au monde. Après s'être fait craindre de tout le *monde*, il craignit tout le *monde* aussi. (Flech.) Elle) Croit que c'est aimer Dieu que haïr tout le *monde*. (Boil.) Le *monde*, chère Agnès, est une étrange chose. (Molière.) Vous êtes à votre aise avec tout le *monde*, hors avec moi. (J.-J. Rouss.) Il n'appartient pas à tout le *monde* de savoir ne point agir. (Id.)

— *Connaître le monde.* Connaître les hommes.

— *Connaître bien son monde.* Savoir bien démêler le caractère des gens à qui l'on a affaire.

— *Ainsi va le monde.* C'est ainsi que les hommes agissent, se conduisent.

— *C'est le monde renversé.* C'est une chose contre l'usage et contre l'ordre commun.

— *Devoir à Dieu et au monde.* Être extrêmement endetté.

— *Avoir l'air de tout le monde.* Ressembler à n'importe qui. Madame sort sans livrée! Nous avons l'air de tout le *monde*. (Beaumarchais.)

— *Tout le monde le dit.* Propos ordinaire des méchants pour donner plus de poids à leurs calomnies.

— *Tout le monde* étant une expression collective se trouve employée avec *leur*. Il laissait tout le *monde* en repos dans leur commerce, et cependant on avait souvent l'insolence de troubler le sien. (Hamilton.)

— Fig. Ensemble d'hommes ayant une civilisation, une doctrine, des mœurs communes. Le monde ancien. Le monde moderne. Cette Galilée qui ouvre les portes de ce *monde* nouveau, de cette société moderne où tout repose sur le poids et la mesure. Edg. Quinet. Nous sommes entre deux *mondes* : un *monde* d'inégalité qui finit et un *monde* d'égalité qui commence. (P. Leroux.)

Amants heureux,
Soyez-vous l'un à l'autre un *monde* toujours beau,
Toujours divers, toujours nouveau;
Tenez-vous lieu de tout, comptez pour rien le reste
(La Fontaine.)

— *Le monde chrétien.* La totalité des hommes qui professent le christianisme. La langue du *monde* juif et du *monde* chrétien de Rome fut pendant trois siècles le grec. E. Renan.)

— *Le monde idolâtre.* S'est dit pour l'Ensemble des peuples non convertis au christianisme.

Dans le monde idolâtre, asservi sous la loi,
Par l'humaine raison de clarté dépourvue. (Boil.)

— Certain nombre de personnes Il s'assembla quantité de monde autour de lui. Amener beaucoup de monde avec soi. Il y avait beaucoup de monde à l'Opéra. Le monde n'est pas encore arrivé. C'est ainsi que Candide, Martin et le Périgourdin raisonnaient sur l'escalier, en voyant défiler le *monde* au sortir de la pièce. (Volt.) Les Moscovites perdirent trois fois plus de *monde* que les Suédois. (Id.) Ce *monde* de professeurs, de philosophes et de gens d'esprit était le véritable élément d'Adrien. (E. Renan.) Du *monde* allait dans le Jardin des plantes, montait au labyrinthe. (De Goncourt.)

— Se dit quelquefois d'une seule personne. N'entrez pas dans son cabinet, il y a du monde avec lui, il est avec du monde.

— *Peu de monde, pas grand monde.* Peu de personnes. Il n'y avait pas grand monde à cette fête. Ne pouvoir rassembler que peu de monde.

— Il se dit particulièrement pour désigner les domestiques de quelqu'un et s'emploie ordinairement en ce sens avec l'adjectif possessif. Congédier tout son monde.

— Se dit également pour désigner les gens qui sont sous les ordres, sous la direction de quelqu'un. L'architecte a amené tout son monde. Ce capitaine n'avait que la moitié de son monde. Il faut que tous les jours j'éveille tout mon *monde*. (Mol. Mme de Maintenon ne manquait pas de recommander à son jeune *monde*, le style qui est si proprement le sien, le style simple, naturel et sans tour ». (Sainte-Beuve.)

— Ensemble des personnes de la famille, de celles avec qui l'on est lié. Tout mon monde est venu me rendre visite. Tout notre *monde* vous est extrêmement obligé de l'honneur de votre souvenir. Balzac. || En ce sens, on dit aussi : *Tout le monde.* Tout le monde est venu me faire des compliments.

— Certain nombre de personnes que l'on reçoit. On servira dès que votre monde sera venu. Quand j'ai du *monde*, je travaille à ce beau parement d'autel. (Mme de Sév.)

— Hyperb. *Un monde.* Une grande quantité de personnes. Avoir un monde d'ennemis sur les bras. Ces flots de courtisans, ce *monde* de flatteurs. (Volt.)

Apaisez le lion; seul il paîse en puissance
Le monde d'alliés vivant sur notre bien.
(La Fontaine.)

Ma manière d'agir, ma critique et mes vers,
M'attireraient bientôt un *monde* d'ennemis
(Regnard.)

— Par anal. Avec toute cette splendeur, aux parties basses clapote un peuple obscur, un *monde* sale de caïmans, de serpents d'eau. (Michelet.)

— Fig. Une grande quantité de choses. Je vous écrivais tout à l'heure que je brûlais d'aller à Paris; à présent je tremble de trouver un *monde* d'affaires. Dider. Tout ce *monde* d'ajustements qui donne le prix à nos femmes. (Coyer.)

— Fam. Gens, personnes. Il ne faut pas accuser le monde légèrement. Est-ce comme cela qu'il faut traiter le monde? Se moquer du monde. L'erreur commune des gens de la société est de croire que le *monde* qu'ils voient est le *monde* entier. E. Renan.)

La dague dont il se servait
Quand il voulait tuer le *monde*
(Scarron.)

— *Le pauvre monde.* Se dit des gens en général, en y attachant une idée d'infériorité. Voilà qui est beau de se moquer ainsi du pauvre *monde*. (Voisenon.)

— Pop. Se dit au pluriel en ce sens. Hélas! mes pauvres *mondes*, ayez pitié de nous! G. Sand.)

— *Devant le monde* En public. Ce qui est écrit noblement dans Homère devient aussi bas et aussi dégoûtant dans le Trissin que les caresses d'un mari et d'une femme devant le *monde*. (Voltaire.)

— Société des personnes distinguées par la naissance, le rang, l'esprit, la science, par un talent quelconque, des agréments personnels ou une grande fortune. On entend le plus souvent par ce mot un nombre de personnes choisies, livrées à des occupations frivoles, avides des jouissances que procure le luxe, et recherchant les plaisirs du théâtre, du jeu, de la danse, de la table, des assemblées nombreuses, quelquefois de la conversation. Fréquenter, aimer le monde. Le commerce du monde. C'est un homme qui a vu le monde, qui a un grand usage du monde, une grande connaissance des affaires du monde. Observer, étudier le monde. Avoir l'expérience du monde. A son entrée dans le monde. Ne pas aimer le monde. Loin du monde et du bruit. Se retirer du monde, de l'embarras du monde et des affaires. C'est le monde qui lui a formé l'esprit. Le monde est bien corrompu. Faire figure dans le monde. Se faire un nom, de la réputation dans le monde. Faire parler de soi dans le monde. Faire du bruit dans le monde. Se répandre dans le monde. Se pousser dans le monde. La science du monde. Toutes les bonnes maximes sont dans le *monde*. (Pasc.) La vérité ne fait pas tant de bien dans le *monde* que ses apparences y font de mal. (La Rochef.) Le *monde* recompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même. Id.) Elle attend pour quitter le *monde* que le *monde* l'ait quittée. (Flech.) Le *monde* ne subsiste plus que par ces complaisances. (Id.) Le *monde* ne s'attache qu'à ceux qui le recherchent. (Duclos. Le *monde*, a dit un ancien, s'est contenté de haïr ou de condamner la plupart des vices. Patru.) La connaissance du *monde* et de ses exigences fait partie d'une bonne éducation. Cte de Bradi.) Vous êtes dans le *monde* comme des étrangers. (La Mennais.) Aimez vos frères qui sont dans le *monde*, aimez-les jusqu'à la fin. Id.) C'est dans le *monde* que la femme règne; c'est là qu'elle déploie, sinon ses meilleures, du moins ses plus brillantes qualités. P. Janet. Il faut savoir profiter du *monde* sans s'y enchaîner et s'y asservir, conduite très difficile; car ses chaînes sont très douces et à peine visibles. Id.)

— *Savoir bien le monde, son monde, avoir du monde, avoir la science du monde, l'esprit du monde.* Savoir bien la manière de vivre dans la société. Enfin nous vivrons étant mariés comme deux personnes qui savent leur *monde*, sans soupçon jaloux ne nous troublera la cervelle. Mol. Ces messieurs sont du *monde* et de l'esprit. Destouches. Sa réponse fut celle d'un homme qui a du *monde* et des sentiments, ce que le *monde* ne donne pas toujours, et qu'il fait perdre souvent. L'abbé Prévost. *N'avoir pas de monde, ne pas savoir le monde.* Ignorer les usages de la société. En vérité, madame, c'est une chose étrange que les petites villes! On n'y sait pas du tout son *monde*. Mol.)

— *Science du monde.* Art de se conduire avec les hommes suivant les règles de la société polie.

— *Être du monde.* Faire partie de la société polie et bien élevée.

Mais quand on est du monde, il faut bien que l'on rende
Quelques devoirs civils que l'usage demande. (Mol.)

— *N'être plus du monde* N'être plus dans le commerce du monde. C'est un homme qui n'est plus du monde.

— *Quitter le monde, renoncer au monde, se retirer du monde.* Renoncer au commerce du monde.

— *Homme du monde.* Homme qui vit dans le monde. Au pluriel, on dit *les gens du monde*.

— Une partie de la société. Ne voir qu'un certain monde. Dans quel monde vivez-vous? Se faire un monde à part dans lequel on passe sa vie. Il vit dans un monde qui n'a rien de commun avec celui où vous vivez.

— Fam. *Le grand monde.* La société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui le composent. Aller dans le grand monde. Société nombreuse. Le grand monde l'étourdit, il préfère un petit cercle d'amis.

— Fam. *Le petit monde.* Les gens du commun. Cela n'a réussi que dans le petit monde. Il ne faut pas tant mépriser le petit monde. La vanité préfère le petit *monde*, plus facile à éblouir. Boiste.)

— Fam. *Le beau monde.* La société la plus brillante. Aller dans le beau monde. Voir le beau monde.

— Par extens. *J'ai vu là beaucoup de beau monde.* J'y ai vu beaucoup de personnes bien mises, élégantes.

— *Le monde savant, le monde lettré* Les hommes qui s'occupent particulièrement des sciences, des lettres. Qu'il est glorieux de parvenir tout à coup dans le *monde* savant! V. de Maistre.)

— On dit de même : *Le monde des fonctionnaires, le monde des arts*, etc. Le *monde* de l'art est tout aussi vrai que le *monde* politique et que le *monde* de l'industrie. V. Cousin.)

— *Le monde des salons.* Se dit quelquefois pour Les personnes qu'on rencontre dans les salons.

— *Le monde politique* Les personnes qui s'occupent des affaires publiques, qui y prennent part. Cette nouvelle a ému le monde politique. || Signifie aussi Les hommes en tant qu'ils vivent en société et sous un gouvernement. Il est certain, et les hommes s'en convaincront de plus en plus, que le *monde* politique, aussi bien que le monde physique, se règle par poids, nombre et mesure. Fonten.)

— *Le monde des boutiques, le monde des cuisines*, etc. Locution ironique par laquelle on désigne les boutiquiers, les cuisiniers, etc.

— *Demi-monde.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Quart de monde.* Néol. Société des femmes galantes moins brillantes et moins élégantes que celles du demi-monde.

— En style de dévotion. Les hommes qui ont les mœurs corrompues du siècle. Renoncer au monde et à ses pompes. L'esprit, le train du monde. Les vanités du monde. Les maximes du monde. Les illusions et les tromperies du monde. L'air contagieux du monde. S'arracher au monde. Les joies et les fureurs du monde. Le commerce et la contagion du monde. Je me propose de vous faire voir le *monde* avec ses vanités et ses inconstances. Flech.) Tant que vous n'aurez que cette gloire où le *monde* aspire, le *monde* vous la disputera : ajoutez-y la gloire de la vertu; le *monde* la craint et la fuit, mais le *monde* pourtant la respecte. Mass.) Le *monde*, tout *monde* qu'il est, est pourtant bien aise d'avoir des gens de bien pour défenseurs et pour juges. Id.) La philosophie païenne n'apprenait à mépriser le *monde* que pour s'attirer les applaudissements du *monde*. Id.) Tout ce qui n'a que le *monde* pour fondement se dissipe et s'évanouit comme le *monde*. (Vauven.)

C'est un homme d'honneur, de piété profonde,
Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au *monde*
(Boileau.)

— *La figure de ce monde passe.* Dans le monde rien n'est stable ni permanent.

— La vie séculière, par opposition à la vie monastique. Quitter le monde, renoncer au monde pour se mettre dans un cloître. Sortir du couvent et rentrer dans le monde.

— Se dit de la vie que mènent les hommes sur la terre, par opposition à la vie future. David, qui a vu ces choses, a reconnu, en les voyant, que le royaume de son fils n'était pas de ce *monde*. Boss. Les peines de ce *monde* ne durent pas toujours. (Mme de Sévigné.) Tout au *monde* est mêlé d'amertume et de charmes. La Font. La piété est le contrepoison de tous les fléaux de ce *monde*. (Volt.) Il n'y a que les goûts et les passions qui nous soutiennent dans ce *monde*. Id.) Tout est coup de dé dans ce *monde*. Id.) Ce *monde* devient un enfer par la ridicule prétention de forcer la chose la moins exprimable après l'eau, la pensée. De Ségur.)

— *Être au monde* Exister. *Ce sera d'être au monde, n'être plus au monde.* Ne plus exister. Depuis qu'il n'est plus au monde, qu'il a cessé d'être au monde.

Ah! j'aurais du cent fois par cette affreuse mot
Exiger mes enfants et chasser mes cinq mois
Misérable! et je vis! et c'est ce qui m'irrite!
Et que n'ose sur d'un remède que j'abhorre! (Del.)

— *Se savoir gré d'être au monde* Être heureux de vivre. Il en vient qui parle mieux haut que les autres et se sait bien gré d'être au *monde*. Montesquieu.)

— *Mettre au monde* Donner naissance à. Les enfants qu'elle a mis au monde. Se dit aussi en parlant de Dieu, dans le sens de Créer. C'est un homme voluptueux, qui ne cherche que la bonne grande chère, et qui croit que Dieu l'a mis au *monde* pour tenir table. (Volt.)

— Fig. Faire connaître, ressortir. Ce qui les mit au *monde* fut le mariage de son frère avec la sœur utérine de Mme de La Vallière. Saint-Simon.

— *Venir au monde.* En parlant des personnes. Naître. Qui n'est content est venu au monde. Depuis que je suis venu au monde, je n'ai connu la vie à ma mère en venant au *monde* (Chateaubriand.)

— Par extens. Cela est donc venu au *monde* depuis votre société! Pascal.)

— *N'être plus de ce monde.* Être mort.

— Par exager. Être absolument éloigné du commerce des hommes. Le pauvre poète n'était plus de ce *monde*, s'il en avait jamais été. Michelet.

— *Ignorer les choses de ce monde* N'avoir aucune idée de ce qui se passe dans le monde.

— *L'autre monde.* La vie future. Dans l'autre monde il faudra rendre compte de ce que nous aurons fait dans celui-ci. La foi nous apprend qu'il y a un autre monde après celui-ci. Il fut un temps où les mêmes, profitant de l'ignorance des peuples, ignorance qu'ils partageaient probablement, leur vendaient des passeports pour l'autre *monde*. Noël. Quand tout ce qu'on raconte de l'autre *monde* ne serait qu'un bruit de ville, cela vaudrait toujours la peine de s'en informer. (Mme de Connel.)

Et c'est l'autre *monde* à les charges pour vous,
Pour moi, je trouve l'air de celui-ci fort doux.
(Molière.)

— Pop. *Aller dans l'autre monde.* Mourir. || *Envoyer dans l'autre monde.* Faire mourir. Si vous n'y prenez garde, il prendra tant de soins de vous qu'il vous enverra dans l'autre *monde*. (Molière.)

— *Les deux mondes.* La vie d'ici-bas et la vie future. Un tombeau est un monument placé sur les limites des deux *mondes*. B. de St.-P.)

— *L'autre monde.* Se prend quelquefois pour Pays étranger. Siècle passé.

— Fam. *De quel monde venez-vous?* Se dit à une personne qui paraît ne pas être instruite d'une chose que tout le monde sait.

— Fig. et fam. *C'est un homme de l'autre monde.* Se dit d'un homme dont les mœurs, les façons de vivre paraissent opposées à celles de la société commune des autres hommes.

— Fig. et famil *Dire des choses de l'autre monde.* Dire des choses étranges, incroyables.

— *Un autre monde.* Un changement de position. Depuis qu'il a cessé d'être malade, il se croit dans un autre monde. Depuis que j'ai quitté votre société, je me crois dans un autre monde, dans un tout autre monde.

— Loc. prov. *On n'a pas toutes ses aises en ce monde.* Se dit à ceux qui se plaignent de légers inconvénients. || En style de l'Écriture, *La figure de ce monde passe.* Tout ce qui est dans le monde n'a rien de solide ni de permanent. || *Ainsi est de ce monde, quand l'un descend, l'autre monte.* || *Le monde a pris un pli sur cela.* || *Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond.*

Le vent souffle et emporte
Le vent souffle et n'emporte rien.

Tout arrive de même, se suit et se ressemble.

— Antiq. L'enfer, le royaume de Pluton. Les Romains croyaient que le monde s'ouvrait à trois époques de l'année, le lendemain des Vulcanales, le 3 des nones d'octobre, et le 6 des ides de novembre, jours pendant lesquels on s'abstenait de combattre, de lever des troupes, de tenir les comices, etc., à moins d'une impérieuse nécessité. || *Monde ouvert.* Petit temple rond dédié aux dieux infernaux. || *Monde patent.* Fosse qui fut creusée au milieu de Rome, peu de temps après la fondation de cette ville, et dans laquelle on avait coutume de jeter les premices des fruits et d'autres objets.

— Blas. Globe terrestre que l'on voit sur les tiares des papes ou sur les couronnes des empereurs. On en trouve aussi dans quelques armoiries particulières. Christophe Colomb portait un mont pour cimier, en mémoire de la découverte de l'Amérique.

— Hortic. *Nouveau monde.* Variété d'œillet.

— Ichtyol. *Petit monde.* Poisson du genre tétrodon.

— Mar. Dans certains cas, *monde* est presque le synonyme d'Équipage. On dit : Un bâtiment a tout son monde, c'est-à-dire son équipage est

complet. Dans un autre cas, il exprime seulement une partie de l'équipage, tel que l'est le monde à la manœuvre, c'est-à-dire les gens affectés à l'exécution des manœuvres. On dit, selon les circonstances : Envoyer du monde à terre, ou à bord d'un navire; reprendre son monde; ce mot désigne alors une quantité indéfinie d'hommes pris dans l'équipage. || *Est du monde.* L'est vrai par opposition à celui indique par la boussole.

— Miner. *Monde d'or* ou *œil-du-monde.* Espèce de quartz résinite.

— Papet. *Grand monde.* Sorte de papier d'une grande dimension.

— Philos. *Ame du monde.* Espèce d'intermédiaire que la philosophie platonicienne suppose entre Dieu et la matière. Selon quelques philosophes, qui se rapprochent des panthéistes anciens, l'âme du monde est Dieu.

— Syn. comp. LE GRAND MONDE, LE BEAU MONDE. Le *grand monde* est la première classe de la société, le *beau monde* est l'élite du monde. MONDE, UNIVERS. *Monde* se prend particulièrement pour l'assemblage des hommes répandus par toutes les parties de la terre; il désigne aussi la totalité des hommes, un nombre considérable d'hommes, ou même une certaine classe de personnes. *Univers*, au contraire, renferme sous l'idée d'un seul être toutes les parties du monde, toutes les idées comprises dans les diverses acceptions du mot *monde*.

* **MONDE**, adj. 2 g. (et. lat., *mundus*, même signif. Pur, net. Ne se dit qu'en style d'Ecriture sainte, pour qualifier les animaux dont la loi des Juifs permettait l'usage, soit pour les sacrifices, soit pour les repas. Les bêtes, les animaux monde et immonde.

MONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Monder. Substantivement et adjectiv. De l'orge monde. Du sené monde. De la casse mondée. La Framboisière, médecin de Henri IV, vantait l'orge *mondé*. Olivier de Serres.

MONDEGO (*Munda*. Géogr. Fleuve du Portugal, naît dans la sierra de Estrella, passe à Coimbre, et finit à Figueira. Cours de 150 k.l.

— MONDEGO. Rivière de l'Amérique du Sud, arrose la province de Mato-Grosso (Brésil) et limite dans le Paraguay, par la rive gauche, après un cours d'environ 350 kilom. Elle est presque toujours navigable.

MONDEMENT, adv. D'une manière nette, de manière qui n'est pas immonde. N'est plus guère usité.

* **MONDER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *mundare*, nettoyer). Nettoyer, séparer d'un corps quelques matières impures ou mauvaises.

— *Monder des amandes.* Les échalder pour en ôter la peau. *Monder de la casse.* Tirer la casse de son bâton, et la préparer, après en avoir ôté les semences. *Monder de l'orge.* La dégager de son épiderme. || *Monder des raisins secs.* En tirer les pepins.

— Chir. Nettoyer une plaie, un ulcère.

— Hortic. Se dit, dans quelques endroits, pour Ebourgeonner, tondre.

— Techn. Purifier une des substances employées par les peintres en bâtiment.

— SE MONDER, v. pron. Être monde. L'orge se monde.

— Être nettoyé. Une plaie doit se monder souvent.

MONDEUSE, s. f. Vitic. Nom donné à deux cépages dont l'un est cultivé dans le Rhône et l'autre dans la Savoie.

MONDIFICATIF, IVE, adj. (radic. *mondifier*. Méd. Qui est propre à nettoyer, à détergier. Remède mondificatif. Médicament mondificatif.

— Substantiv. Un mondificatif. Des mondificatifs.

— Pharm. *Mondificatif d'ache.* Onguent composé d'un grand nombre de plantes, mais surtout d'ache et de quelques resines. On en servait beaucoup autrefois pour mondifier les plaies, mais on y a renoncé.

MONDIFICATION, s. f. (pr. *mon-di-fi-ka-cion*. Médec. Action de mondifier. || Purification.

MONDIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mondifier. S'empl. adjectiv. Ulcère mondifié. Plaie mondifiée.

* **MONDIFIER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *mundus*, propre; *fieri*, devenir. Ce verbe double l'i aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je mondifie, nous mondifions, vous mondifiez. Je mondifiais, nous mondifiions, vous mondifiiez. Que je mondifie, que nous mondifiions, que vous mondifiiez.* Méd. Nettoyer, détergier. Mondifier une plaie, un ulcère.

— SE MONDIFIER, v. pron. Être mondifié. Cette plaie ne se mondifie pas facilement.

MONDILLE, s. m. (pr. *mon-dille*, l mouill.). Mesure de grains de Palerme.

MONDILLES, s. f. pl. (pron. *mon-dille*, ll mouill.). Résidu, débris restant après qu'on a moulu quelque chose.

MONDIQUE, s. f. Miner. Substance pierreuse qui se trouve dans les mines d'étain.

MONDO, s. m. Bot. Espèce de mugnet du Japon.

MONDONVILLE (Jean-Joseph CASSANEA DE), Musicien, né à Narbonne, 1715-1773, fut surintendant de la chapelle de Versailles. Ses oratorios, ses sonates, ses concertos, ses opéras, eurent une certaine vogue.

MONDOR, Charlatan empirique et opérateur du XVIIe siècle, peut-être Italien, s'établit à Paris vers 1618 et fut l'associé de Tabarin, sur le théâtre de la place Dauphine.

MONDOUBLEAU, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Vendôme, Loir-et-Cher. Elevage de chevaux percherons; 1,900 hab.

MONDOVI, Géogr. Ville forte de la prov. de Coni (Italie), à 87 k.l. S.-E. de Turin, près de l'Ellero; 22,000 hab. Evêché, citadelle. Victoire de Bonaparte en 1796.

MONDRAGON, Géogr. Comm. du cant. de Bollène, arr. d'Orange, Vaucluse; 2,500 hab.

MONDRAIN, s. m. Mar. Monticule de sable aux environs des côtes. La côte est coupée en *mondrains* détachés et ta lles à pic qui en rendent l'aspect très varié. (Bougainville).

MONE, s. f. (et. esp., *mona*, singe). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de guenon.

MONEDA, s. f. Hist. Droit auquel étaient assujettis les paysans de Castille; il fut supprimé en 1491 par Henri IV.

MONEDULE, s. f. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant les choucas. On a aussi donné ce nom à un troupiale noir.

— Entom. Genre d'hyménoptères, famille des bembéciles, établi pour quelques espèces de grande taille, dont le type se trouve dans la partie septentrionale des Etats-Unis.

MONEGASQUE, s. et adj. Géogr. Habitant, habitant de la principauté ou de la ville de Monaco.

— adj. qui concerne ce pays ou ses habitants. Le peuple monegasque.

MONEIN, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. d'Oloron, Basses-Pyrénées. Bons vins; mines de fer, cuivre, plomb; 1,400 hab.

MONELLE, s. f. Bot. Syn. de CYRTANTHE.

MONEMI, s. m. et. gr., μόνος, seul; ἥμαρ, filament. Bot. Division de phycées, lint. mêlées qui doivent être rapportées au genre schizonème.

MONÉMÉRON, s. m. (et. gr., μόνος, seul, ἡμέρα, jour). Pharm. Nom donné à plusieurs collyres, aux juels on attribuait la propriété de guérir les maladies des yeux dans l'espace d'un jour.

MONENTULE, s. m. Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des herbes de l'Asie tropicale.

MONÈRE, s. m. et. gr., μόνος, seul. Zooph. Genre de pyschodiaires, dont les espèces, qui tiennent beaucoup du végétal, sont grosses comme une tête d'épingle et se meuvent en masse gélatineuse à la surface des eaux.

— Hist. nat. Nom donné aux masses sans noyau qui remplissent l'interstice de certaines cellules animales ou végétales.

MONÉRIEN, ENNE, adj. Zooph. Qui se rapporte aux monères.

MONERIN, s. m. Hortic. Variété de pêche.

MONÉRIS ou **MONÈRE**, s. f. (pr. *mo né ris*; du gr. μόνηρης, seul). Antiq. Navire à un seul rang de rames, tel que les galères modernes.

MONÉRME, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

MONERON, s. m. Métrol. Monnaie de billon de peu de valeur, fabriquée pendant la Révolution pour subvenir au manque de numéraire, et qui n'a plus de cours.

MONÉSIE, s. f. Bot. Espèce de sapotacées, originaire du Brésil et qui commence à être cultivée dans les serres d'Europe.

— Pharm. Teinture de monésie, employée en sirop et en pilules dans les bronchites, les hémoptysies, les diarrhées, etc.

MONÉSINE, s. f. Chim. Matière grasse extraite de la monésie.

MONESTIER-DE-CLERMONT, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Grenoble (Isère); 880 hab.

MONESTIÉS, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. d'Albi (Tarn); 1,500 hab.

MONET, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau commun.

MONETA, Myth. rom. La mère des Muses, suivant Hygin, et la même que Mnémosyne. Surnom de Junon. Junon Moneta avait à Rome un temple dans lequel on frappait la monnaie. Surnom d'Apollon.

* **MONÉTAIRE**, adj. 2 g. (et. lat., *monetarius*; fait de *moneta*, monnaie). Qui a rapport aux monnaies. Art monétaire. Science monétaire. Atelier monétaire. Système monétaire. Lois monétaires.

— MONÉTAIRE, s. m. Officier public qui préside et a la fabrication des monnaies et des médailles. Les anciennes monnaies françaises portaient ordinairement le nom des *monétaires* qui les avaient faites. (Acad.)

— Ouvrier qui travaille à la monnaie.

MONÉTAIREMENT, adv. (rad. *monétaire*. Par rapport à la monnaie, au monnayage.

MONETTE, s. f. (pr. *mo-nè-te*; de *Monet*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des tiliacées et originaire du Cap.

MONETTIER-DE-BRIANÇON (Le), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Briançon (Hautes-Alpes). Eaux thermales, cuivre, anthracite, 2,300 hab.

* **MONÉTISATION**, s. f. (pr. *mo-né-ti-za-cion*. Action de monétiser. Effet de cette action.

MONÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Monétiser. S'empl. adjectiv. Papier monétisé.

MONÉTISER, v. a. 1re conj. (et. lat., *moneta*, monnaie). Mettre en circulation comme monnaie. Monétiser du papier.

— SE MONÉTISER, v. pron. Être monétisé.

MONETA, Géogr. Ile de la côte de Quiloa (Zanguebar, en Afrique, au S. de Zanzibar, dans la mer des Indes.

MONFLANQUIN, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arrond. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne, près de la Lède; 3,200 hab.

MONGANE, s. f. de l'italien *mongana*, même signif. Nom donné autrefois aux veaux qui se tiennent encore.

MONGAS, s. f. (etym. gr., μόγγος, même signif. Antiq. gr. Sorte de danse en usage chez les Grecs, selon Athénée, c'était une des danses lubriques.

MONGAULT (Nicolas-Hubert de), Orateur, né à Paris, 1674-1746, entra à l'Académie française, 1718, et à l'Académie des inscriptions. On estime ses traductions.

MONGE, s. f. Se disait pour Religieuse. Je doute qu'elle se soit faite *monge*. (Mme de Sév.

— S'emploie quelquefois aujourd'hui comme nom générique des religieux réguliers des deux sexes en Espagne. Les monges espagnols.

MONGE (Gaspard), Géomètre célèbre, né à Beaune (Côte-d'Or), 1743-1818, entra à l'école du génie de Mezières. Il y devint professeur de mathématiques, 1768, suppléant dans la chaire de physique, 1772, et entra à l'Académie des sciences des 1780. Il fut ministre de la marine, à dû 1792 jusqu'en avril 1793; en 1794, il composa son *Art de fabriquer les canons*, et, avec Berthollet et Vandermonde, son *Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier*. Il enseigna la géométrie descriptive à l'école normale et à l'école polytechnique. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, il y présida l'Institut et fut nommé comte de Péluse. Banni de l'Institut et de l'école polytechnique par les Bourbons, il mourut brisé de douleur. On lui doit : *Traité de statique; Géométrie descriptive; Application de l'analyse à la géométrie*, etc.

MONGETTE, s. f. Bot. Nom donné au haricot dans certains départements du sud-ouest de la France.

MONGEZ (Antoine), Archéologue, né à Lyon, 1747-1835, de l'Académie des inscriptions, 1785, travailla au *Dictionnaire d'antiquités* de l'*Encyclopédie méthodique*, et à l'explication des tableaux de la *Galerie de Florence*. Il continua aussi l'*Iconographie romaine* de Visconti et rédigea les *Mémoires* pour l'Académie.

MONGÉZIE, s. f. Bot. Syn. de SAMYDE.

MONGHIR, Géogr. Ville du Bahar (Hindoustan) sur le Gange. Armes et coutellerie; 57,000 hab.

MONGOL, OLE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Mongolie. Les Mongols ont été confondus à tort avec les Tartares, dont ils diffèrent entièrement.

— Hist. *Empire des Mongols.* On a entendu sous ce nom : 1° l'empire fondé par Gengis-khan, 1206-1227; 2° l'empire créé par Tamerlan, 1370-1405; 3° l'empire des grands Mogols, fondé par un descendant de Tamerlan, Babour, 1505-1530. Après Aureng-Zeb, 1707, cet empire tomba en décadence.

— MONGOL, s. m. Linguist. Groupe de langues de la famille ouralo-altaïque, comprenant trois dialectes : le *mongol oriental*, parlé dans le Mongolie; le *kalmouk* ou *mongol occidental* parlé entre la Mongolie et la mer Caspienne; le *bouriate*, parlé aux alentours du lac Baïkal.

— adj. Qui appartient à la Mongolie ou à ses habitants.

MONGOLIE, Géogr. L'une des contrées comprises dans l'empire chinois, au S. de la Sibérie, à l'O. de la Mandchourie, au N. du Thibet et de la Chine propre. Le désert de Gobi ou Chamo la divise en deux parties : au N., le pays des Khalkhas; au S., le pays des Mongols proprement dits. Elle comprend, en partie, le plateau central d'Asie. Le pays des Khalkhas renferme les vallées d'*Ourga* ou *Kouren* et celle de *Mai ma-tchin*. La Mongolie propre est le pays de Khou-Khou-Noor sont habités par des tribus nomades. Les princes mongols payent un tribut annuel à l'empereur de la Chine. Ils ont adopté le bouddhisme. La superficie est évaluée à 3,378,000 kil. carrés, et la population à 2 millions d'individus.

MONGOLIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à la Mongolie.

MONGOLIQUE, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à la Mongolie ou aux Mongols.

— Ethnogr. *Race mongolique* ou *race jaune.* Une des grandes variétés du genre humain. Elle embrasse tous les peuples du nord-est de l'Asie qui ont le teint jaune, les yeux petits et inclinés vers le nez, le nez retroussé, etc. Les Tartares chinois, coréens, japonais, etc., appartiennent à la race mongolique.

MONGOLISTE, s. m. Celui qui connaît la langue des Mongols. Savant mongoliste.

MONGOLOÏDE, adj. 2 g. (et. fr., *mongol*; gr. εἶδος, aspect). Anthrop. Qui a les caractères de la race mongolique. Tête mongoloïde.

MONGORÉE, s. m. pr. *mon-go-ré*. Ichtyol. Espèce de saumon des rivières de Sibérie.

MONGOUS, s. m. (pr. *mon-gouss*). Mamm. Espèce et subdivision du genre maki.

MONGUBA, s. m. Bot. Nom brésilien d'une espèce de bombax.

MONGUÉ, s. m. Mamm. Espèce de gerboise.

MONIAL, ALE, adj. (et. gr., μόνος, seul). S'est dit pour Monacal. || Qui concerne les moines.

— MONIAL, s. m. Religieux qui vit en reclus.

— MONIALE, s. f. Nom donné à certaines religieuses cloîtrées. Maison de moniales. Les pouvoirs de ce prêtre ne s'étendent pas jusqu'aux moniales.

MONIÈRE, s. f. Bot. Genre de diosmées cusparées, établi pour des herbes qui croissent à proximité des côtes de l'Amérique tropicale.

MONILAIRE, adj. 2 g. (étym. lat., *monile*, collier). Hist. nat. Qui a la forme d'un collier ou d'un chapelet.

— Entom. La néreide monilaire est ainsi appelée à cause des appendices tentaculaires moniliformes dont son corps est muni.

MONILICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *monile*, collier, *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes en forme de collier ou de chapelet.

MONILIE, s. f. (du lat. *monile*, collier). Bot. Genre de champignons arthrospores, famille des mucédinées, ayant les semences mues aux sommets des pédicules et rangées à la suite les unes des autres, comme des grains de collier ou de chapelet, sur des lignes divergentes.

MONILIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une monilie. || MONILIÉES, s. f. pl. Groupe de la tribu des mucédinées byssacées, qui a pour type le genre monilie.

MONILIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *monile*, collier; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un collier ou chapelet. || Qui a quelqu'une de ses parties disposée en manière de chapelet.

— Bot. Valysicarpe monilifère est ainsi appelé à cause de la forme de ses légumes; l'ostéosperme monilifère, parce que ses semences osseuses sont disposées circulairement sur le réceptacle.

— Moll. La toupie monilifère porte ce nom parce que chaque tour de sa spire offre quatre rangées de tubercules qui ressemblent à des rangs de colliers; la rotelle monilifère, parce que chacun de ses tours est couronné par une rangée de nœuds.

MONILIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *monile*, collier; *forma*, forme). Qui ressemble à un collier ou chapelet.

— Bot. Se dit des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses arrondies, placées à la suite les unes des autres, en manière de grains de collier ou de chapelet, comme les diverses parties de la tige du cactus moniliforme, les feuilles du mésembryanthème moniliforme, les fruits de la mullère moniliforme et de l'hedysarum moniliforme, les feuilles du jalap. || *Tissu cellulaire moniliforme.* Celui qui présente des séries de cellules ovoïdes, ponctuées, séparées par des diaphragmes, et représentant assez bien un collier.

— Zool. S'emploie dans le même sens qu'en botanique, et s'applique, comme épithète, aux antennes, aux palpes, enfin aux poils des moustaches de certains phoques.

MONILIFORMIE, s. f. Bot. Genre de fucacées, ayant pour type le fucus moniliforme.

MONILIGÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *monile*, collier; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un collier ou des dessins colorés figurant un collier.

— Erpét. La couleuvre monilifère est ainsi appelée à cause de la forme des lignes composant l'une des trois raies qui règnent le long du dessus de son corps.

MONILINE, s. f. (du lat. *monile*, collier). Bot. Genre de conferves dont les filaments vus au microscope ressemblent parfaitement à des colliers de perles.

MONILOÏDE, adj. 2 g. (et. lat. *monile*, collier; gr. εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un chapelet ou à un collier.

MONIME, Femme de Mithridate le Grand, née à Stratonicée (Carie), essaya en vain, par l'ordre du roi, de s'étrangler avec son diadème; un esclave lui donna la mort, 72 av. J.-C.

MONIMIACÉE, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une monimie. || MONIMIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre monimie.

MONIMIE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des monimiacées, à fleurs diaques, à fruits semblables à ceux du figuier, croissant à l'île de la Réunion et rarement cultivé dans les serres d'Europe.

MONIMIÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. de MONIMIACÉE.

MONIMOLITE, s. f. Minér. Antimoniate de plomb, avec fer, manganèse, calcium et magnésium.

MONINE, s. f. S'est dit pour Singe, guenon.

— Fig. Personne laide et désagréable.

— Bot. Genre de la famille des polygalées, établi pour six arbres ou arbrisseaux du Pé-

rou. La racine d'une des espèces est employée contre la dysenterie.

MONINO (Joseph). V. FLORIDA-BLANCA.

MONIQUE (Sainte). Mère de saint Augustin, née en 332, prépara la conversion de son fils, le suivit à Milan, où, grâce à saint Ambroise, il reçut le baptême, 387. Elle mourut à Ostie. Fête, le 4 mai.

MONISME, s. m. (du gr. *monos*, seul). Philos. Système qui suppose que l'univers n'est régi que par un seul principe. Ce système est opposé au dualisme.

MONISTE, s. m. Philosophe qui croit au monisme.

MONISTIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte au système du monisme.

MONISTROL-SUR-LOIRE Geogr. Ch.-l de cant. de l'arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire). Dentelles, jaunaillerie; 4,700 habitants.

* **MONITEUR**, s. m. (et. lat., *monitor*; de *monere*, avertir). Celui qui donne des avis, des conseils. Les jeunes gens ont besoin (s'il m'est permis de parler ainsi), d'un *moniteur* fidèle et assidu, d'un avocat qui plaide la cause du vrai, de l'honnête, de la droite raison. (Roll.)

Un patelin est bien moins écouté
Qu'un sage *moniteur* qui dit la vérité (Rochef.)

— Par extens. Celui qui donne avis d'un fait. Quelle récompense ne doit-on pas au *moniteur* utile, qui a produit la découverte d'un forfait et la punition d'un coupable! (Lingnet.)

— Fig. L'odorat, *moniteur* fidèle, l'avertit de la saveur répoussante de la liqueur traîtresse. (Brillat-Savarin.)

— Elève de l'enseignement mutuel chargé d'instruire un certain nombre de ses condisciples. Ecole qui a de bons moniteurs. Nous vîmes là environ deux cents enfants, qui obéissaient tous au geste d'un de leurs camarades, placé sur l'estrade du maître, en qualité de *moniteur* général; et chaque banc obéissait ensuite à son *moniteur* particulier. (De Juss.) || *Moniteur général*. Celui qui commande à toute l'école, sous la direction du maître. || *Moniteur particulier*. Chacun des moniteurs qui sont subordonnés au moniteur général. Un moniteur est souvent élève dans une classe, et maître dans une classe inférieure. || Les moniteurs particuliers se subdivisent en *moniteurs de classes* et en *moniteurs de groupes*.

— Titre de certains journaux. Le Moniteur universel. Le Moniteur des théâtres. || Napoléon l'a employé au pluriel dans l'acception de Journal: Ces *moniteurs*, si terribles, si à charge à tant de réputations, ne sont constamment utiles et favorables qu'à moi seul.

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait à certains subalternes que les orateurs conduisaient avec eux au Forum; ils étaient chargés de rappeler et de présenter à leurs maîtres les pièces dont ceux-ci devaient se servir, etc. || Nom qu'on donnait aux instituteurs des enfants. || Esclave qui accompagnait son maître dans les rues, pour lui rappeler les noms de toutes les personnes qu'il rencontrait. || Esclave qui accompagnait un candidat aux fonctions publiques, et qui lui nommait les hommes qu'il fallait mettre dans son parti. || Officier qui disait avant le prêtre les prières d'un sacrifice, d'une consécration. || *Moniteur domestique*. Esclave chargé d'éveiller les maîtres, et de les prévenir aux heures du repas, de la promenade et du bain. || *Moniteur militaire*. Officier chargé d'avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettaient dans les fonctions de l'art militaire. || *Moniteur théâtral*. Celui qui aidait la mémoire des acteurs: c'était à peu près un souffleur.

— Erpét. Syn. de MONITOR.

— MONITEURS, s. m. pl. Erpét. Groupe de sauriens ayant pour type le moniteur ou monitor.

* **MONITION** s. f. (pr. *mo-ni-cion*; ét. lat., *monitio*, même signif.). Avertissement. Cette *monition* de charité et de compassion qui remédie au mal. (Flech.)

— Discipl. ecclés. Avertissement juridique qui se fait en de certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication. Faire jusqu'à trois monitions. Procéder à la troisième monition. Pour la troisième et péremptoire monition. || Publication d'un monitoire. Quelques *monitions*, excommunications ou interdictions que le pape puisse faire, les sujets ne doivent laisser de rendre au roi l'obéissance due pour le temporel. P. Pithou.

* **MONITOIRE**, s. m. (et. lat., *monitorius*, qui avertit). Discipl. ecclés. Lettre d'un official pour obliger, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui ont quelque connaissance d'un crime ou de quelque autre fait dont on cherche l'éclaircissement, à venir révéler ce qu'ils savent. L'usage des monitoires n'existe plus en France. Publier un monitoire dans toutes les paroisses. Décerner un monitoire. Fulminer, jeter, lancer un monitoire. On ne fulmine les *monitoires* que pour découvrir les grands crimes publics dont les auteurs sont inconnus. (Volt.) Quel pu'un d'humain et de sensé s'est plaint de ce qu'on fulminait des *monitoires* pour découvrir des malfaiteurs, sans en fulminer jamais pour découvrir les malheureux. Est-ce que la découverte de la vertu souffrante n'est pas aussi intéressante à la société que le crime caché? Il faut même croire, pour l'honneur de l'humanité, que cette sorte de *monitoire* ferait plus d'effet que l'autre. (Sall.)

— Aux termes d'un décret du 10 décembre 1810, le gouvernement pouvait recourir aux monitoires pour découvrir quelque crime grave. C'est le ministre de la justice qui seul pouvait les ordonner, et c'était à lui que les révélations pouvant être adressées, après avoir été reçues par les magistrats, les curés et les vicaires.

— Par plaisant. On disait l'autre jour qu'on avait jeté un *monitoire* pour savoir ce qu'était l'armée de M. de Luxembourg. (Mme de Sév.)

— Citation juridique faite sous peine d'excommunication. Alexandre III est le premier pape qui ait introduit l'usage des monitoires. Un *monitoire* est une espèce de proscription. (Voltaire.)

— Adjectiv. au féminin. Des lettres *monitoires*. (Acad.)

MONITOR s. m. et. lat., *monere*, avertir. Erpét. Nom donné à des sauriens de taille moyenne dont les uns, de l'Amérique méridionale, et les autres, de l'Afrique et de l'Inde, avertissent l'homme, par leurs sifflements, de l'approche des crocodiles.

— Mar. Nom donné par les Américains à un genre de navires cuirassés, dont le bordage dépasse à peine la ligne de flottaison.

***MONITORIAL, ALE** adj. Qui est en forme de monitoire. Lettres monitoriales. || Pl. m., *monitoriaux*.

MONITRICE, s. f. (radic. *moniteur*). Celle qui avertit, qui donne des conseils.

— Elève répétitrice dans une école d'enseignement mutuel de demoiselles.

MONIUS, s. m. (pr. *mo-ni-uss*; ét. gr., *γονιος*, qui va seul). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites gonatocères.

MONJOLI, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, renfermant des arbrisseaux à feuilles ordinairement rudes au toucher. Il contient une trentaine d'espèces de l'Amérique.

MONK (George). Général anglais, né à Potheridge (comté de Devon), 1608-1670, servit Charles Ier, fut pris par Fairfax, 1644, et devint l'un des lieutenants de Cromwell, qui le chargea d'achever la réduction de l'Ecosse, et, en 1653, de combattre sur mer les Hollandais. Après l'abdication de Richard Cromwell, il s'avança sur Londres, où il détermina l'Assemblée à se dissoudre elle-même, 1660. Il amena la restauration de Charles II, qui le créa duc d'Albemarle; il servit encore dans la guerre de Hollande, 1665.

MONKA, s. m. Bot. Genre de champignons.

MONKEY, s. m. (mot anglais qui signifie *singe*). Sport. Somme de 500 livres sterling engagée dans un pari de courses.

MONKIE, s. m. Mamm. Espèce de guenon.

MONKIR Myth. mah. Un des anges qui, selon la croyance des musulmans, interrogent les morts aussitôt qu'ils sont dans leur sépulture, et les tourmentent quand ils sont devenus à l'enfer.

MONMERQUÉ (Louis-Jean-Nicolas). Littérateur, né à Paris, 1780-1860, conseiller à la cour d'appel, a édité, avec Petitot, *Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France* de l'avènement de Henri IV à la paix de Paris, 1763; *Lettres de Mme de Sévigné*; *Mémoires de M. de Coulanges*; *Historiettes de Tallemant des Réaux*; *Théâtre français du moyen âge*; *Mémoires de Cotgrav-Saligny*; *Mémoires de Villette*, etc.

MONMOUTH Georg. Comté d'Angleterre. La superficie est de 1,391 kilom. carrés, et la population de 211,000 habitants. Mines de fer, étain, houille et kaolin. Arable et montagneux à 1/3, il est plus fertile à l'E. Les villes sont *Monmouth*, ch.-l., Abergavenny, Chepleon, Newport, etc.

— MONMOUTH ou FREEHOLD. Ville du New-Jersey, Etats-Unis, à 30 kil. N. de Trenton. Victoire de Washington en 1778; 6,000 hab.

MONMOUTH Jacques, duc de). Fils naturel de Charles II Stuart, né à Rotterdam, 1649-1685, fut comblé de faveurs par son père; délit, 1678, les Ecossais révoltés au pont de Bothwell, mais fut exilé en Hollande, 1683. A l'avènement de Jacques II, Monmouth se révolta et débarqua à Lyme-Regis (Dorset); il fut battu à Sedgemoor (Somerset), pris, et décapité à Londres.

MONNAGE, s. m. Anc. comt. Droit payé par les marchands au seigneur sur les terres duquel ils tenaient une foire. — Redevance pour l'usage du moulin seigneurial.

* **MONNAIE**, s. f. (ét. lat., *moneta*, même signif.). Toute sorte de pièces de métal, servant au commerce, frappées par autorité souveraine, et marquées au coin d'un prince ou d'un Etat souverain. Battre, faire battre monnaie. Avoir droit de battre monnaie. Faire de nouvelle monnaie. Mettre une nouvelle monnaie en circulation. Refondre les monnaies. Monnaie d'or, d'argent. Monnaie ayant cours. Decri de la monnaie. La monnaie a été instituée pour la facilité des échanges. Fausse monnaie. Etre accusé de fausse monnaie. Monnaie de cuivre, de billon. Petite monnaie. Monnaie forte. Monnaie légère. Monnaie faible. Monnaie au-dessous du titre, au-dessous du poids. Monnaie bien frappée. Monnaie qui s'emploie bien. Altérer les monnaies. Monnaie étrangère. Pièce de monnaie. Pourrait-on s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou moins de pièces de *monnaie* met entre les hommes? (La Bruy.) Les pièces de *monnaie* sont des portions de métal auxquelles l'autorité publique a mis une empreinte pour faire connaître la quantité d'or et d'argent qu'elles contiennent. (Condill.)

— Il paraît qu'on a donné dans la plus haute antiquité, comme on donne encore aujourd'hui, aux pièces de monnaie le nom du prince dont elles portaient l'empreinte. La principale monnaie des Perses était d'or, et s'appelait *darique*, du nom de Darius le Mède, qui le premier l'avait fait frapper. Les pièces frappées au coin de Philippe, roi de Macédoine, étaient nommées *philippes*. Chez nous, il y a des monnaies d'or qui sont depuis longtemps des *louis*, sous le règne de Napoléon Ier, on leur donnait le nom de cet empereur. Les noms de plusieurs villes ont été aussi donnés à des monnaies. Paris a donné son nom aux *parisis*; Tours, aux *tournois*; Poitiers, aux *pictes* et *pites*; Proxins, aux *proxinois*; Byzance, aux *besans*.

— L'histoire nous apprend que différents peuples ont eu des monnaies faites avec des matières diverses. Aux époques où les métaux maintenant les plus communs étaient rares, on se contentait de ceux là. Les Lacédémoniens ont eu des monnaies de fer; les premiers Romains en avaient de cuivre. Le sel a servi de monnaie en Abyssinie, la morue à Terre-Neuve, les clous dans un village d'Ecosse, les coquillages aux Maldives et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de cacao au Mexique, le cuir en Russie, jusqu'à Pierre Ier. Les historiens de l'époque saxonne, en Angleterre, parlent souvent d'une monnaie vivante, qui était autorisée par la loi, et qui consistait à payer en esclaves ou en bétail toute espèce de marchandises mises en circulation. Ce qu'il y a d'aussi remarquable, c'est que le Mexique, patrie des métaux précieux, a été longtemps sans monnaie. Les monnaies d'or ou d'argent sont remplacées en partie, chez beaucoup de nations modernes, par des monnaies de papier. La *monnaie* n'est qu'un terme de comparaison pour la valeur des choses de différentes espèces, et en ce sens la *monnaie* est le vrai lien de la société; mais tout peut être *monnaie*: autrefois le bétail, l'étain, les coquillages le sont encore chez plusieurs peuples, le fer fut *monnaie* à Sparte, le cuir l'a été ensuite, l'or et l'argent le sont parmi nous. (J.-J. Rouss.) Quelquefois les législateurs ont employé un tel art, que non seulement les choses représentaient l'argent par leur nature, mais qu'elles devinrent *monnaie* comme l'argent même. (Montesq.) Sous César, les fonds de terre furent la *monnaie* qui paya toutes les dettes; sous Tibère, dix mille sesterces en fonds devinrent une *monnaie*, comme cinq mille sesterces en argent. (Id.)

— Fig. Huit ou dix mille hommes sont au souverain comme une *monnaie* dont il achète une place forte, une victoire. (La Bruy. Si Descartes n'a pas payé en bonne *monnaie*, il a du moins le mérite d'avoir décrié la fausse. (Id.) La plus mauvaise *monnaie* dont on puisse payer ses amis, sont les conseils; les secours sont la seule bonne. (Graham.) La grandeur dans ce monde s'achète à tant le mètre, et les soucis, les périls et les revers sont la *monnaie* dont on la paye. (De Juss.)

— *Monnaie de basoche*. Chose de nulle valeur qu'on donne au lieu d'argent.

— *Monnaie de billon*. Monnaie d'argent qu'on a altérée par le mélange du cuivre.

— *Bonne monnaie*. Valeur que l'on donnait à l'argent de Florence, compare à la monnaie longue de Livourne. Vingt-trois livres, bonne monnaie de Florence, valaient vingt-quatre livres, monnaie longue de Livourne.

— *Monnaie de compte* ou *monnaie imaginaire, idéale*. Monnaie qui n'a jamais existé ou qui n'existe plus en espèces réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les établissant toujours sur un pied certain et non variable. La livre tournois, la livre sterling, sont des monnaies de compte. En France, les éleveurs et les maquignons, dans leurs marchés, comptent par *pistoles*, ce qui n'est plus qu'une monnaie de compte.

— *Monnaies constitutionnelles*. Nom que l'on donna, en 1791, à des monnaies portant l'effigie de Louis XVI avec le titre de roi des Français.

— *Monnaie forte*. Nom que l'on donnait à la monnaie parisis, qui était plus forte d'un quart que la monnaie tournois. On a aussi donné ce nom en général à la monnaie la plus pure et qui contenait le moins d'alliage.

— *Payer en monnaie forte*. Payer en espèces évaluées sur un pied avantageux à celui qui les reçoit.

— *Monnaie fourrée*. Celle qu'un faux monnayeur fait d'un métal de vil prix, et qui il couvre d'une feuille d'or ou d'argent. Sous les derniers empereurs romains, il y a eu beaucoup de monnaies fourrées ayant cours légal. || Se dit aussi d'une monnaie qui a été évidée, et dont la cavité a été remplie de plomb.

— *Monnaie longue*. Valeur qu'on donnait à la monnaie de Bologne, de trois pour cent au-dessous de la valeur de la monnaie de banque.

— *Monnaie de nécessité*. Monnaie frappée dans un cas urgent, et n'ayant cours qu'autant que dure la nécessité qui l'a fait créer. De ce genre sont les monnaies obsidionales.

— *Monnaie noire*. Monnaie de compte dont on se servait à Ratisbonne, en Bavière, pour payer les charges publiques. La monnaie courante était appelée *monnaie blanche*.

— *Monnaie obsidionale*. Monnaie frappée, dans une ville assiégée, par le gouverneur, le général ou le corps de ville. On lui donne cours pendant le siége, pour une valeur ordinairement beaucoup plus forte que sa valeur intrinsèque, afin de suppléer à la vraie monnaie qui manque.

— *Monnaie de papier*. Valeur mise de contrats et échangeable contre espèces à l'ordre du porteur.

— *Papier-monnaie*. Papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie. On l'appelle aussi *monnaie fictive*, *fiduciaire*. Tels sont les billets de banque. Ces *monnaies* fictives, inventées par la nécessité, et auxquelles la foi seule peut donner un crédit durable, sont comme des billets de change, dont la valeur imaginaire peut exercer aisément les fonds qui sont dans un Etat. (Volt.)

— *Monnaie réelle* ou *effective*. Monnaie dont il existe des pièces ayant cours dans le commerce. Le franc est une monnaie réelle.

— *Monnaie valuta*. Monnaie de compte d'Augsbourg, valant au pair 2 fr. 16.

— *Fausse monnaie*. Celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux prescrits par le gouvernement.

— Fig. La flatterie est une fausse *monnaie* qui n'a de cours que par notre vanité. (La Rochef.) Des compliments! je n'en fais point, c'est la fausse *monnaie* du monde. (Marm.) L'esprit tout seul n'est que la fausse *monnaie* du talent. (Voisen.)

Estimer le fantôme autant que la personne
Et la fausse *monnaie* à l'égal de la bonne (Mol.)

— Fam. *Etre décrié comme de la fausse monnaie, comme la fausse monnaie, comme fausse monnaie*. Avoir une très mauvaise réputation.

— *Il est décrié comme la vieille monnaie*. Se dit dans le même sens.

— *Il ferait de la fausse monnaie pour cet homme*. Il s'exposerait à tous les risques pour l'obliger.

— Fam. *Payer en monnaie de cordelier*. Payer en belles paroles, en remerciements.

— Fig. *Payer quelqu'un en monnaie de singe*. Le payer en gambades, se moquer de lui au lieu de le satisfaire. J'ai eu l'idée d'écrire une nouvelle pour mon hôtesse, que je voulais payer en *monnaie* de singe. (Mérimée.) Montrer des ours, tondre des mules, jouer des gobelets, dire la bonne aventure, c'est avec cette *monnaie* de singe qu'il gagne et paye l'écot de sa vie. (P. de St-Victor.) || *Il l'a payé en même monnaie*. Se dit d'un homme qui, ayant reçu d'un autre quelque service ou quelque déplaisir, lui a rendu ensuite la pareille. L'égoïste qui trompe les autres et se les immole, sera payé de la même *monnaie*. (Boiste.) Soyez sûr que l'on vous payera de votre *monnaie*. (Id.)

Lorsqu'un homme vient vieil embabouiné avec zote,
Il faut bien le payer de la même *monnaie* (Mol.)

— Fig. *Il ne se paye pas de telle monnaie*. Se dit d'un personne qui ne se laisse pas prendre facilement à ce qu'on essaye de lui faire croire.

— *Battre monnaie*. Au propre, fabriquer de la monnaie, autrefois à l'aide du marteau, de nos jours au moyen du balancier. L'Angleterre avant tout cours été si pauvre que le roi Edouard III fut le premier qui fit battre de la *monnaie* d'or. (Volt.)

— Fig. et fam. *Battre monnaie*. Se procurer de l'argent. Battre monnaie en vendant ses livres, ses meubles. Chamillart avait battu *monnaie* de tout ce qu'il avait, et emprunté le reste. (Saint-Simon.)

— Petite espèce d'argent ou de billon. N'avoir pas de monnaie sur soi. N'avoir pas un sou de monnaie. Les mots et la *monnaie* doivent être pris à leur valeur. (Boiste.) Vous connaissez bien une dame qui n'aime point à changer un louis d'or, parce qu'elle trouve le même inconvénient pour la *monnaie*. (Mme de Sév.)

— *Donner à quelqu'un de belle monnaie*. Lui donner des pièces d'or ou d'argent au lieu de pièces de cuivre ou de billon.

— Fig. Les grands services sont comme de grosses pièces d'or et d'argent, qu'on a rarement occasion d'employer; mais les petites attentions sont une *monnaie* courante qu'on a toujours à la main. (Dider.)

— Pop. *Il n'a point de monnaie faute de grosses pièces*. Se dit en parlant de celui qui allègue le défaut de monnaie pour éviter quelque menue dépense, ou pour ne point s'acquitter sur-le-champ.

— Valeur d'une pièce monnayée en plusieurs pièces moindres. Avoir la monnaie d'un louis, d'un écu, d'un franc, etc.

— Fig. Les talents sont plus nombreux, les lumières plus étendues que dans le siècle de Louis XIV; nous avons la *monnaie* de ses grands hommes. (Boiste.) J'expose en détail ce qu'il sent en gros; et voilà, pour ainsi dire, la *monnaie* de sa pièce. (Mariv.) Les jours sont la *monnaie* de la vie; les heures, la *monnaie* des jours. (De Jussieu.)

— *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*. Se venger, user de représailles.

— Lieu où l'on bat monnaie. Porter des lingots à la *monnaie* pour qu'ils soient convertis en espèces. (Acad.) || On dit dans le même sens, *Hôtel de la monnaie, des monnaies*. Hôtel des monnaies de Paris, de Lyon, de Bordeaux, etc.

— Nous donnons ci-après les lettres qui servaient à désigner les ateliers des monnaies de France :

A Paris.
AA Metz.
AM Marseille.
B Rouen.
BB Strasbourg.
CC Saint-Lô, Caen.
CC Besançon.
L Gênes (1813-1814).
D Lyon.
E Tours.
F Angers.
G Poitiers.
G Genève (an VI à XIII).
H La Rochelle.
I Limoges.
K Bordeaux.
L Bayonne.
M Toulouse.
N Montpellier.
O Riom.
P Dijon.
Q Perpignan.
R Villeneuve-lez-Avignon.
R Clermont-Ferrand (monnaie impériale, Rome 1812-1813).
S Reims.
T Nantes.
U Turin (1801-1813).
V Nantes.
W Lille.
X Amiens, Aix.
Y Bourges.
Z Grenoble
Un mât Utrecht (1812-1813).

— Fam. et pop. *Il est bredouille avec le directeur de la monnaie.* Il est sans argent.

— *Monnaie des médailles.* Lieu où l'on frappe les médailles, les jetons.

— *Cour des monnaies.* Juridiction qui connaissait, avant la Révolution, de tous les procès relatifs aux monnaies, et surveillait l'exécution des ordonnances relatives à la matière. Séparée de la cour des comptes en 1357, elle jugea en dernier ressort en 1552.

— *Prévôté générale des monnaies.* Juridiction différente de la cour des monnaies, qui fut établie en 1635 pour veiller sur la fabrication et exposition de la fausse monnaie, et sur les abus et malversations dans le commerce des matières d'or et d'argent. Elle siégeait à Paris, et elle subsista jusqu'en 1790.

— Loc. prov. *Il n'est que changeur pour se connaître en monnaie.* Se dit ironiquement en parlant d'un homme qui paraît expert en affaires peu honorables.‖ *Monnaie fait tout.* Avec de l'argent tous les obstacles s'aplanissent.‖ *Les profits injustes sont comme la fausse monnaie, plus on en a, plus on risque.* ‖ *Il ne le faut garder non plus que la vieille monnaie.*

— Anc. jurispr. *Monnaie de roi ou monnaie du roi.* Se disait, par opposition à *monnaie des barons*, des pièces frappées à l'effigie du roi. ‖ *Monnaie des barons.* Pièces d'argent ou d'alliage frappées par les barons, concurremment avec le roi, et qui étaient plus ou moins estimées suivant la valeur de leur titre.

— Bot. Nom vulgaire de la lunaire annuelle. ‖ *Monnaie du pape.* La lysimachie.

— Comm. *Monnaie de Suède.* Nom donné autrefois au cuivre de Suède, que l'on coulait en pains ronds.

— Jurispr. *Monnaie de faillite.* Admission au passif chirographaire d'un failli.

— Moll. Espèce du genre crâne. ‖ *Monnaie de Bratenbourg, monnaie de pierre, monnaie du diable*, ou *monnaie numismale.* Production marine fossile qui a la forme orbiculaire d'une pièce de monnaie. ‖ *Monnaie de Guinée.* Espèce de cauris qui sert de monnaie chez différents peuples de l'Afrique occidentale.

— Numism. La première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf ; dans la suite, ils mirent sur leurs monnaies des figures allégoriques, particulières à chaque province. Ceux de Delphes y représentaient un dauphin ; les Athéniens, une chouette ; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe ; les Macédoniens, un bouclier ; les Rhodiens, le disque du soleil. Chez les Romains, le type de l'as fut une tête de Janus, et au revers la proue d'un vaisseau. Chacune des subdivisions de l'as portait des figures différentes, avec la proue au revers. Sur les médailles romaines, la monnaie est exprimée par trois figures qui ont chacune à leurs pieds un fourneau, à raison de l'or, de l'argent et du cuivre employés pour la monnaie. Au lieu de fourneaux, on voit quelquefois trois petits tas de monnaies. Ces figures tiennent ordinairement une balance d'une main et de l'autre une corne d'abondance. ‖ *Monnaies consulaires.* Monnaies d'argent frappées par les consuls au temps de la république romaine, et qui portaient ordinairement l'effigie d'un membre illustre de la famille du consul, ou des attributs relatifs à cette famille. ‖ *Monnaie fleur de coin.* Nom des pièces de monnaie qui n'ont pas été, ou qui ont très peu été en circulation, qui ne sont pas usées et paraissent comme neuves.

MONNAIERIE, s. f. V. MONNAYERIE.

* **MONNAYAGE** s. m. (rad. *monnayer*). Fabrication de la monnaie. Monnayage au marteau, au balancier. Entendre bien le monnayage.

— Droit qu'on prend sur la façon pour la fonte de la monnaie.

— *Denier, sou, livre de monnayage.* Simple espèce de quelque valeur, de quelque poids ou matière que ce soit.

— Endroit où était placé le balancier et où l'on marquait les flans. On disait aussi *monnayerie.*

— *Chambre du monnayage.* Lieu où les officiers monnayeurs s'assemblaient pour délibérer.

— Féod. Syn. de MONNEAGE.

MONNAYÉ, ÉE part. pass. du v. Monnayer. S'emploi adjectiv. Or, argent monnayé.

— *Argent monnayé.* Se dit par opposition à Argent ouvrage ou brut. Payer en argent monnayé.

— Fig. Son argent reflète les jugements de son esprit ; ses louanges sont *monnayées.* (Molière.

* **MONNAYER** v. a. [ne-è-ié] Se conjugue comme *Payer.* Convertir un métal en monnaie. Monnayer de l'argent. Monnayer de l'or.

— Donner l'empreinte à la monnaie. Monnayer des pièces d'or avec le balancier.

— Fig. A Ratisbonne, jadis fabrique de souverains, on *monnayait* des empereurs souvent à bas titre. (Chateaubriand.)

— Absol. Monnayer au marteau, au balancier. L'art de monnayer.

— SE MONNAYER. v. pron. Être monnayé, transformé en monnaie. Nos maisons, nos terres, nos bijoux peuvent se *monnayer.* A. Dum.)

MONNAYERE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la nummulaire, espèce de lysimachie, dont les feuilles ont été comparées à des pièces de monnaie. ‖ On donne le même nom au thlaspi des champs.

MONNAYERIE, s. f. (radic. *monnaie*). Ancien nom des lieux où l'on marquait l'empreinte des pièces.

* **MONNAYEUR**, s. m. (rad. *monnayer*). Celui qui travaille à la monnaie de l'État.

— Fig. Celui qui met quelque chose en circulation. Les écrivains sont les monnayeurs de la pensée.

— *Faux monnayeur.* Celui qui fait de la fausse monnaie. Autrefois les faux monnayeurs étaient mis à la torture et bouillis vifs. En 1726, on les condamna seulement à la peine de mort, qui a été elle-même remplacée, en 1832, par la peine des travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent, et par celle des travaux forcés à temps pour celle des monnaies de billon et de cuivre.

— Loc. prov. *Il n'est que monnayeur pour se connaître en billon.*

MONNÉAGE s. m. (Féod. et Anc. législ. Redevance qu'on payait tous les trois ans aux seigneurs et barons, et par la suite au roi, pour qu'ils ne changeassent point la monnaie.

MONNET (Jean), Écrivain, né à Condrieux, 1719-1785. On a de lui : *Anthologie française, ou Chansons choisies, depuis le XIII^e^ siècle.*

MONNIER s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur commun.

MONNIER (Jean-Charles), Lieutenant général, né à Cavaillon (Vaucluse), 1758-1816, est surtout célèbre par sa belle défense d'Ancône, 1799, qu'il défendit cent cinq jours, après lesquels il capitula avec les honneurs de la guerre. Son dernier exploit fut la prise de Vérone en 1801.

— MONNIER (Henri-Bonaventure). Littérateur, né à Paris, 1799-1877, fit d'excellentes caricatures, des illustrations. En 1830, son livre intitulé : *Scènes populaires dessinées à la plume*, fit sa réputation d'écrivain humoristique. Citons *les Bourgeois de Paris*, les *Mémoires de Joseph Prudhomme.* Il arrangea plusieurs de ces types pour la scène et les joua lui-même. Il a publié un *Voyage en Angleterre*, *Voyage en Hollande*, *les Oiseurs de rien*, *la Religion des imbéciles*, etc., etc.

— MONNIER Marie-Thérèse DE RUFFEY, comtesse de), connue sous le nom de *Sophie.* Née en 1754, mariée à un vieillard, président à la chambre des comptes à Dôle, aima Mirabeau, s'enfuit avec lui, fut arrêtée, renfermée dans un couvent à Gien, et se donna la mort en 1789.

MONNINE, s. f. Bot. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux de la famille des polygalées, croissant sous le tropique américain.

MONNININE, s. f. Chim. Matière résineuse retirée de l'écorce qui recouvre la racine d'une espèce de monnine.

MONNOYER (Jean-Baptiste). Né à Lille, 1634-1699, eut une grande réputation, comme peintre de fleurs et de fruits.

* **MONO** Préfixe formé du gr. μόνος, seul, qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français.

MONOATOMIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; fr. *atome*). Chim. Se dit des acides et des bases formés par la combinaison de deux équivalents, l'un d'oxygène, l'autre d'un corps simple tel que l'acide sulfurique. ‖ Se dit aussi des alcools qui ne se combinent qu'avec un seul équivalent d'alcool pour la formation des éthers.

MONOAXIFÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; lat. *axis*, axe ; *ferre*, porter). Minér. Qui ne présente qu'un seul axe.

— Bot. Se dit de l'inflorescence des végétaux, quand elle ne présente qu'un seul axe ou degré de végétation, comme la tulipe.

MONOBAPHIE, s. f. (ét. gr., μονος, seul ; βαφη, couleur). Didact. État d'une surface qui n'offre qu'une seule couleur.

MONOBASE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; βασις, base). Miner. Qui n'a qu'une seule base.

— Bot. Se dit des plantes phanérogames dont l'adhérence à la racine qui les porte se fait par une base unique, paraissant être l'extrémité inférieure de la tige, ou peut-être une racine tronquée et non rameuse, comme le cynomoir.

MONOBASIQUE, adj. (radic. *monobase*). Chim. Se dit des acides qui n'ont qu'un équivalent d'eau et le remplacent par un équivalent de base dans la formation des sels neutres.

— Pharm. Qui n'a qu'une seule base. Remède monobasique.

MONOBENZOYL-SALICINE, s. f. Chim. Dérivé de la salicine obtenu par la substitution d'un atome de benzoyle à un atome d'hydrogène.

MONOBIE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; βιος, vie). Helminth. Se dit de certains vers dont la vésicule ne renferme qu'un seul animal.‖ MONOBIES, s. m. pl. Famille d'helminthes ayant le caractère ci-dessus énoncé.

MONOBLEPSIE, s. f. (ét. gr., μονος, seul ; βλεπειν, voir). Pathol. Affection de la vue qui consiste à voir confusément avec les deux yeux et nettement avec un seul.

MONOBOLE, s. m. (étym. gr., μονος, seul ; βολος, coup). Antiq. rom. Espèce de saut ou d'exercice du corps que l'empereur Justinien substitua aux jeux de hasard, et qui fut permis dans tout l'empire.

MONOBROME, ÉE, adj. (de *mono*, et *brome*). Chim. Qui ne renferme qu'un équivalent de brome.

MONOBROMÉTHYL-BENZINE, s. f. Chim. Dérivé de l'éthyl-benzine obtenu par la substitution d'un atome de brome à un atome d'hydrogène.

MONOBROMOCUMINATE, s. m. Chim. Sel obtenu de l'acide monobromocuminique combiné avec une base salifiable.

MONOBROMOCUMINIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en remplaçant un atome de brome par un atome d'hydrogène.

MONOBROMOPHÉNYLAMINE, s. f. Chim. Dérivé de la phénylamine par la substitution d'un atome de brome à un atome d'hydrogène.

MONOBROMOSALICINE, s. f. Chim. Composé qui dérive de la salicine par la substitution d'un atome de brome à un atome d'hydrogène.

MONOBROMOTHYMOQUINONE, s. f. Chim. Dérivé monobromé de la thymoquinone.

MONOBROMOTOLUYLÈNE, s. f. Chim. Dérivé obtenu du toluylène par substitution d'un atome de brome à un atome d'hydrogène.

MONOCARPE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; καρπος, fruit). Bot. Qui n'a qu'un seul fruit. ‖ Qui porte des fruits solitaires. ‖ Se dit aussi des bulbes qui ne produisent qu'une tige et meurent ensuite.

MONOCARPELLAIRE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; fr. *carpellaire*). Bot. Qui n'a qu'un carpelle.

MONOCARPIEN, ENNE, adj. (ét. gr., μονος, seul ; καρπος, fruit). Botan. Se dit d'une plante qui ne produit qu'une seule fois des fruits dans le cours de son existence.

MONOCARPIQUE, adj. 2 g. Bot. Syn. de MONOCARPIEN.

MONOCARYON s. m. (ét. gr., μονος, seul ; καρυον, noix). Bot. Genre de mélanthacées colchicacées, dont les espèces croissent dans les pays orientaux.

MONOCÉLIDE, s. f. (ét. gr., μονος, seul ; κηλις, tache). Helminth. Division des planaires.

MONOCENTRE, s. f. Bot. Syn. de CHÉTOGASTRÉE.

MONOCENTRIDE, s. m. Ichtyol. Un des noms du genre lépisacanthe.

MONOCÉPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; κεφαλη, tête). Térat. Qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

— Bot. Se dit des fruits qui n'ont qu'un seul sommet organique, comme la capsule des silènes. ‖ Se dit des plantes qui ont les fleurs disposées en calathides, en capitules ou en ombelles solitaires.

— MONOCEPHALE. s. m. Térat. Monstre par monocéphalie.

MONOCÉPHALIE, s. f. (rad. *monocéphale*). Térat. État d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÉPHALIEN, ENNE, adj. (rad. *monocéphale*). Térat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., μονος, seul ; κερας, corne). Zool. Qui n'a qu'une seule corne, ou un seul prolongement en forme de corne. Le notoxe monocère est ainsi appelé parce que son corselet s'avance en pointe au-dessus de sa tête.

— MONOCERE. s. m. Astron. Constellation australe, placée auprès d'Orion, entre le Grand et le Petit Chien.

— Arachn. Espèce d'aranéide de l'Europe centrale.

— Bot. Genre de tiliacées éléocarpées, établi pour des herbes de l'Australie et de l'Asie tropicale. ‖ Syn. de CTENION.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, tribu des anthicides, établi pour six espèces européennes, six africaines, quatre américaines et une asiatique.

— Mamm. Nom sous lequel Pline a décrit le rhinocéros. ‖ Nom qu'on a donné à la licorne. ‖ Nom vulgaire du narval, espèce de cétacé. Dans ces deux derniers sens, on dit aussi *monocéros.*

— Moll. Syn. de LICORNE et de POURPRE.

— Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau de paradis.

MONOCÉROS s. m. Mamm. V. MONOCERE.

MONOCERQUE, s. m. et gr., μονος, seul ; κερκος, queue). Infus. Genre d'infusoires détaché des rotules.

MONOCHAME, s. m. Entom. Syn. de MONOHAMME.

MONOCHÈLE, s. m. (pr. *mo-no-kèle* ; étym. gr., μονος, seul ; χειλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour cinquante quatre espèces de l'Afrique australe, classées ensuite avec les dicheles.

MONOCHILE, adj. 2 g. (pr. *mo-no-kile* ; et. gr., μονος, seul ; χειλη, ongle). Mamm. Qui n'a qu'un seul sabot. ‖ MONOCHILES, s. m. pl. Groupe de mammifères comprenant ceux qui n'ont qu'un seul sabot.

MONOCHILE, s. m. (pron. *mo-no-kile* ; ét. gr., μονος, seul ; χειλος, lèvre). Bot. Genre de verbenacées lippiées, établi pour des herbes brésiliennes.

MONOCHIRE, s. m. pron. *mo-no-kire* ; ét. gr., μονος, seul ; χειρ, main). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens subbrachiens, établi pour des poissons plats, assez semblables à la sole, et dont on ne connaît qu'une seule espèce qui vit dans la Méditerranée.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE, adj. (pron. *mo-no-kla mi-dé* ; ét. gr., μονος, seul ; χλαμυς, casaque). Bot. Syn. de MONOPÉRIANTHÉ.

MONOCHLÈNE, s. f. (pron. *mo-no-klène*). Bot. Syn. de DIOYMOCHLÈNE.

MONOCHLORÉ, ÉE, adj. (pr. *mo-no-klo-ré* ; étym. gr., μονος, seul ; fr. *chlore*). Chim. Se dit d'un composé qui ne contient qu'un équivalent de chlore.

MONOCHLOROPHÉNYLAMINE, s. f. Chim. L'un des dérivés de la phénylamine.

MONOCHLOROPHLORONE, s. f. Chim. Dérivé obtenu de la phlorone par substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène.

MONOCHLOROQUARTÉNYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide monochlore, obtenu en traitant par l'eau le chlorure correspondant.

MONOCHLOROQUINONE, s. f. Chim. Composé obtenu de la quinone par substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène.

MONOCHLOROSALICINE, s. f. Chim. Dérivé obtenu de la salicine par substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène.

MONOCHLOROTÉTRACRYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide chloré obtenu en traitant par l'eau le chlorure correspondant.

MONOCHLOROVALÉRIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide valérique dans lequel un atome de chlore remplace un atome d'hydrogène.

MONOCHLOROXYLÈNE, s. m. Chim. Xylène dans lequel un atome de chlore remplace un atome d'hydrogène.

MONOCHORDE, s. m. (pron. *mo-no-korde* ; et. gr., μονος, seul ; χορδη, corde). Antiq. V. MONOCORDE.

MONOCHORDION, s. m. (pr. *mo-no-kor-di-on*). Mus. Syn. de MONOCORDE.

MONOCHORDISER v. n. 1re conj. (pr. *mo-no kar-di-ze*). Se disait pour Jouer du monochorde.

— MONOCHORDISER. v. a. Fig. *Monochordiser les doigts.* Expression employée par Babelais, dans le sens de Remuer ses doigts avec vivacité comme un joueur de monochorde.

MONOCHROÏ, ÉE, adj. (pr. *mo-na-kro-é* ; ét. gr., μονος, seul ; χροα, couleur). Qui est d'une seule couleur.

MONOCHROÏTE, adj. 2 g. (pr. *mo-no-kro-ite* ; et. gr., μονος, seul ; χροα, couleur). Syn. de MONOCHROE.

— Minér. Se dit des substances qui ne présentent qu'une seule teinte.

MONOCHROMATIQUE, adj. 2 g. (pr. *mo-no-kro-ma-tike* ; et. gr., μονος, seul ; χρωμα, couleur). Peint. Se dit d'une peinture en monochrome.

— Phys. Se dit d'une flamme uniformément jaune, que l'on obtient en brûlant de l'alcool dans une capsule contenant des morceaux de fil de fer, et chauffée avec une lampe à esprit-de-vin. On a reconnu qu'une mèche ordinaire trempée dans une dissolution de sel marin, et séchée ensuite, produisait le même effet. On obtient un résultat identique avec les autres sels sodiques. *Verre monochromatique.* Verre coloré qui, absorbant les autres rayons lumineux, ne laisse passer que ceux de sa pro-

pre teinte. ‖ *Aberration monochromatique*. Aberration de sphericite.

* **MONOCHROME**, a lj. 2 g. (pron. *mo-no-krome* ; et. gr., μόνος, seul ; χρῶμα, couleur). Qui est d'une seule couleur. Les camaieux, les grisailles, toutes les peintures faites dans une même gamme de couleur, sont des peintures monochromes. Habitues a la blancheur uniforme du marbre, nous ne voulons comprendre que la sculpture *monochrome*. (Th. Gaut.) ‖ *Tableau monochrome*. Celui qui est peint d'une seule couleur, en bleu, en rose ou en vert comme les camaieux, en bistre comme les grisailles, ce qui n'exclut pas le modele qu'on obtient par les demi-tons et les nuances tirees de la couleur adoptee.

— Entom. Se dit d'une espèce de Lepidoptere qui est rousse.

— MONOCHROME, s. m. Objet peint d'une seule couleur. L'invention des monochromes est attribuee, chez les anciens, a Cleophante de Corinthe. Un *monochrome*. (Acad.)

MONOCHROMIE, s. f. pr. *mo-no-kro-mi*. Art de la peinture monochrome.

— Tableau fait d'apres cet art. Ce qui l'a sauve, c'est que presque tous ses tableaux sont des *monochromes* lutumineux avec des reveillons, des especes de crayons noirs releves de touches de pastel. (De Goncourt.)

MONOCLADE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κλάδος, branche). Bot. Dont la tige ne produit qu'un seul rameau, comme la weissie monoclade.

* **MONOCLE**, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; lat. *oculus*, œil). Qui n'a qu'un œil.

— MONOCLE, s. m. Petite lunette qui ne sert que pour un œil. Schwalbach ne parlait pas, se contentant de promener autour de lui son enorme *monocle* en forme de loupe. (A. Daudet.)

— Chir. Bandage servant à maintenir un appareil sur l'un des deux yeux.

— Crust. Syn. de CYPRIS.

— MONOCLES, s. m. pl. Crust. Famille de copepodes dont les espèces sont caracterisees par un œil unique et divisees en trois genres dont la fecondation s'opere, non par le contact direct, mais par un spermatophore tubuliaire que le mâle applique a l'organe de la femelle.

— L'Academie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MONOCLÉE, s. f. Bot. Genre de mousses de la famille des hepatiques anthocerees qui croissent sur les arbres des regions tropicales.

MONOCLINE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κλίνη, lit). Bot. Se dit d'une plante qui est pourvue des deux sexes dans une même fleur, comme la rose, ou du calathide qui ne renferme que des fleurs hermaphrodites.

MONOCLINIQUE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κλίνω, incliner). Miner. Se dit d'un type de cristallisation a trois axes obliques superposes et dont deux sont egaux.

MONOCLINOÉDRIQUE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κλίνη, lit ; ἕδρα, base). Miner. Se dit d'un cristal dans lequel les plans coordonnes ont deux de leurs angles droits et le troisieme aigu ou obtus.

MONOCOLE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κῶλον, membre). Qui n'a qu'une jambe.

— MONOCOLES, s. m. pl. Antiq. Peuple fabuleux, voisin des Troglodytes, dont Pline fait mention. Ils n'avaient qu'une jambe, a l'aide de laquelle ils couraient tres rapidement. Ces *monocoles* qui, sur une seule jambe, couraient aussi vite que l'autruche. (A. Dum.)

MONOCÔLON, s. m. Anat. Ancien nom du rectum.

MONOCONDYLE ou **MONOCONDYLION**, s. m. (et. gr., μόνος, seul ; κόνδυλος, articulation). Diplom. Abreviation.

MONOCONIQUE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; fr. *cône*). Didact. Qui se termine par un seul cône.

MONOCONQUE, adj. 2 g. (etym. gr., μόνος, seul ; κόγχη, coquille). Conchyl. Se dit d'une coquille composee d'une seule piece. On dit plutôt *univalve*.

— Substantiv. Une monoconque.

* **MONOCORDE**, s. m. (et. gr., μόνος, seul ; χορδή, corde). Mus. Instrument de bois, de cuivre, etc., sur lequel il y a une seule corde tendue et divisee selon certaines proportions pour faire connaître les differents intervalles des sons. La division du monocorde. Diviser un monocorde.

— Instrument de musique à une seule corde. La trompette marine était une espece de monocorde.

— Antiq. Instrument de musique à une seule corde, en usage chez les Grecs, auxquels il servait de diapason ; il servait également pour la mesure ou pour le ton. Dans la suite, on y mit plusieurs cordes en lui conservant toujours son nom.

MONOCORDISER, v. n. et a. 1re conj. V. MONOCHORDISER.

MONOCOSMIE, s. f. (et. gr., μόνος, seul ; κόσμος, ordre). Bot. Genre de portulacees calandrinees, établi pour des herbes chiliennes.

MONOCOTYLAIRE, adj. 2 g. Zool. Syn. de MONOCOTYLE.

MONOCOTYLE, adj. 2 g. (etym. gr., μόνος, seul ; κοτύλη, cavité). Zool. Qui n'a qu'une seule bouche ou suçoir

— MONOCOTYLES, s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des acephales cyclomorphes, comprenant ceux qui ont une bouche distincte.

* **MONOCOTYLEDONE**, a lj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κοτυληδών, cotyledon). Bot. Dont les semences n'ont qu'un seul lobe ou cotyledon. Plante monocotyledone. On dit aussi *monocotyledone*. ‖ MONOCOTYLEDONES, s. f. pl. Un des grands embranchements du regne vegetal, caracterise par la presence dans la graine des plantes qui le composent d'un cotyledon unique. Les monocotyledones different essentiellement des dicotyledones par leur structure. Leur accroissement se fait seulement par le centre, leur texture est lache et flexible, et les vaisseaux, disposes longitudinalement, ne forment point de couches concentriques. Leurs tiges sont simples, pourvues d'une moelle abondante, mais dissemblables, ce qui fait qu'elles n'ont jamais un veritable bois.

— S'emploie aussi au singulier. Le lis est une *monocotyledone*. (Acad.

MONOCOTYLEDONIE, s. f. (rad. *monocotyledone*). Bot. Etat d'une plante qui n'a qu'un seul cotyledon. ‖ Grande section du regne vegetal qui renferme les plantes monocotyledones.

MONOCOTYLÉDONS, s. m. pl. Bot. Syn. de MONOCOTYLEDONES

MONOCRÂNE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κρανίον, crâne). Terat. Se dit d'un monstre voisin des anencephales.

— Substantiv. Un monocrâne.

MONOCRANIE, s. f. (et. gr., μόνος, seul ; κρανίον, crâne). Entom. Genre de coleopteres pentameres, tribu des scarabeides phyllophages, etabli pour deux especes du Bresil.

MONOCRASPÉDON, s. m. (et. gr., μόνος, seul ; κράσπεδον, frange). Zooph. Sous genre etabli pour des aurelies qui ont simple le bord du côte ventral et des tentacules sur un seul rang.

MONOCRÉPIDE, adj. m. (et. gr., μόνος, seul ; κρηπίς, sandale). Myth. Epithete de Mercure, qui, selon quelques mythographes, ne prêta qu'une seule de ses talonnieres a Persee, lorsque ce héros alla combattre les Gorgones.

MONOCRÉPIDIUS, s. m. pr. *mo-no-kre-pi-di-uss*, et. gr., μόνος, seul ; κρηπίς, sandale). Ent. m. Genre de coleopteres pentameres, famille des sternoxes, tribu des elaterides, etabli pour des especes americaines au nombre de cinquante environ.

MONOCROTE, s. m. Antiq. gr. V. MONOCROTON.

MONOCROTON, s. m. (et. gr., μόνος, seul ; κρότος, impulsion). Antiq. Navire a un seul rang de rames de chaque côte.

MONOCULAIRE, adj. 2 g. (rad. *monocule*). Qui n'a qu'un œil, ou qui se fait avec un œil seulement

MONOCULE, s. m. (et. gr., μόνος, seul ; lat. *oculus*, œil). Clar. Bandage pour la fistule lacrymale et les autres maladies qui n'affectent qu'un œil.

— Crust. Syn. de MONOCLE.

— Dr. eccles. Benefice à la collation d'une personne unique. ‖ Benefice qui etait a la collation d'une personne qui n'avait a pourvoir qu'a celui-la seul.

— MONOCULES, s. m. pl. Antiq. Peuples de Scythie qui, disait-on, n'avaient qu'un œil. On les appelait peut-être ainsi parce que, tirant continuellement de l'arc, ils tenaient toujours un œil ferme pour viser plus juste. Saint Augustin assure qu'il a vu des *monocules*. (Volt.)

MONOCULISTE, s. m. (rad. *monocule*). Celui qui n'a qu'un œil. Il n'a guere ete employe que dans le style burlesque. Scarron l'applique aux Cyclopes

Lors on vit les monoculistes
Venir par differentes postes,
Ayeux de ces enfants d'Etna
Et son grand front plus d'un ord n'a.

MONOCULTURE, s. f. (et. gr., μόνος, seul ; fr. *culture*). Didact. Culture monopolisee. La monoculture du tabac.

MONOCYCLE, a lj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; κύκλος, cercle). Qui ne porte ou qui ne decrit qu'un seul cercle.

— Moll. La *scalaire monocycle* a ete appelee ainsi parce que son dernier tour est circonscrit a la base par un fil transversal.

MONOCYSTIDE, s. f. (et. gr., μόνος, seul ; κύστις, vessie). Bot. Genre d'herbes rapporte avec doute a la famille des cannacees et croissant en Chine.

MONODACNE, s. f. (étym. gr., μόνος, seul ; δάκνω, je mords). Moll. Genre de coquilles bivalves dont une espece se trouve dans la mer Noire et une autre dans la mer Caspienne.

MONODACTYLE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui n'a qu'un seul doigt, comme le chalcide monodactyle.

— Art veter. Se dit des animaux du genre cheval, qui n'ont effectivement qu'un doigt.

— Entom. *Mandibules monodactyles*. Dans les animaux articules, celles qui sont composees de deux ou trois articles bien distincts, dont le dernier est mobile en maniere de doigt, comme dans beaucoup d'arachnides. ‖ Le *pterophore monodactyle* a été appele ainsi parce que ses ailes ne sont point divisees.

— MONODACTYLE, s. m. Ichty. Synon. de PSEITE.

— Erpet. Syn. de CHAMESAURE.

MONODELPHE, adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul ; δελφύς matrice). Mamm. Qui n'a qu'une seule matrice. ‖ MONODELPHES, s. m. pl. 5e subclasse de mammifères comprenant ceux qui n'ont qu'une seule matrice, et manquent de la fausse matrice dont sont munis les didelphes ou marsupiaux

MONODENDRON, s. m. (pr. *mo-no-din-dron* ; et. gr., μόνος, seul ; δένδρον, arbre). Bateau fait d'un seul tronc d'arbre.

MONODESME, s. m. et. gr., μόνος, seul ; δεσμός, lien). Entom. Genre de coleopteres tetrameres, famille des longicornes, tribu des prionens, dont l'espece type est originaire de Cuba.

MONODIAIRE, adj. 2 g. Antiq. Se disait de celui ou celle qui executait, sur la scene, le chant appele *monodie*

— Substantiv. Un monodiaire.

MONODIE, s. f. (et. gr., μόνος, seul ; ᾠδή, chant). Antiq. Chant execute par un seul individu, avec accompagnement de lyre.

— Monologue, dans les tragedies.

— Sorte de lamentation ou de chanson lugubre qu'on chantait a une seule voix.

MONODIMÉTRIQUE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; δίς, deux fois ; μέτρον, mesure). Miner. Se dit d'un cristal dont les plans coordonnes peuvent être rapportes a trois axes, dont deux egaux.

MONODIQUE, adj. 2 g. (rad. *monodie*). Mus. Qui est a l'unisson.

MONODON, s. m. Mamm. Syn. de NARVAL.

MONODONTE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; ὀδούς, οντος, dent). Moll. Qui n'a qu'une seule dent, qu'on voit de chaque côte du test, dans le portune monodonte, ou a la face interne du bord droit de l'ouverture de la mitre monodonte.

— MONODONTE, s. m. Bot. Syn. d'OBELISCAIRE.

— Moll. Genre créé à tort aux depens des trochus et des turbos.

MONODONTIER, s. m. Moll. Mollusque qui habite les coquilles appelees monodontes.

MONODONTINE, s. f. (rad. *monodonte*). Mamm. Division des cetaces ayant pour type le genre narval.

MONODORE, s. f. (et. gr., μόνος, seul ; δῶρον, present). Bot. Genre d'arbres rapporte avec doute a la famille des anonacees et croissant sous le tropique africain.

MONODROMIE, a lj. et. gr., μόνος, seul ; δρομή, course). Mathem. Qui n'a qu'une seule loi de progression

MONODYNAMIE, a lj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; δύναμις, puissance). Bot. Se dit d'une plante dont une des etamines est plus longue que les autres.

— MONODYNAME, s. m. Syn. d'ANACARDIER.

MONODYNAMIDE, s. f. Bot. Syn. d'USTERIE.

MONŒCI PORTUS, Geogr. anc. Nom latin de Monaco.

* **MONŒCIE**, s. f. pr. *mo-ne-sie* ; et. gr., μόνος, seul ; οἶκος, habitation). Bot. Classe du systeme de Linne, dans laquelle on range les plantes qui portent sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles. Le mais appartient a la monoecie.

MONŒCIQUE, adj. 2 g. pr. *mo-ne-sike*). Bot. Qui appartient a la monoecie.

MONOLEUTHÉROGYNE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; ἐλεύθερος, libre ; γυνή, femelle). Bot. Se dit d'une plante monocotyledone dont l'ovaire est libre de toute adherence. ‖ Classe de plantes, comprenant les monocotyledones qui ont l'ovaire libre de toute adherence.

MONOLEUTHÉROGYNIE, s. f. (rad. *monoleutherogyne*). Bot. Etat d'une plante monocotyledone dont l'ovaire est libre de toute adherence ‖ Classe de plantes, comprenant les monocotyledones qui ont l'ovaire libre de toute adherence.

MONOLEPIGYNE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; ἐπί, sur ; γυνή, femelle). Bot. Se dit d'une plante monocotyledone a etamines epigynes

MONOLEPIGYNIE, s. f. (rad. *monoepigyne*). Bot. Etat d'une plante monocotyledone dont les etamines sont epigynes ‖ Classe qui comprend les plantes monocotyledones, dont les etamines sont épigynes.

MONOÉTHYL-PHOSPHINE, s. f. Chim. Base resultant du remplacement d'un radical hydrogene par un radical ethyle dans l'hydrogene phosphore.

* **MONOGAME**, adj. 2 g. (etym. gr., μόνος, seul ; γάμος, noce). Qui n'a été marie qu'une fois, ou qui n'a qu'une femme. Est oppose à Polygame. Tous les peuples chretiens sont monogames.

— Bot. Se dit d'une plante dont tous les fleurs sont du même sexe, comme la laitue.

— Chim. Se dit des corps qui se combinent avec d'autres corps dans la proportion d'un equivalent a un equivalent.

— Zool. Se dit d'un animal dont le mâle ne s'attache qu'a une seule femelle, ou la femelle qu'a un seul mâle.

— MONOGAME, s. 2 g. Anc. jurispr. Personne qui n'a été mariee qu'une fois.

— Homme qui n'a qu'une femme ; femme qui n'a qu'un mari.

— L'Academie ne donne ce mot que comme substantif.

* **MONOGAMIE**, s. f. (rad. *monogame*). Union d'un seul epoux avec une seule epouse ; c'est l'oppose de la *polygamie*. La monogamie est conforme a la loi de la nature, et tous les peuples chretiens s'y sont assujettis.

— Anc. jurispr. Etat, condition de ceux qui n'ont été maries qu'une fois. Tertullien, dans son traite de la *monogamie*, parle d'une femme qui offrait faisait des offrandes tous les ans le jour de la mort de son mari. (Leod.)

— Bot. Ordre du système de Linne, comprenant les plantes syngeneses a fleurs isolees les unes des autres.

— Zool. Etat des animaux chez lesquels les deux sexes s'affectionnent l'un a l'autre, et soignent ensemble leur progeniture.

MONOGAMIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte a la monogamie

— Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont separees et distinctes.

MONOGAMISTE, s. 2 g. Partisan de la monogamie

— Partisan d'un seul mariage pour la vie entiere.

MONOGASTRIQUE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; γαστήρ, ventre). Zool. Qui n'a qu'un seul ventre. ‖ Qui n'a qu'un seul estomac. Le cheval est un animal monogastrique ; les ruminants sont, au contraire, des animaux a plusieurs estomacs.

MONOGÈNE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; γένος, naissance). Didact. Qui est unique en son genre. Et c'est pour cela qu'on l'appelle *monogène*, comme qui dirait unique. Amyot.

— Bot. Se dit des plantes monocotyledones, parce qu'elles n'ont qu'une seule surface d'accroissement, qui est centrale.

— Mathem. Qui ne peut avoir qu'un seul genre d'accroissement.

MONOGÉNÉ, ÉE, adj. (rad. *monogénie*). Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui paraissent ne former qu'un seul genre bien qu'etant de genres differents.

MONOGÉNÈSE, adj. 2 g. (etym. gr., μόνος, seul ; fr. *genese*). Hist. nat. Qui n'a qu'un seul mode de reproduction.

MONOGÉNIE, s. f. (rad. *monogène*). Hist. nat. Mode de generation consistant dans la production, par un corps organise, d'une partie qui s'en separe bientôt et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable a celui qui l'a produit.

MONOGÉNIQUE, adj. 2 g. (rad. *monogène*). Geol. Se dit des roches dont toutes les parties sont de même nature. Ainsi le gompholithe monogenique est une roche calcaire dans un ciment calcaire plus ou moins pur.

MONOGÉNISME, s. m. (rad. *monogenie*). Anthrop. Systeme qui fait descendre la race humaine tout entiere d'un seul homme et d'une seule femme.

MONOGÉNISTE, s. m. Celui qui soutient le systeme du monogenisme.

MONOGOMPHE, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; γόμφος, dent). Infus. Qui n'a qu'une seule dent. Epithete donnee aux infusoires rotiferes dont chaque mâchoire n'offre qu'une seule dent saillante, fixee a cette mâchoire par la base seulement.

MONOGOMPHIE, s. f. Infus. Etat des infusoires monogomphes.

MONOGRAMMATIQUE, a lj. 2 g. Diplom. Qui tient du monogramme. On dit aussi *monogrammique*.

— Qui offre les traits distinctifs du monogramme. Caractere monogrammatique. Cette tradition de l'ecriture hieroglyphique ne s'arrêta pas même a l'ecriture radicale : elle passa dans notre ecriture litterale ou *monogrammatique*. (Ch. Nod.)

* **MONOGRAMME**, adj. 2 g. (et. gr., μόνος, seul ; γράμμα, lettre, caractère). Antiq. Qui ne consiste que dans les lignes, dans les contours. Peinture monogramme.

— Gramm. Qui n'est compose que d'un seul caractere.

— Philos. Qui n'a rien de concret, de palpable ; incorporel, immateriel. C'est dans ce dernier sens qu'Epicure, au rapport de Ciceron, applique l'adjectif *monogramme* aux dieux.

— MONOGRAMME, s. m. Diplom. Chiffre ou caractere compose des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes. Au VIIe siecle et au VIIIe, la signature en monogramme etait fort en usage. Le monogramme forma souvent le sceau des rois et des papes au moyen âge. Eginhard dit que Charlemagne, ne sachant pas ecrire, se servait d'un monogramme pour sa signature. La même raison l'avait fait adopter par une grande partie des eveques et des seigneurs. Les rois francs de la deuxieme race, depuis Charlemagne, ne signerent qu'en monogramme. Le droit de signature en monogramme fut longtemps reserve aux souverains et aux princes. Il y avait des monogrammes qui renfermaient plusieurs noms. Les anciens ont fait usage de monogrammes, mais la plupart sont indechiffrables. Chacun d'eux portait le *monogramme* de la société de Jesus. (E. About. *Monogramme parfait*. Celui qui renferme toutes

les lettres d'un nom. ‖ *Monogramme imparfait.* Celui qui ne renferme que les principales lettres d'un nom. ‖ *Monogramme à losange* Espèce de monogramme dans lequel les lettres sont disposées de différentes manières autour d'un losange. ‖ *Relief d'un monogramme.* Autrefois, lettre qui se présentait à première à la vue qu'on apercevait le plus facilement. Aujourd'hui, Celle de toutes les lettres dont le monogramme se compose, qui est la première dans l'ordre alphabétique ; la seconde est la seconde lettre, en observant le même ordre.

— Grav. Caractère ou pierre composée de plusieurs lettres agencées les unes avec les autres, de manière à ne former qu'un seul objet. Les chiffres que l'on grave sur la vaisselle et les cachets sont des monogrammes. Nom donné aux chiffres ou signes que les artistes appposent au bas de leurs ouvrages.

— Numism. Le monogramme remplaça, sous la deuxième race, la tête du souverain sur les monnaies. Cette coutume, qui prit naissance sous Charlemagne, dura jusqu'au règne de Robert.

— Peint. Nom qu'on donnait anciennement à une simple esquisse, à un dessin qui n'avait que le trait.

— MONOGRAMME s. f. Botan. Genre de la famille des fougères polypodiacées, établi pour des espèces des îles Mascareignes et de l'Inde occidentale

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MONOGRAMMISTE s. m. Nom donné aux artistes qui signent leurs œuvres d'un monogramme ou d'un signe particulier. Albert Dürer est un monogrammiste.

MONOGRAPHE, adj. 2 g. rad. *monographie* Qui ne traite que d'un seul objet. Auteur monographe. Livre monographe. Des ouvrages monographes.

— MONOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une monographie. Un monographe. Des monographes.

• **MONOGRAPHIE**. s. f. ét. gr. μόνος, seul ; γράφω, je décris. Il est nat. Description d'un seul genre ou d'une seule espèce d'animaux, de végétaux, etc.

— Didact. Par extens. Description propre à d'autres sciences, telles que l'histoire, la géographie, la médecine. Monographie des villes, des châteaux. Monographie du cancer. Toutes les sciences nouvelles s'enrichissent par les monographies. Ce sol a été fouillé par les *monographes* assez nombreuses. Montalembert.)

MONOGRAPHIQUE adj. 2 g. Didact. Qui appartient à une monographie.

— Qui est du genre de la monographie. Description monographique. *Bibliothèque monographique.* Bibliothèque formée uniquement d'une collection de monographies.

MONOGYNE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; γυνή, femelle. Bot. Qui ne renferme qu'un seul pistil. Se dit du gynophore, quand il ne porte qu'une seule valve, comme le du datthe, et surtout des fleurs qui ne renferment qu'un seul pistil, comme le redoulin monogyne, l'hibiscus monogyne, le zygophyllum monogyne.

MONOGYNIE, s. f. rad. *monogyne*. Bot. Etat d'une plante dont chaque fleur ne contient qu'un seul pistil. ‖ Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à treize ordres, comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un seul pistil, quel que soit le nombre des étamines.

MONOGYNIQUE, adj. 2 g. Bot. Synon. de MONOGYNE

MONOHAMME, s. m. ét. gr., μόνος, seul ; ἱστός, tissu. Anat. Qui est formé d'un seul tissu ou d'un tissu simple.

MONOHYDRATE, s. m. ét. gr., μόνος, seul ; fr. *hydrate* Chim. Premier des hydrates d'une substance qui en forme plusieurs. ‖ *Monohydrate de sabadilline.* La gomme-résine de sabadille.

MONOHYDRATÉ, E, adj. Chim. Qui est à l'état de monohydrate.

MONOHYDRIQUE, adj. 2 g. rad. *monohydrate*. Chim. Se dit d'un composé qui ne contient qu'une seule proportion d'hydrogène. ‖ *Phosphure monohydrique* Combinaison de phosphore et d'hydrogène à volumes égaux, dont l'existence est seulement présumée.

MONOHYLE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; ὕλη, matière. Zoöph. Dont le corps est formé d'une seule masse homogène. ‖ MONOHYLES. s. m. pl. Section d'ordre de la classe des zoophytes, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé en totalité ou en grande partie d'une masse homogène.

MONOHYPOGYNE, adj. 2 g. et gr., μόνος, seul ; ὑπό, sous ; γυνή, femelle. Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines hypogynes.

MONOHYPOGYNIE, s. f. rad. *monohypogyne*. Bot. Etat d'une plante monocotylédone dont les étamines sont hypogynes. ‖ Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe qui renferme les plantes monocotylédones à étamines hypogynes

MONOÏAMIQUE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; ἰός, je guéris). Pharm. Se dit d'un médicament formé d'une seule substance.

MONOÎLEME, s. m. étym. gr., μόνος, seul ; εἶλυμα, enveloppe. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type se trouve aux États-Unis.

MONOÎODÉ, E, adj. ét. gr., μόνος, seul ; fr. *iode* Chim. Qui n'est formé que dans une seule proportion.

• **MONOÏQUE**, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; οἶκος, habitation. Bot. Qui porte sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes. Le maïs est une plante monoïque.

— Zool. Se dit d'un animal chez lequel les deux sexes sont distincts l'un de l'autre, mais réunis sur un même individu.

— MONOÏQUE. s. f. Bot. Nom donné aux plantes monoïques.

—MONOÏQUES. s. m. pl. Zool. Sous-classe comprenant les animaux qui ont les sexes distincts, mais portés sur un même individu.

MONOLABIDE, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; λαβίς, agrafe. Intus. Genre créé pour une espèce encore peu connue qui paraît être d'une autre famille que celle des rétifères.

MONOLÉINE, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; fr. *oléine* Chim. Résultat de la combinaison de la glycérine avec l'acide oléique.

MONOLÉPIDE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; λεπίς, écaille. Hist. nat. Qui ne porte qu'une seule écaille.

—MONOLÉPIDE. s. m. Crust. Genre de décapodes anomoures, famille des pterygures, tribu des porcellaniens, établi pour deux espèces voisines des dromies et habitant les mers d'Amérique.

MONOLEPTE, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; λεπτός, menu. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galérucites, établi pour une trentaine d'espèces, la plupart d'Afrique et d'Asie.

• **MONOLITHE**, adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul ; λίθος, pierre. Qui est l'une seule pierre. Statue, monument, pyramide, aiguille, obélisque monolithe.

— MONOLITHE. s. m. Monument d'une seule pierre. Les restes de l'époque celtique, tels que, dans la Bretagne, les alignements de Karnac, sont les monolithes. Beaucoup de monuments en Égypte sont des *monolithes*. Acad.)

MONOLITHISME, s. m. Architect. Usage, habitude de bâtir des monuments monolithes. Ce qui distingue les monuments de l'architecture phénicienne, c'est le goût du *monolithisme* L. Reclus.

MONOLITRE, s. m. étym. gr., μόνος, seul ; fr. *litre* Mécan. Appareil qui sert à avertir qu'il manque de l'eau dans la chaudière d'une machine à vapeur.

MONOLOBE, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; λοβός, lobe. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des xystropides, tribu des cistélites, dont le type est une espèce du Brésil.

MONOLOCULAIRE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; lat. *loculus*, loge. Bot. Se dit des ovaires qui ne renferment qu'une seule loge.

MONOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport au monologue

Scène monologique Scène où un personnage parle seul.

• **MONOLOGUE**, s. m. ét. gr., μόνος, seul ; λόγος, discours. Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même. Les *monologues* manquent ordinairement de vraisemblance. Acad.)

— Paroles d'une personne qui se parle à elle-même. L'étudiant Anselme fut interrompu dans son *monologue* par Fossenel qui ne put avoir soldat ? c'est à quel point le *monologue* est dans la nature. V. Hugo.)

Fam. et par extens. *Aimer, pratiquer le monologue* Se dit d'une personne qui aime à parler longtemps sans être interrompue.

— Syn. comp MONOLOGUE, SOLILOQUE Le *monologue* est le discours d'un personnage qui, seul sur la scène, ne parle que pour les spectateurs. Le *soliloque* désigne particulièrement les réflexions et les raisonnements qu'on fait avec soi, à part soi.

MONOLOGUER, v. n. Peu usité. Néol. Faire des monologues, parler tout seul. Bonsoir, fit Rodolphe, qui continua son chemin tout en *monologuant*. Murger.)

MONOLOGUEUR, s. m. Néol. Personne qui parle seule, en monologuant.

MONOLOPHE, s. m. étym. gr., μόνος, seul ; λοφός, aigrette. Bot. Genre de zingibéracées alpinées, établi pour des espèces herbacées de l'Inde.

MONOLOPIL, s. f. étym. gr., μόνος, seul ; πῖλος, coiffe. Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour des herbes de l'Afrique méridionale.

MONOMACHIE, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; μάχη, combat. Ant. jurispr. Combat d'homme à homme, preuve judiciaire par le duel. Ces sortes de combats furent autrefois autorisés par l'Église, qui ensuite les a sagement interdits.

MONOMACRE, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; μακρός, long. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cyclopes, tribu des altiticites, établi pour quinze espèces américaines.

• **MONOMANE**, adj. 2 g. Qui est atteint de monomanie. Il est monomane. Elle est monomane.

— Substantiv. C'est un monomane. C'est une *monomane*. ‖ Acad.)

MONOMANIAQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui est atteint de monomanie. Devenir monomaniaque.

— Se dit en parlant des choses, des affections, des maladies. Hystérie monomaniaque.

— MONOMANIAQUE. s. 2 g. Personne qui est atteinte de monomanie. Les idées exclusives ou dominantes du monomaniaque sont relatives aux passions ou aux affections plutôt qu'aux facultés intellectuelles ; au lieu que chez le maniaque, le désordre primitif est dans l'intelligence. La perversion des penchants, des affections, des sentiments naturels du monomaniaque, finit bien par entraîner le désordre de l'intelligence, mais elle peut exister pendant longtemps sans trouble apparent de cette dernière faculté.

• **MONOMANIE**, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; μανία, manie, passion. Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence. Une passion forte, telle que l'amour, la haine, l'ambition, l'avarice, le fanatisme politique ou religieux, un chagrin profond, en sont les causes déterminantes les plus ordinaires. Elle se montre presque exclusivement chez les adultes et chez les jeunes gens. Monomanie erotique. Monomanie religieuse. Cap. lepont, en proie à la *monomanie* ambitieuse, comme disaient les médecins athénistes, avait eu une seconde de véritable folie. F. Fabre.)

MONOMAQUE, adj. m. rad. *monomachie*. Hist. Celui qui aime à se battre en combat singulier. On a donné ce surnom à l'empereur Constantin IX.

• **MONÔME**, s. m. ét. gr., μόνος, seul ; ὄνομα, part, division. Alg. Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soient jointes par les signes + ou —.

MONOMÈRE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; μέρος, partie. Entom. Se dit d'un insecte coléoptère dont les tarses sont d'un seul article. ‖ Se dit aussi du tronc des insectes, quand il n'offre aucune suture ou trace de segments, comme dans l'araignée. ‖ MONOMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes chez lesquels on suppose les tarses composés d'un seul article.

— Crust. Syn. de MONOCLES.

MONOMÉRIE, s. f. étym. gr., μόνος, seul ; μέρος, part. Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes du Népaul.

MONOMÉROSOME, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; μέρος, partie ; σῶμα, corps. Entom. Dont le corps est d'une seule pièce. ‖ MONOMEROSOMES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé d'une seule pièce.

MONOMÉTALLISME, s. m. ét. gr., μόνος, seul ; fr. *métal* Néol. Système qui préconise l'emploi d'un seul métal pour la fabrication des monnaies. S'oppose à Bimétallisme.

MONOMÉTALLISTE, s. m. Néol. Celui qui est partisan du monométallisme.

MONOMÉTHYL-PHOSPHINE, s. f. Chim. Base résultant de la substitution d'un radical méthyle à un atome d'hydrogène dans l'hydrogène phosphoré.

MONOMÉTHYL-PHOSPHINIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par oxydation de la monométhyl-phosphine.

MONOMÉTHYL-TRIÉTHYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un éther mixte qui contient un méthyle pour trois éthyles.

MONOMÈTRE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; μέτρον, mesure. Littér. Se dit d'un poème qui n'a qu'un mètre ou qu'une espèce de vers. ‖ Se dit aussi d'un vers d'une seule mesure.

— Substantiv. Un monomètre.

— Phys. Boule de verre qui sert à mesurer la densité ou la rareté de l'air.

MONOMÉTRIQUE adj. 2 g. Littér. Qui a rapport au monomètre.

MONOMMÉ, s. m. étym. gr., μόνος, seul ; ὄμμα, œil. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des diaperiales, tribu des taxicornes, et établi pour quelques espèces de Madagascar.

MONOMORPHES, s. m. pl. Entom. Syn. de THYSANOURES.

MONOMOTAPA Géogr. Région de l'Afrique australe, dans le bassin moyen du Zambèze. Ce nom désigna un empire qui se divisa, en 1759, en plusieurs États cafres.

MONOMPHALE, s. m. Térat. Monstre par monomphalie.

MONOMPHALIE, s. f. ét. gr., μόνος, seul ; ὀμφαλός, nombril. Térat. Etat d'un monstre qui n'a qu'un seul ombilic pour deux corps.

MONOMPHALIEN, ENNE, adj. Térat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'un seul ombilic pour deux corps ‖ MONOMPHALIENS. s. m. pl. Famille de monstres comprenant ceux qui offrent ce caractère.

MONOMYAIRE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; μῦς, muscle. Mollusq. Se dit d'une coquille bivalve dont chaque valve ne porte qu'une seule impression musculaire. ‖ MONOMYAIRES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux qui n'ont qu'un seul muscle d'attache, et dont la coquille n'offre intérieurement qu'une seule impression musculaire presque centrale.

MONOMYCE, s. m. ét. gr., μόνος, seul ; μύκης, champignon. Bot. Champignon du genre agaric.

— Polyp. Genre de polypiers, établi aux dépens des fongies et des caryophyllies, établi pour des espèces de l'Inde et de la Méditerranée.

MONONEURE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; νεῦρον, nerf). Zool. Se dit des animaux qui n'ont qu'un seul système nerveux. ‖ MONONEURES. s. m. pl. Série du règne animal, comprenant les animaux pourvus de nerfs, mais qui n'ont que le système ganglionnaire seul.

MONONGAHELA Géograph. Rivière des États-Unis, se réunit à l'Alleghany pour former l'Ohio, à Pittsburg.

MONONITRÉ, ÉE, adj. ét. gr., μόνος, seul ; fr. *nitre* Chim. Qui ne renferme qu'un équivalent de nitre.

MONONITROÉTHYL-BENZINE, s. f. Chim. Produit nitré obtenu de l'éthyl-benzine, ou un groupe nitryle remplace un atome d'hydrogène.

MONONITROPHÉNIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu de l'acide phénique par substitution de l'acide hypoazotique à l'hydrogène.

MONONITROPODOCARPIQUE, adj. Chim. Se dit d'un dérivé mononitré de l'acide podocarpique.

MONONITRONYLÈNE, s. m. Chim. Produit obtenu du xylène par substitution mononitrée.

MONONYQUE, s. m. ét. gr., μόνος, seul ; ὄνυξ, ongle. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces européennes, une de la Sibérie et une de la Caroline.

MONONYX, s. m. étym. gr., μόνος, seul ; ὄνυξ, ongle. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, tribu des nepiens, dont le type se trouve au Brésil.

MONOPAGIE, s. f. Pathol. Syn. de MONOPÉGIE.

MONOPE, adj. 2 g. étym. gr., μόνος, seul ; ὤψ, œil. Qui n'a qu'un œil.

— Substantiv. Un monope.

MONOPLDE, adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; lat. *pes, pedis*, pied. Zool. Qui n'a qu'un seul pied, qu'une seule jambe. On dit mieux *monopode*.

— MONOPEDE. s. m. Homme ou animal n'ayant qu'un seul pied. Saint Augustin assure qu'il a vu des *monopèdes*. (Volt.)

— Antiq. Nom de tables à manger soutenues par un seul pied. Elles étaient ordinairement de citronnier ou d'érable, et leur pied était d'ivoire et artistement travaillé.

MONOPÉGIE, s. f. étym. gr., μόνος, seul ; πῆξις, je fixe. Pathol. Douleur de la tête qui est fixée sur un seul point, qui n'occupe qu'une partie très circonscrite, comme le clou hystérique.

MONOPERIANTHÉ, ÉE, adj. ét. gr., μόνος, seul ; περί, autour ; ἄνθος, fleur. Bot. Se dit des plantes, dont les fleurs n'ont qu'une seule enveloppe.

MONOPÉRIGYNE, adj. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ; περί, autour ; γυνή, femelle). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines périgynes.

MONOPÉRIGYNIE, s. f. (rad. *monopérigyne* Bot. Etat d'une plante monocotylédone dont les étamines sont périgynes. ‖ Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe comprenant les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPERSONNEL, ELLE, adj. ét. gr., μόνος, seul ; franç. *personne*. Gramm. Qui n'a qu'une seule personne. Verbe monopersonnel. On dit plus ordinairement *impersonnel* ou *unipersonnel*.

• **MONOPÉTALE**, adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; πέταλον, pétale). Bot. Dont la corolle est d'un seul pétale, d'une seule pièce. La fleur de la mauve est monopétale. Corolle monopétale. ‖ On emploie communément ce terme pour désigner les corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce, entourant complètement et sans interruption les organes sexuels, comme dans la pigeonnette monopétale. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, de Candolle propose de l'appeler *gamopétale*, et de réserver l'épithète de *monopetale* pour les cas très rares où elle se compose d'un seul pétale latéral, comme dans les fleurs femelles du cissampelos. ‖ MONOPETALES. s. f. pl. Plantes qui forment la vingtième classe de Tournefort, composée d'arbres et d'arbustes.

MONOPETALIE, s. f. Botan. Etat d'une plante dont la corolle est monopétale, ou qui n'a qu'un seul pétale.

MONOPHADNE, s. m. Entom. Division d'hyménoptères tenthrédinides.

MONOPHAGE, s. 2 g. ét. gr., μόνος, seul ;

σάγω, je mange). Antiq. gr. Convive des monophagies.

— Méd. Personne qui n'a de goût que pour un seul aliment.

— Adjectiv. Un homme monophage. Une femme monophage. Dans ces pays, comme aux Indes anglaises, l'homme est *monophage*. (Faye.)

MONOPHAGIE. s. f. (rad. *monophage*). Pathol. Maladie pendant laquelle on est porté à ne manger que d'une seule chose.

— Système hygiénique qui consiste à ne faire usage que d'une seule espèce d'aliments.

— MONOPHAGIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête que les Eginètes célébraient en l'honneur de Mercure. Les citoyens y mangeaient ensemble, sans être servis par des esclaves.

MONOPHANE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; φαίνω, je brille). Miner. Substance d'un blanc éclatant et encore peu connue qui se rencontre dans le quartz.

MONOPHLÉBE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; φλέψ, veine). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, tribu des coccimens, considéré comme une section du genre cochenille.

MONOPHONE. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; φωνή, voix). Qui ne produit qu'un son.

MONOPHORE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; φόρος, trou). Moll. Un des noms du genre pyrosome.

MONOPHOSPHINE. s. f. Chim. Composé d'ammoniaque ne renfermant qu'un atome de phosphore.

MONOPHOSPHONIUM. s. m. (pr. *mo-no-fo-sfo-ni-omm*). Chim. Composé d'ammonium ne renfermant qu'un atome de phosphore.

MONOPHTALME. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὀφθαλμός, œil). Qui n'a qu'un seul œil.

— MONOPHTALME. s. m. Antiq. Nom d'un peuple fabuleux dont parlent Hérodote et Ctésias.

— Chir. Bandage qui ne couvre qu'un œil.

* **MONOPHYLLE**. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; φύλλον, feuille). Bot. Se dit du calice qui est formé d'une seule pièce, au moins à la base, comme dans la sauge, de l'involucre comme dans le tagète, de la spathe comme dans la calle, quand ils sont dans le même cas, et des bourgeons, lorsqu'ils ne contiennent qu'une seule feuille, à laquelle les stipules forment une enveloppe propre, comme dans le magnolia. || Se dit aussi d'une plante dont la tige ne porte qu'une seule feuille, ou dont les feuilles sont simples dans des espèces où elles sont ordinairement composées.

— MONOPHYLLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour deux espèces des États-Unis.

— Mamm. Genre de chauves-souris, établi pour une espèce de la Jamaïque.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

MONOPHYLLÉE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; φύλλον, feuille). Bot. Genre de gesnéracées, établi pour des herbes de Sumatra.

MONOPHYSISME. s. m. Hist. relig. Opinion, doctrine des monophysites.

MONOPHYSITE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; φύσις, nature). Hist. relig. Nom donné aux partisans d'Eutychès, qui ne reconnaissaient qu'une nature en Jésus-Christ.

MONOPHYTANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; φυτόν, plante; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes sur un même pied. Syn. inusité de MONOÏQUE.

MONOPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; φυτόν, plante). Bot. Se dit d'un genre de plantes qui ne renferme qu'une seule espèce.

MONOPIDE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ὤψ, ὠπός, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, dont le type se trouve communément en Europe.

MONOPIRE. s. f. Polyp. Genre de polypiers coralligènes vivant dans la mer de Sicile.

MONOPLASTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; fr. *plastique*). Qui est fabriqué d'une seule pièce.

MONOPLATE. s. m. (étym. gr., μόνος, seul; πλατύς, large). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour deux espèces brésiliennes.

MONOPLÉGIE. s. f. (étym. gr., μόνος, seul; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie qui n'atteint qu'une seule partie du corps.

MONOPLEUROBRANCHE. adj. 2 g. (ét. grecq., μόνος, seul; πλευρά, côte; βράγχια, branchies). Moll. Qui n'a des branchies que d'un seul côté du corps. || MONOPLEUROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des paracéphalophores, comprenant les mollusques qui ont sur le côté droit une branchie recouverte par une partie du manteau.

MONOPLIE. s. f. Entom. Synon. de PACHYLOPE.

MONOPNOÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; πνέω, je respire). Erpét. Qui conserve le même mode de respiration pendant toute sa vie. || MONOPNOÉS. s. m. pl. Division de la classe des reptiles, comprenant ceux qui n'ont qu'un seul mode de respiration, qui respirent par des poumons pendant toute leur vie.

MONOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui n'a qu'un seul pied.

— Crust. *L'alphée monopode* est ainsi appelé parce qu'il a les pattes de la première paire fort inégales, la droite étant très grande.

— MONOPODE. s. m. Ierat. Monstre affecté de monopodie.

— Antiq. Table à un seul pied.

MONOPODIE. s. f. (rad. *monopode*). Ierat. Monstruosité qui consiste dans la présence d'un seul pied.

MONOPODIEN, ENNE. adj. (rad. *monopode*). Ierat. Se dit des monstres qui n'ont qu'un seul pied.

MONOPOGON. s. m. Bot. Syn. de TRISTACHYE.

* **MONOPOLE**. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; πολεῖν, vendre). Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége, soit par un seul individu, soit par un seul peuple. Faire le monopole. Exercer le monopole. Les monopoles nuisent au commerce. Obtenir le monopole d'une denrée. Se réserver le monopole du tabac, de la poudre à canon. Il ne doit y avoir de *monopoles* que ceux réservés à l'État dans l'intérêt général. (E. de Girardin.)

— Privilége quelconque accordé à certains personnages, à certaines compagnies. Le monopole de la compagnie des Indes. Le monopole des compagnies de chemins de fer.

— Privilége que les nations accordent à leurs nationaux pour l'approvisionnement des marchés et de la consommation intérieure, à l'exclusion de l'industrie étrangère.

— Par extens. Commerce exclusif fait par une nation qui a de grandes aptitudes ou de grandes facilités commerciales. Le *monopole* du commerce du monde par l'empire britannique éprouve chaque jour de nouveaux échecs. (M. de Dombasle. Les hommes de race chananéenne avaient le *monopole* du commerce. (G. Flaubert.)

— Convention inique d'un ou de plusieurs marchands réunis, qui achètent quelque marchandise en si grande quantité, que ceux qui veulent s'en procurer sont obligés de s'adresser à eux et de payer le prix qu'ils exigent. Des marchands si accrédités feraient toutes sortes de *monopoles*. (Montesq.)

— Privilége accordé à certaines personnes pourvues du droit exclusif d'occuper certaines places, comme les agents de change, les courtiers, etc.

— Nom donné également à certains droits politiques possédés exclusivement par un petit nombre de citoyens. Ainsi notre ancienne loi électorale établissait un monopole au profit de deux cent mille électeurs et au préjudice du reste du peuple.

— Fig. Cet écrivain semble s'être réservé le *monopole* de l'injure et de la calomnie. (Acad.) Les rois et les nobles n'avaient pas le *monopole* de cette inépuisable libéralité. (Montalemb.) Il en résulte que ces hommes, mieux doués que les autres, se trouvent dans la société en état de rendre des services plus recherchés, qu'ils sont gratifiés d'un avantage naturel ou *monopole* naturel, qui explique la supériorité de leurs fonctions et souvent l'élévation de leur salaire. (J. Garnier.)

— Abusiv. Imposition onéreuse établie sur les marchandises. La plupart des bestiaux eussent péri faute de nourriture, on mit dessus un nouveau *monopole*. (St-Sim.)

— S'est dit pour Assemblée illicite. || Cabale, conspiration. Au XVIe siècle, le mot *monopole* a été souvent employé pour désigner une coalition d'ouvriers ayant pour but d'exiger une augmentation de salaire. C'est ce que nous appelons aujourd'hui une *grève*. Révolte. Ceux de Paris firent un terrible *monopole* et conspiration. (Suite de Monstrelet.)

— Adjectiv. Un commerce monopole, c'est-à-dire un commerce, une industrie qui sont placés à l'abri de la concurrence.

MONOPOLER. v. n. Ire conj. (rad. *monopole*). S'est dit pour Se révolter. Quand c'est contre un pauvre vieillard et pour ses enfants, lors empoignent-elles ce titre, et *monopolent* facilement contre sa domination. (Mont.)

* **MONOPOLEUR**. s. m. Celui qui exerce un monopole. Ce qui perd l'agriculture et le commerce, c'est lorsque des compagnies de *monopoleurs* se mettent entre le peuple et les récoltes, ou les manufactures. (Bern. de St-P.) Des troubles venaient d'éclater à Dijon, où le peuple irrité avait envahi la demeure des *monopoleurs*. (L. Blanc

— Par extens. Traitant, commis à la levée des droits. L'argent des amendes, puriſié par les *monopoleurs*, est souillé du sang des pauvres auxquels ils l'ont arraché. (Galiani.)

— Adjectiv. En dépit de l'égoïsme *monopoleur*, les membres d'une nation sont tous solidaires. (Proudhon.)

MONOPOLI. Géogr. Ville de la province de Bari (Italie), sur l'Adriatique. Commerce actif de vins et d'huiles; 15,000 hab.

MONOPOLISANT, part. prés. du v. Monopoliser.

MONOPOLISANT, ANTE. adj. Qui joint d'un monopole. Tant qu'à la tête de l'université centralisée et *monopolisante* on conservera un état-major de sinécuristes, tout fiers de se pavaner sous l'hermine à la distribution solennelle, le mauvais goût général sera maintenu sans modification. (Du Rozoir.)

MONOPOLISATEUR, TRICE. adj. Qui tend à établir des monopoles.

MONOPOLISATION. s. f. (pr. *mo no po-li-za cion*, rad. *monopoliser*). Action d'accaparer des marchandises dans l'intention d'établir un monopole.

MONOPOLISÉ, E. part. pass. du v. Monopoliser. S'emploie adjectiv. Vente monopolisée.

* **MONOPOLISER**. v. a. Ire conj. Écon. polit. Remettre entre les mains d'un seul la vente d'une marchandise, etc. Monopoliser une vente. Monopoliser une industrie. Diderot m'a proposé la question : s'il était possible, dans un certain cas, qu'on *monopolisât* les blés d'une province entière. (Galiani.)

— Fig. Il y a des plaisirs qu'il n'est pas donné à la fortune de s'approprier, de *monopoliser* pour elle seule. (Lamartine.)

— Absol. Exercer un monopole. Chacun voudrait monopoliser.

— SE MONOPOLISER. v. pron. Être rendu un monopole. Cette marchandise se monopolise facilement.

— S'est dit pour Se mettre en grève.

MONOPORINE. s. f. Bot. Syn. de MARILE.

MONOPROTOPHYLLE, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; πρῶτος, premier; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des végétaux appendiculés dont l'embryon ne présente d'abord qu'une seule feuille latérale et engainante, comme dans les monocotylédones.

MONOPSE. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὄψ, œil). Ierat. Qui n'a qu'un seul œil. Les fœtus monopses, comme les cyclopes de la Fable, ont souvent les deux yeux réunis dans une seule cavité orbitaire, ou bien il y a deux cavités, mais très rapprochées l'une de l'autre, et communiquant entre elles faute de cloison ethmoïdale.

— Substantiv. Un monopse.

MONOPSIDE. s. f. (étym. gr., μόνος, seul; ὄψις, aspect). Bot. Genre de lobéliacées, établi pour des herbes vivaces du Cap et du tropique australien.

MONOPSIE. s. f. (radic. *monopse*). Ierat. Genre de monstruosité qui coïncide presque toujours avec une anencéphalie.

* **MONOPTÈRE**. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πτερόν, aile). Archit. Qui n'a qu'une seule rangée de colonnes. Temple monoptère. Se dit surtout d'une simple colonnade sans mur.

— Hist. nat. Qui n'a qu'une seule nageoire ou qu'un seul appendice ailé. Poisson monoptère. Semence monoptère.

— MONOPTÈRE. s. m. Archit. Monument fait l'un cercle de colonnes pour soutenir le tout.

— Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des anguilliformes, établi pour une espèce des îles de la Sonde appelée monoptère javanais.

MONOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; πτερύξ, nageoire). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule nageoire. Le cotte monoptérygien n'a qu'une seule nageoire dorsale.

MONOPTOTE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; πτῶσις, chute). Gramm. Mot indéclinable, mot qui conserve sa terminaison à tous les cas, dans les langues à désinences casuelles.

— Adjectiv. Mot monoptote.

MONOPYRÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul; πυρήν, noyau). Bot. Se dit d'un fruit qui ne renferme qu'une graine très dure contenue dans un petit noyau.

MONOPYXIDE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; πυξίς, boîte). Polyp. Sous-genre de sertulaires proposé pour des espèces à capsules gemmifères, axillaires, solitaires et terminales.

MONORABON. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre saki, à queue courte.

MONORCHIDE. adj. 2 g. (pr. *mo-nor-kide*; ét. gr., μόνος, seul; ὄρχις, tubercule). Bot. Qui n'a qu'un seul tubercule.

— Anat. Qui n'a qu'un seul testicule. Autrefois, on voyait beaucoup d'enfants et d'individus *monorchides*, parce que l'on confiait à des mains aussi barbares qu'ignorantes le soin de guérir les hernies. (Laurent.)

— MONORCHIDE. s. m. Le monorchide par accident est beaucoup plus commun que le congénial. Quelques auteurs ont cru que les *monorchides* ne conservaient pas la faculté d'engendrer dans toute son intégrité. (Percy.)

— Bot. Plante qui n'a qu'un tubercule.

MONORCHIDIE. s. f. (pron. *mo-nor-ki-di*). Etat du monorchide.

MONORCHIS. s. m. (pr. *mo-nor-kiss*). Bot. Syn. de MICROSTYLE.

MONORÉFRINGENT, ENTE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; fr. *réfringent*). Phys. Qui ne produit que la réfraction simple.

* **MONORIME**. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; fr. *rime*). Qui n'a qu'une seule rime. Nos anciennes chansons de geste sont composées de couplets ou tirades *monorimes*. (Acad.)

— MONORIME. s. m. Littér. Petit poème dont tous les vers sont terminés de même et riment ensemble.

MONORMIE. s. f. (étym. gr., μόνος, seul; ὅρμος, collier). Bot. Genre d'algues nostocinées, établi pour une seule espèce croissant dans les eaux douces.

MONORYNQUE. adj. 2 g. (étym. gr., μόνος, seul; ῥύγχος, bec). Hist. nat. Qui n'a qu'un seul bec.

— MONORYNQUES. s. m. pl. Infus. Famille de vers ténioïdes, comprenant ceux de ces animaux dont le rostellement céphalique est pourvu d'une seule trompe médiane.

MONOSÉPALE. adj. 2 g. (pron. *mo-no-sé-pale*; étym. gr., μόνος, seul; fr. *sépale*). Bot. Se dit communément du calice ou du périanthe simple quand il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. De Candolle propose de réserver cette épithète pour le cas rare où, au lieu d'une enveloppe produite par des pièces soudées, il n'y a qu'un seul sépale latéral, comme dans les fleurs femelles du cissampelos.

MONOSIS. s. f. (pr. *mo-no zisss*; étym. gr., μόνωσις, solitude). Bot. Genre de composées vernonées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde et du Mexique.

MONOSITIE. s. f. (pr. *mo-no-si-ti*; ét. gr., μόνος, seul, σῖτος, nourriture). Didact. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOC. adj. (pron. *mo-no-sok*; ét. gr., μόνος, seul; fr. *soc*). Agric. Se dit des instruments servant à labourer la terre et n'ayant qu'un soc.

MONOSOME. s. m. (pr. *mo-no-zome*; ét. gr., μόνος, seul; σῶμα, corps). Ierat. Monstre qui n'a qu'un seul corps pour deux têtes.

— Adjectiv. Monstre monosome.

MONOSOMIE. s. f. (pr. *mo-no-zo-mi*). Ierat. Monstruosité du monosome.

MONOSOMIEN, ENNE. adj. (pr. *mo no-zo-mi-ein*; rad. *monosome*). Ierat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'un seul corps pour deux têtes. || MONOSOMIENS. s. m. pl. Famille de monstres monosomes.

MONOSPERMATIQUE. adj. 2 g. Bot. Syn. de MONOSPERME.

MONOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; σπέρμα, graine). Bot. Se dit de tout fruit quelconque qui ne renferme qu'une seule graine, comme la camarde de l'anémone et la baie du berberis, la capsule du sterculier monosperme, la carcérule de l'oseille, la drupe de la varronie monosperme, l'éremée des labiées, le légume de la berbonie monosperme, le noyau de la noix. L'arthémise monosperme est ainsi appelée parce que, sur une dizaine de fleurons hermaphrodites contenus dans chaque calathide, il n'y en a qu'un seul qui porte graine.

MONOSPERMIE. s. f. (rad. *monosperme*). Bot. Etat d'une plante dont les fruits ne contiennent qu'une seule graine.

MONOSPERMIQUE. adj. 2 g. Bot. Syn. de MONOSPERME.

MONOSPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; σπορά, semence). Bot. Se dit d'un conceptacle de plante cryptogame qui ne renferme qu'une seule sporule.

MONOSTACHYE, E. adj. (pr. *mo-no-sta-ki-e*; ét. gr., μόνος, seul; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont réunies en un seul épi.

MONOSTÉGUES. s. m. pl. (ét. gr., μόνος, seul, στέγη, toit). Foram. Ordre des foraminifères rhizopodes, comprenant ceux dont le test membraneux ou calcaire n'a qu'une seule loge.

MONOSTEMME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; στέμμα, œil). Polyp. Genre proposé pour celles des cribrines qui n'ont qu'une seule ventouse.

MONOSTÉPHANE. s. m. (étym. gr., μόνος, seul, στέφανος, couronne). Polyp. Genre proposé pour celles des actinies qui n'ont qu'un seul rang de tentacules.

MONOSTÉRÉE. s. f. Helminth. Groupe d'helminthes comprenant ceux qui ont une bouche ou un anus terminal.

MONOSTICHE. s. m. Littér. Syn. de MONOSTIQUE.

MONOSTIGMATÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; fr. *stigmate*). Bot. Se dit d'une plante, d'un ovaire, d'un style qui n'a qu'un seul stigmate.

MONOSTIGMATIE. s. f. (rad. *monostigmaté*). Bot. Etat d'une plante dont les fleurs ne renferment qu'un seul stigmate.

* **MONOSTIQUE**. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; στίχος, ligne d'écriture, vers). Littér. Epigramme, inscription en un seul vers.

— Adjectiv. Une sentence monostique.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique dont la base est entourée d'un seul rang de facettes qui ont différentes inclinaisons, comme l'yénite monostique.

MONOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; στόμα, bouche). Helmint. Qui n'a qu'une seule bouche ou ouverture.

— MONOSTOME. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux trématodes dont les espèces les plus remarquables vivent dans la peau des oiseaux aquatiques.

— MONOSTOMES. s. m. pl. Acal. Ordre de méduses comprenant trois fam. dont les espèces n'ont qu'une seule bouche.

MONOSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; στῦλος, style). Bot. Se dit d'un ovaire qui n'a qu'un style.

— MONOSTYLE. s. m. Infus. Genre de rota-

leurs ou systolides, établi pour des espèces qui ont un œil unique, une cuirasse déprimée et une queue simple en stylet.

MONOSTYLE, EE. a. lj. Bot. Syn. peu usité de MONOSTYLE

MONOSULFOPODOCARPIQUE. adj. Chim. Se dit du dérivé sulfuré de l'acide podocarpique.

MONOSULFURE. s. m. (ét. gr., *μόνος*, seul; fr. *sulfure*). Chim. Composé binaire contenant un équivalent de soufre.

* **MONOSYLLABE.** a. lj. 2 g. (pr. *mo-no-sil-labe*, ét. gr., *μόνος*, seul; *συλλαβή*, syllabe). Qui n'a qu'une seule syllabe. Ce mot est *monosyllabe* (Acad.). Cette remarque, toute *monosyllabe* qu'elle est, était indispensable. (Saint-Simon.)

— MONOSYLLABE. s. m. Gramm. Mot d'une syllabe. Langue qui abonde en monosyllabes. Vous, moi, toi, sont des *monosyllabes*. (Acad.) La corneille abandonna aux vents des *monosyllabes* prophétiques. (Chateaub.)

— Par exagér. En l'état où je suis, je voudrais ne plus parler que par signes, car je trouve les *monosyllabes* trop longs. (Balz.) Il y a des gens dont je trouve longs les *monosyllabes*, et dont les billets me paraissent calepins. (Id.) Les oui et les non sont longs quand il les prononce, et les *monosyllabes* deviennent des périodes dans sa bouche. (Boil.)

— Par extens. Langage très bref. Les grands ne parlent aux petits que par *monosyllabes*; ceux-ci ont besoin de plus longs discours pour solliciter, pour obtenir, rarement pour remercier. (Noel.)

* **MONOSYLLABIQUE.** adj. 2 g. Qui n'a qu'une seule syllabe. Mot, vers monosyllabique. Le roi se contenta d'une simple approbation *monosyllabique*. (St-Simon. En chinois, les mots sont tous *monosyllabiques*. (A. Maury.)

— Qui est composé de monosyllabes. Langue monosyllabique. Vers monosyllabique. Les vers monosyllabiques sont rarement harmonieux. Les seules langues *monosyllabiques* que nous connaissions ne sont jamais sorties de leur état. (E. Renan.)

— Fam. Qui ne parle que par monosyllabes. Voyons si la maîtresse est aussi *monosyllabique* que le garçon. (J. Barbier.)

MONOSYLLABISME. s. m. Manie de ceux qui ne parlent que par monosyllabes.

— Linguist. Caractère de certaines langues dont les racines ne sont que des monosyllabes.

MONOSYMPHYTOGYNE. adj. 2 g. (rad. *monosymphytogynie*). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est adhérent.

MONOSYMPHYTOGYNIE. s. f. (ét. gr., *μόνος*, seul; *σύν*, avec; *φυτόν*, plante; *γυνή*, femelle). Bot. Etat d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est adhérent. || Classe de plantes comprenant les monocotylédones qui ont l'ovaire adhérent.

MONOTAXIE. s. f. (étym. gr., *μόνος*, seul; *τάξις*, rang). Anc. art milit. Ordre de la phalange grecque sur une seule ligne.

MONOTAXIS. s. m. (pron. *mo-no-tak-siss*; étym. gr., *μόνος*, seul; *τάξις*, rang). Bot. Genre d'euphorbiacées crotonées, établi pour des herbes australiennes.

MONOTHALAME. adj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *θαλαμος*, lit). Moll. Se dit d'une coquille univalve qui ne renferme qu'une seule cavité. || MONOTHALAMES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques céphalopodes, comprenant ceux qui ont une coquille uniloculaire.

MONOTHALAMÉ, ÉE. adj. (rad. *monothalame*). Bot. Se dit d'une plante graminée dont les loculs ont toutes la même conformation. || MONOTHALAMÉES. s. f. pl. Section de la famille des graminées, à laquelle on rapporte celles de ces plantes dont les loculs sont conformées toutes de la même manière.

MONOTHÉIQUE. a. lj. 2 g. Qui appartient au monothéisme.

* **MONOTHÉISME.** s. m. (ét. gr., *μόνος*, unique; *θεός*, Dieu). Adoration d'un seul Dieu. Le *monothéisme* de Socrate a survécu aux sarcasmes anglants d'Aristophane. (Ch. Nod.)

* **MONOTHÉISTE.** s. 2 g. Celui, celle qui adore un seul Dieu.

— Adjectiv. Nation monothéiste. Un peuple *monothéiste*. (Acad.

— Qui a rapport au monothéisme, qui y a rapport. Les doctrines *monothéistes*. (Acad.) De toutes parts, en effet, se manifestait avec énergie le besoin d'une religion *monothéiste*. (E. Renan.)

MONOTHÉISTIQUE. adj. 2 g. (rad. *monothéiste*). Qui a rapport au monothéisme.

MONOTHÈLE. a. lj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *θηλή*, mamelon). Bot. Se dit des plantes dont la fleur ne renferme qu'un seul ovaire.

MONOTHÉLIE. adj. 2 g. Syn. de MONOTHÉLITE.

MONOTHÉLIPHÉE. a. lj. (ét. gr., *μόνος*, seul; *θηλή*, mamelon). Zool. Qui a la forme d'un mamelon isolé.

— Moll. L'auriculaire monothéliée est ainsi nommée parce qu'elle ressemble à une papille globuleuse.

* **MONOTHÉLISME.** s. m. (ét. gr., *μόνος*, seul; *θέλω*, je veux). Hist. relig. Doctrine prêchée au VII^e^ siècle, par Théodore, évêque arabe. Le monothélisme admettait dans le Christ deux natures distinctes, l'une divine, l'autre humaine, mais en laissant à la première toute force et toute volonté. Condamné au concile de Constantinople en 680, il finit par se fondre dans l'eutychianisme.

* **MONOTHÉLITE.** adj. 2 g. Conforme à la doctrine du monothélisme. Opinion monothélite.

— Substantiv. *Un monothélite*. Un partisan du monothélisme.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MONOTHÉLITISME. s. m. Hist. relig. Syn. de MONOTHÉLISME.

MONOTHÈRE. s. f. Bot. Syn. de CTÉNION.

MONOTHIOBENZOATE. s. m. Chim. Nom donné aux sels de l'acide monothiobenzoïque.

MONOTHIOBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide benzoïque où un atome de soufre remplace un atome de son oxygène typique.

MONOTHIONIQUE. adj. (ét. gr., *μόνος*, seul; *θεῖον*, soufre). Chim. Se dit des acides sulfureux qui ne contiennent qu'un équivalent du radical.

MONOTHYRE. adj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *θύρα*, porte). Conchyl. Se dit d'une coquille qui n'a qu'une seule valve.

MONOTOCA. s. m. Bot. Synon. de MONOTOQUE.

MONOTOME. adj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *τομός*, pièce). Moll. Qui n'a qu'une seule pièce, comme les coquilles univalves.

— MONOTOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des monotomites, établi pour trente espèces européennes et deux exotiques, qui vivent sous l'écorce des branches mortes, ou dans les fourmilières composées de débris ligneux.

MONOTOMIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. de MONOTOMITE.

MONOTOMITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un monotome. || MONOTOMITES. s. m. pl. Groupe de coléoptères xylophages ayant pour type le genre monotome.

* **MONOTONE.** adj. 2 g. (étym. gr., *μόνος*, seul; *τόνος*, ton). Qui est presque toujours sur le même ton, qui n'est pas assez varié dans ses intonations ou dans ses inflexions. Chant monotone. Déclamation monotone. Le chant *monotone* des grillons et des sauterelles sort des blés et des prairies, de la plaine et de la montagne. (H. Taine.)

Comme un enfant bercé par un chant *monotone*,
Mon âme s'assoupit au murmure des eaux. (LAMARTINE.)

— *Bruit monotone*. Bruit fatigant par son uniformité.

— Par extens. *Acteur, orateur monotone*. Acteur, orateur dont le débit a de la monotonie.

— Fig. Qui est trop uniforme, qui manque de variété. Vie monotone. Plaisir monotone. Les imaginations ardentes aiment les perspectives variées; la *monotone* fixité d'un avenir leur semblerait le néant. (Boiste.) L'histoire n'est que le tableau *monotone* de l'éternel abus du pouvoir. (Carnot.)

— *Style monotone*. Style sans variété, sans idées neuves, sans images.

— Pathol. *Fièvre monotone*. Fièvre qui garde la même intensité depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Peint. Qui est égal de ton et de couleur, qui est fade, gris, etc.

MONOTONÉMENT. adv. Néol. D'une manière monotone.

* **MONOTONIE.** s. f. (rad. *monotone*). Uniformité, égalité ennuyeuse de ton dans la conversation, dans les discours prononcés en public, dans la musique, soit vocale, soit instrumentale. Sa manière de réciter est d'une monotonie fatigante. Cette musique est d'une monotonie assoupissante. La voix de la plupart de ces déclamateurs a une *monotonie* perpétuelle. (Fénelon.) Les lamentations des suppliantes ont la *monotonie* d'un long psaume de deuil. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Défaut de variété dans la manière d'écrire, uniformité toujours la même dans l'élocution, dans le tour des phrases, dans l'usage des figures et même dans les pensées; en un mot, manière d'écrire ou de parler qui ne change jamais ni ses tours ni ses nuances. Ce poème a de la monotonie.

— Par extens. Manière de vivre qui est toujours la même. Sa vie est d'une monotonie ennuyeuse. Il y a bien de la monotonie dans les habitudes de cette famille. Le voyage de la vie est comme ceux que l'on fait en bateau: la *monotonie* paraît bientôt plus insupportable que les contrariétés. (De Levis.) La carrière d'Attila a la *monotonie* de l'enfer. (P. de St-Victor.)

— Peint. Caractère d'un tableau dans lequel domine une certaine couleur, comme le verdâtre, le gris, le rouge de brique, de laquelle participent toutes les autres et où l'échelle des tons a peu d'étendue, où l'œil n'est frappé d'aucune de ces oppositions par lesquelles les couleurs et les tons se font l'un l'autre ressortir et valoir. Se dit aussi en parlant de l'ordonnance d'un tableau dans lequel les mêmes lignes, les mêmes masses, les mêmes figures à peu près sont reproduites de toutes parts.

MONOTOQUE. s. f. Bot. Genre d'épacridées styphéliées, établi pour des arbustes australiens.

MONOTREME. adj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *τρῆμα*, trou). Mamm. Qui n'a qu'une seule ouverture pour émettre la semence, l'urine et les excréments. || MONOTRÈMES. s. m. pl. Classe d'animaux vertébrés, comprenant ceux qui, avec le corps couvert de poils, n'ont qu'une seule ouverture extérieure pour la semence, l'urine et les excréments. Elle ne contient que deux genres, dont les espèces habitent l'Australie et la Tasmanie; ce sont les ornithorynques et les échidnés. || Division particulière des cétacés.

MONOTRIGLYPHE. adj. 2 g. (étym. gr., *μόνος*, seul; fr. *triglyphe*). Archit. Se dit d'un portique dont les colonnes sont tellement serrées qu'il n'y a entre deux que l'espace nécessaire pour y placer un seul triglyphe. L'entre-colonnement monotriglyphe est le plus correct

— MONOTRIGLYPHE. s. m. Archit. Espace, de la largeur d'un trizlyphe, entre deux colonnes ou deux pilastres.

MONOTRIMÉTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *τρεῖς*, trois fois; *μέτρον*, mesure). Minér. Se dit de cristaux ayant quatre axes, dont un différent des trois autres, qui sont égaux.

MONOTRIS. s. m. (pron. *mo-no-triss*). Bot. Genre d'orchidées ophrydées, établi pour des herbes de l'Afrique méridionale.

MONOTROÏE. s. f. (étym. gr., *μονοτροπος*, uniforme). Bot. Genre de plantes parasites, voisines des orobanches, sur la classification desquelles on n'est pas d'accord et dont les espèces se trouvent en Europe et en Amérique.

MONOTROPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monotrope. || MONOTROPÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre monotrope.

MONOTROPSIS. s. m. Bot. Syn. de SCHWEINITZIE.

MONOTROQUE. adj. 2 g. (étym. gr., *μόνος*, seul; *τροχός*, roue). Infus. Qui porte des cils formant une couronne simple. || MONOTROQUES. s. m. pl. Nom donné à deux familles de la classe des infusoires, comprenant ceux dont les cils forment une couronne simple et entière.

MONOTYPAGE. s. m. (ét. gr., *μόνος*, seul; fr. *type*). Procédé qui consiste à convertir en planches solides les planches formées avec des caractères mobiles.

MONOTYPE. adj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *τυπος*, type). Hist. nat. Se dit d'un genre comme la rose, ou d'une famille comme les labiées, dont toutes les espèces sont liées par une multitude de rapports évidents, ou qui ne renferme qu'une seule espèce.

MONOVALÉRINE. s. f. Chim. Produit obtenu en chauffant à 200 degrés une combinaison d'acide valérique avec un excès de glycérine.

MONOVARIEN, ENNE. adj. (ét. gr., *μόνος*, seul; fr. *ovaire*). Hist. nat. Qui se fait par un seul ovaire.

MONOXYLAMINE. s. f. Chim. Base organique obtenue par l'action de l'ammoniaque sur le chlorure de xylyle et résultant de l'ammoniaque où un atome d'hydrogène est remplacé par un atome de xylyle.

MONOXYLE. adj. 2 g. (ét. gr., *μόνος*, seul; *ξύλον*, bois). Se dit de certaines barques faites d'une seule pièce de bois. Le poivre vient de cette contrée dans des barques *monoxyles*. (Compl. de l'Acad.) On dit aussi *monoxylon*.

— Substantiv. Un monoxyle.

MONOZOÏCITÉ. s. f. Zool. Etat des animaux monozoïques.

MONOZOÏQUE. adj. 2 g. (étym. gr., *μόνος*, seul; *ζῶον*, animal). Se dit des animaux qui vivent isolés.

MONPAZIER. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Bergerac (Dordogne); 1,000 hab.

MONPONT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Riberac (Dordogne); 2,200 hab.

MONPOU (Hippolyte). Musicien, né à Paris, 1801-1841, d'abord organiste, débuta par des romances, avant d'aborder l'opéra-comique. On lui doit: *le Luthier de Vienne, Piquillo, le Planteur, la Chaste Suzanne, les Deux Reines*.

MONRADITE. s. f. Minér. Espèce de pyroxène ou d'amphibole.

MONRO (Alexandre). Anatomiste anglais, né à Londres, 1697-1767.

MONROË (James). Homme d'Etat américain, né en Virginie 1759-1831, fut ministre de l'Union à Paris, 1794, gouverneur de Virginie, 1799, puis négociateur du traité qui amena l'acquisition de la Louisiane, 1803. Président de la république, 1817, il acquit la Floride, 1819. Réélu en 1821, il posa en principe que les puissances de l'Europe n'avaient pas le droit d'étendre leur système d'intervention en Amérique, 1823: c'est ce qu'on appela depuis la *doctrine de Monroe*.

MONROLITE. s. f. Chim. Fibrolithe de Monroe.

MONROSE (Claude-Louis-Séraphin BARIZAIN, dit). Comédien, né à Besançon, 1783-1843, excella dans l'emploi des valets.

MONROVIA. Géogr. Capitale de la république nègre de Libéria (Afrique), à l'embouchure du Saint-Paul; 3,000 hab.

* **MONS.** s. m. (pr. *mouss*; abrév. de *monsieur*). Fam. Mons un tel. C'est moi, *mons* Damis, qui fais ce mariage. (Volt.) Adieu, *mons* de l'Angleterre, si vous avez du cœur, nous nous verrons hors de la ville. (Boissy.)

Mais *mons* ton fils, le sieur de Fierenfat,
Me semble avoir un procédé bien plat. (VOLT.)

— Le roi disait aux évêques et aux archevêques, en leur écrivant, Mons l'évêque, mons l'archevêque.

MONS. s. m. Charbon de Mons. Brûler du mons.

MONS. Géogr. Ch.-l. du Hainaut (Belgique), sur la Trouille; houille provenant du bassin appelé *Borinage*, au milieu duquel cette ville est située. Sous la domination française, elle fut le ch.-l. du département de Jemmapes; 24,500 habitants.

— MONS-EN-BAROEUL. Comm. du cant. et de l'arr. de Lille (Nord); 2,400 hab.

— MONS-EN-PEVELE OU PUELLE. Comm. du cant. de Pont-à-Marcq, arr de Lille (Nord). Victoire de Philippe le Bel sur les Flamands en 1304. 2,100 hab.

— MONS-LEZ-LIÉGE. Comm. de la prov. et à 11 kil. de Liége (Belgique); 2,300 hab.

MONSÉGUR. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Réole (Gironde); 1,900 hab.

* **MONSEIGNEUR.** s. m. (ét. fr., *mon, seigneur*). Titre d'honneur que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. Monseigneur le prince. Monseigneur le chancelier. Traiter quelqu'un de monseigneur. Tel abbé qui s'intitule frère se fait appeler *monseigneur* par ses moines. (Voltaire.) || Dans le moyen âge, il se donnait à tout chevalier. || On le donnait à tous les saints. || On l'accordait autrefois aux présidents des cours royales. || C'était une qualification à laquelle prétendaient aussi les intendants des provinces, mais ils ne l'obtenaient guère que de leurs subalternes. || Cette qualification avait été abrogée par l'Assemblée constituante. Elle a repris sous Napoléon Ier et sous la Restauration, n'a fait qu'une courte apparition après la révolution de 1830. || En France, les evêques se sont donné ce titre dès le XVII^e^ siècle. Auparavant on se servait de l'appellation de Monsieur; et c'est celle que leur reconnaît officiellement le concordat.

— Absol., en ce sens. M. Sévin est parent de *monseigneur* d'Alger. (Mérimée.)

— Iron. *Faire le monseigneur*. Être trop vain de sa qualité.

— *Le monseigneur*. Le titre de monseigneur. Donner du monseigneur à quelqu'un. Jamais il n'a marchande le *monseigneur* à aucun maréchal de France. (Mme de Sevigne.) Je dinai il y a quelques jours chez M. Pontchartrain: il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *monseigneur* que les evêques se donnent. (Mme de Maintenon.)

— *Messeigneurs*. Pluriel de Monseigneur, dont on se sert soit en parlant, soit en écrivant collectivement à plusieurs des personnes qui ont droit au titre de monseigneur. On entendit avec surprise de prétendus républicains appeler humblement *messeigneurs* leurs anciens compagnons d'égalité, devenus princes. (Boiste.)

— *Nosseigneurs*. Autre pluriel de Monseigneur, dont on se servait principalement dans les requêtes présentées aux conseils du roi, aux cours de parlement et autres cours souveraines. Au roi et à *nosseigneurs* de son conseil. (Acad.) A *nosseigneurs* de parlement, du parlement, supplie humblement un tel. (Id.) || On dit aussi *nosseigneurs les evêques*.

— On a quelquefois employé *monseigneurs* au pluriel dans le style badin et familier.

Les simples *monseigneurs*
N'étaient d'un rang digne de ses faveurs.
(LA FONTAINE.)

— *Monseigneur* s'écrit en un seul mot quand on parle aux hommes. Monseigneur le prince. On l'écrit en deux mots quand on parle à Dieu. Mon Seigneur et mon Dieu.

— Arg. Nom que les voleurs donnent à une espèce de levier ou de pince dont ils se servent pour forcer les serrures. Il lui semblait reconnaître le grincement d'une serrure sous l'effort d'un *monseigneur*. (Monselet.) || Adjectiv. Pince monseigneur.

— Hist. *Monseigneur*. S'est dit absolument pour désigner le dauphin, fils de Louis XIV, appelé plus communément le grand dauphin.

MONSEIGNEURIE. s. f. (radic. *monseigneur*). Se disait ironiquement pour Seigneurie. Votre Monseigneurie.

MONSEIGNEURISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monseigneuriser. S'emploie adjectiv. Personne monseigneurisée. Tout le monde se moque d'eux, et on riait de ce qu'ils s'étaient *monseigneurisés*. (St-Sim.)

* **MONSEIGNEURISER.** v. a. Ire conj. Donner le titre de monseigneur. Monseigneuriser quelqu'un. Ne s'emploie que par plaisanterie.

Irai-je, adulateur sordide,
Encenser un sot dans l'éclat,
Amuser un Crésus stupide,
Et *monseigneuriser* un fat? (GRESSET.)

— SE MONSEIGNEURISER. v. pron. Trancher du monseigneur.

— Prendre le titre de monseigneur. Les évêques s'autorisèrent de se *monseigneuriser* à l'exemple de Richelieu; jamais aucun concile ne fut mieux observé. (Boiste.)

— Se donner mutuellement le titre de monseigneur. De ci-devant républicains se monseigneurisèrent. Etant allé voir un évêque de mes

amis, et ayant appris qu'il y avait d'autres évêques avec lui, je demandai ce qu'ils faisaient : Ils se *monseigneurisent*, me répondit assez plaisamment un de leurs laquais. (De Caillières.)

—Devoir, pouvoir être monseigneurisé. L'humilité chrétienne ne doit pas se *monseigneuriser* ; ce serait la méconnaître. (Boiste.)

MONSIAU (Nicolas-André). Peintre, né à Paris, 1754-1837.

* **MONSIEUR**, s. m. pr. *mo cieu* ou *meucieu*, et. fr., *mon, sieur*. Qualité, titre que l'on donne par civilité, par bienséance, aux hommes à qui on parle, à qui on écrit. Oui, monsieur. Je vous prie, monsieur. Exercez-la, *monsieur*, et gouvernez le prince. (Corn.) Le sort en est jeté, *monsieur*, n'en parlons plus. (Id.) Tranquillisez-vous, mon cher *monsieur*, tout va bien. (J.-J. Rousseau.)

Monsieur, pour conserver ma gloire et mon estime,
Désobéir un peu n'est pas un si grand crime. (Corn.)

Mais bien il m'aborde, et me serrant la main,
Ah ! *monsieur*, m'a-t-il dit, je vous attends demain.
(Boileau.)

De ce vers, direz-vous, l'expression est basse.
Ah ! *monsieur*, pour ce vers je vous demande grâce.
(Id.)

— Son pluriel est Messieurs. Je vous prie, messieurs, d'observer. Messieurs les membres de la Chambre des députés.

— Mot que l'on place, par civilité, devant le nom ou le titre des personnes à qui l'on parle ou dont on parle. Monsieur Jacques. Monsieur le duc. En ce cas, on l'écrit souvent M. par abréviation. M. le comte. M. Bernard.

— Ironiq. Après ma mort, toutes ces inepties deviendront autant de faits incontestables, parce que *monsieur* l'un et *monsieur* l'autre, et madame celle-ci et mademoiselle celle-là, tous gens de la plus haute probité, les auront attestées. (J.-J. Rouss.)

— *Donner du monsieur à quelqu'un*. L'appeler monsieur. Si mon censeur avait dit que l'on était accoutumé à ne point donner du *monsieur* à Molière, que j'aurais bien fait de suivre l'usage, et que ce n'est point par mépris pour cet illustre auteur que cet usage s'est établi, j'aurais passé condamnation de cette critique. (Grimarets.)

— Titre que les domestiques d'une maison donnent au chef, au maître de cette maison. Monsieur est sorti. Notre *monsieur* va toujours mal vêtu ; cela fait mal juger de ses affaires. (Brueys.)

— Quelquefois les femmes s'en servent en parlant de leurs maris.

Monsieur ne songe à rien, *monsieur* dépense tout,
Monsieur court, *monsieur* se repose...
Elle en dit tant que *monsieur* à la fin,
Lassé d'entendre un tel lutin,
Vous la renvoie à la campagne. (La Font.)

— Autrefois, les enfants de bonne éducation donnaient ce nom à leur père en lui parlant. Au lieu de dire rustiquement, mon père, comme le menu peuple, on dit *monsieur*, cela a plus de dignité. (Mariv.)

— Tout homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation. Un monsieur est venu vous demander. Appelez ce monsieur. Je la vis hier dans le bois de Vincennes en grande conversation avec un *monsieur* que je ne connais point. (Hauteroche.) Un vénérable *monsieur*, nous voyant arrêtés sur la route, se douta de notre intention. (Gér. de Nerval.) Tu crèves d'ambition, tu voudrais être habillé comme un *monsieur* et promener des catins en jupes de soie. (É. Zola.)

— Fam. *Ces messieurs*. Expression par laquelle on désigne ceux dont on parle ou qui sont présents. J'ai dit à ces messieurs ce que je pensais de l'affaire. Ces messieurs veulent-ils passer au jardin pour fumer ? Je priai qu'on fît venir un chirurgien : il y a de ces *messieurs*-là dans tous les quartiers. (Mariv.) On causa par la portière avec ces *messieurs*, qui sont pleins de légèreté et d'étourderie. (X. Marmier.)

Tandis que tout Paris se jonchait de merveilles
Ces *messieurs* tremblaient dans leur peau,
Pâles, suant la peur, et la main aux oreilles
Accroupis derrière un rideau. (A. Barbier.)

— Pop. *Faire le monsieur, faire bien le monsieur*. Faire l'homme de conséquence. || *C'est un beau monsieur*. Il est élégamment vêtu. || *Gros monsieur*. Homme riche et d'importance. Il a gagné à la loterie et le voilà devenu gros monsieur.

Le renard s'excusa sur son peu de savoir
Mes parents, reprit-il, ne m'ont point fait instruire ;
Ceux du loup, gros *messieurs*, l'ont fait apprendre à lire
(La Fontaine.)

— Fam. *C'est un vilain monsieur*. C'est un homme difficile à vivre, d'humeur maussade.

— *Un petit monsieur*. L'enfant d'un homme qui a droit à être appelé monsieur. Enfermez un petit *monsieur* et un petit paysan dans une chambre. (J.-J. Rouss.)

— Par mépris. Mon petit monsieur. Que veut donc ce petit *monsieur* ? (Acad.)

Mais, mon petit *monsieur*, prenez-le un peu moins haut.
— Ma foi, mon grand *monsieur*, je le prends comme il faut
(Molière.)

Et que nous ne puissions à rien nous divertir,
Si ce beau *monsieur*-là n'y daigne consentir. (Id.)

— Se joint quelquefois à un terme d'injure. Monsieur le sot. Monsieur l'insolent. Monsieur le fat.

— Un père irrité contre son fils le traite de monsieur en lui parlant. *Monsieur* mon fils, par quelle aventure est-il mention de vous dans tout ceci ? (Regnard.)

— Se disait autrefois absolument, au parlement et dans les autres cours souveraines, pour désigner les membres de ces compagnies : Un de messieurs. L'avis de messieurs l'a fait pour que quelques conseillers parlaient un peu trop haut à l'audience, le premier président, M. de Harlay, dit : Si ces *messieurs* qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces *messieurs* qui dorment, cela accommoderait fort ces *messieurs* qui écoutent. (Sall.)

— S'est dit aussi en parlant des ministres protestants. Après plus d'un siècle de contestations avec *messieurs* de la religion prétendue réformée... (Bossuet.)

— Le nom de *monsieur* ne doit se mettre que devant le nom des auteurs ou des personnages historiques qui sont encore vivants, ou dont la mémoire est encore récente. On dit Béranger, Michelet, Quinet, Lamartine, Musset, Guizot, Bugeaud, et non M. Béranger, M. Michelet, etc.

— Les auteurs comiques font parfois dire aux valets *monsieurs* pour *messieurs*. Tous les plus gros *monsieurs* me parlaient chapeau bas. (Racine.)

— Loc. prov. *Monsieur vaut bien madame*. Le mari vaut bien la femme. Se dit le plus souvent par ironie.

— Arg. Entreteneur. Virginie a maintenant un *monsieur* chez lequel elle va deux fois par semaine. (E. Zola.) Le vieux cocher parut enchanté de l'accueil du *monsieur* de sa fille. (A. Daudet.)

— Géogr. *Canal de Monsieur*. V. RHÔNE-AU-RHIN (Canal du).

— Hist. Titre qu'on donnait aux saints dans le moyen âge. Monsieur saint Pierre. Monsieur saint Jean. || On le disait aussi en parlant du pape, à notre saint père en Jésus-Christ, monsieur Clément, souverain seigneur et gouverneur de l'Église. || Nom donné autrefois aux gentilshommes qui avaient le droit de travailler au verre sans déroger. || *Monsieur le roi*. Titre qu'on a donné aux rois de France dans les actes publics, jusque sous les premiers Valois. || Absol. L'aîné des frères du roi. La maison de Monsieur. || Titre que l'article XII du concordat permet aux prélats : « Il sera libre aux archevêques et evêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou de *monsieur* ; toutes autres qualifications sont interdites. » L'usage plus ancien de dire *monseigneur* a prévalu. || *Monsieur de*, devant un nom de ville, désignait autrefois l'évêque de cette ville. Pourquoi *Monsieur* de Meaux ne dit-il mot ? (Mme de Maintenon.) || On désignait aussi le bourreau par ce titre. Monsieur de Paris. || Ce ne fut que vers l'année 1509 que l'on commença à donner le titre de monsieur. Jusqu'alors quand un homme de qualité était chevalier, on l'appelait *monseigneur*, et on le distinguait, en parlant de lui, par le titre de *seigneur* ou de *sire* ; on nommait les gentilshommes par leur nom et surnom. || A la fin de l'Assemblée législative, le mot *monsieur*, remplacé par celui de *citoyen*, fut repris peu après la réaction thermidorienne.

— Hortic. *Prune de Monsieur*. Sorte de prune ronde, d'un beau violet. || Par abréviation, on dit souvent *monsieur* au singulier et *messieurs* au pluriel. On a servi des monsieurs au dessert. || Se dit aussi de l'arbre. Planter un monsieur, des monsieurs.

— S'emploie adjectiv. pour désigner une nuance de couleur violette. Une robe prune de *Monsieur*. (Acad.)

— REM. GRAMM. On ne prononce jamais l'*r* de *Monsieur*, quoique l'on ait quelquefois fait rimer ce mot avec les mots en *eur* ; mais cette rime n'est que pour l'œil.

Or ça, sire Grégoire
Que gagnez-vous par là ? — Par ma foi, *monsieur*,
Fait avec un tour de cœur
Le gaillard savetier, ce n'est point ma manière
De compter de la sorte, et je n'entasse guère.
(La Fontaine.)

Vous oublierez, *monsieur*,
Qu'Hortense est ma cousine et chérit son honneur
(Voltaire.)

MONSIGNORE, s. m. (mot ital.). Prélat ou seigneur italien. || Pl., *monsignori*. Les voitures des *monsignori* arrivent une à une avec leur décoration de cochers et de laquais chamarrés. (H. Taine.) Le pape, les cardinaux, les évêques et les simples *monsignori* sont exclus de ce lieu impur. (E. About.)

MONSIGNORI (Francesco). Peintre de l'école de Mantoue, né à Vérone, 1455-1519, élève de Mantegna, a laissé des fresques, des tableaux estimés, des portraits, et excellait surtout à peindre les animaux.

MONSIGNY (Pierre-Alexandre de). Musicien, né à Fauquembergues, près de Saint-Omer, 1729-1817, donna *les Aveux indiscrets*, opéra-comique, 1759. Le succès de deux autres partitions, *le Maître en droit* et *le Cadi dupé*, lui valut la collaboration de Sedaine, qui écrivit pour lui : *On ne s'avise jamais de tout ; le Roi et le Fermier ; Rose et Colas ; le Déserteur ; Félix, ou l'Enfant de la forêt*, etc., opéras-comiques, et *Aline, reine de Golconde*, opéra.

MONSOLS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche (Rhône) ; 1,100 hab.

MONSONIE, s. f. Bot. Genre de géraniacées, établi pour des herbes ou des arbrisseaux originaires du Cap et cultivés dans les jardins et les serres d'Europe à cause de l'ampleur et du coloris vif et brillant de leurs fleurs.

MONSTERCULE, s. m. Hortic. Variété de tulipe.

MONSTERE, s. f. Bot. Genre d'algues des Caulerpées, établi pour des herbes qui croissent sous le tropique américain.

MONSTRANCE, s. f. (et lat., *monstrare*, montrer). Liturg. Sorte de reliquaire d'orfèvrerie, dans lequel on exposait des reliques à la vénération des fidèles.

* **MONSTRE**, s. m. (étym. lat., *monstrum*, même signif.). Animal qui a une conformation contre nature dans la totalité de ses parties, ou seulement dans quelques-unes. On distingue communément trois espèces de monstres. La première comprend ceux qui naissent avec excès de parties, comme avec deux têtes sur un seul tronc, avec deux troncs pour une seule tête, avec plus de deux membres thoraciques ou abdominaux, avec plus de cinq doigts ou plus de cinq orteils. La seconde espèce renferme les monstres avec défaut de parties, tels que les acéphales, les monopses, les ompèdes, etc. Enfin, dans la troisième espèce, on range les monstres avec déviation de parties, tels que ceux dont le cœur est à droite, le foie est à gauche, etc. Monstre à deux têtes. Femme accouchée d'un monstre.

Ce *monstre* composé de bouches et d'oreilles
La Renommée enfin. (Boileau.)

— Fig. Les hommes de chair et de sang sont plutôt les *monstres* que les ouvrages ordinaires de la nature. (Mass.)

Une femme constante est un *monstre* nouveau
Que le ciel a produit pour être mon bourreau
(Destouches.)

— Ce mot se dit en général de toute production organisée dans laquelle la conformation, l'arrangement ou le nombre de quelques-unes des parties ne suivent pas les règles ordinaires. Il y a des monstres dans les fleurs, dans les fruits, etc. Les fleurs doubles sont des monstres, parce qu'elles ne conservent aucun organe sexuel, et qu'on ne peut espérer d'elles aucune fécondité par les semences.

— Personne, chose, animal horriblement difforme.

L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux
Parmi des flots d'écume un *monstre* furieux
(Racine.)

Il n'est point de serpent ni de *monstre* odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux
(Boileau.)

— Créature imaginaire qui n'existe que dans la mythologie et dans les contes, comme Cerbère, les sirènes, les centaures, les dragons et les guivres. Par vous aurait péri le *monstre* de la Crète. (Rac.) La tête d'un homme sur le corps d'un cheval nous plaît ; la tête d'un cheval sur le corps d'un homme nous déplaira ; c'est au goût à créer des *monstres*. (Diderot.)

Aucuns *monstres* par moi domptés jusqu'aujourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faire comme lui (Rac.)

— Par exager. Ce qui est extrêmement laid. Cette femme est un monstre, c'est un monstre de laideur. Mais, ne vous y trompez pas, je suis en femme une espèce de *monstre*. (J.-J. Rousseau.)

Et le barreau n'a point de *monstres* si hagards,
Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards.
(Boileau.)

— Fig. Personne cruelle et dénaturée. Monstre exécrable, odieux. Néron était un monstre. C'est un monstre qu'il faudrait étouffer. N'insulte-t-on pas Dieu lorsque l'on dit que tel ou tel *monstre* fut son ministre ou son représentant ? (Boiste.)

T'ai-je peint ces tristes Typhons,
Ces *monstres* pleins d'un fiel que n'ont point les bonnes ?
(Boileau.)

L'Américain farouche est un *monstre* sauvage
Qui mord en frémissant le frein de l'esclavage
(Volt.)

— Pop. *C'est un monstre de nature*. C'est une personne naturellement cruelle.

— De même on dit *C'est un monstre de la société*. Il faudrait que ce fussent des *monstres* de la société, s'ils ne trouvaient pas en eux-mêmes les sentiments nécessaires à cette société. (Voltaire.)

— Se dit même des êtres moraux que l'on personnifie. La Discorde, *monstre* sanguinaire. (Voltaire.)

Jamais l'affreux duel, *monstre* impie et farouche,
La fureur dans les yeux et l'insulte à la bouche,
De rage, de vengeance, et de sang altéré,
N'armia les mains d'un glaive avec moins de prépare
(Lebrun.)

— Poét. *Les monstres des forêts*. Les bêtes féroces qui habitent les forêts, telles que les lions, les tigres, les ours, les sangliers, les loups, etc.

— *Monstres marins*. Les grands cétacés.

— Personne, chose, animal énorme. La nature, sans témoin, fait la tout à son aise des orgies de végétation, des colosses et des *monstres* de fleuves. (Michelet.)

— *C'est un monstre d'ingratitude, un monstre d'avarice, un monstre de cruauté*, etc. C'est une personne qui montre une noire ingratitude, qui est d'une sordide avarice, qui a une grande cruauté, etc. Quel *monstre* d'ingratitude qu'un grand, qu'un homme, comblé d'honneurs et de prospérités, et qui ne lève jamais les yeux au ciel pour adorer la main qui les lui dispense ! (Mass.) Si dans cette action, où vous ne dûtes votre délivrance qu'à un prodige, la mort vous eût frappé, quelle âme auriez-vous présentée au tribunal de Jésus-Christ, quel *monstre* d'ordures, de blasphèmes et de vengeances ! Id.) Sors donc de devant moi, *monstre* ! Un prêtre. (Rac.) Mais ce *monstre* d'ingratitude ne le sent rien, ne sait gré de rien. (J.-J. Rousseau.) Atala me semblait un *monstre* d'ingratitude. (Chateaubriand.)

— S'est dit pour Monstruosité, chose étrange. Quel *monstre* de vouloir toutes choses libres, son corps, ses membres, ses biens, et non son esprit, qui toutefois seul est né à la liberté ! (Charron.) La négligence des hommes sur l'éternité m'irrite plus qu'elle ne m'épouvante, c'est un *monstre* pour moi. (Pasc.)

Fig. *Se faire un monstre de quelque chose*. S'imaginer qu'une chose est très pénible, très difficile. Une mère peu éclairée se fait un *monstre* de tout. (J.-J. Rouss.)

— On dit de même *faire un monstre de*.

Et puisqu'elle vous blâme, et que, à tout le moins
Leur fait un nom très affreux de votre tendresse
(Mol.)

Les monstres de l'imagination. Les images fantastiques qui se forment dans l'imagination.

— Fig. Parmi les *monstres*, enfants de l'égoïsme et de la vanité, le fanatisme d'opinion est l'un des plus féroces. (Boiste.) Parfois la jalousie est un *monstre* odieux. (Mol.) Pour eux, un tel ouvrage est un *monstre* odieux. (Boileau.) Il avait toujours regardé le libertinage comme un *monstre*. (Flech.)

— Hortic. *Monstre double, monstre simple*. Nom de deux variétés de tulipes. || *Monstre pâle*. Variété d'œillet.

— Mus. Assemblage de parties incohérentes quant au sens, mais présentant la mesure du vers, qui servent de canevas aux musiciens pour composer leurs mélodies.

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

— Techn. Sorte de ciseaux à longs anneaux.

— MONSTRE, adj. 2 g. Prodigieux, énorme, extraordinaire. Se dit familièrement et par exagération. Un concert monstre. Un dîner monstre.

MONSTRÉE, s. f. (radic. *monstre*, vieux français pour *montrer*). Anc. jurispr. V. MONTRÉE.

MONSTRELET Enguerrand de). Chroniqueur, né dans le comté de Boulogne vers 1390, mort en 1453, a écrit une *Chronique* en deux livres qui s'étend de 1400 à 1444.

* **MONSTRUEUSEMENT**, adv. (radic. *monstrueux*). Prodigieusement, excessivement. C'est un homme monstrueusement gros, monstrueusement gras. Se peut-il rien de plus *monstrueusement* contradictoire, rien de plus absurde ? (Considerant.)

— Pop. D'une manière monstrueuse. Cet ouvrage est monstrueusement fait.

* **MONSTRUEUX, EUSE**, adj. (rad. *monstre*). Qui a une conformation contre nature. Enfant monstrueux. Animal monstrueux.

Par des mots inconnus ces êtres *monstrueux*
S'appelaient tour à tour, s'applaudissaient entre eux.
(Delrieu.)

— Par extens. Elle s'en dégage d'abord sous la forme *monstrueuse* d'une idole. (P. de Saint-Victor.)

—Qui est contre nature. Conformation monstrueuse.

— Se dit aussi par allusion aux qualités morales d'une personne. La faction d'Orléans était composée d'hommes *monstrueux* comme leur chef ; ce monstre avait ralliè à lui la lie de l'espèce humaine. (Babeuf.)

— Qui est contraire aux lois de la nature. Accouplement monstrueux. Amours monstrueuses.

— Fig. Se dit dans la même acception au moral. Union, association monstrueuse d'idées, d'expression. Vers monstrueux. Comme il est aperçu que, dans ce mélange infini de sectes, le plaisir de dogmatiser était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage *monstrueux*. (Boss.)

— Par exager. Se dit de ce qui est contraire à la bienséance, au bon goût. On le vit paraître en habit de ville : la chose était *monstrueuse* pour la conjoncture. (Hamilton.)

— Se dit de ce qui paraît contraire à la raison. Le repos, dans l'ignorance de ce qui arrivera après la mort, est une chose *monstrueuse*, et dont il faut faire voir l'extravagance et la stupidité à ceux qui y passent leur vie. (Pasc.) Je lui dis que, puisqu'il aime la guerre, il est *monstrueux* de n'avoir point envie de voir les livres qui en parlent. (Mme de Sév.)

— Prodigieux, excessif dans son genre. Cet enfant a la tête monstrueuse. C'est une femme d'une laideur monstrueuse. Un homme d'une grandeur, d'une grosseur monstrueuse. Un animal monstrueux. Poissons monstrueux. Hamilcar tendait ses yeux sur une grande tour dont les trois étages faisaient trois *monstrueux* cylindres. (G. Flaub.)

Il tombe, et de son antre où s'assied le silence,
Sa croupe *monstrueuse* emplit l'enceinte immense
(Lavollée.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses morales. Avarice, prodigalité, profusion, fortune monstrueuse. Crime, événement monstrueux. Chose monstrueuse. Absurdités monstrueuses. Comme il eut aperçu que dans ce mélange infini de sectes, le plaisir de dogmatiser était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage *mons-*

trueux. (Boss.) Toute la suite de sa vie parut un enchaînement continuel de crimes *monstrueux*. (Fén.)

Rien n'égale en horreur, ni *monstrueux* caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices. (Boil.)

— Blas. Se dit d'un animal représenté avec quelque partie appartenant naturellement à un autre. Il portait d'azur au lion monstrueux, la tête humaine, d'argent.

— LE MONSTRUEUX, s. m. Ce qui est monstrueux. A force de rêveries et d'aberrations, j'ai une peur énorme de tomber dans le *monstrueux*. (Th. Gaut.)

— MONSTRUEUX, s. m. Hortic. Variété de pêche.

* MONSTRUOSITÉ, s. f. (rad. *monstrueux*). Zool. Ce mot a été employé pour désigner, tantôt toute altération quelconque du type spécifique, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave; tantôt seulement les anomalies les plus graves et les plus apparentes. Geoffroy Saint-Hilaire entend par la des anomalies très complètes, très graves, qui rendent impossible ou difficile l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions, ou produisent chez les individus qui en sont affectés une conformation vicieuse très différente de celle que présente ordinairement leur espèce.

— Partie monstrueuse d'un animal. C'est une monstruosité que la tête, que la main de cet enfant.

— Par extens. Toute production, tout animal extraordinaire.

— Fig. Caractère d'une chose choquante pour le goût ou la raison. Il nous serait impossible, dit-il, de supporter sur la scène les inconséquences des Grecs, ni les *monstruosités* de Shakspeare (Mme de Staël). Son cerveau, bouillonnant comme une fournaise, enfantait des *monstruosités* sublimes. (Ger. de Nerval.)

— Caractère d'une action très criminelle. La monstruosité de son crime, Dieu laissa le fanatisme dominer quelque temps, pour que l'épouvantable *monstruosité* de ses excès en inspirât une éternelle horreur. (Boiste.

— Fig. Action très criminelle. Son action est une monstruosité. Cette légèreté à disposer de l'existence des citoyens est une *monstruosité* commune à tous les tribunaux de l'Europe. (Linguet.)

— Personne criminelle. La mère égoïste est une monstruosité.

— Bot. Nom donné à tous les écarts de la végétation que l'on doit à la piqûre des insectes, aux caprices des cultivateurs, à l'influence des météores, ou à une lésion dans les fonctions physiologiques. Toutes les fleurs doubles, triples, pleines, sont des monstruosités. La rose double n'est qu'une monstruosité résultant de la transformation des étamines en pétales.

* MONT, s. m. (pr. *mon*; ètl. lat., *mons, montis*, même signif.). Grande masse de terre ou de roche élevée au-dessus du terrain qui l'environne. *Mont* fameux, que Dieu lui-même a longtemps habité. (Bac.) Sur ces *monts* entourés d'une éternelle glace... (Boil.) L'aigle abat sur les *monts* son vol audacieux. (Farey.)

Déjà le sacré *mont* où le temple est bâti
Triomphants Tyriens est partout investi. (Racine.)

— Par extens.

Vois l'énorme éléphant dont la masse effrayante
Fait trembler les forêts dans sa course pesante,
Près de ce *mont* vivant que sont tes faibles bras?
(Delille.)

— Fig. Les hauteurs de l'idéologie ressemblent à des *monts* arides, d'où l'œil s'égare dans le vide n'aperçoit aucun des objets auxquels se rattache l'existence. Boiste.

— Fig. Ce qu'on atteint difficilement.

C'est sans moi le *mont* et que je n'aie
Et vu d'un noyen d'être cité,
Et que je demeure à mi-côte
Du *mont* de la célébrité. (Lemierre.)

— S'est dit pour Amas, grande quantité.

— Fig. et fam. *Promettre des monts d'or à quelqu'un, promettre monts et merveilles*. Lui promettre de grandes richesses, de grands avantages.

— Fam. et par exagér. *Vous me donneriez un mont d'or, des monts d'or, que je n'en ferais rien*. Vous me donneriez tous les biens du monde, que je n'en ferais rien. || *Cela lui coûte des monts d'or*. Cela lui coûte excessivement.

— Il n'est jamais suivi de la préposition *de*, quand il sert à désigner une certaine montagne; au lieu que le mot *montagne* est toujours suivi de cette préposition. Le mont Sinaï, la montagne de Sion. Le mont Calvaire, la montagne du Calvaire. Le mont Etna. Le mont Cenis. Les monts Pyrénées. Le mont Liban.

— Poét. *Le double mont, le mont sacré*. Le Parnasse.

Et ne voyez-vous pas que sur le mont sacré
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré? (Boileau.)

Moi donc qui connais peu Phébus et ses douceurs,
Qui n'ai nouveau service sur le *mont* des neuf Sœurs... (Id.)

— Fam. et vieux. *Mont pagnote*. Eminence d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. Pendant l'action, il se tint sur le *mont* pagnote. (Acad.)

— Au plur. *Les monts*. Se dit absolument pour les Alpes. Passer, repasser les monts. Au delà des monts.

Si quelque objet pareil, chez moi, deçà les *monts*,
Pour m'épouser entrait avec tous ces grands noms. (Boileau.)

— Arg. Mont-de-piété.

— Anat. *Mont de Vénus*. Légère éminence couverte de poils, au bas de l'hypogastre, au-dessus de la vulve et au-devant du pubis.

— Antiq. rom. *Monts de Mercure*. Monceaux de pierre que les anciens élevaient sur le bord des routes et dans les carrefours, auprès des hermès. Chaque voyageur jetait en passant une pierre sur le mont de Mercure.

— Chirom. Nom donné aux petites éminences qui sont dans la paume de la main, à la racine des doigts; on leur a donné le nom des diverses planètes. || *Mont de Jupiter*. Celui qui est au-dessous de l'index. || *Mont de la lune*. Celui qui est dans l'hypothénar. || *Mont de Mars*. Celui qui est au-dessous du pouce. || *Mont de Mercure*. Celui qui, dans le thénar, est entre le pouce et l'index. || *Mont de Saturne*. Celui qui est au-dessous du doigt du milieu. || *Mont du soleil*. Celui qui est au-dessous de l'annulaire. || *Mont de Vénus*. Celui qui est au-dessous du petit doigt.

— Financ. *Lieux de mont*. Institution de crédit public, créée par Sixte-Quint.

— Pêch. Endroit du lac de Genève où la profondeur des eaux empêche de voir le fond.

— *A mont*. loc. adv. En haut. Tait bien à point l'arbre fourchu, les pieds à *mont*, la tête en bas. (Rabel.) Comme le moût bouillant dans un vaisseau pousse à *mont* tout ce qui y a dans le fond. Mont. Ils laissaient en même temps échapper un aigle, lequel s'envolant à *mont* signifiait que l'âme s'en allait en paradis. Id.)

— *Par monts et par vaux*. loc. adv. En toutes sortes d'endroits, de tous côtés. Aller, courir par monts et par vaux. Chercher quelqu'un par monts et par vaux. Vous avez fait faire à ma fille le plus beau voyage du monde; elle en est ravie; mais vous l'avez bien menée par *monts* et par vaux. (Mme de Sév.)

— Syn. comp. MONT, MONTAGNE. *Mont* paraît destiné à indiquer une élévation quelconque, distinguée des autres élévations, soit par une dénomination singulière qui la présente comme un individu, soit par une opération de l'esprit qui la sépare des autres élévations. *Montagne* est un terme générique qui indique des élévations qui sont de nature et de formes différentes, et qui souvent se suivent par une espèce d'enchaînement dans des espaces plus ou moins longs. Les parties de ces *montagnes* considérées à part s'appellent *monts*; considérées comme jointes entre elles, on les nomme *montagnes*.

MONT-AIGU, Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 27 kil. de Louvain; 2,500 hab.

— MONT-DE-MARSAN, Ch.-l. du départ. des Landes, au confluent du Midou et de la Douze, à 690 kil. S.-O. de Paris. Résines. Vins et eau-de-vie. Ancienne capitale du Marsan; patrie de la famille Mesmes; 10,500 hab.

— MONT-DOR. Groupe de montagnes, à 5 kil. N. de Lyon, près de la Saône. Fromages renommés.

— MONT-DORE. Village du cant. de Rochefort, arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme), célèbre par ses eaux minérales.

— MONT-LOUIS. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Prades (Pyrénées-Orientales), forteresse sur un rocher escarpé, près de la Tet. Ancienne capitale de la Cerdagne française. 500 hab.

— MONT-SACRÉ. Colline à 5 kil. N.-O. de Rome, où les plébéiens se retirèrent en 493 et en 449 av. J.-C.

— MONT-SAINT-AIGNAN. Comm. du cant. de Maromme, arr. de Rouen (Seine-Inférieure; 3,100 hab.

— MONT-SAINT-AMAND. Ville de la Flandre orientale (Belgique); 5,800 hab.

— MONT-SAINT-JEAN. V. WATERLOO.

— MONT-SAINT-JEAN. Comm. du cant. de Sille-le-Guillaume, arr. du Mans (Sarthe). 2,000 h.

— MONT-SAINT-MICHEL. Comm. du cant. de Pontorson, arr. d'Avranches (Manche), sur un rocher isolé, de 9,000 mètres de circonférence, haut de 125 m., au fond de la baie de Cancale, à 5 kil. de la côte. Célèbre abbaye bénédictine, convertie en prison centrale à la Révolution. Louis XI y institua l'ordre de Saint-Michel. — La baie du *Mont-Saint-Michel* se termine à l'O. par le Groin de Cancale.

— MONT-SANT-VINCENT. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). 700 hab.

— MONT-SUR-MARCHIENNE. Bourg du Hainaut (Belgique), à 33 kil. de Mons; 5,600 hab.

— MONT-TONNERRE. V. TONNERRE.

— *Race de Mont-Tonnerre*. Race bovine de la Bavière rhénane.

MONTABERT (Paillot de). Peintre, né à Troyes, 1771-1849, est surtout connu par son *Traité complet de la peinture*.

MONTAGASSE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

* MONTAGE, s. m. (rad. *monter*). Action de transporter quelque chose de bas en haut. Le montage du bois, des grains.

— Salaire que l'on donne pour ce transport. Payer le montage du bois.

— Action de faire remonter une rivière à des bateaux.

— S'est dit pour Action de monter à un lieu élevé.

— Action de s'élever. Le montage de la crème à la surface du lait.

— Action de disposer, de mettre à leur place les différentes pièces qui doivent composer un mécanisme.

— *Montage du métier*. Dans les fabriques d'étoffes de soie, Opération qui consiste à disposer toutes les parties du métier, à le munir de tout ce qui est nécessaire pour le travail qu'on doit faire.

— *Montage d'une fleur*. Assemblage des diverses parties qui doivent composer une fleur artificielle. || On dit de même *le montage d'un chapeau*, etc.

— Fig. et pop. *C'est un montage de coup*, ou absol., *un montage*. C'est un coup monté, une ruse, une tromperie, un piége.

— Fond. *Montage du cuivre*. Mouvement du cuivre en fusion qui, après s'être solidifié à la surface, se fend et s'échappe accidentellement.

MONTAGNA (Bartolommeo). Peintre de l'école vénitienne, né à Vicence, vivait encore en 1507.

MONTAGNAC, s. m. (de *Montagnac*, nom pr.). Comm. Espèce de drap employé pour les vêtements d'hiver.

— Adjectiv. Drap montagnac.

MONTAGNAC. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Béziers (Hérault); 3,500 hab.

* MONTAGNARD, ARDE, adj. Qui est né dans les montagnes, qui habite les montagnes. Les peuples montagnards. Animaux montagnards.

— Se dit de tout ce qui a rapport aux habitants des montagnes. Mœurs montagnardes. Costume montagnard. Chant montagnard. Conjectures qu'il fonde sur la dureté *montagnarde* et sauvage du style. (Dider.)

— Bot. Ne s'applique guère, en parlant des plantes, qu'à celles qui, dans nos climats, ne se trouvent qu'à une hauteur absolue de plus de cinq cents mètres, comme la jasione montagnarde, le pyrèthre montagnard.

— Substantiv. Les montagnards. C'est un *montagnard*. (Acad.)

— Hist. Nom donné, sous la Convention, aux membres du parti qu'on appelait la Montagne. Les *montagnards* dominèrent la Convention depuis la chute des girondins jusqu'au 9 thermidor. (Acad.)

— Ornith. Nom d'un faucon d'Afrique.

— Superst. Nom donné à des diables qui font leur séjour dans les mines, sous les montagnes, et tourmentent les mineurs. On leur donne un mètre de haut, un visage horrible, un air de vieillesse, et le costume des ouvriers qui travaillent aux mines.

— Techn. Cheval qui prend les omnibus au bas des montées et les aide à les franchir. || Conducteur de ce cheval.

* MONTAGNE, s. f. (ét. bas-lat., *mantanea*; dérive du lat. *mons*, montagne). Grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne. Grande, haute montagne. Montagne élevée, rude, escarpée. Le sommet, le haut, la cime, le mamelon d'une montagne. Le penchant, la pente, la coupe, les flancs, la descente, le revers, le versant, le pied d'une montagne. Monter, descendre, passer, traverser une montagne. Gagner le haut d'une montagne. Gravir une montagne, sur une montagne. Se retirer dans les montagnes. Les montagnes d'Auvergne. Pays de montagnes. Pays hérissé de montagnes. Semblable à ces hautes *montagnes*, dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne... (Boss.) Cette foi vive dont parle Jésus-Christ, capable de transporter les *montagnes*. (Flech.) Exempts de maux réels, les grands s'en forment de chimériques, et la feuille que le vent agite est comme la *montagne* qui va s'écrouler sur eux. (Massill.) Le Seigneur fait lever son soleil sur les hautes *montagnes*, comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs. Id.) Le serval est originaire des *montagnes* de l'Inde. (Ardant.) L'Espagne est coupée par des *montagnes*. (De Pradt.) Les nations qui ont peuplé l'Europe ont eu à franchir d'âpres *montagnes*. (Malte-Brun.) Il y a des *montagnes* solaires et lunaires dont les unes sont disposées en réverbère, comme celles de la Finlande, d'autres en parasol, comme celles de l'Éthiopie. (B. de St-P.) De pâles vapeurs mangeront insensiblement les contours anguleux de la *montagne*. (G. Sand.)

— Fig. Le bonheur idéal réside à la cime d'une haute *montagne*; lorsqu'on arrive, après de longs efforts, on n'y trouve rien que le vague des cieux ou les tempêtes. (Boiste.) Thomas et La Harpe sont les revers l'un de l'autre: le premier met tout en *montagnes*, celui-ci met tout en plaines. (Dider. Il perce les *montagnes* de l'érudition paperassière, et pénètre dans le cœur des hommes. (H. Taine.)

— *Se faire une montagne d'une chose*. La regarder comme très difficile à exécuter.

— Suivi d'un nom de localité, le mot *montagne* exige la préposition *de*. La montagne de Laurès. La montagne de Laon.

— Dans certaines contrées peu accidentées, *montagne* désigne souvent un ensemble de collines ou de petites élévations. Tel est le cas, en Champagne, pour ce qu'on appelle la *montagne de Reims*, assemblage de coteaux plantés de vigne.

— Les noms de montagnes, quelque terminaison qu'ils aient, sont masculins. Le Liban, le Saint-Gothard, l'Etna, etc. Il faut en excepter les Alpes, les Pyrénées, les Cordillères, les Vosges, qui sont du féminin.

— *Montagnes de glace*. Amas considérables de glace qu'on rencontre dans les mers polaires.

— Fig. *Les saintes montagnes*. Le ciel.

— *Montagne d'eau*. Espèce de rocher artificiel de figure pyramidale, d'où sortent plusieurs jets, bouillons et nappes d'eau.

— Fig. Grand amas de quelque chose que ce soit.

N'allez pas,
Sur les pas de Brébeuf, entasser sur les rives
De morts et de mourants cent *montagnes* plaintives. (Boileau.)

— Nom donné aux pâturages dans le Cantal.

— Loc. prov. *La montagne a enfanté une souris*. Se dit lorsque de grands projets n'aboutissent à rien.

Que produit un auteur après tous ces grands cris?
La *montagne* en travail enfante une souris. (Boil.)

|| *Deux montagnes ne se rencontrent point, mais deux hommes se rencontrent*. Se dit par menace, pour faire entendre à un homme qu'on trouvera occasion de se venger de lui. || Se dit aussi lorsqu'on rencontre inopinément quelqu'un qu'on ne s'attendait pas à voir. || *Si la montagne ne veut pas venir à nous, il faut aller à la montagne*. Il faut faire les premières avances quand on ne nous les fait pas. || *Il n'y a point de montagne sans vallée*. Chaque chose existe avec ses conditions naturelles. || *Il a sa montagne dans la tête*. Il est très occupé d'un dessein qu'il a conçu.

— Art milit. *Canon, obusier de montagne*. Pièces d'artillerie de campagne d'un transport facile dans les contrées montagneuses.

— Astron. *Montagne de la Table*. Constellation méridionale.

— Géogr. *Chaîne de montagnes*. Suite de montagnes qui tiennent l'une à l'autre par la base. Les plus grandes chaînes de *montagnes* sont voisines de l'équateur. (Buff.) || *Groupe de montagnes*. Union de plusieurs chaînes. || *Système de montagnes*. Ensemble de plusieurs groupes.

— Géol. On ne doit pas considérer les montagnes comme des défectuosités de notre globe; elles ont des usages très marqués. Sans les montagnes, la terre serait par trop uniforme; elles servent à affermir la terre par les rochers dont elles sont composées, et c'est à elles que l'on est redevable de la formation des sources. Toutes les montagnes sont sujettes à éprouver de très grands changements. Les eaux du ciel, les torrents, en arrachent souvent des parties considérables et des quartiers de rochers, qui sont portés dans les plaines, quelquefois à des distances étonnantes, et ces mêmes eaux y creusent des précipices. Les tremblements de terre y produisent des souterrains; les eaux intérieures y font des grottes et des excavations, qui causent quelquefois leur affaissement total.

— Hist. *Vieux de la montagne*. Chef des Ismaélites, dans l'Irak persique.

— Hist. de Fr. Sous la Convention, on donnait ce nom au côté gauche de l'assemblée où s'étaient placés les démocrates les plus ardents. La fraction qui occupait la partie la plus élevée de la montagne et qui était composée des membres les plus exaltés du parti était particulièrement désignée par le nom de *crête*. Le parti de la montagne fut détruit le 5 avril 1794 par les comités. Il siégeait sur la *montagne*. (Acad.) || Les membres eux-mêmes pris collectivement. || Nom donné également aux républicains les plus avancés de la Constituante et de la Législative, pendant la seconde république.

— Jeux. *Montagnes russes*. Nom donné à des montagnes réelles ou artificielles où l'on a pratiqué un chemin uni et incliné, souvent droit, quelquefois tournant. On se place dans un traîneau au haut de la montagne, on se laisse glisser avec une grande rapidité jusqu'au bas et l'élan fait remonter la pente opposée. Ce jeu est très en usage en Russie, d'où lui est venu son nom.

— Pathol. *Mal des montagnes*. Espèce de malaise qu'on ressent sur les points élevés du globe.

MONTAGNE (Pays de la). Géogr. Petite contrée du duché de Bourgogne, dans les montagnes; son ch.-l. était Châtillon-sur-Seine. Il forme aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube.

— MONTAGNE (La). Comm. du cant. du Pellerin, arrond. de Paimbœuf (Loire-Inférieure). 2,300 hab.

— MONTAGNE (Vieille-). V. MORESNET.

— MONTAGNE-D'ARGENT (La). Lieu de déportation de l'arrond. de Cayenne (Guyane française).

MONTAGNÉA ou MONTAGNÉE, s. f. (de *Montagne*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces dont la plupart se trouvent au Mexique. || Genre de champignons hyménomycètes, établi pour quelques espèces qui croissent dans les sables du littoral de la Méditerranée.

MONTAGNETTE, s. f. Fam. S'est dit quelquefois pour Petite montagne. Ce n'est qu'une montagnette.

* MONTAGNEUX, EUSE, adj. Où il y a beaucoup de montagnes. Pays montagneux. Province, région montagneuse. La Grèce est

un petit pays *montagneux* entrecoupé par la mer. (Volt.)

MONTAGNON s. m. Dans les départements de l'Est et dans la Suisse française, Syn. de MONTAGNARD.

MONTAGNY, Géogr. Comm. du cant. de Perreux, arrond. de Roanne (Loire). Etoffes de soie ; 2,000 hab.

MONTAGRIER, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ribérac (Dordogne) ; 800 hab.

MONTAGUE, s. f. Crust. Syn. de CALLIANASSE.

— Moll. Genre de mollusques nudibranches.

MONTAGUE (Edouard de), Marin anglais, 1625-1672, combattit dans les troupes du Long parlement, contribua à la prise de Dunkerque, 1658, puis se retira du service jusqu'à la restauration de Charles II, qu'il ramena en 1660. Il fut alors créé comte de Sandwich et vice-amiral. Il périt dans le combat de Solebay, engagé contre Ruyter.

— MONTAGUE (Lady Marie WORTLEY-). Fille du duc de Kingston, 1690-1762, épousa, en 1712, Edouard Worthey-Montague, qui fut ambassadeur à Constantinople en 1716. Elle suivit son mari dans ce voyage, et en rapporta l'inoculation, 1718. ses *Lettres* sur la Turquie assurent aujourd'hui sa réputation.

— MONTAGUE OU MONTAGU (Charles, comte D'HALIFAX). V. HALIFAX.

MONTAIGNE (Michel EYQUEM DE), Moraliste célèbre, né au château de Montaigne (Périgord), 1533-1592, succéda à son père comme conseiller à la cour des aides de Périgueux, laquelle fut transférée, 1557, à Bordeaux. Il donna sa démission en 1570, et publia, 1580, la première édition de ses *Essais*, en deux livres. Il était à Rome, quand il fut élu maire de Bordeaux, 1581 ; il donna à Paris la cinquième édition de ses *Essais*, accrue d'un troisième livre et de 600 additions aux deux premiers. Les *Essais*, composés par l'auteur sans dessein, sans plan, ne sont qu'un simple mannel de morale, qu'un recueil d'observations et de pensées. Montaigne s'est tout approprié, grâce à un style naïf, vif, original, pittoresque, qui n'est qu'à lui. En 1774, on a publié *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie, en 1580-1581* ; et en 1863 : *Lettres inédites de Montaigne*.

MONTAIGNER, v. n. 4re conj. S'est dit pour S'élever comme une montagne.

Et de la sorte le charme d'une voix
Qui tout ravis fait sauteler les bois,
Planer les mots et *montaigner* les plaines. (RONSARD.)

MONTAIGU, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée). Patrie de Lareveillère-Lepeaux ; 1,700 hab.

— MONTAIGU, Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Moissac (Tarn-et-Garonne) ; 3,000 hab.

MONTAIGU (Jean de), Surintendant des finances sous Charles VI, poursuivi par la haine de Jean sans Peur, fut jugé par une commission et décapité aux halles de Paris, 1409.

MONTAIGUT, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Riom (Puy-de-Dôme) ; 1,900 hab.

MONTAIGUT (Gilles AYCELIN DE), Archevêque de Narbonne, 1290, puis de Bouen, 1311, mourut en 1318. Par testament, il avait fondé le collège de Montaigut à Paris.

MONTAIN, AINE, adj. Hist. nat. Syn. inusité de MONTAGNARD.

— MONTAIN, s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

— MONTAINE, s. f. Nom donné dans le Jura au vent de l'est.

MONTAISON, s. f. S'est dit pour Action de monter. „ Ébullition, effervescence des liquides.

— Fig. *Vin de montaison*. Expression dont s'est servi Rabelais pour désigner celui à qui le sang monte à la tête, et chez lequel le délire se renouvelle à certaines époques de l'année.

— Pêch. Migration en amont des cours d'eau opérée par certains poissons dans la saison du frai. La montaison du saumon. La montaison de la truite.

MONTAL (Charles DE MONTSAULNIN, comte de), Général français, né à Dunkerque, 1616-1696, fut l'un des meilleurs capitaines du règne de Louis XIV.

MONTALBANAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Montauban.

— adj. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

MONTALBANIE, s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées.

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis de), Ingénieur et général français, né à Angoulême, 1714-1800, servit, à partir de 1732, dans les guerres de Louis XV. Entre à l'Académie des sciences, 1747, il se livra à l'étude des fortifications. On a de lui : *la Fortification perpendiculaire ; Correspondance pendant la guerre de 1757-1760*, etc.

— MONTALEMBERT (Charles FORBES, comte de), Littérateur et homme politique, né à Londres, 1810-1870, disciple de La Mennais, prit part à la fondation de *l'Avenir*, octobre 1830, avec son ami Lacordaire ; avec Lacordaire et de Coux, il ouvrit une école gratuite d'externes, sans l'autorisation de l'université, mai 1831 ; ce fut l'occasion d'un procès célèbre à la cour des pairs. Grégoire XVI condamna les doctrines de *l'Avenir*, qui cessa de paraître, août 1832. Montalembert, dans la Chambre des pairs, se plaça à la tête du parti catholique et acquit une réputation d'éloquence, en attaquant le gouvernement. Après la révolution de 1848, il siégea à l'extrême droite dans l'Assemblée constituante ; à l'Assemblée législative, il joua un rôle considérable et soutint plusieurs fois la cause du prince président. Aussi, après le coup d'État du 2 décembre, il fut nommé membre de la commission consultative, mais se démit de ses fonctions au mois de janvier 1852. Il remplaça Droz à l'Académie française, 1852. Député au Corps législatif, il représenta presque seul l'opposition. Comme écrivain, Montalembert a été diversement jugé. On a de lui : *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie ; Monuments de l'histoire de sainte Elisabeth ; Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art ; Du Devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement ; Saint Anselme ; les Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, etc., etc.

MONTALIVET (Jean-Pierre BACHASSON, comte de), Homme politique, né près de Surreguemines, à Neukirch, 1766-1823, conseiller au parlement de Grenoble en 1785, conseiller d'État et directeur des ponts et chaussées, 1805, enfin ministre de l'intérieur de 1809 à 1814. Il entra à la Chambre des pairs en 1819.

MONTALIVET (Marthe-Camille BACHASSON, comte de), Fils du précédent, né à Valence, 1801-1880, siégea dès 1826 à la Chambre des pairs après la mort de son père, fut nommé ministre de l'intérieur le 3 novembre 1830, réprima l'insurrection des 5 et 6 juin 1832 et fut presque toujours ministre dévoué à Louis-Philippe jusqu'en 1840. Il fut alors nommé intendant de la liste civile, et son dévouement aux d'Orléans ne nuisit pas à son libéralisme. Il défendit Louis-Philippe dans deux brochures : *le Roi Louis-Philippe et la Liste civile ; Rien ! Dix Années de gouvernement parlementaire*. Il se rallia franchement à la République et fut nommé sénateur inamovible, 1879.

MONTALVAN (Jean PEREZ DE), Poète dramatique espagnol, né à Madrid, 1602-1638, ami et collaborateur de Lope de Vega, a écrit un grand nombre de comédies, qui eurent beaucoup de succès, et des nouvelles.

MONTAN Hérésiarque du IIe siècle, né à Ardaban, Mysie, se donna comme le *Paraclet*, condamnait les secondes noces, établissait trois carêmes rigoureux et de nouveaux jeûnes. Montan mourut vers 212.

MONTANA Géogr. Territoire des États-Unis, borné au N. par le territoire de la baie d'Hudson. Pays montueux, surtout à l'ouest, arrosé par le Missouri, le Yellowstone, couvert de pâturages, superficie 378,000 kil. carrés ; pop. 30,000 hab. *Virginia-City* est le chef-lieu.

— MONTANA (La), Région peu connue à l'E. des Andes, qui dépend du Pérou, et est composée de grandes plaines boisées, marécageuses, malsaines.

MONTANAGE, s. m. Féod. Droit sur les moutons. On disait aussi *montonage*.

MONTANELLI (Joseph), Littérateur italien, né en Toscane, 1813-1862, avocat à Florence, professeur de droit commercial à Pise, 1840, fonda la société secrète des *Frères italiens*, 1844, se distingua dans la guerre de l'indépendance, à la tête des étudiants toscans, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Curtatone, 1848. Il fut l'un des triumvirs de Florence en 1849. Il a fait partie du parlement italien. On lui doit des poésies, une *Introduction philosophique à l'étude du droit commercial*, des *Mémoires*, une traduction italienne de la *Médée* de Legouvé et la tragédie de *Camma*.

MONTANE, adj. Syn. de MONTAIN.

MONTANER, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Pau (Basses-Pyrénées) ; 800 hab.

MONTANINE, s. f. Chim. Alcali qu'on trouve dans l'écorce du bois de Sainte-Lucie et qui est un succédané du quinquina.

*** MONTANISME**, s. m. Hist. relig. Doctrine enseignée en Phrygie, au IIe siècle, par Montan qui prétendait être le consolateur promis par Jésus-Christ. Le montanisme était fort rigoureux ; il condamnait le culte de la philosophie et des lettres et refusait l'absolution aux grands pécheurs. Le *montanisme* est une sorte de retour vers le judaïsme au sein du christianisme phrygien. (E. Renan.) Le *montanisme* est un des événements les plus notables du christianisme naissant. (H.)

*** MONTANISTE**, adj. 2 g. Hist. relig. Conforme à la doctrine de Montan.

— MONTANISTE, s. m. Partisan du montanisme.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MONTANITE, s. f. de *Montana*, n. géogr.). Miner. Enduit terreux de couleur jaune qui se trouve sur la tétradymite.

MONTANOA, s. m. Bot. Syn. de MONTAGNEE.

MONTANSIER (Marguerite BRUNET, dite Mlle), Directrice de théâtre, 1730-1820, dirigea divers théâtres au Havre, à Nantes, à Rouen, à Versailles, et enfin à Paris.

MONTANT, part. prés. du v. Monter. Qui monte. La marée montant au-dessus des digues. J'ai vu au collège des jésuites de la rue Saint-Jacques un tableau de deux pieds de [illegible] sur douze de hauteur, qui représentait [illegible] et Xavier *montant* au ciel, tirés dans un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs. (Volt.)

— Dans la supputation d'un compte, on dit : Le tout montant à tant. Toutes les sommes montant à celle de tant.

*** MONTANT, ANTE**, adj. Qui va en montant. Bateau montant. Il y a dans ce puits un seau montant et descendant. Chemin montant. Marée montante.

Dans un chemin *montant*, sablonneux, malaisé
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche. (LA FONT.)

— Fig. Le flot *montant* de la civilisation soulève la masse du peuple jusqu'aux rudiments de l'éducation. (H. Taine.)

— *Commis montant*. Celui qui en relève un autre dans son service.

— Art milit. *Garde montante*. Celle qu'on place dans un poste, et qui vient relever la troupe qui y était auparavant.

— Blas. Se dit des pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu. Epis montants. Perroisse montante. Lion montant. Se dit particulièrement du croissant, lorsque ses pointes sont en haut. D'azur à trois croissants montants d'or.

— Bot. *Tige montante*. Tige horizontale à sa base, qui se recourbe insensiblement pour gagner la direction verticale. „ *Pédoncule montant*. Celui qui est un peu arqué à sa base, mais qui regagne la tige verticale par son sommet. *Pétiole montant*. Celui qui suit une direction pareille.

— Ch. de fer. *Train montant*. Train qui se dirige vers le point principal de la ligne.

— Maçonn. *Joint montant*. Joint vertical de deux pierres.

— Mod. *Robe montante*. Robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules.

— Mus. *Gamme montante*. Gamme qui va des notes graves aux notes aiguës.

*** MONTANT**, s. m. Pièce de bois, de pierre ou de fer qui est posée verticalement et a plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. Montants d'une croisée. Montants d'une porte cochère, d'une devanture de boutique. Montants d'une grille, d'une porte de fer. Je prie pour comparaison une échelle formée de deux *montants* inclinés l'un vers l'autre. (B. de Saint-Pierre.)

— *Montants d'une presse*. Syn. de JUMELLES.

— *Montant d'une raquette*. Les cordes qui vont du haut en bas.

— *Montant de la bride*. Partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche au sommet de la tête.

— Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense, etc. Montant d'une somme. Le montant de la recette. Le montant de la dépense. || Total ou addition de chaque page, porte et inscrit au haut de chaque nouvelle page, afin qu'on puisse plus aisément former le total général de la recette ou de la dépense à la fin du compte.

— Ecclésiastique, magistrat, officier, militaire, etc., a qui, par droit d'ancienneté, il appartient de monter à quelque place, à quelque charge, à quelque emploi, en cas de vacance. Être le premier montant. Ce lieutenant est le premier *montant*. (Acad.) Vieux en ce sens.

— Goût relevé de certaines choses. Ce vin a du montant. Donner du montant à une sauce.

— Vapeur qui sort de certaines substances. Ce tabac a beaucoup de montant.

— Fig. *Avoir du montant*. Avoir de la force, de l'ardeur, de l'activité.

Si tu voulais de moi faire un petit essai,
J'ai du *montant* de reste, et le vin assez gai. (BÉRANGER.)

— Bot. Tige des plantes.

— Fauconn. Vol de l'oiseau de proie au-dessus de celui qu'il attaque. || *Prendre le montant*. Se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier qu'il poursuit.

— Fig. S'est dit des personnes qui prennent avantage sur les autres. C'était une ambition sans bornes, et, quand il pouvait prendre le *montant*, une hauteur, un mépris des autres insupportable. (St Sim.)

— Horlog. Nom des barres de fer ou de cuivre qui font partie de la cage des grosses et moyennes horloges à poids, dans lesquelles roulent les pivots des roues.

— Manég. Nom qu'on donnait à celui qui apprend à monter à cheval.

— Mar. Nom de pièces de bois droites, de médiocre grosseur, qui servent à soutenir le haut de l'arrière du vaisseau. Nom de toutes les pièces de bois droites que l'on emploie dans les ouvrages du dedans des vaisseaux, comme aux cuisines et aux soutes. || *Montant du pavillon*. Pièce de bois droite à laquelle il y a une tête de More, ou passe le bâton d'enseigne de poupe. Cependant les *montants de poupe* et les *montants de poulaine* ont des positions inclinées que déterminent, pour les premiers, la saillie du tableau du couronnement, et pour les seconds, l'écartement des lisses supérieures de poulaine, ou grandes herpes, relativement aux plus petites. || Temps pendant lequel la marée monte.

— Metall. *Montant de l'ordon*. Pierre qui en soutient la partie supérieure.

— Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux, parce qu'il a l'habitude de grimper le long des roseaux pour saisir les insectes.

MONTANUS, V. MONTAN.

MONTARGOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Montargis.

— adj. Qui concerne cette ville ou ses habitants.

MONTARGIS, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Loiret, sur le Loing et le canal de Briare, céréales, vins, fours ; forêt de 30 kil. de t. ur Bonnetterie ; coutellerie, mégisseries, papeteries. Patrie de Mme Guyon, de Guillet et de Manuel le jeune, député. Ancienne capitale du Gâtinais ; 11,200 hab.

MONTASSIN, s. m. Comm. Coton filé du Levant.

MONTASTRUC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse (Haute-Garonne) ; 1,000 hab.

MONTAUBAIRI, Géogr. Comm. du cant. de Crécy, arr. de Senlis (Oise), sur le Therain. Usines métallurgiques, scieries hydrauliques ; 5,800 hab.

MONTAUBAN, Géogr. Ch.-l. du départ. de Tarn-et-Garonne, entre le Tarn et le Tescou, à 651 kil. S.-O. de Paris, évêché suffragant de Toulouse. Consistoire et faculté de théologie réformées. Toiles en serge pour tamis, manufactures, chaudronnerie, plumes. Cette ville fut, au XVIe siècle, une place forte du protestantisme ; patrie de Le Franc de Pompignan et d'Ingres ; 28,300 h.

— MONTAUBAN, Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine) ; 3,100 hab.

MONTAUBAN, Fameux capitaine de flibustiers, dans la dernière moitié du XVIIe siècle, fit la terreur des Espagnols en Afrique et en Amérique, de 1680 à 1700.

MONTAUSIER (Charles DE SAINTE-MAURE, duc de), 1610-1690, Lieutenant-général, 1644, abjura le calvinisme pour épouser Julie d'Angennes, 1645. Duc et pair, 1674, il fut nommé gouverneur du dauphin, 1668. — MONTAUSIER (Julie Lucine D'ANGENNES DE RAMBOUILLET, duchesse de). Femme du précédent, et fille du marquis de Rambouillet et de Catherine de Vivonne, 1607-1681, gouvernante du Dauphin, 1661, devint dame d'honneur de la reine en 1664, se retira de la cour en 1669. En 1638, Montausier avait associé les poètes familiers de l'hôtel de Rambouillet pour lui offrir le recueil de petites pièces qu'on appela la *Guirlande de Julie*.

MONTAZALITE, s. m. Hist. relig. Nom donné par les mahométans aux sectateurs de Wasel-ebn-Ata. Les montazalites rejettent toute distinction entre les attributs éternels de la Divinité ; ils nient la prédestination et toute vision de Dieu, dans le paradis, par les yeux du corps. Ils paraissent être les mêmes que les motazalites.

MONTAZET (Antoine MALVIN DE), Archevêque de Lyon, né dans l'Agénois, 1712-1788, fit rejeter par le P. Valla de l'Oratoire la *Philosophie* et la *Théologie*, dûe de Lyon. Il fut de l'Académie française en 1757.

MONTBARD, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Semur (Côte-d'Or), sur la Brenne et le canal de Bourgogne. Draps, frocants. Patrie de Daubenton et de Buffon. Aux environs, bergerie célèbre ; 2,600 hab.

MONTBARREY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dôle (Jura) ; 450 hab.

MONTBARREY (Alexandre-Marie-Léonor DE SAINT-MAURIS, prince de), Homme d'État, né à Besançon, 1732-1796, ministre de la guerre sous Louis XVI, 1777-1780, a laissé des *Mémoires*.

MONTBARS, dit *l'Exterminateur*, Flibustier célèbre, né vers 1655, en Languedoc, d'une famille noble, s'embarqua, 1683, pour aller combattre les Espagnols, se mit à la tête des boucaniers, et devint la terreur des Antilles.

MONTBAZENS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche (Aveyron) ; 1,600 hab.

MONTBAZON, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Tours (Indre-et-Loire, sur l'Indre. Montbazon fut érigé en duché-pairie en 1588 ; 1,200 hab.

MONTBAZON (Marie DE ROHAN-). V. CHEVREUSE (Duchesse de).

MONTBEL (Guillaume-Isidore BARON, comte de), Homme politique, né à Toulouse, 1787-1861, maire de Toulouse, député en 1827, se distingua par son zèle monarchique. Ministre dans le cabinet de M. de Polignac, il signa les ordonnances de Juillet, et fut condamné par la Chambre des pairs avec ses collègues. Il rentra en France après l'amnistie. On a de lui quelques écrits : *le Duc de Reichstadt ; Dernière Époque de l'histoire de Charles X ; le Comte de Marnes, ou le duc d'Angoulême*.

MONTBÉLIARD, s. m. Comm. Nom que l'on a donné à une espèce de toile à matelas.

MONTBELLIARD, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Doubs, à 80 kil. N.-E. de Besançon, sur le canal du Rhône-au-Rhin. Consistoire de la confession d'Augsbourg. Colonnades, horlogerie. Patrie des deux Cuvier. Cette ville a été la capitale d'un comté, érigé en principauté, 1654 ; occupé par la France de 1676 à 1697, et définitivement

tivement en 1792; le traité de Lunéville nous la assure, 1801, 8,800 hab.

MONTBELIARD Philibert GUENEAU DE. V. GUENEAU DE MONTBELIARD.

MONTBENOÎT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontarlier (Doubs), sur le Doubs; 250 habitants.

MONTBERT Géogr. Comm. du cant. d'Argenton, arr. de Nantes (Loire-Inférieure); 2,600 hab.

MONTBOZON Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Vesoul (Haute-Saône), sur l'Ognon; 891 hab.

MONTBRÉHAIN. Géogr. Comm. du cant. de Bohain, arr. d'I. de Saint-Quentin (Aisne). 2,000 hab.

MONTBRÉTIE. s. f. (de *Montbret*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des iridées, établi pour une plante du Cap de Bonne-Espérance.

MONTBRISON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Loire, sur le Vizezy, à 35 kil. N.-O. de Saint-Etienne, au pied d'une butte volcanique. Eaux minérales. Autrefois capitale du Forez, et, de 1793 à 1856, ch.-l. du département de la Loire; 7,000 hab.

MONTBRON Géogr. Ch.-l. de canton de l'arrond. d'Angoulême (Charente), sur la Tardoire; 3,300 hab.

MONTBRUN (Charles DU PUY). Chef protestant, né près de Gap, 1530-1575, fut, en 1562, lieutenant du baron des Adrets. Il fut pris et décapité à Grenoble, 1575. On l'appelait *le Brave*.

MONTCALM DE SAINT-VÉRAN (Louis-Joseph, marquis de). Général français, né au château de Candiac, près de Nîmes, 1712-1759, maréchal de camp, envoyé au Canada, battit Abercromby devant le fort Carillon, 1758, et livra à Wolf la bataille de Québec, dans laquelle il fut blessé mortellement.

MONTCAYAR s. m. Comm. Espèce d'étoffe de laine.

MONTCEAU-LES-MINES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Houillères, fer, grains, vins; 13,100 h.

MONTCENIS. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Autun (Saône-et-Loire). Mines de fer; houille; fabrique de cristaux; 1,900 hab.

MONTCHANIN-LES-MINES Géogr. Comm. du cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Houille, fer, vins; 4,800 hab.

MONTCHRESTIEN (Antoine de). Littérateur, né à Falaise, 1570-1621, a composé les tragédies qui ne sont pas dépourvues de mérite, et un *Traicté de l'Œconomie politique*.

MONTCUQ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Cahors (Lot), près de la Braguelonne; 2,200 hab.

MONTDAUPHIN. Géogr. Ville fortifiée sur un rocher au pied duquel coulent le Guil et la Durance, à 20 kil. N.-E. d'Embrun (Hautes-Alpes). Eaux thermales.

MONT-D'OR s. m. Fromage fait au Mont-d'Or ou qui imite les vrais fromages du Mont-d'Or.

* **MONT-DE-PIÉTÉ**. s. m. (de l'ital. *monte di pietà*, banque de charité). Établissement où l'on prête de l'argent à intérêt sur des objets remis en gage. Mettre des effets au mont-de-piété. Retirer ses bijoux du mont-de-piété. Reconnaissance du mont-de-piété. Les *monts-de-piété* sont utiles à l'homme de labeur. Dufey.

MONTDIDIER Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Somme, à 36 kilom. S.-E. d'Amiens. Grains, légumes, bestiaux. Patrie de Parmentier; 5,000 hab.

* **MONTE** s. f. (rad. *monter*). Accouplement des chevaux et des cavales, et même de tous les quadrupèdes domestiques.

— Temps de cet accouplement. La *monte* commence en avril, et finit en juin. (Acad.)

— S'est dit pour Augmentation, accroissement. Intérêt, usure.

— Magnan. Action des vers à soie qui rampent jusqu'au sommet des branchages que l'on place sur les claies des magnaneries.

— Pêch. Nom donné par les pêcheurs de Genève à un filet de grande dimension.

— Techn. Nom donné aux outils de certains métiers.

MONTI. Piero dal), économiste célèbre, né à Venise au XV^e^ siècle, mort en 1457, docteur en droit à Padoue, évêque de Brescia, légat en France, gouverneur de Pérouse, a laissé : *Reperlorium juris utriusque*; *Monarchia*.

MONTE, IE. part. pass. du v. Monter. S'emploie adjectiv. Escalier monté.

— Élevé. Sa main reste haut *monté* soulève moins de brume. V. Hugo.

— Fig. J'ai bien mauvaise idée de l'esprit toujours tendu; c'est surtout triste de pouvoir descendre, quand on est toujours *monté* si haut (Le prince de Ligne).

— Se dit par rapport à la position sociale. Présentement tout est dû, tout est maréchal de France, tout est *monté*. M^me^ de Sév.

— *Cheval haut monté* ou *monte haut*. Cheval dont les jambes sont trop hautes et ne sont point proportionnées.

— Par extens. Se dit des autres animaux dont les jambes sont fort hautes. Il est haut *monté* sur ses jambes, ce qui le rend svelte et alerte. Buff. n.)

— Se dit des plantes herbacées dont les tiges se sont allongées pour fleurir. Derrière la maison sans profondeur, le couvert était mis dans un petit jardin desséché, brûlé, plein de légumes *montés* et de fleurs en graines. (A. Daudet.)

— *Collet monté*. V. COLLET.

— Se dit d'un cavalier. Être bien monté, mal monté. Être monté sur un bon, sur un mauvais cheval. Si vous n'êtes pas bien *monté*, je vous conseille de regagner le camp. (Hamilton.)

— Se dit aussi du cheval qui porte un cavalier. On les fera trotter ensuite à la longe, avec un caveçon sur le nez, sur un terrain uni, sans être *montés*. Buff.)

— On dit de même *Être monté sur un âne sur un éléphant*, etc. Le roi d'Égypte arriva le premier *monté* sur le bœuf Apis. Volt.)

— *Être monté comme un Saint George* Être monté sur un cheval fort beau ou fort bon.

— *Être bien* ou *mal monté en chevaux, en meubles, en linge*. En avoir une quantité considérable ou suffisante pour son usage.

— Se dit absolument d'une maison pourvue de tout ce qui est nécessaire. Le roi de Palerme avait maison *montée* à Saint-Mande, nombreux chevaux à l'écurie, tout un bataillon d'aides de camp. A. Daudet.)

— Se dit de certains objets arrangés et mis au point de pouvoir servir. Un bonnet bien ou mal monté. Un squelette monté.

— Fig. *Coup monté*. Se dit d'une chose préparée à l'avance. Je vis que toutes ces défaites étaient un coup monté.

— *Quadrupède monté, oiseau monté*. Quadrupède, oiseau dont la peau, préparée par l'empailleur, a été ensuite remplie et garnie d'une armature qui la soutient et lui donne l'aspect de l'animal vivant.

— *Bouquet monté*. Fleurs naturelles attachées sur de longues tiges factices et réunies en bouquet.

— *Ce violon, ce piano*, etc., *est bien, est mal monté*. Les cordes en sont bonnes, en sont mauvaises.

— Fig. L'esprit est un instrument qui rend des sons agréables ou rauques, selon qu'il est bien ou mal *monté*. Boiste.)

— Se dit aussi d'une montre, d'une pendule, d'une horloge, d'un tournebroche, ou de toute autre mécanique dont on a mis le ressort en état de marcher.

— Fig. et fam. *Vous êtes aujourd'hui bien monté, mal monté, singulièrement monté*. Vous êtes bien, mal, singulièrement disposé. Quand on est sûr que son âme est bien *montée*, alors le pauvre homme s'écrie que son âme et son corps sont réunis à l'Être suprême, et dit : Je suis moi-même une partie de la Divinité. (Volt.

— Fig. *Être monté*. Être irrité, être en colère contre quelqu'un.

— *Monté à*. Ensuite étant *monté* en haut de la montagne Abarim, il bénit toutes les tribus d'Israël. (Lemaistre de Sacy.) De représenter à quel point l'affliction se trouva *montée*, c'est ce qui surpasse mes forces. (La Font.) La gloire des hommes *montée* à son plus grand éclat. (Massillon.)

> Quelque rang où jadis soient *montés* mes aïeux,
> Leur gloire de si loin n'éblouit pas mes yeux.
> (RACINE)
>
> J'en descendrai du moins comme j'y suis *monté*;
> Ma gloire me suivra dans mon adversité
> (VOLT.)

— *Monté de*. Mais, dès qu'il s'agit de quelques expéditions de chasse et de guerre, chaque éléphant est toujours *monté* de plusieurs hommes. Buff.)

— *Monte en*. De l'eau *montée* en gaz révèlera les secrets. Del.)

— *Monté en couleur*. Dont la coloration est vive et prononcée.

— *Monté jusqu'à*. Et le cri de son peuple est *monté* jusqu'à lui. (Rac.) Pendant que tu t'emportais comme un furieux contre moi, ton orgueil est *monté* jusqu'à mes oreilles. Bonnet.

— *Monté par*.

> Un cheval vigoureux, *monté* par un enfant,
> Semblait s'en amuser au milieu d'une plaine,
> Tantôt s'élevant d'herbe à peine
> Tantôt sautant, tantôt caracolant (LAMARTY)

— *Monté sur*. Élevé sur quelque chose.

> Sur leurs trépieds *montés*, ils rendent des oracles
> Prédisent le passé, font cent autres miracles (VOLT

— Fig

> Ses vers, et sans force et sans grâces,
> *Montés* sur deux grands mots comme sur deux échasses.
> (BOILEAU)

— *Monté sur le ton de*. En usage de. Cette société n'est pas montée sur le ton de médire.

— Fig. et fam. *Il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier*, etc. Se dit d'un homme qui plaisante ou qui affecte de dire des choses plaisantes, singulières, etc. Son esprit est *monté* sur un ton raisonnable qui m'ennuie beaucoup Saint-Foix.)

— Écon. dom. *Vin monté*. Vin atteint de la maladie appelée *pousse*.

— Manég. *Bon monté*. Se dit d'un cheval de trait pouvant aussi être employé à la selle.

— Mar. *Ce vaisseau est percé pour cinquante canons et monté de trente* Il peut porter cinquante canons, mais il n'en a que trente effectifs. *Vaisseau monté de tant d'hommes*. Vaisseau qui porte tant d'hommes. || *Un vaisseau est monté en bois tors*, lorsque tous ses couples, tant de levée que de remplissage, sont élevés sur sa quille. | Le système de l'étrave a été préalablement *monté*, c'est-à-dire que l'étrave et la contre-etrave ont été établies sur le brion, puis accorées comme l'arcasse a été *montée* et assujettie sur le contre-étambot intérieur.

— Théât. *Pièce bien montée*. Pièce dont les effets sont bien combinés. || Se dit aussi d'une pièce dont la décoration et la mise en scène sont bien disposées.

— MONTE. s. m. Techn. Action de mettre un outil en état de servir.

MONTE-À-REGRET. Arg. Ne se dit que dans cette expression : *Abbaye de monte-à-regret*, pour désigner l'échafaud.

MONTE-AU-CIEL. s. m. Bot. Nom vulgaire de la persicaire orientale.

MONTE-BALDO Géogr. Montagnes abruptes à l'E. du lac de Garde, formant le plateau où se livra la bataille de Rivoli.

MONTEBELLO Géogr. Bourg de la province de Pavie, célèbre par deux batailles remportées par les Français sur les Autrichiens, la première en 1800, la seconde en 1859; 1,800 h.

MONTEBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Valogne (Manche,); 2,200 hab.

MONTE-BRUNO. Géogr. Col des Apennins allant de Gênes à Plaisance par Boffalo.

MONTECH Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne); 2,700 h.

MONTE-CHARGE. s. m. Échafaudage élevé dans les usines pour monter, à l'aide d'un système de chaînes et de contrepoids, les chargements de matières à employer.

MONTE-COURROIE. s. m. Appareil destiné à recevoir les courroies de transmission du mouvement produit par les machines à vapeur ou autres, dans les usines.

MONTE-CRISTO. Géogr. Île située au sud de l'île d'Elbe, dans la Méditerranée; stérile et inhabitée

MONTECUCCOLI (Sébastien de). Né à Ferrare, s'attacha à Charles-Quint, puis à Catherine de Médicis, et, enfin, comme échanson au dauphin fils de François I^er^. Accusé d'avoir empoisonné ce prince, il fut écartelé, 1536.

MONTECUCCULI (Raymond de). Un des capitaines les plus illustres des temps modernes, né dans l'État de Modène en 1608, mort à Lintz en 1681, battit les Suédois en Silésie, les força à évacuer la Bohême, fut élevé au grade de général, battit les Turcs, et eut l'honneur de se mesurer deux fois avec Turenne, dont la mort lui valut le succès d'Altenheim. Il a composé des mémoires précieux pour les militaires.

MONTE-D'ORO Géograph. L'un des plus hauts sommets de la Corse; 2,652 mètres d'altitude.

* **MONTÉE**. s. f. Action de monter. Les chevaux ont beaucoup de mal à la montée. Sous le porche, il souffla un instant, fatigué par la *montée* du large perron. (E. Zola.)

— Niveau auquel atteignent les eaux d'une rivière ou d'un fleuve dans sa crue. Montée de la Seine. Montée de la Marne.

— *Montée de la crème*. Élévation de la crème à la surface du lait refroidi.

— Mouvement organique par lequel le lait se produit dans les mamelles.

— *Montée de la sève*. Mouvement ascensionnel de la sève dans le corps des végétaux.

— Poussée du terrain dans les mines. Le sol même qu'il foule marchera sur lui par cette force puissante appelée la *montée*. (Litt.)

— *Barque de montée*. Nom qu'on donnait aux barques chargées de marchandises qui remontaient la Gironde

— Endroit par où l'on monte à une montagne, à un coteau, à une éminence, etc. Montée raide. Montée rude, pénible, aisée.

— Rampe douce au-devant d'un édifice. La montée du Capitole a beaucoup de majesté.

— Petit escalier, dans une maison de pauvres gens. Montée étroite, raide, aisée. Monter, descendre la montée. Nettoyer, balayer une montée. Mon voisin dont je vous ai parlé, qui dit toujours sa *montée* pour son degré. (Cailléres.)

— Escalier de bois pour monter à un moulin à vent.

— Pop. Chacune des marches d'un escalier, d'un degré. Il y a la une montée rampante. Descendre les montées trois à trois, quatre à quatre.

> Deux servantes déjà, largement ouvrières,
> Avaient à coups de pied descendu les *montées*. (BOIL.)

— Pop. *Faire sauter les montées à quelqu'un*. Le chasser honteusement de chez soi et avec violence.

— Archit. Hauteur d'une voûte. Cette voûte a peu de montée. || *Montée d'arche*. Hauteur perpendiculaire depuis le niveau de la naissance de la voûte, jusqu'à l'intrados de sa clef. || *Montée de pont*. Différence du niveau de son pave sur le milieu de sa maîtresse arche avec le niveau de sa culée.

— Fauconn. Vol du faucon qui s'élève à angles droits et par élancements, en poursuivant le gibier. || *Montée d'essor*. Action de l'oiseau, lorsqu'il monte à perte de vue pour chercher une atmosphère plus fraîche. || *Montée par fuite*. Vol rapide de l'oiseau quand il a peur.

— Ichtyol. Syn. de CIVELLE.

— Magnan. Époque à laquelle le ver à soie monte sur des branchages disposés à cet effet, pour faire son cocon.

— Métall. *Montée de la fonte*. Action de la fonte en ébullition qui s'élève dans le fourneau comme le lait sur le feu.

— Syn. comp. MONTÉE, MARCHE, DEGRÉ, ESCALIER. L'*escalier* est proprement la partie d'un bâtiment qui sert à monter ou à descendre. Il est composé de plusieurs parties également élevées les unes au-dessus des autres que l'on nomme *degrés*, si on les considère relativement à leur hauteur, et *marches*, si, faisant abstraction de leur hauteur, on ne les considère que relativement à leur étendue horizontale. La *montée* est la pente plus ou moins douce de l'*escalier*, ce qui dépend de la hauteur et de la largeur de chacun des *degrés*.

MONTEFELTRO Ancienne maison italienne, qui fut à la tête des Gibelins au XIII^e^ siècle et au XIV^e^, et qui eut sous sa domination Pise, Urbin et plusieurs autres villes d'Italie.

MONTEGNÉE. Géogr. Bourg de la prov. et à 5 kil. de Liége (Belgique); 4,300 hab.

MONTE-GROSSO. Géogr. Montagne de la Corse qui a 1,861 mètres d'altitude.

MONTEIL (Amans-Alexis). Historien, né à Rodez, 1769-1850, donna une *Description de l'Aveyron*, 1801. Il a écrit une *Histoire des Français des divers états*, qui a obtenu le prix Gobert. On a encore de lui : *Traité des matériaux manuscrits*, 1836, et *Poétique de l'histoire*.

MONTE-JUS s. m. Technol. Espèce de pompe qui sert à monter des liquides dans les raffineries de sucre

MONTÉLIMAR Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Drôme, à 44 kil. N.-O. de Valence, au confluent du Roubion et du Jabron. Nougats renommés, vins, truffes, soies grèges, tanneries; 12,900 hab.

MONTEMAYOR George de). Poète espagnol, 1520-1561, est regardé comme l'inventeur du genre pastoral en Espagne. On a de lui *Cancionero*, recueil de poésies, et *Diana enamorata*, pastorale en sept livres de prose mêlée de vers.

MONTEMBŒUF. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Confolens (Charente); 1,300 hab.

MONTEMOLIN Don Carlos, comte de). Fils du prétendant don Carlos, 1818-1861, suivit en France son père, qui abdiqua en sa faveur, 1845. Il renonça à ses prétentions, 1860, se retracta et alla mourir à Trieste.

MONTÉMONT (Albert de). Littérateur, né à Remiremont (Vosges), 1788-1862, a écrit : *Voyages aux Alpes et en Italie*; *Lettres sur l'astronomie en vers et en prose*; *Bibliothèque universelle des voyages*; *Grammaire générale*; etc. Il a traduit les œuvres de Walter Scott, de Cooper, de Marryat, etc.

MONTENAY. Géogr. Comm. du cant. d'Ernée, arr. de Mayenne; 2,000 hab.

MONTENDRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Jonzac (Charente-Inférieure); 1,300 h.

MONTENÉGRIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante du Montenegro.

— adj. Qui appartient au Montenegro ou à ses habitants.

MONTENEGRO. (nom italien de la *Czernagora* ou *Tchernagora* (Montagne-Noire), en turc *Kara-Dagh*). Géogr. Pays montagneux, entre la Bosnie au N., l'Albanie à l'E. et au S., et la Dalmatie à l'O. Amas confus de petits plateaux et de vallées, il a 9,030 kilom. carrés de superficie. Les Monténégrins, pour la plupart bergers et pauvres, font de fréquentes incursions sur le territoire turc. La population est de 236,000 habit. de race slave et de religion grecque. Cette principauté est administrée par un chef appelé *vlodika*, dont le pouvoir est tempéré par un sénat de seize membres. Le chef-lieu est *Cettigne*. Le Montenegro ne fut reduit à payer tribut aux Turcs qu'en 1623. Il trouva un protecteur dans la Russie. En 1862, le Montenegro a été forcé de reconnaître la suzeraineté de la Turquie, mais il a définitivement obtenu son indépendance au traité de Berlin, 1878.

MONTENOTTE. Géogr. Village d'Italie sur l'Erro, qui a donné son nom à un département du premier Empire français : ch.-l. Savone. Victoire remportée le 11 avril 1796, par Bonaparte, sur les Autrichiens et les Sardes.

— MONTENOTTE. Comm. de l'arrond. d'Orléansville (Algérie); pop. totale 3,200 hab., agglomérée 400.

MONTEPULCIANO. Géogr. Ville de la prov. de Sienne (Italie). Patrie d'Ange Politien et du cardinal Bellarmin. Vins estimés. A proximité se trouve le lac de *Montepulciano*, qui a 8 kil. de tour et se déverse dans l'Arno.

* **MONTER** v. n. I^re^ conj. (rad. *mont*) Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était. Monter vite, facilement. Monter avec peine. Monter lentement. Monter plus haut, bien haut. On ne fait que monter et descendre. Monter sur un arbre, à un arbre, au haut d'un arbre. Monter à une tour, au haut d'une tour, au haut d'une maison. Monter à une échelle. Monter à sa chambre. Monter dans sa chambre. Monter dans une voiture, en voiture. Monter à l'autel. Monter sur une hauteur, sur une montagne. Monter sur un escabeau, sur une chaise. Monter à cheval, sur un cheval. Les écureuils montent au haut des arbres. Les chamois montent au haut des rochers. Ils *montent* au sommet de la fatale église. (Boileau.) La

trop courte beauté *monta* sur des patins. (Id.) Ses escaliers devaient *monter* jusqu'au zénith. (V. Hugo.)

— Par extens. Des vignes, chargées de grappes, *montaient* dans le branchage des pins. (G. Flaubert.)

— Se mettre sur. Monter à cheval.

— Fig. *Monter à cheval.* Manier un cheval, lui faire faire le manège. Apprendre à monter à cheval. Montrer à monter à cheval.

— Absol. Cavalier incomparable, il m'apprenait à *monter*. (V. Cherbuliez.)

— *Monter en croupe.* Se placer à cheval derrière quelqu'un.

— Fig.

Un fou rempli d'erreurs que le trouble accompagne,
En vain monte à cheval pour tromper son ennui,
Le chagrin *monte* en croupe et galope avec lui.
(Boileau.)

— On dit à un enfant qui a peur qu'*il faut le faire monter sur l'ours.*

— Fig. et fam. *Monter sur ses grands chevaux.* Prendre les choses avec hauteur, montrer de la fierté, de la sévérité dans ses paroles, surtout lorsqu'on croit n'avoir rien à craindre. Dessus ses grands chevaux mon courage est *monté*. (Mol. || Traiter avec des termes magnifiques un sujet qui ne doit être traité que simplement. Des l'entrée de son discours il monta sur ses grands chevaux.

— *Monter sur ses ergots.* Elever sa voix et son geste avec chaleur et audace. || *Monter sur des échasses.* Prendre un ton prétentieux.

— *Monter dans la chaire.* Y entrer, s'y placer.

— Fig. *Monter en chaire.* Prêcher. C'est une chose très pénible que de *monter* tous les jours en chaire. (Acad.)

Ou bien *montez* en chaire, et là, comme un docteur,
Allez de vos sermons endormir l'auditeur. (Boileau.)

— *Monter à l'autel.* En gravir les degrés pour dire la messe.

— *Monter sur le théâtre*, et par dénigrement *monter sur les planches.* Se faire comédien. Voila un bel honneur pour un empereur romain que de *monter* sur le théâtre comme un bouffon. Fen. || *Monter sur les treteaux.* Se faire bateleur.

— *Monter à* ou *sur l'échafaud.* Subir une exécution capitale. Ceux qui ont vu l'exécution disent qu'elle a *monté* sur l'echafaud avec bien du courage. (Mme de Sev.)

— *Monter aux tribunaux.* Devenir juge. Pour *monter* précipitamment aux premiers tribunaux du royaume. (Fléch.)

— Fig. Le premier tribunal où il *monta* fut celui de sa conscience. (Fléch.)

— *Monter dans les carrosses du roi, monter dans les carrosses.* Être admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi.

— Fig. *Monter au faîte des honneurs.* Parvenir aux plus grandes dignités. || *Monter au trône, sur le trône.* Devenir roi ou reine.

Aussitôt sur un trône éclatant de rubis
L'imposteur *monte*, orné de superbes habits.
(Boileau.)

— Fig. Les chagrins *montent* et vont s'asseoir avec le souverain sur le trône. (Mass.)

— Fig. *Monter sur le Parnasse.* Composer des vers, se livrer à la poésie.

— Fig. S'élever aux honneurs. Voyez combien il est descendu, en voyant ou il est *monté*; et jugez de la profondeur de son humilité par le degré d'honneur ou Dieu l'a élevé. (Fléch.) On a beau *monter* et être posé sur les ailes de la fortune au-dessus de tous les autres, la félicité se trouve toujours placée plus haut que nous-mêmes. (Id.) Quiconque est ébloui de ce degré éminent où la fortune et la naissance l'ont placé n'était pas fait pour *monter* si haut. (Id.)

— Fig. Passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait soit dans la magistrature, soit dans l'armée, soit dans l'administration. Monter en grade. Monter à la sous-lieutenance. Monter au grade de capitaine. || *Monter d'état.* S'est dit dans un sens analogue.

Dedans Saint-Innocent il se fit secrétaire,
Après, *montant* d'état, il fut clerc d'un notaire.
(Corneille.)

— Se dit aussi d'un écolier qui passe d'une classe à une classe plus haute. Il était en troisième, il est monté en seconde.

— S'élever. Il n'y a point d'oiseau qui monte si haut que l'aigle.

Hérissé, l'oiseau part et fait pleuvoir le sang,
Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend.
(V. Hugo.)

— Fig. On peut s'arrêter quand on *monte*, jamais quand on descend. (Napoléon.) L'âme de l'Eglise était lasse de *monter*; elle refusait de suivre la science par delà les horizons visibles. (E. Quinet.)

— Fig. *Monter aux nues.* Se mettre en colère. Vous me feriez monter aux nues. || Obtenir un très grand succès. Cet ouvrage est monté aux nues.

— En ce sens, il se dit plus ordinairement de certains corps, tels que l'eau, le feu, les vapeurs, le son, etc. L'eau monte jusqu'au niveau de sa source. La flamme montait au dessus des plus hautes maisons. Les vapeurs, les fumées du vin montent au cerveau. Ce vin monte à la tête. Il lui monte des chaleurs à la tête. Le feu, le sang, la rougeur, me montent au visage. La sève monte aux arbres. Le brouillard monte. La voix monte par tons et demi-tons. Ces mots ont fait *monter* la rougeur sur son front. (Rac.) La tumeur des viandes *montait* dans les feuillages avec la vapeur des haleines. (G. Flaubert.)

— Fig. Les prières du juste, les cris des innocents qu'on persécute, montent au ciel. La vanité *monte* à la tête; l'honneur échauffe le cœur. (Boiste.) Le bonheur *monte* à la tête. (De Retz.) Grand Dieu! les clameurs du peuple et de l'opprimé *monteront* devant vous. (Massillon.) Le cri du pauvre *monte* jusqu'à Dieu. (La Menn.) Le sanglot qui *monte* est couvert par un sanglot plus bruyant encore. (P. de St-Victor.) La voix du poète, éloquente et jeune, *monta* seule dans le silence. (A. Daudet.)

Ce fut alors, dame! ne vous déplaise,
Que, le courroux lui *montant* au cerveau,
Il s'en alla, enfonçant son chapeau,
Mettre l'alarme en tout le voisinage. (La Font.)

— *Le soleil, les astres montent sur l'horizon.* Ils s'élèvent ou paraissent s'élever sur l'horizon.

— *Le soleil monte tous les jours.* Se dit lorsque le soleil s'approche tous les jours de plus en plus de notre zénith.

— *Le baromètre monte; le thermomètre monte.* Le mercure qui est dans le tube du baromètre, du thermomètre, monte.

— *Cette plante monte en graine.* Elle n'est plus bonne à manger, et dans peu elle produira de la graine.

— Fig. et fam. *Cette fille monte en graine.* Elle avance en âge et ne trouvera bientôt plus à se marier.

— *Cet arbre monte trop haut.* On le tisse trop croître. — *Ce mur monte trop haut.* Il a trop d'élevation. || *Ce collet d'habit, cette robe montent trop haut.* Ils ont trop de hauteur.

— *Cet arbre, ce mur, ce collet, etc., ne montent pas assez haut* Ils ne sont pas assez élevés.

— Croître, s'accroître. La rivière monte de plusieurs centimètres.

— S'employe surtout au moral dans cette acception. Le luxe monte au plus haut degré. Sa dépravation, sa cruauté, montèrent au comble. Sa vanité, depuis ce petit succès, *monte* à un tel point, qu'il en est ridicule. (Acad.) Son orgueil, son insolence, *montèrent* à un tel excès, que ses meilleurs amis furent forcés de l'abandonner. (Id.)

— Hausser de prix, croître en valeur. Le blé montera jusqu'à telle somme. Faire monter bien haut des meubles, des livres. Les actions ont monté beaucoup. Les effets publics montèrent.

— Former un total composé de plusieurs sommes, de plusieurs nombres. Toutes ces sommes montent à cent mille francs. Les mémoires de ces ouvriers montent à deux mille francs. Son armée monte à vingt mille hommes. Les frais de son procès monteront bien haut. Les revenus de l'Etat *montaient*, dans les premières années de la régence (d'Anne d'Autriche), à près de soixante-quinze millions de livres. (Volt.)

— *Ce mémoire monte bien haut.* Il en coûte beaucoup pour l'acquitter. || *Cette dépense n'a pas monté haut.* Elle n'a pas été grande.

— Passer du sud au nord, en parlant du vent. Le vent monte.

— Être plus élevé d'un côté que de l'autre en parlant du sol. Le terrain monte.

— Loc. prov. *Bon cavalier monte à toute main.* De quelque manière que s'y prenne un homme adroit, il réussira toujours dans ses entreprises. || *Bien bas choit qui trop haut monte.* Il est dangereux de prendre des airs qu'on ne peut soutenir.

— Art milit. *Monter à l'assaut.* Attaquer une place afin de l'emporter de vive force. || *Monter à la brèche.* Faire tous ses efforts pour entrer par la brèche dans une place assiégée.

— Fauconn. *Monter sur l'aile.* Se dit de l'oiseau, quand il s'incline sur une des ailes, et s'élève principalement par le mouvement de l'autre. || *Monter à l'essor.* Se dit des jeunes oiseaux qui s'essayent à voler, et qui commencent à tenter de hauts vols.

— Manège. *Monter à l'anglaise.* Monter à la manière des Anglais. || *Monter par haut.* Se dit de la manière de faire travailler les sauteurs, qui, s'élevant plus haut que terre à terre, manient à courbettes, à croupades, etc. || *Monter entre les piliers.* Se dit de l'élève qui monte le sauteur.

— Mar. Se transporter dans les haubans pour s'élever à la hune, sur les vergues, sur les barres. Monter au capelage, à la pomme. || Aller de l'intérieur sur le pont. Faire monter le monde. Monter sur le pont. || *Monter bien sur la lame.* Se dit d'un navire qui se laisse aller avec souplesse au mouvement de la lame. || *Monter en double.* Monter le plus vite possible. || *Monter au vent.* S'élever de manière à laisser un objet sous le vent. || *Monter sur un vaisseau, monter sur mer.* S'embarquer. || *Monter à bord.* Y venir momentanément. || *La mer monte.* Il y a flot.

— Mus. Aller du grave à l'aigu, par intervalles conjoints ou disjoints. Ce chanteur monte jusqu'à l'*ut*. Cette femme ne peut monter plus haut que le *sol*.

— Turf. *Un cheval monte*, quand il perd de ses qualités, en sorte que la proportion dans laquelle on pariait contre lui augmente.

— MONTER. v. a. Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on était. Monter une montagne. Monter les degrés. Monter l'escalier. De l'auguste chapelle ils *montent* les degrés. (Boil.)

— *Monter un fleuve, une rivière.* En remonter le cours.

— *Monter un cheval.* Être, monter sur un cheval. Monter un cheval blanc. Ce cheval ne se laisse pas monter facilement. || S'en servir habituellement. Voilà le cheval que je monte. || Instruire, dresser un cheval. C'est ce palefrenier qui a monté mon cheval. Monter soi-même ses chevaux. || *Monter un cheval à nu, à cru ou à poil.* Le monter sans selle, sans éperons et sans couverture.

— Fig. Les Français, abattus, bistournés par Napoléon se laissent ferrer et *monter* à tous venants. (P.-L. Courier.)

— Saillir. Les étalons et les taureaux qui *montent* trop de femelles ont des produits défectueux. (Maquel.)

— *Monter la garde.* Se dit d'une troupe de soldats qui vont faire la garde en quelque endroit. C'est à telle compagnie, à tel capitaine à monter la garde chez le général. || Se dit aussi de chaque soldat qui est de service dans un poste pour un temps déterminé. Monter sa garde.

— Fig. et fam. *Monter une garde à quelqu'un.* Lui faire une vive réprimande.

— *Monter la tranchée.* Monter la garde dans la tranchée.

— Porter, transporter quelque chose en haut, ou l'y élever. Monter des meubles dans une chambre. Monter du foin au grenier. Monter des pierres avec des grues.

— Fournir un établissement ou une personne de tout ce qui lui est nécessaire. Monter une maison, son ménage. Monter un théâtre, un spectacle. Monter une imprimerie de ses presses. Monter une personne en linge.

— *Monter un cavalier.* Lui fournir le cheval et l'équipement. Il lui en coûte tant pour monter chaque cavalier. Monter une compagnie à ses dépens.

— *Monter une horloge, une montre, un réveille-matin, un tournebroche*, etc. En bander les ressorts, et en rehausser les contrepoids.

— Fig. On disait d'elle que son mari la *montait* à la cour tous les matins comme une horloge. (St-Sim.)

— Fig. *Monter une cabale.* Préparer une cabale. || Dans le même sens. Et auriez vous *monté* un coup de jarnac à ma vertu? (Th. Gaut.)

— Fig. et fam. *Monter la tête à quelqu'un.* Lui inspirer quelque idée qui s'empare de lui jusqu'à l'exalter. Monter la tête à quelqu'un sur un objet. || *Monter quelqu'un.* Se dit dans le même sens. J'avais *monté* mon père à ne se laisser point entamer. (St-Simon.)

— Pop. *Monter une scie à quelqu'un.* Répéter une taquinerie désagréable à quelqu'un.

— *Monter une partie.* Prendre des dispositions, faire des invitations dans un but de plaisir.

— Elever, accroître. Monter son train et sa dépense.

— *Monter une couleur.* Donner à une étoffe une couleur plus vive qu'elle ne doit avoir, pour ensuite la rabattre, et la réduire à sa véritable teinte avec d'autres ingrédients.

— Loc. prov. *Qui monte la mule la ferre.* Celui qui se sert d'un objet doit en payer l'entretien.

— Art milit. *Monter le bivouac.* Arranger un bivouac pour passer la nuit. || *Monter une batterie.* Mettre tous les canons d'une batterie sur leurs affûts, et les ranger de manière à pouvoir s'en servir.

— Jeux. *Monter une impériale.* Réunir les points nécessaires pour former et marquer une impériale.

— Mar. *Monter un vaisseau.* Le commander. L'amiral montait le navire l'Hercule. || *Monter un vaisseau en bois tors.* Elonger sa quille sur les tins, établir le système de l'étrave, celui de l'étambot, y compris l'arcasse, et mettre en place ses couples. || *Monter le cabestan, la roue du gouvernail*, etc. Installer ces objets à bord. || *Monter les canons.* Les mettre sur leurs affûts. || *Monter le gouvernail.* Le placer, le présenter contre l'étambot, et le faire porter sur ses gonds et rosettes, de manière qu'il soit prêt à servir. || *Monter les pompes.* Les installer dans l'archipompe avec leurs accessoires.

— Mus. *Monter un violon, une harpe, une guitare, un piano.* Y mettre des cordes, y remettre de nouvelles cordes. || *Monter un instrument.* Le garnir de cordes. En montant un violon, on le met à peu près d'accord, mais pas toujours aussi haut que le diapason.

— Poét. *Monter sa lyre.* Se disposer à faire des vers.

— *Monter un instrument de musique, une corde de violon, de harpe*, etc. En hausser le ton. || *Monter un instrument au ton d'un autre.* Le mettre au même ton.

— Pêch. *Monter un filet.* Le garnir de cordes, de flottes, de plombées, le mettre en état de servir.

— Peint. *Monter sa couleur.* Rendre la couleur de son tableau plus vigoureuse qu'on n'avait fait d'abord. || *Monter un trait, une partie.* Les relever.

— Techn. *Monter un bonnet.* Disposer une coiffure sur des passes et un fond, avec des cravasses et des épingles. || *Monter un bouquet.* Disposer les fleurs d'une manière régulière et agréable à l'œil. || *Monter une charpente.* Assembler les pans et les toits, et les mettre en leur place. || *Monter un diamant.* Le mettre en œuvre. || *Monter une épée.* Joindre la garde à la lame. || *Monter une estampe.* La mettre sous verre, dans un cadre. *Monter un fusil.* Mettre les diverses pièces d'un fusil à leur place respective. || *Monter un habit, une chemise.* Coudre ensemble les pièces détachées. *Monter un lit.* Assembler le bois de lit. *Monter un métier.* Accommoder et tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la chaîne, le fil, la soie, etc., pour travailler. *Monter* un métier à la Jacquard, c'est établir la communication de tous les fils de la chaîne avec les aiguilles et les crochets de la mécanique. Ch. Labonlaye. (En passementerie, passer le patron. || *Monter un ouvrage en cire.* Assembler toutes les pièces d'un ouvrage et les ranger sur la cire, de la manière qu'elles doivent être, lorsqu'elles sont solidement montées. || *Monter un ouvrage d'orfévrerie, de serrurerie, de menuiserie*, etc. En assembler les pièces les unes avec les autres. Monter une croix de diamant, de pendants d'oreilles. Monter une armoire, un buffet, une porte de fer, une balustrade. || *Monter une peau.* Mettre dans la peau d'un animal dépouillé une armature de fils de fer qui remplace les os, et rembourrer la peau en lui donnant l'apparence de l'animal vivant. || *Monter une perruque.* Coudre les mèches de cheveux par rangées symétriques. *Monter une pièce d'étain.* La battre sur l'enclume nue, en faisant tourner à mesure la pièce sur elle-même. || *Monter un rôle de tabac.* Mettre autour d'un bâton du tabac en corde, pour en couper un rouleau, plus ou moins gros, suivant le poids qu'on lui veut donner. || *Monter un squelette.* En réunir toutes les parties dans leur ordre naturel et les assujettir entre elles au moyen de fils de laiton. || *Monter la taule.* Jeter trois tuiles couchées l'une sur l'autre à un compagnon monté sur une échelle, qui les reçoit et les donne à un troisième, et ainsi de suite.

— Théât. *Monter une pièce, un drame, une comédie, un opéra.* Faire les répétitions et les préparatifs nécessaires pour sa mise en scène et sa représentation.

— Typogr. *Monter une casse.* La placer sur le rang, dans la position où elle doit être lorsque le compositeur y travaille.

— SE MONTER. v. pron. S'élever. Se monter au ton de la plus haute éloquence. Se monter à un ton qu'on ne pourra soutenir.

Et voyant le haut point où leur gloire se monte,
Vous regarderez fort peu ce qui nous vient de honte.
(Corneille.)

— Fig. S'exalter, s'échauffer, s'irriter. Son imagination se monte. Sa tête se monte. Cet homme se monte aisément. Quand la tête se *monte*, l'imagination la mieux réglée devient folle. (Beaumarch.)

— S'exalter réciproquement.

— Se fournir de ce qui est nécessaire pour une maison. Se monter en linge. Se monter en dentelles. Se monter en argenterie, en livres.

— Former la somme, le nombre de toutes ces sommes se montent à mille francs. Son armée se montait à vingt mille hommes.

— Être monté, pouvoir être, devoir être monté. Cette pendule se monte tous les quinze jours.

— Fig. Se régler. Rebours s'était sûrement *monté* sur le marquis de Mascarille. (St-Sim.)

— REM. GRAMM. *Avoir monté, être monté.* Si l'on veut exprimer l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *avoir*. Si, au contraire, on veut exprimer l'état qui résulte de l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *être*. || *Monter à un arbre, monter sur un arbre. Monter à un arbre* marque le dessein d'en atteindre une partie élevée en quittant la terre, en s'attachant à l'arbre. *Monter sur un arbre* suppose le dessein de se placer parmi les branches soit pour en cueillir le fruit, soit pour éviter quelque danger, soit pour mieux voir ce qui se passe aux environs. On monte aussi sur un arbre, pour le tailler, pour l'élaguer, pour l'émonder. || *Monter à cheval, monter un cheval.* Quand on va d'un lieu à un autre, ou que l'on s'exerce dans un même lieu, sans avoir égard à la qualité du cheval, on dit *monter à cheval.* Quand on parle d'un cheval particulier, on dit *monter un cheval.* || *Monter à cheval, monter sur un cheval. Monter à* a toujours quelque rapport à l'art de manier le cheval, et ne se dit point des animaux qui ne rappellent pas directement l'idée de cet art. On ne dit pas monter à jument, monter à mulet, monter à âne, monter à chameau. Quand l'expression n'a aucun rapport à cet art, quand on veut désigner simplement une supériorité de position, on dit *monter sur.* Monter sur un cheval, sur un âne, sur une jument, sur un chameau. || *Monter à sa chambre, monter dans sa chambre. Monter à sa chambre* indique simplement l'action de monter. *Monter dans sa chambre* suppose l'intention de s'y occuper, d'y travailler, de s'y entretenir avec quelqu'un, etc. || *Monter en voiture, monter dans une voiture.* On *monte en voiture* pour partir. On *monte dans une voiture* par choix, par préférence, ou pour y arranger quelque chose, pour prendre ce qu'on avait oublié, en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de départ. De même on *monte dans une chaire* pour la décorer, pour la réparer, en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de prêcher. Dans ce dernier cas, on *monte en chaire. Monter au trône, monter sur un trône. Monter au trône* se dit d'un prince qui par les lois du pays a droit d'y monter. *Monter sur un trône* suppose qu'on y monte autrement que par le droit de succession.

MONTEREAU-FAUT-YONNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. de l'ancien département de Seine-et-Marne ; 7,500 hab.

— Hist. *Entrevue de Montereau*, entre Jean sans Peur et le dauphin, depuis Charles VII, et le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, le 10 septembre 1419, sur le pont de Montereau. Le duc de Bourgogne y fut assassiné par Tanneguy-Duchâtel, un des favoris du dauphin. — *Combat de Montereau*. Avantage remporté sur les alliés par Napoléon, le 17 février 1814.

MONTERELAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Montereau.

— adj. Qui concerne cette ville ou ses habitants.

MONTE-RESSORT. s. m. Techn. Instrument propre à monter et à démonter le grand ressort d'une platine de fusil.

MONTESA. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la province de Valence.

— Hist. *Notre-Dame de Montesa*. Ordre chevaleresque fondé par Jacques II, roi d'Aragon, en 1317, après l'anéantissement des templiers.

MONTE-SANTO. Géogr. V. ATHOS (Mont).

MONTESINOS (Fernand). Historien espagnol, né à Osseina, mort après 1652, s'établit à Lima, où il composa plusieurs ouvrages sur l'histoire du Pérou. Ses *Mémoires historiques de l'ancien Pérou* ont été traduits en français par Ternaux-Compans.

MONTESPAN (Françoise-Athénaïs DE ROCHECHOUART, DE MORTEMART, marquise de). Maîtresse de Louis XIV, née au château de Tonnay-Charente, 1641-1707, fille du duc de Mortemart, femme du marquis de Montespan et dame du palais de la reine. En 1668, elle supplanta par son esprit et sa beauté la duchesse de La Vallière auprès de Louis XIV, et l'abandonna la cour qu'en 1691. Altière et ambitieuse, elle se fit beaucoup d'ennemis, mais protégea les lettres et les arts.

MONTESQUIEU-VOLVESTRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Muret (Haute-Garonne), sur l'Arize ; 3,630 hab.

MONTESQUIEU (Charles DE SECONDAT, baron DE LA BRÈDE et de). Un des plus célèbres publicistes français, né au château de La Brède, près de Bordeaux, 1689-1755. Conseiller, 1714, puis président à mortier au parlement de Guyenne, 1716, il se démit de ses fonctions en 1723. Il avait débuté par l'éclatant succès des *Lettres persanes*, 1721 ; il entra à l'Académie française en 1728. Après avoir voyagé en Autriche, en Italie, en Suisse, en Hollande et en Angleterre, il publia, en 1734, le plus populaire de ses ouvrages : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, et, en 1748, son chef-d'œuvre, *l'Esprit des lois*, qui, en dix-huit mois, eut jusqu'à vingt-deux éditions et fut traduit dans presque toutes les langues. On a encore de Montesquieu une *Défense de l'Esprit des lois*, le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, *Lysimaque*, le *Temple de Gnide*, un *Essai sur le goût*, des *Lettres*, etc.

MONTESQUIOU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mirande (Gers) ; 1,900 hab. ; ancienne baronnie de l'Armagnac.

MONTESQUIOU (baron de). Capitaine des gardes du duc d'Anjou, depuis Henri III, tua d'un coup de pistolet Louis Ier, prince de Condé, blessé et pris à la bataille de Jarnac, 1569.

MONTESQUIOU (Pierre de, comte d'Artagnan, 1645-1725. Mérita à Malplaquet le bâton de maréchal de France, 1709.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Anne-Pierre, marquis de). Général, né à Paris, 1739-1798. Député aux états généraux, commandait en 1792 l'armée du Midi, avec laquelle il conquit la Savoie. Il était de l'Académie française depuis 1784.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (François-Xavier, abbé de). Homme politique, né au château de Marsan, près d'Auch, 1757-1832, membre modéré des états généraux, fut plus tard l'un des agents de Louis XVIII ; siégea dans le gouvernement provisoire en 1814, devint ministre de l'intérieur et fut l'un des rédacteurs de la charte. Créé pair de France, 1815, duc en 1821, il fut le l'Académie française.

MONTESQUIOU FEZENSAC (Ambroise-Anatole-Augustin, comte de). Général et littérateur, né à Paris, 1788-1867, conquit tous ses grades sur les champs de bataille et fut, en 1813, colonel et aide-de-camp de l'empereur. Maréchal de camp, 1831, député de la Sarthe, 1834, et pair de France en 1841, il suivit Charles X à Holyrood en 1848. Il a traduit en vers de la *Guerre des tableaux du duc d'Orléans*, a traduit *Pétrarque*, a publié les *Chants divers*, et *Moïse*, poème religieux en 24 chants ; etc.

MONTESSON (Charlotte-Jeanne BÉRAUD DE LA HAYE DE RIOU, marquise de). Née à Paris, 1737-1805, veuve en 1769, épousa par un mariage secret au duc d'Orléans, petit-fils du régent et père de Philippe-Égalité, 1773. Veuve de nouveau en 1785, elle fut très-considérée par Napoléon Ier. On a d'elle des *Mélanges* et quatorze *Comédies*.

MONTET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Moulins (Allier) ; 800 hab.

MONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui monte. Peu usité en ce sens.

— Fam. et pop. *C'est un monteur de coups*. C'est un homme qui cherche à tromper, à en imposer, à surprendre la bonne foi de ceux qui l'écoutent.

— *Monteur d'affaires*. Celui qui invente, découvre et prépare des affaires de spéculation.

— Ichtyol. *Monteur aux arbres*. Nom donné à l'anabas.

— Techn. Ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie, des machines à vapeur, etc. — Ouvrier qui fabrique les boîtes de montre. *Monteur en blanc*. Celui qui dispose le bois du fusil à recevoir le canon. *Monteur en bronze*. Ouvrier qui ajuste les différentes pièces dont se compose un objet de bronze, par exemple un lustre.

— **MONTEUSE**. s. f. Ouvrière qui monte les bonnets ou les fleurs artificielles. Une monteuse de bouquets. Une monteuse de fleurs.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MONTEUX. Géogr. Comm. du cant. et de l'arrond. de Carpentras (Vaucluse). Garance ; 3,700 hab.

MONTEVERDE (Claude). Compositeur de musique, né à Crémone, 1562-1649, fut attaché au duc de Mantoue, et, après 1612, fut maître de chapelle de Saint-Marc, à Venise.

— **MONTEVERDE** (Juan-Domingo). Général espagnol, né en 1772, envoyé contre les insurgés du Venezuela, battit Miranda, 1812, mais se montra déloyal et cruel. Vaincu par Bolivar, il revint en Europe et mourut en 1838.

MONTEVIDÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Montevideo.

— adj. Qui concerne Montevideo ou ses habitants.

MONTEVIDEO. (autrefois *San-Felipe*). Géogr. Capitale de l'Uruguay, à l'embouchure de la Plata et sur la rive gauche. Exportation de bétail, viande sèche, cuir, suif, crins, laine, mules, chevaux ; 73,000 habit., en partie Basques français ou espagnols.

MONTÉZUMA. s. m. (de *Montézuma*, nom pr.). Bot. Genre d'arbres du Mexique appartenant à la famille des stéculiacées.

MONTEZUMA ou **MOCTHEUZOMA** II, roi du Mexique, 1502-1520, arrêté par Cortez, devint, entre les mains des Espagnols, un instrument de domination. Blessé dans une insurrection par les Mexicains, il se laissa mourir de faim.

MONTFAUCON. s. m. Techn. Format d'une espèce de papier.

MONTFAUCON. Géogr. Hauteur de Paris, au N.-O., entre La Villette et les Buttes-Chaumont, ainsi appelée parce que saint Boldevic y fut, dit-on, amené par un faucon, et où furent établies plus tard les fourches patibulaires de la prévôté de Paris. Trois surintendants des finances, Enguerrand de Marigny, Jean de Montagu et Semblançay, furent pendus aux fourches de Montfaucon.

> Fut conclud, par leur façon,
> Qu'ilz iroyent ce soir-là coucher
> Près le gibet de *Montfaucon*.
> (VILLON.)

— *Voirie de Montfaucon*. Lieu où l'on déposait les immondices de Paris, et où l'on abattait les chevaux hors de service.

— Fig. *Mener quelqu'un à Montfaucon*. Le conduire à la potence.

— **MONTFAUCON**. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cholet (Maine-et-Loire) ; 650 hab.

— **MONTFAUCON**. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montmédy (Meuse), près de la forêt de l'Argonne ; 950 hab.

— **MONTFAUCON**. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire) ; 1,100 hab.

MONTFAUCON (Bernard de). Bénédictin de Saint-Maur, né au château de Soulage (diocèse de Narbonne), 1655-1741, garde du cabinet des médailles de Saint-Germain-des-Près, publia une édition des *Œuvres* de saint Athanase, 1698. Il visita ensuite diverses bibliothèques d'Italie et consacra sa vie à l'étude. On lui doit : *Diarium italicum*, journal de son voyage en Italie ; *Collectio Patrum et scriptorum græcorum* ; *Palæographia græca* ; *l'Antiquité expliquée*, avec *Supplément* ; *les Monuments de la monarchie française* ; enfin *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*. Il était membre de l'Académie des inscriptions depuis 1719.

MONTFERRAND (Auguste RICARD, dit de). Né à Chaillot, 1786-1858, élève de Percier et Fontaine, devint architecte de l'empereur de Russie.

MONTFERRAT. Géogr. Ancien marquisat, puis duché de l'Italie, entre le Piémont au N. et à l'O., la république de Gênes au S. et le Milanais à l'E. Le Montferrat passa à la maison de Gonzague, pour laquelle il fut érigé en duché, 1573, et enfin à la maison de Savoie en 1703.

MONTFERRAT (Marquis de). Famille célèbre de la Haute Italie, qui comprend deux branches souveraines. Dans la dynastie d'Aleran, que Otton Ier créa marquis en 1307, on cite : *Guillaume III le Vieux*, 1140-1188, qui fut l'allié de Frédéric Barberousse contre la ligue lombarde ; *Conrad*, marquis de Tyr ; *Boniface*, frère du précédent, auquel il succéda en 1192, fut élu chef de la quatrième croisade, 1202, devint roi de Thessalonique après la prise de Constantinople, 1204, et périt dans une lutte contre les Bulgares ; *Guillaume VI*, fils et successeur du précédent, mort en allant rétablir sur le trône de Thessalonique son jeune frère *Démétrius*, renversé par Théodore Lascaris, 1225 ; *Guillaume VII le Grand*, petit-fils du précédent, 1253-1292, qui fut l'allié, 1265, puis l'ennemi de Charles d'Anjou, 1271. Combattu par les Milanais et par le duc de Savoie, il mourut prisonnier des habitants d'Alexandrie, qui l'avaient enfermé dans une cage de fer ; *Jean Ier*, 1292-1305, fils du précédent, laissa son héritage à sa sœur Yolande, femme d'Andronic Paléologue. Dans la dynastie des Paléologues on remarque : *Théodore Ier*, neveu du précédent, qui régna de 1305 à 1338 ; *Jean II*, 1338-1372, qui combattit plusieurs fois les Visconti ; *Théodore*, 1381-1418, qui aida Gênes à chasser les Français, 1409, et devint, en 1414, vicaire impérial de toute la Haute-Italie ; *Jean-Georges*, 1530-1533, qui laissa sa succession à la maison de Gonzague, héritière des droits de Marguerite, fille de Guillaume VII.

MONFERRIER (Alexandre-André-Victor SARRAZIN DE). Publiciste et mathématicien, né à Paris, 1792-1863, publia les *Annales du magnétisme animal* depuis 1814 ; *Dictionnaire des sciences mathématiques pures et appliquées* ; *Théorie des facultés algorithmiques* ; *Cours élémentaire de mathématiques pures* ; *Dictionnaire universel et raisonné de marine* ; *Encyclopédie mathématique*, etc.

MONTFERRIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante du Montferrat.

— adj. Qui appartient au Montferrat ou à ses habitants.

— **MONTFERRINE**. s. f. Chorégr. Nom d'une danse italienne. Air sur lequel elle s'exécute.

MONTFLEURY (Zacharie JACOB, dit). Comédien, né en Anjou, 1610 ou 1611-1657, a écrit *la Mort d'Asdrubal*, tragédie. — Son fils, *Antoine-Jacob*, 1640-1685, a écrit 16 comédies ; il a le gaieté, mais il est souvent grossier et trivial.

MONTFORT. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Dax (Landes) ; 1,600 hab.

— **MONTFORT**. Ch.-l. de canton de l'arr. du Mans (Sarthe), près de l'Huisne ; 900 hab.

— **MONTFORT**. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine, à 23 kil. O. de Rennes. Toiles, bestiaux, cuirs, céréales ; 2,400 hab.

— **MONTFORT-L'AMAURY**. Ch.-l. de canton de l'arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise). Ruines du château de Simon de Montfort ; 1,500 hab.

— **MONTFORT-SUR-RISLE**. Ch.-l. de canton de l'arr. de Pont-Audemer (Eure) ; 600 hab.

MONTFORT (Simon, comte de). Capitaine du XIIIe siècle, d'une famille noble qui possédait Montfort-l'Amaury, 1150-1218 ; il abandonna les chevaliers de la quatrième croisade à Zara, cinq ans en Palestine. En 1208, il prit part à la croisade contre les albigeois, et en devint le chef, 1209. Vainqueur à Castelnaudary, 1212, et à Muret, 1213, il fut enfin investi du comte de Toulouse, 1215. Cette ville s'étant soulevée, Simon périt en passégeant, 1218. — **MONTFORT** (Amaury, comte de). Fils aîné du précédent, 1192-1241, céda ses droits à Louis VIII, roi de France, 1224, et mourut à Otrante, au retour d'une expédition en terre sainte. — **MONTFORT** (Simon de), comte de Leicester. Troisième frère du précédent, 1206-1265, passa en Angleterre, où il devint comte de Leicester, épousa Eléonore, sœur de Henri III, 1238. Chef des barons révoltés, 1258, il imposa au roi les statuts d'Oxford, le battit et le prit à Lewes, 1264 ; il appela au parlement les représentants des comtés et des bourgs. Il fut battu et tué à Evesham, 1265, par Edouard, fils de Henri III.

— **MONTFORT** (Louis-Marie GUIGNION DE). Missionnaire jésuite, né à Montfort en Bretagne, 1673-1716, fonda à La Rochelle les missionnaires du Saint-Esprit et les sœurs hospitalières de la Sagesse.

— **MONTFORT** (Alexandre). Compositeur de musique, 1803-1856, élève de Berton, a donné plusieurs pièces à l'Opéra-Comique.

MONTFRIN. Géogr. Comm. du cant. d'Aramon, arr. de Nîmes (Gard) ; 2,600 hab.

MONTGAILLARD (Bernard DE PERCIN DE), dit *le Petit Feuillant*. Ligueur, né près de Toulouse, 1563-1628, fut l'un des plus fougueux orateurs de la Ligue. Il se retira dans les Pays-Bas. On a de lui une *Lettre* violente à Henri III, l'*Oraison funèbre de l'archiduc Albert*, etc.

— **MONTGAILLARD** (Guillaume-Honoré ROQUES, dit abbé de). Né près de Toulouse, 1772-1825, ne prit aucun des ordres. Émigré de 1792 à 1799, il publia, en 1820, une *Revue chronologique de l'histoire de France*, de 1787 à 1818. — **MONTGAILLARD** (Jean Gabriel-Maurice ROQUES, connu sous le nom de). Historien, né à Toulouse, 1761-1841 ; dès le commencement de la Révolution, se fit espion politique, au service de Louis XVI, de Louis XVIII, prétendant, du Consulat, de l'Empire. Il a écrit de nombreux ouvrages, commandés par Napoléon ou par Louis XVIII. On lui doit entre autres des *Mémoires politiques* écrits par ordre de Napoléon, des *Mémoires sur les affaires intérieures et extérieures de la France*, remis à Louis XVIII. Il a eu la plus grande part à l'*Histoire de France* publiée par son frère.

MONTGENETTES. s. f. pl. Chansons légères ; du nom de Montgent, lieu où elles furent composées.

MONTGERON (Louis-Basile CARRÉ DE) Janséniste, né à Paris, 1680-1754, conseiller au parlement, 1711, se montra tout d'un coup partisan fanatique des convulsionnaires, et écrivit sur eux ; *la Vérité des miracles opérés par l'intercession du diacre Paris*.

MONTGISCARD. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche (Haute-Garonne) ; 900 h.

MONTGLAT (François DE PAULE DE CLERMONT, marquis de). Maréchal de camp, né à Turin, 1610-1675, écrivit des *Mémoires* qui vont de 1635 à 1660.

MONTGOLFIER (Joseph-Michel et Jacques-Etienne). Inventeurs des aérostats, nés à Vidalon-les-Annonay (Ardèche), le premier en 1740 et le deuxième en 1745. Ils perfectionnèrent la fabrication du papier, et inventèrent les ballons dits *montgolfières*, 1783-1784. Etienne mourut en 1799. Joseph fut administrateur du Conservatoire des arts et métiers, entra à l'Institut en 1807, et mourut en 1810.

* **MONTGOLFIÈRE**. s. f. (de *Montgolfier*, nom des inventeurs). Nom donné aux premiers aérostats qui s'élevaient au moyen de la

Montgolfière.

raréfaction opérée par le feu dans l'air que contenait leur enveloppe.

MONTGOMERY. Géogr. Bourg du Calvados, qui avait titre de comté.

— Loc. prov. *Partage de Montgomery*. Partage inégal. — Usurpation du plus fort qui, dans un prétendu partage, prend tout pour lui.

— **MONGOMERY**. Comté d'Angleterre, pays de Galles. Montagneux, mais fertile, il produit une bonne race de moutons. Plomb, cuivre, ardoises. Superficie, 1,964 kilom. carrés ; population, 66,000 hab. Les villes sont *Montgomery*, ch.-l., Welch-Pool, Newton, etc.

— **MONTGOMERY**. Ch.-l. de l'État d'Alabama (Etats-Unis), sur le fleuve Alabama ; 36,000 h.

MONTGOMERY (Gabriel DE LORGES, comte de). Capitaine de la garde écossaise de Henri II, tua le roi par accident, dans un tournoi, 1559. Il se signala, dans les guerres de religion, à la tête des protestants ; pris dans Domfront, par le maréchal de Matignon, il fut, au mépris de la capitulation, décapité par arrêt du parlement, à l'instigation de Catherine de Médicis, 1574.

— **MONTGOMERY** (Richard). Général américain, né en Irlande, 1737, fut chargé, au début de l'insurrection des colonies, d'attaquer le Canada. Il prit Montréal, mais fut tué devant Québec, 1775.

— **MONTGOMERY** (Jacques). Poète anglais, né à Irvine (Ayr), 1771-1854, a écrit des poésies d'un style plein d'harmonie.

MONTGON (Charles-Alexandre, abbé de). Diplomate, né à Versailles, 1697-1770, s'attacha à Philippe V, roi d'Espagne, et a publié des *Mémoires* sur ses négociations en Espagne et en Portugal de 1726 à 1731.

MONTGUYON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Jonzac (Charente-Inférieure) ; 1,700 h.

MONTHERMÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mézières (Ardennes), sur la Meuse. Glaces, verrerie ; carrières d'ardoise ; 3,400 h.

MONTHOIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vouziers (Ardennes) ; 600 hab.

MONTHOLON (François de). Magistrat français, né à Autun, 1490-1543, fut garde des sceaux en 1542. — Son fils, *François*, eut aussi les sceaux en 1588 et mourut en 1590.

— **MONTHOLON** (Charles-Tristan de). Général, né à Paris, 1782-1853, général de brigade en 1814, devint, pendant les Cent-Jours, aide de camp de Napoléon Ier, qu'il accompagna à Sainte-Hélène. Il publia avec Gourgaud : *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène, sous sa dictée*. On a encore de lui : *Récits de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*.

MONTHUREUX-SUR-SAÔNE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mirecourt (Vosges) ; 1,500 hab.

MONTI (Vincent). Poète italien, né à Alfonsine, près de Ferrare, 1754-1828, écrivit des tragédies, dans le genre d'Alfieri, fut secrétaire du Directoire de la république Cisalpine, et, en 1805, historiographe du royaume d'Italie. Après avoir célébré Napoléon, il chanta François Ier d'Autriche (*le Retour de l'Astrée*) ; aussi la valeur de ses œuvres est dans la forme plus que dans le fond.

MONTICELLITE. s. f. (de *Monticelli*, n. pr.). Miner. Substance cristalline qui a l'apparence du quartz et qui a été trouvée dans le calcaire du Vésuve.

MONTICHICOUR. s. f. Comm. Étoffe de soie et coton des Indes orientales.

MONTICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *mons, montis*, montagne ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Se dit d'une plante ou d'un animal qui vit dans les montagnes.

— **MONTICOLE**. s. m. Ornith. Nom donné à la mésange à longue queue.

MONTICULAIRE, s. f. (radic. *monticule*). Polyp. Genre de polypiers lamellifères, caractérisé par ses étoiles élevées en cône ou en colline, avec un axe central solide autour duquel adhèrent des lames rayonnantes, et établi pour une demi-douzaine d'espèces de l'océan Indien.

* **MONTICULE**, s. m. (diminut. de *mont*). Très petite montagne isolée ; simple élévation de terrain naturelle ou factice. Monticule couvert de gazon. Ils marchaient dans une sorte de grand coteau borde par deux chaînes de *monticules* rougeâtres. (G. Flaub.)

— Par extens. Des tas de billon faisaient des *monticules* sur les dalles. (G. Flaubert.)

— Nom donné à de petites élévations que certains animaux produisent à la surface du sol. Les monticules des taupes, des fourmis. A la Guyane, les demeures des termites sont d'énormes *monticules* de quinze pieds de haut, qu'on n'ose attaquer que de loin et avec la poudre. (Michelet.)

— Anat. Petite éminence située sur la face supérieure du cervelet.

MONTIE, s. f. Bot. Syn. d'HÉLIOCARPE. || Genre de la famille des portulacées calandrinées, renfermant une très petite plante d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

MONTIEL, Géogr. Village d'Espagne (Ciudad-Real). Défaite de Pierre le Cruel par Du Guesclin, 1368.

MONTIER-EN-DER Geogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Vassy (Haute-Marne). Ancienne abbaye de bénédictins ; 1,400 hab.

MONTIERS-SUR-SAULX, Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bar-le-Duc (Meuse) ; 1,200 h.

MONTIFRINGILLE, s. m. (ét. lat., *mons, montis*, montagne ; fr. *fringille*). Ornith. Nom scientifique du pinson des Ardennes.

MONTIGÈNE, adj. 2 g. (ét. lat., *mons, montis*, montagne ; gr. γενάω, j'engendre. Se trouve dans Rabelais pour Engendré, fabriqué dans les montagnes.

MONTIGNAC, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Sarlat (Dordogne), sur la Vezere. Patrie de Joubert, le moraliste ; 3,500 hab.

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 4 kil. de Charleroi ; 12,800 hab.

MONTIGNY-LE-ROI Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Langres (Haute-Marne) ; 1,300 hab.

— **MONTIGNY-LES-METZ**. Bourg de l'arr. de Metz (Lorraine). Fabriques de sucre ; 2,600 h.

— **MONTIGNY-LE-TILLEUL**. Comm. du Hainaut (Belgique), à 8 kil. de Charleroi ; 2,800 hab.

— **MONTIGNY-SUR-AUBE**. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; 800 h.

MONTIJO, Geogr. Ville de la province de Badajoz (Estrémadure espagnole). Fabrication de toiles de lin ; 6,000 hab.

MONTILLA Géogr. Ville de la province de Cordoue (Espagne), près du Cabro ; 13,000 hab. Patrie de Gonzalve de Cordoue.

MONTILLE, s. f. pr. *mon-tille, il* mouill. ; dimin. de *mont*). Nom donné, dans la Camargue, à une petite dune couverte d'herbages.

MONTIN, s. m. Bot. Syn. de MONTINIE.

MONTINE, s. f. Espèce de jeu, que l'on croit avoir été analogue à la loterie.

MONTINIE, s. f. Bot. Genre de la famille des œnothéreées, type de la tribu des montiniees, établi pour des espèces de l'Afrique méridionale.

MONTINIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une montinie. || **MONTINIÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des œnothereés, qui a pour type le genre montinie.

MONTIPORE, s. m. (ét. lat., *mons, montis*, montagne ; *porus*, pore). Polyp. Genre de polypiers pierreux, actiniformes, dont l'aspect rappelle à la fois les monticulaires et les madrépores.

MONTIRÉ, s. f. Bot. Syn. d'ACHETAIRE.

MONTIVILLIERS Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Havre (Seine-Inférieure), sur la Lezarde ; 4,700 hab.

MONTJEAN Géogr. Comm. du canton de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet (Maine-et-Loire) ; houille et chaux ; 3,200 hab.

* **MONT-JOIE**, s. f. (de *mont* et *joie*, c'est-à-dire mont annonçant la joie). S'est dit pour Monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de quelque victoire ou de quelque autre événement important.

— Comme on a mis sur ces élévations des croix, des indications pour reconnaître les chemins, on a appelé *monts-joies* ces croix ou ces indications.

— Par extens. Amas de choses quelconques. Il y en avait une mont joie. Et voyant de grandes *monts-joies* d'arches mouvantes, qui marchent une lieue devant elle. (Mont.) Quand je vois dans un bois une *mont-joie* de fourmis de la hauteur d'un homme et plus. (Pasq.)

Les pascans pèlerins
Alloient semans roses et romarins
Faisans de fleurs maints belle *monjoye*. (MAROT.)

— Fig.

Je prie Dieu qu'il vous envoie
D'éhaitements une *mont-joie*. (SCARRON.)

— Éminence qui devait indiquer la place de la sépulture de personnes considérables, telles que des généraux.

— Bannière qui indiquait la marche de l'armée.

— Cri de guerre usité autrefois parmi les Français dans les batailles. On disait aussi *Mont-joie Saint-Denis !* || Les ducs de Bourgogne criaient *Mont-joie Saint-André ;* les ducs de Bourbon, *Mont-joie Notre-Dame*, et les rois d'Angleterre, *Mont-joie Notre Dame-Saint-George*.

— Chevalerie. Ordre institué en 1180, à Jerusalem, par le pape Alexandre III. Les chevaliers de Mont-joie avaient pour but la destruction des infidèles.

— **MONT-JOIE**, s. m. Titre affecté au premier roi d'armes de France. Le roi d'armes Montjoie, du titre de Mont-joie.

MONTJOIE Christophe-Félix-Louis VENTRE DE LA TOULOUBRE). Publiciste, né à AIX, 1746-1816, fonda avec Royou, en 1790, un journal royaliste, *l'Ami du roi ;* fut professeur de l'université, et conservateur de la bibliothèque Mazarine. On cite de lui : *Histoire de la conjuration de Robespierre ; Histoire de la conjuration de Philippe-Égalité ; Histoire de Marie-Antoinette*, etc.

MONT-JOLI s.m. Bot. Sauge de montagne.

MONTJOUY ou **MONJUICH** Géogr. Montagne à 3 kil. S. de Barcelone (Espagne), dominée par un fort.

MONTLHÉRY, Géogr. Comm. du canton d'Arpajon, arrond. de Corbeil (Seine-et-Oise). Ruines d'un ancien château ; bataille entre Louis XI et Charles le Téméraire, 1465 ; 2,300 hab.

MONTLIEU, Géogr. Chef-lieu de cant. de l'arrondiss. de Jonzac (Charente-Inférieure) ; 1,400 hab.

MONTLIVAULTIE, s. f. de *Montlivault*, n. pr. Polyp. Genre de polypiers pyriformes, ridés transversalement en dessous, établi pour deux espèces fossiles trouvées dans le terrain jurassique du Calvados.

MONTLOSIER François-Dominique DE REYNAUD, comte de). Publiciste, né a Clermont-Ferrand, 1755-1838, député aux états généraux, émigra, 1791 ; et, sous le Consulat, fut attaché au ministère des affaires étrangères. En 1814, il publia *la Monarchie française*, plaidoyer en faveur des libertés feodales ; il donna, en 1826, un célèbre *Mémoire à consulter*, dirige contre les jésuites, qu'il dénonça dans d'autres écrits aux tribunaux et à la Chambre des pairs. Il devint pair de France, 1832.

MONTLOUIS, Comm. du cant. et de l'arr. de Tours (Indre-et-Loire), sur la Loire. Vins blancs ; 2,200 hab.

MONTLUC (Blaise de), Maréchal de France, né a Sainte-Gemme, près de Condom, 1501-1577, se forma dans les guerres d'Italie ; a Cerisoles, il decida du gain de la bataille, 1544. Sous Henri II, il defendit Sienne, et devint colonel general de l'infanterie française, 1555. Sous Charles IX, en Guyenne, ses cruautés contre les protestants le rendirent célèbre. Il fut, en 1573, maréchal de France. Il redigea, en 7 livres, ses *Mémoires*, que Henri IV appelait le *bréviaire du soldat*. || **MONTLUC** Jean de). Frère du precedent, 1508-1579, évêque de Valence en 1553, remplit jusqu'à seize ambassades. On a de lui : *Sermons ; Election du roi Henri III* (en Pologne), etc. || **MONTLUC** Jean de), seigneur de Balagny. Fils naturel du précédent, 1545-1603, légitimé en 1567, s'attacha au duc d'Alençon, qui le fit gouverneur de Cambrai, 1581, puis a la Ligue, 1589, enfin, a Henri IV, 1594, qui le nomma maréchal.

MONTLUÇON Geogr. Ch.-l. d'arrond. du dep. de l'Allier, a 90 kil. S.-O. de Moulins, sur le Cher. Usines a fer, glaces, verreries ; 26,100 hab.

MONTLUEL, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arrondiss. de Trévoux (Ain), sur la Seraine ; 2,700 hab.

MONTMARAULT Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montluçon (Allier) ; 1,800 hab.

MONTMARTIN-SUR-MER Geogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Coutances (Manche ; 1,000 hab.

MONTMARTRE, Géogr. Ville au nord de Paris, auquel elle a été réunie en 1860 (XVIIIe arrond.). Située sur une colline de 130 mètres de haut, elle tirait son nom soit du martyre de saint Denis et de ses compagnons (*Mons martyrum*, soit d'un ancien temple de Mars (*Mons Martis*). Autrefois, carrieres de pierre et de plâtre, nombreux moulins à vent. Combat vigoureux contre les alliés, 1814.

Item, et au mont de *Montmartre*,
Qui est mis bien moult ancien,
Je lui donne et adjuges de terre
Qu'on dit de mont Valérien. (VILLON.)

— Loc. prov. *Devin de Montmartre, qui devine les fêtes quand elles sont venues*. Se disait de celui qui faisait le devin. || *Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre*. Se disait à cause des carrieres qui existent à Montmartre, et d'où l'on a tiré une grande quantité de pierres de construction pour Paris.

MONTMARTRITE, s. f. Minér. Variété de gypse calcarifère que l'on trouve a Paris dans la butte Montmartre.

MONTMAUR Pierre de), Fameux parasite, 1576-1648, se faisait admettre par ses bons mots à la table des grands. Il se fit par ses railleries beaucoup d'ennemis parmi les gens de lettres, et fut l'objet de leurs sarcasmes.

MONTMAURISME, s. m. S'est fait pour jeu de mots, proposé le Lable, dont Montmaur pouvait sen cent aux tables ou il etait invite.

— Parasitisme pareil a celui du fameux Montmaur.

MONTMÉDY, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dep. de la Meuse, a 86 kil. N.-E. de Bar-le-Duc, sur le Chiers. Place de guerre. Grains et vins ; 3,000 hab.

MONTMÉLIAN s. m. Vitic. Cépage du département de l'Ain.

MONTMÉLIAN Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chambery (Savoie), sur l'Isere. Bons vins blancs ; 1,300 hab. Célèbre autrefois par sa forteresse, qui passait pour une des positions les plus fortes de l'Europe.

MONT-MENALE, s. m. Astron. Constellation boréale placée immédiatement au-dessous du Bouvier.

MONTMEYRAN Geogr. Comm. du cant. de Chabeuil, arr. de Valence (Drôme) ; 2,000 h.

MONTMIRAIL, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Epernay (Marne), sur le Petit-Morin. Eaux minerales. Moulins a moulin. Victoire de Napoléon, le 11 février 1814. Patrie du cardinal de Retz ; 2,300 hab.

— **MONTMIRAIL**. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mamers (Sarthe), près de la Cane ; 750 hab.

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dole (Jura) ; 400 h.

MONTMOREAU, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Barbezieux (Charente) ; 800 hab.

MONTMORENCY, s. f. Hortic. Variete de cerise acide, ainsi appelée parce qu'elle est cultivée en grand dans le village de Montmorency. Acheter des montmorency.

MONTMORENCY, Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontoise (Seine-et-Oise), sur une colline, près de la forêt de son nom ; 1,300 hab. Première baronnie de France, elle fut erigee en duché-pairie, 1551.

— **MONTMORENCY**. Petit affluent du Saint-Laurent, par la rive gauche, se jette un peu au-dessous de Québec, après avoir formé une belle cascade de 75 mètres, le *sault de Montmorency*.

MONTMORENCY (Barons et ducs de). Ancienne famille de France, dont le premier auteur connu est un *Bouchard Ier, sire de Montmorency*, grand feudataire du duché de France, en 950. Depuis 1060, cette maison a eu 6 connetables, 12 maréchaux de France, 4 amiraux, plusieurs cardinaux, des grands officiers de la couronne et des chevaliers de tous les ordres chrétiens. Sous Mathieu II, mort en 1230, elle se divisa en deux branches. La *branche aînée*, ou des barons de Montmorency, se partagea, en 1447, après la mort de Jean II, en trois branches : *Nivelle*, de *Fosseux*, des *ducs de Montmorency*. La *branche cadette*, celle de Montmorency-Laval, s'est perpetuee jusqu'à nos jours. || **MONTMORENCY** Mathieu Ier de), Épousa Adelaïde de Savoie, veuve de Louis VI, fut connétable, aida le regent Suger, et mourut en 1160. || **MONTMORENCY** Mathieu II de), dit *le Grand Connetable*. Septième descendant de Bouchard Ier, contribua a la victoire de Bouvines, 1214, et connetable en 1218, soutint vigoureusement Blanche de Castille ; il mourut en 1230. || **MONTMORENCY** Anne, premier duc de). Né a Chantilly, 1492-1567, servit dans les guerres d'Italie, devint le ministre principal de François Ier, repoussa Charles-Quint de la Provence, 1536, et rapprocha les deux rivaux dans les conférences d'Aigues-Mortes, 1538 ; il reçut alors l'épée de connétable. Tout puissant sous Henri II, il perdit la bataille de Saint-Quentin, 1557, et négocia le traité de Cateau-Cambresis, 1559. A l'avènement de Charles IX, il se rapprocha de Catherine de Medicis, forma, avec François de Guise et le maréchal de Saint-Andre, le triumvirat catholique qui prit la direction des affaires, 1561. Dans la première guerre de religion, il fut pris a la bataille de Dreux, 1562 ; dans la deuxième, il livra la bataille de Saint-Denis, dans laquelle il fut blessé mortellement, 1567. || **MONTMORENCY** François, duc de). Fils aîné du précédent, 1530-1579, fut maréchal de France, 1559. || **MONTMORENCY** Henri Ier, comte DE DAMVILLE, puis, duc de). Frère du précédent, 1534-1614, gouverneur du Languedoc, maréchal en 1566, chef des politiques sous Henri III, fut créé connétable par Henri IV, 1595. || **MONTMORENCY** Henri II, duc de). Fils du précédent, né à Chantilly, 1595-1632, gouverneur du Languedoc, amiral en 1612, vendit cette charge a Richelieu en 1628. Il servit Louis XIII contre les protestants, contre les Piemontais, 1630. Maréchal, il seconda la révolte de Gaston, frère du roi. Vaincu et pris a Castelnaudary, 1632, il fut jugé et décapité a Toulouse. Ses biens passèrent en grande partie à son beau-frère le prince de Condé. || **MONTMORENCY** Mathieu-Jean-Felicité DE MONTMORENCY-LAVAL, vicomte, puis duc de). Né a Paris, 1766-1826, depute aux états généraux, proposa, dans la nuit du 4 août, l'abolition des droits féodaux. Émigra en 1792. Créé pair de France, 1815, il devint ministre des affaires étrangères en 1821, et fit décider, au congrès de Vérone, l'intervention française en Espagne, 1822. Il fut admis à l'Académie française en 1825.

— **MONTMORENCY**. V. BOUTEVILLE, LUXEMBOURG, LAVAL.

MONTMORILLON Geogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Vienne, à 50 kil. E. de Poitiers, sur la Gartempe. Mine de fer. Bestiaux. Macarons renommés ; 5,400 hab.

MONTMORILLONITE s. f. pr. *mon mo-ri-lon-nite. Il* mouill. Minér. Variete d'halloysite de couleur rose, trouvée aux environs de Montmorillon.

MONTMORIN-SAINT-HÉREM (Armand Marc, comte de), Homme d'Etat français, 1745-1792. Remplaça Vergennes au ministère des affaires étrangères, 1787. Beaucoup connu lors de la première partie du comte Antrechaus, il fut arrêté et massacré à l'Abbaye, 2 septembre.

MONTMORT Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Epernay (Marne) ; 700 hab.

MONTMORT Pierre REMOND DE). Géomètre, né et mort a Paris, 1678-1719, membre de l'Académie des sciences et de la Société royale de Londres. On a de lui : *Essai d'analyse sur les jeux de hasard ; Traité des suites infinies*, etc.

* **MONTOIR**, s. m. Grosse pierre ou gros billot de bois dont on se sert pour monter plus aisément a cheval. Il y a ordinairement des montoirs aux portes des hôtelleries de campagne. Ne pouvoir monter a cheval sans montoir.

— *Le côté du montoir*. Le côté gauche du cheval, ainsi appelé parce que c'est de ce côté qu'on monte d'ordinaire a cheval. *Le côté hors du montoir, hors le montoir, hors montoir*. Le côté opposé au montoir, le côté droit.

— *Pied du montoir*. Pied gauche du cheval.

— *Ce cheval est difficile, est rude au montoir*. Il se tourmente, il est inquiet quand on veut monter dessus. || *Ce cheval est aise, doux au montoir*. Il se laisse monter facilement, de vous avais demandé une petite haquenée douce au *montoir*, et vous m'avez donné un bucéphale endiable. (V. Cherbuliez.)

MONTOIR Geogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Aux environs, marais considérables d'où l'on extrait beaucoup de tourbe ; 5,500 hab.

MONTOIRE-SUR-LOIR Geogr. Ch.-l de cant. de l'arr. de Vendôme (Loir-et-Cher). Fades, cotonnades ; 3,400 hab.

MONTOIS, OISE, s. Geogr. Habitant, habitante de Mons.

— adj. Qui appartient à Mons ou à ses habitants.

MONTOLIEU Jeanne-Isabelle-Pauline DE BOTTENS, baronne de). Femme de lettres, née a Lausanne, 1751-1832, a composé plusieurs romans, et en a traduit ou imité un très grand nombre de l'allemand ou de l'anglais.

MONTORON Financier auquel Corneille dédia sa tragédie de *Cinna*, et qui lui donna pour cela 10,000 livres ; c'est de là qu'est née l'expression *Épître à Montoron*, par laquelle on désignait une dédicace faite pour de l'argent.

MONTOUCHI s. m. Bot. Nom vernaculaire du bois de mahot.

MONTOURNAIS Géogr. Comm. du cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée) ; 2,200 hab.

MONTPELLIER s.m. Eau-de-vie qu'on fabrique a Montpellier. De l'excellent montpellier.

MONTPELLIER *Mons Pessulanus, Mons Puellarum*). Géogr. Ch.-l. du département de l'Hérault, sur une colline près du Lez, a 753 kil. S.-E. de Paris. Evêché, suffragant d'Avignon. Eglise consistoriale reformee. Cour d'appel ; académie universitaire, et facultés de médecine, des sciences et des lettres. On y fabrique des bougies stéariques, des instruments de pesage, des produits chimiques, du vert-de-gris, des lainages, des cotonnades. Vins, eaux-de-vie, grains, bestiaux, sel, huile. Patrie de saint Roch, Barthez, La Peyronie, Boucher, Sébastien Bourdon, Cambaceres, Cambon, Vien, Daru, etc ; 56,000 hab.

MONTPELLIÉRAIN, AINE, s. Geogr. Habitant, habitante de Montpellier.

— adj. Qui concerne Montpellier ou ses habitants.

— On dit aussi *montpelliérain*.

MONTPENSIER Géogr. Comm. du cant. d'Aigueperse, arr. de Riom (Puy-de-Dôme). La seigneurie de Montpensier fut possédée par les maisons de Beaujeu et de Bourbon, avant de passer, XVe siècle, à la maison de Bourbon.

MONTPENSIER Catherine-Marie DE LORRAINE, duchesse de), 1552-1596, Sœur de Henri de Guise, mariée en 1570 a Louis II de Montpensier. Sa fille épousa Gaston, frère de Louis XIII.

— Hist. *Pain de Madame de Montpensier*. Celui qui fut fait avec des os de morts réduits en farine, pendant que Henri IV assiégeait Paris en 1590. Ce nom lui fut donné parce que la duchesse de Montpensier voulait que les Parisiens soufrissent tout plutôt que de se rendre.

— **MONTPENSIER** Anne-Marie-Louise D'ORLÉANS, duchesse de), dite *Mademoiselle* ou la *Grande Mademoiselle* Fille de Gaston d'Orléans, 1627-1693, se jeta dans la Fronde, et, en 1652, sauva, en faisant tirer le canon de la Bastille, Condé, vaincu au faubourg Saint-Antoine. Elle faillit épouser, 1670, Lauzun, qui, l'année d'après, fut mis en prison pour dix ans, et dont elle obtint la liberté en cédant au duc du Maine Dombes, Eu et Aumale. Le mariage de Lauzun avec Mademoiselle fut alors contracté et suivi d'une prompte séparation. Elle a laissé des *Mémoires*.

— **MONTPENSIER** (Antoine Philippe, duc de), frère du roi Louis-Philippe Ier, 1775-1807, subit à Marseille une captivité de quarante trois mois, rejoignit son frère en Amérique, et revint, en 1800, en Angleterre, où il mourut à Twickenham.

MONTPEZAT, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Largentière (Ardèche); 2,300 hab.

— **MONTPEZAT**, Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 2,700 hab.

MONTPONT, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Louhans (Saône-et-Loire); 2,700 hab.

* **MONTRABLE**, adj. 2 g. Qui peut être montré. Si vous aviez vos yeux, vous trouveriez bien de ma figure de quatre-vingts ans : elle n'est ni transportable ni *montrable*. (Volt.)

MONT-RACHET, s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

* **MONTRÉ**, s. f. A ton de montre, La parole que vous avez donnée vous oblige d'être homme de bien. Vous avez fait *montre* et prêté serment. (Malherbe.)

— *Faire passer quelqu'un à la montre*, L'examiner de très près.

— *Mettre en montre*, Faire paraître. Si nous avons quelque imperfection, l'ivresse la met en sa *montre*. (Malherbe.)

— *Tenir en montre*, Tenir dans une situation qui permet d'être vu. L'ambition paye bien ses gens de les tenir toujours en *montre* comme la statue d'un marché. (Montaigne.)

— *Mettre sur la montre*, Mettre en état de voir les choses par soi-même.

— Action de faire voir avec ostentation. Chez tous les anciens peuples, les femmes n'avaient pas la meilleure place au spectacle, elles ne s'y mettaient pas en *montre*. (J.-J. Rouss. L'exposition des dames et demoiselles, parées toutes de leur mieux, et mises en étalage dans des loges, comme sur le devant d'une boutique, en attendant les acheteurs, l'affluence de la belle jeunesse, qui viendra de son cœur s'offrir en *montre*. (Id.) Si l'un d'eux, avec le titre de gouverneur, allait dans une province, on a vu que c'était pour la *montre*. (H. Taine.)

— Fam. *N'être que pour la montre*, Se dit de certaines choses qui ne sont que pour l'apparence, et dont on ne se sert point. || *Belle montre, peu de rapport*, Cette personne, cette chose a de belles apparences, auxquelles ne répond nullement la réalité. On dit aussi : *Ce sont les tuques de la Courtille, belle montre et peu de rapport*.

— Se disait pour toute espèce de pompe, de représentation, telle qu'une cérémonie funèbre, etc. Il ordonna à son gré la distribution et disposition de sa *montre*. (Mont.) Toute cette vaine *montre* qui vous environne est pour les autres, le plaisir de faire des heureux est pour vous seul. (Mass.)

— Se disait particulièrement au moyen âge en parlant d'une sorte de procession dans laquelle se montraient tous les acteurs d'un mystère avant la représentation, et qui leur tenait lieu d'annonce.

— Ce que les marchands exposent au-devant de leur boutique, pour montrer quelles sortes de marchandises ils ont à vendre. Tout cela n'est mis, n'est pendu que pour la montre, que pour servir de montre. Le brodeur et le confiseur seraient superflus, et ne feraient qu'une *montre* inutile, si l'on était modeste et sobre. (La Bruyère.)

— Par extens. Hypocrites, qui, outrageant la vertu dans leurs cœurs, abusent de son image qui leur sert de *montre* pour se concilier la faveur des hommes. (Bossuet.)

— Fig. Parade, étalage. Faire montre de son esprit. Faire montre d'érudition. Je ne veux point ici faire une vaine montre de sensibilité. Nous avons beau faire *montre* d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même. (Mass.) Tout ce dont la vanité s'empare pour faire *montre* perd son prix lorsqu'elle est seule. (De Bugny.)

> Elle qui n'a souci de moi ni de mes larmes,
> Étale ses beautés, fait *montre* de ses charmes.
> (Malherbe.)

— *Faire des montres*, Étaler les marchandises de qualité inférieure.

— *Ne point faire de montre*, Faire voir d'abord ce qu'on a de plus beau, de meilleur, sans commencer par étaler les marchandises de moindre qualité.

— Fam. *Cela peut passer à la montre*, Se dit d'une chose qui, sans être tout à fait de la qualité de celles auxquelles on la joint, peut cependant être reçue sur le même pied, et passer dans la quantité.

> Avec Richard peut-être on peut aller au but;
> Vécut content, et fit force bons tours,
> Dont celui-ci peut passer à la *montre*. (La Font.)

— Échantillon, portion, partie, morceau de quelque chose qui est à vendre, et dont on veut faire voir la qualité. Montre de blé, d'avoine. Montre de pruneaux, de confitures.

— Fig.

> Contente-toi de voir une *montre* fidèle
> Des exquises beautés que tu tiens de ton zèle.
> (Molière.)

— *Acheter du blé, de l'orge, de l'avoine sur montre*, Acheter du blé, de l'orge, etc., d'après l'échantillon que le vendeur a apporté au marché.

— Par extens. Chef-d'une pièce d'étoffe, parce que c'est cette partie de la pièce qu'on montre comme échantillon.

— Boîte dans laquelle les orfèvres, les bijoutiers, tabletiers, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher.

— Lieu que les maréchaux de chevaux ont choisi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre. || Manière dont ils essayent et conduisent ces chevaux. La montre est trompeuse.

— Apparence. La montre des blés est belle cette année.

— Anc. art milit. Se disait pour Revue d'une armée, d'un régiment, d'un corps de troupes. || Revue mensuelle ou trimestrielle faite pour le payement de la solde militaire, à l'époque où les troupes étaient retenues par les chefs de corps. Les officiers mirent leurs valets dans les rangs et les firent passer à la montre. || Se disait, par extens., pour Mois ou quartier de solde. Cette compagnie a touché sa montre. || *Demi montre*, Moitié de l'argent que l'on distribuait ordinairement aux troupes après la revue. Donner la demi-montre. Recevoir une demi-montre. || *Montre sèche*, Revue où l'on ne donnait point d'argent. || S'est dit aussi pour Manœuvre destinée à faire prendre le change à l'ennemi. Après diverses *montres* de différents côtés et avoir menacé plusieurs de nos places, le prince d'Orange tourna tout à coup sur Namur. (St-Sim.)

— Escr. Endroit d'une salle d'armes où sont placés, dans une espèce de râtelier, les fleurets des élèves.

— Fact. d'org. *Montre d'orgues*, Jeu de l'orgue, dont les tuyaux sont en étain poli et placés sur le devant de l'instrument. La montre appartient aux jeux de flûte, sa qualité de son est douce et pénétrante.

— Féod. Revue des troupes qu'un seigneur feudataire amenait au secours de son suzerain. || Liste dressée à la suite de cette revue.

* **MONTRE**, s. f. rad. *montrer*. Horlog. Petite horloge qui se porte ordinairement dans une poche destinée à cet usage. On croit que l'invention des montres remonte à l'an 1500, et que les premières ont été fabriquées à Nuremberg. Elles varient autant par leur volume que par l'art qui préside à la disposition des pièces. On en fait de si petites, qu'elles peuvent s'enchâsser dans le chaton d'une bague, et de très grosses qui servent dans les voyages, qu'on suspend dans les voitures ou qui règlent la marche des navires. Montre ronde, plate. Montre d'or, d'argent. Montre à boîte d'or, à boîte d'argent. Montre à double boîte. Montre de cuivre. Montre émaillée, guillochée. Montre à secondes, à quantièmes. Montre à échappement. Montre à recul, à repos. Montre qui va bien, qui va mal, qui avance, qui retarde, qui va trente heures, plusieurs jours. La sonnerie, le mouvement, la chaîne, le ressort, les rouages, le cadran, les aiguilles d'une montre. Oublier de monter sa montre. Régler sa montre. Mettre sa montre à l'heure. Montre détraquée, dérangée. J'ai donné ma *montre* à raccommoder, à réparer, à nettoyer. (Acad.) L'homme laborieux retarde sa *montre* pour allonger le temps; l'oisif ennuye l'avance pour l'accourcir. (Boiste.) L'homme ni la *montre* ne renferme l'intelligence qui les crea. (Id.) Il en est de vos jugements comme de vos *montres*; aucune ne va parfaitement d'accord avec celle des autres; chacun néanmoins s'en rapporte préférablement à la sienne. (Noel.) || *Montre en bague*, Très petite montre formant le chaton d'une bague. || *Montre kilométrique*, Petit instrument, dit aussi podomètre, qui indique les distances parcourues par celui qui en est muni. *Montre marine*, Montre faite avec une extrême précision, pour donner les longitudes en mer. || *Montres à trois parties*, Celles qui sont tout à la fois à répétition, à réveil et à sonnerie. *Montre des pasteurs*, Espèce de petit cadran solaire portatif, formé d'un cylindre muni d'un style dont l'ombre indique l'heure. || *Montre à répétition*, Montre à laquelle on fait à volonté répéter la sonnerie de l'heure. || *Montre à réveil*, Montre qui sonne d'elle-même à une heure marquée. || *Montre à savonnettes*, Montre dont la boîte a deux cuvettes, et qui par conséquent n'a pas de verre. || *Montres à sonnerie*, Montres qui sonnent d'elles-mêmes à l'heure, à la demie, et quelquefois aux quarts. || *Montre sympathique*, Montre qui peut être remontée sans le secours d'une clef. On dit plutôt, en ce sens, *montre à remontoir*.

— Pop. *Montre d'ivrogne*, Se dit d'une mauvaise montre dont on peut faire tourner les aiguilles en tout sens.

— Platine qui montre, qui indique les heures dans une horloge. C'est de là que l'on a appelé les petites horloges portatives, des montres, en prenant la partie pour le tout. On dit plutôt *cadran*.

— Fig. La raison est une *montre* dont l'aiguille marche sans qu'on s'en aperçoive; si quelquefois elle s'arrête, il y a toujours au-dedans de la *montre* un ressort qu'il suffit de mettre en mouvement pour donner du mouvement à l'aiguille. (Noel.)

— Mar. *Montre à dévier*, Appareil qui indique le nombre de degrés de déviation. *Montre à sillage*, Appareil indiquant la distance parcourue.

— Techn. Nom que les fabricants de porcelaine donnent aux pyroscopes.

MONTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Montrer. S'empl. adjectiv. Objet montré. Personne montrée. Science montrée.

— *Avoir été bien montré, mal montré*, Avoir eu un bon, un mauvais maître, en quelque genre de science, d'art ou d'exercice que ce soit.

MONTRÉAL, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Carcassonne (Aude). Céréales, vins; 2,800 hab.

— **MONTRÉAL**, Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Condom (Gers); 2,600 hab.

— **MONTRÉAL**, *Hochelaga* des Indiens. Ville du Bas-Canada, dans une île, au confluent du Saint-Laurent et de l'Ottawa. Cette belle ville possède une vaste cathédrale gothique, une université anglaise, etc. Elle est l'entrepôt du commerce entre les États-Unis, le Haut-Canada et Québec. On y a jeté un pont tubulaire, dit *Victoria*, sur le Saint-Laurent; 141,000 hab.

MONTRÉAL D'ALBARNO ou **TRÀ MORIALE**, Condottiere provençal, né à Narbonne, combattit en Italie, à la tête des bandes d'aventuriers qui désolèrent le pays. Rienzi le fit arrêter et mettre à mort, 1354.

MONTREDON, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castres (Tarn), Bestiaux, bonneterie; 4,700 hab.

MONTRÉE, s. f. (rad. *montrer*). Anc. prat. Procédure par laquelle le juge ordonnait une visite des lieux.

MONTRÉJEAU, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), au confluent de la Garonne et de la Neste. Vins, bougies, minoterie, scierie de bois et marbre; 3,000 hab.

* **MONTRER**, v. a. Ire conj. (du lat. *monstrare*, même signif.). Faire voir, exposer aux regards. Montrer sa maison, son appartement, sa bibliothèque, ses tableaux. Montrer ce qu'on a acheté, ce qu'on a écrit. Montrer des animaux à la foire. Appelons tout le peuple, et montrons-lui son roi. (Rac.) Il fallait montrer partout, et à l'Allemagne comme à la France, le défenseur intrépide que Dieu nous donnait. (Boss.) Mais, mon Dieu, pourquoi m'avoir montré son doux visage, si je ne devais plus le revoir! (Villeneuve-Bargemont.)

> C'est l'aïeul de David, Noémi le caresse;
> Elle ne peut quitter ce fils de sa tendresse,
> Et dit en le *montrant* sur son sein endormi :
> Vous pouvez maintenant m'appeler Noémi.
> (Florian.)

— *Montrer une lettre, un billet*, Les communiquer, les faire lire. Mon projet était d'envoyer cette lettre sans vous la *montrer*. (Mme de Genlis.)

— *Montrer un visage gai, un visage triste*, Faire paraître sur son visage de la gaieté, de la tristesse.

> Cet endroit où le chantre orgueilleux
> *Montre*, assis à la gauche, un front si sourcilleux
> (Boileau.)

— *Montrer un visage de fer*, Avoir une fermeté inébranlable.

— Fig. et pop. *Montrer son nez quelque part*, Se faire voir quelques instants en un lieu; en ce sens ou dit aussi, mais moins familièrement *Montrer son visage*. Il fallait un peu venir *montrer* son visage à la cour. (Mme de Sévigné.)

— *Montrer son nez*, Se dit encore de ceux qui vont mal à propos dans quelque endroit. N'avoir garde d'aller montrer son nez. Qu'avait-il à faire d'aller montrer là son nez? Il faut toujours qu'il montre son nez partout.

— Fig. et pop. *Montrer les dents à quelqu'un*, Lui faire voir qu'on ne le craint point et qu'on est en état de se défendre.

— Fig. et pop. *Montrer les talons*, S'enfuir, se retirer de quelque lieu.

— Fig. *Montrer le bout de l'oreille*, Laisser pressentir ses intentions, ses vues, et quelquefois son caractère.

— Fig. et fam. *Montrer à quelqu'un son béjaune*, Lui faire voir sa sottise, son ineptie.

— Bas et pop. *Montrer le cul*, Se dit d'une personne qui ne sort pas à son honneur de ses entreprises, soit par impuissance, soit par incapacité, soit par manque de courage.

— On dit qu'*un homme montre tout ce qu'il porte*, quand il ne cache pas bien ses parties honteuses.

— A quelquefois un nom de chose pour sujet. Par les soins d'un si grand roi, la France n'est plus qu'une forteresse qui *montre* de tous côtés un front redoutable. (Boss.) La comédie doit s'abstenir de *montrer* ce qui est odieux. (J. Joubert.)

— Fam. *Cet habit montre la corde*, Il est si usé qu'on en voit la trame. || On dit quelquefois, par un mauvais jeu de mots, d'un habit fort usé : *Cet habit fait peur aux larrons, il montre la corde*.

— Fig. et fam. *Cet homme montre la corde*, Il fait voir qu'il en est aux expédients, à ses dernières ressources. || On le dit aussi d'un homme qui, se donnant pour savant, laisse à chaque instant voir son ignorance. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui le moment d'après baisse, dégénère, perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait, et *montre* la corde. (La Bruy.)

— Fig. et fam. *Cela montre la corde*, C'est une ruse grossière et facile à découvrir.

— Laisser apercevoir. Ceci se passait dans une petite chambre dont la fenêtre *montrait* un étroit morceau du ciel. (De Gouc.)

— Indiquer. Montrer quelqu'un. Montrer quelque chose du doigt. Montrer le chemin à quelqu'un. Montrer à quelqu'un ce qu'il cherchait. Un cadran qui montre l'heure. Et *montra* pour rimer des chemins tout nouveaux. (Boil.) Elles vont au-devant de l'époux, pour être les premières à le connaître, et pour le *montrer* à ceux qui les suivent. (Fléch.) Dieu se contenta de lui *montrer* de loin la terre promise. (Id.)

— Fig. L'avenir n'arrive jamais tel que l'imagination l'avait *montré*. (Boiste.) Ils traînent partout avec eux l'éclat qui les trahit et qui les *montre*. (Mass.)

> Et dans ces souvenirs le présent retracé
> Lui *montrait* l'avenir écrit dans le passé. (Delille.)

— Fig. *Montrer le chemin aux autres*, Faire quelque chose que les autres font ensuite. || Faire quelque chose à dessein que d'autres le fassent. || On dit dans le même sens : *Montrer l'exemple*. Jésus-Christ nous a *montré* l'exemple. (Boss.)

— *Montrer quelqu'un au doigt*, Diriger le doigt vers lui pour le faire voir. || Fig. S'en moquer publiquement, s'en moquer comme d'une personne décriée ou ridicule. Partout on le montre au doigt. Je voudrais déjà être à Burgos, où, n'étant connue de personne, je ne courrais pas le risque de rencontrer quelqu'un qui me *montre* au doigt. (Le Sage.) || *Il se fait montrer au doigt*, Se dit d'un homme qui se fait tourner en ridicule par tout le monde.

— Fig. En vain la raison nous *montre* au doigt la vérité, les prestiges de l'imagination nous la dérobent. (Boiste.)

— Fam. *Montrer la porte à quelqu'un*, Faire signe à quelqu'un dont on est mécontent, qu'il ait à sortir de la chambre, de la maison.

— Faire voir une affection, un sentiment réel ou simulé. Montrer de la douleur, de la joie, de la tristesse, de la crainte, etc. Le reste pour son Dieu *montré* un oubli fatal. (Rac.) Et *montrant* à mes yeux une allégresse entière. (Boil.) Schiller, dans une pièce de vers pleine de charme, reproche aux Français de n'avoir pas *montré* de la reconnaissance pour Jeanne d'Arc. (Mme de Staël.) Quelles nouvelles assurances puis-je vous donner? Songez à toute ma conduite passée, à la tendresse maternelle que je vous ai toujours *montrée*. (L. de Wailly.)

— Donner des marques, des preuves de quelque qualité bonne ou mauvaise. Montrer du courage, de la faiblesse, de la sagesse, de la retenue. Montrer son courage, sa piété. Montrer un bon, un mauvais cœur. Quand Dieu par plus d'effets *montra*-t-il son pouvoir? (Rac.) Il y a beaucoup d'esprit à n'en pas *montrer* quelquefois, et surtout à ne pas voir que les autres en manquent. (Mme de Puisieux.)

> Il est temps de *montrer* cette ardeur et ce zèle
> Qu'au fond de votre cœur mes soins ont cultivés.
> (Racine.)

— Faire connaître, prouver. Montrer à quelqu'un qu'il a tort, qu'il ne devait pas agir ainsi qu'il l'a fait. Montrer à quelqu'un à qui il a affaire. Lui montrer que sa proposition est fausse. Lui montrer par de bonnes raisons qu'il doit faire une chose. Il a *montré* qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître. (Boss.) On le voyait porte dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, *montrer* qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. (Id.) Comme si Dieu eût voulu nous les montrer sous toutes les formes, et nous *montrer* ensemble tout ce qu'il peut faire des hommes! (Id.) Il faut bien que je me fasse à moi-même cette violence, puisque je ne puis *montrer* qu'à ce prix la constance de la reine. (Id.) Jésus-Christ *montra* son pouvoir par cette pêche miraculeuse. (Fléch.) Par la manière peu sérieuse dont ils s'intruisent de la foi, ils *montrent* qu'ils l'ont tout à fait perdue. (Mass.) Mais sans nous arrêter plus longtemps à cette discussion, il suffit d'avoir *montré* que les idées que nous avons communément du simple et du composé sont des idées d'abstraction. (Buffon.) Il avait *montré* tant d'audace et d'obstination que tous lui obéissaient. (G. Flaubert.)

— Dans ce sens, *montrer* a quelquefois pour complément un verbe à l'infinitif.

> Semble-t-elle répondre à ce muet langage?
> *Montre*-t-elle l'entendre! (Regnard.)

— On le trouve aussi avec *de* et l'infinitif. Tenant par deux frères à la cour de Vienne, il *montre* d'être fâché de ses échecs. (Montesq.)

— Se dit d'une vérité, d'un principe de morale, etc., qu'on développe au lecteur ou à l'auditeur, et en général de tout ce qu'on expose dans un discours. Je viens vous *montrer* pour quels emplois le ciel avait préparé ce grand homme. (Fléch.) Je viens vous *montrer*, au lieu des fragilités de la nature, les effets de la grâce. (Id.) La religion résout tous les mystères en nous *montrant* notre destinée composée d'une double existence. (Legris Duval.)

— Absol. Faire voir, donner des preuves de l'existence de. Posséder ne suffit pas, il faut pouvoir *montrer*. (Boiste.)

— Enseigner. Montrer la grammaire. Montrer une langue. Montrer le latin, le grec, l'italien, la philosophie, les mathématiques, la musique, le dessin. Montrer à lire, à écrire, à danser, à monter à cheval. On n'apprend bien que ce que l'on montre. Montrer à quelqu'un ce qu'il faut qu'il fasse, lui montrer son devoir, ses obligations, lui montrer à vivre. Je passai ensuite au service d'un vieux peintre qui voulut, par amitié, m'enseigner les principes de son art, mais, en me les *montrant*, il me laissait mourir de faim. (Le

Sage.) Il me *montrait* le latin, où je ne mordis guère. (V. Cherbuliez.)

— Par extens. Je vous ai *montré* l'art d'affaiblir son empire. (Corn.)

— Dans cette acception, il prend quelquefois pour régime le nom de la personne. Montrer quelqu'un. Outre le maître d'armes qui me *montre*, j'ai arrêté encore un maître de philosophie. (Molière.)

— Absol. Enseigner. Montrer fort bien. Montrer à un grand nombre d'écoliers. Montrer en ville.

— *Montrer à vivre à quelqu'un.* Se dit par menace, pour Le corriger, le punir de sa faute, de son insolence.

— Prov. *Les bêtes montrent souvent à vivre aux hommes.* Les animaux ne s'abandonnent pas à de si grands dérèglements que les hommes.

— Théât. *Montrer la couture de ses bas.* Rompre son engagement.

— SE MONTRER, v. pron. Paraître, se faire voir. Ne faire que se montrer dans une compagnie. Le soleil ne s'est point montré aujourd'hui. Il s'est *montré* vivant aux infernales ombres. (Rac.) On craint de se *montrer* sous sa propre figure. (Boil.) Nous venons par la pensée de faire le tour du monde; et, dans tous les climats, dans toutes les parties de l'Océan, nous venons de voir que la baleine franche s'y est *montrée*. (Lacépède.)

De ses talents qu'a-t-elle donc affaire?
Pour nous charmer il suffit de ses yeux :
En se *montrant*, elle est sûre de plaire. (LA HARPE.)

— Fig. L'art se montre un peu trop dans cet ouvrage. Laissez parler les mets, ils se *montrent* et se font connaître (Boiste.) Le sang de Bellovèse s'est *montré* dans toutes les actions de sa vie. (Volt.) La souveraineté ne doit se *montrer* qu'en pleine activité, accordant des grâces et dépouillée des infirmités humaines. (Napoléon.)

— Se manifester. Ta foi dans mon malheur s'est *montrée* à mes yeux. (Rac.)

— *Il n'oserait se montrer.* Se dit de celui que la crainte d'être maltraité, ou la honte soit de quelque affront qu'il a reçu, soit de quelque mauvaise action qu'il a faite, soit de quelque accident, de quelque malheur qui lui est arrivé, oblige à se tenir caché. Depuis la sottise qu'il a faite, depuis le malheur qui lui est arrivé, il n'ose se montrer. Les académiciens qui s'attendaient à être sifflés, hommis, hafonés, n'osaient se *montrer*. (Dider.)

— *Il est bien hardi de se montrer après cela.* Se dit de celui qui ose se montrer après avoir fait une mauvaise action, une sottise, etc. Comment ose-t-il se montrer? Perfide, oses-tu bien te *montrer* devant moi? (Rac.)

— *N'avoir qu'à se montrer.* Produire de l'effet par sa seule présence. Il n'a qu'à se montrer pour faire rire.

Pour dissiper leur ligue, il n'a qu'à se *montrer*
Il parle et dans la poudre il les fait tous rentrer. (RACINE.)

— Aller dans le monde, se produire, fréquenter la société. Mon fils est à Paris; il y sera peut-être la cour est de retour, et il ne faut pas qu'il se *montre*. (Mme de Sév.)

— Fig. *Se montrer homme de courage, se montrer humain, libéral, bon ami*, etc. Faire voir par les effets qu'on est tel. *Montrez*-vous dieux aux peuples soumis, en imitant la bonté et la magnificence divines. (Boss.) Quel homme autre que Jésus-Christ s'était jamais *montré* à la terre environné de tant de gloire? (Mass.) Les Turcs dans ce siège s'étaient *montrés* supérieurs aux chrétiens, même dans la connaissance de l'art militaire. (Voltaire. L'empereur se *montra* aisément libéral envers les villes confédérées. (E. Quinet.)

— *Se montrer digne de sa fortune, de sa réputation*, etc. Montrer par sa conduite que l'on est digne de sa fortune, de sa réputation, etc.

— *Se montrer tel qu'on est.* Ne rien affecter, ne rien dissimuler. On eût dit qu'en se *montrant* à mes yeux tels qu'ils étaient, ils avaient obtenu de ma part la promesse du silence. B. Constant

— *Se montrer d'accord avec soi-même.* Ne pas changer de sentiment, de caractère.

D'un nouveau personnage inventez-vous l'idée?
Qu'en tout avec soi-même il se *montre* d'accord. (Boil.)

— Fig. *Se bien montrer, se montrer mal.* Faire bonne, mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté. Se bien montrer, se mal montrer dans une circonstance. Se bien montrer dans toutes les occasions.

— Absol. *Voici le moment de se montrer.* Voici le moment de faire acte de courage, de résolution.

— Être, pouvoir être montré. Cela se montre. Cela ne se montre pas.

— Se dit des élèves de l'enseignement mutuel qui se donnent des leçons les uns aux autres.

— Montrer à soi. Elle isolait avec les doigts des grains pour se les *montrer* plus clairs et plus nets. (De Gonc.)

— Se faire voir l'un à l'autre. Quand il passait, chacun se le *montrait* en clignotant. (H. de Balzac.)

— Syn. comp. MONTRER, DÉMONTRER. On *montre*, quand il n'est besoin que d'une indication, ce sur quoi il n'y a qu'à jeter les yeux pour comprendre ou pour croire; on *démontre* par des raisonnements ce qui ne se comprend qu'avec effort.

MONTRÉSOR. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Loches (Indre-et-Loire); 700 hab.

MONTRÉSOR (Claude DE BOURDEILLE, comte de). Grand veneur et favori de Gaston d'Orléans, 1608-1663, mêle au complot du comte de Soissons, puis à celui de Cinq-Mars contre Richelieu, fut l'un des chefs de la Fronde. On a de lui des *Mémoires*.

MONTRET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louhans (Saône-et-Loire); 1,000 hab.

MONTREUIL. Géogr. Comm. du cant. de Vincennes, arr. de Sceaux (Seine). Culture de pêches renommées; 18,700 hab.

— MONTREUIL. Ch.-l. d'arr. du dép. du Pas-de-Calais, à 80 kil. N.-O. d'Arras, près de la Canche. Place de guerre, au moyen âge, elle fut la capitale d'un comté; 3,400 hab.

— MONTREUIL-BELLAY. Ch. lieu de cant. de l'arr. de Saumur (Maine-et-Loire), sur le Thouet; 2,100 hab.

MONTREUILLOIS, OISE. s. pron. *montreu-l'oès, l'ouèz* mouill.). Géogr. Habitant, habitante des villes du nom de Montreuil.

— adj. Qui concerne Montreuil ou ses habitants.

MONTREUR, EUSE. s. Personne qui fait voir quelque chose. Sur le *montreur* d'appas tomba toute la haine. (La Font.) J'étais si ennuyé de salons, de jets d'eau, de parterres, et des plus ennuyeux *montreurs* de tout cela... (J.-J. Rousseau.)

— Particulièrement. Celui, celle qui montre quelque curiosité au public. Un montreur de bêtes féroces.

MONTREVAULT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cholet (Maine-et-Loire). Bestiaux; 850 hab.

MONTREVEL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourg (Ain), sur la Reyssouse; 1,500 h.

MONTREVEL (Maréchal de). V. BAUME DE LA).

MONTRICHARD. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Blois (Loir-et-Cher), sur le Cher; 3,300 hab.

MONTRIER s. m. Fam. Mot employé par Voltaire pour Fabricant de montres.

MONTROSE. Géogr. Port d'Écosse (Angus), à l'embouchure de l'Esk. Grand commerce de toiles et de blé; 18,000 hab.

MONTROSE (Jacques GRAHAM, comte de). Officier écossais, né à Edimbourg, 1612-1650, s'attacha aux covenantaires, puis à Charles Ier, pour lequel il remporta une série de victoires en Écosse, 1644-1645. En Allemagne, il fut nommé maréchal de l'Empire. Sur l'ordre du prétendant Charles II, il débarqua aux Orcades, 1650, fut livré par un traître, pendu et écartelé à Édimbourg.

MONTROUGE Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Sceaux (Seine). Carrières de pierres; pépinières, distilleries; 8,600 hab.

— MONTROUGE. Le Petit Montrouge, qui dépendait de la commune précédente, avant d'être annexé à Paris, en 1860, XIVe arrond.

MONTSALVY. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Aurillac (Cantal.); 1,400 hab.

MONTSAUCHE. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Château-Chinon (Nièvre); 1,600 hab.

MONTSERRADO. Géogr. V. MESURADO.

MONTSERRAT. Géogr. Montagne d'Espagne, à 30 kil. S. de Manresa (Espagne), haute de 1,236 mèt., et couronnée de sommets coniques séparés; d'où son nom (*Serra*, scie). Ruines d'un monastère bénédictin.

— MONTSERRAT. L'une des Petites-Antilles, à 12 kil. S. d'Antigua, 8,000 hab. Ch.-l. *Plymouth*. Découverte par Christophe Colomb 1493, et occupée par les Anglais, 1632.

MONTS-SUR-GUESNES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Loudun (Vienne); 1,000 h.

MONTSURS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Laval (Mayenne); 1,800 hab.

MONTUCLA. Jean-Étienne. Savant français, né à Lyon, 1725-1799, fut commis des bâtiments, censeur, s'occupa surtout de mathématiques, et fut membre de l'Institut. On cite de lui : *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle*; une édition refondue des *Récréations mathématiques d'Ozanam*; et surtout *Histoire des mathématiques*.

* **MONTUEUX, EUSE**. adj. (rad. *mont*). Qui est extrêmement inégal et coupé d'espace en espace par des montagnes, des collines. Pays montueux. Terrain montueux. Sol montueux. Rue montueuse. Contrée, province montueuse. Le terrain du Japon est en général *montueux*, pierreux et peu fertile. (Raynal. Le cerf, dans les pays *montueux*, sees et chauds, a perdu la moitié de sa taille. (Buffon.) Si le pays est *montueux*, j'aime les paysages mattendus, et au haut de chaque côte il y en a un. (V. Hugo.)

La lune nulle part n'a sa surface unie,
Montueuse en des lieux, en d'autres aplanie. (LA FONT.)
S'étend vers le couchant un terrain *montueux*,
Sauvage en apparence, et pourtant fructueux. (DELILLE.)

— Qui est en forme de monts, qui présente l'image de monts. Quel brillant spectacle s'offre à nos regards, lorsque le soleil, écartant avec majesté la foule des nuages *montueux* qui s'opposent à ses triomphes, inonde de sa bienfaisante lumière nos forêts silencieuses et nos campagnes desséchées par le souffle glacé des fougueux enfants d'Éole! (Pougens.)

— Syn. comp. MONTUEUX, MONTAGNEUX. Un pays fort inégal, tout coupé de terres, de collines, de monticules, de monts, est *montueux*. Un pays couvert de montagnes est *montagneux*.

MONTUOSITÉ. s. f. État de ce qui est montueux, accidenté. Les anciennes laves les plus impraticables par leurs *montuosités*, furent, en un clin d'œil, converties par ce torrent en une vaste plaine de sable. (Buff.)

MONTURAL. s. m. Métrol. Ancienne mesure agraire de Nice, qui équivalait à un arc.

* **MONTURE**. s. f. radic. *monter*). Bête de charge ou toute autre bête qui sert à porter l'homme. Bonne, méchante monture. Chercher une monture. Être sans monture. Monture douce. Avoir soin de sa monture. Le cheval est la meilleure de toutes les montures. Les mules sont la monture ordinaire en Espagne. Dans les Indes, on se sert assez ordinairement de bœufs pour monture. Les éléphants sont la *monture* ordinaire des princes orientaux. Acad.) Si votre *monture* va bien, ne lui faites pas sentir l'éperon, car au lieu d'aller plus vite, elle s'arrêtera pour ruer. (De Juss.) Sa *monture* était un tigre superbe qu'il avait dompté, et qui était aussi haut que les plus beaux chevaux de Perse. (Voltaire.)

— Fig. Les sectes ne diffèrent que par l'espèce de bride qu'elles mettent à leur *monture*. (D'Alembert.)

Nom qu'on donnait en Gascogne à la charge d'un mulet, composée de deux balles de marchandises de 150 livres chacune.

— Loc. prov. *Qui veut aller loin ménage sa monture.* Il faut éviter les excès, si l'on veut prolonger ses jours. || Il faut user avec ménagement de toutes les choses dont on veut se servir longtemps. || Racine a dit en ce sens : *Qui veut voyager loin ménage sa monture.*

— Agric. Nom donné, dans quelques cantons, aux moutons que les propriétaires de troupeaux permettent au berger de retirer aux leurs, pour les mener en commun à la pâture. || Ensemble des choses composant le matériel d'une exploitation agricole, les outils, instruments, animaux. Il y a à vendre une belle monture de ferme.

— Comm. Équipement d'un vaisseau. || Ensemble des marchandises qu'on doit transporter.

— Mar. anc. Nom collectif par lequel on désignait les hommes et les canons dont un vaisseau était chargé.

Techn. Ce qui sert à assembler, à supporter, à fixer la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil. La monture d'une scie. || Métal employé pour assembler, réunir, encadrer les différentes pièces dont se forment une tabatière, un étui, un vase, un bijou quelconque. Monture de vermeil, de similor, d'or, d'argent. || Travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage. Monture fort belle, fort délicate. Le prix de la monture. || *Monture de bride*. Ce qui porte et soutient la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. || *Monture d'un éventail*. Assemblage des morceaux de bois ou d'autre matière qui servent à soutenir le papier ou l'étoffe d'un éventail. || *Monture d'un fusil, d'un pistolet*. Bois sur lequel le canon et la platine sont montés. || *Monture d'un violon*. Ensemble des accessoires du corps d'un violon, tels que les chevilles, le chevalet, les cordes.

MONVAICQ. Géogr. Comm. du cant. de Montmarault, arr. de Montluçon (Allier); 2,800 h.

MONTYON ou **MONTHYON** (Antoine-Jean-Baptiste-Robert AUGET, baron de). Philanthrope, né à Paris, 1733-1820, fut intendant d'Auvergne, de Provence et de La Rochelle, conseiller d'État; émigra et rentra en France en 1815. Dès 1780, il avait fondé des prix de vertu et autres que devaient décerner des corps savants. Il les rétablit à son retour. On a de lui : *Éloge de L'Hôpital; Recherches sur la population de la France; Influence de la découverte de l'Amérique; Particularités et Observations sur les contrôleurs généraux des finances depuis 1660*, etc.

* **MONUMENT**. s. m. (et. lat. *monumentum*, même signif.; lat. de *monere*, avertir. Ouvrage d'architecture ou de sculpture, fait pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personne illustre, ou de quelque événement important. C'est un monument pour la postérité. Dresser, ériger, consacrer un monument à la gloire d'un grand homme. On dressera au conquérant de superbes *monuments* pour immortaliser sa gloire; mais les cendres encore fumantes de villes entrefois si florissantes seront des *monuments* lugubres qui immortaliseront sa vanité et sa folie. (Massillon.) Ils comptent les degrés de leur grandeur par des siècles qui ne sont plus, par des *monuments* que les temps ont effacés. (Id.) Les *monuments* sont une partie des annales des peuples. (Cte Merlin.) Une autre salle renferme les *monuments* tristes et sévères des Égyptiens, de ce peuple chez lequel les statues ressemblent plus aux momies qu'aux hommes. (Mme de Staël.)

— Fig. On ne bâtit aucun *monument* durable sur le déshonneur. (Chateaub.)

— Nom donné, par extension, à tous les signes, à toutes les marques propres à transmettre à la postérité quelque chose de mémorable. Ainsi un temple, un palais, une construction quelconque, une statue, un tableau, une inscription, une médaille, une charte, un livre, etc., deviennent, dans certains cas, des monuments historiques.

Vous ces délais savants par l'homme interrogé
La rouille de l'airain, et les marbres rongés,
De muets *monuments*, d'informes caractères,
De quelques mots mutilés fastes mensongers,
Comptent à ses yeux de fastes éclatants,
Lui racontent les faits dérobés par le temps. (THOMAS.)

— Fig. Toute la terre est couverte des *monuments* de la vengeance céleste, personne ne veut y lire sa leçon. Boiste. Qui pourrait assez exprimer le zèle dont elle (la Providence) a fait pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre, où l'on en conserve encore tant de précieux *monuments*? Boss. Durez sur le fondement solide des anciennes chrétiennes, vastes bâtiments de cette ancienne maison; durez, s'il se peut, jusqu'à la fin des siècles, et soyez d'éternels *monuments* des soins et des libéralités de votre première bienfaitrice. (Fléch.) Combien de lampes précieuses qui brûlent dans le sanctuaire, combien de vases sacrés qui servent à la gloire du saint sacrifice, combien de dons brillants suspendus devant les autels, sont des *monuments* éternels de sa foi et de sa piété libérale! Id.) Si le Seigneur laisse encore traîner sur la terre des restes infortunés de leur race (des navais princes), c'est pour les faire servir de *monument* cruel à ses vengeances. (Mass.) Le souvenir d'un bon roi, conservé d'âge en âge, devient un comme un *monument* domestique élevé dans l'enceinte des murs paternels, qui perpétuera sa mémoire dans tous les siècles. Id.) Les débris de votre élévation seront comme un *monument* éternel, où le doigt de Dieu écrira jusqu'à la fin l'usage injuste que vous en avez fait. Id.) Le *monument* qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'acquisition de l'Alsace. (Volt.)

— Par extens. Grand objet naturel. Les cavernes, les basaltes, les précipices, sont autant de monuments des révolutions du globe.

— Édifice, public ou particulier, qui impose par sa grandeur ou par son ancienneté. Les monuments d'une ville. Les monuments publics. Les anciens monuments. Les monuments de l'antiquité, du moyen âge. Les monuments modernes. Il n'y a donc pour les tribus du nouveau monde qu'un seul *monument*, la tombe. (Chateaubriand.)

— Par extens. Ouvrage durable de littérature, de sciences et d'arts. Ce poème, cette histoire est un beau monument élevé à la gloire de la nation, du héros. Cet ouvrage est un des plus beaux monuments du génie de l'esprit humain, de la philosophie. Cette statue, ce tableau est un des plus beaux monuments de l'art. Cette médaille est un monument précieux. Il n'y a, en littérature, que les *monuments* qui comptent. Dussault.)

— Dans le style soutenu, Tombeau. Faire élever un magnifique monument à son époux, à son épouse. Descendre au monument. Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste *monument*, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis? Boss.) Il sortira de ce superbe *monument*, non pour être loué de ses exploits héroïques, mais pour être jugé selon ses bonnes ou mauvaises œuvres. (Fléch.) L'âme chargée de ce poids (le corps) y succombe et entraîne de nouveau vers le monde visible par l'horreur de l'immatériel, et de cet autre monde sans lumière, de l'enfer, comme on l'appelle, elle va, errant, à ce qu'on dit, parmi les *monuments* et les tombeaux. Cousin.)

Je verrai satisfaite entrer au *monument*
De mon époux mourant le premier ornement. (CYRANO DE BERGERAC.)

Ces chars de deuil voilés, qui vers le *monument*
Dans leur morne lenteur traînaient successivement... (DELILLE.)

— *Monument funéraire*. Se dit dans le même sens.

— Fig. Si vous voulez un *monument* funèbre indestructible, déposez votre âme dans un bon livre. (Boiste.)

— Hist. Colonne élevée à Londres, en mémoire de l'incendie qui détruisit une partie de cette ville en 1680, et dont on accusa les catholiques.

* **MONUMENTAL, ALE**. adj. Qui a rapport aux monuments.

— Qui est propre aux monuments. Architecture monumentale. Sculpture monumentale. Caractère monumental. L'on s'attache en même temps à donner aux églises une apparence *monumentale*. (Mérimée. La grâcilité des membres des chevaux de race serait, nous le savons, un peu maigre pour de la peinture *monumentale*. (Ch. Gautier.)

— Qui est de la nature des monuments. Fontaine monumentale. Statue monumentale.

— Par extens. Grandiose, durable. Style monumental.

— Fig. Il y a là une destinée littéraire et plus que littéraire, une destinée vraiment historique et *monumentale*. (Ste-Beuve.)

— Fig. et fam. Ce monsieur est d'une bêtise monumentale, a des prétentions monumentales. Son nez, renflé comme celui de Pascal, avait une ampleur *monumentale*. F. Fabre. La bêtise *monumentale* de l'ancien juge au tribunal de commerce écrasa Athénais. (G. Ohnet.)

MONUMENTALISER. v. a. Ire conj. Néol. Donner à une chose l'apparence, le caractère monumental. Rubens, Van Dyck, Raphael, Titien, Voltaire, Aristote, Montesquieu, Newton, Cuvier, etc., ont-ils pu *monumentaliser* leurs œuvres sans les ressources d'une existence princière? (H. de Balzac.)

MONUMENTÉ, ÉE. adj. Jurispr. Authentique; qui a le caractère d'un monument écrit.

|| *Convention monumentée, reconnaissance monumentée.* Se disait par opposition à Convention, reconnaissance sous seing privé.

MONURE. s. f. (ét. gr., *monos*, seul; *oura*, queue). Ichth. Genre de rotateurs ou de systolides cuirassés longs d'un douzième de millimètre, qu'on a quelquefois réunis aux colurelles.

MONVEL (Jacques-Marie BOUTET, dit). Célèbre acteur de la Comédie-Française, né à Lunéville, 1745-1812, adopta avec ardeur les principes de la Révolution, et fut professeur au Conservatoire. Il a écrit 26 pièces de théâtre.

MONVILLE. Géogr. Comm. du cant. de Clères, arr. de Rouen (Seine-Inférieure). Filatures et tissus de coton : 2,400 hab.

MONZA. Géogr. Ville de la prov. de Milan (Italie), sur le Lambro, à 17 kil. N.-E. du ch.-l. ; 17,000 hab. Dans sa cathédrale, on garde la couronne de fer des rois lombards.

MONZAC. s. m. Hortic. Nom donné à une espèce de pêche et à une variété de raisin.

MONZAMBANO. Géogr. Bourg de la province de Brescia (Italie), où le maréchal Brune battit les Autrichiens en 1800.

MOO. s. m. Métrol. Poids en usage pour les matières précieuses, valant 1 décigramme 539 à Pégu, et 1 décigramme 513 à Rangoun.

MOOK, MOOKER ou **MOOKERHEIDE**. Géogr. Village des Pays-Bas (Limbourg). Défaite de Louis et Henri de Nassau par les Espagnols, en 1574.

MOONIE. s. f. Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des composées senecionidées, originaires de Ceylan.

MOOR (Antonis van), en espagnol *Antonio Moro*. Peintre de portraits, né à Utrecht, 1512-1568, s'attacha à Charles Quint, puis à Philippe II.

— MOOR (Karel de). Peintre, né à Leyde, 1656-1738, élève de Gerard Dow et du vieux Mieris, a exécuté beaucoup de portraits et aussi des tableaux de genre et d'histoire.

MOORCROFTIE. s. f. (de *Moorcroft*, nom pr.). Bot. Genre de synanthérées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Inde.

MOORE (John). Littérateur, né à Stirling, 1729-1802, chirurgien militaire, a laissé : *Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse et l'Allemagne*; *Zeluco*, *Edouard*, romans; *Vues des causes et des progrès de la Révolution française*. — MOORE (Sir John). Général anglais, fils du précédent, né à Glasgow en 1761, combattit les Français en Espagne, se retira sur la Corogne et y livra une bataille dans laquelle il fut tué, 1809.

— MOORE (Thomas). Poète, né à Dublin, 1779-1852, donna ses premiers essais sous le titre d'*Œuvres de feu Thomas Little*. En 1807, il commença à publier les *Mélodies irlandaises*; c'est son plus beau titre de gloire. En 1817, il fit paraître *Lalla-Rookh*, poème oriental, et, en 1823, *les Amours des anges*. Il écrivit ensuite *Mémoires du capitaine Rock*; *Vie de Sheridan*; *Vie de Byron*; *Vie de lord Edouard Fitz-Gerald*; et l'*Histoire d'Irlande*. On a aussi de lui des *Mémoires* publiés par lord John Russell.

MOORLAND (Monts). Géogr. Collines d'Angleterre, dans le comté d'York, peu élevées, couvertes de bruyères.

MOORSELE. Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 9 kilom. de Courtrai; 4,300 hab.

MOORSEL. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 32 kil. de Gand; 3,400 h.

MOORSLEDE. Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 11 kil. de Bruges; 6,500 hab.

MOOS ou **MOSS**. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée pour la bière et équivalant à deux canettes.

MOOSE ou **MOSE**. s. m. Mamm. Ruminant de la Nouvelle-Jersey occidentale.

— Métrol. Mesure de capacité usitée pour les matières sèches dans l'île de Chypre et valant 50 kilogrammes 75.

MOOU ou **MOWI**. Géogr. Île du Grand Océan (Polynésie), la seconde en grandeur de l'archipel Sandwich; le ch.-l. est *Rahéina*.

MOOUNA. Géogr. Nom de deux volcans des îles Sandwich : *Mooua-Kaa*, 4,197 mètres et *Mooua-Roa*, 4,135 mètres.

MO-PIL-SU. s. m. Bot. Arbrisseau de la Chine, dont les fruits sont des baies que l'on emploie à colorer en pourpre brillant les gâteaux et autres aliments.

MOPS. s. m. du gr. *Mops*, nom d'un argonaute. Mamm. Espèce de chauve-souris dont on a fait un genre non encore caractérisé.

— Ancien nom du dogue ou carlin.

— Adjectiv. Chien mops.

MOPSÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers de la famille des isidées, et établi pour des espèces caractérisées par des entre-nœuds calcaires, non cannelés, et les nœuds cornés sur lesquels les rameaux prennent naissance.

MOPSOPIE. Géogr. anc. Ancien nom de l'Attique.

MOPSOPIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Mopsopie.

— adj. Qui concerne la Mopsopie ou ses habitants.

— *Le héros mopsopien*. Triptolème.

MOPSUCRÈNE. Géogr. anc. Ville de Cilicie, près de Tarse.

MOPSUESTE. Géogr. anc. Ville de Cilicie, sur le Pyramus, au N.-E. de Tarse.

MOPSUS. Temps hér. Nom de deux devins grecs, l'un compagnon des Argonautes, l'autre contemporain de la guerre de Troie.

MOQUA. s. m. (pr. *mo ka*). Relat. Pratique superstitieuse des musulmans de certaines contrées de l'Inde. Elle consistait en une espèce de course par les rues, pendant laquelle on tuait tout ce qui n'était pas musulman. Il fallait avoir fait le pèlerinage de La Mecque pour se permettre cet acte de haute dévotion.

MOQUABLE. adj. 2 g. (pr. *mo-kable*). Digne de moquerie. Ce pauvre Monsieur un tel ! Il entre dans une maison, dans une assemblée, il sent qu'on le reçoit comme une figure hétérochte et *moquable*. (Mariv.)

MOQUE. s. f. S'est dit autrefois pour Moquerie. Il leur est avis que c'est *moque*. (Desperriers.)

MOQUE. s. f. (ét. flam., *mook*, panse). Gobelet de fer-blanc. || Pot de terre à anse, servant à boire, en Normandie, en Saintonge et dans le Limousin. || Est employé aussi comme nom de mesure. Acheter deux moques de cidre.

— Mar. Espèce de mouffle sans poulie, percée d'un trou, par lequel on peut passer un cordage. || *Moque de civadière*. Celle ou passe l'écoute de civadière. || *Moques du grand étai*. Gros caps de mouton que l'on met l'un au bout de l'étai, l'autre au collier, et qui sont reunis ensemble par une tide.

— Pêch. Paquet de vers enfilés servant d'appât pour la pêche à l'anguille.

MOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Moquer. S'emploie adjectiv. Personne moquée. Sous ce joug *moqué*, l'hymen tout à la fin s'engage. (Boil.) Pierre assure jusqu'à trois fois qu'il n'est pas disciple de Jésus, et cela sous les yeux de son bon maître, lie, affligé, *moqué*, calomnié. (Massillon.)

— Substantiv.

C'est ainsi qu'il faut, quand on se moque,
Que le *moqué* toujours sorte fort satisfait. (Corn.)

MOQUE-DIEU. s. m. Incrédule qui affecte des dehors de piété. Oui, ce sont ces *moque-Dieu* qui sont les véritables ennemis de sa puissance. (D'Assoucy.)

MOQUEGUA. Géogr. Ville du Pérou, à 150 k. S.-O. d'Arequipa, 6,000 hab., donne son nom à un département qui a une superficie de 15,159 kil. carrés et une population de 28,000 hab.

* **MOQUER (SE)**. v. pron. 1re conj. (et inconnue). Se railler de quelqu'un ou de quelque chose, en faire un sujet de plaisanterie ou de dérision. Se moquer de quelqu'un. Se moquer de l'habit, de la danse de quelqu'un. Ne vous y trompez pas; on ne se *moque* pas de Dieu. (Boss.) Le zèle est une vertu qu'on n'estime plus : on s'en *moque* comme d'un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères. (Fléch.) Cela ne saurait être, on s'est *moqué* de vous. (Boil.) Le public se laisse souvent mener par les journalistes, tout en se *moquant* d'eux. (La Harpe.) Les opéras de Danchet, dont on s'est *moqué*, sont des chefs-d'œuvre en comparaison de la plupart de ceux qu'on donne aujourd'hui. (Id.)

Molière, avec gaîté châtiant nos erreurs,
Se *moquait* de Paris pour corriger ses mœurs
(A. Martin.)

— Mépriser, témoigner par ses actions, par ses paroles, qu'on ne fait nul cas de quelqu'un, de quelque chose, qu'on ne s'en inquiète point. Se moquer du blâme, de l'opinion publique, de tout. Se moquer des remontrances, de tous les avis. C'est se moquer du monde, c'est se moquer des gens que d'agir ainsi, de parler de la sorte. Se moquer de quelqu'un. Se moquer de quelque chose. Je m'en moque. Tu te *moquais* de l'amour une fois, mais c'est parce que tu ne le connaissais pas; et, pour ne pas en avoir senti les traits, tu te croyais au-dessus de ses atteintes. (J.-J. Rouss.) Lorsque Cambyse leur envoya, pour les surprendre, des ambassadeurs et des présents, tels que les Perses les donnaient, de la pourpre et des bracelets d'or, et des compositions de parfums, ils se *moquaient* de ses présents, ou ils ne voyaient rien d'utile à la vie, aussi bien que de ses ambassadeurs, qu'ils prirent pour ce qu'ils étaient, c'est-à-dire pour des espions. (Barth.)

— *Se moquer du qu'en-dira-t-on*. Faire peu de cas de la critique du monde.

— Fam. et pop. *Je m'en moque comme de l'an 40*. Je ne m'en soucie guère. Locution dont l'invention est attribuée aux royalistes, qui prétendaient que la République n'irait pas jusqu'à son an 40. || *Je m'en moque comme de Jean de Vert*. Se dit dans le même sens. || *Se moquer de la barbouillée*. Ne rien craindre. | *C'est se moquer de la barbouillée*. Ce sont là des propositions ridicules. || *C'est se moquer de Dieu et du monde que d'agir ainsi*. C'est fouler aux pieds toutes sortes de lois. L'ange Ituriel se *moque* du monde, de vouloir détruire une ville si charmante. (Volt.) || *Se moquer du tiers comme du quart*. Ne faire cas de rien. Vous pouvez lui faire des remontrances, il se moque du tiers comme du quart. Etant jeune, on se *moque* du tiers comme du quart. (L.-J. Larcher.)

— *Vous vous moquez de moi, vous vous moquez*. Vous me traitez avec trop de cérémonie, vous poussez trop loin la politesse. Vous vous moquez, je ne passerai pas avant vous. Vous vous moquez de vouloir me reconduire. Il me dit que je me *moquais*; que ces compliments ne se faisaient pas entre amis. (Hamilt.)

— Amuser par de vaines promesses. Des charlatans en tout genre se moquent de nous.

— Refuser d'une manière insolente. Je veux ce soir lui donner pour épouse un homme aussi riche que sage; et la coquine me dit au nez qu'elle se *moque* de le prendre. (Mol.)

— Se dit des personnes qui se tournent mutuellement en ridicule. Nous nous *moquons* les uns des autres; le sage ne se *moque* que de lui-même. (Boiste.)

— Absol. Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. Vous voyez bien que je me moque. C'est se moquer, de surfaire comme vous faites. C'est se moquer que de prétendre telle chose, de soutenir une telle proposition. Ah ! monsieur Fleurant, c'est se *moquer*, il faut vivre avec les malades. (Mol.)

— Faire quelque chose hors de propos. Vous vous moquez de sortir par ce mauvais temps.

— *Moquer* s'emploie quelquefois avec le verbe *faire*. Vous vous ferez moquer. || On dit aussi : *Vous vous ferez moquer de vous*, quoique *de vous* soit explétif, mais cet usage est autorisé par l'Académie et les bons auteurs. Si vous en usez comme cela, vous vous ferez *moquer* de vous. (Acad.) Albergotti s'évanouit chez Mme de Maintenon, et, tout à la mode qu'il fût, se fit *moquer* de lui. (St-Simon.)

— Loc. prov. *La pelle se moque du fourgon*. Se dit lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait autant de sujet de se moquer d'elle. L'abbé Testu dit rudement à notre voisine : Mais, madame, si elle vous avait répondu que la pelle se *moque* du fourgon, qu'auriez-vous répondu ? (Mme de Sév.) || *Il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne sait hors du village*. Il faut se mettre à l'abri du danger avant de se vanter qu'on le méprise. || *Donner à plus riche que soi, le diable s'en moque*.

— MOQUER. v. a. S'emploie quelquefois dans le sens de Se moquer de. *Moquer* mon mal, rire de ma douleur. (Rons.) Les esprits forts qui s'étaient moqués de la fée furent *moqués* à leur tour. (J.-J. Rouss.) Satan n'est pas satisfait de broyer l'homme, il veut le *moquer*. (L. Veuillot.)

Mais quand il voit que content je sommeille,
Moquant mes bras, il s'enfuit et m'éveille. (Ronsard.)

* **MOQUERIE**. s. f. Parole ou action par laquelle on se moque; habitude de railler. Moquerie maligne, outrageuse. Être exposé aux insultes et aux moqueries de la multitude. La *moquerie* ridiculise les opinions les plus consolantes, les sentiments les plus tendres. (Boiste.) La *moquerie* est souvent indigence d'esprit. (La Bruy.) Une chose fait encore tort à notre talent d'improviser, c'est que ce talent serait presque impossible dans une société disposer à la *moquerie*. (Mme de Staël.) La *moquerie* n'est souvent qu'un sentiment vulgaire traduit en impertinence. (Id.) De tous les moyens qui peuvent déconcerter l'émulation des caractères élevés, le plus puissant est l'arme de la *moquerie*. (Id.) La *moquerie* est une arme offensive qu'on ne voit jamais dans les mains d'un homme bien né, délicat et poli. (S. Dubay.) La sombre malice de l'inconnu éclate quelquefois dans ces espèces de *moqueries* amères. (V. Hugo.)

Dans peu vous allez voir vos froides rêveries
Du public exciter les justes *moqueries*. (Boileau.)

— Chose absurde, chose impertinente. C'est une *moquerie* que de vouloir soutenir une telle proposition, de prétendre réussir dans un pareil projet. (Acad.) Sans les libertés politiques, la loi n'est qu'un piège et la justice qu'une *moquerie*. (E. Laboulaye.) Elle est habituée aux haussements d'épaules et aux *moqueries* incrédules. (P. de St-Victor.)

— Syn. comp. MOQUERIE, PLAISANTERIE. La *moquerie* se prend toujours en mauvaise part; la *plaisanterie* peut être prise en bonne ou mauvaise part, suivant les circonstances.

* **MOQUETTE**. s. f. (ét. inconnue). Étoffe à chaîne et à trame de fil, veloutée en laine, dont on fait des tapis de pieds ou dont on couvre des sièges. Moquette unie, à dessins. Moquette rouge. Fauteuils de moquette. Tapis de moquette. On nomme *tripe* la moquette unie, dont le velours est d'une seule couleur.

Une superbe jaquette
Faite d'une riche *moquette*. (Scarron.)

— Pop. Moquerie. Ce ne sont que des moquettes.

— Chass. Oiseau vivant qu'on attache près d'un piège, pour en attirer d'autres.

— Vener. *Moquettes*. s. f. pl. Fumées du chevreuil.

* **MOQUEUR, EUSE**. adj. Qui se moque, qui a l'habitude de se moquer, de railler. Être naturellement moqueur. Molière est moraliste, Regnard n'est que *moqueur*. (Le pr. de Ligne.)

Le Français quelquefois est léger et *moqueur*.
Mais toujours le mérite eut des droits sur son cœur.
(Voltaire.)

— Qui indique la moquerie, qui est empreint de moquerie. Humeur moqueuse. Ris, discours, air moqueur. L'air et le ton *moqueurs* ne conviennent qu'au démon, parfait dans son imperfection. (Boiste.) Le paysan de France a, dans le caractère, certaine naïveté *moqueuse* dont il se sert avec ses égaux souvent, toujours avec ses supérieurs. (A. de Vigny.)

J'en croirais quelque chose, à son rire *moqueur* :
Le serpent de l'envie a sifflé dans son cœur. (Piron.)

— Cet adjectif ne peut avoir de régime; ainsi Beaumarchais a eu tort de dire : Ce public n'est plus cette assemblée *moqueuse* des talents qui la font pleurer malgré elle.

— MOQUEUR, EUSE. s. Fam. Personne qui ne parle pas sérieusement ou qui se moque de quelqu'un ou de quelque chose. Ne le croyez pas, c'est un *moqueur*. (Acad.) Cela ne peut pas être comme elle le dit, c'est une *moqueuse*. (Id.) Peu s'en faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la dérision, qui est le dernier excès et comme le triomphe de l'orgueil, et qu'elle ne se trouve parmi ces *moqueurs* dont le jugement est si proche, selon la parole du Sage. (Boss.) Le *moqueur* est toujours un être superficiel. (H. de Balz.)

— Loc. prov. *Les moqueurs sont souvent moqués*. On est souvent puni par où l'on a péché.

— MOQUEUR. s. m. Ornith. Espèce type d'une division de merles américains, remarquable par la beauté de son chant, supérieur, dit-on, à celui du rossignol, et qui, de plus, imite aisément le chant des autres oiseaux. || Quelques autres oiseaux d'Amérique ont également reçu le nom de *moqueur* à cause de la même particularité de mœurs : tels sont le *moqueur roux*, le *moqueur cendré*. || Adjectiv. Oiseau moqueur.

— Erpét. Un des noms de la couleuvre rubanée.

MOQUEUSEMENT. adv. D'une façon moqueuse. Les idiotismes sont la véritable expression du caractère *moqueusement* tranquille et plaisamment divers des gens qui s'en servent. (G. Sand.)

MOQUILÉE. s. f. Bot. Genre d'arbres ou arbrisseaux de la famille des chrysobalanées, établi pour des espèces qui croissent sous le tropique américain. On dit aussi *moquilier*.

MOQUINIE. s. f. Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour six espèces d'arbrisseaux de l'Afrique et de l'Amérique.

MOQUIN-TANDON (Horace Benédict-Alfred). Naturaliste, né à Montpellier, 1804-1863; professeur de botanique à la faculté de Toulouse, d'histoire naturelle médicale à la faculté de médecine de Paris, 1853; membre de l'Académie des sciences, 1854. Il a écrit une *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France*. Il a publié en dialecte languedocien de jolies pièces de vers, parmi lesquelles on cite *Carya Magalounensis* (le Noyer de Maguelonne).

MOQUISIE ou **MOKISIE**. s. f. Relat. Nom que les habitants de Loango et quelques autres peuples d'Afrique donnent à leurs démons familiers et à leurs idoles. En général, ils appellent de ce nom tout être en qui réside une vertu secrète pour faire du bien ou du mal, et pour découvrir les choses passées et futures.

MOQUOISEAU. s. m. (des mots fr. *moqueur*, et *oiseau*). Hortic. Espèce de cerise blanche que les oiseaux ne mangent pas, ne la croyant pas mûre.

MORA. s. f. Anc. art milit. Nom qu'on donnait chez les Lacédémoniens à un corps d'infanterie de trois cents, cinq cents, sept cents ou neuf cents hommes. La force de l'armée spartiate consistait dans la mora. On n'y recevait que des hommes libres, depuis trente ans jusqu'à soixante. On dit aussi *more*, en francisant le mot.

MORA. Géogr. Ville du Ian de Fahlun (Suède), où Gustave Wasa souleva les paysans de la Dalécarlie contre les Danois, en 1521.

MORABIN (Jacques). Né à La Flèche, 1687-1762, a publié une *Histoire de Cicéron*.

MORABITIN. s. m. Métrol. Monnaie des Maures d'Espagne.

MORADABAD. Géogr. Capitale du Rohilcund (Hindoustan), à 170 kilom. E. de Delhy; 68,000 hab.

MORAH. s. m. Comm. A Calcutta, Ensemble de vingt écheveaux de fils de coton retors et blanchis.

MORAÏ. s. m. Relat. Lieu consacré aux sépultures dans les îles de la mer du Sud. C'est aussi un endroit de culte. On dit aussi *marai*.

MORAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Morailler. S'empl. adjectiv. Cheval moraillé. Nez moraillé.

MORAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mo-ra-llé, ll* mouill.). Art vétér. Pincer ou saisir avec des moraillles.

— Verr. Se servir de moraillles pour allonger le verre.

— SE MORAILLER. v. pron. Être moraille. Ce verre ne peut se moraiiler.

* **MORAILLES**. s. f. pl. (pr. *mo-ralle, ll* mouill.; ét. incon.). Art vétér. Espèce de tenailles de maréchal, en fer ou en bois, avec lesquelles on pince le nez d'un cheval impatient, vicieux, pour le ferrer ou lui faire subir quelque opération.

— Fig. Votre poitrine (le mal que vous y avez est comme des *moraillles* qui m'empêchent de sentir le mal de ne vous avoir plus. (Mme de Sévigné.)

— Verr. Espèce de tenailles de fer, pour allonger le cylindre de verre, avant de l'ouvrir.

* **MORAILLON**. s. m. (pr. *mo-ra-llon, ll* mouill.; rad. *moraillles*). Pièce de fer attachée

au couvercle d'un coffret, garnie d'un anneau qui entre dans la serrure, et dans lequel passe le pêne.

— Adjectivem. Mmer. *Émeraude morallon.* Émeraude brute.

* **MORAINE**, s. f. (ét. inconnue). Construct. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé.

— Géol. Sorte de falaise escarpée qui se forme sur les rives d'un cours d'eau ou d'un lac. ‖ Amas de débris de roches, de bois, de terres, que les glaciers en descendant rejettent sur leurs bords. ‖ *Moraines latérales* Celles qui se trouvent sur les bords. ‖ *Moraines terminales*, Celles qui se trouvent au pied du glacier.

— Helminth. Nom donné à des vers qu'on aperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

MORAINE, s. f. (ét. prob., *mori*, mot latin signif. mourir). Comm. Laine qu'on enlève avec la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie.

— Adjectiv. Laine moraine.

MORAVIQUE, adj. 2 g. Géol. Qui se rapporte aux moraines.

MORAIS s. m. Metrol. Mesure de capacité qui était en usage dans quelques lieux des Indes orientales.

MORÂTE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Morée.

— adj. Qui concerne la Morée ou ses habitants.

* **MORAL, ALE**, a lj. (ét. lat., *moralis ;* de *mores*, mœurs). Qui concerne les mœurs. Discours moral. Doctrine morale. Œuvres morales. Sens, inst net moral. Preceptes moraux. Reflexions morales. Un immense travail d'amelioration *morale* se poursuivait de toutes parts. E. Renan.)

— *Philosophie morale.* Partie de la philosophie dans laquelle on s'occupe des mœurs.

— *Théologie morale.* Celle qui traite des cas de conscience, des choses qui concernent les mœurs au point de vue de l'Evangile et des principes de la religion chrétienne. *Théologien moral.* Celui qui s'occupe de theologie morale.

— *Vertus morales.* Celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison. S'il n'eut pas les vertus chrétiennes, il eut les vertus *morales.* (Acad.) Un chrétien qui a consacre ses vertus *morales* et politiques par une piete simple et sincere... Flech.)

— On dit d'un prédicateur qu'*il est fort moral*, pour exprimer qu'il traite bien les mœurs, et que c'est a quoi il s'attache davantage.

— Qui est de nature à developper les bonnes mœurs. Comédie morale. Contes moraux. Le stoïcisme est une doctrine *morale* et populaire. (Lacordaire.)

— *Ce livre, ce discours est fort moral.* Il renferme une morale fort saine.

— Qui a des mœurs, des principes et une conduite conformes a la morale. Personne morale. Il est bien difficile a l'egoiste d'être *moral.* (Boiste.) Il n'y a rien de si facile que de se donner l'air très *moral*, en condamnant tout ce qui tient à une âme élevee. Mme de Stael. Quant à votre parent si *moral* qui fait tant de mal de moi, il me fait penser a Thwackum. (Mérimée.)

— Substantiv. Horace, tantôt le debauché, tantôt le *moral*... (Voltaire.)

— Qui ne tombe pas sous les sens, qui est uniquement du ressort de l'intelligence. Le monde moral. Causes morales. Preuves morales. Qualites morales. Demonstrations morales. Forces morales. Facultes morales. Mal moral. Amour moral. Besoins moraux. Le tact et le goût du beau, dans la litterature et les arts, sont un veritable sens *moral* peu commun. (Boiste.) Je ne connais qu'un sens auquel rien de *moral* ne se mêle : c'est le goût. (J.-J. Rouss.) J'appelle faculté *morale* celle qui constitue les mœurs de l'animal. B. de St-P. Ce sont des idees, des influences *morales* qui se cachent sous les accidents de la force et règlent le cours des societes. (Guizot.)

— Par extens. Considéré sous le rapport moral. La conscience est l'instinct de l'homme *moral.* (S. Dubay.)

— *Certitude morale.* Certitude fondee sur de fortes probabilites, telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie. On n'en a point une démonstration rigoureuse, mais une certitude morale.

— *Preuve, démonstration morale.* Preuve, démonstration fondee non sur des faits et des calculs rigoureux, mais sur des raisonnements presentant de grandes probabilites.

— *Sens moral.* Interpretation qu'on donne a l'Ecriture, dans l'intention d'en tirer quelque instruction pour les mœurs. ‖ Faculté qui fait discerner le bien du mal moral. On peut avoir beaucoup d'idees et ne pas avoir le sens *moral.* (L.-J. Larcher.)

— *Intérêts moraux.* Intérêts qui ne sont pas purement materiels. Les intérêts religieux et politiques, en un mot, tous les intérêts de l'âme sont compris dans les intérêts moraux.

— *Action morale.* Se dit, par opposition à Action physique, de l'acte d'un être qui peut choisir et se décider librement.

— MORAL, s. m. Ensemble des facultés morales. Le moral est affecte. Le physique influe beaucoup sur le *moral*, et le *moral* sur le physique. (Acad. Il est mieux partage au physique qu'au *moral.* J.J.) L'unique cause d'inegalite dans les esprits se trouve dans le *moral.* (Condill. Je fais de grands projets pour cet hiver, et c'est bon signe pour mon *moral* (Mérimée.)

— Fermeté au milieu des misères et des dangers. L'espoir d'un secours possible remonte le moral des assiegés.

— Ce qui est moral dans une chose. Qu'est-ce que le *moral* de l'amour? La vanite. Buff.)

* **MORALE**, s. f. (rad. *moral*). Science des mœurs, reposant sur la notion du bien et du mal. Bonne morale. Mauvaise morale. Morale lubrique. Morale depravee. Morale relachee. Morale dangereuse. Morale pure, austère, indulgente, severe, rigoureuse. Morale politique. Morale militaire. La morale des païens. La morale de Jesus Christ. La morale en action. Renverser la morale. Traite de morale. Cours de morale. Leçons de morale. La *morale* enseigne a moderer les passions, a cultiver les vertus et a reprimer les vices. (La Rochef. La *morale* austere aneantit la vigueur de l'esprit, comme les enfants d'Esculape detruisent le corps pour detruire un vice du sang, souvent imaginaire. (Vauven.) L'organisation nous fait vicieux ou vertueux; la *morale* seule nous fait honnêtes gens (Livry. Emanee de la nature et de la raison, la *morale* est la science mère des devoirs et des vertus de l'homme. S. Dubay. Les gens qui ont du savoir-vivre debitent imperturbablement la *morale* : ils la citent toujours. (St-Prosp.) La meilleure *morale* est de se rendre heureux. (Favart.)

La *morale* est un champ fertile
Que jamais nous n'épuiserons. (Aubert.)

— *Morale chrétienne.* Celle qui consiste dans les preceptes donnes par Jesus-Christ et contenus dans l'Evangile et la tradition. *Morale divine.* Celle qui est renfermee en substance dans le Decalogue et qui retrace aux hommes les preceptes de la loi naturelle. ‖ *Morale independante.* Morale qui a pour base la notion du bien et du mal consideree comme une idee naturelle, extérieure a toute loi positive et a toute revelation religieuse. ‖ *Morale naturelle.* Morale qui est fondee sur les principes de la loi naturelle. *Mora e publique.* Ensemble des doctrines morales acceptees par tout un peuple ou par tous les hommes.

— *La morale d'un ouvrage.* La leçon de morale qui en resulte. La morale d'une fable, d'un conte. L'histoire est comme la fable, elle ne vaut que par sa *morale.* De Pradt.)

— Par extens. et fam. Consequence, conclusion d'un fait quelconque. La morale de tout ceci est que...

— Fam. Reprimande, exhortation, conseils. Faire une morale, une bonne morale. La conclusion de ma *morale* sera bien moins austere que le debut. (J.-J. Rouss.)

Une *morale* nous apporte de l'examen,
Le conte fait passer le precepte avec lui. (La Font.)

— Fig. L'indigestion est chargee par le bon Dieu de faire de la *morale* aux estomacs. V. Hug.)

— Dr. pénal. *Offense à la morale publique.* Delit qui consiste dans la manifestation de paroles ou d'actes contraires aux bonnes mœurs. Je fus en prison deux mois a Sainte-Pelagie, par l'indulgence des magistrats, pour avoir outrage la *morale* publique. P.-L. Courier.)

— Philol. Traite de morale. La Morale d'Aristote. On lit aussi, dans le même sens, au pluriel, *les Morales d'Aristote*, parce que ce philosophe a fait plusieurs traités sous ce titre. C'est egalement le titre d'un ouvrage de saint Grégoire le Grand.

* **MORALEMENT** adv. Suivant les règles de la morale. Agir moralement bonne, moralement mauvaise. On peut trouver des hommes qui vivent moralement bien, quoiqu'ils ne soient pas eclaires des lumières de la foi. C'est un homme qui ne fait tort à personne et qui vit moralement bien. Comme il est privé de sa raison, il ne peut rien faire qui soit *moralement* mal. (Acad. Je sais que toutes ces vertus par imitation ne sont des vertus de singe, et que nulle bonne action n'est *moralement* bonne que quand on la fait comme telle, et non parce que d'autres la font. J.-J. Rousseau. Depourvu de toute morale dans ses actions, il ne peut rien faire qui soit *moralement* mal. Id.) Nous ne commençons à vivre *moralement* que quand nous commençons a ordonner nos pensees, a les tourner vers un certain avenir et a prendre une espece de consistance. Buff.)

— Se dit par opposition à Matériellement. Quels etaient, du reste, dans l'entourage de la reine, ceux qui auraient pu lui être *moralement* un rempart? L. Blanc.)

— *Moralement parlant.* Vraisemblablement, et selon les règles de la certitude morale. Cela est vrai *moralement* parlant. (Acad. ‖ On dit dans le même sens : *Cela est moralement impossible, moralement sûr.* Il ne me suivit pas jusqu'à Chambery, ou il etait *moralement* sûr de m'atteindre. J.-J. Rouss.)

MORALÈS (Louis de), dit *le Divin.* Peintre espagnol, ne a Badajoz, 1509-1586, excellait dans l'expression des passions. Son chef-d'œuvre est la *Voie des douleurs.*

— MORALÈS (Ambroise de). Historiographe de Philippe II, ne a Cordoue, 1513-1591, a continue la *Chronique* d'Ocampo jusqu'en 1070, et écrit, en outre : *Antiquites des villes d'Espagne*, etc.

MORALISANT, part. pré. du v. Moraliser.

MORALISANT, ANTE, adj. Qui rend moral, qui moralise. Aussi tout ce qui est vrai et *moralisante* prend corps et devient vivant; les esprits y gravitent et s'y rallient. Mme L. Colet.

MORALISATEUR, TRICE, adj. Qui est propre a moraliser. Fonder une œuvre eminemment moralisatrice. L'effet actuel et indirect de cette doctrine est repandant plus energiquement *moralisateur* et pacificateur que tous les efforts directement exerces par toutes les doctrines morales et religieuses anterieures. (Considerant.)

— Substantiv. Qui remplira les hautes fonctions de *moralisateur* dans une société industrielle? (Blanqui.)

MORALISATION, s. f. (pr. *mo-ra-li-za-cion ;* rad. *moraliser*. Action de rendre moral, de donner des principes moraux. Le point de depart de la justice et du droit furent les *moralisations* individuelles qui, en s'agglomerant produisirent la *moralisation* de tous. (Mme L. Colet.)

MORALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Moraliser. S'emploi adjectiv. Personne moralisee.

— Se dit aussi des choses. Ouvrage moralise.

* **MORALISER**, v. n. 1re conj. Faire des reflexions, des dissertations, des leçons morales. Moraliser sur les vicissitudes de la fortune. Se rendre importun a force de moraliser. Avez-vous bientôt achevé de *moraliser ?* Je commence a m'echauffer beaucoup. Brueys.) Nous ne *moralisons* pas plus raisonnablement que Confucius. (Lamart.

La Fare l'attendait dans sa chaise
Et, pour morale en tous ensemble à votre aise,
Sonning vous versera d'un gosier de tuyau. (Gilbert.)

— Fig. Servir de leçon de morale. Tout evenement *moralise.* Lamotte.

— Impersonnellement et passiv. Messieurs, c'est assez moraliser.

— MORALISER, v. a. Faire de la morale ou une morale a quelqu'un. Sencque y *morali*se sans cesse Neron, comme s'il eut ete plus patient des hommes. Mme le Stael.

— Rendre moral, engager quelqu'un à reformer ses mœurs. Religions, systèmes, institutions, la société doit recueillir et favoriser tout ce qui tend a *moraliser* les hommes, et proscrire tout ce qui tend à les demoraliser, sût-ce une religion. Boiste.)

— Absol. La prison punit, soit; mais elle ne *moralise* pas. L.-J. Larcher.

— SE MORALISER, v. prou. Reformer ses mœurs. Cette personne se moralise de plus en plus.

— Se faire des remontrances mutuelles. Ces deux personnes se moralisent sans cesse.

* **MORALISEUR, EUSE**, s. rad. *moraliser*. Celui, celle qui aime a parler morale. C'est un grand moraliseur, un moraliseur eternel. Ne se dit qu'en plaisantant ou par denigrement. Je n'aime pas les *moralisateurs.* Marmontel. Je reprends le tour simple au plus vite, de peur d'avoir part aux vieilles haines qu'on eut pour cet agreable *moraliseur.* Mlle L'Heritier.)

— L'Acad. femme ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MORALISME s. m. Philos. Tout systeme de philosophie qui neglige les etudes psychologiques et ontologiques, pour s'attacher exclusivement a la morale.

— Croyance religieuse des personnes qui laissent de côte les dogmes et même le culte, pour ne s'occuper que de bonnes œuvres.

* **MORALISTE**, s. m. Ecrivain qui traite des mœurs. Bon moraliste. Les moralistes ne sont pas toujours d'accord. Mauvais moraliste. Moraliste incommode. Les *moralistes* sont comme les chimistes, qui preparent les remèdes pour les autres et qui s'en servent rarement. Noel. Le vrai *moraliste* est celui qui, ne parlant ni par invention ni par reminiscence, peint toujours l'homme et jamais lui. Mme de Stael.) Le *moraliste* est un peintre auquel le monde donne toujours des sujets de tableaux varies a l'infini. De Segur.) J'en ai plus appris dans cette soiree qu'en lisant vingt chapitres de *moralistes.* (Th. Gaut.) Il me semble que les *moralistes*, en exagerant le bonheur interieur, ne rendent pas par là la vertu les services qu'ils croient lui rendre. P. Janet.

— Celui qui enseigne la morale.

— Il st. relig. On appela tantôt ainsi en Flandre les jansenistes, les *moralistes*, parce qu'ils enseignaient une morale tres rigide et tres austere.

— Adjectiv. La plupart des écrivains *moralistes* fournissent sans y penser des armes contre eux-même. S. Dubay.)

— Fig. L'esprit de domination, réduit à l'impuissance, se fait *moraliste.* Boiste.)

— Se dit aussi dans le sens de Moraliseur. Toujours sermonneurs, toujours *moralistes*, toujours pedants, pour une idee que vous leur donnez, la croyant bonne, vous leur en donnez vingt autres qui ne valent rien. J.-J. Rouss.)

* **MORALITÉ**, s. f. Réflexion morale. Tirer les moralites d'une histoire. Ouvrage rempli de moralités instructives. Recueil de moralites.

Au moment que je lis cette morale,
Si l'eau d'Ane m'eut été contre,
J'y prendrais un plaisir extrême. (La Font.)

— *Moralités chrétiennes.* Reflexions conformes aux principes et a l'esprit de la religion chrétienne.

— Petite pièce de vers qui contient un precepte utile pour se bien comporter dans le commerce de la vie.

Et, si vous n'avez lu cette morale ancienne,
Vous saurez un peu mieux tous les contes. Mol.)

— Sens moral que renferme un recit fabuleux ou allégorique. Il y a une belle moralité cachee sous cette fable. La moralité d'un apologue. La moralité doit etre claire, courte et interessante; il n'y faut point de metaphysique, point de periodes, point de verites trop triviales. Phedre et La Fontaine placent ordinairement la moralité, tantôt avant, tantôt après le recit, selon que le goût l'exige ou le permet.

— But moral d'un précepte, d'une pièce de theâtre, d'un ouvrage litteraire. Quelquefois la *moralité* se presente directement, même dans un poème en preceptes; mais le plus souvent on la laisse de faire, et l'effet n'en est que plus infaillible, lorsque le merite de l'avoir saisie ne trompe et n'ôte de l'avantage que le precepte aurait blessee. C'est l'artifice de l'apologue, c'est plus en grand celui de la tragedie et de l'epopee. Martin.

— Qualite de ce qui est moral. Pour mettre à la portee du citadin la haute utile *moralite* des spectacles, le gouvernement prend un morceau de son pain au paysan qui a faim. Bastiat.)

— Conformite des actions avec les principes de la morale. Moralite des actions humaines. La moralite d'une action suppose la liberte. La moralite est dans l'acte, et la *moralite* dans le cœur. Boiste.) La puissance publique manque de force et de la *moralite.* Id.) Je tiens pour impossible qu'un seul de la race ait pu consentir a amener un enfant a l'âge de douze ans, sans lui donner quelques lecons des rapports de l'homme a l'homme, et de la *moralite* des actions humaines. J.-J. Rouss.) Tout ce qui blesse la *moralite* et la dignite de l'homme blesse la loi de la nature. A. Martin.

— Caractere moral, principes, mœurs d'une personne. Etre d'une moralite reconnue, d'une moralite irreprochable. Le parti le plus estimable de la moralite le previent. Le malheur ou le bonheur de la plupart des hommes vient de leur *moralite* plutôt que de leur etat. Boiste.) Si les hommes superieurs n'ont pas tous une *moralite* parfaite, il n'y a peut-être de *moralite* parfaite que parmi les hommes superieurs. (Mme de Stael. La *moralite* est le type distinctif de l'homme. Keratry.

— Littér. Nom de pièces de théâtre que représentaient les clercs de la basoche. C'etait une espece de drame, dont les interlocuteurs etaient ordinairement les idees les plus abstraites personnifiees, telles que la Chair, l'Esprit, le Monde, Bonne Compagnie, Je bois a vous, Accoutumance, Passe-Temps, Fraude, etc. Les confreres de la Passion, qui contrariaient à jouer leurs farces, leurs sotties et leurs *moralites* a l'hôtel de Bourgogne, s'emurent de la redoutable concurrence que leur faisaient les nouveaux venus. L. Moland.)

MORAND Pierre de). Auteur dramatique, 1701-1757. On a de lui trois tragedies et quelques comédies.

— MORAND (Jean-Antoine). Architecte, ne a Briançon, 1727-1794, fut elève de Servandoni et de Soufflot.

— MORAND (Charles-Antoine-Louis Alexis, comte), General français, ne a Pontarlier, 1771-1855, capitaine de vaisseau en 1792, fut general de division a Austerlitz. Il fut nommé par de France après 1830. On a de lui : *De l'Armée selon la charte*, 1829.

MORANDE s. m. Vit. Cep de vigne qui perit par la maladie du blanc des racines.

— Bot., Syn. de PENTAPETE.

MORANDE (Charles THEVENOT ou THÉVENEAU DE), Pamphletaire, ne a Arnay-le-Duc, 1748-1803, passa en Angleterre, ou il vecut en ecrivant les obscenites. Il composa contre Mme du Barry les *Memoires secrets d'une femme publique*, et Louis XV n'obtint la suppression de l'ouvrage qu'en moyennant 20,000 livres et 4,000 livres de rente. 1774. Morande dirigea ensuite le *Courrier de l'Europe.* Il revint en France a la Revolution, publia *l'Argus patriotique*, fut emprisonne après le 10 août, echappa aux massacres de Septembre, et fut juge de paix a Arnay-le-Duc.

MORANDINI (Francesco), dit *le Poppi.* Peintre, ne a Poppi, 1544-1584, fut l'un des bons eleves de Vasari.

MORANDISTE, s. m. Il st. Nom qui fut donne aux partisans du gouvernement republicain à Gênes, en 1797, parce qu'ils se reunissaient chez un citoyen nomme *Morandi.*

MORANNES Géogr. Comm. du dept. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé; 2,300 hab.

MORASSE, s. f. Espece de marais, de fondrière.

— Typogr. Epreuve d'un journal en pages.

MORASSEUR s. m. Typogr. Ouvrier qui execute les corrections sur une morasse.

MORAT Lac de). Géogr. Lac commun aux cantons de Vaud et de Fribourg (Suisse); il est

formé par la Broye, et s'écoule au N.-O. dans le lac de Neuchâtel.

— MORAT Ville du cant. de Fribourg (Suisse), sur le lac de son nom, à 15 kil. N. de Fribourg; 2,000 hab. Défaite de Charles le Téméraire par les Suisses, 1476.

— *Ossuaire de Morat.* Chapelle où l'on réunit les ossements des 18,000 Bourguignons qui avaient péri à la bataille de Morat. L'ossuaire de Morat fut détruit en 1798, par des bataillons français dont les soldats étaient Bourguignons.

MORATA Olympia-Fulvia, Savante italienne, née à Ferrare, 1526-1555, convertie à la réforme par Renée de France, et mariée à un Allemand, a laissé des lettres, des poésies, en grec et en latin, etc.

MORATCHA Geogr. Fleuve tributaire de l'Adriatique, y entre directement par le Monténégro, après avoir traversé le lac de Scutari, et en sort sous le nom de *Bojana*.

MORATE s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide morique avec une base salifiable.

MORATEUR s. m. (du lat. *mora*, retard). Antiq. rom. Officier employé dans les courses du cirque pour empêcher que les chars ne partissent avant le signal.

— Néol. Celui qui fait traîner une affaire en longueur.

MORATIN s. m. Ornith. Nom d'une espèce de canard sauvage, dans l'Amérique. On dit aussi *moraton*.

MORATIN Nicolas-Fernandez de), Poète espagnol, né à Madrid, 1737-1780, essaya de réformer le théâtre espagnol. || **MORATIN** Leandre-Fernandez, Fils du précédent, né à Madrid, 1760-1828, reprit l'œuvre commencée par son père, donna plusieurs comédies imitées des auteurs français; traduisit en espagnol les pièces de Molière: *l'École des maris*, et *le Médecin malgré lui*. On a encore de lui des *Poésies* et un livre sur les origines du théâtre espagnol.

MORATOIRE, adj. 2 g. (du lat. *mora*, retard). Jurispr. Qui accorde ou implique un délai.

— Anc. jurispr. *Lettres moratoires*, Lettres d'État accordant un délai.

— Jurispr. *Intérêts moratoires*, Intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice; lorsqu'il dans un cas où le retard apporté au payement d'une créance exigible.

MORAVA *Margus*. Geogr. Rivière de Serbie, naît au mont Tchardagh, coule du S. au N., reçoit un affluent appelé Morava de l'Ouest, et se jette, par deux bras, dans le Danube, à l'E. de Semendria. Cours de 200 kil.

* **MORAVE** s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Moravie.

— adj. Qui appartient à la Moravie ou à ses habitants.

— Hist. *Empire morave*. Etat fondé vers 885 par Rastun, chef des Moraves, qui, après avoir lutté avec les autres Slaves contre les Francs, s'arracha au joug des Avares et des Bohémes, et se mit sous la protection de Charlemagne. L'empire morave, indépendant sous Zwentibold, en 874, fut détruit en 901 par les Magyars et les Bohémes.

— Hist. relig. *Frères moraves, frères de Bohême*, ou *frères de l'Unité*. Secte religieuse formée en 1457, d'anciens hussites, et vivant en communauté à la façon des premiers chrétiens. Son principal établissement est aujourd'hui celui de Herrnhut (Lusace), d'où leur nom de *hernutes*. Les frères moraves ont adopté en partie la confession d'Augsbourg.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin pluriel et dans l'expression *frères moraves*.

MORAVIE, en allemand *Mahren*), Geogr. Province de l'empire austro-hongrois, entre la Bohême et la Hongrie, accidentée à cause du voisinage des Sudètes et des monts de Moravie, arrosée par la March ou Morawa. Industrieuse avant les draps, toiles, cotonnades, brasseries. Elle a 22,227 kil. carrés et 2,153,500 hab., slaves et allemands. Les villes sont *Brunn*, capitale, Olmutz, Kremsier, Hradisch, Iglau, Znaim, etc.

MORAVA ou **MARCH** Géogr. Rivière de l'empire d'Autriche (Moravie), naît au Schneeberg, coule d'abord N. par Olmutz, Hradisch et Goding, où elle est navigable, et se jette dans le Danube à Theben. Cours de 280 kil. Elle reçoit la Thaya.

MORBECQUE, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Hazebrouck (Nord); 3,500 hab.

MORBEUX, EUSE, adj. et lat., *morbosus*, malade; de *morbus*, maladie). Pathol. Se dit de ce qui tient à l'état de maladie, de ce qui en est l'effet. On dit plus ordinairement *maladif*.

* **MORBIDE**, adj. 2 g. (ét. lat., *morbidus* fait du lat. *morbus*, maladie). Médec. Qui a rapport à la maladie. Phénomènes morbides. || *Affection morbide* Affection qui caractérise une maladie.

— Fig. Il faut faire volte face, tourner le dos au moyen âge, à ce passé *morbide* qui, même quand il n'agit pas, influe terriblement par la contagion de la mort. (Michelet. Tout exagéré qu'il fût, ce culte *morbide* d'Adonis ne resta pas moins fatal à la Grèce. (P. de St-Victor.)

— Peint. et Sculpt. Se dit des chairs mollement et délicatement exprimées.

MORBIDEMENT, adv. D'une manière morbide.

* **MORBIDESSE**, s. f. (de l'ital. *morbidezza*, mollesse, délicatesse. Peint. et Sculpt. Mollesse et délicatesse dans les chairs, surtout dans celles des femmes et des enfants. Le Puget et d'autres sculpteurs habiles ont montré que les matières les plus dures, comme le marbre, ne se refusaient pas à rendre la morbidesse.

— S'est dit pour Qualité de ce qui est doux au toucher, et, par extension, Délicatesse, souplesse dans les attitudes, la démarche et les manières; mollesse aimable, mêlée d'une sorte de langueur.

— Par extens. Cette mélodie limpide et douce a couru le monde depuis trente ans qu'elle est éclose, et n'a rien perdu de sa fraîcheur et de sa *morbidesse* printanière. (Litt.)

— Montaigne et le cardinal de Retz ont employé le mot italien *morbidezza* dans le même sens. Quelques auteurs contemporains s'en sont également servis. La *morbidezza* se trouve surtout dans le sentiment des chairs, lorsqu'elle sont à l'œil, dans un tableau, toute la douceur, toute la souplesse qu'elle sauraient au toucher dans un beau modèle vivant. Dict. de la Conv.)

Ses yeux
Noirs et bleus avaient, sous leurs longues paupières,
Tant de *morbidezza*! (Th. GAUTHIER.)

MORBIDITÉ, s. f. Caractère de ce qui est morbide.

MORBIEU interj. S'est dit pour Morbleu. C'est une forme vulgaire et corrompue de ce juron, que l'on ne mettait, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, que dans la bouche des paysans. || On a dit dans le même sens: *Par la morbieu*.

Gardi, on gît par la *morbieu*,
Le cardinal de Richelieu;
Et ce qui cause mon émoi
Ma pension gît avec lui. (BENSERADE.)

* **MORBIFIQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *morbifius*; fait de *morbus*, maladie, et *facere*, faire). Médec. Qui cause la maladie. Humeur, matière morbifique.

— Qui appartient à la maladie.

MORBIFIQUEMENT, adv. Pathol. D'une manière morbifique.

MORBIHAN (en breton *petite mer*) Géogr. Golfe de France, formé par l'océan Atlantique sur la côte S. du département de ce nom. Il a 18 kil. sur 8. Il renferme un très grand nombre d'îles.

— **MORBIHAN** Département du N.-O. de la France, entre le Finistère à l'O., les côtes du Nord au N., l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure à l'E., et le golfe de Gascogne au S., forme d'une partie de la Bretagne. Superficie 679,781 hectares; pop., 522,000 hab. Il forme le diocèse de Vannes, ressortit à la cour d'appel et à l'académie universitaire de Rennes. Il fait partie du 11^e^ corps d'armée (Nantes), du 3^e^ arrondissement maritime (Lorient). Il a 5 arrond., Vannes chef-lieu, Pontivy, Lorient, Ploermel, 37 cantons et 249 communes. Très accidenté, il présente, sur les côtes, la presqu'île de Quiberon, le golfe du Morbihan, les îles Groix, Belle-Isle, etc. Il est arrosé par la Vilaine, l'Auray, le Blavet et son affluent, le Scorf. Pays agricole, il produit céréales, chanvre, cidre, etc. Chevaux, bœufs, moutons, porcs, abeilles. Peu d'industrie.

MORBIHANAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante du Morbihan.

— adj. Qui concerne le Morbihan ou ses habitants.

MORBILLEUX, EUSE adj. (pron. *mor bi lleu, li* mouill.; du lat. moderne, *morbilli*, rougeole, dérivé de *morbus*, maladie). Pathol. Qui dépend de la rougeole. Fièvre morbilleuse. Virus morbilleux.

MORBILLIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *morbilli*, rougeole; *forma*, forme). Qui a des symptômes analogues à ceux qui caractérisent l'éruption de la rougeole.

MORBIPARE adj. 2 g. (étym. lat., *morbus*, maladie; *parere*, engendrer). Pathol. Qui est la cause, l'occasion d'une maladie.

* **MORBLEU**, interj. Sorte de jurement qui est une altération de Mordieu. *Morbleu!* je trouve la pièce détestable. (Molière. *Morbleu!* vivent les gens pleins d'imaginative! (Regnard. *Morbleu!* dit un vieux seigneur, l'État n'est plus gouverné; trouvez-moi maintenant un ministre comme M. Colbert. (Montesq.)

Morbleu! c'est une chose indigne, lâche, infâme
De s'abaisser ainsi, jusqu'à trahir son âme. (Mol.)

— *Par la morbleu!* loc. interject. qui décèle un grand dépit ou une violente colère.

MORBRAN ou **MORVRAN**, s. m. Ornith. Nom vulgaire du corbeau noir en Bretagne.

MORCE, s. f. Pêche. Nom des pavés qui, dans un ruisseau, font la liaison de la chaussée avec le revers.

* **MORCEAU** s. m. (ét. bas-lat., *morsellum*, dim. de *morsus*, morsure). Partie séparée d'un corps solide et continu. Morceau d'étoffe, de bois, de pain, de viande, etc. Couper un aliment par morceaux. Mettre en morceaux. Tout fut mis en *morceaux*, pas un seul n'échappa. (La Fontaine.)

Toutes ces vertus dont s'ébloüit la terre,
Ne sont que faux brillants et que *morceaux* de verre. (BOILEAU.)

L'ivoire trop hâté deux fois rompt sur sa tête,
Et deux fois de sa main le buis tombe en *morceaux*. (Id.)

— *Les morceaux en sont bons.* Se dit d'une chose dont chaque partie conserve de la valeur. || Fig. Dans une œuvre sans valeur, il y a cependant des parties de mérite.

— *Un morceau d'homme.* Se dit d'un homme excessivement petit. Voila auprès de vous un beau petit *morceau* de prince. (Molière.)

— Fig. *N'avoir pas un morceau de pain.* Être dans un complet dénuement. || On dit dans le même sens: *N'avoir qu'un morceau de pain* pour N'avoir qu'un revenu très modique. Mon ambition n'a jamais été à plus d'un *morceau* de pain pour mes vieux jours. (Béranger.)

— Absol. Portion séparée d'une chose solide qui peut être mangée. Gros, petit, bon morceau. Morceau délicat, friand. Manger, mâcher, avaler un morceau. Couper un morceau. Faire les morceaux trop gros. Les *morceaux* trop bâtés se pressent dans sa bouche. (Boileau.) Et les *morceaux* entiers restent sur votre assiette. (Id.) Je n'ai pas grand appétit, dit-il; je vais me mettre à table pour vous tenir compagnie seulement, et je mangerai quelques *morceaux* par complaisance. (Le Sage.)

— Fig. Les hommes sont comme les malades et les enfants, il faut ne leur donner le pain de la vérité que par petits *morceaux*. (Bouste.

— *Que ce soit mon dernier morceau.* S'est dit en façon de jurement, et pour attester la vérité d'une chose. Et je prie Dieu que ce soit là mon dernier *morceau*, si j'ai non plus pensé à père ni à mère que s'il n'y en avait jamais eu pour personne. (Mariv.)

— Fig. *Ne plus manger morceau qui profite.* Être exposé à de telles peines et inquiétudes que la nourriture ne vous profite plus. Tu ne mangeras plus *morceau* qui te profite, ayant fâché le maire. (P.-L. Courier.)

— Fig. *Prendre, gober le morceau.* Se laisser duper.

Je ne suis pas homme à gober le *morceau*,
Et laisser le champ libre aux yeux d'un damoiseau. (MOLIÈRE.)

— Fam. *Manger un morceau.* Faire un repas fort léger et à la hâte. Manger un morceau avant de partir.

— Fig. et fam. *Doubler les morceaux, doubler ses morceaux, mettre les morceaux doubles, en double.* Se hâter de manger.

— Fam. *Le morceau honteux.* Le morceau qui reste le dernier sur le plat.

— Fam. *S'endormir le morceau au bec.* Dormir après le repas.

— Fig. et fam. *Ôter le morceau, les morceaux de la bouche.* Se priver du nécessaire pour secourir ou obliger quelqu'un.

— Fig. et fam. *Tailler les morceaux à quelqu'un.* Régler, prescrire la dépense qu'il doit faire. Je hais les *morceaux* que la nécessité me taille. (Montaigne.) L'opinion de celui-là ne me plaît guère, qui pensait, par la multitude des lois, brider l'autorité des juges, en leur taillant leurs *morceaux*. (Id.)

—Fig. et fam. *Tailler les morceaux bien courts à quelqu'un.* Lui faire sa part bien petite.

— Fig. et fam. *Il a ses morceaux taillés, ses morceaux sont taillés.* Il vit de son revenu et n'a précisément que ce qu'il lui faut. || On lui a prescrit tout ce qu'il doit faire, et il ne peut s'écarter en rien de ses instructions.

— Fig. et fam. *Rogner les morceaux à quelqu'un.* Diminuer ses profits, ses revenus.

— *Compter les morceaux à quelqu'un.* Ne lui donner que le juste nécessaire.

— Fig. et fam. *Mâcher les morceaux à quelqu'un.* Lui expliquer et lui faciliter tout ce qu'il a à faire par des documents précis.

— *Morceau à la nourrice.* Le meilleur morceau. *Morceau à la Brinvilliers.* Plat empoisonné.

Dieu vous la maintienne et vous garde
De tout *morceau* à la Brinvilliers! (ST-LAMBERT.)

— *Ne faire qu'un morceau de quelqu'un.* Le vaincre à bout facilement.

— Portion, partie non séparée, mais distincte et considérée à part, d'un corps solide et continu. Morceau de terre. Morceau d'héritage. Mettre tout son bien en petits morceaux. Ceci se passait dans une petite chambre dont la fenêtre montrait un étroit *morceau* du ciel. (De Goncourt.)

— Fam. *Attraper un morceau d'une succession.* En avoir une bonne partie.

— Fig. Mme de Vins a gagné un grand *morceau* de son procès. (Mme de Sév.)

— Partie, fragment d'un ouvrage d'esprit. Beau morceau d'un poème, d'un discours. Traduire des morceaux de Virgile. Des morceaux qui restent d'un auteur. N'avoir encore fait que quelques morceaux d'un poème. Je vous avoue que j'aimerais mieux avoir fait une demi-douzaine de petits *morceaux* qui sont épars dans cette pièce, qu'un de ces opéras insipides et uniformes. (Volt.)

— *Morceaux choisis.* Recueil de fragments de prose ou de poésie destinés à servir d'exemples et de modèles littéraires.

— Fig. *Fait de pièces et de morceaux.* Se dit d'une compilation qui manque d'homogénéité. La législation de Pologne a été faite de pièces et de *morceaux*. (J.-J. Rouss.)

— Objet entier, tout quelconque considéré par rapport au genre et à l'espèce. Le Panthéon est un beau morceau d'architecture. La colonnade du Louvre est un beau morceau. Voilà un beau morceau de sculpture, d'orfévrerie, etc. Ce discours est un morceau achevé. Cette élégie, cette églogue, sont de beaux morceaux de poésie. Cette ouverture est un beau morceau de musique. Ce concerto est un morceau bien difficile. Morceaux très rares d'histoire naturelle. Cette maison est un morceau trop considérable, trop cher pour moi. Nous avons plus de trente peintres qui ont laissé des *morceaux* très dignes de recherche. (Volt.) Le Laocoon est peut-être le plus beau *morceau* connu. (Diderot.) Peut-être ce *morceau* n'est il pas assez vigoureusement colorié. (Id.) Sa lettre à l'archevêque est un joli *morceau*. (Colnet.)

— *Morceau*, dans le langage des arts, se dit bien d'un ouvrage entier; mais on ne dirait pas de quelque partie d'un tableau, comme de quelque partie d'un discours, que c'est un beau morceau. || *Beau morceau, morceau précieux, achevé.* Se dit en parlant de l'ensemble d'un tableau, d'une statue, d'un monument.

— Se dit également de tout autre objet que ceux qui concernent les arts, les sciences ou les lettres. Le roi d'Espagne a perdu le Portugal, c'est un bon morceau. Cette charge est un des plus beaux morceaux du royaume.

— Objet bon à manger, considéré dans son ensemble. J'ai une truite excellente; mais elle coûtera cher à ceux qui la mangeront! C'est un *morceau* trop friand pour vous. (Le Sage.) Lorsque l'ortolan est gras, c'est un *morceau* très fin. (Buff.)

Parmi vingt bons ragoûts, la plus grossière viande
Que l'on me défendrait constamment de toucher
Serait le seul *morceau* qui pourrait me tenter. (DESTOUCHES.)

— *Aimer les bons morceaux.* Aimer la bonne chère.

— Fig. et fam. *C'est un friand morceau, un morceau de roi.* C'est une très jolie personne. Et la future est-elle un peu jolie?— Ah! oui, ma foi, c'est un *morceau* friand. (Volt.) Jeune veuve, à vingt ans, est un *morceau* friand (Desmahis.

Morbleu! j'entre en furie
En songeant qu'un *morceau* si tendre et si friand
Doit tomber sous la main d'un maudit Bas-Normand. (REGNARD.)

— Fig. Je sais que la vengeance est un *morceau* de roi. (La Font.)

—Se dit aussi des choses propres à exciter de vifs désirs. Les docteurs de l'ambition disent qu'il faut être partout homme de bien, sauf au point de régner, qui seul mérite dispense, étant un si friand *morceau*, qu'il vaut bien que l'on en rompe son jeûne. (Charr.)

— Fig. et fam. *C'est un morceau trop cher, c'est un morceau de prince.* C'est une chose d'un prix trop élevé, d'une acquisition trop difficile à faire. || On dit dans le même sens: *Vous ne tâterez pas de ce morceau-là.*

— Loc. prov. *Morceau avalé n'a plus de goût.* On fait peu de cas des plaisirs passés. || Un service est bientôt oublié. || *Les premiers morceaux nuisent aux derniers.* On mange sans plaisir à la fin d'un repas, quand on a beaucoup mangé au commencement. || *Double jeûne, double morceau.* Se dit de ceux qui mangent plus les jours de jeûne que les autres jours. || *Voilà un beau morceau pour un malade. Il vous arracherait volontiers les morceaux de la bouche.*

— Anat. *Morceau d'Adam.* Nom donné quelquefois à la petite proéminence qu'on voit au gosier des hommes. On dit plus souvent *pomme d'Adam*. || *Morceau du diable* ou *morceau frangé.* Nom que l'on donne au pavillon de la trompe de Fallope, qui est comme frangé ou découpé en plusieurs languettes, dont une s'attache à l'ovaire, et les autres flottent dans le bas-ventre. On croit qu'il est de nature musculeuse, et qu'il a pour but de s'appliquer entièrement sur ce dernier organe, application supposée indispensable pour que la fécondation ait lieu.

— Beaux-arts. *Morceau de réception.* Œuvre d'art que l'artiste devait présenter pour être admis à l'Académie.

— Hist. Autrefois, en menant les criminels au supplice, on leur servait un verre de vin et trois *morceaux* de pain bénit. On appelait cette collation *le dernier morceau du patient.*

— Mus. Partie détachée d'une œuvre musicale. || *Morceau d'ensemble.* Morceau à diverses parties, chanté par plusieurs voix.

MORCELÉ, ÉE, part. pass. du v. Morceler. S'empl. adjectiv. Terre morcelée. Héritage morcelé. Pays morcelé. Pourquoi vous tous qui possédez tant de champs *morcelés*, ne les réunissez-vous pas par des échanges? (Morogues.)

— Fig. Les Allemands sont Saxons, Prussiens, Bavarois, Autrichiens; mais le caractère germanique, sur lequel devrait se fonder la force de tous, est *morcelé* comme la terre même, qui a tant de maîtres. (Mme de Staël.) Il n'y a rien à espérer de tout ministère où le pouvoir continuera d'être *morcelé*. (Ed. de Girardin.)

— Fig. *Style morcelé.* Style coupé par petites phrases. Son discours, assez accueilli à la séance publique, mais à la faveur d'une lecture *morcelée*, n'a pu se soutenir en entier dans le cabinet. (La Harpe.)

— Fig. Incomplet. L'Europe fut beaucoup moins connue des Arabes; hors les Espagnes, les îles de la Méditerranée et les parties de l'Italie où ils avaient planté leur drapeau, ils n'en avaient que des notions *morcelées*. (M.-Brun.)

— Géolog. Se dit des couches qui ont si peu

d'étendue qu'on peut ou qu'on pourrait en saisir la circonscription d'un seul coup d'œil.

*** MORCELER**, v. a. 1re conj. (rad. *morceau*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je morcelle, tu morcelles, il morcelle*, etc. Diviser par morceaux. Morceler une terre, un héritage, un pays. Morceler un sujet. Je n'aime pas qu'on *morcelle* ainsi l'histoire. (Volt.)

— Absol. Et tenant le pied à demi levé, il mange en *morcelant*. (Buff.)

— Fig. Thucydide, toujours uniforme et sur le même ton, pousse son sujet sans lasser le temps de respirer, entassant combats sur combats, harangues sur harangues, et *morcelant*, pour ainsi dire, par campagnes, des actions qui pouvaient être montrées dans leur tout avec plus de grâce et de clarté. (Roll.)

— SE MORCELER, v. pron. Être morcelé. Cette terre se morcellera facilement.

— Fig. Les principes ne se *morcellent* pas; la logique du vrai est rectiligne. (V. Hugo.)

*** MORCELLEMENT**, s. m. Action de morceler, de diviser les propriétés, les terres, etc. Le morcellement des héritages. Le morcellement des terres. Morcellement d'un domaine, d'une propriété. Morcellement territorial. Quelques personnes ont attribué à l'égalité de partage dans les successions le *morcellement* de la propriété en France. (Dombasle.) Le *morcellement* de la propriété est mortel au gibier. (Toussenel.)

MORCELLI (Étienne-Antoine). Archéologue, né à Chiari, 1737-1821, jésuite, a laissé : *De Stylo inscriptionum lutinarum; Kalendarium Ecclesiæ Constantinopolitanæ; Africa christiana*; etc. Ses œuvres archéologiques, *Opera epigraphica*, forment 5 vol. in-4°.

MORCENX, Géogr. Comm. du cant. d'Arjuzaux, arr. de Mont-de-Marsan (Landes), 2,000 habitants.

MORCHELLE, s. f. Bot. Nom scientifique de la morille.

MORD, s. m. Rel. Syn. de MORS.

MORDACHE, s. f. (rad. *mordre*). Econ. dom. Instrument de fer qui sert à saisir de grosses bûches et à les arranger sans peine dans une cheminée.

— Hist. relig. Gros morceau de bois en forme de bâillon, que par pénitence on faisait emboucher à un novice l'espace d'une demi-heure, dans le réfectoire, pour avoir parlé sans nécessité.

— Techn. Tenaille composée de deux morceaux de bois élastique, qu'on place entre les mâchoires d'un étau, pour saisir l'ouvrage que ces dernières pourraient meurtrir. || Nom des extrémités de quelques instruments qui ont du rapport avec des tenailles. Les mordaches d'une tenette.

*** MORDACITÉ**, s. f. (et. lat., *mordacitas*; fait de *mordere*, mordre). Didact. Qualité corrosive par laquelle un corps agit sur un autre et le dissout en tout ou en partie. La mordacité de l'eau-forte.

— Fig. Caractère mordant; langue ou plume mordante. La mordacité de Voltaire.

Le célèbre Arétin par sa *mordacité*
Aux souverains se faisait craindre,
Sa langue n'était pas d'humeur à se contraindre
Pour déguiser la vérité. (BARAT.)

— Fig. Médisance aigre et piquante. Grande mordacité. Mordacité révoltante d'une épigramme, d'une satire.

MORAD, Relat. Nom que les Guèbres et les mahométans donnent à l'ange de la mort

MORDAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Mordailler. S'empl. adjectiv.

MORDAILLER, v. a. 1re conj. (pr. *mor-da-llé, ll* mouill.; fréquentat. de *mordre*). Mordre légèrement.

— SE MORDAILLER, v. pron. Se mordre légèrement.

MORDAMMENT, adv. D'une manière mordante. Vieux et inusité.

MORDANÇAGE, s. m. Techn. Action d'appliquer un mordant pour faire prendre la teinture sur les étoffes. Le mordançage s'exécute à températures différentes, suivant qu'on agit sur la laine, le lin ou le coton.

MORDANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Mordancer. S'empl. adjectiv. Les peaux étant *mordancées* par l'une ou l'autre de ces deux méthodes, et quelquefois même par les deux, il ne s'agit plus que de les teindre, et pour cela il faut commencer par préparer le bain de teinture. (Lenormant.)

MORDANCER, v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *Nous mordançons. Je mordançais*, etc. Appliquer un mordant sur une étoffe pour y déterminer la fixation des couleurs, qui ne s'y attacheraient pas seules. Pour mordancer le coton ou le lin, la température du mordant ne doit pas s'élever au delà de 35 à 40° centigrades.

MORDANT, part. prés. du v. Mordre. Qui mord. Des chiens mordant les passants. Des plaisanteries mordant jusqu'au vif. Ces insectes et ces folliculaires ne *mordant* que pour vivre. (Volt.)

*** MORDANT, ANTE**, adj. Qui mord ordinairement, qui a de la disposition à mordre.

— Qui use en entamant. J'entends crier la dent de la lime *mordante*. (Del.)

— Par extens. Qui a une qualité corrosive. Acide mordant. Son grain, léger de poids, cède au *mordant* acide. (Del.) En vain notre art contre elle arme les sels *mordants*. (Id.)

— Fig. Qui censure, qui critique avec malignité. Esprit mordant. Humeur mordante. Style mordant. Plume mordante. Des plaisanteries mordantes.

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa *mordante* hyperbole. (BOILEAU.)

Tous l'un de l'autre ennemis obstinés,
Mordus, *mordants*, chamaillants, chansonnés. (VOLTAIRE.)

— Par extens. Qui produit sur le sens de l'ouïe une impression très vive. Le son de sa voix était net, plein, bien timbré; une belle voix de basse, étoffée et *mordante*. J.-J. Rouss.

— Chass. *Bêtes mordantes*. Le blaireau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, etc.

— Méd. *Chaleur mordante*. Chaleur excessive de la peau qui produit au toucher une vive sensation.

— Syn. comp. MORDANT, CAUSTIQUE, SATIRIQUE. L'esprit *satirique* s'en prend aux vices et aux ridicules dont il cherche à châtier les hommes. L'esprit *caustique* attaque les choses qu'il veut détruire et les personnes auxquelles il veut nuire. L'esprit *mordant* provient d'un penchant plutôt que d'un sentiment hostile; il s'exerce aux dépens des personnes et cherche moins leur humiliation que l'amusement des auditeurs.

*** MORDANT**, s. m. Teint. Substance au moyen de laquelle on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. Le sulfate d'alumine et de potasse, l'acétate d'alumine sont les mordants les plus employés en teinture. Certains mordants détruisent les couleurs. L'emploi des *mordants* constitue une des bases principales de l'art de la teinture. (Lenormant.)

— Fig. Les opinions et les maximes sont des *mordants* qui prennent sur certains esprits et glissent sur d'autres. (Boiste.) L'âme prend à la longue une teinture des affections vertueuses; l'intérêt qu'elles lui inspirent leur sert comme de *mordant*. (Marm.)

— Fig. *Cette voix a du mordant*. Le timbre en est sonore et pénétrant.

— Quelque chose d'original et de piquant. Cet acteur a du mordant dans son jeu. Hardi dans ses compositions, plein de verve et de *mordant*, il possédait toutes les qualités que comportaient ses défauts. (H. de Balz.)

— Fig. *Avoir du mordant dans l'esprit*. Avoir de la force, du piquant, de l'originalité dans l'esprit.

— Crust. Nom qu'on a donné aux deux grandes pattes d'une écrevisse ou d'un homard.

— Mus. Trille qui n'est pas achevé, et qui s'opère sur les notes de peu de durée.

— Techn. Vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc. || Nom donné aux substances qui mordent sur les bois, etc. || Agent à l'aide duquel, dans un but particulier, on attaque, décape ou corrode les surfaces métalliques. || Sorte de pince courte et sans branches dont se sert le fabricant de clous d'épingles. || Espèce de mâchoire de bois dont se sert le parcheminier. || Dans plusieurs arts, instrument destiné, sous des formes différentes, à saisir, à pincer, à mordre quelques objets. || Manière de couper le bout d'une pièce de bois pour l'assembler avec une autre, en faisant un tenon à mi-bois, et coupant l'épaulement à onglet. || Dans les fabriques de tapisserie de laine hachée, on donne ce nom à une Composition dont on se sert pour fixer la laine sur la toile ou sur le papier. || S'est dit pour Boucle munie d'un ardillon, agrafe.

— Typogr. Tringle de bois avec laquelle le compositeur d'imprimerie retient la copie sur le visorium.

MORDARET, s. m. Techn. Clou doré que l'on place sur les harnais.

MORDATE, s. m. Relat. Nom donné chez les Turcs aux renégats qui, après avoir abjuré le christianisme pour le mahométisme, reviennent à leur première croyance et l'abjurent ensuite pour la seconde fois.

MORDÉCHI ou **MORDEHI**, s. m. Pathol. Maladie des Indes qui ressemble au choléra. Elle consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite et le froid qui lui succède. Cette indisposition paraît n'avoir lieu que lorsqu'on a mangé avec excès.

MORDELLE, s. f. (du lat. *mordere*, mordre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélydes, établi pour plus de cent espèces qui vivent sur les feuilles et les fleurs dans toutes les parties du globe.

MORDELLES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine), sur le Meu; 2,500 hab.

MORDELLITES, s. m. pl. Entom. Groupe de coléoptères hétéromères, formé dans la tribu des mordellones.

MORDELLONE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une mordelle. || **MORDELLONES**, s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères trachélydes, qui a pour type le genre mordelle. || Tribu des mêmes insectes dont font partie les mordellites.

MORDENITE, s. f. Minér. Zéolithe fibreux trouvé dans la Nouvelle-Écosse.

MORDETTE, s. f. Entom. Un des noms vulgaires de la larve du hanneton.

MORDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a l'habitude de mordre.

— Ichtyol. *Mordeur de pierres*. Nom que les pêcheurs de baleines donnent au loup de mer.

— Adjectiv. Chien mordeur. Jument mordeuse.

MORDEXIN, s. m. Pathol. Syn. de MORDECHI.

MORDIABLE, s. m. S'est dit, dans le style comique, pour Personnage diabolique. Mais est-ce un autre *mordiable*, de quelle mort le ferons-nous tomber? (Cyrano de Bergerac.)

*** MORDICANT, ANTE**, adj. du lat. *mordicare*, mordre). Didact. Acre, picotant, corrosif. Sel, suc mordicant. Humeurs mordicantes. Liqueur qui a quelque chose d'âcre et de mordicant. Les choses âcres et *mordicantes* excitent l'appétit. (Méth.) On prétend que cette salive qu'ils lancent dans la colère est âcre et *mordicante*, au point de faire lever des ampoules sur la peau. (Buff.)

— Fig. et fam. Qui aime à médire, à railler amèrement, à critiquer. Être un peu mordicant. Avoir l'humeur mordicante. Oui, madame, Boileau est toujours *mordicant*. (Hauteroche.) On dit plutôt *mordant*.

— Pathol. Se dit d'une modification de la chaleur cutanée, qui imprime une sensation de picotement désagréable au doigt qui touche la peau. C'est la même chose que *Chaleur acre*.

— MORDICANTES, s. f. pl. Entom. Groupe de muscides comprenant les espèces qui sucent le sang des animaux, comme les cousins, les stomoxes, les hippobosques.

MORDICATION, s. f. (pr. *mor-di-ka-cion*; ét. lat., *mordicare*, mordiller). Pathol. Picotement. || Action de ce qui est mordicant.

*** MORDICUS**, adv. (pr. *mor-di-kuss*; ét. lat., *morditus*, avec les dents; de *mordere*, mordre). Avec ténacité. Inusité au propre.

— Fig. *Soutenir son opinion mordicus*. La soutenir avec obstination. Je ne m'arrête point *mordicus* à mon opinion; l'obstination est le propre de la bête. (Gherardi.)

MORDIÉ, Interjection qui n'est qu'une altération de Mordieu et qui s'emploie dans le même sens. *Mordié!* je me bats l'œil du Mercure et de toi. (Bours.)

*** MORDIEUNNE**, s. f. Se dit pour Mordieu.

— Fam. *Mordienne de vous!* Se disait pour La peste soit de vous!

— *A la grosse mordienne*. Sans façon, sans finesse, avec sincérité. Nous nous contenterons d'appeler tout à la grosse *mordienne*. (Sorel.)

MORDIEU, interj. Jurement qui signifie Par la mort de Dieu. Ce ne sont point les jansénistes qui tuent les jésuites, c'est l'Encyclopédie, *mordieu*. (D'Alemb.)

MORDILLAGE, s. m. (pr. *mor-di-llaje, ll* mouill.). Action de mordiller, de mordre légèrement.

— Fig. D'Alembert eut toujours des amitiés constantes, et n'eut jamais que des haines fugitives, si toutefois on peut appeler haines de légères antipathies, de petites répugnances qui se manifestaient au dehors par un *mordillage* d'enfant, et non par la plus légère amertume. (Pougens.)

MORDILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Mordiller. S'empl. adjectiv. Objet mordillé. Théobon n'a pas voulu y aller, quoiqu'elle ait été *mordillée*. (Mme de Sév.)

*** MORDILLER**, v. a. 1re conj. (pr. *mor-di-llé, ll* mouill.; du lat. *mordicare*, même signif.). Mordre légèrement et à plusieurs reprises. Cet enfant mordille tout ce qu'il a dans les mains. Germine cueillait une feuille en passant et la *mordillait*. (De Goncourt.) Les chèvres nourricières promenées dans les allées *mordillaient* langoissamment les premières pousses. (A. Daudet.)

Lequel a son tour le pilla,
Le déchiqueta, *mordilla*,
Ah! Dieu, qu'il fait bon *mordiller*
Ces belles roses, et piller
Un million de mignardises! (TAHUREAU.)

— Absol. Les jeunes chiens aiment à mordiller. On mord à la longue quand on ne croit que mordiller.

— SE MORDILLER, v. pron. Se mordre légèrement et à plusieurs reprises. Ces chiens se mordillent continuellement.

*** MORDORÉ, ÉE**, part. pass. du v. Mordorer. Une énorme montagne d'couleur d'orie, *mordorée* par le soleil, se dresse brusquement au milieu de la ville. (Th. Gaut.)

— Qui est d'une couleur brune mêlée de rouge et accompagnée d'un reflet brillant. Drap mordoré. Couleur mordorée. Soulers mordorés.

— Zool. Qui est d'une couleur dorée mêlée de noir et de rougeâtre, comme le cyprin mordore, la sylvie mordorée.

— MORDORÉ, s. m. Couleur mordorée. Le *mordoré* est une couleur sérieuse. (Acad.) Le fond de cette couleur est d'un *mordoré* brun. (Buffon.)

— Ornith. Espèce de pigeon. || Espèce de tangara. || Espèce de bruant de l'île de la Réunion.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Mordorer, donne ce mot comme adjectif et substantif.

MORDORER, v. a. 1re conj. (rad. *More*, et *dorer*). Néol. Donner une teinte brune mêlée de rouge.

— SE MORDORER, v. pr. Devenir mordoré. Les gazons se *mordorent*. (Th. Gaut.)

MORDORURE, s. f. Couleur mordorée.

*** MORDRE**, v. a. 4e conj. (du lat. *mordere*, même signif.). *Je mords, tu mords, il mord, nous mordons, vous mordez, ils mordent. Je mordais*, etc. *Je mordis*, etc. *Je mordrai* etc. *Je mordrais*, etc. *Mords, mordons, mordez. Que je morde*, etc. *Que je mordisse*, etc. *Mordant. Mordu.* Serrer, entamer avec les dents. Un chien l'a mordu au bras. Ce chien mord les passants, leur mord les jambes. Considérant la grande inclination du roi à m'aimer, il me regardait comme le chien qui le devait *mordre*, il n'était pas étrange qu'il me voulût bailloner. (Bassompierre.) Moïse éleva un serpent d'airain dont la vue guérissait ceux que les serpents avaient *mordus*. (Volt.) Les chasseurs ont de la peine à le prendre vivant; et quand on le surprend dans son terrier qu'on découvre en de rares et en arrière, il se défend et cherche même à se venger en *mordant* avec autant d'acharnement que de cruauté. (Buff.) Voulez-vous *mordre* la terre et manger du sable comme Nabuchodonosor? (G. Sand.)

— Fig. Médire, critiquer, censurer avec malignité. On n'approuve la satire que lorsqu'elle va *mordre* les autres. (La Bruy.)

— Fig. *Mordre le sein de sa nourrice, mordre la main qui nous a nourri*. Se montrer ingrat envers qui nous a fait du bien.

— *Mordre ses ongles*. Se ronger les ongles. || Fig. Se tourmenter à chercher une rime, à composer des vers ou de la prose. || Dans le même sens. J'ai beau frotter mon front, j'ai beau *mordre* mes doigts... (Boileau.)

— On dit, en excitant quelqu'un à se battre, *S'il t'égratigne, mords-le*.

— Fig. et fam. *On ne sait quel chien l'a mordu*. On ne sait comment expliquer sa mauvaise humeur.

— Se dit des oiseaux, de quelques insectes et de la vermine. Le perroquet mord ceux qui le contrarient. Les puces ont mordu cet enfant.

— Par extens. Un parfum exotique et bizarre se répandit dans toute la chambre et *mordit* voluptueusement le nerf olfactif de la belle curieuse. (Th. Gaut.)

— Poét. *Mordre la poudre, la poussière*. Être tué dans un combat. J'ai fait *mordre* la poudre à ces audacieux. (Rac.) || *Mordre la terre* s'est dit dans le même sens.

C'est vous seul aujourd'hui dont la main vengeresse
Rend à Créon sa fille, à Jason sa maîtresse,
Met Égée en poison, et son orgueil à bas,
Et fait *mordre* la terre à ses meilleurs soldats. (CORNEILLE.)

— Pop. Prendre, recevoir. Trois ans d'arriéré à 700 francs, c'est 2,100 francs et je n'en ai *mordu* que 1,949 livres 5 sous et 2 liards. (E. Sue.)

— Fig. Entamer avec toute autre chose que les dents. Les flots du lac, poussés par le vent, *mordaient* leur rivage. (Chateaubriand.) Enfin les roues *mordirent* la vague, et un mouvement rétrograde s'opéra. (A. Dumas.)

— Creuser, entamer. La lime *mord* l'acier, et l'oreille en frémit. (L. Rac.)

— S'enfoncer, pénétrer dans. Vis qui mord le bois.

— Ternir, faire passer, en parlant des couleurs. Le soleil mord les couleurs tendres.

— Grav. *Mordre une planche, faire mordre une planche*. Lui faire éprouver l'effet de l'eau-forte, après avoir découvert en différents endroits, à l'aide d'une pointe à graver, le vernis dont elle est enduite.

— Mar. *Mordre le fond*. Se dit d'une ancre qui enfonce une de ses pattes dans la vase, le sable ou les accidents sous-marins.

— Teint. *L'étoffe mord la teinture*. L'étoffe prend la couleur.

— MORDRE, v. n. Serrer avec les dents. Nos dogues *mordent* par instinct de courage, et lui par instinct de bassesse. (Volt.)

— Fig.

Pour faire la guerre il faut *mordre*,
Et qui *mord* peut être *mordu*. (ARNAULT.)

— Pop. *C'est un beau matin! s'il voulait mordre*. Se dit d'un homme bien fait, vigoureux, dont le courage ou la bonne volonté ne répond pas à ce que promet son extérieur.

— Fig. Médire, reprendre, critiquer, censurer avec malignité. Chercher à mordre sur tout. N'avoir point à mordre sur sa conduite. Pour ne pas donner à la médisance le moindre sujet de *mordre*, on convint que des dames respectables et les plus graves de la cour seraient présentes à telle entrevue. (Mme de Cayl.)

Esprits du dernier ordre,
Qui n'étant bons à rien, cherchez surtout à *mordre*,
Vous vous tourmentez vainement. (LA FONT.)

Pour *mordre* à belles dents, tout fut de mon domaine,
Je tombai sans pitié sur la sottise humaine. (C. DELAVIGNE.)

— *Mordre à, sur, dans*. Prendre avec les dents des morceaux à, sur, dans. Mordre à une pomme. Mordre dans un morceau de pain. Mordre sur le rôti.

— *Mordre à l'hameçon*. Signifie au propre que le poisson avale l'amorce et l'hameçon. || On dit aussi absolument dans ce sens : Le poisson

mord, ou le poisson ne mord pas. Suzanne, dit-il, tu sais que *ça mord!* (G. Ohnet.)

— Fig. Le soupçon, qualité à laquelle la vieillesse *mord* si volontiers de soi-même. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *Mordre à l'hameçon.* Se laisser séduire par une promesse que l'on a faite pour surprendre. Charme de ce qu'il *mordait* si bien à l'hameçon... Le Sage.)

— Fig. et fam. *Mordre à la grappe.* Saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse; se laisser séduire. Il se s'aperçut que nous *mordions* à la grappe. Le Sage.)

— *Mordre à la pomme.* Prendre du plaisir. Le Marseillais n'attend pas pour *mordre* à la pomme que ses dernières dents soient tombées. E. About.)

— Fig. et fam. *Il n'y saurait mordre.* Se dit d'un homme qui aspire à une chose à laquelle il ne saurait parvenir. Se dit de celui qui ne peut comprendre une chose, ou qui n'a pas le goût pour l'étude.

— Fig. et fam. *Commencer à mordre à une langue.* Commencer à la comprendre. Je crois que c'est le langage des antipodes; le diable n'y *mordrait* mie. Rabel.)

— S'dit aussi absolument de quelques instruments qui serrent, qui pincent. Les tenailles mordent.

— Se dit de plusieurs choses inanimées qui rongent, qui creusent ou qui percent. L'eau forte mord sur les métaux. L'eau forte n'a pas assez mordu sur cette planche. La lime ne mord point dans l'acier bien trempé. Le burin a trop mordu en cet endroit. La lime, le burin, mordent sur le fer, sur le cuivre, mais ne mordent pas sur le jaspe, sur le porphyre.

— Avoir pris un chemin de glace ou les pieds des chevaux, couverts d'un fer usé et poli, ne pouvaient pas *mordre.* Ségur.)

— Fig. Mon vrai besoin n'occupe pas si justement tout mon avoir que, sans venir au vif, l'orfraie n'a ici eu *mordre* sur moi. (Montaigne.)

> Je sais que la douleur est la noblesse unique
> Où ne *mordront* jamais la terre et les enfers.
> (Baudelaire.)

— Faire une impression, se fixer. Cette pensée, cette morale, cette réflexion mord, ne mord pas sur son esprit. Je ne connais pas de peintre dont les couleurs *mordent* plus vivement sur la mémoire. (Cambry.

— Loc. prov. *Chien qui aboie ne mord pas.* Ceux qui font beaucoup de bruit ne sont pas les plus à craindre. *Un chien mort ne mord plus.* Lorsqu'on est mort on ne peut plus nuire. *Etre ne mord ni ne rue.* Se dit d'une chose inoffensive. || *Tel grince des dents qui n'a nul talent de mordre.* || On dit d'une chose claire et visible, qu'*un aveugle y mordrait.* || *Qui voudra mordre y mordra.* || *La mort n'y mord.* Se dit d'une chose indestructible.

— Coutur. et Taill. *Il faut mordre plus avant dans l'étoffe.* Il faut faire la couture un peu plus loin du bord de l'étoffe, pour qu'elle ne se déchire pas.

— Imprim. *La frisquette mord à la signature et au folio.* La frisquette couvre la signature et le folio et les empêche de venir à l'impression. || On dit dans le même sens *La frisquette mord sur la page*, ou, absolument, *La frisquette mord.*

— Mar. Se dit de l'ancre dont la patte inférieure s'enfonce dans le sol. L'ancre n'a pu mordre sur ce fond de rochers. || Se dit aussi du vent qui tend à prendre une certaine direction. Le vent mord à l'est, mord au sud.

— Mécan. Engrener. Les dents de cette roue ne mordent pas assez sur les ailes du pignon.

— Techn. *Mordre dans un mur.* Avancer dans un mur. Cette pièce de bois ne mord pas assez avant dans le mur pour y tenir ferme.

— Teint. S'imprimer sur les étoffes. Cette teinture ne mord pas.

— SE MORDRE, v. pron. Se serrer quelque partie du corps avec les dents. Se mordre la langue.

— Fig. et fam. *Se mordre la langue.* S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit ou qu'on ne veut pas exprimer.

— *Se mordre la langue d'avoir parlé.* S'en repentir.

— *S'en mordre les doigts, s'en mordre les pouces.* Se repentir d'une chose qu'on a faite. Je crois que Lambert se *mordra* les pouces de m'avoir remprimé. (Volt.)

> Ma fille est comme *moi*, c'est une sainte.
> Mal m'en prit. Dix quatre jours les tins
> En ont regret et se *mordent* les doigts. (La Font.)

— On dit *se mordre les lèvres*, dans le même sens. Combien de sottises dis-je et repos-je tous les jours, selon moi, et volontiers dont me combien plus fréquentes, selon autrui? si je m'en *mords* les lèvres, qu'en doivent faire les autres? Mont. Si quelqu'un disait un bon mot, les autres baissaient les yeux et se *mordaient* les lèvres de douleur de ne l'avoir pas dit. Volt.

— Fig. Se montrer surpris. Il parle ainsi, et tous ces princes se *mordent* les lèvres et ne peuvent assez s'étonner de la vigueur avec laquelle il vient de parler. Fén.)

— Se serrer mutuellement quelque partie du corps avec les dents. Ils se sont mordus à la joue.

— Fig. Se censurer l'un l'autre.

> Très-sots enfants de bien, châtions-nous et frottons,
> Et ne vous *mordez* pas pour d'honteuses chimères.
> (Voltaire.)

— Fam. *Ils ne se mordront pas.* Se dit de gens en mauvaise intelligence qui se trouvent fort éloignés l'un de l'autre. || *Allez vous y faire mordre.* Fiez-vous-y.

MORDS, s. m. Techn. Dents d'une tenaille, par lesquelles on saisit. || Mâchoires d'un étau.

— Sal. Compartiment d'une série de chaufoirs.

MORDU, UE, part. pass. du v. Mordre. S'emploi adject. Être mordu d'un chien enragé. Être tout mordu de puces. On aura de fortes présomptions que l'animal était enragé, si c'est un animal herbivore, comme un cheval, un âne, qui n'avait point l'habitude de mordre, et qu'il ait été *mordu* antérieurement par un chat, un chien ou un loup. (Petit.)

— Par extens. Quelques-uns des bas-reliefs, trop profondément *mordus* par la flamme, s'exfoliaient et s'effritaient au contact de l'air. (Th. Gautier.)

— Fig.

> *Mordu* du chien de la noire rage,
> Le mal que j'ai, je l'ai autem aussi. (Volt.)

— Loc. prov. *Il faut autant être mordu d'un chien que d'une chienne.* Il importe peu d'où vient le mal.

— Bot. Se dit des racines et des feuilles qui se terminent brusquement par une ligne transversale irrégulière, comme si le sommet en avait été coupé avec les dents. || Se dit également des racines dont l'extrémité est comme tronquée.

— Mar. Se dit du garant d'une poulie, quand il se trouve entre le rouet et la caisse de la poulie, ou qu'il s'engage entre deux objets quelconques qui l'étreignent et en empêchent l'action.

— Techn. *Couture trop mordue.* Se dit quand les deux pièces réunies par la couture empêchent l'une sur l'autre.

MORDVANS, s. m. pl. Géogr. Peuplade finnoise qui habite quelques gouvernements de la Russie sur le moyen et le bas Volga.

*** MORE** ou **MAURE**, s. m. (ét. esp., *Moro*; du lat. *Maurus*, même signif.). On a désigné successivement par ce nom : 1° les habitants de l'ancienne Mauritanie; 2° les conquérants musulmans de l'Espagne au moyen âge; 3° de nos jours, la partie de la population musulmane qui habite spécialement les villes dans le Maroc, l'Algérie, etc.; 4° les habitants, d'origine berbère, du Sahara et du nord de la Sénégambie.

— On l'a aussi employé pour Nègre.

— *Gris de more.* Couleur grise tirant sur le noir. Des bas gris de more.

— *Cheval cap de more* ou *cuvercé de more.* Cheval d'un poil rouan, dont la tête et les extrémités sont noires.

— Loc. prov. *Traiter quelqu'un de Turc à More, en user avec lui de Turc à More.* Le traiter avec une extrême dureté, comme les Turcs traitaient autrefois les Mores. || *Laver la tête d'un More au perd sa lessive.* On se donne inutilement beaucoup de peine pour faire comprendre à un homme quelque chose qui passe sa portée, ou pour corriger un homme incorrigible. || On ne peut pas faire qu'une chose soit, quand elle est impossible. || *Peser le vent, blanchir un More.* Tenter l'impossible.

— Blas. *Tête de More.* Meuble de l'écu représentant une tête de nègre.

— Bot. Espèce de grand lin qui se cultive en Portugal.

— Entom. Nom donné vulgairement aux papillons du genre satyre, à cause de leur couleur obscure.

— Erpét. Couleuvre d'Alger encore peu connue.

— Géogr. *Montagnes des Maures.* Ramification des Alpes de Provence, parallèle à la côte, entre la Veaune et l'Argens.

— Linguist. *Le more.* La langue des Mores || *Le petit more* ou *le moresque* est un langage particulier et différent de celui qu'on appelle simplement le more.

— Mamm. Nom d'une espèce de semnopithèque.

— Techn. Canal creusé dans les marais salants.

— **MORE**, s. f. Espèce d'hydromel.

— Anc. art milit. V. MORA.

— Techn. Pierre noire dans la savonnerie.

— Adjectiv. Le peuple more. La nation more. Le rivage more. La rive more. Après avoir vu à Grenade tout ce qui y reste de la magnificence des rois *mores.* (Volt.

> Charmé de revoir l'aurore
> Le vertueux maure, je lui dis :
> « Vous-tu-tu la rive more
> Plus qu'à mon nez de tubis? » (Au. Fallat.)

— Au féminin et substantivement, on dit indifféremment une *More*, une *Moresse*, une *Moresque.* Mais adjectivement, *moresque* s'emploie plutôt avec un nom de chose qu'avec un nom de personne. Une femme more. L'architecture moresque.

MORE (Thomas). V. MORUS.

MORE, ÉE, adj. (du lat. *morus*, mûrier), Bot. Qui ressemble au mûrier.

— **MORE**, s. m. Pharm. Vin de mûres.

— **MORÉES**, s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre mûrier.

MOREAC, Géogr. Comm. du cant. de Locminé, arr. de Pontivy (Morbihan); 3,000 hab.

*** MOREAU, ELLE**, adj. (dim. de *more*). Se dit d'un cheval extrêmement noir. Un cheval moreau, de poil moreau. Jument morelle. Sire, vois-tu point ce barbare-là, qui est monté sur un cheval *moreau* aux pieds blancs? (Amyot.)

— Substantiv. *Un moreau.* Un cheval moreau.

— **MOREAU**, s. m. Cabas de corde pour donner à manger aux chevaux en route.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

MOREAU (Jean-Baptiste), Compositeur, né à Angers, 1656-1733, fut chargé par Racine de la musique des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie.*

— **MOREAU** (Jacob-Nicolas), Publiciste, né à Saint-Florentin, 1717-1803, fut historiographe de France. On cite de lui : *l'Observateur hollandais; Mémoires pour servir à l'histoire des Cacouacs; Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps; Principes de morale, de politique et de droit public*, ou *Discours sur l'Histoire de France; Exposition et défense de la constitution de la monarchie française.*

— **MOREAU** (Jean-Michel), dit *le Jeune.* Graveur, né à Paris, 1741-1814, fut élève du Lorrain et de Le Bas. Ses estampes ornent les belles éditions d'auteurs français.

— **MOREAU DE SAINT-MERY** (Médéric-Louis-Elie), Homme politique, né à Port-Royal (Martinique), 1750-1819, recueillit *les Lois et Constitutions* des Antilles françaises. En 1789, il fut élu président des électeurs de Paris, avant de siéger à la Constituante comme député de la Martinique. On a encore de lui : *Description de Saint-Domingue; Abrégé des sciences et des arts.*

— **MOREAU** (Jean-Victor), Général, né à Morlaix, 1753-1813, destiné au barreau, joua un rôle considérable dans les troubles de Rennes, 1787-1789. Chef d'un bataillon de volontaires bretons en 1791, il était général de division, 1794. Il exécuta, en 1796, le long du Danube, une retraite demeurée célèbre. Lieutenant, puis successeur de l'inhabile Scherer, il fut battu à Cassano, 1799, et ne put que recueillir les débris de Macdonald. Il concourut au coup d'État du 18 brumaire; Bonaparte lui confia les armées du Rhin et d'Helvétie, avec lesquelles il refoula Kray sur l'Inn, et battit l'archiduc Jean à Hohenlinden, 1800. Moreau se trouva compromis dans le complot de Georges Cadoudal, 1804; exilé, il vécut aux États-Unis, revint en Europe, 1813, rejoignit l'armée des alliés, et, devant Dresde, fut atteint d'un boulet au moment où il s'entretenait avec le czar Alexandre Ier.

— **MOREAU** (Jean-René), Général, né à Rocroi, 1758-1795, marcha à la tête d'un bataillon de volontaires ardennais au secours de Thionville. En quelques mois, il devint général de brigade, 1793, puis général de division. Il se distingua sous Hoche, son ami; en 1794, il battit les Autrichiens, prit Trèves, puis assiégea Mayence. Il fut emporté par une maladie subite.

— **MOREAU DE JONNÈS** (Alexandre), Statisticien, né près Rennes, 1778-1870, s'enrôla en 1792 et fit en Europe et aux colonies les plus périlleuses campagnes de la République et de l'Empire. En 1818, il fut chargé par le ministre du commerce de diriger la publication de la *Statistique générale de la France*; il fut de l'Académie des sciences morales et politiques. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Histoire physique des Antilles françaises; Recherches sur les changements produits dans l'état physique des contrées par la destruction des forêts; le Commerce au XIXe siècle; Statistique de l'Espagne; Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*; etc., etc.

— **MOREAU** (Hégésippe), Poète, né à Paris, 1810-1838, successivement compositeur, correcteur d'imprimerie, et maître d'études, il mourut de misère, à vingt-neuf ans, à l'hôpital de la Charité. Poète par le cœur, par l'imagination et par le style, il eût été un des maîtres de l'école moderne, s'il avait eu le temps de donner toute la mesure de son talent. On a publié de lui un volume de poésies, sous le titre de *Myosotis*, et quelques *Contes* en prose.

MORÉE, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des iridées, établi pour des espèces à feuilles bifariées, ensiformes, à fleurs blanches, jaunes, bleues, quelquefois rouges ou mêlées de plusieurs nuances, originaires du Cap et souvent cultivées en Europe dans les jardins et dans les serres. Morée fausse iris. Morée à gaine. Morée de la Chine. Morée à grandes fleurs. Morée tricolore. Morée frangée. Morée d'Afrique.

— Agric. Nom qu'on donne dans le département de la Haute-Marne à la terre argilo-ferrugineuse qui se sépare de la mine de fer limoneuse, dans l'opération du lavage, et qui est entraînée par les eaux. Quoiqu'elle soit infertile par elle-même, elle concourt à ameliorer les terres arables sur lesquelles on la répand.

— Comm. Camelot gros grain moire ou plutôt onde, chaîne et trame de laine peignée.

MORÉE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vendôme (Loir-et-Cher); 1,400 hab.

— **MORÉE**, (ancien *Peloponnèse*). Petite presqu'île de l'Europe, au S. de la péninsule turco-hellénique, à laquelle elle tient par l'isthme de Corinthe, entre le golfe de Lépante au N., la mer Ionienne à l'O., l'Archipel à l'E., et la Méditerranée au S. La Morée fut enlevée à des princes grecs et aux Vénitiens par Mahomet II, 1463-1479; reprise par Venise, 1687-1715, elle retomba, 1718, au pouvoir des Turcs. Elle appartient actuellement au royaume de Grèce.

— *Château de Morée.* Château construit par Bajazet II, 1482, sur la côte N. de la Morée, et à l'entrée du golfe de Lépante, à 10 kil. N.-E. de Patras.

— *Campagne de Morée.* Expédition française envoyée au mois de septembre 1828, pour chasser définitivement les Turcs du Péloponnèse.

MORÉEN, s. f. (pr. *mo-rin*). Comm. Tissu de laine noire préparé de façon à imiter les articles en crin.

MORÉINE, s. f. Chim. Morine oxydée.

MOREL, Famille originaire de Champagne, dont plusieurs membres exercèrent la charge d'imprimeurs du roi de 1571 à 1646.

— **MOREL DE VINDÉ** (Charles-Gilbert), Littérateur, né et mort à Paris, 1759-1842, se voua à l'agriculture et entra à la Chambre des pairs, 1815. Il fut admis en 1824 à l'Académie des sciences. On a de lui : *Morale de l'enfance*, collection de 512 quatrains; *Essai sur les constructions rurales économiques*; etc.

MORÉLIE, s. f. (de *Morel*, n. pr.) Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des rubiacées et croissant dans l'Afrique occidentale.

— Erpét. Genre d'ophidiens du groupe des pythons, dont on ne connaît qu'une espèce qui habite l'Australie et la terre de Van-Diemen.

MORELL (André), Archéologue, né à Berne, 1646-1703, a fausse : *Specimen rei nummariæ antiquæ; Thesaurus Morellianus (familiarum Romanarum numismata, et XII priorum imperatorum Romanorum numismata).*

*** MORELLE**, s. f. rad. *moreau*, adj.). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, ainsi nommée à cause de la couleur noire de ses fruits ou baies, dont plusieurs espèces sont employées en médecine ou en cuisine. La pomme de terre en fait partie. On a prétendu que les fruits et les feuilles de la pomme de terre,

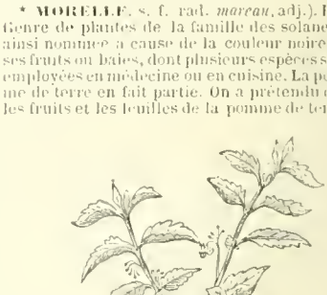

Morelle noire.

pris à l'intérieur, peuvent causer l'empoisonnement; mais il est vraisemblable que les accidents que l'on a observés étaient causés par les fruits ou les feuilles de la belladone, appelée quelquefois du nom vulgaire de *morelle.* Ce genre est le plus nombreux du règne végétal; selon certains botanistes, il contiendrait jusqu'à huit cents espèces.

— *Morelle du Canada.* Mechoacan. || *Morelle faux piment.* Petit cerisier d'hiver ou amome des jardiniers. || *Morelle faux quinquina.* Petit arbre sans épines, dont l'écorce, employée en guise de quinquina par les Brésiliens, contient un principe très amer et éminemment fébrifuge. || *Morelle furieuse* ou *marine.* Belle-dame ou belladone commune. || *Morelle à grappes* ou *grande morelle des Indes.* Le phytolaque à dix étamines. || *Morelle grimpante* ou *morelle douce-amère.* Vigne de Judée. || *Morelle de muraille.* Nom vulgaire de la pariétaire. || *Morelle des Indes.* Le phytolaque décandre. || *Morelle mélongène.* Aubergine. || *Morelle noire* ou *crève-chien.* Plante très répandue le long des enclos, dont les feuilles se mangent comme les épinards en certains pays, quoiqu'elle soit généralement regardée comme vénéneuse dans toutes ses parties et surtout dans ses baies, qui sont de couleur noire à leur maturité. || *Morelle à quatre feuilles.* La parisette. || *Morelle tubéreuse* ou *morelle parmentière.* Pomme de terre ou patate.

— Hortic. *Douce morelle.* Pomme à cidre appelée aussi *dure-peau.* || *Douce morelle d'Aumale.* Autre espèce de pomme à cidre.

— Ichtyol. Nom vulgaire du véron.

— Ornith. Nom vulgaire d'une foulque.

MORELLET (L'abbé André), Littérateur et philosophe français, né à Lyon, 1727-1819, défendit les philosophes contre Palissot, 1760, traduisit le traité de Beccaria *sur les Délits et les Peines*, 1776, et fut admis à l'Académie française, 1785. Il a fait lui-même un choix de ses nombreux écrits dans ses *Mélanges de littérature et de philosophie*, 1818.

MORELLY, Philosophe français, né à Vitry-le-François au XVIIIe siècle, écrivit divers ouvrages socialistes et même communistes : *le Prince; Naufrage des îles flottantes, ou la Basiliade*, poème en prose; *Code de la nature.*

MORELOS (Dom José-Maria), Curé d'Acapulco, né en 1780 dans la province de Valladolid (Mexique), fut l'un des chefs de l'insurrection mexicaine contre les Espagnols (1810-

1815), avec et après Hidalgo. Pris en 1815, il fut fusillé à Mexico.

MORÉLOSIE. s. f. (de *Morelos*, n. pr.). Bot. Genre de symplocées, établi pour des arbustes mexicains.

MORÉLOTIE. s. f. Bot. Syn. de LAMPROCARYE.

MORENA (Sierra). Géogr. Nom général de la ligne de hauteurs qui sépare les bassins du Guadiana et du Guadalquivir. Il désigne, toutefois, plus spécialement la partie orientale, depuis la sierra d'Alcaraz jusqu'à la sierra Constantina. On y trouve le défilé de Despeña-Perros. Les anciens l'appelaient *Martani montes*.

MORENDO. s. m. (pr. *mo-rein-do*; de l'ital. *morendo*, en mourant). Mus. Se dit d'un decrescendo jusqu'à la cessation totale du son.

MORÉNE. s. f. Pathol. S'est dit pour Hémorroïde.

— Bot. Genre d'hydrocharidées, établi pour des espèces qui croissent dans les eaux stagnantes de l'Europe, et dont les fleurs, ouvertes au lever du soleil, se ferment pendant la nuit.

MORÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers arécines, qui croît dans les régions montueuses du Pérou. On dit aussi *morénier*.

MORÉNIER. s. m. Bot. V. MORENIE.

MORÉNOSITE. s. f. Minér. Sulfate hydraté de nickel trouvé en Espagne et dans la Hesse.

MORÉNULE. s. f. Ichtyol. Espèce d'ombre.

MORÉOTE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Morée.

— adj. Qui appartient à la Morée ou à ses habitants.

MORÉRI (Louis). Érudit français, né à Bargemont (Var), 1643-1680, reçut les ordres à Lyon. Il a donné, en 1674 : le *Grand Dictionnaire historique*, bien des fois remanié; la meilleure édition est la 20e et dernière, 1759, 10 vol. in-fol.

MORESNET Géogr. Village de la prov. de Liége (Belgique); 800 hab. Extraction du minerai de zinc, dit de la *Vieille-Montagne*.

MORESNÉTITE. s. f. (de *Moresnet*, nom géogr.). Miner. Silicate hydraté de zinc, d'alumine, avec nickel, fer et magnésie, mêlé à la calamine dans les mines de la Vieille-Montagne.

MORÉSOL (Mont). Géogr. Sommet de la Côte-d'Or (590 met.), vers les sources de l'Arroux et de l'Armançon, d'où se détachent les monts du Morvan.

* **MORESQUE** ou **MAURESQUE**. adj. 2 g. Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des Mores. Les galanteries moresques. Danse moresque. Fête moresque.

— Archit. *Style moresque*. Se dit du genre de construction adopté par les Mores ou Arabes. Le style moresque se distingue par ses cintres de portes en voûtes qui outre passent le demi-cercle, et par la multiplicité et la variété de ses ornements coloriés. Les plus beaux monuments de l'architecture moresque se trouvent en Espagne. Le style moresque est la transition entre le byzantin et le style ogival, improprement appelé *gothique*.

— MORESQUE ou MAURESQUE. s. f. Femme mère.

— B.-arts. *Peinture à la moresque*, ou *peinture moresque*, ou absolument *moresque*. Sorte de peinture faite de caprice, et représentant pour l'ordinaire des branchages, des feuillages qui n'ont rien de naturel. Galerie peinte à la moresque. On dit plus souvent *arabesque*.

— Bot. Feuillage du câprier.

— Chorégr. Espèce de danse à la manière des Mores. Danser la moresque. La *moresque* ressemble à la sarabande espagnole. (Acad.) Anciennement on disait aussi *morisque*.

— Cost. Large pantalon des pays chauds.

— Hort. Variété d'anémone.

— Métrol. Ancienne monnaie employée en Espagne. Or allez, dit sire Cosme au héraut, et faites bien la besogne, et nous vous donnerons vingt *moresques*. (Froissart.)

— Moll. Nom marchand d'une espèce d'olive et d'une espèce de morion qui sont de couleur noire.

— Techn. Ornement de caprice, feuillage de fantaisie, qu'on emploie dans la damasquinerie.

MORESSE. s. f. V. MORE.

MORESTEL. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de La Tour-du-Pin (Isère); 1,200 hab.

MORET. s. m. (du lat. *moretum*, même signif.). Antiq. lat. Mets des anciens, qui était composé de fromage broyé avec de l'huile, de l'ail et des herbes aromatiques.

— Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

— Pharm. Julep cordial dans la composition duquel entrait le sirop de mûres.

MORET-SUR-LOING. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Fontainebleau (Seine-et-Marne), sur le Loing. Bois, pavés, vins, céréales, batellerie, 2,000 hab.

MORÉT (Antoine DE BOURBON, comte de). Fils légitimé de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, né en 1607, fut tué à la bataille de Castelnaudary, 1632.

MORÉTIANE. s. f. Bot. Nom d'une carmentine de l'Inde.

MORETO (Augustin). Poète dramatique espagnol, né vers 1600, se retira dans un séminaire de Tolède, 1657, et mourut en 1669. On le regarde comme le créateur de la comédie espagnole; il a imité, presque toujours en les surpassant, Lope de Vega, Calderon, etc.

MORETON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard milouin.

MORETTE. s. m. Hortic. Variété d'anémone.

MORETTIE. s. f. Bot. Genre de crucifères anastatiées, établi pour des herbes de l'Égypte.

MOREUIL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montdidier (Somme); 3,300 hab.

MOREZ Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Claude (Jura), sur la Bienne. Vertes de lunettes, horloges, clouterie; fromages de Gruyère: 5,500 hab.

MORFA. s. m. Entom. Insecte hyménoptère du genre dorthesie; il est un fléau pour les orangers et les citronniers. Vivant sur les parties tendres de l'arbre, on s'est aperçu que là où se multipliait cet insecte, la récolte ou manquait ou était d'une qualité très inférieure.

MORFÉE. s. f. Agric. Maladie commune à un assez grand nombre de plantes, et particulièrement à l'olivier et à l'oranger. La plante qui en est affectée se couvre ordinairement d'une foule d'insectes qui augmentent le mal et rendent l'arbre stérile. La morfée dure dix, quinze et même vingt ans. Le grand froid la détruit. On dit aussi *morphée*.

MORFER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Manger avec gloutonnerie.

MORFEX. s. m. Ornith. Un des noms du cormoran.

* **MORFIL**. s. m. (radic. *mort*, et *fil*). Nom donné à certaines petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule, et qu'il faut achever d'emporter pour se servir utilement ou du couteau ou du rasoir. Oter, faire tomber le morfil d'un rasoir, d'un couteau.

— Étoffe de laine avec laquelle on fait les petits sacs dans lesquels on met les graines d'œillette ou de colza quand on veut en extraire l'huile.

* **MORFIL**. s. m. (étym. douteuse; ar. *mâl*, riche; *fil*, éléphant). Nom donné aux dents d'éléphants séparées du corps de l'animal et non encore travaillées.

MORFIL. Géogr. V. ÉLEPHANT (Ile de l').

MORFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Morfiler. S'empl. adjectiv. Carte morfilée.

MORFILER v. a. 1re conj. (radic. *morfil*). Faire sur la tranche des cartes une marque qui permet à ceux qui trichent au jeu de les reconnaître.

MORFLAT. s. m. Agric. Maladie des vers à soie.

MORFONDEMENT. s. m. (rad. *morfondre*). S'est dit pour Refroidissement. Une pleurésie, c'est un *morfondement*, et selon qu'ils les nomment doucement, ils les supportent aussi. (Montaigne.) Si l'apoplexie assoupit et éteint tout à fait la vue de notre intelligence, il ne faut pas douter que le *morfondement* ne l'éblouisse. (Id.)

MORFONDANT part. pres. du v. Morfondre.

MORFONDANT, ANTE. adj. Qui cause un refroidissement. Pluie morfondante. Brouillard morfondant. Trempe du *morfondant* brouillard, je vis, deux heures avant l'aurore, les Alpes déjà roses dans le bleu du matin. (Michelet.)

* **MORFONDRE**. v. a. 4e conj. (de *morre*, et de *fondre*). Refroidir, causer un froid qui incommode, qui pénètre. Ce vent vous morfondra.

— Art vétér. *Morfondre un cheval*. Lui causer la morfondure.

— SE MORFONDRE. v. pron. Se refroidir. Se morfondre dans la rue, dans un jardin.

— Fig. Il ne faut pas se *morfondre* et s'appesantir sur son ouvrage; cela glace l'imagination. (Volt.)

J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
Que ces vers où Colin se *morfond* et nous glace.
(BOILEAU.)

— Par extens. Attendre longtemps et souvent en vain.

Et bravant des sergents la tumide cohorte,
Laissa le créancier se *morfondre* à sa porte. (BOILEAU.)
Tête-bleu! c'est le moins qu'un homme de ma sorte
Ne s'aille pas *morfondre* à garder une porte.
(A. DE MUSSET.)

— Avec ellipse du pronom personnel. Il n'est pas honnête de me laisser *morfondre*. (Volt.)

— Fig. et fam. Perdre bien du temps à la poursuite d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas, dans l'attente d'une personne qui n'arrive pas, d'un succès qu'on n'obtient point. Se morfondre devant une place. Se morfondre à la cour. Se morfondre à attendre quelqu'un. J'avais cru qu'il ne s'agissait que de diminuer le ressort du parlement de Paris, et de ne plus obliger les pauvres provinciaux de courir deux cents lieues pour aller se ruiner et se *morfondre* dans l'antichambre d'un conseiller au parlement. (Volt.)

— Art culin. On dit qu'*un ragoût se morfond*, pour exprimer qu'il perd la chaleur qui lui est nécessaire pour être bon à manger.

— Boul. *La pâte se morfond*. Elle perd la force de fermentation qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

MORFONDU, UE. part. pass. du v. Morfondre. S'emploie adjectiv. Homme morfondu. Cheval morfondu. Pâte morfondue. Ragoût morfondu.

Pour se sauver de la pluie
Entre un passant *morfondu*. (LA FONTAINE.)

— Fig. Les économistes sont les plus étonnés et les plus *morfondus* de tous les êtres. (Galiani.)

— Fig. Qui attend longtemps et inutilement.

Courtisan *morfondu*, féconde et rêveur,
Portant de la disgrâce et de la détaveur. (REGNIER.)

— Par anal. et fig. Qui a subi une perte ou une déception. Tous nos marchands sont ici merveilleusement *morfondus* de cette guerre trop longue. (Guy Patin.)

— Écon. rur. Se dit de la graine des vers à soie quand le germe a péri.

— Substantiv.

Ouvrez, dit-il, je suis nu,
Moi, charitable et bonhomme,
J'ouvre au pauvre *morfondu*. (LA FONT.)

— MORFONDU. s. m. Froid qui engourdit le corps. Les puissances mêmes qui sont particulières et propres à l'esprit ne se peuvent lors soulever (lorsque le corps est malade, elles sentent évidemment le *morfondu*. Montaigne.)

— Mar. Cordage fait avec de vieux câbles qu'on a préalablement détordus.

* **MORFONDURE**. s. f. (rad. *morfondre*). Art vétér. Sorte de catarrhe nasal intense, compliqué souvent de catarrhe bronchique, qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis de froid après avoir eu chaud.

— Pathol. Espèce de coryza, qui consiste dans un écoulement spontané, et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines.

MORFONTAINE. Géogr. V. MORTEFONTAINE.

MORG-AB ou **MORGHAB** (*Margus*). Géogr. Rivière d'Asie, naît dans l'Hindou-kouch, coule à l'O. (Hérat), puis au N.-O. (Turkestan), et se perd dans les sables, après un cours de 800 kilomètres.

MORGAGNI (Jean-Baptiste). Médecin, né à Forli, 1682-1771, professeur d'anatomie à Padoue. On a de lui: *Adversaria anatomica*, et *De Sedibus et Causis morborum per anatomen indagatis*, ouvrage qui a créé l'anatomie pathologique.

— Anat. *Humeur de Morgagni*. Le cristallin. *Foramen cæcum de Morgagni*. Le trou borgne de la langue.

MORGAN (Henri-John). Chef de flibustiers anglais, né dans le pays de Galles vers 1637, combattit et dépouilla les Espagnols. Enrichi par ses prises, il se retira à la Jamaïque, et mourut en 1690.

— MORGAN Sydney OWENSON, lady). Femme de lettres anglaise, née à Dublin, 1783-1859, a donné beaucoup de romans où elle a surtout mis l'Irlande en scène. Elle publia sur la France et l'Italie de vives esquisses.

* **MORGANATIQUE**. adj. 2 g. (ét. douteuse, *Morgen*, mot allemand signifiant matin, parce que le mariage morganatique, étant tenu secret, se célèbre le matin et sans pompe). Se dit d'un mariage contracté entre un prince et une personne de condition inférieure. On l'appelle aussi *mariage de la main gauche*, parce qu'au lieu de la main droite, comme cela se pratique ordinairement, le prince ne peut donner à l'épousée que la main gauche. Cette sorte de mariage a principalement lieu en Allemagne, surtout quand un prince passe à de secondes noces, ayant des enfants d'un premier lit. Les enfants nés d'un tel mariage sont légitimes et nobles, mais ils ne peuvent hériter des États de leur père. Quelquefois cependant cela a eu lieu, lorsque l'empereur avait rapproché les conditions de leurs parents en élevant la femme au rang de princesse de l'Empire. Les femmes aussi sont admises à contracter des mariages *morganatiques*. (Dict. de la Conv.)

— Se dit de la personne même unie par mariage morganatique. Ce fut la belle et funeste Lady Jessey qui donna au prince de Galles pour épouse *morganatique* mistress Fitz-Herbert. (L. Gozlan.)

— Par extens. Le bouc, qui est plus solide sur ses jambes que sur les principes de fidélité et de morale, a contracté une alliance *morganatique* avec la brebis. (Toussenel.)

— Fig. Qui sait si, pour tout concilier, il n'a pas été rêvé le mariage *morganatique* du droit divin et de la souveraineté du peuple? (Saint-Priest.)

MORGANATIQUEMENT. adv. Par un mariage morganatique. Être uni morganatiquement.

MORGANE. Croyance pop. Sœur d'Arthus et élève de Merlin, enchanteresse fameuse dans les romans de chevalerie.

Que ce soit l'égide ou *Morgane*,
J'aime, en un rêve sans effroi,
Qu'une fée au corps diaphane,
Ainsi qu'une fleur qui se fane,
Vienne pencher son front sur moi. (V. HUGO.)

— *Château de la fée Morgane*. Nom d'un phénomène que l'on voit quelquefois dans la baie de Reggio, sur le détroit de Messine, dans le royaume de Naples; des constructions bizarres et gigantesques, des châteaux, des tours, paraissent s'élever du sein de la mer. Tout cela est produit par une espèce de mirage.

MORGANIE. s. f. (de *Morgan*, n. pr.). Bot. Genre de scrofulariées gratiolées, établi pour des herbes australiennes.

MORGANT, ANTE. adj. S'est dit pour Qui a de la morgue. La gravité, la robe et la fortune de celui qui parle donnent crédit à des propos vains et ineptes. Il n'est pas à présumer qu'un monsieur à qui on donne tant de commissions et de charges, si dédaigneux et si *morgant*, ne soit pas plus habile que cet autre, qui le salue de si loin et que personne n'emploie. (Montaigne.)

Pourvu qu'on soit *morgant*, qu'on bride sa moustache,
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache,
Qu'on parle baragouin, et qu'on suive le vent,
En ce temps d'aujourd'hui l'on n'est que trop savant.
(REGNIER.)

MORGANTIN, INE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Morgantium.

— adj. Qui concerne Morgantium ou ses habitants.

MORGANTIUM. Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte E., à 7 kil. S. de Catane.

MORGARTEN Géogr. Défilé de la vallée d'Ægeri, dans le canton de Zug (Suisse), fameux par la victoire des Suisses sur Léopold d'Autriche, 1315.

MORGATE. s. f. (ét. bas-bret., *mor*, mer, *gat*, lièvre). Moll. Nom de la seiche dans les départements de l'Ouest. On dit aussi *margate*.

* **MORGELINE**. s. f. (ét. lat., *morsus*, morsure; *gallina*, poule. Bot. Espèce du genre stellaire, nommée aussi *alsine* et *mouron des oiseaux*, herbe très commune en Europe, où elle fleurit pendant une grande partie de l'année. Comme elle sert à la nourriture des oiseaux en cage, elle est à Paris et dans les grandes villes l'objet d'un commerce populaire relativement important. || *Morgeline d'été*. Le mouron des champs. || *Morgeline de printemps*. Nom vulgaire de l'holostée en ombelle.

MORGEN s. m. pr. *mor-gheun*; et allem., *Morgen*, matinée). Métrol. Mesure agraire employée en Allemagne et correspondant à l'ancien arpent de France.

MORGENGABE. s. m. (ét. allem., *Morgen*, matin; *Gabe*, cadeau, présent de lendemain). Hist. Dot mobilière que l'époux, chez les Germains, donnait à son épouse, en retour de l'armure complète que celle-ci lui avait offerte. Nom donné au douaire, en Allemagne.

MORGES Géogr. Ville de Suisse (Vaud), sur le lac de Léman, à 10 kil. S.-O. de Lausanne; 4,000 hab.

MORGHAB. Géogr. V. MORG-AB.

MORGHEN (Raphaël). Graveur italien d'origine allemande, né à Portici près de Naples, 1758-1833, vécut à Florence. Son œuvre se compose de 254 pièces. La gravure de la *Transfiguration* lui coûta seize ans de travail; la *Cène*, d'après Léonard de Vinci, est son chef-d'œuvre.

MORGITE ou **MORGIT**. s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes les plus fanatiques de la religion mahométane. Selon les morgites, on ne peut être sauvé que par la foi et non par les œuvres.

MORGOULE. s. f. Moll. Mollusque marin, en forme de moitié d'orange.

* **MORGUE**. s. f. Se disait autrefois pour Visage.

— Mine, contenance grave et sérieuse, où il paraît quelque fierté, quelque orgueil. Avoir de la morgue.

— Par extens. Excès de suffisance, orgueil. Affecter de la morgue. Les pédants sont pleins de morgue. Avoir bien de la morgue dans son langage, dans ses discours. La morgue le rend insupportable, le rend ridicule. La *morgue* parlementaire était poussée au point qu'à la cour il était passé en proverbe de dire qu'il valait mieux parler insolemment à la reine que de marcher sur la robe d'une présidente. (Noël.) La *morgue*, apanage de l'orgueil, n'est qu'une singerie de la dignité. (S. Dub. Celui qui dans la grandeur n'étale que *morgue*, impudence, dureté, ne reçoit en retour que haine et malédiction. Id. Désormais les grands, ayant moins souci d'imposer que de plaire, se dépouillent de la *morgue* comme d'un costume gênant et ridicule. (H. Taine.)

— *Tenir sa morgue*. Faire les fonctions de sa charge avec une gravité affectée.

— *Faire la morgue*. Braver quelqu'un, le défier.

— S'est dit pour Outrage, malheur. Depuis que j'ai vu la fausseté de la centurie qui promettait *morgues* à la France... (Malh.)

* **MORGUE**. s. f. Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder, les examiner pour les reconnaître ensuite. Tenir quelqu'un longtemps à la morgue.

— Endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues. Porter un corps à la morgue. Cette acception est venue de la précédente par analogie, parce que les corps exposés à la morgue y sont mis pour être reconnus, comme les prisonniers l'étaient des geôliers à l'entrée de la prison.

— Pêch. Embouchure de la chausse du bregin. || Entrée de la manche de certains filets.

MORGUE, interj. (pr. *mor-ghé*). Jurement de paysan, qui signifie Morbleu. *Morgue!* queu (que-l) mal te fais-je? (Mol.)

MORGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Morguer. S'empl. adjectiv. A qui on fait la morgue. Personne timide morguée par un insolent.

— Qui a de la morgue. Monseigneur paraissait rêveur et *morgué*. (St-Sim.)

MORGUEAU, s. m (pr. *mor-gho*). Pop. Guichetier de service à la morgue

— Fig. Celui qui regarde avec morgue, avec insolence.

MORGUÈNE, interj. Pop. Sorte de jurement.

* **MORGUER**, v. a. 1re conj (pr. *mor-ghé*; rad. *morgue*). *Je morguais, nous morguions, vous morguiez. Que je morgue, que nous morguions, que vous morguiez.* Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier et menaçant. Morguer quelqu'un partout. Faire une action pour morguer quelqu'un. S'ils ne vous bravent de paroles, ils vous *morgueront* de fâcheux semblants. Pasq.) Cette gravité dont vous *morguez* les gens avec vos illustres exploits. (Cyrano de Bergerac.)

Vous le voyez toujours campé comme un lutteur,
Les poings toujours fermés, *morguer* son auditeur
(SANLECQUE.)

— Par extens.

Et de son large dos *morguant* les spectateurs,
Aux trois quarts du parterre a caché les acteurs.
(MOLIÈRE.)

— Se dit aussi des choses. Morguer le ciel. Morguer la fortune.

J'aime les gens hardis, dont l'âme non commune,
Morguant les accidents, fait tête à la fortune.
(RÉGNARD.)

—Absol. L'homme qui vit sans saluer à droite, à gauche ne s'avise-t-il pas aujourd'hui de *morguer*, et de vous regarder à peine? (Mercier.)

— Anc. prat. Examiner les prisonniers à leur entrée dans la geôle, afin de les reconnaître.

— SE MORGUER, v. pron. Se braver en se regardant.

Trois conseillers et quatre bons bourgeois
Auprès de la criaient à pleine tête,
Et se *morguaient* d'un air très malhonnête. (VOLT.)

MORGUEUR, EUSE, adj. (pr. *mor-gheur*; radic. *morgue*). Suffisant, orgueilleux, méprisant. Le ton de supériorité *morgueuse* qu'affecte l'oitie de Berlin, lorsqu'il daigne expliquer les grands mystères aux Allemands... (Littré.)

— MORGUEUR, s. m. Guichetier de la morgue, celui qui est chargé d'examiner les prisonniers qui entrent.

— Employé qui est préposé au lavage des corps amenés à la morgue.

— Celui qui regarde avec morgue.

MORGUIENNE, interj. Sorte de jurement de paysan. *Morguienne!* si j'avais su ça tantôt. (Molière.)

MORHOF (Daniel-George). Érudit et bibliographe allemand, né à Wismar, 1639-1691; le plus important de ses ouvrages est *Polyhistor, sive de notitia auctorum et rerum Commentarii.*

MORIA. Hist. ind. Nom d'une dynastie qui commença à regner 300 ans av. J.-C.

MORIALE (Fra). V. MONTRÉAL.

* **MORIBOND, ONDE**, adj. (du lat. *moribundus*, même signification). Qui va mourir. Être moribond. Etre moribonde. Comme un pauvre malade *moribond* qui ne sait que faire, il s'imagine qu'en se levant il sera un peu allégé. (Bossuet.)

— Par extens. Se dit de quelqu'un qui est dans un état de langueur, qui arrive aux dernières limites de la vieillesse. N'est-il pas cruel, me dit-il, que mon oncle, tout *moribond* qu'il est, épouse demain Mlle de Tavine? (Marivaux.)

Que diable voulez-vous que l'Amour aille faire
Dans un corps *moribond*, à ses feux si contraire?
(REGNARD.)

— Fig. Ce genre d'élégance *moribonde* (la pâleur), qui a été à la mode pendant un certain temps. (E. About.) Dans ma situation *moribonde*, la Podolie me paraît un point aussi peu accessible que la lune. (Mérimée.)

— Substantiv. Une moribonde. Un *moribond*. (Acad.) Les *moribonds*, s'appuyant sur le coude, se retournaient pour la bénir. (G. Flaubert.) Il trébuchait sur les *moribonds* et les cadavres. (Id.) Qui de nous n'a vu de ces *moribonds*, dont les souffrances effrayent la pensée et qui, suivant l'expression consacrée, ne veulent pas mourir! (J. Simon.)

— Syn. comp. MORIBOND, MOURANT. Le *mourant* meurt au moment même. Le *moribond* languit, il peut vivre encore un temps plus ou moins long, mais de jour en jour la mort se rapproche de lui.

MORICA, s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimeliaires, établi pour quatre espèces des bords du détroit de Gibraltar en Espagne et en Afrique.

MORICANDIE, s. f. Bot. Genre de crucifères brassicées, établi pour des herbes d'Europe et d'Afrique.

* **MORICAUD, AUDE**, adj. (radic. *more*). Fam. Qui a le visage de couleur brune. Être moricaud.

— Substantiv. C'est un moricaud, un gros moricaud. Une petite *moricaude*. (Acad.)

— S'emploie aussi en parlant des mulâtres et des nègres. Le negrier débarqua tous ses moricauds.

MORICE DE BEAUBOIS (Dom Pierre-Hyacinthe). Érudit, né à Quimperlé, 1693-1750, de l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, publia la généalogie de la maison de Rohan. Il a laissé *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique de Bretagne* (de dom Lobineau); *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne.*

MORIE, s. f. (ét. lat., *mori*, mourir). Anc. jurispr. Perte, dommage causé par une mort.

— Techn. *Peau de morte*. Peau d'une bête jetée à la voirie.

MORIES s. f. pl. (du gr. μορίαι, même signif.). Antiq. gr. Oliviers sacrés qu'on cultivait à Athènes, et d'où l'on tirait l'huile qui était donnée aux vainqueurs des Panathénées.

MORIFORME, adj 2 g (étym. lat., *mora*, mûre; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une mûre, comme le champignon appelé *ducrymyce moriforme*, lequel est rond, noir et sinueux.

MORIGÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Morigéner. S'empl. adjectiv. Instruit, élevé. Enfant morigéné. Vous avez là un grand garçon bien mal *morigené*, monsieur. (Regnard.)

— Plaisamment et par comparaison. Le sanglier mal *morigéné* s'est impertinemment détourné contre nous. (Mol.)

— Remis dans le devoir, réprimandé.

* **MORIGÉNER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *morigerari*; forme de *mores*, mœurs; *gerere*, porter). L'*é* de *énerse* change en *è* devant une syll. de mnette, excepté au futur et au conditionnel. *Je morigène, tu morigènes, il morigène*, etc. *Je morigénerai*, etc. *Je morigénerais*, etc. Former les mœurs de quelqu'un, l'instruire aux bonnes mœurs. Un père doit morigéner ses enfants. Si vous aviez, en brave père, *morigéné* votre fils, il ne vous aurait pas joué le tour qu'il vous a fait. (Mol.) Vieux en ce sens.

— Fam. Corriger, remettre dans l'ordre et dans le devoir. Morigéner quelqu'un qui manque à son devoir. Vous venez ici me *morigéner*, comme si vous aviez quelque droit sur ma conduite; c'est tout ce que je pourrais souffrir à mon mari. (Dancourt.) C'est par affection que je vous *morigène*. (E. Augier.)

— Par extens. Notre système des avertissements est bien plus puissant que la censure pour *morigéner* la presse. (J. Simon.)

— SE MORIGÉNER, v. pron. Réformer ses mœurs. Cet enfant commence à se morigéner.

MORIGIA (Jacques-Antoine). Né à Milan, 1497-1546, fut un des fondateurs de la congrégation des barnabites.

* **MORILLE**, s. f. (pr. *mo-rille, ll* mouill.; de l'anc. haut-allem. *morhila*, même signif.). Bot. Genre de champignons de la classe des thécasporès et de la famille des mitrées, dont le chapeau a de petites cavités. Les morilles sont des champignons terrestres, inodores et d'une saveur agréable; elles naissent au printemps, dans les bois et les pâturages. On en connaît environ quinze espèces. La plus répandue est la morille commune. Son chapeau est ovale, ou presque arrondi, blanchâtre ou brunâtre, ou noirâtre, ordinairement du volume d'un œuf. Ce champignon, fort estimé, se plaît surtout dans les terrains siliceux. La morille s'emploie comme garniture dans la plupart des ragoûts et des sauces. Ragoût de morilles. Morilles à la crème, au gras. Morilles au lard. Morilles à l'italienne. Morilles frites. Morilles farcies. Croûtes aux morilles et aux truffes.

— Comm. Syn. de MORAINE.

— Moll. Nom marchand d'une espèce du genre pourpre.

— Polyp. *Morilles de mer*. Nom que les anciens naturalistes ont donné à des polypiers de la famille des éponges.

MORILLO s. m. (de *Morillo*, n. pr.). Sorte de chapeau qu'on portait sous la Restauration. Les chapeaux à petits bords étaient royalistes et se nommaient des *morillos*; les libéraux portaient des chapeaux à larges bords qui s'appelaient des bolivars. (V. Hugo.)

MORILLO (Pablo ou Paul). Général espagnol, né à Fuentes de Malsa (Toro), 1777-1838, après 1808, chef de guérillas. Envoyé contre les insurgés de la Nouvelle-Grenade, 1815, il se rendit odieux par ses cruautés; vaincu à Boyaca par Bolivar, 1819, il soutint Ferdinand VII, puis les cortès, 1820-1823. Il a écrit des *Mémoires sur ses campagnes en Amérique*.

* **MORILLON**, s. m. (pron. *mo-ri-llon, ll* mouill.; dim. de *more*, noir). Vitic. Sorte de raisin noir et doux. || Il y en a aussi une variété de blanc.

— Ornith. Canard noir émigrant des régions boréales vers les régions méridionales et tempérées; on en connaît trois variétés: le grand morillon, le petit morillon et le morillon royal.

* **MORILLONS**, s. m. pl. Joaill. Nom donné aux émeraudes brutes qui se vendent à l'hectogramme. || *Morillons de Carthagène*. Émeraudes brutes et de peu de valeur qu'on apporte d'Amérique par la voie de Carthagène. || Se dit généralement des petites pierres roulées.

MORIMOND Géograph. Ancienne abbaye, l'une des quatre premières filles de Cîteaux, fondée en 1115, à 37 kil. N.-E. de Langres (Haute-Marne).

MORIMUS, s. m. (pr. *mo-ri-muss*; étym. gr., μόριμος, fatal). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour quatre espèces, dont trois de l'Europe méridionale et une de Perse et de la Turcomanie.

MORIN, s. m. (du lat. *morus*, mûrier). Chim. Principe colorant du bois jaune.

MORIN (Le Grand-). Géograph. Rivière de France, naît près de Sézanne, passe à Coulommiers et se jette dans la Marne, a 6 kil. S.-O. de Meaux. Cours de 100 kil.

— MORIN (Le Petit-). Rivière de France, naît près Mauil et se jette dans la Marne, près de La Ferté-sous-Jouarre. Cours de 65 kil.

MORIN (Jean-Baptiste). Mathématicien, né à Villefranche (Beaujolais), 1583-1656, professeur de mathématiques au Collège de France, 1630, combattit vivement les doctrines de Copernic, de Galilée et de Gassendi. Son plus célèbre ouvrage, *Astrologia gallica*, ne fut publié qu'en 1661.

— MORIN (Jean). Théologien, né à Blois, 1591-1659, de l'Oratoire, 1618, suivit la reine Henriette en Angleterre; il a donné: *Exercitationes ecclesiasticæ et biblicæ; Opuscula Hebræo-Samaritica*, etc.

MORINDE, s. f. (radic. *morin*). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des arbrisseaux qui croissent dans toutes les régions tropicales et dont les racines ont de grandes propriétés tinctoriales. Une espèce donne, par infusion, une liqueur noire analogue à l'encre; une autre, une belle couleur jaune safran employée dans la teinture.

MORINDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une morinde. || MORINDÉES, s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des rubiacées qui a pour type le genre morinde.

MORINDINE, s. f. Chim. Substance extraite d'une espèce de morinde.

MORINDONE, s. f. Chim. Substance dérivée de la morindine soumise à une haute température.

MORINE, s. f. (du lat. *mori*, mourir). S'est dit pour Maladie des bestiaux. || Mortalité sur les bestiaux. || Laine des bêtes mortes.

MORINE, s. f. (étym. lat., *morus*, mûrier). Chim. Principe cristallisable extrait du mûrier des teinturiers.

MORINE, s. f. (de *Morin*, n. pr.). Bot. Genre de plantes herbacées et vivaces de la famille des dipsacées, établi pour quatre espèces à feuilles et à fleurs verticillées, qui croissent en abondance dans la Perse et dans la Syrie.

MORINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une morine. || MORINÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des dipsacées, qui a pour type le genre morine.

MORINELLE, s. f. Ornith. Espèce de pluvier.

MORINGE, s. f. (ét. ar., *mirnedj*, même signif.). Bot. Genre d'arbres d'abord classé dans la famille des papilionacées, ensuite dans celle des moringées, originaire des régions tropicales de l'Asie et de la transporté en Asie et en Amérique; une variété fournit une huile douce, sans odeur, qui ne rancit point en vieillissant.

MORINGÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une moringe. || MORINGÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre moringe.

MORINGIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de l'huile donnée par une espèce de moringe.

MORINIE. Géogr. anc. Pays des Morins. Société des antiquaires de la Morinie.

MORINS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuplade de la Belgique IIe (Gaule). Parmi leurs villes on a cité, dans la suite: *Itius Portus, Tarvenna, Gesoriacum*, etc. Leur territoire correspond à la moitié ouest du Pas-de-Calais.

MORINTANNIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de la racine du bois jaune.

MORIO, s. m. Entom. Papillon diurne d'Europe.

* **MORION**, s. m. (ét. ital., *morione*, même signif.). Art milit. Sorte d'armure de tête qui était plus légère que le casque. Le morion paraît avoir été reservé à l'infanterie, et particulièrement aux archers. Il était de forme conique ou ogivale, et les bords, redressés en pointe par devant et par derrière, s'abaissaient sur les côtes pour protéger les oreilles. N'avoir qu'un simple morion.

Une épée à gaine d'ivoire,
Outre un fort joli *morion*,
Fera le prix du champion. (SCARRON.)

— Espèce de punition qu'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à leur mettre sur la tête un morion très lourd qui les incommodait beaucoup. Plus tard le morion se donna en frappant le derrière du soldat puni avec la hampe d'une hallebarde ou la crosse d'un mousquet.

— Fig. et pop. *Donner sur le morion à quelqu'un*. Le punir, lui faire subir un châtiment corporel.

— Moll. Genre de coquilles univalves appelé aussi *heaume*.

MORION, s. m. (dimin. de *more*, noir). Bot. Nom donné à la morelle somnifère. || On donne aussi ce nom à une espèce d'orchis.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour neuf espèces américaines, deux africaines et une asiatique.

— Minér. Espèce d'onyx apportée de l'Inde et de l'Asie Mineure, et que des personnes superstitieuses portaient suspendue au cou pour chasser la mélancolie.

MORION, s. m. (ét. lat., *morio*, bouffon; fait du gr. μωρός, fou). Antiq. Nom des fous, des nains extrêmement laids et souvent contrefaits, que les Romains riches entretenaient pour leur divertissement et qu'on faisait venir dans les festins pour divertir les convives.

MORIOPLASTIE, s. f. (ét. gr., μόριον, petite partie; πλάσσω, je forme). Chir. Art de réparer les parties des organes qui ont été détruites.

MORIOS. Myth. gr. Surnom de Jupiter, protecteur des oliviers sacrés appelés *mories*.

MORIOTE, adj. 2 g. Syn. de MORÉOTE.

MORIQUE, adj. (du lat. *morus*, mûrier). Chim. Se dit d'un acide qu'on a trouvé dans des concrétions calcaires qui se produisent sur l'écorce du mûrier blanc.

MORIS, s. m. (pr. *mo-riss*). Comm. Espèce de basin des Indes.

— Ornith. Nom donné à un groupe de pélicans.

MORISIE, s. f. Bot. Genre de crucifères anchoniées, établi pour des herbes de Sardaigne.

MORISON (Robert). Botaniste, né à Aberdeen, 1620-1683, fut médecin de Charles II et inspecteur de ses jardins. On a de lui *Hortus regius Blesensis Plantorum; Historia universalis.*

MORISONIE, s. f. (de *Morison*, n. pr.). Bot. Genre de capparidées, établi pour des arbres des Antilles, dont la principale espèce est la morisonie américaine dont les racines longues et tortueuses sont employées par les sauvages pour faire des massues.

MORISQUE, s. m. (autre forme du mot *moresque*). Metrol. Monnaie de compte à Alger. Elle valait 0 fr. 49. Il y avait aussi des morisques doubles.

—MORISQUES, s. m. pl. Géogr. Nom donné aux Maures d'Espagne, qui préférèrent le baptême à l'exil. On écrit aussi *Maurisque*.

MORITZIE, s. f. (de *Moritz*, n. pr.). Botan. Genre d'herbes rapporté avec doute à la famille des aspérifoliées et originaire du Brésil.

MORLAAS Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pau (Basses-Pyrénées). Gaston IV y fonda les premières courses de chevaux en France; 1,000 hab.

MORLACCHI (François). Compositeur de musique, né à Pérouse, 1784-1841, fut élève de Zingarelli et du P. Mattei.

MORLAIX. Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. du Finistère, à 115 kil. N. de Quimper, au confluent du Jarlot et du Kelliert. Port de commerce, à 10 kil. de la mer; on y arme pour la pêche de la morue. Manufacture de tabacs; toiles. A l'entrée de la rade est le *château du Taureau*, sur un rocher isolé au milieu de la mer. Patrie du général Moreau; 14,300 hab.

MORLANWELZ. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 20 kil. de Charleroi; 5,600 hab.

MORLAQUE, s. 2 g. Géogr. Nom des membres d'une tribu de la Dalmatie qui habite les bords du Kerka et de la Cettina dans l'intérieur du pays. Ils sont tous soldats et vivent dans une indépendance presque sauvage. Ils professent la religion catholique.

— Adjectiv. Le dialecte morlaque. La langue morlaque.

MORLAQUIE. Géogr. Pays des Morlaques

MORLETTE, s. f. Ornith. Nom vulgaire, dans le midi de la France, d'une espèce de bec-figue.

MORLOT (François-Nicolas-Madeleine). Prélat, né à Langres, 1795-1862, évêque d'Orléans en 1839, archevêque de Tours en 1842, cardinal en 1853, succéda à Mgr Sibour comme archevêque de Paris, 1857.

MORMAN V. MORVAN.

MORMANT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Melun (Seine-et-Marne). Combat du 17 février 1814; 1,400 hab.

MORME, s. m. Ichtyol. Poisson de la Méditerranée, du genre spare.

MORMIROT, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre spare.

MORMO. Hist. Selon quelques traditions fabuleuses, Prince gaulois, fondateur de la ville de Lyon.

— Antiq. rom. V. MORMONE.

MORMODE, s. m. Bot. Syn. de CATASÈTE.

MORMOIRON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Carpentras (Vaucluse); 1,900 hab.

MORMOLYCE, s. m. (ét. gr., μορμολύκειον, même signif.). Antiq. gr. Masque de théâtre, d'une figure effrayante, dont on se servait pour représenter les ombres.

— Par extens. Épouvantail.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour des espèces de Java, remarquables par leur grande taille et par la forme de leurs élytres, semblables à des feuilles sèches.

MORMON. s. m. Mamm. Espèce du genre cynocephale dont on a fait un petit groupe générique.

— Ornith. Nom vulgaire du macareux.

MORMON, ONE. s. (*saint du dernier jour*). Sectateur d'une religion nouvelle, inventée vers 1830, et annoncée aux Etats-Unis par Joseph Smith, du Vermont. Chassé de l'Ohio, puis du Missouri, le prophète fut tué à Nauvoo, 1844. A Joseph Smith succéda Brigham Young, qui fut le véritable organisateur de la secte. Sous sa conduite, les mormons se réfugièrent à l'O. des monts Rocheux, dans le territoire d'Utah, 1845, et bâtirent, sur les bords du lac Salé, la *Nouvelle-Jérusalem*. Ils ont constitué un Etat véritable. Le livre de *Mormon*, qui est la base de leurs doctrines, admet, comme principe fondamental, l'existence d'un Christ américain, d'une revélation spéciale a l'Amérique. Ils s'appuient sur l'exemple des premiers patriarches pour pratiquer la polygamie.

— Adjectiv. Eglise mormone. Religion mormone.

MORMONE ou **MORMO**. s. m. Antiq. Sorte de divinité imaginaire dont on faisait peur aux enfants, chez les Grecs; la même que Lamie.

MORMONIE. s. f. (ét. gr., μορμών, hideux). Entom. Genre de nevroptères, tribu des phryganiens, caractérisé par la longueur de l'article basilaire des antennes, qui est très velu.

MORMONISME. s. m. Religion des mormons. Le mormonisme prescrit la communauté des biens et admet la polygamie.

MORMOPS. s. m. (ét. gr., μορμών, hideux; ὄψ, aspect). Mamm. Genre de cheiroptères, établi pour une petite espèce de Java de couleur brun foncé, a front élevé, à chanfrein déprimé et remarquable par ses oreilles, qui sont reunies aux membranes de son nez.

MORMYRE. s. m. (ét. gr., μορμών, hideux; οὐρά, queue). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens abdominaux, famille des ésoces, établi pour une dizaine d'espèces, toutes de chair délicate et originaires du Nil, dont la plus remarquable est le mormyre oxyrynque, long de 30 à 35 centimètres, autrefois l'objet d'un culte de la part des Egyptiens, qui lui avaient élevé un temple dans une ville de son nom.

MORNAIN. s. m. Vitic. Gros raisin blanc du Midi.

MORNANT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lyon (Rhône ; 2,200 hab.

MORNAY (Philippe de), seigneur *du Plessis-Marly*, dit *Duplessis-Mornay*. Célèbre chef des réformés, né a Buhy (Vexin français), 1549-1623. Sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy, il s'attacha à Henri de Navarre, qu'il servit comme soldat, administrateur et diplomate. En 1589, il reçut le gouvernement de Saumur. Vrai « pape des huguenots », il publia un traité de l'*Institution de l'eucharistie*, 1598, qui lui attira la défaveur de Henri IV. En 1620, il perdit le gouvernement de Saumur. On a encore de lui : *Traité de l'Église; De la Vérité de la religion chrétienne; Du Droit prétendu de la maison de Guise; le Mystère d'iniquité, ou Histoire de la papauté; Mémoires, Correspondance*, etc.

* **MORNE**. adj. 2 g. (ét. anc. haut-allem., *mornen*, être triste). Triste, sombre et abattu. Être bien morne. Être morne et silencieux, morne et pensif. Visage, air, œil morne. Morne silence. A ce discours je te trouve un peu *morne*. Boil. Les nations, après de longs ébranlements, après les combats de l'ambition et de la liberté, semblent aujourd'hui fixées dans le *morne* repos de la servitu le. Raynal. Un *morne* silence marquait la consternation. Anquet. Le Sénat passa quelques années dans une *morne* stupeur. (E. Renan.)

> Ses superbes coursiers qu'on voyait autrefois
> Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
> L'œil morne maintenant et la tête baissée,
> Semblaient se condamner à sa triste pensée. (Rac.)

— Fig. *Temps morne*. Temps obscur et couvert. | On dit dans le même sens : Saison morne. Jour morne.

— Par anal. L'hiver de Paris a des jours gris, d'un gris *morne*, infini, desespéré. (De Gonc.)

— *Le soleil est morne*. Il est voilé par des nuages qui laissent a peine apercevoir son disque.

— Fig. *Couleur morne*. Couleur sombre, obscure, qui n'a ni vivacité ni éclat.

— Syn. comp. MORNE, MOROSE. *Morne* ne s'applique guere qu'a la maniere d'être du moment, ou produite par l'effet des circonstances, tandis que *morose* tient au caractere et a la manière d'être habituelle.

— MORNE. s. f. Hist. Cercle, anneau, virole de metal ou de bois dont les chevaliers garnissaient la pointe de leurs armes, quand ils voulaient combattre courtoisement, c'est-à-dire sans faire de blessure. Ce cercle rendait les armes mornes, c'est-à-dire inoffensives.

— Blas. La représentation de ces mêmes objets. La morne se nomme aussi *frette*.

* **MORNE**. s. m. (ét. espagn., *morron*, même signif.). Nom qu'on donne en Amérique à de petites montagnes rondes, élevées sur une pointe de terre en forme de cap, ou le long d'une côte. Quelquefois les hautes montagnes elles mêmes sont designées sous ce nom. Le morne au Bœuf : Le morne de la Calebasse. Les mornes de Saint-Domingue. On aperçoit, sur la gauche, la montagne appelée le *morne* de la Découverte, d'ou l'on signale les vaisseaux qui abordent dans l'île. (B. de St-P.)

MORNE (Le Gros-). Géogr. Bourg de La Martinique ; 5,000 hab.

— MORNE-À-L'EAU. Comm. de La Guadeloupe, cant. de La Pointe-a-Pitre ; 5,500 hab.

* **MORNÉ, ÉE**. part. pass. du v. Morner. S'empl. adjectiv. Se disait, dans les tournois, des armes dont le fer était emoussé, ou garni d'une morne. Lance mornee.

— Fig. Se disait pour Émoussé, inoffensif. J'aurai elancé quelque subtilite en ecrivant ; j'entends bien : *mornée* pour un autre, affilée pour moi. (Mont.)

— *Viande mornée*. Viande qui approche de la corruption.

— Blas. Qui est privé de ses armes naturelles, qui n'a pas de dents, de bec, de langue, de griffes ou de queue. || *Aigle morné*. Aigle privé de ses serres. || *Casque morne*. Casque représenté sur les armoiries avec la visiere entierement fermée. || *Lion morné*. Lion sans ongles et sans langue.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Morner, ne donne ce mot que comme adjectif.

MORNELLE ou **MORNILLE**. s. f. Pêch. Genre de pêche qui se pratique sur les côtes d'Espagne : le pêcheur est monté dans un batelet et se sert de plusieurs nasses.

MORNEMENT. adv. (rad. *morne*). S'est dit pour Tristement ; avec un air chagrin.

MORNER. v. a. 1re conj. Se disait pour Garnir d'une morne, emousser.

MORNET. s. m. Géol. Petit morne.

MORNETTE. s. f. Blas. Petite morne.

MORNIE. s. f. (du lat. *mori*, mourir). Chair d'un animal mort de maladie. Vieux mot.

MORNIER. s. m. Vitic. Cepage cultivé dans le département du Rhône.

* **MORNIFLE**. s. f. Pop. Coup du revers de la main sur le visage, à l'endroit du nez. Donner une mornifle.

— Par extens. S'est dit pour Raillerie.

— Jeux. Espèce de jeu de cartes.

MORNILLE. s. f. (pr. *mor-nille, ll* mouill.). Pêch. V. MORNELLE.

MORNITE. s. f. Minér. Syn. de LABRADORITE.

MORNONDEMAVIE. interj. (et. fr., *mort, non, de, ma, vie*). Jurement de soubrette, dans la vieille comédie.

MORNY (Charles-Auguste-Louis-Joseph, duc de). Homme politique, né a Paris, 1811-1865, élevé par la comtesse de Flahaut, officier en Algérie, 1831-1838, fut élu député, 1842 1856, et fut membre de l'Assemblée législative. Ministre de l'intérieur 2 décembre 1851, il prit une part considérable au coup d'Etat, et fut president du Corps legislatif de 1854 jusqu'a sa mort.

MORO s. m. Ichtyol. Espèce du genre gade.

MORO Christophe). Doge de Venise de 1462 à 1471.

MOROCARPE. s. m. (ét. gr., μόρον, mûrier, καρπός, fruit). Bot. Nom qu'on a donné a la blite, parce que l'assemblage en tête de ses calices charnus recouvrant les graines presente la forme d'une mûre.

MOROCHEN s. m. (pron. *mo-ro-chin*). Bot. Variete de mais de la Virginie.

MOROCHITE. s. f. pr. *mo-ro-kite*). Miner. Terre douce et savonneuse que les anciens employaient pour nettoyer certaines etoffes et qu'on croit être la craie de Briançon. Les modernes ont donné ce nom au carbonate de chaux et de magnesie, plus connu sous le nom de *dolomie*.

MOROCHITIDE. s. f. (pr. *mo-ro-ki-tide*). Antiq. Sorte de pierre merveilleuse qui, selon Pline, se couvre d'une sueur semblable a du lait.

MOROCHITUS s. m. (pr. *mo rok-tuss*). Minér. Syn. de MOROCHITE. || Autre pierre trouvee en Allemagne et de laquelle s'échappe un suc laiteux. Elle a ete employée en medecine et aussi en guise de crayon pour écrire ou pour tracer des lignes. On dit aussi *morocites*.

MORODACTYLE. s. m. (ét. gr., μορός, obtus; δάκτυλος, doigt). Mamm. Nom donné à un groupe de marsupiaux.

MOROEDJE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent en usage en Perse.

MOROGUES (Sébastien-François BIGOT, vicomte de). Marin français, né a Brest, 1705-1781, fut l'un le nos meilleurs officiers au XVIIIe siècle, et devint lieutenant general des armees navales en 1771. On lui doit surtout *Tactique navale, ou Traite des évolutions et des signaux*.

MOROGUES Pierre Marie-Sebastien BIGOT, baron de). Petit-fils du précédent, né a Orleans, 1776-1850, consacra sa vie à l'economie rurale. Il fut pair de France en 1835. Parmi ses ouvrages, on cite : *Essai sur les moyens d'ameliorer l'agriculture en France; Politique religieuse et philosophique; De la Misere des ouvriers; Recherches des causes de la richesse et de la misere des peuples civilisés; Du Paupérisme*.

MORON s. m. Bot. Nom vulgaire de la morgeline moyenne.

MORONDE. s. f. Ichtyol. Poisson du genre trigle.

MORONE (Jerôme). Diplomate italien, 1450-1529. Serv teur fidèle de Louis le More, fut, avec le titre de vice-chancelier, le véritable maître de Milan sous les fils de ce prince. Il ourdit une ligue contre Charles-Quint, 1525, et devint le conseiller du connetable de Bourbon ; il mourut en 1529.

MORONGUE. s. f. Art culin. Feuilles de bau, que l'on mange dans l'Inde cuites avec de la viande ou du poisson.

— Botan. *Morongue mariage*. L'erythrine des Indes, dont les belles fleurs sont offertes en bouquet les jours de mariage.

MORONOBE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble a une moronobee. || MORONOBEES s. f. pl. Tribu de la famille des guttiferes clusiacees, qui a pour type le genre moronobée.

MORONOBÉE. s. f. Bot. Genre de guttiferes, établi pour des arbres qui croissent sous le tropique americain.

MOROPHORE. s. m. (ét. gr., μόρον, mûre; φέρω, je porte). Bot. Un des noms du mûrier.

MOROSAGLIA. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corte (Corse). Patrie de Paoli ; 1,800 h.

* **MOROSE**. adj. 2 g. (du lat. *morosus*, même signification). Chagrin, difficile, bizarre. Homme tres morose. Caractere, humeur morose. Quand la conversation commençait a s'animer, il devenait serieux, taciturne et quelquefois *morose*. (Brill.-Savarin.) Il n'y a pas d'animal plus *morose*, et qu'il faille traiter avec plus d'art que l'homme. (Senebier.) Les sourds sont en general tristes et *moroses*, tandis que la plupart des aveugles offrent une disposition tout opposée. (Villermé.) Le Ranz des vaches, cet air chéri des Suisses, les portait a la desertion en les rendant *moroses*. (Id.)

— *Pensée morose*. Pensée qui tient au caractère morose.

— S'emploie avec un nom de chose.

> Anacréon, chargé du poids des ans *moroses*,
> Pour songer a la mort se comparait aux roses
> Qui mouraient sur ses cheveux blancs. (V. Hugo.)

MOROSÉ, ÉE. adj. (ra l. *morose*). Néolog. Triste, pensif, sombre.

MOROSIF, IVE. adj. (ét. lat., *morosus*; de *mora*, retard). Anc. jurispr. Lent, negligent, tardif. Créancier morosif.

— On a aussi employé cet adjectif dans le sens de Morose. Le prince de Conti, *morosif*, distrait. (St-Sim.)

MOROSINI. Famille ancienne et illustre de Venise, qui donna quatre doges à la republique : *Domiatique*, 1118-1156 ; *Marin*, 1249-1252 ; *Michel*, 1382 ; *François*, 1688-1694. Ce dernier, né en 1618, se signala par l'héroique defense de Candie contre les Turcs, 1666-1669 ; s'empara d'Athènes et de presque toute la Morée ; mais echoua devant Négrepont, 1689.

— MOROSINI (André). Historiographe de Venise, 1558-1618, a écrit une *Histoire de Venise*, de 1521 à 1615.

* **MOROSITÉ**. s. f. (rad. *morose*). Disposition a la tristesse ; mauvaise humeur, bizarrerie. C'est l'opposé d'Hilarité. Morosite habituelle. Morosite accidentelle. Être d'une morosite insupportable. Les moralistes ont censuré le luxe avec plus de *marusite* que de lumiere. (Marmontel.) La *morosite* n'est point étrangère à l'enfance ; elle est souvent une suite des habitudes vicieuses. Villerme. La surdite, si ordinaire aux vieillards, est une cause très frequente de *morosité*. (Id.)

— MOROSITÉS. s. f. pl. Pathol. Ordre de la classe des vesanies, dans lequel on range comme genres le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la panophobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie.

MOROSOPHE. s. m. Pathol. Personne atteinte de morosophie.

MOROSOPHIE. s. f. (ét. gr., μωρός, fou; σοφία, sagesse). Pathol. Espèce de folie grave. Dans les faits de *morosophie*, il s'agit toujours d'une maladie de l'instinct. (Barbaste.)

MORO-SPHINX. s. m. Entom. Espèce de sphinx qui, sous la forme de chenille, se nourrit des feuilles du caille-lait et des autres plantes dites étoilées.

MOROSQUILLO. Géogr. Golfe de la mer des Antilles, sur la côte de l'Etat de Bolivar Confederation Grenadine).

MOROXALIQUE. adj. m. Chim. Syn. de MORIQUE.

MOROXITE. s. f. Minér. Chaux phosphatée bleu verdâtre ou gris bleuâtre, qui se trouve en Norvège.

MOROXYLATE. s. m. Chim. Syn. de MORATE.

MOROXYLIQUE. adj. (et. gr., μόρον, mûre; ξύλον, bois, parce qu'on retire cet acide du bois du mûrier). Chim. Syn. de MORIQUE.

MORPHASME. s. m. (étym. gr., μορφάσμα, même signif.). Antiq. gr. Danse bouffonne des anciens, dans laquelle les danseurs figuraient les transformations des dieux.

MORPHÉE. s. f. Pathol. Sorte de lèpre qui se manifeste par des amas de petites taches groupées près les unes des autres en forme de corymbe. *Morphée de Wilson*. Variété blanche de l'ichthyose spontanée.

— Agric. Syn de FUMAGO, de FUMAGINE et de MORFÉE.

* **MORPHÉE** s. m. (du gr. μορφή, forme, figure). Myth. gr. Le fils ou le ministre du Sommeil et de la Nuit. Morphée était le dieu des songes, et ne présentait aux hommes endormis que des figures humaines. On le confond souvent avec le Sommeil lui-même.

— l'am. *Être dans les bras de Morphée*. Dormir.

> Est-ce dans les bras de *Morphée*
> Que l'on doit d'une amante attendre le retour ? (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Les pavots de Morphée*. Le sommeil.

MORPHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est atteint de la morphée.

— Substantiv. Un morphéique.

MORPHÉTINE. s. f. Chim. Substance ou alcaloïde, obtenue par l'action de l'oxyde de plomb sur un melange de sulfate de morphine et d'acide sulfurique etendu.

MORPHIMÉTRIE. s. f. (étym. gr., μορφή, forme; μέτρον, mesure). Didact. Mesure de la forme d'un corps.

MORPHIMÉTRIQUE. a. 1j. 2 g. Didact. Qui a rapport a la morphométrie.

MORPHIN. s. m. Ornith. Division du genre faucon.

* **MORPHINE**. s. f. (de *Morphee*, n. myth.). Chim. et Pharm. Alcali végétal, amer, fusible au feu, qui donne a l'opium sa vertu soporifique et calmante. Plusieurs sels de morphine sont employés en medecine comme calmants du système nerveux. L'acetate de morphine. Sirop de morphine. L'opium mou de Smyrne est le plus riche en *morphine* (Soubeyran.)

MORPHINÉ, ÉE. adj. 2 g. Pharm. Se dit des medicaments ou il entre de la morphine et des êtres animés qu'on a soumis a son influence.

MORPHINISME. s. m. Med. Etat dans lequel se trouve un être animé auquel on a ingéré de la morphine ou un des sels qu'elle peut former.

MORPHINOMANIE. s. f. (de *morphine*, et de *manie*). Med. Maladie des gens qui abusent de la morphine. On dit aussi *morphiomanie*.

MORPHIQUE. a. 1j. 2 g. Chim. Se dit des sels dont la morphine fait la base.

— Fig. Somnifère, ennuyeux.

MORPHIUM. s. m. pr. *morf-fi-omm*). Chim. Nom scientifique de la morphine.

MORPHIXIE. s. f. Bot. Syn. d'IXIA.

MORPHNUS. s. m. (pr. *morf-nuss*). Ornith. Aigle-vautour. On a aussi donné ce nom au petit aigle tacheté.

MORPHO s. m. étym. gr., μορφώ, beauté). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, famille des nymphalïens, établi pour une quarantaine d'espèces dont les ailes sont de couleurs variées et éclatantes, et qui, toutes, habitent l'Amérique méridionale.

MORPHOGÉNIE. s. f. (ét. gr., μορφή, forme; γένομαι, je produis). Physiol. Loi de la production de la forme dans les organes ou les êtres. *Morphogénie moléculaire*. Ensemble des formes que prennent les molecules qui composent un corps.

MORPHOGRAPHE. s. m. Personne qui s'occupe de morphographie.

MORPHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μορφή, forme; γράφω, je trace). Art de représenter, a l'aide de lignes et en suivant les règles de la perspective, les formes exactes des corps solides.

— Se dit aussi pour Anatomie descriptive.

MORPHOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport a la morphographie.

MORPHOGRAPHIQUEMENT. adv. Par un procédé morphographique. Corps dessiné morphographiquement.

MORPHOÏDE. s. m. (ét. gr., μορφή, beauté; εἶδος, aspect). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, tribu des erotyliens, établi pour treize espèces américaines.

MORPHOLOGIE. s. f. (ét. gr., μορφή, forme; λόγος, discours). Didact. Histoire des formes que peut revêtir la matiere.

— Partie de l'anatomie qui s'occupe de décrire la forme, la position, les rapports des organes. On l'appelle plutôt *anatomie descriptive*.

— Linguist. Histoire de la forme des mots et des transformations qu'ils ont subies.

MORPHOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport a la morphologie.

— Linguist. Qui a rapport à la forme des mots et a leurs transformations. *Classement morphologique des langues*. Classement des langues d'après la forme de leurs racines soit isolées, soit agglutinées ou inflechies.

MORPHOLOGIQUEMENT. adv. (radic. *morphologique*). Au point de vue de la morphologie. Animalcules *morphologiquement* identiques. (Fonvielle.)

MORPHON. — m. Entom. Syn. de MORPHO.

MORPHOPLASTIQUE. adj. (ét. gr., μορφή, forme; πλάσσω, je forme). Physiol. Qui a rapport au développement de la forme des organes.

MORPHOSE. s. f. (ét. gr., μόρφωσις, formation). Entom. Chacune des formes que prennent les insectes avant d'arriver à l'état parfait.

MORPHOZOAIRE. s. m. (ét. gr., μορφή, forme; ζῶον, animal). Zool. Animal qui a une forme bien déterminée.

— Amphibiv. Animal morphozoaire.

MORPHIROMOLGE adj. 2 g. (étym gr., μορφή, forme; ὄφις, queue; μολγός, salamandre). Erpet. Qui a une queue de salamandre.

‖ **MORPHIROMOLGES.** s. m. pl. Groupe de reptiles comprenant toutes les espèces de salamandres.

* **MORPION.** s. m. (ét. lat., *mordens*, mordant; bas-lat. *pedio*, pou). Entom. Sorte de pou qui s'attache d'ordinaire aux endroits du corps ou l'on a du poil, et qui adhere à la peau avec tant de force, qu'on a de la peine à l'en séparer.

— Fig. et pop. Se dit, par injure, aux petits garçons pour leur reprocher leur petitesse ou leur importunité.

MORPLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Morplamer. S'empl. adjectiv. Peau morplamée.

MORPLAMER. v. a. 1re conj. (de *mort*, et *plamer*). Techn. Mettre les peaux dans un plain mort pour les disposer au plain neuf.

MORRE. s. f. Ancien nom du jeu appelé aujourd'hui *mourre*.

MORRÉNIE. s. f. (de *Morren*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des asclepiadées, établi pour des espèces des Iles sous le Vent.

MORRIS (Gouverneur). Homme d'État américain, né à Morrisania, près de New-York, 1752-1816, siégea dans la Convention qui rédigea la constitution, 1787; représenta son pays en France pendant la Terreur, 1793-1794. On a publié un extrait de sa correspondance sous ce titre : *Mémorial de G. Morris*.

— **MORRIS** (Robert). Financier américain, né en Angleterre, 1734-1806, banquier à Philadelphie, fut nommé au congrès, 1775; seconda Washington de ses efforts intelligents, et fut surintendant des finances en 1781. Longtemps riche et libéral, il fit des spéculations malheureuses et mourut en prison pour dettes.

MORRUDE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de trigle.

* **MORS.** s. m. (pron. *mor*; du lat. *morsus*, morsure). Assortiment de toutes les pièces de fer qui servent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, etc.

— Particulièrement, Pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner. Mors rude, doux. Mors à bossettes. Les branches, les bossettes d'un mors. Mors qui blesse la bouche. Cheval qui joue, qui se joue, qui badine avec son mors, qui mâche son mors. Ils rougissent le *mors* d'une sanglante écume. (Rac.)

Au cheval qui vous porte un mors est nécessaire,
Mais à l'homme qui pense on doit la liberté. (Volt.)

— *Mors d'Allemagne*. Instrument inusité en France qui sert à punir le cheval ou à détourner sa sensibilité dans le moment où il subit une opération chirurgicale. ‖ *Mors à berge*. Celui dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon. ‖ *Mors à branches tournées* ou *à sous-barbes*. Mors dont les branches forment plusieurs coudes, et sont de forme ronde. ‖ *Mors à canon simple*. Mors dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli. ‖ *Mors à miroir*. Mors dont l'embouchure est droite et tournée dans une liberton elle est rivée. ‖ *Mors à pas d'âne*. Mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne, et dont le gros du canon représente une olive. ‖ *Mors à porte*. Mors dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte entrée. ‖ *Mors à tire-bouchon* ou *à la Nestier*. Mors dont les branches sont terminées par un anneau aplati, et percé dans la partie inférieure comme celui d'un tire-bouchon. ‖ *Mors à la turque*. Mors dont les branches sont droites sans sous-barbo.

— Fig. Ce qui retient, guide, captive. Longtemps nous n'avons fait que changer de *mors*, en croyant nous en affranchir. (Boiste.) Vraiment celui-là proprement commandait bien à la guerre, qui lui faisait souffrir le *mors* de la bénignité au point de sa plus forte chaleur. (Montaigne.)

L'homme, en ses passions toujours errant sans guide,
A besoin qu'on lui mette et le *mors* et la bride.
(Boileau.)

— *Prendre le mors aux dents*. Se dit d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée qu'elle devient absolument insensible, et qu'il s'emporte, sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres que si le cheval le tenait serré entre les dents. Dès la première charge, le cheval de mon gouverneur prit le *mors* aux dents. (St-Sim.)

— Fig. et fam. *Prendre le mors aux dents*. Se dit d'un homme qui, n'écoutant plus les avis ni les remontrances de ceux qui dirigeaient sa conduite, se livre tout entier à ses passions. Jeune homme qui prend le mors aux dents. ‖ Se dit d'une personne qui se met en colère, qui s'emporte subitement. Prendre le mors aux dents pour avoir reçu un léger reproche. ‖ Se dit d'une personne qui, avant été quelque temps dans l'indolence, dans l'inaction, change tout à coup et se livre au travail avec ardeur. Ce jeune homme était paresseux, il a pris le *mors* aux dents, et maintenant il travaille avec une ardeur extraordinaire (Acad.)

— Fig. *Hocher le mors à quelqu'un*. Le retenir, le contraindre, le contrarier. Pas un n'osait hocher *le mors* au prince qui représentait le feu roi. (St-Sim.)

— Fig. *Ronger le mors*. Supporter quelque chose avec une impatience mal contenue.

Les uns indomptés et farouches,
Les autres rongeant dans leurs bouches
Les *mors* des tyrans et des dieux. (Lamartine.)

— Bot. *Mors du diable*. Un des noms de la scabieuse des bois, dont la racine échancrée et comme mordue lui a mérité ce nom spécifique. ‖ *Mors de grenouille*. Nom vulgaire de l'hydrocharide.

— Rel. Sorte de gouttière ménagée sur le premier et le dernier cahier d'un volume pour y loger le carton de la couverture. ‖ Nom donné au bord du carton qui se place dans cette gouttière. ‖ Bord, dos du livre.

— Techn. Chacune des deux mâchoires de l'étau du serrurier, du forgeron, etc.

— Verr. Extrémité de la canne que l'on plonge dans le creuset, et à laquelle le verre s'attache.

MORS, ORSE. anc. part. pass. du v. Mordre. Il eût voulu s'être *mors* cinquante fois la langue, plutôt qu'il lui en fût échappé un mot. (H. Estienne.)

* **MORSE.** s. m. (ét. allem., *Meer-ross*, cheval de mer). Mamm. Genre de carnassiers amphibies appelés aussi *vaches marines*, *vaches à la grande dent*, atteignant quelquefois 4 à 5 mètres de long, aux pieds palmés de façon à former d'excellentes nageoires, mais tellement courts que sur terre ils ne peuvent servir qu'à ramper. Par leurs mœurs comme par leur conformation physique, les morses ont beaucoup d'analogie avec les phoques; mais ils sont plus féroces et moins intelligents. Ils vivent d'algues et de coquillages, se réunissent par grandes troupes et se défendent vigoureusement contre les ours blancs ou les hommes qui les attaquent. Ils habitent les mers polaires et commencent à devenir rares par suite de la guerre acharnée qu'on leur fait pour s'emparer de leur peau, qui fournit un cuir excellent, de leur chair, dont on retire une huile plus fine que celle de baleine, et enfin de leurs dents, qui donnent un ivoire supérieur à celui de l'éléphant.

— Techn. Rangée de pavés qui aboutit aux bordures, en traversant le chemin.

MORSE (Samuel-Finley-Breese). Peintre américain, né à Charlestown (Massachusetts), 1791-1872, est surtout connu pour avoir inventé l'appareil de télégraphie électrique qui porte son nom; il ne prit de brevet qu'en 1837, perfectionna son procédé et le vit préférer aux autres systèmes et adopté aux Etats-Unis, 1844, en Europe et particulièrement en France, 1856.

MORSÉGO. s. m. Bot. Arbre d'Amboine, dont les fruits sont très recherchés des chauves-souris.

MORSIO. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la loche de mer ou gobie aphye.

MORSIUNCULE. s. f. (pr. *mor-ci-on-kule*; dimin. du lat. *morsus*, morsure). Pathol. Nom employé par quelques auteurs pour désigner les douleurs de dents auxquelles les enfants sont sujets.

* **MORSURE.** s. f. (du lat. *morsus*, même signif.). Action de mordre.

— Plaie, meurtrissure, marque faite en mordant. Morsure dangereuse, envenimée, mortelle. Grande morsure. Faire une profonde morsure. La morsure d'un chien enragé. Guérir une morsure. Guérir d'une morsure. Morsure de cheval. Morsure de puce. La *morsure* d'un serpent est moins cruelle que l'ingratitude d'un fils. (Boiste.) ‖ *Morsure compliquée*. Celle dans laquelle l'animal a déposé un virus ou un principe vénéneux. ‖ *Morsure simple*. Celle qui est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie.

— Par analog. Les glaives dentelés font d'affreuses *morsures*. (Th. Gaut.) Le court chiton d'Orient étreint de ses plis sa taille élancée, et se retrousse à son genou sous la *morsure* de l'agrafe. (P. de St-Victor.)

— Fig. La *morsure* faite à sa puissance par ce petit peuple exaspérait son orgueil. (P. de St-Victor.) Peut on abandonner la justice pour obéir à ses amours, sans ressentir cette cruelle *morsure*, qui est le premier avertissement et le premier supplice? (J. Simon.)

— Fig. Effet de la médisance, de la calomnie. Les *morsures* de la calomnie laissent toujours des cicatrices. (Bayle.) Nous savons par expérience quelle *morsure* corrosive fait la critique sur la blessure toujours à vif que tout artiste porte à son flanc. (Th. Gaut.)

— Par extens. Action corrosive de certaines substances. La morsure de l'acide sur la plaque de cuivre du graveur à l'eau-forte.

— Effet de la gelée. Les feuilles naissantes, plissées avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservaient du choc des vents et de la *morsure* des gelées. Bern. de St-P.) Ses feuilles, durcs d'apparence et délicates au fond, sentent fort bien la *morsure* du givre. (Michelet.)

— Fig. *Morsure d'âme*. S'est dit dans le sens de Remords. C'est chose que vous pouvez faire sans regret ni *morsure* d'âme quelconque. (Malherbe.)

— Anat. *Morsure* ou *Morceau du diable*. V. MORCEAU.

— Bot. *Morsure de grenouille*. Nom vulgaire d'une espèce d'hydrocharide.

— Moll. *Morsure de puces*. Coquille du genre cône.

MORT, ORTE. part. pass. du v. Mourir. S'empl. adjectiv. pour Privé de la vie. Homme mort. Femme morte. Il est mort. Tomber mort. Laisser quelqu'un pour mort. Prendre quelqu'un mort ou vif. O nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle: Madame se meurt! Madame est *morte!* (Boss.) Une partie d'eux-mêmes est déjà *morte*, que l'autre désire encore de vivre. (Fléch.) Les pères mourants envoient leurs fils pleurer sur leur général *mort*. (Id.) J'appris dans la suite qu'elle était *morte* au bout de deux ou trois ans de mariage. (J.-J. Rouss.) Enfin plusieurs de ces religieuses sont *mortes* de chagrin. (Chateaub.) Le nombre est grand, hélas! des poètes *morts* avant le temps (De Latour.)

— Fam. *Frapper sur quelqu'un comme sur bête morte*. Le frapper violemment.

— Loc. famil. *Mort ou vif*. En quelque état que ce soit. *Mort* ou vif, lui dit-il, montre-nous ton moineau. (La Font.)

— On disait de celui qui était mis hors la loi, qu'*il devait être saisi mort ou vif*.

— Pop. *Porter quelqu'un à la vache morte* ou *à la chevre morte*. Le porter sur son dos, en tenant ses mains par-devant.

— *Mort-né*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Fig. Pour moi, dont le génie est *mort* en ce moment. (Boil.)

Sans tous ces ornements, le vers tombe en langueur,
La poésie est *morte* ou rampe sans vigueur. (Boileau.)

— Se dit des choses qui cessent d'exister, d'être en vogue. Le parti de M. de Cambrai est *mort*. (Boss.) Cent systèmes sont nés et sont *morts* tour à tour. (Delille.)

— Fig. Sans vigueur, sans action, sans mouvement, sans vie. Le commerce est mort. Le flot était sans mouvement et absolument *mort* sur la rive. (Chateaub.) Je ne sais quoi nous disait que la *morte* forêt était vivante et comme prête à parler. (Michelet.) Tout est *mort* et désert autour d'Ajaccio. (Mérimée.) La terre est *morte*, *morte* sous la main de l'homme, et les dieux se sont envolés. (Gér. de Nerval.) Le crédit était *mort*, les capitaux ne circulaient plus. (L. Blanc.) Ces maisons *mortes* ne sont point rares dans les îles de la Manche. (V. Hugo.)

— *Pays mort*. Pays où il n'y a ni population, ni activité, ni commerce, ni industrie.

— *Saison morte*. Certain temps de l'année où le commerce, les affaires n'ont pas la même activité que dans un autre temps. On dit plus communément *morte-saison*. V. ce mot.

— *Terre morte*. Terre inculte, désolée. Une terre *morte* et pour ainsi dire écorchée par les vents, laquelle ne présente que des ossements, des cailloux jonchés, des rochers debout ou renversés. Buff.)

— *Avoir le teint mort, les yeux morts, les lèvres mortes*. Avoir le teint décoloré, les lèvres pâles, les yeux éteints.

— Fig. et pop. *Il a la gueule morte*. Se dit d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur qui se trouve réduit au silence.

— Fam. *N'y pas aller de main morte*. Frapper rudement. ‖ Fig. Mettre de la rudesse, de la violence dans une discussion verbale ou par écrit. ‖ Se porter à quelque chose avec ardeur.

— *Chose morte*. Chose qui sera inutile, qu'on ne relèvera point, dont on ne parle plus.

— *Balle morte*. Balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. Être atteint par une balle morte. Aux premières décharges de la mousqueterie ennemie, le roi reçut une balle à la gorge; mais c'était une balle *morte*. (Volt.)

— *Eau morte*. Eau qui ne coule point, telle que celle des étangs. Elle voulait tout revoir, les canaux ombragés, l'étang et sa grande eau *morte*. (De Gonc.)

— Fig. Personne sombre et mélancolique, qui parle peu, et qui n'a pas beaucoup d'action.

— *Feuille morte*. Feuille sèche qui tombe de l'arbre en automne. Les feuilles qui tombent sont feuilles *mortes*; mais celles qui tiennent sont encore vertes. (Mme de Sévig.) ‖ On a donné ce nom, en teinture, à une couleur semblable à celle des feuilles sèches. Robe feuille-morte. V. FEUILLE-MORTE à son ordre alphabétique.

— *Lettre morte*. Chose admise en principe mais qui n'est point appliquée. Sans l'éducation, les plus belles constitutions restent à l'état de lettre *morte*. (Vacherot.)

— *Morte-paye*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Ouvrages morts*. Se dit des ouvrages de l'art, par opposition aux productions de la nature qui sont vivantes et animées. Bien différente de l'art humain dont les productions ne sont que des ouvrages *morts*, la nature est elle-même un ouvrage perpetuellement vivant, un ouvrier sans cesse actif. (Buff.)

— Se dit quelquefois pour qualifier les objets inanimés.

Aux yeux de l'ignare vulgaire
Tout est mort, tout est solitaire;
Un bois n'est qu'un sombre réduit,
Un ruisseau n'est qu'une onde claire,
Les zéphyrs ne sont que du bruit. (Gresset.)

— Qui est ou qui se croit sur le point de mourir. Qui se fit *mort* est sujet d'être tenu pour vif mourant. (Montaig.)

— *Plus mort que vif*. Se dit dans le même sens. L'amie épouvantée pousse un grand cri et tombe sur son dos plus *morte* que vive. (De Jussieu.)

— Fam. *Tomber mort*. Rester stupéfait à la vue d'une chose que l'on n'attend pas. Comme nous étions le plus en train, nous avons vu apparaître M. le Premier avec son grand deuil: nous sommes tous tombés *morts*: pour moi c'était de honte que j'étais *morte*; je n'avais rien à dire à ce Caton sur la mort de sa femme (Mme de Sévigné.)

— *C'est un homme mort*. C'est un homme qui est ou qui paraît être dans un grand danger. Il s'est mis entre les mains de ce charlatan, c'est un homme *mort*. (Acad.) Le vésicatoire n'a pas pris, c'est un homme *mort*. Id.) S'il se bat avec ce spadassin, c'est un homme *mort*. (Id.)

Si ma fille une fois met le pied dans l'Aulide,
Elle est *morte*. (Racine.)

— *A demi mort*. Presque mort, inanimé. Je la vois entre son mari mourant, son fils à demi *mort*. (Mme de Maint.)

— *Mort ivre* ou *ivre mort* Inanimé, ayant perdu tout sentiment par la violence de l'ivresse. Des hommes ivres morts étaient couchés sur le trottoir.

— Fig. Exténué, accablé. Être mort de soif, de faim, de fatigue. Son bidet et lui se trouvèrent harassés et *morts* de faim. (L. Viardot.)

— Fig. Disparu de la mémoire. Je croyais être *mort* dans votre souvenir. (Bussy-Rabutin.)

— *Être mort pour quelqu'un*. Ne pouvoir plus lui être d'aucune utilité, ne conserver aucune relation avec lui. Ce jeune homme s'est expatrié, il est *mort* pour sa famille. (Acad.)

Pour accabler César d'un éternel ennui,
Madame, sans mourir, elle est *morte* pour lui. (Rac.)

— *Être mort pour quelque chose*. Ne pouvoir plus y être sensible, en être privé pour toujours. Être mort pour les plaisirs. J'étais *mort* pour la gloire, et je n'ai pas vécu. (Rotrou.)

— *Être mort à quelque chose*. Ne pouvoir plus jouir d'une chose, soit parce qu'on l'a perdue pour toujours, soit parce qu'on y a renoncé à jamais. Sa vie, tout ecclésiastique, annonçait un pasteur entièrement *mort* aux choses du siècle. (Boss.)

Mort au plaisir, insensible à la gloire,
Dans le désert je traîne un long ennui. (Millevoye.)

— *Être mort au monde*. Avoir quitté le monde pour vivre dans la retraite et dans les exercices de piété.

— *Mort de*. Saisi par un sentiment trop violent. Toute *morte* de jalousie. (Mme de Sév.)

— Loc. prov. *Morte la bête, mort le venin*. Un ennemi, un méchant qui est mort, ne peut plus nuire. ‖ *Gratis, crédit est mort*. On ne donne plus rien; on ne fait plus de crédit. ‖ *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort*.

Un lion *mort* ne vaut pas
Un moucheron qui respire. (Voltaire.)

‖ *Un chien mort ne mord plus*. ‖ On dit des choses qui ne se trouvent que rarement, ou qui ne doivent pas se renouveler: *La mère en est morte*. ‖ *Un homme mort n'a ni parents ni amis*. Un mort est bien vite oublié, même de ses parents et de ses meilleurs amis.

— Chim. *Tête morte*. Le résidu d'une opération quelconque. On dit plutôt *caput mortuum*.

— Fig. Peut-être, dans tous ces creusets de philosophes y a-t-il une ou deux onces d'or; mais tout le reste est tête *morte*, fange insipide, dont rien ne peut naître. (Volt.)

— Chir. *Chair morte*. Chair insensible, qui est dans les escarres des plaies.

— Comm. *Papier mort*. Papier non timbré. ‖ *Argent mort*. Argent qu'on ne fait pas valoir qui ne rapporte pas d'intérêt. Des pierreries dans un coffre, c'est de l'argent mort. Des deniers oisifs, c'est de l'argent mort.

— Eaux et for. *Mort-bois*. V. ce mot à son ordre alphabétique. ‖ *Bois mort*. Tout le bois qui est effectivement séché sur pied, et qui ne tire plus aucune nourriture de la terre.

Au fond des forêts, sous ces toits de verdure,
On entend le bois *mort* craquer dans le sentier.
(A. de Musset.)

‖ Le *droit de mort-bois* est celui de couper le bois sec qui reste sur l'arbre, tandis que le droit de *bois mort* n'est que celui de recueillir et d'emporter le bois sec détaché de l'arbre et gisant à terre.

— Féod. *Se faire mort d'un fief*. Délaisser à son plus proche héritier apparent un fief en avancement d'hoirie.

— Fortif. *Angle mort*. Angle que fait un flanc inutile pour la défense.

— Géogr. *Mer Morte*. V. MORTE. (Mer).

— Hist. relig. *Cotte morte*. Les meubles qu'un religieux laissait en mourant, ainsi que tout ce qui était provenu de ses épargnes.

— Jurispr. *Main morte*. V. MAINMORTE.

— Mar. *Œuvres mortes*. Les bordages ou les parties du vaisseau qui sont élevées, et qui ne trempent point dans l'eau. ‖ *Corps mort*. V. CORPS. ‖ *Morte-eau*. V. ce mot à son ordre alphabétique. ‖ *Navire à morte charge*. Navire chargé jusqu'aux écoutilles. Un bâtiment est à morte charge quand on l'a chargé autant qu'il est possible. ‖ *Tour mort*. Tour simple d'un cordage quelconque sur un appui.

— Mécan. *Point mort*. Endroit où un organe mû d'un mouvement circulaire a besoin d'une impulsion pour continuer son mouvement.

— Min. *Mort-terrain*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Peint. *Nature morte*. Animaux morts, objets

inanimés, dont l'imitation exclusive forme un genre particulier Rendre bien la nature morte. Des ustensiles, des instruments, des vases, etc., sont de la nature morte. Tableau de nature morte. On n'appellerait pas *tableau de nature morte* celui qui représenterait un cadavre; ce tableau appartiendrait au genre de l'histoire. || *Couleur morte*. Couleur sombre, tannée ou effacée, en sorte qu'elle a peu ou point d'éclat.

— Philol. *Langue morte*. Celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. La langue latine est une langue morte.

— Phys. anc. *Force morte*. Force aussitôt detruite qu'engendree. Vous appelez cela une force *morte*; or ces mots force *morte* ne sont-ils pas un peu contradictoires? (Volt.)

— Techn. *Chardon mort*. Chardon bonnetier dont les pointes sont émoussées par le travail.

— Théol. *Œuvres mortes*. Bonnes œuvres qui ne sont pas méritoires parce que celui qui les fait est en état de péché. || *Être mort tout vif*. Vivre dans un état qui entraînerait la damnation s'il persistait jusqu'au moment de la mort. La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs est *morte* toute vive. (Bossuet.)

— MORT, ORTE. s. Personne qui est privée de la vie. Un mort. Une morte. Être pâle comme un mort. Prier Dieu pour les morts. Le service des morts. Oraison pour les morts. Dieu viendra juger les vivants et les morts. Le jour des morts. L'office des morts. Il ne faut point insulter aux morts. Les ennemis demandèrent à enterrer leurs morts. Après le combat il fut trouvé parmi les *morts*. (Acad.) Si l'on oublie les absents, à plus forte raison les *morts*, qui sont absents pour toujours. (Bussy-Rabutin.) Attendons-nous que Dieu ressuscite les *morts* pour nous instruire? Il n'est point nécessaire que les *morts* reviennent, ni que quelqu'un sorte du tombeau. (Boss.) La rivière fut un moment couverte de *morts*. (Volt.) Tu te reconnaîtras, tu te retrouveras partout, et chacun t'enviera la couronne de *morte*. (E. Quinet.) Chaque *mort* devenait un dieu domestique terrible ou propice. (P. de St-Victor.)

— Fig. Un paralytique est un *mort* qui souffre. (Boil.)

— Poét. *Le rivage des morts, la demeure, le séjour des morts, chez les morts*, etc. Se dit souvent pour Dans les enfers, dans l'empire de Pluton. Des *morts* la profonde demeure. (Rac.) Mon âme chez les *morts* descendra la première (Id.)

Ces bords
Où l'on voit l'Achéron se perdre chez les *morts*.
(RACINE.)

Le vent redouble ses efforts,
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine
Et dont les pieds touchaient à l'empire des *morts*.
(LA FONTAINE.)

Si je pouvais, jeté sur la mer de la vie,
Rouler avec la vague au rivage des *morts*. (FARCY.)

— *Jugement des morts*. Jugement des âmes après la mort. Cette idée est commune à presque toutes les religions. Chez les Egyptiens, l'âme était jugée dans l'Amenthès, après divers pèlerinages dans les régions nombreuses qu'elle devait parcourir. On pesait dans une balance, devant quarante-deux juges présidés par Osiris, les bonnes et les mauvaises actions du défunt, dont on punissait ou dont on récompensait l'âme suivant qu'il y avait lieu. Les Grecs imitèrent ce dogme égyptien, en disant que les âmes étaient jugées dans les enfers par trois juges, Minos, Eaque et Rhadamante, et envoyées dans les champs Elysées ou dans le Tartare suivant leurs vertus ou leurs crimes. La religion chrétienne admet le dogme du jugement des morts. Elle enseigne que les âmes sont jugées par Dieu après la mort, et récompensées ou punies par le paradis ou par l'enfer, où elles doivent rester jusqu'au jour du jugement dernier, jour où tous les morts ressusciteront et seront définitivement condamnés à des souffrances éternelles, ou voués à d'éternelles jouissances.

— *Tête de mort*. Tête dont il ne reste que la partie osseuse.

— *Faire le mort*. Retenir ses mouvements et sa respiration, de manière à faire croire qu'on est privé de la vie. Se couche sur le nez, fait le *mort*, tient son vent. (La Font.) || Fig. Ne pas répondre aux personnes par lesquelles on est questionné, interpellé par écrit.

— Par extens. Livre dont l'auteur est mort. On a dit de Grotius qu'il n'était point propre aux ambassades, parce qu'il fréquentait plus les *morts* que les vivants. (Trév.) Le langage des *morts* est toujours un peu muet; il est destitué d'action et de mouvement, et ne réveille pas assez fortement nos passions. (Nic.)

— Cadavre qu'on va porter en terre. Mettre un christ sur la poitrine du mort. Envelopper le mort dans un linceul. Mettre le mort dans le cercueil. Le curé de la paroisse ayant su que c'était un bon *mort*, et qu'il avait le moyen de payer grassement ses funérailles... (Boursault.)

— Pop. *Le royaume des morts, le royaume des taupes*. Le tombeau.

— Loc. prov. *Les morts ont toujours tort*. Les morts ne pouvant se défendre, on excuse souvent les vivants à leurs dépens. || *Plus de morts, moins d'ennemis*. || *Plus de morts, moins de malades*. || *En attendant les souliers d'un mort, on va longtemps nu-pieds*. On souffre quelquefois longtemps en attendant une succession. || On dit de même: *Qui court après les souliers d'un mort risque souvent d'aller nu-pieds*. || On dit de celui qui dejeune avant d'aller à la messe, qu'*il va à la messe des morts, qu'il y porte pain et vin*. || *Les morts ne mordent plus*. Les morts ne peuvent plus nuire aux vivants.

— B.-arts. *Danse des morts*. V. MACABRE.

— Jeux. A la tontine, Joueur, auquel il ne reste rien de sa prise. || *Faire un mort*. Se dit, à certains jeux de cartes, quand, un joueur manquant, on place son jeu à découvert sur la table, et que les autres joueurs font la partie comme s'ils étaient au nombre voulu. On dit aussi, *jouer le jeu du mort*.

— Jurispr. *Le mort saisit le vif*. Une personne en mourant transmet son bien à son héritier, sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession.

— Liturg. *Fête de la commémoration des morts, fête des morts ou Jour des morts*. Fête que l'Église célèbre le 2 novembre, en l'honneur des morts qui depuis l'établissement de l'Église ont comparu devant Dieu. Cette fête fut établie en 998 par Odilon, abbé de Cluny, pour tous les monastères de sa congrégation. Depuis on l'a célébrée dans toutes les églises de la chrétienté. || *Messe des morts*. Messe dans laquelle on prie pour les morts. || *Rouleau des morts*. Feuille de parchemin sur laquelle on inscrivait autrefois le nom des personnes mortes, pour les recommander aux prières des fidèles.

— Mar. *Le mort de l'eau* ou *le mort d'eau*. Les marées les plus basses des quadratures. On dit plutôt *morte-eau*.

— MORT. s. m. Techn. Eau de chaux dans laquelle le tanneur a plongé plusieurs fois les peaux, et qui a perdu sa force. || Canal qui fait le tour d'un marais salant.

* **MORT**. s. f. (pr. toujours *mor*, même devant une voyelle; du lat. *mors, mortis*, même signif.). Fin, cessation de la vie. La mort est ordinairement precedee de quelques symptômes graves, qui dependent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cerebrales, et qui constituent l'agonie. Mort naturelle. Mort subite. Mort glorieuse, sainte. Belle mort. Mort honteuse, infâme, ignominieuse. Être menacé d'une mort prochaine. L'instant de sa naissance a été celui de sa mort. Souhaiter, desirer, affronter, braver la mort. Courir à la mort. Attendre la mort. Avoir toujours la mort devant les yeux. Avoir peur de la mort. Envisager la mort avec fermeté. Voir la mort de près. Le jour de sa mort. A l'heure de sa mort. Les approches, les transes, les frayeurs, les affres de la mort. Le hoquet de la mort. Ce malade, cette maladie tourne à la mort. Donner, recevoir la mort. Se donner la mort. Aller chercher la mort dans les combats et l'y trouver. Il n'y a point eu mort d'homme. Pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive. La *mort* est aisée à supporter, quand on n'y pense point (Pasc.) Les hommes n'ayant pu vaincre la *mort* se sont avisés de ne point y penser. (Id.) Ils ont tout prévu, excepté leur *mort*, qui emportera en un moment toutes leurs pensées. (Boss.) La mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la *mort*. (Id.) Elle regarde la *mort* comme une consolation, et la vie comme un supplice. (Fléchier.) La *mort* de notre illustre duchesse n'a pas été de ces *morts* imprévues ou dissimulées; elle l'a vue plusieurs fois dans son plus terrible appareil sans en être emue; elle l'a sentie sur elle même sans s'etonner. Ces langueurs, ces abattements, ces diminutions, que Tertullien appelle des portions de la *mort*, ne la lui faisaient-ils pas éprouver par avance? (Id.) La mort n'arrive qu'une fois et se fait sentir à tous les moments de la vie; il est plus dur de l'appréhender que de la souffrir. (La Bruy.) Il ne pleure point la *mort* des autres, n'appréhende que la sienne, qu'il rachèterait volontiers de l'extinction du genre humain. (Id.) La *mort* d'un homme vertueux est un malheur pour l'humanité. (Thomas.) Saint, saint, saint, est celui qui a detruit le mal et vaincu la *mort*. (La Mennais.)

La *mort* n'est pas pour moi le comble des disgrâces,
J'osai tout jeune encor la chercher sur vos traces.
(RACINE.)

— Cessation de la vie de l'homme, considérée relativement aux circonstances qui l'accompagnent. En ce sens il a un pluriel. Il a fallu mourir encore, mais sur le champ de bataille, de la belle *mort* française, à l'ombre du drapeau glorifié. (L. Veuillot.) La *mort* sur le champ de bataille est la plus belle de toutes; il y en a d'autres illustres. (E. Renan.)

Vois-les marcher, vois-les courir
A des *morts*, il est vrai, glorieuses et belles,
Mais sures cependant, et quelquefois cruelles.
(LA FONTAINE.)

— On oppose souvent la mort à la vie. Si l'homme n'a pas un but, sa vie n'est qu'une longue *mort*. (Boiste.) Il me reste à vous montrer comment elle a usé de la vie pour arriver à une bienheureuse *mort*. (Fléch.) Une vie courte mais toute reglee par la sagesse; une longue *mort* soutenue par la resignation et la patience. (Id.) Quand je me figure le plus grand roi de la terre à ses pieds, implorant humblement son secours, et l'honorant comme l'arbitre de sa vie ou de sa *mort*... (Id.)

— Par exagér.

Et qui sans cesse au jeu dont il fait son étude
Attendant son destin d'un quatorze ou d'un sept,
Voit sa vie ou sa *mort* sortir de son cornet. (BOIL.)

— *Faire une bonne mort, une sainte mort, une mort chrétienne*. Mourir avec tous les sentiments d'un véritable chrétien.

— *Faire une belle mort*. Mourir glorieusement, pour un sujet honorable.

Mourir pour son pays est un si digne sort,
Qu'on briguerait en foule une si belle *mort*.
(CORNEILLE.)

— Fam. *Mourir de sa belle mort*. Mourir de mort naturelle. Il serait plus honnête de me laisser mourir de ma belle *mort*. (Volt.)

— Fig.

Tu dis qu'il faut brûler mon livre;
Les tiens auront un meilleur sort,
Ils mourront de leur belle *mort*. (J.-B. ROUSS.)

— Fig. Je veux, dans un seul malheur, déplorer toutes les calamités du genre humain, et dans une seule mort faire voir la *mort* et le néant de toutes les grandeurs humaines. (Bossuet.) La plus triste des *morts*, c'est la *mort* de la jeunesse. (J. Janin.) L'oisiveté, le farniente, c'est l'anéantissement, c'est la *mort*. (Dupanloup.)

Non, l'amour qui se tait n'est qu'une rêverie,
Le silence est la *mort*, et l'amour est la vie.
(A. DE MUSSET.)

— Fig. Extinction, destruction, anéantissement. Les réquisitions forcées sont la mort du commerce. Le monopole est la mort de l'industrie. Le plaisir est la mort de l'amour. La prodigalité est la mort de l'aisance. Le repos est la mort de l'ambitieux. La tyrannie est la mort de la monarchie.

— Se dit aussi de la cessation de la vie des plantes.

— Poés. et style sent. La mort est souvent personnifiée. Combattre, lutter longtemps contre la mort. La mort l'a frappé, l'a enlevé à la fleur de son âge. La mort a moissonné presque tous les habitants de cette contrée. La mort est sourde a nos vœux, a nos cris. L'impitoyable mort. La faux de la mort n'épargne personne. Passer des bras du sommeil dans ceux de la mort. Ce malheureux appelait la mort a son aide. La *mort* aux malheureux ne cause point d'effroi. (Rac.) On court au-devant de la *mort* parce qu'on n'a pas le courage de l'attendre. (St Evremond.) Il appelle la *mort*, elle vient à pas lents. (La Font.) Le soleil et la *mort* ne peuvent se regarder fixement. (La Rochef.) Cependant ce vainqueur enfle de ses titres tombera lui-même à son tour entre les mains de la *mort*. (Boss.) Cet art de donner agréablement, qu'elle avait si bien pratiqué pendant sa vie, l'a suivie, je le sais, jusque dans les bras de la *mort*. (Id.) La princesse leur échappait parmi des embrassements si tendres et la *mort* plus puissante nous l'enlevait entre ses royales mains. (Id.) Dans la plupart des hommes, les changements se font peu à peu, et la *mort* les prépare ordinairement à son dernier coup. (Id.) Après que, par le dernier effort de notre courage, nous avons pour ainsi dire surmonté la *mort*, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier. (Id.) La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chère! La voilà telle que la *mort* nous l'a faite. (Id.) Si je vous fais voir encore Madame aux prises avec la *mort*, n'appréhendez rien pour elle; de quelque côté qu'on se trouve dans cette vie, elle voit toujours la *mort* en face, qui couvre de ténèbres tous nos plus beaux jours. (Id.) Que faisons-nous autre chose en flattant notre corps, que d'accroître la proie de la *mort*, lui enrichir son butin, lui engraisser sa victime? (Id.) La *mort* épuisa mille fois ses traits autour de lui sans pouvoir l'atteindre. (X. de Maistre.) La *mort* semblait nous épargner l'un et l'autre. (Id.) J'avais un ami, la *mort* me l'a ôté. (Id.)

— *Être pâle comme la mort, plus pâle que la mort*. Être très pâle. Mon visage, qui était plus pâle que la *mort*, devint plus rouge que le feu. (Le Sage.)

— Pop. *Il serait bon à aller querir, à aller chercher la mort*. Se dit d'un homme qui est lent à revenir des endroits où on l'envoie.

— Cause prochaine de mort, danger imminent de mort. Lorsqu'elle sentit la *mort* dans son sein, quelle fut sa ferveur et son zèle! (Fléch.) Que sais-je si la disposition même de votre tempérament ne vous laisse rien à craindre là-dessus; si vous ne portez pas déjà la *mort* dans votre sein, et si, au premier jour, votre *mort* soudaine et surprenante ne répandra pas le deuil parmi nous? (Mass.) La *mort* était sur toutes les têtes, et la vengeance dans tous les cœurs. (Barth.)

— Fig. *Avoir la mort sur le visage, sur les lèvres, sur la bouche*. Être près de mourir. || Avoir la figure d'un mourant.

La *mort* livide est sur ma bouche
Mes yeux sont éteints dans les pleurs (DENNE-BARON.)

— Fam. *Avoir la mort entre les dents*. Être fort vieux ou fort malade, n'avoir pas longtemps à vivre. Il a la *mort* entre les dents, et il songe encore à bâtir. (Acad.) Je vois tout l'excès de ridicule où je me jette à mon âge, la syndérèse dans le cœur et la *mort* entre les dents. (Voltaire.)

— Fig. *Être au lit de mort*. Être à l'extrémité. || *A son lit de mort*. Avant de mourir, en mourant. A son lit de *mort*, il a fait restitution de ce qu'il s'était approprié injustement. (Acad.)

— *A la mort*. Au moment de la mort. A la mort, vous y penserez. || On dit, dans un sens analogue: *Au lit de mort*. Au lit de *mort*, osez-vous présenter a Jésus-Christ vos fatigues et les désagréments journaliers de votre emploi? Mass.)

— *Être malade à la mort, être à la mort*. Être fort malade et près de mourir. Il est plaisant que je sois si politique, en étant continuellement à la *mort*. (Volt.)

— *Être à l'article de la mort*. Être à l'agonie.

— *Être entre la vie et la mort*. Être dans un fort grand péril, par maladie ou par accident. Pendant cette tempête, nous fûmes deux jours entre la vie et la mort.

— *Avoir vu la mort de près*. Venir d'échapper à un danger imminent. || *Être à deux doigts de la mort*. Se dit dans le même sens.

— *Mort d'homme*. Se dit d'un événement qui amène la mort de quelqu'un.

Et si je n'avais pas apaisé la querelle,
Il serait arrivé *mort* d'homme ou de femelle.
(REGNARD.)

— Fam. *Ce n'est pas la mort d'un homme*. C'est une affaire de peu d'importance. Un soufflet, au bout du compte, n'est pas la *mort* d'un homme. (Le Sage.)

— *Cris de mort*. Cris par lequel on réclame la mort de quelqu'un. La foule ameutée poussait des cris de mort. || On dit dans le même sens: Mort aux tyrans! Mort aux despotes! Sur les tyrans detruits, *mort* aux nouveaux tyrans! (C. Delavigne.)

— *Silence de mort*. Silence glacial. Il se fit un silence de *mort* dans cette foule tout à l'heure si agitée. (L.-J. Larcher.)

— *Vouloir mal de mort à quelqu'un, lui vouloir un mal de mort*. Le haïr extrêmement. || On dit dans le même sens: *Se vouloir mal de mort*. Je me veux mal de *mort* d'être de votre race. (Molière.)

— Poét. *Porter la mort quelque part*. Exercer de cruels et sanglants ravages. || *Le souffle de la mort*. Les symptômes d'une mort prochaine.

Je sentirai sous mon beau diadème
Passer dans mes cheveux le souffle de la *mort*.
(A. SOUMET.)

— Peine capitale, peine qui consiste dans la perte de la vie. C'est une des peines afflictives et infamantes. L'assassinat, le parricide, l'infanticide et l'empoisonnement, sont punis de la peine de mort. Abolir la peine de mort. Condamner un homme à la mort, a la peine de mort. Toutes les voix allaient à la mort, ont été à la mort. Le procureur général a conclu a la mort. Recevoir, subir, souffrir la mort avec courage. Marcher à la mort avec courage. Jésus-Christ condamne a *mort* par les passions des grands, et les passions des grands condamnées par la mort de Jésus-Christ. (Mass.)

— Fig. L'homme est un captif condamné à *mort*; il doit s'y résigner et profiter du temps que le juge lui laisse. (Boiste.)

— Fig. Il lui infligeait cette affreuse *mort* vivante, cette *mort* à ciel ouvert qu'on appelle le bagne. (V. Hugo.)

— *Crime de mort*. Crime que punit la peine capitale. C'était un crime de *mort* de paraître en la présence du roi. (L. Racine.)

— *Sentence, arrêt de mort*. Condamnation qui porte la peine de mort. Être appelant d'une sentence de mort.

— *Testament de mort*. Déclaration dernière que fait un condamné avant son supplice.

— Fig. et par extens. *Testament de mort*. Ecrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. Cette lettre touchante fut son testament de *mort*. (Acad.)

— *Condamner, juger à mort*. Condamner quelqu'un à la peine de mort.

— *Cette affaire va à la mort*. Elle doit finir par un arrêt de mort.

— *Mettre à mort*. Faire mourir.

— Par exagér. Grande douleur. La goutte lui fait souffrir mille morts. Plutôt de mille *morts* dussiez-vous me punir! (Rac.) L'épée a frappé en dehors, mais je sens en moi-même une *mort* semblable. (Boss.)

— Grand chagrin. La disgrâce de son ami lui a mis la *mort* dans le cœur. (Acad.) La conduite de son fils lui a mis la *mort* dans l'âme. (Id.) J'ai la *mort* dans l'âme; mais c'est egal, je tiendrai bon. (Scribe.)

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion*. Être contrarié, embarrassé, tourmenté. Ce prédicateur faisait souffrir *mort* et passion a ceux qui l'entendaient, tant il y avait d'hésitation dans son debit. (Acad.)

— Sert à désigner des travaux, des soins, des occupations fort désagréables, qui répugnent.

— Fam. *C'est une mort que d'avoir affaire à un pareil homme, que de poursuivre une telle affaire*. C'est une grande peine, une grande misère.

— Fig. et fam. *C'est ma mort*. C'est la chose la plus désagréable pour moi. C'est ma *mort* que d'être obligé de le voir, de lui parler. (Acad.)

— Fam. Ce qui consume beaucoup d'une chose. La friture est la mort au beurre. Les betteraves sont la mort au sel.

— Fam. *Mort aux rats*. Drogue dont on se sert pour faire mourir les rats et dont l'acide arsénieux fait la base. || On dit de celui qui a empoisonné quelqu'un, qu'*il lui a donné de la mort aux rats*.

— On a aussi donné le nom de *mort aux rats* à la barbotine, que l'on donne aux enfants qui ont des vers.

— *Mort aux mouches*. Nom donné à des compositions dans lesquelles entre du cobalt ou de l'arsenic metallique réduit en poudre, a cause de la propriété qu'il a, étant délayé dans l'eau,

de faire périr les mouches qui viennent goûter cette liqueur.

— *A mort*, loc. adv. De manière qu'on en meure. Blesser à mort. Être frappé à mort.

— Fig. Guerre ouverte, guerre à *mort* ou mensonge érigé en parole de Dieu! (Ch. de Remusat.

— *Être frappé à mort*. Être attaqué d'une maladie dont les symptômes annoncent une mort certaine.

— *Combat à mort*. Combat qui ne doit se terminer que par la mort de l'un des combattants.

— Par exagér. Excessivement. Travailler à mort. L'homme d'Europe travaille à *mort*, finit dans un hôpital, sans que personne l'ait su. (Michelet.)

— *A la mort*, loc. adv. Fig. et fam. Extrêmement, excessivement. Haïr quelqu'un à la mort. Cela me déplaît à la mort. J'ai mille peines à rassembler une compagnie fastidieuse qui m'ennuie à la *mort*. (Mme du Deffand.)

— *En vouloir à la mort à quelqu'un*. Lui en vouloir beaucoup.

— *A la vie et à la mort*, loc. adv. Pour toujours. Être l'ami de quelqu'un à la vie et à la mort. Être à quelqu'un à la vie et à la mort.

— *Entre nous, c'est à la vie et à la mort*. Notre amitié durera toujours. Cousin, c'est entre nous à la vie, à la *mort*. C. Delav.)

— *Il ne me pardonnera ni à la vie ni à la mort*. Il ne me pardonnera jamais.

— *Par la mort!* S'emploie par forme de serment dans le style comique.

> Par la *mort*! ... Il n'achèva pas,
> Car il avait l'âme trop bonne.
> Allez, dit-il, je vous pardonne,
> Une autre fois n'y venez pas. (Scarron.)

— *Par la mort Mahon* ou *Mort Mahom*. Espèce de juron en usage du temps des croisades et signifiant Par la mort de Mahomet. Finissons-en, *mort* Mahom! Le premier qui recule, je l'en fais deux morceaux. (V. Hugo.)

— *Par la mort Dieu!* Espèce de jurement qui signifiait Par la mort de Dieu. Par la *mort* Dieu! dit-il, j'en suis si hourde que plus n'en puis. (Cent Nouv. nouv.)

— Fam. *Mort de ma vie*. Sorte de jurement. Et *mort* de ma vie, la grâce saura bien vous préparer les chemins! Mme de Sév. *Mort* de ma vie! elles ne les placeraient pas dans l'endroit le plus éclairé. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Après la mort le médecin*. Se dit en parlant d'un remède, d'un secours trop tardif. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*. Il faut être indulgent pour la faiblesse humaine. *La mort n'a point d'ami, le malade n'en a qu'un de sa*. On oublie ses amis quand ils sont morts, on les néglige lorsqu'ils souffrent. *La mort n'a pas faim*. Se dit à propos de la prolongation des jours d'un vieillard languissant, ou d'une personne peu attachée à la vie. S'est dit aussi à propos de la mort de ces personnes. *Faire un prêt à la mort*. Se guérir d'une maladie dangereuse. *De toutes les douleurs on ne peut faire qu'une mort*. On ne meurt qu'une fois. *On trouve remède à tout hors à la mort*. La mort n'épargne personne. Molière a dit dans le même sens: On n'a point pour la *mort* de dispense de Rome. *A longue corde tire qui d'autrui mort désire*. *A toute heure la mort est prête*. *Contre la mort il n'y a point d'appel*. *La dure mort saisit le faible et le fort*. *La mort partout mord*. *La mort vient, mais on ne sait l'heure*. *La mort n'y mord*. Devise de Clément Marot dans ses premières poésies. *La mort, assise à la porte des vieux, guette les jeunes*. Les vieux ont à redouter le voisinage de la mort et les jeunes sa surprise. *Rien n'est plus certain que la mort, rien n'est plus incertain que la mort*. Notre dernière heure à tous est inconnue, mais elle arrive inévitablement pour les jeunes comme pour les vieux. *Les plus mortes morts sont les plus saines*. Plus la mort est rapide, moins elle est effrayante.

— Myth. Fille de l'Érèbe et de la Nuit, et sœur du Sommeil. Les poëtes placent la Mort devant le Tartare, ou devant la porte des Enfers; elle était honorée d'un culte particulier chez les Phéniciens et les Espagnols, ainsi que chez les Lacédémoniens. Les sculpteurs et les peintres représentent la Mort sous la forme d'un squelette armé d'une faux. L'if, le cyprès et le coq sont consacrés à la Mort. Les attributs de la Mort sont les ailes et le flambeau renversé; quelquefois l'urne et le papillon.

— Astrol. *Maison de la mort*. La huitième maison.

— Bot. *Mort aux chiens*. Un des noms du colchique d'automne. On dit aussi *mort-chien*. *Mort aux coucous*. L'orobanche rameuse. *Mort de froid*. Le gui de chêne. *Mort aux loups*. L'aconit tue-loup. *Mort aux poules*. La jusquiame noire. *Mort aux poux*. La staphysaigre. *Mort du safran*. Petite truffe parasite, qui s'attache aux bulbes de la racine du safran et le fait mourir. *Mort aux vaches*. La renoncule scélérate.

— Hist. eccles. *Pères de la mort*. Religieux ou moines qui se vouaient à l'assistance des moribonds. A Paris, s'est dit en particulier des augustins déchaussés, ou petits Pères.

— Ichtyol. Nom qu'on donne, sur plusieurs des côtes boréales de l'Europe, au scy, lorsqu'il n'a encore qu'un an.

— Jurisp. *Mort civile*. Cessation de toute participation aux droits civils. La condamnation à mort, la peine des travaux forcés à perpétuité, et celle de la déportation, emportaient la mort civile. La profession en religion avait les effets de la mort civile. Par la mort civile, le condamné perdait la propriété de tous ses biens, sa succession était ouverte au profit de ses héritiers. Il ne pouvait plus recueillir aucune succession, ni être nommé tuteur, ni être témoin dans un acte solennel ou authentique ou bien en justice. Il était incapable de contracter un mariage civil, et celui qu'il avait précédemment contracté était dissous quant à tous ses effets civils. La loi du 31 mai 1854 a aboli la mort civile. | *Le mort exécute le vif*. Les héritiers du créancier mort peuvent faire exécuter l'obligé qui vit. On dit mieux: *Le mort saisit le vif*.

— Jeux. *Jouer à la mort de telle somme*. Jouer jusqu'à ce que telle somme soit perdue.

— Pathol. *Mort apparente*. État d'immobilité et d'insensibilité absolue, qui se présente à la suite de certaines maladies, et que l'on peut confondre, que l'on a confondu souvent avec la mort réelle. Le seul signe certain qui distingue la mort réelle de la mort apparente, c'est la putréfaction. Pour remédier aux accidents qui pourraient résulter au moins d'une trop prompte inhumation, on laisse écouler au moins vingt-quatre heures entre la mort et l'enterrement. Quelques peuples n'enterrent les morts qu'après trois jours révolus. Dans quelques villes d'Allemagne, on a même établi des maisons mortuaires, où les corps sont déposés et soigneusement observés jusqu'à ce que la putréfaction commence à se déclarer. *Mort accidentelle*. Celle qui est produite par la rupture de l'équilibre des fonctions vitales. *Mort naturelle*. Celle qui a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément. || *Mort réelle* ou *absolue*. Dissolution des organes et cessation complète des fonctions vitales. || *Mort subite* Celle qui arrive tout à coup et sans phénomène précurseur; elle est déterminée le plus souvent par une apoplexie foudroyante, ou par la rupture d'un anévrisme. | *Mort violente*. Celle qui est l'effet d'une violence quelconque. || *Mort noire*. S'est dit, à diverses époques, de la peste, et particulièrement de celle qui ravagea la Suisse en 1611.

— Théol. *La mort éternelle*. La condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer. | *La mort de l'âme*. L'état où l'âme tombe par le péché. *La mort au monde*. Renoncement au monde. Faites bien comprendre à nos sœurs en quoi consiste la *mort* au monde. Mme de Mainten.) | *Ombre de la mort*. Ignorance de la véritable religion. Les peuples qui vivent dans les ténèbres, à l'ombre de la *mort*... (Fléch.)

— Typogr. *Alphabet de la mort*. Nom donné à un alphabet de grandes capitales dont les dessins sont formés de squelettes et autres figures lugubres.

— Vener. *A la mort, chiens!* Cri que les chasseurs emploient pour appeler les chiens quand le cerf est pris.

— Syn. comp. MORT, DÉCÈS, TRÉPAS *Mort* est du style ordinaire et signifie précisément la cessation de la vie. *Décès* est d'un style plus recherché, tenant un peu de l'usage du palais, et marque proprement le retranchement du nombre des mortels. *Trépas* est poétique et emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. En outre, *mort* se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux, et les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme.

MORTA. Myth. lat. Celle des trois Parques qui présidait plus particulièrement à la mort.

*** MORTADELLE**, s. f. (de l'ital. *mortadella*, même signif.). Art culin. Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. Mortadelle de Bologne, de Florence. Elle mangerait de vos *mortadelles* et boirait de votre vin noir. (Voltaire.) || On donne aussi le nom de mortadelle à un ragoût de poulet en usage en Italie.

MORTAGNE Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Orne, à 15 kil. E. d'Alençon, près de l'Huisne. Toiles. Chevaux percherons, bestiaux. Ancienne capitale du Perche; 4,600 hab.

— MORTAGNE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée), sur la Sèvre-Nantaise. Eaux minérales; 2,280 hab.

— MORTAGNE-SUR-GIRONDE Petit port de cabotage, cant. de Cozes, arrondiss. de Saintes (Charente-Inférieure).

*** MORTAILLABLE**, adj. 2 g. (pr. *mor-ta-llable*, *ll* mouill.; du fr. *mort*, et *taillable*). Jurispr. féod. Se disait de ceux qui étaient serfs de leurs seigneurs et dont celui-ci héritait, de manière qu'ils payaient en quelque sorte la taille, même après leur mort, dans la personne de leurs enfants. Les serfs mortaillables ne cessaient d'être les hommes du seigneur qu'en se déclarant les hommes du roi.

— Substantiv. Les mortaillables.

MORTAILLE, s. f. (pr. *mor-taille*, *ll* mouill.; rad. *mort*). Féod. Droit que le seigneur avait, dans quelques contumes, de succéder à son serf décédé sans héritiers naturels.

— MORTAILLES. s. f. pl. S'est dit pour Funérailles.

MORTAILLEUR, s. m. (pron. *mor-ta-lleur*, *ll* mouill.; rad. *mort*). Féod. Celui qui est soumis à la mortaille. Juge, receveur, procureur, que les seigneurs préposaient pour recevoir la mortaille.

MORTAIN, s. m. (rad. *mort*). Comm. Laine de très basse qualité prise sur les bêtes mortes.

MORTAIN. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Manche, à 56 kil. S.-O. de Saint-Lô. Toiles, dentelles, papeteries; 2,400 hab.

MORTAINAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Mortain.

— adj. Qui concerne la ville de Mortain ou ses habitants.

MORTAISAGE, s. m. (radic. *mortaiser*). Techn. Action de pratiquer une mortaise.

*** MORTAISE**, s. f. (ét. inconnue). Techn. Entaillure faite dans une pièce de bois ou de métal, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on veut les assembler. Petite, grande mortaise. Faire une mortaise. Ouvrage assemblé à tenons et à mortaises. Émile, un ciseau d'une main et le maillet de l'autre, achève une *mortaise*. (J.-J. Rouss.) || Dans les pièces métalliques, les mortaises se pratiquent au moyen d'une *machine à mortaises*, qui a sur la main de l'homme l'avantage d'une plus grande puissance et d'une plus grande régularité.

— Fact. d'org. Pièce de bois percée de trous dans lesquels passent les sautereaux des épinettes et des clavecins.

— Horl. Trou long et carré par les deux bouts qui sert pour l'assemblage des grosses horloges, et pour le placement des clavettes.

— Mar. Vide d'une mouffle où l'on met le rouet. | Trou dans lequel passe la clef de la caisse du mât de hune. || *Mortaise du gouvernail*. Trou carré que l'on fait dans la tête du gouvernail, par où passe la barre. || *Mortaise de mât*. Petite fente sous la tête de l'archet.

— Plomb. Ouverture pratiquée en tête du madrier des plombiers et où ils suspendent les moules à tuyaux.

— Serr. Ouverture de forme carrée pratiquée dans une gâche et où vient se placer le pêne.

MORTAISÉ, ÉE, part. pass. du v. Mortaiser. S'empl. adjectiv. Ouvrage mortaisé.

MORTAISER, v. a. Ire conj. Techn. Faire une mortaise; tailler à mortaise.

MORTAISEUSE, s. f. (rad. *mortaiser*). Machine qui sert à faire des mortaises.

*** MORTALITÉ**, s. f. (du lat. *mortalitas*, même signif.). Condition de tous les êtres organisés d'être sujets à la cessation définitive de la vie. Épicure croyait à la mortalité de l'âme. Le Fils de Dieu s'est revêtu de notre mortalité. Un corps qui, par la *mortalité*, est devenu un empêchement et un fardeau de l'esprit. Boss.)

— Condition des êtres humains. Elles voudraient bien a la vérité être revêtues de l'immortalité, mais sans être dépouillées de la *mortalité* qu'elles aiment encore. (Mass.)

— Caractère de ce qui doit causer la mort. La mortalité des blessures.

— Mort d'une quantité plus ou moins considérable d'hommes ou d'animaux qui sont emportés en peu de temps par la même maladie, ou qui meurent dans un temps donné. La mortalité des troupes. La mortalité d'une contrée. La *mortalité* est sur le bétail, s'est mise sur le bétail, dans le bétail, sur les bestiaux. (Acad.) Il y a dans cette ville une grande *mortalité*. (Id.)

— Quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement sur un certain nombre de vivants. A Paris, la mortalité, dit-on, est d'un individu sur trente-huit. Un calcul de proportion avec la *mortalité* des autres hôpitaux démontre que celui de l'Hôtel-Dieu a coûté à l'État cent mille citoyens dans l'espace de soixante-quinze ans. (La Harpe.)

— Fig. On dit que la *mortalité* est fort grande sur les ouvrages nouveaux. (Volt.)

— *Table de mortalité*. Liste qui, sur un nombre donné de naissances, indique le nombre des survivants à la fin de chaque année. Pour prédire la fin de nos embarras, il suffit de consulter les tables de *mortalité*. (De Lourdoueix.)

— *Les mortalités*. Dans le langage précieux, on désignait par ce mot toutes les fonctions animales du corps, auxquelles sont soumises toutes les créatures mortelles. La marquise tient pour maxime qu'il ne faut qu'un amant fasse devant sa maîtresse que ce qui est de l'essentiel de l'amour, et que, par exemple, il ne faut qu'une grimace en mangeant, ou quelque petite indécence pour tout gâter; elle appelle cela faire des *mortalités*. (Tallem. des Reaux.)

*** MORT-BOIS**, s. m. Épines, ronces, bois inutiles dans une forêt.

MORT-CHIEN s. m. Botan. V. *Mort aux chiens* au mot MORT.

MORT-DE-SANG s. m. Techn. Nom que donnent les parcheminiers aux taches d'un noir verdâtre qui se trouvent sur les peaux des moutons morts d'un coup de sang.

MORT-DIEU, interj. qui signifiait Par la mort de Dieu. *Mort-Dieu!* mon ancien ami, envoyez-moi au plus vite Abraham Chaumeix crucifié. (Volt.)

MORTE (Mer), ou *lac Asphaltite* ou *Bahr-el-Loud* (mer de Loth) des Arabes. Géogr. Lac situé au S.-E. de la Palestine; il a 100 kil. de longueur sur 25 de largeur; les eaux sont salées et peu profondes; il n'y a point de poisson. Il a remplacé l'ancienne vallée de Siddim où s'élevaient Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm et Ségor. Il reçoit le Jourdain au N., et le torrent de Cédron à l'O. Il est situé à 399 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée.

MORTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontarlier (Doubs). Ecole d'horlogerie; 2,000 hab.

MORTEAUX-COULIBŒUF. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Falaise (Calvados); 700 hab.

*** MORTE-EAU**, s. f. Mar. Nom donné aux marées les plus faibles qui ont lieu entre la nouvelle et la pleine lune.

— Époque de ces marées. Être en morte-eau.

— Fig. Personne sombre et mélancolique qui parle peu.

MORTEFONTAINE ou **MORFONTAINE**. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Senlis (Oise). Château du XVIIIe siècle.

*** MORTEL, ELLE**, adj. Qui cause la mort, ou qui paraît devoir la causer. Maladie, plaie, blessure mortelle. Coup, poison mortel. La coque du Levant est *mortelle* aux poissons, pour les poissons. (Acad.) Ah! cesse de courir à ce *mortel* danger. (Corn.) Depuis longtemps je pleurais la meilleure des mères, qu'une langueur *mortelle* consumait insensiblement. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Qui cause la ruine. La plus puissante de toutes (les monarchies), après avoir été ébranlée par la mollesse et le luxe de la nation, reçut enfin le coup *mortel* par la division de ses princes. (Boss.)

— Par extens. Qui fait beaucoup de mal, qui cause beaucoup de tort. La gloire, qu'y a-t-il pour les chrétiens de plus pernicieux ou de plus *mortel*? (Boss.) Le morcellement de la propriété est *mortel* au gibier. (Toussenel.)

— Extrême, excessif dans son genre. Ne se dit jamais qu'en mal. Haine, inimitié mortelle. Déplaisir mortel. Douleur, inquiétude, crainte, tristesse, offense mortelle. Effroi mortel. Ennui mortel. Être dans des transes mortelles. Il fait un froid mortel. Dans le doute *mortel* dont je suis agité. (Racine.) La cruauté de la reine Marie causa de *mortelles* convulsions dans le royaume. (Mézeray.) Tandis que je tâchais d'adoucir par ces paroles les peines de mes compagnons, je cachais au fond de mon cœur une douleur *mortelle*. (Fén.)

> Crois-tu donc que je sois insensible à l'outrage,
> Que je souffre en mon sang ce *mortel* déshonneur?
> (Corneille.)

— *Être l'ennemi mortel de quelqu'un*. Le haïr profondément.

> Et plus vous la pouvez accabler d'infamie,
> Et plus elle vous traite en *mortelle* ennemie. (Corn.)

— Fam. Long et ennuyeux. Il y a dix mortelles lieues de cette ville à cette autre. Attendre deux mortelles heures dans une antichambre. Fallait-il deux *mortels* volumes pour traiter un pareil sujet? (Acad.) On nous dit qu'il y avait deux *mortelles* lieues. Mme de Sévig.) Si le système de cet auteur avait eu de bons fondements, il n'aurait pas été obligé de faire trois *mortels* volumes pour le prouver. (Montesq.) | En ce sens, se met toujours avant le substantif.

— Qui est sujet à la mort. Tous les hommes sont mortels. Le corps est mortel. D'anciens philosophes ont cru l'âme *mortelle*. (Acad.) Consolons-nous d'être *mortels* sur la terre, tant de causes nous y dégoûteraient de l'immortalité! (Boiste.) La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et *mortelle*. (Boss.) Il se vit *mortel*, et se sentit tel que nous le voyons aujourd'hui. (Fléch.)

> Les Parques à ma mère, il est vrai, l'ont prédit,
> Lorsqu'un époux *mortel* fut reçu dans son lit. (Rac.)
> Le succès est certain,
> Si le succès dépend d'une *mortelle* main. (Id.)

— Dans un sens analogue. Cette vie mortelle est pleine de misères. Dieu m'a retiré des misères d'une vie *mortelle*. (Fléch.)

— Style soutenu. *Quitter sa dépouille mortelle*. Mourir. Une urne contiendra sa dépouille *mortelle*. (Volt.)

> En déposant sa dépouille *mortelle*
> L'âme conserve encor sa tache criminelle.
> (De La Tresse.)

— S'emploie quelquefois, par opposition à Immortel. Je prétends vous mettre devant les yeux sa vie *mortelle*, afin de vous persuader de son immortalité. (Flech.) Est-ce qu'après tant d'actions dignes de l'immortalité, il n'y avait plus rien de *mortel* à faire? Id.)

> Qu'importe le vain bruit d'opinions *mortelles*
> Se brisant l'une l'autre en vagues éternelles!
> (Lamartine.)

— Théol. *Péché mortel*. Péché qui fait perdre la grâce de Dieu, et qui donne une espèce de mort à l'âme. Il faut se garder avec grand soin des péchés véniels, parce qu'ils disposent au péché mortel. Chrétien, tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les *mortels!* (Bossuet.)

— Fam. *Chanter à quelqu'un ses sept péchés mortels*. Lui reprocher ses défauts.

— MORTEL, ELLE. s. Homme, femme. C'est un heureux mortel, un infortuné mortel. Il serait le plus vil des *mortels*, s'il avait fait cette perfidie. (Acad.) Une simple *mortelle*. Id.) Moins connu des *mortels*, je me cacherais mieux. (Rac.) Dieu parle, et d'un *mortel* vous craignez le courroux! (Id.) O vanité! ô néant! ô *mortels* ignorants de leurs destinées! (Boss.) Tout *mortel* a son heure, et tout peuple a son jour. (Farey.) Et comme on le dit dans notre langue expressive et colorée, elle avait été

mise dedans par une simple *mortelle*. (A. Dum.)

Un seul jour ne fait pas d'un *mortel* vertueux
Un perfide assassin, un lâche incestueux. (Rac.)

Mais, à la place de Socrate,
Le lâche vainqueur de l'Euphrate
Sera le dernier des *mortels*. (J.-B. Rouss.)

— Fam. Avouez que c'est un terrible *mortel* que monsieur votre père. (Brueys.)

— Au féminin, il ne se dit guère que par opposition à Immortelle, à déesse. Elle n'a pas l'air d'une mortelle. *Mortelle*, subissez le sort d'une *mortelle*. (Rac.)

— Par extens. *Le mortel*, s. m. Ce qui n'a qu'un temps. Et vous vous attachez à ce corps, et vous bâtissez sur ces ruines, et vous contractez avec ce *mortel* une amitié immortelle. (Bossuet.)

— MORTELS, s. m. pl. L'espèce humaine. Les pauvres mortels. Les misérables mortels. La condition des *mortels* égale pour tous les hommes. (St-Evremond.)

MORTE-LAINE, s. f. Syn. de MORAINE.

* **MORTELLEMENT**, adv. (radic. *mortel*). A mort. Être blessé mortellement. Être malade mortellement.

Mortellement atteint d'une flèche empennée,
Un oiseau déplorait sa triste destinée. (La Font.)

— *Pécher mortellement*. Commettre un péché mortel. Le malade et son confesseur pécheraient *mortellement*. (Pasc.)

— Tristement, douloureusement. Du bruit de son trépas *mortellement* frappés. (Volt.)

— Excessivement. Haïr mortellement. Être mortellement ennuyeux. Outrager quelqu'un mortellement. Cette aventure commence à réconcilier les jansénistes avec l'inquisition, qu'ils haïssaient jusqu'ici *mortellement*. (D'Alemb.) Le soir de mon arrivée au Caire, j'étais *mortellement* triste et découragé. (G. de Nerval.)

MORTELLERIE, s. f. Techn. Art ou travail du mortellier.

MORTELLIER, s. m. (rad. *mortier*). Techn. Celui qui brise certaines pierres dures pour en faire du ciment.

MORTEMART, Branche de l'ancienne famille de Rochechouart ; elle fut élevée aux honneurs de la dignité-pairie, 1650, en la personne de Gabriel de Rochechouart, 1600-1675, qui eut pour fils le duc de Vivonne, et pour filles Mme de Montespan et de Thianges et l'abbesse de Fontevrault.

MORTEMER, Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Neufchâtel (Seine-Inférieure), sur l'Eaulne. Victoire de Guillaume le Bâtard sur Henri Ier, 1054.

* **MORTE-PAYE**, s. f. Soldat qui reçoit sa solde, quoiqu'il ne soit pas employé à un service actif. || Vétéran, invalide entretenu dans un régiment ou dans une garnison et ne faisant que peu ou point de service.

— Par extens. Vieux domestique qu'on entretient dans une maison sans qu'il y fasse aucun service.

— Fig. Celui qui ne peut pas payer ses contributions. Il faut tenir compte des *mortes-payes*. (Acad.)

MORTERILLE, s. f. (pron. *mor-te-rille, ll* mouill.). Vitic. Cépage blanc cultivé dans la Haute-Garonne.

MORTES (Rio das-) Géogr. Rivière du Brésil, arrose la province de Mato-Grosso, reçoit de nombreux affluents et finit dans l'Uruguay, après un cours de plus de 800 kil.

* **MORTE-SAISON**, s. f. Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire. L'été est la morte-saison des fourreurs. Les mortes-saisons ruinent les pauvres ouvriers. || Pl., des *mortes-saisons*. || On dit aussi *saison morte*.

MORT-FLAT, s. m. Magnan. Nom donné aux vers à soie quand ils sont malades.

— Par extens. Nom donné à une maladie particulière à ces insectes.

* **MORT-GAGE**, s. m. Anc. jurispr. Gage dont les fruits ne venaient pas en déduction du capital de la créance. || Gage dont le créancier devenait propriétaire, quand le débiteur ne s'acquittait pas de sa dette dans un temps fixé. || Pl., des *morts-gages*.

MORTICAL, s. m. Métrol. anc. Monnaie du royaume de Fez.

* **MORTIER**, s. m. (pr. *mor-ti-é* ; du lat. *mortarium*, vase à piler). Mélange de chaux et de sable, de ciment ou de pouzzolane, détrempé avec de l'eau, et servant à lier les pierres ou les moellons d'une construction. L'usage des mortiers remonte à plus de 2,000 ans avant notre ère. Ceux des Égyptiens, des Grecs et des Romains ont conservé une très grande dureté et sont devenus par la pénétration de l'acide carbonique de véritables marbres. Faire du mortier. Mortier à chaux et à sable, à chaux et à ciment. Mortier de ciment.

— Mélange d'argile et de sable avec lequel on construit les fourneaux.

— Mélange d'argile, de sable et de foin ou de bourre, propre à lier ensemble, soit des briques crues, soit des morceaux de bois recouverts de paille tordue, qui sont destinés à construire des murs de clôture, des maisons, dans les pays où la pierre à bâtir est rare.

— *Bati à chaux et à mortier*. Se dit au propre d'une construction faite très solidement, et au figuré d'une personne d'une constitution très robuste.

— Fig. et fam. *Cette soupe est du mortier, n'est que du mortier*. Elle est trop épaisse.

— *Mortier bâtard*. Celui qui est fait avec de la bonne et de la mauvaise chaux. || *Mortier blanc*. Celui qui est fait avec une chaux d'une faible qualité. || *Mortier gras*. Mortier dans lequel le volume de la chaux est beaucoup plus grand que celui du sable. || *Mortier maigre*. Celui dans lequel la chaux est en petite quantité et qui n'est pas liant.

— Bassin, creux fait en terre où l'on éteint la chaux et où on la laisse épaissir pour s'en servir au besoin.

— Sorte de vase fait de métal, de pierre, de bois, etc., et dont on se sert pour piler les substances solides qu'il faut pulvériser ou triturer, soit pour la cuisine, la pharmacie ou tout autre usage.

— Petite auge creusée dans une très grosse pièce de bois, où l'on pile le soufre, le salpêtre et le charbon pour fabriquer la poudre à canon.

— Loc. prov. *Le mortier sent toujours les ails*. On se ressent toujours des habitudes qu'on a d'abord contractées, des sociétés qu'on a fréquentées. On dit plutôt aujourd'hui, *la caque sent toujours le hareng*.

— Anc. cout. *Mortier de civille*. Petit vaisseau d'argent ou de cuivre qui avait de la ressemblance avec le mortier des apothicaires. On le remplissait d'eau sur laquelle surnageait un morceau de cire jaune ayant un petit lumignon au milieu. On l'allumait quand le roi était couché, et il brûlait toute la nuit. || Le morceau de cire renfermé dans ce vase s'appelait aussi *mortier*.

— Artill. Bouche à feu qui est faite à peu près comme un mortier à piler, et dont on se sert pour lancer des bombes, pour jeter des carcasses pleines de pierres ou de matières inflammables. L'usage des mortiers ne remonte pas au delà de 1510. Mettre la bombe dans le mortier. Charger le mortier. Mettre le feu au mortier. Batterie de mortiers. || *Mortier à grenades*. Espèce de mortier qui lançait des grenades. || *Mortier à perdreaux*. Mortier accompagne de plusieurs autres petits mortiers pratiqués dans l'épaisseur de son métal. || Il y a eu aussi des mortiers à la Coliorn, à la Gomère, à la Villantroys, à l'espagnole, des mortiers biltoquets et enfin le mortier monstre. || *Mortier-éprouvette*. Instrument qui sert à mesurer la force explosive de la poudre de guerre.

— Cir. Sorte de bougie fondue dans un moule.

— Cost. Espèce de coiffure que portèrent les rois de France de la première race. || Coiffure de velours qui était à l'usage du clergé et des gradués sous Philippe le Bel. || Espèce de bonnet rond de velours noir, bordé de galon d'or, que les présidents de parlement portaient dans l'exercice de leurs fonctions, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des cours de justice. Président à mortier. Charge de président à mortier. Le chancelier de France avait un mortier qui était d'étoffe d'or avec un bord d'hermine.

C'est la leur diadème ; ils en font plus de compte
Que d'un cercle à fleurons de marquis ou de comte,
Et de larges *mortiers* à grands bords abattus. (Volt.)

— S'est dit pour Charge de président à mortier. Le *mortier* et la pairie se disputent le pas. (La Bruy.) || A signifié aussi Le Président lui-même. Il traite les *mortiers* de bourgeoisie. (La Bruyère.)

— Au XVIIe siècle, au lieu de *président à mortier*, on a dit quelquefois *président au mortier*.

— Peint. Enduit de chaux et de sable dont on couvre les murs que l'on veut peindre à fresque.

MORTIER (Édouard-Adolphe-Casimir-Joseph), duc de Trévise, Maréchal de France, né au Cateau-Cambrésis, 1768-1835, capitaine de volontaires en 1791, général de brigade, puis de division en 1799, servit en Suisse sous Masséna, 1799, et fut chargé d'occuper le Hanovre, 1803. Maréchal, 1804, il se distingua dans les campagnes d'Autriche et de Prusse, et devint duc de Trévise. En Espagne, il gagna les victoires d'Ocaña, 1809, et de Gebora, 1811. Après avoir fait les campagnes de Russie, 1812, et d'Allemagne, 1813, il livra les derniers combats sous les murs de Paris en 1814. En 1815, il fut dépouillé de la pairie pour avoir refusé de juger le maréchal Ney. Rappelé à la Chambre des pairs, 1819, il devint, sous Louis-Philippe, ambassadeur en Russie, 1830-1831, et ministre de la guerre, 1834-1835. Il fut tué par la machine infernale de Fieschi.

* **MORTIFÈRE**, adj. 2 g. (étym. lat., *mors, mortis*, mort ; *fero*, je porte). Méd. Qui cause la mort. Poison, suc mortifère. Plante mortifère.

De plusieurs herbes *mortifères*
Elle parsema le bucher. (Scarron.)

MORTIFIANT, part. près. du v. Mortifier. Qui mortifie. Une personne mortifiant sans cesse ses domestiques. Des discours mortifiant un homme sensible.

* **MORTIFIANT, ANTE**, adj. Qui humilie l'amour-propre et cause de la confusion. Chose mortifiante. Des humiliations mortifiantes. Refus mortifiant. Agite de ces pensées *mortifiantes*, enflamme de dépit, je m'enfermai dans ma chambre et me mis au lit. (Le Sage.) Que de suites *mortifiantes* attire un premier mouvement de vanité ! (J.-J. Rouss.) C'est un des justes retours de l'inégalité, qu'elle coûte souvent au plus élevé des avances *mortifiantes*. (Id.)

— Qui est fait pour mortifier, pour macérer la chair. Ce grand saint inventa des pratiques mortifiantes.

* **MORTIFICATION**, s. f. (pr. *mor-ti-fi-ka-cion* ; rad. *mortifier*). Etat du corps où l'une partie du corps dans lequel les fluides naturels, dont la circulation est arrêtée, s'altèrent et se corrompent de manière à détruire le tissu des chairs. Mortification des chairs. Dans la gangrène, il y a mortification imparfaite ; dans le sphacèle, il y a mortification entière.

— Dans l'ancienne chimie, Destruction de la qualité essentielle et caractéristique d'un corps, changement de sa figure extérieure.

— Fig. Impression désagréable et humiliante excitée dans notre âme par le reproche, le blâme, le défaut de succès, les contretemps, les contradictions, etc. Recevoir, essuyer, s'attirer une grande, une cruelle mortification. Donner de grandes mortifications à quelqu'un. Leurs airs insolents, leur pueril vanité ne leur attirent que *mortifications*, dédains, railleries. (J.-J. Rouss.) Il parlait avec un air de complaisance et de satisfaction que les princes et les hommes accoutumés aux grandes affaires savent prendre au milieu des *mortifications* les plus cruelles. (Volt.) D'abord il éprouva la *mortification* de s'apercevoir qu'on se défiait de lui. (Mérimée.)

— Art culin. Bien que la mortification soit un commencement de putréfaction, elle est provoquée ou attendue pour faire servir diverses substances à la nourriture des hommes ; ainsi la chair des animaux tués récemment est ferme et moins savoureuse que celle qui a éprouvé un premier degré de décomposition ou qui est mortifiée. La chaleur et l'humidité favorisent cet état ; l'extrême fatigue qu'on a fait éprouver aux animaux avant de les priver de la vie produit aussi un effet semblable. Les viandes comprises sous le nom de gibier sont celles qu'on laisse le plus se mortifier. Plusieurs fruits s'améliorent également par la mortification ; il en est même qu'on ne peut manger qu'à cette condition, par exemple, les nèfles.

— Ascét. Action par laquelle on mortifie son corps, ses passions. La mortification de la chair, des sens, des passions. Un chrétien n'est jamais vivant pour la terre, parce qu'il y est toujours mortifié, et que la *mortification* est un essai, un apprentissage et un commencement de la mort. (Boss.) Ils se disposent à l'oraison par la *mortification*, et à la *mortification* par l'oraison. (Fléch.) Clément se préparait au parricide, comme un bon chrétien ferait au martyre, par les *mortifications* et par la prière. (Volt.) L'Inde a depuis trois mille ans ses ascètes qui poussent jusqu'au délire la science de la *mortification*. (Montalemb.) Épreuve, accident, souffrance considérée comme une pénitence méritoire. Ce sont des mortifications que Dieu nous envoie.

MORTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mortifier. S'emploi adjectiv. De la viande bien mortifiée. Ce faisan n'est pas encore assez mortifié. Les Kalmouks mangent de la chair crue ou un peu *mortifiée* sous la selle de leurs chevaux. (Buff.)

— Fig. *Être mortifié d'une chose*. En éprouver du chagrin, de l'humiliation. Être bien mortifié de dire à quelqu'un quelque chose de désagréable. Être mortifié de ne pouvoir faire ce que quelqu'un demande. Avoir l'air bien mortifié. Il serait bien *mortifié* qu'on le soupçonnât de vouloir se louer, et pourtant il veut faire son éloge. (Marivaux.) Ces rois, toujours vainement *mortifiés* par leurs défaites. (Montesquieu.)

— Soumis à la mortification ; qui porte l'empreinte des austérités. Une vie exacte et extérieurement *mortifiée*. (Bourdal.)

— Syn. comp. MORTIFIÉ, AFFLIGÉ. V. AFFLIGÉ.

* **MORTIFIER**, v. a. 1re conj. et lat., *mortificare* ; fait de *mors*, mort ; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* à la 1re et à la 2e personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je mortifiais, nous mortifiions, vous mortifiiez. Que je mortifie, que nous mortifiions, que vous mortifiiez*. Faire que de la viande devienne plus tendre en la laissant quelques jours sans la préparer. Mettre de la viande à l'air, la battre pour la mortifier. Le grand air mortifie la viande.

— Se disait, dans l'ancienne chimie, pour Changer la figure extérieure d'un corps, détruire sa qualité caractéristique. || Se disait aussi des esprits, dont on diminuait la force en les mêlant avec d'autres plus faibles.

— Fig. Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités. Mortifier sa chair. Plût à Dieu que, touché d'un si saint exemple, je *mortifie* mes membres mortels ! (Boss.) Le solitaire, dans sa retraite, oblige de *mortifier* sa chair. (Mass.)

— *Mortifier ses sens, ses passions*. Les réprimer dans la vue de plaire à Dieu. J'ai tâché de *mortifier* mes appétits sensuels. (Boss.)

— Fig. Causer une impression désagréable par suite de reproches, de honte, de blâme, de défaut de succès, de contretemps, de contradictions, etc. Ce refus me mortifie. Cette disgrâce l'a extrêmement mortifié. Je craignais de ne vous plus revoir, et d'être privé du plaisir de vous témoigner ma reconnaissance, ce qui m'aurait bien *mortifié*. (Le Sage.) Ce qu'il y a de plus bas au monde, c'est de *mortifier* la pauvreté. (Ch. Nodier.)

— Absol. On a bien de l'obligation à ceux qui avertissent des défauts, car ils *mortifient*. (Pascal.)

— Médec. Faire qu'une partie ne soit plus entretenue, devienne comme morte. La gangrène a mortifié les chairs autour de la blessure.

— Fig. La mort est nécessaire pour *mortifier* cette malheureuse racine (du péché), et c'est ce qui la rend souhaitable. (Pasc.)

— SE MORTIFIER, v. pron. Devenir plus tendre. La viande se mortifie lentement dans un temps froid.

— Fig. Faire souffrir à son corps des jeûnes, des macérations, des austérités. Se mortifier pour l'amour de Dieu. On se retranche, on s'abstient, on se *mortifie* en respect. (Bourdal.)

— S'humilier mutuellement.

— Médec. Être atteint de gangrène.

— Syn. comp. MORTIFIER, MATER, MACÉRER. On *macère* des plantes en les faisant tremper dans un liquide. On *mate* des animaux en s'opposant à l'exercice de leurs habitudes naturelles. On *mortifie* des corps, et particulièrement des viandes et des chairs, en amortissant le tissu de leurs parties pour les amollir ou les attendrir. *Macérer* ne s'emploie au figuré qu'en style de dévotion. Les dévots *matent* leurs corps en lui faisant des violences pour le dompter, le réduire en servitude ; ils le *mortifient* en prenant soin de réprimer ses appétits, d'amortir ses désirs ; ils le *macèrent* par des exercices qui le tourmentent et le tiennent dans un état de souffrance.

MORTIFIEUR, s. m. Celui qui mortifie, qui humilie. N'est plus usité.

MORTIMER (La Croix de) ou *Mortimer's Cross*. Géogr. Localité d'Angleterre (Hereford) où Édouard IV fut vainqueur de Henri VI, 1461.

MORTIMER Roger, comte de). Baron anglais, né en 1287, s'unit aux ennemis de Spencer, favori d'Édouard II, se lia étroitement avec la reine Isabelle ; la seconda, fit déposer le roi, qui ne tarda pas à être assassiné. Mortimer tout-puissant fut arrêté par l'ordre du jeune Édouard III, condamné par le Parlement et pendu près de Smithfield, 1330.

— MORTIMER (Roger, duc de). Mort en 1399, était par sa mère Philippine de Clarence, petit-fils de Lionel, deuxième fils d'Édouard III. Ses droits passèrent à sa sœur Anne, mariée à Richard, duc d'York.

MORTINATALITÉ, s. f. Ensemble des enfants mort-nés. La mortinatalité naturelle. La mortinatalité criminelle.

MORTINE, s. f. (et. v. fr., *morte*, anc. forme de myrte). Techn. Feuille de myrte et de diverses autres plantes pour la tannerie.

* **MORT-NÉ, ÉE**, adj. Se dit d'un enfant, d'un animal tiré mort du ventre de sa mère. Un enfant mort-né. Un veau, un agneau mort-né. Deux enfants mort-nés. Une brebis mort-née. || Pl., *mort-nés*.

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit qui n'ont aucun succès. C'est un ouvrage mort-né. Un poème mort-né. Une tragédie mort-née.

— Substantiv. *Un mort-né*. Un enfant mort-né.

MORTODE, s. f. Nom donné à des perles fausses employées au Sénégal pour commercer avec les naturels du pays.

MORTON, s. m. (rad. *mort*). Bot. L'agaric meurtrier. || A Avignon, La rhizoctonie rouge, qui fait mourir les pieds de garance sur lesquels elle se développe.

MORTON (John). Prélat anglais, né à Bare (Dorset), 1410-1500, légiste, diplomate sous Édouard V, décida la chute de Richard III, et devint sous Henri VII archevêque de Cantorbery, grand chancelier et cardinal.

— MORTON (Jacques DOUGLAS, comte de). Homme d'État, né à Dalkeith, près d'Édimbourg, 1530-1581, chef de la congrégation protestante, complice de Darnley dans l'assassinat de Rizzio, et l'un des ennemis de Bothwell, succéda au comte de Mar comme régent d'Écosse, 1572. Accusé auprès de Jacques VI, il fut condamné à mort.

— MORTON (Richard). Médecin anglais, 1635-1698, ne dans le comté de Suffolk, fut le rival de Sydenham. Il se servit l'un des premiers du quinquina.

— MORTON (Samuel George). Naturaliste, né et mort à Philadelphie, 1789-1851, se livra spécialement à l'ethnologie. On cite de lui : *Crania americana*, 1839 ; *Observations sur l'ethnographie et l'archéologie des aborigènes d'Amérique*.

MORT-PLAIN, s. m. Techn. Eau de chaux qui a déjà servi.

MORTRÉE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argentan (Orne) ; 1,200 hab.

MORTS-MURS, s. m. pl. Parois d'un four de fusion.

MORT-TERRAIN, s. m. Min. Terrain dans lequel ne se trouve pas de minerai.

MORTUAGE, s. m. (du lat. *mortuus*, mort). Féod. Droit du neuvième, que les cures prélevaient, en Bretagne, sur la succession de ceux qui étaient morts sans laisser de bien à l'Église.

* **MORTUAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *mortuarius*, de *mortuus*, mort). Appartenant au service, à la pompe funèbre. Drap mortuaire. Et ce cœur, qui n'a vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même

sous ce drap *mortuaire*, au nom d'un époux si cher. (Boss.)

— *Registre mortuaire*. Registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées. Il me chargea du soin de tenir ce livre, qu'on pouvait justement appeler un registre *mortuaire*. (Le Sage.)

— *Extrait, acte mortuaire*. Extrait qu'on tire de ce registre pour constater le décès.

— Fig. Chaque page de l'histoire d'un conquérant est un extrait *mortuaire*. (Boiste.)

— *Lettre mortuaire*. Lettre destinée à faire part de la mort d'une personne.

— *Maison mortuaire*. La maison où a eu lieu le décès.

— *Droits mortuaires*. Droits perçus pour les cérémonies funèbres.

— Anc. cout. *Droit mortuaire*. Portion du bétail ou des meubles que l'église paroissiale prélevait en quelques endroits sur les successions.

— Jurispr. *Domicile mortuaire*. Lieu où une personne avait son domicile légal au moment de son décès.

— MORTUAIRE. s. m. Hist. Revenu d'une commanderie de Malte, depuis la mort du titulaire jusqu'au 1er mai suivant. Le mortuaire appartenait au grand maître.

— Cas de mort en général. Comme il naît à Paris vingt-sept mâles pour vingt six femelles, le nombre des *mortuaires* pour les femmes devrait être de... (Buff.)

— MORTUAIRE. s. f. Etat, tableau des morts survenues dans un pays pour un certain temps. Établir la mortuaire de Paris, de tel département.

MORT-VOLANT. s. m. V. MORVOLANT.

MORUAC. s. m. Nom d'une petite morue à Terre-Neuve.

* **MORUE**. s. f. (ét. bas-lat., *moruta*, même signif.). Ichtyol. Sous-genre de poissons de mer, demembre du genre gade. La morue est l'objet d'un commerce très considérable, parce que, lorsqu'elle est salée ou séchée, elle se conserve longtemps sans altération et peut se transporter sur tous les points du globe. Elle habite exclusivement les mers du Nord; elle ne s'approche des rivages que pendant l'instant du frai, qui a lieu ordinairement vers le mois de février. La chair des morues n'est pas la seule partie dont on fasse usage : leur langue, fraîche, et même salée, est un morceau délicat; on mange leur foie, et on en tire une huile très recherchée en médecine; on obtient de leur vessie natatoire une colle qui ne le cède en rien à celle de l'esturgeon; on conserve les œufs de morue pour la table. La pêche de la morue sur nos côtes a très peu d'importance; tout son produit est consommé à l'état frais sur le littoral et à l'intérieur, jusqu'à une médiocre distance de la mer; mais la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et sur quelques côtes voisines est très importante. Morue fraîche. Morue nouvelle. Vieille morue. Morue séche, salée. Morue de Terre-Neuve. Morue jaune. Pêcher la morue. Une queue de morue. Aller à la pêche des morues. Navire chargé de morues. ‖ *Morue égrefin*. Variété qui a une forme plus allongée et une ligne latérale noire; elle est très abondante sur les côtes de Bretagne, mais sa pêche est négligée depuis 1815 parce que sa chair est peu délicate. ‖ *Morue molle*. Le tacaud. ‖ *Petite morue*. Variété très abondante sur les côtes de Norvége, dont les pêcheurs de ces parages font des salaisons estimées.

— On donne vulgairement ce nom à diverses espèces de poissons. ‖ *Morue longue*. Un des noms vulgaires du lingue. ‖ *Morue noire*. Un des noms vulgaires du charbonnier.

— Fig. *Être las de quelqu'un comme de la vieille morue*. Ne plus pouvoir le supporter. Elle en était lasse comme de vieille *morue*. (Mme de Genlis.)

— *Queue de morue*. Se dit des pans de l'habit ou du frac, lorsqu'ils sont étroits vers l'extrémité. Habit à queue de morue ou en queue de morue. On dit aussi *avoir une queue de morue*, pour Un habit à queue de morue.

— Pop. *Avoir des yeux de morue*. Avoir de grands yeux à fleur de tête.

— Fig. et pop. Femme grande et maigre. Se dit aussi pour l'homme abject. Oui, oui, je vais te dessaler, grande *morue*! (É. Zola.)

— Anc. libr. Ils ont des ouvrages manuscrits qu'ils mettent en société pour l'impression, et qu'ils appellent de la *morue*. (Cte de Caylus.)

— Art culin. Avant de faire cuire la morue, on la fait dessaler pendant vingt-quatre heures dans de l'eau de rivière que l'on change trois fois. Morue à la maître d'hôte. Morue à la provençale. Morue à la crème. Morue à la bourguignonne. Queue de morue à l'anglaise. Queue de morue farcie. Morue à la Stenkerque. Morue au parmesan. Tourtes et vol-au-vent de morue.

— Comm. *Une poignée de morues*. Deux morues jointes ensemble. ‖ *Grandes morues*. Celles dont le cent en nombre pèse environ 150 kilog. ‖ *Morues moyennes*. Celles dont le cent ne pèse que 300 kilog. ‖ *Petites morues*. Celles dont le poids est encore plus faible. ‖ *Morues blanches*. Celles qui ont été salées, mais séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une croûte blanchâtre. ‖ *Morue franche*. Morue non salée provenant ordinairement de l'espèce appelée *cabillaud*. ‖ *Morue marchande*. Morue salée et séche, et qui a toutes les conditions pour être mise en vente. ‖ *Morues noires*. Celles qui, par un desséchement plus lent, ont éprouvé un commencement de décomposition, qui se reconnaît à des taches grises ou brunes dont la chair est parsemée à la surface. ‖ *Morue pinée*. Morue à laquelle on a fait à dessein subir un commencement de fermentation pendant sa dessiccation. ‖ *Morues plates*. Morues ouvertes dans toute leur longueur, et dont l'arête est enlevée en entier. ‖ *Morues rondes*. Morues que l'on se contente d'ouvrir depuis la gorge jusqu'à l'anus, en conservant une forme arrondie du côté de la queue. ‖ *Morue verte*. Celle qui a seulement été salée.

— Pêch. *Désosser la morue*. Débarrasser la cavité abdominale des membranes péritonéales, de la graisse, du sang, etc. ‖ *Éfiler la morue*. En retirer le foie. ‖ *Habiller la morue*. L'ouvrir depuis la gorge jusqu'à l'anus.

— Pharm. *Huile de foie de morue*. Huile extraite, par compression, du foie de la morue séche au soleil et employée en médecine contre les affections de poitrine.

MORULE. s. f. (ét. lat., *morula*, dim. de *mora*, retard). Petit retard. Ce mot a vieilli et n'est plus usité.

— Zool. Nom donné aux embryons des animaux non vertébrés au moment où se termine leur segmentation.

MORUM. s. m. (pr. *mo romm*; du lat. *mora*, mûre). Pathol. Nom sous lequel on désigne certaines humeurs arrondies et rouges semblables au fruit du mûrier, et qui se développent particulièrement aux organes génitaux après un coït impur.

MORUS. s. m. (pr. *mo-russ*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du mûrier.

MORUS. s. m. (pr. *mo-russ*; du gr. μώρος, fou). Ornith. Nom générique que l'on avait proposé pour désigner le fou.

MORUS ou **MORE** (Thomas). Avocat, érudit célèbre, né à Londres, 1480-1535, devint, sous Henri VIII, conseiller privé, trésorier de la couronne, et après la disgrâce de Wolsey, 1529, grand chancelier. Il refusa de se prononcer sur le divorce de Henri VIII, et rentra dans la vie privée, 1532; il ne voulut pas reconnaître la suprématie spirituelle du roi; il fut condamné à la prison perpétuelle, 1534, puis décapité pour crime prétendu de haute trahison. Parmi ses écrits on cite : *Utopia, sive de optimo reipublicæ statu*, esquisse d'un monde imaginaire modelé sur la république de Platon.

MORUTIER. s. m. Homme employé à la pêche de la morue. ‖ Pêcheur de morue.

MORUYER. adj. m. (pr. *mo-ru-ié*). Se dit des navires qui vont à la pêche de la morue.

MORVAN. s. m. Mamm. Mouton d'Afrique à longues jambes.

MORVAN. (*Morvennensis pagus*). Géogr. Petit pays de l'Autunois et du Nivernais (ch.-l., *Château-Chinon*). Les monts du Morvan, du mont Moresol aux sources de l'Aron, sur une longueur de 100 kil., sont boisés et couverts de pâturages, et ont de 500 à 600 mètres de hauteur.

MORVAN ou **MORMAN**. Roi des Bretons armoricains, lutta courageusement contre Louis le Débonnaire et fut tué en 818.

MORVANDEAU, ELLE. s. Géogr. Habitant, habitante du Morvan. On dit aussi *Morvandiau*.

— MORVANDEAU. s. m. Linguist. Patois parlé dans le Morvan.

— adj. Qui concerne le Morvan ou ses habitants.

* **MORVE**. s. f. (du lat. *morbus*, maladie). Humeur visqueuse qui découle des narines. Avoir toujours la morve au nez.

— Agric. Mucilage qui forme la substance des fruits huileux avant leur maturité.

— Art vétér. Écoulement de mucosités par les narines, soit qu'il dépende d'une phlegmasie de la membrane muqueuse nasale, ce qui constitue la morve proprement dite; soit qu'il résulte de la suppuration de cette membrane survenue à la suite d'un catarrhe intense, comme la morve dite de mot fondure; soit qu'elle provienne, comme on l'a prétendu, des bronches ou des poumons, comme dans la morve de pulmonie. La morve est contagieuse, mais seulement par une sorte d'inoculation immédiate. ‖ *Morve des chiens*. Nom que l'on donne à la maladie vulgairement appelée *maladie des chiens*, parce que, dans le commencement, elle est accompagnée d'un flux par les naseaux.

— Hortic. Pourriture qui attaque les laitues et la chicorée.

MORVEAU. s. m. Morve épaisse et remuée. Jolie, un gros morveau. C'est un mot désagréable dont on évite de se servir.

— Fig. *Lécher le morceau*. Flatter d'une façon basse.

Quelque godelureau
Qui méthodiquement vous lèche le *morceau*. (SCARR.)

MORVEN. Géogr. Mont du Caithness (Ecosse), célèbre dans les poésies d'Ossian.

MORVÉQUE. s. m. Vitie. Variété de raisin.

MORVER. v. n. 1re conj. (rad. *morve*). Hortic. Se pourrir.

— Avoir, rejeter de la morve. Il se mouchait à ses manches, il *morvait* dedans sa soupe. (Rabelais.)

***MORVEUX, EUSE**. adj. Qui a de la morve. Nez morveux.

— Qui a de la morve au nez. Enfant morveux. Être toujours morveux.

— Loc. prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*. Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque en voulant y remédier. ‖ *Qui se sent morveux se mouche*. Que ceux qui reconnaissent en eux le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on en dit, si bon leur semble.

— Agric. *Amande morveuse*. Amande dont la chair est remplacée par une eau visqueuse.

— Art culin. *Omelette morveuse*. Omelette peu cuite, dont les œufs s'écoulent. On dit plutôt *omelette baveuse*.

— Art vétér. *Cheval morveux*. Cheval qui a la maladie appelée morve.

— Hortic. *Salade, chicorée morveuse*. Salade, chicorée qui se pourrit.

— MORVEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a la morve au nez.

— Fam. et par mépris. Enfant, garçon ou fille, quelquefois Jeune homme, jeune fille. Petit morveux. Petite morveuse. Jeune morveux. Voilà un beau *morveux*, un plaisant *morveux* pour faire l'entendu. (Acad.) Ce sont de beaux *morveux*, de beaux godelureaux, pour donner envie de leur peau. (Mol.) Elle se sent au-dessus de toutes choses, et ne craint non plus ses petites *morveuses* de nièces que si elles étaient charbonnées. (Mme de Sév.) En voilà une *morveuse* qui riait des mots qu'elle ne devait pas comprendre. (É. Zola.)

— *Traiter quelqu'un comme un morveux*. Le traiter avec un mépris humiliant.

— Loc. prov. *Le morveux emporte le foireux*. La tête emporte le derrière. Bas et grossier. ‖ *Les morveux veulent moucher les autres*. Ce sont souvent ceux qui ont besoin d'être repris qui veulent reprendre les autres.

MORVI. s. m. Pathol. Maladie pestilentielle très commune dans plusieurs contrées des Indes orientales, et particulièrement dans le Malabar.

MORVILLE (Charles-Jean-Baptiste FLEURIAU, comte de). Diplomate français, né à Paris, 1686-1732, signa le traité de la Quadruple Alliance, 1718, et fut nommé ministre de la marine, 1722, puis des affaires étrangères, 1723-1727.

MORVIS. s. m. Métrol. Monnaie d'or que fit battre le roi Alphonse le Sage.

MORVOLANT. s. m. Écon. rur. Soie mêlée qui tombe dans le déchet lors du dévidage des cocons.

MORYSIE. s. f. Bot. Syn. de SAINTMORYSIE.

MOSA. Géogr. anc. Nom latin de la Meuse.

* **MOSAÏQUE**. adj. 2 g. Qui vient de Moïse. La loi mosaïque. Les traditions mosaïques.

— Pop. On dit d'un homme dont la femme est infidèle, qu'*il est coiffé à la mosaïque*, parce que Moïse est ordinairement dépeint avec deux rayons sur le front, qui ont la figure de deux cornes.

* **MOSAÏQUE**. s. f. (étym. lat., *mosaicum*, même signif.; du gr. μουσεῖον, musée). Ouvrage composé de petites pierres dures, ou de petits morceaux d'émail de différentes couleurs, liés par un mastic et assemblés de manière à former des figures, des arabesques, et même des copies de tableaux. Faire de la mosaïque. Voilà une belle mosaïque. Mosaïque tracée sur le sol d'un appartement, d'une salle. Les mosaïques les plus précieuses sont en pierres naturellement coloriées. Pavé de mosaïques. Table de mosaïque. Tableau, peinture en mosaïque. Les plus beaux tableaux de Raphaël ont été exécutés en mosaïque pour orner l'église de Saint-Pierre. Au milieu d'un champ, une *mosaïque* s'étalait, seul débris d'un château disparu. G. Flaubert.) Une nappe de sang coulait sur les *mosaïques* sablées de poudre bleue. Id.)

— Fig. A plus d'un mille de distance, l'œil de la reine se posait, étonné, sur une *mosaïque* de têtes humaines. (Ger. de Nerv.) Au-dessous de lui, une terre avilie sur laquelle a passé le niveau de la servitude; des peuples humiliés, prosternés, vautrés; rien qu'une vaste *mosaïque* de têtes aplaties. (P. de St-Victor.)

— Art dont ces ouvrages sont le produit. Aller à Rome pour apprendre la mosaïque. Il y a deux espèces de mosaïque, celle de Rome et celle de Florence. ‖ Dans la *mosaïque de Rome*, on se sert de petits tubes d'émail de toutes couleurs, qui n'ont pas plus de quatre millimètres de diamètre, et que l'artiste divise d'un coup de marteau tranchant, en pièces aussi minces que l'exigent les détails qu'il doit rendre. On peut avec cette mosaïque imiter les tableaux les plus précieux : Saint Pierre de Rome offre beaucoup de chefs-d'œuvre en ce genre. C'est la belle mosaïque ancienne. ‖ Dans la *mosaïque de Florence*, on n'emploie que des pierres naturelles qui sont ornées de belles couleurs, et qui sont susceptibles d'un beau poli. Ce sont principalement les jaspes et les agates : on choisit celles dont la couleur convient à l'objet qu'on veut imiter, et on les taille suivant la forme de cet objet. Il y a des tableaux en ce genre d'un prix inestimable et d'une rare beauté. Ce genre de mosaïque est presque abandonné.

— Fig. *C'est un ouvrage de mosaïque, c'est une mosaïque*. Se dit d'un ouvrage d'esprit composé de morceaux séparés, dont les sujets sont différents. Il existe un jargon littéraire avec lequel on fait des discours comme de la *mosaïque*. (Boiste.) Les censeurs a petit esprit voient une tache dans le caillou d'une vaste *mosaïque*. (Id.)

— Constr. *Muraille en mosaïque*. Muraille bâtie en pierres entre-croisées.

— Ichtyol. Nom d'une espèce de raie.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice composée de poteaux espacés les uns des autres sur lesquels sont placées des fusées de diverses nuances dont les jets se croisent.

— Serr. Grillage composé de tringles formant des mailles, que l'on place en haut d'une porte au lieu d'un panneau plein.

— Techn. Assemblage de bois en grume.

— Adjectiv. Pavé mosaïque. Tableau mosaïque.

MOSAÏQUISTE. adj. et s. 2 g. B.-arts. V. MOSAISTE.

MOSAÏSME. s. m. Loi de Moïse. Le système moral du *mosaïsme*. (Munk.) Je ne pourrai que reproduire les arguments allégués en faveur du *mosaïsme*. (Id.) Beaucoup de ceux qu'attirait le *mosaïsme* se bornaient à l'observation du sabbat. (E. Renan.)

* **MOSAÏSTE**. s. 2 g. B.-arts. Artiste en mosaïque. Le serviteur fidèle qui ne nous quittait non plus que notre ombre nous conduisit chez les *mosaïstes*. (E. About.) On dit aussi *mosaïquiste*.

— Adjectiv. Les maîtres mosaïstes.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MOSAMBÉ. s. f. Bot. Genre de la famille des capparidées, renfermant une trentaine d'espèces exotiques. Mosambé icosandre. Mosambé à cinq feuilles.

MOSANDRITE. s. f. Minér. Silico-titanate de cérium et de calcium trouvé en Norvége.

* **MOSARABE**. adj. V. MOZARABE.

MOSARABIQUE. Hist. V. MOZARABIQUE.

MOSASAURE. s. m. (pr. *mo-za-zore*; étym. lat., *Mosa*, Meuse; gr. σαῦρος, lézard) Erpet. Animal pris d'abord pour un cétacé ou un crocodile, mais qui, en réalité, forme un genre de sauriens squameux ou lacertiformes, renfermant des espèces fossiles d'une longueur de huit mètres environ, qui, à l'état vivant, ont dû être douées d'une grande aptitude pour la pêche et la natation. Leurs débris ont été trouvés aux environs de Maëstricht. Le mosasaure d'Hoffmann. Le mosasaure de Maximilien.

MOSBAH. s. f. En Algérie, Lampe à huile.

MOSCAIRE. s. f. Bot. Syn. de MOSCHAIRE.

MOSCATELLINE ou **MOSCATELLE**. s. f. (ét. bas-lat., *muscatus*, qui a l'odeur du musc). Bot. Nom vulgaire de l'adoxe.

MOSCH. s. m. (pron. *mosk*; du gr. μόσχος, musc). Bot. Espèce de ketmie qui produit des semences ayant une odeur de musc.

— Anat. Nom qu'on a donné à certains vaisseaux lymphatiques du rein.

MOSCHABÉEN. s. m. (pr. *mo-ska-bé-ein*). Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans qui croient que Dieu est absolument tel qu'on l'a dépeint en plusieurs endroits du Coran, c'est-à-dire qu'il a la forme humaine.

MOSCHAIRE. s. f. (pr. *mo-skère*; ét. gr., μόσχος, musc, à cause de l'odeur des fleurs). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées nassauviées, établi pour des espèces du Chili.

MOSCHATE. s. m. (pr. *mo-skate*; ét. gr., μόσχος, musc). Ornith. Nom donné à un groupe de canards.

— Polyp. Genre d'actiniaires encore discuté et ressemblant un peu aux holothuries, dont l'espèce type se trouve dans la Méditerranée.

MOSCHATINE. s. f. (pr. *mo-ska-tine*). Chim. Substance amère extraite d'une espèce d'achillée.

MOSCHÉLAPHE. s. m. (pr. *mo-ské-lafe*). Mamm. Syn. de BUBALE.

MOSCHÉLÉON. s. m. (pr. *mo-ské-lé-on*; ét. gr., μόσχος, musc; ἔλαιον, huile). Pharm. Huile aromatique composée, contenant du musc.

MOSCHIDÉES. s. f. pl. (pron. *mo-ski-dé*; ét. lat., *moschus*, chevrotain; gr. εἶδος, forme). Mamm. Division de ruminants ayant pour type le genre chevrotain.

MOSCHIFÈRE. adj. 2 g. (pr. *mo-ski-fère*; ét. gr., μόσχος, musc; lat. *ferre*, porter). Zool. Qui porte ou produit du musc. Animal moschifère. Vessie moschifère.

— MOSCHIFÈRE. s. f. Bot. Syn. de MOSCHAIRE.

MOSCHIQUE. adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Mosches ou Mosques, peuple de l'Arménie.

— *Monts Moschiques*. Chaîne de hauteurs qui se détache du Caucase, vers les portes Caspiennes, court au S.-O., sépare le Phase du Cyrus, et s'arrête au plateau d'Arménie. Aujourd'hui monts *Lich* et *Persathi*.

MOSCHOÏDE. s. m. (pr. *mo-sko-ide*; ét. lat., *moschus*, chevrotain; gr. εἶδος, forme). Mamm. Sorte de quadrumane fossile.

MOSCHOPULUS (Manuel). Nom de deux grammairiens byzantins, oncle et neveu, nés, le premier, en Crète, au XIVe siècle, et le second à Constantinople, d'où il se serait enfui en Italie en 1453. On a d'eux : *Scolies* sur *l'Iliade*, sur *les Travaux et les Jours* d'Hésiode et sur

Euripide ; *Grammaire grecque ; Recueil de mots attiques ;* traités *sur la Construction des mots, sur les accents, sur l'enseignement de la grammaire, sur les carres magiques ;* etc.

MOSCHOSME. s. f. (pr. *mo-skosme* ; ét. gr., μόσχος, musc ; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de labiées ocimoïdées, établi pour des herbes qui croissent aux Indes orientales et sous le tropique américain.

MOSCHOXYLE. s. m. (pr. *mo-sko-kcile* ; ét. gr., μόσχος, musc ; ξύλον, bois). Bot. Genre d'arbres ou arbrisseaux de la famille des méliacées trichiliées, établi pour des espèces des régions chaudes de l'Amérique.

MOSCHUS. s. m. (pron. *mo-skuss* ; ét. gr., μόσχος, musc). Mamm. Nom scientifique du genre chevrotain.

MOSCHUS. Poète bucolique grec de Syracuse, disciple et ami de Bion, dont il pleura la mort, vivait vers 280 av. J.-C.

MOSCOSQUE. s. f. Metrol. Petite monnaie qui avait cours en Russie. || Monnaie de compte russe.

MOSCOU. (en russe *Moskva*). Géogr. Ancienne capitale de la Russie et ch.-l. du gouvernement de son nom, sur la Moskova, à 776 k. S.-E. de Saint-Pétersbourg. Pop. 612,000 hab. Siège d'un métropolitain, d'une université, d'une section du saint synode et du sénat, cette ville est aussi la résidence des familles les plus anciennes de la noblesse. Dans le *Kremlin*, ou citadelle, on trouve le vieux palais des czars et d'autres édifices ; la Ville-Chinoise est le centre du commerce ; la Ville-Blanche est entourée elle-même par la Ville-de-Terre. C'est le centre du commerce et de l'industrie russes ; tissus de coton, draps, étoffes brochées d'or et d'argent, papier, porcelaine, poterie, produits chimiques, teinture et blanchissage des tissus, eaux-de-vie, cuivre ouvré, cuirs, chandelles, bière, hydromel. Fondée en 1147 par Youri Dolgorouki, Moscou ne prospéra qu'en 1280. L'incendie, allumé, en 1812, par Rostopchine, pendant l'occupation française, lui causa une perte de 4 milliards.

— *Gouvernement de Moscou*. Gouvernement situé au centre de la Russie ; il a 33,302 kil. carrés, et 1,939,000 hab. Sol peu fertile, arrosé par l'Oka et la Moskova. Bois ; chevaux ; industrie avancée. Villes : *Moscou*, ch.-l., Mojaisk, etc.

— Hist. *Paix de Moscou*. Traité conclu le 6 mai 1686 entre la Pologne et la Russie : Sobieski lit d'importantes concessions à cette dernière puissance pour obtenir son assistance contre les Turcs et les Tartares. || *Campagne et retraite de Moscou*. Expédition entreprise par l'empereur Napoléon contre la Russie en 1812. L'incendie de Moscou, allumé par les Russes le 14 septembre, nécessita la retraite de l'armée française, qui, surprise par un hiver prématuré, éprouva des pertes et des souffrances inouïes. La retraite de Moscou, commencée le 18 octobre, s'arrêta au delà du Niemen, le 28 décembre.

MOSCOUADE. s. f. (de l'espagn. *muscabado*, sucre de la dernière cuisson). Sucre brut, coloré par de la mélasse et d'autres substances étrangères.

MOSCOVIE. Géograph. Ancien nom de la Russie.

MOSCOVITE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Russie ou Moscovie.

— MOSCOVITE. s. m. Minér. Mica à grandes lames trouvé en Sibérie et remplaçant le verre dans la marine russe.

— adj. Qui appartient à la Moscovie ou à ses habitants.

MOSE. s. m. Mamm. V. MOOSE.

MOSELLAN, ANE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Moselle.

— adj. Qui concerne la Moselle ou ses habitants.

— Qui est aux environs de la Moselle. Lorraine mosellane.

MOSELLE. (*Mosella*). Géograph. Rivière de France et d'Allemagne, naît près du col de Bussang (Vosges), passe à Remiremont et à Épinal (Vosges), à Toul, à Frouard et à Pont-à-Mousson (Meurthe), à Metz, à Thionville et à Sierck (Lorraine), puis à Trèves (Prusse), et se jette dans le Rhin à Coblentz. Cours de 520 kil. Elle reçoit, à droite, la Meurthe, la Seille et la Sarre, et, à gauche, le Madon, l'Orne, la Sure, etc.

— MOSELLE. Ancien départ. de la France, en grande partie enlevé par le traité de 1871 ; ce qui ne fait pas partie de l'Alsace-Lorraine a été réuni à la Meurthe, pour former le département de *Meurthe-et-Moselle*.

MOSER (Jean-Jacques). Publiciste allemand, né à Stuttgart, 1701-1785, fut professeur de droit, a écrit 400 livres ou opuscules : *Principes de la constitution de l'Allemagne ; Ancien Droit public de l'Allemagne ; Archives politiques de l'Allemagne, Nouveau Droit public de l'Allemagne*, avec des *Suppléments ; Histoire de la noblesse immédiate ; Essai sur le nouveau droit des gens*. || MOSER (Frédéric-Charles de). Fils du précédent, né à Stuttgart, 1723-1798, a laissé : *Amusements diplomatiques et historiques ; Archives patriotiques*, etc.

MOSETTE. s. f. Cost. ecclés. Espèce de camail que portaient les cordeliers et que portent encore les évêques.

MOSHEIM (Jean-Laurent de). Historien et théologien protestant, né à Lubeck, 1694-1755, a réformé l'histoire ecclésiastique, par son ouvrage capital, *Institutiones historiæ ecclesiasticæ*. On cite encore ses *Sermons*.

MOSIE. s. f. Mamm. Petit genre de chéiroptères.

MOSILLE. s. m. (pron. *mo-zille*, *ll* mouill.). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, regardé aussi comme une espèce du genre mouche, dont les larves causent parfois de grands dommages en Suède dans les récoltes d'orges, et en tout pays, dans diverses denrées alimentaires. Mosille frite. Mosille noire. Mosille du fromage. Mosille des celliers.

MOSKEN. Géogr. L'une des îles Loffoden, au S.-O. (Norvège).

MOSKOVA ou **MOSKVA**. Géogr. Rivière de Russie, naît dans une ramification du Valdaï (Smolensk), coule à l'E., puis au S.-E., arrose le gouvernement et la ville de Moscou, et se jette dans l'Oka à la Kolomna. Cours de 125 kil. Elle reçoit la Koloeza.

— Hist. *Bataille de la Moskova*. Victoire de Napoléon sur les Russes le 7 septembre 1812.

MOSKOVA (Prince de la). V. NEY.

MOSLAMIN. s. m. Relat. Sectateur de la religion de Mahomet.

MOSLEM. s. m. Hist. or. Forme primitive du mot *musalman*.

MOSOSAURE. s. m. Erpét. Syn. de MOSASAURE.

MOSQUE. adj. et s. 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Colchide, qui donna son nom aux monts Moschiques.

* **MOSQUÉE**. s. f. (pr. *mo-ské* ; de l'ar. *mesgid*, lieu d'adoration). Temple du culte mahométan, édifice où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. On n'y voit ni autels, ni figures, ni images. Une grande quantité de lampes et plusieurs petits dômes soutenus de colonnes de marbre ou de porphyre en sont le principal ornement. Avant d'y arriver, on entre dans une grande cour au milieu de laquelle on trouve une fontaine et plusieurs petits bassins de marbre où les musulmans font l'abdest avant leur prière. Les revenus des mosquées sont immenses. On estime qu'ils absorbent le tiers des revenus de l'empire. Les mosquées de Constantinople, du Caire. Mosquée qui a six minarets. Les Turcs ont changé plusieurs églises en mosquées. Il y a dans l'enceinte de certaines mosquées des écoles, des plantations, etc. C'est dans les *mosquées* de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de mahométan dans le christianisme de Calderon. (E. Quin.)

Et, faisant les imans qui prêchent aux *mosquées*
Boire du vin la nuit, qu'il en boive au grand jour !
(V. HUGO.)

MOSQUILLE. s. f. Ornith. Syn. de MOSQUITE.

MOSQUILLON. s. m. (pron. *mos-ki-llon*, *ll* mouill.). Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette grise.

MOSQUITE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sylvie à tête noire.

MOSQUITOS. s. m. pl. Géogr. Peuple de l'Amérique centrale, à l'E. de l'État de Honduras, placé, depuis 1656, sous la protection des Anglais. Son territoire borde la mer des Antilles sur 200 k. de longueur. Le territoire des Mosquitos a été annexé aux républiques de Nicaragua et de Honduras en 1856. Le royaume des Mosquitos se compose de terres basses et insalubres, et d'une région boisée, plus saine, dans l'intérieur. Les habitants ou *Zambos*, mélange d'Indiens Mosquitos, de nègres et de boucaniers anglais, sont abrutis par l'ivrognerie, décimés par les maladies. Il y a une bourgade, *Blewfield*, à l'embouchure du Sumpa.

— *Baie des Mosquitos*. Vaste baie de l'Amérique du Sud, longue de 600 kilomètres et large de 270.

MOSS. Géogr. Port sur le golfe de Christiania (Norvège), à 60 kil. S. de Christiania ; 3,500 h. Convention du 14 août 1814, par laquelle le Danemark céda la Norvège au roi de Suède.

MOSSAÏLAMAH. Sectaire arabe, né à Yemanah vers 600, embrassa l'islamisme, puis se posa en rival de Mahomet. Il fut vaincu et tué par Khaled, près de Medine, en 632.

MOSSE. s. f. Mamm. Syn. de MOOSE.

MOSSIMAGON. s. m. Relat. Fête de la purification chez les Indiens. A cette époque, chacun va se purifier dans les étangs sacrés.

MOSSO. adj. m. (de l'ital. *mosso*, ému, animé). Mus. Mot que l'on emploie dans les partitions. Andantino mosso. || *Più mosso*. Mots par lesquels on indique qu'il faut accélérer le mouvement. Allégro più mosso.

MOSSOTITE. s. f. Minér. Aragonite d'un vert clair qui se trouve en Toscane.

MOSSOUL. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Al-Djezireh), sur la rive droite du Tigre, voisine de l'emplacement de l'ancienne Ninive et à 420 kil. S.-E. de Diarbekir ; 45,000 hab. environ. Fabriques de maroquin. Les manufactures de cotonnades ou mousselines ont à peu près disparu.

MOSSYNES. s. m. pl. Géogr. V. MOSYNEQUES.

MOSTAGFY-BILLA. Calife de Bagdad, 944-946, travailla à se débarrasser de ministres plus puissants que lui ; mais, ayant échoué, il fut déposé et périt en prison, 949.

MOSTAURIT (Jean). Peintre hollandais, né à Harlem, 1450-1553, fut le premier peintre de Marguerite d'Autriche. Ses fils jumeaux *François et Gilles*, nés à Hulst en 1525, moururent, le premier en 1556, le second en 1601, se distinguèrent, François dans le paysage, Gilles dans l'histoire et la peinture de genre.

MOSTAGANEM. *Cartenna*). Géogr. Ch.-l. de subdivision militaire et d'arrondt de la prov. d'Oran (Algérie), à 76 kil. N.-E. d'Oran et à 1 kil. S. de la mer ; pop. 11,800 h., agglomérés 10,300. Entrepôt de la région orientale de la province.

MOSTAIGE. s. m. du lat. *mustum*, vin doux). Anc. coût. Temps où l'on payait la redevance en vin doux.

MOSTAÏN BILLAH. Calife de Bagdad, 862-866.

MOSTANJED-BILLAH. Calife de Bagdad, 1459-1170.

MOSTANSER-BILLAH. Calife fatimite d'Égypte, 1036-1094.

— MOSTANSER-BILLAH. Calife de Bagdad, 1226-1242.

— MOSTANSER-BILLAH. Premier calife abbasside d'Égypte, périt en voulant enlever Bagdad aux Mongols, 1260.

— MOSTANSER-BILLAH. Roi de Tunis, 1249-1276.

MOSTADY-BIAMR-ALLAH. Calife de Bagdad, 1170-1180.

MOSTAR. Géogr. Ville de Bosnie (Turquie d'Europe), à 80 kil. S.-O. de Bosna Serai, sur la Narenta ; 12,000 hab. Ch.-l. de l'Herzégovine, elle a une citadelle et une fabrique d'armes.

MOSTARABE. adj. et s. 2 g. Hist. Se dit de quelques Mozarabes.

MOSTARCHED-BILLAH. Calife de Bagdad, 1118-1135.

MOSTASSEM-BILLAH. Dernier calife de Bagdad, 1242-1258, attaqué par le Mongol Houlagou, dut le quitter dans Bagdad, 1258, et périt cousu dans un sac, foulé aux pieds des chevaux.

MOSYNÈQUES, MOSYNES ou **MOSSYNES**. s. m. pl. Géogr. anc. Tribu barbare du Pont-Euxin, aux environs de Cérasonte, en Asie-Mineure, entre les Tibaréniens et les Chalybes.

* **MOT**. s. m. (pr. *mo*, et *mott* devant une voyelle ou une *h* muette ; ét. bas-lat., *muttum*, fait de *mutire*, parler bas). Une ou plusieurs syllabes réunies, qui expriment une idée. Mot français. Mot latin. Mot grec. Vieux mot. Mot suranné. Mot qui n'est plus en usage, qui est tombé en désuétude, qui a vieilli. Mot nouveau. Mot usité, inusité. Mot rude, harmonieux. Mot de deux syllabes, de trois syllabes. Ces deux mots sont synonymes. Choisir ses mots. Effacer, rayer, ajouter un mot. Bien prononcer, bien articuler les mots. Mot expressif. Mot significatif. Mot qui n'est pas de la langue. Emploi, arrangement, choix des mots. Mot qui a plusieurs significations, plusieurs acceptions différentes. Mot qui est du style familier, qui est familier. Mot dérivé du grec, emprunté du latin. Mot simple. Mot composé. Dire, expliquer une chose en peu de mots. Dire quelques mots obligeants, quelques mots de consolation, d'amitié. Il n'y a pas un mot de cela dans le contrat. Il n'en a pas mis un mot. Mauvais mot. Le mauvais emploi des *mots* cause autant d'erreurs que l'ignorance. (Boiste.) On ne peut assez peser sur les moindres *mots* dans les grandes affaires. (De Retz.) Autant de *mots*, autant de sentiments le piété. (Flech.) Environné d'espions et de surveillants vigilants, inquiet et distrait, je jette à la hâte sur le papier quelques *mots* interrompus qu'à peine j'ai le temps de relire ; encore moins de corriger. (J.-J. Rouss.)

Un esprit de travers
Qui pour rimer des *mots* pense faire des vers. (Boil.)

— Tout mot peut avoir un sens propre et un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie ce pourquoi il a été premièrement établi. Le mot *lion* a été d'abord destiné à désigner une espèce d'animal ; c'est là son sens propre. Mais si, en parlant d'un homme emporté, je dis : C'est un lion, *lion* est alors dans le sens figuré.

— Lettres qui représentent les mots. Ce mot est mal écrit.

— Le matériel des mots, abstraction faite des idées. Nous croyons acquérir des connaissances en apprenant des *mots* qui ne sont que des *mots*. (Cond.) Je veux l'habituer de bonne heure à nourrir sa tête d'idées et non de *mots*. (J.-J. Rouss.) Leur mémoire elle-même n'est guère plus parfaite que leurs autres facultés, puisqu'il faut toujours qu'ils rappellent, étant grands, les choses dont ils ont appris les *mots* dans l'enfance. (Id.)

— Fam. *Ce sont des mots, ce ne sont que des mots*. Ces paroles sont vides de sens. L'amitié fraternelle n'est plus qu'un *mot*. (A. Dum.) || Ces paroles ne seront suivies d'aucun effet. Ne vous inquiétez pas de ses menaces, ne croyez pas à ses promesses, ce sont des *mots*, ce ne sont que des *mots*. (Acad.)

— *Il ne faut pas s'arrêter à l'écorce des mots*. Il faut en pénétrer le sens.

— Fig. et fam. *Traîner ses mots*. Parler très lentement. || *Compter ses mots*. Parler avec lenteur et avec affectation. || *Manger ses mots, la moitié de ses mots*. Ne pas prononcer nettement toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots.

— Fig. et fam. *Gros mots*. Jurements. Dire de gros mots, des gros mots. Je n'ose pas prononcer devant une femme le *mot* qu'il a dit. (Beaumarch.) Menaces, paroles offensantes. De la raillerie, ils ont passé, ils en sont venus aux gros mots. L'évêque de Boulogne essuya les plus gros *mots*, dont la reine est prodigue dans sa colère. (Voyer d'Argenson.)

— Pop. et fam. *Avoir des mots*. Se disputer, se quereller.

— *Mots gras*. Mots deshonnêtes. C'est dans ce sens que l'on dit aussi *mots de gueule*, pour Mots grossiers, injures. Et revenant des champs, chacun avait son *mot* de gueule pour gaudir l'un l'autre, et raconter les contes en la jeunesse faits. Noël du Fail.)

— Fig. *Grands mots*. Expressions exagérées. Un grand *mot* qui n'est pas le nom d'une grande chose est un mot vide de sens. E. de Gir.)

Tout beau ! dira quelqu'un, vous entrez en fureur,
A quoi bon ces grands *mots* ? (BOILEAU.)

La métaphore et la métonymie,
Grands *mots* que Pradon croit des termes de chimie (Id.)

Mais sa muse,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands *mots* le faste pédantesque. (Id.)

— *Mot propre*. Mot qui exprime avec plus de justesse et l'exactitude que tout autre l'idée qu'on veut faire entendre. Il faut, pour bien écrire, employer le mot propre. La haine, qui s'efforce de paraître impartiale, n'a jamais pour la louange le *mot* propre. (Mme de Genlis.) || *Mot impropre*. Celui qui exprime mal l'idée. || *Mot faible*. Celui qui ne l'exprime qu'imparfaitement. || *Mots obscènes*. Termes qui blessent la pudeur.

— Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit brièvement à quelqu'un. Dites-lui un mot de ma part, un mot en mon nom, un mot en ma faveur. Ne pas dire à quelqu'un un mot, le traiter mot. Dire un mot à l'oreille. Ne pouvoir pas placer un mot dans la conversation. Glisser un mot à quelqu'un sur une affaire, d'une affaire. Mot qui jette à propos dans la discussion, concilie tous les avis. Dire à quelqu'un un mot pour une personne dans une lettre. Lâcher un mot bien leger, bien indiscret, bien irréfléchi. Écrire un mot à quelqu'un, lui écrire un mot pour lui apprendre une nouvelle. Faites-moi un mot de réponse. N'avoir qu'un mot à dire à quelqu'un, n'avoir que deux ou trois mots à lui dire. Nous en dirons demain deux mots. Nous en dirons deux mots quand vous voudrez. Expliquer quelqu'un une affaire en un mot, en deux mots, en trois mots, en quatre mots. L'usage ne permet pas d'aller plus loin, et de dire, *en cinq mots, en six mots*, etc. Un *mot* même d'Arbate a confirmé ma crainte. (Rac.) D'un *mot* on d'un regard je puis le secourir. Id.) S'il m'échappait un *mot*, c'est fait de votre vie. (Id.)

Un *mot* de votre bouche, en terminant mes peines,
Peut rendre Esther heureuse entre toutes les reines (RACINE.)

— Par extens. Billet portant assurance ou déclaration de quelque chose. Je vous prêterai mille francs, mais donnez-moi un mot de votre main. Donnez-moi un mot d'écrit, deux mots de votre main.

— *Dire un mot de*. Parler brièvement de quelqu'un ou de quelque chose. Nous disons donc un pauvre *mot* de ma fille. (Mme de Sév.)

— *Dire un mot de quelqu'un*. Recommander quelqu'un. Ces raisons seront bien moins fortes qu'un *mot* de votre bouche, et je vous supplie d'avoir la bonté de dire ce *mot* à un prince qui ne se fait pas prier quand il s'agit de faire des heureux. (Volt.)

— Par ellipse.

Cependant, s'il est vrai que mon service plaise,
Sire, un bon *mot* de grâce au Père de La Chaise. (P. CORNEILLE.)

— Fig. Tous les avantages du corps parlaient pour lui, mais son esprit ne disait pas le plus petit *mot* en sa faveur. (Hamilton.)

— *En peu de mots*. Sans phrases, brièvement. C'est un mérite non commun d'écrire en peu de *mots* beaucoup de sens. (P.-L. Courier.)

— *N'être pas à un mot*. Avoir réponse à tout. M. de Rohan n'était pas à un *mot*, ni aise à persuader. (St-Sim.)

— *Ne dire mot, ne répondre mot*. Ne point parler, ne point répondre. Demeurer confus et ne dire mot. Partir sans dire mot, sans mot dire. N'avoir pas le mot à dire, pas le petit mot, pas le moindre mot, pas le moindre petit mot. Ne jamais répondre mot. Ne pas répondre un mot. Je n'ai pas le *mot* à dire à tout le premier article de votre lettre. (Mme de Sév.)

Et sans dire un seul *mot* j'avalais au hasard
Quelque aile de poulet dont j'arrachais le lard.
(BOILEAU.)

— Fam. *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins*. Se dit d'un homme qui parle peu, pour exprimer qu'il a plus d'esprit, plus de sentiment qu'il ne paraît en avoir. Si je n'en disais *mot*, je n'en pensais pas moins. (Régnier.)

— Fam. *Ne sonner mot, ne souffler mot, le mot*. Ne rien dire.

Ne soufflez *mot*, retenez votre haleine ;
Tremblez, enfants, vous qui jurez parfois. (BÉRANGER.)

— Absol. *Pas un mot*. Silence.

— *Mot*. Se dit elliptiq. pour Pas un mot.

Le chien, mourant de faim,
Lui dit : Cher compagnon, baisse-toi, je te prie ;
Je prendrai mon dîner dans le panier au pain.
Point de réponse, *mot*. (LA FONTAINE.)

— *Dire son mot*. Se mêler à la conversation, parler à son tour. Chacun a dit son *mot* : Voilà

de grandes affaires. (Volt.) ‖ *Mettre son mot.* Se dit à peu près dans le même sens. En parlant d'enfant gâté, elle mettait son *mot* partout. (G. Sand.)

— *Un mot, deux mots.* Façons de parler familières dont on se sert lorsqu'on appelle quelqu'un pour lui parler. A moi, comte, deux *mots*. (Corneille.)

— Par forme de menace. *Nous en dirons deux mots quand vous voudrez.* Nous viderons notre querelle quand il vous plaira.

— *Dire deux mots à quelqu'un.* Avoir une explication, une altercation avec lui. Oui, l'un de ces matins, je lui dirai deux *mots*. (Coll. d'Harleville.)

— Par extens. et fam. J'ai reçu du vin excellent, venez donc lui dire deux mots.

— *Toucher deux mots de.* Recommander une personne, une affaire. Je lui toucherai deux mots de votre protégé. Je lui rappellerai votre affaire, je lui en toucherai deux mots.

— *Trancher le mot.* Donner une réponse décisive. Tranchez le *mot*, c'est trop me faire attendre votre réponse. (Acad.)

> Avoir prédit, tranchant le *mot*,
> Qu'il ne serait jamais qu'un sot. (Scarron.)

— Parler net, dire sa pensée sans ménagement. C'est un homme sans délicatesse ; tranchons le *mot*, c'est un fripon. (Acad.)

— *Laisser tomber un mot, une expression.* Parler par inadvertance. ‖ Quelquefois, Laisser deviner sa pensée sans avoir l'air de vouloir la révéler.

— *Ce n'est pas un mot tombé par terre.* C'est une parole dont on se souviendra, dont on fera son profit.

— *Relever un mot, une expression.* Répondre à ce qui a été dit.

— *Dire les mots et les paroles.* Dire crûment une chose qui aurait besoin d'être adoucie par l'expression.

— *Voilà bien des mots pour ne pas dire grand'chose.* Il y a là bien des paroles inutiles.

— Sentence, parole mémorable, dit notable. Mot de Socrate. Ce philosophe dit un beau mot, un grand mot, un excellent mot, un mot bien remarquable. Saint Grégoire de Nazianze a dit ce beau *mot* du grand saint Basile : Il était prêtre avant même que d'être prêtre. (Boss.) Disons le *mot* du Saint-Esprit : nous prostituant nous-mêmes à tous les objets. (Id.)

— Se dit aussi de pensées moins importantes. Il lui échappe des mots fort heureux, fort spirituels.

> Et tel *mot*, pour avoir réjoui le lecteur,
> A coûté bien souvent des larmes à l'auteur. (Boil.)

— Fam. *Mot pour rire.* Ce que l'on dit en plaisantant pour amuser les autres. Avoir toujours le mot pour rire, le petit mot pour rire. Eh bien, il parle livre ; il a le *mot* pour rire. (Regnier.)

— *Il n'y a pas là le mot pour rire.* Se dit lorsque la chose dont on parle est trop sérieuse ou trop piquante pour être tournée en plaisanterie. ‖ Se dit aussi lorsqu'un homme veut être plaisant et qu'il manque son but. Il n'y a pas le mot pour rire à ce qu'il dit. Où est-là le mot pour rire ?

— *Bon mot.* Trait vif et plaisant. Diseur de bons mots. Dire des bons mots. Dire les bons mots d'un autre. Il est rare de bien répliquer à un bon mot. Tout commentateur de bons *mots* est un sot. (Boiste.) Ne sacrifiez personne au plaisir de dire un bon *mot*. (Id.) M. de Pompone m'a mandé qu'il me prîait d'écrire les bons *mots* de Mme Cornuel. (Mme de Sév.) On pense communément qu'il vaut mieux être père d'un bon *mot* que frère en Jésus-Christ. (Fred.) La plupart des bons *mots* sont des redites. (Volt.)

> Hé quoi ! lorsqu'autrefois Horace, après Lucile,
> Exhalait en bons *mots* les vapeurs de sa bile ..
> (Boileau.)
> Un jeune fou qui se croit tout permis,
> Et qui pour un bon *mot* va perdre vingt amis. (Id.)
> Dieu ne créa que pour les sots
> Les méchants diseurs de bons *mots*. (La Font.)

— On dit, dans des sens analogues, *un mot d'un grand sens, d'un sens exquis, d'un choix, d'un goût exquis, fin.*

— *Mot trouvé, mot heureux.* Mot spirituel qui s'applique bien à la circonstance. Voilà ce que Boileau appelle des *mots* trouvés. (Volt.)

— *Mot fin.* Expression d'une simplicité apparente, dont la force ne paraît qu'après qu'on y a réfléchi, et qui fait penser plus qu'elle ne semble dire.

— Fig. et fam. *Je n'entends pas le fin mot de tout cela.* Je ne comprends pas ce qu'on veut, à quoi tendent tous ces discours et cette conduite singulière. ‖ *Dire le fin mot, le dernier mot.* Manifester entièrement son projet, ses vues. Il n'a pas encore dit le fin mot. Ne nous faites pas attendre, dites-nous votre dernier mot.

— *Mot couvert.* Mot qui renferme un sens peu apparent, et où l'on découvre plus de choses à mesure qu'on le médite.

— *A mots couverts.* Par insinuation, d'une manière détournée. D'après ce que tu m'en dis à *mots* couverts. (Mirab.)

— *Le mot de la fin.* Le trait brillant ou spirituel qui termine un morceau d'éloquence, un article, une pièce.

— Absol. Né avec le talent de la plaisanterie, ses *mots* étaient souvent répétés. (Condorcet.) Il a prononcé plusieurs des *mots* du siècle, celui-ci est un des plus grands. (L. Veuillot.)

— *Jeu de mots.* Allusion tirée de la ressemblance des mots. C'est une espèce d'équivoque dont la finesse fait le prix, et dont l'usage doit être fort modéré.

— *Jouer sur les mots.* Faire des équivoques.

> Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine
> Sur un *mot*, en passant, ne joue et ne badine. (Boil.)

— *Le mot, le grand mot.* La parole décisive. Le gouvernement deviendra toujours corrupteur, quand, par sa nature, il sera corrompu ; voilà le *mot*. (Raynal.) L'autorité, voilà le grand *mot* en France. (P.-L. Courier.)

— *Dire le mot, dire le grand mot.* S'emploie lorsque, dans une affaire qu'on discute, un homme vient à dire quelque chose de décisif, ou qui éclaircit la difficulté. Vous dites là le mot, le grand mot.

— Dans un sens analogue. Il lui fallait une main, une plume et davantage : un cœur jeune et hardi qui donnât au héros le langage héroïque, les *mots* de la situation. (Michelet.)

— Fam. *Le grand mot est lâché.* Le mot qu'on retenait est enfin échappé ; la chose qu'on voulait cacher est enfin révélée.

— Prix que l'on demande ou que l'on offre de quelque chose. Vous voulez vendre cela cinq cents francs ? Est-ce votre mot ? Ce n'est que votre premier mot ? Non, c'est mon dernier mot. Je n'en rabattrai rien, je n'ai pas deux mots. N'être point homme à deux mots. Au dernier mot, qu'en voulez-vous ? Si vous voulez acheter, dites le bon mot. Vouloir être privé à son mot. Faire venir à son mot. N'avoir qu'un mot. Je priai Jolet de faire le marché au *mot* du père, et que je donnerais le surplus. (St-Sim.)

— *Le premier mot.* Le premier prix offert d'une chose. ‖ Fig. Ce qu'il y a de plus simple, de plus élémentaire. Ignorer le premier mot de la géométrie. Ces pauvres penseurs ne savent pas le premier *mot* de la théorie des probabilités. (Baudelaire.)

— *Le dernier mot.* Le dernier prix auquel on ne saurait rien ajouter. Ce que je vous dis est mon dernier mot. Allons, ton dernier *mot*, bonhomme, et prends-y garde. (Andrieux.)

— Fig. Le dernier mot de la politique est la force.

— *Avoir le dernier mot.* Répliquer, ne pas céder dans une discussion. Oh ! puisque vous le prenez par là, vous n'aurez pas le dernier *mot*. (Fenelon.)

— *Au bas mot.* Au plus prix bas possible. Combien vendez-vous cet objet, au bas mot ?

— *Prendre quelqu'un au mot.* Accepter sur-le-champ une offre, surtout quand il s'agit du prix d'un achat ou d'une vente. Il ne m'a fait ce cheval que six cents francs, je l'ai pris au *mot*. (Acad.) Je lui offre cinq francs de ce volume, il m'a pris au *mot*. (Id.) N'ayez pas peur, vous ne serez pas pris au *mot*. (Id.) Vous m'avez offert une chambre dans votre maison, je vous prends au *mot*. (Id.) Je lui ai offert ma bourse, il m'a pris au *mot*. (Id.) J'aurais été le plus puni si l'on m'eût pris au *mot*. (Marivaux.) ‖ Saisir l'aveu, accepter l'offre, la proposition que l'on fait, en profiter. Quelle que soit l'indulgence, on ne pardonne pas à qui prend au *mot*, lorsque l'on parle de soi avec modestie. (Naude.)

— Loc. prov. *Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite.* Quand on a conclu un marché, il faut l'exécuter. ‖ *Il n'y a qu'un mot qui serve.* Décidez-vous, dites-moi votre mot. ‖ *Qui ne dit mot consent.* En certain cas, se taire, c'est consentir. ‖ *Et de Caron pas un mot.* On ne pense point à la mort, on n'en parle pas.

> *Comme les bœufs par les cornes on lie,*
> *Aussi les gens par leurs mots font folie.*

— Art milit. *Mot d'ordre.* Mot que le chef d'une patrouille donne au chef d'un poste, lorsqu'il se fait reconnaître. ‖ *Mot de ralliement.* Mot que le chef d'un poste donne au chef d'une patrouille, en échange du mot d'ordre. Les sentinelles avancées doivent avoir le mot de ralliement. ‖ Souvent on confond ces deux mots sous la dénomination de *mot d'ordre*, ou absol. *mot*. On disait autrefois *mot du guet*. Donner le mot. Aller prendre le mot. Envoyer quelqu'un porter le mot. Le mot qu'on donne le jour d'un combat. Quand une patrouille rencontre une ronde, elle lui donne les deux *mots* d'ordre. (Acad.) ‖ *Mot de passe.* Mot de reconnaissance pour passer malgré une consigne.

— Fig. Le nom de Crébillon était le *mot* de ralliement des ennemis de Voltaire. (Marmontel.) L'argent, c'est le *mot* d'ordre de cette époque vénale et cupide. (G. Ohnet.)

— Fig. *Prendre le mot.* S'entendre avec quelqu'un pour agir suivant ses désirs. Lorsque l'on prend le *mot* des puissances étrangères, il ne faut pas le changer. (P.-L. Cour.) ‖ *Avoir le mot.* Être averti de ce qui vient d'être dit ou fait dans une certaine circonstance. Le roi, qui avait le *mot*, avait étalé tous ses trésors. (Volt.) ‖ *Ces gens-là se sont donné le mot du guet*, ou absol. *se sont donné le mot.* Ils sont de concert et d'intelligence ensemble. Légistes, docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions nous donner le *mot* pour devenir sages ! (La Bruy.) Lorsque plusieurs hommes se sont donné le *mot* pour en tromper un seul, cela arrive infailliblement. (Fred.)

— Blas. Les paroles d'une devise. Dans la devise de Louis XII, le corps était un porc-épic, et le mot, *Cominus et eminus ;* dans celle de Louis XIV, le corps était un soleil, et le mot, *Nec pluribus impar.* ‖ Mot ou phrase courte que quelques maisons illustres placent dans leurs armoiries. La maison de Montmorency a pour mot Ἀπλανῶς, sans dévier ; celui de la maison de France était *Espérance ;* celui de la maison royale d'Angleterre est *Dieu et mon droit*, celui de l'ordre de la Jarretière : *Honni soit qui mal y pense.*

— Gramm. *Espèces de mots.* Classification des différentes parties du discours. On les distingue généralement en deux grandes classes, les *variables* et les *invariables*. Dans la première classe se trouvent le substantif, l'adjectif, l'article, le pronom et le verbe ; la deuxième classe se compose de la préposition, de l'adverbe, de la conjonction et de l'interjection, ce qui fait neuf espèces de mots, et dix si l'on y joint le participe, qui se rattache à l'adjectif et au verbe. ‖ On a encore divisé les mots en *substantifs* ou *objectifs*, et *modificatifs* ou *attributifs ;* ou en *affectifs*, et *énanciatifs ;* mais ces dernières classifications sont beaucoup moins usitées. Si les langues sont comme les nations, il est encore vrai que les *mots* sont comme les hommes. Ceux qui ont dans la société une famille et des alliances étendues y ont aussi une plus grande consistance. C'est ainsi que les *mots* qui ont de nombreux dérivés et qui tiennent à beaucoup d'autres sont les premiers *mots* d'une langue et ne vieillissent jamais, tandis que ceux qui sont isolés ou sans harmonie tombent comme des hommes sans recommandations et sans appui. (Rivar.) Les *mots* ont leur enfance, leur jeunesse, leur âge mûr et leur vieillesse ; ils sont semblables, suivant l'expression du lyrique latin, aux feuilles des arbres, et ils éprouvent le même sort. (Noël.) ‖ *Mot artificiel.* Mot dont on se sert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres. Ainsi les termes de logique, *barbra, celarent*, etc., sont des mots artificiels dont on se servait pour graver plus aisément dans la mémoire les différentes espèces de syllogismes. ‖ *Mot composé.* Celui qui est formé de plusieurs mots. *Injuste, injustice*, sont composés du préfixe inséparable *in*, et des mots *juste, justice*. ‖ *Mots consacrés.* Mots qui sont tellement propres et usités pour signifier certaines choses, qu'on ne peut se servir d'un autre mot sans parler improprement. Ainsi, en théologie, les mots *consubstantiel, transsubstantiation*, sont des mots consacrés ; de même qu'en physique, les mots *gravitation, rarefaction, condensation*, etc., et en blason, les mots de *pal, gueules, simople*, etc. Quand on applique ces termes aux arts et métiers on dit plutôt *mots techniques*. ‖ *Mot dérivé.* Celui qui est formé d'un autre mot. *Céleste, royal, royaume, royauté, royalement, bonté, bonnement*, sont des dérivés de *ciel, roi, bon*. ‖ On peut reprocher à la langue française un trop grand nombre de mots simples auxquels manque le composé, et de termes composés qui n'ont point de simple primitif. Nous avons des *architraves* et point de *traves ;* un homme est *implacable*, et n'est point *placable ;* il y a des gens *inaimables* et cependant *inaimable* ne s'est pas encore dit. C'est par la même bizarrerie que le mot de *garçon* est très usité, et que celui de *garce* est devenu une injure grossière. *Vénus* est un mot charmant, *vénerien* donne une idée affreuse. Le latin eut quelques singularités pareilles. (Volt.) ‖ *Mot équivoque, ambigu, à deux ententes, à double entente.* Mot qui a deux sens, qui est susceptible de deux interprétations. ‖ *Mot factice.* Mot qui est dérivé d'un autre mot suivant l'analogie ordinaire, mais dont l'usage n'est pas établi. ‖ *Mot forgé.* Mot créé par plaisanterie et formé d'une manière bizarre. Dans Molière, *désamphitryonner, tartufier*, sont des mots forgés. ‖ *Mots homonymes.* Mots qui se ressemblent par le son et qui diffèrent par les sens. *Autel* et *hôtel ; auteur* et *hauteur*, sont des mots homonymes. ‖ *Mot hybride.* Mot composé d'autres mots qui appartiennent à des langues différentes. *Chôlera-morbus* est un mot hybride. ‖ *Mot nouveau.* Mot récemment mis en usage. Rien de plus commun aujourd'hui que de créer des mots nouveaux sans nécessité. J.-J. Rousseau a indiqué, dans le passage suivant, les conditions auxquelles on peut se permettre cette création. Quand j'ai hasardé le mot *investigation*, j'ai voulu rendre un service à la langue en y introduisant un terme doux et harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui n'a point de synonyme en français. C'est, je crois, toutes les conditions qu'on exige pour autoriser cette liberté salutaire. J.-J. Rousseau. ‖ Il est permis, surtout dans le style badin, de créer des *mots* expressifs et plaisants, lorsque ces *mots* peignent heureusement l'idée, et se trouvent en analogie avec les autres termes. C'est ainsi que La Fontaine a dit le peuple *souriquois*, la gent *moucheronne ;* que Molière nous a donné *tartufier*. (Noël.) Notez que la naissance d'un *mot* est pour l'ordinaire la mort d'un autre. (Bayle.) ‖ *Mot primitif.* Celui qui n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. *Ciel, roi, bon*, sont des mots primitifs. ‖ *Mots sacramentels* ou *sacramentaux.* Mots qui appartiennent à un sacrement. ‖ Par extens. Ceux qui sont essentiels à la validité d'un acte, d'une convention. ‖ *Il a dit les mots sacrés.* S'emploie pour exprimer que la chose est conclue, qu'on ne peut plus se dédire. ‖ *Mot simple.* Celui qui n'est formé d'aucun autre. Ex. Juste. ‖ *Mots synonymes.* Mots ayant le même sens. Quand on ne considère dans les mots de la même espèce qui désignent une même idée objective principale que cette seule idée principale, ils sont synonymes, mais ils cessent de l'être quand on fait attention aux idées accessoires qui les différencient.

— Littér. Nom donné, dans l'ancienne poésie française, à un vers qui se répétait dans toutes les stances d'un poème ; ces stances s'appelaient *glases*.

— *Mots carrés.* Sorte d'anagramme composé de mots ayant le même nombre de lettres et qui se lisent horizontalement et verticalement. Ex. :

MER	CANIF ARÈNE
EAU	NERON
RUE	INOUI FENIL

— *Mots carrés syllabiques.* Sorte d'anagramme dans le genre du mot carré ordinaire, avec cette différence que chaque lettre est remplacée par une syllabe du mot.

— *Le mot d'une énigme, d'un logogriphe, d'une charade.* Le mot qu'on propose à deviner dans une énigme, dans un logogriphe, dans une charade.

— Fig. *Mot de l'énigme.* Ce qui sert à expliquer, à interpréter, à comprendre un mystère, une conduite, un discours. C'est une énigme dont chacun a cherché le *mot* depuis Pythagore. (Voltaire.)

— Vén. *Sonner un ou deux mots.* Faire entendre avec le cor une ou deux notes prolongées.

— *En un mot.* loc. adv. Bref, enfin, en peu de mots. Il est vertueux, généreux ; en un *mot*, c'est un homme accompli. (Acad.) En un *mot*, et les grands et le prince ne sont, pour ainsi dire, que les hommes du peuple. (Massillon.) Le monde croit qu'on peut être orné de toutes les vertus que demande la société, sans avoir celles que demande l'Evangile, en un *mot*, être honnête homme sans être chrétien. (Id.) C'est en un *mot*, dans ce siècle d'incrédulité que Dieu n'est pas plus connu qu'au milieu des peuples infidèles. (Id.) Il fallait, en un *mot*, le consulat, avant d'aboutir à l'empire. (Thiers.)

> Sans la langue, en un *mot*, l'auteur le plus divin,
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain
> (Boileau.)

— *En un mot, je n'en ferai rien.* Pour répondre en un mot à toutes vos raisons, je dis que je n'en ferai rien.

— Fam. *Autant en un mot qu'en cent, qu'en mille, en un mot comme en cent, en un mot comme en mille.* Façons de parler familières, par lesquelles on marque sa dernière résolution. En un *mot* comme en mille, je suis décidé à n'en rien faire. (Acad.) En un *mot* comme en cent, je ne puis faire mieux. (Boursault.)

— *Mot à mot, mot pour mot.* loc. adv. Sans aucun changement ni dans les mots ni dans leur ordre. Apprendre quelque chose *mot à mot* comme un perroquet. (Acad.) Transcrire, traduire, rendre *mot à mot*. (Id.) Rapporter *mot à mot*, ou *mot* pour *mot*, tout ce qu'on a ouï dire. (Id.)

> Rappelle tous tes sens, rentre bien dans ton âme,
> Et reponds *mot* pour *mot* à chaque question. (Mol.)

— *Cette phrase est mot pour mot dans Montaigne, dans Voltaire*, etc. Elle s'y trouve entièrement et dans les mêmes termes. Pour savoir si elles étaient *mot à mot* dans Jansenius ou non. (Pasc.)

— *Dicter mot à mot.* Dicter un mot après l'autre, ne dicter qu'un mot à la fois.

— *Traduire mot à mot.* Rendre, dans une traduction, les mots de la langue traduite par des mots exactement correspondants.

— Substant. *Le mot à mot.* La traduction mot à mot. Le *mot à mot*, quand il contrarie le tour naturel de notre langue, est la pire des traductions. (Villemain.)

— *A ces mots, à ce mot.* loc. adv. Après avoir ainsi parlé. Cet honneur ne diminua point sa modestie : à ce *mot*, je ne sais quel remords m'arrête. (Fléch.)

> A ce *mot*, ce héros expiré
> N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Rac.)

— *A demi-mot.* loc. adv. N'est guère usité que dans *Entendre à demi-mot, parler à demi-mot, dire à demi-mot, comprendre à demi-mot*, etc. Il signifie Sans qu'il soit nécessaire de tout dire. J'entends à *demi-mot* où va la raillerie. (Mol.) Rien n'est si aisé ni si commun que de calomnier à *demi-mot*. (Thomas.)

— *Demi-mot.* s. m. Ce trait que vous lancez en passant, cette parole malicieuse, ce *demi-mot* qui donne tant à penser par son obscurité affectée. (Boss.)

— Syn. comp. MOT, TERME, EXPRESSION. *Mot* a rapport à la langue, *terme* au sujet, *expression* à la pensée. ‖ MOT, PAROLE. La *parole* exprime la pensée ; le *mot* représente l'idée qui sert à former la pensée. ‖ MOT À MOT, MOT POUR MOT. Rapporter un discours *mot à mot*, c'est le rapporter à peu près tel qu'on l'a tenu ; le rapporter *mot pour mot*, c'est pousser la fidélité jusqu'à rapporter les propres termes dont s'est servi l'orateur.

MOTACILLE. s. f. (du lat. *motacilla*, même signif.). Ornith. Nom scientifique de la bergeronnette.

MOTACILLIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à une motacille. ‖ MOTACILLINS. s. m. pl. Division de passereaux du groupe des sylvies, qui a pour type le genre motacille. On dit aussi *motacillinés* et *motacillidés*.

MOTADHEL-BILLAH. Calife de Bagdad, 892-902.

MOTADI-BILLAH. Calife de Bagdad, 869-870.

MOTAGE. s. m. (rad. *motte* ou *mote*). Se

disait pour Prestation de serment, asservissement.

— Anc. cout. Droit de prendre des mottes de terre pour faire réparer les chaussées. || Obligation ou était le vassal d'assister aux plaids du seigneur sur la motte seigneuriale.

MOTAL, ALE, adj. Se dit quelquefois pour Qui concerne les mots.

MOTALA, Géogr. Cours d'eau de Suède, traverse le lac Welter, et se jette, à Norrkœping, dans le Braviken.

MOTAMED BILLAH, Calife d'Égypte, 870-890.

MOTASSEM-BILLAH, Calife de Bagdad, 833-842, mit à mort l'hérésiarque Babek, 837, et ruina Amorium, patrie de l'empereur grec Théophile. Il crea la milice turque.

MOTAWAKKEL-BILLAH, Calife de Bagdad, 847-861.

— **MOTAWAKKEL**. Dernier calife abbasside d'Égypte, 1512-1515. Vaincu par Sélim Ier, il mourut en 1538.

MOTAZALE, MOTAZALITE et **MOTAZÉLITE**, adj. et s. 2 g. Hist. relig. Nom que donnent les mahométans aux disciples de Vassel-ben-Atha-el-Gazol. Les motazales croient qu'il n'y a point en Dieu d'attributs séparés de son essence; que le Coran n'est ni incréé ni éternel, et que la volonté de l'homme est libre; ils se rattachent d'ailleurs à la secte d'Ali.

MOTAZ-BILLAH, Calife de Bagdad, 866-869.

MOTE, s. f. Féod. V. MOTTE.

MOTEGALLEMIN, s. m. (ét. ar., *motecallem;* radic. *kalam*, raison). Nom donné à une école de philosophes arabes, partisans du scepticisme.

MOTELET, s. m. Se disait pour Petit mot, phrase courte, réflexion brève. Cela mérite bien qu'on oye un *motelet*. (Sat. Ménip.)

MOTELLE, s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte de rivière dans quelques contrées.

MOTÈNE, s. f. Ichtyol. Syn. de MOTELLE.

MOTERELLE, s. m. Ornith. Syn. de MOTTEUX.

* **MOTET**, s. m. (pr. *mo-tè;* du fr. *mot*, à cause de la brièveté de sa composition). Mus. Paroles religieuses latines mises en musique pour être chantées à l'église, avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre, et qui ne font point partie de l'office divin. Faire, composer, chanter, exécuter un motet. Un beau motet. On a exécuté depuis peu un *motet* à grands chœurs qui a fait beaucoup de bruit. (Volt.) Ainsi roulent ces puissantes paroles, sublimes comme le *motet* d'un orgue. (H. Taine.)

— Nom qu'on donnait autrefois à la haute-contre, à qui la partie principale des motets était spécialement confiée. || Composition de musique sur une période fort courte; elle était enrichie de toutes les beautés et finesses de l'art. || Chez les Allemands, c'est un morceau de musique dont le texte, en prose, est puisé dans l'Écriture sainte.

* **MOTEUR, TRICE**, adj. (ét. lat., *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Qui fait mouvoir, qui donne le mouvement. Force, puissance, faculté, vertu motrice. Machines motrices. Les avantages que présente la locomotive consistent dans l'application de la détente et dans la suppression de l'essieu coudé des forces motrices. La force *motrice* des corps n'est pas un être composé de parties. (Volt.)

— Fig.

Ainsi l'esprit *moteur*, dont la vertu féconde
Par de puissants ressorts anime tout le monde...
(BARBIER.)

— Par anal. La justice est pour l'humanité force *motrice* et cause finale. (Proudhon.)

— Anat. Se dit de muscles propres aux mouvements, et de deux nerfs de l'œil.

— Mécan. *Roue motrice*. Roue de locomotives qui reçoit directement l'impulsion du piston.

— Philos. *Faculté motrice*. Faculté par laquelle l'âme peut mettre en mouvement les diverses parties du corps.

* **MOTEUR**, s. m. Celui qui donne le mouvement. Dieu est le premier *moteur*, le souverain *moteur* de toutes choses. (Acad.) Ce premier *moteur* est Dieu, être vivant, éternel. (Diderot.) Lorsque les anciens arrivaient à la statue colossale de Jupiter, ils s'inclinaient avec respect devant le maître et le *moteur* du monde. (Delille.)

— Fig. Le plaisir et la douleur sont les deux grands *moteurs* des êtres sensibles. (Beccaria.) L'émulation, l'enthousiasme, tous ces *moteurs* de l'âme et du génie, ont singulièrement besoin d'être encouragés. (Mme de Staël.)

— Se dit, dans le même sens, des objets qui donnent le mouvement à la nature. Chacun de ces océans a ses harmonies positives ou négatives, actives ou passives, dont le soleil est le premier *moteur*. (B. de St-Pierre.)

— Celui qui dirige ostensiblement ou secrètement une entreprise quelconque. Être le principal moteur d'une entreprise, d'une conjuration. Être le moteur secret d'intrigues. Tous ne considèrent que vous comme convocateur et *moteur* de l'assemblée. (St-Sim.) Le *moteur* d'une résistance commune est-il coupable, même quand il est prouvé que l'oppression existait? (L. Blanc.)

Et toi, puissant *moteur* du destin qui m'outrage,
Termine ce combat sans aucun avantage,
Sans faire aucun des deux ni vaincu ni vainqueur.
(CORNEILLE.)

— Anat. Nom donné aux muscles qui font mouvoir un membre. Les moteurs internes, externes. Les moteurs oculaires.

— Mécan. Ce qui imprime le mouvement à une machine, comme l'homme, les animaux, l'air, les courants d'eau. Le plus puissant moteur connu est la vapeur. Le moteur doit être proportionné à l'effet qu'on veut produire. || *Moteurs animés*. Les hommes et les animaux considérés par rapport à leur aptitude à transporter ou à traîner des fardeaux, à donner la force nécessaire pour mettre en mouvement un mécanisme. Cette pompe est mue par un moteur animé. || *Moteur électrique*. Appareil qui produit un travail mécanique au moyen des courants électriques. || *Moteurs naturels ou premiers*. On nomme ainsi l'air, l'eau, le feu, les animaux, les hommes, les poids, les ressorts qui peuvent imprimer directement le mouvement, lorsqu'ils agissent de manière à communiquer une certaine vitesse aux parties inertes d'une machine. || *Moteurs secondaires* ou *intermédiaires*. Les machines elles-mêmes qui reçoivent l'impression de ces moteurs, et la transmettent aux parties que l'on veut faire mouvoir.

— Philos. *Premier moteur*. Cause première du mouvement. Le premier *moteur* a-t-il produit les choses de rien? (Volt.)

— REM. GRAMM. En parlant d'une femme, on dit qu'*elle a été le moteur*, ou *la motrice d'une affaire*.

MOTHE-ACHARD (La), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendée), sur l'Auzance; 900 hab.

— **MOTHE-SAINTE-HERAYE** (La) Ch.-l. de cant. de l'arr. de Melle (Deux-Sèvres), sur la Sèvre-Niortaise; 2,500 hab. Source purgative du *Grelet*. Commerce de chevaux, mulets et grains.

MOTIERS ou **MOTIERS-TRAVERS**, Géogr. Village de Suisse (Neuchâtel), sur la Reuss. Vieux château qui sert de prison. Séjour de J.-J. Rousseau en 1762.

MOTIF, IVE, adj. (étym. lat., *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Physiol. Qui suscite, qui détermine le mouvement. || *Centre motif*. Portion du système nerveux qui est la cause du mouvement. || *Action motrice*. Syn. de MOTRICITÉ.

* **MOTIF**, s. m. (ét. lat., *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Ce qui meut et porte à faire quelque chose, à adopter un avis. Bon, mauvais, puissant, faible motif. Motif secret, apparent. Motif louable, honnête. Exposer ses motifs. Avoir un motif pour faire une action. Deviner les motifs de quelqu'un. Agir par un pur motif de zèle, de conscience. N'avoir point d'autre motif que celui de la gloire de Dieu. L'intérêt est le seul motif qui le fait agir. Tel a été son motif pour agir de la sorte. Imaginer des prétextes pour cacher un véritable motif. Les maux d'autrui sont des *motifs* de résignation, mais non de consolation. (Boiste.) Il y a une dévotion de prince différente de celle des particuliers, non pas quant au *motif* et à la fin, mais dans les vues et dans l'exécution. (Fléch.) Le *motif* seul fait le mérite des actions. (La Bruy.) Sans doute, une haute naissance est une prérogative illustre, mais ce n'est qu'un titre, ce n'est pas une vertu, c'est une leçon domestique et un *motif* honorable de grandeur. (Mass.) S'il se trouve dans l'état des grands beaucoup d'attraits pour le vice, que de puissants *motifs* n'y trouvent-ils pas aussi pour la vertu? (Id.) Il n'y a point de grands travaux sans de grands *motifs*, et les savants sont des ambitieux de cabinet. (Fontenelle.) Dire que la religion n'est pas un *motif* réprimant, parce qu'elle ne reprime pas toujours, c'est dire que les lois n'en sont pas un non plus. (Montesq.) Tout le mérite de nos actions vient du *motif* qui les produit, et de leur conformité à la loi naturelle. (Vauven.) Les passions ont des *motifs* et n'ont pas de principes. (La Bouisse.) J'aurais voulu savoir le *motif* d'un certain mouvement dans les rues, qui m'étonnait à cette heure de la nuit. (Gérard de Nerval.) Plus un usage est universel et ancien, plus il est fondé sur des *motifs* profonds, *motifs* de physiologie, d'hygiène, de prévoyance sociale. (H. Taine.)

— *Motif ô*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Ou prenez-vous, monsieur, que j'ai dit que mon *motif* à professer la religion chrétienne est le pouvoir qu'ont les esprits de ma sorte d'édifier et de scandaliser? (J.-J. Rouss.)

— *De son propre motif*. Cette expression a été employée dans le sens de Par son propre mouvement. On fut étonné d'apprendre que M. de Sève, de son propre *motif* et à ses dépens, avait fondé pour M. Stella une messe basse à perpétuité. (Guillet de St-George.)

— Fam. *Pour le bon motif*. Dans le but de se marier. Courtiser une demoiselle pour le bon motif.

— Archit. *Motifs d'ornement*. Sujets de sculpture ornementale.

— Jurispr. *Motifs d'une loi*. Raisons qui ont déterminé le législateur dans la confection et la rédaction de cette loi. Les motifs du code civil se trouvent dans les délibérations du Conseil d'État. || *Motifs d'un jugement*. Ce qui a déterminé un jugement. Les motifs d'un jugement doivent toujours être inscrits dans sa rédaction.

— Littér. Fond d'une œuvre littéraire. Tout l'ensemble du Barbier est gai de situation, de contraste, de pose, de *motif* et de jeu de scène. (Sainte-Beuve.)

— Mus. Phrase de chant, idée primitive qui domine dans tout le morceau. Le motif de cet air est heureux. Beau motif. Motif commun. Motif vide d'idées et de caractère.

— Philos. et Théol. *Motif de crédibilité*. Ce qui peut raisonnablement porter à croire une chose, indépendamment des preuves démonstratives. Si ce n'est pas une preuve convaincante, c'est au moins un motif de crédibilité. || Se dit surtout en parlant des preuves qui établissent les vérités de la religion.

— Syn. comp. MOTIF, RAISON. Les *motifs* peuvent n'être que des sentiments, des impulsions obscures et secrètes, pour celui même qui agit. Les *raisons* sont des *motifs* clairement aperçus et discutés, dans lesquels l'agent raisonnable a puise des considérations qui lui ont paru autoriser ou légitimer l'action, et qui, tout au moins, l'expliquent, si elles ne la justifient pas.

MOTILE, adj. 2 g. Phys. Qui est doué de motilité.

MOTILITÉ, s. f. (ét. lat., *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Physiol. Faculté de se mouvoir; faculté ou force qui produit les différents mouvements organiques. Parmi les diverses forces vitales, la *motilité* est celle qui caractérise le mieux la vie, dont elle est l'attribut le plus évident et le plus facile à apprécier. (Bolier.) Le mouvement ou la *motilité*, par exemple, s'observe chez des êtres qu'on ne peut séparer du reste des végétaux. (Dujardin.)

MOTINE, s. f. (ét. lat., *motus*, mis en mouvement). Machine qui servait à soulever des fardeaux.

* **MOTION**, s. f. (pr. *mo-cion;* ét. lat., *motio;* de *movere*, mouvoir). Didact. Mouvement, action de mouvoir. Quand même il serait nécessaire que la matière fût en *motion*, comme il est nécessaire qu'elle soit figurée, (Voltaire.) le motif suppose une *motion*, la *motion* un moteur. (L'abbé Bautain.)

— Anc. art milit. Se disait généralement, avant le XVIIIe siècle, pour *évolution, manœuvre*.

— Gramm. Signe employé dans l'écriture de plusieurs langues sémitiques pour représenter les voyelles. Les motions en arabe sont au nombre de trois. Les motions arabes répondent aux points-voyelles de l'hébreu.

— Polit. Proposition faite, dans une assemblée délibérante, dans un club, dans une réunion publique, un meeting, etc., par un de ses membres. En ce sens, ce mot est emprunté de l'anglais depuis 1789. Faire une motion pour tel objet, sur tel objet, relativement à tel objet. Faire la motion d'ajourner la délibération. Il y eut des motions très diverses, et même il y en eut de contradictoires. Appuyer la motion. Déliberer sur la motion. Amender la motion. Retirer sa motion. Rejeter la motion. On ne vit pas en sûreté dans un pays dont la constitution peut être chaque jour ébranlée par une *motion* indiscrète. (Boiste.) || *Motion d'ordre*. Motion qui a pour objet particulier l'ordre de la délibération, lorsque plusieurs se trouvent en même temps en discussion, et qu'il faut déterminer celle qui doit avoir la priorité. Le dimanche, 12 juillet 1789, de grand matin, Paris entendit crier une *motion* du duc d'Orléans. (L. Blanc.)

— Techn. Mouvement de va-et-vient de la machine qui sert à tordre les fils, dans la fabrication du tulle.

— Théol. Grâce efficace. De là s'ensuit que l'oraison passive ne consiste pas dans la *motion* ou grâce efficace. (Boss.)

MOTIONNAIRE, s. m. (pron. *mo-cio-nère;* rad. *motionner*). Celui qui présente une motion soit dans une assemblée parlementaire, soit dans un club, dans une réunion publique, etc. J'ai le récit d'un meurtre, de la chanson d'un vaudeville; les propositions de la débauche à côté du tréteau du *motionnaire*. (Chamfort.) Ceux des historiens modernes qui lui ont reproché de s'être complètement asservie au Palais-Royal et à ses *motionnaires*, ont manqué de coup d'œil. (L. Blanc.)

MOTIONNER v. n. Ire conj. pr. *mo-cio-né*. Faire une motion. Ne se dit que dans le style parlementaire.

MOTIONNEUR, s. m. (pron. *mo cio-neur*). Polit. Nom donné familièrement à un homme parlementaire qui fait fréquemment des motions. Ce mot, peu usité, ne se prend guère qu'en mauvaise part.

MOTIVAL, ALE, adj. Jurispr. Qui concerne les motifs d'un arrêt. Clause motivale.

MOTIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Motiver. S'empl. adjectiv. Arrêt motivé. Refus motivé. Avis motivé. Les entrées et les sorties ne sont pas motivées dans cette pièce. Arrivé l'âge du service militaire: il faut se soumettre à des ordres non *motivés* d'un cuistre et d'un ignorant. (A. Karr.)

— Jurispr. *Conclusions motivées*. Conclusions que les avoués ne signifient dans le cours d'une instance, et auxquelles ils joignent des moyens sommaires.

* **MOTIVER**, v. a. Ire conj. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration quelconque. Motiver un arrêt. Ne motiver jamais un avis. Motiver son refus. Il faillait en user comme le parlement, qui ne *motive* jamais ses arrêts. (Volt.)

— Par extens. La mauvaise foi suggère et *motive* avec art des exceptions pour s'affranchir de tous les devoirs. (Boiste.)

— Servir de motif à. Motiver une mesure. Ces doutes étaient assez *motivés* peut-être par la nature des objections qu'on nous a faites. (Mirabeau.) Darius avant contre la Grèce des ressentiments qui *motivaient* son attaque. (P. de Saint-Victor.)

— Littér. *Motiver les entrées et les sorties dans une pièce de théâtre*. Faire que les entrées et les sorties paraissent naturelles et raisonnables.

— SE MOTIVER, v. pron. Être motivé.

MOTO, s. m. Mus. Mot italien signifiant Mouvement, qu'on emploie quelquefois dans les partitions. *Con moto*, avec mouvement.

MOTOYER, s. m. (rad. *motte*). Droit cout. Possesseur d'une terre servile ou roturière.

MOTRICITÉ, s. f. Faculté motrice. J'ai localisé la *motricité* dans certaines fibres des nerfs et de la moelle épinière. (Flourens.) On dit aussi *motto-motricité*.

MOTRIL, Géogr. Ville de la prov. et à 60 k. S.-E. de Grenade (Espagne), sur la Méditerranée, à l'embouchure du Guadalfeo. Coton et canne à sucre; mines de plomb et salines; 14,000 hab.

MOTTAKI-BILLAH, Calife de Bagdad, 940-944.

* **MOTTE**, s. f. (ét. prob. anc. haut-allem., *motta*, même signif.). Petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche ou autrement. Champ plein de mottes. Rompre, casser, briser les mottes d'un champ. Une motte de gazon. Le brunet pose son nid à terre, sous une *motte*. (Buffon.) Au moyen âge, une *motte* de terre était le signe de la donation. (Michelet.)

— Butte, éminence isolée, faite de main d'homme ou par la nature. Raser une motte. Aplanir une motte.

— Butte sur laquelle s'élève un moulin à vent.

— Petite masse plate et ronde, qui est faite ordinairement avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qui sert à faire du feu. Brûler des mottes. Motte de tourbe.

— *Motte de beurre*. Beurre en masse plus ou moins considérable que l'on détaille ensuite.

— Anat. Un des noms du mont de Vénus.

— Anc. cout. *Motte ferme*. Terrain voisin d'une rivière ou d'un fleuve, qui n'a été couvert par aucune inondation.

— Econ. rur. Nom qu'on donne en Provence à la quantité d'olives qui doit former une mouture, quantité qui varie dans chaque moulin.

— Fauconn. *Prendre motte*. Se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

— Féod. Butte que l'on élevait près des châteaux comme signe de la puissance seigneuriale. C'était au pied de la motte que se rendait la justice. || Éminence sur laquelle, au moyen âge, on élevait le donjon d'un manoir. D'ordinaire même, on élevait une *motte*, ou butte factice, pour y placer le donjon ou la principale tour d'un château. (Merimée.) || Nom donné au manoir lui-même.

— Hortic. Portion de terre qui tient aux racines des plantes, quand on les lève ou qu'on les arrache. Lever un arbre en motte, avec sa motte. Replanter un arbre avec sa motte. On rend aux plantes une *motte* artificielle en mouillant leurs racines et les couvrant de terre en poudre. (Boiste.) || *Planter en motte*. Se dit d'une opération par laquelle on ouvre un fossé à une certaine distance d'un arbre et tout autour afin de lui conserver le plus de racines qu'il est possible; ensuite, lorsque le fossé est à une profondeur plus basse que celle des racines, on cerne la terre par-dessous, et on enlève l'arbre avec la terre qui s'attache aux racines.

— Houill. Nom donné, dans les houillères de Bessèges et d'Alais, à la houille en gros morceaux.

— Métrol. Mesure de capacité usitée dans la Hesse Électorale et valant 103 litres.

— Techn. Massif de pierre qui fait partie de la machine à piloter d'un moulin à poudre. || Masse de terre épluchée, nettoyée et prête à mettre sur le tour pour y prendre la forme que l'on désire.

MOTTE (La), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sisteron (Basses-Alpes); 700 hab.

— **MOTTE** (La), Bourg du cant. et de l'arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 3,300 hab.

— **MOTTE-CHALANÇON** (La), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Die (Drôme); 1,000 hab.

— **MOTTE-SERVOLEX** (La), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chambery (Savoie); 3,300 hab.

MOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Motter. S'emploie adjectiv. || *Litière mottée, cattle mottée*. Litière, caille qui se cache derrière une motte de terre.

MOTTEAU, s. m. (radic. *motte*). Petit îlot formé par un amoncellement de branchages, de détritus, de dépôts

MOTTEE, s. f. Agric. Nom qu'on donne, dans les marais de la Vendée, à de petites pièces de terre qu'on a entourées de fossés profonds dont la terre a été rejetée sur la pièce. Les mottées sont cultivées en chanvre, ou couvertes de saules et de frênes.

* **MOTTER (SE)**, v. pron. Ire conj. Chass. Se cacher derrière des mottes de terre. La perdrix se motte.

— MOTTER, v. a. Ire conj. Jeter des mottes de terre avec la houlette, pour faire obéir les

brebis. Il faut motter cette brebis qui s'écarte trop.

MOTTER. s. m. Ornith. Espèce de bergeronnette.

MOTTEREAU. s. m (du fr. *motte*, parce qu'il niche dans la terre' Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

MOTTEUR. s. m. Techn. Ouvrier employé à la fabrication des mottes à brûler.

MOTTEUX s. m. (du fr. *motte*, parce qu'il a l'habitude de se tenir sur les terres fraichement labourees). Ornith Espèce du genre traquet commune en Europe.

MOTTEVILLE Françoise BERTAUT, dame de,. Nee en 1621, etait nièce du poete Bertaut. Veuve en 1641, elle fut appelee auprès d'Anne d'Autriche en 1643, et demeura à la cour jusqu'à la mort de la reine, 1666 Elle mourut en 1689 Elle a ecrit. *Mémoires pour servir a l'histoire d'Anne d'Autriche depuis 1615 jusqu'en 1666.*

MOTTIÈRE. adj. f. Se dit d'une tourbe qui est propre a la fabrication des mottes a brûler.

MOTTOIS. s. m. Agric. Race de bœufs des montagnes du Cantal, ou elle est connue sous le nom de *bœufs de haut cru* et de *bourrites*.

MOTTON. s. m. Petit grumeau que forme la farine versée dans un liquide avant de s'y délayer.

* **MOTU PROPRIO**. loc. adv. (mots lat. qui signif. *de propre mouvement*. Expression latine qui se trouve employee dans les bulles des papes, pour indiquer qu'une résolution a ete prise par le pape, en dehors de toute influence etrangere, de son propre mouvement. Les canonistes romains, s'appuyant sur le principe de l'infaillibilité du pape, prétendent qu'une cedule donnee spontanement abolit toutes espèces de reserves, toutes bulles et tous brefs anterieurs, et n'autorise aucune exception en droit, si ce n'est celle de la captation.

— Cette expression est passée dans le langage ordinaire. Decision prise *motu proprio*. Faire une chose *motu proprio*.

— On dit aussi *proprio motu*.

— Substantiv. C'est un motu proprio.

* **MOTUS**. interj. (pr. *mo-tuss*, de *mot*, affublé par plaisanterie d'une terminaison latine). Expression familiere par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire. Motus, ne parlez pas de cela. *Motus!* il ne faut pas dire que vous m'ayez vu sortir de la. (Mol.)

> Vous me connaissez mal, d'une telle faiblesse
> Jamais les Jacquemins n'ont été convaincus,
> Je serais le premier du nombre de ...mctus! (Favn.)

MOTYA. Géogr. anc. Ville de Sicile, au S. du mont Eryx, dans une île près de la côte O.

MOTYCA. Géogr. anc. Nom ancien de Modica.

* **MOU** ou **MOL, MOLLE**. adj. (du lat. *mollis*, même signif.). Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps. Ce lit est mou, n'est guere mou. De la cire molle. Avoir les chairs molles. D'une *molle* farine elle imite la poudre. Delille.)

> La jeunesse en sa fleur brille sur son visage,
> Son menton sur son sein descend à double étage,
> Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
> Fait gemir les coussins sous sa *molle* épaisseur (Boileau.)

— Fig. et fam. *C'est une cire molle, une pate molle* C'est une personne de laquelle on fait ce qu'on veut.

— Par extens. *Le temps, le vent est mou*. Le temps est relâche, le vent est chaud et humide.

— Fig Qui a peu de vigueur. Cheval mou. Homme mou au travail.

— Indolent, inactif, qui manque de resolution, d'application. Homme mou pour ses amis. Caractere mou. Esprit mou. M. de la Popelinière, qui a du pouvoir sur cette âme *molle*, et qui a quelque interêt que la mollesse n'aille pas jusqu'à l'ingratitude... (Volt.)

— Affaibli, énervé par les plaisirs. Homme mou et efféminé. Ame molle.

> La Grèce entière est libre, et la *molle* Ionie
> Sous un joug odieux languit assujettie. (Voltaire.)

— Qui annonce ou qui cause la mollesse de l'âme. Molle complaisance. Molle indulgence. Resolution molle. Conduite molle. Molle oisivete. Une éducation trop *molle* énerve le corps et l'âme, developpe l'egoisme, exalte la sensibilite, prepare de longues douleurs. (Boiste.) La *molle* oisivete des enfants des sultans. Rac. Ils livrent leurs cœurs aux vaines douceurs d'une vie *molle* et oisive. (Flech.)

— *Langage mou*. Langage rempli de mots doucereux et trop fleuris. [Mots que l'on prononce d'un ton languissant et efféminé.

— *Mou à*. Cet homme parait fort et robuste, mais il est *mou* au travail. (Acad. Les verites utiles echappent a la pensee qui est *molle* a les chercher et a les saisir. Necker.)

— On dit ordinairement *mol* au masculin, quand le mot suivant commence par une voyelle. Un mol abandon. Le marcher *mol* et doux de la pelouse (Acad.)

— Le pluriel masculin est *mous*. Des hommes mous. Buffon a dit : Les Chinois sont des peuples *mols*. Cette forme ne nous parait plus être autorisee par l'usage ; maintenant on ne se servirait que de *mous*

— Prov. *Mai mou est le signe d'une bonne année*. Quand il pleut beaucoup au mois de mai, c'est le signe d'une bonne annee.

— Anat. *Parties molles*. Ensemble des chairs ou des organes qui recouvrent le squelette. [*Dents molles*. Celles qui ne sont pas fermes dans les gencives, quand les fibres et les ligaments qui les tiennent sont relâches, ce qui fait qu'elles ont de la peine a mâcher.

— Artill *Tir mou*. Tir a charge trop faible pour la hauteur de l'angle du tir.

— Bot. Se dit d'un corps lorsque ses parties, tout en conservant une certaine adherence entre elles, cedent facilement a la pression, que l'effet de celle-ci soit ou non suivi du retour a la forme primitive. ' Se dit aussi des feuilles qui sont douces et peu resistantes au toucher.

— Comm. *Fromage mou*. Fromage frais qui n'a pas encore eu le temps de durcir.

— Hortic. *Fruit mou*. Fruit qui a perdu sa fermete. [*Pêches molles*. Nom donne a diverses varietes de pêches dont la chair est tendre et juteuse [*Poires molles*. Poires qui commencent à se gâter.

— On dit d'un homme qui menace, qu'*il ne promet pas poires molles*.

— Litter. *Style mou*. Style qui manque de vigueur.

— Mar. Se dit d'un navire qui tient mal le vent, qui marche mal [*Cordage mou*. Cordage qui n'est pas tendu. *Mol e mer*. Intervalle entre le flux et le reflux ; mer etale.

— Métall. *Bronze mou*. Bronze devenu malléable apres avoir ete chauffé au rouge et trempé dans l'eau froide.

— Pathol. Dont les organes sont dans un état de flaccidité, de relâchement, d'indolence et de langueur. Voyez cette jeune beauté : son teint d'une blancheur eblouissante et ses longs cheveux blonds n'ont presque jamais subi l'eclat du soleil qui brunirait ou affermirait toute cette *molle* organisation. (Virey.) [*Pouls mou*. V. POULS.

— Phys. *Corps mous*. Ceux qui ne tendent pas a reprendre la figure que le choc ou la compression leur a fait perdre.

— Peint. *Touche molle, matière molle, pinceau mou*. Faiblesse d'expression dans le mecanisme de l'art.

— MOU. s. m. Ce qui est mou, chose molle.

— Prov. On dit de gens qui se contrarient, que *quand l'un veut du mou, l'autre veut du dur*.

— Mar. *Donner du mou à une manœuvre, à un câble*. En diminuer la tension. [*Embarquer le mou*. Raidir un cordage.

— Zooph. Genre d'echinides.

— MOLLE. s. f. Pêch *Molle salée*. Morue qui n'a pas ete suffisamment salee.

— MOUS. s. m. pl. Moll. Nom qu'on donne quelquefois aux mollusques.

— Syn. comp. MOU, INDOLENT. Un homme *mou* ne soutient pas ses entreprises ; un *indolent* ne veut rien entreprendre.

* **MOU**. s. m. (rad. *mou*, adj.). Nom vulgaire du poumon de certains animaux. Mou de bœuf. Bouillon de mou de veau. Fricassée de mou d'agneau. Donner du mou d'agneau au chat.

— Morceau de mou. Le chat a-t-il eu son mou?

MOUCENNA s. m. Bot. Syn. de MESENNA.

MOUCET. s. m. Ornith. Un des noms de la fauvette d'hiver et du moineau.

MOUCHAGE. s. f. Syn. de MOUSSACHE.

MOUCHAGE. s. f. Syn. de MOUSSACHE.

MOUCHAMPS. Géogr. Comm. du cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée) ; 3,000 hab.

MOUCHARABY. s. m. Grillage de bois placé en avant d'une fenêtre sur la rue et d'où l'on peut voir sans être vu. Les *moucharabys* s'eclairent ; ce sont des grilles de bois, curieusement travaillees et découpées, qui s'avancent sur la rue et font office de fenêtres. (Ger. de Nerval.)

— Anc. fortif. Sorte de balcon, garni d'un parapet, que l'on établissait au moyen âge au-dessus des portes et des fenêtres sujettes a l'escalade, et d'ou l'on pouvait lancer des projectiles.

— On écrit aussi *moucharabie*. Tout cela peint en stuc, en briques, en jonjon de la Foret-Noire, avec un luxe de tourillons, de creneaux, de girouettes, de *moucharabies*. A Dandet.)

* **MOUCHARD** s. m. (du fr. *mouche*, parce que les espions vont de côté et d'autre comme les mouches qui cherchent leur nourriture). Espion de police. Un fin mouchard. Un mouchard adroit, experimenté.

> Mais nous qui de maints brocards
> Poursuivons jusqu'aux *mouchards*. (Béranger.)

— Par extens. Personne qui espionne par curiosite ou par interêt Ne voila pas de mes *mouchards* qui prennent garde a ce qu'on fait ? (Mol.)

Personne qui va de côté et d'autre pour voir tout ce qui se présente. C'est sur ce fameux théâtre des Tuileries, dit un ecrivain de l'epoque, qu'une beauté naissante fait sa premiere entree au monde ; bientôt les *mouchards* de la grande allee sont en campagne au bruit d'un visage nouveau ; chacun court en repaitre ses yeux. (Gherardi.) Peu usité en ce sens.

MOUCHARDAGE. s. m. Action de moucharder, d'espionner. Le *mouchardage* gage par nos adversaires est un de leurs ressorts que nous devons le plus craindre. (Babœuf.)

MOUCHARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucharder. S'empl. adjectiv. Personne mouchardée.

MOUCHARDER. v. a. 1re conj. Pop. Espionner. Moucharder une personne. Je n'aime pas qu'on me *moucharde*. (E. Zola.)

— Pop. Se dit aussi en parlant des choses qu'on cherche a voir avec trop de curiosité. Les ouvrieres avaient baisse les jalousies, entre lesquelles elles *mouchardaient* le mouvement de la rue. (E. Zola.)

— MOUCHARDER. v. n. Espionner, faire le métier de mouchard Il est toujours à moucharder.

— SE MOUCHARDER. v. pron. S'espionner mutuellement. Ces deux personnes se mouchardent continuellement.

* **MOUCHE**. s. f. (du lat. *musca*, même signif.). Entom. Genre de la famille des athericères, tribu des muscides, autrefois tres etendu, mais restreint aujourd'hui aux mouches domestiques et a quelques espèces qui ont de grands rapports avec elles. Quelques-unes sucent le miel des fleurs, mais la plupart s'attaquent aux cadavres et aux matières animales les plus repoussantes, y deposent leurs œufs d'ou sortent des larves qui, transformées en insectes parfaits, s'envolent en essaims nombreux pour infester nos maisons et tourmenter les animaux pendant toute la saison chaude. Les principales espèces de ce genre, outre la mouche domestique, sont la mouche des bœufs, la mouche vitripenne, la mouche bourreau, qui se trouvent en France, et la mouche noirâtre, qui est originaire d'Australie. La mouche bourdonne. Il y a bien des gens que l'on croit fort occupés dans leur cabinet, qui ne font attrapent plus de *mouches* que de vérités. (De Segur.) Aucun ami ne mettra un peu d'huile sur mon corps pour me garantir des *mouches*. (Chateaub.)

> Dame *mouche* s'en va chanter à leurs oreilles,
> Et fait cent sottises pareilles. (La Fontaine.)

— Fig. On nomme la comtesse de Grammont pour une des *mouches* qui passent devant les yeux. Mme de Sevigne. C'est a-dire qu'elle attirait les yeux du roi, comme une mouche qui passe, et donnait ainsi de la jalousie à Mme de Montespan.

— Par extens. Nom donné à tous les insectes dont les ailes sont transparentes. Mouche commune. Mouche a deux ailes, a quatre ailes. Mouche a miel. Mouche-guêpe. Grosse, petite mouche Le bourdonnement d'une mouche. Le taon, le frelon sont des espèces de mouches. En automne, tout est plein de mouches. Les mouches sont importunes en automne. Cheval tendre aux mouches. Les *mouches* que j'avais observées etaient toutes distinguees par leurs couleurs, leurs formes et leurs allures. (B. de St-P. Ces *mouches* volaient a travers les arbres, se reposaient quelquefois sur les feuilles, et le vent balançait ces petites etoiles, et variait de mille manieres leur lumière incertaine. (Mme de Stael.)

— Le nom de *mouche* a été appliqué par le vulgaire a tous les insectes qui volent. *Mouche abeilliforme*. L'elophile. [*Mouche aphidivore*. Le syrphe, l'hemerobe. [*Mouche araignee*. L'hippobosque et l'oestre nithomyie. [*Mouche aquatique*. La phrygane, l'ephemère et la tipule. [*Mouche armée*. La stratiome. [*Mouche asile* ou *parasite*. L'oestre, le taon et le melophage. [*Mouche d'automne* ou *piquante*. Le stomoxe. [*Mouche baliste*. Mouche qui lance ses œufs comme de petits boulets. [*Mouche à bateau*. Le notonecte. [*Mouche à bec*. La ranatre. [*Mouche bécasse*. L'empis. [*Mouche bipide* L'ephemere. [*Mouche bombardière*. Le carabe pèteur et le brachin. [*Mouche bourdon*. Le syrphe et la volucelle. [*Mouche bretonne*. L'hippobosque du cheval. [*Mouche cantharide*. La cantharide. [*Mouche du cerisier, du chardon*. La tephrite. [*Mouche charpentière*. Mouche de l'Inde dont la larve détruit le bois. [*Mouche à chien*. L'hippobosque des chevaux. [*Mouche cornue, mouche taureau volant*. Nom donné au scarabee herculе par quelques voyageurs. [*Mouche à corselet armé*. Le stratiome. [*Mouche à coton*. Nom donne aux petits ichneumons qui vivent dans le corps des chenilles et des chrysalides, et dont les larves se filent, après en être sorties, de petits cocons de soie jaune ou blanche. [*Mouche dévorante* Le pompile et le sphex. [*Mouche à dragne*. Syn. de MOUCHE DE FEU. [*Mouche éphemère*. L'ephemère. [*Mouche d'Espagne* Nom qu'on a donné à un meloé, aux cantharides et a l'hippobosque du cheval. [*Mouche à faux* La raphidie. [*Mouche à feu*. Le fulgore, le lampyre et le taupin. [*Mouche de feu*. Espèce de polniste. [*Mouche fourmi-lion*. Le myrmeléon formicaire. [*Mouche du fromage*. Le mosille. [*Mouche des galles*. Le diplolépis, ou cimps. [*Mouche géante*. L'échinomyie. [*Mouche de la gorge du cerf*. L'oestre. [*Mouche-guêpe*. Le conops. [*Mouche ichneumon*. L'ichneumon. [*Mouche des intestins des chevaux*. L'oestre. [*Mouche jaune*. Nom donne au polniste, espece de guêpe de l'île de la Reunion, qui fait son nid dans les arbres, et qui est très redoutee. Les nègres mangent ses larves. [*Mouche du kermès*. Le kermès. [*Mouche ou demoiselle du lion des pucerons*. L'hemerobe. [*Mouche-loup*. L'asile. [*Mouches luisantes*. Le lampyre, le fulgore et le taupin [*Mouche lumineuse*. L'elater noctiluque. [*Mouche meurtrière*. La scatophage. [*Mouche à miel*. L'abeille. [*Mouche de l'olivier*. La tephrite. [*Mouche à oreilles*. La scatopse. [*Mouche papilionacée*. La phrygane et la perle. [*Mouche papilionaire*. L'hemerobe [*Mouche pétrouelle*. Le calobate. [*Mouche puqueuse*. Le stomoxe. [*Mouche plante ou mouche végétante*. Nom donne à quelques insectes qui portent sur le dos une espèce de champignon et parmi lesquels on cite une espèce de lepture et un œdemère. [*Mouche pourceau* L'eristale tenace. [*Mouche punaise*. Le réduve. [*Mouche des rivieres*. Nom donne aux éphémères et a d'autres insectes. [*Mouche de Saint-Jean*. La cantharide et le bilion [*Mouche de Saint-Marc*. Le bilion. [*Mouche sauteuse* ou *sautante*. Le psylle. [*Mouche sautillante*. Le mosille. [*Mouche à scie*. La tenthrède. [*Mouche scorpion*. La panorpe. [*Mouche stercoraire*. Le scatophage. [*Mouches à tarière*. Les hymenoptères de la famille des térébrants. [*Mouche des teignes aquatiques*. La phrygane. [*Mouche des truffes*. Petit insecte du genre scatophage ou du genre oscine. [*Mouche des tumeurs des bêtes à cornes*. L'oestre. [*Mouche de la viande* La calliphore. [*Mouche du ver du nez des moutons*. L'oestre. [*Mouche vibrante*. L'ichneumon. [*Mouche du vinaigre*. Le mosille.

— Fam. *Connaitre mouches en lait*. Savoir discerner le blanc d'avec le noir. [Être fin et rusé. [*Bêer aux mouches*. S'amuser aux choses inutiles.

— *Faire la mouche du coche*. Faire l'empressé, le nécessaire et s'attribuer le succès des choses auxquelles on a le moins contribué. Les *mouches* du coche etourdissent, mais elles n'aident pas. (Boiste.)

— *Faire d'une mouche un éléphant*. Exagérer extrêmement une petite chose.

— On dit d'une personne paresseuse et musarde, qu'*il ne faut qu'une mouche pour l'amuser*.

— *Tuer les mouches*. Se dit d'une personne qui a l'haleine mauvaise Expression populaire et grossière.

— Fig. et pop. *Abreuvoir à mouches*. Grande plaie ou blessure béante.

> Quand Hercule, après maints touche,
> Eut fit un abreuvoir a *mouche*. (Scarron.)

— Fig. *Être tendre aux mouches*. Être sensible aux moindres incommodités. [S'offenser de peu de chose. Avec cela il est délicat à l'excès, sensible aux *mouches*. (Voyer d'Argenson.)

— Fig. *Être mangé des mouches*. Être exposé aux insultes de gens qui ne vous valent pas. Mon pere trouva que la chute de Desmarets etait bien assez profonde, sans se trouver encore mange des *mouches* dans le lieu de son exil. (St-Sim.)

— Pop. *Gober des mouches*. Perdre le temps à attendre, a ne rien faire. [*Courageux comme un homme qui a avalé une mouche*. Se dit d'un homme qui fait une action hardie, parce que la mouche est le symbole de la temerité.

— Fam *Prendre la mouche*. Se piquer, se fâcher mal a propos. Quand une fois vous avez pris la *mouche*, y a-t-il moyen de vous parler? (Brueys.) Se dit par allusion aux mouvements d'impatience d'un homme qui veut prendre ou chasser une mouche toujours obstinee à revenir lui piquer la figure. [*La mouche vous monte à la tête*. Vous vous fâchez facilement. La *mouche* tout d'un coup à la tête vous monte. (Mol.) [Dans un sens analogue. Mais quelle *mouche* vous a passé de nouveau devant les yeux, et qu'a donc fait votre mari ? (Dancourt.) [*Quelle mouche le pique? quelle mouche l'a piqué?* Se dit d'un homme qui s'emporte, sans qu'on sache qu'il en ait aucun sujet.

> Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit critique ;
> On ne sait bien souvent quelle *mouche* le pique (Boil.)

[On disait autrefois dans le même sens : *Quelle mouche vous pout ?*

— *Faire querelle sur un pied de mouche*. Faire une querelle pour peu de chose.

— Fig. et fam. *Pieds de mouches*. Mauvaise écriture dont le caractère est mieu, mal formé, et n'est point lié, en sorte qu'elle ressemble a des pieds ou à des pattes de mouches. L'écriture de Pauline visait sans vous aux pieds de *mouches*. (Mme de Sévig.) Elle m'écrit des pieds de *mouches* que je ne saurais lire. (Id.)

— Fam. *Dru comme mouches*. En grande quantite, en grande abondance. Les balles, les boulets pleuvaient sur nous dru comme *mouches*. (Acad.)

— Pop. *Il tombe des mouches d'hiver*. Il tombe de la neige.

— Fig. et fam. Celui ou celle que la police met a la suite de quelqu'un pour epier ses demarches et en rendre compte. C'est ce que l'on appelle aussi un *mouchard*. Il me paraît être une de ces *mouches* que l'on tient sans cesse a mes trousses. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *C'est une fine mouche* C'est une personne très fine et très rusee. Cette façon de parler vient de ce que les vieilles mouches ne se laissent pas engluer ni prendre aisément.

> Toi, fine *mouche*,
> Va couler mon amour à l'objet qui me touche.
> (Regnard.)
>
> C'est cette fine *mouche*, avec ce bon apôtre,
> Qui vous faisaient tous deux donner dans le panneau.
> (Fagan.)

— Parasite. Nomme-t-on pas aussi *mouches* les parasites ? (La Font.) Les *mouches* de cour sont chassées. (Id.)

— Demangeaison semblable à des piqûres de mouches.

— Tache de la grandeur d'une mouche sur le visage.

— Eclaboussure de crotte sur le linge ou sur les habits. Pas une *mouche* de crotte sur leurs petits habits de soie. (E. Legouvé.)

— Point noir placé au centre d'une cible et que l'on vise à la carabine, au pistolet ou à l'arc.

‖ *Faire mouche.* Envoyer son projectile dans le point noir de la cible appelé mouche.

— Loc. prov. *Mange bien des mouches qui n'y voit pas.* Lorsqu'on n'examine pas les choses de près, on commet bien des bévues. ‖ *A chevaux maigres vont les mouches.* On persécute plutôt les misérables que les hommes puissants. ‖ *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre.* On réussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la rigueur. ‖ *La bouche close n'entre mouche.* ‖ *La dernière mouche qui vous piquera sera un taon.* — *La mouche se brûle à la chandelle.* ‖ *La mouche va si souvent au lait qu'elle y demeure.* ‖ *Laisse la mouche quand elle est soûle.* ‖ *Mieux vaut une seule mouche à miel que cent bourdons sans miel.* ‖ *Qui son nez mouche ne peut prendre mouche.*

— Agric. *Se tourner en mouche.* Se dit des céréales dont l'épi se forme mal, avorte et demeure petit.

— Arqueb. Outil servant à polir l'intérieur du canon des armes à feu.

— Art vétér. Espèce de fureur qui s'empare quelquefois des bêtes à cornes réunies en grand nombre dans une foire.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. On dit mieux *Abeille.* ‖ Petite constellation boréale, située au-dessus du Bélier. On l'appelle aussi *Lis* ou *Fleur de lis.*

— Bot. *Arbre mouche.* La weinmannie de l'île Maurice.

— Chevalerie. *Ordre de la Mouche à miel.* Nom d'un ordre honorifique fondé à Sceaux par la duchesse du Maine parmi ses courtisans. La duchesse était elle-même la dictatrice perpétuelle de l'ordre. La duchesse du Maine avait institué un ordre de la *Mouche à miel*, qui avait ses lois, ses statuts, un nombre fixe de chevaliers et de chevalières, qui s'élisaient en chapitre avec grande cérémonie. (Staal.)

— Escr. Morceau de peau placé au bout d'un fleuret. ‖ *Chasser les mouches.* Se dit d'un tireur qui pare à l'aventure et par des mouvements irréguliers.

— Ichtyol. *Double mouche.* Espèce de saumon

— Jeux. Espèce de jeu de cartes qui se joue à plusieurs personnes, depuis trois jusqu'à six. Jouer à la mouche. Voyez ces peintres qui jouent à la *mouche* pour savoir qui payera la collation. (Picard.) ‖ Au jeu de la mouche. Cinq cartes d'une même couleur, réunies dans une seule main. ‖ A d'autres jeux de cartes, Punition du joueur qui, ayant proposé le coup, n'a fait aucune levée ou bien a renoncé. ‖ Enjeu que celui qui donne met dans la corbeille. ‖ Sorte de pain à cacheter que l'on colle sur les billards pour indiquer la place de certaines billes. Jeu d'écoliers où l'un d'eux choisi au sort fait la mouche, sur qui tous les autres frappent, comme s'ils la voulaient chasser.

— Mar. Petit bâtiment de guerre chargé d'observer les manœuvres de l'ennemi, de porter des ordres, etc.

— Mécan. Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, communique le mouvement du balancier au volant.

— Mod. Petit morceau de taffetas noir préparé, que les femmes se mettaient autrefois sur le visage, ou sur la gorge pour cacher quelques élevures, ou pour faire paraître leur teint plus blanc. Les uns croient que cette mode avait été empruntée des Persans et des Arabes, qui regardent comme une beauté les taches noires au visage, et qu'elle passa en Europe du temps des croisades. D'autres assignent le commencement du XVII^e^ siècle comme l'époque où s'est introduite la mode de ces mouches. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage n'était pas encore tout à fait perdu au commencement du XIX^e^ siècle. Avoir le visage couvert de mouches. Boîte à mouches. Personne à qui les mouches ne siecnt pas. Voila le meilleur choix du monde pour apprendre à la princesse à bien mettre du rouge et des *mouches.* St-Sim. Rentrée chez elle, ma grand'mère ôta ses *mouches.* (Merimée.)

— Fig. La chaste éloquence ne met sur son visage ni *mouches* ni fard pour paraître agréable; c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charme et qu'elle persuade. (St-Evrem.)

— Par extens. Toute application semblable à une mouche. Il avait une cicatrice que couvrait une large *mouche.* (Hamilton.)

— Petit bouquet de barbe qu'on laisse croître à la lèvre inférieure, et qui est plus souvent appelé *impériale.*

— Mus. On appelle *mouche* et *grosse mouche* certaines cordes de la vielle. On dit mieux *bourdon.*

— Navig. fluv. Petit bateau à vapeur faisant le même service sur l'eau que les omnibus sur terre. ‖ Adjectiv. Bateau mouche.

— Ornith. Nom générique proposé pour désigner les oiseaux-mouches.

— Pêch. Appât pour prendre le poisson; on l'appelle ainsi parce qu'on lui donne ordinairement une forme qui imite assez grossièrement celle de la mouche.

— Pharm. *Mouche de Milan*, ou simplement *mouche.* Nom sous lequel on désigne souvent l'emplâtre vésicatoire préparé avec les mouches cantharides.

— Techn. Petit crampon qu'on met au fer de derrière des chevaux pour relever le talon. ‖ Pièce avec laquelle le parcheminier bouche les trous du parchemin. ‖ Tres petit dessin détaché qu'on figure sur les étoffes. ‖ Nom qu'on donne en Bretagne à un amas ou meule soit de fagots, soit de grain, soit de tout autre objet, tel que le lin, le chanvre, etc. ‖ *Couteau à mouche.* Couteau qui ne peut se fermer qu'en soulevant un ressort.

— MOUCHES s. f. pl. Médec. Premières et plus légères douleurs de l'enfantement. Cette femme commence à sentir des *mouches*, les *mouches.* Acad. ‖ *Mouches volantes.* Genre de berlue, dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des insectes, des mouches, ou quelques corps légers.

MOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucher. S'empl. adjectiv. Enfant mouché. Chandelle mouchée.

— Fig. et pop. Bien attrapé, bien puni. Voila un impertinent mouché comme il le mérite.

MOUCHE, ÉE. part. pass. du v. Moucher, signifiant Espionner. Homme mouché longtemps.

* **MOUCHER** v. a. 1re conj. (et bas-Lat. *mucare*, même signif.; de *mucus*, morve.) Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent dans le nez.

— *Moucher du sang.* Rendre du sang par le nez en se mouchant.

— Fig. et pop. *Mouche ton nez.* Occupe-toi de tes propres affaires. ‖ *Moucher quelqu'un.* Le corriger. On dit dans le même sens: *Moucher le quinquet à quelqu'un.* Allons, *mouche*-lui le quinquet; ça l'esbrouffera. (Th. Gaut.)

— Par extens. Ôter le bout du lumignon lorsqu'il empêche la chandelle, la bougie, la lampe, le flambeau de bien éclairer. Moucher une bougie, une chandelle. Moucher une chandelle trop court, trop près.

En feignant de la *moucher*,
Qu'on éteigne la lumière. (BÉRANGER.)

— *Moucher la chandelle avec un pistolet.* Tirer tellement juste que la balle enleve la mèche.

— *Moucher la chandelle comme le diable mouche sa mère.* Éteindre la chandelle en la mouchant.

— Mar. *Moucher le chanvre.* Couper les extrémités des fils du chanvre. *Moucher un cordage.* Hâcler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent. Retrancher une certaine longueur des bouts d'un mât mal commis, ou s'il s'est endommis par le service. Couper le bout d'une pièce de bois d'une certaine façon.

— MOUCHER, v. n. Ôter la morve du nez. Ne moucher presque point. Le tabac fait moucher. Moucher beaucoup. Ne moucher guère. Si cet enfant pouvait *moucher*, il serait soulagé. Acad.

— SE MOUCHER, v. pron. S'enlever la morve du nez. Cet enfant ne se mouche jamais. Dans la plus grande partie de l'Asie, les hommes s'entiennent à se *moucher* avec leurs doigts, qu'ils essuient ensuite avec un mouchoir de mousseline très-commune, brodé en couleur aux quatre coins. Laur. Juvenal fut demander le divorce à un mari, parce que sa femme a trop souvent besoin de se *moucher*. H. L. On a vu des gens du peuple se *moucher* avec l'un des pans de leur habit, et il ne faut pas aller bien loin pour rencontrer des femmes se *mouchant* dans leur tablier retourné. Id. A quoi sert de faire tant de bruit en se *mouchant*, et de transformer son nez en une trompette éclatante? H.

— *Se moucher du bras.* S'est dit autrefois pour Se moucher sur la manche.

— On dit d'un homme fort occupé, *qu'il n'a pas le loisir de se moucher.*

— Fig. *Il sait se moucher dans ses doigts.* C'est un homme entreprenant et habile. *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied, ce n'est pas un homme qui se mouche du pied.* Se dit, par allusion au tour des saltimbanques qui consiste à se passer le pied sous le nez, d'un homme habile, intelligent, ou d'un personnage d'importance.

Certes, monsieur Tartufe, a bien prendre la chose,
N'est pas un homme, non, qui *se mouche* du pied,
Et ce n'est pas peu d'heur que d'être sa moitié. (MOLIÈRE.)

— *Du temps qu'on se mouchait sur la manche.* Au temps passé, au temps où l'on était fort simple. Ne voudriez-vous point supprimer les mouchoirs, parce qu'autrefois on se *mouchait* sur la manche? Dancourt.)

— *C'est droit comme mon bras quand je me mouche.* C'est tout de travers.

— Loc. prov. *Qui se sent morveux se mouche.* Que ceux qui se reconnaissent le défaut, le tout contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on en dit, si bon leur semble.

— MOUCHER, s. m. Action de se moucher. Le fréquent *moucher* répondait aux cris du prince son beau père. (St-Sim.)

* **MOUCHER**, v. a. 1re conj. (rad. *mouche*). Se disait pour Espionner. La police a fait *moucher* cet homme. Acad.) On dit ordinairement *moucharder.*

— Absol. Cet homme mouche sans cesse.

MOUCHER, v. n. 1re conj. Aller et venir comme des mouches. Ne s'est dit que des écrits. Elles convinrent de ne se voir jamais sans une nécessité à laquelle rien ne pourrait suppléer, et les billets *mouchaient* entre elles comme avec le roi. (St-Sim.)

MOUCHERIE, s. f. Action de se moucher; flux de mucosités qui oblige à se moucher souvent. C'est une chose étrange que cette *moucherie!* Mme de Sev. Toutes ses *mouches*, ses bâillements, ses crachements. (Boissy.)

* **MOUCHEROLLE**, s. m. (rad. *mouche*). Ornith. Genre de passereaux de la grande famille des muscicapiens, très voisin des gobemouches, caractérisé par son bec large, très déprimé, deux fois plus large que haut, établi pour de petites espèces à plumage vivement coloré, qui ne vivent que d'insectes et se trouvent dans toutes les parties du monde, l'Europe exceptée. Moucherolle à huppe transverse ou Roi des gobe-mouches. Moucherolle à couronne jaune. Moucherolle des déserts. Moucherolle à huppe jaune. Moucherolle de parades. Le *moucherolle* détruit les insectes de la Nouvelle-Zelande. B. de St-P.)

MOUCHERON, ONNE adj. Qui a rapport aux mouches ou aux moucherons. Peu usité.

— Fig.

Il maudit la gent *moucheronne*
Qui ne sait rien de rien et nargue la grandeur. (DORAT.)

* **MOUCHERON**, s. m. (rad. *mouche*). Entom. Nom donné vulgairement aux petites espèces de diptères qu'on voit surtout voler le soir. Moucheron qui est entré dans l'œil. La trompe du *moucheron* est plus ingénieuse que celle de l'éléphant. B. de St-P.) Un bon mort ne vaut pas un *moucheron* qui respire. (Volt.)

C'est encore mots que le lait
Parlant un jour au *moucheron*. (LA FONT.)

—Se dit plus particulièrement pour désigner les cousins.

— Pop. Gamin. Homme de peu de valeur.

* **MOUCHERON**, s. m. (rad. *moucher*). Bout de meche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle. Se disait autrefois pour Bout de chandelle.

—Loc. prov. *Deux moucherons valent une chandelle.*

MOUCHERON (Frédéric). Peintre hollandais, né à Embden, 1633-1683, composa nombre de paysages dont Adrien van den Velde faisait les figures. ‖ MOUCHERON (Isaac), fils du précédent, né et mort à Amsterdam, 1670-1744, a excellé aussi dans le paysage.

MOUCHERONNE s. f. Ichtyol. Nom donné aux jeunes truites, dans les environs d'Avranches

MOUCHET, s. m. Ornith. Syn. d'ÉMOUCHET. ‖ Nom vulgaire du pegot.

— Viticc. Nom qu'on donne, dans les environs d'Orléans, aux sarments qui sortent du sommet des ceps.

MOUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucheter. S'emploi adjectiv. Satin moucheté.

— Tacheté. Tigre, chat, papillon moucheté. La blancheur incomparable d'un n'est-elle pas encore plus éclatante quand elle est *mouchetée* comme des gouttes de corail, par de petites taches rouges, hémisphériques, pointues de noir, qui y cherchent près de toujours un asile? B. de St-Pierre.)

Un manteau de ma peau, tant elle est bigarrée,
Heure de taches, marquetée,
Et vergetée et *mouchetée*. (LA FONTAINE.)

— Agric. *Blé moucheté.* Blé mêlé qui a une poussière noire dans les pores placés à l'une des extrémités du grain. On l'appelle aussi *blé nielé* ou *charbonné*

— Blas. *Pièce mouchetée.* Pièce chargée de mouchetures d'hermine.

— Escr. *Sabre mouchete, épée mouchetée.* Sabre, épée dont on a garni la pointe de manière à pouvoir les employer sans danger pour s'exercer à l'escrime.

— Hist. nat. Dont la surface est parsemée de petites taches colorées, imitant des larmes ou des points.

— Manég. On dit que *la balzane est herminée ou mouchetée*, pour dire qu'elle est tachetée de noir.

— MOUCHETÉ, s. m. Ichtyol. Nom spécifique du coffre tigré.

— Bot. Nom de deux champignons qui forment, dans la famille des cèpes mousseux, le groupe des mousseux tachetés. On donne aussi le nom de *mouchete* à la fausse oronge.

— Erpét. Espèce de serpent ou de lézard.

* **MOUCHETER** v. a. 1re conj. (rad. *mouche*). On double le *t* devant un *e* muet. *Je mouchette. Je mouchetterai.* Marquer une étoffe de petites taches rondes placées symétriquement. Moucheter du satin, du taffetas.

— *Moucheter de l'hermine.* Y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire.

— *Moucheter une coiffe.* La garnir de petites mouches de soie.

— Escr. Mettre une mouche à la pointe d'une arme blanche. Moucheter un fleuret, une épée.

— MOUCHETER, v. n. Hortic. Se couvrir de petites taches de différentes couleurs qui se mêlent.

— SE MOUCHETER, v. pron. Être moucheté. Cette étoffe doit se moucheter.

MOUCHETTE, s. f. (rad. *mouche*). Se disait pour Essaim de mouches, d'abeilles.

— Se disait pour Abeille, mouche à miel.

MOUCHETTE s. f. (rad. *moucher*). Petit mouchoir à l'usage des très petits enfants. Cet enfant a perdu sa mouchette.

— Archit. Partie saillante du larmier d'une corniche. ‖ *Mouchette pendante.* Bord du larmier lorsqu'il est refouillé. *Mouchette saillante.* Plinthe placée au sommet d'un quart de rond.

— Anc. art milit. Projectile qui se lançait avec des machines de guerre contre les murs pour les ébranler et les abattre.

— Magon. Résidu qui reste dans le tamis après qu'on a passé le plâtre.

— Moll. Coquille bivalve.

— Techn. Sorte de tablet dont le menuisier se sert pour former et arrondir les baguettes. Partie la plus grossière d'un ciment employé par les lapidaires en faux.

* **MOUCHETTES** s. f. pl. Instrument à deux branches avec lequel on mouche les chandelles des mouchettes de cuivre, d'argent, d'acier. Une paire de mouchettes.

* **MOUCHETURE**, s. f. (rad. *mouche*). Ensemble des taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs espèces d'oiseaux, sur les ailes de divers papillons, etc. Les mouchetures d'une peau le panthère, de léopard. Les ailes de ces papillons ont des mouchetures jaunes, rouges. Le ptarmigan ayant des *mouchetures* d'un brun obscur sur un brun cendré... Buffon.)

— Par anal. Ornement qu'on donne à une étoffe en la moucheta nt. Mouchetures agréable. La dilution du marteau du prince de Conti était d'un satin noir, pique de diamants, comme de la *mouchetur* Mme de Sev.)

— *Mouchetures d'hermine.* Petits morceaux de fourrure noire qu'on met çà et là sur de l'hermine.

— Agric. Poussière noire qui, sortant des grains d'orge mêlés, quand on bat les gerbes, s'attache fortement au bon grain, et laisse une tache noire à la houppe. Quoique cette tache ne soit que superficielle, le pain fait avec le grain ainsi mouchete n'est pas si blanc, et le grain perd beaucoup de sa valeur.

— Archit. Ornement de fantaisie dont on remplit les espaces vides des ouvrages de sculpture

— Blas. S'emploie particulièrement pour designer les queues d'hermines lorsqu'elles ne tiennent pas l'écu et qu'elles s'y trouvent en nombre indéterminé.

— Chir. Nom donné aux sarcomes superficielles et très peu étendues, mais plus ou moins multipliées, qu'on pratique pour faire écouler la sérosité amassée sous les tegiments, soit pour dégager une partie qui est le siège d'une congestion sanguine.

— Hortic. Mélange de plusieurs petites taches de différentes couleurs sur les pétales de quelques fleurs.

* **MOUCHEUR, EUSE** s. Celui, celle qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles. Le moucheur de la comédie. Les comédiens n'employaient à ces personnages muets que leurs *moucheurs* de chandelles. (Corneille.)

— Celui, celle qui mouche ou se mouche souvent. C'est un grand moucheur.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **MOUCHOIR** s. m. (rad. *moucher*). Morceau carré de toile, de fil ou de coton, et quelquefois de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher et pour s'essuyer. Mouchoir de toile, de batiste. Mouchoir de soie. Mouchoir blanc. Mouchoir de couleur. Mouchoir des Indes. Une douzaine, une demi-douzaine de mouchoirs. Pierrot le sale, saignant du nez, croyait que son âme allait sortir dans son *mouchoir.* Fén. Nos pères ne se sont pas tous mouchés avec un *mouchoir.* Percy.) L'oubli, la perte de son *mouchoir*, hors de chez soi, n'en fait que mieux sentir la nécessité. (H.) Sous Henri II, personne n'avait de *mouchoir*; la plupart des grands seigneurs eux-mêmes en étaient réduits à s'essuyer le nez avec la manche. J. Garnier.)

— *Mouchoir de poche.* Se dit dans le même sens, parce qu'on porte ordinairement le mouchoir dans une poche du vêtement.

—*Mouchoir de cou* Morceau de toile, de fil ou de coton, ou d'étoffe de soie, de la forme d'un mouchoir, dont les femmes se couvrent le cou et la gorge. On dit aujourd'hui *fichu.*

Auprès de lui la fait asseoir,
Prend une main, un bras, lève un coin du *mouchoir*
(LA FONTAINE.)

— *Mouchoirs à deux faces.* Etoffes légères de soie, façon de serge, dont un côté est d'une couleur par la chaîne, et l'autre d'une autre couleur par la trame. ‖ *Mouchoir à tabac.* Mouchoir d'une couleur ordinairement rembrunie, où le tabac paraît moins. C'est l'introduction du tabac parmi les peuples modernes qui a fait du *mouchoir* un des articles les plus essentiels de notre habillement. Laurent.)

—Fig. *Jeter le mouchoir.* Choisir à son gré, entre plusieurs femmes, celle qu'on préfere, par allusion à la manière dont on prétend qu'en use, chez les Turcs, le maître d'un harem, qui designe la favorite en lui jetant un mouchoir.

Pourtant des deux de la journée
Se trouvant un peu las le sort,
C'est quelquefois sur la laînée
Qu'il jette un jeune le *mouchoir*. (BERG.)

‖ *Briguer le mouchoir.* Chercher à obtenir la préférence sur d'autres femmes. Attendent ses regards et briguent son *mouchoir.* Volt.) ‖ *Refuser le mouchoir.* Refuser cette préférence.

— Mar. Morceau de madrier, à peu près triangulaire, qui sert à remplir des vides de même forme dans le bordage d'un navire. ‖ *Mouchoir de cabestan.* Petit placage triangu-

laire qui remplit les intervalles entre les taquets du cabestan. || *Mouchoirs d'étambrai.* Grains d'orge qui servent a remplir les angles des étambrais de mâts, lorsqu'ils sont percés en octogone.

— Théât. *Succès de mouchoirs.* Réussite d'une pièce qui fait pleurer les spectateurs et les force de tirer leurs mouchoirs pour s'essuyer les yeux.

— *En mouchoir.* loc. adv. employée comme terme de construction pour signifier Obliquement. || *Refaire un mur en mouchoir.* Le rétablir en conservant une partie oblique du pied au sommet.

MOUCHON. s. m. (rad. *moucher*). Bout de la mèche d'une chandelle qu'on enlève avec les mouchettes. || Filament enflammé de la mèche qui fait couler le suif, et qu'on appelle familièrement *voleur.*

— Se disait, dans quelques provinces, pour Tison. Cracher sur les mouchons.

— S'est dit pour Jeune abeille. Dans ce cas, il a pour radical *mouche.* Quand les petits *mouchons* des abeilles commencent a prendre forme, on les appelle nymphes, et lors ils ne sauraient encore voler sur les fleurs. (Saint François de Sales.)

* **MOUCHURE.** s. f. Bout du lumignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée. Des mouchures de chandelle.

— Ce qu'on rebrie du nez en se mouchant.

— Cord. Nom donné aux parties raides et trop dures qu'on retire du chanvre.

— Mar. Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

MOUCHY (Philippe DE NOAILLES, duc de), Maréchal de France, 1715-1794. Débuta dans l'armée sous son père, Adrien-Maurice de Noailles, devint maréchal, 1775, et gouverna dix ans la Guyenne. Il périt sur l'échafaud.

— MOUCHY (Louis-Philippe). Sculpteur, né a Paris, 1734-1801, élève de Pigalle.

MOUCHEU. s. m. (du brésilien *moxicu*, même signif.). Zool. Nom vulgaire d'une espèce de physale.

— Mar. Galère.

MOUCLE. s. f. Moll. Nom de la moule comestible en Bretagne et dans le midi de la France.

— Ardois. Partie dure qu'on trouve dans une ardoise.

MOUCLIER s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du canard morillon, ainsi appelé parce qu'il mange les moules.

* **MOUÇON.** s. f. V. MOUSSON.

MOUÇON. Géogr. V. MONÇON.

MOUCRE. s. m. et. ar., *mocâri*, muletier. Loueur de mules, muletier en Espagne.

MOUCTI s. m. Relig. ind. Absorption dans la Divinité, qui, selon les brahmanes, est la récompense des âmes pures.

MOUDEVI. Mythol. ind. Déesse de la discorde et de la misère chez les Indiens. L'ane et le corbeau sont consacrés a Moudevi. Cette déesse, née de la mer de lait, ne trouva point d'époux parmi les dieux. Les Indiens prétendent que celui qu'elle protège ne trouverait pas un gram de riz pour apaiser sa faim.

MOUDIR. s. m. Administrateur d'une moudirieh.

MOUDIRIEH. s. f. Province égyptienne.

MOUDON. Géogr. Ville de Suisse (Vaud), à 26 kilom. N.-E. de Lausanne, sur la Broye ; 2,100 hab.

* **MOUDRE.** v. a. 1re conj. irrég. (étym. lat., *molere*, de *mola*, meule). *Je moods, tu moods, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moudent. Je moulais. Je moulus. Je moudrai. Je moudrais. Mouds, moulons, moulez. Que je moule. Que je moulusse. Moulant. Moulu.* Broyer, mettre en poudre par le moyen du moulin. Moudre du blé, du froment, du riz, des fèves. Moudre du café, du poivre. Nous ne savons que fatiguer les mains de nos esclaves a *moudre* grossièrement ce blé que nous arrachons a la terre avec tant de peine. (Volt.)

— Absol. Le moulin ne peut moudre qu'une partie de l'année. Ce moulin *moud* trop gros, ne *moud* pas assez fin. (Acad.)

— *Moudre a façon* ou *par parcelles.* Moudre en se servant de trémies qui ne reçoivent le grain que par intervalles. || *Moudre en grosse.* Moudre avec des meules serrées qui produisent de la farine par une seule opération.

— Fig. Le chevalier de Jaucourt ! ne craignez pas qu'il s'ennuie de *moudre* des articles. (Diderot.) Tout comite qui prétend gouverner est une meule qui tourne pour ne rien *moudre.* (E. de Girardin.)

— Fig. *Moudre un homme de coups.* Le battre videment. On l'a *moulu* de coups, tout *moulu* de coups. (Acad.)

— Pop. *Moudre un air.* Le jouer en tournant la manivelle d'un orgue mécanique.

— Loc. prov. *Il n'est que d'être a sec blé moudre.* Il n'y a rien de tel, pour qu'une affaire réussisse, que de la suivre, de la surveiller soi-même.

— Mar. *L'horloge maud.* Le sable passe.

— Métall. Broyer le minerai au moulin. La nécessité d'aller *moudre* le minerai à une distance très considérable... (Raynal.)

— SE MOUDRE. v. pron. Être moulu. Ce blé se moud mal.

* **MOUE.** s. f. (du hollandais *mowe*, même signif.). Grimace que l'on fait en rapprochant et en allongeant les lèvres en signe de dérision ou de mécontentement. Faire la moue. Faire la moue à quelqu'un. Une grosse, une vilaine moue. Vos deux lèvres s'allongent comme si vous faisiez la *moue.* Mol.)

— Fig. et fam. *Faire la moue.* Bouder, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air.

Chacun oblige l'opulent,
Et fait la *moue* a l'indigent. (RUTEBEUF.)

— S'est dit pour Bouche, ouverture.

— Prov. *Oneques vieil singe ne fit belle moue.* Les gentillesses des vieillards ne rendent pas leur visage plus gracieux.

* **MOUÉE.** s. f. (rad. *mou*). Vénér. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

— Métrol. Ancienne mesure pour les vignes, en usage dans la Moselle ; elle valait 1/4 ares 1 dixièmes. || Mesure de terre dans laquelle on pouvait mettre un muid de semailles.

MOUET. s. m. Métrol. Mesure employée dans les salines.

* **MOUETTE.** s. f. (de l'allem. *Mowe*, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes comprenant non seulement les mouettes communes, qui sont de petite taille, mais encore les goélands, qui sont a peu près de la grosseur du canard. Ces oiseaux, dont on compte un grand nombre d'espèces, habitent les rivages de toutes les mers. La mouette blanche ou sénateur. La mouette à pieds bleus. La mouette tridactyle. La mouette rieuse. La mouette à capuchon noir. Mouette pygmée.

MOUETTE. s. f. Agric. Syn. de MOFETTE.

MOUEZZIN s. m. Relig. mahom. V. MUÉZIN.

MOUFÉTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux moufettes.

* **MOUFETTE.** s. f. V. MOFETTE.

— Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse-à-pasteur.

— Mamm. Genre de digitigrades, qui répandent une odeur infecte et suffocante quand on les poursuit. Les espèces qui composent ce genre, voisin de celui des martres, sont encore peu connues et sont toutes originaires de l'Amérique.

MOUFFE. s. f. Arboric. Nom donné en Provence a une espèce de chancre qui attaque l'olivier.

MOUFFLE D'ANGERVILLE. Littérateur français, mort vers 1794, a publié ; *Vie privée de Louis XV ; Journal historique de la Révolution opérée par le chancelier Maupeou*, etc.

* **MOUFFLARD, ARDE.** s. (rad. *muffle*). Pop. Celui, celle qui a le visage gros et rebondi.

— MOUFLARD. s. m. Anc. art milit. Partie du chaufrein d'un cheval armé.

* **MOUFLE.** s. f. (et. bas-lat., *muffula*, gant). Mitaine, gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a pas de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. Et estoit monté sur un petit cheval à courts crins, et en ses mains avoit unes *mouffles* fort velues. (Jehan de Troyes.)

— Espèce d'ornement qui était placé au bas de la manche d'un habit.

— Prov. *Il ne faut pas y aller sans mouffle.* Il ne faut pas y aller sans avoir pris ses précautions.

— Constr. Barre de fer pour empêcher l'écart des murs.

— Chir. Appareil employé pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agit de réduire une luxation ou une fracture.

— Mem. Nom de deux morceaux de bois entaillés dans le milieu de leur largeur, avec lesquels on embrasse la tige du fer à chauffer.

— Techn. Assemblage pratiqué pour l'allongement d'une barre de fer. || Réunion de deux parties qui ont été l'une dans l'autre. Les deux branches d'un pivot à équerre se réunissent en mouffle. || *Mouffle des vitriers.* Morceau de bois fendu dont les vitriers se servent pour prendre le fer à souder.

* **MOUFLE.** s. f. (et. inconn.). Mécan. Machine formée d'un assemblage de plusieurs poulies, qui sert a élever et a descendre des poids considérables. Lever un fardeau avec une mouffle, avec des mouffles. || *Mouffle serrée.* Mouffle garnie de poulies de cuivre, de boulons et de cordages, pour monter les pièces d'artillerie.

* **MOUFLE.** s. m. (de l'angl. *to muffle*, envelopper). Chim. Vaisseau de terre dont on se sert pour exposer des corps a l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.

— Ceram. Four ou l'on fait cuire la porcelaine.

— Métall. Petit four placé en travers d'un fourneau, et qui contient les matières destinées a la coupellation

— Techn. Petit arc de terre dont se sert l'émailleur lorsqu'il veut faire parfondre les métaux

* **MOUFLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Moufler. S'empl. adjectiv. Enfant mouflé.

— Constr. Soutenu à l'aide de moufles. Pan de mur mouflé.

— Techn. Se dit d'une poulie qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Moufler, ne donne ce mot que comme adjectif.

MOUFLER. v. a. 1re conj. (radic. *muffle*). Pop. Prendre et serrer le nez et les joues avec les deux mains. Vos dames de Montelimar sont assez bonnes à *moufler* avec leur carton doré. (Mme de Sévigné.)

— *Moufler un mur.* Y appliquer une barre de fer, à l'extrémité de laquelle on a pratiqué des yeux.

— SE MOUFLER. v. pr. Se serrer le nez et les joues

MOUFLETTE. s. f. Mar. Sorte de palan à poulies inégales.

— MOUFLETTES. s. f. pl. Techn. Nom donné par les fonteniers a deux demi-cylindres creux, qui servent à prendre le manche du fer a souder quand il est chaud.

* **MOUFLON** s. m. (étym. prob., *Muffel*, mot allem. signif. chien à grosses lèvres). Mamm. Nom donné généralement a toutes les espèces de mouton vivant a l'état sauvage. Moufion d'Europe. Moufion de Sibérie, ou argali. Moufion d'Afrique ou moufion a manchettes. Moufion d'Amérique ou bélier de montagne. On trouve dans l'île de Corse, a l'état sauvage, le *mouflon.* (A. Hugo.)

MOUFLU, UE. adj. Se dit, en Normandie, pour Rebondi.

MOUFTI. s. m. V. MUFTI.

MOUGA (La). Géogr. Cours d'eau qui arrose le Lampourdan, dans la province de Gérone (Espagne), et qui passe a Ampurias et à Saint-Laurent.

MOUGEOTIE. s. f. (pr. *mou-jo-ti* ; de *Mougeot*, n. pr.). Bot. Genre d'algues de la tribu des conjuguées, établi pour des espèces qui croissent dans les eaux douces. || Syn. de RIDLEE.

MOUGGAR. s. m. Foire trimestielle, dans le Maroc.

MOUGRI s. m. Bot. Genre de crucifères de Java, dont les espèces, qui paraissent pouvoir s'acclimater en Europe, produisent de longues gousses qu'on peut employer aux mêmes usages que le radis ou manger cuites.

MOUHARREM. s. m. Chron. Premier mois de l'année turque. On dit aussi *moharem.*

MOUHILLY ou **MOUHILLA.** Géogr. L'une des îles Comores.

MOUHY (Charles DE FIEUX, chevalier de). Romancier français, né a Metz, 1701-1784, l'un des correspondants de Voltaire, a écrit beaucoup de romans, tous oubliés sauf un : *la Mouche.*

MOUILLADE. s. f. (pr. *mou-llade*, *ll* mouill. ; rad. *mouiller*). Techn. Action d'humecter les feuilles sèches du tabac pour les rendre plus souples.

MOUILLADOIR. s. m. (pr. *mou-lla-doir*, *ll* mouill. ; rad. *mouiller*). Mouilloir.

* **MOUILLAGE.** s. m. (pron. *mou-llage*, *ll* mouill.). Action de mouiller.

— Immixtion de l'eau dans le vin ou l'alcool.

— Mar. Lieu ou un vaisseau peut être retenu à l'ancre, à l'abri de la grosse mer et des grands vents. Le mouillage est sûr quand le fond n'est pas vaseux et que la quantité des brasses d'eau est suffisante. Il y a un beau mouillage dans cette rade. Cette rade est un bon mouillage, est un mauvais mouillage. Ce mouillage n'est pas sûr. Aller au mouillage. Être au mouillage. Vaisseau au mouillage. Les gens qui connaissaient ces contrées promettaient un bon *mouillage.* (E. Roman.) Se dit aussi en parlant de la profondeur de l'eau. Il n'y a pas assez de mouillage dans cette rade pour les grands navires. || Action de jeter l'ancre. || *Ancre au mouillage.* Ancre préparée pour être jetée a l'eau.

— Techn. Action de mouiller l'orge pour la faire germer. || Façon qu'on donne aux cuirs en les mouillant pour certains apprêts. || Action d'humecter le fil pour le rendre plus facile au tissage. Ce *mouillage* a lieu par une simple immersion des canettes dans le liquide dont on les retire pour les faire égoutter. (Ch. Laboulaye.) || Façon que l'on donne à certaines étoffes.

MOUILLE. s. f. (pr. *mouille*, *ll* mouill. ; rad. *mouiller*). Agric. Source qui ne fait que suinter dans une prairie.

— Dans une rivière, Endroit où l'eau a le plus de profondeur.

— Effet nuisible de l'eau et de l'humidité sur certaines substances qui doivent être maintenues au sec. Farine avariée par la mouille.

MOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouiller. S'empl. adjectiv. Être mouillé, tout mouille. Les quatre amis ne voulurent point être *mouillés ;* ils prièrent celui qui leur faisait voir la grotte de réserver ce plaisir pour le bourgeois ou pour l'Allemand. (La Font.) Calypso dit à Télémaque : Reposez-vous, vos habits sont *mouillés*, il est temps que vous en changiez. (Fénel.) Le matin ou la voit recueillir la rosée, et, après ces courtes pluies qui tombent dans les jours d'été, courir sur les feuilles *mouillées* et se baigner dans les gouttes qu'elle secoue du feuillage. (Buff.) Le coq a perdu sa fierté : sombre et secouant son plumage *mouillé*, il rassemble ses poules nombreuses, et s'enferme avec elles dans un abri. (J.-J. Rouss.)

— Étendu d'eau. Vin mouillé.

— Absol. Se dit du temps quand il pleut ou qu'il a plu. Quand il fait *mouille*, quand il fait du brouillard, je ne sors point. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Poule mouillée.* Personne qui manque de résolution et de courage. Montrez donc que vous êtes un homme et quittez cette physionomie de poule *mouillée.* (E. About.)

— *Être mouillé comme un canard.* Être très mouillé.

— On dit d'une étoffe, pour exprimer qu'elle ne durera pas longtemps, que *c'est du papier mouillé.*

— *Se couvrir d'un sac, d'un drap mouillé.* Espèce de pénitence qui fut en usage jusqu'au XVIe siècle.

— Fig. Aggraver une faute par une mauvaise excuse.

— Pop. *Être mouillé.* Avoir beaucoup bu.

— *Mouillé de.* Des yeux mouillés de larmes. Le fanatisme égoïste insultait aux braves blessés en défendant la patrie, et caressait des ennemis encore *mouillés* des larmes des vierges. (Boiste.) Il me quittait les yeux *mouillés* de larmes et se plaignait à d'autres de ce que je ne l'aimais pas. (B. Constant.) Tu as été bien *mouillée*, cher ange, de cette pluie qui t'a surprise. (A. Karr.)

— *Mouillé par.* La partie antérieure des yeux ainsi défendue contre les injures extérieures est continuellement *mouillée* par les larmes. (Richer.) La plupart des poissons n'ont aucune paupière mobile, leurs yeux ne sont point *mouillés* par l'humeur lacrymale. (Id.)

— Prov. *Du pavé sec et du bois mouillé libera nos Domine.* Seigneur, délivrez-nous du pavé sec parce qu'il est glissant, et du bois mouillé parce qu'il ne brûle pas.

— Agric. *Blé, foin mouillé.* Blé, foin, qui ont été soumis trop longtemps à l'influence des pluies.

— Gramm. *Lettre mouillée.* Se dit non seulement de la lettre *l*, simple ou double, comme dans *taille, bail*, mais aussi du *gn*, dans les mots *daigner, signal, hargneux*, etc. *L* mouillée, *gn* mouillés.

— Jeux. *Jouer au doigt mouillé.* Jouer au jeu qui consiste a mouiller un de ses doigts secrètement, et à donner ensuite a deviner lequel est mouillé. || *Tirer au doigt mouillé à qui fera telle chose.* Le deviner par le doigt mouillé, comme par une espèce de sort.

— Mar. Qui a jeté l'ancre. Nous étions mouillés dans la rade. Le Saint-Geran était *mouillé* entre l'île et la côte. (B. de St-P.) La flotte du capitan-pacha était *mouillée* de l'autre côté du golfe. (Chateaub.) Nous jetâmes l'ancre au milieu des vaisseaux *mouillés* dans le port. (Id.) A neuf heures, nous étions *mouillés* avec l'ancre de tribord par dix-sept brasses. (A. Dum.)

— Sculpt. Se dit de la draperie lorsqu'elle semble adhérer au nu.

— MOUILLÉ. s. m. Ce qui est mouillé. Le sec et le mouillé.

— Gramm. Le *mouillé* faible de *l*, exprimé par ce caractère *y*, et dont nous avons fait une voyelle .. (Marmontel.)

* **MOUILLE-BOUCHE.** s. f. Hortic. Espèce de poire fondante, qui mûrit dans les mois de juillet et d'août. || Pl., des *mouille-bouche* ou des *mouille-bouches.*

MOUILLE. s. f. (pr. *mou-lle*, *ll* mouill. ; rad. *mouiller*). Techn. Masse de chiffons que le fabricant de papier fait pourrir à la fois. || Poignée de chiffons trempés dans l'eau.

MOUILLEMENT. s. m. (pr. *mou lle-man*, *ll* mouill.). Action de mouiller. Cette opération se fait sans mouillement.

— Art culin. Léger arrosement. || Liquide nécessaire a la cuisson.

— Gramm. Action de mouiller certaines lettres.

* **MOUILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *mou-llé*, *ll* mouill. ; et. bas-lat., *molliare*, même signif. ; dérive de *mollis*, mou). Tremper, humecter, rendre moite et humide. Mouiller un linge dans l'eau, une compresse dans du vin. La pluie a mouille les prés, les chemins. Mouiller quelqu'un de ses larmes. Des larmes mouillaient son visage. L'écume blanche des vagues est jetée quelquefois jusque dans ma chambre, elle a même *mouillé* le toit. (Sénancour.)

— Fig. Elle fermait la fenêtre pour ne pas les entendre : la volupté de la musique lui *mouillait* l'âme. (De Gonc.)

— Absolum. Il tombe une petite pluie qui mouille fort. Ce brouillard mouille comme de la pluie.

— Pop. Se dit pour Boire. Il faut que je mouille.

— Arroser, baigner, en parlant d'un fleuve, d'une rivière, de la mer. La Méditerranée mouille les côtes d'Afrique.

— Étendre d'eau. Mouiller du vin.

— *Mouiller les lèvres.* Ne faire que les tremper dans un liquide. Cette coupe ou tant de misérables s'estimeraient heureux de *mouiller* un instant leurs lèvres... (Chateaub.)

— Art culin. Joindre au mets que l'on fait cuire un liquide quelconque pour faire une sauce. Mouiller du rognon avec du madère.

— Gramm. *Mouiller les l, les deux l.* Les prononcer non selon leur valeur ordinaire, comme dans les mots *ville, Achille*, etc., mais avec une sorte de mollesse, comme dans *fille, grille, bataille*, etc. La double *l* est presque toujours précédée d'un *i* quand elle est mouillée. On dit aussi *mouiller le gn*, pour exprimer qu'il se prononce comme dans *agneau gagner.*

— Hortic. Arroser les plantes d'un jardin.

— Mar. *Mouiller l'ancre*, ou simplement *mouiller.* Jeter l'ancre en quelque endroit de la

mer, pour arrêter le bâtiment. Mouiller l'ancre dans une rade. A six heures et demie, les vents refusant de plus en plus et la marée contraire étant assez forte, nous *mouillâmes* une ancre. (Bougainville.) La flotte anglaise y avait *mouillé* (J.-J. Bouss.) Je *mouille* au Pirée le dimanche à six heures, je descends à terre. (E. About.) || *Mouiller un vaisseau.* Le mettre à l'ancre. || *Mouiller en affourchaut.* Jeter deux ancres, l'une à bâbord, l'autre à tribord. || *Mouiller en barbe.* Mouiller sur l'avant d'un autre navire. || *Mouiller en barbe de chat.* Mouiller sur deux ancres très écartées. || *Mouiller sur la bouée d'un autre navire.* Mouiller très près d'un autre navire. || *Mouiller en croupière.* Jeter une ancre du côté de la poupe, pour maintenir les ancres de l'avant, et empêcher que le vaisseau ne se tourmente. || *Mouiller en patte d'oie.* Jeter trois ancres en triangle, en patte d'oie, l'une à l'avant, et les deux autres à droite et à gauche. || *Mouiller avec la quille.* Toucher le fond et rester échoué. || *Mouille!* Commandement pour jeter l'ancre à la mer.

— Pot. Tremper une pièce dans de la terre délayée fort claire.

— Techn. *Mouiller de la soie.* L'humecter avec de la bière ou un autre liquide pour la rendre plus facile au tissage. || Se dit également des laines. On *mouille* les canettes soit à l'eau pure, soit à l'eau de savon (Ch. Laboulaye.)

— SE MOUILLER. v. pron. Se tremper, s'humecter. C'est se plonger dans l'eau de peur qu'on ne se *mouille.* (Lamotte.)

— S'exposer à la pluie. Avoir peur de se mouiller.

— Être mouillé, devenir mouillé. Les yeux se mouillent de larmes

— Mouiller à soi. Ne faire que se mouiller les lèvres, le bord des lèvres.

— Gramm. Se prononcer mouillé.

MOUILLERE s.f. (pr. *mou-llère, ll* mouill.; rad. *mouiller*). Agric. Nom vulgaire des places habituellement humides, dans les champs ou les prés.

— Géol. Endroit d'une couche de lignite tellement fendillé que l'eau y pénètre en grande quantité.

— Navig. fluv. Endroit par où l'eau pénètre dans un bateau.

MOUILLET, s. m. (pr *mou-llè, ll* mouill.). Techn. Nom donné à deux jantes formant ovale pour placer les rais.

— Vitic. Raisin gouais.

* **MOUILLETTE**, s. f. (pron. *mou-llète, ll* mouill.; rad. *mouiller*). Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque. Faire des mouillettes.

— Par extens. Le marquis était occupé à tremper des *mouillettes* de biscuit dans un verre de vin d'Espagne. (J. Sandeau.)

— Techn. Syn. de MOUILLOIR.

MOUILLEUR, s.m. (pr. *mou-lleur, ll* mouill.; rad. *mouiller*). Mar. Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

— Techn. Appareil destiné à humecter les feuilles de tabac.

— Adjectiv. Cylindre mouilleur.

MOUILLEUX, EUSE, adj. (pr *mou-lleu, ll* mouill.; rad. *mouiller*) Agric Se dit de terrains qui sont généralement humides et se détrempent facilement.

* **MOUILLOIR**, s.m. (pr. *mou-lloir, ll* mouill.) Petit vase dont les lileuses se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts. || On se sert aussi d'un mouilloir pour retordre le fil.

— Techn. Sebile dans laquelle est une éponge mouillée, destinée à mouiller les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées de couleur blanche. || Cuve de papetier pour tremper le chiffon.

* **MOUILLURE**, s. f. (pron. *mou-llure, ll* mouill.). Action de mouiller. La mouillure du papier avant l'impression. || Ses effets.

— État de ce qui est mouillé. La mouillure du papier devient quelquefois de la moisissure. Les voituriers sont responsables de la mouillure.

— Agric. Arrosement léger.

— Gramm. Action d'intercaler une *l* mouillée ou un *i* dans une syllabe. Peu usité.

MOUISSEAU, s. m. Mar. Cordage avec lequel on lie aux anneaux les caps qui servent à amarrer.

MOUISSONE, s. m. Agric. Variété de figues précoces dont on fait deux recoltes.

* **MOUJIK**, s. m. Paysan russe, depuis son enfance jusqu'à sa mort. le *moujik* obéit. (Mérimée.)

MOUKDEN ou **CHING-YANG**. Géogr. Ville de la Mandchourie (Empire chinois), ch.-l. du Ching-King, ancienne résidence des souverains mandchous; 170,000 hab.

MOUKHALLIFAT, s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances à Constantinople. Le moukhallifat s'occupe spécialement des confiscations et des successions dévolues au souverain.

MOUKSOUM, s. m. Ichtyol. Petit poisson qui remonte, au printemps, les rivières de la Sibérie, et qui paraît appartenir au genre saumon.

MOULADSI, s. m. Belat. Nom de la classe secondaire des prêtres madecasses.

* **MOULAGE**, s. m. (rad. *mouler*). Opération qui a pour objet de verser dans des moules de sable, de pierre ou même de métal, les métaux fondus destinés à faire divers objets d'une forme donnée. Le moulage des grosses pièces en fonte de fer se fait par terre et dans des moules recouverts. Il y a des objets qui se moulent à ciel ouvert, tels que les plaques de cheminées, les saumons, les gueuses, etc. Le moulage des canons et des cloches se fait d'une manière particulière.

— Opération qui a pour objet d'appliquer sur une statue, un bas-relief, un ouvrage quelconque, une substance propre à en retenir l'empreinte et à servir de moule au besoin. On se sert ordinairement pour mouler de plâtre cuit, battu, tamisé et délayé dans de l'eau, que l'on applique sur les objets. Pour les figures de ronde bosse, comme le plâtre employé en grands morceaux s'affaisse et se crevasse, on moule en plusieurs pièces qui s'ajustent et qui sont recouvertes d'enveloppes solides appelées *chapes.*

— Artific. Rouleau destiné aux cartouches. Moulage n° 1. Moulage n° 2.

— Chand. Action de faire des chandelles au moule.

— Comm. Action de mesurer du bois avec la mesure appelée moule. || Droit dû aux mouleurs de bois. N'est plus usité dans ces deux sens.

— Pot. Façon que le potier donne à la terre glaise, en la remettant dans des moules pour en faire des carreaux. || Carreaux moulés.

MOULAGE, s. m. (rad. *moudre*). Action de moudre. Je ne puis pas comprendre que ce moulin, qui est à une grande demi-heue de La Fere, n'ait pas l'eau necessaire pour son *moulage.* (Colbert.)

— Dans les contrées où le meunier est payé en farine, *moulage* désigne la portion qu'il prélève pour son payement.

— Mécanisme qui, dans un moulin, fait tourner les meules.

— Droit cout. Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal.

MOULAN, s. m. Vitic. Variété de raisin.

MOULANT, part. prés. du v. Moudre. Qui moud. Une personne moulant du café

MOULANT, part. prés. du v. Mouler. Qui moule. Une personne moulant une figure, moulant des ornements, etc.

MOULANT, s. m. (la lic. *moudre*). S'est dit pour Meunier, garçon meunier qui est occupé à la mouture. || Meule.

— *Moulant d'eau*, ou simplement *moulant.* Quantité d'eau qui est nécessaire pour faire aller un moulin. Prendre un moulant d'eau. Le moulant était autrefois de 3 000 toises cubes par vingt-quatre heures.

MOULARD, s. m. Syn. de MOULARDE.

MOULARDE, s. f. Techn. Terre produite sur une meule par le frottement du fer.

MOULART, s. m. Agric. Fondrière.

* **MOULE** s. m. (du lat. *modulus*, mesure). Tout objet qui a un vide, un creux taillé en façonne de telle sorte que la matière en fusion, liquéfiée, molle ou détrempée, qu'on y introduit, reçoit une forme déterminée. Faire un moule. Faire le moule d'une statue qu'on doit jeter en bronze. Beau moule. Jeter en moule. Cela est fait au moule. Rompre le moule. Les statues de bronze, les canons, les cloches, etc., se jettent en moule. Moule d'une seule pièce. Moule de plusieurs pièces. Moule à fondre des caractères d'imprimerie. Moule à faire des balles de plomb. Moule à balles. Moule à faire des chandelles. Moule à faire des mottes. Moule à faire des lissants de Savoie. On admire avec raison la beauté et l'artifice d'un *moule* où, la matière étant jetée, il s'en forme un visage fait au naturel ou quelque autre figure régulière. (Bossuet.)

— Dans l'art du mouleur en plâtre, on appelle ainsi l'Appareil composé de plâtre retenu dans les chapes, et qui conserve l'empreinte d'un modèle que l'on peut reproduire en relief au moyen du moule, qui est creux. || Dans l'art du mouleur en métal, on distingue des moules en pierre, en métal, et le plus souvent en sable. Ces derniers se font sur des modèles établis en bois ou en métal, avec du sable mêlé d'argile et de poussier de charbon de bois.

— Fig. Les âmes des empereurs et des savetiers sont jetées dans le même *moule.* (Mont.) Il n'y a plus d'esprits ni de cœurs sur ce *moule.* (Mme de Sevig.) L'âme d'un souverain est un *moule* qui donne la forme à toutes les autres. (Montesq.) Le corps d'un animal est une espèce de *moule* intérieur, dans lequel la matière qui sert à son accroissement se modèle et s'assimile au total. (Buffon.) Qui a touché ce *moule* divin dans lequel sont jetées les races humaines? (Edgar Quinet.) La Chine, qui n'a point changé depuis quarante siècles, est restée toujours dans un *moule* semblable ou stationnaire. (Virey.) Ils tranchent, taillent, compriment les faits pour les soumettre à leurs *moules* inflexibles. (P. Janet.)

— Fig. *Le moule en est rompu, en est perdu.* Se dit en parlant de personnes rares et uniques en leur genre. Le *moule* est-il cassé de ceux qui aiment la vertu pour elle-même, un Confucius, un Pythagore, un Thales, un Socrate? (Volt.) || On dit des choses dont on ne doit pas trop regretter la perte, que *le moule n'en est pas rompu.*

— *Prendre le moule de quelque chose.* En prendre la forme.

— Fig. La raison humaine prend plus facilement le *moule* de nos opinions que celui de la vérité. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Ces deux personnes ont été jetées dans le même moule.* Elles ont des rapports surprenants de figure, de taille, de caractère, d'humeur, etc.

— Se dit aussi des choses. Votre critique et la mienne étaient jetées dans le même *moule.* (Mme de Sevigné.)

— Fig. On dit qu'*une personne est faite au moule*, comme on dit qu'Elle est faite au tour, pour exprimer qu'elle est très bien faite.

Dieu fit paraître à nos yeux
Jeune fille se faite au *moule.* (Regnard.)

— *Mettre en moule.* Imprimer. Nous mettons en dignité nos sottises quand nous les mettons en *moule.* (Mont.)

— *Être en moule.* Être imprimé. Les sottises, si elles sont en *moule*, elles sont en crédit et en dignité. (Charron.)

— Fig. et fam. Modèle. Se former sur le moule de quelqu'un. Sa morale offre des formes modèles à l'artiste, et des *moules* parfaits à l'écrivain. (Chateaub.)

— Pop. *Moule de gant.* La main et, par extension, Coup appliqué sur le visage avec la main. Si je lui déchargeais un bon *moule* de gant? (Bourgault.) || *Moule de bonnet.* La tête. Le bourreau lequel luy osta le *moule* de son chaperon, c'est assavoir la teste. Monstrelet. || *Moule de pourpoint.* Le corps. || *Conserver le moule du pourpoint.* Se conserver, se ménager dans les périls.

— Les soldats et le peuple appelaient le maréchal de Turenne *un vrai moule à Te Deum* à cause de ses victoires qui étaient l'occasion de nombreux *Te Deum.*

— Loc. prov. *Cela ne se jette pas en moule.* Cet ouvrage ne peut se faire qu'avec beaucoup de soin et de temps.

— Batt. d'or. Certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin entre lesquelles on place des feuilles d'or ou d'argent.

— Bot. *Moule de bouton* ou *grand moule de bouton.* Petit agaric qui croît dans les bois aux environs de Paris. Lorsqu'il sort de terre, il est bombé; il s'aplatit ensuite au point de représenter en quelque sorte un moule de bouton.

— Cart. Planche de bois où sont gravés les modèles des cartes, et sur laquelle, après l'avoir bien frottée, on couche une feuille de papier de sa grandeur pour mouler les têtes.

— Chand. Morceau de bois de noyer où l'on fait couler du suif tout chaud par un tuyau de fer-blanc lorsqu'on fait de la chandelle. || *Moule des six, des huit.* Moule qui, pour la même quantité de matière, sert à fabriquer six ou huit chandelles.

— Chim. Syn. de MOUFLE.

— Constr. Forme ou modèle de fer-blanc, de cuivre, de bois ou de carton, qui sert aux appareilleurs ou tailleurs de pierre à tracer les profils des ornements d'architecture de ses par l'architecte. Morceau de bois ou de tôle évidé en dedans, suivant les contours des moulures ou corniches que les maçons ont à tirer.

— Écon. rur. Vase en terre, en bois, en osier, dans le quel on met le lait caillé destiné à être transformé en fromage.

— Épingl. Bout du fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle.

— Éventail. Outil servant à diviser et à former les plis de l'éventail.

— Fond. de caractères. Instrument composé de douze principales pièces de fer, parfaitement ajustées et bien limées, assujetties entre elles par des écrous et des vis.

— Géol. *Moule externe.* Le moule qu'a laissé dans une pierre un corps fossile qui a disparu après son enfouissement. || *Moule interne.* La masse pierreuse qui s'est moulée dans l'intérieur de ce corps quand il offrait une cavité.

— Métrol. anc. Mesure de capacité de Lausanne qui servait pour le bois et le fourrage; elle contenait 3 stères 37 cent. || Ancienne mesure de bois à brûler qui n'est plus en usage. || Mesure de capacité dont on se servait en Senegambie et qui variait de 1 litre à 1 litre 1/2. *Moule de charbonnette.* Mesure servant à évaluer les charbonnettes et équivalant à deux stères et demi. *Bois de moule.* Bois choisi et de la meilleure qualité.

— Passem. Morceau de bois, de carton ou de linge, sur lequel on passe les fils d'un galon de passementerie.

— Techn. Petite cuvette creuse dans la poêle on fait des balles de plomb sorte d'auge dans laquelle le maroquinier met les peaux pour les teindre. || Nom donné par les fabricants de fleurs artificielles à de petites boules de coton à l'aide desquelles ils forment la base des boutons à fleurs, des fruits, etc. || Nom de morceaux de bois d'une dimension convenable employés par les blanchisseuses de bas, de gilets, de chaussons de laine, susceptibles par leur nature de se feutrer et de se retirer en longueur et en largeur par le foulage. Ce moule est destiné à empêcher ce résultat. || Les blanchisseuses de bas de soie ont pareillement des moules de jambes, sur lesquels elles tendent les bas afin de les lisser plus facilement après qu'ils sont secs. || Le fabricant de filets et des étoffes de cette nature, à petites ou à grandes mailles, emploie des moules qui varient de forme, selon que les mailles sont petites ou grandes. Pour les petits filets que les femmes ont portés pendant longtemps comme parure, et dont on se sert pour faire des bourses, les moules sont en ivoire, en acier, en fer, en cuivre, en argent ou en or; ils sont cylindriques. Ils ont la même forme, mais ils sont en bois, pour les filets de pêche à petites mailles; c'est une petite planche mince, à côtés parallèles, et arrondie sur les bords, pour les filets à larges mailles. Le fabricant de nitamoes de soie à jour, différentes de celles qui sont faites comme les filets, appelle *moule* une petite planchette de bois très dur, arrondie sur les petites faces, un peu moins large que le métier. || Le confiseur, le pâtissier, emploient des moules pour couvrir de dessins et de figures certaines pâtisseries, ou pour imiter des fruits, des plantes, des animaux même, qu'ils font en sucre. || Le glacier se sert aussi de moules en étain, pour imiter des fruits, des fromages, etc., qu'il fait glacer dans ces moules. || Il y a beaucoup d'autres arts dans lesquels on se sert de véritables moules auxquels on donne des noms différents, tels que *formes, calibres*, etc. C'est ainsi que le cordonnier, le raffineur de sucre, se servent de *formes*; l'ébéniste, le menuisier, le ferblantier, etc., se servent de *calibres*, afin de donner à leurs ouvrages toujours la même forme et les mêmes dimensions qu'ils ont déjà adoptées. || *Moule de bouton* Petit morceau de bois ou d'os, plat, rond, et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit. Petit morceau de bois plat tourné, arrondi sur une face et plat sur l'autre, percé au centre, sur lequel le boutonnier dispose, selon les règles de son art, les fils de soie, d'or, d'argent, etc., pour en fabriquer des boutons. || *Moule de fusée.* Cylindre de bois ou de matière métallique dans lequel on introduit la cartouche qui doit être remplie de poudre. || *Moule perçoir.* Outil qui sert à percer les moules de bouton.

* **MOULE**, s. f. (du lat. *musculus*, même signif.). Moll. Genre de mollusques bivalves acéphales, dont la coquille est de forme oblongue. La chair des moules est employée comme aliment. Les moules déterminent parfois, peu de temps après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'un véritable empoisonnement. On attribue à tort ou à raison ces accidents soit à la présence d'un petit crabe, que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces mollusques, soit au frai des étoiles de mer dont les moules se nourrissent de mai à septembre, époque pendant laquelle il est prudent de s'abstenir de moules. Moule de rivière, de mer. De bonnes moules, des moules bien fraîches. Les *moules* passent pour être indigestes, et elles sont peu recherchées sur les tables délicates. (Bosc.)

— *Moule d'étang.* Nom vulgairement employé aussi bien pour indiquer les anodontes que les mulettes, à cause d'une certaine ressemblance avec les véritables moules. || *Moule perlatrice.* Nom donné ordinairement aux mulettes, et quelquefois aux anodontes. || *Moule à perles*, dite aussi *huître perlière.* Grande espèce d'huître qui produit la perle.

— Conchyl. *Moule opale.* Un moule émeraude, à laquelle on a enlevé l'épiderme, et dont la surface, polie par l'art, reflète les couleurs brillantes de l'opale. Cette coquille jouissait autrefois d'une grande faveur auprès des amateurs. || *Moule des Papous.* Coquille bivalve du genre modiole.

— Art culin. Moules à la batelière. Moules à la poulette. Moules à la provençale.

MOULE. Le. Géogr. Ville de l'arr. de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Cannes à sucre; 10,200 h.

MOULÉ, ÉE part. pass. du v. Mouler. S'emploie adjectiv. Figure, médaille moulée. Chandelle moulée. Bois moulé. Il y en a de parfaitement bien *moulés*, mais en petit nombre. (Bouff.) Grandet prit un gros pain bien enfariné, *moulé* dans un de ces paniers plats qui servent à boulanger en Anjou. (H. de Balz.)

— Fig. Le Saint-Esprit... formant en nous les traits naturels et une vive image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur lequel nous devons être *moulés.* (Bossuet.)

— Fam. *Homme moulé.* Homme bien fait.

— *Lettre moulée.* Lettre imprimée. C'est l'imprimerie qui met le moule à mal; c'est la lettre *moulée* qui fait qu'on assassine depuis le création. P.-L. Cour. || Écriture à la main dont les caractères sont de la même forme que ceux des livres imprimés. Faire bien la lettre moulée.

— Par anal. Se dit d'une belle écriture manuscrite. Il croit que son écriture est *moulée*; mais vous qui parlez, mandez-moi comment vous vous en accommodez. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Croire tout ce qui est moulé.* Déférer à l'autorité de quelque livre que ce soit.

— On dit, en plaisantant *Il faut bien que cela soit, puisque cela est moulé.* Le moyen de contester ce qui est *moulé.* (Mol.)

— Constr. *Colonne moulée.* Colonne faite par impastation de gravier et de cailloux de diverses couleurs, liés avec un ciment ou mastic, qui durcit parfaitement et reçoit le poli comme le marbre. || *Marches moulées.* Celles qui ont une moulure avec un filet au bord de leur giron

— Méd. *Matières moulées.* Matières consistantes qui, après leur sortie, gardent la forme cylindrique du rectum.

— Techn. *Serge moulée.* Serge qui a enu moulure dans la trame.

— MOULE, s. m. Caractères imprimés. Lire le *moulé*, dans le *moulé*. (Acad.) Elle était manuscrite, et il ne fallait à M. l'avocat que du *moule*. (J.-J. Rouss.)

— MOULÉE, s. f. Genre d'écriture. Il connait la ronde et la moulée

MOULEAU, s. m. (rad. *moule*). Petit pain d'une substance obtenue par la mise en moule. Un mouleau de margarine

MOULE-BEURRE, s. m. Écon. dom. Instrument à l'aide duquel on donne au beurre des formes variées. || Pl., des *moule-beurre*.

MOULET, s. f. Techn. Dépôt qui se trouve au fond de l'auge de la meule à repasser. || Poussière qui se trouve sous la meule des couteliers, taillandiers, etc.

— Quantité de bois de chauffage mesurée au moule.

MOULE-FILTRE, s. m. Instrument servant à confectionner mécaniquement les filtres en papier. || Pl., des *moule-filtres*.

* **MOULER**, v. a. 1re conj. Jeter en moule, faire au moule. Mouler une figure, des médailles. Mouler des ornements, des bas-reliefs en plâtre, en terre pour les frises. Mouler des chandelles. Quand il s'agit de métaux, on dit mieux *fondre* ou *couler*.

— *Mouler un bas-relief, une statue*, etc. Y appliquer une matière propre à en recevoir l'empreinte et la servir de moule pour les reproduire exactement.

— *Mouler la figure d'une personne.* Appliquer plusieurs couches de plâtre sur la figure d'une personne pour en avoir la ressemblance. André Verrocchio fut le premier qui moula le visage des personnes mortes. On est parvenu depuis à le faire pour les personnes vivantes.

— *Mouler une chose sur une autre.* La former sur une autre, faire qu'elle en reçoive l'empreinte en creux. Son buste a été fait d'après le masque qu'on avait *moulé* sur son visage. (Acad.)

— Fig. Former d'après un modèle, un type. La fortune ne peut rien sur nos mœurs; au rebours, elles l'entraînent à leur suite et la *moulent* à leur forme. (Montaigne.) Les législateurs *moulent* les hommes dans les coutumes sociales qu'ils ont créées. (Virey.) Toute nature a son genre original dans lequel elle *moule* les idées qu'elle prend ailleurs. (H. Taine.)

— Se dit aussi en parlant de vêtements qui laissent bien deviner les formes du corps. L'Asiatique prétendait que les longs plis d'une tunique qui *moulerait* ses membres en descendant mollement jusqu'à ses talons, aurait infiniment plus de grâce. (Didier.)

— *Mouler les pièces.* Expression employée par les faux monnayeurs et qui signifie Jeter les pièces dans du sable préparé et mis entre deux châssis.

— Fam. Imprimer. J'ai achevé mon factum, il ne me reste plus qu'à le faire mouler. || On dit que *quelqu'un s'est fait mouler*, pour exprimer qu'il a fait imprimer quelque chose de lui.

— Cart. Appliquer, avec le frottoir, la feuille de papier au pot contre les parties en relief du moule, après l'avoir chargé légèrement de noir. || *Mouler une pressée.* Fabriquer avec la forme toutes les feuilles de carton qui doivent composer une pressée ou pile.

— Chand. *Pot à mouler.* Vase de fer-blanc en forme d'arrosoir, pour verser le suif fondu dans les moules à chandelles.

— Constr. *Mouler une pierre.* Tracer sur une pierre les panneaux qui doivent être taillés.

— Hortic. *Mouler des ifs, des orangers, des arbrisseaux à fleurs.* Les tailler en boules, en pyramides, etc.

— Métrol. anc. *Mouler du bois.* Mesurer une certaine quantité de bois en la rangeant entre deux traverses qui devaient la contenir.

— Pêch. *Mouler le hareng.* Le presser fortement entre les doigts pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles.

— Pot. Mettre de la terre dans le moule.

— Sculpt. *Mouler à creux perdu.* Couler du plâtre dans un moule sans le soutenir par une garniture intérieure. || *Mouler à bon creux*, ou *à bon fond.* Couler du plâtre dans un moule en le soutenant par une garniture intérieure. Avec ce moule on peut tirer un nombre d'exemplaires infini, tandis que le moule à creux perdu ne peut servir qu'une fois.

— SE MOULER, v. pron. Se former dans un moule.

— Être, devoir, pouvoir être moulé.

— Se dit d'un vêtement qui s'applique bien sur le corps. Cet habit serrait si bien le corps et s'y *moulait* de façon qu'il en était indécent. (Saint-Foix.)

— Fig. et fam. *Se mouler sur quelqu'un.* Se former sur lui, le prendre pour modèle. Les grands en toutes choses se forment et se *moulent* sur de plus grands. (La Bruyère.)

— Par extens. Il est certain que, jusqu'à la révolution française, le monde civil s'est *moulé* sur les formes de la société spirituelle. (E. Quinet.)

MOULER, v. a. 1re conj. Repasser un objet quelconque sur une meule à aiguiser.

—*Mouler une faucille.* La passer sur la meule, lorsqu'elle est dentée et trempée, pour faire paraître les dents.

MOULERIE, s. f. (rad. *moulin*). Techn. Dans les grosses forges, Atelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte dont on fait usage.

— S'est dit pour Moulage, action de mouler. Il faudrait s'attacher à perfectionner la *moulerie*; cette opération est difficile, mais elle n'est pas impossible à quelqu'un d'intelligent. (Buff.)

MOULET, s. m. (rad. *moule*). Techn. Calibre de bois dont se servent les menuisiers pour régler l'épaisseur des languettes des panneaux qui entrent dans les rainures sur l'échantillon du bouvet.

MOULETTE, s. f. Moll. Nom vulgaire d'une espèce d'anodonte.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Ichtyol. Nom qu'on donne à Marseille au callionyme dragon

— Sculpt. Sorte de petite coquille blanche dont on se sert pour former et revêtir des figures de relief.

— Techn. Partie d'un clou de ciseaux.

* **MOULEUR**, s. m. (rad. *mouler*). Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture. Ephisodotus *mouleur* d'images. (Amyot.)

— *Mouleur en terre, en sable.* Nom qu'on donnait aux fondeurs dans les statuts de leur communauté.

— Briq. Ouvrier qui donne la forme à la terre.

— Législ. anc. *Mouleur de bois.* Officier de police dont la charge était de visiter le bois qui se vendait, et de vérifier si la mesure était exacte.

— Adjectiv. Ouvrier mouleur.

MOULEUR, s. m. (rad. *moudre*). Anc. cout. Celui qui était forcé de faire moudre son blé au moulin banal.

MOULIER, s. m. Fabricant de moules à bouton. On dit aussi *boutonnier-moulier*.

MOULIER, ÈRE, adj. Qui se rapporte à la pêche des moules. L'industrie moulière.

— MOULIÈRE, s. f. Pêch. Lieu ou l'on pêche des moules.

MOULIÈRE, s. f. (rad. *moui*). Techn. Veine plus tendre dans une pierre à aiguiser.

— Agric. Terre marécageuse.

* **MOULIN**, s. m. (ét. lat., *molina*, moulin à eau; lat de *mola*, meule). Machine à moudre du grain, etc. Moulin à vent, à eau, à vapeur. Moulin à bras. Moulin à manège. Moulin qui va bien. Moulin bien achalandé.

Il eut cru s'abaisser servant un médecin;
Etant devenu vieux, on le mit au *moulin*. (La Font

— Chez les Romains, les moulins se composaient de deux pierres, taillées l'une intérieurement, l'autre extérieurement, en forme de cônes tronqués et se pénétrant, dont l'inférieure était fixe, et la supérieure mobile. On employait au travail du moulin les esclaves et les prisonniers de guerre. || Parmi les moulins à bras, ceux à farine sont de deux sortes, à meules de pierre et à meules métalliques. Les premiers sont formés de deux meules en pierre, dont l'inférieure est fixe et creusée cylindriquement pour recevoir dans son intérieur la meule tournante. Le grain réduit en farine entre ces meules sort par une ouverture. Les seconds sont à boisseau et à noix métallique, et alors ils ressemblent aux moulins à poivre et à café, dans lesquels la meule est ronde et sillonnée par des cannelures angulaires en spirale, ou à meules plates, placées dans une position verticale, l'une mobile et l'autre fixe. || On distingue trois sortes de moulins à eau : ceux à roues hydrauliques à augets, ceux à roues hydrauliques à aubes, et ceux à turbines. || Les moulins à vent sont d'origine orientale, et ont été importés en Europe par les croisés en 1040 ou 1050. La vitesse des ailes du moulin est proportionnelle à celle du vent. || *Moulin à chaisel.* Nom qu'on donnait autrefois à un moulin mû par l'eau d'une écluse. || *Moulin pendu.* Moulin qui était établi sur un bateau.

Vêtir un moulin à vent. En garnir les ailes des toiles qui, en donnant prise au vent, les font tourner.

— Burl. *Être vêtu comme un moulin à vent.* Être vêtu de toile.

Cette personne, cette chose ressemble à telle autre comme à un moulin à vent. Se dit lorsqu'on veut se moquer de la ressemblance que quelqu'un trouve entre deux personnes qui ne se ressemblent point, entre deux choses qui n'ont aucun rapport. Il y a une constellation dans le ciel qu'il a plu à quelques personnes de nommer Balance, et qui ressemble à une balance comme à un *moulin* à vent. (Arnauld.)

— Fam. *Moulin à vent.* Fantôme, chimère. Ce serait là un *moulin* à vent digne de leur faire tirer l'epée. (Mme de Sevig.)

— Fig. *Se battre contre des moulins à vent.* Se former des chimères, se créer des fantômes pour les combattre; allusion aux moulins de don Quichotte. || Signifie aussi Faire beaucoup d'efforts pour n'arriver à aucun résultat. Lutter contre l'opinion, c'est combattre des *moulins* à vent. (Boiste.)

— *Moulins à arche.* Nom qu'on donnait aux moulins à eau dans les anciennes ordonnances, parce qu'on les bâtissait sur les arches des ponts. || *Moulin à bis.* Moulin qui ne fabrique que de la farine bise. || *Moulin à blanc.* Moulin qui fabrique de la farine blanche.

— Fig. *Renvoyer quelqu'un à son moulin.* L'envoyer se mêler des choses qui le regardent. Couvrons ces précieux alliés d'honneur et de gloire, jusqu'au jour où notre triomphe les renverra à leur *moulin*. (É. Augier.)

— Fig. et fam. *Laissez-le faire, il viendra moudre à notre moulin.* Se dit en parlant d'un homme dont on n'est pas content, et signifie Il aura besoin de nous à son tour.

— Fig. *Faire venir l'eau au moulin.* Procurer du profit par son industrie, ou à soi, ou aux siens.

— *Jeter son bonnet par-dessus les moulins.* Braver les bienséances, l'opinion publique. || Renoncer à une entreprise.

— Fig. et pop. *Je jetai mon bonnet par-dessus les moulins.* Phrase par laquelle on terminait les contes qu'on faisait aux enfants, et qui signifie Je ne sais ce que cela devint, je ne sais comment finit le conte, l'histoire.

— Toute autre machine du même genre qui sert à divers usages. Moulin à foulon, à huile, à papier, à poudre, à tabac, à sucre, à tan. Moulin à filer la soie. Monnaie faite au moulin || *Moulin à beurre.* Appareil rotatoire destiné à remplacer la baratte dans la fabrication du beurre. || *Moulin à broyer les couleurs.* Moulin au moyen duquel on broie les couleurs pour la peinture. || *Moulin à café.* Petit moulin à manivelle qui sert à moudre le café. On en a de semblables pour broyer le poivre, la cannelle, la moutarde, etc. || *Moulin drapier.* Moulin à fouler le drap. || *Moulin à écosser.* Moulin destiné à broyer l'écorce des arbres, et à la préparer pour la tannerie. || *Moulin à foulon.* Moulin dont on se sert dans la fabrication des draps pour les feutrer. || *Moulin à fruits.* Moulin qui sert à écraser les fruits pour en retirer le jus || *Moulin à moulures.* Moulin au moyen duquel on produit des moulures sur le bois par un mouvement de rotation, et par des outils qui servent à profiler. || *Moulin à papier.* Moulin qui sert à réduire le chiffon en pâte, et celle-ci en papier. || *Moulin pastelier.* Celui qui sert à moudre le pastel ou la guède. || *Moulin à poudre.* Moulin qui sert à la fabrication de la poudre à canon.

— Fig. *C'est un moulin à paroles.* C'est une personne fort babillarde. || *Le moulin à paroles.* La langue. La Bury fait aller joliment son *moulin* à paroles. (Mme de Sév.)

— Fig. *Moulin à sophismes.* Personne dont les raisonnements ne sont que des sophismes. Qu'un amalgame de philosophie et de théologie ait fait des disciples de Zénon des *moulins* à sophismes... (Diderot.)

— Loc. prov. *Va bien au moulin qui y envoie sa porche ou son âne.* Ce qu'on fait faire est comme si on le faisait soi-même. || *Le moulin ne mout pas avec l'eau coulée en bas.* || *Qui veut ouvrir des nouvelles, au four et au moulin ne va dit de bedes.* || *Le four appelle le moulin brûlé.* Se dit quand quelqu'un a un vice, et le reproche à quelqu'un qui ne l'a pas. || *On ne peut être à la fois au four et au moulin.* On ne peut être en deux endroits à la fois, on ne peut s'occuper de deux choses à la fois. || *Chacun tire l'eau à son moulin.* || *Il vaut mieux aller au moulin qu'au médecin.*

— Féod. *Moulin banal.* Moulin ou ceux qui demeuraient dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un certain droit.

— Géol. Nom donné à des gouffres qui se forment dans les glaciers parce que l'eau s'y précipite avec un bruit semblable à celui d'un moulin en mouvement.

— Phys. *Moulin à lumière.* Tube de Geiss'er dans lequel l'électricité fait mouvoir une roue.

* **MOULINAGE**, s. m. (rad. *mouliner*). Action de tordre ou de filer la soie grège à un ou à plusieurs bouts avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux, pour la préparer aux divers emplois dans les fabriques de soieries. || Résultat de cette action. Le moulinage de cette fabrique est parfait. || Ensemble des diverses préparations qui ont lieu dans le travail des soies depuis le moment où on les retire du cocon que forme le ver à soie, jusqu'à la cuite, au décreusage ou à la teinture appropriée au genre de fabrication.

— Action de moudre dans un moulin.

MOULIN-À-VENT, s. m. Géogr. Nom donné à une côte du département de Saône-et-Loire qui produit un vin renommé auquel on donne le même nom.

MOULINÉ, ÉE, part. pass. du v. Mouliner. S'empl. adjectiv. Soie moulinée.

— *Bois moulinė.* Bois gâté par les vers.

— *Terre moulinée.* Terre que les vers ont criblée.

— *Pierre moulinée.* Pierre précieuse qui s'écrase sous le pouce et se réduit en poussière.

— *Cire moulinée.* Cire en parcelles.

* **MOULINER**, v. a. 1re conj. (rad. *moulin*). Faire subir à la soie les opérations du moulinage.

— Polir un marbre en le frottant sur une plaque de fonte avec de l'eau et du grès en poudre.

— Se dit des insectes qui détériorent le bois. Les cirons ont mouliné ce meuble, ont mouliné cette charpente. || Se dit des vers qui creusent la terre. Les vers ont mouliné ce champ.

— Absol. Les vers moulinent. Les cirons moulinent.

— SE MOULINER, v. pron. Être passé au moulin. La soie se mouline.

— Être creusé par les vers. Cette espèce de bois se mouline rapidement.

MOULINERIE, s. f. (rad. *mouliner*). Usine destinée au moulinage de la soie.

MOULINES-GAMPES, s. f. pl. Sorte de laine employée pour faire des draps.

* **MOULINET**, s. m. Autrefois, Petit moulin || Petite roue d'un moulin à vent.

— Espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux.

— Nom donné quelquefois à un treuil, particulièrement chez les pêcheurs.

— Machine dont on se servait pour travailler à la monnaie. Écu d'or au moulinet.

—Nom donné à des pièces de bois posées en croix qui tournent horizontalement sur un pied de bois; on les met à côté des barrières pour y laisser passer les gens de pied. On dit aussi *tourniquet*.

— *Moulinet à vent.* Machine tournante qu'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et entraîner la fumée.

— *Faire le moulinet avec son épée, avec un bâton à deux bouts*, etc. Se servir d'un epée, d'un bâton à deux bouts, ou d'une autre arme de même sorte, en les maniant en rond autour de soi avec tant de vitesse qu'on puisse parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes. Voyant à mes trousses sa chiens et gens, j'ai fait le *moulinet* avec mon bâton, sans trop regarder ou je frappais. (P.-L. Courier.)

— Mouvement d'un danseur de corde, consistant à aller en avant et en arrière pour se donner le branle.

— Morceau de bois que l'on fait rapporter aux chiens.

— Anc. art milit. Nom d'une évolution ou conversion militaire.

— Anc. législ. Instrument avec lequel l'exécuteur des hautes œuvres étranglait le patient exposé sur la roue, quand il n'était point condamné à y expirer lentement.

— Chorégr. Figure dans laquelle toutes les danseuses d'un quadrille, réunies par la main droite et donnant la main gauche à leurs cavaliers, tournent ou balancent en même temps. Les hommes font le moulinet à leur tour. || *Moulinet sur place.* Tour de main que fait chaque couple à la place qu'il occupe dans le quadrille. || Au pluriel, Figures analogues du quadrille des lanciers qui se répètent quatre fois.

— Hydraul. Appareil destiné à mesurer la vitesse d'un courant d'eau à telle ou telle profondeur. Moulinet de Dubuat. Moulinet de Woltmann. Moulinet de Baumgarten.

— Mar. Pièce de bois, en forme d'olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, et au travers de laquelle passe la manivelle.

— Passem. Petit ornement de soie ou du ruban que portaient autrefois les dames.

— Phys. *Moulinet électrique.* Petit instrument mû par l'électricité.

— Techn. Sorte de vis que fait mouvoir une barre servant de point d'appui à la tête des ondes, dans un métier à bas || Chez les tireurs d'or, Espèce de broche percée dans toute sa longueur et recouverte par du bois. Elle est destinée à empêcher que l'argent, l'or, etc., ne se coupent. Sorte de bâton pour serrer une corde. || Espèce d'engin dont les carriers se servent pour tirer et vider les terres dans les mannes d'osier quand ils commencent à ouvrir une carrière. || Petit bâton qui sert à remuer le chocolat. || Partie de l'établi à fondre des tuyaux de plomb sans soudure, où est attachée la sangle avec laquelle on tire le boulon hors du moule après que le tuyau est fondu. || *Moulinet en tranchoir.* Sorte de pièce de verre.

— Typogr. Appareil formé de morceaux de bois en croix dont les bras servent à donner le mouvement à la presse en taille-douce || *Faire le moulinet.* Abattre d'un même coup la frisquette et le tympan.

MOULINET (Claude du), abbé des Thuileries. Erudit français, né à Sées, 1661-1728, s'occupa de critique sacrée et surtout de l'histoire de France. On a de lui : *Dissertations sur la mouvance de Bretagne; Remarques touchant l'origine de la maison de France*, etc.

* **MOULINEUR** ou **MOULINIER**, s. m. (rad. *mouliner*). Ouvrier qui s'occupe de la préparation de la soie depuis le moment où on la retire du cocon jusqu'à la cuite, au décreusage ou à la teinture appropriée au genre de fabrication que se propose le fabricant. || Syn. de FOULON.

— Ouvrier mineur qui travaille hors de terre, et dont l'emploi est analogue à celui des chargeurs au fond de la mine.

MOULINIER, s. m. Syn. de MOULINEUR.

— Dans les fabriques de poteries, Ouvrier attaché au service des moulins ou se broient les matières premières.

MOULINIÈRE, s. f. (rad. *moulinier*). Ouvrière employée au moulinage de la soie.

MOULINS, s. m. Comm. Article de coutellerie fabriqué à Moulins.

MOULINS, Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Allier, sur l'Allier, à 290 kil. S.-E. de Paris. Évêché, vins et céréales; coutellerie, charcuterie. Les monuments sont la cathédrale, de 1468, et la chapelle de la Visitation (aujourd'hui du Lycée) La ville a été la capitale des sires de Bourbon, avant d'être celle du gouvernement du Bourbonnais. Patrie des maréchaux de Berwick et de Villars; 21,200 hab.

—MOULINS-ENGILBERT. Ch.-l. de cant. de l'arr.

de Château-Chinon (Nièvre). Commerce de bois; marbre d'un bleu noir; draperies, serges, toiles, bestiaux; 3,500 hab.

— MOULINS-LA-MARCHE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mortagne (Orne); 1,100 hab.

MOULINS (Jean-François-Auguste). Membre du Directoire, né à Caen, 1752-1810, ingénieur des ponts et chaussées, devint général de division; fut porté au Directoire le 20 juin 1799, et renversé par le coup d'État du 18 brumaire.

MOULINSIE, s. f. (de *Moulins*, n. pr.). Bot. Genre de sapindacées, établi pour des arbres de l'Amor.

MOULIS. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de St-Girons (Ariège); 2,200 hab.

MOULISTE, adj. m. Se dit d'un ferblantier qui fabrique des moules à pâtisserie.

MOULLAH, s. m. Sorte de docteur mahométan.

MOULMEÏN. Géogr. Ville de l'Indo-Chine anglaise (Tenasserim), sur le Salouen, près de Martaban; 20,000 hab. Port important; exportation de riz.

MOULON, s. m. Tas élevé en forme de petite meule de foin.

MOULOUIA, MALOUIA, MALVA ou **MULUCHA**. Géogr. Fleuve du Maroc, naît dans l'Atlas, et se jette dans la Méditerranée près des îles Zaffarines. Cours de 450 kil.

* **MOULT**, adv. (ét. lat., *multum*, beaucoup). Se disait pour Beaucoup. Être moult vaillant. Avoir moult d'argent. S'emploie encore dans le style marotique.

MOULTAN, s. m. Comm. Toile peinte que l'on tire de Moultan.

MOULTAN. Géogr. Capitale de la prov. de son nom (Hindoustan), sur le Tchenab, à 300 k. S.-O. de Lahore; 69,000 hab. Soieries lamées d'or renommées, tapis. C'est le grand marché du Pendjab. — La province de *Moultan*, au S. du Pendjab, est riche en coton, opium, chevaux et chameaux.

MOULU, UE, part. pass. du v. Moudre. S'emploie adjectiv. Blé moulu. Café moulu.

— *Or moulu*. Or réduit en très petites parties, et dont on se sert quelquefois pour dorer les métaux. || On dit, dans le même sens : *Argent moulu, cuivre moulu*. || Actuellement, Or en feuille ou en poudre qui, amalgamé avec le mercure coulant, donne une espèce de pâte employée à la dorure dite en or moulu. || Se dit aussi d'une couleur orangée particulière à l'or appliqué sur les métaux.

— Fig. Qui a reçu des coups violents et répétés. Termes reçut une fois une grêle de bastonnade de quatre ou cinq Suisses; il en fut *moulu* et plusieurs jours au lit. (St-Simon.)

— *Avoir le corps tout moulu, être tout moulu*. Sentir des douleurs par tout le corps, pour avoir enduré quelque fatigue. Ah! monsieur, je suis tout *moulu*, et les épaules me font un mal épouvantable. (Mol.) Je suis *moulu* par une nuit de corps de garde. (Merimee.)

— Chass. On dit que *les fumées d'un cerf sont mal moulues*, pour exprimer qu'elles sont mal digérées.

* **MOULURE**, s. f. (rad. *mouler*). Nom générique des diverses parties d'un profil d'architecture, c'est-à-dire des parties plus ou moins saillantes, carrées ou rondes, droites ou courbes, qui servent d'ornement dans un ouvrage d'architecture. Moulure saillante, plate. On les appelle probablement ainsi de ce que les dessins que représentent les moulures se ressemblent entre eux et se répètent comme s'ils avaient été moulés les uns sur les autres. || L'architecture gothique est enrichie d'une grande quantité d'ornements fort ouvragés, qu'on désigne d'une manière assez vague sous le nom de *moulures*.

— *Moulure couronnée*. Celle qui est accompagnée d'un filet || *Moulure inclinée*. Moulure dont la face penche en arrière par le haut, de manière à gagner de la saillie, c'est-à-dire de telle sorte que l'ensemble du membre d'architecture soit moins saillant, et que chacun de ses détails le paraisse davantage. || *Moulure lisse*. Saillie sans ornements. || *Moulure ornée*. Moulure agrementée d'ornements en creux ou en relief.

— Nom donné, par analogie, aux ouvrages de menuiserie, de serrurerie et autres semblables dont on se sert pour les encadrements de tableaux, de gravures, glaces, etc. Ce cadre a plusieurs moulures. Lambris orné de moulures. Les jointures du bois étaient faites avec grand art, et ornées de sculptures et de *moulures*. (Sacy.)

— *Outil à moulures*. Outil dont se sert le menuisier pour faire des moulures.

MOULURÉ, ÉE, part. pass. du v. Mouturer. S'empl. adjectiv. Bois mouluré.

MOULURER, v. a. 1re conj. Faire des moulures, orner de moulures.

MOULURIER, s. m. Menuisier qui fait spécialement des moulures.

MOUM, s. m. Minér. Espèce de pétrole qu'on recueille dans les environs de Darab, en Perse.

MOUMIDJI, s. m. Hist. ott. Sous-officier attaché au corps des janissaires.

MOUMOUTE, s. f. Un des noms que les enfants donnent aux chats.

— Fig. Nom d'amitié que certains époux donnent à leur femme.

— Pop. Faux toupet.

MOUN, s. m. Sorte de couteau arabe. Le *maun* est un charmant petit couteau arabe à la lame tranchante, au manche incrusté de corail. (A. Dumas.)

MOUNANT, s. m. Féod. Celui qui était obligé de moudre son blé au moulin du seigneur.

MOUNÉE, s. f. Anc. coutume. Quantité de blé qu'un particulier était dans l'intention de faire moudre et d'envoyer au moulin. Les meuniers qui n'avaient pas un moulin banal allaient de maison en maison chercher leurs *mounées*. Furetière. || Ce terme est encore usité dans les campagnes.

MOUNESTAN, s. m. Vitic. Variété de raisin.

MOUNI, s. m. Hist. ind. Nom donné, chez les Indiens, à un homme pieux et savant. || On appelle souvent ainsi les riches et les poètes dont les écrits passent pour inspirés.

MOUNIER, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur d'Europe.

MOUNIER (Jean-Joseph). Homme politique français, né à Grenoble, 1758-1805, avocat, juge royal, secrétaire des états du Dauphiné aux assemblées de Vizille et de Romans, 1788, fut élu député aux États généraux. Il y proposa le fameux serment du *Jeu de paume*, mais ne réussit pas à faire adopter une constitution modelée sur celle de l'Angleterre. Il donna sa démission et quitta la France. Il devint préfet d'Ille-et-Vilaine, 1802, conseiller d'État, 1804. On cite de lui : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*.

MOUNIN-SIMA ou **BONIN**. Géogr. V. MAGELLAN (Archipel).

MOUNJIT, s. m. Comm. Espèce de garance importée de l'Afghanistan. On écrit aussi *munjeet*.

MOUPHTI, s. m. V. MUFTI.

MOUNT-VERNON. Géogr. Bourg des États-Unis, à 8 kil. d'Alexandrie (Virginie), sur le Potomac, résidence de Washington qui y mourut.

MOUQUETTE, s. f. Techn. Cylindre en os d'une roue de tourneur.

MOUR, s. m. (ét. esp., *morro*, museau). Métall. Partie d'une tuyère qui pénètre dans le fourneau.

MOURAD. V. AMURAT.

— MOURAD-BEY. Chef mameluk, né vers 1750, fut amené esclave de Circassie, et devint bey des mamelouks des 1767. Associé à l'un de ses collègues, Ibrahim, il domina l'Égypte, quand Bonaparte y débarqua. Vaincu à Chebreiss, aux Pyramides, poursuivi dans la Haute-Égypte par Desaix, qui le battit encore à Sediman, 1798, il s'entendit avec Kléber, qui lui donna la Haute-Égypte en fief, 1800. Il mourut de la peste en 1800.

MOURADGEA D'OHSSON Ignace). Diplomate, fils d'un Arménien, né à Constantinople, 1740-1807, a publié à Paris : *Tableau de l'empire ottoman* et *Tableau historique de l'Orient*.

MOURADITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé en 1749, par Mourad Schamy.

MOURAD-TSCHAÏ. Géogr. Le plus considérable des cours d'eau qui forment l'Euphrate; il vient de l'Ararat.

MOURANT, part. près. du v. Mourir. En cet état, et *mourant* presque d'appréhension, elle se sentit enlever dans l'air. La Fontaine. Son père a ses côtés sous mille coups *mourant* (Voltaire.)

> Je vous vois loin de vous, mais mon sort est trop beau
> Si j'emporte en *mourant* votre estime au tombeau.
> (Voltaire.)
>
> Je puis trouver du moins un trépas honorable,
> *Mourant* chez les Thébains, je mourrais en coupable.
> (Id.)

— *Scier un couper un morceau de bois en mourant*. Le scier ou le couper de sorte que l'épaisseur diminue insensiblement et vienne à rien.

* **MOURANT, ANTE** adj. Qui se meurt. Avoir les yeux d'un homme mourant, d'une personne mourante. La résurrection des morts, cette précieuse consolation des fidèles *mourants*... Boss.) Il lui remontre non seulement qu'il est mortel, mais encore qu'il est *mourant*, et qu'il est *mourant* sans ressource. Flech.) Lois même qu'ils sont *mourants*, on n'ose leur dire qu'ils sont mortels. Id.)

> Vous me voyez, seigneur, interdite et *mourante*.
> Je n'osé jusqu'à vous lever un œil tremblant,
> Et ma timide voix expire en vous parlant. (Voltaire.)
> Elle tombe, et des bois la déposille sacrée
> Est le lit où *mourante* elle attend le trépas.
> (De Saint-Ange.)

— Fig.

> Et la triste Italie encor toute fumante
> Des feux qu'a rallumés sa liberté *mourante*. (Racine.)

— Par exagér. Je ne faisais que traîner une vie *mourante*. Le Sage. Voltaire vint au monde *mourant*, comme Fontenelle, qui vécut cent ans. (A. Houssaye.)

— Se dit des organes, de la voix, des regards d'un homme mourant. Il abandonne sa vie aux assassins; il jette sur ce peuple égaré un œil de tendresse et de pitié; il élève pour eux sa voix *mourante*. (Legris-Duval.)

> Je la vois cette lettre jamais effroyante
> Que, prête à se glacer, traça sa main [illegible]
> (Voltaire.)
>
> Il pardonne aux humains, il rit de leurs [illegible]
> Et de sa main *mourante* il touche encor [illegible]. (Id.)
> Souvent d'un rêve *mourant* une dernière larme
> Tombe, et révèle au long regret. [illegible]

— Fig. *Des yeux, des regards mourants*. Des yeux languissants et pleins de passion.

> Ai-je écouté quelqu'un de tous ces suppliants
> Qui m'accablaient partout de leurs regards *mourants* ?
> (Colnerie.)

— Fig. *Voix mourante*. Voix languissante et traînante.

— Par extens. Se dit du monde, des villes, des royaumes, des empires, etc. La dépense excessive est le signe évident d'une cité *mourante*. (Noel.)

> Le divin tableau
> Où l'Âme du Poussin nous trace ce flambeau,
> Où j'admire, enflammé par son [illegible] génie,
> De l'univers *mourant* l'effroyable agonie
> (De Laval Boisjolin.)

— Se dit des feux, des lumières qui sont près de s'éteindre. D'un feu *mourant* les pâles étincelles. (Volt.)

> J'entends encor... Mais que peut une [illegible] expirante
> Qui prépare en ces vers le [illegible] de son deuil?
> Ah! de ses derniers feux l'étincelle *mourante*
> Ne doit éclairer qu'un cercueil. (Lebrun.)

— Se dit également de la lumière du jour lorsqu'elle est très faible. L'éclat *mourant* du jour tempérait l'horreur des ténèbres. (Volney.)

— Fig. Se dit de certaines couleurs pâles. Bleu mourant. Il n'en reste qu'un très petit nombre dont les feuilles étaient [illegible] et pâle et *mourant*. (Volt.) Les ronces laissent pendre leurs grappes d'un bleu *mourant*. (B. de St-P.)

— Se dit de tout ce qui va en diminuant jusqu'à disparaître entièrement.

> La truite ne fend plus les rapides torrents;
> L'anguille avec lenteur traîne ses plis *mourants*.
> (Delille.)

— Qui descend, qui s'abaisse d'une manière insensible. Le terrain s'abaisse et forme une plage mourante.

— *Mourant à*. Qui renonce à quelque chose. Mourant au monde. J'ai retrouvé notre cher Corneille comme je l'avais laissé, un peu plus philosophe, et *mourant* tous les jours à quelque chose. (Mme de Sév.)

— *Mourant de*. Vous le soir son cheval et lui s'arrêtèrent *mourants* de faim. Fen.)

— *Mourant sous*. Ces illustres guérillas qui nous firent si bonne guerre recueillent l'âme, la croyance de nos pères et de nos frères blessés et *mourants* sous leurs coups. (E. Quinet.)

— Jurispr. féod. *Homme vivant et mourant*. Homme que les gens de main morte étaient obligés de désigner au seigneur, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux.

— Mus. Se dit d'un son qui va en diminuant progressivement, et en s'affaiblissant insensiblement.

— Peint. *Tons mourants, couleurs mourantes*. Tons fort affaiblis et dégradés.

— MOURANT, ANTE. S. Personne qui se meurt. Le champ de bataille était couvert de morts et de *mourants*. Acad.) Les plaintes des blessés et des *mourants*. Id.) Il y a des gens assez opiniâtres et durs pour disputer avec un *mourant*. Bouhours.) Les soupirs contagieux qui sortent du sein d'un *mourant* pour faire mourir ceux qui vivent. Flech.) Le *mourant* étendu sur un lit de douleur. L. Rac.) Un *mourant* a bien peu de choses à dire, quand il ne parle ni par faiblesse ni par vanité. B. de St-Pierre.) A vingt-deux ans, la belle Ninon vit s'entr'ouvrir les portes du tombeau. On pleurait autour d'elle. — Pourquoi vous affliger? Je ne laisse après moi que des *mourants*. (Noël.)

> Et l'homme aux champs de Mars couché sur la poussière,
> Sanglant, percé de coups, sur un tas de *mourants*
> Sent d'abord affreux aux oiseaux dévorants. (Volt.)
> Qu'il est doux au *mourant*, ce ciel brillant et pur,
> Lorsqu'il devine Dieu par delà son azur! (A. Dumas.)

— Fam. Les précieuses donnaient le nom de *mourants* à leurs amoureux, comme aujourd'hui on dit des soupirants. Pour M. de Montausier, j'en tiens un *mourant* d'une constance qui a duré plus de treize ans. (Tallem. des Réaux.)

— Fig. *Faire le mourant, du mourant* Se donner des airs languissants. En faisant des *mourants* et de l'âme sensible. (Régnier.)

MOURASTEL, s. m. Vitic. Nom d'un cépage noir.

MOURAVIEFF KARSKI Nicolas-Nicolaïevitch, prince, Général russe, né à Saint-Pétersbourg, 1793-1866, se distingua pendant les campagnes de 1812 à 1815, dans les guerres contre la Perse et la Turquie, dans l'insurrection de Pologne de 1830 et dans la guerre du Caucase, en 1853. En 1855, il s'empara de Kars, ce qui lui valut son surnom de *Karskii*. MOURAVIEFF Michel-Nicolaïevitch. Général russe, frère du précédent, 1795-1866, mathématicien remarquable, est surtout connu par la rigueur implacable avec laquelle il réprima l'insurrection polonaise de 1863.

MOURCHED-ABAD Géogr. Ville de l'Hindoustan, à 180 kil. N. de Calcutta, dans le Bengale, sur le Gange. Châles, étoffes de soie. Commerce considérable; 147,000 hab.

MOUREANOU, s. f. Horticult. Variété de figue.

MOUREAU, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

— Hortic. *Mouveau des Lany adolescents*. Nom d'une variété d'olive.

MOURELLER, s. m. (p. on *mou-rè llé*, il mour.) Bot. Nom vulgaire des malpighiées, à Cayenne.

MOURELLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la morelle noire.

MOURÈRE, s. f. Bot. Genre de polystémacées, établi pour des herbes qui croissent sous le tropique américain.

MOURET, s. m. Mol. Mollusque gastéropode qui appartient probablement au genre siphonaire.

— Bot. Nom d'une race fixe de l'arrelle dans les départements du Nord-Ouest.

MOURET (Jean-Joseph). Compositeur lyrique, 1682-1738, composa, pour la chapelle du Maine, la musique des fêtes de Sceaux.

MOURETTIER, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arrelle anguleuse.

MOURGON, s. m. Mar. Nom que l'on donne, sur les côtes de la Méditerranée, à un homme qui fait le métier de plongeur.

MOURI, s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

MOURIA. Géogr. Petite île sur la côte S. de l'Arabie, occupée, en 1857, par les Anglais.

MOURIER, s. m. Ornith. Un des noms de la mésange à longue queue.

MOURINE, s. f. Ichtyol. Nom donné sur les côtes de Provence aux espèces de poissons dont on a fait le genre myliobate.

* **MOURIR** v. n. 2e conj. irreg. (du lat. *mori*, même signific.). *Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent. Je mourais*, etc. *Je mourus*, etc. *Je mourrai*, etc. *Meurs, mourons, mourez. Que je meure*, etc., *que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. Que je mourusse*, etc. *Mourant. Mort, morte*. Se conjugue avec l'auxiliaire *être*. Cesser de vivre. Mourir d'une mort naturelle, de mort violente, de vieillesse, de maladie, d'un coup d'épée. Mourir subitement. Mourir vieux, jeune. Mourir à la fleur de l'âge. Mourir empoisonné. Mourir pauvre. Être malade à en mourir. Qui veut *mourir* ou vaincre est rarement vaincu. (Corneille.) Celui-ci *meurt* dans les prospérités et dans les richesses, celui-là dans la misère et dans l'amertume de son âme. Flech.) C'est peu de reconnaître la nécessité de *mourir*, l'importance de bien *mourir*, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre. Id. Il *mourut* loin de la nation dont il avait fait le bonheur. Barth.) Quand un sauvage *meurt* l'hiver à la chasse, son corps est conservé sur les branches des arbres. Chateaub.) Tu *mourras* pour ton pays, parce que c'est ta propriété; pour tes citoyens, parce qu'ils sont tes frères; pour la patrie, parce qu'elle est ta mère. (L. Blanc.)

> Quand tu sauras mon crime, et le sort qui m'accable,
> Je n'en *mourrai* pas moins, je *mourrai* plus coupable.
> (Racine.)
>
> Au banquet de la vie, infortuné convive,
> J'apparus un jour, et je *meurs*,
> Je *meurs*, et sur la tombe où lentement j'arrive,
> Nul ne viendra verser des pleurs. (Gilbert.)

— Fig. *Mourir tout entier*. Mourir sans laisser de souvenir, de trace de son existence. Ne laisser aucun nom et *mourir* tout entier. Rac.)

— Par extens. Éprouver cette altération excessive qui mène à la mort. Nous *mourons* tous les jours, chaque jour nous dérobe une partie de notre vie et nous avance d'un pas vers le tombeau. Mass.) Le corps *meurt* peu à peu et par parties, son mouvement diminue par degrés; sa vie s'éteint par nuances successives, et la mort n'est que la dernière nuance de la vie. Buff.) J'ai passé ma vie *à mourir*. (Volt.)

— Se dit avec relation aux circonstances de la mort et aux dispositions de la personne qui meurt. Mourir content. Mourir avec fermeté, avec courage, avec résignation. Mourir en homme de cœur, en philosophe, en homme de bien, en bon chrétien. Mourir chrétiennement, comme un saint. Ce grand homme après cela *mourut* content, comme un homme qui n'avait rien oublié pour conserver parmi les siens la mémoire des bienfaits et les préceptes de Dieu. Boss.) S'il leur apprend à bien vivre, ils sauront assez bien *mourir*. J.-J. Rousseau.) Naturellement l'homme sait souffrir constamment et *mourir* en paix. Id. La plupart des hommes vivent comme des fous et *meurent* comme des sots. Volt.) Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort *meurt* toujours avec courage. Id.)

— *Mourir au champ d'honneur, mourir au lit d'honneur*. Être tué à la guerre en faisant son devoir.

— *Mourir glorieusement* Se dit dans le même sens.

— *Mourir à la peine*. Ne pas prendre de retraite; travailler jusqu'au jour de la mort.

— Fig. *Je viendrai à bout de mon dessein, ou je mourrai à la peine*. Je ne veux point démordre de ce que j'ai entrepris, rien ne m'y fera renoncer.

— Iron. et fam. *Mourir dans les formes*. Mourir en se faisant traiter suivant les règles de la médecine. Ce n'est pas qu'avec tout cela votre fille ne puisse mourir; mais au moins vous aurez fait quelque chose, et vous aurez la consolation qu'elle sera *morte* dans les formes. (Molière.)

— *Mourir tout en vie, mourir tout vif*. Mourir d'une maladie vive et prompte. || Être emporté

par la violence du mal, lorsqu'on a encore toute la vigueur que l'on avait en santé.

— *Mourir*, suivi d'un titre. Mourir comme il convient à celui qui porte ce titre. Mourir roi.

— *Mourir martyr*. Mourir en souffrant de grandes douleurs.

— Pop. *Mourir de la mort de Roland*. Mourir de soif. On dit que le jour de la bataille de Roncevaux, Roland, neveu de Charlemagne, étant échauffé et altéré, mourut faute de trouver de l'eau pour se rafraîchir. || *Mourir comme un chien*. Mourir sans vouloir témoigner le moindre repentir de ses fautes.

— Fam. *Cet homme mourra dans sa peau*. Il ne changera jamais ses mauvaises habitudes. || Dans le même sens. *Le renard mourra en sa peau*.

— *Mourir dans la peau d'un insolent, d'un impertinent, d'un fat*, etc. Mourir sans s'être corrigé des défauts exprimés par ces épithètes. Et, à moins qu'on ne l'écorche vif, le prelat qu'il *mourra* dans la peau du plus fier insolent. (Beaumarchais.)

— Par menace. *Il ne mourra que de ma main*. Je le tuerai. Madame, il ne *mourra* que de la main d'Oreste. (Rac.)

— *Il en mourra quitte*. Je m'en vengerai.

— Par forme de serment. *Je veux mourir, que je meure à l'instant, si ce que je dis n'est pas vrai*. Je veux *mourir* si je comprends un mot à tout ce galimatias. (Mme de Genlis.)

— *On aurait le temps de mourir*. Se dit à quelqu'un pour se plaindre de son excessive lenteur à faire quelque chose.

— Par exagér. Se résoudre aux dernières extrémités. Je pensais qu'il fallait *mourir* plutôt que d'en ouvrir la bouche. (Mme de Sévigné.)

— Impersonn. Les mois dans lesquels il *meurt* le plus de monde sont mars, avril et mai. (Buff.)

— Fig. Il est assez aise d'empêcher la raison de naître ; mais quand une fois elle est née, il n'est pas au pouvoir humain de la faire *mourir*. (Voltaire.) Si un jour de félicité nous ôte un an de jouissance, c'est une mauvaise philosophie d'aller toujours jusqu'où le désir nous mène, sans considérer si nous ne serons point plus tôt au bout de nos facultés que de notre carrière et si notre cœur épuisé ne *mourra* point avant nous. (J.-J. Rousseau.) Si la voix du sang n'est fortifiée par l'habitude et les soins, elle s'éteint dans les premières années, et le cœur *meurt*, pour ainsi dire, avant que de naître. (Id.)

— Se dit des choses morales, des passions, des productions de l'esprit, des ouvrages de l'art, sa gloire, sa mémoire, son nom ne mourra jamais. Vos bienfaits ne mourront jamais dans ma mémoire. Les ouvrages de cet auteur, de ce peintre, de ce sculpteur, ne mourront jamais. Les passions ne durent guère, elles meurent bientôt. Faire mourir le péché en soi. Faire mourir ses passions. La résignation naît quand l'espérance *meurt*. (Boiste.) L'amitié ne *meurt* jamais dans un bon cœur. (Id.) Le mépris fait *mourir* la médisance. (Id.) Si l'amour vit d'espoir, il *meurt* avec que lui. (Corneille.) Tant il est vrai que tout *meurt* en lui dans l'homme, jusqu'aux termes funèbres par les quels on exprimait ses malheureux restes. (Boss.) Si nos rois sont mortels, la fortune de l'État, la valeur de la nation et la protection du Dieu vivant sur ce royaume ne *meurent* pas. (Fléch.) Tous les autres péchés *meurent*, pour ainsi dire, avec le pécheur ; mais les fruits des scandales des grands seront immortels. (Mass.) On ira encore chercher des leçons du crime dans le récit de vos aventures, et vos désordres ne *mourront* point avec vous. (Id.) L'art *mourut* en quelque sorte avec l'empire romain. (Mérimée.)

Ne nous obstinons point à des vœux superflus,
Laissons *mourir* l'amour ou l'espoir ne vit plus.
(Rotrou.)

— Se dit des arbres et des plantes. Les arbres meurent tous dans les sables. Ces poiriers, ces pommiers sont morts. Le froid a fait mourir ces fleurs. Dans son germe on naissant on voit *mourir* l'épi. (Thomas.)

— Se dit des États, des institutions, des établissements. Les États, les empires meurent comme les hommes. Cette entreprise, cette manufacture meurt faute de capitaux, de fonds. Si les hommes apprennent à se modérer en voyant mourir les rois, combien plus seront-ils frappés en voyant *mourir* les royaumes mêmes. (Bossuet.)

— Se dit de certaines choses dont l'activité le mouvement finit peu à peu. Ce feu mourra si l'on n'y met du bois. Laisser mourir le feu. Laisser mourir un sabot. Le boulet de canon vint mourir là. Le boulet est allé mourir au but. Approchez-vous de ce banc de terre glaise où le flot va *mourir*. (Bonnet.)

Adieux tout un grand fleuve en une obscure arène
S'en va perdre en *mourant* son onde souterraine.
(Delille.)

— Par extens. C'est une chose fort incommode de voir *mourir* la conversation à tout moment, j'aimerais autant avoir à entretenir le feu des vestales. (Noel.)

— Se dit de choses qui finissent par une dégradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. Dans ce tableau, les couleurs, se perdent en *mourant* les unes sur les autres. (Acad.) Les sons arrivent, en *mourant*, jusqu'à mon oreille. (Id.) Sa voix *meurt* à la fin de chaque phrase. (Id.) On était à ces belles journées d'été qui *meurent* dans des soirées d'argent. (De Gone.) Le jour *meurt* en reflets sous leurs pieds qu'il éclaire. (Id.)

Et déjà, succédant au couchant rouge et sombre,
Le crépuscule gris *meurt* sur les coteaux noirs.
(V. Hugo.)

— *Les paroles lui meurent dans la bouche*. Il laisse tomber sa voix, traîne et n'achève pas ses paroles. A ces mots, la parole *meurt* dans sa bouche. (Fen.)

— Se perdre. Que de bonnes choses vont tous les jours *mourir* dans l'oreille d'un sot ! (Fontenelle.)

— Avoir une expression de langueur. Mlle de Retz avait les plus beaux yeux du monde, mais ils n'étaient jamais si beaux que quand ils *mouraient*. (De Retz.)

— Dans un sens analogue. Ses yeux déjà éteints vont *mourir* sur elle. (Massillon.)

— *Mourir dans*, en parlant d'une croyance. Le bon religieux conçut que le philosophe était résolu de *mourir* dans la religion de son pays. (Diderot.)

— *Mourir de*. S'emploie pour exprimer la cause de la mort. Mourir de mort naturelle, de mort violente, d'apoplexie, de maladie, d'un coup d'épée, de vieillesse. Elle *meurt* dans mes bras d'un mal qu'elle me cache. (Rac.) Blanche, mère de saint Louis, *mourut* de chagrin d'avoir fait prendre deux malheureux croisés qui publièrent les premiers que saint Louis avait été fait prisonnier à La Massoure. (Maury.) Brutus *mourut* de maladie dans ses quartiers d'été, appelés depuis le Camp maudit. (La Harpe.)

Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause et *mourir* de plaisir. (Corn.)
Et quand il n'en perdrait que l'amour de son père,
Il en *mourra*, seigneur. (Racine.)
Et du même poignard dont est *morte* la reine,
Cette fière princesse a percé son beau sein. (Id.)

— *Mourir de faim*. N'avoir pas les moyens d'exister. J'ai craint de *mourir* de faim aussi bien que de vieillesse. (Volt.) Les avares se laissent *mourir* de faim dans le sein de l'abondance. (J.-J. Rouss.) Lorsque le peuple *meurt* de faim, il se disperse pour chercher de quoi vivre. (Montesq.) || Ne pouvoir satisfaire entièrement sa faim. Des surtouts dorés autour desquels on *meurt* de faim. (J.-J. Rouss.)

— *Meurt-de-faim*. s. m. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Meurt-de-soif*. s. m. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Fig. *Mourir d'une belle épée*. Succomber sous un ennemi à qui il est glorieux de céder.

— Par extens. Quoi qu'il en soit je me porte bien et si je *meurs* de cette maladie, ce sera d'une belle épée. (Mme de Sévigné.)

— *Mourir d'une certaine mort*. Se dit de la manière dont on meurt. Mourir de la mort des justes, de la mort des héros.

Mais se donner la mort pour de honteux complots,
Est-ce donc la *mourir* de la mort des héros? (Gréb.)

— Fam. *Mourir de sa belle mort*. Mourir de mort naturelle.

— Fig. Lamotte éprouva que tous les prôneurs du monde ne sauraient empêcher un poème fastidieux de *mourir* de mort subite. (La Harpe.)

— Par exagérat. *Mourir de*. Souffrir beaucoup d'une chose, soit au physique, soit au moral. Mourir de chaud, de froid, de chagrin, d'inquiétude. Mourir de faim, de soif. Mourir de honte. Mourir de douleur, de regret. Mourir mille fois le jour. Mourir de joie. S'ennuyer à mourir. Du coup qui vous attend vous *mourrez* moins que moi. (Racine.) M. le chevalier lui fit voir ce que vous lui écriviez ; cela fait *mourir* de tendresse et de reconnaissance. (Mme de Sév.) C'est un travail terrible que d'écrire dans un lit où on *meurt* de chaud. (Mercier.)

— *Mourir de rire*. Rire aux éclats. Il nous a lu aussi des chapitres de Rabelais à *mourir* de rire. (Mme de Sév.)

— *Mourir d'amour pour une femme*. Avoir un très vif amour pour elle.

Tircis *mourait* d'amour pour la belle Chimène,
Sans que d'aucun espoir il pût flatter sa peine.
(Ségrais.)

— *Mourir d'impatience, de plaisir, d'envie, de tristesse, d'ennui*, etc. Éprouver une extrême impatience, un plaisir très vif, etc. Je *mourais* du plaisir de la revoir encore. (Volt.)

— *Mourir d'envie de voir quelqu'un*. En avoir une très grande envie. D'ailleurs, il faut être sincère, je *mourais* d'envie de voir de près tous ces honorables personnages. L. Halevy.

— Avec ellipse des mots *envie* ou *désir*.

Et l'on ne voit que trop quel droit j'ai de haïr
Un empereur sans foi qui *meurt* de me trahir.
(Corneille.)

— *Mourir pour*. Se sacrifier pour. (Jurez.) De vivre, de combattre et de *mourir* pour Lui. (Racine.) Quand une fois ce qu'on appelle le dogme est enraciné dans une nation, il faut que le souverain dise qu'il *mourra* pour ce dogme. (Voltaire.)

Si *mourir* pour son prince est un illustre sort,
Quand on *meurt* pour son Dieu, quelle sera la mort?
(Corneille.)

— *Mourir pour Jésus-Christ*. Recevoir la couronne du martyre.

— *Mourir pour une femme*. En être très amoureux. Je *meurs* pour Isabelle. (Rac.)

— *Mourir sous*. Succomber par suite de. Mourir sous les coups, sous le knout, etc. Je veux le faire, moi, *mourir* sous le bâton. (Destouches.)

— *Mourir sur*. Se fatiguer beaucoup sur un travail.

O chétifs, qui, *mourant* sur un livre,
Pensez, seconds pleurs, en vos cendres revivre!
(Régnier.)

— *Se laisser mourir*. Laisser venir la mort sans rien faire pour l'écarter. Elle prit une poignée de terre qu'elle répandit en croix sur le corps de son fils étendu à ses pieds ; son mari comprit le signe et se laissa *mourir* de faim. (Diderot.)

— *Faire mourir quelqu'un*. Le mettre à mort en exécution d'une condamnation. Faire mourir quelqu'un en place de Grève. Quelques esclaves qu'on avait fait *mourir* pour honorer ses funérailles. (Fén.)

— Dans un sens plus général, Occasionner la mort. Le chagrin, l'eau-de-vie l'a fait mourir. Ce n'est pas que je croie à votre ancienne prédiction, que le roi de Prusse me ferait *mourir* de chagrin. (Voltaire.)

— Causer des souffrances très vives. Il tombe tout à coup dans ces ennuyeuses douleurs où l'on souffre sans secours et sans intervalle : la respiration qui nous fait vivre le fait *mourir* à tous moments. (Flechier.)

— Fam. *Vous me faites mourir*. Vous m'affligez beaucoup. || Vous m'impatientez extrêmement. Tu veux que je t'écoute, et tu me fais *mourir* ! (Corn.)

— Fig. *Faire mourir quelqu'un à petit feu*. Le faire languir en prolongeant des peines d'esprit, des inquiétudes, des chagrins qu'on pourrait lui épargner ou lui abréger.

— *Faire mourir quelqu'un de rire*. Faire rire quelqu'un aux éclats.

— *A mourir*. D'une façon excessive. Je suis lasse à *mourir* de la fadeur des nouvelles. (Mme de Sévigné.)

— Fam. et par exagér. *Pour mourir*. Au point d'en mourir. Je vous loue fort que vous ne reconduisiez point, c'était pour *mourir*. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *On ne sait qui vit ni qui meurt*. Se dit, dans certaines occasions, pour marquer l'incertitude de la vie. Il faut lui donner une reconnaissance de l'argent qu'il a prêté, car on ne sait qui *meurt*, ni qui vit. (Acad.) || *Là où tu peux, mourir tu dois*. Tu ne peux éviter ta destinée || *Un lièvre va toujours mourir au gîte*. Après avoir beaucoup voyagé, on est bien aise de retourner dans son pays. || *Autant meurt veau que vache*. Les jeunes gens sont sujets à la mort comme les vieillards. || *Il faut vieillir ou jeune mourir*. La vieillesse et la mort sont deux maux inévitables. || *Il n'en mourra que les plus malades*. Il n'y a pas autant de danger qu'on le dit. || *On ne peut mourir que d'une mort*. || *Les envieux meurent, mais non jamais l'envie*. || *Les communautés ne meurent point*. Elles se renouvellent sans cesse, et le corps de la société entière ne meurt jamais. || *En France, le roi ne meurt pas*. D'après le principe de successibilité établi, un roi de France qui mourait avait immédiatement pour successeur son héritier présomptif.

— Anc. cout. *Mourir sans langue*. Se disait autrefois pour être frappé d'une mort subite, mourir sans avoir eu le temps de se confesser et de faire ses dernières dispositions. En certains endroits, les biens d'une personne qui mourait sans langue venaient au seigneur. || *Mourir en l'air*. Être pendu. | *Mourir sur un coffre, sur le coffre*. S'est dit pour Mourir au service d'un grand personnage.

Je vécus dans la peine attendant le bonheur
Et *mourus* sur un coffre en attendant mon maître.
(Tristan.)

— Anc. légist. *Être mort civilement*. Se disait d'un homme condamné au bannissement perpétuel ou aux travaux forcés à perpétuité, et qui par là était privé à jamais des droits et des avantages de la société.

— Fig. *Être mort civilement*. Se dit des religieux et des religieuses, qui, en cette qualité, ont renoncé pour toujours à certains droits, à certains avantages de la société.

— Jeux. Se dit, à la poule, au billard et à plusieurs autres jeux, pour Être mis hors du jeu comme perdant. On meurt en tant de points.

— Relig. *Bien mourir*. Mourir chrétiennement, mourir de la mort des justes. Il envoie aux uns les secours nécessaires pour vivre, aux autres les consolations pour bien *mourir*. Fléch. || On dit dans le même sens : *Mourir en Jésus-Christ*.

— Fam. *Mourir décemment*. Mourir comme il convient à un chrétien. Louis XV... communia, *mourut* fort décemment. (Michelet.)

— *Mourir au péché, au vice, à ses passions*. Ne plus s'y livrer. Elle *mourut* longuement à ses passions avant que de perdre la vie du corps. (Flechier.)

— Rem. Gramm. Le présent ou le passé ont quelquefois la signification du futur. J'ai suivi tes conseils ; je *meurs* déshonoré. (Racine.) Je *meurs* pour ne pas faire un aveu si funeste. (Id.)

Si ma fille une fois met le pied dans l'Aulide,
Elle est *morte*... (Racine.)

— *Mourir* n'a point de passif ; cependant Voltaire a écrit dans un cas particulier où il lui aurait été difficile d'employer une autre tournure : Théophile d'Antioche prouve que le Lazare ayant été *mort* pendant quatre jours, on ne pouvait admettre... Il en est de même de *faire mourir*. On ne dit pas : Ce criminel *fut fait mourir*. Au mode réfléchi, *Se faire mourir* a été employé autrefois : En lui donnant le fer dont il s'est fait *mourir* (Desmarets), et il est encore d'un usage courant dans le langage familier. Cette femme se fera mourir à force de pleurer. Il se fait mourir de travailler, d'étudier.

— se mourir. v. pron. Être sur le point de mourir. Dans ce sens, il ne se dit guère qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif. Il se meurt. Il se mourait. Je me meurs. C'est à ceux qui se *meurent* qu'il faut demander comment on doit vivre. (Boiste.)

— Par anal. Tout le vieux monde se *meurt* et il se hâte de se faire enterrer. (H. Heine.)

— Par exagérat. *Se mourir d'amour, de peur, d'impatience, d'envie de dormir*, etc. Éprouver un violent amour, avoir beaucoup de peur, d'impatience, etc.

Qui, tuojours se signant, et disant ses rosaires,
Leur prêchait la constance, et se *mourait* de peur.
(Voltaire.)

— Par extens. Être sur le point de s'éteindre. Votre feu, votre chandelle, votre lampe se meurt. Le chandelier et les torches se *mouraient*. V. Hugo.)

— mourir, s. m. Ce n'est pas la mort que je crains, c'est le *mourir*. (Montaigne.) Un bon *mourir* vaut mieux qu'un mal vivre. (Charron.) Celui que je ne sais comment nommer était à table avec moi ; si bien que son éperon toucha maintes fois ma robe, et que j'en tremble encore jusqu'au *mourir*. (E. Quinet.)

MOURIRIE. s. f. Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux appartenant à la famille des mémécylées et croissant sous le tropique américain. On dit aussi *mouirit*, s. m.

MOURIS. s. m. Toile de coton des Indes orientales.

MOURMISTRE. s. m. Anc. cout. Homme chargé du soin des étangs et des digues.

MOURMELON-LE-GRAND. Géogr. Commune du cant. de Suippes, arrond. de Châlons (Marne), où l'on a établi un grand camp de manœuvres ; 1,200 hab.

* **MOURON**. s. m. (ét. inconnue). Bot. Nom populaire des plantes du genre anagallis, renfermant un certain nombre d'espèces herbacées, dont la plus commune, en France, est le mouron des champs, petite plante à fleurs blanches, rouges ou bleues, qui a été longtemps préconisée contre une foule de maladies et particulièrement contre la morsure des chiens enragés ou des reptiles venimeux.

— *Mouron d'olouette*. Le céraiste commun || *Mouron blanc*. La morgeline des oiseaux. || *Mouron d'eau*. Nom vulgaire de la samole. || *Mouron femelle*. Mouron bleu. || *Mouron de fontaine*. Nom vulgaire de la montie des fontaines. || *Mouron des Galibis*. Une espèce de cordie. || *Mouron mâle*. Le mouron rouge ou des champs. || *Mouron de montagne*. La mœhringie mousseuse. || *Mouron des oiseaux*. Nom vulgaire d'une plante du genre morgeline. || *Mouron violet*. La cymbalaire.

— Erpét. Nom vulgaire de la salamandre terrestre. On l'appelle aussi *sourd*. Le mouron passe pour venimeux. De là le proverbe : *Si taupe voyait, si mouron entendait, homme ne vivrait*.

MOURONNET. s. m. (de *mouron*, considéré sous le rapport de la couleur). Hortic. Variété de pomme.

MOUROUCOU. s. m. Bot. Genre d'arbustes encore peu connus, rapportés avec doute à la famille des sapotacées et croissant dans la Guyane. On dit aussi *mouroucoa*.

MOUROUMOUROU. s. m. Bot. Espèce de palmier dont le fruit a une saveur analogue à celle du melon et qui croît au Brésil et à la Guyane.

MOUROUNGUE. s. m. Bot. Légumineuse asiatique et africaine qui possède des propriétés antispasmodiques.

* **MOURRE**. s. f. (de l'ital. *morra*, même signif.). Jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à deviner le nombre des premiers. Elles accusent toutes deux un nombre en même temps, et celle-là gagne qui devine le nombre de doigts qui lui sont présentés. S'être amusé par les chemins, comme ces laquais qu'on envoie au vin et qui s'amusent à jouer à la *mourre*. (Malherbe.) Peut-être avait-on voulu représenter la déesse jouant au jeu de *mourre*. (Mérimée.)

MOURROY. s. m. Art vétér. Nom donné à la maladie appelée aussi *sang de rate*.

MOURVÈDE. s. m. Vitic. Nom donné en Provence à un cépage noir, commun en Espagne et dans le midi de la France. On dit aussi *mourvègue* et *mourvès*.

MOURZA. s. m. Relat. Titre par lequel les peuples de race turque désignent une personne de haute naissance, un prince. C'est sans doute le même mot que le *mirza* des Persans. J'ai rapporté au camp du Dniéper, au bout de ma lance, la tête d'un *mourza* tartare. (Mérimée.)

MOURZOUK. Géogr. Capitale du Fezzan (Tripoli), à 800 kil. S. de Tripoli. Rendez-vous des caravanes de l'Égypte, de Tripoli et du Sahara ; 10,000 hab.

MOUSA. V. musa-ben-nasser.

MOUSART. s. m. Nom que l'on donne dans la Vendée et l'Anjou aux chênes étêtés, plantés dans les haies vives.

MOUSCHA ou **MOSHA**. Géogr. Ile du golfe d'Aden, sur la côte d'Afrique, à 30 kil. S.-E. de Tadjoura, achetée par les Anglais en 1858.

MOUSCRON. Géogr. Ville de Belgique (Flandre occidentale), à 12 kil. de Courtrai, près de la frontière française; 9,300 hab.

MOUSET, s. m. (du lat. *mus*, rat, souris). Mamm. Petite souris qui se tient toujours cachée dans des trous.

MOUSKES (Philippe). Chroniqueur belge, né à Gand vers 1215, mort en 1283, évêque de Tournai, a écrit une *Chronique* de plus de 31,000 vers, en langue romane, sur l'histoire de la France et de la Belgique, depuis la guerre de Troie jusqu'en 1242.

* **MOUSQUET**, s. m. (ét. ital., *moschetto*, même signif.). Anc. art milit. Arme à feu qui était en usage avant le fusil, et qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée et mise sur un serpentin. Cette arme, introduite en France en 1527, et dont l'usage était devenu général en 1567, remplaça l'ancienne arquebuse, dont elle était une imitation. Laissez là ces *mousquets* trop pesants pour vos bras. Boil. Leur fer et leurs *mousquets* composaient leur parure. (Volt.)

— *Mousquet à fourchine, à main, à mèche, à rouet, à serpentin, mousquet biscaïen, de rempart*, etc. Variétés d'armes à feu, dont l'artillerie et l'infanterie se sont servies. || *Fusil-mousquet*. Arme à feu à laquelle Vauban avait adapté deux chiens, l'un à pierre et l'autre à mèche.

— Arme à feu perfectionnée, dont furent armés, en 1621, au lieu de carabines, les gardes à cheval de Louis XIII, qui prirent de là le nom de *mousquetaires*.

— *Porter le mousquet*. Se dit encore aujourd'hui pour Être soldat dans l'infanterie. Dès l'âge de quinze ans, j'ai porté le *mousquet*. (Boissy.)

— On a dit : *A une portée de mousquet* comme on dit aujourd'hui A une portée de fusil, de carabine.

— Pop. *Crever comme un vieux mousquet*. Mourir de trop boire, de trop manger, ou en général d'excès et de débauche.

— Comm. Nom donné autrefois à des tapis d'Orient qu'on importait de Smyrne à Marseille.

* **MOUSQUETADE**, s. f. Coup de mousquet. Être blessé d'une mousquetade. Essuyer quelques mousquetades.

— Plusieurs coups de mousquet ou de fusil tirés à la fois ou continûment par un corps de gens armés. Entendre une vive mousquetade. Essuyer une mousquetade. Tout ce que je sais, c'est qu'après un grand bruit de *mousquetades* j'entendis mes compagnons crier à pleine tête : Victoire! victoire! Le Sage.) Les soldats suivent aussitôt son exemple, et marchent au rivage malgré une grêle de *mousquetades*. (Volt.) On dit plutôt aujourd'hui *mousqueterie*.

* **MOUSQUETAIRE**, s. m. Dans l'origine, Soldat à pied armé du mousquet.

— Nom donné ensuite exclusivement à certains cavaliers qui formaient, dans la maison du roi, deux compagnies distinguées l'une de l'autre par la couleur de leurs chevaux. Mousquetaires gris. Mousquetaires noirs. Entrer dans les mousquetaires. Sortir des mousquetaires. Bientôt après, le roi distingua fort bien que ses *mousquetaires* avec leurs habits rouges étaient dans la demi-lune. (Pellisson.) || Les mousquetaires furent supprimés en 1775, rétablis en 1789, supprimés en 1791, rétablis de nouveau en 1814, et abolis définitivement en 1815.

— *Boire comme un mousquetaire*. Boire du bon vin en grande quantité.

— Par plaisant. *Mousquetaire à genoux*. Nom qu'on donnait autrefois aux garçons apothicaires, parce qu'ils étaient supposés se mettre à genoux pour administrer les lavements.

Mousquetaire à genoux, c'est ce que le vulgaire
En langage commun appelle apothicaire. (BOURSAULT.)

— Anc. cost. Nom qu'on donnait, au XVII^e^ siècle, à une partie de la coiffure des femmes appelée aussi *fripon*. Voilà la culebute, et là le *mousquetaire*. (Boursault.)

— Métrol. anc. Nom qu'on donnait aux pièces de six blancs ou trente deniers.

— Adjectiv. Se donner des airs mousquetaires.

MOUSQUÈTE, s. f. (rad. *mousquet*). Espèce d'arbalète.

MOUSQUETER, v. a. 1re conj. Becevoir, poursuivre à coups de mousquet. Attaquer, lorsque les ennemis la voudront passer, on les puisse *mousqueter*. (Richelieu.)

* **MOUSQUETERIE**, s. f. Décharge de plusieurs mousquets, de plusieurs fusils tirés en même temps. Essuyer toute la mousqueterie de l'ennemi, tout le feu de la mousqueterie. C'était une affaire de *mousqueterie*, il n'a pas été tiré un seul coup de canon. (Aval.) Ensuite la *mousqueterie* ôta du meilleur des mondes environ neuf à dix mille coquins qui en infectaient la surface. (Volt.)

— On dit que *la mousqueterie a joué le plus grand rôle dans une bataille*, pour indiquer qu'on lui doit plus particulièrement le succès d'une bataille.

— Se disait pour Maniement du mousquet. Entendre bien la mousqueterie.

— Fig. Brocards, propos malins. Pourvu que je ne demeure pas plus longtemps sous le feu de la *mousqueterie* de tout le genre humain! (Card. Dubois.)

MOUSQUETIER, s. m. Anc. art milit. Nom primitif des mousquetaires.

* **MOUSQUETON**, s. m. (rad. *mousquet*). Espèce de fusil dont le canon est plus court que celui du fusil ordinaire, et dont le calibre est égal à celui du mousquet. C'est le nom qu'on donne actuellement au fusil des cavaliers et des artilleurs. Charger, tirer un mousqueton. Recevoir un coup de mousqueton. Le cravate avait le *mousqueton* haut. (Hamilt.)

— Sedit quelquefois pour Porte-mousqueton.

MOUSSA, s. m. Aliment que les nègres préparent avec la farine du petit mil, qu'ils mettent dans l'eau et qu'ils réduisent en bouillie.

MOUSSACHE, s. f. Comm. Nom donné à deux espèces de fécule provenant de la Martinique, dont l'une est l'arrow-root et l'autre la farine de manioc.

MOUSSADOS, s. m. (pr. *mou-ça-doss*). Agric. Nom des billons de plus de huit raies, dans le département de la Haute-Garonne.

MOUSSAILLON, s. m. (pr. *mou-ca-llon, ll* mouill.; rad. *mousse*). Mar. Jeune mousse.

MOUSSANT, part. près. du v. Mousser.

MOUSSANT, ANTE, adj. Qui produit de la mousse. Bu la bière moussante.

MOUSSAUT, adj. m. V. MOUSSEAU.

* **MOUSSE**, a. adj. 2 g. (ét. holl., *mots*, émoussé). Dont la pointe ou le tranchant est usé. Cette cognée est mousse. Pointe mousse. La cime de la montagne est une pointe *mousse* (Saussure.) Le grauit de la petite bouche était arrondi à la surface et *mousse* comme de la pierre de touche. (V. Hugo.)

— Fig. Son goût est *mousse* et hébété. (Montaigne.) J'ai de ma part le goût étrangement *mousse* à ces propensions qui sont produites en nous, sous l'ordonnance et entremise de notre jugement. (Id.) Ma pénétration est naturellement très *mousse*, mais elle s'est aiguisée à force de s'exercer dans les ténèbres. (J.-J. Rousseau.)

— Mamm. *Chèvre mousse*. Chèvre qui n'a pas de cornes.

* **MOUSSE**, s. m. (étym. esp., *mozzo*, jeune garçon). Jeune apprenti matelot. C'est le dernier degré de l'échelle hiérarchique de l'équipage d'un navire. Destiné à faire l'apprentissage du métier de la mer, le mousse ne peut être embarqué en cette qualité, dans la marine marchande, avant l'âge de dix ans, ni après avoir atteint seize ans; dans la marine militaire, il doit avoir au moins treize ans. Quoique inscrit sur les matriculles, il n'est pas assujetti au régime de l'inscription maritime et ne peut être levé, sans son consentement, pour la marine de l'État. Mousse de vaisseau. Mousse de proue, de poupe.

— Famil. Marin peu habile. Le lieutenant aime bien la toile, mais c'est un *mousse* auprès du vieux. (E. Sue.)

— Employé du bagne qui vient après les sous-argousins, et dont la fonction est de fouiller les forçats à leur entrée et à leur sortie.

— Jeune ouvrier terrassier.

* **MOUSSE**, s. f. (ét. anc. haut-al.-em., *mos*, même signif.). Bot. Genre de plantes cryptogames de la classe des acotylédones, annuelles ou vivaces, et pourvues des deux sexes. Les espèces qui composent ce genre se répandent sur la terre, sur les rochers, sur l'écorce feuilletée et rugueuse des vieux troncs, sur les pierres les plus dures, et même sur les sables les plus arides. Elles sont herbacées, munies d'une tige garnie de petites feuilles, et portent une double fructification terminale ou axillaire sur le même pied ou sur des pieds différents. Les

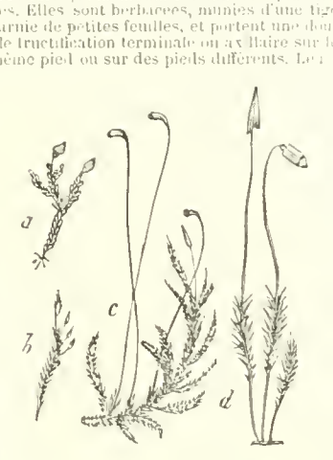

Mousses : *a*, andrée ; *b*, orthotrique ; *c*, hypne ; *d*, polytrique.

tiges tiennent à la terre par des racines capillaires, filamenteuses, ramifiées, brunes, comparables à la soie ou au duvet le plus fin. Elles présentent assez ordinairement le port des buissons et des grands arbres ; elles sont simples ou rameuses, ordinairement courtes, garnies de feuilles ou *frondules* très nombreuses, éparses ou alternes, disposées en spirale, communément ouvertes, petites, simples, entières, ou imperceptiblement dentées sur les bords, ovales, cordiformes, oblongues, [illegible] ou linéaires et terminées par un pédicule qui porte une pointe qui est le prolongement de la nervure médiane. La fructification consiste dans l'*urne*, ses parties accessoires, et dans les *ruelles* ou *gemmules*. Les mousses se plaisent dans les endroits frais, humides et aérés ; c'est dans les bois, sur la terre, à l'entrée des grottes et sur les arbres qu'elles végètent avec vigueur. Elles servent d'asile à une foule d'insectes, aux coquillages terrestres et aquatiques, qui y trouvent refuge, fraîcheur et aliment. Très utiles à l'agriculture, elles préparent, par la décomposition annuelle de leurs feuilles et de leurs tiges, les sols meubles à la végétation, en y déposant un peu de l'humus nécessaire à la croissance des plantes. Dans les jardins, on se sert de cet engrais pour couvrir les planches de semis de graines fines qui ont besoin d'être à la surface du sol, et qui demandent pour germer de la fraîcheur et de l'ombrage. Dans l'économie domestique, on en garnit les matelas et des coussins très moelleux. On s'en sert pour l'emballage des sujets fragiles, on en calfate les vaisseaux, etc.

On les eût vus sur la *mousse*,
Loi, sa femme et maint petit ;
Ils n'avaient tapis ni housse,
Mais tous fort bon appétit. (LA FONTAINE.)

— *Lit de mousse*. Mousse épaisse et dure sur laquelle on peut s'étendre. Le désir cherche un lit de *mousse*. (Béranger.)

— On donne vulgairement ce nom à toutes les petites plantes de ce genre qui tapissent les murs, les arbres, etc. || *Mousse aquatique*. Nom donné à quelques conferves qui croissent sur les eaux douces et amères. || *Mousse d'Astrakan*. La buxbaumie. || *Mousse de Corse*. Mélange de plusieurs espèces de varech, d'ulves, de coralines, de conferves, de céramions et d'un grand nombre de fucus recueillis dans la mer, principalement sur les rochers de l'île de Corse, qu'on emploie en décoction pour faire périr les vers intestinaux. || *Mousse grasse*. Nom vulgaire de la tillée mousseuse. || *Mousse grecque*. Le muscari. || *Mousse d'Islande*. Nom vulgaire du lichen d'Islande. || *Mousses marines*. Conferves, varechs et quelques polypiers de la famille des coralines, que le vulgaire confond avec la mousse. || *Mousse membraneuse*. La tremelle. || *Mousse du Nord*. Le lichen des rennes. || *Mousse de paon*. L'amarante à queue. || *Mousse terrestre*. Nom vulgaire du lycopode.

— Par anal. Matière très légère, neigeuse, qui se forme quelquefois très abondamment à la surface des liquides contenant des gaz que la compression a forcés de se dissoudre, et qui reviennent libres, en donnant lieu à une effervescence souvent considérable, quand cette compression vient à cesser. La mousse se forme encore, surtout par l'agitation, à la surface des liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses, etc. C'est ainsi que, dans la bière, la mousse qui se forme quand on la verse dans les verres est due tout à la fois au gaz acide carbonique, à la dextrine et à l'extrait de houblon qui lui communiquent une consistance visqueuse. La propriété de mousser est particulière à plusieurs liquides, tels sont : la bière, les vins mousseux, le cidre, un grand nombre d'eaux minérales, etc. On vous sert un pot de bière en bel étain, la *mousse* aux bords. (Beaumarch.) Le sang coulait de la plaie comme une *mousse* rouge. (Mérimée.)

— Par extens.

C'est de l'amable secousse
De nos esprits enflammés
Que naît la brillante mousse
Par qui nos sens sont charmés. (CHALIEU.)

— Fig. On n'oublia rien pour réaliser les soupçons sur le curé, mais on ne trouva que de la *mousse* qui ne put prendre. (St Sim.)

— Loc. prov. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*. Un homme qui change souvent d'état, de profession, ne s'enrichit pas.

— Agric. Nom qu'on donne, dans le département de la Haute-Garonne, à l'oreille de la charrue.

— Chim. *Mousse de platine*. Mousse poreuse obtenue par la calcination du chlorure double de platine et d'ammoniaque.

— Ornith. *Mousse en hait*. Nom vulgaire de la fauvette babillarde.

— Pâtiss. Espèce de crème fouettée, dans laquelle on mêle du chocolat, de la vanille, etc. Mousse au chocolat, à la vanille, etc. Mousse à la Chantilly. Mousse aux liqueurs fines.

— Pêch. Espèce de moissisure qui vient sur la tête des vieilles carpes.

— Zooph. *Mousse de mer*. Nom que les anciens botanistes donnaient aux sertulaires et aux genres voisins, qu'on regardait alors comme des plantes marines. | *Mousse pierreuse*. Espèce de polypier.

MOUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Mousser. S'empl. adjectiv. Qu'on a fait mousser. Chocolat moussé. La terre s'entr'ouvrait toutes les nuits pour vomir des ruisseaux bouillants de chocolat *moussé*. (Fen.)

MOUSSEAU, adj. m. Techn. Se dit du pain fait avec la farine de gruau. Pain mousseau. On écrit aussi *moussaut*.

MOUSSEL, s. m. Mamm. Espèce de lièvre.

MOUSSELIM ou **MOUSSALIM**, s. m. Relat. Officier turc ; lieutenant d'un pacha. On dit aussi, mais moins bien, *mousselim*.

MOUSSELINAGE, s. m. Action de mousseliner le verre.

* **MOUSSELINE**, s. f. (de *Mossoul*, ville d'Asie, d'où les premières toiles de ce genre sont parvenues en Europe). Tissu de coton très léger et dont le mérite principal est la transparence et la solidité. Belle mousseline. Mousseline unie, brodée, brochée, rayée. Mousseline des Indes. Cravate, robe de mousseline. On leur fait voir d'affreuses *mousselines* impunies. (Ger. de Nerval.)

— *Mousseline de laine*. Étoffe légère de laine, fabriquée comme la mousseline de coton. || *Mousseline de soie*. Tissu de soie très mince et très léger.

— Fig. Capri, Ischia, au bord du ciel, sont blanches dans leur molle *mousseline* de vapeurs. (H. Taine.)

— Art culin. Sorte de pâte composée de gomme adragante fondue et mêlée de jus de citron, qu'on dresse en rocher, en dôme ou l'autre manière, et qu'on fait sécher à l'étuve. Mousseline blanche. Mousseline jaune. Gâteau de mousseline. || *Bastion de mousseline*. Rouleaux de différentes mousselines, qu'on assemble avec du sucre au caramel en forme de bastion.

— Bot. L'un des noms vulgaires de la chanterelle, espèce de champignon.

— Parf. Essence à odeur pénétrante.

— Adjectiv. Odeur mousseline. Velours mousseline.

— *Verre, porcelaine mousseline*. Verrerie, porcelaine très fine et d'une grande légèreté.

MOUSSELINER, v. a. 1re conj. Orner le verre d'ornements imitant la mousseline.

MOUSSELINETTE, s. f. Comm. Mousseline légère.

MOUSSELINIER, ÈRE, s. Ouvrier, ouvrière qui fabrique la mousseline. | Marchand, marchande de mousseline.

— Adjectiv. Ouvrier mousselinier. Marchand mousselinier.

* **MOUSSER**, v. n. 1re conj. Former de la mousse. Verser une liqueur de haut pour la faire mousser. Le vin de Champagne mousse plus que les autres vins. Faire mousser le chocolat.

Tu disparais, et sous nos yeux
Mousse un nectar digne des dieux. (BÉRANGER.)

— Fig. et fam. *Faire mousser un succès, un petit avantage, des grâces, des faveurs*. Les présenter, les raconter de manière à les faire croire plus considérables, plus glorieux qu'ils ne sont en effet. Saint-Just s'écria : Je demande que Barère ne fasse plus tant *mousser* toutes ces victoires. Barère.) || On dit dans le même sens : *Faire mousser un livre, le talent d'une actrice*, etc.

— Pop. Se mettre en grande colère, écumer de rage. Sa femme le fait mousser continuellement.

* **MOUSSERON**, s. m. (rad. *mousse*). Bot. Nom vulgaire de plusieurs agarics d'une odeur et d'une saveur agréables, qui naissent ordinairement sous la mousse. Le mousseron est de tous les champignons le plus agréablement parfumé. Il a une propriété spéciale, c'est de se dessécher facilement et de se bien conserver sans perdre aucune de ses qualités. Il suffit pour le sécher de l'exposer au soleil ; mais il est plus expédient de le réduire en poudre après cette dessiccation. Une pincée de poudre de mousserons suffit pour communiquer une saveur très agréable à toutes les sauces auxquelles on l'ajoute.

MOUSSERONNE, s. f. (rad. *mousse*). Hortic. Variété de laitue.

MOUSSERONNIÈRE, s. f. Agric. Couche à champignons, à mousserons.

MOUSSETTE, s. f. Horticult. Variété de pomme.

* **MOUSSEUX, EUSE**, adj. Qui mousse, qui fait beaucoup de mousse. Vin de Champagne mousseux. Bière mousseuse.

— Qui imite la mousse. La laine des moutons était blanche et *mousseuse*. (O. Feuillet.)

— Moussu, couvert de mousse. Une grotte *mousseuse*, un coteau verdoyant. (Bouch.)

Parmi les rocs *mousseux* une claire fontaine
Bondit, s'échappe, tombe, et, dans son cours errant,
Arrose une prairie et fuit en murmurant. (MICHAUD.)

— Bot. Se dit des plantes qui croissent en gazon touffu, ou qui ressemblent à des mousses par la nature de leur feuillage. || *Rose mousseuse*. Se dit abusivement pour Rose mousseuse. Elle avait sur la tête un chapeau de paille où une d'une rose *mousseuse*. (H. de Balz.)

— Miner. Se dit des agates qui renferment des arborisations en forme de mousses, de byssus ou de conferves.

— **MOUSSEUX**, s. m. Vin mousseux. || *Grand mousseux*. Grand vin de Champagne mousseux.

— Bot. Sous-genre de bolets.

MOUSSEY. Géogr. Comm. du canton de Senones, arr. de Saint-Dié (Vosges) ; 2,100 h.

MOUSSIER, s. m. Bot. Herbier qui ne renferme que des mousses.

MOUSSILLON, s. m. (pron. *mou-ci-llon, ll* mouill. ; rad. *mousse*). Petite herbe qui croît dans le fond des parcs ou l'on élève des huîtres.

MOUSSIVORE, adj. 2 g. (ét. fr., *mousse* ; lat. *voro*, je dévore). Qui se nourrit de mousse. Le renne *moussivore* offre au Lapon, dans ses

quatre mamelles, un lait plus épais que celui de la vache. (B. de St-P.)

*** MOUSSOIR**, s. m. Techn. Ustensile pour faire mousser le chocolat. Instrument dont on se sert dans les Vosges pour la fabrication du fromage. || Cylindre dont le papetier se sert pour delayer la pâte.

MOUSSOLE, s. f. Agric. Variété de froment.

— Moll. Espèce d'arche.

*** MOUSSON**, s. f. (de l'arr. *mausim*, époque fixe) Vent réglé périodique de la mer des Indes, qui souffle six mois du même côté, et les autres six mois du côté opposé. La mousson du sud-ouest. La mousson du nord-est. Les variations de la mousson. Les moussons ne se font pas sentir au-delà de tel degré de latitude. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar, et qui sont la cause des *moussons*. (Volt.)

— Saison des vents. Attendre la mousson d'été, la mousson d'hiver. Naviguer dans une mousson contraire, dans la mousson pluvieuse.

— Espèce de courant d'eau formé par des vents qui soufflent du même côté.

— On a dit aussi *mouson*. Et justement alors commence la *mouson* pour passer aux Indes. (Thévenot.)

— Adjectiv. Vents moussons.

MOUSSOUR, Géogr. Chaîne de montagnes du Turkestan, qui s'étend sur la limite de la Dzoungarie et du Turkestan chinois.

*** MOUSSU, UE**, adj. Qui est couvert de mousse. Arbre moussu. Pierre moussue. Un autre *moussu* creuse des mains du temps. (Castel.)

Et l'œil se plaît à voir, au pied des troncs *moussus*,
Leur amiable union et leurs groupes confus.
(Castel.)

Que me font ces châteaux, ruines féodales,
Si leur donjon *moussu* n'entend point sur ses dalles
Un pas léger courir à côté de mes pas? (V. Hugo.)

— Qui est couvert d'excroissances ressemblant à la mousse, en parlant des carpes. Lorsque les carpes sont très vieilles, leur tête devient parfois moussue.

— Bot. *Rose moussue*. Rose dont le calice et la tige sont garnis d'une espèce de mousse. Sa main droite tenait pressée contre ses lèvres une belle rose *moussue*, dont elle respirait le parfum. (V. Cherbuliez.)

MOUSSURE, s. f. radic. *mousse*). Techn. Barbe qui se forme autour des trous des pots de terre.

MOUSTAC, s. m. Mamm. Singe de Guinée, à nez blanc, ainsi appelé à cause des taches blenâtres, en forme de moustache, qu'il a sous le nez.

*** MOUSTACHE**, s. f. (du gr. μύστακ, la lèvre supérieure et le poil qui y vient). Partie de barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure. La moustache est raide chez les races blanches; douce, laineuse et bouclée dans la plupart des races noires. La mode de porter des moustaches était en usage chez le peuple franc, lors de l'invasion des Gaules. Cet usage se perdit au IX^e^ siècle, et reparut avec les croisades. Presque abandonnée vers la fin du XIV^e^ siècle, la moustache reparut sous le règne de François I^er^, et fut à la mode jusque sous Louis XIV. Elle devint alors l'apanage de l'armée; mais aux grenadiers seuls appartenait le droit de la laisser croître. Un reglement de l'an XIII l'accorda à toute la cavalerie, les dragons exceptés. Accordé aux officiers en 1821, ce privilège a été concédé à tous les militaires en 1832. Grande, belle moustache. Moustache retroussée. Relever sa moustache. Jean de Castro, général portugais dans les Indes, se trouvant avoir besoin d'argent, se coupa une de ses *moustaches*, et envoya demander aux habitants de Goa vingt mille pistoles sur ce gage; elles lui furent prêtées d'abord; et, dans la suite, il retira sa *moustache* avec honneur. (Montesq.) Le maître d'armes regarda autour de lui d'un air méfiant, puis tout bas il me dit, en me fourrant ses *moustaches* dans l'oreille... (A. Daudet.)

— On a aussi autrefois nommé *moustache* la Partie de la barbe qui se trouve sous la lèvre inférieure. La royale devint et fut assez longtemps la *moustache* à la mode sous le règne de Louis XIV. (Saint-Foix.)

— Fam. *Brûler la moustache à quelqu'un*. Lui tirer un coup de pistolet à bout portant.

— Fig. *Se brûler la moustache*. Manquer son coup, échouer dans une entreprise pour le succès de laquelle on n'avait rien épargné.

— Fig. et fam. *Enlever quelque chose à quelqu'un sur la moustache, jusque sur la moustache*. Enlever quelque chose à quelqu'un en sa présence et malgré lui. Les ennemis sont venus pour défendre cette place, on la leur a enlevée sur la *moustache*. Avadi. Ce jeune homme croyait épouser cette fille, mais il en est venu un plus riche qui la lui a enlevée sur la *moustache*. (Trev.)

Afin qu'un jeune fou dont elle s'amourache
Me la vienne enlever jusque sur la *moustache*.
(Molière.)

— Par analog. On n'est pas bien aise de voir sur sa *moustache* cajoler hardiment sa femme ou sa maîtresse. (Mol.)

— *Sous la moustache*. A été employé par quelques auteurs dans le sens de Sur la moustache, à la barbe, devant les yeux. Il l'a fait enlever, monsieur, presque sous ma *moustache*. (Du Cerceau.)

Un financier viendra, qui sous votre *moustache*
Enlevera la belle.
(La Fontaine.)

— Fig. et pop. *Donner sur la moustache à quelqu'un*. Frapper quelqu'un au visage.

— Nom qu'on donnait autrefois aux cheveux qu'on laissait croître et pendre le long des joues. Les femmes avaient des moustaches bouclées, qui leur pendaient jusque sur le sein. Les hommes portaient autrefois une longue moustache du côté gauche.

— Fig. et fam. Soldat. Comme je n'ai pas dans ce monde-ci cent cinquante mille *moustaches* à mon service, je ne prétends point du tout faire la guerre. (Volt.) || *Vieille moustache*. Soldat qui a vieilli dans le service, qui a longtemps fait la guerre. C'est une vieille moustache. Ce sont de vieilles moustaches.

— Anat. Fossette verticale située au-dessous de la cloison du nez.

— Bot. La *bugone à moustache* est ainsi nommée, parce que sa tige produit de distance en distance des rejetons courts et garnis de deux barbes lignenses, contournées en spirale, qui imitent assez bien des moustaches.

— Hist. *Général Moustache*. Sobriquet donné par *le père Duchesne* au général Custine, à cause de ses grandes moustaches.

— Ichtyol. Nom qu'on donne vulgairement à plusieurs poissons de la famille des siluroïdes, à cause des barbillons dont ils sont pourvus. || Nom donné aux barbillons de certains poissons.

— Mamm. Nom donné à un ou plusieurs pinceaux de poils très gros, fort longs et peu flexibles, qui naissent de la lèvre supérieure. Les moustaches sont d'une sensibilité excessive, parce que les nerfs qui se rendent dans leurs racines sont très développés. Les chats, les phoques, les écureuils, les porcs-épics, les chinchillas, etc., sont ceux qui ont les moustaches les plus longues. On ne peut déterminer d'une manière positive quelle est l'utilité des moustaches, cependant il est certain que quand on les coupe au chat domestique, on lui enlève une grande partie des moyens de détruire les rats et les souris.

— Mar. Nom des fausses balancines de la vergue barrée et de la vergue de civadière, dans lesquelles on passe un cordage pour leur servir de suspentes.

— Ornith. Réunion de plumes ou de poils raides qui partent de la base du bec. Un des noms de la mésange barbue, de plusieurs espèces de corbeaux et de drongos, et d'une espèce de roitelet. Adjectiv. Roitelet moustache.

— Techn. Pince à longues branches, avec laquelle le doreur retire les pièces du feu. || Manivelle du tireur d'or, pour tirer ou dévider les fils d'or ou de soie.

— *Moustaches* au pluriel s'emploie souvent pour *moustache* au singulier.

MOUSTACHU, UE, adj. Néol. Bien pourvu du côté de la moustache.

MOUSTAGH, Géogr. V. MUSTAGH.

MOUSTAPHA, s. m. Pop. Nom donné à un homme gros et barbu.

MOUSTARDIÉ, s. m. Vitic. Variété de raisin.

MOUSTIER, s. m. (du lat. *monasterium*, monastère). S'est dit pour Monastère, par altération de *monstier*. V. MOUTIER. Dans ce moment, j'enviais le repos d'un ermite dans son *moustier*. E. Quinet.)

MOUSTIER (Éléonore-François-Élie, comte, puis marquis de), Général et diplomate, né à Paris, 1751-1817, servit dans les ambassades, rendit de grands services au comte de Provence et aux princes pendant l'émigration, et devint lieutenant général en 1816.

MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Digne (Basses-Alpes); 1,200 hab.

MOUSTILLE, s. f. (pr. *mous-tille*, *ll* mouill.; du lat. *mustum*, vin doux). Comm. Nom qu'on donne à un vin qui a du montant.

MOUSTILLIER, s. m. V. MOUSTIQUAIRE.

*** MOUSTIQUAIRE**, s. f. Rideau de gaze ou de mousseline très claire, dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des moustiques, des maringouins, etc. La *moustiquaire* s'enfla comme d'un seul coup. (G. Flaubert.) On dit aussi *moustillier* et *moustiquetere*.

*** MOUSTIQUE**, s. m. (de l'esp. *mosquito*, petite mouche). Entom. Nom vulgaire employé spécialement aux colonies pour désigner les diptères du genre cousin. Ce sont de petits insectes d'Afrique et d'Amérique, dont la piqûre est très douloureuse et laisse sur la peau une tache semblable à celle du pourpre. Ces diptères fuient le grand soleil, plutôt à cause de la chaleur qu'à cause de la lumière, et préfèrent la chute du jour et un air un peu humide; c'est pourquoi on est très incommodé le long de la mer, des eaux douces, dans le voisinage des jardins, et dans ceux-ci, ils préfèrent les allées sombres, qui sont celles que choisissent ordinairement les promeneurs pour se garantir de la chaleur. Le bourdonnement des moustiques. La piqûre des moustiques. Les grands *moustiques* bourdonnaient à leurs oreilles. (G. Flaubert.)

— Fam. Personne ou chose importune. C'est un *moustique* dont le bourdonnement continuel importune l'oreille. (Gormenin.) Sur les bords du Rhin..., le pourboire est un *moustique* fort importun. (V. Hugo.)

MOUSTIQUIÈRE, s. f. V. MOUSTIQUAIRE.

*** MOÛT**, s. m. (pron. *mou*; et. lat., *mustum*, même signif.). Vin qui vient d'être fait et qui n'a point encore fermenté. Boire du moût.

Le moût, surtout lorsque le bon Silène,
Bouillant encor, le puise à tasse pleine. (La Font.)

— Par extens. Nom donné aux sucs sucrés extraits de divers végétaux et destinés ordinairement à la fermentation alcoolique.

— Fam. *Cela n'a ni goût ni moût*. Se dit d'une nourriture trop fade et sans saveur. || Fig. Se dit des œuvres littéraires empreintes de banalité.

MOUTA, s. f. Comm. Espèce de soie crue du Bengale.

MOUTABÉE, s. f. Bot. Genre de bébénacées, établi pour des arbrisseaux à fruits comestibles originaires de l'Amérique tropicale.

MOUTABIER, s. m. Syn. de MOUTABÉE.

MOUTAGE, s. m. (radic. *moudre*. Anc. légist. Droit que le seigneur d'un moulin banal percevait par son meunier; il consistait en une certaine quantité de blé et d'autres grains qu'on faisait moudre dans le moulin.

MOUTAN, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une pivoine ligneuse, originaire de la Chine.

*** MOUTARD**, s. m. (pr. *mou-tar*). Pop. Se dit d'un très jeune garçon. Il est bien fâcheux que le travail qui se fait dans l'intelligence des *moutards* ne s'explique pas par eux-mêmes. (Mérimée.) || Se dit aussi, par plaisanterie, en parlant des enfants en général, abstraction faite de leur sexe et de leur caractère. Quelques personnes disent au féminin *moutarde*.

*** MOUTARDE**, s. f. (étym. lat., *mustum*, moût). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères orthoplocées, qu'on appelle aussi *senevé*, et dont on connaît plusieurs espèces. La moutarde blanche, ou *sénevé blanc*, est une plante annuelle indigène d'Europe, que l'on trouve communément dans les champs pierreux et parmi les blés; elle a été préconisée dans ces derniers temps, avec quelque charlatanisme, pour son efficacité dans les affections du foie, des organes internes et du système nerveux. La moutarde noire, ou *senevé noir*,

a, moutarde noire; *b*, moutarde blanche.

croît spontanément dans les lieux arides et pierreux; ses fleurs, comme celles de la moutarde blanche, sont jaunes, mais ses graines sont brunes, d'un goût âcre et piquant. Réduites en farine, les graines de moutarde forment la base des emplâtres rubéfiants nommés *sinapismes*. Aujourd'hui encore, comme chez les anciens, la moutarde est en quelques pays une plante potagère dont les feuilles se mangent en salade, ou cuites à la manière des choux. Il y a des plantes comme la *moutarde*, les choux, etc., qui fournissent du sel ammoniac. (Buff.) • — *Moutarde des Allemands*. Nom vulgaire du cranson de Bretagne. || *Moutarde des Anglais*. Le lepidier latifolié. || *Moutarde blanche*. Nom vulgaire de la tourette glabre. || *Moutarde des capucins*. Un des noms vulgaires du cranson de Bretagne, que l'on appelle aussi *moutardelle*. || *Moutarde de chien*. Espèce de sisymbre. || *Moutarde de haie*. Un des noms vulgaires du sisymbre officinal || *Moutarde de Mithridate*. Nom vulgaire d'une arabette, d'une lunetière, du tabouret des champs et de celui des vignes. || *Moutarde sauvage*. Nom vulgaire du tabouret des champs.

— Graine de moutarde. Semer de la moutarde. Farine de moutarde. Cataplasme de moutarde.

— Composition faite de graine de moutarde noire broyée avec du moût, du vinaigre ou quelque autre liquide et qu'on sert sur les tables pour manger avec les viandes. La moutarde, telle qu'on l'emploie communément, convient surtout aux individus chez lesquels languissent les fonctions digestives. Elle excite l'appétit, elle ranime les forces de l'estomac; on la mêle avec avantage aux aliments fades et pesants. On fait des moutardes fines et aromatiques en y ajoutant du sucre, du miel, de l'ail, de l'estragon, des clous de girofle et d'autres ingrédients de ce genre. Les Provençaux y font entrer des anchois. Moutarde douce. Moutarde commune grise. Moutarde fort piquante. Moutarde qui monte au nez.

— Fig. *S'amuser, aller à la moutarde*. S'arrêter à des bagatelles, à des choses inutiles, comme font les enfants et les femmes qui perdent leur temps en allant chercher la moutarde et les autres provisions de ménage. || *Sucrer la moutarde*. Modérer l'expression de sa colère; dire avec ménagement des choses pénibles à entendre.

Cependant il vaut mieux sucrer notre *moutarde*,
L'homme pour un caprice est soi qui se hasarde.
(Régnier.)

— Fam. *Baveur comme un pot à moutarde*. || *Fin comme moutarde*. S'est dit d'un homme fort ruse.

— Pop. *Le baril de moutarde*. Le derrière.

En le lançant, il dit : Prends garde !
Je vise au baril de *moutarde*. (Virgile travesti.)

— Loc. prov. *On en va à la moutarde*. C'est une chose que tout le monde sait. Avec son mariage qu'elle dit qui sera secret, et tout le monde en va à la *moutarde*. (Dancourt.) || On disait autrefois qu'*à Paris on siffluit la moutarde et qu'à Rouen on la criait*, pour exprimer que chaque pays a ses manières et ses usages. || *Il n'appartient pas à tout vinaigrier de faire de bonne moutarde*. || *C'est s'y entendre à cela comme un rossignol à crier de la moutarde*. || *La moutarde lui monte au nez*. Il commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait. || *C'est de la moutarde après dîner*. Cela vient lorsqu'on n'en a plus besoin. || *Et le reste en moutarde*. Se dit des comptes d'un maître d'hôtel, d'une cuisinière, etc., quand ils ne paraissent pas exacts.

De trois choses Dieu vous garde:
Du bœuf salé sans moutarde,
D'un valet qui se regarde,
D'une femme qui se farde.

MOUTARDELLE, s. f. S'est dit pour Fourche, bêche; instrument de labourage.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de raifort que l'on mange quelquefois râpé avec de la viande.

*** MOUTARDIER**, s. m. Petit vase servant à mettre de la moutarde. Moutardier d'étain, d'argent, de porcelaine.

— Celui qui fait et vend de la moutarde.

— Fig. et fam. *Il se croit le premier moutardier du pape*. Se dit d'un homme médiocre, qui a une grande opinion de lui-même, qui affecte de l'importance. || Le féminin a été employé dans ce sens. La qualité de madame la consule de Nîmes l'avait rendue si fière qu'elle se croyait la première *moutardière* du pape. (Du Noyer.)

— Hist. Nom qu'on donnait aux habitants de Dijon, tant à cause de la moutarde qui se fabrique dans cette ville et qui était célèbre dès le temps de Philippe le Bel, que par allusion à la devise des ducs de Bourgogne, *Moult me tarde*, il me tarde beaucoup.

— Bot. Grande espèce d'agaric, de couleur de chair pâle, qui a une odeur sensible de moutarde, une saveur herbacée désagréable, analogue à celle des plantes crucifères, sans en avoir le piquant.

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir. || *Grand moutardier*. Le moutardier des murailles.

MOUTARDIN, s. m. Moutarde blanche.

MOUTARDON, s. m. Nom d'une espèce de moutarde dans le Loiret.

MOUTASSEN, s. m. Comm. Sorte de coton qui venait de Smyrne par la voie de Marseille.

MOUTBAK-ÉMINI, s. m. Hist. ott. Intendant des cuisines et des offices du palais.

MOUTE, s. f. S'est dit pour Mouture.

— Féod. *Droit de moute*. Droit que le seigneur bannier prélevait, en sus du droit de moulage, sur les blés qu'on faisait moudre à son moulin. || *Moute sèche*. Nom donné, en Normandie, au droit de mouture ordinaire. || *Moute verte*. Nom donné, dans la même province, au droit que payait au seigneur le vassal qui engrangeait hors du fief le grain qu'il avait recueilli sur les terres banales.

MOUTE, s. f. Se dit quelquefois pour Chatte. Enfin, ma chère enfant, j'ai retrouvé mon abbé, ma *monte*, ma chienne, mon mail, mes maçons, tout cela n'est uniquement bon en l'état où je suis. (M^me^ de Sévig.)

MOUTELLE, s. f. (du lat. *mustela*, belette). Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte et de la loche franche.

MOUTHE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontarlier (Doubs); 1,000 hab.

MOUTHOUMET, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Carcassonne (Aude); 400 hab.

*** MOUTIER**, s. m. (du lat. *monasterium*). Se disait pour Monastère. Les *moutiers* étaient de vrais magasins des plus adorables friandises; et voilà pourquoi certains amateurs les regrettent si amèrement. (Brill.-Savar.)

Nous recevions pour le sérail
Dans tous les *moutiers* du rivage. (V. Hugo.)

— On s'en sert encore dans le style archaïque et aussi dans le style marotique, comme synonyme d'Église, de monastère, de couvent. Quand la cloche du *moutier* aura sonné les premières prières des morts, nous serons de loisir pour y penser. (Ch. Nodier.)

Or du *moutier* la vénérable abbesse
Depuis deux jours était allée à Blois. (Voltaire.)

— Loc. prov. *Il faut laisser le moutier où il est*. Il ne faut rien changer aux usages reçus.

— Anc. prat. *Mener la mariée au moutier*. Mener la mariée à l'église. || *Mener une fille au*

moutier. L'épouser. Puis au *moutier* le couple alla se rendre. (La Font.)

MOUTIERS, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Savoie, à 77 kil. S.-E. de Chambery, sur l'Isere. Evêché. Salines; riches mines de plomb argentifere; 2,000 hab.

— MOUTIERS-LES-MAUXFAITS (Les). Ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 900 hab.

* **MOUTON**, s. m. (étym. inconn.). Mamm. Genre de ruminants à cornes creuses, très voisin des chèvres, avec lesquelles il peut donner des metis féconds, etabli pour des especes appelees aussi *mouflons* et originaires de la Corse, des autres îles de la Méditerranee et du Canada. A l'état sauvage, le mouflon vit dans les montagnes, saute avec agilité de rocher en rocher, défend vigoureusement ses petits; mais, a l'état domestique, il est lourd, semble stupide et suit au hasard une impulsion quelconque; il est élevé en grand a cause de la qualité de sa chair, de sa laine et de son lait. ‖ *Mouton domestique*. On en distingue plusieurs races, dont les plus connues sont le mouton d'Islande, le mouton merinos, le mouton à grosse queue, le mouton Morvan, le mouton de Valachie, le mouton anglais, le mouton commun, etc. Chacune de ces races se subdivise en plusieurs varietes, qui ont formé des sous-varietes par le croisement. Les moutons d'Espagne ou merinos et les moutons anglais sont ceux qui produisent les laines les plus fines. Indolents, stupides, incapables d'attachement, les moutons n'ont pas même assez d'intelligence pour fuir le danger ou s'abriter contre les intemperies de l'atmosphere, qu'ils ressentent cependant tres vivement. Les *moutons* sont de tous les animaux quadrupedes ceux qui ont le moins de ressource et d'instinct. (Buff.)

— *Mouton du Pérou*. Le lama.

— Nom donne aux béliers, aux brebis et aux agneaux, quand ils sont en troupes. Troupeaux de moutons. Garder les moutons. Helas! petits *moutons*, que vous êtes heureux! (Mme Deshoul.) Les *moutons* vivent en société fort douce, leur caractere passe pour tres débonnaire. (Volt.)

— Particulierement, Belier châtré que l'on engraisse. Le mouton s'engraisse plus facilement après l'opération; sa chair acquiert plus de delicatesse, perd un mauvais goût qu'elle aurait naturellement, et sa toison fournit un riche gain. Gros mouton. Mouton gras. Mouton de Berri, de Beauvais. Boucher qui tue beaucoup de moutons par an. Langue, pied, gigot, eclanche, épaule, collet, côtelette, partier, graisse, suif de mouton. Peau de mouton, Tondre des moutons. De loin on entendait le bêlement des agneaux et la clochette du *mouton* favori, dont le son argentin se perdait insensiblement dans les airs. (Pongens.)

Il tourne à l'entour du troupeau,
Marque entre cent *moutons* le plus gras, le plus beau.
(La Fontaine.)

— Fig. Son visage, fait comme ceux qui plaisent le plus, était un de ceux qui plaisaient le moins. Le ciel y avait répandu certain air d'incertitude qui lui donnait la physionomie d'un *mouton* qui rêve. (Hamilton.)

— *Sauter comme les moutons de Panurge*. Se dit des gens qui font une chose par esprit d'imitation, par allusion au tour que Panurge joue au marchand de moutons Dindenaut, dans Rabelais.

— Fig. *Agir en vrai mouton*. Agir sans raisonner, en suivant l'impulsion et l'exemple d'autrui.

— *Être bien loin de ses moutons*. Se dit d'un homme qui n'obtient pas la recompense qu'il attendait.

— Fig. et fam. Personne fort crédule, naïve.

Dans tous les temps nosseigneurs les lions
Ont conclu leurs traites aux depens des *moutons*.
(Voltaire.)

— Fig. et fam. *C'est un mouton, il est doux comme un mouton*. Il est d'une humeur fort douce, fort traitable.

On me fait passer pour un diable,
Moi qui comme un *mouton* suis facile à mener
(Regnard.)

— *Se laisser égorger comme un mouton*. N'opposer aucune résistance, souffrir avec douceur.

— Personne douce, de bonne composition.

Le rocher disparut, un *mouton* succeda,
Un *mouton* qui s'accommoda
A tout ce qu'on voulut, *mouton* doux et traitable
(La Fontaine.)

— Bien que le mot *mouton* n'ait pas de feminin, quelques auteurs legers lui en ont donné un, en ce sens, et ils s'en servent comme de terme familier et affectueux a l'egard des femmes. C'est la plus douce petite *mouton* de son sexe. (Rétif de la Bretonne.)

Elle me crut tout bonnement,
La pauvre petite *mouton*ne.
(Gir. Comte.)

— Viande de mouton. Mouton bien tendre. Mouton qui sent le serpolet. Le mouton est une viande noire. Un gigot de mouton.

— Pop. *Sentir l'épaule de mouton*. Puer des aisselles.

— Peau de mouton preparée. Reliure en mouton.

— Arg. Homme aposté pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le reveler. Mettre près de quelqu'un un mouton pour le faire jaser. Cet eloquent tribun n'etait autre chose qu'un mouchard, ce qu'on nomme en langage d'argot un *mouton*, chargé de faire jaser les detenus. (Ch. de Bernard.)

— Loc. prov. *Il ressemble aux moutons de Berri, il est marqué sur le nez*. Se dit d'un homme qui a quelque marque sur le visage.

Le peuple fait comme les moutons. Il faut qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons passent tous où ils voient passer un autre mouton à passé. ‖ *Revenons à nos moutons*. Reprenons le discours que nous avons quitté, ou qui a été interrompu. ‖ Revenons à notre sujet. Laissez là ce drap et cet homme, et revenez à vos *moutons*. (Brueys.) ‖ *Chercher cinq pieds à un mouton*. Essayer de tirer d'une chose plus qu'elle ne peut fournir. ‖ *Lorsqu'un mouton quitte le troupeau, le loup le mange*. ‖ *Mieux vaut gigot passin et prochain qu'un gros mouton lointain*. ‖ *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes*. V. Champenois. ‖ *Bœuf saignant, mouton bêlant, veau brûlant, porc pourri, tout n'en vaut rien s'il n'est bien cuit*. Se dit en parlant du degré de cuisson que demandent ces differentes viandes. ‖ *A l'Ascension, gras mouton*. C'est a l'Ascension que les moutons sont le plus chargés de graisse. *Chair de mouton, manger de glouton*. Se disait a une époque où la viande de mouton était peu estimée. ‖ On dit d'un avare, qu'*il ne jette pas les épaules de mouton toutes votres par les fenêtres*.

— Anc. art milit. Nom donné autrefois à une espece de mangonneau et au bélier des anciens.

— Anc. métrol. *Mouton d'or* ou *mouton à la grande laine*. Nom donné à des deniers d'or frappés par ordre de saint Louis; ils valaient 16 sous 6 deniers d'argent fin. Ils eurent cours jusque sous le regne de Charles VII. A donc le notaire lui mit un doublon d'Espagne et deux angelots d'Angleterre et trois vieux écus français, avec un dalet d'or, et trois *moutons* a la grand'laine. (Bouvalde de Verville.) ‖ *Petit mouton d'or* ou *mouton à la petite laine*. Monnaie de 1357, valant 12 sous 6 deniers. On appelait ainsi ces monnaies, parce qu'a un des côtés était représenté Jesus-Christ sous la figure de l'agneau. ‖ Ancienne monnaie romaine, qui portait une figure de mouton. Elle fut frappee sous Servius Tullius.

— Archeol. *Pain de mouton*. Nom donne autrefois a un tres petit pain, dont la surface etait couverte de grains de blé, et que l'on donnait aux enfants comme une friandise.

— Archit. *Queue de mouton*. Ornement en forme de grosse guirlande, autour des médaillons.

— Blas. Meuble de l'écu qui differe du bélier en ce qu'il est dépourvu de corne.

— Bot. Nom de deux espèces d'agaric, le mouton ou petit mouton, et le mouton zone.

— Jeux. *Saute mouton* ou *saut de mouton*. Jeu dans lequel les joueurs sautent alternativement par-dessus le dos les uns des autres.

— Mar. Montant en fer qui supporte la cloche du bord. ‖ Autrefois, Nom d'un cordage qui servait a la manœuvre de l'antenne.

— Ornith. *Mouton du Cap*. L'albatros.

— Pathol. Nom donné par les ouvriers à une sorte de congestion partielle, qui survient dans le membre fatigué par un travail auquel on n'est pas habitué.

— Pêch. Petit tas de morue qui a été exposé cinq ou six jours au soleil.

— Pyrotechn. Petite machine servant à tasser la charge dans les fusees.

— Techn. Masse de fer ou grosse piece de bois armée de fer, qu'on élève et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre. Enfoncer des pieux jusqu'a refus de mouton. ‖ Pièce qui descend avec la vis de la presse à papier. ‖ Grosse piece de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue. ‖ Piece de fer a l'usage des bijoutiers estampeurs. ‖ Bois de charronnage. ‖ *Mouton d'un carrosse*. Nom qu'on donnait, avant l'usage des ressorts, aux pieces de bois posees d'aplomb sur l'essieu, auxquelles ou suspendait la caisse de la voiture.

— MOUTONS, s. m. pl. Fam. et par anal. Vagues blanchissantes qui s'élevent sur la mer et sur les grandes rivieres, lorsqu'elles commencent a être agitees.

— Archit. hydr. Eaux qui tombent rapidement dans des rigoles, et qui, etant arrêtées par une table de plomb dans le bas, se reçoivent en ecumant

MOUTON (Georges), comte de Lobau, Marechal de France, ne a Phalsbourg, 1770-1838, volontaire en 1792, devint chef d'une demi-brigade en 1800, fut general de brigade et de division de camp de l'empereur en 1805. Il gagna le titre de general de division, après les campagnes d'Iena et de Friedland, 1807. Il se distingua surtout dans la campagne de 1809 et y mérita le titre de comte de Lobau. Il accompagna Napoleon en Russie, puis en Saxe. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le nomma pair; il combattit courageusement a Waterloo, fut pris, et ne put rentrer en France qu'en 1818. Député de la Meurthe en 1828, il fit partie de la commission municipale de Paris en juillet 1830, devint commandant en général de la garde nationale de Paris, après la démission de La Fayette, et fut nommé maréchal, puis pair de France en 1833.

— MOUTON-DUVERNET (Régis-Barthélemy), Général français, ne au Puy-en-Velay, 1769-1816, se signala dans les guerres de l'Empire, surtout en Espagne. En 1815, il se rallia, l'un des premiers, a Napoleon revenant de l'île d'Elbe, et fut proscrit après Waterloo. En 1816, il se constitua volontairement prisonnier, fut condamné a mort et fusille a Lyon.

MOUTON ONNE, adj. Qui appartient aux moutons.

— Fig. Caractère mouton. Homme de moutonne. Dites que j'ai l'ame tendre et *moutonne*. (Piron.)

— Qui se compose de moutons. La gent moutonne.

MOUTON-BLANC, Dynastie turcomane qui s'établit en Perse par Ussum-Hassan, 1468, remplacée par les Sophis en 1499.

— MOUTON-NOIR, Dynastie turcomane qui precéda, en Perse, celle du Mouton-Blanc. Elle conquit la Perse, 1407, et lui donna deux souverains, 1407-1468.

MOUTONNADE, s. f. radic. *mouton*. Ton de pastorale fade et ennuyeux. Je venais de chanter de fort jolies *moutonnades* dont mes amis etaient dans le ravissement. (Mlle Clairon.)

MOUTONNAGE, s. m. rad. *mouton*. Feod. Droit que devaient aux seigneurs ceux qui vendaient ou achetaient des bêtes a laine sur son fief.

MOUTONNAILLE, s. f. pr. *mou-to-naille, ll* mouill.). Troupe de moutons.

Je pourrais dans l'etable avec art me glissant,
M'emparer de la *moutonnaill*e. (F. de Neufch.)

— Fig. Nom donne, par plaisanterie, a ceux qui se laissent toujours conduire par l'exemple. Le monde n'est que franche *moutonnaille*. (La Fontaine.)

MOUTONNANT, part. prés. du v. Moutonner.

MOUTONNANT, ANTE, adj. Se dit de la mer qui moutonne. Le sommet *moutonnant* des vagues devient la tête blanche des Grèces. (E. Renan.)

MOUTONNÉ, s. f. (rad. *mouton*). Econ. rur. Brebis rendue impropre a la fecondation par l'enlèvement des ovaires et engraissée pour la boucherie.

— Tresse de cheveux touffue et frisée que les femmes s'appliquaient sur le front.

MOUTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Moutonner. N'empl. adjectiv. Tête, coiffure, perruque moutonnée.

— Se dit quelquefois de l'aspect du ciel et des nuages, quand ceux ci sont blancs et forment des flocons presses.

— Prov. *Temps moutonné et femme fardee ne sont pas de longue durée*.

— Arg. Surveille par un mouton.

— Geol. Se dit de roches arrondies qui apparaissent au-dessus du sol, ou elles sont ademi enfouies, et semblent de loin un troupeau de moutons.

— Manèg. Se dit de la tête du cheval, quand, vue de côté, elle forme une ligne convexe depuis les yeux jusqu'au bout du nez. Les chevaux barbes ont la tête belle, petite et assez ordinairement *moutonnée*. (Buffon.)

MOUTONNEMENT, adv. A la manière des moutons. Les hommes sont si habitues a se copier *moutonnement* les uns les autres, qu'ils sont plus disposes a pardonner un vice qu'une singularité. (La Bouisse.) Ces flatteurs de conspirations, qui se laissent *moutonnement* garrotter. Napol.)

MOUTONNEMENT, s. m. Action de moutonner, en parlant des eaux de la mer.

* **MOUTONNER**, v. a. 1re conj. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. N'est plus guere d'usage qu'au participe.

— *Moutonner une prairie*. Y parquer des moutons pour les engraisser.

— Arg. *Moutonner un prisonnier*. Tâcher de gagner sa confiance pour découvrir son secret, afin d'aller le révéler.

— MOUTONNER, v. n. Fam. Se dit de la mer, d'un lac, d'une rivière dont les eaux commencent à s'agiter et à blanchir. La mer commence à moutonner. Rivière qui moutonne. Tantôt les lames, en faisant *moutonner* leurs cimes, imitaient des troupeaux blancs. (Chateaub.) Elle (la mer) rugit, puis *moutonne*. (V. Hugo.)

— Se dit de l'eau des cascades qui tombe en formant des moutons.

— Fig. Quelques gardes nationaux etaient l'avant-garde de cette plébe; derrière eux on voyait *moutonner* les têtes hâves dont les yeux etaient meurtris des paupières rouges. (E. Gebhes.)

— SE MOUTONNER, v. pr. Devenir frisé. Ses cheveux se moutonnent.

— Se dit du ciel qui se couvre de petits nuages blancs, que l'on compare a des moutons.

— Fig. et par plaisant. Se faire mouton. Il faut que l'un des deux se *moutonne*, ce doit être le plus faible: *moutonnons* nous donc, mon pauvre ami, si nous voulons vivre et ne point être croques. (Mme de Gratigny.)

MOUTONNERIE, s. f. (rad. *mouton*). Simplicité, bêtise.

— Penchant a imiter la conduite des autres personnes. Les hommes savent compter, très peu savent apprecier. De la, cette *moutonnerie* qu'on appelle si volontiers dans le monde bon sens, et qui se réduit a penser d'une maniere que le grand nombre ne desapprouve pas. (Turgot.)

— Poésie pastorale d'une grande fadeur.

Dans ton beau roman pastoral,
Avec tes moutons pele-mele,
Si rare en ton bien doux, bien moral,
Berger, bergere, admire, tout bête
Pour les gens auteur, lecteur, chien,
Ste docteur de *mouton*nerie
Pour reveiller la bergerie,
Oh! qu'un petit loup viendrait bien! (Le Brun.)

MOUTONNET, s. m. Anc. métrol. Monnaie que l'on frappa sous Charles VI, en 1420.

* **MOUTONNEUX, EUSE**, adj. rad. *moutonner*. Qui se blanchit de vagues. Mer moutonneuse. Le vent s'était levé et la mer s'était faite *moutonneuse*. (A. Dumas.)

— Qui est couvert de nuages blancs, formant des flocons presses. Ciel moutonneux.

* **MOUTONNIER, ÈRE**, adj. Fam. Qui a la nature, le caractère des moutons.

La *moutonnière* creature
Pesant plus qu'un fromage. (La Font.)

— Fig. et fam. Se dit des personnes qui, a la maniere des moutons, font ce qu'elles voient faire, suivent aveuglément l'exemple des autres. Nation moutonniere. Engeance *moutonnière*. Peuple moutonnier. La multitude est toujours *moutonnière*. (Lebrun.) L'homme est *moutonnier*, il suit toujours le premier mouvement qui passe. Napol

MOUTONNIÈREMENT, adv. rad. *moutonnier*. A la maniere des moutons.

MOUTONNIQUE, adj. 2 g. Syn. de MOUTONNIER. Façon particuliere aux esprits *moutonniques* du philosophe Duarto. Naude.)

MOUTOUCHIE, s. f. Bot. Genre de papilionacees dalbergiees, établi pour des arbres qui croissent sous le tropique americain.

MOUTRA ou **MUTTRAH**, Géogr. Ville de la province d'Agrah (Hindoustan), sur la Djemnah; 55,000 hab.

MOUTTADAR, s. m. Nom donné a un fermier de l'impôt, dans l'Inde.

MOUTTE, s. f. Syn. de MOUTURE, en Normandie.

* **MOUTURE**, s. f. (rad. *moudre*). Opération par laquelle le meunier separe, a l'aide des moulins, sans les altérer, les differentes parties qui constituent le froment, savoir: la farine blanche, la farine bise et le son. Ce meunier prend tant pour sa mouture. Il y a des moulins qui font une meilleure mouture que les autres. Droit sur les moutures. ‖ *Mouture pour le bourgeois*. Mouture a la grosse que l'on fait suivre d'un blutage mi-fin. *Mouture economique*. Celle qui sépare les sons. ‖ *Mouture en son gros*. Celle qui laisse au boulanger le soin de separer, après la premiere operation, le son du gruau, qu'il renvoie ensuite au moulin. ‖ *Mouture à la grosse*. Mouture qui livre au boulanger la farine brute, et l'oblige a bluter pour separer de la fleur le son et le gruau. ‖ *Mouture à la lyonnaise*. Mouture qui consiste a obtenir une farine incompletement isolee du son. ‖ *Mouture marchande*. Mouture faite en grande quantite, pour le commerce. ‖ *Mouture du riche*. Mouture a la grosse, que l'on fait suivre d'un blutage avec un blutoir tres fin. ‖ *Mouture rustique*. Mouture blutée par un seul bluteau.

— Salaire d'un meunier. Ce meunier a pris double mouture.

— Fig. *Tirer d'un sac deux moutures*. Prendre double profit dans une même affaire. Si vous croyez que, quand l'homme peut legitimement tirer deux *moutures* d'un sac, il n'y manque jamais. (Diderot.)

— Nom donné autrefois à la taxe prélevée par le proprietaire d'un moulin sur les individus qui y faisaient moudre leurs grains.

— Mélange de froment, de seigle et d'orge par tiers. Hectolitre de mouture. La bonne mouture vaut seigle. ‖ Adjectiv. Blé mouture.

— Par extens. Se dit quelquefois pour désigner un appareil a moudre de n'importe quelle espece. Pour des masses comme celles-ci, si les precautions ne sont pas prises, les *moutures* d'aucun pays ne pourront suffire. (De Ségur.)

— Pharm. Action de réduire en poudre, à l'aide d'un moulin, les cereales, les graines, les amandes, les riens, la racine de guimauve, etc.

MOUVAGE, s. m. (radic. *mouver*). Techn. Operation dont le but est de repartir les cristaux dans toute la masse que contient une forme a sucre.

MOUVAISON, s. f. (radic. *mouver*). Vitic. Premier binage donne a la vigne après la taille.

* **MOUVANCE**, s. f. (radic. *mouvant*). Jurispr. feod. Superiorite d'un fief a l'egard d'un domaine qui en relevait. Mouvance active. Tout ce qui est dans la mouvance de cette terre, de ce seigneur.

— Plus ordinairement, Dépendance d'un domaine a l'egard d'un fief. Ces fiefs n'etaient pas de la mouvance de ce comte. ‖ Si un fief relevait d'un autre fief superieur, c'etait pour lui une *mouvance passive*; si ce même fief en avait d'autres qui relevaient de lui, c'etait la *mouvance active*. ‖ *La mouvance immediate* avait lieu lorsqu'un fief relevait d'un autre immediatement et sans intermediaire. ‖ *La mouvance médiate* avait lieu dans le sens contraire. ‖ *La mouvance noble* ou *feodale* etait celle dans laquelle le possesseur du fief devait foi et hommage ou au moins fidelite au possesseur du fief dominant. ‖ *La mouvance roturière*, celle

dans laquelle le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances.

— Par extens. La soumission de la Grèce à l'empire romain, même sous les empereurs, fut plutôt une *mouvance* qui assurait la tranquillité publique, qu'un assujettissement à charge aux particuliers et préjudiciable à la société. (Rollin.)

MOUVANT, part. prés. du v. Mouvoir. Qui meut. Des hommes robustes mouvant de lourdes masses.

* **MOUVANT, ANTE**, adj. Qui a la puissance de mouvoir.

— *Force mouvante*. Force qui produit un mouvement actuel. Faire un traité des forces mouvantes. L'eau est une des plus grandes forces *mouvantes* que l'homme sache employer. (Fén.)

— Fig. Il veut que la foi soit la cause *mouvante* qui fasse agir en nous toutes les vertus. (Bourdaloue.)

— Qui se meut. L'œil suit les plis *mouvants* de sa robe flottante. (Del.)

Ce n'est plus ce contour ou l'aiguille *mouvante*
Chemine tristement le long d'un triste mur. (Del.)
Ainsi de l'air troublé les tourbillons *mouvants*
Livrent au loin la terre aux ravages des vents. (Id.)

— Fig. L'histoire et les récits du *mouvant* drame humain effleuraient mon esprit. (Michelet.)

— Se dit d'un sol où l'on enfonce aisément, des sables et des terres dont le fond n'est pas stable, solide. Ce sont des terres mouvantes. Il y a dans cette rivière des sables mouvants. Le fond en est mouvant. Sol mouvant. Terrain mouvant. Ils amarraient leurs bâtiments aux extrémités des glaces *mouvantes*. (Lacepède.) Notre petite barque glissait avec une admirable rapidité entre deux montagnes *mouvantes*. (Las-Cases.) La crainte arrête ses pas incertains; ses forces l'abandonnent, il tombe au pied d'un monceau de neige *mouvante*. (Delcuze.)

J'ai porté mon courroux, ma honte et mes regrets,
Dans les sables *mouvants*, dans le fond des forêts.
(Voltaire.)

— Fig. Je suis un animal très faible, marchant sur des sables *mouvants* qui se dérobent sous moi. (Volt.) Les projets humains, bâtis sur le sol *mouvant* des conjectures, sont sujets à être renversés par le vent des circonstances. S. Dubay.) L'injustice est un sable *mouvant* et stérile où l'on ne sème ni ne moissonne. (Chateaubriand.)

— Fig. *La cour est un terrain mouvant*. Il est difficile de s'y tenir longtemps dans la même situation.

— *Tableau mouvant*. Tableau où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée. | Fig. Point de vue animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, de voitures. On a de cet appartement une vue charmante, c'est un tableau mouvant. || En littérature. Si l'on peut former de chaque suite d'idées un tableau harmonieux et *mouvant*... (Buffon.) || Se disait autrefois d'un grand tableau exposé dans la plupart des bureaux de communautés, qui contenait par ordre de réception les noms et surnoms de tous ceux de la communauté qui avaient passé par les charges de gardes ou de jurés. A mesure qu'il en mourait quelqu'un, le concierge avait soin de tirer de sa place le nom du défunt, et de le remplir par le nom de celui qui suivait.

— Blas. S'emploie pour indiquer de quel côté naît ou sort une figure. Il porte d'azur à trois raies d'or mouvant du chef de l'ecu.

— Jurispr. féod. Se disait des fiefs, des terres qui relevaient d'un autre fief. Fief mouvant d'un autre. Ces terres étaient mouvantes de telle autre. La Flandre était autrefois mouvante de la couronne.

— Zool. Se dit des pattes qui, pendant le repos de l'animal, sont dans un perpétuel mouvement vibratoire, comme dans la tipule.

— **MOUVANT**, s. m. Chass. Oiseau qu'on emploie pour attirer dans un piége d'autres oiseaux de même espèce.

MOUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Mouver. S'emploie adjectiv. Terre mouvée.

MOUVEAUX Géogr. Comm. du canton de Tourcoing, arr. de Lille (Nord ; 3,700 hab.

MOUVE-CHAUX s. m. Techn. Bouloir de raffineur. | Pl., des *mouve-chaux*.

* **MOUVEMENT** s. m. (ét. lat., *morimentum*, de *morere*, mouvoir). Acte par lequel un corps ou quelqu'une de ses parties passe d'un lieu, d'une place dans une autre. Mouvement lent, rapide, doux, violent, égal, inégal, continu, progressif, périodique. Mettre une chose en mouvement. Donner, imprimer le mouvement à quelque chose. Accélérer, ralentir, suspendre, arrêter un mouvement. Les mouvements du corps. La paralysie lui ôte le mouvement du bras droit. Faire un léger mouvement de tête. Le mouvement des doigts. Homme brusque dans tous ses mouvements. Cheval qui a les mouvements beaux, des mouvements doux, gracieux. Ce mari exécute bien ses mouvements. Pour se bien porter, il faut se donner du mouvement. Rendre le *mouvement* aux corps paralytiques. (Boil.) On veut faire de grands *mouvements*, mais on sent ses membres engourdis. (Boss. Ils demeurent sans *mouvement* ou ils sont tombés (Fléch.) Le repos est pour les masses, et le *mouvement* pour les éléments. (Bivar.) Le *mouvement* de la mer d'orient en occident est continuel et constant. (Buff.) Dans la pleine et dans la nouvelle lune, ce *mouvement* des eaux d'orient en occident est plus sensible. Id.) Les premiers hommes ont donné une vie et une âme à tout ce qui avait du *mouvement*. (Bailly

— Par extens. Au dernier siècle le grand *mouvement* des sciences convergeait autour d'un homme de génie important par le rang, les entourages et la fortune, M. le comte de Buffon. Michelet.) La cause du XIXe siècle, le *mouvement* qui l'emporte, est la vieille cause de Dieu. E. Quinet. Depuis cette heure solennelle et féconde, le *mouvement* philosophique s'est emparé de la société française. J. Favre.)

— *En mouvement*. En agitation. La côte était couverte d'hommes, de chariots en *mouvement*. (Fenelon.)

— *Être toujours en mouvement*. Se remuer, s'agiter sans repos. Quoiqu'il fût toujours en *mouvement*, des que sa sœur paraissait, il devenait tranquille. (B. de St-Pierre.)

— Fig. *Se donner bien du mouvement, bien des mouvements dans une affaire*. Agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur pour la faire réussir. Les effroyables *mouvements* que s'est donnés la cabale. (Boss.)

— *C'est un homme qui se donne bien du mouvement*. C'est un homme actif et intrigant.

— Fig. Qu'est-ce au fond que la vie de l'humanité? Un perpetuel *mouvement* pour sortir de Dieu et y rentrer. E. Quinet.)

— Se dit en parlant des gestes, de la contenance, de l'action. On doit bannir les mouvements lascifs et efféminés.

— Par extens. S'emploie aussi en parlant du temps. Ces deux choses roulent ensemble dans ce grand *mouvement* des siècles où elles ont, pour ainsi dire, même cours. (Bossuet.)

— Fig. Impulsion, passion, affection de l'âme. Mouvement naturel, volontaire, involontaire, impétueux. N'être pas maître d'un premier mouvement. Les mouvements de l'âme. La volonté donne du mouvement aux autres facultés. Faire une action par un bon mouvement, par un mouvement d'équité, de pitié. Mouvement de colère, d'orgueil, de vanité. Ne pas faire quelque chose de son propre mouvement. Ne faire que suivre le mouvement d'autrui. La moitié de la vie se perd en faux *mouvements* que l'attention épargnerait. Boiste. Les *mouvements* de l'homme sont prescrits par le caractère et modérés par son éducation. (Id.) Tous les *mouvements* de l'homme tendent au bonheur. Id.) Le désir se fait mieux sentir, parce qu'il y a de l'agitation et du *mouvement*. (Boss.) On ne saurait allier les *mouvements* sages et mesurés de l'ambition avec le loisir, l'oisiveté, et presque toujours le dérangement et les extravagances du vice. (Mass.) En fait de mérite militaire, qui ne sent pas ces nobles *mouvements* qui nous font aspirer aux grands postes, ne sent pas aussi ceux qui nous font oser de grandes actions? Id.) Quoi de plus grand que de voir l'homme de bien mesurer ses *mouvements* et ne se permettre rien d'indigne du cœur! Id.) Les désirs sont nécessaires à l'humanité; ils lui donnent le *mouvement* et la vie. (Stanislas.) Autant vaudrait adorer une hirondelle, vous êtes aussi rapide qu'elle dans vos *mouvements*. (Merimée.) Lui si bon, si patient, il avait maintenant avec moi des *mouvements* d'humeur. (A. Daudet.)

L'amour le moins honnête exprimé chastement
N'excite point en nous de honteux *mouvement*. (Boil.)

— Par extens. Ce prince est l'âme de la ligue, il lui donne la vie et le *mouvement*. (St-Evremond.)

— *Premier mouvement*. Première impulsion à faire une chose avant de réfléchir à ses conséquences. Il se laisse entraîner par son premier mouvement. Suivez le premier *mouvement* de votre conscience. Mass.) Ne vous laissez aller ni à un premier ni à un second *mouvement*. (La Mennais.)

— *De son propre mouvement*. Par une impulsion personnelle.

S'il s'attache à me voir et me vent quelque bien,
C'est de son *mouvement*, je ne l'y force en rien. (Mol.)

— En style de la cour papale, *De notre propre mouvement*. V. MOTU PROPRIO.

— Se dit surtout en parlant des vives émotions qui se manifestent en nous quand une partie de notre système passionnel est excitée par une cause quelconque, et des rapides impulsions, des élans qui nous portent à quelque action énergique. Quel soulagement, ma fille, d'un moment à l'autre, et quel *mouvement* de passer de l'excès du trouble et de la douleur à une juste et raisonnable tranquillité! (Mme de Sevigné.)

— Sorte d'agitation naturelle des corps et des esprits. Il y a dans Paris un *mouvement* qui étonne, qui étourdit les étrangers. (Acad. Il y a dans nos habitudes de société une cause de *mouvement* continuel. E. Scherer.) On aura beau dire que le *mouvement* dissolutionniste est un *mouvement* mené par les radicaux, on ne lui fera pas prendre le change. Gambetta.)

— Agitation, fermentation dans les esprits. Il y a des mouvements dans cette province, dans Paris, dans cette ville. Mouvements populaires. Quel diantre d'homme que ce prince d'Orange, qui met lui seul toute l'Europe en *mouvement*! (Mme de Sév. Le jacobinisme prétend accélérer le *mouvement* et le fait reagir. Proudh.) La ville était pleine à la fois de *mouvement* et de silence. L. Blanc.)

— Petite émeute qui annonce une disposition au trouble, à la revolte. La part de chacun est, dans les *mouvements* populaires, impossible à discerner. E. Renan.)

— Brouillerie, guerre civile. Les mouvements de la Ligue furent pernicieux à la France. Je serais en Bretagne ou j'ai mille affaires, sans les *mouvements* de cette province qui la rendent peu sûre. (Mme de Sev.)

— *Mouvement de terres*. Transport de terres d'un lieu dans un autre. L'exécution de ce canal a exigé un grand mouvement de terres. Le propriétaire de ce parc a dépensé beaucoup d'argent en *mouvements* de terres. (Acad.)

— *Le mouvement, les mouvements du terrain*. La succession et la diversité des plans d'un terrain. Les *mouvements* du terrain sont bien sentis dans ce paysage. (Acad.) Des jardins délicieux, un grand *mouvement* de terrain, point de ces allées droites qui glacent l'imagination. (Mme de Genlis.)

— Nom des variations qui arrivent dans certains établissements publics, dans certains corps, par les changements de situation des personnes qui en font partie, tels que les entrées, les sorties, les decès des personnes qui les habitent. Le mouvement d'une prison, d'un hôpital. La feuille de mouvement d'une prison, d'un hôpital, d'un régiment. Le mouvement de la population d'une ville, d'un pays. Le mouvement d'un port. || *Bureau des mouvements*. Bureau spécial dans lequel sont placés les registres contenant les listes du personnel d'une prison, d'un hôpital, d'un port militaire, etc.

— Nom des changements qui arrivent dans un corps militaire ou civil, et qui y donnent lieu à des promotions. Il y a du mouvement dans ce régiment. Il y a du mouvement dans cette administration.

— Sert aussi à désigner les variations de prix qui ont lieu dans le commerce. Il y a eu cette semaine de grands *mouvements*, beaucoup de *mouvement* dans le prix des denrées, dans le cours de la bourse. (Acad.)

— Loc. prov. *Le premier mouvement est toujours le meilleur*. || *Il faut se défier de son premier mouvement*.

— Archit. Variété dans les lignes du plan, de l'élévation et de la décoration d'un édifice.

— Art milit. Nom des marches, des évolutions, des différentes manœuvres d'une armée, d'une troupe. La science du mouvement des troupes. Mouvement savant, judicieux. Mouvement bien exécuté. Faire faire divers mouvements à l'armée pour attirer l'ennemi au combat. Mouvement de l'aile droite, de l'aile gauche. Surveiller tous les mouvements de l'ennemi. Merci, que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont jamais surpris dans un *mouvement* irrégulier. (Boss.) Du 20 au 25 mars 1814, Napoléon exécuta plusieurs *mouvements*. (L. Gallois.) Sa vue s'étend de ce haut sommet sur les tentes et sur les *mouvements* de l'ennemi. P. de St-Victor.) || *Mouvement en avant, en arrière*. Celui qu'on fait en avant ou en arrière de la première ligne de bataille. || *Mouvement en avant*. Mouvement qu'on fait pour s'approcher de l'ennemi. *Mouvement rétrograde*. Celui qu'on fait pour s'en éloigner. || *Mouvement tournant*. Manœuvre par laquelle on tourne une position pour la prendre à revers.

— Astron. Révolution, marche réelle ou apparente des corps célestes. Mouvement des astres. Mouvement d'un globe autour de son centre. Mouvement d'orient en occident, d'occident en orient. Mouvement diurne ou commun. Mouvement propre. Mouvement apparent. Mouvement géométrique, héliocentrique. Le *mouvement* des planètes s'exécute depuis l'origine du monde. Libes.) O soleil! ô cieux! qu'êtes-vous? Nous avons surpris le secret et l'ordre de vos *mouvements*. Vanven.) || *Mouvement direct*. Mouvement d'une planète ou d'un astre d'occident en orient, par opposition à *Mouvement rétrograde*, qui est le mouvement d'orient en occident. || *Mouvement diurne*. Évolution qu'exécute une planète ou un astre pendant la durée d'un jour. || *Mouvement de rapt*. Nom donné autrefois au mouvement diurne et apparent des astres, parce qu'on le supposait produit par l'action d'un ciel supérieur qui entraînait tous les autres. || *Mouvement de trépidation ou de libration*. Mouvement que Ptolémée attribuait à un ciel qu'il avait imaginé entre le firmament et le premier mobile.

— Chem. de fer. Disposition, par rapport à l'heure, des trains qui montent ou qui descendent.

— Chorégr. *Mouvement du cou-de-pied*. Celui qui consiste dans l'élévation et l'abaissement de la pointe du pied. || On dit de même : *Mouvement du genou, mouvement de la hanche*.

— Horlog. Assemblage des parties qui font marcher une horloge, une pendule, une montre ou tout appareil mécanique quelconque. *Mouvement en blanc*. Mouvement d'une montre, lorsqu'il n'est qu'ébauché.

— Jurispr. anc. *Arrêts de propre mouvement*. Arrêts du conseil qui étaient rendus sans que les parties eussent été entendues.

— Litter. Ce qui anime le style et qui rend le discours propre à émouvoir les auditeurs, comme les figures pathétiques et propres à exciter les grandes passions. Mouvement du style. Avoir beaucoup de mouvement dans son style. Style sans mouvement, privé de mouvement. Il y a de beaux, de grands mouvements dans ce discours. Se servir de tous les mouvements de l'éloquence. Les mouvements oratoires. D'un beau *mouvement* l'agréable fureur. (Boileau.) Qu'entend-on par style, si ce n'est le coloris et le *mouvement* des idées? (Ste Beuve.)

— Manèg. Action de plier les jambes de devant, en parlant du cheval. || Liberté de l'avant-train.

— Mécan. Changement par lequel un corps est successivement présent en différentes parties de l'espace. Mouvement propre, impropre, externe, réfléchi, réfracté. Mouvement circulaire, droit, oblique, perpendiculaire. Mouvement d'oscillation, d'ondulation, de vibration, de libration, de trepidation. Mouvement imitatif. Les lois du mouvement. | *Mouvement absolu*. Mouvement d'un corps considéré en lui-même, ou par rapport à des points entièrement fixes de position. || *Mouvement accéléré*. Celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissements de vitesse. || *Mouvement uniformément accéléré*. Celui dans lequel les accroissements de vitesse sont égaux dans des temps égaux. La gravité communique aux corps un mouvement uniformément accéléré. || *Mouvement angulaire*. Mouvement circulaire considéré au point de vue des angles que forme chacun des rayons du cercle. || *Mouvement apparent*. Mouvement que l'on croit apercevoir, comme celui du rivage qui semble fuir quand on s'avance en bateau. || *Mouvement composé*. Celui qui est produit par plusieurs forces. Tout mouvement curviligne est un mouvement composé. | *Mouvement curviligne*. Mouvement qui se fait en ligne courbe. || *Mouvement d'entraînement*. Mouvement de plusieurs corps qui s'entraînent les uns les autres. Dans une machine à coudre, le mouvement d'entraînement fait avancer l'étoffe. || *Mouvement local*. Se dit, comme *mouvement de translation*, pour Mouvement d'un corps qui change tout entier de place, par opposition au mouvement qu'un corps peut faire sur lui même, tel que le *mouvement de rotation* d'un corps rond. || *Mouvement naturel*. Celui dont le principe ou la forme mouvante est renfermée dans le corps mû, tel que celui d'une pierre qui tombe librement. || *Mouvement oscillatoire*. Mouvement d'un corps qui se déplace alternativement de chaque côté d'un point fixe. || *Mouvement périodique*. Mouvement exécuté par un corps qui repasse dans les mêmes lieux avec les mêmes conditions de vitesse. || *Mouvement perpétuel*. Mouvement qui une fois imprimé persévererait toujours le même, sans changement ni diminution. Le grand problème du mouvement perpétuel est de trouver une machine qui ait en elle même le principe de son mouvement, qui se remonte toute seule, ce qui ne se trouvera jamais, car il y manquera toujours quelque chose pour emporter l'équilibre, sans compter ce qu'il faudrait pour vaincre la résistance du frottement des parties. || Fig. et fam. *Mouvement perpétuel*. Personne qui a une excessive activité de corps. Cette personne ne saurait rester en place, c'est le mouvement perpétuel, c'est un mouvement perpétuel. | Fig. *Chercher le mouvement perpétuel*. Chercher la solution d'une question insoluble. Qui aurait trouvé le secret de se réjouir du bien sans se fâcher du mal contraire, aurait trouvé le point : c'est le *mouvement* perpétuel. Pasc. || *Mouvement rectiligne*. Mouvement qui se fait en ligne droite. || *Mouvement relatif*. Mouvement d'un corps considéré relativement à d'autres corps qui ont aussi leur mouvement. Les mouvements d'un animal sur la surface de la terre sont des mouvements relatifs aux points de ce globe, lequel est emporté par son mouvement diurne et son mouvement annuel, mouvements relatifs eux-mêmes à celui que le soleil décrit probablement dans l'espace. || *Mouvement retardé*. Celui dont la vitesse diminue continuellement. || *Mouvement uniformément retardé*. Celui dont la vitesse décroît proportionnellement au temps. || *Mouvement de rotation*. Mouvement par lequel tous les points d'un corps décrivent un cercle autour de l'axe. || *Mouvement simple*. Celui qui est produit par une seule force. Le mouvement simple fait toujours décrire au mobile une ligne droite. || *Mouvement de translation*. Mouvement d'un corps qui change de place entièrement. || *Mouvement uniforme*. Celui par lequel un corps se meut continuellement avec une vitesse invariable. || *Mouvement varié*. Celui dont la vitesse varie, ou dans lequel des espaces inégaux sont décrits dans des temps égaux. || *Mouvement uniformément varié*. Celui dans lequel les accroissements et les décroissements sont proportionnels au temps. || *Mouvement vibratoire*. Mouvement alternatif exécuté par un corps autour de sa position moyenne d'équilibre. || *Mouvement violent*. Celui dont le principe est externe et auquel le corps mû résiste, tel que celui d'une pierre jetée en haut. || *Quantité de mouvement d'un corps*. Produit de la masse de ce corps par sa vitesse actuelle. La quantité de *mouvement* dont la mesure est le produit de la masse par la vitesse. (Fonten.) || *Vitesse du mouvement*. Propriété qu'a le mobile de parcourir un certain espace en un certain temps.

— Méd. et Physiol. Toute fonction animale qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps. La respiration, la circulation du sang, l'excrétion, l'action de marcher, etc., sont des mouvements animaux. Mouvement spontané ou musculaire, naturel ou involontaire. Mouvement du cœur, des artères. Mouvement péristaltique des intestins. Cela met les humeurs en mouvement. Avoir un mouvement de fièvre. Demeurer sans pouls et sans mouvement. Le café est tout à fait disgracié; le chevalier croit qu'il l'échauffe, et qu'il met son sang en *mouvement*. (Mme de Sév.) || *Mouvement des humeurs*.

Trouble prétendu dans les humeurs que le vulgaire regarde comme la cause d'un grand nombre de maladies. || *Mouvements naturels.* Mouvements dans lesquels la volonté n'a aucune part. Ils se produisent tout à fait à notre insu, dans les organes qui tirent leurs nerfs du grand sympathique. C'est ainsi qu'ont lieu la circulation du sang et la digestion. || *Mouvements spontanés.* Mouvements produits par la volonté et régis par elle. Ils ont lieu dans les membres des animaux, et, en général, dans tous les organes ayant, par les nerfs, une relation directe avec le cerveau. || *Mouvements vibratiles.* Mouvements des cils dits vibratiles.

— Mus. Degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. Cette pièce est d'un mouvement lent, d'un mouvement animé. Dénaturer le caractère d'un air, d'un morceau, d'une pièce, en n'y donnant point le mouvement convenable. || Marche ou progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble. || *Mouvement contraire.* Marche des intervalles qui procèdent de l'aigu au grave, dans la basse, tandis qu'ils vont du grave à l'aigu dans le chant ou réciproquement. || *Mouvement direct* ou *semblable.* Marche des intervalles dans les différentes parties d'un morceau de musique, quand toutes procèdent en même temps du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave. || *Mouvement oblique* Marche que suit l'harmonie quand une des deux parties monte ou descend, et que l'autre reste au même degré. || *Presser, ralentir le mouvement.* Battre la mesure plus ou moins vite, sans toutefois la changer ni l'altérer || *Air de mouvement.* Air dont la mesure est très marquée. Les contredanses, les valses sont des airs de mouvement. || *Chanter, jouer en mouvement.* Bien observer, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant de quelque instrument.

— Organ. Fil de fer qui sert à presser la languette des tuyaux d'anche de l'orgue pour les accorder.

— Peint. et Sculpt. Expression des mouvements du corps et des affections de l'âme. Figure qui n'a pas de mouvement, qui est sans mouvement. Prodiguer le mouvement sans nécessité. Le bras est d'un mouvement hardi. Le mouvement de cette jambe est vague et indécis. Ils disent d'une figure en repos qu'elle a du *mouvement*, c'est-à-dire qu'elle est prête à se mouvoir. (Diderot.) || *Mouvement d'une draperie.* Les plis de la draperie indiqués suivant la position du corps et de l'action qu'il exécute. || *Ce peintre rend bien le mouvement des arbres.* Ce peintre donne aux tiges et aux branches la direction qu'elles ont naturellement, ou représente bien la manière dont le vent les agite. || On dit qu'*il y a du mouvement dans un tableau*, pour indiquer que la scène qu'il représente est animée, et que cette animation est fidèlement reproduite par la peinture. || Variété, diversité agréable. Mettre du mouvement dans ses paysages.

— Poés. Rapport du rythme et de la cadence des vers avec ce qu'on veut exprimer. Ces vers ont du mouvement, n'ont point de mouvement.

— Polit. *Le parti du mouvement.* Nom donné quelquefois à l'opinion qui se prononce en faveur des innovations, des démarches décisives et même hasardeuses. || On dit elliptiquement en ce sens *le mouvement.*

— Techn. Levier coudé et tournant sur un clou fiché dans le mur, qui sert à changer la direction du fil moteur d'une sonnette.

— Théât. Art d'animer la scène. Le *mouvement*, c'est la, comme nous l'avons dit en commençant cette étude, ce que le théâtre italien enseignait, communiquait à Molière. (L. Moland.)

MOUVEMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouvementer. S'emploi, adjectiv. Qui a du mouvement; qui offre une variété, une diversité agréable. Terrain bien mouvementé. Paysage mouvementé.

MOUVEMENTER. v. a. 1re conj. Animer, donner du mouvement, de la variété. Mouvementer une scène dramatique

— Techn. *Mouvementer la main.* Faire un mouvement de la main pour obtenir un résultat. Lorsqu'on polit une pierre et qu'il y reste des fils ou traits, il faut, en arrêtant doucement la roue, *mouvementer* la main de droite à gauche pour les faire disparaître. (Chriten.)

— SE MOUVEMENTER. v. pron. Rendre le mouvement au naturel, en parlant d'une figure peinte ou sculptée. Les figures de ce tableau se mouvementent bien.

* **MOUVER.** v. a. 1re conj. (du lat. *movere*, mouvoir). Pop. Remuer, mouvoir.

— Art culin. *Mouver une sauce, un ragoût.* L'agiter doucement.

— Hortic. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface; y donner une espèce de labour.

— Techn. Détacher avec un couteau le sucre qui tient aux parois de la forme.

— MOUVER. v. n. Fam. Remuer, bouger. Cet enfant mouve sans cesse.

— Fig. L'esprit qui *mouve* sans cesse doit renouveler sans cesse, par son éducation progressive, le langage de l'art. (Burger.)

— Navig. fluv. Se dit d'une rivière dans laquelle l'eau du fond coule plus vite que d'ordinaire. Quand une rivière *mouve* du fond, cela annonce une grande crue. (Complem. de l'Acad.)

— SE MOUVER. v. pron. Être remué. Cette terre doit se mouver souvent.

— Être détaché de la forme. C'est dans ce moment que le sucre doit se mouver.

MOUVERON s. m. (rad. *mouver*). Techn. Spatule de bois avec laquelle on agite le sirop dans une forme à sucre pour briser les cristaux. || *Mouveron du bac à chaux.* Instrument de fer qui sert à brasser la chaux lorsqu'elle est éteinte. || *Mouveron circulaire.* Mouveron dont on se sert pour brasser le sang de bœuf.

MOUVET. s. m. Techn. Syn. de MOUVOIR.

MOUVETTE s. f. Chass. Syn. de MOUVANT.

— Techn. Syn. de MOUVOIR.

* **MOUVOIR.** v. a. 3e conj. (du lat. *movere*, même signif.) *Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. Je mouvais. Je mus, tu mus, il mut, nous mûmes, vous mûtes, ils murent. Je mouvrai. Je mouvrais. Meus, mouvons, mouvez. Que je meuve, que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent. Que je musse. Mouvant. Mû.* Remuer, faire aller d'un lieu à un autre, faire changer de place. Mouvoir une chose de sa place. Mouvoir une pierre. Ressort qui meut une machine. On ne saurait expliquer comment l'âme, étant purement spirituelle, peut mouvoir le corps. Voulez-vous voir ce qu'il fait dans la sphère où il est attaché, et qu'il doit *mouvoir* par lui-même? Bossuet. Qu'est-ce qu'une armée? C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait *mouvoir* pour la défense de la patrie. (Fléchier.) Or, comme l'art de *mouvoir* de grandes masses a ses lois dans les facultés du corps et dans les leviers dont nos bras ont appris à se servir, l'art de penser a également les siennes dans les facultés de l'âme et dans les leviers dont notre esprit a également appris à se servir. (Cond.)

— Fig. Exciter, donner quelque impulsion, faire agir. C'est la passion qui le meut. C'est la colère qui nous meut souvent à une action. La cupidité, le grossier orgueil des distinctions sociales, la débauche, tous les vils penchants, voilà les ambitions qui *meuvent* la plupart des hommes. (G. Sand.)

— *Mouvoir une querelle.* Susciter, faire une querelle. Peu usité.

— Philos. *L'objet meut la puissance.* La présence de l'objet détermine à l'action.

— Prat. *Tous procès mus et à mouvoir.* Tous procès présents et futurs. || *A ces causes et autres considérations à ce nous mouvant.* Formule qui s'employait autrefois dans les édits du roi, et dans laquelle *nous mouvant* signifie Nous portant, nous excitant.

— MOUVOIR. v. n. Être en mouvement. Sur un corps qui ne vit, ne *meut*, ni ne respire. (La Fontaine.)

— Féod. Relever, dépendre d'une autre terre. Cette terre est vendue à la charge de payer les droits au seigneur dont elle se trouvera *mouvoir*. (Compl. de l'Acad.)

— SE MOUVOIR. v. pron. Changer son corps de place. Le pauvre homme ne saurait se mouvoir.

— Se mettre en mouvement. La stupéfaction fut grande quand on vit l'armée se *mouvoir* tout à coup. (G. Faub.)

— Se dit du mouvement des corps célestes.

> Que Rohault vainement seche pour concevoir
> Comment tout étant plein, tout a pu se *mouvoir*.
> (BOILEAU.)

— Fig. Partout où le pouvoir se *meut* aisément et avec vigueur, les mouvements révolutionnaires sont redoutables et décisifs. (L. Blanc.)

— Se remuer, s'agiter. Les grands ont le malheur de ne se *mouvoir* qu'en agitant tous ceux qui les entourent. (Boiste.)

— Être mû. Un corps qui se meut en ligne droite. Les créatures les plus insensibles s'arrêtent ou se *meuvent* à la volonté d'un homme mortel. (Fléch.) Aux accords d'Amphion les pierres se *mouvaient*. (Boil.)

— Pouvoir être mû. Les trop grandes masses ne se meuvent pas facilement.

— Fig. Être porté à agir. François ne se *meut* par aucun de ces motifs. (Fléch.) La pensée ne se *meut*, ne se développe librement qu'au grand jour. (Guizot.)

— Se dit de plusieurs personnes qui peuvent agir les unes sur les autres. Les hommes agités par les passions se meuvent les uns les autres.

— Ellipt. *Faire mouvoir.* Mettre une chose en mouvement; faire qu'elle se meuve. Le ressort fait mouvoir toute la machine. On brûla dans le marché de Londres plusieurs statues de bois que des moines faisaient *mouvoir* par des ressorts. (Volt.) Il eût, comme Amphion, fait *mouvoir* les pierres. (Gér. de Nerval.)

— Fig. La volonté fait mouvoir les autres facultés. L'argent est un ressort qui fait *mouvoir* bien des machines. (Boiste.) Votre intérêt, Créon, vous *meut* plus que ma gloire. (Rotrou.)

— REM. GRAMM. Plusieurs des temps de ce verbe ne sont guère usités que dans le style didactique.

— Syn. comp. MOUVOIR, ÉMOUVOIR. *Mouvoir* annonce une impulsion sans violence, et *émouvoir*, une impulsion plus forte qui nous tire de nous-mêmes.

MOUVOIR s. m. (radic. *mouver*). Techn. Outil de bois, baguette dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide dont est rempli le moule ou se fabriquent les chandelles plongées, de crainte qu'il ne s'épaississe trop. || Objet servant à mouver un liquide quelconque. || Spatule ou cuiller de bois pour remuer les sauces. On dit aussi *mouvette*.

MOUNON s. m. Ichtyol. Excellent poisson des rivières de la Sibérie, qui paraît se rapprocher de la truite.

MOUY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Clermont (Oise); 3,300 hab.

MOUYTA, s. m. Bot. Espèce de souchet de Madagascar, qui croît dans les lieux marécageux.

MOUZAÏA, Géogr. Montagne de l'Algérie, dans la première chaîne de l'Atlas; 1,560 mètres de hauteur. Au pied de cette montagne est un défilé fort dangereux, connu sous le nom de *teniah de Mouzaïa*; il s'y est livré, en 1839 et en 1840, plusieurs combats entre les Arabes et les Français.

MOUZAÏAVILLE. Géogr. Comm. de l'arr. d'Alger (Algérie), pop. totale 3,400 hab., agglomérée 800.

MOUZON Géogr. Affluent de droite de la Meuse, passe à Neufchâteau.

— MOUZON. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sedan (Ardennes); 1,900 hab.

MOUZONNAT, s. m. Métrol. Monnaie de faible valeur usitée dans le nord de l'Afrique. On dit aussi *mouzouna*.

MOVIBILITÉ. s. f. S'est dit pour Amovibilité. Les maires n'eurent garde de rétablir la *movibilité* des charges. (Montes.)

MOVILANDIE. s. f. Bot. Nom des espèces à feuilles ternées, que l'on a séparées du genre chiffortie.

MOVIN. s. m. Moll. Espèce de bucarde.

* **MOXA.** s. m. Tissu cotonneux que les Chinois et les Japonais préparent avec les feuilles desséchées de l'armoise de la Chine. Ils font avec le parenchyme de ces feuilles une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur une partie du corps qu'ils veulent cautériser. Beaucoup de matières combustibles sont employées au même usage par les autres peuples. Les Arméniens emploient l'agaric du chêne; les Tchi-saliens, la mousse; les Lapons, le bouleau réduit en pourriture; les musulmans, le coton cardé, etc. C'est cette dernière substance, roulée en cylindre, que l'on emploie communément en France. La cautérisation produite par le moxa a pour but d'exciter fortement le système nerveux, de changer le siége d'une irritation, de produire une dérivation, etc. Appliquer le moxa. Appliquer deux ou trois moxas. Avoir recours au moxa. Proportionner le volume du moxa à l'étendue de l'escarre que l'on veut produire. Le *moxa* est un agent douloureux sans doute, mais beaucoup moins qu'on ne l'imagine en général, et qui a une action puissante lorsqu'on l'emploie d'une manière énergique et soutenue. (Ratier.)

— Fig. Aucun spleen ne résiste au *moxa* qu'on se pose à l'âme en se donnant une manie. (H. de Balzac.)

MOXIBURE. s. m. Chir. L'agent même de la moxibustion.

MOXIBUSTION. s. f. pr. *mok-si-bus ti-on*; ét. fr., *moxa*; lat. *ustio*, brûlure). Chir. Application d'un moxa, cautérisation par un moxa.

MOXOS. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Bolivie, dans les Andes et sur le Mamoré.

MOY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Saint-Quentin (Aisne); 1,200 hab.

MOYA. s. m. Minér. Argile sulfureuse volcanique d'Amérique.

MOYAC ou **MOYAQUE.** s. m. Ornith. Oiseau du Canada, gros comme une oie.

MOYAU. s. m. Techn. Poutre qu'on met sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

* **MOYE.** s. f. (du lat. *media*, moitié, et non du vieux fr. *moie*, mot signif. monceau). Magonn. Couche tendre qui se trouve dans la pierre, et qui la fait délirer. || Surface tendre d'une pierre dure.

MOYÉ, ÉE. adj. Techn. Qui contient des moyes. Pierre moyée. || Se dit aussi d'une pierre de taille sciée en deux.

* **MOYEN, ENNE.** adj. (du lat. *medianus*, qui est au milieu). Qui tient le milieu entre deux extrémités. Être de moyenne grandeur, de moyenne taille. Être de moyenne grosseur. Les souvenirs de l'âge *moyen* sont toujours moins vifs que ceux de la première jeunesse. (J.-J. Rouss.) Dante était de stature *moyenne*. (La Mennais.)

— Qui tient le milieu entre deux choses ou deux personnes de nature différente. Les inventeurs sont d'une nature moyenne entre les hommes et les dieux.

— *Classe moyenne.* Classe de la société intermédiaire entre le peuple, ou la basse classe, et la noblesse, ou la classe aristocratique. Le gouvernement du monde semble appartenir aux régions tempérées et aux classes *moyennes*. (V. Hugo.)

— Médiocre, de peu de valeur. L'éloquence a peu de prise sur les esprits *moyens*. (E. About.)

— Qui est indifférent sous le rapport du bien ou du mal. On veut qu'il n'ait point admis d'actions *moyennes* dans la morale, et qui ne fussent bonnes ou mauvaises. (La Mothe Le Vayer.)

— *Femme de moyenne vertu.* Femme d'une conduite suspecte, d'une réputation équivoque. Quelques dames de *moyenne* vertu, mais du monde. (St-Sim.)

— Anat. *Moyen adducteur.* Muscle situé à la partie interne et un peu antérieure de la cuisse.

— Anc. jurispr. *Moyenne justice.* V. JUSTICE. || *Moyen justicier.* Magistrat placé entre le haut et le bas justicier.

— Arithm. *Termes moyens.* Les deux termes du milieu d'une proportion.

— Astron. *Temps moyen.* Le temps calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les vingt-quatre heures le soleil se retrouve exactement au méridien où il était le jour précédent. Il y a quelques jours dans l'année ou le temps moyen s'accorde avec le temps vrai; cela n'a lieu que quatre fois. Régler une horloge sur le temps vrai, sur le temps moyen. La plus grande différence en moins est de dix-huit secondes six dixièmes; la plus grande différence en plus va jusqu'à trente secondes, mais il y a compensation parfaite au bout de l'année, abstraction faite cependant des équations planétaires et des petites variations séculaires. || *Anomalie moyenne d'une planète.* Distance angulaire à l'aphélie et au périhélie, en supposant qu'elle se meuve dans un cercle. || *Distance moyenne d'une planète.* Diamètre transversal de son orbite. || *Lieu moyen d'une planète.* Lieu où devrait se trouver cette planète si elle n'éprouvait pas des perturbations dans son mouvement. || *Longitude moyenne du soleil.* Lieu de l'écliptique où il se trouverait à chaque instant si, à partir de son passage par l'apogée, il marchait d'un mouvement uniforme. || *Mouvement moyen d'un astre.* Celui que l'on considère indépendamment des inégalités qui le rendent plus ou moins prompt.

— Bdist. *Moyen écart.* Nom donné à la racine carrée de la moyenne entre les carrés des écarts, dans les questions des probabilités du tir. || *Point moyen.* Point par lequel passerait la résultante des forces égales et parallèles de toutes les balles qui ont produit des trous dans la cible.

— Gramm. *Verbe moyen.* Verbe qui, dans quelques langues, le grec par exemple, participe de l'actif et du passif, sont pour le sens, soit pour les terminaisons. Cependant il est plus exact de dire qu'il répond à notre verbe indirectement réfléchi, comme *je me flatte le front*. || *Voix moyenne.* Série de formes des verbes grecs qui impliquent toujours une idée de réflexion, de retour direct ou indirect de l'action sur son auteur, sur le sujet. || *Aoriste moyen* ou *second.* Aoriste que quelques grammairiens ont voulu rattacher à la voix moyenne; ce n'est qu'une seconde forme d'aoriste actif, qui existe seulement dans quelques verbes. || *Parfait moyen.* Nom donné improprement à une forme de parfait qui a la terminaison active en α, et la signification également active. Le prétendu parfait moyen est un parfait second.

— Hist. *Moyen âge.* Le temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'empire romain, en 475, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. Beaucoup de chronologistes ne le font commencer qu'à partir de l'avénement de Charlemagne à la couronne impériale en 800, parce que c'est peu de temps après que commença la féodalité. L'époque qui précède, de 475 à 800, est appelée alors *temps barbares*, à cause des invasions des peuples du Nord, fréquentes à cette époque. Quelquefois aussi, en fixant le moyen âge à la chute de l'empire romain, on le divise en deux parties, les *temps barbares* et les *temps féodaux*. Au milieu des troubles du moyen âge, les lettres, les arts, les sciences et le commerce s'effacent presque entièrement de la scène du monde. Le réveil de la littérature propre du moyen âge date de la fin du XIIe siècle. De tous les arts, l'architecture est le seul qui ait atteint, au moyen âge, un haut degré de perfection. Les autres arts ne font que poindre en Italie vers la fin du moyen âge. La science du moyen âge est pauvre et naïve, surtout dans les premiers temps, mais non pas absolument nulle, comme on l'a prétendu. Le médecine et l'histoire naturelle sont presque considérées au moyen âge comme de la sorcellerie.

— Adjectiv. Déjà la moitié des cérémonies celtiques, païennes ou *moyen* âge que j'ai vues encore en pleine vigueur dans mon enfance, se sont effacées. (G. Sand.)

— Hist. litter. *Auteurs de la moyenne latinité.* Auteurs qui ont écrit depuis le temps de Sévère, ou environ, jusqu'à la décadence de l'Empire.

— Log. *Moyen terme.* Partie d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres, à en prouver la convenance ou la disconvenance.

— Par extens. Il n'y a pas de *moyen* terme entre l'imposteur et le prophète. (E. Renan.)

— Fig. et fam. *Moyen terme.* Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. Proposer, prendre un moyen terme.

— Mar. *Moyen parallèle.* Cercle parallèle à l'équateur passant par la latitude d'un point du méridien à égale distance de deux autres points de ce méridien.

— Mécan. *Force moyenne.* Force qui est proportionnelle entre deux autres.

— Meteor. *Moyenne région de l'air.* Région de l'air intermédiaire entre les hautes et les basses régions. Les météores se forment dans la moyenne région de l'air.

— Miner. Se dit d'une variété de chaux carbonatée composée de deux rhomboïdes qui fo

frent comme deux moyens termes entre deux autres.

— Numism. *Médailles de moyen bronze*, ou *moyen bronze*. Médailles de bronze du second module. On distingue trois modules pour les pièces antiques de bronze : le grand, le moyen, et le petit bronze.

— Ornith. *Moyen duc*. Espèce de chouette.

— Phys. La *température moyenne* d'un jour est celle qu'on obtient en ajoutant entre elles les observations faites à tous les instants de la journée, et divisant cette somme par le nombre des instants.

— MOYEN, s. m. Ce qui tient le milieu. J'en veux du gros, du moyen et du petit.

— *Écrire en moyen*. Employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine, qui est entre les deux.

— Gramm. La voix moyenne. Le moyen n'existe pas en français.

— Log. Partie du syllogisme qui sert à unir les deux autres. Il est contenu dans le sujet, et il contient lui-même l'attribut. Le moyen de ce syllogisme est faux.

— Mathém. Chacun des deux termes du milieu d'une proportion. Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à celle des moyens. || *Moyens proportionnels*. Dans une progression, Tous les termes placés entre les deux termes extrêmes.

— MOYENNE, s. f. Mathem. Nombre égal à chacune des parties d'une somme si toutes ces parties étaient égales. On obtient la moyenne en divisant la somme par le nombre des parties. || Quantité obtenue en compensant les différences en sens inverse. La stature du nègre est généralement au-dessus de la *moyenne*. (A. Maury.) || *Moyenne ou moyenne proportionnelle*. Quantité moyenne est géométrique est arithmétique, proportionnelle entre deux autres. Quatre est *moyenne* proportionnelle entre deux et huit. (Acad.) || *Moyenne proportionnelle arithmétique*. Quantité moyenne entre deux autres, qui excède autant la plus petite qu'elle est surpassée par la plus grande. On dit aussi, pour abréger, *moyenne arithmétique*. || *Moyenne proportionnelle géométrique*. Quantité moyenne entre deux autres, en ce sens qu'elle a avec la première le même rapport géométrique que la seconde a avec elle. On dit aussi *moyenne proportionnelle*, *moyen proportionnel*, *moyen proportionnel et géométrique*.

— Par anal. La *moyenne* de la moralité est supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était autrefois. (Scherer.)

— *En moyenne*. En faisant la compensation des différences les unes par les autres. La France produit en *moyenne* de trente à trente-cinq millions d'hectolitres de vin. (Proudhon.) On avait admis, sous le nom de remèdes, des tolérances qui avaient été fixées en *moyenne* à onze trente-deuxièmes. (L. Blanc.)

— Anc. mar. Nom de deux petits canons de 2 kil. et demi à 3 kil. de balle, que l'on plaçait sur le pont d'une galère.

— Typogr. *Moyenne de fonte*. Nom donné autrefois à un caractère d'affiches dont la force était d'environ 100 points typographiques.

* **MOYEN**, s. m. ét. lat., *medianum*, employé pour *medium*. Ce qui sert pour parvenir à quelque fin. Bon, mauvais moyen. Moyen juste, légitime, permis, aisé, difficile, infaillible, naturel, surnaturel. Chercher, trouver, imaginer, employer un moyen. Proposer, suggérer, fournir un moyen à quelqu'un. S'avancer, parvenir par de mauvais moyens. Se servir d'un bon, d'un mauvais moyen. Savoir le moyen, les moyens de faire quelque chose. Savoir un moyen admirable. C'est le moyen de faire fortune. N'avoir pas le moyen, les moyens de subsister. Assurer à une famille des moyens de subsistance. Trouver moyen de s'évader. Excellent moyen pour réussir. Par divers moyens on arrive à la même fin. Qui veut la fin veut les moyens. Nous aurions toujours assez de *moyens*, si nous avions assez de volonté. (Boiste.) Les richesses sont un *moyen* d'avoir tout ce qu'on désire. (Boss.) Dieu sait par de faibles *moyens* confondre l'orgueil et la fausse prudence des hommes. (Flech.) L'ambition aveugle et dégrade celui qui possède; elle le conduit à une fausse gloire par des *moyens* injustes, qui lui font perdre la gloire véritable. (Mass.) Je serai ravi d'apprendre par quel *moyen* vous avez acquis cette qualité. (Fénel.) Cedons ceci pour obtenir cela, c'est le *moyen* de s'entendre et de vivre en bonne harmonie. (De Juss.) C'est ainsi que les poètes ont multiplié les *moyens* de plaire. (Barthél.) Les grands *moyens* commandent de grandes mesures, ils offrent aussi presque toujours de grandes ressources, parce que tout est *moyen* dans les situations les plus désespérées. (Salvandy.)

> Hélas! de tant d'amour et de tant de bienfaits,
> Mon père, quel *moyen* de m'acquitter jamais! (Racine.)

— Fam. *Les grands moyens*. La dernière ressource; le dernier argument. Vous n'en viendrez à bout qu'en employant les grands moyens.

— *Les petits moyens*. Les moyens les plus faibles pour arriver au but. Un homme habile fait beaucoup avec de petits moyens. Le cardinal de Fleury, qui l'entreprit malgré lui, et dont le caractère était de croire soutenir de grandes choses par de petits *moyens*, mit de l'économie dans cette guerre importante. (Voltaire.)

— Pouvoir, faculté de faire quelque chose. Avoir le moyen de faire quelque chose. Je vous prie de faire cela, vous en avez le moyen. Un des *moyens* de bonheur est de l'espérer. (Boiste.) La raison n'a qu'un but, l'utilité; ses deux *moyens* sont : contempler et agir. (Rac.) Le vrai *moyen* de se tromper, c'est de se croire plus fin que les autres. (La Rochef.)

— *Il n'y a pas moyen de faire cela, il n'y a pas moyen*. La chose dont il s'agit ne se peut faire. Il n'y avait plus *moyen* de se sauver. (Boss.)

— Elliptiq. et par forme d'interrogation. *Le moyen? quel moyen!* Je vous demande quel est le moyen de faire cela? Vous voulez que je fasse cela, le moyen? quel moyen? Le moyen que j'y parvienne? Le moyen d'y réussir?

— Entremise, aide, assistance, secours. Il a obtenu cet emploi par le *moyen* d'un tel, par le *moyen* de ses amis. Acad. C'est par votre *moyen* que j'ai été admis dans cette maison. (Id.) Il s'est avancé par le *moyen* de l'intrigue, de la flatterie. (Id.)

> Par ce *moyen* les mutins virent
> Que celui qu'ils croyaient périr
> À l'intérêt commun contribuait plus qu'eux.
> (La Fontaine.)

— Loc. prov. *La fin justifie les moyens*. Maxime immorale qui justifie les actions suivant le but qu'on s'est proposé en les faisant. || *Qui veut la fin, veut les moyens*. Pour réussir, il ne faut rien négliger, il ne faut reculer devant rien.

— Anc. jurispr. Juridiction intermédiaire. L'appel de telle justice ressortissait au parlement sans *moyen*, c'est-à-dire directement, sans qu'il y eût de justice entre les deux à laquelle il fallût se pourvoir d'abord.

— Cout. *Succéder par moyen*. Succéder par la médiation d'une personne interposée, qui est morte, comme un petit-fils à un aïeul, un petit-neveu à son grand oncle. Ceux qui héritaient de cette manière étaient obligés, dans certaines coutumes, de payer le rachat au seigneur.

— Jeux. Nom, au trictrac, des différents coups qui servent à obtenir un avantage déterminé. Moyen pour remplir. Moyen pour compter. Moyens simples.

— Théol. *Moyen court*. Sorte d'oraison où l'on supprime toute demande à Dieu, dans le quiétisme. L'abbé de Fénelon m'avait dit que le *moyen* court contenait les mystères de la plus sublime dévotion. (Mme de Maint.)

— *Au moyen de*, loc. prépos. En conséquence de, avec, par. On lui a donné mille francs, au *moyen* de quoi il s'est obligé. (Acad.) Au *moyen* de la démarche que je ferai pour vous, au *moyen* de la lettre que vous écrivez, nous réussirons. (Id.)

— MOYENS, s. m. pl. Richesses, facultés pécuniaires. Ne pas connaître les moyens de quelqu'un. Moyens qui ne sont pas considérables. Emploi qui ajoute aux moyens de quelqu'un. Contribuer chacun selon ses moyens.

— *Moyens d'existence*. Ressources qui permettent de subvenir à ses propres besoins. L'empereur les questionna ensuite sur leurs *moyens* d'existence. (E. Renan.)

— S'employe quelquefois au singulier en ce sens. N'avoir pas le moyen de donner. Elle n'avait pas le *moyen* de la mener à Paris pour la faire voir aux chirurgiens. (Mme de Genlis.)

— Facultés naturelles, morales ou physiques. Enfant qui a peu de moyens. Je crois qu'il faut une sottise; il n'a pas assez de *moyens* pour jouer la tragédie. (Picard.) Il avait besoin de tous ses *moyens* pour le sot. (L. Halevy.) Le fait est que, lorsque son père était là, le malheureux Jacques perdait tous ses *moyens*. (A. Baudet.)

— *Moyens physiques*. La figure, la contenance, le geste et les autres qualités du corps qui peuvent prévenir en faveur de quelqu'un.

— Art milit. *Moyens de guerre*. Ensemble des ressources qu'un État, une armée, un général possède pour faire la guerre. L'effort qu'il venait de faire pour atteindre Moscou avait usé tous ses *moyens* de guerre. (De Ségur.)

— Législ. et Financ. *Voies et moyens*. Les revenus de tout genre que l'État applique à ses dépenses. Discuter le budget des voies et moyens.

— Prat. Raisons qu'on apporte pour établir les conclusions que l'on a posées. Présenter, produire ses moyens dans une requête. Les causes et moyens d'appel, d'intervention. Moyens de faux. Moyens de nullité. Moyens de cassation contre un arrêt. Bons moyens de requête civile. Déduire ses moyens. Faire valoir ses moyens. Réfuter les moyens. Ne pas plaider ses moyens.

— Syn. comp. MOYEN, VOIE. Le propre de la *voie* est de tracer ou de retracer la marche, ce que l'on a à faire; le propre du *moyen* est d'agir, d'exécuter, de produire l'effet.

MOYEN-ÂGISTE, a. 2 g. Néol. Du moyen âge, qui appartient au moyen âge. Durant des années le drame *moyen-agiste* a passé du théâtre et de l'in-octavo sur la grande scène du monde. (Touchard-Lafosse.)

— Substantiv. Dans la Touraine se voient encore d'admirables monuments ou respirent les merveilles de cette époque si mal comprise par la secte littéraire des *moyens-âgistes*. (H. de Balzac.)

MOYENMOUTIER, Géogr. Commune du cant. de Senones, arr. de Saint-Dié (Vosges); 3,500 hab.

* **MOYENNANT**, prépos. C'est le participe prés. du v. Moyenner. Au moyen de. Acheter une chose moyennant la somme de tant. Remettre mille francs à quelqu'un, moyennant quoi l'on est quitte. Venir à bout d'une chose moyennant la grâce de Dieu.

> *Moyennant* quoi, votre salaire
> Sera force reliefs de toutes les façons. (La Font.)

— *Moyennant que*, loc. conj. A condition que.

MOYENNÉ, ÉE, part. pass. du v. Moyenner. S'empl. adjectiv. Accommodement moyenné. Entrevue moyennée. Réconciliation moyennée.

* **MOYENNEMENT**, adv. (rad. *moyen*). Médiocrement. Être moyennement riche. Cela est moyennement bien. Il vieillit.

— En prenant un terme moyen.

— Modérément. Désirer sans mesure des choses qu'il ne faut désirer que *moyennement*. (Malherbe.)

* **MOYENNER**, v. a. 1re conj. (rad. *moyen*). Vieux et fam. Procurer quelque chose par son entremise. Moyenner un accommodement, une entrevue, une réconciliation entre deux personnes. Le plaisir divin et parfait qu'elle nous *moyenne*. (Mont.) Thierri avertissait Gombaut de *moyenner* la paix entre les rois ses voisins et ses alliés. (Fauchet.) Je disais que je ne savais sur quoi fonder cette assurance qui nous *moyennât* un contentement si précis. (Pasq.) On dit mieux *Ménager* une entrevue, un accord, etc.

— Se disait neutralement pour Tenir le milieu, être au milieu, faire le milieu. Quelle conséquence de commencer par un théâtre *moyenner* par un soutien et finir par un sanctuaire? Mettre en avant un jongleur, puis en faire un portefaix, et finalement un sacriste ou corps-saint? (Fontaine.) Commençant par manger, *moyennant* par planter, et finissant par bâtir. (Id.)

— Pop. *Il y a moyen de moyenner*. Il est possible de faire une chose.

— SE MOYENNER, v. pron. Être procuré par l'entremise de quelqu'un. Cet accommodement peut se moyenner.

— Se préparer, se réserver. Les pères, en mariant leurs enfants, semblent se *moyenner* une vie immortelle. (Pasq.)

MOYENNEUR, s. m. S'est dit pour Médiateur, pacificateur. || Entremetteur. || Intermédiaire. Il y a un seul moyenneur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. Les parlements de France qui se disent *moyenneurs* entre le prince et ses sujets. (Noël du Fail.)

MOYENNEVILLE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Abbeville (Somme); 1,000 hab.

MOYEN-SUS-MAXILLO-LABIAL, s. m. Anat. Nom du muscle incisif ou releveur propre de la lèvre supérieure.

MOYER, v. a. 1re conj. (rad. *moye*). Techn. Scier une pierre de taille en deux. || Scier une pierre suivant la moye.

— SE MOYER, v. pr. Être fendu en deux avec une scie. Les pierres de taille se moient.

MOYERE, s. f. Agric. Marais couvert de roseaux.

— En Champagne, Échalas ou paisseaux des vignes, mis en tas pendant la mauvaise saison.

MOYETTAGE, s. m. (rad. *moyetter*). Agric. Action de mettre en moyette.

MOYETTE, s. f. (rad. v. franç. *moie*, tas, monceau). Agric. Petite meule provisoire qu'on fait dans les champs, pour garantir les blés de la pluie.

MOYETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Moyetter. S'emploi. adjectiv. Blé moyetté. Luzerne moyettée.

MOYETTER, v. a. 1re conj. Mettre en moyette. Moyetter du seigle. Moyetter de l'orge.

* **MOYEU**, s. m. (pr. *moa-ieu*; du lat. *modiolus*, même signif.). Grosse pièce de bois ou de fer qui tourne autour de l'essieu par lequel elle est traversée et qui, formant le milieu de la roue, porte tous les rais emboîtés à sa surface. Moyeu de roue. Moyeux cassés. Essieu hors du moyeu. Emboîture du moyeu. Mais de ce que les *moyeux* des roues de votre carrosse auront pris feu, s'ensuit-il que votre carrosse n'ait pas été fait expressément pour vous porter d'un lieu à un autre? (Volt.)

— Fig. Le char de la Révolution aurait marché, s'il n'eût été arrêté au milieu de sa course par des cadavres amoncelés qui venaient jusqu'aux *moyeux*. (Fréron.)

— Marot l'a employé dans le sens de Milieu : Tiens le *moyeu*.

— Mécan. Pièce centrale sur laquelle viennent se réunir toutes les parties qui doivent tourner autour d'un axe commun.

— Techn. Nom donné par les treillagistes à un morceau de bois sur lequel on attache les tiges des fleurs.

* **MOYEU**, s. m. Jaune d'un œuf. Il y a des œufs qui ont deux moyeux.

— En Normandie, Noyau en général. Un moyeu de prune. Un moyeu d'abricot.

* **MOYEU**, s. m. Prune confite que sa couleur fait ressembler à un moyeu. Pot de moyeux.

MOYEUSE, adj. f. S'est dit d'une pierre défectueuse renfermant une moye.

MOYO, s. m. (pr. *mo-io*). Métrol. Mesure de capacité pour les grains, qui est employée en Gabèse.

MOYRAZÈS, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Rodez (Aveyron); 2,100 hab.

MOYRIEUX, s. m. Fortif. Nom qu'on donnait autrefois à l'espace laissé entre le pied du rempart et le fossé.

MOYTON, s. m. Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MOZAMBÉ, s. m. Nom vulgaire des plantes du genre cicome.

MOZAMBIQUE (Capitainerie générale de). Géogr. Établissement portugais sur la côte E. d'Afrique, entre 10° et 26° lat. S., du cap Delgado à la baie Lorenzo-Marquez. Sol fertile. Superficie, environ 931,000 kilom., carrés; pop., 350,000 hab. Les indigènes sont insoumis en dehors des villes du littoral : *Mozambique*, ch.-lieu, Querimbe, Quilimané, Sena, Sofala, Tete, Inhambane, Lorenzo-Marquez. C'est un pays de terrasses et sain à l'intérieur, mais le littoral est bas, marécageux, très chaud et insalubre. Les indigènes cultivent le sorgho, le millet, le riz, les fèves, le coton, le tabac, le café; au sud, ce sont des tribus cafres; au nord, des nègres; les plus remarquables sont les Makouas. La capitainerie se divise en 5 parties : Sofala, Sena, Quilimané, Mozambique, Delgado.

— **MOZAMBIQUE**. Ch.-l. de la colonie de ce nom. Port sûr, mais d'un accès difficile, il exporte ivoire, or, gomme, peaux de tigre, écailles, drogues, etc.; 8,000 hab.

— MOZAMBIQUE (Canal de). Canal formé par l'océan Indien, entre Madagascar à l'E. et l'Afrique à l'O.; large de 900 kil.

MOZAMBRUN, s. m. Pharm. Suc d'aloès exporté de l'Inde.

MOZAN, s. m. Bot. Petit fruit de Ténériffe qui donne une sorte de miel.

* **MOZARABE**, s. 2 g. (de l'ar. *mosta'rib*, arabisé). Nom donné aux chrétiens d'Espagne soumis aux musulmans.

— MOZARABE, s. m. Linguist. Dialecte de la langue arabe qui était autrefois parlé en Espagne.

— MOZARABE, adj. 2 g. Qui appartient au culte des Mozarabes. Missel mozarabe. On dit aussi *mozarabique*, dans ce sens. La liturgie *mozarabique*. (Acad.)

— Hist. ecclés. *Rit mozarabe*. Ordre prescrit dans les cérémonies religieuses des chrétiens d'Afrique et d'Espagne. Avant le VIIIe siècle, il s'appelait *gothique*. Dans le XIe siècle, les papes, aidés par les rois d'Espagne, l'abolirent presque entièrement et y substituèrent le romain gallican. Le cardinal Ximénès rétablit à Tolède, en 1502, le service mozarabe dans la plus grande régularité.

* **MOZARABIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient aux Mozarabes.

— Diplom. *Écriture mozarabique*. Se dit pour Écriture wisigothique.

MOZARITE, s. m. Hist. ar. Membre d'une tribu arabe.

— Nom qui a été donné, en général, à tous les Arabes descendus des Ismaélites nomades.

MOZART (Jean-Chrysostome-Wolfgang-Amédée). Célèbre compositeur allemand, né à Salzbourg, 1756-1791. Ses principaux opéras sont : *Idomenée*; *l'Enlèvement au sérail*; *les Noces de Figaro*; *Don Juan*; *C'est fait de toutes*; *la Flûte enchantée*; *la Clémence de Titus*. Mozart a été un genie créateur dans tous les genres de composition. Son dernier œuvre a été un *Requiem* qui fut chanté d'abord à ses propres obsèques.

MOZÉRIEN, ENNE, adj. (de *Mozer*, n. pr.). Phys. Se dit des images formées sur une plaque de verre mise en présence d'une gravure ou d'une médaille.

MOZET, Géogr. Comm. de la prov. et à 12 kil. de Namur (Belgique); 2,300 hab.

MOZETTE, s. f. Cost. ecclés. V. MOSETTE.

MOZINNA, s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées crotonées, établi pour des arbrisseaux du Mexique.

MQUINWARI, Géogr. V. KAZBEK.

MSTA, Géogr. Rivière de Russie, arrose les gouvernements de Tver et de Novogorod et se jette dans le lac Ilmen; cours de 500 kil.

MU, s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec (μ,). || Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite (μ'), cette lettre vaut 40, et avec l'accent inférieur à gauche (μ,), 40,000. || Dans un autre système de notation, le *mu* vaut 12. || Il désigne le douzième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

MÛ, UE, part. pass. du v. Mouvoir. S'empl. adjectiv. Personne mue. Chose mue. L'air atmosphérique, *mû* en masse, ne produit aucun son, à moins qu'il ne rencontre sur son passage un corps qui vibre. (Richer.)

— Fig. Qui agit par suite d'une impulsion morale. La volonté *mue* par la grâce n'a pas le pouvoir d'y résister. (Pasc.)

— *Mû de*.

> Apparemment elle leur fit entendre
> Que son cœur mû d'un appétit d'enfant,
> L'avait portée à tâcher d'être sainte.
> (La Fontaine.)

— *Mû par*. Les hommes sont très souvent *mus* par deux principes opposés, l'intérêt et la vanité. Boiste. Comment peut-on considérer tous les êtres vivants comme de simples machines, filles du hasard et *mues* par des puissances aveugles? (Virey.)

— Gramm. arabe. Se dit des syllabes qui sont formées d'une consonne et d'une voyelle.

MUABILITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est muable.

*** MUABLE.** adj. 2 g. (ét. lat., *mutabilis ;* de *mutare,* changer). Inconstant, sujet au changement. Le vent est muable. La volonté est muable en ce monde. Jurer de s'aimer toujours, c'est affirmer que deux êtres essentiellement *muables* ne changeront jamais. (Boiste.) Peuple charmant, volage, *muable,* variable, mais toujours payant. (P.-L. Cour.) Peu usité.

MUABLEMENT. adv. (rad. *muable*). D'une manière variable et changeante. Peu usité.

MUAGE. s. m. (rad. *muer*). Anc. cout. Changement, mutation.

— Techn. Syn. de MUTAGE.

*** MUANCE.** s. f. (rad. *muer*). Mus. anc. Changement d'une note en une autre pour aller au delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant. Depuis l'adoption de la note *si,* qui complète la gamme, on ne se sert plus de muances. || *Système des muances.* Manière d'appliquer aux notes du clavier les noms ou différentes syllabes en usage depuis Guido, de manière à faire toujours tomber les syllabes *mi, fa,* sur les deux degrés formant un demi-ton. || *Table des muances.* Table dans laquelle étaient rangés, en trois colonnes, tous les changements de nom que subissent les notes du clavier suivant les muances du *b* mol au *b* naturel, etc. La table des muances s'appelait aussi *main harmonique.*

— On dit aussi que *la voix des enfants est en muance,* quand elle commence à prendre un son plus grave.

— Fig. Se disait autrefois dans le sens de Changement, nuance. « Ils ne craignent point ces *muances,* » dit Montaigne, en parlant des digressions des anciens, et ont une merveilleuse grâce à se laisser ainsi rouler au vent ou à le sembler.

> L'air était peint de cent couleurs ;
> Jamais parterre plein de fleurs
> N'eut tant de sortes de *muances.* (LA FONT.)

MUANT. part. prés. du v. Muer.

MUANT. s. m. (rad. *muer*). Techn. Bassin qui fait partie d'un marais salant.

MUARD. s. m. Jeune homme dont la voix est en mue. Inusité.

MUATTALÉ. s. m. Relig. mah. Nom d'une des six classes dans lesquelles se rangent les soixante-douze sectes mahométanes.

MUBAD-MUBADAN s. m. Relig. pers. Nom du chef de la religion des anciens Parsis, avant la réforme de Zoroastre.

MUBASCHIR. s. m. Hist. ott. Messager du gouvernement envoyé dans les provinces de l'empire turc.

MUÇALLA. s. m. Sorte d'oratoire établi dans les campagnes, le long des grandes routes, et où les musulmans, surpris par la voix du muézin, font leurs prières et leurs purifications.

MUCAMIDE. s. f. Chim. Composé obtenu de l'acide mucique.

MUCATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide mucique avec une base salifiable.

MUCÉDINE. s. f. (ét. lat., *mucedo,* moisissure). Chim. Matière azotée et sulfurée qui se trouve dans le seigle.

MUCÉDINÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *mucedo,* moisissure). Bot. Qui ressemble à une moisissure. || MUCÉDINÉES. s. f. pl. Groupe de champignons qui renferme les moisissures. Ce sont des végétaux qui ont l'aspect de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, croissant et vivant sur des corps le plus souvent en décomposition, tels que les pierres humides, les matières en fermentation, les bois qui commencent à se pourrir.

MUCHARUM. s. m. (pron. *mu-ka-romm*). Pharm. Nom qu'on donnait autrefois à un infusum aqueux de roses, édulcoré et évaporé jusqu'à consistance de sirop.

*** MUCHE-POT (À).** V. MUSSE-POT.

MUCHETENPOT (À LA). loc. adv. Pop. Se dit pour À musse-pot.

MUCHIR. s. m. Officier de l'armée turque dont le grade équivaut à celui de maréchal.

MUCIA. Famille plébéienne de Rome dont les membres portaient le surnom de *Scævola,* en mémoire du guerrier qui se laissa brûler la main droite. Cette famille est surtout célèbre par les habiles jurisconsultes qu'elle a produits. Elle s'éteignit sous les empereurs.

— La loi *Mucia* fut décrétée sous les auspices de Licinius Crassus et de Quintus Mucius, l'an 659 de Rome. Elle est plus connue sous le nom de *Licinia.*

MUCIANUS (Licinius Crassus Dives). Grand pontife et jurisconsulte romain, fils de Mucius Scævola, fut adopté par Licinius Crassus. Consul en 131 av. J.-C., il alla combattre Aristonic de Pergame, fut battu au siége de Leucé, fut pris et se fit tuer par un des Thraces qui le gardaient, 130.

MUCIDAN. Géogr. V. MUSSIDAN.

MUCIDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de MUCÉDINÉ.

MUCIEN, ENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à la famille Mucia.

— Dr. rom. *Caution mucienne.* Nom que l'on donnait quelquefois à la satisdation.

— MUCIENNES. s. f. pl. Antiq. Fêtes instituées par les peuples de l'Asie Mineure, en mémoire du préteur Q. Mucius Scævola, qui avait gouverné cette province avec une rare équité, vers l'an 95 av. J.-C.

MUCIEN (Mucianus Licinius). Consul en 52, 70 et 75 ap. J.-C. Disgracié par Claude, il commandait en Syrie à la mort de Néron, 68. Ayant engagé Vespasien à revendiquer l'empire, il marcha sur l'Italie, battit les Daces en passant et entra à Rome, où il exerça la souveraineté jusqu'à l'arrivée du prince.

MUCIES. s. f. pl. Antiq. Syn. de MUCIENNES.

MUCIFORME. adj. 2 g. Pharm. Qui prend les formes du mucus.

*** MUCILAGE.** s. m. (radic. *mucus*). Chim. Substance de nature visqueuse et nourrissante qui est répandue dans presque tous les végétaux, et qui se trouve en plus grande quantité dans les racines et dans les semences que dans les autres parties. C'est un principe immédiat des végétaux qui diffère de la gomme en ce qu'il est insoluble dans l'eau froide et très peu soluble dans l'eau bouillante, qui le transforme en une masse gonflée et visqueuse. On en fait un fréquent usage pour préparer les cataplasmes émollients et la plupart des tisanes adoucissantes.

— Liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Les mucilages participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. Tantôt ils servent de véhicule ou de lien à des pâtes plus ou moins solides, tantôt ils maintiennent en suspension au milieu d'un liquide des corps qui, étant insolubles par eux-mêmes, s'en sépareraient sans cet intermédiaire. C'est ainsi que, dans les laboratoires de pharmaciens et de confiseurs, on se sert de mucilage de gomme adragante pour fabriquer la plupart des pastilles ou tablettes dont le sucre forme la base.

— *Mucilage animal.* Mucus. || On a aussi donné le nom de *mucilage* à des substances animales qui se comportent avec l'eau comme les matières végétales de ce nom.

— Bot. Syn. de MERULE.

*** MUCILAGINEUX, EUSE.** adj. Qui contient du mucilage. Racine, plante mucilagineuse.

— Anat. *Glandes mucilagineuses.* Glandes destinées à filtrer des humeurs visqueuses.

— Bot. Qui tient de la nature du mucilage. Se dit du périsperme, lorsqu'il a, étant encore humide, la consistance d'une substance gommeuse un peu ramollie dans l'eau, comme dans le convolvulus.

— Pharm. Se dit des potions qui contiennent une grande quantité de principe gommeux dissous. L'eau de guimauve, celle de graine de lin, peuvent être offertes comme exemple des tisanes mucilagineuses. || On appelle abusivement *mucilagineuses* des tisanes qui sont gélatineuses, comme l'eau de veau, de poulet.

— Substantiv. Un mucilagineux. Des mucilagineux. Les mucilagineux sont employés dans les maladies avec irritation ou inflammation, tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, en lotions, bains, cataplasmes, etc.

MUCINE. s. f. Chim. Substance mucilagineuse qui accompagne le gluten dans les végétaux.

MUCIPARE. adj. 2 g. (ét. fr., *mucus ;* lat. *paro,* j'enfante). Anat. Qui produit du mucus. Crypte mucipare. Follicule mucipare.

MUCIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur les gommes et sur le sucre de lait.

MUCIUS SCÆVOLA. V. SCÆVOLA.

MUCIVORE. adj. 2 g. (ét. lat., *mucus,* mucus ; *voro,* je dévore). Entom. Qui vit de mucosités. || MUCIVORES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires mésonydes, comprenant les espèces qui vivent de sucs végétaux et animaux en décomposition.

MUCO. s. m. Bot. Espèce d'arbre de la famille des malvacées, dont le fruit, recouvert d'une écorce épaisse, est rempli d'une chair blanche, ferme et bonne à manger.

MUCOBROMIQUE. adj. (rad. *mucus,* et *brome*). Chim. Se dit d'un acide produit par un mélange d'eau et d'acide pyromucique refroidi et additionné de brome.

MUCOCÈLE. s. f. (ét. fr., *mucus ;* gr. κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur formée par du mucus.

MUCOCHLORIQUE. adj. (pr. *mu-ko-klo-rike ;* rad. *mucus,* et *chlore*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'acide pyromucique additionné de chlore.

MUCOL. s. m. Pharm. Mucilage considéré comme excipient.

MUCOLITE. s. m. (rad. *mucol*). Pharm. Mucilage médicinal.

MUCOLITIQUE. adj. 2 g. (rad. *mucolite*). Pharm. Se dit des médicaments qui ont pour excipient un mucilage.

MUCONATE. s. m. Chim. Sel obtenu de l'acide muconique combiné avec une base salifiable.

MUCONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'ébullition de l'acide mucobromique avec l'hydrate de baryte.

MUCO-PURULENCE. s. f. Pathol. État muco-purulent.

MUCO-PURULENT, ENTE. adj. Pathol. D'où s'échappe un mucus mêlé de pus.

MUCO-PUS s. m. Méd. Nom donné au mucus quand il acquiert la couleur du pus.

MUCOR. s. m. mot lat. signif. *moisissure*). Genre type de la famille des mucédinées dans lequel on rangeait autrefois toutes les espèces de champignons qui se développent sur les matières en décomposition.

MUCORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un mucor. | MUCORIES. s. f. pl. Groupe de mucédinées ayant pour type le genre mucor.

MUCORIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *mucor,* moisissure ; *ferre,* porter). Bot. Qui porte des moisissures ou des appendices semblables à des moisissures.

MUCORINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de MUCÉDINÉ.

MUCOROÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *mucor ;* gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une moisissure.

MUCOSINE s. f. (rad. *mucus*). Chim. Substance qui se trouve dans les sécrétions muqueuses.

*** MUCOSITÉ.** s. f. (du lat. *mucus,* morve). Fluide visqueux que les membranes muqueuses sécrètent, en plus ou moins grande quantité, dans leur état naturel et dans leur état d'irritation. La mucosité des narines, de l'estomac, des intestins. Les *mucosités* sont d'autant plus abondantes en général, qu'on est moins avancé en âge. Chez l'enfant naissant tout est *mucosité ;* ses os, ses muscles, etc., sont pour ainsi dire muqueux. (Merat.)

— Bot. Suc qui n'est ni tout à fait fluide ni tout à fait visqueux, que contiennent certaines plantes. Plante qui abonde en mucosité.

— MUCOSITES. s. f. pl. Bot. Groupe de champignons, établi par quelques botanistes pour placer la plupart des champignons des genres moisissure, mucilage, quelques lycoperdons, les sphéries.

MUCOSO-SACCHARIN, INE. adj. Chim. Syn. de MUCOSO-SUCRÉ.

MUCOSO-SÉREUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de la sérosité. Les larmes sont une liqueur *muco-séreuse,* un peu plus pesante que l'eau distillée, inodore, salée. (Richerand.)

MUCOSO-SUCRÉ, ÉE. adj. Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de celle du sucre.

— Techn. Se dit d'une variété de sucre appelée aussi *sucre incristallisable.*

— Substantiv. Le mucoso-sucré se trouve dans un grand nombre de plantes. On dit aussi *muco-sucre.*

MUCOSTITE. s. m. Pharm. Cataplasme.

MUCRON. s. m. (du lat. *mucro,* pointe). Bot. Espèce de piquant qui est court, droit, raide, et qui termine certains organes végétaux.

MUCRONÉ, ÉE. adj. (radic. *mucron*). Bot. Qui se termine par une petite pointe droite et raide, comme les feuilles de l'agathosme mucronée, du statice mucrone et de la declieuxie mucronée, les fruits de la paliourée mucronée, les spathelles du phléole des prés, les spathellules de l'uniole. || Se dit aussi de la petite pointe qui termine quelquefois les écailles, les paillettes, les glumes et l'ovaire des graminées.

— Art milit. *Arme mucronée.* Arme qui a une pointe aiguë.

— Entom. Qui est muni d'aiguillons. La guêpe est un insecte mucroné.

— Ichtyol. *L'odontognathe mucroné* est ainsi appelé parce qu'il a le ventre garni d'aiguillons.

— MUCRONÉE. s. f. Bot. Genre de polygonées ériogonées, établi pour des herbes de Californie.

MUCRONIFÈRE adj. 2 g. (ét. lat., *mucro, onis,* pointe ; *ferre,* porter). Bot. Qui porte des pointes droites et raides, comme les feuilles du mesembryanthème mucronifère.

MUCRONIFOLIÉ, ÉE adj. (ét. lat., *mucro, onis,* pointe ; *folium,* feuille). Bot. Qui a des feuilles mucronées.

MUCRONIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *mucro, onis,* pointe ; *forma,* forme). Didact. Qui a la forme d'une pointe.

MUCRONULE. s. m. (dimin. du lat. *mucro,* pointe). Bot. Petite pointe qui termine certaines feuilles ou certaines tiges.

MUCRONULÉ, ÉE. adj. (radic. *mucronule*). Bot. Qui est garni d'une très petite pointe.

MUCUNA s. m. mot brésilien). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, à feuilles persistantes trifoliées, à folioles stipellées, réunies en forme d'ombelle et à grappes axillaires, établi pour une vingtaine d'espèces d'Asie et d'Amérique, dont la plus connue, appelée vulgairement *pois à gratter,* porte des gousses couvertes d'une sorte de poil ténu, mais résistant, qui, par le contact, s'enfonce dans la peau en occasionnant de fortes démangeaisons.

MUCUS s. m. pr. *mu-kuss*). Didact. Mot latin que l'on emploie souvent en français dans le sens de Mucosité.

MUDA. s. m. Bot. Genre de la famille des fucus.

MUDAR. s. m. Botan. Nom indien du calotrope gigantesque. La racine de mudar est sans odeur et a une saveur amère ; elle est employée dans les affections de la peau et en particulier contre l'éléphantiasis.

MUDARINE. s. f. Chim. Substance particulière, non cristallisable, trouvée dans l'écorce ou la racine du mudar.

MUDDE. s. f. Metrol. Mesure de capacité employée en Suisse. | Ancienne mesure de capacité de la Hollande, équivalant à 111 litres 2/10. || *Mudde des Pays Bas.* Nom par lequel on désigne l'hectolitre dans les Pays-Bas, depuis l'adoption du système métrique.

MUDE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe faite avec une écorce d'arbre de la Chine.

— Ichtyol. Genre de poissons peu estimé pour sa chair, qui parvient à une assez grande taille et qui habite les eaux douces de la Caroline, où il se nourrit de crustacés.

MUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Muder. S'emploie adject. Vergue mudée. Antenne mudée.

MUDEJARE. adj. et s. 2 g. Hist. Nom que l'on a donné aux Maures d'Espagne, vassaux des chrétiens.

MUDER. v. a. 1re conj. Mar. Faire passer la vergue ou l'antenne d'une voile d'un côté à l'autre du mât, pour que les voiles ne chargent pas le mât.

MUDERRI. s. m. Hist. ott. Docteur chargé d'enseigner les dogmes et les lois du pays dans les écoles publiques. Les *muderris* occupent un grade élevé dans l'ordre des oulémas. (Complém. de l'Acad.)

MUDJELLID. s. m. Nom donné au relieur particulièrement chargé de fabriquer les étuis dans lesquels les musulmans renferment le Coran.

MUDT. s. m. Métrol. Ancienne mesure d'Aix-la-Chapelle, pour l'orge et l'avoine. Elle valait 234 litres 94 centil.

*** MUE.** s. f. (radic. *muer*). Changement de poil, de plume, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux, ou tous les ans, ou à certaines époques de leur vie, sans altérer leur forme et en n'influant que sur leur enveloppe. La mue du cerf, du serpent, des oiseaux, des vers à soie. Les oiseaux sont malades pendant leur mue, quand ils sont en mue. Cet oiseau est à la première, à la seconde, à la troisième mue. La *mue* est un état maladif commun à tous les oiseaux (Mme de Genlis.)

— Temps où ces changements se font. La mue arrive. Voici la mue. La mue est passée.

— Dépouille que l'animal a laissée, telle que poil, bois, peau, plumes, etc. Mue du cerf. Mue du serpent.

— Endroit obscur et serré où l'on enferme les oiseaux, soit pour les faire chanter dans la saison où ils se taisent ordinairement, soit pour les engraisser. En ce dernier sens, s'emploie surtout en parlant de la volaille. Nous sommes dans ce monde sous la direction d'une puissance aussi invisible que forte, à peu près comme des poulets qu'on a mis en *mue* pour un certain temps pour les mettre à la broche ensuite. (Voltaire.)

— Pop. *Il est propre à garder les oiseaux en mue.* Se dit d'un homme incapable.

— Fam. Tout lieu de retraite, volontaire ou forcé.

> C'est donc cela, que tu te tiens en *mue,*
> Fais le malade, et te plains tous les jours,
> Te réservant sans doute à tes amours ! (LA FONTAINE.)

— Fig. *Être en mue.* Être en prison. || Garder la chambre pour cause de santé.

— Pop. *Tenir une femme en mue.* L'entretenir comme concubine ; la mettre en chambre et dans ses meubles.

— Sorte de cage conique dans laquelle on met une poule qui a des poussins.

— Fauconn. Sorte de grande cage où l'on met un oiseau quand il mue. Mue de faucon. Il faut tenir ces oiseaux dans la mue. || *Autour de trois mues.* Autour qui a mué trois fois, qui a trois ans.

— Physiol. *Mue de la voix.* Changement que la nature opère dans la voix des individus des deux sexes, à l'époque où ils passent de l'enfance à la puberté. Il faut ménager la voix pendant la mue. Chez les hommes, des sons graves et mâles succèdent aux sons aigus de la voix des enfants. Chez les femmes, la mue est presque insensible et ne se manifeste que par une plus grande intensité dans le timbre après qu'elle a cessé.

— Vénér. *Mettre les chiens à la mue.* Cesser de les faire chasser.

— Syn. comp. MUE, MÉTAMORPHOSE. Dans la *métamorphose,* l'animal acquiert des organes nouveaux, des fonctions nouvelles, des habitudes nouvelles. Dans la *mue,* les modifications portent exclusivement sur le système tégumentaire, et plus spécialement sur le système épidermique, et quelque importantes qu'elles paraissent, elles n'entraînent jamais des fonctions physiologiques déterminant chez l'animal de nouvelles habitudes.

*** MUE.** adj. f. (étym. lat., *muta,* muette). Muette. Ne s'emploie qu'en parlant d'une espèce de rage pendant laquelle le chien cesse d'aboyer. Rage mue.

— Fig. M. le duc d'Orléans fut fâché à sa manière, et n'eut pas grand'peine à ne rien montrer ; ducs et princes étrangers, enragés, mais de rage *mue.* (St Sim.)

— Par extens. Parlons de cette sagesse, qui me paraît une folie *mue,* comme une rage *mue* (Mme de Sévigné.)

MUE. s. f. de *mû,* part. pass. du verbe mouvoir). Prat. Employé seulement dans cette

expression : *Mue de plaid.* Commencement de procès.

MUE, ÉE. part. pass. du v. Muer. S'empl. adjectiv. Oiseau mué. Voix muée.

— Change. Alors que les couleurs de l'aurore, *muées* du rose au pourpre, commençaient à être traversées de rayons d'un feu pur...(Chateaubriand.)

Qui de Méduse eût vu jadis la tête
Était en roc *mué* soudainement. (VOLTAIRE.)

— Anc. législ. Se disait d'une loi ou coutume ancienne modifiée ou éclaircie.

* **MUER.** v. n. 1re conj. Du lat. *mutare*, changer. *Je mue, tu mues, il mue, nous muons, vous muez, ils muent. Je muais, nous muions, vous muiez*, etc. Changer naturellement de poil, de plumes, de peau, etc. Ce chien, ce chat mue, commence à muer. Cet oiseau muera bientôt. C'est ordinairement vers la fin de l'été et en automne que les oiseaux muent. Les chiens et les chats qui vivent dans nos maisons n'ont pas d'époque de mues bien marquées, ou pour mieux dire, ils muent presque toute l'année. Un paon *muait*, un geai prit son plumage. (La Font.) Il retrouve ses oiseaux dans son sommeil ; lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche, il rêve la nuit qu'il *mue* ou qu'il couve. (La Bruy.)

— Se dit des jeunes gens parvenus à l'âge où la voix change et devient plus grave. Sa voix commence à muer. Sa voix mue. La voix lui a mué.

— Anc. mus. Exécuter une nuance, changer de ton, et, par suite, de manière de solfier.

— REM. GRAMM. *Muer* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* pour exprimer l'acte de la mue : ces oiseaux n'*ont* pas encore *mué* ; et avec l'auxiliaire *être* pour exprimer l'état de la mue : ces pigeons *sont mués* depuis peu.

— MUER. v. a. Se disait pour Changer. Notre-Seigneur mua l'eau en vin. Croirait-on qu'elle *muat* tous les animaux que bon lui semblait ? (Muret.)

O Dieu, père paterne,
Qui *muas* l'eau en vin. (RABELAIS.)

— Vêner. *Muer sa tête.* Se dit d'un cerf qui quitte son bois.

MUESON. s. m. Mesure, droit sur le vin.

* **MUET, ETTE.** adj. (du lat. *mutus*, même signif.). Qui est privé de l'usage de la parole, soit naturellement, soit par accident. Ceux qui sont sourds de naissance sont muets. Être sourd et muet. Mais, ô mort, vous êtes *muette*, et vous ne parlez qu'aux yeux. (Boss.)

— *Sourd-muet.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Fam. *N'être pas muet.* Parler hardiment. Si vous lui dites quelque chose qui le blesse, il ne sera pas *muet*. (Acad.) || Parler beaucoup. Je vous assure qu'il n'est pas muet.

— On dit d'un homme qui ne parle point, qu'*il est muet comme un poisson* ou *comme une carpe.*

— Se dit des personnes que la peur, la honte, l'étonnement, ou d'autres causes morales, empêchent momentanément de parler. Demeurer muet d'étonnement. Être si honteux que l'on reste muet. La frayeur le rendit muet. Les oracles furent muets. L'interrogeait-on sur ses maux, elle était *muette*, elle était insensible. (Flech.) Elle vous garde le secret sur vos bonnes qualités, impitoyablement *muette* à cet égard, et *muette* de mauvaise humeur. (Marivaux.)

Et le triste orateur
Demeure enfin *muet* aux yeux du spectateur. (BOILEAU.)

— *Sa bouche resta muette.* Il ne put parler.

— Se dit de ceux qui ne répliquent point par écrit. On fait une critique contre cet auteur ; mais il n'est pas homme à demeurer muet.

— Se dit des personnes secrètes. Il n'y avait point de gens plus *muets* que les juges de l'Aréopage. (Bouh.)

— On disait qu'*un oracle était muet*, que *le ciel était muet*, que *l'enfer était muet*, quand ils ne répondaient pas aux invocations qu'on leur faisait.

— Fig. Se dit des êtres inanimés. Je déclare que cette ruine si parfaitement *muette* m'intriguait et me fâchait presque. (V. Hugo.)

Peut-être As nérus, frémissant de courroux,
Si nous ne courbions les genoux
Devant une *muette* idole,
Commanderа qu'on nous immole. (RACINE.)

— Fig. Calme, silencieux. Les grandes joies sont muettes aussi bien que les grandes afflictions. Sa douleur était muette. Une larme échappée nous touche plus que des torrents de pleurs ; la douleur *muette* est la plus attendrissante. (Boiste.) La mort la plus *muette* est la plus séante. (Mont.)

Ma bouche et mes regards, *muets* depuis huit jours,
L'auront pu préparer à ce triste discours. (RACINE.)

— On dit que *les lois sont muettes sur un point*, lorsqu'elles ne prononcent rien pour le décider. Lorsque la loi est *muette*, le magistrat ne risque rien en s'en tenant aux préceptes de l'Evangile. (Boiste.)

— Fig. Se dit des choses privées du bruit et de l'agitation qui leur sont habituelles. Toutes les fontaines *muettes*, et sans une goutte d'eau, parce qu'on les raccommodait. (Mme de Sév.) Ces éclairs étaient *muets*. (V. Hugo.)

— *Armes muettes.* Armes incapables de faire feu. Après la campagne, le régiment n'avait plus que des armes muettes.

— Se dit des choses inanimées qui ont un genre d'expression, de signification. La peinture est un langage muet. La loi est un juge muet. Ses regards, ses presents étaient de muets interprètes de son amour. J'entendrai des regards que vous croirez *muets*. (Rac.) Je ne devinais pas l'ordre *muet* de tes yeux. (G. Flaubert.)

Voyez là-bas ces bois dont la *muette* horreur
Aujourd'hui même encore inspire l'épouvante. (DELILLE.)

— *Témoins muet* Indices et présomptions contre un accusé, comme une épée sanglante en la main d'un meurtrier, les choses volées qu'on trouve entre les mains d'un receleur.

— *Langage muet.* Langage qui n'est pas exprimé par des paroles.

— *Carte muette.* Carte géographique sur laquelle les noms sont omis à dessein.

— *Muet à.* Et votre bouche encor *muette* à tant d'ennui. (Rac.) *Muet* à mes soupirs et tranquille à mes larmes. (Id.)

— Diplom. *Dimanche muet.* Se dit, dans les dates des anciennes chartes, du troisième dimanche de carême.

— Econ. rur. *Vin muet.* Moût préparé de façon qu'il ne fermente pas.

— Gramm. *H muette.* Il qui n'est pas aspirée, c'est-à-dire *h* qui n'empêche point l'élision, comme dans *l'homme, l'honneur*, etc. || *E muet.* V. E. || *Consonne muette.* Se dit de toutes les consonnes qui ne peuvent se faire entendre sans être accompagnée d'une voyelle, et qui ne figurent point au nombre des liquides, des nasales, des sifflantes ou chuintantes et des doubles. || *Consonnes muettes.* Se disait autrefois de toutes celles dont le nom commençait par la consonne même : dans ce système, *b, c, d, g, k, p, q, t, v, z*, étaient les consonnes muettes ; les autres étaient appelées *demi-voyelles.* || *Lettres muettes.* Se dit quelquefois de celles que l'on ne prononce point. Le *p* du mot *temps* est une lettre muette, est muet. Beaucoup des consonnes muettes que l'on emploie aujourd'hui dans notre langue se sont prononcées autrefois, d'autres n'ont été introduites dans les mots que pour marquer leur origine.

— Liturg. *Semaine muette.* La semaine sainte, pendant les derniers jours de laquelle on ne sonne pas les cloches.

— Numism. *Monnaie, médaille muette.* Médaille ou monnaie sans légende. On dit aussi *anépigraphe* ou *inanimée.*

— Théât. *Jeu muet.* Partie du jeu d'un acteur par laquelle il exprime sans parler les sentiments dont il doit paraître affecté. || *Personnage muet.* Personnage qui joue son rôle sans parler. || Fig. Ce qui le fâchait, c'est que je ne lui donnais aucun rôle à jouer dans cette comédie ; il s'en plaignit à moi, et me demanda s'il n'y ferait qu'un personnage *muet*. (Le Sage.) || *Rôle muet.* Rôle rempli par un personnage qui n'a pas à parler. N'ayant qu'un rôle *muet*, il sait le rendre éloquent par la noblesse de son air. (Th. Gaut.) || *Scène muette.* Action d'un ou de plusieurs personnages qui ne parlent pas, mais qui expriment leurs sentiments par le geste, le maintien, l'air du visage, etc. || Par extens. Se dit aussi de certains actes de la vie ordinaire où les sentiments et les passions se traduisent par le geste ou l'attitude, sans le secours de la parole. De sorte qu'il se passa alors entre nous deux une petite scène *muette* qui fut la plus plaisante chose du monde. (Marivaux.)

— Vêner. *Chien muet.* Chien qui guette et suit la bête sans aboyer.

— MUET, ETTE. s. Celui, celle qui ne peut parler, soit naturellement, soit par accident. Il n'y a point de mais qui tienne, je ne donne point ma fille à un *muet*. (Bruеys.)

— Celui, celle qui feint de ne pouvoir parler. Faire le muet.

— Pop. *Muette des halles.* Nom qu'on donnait par antiphrase à une harengère impertinente, ou à une femme insolente qui a coutume de dire beaucoup d'injures.

— Dans le même sens. Les femmes de la halle, qui sont les *muettes* de Paris, mais qui ne laissent pas de babiller plus que le reste du monde... (Gui-Patin.)

— Hist. ottom. Nom donné à des gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par des signes. Le sultan envoya ses muets pour l'étrangler.

Cette foule de chefs, d'esclaves, de *muets*,
Peuple que dans ses murs renferme ce palais. (RAC.)

— Jurispr. *Muet volontaire.* Celui qui, étant accusé, refuse de répondre aux interrogations qui lui sont faites, bien qu'il puisse parler. On lui a fait son procès comme à un *muet* volontaire. (Acad.)

— MUET. s. m. Erpèt. Espèce de serpent à sonnettes.

— Ornith. Nom vulgaire du tétras des saules.

— MUETTE. s. f. Gramm. Consonne muette. En grec, on compte neuf muettes : trois muettes labiales, β, π, φ ; trois muettes gutturales, γ, κ, χ, et trois muettes dentales, δ, τ, θ.

— *A la muette.* loc. adv. A la sourdine, sans bruit, sans éclat. Il fait ses coups à la muette.

— *Pièces à la muette.* Nom donné à des farces représentées sur les théâtres de la Foire, au XVIIIe siècle, dans lesquelles le dialogue consistait en une sorte de jargon.

— Jeux. *Compter à la muette.* Compter ses points sans les marquer par suite d'une faute commise dans le courant du jeu. || *Jouer à la muette.* Jouer en comptant à la muette.

MUÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Muétiser. S'empl. adjectiv. Lettre muetisée.

MUÉTISER. v. a. 1re conj. Gramm. Rendre muet. Muetiser une lettre.

MUÉTISME. s. m. État de muet. Se disait pour *mutisme*, avant que ce mot fût reçu dans la langue. Depuis que je me suis avisé de vous faire muet, il m'est venu dans l'esprit de me servir de votre *muétisme* pour obliger votre père à consentir que vous épousiez Zaïde. (Brueys.)

* **MUETTE.** s. f. (rad. *mue*). Primitivement, Petite maison bâtie, soit pour y garder les mues de cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue. || Depuis on a donné ce nom à des pavillons et même à des édifices considérables, servant de rendez-vous de chasse. La *muette* du bois de Boulogne. (Acad.) La *muette* de la forêt de Saint-Germain. (Id.)

— Nom donné aussi, sous la Régence, à de petites maisons établies pour s'y ménager des tête-à-tête de galanterie.

— S'est dit pour Tour, donjon.

— Chass. Gîte où la femelle du lièvre a fait ses petits.

MUETTEMENT. adv. Sans parler, à la façon d'un muet. Ce mot est aujourd'hui presque inusité. Le roi parut étonné, et, à ce qui lui échappa *muettement*, piqué du secret de l'entrée d'Harcourt au conseil découvert. (St-Sim.)

* **MUÉZIN.** s. m. (ét. ar., *mouezzin*, celui qui appelle à la prière). Hist. ott. Officier, chantre attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer à haute voix, des balcons des minarets, l'heure de la prière. Le muézin dirige sa voix vers les quatre points cardinaux, et psalmodie ces mots : *Il n'y a de Dieu que Dieu ! Mahomet est le prophète de Dieu !* On écrit aussi *muezzin*. Comme nous débarquions, le *muezzin* appelait les fidèles à la prière. (Alexandre Dum.) Le canon de tous les forts et de tous les vaisseaux retentit au lever du jour, dominant le chant des *muezzins* saluant Allah du haut d'un millier de minarets. (Gér. de Nerval.)

— *Muézin-bachi.* Grand chantre de la chapelle du sérail.

MUFETTISCH. s. m. Hist. or. Commissaire chargé de juger les contestations relatives aux vakoufs ou biens ecclésiastiques.

MUFF ou **MUFFE.** s. m. Pop. Se dit pour Mufle.

MUFFETON. s. m. Pop. Petit mufle. Voistu, *muffeton*, lui disait la dame... (Gér. de Nerv.)

MUFFIN. s. m. Petit pain à pâte molle, pâle, à croûte fort mince, que l'on fabrique, spécialement en Angleterre, pour faire des rôties de beurre.

MUFFLING (Frédéric-Ferdinand-Charles, baron de). Général prussien et écrivain, né à Halle, 1775-1851, fut gouverneur de Paris en 1815, chef d'état-major de l'armée prussienne, 1820, président du conseil d'État, 1841. Il a laissé de nombreux ouvrages militaires : *Opérations de l'armée prusso-saxonne en 1806 ; la Campagne des Prussiens et des Russes en 1813 ; Documents pour servir à l'histoire des guerres de 1813 et 1814 ; Histoire de la campagne de 1815 ; la Stratégie de Napoléon en 1813 ; Mémoires de ma vie*, etc.

MUFLANDE. s. f. (radic. *mufle*). Bot. Nom donné quelquefois aux plantes appartenant à la famille des scrofulariнées.

* **MUFLE.** s. m. (de l'allemand *Muffel*, chien à lèvres pendantes). Mamm. Partie nue et muqueuse qui termine le museau de certains mammifères carnassiers, comme le lion, le tigre, le léopard ; de quelques rongeurs et de la plupart des ruminants, comme le cerf, le bœuf, le taureau. C'est dans cette peau, criblée d'un nombre considérable de pores muqueux, que sont percés les orifices externes de l'organe de l'olfaction chez ces animaux. Son *mufle* énorme lui retombait sur la poitrine. (G. Flaubert.)

— Se dit, par dérision, du visage d'un homme qu'on veut injurier. Ce mufle effronté.

Je voudrais à plaisir sur ce *mufle* assener
Le plus grand coup de poing que je puisse donner. (MOLIÈRE.)

— Pop. *Donner sur le mufle à quelqu'un.* Le frapper au visage.

— Pop. Homme mal élevé, peu délicat, laid, désagréable, lourdaud. C'est un mufle, un vrai mufle. Va-t'en donc, vieux *mufle !* cria la jeune fille. (Gér. de Nerv.)

— Bot. *Mufle de veau, mufle de bœuf, mufle de chien.* Nom vulgaire du mufflier des jardins. || *Mufle de lion.* Sorte de petite fleur. Il y en a de plusieurs couleurs.

— Sculpt. Ornement qui représente le mufle d'un animal.

— Techn. Bande de fer sous le bout d'un ressort. || Orifice du bout d'un soufflet.

— Autrefois, on a dit *mouffe* au féminin.

Morbleu, si plus tu m'interromps,
Je pourrais à la fin te donner sur la *mouffe*. (HAUTEROCHE.)

MUFLEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du mufflier des jardins.

* **MUFLIER.** s. m. (du fr. *mufle*, parce que la fleur ressemble à un mufle de veau). Bot. Syn. d'ANTIRRHINUM. On appelle aussi cette plante *mufle de veau.*

MUFLIÈRE. s. f. (radic. *mufle*). Écon. rur. Nom qu'on donne, dans quelques cantons, à une pièce de forte toile garnie, dans sa partie inférieure, de clous pointus, qu'on suspend aux cornes des vaches par le moyen de deux cordes à coulants, et qu'on attache sur le museau au-dessous des yeux, pour empêcher les veaux ou les vaches elles-mêmes de teter les autres vaches.

* **MUFTI** ou **MUPHTI.** s. m. (de l'ar. *moufti*, même signif.). Chef de la religion mahométane, celui qui est le souverain interprète de la loi. Il est à la fois le chef suprême des gens de loi et des prêtres. Autrefois, son pouvoir était sans bornes, et ses ordonnances, appelées *fetfas*, étaient aveuglément exécutées ; mais il a perdu beaucoup de son autorité.

* **MUGE.** s. m. (du lat. *mugil*, même signif.). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des mugiloïdes, établi pour des espèces rencontrées à peu près dans toutes les mers. Muge à large tête. Muge capiton. Muge à grosses lèvres. Muge sauteur.

— *Muge volant.* Un des noms donnés à l'exocet.

MUGGLETON (Louis). Tailleur anglais, 1609-1697, se fit connaître vers 1650 comme un schismatique, prétendant avoir une lumière intérieure qui répondait à toutes ses questions, et damnant tous ceux qui n'étaient pas de son avis. Il rejetait le dogme de la Trinité et soutenait que Dieu avait laissé le gouvernement du ciel à Élie pendant que lui-même revêtait sur la terre la forme humaine. Il fut condamné au pilori et à la réclusion pour ses écrits, qui furent brûlés de la main du bourreau.

MUGGLETONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIIe siècle, en Angleterre, par Muggleton.

MUGHO. s. m. Bot. Espèce de pin qui croît dans les terrains marécageux d'Europe.

MUGIL. s. m. Ichtyol. Nom scientifique du genre muge.

MUGILOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *mugil* ; gr. εἶδος, aspect). Ichtyolog. Qui ressemble à un muge.

— MUGILOÏDE. s. m. Genre créé à tort aux dépens des muges pour une espèce qui avait été mal observée.

— MUGILOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre muge.

MUGILOMORE. s. m. Ichtyol. Genre créé à tort pour une espèce d'élope qui avait été mal décrite.

MUGIONIENNE. adj. f. Ant. rom. Se dit d'une porte de Rome qui, sous Romulus, était à l'une des extrémités de l'enceinte des murs, et qui plus tard se trouva au milieu de la ville.

* **MUGIR.** v. n. 2e conj. (étym. lat., *mugire*, même signif.). Se dit proprement du cri du taureau, des bœufs et des vaches. On entendait mugir les taureaux. Cette vache mugit après son veau. C'est là qu'on voit errer des taureaux qui *mugissent*. (Fén.) Les bœufs que l'on égorgeait *mugissaient* dans les temples. (G. Flaubert.)

— Par anal. Se dit du cri de quelques animaux, lorsqu'il semble se rapprocher de celui du taureau.

De rage et de douleur, le monstre bondissant
Vient aux pieds des chevaux tomber en *mugissant*. (RACINE.)

Le lion. . . . . .
Soudain, les crins dressés, et *mugissant* de joie,
Ouvre une gueule immense, arrive sur sa proie. (DELILLE.)

— Se dit de la voix humaine, quand on la force et qu'elle approche du mugissement. Cet homme mugissait de colère, de fureur, de rage, de douleur. Cet acteur ne parle pas, il mugit.

— Par analogie.

Lorsqu'il entend de loin, d'une gueule infernale,
La Chicane en fureur *mugir* dans la grand'salle...
(BOILEAU.)

— Se dit du bruit que font les flots de la mer, les vents, les torrents, etc., quand ils sont violemment agités. On entend mugir les flots. Le vent mugit dans les voiles. Le Vésuve mugit. Déjà j'entends des mers *mugir* les flots troublés. (L. Rac.) L'Araxe au loin *mugit* sous un pont qui l'outrage. (Id.) La montagne a leurs cris répond en *mugissant*. (Boil.) Ailleurs le feu *mugit* dans la forge brûlante. (Del.)

L'astre brillant du jour à l'instant s'obscurcit ;
L'air siffle, le ciel gronde, et l'onde au loin *mugit*.
(VOLTAIRE.)

— Par extens. Se dit des lieux qui répètent ces cris. Les murs en sont émus, les voûtes en *mugissent*. (Boil.)

— Fig. L'orgueil révolté monte et *mugit* dans son cœur comme la vague. (Dupanloup.) Les nations, comme des flots, *mugissaient* autour d'elle. (G. Flaubert.)

— Activ. Et je *mugis* des vers en étouffant ma voix. (Favart.) Tu dois fois le tourbillon *mugit* le nom d'Adoniram. (Gér. de Nerval.)

MUGISSANT. part. près. du v. Mugir. Qui mugit. J'entends des bœufs mugissants dans la prairie. La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (Fénelon.)

* **MUGISSANT, ANTE.** adj. Qui mugit, qui

a l'habitude de mugir. Taureau mugissant. A des dieux *mugissants* l'Egypte rend hommage. (L. Racine.) A son front orné de deux croissants, à sa barbe antique et limoneuse, vous le prendriez pour le dieu *mugissant* du fleuve. (Chateaubriand.)

— Dont la voix est furcée. Cet homme a la voix mugissante.

— Par extens. Qui est violemment agité et produit un son comparable à des mugissements. Les ondes mugissantes. Les aquilons mugissants. Leur murmure sourd et *mugissant* ressemble au bruit lointain des orgues, et inspire une profonde mélancolie. (B. de St-P.) Il tallut fermer la porte Saint-Antoine devant la populace *mugissante* du faubourg. (L. Blanc.)

Cascades *mugissantes*,
Où tout est mouvement, bruit, écume et fraîcheur.
(De Bibdel.)

Tel enfin, triomphant de sa digue impuissante,
Un fier torrent s'échappe, et l'onde *mugissante*
Traîne, en précipitant ses flots amoncelés,
Pâtre, étable, troupeaux, confusément roulés.
(Delille.)

— Se dit même quelquefois des objets qui produisent un bruit quelconque

Soudain avec un bruit terrible
Sur ses gonds *mugissants* tourne la porte horrible.
(Delille.)

— Gramm. *Lettre mugissante.* Nom par lequel on designe quelquefois la lettre *m*, le *mu* des Grecs.

* **MUGISSEMENT**, s. m. (rad. *mugir*). Cri que font entendre les bœufs, les taureaux et les vaches. Le mugissement des taureaux. Ses longs *mugissements* font trembler le rivage. (Rac.) De loin on entendait le *mugissement* du taureau précurseur et celui des vaches paisibles qui, dans leur marche lentement tumultueuse, se pressaient vers leur étable. (Pougens.) Cette génisse de bois qui répond, dans le cirque, aux *mugissements* d'un taureau furieux, c'est une invention de Néron parodiant la fable de Pasiphaé. (P. de St-Victor.)

Le superbe animal, agité de tourments,
Exhale sa douleur en longs *mugissements*. (Boileau.)

— Fig. Voix qui se rapproche du cri du taureau. Quand cet homme est en colère, ce sont des *mugissements* qu'il fait entendre. (Acad.) Les premières pièces offraient les *mugissements* contenus des valets, désespérés de la perte d'un maître si fait exprès pour eux. (St-Sim.) Mais déjà montait vers le ciel ce *mugissement* des foules inquiètes. (L. Blanc.) Lanjuinais et Barère répondirent victorieusement au milieu des clameurs de l'Assemblée, au milieu du *mugissement* des tribunes. (Id.)

— Bruit analogue à ce cri. Le mugissement de la mer, des vagues, des flots, des vents, d'un volcan. Et la mer leur répond par ses *mugissements*. (Rac.) Comme le *mugissement* de la mer précède au loin la tempête, cette orageuse révolution s'annonce par le murmure des passions naissantes de l'homme; une fermentation sourde avertit de l'approche du danger. (J.-J. Rouss.) Les *mugissements* des flots semblaient nous avertir à tous moments que nous étions suspendus entre la mort et la vie. (Barthél.) A chaque instant croissait autour de nous le *mugissement* des flammes. (De Ségur.)

— *Mugissements souterrains.* Bruits sourds, qui sont semblables au fracas des voitures roulant sur le pavé ou aux décharges d'artillerie, et qui annoncent presque toujours les grands tremblements de terre. La plupart des éruptions volcaniques sont également annoncées par de semblables phénomènes, qui se font souvent entendre à de très grandes distances.

MUGLE, s. m. Bot. Nom du mélilot dans la Haute-Marne

MUGOT, s. m. Se disait pour Trésor caché. On dit aujourd'hui *magot*. Nous découvrîmes à peu de frais le beau et ample *mugot* de Molan. (Sat. Menipp.)

Le malheureux n'osant presque répondre
Court au *mugot*, et dit : C'est tout mon fait.
(La Fontaine.)

— Nom donné en Normandie à la provision de fruits gardés pour l'hiver.

MUGRON, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Sever (Landes) ; 2,200 hab.

* **MUGUET**, s. m. (dim. du vieux fr. *muge*, qui s'est dit pour Musc, à cause de l'odeur de la plante). Bot. Nom vulgaire des espèces du genre convallaire.

— Fleur de cette plante. Cueillir du muguet. Cela sent le muguet.

— *Muguet des bois.* Nom vulgaire de l'aspérule odorante. || *Muguet du Japon.* Ophiopogon du Japon.

— Art vétér. Chanere qui se développe dans la bouche des agneaux.

— Pathol. Espèce d'aphte qui survient dans la bouche des enfants nouveau-nés, et qui est le plus ordinairement contagieuse. On l'appelle ainsi à cause de la ressemblance qu'on a prétendu trouver entre les fleurs du muguet et les plaques blanches qui surviennent alors dans la bouche.

* **MUGUET**, s. m. Celui qui affecte de se parer avec soin, de se parfumer et d'être galant auprès des dames. Faire le muguet. C'est un *muguet*, un jeune *muguet*. (Acad.) Vous autres, messieurs les damoiseaux et *muguets*, êtes pour tout sujet occupés à faire l'amour à vos dames. (Pasquier.) Quand donc une bonne arquebusade de favoris nous délivrera-t-elle de ces insolents petits *muguets* ? (Alex. Dum.) Je vous l'ai dit, vous prêtez trop l'oreille aux conseils perfides de certains *muguets*. Ch. Monselet.)

Ne voudriez-vous point, dis-je, sur ces matières,
De vos jeunes *muguets* m'inspirer les manières ?
(Molière.)

Il la retrouve en bonne compagnie,
Dansant, sautant, menant joyeuse vie,
Et des *muguets* avec elle à foison. (La Fontaine.)

MUGUET, ETTE, adj. Qui appartient aux muguets, aux galants, qui est de leur ressort.

Et vous verrez ces visites *muguettes*
D'un œil à témoigner de n'en être point sot ?
(Molière.)

MUGUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Mugueter. S'empl. adjectiv. Femme muguetée.

— Fig. Du créancier sans cesse *mugueté*. (J.-B. Rousseau.)

* **MUGUETER**, v. a. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. Fam. Faire le galant auprès des dames. Mugueter toutes les femmes de son quartier. Vous n'en *muguetez* aucune dont l'honneur ne soit bien aventuré. (Boursault.)

Une fille d'ici
Me tracassait, me donnait du souci :
C'était Collette, et j'ai vu la tripotte
Pour mes écus *mugueter* ma personne. (Voltaire.)

— Absol. Ne faire que mugueter. Retournez là-bas, si vous voulez *mugueter* aux rideaux des litières. (Alex. Dum.)

— Par extens. Convoiter, épier l'occasion de se rendre maître d'une chose. Il y a longtemps qu'il mugnette cette maison, qu'il muguette cette charge, cet emploi. Combien que Montluc ne désirât rien tant que d'être aimé des rois ses maîtres, toutefois il ne se fit jamais mignon de cour, pour *mugueter* leurs faveurs. (Pasq.) Outre la liaison qui avait toujours été entre elle et Monsieur, dans tous les temps, il *muguetait* sa riche succession. (Saint-Simon.)

MUGUETTERIE, s. f. Action de mugueter.

MUHAER, s. m. Comm. Toile de laine dont font usage les religieuses de la Roumanie.

MUHARREM, s. m. Chronol. Syn. de Moharem.

MUHL, Géogr. Rivière de l'archiduché d'Autriche, qui se jette dans le Danube, après un cours de 50 kilom. Elle a donné son nom à un cercle de l'Autriche, qui forme actuellement les districts de Linz-Grein et de Freistadt.

MÜHLBERG, Géogr. Ville de la Prusse saxonne, sur l'Elbe ; 3,000 hab. Victoire remportée par Charles-Quint sur l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, commandant des troupes protestantes, en 1547. La journée de Mühlberg détruisit la ligue de Smalkalde.

MÜHLDORF, Géogr. Ville de Bavière, près de laquelle fut livrée, en 1322, une célèbre bataille entre les deux compétiteurs à l'empire, Louis IV et Frédéric III. Ce dernier y fut battu et pris.

MÜHLENBERGIE, s. f. (de *Mühlenberg*, n. pr.). Bot. Genre de graminées agrostidées, établi pour des espèces américaines.

MÜHLHAUSEN, Géogr. Ville de la Saxe prussienne, gouvernement d'Erfurth ; 15,000 h. Elle fut en 1524-1525 le quartier général de l'insurrection des paysans anabaptistes.

MU-HOAN-XU, s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une espèce de la famille des sapindacées, qui croît aux environs de Canton.

MUHR ou **MUR**, Géogr. Rivière de l'empire d'Autriche, naît au mont Elend, coule à l'E., puis au S.-E., par Léoben, Bruck, Gratz, et se réunit à la Drave. Cours, 500 kil.

MUHZUR-AGHA, s. m. Hist. ott. Lieutenant de police. || Titre d'un officier des janissaires.

* **MUID**, s. m. (pr. *mui* ; du lat. *modius*, boisseau). Metrol. Mesure dont on se servait autrefois pour les liquides, pour les grains et pour plusieurs autres matières, telles que le sel, le charbon, le plâtre, la chaux, etc. Ce n'était pas un vaisseau dont la capacité servait à mesurer des substances sèches ou liquides, mais une mesure idéale, formée de plusieurs autres réelles, et qu'on n'employait que pour éviter de trop grands nombres. || *Muid d'avoine.* 37 hectol. 46. || *Muid de la Basse-Bourgogne.* 2 hectol. 70. || *Muid de blé de Paris.* 18 hectol. 73. *Muid de Cahors.* 2 hectol. 96. || *Muid de charbon.* 11 hectol. 63. || *Muid de chaux.* La valeur de six futailles. || *Muid de Montpellier.* 7 hectol. 30. *Muid de Languedoc.* 4 hectol. 12. || *Muid de Neufchâtel.* 3 hectol. 65 || *Muid de plâtre.* Trente-six sacs à deux boisseaux et demi. *Muid de Roussillon.* 1 hectol. 72. || *Muid de sel.* 24 hectol. 98. || *Muid de vin.* 2 hectol. 68. || *Muid gras.* 3 hectol. 40. || *Quart muid* Barrique contenant 70 litres. || *Muid de terre.* Mesure de terre que l'on pouvait ensemencer avec un muid de grain.

— Vaisseau, futaille qui contient la mesure d'un muid de vin ou de quelque autre liqueur. Percer, défoncer un muid. Muid qui n'est pas de jauge. Vingt *muids* rangés chez moi font ma bibliothèque. (Boil.)

— Fam. *Cet homme est gros comme un muid.* Il est fort gros. M. de Monaco n'était pas fait pour les affaires ; avec cela gros comme un *muid*. (St-Sim.) Se dit aussi d'un hydropique.

— Loc. prov. *Il vaut mieux que vous vous en alliez qu'un muid de vin.* Se dit à un homme qui s'en va.

MUIÉE, s. f. Ce que contient un muid. Une muiée de vin.

MUIER, ÈRE, adj. Fauconn. Qui a fait sa mue.

MUIN, s. m. Gramm. Huitième lettre de l'alphabet gaelique ou celtique. Le *muin* correspond à notre *m*.

MUIR (John), Orientaliste anglais, né à Glasgow (Écosse), 1810-1882. Après avoir vécu longtemps aux Indes, il revint en Écosse en 1853 et fonda des prix et des chaires pour l'encouragement des études sanscrites. Son ouvrage capital a pour titre : *Textes sanscrits originaux sur l'origine et l'histoire du peuple de l'Inde, sa religion et ses institutions.*

MUIRE, s. f. (du lat. *muria*, sel marin). Techn. Eau mère qui reste après la cristallisation du sel. || Dans les salines de la Franche-Comté, Eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel. Puits à muire.

MUISON, s. m. Agric. Nom que l'on donne au méteil dans quelques cantons.

MUISQUE, s. f. (ét. gr., μοῖσκος, espèce de coquillage). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, dont l'espèce type est originaire de la Colombie.

MUISSON, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau commun.

MULALE, s. m. Bot. Palmier d'Afrique.

MULAMBESRA, s. m. Bot. Grand arbre d'Afrique, que l'on croit être une espèce de baobab.

MULAR, s. m. Mamm. Cachalot des mers glaciales.

MULARD, ARDE, s. Ornith. Métis provenant du croisement des diverses espèces de canard.

— Adjectiv. Cane mularde.

MULASSE, s. f. Jenne mulet ou mule.

MULASSERIE, s. f. Industrie des éleveurs de mulets.

MULASSIER, ÈRE, adj. Qui se rapporte aux mulets. || *Industrie mulassière.* Elevage des mulets. || *Jument mulassière.* Jument à qui l'on fait produire des mulets. || *Pays mulassier.* Pays où l'on élève des mulets.

— Substantiv. *Une mulassière.* Une jument mulassière.

MULAT, s. m. Ichtyol. Poisson du Japon, du genre holacanthe.

MULATIER, ÈRE, adj. Forme peu usitée de Mulassier.

* **MULÂTRE**, adj. 2 g. (étym. esp., *mulato*, même signif.). Qui est né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Valet mulâtre. Servante mulâtre.

— Qui concerne les mulâtres. Cet acteur joue un rôle de couleur dans une pièce *mulâtre*. (Th. Gautier.)

— Substantiv. Un *mulâtre*. (Acad. Une *mulâtre*. Id.) On dit aussi *mulâtresse* au feminin. Vous aurez pour cuisinière une *mulâtresse*, ce qui donne un fier ton à une maison. (H. de Balzac.)

MULCIBER, (ét. lat., *mulcere*, adoucir ; *ferrum*, le fer). Myth. rom. Le forgeron, un des noms de Vulcain.

MULCION, s. m. Crust. Genre de crustacés non admis généralement et établi pour une jolie espèce trouvée dans les mers de l'Amérique septentrionale.

MULCTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mulcter. S'empl. adjectiv. Être mulcte. Être très mulcté dans un écrit. Je suis las d'être mulcte par de prétendus amis, qui m'outragent sous prétexte de me dire mes vérités.

* **MULCTER**, v. a. 1re conj. (du lat. *mulctare*, condamner, punir). Jurispr. Condamner à quelque peine, punir.

— Par extens. Maltraiter, vexer. On m'a horriblement mulcté.

MULDA, Géogr. Rivière d'Allemagne, naît dans les monts Métalliques, coule au N. par Zwickau, reçoit le Freiderberger et se jette dans l'Elbe près de Dessau. Cours, 260 kil.

MULDÉRE, s. f. Bot. Genre de pipéracées, établi pour des arbrisseaux de Java.

* **MULE**, s. f. (du lat. *mulleus*, brodequin). Nom qu'on donnait aux pantoufles des hommes. Ses *mules* d'un côté, de l'autre son toquet. (Regnier.)

— Chaussure sans quartier, dont les femmes se servaient. Elle avait perdu une de ses *mules* de chambre. (Mme de Sév.)

— Espèce de chaussure de dessus, que l'on mettait pour se garantir de la crotte. C'est à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui *galoche*.

— Pantoufle du pape, sur laquelle il y a une croix. Baiser la mule du pape. Parlons du pape ; en voilà donc un ! si j'avais été à Paris, j'aurais été lui baiser la *mule* dans la chambre de l'abbé Bigorre : il y est peint en perfection. (Mme de Sévigné.)

— Antiq. rom. Espèce de brodequins de couleur de pourpre, dont se servirent d'abord les rois d'Albe, puis les enfants des sénateurs, et enfin les seuls empereurs.

* **MULE**, s. f. (du lat. *mula*, même signif.). Femelle de même nature que le mulet. Mule noire. Mule fantasque, quinteuse, opiniâtre, ombrageuse. Voyager sur une mule. Carrosse tiré par des mules. Aussitôt je montai sur ma *mule*, et sortis de la ville. Le Sage.) La première chose que je fis fut de lasser ma *mule* aller à discrétion, c'est-à-dire au petit pas. (Id.) Nous convînmes du prix, tant pour le louage d'une *mule* que pour ma nourriture. (Id.)

— Fam. *Être fantasque, être têtu comme une mule.* Avoir beaucoup de caprices, beaucoup d'entêtement, d'obstination. J.-J. Rousseau a dit : *Têtu comme la mule d'Edom.* Cette personne est opiniâtre comme une *mule* sur certaines petites choses, quoique elle se laisse aller à tout vent sur d'autres. (Volt.)

— Pop. et fig. *Ferrer la mule.* Profiter sur un achat qu'on fait pour autrui. Cette locution date du temps où les conseillers au parlement de Paris allaient au palais montés sur des mules ; leurs laquais jouaient pendant la séance, et pour avoir de l'argent, ils en demandaient à leurs maîtres, sous prétexte que leurs mules avaient besoin d'être ferrées. Selon d'autres il daterait de Vespasien, dont le muletier, pour permettre à un solliciteur d'aborder l'empereur, aurait fait arrêter l'équipage impérial, sous prétexte de ferrer la mule. || On lit d'un homme qui n'a point d'équipage, *qu'il n'a ni cheval ni mule.*

— Loc. prov. *A vieille mule, frein doré.* On pare une vieille bête pour la mieux vendre. || Fig. et fam. Se dit d'une vieille femme qui aime à se parer. || *La mule du pape ne mange qu'à ses heures.* Quoique l'on vive dans la plus grande abondance, on ne peut manger avec plaisir que lorsqu'on a faim. || *Vieux comme la mule du pape.* Se dit, par abus, comme le proverbe précédent, en supposant que la mule du pape est un animal, et non pas une chaussure. || *C'est l'ambassade de Vuaran, trois chevaux et une mule.* Se dit d'un équipage ridicule. || *Être coiffé comme la mule à Robespierre.* Se dit en Lorraine pour Être coiffé de travers, surtout en parlant d'une femme. || *Bonne mule, mauvaise bête.* || *Mule enfanter, chose impossible par nature.*

— Ichtyol. Un des noms du muge. || Espèce de raie de la mer Rouge.

— Techn. Pièce qui porte les feutres du papier.

MULE-JENNY, s. f. (de *mule*, parce que la première fut mise en mouvement par une mule, et de *jenny*, mot anglais signifiant bâtarde). Techn. Nom d'un métier à filer les matières textiles. Cette machine, inventée, en 1775, par Samuel Crompton, n'a été introduite en France que vers la fin du XVIIIe siècle. Depuis, elle a reçu de nombreux perfectionnements, dont le principal est de supprimer l'intervention de l'ouvrier fileur. Elle se compose de deux parties, l'une fixe et l'autre mobile ; la partie fixe consiste en un bâti qui porte les cylindres étireurs et les bobines sur lesquels s'enroulent les rubans de matière à filer ; la partie mobile, qui peut se rapprocher ou s'éloigner alternativement du bâti fixe, porte plusieurs rangées de broches parallèles. Le fil sortant de bobines fixes se rend sur les broches inclinées pendant que le chariot s'éloigne, et se tord en même temps pendant toute la durée du mouvement du chariot qu'on appelle la *sortie*. La longueur du fil qui a été livrée par le cylindre s'appelle *l'aiguillée*. Quand le chariot est arrivé à l'extrémité de sa course, les cylindres étireurs s'arrêtent. Alors, à l'aide d'un mécanisme très simple, l'ouvrier pousse le chariot vers le bâti fixe pour opérer la *rentrée* pendant laquelle le fil se rend sur les broches ; les cylindres étireurs se remettent à tourner et le même travail recommence. Tout le mécanisme est commandé par un appareil moteur placé près du bâti fixe. On écrit aussi *mull-jenny*. || Pl., des *mule-jennys*.

— On trouve souvent ce mot au masculin. Les autres temps du filage, c'est-à-dire la torsion et le renvidage, se font exactement d'après les mêmes principes que ceux décrits pour le *mull-jenny* ordinaire. (Ch. Laboulaye.)

— Adjectiv. Le filage en fin peut se faire au métier continu pour les laines longues et seulement au metier *mull-jenny* ou au self-acting pour les laines dites mérinos. (Ch. Laboulaye.)

* **MULES**, s. f. pl. Pathol. Sorte d'engelures qui viennent aux talons dans les grands froids. Leur nom vient de ce que ces engelures rendent les talons rouges et luisants comme le cuir roussi dont on faisait ordinairement des mules à l'usage des hommes. Avoir les *mules* aux talons. (Acad.)

— Art vétér. *Mules traversières* ou *traversiaes*. Fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du cheval, et d'où suinte une sérosité fétide. Cheval qui a des mules dans le paturon.

* **MULET**, s. m. (du lat. *mulus*, même signif.). Mamm. Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre pas ordinairement. Les mulets supportent mieux la fatigue que le cheval, sont moins délicats, moins malades, ont le pied plus sûr, et portent mieux les fardeaux ; aussi les emploie-t-on de préférence dans les pays montagneux. Le mulet n'est pas absolument infécond : des exemples authentiques prouvent qu'il peut engendrer, de même que la mule peut produire ; mais les individus qu'il procree sont peu féconds, et leur race ne tarde pas à disparaître. Petit, grand mulet. Mulet de pays. Mulet d'Auvergne. Mulet de bagage. Oreilles de mulet. Croupe de mulet. Charge de mulet. Bât de mulet. Panache de mulet. Le mulet qui provient d'un âne et d'une jument brait. Le mu-

let qui est né d'un cheval et d'une ânesse hennit.

Le *mulet* d'un prélat se piquait de noblesse,
Et ne parlait incessamment
Que de sa mère la jument,
Dont il contait mainte prouesse. (La Font.)

— Le mot *mulet* désigne particulièrement le produit de l'âne et de la jument; celui du cheval et de l'ânesse s'appelle proprement *bardot*.

— *Grand mulet*. Mulet né d'un âne et d'une jument. *Petit mulet*. Mulet né d'un cheval et d'une ânesse.

— Fam. *Être chargé comme un mulet*. Être chargé d'un fardeau très lourd. || *Être têtu comme un mulet*. Être fort opiniâtre. || *Être rembourré comme un vrai de mulet*. Avoir beaucoup d'habits les uns sur les autres.

— Popul. et fig. *Garder le mulet*. Attendre longtemps quelqu'un avec ennui et impatience. Le mulet était la monture de nos ancêtres. Quand un maître avait affaire dans une maison, il faisait garder son mulet à la porte. De là est venue l'expression familière *garder le mulet*. Garder le mulet pendant quatre heures dans une antichambre. Faire garder le mulet à quelqu'un. Je comptai encore dix heures à une autre horloge. Fort bien, dis-je alors en moi-même, je n'ai plus que deux heures à garder le *mulet*. Le Sage a sa belle-sœur, dans ses promenades solitaires, l'avait souvent laissée s'ennuyer à garder le *mulet*. (J.-J. Rousseau.)

La sœur revient quelques moments ensuite,
Lasse de garder le mulet. (Grécourt.)

— On dit d'un homme qui a de mauvaises jambes : *Il lui arrivera comme aux mulets, il périra par les jambes*.

— *Mulet fécond de Daourie*. Nom que l'on donne à un solipède du genre cheval.

— Oiseau de race croisée.

— Tout animal provenu de deux animaux de différente espèce, et qui n'engendre point.

— Se dit quelquefois d'animaux dans les formes desquels on croit remarquer des caractères intermédiaires à ceux d'autres espèces voisines.

— Fig. Pavillon appelait Dacier *un gros mulet chargé du bagage de l'antiquité*.

— Anc. art milit. *Mulet à feu*. Ancienne pièce d'artillerie.

— Antiq. rom. *Mulet de Marius*. Bâton dont les légionnaires se servaient pour porter plus facilement leur bagage. On l'appelait ainsi parce que Marius, pour diminuer le nombre de ses chariots, prescrivit à ses soldats de porter eux-mêmes tous leurs effets. || Nom donné aux soldats eux-mêmes.

— Bot. Toute plante qui est le produit d'une semence fécondée par la poussière d'une plante d'une autre espèce.

— Écon. rur. Nom donné quelquefois aux abeilles et aux guêpes de la classe des ouvrières, qui ne contribuent pas à la reproduction de l'espèce.

— Mar. Bâtiment à deux ou à trois mâts employé sur les côtes de Portugal. || Sobriquet donné aux enseignes de vaisseau.

— Vener. Cerf qui a mis bas et qui n'a pas encore refait. Courir, prendre un mulet.

* **MULET**, s.m. (du lat. *mullus*, même signif.). Ichtyol. Nom vulgaire du genre muge.

— *Mulet ambis*. Un a quelquefois donné ce nom au mulle ordinaire. || *Mulet barbu*. Un des noms vulgaires du surmulet. || *Mulet rayé*. Le muge rayé.

MULETA, s. f. (pr. *mou-lé-ta*). Morceau d'étoffe écarlate dont les toréros se servent dans les courses de taureaux pour exciter l'animal. L'espada se plaça tout à fait en face du taureau, agitant sa *muleta* de la main gauche. (Th. Gautier.)

* **MULETIER**, s. m. Conducteur de mulets. Je résolus de vendre ma mule, et de prendre la voie du *muletier* pour arriver à Astorga. (Le Sage.) Après m'être si avantageusement défait de ma mule, l'hôte me mena chez un *muletier* qui devait partir le lendemain pour Astorga. (Id.)

Ce *muletier* était homme de mine,
Et démentait en tout son origine. (La Font.)

Je n'ai jamais aimé, pour ma part, ces bégueules
Qui ne sauraient aller au Prado toutes seules,
Qu'une dame ne soit toujours de quartier en quartier
Talonnée, comme fait sa mule un *muletier*.
(A. de Musset.)

— *Brutal comme un muletier*. Très brutal.

— Loc. prov. *Muletiers et cuistiers sont souvent grands dépensiers*.

Hist. *Muletier de chiens*. Ancien officier de la maison du roi.

MULETIER, ÈRE, adj. Qui se rapporte aux mulets. Chemin muletier.

MULETIÈRE, s. f. Femme d'un muletier. || Femme qui conduit des mulets.

MULETIÈRES, s. f. pl. Pêch. Sorte de filet qui sert à prendre des muges ou mulets.

MULETON, ONNE, s. Jeune mulet, jeune mule.

MULETTE, s. f. Mar. Bateau de pêche portugais, monté par huit ou dix hommes.

— Agric. Petite meule de blé.

— Fauconn. Gésier des oiseaux de proie qui vient après le jabot, et où tombe la mangeaille pour être digérée. || *Avoir la mulette*. Se dit des oiseaux chez lesquels cette partie est embarrassée par une humeur gluante et visqueuse.

— Mamm. Se dit quelquefois de l'estomac du veau où se trouve la présure.

— Moll. Genre de coquilles bivalves vivant dans les eaux douces et renfermant des espèces très ressemblantes aux moules, avec lesquelles on les confond souvent. L'espèce la plus connue est la mulette des peintres, dans les valves de laquelle les peintres mettent leurs couleurs.

MULEY, s. m. (étym. ar., *maulâ-i*, mon seigneur). Titre que les empereurs du Maroc ajoutent devant leur nom.

MULEY-HASSAN, Roi de Tunis, monta sur le trône, 1533, fut chassé de Tunis par Barberousse, amiral de Soliman II, et replacé sur le trône en 1535 par Charles-Quint, dont il se reconnut tributaire.

— **MULEY-MOHAMMED**. Sultan de Maroc, de la dynastie des Chérifs, 1574 D. trôné par son oncle Muley-Moluk, il obtint le secours de Sébastien, roi de Portugal, et se noya après la défaite de son allié, 1578.

— **MULEY-MOLUK OU ABD-EL-MELEK**. V. MULEY-MOHAMMED.

— **MULEY-ISMAEL**. Empereur de Maroc, se fit céder Tanger par les Anglais, 1684, enleva Larache aux Espagnols, 1689, et bloqua Ceuta vingt-six ans, 1694-1720.

MULGARADOCK, s. m. Relat. Sorte de médecin empirique des sauvages de l'Australie.

MULGÉDE, s. m. (du lat. *mulgere*, traire, parce que les plantes de ce genre sont tellement remplies de suc laiteux qu'il suffit de les presser légèrement pour en faire sortir cette liqueur). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour des herbes vivaces des régions froides de l'hémisphère boréal.

MULGRAVE (Constantin-John PHIPPS, lord), Navigateur anglais, 1734-1791. Il fut envoyé en 1773 pour découvrir un passage au nord de l'Amérique. Arrêté par les glaces, il ne dépassa pas le 80e latitude N. La relation de son voyage a été traduite en français, 1791.

MULGRAVES (Les). Géogr. Archipel de la Micronésie (Océanie), au S.-E. des Mariannes. Il comprend le groupe des Mulgraves proprement dites, les îles de Marshall, de Gilbert, etc.

MULHOUSE. Géogr. Ville à 14 kilom. S. de Colmar (Haute-Alsace), sur l'Ill et le canal du Rhône au Rhin. Fabriques de cotonnade, d'étoffes de coton imprimées, de laine, papiers peints, draps et produits chimiques. Érigée en ville libre en 1275, Mulhouse s'allia aux Suisses au XVe siècle et ne se réunit à la France qu'en 1798. En 1857, elle remplaça Altkirch comme chef-lieu d'arrondissement. Victoire de Turenne sur les Impériaux en 1674; 68,000 h.

MULHOUSIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Mulhouse.

— adj. Qui concerne Mulhouse ou ses habitants.

MULIÉBRE, adj. 2 g. (du lat. *muliebris*, même signif.). S'est dit quelquefois en médecine pour de la femme, qui concerne la femme. *Flux muliebre*. Écoulement des règles.

MULIER, s. m. Pêch. Filet qui est principalement employé pour prendre les poissons nommés *mulets*, et qui par sa forme ressemble beaucoup aux folles.

MULINE, s. m. Genre d'herbes de la famille des ombellifères, établi pour des espèces du Chili.

MULINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un muline. || **MULINÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre muline.

MULION, s. m. (du lat. *mulio*, nom d'une espèce de cousin). Entom. Genre de diptères, tribu des brachocères, établi pour quatre ou cinq espèces du midi de l'Europe ou du nord de l'Afrique.

MULL. Géogr. Une des îles Hébrides, 49 kil. sur 35; 10,000 hab.

MULLAUM, s. m. (pron. *mu-la-oum*). Relat. Fête indienne, célèbre chez les Boutans en l'honneur de l'arrivée de l'automne, elle est surtout marquée par la représentation du combat des dieux et des démons, qui dure dix jours.

MULLE, s. m. (du lat. *mullus*, même signif.). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour quelques espèces européennes dont les principales sont le rouget et le surmulet.

MULLE, s. f. Comm. Nom vulgaire de la garance de qualité inférieure.

— Adjectif. Garance mulle.

— **FRANCHE-MULLE**, s. f. V. ce mot à son ordre alphabétique.

MULLEN, s. m. Minér. Roche homogène, qui paraît être voisine de la basanite.

MULLEN-BELLERI, s. m. (pr. *mu-lenn-be-le-ri*). Bot. Genre de cucurbitacées.

MULLEQUIN, s. m. et gr., μολόχη, mauve). Ancienne espèce d'étoffe d'un grand prix.

MULLEQUINIER, s. m. Se disait pour Tisserand, qui fabriquait l'espèce d'étoffe appelée mullequin.

MÜLLER (André). Savant orientaliste allemand, 1630-1694, s'est fait connaître par ses travaux sur les langues de l'Asie, particulièrement sur le chinois.

— **MULLER** (Gérard-Frédéric). Voyageur et historien, né à Herverden (Westphalie), 1705-1785, alla de bonne heure se fixer en Russie, fut chargé de plusieurs voyages scientifiques, et accompagna Gmelin dans son voyage en Sibérie. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil pour l'histoire de Russie*; *Histoire des voyages et des découvertes des Russes*.

— **MULLER** (Othon-Frédéric). Naturaliste, né à Copenhague, 1730-1784. Il se consacra à des recherches sur les plantes et les animaux inférieurs et, le premier, les distribua en genres et en espèces. On cite parmi ses ouvrages : *Vermium terrestrium et fluviatilium Historia*; *Zoologia danica*; *Entomostraca*; *Animalcula infusoria fluviatilia et marina*, etc.

— **MULLER** (Jean-Gothard de). Un des graveurs les plus distingués de l'Allemagne, 1747-1830. Il fut surtout renommé pour le portrait.

— **MULLER** (Jean de). Historien suisse, né à Schaffhouse, 1752-1809. Après avoir occupé une chaire de statistique à Cassel, 1781-1783, il devint conseiller aulique à Mayence en 1786, et à Vienne en 1791. Mécontent du service de l'Autriche, il passa à Berlin, où il fut nommé historiographe, 1804. Napoléon Ier le pourvut, 1807, d'un service important dans le royaume de Westphalie. Son chef d'œuvre est l'*Histoire des Suisses*, en allemand; elle a été traduite par Labaume en français. On a encore de lui : *Lettres d'un jeune savant à son ami* (Victor de Bonstetten); *Histoire universelle*, œuvre posthume, etc. Ces ouvrages ont été aussi traduits en français.

— **MULLER** (Charles-Otfried). Archéologue célèbre, né à Brieg (Silésie prussienne), 1797-1840, professeur à Breslau, à Gœttingue, mourut de la fièvre dans un voyage d'exploration en Grèce. On a de lui : *Orchomène et les Minyens*; *les Doriens*; *Prolégomènes sur un système de mythologie*; *De l'Histoire primitive des Macédoniens*; *les Étrusques*; *Manuel d'archéologie*; etc.

— **MÜLLER** (Jean). Anatomiste, né à Coblentz, 1801-1858, professeur à Bonn et à Berlin, a écrit : *Hallucinations de la rue*; *Physiologie comparée du sens de la vue*; *Manuel de physiologie*.

MULLÈRE, s. f. (de *Muller*, nom pr.). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbres de Surinam.

MULLÉRIE, s. f. Moll. Genre d'hétéropodes, famille des holoturides, établi pour les espèces qui ont les tentacules et pédiformes et l'orifice anal pourvu de six dents, servant de point d'attache aux muscles longitudinaux.

MULLÉRINE, s. f. (de *Muller*, n. pr.). Minér. Minéral composé de tellure, de plomb, d'argent, d'or et d'un peu de soufre. Son éclat est métalloïde et sa couleur est le blanc jaunâtre.

MULLETTE, s. f. Fauconn. V. MULETTE.

MULLITE, adj. 2 g. Ichtyol. Qui ressemble à un mulle. || **MULLITES**, s. m. pl. Tribu de la famille des percoïdes, qui a pour type le genre mulle.

MULL-JENNY, s. m. Techn. V. MULE-JENNY.

MULM, s. m. Minér. Minerai quelconque efleuré, décomposé, friable ou en poudre.

MULON, s. m. (radic. *meule*). Grand tas de sel qu'on amasse sur le bord de la mer.

— Petit amas ou monceau en forme de meule. Un petit *mulon* formé de tronçons d'arbres, revêtu d'écorce de bouleau. (La Pérouse.)

— Agric. Grand tas de foin.

— Pêch. Tas de morues fait avec celles qui ont déjà reçu un certain nombre de soleils.

* **MULOT**, s. m. (ét. holl., *mol*, taupe). Mamm. Espèce du genre rat, intermédiaire entre le rat et la souris, qui se trouve répandu dans toute l'Europe. Très vorace, le mulot ravage les récoltes non seulement pour satisfaire son appétit présent, mais encore pour se faire des provisions d'hiver qu'il entasse dans un terrier; il ronge aussi les racines et les tiges des jeunes arbres et ne dédaigne pas non plus les petits oiseaux; même, quand la faim le presse, il se jette sur les individus de son espèce plus faibles que lui; il est tellement fécond, que les loups, les renards, les fouines et les oiseaux de proie, réunis contre lui, ne viennent pas à bout de maintenir sa propagation dans de justes limites. Champ ravagé par les mulots. Le *mulot* est plus petit que le rat, et plus gros que la souris; il n'habite jamais les maisons, et ne se trouve que dans les champs et dans les bois. (Buff.) || Nom donné au campagnol, autre souris des champs, brune, et à queue courte. On l'appelle aussi *mulot à courte queue*. || *Grand mulot*. Le surmulot. || *Mulot volant*. Chauve-souris des champs, dont on a fait le type du genre myoptère.

— Fig. *Endormeur de mulots*. Homme qui amuse les gens par de fausses espérances. Cette locution vient de ce qu'il est très facile d'endormir une taupe, que, dans quelques pays, on appelle un mulot. Suivant d'autres, cette expression fait allusion à ce qui se pratiquait autrefois en plusieurs endroits, où, pour détruire les lois et les mulots, on faisait brûler sur la place qu'ils occupaient certaines essences mêlées de fleur de soufre, dont la vapeur les étourdissait et les empêchait de se soustraire à l'atteinte de l'assommoir.

MULOTER, v. n. 1re conj. Vener. Se dit du sanglier qui fouille les terriers du mulot, pour se repaître du grain qu'il y trouve amassé. || Se dit aussi des chiens courants. Un chien *mulote* lorsqu'il rebat ses voies; un limier *mulote* lorsque, sans se rabattre, il s'arrête sur tout ce qu'il rencontre.

MULOTI, s. m. (de *mulot*, parce que les vignerons supposent que ce sont les mulots qui causent ce dépouillement). Vitic. Nom qu'on donne, dans le vignoble de Laon, aux ceps que les larves des hannetons ou d'autres accidents dépouillent de quelques millimètres de leur écorce soit à l'air, soit dans la terre, et qui sont par conséquent, dans le cas d'être coupés.

MULOTIN, s. m. Econ. rur. Petite meule de grains.

MULQUINERIE, s. f. Comm. Commerce de toiles fines. || Fil servant à faire ces toiles. Aux yeux de certaines personnes, l'emploi du fil de coton, au lieu de fil de *mulquinerie*, est un mal au point de vue de la qualité. (Ch. Grellet-Balguerie.)

— Atelier d'un mulquinier.

MULQUINIER, s. m. Comm. Celui qui fabrique des toiles fines. Ce mot est très usité dans les départements du nord de la France. || Celui qui les vend. || On dit aussi *mullequinier*.

MULSION, s. f. (ét. lat., *mulsio*; de *mulgere*, traire). Action de traire les animaux femelles dont le lait est utilisé pour les besoins de l'homme.

MULSUM, s. m. (pr. *mul-somm*; mot lat.) Antiq. rom. Vin mêlé de miel, que les Romains buvaient au commencement du repas.

MULTANGULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *angulus*, angle). Géom. Se dit d'une figure ou d'un corps qui a beaucoup d'angles. On dit plutôt *polygone*.

— Bot. Se dit de la tige d'une espèce de cierge.

MULTANGULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup, *angulus*, angle). Didact. Qui a beaucoup d'angles.

— Moll. Se dit de la coquille d'une espèce de telline.

* **MULTI**. Préfixe venant du latin et qui signifie Beaucoup. Ce préfixe entre dans la composition d'une grand nombre de mots.

MULTIARTICULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *articulé*). Zool. Qui est composé d'un grand nombre d'articles, comme les antennes de beaucoup d'insectes et le carpe de certains crustacés. || Se dit aussi des coquilles bivalves qui ont des dents nombreuses à leur charnière.

MULTIAXIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *axis*, axe; *ferre*, porter). Didact. Qui a plusieurs axes.

— Bot. Se dit de l'inflorescence, lorsqu'elle présente plus de trois axes de végétation, comme le thyrse du lilas.

MULTIBULBEUX, EUSE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *bulbeux*). Bot. Qui produit beaucoup de bulbes, comme l'ail multibulbeux.

MULTICAPSULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *capsula*, capsule). Bot. Se dit d'une plante qui porte beaucoup de capsules, et d'un fruit qui est produit par l'assemblage de plusieurs capsules.

MULTICARÉNÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *caréné*). Moll. Qui est muni d'un grand nombre de côtes saillantes, comme le fuseau multicaréné, la térébratule multicarénée.

MULTICAUDE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *cauda*, queue). Zool. Qui a de nombreux prolongements en forme de queue, comme la gorgone multicaude.

MULTICAULE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *caulis*, tige). Bot. Qui a de nombreuses tiges, comme le pélargonium multicaule.

— **MULTICAULE**, s. m. Bot. Mûrier des îles Philippines, à grandes feuilles, appelé aussi *mûrier Perrotet*, importé en France en 1780 et en 1825.

MULTICELLULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *cellule*). Se dit des organes ou des êtres composés de plusieurs cellules.

MULTICÉPHALE, adj. 2 g. Syn. de POLYCÉPHALE.

MULTICEPS, s. m. Helminth. Syn. de CÉNURE.

* **MULTICOLORE**, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *color*, couleur). Didact. Qui est d'un grand nombre de couleurs.

— Fig. L'habit de la vérité est multiforme et *multicolore*. (Boiste.)

— Ornith. Se dit du plumage d'une espèce de roitelet.

MULTICOQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *coque*). Bot. Qui porte beaucoup de coques.

MULTICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *cornu*, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes ou de tentacules, comme la coryne multicorne.

— Bot. La *vauchérie multicorne* est chargée d'une multitude de pédoncules stériles qui imitent des cornes.

MULTICUSPIDÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *cuspis, idis*, pointe). Anat. Se dit de dents qui ont beaucoup de pointes.

- Bot. Qui a un grand nombre de pointes.

MULTIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a beaucoup de dents.

— MULTIDENTÉES s. f. pl. Annél. Section de nereides, comprenant celles dont la masse buccale est armée à l'intérieur de plis ou de dents cornées, denticulées.

MULTIDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *digitus*, doigt). Botan. Se dit d'une feuille qui a beaucoup de doigts, ou de divisions en forme de doigts, comme dans le lupin varie.

MULTIDIGITÉ-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles découpées dont le sommet du pétiole commun produit plus de quatre pétioles secondaires, sur les côtes desquels les folioles sont attachées.

MULTIEMBRYONNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *embryonné*). Bot. Se dit d'une graine qui renferme plusieurs embryons. Quoiqu'on ait prétendu que cet état de choses constitue une anomalie, il se rencontre trop souvent pour qu'on puisse le regarder comme tel, et il paraît même être pour ainsi dire normal dans le gui, dans les cycadées et les aurantiacées, dont quelques espèces donnent jusqu'à huit ou dix embryons dans chacune de leurs graines.

MULTIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Se disait autrefois des habitants de la ville de Meaux et de ce qui appartient à cette ville. Territoire multien.

MULTIFARIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multifarius*, divers). Didact. Se dit de parties qui sont disposées sur plusieurs rangées en nombre considérable.

MULTIFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *fascié*). Moll. Qui porte un grand nombre de bandes colorées, comme le bulime multifascié.

MULTIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *multum*, beaucoup; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante qui porte du fruit plusieurs fois dans le cours de l'année.

MULTIFIDE. adj. 2 g. (étym. lat., *multum*, beaucoup; *findere*, fendre). Didact. Qui est partagé en nombreuses lanières.

— Bot. Qui est fendu à peu près jusqu'au milieu en plusieurs lanières étroites, comme l'aérille du cobæa grimpant, les feuilles de la renoncule multifide et de l'hydrocotyle multifide, les rameaux de l'amansie multifide, le stigmate du safran multifide, le style des mauves, la tige de l'urane multifide.

* **MULTIFLORE.** adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui porte beaucoup de fleurs, comme la hampe de la primevère élevée, ou la tige du polygone multiflore. Qui en contient beaucoup, comme la calatbide de l'hélianthe annuel, la spathe des palmiers, les involucres de la plupart des ombellifères. Qui en accompagne un grand nombre, comme la glume de l'ivraie multiflore. || Qui est formé de fleurs nombreuses, comme les verticilles de la ballote noire. || Se dit aussi d'une plante qui se couvre de fleurs, comme le leptolène multiflore, l'ivraie multiflore.

MULTIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *foliole*). Bot. Se dit d'une feuille digitée dont le pétiole commun se termine par plus de neuf folioles, comme le lupin varié.

MULTIFORÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *foré*). Hist. nat. Qui est percé d'un grand nombre de trous, comme l'astérie multiforée.

* **MULTIFORME.** adj. 2 g. (étym. lat., *multum*, beaucoup; *forma*, forme). Didact. Qui affecte un grand nombre de formes différentes. La vie est un mouvement inégal, irrégulier et *multiforme*. (Montaigne.) Quel est le moyen de constater ce caractere national, irrégulier et *multiforme?* (Segrais.) Aristote a eu raison de dire que le genre du grand vautour était *multiforme*, puisque ce genre est en effet composé de trois espèces, du griffon, du grand vautour et du vautour à aigrette. (Buff.) Un des caractères de la vérité est d'être feconde et *multiforme*. (Mme Necker.) Le caractere du peuple est uniforme dans les pays de despotisme, et il est *multiforme* dans les pays de liberté. (X. Marmier.)

— Anat. Se dit des os du tarse, qu'on appelle aussi *cunéiformes*.

— Substantiv. Monsieur le protée, monsieur le *multiforme*, je crois que votre Discours sur l'étude est celui de vos ouvrages qui m'a fait le plus de plaisir. (Volt.)

MULTIFORMITÉ. s. m. (rad. *multiforme*). État des objets qui ont plusieurs formes différentes. En me laissant doucement conduire par un sujet qui n'est pas sans charmes, me voila parvenu aux confins du système du docteur Gall, qui enseigne et soutient la *multiformité* des organes du cerveau. (Brill.-Savar.)

MULTIGEMME. adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *gemma*, gemme). Bot. Se dit d'un tubercule qui porte ou renferme plusieurs bourgeons.

MULTIGIBBEUX, EUSE. adj. (étym. lat., *multum*, beaucoup; *gibbosus*, bossu). Hist. nat. Qui a de nombreuses bosses ou de nombreuses proeminences.

— MULTIGIBBEUSES. s. f. pl. Arachn. Race d'aranéides qui a les côtés entourés de tubercules anguleux.

MULTIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *jugum*, paire). Botan. Se dit d'une feuille pinnée dont le pétiole commun porte plus de cinq paires de folioles. Il y en a neuf ou dix dans la psoralie multijuguée, vingt à vingt-cinq dans la casse multijuguée, vingt à trente dans l'astragale multijuguée. || Se dit des ombelliferes dont chaque carpelle du fruit, outre les cinq lignes saillantes ordinaires, offre encore une autre ligne saillante dans chacun des quatre enfoncements qui séparent ces lignes.

MULTILABRE. adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *labrum*, lèvre). Hist. nat. Qui a plusieurs lèvres, ou des lèvres tres plissées, comme le cyclostome multilabre, dont le labre offre plusieurs rebords imbriqués.

MULTILAMELLÉ, ÉE. adj. (et. lat., *multum*, beaucoup; fr. *lamellé*). Hist. nat. Qui est garni d'un grand nombre de lamelles, comme le spondyle multilamelle, la cythérée multilamellée.

MULTILATÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *latus*, côté). Géom. Qui a beaucoup de côtés. On dit plus ordinairement *polygone*.

MULTILOBÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *multum*, beaucoup; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est partagé en plusieurs lobes, comme les anthères d'une espèce d'if, et les feuilles d'un grand nombre de plantes. || *Multilobé* est pris quelquefois comme syn. de POLYCOTYLEDONE.

MULTILOCAL, ALE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *locus*, lieu). Didact. Qui se manifeste sur un grand nombre de points à la fois.

MULTILOCULAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *loculaire*). Botan. Se dit d'un corps qui a sa cavité divisée en plusieurs loges par des cloisons, comme la baie du citron, la capsule de la nigelle d'Espagne, la carcérule du grenadier, la coque de la tribule terrestre, le légume d'une espèce de casse. La gousse multiloculaire est produite, d'après de Candolle, par une feuille carpellaire ployée en long sur elle-même, dont les deux moities sont allongees et à peu pres planes, et les graines fort espacées, quand les parties comprises entre celles-ci se soudent ensemble, ou sont réunies par des developpements de tissu cellulaire, qui produisent de fausses cloisons entre les graines.

— Moll. Se dit des mollusques dont la coquille est divisée en plusieurs loges séparées par des cloisons.

MULTIMAMME. adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *mamma*, mamelle). Se dit des femelles qui ont naturellement plus de deux mamelles. La truie est multimamme.

— Térat. Se dit des femelles des animaux qui ont plus de mamelles que n'en ont les autres femelles de leur espèce. Une femme multimamme.

— Substantiv. Une multimamme.

MULTIMAMMIE. adj. f. rad. *multimamme*. Myth. rom. Épithète de la Diane d'Ephese, à cause de la grande quantité de mamelles avec lesquelles on l'avait représentée.

MULTINERVÉ, ÉE. adj. ét. lat., *multum*, beaucoup; *nervus*, nerf. Botan. Qui est marqué de nervures nombreuses. Se dit des feuilles ou des folioles qui ont plusieurs nervures partant de leur base, ou leur surface couverte de nervures nombreuses.

MULTINERVIE s. f. (rad. *multinervé*). Bot. Ancien nom du plantain.

MULTINERVIÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de MULTINERVÉ.

MULTINERVULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *nervule*). Bot. Se dit du placentaire qui porte un grand nombre ou un nombre indéterminé de petites nervures.

* **MULTINÔME.** s. m. (étym. lat., *multum*, beaucoup; gr. νομος, loi). Algèb. Grandeur exprimée par plusieurs termes que joignent les signes + ou —. On dit plutôt *polynôme*.

MULTINOUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; franç. *noueux*). Hist. nat. Qui a sa surface garnie d'un grand nombre de nœuds.

MULTINUCLÉÉ, ÉE. adj. (et. lat., *multum*, beaucoup; *nucleus*, noyau). Bot. Se dit des cellules qui renferment plusieurs noyaux.

MULTIOVULÉ, ÉE. adj. (et. lat., *multum*, beaucoup; fr. *ovulé*). Bot. Se dit d'une loge qui renferme beaucoup d'ovules.

MULTIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *parere*, produire, enfanter). Zool. Se dit des animaux dont la femelle fait plusieurs petits à la fois. Animaux multipares.

MULTIPARITÉ. s. f. (rad. *multipare*). Zool. État d'une espece animale dans laquelle la femelle fait a la fois plusieurs petits.

MULTIPARTI, IE. adj. (et. lat., *multum*, beaucoup; fr. *parti*). Bot. Qui est divisé très profondément en un assez grand nombre de lanières étroites, comme l'arille du muscadier, les épines d'une espèce de centaurée, les feuilles du médicinier multifide, le placentaire du pavot.

MULTIPARTITE. adj. 2 g. Syn. de MULTIPARTI.

MULTIPÈDE. adj. 2 g. (étym. lat., *multum*, beaucoup; *pes, pedis*, pied). Crust. Qui a un grand nombre de pattes. || MULTIPÈDES. s. m. pl. Division des crustacés maxillaires, comprenant ceux qui ont des pieds en nombre considérable.

MULTIPÉTALÉ, ÉE. adj. et. lat., *multum*, beaucoup; gr. πεταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes dont la corolle est composée d'un nombre indéfini de pétales.

* **MULTIPLE.** adj. 2 g. (du lat. *multiplicare*, multiplier). Arithm. Se dit d'un nombre qui en contient exactement un autre un certain nombre de fois. Neuf est multiple de trois. Douze est multiple de trois et de quatre. *Raison multiple*. Celle qui se trouve entre des nombres multiples.

— S'emploie dans la conversation, par opposition à Simple, unique. La question est multiple, elle a beaucoup de faces différentes. Il y a des poèmes dont on peut dire que le sujet est multiple. L'animal est seul dans sa peau, et le végétal est *multiple* dans son ecorce. (B. de St-P.) L'esprit de l'homme est un et *multiple*. (Flourens.) La matiere n'est qu'un agregat *multiple*, séparable, sans unité. (E. Renan.) Hermes est *multiple* et contradictoire. (P. de St-Victor.)

— Bot. Se dit de l'ovaire, quand il y en a plusieurs dans une même fleur, comme dans les renoncules; du style, quand il est dans le même cas, comme dans le phytolaque; du stigmate, lorsqu'on en compte plus de cinq, comme dans la nigelle d'Espagne; de la tige, quand la racine en produit plusieurs, comme dans l'aster amplexicaule; du fruit, lorsqu'il est composé de carpelles naturellement isolées les unes des autres dans une même fleur, comme dans les apocynées.

— Géom. *Point multiple*. Point commun par lequel passent plusieurs branches d'une même courbe.

— Gramm. *Sujet, attribut multiple*. Sujet, attribut qui porte sur plusieurs objets, plusieurs qualités différentes.

— Mécan. *Poulie multiple*. Assemblage de plusieurs poulies.

— Phys. Se dit d'un écho qui répète les mêmes sons plusieurs fois de suite.

— MULTIPLE. s. m. Arithm. Nombre qui en contient exactement un autre un certain nombre de fois. Neuf est un des *multiples* de trois. (Acad.)

MULTIPLEMENT. adv. D'une manière multiple.

* **MULTIPLIABLE.** adj. 2 g. Qui peut être multiplié. Tout nombre est multipliable.

MULTIPLIANT. part. prés. du v. Multiplier. Qui multiplie.

Enfin *multipliant* ses mobiles reflets,
Le jour comme dans l'onde y vient briser ses traits.
(DELILLE.)

MULTIPLIANT, ANTE. adj. Didact. Qui est susceptible de multiplier.

— Fig. Les sectes, les partis ont des yeux *multipliants*; ils voient tous la majorité de leur côté. (Boiste.)

— Bot. *Figuier multipliant*. V. MULTIPLIANT, s. m.

— Phys. Se dit d'un verre à facettes qui fait voir les objets repétés plusieurs fois.

— MULTIPLIANT. s. m. Opt. Verre taillé à facettes qui fait voir tout à la fois plusieurs images du même objet et les multiplie.

— Fig. L'envie a pour yeux des *multipliants*. (Boiste.)

— Bot. Arbre des Indes orientales, dont les branches, qui retombent verticalement, forment en rentrant en terre une colonnade naturelle de la plus grande beauté. C'est de cette maniere de se multiplier qu'il prend son nom. On le nomme aussi *figuier multipliant* ou *figuier des Banians*.

— Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait que Dieu a fait a tous les hommes une loi formelle de la multiplication de l'espèce. Les multipliants se sont confondus au XVe siècle avec les anabaptistes.

MULTIPLICABILITÉ. s. f. (rad. *multipliable*). Qualité de ce qui peut reproduire son espèce. Les invites causaient du droit naturel des forces productives, de la *multiplicabilité* de l'espèce humaine. (De Goncourt.)

* **MULTIPLICANDE.** s. m. (du lat. *multiplicandus*, qui doit être multiplié). Arithm. Nombre a multiplier par un autre. Dans la multiplication de quatre par trois, quatre est le multiplicande.

* **MULTIPLICATEUR.** s. m. (du lat *multiplicator*, même signif.). Arithm. Nombre par lequel on en multiplie un autre. Dans la multiplication de quatre par trois, trois est le multiplicateur. Des deux nombres donnés, on prend ordinairement le plus grand pour multiplicande, et le plus petit pour multiplicateur.

— Phys. Espece de galvanomètre qui multiplie la force électro-magnetique.

MULTIPLICATIF, IVE. adj. Néol. Qui concourt a multiplier. Cause multiplicative.

* **MULTIPLICATION.** s. f. (pr. *mul-ti-pli-ka-cion*; rad. *multiplier*). Augmentation en nombre. Multiplication des êtres, des espèces, des hommes. La multiplication apparente des objets par les verres a facettes. La *multiplication* des heureux est rarement le résultat de la multiplicité des gouvernants. (Boiste.) La *multiplication* des troupeaux amena une grande augmentation dans les cultures. (Rayn.)

— Par ironie. *Pratiquer la multiplication des espèces*. Faire de la fausse monnaie.

— Agric. Augmentation, par un procédé quelconque, des individus qui composent une espèce végetale.

— Arithm. Opération par laquelle deux nombres étant donnés, on compose un troisième nombre avec le premier comme le second est composé avec l'unité. Quand les nombres sont entiers, l'opération consiste a repeter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. Le produit de la multiplication de trois par quatre est douze, qui contient quatre trois fois, comme trois contient trois fois l'unité. Faire une multiplication, la preuve d'une multiplication.

— Bot. Production surabondante d'organes qui s'ajoutent aux organes ordinaires.

— Hist. relig. *Multiplication des pains*. Miracle de Jesus-Christ, qui nourrit une grande multitude, n'ayant que cinq pains a lui donner.

* **MULTIPLICITÉ.** s. f. (radic. *multiple*). Nombre considérable et indéfini, très grand nombre. La *multiplicité* des lois est une des causes de la *multiplicité* des procès. (Acad.) La *multiplicité* des noms rend l'étude de l'histoire naturelle fort difficile. (Id.) La *multiplicité* des objets dont se compose cette science a rendu les divisions nécessaires. (Id.) Si l'homme n'était qu'une machine, sans ame intellectuelle, comment expliquer les langues et l'écriture, leur mécanisme et leur *multiplicité?* (Boiste.) La prodigieuse *multiplicité* des lois éphémères se succédant, se reformant, n'a pas fatigué la patience obéissante des dociles Français. (Id.) Les partialités se multiplaient avec cette prodigieuse *multiplicité* de citoyens nouveaux, et les esprits turbulents y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre. (Boss.) La santé, déjà ruinée par l'intempérance, succombe sous la *multiplicité* des remedes. (Mass.) Il en est des maximes comme des lois; la *multiplicité* en prouve moins la pratique que la violation. (S. Dubay.)

MULTIPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Multiplier. S'empl. adjectiv. Objet multiplié. Plaisirs multipliés. Nombre multiplié. Les apostrophes et les figures de toute espèce, *multipliées* et exagérées, sont la poésie et l'éloquence de nos jours, parce que cette maniere d'ecrire est prodigieusement aisée. (La Harpe.) L'habitude d'une maniere d'être paisible et reglee prepare si mal aux chances *multipliées* du hasard, qu'on se soumet plus volontiers a la mort qui vient avec methode qu'a la mort aventureuse. (Mme de Stael.)

— *Multiplié par*. Un seul homme *multiplié* par ceux qui lui obéissent remplit d'épouvante l'Asie et l'Europe. (Mme de Stael.) Les grandes fortunes de province sont le produit du temps *multiplié* par l'economie. (H. de Balzac.) Les figures des empereurs *multipliées* par l'adulation couvraient les places, les bains, les amphithéâtres. (H. Taine.)

* **MULTIPLIER.** v. a. Ire conj. (étym. lat., *multiplicare*, même signif.; de *multum*, beaucoup. *Je multiplie, nous multiplions, vous multipliez. Je multipliais, nous multiplions, vous multipliiez. Que je multiplie, que nous multiplions, que vous multipliiez*, etc. Augmenter le nombre, la quantité d'une chose. Miroirs qui multiplient les objets. Jesus-Christ multiplia les cinq pains. Cet homme se plaît à multiplier les difficultés. Avoir l'art de multiplier chez soi les amusements, les plaisirs. La nature change nos goûts pour multiplier nos jouissances. Un million qu'elle retira du duché de Rethelois lui servit a *multiplier* ses bonnes œuvres. (Boss.) Ne dites pas qu'en recompensant la vertu on ne corrige pas les pécheurs, et qu'on *multiplie* seulement les hypocrites. (Mass.) Ce ne fut pas en répandant le sang de ses ennemis que l'Eglise *multiplia* ses disciples. (Id.) Plus la prospérité *multiplie* nos plaisirs, plus elle nous en detrompe. (Id.) Elle a *multiplié* dans l'une et dans l'autre les cités pittoresques. (Sism.) L'Eglise a *multiplié* ses soins pour un si grand acte de la vie. (Chateaub.)

— Fig. La libéralité multiplie les avantages de la richesse. La lecture étend, multiplie l'existence. Tant il recueillait tous les bienfaits du roi dans son esprit, pour *multiplier* sa reconnaissance. (Flechier.) La douleur *multiplie* le temps d'une maniere étonnante. (Mme Campan.) Il est indubitable que la pensee, la prevision de la mort, *multiplie* sans mesure le mal de la mort elle-même. (P. Janet.)

— *Multiplier un fleuve*. Faire couler ses eaux dans un plus grand nombre de contrées. Pour *multiplier* un fleuve si bienfaisant, l'Egypte était traversée par une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables. (Boss.)

— Fam. *Multiplier les armes du roi*. Faire de la fausse monnaie. Se dit par allusion aux armoiries de France que les anciennes monnaies portaient au revers.

— Arithm. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné, ou composer un nombre appelé produit qui soit avec le multiplicande comme le multiplicateur est avec l'unité. Multiplier dix par trois. Multiplier dix par un tiers.

— Absol. et fig. Ce chef de parti était un zéro qui ne *multipliait* que parce qu'il était prince du sang. (De Retz.)

— Bot. Se dit des fleurs qui doublent par l'accroissement du nombre des rangées de verticilles floraux, ou par l'accroissement des par-

ties de ces rangées et leur transformation en pétales.

— MULTIPLIER, v. n. Augmenter en nombre par voie de génération. Son troupeau a fort multiplié. Dieu dit : Croissez et *multipliez*. Acad., Les enfants d'Israel *multiplierent* en Egypte. Id.) Les lapins *multiplient* beaucoup. (Id.) La paix dit : Croissez et *multipliez*; la guerre : Souffrez et mourez. (Boiste.) C'est une chose de fait, que les hommes *multiplient* toutes les fois que les pères sont assurés de la subsistance de leurs enfants. (Cond.)

— Se dit aussi des plantes. Le pavot multiplie beaucoup.

— SE MULTIPLIER, v. pron. Être multiplié. Les plantes se multiplient par les semences, les marcottes et les boutures. Les obstacles se multiplient. Plus le rang est élevé, plus les devoirs se *multiplient*. (Mass.) Vos crimes se *multiplieront* avec le venin dangereux qu'ils portent avec eux. Id.) Plus un peuple est frugal, plus il doit se *multiplier*. (Grimm.) Il en fait lui-même le principal ornement, il en est la production la plus noble : en se *multipliant*, il en multiplie le germe le plus précieux. Buff.)

— Par exagér. *Il se multiplie, il a le don de se multiplier*. Se dit d'un homme fort actif, qui semble être en plusieurs lieux à la fois. Il semble qu'il se *multiplie* dans une action. (Bossuet.)

— Se dit aussi des choses. Le bonheur qu'elle goûte se *multiplie* et s'étend autour d'elle. (J.-J. Rouss.) Il a beau les trouer à grands coups d'épée, la prison se dédouble et se *multiplie*. (P. de Saint-Victor.)

— Se dit d'un fleuve qui coule dans un grand nombre de contrées, ou qui se divise en plusieurs branches. Plusieurs rivieres, dont quelques-unes semblent se *multiplier* par de fréquents détours, portent l'abondance dans les campagnes. (Barth.)

MULTIPLIEUR, s. m. S'est dit pour Celui qui multiplie, qui augmente. C'est un enchanteur et *multipliteur* de paroles, qui fait toujours d'une parole cent et ne dit jamais vrai. (Lancelot du Lac.)

MULTIPOLAIRE, adj. (étym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *polaire*). Phys. Qui a plus de deux pôles. Aimant multipolaire.

MULTIPONCTUÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *ponctué*). Hist. nat. Qui est marqué d'un grand nombre de points enfoncés ou colorés.

MULTIRAYONNÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *rayonné*. Hist. nat. Qui offre un grand nombre de lignes disposées en manière de rayons.

MULTIRÈME, adj. 2 g. (étym. lat., *multum*, beaucoup; *remus*, rame). Archéol. Se dit quelquefois des vaisseaux des anciens à plusieurs rangs de rames.

MULTISÉCULAIRE, adj. 2 g. (pr. *mul-ti-cé-ku-lère*; ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *séculaire*). Qui compte beaucoup de siècles d'existence. Des arbres multiséculaires. Un monument multiséculaire.

MULTISÉQUÉ, ÉE, adj. (pr *mul-ti-cé-ké*; ét. lat., *multum*, beaucoup; *seco*, je coupe). Entom. Se dit du corps d'un animal articulé, quand il est divisé en un grand nombre de segments, comme celui des scolopendres.

— Bot. Se dit aussi des feuilles partagées en un grand nombre de segments allant jusqu'à la base ou à la côte du milieu.

MULTISÉRIÉ, ÉE, adj. (pr. *mul-ti cé-ri é*; étym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *série*). Hist. nat. Se dit de parties qui sont disposées en un grand nombre de series.

— Bot. Se dit des squames du péricline des synanthérées, lorsqu'elles sont disposées autour de la calathide sur plusieurs rangées concentriques.

MULTISILIQUÉ, ÉE, adj. (pr. *mul-ti-ci-li-ké*; etym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *silique*). Bot. Qui porte de nombreuses siliques.

MULTISILIQUEUX, EUSE, adj. (pr. *mul-ti-ci-li-keu*; et. lat., *multum*, beaucoup; fr. *siliqueux*). Bot. Qui produit des siliques nombreuses, groupées ensemble.

MULTISILLONNÉ, ÉE, adj. (pr. *mul-ti-ci-lo-né, lle* mouill.; ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *sillonné*). Didact. Qui offre une multitude de sillons.

— Moll. Se dit d'une coquille qui est creusée d'une multitude de sillons.

MULTISOC, adj. (pron. *mul-ti-çok*; ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *soc*). Écon. rur. Se dit des instruments aratoires qui sont pourvus de plusieurs socs. Charrue multisoc.

MULTISONORE, adj. 2 g. (pr. *mul-ti-ço-nore*; et. lat., *multum*, beaucoup; *sonus*, son). Néol. Qui rend des sons nombreux, variés. L'agitation multisonore des flots.

MULTISPIRÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *spiré*). Moll. Se dit de l'opercule d'une coquille univalve quand il est formé d'un très grand nombre de tours de spire fort étroits, dont le sommet est à peu près median, comme dans les toupies.

MULTISTRIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *strié*). Zool. Qui est marqué d'un grand nombre de stries, comme le corps du tenia multistrié.

MULTITIGE, adj. 2 g. (étym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *tige*). Bot. Se dit des arbres qui ont plusieurs bourgeons susceptibles de s'élever, ou plusieurs centres de vitalité.

***MULTITUDE**, s. f. (ét. lat., *multitudo*; de *multi*, nombreux). Grand nombre. Multitude innombrable d'hommes, d'animaux, de livres. Multitude d'objets, de paroles, de choses. Grande multitude de peuple. Une multitude de spectateurs. La piété dans les grands va quelquefois dans un autre excès, elle les jette dans une *multitude* de soins et de détails inutiles. (Mass.) La tête et le nom du prince pieux s'élèvent au-dessus de toute la *multitude* des autres princes, comme celle de Saul s'élevait au-dessus de toute la *multitude* des tribus. Id.) L'air retentissait d'une *multitude* d'oiseaux de marine qui venaient de tous les points de l'horizon chercher des retraites dans l'île. (B. de St-P. Le plaisir d'aimer et d'être aimé ne s'acquiert que par une *multitude* de privations et de sacrifices. (Id.)

— Absol. Grand nombre d'hommes. Il y avait une très grande multitude à la fête. Les flots de la multitude. Télémaque impatient se dérobe à la *multitude* qui l'environne. (Fénelon.) Écoutez cette *multitude* que Jésus-Christ rassasie dans le désert; ils veulent l'établir roi sur eux. (Mass.) Le caractère des peuples se montre encore plus ouvertement que celui des particuliers : une *multitude* ne saurait agir de concert pour cacher ses passions. (Condillac.) La seule religion qui convienne désormais à la *multitude* est celle de sa propre dignité. (Proudhon.) Lord Cornwallis et Joseph Bonaparte furent reconduits à leurs demeures, au milieu des démonstrations les plus bruyantes de la *multitude*. (Thiers.)

— Le peuple, le vulgaire. Les opinions, les caprices de la multitude. Flatter l'esprit, respecter les préjugés de la multitude. Éblouir la multitude. Dans cette *multitude* que vous méprisez, il y a peut-être un homme de qui dépendra votre destinée, celle du monde! (Boiste.) La *multitude* a toujours été l'ennemie des sages. (St-Evrem.) Les grands dont les mœurs deviennent toujours la loi de la *multitude*. (Mass.) Les États ou la *multitude* gouverne, et ceux ou elle partage la puissance avec les souverains, sont sans cesse exposés à des révolutions. (Id.) La *multitude* espérant toujours, parce qu'elle est toujours malheureuse, ne cesse de se livrer à une attente tant de fois trompée. (De Thès.) La *multitude*, lorsqu'elle jouit de l'autorité, est le plus cruel des tyrans. (Pagès.)

Comme, en un grand dessein et qui veut promptitude,
On ne s'explique pas avec la *multitude*. (CORN.)
Telle est la *multitude*, et sans frein et sans lois,
Injuste sans pudeur, et sans remords ingrate,
Elle hait qui la sert et chérit qui la flatte. (LA HARPE.)

— Après *la multitude*, le verbe qui suit se met toujours au singulier. La *multitude* des bonnes choses qu'on trouve quelquefois dans un ouvrage fait perdre de vue la multiplicité des mauvaises. (Camina de.)

— Après *une multitude de*, suivi d'un nom pluriel, le verbe se met au singulier si ce mot occupe le premier rang dans la pensée de l'écrivain, si l'attention se porte particulièrement sur ce mot. Une *multitude* de pauvres barnabotes n'approcha jamais d'aucune magistrature. (J.-J. Rousseau.)

— On met, au contraire, le verbe au pluriel si le collectif *multitude* ne joue qu'un rôle secondaire, s'il n'est employé que pour ajouter une idée accessoire de nombre, d'agglomération. Une *multitude* de passions divisent les hommes oisifs dans les villes. (B. de St-P.)

***MULTIVALVE**, adj. 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *valva*, battant, panneau). Bot. Se dit des capsules qui sont formées d'un nombre indéfini de valves.

— Moll. Se dit des coquilles qui résultent de l'assemblage de plus de deux valves.

— MULTIVALVES, s. f. pl. Moll. Division des mollusques comprenant toutes les coquilles qui ont plus de deux valves.

MULTIVALVÉ, ÉE, adj. (rad. *multivalve*). Bot. Qui a plusieurs valves ou panneaux. Capsule multivalvée.

MULTIVOLIPRÉSENCE, s. f. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *volo*, je veux; fr. *présence*). Théol. Nom donné par certaines sectes protestantes à la faculté qu'aurait le Christ de se trouver en même temps partout où il voudrait.

MULTIVOLIPRÉSENT, ENTE, adject. Théol. Se dit du Christ doué de la multivoliprésence.

MULTONGULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; fr. *ongulé*). Mamm. Se dit d'un animal qui porte plus de deux sabots à chaque pied. || MULTONGULÉS, s. m. pl. Ordre de trois classes des mammifères, comprenant ceux de ces animaux qui ont plus de deux sabots.

MULTOPORINE, s. f. (étym. lat., *multum*, beaucoup; fr. *pore*). Polyp. Genre d'escharoudes.

MUM, s. m. V. MUMME.

MUMBLE, s. m. Féod. Droit que le seigneur levait sur les bêtes tuées.

MUMBO-JUMBO, Myth. afr. Idole des nègres. Les époux se servent des menaces qu'ils attribuent à Mumbo-Jumbo pour contenir leurs femmes dans la soumission. Le peuple jure par cette idole, et il n'y a pas de serment plus respecté. Il y a peu de villes considérables qui n'aient une figure de Mumbo-Jumbo.

MUMÉ, s. m. Bot. Abricotier du Japon dont le fruit vert, conservé comme les cornichons, donne un jus employé dans les fièvres comme boisson rafraîchissante et indispensable à la préparation de la teinture de carthame.

MUMÉVIZ, s. m. Hist. ott. Secrétaire du premier bureau de la chancellerie de l'État.

MUMIE, s. f. (etym. persane, *moum*, cire). Terme de l'ancienne médecine employé dans divers sens. Syn. de PISSASPHALTE. || Matière liquide ou demi-solide qui se forme dans les cercueils où ont été enfermés des corps embaumés. || Liquide provenant de l'haleine humaine condensée dans une fiole. || Substance très ténue, éthérée, qui était supposée se former dans le corps au moment de la mort ou après, et qui, par transplantation, pouvait transmettre des propriétés merveilleuses, utiles ou nuisibles. || *Mumie de gibet*. Chair humaine desséchée au soleil et provenant généralement des corps des supplicies, qui était censée posséder de grandes vertus curatives.

MUMIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *mumia*, momie; *forma*, forme). Entom. Qui ressemble à une momie. Se dit des nymphes des lépidoptères, dont la forme et les reliefs ont quelque ressemblance avec le cercueil des momies égyptiennes ou avec les momies elles-mêmes.

MUMME, s. f. Comm. Sorte de bière qui se fabrique à Brunswick.

MUMMIUS (Lucius), surnommé *Achaicus*. Consul de Rome l'an 146 av. J.-C., fut envoyé dans le Péloponnèse contre les Achéens qui s'étaient soulevés, mit fin à la ligue achéenne, s'empara de Corinthe, qu'il incendia, et réduisit toute la Grèce en province romaine.

MUMMOLUS (Ennius), Patrice de Bourgogne, battit les Lombards, près d'Embrun, en 572, et Didier, comte de Toulouse, en 576. Allié aux nobles d'Austrasie, il soutint l'usurpateur Gondovald, 584. Assiégé dans Comminges, il périt, 585.

MUNASYCHITE, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires mahométans qui ont adopté le système de la métempsycose.

MUNCER, V. MUNZER.

MUNCHAUSIE, s. f. Bot. Syn. de LAGERSTRŒMIE.

MUNCOS, s. m. (pr. *mun-koss*). Mamm. Nom spécifique de la mangouste de l'Inde.

MUNDA, Géogr. anc. Ville d'Espagne, dans la Bétique, où Jules César battit les fils de Pompée, l'an 45 av. J-C.

MUNDEBURDE ou **MUNDEBURGIE**, s. f. Hist. Se disait pour Défense, protection. Ce sont deux des nombreuses formes du mot *mainburnie*. || *Charte de mundeburde*. Se disait d'une charte de défense et de protection que les souverains accordaient à leurs sujets dans diverses circonstances.

MUNDICK, s. m. (pr. *mon-dik*). Minér. Poussière du minerai d'étain qu'on rejette parce qu'elle contient très peu de métal.

MUNDIE, s. f. (pron *mon-di*). Bot. Genre de polygalées, établi pour des arbrisseaux à rameaux garnis d'épines à leur sommet, à feuilles éparses ou alternes, à fleurs axillaires, qui ont été rencontrés au Brésil et au Cap de Bonne-Espérance.

MUNDOURE, s. m. Ichtyol. Poisson du genre spare.

MUNDRUCUS, s. m. pl. Géogr. L'une des grandes peuplades indiennes du Brésil. Elle habite le pays arrosé par le Xingu et ses affluents, entre le Tapajos et l'Annapu.

MUNDUALDE, s. m. Tuteur d'une femme chez les Lombards. Les mundualdes, c'est-à-dire les tuteurs naturels, étaient, à l'égard des filles, le père; à l'égard des sœurs, c'étaient les frères ou les plus proches parents; et à l'égard d'une mère, c'étaient ses fils.

MUNDUBI, s. m. Bot. Syn. d'ARACHIDE.

MUNDUS, s. m. (pr. *mon-duss*; mot lat. signif. *monde*). Archéol. Sorte de fosse de forme concave dont la partie inférieure était consacrée aux dieux mânes.

MUNEDJIM-BASCHI, s. m. Hist. ott. Premier astronome et astrologue de la cour, chargé de rédiger un almanach dans lequel sont indiqués les jours heureux ou malheureux.

MUNÉRAIRE, s. m. (ét. lat., *munerarius*; de *munus*, charge). Antiq. rom. Celui qui donnait à ses frais des jeux publics, une représentation théâtrale ou un combat de gladiateurs.

MUNGO, s. m. Bot. Genre d'ombellifères, originaire de l'Inde, que les indigènes emploient contre la morsure des serpents.

— Mamm. Syn. de MUNCOS.

MUNGO, s. m. (pr. *mon-go*; de l'angl. *must go*, cela doit aller). Comm. Étoffe fabriquée avec des effilochages de laine provenant des rognures de draps.

MUNGO (Saint), Évêque de Glasgow au VIe siècle, fonda le couvent de Saint-Isoph et l'école d'Oxford.

MUNGO-PARK, s. m. Ichtyol. Baliste des eaux de Sumatra.

MUNGO-PARK, V. PARK.

MUNGOS, s. m. (pr. *mon-goss*). Bot. Nom indien des semences du mungo.

MUNI, IE, part. pass. du v. Munir. S'empl. adjectiv. Place munie. Ville munie de tout ce qui est nécessaire pour sa défense. L'un contre le danger est *muni* d'un long dard. (Del.)

— *Muni de*. Pourvu de. Cauterets est un bourg au fond d'une vallée, assez triste, pavé, *muni* d'un octroi. (H. Taine.)

C'est là que le prélat, *muni* d'un déjeuner,
Dormant d'un leger somme, attendait le dîner. (BOIL.)
Et, l'oreille effrayée, il faut depuis l'Issel
Pour trouver un beau mot courir jusqu'au Tessel.
Oui, partout de son nom chaque place *munie*
Tient bon contre le vers, en détruit l'harmonie. (Id.)

— Par extens. Ainsi *muni* d'adversaires, il (Byron) donne prise sur lui de toutes parts. (H. Taine.)

MUNICH, (en allemand, *Munchen*; en latin *Monacum* et *Monachium*). Géogr. Capitale de la Bavière, sur l'Isar, à 287 kil. S.-E. de Francfort-sur-le-Mein, et 862 kil. E. de Paris. Pop., 230,000 hab. Munich a une enceinte murée, six faubourgs et quatre rues principales qui la divisent en quatre quartiers. On y trouve quelques édifices du moyen âge et des monuments modernes. Le palais royal, très vaste, est riche en objets d'art. La cathédrale renferme le tombeau de l'empereur Louis de Bavière, et l'église Saint-Michel celui d'Eugène de Beauharnais. On y remarque encore la statue colossale de la *Bavière*, la *Pinacothèque* (galerie de 1,600 tableaux), la *Glyptothèque* (musée des antiques), la bibliothèque, contenant 400,000 vol., 16,000 manuscrits et 20,000 incunables, etc. Siége d'un archevêché, de la cour suprême de justice. Munich est aussi le ch.-l. du cercle de Haute Bavière. Parmi ses corps savants on cite l'Académie des sciences, l'université transférée de Landhust en 1826, et divers instituts. Brasseries, tanneries, fabriques d'instruments d'optique, de quincaillerie, de bijouterie, de tapisseries de haute lice. Fondée en 962 sur une ferme de moines (*Monche*), d'où elle tira son nom, cette ville n'a pris d'importance qu'assez tard. Le roi Louis Ier, 1825-1848, l'a surtout embellie.

MÜNICH ou **MÜNNICH** (Burchard-Christophe, comte de). Général russe, d'origine allemande, né près d'Oldenbourg, 1683-1767, entra au service de la Russie, 1721. Il devint tout-puissant sous Anne Ivanowna; prit Dantzig sur Stanislas Leczinski, 1734, et dirigea contre les Turcs plusieurs campagnes, 1735-1739. Sous Ivan VI, il fit envoyer en Sibérie, 1740, le régent Biren, qu'il alla y remplacer lui-même, en 1742, à l'avénement d'Elisabeth. Rappelé par Pierre III, 1762, il essaya vainement de prévenir la chute de ce prince, et devint dans la suite l'un des conseillers de Catherine II.

MUNICHOIS, OISE, s. (pron. *mu-ni-koi*). Géogr. Habitant, habitante de Munich.

— adj. Qui appartient à Munich ou à ses habitants.

***MUNICIPAL, ALE**, adj. (ét. lat., *municipalis*; fait de *munia*, fonctions, office, et *capere*, prendre). Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité. Droit municipal. Lois municipales. Garde municipal. Sans l'amour de la patrie, le régime *municipal* n'offre que des subdivisions de la tyrannie. (Boiste.)

— Se dit des magistrats, des fonctionnaires qui administrent une commune, une ville ou une portion de ville. Les officiers municipaux. Le corps municipal. Le conseil municipal. Le gouvernement *municipal*, qui est le meilleur, parce qu'il est le plus naturel, fut conservé dans toutes les villes. (Volt.)

— *Conseil municipal*. V. CONSEIL.

— *Ville municipale*. V. MUNICIPE.

— *Garde municipale*. V. GARDE.

— *Droit, lois municipales*. Coutume, droit coutumier d'un pays particulier.

— Antiq. rom. Qui dépendait d'un municipe.

— Hist. *Agent municipal*. Nom donné, sous la République, aux administrateurs d'une commune de plus de 5,000 hab. L'assemblée des agents municipaux composait la municipalité du canton. || *Billet municipal*. Espèce de bon destiné à rembourser les créanciers de la couronne jusqu'à ce que les municipalités eussent acquis les fonds nécessaires pour les retirer. Les billets municipaux de Paris furent émis en 1789, avant les assignats.

— S'empl. quelquefois substantiv. pour Soldat de la garde municipale. Un municipal. Les *municipaux*. (Acad.)

— *Les municipaux*. s. m. pl. Les membres d'une municipalité.

MUNICIPALEMENT, adv. Selon les formes municipales. Il ne faut que des yeux pour voir que les villes gouvernées *municipalement* sont riches. (Volt.)

MUNICIPALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Municipaliser. S'empl. adjectiv. Ville municipalisée. Pays municipalisé.

MUNICIPALISER, v. a. Ire conj. Introduire le régime municipal dans une ville, dans un pays. Combien n'ai-je pas été poussé à révolutionner leurs pays, *municipaliser* leurs villes, soulever leurs sujets! (Napol.)

— Mettre sous la domination de la municipalité. En attendant qu'on s'avisât, pour suprême remède, de chiffrer la misère, de la patenter, de l'immobiliser, de la *municipaliser*, des maisons de force infectes furent en sa fa-

veur établies d'un bout à l'autre de la France. (L. Blanc.)

— SE MUNICIPALISER. v. pron. Se soumettre au régime municipal.

MUNICIPALISME. s. m. Néol. Attachement au gouvernement municipal ; préférence pour le système municipal.

* **MUNICIPALITÉ**. s. f. Le corps des officiers municipaux qui gèrent l'administration d'une commune et y exercent la police. Les municipalités s'organisèrent au XII^e^ siècle et au XIII^e^, lorsque les communes réclamèrent leur affranchissement; le nom, le rang et les pouvoirs des officiers municipaux, rétablis par les chartes, furent soumis à de nombreuses variations, suivant les temps et les lieux. Les attributions municipales avaient uniquement pour objet ce qui intéressait directement l'administration intérieure de la commune. Mais elles avaient un caractère plus élevé dans certaines localités; ainsi les officiers municipaux y exerçaient le droit de justice criminelle et pouvaient prononcer les peines les plus graves. La royauté chercha à concentrer tous les pouvoirs auprès du trône, accrut le nombre et le pouvoir des officiers royaux, au détriment des fonctions municipales. Le bon plaisir du roi continua à faire loi jusqu'à la révolution de 1789, qui remania le pouvoir municipal comme les autres institutions. Les municipalités sont administrées aujourd'hui par deux pouvoirs: le maire, pouvoir exécutif, assisté de ses adjoints, et le conseil municipal, pouvoir législatif. Faire assembler la municipalité. La municipalité prononça, décréta. La *municipalité* fit les préparatifs nécessaires pour recevoir la cour, et Bailly fut chargé de haranguer le roi. (L. Blanc.) Si la philosophie moderne a proclamé comme éternellement vrai le principe de la souveraineté nationale, la vie des *municipalités* a formé les vieilles générations politiques du tiers état. (Aug. Thierry.)

— La commune, le territoire administré par des magistrats municipaux. Être d'une municipalité importante.

— S'est dit pour La maison où les officiers municipaux tiennent leurs séances et ont leurs bureaux. Aller à la municipalité. On dit aujourd'hui *mairie*.

***MUNICIPE**. s. m. (du lat. *municipium*, même signif.). Titre que portaient les villes du Latium et de l'Italie, dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine, sans qu'elles cessassent de former des cités à part. Elles différaient en cela des colonies, qui restaient dans une étroite dépendance de la métropole. On distingua longtemps deux sortes de municipes : ceux qui avaient le droit de suffrage, et ceux qui en étaient privés. Dans la suite, cette ligne de démarcation disparut. Les municipes étaient administrés par deux ou quatre magistrats, nommés *duumvirs* ou *quatuorvirs* et par une *curie* qui répondait à ce que nous appelons aujourd'hui conseil municipal. Il n'y eut d'abord de villes municipales qu'en Italie ; mais bientôt les autres provinces en eurent. Chaque petit *municipe* vit par soi et pour soi sur un sol qui n'est pas stérile. E. About. Les *municipes* romains ont conservé, comme un dépôt, la pratique de l'administration civile. Aug. Thierry.

— Antiq. rom. Nom donné quelquefois aux bourgeois d'une ville qui avait le titre et les droits de municipe. Les municipes et les habitants. Les droits des municipes variaient suivant les localités.

MUNIDE. s. f. Crust. Syn. de GALATHÉE.

MUNIE. s. f. Ornith. Groupe de fringillidés.

MUNIER. s. m. Ornith. Nom de la sittelle ou torchepot dans les Vosges lorraines.

MUNIFICE. s. m. (ét. lat., *munificus* ; formé de *munus*, charge, et *facio*, je fais. Antiq. rom. Nom donné aux soldats romains qui, ne jouissant d'aucune exemption, appartaient dans le camp l'eau et le bois, et s'acquittaient de toutes les corvées.

* **MUNIFICENCE**. s. f. (du lat. *munificentia*, même signif.). Vertu qui porte à faire de grandes libéralités. Munificence royale. Laisser emporter dans des marques de sa munificence. Il se pique d'une munificence d'un simple particulier. La renommée de sa *munificence* retentit bientôt dans tout le monde romain. (Montalemb.) Cette *munificence* n'était ni réfléchie, ni aveugle. (Id.

Forme, exprime un désir, et ma reconnaissance
Ne mettra point de borne à ma *munificence*. (LEMERC.)

MUNIFICENT, ENTE. adj. Néol. Qui a ou qui montre de la munificence. On a dit aussi *munifique*, mais ces deux mots n'ont guère été employés qu'en plaisantant.

MUNIFIQUE. adj. 2 g. V. MUNIFICENT.

MUNIMENT. s. m. (radic. *munir*). S'est dit pour Acte, pièce justificative.

* **MUNIR**. v. a. 2^e^ conj. (étym. lat., *munire*, même signif.). Garnir, pourvoir des choses nécessaires pour la nourriture. Munir une place. Munir une ville de vivres ou de provisions de bouche, d'armes, etc. Gand tombe avant qu'on pense à la *munir*. (Boss.)

— Fig. et par extens. Munir un écrit d'une signature. Saint Charles Borromée examinait lui-même les pièces qu'on jouait à Milan : il les *munissait* de son approbation et de son seing. (Voltaire.)

— SE MUNIR. v. pron. Se pourvoir des choses nécessaires. Se munir de bonnes pièces pour la défense d'un procès. Se munir d'un bon manteau contre le froid. Se munir d'armes, de chevaux pour un voyage. Se munir d'argent.

Borée et le soleil virent un voyageur
Qui s'était *muni* par bonheur
Contre le mauvais temps. (LA FONTAINE.

— Fig. *Se munir de patience, de résolution, de courage*, Se préparer à soutenir avec patience, avec courage, tout ce qui peut arriver. Ils se sont *munis* de tous côtés par des précautions infinies ; ils auront tout prévu, excepté leur mort. (Boss.) Dans les maux violents, la nature se recueille tout entière, le cœur se *munit* de toute sa constance. (Flech.)

— Être, pouvoir être muni.

MUNISSIER ou **MUNISTER**. s. m. Mamm. Espèce de bœuf que l'on rapporte à l'aurochs.

* **MUNITION**. s. f. (pron. *muni-cion* ; rad. *munir*). Provision des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. Les munitions de guerre comprennent les poudres, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, et en général tout le matériel d'une armée ou d'une place. S'emploie surtout au pluriel. Munitions de guerre. Place pourvue de munitions de guerre et de bouche. Manquer de munitions, de toute sorte de munitions. Elle abandonne pour avoir des armes et des *munitions*, non seulement ses joyaux... (Bossuet.)

— Provisions de bouche, comme pain, biscuits, fourrages.

— *Pain de munition*. Pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture. Le sergent tira de sa poche un morceau de pain de *munition* et le tendit à la mère. (V. Hugo.)

— *Fusil de munition*. Fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette.

— *Munitions navales*. Toutes les choses nécessaires à un vaisseau de guerre, à une flotte, à une escadre.

— Fig. De bons livres sont la meilleure *munition* pour le voyage de la vie. (Montaigne.)

— *Munitions d'amour*. Les mouches, le fard, les pommades et autres ingrédients dont se servent les femmes coquettes. Elle se coula dans un petit cabinet, suivie de sa suivante morisque, qui lui apporta toutes ses *munitions* d'amour. Scarr.)

— Pop. *Avoir bien des munitions de gueule*. Avoir de quoi faire bonne chère.

* **MUNITIONNAIRE**. s. m. pr. *mu-ni-ci-o-nère*). Celui qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes. Munitionnaire général. Antipater quitta le service des Arabes pour celui des Romains ; il devint leur *munitionnaire* et fit une grande fortune dans les vivres. (Volt.)

MUNITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Munitionner. S'empl. adject. Ville munitionnée.

MUNITIONNER v. a. 1^re^ conj. (pr. *mu-ni-ci-o-né*). Approvisionner, pourvoir de munitions. Trop exact et trop rude au gré du pays pour bien *munitionner* sa place... (D'Aubigné.)

— SE MUNITIONNER v. pron. Se procurer des munitions, des approvisionnements.

MUNJAK. s. m. Mamm. Espèce de bitume qui est rejeté par la mer dans la baie de Campêche, au Mexique.

MUNJEESTINE. s. f. (pron. *meun-ji-stine*). Chim. Teinture d'un jaune orange qui s'extrait du munjeet.

MUNJEET. s. m. (pron. *meun-jitt*). Comm. Syn. de MOUNJIT.

MUNK (Salomon). Orientaliste, né à Glogau, 1802-1867, conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale et membre de l'Académie des inscriptions en 1860. On lui doit : *Palestine*, dans la collection de l'*Univers pittoresque* ; *la Philosophie chez les Juifs* ; *Mélanges de philosophie juive et arabe*, etc.

MUNNICKIE. s. f. Bot. Syn. de BRAGANCE.

MUNNICKSIE. s. f. Bot. Syn. de HYDNOCARPE.

MUNNOZIE. s. f. (pron. *meu-no-zi*). Bot. Genre de corymbifères du Pérou.

MUÑOZ (Gilles). Chanoine de Barcelone, succéda à l'antipape Benoît XIII, et prit le nom de Clément VIII ; mais il se soumit volontairement, en 1429, au pape Martin V, qui lui donna en dédommagement l'évêché de Minorque. Cette abdication mit fin au schisme d'Occident, qui avait divisé l'Église pendant quarante et un ans.

— MUÑOZ (Sébastien). Peintre espagnol, né à Naval-Carnero, près de Ségovie, 1654-1690, se distingua surtout dans la fresque et le décor. Son chef-d'œuvre est le *Martyre de Saint-Sébastien*.

— MUÑOZ (Évariste). Peintre espagnol, né à Valence, 1671-1737, a eu de la réputation pour ses tableaux d'histoire.

MUNRONIE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des méliacées, établi pour des espèces de l'Inde.

MUNSTER. s. m. (mot allem.). Nom par lequel on désigne quelquefois l'église d'un ancien monastère, et, par extension, une vieille église gothique.

— Écon. rur. Nom donné à une espèce de fromage.

MÜNSTER. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Colmar (Haute-Alsace), 4,700 h.

— MUNSTER. Capitale de l'ancienne principauté de Westphalie, et ch.-l. de la région de la province de Prusse, sur l'Aa et un canal qui unit ces deux, à 170 kil. S.-O. de Berlin. Évêché, cour d'appel, Académie. Fabriques de grosses toiles ; 50,000 hab. Occupée par les anabaptistes, 1535, elle reçut les plénipotentiaires catholiques du congrès de Westphalie, 1648.

— MUNSTER (Évêché de). Ancien État de l'empire d'Allemagne, au N.-O., limitrophe de la Hollande, et comprenant à peu près tout le bassin de l'Ems. Il remontait à Charlemagne, et faisait partie du cercle de Westphalie ; il a été sécularisé en 1803.

— Hist. *Traité de Münster* ou *de Westphalie*. Paix qui termina la guerre de Trente Ans et fut, après quatre années de négociations, lut conclue à Munster, entre Louis XIV, l'empereur Ferdinand III et les princes de l'Empire, le 24 octobre 1648. Le traité de Munster assura les droits des princes protestants et l'exercice de la liberté de conscience. Ce traité général avait été précédé d'une paix particulière signée le 30 janvier de la même année, par les Provinces-Unies et l'Espagne.

— MUNSTER ou MOMONIE. L'une des quatre grandes divisions de l'Irlande, au S.-O., entre le Connaught au N., le Leinster au N.-E., l'océan Atlantique au S.-E., au S. et à l'O. Il y a six comtés : Clare, Kerry, Cork et Waterford sur les côtes, Limerick et Tipperary à l'intérieur. Pop., 1,321,000 hab. ; superficie, 24,551 kil. carrés.

MUNSTÉRIE. s. f. (de *Munster*, nom pr.). Moll. Nom donné à des mollusques fossiles classés dans la famille des solénides.

MUNSTERIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné aux premiers anabaptistes, sectateurs de Jean de Leyde, parce que leur secte s'était développée à Munster.

MUNTINGIE. s. f. (de *Munting*, n. pr.). Bot. Genre de tiliacées, établi pour des arbustes des îles Caribées.

MUNTJAC. s. m. Mamm. Espèce du genre cerf qui se trouve dans l'Inde.

MUNYCHIE. s. f. Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des herbes qui croissent dans l'Afrique méridionale.

MUNYCHIE. adj. f. pr. *mu ni-kî*). Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Munychie, un des ports d'Athènes.

— MUNYCHIES. s. f. pl. Fête annuelle qui se célébrait à Athènes, le 16 du mois de munychion, en l'honneur de Diane Munychie.

MUNYCHIE. Géogr. anc. L'un des trois ports de l'ancienne Athènes entre ceux du Pirée et le Phalère, sur le golfe Saronique, auj. port *Strationiki*.

MUNYCHION s. m. (pr. *mu-ni-ki-on*). Chronol. Dixième mois de l'année athénienne, primitivement le quatrième. Il était ainsi nommé de la fête des Munychies, qui se célébrait le 16. Il correspondait à la fin d'avril et au commencement de mai.

MUNZER, MUNTZER ou **MUNCER** Thomas. Fondateur des anabaptistes, né vers 1495, à Stolberg (Hartz), était, en 1520, prédicateur à Zwickau. Dépassant bientôt Luther, il demanda une réforme radicale de l'Église et de l'État ; il supprimait toute autorité civile et politique et condamnait le baptême des enfants. Bien accueilli par les habitants de Mulhausen, l'Thuringe), il fit un appel aux paysans, et marcha sur Frankenhausen, mais il fut battu par les princes, pris et décapité, 1525

MUNZERIEN ou **MUNTZÉRIEN**. s. m. Hist. relig. Nom donné aux anabaptistes d'après un de leurs chefs, Thomas Munzer ou Muntzer.

MUONIO. Géogr. Rivière de la Scandinavie, qu'elle sépare de la Russie avant de se jeter dans la Tornea.

* **MUPHTI**. s. m. V. MUFTI.

***MUQUEUX, EUSE**. adj. (du lat. *mucosus*, même signif.). Anat. Qui a de la mucosité. Sinus muqueux. Ligaments muqueux. Qui produit de la mucosité. Glandes muqueuses. *Membranes muqueuses*. Membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée. Elles sont parsemées d'une grande quantité de follicules qui fournissent une humeur visqueuse nommée *mucus*, et forment une sorte de peau interne qui a un grand rapport avec le tissu cutané. *Système muqueux*. Nom sous lequel on a compris l'ensemble des membranes muqueuses. *Réseau muqueux*. Nom donné autrefois à la couche pigmentaire de la peau.

— Bot. Qui produit une matière analogue à la mucosité. Plante très muqueuse.

— Chim. *Corpuscules muqueux*. Principes constituant le mucus. *Saveur muqueuse*. Saveur douce et fade, semblable à celle de la gomme.

— Œnol. *Fermentation muqueuse*. Fermentation vineuse qui demeure incomplète par suite de la conversion de la matière sucrée en une substance analogue à la gomme d'amidon.

— Pathol. *État muqueux*. Ensemble de symptômes qui appartiennent à la fièvre muqueuse, et se montrent sans accélération du pouls et sans élévation de la chaleur. *Maladies muqueuses, phlegmasies muqueuses*. Celles qui affectent le système muqueux en général, ou une membrane muqueuse en particulier. *Fièvre muqueuse*. Celle dont la cause est l'irritation des membranes muqueuses, qui secrètent en abondance un fluide visqueux. *Papules muqueuses*. Éruptions syphilitiques secondaires. *Plaques ou pustules muqueuses*. Plaques, pustules résultant de l'ulcération des papules muqueuses. *Polypes muqueux*. Polypes mous dont le tissu laisse échapper un fluide quand on les comprime. *Bale muqueux*. Râle qui, au sortir des poumons, traverse un amas de mucosités et qui a un son particulier. *Tubercules muqueux*. Plaques ou pustules muqueuses d'une dimension considérable.

— MUQUEUX. s. m. Gomme, mucilage, mucus. Muqueux végétal. Muqueux animal.

— Erpét. V. MUQUEUSE.

— MUQUEUSE. s. f. Anat. Membrane qui tapisse certaines parties du corps. La muqueuse de l'estomac, des intestins, etc.

— Erpét. Espèce de serpent du genre couleuvre.

* **MUR** s. m. (du lat. *murus*, même signif.). Ouvrage de maçonnerie qui sert à enclore quelque espace, à le séparer d'un autre, ou à le diviser. Bon mur. Mur épais de cinq décimètres et haut de cinq mètres. Mur de pierres de taille, de moellons, de brique, de terre, de pisé. L'épaisseur, la hauteur, la longueur d'un mur. Le pied, le chaperon d'un mur. Bâtir, élever un mur. Mur à hauteur d'appui. Mur mitoyen. Sceller quelque chose dans le mur. Prendre l'alignement d'un mur. Crépir un mur. Reprendre un mur, le reprendre en sous-œuvre. Enclore d'un mur un terrain, un jardin, etc. Fermer un passage par un mur. Les murs d'une chambre, d'un cachot. Percer un mur. Ne laisser que les quatre murs. Donner de la tête contre un mur. Il enferma les cités de *murs* et de remparts. Boil.)

Vous êtes en des lieux tout pleins de sa puissance ;
Ces *murs* mêmes, seigneur, je crois l'avoir des yeux
(RACINE.)

Ses *murs*, dont le sommet se dérobe à la vue,
Sur la cime d'un roc s'allongent dans la nue.
(BOILEAU.)

— *Mur en ailes*. Celui qui s'élève depuis le dessus d'un mur de clôture, et va en diminuant jusque sous l'entablement pour arc-bouter le mur de face et le pignon d'un corps de logis qui n'est pas appuyé d'un autre. ‖ *Mur d'appui*. Mur qui n'est qu'à hauteur d'appui, qui n'est élevé que d'un mètre environ, pour ne pas ôter la vue. ‖ *Mur en l'air*. Celui qui ne porte pas de fond, mais à faux, comme sur un arc ou poutre en décharge, et qui est érigé sur un vide pratiqué pour quelque sujétion en bâtissant, ou percé après coup. ‖ *Mur en alice*. Mur qui devrait avoir au moins un tiers de mètre de saillie au milieu de la hauteur. ‖ *Mur bâtis*. Celui dont les deux parements ne sont pas parallèles. ‖ *Mur bouclé* ou *soufflé*. Celui qui est près de sa ruine, et qui fait ventre avec crevasses. ‖ *Mur de clôture*. Mur qui enferme extérieurement une cour, un jardin, un parc, etc. Franchir un mur de clôture. Le cochevis se pose quelquefois sur les toits ou sur les *murs* de clôture. (Buff. ‖ *Mur coupé*. Celui dans lequel on a fait une tranchée pour y loger les bouts des solives ou poteaux de cloison. ‖ *Mur en décharge*. Celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie. ‖ *Mur de dossier*. Celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés les tuyaux de cheminée. ‖ *Mur de douve*. Mur de fond d'un réservoir, qui est séparé du vrai mur par de la glaise. ‖ *Mur droit*. Celui dont les deux parements sont verticaux. ‖ *Mur de face*. Gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment. *Gros murs d'un bâtiment*. Ceux qui en forment l'enceinte, et qui portent les combles, les voûtes, etc. *Murs d'un jardin, d'un parc*. Murs qui enferment un jardin, un parc. *Mur latéral*. Celui qui forme l'un des côtés. ‖ *Mur mitoyen*. Mur qui sépare le fonds de deux voisins, et qui est commun à tous deux. ‖ *Mur orbe*. Mur où l'on n'a percé aucune porte ni fenêtre. ‖ *Mur de parpaing*. Mur formé de pierres qui en traversent l'épaisseur. ‖ *Mur de pignon*. Mur qui s'élève jusqu'au dessous du toit et le supporte. ‖ *Mur planté*. Celui qui est fondé sur un pilotage ou sur une grille de charpente. ‖ *Mur de prolongement*. Celui qui est construit dans la direction d'une culée de pont. ‖ *Mur de refend*. Celui qu'on élève entre les gros murs, pour diviser l'intérieur du bâtiment. ‖ *Mur en retour*. Mur construit à angle droit à la culée d'un pont. ‖ *Mur de soubassement*. Mur de peu de hauteur et sur lequel porte l'appui d'une croisée. ‖ *Mur en surplomb, de revers* ou *oblique*. Celui qui penche en dehors. ‖ *Mur de terrasse*. Mur qui retient les terres d'une plate-forme, d'une terrasse, d'un jardin, d'un boulevard, etc.

— *Battre les murs*. Chanceler en marchant comme un homme ivre.

— Par extens. Barrière morale. Le mur de la vie privée devrait être infranchissable.

— Par anal. On a dit d'un côté un *mur* de rochers et de l'autre un tunnel naturel aussi) et très long. Mérimée.

Un *mur* d'épine blanche et d'églantier sauvage
Enfermerait mes près, ma maison, mon jardin
(A. KARR.)

— Fig. Il y avait un *mur* infranchissable entre la savante littérature anglaise et l'infernale barbarie présente. H. Taine.)

— Fig. *Mur de séparation, mur d'airain*. Causes qui divisent deux personnes et empêchent qu'elles puissent se rapprocher. Il y a un mur de séparation, un mur d'airain entre ces deux hommes. Lors du fameux procès entre les mé-

decins et les chirurgiens, M. de la Peyronie sollicitait vivement le chancelier d'Aguesseau d'élever un grand *mur*, un *mur* d'airain entre le corps de la médecine et celui de la chirurgie. Fort bien, repondit le magistrat, mais si nous élevons ce *mur*, de quel côté faudra-t-il mettre le malade ? Il n'y a pas moyen que la vérité perce ce triple *mur* de l'amour-propre. (Volt.)

— Fig. Quel spectacle plus effrayant que celui d'un peuple actif et vigoureux, se débattant sans espérance, dans les *murs* d'airain de la fausse gloire, de la personnalité et de l'égoïsme ! (A. Mart.)

— *Abattre le mur de séparation qui s'était élevé entre deux hommes.* Les rapprocher, les réunir.

— Fig. *Entre quatre murs.* Dans le dénuement, sans meubles. Elle vit sous un toit entre quatre *murs* tout dépouillés. (Dider.) || En prison.

— On dit qu'*on n'a laissé dans une maison que les quatre murs*, pour exprimer qu'on a enlevé tout ce qui s'y trouvait.

— Fam. On dit qu'un *mur crève de rire*, pour exprimer qu'il est crevassé.

— Fig. *C'est se donner la tête, c'est donner de la tête contre un mur.* C'est tenter un entreprise dans laquelle il n'est pas possible de réussir.

— *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur.* Se dit en parlant d'un homme dur, dont on ne peut rien obtenir. || *Cet homme tirerait de l'huile d'un mur.* Par son adresse et son industrie, il tirerait de l'argent, des secours, d'où les autres n'en pourraient jamais tirer.

— *Être au pied du mur sans échelle.* Échouer dans une entreprise, au moment de l'exécution, faute de ce qui est nécessaire au succès.

— *Murs d'une ville.* Les murs qui entourent une ville.

Quelle gloire il acquit dans ces tristes combats
Perdus par les chrétiens sous les *murs* de Damas !
(VOLTAIRE.)

— Absol. *Les murs.* Se dit pour Les murs d'une ville. Église située hors des murs. Aller se promener hors des murs.

— La ville même. Depuis quand êtes-vous dans nos murs ? Vous voilà enfin dans nos murs. Attaquons dans leurs *murs* ces conquérants si fiers. (Rac.)

Non, vous n'espérez plus de nous revoir encor,
Sacrés *murs* que n'a pu conserver mon Hector.
(RACINE.)

— Fig. *Ces soldats sont des murs.* Ces soldats résistent héroïquement, ne bronchent pas sous le feu.

— *Mur d'airain.* Ferme soutien d'un pays. Cet homme, que Dieu avait mis autour d'Israël comme un *mur* d'airain, ou se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie... (Fléch.)

— Fig. Défense. Son nom seul est un *mur* à l'empire ottoman. (La Font.)

— Fig. L'éclat militaire de notre siècle formera, dans le champ de l'histoire, comme un *mur* de feu, au delà duquel tout pâlira. (Boiste.)

— Loc. prov. *Les murs ont des oreilles.* Quand on s'entretient de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être écouté.

— Anc. cout. *Mur sans moyen.* Mur de maison seigneuriale ou de monastère, qui, par un privilége special, ne pouvait jamais devenir commun.

— Antiq. *Mur* ou *muraille médique.* Mur de briques cimentées avec du bitume, qui s'étendait de l'Euphrate au Tigre, et séparait la Babylonie de la Mésopotamie. Il garantissait ce premier pays des incursions des nomades de la Haute-Mésopotamie. ‖ *Mur d'Adrien.* Muraille qu'Adrien fit construire dans la Bretagne, de Carlisle a Newcastle, ou du golfe de Solway a l'embouchure de la Tyne, pour arrêter les incursions des Calédoniens. || *Mur de César.* Muraille ou retranchement que Jules César fit élever pour fermer aux Helvétiens le passage dans la province romaine. || *Mur de Sévère.* Mur d'Adrien, réparé par Sévère, 70 ans après sa construction. || Il y a encore, dans différents pays, des vestiges de murs construits pour arrêter des incursions de barbares. On cite *le mur de Sésostris, le mur du Liban, le mur de Joppé, le mur de la Pamphylie, le mur de la Marguane, les grands murs de la Chersonese de Thrace, de Corinthe, d'Anastase à Constantinople*, et enfin *le grand mur de Germanie.*

— Blas. *Mur* ou *muraille.* Représentation d'un mur qui occupe toute la largeur de l'ecu. S'il laisse quelque vide, on l'appelle *pan de mur.* || *Mur maçonné.* Mur ou l'on a marqué les liaisons des pierres d'un email différent. Mur d'argent, maçonné de sable. ‖ *Mur soutenu.* Celui qui pose sur quelques pièces représentées au-dessous.

— Escr. *Tirer au mur.* Pousser de tierce ou de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. || *Parer au mur.* Parer les coups de celui qui tire au mur.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pied du mur.* Le mettre hors d'état de reculer et le forcer à prendre un parti. Le procureur general continuait ses difficultés, et, lorsqu'on croyait l'avoir mis au pied du *mur*, il en inventait de nouvelles. (St-Sim.) ‖ Le mettre dans l'impossibilite de repliquer. Cette métaphore paraît empruntée de l'escrime, ou celui qui a poussé son adversaire jusqu'au pied d'un mur, lui a ôté tout moyen de reculer, en sorte qu'il se voit contraint de riposter ou de demander merci.

— Jeux. *Grand mur.* Nom, à la paume, du mur contre lequel il n'y a pas de toit.

— Manèg. *Gratter le mur.* Se dit d'un écolier qui approche trop du mur.

— Min. Partie inférieure de la mine, d'un banc, d'une couche, d'un filon.

— Techn. *Morts murs.* Parois d'un four en fusion.

— Syn. comp. MUR, MURAILLE. Le *mur* est un ouvrage de maçonnerie; la *muraille* est une espèce d'edifice.

MUR-DE-BARREZ Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Espalion (Aveyron); 1,600 h.

MÛR, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 2,600 hab.

* **MÛR, ÛRE.** adj. (du lat. *maturus*, même signif.). Se dit d'un fruit arrivé à un certain point de développement qui le rend propre à être cueilli ou mangé. Blés, épis, raisins mûrs. Pommes mûres. Cerises mûres. Fruit mûr pour être cueilli. Melon qui n'est pas mûr, qui est trop mûr. Fruit qui devient mûr. Fruit mûr avant la saison. A demi mûr.

Des raisins, mûrs apparemment
Et couverts d'une peau vermeille. (LA FONT.)

— Se dit du vin qui n'a plus de verdeur, qui est bon à boire. Ce vin sera bientôt mûr, n'est pas encore mûr.

— Fig. et fam. *Cet habit est mûr, est bien mûr.* Il est vieux, usé, facile à déchirer. Voyez cet homme dont l'habit est un peu *mûr*, c'est un dîneur en ville. (Picard.)

— Fig. *Cette affaire est mûre, n'est pas encore mûre.* Il est temps, il n'est pas encore temps d'y travailler, de s'en occuper ou de la terminer.

— Fig. Qui a atteint son développement. Le seul fait qui me semble douteux, c'est que dans un climat aussi froid, les femmes soient *mûres* d'aussi bonne heure. (Buff.)

— Se dit d'une personne d'un âge relativement avancé. Ces agitations de coquette *mûre* deviennent encore plus véhémentes au moment critique. (H. Taine.)

Deux veuves sur son cœur eurent le plus de part,
L'une encor verte et l'autre un peu bien *mûre*,
Mais qui reparait par son art
Ce qu'avait détruit la nature. (LA FONTAINE.)

— Par plaisanterie. *Cette fille est mûre.* Il y a longtemps qu'elle est en âge d'être mariée.

— *C'est un fruit mûr pour le ciel, pour l'éternité.* Se dit, dans le langage mystique, d'une personne pieuse, qui est morte jeune. Pleine de bonnes œuvres, *mûre* pour le ciel. (Bourdaloue.)

— Fig. *Age mûr.* Age qui suit la jeunesse. L'âge viril, plus *mûr*, inspire un air plus sage. (Boil.) Nous sommes debout dans la jeunesse, assis dans l'âge *mûr*, couchés dans la vieillesse. (De Lourdoueix.) Dans l'âge *mûr*, on jouit également du passé. (Buff.)

— *Homme mûr, esprit mûr.* Homme, esprit sage, posé, réfléchi. Naguère on émancipait l'enfance, aujourd'hui on invite les hommes *mûrs* a redevenir enfants. (Boiste.) Les esprits *mûrs* avant le temps tombent aussi avant le temps; c'est comme les fruits qui ne se conservent point, quand ils mûrissent de trop bonne heure. (Noel.)

— Se dit des qualités morales. Votre courage *mûr* en sa verte saison... (Malherbe.)

— *Mûre délibération.* Délibération où tout a été examiné avec beaucoup d'attention. Après une mûre délibération, après mûre deliberation, la chose a été décidée ainsi.

— Fig. *Mûr pour.* Beaumarchais avait fort bien juge que le public était *mûr* pour ce genre de satire. (La Harpe.) Quand Gluck donna Orphée, l'opéra était *mûr* pour la nouveauté. (Id.) La France était appelée à de grands changements, et le siècle était *mûr* pour les événements inattendus qui se preparaient (Rougeron.) Hier il me disait : « Madame Cardinal, je me sens *mûr* pour le pouvoir. » (L. Halévy.) Le bossu qui lui donnait des leçons lui déclara qu'elle était *mûre* pour les grands succès tragiques. (A. Dau-det.)

Et son jeune héritier, déjà *mûr* pour la gloire,
D'un si beau dévouement gardera la mémoire.
(DELILLE.)

— Loc. prov. *Entre deux vertes, une mûre.* Entre deux choses mauvaises, une bonne. Alléguer plusieurs excuses, entre deux vertes, une mûre. Il nous a montré plusieurs épigrammes, les unes bonnes, les autres mauvaises, entre deux vertes, une *mûre*. (Acad.) || *Il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre.* Il ne faut point précipiter une affaire, et l'on doit attendre qu'elle soit en état d'être faite, d'être conclue, etc. || *La poire est mûre, la poire n'est pas mûre.* L'affaire dont il s'agit est arrivée, n'est pas arrivée au moment precis ou il convient qu'on s'en occupe, qu'on songe a la terminer.

— Pathol. *Cet abcès est mûr.* Il est près de crever, de percer. || Il est temps de l'ouvrir.

— Physiol. *Ovule mûr.* Ovule prêt à se détacher de l'ovaire.

MÛRAGE. s. m. Action d'entourer de murs. || État de ce qui est mure.

— Anc. jurispr. Droit qu'on levait autrefois pour l'entretien des murs et des monuments publics d'une ville.

MÛRAIE. s. f. Plantation de mûriers.

* **MURAILLE.** s. f. (pr. *mu-ralle, ll* mouill.; rad. *mur*). Mur épais et d'une certaine élévation. Bonne, haute muraille. Muraille fort épaisse. Muraille de pierre, de brique. Muraille sèche, à pierre sèche. Couvrir la muraille d'une tapisserie. Écrire sur la muraille d'une prison. Un pan de muraille. Le long de la muraille. Une muraille couverte d'affiches. Étayer une muraille. Abattre une muraille. Être écrasé par la chute d'une muraille. Passer par-dessus la muraille. Du moins la lumière adoucit-elle l'horreur du cachot pour l'esclave; il peut écrire sa misère sur la *muraille*. (Boiste.) Le comble s'est abattu sur les *murailles*, et les *murailles* sur le fondement. (Boss.)

— Par anal. On avait devant soi une tremblante *muraille* de branches. (V. Hugo.)

— *Se ranger contre la muraille.* Se mettre à l'abri des voitures contre les maisons dans une rue étroite.

— Fig. Toute mon attention est de me ranger promptement contre la *muraille* pour laisser passer quelques lettres de change à Beaulieu, qui aura soin de contenter les plus altérés. (Mme de Sev.)

— *Se casser la tête contre la muraille.* Au propre, Se tuer en se brisant la tête contre un mur. || Fig. Se donner une peine et un mal inutiles.

— *Battre les murailles.* Se dit d'un homme ivre, qui marche d'un côté de la rue à l'autre, en se heurtant aux murailles.

— *A moi la muraille !* Exclamation d'ivrogne qui ne peut se soutenir sans l'appui des murs.

— *Couleur de muraille.* Couleur d'un ton neutre qui se confond avec la teinte des murs.

Tu prendras ce manteau fait pour bonne fortune,
De couleur de *muraille*... (REGNARD.)

— *Muraille qui pousse.* Muraille qui bombe et menace ruine.

— Nom donné particulièrement aux constructions qui servent de clôture, de défense, de remparts une ville, à un château, ou même à un pays. Les murailles d'une ville, d'une forteresse. Muraille flanquée de grosses tours. Murailles renversées par le canon. Défendre, forcer la muraille. Saper une muraille. Être au pied d'une muraille pour la miner. Escalader les murailles. La grande muraille de la Chine. Nous crûmes voir le temps des miracles ou les *murailles* tombaient au bruit des trompettes. (Boss.) Et cet époux, dans une ardeur de gloire qui transporte les jeunes courages, trouve bientôt une honorable mais triste mort, sous les *murailles* d'une ville rebelle. (Fléch.) Condé, dont le nom seul fait trembler les *murailles*. (Boil.)

— Fig. *Être comme une muraille devant l'ennemi.* Se dit d'une troupe en bataille que l'ennemi ne peut ni entamer ni faire reculer.

— Dans le style soutenu, s'emploie au pluriel pour Ville. Ce fleuve serpente autour de nos murailles. Des qu'ils se virent assiégés dans leurs *murailles*, ils se livrèrent au désespoir. (Acad.) Vous portâtes la mort jusque sur leurs *murailles*. (Rac.)

— Fam. *Enfermer quelqu'un entre quatre murailles.* Le mettre en prison. L'abbé de Prades doit être condamné en parlement comme en Sorbonne, et passer sa vie entre quatre *murailles*. (Volt.)

— Signifie aussi Mettre dans un couvent. Nous étonnerons-nous que ceux à qui Dieu a voulu faire voir en cette vie quelque petite partie de ce spectacle, se soient portés a des résolutions extraordinaires, jusqu'a s'enfermer tout le reste de leur vie entre quatre *murailles* ? (Nicole.)

— Fig. *Avoir sauté les murailles.* Se dit quelquefois d'un moine qui a quitté sa profession, qui a jeté le froc aux orties.

— *Entre quatre murailles.* Misérablement; dans un logement dépourvu du nécessaire. Prenez une honnête fille, et vous voilà niche entre quatre *murailles*. (Mariv.)

— *Il n'y a que les quatre murailles.* Se dit d'une maison, d'un appartement ou il n'y a point de meubles. Il ne restait que les quatre *murailles*. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Les murailles ont des oreilles.* Quand on veut s'entretenir de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être ecouté. || *Les murailles sont le papier des sots.* Il n'y a que les sots qui écrivent sur les murailles.

— Art vétér. Partie du sabot des chevaux qui est située en avant et a la partie supérieure.

— Escr. *Tirer à la muraille.* Pousser de tierce et de quarte a quelqu'un qui ne fait que parer.

— Hist. *Muraille du chameau.* Forteresse d'Égypte, près de laquelle Perdiccas fut défait par Ptolemée Soter, 322 ans av. J.-C. || *Muraille de la Chine* ou absolument *grande muraille.* Muraille construite par les Chinois au nord de leur empire, pour arrêter les incursions des Tartares. La muraille de la Chine franchit des chaines de montagnes fort élevées; elle est munie de tours, et a près de 2,000 kilomètres de développement. Elle fut bâtie vers l'an 230 av. J.-C. || *Les murailles de Babylone*, construites par Semiramis, etaient placées au rang des sept merveilles du monde.

— Manèg. Nom donné aux murs du manège. C'est ce qu'on appelle aussi *les dehors*, dans certaines occasions. || *Passager la tête à la muraille, porter la main à la muraille, aller droit à la muraille, arrêter droit a la muraille*, sont différentes actions que le cavalier fait faire à son cheval pour l'assouplir.

— Mar. Épaisseur du bord du bâtiment, comprenant bordage, membres et vaigrage.

— Min. Sol d'une mine.

— Pêch. Nom donné, en Provence, à l'enceinte des pêcheries.

— Zooph. Nom donné à la gaine que produit, chez les polypiers, le durcissement de la base du derme.

MURAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Murailler. S'emploie adjectiv. Tranchée murraillée. Remblai murailléé.

MURAILLEMENT. s. m. (pr. *mu-ra-lle-man, ll* mouill.; radic. *murailler*). Techn. Maçonnerie en briques, dont on revêt quelquefois les puits d'une mine.

— Travail qui a pour but de fortifier des ouvrages par la construction de murs.

— Techn. *Double muraillement.* Murs qui soutiennent le haut fourneau extérieurement.

MURAILLER. v. a. 1re conj. (radic. *muraille*). Soutenir par des murs. Murailler une tranchée, un souterrain, un remblai, etc.

— Cacher, dérober par de la maçonnerie. Ces murs sont fort épais; on y fait des creux et on met un corps dans chacun, qu'on *muraille* par-dessus, en sorte qu'il n'en paraît rien. (Saint-Simon.)

* **MURAL, ALE.** adj. De mur, qui a rapport aux murs.

— *Sel mural.* Le natron, ainsi appelé parce qu'il se forme sur les vieux murs.

— *Cartes murales.* Cartes qui s'appliquent aux murs.

— Antiq. *Couronne murale.* Couronne qu'on donnait chez les Romains a ceux qui, dans un assaut, avaient monte les premiers sur les murs de la ville assiégée. Cette couronne était garnie, par le haut, de dents semblables aux créneaux des murailles. || *Machines murales.* Celles qui servaient à défendre ou à renverser les murs.

— Astron. *Cercle mural.* Syn. de MURAL. s. m.

— B.-arts. *Peintures murales.* Peintures décoratives executées sur un enduit adhérent aux murs d'un édifice. La peinture *murale*, florissante au delà des monts, se perdit en France. (Merimee.)

— Bot. *Plantes murales.* Plantes qui croissent sur les murs.

— Entom. Se dit des insectes qui déposent leurs œufs dans les murs.

— Ornith. Se dit des oiseaux qui grimpent sur les rochers ou le long des murs.

— MURAL. s. m. Astron. Instrument destiné à mesurer la déclinaison des astres, consistant en un grand cercle divisé, mobile autour d'un axe et muni d'une lunette dirigée exactement dans le plan du méridien.

MÛRAL, ALE. adj. (rad. *mûre*). Pathol. Se dit de certains calculs urinaires, dont la surface mamelonnée ressemble a celle de la mûre. || Pl. m., *mûraux.*

MURALTIE. s. f. (de *Muralt*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des polygalées et croissant au Cap de Bonne-Espérance.

MURANO. Géogr. Ville de la Vénétie (Italie), dans un îlot, à 2 kilom. N. de Venise. Fabriques de perles fausses, dites de Venise; a été le siège de la verrerie vénitienne, a partir du XIIIe siècle; 4,000 hab.

MURAT. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. du Cantal, à 50 kil. N.-E. d'Aurillac, à la base d'une montagne basaltique. Étoffes et dentelles communes; fromages, mules; 3,000 hab.

— MURAT. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castres (Tarn); 2,800 hab.

MURAT (Joachim). Roi de Naples sous le nom de *Joachim-Napoléon*, né à La Bastide-Fortunière (Lot), 1771-1815, fils d'un aubergiste, s'enrôla dans les chasseurs a cheval, était colonel en 1794, suivit Bonaparte en Italie et en Égypte. A Aboukir, il fut promu général de division, 1799. Il dispersa, au 18 brumaire, le conseil des Cinq-Cents; il épousa Caroline Bonaparte, 1800. Dans la campagne de Marengo, il dirigea l'avant-garde. Maréchal, prince, grand-amiral, 1805, il fut nommé grand-duc de Clèves et Berg, 1806. Il commanda la cavalerie à Iéna, a Eylau et à Friedland, 1806-1807; assista à la révolution qui substitua Joseph Bonaparte aux Bourbons d'Espagne, 1808, et lui succéda comme roi de Naples. Il fit la campagne de Russie, 1812, et reparut à la bataille de Dresde aux côtés de l'empereur. Après la défaite de Leipzig, il signa, janvier 1814, un traité d'alliance avec l'Angleterre et l'Autriche. Menacé par les Bourbons de France, au retour de Napoléon, il commença les hostilités en Italie, et fut défait à Tolentino, 2 mai 1815. Chassé par les Autrichiens, il se refugia dans le midi de la France, puis en Corse. Il crut à une restauration impossible, débarqua au Pizzo (Calabre), fut pris, condamné à mort par une commission militaire et fusille, 13 octobre 1815.

MURATO. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Bastia (Corse); 1,200 hab.

MURATORI (Louis-Antoine). Érudit italien, né à Vignola près de Modène, 1672-1750, prit l'habit ecclésiastique, fut conservateur de la bibliothèque Ambrosienne à Milan, puis bibliothécaire à Modène. Il a publié : *Rerum Italicarum scriptores ab anno 500 ad annum 1500; Antiquitates italicæ medii ævi; Novus Thesau-*

rus veterum inscriptionum ; Annales d'Italie de l'ère vulgaire à l'an 1500 ; etc.

MURAZAN ou **MORAZAN** (Juan). Né à San-Salvador, 1796-1852, fut président du Guatemala de 1831 à 1839, mais fut vaincu par Carrera et s'enfuit au Chili.

MURCHISON. Géogr. Sommet des montagnes Rocheuses haut de 4,815 mètres.

— MURCHISON. Rivière d'Australie.

— MURCHISON-FALLS. Chute de 40 mètres que fait le Kari ou Nil supérieur entre les lacs Victoria et Albert.

MURCHISON (Sir Roderick IMPEY). Géologue, né a Tarradale en Écosse, 1792-1871, d'abord officier, se livra avec passion à l'étude de la géologie. A publié le *Système silurien ; Structure géologique des régions du nord et du centre de la Russie ; Géologie de la Russie d'Europe et des monts Ourals ; Siluria*, et, enfin, un magnifique *Atlas géologique de l'Europe*.

MURCHISONITE. s. f. (de *Murchison*, n. pr.). Minér. Silicate d'alumine et de potasse trouvé en Angleterre.

MURCIA ou **MURTIA**. Myth. rom. Déesse de la paresse, ou, suivant d'autres, surnom de Vénus. Dans cette dernière acception, Murtia se confond avec Myrtea.

MURCIE. Géogr. Capitale de la province et autrefois du royaume de ce nom, sur la Segura (Espagne) ; 92,000 hab. Évêché et belle cathédrale. Culture importante du mûrier ; sparterie, soude, céruse, poudre à canon. Elle a été la capitale d'un État maure, 1054-1265, dont on a formé les provinces actuelles d'Albacète et de *Murcie* ; celle-ci a 11,597 kil. carrés et 451,000 hab.

MURCIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la ville et du royaume de Murcie.

— adj. Qui appartient a ces lieux ou a leurs habitants.

MURCIEN. adj. m. (du lat. *murcus*, même signif.). Antiq. rom. Se disait d'un homme qui s'était mutilé pour ne pas être soldat.

MURE. s. f. Nom qu'on donnait à une espèce de fourrure faite avec la peau de l'hermine appelée *rat* ou *écureuil du Pont*.

MURE. s. f. Sal. Syn. de MUIRE.

MURE (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Grenoble (Isère) ; 3,500 hab.

* **MÛRE**. s. f. (du lat. *mora*, même signif.). Bot. Fruit du mûrier, qui n'est autre chose que la réunion d'un assez grand nombre de petites baies charnues. Il a une saveur muqueuse, sucrée et acide, assez agréable. On s'en sert pour préparer des boissons rafraîchissantes, un sirop employé avec succès dans les inflammations de la gorge, et un vinaigre assez bon ; il entre dans la série des teintures, et est recherché pour colorer les vins, les liqueurs, les confitures, etc. Mûres noires. Mûres blanches. Manger des mûres. Du sirop de mûres. Un panier de mûres. Assez analogues à la framboise, les *mûres* manquent de son parfum exquis. (Loiseleur-Deslongchamps.) Le sirop de *mûres* étendu d'eau offre une boisson agréable. (Id.) Le suc de la *mûre* laisse sur les mains et le linge des taches difficiles a effacer. (Id.) La rougit la cerise, ici noircit la *mûre*. (Michaud.)

De la *mûre* pourprée
Aux feux d'un jour serein l'éclat pur resplendit.
(BAOUR-LORMIAN.)

— *Mûre sauvage*. Fruit de diverses espèces de ronces.

— Par extens. Nom donné aux ronces qui produisent les mûres sauvages.

Sentiers
Creusés sur les coteaux par les bœufs du village,
Tout voilés d'aubépine et de *mûre* sauvage (LAMART.)

— Loc. prov. *Autant en dit le renard des mûres*. S'est dit autrefois comme nous disons aujourd'hui : *Ils sont trop verts*. Cette délicatesse ne fut que pour Monseigneur, et pour tâcher de se faire valoir : le renard des *mûres*, si on ne songeait point à lui ; se faire prier, si on y pensait. (St-Sim.) || *Aller aux mûres sans crochet*. Commencer une entreprise sans avoir ce qu'il faut pour réussir.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de buccin, à cause de sa couleur et de ses tubercules. || Espèce de murex. || *Mûre ailée*. Nom marchand du murex méritoide.

— Pathol. Excroissance charnue, granuleuse, fongueuse et rouge, entre la paupière et le globe de l'œil.

MURÉ, ÉE. part. pass. du v. Murer. S'emploie adjectiv. Ville murée. Fenêtre murée. Porte murée. Dans cette contrée et dans la Syrie, Damas, Hémath, Hébron, Jéricho, toutes villes *murées*, florissaient longtemps avant Athènes. (Malte-Brun.)

— Fig. La vie privée doit être *murée*. (Royer-Collard.)

— Se dit des religieux enfermés dans un couvent. Religieuses murées.

— Fig. Je plains l'élève en droit, voué aux livres à perpétuité, *muré* dans un seul livre, si aride au premier coup d'œil. (Michelet.) Le sénat, rétabli par Nerva dans ses droits et ses privilèges, restait tout aussi *muré* qu'il l'avait jamais été. (E. Renan.)

MUREAU. s. m. (rad. *mur*). Techn. Maçonnerie de la tuyère d'un fourneau de forges.

* **MÛREMENT** adv. (rad. *mûr*). En maturité. Inusite au propre.

— Fig. Avec beaucoup de réflexion, d'attention. Après avoir mûrement délibéré, consulté, examiné. Réfléchir, penser mûrement à quelque chose. J'ai pesé *mûrement* toutes choses. (Mol.)

MURENA (Lucius Licinius). Général romain, contribua puissamment à la victoire de Chéronée, et commença la seconde guerre contre Mithridate. || MURENA. Fils du précédent, se distingua dans la guerre contre Mithridate ; mais ayant obtenu le consulat, l'an 62 avant J.-C., il fut accusé par Caton d'avoir employé la brigue ; Cicéron, chargé de sa défense, prononça une belle harangue, qui nous est restée.

* **MURÈNE**. s. f. (ét. gr., μύραινα, anguille). Ichtyol. Genre apode de poissons malacoptérygiens, famille des anguilliformes, établi pour des espèces réparties en six sections qui, toutes, se trouvent dans la Méditerranée. La murène est un poisson d'un mètre de longueur, de couleur jaunâtre, très vorace, a dents aiguës et se défendant vigoureusement contre les pêcheurs. Les Romains faisaient grand cas de la chair de ce poisson, qu'ils élevaient en grand dans des viviers, où on leur donnait parfois en pâture des esclaves condamnés a mort. Je fais jeter par jour un esclave aux *murènes*. (V. Hugo.)

MURÉNOBLENNE. s. f. (ét. gr., μύραινα, murène ; βλέννα, mucus). Ichtyol. Genre de la famille des ophichtes, établi pour un poisson du détroit de Magellan.

MURÉNOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., μύραινα, murène ; εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui ressemble à une murène. || MURÉNOIDES. s. m. pl. Famille de poissons jugulaires, qui a pour type le genre murène.

MURÉNOPHIS. s. m. (pron. *mu-ré-no-fiss* ; ét. gr., μύραινα, murène ; ὄφις, serpent). Ichtyol. Nom donné a diverses espèces de murènes dont les plus connues sont le murénophis gris et le murenophis étoilé.

— Erpét. Petit genre d'amphibiens, voisin des amphiumes.

MURÉNOPSE. s. m. (ét. gr., μύραινα, murène ; ὄψις, aspect). Erpét. Division d'amphibiens, ne comprenant que le genre murénophis.

MURÉNOT. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la murène des îles Baléares.

* **MURER**. v. a. 1re conj. Entourer de murailles. Murer une ville.

— Boucher une porte ou une fenêtre avec de la maçonnerie.

— Enfermer entre des murs, ou dans un mur. Je me déterminai à *murer* le cadavre dans ma cave comme les moines du moyen âge *muraient*, dit-on, leurs victimes. (Baudelaire.)

Il fait dans les créneaux, pleins d'affreux cris plaintifs,
Maçonner et *murer* les vingt mille captifs. (V. HUGO.)

— Fig. Le despotisme retire aux citoyens toute passion commune, tout besoin mutuel ; il les *mure*, pour ainsi dire, dans la vie privée. (De Tocqueville.)

— Mettre dans un cloître.

— Fig. Dérober à tous les regards. Il a muré sa vie, son histoire. La France *mure* la vie privée. (V. Hugo.)

— Anc. mar. Se disait pour Amurer.

— SE MURER. v. pron. Être environné de murailles. Cette ville se mure rapidement.

— Fig. Cacher ses actions à tous les regards.

MURER. s. m. (rad. *mur*). Bot. Nom vulgaire de la giroflée de muraille.

MÛRERAIE. s. f. Lieu planté de mûriers.

MURET. s. m. Mur de peu de hauteur. Les vignes de ce canton sont séparées par des murets.

MURET. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Haute-Garonne, à 20 kil. S.-O. de Toulouse ; farines, eaux-de-vie, cuirs. Victoire de Simon de Montfort, 1213 ; 4,100 hab.

MURET (Marc-Antoine-François). Célèbre humaniste, né à Muret près de Limoges, 1526-1585. Il a publié une foule d'ouvrages, principalement des vers latins très estimés.

— MURET (Théodore-César). Littérateur, né à Genève, 1808-1866, d'une famille de protestants réfugiés, écrivit à Paris dans les journaux légitimistes. Il a composé des comédies, des vaudevilles, un drame : *les Grands Hommes de la France ; Souvenirs de l'Ouest ; Histoire de l'armée de Condé ; Histoire des guerres de l'Ouest ; Histoire de Henri Arnaud*, pasteur des Vaudois ; *les Galériens protestants ; Histoire de Jeanne d'Albret ; l'Histoire par le théâtre* ; etc.

MUREUX, EUSE. adj. Qui est utilisé pour la construction des murs. Pierre mureuse.

* **MUREX**. s. m. (du lat. *murex*, pointe de roche). Moll. Nom scientifique du genre rocher. On ne connaît plus l'espèce de *murex* d'où les anciens tiraient la pourpre. (Acad.) || *Murex à dents de chien*. Espèce du genre turbinelle.

MURÉNANE. s. f. (rad. *murex*). Chim. Substance dérivée de l'acide urique.

MUREXIDE. s. f. (rad. *murex*). Chim. Matière tinctoriale d'un rouge amarante qui a joui d'une grande vogue lors de sa découverte, en 1854, mais que l'aniline a fait oublier.

MURÉNOÏNE. s. f. Chim. Substance analogue a la murexide, qui se tire de l'acide oxalique mis en contact avec l'air et l'ammoniaque.

MURG. Géogr. Affluent du Rhin (Bade), naît dans la Forêt-Noire et arrose Rastadt. Cours de 60 kil.

MURGER ou **MURGIER**. s. m. V. MEUGER.

MURGER (Henri). Romancier, né et mort a Paris, 1822-1861. Outre des romans, *la Vie de bohème, le Pays latin, les Buveurs d'eau*, etc., il a donné des poésies et quelques comédies, *le Bonhomme Jadis*, etc.

MURGIS. Géogr. anc. Ville maritime des *Bastuli* (Bétique). Auj. *Almeria*.

MÛRI. Géogr. Bourg du canton d'Argovie (Suisse), a 32 kil. S.-E. d'Aarau. Célèbre abbaye de bénédictins.

MÛRI, IE. part. pass. du v. Mûrir. S'emploi. adjectiv. Les raisins nouvellement mûris.

Tous deux, *muris* enfin dans leur secret séjour,
Sortent impatients de se montrer au jour. (DELILLE.)

— Fig. Esprit mûri. Tête mûrie.

Hélas ! ce goût si pur, cette molle élégance,
Des empires *muris* marquent la décadence. (DELILLE.)

MURIACITE. s. f. Minér. Syn. de KAASTENITE.

* **MURIATE**. s. m. (du lat. *muria*, saumure). Chim. Sel neutre formé par la combinaison de l'acide muriatique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. Muriate d'antimoine, de baryte, de chaux, de cuivre, d'étain, de fer, de mercure, de potasse. Ce nom est aujourd'hui remplacé par ceux d'*hydrochlorate* et de *chlorure*. || *Muriate d'ammoniaque*. Hydrochlorate d'ammoniaque, appelé vulgairement *sel ammoniac*. || *Muriates hydratés*. Ancien nom des hydrochlorates. || *Muriates secs*. Nom qu'on donnait autrefois aux chlorures. || *Muriate de soude*. Le sel commun.

MURIATÉ, ÉE. adj. Minér. S'est dit d'une base combinée avec l'acide muriatique, comme la soude muriatée.

MURIATIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *muria*, saumure ; *fero*, je porte). Minér. Se dit des corps qui contiennent du chlore ou un composé de chlore, comme la chaux anhydrosulfatée muriatifère, qui est imprégnée de chlorure sodique, ou le plomb carbonaté muriatifère, qui est mélangé avec du chlorure plombique.

— Géol. *Terrains muriatifères*. Roches arénacées et grands dépôts marneux au milieu desquels paraissent de puissantes assises calcaires, et qui ont offert les premiers exemples du gisement du sel gemme en roche.

* **MURIATIQUE**. adj. (rad. *muriate*). Chim. Se disait de l'acide chlorhydrique, quand on le supposait appartenir à la classe des oxacides. || *Acide muriatique oxygéné*. Ancien nom du chlore. || *Acide muriatique suroxygéné*. Ancien nom de l'acide chlorique.

— Moll. *Paludine muriatique*. Paludine appelée ainsi parce qu'elle vit dans les eaux saumâtres voisines des bords de la mer.

MURIAX. s. m. Anc. art milit. Nom qu'on donnait aux machines de guerre qu'on plaçait sur les murailles.

MURICAIRE. s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des cruciféres zillées, dont les espèces croissent en Mauritanie.

MURICALCITE. s. f. (rad. *muriate*, et *calcite*). Minér. Variété de chaux carbonatée magnésifère.

MURICÉE. s. f. Polyp. Genre de polypiers de l'ordre des gorgoniées corticifères, dont on ne connaît que deux espèces.

MURICHE. s. m. Bot. Espèce de palmier d'Amérique.

MURICIE. s. f. Bot. Syn. de MOMORDIQUE.

MURICIER. s. m. Moll. Animal qui habite le murex ou rocher.

— Bot. Syn. de MURICIE.

MURICITE. s. f. Moll. Murex fossile

MURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *muricu* petite pointe). Bot. Qui est garni de petites pointes mousses, comme le fruit de la spermacocée muriculée, que couronnent deux a quatre dents aigues et très courtes du calice.

— Moll. Se dit, dans le même sens, de la coquille d'une espèce de mitre.

MURIDE. s. m. (ét. lat., *muria*, saumure ; gr. εἶδος, aspect). Chim. Nom sous lequel on a d'abord désigné le brome.

MURIDE. adj. 2 g. (du lat. *mus, muris*, rat). Mamm. Qui ressemble a la souris. On dit aussi *muridé*. || MURIDES. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui a pour type le genre rat.

MURIDISME. s. m. Hist. relig. Fraction dissidente de l'islamisme, établie dans le Caucase oriental.

MURIE. s. f. Art vétér. Espèce de scorbut aigu qui s'attaque aux bestiaux.

— Sal. Syn. de MURE.

* **MÛRIER**. s. m. (radic. *mûre*). Bot. Genre d'arbres, autrefois classé parmi les urticées, aujourd'hui type de la famille des morées, dont on connaît environ vingt espèces, qui pour la plupart habitent les régions intertropicales. Les mûriers sont des arbres de la plus haute importance, surtout en ce que leurs feuilles servent de nourriture aux vers a soie, et, en outre, parce que plusieurs espèces fournissent d'excellents fruits alimentaires connus sous le nom de *mûres*.

— *Mûrier blanc*. Celui qui porte des mûres blanches. On nourrit ordinairement les vers a soie avec des feuilles de mûrier blanc. || *Mûrier jaune*. Mûrier d'Amérique, qui sert en teinture. On dit aussi *mûrier des teinturiers*. || *Mûrier noir*. Mûrier qui porte des mûres noires. Ces mûres sont rafraîchissantes, on peut en faire une sorte de vin, en les mettant fermenter dans une certaine quantité d'eau. Ses feuilles, quoi-

Mûrier blanc.

que inférieures en qualité, peuvent remplacer celles du mûrier blanc pour la nourriture des vers a soie. || *Mûrier à papier*. Grand arbre de la Chine et du Japon, qui donne une sorte de filasse dont on fait du papier et des étoffes. || *Mûrier de renard*. Nom vulgaire d'une espèce de ronce a fruits bleus. || *Mûrier sauvage, mûrier des haies*. Espèce de ronce.

— Myth. Les poètes racontent que le mûrier fut teint du sang de Pyrame et de Thisbé, et que les mûres qu'il portait devinrent rouges, de blanches qu'elles étaient auparavant.

— Ornith. Nom qu'on donne, en Lorraine, au gobe-mouches ou becfigue. Dans le midi de la France, on désigne par le même nom les divers becs-fins qui, aux mois d'août et de septembre, sont gras et ont la chair succulente. A la Nouvelle-Angleterre, on appelle improprement *mûrier* le jaseur de Bohême. Ces oiseaux ont tiré ce nom des mûres dont ils se nourrissent.

MÛRIFORME. adj. 2 g. Qui a la forme d'une mûre, qui a de petits mamelons comme une mûre.

—S'emploie surtout en médecine. Calcul muriforme.

MURILLO Bartolomé-Estehan). Peintre célèbre, né a Seville, 1618-1682, eut pour maître Juan del Castillo, et étudia beaucoup. Son talent ne tarda pas a prendre une véritable originalité vers 1650. Travaillant jour et nuit, il composa un grand nombre d'œuvres remarquables. C'est l'un des plus grands artistes du XVIIe siècle. Murillo peignait a Cadix les *Fiançailles de sainte Catherine*, quand l'échafaudage sur lequel il était monté s'écroula. Il mourut de cette chute.

MURIN, INE. a lj. (du lat. *mus, muris*, rat). Mamm. Syn. de MURIDE

— MURIN. s. m. Nom donné à diverses espèces de lours et de vespertilions.

— MURINS. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui a pour type le genre rat.

MURIOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la dissolution de l'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique.

MURIOSULFURIQUE. adj. 2 g. Teint. Se dit d'une solution d'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique, qui sert pour la teinture écarlate. On dit aujourd'hui *chlorosulfurique*.

MURIQUÉ, ÉE. adj. (du lat. *murex*, pointe). Bot. Qui est garni de pointes courtes a base large, comme le pollen de la guimauve de Syrie, le fruit de la canne d'Inde.

— Moll. Se dit d'une espèce du genre fuseau.

* **MÛRIR**. v. n. 2e conj. Devenir mûr. Les raisins mûrissent en automne. Le soleil fait tout mûrir. Chaque chose mûrit en sa saison. Ne pas donner aux fruits le temps de mûrir. Les nèfles mûrissent sur la paille. Il fait naître et *mûrir* les fruits. (Racine.) Aux lieux où *mûrit* le coco. (Boil.) Les fruits qu'on fait *mûrir* par artifice n'ont jamais ni le goût ni la beauté de ceux qui viennent dans leur saison. (St-Evremond.) Les moissons pour *mûrir* ont besoin de rosée. (A. de Muss.)

— Fig. Jusque dans le sein du dix-septième siècle, la révolte intellectuelle continue de germer et de *mûrir*. (L. Blanc.)

— Perdre de sa crudité, de sa verdeur, en parlant du vin. L'amour est comme le vin, qui gagne a *mûrir* et qui a besoin de quelques années de bouteille. (A. Karr.)

— Fig. *Laisser mûrir une affaire*. Lui laisser le temps d'arriver à une solution. Laissons *mûrir* le dessein de ce voyage de traverse comme une opinion probable dans Pascal. (Mme de Sévigné.)

— Acquérir de l'expérience. C'est un esprit qui mûrira avec le temps. Cet homme ne mûrira jamais. Il y a des têtes qui ne mûrissent jamais. Choisissez, autant que vous pourrez, vos amis dans un âge un peu au-dessus du vôtre ; vous en *mûrirez* plus promptement. Fen.) Veillez sur un roi enfant qui n'a pas eu le loisir de croître et de *mûrir* sous vos yeux et vos exemples. (Mass.) Les idées *mûrissent* comme

le fruit. (A. Martin.) Sous un ciel toujours pur le cœur ne *mûrit* pas. (Lamart.)

— Se consolider. Il faut du temps pour que les réputations *mûrissent*. (Volt.)

—Loc.prov. *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent*. Il y a un certain point de maturité qu'il faut attendre dans toutes les affaires de même que dans les fruits.

— MÛRIR. v. a. Rendre mûr. Le soleil du Midi mûrit les fruits. Le temps fait aux expressions ce qu'il fait aux fruits : il les *mûrit* insensiblement et leur ôte ce qu'ils avaient de rude à leur naissance. (Bouh.)

— Fig. Faire arriver au point de maturité, de perfection convenable. Se dit des personnes et des choses. L'âge et l'expérience mûrissent la tête, l'esprit, le jugement. La lecture des bons écrits mûrit le style. La révolution a blanchi beaucoup de têtes sans les *mûrir*. (Boiste.) Il faut recourir à nos amis, et *mûrir* nos colères entre leurs discours. (Charr.) Y eut-il jamais homme plus sage et plus prévoyant, qui laissât *mûrir* ses entreprises avec tant de patience? (Fléch.) Il y a toujours quelque chose en nous que l'âge ne *mûrit* point. (Bossuet.) Le premier écueil de notre innocence, c'est le plaisir; les autres passions, plus tardives, ne se développent et ne *mûrissent*, pour ainsi dire, qu'avec la raison. (Mass. Attendant que pour toi l'âge ait *mûri* ma muse. (Boil.) Le soleil de vingt cieux a *mûri* notre vie. (V. Hugo.)

Laissez entre mes mains mûrir vos destinées,
Et ne hasardez point le fruit de tant d'années.
(Corneille.)

Maintenant que le temps a *mûri* mes désirs,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
(Boileau.)

— Agric. *Mûrir la terre*. Expression impropre par laquelle les cultivateurs désignent l'effet que les gaz atmosphériques produisent sur une terre naturellement infertile, ramenée du fond à la surface du champ par un labour profond, et qui, en effet, n'est propre à donner des productions qu'après une exposition plus ou moins longue à l'air et aux météores.

— Pathol. *Mûrir un abcès*. Le faire percer. Cet emplâtre mûrira l'abcès. *Mûrir un rhume*. En déterminer la résolution. Cette tisane a mûri mon rhume.

— SE MÛRIR. v. pron. Devenir mûr. Les derniers fruits se *mûrissent*. (Virey.)

— Acquérir de l'expérience, de la perfection. Son esprit se mûrit. Sa tête se mûrit.

— *Son abcès se mûrit*. Son abcès est près de percer.

MÛRISSANT, part. près. du v. Mûrir. Qui mûrit. Des fruits mûrissant en automne, mûrissant avant la saison, mûrissant malgré leur exposition défavorable.

MÛRISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de maturation. On voit sur vos coteaux la grappe *mûrissante*. (Del. Doux fruits d'un jour plus pur, *mûrissants* sous vos yeux. (Id.)

— Qui produit la maturité. Chaleur mûrissante.

MURITY, s. m. Bot. Plante textile originaire du Brésil.

MURITZ (Lac). Géogr. Lac situé au S.-E. du Mecklembourg-Schwerin.

MURIUM, s. m. (pr. *mu-ri-omm*). Chim. Nom que l'on a donné au radical présumé de l'acide muriatique.

MURLEAU, s. m. Vitic. Raisin noir velouté.

MURMIDIE, s. f. (et. gr., μύρμηξ, fourmi; εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des hyrrhiens, dont le type, qui paraît originaire de la Chine, vit dans les grains de riz et est quelquefois transporté vivant en Europe.

MURMURANT, part. près. du v. Murmurer. Qui murmure. Des enfants murmurant en secret.

* **MURMURANT, ANTE**, adj. Qui fait entendre, ou l'on entend des bruits semblables à des murmures. Fontaine, onde murmurante. L'eau semble de la rivière se faisait jour parmi ces lits de fragments, et lavait de son écume *murmurante* les brisures de ces marbres qui font obstacle à son cours. (Lamart.) Dis-nous au moins, avec tes îles *murmurantes*, dis-nous avec ta blanche écume, comment sera le bord où nous nous arrêterons. (E. Quinet.) Et il avançait dans ce silence de la forêt muette et *murmurante*, où tombe des arbres comme une pluie de petits bruits secs. (De Goncourt. Vainement l'autre berger lui vantait les ruisseaux *murmurants*. (J. Sandeau.)

De ce buisson voisin qui clôt ton héritage,
La murmurante aiselle, en moissonnant la fleur,
Tinvite au doux repos avec un bruit flatteur. (Tissot.)

MURMURATEUR, TRICE, adj. Se dit de celui qui murmure habituellement. Peuple *murmurateur*, race ingrate et perfide. (Chateaubriand.)

— Port-Royal et quelques écrivains l'ont employé particulièrement en parlant du peuple juif.

Ce peuple, dont un voile obscurcissait les yeux,
Murmurateur, volage, amateur des faux dieux
(L. Racine.)

— Fig. Les langues *murmuratrices* s'agitent aisément dans des bouches vides. (Boiste.)

— Substant. Il appartenait à l'Église de frire ses enfants dans les routes d'une dévotion qui parut d'abord étrange et dure aux oreilles des *murmurateurs*. (De Quelen.) Ces *murmurateurs* affectaient la souveraine prêtrise. (Id.) Dieu commanda à tout le monde de se séparer de ces *murmurateurs*. (Boyaumont.) Quand le Psalmiste déploya toutes les richesses et la sublimité d'une imagination orientale, de petits *murmurateurs* hébreux injurièrent ces expressions hardies et figurées. (Lebrun.)

MURMURATION, s. f. (pr. *mur-mu-ra-ci-on*). S'est dit pour Action de murmurer.

* **MURMURE**, s. m. (du lat. *murmur*, même signification.). Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps ou qui font entendre des sons inarticulés d'improbation ou d'approbation. Il s'éleva dans l'auditoire un murmure flatteur. Murmure d'approbation, d'improbation. Nous l'avons vu frappé de ces *murmures* importuns qui troublent dans la maison de Dieu le vénérable silence des saints mystères. (Fléchier. Et ce nom dans la troupe excite un doux *murmure*. Boil.) Dans tous les rangs circule un sourd et long *murmure*. Del.)

— Bruit et plaintes que font des personnes mécontentes. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. Le nouvel impôt a excité de grands murmures. Il s'est élevé beaucoup de murmures contre cette disposition. Il faut tâcher d'apaiser les murmures du peuple sans vouloir les étouffer. Reprimer les murmures. Prévenir les murmures naissants. Tous ces murmures aboutiront à quelque chose de fâcheux. Ni les louanges ni les *murmures* ne purent jamais le détourner de son devoir. (Fléchier. Les gémissements les plus touchants que forme la misère publique passent bientôt pour des *murmures*. (Mass. Sous le règne du prince qui craint Dieu, la soumission sera sans *murmure*, parce qu'elle sera sans contrainte. (Id.)

Le ciel sait cependant si, parmi tant d'injures,
J'ai permis à ma voix d'éclater en *murmures*. (Volt.)

— Plainte sourde d'une seule personne. Apprendre une disgrâce sans se permettre le moindre murmure. Trouvez-vous que ma fortune soit heureuse? j'en suis contente, et, si j'ai des mouvements de *murmure*, ce n'est pas par rapport à moi. (Mme de Sév.)

— Se prend, dans l'Écriture sainte, pour Esprit de désobéissance et de révolte, accompagné de pensées et de paroles injurieuses à la Providence divine. Les Hébreux tombèrent plus d'une fois dans des murmures dignes de punition.

— Fig. Le *murmure* du mensonge qui flatte l'homme au dehors ne saurait étouffer la voix de la vérité qui l'humilie au dedans. (Fen.)

— Fig. et style soutenu. *Le murmure du cœur, le murmure des passions, les murmures du sang, les murmures de la vanité*, etc. Le mouvement secret des passions contraintes ou contrariées. Avoir bien de la peine à étouffer les murmures de son cœur. La voix de la raison étouffe quelquefois les murmures de l'amour. Du sang qui se révolte est-ce quelque *murmure*? (Rac.)

Écoutez-vous du sang le dangereux *murmure*
Pour des enfants ingrats qui bravent la nature?
(Voltaire.)

— Bruit confus et doux d'un ruisseau qui coule à petits flots sur les cailloux. Le murmure des eaux. Le doux murmure des fontaines, des ruisseaux. Un jet d'eau chantait dans le bassin de marbre à leurs pieds, et son *murmure* monotone berçait leur rêverie. (G. Ohnet.)

Tout est changé, tout me rassure,
Je n'entends plus qu'un bruit
Semblable au doux *murmure*
D'une onde claire, pure,
Qui tombe, coule et fuit. (Bonneville.)

L'onde n'a plus le *murmure*
Dont elle enchantait les bois;
Sous des rameaux sans verdure
Les oiseaux n'ont plus de voix. (Lamartine.)

— Bruit des vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres, etc. Le murmure des zéphyrs. Majestueuses forêts, n'accompagnez de vos religieux *murmures* que les chants des oiseaux, ou les doux entretiens des amis et des amants qui veulent se reposer sous vos ombrages. (B. de St-P.)

— Se dit également pour Bruit sourd que produit un animal. Le marmotte a la voix et le *murmure* d'un petit chien. (Buff.)

— Par extens. Un *murmure* d'étoffes légères s'élevait. (G. Flaubert.)

— Méd. *Murmure respiratoire*. Bruit léger provenant du poumon et des plèvres à l'état sain, et qui se perçoit en appliquant l'oreille contre la poitrine.

— Ornith. Nom donné quelquefois au colibri.

MURMURÉ, ÉE, part. pass. du v. Murmurer. S'emploi adjectiv. Paroles murmurées.

MURMUREMENT, s. m. S'est dit pour Bruit, murmure.

* **MURMURER**, v. n. 1re conj. (rad. *murmure*). Faire du bruit en se plaignant sourdement, sans éclater. Murmurer entre ses dents. Se soumettre sans murmurer. Murmurer fort de quelque chose. Murmurer de la conduite de quelqu'un. Murmurer contre ses supérieurs, contre ses parents. Dans quelque situation cruelle que nous nous trouvions, que sommes-nous pour *murmurer*? (Boiste.) Beaucoup *murmurent*, trouvent cela messeant et contraire aux usages. (E. Renan.)

Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux,
Porter en murmurant leurs aigles devant vous
(Racine.)

— Par extens. Se dit des choses personnifiées. La paresse et la médiocrité *murmuraient* toutes seules contre la sagesse et l'équité des choix. (Mass.)

La chair *murmurera*, mais de tout son murmure
La ferveur de l'esprit convaincra l'imposture. (Corn.)

— Fig.

Crois-moi, ton deuil a trop duré,
Tes plaintes ont trop *murmuré*. (Malherbe.)

— Fam. Se dit du bruit sourd qui court de quelque affaire, de quelque nouvelle. On commence à en murmurer. Cela n'est pas bien assuré, mais on en *murmure*. Acad.) On *murmure* de quelque rhume extraordinaire de Quanto, comme l'année dernière. (Mme de Sév.)

— *Murmurer d'une chose*. En parler faiblement.

— Se dit des eaux, des vents, etc., qui font un bruit léger. Un ruisseau qui murmure sur les cailloux. Le vent murmure dans le feuillage. Une admirable Flore de Pradier se dressait dans un massif de verdure, sur un socle, au pied duquel *murmurait* une cascade. (G. Ohnet.)

Tantôt l'onde brouillant l'arène,
Murmure et frémit de courroux,
Se roulant dessus les cailloux
Qu'elle rapporte et qu'elle entraîne. (Regnier.)

— Fig. Sa voix divine *murmure* parmi les beaux arbres et les eaux fraîches de ce profond paysage. (L. Veuillot.)

— *Murmurer que*, pour *De ce que*.

Je ne *murmure* point qu'une amitié commune
Se range du parti que flatte la fortune. (Racine.)

— MURMURER. v. a. Prononcer entre ses dents quelques mots pour se plaindre. Que murmurez-vous là? Je ne sais ce qu'il murmure entre ses dents.

— Prononcer des paroles peu intelligibles. Murmurer un nom. Aucun fil ne liait les mots qu'il *murmurait*. (Lamart.)

— Fig. L'insecte en bourdonnant *murmurait* son plaisir. (St-Lamb.) L'enchanteur sourdement *murmure* ses blasphèmes. (Baour-Lorm.)

Désirs, pressentiments, rêves de la pensée,
Comme une voix d'en haut, vous *murmurez* tout bas
Des oracles d'espoir que vous n'achevez pas. (Fauch.)

— SE MURMURER. v. pron. Être dit tout bas.

— *Cette nouvelle se murmure, se murmure à l'oreille*. On commence à se la communiquer en secret.

MURNER (Thomas). Publiciste, né à Strasbourg, 1475-1536 (?), franciscain, eut une vie très agitée, prêchant, écrivant des satires contre les mœurs de son temps et plus tard contre les luthériens. Ses pamphlets sont curieux.

MURO. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Calvi (Corse); 1,100 hab.

MUROMONTITE, s. f. Minér. Nom de petits grains amorphes, de couleur noir verdâtre, avec éclat vitreux, de composition analogue à celle de l'allanite.

MÛRON, s. m. (rad. *mûre*). Bot. Nom vulgaire donné au fruit d'une espèce de framboisier. || Framboisier sauvage.

MUROS INTRA- et **EXTRA-**). V. EXTRA-MUROS et INTRA-MUROS.

MURPHY James-Cavannah). Né en Irlande, mort en 1816, a écrit : *Voyage en Portugal; Histoire des Maures d'Espagne; Antiquités arabes d'Espagne*, etc.

MURR (Christophe-Théophile). Érudit allemand, né et mort à Nuremberg, 1733-1811, a laissé : *Bibliothèque de peinture, de sculpture, de gravure; Monuments et antiquités d'Herculanum*; etc.

MURRAY (Comté de). Géogr. V. ELGIN.

— MURRAY (Golfe de). Golfe formé par la mer du Nord, au N.-E. de l'Écosse, reçoit la Ness.

— MURRAY. Fleuve de l'Australie, naît dans les montagnes Bleues, reçoit le Morumbidgee et le Darling, et finit en face de l'île des Kangourous.

MURRAY (Jacques STUART, comte de). Fils naturel de Jacques V, roi d'Écosse et frère de Marie Stuart, 1533-1570. D'abord conseiller de sa sœur, forcé de s'exiler après le mariage de Marie avec Darnley, il fut rappelé après la captivité de la reine à Lochleven, et nommé régent, 1567. Il périt victime d'une vengeance privée.

MURRAYE, s. f. (de *Murray*, nom pr.). Bot. Genre d'aurantiacées clausenées, établi pour des arbrisseaux de l'Asie tropicale.

MURRAYIÉTINE, s. f. Chim. Murrayine déshoublée par l'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique.

MURRAYINE, s. f. Chim. Glycose extraite d'une espèce de murraye et qui est sans action sur l'économie.

MURRERONGAN, s. m. Vitic. Espèce de vigne de Sumatra.

MURRHE, s. f. (du lat. *murrha*, même signif.). Antiq. Matière dont se servaient les anciens pour faire les vases murrhins.

* **MURRHIN, INE**, adj. (rad. *murrhe*). Antiq. Se dit de certains vases fort estimés des anciens et dont la matière est encore pour les savants un objet de discussion. On pense que c'était du spath fluor. Vases murrhins. Matière murrhine.

— Substantiv. Un murrhin.

MURRHINE, s. f. (du gr. μύρον, parfum). Antiq. Ancienne boisson de vin doux mélangé d'aromates. || Il y avait une autre boisson du même nom qui était fort amère, à cause de la myrrhe qui y était mêlée; les Juifs la donnaient aux criminels que l'on allait exécuter.

MURSA MAJOR. Géogr. anc. Ville de la Pannonie inférieure, sur la Drave, auj. *Eszek*. *Mursa minor*, auj. *Darda*, était plus au N.

MURSIE, s. f. Crust. Genre de crustacés oxystomes, voisin des calappes, établi pour une espèce de patrie inconnue.

MURTILLE, s. m. (pr. *mur-tille*, *ll* mouill.). Bot. Arbrisseau d'Amérique dont le fruit donne une espèce de vin.

MURTIN, s. m. Sorte de petit mur formé de pierres placées les unes sur les autres sans être liées par du mortier. Une côte rocheuse escaladée de vignes, étayée de *murtins* de pierre... (A. Daudet.)

MURUCUIA, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des passiflorées, originaire des Antilles, dont une espèce, cultivée dans les serres d'Europe, est remarquable par sa fleur couleur de feu et par son fruit savoureux.

MURUMÉ, s. m. Bot. Grand et magnifique palmier, que l'on cultive sur la côte orientale d'Afrique, et qui s'y trouve aussi répandu à l'état sauvage.

MURVIEDRO. (*Muri veteres*). Géogr. Ville de la prov. et au N.-E. de Valence (Espagne), sur le Palencia, et près des ruines de Sagonte; 5,900 hab. Son port est *le Grao de Murviedro*.

MURVIEL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béziers (Hérault). Eau-de-vie; 2,000 hab.

MUS, s. m. (pron. *muss*; mot lat., même signif.). Mamm. Nom scientifique du genre rat.

MUSA, s. m. (de *Musa*, nom d'un médecin d'Auguste; selon d'autres, de l'arabe *mauz*, bananier). Bot. Nom scientifique du bananier.

MUSA-BEN-NASSER ou **MOUSA**. Général du calife Walid Ier, soumit l'Afrique septentrionale, 703-709, envoya en Espagne Tarik, son lieutenant; s'avança même au delà des Pyrénées; puis, disgracié par Soliman, mourut de douleur après le supplice de son propre fils Abdul-Aziz, 718.

MUSACÉ, ÉE, adj. (radic. *musa*). Bot. Qui ressemble au bananier. || MUSACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre bananier.

MUSÆUS (Jean-Charles-Auguste). Littérateur allemand, né à Iéna, 1735-1787, a écrit : *le Grandisson allemand; Voyages physiognomoniques; Contes populaires de l'Allemagne*; etc.

* **MUSAGÈTE**, adj. m. (étym. gr., μοῦσα, muse; ἄγω, je conduis, parce qu'Apollon passait pour être toujours accompagné des Muses, et pour présider à leurs concerts). Myth. Qui conduit les Muses. Surnom d'Apollon. || Surnom d'Hercule, qui, en purgeant la terre des monstres, donnait du repos aux Muses.

MUSANGE, s. f. Bot. Genre d'arbres encore peu connus, appartenant à la famille des artocarpées et croissant dans l'Afrique occidentale.

MUSANGÈRE, s. f. Ornith. Un des noms de la grosse mésange.

* **MUSARAIGNE**, s. f. (ét. lat., *mus*, rat; *araneu*, araignée). Mammif. Genre de carnassiers insectivores, voisin des souris, établi pour vingt-deux espèces qui habitent toutes les régions du globe et dont une, appelée scientifiquement *sorex etruscus*, est le plus petit des mammifères connus. Ces animaux ont le poil fin et doux, variant du brun foncé au brun clair, presque blanc; ils ont aux flancs une poche sébacée qui laisse suinter un liquide gras d'une odeur nauséabonde; comme ils sont presque aveugles, ils vivent solitaires dans des trous de muraille ou dans des creux sous la terre; quelques espèces cependant se plaisent au bord des fontaines et des eaux courantes, dans lesquelles elles plongent pour saisir les insectes aquatiques dont elles font leur nourriture. Musaraigne géante. Musaraigne ardoisée. Musaraigne de Toscane. Musaraigne à queue courte. Musaraigne porte-rame. On embaume les chats, les chiens, les crocodiles, les rats, les scarabées, les *musaraignes*, les œufs des serpents. (P. de Saint-Victor.)

— *Musaraigne volante*. Espèce de chauve-souris.

MUSARANEUS, s. m. (pron. *mu-za-ra-né-uss*). Mamm. Nom scientifique du genre musaraigne.

* **MUSARD, ARDE**, adj. (rad. *muser*). Fam. Qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses. Le cadet paraissait presque stupide, *musard*, têtu. (J.-J. Rouss.) Ils avaient retenu de ce genre de vie certaine connaissance pratique des hommes, certain penchant *musard*. (Toppfer.)

— Substantiv. C'est un *musard*, un vrai *musard*. (Acad.)

— Archéol. fr. Nom donné autrefois à certains bateleurs ou musiciens, presque tous provençaux, qui chantaient, jouaient des instruments et recitaient des vers.

MUSARDER, v. n. Ire conj. Pop. Faire le musard, flâner. Telles étaient les réflexions que je faisais l'autre jour, en *musardant* avec un de mes amis. (De Ségur.) La bande bientôt marchait, et toutes remontaient la rue sale, lentement, en *musardant*. (De Gonc.)

MUSARDERIE, s. f. (rad. *musarder*). Con-

duite ou caractère du musard; flânerie. Le café était rempli d'une foule d'oisifs de tout genre, grands amateurs de cafés, de spectacles, de nouvelles et de tout ce que la *musarderie* recherche pour tuer le temps qu'elle ne sait pas employer. (De Ségur.)

MUSARDIE. s. f. (rad. *musard*). Se disait pour Paresse, fainéantise.‖Inutilité, bagatelle.

MUSARDISE. s. f. Syn. de MUSARDERIE.

***MUSC**. s. m. (ét. lat., *muscum*, musc, parfum). Mamm. Quadrupède ruminant du genre chevrotain, qui est de la taille d'un chevreuil, et qui a près du nombril une poche pleine d'une matière dont l'odeur est fort pénétrante. Un rognon de musc. On dit aussi *porte-musc*.

— Liqueur que perte cet animal dans un follicule situé entre l'ombilic et les organes de la génération. Tel qu'il se trouve dans le commerce, le musc est un produit onctueux, grumeleux, d'un brun noirâtre, d'une saveur âcre, légèrement amère, d'une odeur forte et extrêmement diffusible. Il suffit d'une quantité minime de cette substance pour donner à des corps d'une immense étendue l'odeur de musc, et ces corps conservent cette odeur un long espace de temps. Cette matière est employée en pharmacie et dans la parfumerie. Bon musc. Musc falsifié. Sentir le musc. Grain de musc. Odeur de musc. La plus grosse vessie ne produit qu'une demi-once de *musc*; son odeur est naturellement si forte, que, dans l'usage ordinaire, il faut la tempérer en y mêlant des parfums plus doux. (Raynal.) Pour achever l'histoire des chèvres, des gazelles, des chevrotains et des autres animaux de ce genre, il ne nous manque que celle de l'animal aussi célèbre que peu connu duquel on tire le vrai *musc*. Buffon.)

T'ai-je imprégné des flots de *musc* et d'ambre
Qu'un fat exhale en se mirant? (BÉRANGER.)

— Fig. Je vous dirai, et il est aisé à tout le monde de le connaître, que mes écrits sentent beaucoup plus l'ambre et le *musc*, que l'huile ni la sueur. (Balzac.) Son paradis (de Mahomet) est une terre de *musc* et de la plus pure farine de froment. (Chateaubriand.)

— *Musc artificiel*. Résine jaune qui a l'odeur du musc et qui est, dit on, obtenue en Allemagne en traitant une partie d'huile de succin rectifiée, par quatre parties d'acide nitrique pur. ‖ *Musc indigène*. Fiente de vache séchée au soleil, et qui a acquis une odeur de musc. ‖ *Musc kabardin*. Musc du Thibet. ‖ *Musc végétal*. Huile essentielle de moscatelline.

— *Couleur de musc*. Espèce de couleur brune. Gant, drap couleur de musc.

— *Drap de musc*. Ancienne étoffe de laine de couleur de musc. Un appartement tapisse de drap *musc*. (Le Sage.) On dit aussi *drap musc*.

— *Peau de musc*. Peau parfumée de musc.

— Loc. prov. *Le musc n'est pas l'odeur des gens d'esprit*. Les gens de goût ne font pas usage de ce parfum.

— Bot. *Herbe au musc*. Plante qu'on appelle aussi *musch* ou *ambrette*.

— Hortic. *Gros musc d'hiver*. Poire longue et verte, d'une odeur musquée, et qui n'est bonne à manger que pendant l'hiver.

MUSCA. s. f. (mot. lat., même signif.). Entom. Nom scientifique du genre mouche.

*** MUSCADE**. s. f. (rad. *musc*). Fruit du muscadier aromatique. Il est d'une odeur forte et suave, et sa forme est celle d'une noisette; on le met au rang des épices. La muscade et le macis qui l'enveloppe contiennent une huile volatile, qu'on peut en extraire par la distillation, et une huile fixe qu'on en retire par l'expression à chaud, mais toujours mêlée à l'huile volatile, qui lui communique son odeur et sa couleur. Cette huile est connue sous le nom de *baume* ou *beurre de muscade*. On distingue dans le commerce deux espèces de muscades, la *muscade femelle*, qui est plus petite, et la *muscade mâle*, qui est plus grosse et d'une forme plus allongée, mais dont la saveur est moins aromatique. On appelle aussi la muscade mâle *muscade sauvage*, parce que l'arbre qui la produit croît sans culture. Aimez-vous la *muscade?* en en a mis parteut. (Boil.)

— Nom que les escamoteurs donnent aux petites boules de la grosseur d'une muscade, dont ils se servent dans leurs tours de gibecière. Passez, partez, muscade.

— S'est dit peur Raisin muscat.

— Mollusq. Nom marchand de la bulle ampoule.

— Polyp. Polypier globuleux fossile, qu'on trouve dans la craie, et dont la forme se rapproche beaucoup de celle des noix muscades.

— Adjectiv. Noix muscade.

— *Rose muscade*. Rose ainsi nommée à cause de son odeur particulière.

MUSCADELLE. s. f. Hort. Espèce de poire qui sent un peu le musc.

*** MUSCADET**. s. m. (rad. *muscat*). Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

— Hortic. Petite pomme douce dont on fait d'excellent cidre.

— Vitic. Cépage qui donne le meilleur vin de la Loire-Inférieure.

*** MUSCADIER**. s. m. (ra l. *muscade*). Bot. Genre type de la famille des myristicées, établi pour des espèces qui ne croissent spontanement qu'aux îles Moluques, mais qui ont été acclimatées dans diverses régions tropicales, en particulier dans la Guyane française, ou leur

Muscadier officinal ou aromatique : *a*, rameau ; *b*, fruit.

fruit est devenu de qualité inférieure. Les espèces les plus connues sont le *muscadier aromatique* qui produit le fruit nommé muscade, et le *muscadier à suif*, dont on retire une matière jaunâtre avec laquelle on fabrique des chandelles.

*** MUSCADIN**. s. m. (radic. *musc*). Petite pastille à manger, ou il entre du musc. Un kilogramme de muscadins. Cette plaisante contestation, née à l'hôtel de Rambouillet, s'il faillait dire muscardins ou *muscadins*. (Pellisson.)

*** MUSCADIN**. s. m. Petit-maître, homme qui affecte une grande recherche dans son costume. On l'appelait ainsi sans doute à cause du musc ou de tout autre parfum dont on supposait qu'il faisait usage dans sa toilette. Afin de vivre à ma guise en faisant la fortune d'un joli *muscadin* de bonne volonté... (Mme de Genlis.)

— Nom donné aux élégants à l'époque de la Révolution. Les muscadins ont été remplacés par les incroyables.

— On s'en est servi à Lyon pour désigner les commis de magasins d'épiceries en gros.

— Adjectiv. Jeunesse muscadine.

— MUSCADINE. s. f. Femme qui affectait les mœurs et les manières des muscadins.

— Vitic. Variété de vigne cultivée au Canada. ‖ Vin qu'on en tire. Un tonneau de muscadine.

MUSCADIVORE. s. m. (ét. fr., *muscade*; lat. *vorare*, dévorer). Ornith. Subdivision de colombes ainsi appelées parce qu'elles vivent surtout de muscades et de baies.

MUSCARDIN. s. m. Mamm. Espèce de loir roux, qui répand une odeur de musc.

— *Muscardin volant*. Espèce de chauve-souris du genre vespertilien.

— S'est dit autrefois pour Muscadin.

— Écon. rur. Ver à soie mort de la muscardine.

MUSCARDINE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie qui détruit la récolte des cocons, et qui est attribuée à une espèce de champignon, que le défaut d'air, plutôt que la chaleur et l'humidité, font naître sur le corps du ver, en il se développe aux dépens de la graisse.

MUSCARDINIQUE. adj. Écon. rur. Qui concerne la muscardine. Virus muscardinique.

— Qui est atteint de la muscardine. Œuf muscardinique.

MUSCARI. s. m. Bot. Genre de liliacées, originaire de l'Europe tempérée, dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins à cause de l'odeur agréable de leurs fleurs.

MUSCARIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *muscarium*, houssoir; fr. *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un balai ou d'un houssoir.

MUSCARIN. s. m. Ornith. Division du genre perroquet.

MUSCARINE. s. f. Chim. Poison très violent, analogue à l'ésérine et opposé à l'atropine, qui se trouve en très petite quantité dans une espèce d'amanite.

MUSCARIUM. s. m. (du lat. *muscarium*, houssoir). Bot. Corymbe lâche et irrégulier.

*** MUSCAT**. adj. m. (rad. *musc*). Se dit de certaines espèces de raisin parfumé. Raisin muscat.

— Se dit des vins qu'on en tire. Vin muscat.

— MUSCAT. s. m. Raisin muscat. Manger du muscat. Grappe de muscat. Muscat blanc. Muscat rouge. Muscat noir. Muscat violet. Muscat d'Alexandrie. Les *muscats* de ce pays sont fort gros. (Acad.) Des *muscats* que je mange, il en sortirait de quoi enivrer la moitié de l'Angleterre. (Balz.)

— Fig. Elle (une bonne éducation) ne cherche point la pêche fondante sur l'épine, le *muscat* parfumé sur la ronce. (Bonnet.)

— Vin muscat. Boire du muscat. Muscat blanc. Muscat rouge. Muscat de Frontignan. Il se lève, enflammé de *muscat* et de bile. (Boil.)

— Hortic. Nom de plusieurs espèces de poires dont le goût est très agréable. Muscat fleuri. Muscat vert. Muscat royal. Petit muscat. Muscat Robert. Muscat d'Allemagne.

MUSCATELLINE. s. f. (ra l. *muscat*). Bot. Espèce d'adoxe qui donne l'huile appelée *musc végétal*.

MUSCHAU. Géogr. Importante position militaire de Moravie, au milieu des marais, au confluent de la Thaya et de l'Iglawa, sur la route de Vienne à Brünn.

MUSCHERBEHE. s. m. Relig. mahom. Une des six classes dans lesquelles se rangent les soixante-douze sectes musulmanes.

MUSCHELKALK. s. m. (pron. *mou chel-kalk*; et. all., *Muschel*, coquille; *kalk*, chaux; Géol. Série de couches, tantôt calcaires, tantôt marneuses, qui se trouvent au-dessus du grès bigarré.

— Miner. Calcaire compact, d'un gris de fumée, quelquefois jaunâtre et même rougeâtre, qui contient une assez grande quantité de corps organisés, et surtout de coquilles.

MUSCICAFARA. s. m. Ornith. Groupe d'oiseaux américains voisins des gobe-mouches.

MUSCICAPE. s. m. (ét. lat., *musca*, mouche; *capere*, prendre). Ornith. Nom scientifique du genre gobe mouches.

MUSCICAPIDE, ÉE. adj. (ét. fr., *muscicape*; gr. εἶδος, aspect. Ornith. Qui ressemble au gobe-mouches. ‖ MUSCICAPIDÉES. s. f. pl. Famille de passereaux dentirostres, établie pour les moucherolles et les gobe-mouches.

MUSCICAPINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille de muscicapidées, ne comprenant que le genre gobe-mouches.

MUSCICOLE. adj. 2 g. (étym. lat., *muscus*, mousse; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou végète dans les mousses.

MUSCIDA. s. f. Astron. Nom de l'étoile qui est dans la bouche de Pégase.

MUSCIDE. adj. 2 g. ét. lat., *musca*, mouche; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à une mouche. ‖ MUSCIDES. s. m. pl. Famille ou tribu de diptères, qui a pour type le genre mouche. Une seule espèce est vivipare; les autres font des œufs qu'elles déposent sur les viandes et les matières en putréfaction.

MUSCIEN, ENNE. adj. Entom. Synon. de MUSCIDE.

MUSCIES. s. f. pl. Entom. Sous-tribu de muscides.

MUSCIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *musca*, mouche; *forma*, forme. Entom. Qui a la forme d'une mouche. ‖ MUSCIFORMES. s. f. pl. Tribu de la famille des tipulaires, comprenant celles qui par leurs pattes courtes et leur corps épais ressemblent à des mouches.

MUSCIGÈNE. adj. 2 g. (étym. lat., *muscus*, mousse; *gigno*, je produis). Hist. nat. Qui naît parmi les mousses, comme l'agaric muscigène, la clavaire muscigène.

MUSCIGRALLE. s. m. Ornith. Groupe de gobe-mouches.

MUSCINÉES. s. f. pl. (étym. lat., *muscus*, mousse). Bot. Groupe de cryptogames, comprenant les mousses et les hépatiques.

MUSCIPÈTE. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre moucherolle.

MUSCIPHAGE. s. m. (étym. lat., *musca*, mouche; gr. φαγω, je mange). Ornith. Groupe de gobe-mouches.

MUSCIPHORÉES. s. f. pl. Entom. Famille de diptères myodaires, comprenant des espèces de petite taille, à teintes plus ou moins flavescentes et étoilées.

MUSCIPIPRE. s. m. Ornith. Subdivision de gobe-mouches.

MUSCIPULE. adj. 2 g. (ét. lat., *muscipulum*, piège à rat). Bot. Se dit de plusieurs plantes qui prennent les mouches. Ces insectes se collent à la glu qui enduit le sommet de la tige de la silène muscipule. Les feuilles de la dionée muscipule se resserrent sur les mouches qui s'y introduisent, et les font périr.

MUSCISAXICOLE. s. m. Ornith. Petit groupe de fauvettes.

MUSCITE. s. m. (ét. lat., *muscus*, mousse). Bot. Genre de mousses fossiles, établi pour deux espèces trouvées dans les terrains gypseux des environs de Narbonne et de Paris.

MUSCIVORE. adj. 2 g. étym. lat., *musca*, mouche; *voro*, je dévore. Hist. nat. Qui dévore les mouches. Larves muscivores. La grive muscivore fait sa nourriture favorite des mouches et des autres insectes.

— Bot. *L'aronie muscivore* par son odeur cadavéreuse attire les mouches dans son spathe, dont l'orifice est garni de poils renversés en arrière qui ne permettent plus à ces insectes de sortir.

— MUSCIVORE. s. m. Ornith. Nom donné aux gobe-mouches et aux moucherolles.

*** MUSCLE**. s. m. (ét. lat., *musculus*, même signif.). Anat. Organe plus ou moins rouge, charnu, fibreux, irritable, s'implantant sur les os au moyen de tendons ou d'aponévroses, et dont les contractions produisent tous les mouvements des animaux. La tête, la queue, le ventre d'un muscle. Muscle fléchisseur, extenseur, abaisseur, élévateur, adducteur, abducteur, rotateur. Gros muscle. Muscle large. Les muscles du visage. Les muscles des bras, des jambes. Le tendon d'un muscle. Les fibres des muscles. Ce peintre, ce sculpteur rend bien les muscles. L'habitude de certaines affections de l'âme donne aux *muscles* du visage une contraction qui fait lire le caractère sur la figure. (De Ségur.)

— *Muscles simples*. Ceux qui n'ont qu'un seul corps et dont toutes les fibres suivent une même direction. ‖ *Muscles composés*. Ceux qui n'ont qu'un seul ventre et se fixent à l'une de leurs extrémités en plusieurs tendons, comme les fléchisseurs des doigts; ceux qui ont plusieurs ventres et plusieurs tendons, comme le biceps brachial, ou ceux qui sont rayonnés, c'est-à-dire dont les fibres partent d'un centre commun. ‖ *Muscles extérieurs ou de la vie animale*. Ceux qui font mouvoir les divers organes extérieurs du corps. ‖ *Muscles intérieurs ou de la vie organique*. Ceux qui sont destinés aux organes intérieurs et aux fonctions végétatives.

— Pop. Nerf.

— *Être tout muscles et tout nerfs*. Avoir beaucoup de vigueur, de courage.

— Fig. Il y a des *muscles* de combattants dans les poitrines bronzées des marins et des capitaines. (H. Taine.)

— Anc. art milit. Syn. de MUSCLE.

*** MUSCLÉ, ÉE**. adj. Qui est pourvu de muscles.

— Qui a les muscles marqués et saillants. Ils sont d'une forte complexion et d'une taille carrée, ils ne sont ni trop grands ni trop petits, mais bien *musclés*. (Buffon.)

— Peint. et Sculpt. Cette figure, cette statue est bien musclée, trop musclée.

MUSCLEAU. s. m. Pêch. Nom donné à l'hameçon dans les départements du Midi. On dit aussi *mousceau*.

MUSCLER. v. a. 1re conj. Développer les muscles. La gymnastique muscle les membres.

MUSCO-FUNGUS. s. m. (pr. *mu-sko fonguss*; et. lat., *muscus*, mousse; *fungus*, champignon). Bot. Nom de plusieurs espèces de lichens membraneux ou foliacés.

MUSCOÏDE. adj. 2 g. (etym. lat., *muscus*, mousse; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une mousse. ‖ Se dit des hépatiques, qui ont le port des mousses.

— Miner. Se dit d'un corps affectant une disposition qui le fait ressembler à une mousse, comme le cuivre muriaté muscoïde.

— MUSCOÏDE. s. m. Bot. Genre de la famille des hépatiques.

MUSCOLOGIE. s. f. (ét. lat., *muscus*, mousse; gr. λογος, discours). Didact. Partie de la botanique qui traite de l'histoire des mousses.

MUSCOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la muscologie. Dictionnaire muscologique.

MUSCOLOGISTE. s. m. (rad. *muscologie*). Didact. Celui qui étudie spécialement les mousses.

MUSCOPHILE. adj. 2 g. (ét. lat., *muscus*, mousse; gr. φιλεω, j'aime). Bot. Qui se plaît parmi les mousses, comme l'agaric muscophile.

*** MUSCULAIRE**. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport aux muscles.

— Qui est propre aux muscles. Chair musculaire. Veine, artère musculaire. Fibres musculaires. Irritabilité musculaire. Mouvement, action, force musculaire.

— *Action musculaire*. Mouvements qu'exécutent les muscles de la vie animale. ‖ *Artères ou nerfs musculaires*. Un grand nombre de divisions des artères ou des nerfs qui se distribuent dans un ou plusieurs muscles. ‖ *Contraction musculaire*. Puissance qu'ont les muscles de se raccourcir, de se contracter pour déterminer les mouvements. ‖ *Fibres musculaires*. Celles dont l'assemblage forme les muscles. ‖ *Force musculaire*. La force motrice inhérente aux muscles. ‖ *Mouvement musculaire*. Changements plus ou moins notables qui arrivent dans la situation et le rapport de nos organes par la contraction musculaire. ‖ *Système musculaire*. L'ensemble des muscles du corps. ‖ *Système musculaire de la vie animale*. Système qui comprend les muscles dont l'action est soumise à la volonté, tels sont les muscles des membres, de la tête, du tronc. ‖ *Système musculaire de la vie organique*. Système qui comprend les muscles dont les contractions sont indépendantes de notre volonté, comme ceux du cœur.

— Anc. art milit. *Machine musculaire*. Muscle des anciens.

MUSCULARITÉ. s. f. Qualité de ce qui est musculaire, pourvu de muscles.

MUSCULATION. s. f. pr. *mu-sku-la-cion*; ét. lat., *musculus*, muscle). Anat. Fonctionnement général ou partiel des muscles.

— *Musculation irrésistible*. État nerveux qui amène un besoin d'agitation musculaire irrésistible.

*** MUSCULATURE**. s. f. Anat. Ensemble des muscles du corps humain.

— Par anal. La musculature d'une statue.

***MUSCULE**. s. m. du lat. *musculus*, petit rat). Antiq. Tranchée couverte qui facilitait l'approche des places assiégées.

MUSCULE. s. m. (du lat. *musculus*, muscle).

Anat. Nom de deux veines de la cuisse, l'une interne, l'autre externe.

* **MUSCULEUX, EUSE**. adj. Où il y a beaucoup de muscles. Bras musculeux.

— Qui est ou qui approche de la nature du muscle.

— Qui a des muscles très apparents et très forts. Homme musculeux. Les Finnois ont le corps *musculeux* et charnu. (Buffon.)

— *Membrane musculeuse*. Membrane mince, etendue en largeur, composée de fibres musculaires placées les unes à côté des autres et non superposées. | *Tissu musculeux*. Tissu de la nature du muscle, comme le tissu de la matrice. || *Veine musculeuse* Veine qui sort du tronc descendant de la veine cave.

— **MUSCULEUSE**. s. f. Couche de fibres musculaires. La musculeuse de l'intestin.

MUSCULINE. s. f. (ét. lat., *musculus*, muscle). Chim. Residu qui paraît être de la fibrine et qui provient de la chair des muscles traitée par l'eau.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *musculus*, muscle; *cutis*, peau). Anat. Se dit de parties qui aboutissent a des muscles et à la peau.

MUSCULOSITÉ. s. f. Anat. Caractère de ce qui est musculeux.

MUSCULUS. s. m. (pr. *muss-ku-luss*; dim. du lat. *mus*, rat). Mamm. Nom scientifique de la souris.

MUSCYLVA. s. m. Ornith. Groupe de gobe-mouches.

* **MUSE**. s. f. (du lat. *Musa*, même signif.). Myth. Chacune des deesses, filles de Jupiter et de Mnemosyne, qui, selon les anciens, présidaient aux arts libéraux. Les mythologues ne sont pas d'accord sur l'origine, le nombre, les attributs et les noms des Muses. Cicéron compte quatre Muses, filles du deuxième Jupiter, et neuf, filles du troisième Jupiter et de Mnemusyne. Pausanias et Varron n'admettent que trois Muses : Mnéme, Melete et Aide, auxquelles Ciceron ajoute Thelxiope. Hesiode, qui en reconnait neuf, est le premier qui leur ait donné le nom sous lequel elles sont generalement connues aujourd'hui. Ce sont : Clio, Euterpe, Thalie, Melpomene, Terpsichore, Erato, Polymnie, Uranie, Calliope. De la Thrace, leur culte se répandit en Grece et en Italie. Elles habitaient de préference le Parnasse, le Pinde, l'Helicon, ou étaient les fontaines sacrées d'Agamppe et d'Hippocrène. Les Muses avaient un autel magnifique a Athènes. On les peint jeunes, belles, modestes et couronnées de fleurs. Quoique, prises en general, les Muses presidassent également aux beaux-arts et a la poesie, chacune avait cependant un emploi distinct et un genre qui lui etait propre. Quelques anciens les ont regardées comme des deesses guerrieres, et les ont souvent confondues avec les Bacchantes. Les neuf Muses. Le séjour des Muses. Invoquer les Muses. Être inspire par les Muses. Être favorise des Muses. La Muse de l'histoire, de l'épopée, de la tragédie, de la comedie, de la poesie champêtre, de la danse. On a appris par l'examen des *Muses* dont nous avons les statues, et de celles qui se trouvent dans les medailles et dans des bas-reliefs, que les sculpteurs anciens les ont ordinairement représentées vêtues et la gorge couverte. (Mongez.)

> O *Muses*, accourez, solitaires divines,
> Amantes des ruisseaux, des grottes, des collines,
> (A. CHÉNIER.)

— *Dixième muse*. Plusieurs femmes poètes, Sapho, Corinne, dans l'antiquité, Mlle de Scudery, Mme Émile de Girardin, chez nous, ont été désignées par ce nom. Voltaire l'a donné a la Critique : Nous eûmes longtemps neuf *Muses*, la saine Critique est la dixieme, qui est venue bien tard.

— Quand les poètes apostrophent la Muse de la poésie, ils l'appellent simplement *Muse*. *Muse*, prête à ma bouche une voix plus sauvage. (Boil.)

> *Muse*, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
> De ces hommes sacrés rompit l'intelligence. (BOIL.)
> *Muse*, c'est à ce coup que mon esprit timide,
> Dans sa course élevee a besoin qu'on le guide. (ID.)

— Fig. *Les nourrissons, les favoris, les amants des Muses*. Les poètes. *Muses*, dictez sa gloire à tous vos nourrissons. (Boileau.) || *Les faveurs des Muses*. Le talent de la poésie.

— **MUSES**. s. f. pl. Les belles-lettres, et principalement la poésie. Cultiver les muses. Les muses consolent des disgrâces. Hieron etait un tyran cruel et rapace, mais aussi un protecteur magnifique des *muses*. P. de St Victor.)

— *Le culte des muses*. L'amour de la poésie, des beaux-arts. Les hommes qui se consacrent au culte des *muses* se laissent plus vite submerger par la douleur que les esprits vulgaires. (Chateaubriand.)

— Fig. *Les muses grecques, les muses latines, les muses françaises*, etc. La poésie grecque, la poésie latine, la poésie française, etc.

— Dans ce sens, *Muse* s'emploie aussi au singulier. La muse latine. La muse française.

— Absol. Inspiration poetique. Il est de ceux à qui la *muse* accorde aisement ses faveurs. (Acad.) Si je voulais invoquer ici une *muse* savante, mes doctes accords diraient quelle fut la destinee du barde dans les jours du vieux temps. (Chateaubriand.)

— S'est dit pour La personne, le sentiment, qui inspire le poète. Camille, ou tu n'es point, moi, je n'ai pas de *muse*. (A. Chén.) Le malheur est une *muse*. (Ch. Nodier.)

— Fig. Génie de chaque poète. Offrir au public les fruits de sa muse. Sa *muse* en arrivant ne met pas tout en feu. (Boil.)

> Qu'en savantes leçons votre *muse* fertile
> Partout joigne au plaisant le solide et l'utile. (BOIL.)

— Au pluriel en ce sens. A quoi bon réveiller mes *muses* endormies? (Boil.)

— Caractère de la poésie de chaque poète. La *muse* de Racine etait tendre et passionnée. (Acad.) Une *muse* enjouee, badine, sévère, déreglee. (Id.)

> Le mal est qu'en rimant ma *muse* un peu légère
> Nomme tout par son nom, et ne saurait se taire.
> (BOILEAU.)

— *Les muses*. Les poètes mêmes.

> C'est par toi qu'on va voir les *muses* enrichies,
> De leur longue disette à jamais affranchies. BOIL.)

— S'emploie aussi au singulier en ce sens

> Il est vrai que du roi la bonté secourable,
> Jette enfin sur la *muse* un regard favorable. (BOIL.

— S'est dit pour Musette, cornemuse.

— **REM GRAMM**. Au singulier ou au pluriel, *Muse* s'ecrit avec une capitale quand il désigne les deesses ou une des déesses. Être inspiré par les *Muses*. (Acad.) Dans tous les autres sens, il s'ecrit avec une minuscule. Les *muses* l'ont consolé de ses disgrâces. (Acad.) La *muse* de Racine était tendre et passionnee. (Id.)

* **MUSE**. s. f. Vêner. Le commencement du rut des cerfs. La *muse* dure cinq ou six jours. (Acad.)

MUSE. s. f. (de l'arabe *mauz*, bananier). Bot. Nom donné a des figues d'Egypte plus douces que les autres.

MUSE. s. f. (et. inconn.). Dans les départements du sud-est, Nom donné aux chèvres sans cornes.

MUSE. s. f. (ét., V. **MUSER**). Ancien mot qui était surtout employé dans cette expression : *Donner la muse à quelqu'un*. Amuser quelqu'un par de belles promesses. Prince qui savait par de belles promesses donner la *muse* a ses ennemis, et rompre tout de suite leurs colères et leurs desseins. Ét Pasquier.)

* **MUSEAU**. s. m. (du bas-lat. *musus*, même signif.). Zool. Partie de la tête du chien, du renard et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez. Se dit surtout lorsque cette partie avance beaucoup sur le front, de maniere a rendre les mâchoires saillantes. Museau d'un chien. Museau d'un renard, d'une belette, d'un blaireau. La spinache a le *museau* avancé en forme de tube. Lacép. Des chiens errtient, avec leur *museau* noir tout plaque de rouge. (G. Flaub.) || Face antérieure de la tête des poissons. Le poisson monte à la surface et sort le *museau* de l'eau. (Mme de Genlis.)

— Pop. Se dit par mépris ou par plaisanterie en parlant des personnes. Montrer son museau. Donner sur le museau à quelqu'un. Qu'avait-il besoin d'aller montrer la son museau? Les courtisans de Louis XIV se debarrasserent avec empressement des Angevins fideles, à coups de pied, de poing et de fouet sur le *museau*. (St-Aignan.) Si Brighelle montre son *museau* pointu, préparez-vous à le voir ourdir quelque trame perfide. (L. Moland.)

> J'ai reçu deux coups de ciseau
> Dans un neu bien loin du *museau*. (VOITURE.)

— On dit en badinant, d'une jolie fille, *qu'elle a un joli museau*, que *c'est un joli museau*.

— Iron. et pop. *Voilà encore un beau museau, un plaisant museau*. Se dit d'un homme qui fait l'agreable.

> Ardez le beau *museau*,
> Pour nous donner envie encore de sa peau. (MOL.)

— Anat. *Museau de tanche*. Orifice vaginal de l'utérus, qui a paru a quelques anatomistes avoir quelque ressemblance avec la bouche de la tanche.

— Art vétér. *Noir museau*. Espèce de dartre qui attaque le nez, les levres et la bouche des bêtes ovines.

— Entom. Nom donné à une espèce de bombyx. On dit aussi *bombyx à museau* ou *phalène en museau*.

— Erpét. *Museau de brochet*. Espèco de crocodile ou de caiman.

— Ichtyol. *Museau long* ou *museau allongé*. Le chelmon. || *Museau pointu*. Espèce du genre raie.

— Navig. L'avant d'un bateau foncet. || Corde attachée a cette partie du bateau.

— Techn. Accoudoir d'une staile, parce que l'on y sculptait autrefois des museaux ou mufles d'animaux. || Partie du panneton d'une clef qui porte les entailles par ou passent les dents du râteau.

* **MUSÉE**. s. m. (étym. lat., *museum*, fait de *musa*, muse). Lieu destiné soit à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, soit a l'exposition des œuvres, des monuments qui y sont relatifs. La peinture, la sculpture, la gravure, la numismatique et la glyptique, fournissent aux musees des objets propres à former des collections. Les plus célebres musées se trouvent en Italie. L'Allemagne est le pays le plus riche en musees. Le musee des Antiques. Le musee Clementin. Le musée Britannique. Le musee d'histoire naturelle. Musee du Louvre. Musee du Luxembourg. Ils allèrent d'abord au *musée* du Vatican, ce palais des statues. (Mme de Staël.)

— Fig. Le tronc fut porté à la Morgue, *musée* des cadavres sans nom. (L. Blanc.)

— Par extens. Recueil de choses destinées à l'étude. Ce dictionnaire est un vrai musee.

— Antiq. Petite colline d'Athènes, située dans l'ancienne enceinte, vis-à-vis de la citadelle. Elle était ainsi appelée parce qu'il y avait un temple consacré aux Muses. || Édifice destine aux exercices de poésie, d'éloquence, à l'étude des beaux-arts. Il y avait beaucoup de musées à Athènes. || V. **MUSÉON**.

— Philol. Titre des ouvrages qui renferment la gravure et la description des objets d'art rassemblés dans un musée. Le Musée Bourbon de Naples. Le Musée Pio-Clémentin de Visconti.

— Myth. gr. La troisième heure personnifiée, celle qui était consacrée à l'étude.

— **MUSÉES**. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes instituées en l'honneur des Muses dans quelques villes de la Grece, et surtout chez les Thespiens, qui les célébraient tous les cinq ans. Chez les Macédoniens, elles duraient neuf jours, conformément au nombre des Muses. Les *Musées* étaient des fêtes instituées en l'honneur des Muses, d'où l'on a donné le nom de *musées* aux académies, aux cabinets des savants, et aux collections de statues et de tableaux. (Mme de Genlis.)

— Syn. comp. **MUSEE, MUSÉUM**. On se sert plus communément du mot *musée*, non seulement parce que sa terminaison est toute française, mais encore parce qu'il désigne non l'édifice lui-même, comme *muséum*, mais ce qu'il contient. *Muséum* ne se dit plus guère qu'en parlant d'objets scientifiques, de collections de minéraux, d'oiseaux, de coquillages, et encore quand on veut appeler l'attention sur le lieu qui les renferme.

MUSÉE. Thrace d'origine, du XIIIe ou du XIVe siecle av.-J.-C. Les anciens lui attribuaient un certain nombre de poesies. On l'a confondu avec un grammairien, qui vivait après l'ère chrétienne, et auteur d'un poème de *Héro et Léandre*.

MUSÉIES s. f. pl. Antiq. Syn. de **MUSÉES**.

MUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Museler. S'emp. adjectiv. Chien muselé. Cheval muselé. Ours muselé. Homme muselé.

— Fig. et fam. Réduit à l'impuissance. D'ici à quelque temps nos deux aboyeurs, qui parlent de nous mordre, seront sotidement *muselés*. (H. de Balzac.)

* **MUSELER** v. a. 1re conj. (rad. *museau*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je muselle, tu muselles, il muselle*, etc. Mettre une muselière à un animal. Museler un chien, un cheval, un ours.

> En vain dans sa tanière a-t-on *muselé* l'ours,
> Soyez sûr que l'ingrat, qui s'en souvient toujours,
> Même quand sur deux pieds il trépigne et cadence,
> Gronde et garde une dent à son maître de danse.
> (DE PUS.)

— Fig. Priver de la liberté d'agir ou de parler. Museler un calomniateur. Museler la presse. Est-ce notre faute à nous, si, voulant *museler* un renard, nous en attrapons deux? (Beaumarchais.) Le peuple est toujours le monstre que l'on combat, qu'on *muselle* et qu'on enchaine. (Proudh.) Sénèque et Burrhus restent muets devant sa colère : ils ne sont plus de force a *museler* le jeune tigre (Néron), ils y renoncent, ils ont peur. (P. de St-Victor.) Elle donna soudain au nom de Bonaparte la force nécessaire pour *museler* l'hydre. (L. Veuillot.)

— **SE MUSELER**. v. pron. Être muselé. Les chiens se muselent pendant les chaleurs.

* **MUSELIÈRE**. s. f. (rad. *museler*). Ce qu'on met a la gueule, a la bouche de quelques animaux, pour les empêcher de mordre ou de paître, etc. Mettre une muselière à un cheval, à un mulet, a un chien. Mettre une muselière de fer a un cheval. Si on laisse aller le furet sans *museliere*, on court risque de le perdre. (Buff.) Cette espece de bonnet était fixée sous le menton par une forte courroie, comme la *museliere* d'un chien hargneux. (Ch. Nod.)

— Bride qui passe sur le nez du cheval et qui est attachée a la têtière.

— Morceau de cuir avec de petits clous qu'on adapte au nez des jeunes poulains et des jeunes veaux pour les empêcher de teter.

— Fig. Tout ce qui sert a gêner la manifestation des actes ou des paroles. Cette loi fut une bonne muselière contre les abus.

— Par extens. L'homme qui avait fait cette *museliere* a l'Océan ne se reposa pas. (V. Hugo.)

MUSELLEMENT. s. m. Action de museler.

MUSÉNINE. s. f. Chim. Substance extraite de l'écorce d'une espece de moucenna ou musenna, que les Abyssins emploient contre le tenia.

MUSENNA, MUSÉNA s. m. Bot. Syn. de **MOUCENNA**.

MUSEOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μουσεῖον, musee; γράφω, j'ecris). Auteur de la description d'un musee.

MUSÉOGRAPHIE. s. f. (rad. *muséagraphe*). Catalogue, description d'un musee, de musées.

MUSÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient a la muséographie.

MUSÉON ou **MUSÉUM**. s. m. Antiq. École celebre de philosophie et de grammaire, réunion de savants et de littérateurs que Ptolémée Soter fonda dans la ville d'Alexandre. || Palais ou se rassemblaient les membres de cette espèce d'académie. Le Muséon était situé près de la Bibliothèque. || Forteresse voisine de la citadelle d'Athènes, ou se trouvait le tombeau du poète Musée.

MUSEQUIN. s. m. S'est dit pour Petit museau.

> Ses dentelettes d'ivoire,
> Et la barbelette noire
> De son *musequin* friand. (DU BELLAY.)

— Ane. art milit. Partie postérieure de la cuirasse.

* **MUSER**. v. n. 1re conj. (de l'allem. *Musse*, loisir, oisiveté). Fam. S'amuser et perdre son temps à des riens. Ne faire que muser. Pendant le parlement, et qu'ils *musaient* sur leurs sûretes... Montaigne.) Je m'en vais *musant* et baguenaudant jusqu'à Naples. (P.-L. Courier.)

— S'emploie d'une manière impersonnelle, au passif. C'est trop musé.

— Loc. prov. *Qui refuse muse*. Souvent celui qui refuse une offre perd une occasion qu'il ne retrouvera plus. Tel refuse qui après *muse*. (La Fontaine.)

— Mus. Jouer de la musette.

— Vêner. Être près d'entrer en rut. Les cerfs commencent à muser. || Rester inactif, en parlant des chiens. Un bon chien ne doit pas *muser*. (E. Chapus.)

MUSERIE. s. f. S'est dit pour Action de muser. || Sottise, niaiserie, fadaise.

> Fâché de cette *muserie*,
> Il reprend son vol de furie. (RICHER.)

* **MUSEROLLE**. s. f. (rad. *museau*). Partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez.

* **MUSETTE**. s. f. (étym. inconnue). Instrument de musique champêtre auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse et se baisse par le mouvement du bras. Jouer de la musette. Danser au son de la musette.

> Moi qui n'ai pour tout avantage
> Que ma *musette* et mon amour... (LA FONTAINE.)

— Espèce de hautbois.

— Air fait pour la musette, ou dont le caractère convient à cet instrument. Jouer, chanter, composer, danser une musette.

— La musette est l'instrument attribué aux poètes champêtres, à ceux qui composent des idylles, des pastorales, des eglogues.

> Je ne célèbre point d'héroïques exploits;
> Je vais chanter sur ma *musette*
> Les naifs amours de nos bois. (ÉTIENNE.)

— Dans un sens particulier, *Jouer de la musette*. Boire, parce qu'en certains pays le vin est renfermé dans des outres qui ont l'apparence d'une musette gonflée.

— Sorte de portefeuille ou de carton muni d'une courroie pour le porter en bandoulière, qui sert aux écoliers à porter leurs livres et leurs cahiers.

— Très petit sac de toile où l'on met de l'avoine, et qu'on attache au nez des chevaux pour leur servir de mangeoire quand ils ne peuvent se nourrir à l'écurie.

— Equip. milit. Sac de toile que porte le soldat en campagne, et où il renferme certains objets d'équipement. || Dans la cavalerie, Sac de toile qui renferme les objets nécessaires au pansage.

— Hortic. Variété de poire.

— Mamm. Espèce de musaraigne qui vit dans les prairies et reste cachée dans des trous. On prête mal à propos des qualités nuisibles à sa morsure.

— Ornith. Nom qu'on donne, dans le département de Loir-et-Cher, à l'alouette lulu ou cujelier.

— Techn. Défaut du papier produit par une bulle d'air comprimée entre la feuille et le feutre, dans la fabrication, lorsque la feuille n'adhère pas exactement au feutre dans toutes ses parties.

— Tiss. Réunion de quarante fils de chaîne par un seul lien.

* **MUSÉUM**. s. m. (pr. *mu-zé-omm*; ét. gr., μουσεῖον, musee). Vaste etablissement destiné à contenir les productions naturelles les plus rares des diverses parties du monde. Un cœur sensible est mal à l'aise dans un *muséum* d'histoire naturelle. (Boiste.) Les naturalistes qui montrent le monde sont souvent aussi dégoûtes que ceux qui font voir les *muséums*. (Id.)

— Se dit aussi pour Musée, collection d'objets rares et curieux. Muséum britannique. Muséum d'Alexandrie.

— *Muséum d'histoire naturelle*. Nom donné depuis 1793 au Jardin des plantes de Paris, fondé en 1635 par Guy de La Brosse, médecin de Louis XIII, aux frais du roi, et d'abord nommé *Jardin royal des herbes médicinales*.

— Antiq. V. **MUSÉON**.

MUSEUR, EUSE. s. (radic. *muser*). Se dit quelquefois pour Musard.

— Adjectiv. Enfant museur.

MUSGRAVE (Samuel). Médecin et philologue anglais, né vers 1730, mort à Exeter en 1782, a donné, *Apologia pro medicina empirica; Mythologie des Grecs : Chronologie des Olympiades*; etc.

* **MUSICAL, ALE**. adj. Qui appartient, qui a rapport a la musique. Art musical Phrase musicale. Caractères musicaux. Composition musicale. L'art *musical* embrasse quatre choses : le rythme, la mesure, le mouvement, l'expression. (La Menn.)

MUSIQUE. — 1, Trombone à coulisse ; 2, ophicléide ; 3, hautbois ; 4, clarinette ; 5, flûte ; 6, mandoline ; 7, banjo ; 8, guitare ; 9, contrebasse ; 10, violoncelle ; 11, violon ; A, crosse ; *Aa*, manche ; A L, sommier du manche ; B, filet d'ivoire ; *Bb*, touche du manche ; D, chevalet ; *ii*, ouies ; *h*, tirant ; *ab*, *bcd*, *def*, éclisses ; *1*, *2*, *3*, *4*, chevilles des cordes ; 12, saxophone ; 13, caisse claire ; 14, timbale d'orchestre ; 15, saxhorn contrebasse ; 16, grosse caisse ; 17, cor d'harmonie ; 18, cor ; 19, tambour basque ; 20, hélicon ; 21, clairon ; 22, bugle ; 23, cornet à piston ; A, embouchure ; B, pavillon ; C, pistons ; 24, trompette d'harmonie.

aris. — Typ. Ch. Unsinger.

— Se dit d'une voix douce et harmonieuse. Elle l'appela de sa voix *musicale*; il fallut bien qu'il s'exécutât. (V. Cherbuliez.)

— *Échelle musicale*. Série des sons successifs renfermés dans une octave. On admet trois échelles : la chromatique, la diatonique et l'enharmonique.

— *Écrivains musicaux*. Auteurs qui ont écrit sur la musique.

— *Gazette musicale*. Journal ou revue spéciale à la musique et aux musiciens.

— *Soirée musicale*. Soirée pendant laquelle on fait de la musique.

— Méd. Se dit du degré le plus élevé des bruits de soufflet perçus par l'auscultation.

* **MUSICALEMENT**. adv. (rad. *musical*). Relativement à la musique.

— Conformément aux règles de la musique. Procéder musicalement.

MUSICASTRE ou **MUSICÂTRE**. s. m. Musicien sans talent. Les moindres *musicâtres* pouvaient hardiment s'intituler professeurs de composition. (Adam.)

* **MUSICIEN, ENNE**. s. Celui, celle qui sait l'art de la musique. Excellent musicien. Grande musicienne. Bon, savant, habile musicien. Musicien froid, insensible. L'art du *musicien* ne peut imiter les objets, mais l'impression qu'ils font. (Boiste.)

— Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. L'Italie, l'Allemagne et la France sont les pays qui comptent le plus de musiciens. Mozart, Haydn, Gluck, Grétry, Rossini, Meyerbeer, etc., sont de grands musiciens, des musiciens célèbres. Les musiciens du roi. Les musiciens de la chapelle. Musiciens de l'Opéra. Une musicienne de concert. Musiciens ambulants. Qui est cet homme-là? — Un *musicien* de l'Opéra. (Régn.) Le *musicien* qui veut rendre du bruit par du bruit se trompe; il ne connaît ni le faible ni le fort de son art, et il en juge sans goût, sans lumières. (J.-J. Rouss.)

— *Musicien de la Samaritaine*. Nom qu'on donnait autrefois à un mauvais musicien, par comparaison avec les musiciens ambulants qui stationnaient sur le Pont-Neuf, non loin de la fontaine de la Samaritaine.

— Nom donné quelquefois aux oiseaux chanteurs. Si le rossignol est le chanteur des bois, le serin est le *musicien* de la chambre. (Buff.)

— Par extens. Se dit quelquefois en parlant d'un poète, d'un auteur. Lamartine est peut-être le plus grand *musicien* de la poésie. (Th. Gautier.)

— **MUSICIEN**. s. m. Pop. Haricot.

— Ornith. Nom de deux oiseaux d'Amérique, le musicien de Cayenne et le musicien de Saint-Domingue ou organiste, dont le chant est une sorte d'intonation régulière, qu'on lui fait réitérer autant qu'on le veut en l'imitant.

— **MUSICIEN, ENNE**. adj. Qui sait bien la musique. Ce jeune homme est bon *musicien*, n'est pas *musicien*. (Acad.) Puisque vous êtes si *musiciens* en France, vos jeunes filles bien élevées doivent toutes apprendre la musique? (H. Taine.)

— Par extens. C'est donc un phénomène qui tout au plus n'existe dans la nature que pour des oreilles *musiciennes*. (Buff.)

* **MUSICO**. s. m. Lieu dans la Belgique, et surtout en Hollande, où le bas peuple et les matelots vont boire, fumer, entendre de la musique et voir des prostituées. Hanter les musicos. Il faut avouer qu'une île enchantée dont Vénus est la déesse et où des nymphes caressent des matelots après un voyage de long cours ressemble plus à un *musico* d'Amsterdam qu'à quelque chose de plus honnête. (Volt.)

MUSICOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μουσική, musique; γραφή, description). Instrument au moyen duquel on peut écrire la musique.

— Auteur qui écrit sur musique.

MUSICOMANE. s. 2 g. (rad. *musicomanie*). Celui, celle chez qui le goût de la musique dégénère en manie. On dit plus ordinairement et mieux *mélomane*.

MUSICOMANIE. s. f. (ét. gr., μουσική, musique; μανία, folie). Manie qui consiste en un goût passionné pour la musique.

MUSIDÉES. s. f. pl. (étym. gr., μῦς, rat; εἶδος, aspect). Mamm. Famille de mammifères comprenant le genre rat des anciens auteurs.

MUSIF, IVE. adj. B.-arts. Qui est en mosaïque, en marqueterie. Peu usité.

— Chim. V. **MUSSIF**.

MUSIMON. s. m. Mamm. Ancien nom du moufflon.

* **MUSIQUE**. s. f. (du lat. *musica*, même significat.). Art qui a pour but d'émouvoir au moyen des modifications du son. La *musique* est un bienfait du ciel, elle en est descendue. (Boiste.) La peinture est plus près de la nature; la *musique* tient plus à l'art humain. (J.-J. Rouss.) Compagne fidèle de l'homme, la *musique* embellit son existence et l'aide à supporter les fatigues d'un pénible voyage. (C.-Blaze.) De tous les beaux arts, la *musique* est celui qui agit le plus immédiatement sur l'âme. (Mme de Staël.) Les Italiens, depuis des siècles, aiment la *musique* avec transport. (Id.) Les chrétiens, comme les païens, ont étendu l'empire de la *musique* après la mort. (Id.) La *musique* est un plaisir si passager, on le sent tellement s'échapper à mesure qu'on l'éprouve, qu'une impression mélancolique se mêle à la gaieté qu'elle cause. (Id.) La *musique* double l'idée que nous avons des facultés de notre âme; quand on l'entend, on se sent capable des plus nobles efforts. (Id.) La *musique* se marie à l'immortelle poésie. (Defaucompret.)

— On écrit la musique au moyen de signes qu'on appelle *notes* et qui sont au nombre de sept : *ut* ou *do*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. Ces notes sont disposées sur cinq lignes parallèles qui prennent le nom de *portée* et sur de petites lignes placées au-dessus et au-dessous de la portée et qu'on appelle *lignes additionnelles*. La première ligne est celle du bas. Pour éviter l'effet confus des lignes additionnelles, on surmonte les notes qui doivent être exécutées a l'octave supérieure ou inférieure du signe 8ᵉ - - - - - - - - - *loco*, ou bien on fait précéder ces notes d'une clef particulière appelée *clef d'octave*, qui est ainsi figurée 𝄏. Il y a trois sortes de *clefs* : la clef de *sol*, qui se place sur la deuxième ou sur la première ligne; la clef de *fa*, qui se place sur la quatrième ou sur la troisième, et la clef d'*ut*, qui se place sur la première, la deuxième, la troisième ou la quatrième. Les notes placées sur les lignes ou se trouvent ces clefs en prennent le nom. || La valeur des notes est ainsi fixée : la *ronde* vaut deux *blanches*, ou quatre *noires*, ou huit *croches*, ou seize *doubles croches*, ou trente-deux *triples croches*, ou soixante-quatre *quadruples croches*; la blanche, dont la valeur est moitié moindre que la ronde, vaut deux noires, ou quatre croches, etc. || A la valeur des notes correspondent les signes appelés *silences* : la *pause*, qui équivaut à la ronde; la *demi-pause*, à la blanche; le *soupir*, à la noire; le *demi-soupir*, à la croche, etc. || La *mesure* se compose d'un certain nombre de notes renfermées entre deux barres verticales qui coupent la portée. Il y a trois mesures fondamentales : la mesure à *quatre temps*, la mesure à *deux temps*, et la mesure à *trois temps*. Chacune d'elles sert à en composer d'autres dans lesquelles le chiffre supérieur indique en combien de parties la ronde a été divisée, et le chiffre inférieur combien de ces parties entrent dans la mesure. Par exemple, la mesure à 4 temps a formé la mesure à $\frac{12}{8}$, la mesure à 2 temps celle à $\frac{6}{8}$, et la mesure à 3 temps celle à $\frac{3}{4}$. || Les silences de plusieurs mesures s'indiquent par des traits verticaux appelés *bâtons de mesures*. Le bâton de deux mesures n'embrasse qu'un interligne; le bâton de quatre mesures en embrasse deux. L'ensemble de ces signes est généralement surmonté d'un chiffre qui indique le nombre total des mesures. Pour éviter la répétition d'un grand nombre de bâtons de mesure, on emploie parfois, par abréviation, deux barres obliques que l'on surmonte du chiffre indiquant le nombre des mesures. || Pour hausser ou baisser la valeur d'une note, on se sert de signes appelés *dièses* ou *bémols*. Le dièse augmente la valeur d'un demi ton, le bémol la baisse, au contraire, d'un demi-ton. Pour rétablir la note dièsée ou bémolisée dans son ton naturel, on se sert du *bécarre*. Il y a en outre des *doubles dièses* et des *doubles bémols*, qui haussent ou baissent la note d'un ton au-dessus ou au-dessous du son qu'elle avait dans la gamme naturelle. Selon le ton ou le mode dans lequel le morceau est écrit, la clef est accompagnée d'un certain nombre de dièses ou de bémols qui se placent successivement, les dièses 1° sur le *fa*; 2° sur l'*ut*; 3° sur le *sol*; 4° sur le *ré*; 5° sur le *la*; 6° sur le *mi* 7° sur le *si*. Les bémols sont placés en sens inverse, c'est-à-dire : 1° sur le *si*; 2° sur le *mi*; 3° sur le *la*, etc. || On trouvera dans le tableau ci-dessus, outre les signes que nous venons d'énumérer, un certain nombre d'autres, tels que *notes d'agrément*, *barres de répétition*, *crescendo*, *decrescendo*, *gruppetto*, *mordant*, *pique*, *point d'orgue*, *renvoi*, *reprise*, *staccato*, *trille*. Nous donnons l'explication de ces mots à leur ordre alphabétique.

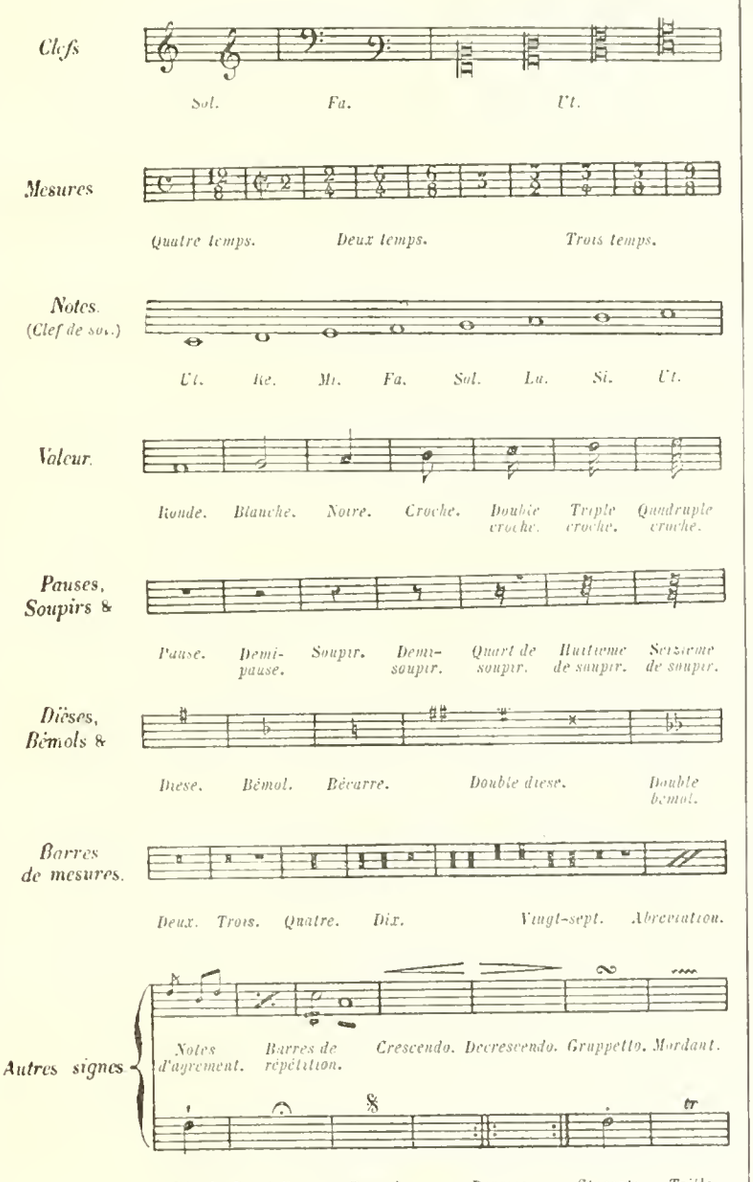

— Art de composer ou d'exécuter la musique. Apprendre la musique. Savoir la musique. Enseigner, montrer la musique. Maître de musique. Classe de musique. Avoir du goût pour la musique. La *musique* ne fut bien cultivée qu'après le seizième siècle. (Volt.) La *musique* ou il n'y a pas de chant n'est que du bruit que l'on fait en mesure. (J.-B. Say.)

— *Musique théorique* ou *spéculative*. Connaissance des différents rapports du grave à l'aigu, du vite au lent, de l'aigre au doux, du fort au faible, dont les sons paraissent susceptibles. || *Musique pratique*. L'art d'appliquer et de mettre en usage les principes de la spéculative, c'est-à-dire de conduire et disposer les sons par rapport à la consonance, à la durée, à la succession, de telle sorte que le tout produise sur l'oreille l'effet qu'on s'est proposé. C'est cet art qu'on appelle *composition*.

— Production de cet art. Composer de la musique. Mettre des vers en musique. Faire de belle, d'excellente musique. Faire composer la musique d'un opéra, d'une cantate. Messe, *Te Deum* en musique. Musique vocale, instrumentale. Musique pour le piano, pour la harpe, etc. Musique de piano, de flûte, de violon, etc. Musique de scène. Musique dramatique. Musique d'église. Musique de bal. Musique militaire. Exécuter de la musique. Musique d'une exécution difficile. Musique gravée. Musique copiée. Écrire, copier de la musique. Lire de la musique. Marchand, éditeur de musique. Copiste de musique. Musique italienne. Musique française. Les bavards mettent toutes leurs actions en paroles, comme les poètes, les musiciens mettent leurs paroles en *musique*. (Boiste.) La *musique* naturelle, commune a tous les peuples, bornée au seul physique des sons et n'agissant que sur les sens, ne porte point ses impressions jusqu'au cœur, et ne peut donner que des sensations plus ou moins agréables : telle est la *musique* des chansons, des hymnes, des cantiques, de tous les chants qui ne sont que des combinaisons de sons mélodieux, et en général de toute *musique* qui n'est qu'harmonieuse. La *musique* dramatique ou imitative, par des inflexions vives, accentuées, et pour ainsi dire parlantes, exprime toutes les passions, peint tous les tableaux, soumet la nature entière à ses savantes imitations, et porte ainsi jusqu'au cœur de l'homme des sentiments propres a l'émouvoir. (J.-J. Rouss.)

Ces lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli rechauffa des sons de sa musique. (Boil.)

— *Musique chiffrée*. Système dans lequel la musique est écrite au moyen de chiffres et de quelques autres signes accessoires, tels que points, tirets, lettres de l'alphabet, etc. Cette méthode, inventée par J.-J. Rousseau, a, de nos jours, été reprise et modifiée dans quelques-unes de ses parties par Galin, Paris et É. Chevé.

— *Musique colorée*. Musique écrite pour des instruments qui produisent des sons pleins et larges.

— *Musique grise*. Musique sans éclat, sans grande sonorité.

— *Musique de chambre*. Nom qu'on donnait, dans le XVIe siècle, à la seule musique en usage pour les voix; elle consistait en madrigaux ou chansons a plusieurs voix, ordinairement à quatre ou cinq parties, quelquefois à six, sept et huit.

— *Musique mécanique*. Mouvements au moyen desquels des pendules, des tabatières et autres objets, jouent un certain nombre d'airs.

— *Écrire de la musique*. Composer et noter de la musique.

— *Mettre en musique*. Composer de la musique sur des paroles données. Beuvron, qui, causant et chantant avec un egal agrement, mettait en *musique* les chansons de Coulanges... (Mme de Genlis.)

— Exécution de la musique, soit avec la voix, soit avec les instruments. Entendre de la musique. Faire de la musique. Donner de la musique, de fort bonne musique. Musique de voix et d'instruments. C'est surtout à la ville que je me plais a entendre le soir de bonne *musique*. N'est il pas juste d'accorder aux oreilles un dédommagement pour tout ce qu'elles ont à souffrir pendant la journée? (De Lévis.)

Tous mes suis . . . . . .
Détonnant de concert, se mettent à chanter.
La musique sans doute était rare et charmante.
(Boil.eau)

— *Lire la musique*. La déchiffrer.

— *Apprendre la musique*. Se dit pour Apprendre a composer de la musique, mais plus ordinairement pour Apprendre a en exécuter. Est-ce que les gens de qualité apprennent aussi la *musique*? (Mol.)

— *Maître de musique*. Celui qui apprend à composer de la musique, mais plus ordinairement Celui qui apprend a en exécuter. Votre maître de *musique* est allé aux champs. (Mol.)

— *Instrument de musique*. Instrument avec lequel on exécute de la musique.

— *Notes de musique*. Signes ou caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique. Les anciens Grecs se servaient, dans leur musique, des caractères de leur alphabet; mais, au lieu de leur donner une valeur numérale qui marquât les intervalles, ils se contentaient de les employer comme signes,

les combinant en diverses manières, selon les genres et les modes. Les Latins les imitèrent, en se servant, à leur exemple, des lettres de l'alphabet, et il nous en reste encore la lettre jointe au nom de chaque note de notre échelle diatonique naturelle. Gui Arétin imagina les lignes, les portées, les signes particuliers qui nous sont demeurés sous le nom de *notes*, et qui sont aujourd'hui la langue musicale universelle de l'Europe.

— *Livre, cahier, papier de musique.* Livre, cahier, papier ou il y a des airs de musique écrits avec des notes de musique. || En ce sens, on dit aussi elliptiquement *musique*. Mon professeur a oublié d'apporter sa musique.

— Loc. fam. *Être réglé comme un papier de musique.* Être exact et ponctuel dans tout ce qu'on fait. || Se dit également d'une chose qui a un ordre certain.

—Compagnie de musiciens de profession qui ont coutume d'exécuter de la musique ensemble. La musique du roi. La musique de la chapelle. Maître de la musique de la chapelle. Être de la musique du roi. Musique d'une église. Être attaché à la musique de l'Opéra. Musique d'un régiment. Toute la *musique* de l'Opéra y fait rage. (Mme de Sév.)

— S'est dit pour Concert. *A une musique où le roi était, a Versailles...* (St-Sim.)

— Pop. *Musique enragée, musique de chiens et de chats.* Musique discordante, qui déchire l'oreille.

— Fig. Bruit confus de plusieurs personnes qui se querellent.

— Fam. *C'est une autre musique.* C'est autre chose, une autre manière de parler ou d'agir. Ah! ah! voici une autre *musique!* (Mol.)

— Par extens. Certains sons agréables ou désagréables. La voix de cette femme est une musique délicieuse. Je laisse braire les ânes sans me mêler de leur *musique*. (Volt.) Ils sont devenus muets ceux qui semblaient si joyeux en célébrant vos louanges, et dont les continuelles acclamations faisaient résonner à vos oreilles une *musique* si agréable. (Rossuet.) On pleurait à tous les étages, une *musique* de malheur roulant le long de l'escalier et des corridors. (É. Zola.) || Iron. et fam. Cet enfant ne cesse de crier; il nous fait la une belle musique.

— Fig. Il existe une *musique* de style, et celui qui ne la possède pas ne saura jamais écrire. (Boiste.) Il y a des paroles qui sont de la *musique*, et des regards qui sont des paroles. (Noel.) Les beaux vers sont la *musique* de l'âme. (Voltaire.) L'eau qui coule, c'est à la fois un tableau et une *musique*. (A. Karr.)

— Se disait pour Mosaïque.

— Loc. prov. *C'est la musique des saints innocents* Se dit d'une fort mauvaise musique. || *C'est le ton qui fait la musique.* Les paroles peuvent changer de sens selon le ton dont on les dit.

— Antiq. La réunion de tous les beaux-arts auxquels président les Muses. Vous pouvez juger de notre goût pour la *musique* par la multitude des acceptions que nous donnons à ce mot : nous l'appliquons indifféremment à la mélodie, à la mesure, à la poésie, à la danse, au geste, à la réunion de toutes les sciences, à la connaissance de presque tous les arts. (Barthelemy.) Nous employons quelquefois le mot *art* dans un sens analogue.

— Moll. Nom donné à plusieurs espèces de mollusques dont la coquille est rayée en forme de portée. Musique de Guinée. Musique lisse. Musique marbrée. Musique rouge. Musique verte.

— Techn. *Faire de la musique.* Mélanger du poussier dans le plâtre. || *Faire de la musique, brocher en musique.* Planter des clous dans la sole d'un cheval d'une façon irrégulière, c'est-à-dire à des hauteurs inégales, en le ferrant.

MUSIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Musiquer. S'empl. adjectiv. Chanson musiquée.

MUSIQUER. v. n. Ire conj. S'est dit, par plaisanterie, pour Faire de la musique. *Nous musiquâmes* tout le jour au clavecin du prince (J.-J. Rousseau.)

— MUSIQUER. v. a. Mettre en musique. Il n'y a pas six vers de suite qu'on puisse *musiquer*. (Diderot.)

MUSIQUETTE. s. f. Musique d'un mérite médiocre.

— Se dit aussi dans le sens de Musique facile, sans prétention, par opposition à la grande musique.

MUSITE ou **MUZITE.** s. f. (de *Muso* ou *Muzo*, n. géogr.). Miner. Substance d'un jaune brunâtre composée de cérium, de lanthane et de didyme, trouvée dans les mines d'émeraude de la Nouvelle-Grenade.

MUSITE. s. m. Hist. s. Nom donné aux lévites, descendus de Musi, fils de Merari.

MUSKAJAN. s. m. Bot. Racine de Virginie, que les sauvages emploient pour se teindre en rouge.

MUSOCARPE. s. m. (ét. lat., *musa*, bananier; gr. καρπός, fruit). Bot. Genre de scitaminées, établi pour deux espèces fossiles trouvées dans les terrains houillers.

MUSOIR. s. m. S'est dit pour Pointe d'une digue. || Tête d'écluse.

MUSONE. Géogr. Petit fleuve d'Italie, naît dans l'Apennin, et se jette dans l'Adriatique près de Lorette. Cours de 55 kil. Il donna, sous Napoléon Ier, son nom à un département du royaume d'Italie. Ch.-l. *Macerata.*

MUSONIUS RUFUS (Caius). Philosophe stoïcien, né dans le Ier siècle de J.-C., à Volsinii (Étrurie). Exilé par Néron, rappelé par Vitellius, il fut protégé par Vespasien.

MUSOPHAGE. s. m. (ét. lat., *musa*, bananier; gr. φάγω, je mange). Ornith. Espèce de touraco qui vit, dans la Guinée, des fruits du bananier.

MUSOPHAGÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un musophage. || MUSOPHAGES. s. m. pl. Famille de grimpeurs, qui a pour type le genre musophage.

MUSOPHAGINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de MUSOPHAGE.

MUSPELHEIM. s. m. Myth. scand. Monde du feu, ou Surtur le Noir tient son empire. Ce dieu viendra à la fin du monde, vaincra tous les dieux, et livrera l'univers aux flammes.

MUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Musquer. S'emploie adjectiv. Parfumé avec du musc. Gants musqués. Homme musqué.

— *Papier musqué.* Papier parfumé au musc. Voici le papier *musqué* pour le premier acte. (Voltaire.)

— Dont l'odeur ou la saveur a quelque rapport avec celle du musc. Poire musquée. Mauve musquée. Canard musqué.

— Fig. Se dit de personnes efféminées, recherchées dans leur laogage et dans leurs manières. Quand un galant *musqué* lui offre ce service... (J.-J. Rouss.) Il n'avait rien, absolument rien de commun avec les abbés *musqués*, fripons, libertins du siècle dernier. (F. Fabre.)

— Fig. et fam *Écrivain, orateur, poète musqué.* Ecrivain, orateur, poète qui a trop d'esprit, de recherche, qui affecte les ornements futiles. || *Style musqué, phrases musquées, ouvrage musqué.* Style, phrases, ouvrage qui sentent la recherche, l'affectation. Comédie musquée. On vit d'un côté les pompons et les coupoles enguirlandées, de l'autre les jolis vers de la société, les romans *musqués* et égrillards remplacer les lignes sévères et les écrits nobles. (H. Taine.)

— Fig. et fam. *Paroles musquées.* Paroles obligeantes et flatteuses. Tout ce qu'il dit, ce sont des paroles *musquées;* mais cela n'a guère de suite. (Acad.)

— Fig. et fam. *Fantaisies musquées.* Fantaisies bizarres, comme en ont les gens riches et les jolies femmes. Cet homme a des fantaisies musquées. On ne saurait avoir trop de fantaisies *musquées*, ou point *musquées*, il n'importe. (Mme de Sév.) Peu usité. || Toutes sortes de petits bijoux inutiles qui ne sont achetés et recherchés que par les gens riches et les curieux.

— *Messe musquée.* La dernière messe, ou assistent ordinairement les gens du grand monde.

— Fam. *Tant musqué*, ou simplement *musqué.* Tout préparé, dans son entier et sans frais. Dès que la pension est échue, le trésorier la lui envoie toute musquée.

— Bot. *Rosier musqué.* Rosier qui porte la rose muscade.

— *Petite musquée.* s. f. Bot. Nom vulgaire de la muscatelle.

* **MUSQUER.** v. a. Ire conj. Parfumer avec du musc. Musquer une peau, des gants.

— SE MUSQUER. v. pron. Se parfumer avec du musc.

MUSQUINIER. s. m. Se disait pour Tisserand. C'est le même mot que *mulquinier.*

MUSSA. s. m Polyp. Sous-genre proposé pour des espèces de caryophyllies.

MUSSENDA. s. m. Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour des arbrisseaux des pays tropicaux de l'ancien continent, dont les espèces sont réparties dans trois genres différents.

MUSSAF. s. m. Prière que font les juifs modernes le premier jour de chaque mois, le jour du sabbat et le premier jour de l'année.

MUSSASOUS. s. m. Mamm. Espèce de rat de Virginie qui sent le musc.

MUSSATO (Albertino). Poète latin et historien, né à Padoue, 1261-1330, a écrit en latin *Historia augusta de rebus gestis Henrici VII; Historia de gestis Italicorum post Henricum VII;* etc.

MUSSCHENBROEK (Pierre van). Physicien, né à Leyde, 1692-1761, professeur de philosophie à Duisbourg, à Utrecht. On cite de lui : *Introductio ad philosophiam naturalem; Physicæ experimentalis et geometricæ Dissertationes;* etc.

MUSSCHIE. s. f. (pr. *mu-ski*). Bot. Genre d'arbustes de la famille des campanulacées, établi pour des espèces des îles Canaries.

MUSSE. s. f. S'est dit pour Cachette.

— Econ. rur. Nom de l'habitation des oies et des canards dans quelques lieux. C'est une chambre basse dans le voisinage du poulailler, le dessous du colombier, du four, etc.

— Vener. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autre gibier.

— Zoph. Genre de madrépores renfermant quatre espèces, que l'on partage en deux sections, suivant que la tige est simple ou divisée.

MUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Musser. S'empl. adjectiv. Personne roussée.

MUSSELEM s. m. Hist. ottom. Nom d'une ancienne milice musulmane. Les musselems composaient un corps de trois mille cavaliers; ils étaient pourvus de bénéfices militaires et francs de tout impôt.

MUSSENDE. s. f. Bot. V. MUSSENDA.

* **MUSSE-POT (À).** loc. adv. Fam. En cachette. On dit souvent aussi *à muche-pot.*

* **MUSSER (SE).** v. pron. Ire conj. Se cacher. Le naturel des femmes nous est figuré par la lune; et en autres choses, et en ce qu'elles se *musscat*, elles se contraignent et dissimulent en la vue et présence de leurs maris. (Rabelais.) Vieux.

— MUSSER. v. a. S'est dit pour Cacher. Il faut *musser* ma faiblesse sous ces grands crédits. (Montaigne.)

MUSSET Victor-Donatien de), connu sous le nom de *Musset-Pathay.* Littérateur français, né dans le Vendômois, 1768-1832, a écrit *Vie de Henri IV; Notice sur le cardinal de Retz; Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau.* || MUSSET (Louis-Charles-Alfred de). Célèbre poète français, né à Paris, 1810-1857, second fils de Musset-Pathay, commença à versifier dès dix-huit ans. Il donna *Contes d'Espagne et d'Italie (Don Paez, Portia, Mardoche, Chansons, Ballades)* etc. La révolution de 1830 livra Alfred de Musset à des inspirations plus personnelles; aussi eut-il plus d'originalité dans un second recueil publié en 1832, le *Spectacle dans un fauteuil*, et dans le poème de *Rolla*, 1833. A la suite d'un voyage en Italie, 1833-1834, il composa ses quatre grandes méditations intitulées *les Nuits*, 1835-1837, et sa *Lettre à Lamartine*, 1836. Il écrivit *la Confession d'un enfant du siècle*, 1836, des dialogues ou comédies : *André del Sarto, Lorenzaccio, les Caprices de Marianne, On ne badine pas avec l'amour, le Chandelier, Il ne faut jurer de rien, un Caprice*, etc. Après 1837, il composa des nouvelles : *Emmeline, les Deux Maîtresses, Frédéric et Bernerette, le Fils du Titien, Margot, Croisilles*, 1837-1839. Il fut de l'Académie française en 1852. || MUSSET (Paul-Edme de). Frère aîné du précédent, né à Paris, 1804-1880, a écrit des romans, des nouvelles historiques (*Femmes de la Régence*); une traduction des Mémoires de Gozzi; *la Course en voitures;* les *Originaux du XVIIIe siècle; les Nuits italiennes;* des nouvelles dans la *Revue des Deux-Mondes; Lui et Elle*, réplique au roman de G. Sand, *Elle et Lui;* la biographie de son frère, etc., etc.

MUSSIDAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ribérac (Dordogne), sur l'Isle; 2,000 hab.

MUSSIF, IVE. adj. Chim. *Or mussif.* Combinaison de soufre et d'étain dont on se sert pour graisser les coussins d'une machine électrique. On dit aussi *musif.*

MUSSINIE. s. f. Bot. Syn. de GAZANIE.

MUSSIPONTAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante de Pont-à-Mousson.

— adj. Qui concerne Pont-à-Mousson ou ses habitants.

MUSSITATION. s. f. (pr. *mus-si-ta-cion*; du lat. *mussitare*, murmurer, marmotter, parler entre ses dents). Médec. Action de murmurer, altération et faiblesse de la voix, difficulté d'articuler des lettres, à cause de la débilité des mouvements de la mâchoire, de la langue et des lèvres, d'où il résulte qu'on a beaucoup de peine à entendre ce que dit le malade. La *mussitation* est un signe fâcheux dans les maladies, parce qu'elle accompagne ordinairement le délire. (Renauld.) La *mussitation* cesse communément avec le délire, auquel elle est unie. (Id.)

MUSSITE. s. f. (de *Mussa*, n. géogr.). Minér. Variété de pyroxène laminaire de couleur verdâtre, trouvée en Piémont et dans le Valais.

MUSSOLE. s. m. Moll. Coquillage appelé aussi *arche de Noé.*

MUSSY-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bar-sur-Seine (Aube); 1,600 h.

MUSTABET. s. m. Étoffe du moyen âge dont on ignore aujourd'hui la composition.

MUSTAGH ou **MOUSTAGH.** Géogr. Prolongement occidental des monts Célestes (Thian-chân), en Asie, entre le Turkestan oriental et le Petit-Thibet.

MUSTANG. s. m. Cheval sauvage des pampas de l'Amérique du Sud.

MUSTAPHA. s. m. (de l'ar. *istafa*, choisir, élire). Nom propre turc, altéré par la prononciation et l'orthographe européenne, que l'on emploie quelquefois comme nom commun, dans le langage familier, en parlant d'un petit garçon qui a beaucoup d'embonpoint. Un gros mustapha. Quel gros mustapha!

— Hortic. *Mustapha violet.* Variété d'œillet.

MUSTAPHA. Géogr. Comm. de l'arrond. d'Alger (Algérie). Champ de manœuvres; bains de mer, forges, etc.; pop. totale 10,600 hab., agglomérée 8,900.

MUSTAPHA Ier. Sultan ottoman, succéda en 1607 à son frère Achmet Ier, fut déposé en 1618, puis remplacé par Amurat IV, 1623, et étranglé, 1639. || MUSTAPHA II. Sultan ottoman, fils de Mahomet IV, succéda, en 1695, à son oncle Achmet II. Dépouille de son prestige par le traité de Carlowitz, 1699, il dut abdiquer en 1703, et mourut quatre mois après. || MUSTAPHA III. Sultan ottoman, fils d'Achmet III, succéda, en 1757, à son cousin Othman III. Il soutint la guerre contre Catherine II. Mustapha III se relevait cependant, quand il mourut, 1774. || MUSTAPHA IV. Sultan ottoman, fils d'Abdul-Hamid, succéda, en 1807, à son cousin Selim III, dont il détruisit les réformes. Il fut remplacé par Mahmoud II, 1808, et étranglé quatre mois après.

— MUSTAPHA. Fils aîné de Soliman II et d'une esclave, fut calomnié par la sultane Roxelane, et étranglé par l'ordre de son père, 1553.

MUSTEC. s. m. Ichtyol. Genre de gades qui se rapprochent du merlan.

MUSTELE. s. f. (ét. lat., *mustela*, belette). Mamm. Genre de carnassiers à corps vermiforme, soutenu par des jambes courtes, aux pieds armés de cinq doigts et comprenant des espèces qui ont de l'analogie avec les martres, telles que les loutres, les moufettes, les putois, etc.

— MUSTÈLE. s. m. Ichtyol. Nom scientifique des poissons du genre émissole.

MUSTÉLIN, INE. adj. (du lat. *mustela*, belette). Mamm. Qui ressemble à la belette. On dit aussi *mustelide.* || MUSTÉLINS. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre belette.

MUSTOXIDIS (André). Historien et écrivain grec, né à Corfou, 1787-1860, directeur de l'instruction publique en Grèce, a laissé : Ἐλληνομνήμων, recueil de dissertations sur le moyen âge de la Grèce; *Histoire des îles Ioniennes;* etc.

MUSULAN, ANE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple puissant qui habitait la Mauritanie, dans l'intérieur des terres.

* **MUSULMAN, ANE.** s. (de l'ar. *moslem*, vrai fidèle) Nom qui paraît avoir été emprunté aux Persans, et sous lequel, chez les Turcs, on désigne les croyants, c'est-à-dire les mahométans, sans distinction de sectes. Un musulman. Un bon musulman. Se faire musulman. La religion des musulmans. Une musulmane. Chaque musulman doit faire le pèlerinage de La Mecque au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration. Les *musulmans* ont fait autant de prosélytes par la parole que par l'épée. (Volt.)

— MUSULMANE. s. f. Comm. Étoffe de soie rayée fort en vogue au XVIIIe siècle.

— MUSULMAN, ANE. adj. Qui concerne les mahométans. Les mœurs musulmanes. Le costume musulman. Les rites *musulmans.* (Acad.) La religion *musulmane.* (Id.)

> J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, *musulmane* en ces lieux.
> (VOLTAIRE.)
>
> Pour tuer un quart d'heure il prit Monsieur Galland :
> Dieu voulut qu'il y vît comme quoi le sultan
> Envoyait tous les jours une sultane en terre,
> Et ce fut là-dessus qu'il se fit *musulman*
> (A. DE MUSSET.)

MUSULMANISME. s. m. Religion musulmane. On dit plus ordinairement *islamisme.*

* **MUSURGIE.** s. f. (ét. gr., μοῦσα, chant musical; ἔργον, ouvrage). Mus. anc. Art d'employer à propos les consonances et les dissonances.

MUSURGUE. s. f. (ét. gr., μοῦσα, muse; ἔργον, ouvrage). S'est dit pour Femme poète.

MUSURUS (Marc). Helléniste, né à Retimo (Candie), 1470-1517, professeur de grec à Padoue, 1503, travailla aussi aux éditions grecques données à Venise par Alde Manuce.

MUTA. Myth. rom. Déesse du silence, nymphe que Jupiter priva de la parole à cause de son indiscrétion. Mercure, chargé de la conduire aux enfers, fut touché de sa beauté, l'épousa et en eut les dieux Lares.

* **MUTABILITÉ.** s. f. (rad. *mutable*). Qualité de ce qui est mutable, de ce qui est sujet à changer. La mutabilité des choses du monde. Et nous ne possédons aucun bien, même dans l'ordre de la grâce, que nous ne puissions perdre un moment après, par la *mutabilité* naturelle de nos désirs. (Boss.) Tout change sur la terre, parce que tout se sent de la *mutabilité* de son origine. (Mass.)

— Syn. comp. MUTABILITÉ, CHANGEMENT. La *mutabilité* est la qualité de ce qui peut changer; elle est inhérente à notre nature, tandis que le *changement* est souvent produit par des actes extérieurs indépendants de notre volonté.

MUTABLE. adj. 2 g. (ét. lat., *mutabilis;* de *mutare*, changer). Qui est sujet au changement. Peu usité.

MUTACISME. s. m. (ét. lat., *mutacismus;* dérivé de *mutus*, muet). Médec. Sorte de bégayement qui consiste dans la difficulté de prononcer les lettres labiales *b, p, m.* Le mutacisme est familier aux enfants qui, n'ayant pas de dents, sont obligés de prononcer presque toutes les consonnes des lèvres, les gens ivres, ceux qui ont un bec-de-lièvre, les lèvres grosses, etc., tombent dans le même défaut par l'hiatus des lèvres ou faute d'ouvrir suffisamment la bouche.

— Gramm. V. MYTACISME.

MUTAFARACA. s. m. Relat. Officier de la garde du Grand Seigneur; espèce d'aide de camp.

MUTAGE. s. m. (du lat. *mutus*, muet). Écon. rur. Opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux avec une liqueur sucrée, pour empêcher qu'elle ne fermente. || Tout moyen d'arrêter les progrès de

fa fermentation dans les liquides déjà plus ou moins vineux. || On a employé le même moyen pour conserver dans les tonneaux le moût de pommes plus longtemps sucré, et c'est également afin de prévenir dans les vins, le cidre, etc., une fermentation ultérieure capable de les rendre acides, que l'on fait brûler dans l'intérieur des futailles une mèche soufrée avant de les remplir.

MUTAMBA, s. m. Bot. Nom brésilien du guazuma à feuilles d'orme.

MUTANDE, s. m. (du lat. *mutandus*, devant être changé) Commun relig. Caleçon des capucins et de quelques autres religieux.

* **MUTATION**, s. f. (pr. *mu-ta-cion* ; ét. lat., *mutatio* ; de *mutare*, changer). Changement, remplacement d'une personne par une autre. Il y a eu de nombreuses mutations dans ce régiment, dans cette administration.

— Tableau, écrit dans lequel on constate ces changements. Faire une mutation. Opérer une mutation.

— Se dit aussi des choses. En toutes choses, la *mutation* est à craindre. (Montaigne.) De grandes richesses ne sont pas une fin, mais une *mutation* de misères. (Fén.)

— Revolution. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Les fréquentes *mutations* qui arrivent dans l'atmosphère causent des maladies. (Acad.) Quelque haut qu'on puisse remonter pour rechercher dans les histoires les exemples des grandes *mutations*, on trouve que jusqu'ici elles sont causées ou par la mollesse ou par la violence des princes. (Boss.)

— Antiq. rom. Nom des relais de poste des anciens. Il ne faut pas confondre les mutations avec les mansions.

— Bot. *Mutation de nature et de sexe*. Phénomène du changement de sexe qui s'observe dans plusieurs plantes dioïques : il n'est point rare d'y voir les étamines transformées en pistil ; plus rarement on rencontre les ovaires devenus des étamines.

— Féod. *Droit de mutation*. Droit que le seigneur prélevait chaque fois que des héritages censuels ou des fiefs changeaient de possesseurs.

— Jurispr. Transmission de la propriété d'un bien par vente, échange, donation, testament, etc. || Droit payé pour cette transmission. Payer un droit de mutation.

— Mus. *Jeux de mutation*. Se dit, dans l'orgue, de ceux qui ne sont pas au ton d'octave des fonds de l'orgue, mais qui en sonnent la quinte ou la tierce, et quelquefois plusieurs de ces intervalles à la fois.

— Mus. anc. Nom donné à des transitions de la musique des Grecs, qui étaient au nombre de cinq : lorsque la mélodie passait du genre diatonique au genre chromatique ou enharmonique ; lorsqu'on procédait d'un tétracorde disjoint à un tétracorde conjoint ; quand on passait d'un ton à un autre ; quand on changeait de rythmes ; quand on quitt it une mélodie grave pour en faire entendre une gaie.

— Syn. comp. MUTATION, CHANGEMENT, REVOLUTION. V. CHANGEMENT.

MUTE, s. f. (du lat. *muta*, muette). Gramm. Se disait pour Consonne muette. Tous nos vieux poëtes ont fait d'une syllabe la lettre *t* précédé d'une *mute* et d'une liquide, et suivi de la syllabe *er*. (Menage.)

— Anc. art milit. Se disait pour Cible.

MUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Muter. S'empl. adjectiv. Liqueur mutée.

— Admin. Qui est passé d'un propriétaire à un autre. Terres mutées. Prés mutés. Vignes mutées.

MUTÉCAËD, s. m. Hist. ott. Dans les armées turques, Espèce de vétéran qui a obtenu une retraite.

MUTÉFÉRICA-BACHI, s. m. Hist. ott. Chef d'une compagnie de deux cents hommes possesseurs de fiefs.

MUTEK, s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'imitateur.

MUTEL, s. m. Moll. Espèce de coquille du genre iridine.

MUTELETTE, s. f. (dimin. de *mute*). Anc. art milit. Se disait pour Petite cible.

MUTELLINE, s. f. (de *Mutel*, n. pr.). Bot. Espèce de plante ombellifère.

MUTÉOSE, s. f. (du lat. *mutus*, muet). Nom donné à tous les phénomènes d'expression appelés *gestes*, à tous ceux qui ne consistant pas en des sons, constituent, par opposition à ceux-ci, un langage muet.

MUTER, v. a. 1re conj. (du lat. *mutare*, changer). Techn. Pratiquer l'opération du mutage.

— SE MUTER, v. pron. Être muté. Certaines liqueurs se mutent.

MUTH, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée pour les matières sèches et valant : à Vienne, 18 hectol. 71 ; à Munich, 8 hectol. 89, etc.

MUTILANT, part. près du v. Mutiler.

MUTILANT, ANTE, adj. Pathol. Se dit de certaines affections qui font perdre une partie du corps ou l'usage d'une partie. La lèpre est mutilante.

MUTILATEUR, TRICE, adj. Qui mutile. Censure mutilatrice. La plupart des traducteurs sont tour à tour extenseurs et *mutilateurs* (Boiste.)

Que bravant le croissant, l'échelle et le treillage,
Chaque branche en dépit des vieux décorateurs,
Et des ciseaux *mutilateurs*,
Pût rendre un libre essor à son luxe sauvage.
(DELILLE.)

— MUTILATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui mutile. D'obscurs mutilateurs de la pensée. Mutilateur de statues, de monuments publics. La terreur de l'invasion, l'irruption horrible de ces bandes de *mutilateurs*... (Michelet.)

* **MUTILATION**, s. f. (pr. *mu-ti-la-cion* ; rad. *mutiler*). Retranchement d'un membre ou de quelque autre partie extérieure du corps. Par combien de *mutilations* heureuses la chirurgie n'a-t-elle pas arraché à la mort des malheureux qui en auraient été irrévocablement frappés ? (Villermé.) Dans l'imminence de la mort, une *mutilation* qui seule peut y arracher est l'œuvre la plus utile et la plus philosophique. (Id.) L'adultère dans la femme était autrefois puni chez les Hurons par la *mutilation* du nez. (Chateaub.)

— Action de celui qui se mutile. Origène, par excès de zèle spiritualiste, exerça sur sa personne une horrible *mutilation*. (L. Jourdan.)

— Se dit des statues, des tableaux, et même des productions littéraires. Réparer les mutilations d'une statue, d'un tableau, d'un arc de triomphe. Ouvrage qui a subi de grandes mutilations de la part des censeurs. Votre Majesté n'a pas d'idée de la détestable inquisition qu'on exerce sur tous les ouvrages, et des *mutilations* intolérables qu'on fait essuyer à tous ceux qu'on croit capables de dire quelques vérités. (D'Alembert.) Je méprise ces pitoyables *mutilations* de l'histoire. (Montalemb.

— Par extens. Qu'est-ce que l'erreur ? Une *mutilation* de la vérité. (Proudhon.)

MUTILÉ, ÉE, part. pass. du v. Mutiler. S'empl. adjectiv. Personne mutilée. Statue mutilée. Tableau mutilé à coups de couteau. Le chien, compagnon de notre enfance, n'a pas besoin d'être *mutilé* pour s'attacher à nous. (B de St-P.) Depuis celui qui a perdu l'extrémité d'un doigt, jusqu'à celui qu'on a privé d'un quart de lui-même en lui amputant la cuisse, tous sont *mutilés*. (Villermé.)

Qui l'eût cru que des corps de ce vivant empire,
Les membres *mutilés* pussent se reproduire ? (DELILLE.)

— Fig. Qui n'est pas assez étendu. Les périodes trop coupées, et comme *mutilées*, estropient le sublime. (Boil.) Une pensée *mutilée* et estropiée est une pensée dont le sens n'est pas complet. (Bouh.)

— Se dit d'œuvres littéraires tronquées par une cause quelconque. Poëme mutilé. Le premier livre, que tout le monde sait être *mutilé* dans les éditions, me parut entier dans ce manuscrit. (P.-L. Cour.)

— Par extens. Privé de quelque chose d'essentiel. La souveraineté *mutilée*, c'est l'impuissance. (E. de Girardin.)

— *Mutilé de*. Rarement une génération s'est trouvée plus *mutilée* de toutes les facultés qui produisent la contemplation et l'ornement. (H. Taine.)

— *Mutilé par*. Ceux qui se trouvent blessés ou *mutilés* par la gelée, ils les gardent chez eux et les soignent jusqu'à leur entière guérison. (Saussure.)

— Bot. *Feuilles mutilées, racines mutilées*. Feuilles, racines qui sont broyées, déchirées ou défigurées par quelque accident. || *Fleurs mutilées*. Fleurs qui sont privées par accident des parties ordinaires de leur fructification.

— Entom. Se dit des élytres, quand ils sont courts et qu'ils ont l'air d'avoir été coupés.

— Techn. Se dit d'une surface polie qui a subi quelque dégradation.

— Substantiv. Personne mutilée. Un mutilé. Des mutilés.

* **MUTILER**, v. a. 1re conj. (du lat. *mutilare*, même signif.). Retrancher, couper un membre ou quelque partie extérieure du corps humain. Mutiler quelqu'un d'un bras, d'un pied. Les amputations mutiles qu'on a faites n'ont peut-être pas *mutilé* le centième des personnes qui sont mortes pour n'avoir point été amputées, ou ne l'avoir été que trop tard. (Villermé.) Achille *mutile* son ennemi et l'insulte après l'avoir abattu. (Chateaub.)

— Retrancher quelque partie d'une statue, d'un tableau ou d'un monument. Mutiler une statue. Cessez de *mutiler* tous ces grands monuments. (Volt.)

— *Mutiler un arbre*. L'ébrancher et le tailler sans raison ni nécessité. Le roi, qui emploie, dit-on, tant d'argent à faire *mutiler* ses orangers pourrait bien en consacrer la moitié à faire débarbouiller ses dieux. (Mme de Girardin.)

— Châtrer. La jalousie des Orientaux les porte à *mutiler* les esclaves auxquels ils confient la garde de leurs femmes. (Acad.) Plautien, en mariant sa fille au fils aîné de l'empereur, fit *mutiler* cent Romains libres. (Chateaub.) Les lois antiques frappaient de mort celui qui *mutilait* un mâle, lui ôtait l'énergie. (Michelet.)

— Fig. Oter une partie essentielle d'un ouvrage d'esprit, y faire des retranchements nombreux, maladroits. La censure a cruellement *mutilé* cet ouvrage. (Acad. En voulant abréger son poëme, il l'a *mutilé*. (Id.) Je vous demanderai qu'il ne soit pas permis aux comédiens de *mutiler* mes pièces. (Volt.)

— Par extens. Priver de quelque chose d'essentiel. Refuser la liberté religieuse, c'est *mutiler* l'âme humaine. (E. Laboulaye.)

— SE MUTILER, v. pron. Se châtrer. Origène se *mutila* dans un accès de pieuse frénésie. (Acad.)

— S'estropier.

— Par extens. S'amoindrir. La raison humaine ne consentira jamais à se *mutiler* elle-même. (E. Renan.)

— Être, pouvoir être mutilé. Les membres, les ornements détachés se mutilent aisément.

— Se faire mutuellement des mutilations. L'aveugle rage avec laquelle les hommes se *mutilent* serait à peine concevable, s'ils pouvaient se remettre les membres à volonté. (Boiste.)

MUTILEUR, EUSE, s. Celui, celle qui opère une mutilation. Vous ne serez pas fâché de voir de l'œil qui vous reste une grosse somme d'argent que je vous ferai donner par le *mutileur*. (Volt.) On dit plus ordinairement *mutilateur*.

MUTILLAIRE, adj. 2 g. (pr. *mu-ti-llère, ll* mouill.). Entom. Qui ressemble à la mutille.

MUTILLAIRES, s. m. pl. Famille d'hyménoptères de la tribu des sphégiens, qui a pour type le genre mutille.

MUTILLE, s. f. (pron. *mu-tille, ll* mouill.). Entom. Genre type de la famille des mutillaires, établi pour des espèces dont le mâle seul a des ailes et qui habitent dans toutes les régions du globe, mais en plus grand nombre sous les tropiques.

MUTILLIDE, adj. 2 g. Entom. Syn. de MUTILLAIRE.

* **MUTIN, INE**, adj. (ét. bas-lat., *motinus*, fait de *movere*, remuer). Obstiné, têtu, querelleur. Être mutin, mutine. Enfant mutin. Esprit, caractère mutin. Qu'y a-t-il de plus choquant, de plus contraire à l'ordre, que de voir un enfant impérieux et *mutin* commander à tout ce qui l'entoure, et prendre impudemment le ton de maître à l'égard de ceux qui n'ont qu'à l'abandonner pour le faire périr ? (J.-J. Rouss.

Tout mortel porte au front comme un bélier *mutin*
Un signe blanc ou noir tracé par le destin. (A. BARBIER.)

— Fig. Le monde est un enfant *mutin* qui dénigre et bat ses précepteurs. (Boiste.)

— *Visage, air mutin, yeux mutins*. Visage, air vif, éveillé, piquant. J'ai le pied leste et l'œil *mutin*. (Béranger.)

— Séditieux. Peuples légers et mutins. Des tes moines *mutins* reprimer l'entreprise. (Boil.)

— Fig. Se dit aussi des choses.

Et lui-même à toute heure il se fait violence
Pour vaincre de ses sens la *mutine* insolence. (L'ERS.)

— MUTIN, INE, s. Celui, celle qui se montre obstiné, têtu, querelleur. C'est un mutin ! Voyez ce petit *mutin* ! (Acad.)

Votre plus court sera, madame la *mutine*,
D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine. (MOL.)

— *Faire le mutin*. Se montrer indocile, emporté.

On vient civilement pour s'éclaircir d'un doute,
Et monsieur prend la chèvre ; il met tout en désordre,
Fait le petit *mutin*... (REGNARD.)

— Séditieux. On punit le chef des *mutins*. (Acad.) Il faut pour le mieux perdre écarter les *mutins*. (Rac.) Les *mutins* n'oseraient soutenir ma présence. (Id.) La faute en était à quelques *mutins*, qui par leur violence avaient effrayé Carthage. (G. Flaubert.)

MUTINADO, s. m. Nom donné au XVIIe siècle, à des cavaliers espagnols qui se révoltaient fréquemment.

MUTINE, Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, chez les Boïens. Aujourd'hui *Modène*.

— Hist. anc. *Siége de Mutine*. Siége fameux soutenu par D. Brutus contre Antoine, en 43 av. J.-C. Octave et Hirtius forcèrent Antoine à lever le siége et à se retirer.

MUTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Mutiner. S'emploie adjectiv. Troupes mutinées. Peuple mutiné.

Enchaîner un captif de ses fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement *mutiné*.
(RACINE.)

— Se dit des parties du corps.

Il a même cassé d'une main *mutinée*,
Des vases dont la belle ornait sa cheminée. (MOLIÈRE.)

— Poët. et fig. *Les flots, les vents mutinés*. Les flots agités, les vents impétueux. Ouvre aux vents *mutinés* les prisons d'Éole. (Boil.) Puis-je régler les vents et les flots *mutinés* ? (Genest.)

Les vaisseaux que sur l'onde
Battent les flots *mutinés*,
Et dans l'océan du monde
Au naufrage destinés. (VOLTAIRE.)

— Se dit en général de toutes les choses qui résistent, qui attaquent.

Que j'aime à voir la décadence
De ces vieux châteaux ruinés,
Contre qui les vents *mutinés*
Ont déployé leur insolence ! (SAINT-AMANT.)

MUTINEMENT, s. m. (rad. *mutiner*). Acte de revolte, de mutinerie. Inusité.

* **MUTINER (SE)**, v. pron. 1re conj. (rad. *mutin*). Se porter à la sédition, à la révolte. Les troupes se mutinèrent. Le peuple se mutinait. Mais d'ailleurs les deux camps se *mutinent*. (Corneille.)

Cinna dans sa rage s'obstine,
Et contre vos bontés d'autant plus se *mutine*. (CORN.)

— Faire le mutin. On ne se *mutine* guère contre la nécessité. (J.-J. Rouss.)

— Fig.

Et mes feux dans mon âme ont beau se *mutiner*,
Ce n'est qu'avec ce seul prix que je puis me donner.
(CORNEILLE.)

— Fig. et poët. Se dit des flots, des vents. La mer en un moment se *mutine* et s'élance. (Creb.)

— Se dépiter, s'irriter. Cet enfant se mutine à chaque instant, est sujet à se mutiner. J'avais commencé à me *mutiner* de ce que vous ne m'aviez point fait de réponse. (Volt.)

— On fait quelquefois ellipse du pronom. Cet ordre rigoureux fit mutiner les soldats. Acaste nouveau roi fait *mutiner* la ville. (Corn.)

— MUTINER, v. a. Exciter une irritation, un soulèvement. Vous ne feriez que *mutiner* son amour-propre. (J.-J. Rouss.)

Un peu de jalousie et de confusion
Mutinait mes désirs et me soulevait l'âme. (CORN.)

— S'applique aux éléments.

Frimas, neiges, glaçons, grêles, vents indomptés,
Qui ne *mutinez* l'air et n'ouvrez les nuages
Que pour faire ses volontés. (CORNEILLE.)

* **MUTINERIE**, s. f. rad. *mutiner*). Tumulte de gens mécontents ; sédition. Mutinerie des troupes, du peuple. Apaiser la mutinerie. La *mutinerie*, dit Balzac, en parlant du règne d'Auguste, perdit jusqu'à son souffle, à son murmure. Son ordre excitait seul cette *mutinerie*. (Corneille.)

— Obstination d'un enfant qui se dépite. Il faut punir les enfants de leur mutinerie. Les mutineries de cet écolier, de cet apprenti, sont insupportables. Il n'y a jamais ni mauvaise humeur ni *mutinerie* dans l'obéissance, parce qu'il n'y a ni hauteur ni caprice dans le commandement. (J.-J. Rouss.)

— En bonne part, Caractère de ce qui est vif et enjoué. Son joli geste, la *mutinerie* de son accent exprimèrent tant d'innocence, que Sivinien et le docteur en furent attendris. (H. de Balzac.)

MUTIQUE, adj. 2 g. (du lat. *mutilus*, qui n'a pas de barbe). Hist. nat. Qui n'a ni pointes, ni piquants, ni arêtes.

— Bot. Se dit de la paillette ou glume des graminées, lorsqu'elle est privée de soie ou d'arête.

— MUTIQUES, s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères qui manquent d'une ou de plusieurs sortes de dents, ou même de toutes.

MUTIR, v. n. 2e conj. (du lat. *mutus*, muet). S'est dit pour Grommeler, murmurer. || Faire comme un muet qui produit des articulations imparfaites.

— Vénerie. Se dit quelquefois en parlant des oiseaux de proie qui déchargent leur ventre.

MUTIS (Don José-Celestino). Astronome et botaniste espagnol, 1732-1808, se livra à de nombreuses recherches sur les richesses végétales de l'Amérique pendant plus de cinquante ans. L'Europe lui doit la découverte du quinquina de la Nouvelle-Grenade.

MUTISATION, s. f. (pron. *mu ti-za-cion*). Antiq. rom. Suite de plusieurs repas que l'on se donnait mutuellement et successivement, aujourd'hui chez un des convives, demain chez un autre, etc. Les mutisations avaient lieu principalement à l'époque des jeux Mégalésiens.

MUTISIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une mutisie. || MUTISIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des composées, qui a pour type le genre mutisie.

MUTISIE, s. f. (de *Mutis*, n. pr.). Bot. Genre type de la famille des composées mutisiacées, établi pour vingt-sept espèces à fleurs purpurines, roses, quelquefois jaunes, qui habitent l'Amérique méridionale, et dont la plus remarquable, la mutisie élégante, est cultivée dans les serres d'Europe.

MUTISIÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de MUTISIACÉ.

* **MUTISME**, s. m. (du lat. *mutus*, muet). État de celui qui est muet. Le mutisme de naissance est presque toujours incurable. Le mutisme est ordinairement une suite de la surdité de naissance ; quelquefois il est accidentel. La paralysie de la langue, qui survient dans l'apoplexie, occasionne fréquemment le *mutisme*, que l'on observe également dans l'ivresse, l'hystérie et dans le narcotisme. (Benauld.)

— Par extens. Malheur aux peuples muets et malheur aux gouvernements qui les réduisent au *mutisme* ! (Mme L. Colet.)

— Gramm. Caractère d'une lettre muette. La vocalisation qui se porte sur ce signe du féminin *e* lui enlève son *mutisme* pour en faire un *eu* bruyant. (Rayon.)

— Techn. Soufrage du vin.

MUTITÉ, s. f. (ét. lat., *mutitas*, dérive de *mutus*, muet). Didact. Mutisme ; état de celui qui n'a jamais eu l'usage de la parole ou qui l'a perdu. Mutité accidentelle. Quelques nosologistes admettent autant d'espèces de mutité qu'il existe de causes productrices de cette maladie. Galien a observé que l'opium mis dans l'oreille pour apaiser la douleur a souvent causé la *mutité*. (Pellet.) Dans les fièvres adynamiques et ataxiques, où la langue devient quelquefois aussi sèche et aussi dure que du bois, il peut survenir une *mutité* passagère qui disparaît lorsque la bouche et la langue deviennent humides. (Id.) Le plus souvent la *mutité* est le résultat de la surdité congéniale. (Id.)

— Impossibilité physique de former des sons articulés distincts.

— Syn. comp. MUTITÉ, APHONIE. Plusieurs

auteurs ont confondu la *mutité* avec l'*aphonie*, mais c'est à tort. En effet, la *mutité* consiste dans l'impuissance de parler, d'articuler des sons; tandis que dans l'*aphonie*, il y a en même temps suppression et de la voix et de la parole. Ainsi, un individu *muet* peut pousser des cris sans pouvoir parler; celui qui, au contraire, est frappé d'*aphonie*, est incapable d'émettre aucun son.

MÜTT. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, qui est employée dans divers cantons de la Suisse. On dit aussi *mauid*.

MUTU. s. m. Ornith. Espèce de poule du Brésil.

MUTUALISTE. s. m. Comm. Actionnaire d'une société d'assurance mutuelle.

* **MUTUALITÉ**. s. f. Didact. Etat de ce qui est mutuel. La mutualité est très utile dans l'enseignement primaire.

— Solidarité, ensemble de services réciproques. Si l'égalité absolue est une chimère, la *mutualité* seule est une réalité. (Mme E. de Girardin.)

— Comm. Système des sociétés d'assurance mutuelle.

* **MUTUEL, ELLE**. adj. (étym. lat., *mutuus*, même signif.). Réciproque, entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. Amour mutuel. Haine mutuelle. S'aimer d'une affection mutuelle. Obligation mutuelle entre le mari et la femme, entre le souverain et les sujets. Devoirs mutuels d'un père et d'un fils. Le mari et la femme se sont fait un don mutuel de leurs biens, se sont fait un don mutuel. Ces deux amis se sont fait une donation mutuelle. L'attraction mutuelle de deux corps. Dépendance mutuelle des différentes parties de l'organisation. Société de secours mutuels. Sans l'estime et l'affection *mutuelles*, les gouvernants et les gouvernés sont malheureux les uns par les autres. (Boiste.) Après une révolution, il n'y a de salut pour tous les partis que dans un *mutuel* pardon. (Id.) Le monde ne subsiste plus que par ces complaisances *mutuelles*. (Flech. Etre corrompu et corrompre les autres est la fonction *mutuelle* des hommes. (Id.) Nous avons discontinué par accord *mutuel*. (Merimée.)

> L'amour n'est doux qu'autant qu'on en inspire;
> S'il n'est pas *mutuel*, c'est un cruel martyre
> (La Chaussée.)

— *Assurance mutuelle*. Compagnie où les propriétaires s'assurent réciproquement contre l'incendie, ou tout autre genre de dommage déterminé.

— *Enseignement mutuel*. Système d'enseignement dans lequel les élèves s'instruisent les uns les autres sous la direction d'un maître. L'idée en a peut-être été empruntée aux Indous, mais ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on a commencé à l'appliquer chez nous. Un Irlandais, réfugié en France, le chevalier Paulet, appliqua cette méthode à l'éducation de quelques enfants pauvres, vers 1780. Enfin Bell et Lancaster la perfectionnèrent en 1797 et 1799. L'enseignement mutuel fut adopté dans la plupart des écoles primaires laïques sous la Restauration.

— Fig. Dans ce vaste enseignement *mutuel* des peuples, on voit chaque nation puissante s'élever tour à tour au rang d'instituteur. (Ph. Chasles.)

— S'est dit pour Alternatif.

> Les aventures du monde
> Vont d'un ordre *mutuel*,
> Comme on voit au flux de l'onde
> Un reflux perpétuel. (Malherbe.)

— **MUTUELLE**. s. f. Société d'assurance mutuelle.

— Syn. comp. **MUTUEL, RÉCIPROQUE**. Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre; le second, l'action de rendre selon ce qu'on reçoit.

* **MUTUELLEMENT**. adv. (radic. *mutuel*). Réciproquement. S'aider mutuellement. S'assurer mutuellement son bien. Je voudrais qu'on établît à Paris un bureau de renseignements où ceux qui auraient besoin ou superfluité de quoi que ce fût pourraient s'adresser *mutuellement*. (Mont.) Ces deux puissances d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent *mutuellement*, quand on les confond ensemble. (Bossuet.) C'est ainsi qu'ils se donnaient *mutuellement* un repos qui les appliquait chacun tout entier à son action. (Id.) Nous étions méprisés du monde, mais nous nous estimions *mutuellement*. (B. de St-P.) En vivant continuellement ensemble, on se découvre *mutuellement* mille petits défauts dont on ne se doutait pas. (Mme de Montolieu.) Tous les hommes qui ont un cœur et lui obéissent doivent se respecter *mutuellement*. (Mme de Stael.)

MUTUELLISME. s. m. Comm. Système des mutuellistes. || Leur association.

MUTUELLISTE. s. m. Membre d'une société mutuelle.

— Se dit quelquefois pour Partisan de l'enseignement mutuel.

— Partisan des doctrines économiques qui réclament l'association des patrons et des ouvriers.

— Hist. Membre d'une corporation des maîtres ou chefs d'atelier à Lyon.

— Adjectiv. Dans la société *mutuelliste*, toute espèce de risque est couverte par l'assurance. (Proudhon.)

MUTULAIRE. adj. 2 g. Archit. Qui a rapport à la mutule, ou qui contient des mutules.

* **MUTULE**. s. f. (du lat. *mutulus*, même signif.). Archit. Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique, et qui représente au-dessous du larmier l'extrémité des chevrons. C'est ce qu'on appelle *modillon* dans les autres ordres. Les mutules sont placées au-dessus des triglyphes et des métopes, et ont des gouttes pendantes à leur surface taillante et inclinée. Placées à des intervalles égaux, elles (les briques) forment des modillons ou des *mutules*. (Mérimée.)

MUTUNUS, MUTINUS ou **MUTO**. Myth. Dieu des Romains qui avait quelque analogie avec le Priape des Grecs, et auquel on rendait un culte obscène dans un temple situé au quartier des Véliens.

MUTZIE. s. f. Bot. Syn. de CHÉTOGASTRÉE.

MUTZIG. Géograph. Commune du cant. de Molsheim (Basse-Alsace), sur la Brusche; 3,600 hab. Ancienne manufacture d'armes à feu.

MUY (Le). Géogr. Comm. du cant. de Fréjus, arrond. de Draguignan (Var), près de l'Argens; 2,700 hab.

MUY (Louis-Nicolas-Victor DE FÉLIX, comte de). Maréchal de France, né à Marseille, 1711-1775, lieutenant général en 1748, refusa le ministère de la guerre en 1771. Mais il accepta ce poste de Louis XVI, qui le nomma maréchal en 1775.

MUYART DE VOUGLANS Pierre-François). Criminaliste français, né à Moirans près de Saint-Claude (Franche-Comté), 1723-1791, a écrit : *les Lois criminelles de la France*.

MUZIANO ou **MIZIANI** (Girolamo), connu ainsi sous les noms de *Girolamo Bressano* ou *le Mutien*. Peintre italien, né à Acquafredda (Brescian), 1528-1590, a enrichi de ses tableaux les palais et les églises de Rome.

MUZILLAC. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vannes (Morbihan); 2,400 hab.

MY. s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, selon la prononciation reuchlinienne. Dans la prononciation érasmienne, on l'appelle *mn*.

MYACANTHE. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; ἄκανθα, épine). Bot. Nom qu'on donnait autrefois à la chausse-trape et à une asperge sauvage.

MYACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une mye. || **MYACES**. s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des acéphales, ayant pour type le genre mye.

MYACITE. s. f. Moll. Nom de coquilles bivalves et fossiles rapportées aux genres lutraire et amphidesme.

MYADESTES. s. m. pl. (ét. gr., μυῖα, mouche; δέω, je combats). Ornith. Groupe de gobe-mouches.

MYAGRE. s. m. (étym. gr., μῦς, rat; ἄγρα, chasse). Bot. Genre de la famille des crucifères isatidées, établi pour des herbes annuelles à fleurs jaune pâle, dont la graine fournit de l'huile, mais en trop petite quantité pour qu'elles fassent l'objet d'une culture; elle croissent spontanément dans les régions méridionales et orientales de l'Europe. || Syn. de CAMELINE.

— Ornith. Groupe de fauvettes.

MYALGIE. s. f. (ét. gr., μῦς, muscle; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des muscles.

MYARGYRITE. s. f. Minér. Sulfate d'antimoine et d'argent qui est ordinairement noir, d'un éclat presque métallique et d'une grande fragilité.

MYAS. s. m. (pr. *mi-ass*; ét. gr., μυαξ, moule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour deux espèces, l'une de Hongrie, l'autre des Etats-Unis.

MYCALE (Cap.). Géogr. anc. Cap situé sur la côte O. d'Asie Mineure, en face de Samos. On y avait bâti le temple de Neptune, où se tenait le panionion. Victoire des Grecs sur la flotte des Perses, 479 av. J.-C. Auj. *Samsoun*.

MYCARIDANTHE. s. m. (ét. gr., μύκης, amandier; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes de Java qui croissent sur les rochers et les troncs d'arbres. On dit aussi *mycaranthe*.

MYCASTRE. s. m. (étym. gr., μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons.

MYCE. s. m. (étym. gr., μύκης, champignon). Pathol. Excroissance fongueuse qui se développe dans les plaies et les ulcères.

MYCÉDION. s. m. (du gr. μύκης, champignon). Polyp. Genre de polypiers appelés quelquefois *champignons de mer*.

MYCÉLIAL, ALE. adj. Bot. Qui concerne le mycélium. Des filaments mycéliaux. On dit aussi *mycélien*.

MYCÉLINE. s. f. Bot. Genre de la tribu des lactucées, établi pour une petite plante d'Europe.

MYCÉLIOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *mycélium*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui a la forme d'un mycélium.

MYCÉLIUM. s. m. (pr. *mi-cé-li-omm*; du gr. μύκης, champignon). Bot. Substance blanche et filamenteuse, qui n'est autre que la tige souterraine du rhizome des champignons, et qu'on connaît plus généralement sous le nom de *blanc de champignon*. On dit aussi *mycélion*.

MYCÈNE. s. m. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Section du genre agaric.

MYCÉNÉEN, ENNE. adj. et s. Synon. de MYCÉNIEN.

MYCÈNES. Géogr. anc. Ville d'Argolide, d'origine pélasgique, à 8 kil. N. d'Argos. Elle fut possédée par les descendants de Danaüs, puis par les Pélopides; jeta de l'éclat sous les règnes d'Atrée et d'Agamemnon, mais déchut après l'invasion des Doriens dans le Péloponnèse. Sur les ruines de Mycènes s'élève aujourd'hui le village de *Karvathi*.

MYCÉNIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Mycènes.

— adj. Qui appartient à Mycènes ou à ses habitants.

MYCÉRINUS Roi d'Égypte, éleva la troisième des grandes pyramides.

MYCES. s. m. pl. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Nom sous lequel on a proposé de réunir les genres amanite, agaric, bolet, hydne, hélotion, mérule et battarée, qui se distinguent par leur chair un peu ferme et plus ou moins cassante, toujours plus épaisse au centre qu'à la circonférence.

MYCÈTE. s. m. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Morille.

— **MYCETES**. s. m. pl. Mamm. Nom générique des alouattes ou singes hurleurs.

MYCÉTÉE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; τείνω, je tends vers). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des engides, dont le type supposé originaire du Caucase, n'est pas encore déterminé.

MYCÉTINE. s. f. (rad. *mycète*). Mamm. Division des singes platyrrhinins, établie surtout pour les hurleurs.

MYCÉTOBIE. adj. 2 g. (ét. gr., μύκης, champignon; βιόω, je vis). Entom. Qui vit dans les champignons.

— **MYCÉTOBIE**. s. f. Genre de diptères némocères, tribu des tipulaires, groupe des fongivores, établi pour de petites espèces qui vivent dans les champignons.

— **MYCÉTOBIES**. s. f. pl. Famille de coléoptères hétéromères, correspondant à la tribu des taxicornes.

MYCÉTOCHARE. s. f. (pr. *mi-cé-to-kare*; ét. gr., μύκης, champignon; χάρις, qui aime). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, établi pour treize espèces crépusculaires ou nocturnes, dont dix d'Europe et trois des Etats-Unis.

MYCÉTOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; γένεσις, génération). Bot. Origine ou premier développement des champignons.

MYCÉTOGLOSSE. s. m. (étym. gr., μύκης, mucosité; γλῶσσα, langue). Erpét. Genre de reptiles de famille inconnue.

MYCÉTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; γράφω, je décris). Celui qui décrit des champignons.

MYCÉTOGRAPHIE. s. f. (rad. *mycétographe*). Description des champignons.

MYCÉTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la mycétographie.

MYCÉTOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., μύκης, champignon; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un champignon. || **MYCETOIDES**. s. m. pl. Groupe de végétaux qui, comme les moisissures et autres, ont les plus grands rapports avec les champignons.

MYCÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; λόγος, discours). Traité sur les champignons.

MYCÉTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la mycétologie.

MYCÉTOLOGUE ou **MYCÉTOLOGISTE**. s. m. (rad. *mycétologie*). Auteur d'un traité sur les champignons.

MYCÉTOME. s. m. (étym. gr., μύκης, champignon; τομή, coupure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, établi pour des espèces dont le type se trouve dans les régions montagneuses de l'Europe centrale et occidentale.

MYCÉTOMYSE s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères.

MYCÉTOPHAGE. s. m. (étym. gr., μύκης, champignon; φάγω, je mange). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, établi pour quatre espèces américaines et sept européennes dont quelques-unes des environs de Paris, où on les trouve dans les champignons.

MYCÉTOPHAGIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. de MYCETOPHAGITE.

MYCÉTOPHAGITE adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un mycétophage. || **MYCÉTOPHAGITES**. s. m. pl. Tribu de coléoptères xylophages, qui a pour type le genre mycétophage.

MYCÉTOPHILE. s. m. (étym. gr., μύκης, champignon; φίλος, qui aime). Fam. Amateur de champignons.

— Entom. Syn. de MYCÉTINCHARE. || Genre de diptères nemocères, famille des tipulaires, établi pour trente espèces, dont trois de Pennsylvanie et les autres de l'Europe centrale et occidentale.

— Adjectiv. Un convive mycétophile.

MYCÉTOPHILIDES. s. m. pl. (ét. fr., *mycétophile*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Tribu de la famille des tipulaires.

MYCÉTOPORE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; πόρος, trou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour une espèce américaine et six européennes.

MYCÉTOZOAIRE. s. m. Bot. Synon. de MYXOGASTRE.

MYCÉTRUPE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; τρυπητής, qui perce). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, dont le type se trouve dans la Guyane.

MYCINE. s. f. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Réceptacle pédiculé et globuleux de certains champignons.

MYCINULINE. s. f. Chim. Composé analogue à l'inuline et contenu dans la truffe; chauffé avec de l'acide sulfurique, il se convertit en sucre.

MYCOAMIBE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; fr. *amibe*). Bot. Cellule reproductrice à mouvements amibiformes des myxogastres.

MYCOBANCHE. s. m. Bot. Syn. de SÉPÉDONION.

MYCOCÉLION. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; κοῖλος, creux). Bot. Genre d'algues byssoïdes appartenant à la tribu des leptomitées.

MYCODERME. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; fr. *derme*). Bot. Genre d'algues confondues d'abord avec les champignons.

— Chim. Nom donné à des membranes formées d'algues ou de champignons qui apparaissent à la surface des liquides en fermentation.

— Méd. Nom de champignons parasites qui croissent sur la peau de l'homme et des animaux.

MYCODERMIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a de l'analogie avec le mycoderme.

MYCOGÉNIE. s. f. (ét. gr., μύκης, viscosité; γένος, naissance). Bot. Production des mucédinées.

MYCOGÉNIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à la mycogenie.

MYCOGLYCOSE. s. f. (ét. gr., μύκης, viscosité; fr. *glycose*). Chim. Glycose dérivée de la lactine traitée par l'acide sulfurique.

MYCOGONE. s. m. Bot. Syn. de SÉPÉDONION.

MYCOLICHENS. s. m. pl. (pr. *mi-ko-li-kenn*; ét. gr., μύκης, champignon; fr. *lichen*). Bot. Lichens qui, ayant leur thalle oblitéré, constitué par des cellules sphériques, se rapprochent des pyrénomycètes, comme la verrucaire.

MYCOLOGIE. s. f. Syn. de MYCÉTOLOGIE.

MYCOLOGIQUE. adj. 2 g. Syn. de MYCÉTOLOGIQUE.

MYCOLOGUE ou **MYCOLOGISTE**. s. m. Syn. de MYCÉTOLOGUE.

MYCOMÉLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'alloxane traité par l'ammoniaque.

MYCOMYRINGITE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; fr. *myringite*). Pathol. Développement sur le tympan d'une membrane parasitaire.

MYCONE. Géogr. anc. L'une des Cyclades (Grèce), entre Ténos au N.-O., Délos à l'O. et Naxos au S., a un ch.-l. du même nom. Auj. *Mycono*; 6,000 hab.

MYCONIE. s. f. Bot. Syn. de RAMONDIE.

MYCONOÏDE. adj. 2 g. Pathol. Se dit des ulcères fistuleux dans lesquels on entend le gargouillement du fluide contenu.

MYCOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., μύκης, champignon; φιλέω, j'aime). Bot. Qui croît sur les champignons secs.

MYCOPORE. s. m. (ét. gr., μύκης, viscosité; πόρος, trou). Bot. Genre de lichens trypethéliacés, dont les espèces croissent sur les troncs d'arbres des régions tropicales.

MYCOSE. s. f. (étym. gr., μύκης, viscosité). Chim. Sucre extrait du seigle ergoté.

MYCOSIE. s. f. (étym. gr., μύκης, champignon). Bot. Nom proposé pour une classe des champignons.

MYCOSIS. s. f. (pr. *mi-ko-ziss*; du gr. μύκης, champignon). Pathol. Maladie particulière aux régions intertropicales qui débute par des taches cutanées congestives, des plaques lichénoïdes suivies de tumeur et qui peut durer douze ans avant d'amener la mort.

MYCTÈRE. s. f. (du gr. μυκτήρ, nez, narine). Entom. Genre de coléoptères.

MYCTÉRIE. s. f. (ét. gr., μυκτήρ, narine). Ornith. Nom générique du jabiru.

MYCTÉRISME. s. m. (du gr. μυκτήρ, nez, narine). Littér. Sorte d'ironie insultante et prolongée.

MYCTÉRODE. s. m. (ét. gr., μυκτήρ, museau; ὀδούς, dent). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, rangé aussi parmi les issus.

MYCOTHAMNION. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; θάμνος, buisson). Bot. Genre d'algues byssoïdes de la tribu des leptomitées, qui croissent sur les filaments d'une espèce de conferve.

MYCTIRE. s. m. (ét. gr., μυκτήρ, museau).

Crust. Genre de la famille des catométopes, tribu des pinnothériens, établi pour une espèce australienne, dont les pattes-mâchoires externes restent presque verticales et se réunissent pour former un cône renversé.

MYCOTRÈTE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon ; τρητός, troué). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, établi pour près de cent espèces américaines.

MYDAINE. s. f. Mamm. Famille de carnassiers ayant pour type le genre mydaüs.

MYDALORNITHE. adj. 2 g. (ét. gr., μυδαλέως, humide ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui vit dans les lieux humides. || **MYDALORNITHES.** s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans des lieux humides.

MYDAS. s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, établi pour plus de vingt espèces exotiques, dont le type se trouve au Brésil.

— Erpét. Espèce de tortue.

— Mamm. Syn. de **MYDAUS.**

MYDASÉE s. f. Erpét. Sous-genre de cchlonées, renfermant la tortue franche.

MYDASIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un mydas. || **MYDASIENS.** s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre mydas.

MYDAÜS. s. m. (ét. gr., μῦδος, mauvaise odeur.) Mamm. Genre de mammifères, établi pour une espèce fossile trouvée à Meudon et une espèce actuelle, dont la tête ressemble à celle du blaireau et le museau à celui du cochon. Le mydaus est appelé aussi *télagon* ; il infecte comme les moufettes, parmi lesquelles on l'avait d'abord classé, et il habite Sumatra et Java.

MYDÉSE. s. f. (du gr. μυδήσις, pourriture). Passage à l'état liquide par putréfaction.

— Pathol. Écoulement purulent des paupières.

MYDON. s. m. Pathol. Chair fongueuse qui s'élève de certains ulcères fistuleux.

MYDORGE (Claude). Géomètre, né à Paris, 1585-1647, lié avec Descartes, le réconcilia avec Fermat.

MYDRIACIS. s. m. (ét. gr., μύδρος, masse de fer rouge ; ἀκίς, pointe aiguë). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, dont le type est une espèce de Guinée.

MYDRIASE. s. f. (ét. gr., μυδρίασις, fait de ἀμυδρός, faible, obscur) Pathol. Affaiblissement de la vue causé par la trop grande dilatation de la pupille. || Faiblesse de la vue produite par l'hydrophtalmie.

MYDRIATIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la mydriase.

—Se dit des substances qui la produisent.

— **MYDRIATIQUE.** s. m. Médicament qui combat la mydriase.

MYDROS. s. m. (du gr. μυδρός, même signif.). Médec. Balle de fer ou caillou que l'on éteignait dans l'urine après l'avoir fait rougir au feu ; on employait ensuite cette urine sous forme de fomentations.

MYE. s. f. (ét. gr., μύαξ, moule). Moll. Genre de mollusques conchifères dimyaires, type de la famille des enfermés, établi pour deux espèces, la mye des sables et la mye tronquée, qui ont une coquille bivalve bâillante aux deux extrémités et un pied grêle, peu propre à la locomotion. Elles habitent les côtes européennes de l'Océan, où on les trouve enfoncées dans le sable et présentant l'orifice de leurs siphons à la surface.

MYÉLATÉLIE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle ; ἀτελής, incomplet). Physiol. Développement incomplet de la moelle épinière.

MYÉLENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., μυελός, moelle ; fr. *encéphale*). Anat. Partie du système nerveux qui comprend l'encéphale et la moelle épinière.

MYÉLINE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle). Anat. Extrait gras, hygroscopique, provenant de jaune d'œuf cuit, de matière cérébrale, de tissus animaux, et qui, mis en contact avec de l'eau et vu au microscope, présente des formes étranges.

— Miner. Silicate d'alumine hydraté d'un blanc jaunâtre, trouvé dans le porphyre de Nane.

MYÉLINIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui concerne la myéline.

MYÉLIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., μυελός, moelle). Anat. Qui a rapport à la moelle. Lesion myélique. Troubles dans les fonctions myeliques.

* **MYÉLITE.** s. f. (du gr. μυελός, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

MYÉLOCARPE. adj. (ét. gr., μυελός, moelle ; καρπός, fruit). Bot. Qui est pourvu d'un nucleus. || **MYELOCARPES.** s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, se composant de ceux qui sont pourvus d'un nucléus.

MYÉLOCONE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle, κονίς, poussière). Chim. Graisse acide qu'on extrait du cerveau.

MYÉLOCYTE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle ; κύτος, cavité). Anat. Élément anatomique de la substance grise du cervelet et du système nerveux cérébro-spinal.

MYÉLOGÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., μυελός, moelle ; γένεσις, production). Physiol. Qui produit de la moelle.

MYÉLOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., μυελός, moelle ; εἶδος, aspect). Pathol. Qui ressemble à la moelle.

— Pathol. *Tumeurs myéloïdes.* Tumeurs formées par les éléments de la moelle des os.

MYÉLOMALACIE. s. f. (étym. gr. μυελός, moelle ; μαλακία, mollesse). Pathol. Ramollissement de la moelle épinière.

MYÉLOME. s. m. (ét. gr., μυελός, moelle). Pathol. Tumeur qui se manifeste à la partie médullaire du cerveau.

MYÉLO-MENINGITE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle, fr. *meningite*). Pathol. Inflammation des membranes de la moelle épinière.

MYÉLOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., μυελός, moelle ; μύκης, champignon). Bot. Section de la famille des champignons.

MYÉLONEURE adj. 2 g. (ét. gr., μυελός, moelle ; νεῦρον, nerf). Zool. Se dit d'animaux dont le système nerveux a la forme d'un cordon. || **MYELONEURES.** s. m. pl. Groupe d'animaux, comprenant ceux qui, comme les crustacés, les insectes et les annélides, n'ont qu'un seul système nerveux ganglionnaire, formant un cordon analogue à la moelle épinière des animaux supérieurs.

MYÉLOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., μυελός, moelle ; φίλος, qui aime). Entom. Se dit des insectes qui vivent dans la moelle des végétaux.

— **MYELOPHILE.** s. m. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce européenne dont la chenille se développe dans la moelle du chardon.

MYÉLOPHTISIE. s. f. (étym. gr., μυελός, moelle ; fr. *phtisie*). Pathol. Phtisie ou consomption dorsale.

MYÉLOPHTISIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la myélophtisie.

MYÉLOPLANE. s. f. (étym. gr., μυελός, moelle ; πλάξ, plaque). Anat. Petite lamelle qui se trouve dans la moelle des os.

MYELOPLAXOME. s. m. Pathol. Tumeur formée principalement par des myeloplaxes.

MYÉLOSARCOME. s. m. (pron. *mi-é-lo-zar-kome* ; ét. gr., μυελός, moelle ; fr. *sarcome*). Pathol. Sarcome de la moelle des os.

MYÉLOSCLÉROSE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle ; fr. *sclérose*). Pathol. Altération de la moelle dont les symptômes varient suivant le siége et l'étendue qu'elle occupe.

MYGALE. s. f. (étym. gr., μυγαλέη, musaraigne). Entom. Genre d'aranéides de la tribu des théraphoses, établi pour des espèces américaines, et des espèces européennes. Les plus remarquables sont la mygale maçonne, de Montpellier, et la mygale pionnière, de l'île de Corse, qui se creusent des retraites souterraines en forme de puits maçonnés et surmontées d'un opercule, mobile autour d'une espèce de charnière, que l'insecte peut ouvrir et fermer à volonté ; on cite encore la mygale aviculaire, qui atteint environ six centimètres de

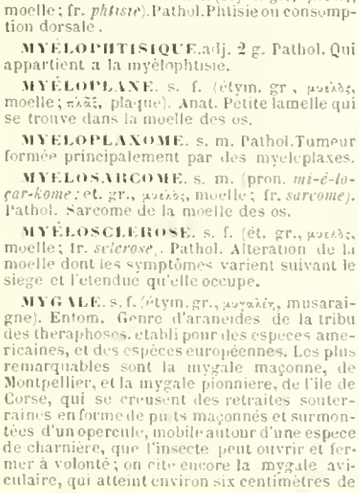

a, Mygale aviculaire ; *b*, nid de la mygale maçonne.

longueur. Son corps, d'un brun foncé ou noirâtre, est entièrement velu ; elle se construit une cellule d'une toile très blanche et demi-transparente qui peut atteindre, lorsqu'elle est développée, jusqu'à vingt centimètres de longueur sur six de largeur. Le cocon qu'elle place près de sa demeure est quelquefois de la taille d'une grosse noix et contient de 1,800 à 2,000 œufs. Cette espèce se trouve dans l'Amérique méridionale, à Cayenne et à Surinam.

— Mamm. Nom ancien des musaraignes. || Nom scientifique du desman.

MYGALINE. s. f. (radic. *mygale*). Mamm. Groupe de mammifères insectivores comprenant le genre desman.

MYGALURE. s. m. Bot. Genre de graminées.

MYGDONIE. Géogr. anc. Province de la Macédoine, entre le Strymon et l'Axius. || Partie de la Phrygie, au-dessus de la Troade. || Province de la Mésopotamie, au nord.

MYGDONIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Mygdonie.

— adj. Qui appartient à la Mygdonie ou à ses habitants. || Se dit quelquefois pour Phrygien.

— *Mygdonienne.* Mythol. Surnom de Cybèle, honorée en Mygdonie.

MYGINDE. s. f. Bot. Genre de célastrinées élæodendrées, établi pour des arbrisseaux qui croissent sous le tropique américain et dont les feuilles et les racines sont employées en infusion diurétique.

MYGLOSSE. adj. et s. m. (ét. gr., μῦς, muscle ; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit d'un muscle de la langue allant des dents molaires au pharynx.

MYIA. Myth. Amante d'Endymion, qui fut changée en mouche par Diane.

MYIAGRE. s. m. (étym. gr., μυῖα, mouche ; ἄγρα, proie). Ornith. Groupe de gobe-mouches qui habitent l'Australie.

MYIAGROS adj. m. (ét. gr., μυῖα, mouche ; ἄγρα, chasse). Myth. gr. Surnom sous lequel Jupiter avait un temple à Elis.

— **MYIAGROS.** s. m. Dieu que l'on invoquait et à qui l'on faisait des sacrifices pour être délivré des insectes ailés. Il avait à Rome une chapelle où une puissance divine empêchait, dit-on, les mouches et les chiens d'entrer.

MYINE. s. f. du gr. μυῖα, mouche). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des chalcidides, qui ont des antennes très courtes et à six articles.

MYIOBIE. s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche ; βίος, vie). Ornith. Groupe de gobe-mouches.

MYIOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche ; κεφαλή, tête). Chir. Staphylôme dans lequel l'iris, engagé dans la cornée, forme une tumeur comparable à une tête de mouche.

MYIOCINCLE. s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche ; fr. *cincle*). Ornith. Groupe de merles.

MYIODIOCTE. s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche ; διωκτής, persécuteur). Ornith. Groupe de fauvettes.

MYIODOPSIE. s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche ; ὄψις, vue). Pathol. Affection de la vue qui, dans certaines maladies, fait voir toute espèce d'objets voltigeant devant les yeux.

MYIOGÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., μυῖα, mouche ; γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui provient de la piqûre des mouches.

MYIOGÉNOSE. s. f. (radic. *myiogène*). Pathol. Maladie provenant de la piqûre des mouches ou de leurs larves logées dans quelque partie du corps.

MYIOLOGIE. s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche ; λόγος, discours). Traité ou description des mouches.

MYIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la myiologie.

MYIOLOGISTE. s. m. Auteur d'une myiologie.

MYIOTHÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche ; θηράω, je chasse). Ornith. Qui vit de mouches.

— **MYIOTHÈRE.** s. m. Nom scientifique du genre fourmilier.

— **MYIOTHERES.** s. m. pl. Anciennement, Famille d'oiseaux ayant pour type le genre moucherolle. || Actuellement, Famille d'oiseaux correspondant au genre fourmilier.

MYIOTHÉRIN, INE. adj. Ornith. Syn. de **MYIOTHERE.** On dit aussi *myiothérinė*.

MYIOTURDE. s. m. (étym. gr., μυῖα, mouche ; lat. *turdus*, grive). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des fourmiliers.

MYITIS s. m. (pr. *mi-i-tiss* ; étym. gr., μῦς, muscle). Pathol. Inflammation des muscles.

MYLABRE. s. m. (du gr. μυλαβρίς, cantharide). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des trachélides, tribu des vésicants, établi pour cent cinquante espèces des diverses régions de l'ancien continent, dont une espèce, déjà employée par les Grecs, peut être substituée avantageusement à la cantharide dans la pratique médicale.

MYLACÉPHALE. s. m. Térat. Monstre qui offre les caractères de la mylacéphalie.

MYLACÉPHALIE. s. f. (ét. gr., μύλη, môle ; ἀ priv. ; κεφαλή, tête). Térat. Monstruosité consistant en l'absence de la tête, avec imperfection du corps.

MYLACÉPHALIEN, ENNE. adj. et s. Térat. Se dit des monstres par mylacéphalie.

— Substantiv. Un mylacéphalien.

MYLACÉPHALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui appartient à la mylacéphalie.

MYLAQUE. s. m. (étym. gr., μύλαγος, pierre arrondie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de Sibérie.

MYLÉEN, ENNE. adj. (étym. gr., μύλη, meule). Anat. Qui a rapport aux dents molaires.

MYLES. Géogr. anc. Ville de Sicile, au N.-E., colonie de Zancle. Victoires de Duilius sur les Carthaginois, 260, et d'Agrippa sur Sextus Pompée, 36 av. J.-C. ; auj. *Melazzo*.

MYLESIS. s. m. (pron. *mi-lé-ziss*). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour le ténébrion géant de la Guyane.

MYLIO. s. m. Ichtyol. Nom d'une espèce de dorade.

MYLIOBATE. s. m. (ét. gr., μύλη, meule ; βατις, raie). Ichtyol. Genre de poissons chondroptérygiens, formé aux dépens des raies, dont il diffère par les pectorales plus larges transversalement, et dont l'espèce la plus remarquable est la *manarine* ou *aigle de mer*, qui atteint parfois le poids de 50 kilogrammes et se trouve principalement dans la Méditerranée.

MYLITTA. Myth. asiat. Nom d'une divinité assyrienne dont les attributs étaient les mêmes que ceux de Vénus. Les femmes étaient obligées de se prostituer une fois dans leur vie aux étrangers dans son temple.

MYLLÈNE. s. m. (ét. gr., μυλλαίνω, je fais des grimaces). Entom. Genre de coléoptères, famille des brachélytres, établi pour trois petites espèces très agiles qui vivent dans les détritus des marais d'Europe.

MYLLOCÈRE. s. m. (ét. gr., μυλλός, courbe ; κέρας, antenne). Entom. Genre de curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Australie, quatre de l'Afrique et une vingtaine des Indes orientales.

MYLOCARYE. s. f. Bot. Synon. de **CLIFTONIE.**

MYLODON. s. m. (étym. gr., μύλη, meule ; ὀδούς, dent). Mamm. Genre d'édentés, voisin des mégathériums, établi pour trois espèces

Mylodon.

fossiles trouvées dans les pampas de Buenos-Ayres. Les mylodons sont caractérisés par les dents, au nombre de dix-huit, et par une taille beaucoup moins grande que celle des mégathériums.

MYLOÈQUE. s. m. (étym. gr., μύλη, meule ; ὄχημα, je cours). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des scaphidites, établi pour trois espèces du nord de l'Europe.

MYLOGLOSSE. adj. (ét. gr., μύλος, meule, dent molaire ; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit d'un des muscles de la langue qui est attaché d'une part près des dents molaires et de l'autre à la langue.

— Substantiv. Le myloglosse.

MYLOHYOÏDIEN. adj. m. (ét. gr., μύλος, meule ou dent molaire ; fr. *hyoïde*). Anat. Se dit de deux muscles de l'hyoïde, qui naissent des dents molaires à la base de l'os hyoïde.

— Substantiv. Le mylohyoïdien.

MYLOÏDIEN, ENNE. adj. (du gr. μύλος, dent molaire). Anat. Qui concerne les dents molaires, ou est situé dans leur voisinage. On dit aussi *myloïde*.

— *Ligne myloïdienne.* Ligne saillante à la face interne de l'os de la mâchoire inférieure.

MYLOPHARYNGIEN. adj. m. (ét. gr., μύλος, meule ; φάρυγξ, ὑγγος, pharynx). Anat. Se dit de deux muscles du pharynx qui naissent près des dents molaires.

— Substantiv. Le mylopharyngien.

MYLOSPHORE. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères.

MYLOSTOME. adj. 2 g. (étym. gr., μύλη, meule ; στόμα, bouche). Anat. Qui a la bouche garnie de dents molaires.

— Ichtyol. *La dorée mylostome* est ainsi appelée parce qu'elle a le fond du palais pavé de dents molaires.

MYMAR. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des mymarides, tribu des proctotrupiens, établi pour des espèces dont les mâles ont des antennes à treize articles et les femelles à neuf seulement.

MYMARIDES. s. m. pl. (ét. fr., *mymar* ; gr. εἶδος, aspect) Entom. Famille d'hyménoptères proctotrupiens, ayant pour type le genre mymar.

MYNDOS. Géogr. anc. Colonie dorienne de Carie, sur le golfe Iasique, au N.-O. d'Halicarnasse ; auj. *Mentech*.

MYNOME. s. m. Mamm. Genre de rongeurs, établi pour une espèce de Pennsylvanie encore peu connue.

MYOBIE. s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche ; βίος, vie) Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour sept espèces à teintes plus ou moins jaunâtres et habitant l'Europe occidentale et centrale.

MYOCARDE. s. m. (ét. gr., μῦων, muscle ; καρδία, cœur). Anat. Partie musculaire du cœur.

MYOCARDITE. s. f. Pathol. Inflammation du myocarde.

MYOCÈLE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle ; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur musculaire.

MYOCÉLIALGIE. s. f. (étym. gr., μῦων,

muscle; κοιλία, bas-ventre; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les muscles du bas-ventre.

MYOCÉLIALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport a la myocelialgie.

MYOCÉLITE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; κοιλία, bas-ventre). Pathol. Inflammation des muscles du bas-ventre.

MYOCÈRE. s. m. (ét. gr., μῦων, partie charnue; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galerucites, établi pour trois espèces de l'Amérique méridionale.

MYOCHRONOSCOPE s. m. (ét. gr., μῦων, muscle; χρόνος, temps; σκοπέω, j'examine). Physiol. Appareil destiné à observer quelques phénomènes physiologiques, en particulier la vitesse de propagation jusqu'aux muscles de l'excitation nerveuse.

MYOCHROUS. s. m. (pr. *mi-o-kro-uss*; ét. gr., μῦς, souris; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour une espèce des États-Unis et deux de la Guyane.

MYOCONQUE. s. m. (ét. gr., μυαξ, myc; κόγχη, coquille). Moll. Genre proposé pour une coquille fossile, intermédiaire entre les moules et les conques, qui a été trouvée dans les terrains oolithiques.

MYOCORYNE. s. f. (ét. gr., μῦων, excroissance de chair; κορυνή, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomelines, établi pour une espèce mexicaine.

MYOCTONON. s. m. (étym. gr., μῦς, rat; κτόνος, meurtre). Bot. Nom que l'on donnait autrefois à l'aconit, parce qu'on attribuait à sa racine la propriété de tuer les rats, même de loin, par sa seule odeur.

MYODAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., μυιώδης, de μυῖα, mouche). Entom. Qui ressemble à une mouche. || **MYODAIRES**. s. m. pl. Famille de diptères qui renferme les mouches.

MYODE. adj. 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une mouche.

— **MYODE**. s. m. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, tribu des mordellones, établi pour deux espèces des États-Unis et une de la France méridionale.

— Mamm. Groupe de rongeurs se rapprochant des rats.

— **MYODE**. s. f. Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des herbes de l'Inde.

MYODÉMIE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; δῆμος, graisse). Pathol. Substitution adipeuse dans les muscles.

MYODERME. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; δέρμα, peau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mellitophiles, établi pour deux espèces du Sénégal.

MYODÉSOPSIE. s. f. Pathol. Syn. de **MYIODOPSIE**.

MYODINE. s. f. (ét. gr., μυιώδης, de mouche). Entom. Genre de diptères.

MYODINE, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une myodine. || **MYODINIENS**. s. f. pl. Tribu de la famille des myodaires phytomyzides, qui a pour type le genre myodine.

MYODITE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des trachélides. On suppose qu'ils vivent en parasites à l'état de larves. Une espèce habite la France et trois les États-Unis.

MYODOQUE. s. f. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, tribu des réduviens, établi pour des espèces dont le type se trouve dans l'Amérique du Nord.

MYODYNAMIE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle, δύναμις, force). Physiol. Force musculaire.

MYODYNIE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale dans les parties musculaires.

— *Myodynie des femmes en couche*. Douleur dans l'épaisseur des muscles de la partie postérieure de la jambe qui se manifeste, sans coloration ni œdème, le jour même de l'accouchement ou quelques jours après.

MYODYNIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la myodynie.

MYOGALE. s. m. Bot. Genre de plantes buissonneuses, famille des liliacées hyacinthées, établi pour des herbes très communes dans le centre et le midi de l'Europe.

MYOGALE. s. f. Mamm. Syn. de **MYGALE**.

MYOGALINE. s. f. Mamm. Syn. de **MYGALINE**.

MYOGASTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μῦων, muscle; γαστήρ, ventre). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont l'estomac musculeux. Les oiseaux myogastriques peuvent, comme les ruminants, dégorger les graines renfermées dans leur jabot. C'est ainsi que les pigeons donnent à manger à leurs petits.

MYOGÈNE. adj. (étym. gr., μυῖα, mouche; γενάω, j'engendre). Qui provient ou qui est causé par la piqûre des diptères.

MYOGÉNIE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; γενάω, j'engendre). Physiol. Génération des muscles.

MYOGÉNIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui a rapport a la myogenie.

MYOGÉNOSE. s. f. (rad. *myogène*). Pathol. Maladie résultant de la piqûre des diptères.

MYOGNATHE. s. m. (pr. *mi-o-ghnote*; ét. gr., μῦων, muscle; γνάθος, mâchoire). Térat. Monstre à tête double, qui a deux mâchoires distinctes, et dont les parties en trop ne sont retenues que par les muscles et la peau.

MYOGRAPHE. s. m. (radic. *myographie*). Didact. Auteur d'une description des muscles.

— Physiol. Instrument à l'aide duquel on donne une représentation graphique des diverses contractions des muscles.

* **MYOGRAPHIE**. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; γράφω, j'écris). Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des muscles.

— S'emploie quelquefois pour Myologie.

MYOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la myographie. || *Pince myographique*. Appareil qui permet d'observer tous les mouvements des muscles sur lesquels il est appliqué.

MYOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., μῦων, muscle; εἶδος, aspect). Anatom. Qui ressemble à un muscle.

— Pathol. *Tumeurs myoïdes*. Tumeurs composées de fibres-cellules qui se développent surtout dans le tube alimentaire et l'utérus.

MYOLEMMATIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport au myolemme.

MYOLEMME. s. m. (ét. gr., μῦων, muscle; λέμμα, pelure). Anat. Tube transparent dans lequel sont contenues, celles du cœur exceptées, les fibrilles musculaires des faisceaux primitifs striés.

* **MYOLOGIE**. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient a la myologie.

MYOLOGISTE ou **MYOLOGUE**. s. m. Didact. Auteur d'une myologie.

MYOMALACIE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; μαλακία, ramollissement). Pathol. Ramollissement des muscles.

MYOMANCIE. s. f. (ét. gr., μῦς, rat; μαντεία, divination). Espèce de divination fondée sur le cri des souris, ou sur la manière dont ces animaux mangent.

MYOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui pratique la myomancie.

MYOME. s. m. (du gr. μῦων, muscle). Pathol. Tumeur composée de fibres musculaires.

MYOMÉLANOSE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; fr. *mélanose*). Pathol. Mélanose musculaire.

MYOMÈTRE. s. m. (ét. gr., μῦων, muscle; μέτρον, mesure). Chir. Instrument qui sert a mesurer exactement le raccourcissement des muscles de l'œil dans les cas de strabisme.

MYONIME. s. f. Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des arbustes qui croissent dans la Mauritanie.

MYONITE. s. f. (du gr. μῦων, muscle). Pathol. Inflammation des muscles.

MYONTE. (*Myus*). Geogr. anc. La plus petite des douze villes de l'ancienne Ionie (Asie Mineure), à l'embouchure du Méandre.

MYOŒDÈME. s. m. (ét. gr., μῦων, muscle; οἴδημα, gonflement). Physiol. Nodule et tremblement qui resultent de la contraction normale d'un groupe de fibres musculaires privées de l'influx nerveux par suite d'un choc subit.

MYOPAIRES. s. m. pl. Entom. Tribu de diptères athéricères ayant pour type le genre myope.

MYOPALME. s. m. (ét. gr., μῦων, muscle; πάλμα, agitation). Pathol. Soubresaut des tendons des muscles.

MYOPARON. s. m. Antiq. Vaisseau léger dont se servaient les pirates.

* **MYOPE**. s. 2 g. (étym. gr., μύω, fait de μύω, je cligne; ὤψ, vue). Celui, celle qui a la vue courte, et qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave. La constriction de la pupille est assez ordinaire chez les *myopes*. (Guillié.)

— Fig. Celui qui ne voit pas ou ne veut pas voir. Aucun de nos *myopes* économiques ne se serait jamais douté... (Grimm.)

— **MYOPE**. adj. 2 g. Qui a la vue fort courte. Être myope. Un enfant *myope*. (Acad.)

— Qui a peu d'étendue, en parlant de la vue. La vue *myope* est l'opposé de la vue presbyte. (Acad.) Renferme dans des appartements étroits, entouré de minces objets, la vue bornée de l'homme civilisé se rétrécit, devient souvent *myope*, par suite des ouvrages délicats. (Virey.)

— Fig. Mon œil, si subtil pour l'idéal, est tout à fait *myope* dans la réalité. (Th. Gaut.)

* **MYOPE**. s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche; ὄψις, aspect). Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères tribu des myopaires, établi pour des espèces a grande tête, à trompe bicaudée, à abdomen obtus, qui vivent en grand nombre sur les fleurs des prairies européennes. Myope ferrugineux. Myope pulvipède. Myope nain.

MYOPHONE. s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche; φωνή, voix). Ornith. Genre d'oiseaux voisins des kittas, proposé pour une espèce encore mal étudiée, dont le plumage noir a des reflets métalliques et qui a été rapportée de l'archipel Indien.

* **MYOPIE**. s. f. (rad. *myope*). Pathol. État de ceux qui ont la vue courte et basse. La cause de la myopie est la trop grande convexité du globe de l'œil, la surabondance des humeurs de l'œil, et en général tout vice de conformation qui fait converger les rayons lumineux, de manière qu'ils se réunissent avant d'arriver à la rétine; aussi remédie-t-on à la myopie par l'usage des lunettes à verres concaves, qui diminuent plus ou moins cette convergence, selon leur foyer. La myopie disparaît souvent avec l'âge; le temps, usant la courbure de l'œil, fait disparaître sa trop grande convexité. La *myopie* peut être le résultat de l'habitude que contractent ceux qui, par état, sont obligés de fixer longtemps de petits objets, tels que les lapidaires, les horlogers, etc. (Guillié.) Il est difficile de corriger la *myopie*. (Id.)

— *Myopie artificielle*. Myopie temporaire que l'on crée par des moyens artificiels pour permettre de regarder un objet en deçà des limites ordinaires de la vue.

— Fig. La *myopie* en ces choses allait jusqu'à ne point voir la nuance entre un ministre et un abbé. (V. Hugo.)

— Fig. *Cet homme a l'intelligence, le cœur atteint de myopie*. Cet homme a l'intelligence bornée, le cœur étroit.

MYOPINE. s. f. (rad. *myope*). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour une espèce française qui vit sur le sable au bord des rivières.

MYOPIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne la myopie.

MYOPISME. s. m. Physiol. Se dit quelquefois dans le même sens que Myopie.

MYOPLASTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., μῦων, muscle; πλαστικη, plastique). Physiol. Qui sert à la génération des muscles.

— *Corps myoplastiques*. Nom donné au myolemme et aux faisceaux des muscles striés lorsqu'ils se montrent dans le corps de l'embryon.

MYOPORE. s. m. (étym. gr., μῦς, rat; fr. *pore*). Bot. Genre de plantes australiennes, de la famille des myoporinées, renfermant une vingtaine d'espèces, dont deux ou trois sont cultivées en serre, à cause de la quantité des fleurs petites et blanches, et de la singularité du feuillage, qui est charnu et dentelé. Myopore agréable. Myopore a petites feuilles. Myopore à feuilles elliptiques.

MYOPORIE. s. f. (étym. gr., μῦς, muscle; πόρος, trou). Moll. Genre proposé pour les érigonies fossiles du Muschelkalk.

MYOPORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble a un myopore. || **MYOPORINÉES**. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre myopore.

MYOPOTAME. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; ποταμός, rivière). Mamm. Genre de rongeurs aquatiques, dont la famille n'est pas encore bien déterminée, actuellement réduit à une espèce fossile qui se trouve au Brésil, et à une espèce actuelle appelée aussi *coypou*, qui habite dans des terriers, sur le rivage des eaux douces de plusieurs régions de l'Amérique méridionale. Le coypou atteint 1 mètre de longueur, son pelage, recherché comme fourrure, est brun cendré vers la peau et roux à la surface; il est d'un caractère très doux et s'apprivoise aisément.

MYOPRESBYTE. adj. Myope d'un œil et presbyte de l'autre.

MYOPTÈRE. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; πτερόν, aile). Mamm. Genre de cheiroptères insectivores, établi pour une espèce de patrie inconnue appelée aussi *rat volant*; elle est brune en dessus, blanche en dessous et atteint 8 centimètres de longueur.

— Bot. Ancien nom du thlaspi.

MYORAMA. s. m. (ét. gr., μυέω, cligner; ὅραμα, vue). Sorte de petites vues que l'on forme a volonté a l'aide de figures mobiles en carton peint, et représentant des arbres, des maisons, des fabriques, des animaux, etc.

MYORHIN. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces africaines et trois espèces européennes.

MYORRHEXIE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; ῥῆγνυμι, je romps). Pathol. Déchirure des muscles.

MYOSALGIE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les muscles.

MYOSCHILE. s. m. (pr. *mi-o-skile*; ét. gr., μῦς, souris; χείλος, lèvre). Bot. Genre d'arbrisseaux, établi pour des espèces du Chili encore peu connues, et rapportées avec doute à la famille des santalacées.

MYOSCLÉROSE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; fr. *sclérose*). Pathol. Induration des muscles.

MYOSCLÉROSIQUE. adj. Pathol. Qui a rapport à la myosclerose.

MYOSE. s. f. Pathol. Syn. de **MYOSIE**.

MYOS HORMOS (*port des Coquillages* ou *port de la Souris*). Geograph. anc. Ville de la Haute-Égypte, sur le golfe Arabique; entrepôt commercial avec l'Arabie et l'Inde. Aujourd'hui en ruines, près de Cossêir.

MYOSIE. s. f. (du gr. μύω, je ferme). Pathol. Contraction permanente de la prunelle de l'œil, portée quelquefois au point d'intercepter le passage des rayons lumineux, et de produire la cécité.

MYOSINE. s. f. (du gr. μῦων, muscle). Chim. Matière albuminoïde qui se trouve dans le tissu musculaire des cadavres.

MYOSITE ou **MYOSITIE**. s. f. Pathol. Syn. de **MYITIS**.

MYOSODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour huit espèces, la plupart de la Russie méridionale.

MYOSOREX. s. m. (pron. *mi o-ço rekce*; ét. gr., μῦς, rat; lat. *sorex*, musaraigne). Mamm. Division du genre musaraigne.

* **MYOSOTIS**. s. m. (pr. *mi-o-zo-tiss*; ét. gr., μῦς, rat; οὖς, ὠτός, oreille, à cause de la forme des feuilles de plusieurs espèces). Bot. Genre de la famille des borraginées, renfermant une cinquantaine d'espèces herbacées, dont la plus répandue, le myosotis des marais, croît dans les lieux bas et les prairies humides de toute l'Europe. Cultivé dans les jardins à cause de sa jolie fleur, quelquefois blanche, mais plus souvent bleu azur, marquée de jaune à la gorge, et a épi enroulé sur lui-même comme la queue du scorpion, il est connu aussi sous les noms vulgaires de *gremillet*, de *plus je vous vois plus je vous nime*, de *ne m'oubliez pas*, qui lui vient d'une légende allemande et qui indique suffisamment sa signification dans le langage symbolique des fleurs. Aux sentiers où l'eau printanière abonde, fait de petits torrents, se plaît le grand *myosotis*. (Michelet.)

Myosotis.

MYOSOTON. s. m. Bot. Syn. de **MALACHIUM**.

MYOSPECTROSCOPE. s. m. (ét. gr., μῦων, muscle; fr. *spectroscope*). Chir. Spectroscope servant à étudier le tissu musculaire.

MYOSURE. adj. 2 g. (étym. gr., μῦς, souris; οὐρά, queue). Mamm. Qui a une queue semblable a celle d'une souris.

— **MYOSURE**. s. m. Bot. Genre de renonculacées anémonées, établi pour quelques petites herbes dont la plus connue, vulgairement appelée *queue de souris* à cause de la forme de sa graine, croît dans les champs cultivés de presque toute l'Europe.

MYOTHÈRE ou **MYÉOTHÈRE**. adj. 2 g. Ornith. V. **MYIOTHÈRE**.

MYOTILITÉ. s. f. (du gr. μῦων, muscle). Physiol. Faculté de mouvoir et de contracter les muscles.

MYOTIS. s. m. (pr. *mi-o-tiss*; ét. gr., μῦς, rat; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Genre proposé pour quelques espèces de cheiroptères.

MYOTOME. s. m. (ét. gr., μῦων, muscle; τομή, section). Chir. Couteau servant à l'incision de certains muscles.

* **MYOTOMIE**. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; τομή, section). Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des muscles.

— Art vétér. *Myotomie coccygienne*. Incision de certains muscles à la queue du cheval, pour la relever.

— Chir. Incision de muscles.

MYOTOMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la myotomie. Procédés myotomiques.

MYOTYRBE. s. f. (ét. gr., μῦων, muscle; τύρβη, trouble). Physiol. Trouble dans la coordination des mouvements musculaires.

MYOXANTHE. s. m. (ét. gr., μυωξία, tron de souris; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des herbes qui croissent dans les régions boisées du Pérou.

MYOXIDES. s. f. pl. Mamm. Famille de rongeurs, établie pour les graphiures et les loirs. On dit aussi *myoxines*.

MYOXUS. s. m. (pr. *mi-o-kçuss*). Mamm. Nom scientifique du genre loir.

MYOXYNUS. s. m. (pr. *mi o-kci-nuss*; ét. gr., μυων, muscle; ὀξύς, aigu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour cinq espèces dont les types vivent au Brésil et au Mexique.

MYRA. Géogr. anc. Ville métropole de la Lycie, sous les Romains.

MYRACANTHE. s. m. Bot. Nom que portait autrefois le panicaut.

MYRCIE. s. f. Bot. Genre de myrtacées, établi pour des arbres ou arbrisseaux du tropique américain.

MYRE. s. m. Ichtyol. Poisson de la Méditerranée, du genre murène.

— Crust. Genre de décapodes brachyures,

établi pour une espèce, de patrie inconnue, très voisine des ilias, dont elle diffère seulement par la forme du palpe et par la dilatation de la tige externe des pattes-mâchoires.

MYRI, MYRIA ou **MYRIO** (du gr. μυριάς, dix mille). Préfixe forme du grec, et qui signifie dix mille fois. S'emploie souvent en composition pour indiquer un très grand nombre non déterminé.

MYRIACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de nombreuses épines.

MYRIACTIS. s. m. (pr. *mi-ri-ak-tiss*; ét. gr., μυριάς, dix mille; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour six espèces d'herbes de l'Inde.

* **MYRIADE**. s. f. (du gr. μυριάς, même signif.). Antiq. Nombre de dix mille.

— Dans le langage ordinaire, Quantité indéfinie et innombrable. Il y a des myriades d'étoiles qu'on ne peut apercevoir à l'œil nu. Des myriades de sauterelles, de cousins. Il faudrait que le hasard épuisât des *myriades* de chances avant de compléter un insecte. Ce serait un dieu que ce hasard qui, de *myriades* de combinaisons informes, amena précisément celle qui composa l'univers. (Boiste.) Des *myriades* d'anges et les hommes rachetés de son sang environnaient le Christ, et chantant ses louanges, ils lui rendaient grâces dans le langage des cieux. (La Mennais.) Il en est autrement de celles (les araignées) qui tendent leurs filets pendant le jour aux mouches des appartements et aux *myriades* de petits volatiles qui dansent dans un rayon de midi. (Ch. Nodier.) Je parle de ces *myriades* de goélands ou de mouettes dont toute côte répète les cris. (Michelet.)

— Entom. Espèce de larve non classée, qui n'a encore été observée qu'une seule fois.

MYRIADÈNE. s. m. (étym. gr., μυριάς, dix mille; ἀδήν, glande). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, établi pour des arbrisseaux du tropique américain.

MYRIAGRAMME. s. m. (étym. gr., μυριάς, dix mille; fr. *gramme*). Métrol. Poids de dix mille grammes.

MYRIALITRE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille; fr. *litre*). Metrol. Mesure de dix mille litres.

MYRIAMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μυριάς, dix mille; μέρος, partie). Annel. Se dit des chétopodes qui ont beaucoup de segments, d'anneaux ou d'articulations.

* **MYRIAMÈTRE**. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille; fr. *mètre*). Metrol. Mesure itinéraire qui vaut dix mille mètres.

MYRIANE. s. f. (du gr μυρίος, innombrable). Annel. Genre d'annélides encore mal déterminé, dont l'espèce type se trouve sur les côtes européennes de l'Océan.

MYRIANIDE. s. f. (étym. fr., *myriane*; gr. εἶδος, aspect). Annél. Genre proposé pour des annélides chétopodes, voisins des myrianes, dont l'espèce type se trouve sur les côtes de Sicile.

MYRIANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte un grand nombre de fleurs.

— MYRIANTHE. s. m. Bot. Genre d'artocarpées, dont les espèces se trouvent dans l'Afrique tropicale.

MYRIANTHÉRIE. s. f. (ét. gr., μυριάς, dix mille; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'homalinées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar.

* **MYRIAPODE**. adj. 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille; πούς, ποδός, pied. Entom. Qui a un très grand nombre de pattes. || MYRIAPODES. s. m. pl. Classe d'animaux articulés, qui ont des pattes en nombre indéterminé, égal à celui des articulations de leur corps. Les myriapodes ont de douze paires à plusieurs centaines de pieds; ils sont divisés en deux ordres, les chilognathes et les chilopodes, qui se trouvent principalement dans le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

MYRIAPORE. s. m. (étym. gr., μυριάς, dix mille; πόρος, trou). Polyp. Genre de polypiers dont l'espèce type, qui est commune dans la Méditerranée, forme de petits buissons, qui atteignent quelquefois douze centimètres de hauteur.

MYRIARE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille; fr. *are*). Métrol. Étendue de dix mille ares ou d'un kilomètre carré.

MYRIARQUE. s. m. (étym. gr., μυριάς, dix mille; ἀρχός, chef). Antiq. Commandant d'un corps de dix mille hommes chez les Perses.

MYRIASPORE. s. m. (étym. gr., μυριάς, dix mille; σπόρα, graine). Bot. Genre de melastomacées miconiées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

MYRIASTÈRE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille; fr. *stere*). Métrol. Mesure de dix mille stères.

MYRICA. s. m. (étym. gr., μυρίκη, tamaris). Bot. Genre d'arbres résineux, type de la famille des myricées, qui, outre le cirier, le galé et la comptonie, comprend encore le myrica à fruits comestibles, originaire de l'île Chusan, où il croît en forme de buissons touffus, chargés chaque année de baies rouges servant à la préparation de certaines boissons fermentées. || *Myrica cérifère*. Cirier de la Louisiane.

MYRICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au myrica. On dit aussi *myricacé*. || MYRICÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre myrica.

MYRICAIRE. s. f. Bot. Genre d'herbes ou sous-arbrisseaux appartenant à la famille des tamariscinées et croissant en Europe et en Asie.

MYRICINE. s. f. (du gr. μύρον, onguent). Chim. Substance particulière qui existe dans la cire du cirier de la Louisiane. || Une des parties constituantes de la cire des abeilles.

MYRICYLE. s. m. (ét. fr., *myrica*; gr. ὕλη, matière). Chim. Alcool qu'on extrait de la cire des abeilles.

MYRINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, voisin des eryonies, établi pour quelques petites espèces exotiques, dont le type, à ailes vivement colorées, se trouve à Java.

MYRINE. Géogr. anc. Ville d'Éolide (Asie Mineure).

— MYRINE. Ville de l'île de Lemnos, auj. *Lemno* ou *Stalimene*.

MYRINGADECTOMIE. s. f. (ét. lat., *myringa*, myringe; gr. ἐκτομή, incision). Chir. Perforation de la membrane du tympan.

MYRINGE. s. m. (du lat. *myringa*, même signif.). Anat. Membrane du tympan.

MYRINGITE. s. f. Pathol. Inflammation de la myringe.

MYRIOBIBLON. s. m. (ét. gr., μυρίοι, dix mille, βίβλος, livre). Philol. Livre de Photius ainsi appelé parce qu'il est composé d'extraits d'un très grand nombre d'ouvrages plus anciens.

MYRIOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., μυρίοι, dix mille; κεφαλή, tête). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbrisseaux d'Australie.

MYRIOCOQUE. s. m. (étym. gr., μυρίοι, dix mille; κοκκος, graine). Bot. Genre de champignons gastéromyces, établi pour des espèces qui croissent en groupe sur les bois pourris.

MYRIODACTYLE. s. m. Bot. Synon. de CHETOPHONE.

MYRIOGONE. s. m. (étym. gr., μυρίοι, dix mille; γωνία, angle). Geom. Polygone de dix mille côtés.

MYRIOGYNE. s. f. (étym. gr., μυρίοι, dix mille, γυνή, pistil). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes communes en Asie et en Océanie.

MYRIOLOGIE. s. f. Relat. Syn. de MYRIOLOGUE.

MYRIOLOGUE. s. m. Relat. Chant de deuil que les femmes des Grecs modernes chantent sur les corps de leurs proches.

MYRIOMALE. s. f. Bot. Syn. de PHOTINIE.

MYRIONÈME. s. m. (étym. gr., μυρίοι, dix mille; νῆμα, filament). Bot. Genre d'algues de la tribu des batrachospermées, croissant en forme de tache sur leurs congénères d'organisation supérieure et ayant pour type le myrioneme étrangleur.

MYRIONYME. adj. 2 g. (ét. gr., μυρίοι, dix mille; ὄνυμα, nom). Myth. gr. Qui a dix mille noms. Épithète que l'on donne à certaines divinités mythologiques, parce qu'on les appelle d'un grand nombre de manières différentes, suivant les diverses fonctions qu'on leur attribue.

MYRIOPHTALME. adj. 2 g. (ét. gr., μυρίοι, dix mille; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a une multitude d'yeux.

— Bot. L'*astrée myriophtalme* est ainsi appelée à cause de ses nombreuses cellules, qu'on a comparées à des yeux.

MYRIOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., μυρίοι, dix mille; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles innombrables, ou des découpures innombrables à ses feuilles.

— MYRIOPHYLLE. s. m. Genre d'haloragées, établi pour vingt espèces qui ont les feuilles découpées en lanières filiformes et dont les fleurs surnagent au-dessus des mares, où elles croissent en abondance.

— Zooph. Espèce de sertulaire.

MYRIOPODE. adj. et s. Syn. de MYRIAPODE.

MYRIOSPERMINE. s. f. Chim. Essence extraite du baume du Pérou.

MYRIOSTOME. s. m. (ét. gr., μυρίοι, dix mille; στόμα, bouche). Bot. Genre de champignons qui ne renferme qu'une espèce.

MYRIOSYDRE. s. m. Bot. Genre de la famille des algues.

MYRIOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., μυρίοι, dix mille; θήκη, étui). Bot. Syn. de MARATTIA.

MYRIOTRÈME. s. m. Bot. Syn. de LÉCIDÉE.

MYRIOZOON. s. m. (étym. gr., μυρίοι, dix mille; ζῶον, animal). Zooph. Nom proposé pour le genre myriapore.

MYRIPNOÏS. s. m. (pr. *mi-ri-pno-iss*; ét. gr., μυροπνοος, qui exhale des parfums). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des arbrisseaux des régions montagneuses de la Chine.

MYRIPRISTIS. s. m. (pr. *mi-ri-pri-stiss*; ét. gr., μυρίοι, dix mille; πρίστις, scie). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour des espèces ayant les joues, les oreilles, les opercules garnis de dentelures, et dont le type est une espèce de la Martinique, vulgairement appelée *frère Jacques*; elle a 22 centimètres de long et est d'un rouge éclatant, pareil à celui des dorades de la Chine.

MYRISTATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide myristique combiné avec une base.

MYRISTICA. s. m. (du gr. μυρίστικος, parfumé). Bot. Nom scientifique du genre muscadier.

MYRISTICACÉ, ÉE. adj. (rad. *myristica*). Bot. Qui ressemble au muscadier. || MYRISTICACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre muscadier.

MYRISTICATION. s. f. (pr. *mi-ri-sti-ka-cion*; ét. lat., *myristica*, muscadier). Pathol. Aspect de muscade particulier à la coupe du foie dont les capillaires sont congestionnés de sang et les conduits engorgés de bile.

MYRISTICÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de MYRISTICACÉ.

MYRISTICINE. s. f. (ét. gr., μυρίστικος, parfumé). Chim. Stéaroptène de l'huile d'oeillet et de l'essence de macis. Substance cristalline qui se forme en dépôt dans l'huile de girofle.

MYRISTICYLE. s. m. Chim. Radical supposé de la myristicine.

MYRISTINE. s. f. du lat. *myristica*, muscadier). Chim. Substance extraite de l'huile de muscade.

MYRISTIQUE. adj. (rad. *myristine*). Chim. Se dit d'un acide tiré du beurre de muscade.

MYRISTONE. s. f. du lat. *myristica*, muscadier). Chim. Acétone obtenu par la distillation sèche du myristate de calcium.

MYRMACICÉLE. s. m. (étym. gr., μύρμηξ, fourmi; σκηλός, brillant. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, qui a pour type une espèce australienne.

MYRMÉCIAS. s. m. (pron. *mir-mé-ci-ass*; ét. gr., μύρμηξ, fourmi). Minér. Espèce de pierre que les anciens comparaient à une verrue.

MYRMÉCIE. s. f. et. gr., μύρμηξ, fourmi. Pathol. Espèce de verrue particulière à la paume des mains et à la plante des pieds, on elle fait éprouver de vives démangeaisons.

— Arachn. Genre d'aranéides de la tribu des araignées, dont les mœurs ne sont pas connues et qui a pour type une espèce du Brésil.

— Bot. Genre de gentianées.

MYRMÉCILLE. s. f. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi; κέλλω, je cours vite). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindeletes, tribu des ctenostomides, ayant pour type la myrmécille pygmée du Brésil.

MYRMÉCION. s. m. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Zooph. Genre de spongiaires fossiles, qu'on pourrait réunir aux siphonies, et qui a été trouvé dans le calcaire jurassique.

MYRMÉCIUM. s. m. (pr. *mir-mé-ci-omm*; du gr. μύρμηξ, fourmi. Pathol. Démangeaison.

MYRMÉCOBIE. s. m. (étym. gr., μύρμηξ, ηκος, fourmi; βιος, vie). Mamm. Genre de didelphes dont le pelage est marqué de bandes transversales alternativement blanches et noires, et dont on connaît deux espèces qui vivent exclusivement de fourmis et qui habitent l'Australie et la Tasmanie.

MYRMÉCOBINES. s. f. pl. Mamm. Famille de marsupiaux, établie pour les myrmécobies.

MYRMÉCODE. s. m. (étym. gr., μυρμηκώδης, semblable à une fourmi). Entom. Genre d'hyménoptères, établi à tort pour les femelles d'un genre de porte-aiguillon.

MYRMÉCODIE. s. f. (étym. gr., μυρμηκώδης, semblable à une verrue). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, dont l'espèce type, parasite des vieux troncs d'arbres, se trouve aux îles Moluques.

MYRMÉCOLÉON. s. m. (étym. gr., μύρμηξ, ηκος, fourmi; λέων, lion). Entom. Nom scientifique du fourmi-lion.

MYRMÉCOMORPHE. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, ηκος, fourmi; μορφή, forme). Entom. Genre de proctotrupiens, établi pour une espèce voisine des labeons.

MYRMÉCOPHAGE. adj. 2 g. (ét. gr., μύρμηξ, ηκος, fourmi; φαγω, je mange). Qui vit de fourmis.

— MYRMÉCOPHAGE. s. m. Mamm. Synon. de FOURMILIER.

— Ornith. Groupe de merles.

MYRMÉCOPHAGINÉES. s. f. pl. (rad. *myrmecophage*). Mamm. Famille d'édentés, ayant pour type le genre fourmilier.

MYRMÉCOPHILE. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, ηκος, fourmi; φίλος, ami). Entom. Genre d'orthoptères.

MYRMÉCOPSIS. s. m. (pron. *mir-mé-kop-siss*; ét. gr., μύρμηξ, ηκος, fourmi; ὄψις, aspect). Entom. Genre créé à tort pour une espèce de thynnus.

MYRMÉCOPTÈRE. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, ηκος, fourmi; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une espèce de Nubie.

MYRMÉDONIE. s. f. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi; δονέω, je trouble). Entom. Genre de coléoptères, famille des brachelytres, tribu des aléocharides, établi pour quarante espèces dont le corps exsude un liquide huileux et fétide, et qui habitent dans toutes les parties du monde, l'Océanie exceptée.

MYRMÉGE. adj. 2 g. (du gr. μύρμηξ, fourmi. Entom. Qui ressemble à une fourmi. || MYRMÉGES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères comprenant les fourmis et les genres voisins.

MYRMÉLÉON. s. m. Entom. Syn. de MYRMÉCOLÉON.

MYRMÉLÉONIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *myrmélion*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un myrmécoléon. || MYRMÉLÉONIDES. s. m. pl. Famille de névroptères qui a pour type le genre myrmécoléon.

MYRMÉLÉONIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. de MYRMÉLÉONIDE. || MYRMÉLÉONIENS. s. m. pl. Tribu d'névroptères établie pour quatre familles ayant pour type celle des myrmécoléonides.

MYRMÉMORPHE. s. m. (étym. gr., μύρμηξ, fourmi; μορφή, forme). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour une petite espèce espagnole qui vit sur les graminées.

MYRMEN. Myth. gr. Jeune fille d'Athènes, qui fut changée en fourmi par Minerve, pour s'être attribué l'invention de la charrue, qu'elle devait à la déesse, et à laquelle elle avait seulement ajouté un versoir. Elle devint mère d'une multitude de fourmis, que Jupiter changea en hommes, à la prière d'Éaque.

MYRMICE. s. f. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des formiciens, établi pour de petites espèces à mandibules triangulaires, à palpes très allongées, ayant pour type la myrmice rouge, commune aux environs de Paris.

MYRMICITES. s. m. pl. (radic. *myrmice*). Entom. Groupe de la famille des formicides, dont les espèces sont caractérisées par la présence d'un aiguillon chez les femelles.

* **MYRMIDON**. s. m. V. MIRMIDON.

MYRMIDONE. s. f. (rad. *myrmidon*). Bot. Genre de mélastomacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

MYRMOSE. s. f. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mutillaires, à mandibules tridentées chez les mâles, bidentées chez les femelles, dont le type se trouve dans presque toute l'Europe.

MYRMOTHÈRE. s. m. (étym. gr., μύρμηξ, fourmi; θήρ, bête fauve). Ornith. Un des noms du fourmilier. || Genre établi aux dépens des fourmiliers proprement dits.

MYROBALAN. s. m. Bot. V. MYROBOLAN.

MYROBALANÉES. s. f. pl. (rad. *myrobalan*). Bot. Tribu de la famille des combretacées.

MYROBATINDON. s. m. Bot. Genre de la famille des verbenacées.

* **MYROBOLAN**. s. m. (ét. gr., μύρον, onguent; βάλανος, gland). Bot. Nom de plusieurs espèces de fruits desséchés qui ont l'apparence d'une prune allongée et sont fournis : les myrobolans *citrin*, *chébule*, *indien* ou *indique*, *belléric* ou *emblic*, par diverses espèces de la famille des combretacées ou des euphorbiacées originaires de l'Inde; le myrobolan *momban*, par une espèce de terébinthacée originaire d'Amérique; enfin le myrobolan *d'Égypte*, qui a la forme d'un petit gland, par une variété de balanite. Leurs propriétés astringentes et un peu laxatives ont fait rechercher les myrobolans par l'ancienne médecine, mais aujourd'hui leur emploi est restreint à la teinture, où ils servent aux mêmes usages que la noix de galle. Du *myrobolan*, du lédellium, du safran et des violettes en débordaient. (G. Flaubert.)

MYROBOLANIER. s. m. Botan. Nom de différentes espèces d'arbres qui portent les myrobolans.

MYROBOLANT, ANTE. adj. V. MIROBOLANT.

MYROBROME. s. m. (ét. gr., μύρον, parfum; βρῶμος, aliment). Bot. Un des noms de la vanille.

MYROCARPINE. s. f. (ét. gr., μύρον, parfum; καρπός, fruit). Chim. Substance neutre retirée, à l'aide de l'alcool, d'une espèce de baume du Pérou.

MYRODENDRON. s. m. (pron. *mi-ro-din-dron*; ét. gr., μύρον, parfum; δένδρον, arbre). Bot. Un des noms du genre humirie.

MYRODIE. s. f. (du gr. μύρον, parfum). Bot. Genre de sterculiacées hélictérées, établi pour des arbres ou arbrisseaux à légère odeur aromatique, et croissant sous le tropique américain.

MYROLÉ. s. m. (ét. gr., μύρον, essence ou parfum; lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile volatile qui sert d'excipient à un médicament. Le baume de soufre anisé est un myrolé.

MYRON. Sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C., né à Éleuthères (Béotie), excellait à reproduire les animaux.

— MYRON (Constantin). Chroniqueur moldave, grand logothète sous Constantin Ier Cantimir, 1684-1695, a laissé *Recherches sur les établissements des Romains en Dacie*, et *Histoire de la Moldavie* de 1591 à la fin du XVIIIe siècle. Son fils, *Nicolas*, y ajouta la *Chronique d'Ouarck*, histoire de Moldavie, de 273 à 1591.

MYRONATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide myronique combiné avec une base.

MYRONIDE. Général athénien, repoussa les Corinthiens près de Mégare, 457 av. J.-C., et, par la victoire d'Œnophyta, prit la Béotie et la Phocide, 455.

MYRONIQUE. adj. (ét. gr., *μύρον*, parfum). Chim. Se dit d'un acide tiré de la graine de moutarde.

MYROSINE s. f. Chim. Ferment qu'on trouve dans la graine de moutarde.

MYROSME. s. m. (ét. gr., *μύρον*, parfum; *ὀσμή*, odeur). Bot. Genre de cannacées, établi pour des herbes des régions chaudes de l'Amérique.

MYROSPERME. s. m. (ét. gr., *μύρον*, baume; *σπέρμα*, semence). Bot. Genre de papilionacées sophorées, établi pour des arbres ou arbrisseaux résineux connus par les baumes qu'ils produisent, et habitant les régions tropicales de l'Amérique.

MYROSPERMINE. s. f. Chim. Substance tirée du baume du Pérou qui provient d'un arbre du genre myrosperme.

MYROTÉ. s. m. (étym. gr., *μύρον*, parfum). Pharm. Médicament qui a pour excipient une huile essentielle.

MYROTHÉCIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à un myrothécium. || MYROTHÉCIENS. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre myrothécium.

MYROTHÉCIUM. s. m. (ét. gr., *μύρον*, parfum; *θήκη*, théque). Bot. Genre de champignons gastéromycètes, établi pour de petites espèces qui croissent sur les arbres et dans les terrains humides.

MYROXOCARPINE. s. f. Chim. Substance cristallisable qu'on tire du baume qui provient du myroxyle du Pérou.

MYROXYLE. s. m. (ét. gr., *μύρον*, parfum; *ξύλον*, bois). Bot. Genre de papilionacées à fleurs blanches, établi pour des espèces très voisines des myrospermes avec lesquels elles sont très souvent classées, et dont les plus connues sont le myroxyle du Pérou et le myroxyle de Tolu, arbres résineux dans toutes leurs parties, qui donnent des baumes de même nom, fréquemment employés en médecine.

MYROXYLINE. s. f. (rad. *myroxyle*). Chim. Substance qu'on tire de l'essence de baume du Pérou.

MYROXYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide tiré de la cinnaméine par la réaction d'une solution de potasse.

MYRRHA. s. m. (de *Myrrha*, nom myth.). Entom. Genre de coléoptères trimères, formé aux dépens des coccinelles et ayant pour type une espèce répandue dans presque toute l'Europe.

MYRRHA. Myth. gr. Fille de Cinyras, roi de Chypre, qui, ayant conçu pour son père une passion incestueuse, se glissa par supercherie dans sa couche. Celui-ci, furieux, la poursuivit jusque dans la contrée des Sabéens. Lassé d'y vivre exilée, Myrrha pria les dieux de la métamorphoser en l'arbre qui porte son nom, et qui s'entr'ouvrit pour donner naissance au bel Adonis, si cher à Vénus. La myrrhe, suivant les poètes, provient des pleurs que répand Myrrha.

* **MYRRHE**. s. f. (du gr. *μύρρα*, même signif.). Sorte de gomme résineuse odorante, fort amère, qui vient de l'Arabie Heureuse, et qu'on présume découler d'une espèce d'amyris ou de mimosa. La myrrhe est en larmes ou en grains roussâtres ou jaunâtres, pesants, assez transparents, fragiles, à cassure résineuse. Elle a une odeur aromatique agréable, une saveur amère et un peu âcre. La myrrhe est très répandue dans le commerce et entre dans un grand nombre de préparations médicinales. Myrrhe grasse. Myrrhe onctueuse, amère. Les mages vinrent apporter de la *myrrhe* sur le berceau de Jésus à sa naissance, et, du temps de Moïse, c'était déjà un des parfums que les Juifs brûlaient en l'honneur de l'Éternel. (Merat.) Les peuples de l'Orient mâchent des morceaux de *myrrhe* pour se parfumer la bouche. (Id.) La *myrrhe* embaume l'air des parfums qu'elle exhale (De Saint-Ange). Et la *myrrhe* odorante et la gomme légère... (Esmenard.)

> Mais elle pleure encore, et de l'écorce humide
> Sa *myrrhe* aux doux parfums distille un or fluide.
> (De Saint-Ange.)

— Fig. Elle fit de tous ces maux, comme l'épouse des Cantiques, un faisceau de *myrrhe* qu'elle reçut des mains de son bien-aimé et qu'elle mit dans son sein comme une marque précieuse de son amour. (Fléchier.

MYRRHÉ, ÉE. adj. Antiq. Parfumé avec de la myrrhe. || *Vin myrrhé*. Vin dans lequel les anciens mettaient un peu de myrrhe. || Se dit aussi d'une espèce de vin mêlé d'une drogue amère et assoupissante, que l'on faisait boire aux suppliciés chez les Juifs.

MYRRHIDE. s. f. Bot. Syn. de MYRRHIS. || Espèce d'aurelle.

MYRRHINION s. m. (ét. gr., *μύρρινος*, de myrrhe. Bot. Genre d'ombellifères, établi pour des arbustes bresiliens.

MYRRHINITE s. f. Minér. Nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre qui avait l'odeur de la myrrhe.

* **MYRRHIS**. s. m. (pr. *mir-riss*; ét. gr., *μυρρίς*, qui a l'odeur de la myrrhe). Bot. Genre de la famille des ombellifères scandicinées, dont l'espèce principale, appelée aussi *cerfeuil musqué* ou *cerfeuil d'Espagne*, est employée comme condiment dans certains mets et entre dans la composition de la liqueur connue sous le nom de *grande chartreuse*.

MYRRHITE. s. f. Minér. Agate jaune. || Les anciens donnaient ce nom à une substance pierreuse ayant la couleur de la myrrhe, et répandant, lorsqu'on la frottait, l'odeur de cette substance. Quelques auteurs ont pensé que c'était une variété brunâtre de succin, assez semblable à celle que l'on trouve sur la côte orientale de la Sicile.

MYRRHOÏDE. s. f. (étym. fr., *myrrhe*; gr. *εἶδος*, ressemblance). Chim. Gomme-résine tirée de la myrrhe.

MYRRHOÏDINE. s. f. Chim. Principe trouvé dans la myrrhoïde.

MYRRHOL. s. m. (et fr., *myrrhe*; lat. *oleum*, huile). Chim. Huile essentielle extraite de la myrrhe.

MYRRHOLOGIE. s. f. (ét. gr., *μύρρα*, myrrhe; *λόγος*, discours). Traité sur la myrrhe.

MYRSIDE. s. m. (ét. gr., *μυρσίνη*, myrte; *εἶδος*, ressemblance). Bot. Syn. de DASYCLADE.

MYRSINATON. s. m. (étym. gr., *μυρσίνη*, myrte). Pharm. Espèce d'emplâtre.

MYRSINE. s. f. (ét. gr., *μυρσίνη*, myrte). Bot. Genre de myrsinées arbustives, établi pour une trentaine d'espèces des régions tropicales, dont deux sont cultivées au Jardin des plantes.

MYRSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une myrsine. || MYRSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre myrsine.

MYRSINÉLÉON. s. m. (étym. gr., *μυρσίνη*, myrte; *ἔλαιον*, huile). Pharm. Huile de myrte.

MYRSINITE. s. f. (du gr. *μυρσίνη*, myrte). Bot. Espèce de tithymale.

MYRSIPHYLLE. s. m. (étym. gr., *μυρσίνη*, myrte; *φύλλον*, feuille). Bot. Genre de liliacées asparagées, établi pour des espèces de l'Afrique méridionale.

MYRSITE. s. m. (étym. gr., *μυρσίνη*, myrte). Pharm. Vin où l'on a fait macérer des branches de myrte.

MYRTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au myrte. || MYRTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre myrte.

* **MYRTE**. s. m. (du lat. *myrtus*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des myrtacées, contenant plus de cinquante espèces. La plus commune est un arbrisseau toujours vert, dont les feuilles sont menues et qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable. Son bois est dur, et, dans les pays où sa tige acquiert de la grosseur, on l'emploie avec profit pour faire des meubles et des ustensiles. On emploie dans le Var et les Calabres les feuilles du myrte pour le tannage des cuirs. On en distille aussi en eau pour la toilette. On retire de toutes les parties de la plante une huile volatile recherchée comme stimulant, et du fruit, pilé, mis en infusion dans l'alcool et exprimé, un suc huileux propre à rappeler la fraîcheur de la peau. Myrte mâle, femelle, commun, double. Encaisser un myrte. C'est à juste titre que le *myrte* est l'emblème de l'amour, sentiment impérieux et surtout exclusif : le *myrte* veut régner sur le terrain dont il s'empare; ses longues racines en bannissent entièrement toutes les autres plantes; on ne trouve jamais dans les bois de *myrtes* du gazon ou des fleurs. (Mme de Genlis.) Le soleil venait de se coucher, lorsqu'au-dessous du vallon j'aperçus une petite maisonnette entourée de *myrtes* à fleurs doubles, arbuste charmant qui croît sans culture au milieu de ces bois. (A. Martin.)

> Sous le simple lambris
> Des *myrtes* verts et des rosiers fleuris,
> Entrelacés par la main du mystère,
> L'amour conduit les enfants de Cypris. (Malfil.)

— *Myrte d'Australie*. Nom vulgaire du jambosier. || *Myrte bâtard*, ou *myrte du Brabant*, ou *myrte des marais*. Noms vulgaires d'une espèce de myrica. || *Myrte épineux*, ou *myrte sauvage*. Noms vulgaires du fragon piquant. || *Myrte juif*. Variété du myrte commun, recherchée des juifs pour leurs cérémonies religieuses. || *Myrte piment*. Variété qui produit le piment de la Jamaïque.

— Chez les anciens, le myrte était consacré à Vénus, et il est encore pris aujourd'hui, chez les poètes, pour le symbole de l'amour. || A Athènes, les suppliants et les magistrats portaient des couronnes de myrte. C'était aussi avec du myrte que l'on couronnait les vainqueurs des jeux isthmiens, et les généraux romains auxquels on accordait le triomphe. On portait une couronne de myrte en récitant des vers d'Eschyle et de Simonide. Dans les festins joyeux, une branche de cet arbre passait de main en main avec la lyre, et c'était pour chaque convive l'ordre de chanter à son tour des vers érotiques. On ornait de branches de myrte les statues des héros, en célébrant l'anniversaire de leur mort.

— Chir. *Feuille de myrte*. Instrument de chirurgie qui sert à étaler les onguents sur les plumasseaux de charpie ou le linge dont on se sert pour panser les plaies. La feuille de myrte sert aussi à abaisser la langue et a beaucoup d'autres emplois.

MYRTÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de MYRTACÉ. || MYRTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre myrte.

MYRTEUX, EUSE. adj. S'est dit pour De myrte, qui a rapport au myrte.

> Je seray sous la terre, et, fantosme sans os,
> Par les ombres *myrteux* je prendrai mon repos.
> (Ronsard.)

MYRTIDANE. s. m. Bot. Fruit du myrte.

— Vin fait avec le fruit du myrte sauvage.

MYRTIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *myrte*; lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte des bractées en forme de myrte.

— Annél. Se dit d'une annélide, l'euphrosine myrtifère, à cause de la forme de ses branchies, qu'on a comparées à des feuilles de myrte.

MYRTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *myrte*; lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du myrte.

* **MYRTIFORME**. adj. 2 g. (ét. lat., *myrtus*, myrte; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une feuille de myrte, c'est-à-dire qui est petit, ovale, entier et lancéolé. || *Caroncules myrtiformes*. Tubercules au nombre de deux à cinq situés à l'entrée du vagin, et que quelques anatomistes considèrent comme des rudiments de la membrane de l'hymen. || *Fosse myrtiforme*. Cavité située au dedans de la fosse canine de l'os maxillaire et où s'insère le muscle myrtiforme. || *Muscle myrtiforme*. Petit muscle situé au-dessous du nez et qu'on désigne quelquefois sous le nom de *pinnal radié*.

— Substantiv. *Le myrtiforme*. Le muscle myrtiforme.

MYRTILE. Myth. gr. Fils de Mercure, conducteur du char d'Œnomaüs; il trahit son maître en faveur de Pélops, et comme il demandait insolemment la récompense de ce service, Pélops le jeta dans la mer. Les Phénéates instituèrent en son honneur une fête annuelle et nocturne. Myrtile fut mis au rang des astres.

MYRTILINE. s. f. Infus. Genre créé pour des vorticellhens à l'état libre qui ont été pris pour des espèces particulières.

* **MYRTILLE**. s. f. (pr. *mir-ti-le*). Bot. Un des noms vulgaires de l'airelle, parce que le port et le feuillage de cette plante ont quelque ressemblance en petit avec le myrte. || Feuille de myrte. || Baie de myrte.

— Entom. Espèce de papillon.

MYRTILLITES. s. m. pl. (pr. *mir-ti-lite*; rad. *myrtille*). Zooph. Nom donné à de petits spongiaires fossiles qui ont une certaine ressemblance avec les baies de l'airelle et qu'on a pris aussi pour des fruits pétrifiés.

MYRTIN, INE. adj. Se disait pour De myrte; qui appartient au myrte.

> Là, morts de trop aimer, sous les branches *myrtines*
> Nous verrons tous les jours
> Les anciens héros auprès des héroïnes,
> Ne parler que d'amours. (Ronsard.)

MYRTINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de MYRTACÉ.

MYRTIPHYLLE. s. m. Bot. Syn. de PSYCHOTRIE.

MYRTITE. s. m. Pharm. Médicament préparé avec du miel et du suc de baies de myrte.

MYRTO-BALANE. s. m. (ét. fr., *myrte*; gr. *βάλανος*, gland). Bot. Un des noms de l'emblic ou myrobolan emblic.

MYRTOCHEILIDE. s. m. (pr. *mir-to-ké-ilide*; et. fr., *myrte*; gr. *χεῖλος*, lèvre). Anat. Nom qu'on a donné aux petites lèvres de la vulve.

MYRTO-CISTE. s. m. (de *myrte*, et *ciste*). Bot. Nom d'un mille-pertuis.

MYRTO-GENÊT. s. m. (de *myrte*, et *genêt*). Bot. Espèce du genre podalyre.

MYRTOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *myrte*; gr. *εἶδος*, aspect). Bot. Qui ressemble au myrte pour le port. || MYRTOÏDES. s. f. pl. Syn. de MYRTACÉES.

MYRTOMÉLIDE. s. m. (ét. fr., *myrte*; gr. *μέλι*, miel). Bot. Un des noms de l'amélanchier.

MYRTOS. Géogr. anc. Petite île au S.-O. du cap Caphareé (Eubée), donnait son nom à la mer voisine.

MYRUS. s. m. (pr. *mi-russ*). Erpét. Espèce de serpent.

MYRZOMÉLINÉ. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux-mouches qui vit dans les forêts d'eucalyptus.

MYSARACHNE. s. m. (étym. gr., *μύς*, rat; *ἀράχνη*, araignée). Mamm. Genre de musaraignes fossiles, trouvé dans le miocène d'Auvergne.

MYSATÈLE. s. m. (ét. gr., *μύς*, rat; *ἀτελής*, incomplet). Mamm. Genre de rongeurs, formé aux dépens des capromys.

MYSCEBE. s. m. (étym. gr., *μύς*, rat; *κῆβος*, singe). Mamm. Groupe de lémuriens, ayant pour type une espèce de Madagascar.

MYSCOLE. s. m. (anagramme de *scolymus*, un des noms de ce genre). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour des espèces du littoral de la Méditerranée.

MYSI. s. m. Minér. Substance corrosive, que l'on croit être un sulfate de fer.

MYSIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères trimères qui vit aux dépens des pucerons du pin et qui est d'origine européenne.

MYSIE. Géogr. Ancienne contrée de l'Asie Mineure, au N.-O., arrosée par le Rhyndacus, le Granique, le Scamandre, le Simoïs et par le *Mysius*, affluent du Caïcus; elle renfermait les monts Ida, Temnus et Olympe, et, à l'O., le cap Sigée. Les îles Lesbos, Ténédos et Hécatonèse en dépendaient. On distinguait : 1° la *Petite-Mysie*, au N. (Cyzique, Lampsaque, Abydos, etc.); 2° la *Grande-Mysie* au S. (Dardanos, Sigée, Antandros, Adramytte, Troie, Pergame, etc.). Au IVe siècle, elle formait la province de l'Hellespont.

MYSIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Mysie.

— adj. Qui concerne la Mysie ou ses habitants.

— *Mysienne*. Myth. gr. Surnom sous lequel Cérès avait un temple en Achaïe. || Surnom sous lequel Diane avait un temple en Laconie.

MYSIENS s. m. pl. Crust. Tribu de crustacés appartenant à l'ordre des stomapodes et à la famille des caridioïdes. On dit aussi *mysides*.

MYSIS. s. m. (pr. *mi-ziss'*. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des stomapodes, tribu des mysiens, établi pour de petites espèces qui nagent par troupes dans la Méditerranée et l'Océan, ou elles servent de principale nourriture aux baleines.

MYSKATTE. s. m. Vitic. Variété de raisin de la Roumanie.

MYSON. s. m. (de *myson* ou *mysi*, espèce de truffe). Bot. Genre de champignons, qui n'est qu'une division du genre polypore. || Chez les anciens, Truffe blanche, très recherchée des Africains.

MYSON. Laboureur spartiate mis par Platon au rang des sept sages de la Grèce, à la place de Périandre.

MYSORE. Géogr. V. MAISSOUR.

MYSORINE. s. f. (de *Mysore*, n. géogr.). Minér. Minéral composé d'acide carbonique, de deutoxyde de cuivre, de peroxyde de fer et de silice; il est tendre et facile à couper au couteau.

MYSPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., *μύς*, rat; *πίθηκος*, singe). Mamm. Nom donné à une subdivision du groupe des galéopithèques.

MYSSOSODE. s. m. (étym. gr., *μύς*, souris; *σώζω*, je mets à l'abri). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour deux espèces de la Russie méridionale.

MYSTACIDE. s. f. (étym. gr., *μύσταξ*, moustache). Entom. Genre de névroptères de la famille des phryganiens, établi pour un grand nombre d'espèces qui vivent communément au bord des eaux.

MYSTACIDION. s. m. (étym. gr., *μύσταξ*, moustache). Bot. Genre d'orchidées vandées, dont les espèces croissent dans l'Afrique méridionale.

MYSTACIDITES. s. m. pl. Entom. Groupe de névroptères de la famille des phryganiens, ayant pour type le genre mystacide.

MYSTACIN. s. m. (ét. gr., *μύσταξ*, moustache). Ornith. Groupe de fauvettes.

MYSTACINE. s. f. (du gr. *μύσταξ*, moustache). Mamm. Petit groupe de chéiroptères.

MYSTACINÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *mystax*, moustache). Zool. Qui porte des moustaches, ou des traits colorés imitant des moustaches.

— MYSTACINÉS. s. m. pl. Infus. Famille de l'ordre des microscopiques trichodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont sur le corps des cils disposés par petits faisceaux, en nombre variable d'un à trois, et imitant des moustaches.

MYSTACORDELLE. s. f. (ét. gr., *μύσταξ*, *ακος*, moustache; *χορδέλλα*, sangsue). Infus. Genre de trichodes mystacines, établi pour des espèces encore mal connues qui paraissent se rapporter à d'autres genres.

MYSTACOPHANE. adj. 2 g. (ét. gr., *μύσταξ*, *ακος*, moustache; *φαινός*, apparent). Zool. Qui a de longues moustaches.

MYSTAGOGIE. s. f. (rad. *mystagogue*). Antiq. Initiation aux mystères.

— Actuellement, Explication des mystères de chaque religion. Molinos, très artificieux, a paru avoir de la peine à venir à ces explications, qui rendaient sa *mystagogie* odieuse. (Bossuet.)

MYSTAGOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la mystagogie.

* **MYSTAGOGUE**. s. m. (ét. gr., *μύστης*, qui apprend les mystères; *ἄγειν*, conduire). Antiq. gr. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion.

— Par extens. Celui qui traite des mystères d'une religion et qui cherche à en déduire des préceptes pour la bonne conduite de la vie.

MYSTAX. s. m. (du gr. *μύσταξ*, moustache). Bot. Genre de la famille des hermaniées.

MYSTE. s. m. (du gr. *μύστης*, initié). Antiq. gr. Initié aux petits mystères de Cérès. Les mystes ne pouvaient entrer que dans le vestibule du temple; au bout d'un an, ils pouvaient être admis au rang des époptes, et entrer dans le temple même.

— Ichtyol. Poisson du genre clupe.

* **MYSTÈRE**. s. m. (ét. lat., *mysterium*, du gr. *μυω*, je ferme, parce que les initiés doivent fermer la bouche et se taire sur les choses saintes). Ce qu'une religion a de plus caché. Toutes les religions ont leurs mystères. Les mystères de Cérès, d'Éleusis, de la Bonne Déesse, d'Isis, d'Osiris. Être initié aux mystères. Les anciens punissaient sévèrement ceux

qui avaient violé, révélé les *mystères*. (Acad.) Les profanes étaient écartés des *mystères*. (Id.)

Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même, s'empressant aux autels de Baal,
Se fait initier à ses honteux *mystères*. (RACINE.)

Sur un char que traînaient les lynx et les panthères,
De son culte aux Thébains il apprit les *mystères*
(ROSSET.)

— Nom des cérémonies elles-mêmes à la suite desquelles les initiés étaient admis à la connaissance de certains dogmes cachés au vulgaire. Les mystères égyptiens paraissent être les plus anciens; ce sont les mystères d'Isis et d'Osiris, et ils furent portés à Rome et en Italie sous ce nom. Chez les Grecs, ils donnèrent naissance à trois principales initiations appelées *mystères orphiques, éleusiniens* et *samothraciens*. A Rome, les eleusiniens furent nommés *mysteres de Cérès* ou *de la Bonne Déesse*. Les cérémonies de ce genre prirent encore des noms particuliers, selon les lieux ou ils étaient célébrés; tels étaient les *mysteres crétois, delphiques* et *romains*. Il paraît que les systèmes cosmogoniques, les phénomènes astronomiques et des dogmes moraux et religieux, dépouillés des superstitions vulgaires, étaient le fond de la doctrine qu'on y revelait aux initiés. Les mystères dégénérèrent souvent en infamies que favorisait une obscurité profonde; ils se célébraient souvent dans des grottes plus propres à recéler des crimes qu'à voiler des cérémonies religieuses. Celui qui assistait aux mystères sans en avoir le droit, ou celui qu'on soupçonnait d'en avoir trahi le secret, était puni de la peine de mort. Les druidesses célébraient, la nuit, à la lueur des torches, leurs *mystères* inaccessibles aux hommes. (Montalemb.) || *Grands mysteres* et *petits mystères*, ou *mysteres mineurs*. Se dit pour grandes et petites Eleusynies. || *Mysteres bachiques*. Nom que l'on donne quelquefois aux fêtes de Bacchus, plus ordinairement appelées *Dionysiaques* ou *Orgies*. || Nom donne aussi quelquefois au sixième jour des grandes Eleusynies, qui était consacré à Bacchus ou Iacchus. || *Mysteres pythagoriques*. Initiation à la doctrine secrète du pythagorisme. || *Mysteres platoniques*. Tentative faite par les valentiniens et les néoplatoniciens d'Alexandrie, pour imiter les initiations d'Eleusis. || Les ophites, les marcosiens, les marcionites, les tatianites, les pepuziens et les manichéens eurent aussi leurs mysteres.

— Dans la religion chrétienne, Tout ce qui est propose pour être l'objet de la foi des fidèles et qui est inaccessible à la raison humaine. Mystère sacré, adorable, ineffable, incompréhensible. Le mystere de la Trinité, de l'Incarnation. Il faut adorer les mysteres sans vouloir les approfondir. Les mystères que Dieu a révelés. Le mystere du corps et du sang de Jésus-Christ. La profanation des mystères. Les principaux mystères de la foi. Les lieux ou Dieu a opéré le mystere de notre salut. Alors il se souvint des irrévérences dont, helas! on deshonore ce divin *mystere* (l'eucharistie). (Bossuet.) C'etait de tous les *mysteres* celui qui lui paraissait le plus incroyable. Il. Jésus-Christ, voulant commencer le *mystere* de son Église, a separe les apôtres du nombre de tous les disciples, et ensuite voulant consommer le *mystere* de l'unité de l'Église, il a separé l'apôtre saint Pierre des autres apôtres. (Id.) Les contradictions et les abimes de l'impiété sont encore plus incompréhensibles que les *mysteres* de la foi. (Id.) Le grand *mystere* des voies eternelles qui se manifeste en ce jour de l'incarnation du Fils de Dieu, va puiser tout son éclat dans sa puissance divine. (Id.)

De la foi d'un chrétien les *mystères* terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles.
(BOILEAU.)

—*Les saints mystères, les sacrés mysteres*, etc. Le sacrifice de la messe. Celebrer les saints mysteres. Participer aux saints mysteres. Les *mysteres* les plus augustes et les plus terribles égayés par tous les attraits d'une harmonie recherchee, deviennent pour les grands comme des réjouissances profanes qui les amusent. (Bossuet.) C'est dans le monde que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, la religion un songe, et la sainteté de nos *mysteres*, souvent l'assaisonnement des debauches! (Id.) Malheur à moi, si j'interrompais les sacrés *mysteres* pour faire un éloge profane! (Fiechier.) Elle ecoutait l'office, tendait son attention au grand *mystere*, encore voile pour elle, qui se celebrait au maître autel. (De Goncourt.)

— Fig. Opération secrète de la nature. Etudier, approfondir, pénétrer, révéler les mysteres de la nature. Souvenez vous que la nature est couverte d'un voile d'airain; que les efforts reunis de tous les hommes et de tous les siècles ne pourraient soulever l'extremité de cette enveloppe, et que la science du philosophe consiste a discerner le point ou commencent les *mysteres*, et sa sagesse à les respecter. (Barthelemy.)

— Mouvement caché du cœur humain. Les mystères du cœur humain. Nous sommes un *mystere* a nous-mêmes. (Mass.)

— Ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines. Les mysteres de la politique. Mysteres d'Etat. Il y a quelque mystère caché là-dessous. C'est un mystère qu'on ne saurait pénetrer, qu'on ne peut développer. Découvrir un mystère d'iniquité. Ensevelir ses crimes dans l'ombre du mystère. C'est un mystère que le temps révélera. Le plus profond mystere enveloppe toute cette aventure. Le despotisme est une fausse religion, dont le *mystere* est de renfermer toute une nation dans un seul homme. (Boiste.) Vous seule avez percé ce *mystere* odieux. (Rac.) Ce dessein s'est conduit avec plus de *mystere*. (Id.) De ses plus innocents j'ai trahi le *mystere*. (Id.) Les affaires d'Etat, selon l'Écriture, sont les *mysteres* des rois. (Fiech. Il leva les voiles qui couvraient ce *mystere* d'iniquite. (Id.)

Enfin on me révèle un *mystère* odieux.
Qui n'était un *mystere*, helas! que pour mes yeux
(DE BELLOY.)

— Difficulte que l'on fait touchant quelque chose, importance qu'on y attache. Se prend ordinairement en mauvaise part. Il n'y a pas grand mystere à cela. Y a-t-il tant de mystere a cela? Voila un beau mystere! C'est donc la que git le mystère? Pourquoi faire tant de *mystere* pour nous dire ce que tout le monde sait? (Acad. Faut-il faire tant de *mystere* pour si peu de chose? (Id.) Voila bien des *mysteres*, bien du *mystere*. (Id.) Je n'entends pas tous ces *mystères*. (Id.)

— Se dit en parlant de certains soins, de certaines precautions que l'on prend pour n'être point entendu, pour n'être point observé. Entretenir quelqu'un avec beaucoup de mystere. Sortir en grand mystère. Le *mystere* est un assaisonnement très necessaire à l'amour. (Fontenelle.)

Il faut avec les rois beaucoup plus de *mysteres*
Qu'avecque d'autres gens sans doute il n'en faudrait.
(LA FONTAINE.)

Qui sait si le roi votre pere
Veut que de son absence on sache le *mystere*? (RAC.)

— *Faire mystère, un mystere d'une chose*. La tenir secrète, la cacher avec soin. Faire mystère de sa naissance, de sa profession; en faire un mystere. Faire un mystère de sa methode. C'est un homme qui fait mystère le tout. Faire mystere des moindres choses. N'en pas faire mystere. Dans un autre sens, Pretendre qu'une chose est de grande importance, ou difficile a comprendre, à expliquer.

Du nom de philosophe elle fait grand *mystère*,
Mais elle n'en est pas pour cela moins colere (MOL.)

— *Mettre du mystere a quelque chose*. La faire secretement.

— *Être tout cousu de petits mystères, être tout mystere de la tête aux pieds*. Agir toujours d'une maniere mysterieuse.

C'est de la tête aux pieds un homme tout *mystère*...
Et, jusques au bonjour, il dit tout à l'oreille. (MOL.

— *Ne pas entendre mystere à une chose*. N'y voir rien que d'innocent et de naturel.

La villageoise etait fort innocente,
Et n'entendait aux façons du pasteur
Mystere aucun. (LA FONTAINE.)

— Se dit en parlant des plaisirs, des jouissances de l'amour, L'amour eux mystère. Les mysteres d'amour. Et de Venus enfin s'accomplit le *mystere*. (F. Didot.)

Parmi les vegetaux, le monarque du jour
Est le dieu qui preside aux *mysteres* d'amour. (CAST.

— Nom donne aux moyens les moins vulgaires employés par les beaux-arts. Les mysteres de la poesie, de l'éloquence. Tous les arts ont leurs *mysteres*. (Acad.)

— Litter. Nom de pièces de théâtre représentees au moyen âge, et dont le sujet etait tiré de la Bible, du Nouveau Testament ou de la vie des saints, et ou l'on faisait intervenir Dieu, les anges, les diables, etc. Autorisées et même prescrites par le clergé, ces pièces se représentèrent d'abord dans les cathedrales, puis dans les parvis, et enfin dans les places publiques. La plupart etaient composées par des clercs et jouées par eux ou par des confreries et des corporations. C'etait une gloire et un honneur de jouer dans les mysteres. Les mysteres commencerent a disparaître dans le XVe siecle. Les auteurs, pour egayer le public, mêlèrent aux sujets les plus respectables les plaisanteries les plus basses; mais cet alliage de religion et de bouffonnerie fut proscrit sévèrement en 1515, époque ou naquit la comedie profane. || S'est dit plus tard pour Representation théâtrale quelconque. Dans le XIVe siecle, on appelait *mysteres* toutes les representations théâtrales, parce qu'elles avaient commence par les representations des *mysteres* de notre religion. (Monteil.) J'ai été voir les gelosi, tu sais, ces comediens italiens qui ont obtenu la permission de représenter des *mysteres* à l'hôtel de Bourbon. (Alex. Dum.)

***MYSTERIEUSEMENT**, adv. D'une façon mysterieuse. Les prophetes ont parle mysterieusement. Les politiques disent *mysterieusement* qu'ils n'ont rien a dire. Boiste. Les femmes font un sot calcul en cachant *mysterieusement* le jour de leur naissance. (G. Sand.)

— D'une manière cachée, secrète. C'est un homme qui se conduit *mysterieusement* en tout, qui parle de tout *mysterieusement*. (Acad.)

***MYSTÉRIEUX, EUSE**, adj. Qui contient quelque mystere, quelque secret, quelque sens caché. Se dit proprement en matiere de religion. Les anciens Egyptiens ont caché les secrets de leur religion sous des caracteres *mystérieux*. (Acad.) Les paroles *mystérieuses* de l'Ecriture. (Id.) Les sens *mysterieux* de la Bible. (Id.) Cela doit s'entendre dans un sens *mysterieux*, d'une façon *mysterieuse*. (Id.) L'Eglise a tellement disposé l'année, qu'on y trouve, avec la vie, avec les mysteres, avec la prédication et la doctrine de Jésus-Christ, le vrai fruit de toutes ces choses dans les admirables vertus de ses serviteurs, et enfin un *mystérieux* abrege de l'Ancien et du Nouveau Testament. (Bossuet.) Honorons par notre silence le *mysterieux* secret que Dieu a impose a ses ministres. (Id.) Le sacre pontife vous attend avec ce voile *mysterieux* que vous demandez. (Id.) Elle vit Jesus Christ au travers de ces voiles *mysterieux* qui le couvrent. (Fléchier. Vous ressemblez a ce serpent *mysterieux* dont parle Jesus-Christ, qui, étant eleve sur la terre, attire heureusement tout après lui. (Mass.)

— Se dit en parlant des affaires humaines, mais presque toujours en mauvaise part. Il y a quelque chose de mysterieux en cette affaire. Avoir une conduite mysterieuse. Avoir un entretien mysterieux avec quelqu'un. Cette affaire est toute mysterieuse. Les airs *mysterieux* qu'on se donne pour cacher son ambition ou pour relever son credit. (Flech.) Un *mysterieux* nuage couvre toujours les affaires des jesuites. (Chateaubriand.)

— Qui renferme un mystère ou qui a quelque rapport avec un mystere. Maison *mysterieuse* et propre aux tragedies. (V. Hugo.) Après avoir traverse deux ou trois salons tres somptueux, ils s'arrêterent devant une petite porte *mystérieuse*. (A. Daudet.)

— Qui nous separe des choses humaines et nous porte a la contemplation interieure. Une cathedrale, une forêt mysterieuse.

— Qui fait mystere de choses qui n'en valent pas la peine. C'est un homme fort *mysterieux*, tout *mystérieux*. (Acad.) Il est *mysterieux* en toutes choses. (Id.) La fausseté jointe a la petitesse d'esprit rend *mysterieux*. (Boiste.)

— Syn. de MYSTIQUE.

Oh! c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices
Vous buvez a plein cœur, moines *mysterieux*.
(A. DE MUSSET.)

— Substantiv. Faire le mysterieux.

— *Le mystérieux*, s.m. Ce qui est mystérieux. Le mysterieux et le surnaturel sont au fond de toute religion.

MYSTÉRION, s. m. Pharm. Espèce d'antidote dont on se servait autrefois.

*** MYSTICISME**, s. m. (radic. *mystique*). Philos. Toute croyance religieuse ou philosophique qui admet des communications secretes entre l'homme et la Divinité; qui prête un sens caché aux choses de ce monde ou aux livres saints; et qui surtout fait predominer, dans les questions religieuses ou philosophiques, l'enthousiasme et le sentiment. Mysticisme religieux. Mysticisme philosophique. Le *mysticisme* est la prédominance accordée au sentiment sur la raison, dans cette aspiration a l'infini qui est un besoin de notre nature spirituelle, et qui fait le fond de la religion. (Artaud.) Le *mysticisme* aboutit au fanatisme et a la négation du devoir. (Id.) Le *mysticisme* est dangereux sous toutes ses formes; il séduit les forts par l'orgueil, les faibles par la vanite, tous par le bonheur reel ou imaginaire qu'il procure, par les illusions qu'il entretient ou par les ravissements qu'il promet. (Matter.) La doctrine de l'horrible secte etait la sanctification de l'infamie, le *mysticisme* du crime. (P. de St Victor.) Le *mysticisme* n'est qu'une passion, et, comme toute passion, il a besoin d'une regle qui lui vienne d'ailleurs. (J. Simon.)

— *Mysticisme médical*. Sorte de superstition qui consiste a faire intervenir des êtres surnaturels pour la guerison des maladies.

— *Mysticisme litteraire*. Doctrine qui prête un sens cache aux choses de la nature, aux evenements du monde.

*** MYSTICITÉ**, s. f. (rad. *mysticisme*). Recherche profonde en fait de spiritualite, raffinement de devotion. Cet ouvrage respire une douce, une tendre mysticite. De telles opinions conduisent a une extravagante mysticite. Donner dans la mysticité. Elle ne s'enveloppe pas des voiles langoureux de la *mysticité*. (Th. Gaut.) Les draperies participent a la *mysticité* de ses formes; on dirait une vapeur tissée baignant ce jeune corps. (P. de St-Victor.)

MYSTIFIABLE, adj. 2 g. Qui peut être mystifie.

*** MYSTIFICATEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui a le goût, l'habitude de mystifier, qui en fait metier. Nous eûmes des *mystificateurs* en titre, et ce fut en quelque sorte un etat dans la société. (Ourry.) Le dernier siecle eut aussi, parmi de nobles ou d'illustres personnages, ses *mystificateurs* amateurs. (Id.)

— Adjectiv. Une manie mystificatrice. Un esprit mystificateur.

— L'Academie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** MYSTIFICATION**, s. f. (pr. *mi-sti-fi-ka-cion*). Action de mystifier, resultat de cette action.

Il est, dit-on d'ailleurs,
Certaines gens qui font metier d'être railleurs,
Qui forgent chaque jour quelque sèche nouvelle
Pour tourmenter autrui: ce jeu, je crois, s'appelle,
Attendez donc... Eh! oui, *mystification*
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

— Chose, parole qui mystifie. Le mysticisme est une *mystification*. (Proudhon.)

MYSTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mystifier. S'empl. adjectiv. Personne mystifiée. Après quelques minutes, rien n'est si ennuyeux que de pareils mystificateurs, et presque toujours ceux qui les ont mandés pour egayer leurs convives se trouvent les premiers *mystifiés*. (Ourry.)

— **MYSTIFIE, EE**, s. Personne qui est mystifiée. Pousinet a conservé le nom de Pousinet le Mystifie, parce qu'il etait d'une credulite incroyable.

*** MYSTIFIER**, v. a. 1re conj. (v. irrégulier). *Je mystifie, nous mystifions, vous mystifiez. Je mystifiais, nous mystifiions, vous mystifiiez. Que je mystifie, que nous mystifiions, que vous mystifiez*, etc. Abuser de la credulite de quelqu'un pour s'amuser a ses dépens. Mystifier quelqu'un de la maniere la plus plaisante. C'etait pain bénit pour nos philosophes de *mystifier* un cure. (Ourry.)

— Jouer un tour a quelqu'un, le faire tomber dans un piège.

*** MYSTIQUE**, adj. 2 g. du lat. *mysticus*, même signif. Qui est allegorique. Ne se dit que des choses de la religion. Le sens *mystique* de l'Ecriture sainte. (Acad.) Il ne faut pas entendre ce passage a la lettre, cela est *mystique*. (Id.) L'Eglise est le corps *mystique* de Jesus-Christ. (Id.) Vous devez sans cesse monter et descendre comme les anges que vit Jacob dans cette echelle *mystique*. (Boss. Et Jésus-Christ même se voyait contraint, au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres, que ces voiles et ces ténèbres *mystiques* dont il se couvre dans l'eucharistie. (Id.) Tantôt l'echo des psaumes redit a l'ombre de Pharaon les cantiques de ce fils de la *mystique* famille de Joseph... (Chateaubriand.)

— Qui s'adresse au sentiment, et le prend surtout pour organe. La religion est essentiellement mystique. L'epoque a laquelle les doctrines *mystiques* ont pris le développement le plus étendu se rencontre dans les premiers siècles du christianisme. (Artaud.) C'etait une perfection *mystique* de ne plus connaître ni pere, ni mere, ni epouse, ni enfants, ni amis. (Id.)

— Qui a sa source dans la mysticité. A travers les éblouissements *mystiques*, il songeait à Salammbô. (G. Flaubert.)

— Qui porte à la contemplation. Une atmosphère étouffante emplissait ce lieu *mystique*. (G. Flaubert.)

— Qui raffine sur les matières de dévotion et sur la spiritualite. Auteur, livre mystique. Toute âme devote est *mystique* a ses heures. (J. Simon.)

— *École mystique*. On comprend sous ce nom les divers philosophes qui ont pris le mysticisme pour base de leurs systèmes.

— *Theologie mystique*. Connaissance infuse de Dieu et des choses divines, qui emeut l'âme d'une maniere affective et l'unit a Dieu intimement.

— Gramm. *Lettres mystiques*. Nom donné aux lettres grecques υ, θ, τ, α et ω, a cause des symboles dont elles ont été la representation.

— Jurispr. *Testament mystique*. Testament écrit ou dû moins signé par le testateur et remis par lui clos et scellé a un notaire, en presence de six témoins.

— **MYSTIQUE**, s. 2 g. Celui, celle qui a la prétention d'établir un commerce direct de l'âme avec Dieu et avec le monde invisible, sans l'intermediaire des sens. C'est un grand mystique. Bossuet dit que les mystiques n'ont songé qu'a percer les nues, et a se faire perdre de vue par leurs lecteurs. Les mystiques dédaignaient les interêts du monde, les passions, les plaisirs; ils renonçaient de plus a toute activité intellectuelle, morale et physique. Les vrais, les faux *mystiques*. (Acad.) Il est fort apparent que les extases des *mustiques* viennent moins d'un cœur plein que d'un cerveau vide. (J.-J. Rouss.) Comme tous les *mystiques*, les nouveaux sectaires menaient une vie de jeûne et d'austerite. E. Renan. En croyant decrire la nature de Dieu, le *mystique* decrit surtout sa propre imagination et son propre cœur. (J. Simon.)

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent *mystique*,
Au milieu des pechés, tranquille fanatique,
Du plus parfait amour pense avoir l'heureux don,
Et croit posséder Dieu dans les bras du demon
(BOILEAU.)

— *Le mystique*, s. m. Ce qui est mystique, ce qui a le caractere de la mysticite.

— **MYSTIQUE**, s. f. Étude de la théologie au point de vue de la mysticite; spiritualite en général. La *mystique* chrétienne. (Acad.) La *mystique* est une branche de la philosophie. (Id.)

*** MYSTIQUEMENT**, adv. Selon le sens mystique. Ce passage doit être explique, doit s'entendre *mystiquement*. (Acad.)

— D'une maniere mystique. Encore que Jesus-Christ ait separe son corps et son sang, ou réellement sur la croix, ou *mystiquement* sur les autels. (Bossuet.)

MYSTIQUERIE, s. f. Iron. Nom qu'on a donné aux opinions et aux pratiques mystiques. Qui nous debarrassera de toute cette mystiquerie? Vieux, il avait perdu l'esprit a ecrire de la *mystiquerie*. (Vigneul-Marvil.)

*** MYSTRE**, s. m. (du gr. μύστρος, cuiller). Antiq. Une des mesures dont les Grecs se servaient pour les liqueurs. Il y avait le grand et le petit mystre. Le grand mystre valait environ un centilitre et demi et le petit un peu plus de onze millilitres.

MYSTRIOSAURE, s. m. (pron. *mi-stri-o-zore*; et. gr., μύστρον, cuiller; σαῦρος, lézard). Erpet. Espèce de crocodile fossile.

MYSTROCÈRE. s. m. (ét. gr., μύστρον, cuiller; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides melitophiles, ayant pour type une espèce du Bengale.

MYSTROMYS. s. m. (pr. *mi-stro-miss*; ét. gr., μύστρον, cuiller; μῦς, rat). Mamm. Groupe de rongeurs appartenant à la division des rats.

MYSTROPTÈRE. s. m. (ét. gr., μύστρον, cuiller, πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour une espèce orientale.

MYTACISME. s. m. (du gr. μῦ, nom de la lettre μ, m). Gramm. Vice du discours qui résulte de la répétition de la lettre *m* dans plusieurs mots de la même phrase, comme *mammam ipsam amo*. Suivant le grammairien Diomede, il y a mytacisme quand un mot qui finit par la lettre *m* tombe sur un autre mot qui commence par une voyelle, comme *tandem abutere*. On dit aussi *mutacisme*.

MYTENS (Arnolt). Peintre, né à Bruxelles, 1511-1602, a laissé des œuvres remarquables à Naples.

— MYTENS (Daniel). Peintre, né à La Haye, 1636-1688, a laissé quelques belles œuvres d'un coloris agréable.

* **MYTHE**. s. m. (du grec μῦθος, fable). Trait particularité de la Fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux. C'est un *mythe* commun à toutes les religions de l'Orient. (Acad.) Plusieurs des mythes de l'ancien paganisme se retrouvent dans la religion des Indous. (Bl.) La nature du *mythe* est d'absorber des peuples dans des hommes. (P. de Saint-Victor.) On a retrouvé le sens profond et naïf, divin et enfantin à la fois, des vieux *mythes* éclos de l'imagination primitive. (Id.) Un beau *mythe* faisait naître Nemesis des eaux de la mer, emblème du niveau qu'elle impose au soulèvement des passions terrestres. (Id.) Le *mythe* se greffe fréquemment sur une biographie. (E. Renan.)

— S'entend surtout d'un fait, d'une tradition, qui, au premier coup d'œil ne renferme que des particularités plus ou moins fabuleuses, mais qui, examinée de plus près, laisse voir sous l'enveloppe de l'allégorie une grande généralité historique, physique ou philosophique. Ainsi le mythe des Mirmidons, peuple que la Fable fait venir de fourmis, signifie la diligence et le zèle de ce peuple pour les travaux de l'agriculture. Souvent même le mythe n'est qu'un symbole mis en action par la parole. Il y a progrès, pour la liberté de la pensée, pour la vivacité, la lumière, sinon pour l'énergie et la profondeur de son expression, du symbole muet et immobile au *mythe* animé, brillant, dramatique, à l'ingénieuse et transparente allégorie. (Guigniaut.) Ce *mythe* si pathétique et si pur recouvre, comme toutes les fables de la Grèce, une signification naturelle. (P. de St-Victor.) On voulait voir les *mythes* représentés en chair. (E. Renan.)

— Fig. Tout ce qu'on suppose n'avoir pas d'existence réelle. Il est des sceptiques pour lesquels la vertu n'est qu'un mythe.

— Par extens. Chose disparue, devenue excessivement rare. Le lièvre, espèce fécondissime, est devenu un *mythe* pour certaines contrées du Midi. (Toussenel.)

MYTHIMNE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont l'espèce type habite la France, où elle est connue sous le nom vulgaire de *turque*.

* **MYTHIQUE**. adj. 2 g. Philos. Qui appartient à un mythe, à une fable païenne; qui est fondé sur un mythe. Récits mythiques. De nos jours, on a voulu donner une explication mythique à toutes les traditions des temps héroïques.

MYTHISME. s. m. Néol. Science des mythes.

— Abus des explications mythiques.

MYTHO. Géogr. Ch.-l. d'un département de la Cochinchine française; ville forte sur un bras du Mékong, dans une belle position commerciale.

MYTHOCRATE. s. m. (ét. gr., μῦθος, fable; κράτος, empire). Mot créé par Ballanche, qui l'emploie pour désigner les chefs, les monarques des temps fabuleux.

MYTHOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μῦθος, fable; γράφω, j'écris). Philol. Auteur qui a écrit sur les fables des anciens. Plus utiles pour la connaissance et même pour l'intelligence de la mythologie, sont les *mythographes* proprement dits, qui, aux époques alexandrine et romaine, compilèrent les mythes d'après les poètes de tout ordre et de tout âge. (Guigniaut.)

MYTHOGRAPHIE. s. f. (rad. *mythographe*). Description des fables mythologiques.

— Étude des contes et des légendes.

MYTHOLOGE. s. m. S'est dit pour Mythologue.

MYTHOLOGIADE. s. f. Nom donné par dénigrement aux sujets de peinture ou de sculpture tirés de la mythologie.

* **MYTHOLOGIE**. s. f. (ét. gr., μῦθος, fable; λόγος, discours). Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité, et des rapports des dieux avec les hommes. Se dit spécialement en parlant de la religion des Grecs et des Romains, et, dans ce sens, il s'emploie souvent absolument. Les fictions de la mythologie. Les dieux de la mythologie. La mythologie des Grecs, des Romains. L'étude de la mythologie est indispensable aux peintres et aux poètes. Aucune puissance ne peut faire revivre la poétique imagination du paganisme; personne ne croit plus à la *mythologie*. (Boiste.) La *mythologie* est une histoire condensée, et pour ainsi dire algébrique. (Ballanche.) La *mythologie* grecque était intarissable dans son animation infinie des ondes. (P. de Saint-Victor.)

— Se dit, dans le même sens, en parlant de toutes les religions qui ont pour base le polythéisme, et, par extension, des croyances superstitieuses de tous les cultes. Mythologie égyptienne. Mythologie persane. Mythologie scandinave. Les fées, les farfadets appartiennent à la mythologie du moyen âge. Selon la *mythologie* assyrienne, chacune des sept tables du destin était dédiée à l'une des planètes. (E. Renan.)

— Connaissance générale, explication du paganisme, de ses mystères, de ses cérémonies, et du culte dont il honorait ses dieux et ses héros, ainsi que des diverses allégories des poètes, des artistes et des philosophes. Être savant en mythologie. Bien traiter de la mythologie.

— Par extens. Fausseté. Dans l'imagination populaire, la politique, de même que la morale, est une *mythologie*. (Proudhon.)

* **MYTHOLOGIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient à la mythologie. Discours, livre mythologique.

— Fam. Mille francs par mois ne paraissaient assez *mythologiques*. E. Augier.)

— *Religions mythologiques*. Celles où les êtres qui représentent la divinité n'ont pas un caractère immuable et sont, à la manière des hommes, sujets à des accidents d'existence.

MYTHOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière mythologique.

MYTHOLOGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mythologiser. S'empl. adjectiv. Fable mythologisée.

MYTHOLOGISER. v. a. 1re conj. Se disait pour Interpréter une fable, en tirer la moralité. Ceux qui *mythologisent* les fables d'Ésope en choisissent quelque visage qui cadre bien à la fable. (Montaigne.)

— Prendre dans un sens mythologique.

— SE MYTHOLOGISER. v. pron. Être pris dans un sens mythologique.

MYTHOLOGISME. s. m. Didact. Explication mythologique.

— Système mythologique.

***MYTHOLOGISTE**. s. m. Syn. de MYTHOLOGUE.

* **MYTHOLOGUE**. s. m. Celui qui traite de la mythologie.

— Adjectiv. Voici encore une explication qui fait voir le génie *mythologue* de M. Banier. (Desfontaines.)

MYTILACÉ, ÉE. adj (étym. lat., *mytilus*, moule). Moll. Qui ressemble à une moule. || MYTILACES. s. m. pl. Famille de mollusques conchifères dymiaires comprenant les genres pinne et moule.

MYTILÈNE. s. m. Ornith. Espèce d'ortolan.

MYTILÈNE. Géogr. anc. V. MITYLENE.

MYTILICARDE. s. m. Moll. Genre établi aux dépens des cardites.

MYTILIMÉRIE. s. f. Moll. Genre de coquille bivalves.

MYTILINLINE. adj. (du lat. *mytilus*, moule). Moll. Qui ressemble à une moule.

— MYTILINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires, formé aux dépens des brachions, ayant pour type une espèce longue d'un quart de millimètre qui vit dans les eaux douces.

MYTILITHE. s. f. (ét. lat., *mytilus*, moule; gr. λίθος, pierre). Moll. Moule fossile pétrifiée.

MYTILOÏDE. adj. 2 g. (étym. lat., *mytilus*, moule; gr. εἶδος, ressemblance). Moll. Qui a de la ressemblance avec une moule. || MYTILOIDES. s. m. pl. Famille de coquilles fossiles aujourd'hui rangées dans les cutilles et trouvées dans le terrain crétacé.

— Crust. Famille de crustacés établie pour des limnadies et qui n'a pas été conservée.

MYTULE. s. f. (du latin *mytulus*, moule). Moll. Moule, coquille bivalve.

MYTULITE. s. m. (radic. *mytule*). Paléont. Dénomination vague appliquée à un grand nombre de coquilles fossiles bivalves et inéquilatérales.

* **MYURE**. adj. 2 g. (étym. gr., μῦς, souris; οὐρά, queue). Bot. Qui ressemble à une queue de souris. Se dit d'une plante dont l'épi long et serré, ou les rameaux longs et chargés de feuilles serrées, ont été comparés à une queue de souris.

— Médec. Se dit d'un pouls dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'une souris, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. || *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendo.

— MYURE. s. m. Bot. Espèce de fétuque.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin et dans l'expression *Pouls myure*.

MYXA. s. f. (du gr. μύξα, mucus). Ornith. Partie apicale de la mandibule des oiseaux qui est produite par la réunion des branches ou gnathidies.

— Bot. Fruit du sébestier.

— Pathol. Nom donné quelquefois au mucus nasal.

MYXAGÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., μύξα, mucus; γεννάω, j'engendre). Anat. Syn. de MUCIPARE.

MYXINE. s. f. (étym. gr., μύξα, mucosité). Ichtyol. Genre de poissons chondroptérygiens, famille des cyclostomes, établi pour quelques espèces de l'Océan qui laissent suinter de leur corps une mucosité abondante, et qui, armés de fortes dents, s'introduisent dans le corps des grands poissons dont ils rongent les organes intérieurs. Cette particularité, jointe à la forme mince et allongée de leurs corps, les a fait prendre longtemps pour des annélides. Myxine glutineuse. Myxine de Dombey.

MYXINOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *myxine*; gr. εἶδος, aspect). Ichtyolog. Qui ressemble à la myxine. || MYXINOIDES. s. m. pl. Famille de poissons cyclostomes, ayant pour type le genre myxine.

MYXOAMIBE. s. m. Bot. Contenu cellulaire à mouvements amiboïdes des myxomycètes, qui concourt à former des plasmodes.

MYXODE. s. m. (étym. gr., μυξώδης, muqueux). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des gobioïdes, établi pour trois espèces des côtes du Chili.

MYXOGASTRE. s. m. (ét. gr., μύξα, mucosité; γαστήρ, ventre). Bot. Genre de champignons gélatineux.

MYXOGÈNE. adj. 2 g. Anat. Syn. de MUCIPARE.

MYXOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., μύξα, mucosité; εἶδος, aspect). Qui ressemble au mucus.

MYXO-LYDIEN. adj. Mus. anc. Se dit de l'un des modes de la musique grecque

MYXOME. s. m. (du gr. μύξα, mucosité). Pathol. Tumeur gélatiniforme.

MYXOMPHALE. s. m. Bot. Syn. d'ACINULE.

MYXOMYCÈTE. s. m. (ét. gr., μύξα, mucosité; μύκης, champignon). Bot. Syn. de MYXOGASTRE.

MYXONÈME. s. m. (ét. gr., μύξα, mucus; νῆμα, filament). Bot. Genre créé pour différentes espèces de conferves déjà déterminées.

MYXOPODE. s. m. (ét. gr., μύξα, mucus; πούς, ποδός, pied). Zool. Nom donné aux protozoaires qui ont des pseudopodes.

MYXOPYRE. s. m. (ét. gr., μύξα, mucosité; πυρός, grain). Bot. Genre d'oléacées, établi pour des arbrisseaux grimpants de Java.

MYXOSARCOME. s. m. (ét. gr., μύξα, mucus; σάρξ, chair). Pathol. Sarcocèle qui renferme de la mucosité concrétée, et qui a son siége dans le scrotum.

MYXOSPORION. s. m. Bot. Syn. de NÉMASPORE.

MYXOTRICHE. s. m. (ét. gr., μύξα, mucosité; θρίξ, filament). Bot. Genre de champignons hyphomyces, établi pour des espèces qui croissent sur les vieux troncs d'arbres.

MYZANTHE. s. m. Ornith. Groupe de méliphagidées.

MYZINE. s. f. (ét. gr., μύζω, je suce). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des scolides, établi pour un assez grand nombre d'espèces à mandibules bidentées, à palpes maxillaires à six articles, du nord de l'Afrique et du sud de l'Europe et de l'Amérique.

MYZOCÉPHALE. adj. 2 g. Zool. Syn. de MYZOCEPHALÉ.

MYZOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μύζησις, succion; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête en forme de suçoir. || MYZOCÉPHALÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux qui ont la bouche placée à l'extrémité inférieure du corps, dans le fond de la ventouse labiale.

MYZOMÈLE. s. m. Ornith. Groupe de méliphagidées.

MYZOMORPHE. s. m. (étym. gr., μύζω, je suce; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une espèce du Brésil.

MYZORNIS. s. m. (pr. *mi-zor-niss*; ét. gr., μύζω, je suce; ὄρνις, oiseau). Ornith. Nom donné à un groupe de nectariniens.

MYZOSTOME. s. m. (ét. gr., μύζω, je suce; στόμα, bouche). Hist. nat. Genre douteux d'annélides, parasites de certaines espèces d'échinodermes des côtes de Suède et de la Méditerranée.

MYZOXYLE. s. m. (ét. gr., μύζω, je suce; ξύλον, bois). Entom. Genre de pucerons qui s'attachent particulièrement aux pommiers dont ils sucent la sève.

MZAB ou **BENI-MZAB**. Géogr. Oasis au S. de la prov. d'Alger, où se trouvent Gardaia et Guerrara.

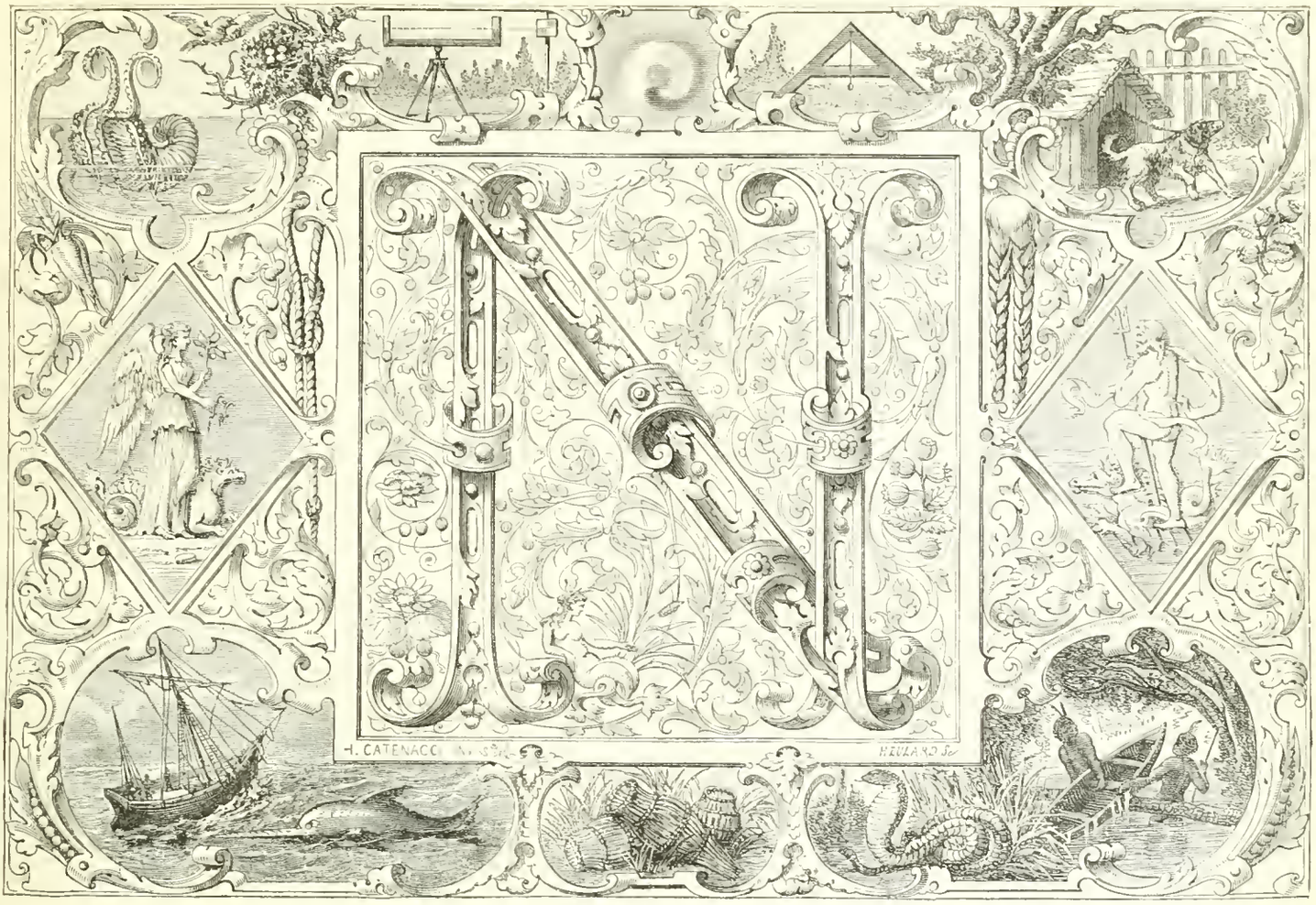

N s. m. dans la nouvelle épellation, où on prononce *ne*, et s. f. dans l'ancienne, où on disait *enne*, qui est encore la prononciation usuelle. La onzième des consonnes et la quatorzième lettre de l'alphabet des langues néo-latines et germaniques. Elle correspond au *nu* (ν) des Grecs et au *noun* des Phéniciens.

— *N* est le signe de l'articulation *ne*, dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans *nous, none, nonagénaire, Nîmes, Ninive*, etc.

— *N*, à la fin de la syllabe, est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *an, en, ban, bon, bien, lien, indice, onde, fondu, contondant*. Il faut seulement excepter les mots *hymen, amen, abdomen, Eden, gramen*, où cette finale conserve la prononciation naturelle.

— Lorsqu'elle est redoublée, elle n'a pas ordinairement le son nasal. *anneau, année, ennemi*, se prononcent *ano, anée, énemi*. Cependant les deux *n* se font sentir dans *ennoblir*, et ses dérivés, *annales, annuler, connivence, inné, innombrable, innover*, etc., et quelques noms propres.

— Si un adjectif terminé par *n* se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport et que ce nom commence par une voyelle ou une *h* muette, l'*n* perd le son nasal et se lie à la première syllabe du nom. *Bon ouvrage, ancien ami, certain auteur, vilain homme, vain appareil, un an, mon âme, ton honneur, son histoire*, etc., se prononcent *bo-nouvrage, ancié-nami, enn-nan*, etc. Il en est de même pour *un, mon, ton, son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport. *Un excellent ouvrage, mon intime et fidele ami, ton unique espérance, son entière et totale défaite*, etc., se prononcent *eun-nexcellent ouvrage, mo-nintime*, etc. || Hors de là, on conserve la nasalité, même quand le mot suivant commence par une voyelle ou par une *h* muette *Ce projet est vain et blâmable; ancien et respectable; un point de vue certain avec des moyens sûrs*, etc. || Le substantif *bien* a toujours le son nasal; mais l'adverbe *bien*, tout en conservant la nasalité, se lie avec la première syllabe de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, quand cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe le suit immédiatement et commence par une voyelle ou par une *h* muette. *Bien aise, bien honorable, bien utilement, bien écrire, bien entendre*, etc., se prononcent *bien-naise, bien-nhonorable*, etc. || Il en est de même de la préposition *en* suivie d'un complément qui commence par une voyelle ou par une *h* muette : *en homme, en Italie, en un moment, en arrivant*, etc. ; prononcez : *an-nhomme, an-nitalie*, etc. || Si le pronom *en* est avant le verbe, et que ce verbe commence par une voyelle ou par une *h* muette, l'*n* se lie. *Vous en êtes assuré; en a-t-on parlé? nous en avons des nouvelles*, etc. se prononcent : *vous-an-nêtes assuré; an-na-t'on parlé*, etc. Mais si le pronom *en* est après le verbe, il demeure purement nasal, malgré la voyelle suivante : *parlez-en au ministre, allez-vous-en au jardin*, etc. || *On*, avant le verbe dans les propositions positives, n'a pas le son nasal et se lie à la syllabe suivante. *On aime, on honorera, on a dit, on eût pensé, on y travaille, on en revient, on y a réfléchi*, etc., se prononcent : *on-naime; on-nhonorera*, etc. Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal, malgré les voyelles suivantes : *a-t-on eu soin? est-on ici pour longtemps? en aurait-on été assuré?* etc.

— Dans les autres cas, deux systèmes ont été proposés les uns, tout en conservant la nasalité, font sentir l'*n* sur la voyelle qui commence le mot suivant : *Un vain-n-espoir*; les autres, prétendant que la lettre *n* ne peut servir à deux fins, détruisent la nasalité et veulent qu'on prononce : *vain-n-espoir*. Ce dernier système, en théorie pure, peut paraître plus logique ; mais, dans la pratique, il a le tort très grave de défigurer la prononciation des mots, et, à part quelques exceptions, comme *bon enfant* par exemple, l'usage ne l'a pas consacré. On dira donc : un *commun-n-espoir* et non : un *commu-n-espoir*. Du reste, il est prudent de ne pas abuser de cette sorte de liaison et de l'éviter chaque fois qu'un léger repos se produit après le mot terminé par un son nasal. Ainsi on prononcera le mot *frein* sans faire la liaison dans les vers suivants :

> Celui qui met un *frein* à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.
> (RACINE)

— Jamais les mots en *an* ne doivent se lier avec les voyelles qui les suivent. Ainsi, il faut prononcer sans liaison, *un courtisan adroit, un ouragan affreux*. || Même règle pour les mots terminés en *ein*, comme *dessein*; on fait quelquefois exception pour le mot *plein*.

— Sauf bien peu d'exceptions, que l'usage peut faire connaître, il n'y a point de liaison après les substantifs terminés en *en, ien, in, ion, ain, ouin, on*. || *Un* ne se lie pas devant *ouï, huit* et *onze*; quant à la finale *un*, elle ne se lie jamais dans les noms de ville tels que *Verdun, Autun*, etc.

— Réuni au *g*, l'*n* forme une articulation particulière qu'on désigne sous le nom de *mouillée* : *digne, magnifique*, etc. Dans quelques mots peu usités, les deux lettres se prononcent : *agnus, gname, gnostique*, etc. Enfin, dans quelques noms propres, conformement à l'ancienne prononciation, le *g* est parfois considéré comme muet, et l'*n* seule se prononce : *Cluguy, Regnard, Regnard*.

— *Ent* dans les troisièmes personnes plurielles des verbes est entièrement muet : *ils aiment, ils aimaient, ils aimeraient*, etc.

— La consonne *n* se change en *l* et en *r* devant une *l* ou une *r* : *illégitime, irréprochable*, ont été formés de *in*, privatif, et de *légitime, reprochable*. || Elle se permute avec *m* devant *m, b, p*, comme dans *embrasser, emmener, emporter*.

— La lettre *n*, dans la langue espagnole, est souvent surmontée d'un signe nommé *tilde* (~) qui en fait une *n* mouillée, dont l'articulation est semblable à celle de notre *gn*, dans *ignorance*. Le tilde se conserve dans certains mots espagnols introduits dans la langue française, et spécialement dans les noms propres. Ex. : *doña*. L'*n* ainsi marquée s'appelle *n tildée*. || Dans les manuscrits, les anciennes éditions latines et quelquefois dans l'écriture courante, la lettre *n* était remplacée par un trait mis sur la voyelle précédente. On écrivait *amãs* pour *amans; aisemẽt* pour *aisément*.

— Dans les manuscrits et sur les monuments latins, *n* est le signe abréviatif des mots *natus, nepos, niger, nobilis, nomine, novum, nullum, numerator, numero, numine, numini, nummus*, et des noms propres *Neptunus, Nonius* et *Numerius*. || Dans les manuscrits latins, cette lettre signifiait encore *nomen*, nom, on *nominetur*, qu'on le nomme. || Surmontée d'une ligne horizontale, $\bar{n}$, dans les inscriptions, signifie *natione, nantæ, nostræ, nostri, numero, numerus*. || Dans les fastes et les calendriers romains, *n* signifie *nonas* ou *nonis* : N N, *quarto die ante nonas*, le quatrième jour avant les nones ; P. N, *pridie nonas*, la veille des nones ; N, *nonis*, le jour des nones || *N* signifiait encore *nefastus dies*, et marquait dans le calendrier les jours néfastes ; N. P, *nefastus prima parte dies*, indiquait qu'on ne pouvait rendre la justice pendant la première partie du jour. || *N L*. Abréviation des mots *non liquet*. Les juges l'écrivaient sur leurs tablettes de suffrages quand la culpabilité du prévenu ne leur paraissait pas démontrée, et qu'ils demandaient une nouvelle instruction.

— Dans les livres, N. ou N. B., *nota* ou *nota bene*, s'écrit en tête d'une remarque, d'une note.

— *N* s'emploie dans des actes, des récits, pour tenir la place du nom d'une personne qui est inconnue, ou que l'on ne veut pas désigner, ou enfin d'un nom que le lecteur devra remplacer.

— *N*, simple ou surmonté d'une couronne, sur les monnaies et les ornements de l'Empire français, signifie Napoléon.

— *N*, comme signe d'ordre, désigne le quatorzième objet d'une série, etc.

— *N*, dans les chiffres employés au moyen âge, était, suivant les uns, le signe numérique de 90, et, suivant d'autres, de 900. Surmontée d'un trait horizontal ($\bar{N}$), cette lettre valait,

selon le premier système, 90,000, et, selon le second, 900,000).

— Astron. et Mar. N, marque le nord, ou signifie qui est au nord; N.-E., nord-est; N.-O., nor-l-ouest; N.-N.-E., nor-l-nord-est, etc. N. L. indique la nouvelle lune.

— Gramm. N, signifie Neutre, soit en parlant de l'espèce des verbes, soit pour indiquer le genre des substantifs grecs et latins.

— Méd. anc. N, dans les ordonnances des anciens médecins, signifiait *numero*, au nombre de. *Éther gouttes n° XX*, signifie Vingt gouttes d'éther.

— Monn. N, est la marque de l'ancienne monnaie de Montpellier.

— Typogr. N se prend pour Lettre, parce que cette lettre était autrefois la mesure moyenne des autres. Il y a cinquante *n* dans cette ligne.

NA, s. m. Gramm. sanscr. Nom par lequel plusieurs grammairiens désignent trois consonnes différentes de l'alphabet sanscrit, savoir : les trois nasales de l'ordre des palatales, de celui des linguales ou cérébrales, et de celui des dentales. Ce nom ne convient absolument qu'à la nasale dentale. Les deux autres sont appelées plus proprement *ña*, palatale, et *ṅha* ou *ṇa* dur, linguale ou cérébrale.

— **ṆA**, s. m. Gramm. sanscr. Nom que l'on donne dans l'alphabet sanscrit à la consonne nasale de l'ordre des gutturales. On l'appelle aussi *ṅga* ou *ṅna*.

NAAB ou **NAB**. Géogr. Rivière de Bavière, vient du Fichtel-Gebirge; après un cours de 180 kil., elle se jette dans le Danube, par la rive gauche, au-dessous de Ratisbonne. Ses affluents sont la Vils, la Pfreint et la Schwerzach.

NAALIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique dont les opinions étaient presque en tout conformes à celles des valentiniens.

NAAMI-TÉLAHI, s. m. Hist. relig. Religieux mahométan appartenant à un ordre répandu dans la Perse.

NAANG-PHRATO-RANI. Myth. siam. Divinité gardienne de la terre. C'est un ange femelle, car les Siamois établissent une différence de sexe parmi les anges.

NAARDEN ou **NIEUW-NAARDEN**. Géogr. Ville fortifiée de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), sur le Zuiderzee, à 20 kil. S.-E. d'Amsterdam, près de l'emplacement de l'ancienne *Naarden*, submergée au XII^e^ siècle; 2,500 hab.

NAARMALCHA, s. m. Antiq. or. Canal creusé par les anciens rois de Babylone pour recevoir une partie des eaux de l'Euphrate.

NAATSJANI, s. m. Botan. Graine d'une plante graminée des Indes.

***NABAB**, s. m. (pl. de l'ar. *nabib*, lieutenant). Relat. Titre qu'on donne dans l'Inde à ceux qui sont chargés du gouvernement d'une ville, d'un district, d'une province, ou du commandement des armées. Après l'invasion de Nadir Chah dans l'empire mongol, les nababs se déclarèrent indépendants, mais aujourd'hui ils sont presque tous vassaux des Anglais.

— Nom donné aux Européens qui ont fait aux Indes une fortune considérable et qui vivent avec une splendeur orientale.

— Par extens. Toute personne très riche. Les Parisiens n'y regardent pas de si près... Pour eux tout riche étranger est un *nabab*, n'importe d'où il vienne. (A. Daudet.)

* **NABABIE**, s. f. Dignité de nabab.

— Territoire soumis à la puissance d'un nabab.

NABAL, s. m. Mamm. Nom du rhinocéros dans l'Afrique australe.

NABAL. Géogr. Ville de la régence de Tunis, près de la baie de Hammamet.

NABAL. Riche Juif de la tribu de Juda, mécontenta David fugitif en lui refusant des vivres pour sa troupe; instruit par sa femme Abigaïl de la colère de David, il mourut de frayeur à cette nouvelle.

NABALE, s. m. Bot. Section du genre prénanthe.

NABARZANE. Général de Darius III Codoman, s'unit à Bessus pour l'assassiner.

* **NABATÉEN, ENNE**, adj. Géogr. anc. Qui concerne les Nabatéens.

— **NABATÉEN**, s. m. Linguist. Un des dialectes du syriaque.

— **NABATÉENS**, s. m. pl. Ancien peuple de l'Arabie Pétrée. Jonathas Machabée essaya inutilement de les soumettre. Ils prirent ensuite le nom de *Saracènes* (Sarrasins).

NABCA, s. m. Bot. V. **NABQUAH**.

NABIGUÉ, s. f. (dimin. de *nabis*). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des réduviens, qui habitent l'Amérique.

NABIHOP, s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'étourneau qui se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

NABIS, s. m. (pr. *na-biss*). Mamm. Un des noms de la girafe chez les anciens.

— Entom. Genre d'hémiptères de la famille des réduviens, établi pour une demi-douzaine d'espèces, dont le type, le nabis aptère, est commun aux environs de Paris, où il vit sur les troncs d'arbre.

NABIS, Tyran de Sparte, 205-192 av. J.-C., fameux par ses cruautés; opprima le parti aristocratique, s'empara d'Argos, de la Messénie, et posséda même des villes en Crète; il fut vaincu par les Romains, 191, par la ligue achéenne, 193, et assassiné par les Étoliens, ses alliés.

NABIT, s. m. Anc. pharm. Sucre candi réduit en poudre, dont on se servait pour guérir les maux d'yeux.

NABKA, s. m. Bot. V. **NABQUAH**.

NABLA, s. m. Instrument des Hébreux et des peuples voisins, que Luther appelle *psaltérion*. D'autres pensent que c'était une lyre. Il se jouait à deux mains. Quelquefois on le jouait avec une espèce d'archet. On l'appelait aussi *nable*, *nebal* ou *nablium*. Prends ton *nebal* et joue tout bas sur la corde d'argent. (J. Flaub.)

NABLE, s. m. Mar. Trou de tarière percé dans un canot et fermé par un bouchon; il sert à vider le fond du canot, lorsqu'on l'a tiré à bord ou sur le rivage. || Nom que les marins donnent au bouchon que l'on met dans ce trou. On l'appelle aussi *tapon*.

NABLONIE, s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes d'Australie. On dit aussi *nablonion*, s. m.

NABOKODROSSOR ou **NABUCHODONOSOR II**, dit le *Grand*. Roi de Babylone, fils de Nabopolassar, 605-562 av. J.-C., assiégea deux fois Jérusalem, 597, 586, et emmena les habitants en captivité à Babylone. Il prit aussi Tyr, après une résistance de treize années, 573. On lui doit la plupart des monuments babyloniens attribués à Sémiramis.

NABONASSAR. Roi de Babylone vers le milieu du VIII^e^ siècle avant J.-C., est célèbre par l'ère chronologique qui porte son nom, 26 février 747 av. J.-C.

NABONASSARÉEN, ENNE, adj. Chron. Qui appartient à l'ère de Nabonassar. Année nabonassaréenne.

NABONIDE. Le même que le Balthasar de l'Écriture.

NABOPOLASSAR. Roi de Babylonie, mort en 605 av. J.-C., d'abord satrape du roi d'Assyrie, s'allia aux Scythes, au roi des Mèdes, Cyaxare, s'empara de Ninive, et fonda le deuxième empire de Babylone.

NABORD Saint-). Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Remiremont (Vosges); 2,000 hab.

* **NABOT, OTE**, s. (du lat. *napus*, navet, lequel est gros et court comme les nabots). Personne d'une très petite taille. C'est un nabot, un petit nabot. Une petite nabote.

— Fig. La médiocrité s'entoure de *nabots* pour se grandir. (Boiste.)

— **NABOTE**, s. f. S'est dit pour Hotte de chiffonnier, de crocheteur. || On trouve aussi *nabot*, s. m. en ce sens. Encore saigne la plaie et le trou que M. de La Meilleraye dans les troubles de la Fronde fit au *nabot* d'un crocheteur. (Card. de Retz.)

— **NABOT, OTE**, adj. Qui est d'une très petite taille. Ce n'était pas une fée *nabote* et rechignée. (Ch. Monselet.)

> Amour *nabot*
> Qui du jabot
> De don Japhet
> As fait
> Une ardente fournaise. (Scarron.)

— Syn. comp. **NABOT, RAGOT, TRAPU**. Le *nabot* est excessivement petit et faible; le *ragot*, ridiculement petit, est d'une conformation bizarre; l'homme *trapu* est court, rond, ramassé, avec un air vigoureux et robuste.

NABOTH. Juif de Jezraël, avait refusé de vendre au roi Achab la vigne qu'il possédait. Condamné sur une fausse accusation, il fut lapidé, 893 av. J.-C.

NABOUROUP, s. m. Ornith. Syn. de **NADIROP**.

NABQUAH, s. m. Bot. Espèce de jujubier d'Orient dont les branches, selon quelques auteurs, auraient servi à faire la couronne d'épines que porta Jésus-Christ.

NABU, s. m. Chron. Nom que quelques calendriers donnent au premier mois des Arabes; il répond à peu près au mois de septembre.

NABUCHODONOSOR I^er^ ou **SAOSDUCHEUS**. Roi de Ninive, 667-647 av. J.-C., vainquit et tua, à Ragau, Phraate, roi des Mèdes, et envoya Holopherne contre la Phénicie et la Syrie.

— **NABUCHODONOSOR II**. V. **NABOKODROSSOR**.

NABUSSEAU, s. m. (ét. lat., *napus*, navet). Bot. Sorte de navet de la Loire-Inférieure.

NAC, s. m. Sorte de brocart fort en usage au moyen âge pour les vêtements riches.

NACAIRE, s. f. (du persan *nakâret*, petite timbale). Anc. art milit. Instrument de musique militaire, espèce de petit tambour ou de timbale. Les nacaires, d'origine orientale, étaient en usage dans la cavalerie.

* **NACARAT**, adj. invar. (ét. esp., *nacarado*, fait de *nacar*, nacre). Qui est d'un rouge clair entre le cerise et le rose. Satin, velours, ruban nacarat. Un flot de velours *nacarat*. (Th. Gautier.)

— **NACARAT**, s. m. Couleur nacarat. Cette étoffe est d'un beau nacarat. Le *nacarat* tire sur le rouge de la nacre de perle. (Acad.) || *Nacarat du Portugal*. Crepon ou linon très fin, teint en nacarat, dont les dames se servent pour se farder après l'avoir un peu trempé dans l'eau

NACCARIE, s. f. Bot. Syn. de **CHÉTOSPORION**.

* **NACELLE**, s. f. (du lat. *navicella*, pour *navicula*, petit vaisseau). Petit bateau qui n'a ni voile, ni mât, qu'on manœuvre à la rame. Nacelle de pêcheur. Passer la rivière dans une nacelle. Douze pêcheurs, abandonnant leur *nacelle* et leurs filets sur le lac de Galilée, ont entrepris ce grand ouvrage. (Pellisson.)

> Il eut d'un triple airain le cœur enveloppé,
> Celui qui, le premier, sur sa frêle *nacelle*,
> A travers mille écueils, d'un fol espoir trompé,
> Osa se confier à la mer infidèle. (Bernard.)

— Fig. La plus frêle *nacelle* nous suffit pour le voyage de l'éternité. (Boiste.)

— Fig. *La nacelle de saint Pierre*. L'Église catholique romaine.

— Panier suspendu au-dessous d'un ballon aérostatique, et où se placent les voyageurs dans les ascensions.

— Nom qu'on donnait à certaines pièces d'argenterie de table. (Rabelais.)

— Acal. Genre d'acalèphes diphydes, établi pour une espèce encore mal déterminée, à corps gélatineux, résistant, presque diaphane qui a été trouvée aux environs de Gibraltar.

— Anat. *Nacelle* ou *fosse naviculaire*. Cavité à l'extrémité du canal de l'urètre.

— Archit. Moulure en demi-ovale dans les profils.

— Bot. Partie de la corolle des fleurs papilionacées, qui est formée par le rapprochement ou la soudure des deux pétales inférieurs, et qu'on désigne plus généralement sous le nom de *carène*. La *nacelle* du pois est comme le coffre-fort dans lequel la nature a mis son trésor à l'abri des atteintes de l'air et de l'eau. (J.-J. Rousseau.)

— Moll. Nom donné, à cause de leur forme, aux valves dorsales des oscabrions. || Nom vulgaire d'une espèce de crépidule. || Syn. de **NAVICELLE**.

NACERDE, s. m. (ét. gr., ναυς-δηξ, nuisible). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, établi pour une trentaine d'espèces répandues dans les cinq parties du monde.

NACH, s. m. Gramm. La quatorzième lettre de l'alphabet slavon et russe; elle est faite comme H et a la valeur de notre *n*.

NACHAL, s. m. Chron. Nom que les Arméniens donnent au quatrième mois de leur année; il répond à peu près au mois de janvier.

NACHANI, s. m. Bot. Petite graine noire de l'Inde, qui a le goût du seigle, et dont la farine sert à faire du pain et entre dans la composition du cachou.

NACHBERG, s. m. Minér. Sorte d'argile calcarifère, schisteuse et bitumineuse.

NACHE, s. f. (du lat. *nates*, fesses). S'est dit pour Fesse.

— Techn. Partie de la peau qui va de la patte à la queue. || Nom donné par les bouchers normands à la fesse du bœuf, et à Paris à la tranche dite *au petit os*.

NACHEN, s. m. Bot. Syn. de **NAATSJANI**.

NACHIMOW (Paul-Stephanovitch). Amiral russe, né dans le gouvernement de Smolensk, 1803-1855, assista à la bataille de Navarin, 1827. Vice-amiral en 1852, il commandait la flotte russe de la mer Noire, qui détruisit la flottille turque à Sinope, 30 novembre 1853. Il déploya beaucoup de courage pendant le siége de Sébastopol, où il fut frappé mortellement d'une balle.

NACHON, ONNE, adj. S'est dit pour Difficile à nourrir. || Qui a du flair, de la pénétration.

NACIBE, s. m. Ornithol. Genre d'oiseaux, voisin des calaos et objet de croyances superstitieuses en Abyssinie, son pays d'origine.

NACIBÉE, s. f. Bot. Syn. de **MANETTIE**.

NACIBE, s. f. Bot. Genre de rubiacées, compose de huit espèces.

NACLIE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des lithosides, ayant pour type une espèce de l'Europe centrale et occidentale.

NACOUMA, s. m. Liane de l'Amérique équatoriale avec laquelle on fabrique les chapeaux panamas.

NACQUET, s. m. S'est dit pour Valet, laquais. || Goujat.

* **NACRE**, s. f. (de l'esp. *nacar*, nacre, dérive du persan *nakar*, même signif.). Matière blanche et brillante qui réfracte la lumière de manière à produire un mélange agréable de couleurs, et qui forme l'intérieur de beaucoup de coquilles, particulièrement de l'avicule perlière. Les perles elles-mêmes ne sont qu'une nacre isolée et plus pure. Cette substance doit probablement le brillant éclat qui en fait tout le mérite à de petites couches d'air excessivement minces qui restent enfermées entre les couches calcaires et transparentes dont elle est composée. La nacre servait autrefois en médecine. Les dames en faisaient usage dans leur fard. Les tabletiers s'en servent encore pour faire des cuillers, des jetons, des manches de couteau et une foule d'objets de luxe, mais tous avec le temps prennent une teinte jaune qui en altère la beauté. Étui de nacre. Couteau de nacre, à manche de nacre. On dit aussi *nacre de perles*.

— Fig.

> Dans la *nacre* où le rire brille
> La perle reçoit sa blancheur,
> Sur une peau de jeune fille
> Le marbre ému sent sa fraîcheur. (Th. Gautier.)

— Moll. *Nacre de perles*. Nom vulgaire de l'avicule pintadine ou perlière dont la coquille fournit beaucoup de nacre.

* **NACRÉ, ÉE**, adj. Qui a les tons, les reflets de la nacre. Teint nacré. Bijoux nacrés.

— Entom. Se dit de plusieurs espèces de papillons, à cause des taches argentées de leurs ailes.

— Minér. Se dit du talc, quand il tire sur le luisant argentin de la perle, et d'une variété de feldspath qui offre des reflets blanchâtres, souvent avec une teinte bleuâtre ou verdâtre, partant d'un fond demi-transparent et légèrement laiteux.

— Moll. Se dit des coquilles qui renferment de la nacre.

— Zool. Se dit des animaux dont la couleur est le gris de perle, avec des reflets.

— **NACRE**, s. m. Entom. Nom vulgaire de deux espèces de papillons, l'une grande, l'autre petite, appartenant au genre argynne.

NACRER, v. a. 1^re^ conj. Techn. Donner le brillant de la nacre. L'ablette est un petit poisson plat, abondant dans nos rivières. On s'en sert pour *nacrer* les perles fausses. (Pelletan.)

— **SE NACRER**, v. pron. Prendre l'éclat de la nacre.

NACRIER, ÈRE, s. Celui, celle qui travaille la nacre.

NACRITE, s. f. Minér. Silicate alumineux d'un gris perlé qui, par le frottement, s'attache aux doigts sous la forme d'un enduit nacré, et qui se trouve en grains dans les fissures des roches micacées et talqueuses des Alpes.

NACRO-CULTURE, s. f. Culture de la nacre.

NACRURE, s. f. Blancheur comparable à celle de la nacre.

NACTAGE, s. m. Nettoyage des laines fines et du duvet du cachemire pour les débarrasser des impuretés laissées par le peignage.

NACURUTU, s. m. Ornith. Hibou du détroit de Magellan.

NADAB, s. m. Relat. Grand prêtre des Persans.

NADAB, Roi d'Israël, 943-941 av. J.-C., fut tué par un de ses généraux, Baasa.

NADAL, s. m. (ét. lat., *natalis*, sous-entendu *dies*, jour natal). S'est dit pour Noël.

NADAL (Augustin). Auteur dramatique, né à Poitiers, 1664-1740, est connu par quelques tragédies fort médiocres. Il essaya malheureusement de critiquer le théâtre et la poésie de Voltaire.

NADAR, s. m. Chron. Nom que les Arméniens donnent au sixième mois de leur année; il répond à peu près au mois de mars.

NADASI (Jean). Jésuite, né à Tyrnau, 1614-1679, confesseur de l'impératrice Éléonore, a écrit : *Reges Hungariæ, a sancto Stephano usque ad Ferdinandum tertium*.

NADASTI (François, comte de). Seigneur hongrois, conspira contre l'empereur Léopold I^er^, et, accusé d'attentat, fut exécuté le 30 avril 1671. On a de lui une *Histoire des souverains de Hongrie; Mausoleum regni Hungariæ*; et *Cynosura juristarum*, recueil des lois de Hongrie.

NADDI, s. m. Ornith. Sorte d'hirondelle de mer appartenant au genre sterne.

NADDIA, (en anglais *Nuddea*). Géogr. Ch.-l. de district de la présidence de Calcutta (Hindoustan), dans l'ancien Bengale.

NADELEISENERZ, s. m. (ét. allem., *Nadel*, aiguille; *Eisenerz*, mine de fer). Minér. Peroxyde de fer hydraté.

NADELERZ, s. m. (ét. allem., *Nadel*, aiguille; *Erz*, minéral). Minér. Sulfure de plomb, de bismuth et de cuivre ayant la forme d'aiguille et trouvé en Sibérie.

NADELLE, s. f. Ichtyol. Espèce d'anchois.

NADELSTEIN, s. m. (ét. allem., *Nadel*, aiguille; *Stein*, pierre). Minér. Titane oxydé en prismes allongés et déliés comme des aiguilles. || Variété de mésotype qui se présente souvent en longues aiguilles.

NADER, s. m. (pr. *na-derr*). Relat. Chef des eunuques à la cour du Grand Mogol.

NADHER, s. m. (pr. *na-derr*). Fonctionnaire chargé de la conservation des biens des mosquées, au Maroc.

NADHIHÉEN et **NADHIHITE**, adj. et s. Hist. or. Syn. de **NAZIRITE**.

NADIEU, s. m. Comm. Sorte de bure qui se fabriquait principalement à Villefranche.

NADINEL, s. m. Erpétol. Nom de l'orvet, dans le Languedoc.

* **NADIR**, s. m. (de l'ar. *nadhara*, regarder, considérer, être vis-à-vis). Astron. Point du ciel qui est directement sous nos pieds et auquel aboutirait une ligne verticale tirée du point que nous habitons, par le centre de la

terre. Le nadir est diamétralement opposé au zénith. Le zénith et le nadir sont les pôles de l'horizon ; toutes les fois que nous changeons de place sur la surface de la terre, nous changeons de nadir et d'horizon. || *Nadir du soleil.* Nom qu'on donnait autrefois à l'axe du cône que fait l'ombre de la terre, parce que cet axe étant prolongé, donne dans l'écliptique un point diamétralement opposé au soleil.

— Fig. Le zénith de votre esprit ne va pas au *nadir* de celui du moindre des immaums (imans). (Montesq.)

NADIRAL, ALE, adj. Astron. Qui a rapport au nadir. Observation nadirale.

NADIR-CHAH (Thamasp-Kouli-Khan). Roi de Perse, né à Dérékasse, près de Meched, dans le Khoraçan, 1687-1747. D'abord conducteur de chameaux, puis brigand, il s'empara du Khoraçan et entra au service de Thamasp II, 1726. Il chassa les Afghans usurpateurs d'une partie de la Perse ; puis il fit déposer son maître, 1732. Plaçant alors sur le trône un enfant au berceau, Abbas III, il s'empara de la Géorgie, du Chirvan et de l'Arménie. Roi de Perse, à la mort d'Abbas, il acheva l'expulsion des Afghans, prit Kandahar, 1738, pénétra dans l'Hindoustan, soumit une partie de l'empire du Grand Mogol et revint avec d'immenses richesses, 1740. Dès lors son administration devint despotique et capricieuse ; il s'efforça d'imposer à ses sujets une nouvelle religion. Ses officiers l'assassinèrent, 1747.

NADOR. Géogr. Cours d'eau du Sahara algérien, qui passe à Géryville et se jette dans le Chott-el-Chergui.

NAEGKE (Gustave-Henri). Peintre allemand, né à Frauenstein, 1785-1835. Ses tableaux se distinguent par l'art de la composition et la beauté du coloris.

NÆFELS. Géogr. Bourg du canton de Glaris (Suisse), sur la Linth. Victoire des Suisses sur les Autrichiens, 1388 ; 2,400 hab.

NÆSA, s. f. (pr. *né-za*). Crust. Nom scientifique du genre nèse.

NÆVIUS (Cneius). Poète latin, né en Campanie, 272-202 av. J.-C., fut le dernier représentant de la poésie nationale de Rome. Il avait écrit un poème en vers saturniens sur la première guerre punique. Il composa aussi des tragédies et des comédies, et s'attira, par des personnalités audacieuses, la vengeance des Metellus.

NÆVUS, s. m. (pr. *né-vus ;* mot lat. signif. *tache*). Méd. Tache naturelle sur la peau. || *Nævus maternel.* Tache naturelle qu'a un enfant à sa naissance.

NAFÉ, s. m. (de l'arr. *náfaha*, salutaire). Bot. Fruit de la ketmie, plante cultivée en Syrie et en Égypte. Le fruit du nafé d'Arabie est rafraîchissant. On en compose une pâte et un sirop qui réunissent les propriétés pectorales et adoucissantes de ce fruit. Sirop de nafé. Pâte de nafé. Pectoraux de nafé.

***NAFFE**, s. f. (ét. esp., *nafa*, de l'ar. *naftha*, odeur agréable). N'est usité que dans cette expression : *Eau de naffe.* Sorte d'eau de senteur dont la fleur d'oranger est la base. On écrit aussi *naphe.*

NAFIRI, s. f. Relat. Nom d'une trompette indienne.

NAGA, s. m. Myth. ind. Race de demi-dieux, ayant une face humaine et une queue de serpent.

NAGA-MUSADIE, s. m. Bot. Arbre de l'Inde, de la famille des rubiacées, dont l'écorce et la racine ont la réputation de guérir la morsure des serpents du pays.

NAGAPAMBOU, s. m. Erpét. Serpent qui reçoit un culte dans l'Inde.

NAGAR, s. m. Grosse timbale recouverte d'une peau tendue, dont on fait usage dans l'Inde.

NAGARA-BOUROUN. Géogr. Cap de la Turquie d'Asie, à l'endroit le plus resserré des Dardanelles, au N.-E. des ruines d'Abydos.

NAGARET, s. m. Espèce de timbale dont on se sert en Abyssinie.

NAGARI, s. m. Linguist. Syn. de DEVANAGARI.

NAGAS, s. m. (pr. *na-gass*). Bot. Syn. de MESUA. On dit aussi *nagassi, nagassari* et *nagassarion.*

NAGATE, s. m. Nom qu'on donne aux astrologues de Ceylan.

*** NAGE**, s. f. Action de nager. La quantité de graisse dont l'ours est chargé le rend très léger à la *nage.* (Buff.)

— *A la nage.* En nageant. Passer la rivière à la nage. Je me sauve à la *nage* et j'aborde où je puis. (Boil.)

— *Se jeter à la nage.* Se jeter à l'eau pour nager.

— *A nage.* S'est dit autrefois pour A la nage. Il passa une rivière à *nage.* (Fontenelle.) Français, ce n'est qu'un fleuve, il faut passer à *nage.* (Corneille.)

— Par extens. Dont la partie inférieure baigne dans l'eau. On voit de temps en temps de grandes campagnes où le riz tout vert est à *nage.* (Chorsy.)

— Fig. et fam. *Être en nage, tout en nage.* Être tout trempé, tout mouillé de sueur. Je cours à toutes jambes ; j'arrive essoufflé, tout en *nage.* (J.-J. Rousseau.)

— *Se mettre en nage.* A signifié, au XVIe siècle, Entreprendre une navigation. Elle lui dit de se mettre en *nage* jusqu'au port des Phéaques. (Racine.) || On a dit aussi dans ce sens *Se mettre à nage.* Il se mit à *nage.* (Racine.)

— Comm. Partie d'un train de bois de flottage.

— Navig. Action des hommes qui font avancer un canot à l'aide d'avirons. || *Donner la nage.* Diriger le canot ou régler la vitesse de sa marche. || *Bancs de nage.* Bancs qui servent aux canotiers. || *Chef de nage.* Rameur placé près du barreur, sur le premier banc. || *Toile de nage.* Voile tendue sur une chaloupe pour abriter les rameurs. || *Bonne de nage.* Se dit d'une chaloupe facile à manier. || *Canot léger de nage.* Canot auquel les rameurs donnent facilement un prompt sillage. || A Paris, on appelle *nage*, le morceau du bachot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret.

NAGEANT, part. prés. du v. Nager. Qui nage.

NAGEANT, ANTE, adj. Qui est disposé pour la nage ; qui nage. D'effroyables essaims *nageants* rôdent, faisant ce qu'ils ont à faire. (V. Hugo.)

— *La chair nageante.* Les poissons considérés comme aliments. La production de la chair *nageante* a son importance et touche à l'un des problèmes les plus gros de notre temps : la diminution de la cherté des vivres. (H. de Parville.)

— Blas. Se dit d'un poisson couché horizontalement ou en travers de l'écusson.

— Bot. Se dit des feuilles qui se soutiennent sur l'eau et des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines.

— Techn. *Carde nageante.* Carde dont les dents cèdent aisément.

— NAGEANTS, s. m. pl. Mamm. Ordre comprenant tous les mammifères privés d'extrémités postérieures, les seuls par conséquent auxquels la dénomination de quadrupèdes doive être refusée. Il renferme, outre les cétacés proprement dits, les dugongs, les lamantins et le stellère, qui composent la famille des cétacés herbivores.

*** NAGÉE**, s. f. Espace qu'on parcourt, en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps. Traverser une rivière en quelques nagées.

Car au bout de quelques *nagées*,
Tout son sel se fondit si bien,
Que le baudet ne sentit rien
Sur ses épaules soulagées. (La Fontaine.)

NAGELFLUHE, s. m. étym. allem., *Nagel*, clou ; *Fluhe*, rocher à pic. Miner. Roche composée d'un amas de cailloux arrondis liés par une espèce de ciment calcaire ou argileux, qui fait la base du Righi et des montagnes voisines. Elle se désagrège facilement et occasionne alors des éboulements désastreux.

NAGEMENT, s. m. Action de nager, faculté de se mouvoir dans l'eau. Le vol des oiseaux, le *nagement* des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles de mouvement connues. (Volt.)

NAGEOIR, s. m. S'est dit pour Lieu où l'on peut nager sans danger.

— Arg. Poisson.

***NAGEOIRE**, s. f. (rad. *nager*). Zool. Organe membraneux, mince et plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons osseux, qui sert d'agent de locomotion aux animaux destinés à vivre dans l'eau. La plupart des poissons ont des nageoires, mais certains d'entre eux en sont totalement dépourvus. Ce nom n'est pas donné aux pieds palmés des oiseaux aquatiques, qui sont cependant de véritables nageoires, et, en général, parmi les animaux vertébrés, on ne l'accorde aux membres que quand ceux-ci ont perdu entièrement la forme des pattes des animaux aériens, et acquis plus ou moins celle des membres des poissons, comme chez les cétacés et quelques chéloniens. A l'égard des animaux sans vertèbres, les organes qu'on nomme nageoires chez ces êtres n'ont rien de commun entre eux ni avec ceux des animaux vertébrés, et cette dénomination ne leur a été appliquée qu'en raison de la fonction qu'ils remplissent, celle d'aider à la natation. Beaucoup de reptiles, les salamandres et surtout les têtards des grenouilles et des crapauds, ont une queue munie d'une véritable nageoire, comparable à celle des poissons. Les mollusques offrent beaucoup d'espèces munies de nageoires. Chez les crustacés, les pattes dilatées des portunes et de quelques autres en tiennent lieu. Enfin plusieurs insectes en sont aussi pourvus, soit dans leur état parfait, soit dans celui de larves et de nymphes. Nageoires d'un poisson. Nageoires d'un phoque. Nageoire dorsale. Nageoires pectorales. Un poisson peut avoir depuis une *nageoire* jusqu'à dix. (Lacépède.)

— Par extens. Appareil qu'on met sous les bras pour se soutenir sur l'eau, quand on apprend à nager. Se servir de nageoires.

— Fig. et par extens.

Peut-être que demain un Dédale nouveau
Pour l'océan des cieux trouvera des *nageoires*,
Et, dans l'immensité, le gouvernail en main,
A des wagons sans rails prescrira leur chemin.
(Barthélemy.)

— Pop. Barbe qui garnit les joues, et qui s'appelle ordinairement *favori.*

— Arg. Bras.

— Techn. Caisse placée devant la cuve du papetier pour permettre à l'ouvreur de s'approcher de la cuve. || Morceau de bois plat qu'on place sur les seaux pleins, pour empêcher l'eau de jaillir.

NAGEOTER, v. n. Ire conj. (dim. de *nager*). Nager un peu ou avec effort.

*** NAGER**, v. n. Ire conj. du lat. *navigare*, naviguer, dont on a fait *nagere* dans la basse latinité. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a* et *o*. *Nous nageons. Nageant. Je nageais.* Se mouvoir dans l'eau, en parlant des poissons et des autres animaux qui vivent dans un milieu liquide. C'est la queue du poisson, et non ses nageoires, qui contribue le plus à le faire nager. Des lotus entouraient une fontaine où *nageaient* des poissons. (G. Flaubert.)

— Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. Se dit de l'homme et des animaux. Bien nager. Apprendre à nager. L'art de nager. Nager avec grâce. Nager sur le dos. Chien qui aime à nager. Une troupe de nymphes couronnées de fleurs *nageaient* en foule derrière le char. (Fén.) Il n'est pour bien *nager* que les grandes rivières. (Boursault.)

Son coursier, écumant sous un maître intrépide,
Nage tout orgueilleux de la main qui le guide.
(Boileau.)

— On dit d'une personne qui nage très bien, qu'*elle nage comme un poisson.*

— *Nager comme une meule de moulin, comme une balle de plomb, comme un chien de plomb.* Aller au fond de la rivière.

— *Nager entre deux eaux.* Se dit, au propre, d'un homme qui nage ayant tout le corps sous l'eau. || Fig. et fam. Se dit d'une personne qui, entre deux factions, entre deux partis, se conduit de manière à pouvoir profiter de l'avantage que remportera l'un ou l'autre.

Pour éviter bien des maux,
Veut-on suivre ma recette?
Que l'on *nage* entre deux eaux. (Béranger.)

— Dans un sens analogue. On voit peu d'esprits entièrement bornés et stupides : on en voit encore moins qui soient sublimes et transcendants. Le commun des hommes *nage* entre ces deux extrémités. (La Bruyère.)

— Fig. *Nager contre le courant, contre le torrent.* Résister au progrès ou à l'opinion établie.

— *Nager des coudes.* Chercher à percer la foule en poussant avec les coudes les personnes qui se trouvent à droite et à gauche. La foule l'étouffe, le courant l'emporte, il *nage* des coudes pour se sauver. (Dufresny.)

— Loc. pop. *Être à nage pataud.* Se dit d'un homme ou d'un animal tombé dans l'eau et se débattant pour en sortir. || Se dit, par extension, l'un homme qui jouit d'une grande opulence, surtout quand on peut penser qu'elle n'est point honorablement acquise.

— Fig. et fam. *Nager en grande eau.* Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

— Par extens. Être ou s'avancer dans un liquide ou un fluide quelconque. Pendant neuf mois, le fœtus nage dans le liquide qui remplit l'amnios. Ces pois nagent dans la sauce. Il faut que les cornichons, pour se conserver, nagent dans le vinaigre. Ces grands corps qui *nagent* dans les espaces immenses. (Mass.) Considérez ces grands corps de lumière qui sont suspendus sur votre tête, et qui *nagent*, pour ainsi dire, dans des espaces immenses où votre raison se confond. (Id. Couronne de rayons, *nageant* dans la lumière. (Volt.) Les oiseaux volent alors par élancement leur queue ni leurs ailes ne leur servent plus de rames ou de gouvernail pour *nager* dans le fluide des cieux. (Raynal.) La matinée est grise et des nuées moites *nagent* lentement sur l'horizon terni. (H. Tame.)

A côté de ce plat paraissaient deux salades,
L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes fades,
Dont l'huile de fort loin saisissait l'odorat,
Et *nageait* dans des flots de vinaigre rosat. (Boileau.)
L'aigle, sans peur qu'un trait sur ses plumes ne perce,
Dans l'azur même *nage* de tous côtés. (A. Barbier.)

— Fig.

Elle fait un effort,
Étend les bras, me cherche, ouvre avec peine
Des yeux *nageant* dans l'ombre de la mort
(Malfilâtre.)

— Par exagér. *Nager dans son sang.* Être tout couvert de son sang. Ils n'y auront trouvé qu'un corps sans tête *nageant* dans son sang. (Lemaistre de Sacy.)

— *Nager dans le sang.* Être couvert de sang.

Le bûcher, par mes mains détruit et renversé,
Dans le sang des bourreaux *nageait* dispersé. (Racine.)

— Se dit d'un lieu où un grand carnage a été commis. Le pays des Velches, dont je suis natif, *nageait* dans le sang. (Voltaire.)

— Fig. *Nager dans l'opulence.* Jouir de grandes richesses. || *Nager dans la joie, dans l'extase*, etc. Être rempli de joie, être extasié, etc. Son cœur *nageait* dans la joie ; il la goûtait pour la première fois dans toute sa vivacité. (Marm.) Puis, en voyant l'effet admirable que sa sévérité avait produit, il *nageait* dans la joie. (E. Renan.) Pendant qu'elle jouait, Perrotte pleurait d'admiration, Jacques *nageait* dans l'extase. (A. Daudet.) || *Nager dans les plaisirs, dans la mollesse*, etc. Vivre au milieu des plaisirs, dans la mollesse, s'y abandonner. Son cœur *nage* dans la mollesse. (Bac.)

— Se dit de beaucoup d'autres sentiments, de beaucoup d'autres passions. Soyez très sûr qu'on passe des moments bien tristes à quatre-vingts ans, quand on *nage* dans le doute. (Volt.) Nous *nageons* dans l'incertitude. (Id.) Nous *nageons* dans l'utile et dans l'agréable. (Id.) *Nageant* dans le reflux des contrariétés. (Id.) Je ne me sens plus assez de vigueur pour *nager* dans le chaos de mes anciennes extases. (J. J. Rousseau.)

Les douceurs où je *nage* ont une violence
Qui ne peut se celer. (Malherbe.)

— Par extens. On dit que le *pied nage dans le soulier, la jambe dans le pantalon*, pour exprimer que la chaussure, le pantalon est trop large.

— Dans un sens analogue, se dit même d'un liquide agité d'un mouvement de va-et-vient dans un bassin dont il ne dépasse pas les bords. La liqueur ambrée *nage* dans des tasses légères. (Ger. de Nerv.)

— Flotter sur l'eau, ne point aller à fond. Se dit des corps légers qui n'entonnent pas dans l'eau. Le bois, le liége nage sur l'eau. L'huile nage sur l'eau et sur les autres liqueurs. La châtaigne *nage* sur les eaux des étangs. (Castel.)

— Par extens. Cette grande ville semble *nager* au-dessus des eaux. (Fén.)

— Fig. Les pédants, pour se vouloir élever et gendarmer de ce savoir qui *nage* en la superficie de leur cervelle, vont s'embarrassant et empêtrant sans cesse. (Montaigne.) La morale des poëtes dramatiques sans art se détache du corps de la fable, *nage* au-dessus du sujet et ne se mêle point avec lui. (Balzac.)

— Loc. prov. *Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond.*

— Art vétér. Se dit du cheval qui jette les pieds en dehors. || *Nager à sec.* Se dit d'un animal qu'on force à marcher sur trois jambes, en lui enchaînant une de manière qu'il ne puisse la poser à terre. On recourt à ce moyen pour guérir le cheval d'un effort d'épaule.

— Fauconn. *Nager entre les nuées.* Se dit du faucon qui plane.

— Mar. Ramer pour voguer sur l'eau. Allons, bateliers, *nagez.* (Acad.) Il faut *nager* de toutes les rames pour mener la chaloupe à bord. (Id.) || *Nager* est le seul terme dont se servent les marins, en parlant du maniement des rames ou avirons. Dans le langage ordinaire, on ne se sert que du mot *ramer.* || *Nager en arrière.* Arrêter ou faire reculer un petit bateau avec un des avirons. || *Nager à culer.* Ramer pour faire reculer l'embarcation. On dit aussi *scier.* || *Nager debout.* Ramer sans être assis. Ceux qui mènent les chaloupes *nagent* debout. (Acad.) || *Nager sur le fer.* Mettre à la mer ou au large, avec de petites ancres, un vaisseau que la tempête a jeté sur la côte. || *Nager à sec.* Renuer les avirons de manière à ne pas faire jaillir l'eau. || Se dit aussi pour exprimer que l'aviron porte sur la terre dans un lieu étroit. || Ce verbe s'emploie à l'impératif dans plusieurs commandements de marine. || *Nage à bord.* Venez à bord. || *Nage à faire abattre.* Se dit aux gens d'une chaloupe qui tonent un vaisseau, pour les faire nager du côté ou l'on veut que le vaisseau s'abatte. || *Nage de force.* Se dit pour commander aux gens de l'équipage de redoubler d'efforts. || *Nage qui est paré ou qui est prêt.* Se dit pour commander à ceux qui sont prêts seulement. || *Nage sec.* Commandement qu'on donne à l'équipage de nager à sec. || *Nage au vent.* Commandement fait à la chaloupe, pour qu'elle aille du côté du vent.

— NAGER, v. a. Mar. Faire avancer à force de rames. *Nager la chaloupe à bord.* La faire avancer vers le bord, l'y conduire. || *Nager un vaisseau.* Mettre les bateaux du navire sur l'avant, amarres à bord, pour tirer le vaisseau après eux à force de ramer.

— SE NAGER, v. pron. Mar. Être conduit à force de rames. C'est ainsi que se nage une chaloupe.

— NAGER, s. m. Action de se mouvoir dans l'eau ou à la surface de ce liquide. Le nager des poissons.

NAGER ou **NAGIR**, s. m. Chron. Nom du second mois des anciens Arabes ; il répond à peu près au mois d'avril. Dans quelques calendriers, on le fait le quatrième de l'année, et alors il répond à peu près au mois de décembre.

NAGERET, s. m. (rad. *nager*). Petit bateau pour la chasse au gibier d'eau.

NAGES, s. f. pl. (de l'espagn. *naguas*, même signif.). Nom qu'on donnait au XVIe siècle à des jupes noires de grand deuil.

*** NAGEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui nage, qui sait nager. Grand nageur, bonne nageuse.

L'onde gémit ; tous les bras dépouillés
Glissent déjà sur les flots émaillés,
Et le *nageur* lasse après lui sa trace. (Parny.)

— Fig. Il y a dans les révolutions des *nageurs* à contre-courant, ce sont les vieux partis. (V. Hugo.)

— Se dit également des animaux. Le buffle est excellent *nageur.* (Ardent.)

— On l'a dit aussi des poissons.

Quelles richesses admirables
N'ont point ces *nageurs* inarquetés
Ces poissons aux dos argentés,
Sur leurs écailles admirables ! (Racine.)

— Batelier qui rame. On dit mieux *rameur.*

— Loc. prov. *Bons nageurs sont à la fin noyés.* || *Bon nageur de n'être noyé n'est pas sûr.*

— Brass. Flotteur.

— Hist. *Compagnie de nageurs.* Compagnie

de soldats exercés à la nage pendant la première République. A la bataille de Zurich, il y eut des compagnies de nageurs.

— NAGEURS. s. m. pl. Crust. Tribu de crustacés décapodes brachyures, à laquelle on rapporte ceux dont les deux tarses postérieurs au moins sont en forme de nageoires.

— Mamm. Ordre de mammifères qui correspond aux cétacés. || Famille de rongeurs comprenant ceux dont les doigts des pattes de derrière sont réunis par une membrane.

— Ornith. Ordre d'oiseaux qui se compose des oiseaux aquatiques. Ils se distinguent de tous les autres en ce qu'ils ont les tarses courts et des doigts palmés. Leur corps est arqué et bombé comme la carène d'un vaisseau; leur plumage, serré, lustré, est imbibé d'huile et garni d'un duvet épais qui les garantit de l'humidité et les fait flotter plus légèrement sur l'eau.

— NAGEUR, EUSE. adj. Zool. Se dit quelquefois d'un animal qui vit dans l'eau. Le rat d'eau est un mammifère nageur. Oiseau *nageur*. (Acad.)

— Erpet. *Serpent nageur*. Couleuvre à collier.

NAGHAT. s. m. Sorte de tambour des peuplades de l'Afrique du Nord.

NAGLFAR. s. m. Myth. scand. Vaisseau fatal fait des ongles des hommes morts; il doit porter l'armée des mauvais génies de l'Orient. L'apparition de ce vaisseau, qui ne doit être achevé qu'à la fin du monde, fera trembler les hommes et les dieux.

NAGMAUL. s. m. Ichtyol. Espèce de perche du Danube.

NAGOR. s. m. Mamm. Antilope du Sénégal.

NAGPOUR (Royaume de). Géogr. Ancien État mahratte de l'Hindoustan central, situé dans les provinces de Berar et de Gandouana. Fondé au milieu du XVIIIe siècle, il a été définitivement annexé à la présidence du Bengale, en 1853.

— NAGPOUR. Ancienne capitale, actuellement ch.-l. de la prov. de Gandouana, à 500 kil. N.-E. d'Haïderabad, sur la Nag; grande ville; 85,800 h.

NAGRI. adj. m. Linguist. Se dit de caractères indiens en usage dans le Guzerate. Caractères nagri.

* **NAGUÈRE** ou **NAGUÈRES**. adv. (contract. des trois mots *il n'y a guere*, sous-entendu *de temps*). Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps. Dans ces fêtes où elle s'était vue *naguere* adorée. Marm. Les deux armées qui *naguere* vous attaquaient avec audace fuient épouvantées devant vous. (Napol.)

Un roi qui *naguère*, avec quelque apparence,
De l'aurore au couchant portait son espérance.
(RACINE.)

N'avez-vous pas *naguère* entendu sans terreur
Des rochers de Scylla la bruyante fureur? (DELILLE.)

Lent et majestueux, il s'avance, escorté
Des glaçons qui *naguère* enchaînaient sa fierté.
(ROUCHER.)

— *Depuis naguère*. S'est dit pour Récemment.

Depuis *naguère*
Tous deux s'étaient entre-donné la foi. (LA FONT.)

— *Naguère que*. Autrefois, lorsque.

Naguère que j'ouvais la tempête souffler...
Eusse-je osé prétendre à l'heureuse merveille
D'en être garanti? (MALHERBE.)

— L's finale de *naguères* n'est admise aujourd'hui qu'en poésie, pour la rime, ou pour éviter l'élision.

— On écrivait autrefois *n'aguere* avec une apostrophe, et même en deux mots, *n'a guere*.

NAGYAGITE. s. f. (de *Nagyag*, n. géogr.). Minéral. Tellurure et séléniure d'or, d'argent, de plomb et de bismuth.

NAHARRO (Bartolomé DE TORRES-). Poète dramatique espagnol du XVIe siècle, né à Torres, vécut en Italie. Ses *Œuvres*, publiées sous le titre de *Propaladia* (ou *Premiers Fruits* de son génie), 1517, contiennent des satires, des épîtres, des ballades, et surtout plusieurs comédies et drames.

NAHARVALES. s. m. pl. Géogr. Peuplade germanique, placée, du temps de Tacite, entre la Wartha et la Vistule.

NAHE (La). Géogr. Rivière d'Allemagne, vient de la principauté de Birkenfeld (Prusse Rhénane), a un cours de 120 kil. et se jette dans le Rhin, près de Bingen.

NAHÉ. s. m. Bot. Sorte de fougère de Taïti dont les insulaires mangent les racines qui sont un peu féculentes.

NAHHAR. s. m. Chronol. mahom. Dernier jour du mois de l'année, où se fait le sacrifice à La Mecque.

NAHIR. s. m. Chronol. Onzième mois des Arabes ainsi appelé dans quelques calendriers; il répond à peu près au mois de juillet.

NAHL (Jean-Samuel). Sculpteur allemand, né à Anspach, 1664-1728. A sculpté le piédestal orné de bas reliefs de la statue du roi Frédéric-Guillaume Ier, à Berlin. || NAHL (Jean-Auguste). Fils du précédent, né à Berlin, 1710-1781, professeur à Cassel, a laissé un modèle en plâtre de la statue du landgrave Frédéric II, et un monument funéraire remarquable, placé dans l'église de Hinde bank (Suisse). || NAHL (Samuel). Fils de Jean Auguste, né à Berne, 1748-1813, exécuta la statue monumentale de Frédéric II, d'après le modèle composé par son père. || NAHL (Jean-Auguste), Frère du précédent. 1752-1825, peintre distingué, dont Gœthe fait mention dans son *Winckelmann*.

NAHOUCHA. Myth. ind. Prince de la dynastie lunaire, qui présente quelque ressemblance avec Bacchus. Il conquit le monde, et fonda une ville nommée *Dera-Nahoucha-Nagari*; mais ayant frappé un brahmane, il fut changé en serpent: les Pandavas lui rendirent sa première forme.

NAHR-EL-KÉBIR. (anc. *Eleutheros*). Géogr. Rivière qui prend sa source dans le Liban et se jette dans la Méditerranée après un cours de 110 kil.

— NAHR-EL-KELB (anc. *Lycus*). Rivière qui descend aussi du Liban et se jette dans la Méditerranée, à 14 kil. N.-E. de Beirout.

NAHUATL. adject. et s. Linguist. Idiome mexicain.

NAHUBAS. s. m. Bot. Nom du cirier au Brésil.

NAHUM (en hébreu, *consolateur*). Le septième des douze petits prophètes juifs, vivait au VIIIe siècle av. J.-C.

NAÏA. s. m. Erpét. Syn. de NAJA.

* **NAÏADE**. s. f. (étym. gr., ναΐας, fait de ναω, je coule). Myth. Chacune des divinités qui présidaient aux fontaines et aux rivières. On les distingue en *potamides* et en *limades*. Quelques mythologues les font mères des satyres. Il voit fuir à grands pas ses *naïades* craintives. (Boil.) La verte *naïade* est morte épuisée dans sa grotte. (Ger. de Nerv.) Entre ces grands roseaux, on voit luire la hanche ronde et argentée de quelque *naïade* aux cheveux glauques. (Th. Gautier.)

Ma muse échevelée, amante des *naïades*,
Suit leurs pas sous l'abri des obscures dryades.
(A. CHÉNIER.)

— Fig. Elle y trempe ses doigts au grand effroi d'une petite grenouille qui était la *naïade* de cette onde. (Th. Gaut.)

— Annel. Syn. de NAIS.

— Bot. Genre type de la famille des naïadées, établi pour des espèces aquatiques, qui croissent en abondance dans les marais de l'Europe et qu'on peut employer en guise de paille et convertir en engrais.

— Entom. Nom vulgaire de la punaise tipule. || Espèce d'araignée qui plonge dans l'eau.

— NAÏADES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques comprenant les conchifères qui vivent dans les eaux douces.

NAÏADE. adj. 2 g. Bot. Syn. de NAÏADÉ.

NAÏADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une naïade. || NAIADEES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre naïade.

NAÏBA. s. m. Impôt personnel perçu au Maroc lors de quelque circonstance exceptionnelle.

NAÏDE. s. f. Annél. Syn. de NAIS.

NAÏDIN, INE. adj. (radic. *naïde*). Annél. Qui se rapporte aux nais. || NAIDINES. s. f. pl. Famille d'annélides ayant pour type le genre naïs.

NAIE ou **NAYE**. s. f. Min. Point le plus bas des couches de houille disposées en bassin.

* **NAÏF, ÏVE**. adj. (étym. lat., *nativus*; de *natus*, né). Naturel, ingénu, sans fard. Beauté naïve. Les grâces naïves de l'enfance. Une réponse simple et naïve. Un ton naïf et doux. Une pensée naïve. A cet air *naïf*, croirait-on qu'elle y touche? (Regnard.) Crois-tu que tes manières *naïves* et tendres et ton air timide et doux cachent moins de ruse et d'habileté que toutes mes étourderies? (J.-J. Rousseau.) Notre langue vous doit sa clarté, sa pureté, son élégance, sa douceur, tout ce qu'elle a d'aimable et de *naïf*. (Bern. de St P.) Ce qu'il y a de plus sublime dans les œuvres de l'esprit humain est peut être aussi ce qu'il y a de plus *naïf*. (V. Hugo.)

— Qui retrace simplement la vérité, qui imite la nature sans laisser paraître d'artifice ni d'effort. Faire une description, une relation, une peinture naïve de quelque chose. Expression naïve. Airs de tête naïfs. Il y a quelque chose de naïf dans tout ce que ce peintre compose. L'attitude, la pose de cette statue est naïve. Nature naïve. Personnages naïfs. Amyot, Montaigne et Marot ne soupçonnaient probablement pas que la postérité les appellerait *naïfs*. (Boiste.) La substance du cerveau, qui conserve avec ordre des représentations si *naïves* de tant d'objets dont nous avons été frappés depuis que nous sommes au monde, n'est-elle pas le prodige le plus étonnant? (Fenelon.)

— Qui n'est pas concerté, qui n'est pas étudié. Avoir quelque chose de naïf dans l'humeur, dans l'esprit, dans l'air. Avoir des manières naïves et agréables.

— Qui dit sa pensée sans détour, ingénument. C'est un homme naïf. Personne franche et naïve.

— Qui dit, par un excès de simplicité, ce qu'il aurait intérêt à cacher. Personne trop naïve.

— Se dit des choses dans un sens analogue. Amour-propre naïf. Vanité naïve. Réponse naïve. Cela est naïf.

— Se disait pour Né. De son teint la *naïve* blancheur. (La Font.) || Natif, naturel. Mes défauts s'y lisent au vif, et ma forme *naïve*, autant que la reverence publique l'a permis. (Mont.) || Se disait particulièrement de ceux qui naissaient en servage.

— Techn. *Pointe naïve*. Diamant qui, naturellement et sans taille, offre une forme pyramidale.

— Substantiv. Celui qui entre dans la vie politique, croyant qu'il suffit de faire son devoir pour être approuvé de tous, est un *naïf*. (Gambetta.)

— NAÏF. s. m. Ce qui est naïf. Tout est beau, le *naïf* comme le grand, à la condition de venir de l'âme. (P. Janet.)

— B.-arts et Littér. Le genre naïf. Le *naïf*, en peinture, distingue les ouvrages de l'école flamande. (Acad.) Le *naïf*, en littérature, n'est pas le bas et le trivial. (Id.) Une des choses qui nous plaît le plus, c'est le *naïf*; mais c'est aussi le style le plus difficile à attraper. (Noël.) Le *naïf* est précisément entre le noble et le bas; et il est si près du bas, qu'il est très difficile de le côtoyer toujours sans y toucher. (Lav.)

Mais de ce style enfin la cour désabusée
Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée,
Distingua le *naïf* du plat et du bouffon
Et laissa la province admirer le Typhon. (BOILEAU.)

— *Au naïf*. loc. adv. D'une façon naïve. Vous les représentez au *naïf*. (Racine.)

— Syn. comp. NAÏF, NATUREL. La majesté, la fierté, la noblesse peuvent être *naturelles*, mais elles ne sont jamais *naïves*. Ce qui est *naïf* naît du sujet et en sort sans effort; ce qui est *naturel* appartient bien au sujet, mais n'éclot que par la réflexion.

NAIGEON (Jacques-André). Littérateur français, né à Paris ou à Dijon, 1738-1810, disciple de Diderot jusqu'à l'imitation, professa l'athéisme le plus absolu. On a de lui: *le Militaire philosophe; Théologie portative; Dictionnaire des philosophes anciens et modernes; Mémoires sur Diderot*, etc. Il a fait en outre plusieurs traductions; il a édité plusieurs auteurs: *Diderot, Montaigne*. Il fut membre de l'Institut, section de morale. || NAIGEON (Jean). Peintre, parent du précédent, né à Beaune, 1757-1832, fut élève de David, et exposa, en 1791, des tableaux qui furent remarqués. Pendant la Révolution, il sauva l'église de Saint-Denis et de nombreux ouvrages des maîtres. Il fut, en 1812, conservateur du musée du Luxembourg.

NAIL. s. m. Métrol. Mesure de longueur anglaise, valant 57 millim. 15. || Poids anglais pour les laines, valant 3 kilog. 175.

NAILLAC (Philibert de). Trente-troisième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1340-1421, grand maître en 1396; combattit à Nicopolis contre Bajazet, 1396; assista au concile de Constance, 1414, et joua un rôle dans les guerres des Armagnacs et des Bourguignons.

NAILLAT. Géogr. Comm. du cant. de Dun-le-Palleteau, arr. de Guéret (Creuse); 2,100 h.

NAILLOUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 1,300 hab.

NAÏM. Géogr. Ville de la tribu d'Issachar, dans la Galilée (Palestine), près du mont Thabor et du torrent de Cison.

NAIMANS. s. m. pl. Géogr. Tribu mongole qui campe dans la Mongolie orientale.

* **NAIN, AINE**. s. (du lat. *nanus*, même signif.). Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. Joli nain. Jolie naine. Les nains sont ordinairement contrefaits. Dans l'acception vulgaire, ce nom est donné à tous les êtres organisés, et plus spécialement aux individus de l'espèce humaine dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race. Les peuples de petite taille habitent généralement les climats froids, bien qu'on en rencontre quelques peuplades éparses dans quelques îles de la mer du Sud ou les chaleurs sont excessives. Cependant il n'y a pas, à proprement parler, de peuples de nains; ainsi l'on doit ranger parmi les fables l'existence des Troglodytes et des Pygmées. Les animaux, de même que l'homme, se ressentent de l'influence du climat: c'est ainsi que les chevaux et les vaches se maintiennent dans de petites tailles dans les pays secs dépourvus de pâturages. Parmi les végétaux, on voit aussi plusieurs plantes rester naines dans certaines localités. Les plantes qui ne sont que des herbes dans nos contrées, deviennent des arbres dans d'autres lieux. D'un *nain* faire un Atlas. (Boil.)

La géante paraît une déesse aux yeux;
La *naine*, un abrégé des merveilles des cieux. (MOL.)

— Fig. et fam. Personne de peu de mérite. Rien n'est bon pour les *nains* ambitieux, que quand ils mettent la main à la pâte. (De Ségur.)

— Comm. *Nain londrin*. Drap fin qui se fabrique à Londres avec des laines d'Espagne.

— Hist. Aux fous et aux poètes en titre d'office les rois et les grands seigneurs joignirent pendant longtemps les nains, dont ils faisaient leur amusement. Des Orientaux, l'art d'empêcher l'accroissement et de créer pour ainsi dire des nains artificiels passa aux Grecs après Alexandre, et aux Romains dégénérés, sous les empereurs, dès le milieu du Ier siècle. Ce goût fut porté très loin chez ces derniers. Les Romains prenaient plaisir à rassembler, de tous côtés, des nains qu'ils faisaient combattre ensemble et s'entr'égorger. La manie des nains fut poussée fort loin sous les règnes de François Ier et de Henri II. Le dernier prince qui se soit amusé des nains fut le roi Stanislas, duc de Lorraine.

— Hortic. *Nain flageolet, nain d'Amérique*. Nom vulgaire de deux variétés du haricot renflé.

— Jeux. *Nain jaune*. Sorte de jeu de cartes pour lequel on emploie un tableau au milieu duquel est représenté un nain tenant un sept de carreau; on l'appelle aussi *jeu de tindor*.

— Myth. scandin. Nom donné à des êtres élémentaires semblables aux gnomes. Ils furent formés du corps du géant Ymer, c'est-à-dire de la poudre de la terre. Ils n'étaient d'abord que des vers; mais, par l'ordre des dieux, ils participèrent à la raison et à la figure humaine, habitant toujours cependant entre la terre et les rochers. Selon la croyance populaire, des nains habitent encore les mines de l'Allemagne, et sont les gardiens des trésors cachés.

— Adjectiv. Qui a une petite taille. Elle est bonne, *naine* et boiteuse. (Dancourt.)

— Fig. C'est une intelligence naine.

— Hist. nat. S'emploie souvent comme dénomination spécifique, en histoire naturelle. || *Arbres nains*. Arbres à fruit qui ne croissent, ou qu'on ne laisse croître que jusqu'à une hauteur médiocre, et que l'on élève en buisson. || *Buis nain*. Buis qui ne devient jamais aussi grand que le buis ordinaire. || *Œuf nain*. Œuf de poule qui ne contient point de jaune.

NAÏNÉRIS. s. f. (pr. *na-i-né-riss*). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens des nais et appartenant à la famille des néréiscolées.

NAINTRÉ. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Châtellerault (Vienne); 2, 00 hab.

NAÏOPHYTE. s. m. (et. gr., ναΐς, naïade; φυτόν, plante). Bot. Algue qui vit dans les eaux douces.

NAÏPE. s. m. Relat. Espèce de juge de village chez les Turcs. Ce mot est principalement en usage parmi les Grecs modernes, qui l'appliquent à un lieutenant du cadi.

— Se disait pour Carte à jouer.

NAÏQUE. s. m. Relat. Nom qu'on donnait au prince ou roi de Gingi, ville de Kamatie (Hindoustan).

NAIRANGIE. s. f. (ét. ar., *nairani*, duel; de *nair*, lumière, qui, au duel, signifie le soleil et la lune). Espèce de divination astrologique usitée parmi les Arabes; elle se tire des divers phénomènes du soleil et de la lune.

* **NAÏRE**. s. m. Nom que les Indiens du Malabar donnent à leurs nobles, surtout aux militaires.

NAIRN. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-lieu du comté de ce nom, sur la *Nairn* et le golfe de Murray; 3,000 hab. — Le comté de *Nairn*, dans les Lowlands, sur la mer du Nord, a 25 kil. sur 23 de large.

NAÏS. s. f. (pr. *na-iss*; de *Naïs*, nom myth.). Annél. Genre d'annélides chétopodes, intermédiaire entre les néréides et les lombrics, établi pour une trentaine d'espèces qui peuvent se multiplier par fragments et qui habitent dans la vase des eaux douces de toute l'Europe.

— Entom. Genre de névroptères de la famille des phryganiens, établi pour une espèce des environs de Paris.

— Polyp. Genre de polypiers tubulariés appelé anciennement *plumatelle*.

NAÏS. Myth. Nymphe de la mer Rouge, qui changeait en poissons tous ceux qui venaient la visiter et qui obtenaient ses faveurs; elle fut elle-même métamorphosée en poisson par Apollon.

NAISAGE. s. m. Dr. cout. Droit que l'on payait pour faire macérer le chanvre dans un étang.

NAÏSE. s. f. Annél. Syn. de NAÏS.

NAISSAIN. s. m. Nom des jeunes huîtres élevées dans les parcs.

* **NAISSANCE**. s. f. (du lat. *nascentia*, même signif.). Sortie de l'enfant hors du sein de sa mère. Naissance désirée, attendue. Depuis la naissance de Jésus-Christ. La naissance d'un prince. A sa naissance. Au jour de sa naissance. Le temps qui s'est écoulé entre sa naissance et sa mort. Le lieu de sa naissance. Le pays où il a reçu naissance, où il a pris naissance. Le moment, l'heure, l'époque, l'anniversaire de sa naissance. L'administration tient registre des décès et des naissances. Acte de naissance. Sans un Dieu, la *naissance* est le plus grand malheur, et la mort le plus grand bien. (Boiste.) Délaissé de toute la terre dès ma *naissance*. (Boss.) Alors il nous a revelé le mystère de sa *naissance*, qui jusqu'ici n'avait été connue que de mon père. (J.-J. Rousseau.) Parmi plusieurs de ces nations que les Grecs appellent barbares, le jour de la *naissance* d'un enfant est un jour de deuil pour sa famille. (Barthélemy.) C'est aujourd'hui l'anniversaire de ma *naissance*. (Marmier.)

— *Pays de naissance*. Celui dans lequel on est né. || Diffère de *pays d'origine*. Celui dans lequel nos ascendants sont nés.

— *Naissances masculines* Nombre des enfants mâles qui naissent. || *Naissances féminines*. Nombre des filles qui naissent.

— *Donner la naissance*. Être le père. Le prince pieux qui vous donna la *naissance*. (Mass.) || Fig. La paix et le bonheur donnent souvent *naissance* à l'ennui. (Boiste.)

— *Devoir la naissance*. Être le fils. Le prince pieux auquel il doit sa *naissance*. (Mass.)

L'impatience
D'apprendre à qui je dois une illustre *naissance*.
(RACINE.)

— *Prendre naissance.* Naître. Il vous souvient des lieux où vous prîtes *naissance* (Bac.) Dans quel sein vertueux avez-vous pris *naissance?* (Id.) || On dit dans le même sens *Recevoir la naissance* Au milieu de leur camp tu reçus la *naissance* (Corn.)

— Fig. L'incendie prit naissance dans les combles. Le désir devient passion à mesure qu'il avance dans la voie où il a pris *naissance.* (Ch. Bailly.)

— Par extens. Les premières années de la vie. Hercule fit un exploit héroïque dès sa naissance.

— Se dit aussi des animaux. La naissance d'un poulain, d'un veau, d'un agneau

— Se dit de l'apparition des corps organisés. La *naissance* du tubercule dans le poumon. (Litt.)

— Par extens. Extraction. Haute naissance. Être de grande, d'illustre naissance. Être d'une naissance obscure. On ignore quelle est sa naissance. Naissance illégitime. Révéler le secret de sa naissance. Réparer le vice, le défaut de sa naissance. S'enorgueillir, rougir de sa naissance. Avoir des sentiments dignes de sa naissance. Sa vertu rehausse l'éclat de sa naissance. Naissance commune. On peut se glorifier d'avoir pris un bon billet à la loterie avec autant de raison que de sa *naissance* (Boiste.) Je vous veux devant elle expliquer sa *naissance* (Rac. Qui nous révélera la *naissance* secrète? (Id.) On a trouvé le moyen de distinguer les *naissances* illustres d'avec les *naissances* viles et vulgaires. (Boss.) C'est donc Dieu qui a voulu élever la reine par une auguste *naissance* à un auguste mariage. (Id.) Une haute *naissance* nous prépare aux sentiments nobles qu'exige la foi. (Mass.) Ils ont voulu dégrader le Messie de sa *naissance* éternelle. (Id.) Il ne compte que sur les avantages de sa *naissance* spirituelle. (Flechier.) Cherchons sincèrement la vérité, ne donnons rien au droit de *naissance* (J.-J. Rouss.)

Les mortels sont égaux : ce n'est point la *naissance*,
C'est la seule vertu qui fait la différence. (Volt.)

— Absol. Noblesse. Avoir l'avantage de la naissance. C'est un homme de naissance, qui a de la naissance. Homme qui n'a point de naissance. Homme sans naissance. La *naissance* n'est rien où la vertu n'est pas. (Th. Corn.) Efforcez-vous d'être tel que l'on ne s'informe pas si vous avez de la *naissance.* (La Bruy.) Montrer une vertu digne de sa *naissance.* (Boss.) Issue de cette race, fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur a surpassé sa *naissance.* (Id.) Ce qui relevait sa *naissance*, c'est qu'elle la devait à une fille de Henri le Grand. (Flech.)

— Se dit quelquefois en parlant des bonnes et des mauvaises qualités avec lesquelles on est né. La plus heureuse naissance a besoin encore d'une bonne éducation. De cette heureuse *naissance* sa modestie se fit un rempart contre les louanges. (Boss.) Une si heureuse *naissance* la rendit d'abord la passion de tout ce qu'il y avait de vertueux. (Flech.) Cette acception a vieilli; on dit plutôt *naturel.*

— Fig. Origine, commencement. La naissance du monde. La naissance d'un État, d'une ville. La naissance de l'hérésie. Naissance des troubles, des désordres. Étouffer une sédition dès sa naissance, dans sa naissance, sur le point de sa naissance. Favoriser la naissance et les progrès de l'industrie. Donner naissance à un usage. La naissance du printemps. Son empire a du temps précédé la *naissance.* (Rac.) Combien de fois, par un triste silence et par un regard sévère, étouffa-t-elle dans sa *naissance* une calomnie qui aurait causé des divisions éternelles! (Flech.) Que d'établissements utiles n'ont dû leur *naissance* qu'au crédit d'une seule personne élevée! (Mass.) La vue a donné *naissance* à la peinture, à la sculpture, aux spectacles de toute espèce. (Brill.-Savar.) Les maximes favorisent la *naissance* des idées, comme elles en fixent la certitude ou la fausseté. (La Beaumelle.)

— *Naissance de la verdure, des fleurs* Le moment où la verdure, les fleurs commencent à pousser

— *La naissance du jour.* Le moment où il commence à paraître. Au lieu de se rendre au château, selon son habitude, il alla saluer la *naissance* du jour. (L. Blanc.)

— Point, endroit ou commence, d'où part, d'où s'élève une chose qui se prolonge ensuite dans une certaine direction. La naissance d'un fleuve. La naissance d'une tige, d'un rameau Couper une branche à sa naissance.

— Anat. *Naissance d'une artère.* Le point par lequel une artère s'éloigne du cœur ou d'une autre artère.

— Archit. Le point où un membre d'architecture procède d'un autre et commence à saillir *Naissance d'une colonne* Le commencement du fût. || *Naissance d'une voûte.* Le commencement de sa courbure.

— Art vétér. S'est dit quelquefois pour Les parties sexuelles de la femelle, principalement dans les vaches et les cavales

— Astrol. Le moment auquel naît un enfant. || Les circonstances qui l'accompagnent. Heureuse, fatale, funeste naissance. Pénible, douloureuse naissance. Les astres qui ont présidé à sa naissance.

— Bot. Se dit du bas des feuilles ou des tiges. Dans certaines plantes, les feuilles sont arrondies à leur naissance On dit aussi *base.* || On dit que les *feuilles embrassent les tiges par leur naissance,* c'est-à-dire par la partie qui tient à la plante. On dit aussi *origine.*

— Hist. *Jour de naissance.* Anniversaire qui était fêté particulièrement chez les Romains. On dressait un autel de gazon, sur lequel on immolait un agneau. Les amis ne manquaient guère de s'envoyer des présents L'adulation n'oublia point de solenniser la nativité de ceux que la fortune avait portés aux grandes places, et par qui se distribuaient les grâces et les bienfaits. Le jour de la naissance des princes était surtout consacré par la piété ou par la flatterie. Ces honneurs eurent aussi leur contraste; on mit au rang des jours malheureux la naissance de ceux que la tyrannie proscrivait, et celle des tyrans eux-mêmes Le jour de naissance de chacun des membres d'une famille est encore célébré régulièrement chaque année dans les pays du Nord

— Hortic. Commencement de la broderie d'un parterre, endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, etc.

— Techn. *Naissance d'enduit.* Nom, dans les enduits, de certaines plates-bandes au pourtour des croisées et ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées des panneaux de crépi ou d'enduit qu'elles entourent que par du badigeon.

— Théol. Entrée parmi les fidèles. C'est par notre *naissance* selon la foi que nous devenons héritiers d'un royaume éternel. (Mass.) || En ce sens, on dit aussi *seconde naissance.*

— *De naissance.* loc. adv. Depuis la naissance. Aveugle de naissance. Être sourd et muet de naissance. || Par extens. Dès l'enfance Heureux homme pourtant, qui sait le grec de *naissance!* (Ger. de Nerval.)

— *De naissance.* Se dit aussi pour Par droit de naissance, par tradition. Les Bachelin étaient, de *naissance,* notaires des seigneurs du pays (G. Ohnet.)

— Syn. comp. NAISSANCE, NATIVITÉ. *Naissance* est un terme ordinaire et commun qui s'applique indifféremment à toute créature humaine, et *nativité* est un terme de rituel consacré par l'Église pour désigner la naissance de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, etc. *Nativité* ne se dit qu'au propre; *naissance* peut s'employer au figuré.

NAISSANT, part. près. du v. Naître. Qui naît. Des animaux naissant avant terme. Je montrerais en Égypte les arts *naissant* et s'étendant avec le débordement du Nil. (J.-J. Rousseau.) Il est impossible de concevoir l'idée de la propriété *naissant* d'ailleurs que de la main-d'œuvre. (Id.)

— *En naissant.* Au moment de la naissance. S'accorde le plus souvent avec le sujet et quelquefois avec le complément quand cet accord ne produit pas l'obscurité. En *naissant* on contracte envers elle (la patrie) une dette immense dont on ne peut jamais s'acquitter. (Montesquieu.)

Pour adoucir en moi cette âpre dureté
Des climats où le sort en *naissant* m'a jeté. (Volt.)

* **NAISSANT, ANTE,** adj. Qui vient de naître. Enfant naissant. Des animaux naissants.

Et sans sortir du joug où leur loi la condamne,
Il faut qu'un fils *naissant* la déclare sultane. (Racine.)

— Se dit quelquefois d'un jeune homme, par opposition à une personne plus âgée.

Enfin Néron *naissant*
A toutes les vertus d'Auguste vieillissant. (Racine.)

— Se dit des différentes parties du corps des animaux.

Comme des os *naissants* les lames s'épaississent
Ainsi des jeunes bois les couches se durcissent.
(Delille.)

— *Cheveux naissants.* Cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants, ou qui sont frisés en long, comme l'étaient autrefois ceux des magistrats.

— *Perruque naissante.* Perruque qui imite les cheveux naissants.

— *Tête naissante* Tête nouvellement rasée, dont les cheveux commencent à repousser.

— Se dit des qualités physiques. Charmes naissants. Beauté naissante. Sa naissante beauté.

Pandore, fille de l'Amour,
Charmes *naissants,* beautés nouvelles,
Inspirez à jamais, sentez à votre tour
Cette flamme immortelle
Dont vous tenez le jour. (Voltaire.)

— Qui commence à paraître. Fleurs naissantes Arbres naissants. Ils trouvèrent le long de ce fleuve des peupliers et des saules dont la verdure tendre et *naissante* cachait les nids d'un nombre infini d'oiseaux qui chantaient jour et nuit. Fénelon.) Sa parole simple et sans faste coulait doucement dans les cœurs, comme la rosée sur l'herbe *naissante.* (Id.) Mère du printemps, couronne de tes ronces *naissantes* ma tête, couverte de soixante-trois hivers. (B. de Saint-Pierre.)

Le saule, ami de l'onde, et la ronce épineuse,
Croisent au bord des eaux leurs feuillages *naissants.*
(Michaud.)

— Se dit, dans le même sens, du jour, de la lumière, des eaux d'un fleuve, etc. Jour naissant. A la faveur de la *naissante* nuit. (Boil.)

Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde *naissante.*
(Boileau.)

Le jour frappe déjà de ses rayons *naissants*
De vingt peuples unis les drapeaux menaçants.
(Voltaire.)

— Qui vient d'être formé. Caïn, le premier enfant d'Adam et d'Ève, fait voir au monde *naissant* la première action tragique (Boss.) Tous les mondes *naissants* connurent leurs limites. (Volt.)

Et l'éternel pleureur assure que le feu
De l'univers *naissant* mit les ressorts en jeu. (L. Rac.)

— Qui commence à se former, à se développer, en parlant des sociétés, des villes, des empires. État naissant République, ville, colonie naissante Compagnie, société naissante. Ordre naissant. La société *naissante* fit place au plus horrible état de guerre. (J.-J. Rouss.) Ils attaquèrent les sociétés *naissantes* qui, opposant la valeur à la férocité, les forcèrent d'obéir à des lois ou d'aller en d'autres climats jouir d'une funeste indépendance. (Barthélemy.) Il répondait aux accusations de ses ennemis en Europe, il veillait aux églises *naissantes* de la Chine. (Chateaub.) Il y avait trois mille cinq cent quarante-trois ans que le soleil s'était levé et couché pour la première fois sur cette ville *naissante* (Id.)

— Se dit des personnes dans le même sens. Le théologien *naissant* ne traita pas avec assez de justice et de lumières une science qui n'est pas aussi inutile qu'il le pensait au théologien même. (D. Alembert.)

La famille en pâlit et vit en frémissant
Dans la poudre du greffe un poète *naissant.*
(Boileau.)

— Se dit de la fortune, du pouvoir, etc Fortune naissante. Pouvoir naissant.

— Se dit des sentiments, des opinions, des passions. Passion naissante. Amour naissant. Hérésie naissante. Liberté naissante. Schisme naissant. Vérité naissante. Quelle confession de foi opposa-t-il à l'hérésie *naissante?* (Boss.) Je m'affermissais dans cette pensée *naissante* (Buffon.) Je me suis promené plusieurs jours dans les sentiers perfides et riants qui errent autour de toute passion *naissante* (Th. Gaut.)

Votre choix est meilleur, vos hommages *naissants*
Ont déjà pour objet la muse de la gloire,
Et dans le livre de mémoire,
Sa main notera tous vos chants. (Parny.)

— Se dit des vertus, des vices, etc. Mérite naissant. Vertu naissante. Talents naissants. Encourager les talents naissants. Une fierté encore naissante. D'un courage *naissant* sonde-t-il les essais? (Bac.) La fraude, l'ambition, l'intérêt, vices encore *naissants* et peu connus. (Fléchier.) Ces vertus *naissantes* se fortifient tous les jours. (Id.)

Mon Dieu, qu'une vertu *naissante*
Parmi tant de périls marche à pas incertains! Racine.)

— Anc. prat. *Propre naissant.* Héritage transmis pour la première fois à titre successif. || *Propre naissant conventionnel.* Héritage acquis avec des deniers dotaux en vertu d'une clause du contrat de mariage. || Argent qu'un père ou une mère donnent à leur enfant pour acheter un héritage.

— Blas. Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps, les pieds de devant et le bout de la queue. La Baume porte d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent.

— Chim. *Corps naissant, corps à l'état naissant.* Corps au moment où il abandonne une combinaison. Gaz naissant. Un corps à l'état naissant se combine plus volontiers qu'à l'état libre.

— Phys. *Rouge naissant.* Teinte rouge que prend un corps qui commence à chauffer.

NAISSUS. Géogr. anc. Ville de la Mésie supérieure. Patrie de Constantin. Auj. *Nissa* en Bulgarie.

* **NAÎTRE.** v. n. 1e conj. (du lat. *nasci,* même signif., *Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent. Je naissais Je naquis. Je naîtrai. Je naîtrais. Que je naisse. Que je naquisse. Naissant Né.* Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. *Je suis né, j'étais né,* etc. Venir au monde. Enfant qui vient de naître. Naître le même jour, dans la même année. Le moment où l'on est né. Être né dans une grande ville Être né sous une heureuse étoile. Être né dans l'abaissement, dans la grandeur. Être né de parents illustres, obscurs, riches, pauvres Les enfants qui naîtront de ce mariage. Être né avec une excroissance au front. Être né avec un esprit inquiet, turbulent. Il lui est né un fils. Tout ce qui naît est sujet à mourir. Nous naissons, nous vivons pour la société (Boil.) Tous les enfants qui naquirent le même jour que Sesostris furent amenés à la cour par ordre du roi. (Boss.)

— Fig. Cet enfant du plaisir veut *naître* dans la joie (Boileau.) L'amour de la justice étant comme né avec ce grave magistrat. (Boss.)

— Fam. *Être innocent d'une chose comme l'enfant qui est à naître, qui vient de naître.* En être tout à fait innocent, n'y avoir aucune part.

— Par exagér. *Je l'ai vu naître.* Je l'ai connu très jeune. || Fig. J'ai vu le commencement de sa fortune. Des subalternes, des gens qu'on a vus *naître* dans le service. (Mass.)

— Fam. *Son pareil est à naître.* Il n'y a point d'homme semblable à lui, d'homme qui agisse, qui parle comme lui.

— Fig. *Il ne fait encore que de naître.* Sa fortune ne fait que commencer.

— Se dit en parlant de l'origine de l'homme, eu égard à la qualité de ses parents, aux avantages ou désavantages physiques ou moraux qu'il possède. Être né Français Naître aveugle, boiteux. L'homme naît sensible. C'est un avantage que de naître gentilhomme, de naître prince. C'est une grâce que Dieu nous a faite, de nous faire naître chrétiens Qu'un enfant a le malheur de naître pauvre, on a bien de la peine à s'élever.

— *Être né poète, peintre, musicien,* etc. Avoir des dispositions naturelles à être poète, peintre, etc. Dans un pays où les peuples *naissent* pour ainsi dire bons sujets, il faut que les souverains *naissent* bons maîtres. (Mass.) L'artiste doit *naître* tout parfait. (Toussenel.)

— *Être né pour une chose* Avoir un talent naturel, une grande disposition pour une chose Être né pour la guerre, pour les armes Être né pour les lettres, pour les affaires, pour le plaisir.

— Avec *ce que,* ce verbe a un sens très général et exprime l'ensemble des avantages de fortune, de noblesse, des qualités morales, physiques, etc., avec lesquels on est venu au monde Il y a de la fâcheté à déguiser ce que le ciel nous a fait *naître.* (Molière.) On a de tout temps été persuadé que nous ne sommes dans le cours de la vie que ce que nous sommes *nés.* (Condillac.)

— Se dit aussi des animaux. Un poulain, un agneau qui vient de naître. D'anciens philosophes ont cru faussement que les insectes naissaient de la corruption. Le chameau *naît* avec des loupes sur le dos. (Buff.)

— Sortir de l'œuf, en parlant des ovipares. Le poulet naît d'un œuf.

— En parlant des plantes, Sortir de terre, commencer à pousser. L'herbe qui commence à naître Les fleurs naissent au printemps. Les palmiers ne naissent que dans les pays chauds. Comme l'herbe qui languit et meurt sous les mêmes rayons du soleil qui l'avait fait *naître.* (Bossuet. Dans son germe, en *naissant,* on voit mourir l'espi. (Thomas.)

Comme au printemps *naissent* les roses,
A la paix *naissent* les fleurs. (Malherbe.)
Il fait mûrir et mûrir les fruits,
Il le ur dispense avec mesure
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits
(Racine.)

— Poét. On dit d'une personne, belle, gracieuse, que *les fleurs naissent sous ses pas.*

— Par anal. *Naître sous les pas.* Se dit de tout ce qui se produit en grande quantité et sans effort.

On le croit, et vraiment tu n'en manqueras pas,
D'amis de cette sorte; ils *naîtront* sous tes pas.
(Picard.)

— Se dit quelquefois des êtres inorganiques. Avec les feux de l'amour, vous touchez la matière, et vous faites *naître* le rocher et ses fontaines. (A. Martin.)

— Commencer à paraître. Aller jusqu'où l'aurore en *naissant* voit l'Hydaspe. (Boil.)

— Se dit des choses qui commencent à paraître tout à coup par quelque événement extraordinaire. Le tremblement de terre fit naître des îles en des lieux où il n'y en avait jamais eu.

— Fig. Prendre son origine, être produit. Ce ruisseau naît près d'ici. Beaucoup de maladies naissent de l'intempérance.

— Se dit au moral, dans la même acception. Cet incident m'en a fait *naître* la pensée. (Acad.) Cette querelle fit *naître* une haine irréconciliable entre les deux familles. (Id.) Cela peut faire *naître* de grands soupçons, des doutes, des scrupules. (Id.) L'esprit de parti a fait *naître* de nouveaux troubles. (Id.) Les sciences ne prospèrent pas toujours dans les pays où elles *naissent.* (Id.) Tu vis *naître* ma flamme et mes premiers soupirs. (Rac.) On vit avec le fer *naître* les injustices. (Boil.) Tous les mauvais *désirs* naissent dans son cœur. (Boss.) Un esprit de raillerie qui *naît* parmi l'enjouement des conversations. (Id.) On vit croître en elle ces louables habitudes, dès qu'on les eut vues *naître.* (Fléchier.)

— Commencer. L'empire romain ne faisait alors que de *naître* (Acad.) J'ai vu *naître* cet amour (Id.) Les empires *naissent,* se développent et périssent (Id.) Il faut s'opposer aux passions quand elles *naissent,* et ne pas attendre qu'elles aient pris des forces. (Id.) Les arts *naissent,* se perfectionnent et déclinent. (Id.) J'ai vu *naître* la fortune de cet homme. (Id.) On a vu dans les siècles et chez toutes les nations les études *naître,* tomber et se succéder dans un certain ordre réglé. (Rayn.)

— Provenir. Les affaires naissent les unes des autres. Il est *né* de la une foule de procès. (Acad.) Les inventions utiles sont *nées* du besoin. (Id.) Beaucoup de grandes découvertes sont *nées* du hasard. (Id.) De la *naissent* ces grands efforts pour nous séparer du commun. (Boss.) Les dissensions, les attentats, l'impunité, *naissent* bientôt de l'indépendance. (Massillon.) D'où peut *naître* à ce nom le trouble de votre âme? (Racine.) La vraie gaieté *naît* de la bonté de l'âme (Changeux.) Les plaisirs ne *naissent* que des besoins. (Volt.) C'est des difficultés que *naissent* les miracles. (Del.) L'oubli de tous les droits *naît* de l'oubli des dieux. (Id.)

— Se dit de ce qui se manifeste pour la première fois Malgré ce qui aurait dû, pour ainsi dire, faire *naître* Dieu en elle, Dieu n'y *naissait* pas (De Goncourt.)

— *Naître avec.* Apporter en naissant. Il était né avec un esprit inquiet et turbulent Il *naquit* avec ces inclinations libres et généreuses qui affranchissent l'âme de toute autre loi que de celle de ses devoirs. (Fléchier.)

— *Naître dans.* Être issu d'une famille qui

occupe une situation dans. Il est né dans l'épicerie, dans la robe. || *Naître dans la pourpre.* Sortir d'une famille souveraine. Qui *naquit* dans la pourpre en est rarement digne. (Voltaire.)

— *Naître de.* Recevoir la naissance de. Il a plu à Notre Seigneur de *naître* de parents illustres. (Boss.) Elle est *née* d'une mère qui peut lui servir d'exemple. (Fléch.) Il *naquit* d'une des plus nobles et des plus anciennes familles du Nivernais. (Bl.)

— Fig. De l'étude des passions *naquit* le poète. (C. Fee.) De la poésie *naît* la chaleur de l'âme; car c'est à son feu que les passions s'échauffent en s'épurant. (Toppfer.)

Des succès fortunés du spectacle tragique,
Dans Athènes *naquit* la comédie antique. (Boileau.)

— *Faire naître.* Donner naissance. Le Dieu qui le nourrit, le Dieu qui le fit *naître.* (Boil.) Il vous a fait *naître* au milieu de l'éclat et de l'abondance. (Flech.)

Je ne veux rien devoir à ceux qui m'ont fait *naître*,
Je suis assez connu sans les faire connaître. (Corneille.)

— Fig. Le seul désespoir fit *naître* ce dessein. (Rac.) J'ai déjà fait *naître* à Mme de Maintenon une grande envie de voir de quelle manière vous parlez de Saint-Cyr. (Id.) Ces sensations ne lui font pas *naître* des idées. (Buff.)

Les vers heureux, tels qu'Amour en fait *naître*,
Expriment son ardeur sur l'écorce d'un hêtre. (Castel.)

— Recevoir la naissance. Considérez de quel père Dieu vous a fait *naître.* (Bossuet.)

— Prétendre qu'un personnage est né en tel endroit, de tels parents. Les historiens font naître Romulus à Albe, de Rhéa Sylvia.

— Théol. Se dit en parlant du Fils de Dieu. Le Verbe *naît* éternellement du Père d'une manière ineffable. (Acad.) Le Verbe est *né* avant tous les temps. (Bl.)

— Impers. Les mois dans lesquels il *naît* le plus d'enfants sont les mois de mars, janvier et février. (Buff.)

— *Il est à naître que.* Il n'est jamais arrivé que il est a *naître* qu'un fils en ait jamais si mal usé avec son père. (Acad.) Cette locution vieillit.

— On trouve quelquefois *fut né* pour *naquit.* Sur du foin Jésus-Christ fut *né.* (Régnier.)

* **NAÏVEMENT**, adv. (rad. *naïf*). Avec naïveté. Parler naïvement. Avouer naïvement une chose. Exprimer, représenter naïvement quelque chose. Personne a-t-il raconté plus naïvement que La Fontaine?

— Avec franchise, sans détour. Si vous étiez de bonne foi et que vous voulussiez nous exposer ici *naïvement* tous les désagréments qui accompagnent la vie du siècle... (Massillon.) En vous exposant *naïvement* mes scrupules, je n'ai point prétendu changer vos résolutions. (J.-J. Rousseau.)

— S'est dit pour Naturellement. On l'invitait à aller ouïr un qui contrefaisait *naïvement* le rossignol. (Amyot.)

* **NAÏVETÉ**, s. f. (radic. *naïf*). Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments. La naïveté d'un paysan. La naïveté d'un enfant. Rien de plus ridicule que l'affectation de la *naïveté.* (Ourry.) La beauté rehaussée de *naïveté* est ineffable. (V. Hugo.)

— Simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée, selon la vérité ou la vraisemblance. Il y a beaucoup de grâce et de *naïveté* dans ses expressions, dans son style. (Acad.) Cela est dépeint avec une *naïveté* et une vérité admirables. (Id.) Il y a une grande *naïveté* dans l'expression, dans la pose, dans l'attitude de cette figure. (Id.) Cet acteur est d'une extrême *naïveté* dans son jeu. (Id.) Cet auteur exprime le sentiment avec beaucoup de naïveté. (Id.) *Naïveté* de style, de langage. (Id.) *Naïveté* de pinceau. (Id.) Le rondeau ne gaulois a la *naïveté.* (Boileau.) Ce sont leurs passions qui en inspirent tous les jours de nouvelles, par la *naïveté* du style. (Mass.) La *naïveté* exclut le sublime. (Bouh.)

— Simplicité niaise, ou défaut de retenue dans l'expression de sentiments qu'on aurait intérêt à cacher. Admirer la naïveté de quelqu'un. Son orgueil est d'une *naïveté* comique, d'une *naïveté* risible. (Acad.)

— Propos, expressions qui échappent par ignorance. Voilà une grande naïveté. Les jeunes personnes sont sujettes à dire des *naïvetés.* (Acad.) Elle rit un moment de cet aveu, comme je riais quelquefois moi-même des *naïvetés* qui, de temps en temps lui échappaient. (D'Alembert.) || Ce mot ne prend un pluriel que dans cette acception.

— Syn. comp. NAÏVETÉ, FRANCHISE, SINCÉRITÉ, INGÉNUITÉ. La *naïveté* empêche de parler autrement qu'on ne pense; la *franchise* fait parler comme on pense; la *sincérité* fait dire librement ce qu'on pense; l'*ingénuité* fait avouer ce qu'on sait et ce qu'on sent.

NAIX Géogr. Comm. du cant. de Ligny, arr. de Bar-le-Duc (Meuse), sur l'Ornain. Forges, hauts fourneaux. Ruines nombreuses.

NAIZIN. Géogr. Commune du cant. de Locmine, arr. de Pontivy (Morbihan); 2,100 hab.

NAJA, s. m. Erpét. Genre d'ophidiens extrêmement dangereux, réunissant tantôt aux couleuvres, tantôt aux vipères et renfermant deux espèces dont l'une est appelée *haja* (V. ce mot), et l'autre *vipère à lunettes.* Celle-ci a le dos jaune ou brun clair, elle habite l'Inde et la côte de Coromandel, où elle est très redoutée des indigènes qui en ont fait l'objet d'un culte superstitieux.

NAJAS, s. m. Bot. Syn. de NAÏADE.

NAJAS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Villefranche (Aveyron, sur l'Aveyron. Serges, toiles rousses, grises et d'emballages; commerce de jambons renommés; 2,000 hab.

NAJERA. Géogr. Ville de la province et à 30 kil. S.-O. de Logroño, dans la Vieille-Castille (Espagne), sur la Najerilla, affluent de l'Ebre. Près de là, en 1367, Du Guesclin fut vaincu et pris dans la bataille de Navarette; 4,000 hab.

NAKARONKIR, s. m. Myth. mah. Esprit que Mahomet envoie en songe aux coupables, pour les pousser au repentir.

NAKCHIBENDITE, s. m. Hist. mah. Membre d'un ordre musulman fondé, au XIVe siècle, par Mohammed Nakchibendi.

NAKCHI-ROUSTAM, s. m. Antiq. Nom par lequel les archéologues désignent les monuments et inscriptions des ruines de Persépolis qui appartiennent à la période sassanide.

NAKCHIVAN (anc. *Naxuana*). Géogr. Ville de l'Arménie russe. Archevêché catholique; école arménienne; 5,000 hab.

NAKHITCHEVAN. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Iekaterinoslav, sur la rive droite du Don; 15,000 hab. Patriarche arménien; école et imprimeries arméniennes. Commerce actif.

NAKHL, s. m. Hist. ott. Nom de certaines pyramides d'osier, ornées de guirlandes, de banderoles de papier doré, etc., qui font partie du trousseau d'une jeune fille turque. On dépose les *nakhls* dans la chambre nuptiale, et ils y restent pendant la nuit des noces. (Compl. de l'Acad.)

NAKIB, s. m. Hist. Chef des émirs ou parents de Mahomet, chargés de porter l'étendard du prophète. Il a le pouvoir de vie et de mort sur tous ceux qui lui sont soumis; mais il ne fait jamais à ceux de sa race l'affront de les faire mourir publiquement.

NAKKACH-BACHI, s. m. Belat. Chef des peintres du roi de Perse.

NAKWASKA (Anna). Célèbre romancière polonaise, 1779-1851.

NALAGU, s. m. Bot. Genre de plantes, établi pour un arbrisseau du Malabar.

NALANGOU, s. m. Cérémonie du mariage dans l'Hindoustan.

NALDINI (Battista). Peintre de l'école florentine, né à Florence en 1537 mort après 1590, fut employé par Vasari aux travaux du Palais-Vieux. Ses œuvres sont surtout à Rome et à Florence.

NALESNIKIS, s. m. Art culin. Sorte de crêpes polonaises.

NALEUDE, s. f. Hortic. Variété de châtaigne du Périgord.

NALEUN, s. m. Sabot que les Orientaux portent au bain.

NALIM, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte.

NALIMÉ, s. m. Ichtyol. Espèce de gade qui habite la Sibérie et dont le goût rappelle celui de la morue.

NALINNES. Géogr. Commune du Hainaut (Belgique), à 12 kil. de Charleroi; 2,600 hab.

NALLIERS. Géogr. Commune du cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée); 2,500 hab.

NALON. Géogr. Rivière d'Espagne, arrose la province d'Oviedo, et se jette dans l'Atlantique à Mures. Cours de 110 kilom.

NAMA, s. m. Bot. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux appartenant à la famille des hydrolacées, et croissant sous le tropique américain.

NAMADARY, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de l'Inde.

NAMAQUALITE, s. f. (pr. *na-ma ka-lite*). Miner. Minéral à base de cuivre et d'un bleu pâle qu'on trouve dans le pays des Namaquas.

NAMAQUAS, s. m. pl. Géogr. Peuple de la Hottentotie (Afrique australe). Ils habitent les deux rives du fleuve Orange. Ils semblent être les débris d'une race supérieure et dégénérée. Ils sont divisés en tribus nomades, qui élèvent des bœufs et des moutons. On dit aussi *Namaquois.*

— NAMAQUA ou NAMAQUOIS, s. m. Linguist. Langue parlée par ce peuple.

NAMAQUE, s. m. (de l'hébreu *namac*, sentir mauvais). Entom. Genre d'hétéroptères de la famille des géocorises ne comprenant qu'une espèce de la Guyane.

NAMAQUOIS, s. m. Ornith. Nom de divers oiseaux des genres ganga, guêpier et souimanga.

NAMAZ, s. m. Hist. or. Prière que les Turcs sont obligés de faire cinq fois dans les vingt-quatre heures. On dit aussi *namazé* et *namazi.*

NAMBOURY, s. m. Relat. Grand prêtre du Malabar; membre du premier ordre des prêtres.

NAMESTRICK, s. m. Hist. Titre des anciens princes de Lithuanie.

NAMÉTARA, s. m. Bot. Nom vulgaire du mombin.

NAMIERSTEIN, s. m. Minér. Roche composée de trois petites parties de feldspath, de quartz et de mica, dans laquelle sont distribués des grenats.

NAMIESTERSTEIN, s. m. Minér. Grès mélangé de grenat. || Variété de calcédoine grise, tachée de jaunâtre, contenant aussi des grenats.

NAM-NAM, s. m. Bot. Nom de la cynomètre cauliflorée, dans les Moluques.

NAMNANG, s. m. Idole que vénèrent les lamas du Thibet.

NAMNÈTES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule celtique, vers l'embouchure de la Loire. Ils avaient pour capitale *Condivicnum, civitas Namnetum* (auj. *Nantes*), dans la Lyonnaise IIe.

NAMPS, s. m. Anc. cout. Gage, nantissement. Ce mot était surtout en usage dans la coutume de Normandie.

NAMUÉLITE, s. m. Hist. s. Descendant de Namuel. La famille des Namuelites appartenait à la tribu de Ruben.

NAMUR (en flamand *Namen*). Géogr. Ville forte de Belgique, ch.-l. de la province de son nom, au confluent de la Meuse et de la Sambre, à 58 kil. S. de Bruxelles. Evêché; cathédrale, église de Saint-Loup, ornée de beaux ouvrages de marbre. Coutellerie importante; exploitation de houilles, marbres renommés; fabrique d'armes, tanneries, forges, fonderies, etc. Elle fut, de 1794 à 1814, le chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse; 26,400 hab.

— NAMUR (Comté de). Une des dix-sept provinces de l'ancien cercle de Bourgogne, fut réuni par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à ses autres provinces en 1421.

— NAMUR (Province de). Province au S.-E. de la Belgique. Elle a 3,660 kil. carrés, 322,600 h. Ch.-l., *Namur;* villes principales, Dinant, Philippeville, Florefle, Florenne, Ligny. Elle est sillonnée de collines boisées et traversée par la Meuse et la Sambre.

NAMUROIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Namur.

— adj. Qui appartient à la ville, à la province de Namur ou à leurs habitants. On dit aussi *namurien.*

NAN, s. m. Entom. Espèce de mouche commune en Laponie, que l'on porte sur soi comme une espèce d'amulette, pour se préserver de toute espèce de maladie.

NANACHU, s. m. Bot. V. ANAZUE.

NANAL, s. m. Botan. Espèce de roseau de Pondichéry, dont les Indiens emploient la tige en guise de plume.

* **NANAN**, s. m. Mot enfantin qui signifie Friandises, sucreries. Avoir du nanan. Donner du nanan.

— Pop. et fig. Se dit de toute chose exquise, très agréable. Venez à ce spectacle; c'est du nanan.

NANANTHÉE, s. f. (étym. gr., νάνος, nain; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour de petites herbes maritimes très répandues.

NANARIS, s. m. (pr. *na-na-riss*). Bot. Grand arbre du genre amyride qui croît aux environs d'Amboine et en plusieurs autres lieux des Indes. L'écorce de cet arbre est tellement imprégnée d'une huile essentielle, qu'elle en découle naturellement, et en assez grande quantité pour qu'on la puisse recueillir.

NANAS. Géogr. Ville de Hongrie, dans le pays des Haydonks; 7,000 hab.

NANCAS, s. m. (rad. *nance*, qui a signifié nasse). Pêch. Sorte de pêche à la nasse en usage sur les côtes d'Espagne.

NANCÉATE, s. m. Chim. Nom donné autrefois aux sels produits par la combinaison de l'acide nancéique avec une base salifiable. On dit aujourd'hui *lactate.*

NANCÉEN, ENNE ou **NANCÉIEN, ENNE**, s. Géogr. Habitant, habitante de Nancy.

— adj. Qui appartient à Nancy ou à ses habitants. L'industrie nancéenne.

NANCÉIQUE, adj. m. (de *Nancy*, n. géogr.). Chim. Se disait d'un acide qui se forme pendant la fermentation des matières végétales. On l'appelle aujourd'hui *acide lactique.*

NANCELLE, s. f. Archit. Concavité entre deux tores. On dit aussi *scotie.*

NANCY (*Nanceium*). Géogr. Ch.-l. du départ. de Meurthe et Moselle, belle ville sur la rive gauche de la Meurthe et sur le canal de la Marne au Rhin, à 353 kil. E. de Paris. Evêché suffragant de Besançon; cour d'appel; académie, facultés des lettres, des sciences, de médecine; école forestière. Académie Stanislas. On y remarque la cathédrale; les places Sainte-Epore, des Dames, de Grève, de la Carrière, Stanislas, etc. Broderies renommées; fabrique d'instruments aratoires, de physique et de mathématiques; filatures de laine et de coton; ganterie, bonneterie, etc. Patrie du P. Maimbourg, de Bassompierre, de Callot, de Palissot, de Hoffmann le journaliste, de Mme de Graffigny, du duc de Choiseul, des généraux Drouot, Grandjean, Hugo, de Mathieu de Dombasle, de Bellangé, d'Isabey, etc. C'est au roi Stanislas, beau-père de Louis XV, que Nancy doit ses principaux embellissements; 73,300 h. Bataille gagnée par René, duc de Lorraine, sur Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, le 5 janvier 1477; le duc de Bourgogne y fut tué.

NANDA. Myth. ind. Père nourricier de Krichna; il sauva ce dieu de la mort en lui substituant sa propre fille.

— Hist. ind. Dynastie de princes indiens.

NANDAPOA, s. m. Ornith. Echassier du genre jabiru, nommé aussi *cigogne du Brésil.*

NANDHIROBE, s. f. Bot. Aux Antilles, Nom de la feuillée, appelée aussi *noix de serpent,* parce que son amande, qui fournit d'ailleurs une huile abondante, est employée contre les morsures des serpents venimeux.

NANDHIROBÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une nandhirobe. || NANDHIROBÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nandhirobe.

NANDI, s. m. Littér. ind. Première partie d'un drame; elle consiste en une prière ou invocation.

NANDI. Myth. ind. Compagnon du dieu Siva; c'est au son du tambour de Nandi que ce dieu danse pour amuser son épouse Parvadi.

NANDINE, s. f. (du japon. *nandin,* nom de cette plante). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des berbéridées, établi pour une espèce originaire de la Chine et du Japon, à feuilles alternes, à fleurs blanches, disposées en panicule et remarquables par leur beauté, qui a fait naturaliser la nandine en France, où elle croît en pleine terre.

NANDU ou **NANDOU**, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux très voisins des autruches, établi pour deux espèces à ailes courtes, plus propres à la course qu'au vol, pouvant traverser les rivières et même les lacs à la nage, s'habituant à l'état de domesticité, quoique très difficiles à prendre, et habitant les vallées fraîches de l'Amérique méridionale, où elles vivent d'herbes et de graines. Leur peau donne un cuir fin employé à de menus ouvrages, et les tuyaux de leurs plumes, coupées en bandes et peintes, servent à confectionner des fouets.

NANDUS, s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des percoïdes, commun au Bengale.

NANEK (Nirankar). Fondateur de la secte religieuse des Sikhs, né à Talwandy, village du Lahore, 1466-1539. D'abord berger, il rédigea l'*Adi-Granth,* l'évangile de sa religion. C'est le monothéisme musulman, mêlé à des idées panthéistes ou idéalistes du bouddhisme. Ses successeurs ont tous été appelés *Gourous.*

NANÉKISME, s. m. Hist. relig. Système religieux de Nanek.

NANGASAKI ou **NAGASAKI.** Géogr. Ville du Japon, sur la côte de l'île de Kiou-Siou, bon port, longtemps la seule ville du Japon ouverte aux étrangers. Les Chinois étaient confinés dans le S.-O. de la ville; les Hollandais, étroitement surveillés, dans l'île de Decima. Depuis 1854, elle est ouverte aux Européens; la factorerie russe est à *Inassa,* village situé sur la baie en face de Nagasaki; 80,000 h.

NANGIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Provins (Seine-et-Marne). Marchés importants; victoire remportée par Kellermann et Gérard sur les Russes, 17 février 1814; 2,600 hab.

NANGUER, s. m. (pron. *nan-ghère*). Mamm. Espèce d'antilope sénégalienne de forme très gracieuse et ayant les cornes recourbées en avant. On dit aussi *nangueur.*

NAN-HIOUNG. Géogr. Ville de Chine, dans la prov. de Kouang-Toung, au S.-E. de Canton. Commerce considérable.

NANI, s. m. Bot. Nom malais du métrosidéros.

NANI (Jean-Baptiste-Félix-Gaspard). Historien et homme d'État italien, né à Venise, 1616-1678, fut ambassadeur auprès de l'Empereur et du roi de France, puis historiographe et archiviste de la république. Son principal ouvrage : *Istoria della republica Veneta,* va de 1613 à 1671.

NANINI (Giovanni-Maria). Savant compositeur italien, né à Vallerano, 1544-1607, étudia à l'école de Goudimel. On le place après Palestrina, qui fut son condisciple.

NANISER, v. a. 1re conj. (étym. lat., *nanus,* nain). Bot. Rendre une plante plus petite que ne le comporte sa nature.

NANISME, s. m. (du lat. *nanus,* nain). Méd.-déc. Genre d'anomalie ou de monstruosité qui caractérise les nains. Le nanisme a plusieurs causes naturelles : d'abord le peu d'étendue ou le renversement des organes utérins, et le manque de nourriture dans ces organes, ensuite les scrofules, le rachitisme et l'influence d'une chaleur ou d'un froid excessif.

* **NANKIN**, s. m. (de *Nankin,* nom géogr.). Toile de coton, ordinairement d'un jaune chamois, qui s'est d'abord fabriquée à Nankin, et qu'on imite aux Indes et en Europe. Pièce, pantalon, gilet, guêtres de nankin. Nankin des Indes. Il avait une culotte de *nankin,* des bas blancs, une haute cravate, un jabot plissé. (V. Hugo.)

— Adjectiv. Couleur nankin.

NANKIN. Géogr. V. NAN-KING.

NANKINETTE, s. f. Toile plus fine et plus

légère que le nankin, dont elle a la couleur.

NAN-KING ou **KIANG-NING**. Géogr. Capitale de la province de Kiang-Sou (Chine), à 900 kil. S.-E. de Pekin, sur le Yang-tsé-Kiang, à 270 kil. de son embouchure. Cité déchue depuis l'invasion des Mandchous, en 1645, mais encore importante par son commerce et remarquable comme centre intellectuel. On y fabrique des soieries, des satins unis et à fleurs, des broderies, du nankin, des ouvrages en laque, du papier de coton, des bronzes, de l'encre de Chine. Bombardée en 1842 par les Anglais, cette ville a été en partie détruite par les rebelles taëpings, qui en avaient fait leur capitale de 1853 à 1864; 1,000,000 d'hab.

NANNA. Myth. scand. Femme de Balder; elle mourut de la douleur que lui causa la perte de son époux.

NANNISQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, ne renfermant qu'une espèce de l'Afrique australe.

NANNONI Angelo). Anatomiste et chirurgien italien, né a Jussa, près de Florence, 1715-1790, fut professeur et chirurgien en chef de l'hôpital de Sainte-Marie-Neuve de Florence. Son ouvrage le plus remarquable est : *della Simplicità del medicare*.

NANNOPHYE. s. f. (ét. gr., νανοτῆς, très petit; Entom. Genre de névroptères de patrie inconnue et appartenant à la famille des libellulides, dont il est le plus petit représentant.

NANUS. Roi des Ségobriges, qui favorisa la fondation de Marseille par les Phocéens.

NANOCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., νάνος, nain; κεφαλή, tête). Térat. Petitesse excessive de la tête, généralement accompagnée d'idiotisme.

NANOCORMIE. s. f. (et. gr., νάνος, nain; κόρμος, tronc). Feratol. Petitesse anomale du tronc.

NANODE. s. m. (ét. gr., νανώδης, nain). Ornith. Groupe de perroquets.

— Bot. Genre d'orchidées vandées, indigène du Brésil.

— Entom. Syn. de NANOPHYE.

NANODÉE. s. f. (ét. gr., νανώδης, nain). Bot. Genre d'herbes de la famille des santalacées, habitant près du detroit de Magellan.

NANOMÉLIE. s. f. (étym. gr., νάνος, nain; μέλος, membre). Térat. Petitesse excessive des membres.

NANOPHYE. s. f. (ét. gr., νανοφυής, qui n'est pas plus haut qu'un nain). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatoceres, établi pour deux espèces africaines et seize européennes.

NANOPHYTE. s. m. (ét. gr., νάνος, nain; φυτόν, plante). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des chénopodées, qu'on trouve du côté de la mer Caspienne.

NANOSOMIE. s. f. Méd. Syn. de NANISME.

NANQUINETTE. s. f. V. NANKINETTE.

NANSE. s. f. Pêch. Nasse d'osier.

NANSEN (Hans). Homme politique et géographe danois, né a Flensbourg, 1598-1667, d'abord commerçant, puis bourgmestre de Copenhague, aida Frederic III dans le coup d'État de 1661, qui rendit la couronne héréditaire et presque absolue. On a de lui : *Compendium cosmographicum*.

NANSOUK. s. m. Comm. Tissu de coton qu'on emploie pour la lingerie et la broderie. || Sorte de belle mousseline.

NANSOUTY (Étienne Antoine-Marie CHAMPION, comte de). Général français, né à Bordeaux, 1768-1813, élève de l'école de Brienne, sous-lieutenant en 1783, était lieutenant-colonel en 1792. Général de division en 1803, il décida la victoire d'Austerlitz, et continua de se distinguer comme excellent général de cavalerie, dans toutes les campagnes de l'Empire. Il se rallia aux Bourbons, et mourut commissaire du gouvernement en Bourgogne.

NANT. s. m. Cascade ou torrent dans les Alpes.

NANT Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Milhau (Aveyron); 2,500 hab.

NANTAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Nantes.

— adj. Qui appartient à Nantes et à ses habitants.

NAN-TCHANG Géogr. Capitale de la prov. de Kiang-Si (Chine), centre du commerce des porcelaines du Kian-si; 300,000 hab. (?).

NANTERRE. Geogr. Comm. du cant. de Courbevoie, département de la Seine, près du mont Valerien. Patrie de sainte Geneviève et d'Henriot, le révolutionnaire. Châteaux renommés. Tous les ans, le lundi de la Pentecôte, on y couronne une rosière; 5,000 hab.

— *La vierge de Nanterre*. Sainte Geneviève, patronne de Paris.

NANTERROIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Nanterre.

— adj. Qui a rapport à Nanterre ou à ses habitants.

NANTES. Géogr. Ch.-lieu du départ. de la Loire-Inférieure, sur la Loire, au confluent de la Sèvre-Nantaise et de l'Erdre, et a 64 kil. de la mer; a 391 kilom. S.-O. de Paris. Évêché; sous arrondissement maritime (Lorient). École d'hydrographie; écoles secondaires de médecine, des lettres et des sciences. Musées importants d'histoire naturelle et de peinture. La ville a de beaux quartiers : les îles Gloriette et Feydeau, le quartier Graslin, le port de la Fosse, traversé par le chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire. On remarque : la cathédrale de Saint-Pierre, avec le mausolée de François II, sculpté par Michel Colomb, et le vieux château. Le port de Nantes est en relation avec l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Réunion, Maurice et l'Inde. Il arme pour la pêche de la morue à Terre-Neuve et au cap Breton, et pour celle de la baleine. Ses importations sont : le sucre, le café, le cacao, le riz, le poivre, le plomb, la houille, etc.; ses exportations sont : les grains, farines, articles d'industrie française, viandes salées, vin, sucre raffiné. Nantes est renommée pour ses industries de tissus de coton, d'instruments d'optique, de mathématiques et de marine, pour ses engrais, ses conserves alimentaires, ses raffineries de sucre, la construction des navires; 121,300 habitants. Capitale des Namnetes, déjà importante au temps de la conquête de César; les ducs de Bretagne habitèrent souvent son château. Henri IV y signa l'édit de Nantes, 1598, qui accordait aux protestants la liberté de conscience, et qui fut révoqué par Louis XIV le 17 octobre 1685. Nantes repoussa la grande armée des Vendéens, commandée par Cathelineau, qui y fut blessé mortellement, 1793. La duchesse de Berry y fut arrêtée en 1832.

— NANTES À BREST (Canal de). Canal qui relie Nantes à Brest, sur un parcours d'environ 360 kil., a travers les départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et du Finistère, où il finit a Châteaulin, sur l'Aulne, dans la rade de Brest. Il a été construit de 1805 a 1823.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Senlis (Oise), sur la Nonette; 1,500 hab.

NANTEUIL (Robert). Peintre et graveur, né a Reims, 1623-1678, a laissé un grand nombre de portraits graves, qui le placent au premier rang.

— NANTEUIL (GAUGIRAN DE). Auteur dramatique, né a Toulouse, 1778-1830, fut souvent collaborateur d'Etienne.

— NANTEUIL (Charles-François LEBOEUF, dit). Sculpteur, né a Paris, 1792-1865, élève de Carlier, eut le grand prix de sculpture en 1817. Il fut de l'Académie des beaux-arts en 1831.

NANTHILDE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, originaire de la Georgie (Amérique).

NANTI, IE. part. pass. du v. Nantir. S'empl. adjectiv. Personne nantie. Ne pas vouloir prêter sans être nanti.

— *Nanti de*. Pourvu de. || Fig. Je suis encore *nanti* de la belle. (Molière.)

> Et je ne prétends point abandonner ces lieux
> Que je ne sois *nanti* de l'objet de mes vœux
> (REGNARD.)

— Absol. et famil. Qui est riche. Voilà un homme nanti. Mais ces courtisans, si largement *nantis*, on les retrouvait encore sur le ténébreux registre des escrocs, des dons faciles, des grâces. (L. Blanc.)

NANTIAT Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bellac (Haute-Vienne); 1,500 hab.

NANTIGNY Louis CHASOT DE). Généalogiste français, né a Saulx-le-Duc (Bourgogne), 1692-1755, a laissé : *Généalogies historiques; Tablettes chronologiques*, etc.

NANTILDE ou **NANTICHILDE**. Femme de Dagobert, gouverna, avec le maire du palais Éga, pour son fils Clovis II, et mourut en 642.

* **NANTIR**. v. a. 2e conj. (ét. scandin., *nam*, prise). Donner des gages pour assurance d'une dette. Nantir quelqu'un pour sûreté d'un prêt.

— Pourvoir. Je le nantirai de tous les pouvoirs nécessaires.

— Anc. jurispr. Faire l'inscription d'une hypothèque. || Consigner, payer une amende.

— SE NANTIR, v. pron. Prendre des gages pour assurance d'une dette. Se nantir de bons effets.

— Fam. Se garnir, se pourvoir de quelque chose par précaution. Je me suis *nanti* d'un bon manteau contre la pluie, d'un bon déjeuner avant de partir. (Acad.)

— Absol. Faire des profits dans un emploi, dans une place, et les mettre en réserve. Se nantir avant de sortir de place.

— Prendre des effets pour assurance d'une dette. Je me suis nanti.

— Jurispr. *Se nantir des effets d'une succession*. S'en saisir comme y ayant droit, s'en emparer par précaution, sauf à rapporter.

* **NANTISSEMENT**. s. m. (radic. *nantir*). Ce qu'on donne a un creancier pour sûreté de ce qui lui est dû. Avoir un bon nantissement. Exiger, donner des pierreries pour son nantissement, en nantissement. Prêt sur nantissement. Voilà un diamant de trois cents pistoles qu'on vous donnerait pour *nantissement*. (Dancourt.)

— Se disait aussi pour Payement, consignation.

— Anc. cout. *Pays de nantissement*. Les lieux où la coutume voulait que, pour avoir privilège sur les biens d'un débiteur, on fît inscrire sa créance sur le registre public. || *Coutume de nantissement*. Coutume dans laquelle le nantissement était en usage.

— Féod. Acte judiciaire par lequel on prenait civilement possession d'un héritage.

NANTOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Syn. de NANTAIS.

— NANTOISE. s. f. Anc. cost. Espèce de peignoir que les femmes portaient en déshabille, a la fin du XVIIIe siècle.

— Hort. Variété d'anemone. || Variété de tulipe.

NANTON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du cresson alénois.

NANTUA Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Ain, a 50 kil. E. de Bourg, dans une gorge du Jura, et sur le bord du lac. Filatures, papeteries; commerce de bois et de fromages; fabrication de peignes; 3,300 hab.

NANTUATES s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, au S. du lac Leman. Ville principale, *Tarnaia*, auj. Saint-Maurice. Il fut compris dans la province des Alpes-Pennines et Grées.

NANUS. s. m. (et. gr., νάνος, nain). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatoceres, qu'on trouve aux Antilles.

NAOPHORE. adj. 2 g. (étym. gr., ναός, temple; φορός, qui porte. Antiq. egypt. Qui porte une figure de temple. Statuette naophore.

NAOS s. m. (mot grec). Antiq. gr. Partie d'un temple ou se tenait le peuple. || Sanctuaire du dieu, par opposition a l'enceinte entière.

— Par anal. Se disait, dans l'Eglise grecque, pour La partie d'une église ou se trouvaient les fideles.

NAPACÉ, ÉE. adj. (du lat. *napus*, navet). Bot. Qui a la forme d'un navet.

NAPATA. Geogr. anc. Ville d'Éthiopie, sur le Nil, etait la capitale de la reine Candace. Elle fut rebatie, dit-on, un peu plus au S.

NAPAUL. s. m. Ornith. Espèce de dindon qui habite le Bengale.

NAPÉCA s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espece de jujubier du nord de l'Afrique.

NAPÉE. s. f. de *Napee*, nom mythol.). Bot. Genre de malvacées de l'Amérique du Nord, dont les feuilles se mangent comme les epinards et dont les racines ont les memes proprietes que celles de la guimauve. On retire des fibres de ses tiges une filasse propre a faire de la toile.

* **NAPÉE**. s. f. (du gr. νάπος, ou νάπη, vallée, colline, forêt). Myth. Chacune des nymphes qui présidaient aux forêts et aux montagnes. On disait, selon Voss ius, des nymphes qui protégeaient les vallons et les prairies. || D'autres prétendent qu'elles présidaient aux bocages. || On les confond souvent avec les dryades, les hamadryades et les oréades.

NAPÉELLE. s. f. Entom. Genre de diptères.

NAPÉEN adj. m. (du gr. νάπη, vallée). Myth. gr. Surnom d'Apollon.

* **NAPEL**. s. m. (ét. lat., *napellus*, dim. de *napus*, navet, a cause de la forme de sa racine, un peu semblable a celle d'un navet. Bot. Espece d'aconit, poison mortel et subtil de la famille des elléboracees. Le fegoule ou rat econome devore le *napel* et l'anemone, et sert lui-même de nourriture aux habitants de la Sibérie et du kamtchatka. (A. Martin.)

— Mamm. Espece de souris qui vit de la racine de napel.

— Pharm. Sudorifique en poudre.

NAPELLINE. s. f. Chim. Alcaloïde tiré de l'aconit napel.

NAPHE. s. f. V. NAFFE.

NAPHTACÉTÈNE. s. m. Chim. Carbure d'hydrogene qui se trouve dans le goudron de houille, et qu'on peut former par la reaction de l'acetylene ou de l'ethylène sur la naphtaline.

NAPHTADILE. s. m. Minér. Corps formé de paraffine et d'une matière résineuse.

NAPHTAGIL. s. m. Minér. Sorte de bitume naturel.

NAPHTALASE. s. f. Chim. Composé encore mal défini, obtenu de la nitronaphtaline chauffée avec dix fois son poids d'hydrate de baryum.

NAPHTALHYDRURE. s. m. Chim. Hydrocarbure qu'on obtient par l'action de l'acide iodhydrique sur la naphtaline.

NAPHTALIDAM. s. m. ou **NAPHTALIDINE**. s. f. Chim. Corps formé par l'action de l'hydrogène sulfuré sur la nitronaphtaline.

NAPHTALINE. s. f. (radic. *naphte*). Chim. Hydrocarbure solide qui se trouve dans les produits de la distillation de la houille.

NAPHTALISÉ, ÉE. adj. Qui est imprégné de naphtaline.

NAPHTAMÉINE. s. f. Chim. Matière bleue extraite des sels de naphtylamine.

NAPHTASE. s. f. Chim. Corps solide cristallin qui se produit dans la distillation de la nitronaphtaline.

NAPHTAZARINE. s. f. Chim. Corps colorant extrait de la binitronaphtaline.

* **NAPHTE**. s. m. (ét. gr., νάφθα, dérivé du chald. *naphtu*, même signific.). Miner. Espèce de bitume liquide, transparent, leger, très inflammable, d'une odeur pénétrante et de même origine que le pétrole, employé en médecine comme vermifuge et antispasmodique et trouvé en Asie, sur les bords de la mer Caspienne, dans la Sicile et la Calabre.

— Chim. Se dit tantôt des éthers en général, tantôt de ceux qui contiennent l'acide avec lequel on les a préparés. || Nom donné en général à plusieurs liquides inflammables obtenus par la distillation sèche de matières organiques.

NAPHTÉINE. s. f. Chim. Substance minérale gélatineuse, d'une odeur analogue a celle du naphte, qu'on trouve dans Maine-et-Loire.

NAPHTÉNE s. m. (radic. *naphte*). Chim. Corps trouvé dans les diammes qui dérivent de la carburation des binitronaphtalines.

NAPHTÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un alcool extrait de la naphtaline.

NAPHTÉSIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en oxydant la naphtaline par le bichromate de potassium et l'acide sulfurique.

NAPHTHYDRÈNE. s. m. Chim. Hydrure de naphtaline.

NAPHTIONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide naphtionique avec une base.

NAPHTIONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du sulfite d'ammonium sur la nitronaphtaline.

NAPHTOATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide naphtoïque avec une base.

NAPHTOCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide formé d'une dissolution de binitronaphtaline.

NAPHTOÏQUE. adj. Chim. Se dit de deux acides dérivés de la naphtaline.

NAPHTOL. s. m. Chim. Nom donné aux phénols dérivés de la naphtaline.

NAPHTOQUINONE. s. m. Chim. Quinone dérivée de la naphtaline.

NAPHTOSULFIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide naphtalénique.

NAPHTOXAMINE s. f. Chim. Corps dérivé du chlorhydrate de naphtylamine.

NAPHTYLAMINE. s. m. Chim. Ammoniaque composée primaire, que l'on extrait de la nitronaphtaline.

NAPHTYLCARBAMIDE s. f. Chim. Corps dérivé de la naphtylamine dissoute dans l'éther anhydre.

NAPHTYL-DIAMINE s. f. Chim. Nom d'ammoniaques composées où le radical naphtyle se trouve deux fois.

NAPHTYLE. s. m. (ét. fr., *naphte*; gr. ὕλη, matière). Chim. Composé que l'on imagine pour expliquer la composition du cyanure de naphtyle.

NAPHTYLÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un phénol dérivé de la naphtaline.

NAPHTYLGUANIDINE. s. f. Chim. Nom donné a un grand nombre de bases qui représentent la guanidine ou carbotriamine dont l'hydrogène est en partie remplacé par des groupements alcooliques.

NAPHTYLIQUE. adj. Chim. Se dit des combinaisons ou entre le naphtyle.

NAPHTYL-SULFAMIQUE. adj. Chim. Syn. de NAPHTIONIQUE.

NAPHTYL-THIOSINAMINE s. f. Chim. Base dans laquelle un groupe naphtyle est substitué a un atome d'hydrogène.

NAPHTYL-URÉE. s. f. Chim. Nom donné à des urées dans lesquelles le naphtyle remplace un ou plusieurs atomes d'hydrogène.

NAPIER ou **NÉPER** John), baron de Merchiston. Mathématicien, né a Merchiston, près d'Edimbourg, 1550-1617, s'adonna a la théologie, et écrivit une *Interpretation de l'Apocalypse* par la méthode mathématique. Le premier ouvrage qui révéla sa découverte des logarithmes parut en 1614, sous ce titre : *Mirifici logarithmorum canonis Descriptio*.

— NAPIER (Sir Charles-James). Général anglais, né en Irlande, 1782-1853, se signala comme volontaire, des 1809, dans la guerre d'Espagne. En 1841, commandant de l'armée du Bengale, il triompha des Ameers du Sinde. Il repartit pour les Indes, 1849, pour rétablir la prospérité dans les possessions de la Compagnie, mais donna bientôt sa démission. NAPIER (Sir William-Francis-Patrick). Frère du précédent, né a Castletown (Irlande), 1785-1860, colonel en 1830, major-général en 1841, fut gouverneur de Guernesey, 1842. Son principal ouvrage : *Histoire de la guerre de la Péninsule*, depuis 1807 jusqu'en 1814, fut publié de 1828 à 1840. On lui doit encore : *Administration du Sinde; Campagne dans les collines de Cutchee*; etc. || NAPIER (Sir Charles). Cousin du précédent, né a Stirling (Écosse), 1786-1860, après avoir longtemps navigué, fut envoyé pour soutenir dom Pedro et sa fille, dona Maria, contre dom Miguel, sur les côtes du Portugal. Il fut vainqueur au cap Saint Vincent, prit Lisbonne, 1833, fut nommé vice-amiral du Portugal. En Syrie, 1840, il bombarda Sidon, s'empara de Beyrouth et contribua a la prise de Saint-Jean-d'Acre. Il eut le commandement de la flotte anglo-française dans la Baltique, 1854, lors de la guerre contre la Russie. Il avait été nommé vice-amiral en 1853. Il contribua seulement à la prise de Bomarsund. On a de lui quelques

ouvrages politiques : *Guerre de Syrie ; Ma propre vie*, etc.

NAPIFORME, a. lj. 2 g. (ét. lat., *napus*, navet ; fr. *forme*). Bot. Qui a la forme d'un navet. Se dit d'une racine simple qui a la forme d'une toupie, comme le chou navet.

NAPIMOGE, s. f. (et. gr., νάπυ, vallon ; μόγος, fatigue). Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour un arbre de la Guyane.

NAPIONE DE COCCONATO Jean-Francesco GALEIANI, comte). Littérateur et ministre, né à Turin, 1748-1830, fut administrateur de plusieurs provinces et conseiller d'Etat. On cite de lui : *Essai sur la patrie de Colomb ; Monuments de l'architecture antique ; Considérations sur l'art historique* ; etc.

NAPISTE, s. m. Polit. Nom que l'on donne aux Grecs partisans de la Russie.

NAPITÈLE, a. lj. 2 g. Entom. Se dit d'araignées qui tissent de larges toiles d'un tissu serré, surmontées d'autres plans plus lâches.

NAPLES. Géograph. Ancienne capitale du royaume des Deux-Siciles, aujourd'hui capitale de la province de Naples, au fond du golfe le son nom, entre le Vésuve à l'E., et le Pausilippe à l'O., à 205 kilom. S. de Rome ; 150,000 hab. Archevêché, cour suprême, cour d'appel ; université, qui date de 1224 ; institut des beaux-arts, société royale des sciences, d'archéologie, etc. ; collège de musique. Bibliothèques Borbonica, Brancacciana, du couvent Saint-Philippe, de l'Université ; célèbre musée Bourbon, archives très considérables, etc. Le port est petit, mais la rade est vaste et sûre. La ville, bâtie en amphithéâtre, a 16 kil. de tour ; elle renferme quelques beaux quartiers : la grande et belle rue de Tolede, le quai de la Chiaja, etc. On y remarque : le palais royal, le palais Capo-di Monte, le théâtre Saint-Charles ; la cathédrale, dédiée à saint Janvier, des églises, des palais particuliers, de vastes catacombes. Fabriques de tissus d'or et d'argent, soieries, velours, draps, tissus de coton, cordes d'instruments, passementeries, faïence, bougies, bijouterie de corail, etc. Commerce considérable. D'abord colonie de Cumes, sous le nom de *Parthenope*, elle prit le nom de *Palepolis* (vieille ville), par l'arrivée de nouveaux colons, qui fondèrent *Neapolis* (la ville neuve) ; elle remplaça Capoue, comme capitale de la Campanie. Naples est la patrie de Stace, Velleius Paterculus, Sannazar, Marin, Bernin, Salvator Rosa, Filangieri, Vico, Pergolèse, Gravina, etc.

— *Mal de Naples*. Nom donné autrefois à la maladie vénérienne.

— Fam. *Aller à Naples sans passer les monts*. Contracter le mal vénérien.

— Loc. prov. *Voir Naples et puis mourir*. Se dit à cause de la beauté de cette ville.

— Comm. *Or de Naples*. Chrysocale.

— NAPLES (Province de). L'une des provinces du royaume d'Italie, sur la Méditerranée, a 1,065 k. carrés, et 908,000 hab. Le ch.-l. est *Naples* ; les villes principales sont : Castellamare, Pouzzoles, Casoria, etc.

— NAPLES (Golfe de). Golfe formé par la mer Tyrrhénienne, entre les caps Misène et della Campanella. Il a 30 kil. de longueur sur 22 de profondeur.

— NAPLES (Royaume de). V. SICILE.

NAPLEUX, EUSE, s. et adj. Qui a le mal de Naples. (Rab.)

NAPLOUSE, (anc. *Sichem* ou *Mabartha*, puis *Neapolis*). Géogr. Ville de la Syrie, sur le flanc du mont Garizim, a 60 kil. N. de Jerusalem. Elle fut la capitale des Samaritains. Commerce actif avec Damas et les ports de la Méditerranée ; 7,000 hab.

NAPO (Rio-). Géogr. Affluent de gauche de l'Amazone, vient des Andes, arrose la République de l'Equateur, et a 1,100 kil. de cours.

* **NAPOLÉON**, s. m. Pièce de vingt ou de quarante francs à l'effigie de Napoléon. Il se dit plus ordinairement des pièces de vingt francs.

— Miner. Marbre brun rougeâtre, veiné de blanc ou de gris.

— Fam. Conquérant. Il est temps d'en finir avec les *Napoléons* au petit pied. (E. de Gir.)

NAPOLÉON (Fort-). Géogr. Ch.-l. de cercle, dans la prov. d'Alger ; anc. *Fort-Nattanal*.

— NAPOLÉON-VENDÉE. V. ROCHE-SUR-YON (La).

NAPOLÉON Ier (BONAPARTE). Empereur des Français, second fils de Charles-Marie Bonaparte et de Marie-Lætitia Ramolino, né à Ajaccio (Corse), le 15 août 1769, mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821. Élève de l'école militaire de Brienne et de l'école militaire de Paris, puis lieutenant en second dans le régiment de la Fère en 1785, il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution et révéla son génie militaire au siége de Toulon, où il commandait l'artillerie, en qualité de chef de bataillon. Nommé général de brigade avec le commandement de l'artillerie de l'armée d'Italie, disgracié après le 9 thermidor, enfin chargé par Barras de réprimer l'insurrection du 13 vendémiaire, il obtint le grade de général de division et le commandement de l'armée d'Italie. Il venait d'épouser Joséphine Tascher de La Pagerie, veuve du général de Beauharnais. Arrivé à l'armée d'Italie (27 mars 1796), il prit aussitôt l'offensive contre les Autrichiens et les Piémontais, battit ces derniers à Dego et à Mondovi, leur imposa l'armistice de Cherasco, chassa de la Haute-Italie quatre armées autrichiennes par les victoires de Lodi, de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli, de Newmark, etc., signa avec l'Empire, 18 avril 1797, les préliminaires de Léoben, bientôt suivis du traité de Campo-Formio, qui mit fin à la première coalition et donna à la France la frontière du Rhin. Tout en luttant contre les Autrichiens, il avait imposé des traités au pape, aux princes italiens, fondé la République cisalpine en Lombardie et détruit la république de Venise. A son retour en France, il fit décider par le Directoire l'expédition d'Egypte, pour attaquer l'Angleterre aux Indes, gagna sur les mamelucks la bataille des Pyramides, soumit toute l'Egypte, mais fut repoussé en Syrie, au siége de Saint-Jean-d'Acre. La flotte française avait été détruite à Aboukir par Nelson. Bonaparte bat une armée turque à Aboukir et s'embarque pour la France, laissant sa conquête à Kleber. Dès son arrivée à Paris, il renverse le Directoire par le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), se fait nommer premier consul pour dix ans, avec Cambacérès et Lebrun pour collègues, et fait adopter par la nation la constitution de l'an VIII. La coalition s'était reformée ; l'Autriche, vaincue à Marengo par Bonaparte, à Hohenlinden par Moreau, 1800, accepta la paix de Luneville 1801, bientôt suivie de la paix d'Amiens, 1802, avec l'Angleterre. Malgré l'échec de l'expédition de Saint-Domingue, la paix d'Amiens marque l'époque la plus glorieuse de la carrière de Bonaparte et l'une de ses plus importants établissements : l'institution de l'ordre de la Légion d'honneur, la codification de nos lois (Code civil), le concordat, etc. En 1802, après les complots d'Arena et de la machine infernale, il avait été nommé consul à vie ; pour répondre à un nouveau complot de Cadoudal, il fait fusiller le duc d'Enghien, enlevé, en violation du droit des gens, sur le territoire badois, et il se fait proclamer empereur 18 mai 1804. Les hostilités avaient recommencé avec l'Angleterre, qui, menacée d'une invasion par les vastes préparatifs du camp de Boulogne, entraîne l'Autriche et la Russie dans une nouvelle coalition ; elle est brisée par la victoire d'Austerlitz, qui amène le traité de Presbourg. Napoléon domine le continent ; il est roi d'Italie, médiateur de la Suisse, protecteur de la confédération du Rhin, forme des États secondaires de l'Allemagne ; il crée les royaumes de Wurtemberg et de Bavière, forme le grand-duché de Berg pour son beau-frère Murat, le royaume de Hollande pour son frère Louis, et enlève à Ferdinand IV le royaume de Naples pour son frère Joseph. Mais la destruction de la flotte française par les Anglais à Trafalgar le force à renoncer à ses projets sur l'Angleterre. Une quatrième coalition se forme bientôt entre l'Angleterre, la Prusse et la Russie ; après les victoires d'Iena et d'Auerstædt, Napoléon date de Berlin, 21 novembre 1806, le décret de blocus continental qui ferme les ports du continent aux navires anglais ; et les batailles d'Eylau et de Friedland amènent enfin la paix de Tilsitt, 1807, qui désorganise la monarchie prussienne ; il forme le royaume de Westphalie pour Jérôme Bonaparte ; le duc de Saxe à le titre de roi et le grand-duché de Varsovie, forme de la Prusse polonaise. La Toscane est annexée à l'Empire français, le Portugal est envahi par Junot ; Charles IV d'Espagne et son fils Ferdinand attirés à Bayonne, sont obligés d'abdiquer en faveur de Joseph Bonaparte, qui cède le trône de Naples à Murat, 1808. Mais l'Espagne et le Portugal, soutenus par les Anglais, commencent une lutte désespérée qui dévore nos armées et ne peut être domptée, de la capitulation de Baylen, 1808, à la défaite de Vittoria, 1813. Une cinquième coalition détourne Napoléon vers l'Allemagne, 1809 ; vainqueur à Eckmuhl, à Wagram, il démembre l'Autriche et ne garde plus de mesure : le pape Pie VII est emmené prisonnier à Savone, l'impératrice Joséphine répudiée et remplacée par l'archiduchesse Marie-Louise, qui donne à l'empereur un fils, le roi de Rome, duc de Reichstadt ; l'Empire s'étend jusqu'à l'Elbe. En 1812, Napoléon déclare la guerre à la Russie, l'envahit à la tête de 450,000 hommes, entre à Moscou, après la victoire de la Moskova ; mais l'incendie de cette ville et les approches de l'hiver le forcent à une retraite que le froid rend désastreuse ; l'armée presque entière périt dans la neige ou au passage de la Beresina ; la Prusse, l'Allemagne, prennent les armes ; Napoléon, qui a organisé de nouvelles forces, remporte encore les victoires de Bautzen, de Lutzen, de Dresde ; mais l'Autriche s'est jointe à la coalition, et la défaite de Leipzig nous oblige à battre en retraite en deçà du Rhin, 1813, que les alliés ne tardent pas à franchir. La campagne de France, malgré les victoires de Napoléon à Saint-Dizier, Brienne, Champaubert, Montmirail, etc., aboutit à la capitulation de Paris, 31 mars 1814. Napoléon abdique à Fontainebleau le 11 avril, et se retire à l'île d'Elbe, qui lui est laissée en toute souveraineté. Mais le 1er mars 1815, il débarque en France avec la garde de 800 hommes qui l'avait accompagné, et, le 20 mars, arrive à Paris, que venait de quitter Louis XVIII. Il essaye de satisfaire les exigences de l'opinion par l'acte additionnel. Mais la coalition s'est déjà reformée ; Napoléon, définitivement vaincu à Waterloo (18 juin 1815), abdique et part pour Rochefort, d'où il espère gagner l'Amérique ; le port est bloqué par les Anglais, à la généreuse desquels il se confie et qui l'envoient à Sainte-Hélène, où il meurt, le 5 mai 1821, à l'âge de 51 ans. Il avait dicté, dans sa captivité, des fragments de ses *Mémoires*, qui ont été publiés par Montholon, par Gourgaud, par Bertrand, par Marchand. Sa *Correspondance inédite officielle et confidentielle* a été éditée, mais incomplètement, par les soins de Napoléon III.

— NAPOLÉON II (Joseph-François-Charles). Fils de Napoléon Ier et de Marie-Louise d'Autriche, né à Paris le 20 mars 1811, mort à Schœnbrünn, près de Vienne, le 22 juillet 1832, reçut, à sa naissance, le titre de *roi de Rome*, et, en mai 1814, après l'abdication de Fontainebleau, fut conduit, avec sa mère, au château de Schœnbrünn. Son aïeul, l'empereur François II, lui accorda le titre de *duc de Reichstadt*, et le rang de prince autrichien, 1818. Il mourut d'une phtisie.

— NAPOLÉON III (Charles-Louis-Napoléon BONAPARTE). Empereur des Français, 2e fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande et d'Hortense de Beauharnais, né à Paris le 20 avril 1808. Élevé par sa mère au château d'Arenenberg (Suisse), il prit part, en 1830, au mouvement insurrectionnel des États pontificaux, et se fit connaître par plusieurs écrits politiques et militaires. En 1836, il tenta un coup de main contre le gouvernement de Louis-Philippe, fut arrêté à Strasbourg et conduit en Amérique. Il renouvela sa tentative à Boulogne, 1840, fut arrêté, condamné à l'emprisonnement par la cour de Paris et enfermé au fort de Ham, d'où il s'évada en 1846. Il s'était posé en représentant du système impérial par ses *Idées napoléoniennes* parues en 1839. La révolution de 1848 le ramena à Paris ; nommé d'abord représentant du peuple, il fut élu, le 10 décembre 1848, président de la République, ne tarda pas à entrer en conflit avec l'Assemblée législative, et organisa un vaste mouvement bonapartiste qui aboutit au coup d'État du 2 décembre 1851 : la plupart des représentants furent arrêtés, l'Assemblée dissoute et les tentatives d'insurrection à Paris et en province comprimées par la force. Louis-Napoléon fut élu, au suffrage universel, président pour dix ans, et une nouvelle constitution fut promulguée. Le 2 décembre 1852, l'empire fut rétabli, et le président prit le titre de Napoléon III. A l'intérieur, son règne est marqué d'abord par l'absolutisme le plus complet, et des complots, dont le principal est celui d'Orsini 14 janvier 1858, puis par une période de liberté restreinte, de 1860 à 1870. Le ministère du 2 janvier 1870 propose quelques réformes et les fait sanctionner par un plébiscite qui a pour but de donner une nouvelle consécration populaire à la dynastie, quelques mois avant sa chute définitive. A l'extérieur, les principaux événements du second empire sont : l'achèvement de la conquête de l'Algérie ; la guerre de Crimée entreprise de concert avec l'Angleterre et le Piémont, pour secourir la Turquie contre les Russes, et signalée par les victoires de l'Alma, d'Inkermann et la prise de Sébastopol, et terminée par le traité de Paris, 1856 ; la guerre d'Italie, 1859, qui enlève la Lombardie aux Autrichiens, après les victoires de Magenta et de Solferino, prépare l'unité italienne au profit de la maison de Savoie, et donne à la France Nice et la Savoie ; le traité de commerce avec l'Angleterre, conclu sur les bases du libre-échange ; l'expédition de Syrie en faveur des chrétiens du Liban ; les deux expéditions de Chine, 1858 et 1860, avec les Anglais, marquées par la bataille de Palikao et la prise de Pékin ; la conquête de la Basse-Cochinchine ; la désastreuse expédition du Mexique, terminée par la retraite des Français et l'exécution de l'archiduc Maximilien, que Napoléon III avait imposé comme empereur aux Mexicains. Le plébiscite de 1870 avait montré à l'empereur la force de l'opposition ; il voulut affermir sa dynastie par une guerre contre la Prusse, devenue menaçante depuis la bataille de Sadowa. La guerre, follement déclarée le 15 juillet 1870 et mal dirigée par l'empereur, ne fut signalée que par des défaites. Cerné à Sedan par l'armée allemande, Napoléon III se rendit avec toute son armée, le 2 septembre 1870. La République fut aussitôt proclamée à Paris. Envoyé au château de Wilhemshoehe pendant la guerre, Napoléon, dont l'Assemblée nationale proclama la déchéance le 1er mars 1871, se retira avec sa famille à Chislehurst (Angleterre), où il mourut le 9 janvier 1873. Il avait épousé en 1853 Eugénie de Montijo, dont il eut un fils, Napoléon-Louis-Eugène-Jean-Joseph BONAPARTE. V. BONAPARTE. Napoléon III a écrit une foule d'opuscules, brochures, articles de journaux, et une *Histoire de César*.

NAPOLÉONE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux des côtes occidentales de l'Afrique, cultivé dans les serres d'Europe, dont la fleur bleue porte une double corolle, ce qui lui a valu son nom par allusion à la double couronne que portait Napoléon.

NAPOLÉONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la napoléone. || NAPOLÉONÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre napoléone.

NAPOLÉONIEN, ENNE, adj. Hist. Qui appartient à Napoléon, à son système politique et militaire. Prince napoléonien. Famille napoléonienne. Idées napoléoniennes. Politique napoléonienne.

— Substantiv. Syn. de BONAPARTISTE.

NAPOLÉONISME, s. m. Polit. Système politique de Napoléon. || Attachement aux principes ou à la personne de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

NAPOLÉONITE, s. f. Minér. Nom d'une sorte de roche trouvée en Corse.

NAPOLÉONVILLE. Géogr. V. PONTIVY.

NAPOLI-DE-ROMANIE ou **NAUPLIE**. Géogr. Port de la Morée (Grèce), dans la nomarchie d'Argoli le-et-Corinthie, a 10 kil. S. de Corinthe, au fond du golfe de Nauplie. Archevêché grec ; place forte ; elle fut la capitale du royaume de Grèce jusqu'en 1834 ; 15,000 hab.

— NAPOLI-DI-MALVASIA, NAUPLIE ou MONEMBASIE. Ville de la Morée (Grèce), dans l'île de Minoa, sur la côte orientale de la Laconie. Évêché grec. Aux environs, ruines d'*Epidaurus-Limera* ; 7,000 hab.

NAPOLIER, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la bardane.

NAPOLITAIN, AINE, s. Géogr. Habitant, habitante de la ville ou du royaume de Naples.

— adj. Qui appartient à la ville de Naples. Le peuple *napolitain*, à quelques égards, n'est point du tout civilisé ; mais il n'est point vulgaire à la manière des autres peuples. (Mme de Staël.)

— Pharm. *Onguent napolitain*. Sorte de préparation mercurielle.

— NAPOLITAINE, s. f. Comm. Tissu lisse, non foulé, de laine cardée, teint en pièces, destiné spécialement à l'habillement des femmes, et se teignant en couleurs unies ou imprimées.

— Jeux. Se dit, au trois-sept, de la réunion du trois, du deux et de l'as d'une même couleur.

— Mus. Espèce d'orgue de Barbarie.

NAPOPHILE, s. m. (ét. gr., νάπυ, vallon ; φίλος, ami). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des guêpiers.

NAPOTHÈRE, s. m. (ét. gr., νάπυ, vallon ; θήρα, chasse). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pies-grièches.

NAPOULE (La). Géogr. Petit golfe de la Méditerranée, sur la côte du départ. du Var, à 50 kil. E. de Draguignan.

NAPPAGE, s. m. (radic. *nappe*). Ensemble du service de lingerie pour la table d'une grande maison.

* **NAPPE**, s. f. (du lat. *mappa*, même signif.). Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. Dans les premiers temps, les Romains mangeaient sur une table nue. Dans certaines parties de l'Orient, on se sert de nappes de cuir ou de jonc. Nappe fine, ouvrée, damassée, unie, blanche, sale. Mettre, lever, ôter la nappe. Nappe de cuisine. Nappe de cabaret. La nappe et les serviettes constituent le linge de table, un service de table.

— *Mettre la nappe*. Mettre le couvert pour un repas.

Le deesse en entrant qui voit la *nappe* mise,
Admire un si bel ordre et reconnaît l'église. (BOIL.)

— *Mettre la nappe*. Signifie aussi Donner à dîner. Villarceaux proposa à Montchevreuil de le recevoir chez lui, et qu'il mettrait la *nappe* pour tous. (Saint Simon.) || S'est dit autrefois pour exprimer que l'on recevait de la compagnie chez soi, sans être chargé d'autre chose que de fournir le couvert, le pain et le fruit, les mets étant fournis par les convives. On porte son dîner et son souper, tellement que l'hôte n'est point foulé, sinon qu'il met la *nappe*. (Desperriers.)

— Fig. et fam. *La nappe est toujours mise dans cette maison*. On y trouve à boire et à manger à quelque heure qu'on y vienne.

— *Trouver la nappe mise*. Trouver un dîner prêt. Le (le parasite) trouve toujours la *nappe* mise, sans se mettre en peine de rien. (D'Ablancourt.)

— Fig. *Il a trouvé la nappe mise*. Se dit d'un homme sans fortune qui a fait un riche mariage.

— *Lever la nappe*. Desservir.

— Fig. *Servir la nappe*. Faire les affaires des autres sans le vouloir, ou sans le savoir.

Vous avez à vos puissants voisins,
Sans y penser, longtemps servi la *nappe*. (VOLT.)

— Ce qui a la forme, l'apparence d'une nappe. L'hiver s'annonce en couvrant le sol refroidi d'une *nappe* blanche. (Fr. Pillon.)

— Grande étendue d'eau tranquille, comme celle d'un lac, d'un étang. L'Arno, tranquillement épandu, développe dans la rougeur du couchant ses *nappes* pourprées, retuisantes. (H. Taine.)

L'œil aime à contempler ces frais amphithéâtres,
Et l'or des feux du jour sur les *nappes* bleuâtres (DELILLE.)

— On dit dans le même sens : *Nappe de sang*. Une *nappe* de sang coulait sur les mosaïques, sablées de poudre bleue. (G. Flaubert.)

— *Nappe de feu*. Vaste surface embrasée.

— Loc. prov. *Celui qui met la nappe est toujours le plus foulé*. Celui qui donne à manger a plus de frais que les autres.

— Agric. *Nappe de blé*, ou simplement *nappe*. Se dit des blés sur pied, quand ils couvrent également la campagne.

Loin des yeux de Cérès, le blé monte et jaunit,
S'allonge en *nappe* d'or, mollement s'aplanit. (BOISSOLIN.)

— Bouch. Morceau de toile blanche que les bouchers attachent à la tringle ou ils suspendent les pièces avec des allonges à mesure qu'ils débitent la viande.

— Constr. Large table de plomb qu'on emploie sur les terrasses, etc.

— Chass. Peau d'un cerf qu'on étend par terre quand on veut donner la curée aux chiens. || Filet de bon fil, qui sert à prendre des cailles, des alouettes, des ortolans. || On donne aussi en général ce nom à toute pièce de filet, quelle que soit sa dimension, dont le tissu est uni.

— Géol. Niveau général des eaux d'une contrée. || Masse d'eau souterraine. L'eau se continuait en une seule *nappe* dans la longueur des citernes. (G. Flaubert.) || *Nappes d'infiltration.* Eaux souterraines communiquant avec les rivières.

— Géom. Nom de certaines surfaces courbes. Les nappes d'une hyperbole.

— Hist. *Trancher la nappe.* Se disait de l'action d'un héraut qui, pendant un banquet solennel, venait couper la nappe devant un des convives, pour lui reprocher un acte déloyal ou le faire rougir de son oisiveté.

— Hydraul. *Nappe d'eau.* Espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe, c'est-à-dire sans solution de continuité, comme semblerait le faire une pièce de toile en se déroulant. Une belle nappe d'eau. Une nappe d'eau bien garnie. Les *nappes* d'eau, en tombant de trop haut, se déchirent. (Acad.)

— Liturg. *Nappe d'autel.* Linge dont on couvre l'autel. Avant le IIIe siècle, on ne couvrait ordinairement l'autel que d'une nappe; maintenant on le couvre de trois, de deux au moins, dont une est pliée double. || *Nappe de communion.* Linge placé devant les communiants.

— Min. Couche d'un filon. Cette mine de fer est déposée en *nappes*, c'est-à-dire par couches horizontales. (Buff.)

— Pêch. *Nappe de filet.* Certaine étendue de filet simple que l'on tend à plat. || Filet qui est placé entre les deux trumeaux, et qu'on appelle communément *flue*.

— Techn. Nom que, dans la filature du coton, on donne au coton sortant de la première carde sous la forme d'une large étoffe légère et d'égale épaisseur. || *Nappe en étain.* Feuille d'étain dont on recouvre les comptoirs de marchands de vin.

NAPPÉ ou **NAPPE**. s. m. Art vétér. Un des noms du charbon des bêtes à laine.

NAPPERIE. s. f. (rad. *nappe*). Lieu où l'on serre le linge de table, soit dans une communauté, soit dans la maison d'un prince ou d'un riche particulier. On dit aujourd'hui plutôt *lingerie*.

— Anc. cout. Office de la maison du roi qui concernait le linge de la table.

* **NAPPERON**. s. m. (dimin. de *nappe*). Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches; on l'enlève au dessert.

NAPPER-TANDY (James). Chef des Irlandais unis, né près de Dublin, 1747-1803, essaya vainement, en 1798, de délivrer son pays. Condamné à mort par la cour du Banc du roi, il sortit de prison par l'intervention du gouvernement français.

NAPPISTE. s. m. Celui qui chasse avec des nappes.

NAPTZ. s. m. (pr. *napz*). Bot. Forme archaïque du mot NAVET.

NAPU. s. m. Mamm. Espèce de chevrotain de Sumatra, qui n'a que la taille d'un lièvre.

NAPUS. s. m. (pr. *na-puss*; mot lat.). Botan. Nom scientifique du genre navet.

NAQUAIRE. s. f. Anc. mus. Syn. de NACAIRE.

NAQUE-MOUCHE. s. m. (ét. lat., *necare*, tuer; fr. *mouche*). Erpét. Espèce de lézard qui se nourrit de mouches.

NAQUET. s. m. Se disait pour Laquais. || Nom donné, dans le moyen âge, aux soldats à pied.

— Se disait pour Valet d'un jeu de paume chargé de marquer le jeu.

— S'est dit pour Homme de peu de valeur.

Se trouver parmi petits *naquets*...
Point ne convient à tout homme de tête.
(CHAULIEU.)

NAQUETER. v. n. 1re conj. (rad. *naquet*). Se disait pour Contester, chicaner. || Attendre à la porte de quelqu'un. Commencer à soi lever peu à peu, faisant la roue à ce requise, et pour le froid qu'il avait *naquetant* des dents. (Noël du Fail.) || *Faire naqueter quelqu'un.* Le traiter comme un valet.

— Plaisanter sur des riens.

— NAQUETER, v. a. Flatter bassement.

NAR. s. m. Bot. Ancien nom de l'iris d'Égypte, que l'on employait comme parfum. On le confond souvent avec le nard.

— Mamm. Espèce de dromadaire.

NAR. Géogr. Affluent du Tibre, passait à Narnia. Auj. *Nera*.

NARADA. Myth. ind. Fils de Brahma et un des dix premiers richis; il passe pour l'inventeur du luth indien. Narada présente de grandes analogies avec le Mercure des Grecs.

NARAKA. s. m. Myth. ind. Nom de l'enfer ou Yama punit les réprouvés.

NARAMÉDA. s. m. Sacrifice humain usité autrefois dans l'Inde.

NARAVÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des renoncul acées clématidées, dont les espèces croissent sous le tropique asiatique. On dit aussi *naravael*, s. m.

NARAYANA Myth. ind. Nom de Vichnou, considéré comme existant avant le monde. C'est l'esprit qui flottait sur les eaux. La teinte bleue de son visage est une allusion à la couleur de ce fluide primitif, sa statue, qui le représente couché et flottant sur les eaux, est en marbre de la même couleur.

NARBONAISE. (*Narbonensis*). Géogr. Partie de la Gaule conquise, avant César, par les Romains, qui s'appelait, avant l'an 27 av. J.-C., *Gallia braccata*. Les villes étaient: Narbonne, Toulouse, Carcassonne, Béziers, Nîmes, Marseille, Arles, Aix, Orange, Valence, Vienne. En 314, la *Viennoise* en fut détachée, et, plus tard, elle fut divisée en *Narbonaise Ire* et *Narbonaise IIe*. || NARBONNAISE Ire. Province romaine, à l'O. du Rhône, touchant à la Méditerranée et aux Pyrénées. Elle avait *Narbonne* pour métropole, et pour villes principales Toulouse, Béziers, Nîmes, Lodève, Uzès. || NARBONAISE IIe. Deuxième division de l'ancienne Narbonaise, à l'E. du Rhône, ayant pour villes importantes: *Aix*, métropole, Apt, Fréjus, Gap, Sisteron, Antibes.

NARBONNAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Narbonne.

— adj. Qui concerne Narbonne ou ses habitants.

NARBONNE. s. f. Hortic. Espèce de pêche.

NARBONNE (*Narbo Martius*). Géogr. Chef-lieu d'arr. du départ. de l'Aude, à 60 kil. E. de Carcassonne, sur le canal de la Robine. Ancien archevêché, réuni à celui de Toulouse; cathédrale de Saint-Just. Miel renommé; blé, vin, eaux-de-vie, etc. Colonie romaine, fondée en l'an 118 av. J.-C., par Martius, elle fut, sous les empereurs, capitale de la Narbonaise; patrie de Varron. Elle passa, en 1424, dans la maison de Foix, et fut réunie, peu de temps après, à la couronne, 1507; popul. 28,100 hab. — Le canal de *Narbonne* ou *de la Robine* va du canal du Midi au port de La Nouvelle, il a 37 kil. et 12 écluses.

NARBONNE-LARA (Louis, comte de). Né à Colorno (Parme), 1755-1814. Colonel à vingt-cinq ans, il étudia l'art militaire et la diplomatie, et accueillit en 1789, les idées nouvelles. Appelé, en décembre 1791, au ministère de la guerre, il s'y distingua par la plus grande activité. Disgracié le 10 mars 1792, décrété d'accusation, il s'éloigna. Rentré en France en 1800, il fut gouverneur de Raab, de Trieste, et attaché comme aide de camp à la personne de Napoléon, qu'il suivit en Russie. Ambassadeur à Vienne, mars 1813, il montra une grande sagacité diplomatique.

NARCAPHTE. s. m. Pharm. Écorce de l'arbre qui fournit l'oliban, et qu'on emploie comme parfum.

NARCÉ. s. f. (ét. gr., νάρκη, assoupissement.. Pathol. Hébétude.

NARCÉENNE. adj. f. Myth. gr. Un des surnoms de Minerve.

NARCÉINE. s. f. (du gr. νάρκη, assoupissement). Chim. Alcaloïde qui existe dans l'opium.

NARCÉTINE. s. f. Chim. Alcali dérivé de la narcotine traitée par un mélange d'acide sulfurique et d'oxyde de plomb.

NARCINE. s. f. (du gr. νάρκη, assoupissement). Ichtyol. Espèce de raie électrique.

* **NARCISSE**. s. m. (de *Narcisse*, n. mythol.). Bot. Genre d'amaryllidées, type de la famille des narcissées, qui comprend environ soixante espèces, toutes remarquables par l'élégance et le parfum de leurs fleurs. Plusieurs espèces croissent spontanément dans toute la France, mais la plupart sont indigènes des contrées voisines de la Méditerranée, dont elles parent les campagnes et les prairies des les premiers mois de l'année. On les cultive pour l'ornement des

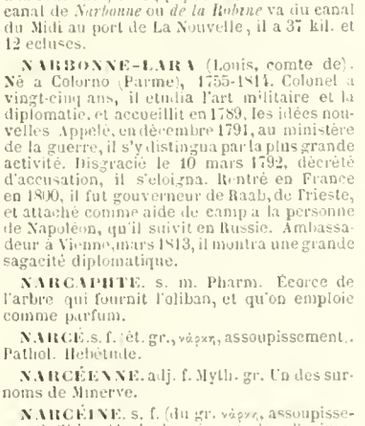

a, Narcisse des poètes; *b*, Narcisse porillon.

jardins. Plusieurs espèces sont employées en médecine. Le narcisse des poètes. Le narcisse de Constantinople. Le narcisse sauvage ou faux narcisse est commun dans les bois et les prairies. On l'appelle vulgairement *porillon, fleur de coucou, clochette des bois* et *aiault*. Le narcisse à bouquet ou narcisse tazette est du nombre des espèces les plus estimées pour le parfum de leurs fleurs, et par cette raison, des plus communes dans les parterres.

Le narcisse, penché sur l'onde transparente,
Epris d'un fol amour, y cherche encor ses traits.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fleur de cette plante. Narcisse blanc. Narcisse jaune. Narcisse simple. Narcisse double. Narcisse odoriférant.

— *Narcisse d'automne*. Nom vulgaire de l'amaryllis jaune et du colchique d'automne. || *Narcisse de mer*. Nom vulgaire d'une sorte de scille.

— Antiq. Fleur qui était consacrée aux divinités infernales, avant même que les poètes eussent inventé l'histoire de Narcisse. || Selon Ovide, Fleur qui naquit à la place où Narcisse était mort.

— Ornith. Nom vulgaire d'une sorte de perruche.

* **NARCISSE**. s. m. (de *Narcisse*, n. myth.). Homme épris de lui même, amoureux de sa figure. C'est un Narcisse, un beau Narcisse.

Que fait notre *Narcisse*? Il va se contempler
Aux beaux lieux les plus cachés qu'il peut s'imaginer.
(LA FONTAINE.)

Je suis un *Narcisse* nouveau
Qui s'aime et qui s'admire.
(VADÉ.)

NARCISSE. Myth. Fils du fleuve Céphise et de la nymphe Liriope, épris de sa propre image, se laissa mourir auprès de la fontaine dans laquelle il la contemplait.

— *Fontaine de Narcisse*. Fontaine voisine de Thespies, dans laquelle on disait que Narcisse avait longtemps contemplé son image.

NARCISSE. Affranchi de Claude, fut tout-puissant, ordonna la mort de Messaline mais ne put échapper à la vengeance d'Agrippine, qui le fit mettre à mort, à l'avènement de Néron, 54.

NARCISSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au narcisse. || NARCISSÉES. s. f. pl. Famille d'amaryllidées qui a pour type le genre narcisse.

NARCISSER (SE). v. pron. 1re conj. Être idolâtre de sa personne comme Narcisse. Tout homme qui se *narcisse* et se sangle comme un cheval, n'est pas ne pour penser. (Desnoyers.)

NARCISSIFLORE. adj. 2 g. Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du narcisse.

NARCISSINE. s. f. Chim. Substance blanche qu'on extrait des narcisses.

NARCISSOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *narcisse*; gr. εἶδος, forme). Bot. Syn. de NARCISSÉ.

NARCITINE. s. f. Chim. Syn. de NARCISSINE.

NARCOBATE. s. m. (ét. gr., νάρκη, engourdissement; βάτος, raie). Ichtyol. Nom donné à la torpille.

NARCOGÉNINE. s. f. (ét. gr., νάρκη, engourdissement; γένος, origine). Chim. Alcaloïde lévire de la narcotine.

NARCOSE. s. f. (étym. gr., νάρκωσις, assoupissement). Pathol. État de stupeur, de torpeur ou d'hébétude.

NARCOTICO-ÂCRE. adj. 2 g. (rad. *narcotique*, et *acre*). Se dit des poisons qui irritent les tissus, les phlogosent et souvent même les détruisent, en même temps qu'ils agissent sur le cerveau.

* **NARCOTINE**. s. f. (du gr. ναρκόω, j'engourdis). Chim. Alcaloïde cristallisable, que l'on tire de l'opium; inodore et inspide, il se présente en prismes rhomboïdaux, en aiguilles déliées ou en paillettes nacrées, et renferme de l'azote, du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène. Il a été découvert en 1804, par Derosne.

NARCOTINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient par la coction de la narcotine dans une solution concentrée de potasse.

* **NARCOTIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ναρκωτικός, fait de νάρκη, assoupissement). Médec. Qui produit une sorte de torpeur et d'assoupissement. Remède narcotique. Plante narcotique. Odeur narcotique. Médication narcotique. Substances narcotiques. Sous l'influence de la médication *narcotique* exagérée dans ses doses, le malade éprouve des vertiges, de l'assoupissement et un engourdissement que rien ne peut vaincre. (Ratier.)

— Chim. Se dit des sels dont la narcotine fait la base.

— NARCOTIQUE. s. m. Médicament, remède narcotique. Un narcotique. Des narcotiques. L'opium occupe le premier rang parmi les narcotiques. Les médecins de l'antiquité faisaient un usage très fréquent des narcotiques. Les narcotiques ne sont pas seulement des médicaments, ce sont aussi des masticatoires. L'effet des *narcotiques* peut être dangereux. (Acad.)

— Se dit aussi pour Parfum narcotique.

Il faut que de Cuba le divin *narcotique*
Charge de bleus flocons mon divan poétique. (BARTH.)

— Fig. et fam. *Ce livre est un bon, un vrai narcotique*. Il est assoupissant, ennuyeux.

NARCOTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Narcotiser. S'empl. adjectiv. Substance narcotisée.

NARCOTISER. v. a. 1re conj. Mélanger d'un narcotique. Narcotiser un breuvage.

NARCOTISME. s. m. Pathol. Ensemble des effets causés par l'action des substances narcotiques. Tantôt le narcotisme se borne à un assoupissement plus ou moins profond et constitue, dans certains cas, une médication utile; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, etc.

* **NARD**. s. m. (pr. *nar*; du gr. νάρδος, même signific.). Bot. Genre de graminées de petite taille croissant dans les régions montagneuses de l'Europe centrale et tempérée. || *Nard bâtard*. Espèce de chiendent, appelée aussi *nardet*. || *Nard celtique*. La valériane celtique. || *Nard de Crète* ou *de montagne*. La grande valériane. || *Nard indique* ou *indien*. Nom vulgaire de l'andropogon nard. || Racine de cette plante. || *Nard d'Italie* ou *faux nard*. La lavande spic. || *Nard sauvage*. Le cabaret ou asaret.

— Parfum que les anciens retiraient de certaines plantes odoriférantes. C'était avec du nard que se parfumait l'épouse dans le Cantique de Salomon: « Le *nard* dont j'ai fait parfumer exhalait l'odeur la plus suave. » C'était avec du nard que les riches Romains se parfumaient les mains et le front dans leurs festins. Enfin ce fut avec du nard que, dans la maison de Simon le Lépreux, Marie-Madeleine oignit les pieds de Jésus-Christ. Fut as remplacé pour nous les belles et joyeuses roses baignées de *nard* et de falerne des dansenses de Sybaris. (Th. Gaut.) Dans les quatre coins s'élevaient quatre longues cassolettes remplies de *nard*, d'encens, de cinnamome et de myrrhe. (G. Flaubert.)

— Fig. Si vous vous sentez au cœur un *nard* céleste à répandre, comme fit Madeleine aux pieds de Jésus, laissez vous apprécier par un homme digne de vous. (H. de Balzac.)

NARDET. s. m. (dimin. de *nard*). Bot. Chiendent à chaume très menu, qu'on appelle aussi *nard bâtard*.

NARDI (Jacques). Homme d'État et historien italien, né à Florence, 1476-1555, a composé à Venise une *Histoire de Florence*, de 1494 à 1531, assez partiale; une traduction de Tite-Live.

NARDINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nard. || NARDINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées, qui a pour type le genre nard.

NARDINI (Famiano). Archéologue italien, né à Capri, mort en 1661, a laissé *Roma antica*. La quatrième édition, augmentée par Nibby, 1818, 4 vol. in 8°, est surtout estimée.

NARDOA. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens de la famille des pythons, qu'on trouve dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

NARDOPHYLLE. s. m. (étym. gr., νάρδος, nard; φύλλον, feuille). Bot. Genre de composées mutisiées, établi pour des arbrisseaux du Chili.

NARDOSMIE. s. f. (ét. gr., νάρδος, nard; ὀσμή, odeur). Bot. Genre d'herbes vivaces de la famille des composées astéroïdées, dont les espèces croissent en Europe, en Asie et en Amérique.

NARDOSTACHYDE. s. f. (pr. *nar-do-sta-kide*; étym. gr., νάρδος, nard; στάχυς, épi). Bot. Genre de valérianées, du Népaul.

NARÉDA. Myth. ind. Fils de Brahma et de Saraçouati, est l'inventeur de la lyre indienne appelée *vina*, et le messager des dieux. C'est le Mercure indien.

NARÉGAMIE. s. f. Bot. Genre de méliacées, établi pour des espèces indiennes.

NARÉGOM. s. m. (pron. *na-ré-gomm*). Bot. Nom de deux espèces de limons de l'Inde.

NAREJNY (Basile-Trofimovitch). Littérateur russe, 1780-1825, a écrit des romans de mœurs et quelques tragédies, qui lui ont valu une grande réputation.

NAREL. s. m. Moll. Espèce du genre margarelle, trouvée dans les mers d'Afrique.

NARENTA (*Narona, Naro*). Géogr. Fleuve qui prend sa source en Bosnie, près de Mostar, arrose l'Herzégovine, au milieu de marais pestilentiels, et, après un cours de 260 kil., se jette dans l'Adriatique, en Dalmatie.

NARES (James). Compositeur anglais, né à Stanwell (Middlesex), 1715-1783.

NARÈS. Géogr. Petit port de la Confédération Grenadine, sur la rive gauche du Magdalena, qui y reçoit le *Nares* ou *Naré*, long de 90 kilom. Le commerce y est assez actif.

NAREW. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, vient du gouvernement de Grodno, baigne Ostrolenka et Pultusk, et se jette dans le Bug, par la rive droite. Cours de 520 kil. Victoire des Français sur les Russes, 18 février 1807.

NARFE. Myth. scand. Un des fils de Loke, dévore par son frère Vale. Ses intestins, changés depuis en chaînes de fer, servirent de liens à son père.

NARGHILEH. s. m. V. NARGUILÉ.

* **NARGUE**. s. f. (rad. *narguer*). Dédain marqué, exprimé. Cette *nargue* abominable se retrouve souvent dans l'histoire. (Chateaub.)

— Ne s'emploie guère que dans les phrases suivantes: *Dire nargue d'une chose*. Exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose. || *Faire nargue à quelqu'un*. Le braver avec mépris. Pauvre saint Louis, quelle *nargue* ils lui faisaient dans son propre palais de justice! (V. Hugo.) || *Nos vins font nargue aux vôtres*. Nos vins sont très supérieurs aux vôtres.

— NARGUE. Interj. dont on se sert par dépit, par raillerie ou par mépris, pour marquer le peu de cas qu'on fait d'une personne ou d'une chose. Nargue de cet homme! Nargue du bon vin! Nargue de l'amour! Nargue du chagrin! Nargue du Parnasse! Nargue des cérémonies!

Tiens-toi, buvons frais, et *nargue* du vieillard! (Destouches.)

Nargue du Parnasse et des Muses
Elles sont vieilles et camuses!
Nargue de leur sacré ruisseau! (SAINT-AMANT.)

— *Nargue à.* Barons, *nargue* au saint-pere! et *nargue* à l'empereur! (V. Hugo.)

NARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Narguer. S'emploie adjectiv. personne narguee.

*** NARGUER.** v. a. 1re conj. pr. *nar-ghé;* ét. lat., *naricare*, froncer le nez. Fam. Braver avec mepris. Narguer les ennemis.

Il maudit la gent cucullieronne
Qui ne sait rien de rien, et *nargue* la grandeur (DORAT.)

Quand on est mort, c'est pour longtemps,
Dit un vieil adage
Fort sage
Employons donc bien nos instants,
Et, contents,
Narguons la faux du temps. (DÉSAUGIERS.)

— SE NARGUER. v. pron. Se moquer l'un le l'autre, se tourner en ridicule.

*** NARGUILÉ.** s. m. (mot persan, même signif.). Pipe turque, indienne ou persane composée d'un long tuyau et d'un vase plein d'eau que la fumée traverse pour parvenir a la bouche. On écrit aussi *narghileh, narguillet* et *narguillez*. On fumera le tabac de Latakie dans des chibouques a bout d'ambre, dans des *narguillez* a carafes de cristal. (A. Dum.)

A part quelques élus, quelques doctes fumeurs,
Qui du sage Orient y pratiquent les mœurs,
Et du doux *narguillet* se passent le caprice. (BARTHÉLEMY.)

C'est la Georgienne indolente
Avec son souple *narghileh* (TH. GAUTIER.)

NARI. s. m. Mamm. Un des noms du chacal.

NARICA. s. m. Mamm. Nom scientifique du nasique.

NARICHKIN. Famille noble de Russie, à laquelle appartenait la mere de Pierre le Grand. || *Leon-Kiriloritch.* Frere de la czarine mere de Pierre le Grand, 1668-1705, fut l'un des quatre conseillers charges de diriger l'Etat pendant le premier voyage de son neveu Pierre. || *Alexandre-Lewitch.* Fils du precedent, 1694-1742, eut la confiance de Pierre, fut exile par Menchikof, 1727, mais comble d'honneurs par Anne et par Élisabeth.

NARINAL, ALE. a lj. Anat. Qui a rapport aux narines.

*** NARINE.** s. f. (du lat. *naris*, même signif.). Anat. Chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez par lesquelles l'homme respire et flaire. Les narines externes. Les narines postérieures. Narine droite, narine gauche. La cloison des narines. Sang qui coule par les narines.

— Se dit aussi d'un grand nombre d'animaux. Les narines d'un cheval, d'un taureau. Les narines des poissons. Les narines des oiseaux. La plupart des animaux ont des *narines* ou des naseaux avec la cloison qui les sépare. (Buff.) Attila lui-même flaire de ses *narines* de loup les voluptés romaines. (P. de St-Victor.)

— Plusieurs anatomistes se servent encore de ce mot pour désigner l'une et l'autre issue de forme quadrilatere par lesquelles les fosses nasales elles-mêmes communiquent avec l'arriere-bouche ou cavite gutturale. On nomme ces ouvertures *narines postérieures*.

— Par extens. Les ailes du nez. La colère enfle les narines.

— Art véter. *Fausse narine.* Cavité que les solipedes ont a l'entree de la narine.

NARIÑO (Don Antonio). Dictateur de la Colombie, né a Santa-Fe de Bogota, 1769-1822. Secretaire du congres réuni a Bogota, 1810, et president de celui de Venezuela, 1812, il fut elu au pouvoir suprême par le peuple, mais tomba au pouvoir de ses ennemis et vint mourir incarcéré a Cadix.

NARIQUE. s. m. Mamm. Syn. de NASIQUE.

— Ornith. Oiseau du genre couroucou.

NARKA. s. m. Ichtyol. Espèce de poisson rouge du Kamtchatka.

NARNI. Géogr. Ville de l'Italie, sur la Nera; patrie de l'empereur Nerva; 4,000 hab.

NARO. Géogr. Ville de Sicile, sur la *Naro;* 10,000 hab.

NARON. s. m. Bot. Genre de plantes qui a pour type la morée indiforme, et que l'on a rapporte au genre iris.

*** NARQUOIS, OISE.** adj. du v. franç. *narquin*. Malin, ruse. Paysan narquois. Maint vieux chat subtil et *narquois*. (La Font.)

— Qui dénote la ruse et la malice. Sourire narquois. Ton narquois. Reponse narquoise. Legerement blessé au siege d'Arras, il en plaisante dans une lettre, avec une verve *narquoise* qui illumine un instant sa sombre figure du clair sourire d'Henri IV. (P. de St-Victor.)

— NARQUOIS, OISE. s. Personne fine, subtile, ruse, qui se plait a tromper les autres, ou a s'en moquer. C'est un narquois, un fin, un franc narquois. C'est une narquoise. Ce vieux narquois a voulu me tromper. C'est un *narquois*, un railleur qui plaisante a vos dépens. (Acad.)

— Nom donne au XVIIe siecle a des mendiants qui pretendaient avoir ete estropies a la guerre. || Voleur, filou.

— NARQUOIS. s. m. Ce mot, dans le XVIIe siecle, a été synonyme d'*argot*. On disait *parler le narquois, savoir le narquois*, pour dire Parler et entendre le jargon qu'employaient entre eux les voleurs et les escrocs. Il est employé ainsi par l'allemand des Reaux : Un jour qu'on disait a feu Armentieres que M. d'Angoulême savait je ne sais combien de langues : « Ma foi, dit-il, je croyais qu'il ne savait que le *narquois*. »

— Fam. *Parler narquois.* Parler un certain jargon, un certain langage qui n'est entendu que de ceux qui sont l'intelligence ensemble pour tromper quelqu'un.

NARQUOISEMENT. adv. D'une manière narquoise.

NARQUOISERIE. s. f. Acte narquois, parole narquoise.

*** NARRATEUR, TRICE.** s. (rad. *narrer*). Celui, celle qui raconte quelque chose. Narrateur intéressant, fastidieux, amusant, exact, fidèle.

Tout *narrateur*
Y met du sien, selon les occurrences:
C'est la coutume, et sans telles licences,
On quitterait la charge de conteur (LA FONTAINE.)

— Adjectiv. Il (l'historien) n'est pas poète, il est *narrateur*. (Racine.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** NARRATIF, IVE.** adj. Qui appartient a la narration. Style narratif. Poésie narrative. De la aussi peut-être cette façon de proceder par couples, qui produit l'effet d'une sorte de diplopie *narrative*. E. Renan.)

— Qui fait connaître, qui expose en détail. Procès verbal narratif du fait. Memoire *narratif* de ce qui s'est passé a la reception de l'ambassadeur. (Acad.)

— NARRATIVE. s. f. Se disait pour Art de raconter. Avoir la narrative plaisante, ennuyeuse. || Partie d'une lettre, d'un ouvrage, consacrée a une narration. Avant que de venir a votre lettre, je réponds a votre billet, et vous dis en premier lieu que j'en ai admire la *narrative*. (Balzac.)

*** NARRATION.** s. f. (pr. *nar ra cion;* rad. *narrer*). Recit historique, oratoire ou poétique. Belle narration. Narration interessante. Narration historique, oratoire, poetique. Modele de narration. Le fil de la narration. La *narration* de Tacite est semée de traits fins et profonds. (Acad.) Quelque aversion que je vousaie toujours vue pour les *narrations*, j'ai cru que vous aviez trop d'esprit pour ne pas voir qu'elles sont quelquefois agréables et necessaires. (Mme de Sevigne. Soyez vif et presse dans vos *narrations*. (Boil. Il affectait d'assaisonner la *narration* de fables consignées dans les traditions des peuples et dans les récits des voyageurs. (Barthelemy.)

— S'est dit, dans un sens plus étroit, pour Action, evenement qui fait le sujet du poeme epique. La duree d'une année est pour la narration épique ce qu'un jour est pour la tragedie.

— Simple recit fait en conversation. Abréger sa narration. Être interrompu dans sa narration.

— Récit qu'on donne a faire a des écoliers. Narration française. Narration latine.

— Anc. cout. Nom donné, dans la Normandie, a un procès commencé, a une action intentée.

— Rhét. Partie d'un discours qui contient l'exposé des faits et qui precede la confirmation. Cicéron, Démosthène, excellent dans la *narration*. (Acad.)

— Syn. comp. NARRATION, NARRÉ. *Narré* se dit d'un rapport court et peu important, renfermant un seul fait; *narration*, d'un recit plus long et plus considérable.

NARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Narrer. S'emploie adjectiv. Histoire bien, mal narree.

— NARRÉ. s. m. Discours par lequel on raconte quelque chose. Long narré. Insinuer dans son narré, par son narré, que quelqu'un s'est mal conduit. Faire le *narré* d'une chose. (Acad.) A ce fond si intéressant de causerie, le sergent de ville ajoutait et mêlait le *narré* détaillé des arrestations galantes qu'il opérait chaque soir. (De Goncourt.)

— *Faire des narrés.* Donner de mauvaises raisons.

*** NARRER** v. a. 1re conj. (du lat. *narrare*, même signifie.). Raconter. Se dit plus particulierement de l'exposition et du développement des faits dans les ouvrages historiques ou dans les discours oratoires.

— Absol. Bien narrer. Narrer agréablement. Me voici dans un de ces moments critiques de ma vie ou il est difficile de ne faire que *narrer*. (J.-J. Rousseau.)

— SE NARRER. v. pron. Être narré. C'est ainsi que se narre l'histoire.

— Syn. comp. NARRER, RACONTER, CONTER. V. CONTER.

NARSE. s. f. Tourbière de peu d'étendue, en Auvergne.

NARSÈS. Roi de Perse, mort en 303, succéda a son frere Varanne III en 294.

— NARSES. Général byzantin, né vers 472, mort en 568. D'origine étrangere, eunuque, il sut s'élever des emplois domestiques a la confiance de l'empereur Justinien et a la dignité de grand chambellan. Successeur de Belisaire en Italie, 552, il battit Totila a Lentagio, puis Teias, au pied du Vesuve, 553. Apres avoir repoussé une invasion d'Alemans et de Francs, il fut exarque d'Italie. A la mort de Justinien, 565, il fut disgracie outrageusement par l'imperatrice Sophie. Il mourut a Rome, au moment ou les Lombards envahissaient le pays.

NARTHÈCE. s. m. (étym. gr., νάρθηξ, boîte). Bot. Nom scientifique du genre ferule.

NARTHÉCIE. s. f. (ét. gr., νάρθηξ, boite). Bot. Genre d'herbes vivaces classé par les uns dans la famille des joncacées, par les autres dans celle des liliacees, et habitant le nord des deux continents.

NARTHÉCINE. s. f. Chim. Substance extraite des narthecies.

NARTHÉCIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans les narthécies.

NARTHÉCOPHORE. adj. m. (ét. gr., νάρθηξ, ferule; φορός, porteur. Antiq. gr. Se dit d'un homme ou d'un dieu qui porte un rameau de la plante appelee narthèce ou ferule. || Se dit des initiés du second degré aux mystères de Bacchus.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

*** NARTHEX.** s. m. (du gr. νάρθηξ, boite) Archeol. Partie inférieure d'une église grecque, ou se tenaient les catechumenes, les energumenes et les penitents du second et du troisième rang. Cette place, marquée par une barrière plus ou moins fortement accusée, s'appelait le *narthex* intérieur de la nef. (Merimée.)

NARUSCEWICZ (Stanislas-Adam). Poète et historien polonais, né en Lithuanie, 1733-1795, jesuite, professeur d'éloquence, évêque de Smolensk et de Luck, a écrit : *Poésies diverses; Histoire de Pologne*, jusqu'en 1386, etc.

NARVA. Géogr. Ville et port du gouvernement de Saint-Petersbourg (Russie d'Europe), sur la *Narva*, a 12 kil. de son embouchure dans le golfe de Finlande; 5,000 hab. Victoire de Charles XII sur Pierre le Grand en 1700. — La *Narva* vient du lac Peipous et a 100 kil. de cours.

NARVAEZ (Panfilo de). Aventurier espagnol, né a Valladolid, 1470-1528, passa fort jeune aux Antilles, et essaya de deposseder Fernand Cortez du Mexique; mais il fut battu et pris a Zampoalla (mai 1520). Il tenta vainement de fonder un établissement dans la Floride et fut tue par les Indiens.

— NARVAEZ (Don Manuel Ramon-Maria), duc de Valence. Né a Loja (Andalousie), 1800-1868, officier lors de la révolution de 1820, se montra défenseur du regime constitutionnel. Brigadier en 1836, il delit le partisan Gomez, pacifia la Manche, devastée par les carlistes (mai-juillet 1838; mais, sous le régent Espartero, fut forcé de fuir en France. Il prépara avec la reine Christine le renversement d'Espartero; entra a Madrid, 1843, prit, en mai 1844, la direction des affaires avec le ministère de la guerre, et suivit une politique de modération et de résistance. Un instant ambassadeur a Paris, il reprit, en octobre 1847, la présidence du conseil et sut maintenir l'ordre en Espagne. Il se retira en janvier 1851, jusqu'apres la réaction contre-revolutionnaire, provoquée par les événements de juillet 1854. A dater de cette epoque, Narvaez put former, en 1856, un ministere conservateur.

*** NARVAL.** s. m. (ét. allem., *Nar* pour *Nase*, nez, et *Wall*, baleine). Mamm. Genre de cétacés de la famille des delphiniens. Les narvals ont la tête sphérique et portent a l'extrémité de leur mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite et longue quelquefois de plus de deux ou trois mètres. On les appelle aussi *licornes de mer*. Par leur forme générale, les narvals ressemblent aux marsouins. Leur agilité est très grande; ils sont voraces, se nourrissent de mollusques et de poissons. Ils habitent les mers du Nord, entre le Groenland et l'Islande. On les pêche surtout pour leur défense, qui fournit un bel ivoire. Les Groenlandais mangent la chair du narval, crue ou salée. C'était la que les anciens deposaient leurs bâtons en corne de *narval*. (G. Flaubert.)

NARVALINE. s. f. Bot. Genre de composées senecionidees, établi pour des especes de Saint-Domingue.

NARYCIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentameres de la famille des lamellicornes, dont une espèce a été trouvee aux Indes orientales.

— NARYCIE. s. f. Genre d'insectes névroptères de la famille des phryganiens.

NARYCIE ou **NARYX.** Geogr. anc. Ville de Grece (Locride). Patrie d'Ajax, fils d'Oilee.

NARYCIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Narycie.

— adj. Qui concerne la ville de Narycie ou ses habitants.

— *Le héros narycien.* Ajax, fils d'Oilée.

*** NASAL, ALE.** adj (du lat. *nasus*, nez). Anat. Qui appartient au nez.

— *Artere nasale.* La plus grosse des divisions qui terminent l'artère ophtalmique. || *Bosse nasale.* V. BOSSE. || *Cartilage nasal.* L'ensemble des trois cartilages qui se reunissent sur le dos du nez. || *Cartilés nasales.* Fosses nasales. || *Cloison nasale.* Lame cartilagineuse qui divise la cavité du nez en deux parties dans le sens de la longueur || *Echancrure nasale.* Enfoncement demi-circulaire qui se trouve au-dessous de la bosse nasale. || *Épines nasales.* Saillies osseuses qui se trouvent sur diverses parties du nez. || *Fosses nasales.* V. FOSSES. || *Mucus nasal.* Mucosite secretee par la membrane pituitaire. || *Nerf nasal.* Rameau inferieur du nerf ophtalmique. || *Os nasaux.* Petits os quadrilatères qui forment la voûte du nez. V. CRANE.

— Gramm. Se dit des sons modifiés par le nez. Voyelles, consonnes nasales. Prononciation nasale. Les voyelles nasales sont celles dont le son se fait en partie par l'ouverture de la bouche, et en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caractères exclusivement destines a cet usage, nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple, pour en marquer la nasalité : *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *un* ou *um*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de voyelles, et, dans ce sens, les voyelles nasales sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. Les premieres syllabes d'*embrasser, tinter, tomber*, et les dernieres d'*Océan, raison, parfum*, sont des syllabes nasales. Les consonnes nasales sont *m* et *n*. || Se dit de six consonnes de l'alphabet sanscrit, *nga, nya, ña, na, ma* et *ṛa*, qui correspondent aux gutturales, aux palatales, aux linguales ou cérébrales, aux dentales, aux labiales et aux sifflantes

— Médec. *Catarrhe nasal.* Le coryza.

— NASAL. s. m. Anc. art milit. Partie d'un casque qui consistait en une lame de fer courbe, parallèle a la ligne du profil de l'homme; elle servait a garantir le nez.

— NASALE. s. f. Gramm. Voyelle dont la prononciation est nasale. Nos quatre *nasales* sont *an*, comme dans la premiere syllabe du mot Anchois; *eu*, dans la dernière syllabe de Bien, dans la dernière de Frein, dans la premiere d'Ainsi, dans la première d'Ingrat, etc.; *on*, dans la premiere syllabe de Onze; et *un*, dans la derniere syllabe de Commun, de Parfum. (Acad.)

*** NASALEMENT.** adv. Gramm. Avec un son nasal. Prononcer une syllabe nasalement.

NASALIS. s. m. (pron. *na-za-liss*). Mamm. Genre de singes catarrhiniens, ayant pour type l'espece nommee *nasique*.

NASALISATION. s. f. (pron. *na-za-li-zacion*. Gramm. Action de nasaliser.

NASALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Nasaliser. S'empl. adjectiv.

NASALISER. v. a. 1re conj. Syn. de NASALER.

*** NASALITÉ.** s. f. Gramm. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale. N, a la fin d'une syllabe, est ordinairement le signe orthographique de la *nasalité*. (Acad.) || Qualité d'une articulation ou d'une emission de voix nasale, d'une consonne ou d'une voyelle nasale.

NASAMONITE s. f. (de *Nasamons*, n. géogr.). Miner. Pierre d'un rouge sanguin, marquee de veines noires.

NASAMONS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple nomade de la Libye, errant sur la côte d'Afrique, entre Carthage et Cyrène.

NASARA. s. f. Metrol. Monnaie d'argent de Tunis de forme carrée.

NASARD, ARDE. adj. Se disait pour Nasillard. Lire d'un ton *nasard*. (St-Amant.)

*** NASARD.** s. m. Mus. Un des jeux de l'orgue, appele ainsi parce qu'il imite la voix d'un homme qui chante du nez. Selon d'autres, au contraire, ce nom lui viendrait de ce qu'il rend un son très clair, comme la voix humaine qui s'echappe a la fois par la bouche et par le nez. Jouer le *nasard*. (Acad.)

*** NASARDE.** s. f. (du lat. *nasus*, nez). Chiquenaude sur le nez. Donner une nasarde. Recevoir des nasardes. Je suis un maraud digne de cent *nasardes*. (Piron.)

Il faut avec courage également offrir,
Et ton front aux lauriers, et ton nez aux *nasardes*. (LA FONTAINE.)

Ah! que ne nous vient-on
Donner quelque *nasarde*, ou des coups de bâton? (TH. CORNEILLE.)

— Fig. et fam. *Donner une nasarde, des nasardes à quelqu'un.* Se moquer de lui, le critiquer, le censurer d'une manière mortifiante. || *Essuyer des nasardes.* Être raille, moqué. Il est dur de se déplacer a cinquante ans; mais il ne l'est pas moins de rester chez soi pour y essuyer des *nasardes*. (D'Alembert.)

— Fig. et fam. *Homme à nasardes.* Homme fait pour être mepriśé et moqué impunément.

Vous faites le plongeon,
Petit noble à *nasarde*, exilé sur sauvageon. (REGNARD.)

— Interjectiv. Victoire à Catherine! *nasarde* à Mahomet! (Voltaire.)

NASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Nasarder. S'empl. adjectiv. Homme nasardé. A la charge d'être en mon absence *nasardé* par quelques sots. (Pasq.)

*** NASARDER.** v. a. 1re conj. Donner des nasardes.

Çà, ce nez, que je le *nasarde*,
Pour l'apprendre avecque deux doigts,
A porter honneur ou tu dois. (CL. MAROT.)

— Fig. Poursuivre, persécuter.

Oui, malgré la vigueur du sort qui me *nasarde*,
Je veux toujours aimer, charmante léoparde. (GHERARDI.)

— Fig. et fam. Se moquer de quelqu'un avec des marques de mepris. Les cours étrangeres sont charmees de *nasarder* un peu notre ministere. (Diderot.)

— Braver. Que le ciel affrontant, je *nasarde* la lune. (Regnier.)

— SE NASARDER. v. pron. Se donner mutuellement des nasardes.

NASARNAK. s. m. Mamm. Nom vulgaire d'une sorte de daupbin.

NASBINALS.Géogr.Ch.-l. de cant.de l'arr. de Marvejols (Lozère); 1,300 hab.

NASCIMENTO (Francisco - Manuel de). Poète portugais, né à Lisbonne, 1734-1819, ecclésiastique, dénonce à l'inquisition, parvint à fuir en France, 1778. Il a publié des œuvres remarquables sous le nom de *Filinto Elysio*; ses *Odes*, ses traductions en vers de *La Fontaine* et des *Martyrs* de Chateaubriand sont surtout célèbres.

NASCIO, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, qu'on trouve en Australie.

NASCOTI, s. m. pl. (littéral. *cachés*). Hist. Nom que prenaient les académiciens de Milan.

NASE, s. m (pr *nâze;* du lat. *nasus*, même signif.). Pop. Nez.

— Ichtyol. Poisson du genre cyprin, qui se treuve dans les eaux douces de l'Europe et dont la chair, sillonnée d'arêtes, est insipide et peu recherchée.

* **NASEAU**, s. m. (du lat. *nasus*, nez). Chacune des deux ouvertures du nez par laquelle l'animal respire et flaire. Se dit surtout des narines du cheval et des grands quadrupèdes herbivores. Ce cheval a les naseaux fort ouverts. On fend généralement les naseaux des chevaux hongrois pour faciliter leur respiration. De ses *naseaux* brûlants il souffle la terreur. (Del.) Il frotta de sang les *naseaux* des chevaux pour les ranimer. (G. Flaubert.)

Un avorton de mouche en cent lieux le harcele;
Tantôt pique l'échine, et tantôt le museau,
Tantôt entre au fond du *naseau*. (La Font.)

Les chiens, par le cor animés,
De plaisir haletants, et les yeux enflammés,
De leurs *naseaux* ouverts ont respiré la proie. (Thomas.)

De ses larges *naseaux* qu'il présente aux zéphyrs,
L'animal arrêté sur les monts de la Thrace,
De son épouse errante interroge la trace. (Roucher.)

— Pop. Nez ou narine.

— *Fendeur de naseaux*. Bravache, fanfaron. Quinze mille rodomonts fendeurs de *naseaux*, et mangeurs de charrettes ferrées. (Sat. Menippee.)

NASEBY. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Northampton, ou Fairfax remporta une victoire sur Charles Ier, 14 juin 1645.

NASELLE, s. f. Art milit. Syn. de NASAL.

— Bot. Syn. de STIPE.

NASELLI (Francesco). Peintre de l'école de Ferrare, mort vers 1630.

NASER (Aboul-Haçan), Roi de la Perse et de la Transoxiane, troisième prince de la dynastie des Samanides, 906-943. Il fixa sa résidence à Herat, où il finit ses jours dans la piété.

NASEUS, s. m. (pr. *na-zé-uss;* du lat. *nasus*, nez). Ichtyol. Nom scientifique du genre nason.

NASHVILLE. Géogr. Capitale de l'État de Tennessee (États-Unis), à 1,150 kil. O. de Washington, sur le Cumberland. Maison pénitentiaire. Commerce très actif; lainages, cotonnades; 26,000 hab.

* **NASI**, s. m. Président du sanhédrin, chez les Juifs. Simon Machabée fut honoré du titre de nasi. || Au moyen âge, Titre que l'on donnait en France aux chefs des tribus, des grandes familles juives. La présence de cet écu est un indice certain de l'importance considérable des *nasis* narbonnais. (F. Delaunay.)

NASICAN, s. m. Ornith. Espèce du genre picucule.

NASICOLE, s. m. (ét. lat., *nasus*, nez; *colo*, j'habite). Helminth. Ver qui se forme dans le nez.

NASICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *nasus*, nez; *cornu*, corne) Zool. Qui a une corne sur le nez.

— NASICERNE, s. m. Entom. Nom vulgaire de l'oryctes nasicorne dont la larve se développe dans le tan des couches à melon.

— Erpét. Espèce de tortue de mer.

— NASICORNES, s. m. pl. Mamm. Famille de ruminants, établie pour les genres antilope, chevre et bœuf.

NASICORNIE, s. f. Mamm. Ensemble des animaux qui composent la famille des nasicornes.

NASICUS, s. m. (pren. *na-zi-kuss*). Mamm. Nom scientifique du genre nasique.

NASIÈRE, s. f (du lat. *nasus*, nez). Écon. rur. Espèce de tenaille ou pince dont les extrémités sont émoussées et la poignée garnie de deux anneaux, à l'un desquels on fixe une corde qui passe librement dans le second anneau. On insinue les pinces dans les naseaux des bœufs à travers le cartilage qui le sépare. On conduit et l'on guide par ce moyen les bœufs, soit qu'ils labourent, soit qu'ils tirent des tardeaux.

NASILLANT, part. présent du v. Nasiller. Qui nasille. Une personne nasillant lorsqu'elle chante

NASILLANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de nasiller.

Près des bois, près des eaux, une troupe innocente
De canards *nasillants*, de doudons rengorges,
De gros moutons bêlants que leur laine a chargés,
Disaient : Tout a nous. (Voltaire.)

* **NASILLARD, ARDE**, adj. (pron *na-zillar, ll* mouill.). Qui nasille, qui parle du nez. Orateur nasillard.

— Qui vient du nez. Ton nasillard. Voix nasillarde. Son nasillard. Terminaison nasillarde. Le mot le plus court était pour les Francs le plus agréable. De là ces monosyllabes *nasillards*, *o* main, pain, vin, pont, loin, soin *n*, et une foule d'autres qui rendent le discours si sec et si sourd quand on n'a pas l'art de les mêler avec des mots plus moelleux et plus sonores. (Auguis.) Qu'y a-t-il en effet de plus contraire à l'harmonie que cette foule de terminaisons sourdes et *nasillardes*, qui s'opposent toujours à la naissance d'une bonne musique, et qui donnent la torture aux bons faiseurs de vers? (Id.) J'avais lavé mes mains à la fontaine et je les séchais au soleil, lorsqu'un murmure de voix *nasillardes* attira mon attention. (Edm. About.)

— Fig. La vibration de la musette est rauque et *nasillarde*. G. Sand.)

— Substantiv. Un nasillard. Une nasillarde. C'est un *nasillard*. (Acad.)

NASILLARDEMENT, adv. (pr. *na-zi-llarde-man, ll* mouill.). D'une façon nasillarde, d'un ton nasillard.

NASILLARDISE, s. f. (pr. *na-zi-llar-dize, ll* mouill.; rad. *nazillarder*). S'est dit du défaut de celui qui parle du nez.

Tu m'abandonnerais? toi qui mets hors de mise
Ton poil deja grison et la *nasillardise*. (Th. Corn.)

NASILLE, ÉE, part. pass. du v. Nasiller. S'empl. adjectiv Parole nasillée. Chanson nasillée.

NASILLEMENT, s. m. (pr. *na-zi-lle-man, ll* mouill.) Action de nasiller. Le seul plaisir qu'on gardât et qu'on souffrit était le *nasillement* des psaumes. (H. Taine.)

— Altération de la voix causée par la difficulté qu'éprouvent les sons articulés par les fosses nasales, qui se trouvent oblitérées en partie ou en totalité.

— Par anal. On battait pendant trois jours : les maîtres, dans la grande salle, au raclement du violon; les vassaux, dans la cour verte, au *nasillement* d'une musette. (Chateaubriand.)

* **NASILLER** v. n. 1re conj. (pr. *na-zi-llé, ll* mouill.; du lat. *nasus*, nez). Parler du nez. Ne faire que nasiller.

— Par anal. Faire entendre des sons nasillards. La musette nasille.

— Vêner. Se dit de l'action du sanglier qui enfonce ses naseaux dans la fange. || Se dit aussi du chien.

— Activ. Le P. Norbert *nasillait* la parole de Dieu avec un succès capucinal. (Chevrier.)

— Par anal. L'orgue du Savoyard *nasille* une sonate. (Barthélemy.)

* **NASILLEUR, EUSE**, s. (pr. *na-zi-lleur, ll* mouill.; rad. *nasiller*). Celui, celle qui parle du nez.

NASILLONNEMENT, s. m. (pr. *na-zi-llone-man, ll* mouill.; rad. *nasillonner*). Mauvaise prononciation de ceux qui parlent du nez.

* **NASILLONNER**, v. n. 1re conj. (pr. *na-zi-lla-né, ll* mouill.; dimin. de *nasiller*). Se disait pour Nasiller.

NASILLONNEUR, EUSE, s. (pr. *na zi-llonneur, ll* mouill.; radic. *nasillonner*). Syn. de NASILLEUR.

NASINI (Giuseppe-Nicolo). Peintre italien, né près de Sienne, 1654 ou 1657-1736, a laissé un grand nombre d'œuvres remarquables, à l'huile et à fresque.

NASIQUE, adj. 2 g. du lat. *nasus*, nez). Mamm. Qui a le nez fort long.

— Bot. Se dit d'une plante dont la fleur forme un tube allongé et de couleur rouge, qu'on a comparé à un grand nez

— Entom. Qui porte une élévation unique sur le front, comme la mouche nasique. || Qui a la tête prolongée en devant, comme le truxale nasique.

— Ichtyol. Qui a le museau prolongé en forme de nez, comme le pleuronecte nasique.

— NASIQUE, s. m. Erpétol. Espèce de couleuvre.

— Mamm. Genre établi pour une espèce de guenon à long nez, qui a un mètre de hauteur et vit dans les forêts de Borneo et de la Cochinchine.

— Ornith. Espece de grimpereau.

NASIR-DAVAAR, s. m. Relat. Intendant des haras du roi de Perse.

NASITERNE, s. f. (ét. lat., *nasiternus;* de *nasus*, nez). Antiq. lat. Vase qui avait une embouchure à trois becs ou à trois goulots.

— Ornith. Groupe de perroquets.

NASITOR, s. m. (et. lat., *nasus*, nez; *tortus*, tordu, détourné, parce que son odeur fait détourner le nez). Bot. Un des noms vulgaires du nasturce ou cresson alénois, plante de la famille des crucifères. On écrit aussi *nasitort*.

NASMYTH (Alexandre). Peintre anglais, né à Édimbourg, 1758-1840. Ses tableaux d'histoire et ses portraits ont une touche simple et harmonieuse.

NASMYTHIE, s. f. Bot. Syn. d'ÉRIOCAULE.

NASO, s. m. Entom. Syn de GYMNÉTRON.

NASO-LOBAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *nasus*, nez; fr. *lobaire*). Anat Qui a rapport à l'aile du nez. Nerf naso-lobaire Rameau naso-lobaire. Veine naso-lobaire.

— Substantiv *Le naso-lobaire*. Le nerf naso-lobaire.

NASON, s. m. (du lat. *nasus*, nez). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des theutiès, établi pour une douzaine d'espèces, dont la principale appelée nason licornes, vit par grandes troupes près des côtes de l'île Maurice, où sa chair est peu estimée.

NASONNÉ, ÉE adj. Qui a le caractere du nasonnement. Ton nasonné.

NASONNEMENT, s. m. Action de nasonner, retentissement de la voix dans les fosses nasales.

NASONNER, v. n. 1re conj. S'est dit pour Nasiller, ou Faire du bruit en respirant par le nez.

NASO-OCULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *nasus*, nez; fr. *oculaire*). Anat. Qui appartient au nez et à l'œil. Nerf naso-oculaire.

— Substantiv. Le naso-oculaire.

NASO-PALATIN, INE, adj. (et. lat., *nasus*, nez; fr. *palatin*). Anat. Qui appartient au nez et au palais. Le muscle naso palatin.

— Substantiv. Le naso-palatin.

NASO-PALPÉBRAL, ALE adj. (ét. lat., *nasus*, nez; fr *palpébral*). Anat. Qui appartient au nez et aux paupières. Se dit du muscle orbiculaire des paupières. Le muscle orbiculaire ou naso-palpébral, en se contractant, ferme l'œil et le protege contre une lumière trop vive et les corps extérieurs.

— Substantiv. Le naso-palpébral.

NASO-PHARYNGIEN, ENNE, adj. (ét. lat., *nasus*, nez; fr. *pharyngien* Anat. et Pathol. Qui a rapport au nez et au pharynx. Polype naso-pharyngien.

NASO-SOURCILIER, ÈRE, adj. (ét. lat., *nasus*, nez fr. *sourcilier*). Anat Qui appartient au nez et au sourcil. Le muscle naso-sourcilier a pour usage de froncer la peau du sourcil qu'il ride perpendiculairement et qu'il ramasse vers l'angle interne de l'œil.

— Substantiv. Le naso-sourcilier.

NASO-TRANSVERSAL, a lj. m (étym. lat., *nasus*, nez; fr. *transversal*) Anat. Se dit du muscle élévateur des ailes du nez.

— Substantiv. Le naso-transversal.

NASPA Géogr. Rivière du Mexique, qui se jette dans le Grand Océan, à 10 kil. S. d'Acapulco, après un cours de 300 kil. vers. le S.-O.

NASSANGI, s. m. Relat. Officier du sceau en Turquie.

— *Nassangi-bachi*. Chef des nassangis.

NASSARI s. m. Hist. religi. Membre d'une secte peu connue, dont les opinions participent de celles des mahométans, des guèbres et des chrétiens.

NASSAT, s. m. Mus. Jeu d'orgues qui est moitié moins ouvert par le haut que par le bas. On l'appelle aussi *quinte couverte*.

NASSAU (Duché de). Géogr. Ancien État de la Confédération germanique, réuni à la Prusse depuis 1866. Le pays, arrosé par la Lahn et la Weil, l'Ems, l'Aar, ses affluents, présentant au N. la chaîne du Westerwald, et au S. celle du Taunus, renferme des gisements de fer, plomb, cuivre, argent; est couvert de belles forêts, et produit des céréales, du lin, du chanvre, du houblon, du tabac, de la vigne; la capitale était *Wiesbaden*. Le duché est aujourd'hui dans la prov. de Hesse-Nassau.

— NASSAU. Ville de Hesse-Nassau (Prusse), sur la Lahn, à 35 kil. N.-E. de Wiesbaden.

— NASSAU. Nom de deux îles de la Malaisie, au S.-O. de Sumatra.

— NASSAU. Ville de l'île de Banda (Moluques). Muscadiers; 6,000 hab.

— NASSAU. Chef-lieu de l'île de la Nouvelle-Providence, capitale des îles Lucayes; port fortifié; 10,000 hab.

NASSAU-ORANGE (Maison de). Maison ducale, princière et royale qui remonte au comte Otton de Nassau, 1255. Guillaume Ier hérita, en 1544, de la principauté d'Orange. Ses successeurs porterent, jusqu'au roi d'Angleterre Guillaume III, le titre de prince d'Orange. C'est la maison de Nassau-Dietz qui regne encore aujourd'hui dans les Pays-Bas.

NASSAU (Guillaume Ier de), dit *le Taciturne*. Né à Dillenbourg, 1533-1584, prince d'Orange à la mort de son cousin René de Nassau, combattit les Français à la tête de l'armée de Flandre, 1554; inspira le compromis de Breda, 1566, s'enfuit en Allemagne, à l'arrivée du duc d'Albe, fut condamné à mort par contumace, embrassa le protestantisme, et se mit à la tête de la révolte de Hollande (les gueux), en 1572. Comte le Hollande et de Zélande, 1574, il ne put empêcher Alexandre Farnèse de ramener les provinces belges sous le joug des Espagnols. Il parvint à fonder la république des Provinces-Unies par l'union d'Utrecht, 1579, et en fut le chef, comme stathouder. Sa tête fut mise à prix par Philippe II, et il fut assassiné à Delft par Balthazar Gérard. || NASSAU (Maurice de). Deuxième fils du précédent, né à Dillenbourg, 1567-1625, fut nommé, à vingt ans, gouverneur de la république des Provinces-Unies, sur la proposition du grand pensionnaire Barneveldt. Bon capitaine, il eut des succès, consacra sa réputation par la défense d'Ostende, et battit l'archiduc Charles devant Nieuport, 1600. Une trêve de douze ans fut signée avec l'Espagne, 1609. Maurice, qui aspirait au pouvoir absolu, se montra cruel, s'unit aux gomaristes contre les arminiens, frappa impitoyablement les chefs de l'opposition, et fit monter sur l'échafaud son vieux protecteur, l'illustre Barneveldt, 1619. || NASSAU (Frédéric-Henri de), prince d'Orange. Frère du précédent, né à Delft, 1584-1647, lui succéda dans la dignité de stathouder, 1625, prit part à la lutte contre les Espagnols, pendant la guerre de Trente Ans, développa la marine et les colonies de la république aux Indes, et prépara la reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies par l'Espagne, en 1648 || NASSAU (Guillaume II de), prince d'Orange, 1626-1650. Succéda à son père Frédéric-Henri, en 1647. Le traité de Munster reconnut l'indépendance des Provinces Unies. Il eut l'idée de s'unir à la France pour le partage des Pays-Bas espagnols. De son mariage avec une fille de Charles Ier d'Angleterre naquit Guillaume III

— NASSAU-SIEGEN (Jean-Maurice, prince de). Né à Dillenbourg, 1604-1679, capitaine général de la compagnie des Indes hollandaises en 1636, ruina les établissements des Portugais sur la côte d'Afrique, et devint feld-maréchal de l'armée des États. Il a laissé 2 vol. in-fol. représentant les animaux remarquables de l'Amérique du Sud. || NASSAU SIEGEN (Charles-Henri-Nicolas Othon, prince de). Né à Nassau, 1745-1809, entra dans l'armée française, accompagna Bougainville dans son voyage, 1766-1769; servit l'Espagne, passa de là en Russie, battit la flotte turque de la mer Noire, 1788, mais fut vaincu dans le golfe de Viborg par Gustave III, 1790.

NASSAUVE, s. f Bot. V. NASSAUVIE.

NASSAUVIACE, ÉE, adj. Bot. Synon. de NASSAUVIE.

NASSAUVIE s. f. (de *Nassau*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées, établi pour des herbes vivaces et rameuses des parties froides de l'Amérique méridionale On dit aussi *nassovie*.

NASSAUVIÉ, ÉE, adj Bot Qui ressemble à la nassauvie. || NASSAUVIÉES. s. f pl. Tribu de plantes de la famille des composées qui a pour type le genre nassauvie.

NASSAUVIEN, ENNE, s Géogr. Habitant, habitante du duché de Nassau.

— adj. Qui a rapport au duché de Nassau ou à ses habitants.

* **NASSE**, s. f. (du lat. *nassa*, même signif.). Pêch. Engin de pêche en osier dont l'ouverture, ronde et le forme conique, est disposée de telle façon que le poisson peut entrer et ne peut plus sortir, empêché qu'il est par les pointes des baguettes d'osier contre lesquelles il se heurte. Pêcher à la nasse || Une des trois parties principales du filet nomme *aissaugue*. || Ancien syn. de PÊCHERIE.

— Fig. Je sais bien que nous sommes enveloppés des fils imperceptibles d'une *nasse* qu'on appelle pouce. (Diderot.)

— Fam. *Être dans la nasse*. Être engagé dans une affaire fâcheuse dont on ne peut se tirer.

Maintenant que l'hymen me tenait dans la *nasse*,
Il n'était plus saison de songer au Parnasse. (Sarras.)

— Chass. Sorte de filet, rond à son ouverture, termine en pointe, et soutenu par plusieurs cerceaux allant toujours en diminuant, avec lequel on prend les petits oiseaux.

— Chim. Nom d'une espèce de fourneau.

— Métall. Berceau formé au fond d'un fourneau dans un fonderie

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, voisin des buccins, établi pour de petites espèces qui se trouvent dans toutes les mers.

— Zooph. Genre de polypes, ayant la forme du filet de ce nom.

NASSELLE et **NASSETTE** s. f. (dim. de *nasse*). Pêch. Petit filet en nasse de jonc.

NASSENDÉCHE s.m Relat. Nom des prêtres du premier ordre, dans le royaume de Cambodge.

NASSER-LEDIN-ALLAH. Trente-quatrième calife abbasside, mort en 1225, essaya d'abattre la puissance des Seldjoucides, mais provoqua une invasion de Gengiskhan.

— NASSER MOHAMMED Melik al Neuvième sultan mameluk de l'Égypte et de la Syrie, de la dynastie des Baharides, né au Caire, 1283-1341.

NASSÉRI, s. m. Métrol. Monnaie qui fut frappée en Syrie et en Égypte, sous le regne de Saladin.

NASSÉRIE s. m Hist. religi. Nom donné au XVIIe siècle à des sectaires des côtes du Levant, qui mêlaient aux pratiques de la religion musulmane celles de la religion catholique.

NASSIB, s. m. Myth. mahom. Nom que les Turcs donnent au destin, qui se trouve, selon eux, écrit au ciel, dans un livre qui contient la bonne et la mauvaise fortune de tous les hommes. De là la persuasion d'une prédestination absolue.

NASSIER, s. m. (rad. *nasse*). Se disait pour Pêcherie || Etang.

— Moll. Animal qui habite la coquille appelée nasse.

NASSIR-ED-DIN Astronome persan, né à Thous (Khorassan), 1201-1274, favori de Houlagou, a laissé des ouvrages de philosophie, d'économie politique, etc.

NASSONE. s. f. Pêch. Espèce de nasse avec laquelle on prend des écrevisses, des langoustes et autres crustacés.

NASSOVIE. s. f. Bot. V. NASSAUVIE.

NASTE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées. Le naste se trouve à l'île de la Réunion, où il s'élève en arbre, et jette de ses nœuds les rameaux en verticilles chargés de fleurs à leur sommet.

NASTRAND. s. m. Myth. scand. Enfer définitif des Scandinaves. La sera un bâtiment vaste et infâme dont la porte, tournée vers le nord, ne sera construite que de cadavres de serpents, dont toutes les têtes, tournées vers l'intérieur, vomiront des flots de venin; il s'en formera un long fleuve empoisonné, dans les on les rapides duquel flotteront les parjures, les assassins et les adultères. Dans un autre lieu, leur condition sera pire encore, car un loup dévorant y déchirera les corps qui y seront envoyés.

NASTURCE. s. m. (ét. lat., *nasturtiam*, nasitor). Bot. Genre de crucifères pleurorhizées, établi pour une cinquantaine d'espèces répandues dans toutes les eaux douces du globe, dont la plus connue est le nasturce officinal ou *cresson de fontaine*.

NASTURCIOLE. s. f. (dim. de *nasturce*). Bot. Syn. d'HUTCHINSIE et de SENEBIERE.

NASTURTIE. s. f. (pron. *na-stur-ci*). Bot. Syn de NASTURCE.

NASTURTIOÏDE. s. f. pr. *na stur ci-o-ide*; ét. lat., *nasturtium*, nasitor; gr. εἶδος, aspect). Bot. Nom donné à quelques espèces de lépidiers.

NASTURTIOLUM. s. m. (pr. *na-stur-ci-o-lomm*; du lat. *nasturtium*, nasitor). Bot. Syn. de NASTURCIOLE.

NASTURTIUM. s. m. (pr. *na-stur-ci-amm*; mot latin signifiant *cresson alénois*). Bot. Nom scientifique du genre nasturce.

NASTUS. s. m. (pr. *na stuss*; ét. gr., ναστός, épais). Bot. Genre de graminées festucacées, dont les espèces croissent à la Réunion.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Caucase.

NASUA. s. m. (du lat. *nasus*, nez). Mamm. Nom scientifique du genre coati.

NASUTES. s. m. pl. (ét. lat., *nasutus*, qui a un grand nez). Mamm. Famille de mammifères établie pour le genre tapir.

NATABILITÉ. s. f. (ét. lat., *natabilis*, qui peut surnager). Caractère de ce qui peut surnager.

* **NATAL, ALE**. adj. (ét. lat., *natalis*; de *natus*, né). De la naissance, qui a rapport à la naissance. Pays, lieu natal. Ville, terre, maison natale. Respirer l'air natal. Les anciens célébraient leur jour natal. Fêtes natales. Être privé de sa chambre *natale*, du jardin que l'on a parcouru dans l'enfance, n'avoir pas l'habitation paternelle, c'est n'avoir pas de patrie. (Napoléon.) Plusieurs mêlaient à leur religion *natale* des pratiques étrangères. (G. Flaubert.) Certaines roulenses, une fois riches et lancées, reviennent au ruisseau *natal*. (A. Daudet.)

> Un instinct secret, chez tous les hommes,
> Et chez tous les hommes égal,
> Nous force tous, tout que nous sommes,
> D'aimer notre séjour *natal*. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. *Eau natale*. L'eau du baptême dans laquelle nous avons pris naissance comme chrétiens. Etant sorti de notre eau *natale*, si je puis parler de la sorte, c'est-à-dire de l'eau du baptême, rentrons dans l'eau de la pénitence. (Bossuet.)

— Antiq. rom. S'est dit des jeux célébrés annuellement en mémoire de la naissance d'un empereur. || *Auneau natal* Celui qu'on ne portait que le jour de sa naissance.

— Hist. relig. *Maison natale*. Se disait chez quelques religieux pour exprimer la maison dans laquelle ils avaient fait leurs vœux. Retourner dans sa maison natale.

— Myth. rom. Surnom de plusieurs divinités. Le génie natal. Junon, la Fortune natale.

— REM. GRAMM. L'Académie dit que ce mot n'a pas de pluriel masculin. Autrefois on disait *natalx*. Aujourd'hui on dit plutôt *natals*.

— NATAL ou NATALICE. s. m. Liturg. Se disait autrefois chez les chrétiens pour désigner une fête quelconque. Le natal du calice. Le natal de la chaire. Le natal des reliques de saint Etienne. || S'est dit pour Jour solennel. || Présent qu'on faisait au prêtre lors du baptême. || *Le natal d'une église*. Le jour de la dédicace. || On appelait autrefois *les quatre natals*, les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

NATAL ou CIDADE-DOS-REYS. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province de Rio-Grande, port à l'embouchure du Rio-Grande. Commerce très actif; 11,000 hab.

— NATAL (Colonie de). Territoire situé au S.-E. de l'Afrique, et arrosé par de nombreuses rivières. La côte est basse, chaude et propre aux cultures tropicales. Vient ensuite, en allant vers l'O., une terrasse de forêts et de pâturages, où on élève beaucoup de moutons et de bœufs; la terrasse supérieure est d'un climat tempéré et propre à la culture des plantes d'Europe. En arrière se dresse la chaîne du Drackenberg, qui a des sommets de 2,000 à 2,700 mètres. Les Anglais se sont emparés du pays, et en ont formé une colonie séparée depuis 1856. La superficie est de 46,000 kil. carrés; la popul., de 294,000 hab. la plupart Cafres. Les villes principales sont: *Maritzburg* ou *Pietermaritzburg*, la capitale; Durban, sur la baie de Port-Natal.

NATALE. s. m. Mamm. Genre de chéiroptères.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malaco termes, tribu des clairones, dont on connaît une espèce du Chili et deux d'Australie.

NATALE (Jérôme). Jésuite espagnol, né à Majorque, 1507-1580, ami intime d'Ignace de Loyola, a laissé un ouvrage très recherché, à cause de ses gravures, sur l'interprétation des Évangiles; 1594, in-folio.

NATALIS (Michel). Graveur belge, né à Liége, 1609-1670, a laissé un grand nombre de gravures estimées.

NATALITÉ. s. f. (radic. *natal*). Ce qui concerne la naissance.

—Rapport du nombre des naissances à la population. La natalité de ce canton est supérieure à la mortalité.

NATALITIUS. s. f. pl. (pr. *na ta-li-ci*; du lat. *natalis*, natal). Myth. rom. Fêtes et jeux en l'honneur des dieux qui présidaient à la naissance.

NATALOÏNE. s. f. Chim. Principe extrait de l'aloès de Natal.

NATANT, ANTE. adj. (du lat. *natans*, nageant). Bot. Qui nage sur l'eau. Feuille natante.

* **NATATION**. s. f. (pr. *na-ta-cion*; ét. lat., *natatio*, de *natare*, nager). Art de nager. École de natation. La pêche des éponges, des coraux, des huîtres perlières, nécessite de la part des plongeurs qui y sont employés une habileté excessive dans l'art de la *natation*. (Guérin.)

— Action de nager. Se dit de l'homme et des animaux. La natation des couleuvres est facile et rapide. Chez l'homme, la natation s'exécute par des combinaisons de mouvements musculaires des membres. La natation du cygne est majestueuse.

— Genre de locomotion propre aux animaux qui habitent dans l'eau. La natation des poissons, des écrevisses, des sangsues. La *natation* de ces nombreux animaux offre des différences multiples comme leur organisation. (Charbonnier.)

* **NATATOIRE**. adj. 2 g. (du lat. *natatorius*, même signif.). Didact. Qui concerne la natation. Exercice natatoire.

— Qui sert à la natation. Ceinture natatoire.

* — Ichtyol. *Vessie natatoire*. Vessie remplie d'air qui aide les poissons à monter vers la surface de l'eau.

NATCHE. s. f. Chorégr. Sorte de danse indienne.

NATCHEZ. Géogr. Nom d'une tribu américaine qui, au commencement du XVIIIe siècle, occupait la rive orientale du Mississipi. Les Natchez furent détruits en grande partie par les Français vers 1730. On ne trouve plus que quelques individus de cette nation, disperses parmi les peuplades voisines. || On a aussi donné le nom de *famille mobile Natchez* ou *Floridienne* à une des principales familles indigènes de l'Amérique méridionale. Elle se subdivisait en plusieurs branches ou nations; une des plus importantes était celle des Natchez.

— *Le natchez*. s. m. Linguist. Idiome de l'ancienne tribu des Natchez.

NATES. s. m. pl. pr. *na-tess*; du lat. *nates*, fesses). Anat. Nom de deux des quatre tubercules quadrijumeaux du cerveau.

NATHALIS. s. m. (pr. *na-ta-liss*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, originaires du Mexique.

NATHAN. Prophète juif, reprocha au roi David le meurtre d'Urie.

NATHIL ou **NATIL**. s. m. Chron. Nom du neuvième mois de l'année des anciens Arabes; il répond à peu près au mois de novembre.

NATHINÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom qui signifie Donné ou voué, et que Josué imposa aux Gabaonites après la supercherie au moyen de laquelle ils firent alliance avec lui. || S'est dit par la suite de tous les peuples conquis par les Israélites. || Se dit aussi des Juifs qui étaient voués dans le temple aux services les plus bas et les plus pénibles.

NATICE. s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, dépourvus de siphon, établi pour des espèces fossiles trouvées dans les terrains tertiaires, et des espèces actuelles répandues dans toutes les mers.

NATICIER. s. m. Moll. Animal qui vit dans les natices.

NATICOÏDE. adj. 2 g., étym. fr., *natice*; gr. εἶδος, apparence). Moll. Qui ressemble à une natice. | NATICOÏDES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les genres natice et sigaret.

* **NATIF, IVE**. adj. (ét. lat., *nativus*; fait de *nasci*, naître). Qui est né dans une ville, dans un lieu déterminé. Être natif de Paris, de Lyon.

— Apporté en naissant. Vertu, qualité native. L'égoïsme entoure le cœur de l'homme d'une dure écorce qui lui ôte la sensibilité *native*. (Boiste). Longtemps la société, morcelée par les partis, ne subsistera plus que par la force des vertus *natives*. (Id.)

— Qui a toujours appartenu en propre à un objet. Sirius luit à nos yeux par sa lumière *native*; il ne tient rien du soleil, et s'il se manifeste à nous, c'est par sa propre puissance. (Bailly.)

— Fig. Naturel. Candeur, simplicité, pudeur native. Ses yeux, que le feu du sentiment n'animé point encore, ont au moins toute leur sérénité *native*. (J.-J. Rouss.) Tout ouvrage étranger perd infiniment de sa couleur *native* dans une traduction française, avec quelque précision et quelque énergie qu'on en puisse rendre les idées, les images et les sentiments. (Mercier.)

— *État natif de l'homme*. L'homme à l'état sauvage.

— Pop. *Né natif*. Se dit par pléonasme de celui qui est non seulement né dans un lieu, mais encore de parents qui vivaient depuis un certain temps dans ce même lieu. Certain petit pinson né *natif* de sa cage. (Boufflers.)

— Féod. *Esclaves natifs*. Ceux qui, par leur origine et par leur naissance, étaient attachés à la glèbe, à la seigneurie.

— Hist. *Américains natifs*. Parti politique des Etats-Unis d'Amérique institué dans le but de n'accorder la naturalisation à un étranger qu'après un séjour de vingt et un ans dans le pays.

— Minér. Se dit d'un métal qui se trouve dans la terre sous la forme métallique, sans être minéralisé par sa combinaison avec d'autres substances, ou qui est fort peu altéré par le mélange. Or, argent, cuivre natif. || On dit dans le même sens *métal vierge*.

— Substantiv. *Les natifs d'un pays*. Les naturels, les habitants originaires d'un pays. Les *natifs* étaient les enfants de ces habitants nés dans les villes. (J.-J. Rousseau.) On est cependant mieux ici qu'en Andalousie, mais les *natifs* sont inférieurs en tout aux Andalous. (Mérimée.) Tous les *natifs* s'entendent contre nous. (E. About.)

— *Le natif*. s. m. Ce qui est natif. C'est le *natif* qui est opposé à l'art. (De Bonald.)

— Syn. comp. NATIF, NÉ. *Natif* suppose ordinairement l'établissement fixé des parents, l'éducation, etc.; *né* n'indique que la naissance accidentelle.

NATIGUAY. Myth. tart. Nom des dieux pénates des Tartares mongols. Ils président aux biens de la terre et sont les gardiens des familles. Chaque maison a une image de son natiguay, qui a une femme et des enfants. A dîner, on commence par servir le natiguay et sa famille. On leur graisse abondamment la bouche, et les restes du repas sont jetés hors de la maison pour servir à la nourriture de quelques esprits qu'on redoute sans les connaître.

* **NATION**. s. f. (pr. *na-cion*; ét. lat., *natio*, fait de *nasci*, naître). Agglomération d'hommes vivant sous les mêmes lois, en communauté de mœurs et de langage, dans une certaine circonscription territoriale. Chaque nation a ses coutumes, ses mœurs. Les défauts d'une nation. Nation française, espagnole, anglaise. Les nations de l'Asie, de l'Amérique. L'humeur, l'esprit, le génie d'une nation. Toutes les nations de la terre. Les nations septentrionales, méridionales, orientales, occidentales. Visiter, fréquenter les nations étrangères. Voyager chez différentes nations. Soutenir l'honneur de sa nation. Les droits, les libertés, les lois, la constitution, le gouvernement d'une nation. Civiliser, policer une nation. Commander à diverses nations. Être Français, Italien de nation. Heureuse la *nation* qui a la vérité pour principe! (La Rochef.) Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des *nations*, et dans toutes les *nations* les qualités dominantes qui devaient en faire la fortune. Il a aussi ordonné dans les *nations* les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui devaient gouverner ces *nations*. (Boss.) Auguste journée, où deux fières *nations* longtemps ennemies, et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'avancent sur leurs confins, leurs rois à leur tête, non pour se combattre, mais pour s'embrasser! (Id.) Notre *nation* surtout, plus attachée à ses maîtres, plus respectueuse envers les grands, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Mass.) Les mœurs d'une *nation* sont plus sacrées au peuple que ses lois. (Duclos.) Qu'ils cessent de décorer nos temples, déliés à la charité, avec des drapeaux obtenus par le sang des *nations*. (Bern. de St-P.) On n'a jamais vu de *nation* formée uniquement de prêtres ou de nobles. (Id.) Les femmes ont contribué plus que les philosophes à réformer les *nations*. (Id.) Le meilleur code grammatical se trouve dans les grands écrivains d'une *nation*. (Delille.) Napoléon, ce prénom si éclatant, que la voix des *nations* a tant répété depuis, n'avait encore été employé qu'une fois, c'est dans l'acte constitutif de la république italienne. (Thiers.) La *nation* qui agite dans son sein des problèmes sociaux et religieux est presque toujours faible comme *nation*. (E. Renan.)

— Se dit quelquefois des habitants d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous le même gouvernement. Ainsi l'on a dit *la nation italienne, la nation allemande*, quoique l'Italie et l'Allemagne fussent partagées en divers gouvernements. Jules Mazarin était propre par son génie à ménager l'esprit de sa *nation*. (Boss.)

— Agrégation d'hommes qui ont une origine commune: ainsi, quoique la grande famille slave fasse aujourd'hui partie de peuples différents, on peut très bien dire *la nation slave*, pour exprimer cette collection d'individus ayant une origine commune, attestée encore par l'identité des mœurs et du langage.

— *La grande nation*. Nom qu'on a donné à la France pendant la période révolutionnaire et le premier empire.

— *Une nation de soldats*. Un peuple où tout le monde est soldat.

— Nom collectif des personnes d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger. L'ambassadeur assembla la nation. Toute la *nation* se rendit chez l'ambassadeur. (Acad.)

— Fig. Classe d'individus suivant les mêmes principes, le même culte, les mêmes opinions, la même profession. La nation des poètes. La nation des grammairiens. La nation des sophistes. La nation des comédiens. Connais-tu la *nation* dévote? (Boil.) Je sais que la *nation* des poètes est une *nation* farouche, qui prend feu aisément. (Id.) Grands savants, *nation* incivile. (Mme Deshoul.) || Employé en cette acception, ce mot se prend souvent en mauvaise part.

— Par extens.

> La *nation* des belettes,
> Non plus que ce le des rats,
> Ne veut aucun bien aux chats. (LA FONTAINE.)

— Nom donné autrefois, dans la faculté des arts de l'université de Paris, à une société de maîtres, vivant sous les mêmes lois, les mêmes institutions et les mêmes préfets. Le lien entre ces maîtres était une commune patrie. On distinguait quatre nations: celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne. Il n'y en avait d'abord que deux, la gallicane et l'anglicane: la première comprenant tous les écoliers originaires du midi de l'Europe, et la seconde, ceux du nord. Plus tard, on y adjoignit la nation de Picardie et celle de Normandie; et la nation anglicane reçut, probablement à cause des guerres contre les Anglais, le nom de nation germanique ou nation d'Allemagne.

— *College des Quatre-Nations*. Collège fondé par Mazarin, pour recevoir les élèves de l'université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments du collège des Quatre Nations forment maintenant le palais de l'Institut.

— Ce mot désignait aussi les divisions de l'ordre de Malte, quoiqu'on dise plutôt *les langues*.

— NATIONS. s. f. pl. Se prend, dans l'Écriture sainte, pour les peuples infidèles et idolâtres. C'est là qu'on voit le peuple de Dieu, sous les yeux mêmes d'un Josué, donner dans tous les excès des *nations*. (Massill.) || *Docteur des nations, maître des nations* ou *apôtre des nations*. Locutions par lesquelles les prédicateurs ont souvent désigné saint Paul, parce qu'il s'attacha principalement à convertir et à instruire les païens.

— Syn. comp. NATION, PEUPLE. *Nation* comprend les naturels du pays, et *peuple*, tous les habitants. Dans plusieurs pays, la *nation* est le tout, le *peuple* est la partie. Souvent ces deux mots s'emploient l'un pour l'autre dans un sens analogue; mais il serait peut être plus juste de réserver le nom de *peuple* aux multitudes unies par une communauté d'origine et d'idées, et de ne qualifier de *nations* que les peuples régulièrement constitués en État politique et souverain.

* **NATIONAL, ALE**. adj. (pr. *na-cio-nal*). Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation. Esprit, caractère, préjugé, honneur national. Prévention, haine nationale. Qualités nationales. Propriété, récompense, fête nationale. Bien, domaine national. Pavillon national. Église nationale. Le principe de tout gouvernement est la volonté *nationale*. (Boiste.) Il avait existé sous l'ancienne monarchie un clergé puissant, formant l'un des trois ordres qui, dans les états généraux, exprimaient les volontés *nationales*. (Thiers.)

— Qui est attaché avant tout aux intérêts de la nation et non point à ceux d'une caste ou d'une famille. Parti national. Opinions nationales. Sentiments nationaux. Écrivain national. Poète national.

— *Troupes nationales*. Troupes levées dans l'État même qu'elles servent.

— *Garde nationale*. V. GARDE, s. f.

— *Garde nationale mobile*. V. GARDE, s. f.

— *Garde national*. V. GARDE, s. m.

— *Concile national*. Assemblée des évêques de toutes les métropoles d'une nation. || *Synode national* Concile où l'on assemblait les prélats de la nation qui était sous la même domination temporelle.

— *Cardinal national*. Cardinal attaché à quelqu'une des couronnes par sa naissance ou par un engagement personnel et connu.

— *Haines nationales*. Haines entre nations.

— A signifié quelquefois Partial, prévenu pour sa propre nation. Il proteste qu'on ne le trouvera point *national* dans son histoire et préoccupé en faveur de la nation française. (Le P. d'Orléans.)

— Hist. *Assemblée nationale*. Nom qu'ont porte les assemblées constituantes de 1789, de 1848 et de 1871. || *Biens nationaux*. Biens du clergé revenus à la nation et biens confisqués

sur les émigrés lors de la première révolution.

— NATIONAUX, s. m. pl. La totalité de ceux qui composent une nation. Les *nationaux* et les étrangers s'accordent à reconnaître la supériorité de Molière sur tous les autres poètes comiques. (Acad.) Les consuls sont forcés de rapatrier ceux de leurs *nationaux* qui manqueraient de ressources pour retourner en Europe. (Ger. de Nerv.)

* NATIONALEMENT, adv. (pr. *na-cio-nale-man*). D'une manière nationale. || Par ordre de la nation.

NATIONALISATION, s. f. (pr. *no-cio-na-li-za-cion*). Action de nationaliser; résultat de cette action.

— Proposition d'adjoindre au domaine public des terres qui n'en font pas partie, en Angleterre.

NATIONALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Nationaliser. S'empl. adjectiv. Étrangers nationalisés.

NATIONALISER, v. a. 1re conj. (pr. *na-cio-na-li-zé*). Rendre national, faire adopter par une nation.

— Donner le caractère national. Nationaliser un produit, une marchandise.

— SE NATIONALISER, v. pron. Prendre les mœurs d'une nation.

— En parlant des choses, Passer dans les usages d'un peuple. La liberté se nationalise.

NATIONALISME, s. m. (pron. *na-cio-na-lissme*; rad. *national*). Patriotisme exclusif.

— Existence des peuples à l'état de nations séparées.

NATIONALISTE, s. (pr. *na-cio-na-lisste*). Partisan du principe des nationalités.

— Adjectiv. Les opinions nationalistes.

* NATIONALITÉ, s. f. (pr. *na-cio-na-li-té*). Condition d'une réunion d'hommes qui forment un corps de nation, soit par naissance, soit par association ou naturalisation. La *nationalité* d'un peuple peut survivre longtemps à son indépendance. (Acad.) Mépriser les *nationalités*, ce n'est rien autre chose que mépriser la vie en sa source la plus profonde. E. Quinet.) La *nationalité* de la France est le fruit de ses combats, de ses défaites, de ses victoires, pour une cause dont elle a reçu le germe et qui grandit avec elle. (Id.) Ce qui est amène par les baïonnettes étrangères est nécessairement odieux à une *nationalité*. (J. Favre. La destinée du peuple juif n'était pas de constituer une *nationalité* séparée. (E. Renan.)

— *Principe des nationalités*. Principe politique d'après lequel les peuples de même race tendent à ne former qu'une nation.

— État, qualité d'une personne, relativement à la nation à laquelle elle appartient. Prouver sa nationalité.

— Mar. Se dit en parlant d'un bâtiment relativement à son origine. Constater la nationalité d'un vaisseau.

NATIVEMENT, adv. Naturellement, d'une manière native. L'homme est *nativement* barbare. (Le P. Lacordaire.)

NATIVETÉ, s. f. (ét. lat., *nativitas*; de *nativus*, natif). Qualité de ce qui n'est point factice. Peu en usage.

NATIVISME, s. m. (du lat. *nativus*, natif. Philos. Caractère de ce qui est inné.

NATIVITAIRE, s. m. (rad. *nativité*). Hist. relig. Membre d'une secte arienne qui pensait que le Verbe avait pris naissance et n'était pas éternel.

* NATIVITÉ, s. f. (du lat. *nativitas*, même signif.). Naissance ou anniversaire de la naissance.

L'ingrate pour le jour de sa *nativité*
Joignait aux fleurs de sa beauté,
Les trésors des jardins et des vertes campagnes.
(LA FONTAINE.)

—Par extens.

Que mes yeux sont contents
De voir ces bois qui se trouvèrent
A la *nativité* des temps! (ST-AMANT.)

— Ne s'emploie guère aujourd'hui qu'en parlant de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de quelques saints. La *nativité* de Notre-Seigneur, de la Vierge et celle de saint Jean Baptiste, sont les seules que fête l'Église. (Acad.) || La fête de la Nativité de la sainte Vierge est connue en Anjou et dans les provinces limitrophes sous le nom de *Notre-Dame de l'Augevine* ou *l'Angevine*, parce que l'Anjou fut durant trois siècles la seule contrée où on la célébra. Ce ne fut que vers la fin du VIIe siècle que le pape Sergius Ier l'établit dans toute la chrétienté.

— Absol. La naissance de Jésus-Christ ou la fête de Noël.

— Astrol. État et disposition du ciel, des astres, au moment de la naissance de quelqu'un. Faire le thème de la nativité de quelqu'un. || Horoscope qu'on en tire. Dresser, juger une nativité.

— B.-arts. Tableau qui représente la nativité. Les critiques allaient jusqu'à reconnaître son air céleste aux vierges de ses *Nativités* et de ses saintes Familles. (De Gonc.)

— Chron. *Année de la nativité*. Se dit d'une manière de compter les années en commençant au 25 décembre. Dans les expéditions de la cour de Rome, on se sert quelquefois de l'an de la nativité.

— Liturg. Nom, dans le rite mozarabique, de la seconde des neuf fractions de l'hostie.

NATOIRE (Charles-Joseph). Peintre français, né à Nîmes, 1709-1777, élève de Lemoine, remporta le premier prix de peinture en 1721, fut membre de l'Académie de peinture, 1734, puis directeur de l'Académie de France à Rome, 1751.

NATOLIE, s. f. Hortic. Variété d'anémone.

NATOLIE. Géogr. V. ANATOLIE.

NATRIDIE, s. f. (étym. fr., *natrix*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Genre de légumineuses.

NATRIUM, s. m. (pron. *na-tri-omm*). Chim. Ancien nom du sodium.

NATRIX, s. m. Erpét. Espèce de couleuvre dont on a fait le type d'un groupe particulier.

— Bot. Section du genre ononide.

NATRO-CALCITE, s. f. Miner. Carbonate de chaux impur qui est une pseudomorphose de la gay-lussite.

NATROLITE, s. f. (rad. *natron*). Minér. Silicate d'alumine et de sodium mêlé à diverses substances.

NATROMÈTRE, s. m. (ét. fr., *natron*; gr. μέτρον, mesure). Instrument servant à mesurer la quantité de soude contenue dans la soude de commerce.

* NATRON ou NATRUM, s. m. (pron. *natron* ou *na'romm*; de l'arabe *nathroun*, même signif.). Miner. Carbonate de soude, solide et naturel, ordinairement mêlé à du sel marin et à du sulfate de soude. Plusieurs lacs de l'Égypte fournissent beaucoup de natron. On l'emploie au blanchiment du lin et à la fabrication du verre.

NATRON. Vallée de). Géogr. Vallée de la Basse-Égypte, du N.-O. au S.-E. 110 kil.; elle renferme six lacs, d'où l'on extrait du natron.

NATRONALUN, s. m. Chim. Alun à base de soude.

NATSIATE, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des phytocrénées et croissant sous le tropique asiatique.

NATSONIE, s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapproche beaucoup des turnères.

NATTA, s. f. (du lat. *nates*, fesses). Pathol. Tumeur charnue qui vient au dos et aux épaules, et à laquelle on a donné ce nom parce qu'elle est en forme de fesses.

NATTAGE, s. m. Action de natter, résultat de cette action. Les galops en couverture, la privation d'eau et jusqu'à l'élégant *nattage* de sa crinière, tout fut supprimé. (E. Sue.)

NATTAIRE, s. m. Hist. eccles. Solitaire ou moine qui n'avait pour lit que des nattes de jonc.

— Adjectiv. Moine nattaire.

NATTALAH, s. m. Sorte d'écope sans contrepoids, manœuvrée par deux hommes et servant à l'épuisement.

* NATTE, s. f. (du lat. *natta*, tapis de jonc, natte). Sorte de tissu de paille, de jonc, de roseau, etc., fait de brins ou cordons entrelacés, et servant ordinairement à couvrir les planchers et à revêtir les murailles des chambres. Natte de paille, le jonc. Faire de la natte. Brocher de la natte avec de la ficelle. Assembler de la natte. Vendre de la natte au mètre. Clouer de la natte sur un plancher. Rouleau de natte. Coucher sur de la natte. Les Gaulois et les Francs n'ont eu pendant longtemps aucune idée des belles tapisseries ou des beaux tapis; mais on sait qu'ils couvraient leurs murailles et leurs planchers de nattes tressées avec des pailles et les joncs que l'on fit bientôt plus tard. Elles furent travaillées en compartiments, et avec des dessins plus ou moins agréables. Aujourd'hui, les tapis ont tellement pris le dessus, qu'on ne voit guère plus de nattes qu'au dehors des portes d'appartements. Ma chambre était tendue de perse avec des *nattes* sur le parquet. (Th. Gautier.) Des musiciennes de la Cyrénaïque, enveloppées de gazes violettes et les sourcils peints, chantaient accroupies sur des *nattes*. (G. Flaubert.)

Une *natte* de joncs, village où tissère,
Couvre un lit dont le sable a formé la structure.
(DE SAINT-ANGE.)

— Absol. Natte de paille. Coucher sur une natte.

— Toute sorte de tresses de fil, de soie, etc. lors qu'elles sont faites de trois brins ou cordons. Une natte d'or et d'argent.

— *Natte de cheveux*. Cheveux tressés en natte.

— *Natte à trois, à quatre, à cinq, à six*, etc. Natte formée de trois, quatre, cinq, six brins, etc.

— Bot. Syn. de NATTIER.

— Hortic. Paillasson dont les jardiniers se servent pour couvrir les espaliers et les autres plantes, afin de les garantir de la gelée, etc. Ils sont en paille non tressée, sur laquelle on tend des ficelles à des distances voulues; on croise les ficelles, et avec un liteau de bois arrondi on consolide la paille, et l'on continue jusqu'au bout, en croisant toutes les ficelles à chaque poignée de paille qu'on place.

— Mar. Entrelacement de roseaux fendus ou d'écorces d'arbres qu'on dispose dans les vaisseaux pour garnir la soute au biscuit, les soutes aux voiles, et le fond de cale du vaisseau lorsqu'on charge des grains, car ces nattes empêchent le blé de pourrir.

— Bijoll. *Natte d'Italie*. Nom que les marchands donnent quelquefois à deux espèces de cônes. || *Natte de jonc*. Nom d'une espèce de telline, la telline vierge, et quelquefois aussi la venus crite. || *Natte de jonc sans tache*. Autre espèce de telline.

— Pâtiss. Sorte de pâtisserie en forme de natte.

— Pêch. *Natte de liège*. Nom donné, en Provence, à des morceaux de liège que l'on attache à la tête des filets.

NATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Natter. S'empl. adject. Chambre nattée. Cheveux nattés. Cheval natté. Vêtue de blanc, sans autre ornement dans ses cheveux simplement *nattés*, elle semblait calme, et n'affichait ni coquetterie, ni fierté, ni fausse joie. (H. de Balz.)

— Pêch. *Morue nattée*. Morue qui a été endommagée par les nattes avec lesquelles on fait les premiers lits, sur le plancher ou l'on établit la pile.

— Zool. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes obliques entre-croisées.

* NATTER, v. a. 1re conj. Couvrir de nattes. Natter les murailles d'une chambre, d'un cabinet.

— *Natter de la paille, du jonc, des cheveux, les crins d'un cheval*, etc. Les tresser en nattes. Je ne le reconnais pas d'abord. Outre qu'il avait changé d'habit et *natté* ses cheveux, une moustache postiche lui couvrait la moitié du visage. (Le Sage.)

— SE NATTER, v. pron. Être natté. Ces cheveux se nattent facilement.

— Tresser ses propres cheveux. Cette femme est longue à se natter.

NATTER (Johann-Lorenz). Graveur allemand, né à Rottenbach, 1705-1763. On a de lui: *Traité de la méthode antique de graver en pierres fines comparée avec la méthode moderne*.

NATTERER, s. m. pr. *na-te-rerr*. Ornith. Nom vulgaire d'une sorte d'engoulevent.

* NATTIER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait et vend de la natte, des nattes. Les nattiers sont été nos premiers tapissiers.

— Hist. relig. Membre d'une secte manichéenne qui affichait une grande austérité, et qui ne permettait pas d'autre lit que des nattes de jonc.

— NATTIER, s. m. Bot. Arbre de la famille des sapotacées appelé aussi *bois de natte*.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

NATTIER (Jean-Marc). Peintre français, né à Paris, 1685-1766, s'adonna surtout au portrait et peignit les personnages les plus célèbres de son temps.

NATU-MAJORITÉ, s. f. du lat. *natu major*, le premier-né). Dr. Qualité d'aîné.

* NATURALIBUS IN, loc. adverb. mots lat. signifiant *dans les choses naturelles*. Fam. Dans l'état de nudité. Surprendre quelqu'un in naturalibus. || On dit quelquefois dans le même sens: *partir in naturalibus*.

* NATURALISATION, s. f. (pr. *na-tu-ra-li-za-cion*). Action de naturaliser.

— Acte par le quel un étranger obtient les droits et les privilèges dont jouissent les nationaux. Lettres de naturalisation.

— Effet de la naturalisation. Après la naturalisation, on est à l'abri sible aux emplois publics.

— Action de transporter un mot, une phrase, d'une langue dans une autre, sans la moindre altération soit dans le sens, soit dans la forme.

— Hist. nat. Art de transporter les animaux et les végétaux d'un pays dans un autre, et de les habituer à vivre et à se reproduire sous un nouveau climat.

— Syn. comp. ACCLIMATATION, NATURALISATION. L'*acclimatation*, c'est l'introduction d'un animal, d'un végétal dans un pays, sans qu'il cesse pour cela d'exiger les secours habituels de l'homme pour se conserver, croître et se propager; tandis que la *naturalisation* implique positivement que l'animal, que la plante, acclimatés, sont devenus propriétés du pays où on les a transplantés, qu'ils s'y perpétuent et continueront à y multiplier, lors même que l'homme les perdrait totalement de vue et les abandonnerait à eux-mêmes.

NATURALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Naturaliser. S'emploie adjectiv. Personne naturalisée. Animal naturalisé. L'institution du jury a été naturalisée dans ce royaume. L'opinion qui n'est pas encore naturalisée dans la partie du monde où le despotisme est *naturalisé*. (Montesquieu.) Ce sont des poules d'eucalyptus, et l'eucalyptus est un arbre de l'Australie *naturalisé* à Cannes. (Mérimée.

— Substantiv. M. Guizot semble quelquefois lui-même un *naturalisé* au milieu de ses concitoyens. (T. Delord.)

* NATURALISER, v. a. 1re conj. Accorder à un étranger les droits et les privilèges dont jouissent les naturels du pays. Naturaliser un étranger. Se faire naturaliser Français. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens qu'à peine pouvait-elle se reconnaître parmi tant d'étrangers qu'elle avait *naturalisés*. (Boss.)

— Fig. Les riches étaient étrangers; mais le service des pauvres les *naturalise*, et leur sert à exper la mi ère qu'ils contractent parmi leurs richesses. (Bossuet.)

— Se dit aussi en parlant des animaux et des plantes que l'on apporte dans un pays, et qui y naissent. N'a-t-on pas dit en Europe des animaux d'Afrique. N'a-t-on pas naturalisé une plante, un arbre en France. Ils *naturalisent* avec succès tous les grains, tous les fruits, tous les quadrupèdes de l'ancien hémisphère dans le nouveau. (Rayn. Le mot est absolument refusé aux tentatives qu'on a faites pour y *naturaliser* la soie. (L.) En *naturalisant* sur notre sol des insectes, ils ont apporté des richesses à nos manufactures. (Chateaub.

— Se dit des sciences, des arts, des inventions, des institutions qu'on apporte dans un pays, et qui y prospèrent. N'a-t-on pas naturalisé dans un pays sauvage les arts de l'Europe. En attirant dans ce pays quelques Chinois, on y *naturalisa* tous les arts et toutes les cultures de l'Asie. (Rayn. Mais en *naturalisant* à Jérusalem l'arc à cet arc le Corinthe et d'Athènes, les Juifs y mêlèrent les formes de leur propre style. (Chateaub.)

— Se dit particulièrement des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue dans une autre. Naturaliser un mot latin en français. L'usage seul peut naturaliser les mots étrangers. *Deficit* est un mot latin que nous avons naturalisé.

— Techn. Rendre aux dépouilles des animaux leur aspect naturel, par la préparation.

— SE NATURALISER, v. pron. Être naturalisé.

— Par extens. Se dit des plantes et des animaux. Les espèces les plus utiles à l'homme se naturalisent presque partout.

— Fig. Tous les crimes l'un après l'autre se *naturalisent* dans notre cœur. (Bossuet.)

— S'habituer, se familiariser avec. Quand il se sera, pour ainsi dire, vendu au péché, asservi au péché, *naturalisé* avec le péché. Bourdaloue.) Engager les princes à envoyer leurs enfants à Goa, pour s'y *naturaliser* en quelque sorte avec les mœurs et les principes de la cour de Lisbonne. (Raynal.

— Fig. Entrer dans les mœurs, les habitudes d'un pays. Les lois qui sont l'accord avec le sol et le climat d'un pays s'y *naturalisent* de plus en plus; elles y deviennent aussi indigènes que leurs végétaux. (Ferrand.)

* NATURALISME, s. m. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. Le naturalisme l'un prétendu progrès. C'est aux philosophes que nous avons l'obligation de nous avoir montré le *naturalisme* de tant de phénomènes qui effrayaient nos pères. (Mem. de Trévoux.)

— Culte rendu aux objets de la nature. Il y a plusieurs degrés dans le naturalisme: ou l'homme divinise les phénomènes de la nature et les objets individuels, c'est le fétichisme; ou il divinise les forces de la nature, en s'élevant à une première généralisation, tel est le culte des éléments; ou il divinise le tout, l'univers entier, et il arrive au panthéisme, dernier degré de généralisation dans l'ordre matériel.

— Religion naturelle; système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. Spinoza commence par où Descartes finit, par le *naturalisme*. Leibnitz.) Musulmans, quel culte embrasseriez-vous si vous aliiez à Mahomet? Le *naturalisme*. (Diderot.)

— Système des médecins qui considèrent la nature, souverainement sage et prévoyante, comme la principale cause de la guérison des maladies.

— Histoire naturelle d'un pays. M. l'abbé Guyon donna en 1744 l'*Histoire* des Indes orientales anciennes et modernes, où l'on comprend le *naturalisme*, la géographie, la religion et les mœurs du pays. L'auteur se jette dans le *naturalisme*, il décrit le bezoard. (Mémoires de Trévoux.)

— Litt. et B.-arts. Ecole littéraire et artistique qui a pour but de reproduire exactement la nature et rejette l'idéal

* NATURALISTE, s. m. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle, qui s'attache à la connaissance des plantes, des minéraux, des animaux, etc.

— Celui qui écrit sur l'histoire naturelle. En l'état où est maintenant l'histoire naturelle, on n'est pas à même de dire naturaliste pour avoir décrit bien ou mal un et même plusieurs objets de la nature. Ceux qui n'ont que ce talent de faire à tout propos des descriptions minutieuses, qui rassemblent des détails minutieux pour le plaisir de les énumérer, n'ont qu'un mérite fort restreint. Le vrai naturaliste saisit la science d'un point de vue plus élevé: il ne s'arrête aux détails qu'autant qu'ils lui semblent utiles à l'explication de l'ensemble; s'il prend un fait particulier, c'est pour en faire ressortir quelque loi générale. Les *naturalistes* substituent souvent la science des mots à celle des êtres. (Boiste.)

— Nom donné abusivement aux artisans qui empaillent des animaux, et qui tiennent boutique pour les vendre.

— S'est dit pour Enfant de la nature; homme naïf. Nous autres *naturalistes* estimons qu'il y ave grande et incomparable préférence à l'honneur de l'allégation. (Montaigne.

— Nom donné à ceux qui ne reconnaissent que la puissance de la nature. On donne le nom de *naturalistes* à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une

substance matérielle revêtue de diverses qualités qui lui sont essentielles, et par le moyen desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature comme nous le voyons. (Diderot.)

— NATURALISTE. adj. 2 g. Qui étudie la nature. Le philosophe *naturaliste* doit s'élever assez haut pour déduire l'un effet général pris comme cause tous les effets particuliers. (Buffon.)

— Qui concerne la doctrine philosophique des naturalistes ou le naturalisme au point de vue religieux. Culte naturaliste. Les premières intuitions religieuses de la race indo-européenne furent essentiellement *naturalistes*. (E. Renan.)

— Litt. et B.-arts. Se dit des partisans du naturalisme. Peintre naturaliste. Romancier naturaliste. L'école naturaliste.

* NATURALITÉ. s. f. Etat de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'y est fait naturaliser.

— *Droit de naturalité*. Droit dont jouissent les habitants naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers.

— *Lettres de naturalité*. Lettres par lesquelles le gouvernement accorde le droit de naturalité aux étrangers. Obtenir des lettres de naturalité. Est moins employé que *lettres de naturalisation*.

— Fig. Il est des mots qui ont reçu du ciel des lettres de *naturalité*. (Domergue.)

— Etat naturel et non civilisé, non formé par l'étude ou le travail. Esprit qui a conservé toute sa naturalité.

— Caractère de ce qui est produit par une cause naturelle. Démontrer la naturalité d'un miracle.

NATURANT, ANTE. adj. Philos. Se dit, dans le système de Spinoza, de la nature considérée dans son activité. La nature naturante.

— Caractère de ce qui n'est pas surnaturel.

* NATURE. s. f. (etym. lat., *natura*, fait de *nasci*, naître). Le monde ou l'ensemble des êtres sortis de la création; universalité des choses créées. L'homme de la *nature* est le chef et le roi. (Boil.) Toute la *nature* étonnée, attentive, obéissante, reconnaît en lui le pouvoir de son créateur. (Fléch.) La *nature* qui se ranime me ranime aussi. (J. J. Rouss.) Je crois donc que la volonté meut l'univers et anime la *nature*. (Id.) La *nature* est le trône extérieur de la magnificence divine. (Buff.)

Avant la mer, la terre, et la voûte des cieux,
La *nature*, cette œuvre admirable des dieux,
Sans mouvement, sans vie, indigeste, informe,
N'était qu'un tout confus où rien n'avait sa forme.
(De Saint-Ange.)

— On dit que *le soleil est l'œil de la nature*, parce qu'il éclaire l'univers. || On dit qu'*il est le père de la nature*, parce qu'il échauffe la terre et qu'il la rend féconde.

— Par exagérat. *Il n'y a rien de meilleur, de plus mauvais, de plus beau, de plus laid dans la nature, dans toute la nature*. Se dit d'une personne ou d'une chose très bonne, très mauvaise, etc.

— *La nature animale*. L'ensemble des animaux. || *La nature inorganique*. L'ensemble des corps privés d'organisation et de vie. || *La nature végétale*. L'ensemble des végétaux.

— Par extens. Une partie de la nature, du monde. Une paix profonde s'étendait sur cette riante *nature*. (G. Ohnet.)

— L'univers considéré relativement à l'ordre qui y est établi. Pénétrer dans les secrets de la nature. Les lois de la nature. Les mystères de la nature. Les merveilles de la nature. L'étude de la nature. Le spectacle de la nature. Lire dans le grand livre de la nature. Tout périt et se renouvelle dans la nature. La *nature* est pour l'homme un livre ferme. (Massillon.) Il est un livre ouvert à tous les yeux, c'est celui de la *nature*. C'est dans ce grand et sublime livre qu'on apprend à connaître son divin auteur. Nul n'est excusable de n'y pas lire, parce qu'il renferme un langage intelligible à tous les esprits. (J.-J. Rousseau.) L'homme le plus puissant ne peut déranger l'ordre de la *nature*. (Del.) Ainsi, à mesure que l'homme s'approche des éléments de la *nature*, les principes de la science s'évanouissent. (Bern. de Saint-Pierre.) La *nature* outragée châtie les attentats de l'homme par ses perturbations vengeresses. (P. de Saint-Victor.)

— La puissance, la force active qui a établi cet ordre, et qui le conserve suivant certaines lois. On personnifie presque toujours cette expression, et elle devient alors un synonyme plus ou moins vague de Dieu. Cependant toutes les phrases où l'on emploie le nom de *nature* ne peuvent pas s'appliquer à Dieu. La nature ne fait rien en vain. La nature agit, opère par les voies les plus simples et les plus courtes. La nature répand ses dons, ses richesses en tous lieux. La nature semble avare dans quelques climats. La nature étale ici toute sa magnificence. Laissez les autres se ruiner en habits et en pierreries, la *nature* a fait pour vous toutes les dépenses. (Saint-Evremond.) Dieu et la *nature* ont fait tous les hommes égaux. (Boss.) La *nature*, cruelle usurière, nous ôte tantôt un sens, tantôt un autre. (Id.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en commun; la simple *nature* ne connaissait ni de propriété ni de partage; elle laissait d'abord chacun de nous en possession de tout l'univers. (Mass.) Si la *nature* est un esprit intelligent, je l'appelle Dieu. (La Bruyère.) La *nature* veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. (J.-J. Rousseau.) La *nature*, en naissant, vous fit l'âme sensible. (Regnard.) La *nature* est le premier ministre de Dieu. (De Bréhan.) La *nature* a tout balancé. (B. de Saint Pierre.)

— *Payer le tribut à la nature*. Mourir. Leur malade paya le tribut à *nature*. (La Font.)

— *Richesses, dons de la nature*. Ceux qui viennent de la naissance, comme l'esprit, la beauté.

— *Enfant gâté de nature*. Enfant bien doué naturellement.

— Ce qui constitue tout être en général, soit incrée, soit créé. La nature divine. La nature angélique. La nature humaine. Votre Verbe éternel descendit du sein de votre gloire, pour s'unir à la *nature* de l'homme; la *nature* humaine monta avec lui à la droite de votre immense majesté; elle se vit élevée au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances célestes. (Mass.) Comme ils imitent les mœurs des bêtes, ils sont pardonnables de s'en attribuer la *nature*. (Id.)

— *La nature humaine*. Le genre humain. Vouloir du mal à toute la nature humaine.

Un dieu qui prit pitié de la *nature* humaine
Met auprès du plaisir le travail et la peine. (Volt.)

— *La nature raisonnable*. Les hommes considérés comme des êtres doués de raison. C'était la véritable grandeur de la *nature* raisonnable. (Bossuet.)

— *Il est dans la nature des choses*. C'est une conséquence de la constitution des choses. Il est dans la *nature* des choses que cela soit ainsi. (Acad.)

— Essence d'un être, avec les attributs qui lui sont propres. La nature de Dieu est d'être bon. La nature de l'âme est de penser. La nature de la matière consiste dans l'étendue. Il est dans la nature du feu de s'élever. La nature de l'aimant est d'attirer le fer. La philosophie laisse les hommes à leur *nature*. (Boiste.) Etrange effet de notre orgueil! nous prétendons diviser la *nature* humaine, puis humaniser la *nature* divine. (Id.) La pensée de l'homme est une chose admirable par sa *nature* (Pascal.) Notre chair change bientôt de *nature*. (Bossuet.) Le temps dont la *nature* est de n'être jamais que dans un moment qui s'enfuit d'une course irrevocable. Id. Ce corps d'une *nature* si inférieure à celle de l'âme. (Id.) Bocchoris comptait pour rien les hommes, croyant qu'ils n'étaient faits que pour lui, et qu'il était d'une autre *nature* qu'eux. (Fénelon.)

— Est quelquefois opposé à Education. Quand la *nature* ne lui aurait pas donné tous ces avantages, elle aurait pu les recevoir de l'éducation. (Fléchier.)

— *Passer en nature*. Entrer dans le caractère. La contagion du premier péché par lequel la source des hommes étant infectée, la corruption nous est passée en *nature*. (Bossuet.)

— Par extens. La nature d'un gouvernement. Polybe a très bien conclu que Carthage devait à la fin obéir à Rome par la seule *nature* des deux républiques. (Bossuet.)

— Organisation particulière des êtres animés, mouvement qui les porte vers les choses nécessaires à leur conservation. Chaque animal a sa nature particulière. La nature de l'homme est plus flexible que celle des animaux. La nature du poisson est de vivre dans l'eau. Chaque animal obéit à sa nature, suit l'instinct de la nature. On peut améliorer, corriger sa nature. La nature pâlit à la vue d'un grand danger. Satisfaire aux besoins de la nature. Contenter la nature. Donner quelque chose à la nature. Il craignait toujours de trop donner à la *nature*. (Boss.)

— Fam. *Être ennemi de nature*. S'opposer à ce que la nature demande, ou pour les autres, ou pour soi-même. Cette locution a vieilli.

— *Forcer nature* ou *la nature*. Vouloir faire plus qu'on ne peut.

— *Faire un grand effort de nature*. Faire une chose à contre-cœur.

— Lumière qui est née avec l'homme, et qui le rend capable de discerner le bien et le mal. La *nature* nous ordonne de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes. (Acad.) La *nature* nous donne les premières notions du juste et de l'injuste. (Id.) Ce crime fait frémir la *nature*. (Id.) Cette action, ce sentiment est conforme, est contraire à la *nature*, est contre *nature*. (Id.) La *nature* se révolte à ce spectacle. (Id.) Qu'un père vous ait aimé, c'est un sentiment que la *nature* inspire. (Boss.) La *nature*, en cette occasion, relâche beaucoup ses droits. (Fléch.)

— *La loi de nature*. La loi qui est innée en nous. Il se faut entr'aider, c'est la loi de *nature*. (La Fontaine.)

— *L'état de nature, de pure nature*. L'état de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation. Dans l'état de société, les hommes ont des besoins, des plaisirs et des maux qu'ils ne connaissent pas dans l'état de *nature*. (Acad.) L'état de *nature* de l'homme serait la barbarie; son état naturel est la société, comme celui des abeilles et des castors. (Boiste.)

— Fam. *Être dans l'état de pure nature*. Être tout nu.

— Se dit particulièrement des affections naturelles de l'homme, de celles qui ont pour objet les personnes auxquelles on est uni par les liens du sang. Imposer silence à la nature. Etouffer la voix de la nature. Sacrifier la nature à l'amour de la patrie. Le cri, la voix, les sentiments de la *nature*. (Acad.)

— Certaine disposition ou inclination de l'âme. Nature heureuse. Nature perverse, dépravée. Être de sa nature enclin à quelque vice. Être triste, gai de sa nature. Toutes les plus belles qualités d'une excellente *nature*. (Boss.) Arrêter la pente d'une *nature* toujours rapide vers le mal. (Mass.)

Envieux par *nature* et brigands par métier,
Ils vendent l'infâmie à qui la veut payer.
(M.-J. Chénier.)

— Se disait autrefois pour Naturel, caractère. Qui aime bien le vin est de bonne *nature*. (Oliv. Basselin.)

— Partie morale de l'instinct des animaux. Le singe est malin et imitateur de sa *nature*. (Acad.) De sa *nature*, le chien est ami de l'homme. (Id.)

— Constitution du corps humain, du principe de vie qui l'anime et le soutient. La nature commence à s'affaiblir en lui. La nature a manqué en lui. Une nature défaillante. L'art de la médecine consiste à aider, à soulager la nature. Ce médecin a pour système de laisser agir la nature. Il y a des maladies où il faut abandonner la nature à elle-même. Les forces de la nature ont un terme. Vivre selon le cours de la nature. Dans les maux violents la *nature* se recueille tout entière. (Fléch.) Quand il ne faut être grand que certains moments, la *nature* ramasse toutes ses forces. (Mass.) Je ne redoute point la mort; mais la *nature* la redoute en moi. (Pascal.) Il n'est pas rare de rencontrer ainsi chez ces molles *natures*... un point dur, résistant, infrangible. (J. Sandeau.)

— *Les cinq sens de nature*. L'ensemble des moyens, des forces dont on dispose. Mettre les cinq sens de nature à faire réussir un projet. M. le duc d'Orléans lui avait dit franchement qu'il y faisait tous ses cinq sens de *nature*. (Saint-Simon.)

— *Alphabet de nature*. Alphabet où les lettres sont classées suivant les mouvements des organes qui servent à les prononcer.

— Complexion, tempérament de chaque individu. Nature sèche, bilieuse, sanguine, flegmatique, cacochyme. Il y a des natures qui sont plus maladives, plus rebelles aux remèdes que les autres. Être bilieux, mélancolique de nature, de sa nature. La robuste *nature* de Jansoulet, de ce sauvage civilisé, était plus sensible qu'une autre à ces raffinements inconnus. (A. Daudet.)

— Sorte, espèce. La nature des arbres. La nature du terrain. La nature des affaires. Une autre nature de biens, de rentes. Changer la nature de son bien. Cette plante, cette pierre, ce minéral est d'une nature particulière. Le climat de ce qu'on appelle la cour est d'une étrange *nature*. (Mme de Motteville.) Le cristal est de la même *nature* que le quartz. (Buffon.) La volonté m'est connue par ses actes, non par sa *nature*. (J.-J. Rouss.)

— Opération, production de la nature, par opposition aux productions de l'art. L'art perfectionne la *nature*, ajoute à la *nature*. (Acad.) La *nature* imprime à ses ouvrages un caractère de simplicité qui manque souvent aux ouvrages de l'art. (Id.) Dans ce magnifique jardin, l'art surpasse la *nature*, l'emporte sur la *nature*. (Id.) La *nature* est plus belle que l'art. (Buff.)

— Ce qui est simple, sans ornement, par opposition à ce qui est affecté, artificiel, forcé, contraint. Il n'y a rien de naturel chez les dames du grand monde, ni teint, ni sentiments. La *nature* s'est réfugiée chez les grisettes. (Ch. Nodier.)

— La nature, soit physique, soit morale, considérée comme modèle des arts d'imitation. Il faut, dans les arts, prendre la *nature* pour guide. (Acad.) Il faut prendre la belle *nature* pour modèle. (Id.) Cet auteur, ce peintre, ce comédien, s'éloigne, s'écarte de la *nature*. (Id.) Ce poète n'a pas assez étudié, consulté la *nature*. (Id.) Il ne connaît pas la *nature*. (Id.) La Fontaine est le poète de *nature*. (Id.)

Ce style figuré dont on fait vanité...
Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la *nature*. (Molière.)

— Parties qui servent à la génération, surtout dans les femelles des animaux.

— Loc. prov. *Nourriture passe nature*. L'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même. || *L'habitude est une nature, une seconde nature*. Se dit pour marquer le pouvoir de l'habitude. || *A chacun plaît le sort de sa nature*. || *Nature a produit à toute bête son ennemi*. || *Nature est contente de peu*. || *Nature fait chien chasser*. || *Nature ne peut mentir*. || *Dieu et la nature ne font rien en vain*. Il n'y a rien d'inutile dans la création. || *Il est bien inné de nature, il ne sait pas lire son écriture*. || On dit, quand un poltron va dans les occasions dangereuses, que *nature pâtit*.

— Myth. anc. Divinité que les uns font mère, d'autres femme, d'autres enfin fille de Jupiter. || L'Être suprême, qui, suivant quelques philosophes, n'était que l'ensemble de tous les êtres ou l'âme du monde. || La Nature était principalement adorée sous le nom de Pan.

Nature, ô séduisante et sublime déesse,
Que tes traits sont divers! Tu fais naître dans moi
Ou les plus doux transports, ou le plus saint effroi.
(Delille.)

— Alchim. *Nature fuyante au feu*. Le mercure ordinaire, qui est volatil. || *Nature se joint par nature; nature contient nature; nature est contenue par nature*. Ces expressions marquent l'union fixe du volatil du soufre et du mercure, laquelle se fait lorsque le noir paraît. On exprime encore la même union par les phrases suivantes: *La nature aime la nature; la nature surmonte la nature; la nature retient la nature*. || *Changer les natures*. Rendre subtil ce qui est gros et épais, sec ce qui est humide. || *Les natures diverses ne s'amendent point*. On ne peut jamais unir parfaitement des substances tout à fait différentes, par exemple, un métal et du végétal.

— B.-arts. Objet naturel que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter. Dessiner, peindre, modeler d'après nature. Paysage fait d'après nature. Si vous prenez des *natures* énormes, que votre scène soit presque immobile; si vous prenez des *natures* petites, que votre scène soit tumultueuse et troublée. (Diderot.) || Par extens. Voilà ce qui s'appelle un ris d'après *nature*. (Regnard.) || *Belle nature*. Nature la plus exempte de défauts, dont il y ait des modèles réels. La liberté des mouvements fait la belle *nature*. (Buff.) Les arts sont consacrés à peindre les traits de la belle *nature*. (Vauven.) || *Nature idéale*. Celle dont le modèle n'existe que dans l'imagination de l'artiste. || *Figures plus grandes, plus petites que nature*. Figures qui ont des proportions plus grandes, plus petites que les proportions naturelles. || Fig. Les dieux d'Homère sont des hommes plus grands et plus forts que *nature*, soit au physique, soit au moral. (Marmontel.) || *Figures de demi-nature*. Figures qui n'ont que la moitié des proportions naturelles. || *Nature morte*. Représentation d'animaux tués et plus particulièrement de gibier. Peindre la nature morte. Tableau de nature morte. La *nature* morte, la, en effet, est pour ainsi dire la spécialité du génie de Chardin. (De Goncourt.) || *Nature vivante*. Représentation des hommes ou des êtres animés.

— Comm. Se dit de certaines choses, telles qu'elles sont matériellement, par opposition à l'argent qu'elles peuvent valoir. Avoir le choix de recevoir sa nourriture en argent ou en nature. Restituer des meubles en nature, ou en payer le prix.

— *Payer en nature*. Payer avec les productions naturelles du sol. Les peuples dépourvus de métaux payaient en *nature*. (P. de St-Victor.) || *Nature de baleine*. Le spermaceti, qui est une matière huileuse concrète.

— Écon. rur. *Bœufs de nature*. Bœufs propres à engraisser.

— Littér. Ce qui est naturel, par opposition à ce qui est de convention. Que la *nature* donne soit votre étude unique. (Boileau.) L'esprit avec plaisir reconnaît la *nature*. Id. La *nature* est en nous plus diverse et plus sage. (Id.)

Sans cesse on prend le masque, et quittant la *nature*,
On craint de se montrer sous sa propre figure. (Boileau.)

— Manèg. *Cheval de bonne nature*. Cheval qui obéit à la volonté de son cavalier. || Cheval qui a un bon tempérament, et qui se maintient en parfait état avec très peu de nourriture. || *Cheval de mauvaise nature*. Cheval qui résiste à la volonté de son cavalier.

— Méd. *Nature médicatrice*. Tendance des organes lésés à revenir à l'état de santé.

— Métall. *Prendre nature*. Se dit de l'acier rouge et poreux, dans les fours à puddler.

— Mus. *Chanter par nature*. Se disait pour Passer de bemol en bécarre, parce que la note affectée d'un bécarre se trouve replacée dans son ton naturel.

— Philos. *Instant de nature*. Moment qui n'a pas de durée physique. Se dit par opposition à *instant de temps*. La lumière précède l'illumination d'un instant de nature seulement. || *Nature panthée*. Nom donné par certains philosophes à l'Être suprême.

— Phys. *Jeux de la nature*. Phénomènes considérés comme des espèces de dérogations aux lois naturelles. Les prétendues pluies de soufre, de sang, de crapauds, etaient appelées *jeux de la nature*. On donnait le même nom aux stalactites, aux pétrifications, aux fossiles, aux monstres, à certains effets d'architecture naturelle résultant de la cristallisation de quelques substances minérales.

— Prosod. On dit qu'*une syllabe est longue* ou *brève par nature*, pour exprimer que cela a lieu indépendamment des règles de grammaire, qu'elle est telle par position ou autrement.

— Techn. *Diamant de nature*. Diamant qui, n'ayant pas son fil dirigé uniformément, ne peut être bien poli.

— Théol. Etat naturel de l'homme, par opposition à l'état de grâce. La nature déchue est rétablie par Jésus-Christ. La nature fragile. De l'état de nature le baptême nous fait passer à l'état de grâce. Je n'ignore pas que la grâce supplée à la *nature*. (Mass.) || *Etat de la nature corrompue*. Etat de la nature déchue que Jésus-Christ est venu rétablir. || *Etat de la nature élevée et innocente*. Etat dans lequel Adam fut créé avec la justice originelle, la facilité et le penchant au bien et les autres dons gratuits dont Dieu le priva en punition de son péché. || Quelques théologiens catholiques appelent encore *état de la nature*, celui dans lequel Dieu aurait pu créer l'homme sujet à la mort et autres misères de la vie, sans aucune des grâces qu'on nomme surnaturelles. || *Les deux natures de Jésus-Christ*. La nature divine et la nature humaine qui existent à la fois dans Jésus-Christ. L'hérésie des monothélites, qui, par une bizarrerie presque inconcevable, en reconnaissant

deux *natures* en Notre-Seigneur, n'y voulaient reconnaître qu'une seule volonté. Boss.)

— *De nature, par nature.* loc. adv. Par une inclination naturelle. Le tigre est cruel de nature.

— *Contre nature.* loc. adv. Contrairement à la nature, à l'ordre naturel.

— *Vice contre nature.* La pédérastie.

— REM. GRAMM. Autrefois on employait ce mot sans article. C'est une œuvre où *nature* a fait tous ses efforts. (Math.) Aujourd'hui, on ne s'en sert sans article que dans le style marotique et dans quelques expressions, comme *crime contre nature, peindre d'après nature, représenter d'après nature.*

Oyez le reste, et sachez que *nature*
A mis remède à tout, fors à la mort. (LA FONT.)

— Adjectiv. Se dit des choses conformes à la nature. Ce tableau est bien nature.

— Fam. *C'est nature.* C'est conforme à la nature, ou, C'est la nature même reproduite.

— Art culin. *Bœuf nature, veau nature,* etc. Bœuf, veau, etc., servi sans être accompagné de légumes.

NATURÉ, ÉE. adj. Philos. Se dit, par opposition à *naturant,* de la nature considérée comme passive.

* **NATUREL, ELLE.** adj. Qui appartient à la nature. La physique a pour objet les corps naturels. Les lois, les forces, les causes, les facultés naturelles. Les effets naturels. Les besoins, les sentiments naturels.

— *Mort naturelle.* Mort causée par l'âge ou la maladie. Ceux qui s'aiment sont exposés à mourir deux fois, de la mort *naturelle* et de l'absence. (Boiste.)

— *Philosophie naturelle.* Celle qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes naturels.

— *Sciences naturelles.* La réunion de toutes les sciences qui s'occupent de la nature, de ses productions, comme la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la médecine, etc. Les sciences *naturelles* ne s'accordent parfaitement qu'avec le théisme. (Boiste.) Les sciences *naturelles* ont tué la superstition. (Volt.)

— *Histoire naturelle.* Science qui a pour objet la description et la classification des animaux, des végétaux et des minéraux. Étudier l'histoire naturelle. Professer l'histoire naturelle. || Ouvrage qui traite de cette science. L'histoire naturelle de Buffon. || Il y a des histoires naturelles qui ne s'occupent que d'une branche de l'histoire naturelle ou d'une de ses subdivisions, comme la zoologie, la botanique, la minéralogie, ou l'ornithologie, l'ichtyologie, etc. D'autres ne traitent que de l'histoire naturelle d'un royaume, d'une province, d'un canton, etc. Histoire naturelle du Brésil, de la Guyane, de la France, du département du Rhône, etc.

— *Loi naturelle.* Loi morale que les hommes peuvent découvrir et connaître par les seules lumières de leur raison, en considérant avec attention leur nature et leur état. || *Droit naturel.* Système, assemblage en corps de ces mêmes lois. || *Jurisprudence naturelle.* Art de parvenir à la connaissance des lois de la nature, de les développer et de les appliquer aux actions humaines.

— *Religion naturelle.* Celle qui est basée sur la raison et la morale. Les progrès de la vertu sont les progrès de la religion *naturelle.* (J. Simon.)

— *Enfant naturel, fils naturel, fille naturelle.* Enfant qui n'est pas né en légitime mariage. || *Enfant légitime et naturel.* Celui qui est né d'un mariage légitime, par opposition à enfant adoptif.

— *Père naturel.* Père selon la nature, par opposition à Père adoptif. Octavius était père d'Auguste; mais outre que sa condition n'était pas des plus illustres, la splendeur du père adoptif aida bien à supprimer aucunement le *naturel.* (Malherbe.)

— *Parties naturelles.* Les parties destinées à la génération.

— Se prend quelquefois dans le sens d'Indigène et d'autochtone. Peuples naturels.

— Qui est conforme au cours ordinaire de la nature. Le cours, l'ordre, l'état naturel des choses. La défense est de droit naturel. Événement naturel.

— Qui est conforme aux lois de la nature, par opposition à Surnaturel. La résurrection d'un mort n'est pas un effet *naturel.* (Acad.) Les miracles sont des effets produits par la volonté de Dieu, et non par des causes *naturelles.* (Id.)

— Qui est conforme à la nature particulière de chaque espèce, de chaque individu. La raison est un attribut naturel de l'homme. La curiosité est une passion naturelle à l'homme. Générosité naturelle à une nation. Férocité naturelle du tigre, naturelle au tigre. Cette haine lui est devenue naturelle. Suivant son penchant naturel, son inclination naturelle, sa pente naturelle. Affection naturelle pour son pays, pour ses enfants. Son humeur naturelle le porte à la solitude. Avoir un désir naturel d'être heureux. La faiblesse aux humains n'est que trop *naturelle.* (Rac.) Tant le désir de vivre est *naturel* à tous les hommes. (Flech.) Tous les hommes ont un plaisir *naturel* à voir leurs semblables. (D'Aguesseau.) L'homme change l'état *naturel* des animaux en les forçant à lui obéir. (Buffon.)

— *État naturel de l'homme.* État de l'homme civilisé, vivant en société. || Suivant quelques philosophes, État primitif, état sauvage.

— Se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Les bornes naturelles de l'Océan. La direction naturelle de la flamme.

— Se dit de ce que nous faisons, en conséquence de nos habitudes. Il était *naturel* à Ovide d'écrire en vers. (Acad.) Il lui est *naturel* de marcher très vite. (Id.) Il lui est *naturel* de s'affliger pour peu de chose. (Id.)

— Se dit aussi des choses auxquelles nous sommes habitués, qui nous conviennent. Elle ne sera quasi point à Chaulnes; et, quand elle y sera, cette retraite ne m'est point *naturelle* comme celle-ci, où je suis avec mon fils. (Mme de Sévigné.)

— Qu'on a reçu de la nature, qu'on apporte en naissant. Lumières naturelles. L'habileté et l'humanité seraient les vertus *naturelles* des grands, s'ils se souvenaient qu'ils sont les pères des peuples. (Mass.)

— Qui vient de la nature seule, par opposition à ce qui est artificiel, factice, cultivé. Avoir de l'esprit naturel. Ses qualités acquises l'emportent de beaucoup sur ses qualités naturelles. Sa gaieté n'est pas naturelle, elle est forcée.

— Se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Les eaux minérales naturelles sont souvent remplacées avec avantage par les eaux minérales artificielles. Chute d'eau naturelle. Ce baume est-il *naturel* ou artificiel? (Acad.) Cet oiseau est peint, ce n'est pas sa couleur *naturelle.* (Id.) Cette perruque imite très bien les cheveux *naturels.* (Id.) Le cinabre *naturel* en masse est d'un rouge foncé. (Buff.) *Couleurs naturelles.* Couleurs des chairs dans l'état de santé.

— *Laine de couleur naturelle.* Laine qui n'a point été mise à la teinture, qui n'a que la couleur qu'elle avait sur le dos de l'animal. || *Étoffe de couleur naturelle.* Étoffe fabriquée avec des laines ou autres matières qui n'ont point été teintes.

— *Vin naturel.* Vin qui n'a pas été frelaté, où l'on n'a rien mêlé d'étranger.

— Qui s'offre naturellement à l'esprit. Le sens que vous donnez à ce passage n'est pas *naturel.* (Acad.) Vous n'avez pris cette phrase dans son sens *naturel.* (Id.) Voilà l'explication la plus *naturelle* qu'on puisse donner de sa conduite, l'interprétation la plus *naturelle* qu'on puisse donner à son propos. (Id.

— Qui est sans affectation, sans contrainte, sans effort. Avoir des grâces naturelles. Gestes, mouvements naturels. Démarche naturelle. Avoir un air naturel. Le maintien, le débit, le jeu de ce comédien est *naturel.* (Acad. Rien n'empêche tant d'être *naturel* que l'envie de le paraître. (La Rochef.) Vous êtes *naturel,* oui; mais soyez aimable. (Volt.)

— Se dit, dans le même sens, de l'esprit et de ses productions. Avoir l'esprit naturel. Pensées, expressions naturelles. Langage, style naturel. Vers naturels. Quand on voit un style *naturel,* on est ravi, car on s'attendait de voir un auteur, et l'on trouve un homme. (Pasc. Il y a de beaux esprits qui trouvent plat et insipide ce qui n'est que *naturel.* (Boil. Il faut prendre garde qu'en voulant rendre une pensée *naturelle,* on ne lui fasse perdre quelque chose de ce qui la rend vive et piquante, et qu'on ne la rende plate et languissante. (Id.)

— Qui a de la simplicité et de la franchise. Homme naturel. Femme naturelle. La plupart des jeunes gens croient être *naturels* lorsqu'ils ne sont qu'impolis. (La Rochefouc. Je l'ai vu, simple et *naturel,* changer de visage au récit de leurs infortunes. (Boss.)

— Qui est conforme à la raison ou à l'usage commun. Il est *naturel* de se confier à ses amis. (Acad.) Il est *naturel* de demander un service à ceux qu'on a obligés soi-même. (Id.) Il n'est pas *naturel* de s'attaquer à plus fort que soi. (Id.) Ce n'est pas une chose *naturelle* qu'il ait été guéri d'une si grande blessure en si peu de temps. (Id.) Il est si peu *naturel* aux femmes de se mêler des affaires, que la langue n'a pas de termes pour exprimer sans équivoque la manière dont elles s'y conduisent. (Boiste.)

— *Cela n'est pas naturel, ce n'est pas une chose naturelle.* Se dit d'une chose où l'on soupçonne quelque tromperie. Ce n'est pas une chose *naturelle* de gagner toujours au jeu. Acad. Il faut qu'il y ait quelque supercherie là-dessous, car cela n'est pas *naturel.* (Id.)

— *Juges naturels.* Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause. Nul ne peut être distrait de ses juges *naturels.* (Acad.) || Par extens. Les gens de goût sont les juges *naturels* des productions littéraires. (Acad.)

— *Sujets naturels.* Sujets d'un prince nés dans ses États.

— Anc. législ. *Homme naturel.* Homme qui était d'âge à se marier.

— Arithm. *Nombres naturels.* Se dit, dans les tables de logarithmes, des nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, etc., par opposition aux nombres artificiels, qui en sont les logarithmes. || *Logarithmes naturels.* Ceux dont la génération est donnée d'une manière indépendante de leur base.

— Astron. *Mois naturel* ou *astronomique.* V. MOIS.

— B.-arts. On appelle *naturels* les objets artificiels qui se présentent à nous, comme si l'art ne s'en était point mêlé, et qu'ils fussent des productions de la nature. || *Un tableau est naturel* lorsqu'il frappe les yeux, comme si l'on voyait l'objet qu'il représente. || *Une action dramatique est naturelle* lorsqu'elle nous donne la même idée de la chose décrite que si nous l'avions vue.

— Gramm. *Ordre naturel des mots.* Ordre où les mots se suivent conformément à celui des idées.

— Hist. nat. *Caractère naturel.* Énumération complète de toutes les qualités qui distinguent un être. || *Classification naturelle.* Classification faite d'après les caractères naturels.

— Mar. *Ordre naturel.* Ordre d'une armée navale ou d'une escadre, lorsque les vaisseaux sont rangés en ligne de bataille, avant d'être eux une seule enchâînure de distance.

— Médec. On a appelé *choses naturelles* celles du bon état desquelles dépend l'entretien de l'harmonie qui constitue la nature de l'homme, de même que leur dérangement tend à la détruire, comme les solides, les fluides, les esprits vitaux et les diverses fonctions des parties. || *Choses non naturelles.* Celles dont une dose modérée contribue à modifier le tempérament naturel et à conserver la santé, et dont l'excès produit un effet tout contraire, par exemple, l'air, les aliments, le sommeil, la veille, l'exercice, le repos, les passions, etc.

— Mus. *Tons naturels.* Tons qui se forment de la gamme ordinaire sans aucune altération, sans dièse et sans bémol à la clef. Il n'y a que deux tons naturels, qui sont : *ut* majeur et *la* mineur. *Naturel.* Se dit d'une note qui n'est affectée ni d'un dièse ni d'un bémol. Ut naturel. Si naturel. Mi naturel. || *Échelle naturelle.* On donne ce nom à l'échelle diatonique, parce qu'étant engendrée par les consonances et les dissonances entre elles, c'est celle qui se présente le plus naturellement à l'esprit. || *Musique naturelle.* Celle qui est formée par la voix humaine, par opposition à l'artificielle, qui s'exécute avec des instruments. || *Harmonie naturelle.* Celle dans laquelle on ne recherche pas trop les dissonances et les transitions hasardées. || *Naturel.* Se dit aussi de ce qui n'est point forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vite ni trop lentement. Chant naturel.

— Myth. rom. *Dieux naturels.* Se disait de toutes les parties de l'univers que l'on avait personnifiées, comme le soleil, l'air, le ciel, etc.

— Théol. Qui est conforme à l'ordre naturel et non à l'ordre de la grâce. La mortification consiste à rompre sa volonté, à modérer ses vivacités, à réprimer ses désirs trop *naturels.* Bourdaloue.)

— NATUREL. s. m. Habitant originaire d'un pays. Un naturel. Les *naturels* du pays. Acad.) C'est le goût des *naturels* du pays. (V. Hugo.) || Dans cette acception, ce mot s'emploie rarement au singulier, et si ce n'est par ironie, on ne le dit pas des habitants des pays civilisés.

— Propriété inhérente à la nature de l'être animé ou inanimé dont on parle. C'est le *naturel* du feu de tendre en haut. Acad.) Le *naturel* de l'homme est d'être sociable. Id.. C'est le *naturel* du poisson de vivre dans l'eau, de l'oiseau de s'élever dans l'air. (Id.) C'est le *naturel* de la sensitive de replier ses feuilles sous le doigt qui la touche. (Id.)

— Se prend aussi pour Tempérament, constitution du corps. Naturel fort et robuste. Naturel vigoureux.

— *Être dans son naturel.* N'être pas malade. Nous avons enfin réussi, par un bon gouvernement, à la remettre dans son *naturel* : plus de fièvre, plus de douleurs, assez de forces. (Mme de Sévigné.)

— Inclination, humeur naturelle. Bon, mauvais, méchant naturel. Naturel doux, humain, vertueux, compatissant, bienfaisant, reconnaissant, etc. Naturel pervers, féroce, vicieux, malfaisant, ingrat, etc. C'est un plaisir de cultiver, d'orner un beau naturel. Être jaloux, colère de son naturel. Être d'un naturel jaloux, d'un naturel colère. On ne force guère son *naturel.* (Acad.) Il y a des *naturels* que rien ne peut adoucir, ne peut dompter. Id. Le tigre est d'un *naturel* farouche et cruel, le cerf d'un *naturel* doux et timide. (Id.) On a beau chasser le *naturel,* il revient toujours. (Id. Chassez le *naturel,* il revient au galop. (Boil.) Le *naturel* le plus heureux est souvent perverti par l'impression que fait un mauvais exemple. (Flech.) Les deux sexes ne manquent pas de bon *naturel.* J.-J. Rouss.) En développant le *naturel,* nous avons donné le change à sa sensibilité naissante; nous l'avons réglé en cultivant la raison. (Id.) Le bœuf est d'un *naturel* lent et pesant. Ardent.) Le *naturel* des chevaux n'est point féroce. Buff.)

Le *naturel* toujours sort et sait se montrer;
Vainement on l'arrête on le force à rentrer;
Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage.
(BOILEAU.)

— Sentiments que la nature inspire aux pères et aux mères pour leurs enfants; et aux enfants pour leurs pères et pour leurs mères. C'est un enfant qui a beaucoup de *nature,* qui n'a point de *naturel,* qui est sans *naturel.* (Acad.) C'est une méchante mère, elle n'a point de *nature,* elle manque de *naturel.* (Id.) La princesse palatine trouvait dans la duchesse sa chère fille un *naturel* tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien. (Boss.

— Sentiments d'humanité et de compassion qu'on doit avoir pour tous les hommes. Montrer son bon naturel dans toutes les occasions. Il faut être sans *naturel* pour ne pas soulager un malheureux quand on le peut. Acad.)

— *Avoir beaucoup de naturel.* Avoir les bons sentiments que la nature inspire.

— Facilité, aisance naturelle avec laquelle une chose est faite. C'est l'opposé d'Art, d'affectation. Il y a beaucoup d'art dans ce travail, mais point de naturel. N'avoir pas de naturel dans le langage, dans le geste, dans le maintien. Avoir du naturel dans l'esprit. Acteur qui manque de naturel dans son débit, dans son geste. Gâter ses qualités par son défaut de naturel. Le simple *naturel* vaut toujours mieux qu'une sottise prétentieuse. (P. Janet.)

— B.-arts. Modèle qu'on a sous les yeux pour l'imiter. Dessiner, peindre, modeler d'après le naturel. *Statue plus grande que le naturel.* Statue qui excède les proportions naturelles. Une statue monumentale doit être plus grande que le *naturel.* (Acad.) Forme naturelle et extérieure de chaque chose. Cela est peint au naturel, pris, tiré sur le naturel.

— Litter. Sentiment de la belle nature joint à une grande facilité pour la peindre. Un ouvrage n'est naturel qu'autant que l'art est d'accord avec le genre dans lequel on écrit, et cet accord en fait toute l'élégance.

— *Au naturel.* loc. adv. D'après nature, selon la nature. Cette figure représente le prince au naturel. La vieille Sanguin est montée comme une héroïne, promenant sa carcasse par la chambre, se mirant pour voir la mort au *naturel* (Mme de Sév.)

— Se dit quelquefois au moral. Représenter, retracer au naturel l'injuste du procès de quelqu'un. L'illusion se dissipera, vous verrez tout au *naturel.* Mass.)

— Art culin. Se dit de la manière la plus simple d'apprêter certaines viandes. Bœuf au naturel. Tête de veau au naturel. Côtelettes au naturel.

— Blas. Se dit lorsque les animaux ou les fleurs qui meublent l'écu sont représentés avec leurs couleurs naturelles, et non avec les émaux ordinaires du blason.

— Mus. *Solfier au naturel.* Transporter les tons affectés de dièses ou de bémols, et les solfier par les noms des sons de la gamme ordinaire. || On dit de même *Chanter, exécuter au naturel.*

— *De mon naturel.* loc. adv. Naturellement.

— Synon. comp. NATUREL, TEMPÉRAMENT, CONSTITUTION, COMPLEXION. V. COMPLEXION.

* **NATURELLEMENT.** adv. Par un principe naturel; par une impulsion, une propriété naturelle. Être porté naturellement à la douceur. Être naturellement sensible. Tout retourne *naturellement* à son principe. (Acad.) Tous les animaux désirent *naturellement* la conservation de leur être. Id. Le lion est *naturellement* courageux. Id.) Le lièvre est *naturellement* timide. (Id.) Sans s'abaisser, pour être civil et obligeant, il se trouve *naturellement* ce qu'il doit être envers tous les hommes. (Bossuet.) Albert de Walstein fut *naturellement* fort sobre. (Sarrazin. Les plantes y sont *naturellement;* elles naissent sous nos pieds. (J.-J. Rouss.) J'ai dit que Sophie était gourmande. Elle l'était *naturellement;* mais elle est devenue sobre par habitude, et maintenant elle l'est par vertu. (Id.)

— Par le seul secours, par les seules forces de la nature. Cela ne peut pas se faire naturellement.

— *Cela ne se fait pas naturellement.* Se dit des choses qui ne sont pas dans l'usage ordinaire, qui n'arrivent pas ordinairement. || Se dit aussi des choses où l'on veut faire entendre qu'on soupçonne quelque supercherie. Il a gagné tant de parties de suite, cela ne se fait pas *naturellement.* (Acad.) || On dit dans le même sens : *Cela ne peut pas être arrivé naturellement.*

— Sans art, sans culture. Ces plantes croissent naturellement. On y voyait briller mille fleurs des champs, parmi lesquelles l'œil en démêlait avec surprise quelques unes des jardins qui semblaient croître *naturellement* avec les autres. (J.-J. Rouss.

— Par une conséquence ordinaire. On le prie à dîner, naturellement il accepte.

— Par la naissance. Il ne laisse que soixante et dix mille livres de rente : est-ce du bien pour un homme qui a été quarante ans chancelier, et qui était riche *naturellement?* (Mme de Sév.)

— D'une manière naturelle, simple, facile. Entrer naturellement dans son sujet. Son éloge est venu, a été amené *naturellement,* tout *naturellement* dans cet endroit du discours. (Acad.) Cela s'explique *naturellement,* tout *naturellement.* (Id.) Voilà le sens qui s'offre *naturellement* à l'esprit. Id.)

— Sans affectation, sans recherche, sans effort. Penser, parler, écrire naturellement. Jouer naturellement.

— D'une manière naïve, propre à imiter exactement la nature. Dépeindre quelque chose naturellement. Contrefaire tout le monde fort naturellement.

— Sans déguisement, avec franchise. Parler à quelqu'un naturellement, lui répondre naturellement. Ne pas agir naturellement. Il ne trouvait pas de plaisir plus doux que l'entendre parler les hommes *naturellement* et se montrer tels qu'ils sont. Mass.)

— *Naturellement parlant.* En parlant sans figure. || Se dit aussi par opposition à Surnatu-

rellement. *Naturellement* parlant, un mort ne peut ressusciter. (Acad.)

NATURE-MORTIER. s. m. Néol. Peintre de nature morte.

NATURISME. s. m. Philos. Système dans lequel la nature est considérée comme auteur d'elle-même. L'athéisme, le *naturisme* de ce Spinoza, moins géométrique que l'autre, nous rappelle toutefois le raisonnement enthousiaste dans sa sobriété chauve et unie. (Sainte-Beuve. André Chénier, qui n'avait pas d'autre religion que le *naturisme* du XVIIIe siècle, se proposait de célébrer dans un poème en trois chants ses deux aveugles et sourds. (V. Cherbuliez.) On dit aussi *naturalisme* et *philosophie de la nature*.

— Méd. Système ou opinion de ceux qui attribuent tout à la nature médiatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante. On dit plutôt *naturalisme*.

NATURISTE. s. m. Nom donné par quelques auteurs au médecin qui, ayant fait une étude approfondie de l'économie animale, met tous ses soins à observer scrupuleusement la marche de la nature dans les maladies, et n'emploie que des moyens indispensables et propres à seconder la tendance reputée salutaire.

— B.-arts. Réaliste.

— Philos. Partisan du naturisme.

— Adjectiv. Médecin naturiste. Les médecins *naturistes* se livrent peu à la recherche des causes prochaines des maladies, encore moins à l'explication de leur manière d'agir, ce en quoi ils diffèrent totalement des dogmatistes. (Briehet.)

NATYX. s. m. Erpét. Groupe de reptiles sauriens appartenant aux jeckos.

NAU. s. m. (du lat. *naris*, vaisseau). Se disait pour Gros vaisseau. || Se disait aussi pour Grande pièce de bois creuse servant à l'égout des étangs.

— Se dit dans quelques parties de la France pour Mare. En avant des chaises s'étendait la plage avec son salde piétiné et plein d'enfoncements de pas, la plage humide, brunissant vers la mer, et coupée de *nans* où se voyaient des morceaux du ciel. (De Gonc.)

NAUBERT (Christine Benedicte-Eugénie). Femme de lettres allemande, née à Leipzig, 1757-1819, a laissé des romans historiques, qui en font le Walter Scott allemand; des contes populaires, qui la placent à côté de Musæus; des ballades, chansons, etc.

NAUCADE. s. m. Écon. rur. Mélange d'herbes, d'eau et de son, dont on nourrit les porcs dans le département de la Haute-Garonne.

NAUCELLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rodez (Aveyron; 1,300 hab.

NAUCHÉE. s. f. Bot. Syn. de CLITORE.

NAUCLÉE. s. f. (ét. gr., ναῦς, navire; κλείω, je ferme). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux grimpants, famille des rubiacées cinchonacées, qui croissent dans toutes les régions tropicales, et dont l'espèce la plus remarquable, appelée vulgairement *nauclée gambir* ou *gamme kina*, donne un extrait employé dans la teinture, la tannerie et, en médecine, contre les aphtes, la dysenterie et les angines.

NAUCLÉRE. s. m. (du gr. ναύκληρος, pilote, marin). Antiq. Propriétaire d'un bâtiment marchand.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes, qui n'a que quelques centimètres de longueur et vit dans la haute mer.

— Ornith. Espèce du genre faucon.

NAUCLERUS (Jean). Chroniqueur allemand, né en Souabe, mort vers 1510, recteur et chancelier de l'université à Tubingen, a écrit une *Chronique du monde*, depuis la création jusqu'en 1500.

NAUCORE. s. f. (étym. gr., ναῦς, vaisseau; κόρις, punaise). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des hydrocorises, établi pour trois espèces aquatiques excessivement voraces, émigrant d'une mare à une autre, dont une habite le Mexique et les deux autres la France.

NAUCORIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *naucore*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à la naucore. On dit aussi *naucoridé*. || NAUCORIDES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, qui a pour type le genre naucore.

NAUCRARE. s. m. (étym. gr., ναύκραρος; de ναῦς, navire; κράω, tête). Antiq. gr. Titre de certains magistrats athéniens, administrateurs des revenus des terres. C'étaient les mêmes que les démarques. Ce nom de naucrare leur était donné parce qu'ils devaient fournir un vaisseau à la république.

NAUCRARIE. s. f. Antiq. gr. Dème d'Athènes. || Juridiction d'un naucrare.

NAUCRATE. s. m. (du gr. ναυκράτης, pilote). Ichtyol. Nom scientifique du genre pilote.

NAUCRATES. V. NAUSICRATÈS.

NAUCRATIS. Géogr. anc. Port de commerce dans l'ancienne Égypte, sur la branche canopique du Nil.

NAUCYDÈS. Statuaire grec, né à Argos, vivait dans le milieu du Ve siècle av. J.-C.

NAUDÉ (Gabriel). Bibliographe, né à Paris, 1600-1653, bibliothécaire du cardinal Bagni, à Rome, médecin honoraire de Louis XIII, 1633; bibliothécaire du cardinal Barberini, reçut enfin de Mazarin la mission de fonder à Paris une bibliothèque publique, 1642. Les troubles de la Fronde l'engagèrent à aller auprès de la reine Christine, en Suède; rappelé par Mazarin, il mourut à Abbeville. Parmi ses nombreux ouvrages, les plus remarquables sont : *le Marfore, ou Discours contre les libelles*; *Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix*; *Advis pour dresser une bibliothèque*; *Addition à l'histoire de Louis XI*; *Bibliographia politica*; *Considérations politiques sur les coups d'État*; *Mascurat*, défense du cardinal Mazarin, etc.

— NAUDÉ (Philippe). Mathématicien et théologien français, né à Metz, 1654-1729, expulsé par la révocation de l'édit de Nantes, se retira en Prusse.

NAUDET (Jean Baptiste-Julien-Marcel). Acteur français, né à Champlitte (Haute-Saône), 1743-1830, quitta l'armée pour le théâtre, et se distingua surtout dans l'emploi des rois et des pères nobles. Il se retira de la scène en 1806.

NAUDJIA. s. m. Sacrifice humain fait aux dieux par les habitants des îles Tonga soit pour conserver la vie d'un chef en danger, soit pour les implorer lorsque ce chef a pu les offenser par mégarde.

* **NAUFRAGE.** s. m. (ét. lat., *naufragium*, pour *narifragium*; fait de *naris*, vaisseau; *frangere*, briser). Perte d'un vaisseau, d'un bâtiment quelconque, causée par quelqu'un des accidents qu'on éprouve sur mer. Faire naufrage. Faire naufrage sur un banc, à une côte. Ne pouvoir rien sauver du naufrage. Après le naufrage. Les débris, les restes d'un naufrage. Mer fameuse en naufrages. Le Camoens fit *naufrage* sur les côtes de la Chine. (Volt.)

— Par extens. Se dit des bâtiments, des barques, des bateaux, etc., qui vont sur les fleuves, les rivières et les lacs. La chaloupe, l'esquif, le bateau, la barque a fait *naufrage*. (Acad.)

— Fig. Pertes, ruines, malheurs en général. Le *naufrage* de son honneur, de sa réputation, de sa fortune. (Acad.) Son honneur a fait *naufrage*. (Id.) On dit qu'il est ruiné, mais il lui reste encore des débris de son *naufrage*. (Id. Cette maison, voilà tout ce qu'il a pu sauver du *naufrage*. (Id. Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*. (Boil. Leurs noms sont échappés du *naufrage* des temps. (Id.) Siècle vainement subtil, ou tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le *naufrage* de la foi! (Bossuet.) Lorsque le juge change en une souplesse de cour le rigide ministère de la justice, il fait *naufrage* contre ces écueils. (Id.) Plus notre course est rapide, plus le *naufrage* est inévitable. (Mass.) M. Armandi est un tenor plus que médiocre; nous l'avons vu faire *naufrage* à l'Opéra dans le rôle de Robert. (E. About.) Philippe, qui, depuis le *naufrage* de son bonheur, subordonnait toutes ses actions aux nécessités de sa position, n'avait pas cru pouvoir se dispenser de célébrer ce double anniversaire. (G. Ohnet.)

— Fig. *Faire naufrage au port*. Voir tous ses projets ruinés, renversés au moment où l'on était près de réussir.

— *Être essuyé du naufrage*. Avoir réparé les pertes occasionnées par un naufrage.

> Me voici rembarqué sur la mer amoureuse,
> Moi pour qui tant de fois elle fut malheureuse,
> Qui ne sais pas encor du *naufrage* essuyé.
> (LA FONTAINE.)

— S'est dit pour Naufragé.

> Il semble dépêtrer, *naufrage* audacieux,
> L'infortune, les vents, la marine et les cieux.
> (RÉGNIER.)

— Alchim. *Naufrage de la mer des philosophes*. Phrase du langage hermétique par laquelle on désigne les pertes, les mauvais succès dans l'ouvrage de la pierre.

* **NAUFRAGÉ, ÉE.** adj. Se dit de ce qui a péri, de ce qui a été submergé par l'effet d'un naufrage. Vaisseau, bateau naufragé. Effets naufragés. Marchandises naufragées. Personnes naufragées.

— Fig. Qui a subi une catastrophe. Négociant *naufragé*. (Acad.)

— Substantiv. Un naufragé. Un malheureux *naufragé*. (Acad.)

— Fig. Les *naufragés* politiques se souviennent de Jersey. (A. Vacquerie.)

NAUFRAGER. v. n. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous naufrageons. Je naufrageais.* Faire naufrage.

— Fig. Enfin que ma raison auprès de vous *naufrage*. (Scarron.)

— Se disait pour Naviguer avec péril.

NAUFRAGER, ÈRE. adj. Qui peut faire naufrage.

> Voilà du bois et des outils assez
> Pour les carreaux rudement compassés,
> Dont tu bastis la barque *naufragere*. (RONSARD.)

NAUFRAGEUR, EUSE. s. Habitant des côtes qui fait aux navires de faux signaux pour provoquer des naufrages et piller les épaves.

NAUFRAGEUX, EUSE. adj. Fécond en naufrages. Hélas! il fuyait la rive *naufrageuse* qui avait vu périr son fils. (Prévost.)

NAUHEIM. Géogr. Bourg de la Hesse-Cassel (Prusse), sur la Wetter, au pied du Johannisberg, à 34 k. N.-O de Hanau. Sources et bains d'eaux salées.

* **NAULAGE.** s. m. (ét. gr., ναῦλον, fait de ναῦς, vaisseau). Mar. Fret, louage d'un navire, d'une barque pour le transport, par mer, des personnes ou des marchandises. Naulage d'un navire, d'une barque. On dit aussi *nolis*. *Naulage* n'est guère usité que dans la Méditerranée.

NAULE. s. m. Antiq. gr. Naulage, prix d'un passage sur un navire.

— Myth. Pièce de monnaie qu'on mettait dans la bouche des morts pour payer le passage du Styx. Je suis prêt de payer pour nous deux à Charon le *naule* de sa barque. (Rabelais.)

NAULIS. s. m. Syn. de NAULAGE.

NAULISER. v. a. 1re conj. Mar. V. NOLISER.

NAULOQUE. Géogr. anc. Port de la Sicile, près du cap Pelore. Victoire navale d'Agrippa sur Sextus Pompée, 36 av. J. C.

NAULTINE. s. m. (pron. *nô-tine*). Erpét. Groupe de reptiles sauriens.

* **NAUMACHIE.** s. f. (ét. gr., ναῦς, vaisseau; μάχη, combat). Spectacle d'un combat naval qu'on donnait au peuple de l'ancienne Rome. || Le lieu même où se donnait ce spectacle.

— Par extens. Se dit actuellement en parlant de certaines pièces d'eau entourées de motifs architecturaux. La naumachie du parc Monceaux.

NAUMACHIEN. s. m. Antiq. rom. Celui qui combattait dans les naumachies.

NAUMACHIUS. Poète gnomique grec, qui vivait probablement dans le Ier siècle de l'ère chrétienne, et dont Stobée nous a conservé quelques fragments.

NAUMANNT (Jean-Gottlieb). Compositeur, né à Blasewitz, près Dresde (Saxe), 1741-1801, travailla pour les théâtres de Venise et de Naples. Gustave III fit lui-même les paroles de son opéra le plus célèbre, *Gustave Wasa*. Il a laissé des œuvres religieuses.

NAUMANNITE. s. f. (de *Naumann*, n. pr.). Minér. Nom de petits cristaux cubiques ou de masses granulaires du Harz.

NAUMBOURG. Géogr. Ville de la Saxe (Prusse), sur la Saale; 16,000 hab. Cathédrale remarquable. Commerce de laines; fabriques de toiles et de bonneterie.

NAUMBURGIE. s. f. Bot. Genre de primulacées, établi pour des herbes qui croissent dans les marais d'Europe.

NAUNDORFF (Charles-Guillaume). Prétendant se disant *Charles-Louis*, duc de Normandie, fils de Louis XVI, né à Versailles, selon lui, en 1785, mort en 1845, était, à ce qu'il paraît, originaire de Berlin, colportait des horloges en bois, puis s'établit, comme horloger, à Spandau. Il se donna pour le fils de Louis XVI vers 1828; à Paris, en 1833, il eut une petite cour de quelques royalistes, créa un journal, assigna en 1836 la famille royale pour se voir confirmé dans sa possession d'État; on l'arrêta et on l'expulsa. Il se retira à Delft, où il mourut.

NAUPACTE. s. m. (de *Naupacte*, n. géogr.). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour cent quarante espèces des diverses régions de l'Amérique.

NAUPACTE Géogr. anc. Ville des Locriens Ozoles (Grèce ancienne), à l'entrée du golfe de Corinthe, et près du cap Antirrhion. C'était un port renommé. Auj. *Lépante*.

NAUPACTIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Naupacte.

— adj. Qui appartient à Naupacte ou à ses habitants.

— Philol. *Poésies naupactiennes*. Satires dirigées contre les femmes, ainsi nommées parce que les premières poésies de ce genre eurent pour auteur Larcinus, né à Naupacte.

NAUPATHIE. s. f. (ét. gr., ναῦς, navire; πάθος, affection). Pathol. Nom donné au mal de mer.

NAUPHÈTE. s. m. (étym. gr., ναῦς, navire; φαίτω, je fréquente). Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des blattaires, établi pour quatre espèces, dont une de Manille.

NAUPHYLAX ou **NAUPHYLACE.** s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau; φύλαξ, gardien). Antiq. gr. Gardien des ports, des vaisseaux. || Officier subalterne à bord d'un vaisseau.

NAUPLIE. s. f. (étym. gr., ναῦς, vaisseau; πλέω, je navigue). Bot. Syn. d'ASTERISQUE.

— Crust. Genre d'entomostracés.

NAUPLIE. Géogr. V. NAPOLI.

NAUPLIUS. Temps hér. Fils de Neptune, roi de l'île d'Eubée.

NAUPRESTIDE. adj. et s. (ét. gr., ναῦς, vaisseau; πρηστήρ, fait de πρήθω, je brûle). Temps hér. Surnom des filles de Laomédon, qui brûlèrent les vaisseaux de Protésilas, pour le forcer à demeurer dans le lieu où il avait abordé.

NAUPRIDIE. s. f. (étym. gr., ναῦς, navire; πρίω, je scie). Crust. Genre de crustacés lémodipodes, famille des caprelliens, dont l'espèce type se trouve sur les côtes de France.

NAUROPOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau; ῥοπή, inclinaison; μέτρον, mesure). Mar. Instrument servant à mesurer le tangage et le roulis d'un navire.

NAUROS. s. m. (pr. *no-ross*). Relat. Fête du premier de l'an chez les Indiens.

NAUROUS. s. m. (pron. *na-rouss*). Chron. Premier jour de l'ancienne année solaire que les Persans non mahométans célèbrent avec beaucoup de solennité, au premier jour de l'équinoxe de printemps.

NAUSCOPE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau; σκοπέω, j'observe). Mar. Instrument à l'aide duquel on peut découvrir les vaisseaux à une très grande distance.

NAUSE. s. f. Écon. rur. Fossé large et profond destiné à l'écoulement des eaux, lors des crues surabondantes.

NAUSEA (Frédéric). Célèbre théologien allemand, né vers 1480, près de Wurtzbourg, mort en 1550, fut évêque de Vienne en 1541, et ambassadeur au concile de Trente. On a de lui des *Sermons*, des *Homélies*, etc.

* **NAUSÉABOND, ONDE.** adj. (ét. lat., *nauseabundus*, sujet aux nausées). Qui cause des nausées. Aliment, remède nauséabond. Odeur, saveur nauséabonde. Une odeur *nauséabonde* vint les frapper aux narines. (G. Flaubert.) De ses lèvres violacées s'échappait une haleine plus *nauséabonde* que l'exhalaison d'un cadavre. (Id.)

— Fig. Se dit des choses, et principalement des ouvrages littéraires qui déplaisent, rebutent, excitent le dégoût. Discours, ouvrage nauséabond. Rien de plus rebutant, de plus *nauséabond* que les petits livres techniques ou fadement sentimentaux qu'on veut faire avaler au peuple. (Michelet.) La-dessus il lâche tout un sermon en style *nauséabond* avec des intentions visibles. (H. Taine.)

— On le trouve quelquefois avec un régime. *Nauséabond* aux lecteurs. (Beaumarchais.)

* **NAUSÉE.** s. f. (ét. lat., *nausea*; fait du gr. ναυτία, dérivé de ναῦς, vaisseau, parce que nausée a signifié primitivement l'envie de vomir à laquelle on est sujet sur mer). Envie de vomir. Avoir de grandes nausées. Exciter des nausées. L'exercice de la valse, de l'escarpolette, du jeu de bague, etc., produit la *nausée* chez un grand nombre d'individus. (Villen.) La vue seule d'un objet immonde, dégoûtant, l'impression d'une odeur quelconque, suffisent chez d'autres pour exciter la *nausée*. (Id.) Un maçon, ayant été invité à un repas par ses camarades, fut pris de *nausées*, de dégoût, en voyant mettre sur la table une tête de veau encore saignante. (Id.)

— Particulièrement, Envie de vomir à laquelle on est sujet sur mer.

— Fig. Dégoût qu'inspirent les discours et les ouvrages littéraires qui sont rebutants, fastidieux, insipides, quant à la forme ou à l'esprit.

— *Nausée de*. La gravité du latin, son ampleur, me donnaient la *nausée* du mesquin et du bas. (Michelet.) Au sortir des livres de l'Inde, on ressent en quelque sorte le dégoût et la *nausée* du miracle. (P. de St-Victor.)

— Syn. comp. NAUSÉE, VOMISSEMENT. Le *vomissement* est l'acte, tandis que la *nausée* n'est que le symptôme.

NAUSÉEUX, EUSE. adj. Méd. Qui provoque des nausées. Odeur nauséeuse. Toutes les parties des asarets ont une odeur forte et *nauséeuse*. (D'Orbigny.)

— *Effort nauséeux*. Effort occasionné par la nausée et qui n'est pas suivi de vomissement.

NAUSICAA. Temps hér. Fille d'Alcinoüs, roi des Phéaciens, qui, suivant l'*Odyssée*, accueillit Ulysse après son naufrage.

— NAUSICAA. Astron. La 192e planète télescopique, découverte le 17 février 1879 par M. Palisa.

NAUSICRATÈS ou **NAUCRATÈS.** Poète grec de la comédie moyenne, vivait dans le IVe siècle av. J.-C.

NAUSIOSIS. s. m. (pr. *na-zi-o-ciss*). Pathol. Ce mot est tantôt synonyme de Nausée, tantôt il exprime le phénomène qui a lieu dans certaines hémorragies veineuses, lorsque le sang s'échappe par secousses.

NAUTE. s. m. (du gr. ναύτης, marinier). S'est dit pour Navigateur. Compagnie de marchands, auxquels on avait accordé de grands privilèges, et qui, sous le nom général de *nautes*, étaient les agents, les ressorts d'un mouvement continuel. (Havn.)

NAUTELLIPSITE. s. m. Moll. Genre de céphalopodes fossiles, proposé pour quelques espèces d'ellipsolithes très rapprochées des nautiles.

NAUTES. Temps hér. Un des compagnons d'Énée, inspiré par Minerve; la garde du Palladium lui avait été confiée.

NAUTIA. Famille patricienne de Rome, consacrée au culte de Minerve, et qui avait la garde du Palladium.

NAUTIER. s. m. Pêch. Sorte de couteau dont les pêcheurs de morue se servent pour ôter les nœuds.

NAUTILACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble au nautile. || NAUTILACÉS. s. m. pl. Famille de céphalopodes, ayant pour type le genre nautile.

* **NAUTILE.** s. m. (du gr. ναύτιλος, navigateur). Moll. Genre de céphalopodes, établi pour deux espèces : 1° le nautile ombiliqué qui atteint deux décimètres de diamètre et qui, salé et fumé, sert de nourriture aux habitants des côtes de la mer des Indes, ou il se trouve en abondance; 2° le nautile ombiliqué, un peu

plus petit et beaucoup plus rare, qui se trouve également dans la mer des Indes. || *Nautile papyracé*, ou *argonaute*. Mollusque de la famille des seches qui conduit sa coquille comme une barque en s'aidant de ses pieds, dont deux sont élargis et servent de voiles. || *Nautile à spire*. Belle coquille des mers de la Chine, qui forme maintenant le genre ammonie. || *Nautile déprimé*. Coquille fossile qu'on a nommée depuis *bellérophe*. || *Nautile à large carène*. Nom impropre de l'argonaute bicaut. || *Nautile à grains de riz*. Nom impropre de l'argonaute tuberculé.

— Natat. Sorte de grosse ceinture en tissu imperméable, remplie d'air, et maintenue gonflée à l'aide d'anneaux en fil de fer.

NAUTILÉ, ÉE, adj. Moll. Syn. de NAUTILACÉ.

NAUTILIDE, adj. 2 g. (et. fr., *nautile*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui ressemble à un nautile.

|| **NAUTILIDES**, s. m. pl. Famille de céphalopodes fossiles, ayant pour type le genre nautile.

NAUTILIER, s. m. Moll. Animal qui habite dans la coquille appelée nautile.

NAUTILITE, s. f. Moll. Nautile fossile.

NAUTILOCÉRAS, s. m. (pron. *nô-ti-lo-cé-rass*; etym. fr., *nautile*; gr. κέρας, corne). Moll. Genre fossile de la famille des nautilacés.

NAUTILOCORYSTE, s. m. (étym. gr., ναύτιλος, navigateur; fr. *coryste*). Crust. Genre de décapodes brachyures dont on ne connait qu'une espèce trouvée au Cap.

NAUTILOGRAPSE, s. m. (ét. gr., ναύτιλος, navigateur; fr. *grapse*). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des catométopes, établi pour une espèce qui se trouve à peu près dans tous les parages.

NAUTILOÏDÉ, ÉE, adj. (ét. fr., *nautile*; gr. εἶδος, ressemblance). Moll. Qui ressemble à un nautile. || **NAUTILOÏDES**, s. m. pl. Famille des foraminifères helicostègues, comprenant ceux dont les tours de spire de la coquille s'enveloppent, comme dans le nautile.

NAUTILUS, s. m. (pr. *nô-ti-luss*; mot lat. signif. *nautile*). Sorte de cloche à plongeur.

* **NAUTIQUE**, adj. 2 g. (ét. gr., ναυτικός; fait de ναῦς, vaisseau). Qui appartient à la navigation. Art nautique. Astronomie nautique. Cartes nautiques. Observations nautiques. Instruments nautiques. Baromètre nautique. L'Angleterre est la patrie des innovations *nautiques*. (L. Figuier.)

— *Qualités nautiques d'un navire*. Qualités que possède un navire relativement à la manière dont il se comporte sur la mer.

— Hist. *Légion nautique*. Légion que l'on forma en Égypte des matelots tirés de la flotte française.

NAUTIQUEMENT, adv. D'une manière nautique.

NAUTODICE, s. m. (ét. gr., ναυτοδίκης; de ναύτης, marinier; δίκη, justice). Antiq. gr. Titre de certains magistrats subalternes d'Athènes. Ils étaient chargés de terminer les différends qui s'élevaient entre les matelots et les marchands.

NAUTOMÈTRE, s. m. (ét. gr., ναύτης, matelot; μέτρον, mesure). Mar. Instrument servant à mesurer les distances en mer.

* **NAUTONIER, ÈRE**, s. (ét. gr., ναύτης; fait de ναῦς, navire). Celui, celle qui conduit un navire, une barque. Un hardi nautonier. Ce mot n'est pas d'usage dans le style familier. Les âmes fortes repoussent la volupté comme les *nautoniers* evitent les ecueils. (Napol.)

> Le hardi *nautonier*, sur la foi des étoiles,
> A des vents mal connus ose livrer ses voiles.
> (DE SAINT-ANGE.)
>
> Du prêtre dont la voix semble enchaîner les vents
> Les *nautoniers* émus répetent les accents.
> (ESMÉNARD.)

— *Le nautonier des sombres bords, des enfers*. Caron, le nocher des enfers.

— Syn. comp. NAUTONIER, NOCHER, PILOTE. V. NOCHER.

NAUVE, s. f. Vallon marécageux, dans la Charente-Inférieure.

NAUVOO, Géogr. Ville de l'État d'Illinois (États-Unis), sur le Mississipi, près de l'Iowa, fondée, en 1830, par les Mormons, qui en furent expulsés en 1846. Elle fut ensuite occupée par les Icariens de Cabet.

NAVA (Col de). Géogr. Col des Alpes Maritimes qui suit la route d'Albenga a Ormea.

NAVAGA, s. m. Ichtyol. Espèce de morue de la mer Blanche.

— Adjectiv. Morue navaga.

NAVAGERO (André). Homme politique et littérateur italien, né à Venise, 1483-1529, bibliothécaire de Saint-Marc, ambassadeur de la république auprès de Charles-Quint et de François Ier, a laissé des *Epigrammes* et des *Églogues*, ainsi que des *Leçons* sur Ovide et les *Oraisons* de Cicéron.

NAVAILLES (Philippe DE MONTAULT DE BÉNAC, duc de). Maréchal de France, 1619-1684. D'une ancienne famille du Bigorre, colonel en 1641, s'attacha à Mazarin; fut chargé en 1669, par Louis XIV, d'aider au ravitaillement de Candie; servit en Franche-Comté, et mérita, à la bataille de Senef, le bâton de maréchal, 1674, qu'il reçut l'année suivante. On a de lui des *Mémoires*, de 1638 a 1683. || **NAVAILLES** (Suzanne DE BAUDEAU DE NEUILLANT, duchesse de). Femme du précédent, morte en 1700, fille d'honneur d'Anne d'Autriche, obtint la confiance de Mazarin, fut dame d'honneur de Marie-Thérèse en 1660, et disgraciée pour son opposition aux galanteries de Louis XIV.

* **NAVAL, ALE**, adj. (du lat. *navis*, vaisseau). Qui regarde, qui concerne les vaisseaux de guerre. Combat naval. Armée, victoire navale. Forces navales.

— *Science navale*. Celle qui a pour objet la construction et la direction des navires.

— *Force navale*. Ensemble du matériel de guerre maritime. La force navale de l'Angleterre, de la France.

— *Armée navale*. Flotte de guerre.

— *Ecole navale*. École où l'on forme des officiers pour l'armee de mer.

— Antiq. rom. *Couronne navale*. Couronne ornée de proues de vaisseaux, qu'on donnait chez les anciens Romains à ceux qui, dans un combat naval, etaient montes les premiers sur un vaisseau ennemi.

— Entom. Le *tymexylon naval* a été ainsi appelé parce que sa larve cause de grands dommages aux bois de construction de la marine, dans l'interieur desquels elle vit, les perçant et sillonnant en tous sens. || La *tarière navale* perce aussi tous les bois, même les plus durs, qui sont plongés dans l'eau, afin d'y établir sa demeure, ce qui a compromis la sûreté des digues de la Hollande, et quelquefois mis des navires en danger.

— Hist. *Maisons navales*. Nom qu'on donnait à des vaisseaux peints, vernissés, dorés, vitrés et tapissés, qui servaient aux entrées des rois, des princes, des archevêques ou des gouverneurs, dans les villes maritimes.

— REM. GRAMM. L'Académie dit que ce mot n'a point de pluriel au masculin. Cependant quelques grammairiens autorisent *navals*, et Mme de Sévigné a dit: Il n'y a plus de combats *navaux*.

NAVALORAMA, s. m. (ét. fr., *naval*; gr. ὅραμα, vue). Tableau en perspective donnant une vue de la mer.

NAVARCHIE, s. f. Antiq. Titre, charge du navarque.

NAVARCHIQUE, adj. 2 g. Antiq. Qui a rapport au navarque, à la navarchie.

NAVARÈTE, s. f. Bot. Genre de palémoniacées, établi pour une plante du Chili.

NAVARETTE, Géogr. Bourg de la prov. de Burgos (Espagne), non loin de Logroño, célèbre par la défaite de Henri de Transtamare et Du Guesclin en 1367; 3,000 hab.

NAVARETTE (Domingo-Fernandez). Dominicain, né a Peñafiel, 1610-1689, prefet apostolique en Chine, fut emprisonné à Canton, s'échappa, et vint se plaindre à Rome de la tolérance extrême des jésuites dans les questions de dogme, 1673. Il fut nommé, en 1678, archevêque de Saint-Domingue. Il a publié un *Traité historique, politique, moral et religieux de la monarchie de la Chine*.

— NAVARETTE (Don Martin-Fernandez de). Né a Abalos, province de Rioja (Espagne), 1765-1844, se distingua dans la marine royale. Il fut, sous Ferdinand VII, directeur du dépôt hydrographique de Madrid et membre du conseil de l'amirauté. On a de lui: une *Vie de Cervantes*; *Collection des voyages et découvertes que firent par mer les Espagnols vers la fin du XVe siecle*; *Dissertation historique sur la part prise par les Espagnols aux croisades du XIe au XVe siecle*; *Dissertations sur l'histoire de la science nautique*.

NAVARIN, s. m. (de *Navarin*, n. géogr.). Art culin. Nom donné à un haricot de mouton qu'on prépare d'une façon particulière.

NAVARIN. (*Neo-Castron* en grec moderne). Géogr. Port de la Messénie (Grèce) qui fait un assez grand commerce. La ville est fortifiée; les Grecs y luttèrent vaillamment contre Ibrahim-Pacha en 1825; la flotte turco-égyptienne y fut détruite le 20 octobre 1827, par les flottes combinées de France, d'Angleterre et de Russie; 3,000 hab. Au N.-O., le *Vieux Navarin* ou *Zonchio* est sur l'emplacement de *Pylos*.

NAVARQUE, s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau; ἀρχή, commandement). Antiq. Titre du commandant d'une flotte grecque.

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait au commandant de chaque vaisseau liburnien.

NAVARRAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Navarre. La plupart des Navarrais sont d'origine basque.

— adj. Qui appartient à la Navarre ou à ses habitants.

NAVARRE, Géogr. Province d'Espagne, bornee au N. par les Pyrénées, qui la séparent de la France; elle a 10,478 kil. carrés et 304,000 h. Elle est divisée, par une ligne allant d'Estella a Sanguessa, en deux parties: l'une au N., couverte de montagnes boisées; l'autre au S., très fertile, mais mal cultivée; on y élève des mulets, des chevaux, des vaches laitières. On y trouve du fer, du cuivre, du sel, du marbre, du jaspe, des ardoises. Elle est arrosée par l'Ebre et ses affluents. Le ch.-l. est *Pampelune*; les villes principales sont: Elizondo, Estella, Roncal, Ronceveaux, Tudela, etc.

— NAVARRE. Ancien royaume d'Espagne, formé sur les deux versants des Pyrénées, dans le pays des Basques ou Vascons. Charlemagne, a la suite de ses guerres contre les Arabes, forma la *Marche de Navarre* ou de Gascogne. Le comte de Navarre Aznar se rendit indépendant, 831; Garcias Ximénès, son neveu, prit le titre de roi, 857. Ses successeurs s'agrandirent en luttant péniblement contre les Arabes. Cependant la Navarre resta stationnaire, fut affaiblie par les guerres civiles des Beaumont et des Gramont, et, dès le XIIIe siècle, eut des souverains d'origine étrangère. En 1512, Ferdinand le Catholique enleva la Haute-Navarre à Jean d'Albret, qui conserva, avec son titre de roi, la Basse-Navarre au N. des Pyrénées. Celle-ci passa, par le mariage de sa petite-fille Jeanne d'Albert avec Antoine de Bourbon, dans la maison française de Bourbon. Les Bourbons ont ajouté à leur titre de roi de France celui de roi de Navarre.

— NAVARRE (Basse-), ou NAVARRE FRANÇAISE. Pays de l'ancienne France, au N. des Pyrénées; ch.-l. *Saint-Jean-Pied-de-Port*. On y remarquait le duché de Gramont et la principauté de Bidache. Elle se divisait en cinq pays: *Naxe* ou *Mixe*, ch.-l. Saint-Palais; *Gize*, ch.-lieu Saint-Jean Pied-de-Port; *Baigorry*; *Arberoue*, ch.-l. Isturitz, et *Ostabarez*.

— NAVARRE-ET-BEARN. Gouvernement de l'ancienne France, comprenant le Bearn et la Navarre française. La capitale était Pau; c'est aujourd'hui le depart. des Basses-Pyrenées.

— NAVARRE (Montagnes de Basse-). Montagnes qui se détachent des Pyrénées occidentales au mont Harquinza, séparent la France de l'Espagne, se bifurquent a la source de la Bidassoa; une branche va au N.-O., entre la Nivelle et la Nive; l'autre à l'O., entre la Nivelle et la Bidassoa.

— *Collège de Navarre*. Célèbre collège de l'ancienne université de Paris, fondé par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, en 1304. Les anciens bâtiments de ce collège sont occupés aujourd'hui par l'Ecole polytechnique.

NAVARRE (Pierre). Général et ingénieur, né dans la Biscaye, mort en 1528, employa le premier, avec succès, la mine pour assieger les places fortes. Après avoir servi Gonzalve de Cordoue et Ximénès, il fut employé par les Français qui l'avaient fait prisonnier a Ravenne, 1512. Pris à Aversa en 1528, il fut, dit-on, étranglé par l'ordre de Charles-Quint, au château de l'Œuf, a Naples.

— NAVARRE. Le docteur). Fameux théologien espagnol, 1493-1586, professa avec éclat le droit à Salamanque et surtout à Coimbre, et finit ses jours dans l'intimité du pape Grégoire XIII.

NAVARRENX, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orthez (Basses Pyrénees), sur le gave d'Oloron. Petite place de guerre; 1,400 hab.

NAVARRETE (Jean Fernandez), dit *le Muet*. Né à Logroño, 1526-1579, etudia sous le Titien, et fut employé par Philippe II aux décorations de l'Escurial.

NAVARRIN, INE, adj. Géogr. Syn. de NAVARRAIS.

— Écon. rur. *Race navarrine*. Race de chevaux pyrénéens.

NAVARROIS, OISE, adj. Géogr. Syn. de NAVARRAIS.

NAVAS-DEL-MADROÑO, Géogr. Bourg de la prov. de Cacérès (Espagne). Toiles, draps; pressoirs à huile, savons; 1,200 hab.

— NAVAS-DE-TOLOSA (Las). Bourg de la prov. de Jaen (Espagne); celebre par la grande defaite des Almohades en 1212.

NAVASARDI, s. m. Chron. Nom du premier mois de l'année chez les Arméniens; il repond a peu près au mois d'octobre.

* **NAVÉE**, s. f. (du lat. *naris*, vaisseau, bateau). Charge d'un bateau.

— S'est dit pour Armée navale, flotte; navire, barque.

— Pêch. Nom donné, en Normandie, aux bateaux chargés de poissons salés.

NAVENBURGIE, s. f. Bot. Syn. de BNOTÉROA.

* **NAVET**, s. m. (du lat. *napus*, même signif.). Bot. Genre de plantes crucifères que l'on cultive dans les jardins, dans les champs, et dont la racine, qui prend le même nom, sert à la nourriture des hommes et des bestiaux. Les navets sont l'objet d'une culture importante, mais leur qualité varie singulièrement, selon la nature du terrain ou ils vegètent. On en distingue un grand nombre de variétés divisées en trois sections principales: les navets secs, les navets tendres et les navets demi-tendres.

> Le *navet* n'a-t-il pas, dans le pays latin,
> Longtemps composé seul ton modeste festin?
> (RIVAROL.)
>
> A côté de vos fleurs aimez à voir éclore
> Et le chou panaché que la poudre colore
> Et les *navets* sucrés que Frenesse a nourris.
> (DELILLE.)

— *Navet du diable* ou *navet à longue queue*. Nom vulgaire de la bryone. On l'appelle aussi *navet galant*. || *Navet de Suède*. Nom vulgaire du rutabaga.

— Pop. *Des navets!* Sorte d'exclamation dont on se sert pour manifester un refus.

— Art culin. Le navet est un aliment sain et assez recherché, quoique venteux. Manger des navets. Potage aux navets. Canard aux navets. Navets glacés au jus. Navets a la d'Esclignac. Navets à la picarde. Navets en ragoût vierge. Puree de navets. Bouillon pectoral aux navets.

— Moll. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves. || *Navet à longue queue*. Murex canaliculé. || *Navet de la Chine*. Turbinelle rave.

NAVETIER, s. m. Techn. Ouvrier qui fait des navettes.

— Moll. Animal qui vit dans la navette.

NAVETIÈRE, s. f. Agric. Champ de navets.

* **NAVETTE**, s. f. (rad. *navet*). Bot. Espèce de navet sauvage dont la graine, nommée aussi *navette*, donne de l'huile. On emploie la plante a la nourriture des bestiaux. On en distingue deux espèces, la navette d'été et la navette d'automne. || *Navette des serins*. Un des noms de la moutarde des serins. || *Navette d'été*. Nom impropre que l'on donne en différents cantons à des plantes tout a fait distinctes de la vraie navette d'été. || *Grosse navette*. Nom vulgaire du colza. || *Navette tremoise*. Un des noms impropres de la cameline cultivee.

— Huile que l'on tire de la navette. On s'en sert pour l'éclairage, pour la preparation des cuirs et des draps, pour en faire du savon noir. Elle entre dans la preparation des aliments des gens de la campagne. Les mares, gâteaux ou tourteaux, composes avec les résidus apres l'expression de la substance oleagineuse, sont employes a l'engraissement des bestiaux.

* **NAVETTE**, s. f. (ét. bas-lat., *navetta*, petite barque, du lat. *naris*, a cause de sa ressemblance avec un petit navire). Petit vase de cuivre, d'argent, etc., fait en forme de navire, et ou l'on met l'encens qu'on brûle a l'église dans les encensoirs.

— Petit vase de table usité au moyen âge. La *navette* à sel, à épices, à encre, etc., se rapprochait minutieusement du véritable navire. (De Laborde.)

— Instrument de tisserand qui sert à porter et à faire courir le fil, la soie, la laine, entre les fils de la chaîne. Faire courir la navette. Nous voulons savoir quelle était la theologie de Thot, de Zerdust, de Sanchoniathon, et nous ignorons le nom de l'homme utile et industrieux qui inventa la *navette*. (Volt.) || *Navettes volantes*. Navettes que l'on emploie pour faire de la gaze et d'autres étoffes de toute largeur. On les appelle ainsi parce que l'ouvrier n'y touche pas, et que leur mouvement est pour ainsi dire continu.

> Sur un métier, la *navette* en courant
> Dans la chaîne entr'ouverte enlace un fil errant.
> (MOLLEVAUT.)

— Petit instrument dont on se sert pour faire des nœuds ou du filet. Il est ordinairement d'os ou de bois. Les dames se servaient autrefois de navettes d'écaille, de laque ou même d'or.

— On appelle *ouvriers de la grande navette* les ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie, et autres étoffes mélangées, par opposition aux rubaniers, que l'on appelle *ouvriers de la petite navette*.

— Fig. et fam. *Faire la navette, faire faire la navette*. Faire beaucoup d'allées et de venues, en faire faire à d'autres. || Se dit quelquefois des choses dans un sens analogue. Cette somme, envoyée de Paris à Lyon, a été renvoyée de Lyon à Paris; elle a fait la *navette*. (Acad.)

— Loc. prov. *La langue lui va comme la navette d'un tisserand*. Se dit d'une personne babillarde.

— Jeux. *Faire la navette*. Se dit, au whist, quand de deux partenaires chacun coupe une couleur, et joue alternativement celle que l'autre coupe de son côté. || *Navette*. Au jeu de la dentelle, Nom des joueurs.

— Mar. Poulie allongée dont le corps n'est pas entièrement estrope. || Espèce de pirogue des Indes.

— Moll. Genre non adopté formé aux dépens des ovules. || Nom marchand de plusieurs coquilles. || *Navette de tisserand*. Nom marchand d'une espèce de bulle, et quelquefois d'une espèce de volute. || *Navette tuilée*. Nom marchand d'une coquille du genre pholade.

— Pâtiss. Échaudé en forme de navette.

— Techn. Morceau de plomb en forme de navette. On l'appelle plus ordinairement *saumon*. || Espèce de guillaume dont le fût ressemble a une navette de tisserand.

NAVEZ (François-Joseph). Peintre belge, né à Charleroi, 1787-1869, élève de David, fut directeur et premier professeur à l'Academie des beaux-arts de Bruxelles. Il a composé avec talent un grand nombre de tableaux d'histoire et de religion.

NAVIA, Géogr. Rivière d'Espagne, arrose les prov. de Lugo et d'Oviedo et finit dans l'Atlantique, après 130 kilom. de cours.

NAVIAT, s. m. Ornith. Nom vulgaire des foulques et des mouettes.

NAVICELLE, s. f. (ét. lat., *navicella*; de *navis*, navire). Archéol. Bassin d'une fontaine antique que l'on a trouvé à Rome, et qui a la forme d'une petite barque.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, famille des néritacés, dont l'espèce type, de couleur presque noire, vit dans les eaux douces de l'Inde.

* **NAVICULAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *navicula*, nacelle; dimin. de *navis*, vaisseau). Anat. Qui a la forme d'une nacelle. Os naviculaire. || *Fosse naviculaire*. Chez la femme, Petit enfoncement qui se trouve à l'entrée du vagin, derrière la bride membraneuse qui unit inferieurement les grandes levres. || Chez l'homme, Dilatation que presente le canal de l'uretre, vers la base du gland. || Enfoncement digital super-

ficiel qui sépare les deux racines de l'hélice du pavillon de l'oreille.

— Art vétér. *Maladie naviculaire.* Inflammation de la gaine sésamoïdienne du cheval.

— Bot. Qui est creusé en nacelle, c'est à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement.

— Moll. Se dit d'une coquille qui, étant renversée sur le dos, l'ouverture en haut, a quelque ressemblance avec un petit bateau. || Se dit aussi d'une coquille bivalve quand sa coupe transversale approche de la figure d'un petit bateau, comme dans quelques espèces d'arches.

— NAVICULAIRE. s. m. Antiq. Propriétaire et capitaine d'un navire de commerce chez les Romains. || *Préfet des naviculaires.* Chef de la corporation des naviculaires, à Rome.

NAVICULE. s. f. (du lat. *navicula*, nacelle). Infus. Genre d'animalcules infusoires, dont la longueur varie d'un dixième à un cinquantième de millimètre et chez lesquels on n'a pu encore découvrir aucune trace d'organes. Quelques auteurs en ont fait des algues.

— Moll. Division des arches dont la coquille rappelle un peu la forme d'un navire, comme l'arche de Noé.

NAVIE. s. f. (du lat. *navis*, navire). S'est dit pour Navire, armée navale, flotte.

— Bot. Genre de broméliacées, établi pour des plantes du Brésil. || Genre de mousses.

NAVILLE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

NAVIER (Claude-Louis-Marie-Henri). Ingénieur des ponts et chaussées, né à Dijon, 1785-1836, dirigea la construction des ponts de Choisy, Asnières, etc., sur la Seine ; rédigea un savant *Mémoire sur les ponts suspendus* ; fut professeur à l'École polytechnique, depuis 1831, et membre de l'Académie des sciences, depuis 1824. On a de lui divers *Mémoires* et le résumé de ses *Leçons à l'École des ponts et chaussées.*

NAVIFORME. adj. 2 g. (et. lat., *navis*, vaisseau ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un petit bateau.

— Anat. Se dit quelquefois de l'os scaphoïde. On dit plutôt *naviculaire.*

* **NAVIGABILITÉ.** s. f. (rad. *navigable*). Qualité, état d'un cours d'eau où l'on peut naviguer. || État d'un navire qui peut naviguer.

* **NAVIGABLE.** adj. 2 g. Où l'on peut naviguer. Mer qui n'est pas navigable. Fleuve navigable dès sa source. Rivière navigable. Canaux navigables. Il a fallu des siècles pour rendre le Rhône et la Loire *navigables.* (Buff.)

NAVIGANT, ANTE. adj. Qui navigue. Flotte navigante.

— NAVIGANT. s. m. Celui qui navigue.

* **NAVIGATEUR.** s. m. (radic. *naviguer*). Celui qui fait, qui a fait sur mer des voyages de long cours. Navigateur infatigable, hardi, habile, savant. Grand navigateur. Les découvertes des navigateurs.

— Marin, homme qui sait conduire un vaisseau. Excellent navigateur. Toute chose a son bon côté pour le *navigateur* habile. (G. Sand.)

— Par extens. On doit reconnaître le cygne non seulement comme le premier des *navigateurs* ailés, mais comme le plus beau modèle que la nature nous eût offert pour l'art de la navigation. (Buffon.)

— Par extens.

C'est un ballon : voici la banderole,
Et la nacelle, et le *navigateur* (BÉRANGER.)

— NAVIGATEUR. adj. m. Qui est adonné particulièrement à la navigation. Peuple *navigateur.* (Acad.)

— Par extens. Les oiseaux *navigateurs* à pieds palmés reposent sur les eaux. (Buff.)

Sur les champs de Téthys les caprices d'Éole
Promènent à leur gré ces fruits *navigateurs.* (DELILLE.)

— On ne trouve pas d'exemples du féminin *navigatrice.*

NAVIGATEURS (Archipel des). Géogr. V. SAMOA (Îles).

* **NAVIGATION.** s. f. (pr. *na vi-ga-cion*). Action de naviguer ; voyage sur mer ou sur les grandes rivières. Navigation à la rame, à la voile, à la vapeur. Longue navigation. Navigation périlleuse. Navigation facile et sûre. Gêner la navigation. Rétablir le commerce et la navigation. La *navigation*, plus florissante que sous les règnes précédents, étendit notre commerce dans toutes les parties du monde. (Massillon.) On peut comparer la *navigation* à un pont immense qui réunit toutes les parties de notre globe. (Noël.)

— *Navigation côtière.* Cabotage. || *Navigation hauturière.* Navigation au long cours. || *Navigation intérieure.* Celle qui a lieu sur les lacs, les fleuves, les rivières et les canaux. || *Navigation sous-marine.* Art de naviguer plus ou moins de temps entre deux eaux à une certaine profondeur dans la mer, au moyen d'un bateau d'une construction toute spéciale et d'installations particulières.

— *Journal de navigation.* Journal que tiennent certains capitaines.

— Science théorique et pratique qui enseigne à conduire un bâtiment sur mer. Entendre bien la navigation. Faire un livre sur la navigation, sur l'art de la navigation. La situation de l'yr est heureuse pour le commerce ; c'est notre patrie qui a la gloire d'avoir inventé la *navigation.* (Fénelon.)

— *Écoles de navigation.* Écoles établies dans les ports pour enseigner les sciences relatives à la navigation.

— Circulation des marchandises par les fleuves, les canaux. Faciliter, activer, suspendre la navigation.

— *Canal de navigation.* Canal qui porte des bateaux.

— Fig. Mon esprit, dans quelle *navigation* étrangère t'engages-tu ? (Rac.) La société est un océan, et le gouvernement une *navigation.* (E. de Girardin.)

— Hist. *Acte de navigation.* Acte du parlement anglais, promulgué par Cromwell en 1651, à la suite du refus que firent les Provinces-Unies de s'allier à la république d'Angleterre. L'acte de navigation fut une des principales causes de la prospérité et de la puissance de la marine britannique ; il assurait à l'Angleterre le commerce exclusif avec ses colonies. L'acte de navigation fut renouvelé en 1660 par Charles II.

— Mar. *Navigation par l'arc de grand cercle.* Syn. d'ORTHODROMIE.

— Phys. *Navigation aérienne.* Se dit de l'art ou des moyens de diriger un aérostat.

NAVIGER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Naviguer. Tous les gens de mer disent naviguer ; mais à la cour on dit *naviger.* (Vaugelas.)

NAVIGLIO GRANDE (Le). Géogr. Canal de la Lombardie (Italie), long de 50 kil., allant du Tessin à Milan.

NAVIGUANT. part. prés. du v. Naviguer.

NAVIGUANT, ANTE. adj. Qui navigue ordinairement.

NAVIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Naviguer. S'empl. adjectiv. Chaloupe naviguée.

— *Mer naviguée.* Mer parcourue par les vaisseaux. Le cocotier croît sur les bords des mers les plus *naviguées.* (B. de St P.) Ce volcan domina longtemps des mers non *naviguées.* (Chateaubriand.)

* **NAVIGUER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *navigare* ; fait de *navis*, vaisseau ; et *agere*, conduire). Aller sur mer ou sur les grandes rivières. Naviguer le long des côtes. Naviguer en pleine mer. Naviguer sur un fleuve.

Pallas, à ses côtés, apprend de ce héros
A diriger son cours sur la plaine profonde,
A vaincre sur la terre, à *naviguer* sur l'onde. (DEL.)

— Fig.

Puis bientôt en grande eau, sur le fleuve du Tendre,
Naviguer à souhait, tout dire et tout entendre. (BOIL.)

— Nager, en parlant de certains oiseaux. Que j'aimais ces escadres de petits canards à cous d'émeraude, qui *naviguaient* incessamment d'un bord à l'autre et formaient quelques rides sur cette pure glace ! (Th. Gaut.)

— Par extens. Se dit aussi pour Voler. La grue au haut des airs *naviguant* sans boussole. (Delille.)

— Se dit de la manœuvre qu'un pilote fait faire à un vaisseau. Mer où il est difficile de bien naviguer. Entendre l'art de naviguer.

— Fig. En Angleterre et aux États-Unis on ne gouverne pas, on *navigue.* (E. de Girardin.)

— Se dit aussi de la manière dont un vaisseau va sur mer. Vaisseau qui navigue bien. Un navire *naviguait* mal s'il n'est chargé qu'en proue. (Boiste.)

— Par extens. Diriger sa marche par terre. A force de naviguer par monts et par vaux nous arrivâmes au chalet.

— Mar. *Naviguer en armée* ou *en escadre.* Faire partie de forces navales réunies pour une expédition. || *Naviguer sur une carte plate.* Suivre ou pointer sa route sur une carte où les degrés de longitude ne sont pas marqués. || *Naviguer sur une carte réduite.* Suivre et pointer la route avec l'observation de la latitude et de la longitude estimées. || *Naviguer au militaire.* Faire une traversée sur un bâtiment de guerre. || *Naviguer à part.* Servir à bord d'un bâtiment de commerce, moyennant une part déterminée dans les bénéfices. || *Naviguer par le rond* ou *par le réduit.* Se servir, en naviguant, de cartes où les degrés de latitude vont en croissant vers le pôle. || *Naviguer par les sinus, par le compas de proportion.* Faire usage des sinus ou du compas de proportion pour résoudre les problèmes de la navigation. || *Naviguer à la sonde.* Faire route, en sondant, par certains parages ou les bas-fonds et les autres écueils sont multipliés. || *Naviguer dans les terres.* Se dit, parmi les marins, lorsque la carte maritime se trouvant fausse, le vaisseau navigue dans un espace indiqué sur cette carte comme une terre. || *Naviguer au voyage* ou *à la traversée.* S'engager moyennant un salaire convenu.

— NAVIGUER. v. a. Mar. Faire avancer avec des rames. Naviguer une chaloupe.

— *Naviguer une mer, naviguer l'un et l'autre océan.* Parcourir une mer, traverser l'un et l'autre océan.

* **NAVILLE.** s. f. (pr. *na-ville*, *ll* mouill. ; de l'ital. *navicella*, ou du lat. *navis*, vaisseau, à cause des petites barques qui naviguent dessus). Petit canal qui sert à conduire des eaux pour arroser les terres. Se dit principalement des canaux d'irrigation de la Lombardie.

NAVILLE (François Marc-Louis). Né à Genève, 1784-1846, pasteur à Chancy, se retira, en 1819, à Vernier, près de Genève, et y mit en pratique son système d'éducation, qui avait surtout pour but le perfectionnement moral. Outre des mémoires *sur l'Éducation publique*, il a laissé un traité remarquable *sur la Charité légale.*

NAVIPÈDE. s. m. (ét. lat., *navis*, navire ; *pes, pedis*, pied). Sorte de double nacelle portative.

* **NAVIRE.** s. m. (du latin *navis*, vaisseau). Toute espèce de bâtiment propre à naviguer sur mer. Grand, bon, vieux navire. Navire de cinq cents tonneaux, de douze cents tonneaux, du port de cinq cents, de douze cents tonneaux. Navire qui va bien à la voile, qui est bon voilier. Bâtir, construire, mâter un navire. Construction d'un navire. Charger, décharger un navire. Équiper, armer un navire en guerre. Frêter un navire. Un navire à l'ancre. Couler à fond un navire. Un navire marchand. Navires qui sont dans le port. Capitaine de navire. La mer gémissait sous le nombre et sous la grandeur énorme de nos *navires.* (Mass.) Une tour en rase campagne ressemble à un *navire* en pleine mer. (V. Hugo.)

— *Navire banqué.* Celui qui est placé sur le banc, et qui y fait sa pêche. || *Navire de conserve* ou *de convoi.* Vaisseau de guerre qui accompagne les vaisseaux marchands pour les défendre s'ils sont attaqués. || *Navire en course* ou *armateur.* Vaisseau armé en guerre par des particuliers, avec une commission pour courir sur les ennemis de l'État. || *Navire débanqué.* Celui qui a fini sa pêche, ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais temps. || *Navire à jivet.* Celui que le propriétaire loue à des particuliers pour transporter leurs marchandises. || *Navire en guerre et marchandise.* Vaisseau marchand qui a une commission pour faire la guerre. || *Navire marchand.* Celui qui va en mer seulement pour le commerce. || *Petit navire.* Instrument de bois qu'on jette à la mer pour connaître le sillage du vaisseau. || *Navire de registre.* Nom qu'on donnait en Espagne et dans l'Amérique à un navire marchand qui obtenait du conseil des Indes la permission d'y aller trafiquer moyennant une certaine somme et sous certaines conditions. || *Navire à vapeur.* Navire mû par la vapeur par opposition à Navire à voiles. || *Navire terre-neuvier.* Navire destiné à la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve.

—*Navire !* Cri de l'homme en vigie, pour avertir quand il découvre un bâtiment au large.

— Fig. Un homme dans la tombe est un *navire* au port. (Malh.) Ces grands génies, semblables à un *navire* sans gouvernail, que des vents favorables poussent à pleines voiles ! (Mass.) Bien que M. Addington et lord Hawkesbury ne fussent pas comparables à M. Pitt, le mouvement était donné, et le *navire* britannique allait marcher quelque temps encore. (Thiers.)

— Loc. prov. *A navire brisé tous vents sont contraires.* Tout nuit à un corps usé. || Les gens ruinés ne trouvent aucune chance favorable. || *Tel navire, telle eau.* || *Tel fleuve, tel navire.*

— Antiq. *Navire sacré.* Nom, chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains, de plusieurs bâtiments dédiés aux dieux ; tels étaient chez les premiers, le vaisseau d'Isis ; chez les Grecs, le navire qui portait les théories, etc.

— Astron. *Le Navire Argo.* Constellation de l'hémisphère austral. On l'appelle aussi *le Navire, le Vaisseau, le Navire de Junon, le Chariot de mer.*

— Blas. On dit qu'*un navire est habillé d'argent, de gueules* ou *de sable*, quand les agrès sont de ces émaux.

— Hist. *Ordre du Navire et du Double Croissant.* Nom d'un ordre de chevalerie institué en France par saint Louis en 1269, pour encourager par cette marque d'honneur les seigneurs à se croiser. Après la mort de ce roi, cet ordre cessa d'exister en France, mais il fut transporté en Italie par Charles d'Anjou. L'ordre du Navire reçut du roi René le nom d'*ordre du Croissant.*

— REM. GRAMM. *Navire* a été longtemps d'un genre douteux ; au XVIIe siècle on le faisait généralement du femmin. De même que l'ancre empêche que la *navire* ne soit emportée. (Bossuet.) Car aux Rois de la peur sa *navire* qui tremble. (Malherbe.) Aujourd'hui ce mot n'est plus que du masculin.

— Syn. comp. NAVIRE, VAISSEAU. V. VAISSEAU.

NAVISPHÈRE. s. m. (ét. lat., *navis*, vaisseau ; *sphæra*, sphère). Mar. Appareil composé d'une sphère où sont marquées les étoiles de première et de deuxième grandeur, d'un cercle, d'un demi-cercle, d'un quart de cercle, représentant le système de l'horizon, du méridien et du vertical, qui, dans le cours d'une navigation, sert à reconnaître les astres situés au-dessus de l'horizon, à mesurer la distance approximative d'un point à un autre et à déterminer l'angle de route qui doit être suivi.

NAVRANT. part. prés. du v. Navrer. Qui navre. Une personne navrant son amie de douleur en lui apprenant une fâcheuse nouvelle.

* **NAVRANT, ANTE.** adj. Qui cause une vive et profonde affliction. C'est un spectacle navrant. Aventure, histoire navrante.

NAVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Navrer. S'empl. adject. Personne navrée. Avoir le cœur navré. Que mon cœur fut *navré !* (J.-J. Rouss.) Quant à moi, pour prendre part aux angoisses de tant d'âmes *navrées*, je n'examine pas si elles sont fondées en raison. (Ch. Nodier.)

— *Navré de.* Une personne navrée de douleur.

Lorsque autrefois, au printemps de mes jours,
Je fus quitté par ma belle maîtresse,
Mon tendre cœur fut *navré* de tristesse ;
Je détestai l'empire des amours. (VOLTAIRE.)

— Blessé. L'orgueil nobiliaire du prince éprouvait quelque consolation à penser que son fils n'avait point été *navré* par quelqu'un du bas lieu. (Th. Gaut.)

NAVREMENT. s. m. (rad. *navrer*). Néol. État de profonde affliction. Il arrivait à ce *navrement* qui semble fatalement couronner dans ce siècle la carrière et la vie des grands peintres de la vie moderne. (De Gonc.)

* **NAVRER.** v. a. 1re conj. (du haut-allem. *nabagêr*, instrument pour percer). Blesser, faire une grande plaie. Navrer quelqu'un à mort, le navrer mortellement. Vieux en ce sens.

— Fig. Causer une grande peine, une extrême affliction. En m'apprenant cette nouvelle, vous m'avez navré, vous m'avez navré de douleur. Le spectacle des misères humaines *navre* l'âme. (Guizot.) La prise de La Rochelle, la chute de son parti, la trahison d'un fils qui renia le Dieu de son père, *navrèrent* ses derniers jours. (P. de St-Victor.)

— Agric. Redresser un échalas par une entaille.

— SE NAVRER. v. pron. S'affliger. Cette personne se navre facilement.

NAVUCE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la moutarde.

NAWAGA. s. m. Ichtyol. Poisson du genre gade, qu'on trouve dans la Baltique.

NAXIAS, NAXIUM. s. m. (pr. *nak-ci-oss, nak-ci-omm*). Minér. Pierre qu'on tirait de Naxos et d'Arménie, et dont les anciens se servaient pour polir les pierres fines.

NAXIE. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, dont on ne connaît qu'une espèce d'Australie.

NAXIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Naxos.

— adj. Qui concerne Naxos ou ses habitants.

NAXOS. Géogr. anc. La plus grande des Cyclades, entre Paros et Amorgos. Son marbre blanc égale celui de Paros ; elle était appelée l'île de Bacchus (Dionysias), pour l'excellence de son vin. Elle devint, au XIe siècle av. J.-C., une colonie ionienne ; au VIe siècle, elle possédait, grâce à ses ports, une marine puissante et riche. Pisistrate la conquit. Successivement aux Spartiates et aux Rhodiens, auxquels Antoine la donna, elle fit partie de l'empire grec. Occupée, en 1201, par le Vénitien Marco Sanudo, elle demeura dans sa maison comme capitale du duché de l'Archipel jusqu'en 1566. Elle se donna, en 1566, à Sélim II. Auj. *Naxia.* Elle appartient au nome des Cyclades (Grèce) ; sa capitale est *Axia* ou *Naxia*, métropole grecque et archevêché catholique.

— NAXOS. Ville de l'ancienne Sicile, colonie des Chalcidiens d'Eubée, sur la côte N.-E. de l'île. Elle fut détruite par Denis l'Ancien en 403.

NAXUANE. Géogr. anc. Ville d'Arménie ; elle passait pour la première ville bâtie après le déluge. Aujourd'hui *Nakchivan.*

NAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Pau (Basses-Pyrénées), sur le gave de Pau. Draps, cadis, droguets, bérets, bonnets, etc. Aux environs, ruines du château de Coarraze, où fut élevé Henri IV ; 3,300 hab.

NAYA. s. m. (mot arabe signif. *frère*). Nom donné par les Kabyles à ceux à qui ils ont voué un grand dévouement.

NAYADE. s. f. V. NAÏADE.

— NAYADES. s. f. pl. Moll. Famille des conchifères dimyaires, établie pour des genres qui vivent dans les eaux douces.

NAYADÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de NAÏADÉ.

NAYE. s. f. (pr. *né ie*). Techn. Veine de matières étrangères dans un lit d'ardoises. || Veine supérieure de charbon de terre.

NAZ. s. m. Écon. rur. Race de moutons dont la laine est très fine.

NAZAIRE (Saint-). Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. de la Loire-Inférieure, à 54 kil. O. de Nantes, à l'embouchure de la Loire (rive droite). On y a creusé le plus vaste bassin à flot de France ; c'est le point de départ des bateaux transatlantiques qui vont aux Antilles et au Mexique ; 19,600 hab.

— NAZAIRE (Saint-). Comm. du cant. d'Ollioules, arr. de Toulon (Var), sur la Méditerranée. Cabotage assez actif ; 2,400 hab.

NAZAIRE (Saint). Martyr du Ier siècle, adopta la foi de sa mère, sainte Perpétue, et fut mis à mort à Milan. Fête le 28 juillet.

— NAZAIRE. Rhéteur gaulois du IVe siècle, est l'auteur d'un *Panégyrique de Constantin.*

NAZARÉAT. s. m. Antiq. hébr. Synon. de NAZIRÉAT.

NAZARÉEN, ENNE. s. Hist. relig. Nom que portèrent les chrétiens jusqu'à la fondation du siège patriarcal d'Antioche par saint Pierre. Les Orientaux ont continué d'appeler les chrétiens Nazaréens, soit par corruption de *Nazaréen*, soit à cause du rapport qui existe entre ce mot et celui de Nazareth, résidence de Jésus. *Nazaréens* resta toujours en Orient le mot générique pour désigner les chrétiens. (E. Renan.) || Membre d'une secte qui était issue

des premiers chrétiens de Jérusalem, et qui observait la loi de Moïse, tout en admettant l'Évangile hébraïque de saint Matthieu. || Sectaire juif qui honorait Jésus-Christ comme un homme juste et saint. Syn. de NAZIRÉEN.

— Habitant, habitante de Nazareth. || Surnom que les Juifs donnèrent à Jésus.

— adj. Hist. relig. Conforme à la doctrine des nazaréens.

NAZARÉISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des nazaréens.

NAZARÉISTE, s. m. Hist. relig. Celui qui a embrassé le nazaréisme.

NAZARÉNA, s. m. Bot. Nom du courbaril fleuri, à la Guyane.

NAZARETH, s. m. (pr. *na-za-rèt*; du lat. *nasus*, nez. Pop. Nez.

NAZARETH (*Nasserah*). Géogr. Ville de Syrie, dans la province de Galilée (ancienne Palestine), et dans la tribu de Zabulon, à 90 kilom. N. de Jérusalem; 2,500 hab. Séjour de la sainte Famille jusqu'au baptême de l'Enfant Jésus. Près de cette ville, combat de cavalerie, livré victorieusement par Junot et Murat en 1799.

— NAZARETH. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 17 kil. de Gand; 4,500 hab.

NAZARIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes mahométanes formées par le schisme d'Ali. Les nazariens croient que la Divinité s'est unie corporellement avec plusieurs de leurs saints, et entre autres avec Ali.

NAZE, s. f. Pêch. Se dit quelquefois pour Nasse.

NAZEL, s. m. (rad. *naseau*). Partie du chanfrein qui, au moyen âge, couvrait la bouche d'un cheval de guerre.

NAZIANZE. Géogr. Ancienne ville de la Cappadoce (Asie Mineure). Patrie de saint Grégoire de Nazianze.

NAZIE, s. f. Bot. Un des noms de la petite bardane.

NAZIÈRE, s. f. Pêch. Lieu où les pêcheurs de rivière tendent des nazes ou nasses, pour prendre du poisson.

NAZIR, s. m. Relat. Cour souveraine en Perse. || Inspecteur d'une mosquée.

— Gouverneur de province, en Égypte.

— Présent que l'on offre dans les visites que l'on fait, aux Indes.

NAZIRÉAT, s. m. Fonction, état des nazaréens.

NAZIRÉEN, s. m. Nom donné à certains juifs qui se consacraient à Dieu d'une manière particulière, soit pour toute la vie, soit pour un temps limité. Les nazaréens s'abstenaient de vin, ne coupaient jamais leurs cheveux et ne touchaient point les corps des morts.

NAZIRIE, s. f. (radic. *nazir*). Géogr. Nom des divisions administratives de l'Égypte.

NAZIR-KISM, s. m. Fonctionnaire chargé en Égypte de l'administration d'un district.

NAZORÉEN, s. m. Hist. relig. Sectateur du sabéisme.

* **NE**. Mot qui se joint au verbe d'une proposition pour la rendre négative. Il a la même valeur que *non*. Il est ordinairement suivi de *pas* ou de *point*; quelquefois aussi il s'emploie sans ces particules. De tout temps les chevaux *ne* sont nés pour les hommes. (La Font.) Il est peu de beautés que le temps *ne* détruise. (Lanoue). L'histoire, qui punit et récompense, perdrait sa puissance si elle *ne* savait peindre. (Chateaubriand.)

Il est des souvenirs qui portent dans notre âme
Une douce langueur, un charme attendrissant;
On *ne* saurait alors exprimer ce qu'on sent
(DEMOUSTIER.)

— L'*e* de *ne* s'élide toujours devant une voyelle ou une *h* muette. N'aimer rien. Vous n'hésiterez pas. Il n'aime rien. (Acad.) Il n'héritera pas de son parent. (Lt.) L'homme public n'est point vertueux, s'il n'a que les vertus de l'homme privé. (Mass.) Les oreilles de l'homme n'ont ordinairement aucun mouvement. (Buff.)

Vous êtes nés pour moi, et rien n'est fait pour vous :
Je suis le centre unique où vous répondez tous.
(VOLTAIRE.)

— *Ne* précède toujours le verbe. Le ciel de nos raisons *ne* sait pas s'informer. (Rac. Il n'est donc plus, ce temps où mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent! (J.-J. Rouss.) Nous *ne* vivons jamais, nous attendons la vie (Volt.) Que *ne* fait-on passer avec un peu d'encens! (Flor. Elle n'est pas tarie, la source de nos larmes, chère Sophie. (Mirab.)

A qui du bien d'autrui veut te gratifier,
Tu *ne* dois pas trop te fier. (PERRAULT.)
Qui de nous, en posant une urne cinéraire,
N'a trouvé quelque ami pleurant sur un cercueil?
(V. HUGO.)

— Quelquefois il est séparé du verbe par un ou plusieurs pronoms employés comme régimes. Vous ne le pensez pas. Il ne te le dira pas. Je vous donnerai un conseil salutaire; et, pour récompense, je *ne* vous demande que le secret. (Fénel.) Qui chérit son erreur *ne* la veut point connaître. (Corn.) *Ne* m'ôtez pas ce bien dont je suis si jaloux. (Volt.)

Une âme accoutumée aux grandes actions
Ne se peut abaisser à des soumissions. (CORN.)
Je *ne* te dis plus rien; venge-moi, venge-toi.
Montre-toi digne fils d'un père tel que moi. (Id.)

On dit que la noblesse a la vertu pour mère;
S'il est vrai, ses enfants *ne* lui ressemblent guère
(VOLTAIRE.)

— On peut indifféremment mettre *pas* et *point* devant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif. Pour ne point souffrir, pour ne souffrir pas. Toutefois la première façon de parler est la plus usitée. On prétend aussi qu'il y a une différence entre ces deux expressions, *ne pas* placé avant l'infinitif étant plus négatif que lorsqu'il est placé après. On pleure pour être pleuré; enfin on pleure pour éviter la honte de *ne* pleurer *pas*. (La Rochef. C'est *ne* régner *pas* qu'être deux à régner. (Corn.) Il faut compter sur l'ingratitude des hommes et *ne* laisser *pas* de leur faire du bien. (Fén.) On par bonne rarement aux rois d'avoir des amis ou de *n'en* avoir *pas*. (Chateaub.)

— Dans les temps simples du verbe, *pas* et *point* doivent toujours suivre le verbe. Il ne chante pas. Il ne souffre point. *Ne* parlez pas. N'allez pas au spectacle. Vous *ne* connaissez *pas* celui dont vous parlez. Mol.) Ce temple est mon pays, je *n'en* connais *point* d'autre. (Racine.)

— Mais si le verbe est à un temps composé, *pas* et *point* se mettent entre l'auxiliaire et le participe. Il n'a point souffert. Il n'a pas chanté. Je *ne* l'ai *point* aimé, cruel! qu'ai-je donc fait? (Racine.

Qui sait si cet enfant, par leur crime entraîné,
Avec eux en naissant *ne* fut pas condamné? (RAC.
Je *n'ai point* oublié, prince, que ma victoire
Devait à vos exploits la moitié de sa gloire. (Id.

— *Ne* employé seul est l'expression négative la plus faible. Je *ne* puis commander au trouble qui m'agite. (Rac.) Les injures *ne* sont jamais bien réparées quand elles *ne* le sont qu'à demi. (Stanislas.)

— *Ne pas* est l'expression négative moyenne; elle a plus de force que *ne*, et moins que *ne point*. La sagesse *n'est pas* toujours inaltérable. (La Chauss.)

— *Ne point* est l'expression négative la plus forte. Il *n'est point* de noblesse où manque la vertu. (Crébill.)

— Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point* devant *plus, moins, si, autant*, et autres termes comparatifs. Cicéron *n'est pas* moins véhément que Démosthène. Aca l. Démosthène *n'est pas* si abondant que Cicéron. Lt. Le bonheur ou le malheur des hommes *ne* dépend *pas* moins de leur humeur que de la fortune. (La Rochef. Nous n'avons *pas* assez de force pour suivre toute notre raison. Lt. L'amour *n'est pas* si despote que l'amour-propre. (De Retz. Ah! de peur de tomber, *ne* courons *pas* si fort. (Mol.) Il *ne* faut *pas* tant d'art pour conserver ses jours. (La Fontaine.) Hâte-toi, mon ami, tu *n'as pas* tant à vivre. (Lt. Les vertus *ne* font *pas* tant d'amis que les vices. (La Chauss. Nous n'avons *pas* autant de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs. Pasc. L'Afrique *n'est pas* si peuplée que l'Europe. (Wailly. Un homme qui n'aimerait *pas* mieux être le Tasse que Pétrarque ne serait pas né pour la gloire. (La Harpe.)

Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi,
Tu *ne* serais pas si malade. (LA FONT.)

— *Pas* est préférable devant les adverbes et les noms de nombre. Il *n'en* reste pas un seul petit morceau. (Acad. Il n'y a *pas* dix ans. Lt. Vous n'en trouverez *pas* deux de votre avis. Id.)

— *Pas*, exprimant moins fortement la négation que *point*, s'emploie pour indiquer quelque chose d'accidentel. *Il n'étudie pas. Il ne lit pas. Il ne dessine pas.* C'est-à-dire Dans ce moment, à présent, actuellement, il n'étudie pas, il ne lit pas, etc.

— *Point* s'emploie pour exprimer quelque chose d'habituel et de permanent. *Il n'étudie point. Il ne lit point. Il ne dessine point.* C'est-à-dire Il n'étudie, il ne lit, il ne dessine en aucun temps, jamais.

— *Point* se met au lieu de *non*, soit pour terminer une phrase elliptique. Je le croyais mon ami, mais point; soit pour répondre à une interrogation. Lirez-vous ces vers? Point. On ne pourrait employer *pas* qu'en exprimant la phrase entière: Je ne les lirai pas.

— Quand *pas* et *point* entrent dans l'interrogation, c'est avec des sens différents. Si la question est accompagnée de doute, on dira: *N'avez-vous point été là? N'est-ce point vous qui me trahissez?* Mais s'il n'y a pas de doute, on dira par manière de reproche: *N'avez-vous pas été là? N'est-ce pas vous qui me trahissez?*

O vierges de Sion! ô mes douces compagnes!
Ne l'avez-vous pas vu descendre des montagnes,
Brillant comme un rayon de l'astre du matin?
(MILLEVOYE.)

— On peut les supprimer avec élégance dans ces sortes d'interrogations: *Y a-t-il un homme dont elle ne médise? Avez-vous un ami qui ne soit des miens?*

— Avec les verbes *pouvoir, oser, savoir, cesser*, suivis d'un autre verbe à l'infinitif, on supprime ordinairement *pas* et *point*. C'est un lâche s'il n'ose ou se perdre ou régner. (Corneille.) Mon orgueilleux rival *ne* saurait me troubler. (Lt. Qui vit haï de tous *ne* saurait longtemps vivre. (Id.) La liberté *ne* cesse d'être aimable. (Id.) Non, dcesse, je *ne* puis souffrir qu'un de leurs vaisseaux fasse naufrage. (Fén.) Je *ne* puis soutenir sa colère. (Volt.) Dans son appartement elle *n'osait* rentrer. (Lt.)

— Cependant on peut aussi quelquefois exprimer *pas* et *point* après *pouvoir, oser, savoir*, etc., surtout lorsqu'on veut appuyer plus fortement sur la négation. La pluie *ne* cesse *pas* de tomber depuis huit jours. (Mme de Sév. Eh! *ne* pouvez vous *point* pour ses barbares? Volt. Je *ne* puis *pas* m'imaginer que vous ayez d'autre objet que celui de me plaire. Montesquieu.) Souvent le meilleur droit *ne* sait *pas* se soutenir. (La Chaussée. Je *ne* sais *point* blâmer la générosité. (Id. Ne bougez *pas*, monsieur, le roi a besoin de vous. (Chateaub.)

— Avec *cesser*, il y a des circonstances où il serait impossible de supprimer *pas*. Nous dirons bien: Cet ouvrier *ne cesse* de travailler, mais si l'on nous demande à quelle heure cet ouvrier cesse de travailler, nous répondrons: Cet ouvrier *ne cesse pas* de travailler avant midi.

— Après *savoir*, pris dans le sens de *pouvoir*, on doit toujours supprimer *pas* et *point*. Je ne saurais en venir à bout. Après ce même verbe, précédé de la négation et signifiant être incertain, le mieux est de les supprimer. Ne savoir ou prendre de l'argent. Ne savoir que devenir. Ne savoir ce qu'on lit. Mais il faut employer *pas* et *point*, quand *savoir* est pris dans son sens ordinaire. Ne pas savoir l'anglais. Ne pas savoir les nouvelles du jour.

— On supprime *pas* et *point*, quand l'étendue qu'on veut donner à la négation est suffisamment exprimée par d'autres termes qui la restreignent. Je ne soupe guère. Je ne sortirai de trois jours. Je ne soupe jamais. Je ne vis personne hier. Je ne dois rien. Je n'ai nul souci. Je ne l'ai vu de ma vie. Je n'en ai parlé à âme qui vive, à qui que ce soit. Je n'y vois goutte. Je ne dis mot. Rien *n'est* tant à nous que notre volonté. (Roucher.) Il *ne* se faut jamais moquer des misérables. (La Font. L'ambition, seigneur, *n'a* guère de limites. (Bours.) Quand on souffre en honneur, l'amour *ne* touche guère. (Scarr.) Nul *ne* peut être heureux s'il ne jouit de sa propre estime. (J.-J. Rouss. Personne *ne* veut être plaint de ses erreurs. (Sauvan.) Dans un terrain trop sec le grain *ne* germe guère. (De Bièvre.) Les plantes *ne* sont guère mieux connues que les étoiles. (B. de St-P.) Aucune épouse, aucun fils, aucune sœur, aucune mère, *ne* s'arrêtera à ma prière funeste. (Chateaubriand.) Personne n'aime à recevoir de conseils. (Segur.)

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, n'en doutez nullement
(LA FONTAINE.)
L'un nocent confondu traîne une affreuse vie,
Il s'écrie en mourant: Nul *ne* m'a consolé.
(VOLTAIRE.)
Au crime, au châtiment malgré vous destiné,
Vous serez trop heureux de n'être jamais né. (Id.)

— Dans ces sortes de phrases, si la conjonction *que* ou les relatifs *qui* et *dont* amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et *point*. Je ne soupe guère, je ne soupe jamais que je ne m'en trouve incommodé. Je ne vois personne qui ne vous loue. Vous ne dites mot qui ne soit applaudi.

— Devant la préposition *de* on emploie indifféremment *pas* ou *point*. Ne pas faire de doute. Ne pas faire de démarche inutile. Dont e la naissance il *n'est point* de rempart. Mol.) Il n'est *point* de noblesse où manque la vertu. (Creb.) Il *n'est point* de fierté que le sort n'humilie. (Lt. Pour un vieux garçon il *n'est point* d'avenir. Colin d'Harlev.) A son âge on *n'a point* de chimères pareilles. (La Chauss. Pour moi, Seigneur, qui *n'ai point* de femme ni d'enfants à qui mon secours soit nécessaire, ce que je désire uniquement, c'est de servir Votre Majesté. (La Harpe. Jésus-Christ ayant fait m'approcha d'un figuier, et voyant qu'il *n'avait pas* de fruit, il le condamna à n'en porter jamais. (Mme de Genlis. Il *n'y a point* de vertu sans combat, il *n'y en a pas* sa victoire. (J.-J. Rousseau.)

Je plains le cœur superbe au sein de la grandeur,
Il n'aura *point* d'amis dans les jours de malheur.
(CHENIER.)

— On supprime *pas* et *point* après *que*, mis à la suite d'un terme comparatif ou de quelque équivalent. Vous écrivez mieux que vous ne parlez. C'est autre chose que je ne croyais. Peu s'en faut qu'on ne m'ait trompé. Il est moins riche, plus riche qu'on ne croit.

— On supprime *pas* et *point* quand le *que* signifie *pourquoi* au commencement d'une phrase. Que n'êtes-vous arrivé plus tôt? On les supprime également quand le *que* sert à exprimer un désir ou une imprécation. Que ne m'est-il permis de vous accompagner! Que n'est il à cent lieues de nous!

— Après *depuis que* ou *il y a* suivi d'un nom qui indique un certain espace de temps, on supprime *pas* et *point* quand le verbe est au passé. Depuis que je ne l'ai vu. Il y a six mois que je ne lui ai parlé. Mais il faut l'un ou l'autre si le verbe est au présent, ce qui forme un sens tout différent. Depuis que nous ne nous voyons pas. Il y a six mois que nous ne nous parlons point.

— Après les conjonctions *à moins que* et *si* dans le sens de *à moins que*, on supprime *pas* et *point*. Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau. Je ne sortirai point si vous ne venez me prendre en voiture.

— On supprime encore *pas* et *point* lorsque deux négations sont jointes par *ni*, comme Je ne l'estime ni ne l'aime. On les supprime aussi quand cette conjonction *ni* est répétée, Un vrai roi *ne* connaît ni protecteurs ni maîtres. (De Belloy.) Il *ne* craint ni les dieux ni les reproches de sa conscience. Fenel.) Bien que cette règle soit généralement suivie, cependant on peut quelquefois, soit en prose, soit en poésie, employer *pas* ou *point* pour rendre l'expression plus énergique. Ainsi c'est à tort qu'on a critiqué les exemples suivants: Vous *ne* connaissez *point* ni l'auteur ni les traits. (Corn.) On *ne* trouve *point* dans les humains ni les vertus ni les talents qu'on y cherche. (Fen.)

Une noble pudeur a fait ce que vous faites
Donne un prix que n'ont *point* ni la pourpre ni l'or
(RACINE.)

— Lorsque deux propositions sont liées ensemble, et que l'une est affirmative et l'autre négative, on peut dans cette dernière effacer le pas et la particule *ne*, en n'exprimant que les mots *point, rien, jamais*, etc., qui complètent la négation. On doit tout à l'honneur et *rien* à la fortune. (Piron. Je m'en tiens à ce qu'il est, et *jamais* à la foi. (Fabre d'Églant. Les lois humaines, faites pour parler à l'esprit, savent donner des préceptes, et *point* de conseils. Montesquieu.)

Un général sévère
Pardonne à qui le hait, mais *point* à qui l'outrage
(L. CHÉNIER.)

— On sous-entend souvent aussi *il n'y a, il n'y avait*, avec *pas* ou *point*. Sous Louis XV, *pas* un grand homme. Il avait la nation. Il n'y eut nulle vertu; l'obéissance tint lieu de tout. Voltaire.) *Point* de vraies tragédies sans grandes passions. La Harpe.

Pas un seul petit moineau
De mauvaise ou de bonne heure.
Pas un moineau. (LA FONT.)
Le monde sert à lui de l'Etat est l'arbitre;
Ses flatteurs peuvent tout: *point* de rang, point de titre,
De sexe, d'exploit, qu'il ne mette en oubli.
Si devant ses tribuns ou sa rampe accli
(LA HARPE.)

— *Ne que* est une expression particulière à la langue française: elle a plus d'énergie que ses équivalents *seulement, uniquement*, par lesquels on la traduit dans d'autres langues.

Leurs transports les plus doux ne sont que phrases vaines;
Ils ne savent jamais que se charger de chaînes
(BOILEAU.)

— C'est aujourd'hui une faute d'employer *pas* ou *point* avec *ne que*, et l'on ne dirait plus comme Corneille.

Ils ont vu Rome libre et la voient sous un prince.
Et *ne* l'auront *point* vue et ne verront sous lui
Ici, dis-je, où mon cœur tremble en me regardant,
Où je n'ai *pas* et encore agi qu'en commandant.

— On supprime *pas* et *point* après *ne* suivi de l'adjectif *autre* et de *que*. Je n'ai d'autre but, d'autre désir que celui de vous être utile. Mais on peut dire aussi: Je n'ai pas d'autre but.

— En théorie générale, ce qui exprime la négation ne saurait appartenir à l'affirmation; cependant nous nous servons à tout moment de la particule *ne* dans des phrases affirmatives.

— Après les verbes *craindre, appréhender, trembler*, et les expressions *avoir peur, il est dangereux*, on met *ne* devant le verbe suivant, quand la proposition primordiale est affirmative. Les pères craignent que l'amour naturel des enfants *ne* s'efface. Pasc. Je crains presque, je crains qu'un songe *ne* m'abuse. (Rac.) On appréhende la qu'elle *n'eût* le sort des choses avancées. Boss. Il doit apprendre le que cette occasion *ne* lui échappe. La Bruy. Vous avez bien peur que je *ne* change l'avis. (Mariv.)

Car je dois craindre enfin que la haute vertu
Contre l'ambition n'ait eu vainement lutté
(CH. NEUILLE.)
Craignez, seigneur, craignez que le ciel rigoureux
Ne vous baisse assez pour exercer vos vœux
(RACINE.)
Hélas! on ne craint point qu'il venge un jour son père,
On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère. Id.)

— Mais si la proposition primordiale est négative, on supprime *ne* devant le verbe suivant. Je n'ai pas peur qu'il arrive. *Ne* crains pas toutefois que je t'accuse injures (Corn. Mais n'appréhende pas qu'un autre ainsi m'obtienne. (Lt. Vous *ne* devez pas appréhender que je la loue. (La Bruyère.) Jamais homme *ne* craignit moins que la familiarité blessât le respect. Boss. Ne craignez pas que je me livre à mes douleurs. Flech. Je *ne* saurais craindre que vous vous remerciiez ni l'un ni l'autre. (Mariv.)

Ne craignez point ici que sa bouche rebelle
Vous accable des noms d'ingrate, d'infidèle.
(REGNARD.)

— Les poètes suppriment quelquefois le *ne*.

Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous écoute.
(CH. NEUILLE.)
Qui vit d'autrui,
Doit craindre qu'en revanche on *ne* aussi de lui (MOL.)

— Si l'on souhaitait que la chose exprimée par le verbe de la phrase subordonnée arrivât, il faudrait mettre *ne pas* à la subordonnée. Par exemple, quand je dis: *Je crains que mon frère n'arrive pas*, il est évident que je souhaite qu'il arrive, et voilà pourquoi je mets *ne pas*.

— Quand les phrases sont interrogatives, on peut se servir de *ne* devant le verbe suivant ou le supprimer, que la phrase primordiale soit affirmative ou négative. *Ne* craignez-vous pas que l'on vous fasse le même traitement? (Rac. Quoi! craignez vous qu'il *ne* soit exaucé? Id.) Peut-on craindre que la terre manque aux hommes? Fen.)

Quoi! dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes?
Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes?
(RACINE.)
Vous souffrez qu'il vous parle? Et vous *ne* craignez pas
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas
Il *ne* monte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en tombant sur lui ces murs *ne* vous écrasent?
(Id.)

— Quand les verbes *douter, contester, nier, disconvenir, désespérer*, sont employés négativement, *ne* doit être répété devant le second verbe. Il en est de même après *il n'est pas douteux*. Vous ne sauriez disconvenir qu'il *ne* vous

ait parlé, ou qu'il vous a parlé. (Acad.) Vous ne sauriez disconvenir que ce remède *ne* soit meilleur que tous les autres. (Mme de Sevigne.) Je ne doute pas que la vraie dévotion *ne* soit la source du repos. (La Bruy.) On ne peut nier que cette vie *ne* soit desirable. (Boss.) Je ne doute pas que vous *ne* vous fassiez honneur dans la carrière où vous entrez. (J. J. Rouss.) On ne saurait contester que la diversité des mesures *ne* brouille les commerçants pendant un temps infini. (Id.) On ne peut nier que je *ne* sois très fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux. (H.) I'n physicien, qui avait de la réputation, ne doutait pas que ce Needham *ne* fût un profond athée. (Volt.) Je ne disconviendrai pas qu'avec toutes ses perfections, on *ne* puisse faire quelques objections contre Sophocle. (Id.) On ne peut nier que le fâcheux et inutile mensonge d'Euphorbe *ne* soit indigne de la tragédie. (Id.) Je ne saurais disconvenir que Sophocle, ainsi qu'Euripide, *ne* devaient pas faire de Pylade un personnage muet. (Id.) Je ne doute pas que tu *ne* balances à les croire. (Montesq.) Je ne désespère pas qu'il *ne* te fournisse un jour le moyen de t'éclairer. (Id.) On ne peut douter que les Grecs *ne* connussent eux-mêmes la agriculture, et qu'ils *n'*aient été dans la nécessité de la cultiver. (Condillac.) On ne désespérait pas que vous *ne* devinssiez riche. (Beauzee.) On ne peut guère douter que les animaux actuellement domestiques *n'*aient été sauvages auparavant. (Buff.) Je ne doute pas que mes abricotiers *ne* descendent de ceux les apportées par les Romains. (B. de St-P.) On ne doute pas aujourd'hui que les madrépores *ne* soient l'ouvrage d'une infinité de petits animaux. (H.)

— Néanmoins, s'il s'agissait d'exprimer une chose positive, incontestable, *ne* pourrait être supprimé, comme dans: *Je ne doute pas, je ne nie pas qu'il y ait un Dieu.* Je ne nie pas que je te l'*ai* dit. (Vaugel.) Je ne nie pas qu'il *ait* raison. (J.-J. Rouss.) Personne ne nie qu'il y *ait* un Dieu, si ce n'est celui à qui il importe qu'il n'y en ait point. (Chateaubr.)

Je ne vous nierai point, seigneur, que ses soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs. (Rac.)

— Si les verbes *douter, nier*, etc., sont employés affirmativement, on ne met jamais *ne* devant le second verbe. Je doute qu'elle vous *aime*. (Corn.) Je doute que le ris excessif *convienne* aux hommes qui sont mortels. (La Bruy.) Il me paraît absurde de nier qu'il y *ait* une intelligence dans le monde. (Volt.) Je doute qu'on *ait* mis de Aristarque et Ptolomée en comparaison avec le chevalier Newton et M. Cassini. (J.-J. Rouss. Je nie qu'il *soit* venu. (Lav.)

— Lors que les verbes *douter, nier*, etc., sont employés interrogativement, on met généralement *ne* devant le verbe qui suit. Peut-on nier que les bonnes mœurs *ne* soient essentielles à la durée des empires? (J.-J. Rouss.) Oserez-vous nier que cette scène bien représentée *ne* fasse une impression plus heureuse et plus forte sur l'esprit d'un jeune homme, que tous les sermons qu'on débite journellement? (Volt.)

Doutez-vous que l'Euxin *ne* me porte en deux jours
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours? (Racine.)

— Cependant on peut, même dans ce cas, ne pas répéter *ne* devant le second verbe. Peut-on nier que cette partie du monde *doive* suffire à M. Simon? (Boss.) Qui est-ce qui nie que les savants *sachent* mille choses vraies que les ignorants ne sauront jamais? (Id.) Peut être doutez-vous qu'étant éloigné du public, il *fût* encore égal à lui-même? (Fléch.)

— Après les verbes *empêcher, éviter, prendre garde, garder*, dans le sens de Prendre des mesures, des précautions, on met *ne* devant le second verbe, que la première proposition soit affirmative, négative ou interrogative. Evitez qu'il *ne* vous parle. (Acad.) La pluie presque continuelle empêche qu'on *ne* se promène dans les cours et dans les jardins. (Rac.) Vous devez prendre garde à *ne* jamais laisser le vin devenir trop commun dans votre royaume. (Fenelon.) Prends garde qu'il *ne* surprenne les trois juges et Pluton même. (H.) Gardons-nous bien de croire qu'Émilie, malgré son ingratitude, et Cinna, malgré sa perfidie, *ne* soient pas deux très beaux rôles. (Volt.) Empêchez qu'elle *ne* se mêle d'aucune affaire. (Id.) Le mot propre est souvent difficile à rencontrer, et quand il est trouvé, la gêne du vers et de la rime empêche qu'on *ne* l'emploie. (Id.) Cette entreprise secrète de Severe est un mauvais artifice qui *n'*empêche pas que la cure *ne* soit publique. (Id.) Toutes les pratiques anciennes et modernes n'empêcheront pas que l'on *ne* viole les lois de la nature, et que l'on *ne* soit rebelle à Dieu en coupant volontairement la trame de ses jours. (Formey.)

Assez et trop longtemps son exemple vous flatte,
Mais gardez que sur vous le contraire n'éclate. (Corneille.)

Consulte ta raison, prends la clarté pour guide;
Vois si de tes soupçons l'apparence est solide.
Ne démens pas leur voix; mais aussi garde bien
Que, pour les croire trop, ils ne t'imposent rien. (Molière.)

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire. (Racine.)

Hé! pourrai-je empêcher, malgré ma diligence,
Que Roxane d'un coup n'assure sa vengeance? (Id.)
Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (Boil.)
Empêcher que Caron, dans sa fatale barque,
Ainsi que le berger *ne* passe le monarque. (Id.)
Cela n'empêche pas que dans ce jour, madame,
Nous *ne* mettions à fin une si belle flamme. (Regn.)

Gardez qu'un jour on *ne* vous plaigne
D'avoir su mal user d'un talent si parfait. (Voltaire.)
Gardez que quelque jour cet orgueil téméraire
N'attire sur vous-même une juste lumière. (Id.)
Évitez qu'un excès de rigueur, d'indulgence,
N'encourage l'audace, ou n'alarme la vengeance. (Del.)

— Les poëtes s'affranchissent quelquefois de cette règle et suppriment la négation :

Nous pourrions par un prompt achat de cette esclave
Empêcher qu'un rival vous *prévienne* et vous brave. (Molière.)

Ce fol emportement
N'empêche pas qu'un homme se *mutile*. (Volt.)

— *Défendre* signifie Prohiber, ne pas vouloir, ne pas permettre; par conséquent, il n'admet jamais de négation dans la proposition subordonnée. Mais mon père défend que le roi se *hasarde*. (Rac.) Avec quelle sévérité défendit-elle qu'il y *eût* rien dans la maison que... (Fléchier.) Il défendit qu'aucun étranger *entrât* dans la ville. (Voltaire.) Je défends qu'on *prenne* les armes. (Id.)

Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne,
Que j'avais défendu que vous fussiez personne. (Mol.)
J'ai même défendu, par une expresse loi,
Qu'on *osât* prononcer votre nom devant moi. (Rac.)

— Quelques écrivains cependant, ayant confondu ce verbe avec *empêcher*, ont exprimé *ne* après *défendre*; mais ils ne sont nullement à imiter. Le roi défendit de *ne* pas songer à ce mariage (Mem. de Berwick.) Il lui défend avec dureté de *ne* jamais se présenter devant lui. (Vertot.) Sa Majesté défend de *ne* rien écrire pour soutenir cette doctrine. (D'Avrigny.)

Défends qu'aucun objet d'un augure sinistre
Ne trouble le présage ainsi que le ministre. (Del.)

— Quand *leur* est pris impersonnellement, le *que* de la proposition subordonnée est toujours suivi de *ne*, soit dans les phrases négatives, soit dans les phrases directement ou indirectement interrogatives qu'on peut résoudre négativement. Il *ne* tenait pas à lui qu'on n'oubliât ses victoires. (Mascaron.) Il ne tiendra pas à moi qu'on *ne* vous rende tout l'honneur qui vous est dû. (Boileau.) Mais il *ne* tient qu'à vous que son chagrin *ne* passe. (Mol.) A quoi tient-il que nous *ne* parlions? (Blanche.) Je *ne* sais à quoi il tient que je *ne* l'abandonne. (Id.) || Dans tout autre cas, il ne faut pas employer la négative *ne*. Il tient à moi que cela se fasse. Ne tient-il pas à moi que cela se fasse?

— Quand *il s'en faut* n'est accompagné ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tel que *peu, guère, presque, rien*, etc., la proposition subordonnée ne prend pas la négative *ne*. Tant s'en faut qu'un chrétien *doive* haïr son prochain, qu'au contraire il est obligé de le secourir et de faire du bien même à ses ennemis. (Trév.) Je puis vous assurer qu'il s'en faut bien qu'on y *meure* de faim. (Rac.) Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les puissants; mais il s'en faut bien que le crime *soit* égal. (Mass.) Il s'en faut de beaucoup que chaque être à deux mains et à deux pieds *possède* un fonds de cent vingt livres de revenu. (Volt.) Il s'en faut de beaucoup, en mon particulier, que je *trouve* Rodogune une bonne pièce. (Id.) Il s'en faut de beaucoup que le roi de Prusse *soit* enthousiaste des ouvrages de J.-J. Rousseau. (D'Alemb.) Le feu des volcans n'est pas si éloigné du sommet des montagnes: et il s'en faut bien qu'il *redescende* au niveau des plaines. (Buff.) Il s'en fallait de beaucoup que la famille de Descartes lui *rendît* justice. (Thomas.) Il s'en faut de beaucoup que Boileau *ait* mis dans la satire le courage que Molière a mis dans la comédie. (Id.)

— Avec *il s'en faut bien*, on trouve quelquefois le *ne* à la proposition subordonnée. Il s'en faut bien que ceux qui s'attachent à nos finesses *ne* nous paraissent aussi ridicules que nous le paraissons à nous-mêmes quand les finesses des autres nous ont attrapés. (La Rochef.) Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut; mais il s'en faut bien qu'il *ne* le fasse. (Fen.) Il s'en faut bien que mon affaire avec M. Tronchin *ne* soit faite. (Volt.)

— Quand *il s'en faut* est accompagné de la négation ou de l'un des mots *peu, guère*, etc., qui ont un sens négatif, la proposition subordonnée admet toujours la particule *ne*. La négative *ne* serait encore de rigueur si la phrase était interrogative. Combien s'en faut-il que la somme n'y soit? S'en faut-il beaucoup que la somme n'y soit? Peu s'en faut que Mathan *ne* m'ait nommé son père. (Rac.) Il s'en faut peu que le crime heureux *ne* soit loué comme la vertu même. (La Bruy. Un discours que rien ne lie et n'embarrasse marche et coule de soi-même, et il s'en faut peu qu'il n'aille quelquefois plus vite que la pensée même de l'orateur. (Boil.) Nous *ne* trouvons pas ces railleries mauvaises; peu s'en faut que nous *ne* les trouvions plaisantes. (Fléch.) Peu s'en fallait que je *ne* me crusse parent du duc de Lerme. (Le Sage.) Annibal étant blessé, il y eut une telle épouvante et une telle confusion, qu'il s'en fallut de bien peu que les ouvrages et les galeries *ne* fussent abandonnés. (Dureau de La Malle.) Peu s'en fallut que nous *ne* touchassions sur un rocher à droite dans la passe. (B. de St-P.) Peu s'en fallut que le même accident *ne* lui arrivât. (Id.)

— Généralement, après les locutions conjonctives, *avant que, sans que*, il ne faut pas faire usage de la particule *ne* devant le verbe qui suit. Avant que les nations *fussent* converties, tout n'était pas accompli. (Pascal.) Combien de siècles se sont écoulés avant que les hommes *aient* pu revenir au goût des anciens! (La Bruyère.) Tout le monde dit d'un fat qu'il est un fat, et personne n'ose le lui dire à lui-même: il meurt sans le savoir et sans que personne *sache* qu'il est mort avant qu'on *ait* aperçu qu'on devait mourir. (Fléch.) Les premiers hommes, avant qu'un culte impie se *fût* taillé des divinités de bois et de pierre, adorèrent le même Dieu que nous adorons. (Mass.) Adraste et ses soldats descendirent avant qu'on *pût* les reconnaître. (Fen.) L'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbes et de toutes sortes de plantes avant que le soleil *eût* été créé. (Bossuet.) Baoul, comte d'Eu et de Guines, accusé d'intelligence avec les Anglais, est décapité, sans qu'on *observe* les formes de procédure. (Hénault.) Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il *fût* achevé. (Volt.) Quoique est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide et de métaphore, sans qu'il y *prenne* garde. (Volt.) Il fut des citoyens avant qu'il *fût* des maîtres. (H.) Toutes les créatures paraîtront devant Dieu comme le néant, sans qu'il y *ait* entre elles de prérogatives que celles que la vertu y aura mises. (Montesq.) Avant que l'action *fût* terminée, quelques Thébains, à ce qu'on prétend, se rendirent aux Perses. (Barthél.) Eh! peut-on être heureux sans qu'il en *coûte* rien? Lafosse.)

La Castille du moins n'aura pas la victoire,
Sans que nous *essayions* d'en partager la gloire. (Mol.)
Avant que sa fureur *ravageât* tout le monde,
L'Inde se reposait dans une paix profonde. (Rac.)
Et le Rhin de ses flots ira grossir la Loire,
Avant que les faveurs *sortent* de ma mémoire. (Boil.)
Vous pouvez maintenant, sans que l'on vous *punisse*,
Vous retirer chez vous, et quitter le service.
(Regnard.)

Avant que le sommeil le *ferme* la paupière,
Sur tes œuvres du jour porte un regard sévère.
(Le Franc de Pompignan)

Tous les fleuves du monde entrent au sein des mers,
Sans que leurs flots unis *ravagent* l'univers. (Id.)
Le sort de votre époux est déjà trop horrible,
Sans que de nouveaux traits venant me déchirer,
Vous me *donniez* encor votre mort à pleurer. (Volt.)

— Cependant de bons écrivains ont aussi fait usage de la négation. J'irai vous voir avant que vous *ne* preniez aucune résolution. (Mme de Sévigné.) Grâce au ciel, chère cousine, vous voilà retablie. Mais ce n'est pas sans que votre silence et celui de M. G., que j'avais instamment prié de m'écrire un mot à son arrivée, *ne* m'ait cause bien des alarmes. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique entonné par les prêtres et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes et de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles *ne* s'en soient émues, n'en aient tressailli, et que les larmes *ne* m'en soient venues aux yeux. (Diderot.) Nous avons beau leur représenter que nous étions paisibles possesseurs des Tuileries vingt ans avant qu'ils *ne* fussent au monde. Je crois qu'ils nous en chasseront à la fin. (Montesquieu.) A peine chacun se contient dans l'attente du signal. Hâtez vous de le donner vous-même, avant que vos trompettes *ne* vous échappent et *ne* le donnent malgré vous. (Marmontel.) L'isatis, moins fort, mais beaucoup plus léger que le glouton, lui sert de pourvoyeur: celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie avant qu'il *ne* l'ait entamée. Buffon.) Elle ne voyait aucun être souffrant sans que son visage *n'*exprimât la peine qu'elle en ressentait. (B. de St-P.) Il ne m'est jamais arrivé de passer devant les habitants de Neufchâtel sans que, petits et grands, ils *ne* m'aient prévenu d'un salut. (Raoul Rochette.)

— Après *que*, employé pour *sans que, avant que, à moins que*, on fait usage de la particule *ne*. Je ne saurais faire un pas seulement que je *ne* l'aie aussitôt à mes trousses. (Mol.) Je ne saurais voir d'honnêtes pères chagrinés par leurs enfants, que cela *ne* m'émeuve. (Id.)

Je ne vous quitte point,
Seigneur, que mon amour *n'*ait obtenu ce point. (Corneille.)

— Les locutions conjonctives *à moins que, de peur que, de crainte que, dans la crainte que*, veulent toujours après elles la négation *ne*. Combien de fois a-t-on vu des hommes publics faire échouer des entreprises glorieuses à l'État, de peur que la gloire *n'*en rejaillît sur leurs rivaux. (Mass.) Clarice le prie de parler plus bas, de crainte que son père *ne* l'entende. (Volt.) Plutarque dit que les Grecs, ce peuple si sensible, frémissaient de crainte que le vieillard qui devait arrêter le bras de Mérope *n'*arrivât pas assez tôt. (Id.) Ne jetez pas, dit Jésus, les perles devant les pourceaux, de peur qu'ils *ne* les foulent aux pieds, et que, se tournant contre vous, ils *ne* vous déchirent. (B. de St-P.)

Laisse en paix ton cheval vieillissant,
De peur que, tout d'un coup, efflanqué, sans haleine,
Il *ne* laisse en tombant son maître sur l'arène.
(Boileau.)

J'évite sa présence,
De peur qu'en le voyant, quelque trouble indiscret
Ne fasse avec mes pleurs échapper mon secret. (Racine.)

— En poésie, les écrivains peuvent supprimer la négative quand elle gêne la mesure.

Ne peut que ma présence encor *soit* criminelle,
Je te laisse (Molière.)
Si j'ai besoin de vous, de peur qu'on *ne contraigne*
J'ai besoin que le roi, qu'elle-même me craigne.
(Corneille.)

A moins qu'à nos projets un plein effet *reponde*. (Id.)
Sois donc prêt à frapper, de peur qu'on nous *prévienne*.
(Voltaire.)

— Après les expressions *autre, autrement, tout autre, tout autrement, plutôt que, plus tôt que*, on exprime la négation *ne*. On se voit d'un autre œil qu'on *ne* voit son prochain. (La Font.) Nous avons en France des tragédies estimées, qui sont plutôt des conversations qu'elles *ne* sont la représentation d'un événement. (Volt.) Il semble qu'il y ait en nous plusieurs hommes, puisque souvent chacun de nous pense et agit aujourd'hui tout autrement qu'il *ne* le faisait hier. (Noël.) La joie de faire du bien est tout autrement douce que *ne* l'est celle de le recevoir. (H.) On dompte la panthère plutôt qu'on *ne* l'apprivoise. (Buffon.)

— Si cependant la première proposition était négative, il ne faudrait pas faire usage de *ne* après *autre, autrement*, etc. N'agissez pas autrement que vous parlez. Nous n'avons pas plus tôt fait une chose que nous en faisons une autre.

— On supprime quelquefois familièrement la négation dans les locutions de ce genre: *vois-tu pas, vois-tu point*, pour *ne vois-tu pas, ne vois-tu point. Voilà-t-il pas* de vos jeremiades! (Volt.) *Voyez-vous pas* s'enfuir les hôtes du bocage? (Delille.)

Trouvez-vous pas plaisant de voir quel personnage
A joue mon jaloux dans tout ce badinage?
(Molière.)

Voudrais-tu point encore
Me nier un mépris que tu crois que j'ignore? (Rac.)
Voyez-vous pas à ce recit
L'Amour irrité qui gémit? (Voltaire.)

— Fam. On dit quelquefois *n'était* pour *si ce n'était*. Cet ouvrage serait fort bon, *n'*était la négligence du style. (Acad.)

— *Ne*, dans un proposition subordonnée par un *que*, signifie quelquefois S'empêcher de. Je ne crois pas que je *ne* pleure quand je verrai ce courrier chargé de dépêches pour M. de Pompone. Mme de Sévigné.)

— *Ne* et *jamais* se construisent avec un autre mot négatif. Vous *ne* mettez jamais votre santé en aucune considération. (Mme de Sev.)

— Anc. jurispr. *Se mettre en ne*. Se disait pour S'inscrire en faux, nier.

— NE. conj. Se disait autrefois pour Ni.

— *Ne plus ne moins*. Se disait pour Comme, ainsi que. *Ne plus ne moins* que la statue de Memnon... (Mol.)

NÉ, ÉE. part. pass. du v. Naître. S'emploie adjectivement. Un enfant nouvellement né. A peine le fils d'un brahme est il *né*, qu'il est l'esclave des cérémonies. (Volt.) A peine Rome était-elle *née*, qu'elle portait dans son sein le germe de la décrépitude. (Lacepede.) Où, quand, comment sont *nés* les germes de ces corps? (Delille.)

— Se dit des choses abstraites. *Née*, vers la cinquantième olympiade, dans les bourgs de l'Attique, assortie aux mœurs grossières des habitants de la campagne, elle (la comédie) n'osait approcher de la capitale. (Barthél.) Le gouvernement disme est *né* d'une théorie de la Providence. (Proudhon.)

— *Né à*, se rapportant au lieu. Je suis *né* à Genève en 1712. (J.-J. Bousseau.) La célèbre Aspasie, *née* à Milet, en Ionie, seconda les vues de Périclès, dont elle fut successivement la maîtresse et l'épouse. (Barthel.)

— *Né à*, se rapportant à la personne.

Et périsse à jamais le jour infortuné,
Où l'on dit à mon père: Un enfant vous est *né*!
(L. Racine.)

— *Né à*, avant le même sens que *Ne pour*. Il semble qu'elle ait eu celui (l'esprit de tout le monde, à voir comme elle est *née* à toute chose. (Voiture.)

— *Né avec*. La plus véritable marque d'être *né* avec de grandes qualités, c'est d'être né sans envie. (La Rochef.) Il serait encore bon d'examiner si ces discordes ne sont pas *nées* avec les lois mêmes. (J.-J. Rousseau. Ce peuple, tout barbare qu'il était au temps d'Oggygès, paraît *né* avec des organes plus favorables aux beaux-arts que tous les autres peuples. (Volt.) Sa fille Christine, *née* avec un génie vaste, aima mieux converser avec des savants que de régner sur un peuple qui ne connaissait que les armes. (Id. M. Colardeau est *né* avec le talent le plus heureux pour les vers. (La Harpe.)

— *Né dans*. Le médecin d'abord semble *né* dans cet art. (Boil.) Tout homme *né* dans l'esclavage naît pour l'esclavage, rien n'est plus certain. (J.-J. Rouss.) De mille enfants *nés* dans une même année, il en reste à peine six cents au bout de vingt ans. (Volt.) Susarion et Thespis, tous deux *nés* dans un petit bourg de l'Attique... (Barth.) Né dans une condition obscure, il exerça dans son enfance des fonctions assez viles. (Id.) Le protestantisme est *né* dans la Saxe, et l'esprit d'examen s'y est soutenu depuis ce temps avec rigueur. (Mme de Staël.) Le mais, *né* dans l'Inde, aime une terre forte. (Boss.) Que deviendront les malheureuses demoiselles *nées* dans de telles familles? (Chateaub.) *Né* dans la Forêt-Noire, le Danube va mourir dans la mer Noire. (Id.) Paris est *né*, comme on sait, dans cette vieille île de la Cité qui a la forme d'un berceau. (V. Hugo.)

— *Né de*. De là sont *nés* ces bruits reçus dans l'univers. (Boil.) Des richesses sont *nées* le luxe et l'oisiveté, et de l'oisiveté les sciences. (J.-J. Rouss.) Tous deux sont *nés* ici du tyran que je hais. (Volt.) Nos spectacles sont *nés* du théâtre d'Athènes. (F. de Neufchâteau.) Voyez ces rejetons *nés* de la même tige. (Del.) *Né* du peuple, malgré la particule nobiliaire qui précédait son nom, Beranger en eut tous les instincts. (Th. Gaut.)

Dans le monde, en un mot, souvenez-vous-en bien,
On voit de grands effets nés de petites causes.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Né en.* Notre maîtresse est *née* en France, ce pays si renomme par les agrements de ses femmes. (R. de St-P.)

— *Né parmi.* Heureux ceux qui sont *nés* parmi les peuples que nous appelons sauvages ce sont les peuples les plus civilisés qui sont les plus malheureux. (R. de St-P.)

Né parmi les rochers, au pied du Cythéron,
Ce monstre à voix humaine, aigle, femme et lion...
(VOLTAIRE.)

— *Né pour.* Un cœur *né* pour servir sait mal comme on commande. (Corn.) Tu sais bien que mon style est *né* pour la Satire. (Boileau.) La Fable est sans doute aussi vieille que le monde, elle conserve et conservera toujours son empire; nous l'aimons, nous sommes *nés* pour elle. (Bailly.) Il ne faut pas croire que nous soyons également *nés* pour manier le hoyau ou le mousquet. (Chateaubriand.)

Tu dont le cœur est né pour la tendresse,
Conçois-tout l'art du choix d'une maîtresse. (BERNARD.)

— *Né sous. Né* sous le ciel brûlant des plus noirs Africains. (Lac.) Sous quel astre ennemi faut-il que je sois *née!* (L.) Il était *né* sous le soleil de la Provence, et issu d'une famille noble. (Thiers.)

— *Né sur.* Je suis *né* sur les bords de la mer, dans la principauté d'Oneille. (De Maistre.) La nature semble réserver pour lui cette gloire extraordinaire, que, *né* sur le trône, il fut le premier de sa nation et de son siècle. (Mirabeau.)

— Il se construit avec beaucoup d'adjectifs et de substantifs pour marquer l'état, les qualités avec les quels on est né. La force étant de notre côté, les femmes sont *nées* esclaves et soumises. (De Segur.) L'homme est *né* libre, et partout il est dans les fers. (J.-J. Rousseau.) Et nous seuls sommes *nés* coheritiers du ciel. (Delille.) Tous sont *nés* les sujets du monarque du monde. (L.) Il est sublime de voir l'homme *né* libre chercher en vain son bonheur dans sa volonté. (Chateaubr.)

Ceux-ci sont nés boiteux, ceux-là sont nés bossus,
L'un un peu moins, l'autre un peu plus. (FLORIAN.)
Il était né peut-être et juste et généreux;
Peut-être sans l'affaire il serait vertueux. (VOLT.)

— *Bien né. Ne* d'une famille honnête, honorable. C'est un jeune homme, un homme bien né. Il confessait ses fautes, il dirigeait les consciences bien *nées*. (De Goncourt.) || Qui a de bonnes inclinations. Un enfant bien né. Une fille bien née. Jamais un homme n'a été mieux *né*, ni avec des sentiments plus droits et plus souhaitables. (Mme de Sevigné.) A tous les cœurs bien *nés* que la patrie est chère! (Volt.) Il est on ne peut mieux *né* et je pense qu'il ne pourra que vous être agréable de le recevoir. (Th. Gautier.)

Plutarque peut lui seul à ces âmes bien nées
Apprendre à se connaître à faire.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

On dit, dans le même sens : *Heureusement né*, et dans le sens contraire *Malheureusement né*. Que peut le souverain le plus heureusement né, au milieu de cet esprit universel de déprédation et d'avidité? (Guibert.) Je suis malheureusement *né* : les blessures qu'on me fait ne se ferment jamais. (Chateaub.)

— *Mal né.* Qui a de mauvaises inclinations. Un enfant mal né. Une fille mal née. || Fig. Sans ce terrible nom mal *né* pour les oreilles. (Boil.)

— On lit, dans le style familier, qu'*un homme est né prié*, pour exprimer qu'il n'a pas besoin d'être invité.

— *Né ce que.* Exprime l'ensemble des diverses qualités avec lesquelles on est né.

Je ne puis jeter l'œil sur ce que je suis née
Sans voir que de périls suivront cet hyménée.
(CORNEILLE.)

— Se dit, par extension, de tous ceux qui, par leur position, sont obligés de se conduire d'une certaine façon. Les anciens propriétaires sont les appuis naturels d'un monarque légitime; ils sont les ennemis-*nés* d'un usurpateur. (B. Constant.)

— Se dit en parlant de certains droits attachés à quelques dignités. L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient conseillers d'honneur *nés* du parlement de Paris. (Acad.) L'archevêque de Reims était légat *né* du saint-siège. (Id.) L'archevêque de Narbonne était président-*né* des états de Languedoc. (Id.)

—Fig. *Être l'ennemi-né de ses talents.* Avoir pour les gens de talent une aversion si générale et si constante, qu'elle semble être naturelle.

—*Être le protecteur-né des sciences et des arts.* Protéger en toute occasion les hommes qui cultivent les sciences, les arts. || Se dit aussi d'un homme à qui sa place et ses fonctions font un devoir de les encourager.

— *Née* s'emploie pour indiquer les noms de famille que portait une femme avant son mariage. Ex. Mme Bernard, née Deschamps.

— *Mort-né.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

—*Nouveau-né.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Premier-né.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Dernier-né.* Le dernier enfant.

(Il) Est des rois de Juda l'héritier véritable,
Dernier-né des enfants du triste Ochosias. (RACINE.)

— Substantiv. Benjamin était le dernier-né de Jacob.

— L'usage ne permet pas de dire *Première-née, dernière-née.*

NÉAA, s. m. Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des nyctaginées, établi pour des espèces du Pérou.

NEAGH (Lough-). Géogr. Le plus grand lac d'Irlande, au N., a 32 kil. sur 16; reçoit le Ballinderry, le Blackwater, le Bann, et communique avec la mer d'Irlande.

NEAL (Daniel). Historien anglais, né à Londres, 1678-1743 a écrit une *Histoire des puritains*, et *History of New-England* (Histoire de la Nouvelle-Angleterre).

NÉALCÈS. Peintre grec du milieu du IIIe siècle av. J.-C.

NEANDER (Jean-Auguste Guillaume). Théologien allemand, né à Gœttingue, 1789-1850, se fit luthérien et fut professeur de théologie. Ses principaux ouvrages sont : *l'Empereur Julien et son temps; Saint Bernard et son temps; Développement genetique des principaux systèmes gnostiques, Saint Chrysostome et l'Église; Choses memorables de l'histoire du christianisme; Histoire generale de la religion et de l'Église chretienne; Histoire de la propagation et de la direction de l'Eglise par les apôtres; Histoire de Jesus dans sa connexion historique*, etc.

* **NÉANMOINS** adv. (des mots fr. *néant* et *moins*, c'est-à-dire rien moins, non moins). Sert à designer deux choses qui paraissent opposées, et en soutient une sans detruire l'autre. Il est encore très jeune, et *neanmoins* il est fort sage. (Acad.) Il lui avait promis de l'aller voir, *néanmoins* il ne l'a pas fait. (L.) Les Mach'abées étaient vaillants, et *néanmoins* il est écrit qu'ils combattaient par leurs prières plus que par leurs armes. (Bossuet.) Partisans du plaisir, et *néanmoins* sectateurs de la vertu. (Mass.)

— On disait autrefois *ce néanmoins*. Il faut maintenir *ce neanmoins* l'ame en bonne trempe. (Montaigne.)

— Syn. comp NEANMOINS, TOUTEFOIS, CEPENDANT. V. CEPENDANT.

* **NÉANT**, s.m (du lat. *neens*, non-être). Rien, ce qui n'est point, ce qui ne se conçoit que par une negation. Dieu a tiré toutes choses du *néant*. (Acad.) Il peut les reduire au *neant*, les faire rentrer dans le *neant* d'où elles sont sorties. (Id.) Le *néant* n'a point de propriété. (L.) Le chrétien voit comme un *neant* tous les honneurs de ce monde. (L.) La suprême intelligence n'a pu laisser le *neant* pour asile aux bourreaux de l'humanité. (Boiste.) Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le *néant*. (Boss.) L'âme voit au-dessous d'elle deux gouffres profonds : le *neant* d'où elle a été tirée, et un autre *néant* encore plus affreux, qui est le peché. (L.) Tous les hommes vont se confondre dans le gouffre infini du *néant*. (L.) Les impies n'ont pas même de quoi établir le *neant* auquel ils aspirent après cette vie. (L.) Tout ce qui est ne pour finir n'est pas tout à fait sorti du *néant*, ou il est aussitôt replongé. (Id.) Dieu est autant elevé au-dessus de moi, que l'être l'est du *néant*. (Mass.) Tout court se précipiter dans le *neant*. (Id.) Aux yeux du courtisan, il y a la même difference entre la faveur et la disgrâce, qu'entre l'être et le *neant*. (La Beaumelle.) Il proteste contre son âme en lui cherchant le *neant* pour refuge, et il ne trouvera pas le *néant*, car l'âme ne peut mourir. (Ch. Nodier.) Une vie nouvelle s'ouvre à l'homme qui croyait descendre dans le vide sans fond du *neant* (P. de St-Victor.) Qu'est devenu ce que j'ai été? Où est maintenant ce que je serai? Mon être a chaque instant rentre dans le *néant* et en sort de nouveau. (P. Janet.)

Le *néant*! le *neant*! vous-même ombre immense
Qui rouge le soleil sur son axe enflammé?
(A. DE MUSSET.)

— *Réduire, mettre à néant, au néant.* Aneantir, réduire à l'impuissance. Les grandes revolutions mettent tout l'ordre legal au *neant*. (Ch. de Remusat.) En calmant la colère du roi, en la persuadant d'attendre avec patience le jugement de Dieu, vous ferez tomber à *neant* les mauvais propos du peuple. (Aug. Thierry.)

— Fig.

Jouet des passions, et si l'état le pire
Est le *neant*, je ne sais point
De *néant* plus complet qu'un cœur froid à ce point.
(LA FONTAINE.)

— *Le néant absolu.* Abstraction qui supprime tous les êtres.

— Par exagér. Le peu de valeur d'une chose. Le neant des grandeurs humaines. Dieu voit comme un *neant* tout l'univers ensemble. (Bac.) Comptons comme un pur *neant* tout ce qui finit. (Boss.) Au milieu de toutes les pompes du monde, l'homme en découvre le fond, c'est-à-dire la vanité et le *néant*. (L.) Il faut être bien téméraire pour proclamer ainsi, sans preuve et sans étude préalable, le *néant* de la science humaine. (J. Simon.)

Les âmes humaines,
Éprises du *néant* des vanités humaines. (BOIL.)
Ah! tout ce vain éclat, cette pompe éphémère
N'est qu'un *néant* superbe, une illustre misère.
(CHENEDOLLÉ.)

— S'emploie en ce sens en parlant de l'homme comparé à Dieu. On trouve à toutes les pages des livres de nos faux mystiques, que le *néant* ne pèche plus. (Bossuet.) Longtemps il s'est flatté de cette pensée qu'il n'était pas digne de Dieu de se tenir offensé de ce que faisait un *néant*, ni de s'élever contre un *néant*. (Id.)

— Manque de naissance et de mérite dans une personne; basse condition. C'est un homme de *néant*. (Acad.) On l'a fait rentrer dans son *néant*, dans le *néant* d'où on l'avait tiré. (L.) Rentre dans le *néant* dont je t'ai fait sortir. (Rac.) Il tira François, pour ainsi dire, du *neant* de son humilité. (Flech.) Les pauvres font passer Jésus-Christ pour un homme de *neant*, né dans la plus vile populace. (Mass.) Combien de favoris de la fortune, sortis tout à coup du *néant*, vont de plain-pied saisir les premiers postes! (L.)

— S'emploie quelquefois sans article dans le sens de Rien. On n'a pas mis cet homme en prison pour *néant*. (Acad.) Vieux en ce sens.

— S'emploie rarement au pluriel. Nous sommes à la place de ceux qui nous ont precedés, qui nous succéderont; comment vouloir se fixer entre deux *néants*? (Boiste.)

— S'emploie au pluriel dans le sens de Choses futiles, bagatelles. Écrire des *néants* plus ou moins spirituels. (Mariv.)

— Fam. S'emploie adverbialement dans le sens de Non. Je vous accorde votre première demande; mais quant à l'autre, *néant*. (Acad.)

— *Néant plus.* Se disait pour Rien de plus. Je ne m'en émerveille *néant* plus que d'une geline ou d'une oie qui met dehors un gros œuf. (Quinze Joyes de mariage.)

— Myst. Vide de l'âme, absence d'amour de Dieu. Sentir le neant dans son cœur.

— Prat. *Mettre une appellation au néant.* Déclarer que la partie qui a appelé d'une sentence est déboutée de son appel. || *Mettre l'appellation et ce dont est appel au neant.* Annuler et l'appel et la sentence dont il a été appelé. || *Mettre néant sur une requête, sur un article de compte.* Mettre le mot *néant* au bas l'une requête, à côté d'un article de compte, pour marquer qu'on rejette cette demande, cet article. La locution et l'usage qu'elle indique ont vieilli.

— Fig. et fam. *Mettre néant à la requête de quelqu'un.* Refuser ce qu'il demande.

NÉANTHE, s. m. (ét. gr. νέος, nouveau; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de légumineuses de la Jamaïque.

NÉANTHES *de Cyzique*. Historien grec, de la fin du IIe siècle avant J.-C., avait écrit une *Histoire d'Attale*, dont il fut le précepteur.

NÉANTISE, s. f. Se disait pour Nullité, absence de facultés, paresse. Nos rois commencèrent par leur *neantise* à s'abâtardir. (Pasq.)

— Inutilité d'une chose. Il nous menait à conclure la *neantise* du compas et du compasseur. (Montaigne.)

NÉAPOLIS. Géogr. anc. Nom ancien de Naples, de Sichem ou Naplouse, et de Kench.

NÉAPOLITAIN, AINE, s. Géogr. Habitant, habitante de Naples.

— adj. Qui appartient à une des villes nommées Neapolis ou à ses habitants.

— Pharm. anc. *Onguent néapolitain.* Pommade mercurielle.

NÉAPOLITE, s. m. Pharm. Ancien nom d'un topique conseillé contre la goutte et la névralgie sciatique.

NÉARQUE, s. m. (ét. gr., νέος, vaisseau; ἄρχειν, commander). Antiq. gr. Synon. de NAVARQUE.

NÉARQUE. Lieutenant et ami d'Alexandre, vivait dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C., était originaire de Crète. Il suivit le roi de Macédoine dans l'expédition de l'Inde; il entreprit avec la flotte la grande exploration des côtes de la mer Erythrée, et accomplit ce voyage célèbre en cent quarante-cinq jours, dans le partage de l'héritage du conquérant, Néarque eut la satrapie de Lycie et de Pamphylie, et s'attacha à la fortune d'Antigone. Néarque avait laissé un récit de son voyage (*Periple*), qui servit de base à une partie des *Indica* d'Arrien.

NÉARTHROSE, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; ἄρθρωσις, articulation). Chir. Articulation qui se reforme après une résection.

NEAUFLES-SAINT-MARTIN. Géogr. Comm. du cant. de Gisors, arrond. des Andelys (Eure). Ruines pittoresques d'un ancien château; 1,100 hab.

NÉBAL, s. m. Mus. anc. V. NABLA.

NÉBALIADE, adj. 2 g. Crust. Qui ressemble à une nébalie. || NÉBALIADES, s. m. pl. Famille de crustacés, qui a pour type le genre nébalie.

NÉBALIDE, s. f. Entom. Syn. de CARTERE.

NÉBALIE, s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes phyllopodes, famille des apusiens, établi pour la nebalie de Geoffroy, qui habite les côtes de la Bretagne.

NEBBIA (Cesare, dit *Cesare d'Orvieto*). Peintre de l'école romaine, né à Orvieto, 1536-1614.

NÉBEL, s. m. Mus. anc. V. NABLA.

— Métrol. anc. Mesure de capacité en usage chez les Hébreux, valant environ 54 litres.

NÉBÉLIE, s. f. Bot. Syn. de BÉRARDIE.

NEBENIUS (Charles-Frédéric). Homme d'État et économiste allemand, né à Rholdt, près Landau, 1784-1857, présida le conseil d'État de Bade de 1843 à 1848. Il a écrit : *Considérations sur la situation économique de la Grande-Bretagne; l'Association douanière allemande, son système et son avenir; le Crédit public.*

NÉBLE, s. m. (ét. lat., *nebula*, nuage). Nom donné au brouillard dans les départements du Midi.

— Art vétér. Un des noms de la pourriture du mouton. On dit aussi *nebladure*, s. f.

NEBNEB, s. m. Bot. Nom de l'acacia d'Arabie au Sénégal.

NEBO ou **NABO**. Myth. Dieu assyrien, à tête de chien.

NEBO Géogr. anc. Montagne de la Palestine, dans la chaîne des monts Abarim, à l'E. du Jourdain, sur la pente mourut Moïse. Auj. *Attare.*

NEBOUZAN Géogr. Pays de l'anc. France dont Saint Gaudens était le chef-lieu. Il fait partie de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

NEBRASKA. Géogr. Rivière de l'Amérique du Nord, affluent de droite du Missouri, prend sa source dans les montagnes Rocheuses. Cours de 960 kilom.

— NEBRASKA. L'un des Etats de l'Union américaine, dans le Far-West, arrosé par le Nebraska, est couvert de forêts et de prairies. La capitale est *Omaha-City*. Territoire en 1854, il est devenu Etat, en 1867. Superficie 199,046 kil. carrés; pop. 452,000 hab.

* **NÉBRIDE**, s. f. (du gr. νεβρίς, peau de faon). Myth. et Antiq. gr. Peau de faon, qui servait de manteau à Bacchus et aux personnages de sa suite.

— Par extens. Peau de lion, attribut d'Hercule.

NÉBRIDOPÉPLOS, adj. m. (pron. *né-bi-do-pé-plos*; et fr. *nébride*; gr. πέπλος, manteau). Myth. gr. Revêtu de la nébride. Épithète de Bacchus.

NÉBRIE, s. f. (ét. gr., νεβρίς, peau de faon). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour soixante-dix espèces qui habitent les points les plus élevés de l'un et de l'autre continent.

NÉBRITE, adj. 2 g. Entom. Qui a rapport au genre nébrie. || NÉBRITES, s. m. pl. Groupe de coléoptères, ayant pour type le genre nébrie.

NÉBRIS, s. m. (pr. *né-briss*; ét. gr., νεβρίς, peau de faon). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scienoïdes, établi pour une espèce de 25 centimètres de longueur qui se trouve en Guyane.

NÉBRITE, s. f. ou **NÉBRITÈS**, s. m. (du grec νεβρίς, peau de faon). Minér. Espèce de pierre précieuse qui était consacrée à Bacchus, parce qu'elle était de la même couleur que la peau de biche dont ce dieu se couvrait. Il y en avait aussi de noires. On ne sait aujourd'hui à quel genre la rapporter.

NÉBROCHARÈS, adj. m. (pr. *né-bro-ka-rèss*; et gr., νεβρός, faon; χαίρω, je me réjouis). Myth. Qui aime les faons. Épithète de Bacchus.

NÉBRODA. Myth. Démon de l'impureté, qui, suivant les manichéens, créa Adam et Ève.

NÉBRODES (Monts). Géogr. anc. Nom ancien des montagnes du nord de la Sicile.

NÉBRODÈS, du gr. νεβρός, faon). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NÉBULAIRE, adj. Astron. Qui a rapport aux nébuleuses. Etat nébulaire des corps célestes.

NEBULASIT, s. f. (altération de l'arabe *dhen-el-used*, queue du lion). Astron. Étoile β de la queue du Lion.

NÉBULÉ, ÉE, adj. (du lat. *nebula*, nuée). Blas. Qui a la forme des bords d'un nuage. Bordure nébulée. Face nébulée. Fusée nébulée.

NÉBULES, s. f. pl. Archit. Dans l'architecture romane et dans celle de transition, Ornements ayant la forme de festons pendants ondulés et arrondis, qui se plaçaient sur les tarmiers des corniches et sur les moulures d'archivoltes.

NÉBULEUSEMENT, adv. D'une manière nébuleuse.

— Fig. Je voulais te demander à quelle heure tu cesserais de parler aussi *nébuleusement*. (A. Houssaye.)

* **NÉBULEUX, EUSE**, adj. (ét. lat., *nebulosus*; de *nebula*, nuage). Qui est de la nature des nuages, qui est obscurci par les nuages. Temps, ciel nébuleux. Horizon nébuleux. D'un crépuscule *nébuleux* le ciel était orné. (V. Hugo.)

Mais déjà de Vénus l'étoile matinale
Rayonnait sur les bords de l'Ida *nébuleux*,
Et la nuit moins obscure a vu pâlir ses feux.
(LÉONARD.)
Tel le soleil naissant
Jette à peine au milieu des vapeurs *nébuleuses*
De timides rayons et des lueurs douteuses... (DELILLE.)

— Fig. *L'horizon est nébuleux.* On est menacé de troubles, d'événements tristes, funestes.

— Empreint de tristesse. Quand passerai-je avec vous le soir tranquille de ce jour *nébuleux* qu'on appelle la vie? (Voltaire.)

— *Esprit nébuleux.* Esprit enclin à la mélancolie.

— *Visage, front nébuleux.* Visage, front sur lequel se peint le souci, l'inquiétude.

— *Avoir l'air nébuleux, tout nébuleux.* Avoir l'air soucieux, inquiet. Je te trouve l'air *nébu-*

leux ; je vois sur ton visage une impression de colère. (Le Sage.)

— Trouble. Avoir la vue nébuleuse.

— Fig. Obscur. Esprit, discours nébuleux. Pensée, idée nébuleuse. Laissons cette métaphysique *nébuleuse*, qui s'arrange le droit de décider sur tout, parce qu'elle peut faire des difficultés sur tout. (Mme de Tréveux.) Vos auteurs *nébuleux* auxquels je n'entends goutte. (C. Delavigne.)

— Astron. *Étoiles nébuleuses*. Étoiles qui sont beaucoup moins brillantes que les autres, et dont la lumière est faible, terne.

— Blas. S'emploie pour Nébulé.

— Minér. *Cristal nébuleux*. Cristal ayant des nuages blancs. || *Pierres nébuleuses*. Pierres d'une couleur imparfaite.

— Zool. Dont la surface offre des taches irrégulières d'un brun jaunâtre, comme le labre nébuleux, la couleuvre nébuleuse.

— NÉBULEUX. s. m. Ichtyol. Espèce de poisson du genre labre, qui se trouve dans le Nil.

— Ornith. Nom vulgaire d'une sorte de paradisier.

— NÉBULEUSE. s. f. Astron. Étoile nébuleuse. Nom donné à de très petits nuages blanchâtres qu'on aperçoit épars dans le ciel, où ils occupent des espaces plus ou moins considérables, mais en général assez petits, et qui paraissent être, du moins pour la plupart, des voies lactées plus éloignées que la nôtre, c'est-à-dire des amas de petites étoiles que l'œil ne peut distinguer les unes des autres. On en distingue deux classes. La première comprend les *nébuleuses résolubles* ou celles qui se composent d'un amas d'étoiles, et qui, tôt ou tard, sont destinées à être résolues, au fur et à mesure du perfectionnement des instruments d'optique. La seconde classe est remplie par les *nébuleuses proprement dites*, dans les quelles on ne distingue aucune étoile, même à l'aide des plus puissants instruments ; on les suppose composées de matière cosmique, dont la condensation progressive formera un jour des astres. Le télescope a fait découvrir un grand nombre de *nébuleuses*. (Acad.)

— Fig. Paris est le pandémonium qui cache dans le fouillis de ses *nébuleuses* des nobles, des prêtres, des notaires, des négociants. (E. Texier.)

— Erpét. Espèce de couleuvre grise et blanche.

— Moll. Nom marchand du cône mage || l'un des noms du cône tulipe.

— Ornith. Espèce de chouette.

NÉBULIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *nebula, mirare ferre*, porter). Qui porte des taches nébuleuses.

NÉBULON. s. m. (du lat. *nebula*, même signif.). S'est dit quelquefois par plaisanterie ou pédantesquement pour Jeune homme qui mène une vie irrégulière.

— Rabelais l'a employé dans le sens de Menteur effronté.

NÉBULOSITÉ. s. f. (rad. *nébuleux*). Apparence de nuage ou de vapeur. S'emploie particulièrement en astronomie. La nébulosité des étoiles. Au milieu de la *nébulosité* de la chevelure, qui est le caractère distinctif des comètes... (Bailly.)

— Fig. Obscurité. La nébulosité de son esprit, de ses discours. La nébulosité des idées, des pensées.

— Air sombre, soucieux.

Puisque vous me voyez, tâchez de mettre à l'ombre
La nébulosité de ce visage sombre — (Th. Corneille.)

NÉGANEL. s. f. Comm. Toile rayée de bleu et de blanc, qui se fabrique dans les Indes orientales.

NECBOURG. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers. Avec son bois, on fabrique des arcs.

* **NÉCESSAIRE**. adj. 2 g. (du lat. *necessarius*, même signif.). Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin pour quelque fin. La respiration est *nécessaire* à la vie. (Acad.) Avoir les choses *nécessaires* à la vie. (Id.) Se servir des moyens *nécessaires* pour réussir dans une entreprise. (Id.) L'étude de l'histoire est fort *nécessaire*. (Id.) Plus il a vu ce monde, plus les plaisirs lui deviennent *nécessaires*. (Mass.) Tout est bientôt épuisé ; il faut recommencer sans cesse ce que l'ennui rend insipide et ce que l'oisiveté a rendu *nécessaire*. (Id.) Les chrétiens doivent regarder leur salut comme la seule chose *nécessaire*. (Flech.) L'une est bien plus *nécessaire* aux hommes qu'aux animaux. (Buf.) L'adresse et la patience sont *nécessaires* pour avancer dans le chemin de la fortune. (De Meilhan.) L'ignorance des masses est la condition *nécessaire* de tous les gouvernements despotiques. (A. Martin.)

— Se dit des choses dont l'existence, l'action est fatale, qui ne peuvent pas être remplacées par d'autres. La douleur est donc aussi *nécessaire* que la mort ? (Voltaire.) La vérité est le médiateur *nécessaire* entre la raison et Dieu. (V. Cousin.)

— *Mal nécessaire*. Chose indispensable mais qui présente de grands inconvénients. Il y a des personnes qui croient que la guerre est un mal *nécessaire*. (Acad.)

— Se dit dans le même sens en parlant des personnes. Je ne crois pas un homme *nécessaire*, et je pense qu'il n'y a plus d'hommes *nécessaires* aujourd'hui. (Chateaub.)

— *Cet homme s'est rendu nécessaire dans cette maison*. Il s'y est rendu si utile ou si agréable, qu'il est mal vu qu'on puisse se passer de ses conseils, de ses soins, de sa société. Le zèle pour la patrie n'est plus qu'un art de se faire valoir et de se rendre *nécessaire*. (Mass.) Combien de gens se rendent utiles à force de se rendre *nécessaires* ! Flech.)

— *Cette personne m'est devenue nécessaire, m'est nécessaire*. Cette personne m'est si utile, sa société m'est si agréable que je ne puis m'en passer. Le cruel ! il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru que je lui serais *nécessaire*. (Mézeray. Ils sont dignes de notre amitié, dès qu'ils deviennent *nécessaires* à nos plaisirs et à notre fortune. (Mass.)

— Impersonn. *Il est nécessaire*, avec *de* et l'infinitif, ou avec *que* et le subjonctif. Il est *nécessaire* d'être sage pour être content de soi-même. (Acad.) Il n'est pas *nécessaire* d'entrer dans ce détail. (Id.) Il n'est pas *nécessaire* que vous sortiez. (Id.) Tant qu'il n'était pas *nécessaire* de parler, la sage princesse gardait le silence. (Boss.) Il était *nécessaire* à la gloire de la religion que toute la raison humaine se fût épuisée, pour rendre les hommes vertueux. (Massillon.)

— S'est dit avec *de* et un substantif. Bientôt et sans qu'il fût *nécessaire* d'une longue observation... (De Ségur.)

— Loc. prov. *Cela n'est pas nécessaire au salut*. Se dit pour exprimer qu'une chose n'est pas de précepte et d'obligation ou qu'elle est de peu d'importance.

— Bot. *Polygamie nécessaire*. Caractère des plantes synanthérées dont les calathides offrent des fleurs mâles au disque et des fleurs femelles à la circonférence, ce qui rend la polygamie nécessaire pour la conservation de l'espèce.

— Dr. rom. *Héritier nécessaire*. Esclave du défunt, qui était obligé d'accepter la succession même lorsqu'elle était chargée de dettes.

— Philos. *Causes nécessaires, agents nécessaires*. Causes et agents qui n'agissent pas librement, et qui produisent infailliblement leur effet. Les agents naturels privés de raison sont des agents *nécessaires*, des causes *nécessaires* à l'égard des effets qui en proviennent. (Acad.) Le soleil est la cause *nécessaire* du jour. (Id.) || *Effet nécessaire*. Effet qui découle infailliblement de la cause destinée à le produire. La lumière est un effet *nécessaire* du soleil. (Acad.) || On dit dans le même sens : Tirer une conséquence, une induction nécessaire. C'est la suite *nécessaire* de ce principe. (Acad.) || *Lois nécessaires*. Lois sans lesquelles l'univers ne saurait exister. || *Vérités nécessaires et éternelles*. Vérités qui ne peuvent cesser d'être vérités, parce qu'elles reposent sur de semblables essentielles. L'idée d'un triangle représentera éternellement un triangle, l'idée de deux angles droits représentera éternellement deux angles droits ; il sera donc toujours vrai que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits. || *L'être nécessaire*. Dieu, qui existe par sa toute-puissance.

— Par extens. Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, successeur de son père, devint un ennemi *nécessaire* du Dauphin par devoir et par politique. (Volt.)

— Théol. S'emploie par opposition à Libre. || *Acte nécessaire*. Celui qui est à la vérité produit par la volonté, mais en vertu d'une impulsion à laquelle elle ne peut résister.

— NÉCESSAIRE. s. m. Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie. Il n'est pas riche, mais il a le *nécessaire*. (Acad.) Le *nécessaire* lui manque. (Id.) Combien de gens manquent du *nécessaire*, lors que tant d'autres ont du superflu ! (Id.) Il se prive du *nécessaire* pour soutenir sa famille. (Id.) Il ne dépense que pour le *nécessaire*. (Id.) Il s'est réduit, borné, restreint au *nécessaire*, au strict *nécessaire*, au seul *nécessaire*. (Id.) Celui qui ne demande à la fortune que le *nécessaire* en reçoit souvent le superflu (Bouhs.) On étend le *nécessaire* si loin, que le superflu même n'y peut suffire. (Id.) J'ai été vingt fois, dans ma disgrâce, sur le point de manquer du *nécessaire*, parce que, dans mon bonheur, je n'avais jamais appréhendé de manquer du superflu. (De Retz.) M. de Turenne se serra dans les bornes étroites du seul *nécessaire*. (Flech.) Sainte Thérèse crut avoir beaucoup de superflu, parce qu'il ne lui manquait rien du *nécessaire*. (Id.) Nous serions tous assez riches, si nous ne voulions que le *nécessaire*. (Mme de Maintenon.) Chez les peuples que nous avons supposés, chacun a le *nécessaire*, un grand nombre vit dans l'aisance, peu sont riches, personne n'est opulent. (Condill.) Je vais restreindre vos besoins à l'étroit *nécessaire*, et exiger de vos passions les sacrifices les plus amers. (Barth.)

— Ce qui est essentiel, ce qui est indispensable. Il faut s'occuper du *nécessaire* avant de songer à l'agréable. (Acad.) La conférence n'alla pas au delà, pour mieux en conserver le secret dans le pur *nécessaire* au succès. (Saint-Simon.)

— *Le salut, l'affaire du salut est l'unique nécessaire*. Le salut est la seule chose dont l'homme doive s'occuper pendant sa vie.

— *Faire le nécessaire*. Faire ce qu'il y a de plus important, qu'on ne peut pas tout faire. Les sots décident à faire toujours le *nécessaire* pour exécuter ce qu'ils ont entrepris. (Gambetta.)

— La nais, domestique, dans le langage des précieuses. Voilà un *nécessaire* qui demande si vous êtes en commodité d'être visible. (Mol.)

— *Faire le nécessaire*. Faire l'empressé, se mêler de tout, comme si l'on ne pouvait se passer de nous.

Certaines gens faisant les empressés
S'introduisent dans les affaires ;
Ils font partout les *nécessaires*
Et, partout importuns, devraient être chassés.
(La Fontaine.)

— On dit dans le même sens : *Trancher du nécessaire*.

Au diantre tout valet,
Qui fatigue son maître et ne fait que déplaire
À force de vouloir trancher du *nécessaire* ! (Molière.)

— Art milit. *Nécessaire d'armes*. Sorte d'étui contenant divers objets, tels que lame de tournevis, récipient à huile, etc., pour le montage, le démontage et l'entretien des armes.

— Écon. domest. Boîte, étui qui renferme différents petits meubles et ustensiles nécessaires ou commodes. Nécessaire de bois de noyer, de bois d'acajou. Nécessaire d'homme, de femme. Nécessaire de toilette, de voyage. Nécessaire à aiguilles. Nécessaire à café, à thé. Les pièces de ce *nécessaire* sont d'argent, de vermeil. (Acad.) Elle s'assit auprès de moi, sur mon *nécessaire* de voyage, et me conta l'histoire suivante... (E. About.) || Choses qui sont contenues dans la boîte. Un nécessaire d'argent, de vermeil.

— Ce mot, dans cette acception, était primitivement féminin.

Bref, cette somme, en une *nécessaire*,
Fut couverte et moi par eux choisi
Pour vous en faire un hommage sincère. (Vergier.)

— Rabelais s'en est servi dans le sens de sur-le-robe.

— Philos. Se dit, surtout dans la philosophie péripatéticienne, pour désigner ce qui ne peut pas ne pas être, ni être autrement qu'il n'est. L'absolu, le *nécessaire*, enferme en soi l'idée l'unité, d'infinité. (La Mennais.)

— Syn. comp. NÉCESSAIRE. INDISPENSABLE. Ce qui est *nécessaire* l'est universellement, à tous égards ; ce qui est *indispensable* dépend souvent des lieux, des circonstances, des individus. || IL EST NÉCESSAIRE, IL FAUT, ON DOIT. La première de ces expressions marque plus particulièrement une obligation essentielle et indispensable. La seconde marque plus précisément une obligation de complaisance, de coutume ou d'intérêt personnel. La troisième est plus propre à désigner une obligation de raison ou de bienséance. || NÉCESSAIRE, CONTRAINT. Ce qui est *nécessaire* est le propre de notre nature ; ce qui est *contraint* nous est imposé par la volonté d'un autre.

* **NÉCESSAIREMENT**. adv. (rad. *nécessaire*). Par un besoin absolu. Il faut nécessairement manger pour vivre. Il faut nécessairement que je m'en aille. Le moment de l'éveil devient aussi *nécessairement* que celui du sommeil, et tous deux arriveraient indépendamment des causes étrangères, puisque l'animal ne peut exister que pendant un certain temps dans l'un ou dans l'autre état. (Buf.)

— Infailliblement, par une suite nécessaire, par une liaison nécessaire. Lorsque le soleil luit, nécessairement il est jour. Les causes étant ainsi disposées, il faut *nécessairement* que tel effet ait lieu. (Acad.) Si je suis le temps qui se perd et coule toujours, je me perds *nécessairement* avec lui. (Boss.) La religion elle-même n'est-elle pas *nécessairement* liée à l'ordre public ? (Mass.) Toute loi qui n'est pas exécutée est *nécessairement* méprisée. (Ferrand.)

— Philos. et Théol. S'emploie par opposition à Librement. Les hérétiques disent que les hommes s'imaginent agir librement, et que cependant ils agissent nécessairement.

NÉCESSARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui affirmait que les êtres moraux agissent par une nécessité, soit physique, soit morale.

NECESSARIO adj. (du lat. *necessarius*, obligé). Musiq. Mot italien dont on se sert en musique, dans le sens d'Obligé, dont on ne peut se passer. On emploie aussi *obligé* dans le même sens.

NÉCESSITANT. part. près. du v. Nécessiter. Qui nécessite. Une force nécessitant la soumission.

* **NÉCESSITANT, ANTE**. adj. Se disait pour Nécessiteux, qui a besoin. Aussi est-ce à vous seule qu'on veut avoir recours toutes les muses *nécessitantes*. (Mol.)

— *Pauvreté nécessitante*. Pauvreté absolue.

— Fam. *De nécessité nécessitante*. De nécessité absolue et indispensable.

— Théol. *Grâce nécessitante*. Grâce qui contraint et qui ôte la liberté. S'il y avait une grâce nécessitante, la créature n'aurait plus de mérite.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

NÉCESSITATION. s. f. (pron. *né-ces-si-ta-cion*). Philos. Se dit des circonstances qui nécessitent l'action de la volonté. La détermination dont il s'agit ici n'est pas une *nécessitation*. (Leibnitz.)

* **NÉCESSITÉ**. s. f. (du latin *necessitas*, même signif.). Tout ce qui est absolument nécessaire et indispensable. Il se prend dans une signification plus ou moins étroite, suivant les choses dont on parle. Nécessité absolue, indispensable, dure, fâcheuse, fatale. Une heureuse nécessité. Faire une chose par nécessité. Multiplier les êtres sans nécessité. Le salut est d'une absolue *nécessité* (Bourdal.) Ils se croient dans l'impuissance d'être chrétiens, parce qu'ils se sont imposé la *nécessité* d'être ambitieux. (Flech.) Elle s'imposait une *nécessité* d'obéir et de plaire à Dieu. (Id.) Ils doivent se détacher par religion de ce qu'ils doivent quitter par *nécessité*. (Id.) Toutes les passions rapprochent les hommes que la *nécessité* de chercher à vivre force à se fuir. (J.-J. Rouss.)

— Tout ce à quoi il est impossible de se soustraire, de résister. Il faut se soumettre à la nécessité. Plier sous le joug de la nécessité. Les dures lois de la nécessité. C'est une violente maîtresse d'école que la *nécessité*. (Montaigne.) Les sots populaires pèsent les biens dans les balances des orfèvres, mais nature nous apprend à les mesurer à l'aune de la *nécessité*. (Charr.) Les arts sont les enfants de la *nécessité*. (La Font.) Qu'il sente de bonne heure peser sur sa tête altière le joug que la nature impose à l'homme, le joug pesant de la *nécessité*, sous lequel il faut que tout être fini ploie. (J.-J. Rouss.) Nous cédons à la *nécessité* moins par sa force que par notre faiblesse. (Mme de Staël.) Il y a des constatations qu'il faut savoir faire, et des *nécessités* qu'il est sage de subir. (J. Favre.)

— *C'est une nécessité de mourir*. La mort est inévitable.

— *La nécessité d'aimer Dieu*. L'obligation indispensable d'aimer Dieu.

— *Si vous voulez qu'on vous pardonne, c'est une nécessité que vous pardonniez*. C'est une condition nécessaire.

— *Ne pas voir la nécessité d'une conséquence*. Ne pas voir que cette conséquence soit une suite nécessaire du principe dont on la tire.

— Ce qui contraint dans quelques circonstances déterminées. On lui tenait le poignard à la gorge, ce fut une *nécessité* de signer cet acte. (Acad.) Ne me réduisez pas à la *nécessité* de vous dire des choses désagréables. (Id.) L'ambitieux ne tue pas pour le plaisir de tuer, mais il fait de *nécessité* crime ou gloire. (Boiste.) Aimer la paix par inclination, et faire la guerre par *nécessité*. (Flech.) Faire par honneur ce que les autres faisaient par *nécessité*. (Id.) Instruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme un fléau du genre humain, et comme une *nécessité* malheureuse, que comme une source de gloire. (Volt.) Il y a des êtres méchants sans *nécessité*. (B. de St-P.) Les révolutions ne sont l'ouvrage que de la *nécessité*. (Pazos.)

— *Faire de nécessité vertu*. Faire de bonne grâce une chose qui déplaît, mais qu'on est obligé de faire. D'une *nécessité* faites une vertu. (Mairet.) On fit ensuite une vertu d'un pur effet de la *nécessité*. (Vertot.) Faire de *nécessité* vertu, dans le sens religieux, c'est attribuer à la Providence le gouvernement du monde, et trouver dans cette pensée une consolation intime. (Mme de Staël.)

— Besoin pressant. C'est une nécessité que d'y mettre ordre de bonne heure. Quelle nécessité y avait-il de faire ce qu'il a fait ? Quelle nécessité si pressante de lui en parler ? Une urgente nécessité. A Paris, quand on a beaucoup d'affaires, c'est une *nécessité* de prendre des voitures. (Acad.) Pourquoi le perdons-nous dans la *nécessité* la plus pressante ? (Flech.) Ils comptent pour leur plus grand malheur la *nécessité* d'aborder celui dont ils attendent la délivrance de leurs misères. (Mass.)

S'il me réduit à la *nécessité*
D'éprouver contre lui ma faible autorité... (Racine.)

— *Une chose de première nécessité*. Une chose dont il est impossible ou très difficile qu'on se passe pour exister. Le pain est une chose de première nécessité. Une denrée de première nécessité. || *Les choses de seconde nécessité*. Celles qui sont très utiles, mais qui ne sont pas d'un usage indispensable. Les arts multiplient les choses de seconde *nécessité*. (Condillac.)

— Indigence, dénuement. Grande, extrême nécessité. Être réduit à la dernière nécessité. Être dans la nécessité, dans la nécessité de toutes choses. Elle craignait moins la *nécessité* que l'abondance. (Flech.) Il a voulu que l'abondance des uns suppléât à la *nécessité* des autres. (Mass.)

— S'est dit pour Manque. Années réduites à la *nécessité* de toutes choses. (Malh.)

— *Être en nécessité*. Être dans le dénuement. C'est une chose très fâcheuse de vivre en *nécessité*. (Malh.)

— La nécessité personnifiée. Monsieur le peintre, comment représenteriez-vous la *Nécessité* ? (A. Dum.)

— Loc. prov. *Nécessité n'a point de loi*. En extrême péril, un extrême besoin, peuvent rendre excusables des actions blâmables en elles-mêmes. || On dit aussi *nécessité contraint la loi*.

— *Les avares se font nécessité de tout*. Ils ne font aucun usage de leur bien et manquent toujours du nécessaire. || *Nécessité rend magnanime le couard et pusillanime*. || *Nécessité est de raison la moitié*. || *Tel a nécessité qui ne s'en vante pas*. || *Nécessité est mère d'industrie*. Le besoin rend ingénieux.

— Myth. Fille de la Fortune. On la regardait comme la plus absolue de toutes les divinités. Chez les poètes, elle est souvent prise pour le Destin. Sa puissance est telle, que Jupiter lui-même est forcé de lui obéir.

— Féod. *Nécessité jurée*. Serment que devait

faire le vassal pour aliéner ou engager valablement un fief. Il jurait que l'aliénation ou l'engagement avait lieu par nécessité, et non par la volonté de faire tort a ses héritiers.

— Philos. *Nécessité métaphysique.* Celle qui fait qu'une chose est telle que son contraire est impossible, comme la nécessité que deux et deux fassent quatre. || *Nécessité morale.* Celle qui fait qu'une chose ne peut moralement être autrement, comme la nécessité qu'une mère aime son enfant. || *Nécessité physique.* Celle qui résulte de l'existence actuelle d'une chose, comme la nécessité que le soleil éclaire. || *Nécessité relative.* Celle qui met dans une impuissance véritable d'agir, ou de ne point agir dans les circonstances et dans la situation ou l'on se trouve, quoique, dans d'autres circonstances et dans un autre état, on puisse agir ou n'agir point. || *Nécessité simple et absolue.* Celle qui ne dépend d'aucun état ou conjoncture, d'aucune situation particulière, mais qui se trouve partout, et en quelques circonstances que l'on suppose l'agent. Tel est, dans un homme qui a perdu la vue, la nécessité ou il est de ne point distinguer les couleurs.

— Théol. Action d'une cause étrangère sur la volonté, à laquelle il n'est pas possible de résister. || *Nécessité de moyen.* Nécessité absolue. Se dit par opposition à *nécessité de précepte.* Le baptême est nécessaire d'une nécessité de moyen; l'eucharistie n'est, à la rigueur, que d'une nécessité de précepte.

— *De nécessité.* loc. adv. Nécessairement. Il faut de nécessité que cela soit. Il s'ensuit de nécessité, de toute nécessité, d'une nécessité absolue que Dieu est l'auteur de l'univers. Il est de nécessité que je reste ici encore quelque temps. Il faut de *nécessité* commencer par être honnête homme pour avoir le droit d'espérer d'être un grand homme. (J. Simon.)

— S'empl. aussi après quelques substantifs, comme régime. C'est un conseil de perfection, et non pas un précepte de *nécessité.* (Flech.) Discerner les pauvres de *nécessité* d'avec ceux du libertinage. (Id.)

— *Par nécessité.* loc. adv. A cause d'un besoin pressant. Vendre ses livres par nécessité. Se faire soldat par nécessité.

— *Sans nécessité.* Sans un besoin urgent. La guerre sans *nécessité* absolue est certainement un crime. (J. Simon.)

— NÉCESSITÉS. s. f. pl. Les besoins de la vie, les choses nécessaires. Les nécessités de la vie. Ne pas avoir toutes ses nécessités. Savoir bien demander ses nécessités. Secourir le prochain dans ses nécessités. Ces lieux sombres ou la honte tient tant de *nécessités* cachées. (Flech.

— Fig. Plût au ciel que chacun de nous eût son prophète qui l'avertît des *nécessités* de son âme! (Flech.) Avec quelle effusion de cœur exprimait-il à Dieu ses *nécessités* personnelles! (Id.)

— *Les nécessités de l'amour,* ou absolument *les nécessités.* Ce que l'amour exige pour être satisfait. Il y a apparence que, si Roquebrune fut habile homme, il profita de l'occasion et représenta ses *nécessités* à l'agréable Inezilla. (Scarron.)

— Besoins d'argent qu'éprouve un pays, un gouvernement, une corporation. Pourvoir par une nouvelle contribution aux urgentes *nécessités* de l'État. (Acad.) D'abondantes collectes ont pourvu aux *nécessités* pressantes de cette église. (Id.) Le premier argent qu'il reçut d'Espagne, malgré les *nécessités* de sa maison, fut donné à ses amis. (Boss.)

— *Les nécessités de la nature.* Les besoins auxquels la nature de l'homme est assujettie, comme boire, manger, dormir, etc. Satisfaire aux nécessités de la nature. Nous sommes tous assujettis aux mêmes *nécessités* naturelles. (Boss.)

— *Aller à ses nécessités, faire ses nécessités.* Évacuer les matières fécales. || Au singulier. Il se trouva la une caverne, où il entra pour une *nécessité* naturelle. (Lemaistre de Sacy.)

— Prat. *Les menues nécessités.* Les dépendances, les parties accessoires d'un tribunal. || Ce qui est nécessaire au confortable des juges en séance. Le chauffage est une menue nécessité.

— Syn. comp. NÉCESSITÉ, BESOIN, INDIGENCE. V. BESOIN.

NÉCESSITÉ, ÉE. part. pass. du v. Nécessiter. S'emploie adjectiv. Chose nécessitée. Ils croient que toutes nos actions sont *nécessitées,* et que nous n'avons d'autre liberté que celle de porter quelquefois de bon gré les fers auxquels la nécessité nous attache. (Voltaire.)

— *Nécessité à.* Il faut des mains *nécessitées* au travail. (Voltaire.)

— *Nécessité de.* Après plusieurs délais, ils furent *nécessités* de fléchir sous cette âpre servitude. (Sully.)

— *Nécessité par.* Expédient nécessité par les circonstances.

* **NÉCESSITER.** v. a. 1re conj. Contraindre, réduire à la nécessité de faire quelque chose. Nécessiter quelqu'un à se défendre. Nécessiter quelqu'un à faire une chose. La grâce ne *nécessite* point la volonté. (Acad.)

— Rendre nécessaire. Cela nécessitera votre intervention. Les vrais coupables des excès d'une révolution sont ceux qui l'ont *nécessitée* par les abus. (Boiste. L'art du labourage a *nécessité* l'emploi des métaux et des bras pour les fondre et pour les forger. (Virey.) La situation que nous traversons *nécessite,* je reconnais, de la part du gouvernement impérial, plus que de tout autre, un plébiscite. (Gambetta.)

— Produire fatalement, entraîner, impliquer nécessairement. L'intelligence divine *nécessite* toutes les autres qualités célestes; elle *nécessite* aussi l'immortalité de l'âme. (Boiste.)

* **NÉCESSITEUX, EUSE.** adj. Indigent, pauvre, qui manque des choses nécessaires à la vie. Être nécessiteux. La classe nécessiteuse. Des gens nécessiteux. Ses charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et *nécessiteuses* (Boss.)

— *Nécessiteux de. Nécessiteux* de toutes choses. (Malh.)

— Fig. Vous ne me parlez point assez de vous; j'en suis *nécessiteuse,* comme vous l'êtes de folies. (Mme de Sevig.)

— Avec un nom de chose. L'intrigue, l'ambition, l'envie, et toutes les passions qu'engendrent l'intérêt servile et le luxe *nécessiteux.* (Marmontel.)

— *Langue nécessiteuse.* Langue dépourvue des mots qui seraient nécessaires pour exprimer une pensée sans périphrase. La langue écrite ne laisse pas d'être indigente et *nécessiteuse,* parce que ses besoins s'étendent au dehors. L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur; ses polisseurs l'ont affaiblie. (Marm.)

— Substantiv. Un nécessiteux. Des nécessiteux. Il s'occupait beaucoup de soulager les *nécessiteux.* (Acad.)

— On l'emploie parfois avec le mot *pauvre* pour exciter davantage la compassion. Ayez pitié d'un pauvre nécessiteux. N'oubliez pas les pauvres nécessiteux.

— Fig. Un écrivain illustre est ordinairement un illustre *nécessiteux.* (Noel.)

— Syn. comp. NÉCESSITEUX, GUEUX, INDIGENT, PAUVRE, MENDIANT. Le *pauvre* n'a pas le moyen de se procurer les choses nécessaires à la vie, parce que ses ressources sont multiples et sa situation incertaine. Si le pauvre perd ou néglige les ressources qui le font vivre, il devient *indigent.* Si personne ne vient au secours de l'*indigent,* il devient *nécessiteux.* Le *mendiant* demande ou reçoit l'aumône, ou par fainéantise, ou par nécessité. On appelle gueux celui qui demande l'aumône par fainéantise.

NÉCHAO Ier ou **NÉCOS.** Roi d'Égypte, vivait à la fin du VIIIe siècle av. J. C. || NÉCHAO II ou NÉCOS. Roi d'Égypte, fils de Psammeticus, regna de 617 à 600 av. J.-C., entreprit un canal pour conduire les eaux du Nil à la mer Rouge, envoya des navigateurs phéniciens à la reconnaissance des côtes d'Afrique, vainquit Josias, roi de Juda, mais fut battu par Nabuchodonosor II.

NÉCHEM. s. m. Chron. Nom du huitième des dix mois, de 31 jours chacun, qui composent l'année des peuples de l'île Formose.

NÉCHILOTH. s. m. (pr. *ne-ki-lott*). Antiq. hébr. Nom générique des instruments à vent des Hébreux.

NECIPARE. adj. 2 g. (étym. lat., *nex, necis,* mort violente; *parere,* engendrer). Qui cause la mort, qui détermine la destruction. Peu usité.

NECKAR ou **NECKER** (en latin *Nicer*). Géogr. Affluent de droite du Rhin, prend sa source dans la Forêt-Noire, près de Villingen, coule au N dans une étroite vallée du Wurtemberg, y arrose Rottweil, Rothenburg, Tübingen, Kannstadt, Heilbronn; entre dans le grand-duché de Bade, en tournant vers l'O., passe à Ladenbourg, Heidelberg, et finit à Mannheim. Son cours est d'environ 260 kil. Ses affluents sont, à droite: le Kocher, le Jaxt, qui viennent du Rauhe Alp; à gauche: l'Enz, l'Elsenz, qui viennent de la Forêt-Noire.

— NECKAR. L'un des quatre cercles du Würtemberg; ch.-l., *Stuttgart.*

NECKER ou **NEKER** (Jobst de). Graveur allemand de la première moitié du XVIe siècle, travaillait à Augsbourg et gravait sur bois.

— NECKER (Noël-Joseph). Botaniste allemand, né en Flandre, 1729-1793, a laissé: *Delucæ Gallo Belgicæ sylvestres; Physiologia muscorum; Elementa botanica.*

— NECKER (Jacques). Financier, né à Genève, 1732-1804, vint fort jeune à Paris. Il fonda, 1762, avec MM. Thelusson, une maison de banque, qui devint la première de la capitale, et essaya vainement de relever la Compagnie des Indes. Son *Éloge de Colbert* fut couronné par l'Académie française, en 1773. Un peu par depit, il critiqua l'administration de Turgot (*Traité sur la législation et le commerce des grains*), et devint, en 1776, d'abord directeur, puis contrôleur général du Trésor, 1777. Il se servit de son crédit pour faire face, par d'énormes emprunts, au déficit et à la guerre avec l'Angleterre en 1778. Pour soutenir son système, il essaya d'exposer les ressources de la France dans un *Compte rendu* publié en 1781; le soulèvement contre cette révélation fut tel autour de lui qu'il dut se retirer, 1781. Dans son séjour à Saint-Ouen, il publia un compte rendu plus complet, sous le titre d'*Administration des finances,* 1784. Rappelé en 1788, il convoqua les notables, pour préparer la réunion des états généraux. Necker fut au-dessous de sa tâche et de sa réputation. Suspect à la cour, il fut éloigné, juillet 1789. Rappelé de Bâle après le 14 juillet, il essaya vainement de lutter contre l'entraînement de l'Assemblée et des clubs, et se retira à Coppet, en Suisse, en septembre 1790. On lui doit encore: *de l'Importance des idées religieuses; du Pouvoir exécutif dans les grands États; Dernières Vues de politique et de finances offertes à la nation française.* | NECKER (Suzanne CHURCHOD, Mme). Femme du précédent, née dans le pays de Vaud, 1739-1794. Son salon fut un lieu de réunion pour les esprits les plus distingués. Elle fonda en 1778 l'hospice qui porte son nom. Elle a laissé des *Réflexions sur le divorce* et des *Mélanges.*

— NECKER DE SAUSSURE (Albertine-Adrienne). Fille du naturaliste Benedict de Saussure, née à Genève, 1766-1841, a traduit le *Cours de littérature dramatique* de A.-W. Schlegel, et son livre de *l'Éducation progressive* a remporté le prix Montyon.

NECKÈRE. s. f. (de *Necker,* nom pr.). Bot. Genre de mousses vivaces appartenant à la tribu des bryacées et croissant dans toutes les régions chaudes et tempérées du globe.

NECKÉRIE. s. f. Bot. Syn. de CORYDALE et de POLLICHIE.

NECKSTEIN. s. m. Métall. Genre de minéral d'étain qui rend peu à la fonte.

NÉCOS. V. NECHAO.

* **NEC PLUS ULTRA.** loc. employée comme s. m. mots latins signif. *non plus au delà.* Terme qu'on ne saurait dépasser. Être bien mis, bien logé, bien nourri, bien musqué, voilà, pour un égoïste, le *nec plus ultra* de la perfectibilité sociale. (Boiste.) L'odorat, par les gaz parfumés qui y sont joints, forme en ce moment le *nec plus ultra* des jouissances du goût. (Brill.-Sav.) C'est le sentiment des lois de Dieu qui forme l'évidence et le *nec plus ultra* de la raison humaine. (B. de St-P.)

> Un certain fauconnier, ayant pris, ce dit-on,
> A la chasse un milan (ce qui n'arrive guère)...
> Ce cas n'arrive pas quelquefois en cent ans,
> C'est le *nec plus ultra* de la fauconnerie.
> (LA FONTAINE.)

> Seul contre cinquante amazones,
> Dans un jour il triompha;
> Et, n'en déplaise à ses colonnes,
> Ce fut le seul *nec plus ultra.* (SÉGUR.)

— On dit aussi, mais moins souvent, *non plus ultra.* Metz fut le *non plus ultra* de Charles-Quint. (Acad.)

> J'ai rempli dignement tous les emplois des fermes:
> Directeur, receveur, caissier, et cætera;
> Et je prétends aller jusqu'au *non plus ultra,*
> Être fermier. (BOURSAULT.)

— Autrefois, on a dit simplement *Non plus.* Cela m'a mis à *non plus,* et j'attends cette heure comme celle de la mort. (De Giron.)

NÉCROBIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, dont les espèces, à peu près répandues partout, se développent dans les cadavres.

NÉCROBIOSE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; βίος, vie. Physiol. Transformation des organismes vivants qui se régénèrent.

NÉCROBIOTIQUE. adj. Qui concerne la nécrobiose.

NÉCROBORE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; βόρος, qui dévore). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour quatre espèces de l'Amérique du Nord.

NÉCROCOME. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; κομᾶν, je soigne). Salle où l'on expose les cadavres jusqu'à l'apparition des signes certains de la mort.

NÉCRODE. s. f. (ét. gr., νεκρώδης, semblable à un mort). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour neuf espèces représentées dans les diverses parties du monde.

NÉCRODOULIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; δουλία, servitude). Culte des morts. || Le culte que les Chinois rendent aux âmes de leurs ancêtres.

NÉCROGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., νεκρός, mort; γεννᾶω, j'engendre). Bot. Qui naît sur un végétal mourant ou mort.

NÉCROGRAPHE. s. m. (étym. gr., νεκρός, mort; γράφω, je décris). Celui qui étudie ou qui décrit les cadavres.

NÉCROGRAPHIE. s. f. (rad. *nécrographe*). Étude, description des corps morts. || Traité sur les cadavres.

NÉCROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la nécrographie.

NÉCROGRAPHISME. s. m. (rad. *nécrographe*). Abus qu'un médecin fait de l'étude des cadavres, en la substituant à l'étude des êtres vivants.

NÉCROLÂTRE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; λάτρις, adorateur). Celui qui rend un culte exagéré à la mémoire des morts. || Celui qui pleure démesurément un mort.

— Adjectiv. Personne nécrolâtre.

NÉCROLÂTRIE. s. f. (rad. *nécrolâtre*). Culte des morts. || Vif regret, douleur exagérée pour un mort, qui absorbe toutes les autres pensées. Les cœurs tendres et malheureux, d'une imagination vive, tombent aisément dans la *nécrolâtrie.* (Boiste.)

NÉCROLÂTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la nécrolâtrie.

NÉCROLITHE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à une roche d'origine volcanique et de nature feldspathique. || Syn. de TRACHYTE.

* **NÉCROLOGE.** s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; λόγος, discours). Liste, registre sur lequel on inscrit la date de la mort des évêques, abbés et autres personnes illustres, particulièrement des bienfaiteurs des églises. Le même usage s'introduisit dans les congrégations, dans les couvents, dans les paroisses. Le nécrologe d'une église. Le nécrologe d'une communauté.

— Par extens. Je cherchai pourtant avec soin le fameux *nécrologe* des prêtresses d'Amycle que l'abbé Fourmont copia en 1731 ou 1732, et qui donne une série de près de mille années avant Jésus-Christ. (Chateaubriand.)

— On a aussi donné ce nom aux Catalogues des saints, ou le jour de leur mort et de leur mémoire est marqué. Aujourd'hui, en ce sens, on dit *Martyrologe.*

— Ouvrage consacré à la mémoire des hommes célèbres morts récemment. Le nécrologe des hommes illustres.

— Par extens. Longue série de décès. La peste et la famine ont considérablement augmenté le nécrologe de cette contrée.

* **NÉCROLOGIE.** s. f. (radic. *nécrologe*). Notice consacrée à une personne morte depuis peu de temps. Une *nécrologie;* la *nécrologie* est toujours un peu suspecte d'exagération. (Acad.) Ce mot a été employé par quelques auteurs pour exprimer tout ce qui concerne la mortalité qui résulte des diverses maladies.

* **NÉCROLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la nécrologie. Article, notice nécrologique.

NÉCROLOGUE. s. m. Auteur de nécrologies.

* **NÉCROMANCIE** ou **NÉCROMANCE.** s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; μαντεία, divination). Art prétendu de évoquer les morts, ou d'examiner les objets qui leur ont appartenu, pour avoir connaissance de l'avenir ou de quelque autre chose de caché. Cette sorte de divination, autrefois fort en vogue, repose sur la croyance que les âmes de ceux qui étaient morts avant leur temps sont par quelque accident, soit par une mort volontaire, résidaient aux confins du monde et n'étaient pas encore parvenues aux enfers.

— Par extens. Nom donné à toutes ses d'enchantements, ou l'on suppose quelque communication avec les esprits ou avec les démons.

— Astrol. Art de déterminer le moment de la mort par l'influence des astres.

* **NÉCROMANCIEN, ENNE.** s. Celui, celle qui se mêle de nécromancie.

— Se prend aussi pour Magicien.

* **NÉCROMANT.** s. m. Celui qui exerce la nécromancie. Alors un nouveau *nécromant* prononçant les imprécations infernales pour faire sortir les démons, les spectres hideux, traînant des chaînes avec les tristes dépouilles des tombeaux. (Virey.) Tandis que le sorcier, le *nécromant,* l'alchimiste, cherchaient l'or, il le trouvait. (A. Dumas.) Une ancienne tradition raconte qu'un *nécromant,* pris par un roi, dessécha ce lac pour obtenir sa liberté. (V. Hugo.)

> Malheur au vainqueur sans gloire
> Qui doit sa lâche victoire
> A de hideux *nécromants!* (V. HUGO.)

— Par extens. Magicien. Pour l'abattre, il faut le grimoire, le bredouillement, les prestiges, les changements à vue d'un *nécromant* politique. (P. de St-Victor.)

NÉCROMANTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'art des nécromants.

NÉCROMÈTRE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; μέτρον, mesure). Thermomètre indiquant le degré de froid au-dessous duquel la mort est certaine.

NÉCRONITE. s. f. Minér. Minéral qui a les caractères extérieurs du feldspath. C'est une substance blanchâtre ou bleuâtre, d'un éclat un peu soyeux, que l'on trouve en petites masses cristallines aux environs de Baltimore.

NÉCROPATHIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; πάθος, affection). Pathol. Disposition à une nécrose générale.

NÉCROPERNAS adj. m. (pr. *né-kro-pernass*; et. gr., νεκρός, mort; πέρνημι, je vends). Épithète d'Achille à cause de la rançon qu'il reçut de Priam pour lui livrer le corps d'Hector.

NÉCROPHAGE. adj. 2 g. (étym. gr., νεκρός, mort; φάγω, je mange). Entom. Qui vit d'animaux morts, ou qu'on trouve sur des charognes.

— NÉCROPHAGE. s. m. Syn. de NÉCROPHORE.

— NÉCROPHAGES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, comprenant ceux de ces insectes qui dévorent les animaux morts ou les substances animales en décomposition.

NÉCROPHILE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; φίλος, qui aime). Entom. Genre de névroptères de la famille des hémérobides. || Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour quatre espèces vivant dans les chairs en putréfaction et dont trois se trouvent en Europe.

— NÉCROPHILE. s. f. Syn. de NÉCROBORE.

NÉCROPHLÉOPHAGE. s. m. (étym. gr., νεκρός, mort; φλοιός, peau; φάγω, je mange). Entom. Genre de myriapodes appartenant à la famille des géophilides.

NÉCROPHOBE. adj. 2 g. (étym. gr., νεκρός,

mort, φόβος, crainte). Qui a peur de la mort ou des morts.

NÉCROPHOBIE, s. f. (radic. *nécrophobe*). Crainte exagérée de la mort ou des morts. C'est un symptôme de l'hypocondrie.

NÉCROPHOBIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la nécrophobie.

NÉCROPHORE, s.m. (ét. gr., νεκρός, mort; φέρω, je porte). Enfin Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des silphides, établi pour quarante-cinq espèces des deux continents qui ont l'instinct, en se mettant dessous, de creuser un trou pour les enfouir des petits animaux morts, dans les chairs desquels ils déposent leurs œufs.

Nécrophore.

— Fam. Porteur de mort. Non content d'être *nécrophore* et grand prêtre du fils de Semèle, le croque-mort se livre assez volontiers au cumul. P. Borel.)

* **NÉCROPOLE**, s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; πόλις, ville). Antiq. Partie des villes destinée aux sépultures. || Vaste souterrain destiné aux sépultures. Toutes les villes d'Égypte avaient leur nécropole.

— Nom donné particulièrement à un faubourg d'Alexandrie.

— Au sens moderne, Grand cimetière orné de monuments, de plantations. Le Père-Lachaise est la plus somptueuse des nécropoles de Paris.

NÉCROPOMPOS, adj. m. (pr. *ne-kro-pon-pos*; ét. gr., νεκρός, mort; πομπός, qui conduit). Myth. gr. Qui conduit les morts. Surnom de Mercure.

NÉCROPSIE, s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; ὄψις, vue). Chir. Syn. de NÉCROSCOPIE.

NÉCROPSIQUE, adj. 2 g. Syn. de NÉCROSCOPIQUE.

NÉCROSCIE, s. f. (étym. gr., νεκρός, mort; σκιά, ombre). Entom. Genre d'orthoptères, de la division des spectres, établi pour sept espèces de Java.

NÉCROSCOPIE, s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; σκοπέω, j'examine). Chir. Dissection d'un cadavre pour en faire l'examen. || On a proposé avec raison de substituer cette expression à celle d'*autopsie*, qui ne présente pas un sens déterminé.

NÉCROSCOPIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la nécroscopie.

* **NÉCROSE**, s. f. (ét. gr., νεκρόω, je mortifie; fait de νεκρός, mort). Pathol. État d'un os ou d'une portion d'os privé de vie par l'impression de l'air, la dénudation, la contusion, la fracture, les différents virus, etc. La nécrose est aux os ce que la gangrène est aux parties molles. *Nécrose céréale*. Perte de sensibilité et gangrène sèche produite par l'usage du seigle ergoté. || *Nécrose phosphorée des maxillaires*. Altération des os maxillaires assez grave pour amener leur chute et due à l'action du phosphore.

— Agric. Maladie des grains, appelée aussi *nielle*. Elle est produite par plusieurs espèces de plantes cryptogames.

— Arborie. Carie du bois des arbres.

NÉCROSÉ, ÉE, part. pass. du v. Nécroser. S'empl. adjectiv. *Os nécrosés*. Les chirurgiens trouvent dans l'inspection des séquestres *nécrosés* un excellent moyen de reconnaître si la nécrose est interne ou externe. (Richer.) L'os *nécrosé* et les parties molles qui l'environnent se tuméfient, abcèdent, laissent évacuer une plus ou moins grande quantité de pus. (Ribes.)

NÉCROSÉMÉIOTIQUE, adj. (pr. *né-kro-cé-mé-i-o-tike*; étym. gr., νεκρός, mort; σημεῖον, signe). Qui a rapport aux signes de la mort.

NÉCROSER, v. a. 1re conj. Produire la nécrose. Le phosphore *nécrose* les os de la mâchoire. (Litt.)

— SE NÉCROSER, v. pron. Se mortifier, en parlant des os.

— Être atteint par la nécrose.

NÉCROSIQUE, adj. Pathol. Qui a rapport à la nécrose.

NÉCROSTÉOSE, s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; ὀστέον, os. Pathol. Nécrose des os.

NÉCROTOMIE, s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; τομή, coupure). Chir. Dissection d'un cadavre.

NÉCROTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la nécrotome.

* **NECTAIRE**, s. m. (du lat. *nectere*, lier, attacher, parce que ces productions étrangères sont comme attachées à la corolle). Bot. Partie de certaines fleurs qui contient le suc dont les abeilles composent leur miel. Le *nectaire* est un appendice ou une partie de la corolle qui contient un suc sucré et aromatique nommé nectar, dont les insectes, et spécialement les abeilles, sont très avides et qu'elles façonnent en miel (Fourcroy.) || Toute partie d'une fleur qui n'est ni calice ni corolle, ni étamine ou pistil, qu'elle soit stérile ou non une liqueur sucrée. || Toute espèce de glande, tubercule, bosse ou appendice, qui, placé dans la fleur, ne semble pas faire partie de l'un des organes floraux ordinaires. || La plupart des organes qui ont reçu ce nom sont des appareils déguisés, des parties déformées d'appareils bien connus dans d'autres circonstances, mais qui se présentent sous un aspect insolite.

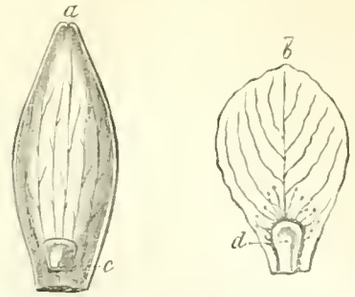

c, nectaire situé à la partie inférieure d'un pétale *a*, de la parnassie des marais, *d*, nectaire formé à la base d'un pétale *b*, de tréflaire.

NECTAIRE (Saint). Géogr. Comm. du canton de Champeix, arrond. d'Issoire (Puy-de-Dôme). Eaux minérales thermales et incrustantes. Fromages; 1,500 habitants.

NECTAIRE, Patriarche de Jérusalem, né à Candie, 1615-1774, a écrit : *Computatio imperii papæ in Ecclesiam*.

NECTANABIS Ier, Roi d'Égypte de 374 à 361 av. J.-C., battit les Perses, commandés par Pharnabaze et Iphicrate, 373. || NECTANABIS II, Roi d'Égypte, régna de 361 à 350 av. J.-C., triompha de ses compétiteurs, grâce au secours d'Agésilas. Vaincu par Ochus, roi de Perse, il s'enfuit en Éthiopie où fut pris par ses ennemis.

NECTANDRE, s. m. (ét. gr., νηκτός, propre à la natation; ἀνήρ, ἀνδρός, organe mâle). Bot. Syn. de THYMÉLINE et de LINOSTOME.

NECTANDRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au nectandre. || NECTANDRÉES, s. f. pl. Tribu des laurinées ayant pour type le genre nectandre.

NECTANÈBE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des crabroniens, établi pour deux espèces d'Égypte.

* **NECTAR**, s. m. (ét. lat., *nectar*, même signif.). Myth. Breuvage des dieux. Verser, servir le nectar. On a été réduit à dire que les dieux étaient ivres de *nectar*, lorsqu'ils firent l'homme, et que, quand ils vinrent à regarder leur ouvrage de sens froid, ils ne purent s'empêcher de rire. (Fontenelle.)

— Par extens. Toute sorte de liqueur ou de produit agréable. Le vin est le nectar de la treille. Ce vin est du nectar. Sitôt que du *nectar* la troupe est abreuvée. (Boileau.) La génisse apporte son *nectar* argenté. (St-Lambert.) N'avez-vous point du miel le *nectar* parfumé? (Delille.)

Auriez-vous goûté le *nectar*
D'Aï, d'Arbois ou de Pommar? (Gresset.)

Ce *nectar* odora it dont la douce chaleur
Échauffe le génie et ranime le cœur,
Embaume de ses grains et La Mecque et Médine.
(Rosset.)

Comme un homme enivré du *nectar* de la treille
Il chancelle, il bégaye, et sa raison sommeille
(De Saint-Ange.)

— Fig.

Viens me presser sur ton sein adoré,
De tes baisers prodigue-moi l'ivresse;
De leur *nectar* mon cœur est altéré. (Millevoye.)

Dès que sur l'incarnat d'une bouche charmante,
Il a bu des baisers le *nectar* inconnu... (Legouvé.)

— Fig.

Ce breuvage vanté par le peuple rimeur,
Ce *nectar* que l'on sert au maître du tonnerre,
Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre,
C'est la louange. (La Fontaine.)

Antiq. Nom d'un vin qu'on faisait en Lydie, près du mont Olympe, et auquel on mêlait du miel et des fleurs.

Bot. Suc miellaux que sécrètent diverses parties de la fleur, dans certaines plantes. Une fois à l'état de papillon, la chenille qui aimait le feuillage préfère le *nectar* des fleurs. (Virey.)

— Chim. *Nectar lunaire*. Extrait d'osmazôme, conservateur de la santé.

NECTARADÈNE, s. f. (étym. gr., νέκταρ, nectar; ἀδήν, glande). Bot. Glande qui sécrète le suc miellé des fleurs.

NECTARÉ, ÉE, NECTARIÉEN, ENNE, ou **NECTARIEN, ENNE**, adj. Qui ressemble au nectar.

— Qui produit du nectar. C'est pour nourrir le papillon que la rose entr'ouvre les glandes *nectarées* de son sein. (B. de St-P.)

— Doux comme le nectar.

NECTARIBOTHRIE, s. f. (ét. gr., νέκταρ, nectar; βοθρίον, alvéole). Bot. Syn. de LLOYDIA.

NECTARIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *nectar*, nectar; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un nectar. || Qui sécrète une liqueur sucrée. Glandes, lamelles nectarifères.

NECTARIFIQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *nectar*, nectar; *facio*, je fais). Zool. Se dit des animaux dont le corps sécrète une liqueur sucrée. On dit aussi *nectaripare*.

NECTARILYME, s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; ὑλόω, j'enveloppe). Bot. Organe servant à couvrir et à protéger le nectaire, comme les faisceaux de poils dans les géraniums.

NECTARINIADÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui ressemble à une nectarinie. || NECTARINIADES, s. m. pl. Groupe de la famille des grimpereaux, ayant pour type le genre nectarinie.

NECTARINIE, s. f. Ornith. Genre d'oiseaux voisin des colibris, établi pour une centaine d'espèces d'Afrique et de la Malaisie, qui vivent de mouches et du suc des fleurs.

NECTARINIEN, ENNE, adj. Ornith. Syn. de NECTARINIADÉ.

NECTARIPARE, adj. 2 g. V. NECTARIFIQUE.

NECTARITE, s. m. (ét. gr., νεκταρίτης; de νέκταρ, ancien). Antiq. Vin d'année.

NECTARIUS, Patriarche de Constantinople de 381 à 397, succéda à saint Grégoire de Nazianze. Il présida le concile où l'on donna à l'évêque de Constantinople le titre officiel de chef de l'Église d'Orient, 381.

NECTAROSCORDE, s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; σκόροδον, ail). Bot. Genre de liliacées, dont les espèces ont été trouvées en Sicile.

NECTAROSTIGMATE, s. m. (de *nectar*, et *stigmate*). Bot. Tache colorée qui avoisine le nectaire d'une fleur.

NECTAROTHÉQUE, s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; θήκη, boîte). Bot. Partie quelconque d'une fleur qui enveloppe le nectaire.

NECTIQUE, adj. 2 g. (du gr. νηκτός, nageur). Muscr. Qui a la propriété de surnager pendant quelque temps. Quartz nectique. Silex nectique.

— NECTIQUE, s. m. Entom. Syn. d'AGABE.

NECTOME, s. m. Mamm. Syn. de NÉOTOME.

NECTOPODE, adj. 2 g. (ét. gr., νηκτός, nageur; πούς, ποδός, pied). Entom. Qui a les pieds aplatis en rame et propres à la nage. || NECTOPODES, s. m. pl. Syn. de REMIPÈDES.

— Moll. Famille de nucléobranches ou hétéropodes, comprenant ceux qui ont un pied abdominal comprimé en forme de nageoire arrondie.

NECTOUXIE, s. f. Bot. Syn. de MORETTIE.

NECTRIS, s. m. (pr. *nek-triss*; du gr. νήκτρις, qui nage). Ornith. Genre d'oiseaux de la Chine, des Moluques.

— Bot. Syn. de CABOMBA.

NECTURE, s. m. (ét. gr., νηκτός, qui nage; οὐρά, queue). Erpét. Nom donné au groupe des protées.

NECUNE, s. f. Métrol. Monnaie des Indes orientales.

NÉGYDALE, s. m. (ét. gr., νεγύδαλος, chrysalide du ver à soie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour cinq espèces dont deux se trouvent aux environs de Paris. Syn. d'ŒDÉMÈRE. || Nom donné à quelques espèces de malthines et de télephores.

NÉGYDALIDE, adj. 2 g. (étym. gr., νεγύδαλος; nécydale; εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au nécydale. || NÉGYDALES, s. m. pl. Tribu de coléoptères longicornes, qui a pour type le genre nécydale.

NÉGYDALOÏDE, adj. 2 g. Entom. Syn. de NÉGYDALIDE.

NÉGYOMANCIE, s. f. (ét. gr., νέκυς, mort; μαντεία, divination). Syn. de NÉCROMANCIE. Ce mot signifie aussi l'art prétendu de deviner par l'examen des os et des nerfs des trépassés et des cordes qui ont servi au supplice des condamnés.

NÉGYSIEN ou **NÉGYSÉEN**, s. m. Antiq. gr. Nom qu'on donnait à ceux qui figuraient dans les Nécysies.

NÉGYSIES, s. f. pl. (ét. gr., νεκυσία; fait de νέκυς, mort). Antiq. gr. Fête solennelle en l'honneur des morts. Les Nécysies étaient célébrées dans plusieurs villes de la Grèce, au mois d'anthesterion. Les Romains, aussi bien que les Grecs, s'imaginaient que les ombres sortaient des enfers pour assister à leur fête, et que les portes en étaient ouvertes tant que la solennité durait.

NÉDA, Géogr. anc. Rivière de Grèce (Péloponnèse), sortant du mont Lycée (Arcadie), et séparant les Messéniens des Éléens.

NÉDASOBILI, s. m. Mamm. Nom vulgaire de la zibeline.

NEDENÆS, Géogr. Bailliage du diocèse d'Aggerhuus (Norvège), dont le ch.-l. est *Arendal*.

NEDER BRAKEL, Géogr. Commune de la Flandre orientale (Belgique), à 34 kil. de Gand; 3,700 hab.

NEDJDI, s. m. Espèce de cheval arabe.

— Adjectiv. Un cheval nedjdi.

NEDJED ou **NADJD**, (litteral. *haute terre*). Géogr. Région intérieure de l'Arabie, haute terre montueuse et généralement fertile, qui se partage en un grand nombre de pays : le *Djebel-Shammar*, au N., capitale Hail; le *Kasem*, plus au S., avec les villes d'Oneizah et de Bereydah; le *Djebel-Towerk* ou *El Arid*, vaste pays habité par les farouches Wahabites; capitale Biad. Le Nedjed est entouré de tous côtés d'une ceinture de déserts; ce qui avait fait donner au centre de la presqu'île le nom d'*Arabie déserte*.

NEDROMA, (*Calama*). Géogr. Petite ville de la prov. d'Oran (Algérie). Fabriques de haïcks et de poterie; 2,500 habitants.

NÉDUSIENNE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve. Minerve nedusienne avait un temple sur la rive du Neda.

NÉDYE, s. m. Entom. Syn. de CECTHONHYNCHE.

NÉE (François-Denis). Graveur français, né à Paris, 1732-1818, élève de Philippe Le Bas.

NEEBONG, s. m. (pron. *ni-bongh*). Bot. Espèce de palmier très commun à Sumatra.

NEEDHAM (Marchamont). Publiciste anglais, né à Burford (Oxford), 1620-1678, fonda un journal satirique, le *Mercurius Britannicus*, fut emprisonné à Newgate, se mit au service de la république, et fonda une nouvelle feuille satirique, le *Mercurius politicus*. Il a laissé : *Discours sur la supériorité d'un État libre sur le gouvernement monarchique*.

— NEEDHAM (John TUBERVILLE). Prêtre catholique, né à Londres, 1713-1781, professa la philosophie à Lisbonne, revint bientôt à Londres et y publia ses premières découvertes microscopiques. Ses théories sur la végétation et la génération des êtres, quoique raillées par Voltaire, méritent d'être appréciées par Buffon et Spallanzani. Il a écrit : *Découvertes faites avec le microscope; Recherches physiques et métaphysiques sur la nature et la religion*, etc.

NEEDHAMIE, s. f. (pr. *ni-da-mi*; de *Needham*, nom pr.). Bot. Genre d'épacridées, établi pour des arbrisseaux d'Australie. || Syn. de NARVALINE et de TÉTRATHÈQUE.

— Helminth. Nom qu'on avait donné aux tubes spermatophores des céphalopodes, qu'on avait pris pour des helminthes.

NEEDLESTONE, s. m. pron. *ni-dle-stone*; ét. angl., *needle*, aiguille; *stone*, pierre). Minér. Syn. de THOMSONITE.

NÉÉE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des nyctaginées et croissant dans les forêts du Pérou.

NEEFS (Pieter), dit *le Vieux*. Peintre flamand, né à Anvers, 1570-1651, obtint une grande réputation comme peintre d'intérieur d'églises.

NÉEL (Louis-Balthasar). Littérateur français, né à Rouen, 1695-1754, est connu surtout par un badinage : *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer, et retour de Saint-Cloud à Paris par terre*.

NEER-LINTER, Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 26 kil. de Louvain; 2,500 h.

— NEER-WINDEN, Comm. de la prov. et à 50 kil. de Liége (Belgique); 100 hab. Victoires de Luxembourg sur Guillaume III, 1693, et du duc de Saxe-Cobourg sur Dumouriez, 1793.

NEER (Arnold VAN DER). Peintre hollandais, né à Amsterdam, 1619-1683, fut l'un des bons paysagistes de son temps. || NEER (Eglon-Hendrick VAN DER). Peintre hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam, 1643-1703, élève de son père et du peintre Jacques Van Loo, dans le paysage et les tableaux de genre, acquit, par la perfection des détails et le fini de la composition, une grande supériorité.

NÉERA, Myth. Nymphe que Jupiter aima, et dont il eut deux filles.

NEERLANDE ou **NEDER-LANDEN**, Géograph. V. PAYS-BAS.

NÉERLANDAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante du royaume des Pays-Bas.

— NÉERLANDAIS, s. m. Linguist. Idiome dérivé de l'ancien teuton. Il se divise en deux dialectes, le hollandais et le teuton. || *Néerlandais moyen*. Idiome qui était parlé au moyen âge dans la Flandre, les Provinces-Unies et le Brabant.

— adj. Qui concerne le royaume des Pays-Bas ou ses habitants.

NEES VON ESENBECK (Chrétien Godefroy). Naturaliste allemand, né dans l'Odenwald, 1776-1858, professa la botanique successivement à Erlangen, 1818, à Bonn, 1819, et à Breslau, 1831.

NÉÉSIE, s. f. (de *Nees*, nom pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des sterculiacées, croissant à Java.

* **NEF**, s. f. (du lat. *navis*, même signifie.). Navire. *Ne* se dit plus qu'en poésie.

La *nef* tourne, s'abîme et disparaît aux yeux. (Delille.)
Plus rapide qu'un trait, sa *nef* obéit-sante
Court, vole, et dans le port arrive triomphante. (Id.)
Les *nefs* qui promettaient de si sanglants revers,
Vides de Ménélas, ont repassé les mers. (Lignan.)
Quand la perfide *nef* du berger adultère
Sur les flots enlevait Hélène à son époux... (Domerg.)

— Fig.

Nous avons peut-être vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des vents notre *nef* vagabonde (Racan.)

— *Nef de Goudé*. Bateau employé sur les rivières du Nord.

— Se disait pour Vase à boire en forme de vaisseau.

— Partie d'une église qui est comprise entre les bas côtés, et qui s'étend depuis la porte principale jusqu'au chœur. Ils passent de la *nef* la vaste solitude. (Boil.)

La voûte de la *nef*, sous ses longs arcs déserts,
De l'orgue harmonieux n'entend plus les concerts.
(De Saint-Ange.)

— *Nefs latérales*. Les bas côtés d'une église. || *Église à trois nefs, à cinq nefs*. Église qui a une nef principale et deux ou quatre nefs latérales.

— Prov. *Qui entre en nef n'a pas vent à gré.* Les débuts d'une affaire sont souvent difficiles.

— Anc. cout. Grand vase de forme allongée qui se plaçait devant le seigneur lorsqu'il se mettait à table, et qui contenait divers accessoires ou condiments, tels que couteaux, épices, etc. || Vase de vermeil dans lequel on portait les serviettes du roi et de la reine.

— Archit. Espace compris entre les deux rangées de piliers qui soutiennent une voûte. Se dit particulièrement en parlant des églises.

— Blas. Vaisseau.

— Hydraul. *Moulin à nef.* Moulin à eau construit sur un bateau.

— Théol. Se dit au figuré pour désigner l'Église militante. La nef de Saint-Pierre a résisté à tous les orages et à toutes les tempêtes.

* **NÉFASTE**, adj. 2 g. (du lat. *nefas*, défendu). Antiq. rom. Se disait des jours consacrés au repos, et où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. Jours néfastes. || Se disait aussi des jours de fêtes solennelles qui étaient accompagnées de sacrifices ou de spectacles. || Se disait plus souvent des jours de deuil et de tristesse destinés à l'inaction et regardés comme funestes, en mémoire de quelque disgrâce éclatante du peuple romain. L'anniversaire de la journée de l'Allia et celui de la défaite de Cannes étaient des jours néfastes. Thraséas sortit du sénat, quand l'on décréta que le jour de naissance d'Agrippine serait mis au nombre des jours *néfastes*. (P. de St-Victor.)

— Par anal. Se dit des choses illicites et funestes. Action néfaste. || Fatal, en parlant d'une époque.

NÉFE, s. f. (du hollandais *neb*, bec). Fauconn. Partie renflée du bec dans les oiseaux de proie.

NÉFFLÉE, s. f. Bot. Syn. de CELSIE.

* **NÉFLE**, s. f. Botan. Fruit du néflier. La nèfle a plusieurs noyaux et la peau de couleur grisâtre. D'abord très acerbes, les nèfles acquièrent, quand on les a conservées quelque temps, surtout quand elles ont été saisies par le froid, une saveur douce et assez agréable. Ce n'est pourtant qu'un des fruits les moins estimés. On peut, en écrasant les nèfles et en les faisant fermenter avec de l'eau, en composer une sorte de cidre, qui forme une boisson astringente, peu agréable au goût, et qui ne peut être saine que lorsqu'elle est faible, et qu'on en fait un usage peu fréquent. Grosse nèfle. Nèfle molle. On met les nèfles sur un lit de paille pour les amollir. Ce nom est aussi donné, dans la Guyane, au fruit du petit parinari. || *Bois de nèfle.* Nom qu'on donne, dans l'île de la Réunion à une espèce de jambosier, à cause de la ressemblance de son fruit avec la nèfle de notre pays. || *Nèfle d'Inde.* Le fruit du métel.

— Pop. *On vous donnera des nèfles*, ou elliptiquement *Des nèfles!* Se dit à celui qui demande une chose ou trop belle ou trop chère. || *Je ne l'ai pas eu pour des nèfles.* Cela m'a coûté cher.

— Prov. *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent.* On vient à bout de bien des choses avec du soin et de la patience.

* **NÉFLIER**, s. m. (et. lat., *mespilus*, même signif.) Bot. Genre de la famille des pomacées. Son fruit s'appelle nèfle. On en connaît une trentaine d'espèces, tant indigènes qu'exotiques. Les plus connues sont : l'aubépine, l'azerolier, le buisson ardent, le nellier commun, le nellier du Japon. Le néflier est un arbre peu élevé, tortueux et difforme, mais qu'embellissent au mois de mai ses larges fleurs blanches. Le bois du néflier est très dur; il a le grain fin et égal; sa couleur est grise avec des veines rougeâtres. Il serait propre, sous ces différents rapports, pour la menuiserie et le tour, s'il n'avait pas le défaut de se tourmenter et de se fendiller. || *Néflier des créoles.* Un des noms du parinari.

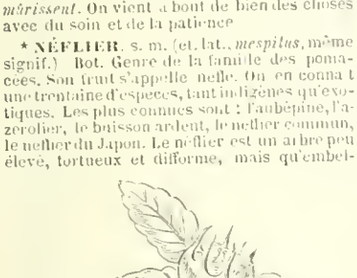

Nellier : *a*, fleur; *b*, fruit.

NÉFOND, s. m. Vaste espace sablonneux, en Arabie.

NÉFRENDE, s. 2 g. (ét. lat., *nefrendis*, même signif.). Anat. Nom qu'on a donné aux personnes qui sont privées de dents comme les jeunes enfants qui n'en font point encore, ou les vieillards qui les ont perdues.

NÉFRIO, s. f. Bouillie faite en Abyssinie avec du blé, de l'orge, des fèves et des haricots.

NEFTA. (*Negeta*). Geogr. Ville de la Tunisie, sur le chott El Kebir et dans une des plus belles oasis du Sahara.

NÉGA, s. m. Bot. Nom vulgaire du cerisier du Canada.

NÉGANOPEAU, s. m. Comm. Espèce de toile de coton que l'on fabrique aux Indes.

NEGAPATAM. Geogr. Ville de l'Hindoustan anglais, dans la présidence de Madras, à l'embouchure d'un bras du Cavery.

NÉGATE, s. m. Syn. de NAGATE.

NÉGATEUR, TRICE, adj. Qui nie, qui a l'habitude de nier. Un philosophe négateur.

— Subst. Les philosophes comptent parmi eux des négateurs.

— NEGATEUR, s. m. Hist. relig. Nom donné par les premiers chrétiens à celui qui reniait le Christ au milieu des tourments.

* **NÉGATIF, IVE**, adj. (et. lat., *negativus*; de *negare*, nier). Didact. Qui exprime une négation. Proposition, particule négative. Terme négatif.

— *Argument négatif, preuves négatives.* Argument, preuves qui ne reposent pas sur un fait positif, mais qui sont déduites du silence, de l'absence, de l'embarras de l'adversaire.

— *Avoir voix négative.* Avoir droit de s'opposer.

— Fam. *Cet homme est négatif, a l'air négatif.* Il refuse toujours, ou il a l'air d'un homme toujours prêt à refuser ce qu'on lui demande.

— Qui manque de qualités positives. Le vrai bonheur est pour nous une chose *négative*; il consiste surtout dans l'absence du mal. (Boiste.) Ne vous assurez pas sur ces vertus *négatives* qui consistent uniquement à ne pas faire de mal. (J. Simon.)

— *Avoir négatif.* Ce qu'une personne doit au delà de ce qu'elle possède. Il n'a plus qu'une fortune négative.

— Fig. Il n'était dans le monde qu'une valeur *négative*. (G. Ohnet.)

— Avec un nom de personne. Se dit de l'absence des qualités morales. Il est pis que nul, il est *négatif*. (J.-J. Rousseau.)

— Alg. *Grandeurs ou quantités négatives.* Celles qu'on fait précéder du signe de la soustraction, parce qu'elles résultent d'une soustraction réelle ou supposée qui ne peut se faire.

— Bot. *Caractères négatifs.* Caractères fondés sur l'absence de certaines parties.

— Chim. Se dit des substances qui dans les combinaisons se rendent au foyer positif de la pile. On dit aussi *électro-négatif*. || *Travail négatif.* Fermentation avec absorption de chaleur.

— Dr. *Conflit négatif.* Incident de procédure provenant d'une déclaration d'incompétence de l'autorité judiciaire et de la juridiction administrative dans la même cause. || *Loi négative.* Loi qui défend l'accomplissement d'une chose.

— Geogr. *Delta négatif.* Embouchure d'un fleuve plus communément nommée *estuaire*, et formant un golfe et non un amas de terre en forme de Δ grec.

— Gramm. *Particule négative, préfixe négatif.* Particule, préfixe qui marque la négation. || *Verbe négatif.* Une des formes du verbe turc, dans laquelle, au moyen de l'insertion d'une seule lettre, la chose exprimée par le verbe est niée.

— Hist. Se disait des membres du conseil et d'une partie des bourgeois de Genève, qui étaient opposés aux amis de la liberté. Dans ce sens, on disait substantivement *un négatif*. || *Droit négatif.* Droit que prétendaient avoir, sur la législation, les négatifs de Genève.

— Hist. relig. *Hérétique négatif.* Nom donné par l'inquisition à ceux qui, convaincus d'hérésie par des témoignages suffisants, refusaient d'avouer les croyances qu'on leur supposait. || *Négatif diminué* ou *demi-négatif.* Se disait substantivement pour Celui qui n'en avouait qu'une partie. || Celui qui confessait avoir fait les choses ou tenu les discours dont on l'accusait, mais qui nia en avoir fait la mauvaise intention, ou dans un sens hérétique.

— Opt. *Foyer négatif d'une loupe.* Foyer qu'on prend de l'autre côté de la loupe.

— Phys. *Électricité négative.* L'une des deux électricités existant dans les corps non électrisés et développée à l'origine à la surface des corps résineux. || *Éléments négatifs.* Disques de cuivre d'une pile galvanique. || *État négatif.* Etat dans lequel se trouve un corps à la surface duquel on a développé l'électricité négative. || *Pole négatif.* Pole d'une pile qui se termine par un disque de cuivre et par où se dégage l'électricité négative.

— Photogr. *Épreuve négative.* Épreuve sur laquelle les noirs sont représentés par des blancs, et réciproquement.

— Théol. *Commandement négatif.* Commandement qui défend de faire une chose. Ex. : Vous ne déroberez point. Vous ne tuerez point. || *Peines négatives.* Lois par lesquelles on exclut certaines personnes des honneurs, des dignités, sans leur infliger aucune peine directe et positive. || *Schisme négatif.* Schisme dans lequel on se contente de rejeter les erreurs d'une Eglise, sans s'en séparer, et sans former une autre société.

— NEGATIF, s. m. Photogr. Épreuve négative.

— NÉGATIVE, s. f. Proposition qui nie. Soutenir la négative. Demeurer, persister dans la *négative*, se tenir sur la *négative*. (Acad.) Mettre une *négative* partout où se trouvait une affirmative, et réciproquement, est tout le secret de ceux qui écrivent pour ou contre une révolution. Buiste. Je ne puis encore louer cette femme que par les *négatives* : elle n'est point avec, elle n'est point cela; avec le temps je dirai peut-être : elle est cela. (Mme de Sévigné.)

— L'opposé, le contraire. L'esprit scientifique, qui est la *négative* du surnaturel, n'existait plus que chez un très petit nombre. (E. Renan.)

— Refus. Puissent-ils user des mines d'imprécation et de *négative* qui secondent leurs goûts de bien. (Mme de Sévigné.) Au sexe femmin sied bien la *négative*. (J. J. Rouss.)

— *Être fort sur la négative.* Être accoutumé à refuser ce qu'on demande.

— *Se tenir sur la négative.* Refuser constamment, persister dans un refus. Je me tiens pourtant sur la *négative*; je ne sors point. (Rac.)

— Gramm. Mot qui sert à nier. *Non, ni, ne*, sont des négatives. Et c'est, comme on l'a dit, trop d'une *négative*. (Molière.) || Dans ce sens, on dit plus ordinairement *négation*.

* **NÉGATION**, s. f. (pr. *né-ga-cion*; et. lat., *negatio*; de *negare*, nier). Action de nier. Toute proposition contient affirmation ou négation. Négation tranchante, absolue. Toute *négation* implique une affirmation préalable. (Proudhon.) Un fait que la conscience elle-même atteste est au-dessus de nos démonstrations, comme il est au-dessus de nos *négations*. (J. Simon.)

— Opposition systématique. L'homme qui s'endort dans l'indifférence de la vérité est vil, celui qui s'enorgueillit dans une *négation* cynique est insensé ou pervers. (G. Sand.)

— Par extens. L'opposé, le contraire. La liberté du philosophisme est l'asservissement; sa vérité, la *négation* du vrai; sa félicité, l'égoïsme. Boiste.) Le droit divin est la *négation* du droit populaire. (É. de Girardin.)

— Gramm. Mot qui sert à nier, comme *ne, non*, etc. En latin, deux *négations* valent une affirmation. (Acad.)

— Philos. Absence d'une qualité dans un sujet qui n'en est pas capable.

— Syn. comp. NÉGATION, PRIVATION. La *négation* est l'absence d'un attribut qui ne saurait se trouver dans le sujet. La *privation* est l'absence d'un attribut qui se trouve ordinairement dans le sujet. Ne point voir, qui est une privation dans un homme aveugle, est une négation dans une pierre. || NÉGATION, NÉGATIVE. La *négation* est l'action de nier; la *négative* est une proposition qui a la propriété, la vertu de nier.

* **NÉGATIVEMENT**, adv. D'une manière négative. Répondre négativement.

NÉGATIVITÉ, s. f. Phys. Etat d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité négative.

NÉGATOIRE, adj. 2 g. (du latin *negare*, nier). Qui sert à nier, à refuser.

— Jurispr. *Action négatoire.* Action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel ou tel droit.

NÉGE, s. m. Bot. lat. Nom de certains prêtres séculiers du Japon, qui desservent les temples.

NÈGE ou **NAGE**, s. m. Flott. Le plus fort chantier d'un train de bois.

NÉGEON, s. m. Vitic. Espèce de raisin de Champagne.

NÉGHOBARRA, s. m. Ornith. Oiseau du genre hoerotaure, qui habite la Nouvelle-Zélande.

NÉGINOTH, s. m. Mus. anc. Nom générique des instruments à cordes des Hébreux.

NÉGLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Négliger. S'empl. adjectiv. Style négligé. Extérieur négligé. Education négligée. Il y a des grâces *négligées* qui plaisent plus que les beautés régulières. (St-Evrem.) Votre éducation, me dit l'archevêque avec une sorte de surprise, n'a pas été *négligée*. (Le Sage.) L'éducation de Rousseau avait été fort *négligée* à beaucoup d'égards. (La Harpe.)

— Se disait absolument d'une femme qui n'était pas en toilette. Le lit de toute *négligée* en brillait davantage.

— Fig. La prose des Allemands est souvent trop *négligée*. (Mme de Staël.) Bossuet, plus *négligé*, se contente quelquefois d'être plus sublime. (Villem.)

— Délaissé, dont on ne s'occupe pas. La maîtresse la plus *négligée*, dès qu'elle nous fait voir qu'elle préfère un autre homme, nous ôte le respect, jette dans notre cœur toutes les apparences de la passion. (Stendhal.)

* **NÉGLIGÉ**, s. m. Costume que l'on porte quand on n'est pas en toilette, et spécialement Costume du matin que l'on porte chez soi. Se dit surtout en parlant de la toilette des femmes. Être dans son négligé. Être dans un grand négligé. Un négligé élégant. Un négligé plus piquant que la parure. Le plus joli, le plus galant des négligés, j'étais ce jour-là dans le même *négligé* qui m'était ordinaire. (J.-J. Rousseau.)

Une belle empruntée avec adresse,
D'un tendre *négligé* la piquante mollesse. (Marm.)

— Fig. L'appareil de la dignité, l'éclat de la publicité, avertissent l'âme de se raidir et l'aident à se posséder : le *négligé* de la familiarité, l'ombre de la domesticité, l'invitent à se détendre et l'accoutument à s'oublier. (Moreau.)

— *Demi négligé.* Négligé un peu caché.

— Fig. Le demi-négligé du style. C'est un écrivain dans son demi-négligé.

— B.-arts. Négligence agréable, qui plaît à l'œil. Un beau négligé plaît souvent plus qu'une froide correction.

* **NÉGLIGEABLE**, adj. 2 g. Qui peut être négligé.

— Mathém. Dont on peut ne pas tenir compte dans un calcul, pour obtenir un résultat suffisamment approximatif. Quantité négligeable. On lit aussi *negligible*.

NÉGLIGEANT, part. prés. du v. Négliger. Qui néglige. Une personne négligeant le soin de ses affaires.

* **NÉGLIGEMENT**, s. m. B.-arts. Action de négliger à dessein. Négligement de pinceau.

* **NÉGLIGEMMENT**, adv. pr. *ne-gli-ja-man*). Avec négligence. Agir négligemment. S'habiller négligemment. Pendant que l'empereur Constance, occupé des affaires de l'arianisme, faisait *négligemment* celles de l'empire, les Perses remportèrent de grands avantages. (Bossuet.)

— Avec indolence. Parler, répondre négligemment.

* **NÉGLIGENCE**, s. f. (rad. *négliger*). Défaut de soin, d'exactitude, d'application. Grande, extrême négligence. Négligence coupable, punissable. Quelle négligence! Vit-on jamais telle négligence? Il y a eu cela de la négligence de votre part. Livre imprimé avec négligence. De la *négligence* à l'égard des plus petites choses, l'on va promptement à la *négligence* dans les grandes. (Bourd. doue.)

— *Négligence à*, avec un infinitif. Votre *négligence* à répondre. (Volt.)

— *Négligence de*, avec l'infinitif. La *négligence* de purger ces fautes. (Boss.)

— Extérieur négligé, mise négligée. Une trop grande *négligence* chez un vieillard fait mieux voir sa caducité. (Acad.) La *négligence* dans les vêtements est une des ressources de la vanité, qui croit se donner par elle une apparence de dignité. Boiste.) L'excès de la *négligence* étouffe la beauté. (Mme de Sévigné.) Il faut que la *négligence* de son extérieur rappelle sa honte. (Barthelemy.)

— Nonchalance. Elle dit les choses si languissamment et avec une telle *négligence*, qu'elle ne daigne pas former les paroles. (Tallemant des Reaux.)

— Fait de négliger une personne.

Ma juste impatience,
Vous accusait déjà de quelque *négligence*. (Racine.)

— La négligence se personnifie quelquefois.

La *Négligence*, à mon gré si requise,
Pour cette fois fut sa dame d'atour. (La Font.)

— Litter. *Négligence de style* ou simplement *négligence*. Faute légère que fait un auteur, lors qu'il n'apporte pas assez de soin à corriger son style. Il y a dans cet ouvrage de grandes négligences de style. Trop de négligences de style déparent ce traité. Ceci est une petite négligence de style. Ce critique est si sévère, qu'il ne pardonne pas la moindre *négligence* dans un ouvrage. (Acad.) Il y a des *négligences* arrangées et de la simplicité à prétention. (Favart. Pour parvenir à la perfection en matière de style, aussi bien qu'en matière de mœurs, il faut éviter tout ce qui s'appelle *négligence*, et avoir une attention particulière pour ne se rien pardonner. (Bouh.)

* **NÉGLIGENT, ENTE**, adj. (rad. *négliger*). Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir. Homme négligent. Être négligent. Négligent en tout. Négligent en affaires. L'écolier le plus négligent de sa classe. La police, fort *négligente*, tolère les petites contraventions, le laisser aller des rues. (H. Taine.)

— Nonchalant.

— Se dit aussi des choses. Mon amitié n'est point du tout *négligente*. (Voltaire.)

— NÉGLIGENT, ENTE, s. Celui, celle qui montre de la négligence. Un négligent. Une négligente. C'est un insupportable *négligeant*. (Acad.)

* **NÉGLIGER**, v. a. 1re conj. ét. lat., *negligere*; fait de la négative *ne*, et du v. *legere*, cueillir, ramasser). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *o* ou par un *a*. *Nous négligeons. Je négligeais. Négligeant.* N'avoir pas soin de quelque chose comme on le devrait, ne pas s'en occuper. Négliger son salut, sa fortune, ses affaires, le soin de ses affaires, ses intérêts, ses études. Il ne faut rien négliger. Négliger son devoir. Négliger sa charge. Négliger son style. Ce n'est pas là une chose à négliger. Négliger sa santé. Négliger une maladie. Il est vrai, dit Homère, que j'ai *négligé* l'agriculture, et même le commerce, qui n'est si facile sur cette côte. (Fén.) Tous les corps organisés sont égaux devant la nature, qui, *négligeant* le nombre des individus, ne compte que les espèces. (Virey.)

— Ne pas cultiver. Négliger son talent.

— *Négliger quelqu'un.* N'avoir pas soin de le voir assidûment; n'avoir pas pour lui les égards qu'il faudrait; ne pas le récompenser selon son mérite. Négliger ses amis. Dans ces jours de confusion et de trouble où les grâces tombaient sur ceux qui savaient à propos se faire soupçonner ou se faire craindre, on le *négligea* comme un serviteur qu'on ne pouvait perdre. (Flechier. Du même fond dont on *néglige* un homme de mérite, l'on sait encore admirer un sot. La Bruyère.)

— *Négliger sa femme.* Ne pas avoir pour elle les soins, les attentions que l'on devrait avoir;

ne pas lui donner les marques d'affection qu'elle a droit d'attendre de son mari.

— Absol. On néglige aisément un homme qui *néglige*. (Corn.)

— Ne pas mettre en usage. Ne négliger aucun des moyens qui peuvent assurer la réussite d'une affaire. Négliger les moyens, les ressources que l'on a en son pouvoir. Ne rien négliger de ce qui peut apaiser son ennemi. Je n'ai rien *négligé*, plaintes, larmes, colère. (Racine.) Si on a lu l'introduction à cet Itinéraire, on a pu voir que je n'avais rien *négligé* pour me procurer sur Sparte tous les renseignements possibles. (Chateaub.)

— *Négliger une occasion*. La laisser échapper, ne pas en profiter. Négliger une occasion de faire fortune. Négliger une occasion qui ne reviendra pas. || On dit dans un sens analogue : *Négliger un avis*.

La reine qui l'entend
Ne *négligera* pas cet avis important. (Racine.)

— Laisser de côté. Je *négligerai*, si l'on veut, l'autorité de Barbeyrac. (J.-J. Rousseau.)

— *Négliger de*, avec un infinitif. Ne pas s'occuper de quelque chose. Négliger de faire valoir son bien. Négliger de voir ses amis. Négliger de faire sa cour. Que dirai-je des plus grands poètes de l'antiquité ont *négligé* de nous faire connaître les lieux et les gouvernements où ils vivaient. (Libes.)

— Ne point faire quelque chose par insouciance. Je mets au-dessus du grand politique celui qui *néglige* de le devenir. (La Bruy.)

— Manég. *Négliger son corps*. Garder à cheval une mauvaise position.

— Mathem. Omettre dans un calcul des quantités fort petites, parce qu'elles ne peuvent influer sensiblement sur le résultat, sur le total. Dans les calculs d'approximation, on *néglige* les quantités extrêmement petites. (Acad.)

— Point. *Négliger une partie*. Ne pas la traiter complètement. (Acad.)

— SE NÉGLIGER v. pron. N'avoir pas soin de sa personne pour la propreté, pour l'ajustement. Se négliger un peu, beaucoup. Commencer à se négliger. Je l'ai vu très bien vêtu, mais aujourd'hui il se *néglige*. (Acad.)

— S'occuper moins exactement qu'à l'ordinaire de son devoir, de sa profession, de son travail, etc. Auteur qui se néglige. Artiste, ouvrier qui se néglige. Un nouveau maître vint, ses gens se *négligèrent*. (Voltaire.)

— Devoir, pouvoir être négligé. Ce travail peut se négliger.

— Se visiter rarement. Des parents, des amis qui se négligent.

NÉGO (pr. *né go*). Mot latin qui signifie Je nie. On s'en sert quelquefois dans le discours familier pour indiquer que l'on ne peut admettre quelque chose. Sur cet article-là, nego. Oh ! pour le coup, nego.

* **NÉGOCE**, s. m. (ét. lat., *negotium* ; fait de *nec*, ni, et de *otium*, loisir). Trafic, commerce. Se mettre dans le négoce. S'adonner au négoce. Entendre bien le négoce. Faire le négoce de toiles, de draps, d'épicerie, etc. Faire négoce de tout. La guerre a fait tort au négoce, a fait cesser le négoce. Le négoce ne va plus comme autrefois. Le négoce ne vaut plus rien. Il y a grand négoce, il se fait grand négoce de cette marchandise dans mon pays. Ce banquier fait d'énormes bénéfices dans son négoce. Entrer dans le négoce. Quitter le négoce. Se mêler de plusieurs négoces, de toutes sortes de négoces. Se jeter dans le négoce. La banque est la reine de l'industrie comme du *négoce*. (Proudhon.)

— Par extens. et en mauvaise part. Industrie à laquelle il est honteux, messéant, dangereux de se livrer. Faire un vilain, un étrange négoce. Se mêler d'un dangereux négoce. Se mêler de bien des négoces. On ne sait quel négoce font ces gens-là. L'usure est un infâme négoce. La contrebande est un pernicieux négoce.

— Fig. Si votre corps est une hostie qu'il faut immoler à Dieu, conservez lui une hostie vivante ; si c'est un talent précieux qui doive profiter entre ses mains, mettez-le de bonne heure dans le *négoce*. (Bossuet.)

— Se disait pour Affaires en général. Toutefois, repensant en moi que les *negoces* et occupations publiques. (Posq.)

— Syn. comp. NÉGOCE, COMMERCE, TRAFIC. *Négoce* ne se dit guère que du commerce en gros, et il s'étend aux affaires de banque ; le *commerce* et le *trafic* concernent seulement les marchandises, avec cette différence que le *commerce* se fait plus par vente et par achat, et le *trafic* par échange.

NÉGOCIABILITÉ, s. f. Comm. Qualité de ce qui est négociable. Se dit particulièrement des billets et des lettres de change.

* **NÉGOCIABLE**, adj. 2 g. Qui peut se négocier. Ne se dit guère que des effets publics, des lettres de change, des billets, etc. Cette action, cette lettre de change n'est pas négociable. Du papier négociable.

NÉGOCIAL, ALE adj. Anc. admin. S'est dit de ce qui appartenait aux propriétés des imposables. La taille négociale.

NÉGOCIANT part. prés. du v. Négocier. Qui négocie. Une personne négociant une lettre de change.

* **NÉGOCIANT, ANTE**, s. Celui, celle qui fait le négoce en grand. Les négociants français. Les négociants de Hollande, d'Angleterre. La guerre a ruiné beaucoup de négociants. Une compagnie de négociants. Tel *négociant* serait millionnaire s'il avait été fripon. (Boiste.) Presque tous les *négociants* qui se retirent du négoce meurent d'un opprobre connu. (Id.) Le *négociant*, ayant l'œil sur toutes les nations de la terre, porte à l'une ce qu'il tient de l'autre. (Montesquieu.) Il [...] sa fortune librement aux *négociants* qui ont sa confiance. (Rayn.)

— Par iron. Ces belles *negociantes* faisaient, sans risque, un trafic toujours renaissant de leurs attraits. (Voltaire.)

— Fig. Ces *négociants* d'idées qu'on appelle aujourd'hui des écrivains. (De Custine.)

— Pop. Homme très riche. || *Négociant au petit crochet*. Chiffonnier.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

NÉGOCIANTISME, s. m. Polit. Manière de voir, opinion des négociants. || S'est dit particulièrement, pendant la Révolution française, de la préférence que quelques négociants accordaient à leurs intérêts privés sur les intérêts publics. Accusé, suspect de négociantisme.

NÉGOCIATE, s. m. Nom d'un franc-maçon d'un rit particulier aujourd'hui éteint.

* **NÉGOCIATEUR, TRICE**, s. Celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un État. Adroit négociateur. Mauvais négociateur. Négociateur intelligent. Négociateur malheureux. Dès qu'un *négociateur* laisse entrevoir de la finesse, son rôle est fini. (Boiste.) Un habile *négociateur* sait parler ambiguement et d'une manière enveloppée, afin de faire valoir ou de diminuer la force des mots, selon les occasions. (La Bruyère.) Le roi s'avisa d'un autre *négociateur*, et ce fut La Noue qu'il envoya. (Mérimée.)

— Par extens. Personne qui négocie quelque affaire particulière. Se servir d'un négociateur. Elle a été la *negociatrice* du mariage. (Acad.)

— S'est dit pour Facteur, chargé d'affaires d'un négociant. || Marchand.

* **NÉGOCIATION**, s. f. (pr. *né-go-ci-a-cion*). Art, action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques. Entendre bien la négociation. Être habile dans la négociation. Être employé dans la négociation de la paix. N'avoir nulle part à une négociation. Négociation heureuse, bien conduite. Réussir, échouer dans une négociation. La négociation a lieu dans cette ville. Mettre une affaire en négociation. Être employé dans les négociations. Passer sa vie dans les négociations. Écrire l'histoire de ses négociations. Tout lui réussissait, et ses *négociations* et ses armes étaient également heureuses. (Volt.) Elle était plus capable qu'aucun ministre de faire réussir une *négociation*. (Id.)

— Se dit aussi en parlant des affaires particulières. Être en négociation pour acheter une charge de notaire, pour obtenir une fille en mariage.

— L'affaire même qu'on traite et qu'on négocie. Avoir une négociation difficile, délicate entre les mains. Être chargé d'une négociation importante. Peu de *négociations* s'achèvent sans argent. (Volt.)

— Ancien syn. de NÉGOCE. La *négociation* consiste à vendre et à acheter. (Malherbe.)

— Comm. *La négociation d'un billet, d'une lettre de change*, etc. Le trafic qui se fait de ces sortes d'effets par les agents de change, les banquiers, les marchands, etc.

NÉGOCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Négocier. S'emploie adjectiv. Billet négocié. Traite négociée. Mariage négocié. Traité négocié.

* **NÉGOCIER**, v. n. 1re conj. (ét. lat., *negotiare* ; de *negotium*, affaires. Ce verbe double l'*i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous négocions, vous négociez. Que nous négocions, que vous négociez*. Faire négoce, faire trafic. Négocier dans le Levant. Négocier en Espagne. Négocier en épiceries, en draperies, en soie, en pierreries. Négocier en argent, en billets, en lettres de change. Les peuples qui ont *négocié* aux Indes y ont toujours porté des métaux, et en ont apporté des marchandises. (Montesquieu.)

— Par extens. Épouser une femme pour son bien, ce n'est pas se marier, c'est *négocier*. (St-Evremond.)

— Fig. Ceux qui (les philosophes) semblent n'avoir point d'occupations sont ceux qui en ont de plus dignes : ils *négocient* au ciel et en la terre. (Malherbe.)

— Traiter des affaires d'État. Négocier avec beaucoup d'adresse. *Négocier* fort secrètement, fort adroitement. Négocier pour l'État dans un pays, auprès d'un prince. Vous savez que, quand deux ministres *négocient* ensemble, ils ne disent jamais la moitié de leur secret. (Voltaire.)

— NÉGOCIER, v. a. Transporter les effets publics, les lettres de change, les billets, etc., les céder à un autre qui en donne la valeur, en retenant ordinairement l'intérêt de la somme. Négocier des lettres de change, des billets. Négocier un effet. || *Négocier une lettre de change au pair*. Recevoir précisément la somme qui y est contenue. || *La négocier avec profit*. Recevoir plus que ne porte la lettre. || *La négocier avec perte*. La céder pour une somme moindre que celle qui y est exprimée.

— Traiter une affaire d'État avec quelqu'un. Négocier la paix entre deux princes. Négocier un traité, une ligue.

— Par extens. Négocier un mariage, une reconnaissance, un accommodement.

— Fig. La vraie modestie recueille naïvement les avantages inhérents à la nature, mais elle ne les *négocie* pas. (Thiery.)

— SE NÉGOCIER, v. pron. Être négocié. Le papier sur Lon très se négocie au pair. On dit qu'il se négocie quelque chose d'important.

— Être susceptible de négociation.

— Se trancher. Cette affaire s'est négociée en cachette.

— Impers. Il se négocie bien des choses sous le secret.

NÉGOCIEUX, EUSE, adj. Se disait pour qui demande de la présence d'esprit, de l'adresse. Chose *negocieuse* et soucieuse. (Montaigne.)

NÉGOGRAPHISME, s. m. (ét. lat., *negotium*, commerce ; gr. γράφω, j'écris). S'est dit pour Traité sur le négoce et les marchandises.

NEGOMBO. Géogr. Ville de l'île de Ceylan, à 32 kil. N. de Colombo, sur le golfe de Manaar.

NÉGONDO, s. m. Bot. V. NÉGUNDO.

NÉGORE, s. m. Relat. Espèce de bonze du Japon.

NÉGOUS, s. m. Titre du souverain de l'Abyssinie. On dit aussi *negus*.

NÉGRAILLE, s. f. (pr. *né-grolle*, *ll* mouillés). Race des nègres. Ne se dit que par mépris. Son regard trahissait assez la défiance que lui inspiraient ses principes de liberté en faveur de la *négraille*. (Roq. de Beauvoir.)

NEGRAIS, Géogr. Cap de l'Indo-Chine, sur le golfe du Bengale.

NÉGRAL, s. m. (rad. *nègre*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de linotte, qu'on trouve à Angola.

* **NÈGRE**, adj. 2 g. (du port. *negro*, dérivé du latin *niger*, noir). Ethnogr. Se dit des hommes à peau noire. Peuple nègre. Nation nègre. L'espèce nègre. Beaucoup de peuples *negres* sont polygames, et les chefs peuvent prendre autant de femmes qu'ils en désirent. (Virey.) Les Portugais des côtes d'Afrique, qui ne sont pas alliés au sang éthiopien, ne deviennent pas *nègres*. (Id.)

— *Race nègre* ou *éthiopique*. Une des races humaines, qui peuple non seulement presque toute l'Afrique, mais encore une grande partie de l'Océanie centrale. Elle a pour caractères la peau noire, les cheveux courts et crépus, le nez épaté, les joues saillantes, les mâchoires proéminentes, etc. Elle compose à peine le quart du genre humain, et n'a jamais rempli qu'un rôle second dans sur ce globe.

— Ichtyol. Se dit de plusieurs poissons de couleur noire, et en particulier d'un centronote.

— Mamm. Se dit de certains animaux. Les gros bœufs ventrus et blancs de Hollande, transportés au Cap de Bonne-Espérance, deviennent pour ainsi dire *negres* et hottentots ; après quelques générations, ils paraissent bruns, secs, dans un état demi-sauvage. (Virey.) *Guenon nègre*. Guenon maure de l'Inde.

— NEGRE, s. m. Nom qu'on donne en général à la race des noirs, et spécialement aux habitants de certaines contrées de l'Afrique. Nègre mélanésien. Nègre océanien. On ne trouve des *negres* que dans les climats de la terre où toutes les circonstances sont réunies pour produire une chaleur constante et excessive. (Buff.) Les *negres*, les insulaires des Moluques et des îles de la Sonde, qui trouvent le plus d'orangs et de pongos parmi eux, se persuadent que ce sont leurs ancêtres à l'état de nature, restés ainsi sauvages et paresseux, et qui affectent de ne pas vouloir parler, pour vivre dans les bois en pleine liberté et n'y rien faire. (Virey.)

— Esclave noir employé aux travaux des colonies. Il a cent *negres* dans son habitation. (Acad.)

— Fam. *Traiter quelqu'un comme un nègre*. Le traiter avec beaucoup de dureté et de mépris.

— *Faire travailler quelqu'un comme un nègre*. Exiger de lui un travail pénible, le faire travailler sans relâche.

— *Nègre marron*. Esclave nègre qui s'est enfui de chez son maître. Le moindre bruit n'échappe point à leur oreille ; aussi les *negres* marrons ou fugitifs savent très bien découvrir de loin et entendre les blancs qui les poursuivent. (Virey.)

— *Negre blanc*. Nom qu'on donne aux nègres albinos, parce que lorsque cette affection morbifique se rencontre chez eux, elle les rend tout aussi blafards que lorsqu'elle se manifeste dans la race européenne. || *Nègre pie*. Nègre issu d'un nègre et d'une négresse blanche. Les *nègres* pies, ou taches de blanc sur diverses parties de leur corps, ressemblent à ces panachures des pétales et des feuilles de certains végétaux cultivés. (Virey.)

— Entom. Papillon du genre satyre.

— Ichtyol. Poisson du genre des scombres.

— Mamm. Nom spécifique de trois singes appartenant aux genres sapajou, tamarin et cercopithèque.

— Techn. *Couleur tête de nègre*. Couleur d'un brun très foncé.

— Syn. comp. NÈGRE, NOIR. *Nègre* se dit particulièrement des peuples noirs de la côte occidentale d'Afrique ou qui en sont originaires. *Noir* s'applique à tous les peuples de couleur noire.

NEGRELLI-MOLDELBE (Alois de). Ingénieur autrichien, 1799-1858, fut employé en Suisse, pour la direction des eaux et des routes et le tracé du réseau des chemins de fer. Il entreprit, en 1849, la construction du premier chemin de fer autrichien, de Vienne à Olmütz, et ensuite de tout le réseau ; nommé, en 1855, conseiller de cour et inspecteur général des chemins de fer, il coopéra au projet du canal de Suez.

NÉGREPELISSE, s. m. Sorte de cotonnade que l'on fabrique dans la ville de ce nom.

NÉGREPELISSE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne), sur l'Aveyron. Toiles, futaines ; farines, grains, chanvre et vins : 2,700 hab.

NÉGREPONT ou **EGRIBOS**. (*Eubée*). Géogr. Île de l'Archipel, au N. E. de la Grèce propre ou Hellade, dont elle est séparée par le canal de Négrepont (anc. Euripe). On y voit le mont Delphi (1,745 mèt.). Vins, huiles, fruits, coton, marbres, etc. La capitale est *Négrepont* (anc. Chalcis), sur la côte O., à 58 kil. N. d'Athènes ; 6,000 hab. Évêché. Un pont, jeté sur le canal, la fait communiquer avec le continent. Elle est le chef-lieu de la nomarchie de *Négrepont* (Grèce), dont la population est de 90,000 hab., et la superficie de 1,199 kilom. carrés. V. EUBÉE.

— NÉGREPONT (Canal de). V. EURIPE.

* **NÉGRERIE**, s. f. Lieu où l'on renfermait les nègres dont on faisait commerce.

— Réunion de nègres.

— Lieu où ils travaillent. Lorsque les yeux de l'Éternel, parcourant le globe, tombent sur une *négrerie*, il les détourne avec indignation. (Boiste.)

NÈGRES-CARTES, s. f. pl. Minér. Émeraudes de rebut ou de peu de valeur qu'on abandonne aux nègres qui font, dans la Nouvelle-Grenade, la recherche de ces pierres précieuses.

* **NÉGRESSE**, s. f. Femme nègre. L'amour excite chez les *négresses* des transports inconnus partout ailleurs, et elles poussent l'audace du plaisir jusqu'à la rage la plus effrenée. (Virey.) Son horrible *négresse* l'entendit de la chambre à côté et accourut aussitôt, nue, noire, hideuse, décoiffée. (A. Daudet.)

— Arg. Nom donné aux puces, aux punaises. || Bouteille de couleur noire et pleine de vin. || *Négresse morte*. Bouteille vide. Dans un coin de la boutique, le tas des *négresses* mortes grandissait, un cimetière de bouteilles sur lequel on poussait les ordures de la nappe. (E. Zola.) || Dans les écoles, Boule noire dont se servent les examinateurs.

— Moll. Nom marchand d'une coquille univalve, le cône cordelier ; d'une espèce de volute et de l'olive maure.

— Adjectiv. Nos courtisanes, en Europe, n'ont pas mieux que les esclaves *négresses* l'art de consumer et de renverser de grandes fortunes. (Virey.)

NÉGRET, s. m. Vitic. Variété de raisin.

NÉGRÉTIE, s. f. (pr. *né-gré-ci*). Bot. Syn. de MECUNA.

NÉGRICHON, ONNE, adj. Néol. Qui a rapport aux nègres. Un air négrichon.

* **NÉGRIER, ÈRE**, adj. Qui transporte des nègres. || *Vaisseau* ou *bâtiment négrier*. Bâtiment qui sert à la traite des nègres. || *Capitaine négrier*. Capitaine d'un bâtiment qui a cette destination.

— *Littérature négrière*. Celle qui s'occupe du sort des nègres.

— NÉGRIER, s. m. Vaisseau ou capitaine négrier. || Marchand de nègres en général.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

NÉGRIER (François-Marie-Casimir). Général français, né au Mans, 1788-1848, engagé comme volontaire, était colonel après les journées de Juillet, et, en 1836, passait en Algérie avec le titre de maréchal de camp ; devint lieutenant général en 1841, fut envoyé comme député par le département du Nord à l'Assemblée constituante, 1848, et périt frappé d'une balle, sur la place de la Bastille, pendant les journées de Juin.

NÉGRIL, s. m. Entom. Nom que l'on donne dans le midi de la France à la larve d'un insecte du genre colaspis, qui cause de grands ravages aux récoltes de luzerne.

* **NÉGRILLON, ONNE**, s. (pr. *né-gri-llon*, *ll* mouillés). Petit nègre, petite négresse. Les *négrillons* naissants sont d'une couleur blanche ou seulement jaunâtre. Peu à peu, ils noircissent entièrement dans l'espace de quelques semaines. (Virey.) Et, fermant la marche, une femme de chambre tirait et traînait par la main un petit *négrillon*. (De Goncourt.)

— Par extens. Personne très brune. Ce jeune homme est un vrai négrillon.

— Enfant barbouillé de noir.

— NÉGRILLON, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un holocentre.

— Minér. On donne souvent ce nom à une altération particulière de l'argent rouge ou du cuivre gris argentifère du Pérou et du Mexique, altération dans laquelle ces minerais se réduisent en une poussière noire.

NÉGRIO, s. m. Vitic. Sorte de raisin doux dont on fait de très bon vin en Espagne.

NÉGRITE, s. 2 g. Relat. Petit negre, enfant nègre.

— NEGRITE, s. f. Entom. Nom vulgaire d'un insecte qui ravage les plantations de pastel.

NÉGRITO, s. m. Nom d'une race inférieure de negres, qu'on trouve en Malaisie.

— Adjectiv. La race négrito.

NÉGRO, s. m. Fam. Se dit quelquefois pour Noir. C'est un negro.

— Hist. Espagnol partisan des cortès de 1820. Ne se prend qu'en mauvaise part.

NEGRO, Géogr. Cap de l'Afrique au S. du Congo, par 16° lat. S.

— NEGRO (Rio), ou PARANA, ou RIO-GUAIBA, Riviere de l'Amerique meridionale, prend sa source dans la Nouvelle-Grenade, et, apres un cours de 1,800 kil., se jette dans l'Amazone (Bresil), par la rive gauche. Les affluents sont : le Rio Branco, le Jaguapuri, le Cassiquiare. Son nom lui vient de la couleur de ses eaux. || Il existe encore deux rivieres de ce nom : l'une separe la Patagonie et la republique de la Plata, et se jette dans l'ocean Atlantique; l'autre traverse la republique de l'Uruguay du N. E. au S.-O., et afflue dans l'Uruguay.

NÉGRO-FISH, s. m. (et. angl., *negro*, nègre; *fish*, poisson). Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de persegue.

NÉGROÏDE, adj. 2 g. (etym. fr., *nègre*; gr. εἶδος, aspect). Anthrop. Qui a l'apparence du nègre.

NÉGRO-MALAIS, AISE, adj. et. s. Ethnog. Se dit des peuples noirs de la Malaisie, et particulièrement des Papous. Les Negro-Malais forment une subdivision de la race nègre.

* **NÉGROMANCIEN, ENNE**, s. Syn. de NECROMANCIEN.

* **NÉGROMANT**, s. m. Syn. de NÉCROMANT.

NÉGRONE, s. f. (rad. *negre*). Hortic. Variété de figue.

— Econ. rur. Maladie du ver à soie qui devient tout noir.

NEGRONI. V. NERONI.

NÉGROPHAGE, s. m. (et. fr., *nègre*; gr. φάγω, je mange. Partisan de l'esclavage des nègres. Ne se prend qu'en mauvaise part.

— Adjectiv. Écrivain négrophage.

NÉGROPHAGIE, s. f. (rad. *négrophage*). Système de ceux qui soutiennent l'esclavage des negres. Ne se prend qu'en mauvaise part.

NÉGROPHILE, s. 2 g. (et. fr., *negre* gr. φίλος, ami). Polit. Celui qui aime les negres. || Partisan de l'abolition de l'esclavage.

— Adjectiv. Ecrivain negrophile.

NEGROS ou **BOUGLAS**. Geogr. Une des iles Philippines, au S. de Luçon, a 210 kil. sur 18. Les Espagnols occupent plusieurs points des côtes. Le ch.-l. est *Iloa*.

NÈGUE-CHIEN ou **NÈGUE-FOL**, s. m. (ét. *nèger*, forme provençale de *noyer*, et *chien* ou *fol*). Bateau qui sert a la chasse du gibier d'eau.

NÉGUNDO, s. m. (du malais *neguud*, même signif.). Bot. Genre d'arbres de la famille des acérinées, dont les espèces, a seve sucrée, croissent dans le nord de l'Amérique. || Espece de gattilier qui croit en Chine.

NÉGUS, s. m. V. NÉGOUS.

NEGUS, s. m. (de *Négus*, n. pr.). Sorte de limonade au vin en usage en Angleterre.

NEHALENNIA Myth. germ. Divinité dont on a trouvé des statues dans plusieurs endroits du nord de l'Europe, et principalement aux bouches du Rhin. On croit que c'était une deesse de la mer.

NEHAVEND Géogr. Ville de Perse, à 140 kilom. S.-E. de Kermanchah. Les Arabes y battirent les Perses en 638.

NÉHEL, s. m. Metrol. Mesure de liquides des Hebreux, qui valait environ 90 litres.

NÉHÉMIE, Juif du la tribu de Juda ou de celle de Levi, obtint du roi de Perse Artaxerxes Longue-Main, dont il était l'échanson, le gouvernement de la Judée, rebâtit les murs de Jerusalem, peupla la ville et y fit des reformes. Il mourut l'an 432 av. J.-C.

NÉHÉMITE, s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte vaudoise.

NEÏ, s. m. Relat. Espèce de flûte traversiere faite de roseaux, dont se servent les Turcs.

NÉIDE, s. m. (de *Neis*, nom myth.). Entom. Genre d'hémiptères heteropteres, famille des lygeens, tribu des geocorises, dont l'espece type vit en Europe sur les feuilles des plantes et les troncs des arbres.

— NÉIDE, s. f. Zooph. Syn. de NEIS.

NEIF, s. m. (pr. *nè-iff*). Feod. Serf d'origine.

* **NEIGE**, s. f. (ét. lat., *nivea*, même signif.). Vapeur congelee qui tombe des nues sur la terre en flocons blancs et legers, produite par des amas de cristaux très varies, dont on a observé et decrit quarante-huit formes differentes. Si l'air est agité, elle tombe sous forme de flocons blancs irréguliers; mais s'il est parfaitement calme, c'est sous forme d'étoile a six rayons. L'influence de la neige sur la conservation des plantes et sur la constitution de l'atmosphère est un fait reconnu. Neige menue. De gros flocons de neige. Ce temps couvert nous amènera, nous apportera de la neige. Il tombe de la neige. La neige voltige, s'amoncele. De la neige fondue. De la neige durcie. Campagne couverte de neige. Terre couverte d'un mètre de neige. Les premieres neiges. Des montagnes couvertes de neige, de neiges éternelles. Se perdre dans les neiges. Torrent formé par la fonte des neiges. Se battre à coups de pelotes de neige, de boules de neige. Boire à la neige. La *neige* contribue à la fertilité des terres et a l'accroissement des vegetaux. (Villen.) Les perdrix ont l'habitude de se tapir sous la *neige* pour se garantir du froid. (Id.) L'armee marche enveloppée de vapeurs froides; ces vapeurs s'épaississent : bientôt c'est un nuage immense qui s'abaisse et fond sur elle en gros flocons de *neige*. (Segur.)

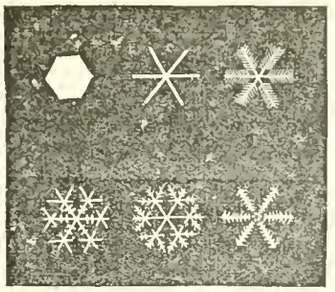

Formes diverses de la neige

La *neige* au gré des vents, comme une épaisse laine
Voltige à gros flocons, tombe, couvre la plaine,
Inégalise la hauteur des rhenes, des ormeaux,
Et confond les vallons, les chemins, les hameaux.
(BOUCHER.)

|| C'est avec de la neige, du sel et un acide que l'on produit un froid artificiel capable de congeler le mercure, tandis que la neige seule est a zero, température de la glace fondante.

— Fig. Les statues que l'on dresse aux vivants sont de *neige* et fondent aux rayons de la vérité. (Boiste.

— *Neiges perpétuelles*. Neiges qui ne fondent jamais. Pour qu'il y ait des neiges perpetuelles, il faut necessairement que la temperature ambiante soit toujours au-dessous de zero. Cependant la limite des neiges perpétuelles ne correspond pas toujours avec la hauteur ou la temperature moyenne est a zero. Ainsi, sous l'équateur, cette limite est tres élevee, et elle descend de plus en plus lorsqu'on se dirige vers les pôles. Lorsque les lieux ou est successivement l'observateur se trouvent sous la même latitude, il y a peu ou point de variation dans la limite.

— *Neige fondue*. Nom de certaines pluies froides qui viennent en hiver.

— *Blanc comme neige*. Très blanc, et au fig. Parfaitement innocent.

— *Devenir blanc comme neige*. Devenir très pâle. A cette nouvelle, il devint blanc comme neige.

— Se prend pour Année. A la prochaine lune des fleurs, il y aura sept fois dix *neiges*, et trois *neiges* de plus, que ma mère me mit au monde. (Chateaubriand.)

— Pop. et par mépris. *Un homme de neige*. S'est dit d'un homme mepriscable. || *Un habit de neige*. S'est dit d'un habit de nulle valeur.

— Par extens. Poet. Se dit des fleurs et de tout ce qui est blanc comme neige. Les tresors de sa gorge de *neige*. (Baour Lormian.)

Semblable au lis baigné par des sources voisines,
Qui leve un front de *neige* au-dessous des épines.
(DESNE-BARON.)

Il faut q'avril jaloux brule de ses gelees
Le beau pommier, trophée de ses fleurs étoilees
Neige odorante du printemps. (V. HUGO.)

— Blancheur de la barbe, des cheveux. La neige et les glaces de la vieillesse. La neige de ses cheveux blancs. Le feu que vous cachez sous la *neige* de vos cheveux blancs vous brûle encore et vous consume avec autant d'ardeur que jamais. (Neuville.)

— Dentelle de peu de valeur.

— Loc. prov. *C'est une pelote de neige qui grossit. Cela grossit comme une pelote de neige. Cela fait la pelote, la boule de neige*. Se dit des sections qui croissent progressivement, des sommes qui grossissent par l'accumulation des interêts, etc. || *Faire cas d'une chose comme des neiges d'antan*. N'en faire aucun cas. || *Il en faut autant qu'il faut de pelotes de neige à chauffer un four*. Se dit d'une chose inutile pour ce qu'on en veut faire. || *La neige qui tombe engraisse la terre* || *Neige au blé est tel bénéfice, comme au vieillard la bonne pelisse* || *Des neiges et un bon hiver mettent bien des bleus à couvert*. || *On ne voit cygne noir, ni nulle neige noire*. || C'est un axiome des champs, que *la neige qui tombe en février vaut du fumier*, parce que les sels des neiges qui tombent dans ce temps-la ne sont pas aussi sujets à être dissous et entraînes par les pluies.

— Alchim. Mercure des sages, appelé ainsi à cause de sa blancheur. || *Cuire la neige*. Soumettre le mercure hermetique à l'action du feu.

— Art culin. Glace de fruits faite avec du sucre et le jus de certains fruits. || *Œufs à la neige*. Blancs d'œufs battus de maniere qu'ils forment une mousse semblable a de la neige.

— Bot. *Arbre de neige*. Nom de plusieurs arbrisseaux a fleurs blanches.

— Chim. anc. *Neige d'antimoine*. Oxyde d'antimoine blanc sublime.

— Météorol. On trouve quelquefois de la neige rouge, de la neige jaune, etc. Cette couleur vient ou de l'oxyde de fer dans un tres grand état de division, ou d'un principe vegetal resineux, ayant une couleur rouge orangee, appartenant, selon toute apparence, a quelques cryptogames de la famille des algues et des lichens, ou a la poussiere des etamines de certains arbres verts, de certains bleuets, etc.

NEIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Neiger. S'empl. adjectiv. Couvert de neige. Derriere Corne Rousse et les Trois-Dents on voit une longue suite de cimes *neigees*. (Saussure.) Ces hauts vallons sont *neiges* six mois par an. (Michelet

— Art vétér. Se dit d'un animal dont la robe est couverte de taches blanches.

— NEIGÉ, s. m. Bot. Nom donné à l'agaric blanc, qui est petit et d'un blanc d'argent et qu'on appelle plus ordinairement *petit neige*.

* **NEIGER**, v. impers. 1re conj. Ce verbe prend un *e* muet devant *a*. *Il neigeait. Neigeant*. Se dit de la neige qui tombe. Il neige bien fort. Il neige a gros flocons. Il ne fait que neiger.

— Fig. et fam. *Il a neigé sur sa tête*. Il a les cheveux blancs.

— *Cela est vrai comme il neige*. Se dit quelquefois d'une proposition fausse.

— Fig. Se dit des choses qui tombent comme la neige.

Que novembre de brume inonde le ciel bleu,
Quand le bois tourbillonne et qu'il *neige* des feuilles.
(V. HUGO.)

— S'emploie quelquefois activement avec un substantif pour sujet. La lune *neige* sa lumière sur la couronne gothique de la tour du tombeau de Metella. (Chateaubriand.)

— Prov. *Quand il neige sur les montagnes, il fait bien froid sur les vallees*. Quand le malheur atteint les grands, les petits sont deja accablés.

* **NEIGEUX, EUSE**, adj. Chargé de neige. Temps neigeux.

— *Saison neigeuse*. Saison dans laquelle il tombe beaucoup de neige.

— De neige. Et le givre piquant et les flocons *neigeux*. (Delille.)

— Couvert de neige, où il y a beaucoup de neige. Les cimes neigeuses, les sommets neigeux de l'Apennin. Des cadavres inferts couvrent ses rocs *neigeux*. (Boucher.) Au nord, par delà une mer irreguliere et longuement etroite, sont les campagnes de l'Europe, riches en prairies et en champs cultivés; a sa droite, depuis la mer Caspienne, s'étendent les plaines *neigeuses* et nues de la Tartarie. (Voln.) La cime du roc *neigeux*, inaccessible. (De Saint-Ange.)

On calmerait plutôt l'aquilon orageux,
Lorsque de l'Apennin il bat les flancs *neigeux*.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Qui a l'aspect, la blancheur de la neige. La fleur *neigeuse* du pommier. Gozlan : A chaque minute, les vagues montaient plus haut, laissant sur la plage leur tapis de mousse *neigeuse*. (H. Taine.)

— Fig. Triste, sévère comme ce qui est couvert de neige.

Son front chauve et *neigeux*, et battu par les vents,
Où n'a plus de cheveux, ou n'en a que de blancs
(DE SAINT-ANGE.)

— Bot. Se dit d'une plante qui croît sur les montagnes, près des neiges éternelles.

— Minér. Se dit d'une pierre fine transparente qui n'est pas nette.

— Moll. Se dit d'une coquille qui a des taches blanches sur un fond colore, comme le cône neigeux, la volute neigeuse.

— **NEIGEUSE**, s. f. Moll. Nom marchand d'une coquille univalve du genre porcelaine, ainsi nommée a cause de ses taches blanches sur un fond fauve ou jaunâtre. || *Neigeuse à rubans*. La volute hispidule.

NEILLE, s. f. pr. *nelle, ll* mouill.). Techn. Matière d'une grosse ficelle décordée dont on se sert pour boucher les lentes d'un tonneau.

NEILLIE, s. f. (pron. *nè-lli, ll* mouill.; de *O'Neill*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des saxifragacées, dont les espèces croissent au Nepaul.

NEIPPERG Adam-Albert, comte de). Général autrichien, de la famille des Neipperg de Souabe, comtes de l'Empire, 1774-1829, fut ambassadeur en Suède, 1810, a Naples, 1813; rencontra l'imperatrice Marie-Louise a Aix-les-Bains; devint, a Parme, 1816, grand maître de sa maison et bientôt son époux.

NEIROUN, s. m. (pr. *ne-rounn*). Entom. Insecte qui attaque les oliviers.

NÉIS, s. f. Anc. cout. Obligation de nettoyer.

NÉIS, s. f. (de *Néis*, n. myth.). Zooph. Genre d'acalephes beroides, etabli pour une espèce trouvee a Port-Jackson.

NEISSE, Geogr. Ville de Silésie (Prusse), sur la *Neisse*, a 54 kil. S.-O. d'Oppeln. Evêché; manufacture royale d'armes; draps, toiles, lils. Ferteresse tres importante; 17,000 h.

— NEISSE *de Lusace* Rivière d'Allemagne, qui prend sa source en Bohême, baigne Zittau (Saxe), Gorlitz (Silésie), et se jette dans l'Oder à Schiedlo, en Brandebourg. Cours de 250 kil.

— NEISSE *de Silésie*. Rivière d'Allemagne, sort de la Silésie, arrose Glatz, Neisse, et se jette dans l'Oder. Cours de 190 kil.

NEITH Myth. Déesse egyptienne, la même que Minerve, mère ou femme de Phta. Son culte etait a Sais; elle avait pour emblème la brebis.

NEITHÉE, s. f. de *Neith*, n. myth.). Moll. Genre proposé a tort pour quelques espèces de pergnes.

NEITSER-SOAK, s. m. (pr. *né-tcer-çok*. Mamm. Sorte de phoque du detroit de Davis.

NEIT-SOAK, s. m. (pr. *né-tçok*. Mamm. Sorte de phoque du Groenland.

NEIVA, Geogr. Rivière du gouvernement de Perm (Russie), prend sa source aux monts Ourals, et se jette dans la Toura, apres un cours de 450 kil.

NÉJA, s. m. (mot mexicain). Bot. Genre de sous-arbrisseaux appartenant a la famille des composees asteroidees et croissant sous le tropique américain.

NÉJIN ou **NIÉJIN** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Tchernigov, a 75 kil. S.-E. de cette ville, sur l'Oster. Commerce de fourrures, cuirs, toiles; fabriques de savonneries, liqueurs renommees; 22,000 h.

NÉLAM-MAR, s. m. Bot. Plante annuelle herbacee, du genre sainfoin.

NELAM-PACENDA, s. m. Bot. Jolie espèce de violette vivace qui croit dans l'Inde.

NÉLATON (Auguste). Célebre chirurgien, 1807-1873, eleve de Dupuytren, professeur de clinique chirurgicale, membre de l'Academie de medecine en 1856, sénateur en 1868, a laissé *Traité des tumeurs de la mamelle; de l'Influence de la position dans les maladies chirurgicales*, et *Elements de pathologie chirurgicale*.

NÉLAVAN, s. m. Pathol. Nom, au Sénegal, de la maladie du sommeil.

NELÉE, s. m. (de *Nelée*, n. myth.). Crust. Genre de crustacés decapodes macroures.

NÉLÉE, Temps hér. Fils de Neptune et de Tyro. Exposé des sa naissance, ainsi que son frere Pelias, il fut trouvé par des bergers. Plus tard il se fit reconnaître par sa mere, qui avait epousé Crethée, roi d'Iolcos, et, a la mort de ce prince, il s'empara de ses Etats. Chasse par Pelias, il alla fonder Pylos en Messenie, ou il épousa Chloris, fille d'Amphion. Il fut tué par Hercule.

— NÉLÉE. Fils de Codrus, dernier roi d'Athènes, et frère de Médon, fut contraint de céder le pouvoir à son frere et alla s'établir en Asie Mineure. On lui attribue la fondation de Milet, d'Éphese, de Colophon, de Lebados et de Clazomene.

— NÉLÉE. Philosophe grec, né à Scepsis, vivait vers 300 ans av. J.-C.; disciple d'Aristote et de Theophraste, il herita des manuscrits de ces deux philosophes.

NÉLÉIDE, Myth. Surnom de Diane, qui fut honoree par Nélée.

— Se dit de Nestor et des autres fils de Nélée.

NÉLÉIDIES, s. f. pl. Antiq. gr. Fête instituee en l'honneur de Diane par Nelée.

NÉLENSIE, s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacees, établi pour une plante de la Louisiane.

NELESHENA, s. f. (pr. *né-lé-ché-na*. Bot. Espèce de gouet qui croît dans les Indes orientales.

NÉLICOURVI, s. m. Ornith. Espèce de gros bec qui se trouve à Madagascar.

NÉLIS (Corneille-François de). Évêque d'Anvers, né a Malines, 1735-1798, s'éleva contre les reformes de Joseph II. On lui doit : *Éloge funebre de l'empereur François Ier; Éloge funebre de Marie-Thérese; Belgicarum rerum Prodromus; l'Aveugle de la montagne; Memoire sur l'ancien Brabant*, etc.

NÉLITRE, s. m. Bot. Genre de myrtacées, originaire des Moluques. On dit aussi *nélitris*, s. m.

NELITTE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

NELLI, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitee a Sumatra.

NELLO, s. m. Métrol. Poids pour l'or et l'argent, usite à Pondichery et valant 2 grammes 58.

NELLORE, Géogr. Ville de la présidence de Madras (Hindoustan), dans l'ancien Karnatic, a 115 kil. N.-O. de Madras, près de la côte de Coromandel.

NELMA, s. m. Ichtyol. Saumon de Sibérie.

NÉLOCIRE, s. f. Crust. Syn. d'EURYDICE.

NÉLOMBO, s. m. Bot. V. NÉLUMBO.

NÉLOMYS, s. m. (pron. *né-lo-miss*; ét. gr., νηλής, cruel; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des rats, comprenant trois espèces de l'Inde.

NELSON, Géogr. Rivière de la Nouvelle-Bretagne Amerique du Nord). La *Saskatchawan*, qui vient des montagnes Rocheuses, et la *riviere Rouge* forment le lac Winnipeg; le Nelson en sort, et, apres avoir arrosé la Nou-

velle-Galles, se jette dans la mer d'Hudson, près du fort York. Son cours total est de 2,250 kil. environ.

— NELSON. Port de la Nouvelle-Zélande, sur la côte N de l'île du Sud, au fond de la baie Blind : 6,000 hab.

NELSON (Horatio, vicomte). Amiral anglais, né à Burnham-Thorpe (Norfolk), 1758-1805, entra à douze ans dans la marine, et conquit ses grades par son courage et son intelligence dans de nombreuses expéditions. En 1793, il fit à Naples la connaissance de lady Hamilton, qui devait jouer un grand rôle dans sa vie, fut envoyé au secours de Paoli, perdit un œil au siége de Calvi, 1794, contribua glorieusement à la victoire du 14 mars 1795, dans les eaux de la Corse, et se couvrit de gloire à celle du cap Saint-Vincent, 1797. Il fut nommé contre-amiral. Son audace échoua cependant devant Ténériffe, où il eut le bras droit emporté. En 1797, il fut chargé de surveiller les mouvements de la flotte française, qui préparait à Toulon l'expédition d'Égypte. Nelson, après l'avoir vainement cherchée sur les côtes de Syrie, la surprit à Abonkir, la cerna et la détruisit, 1er août 1798. A Naples, où il secourut les princes régnants, qu'il transporta à Palerme, il termina sa gloire en violant la capitulation et fit juger par les commissions militaires les principaux républicains, 1799; le vieil amiral Caracciolli fut pendu sur son propre vaisseau, sous les yeux de lady Hamilton. A Copenhague, 1801, où il commandait sous sir Hyde Parker, son audace imposa un traité au Danemark. Il essaya, la même année, mais vainement, de détruire la flottille que Napoléon avait armée à Boulogne. En 1803, établi devant Toulon, pour surveiller les Français, il laissa échapper l'amiral Villeneuve, en 1805, il fut envoyé contre la flotte française bloquée à Cadix, et le 21 octobre, il gagna la terrible bataille de Trafalgar; mais en se jetant au milieu de l'action, il fut frappé mortellement. Les *Lettres* et les *Dépêches de Nelson* ont été publiées à Londres en 1844, 7 vol.

NELSONIE, s. f. (de *Nelson*, n. pr.). Bot. Genre d'acanthacées, établi pour des herbes asiatiques et australiennes.

NELSONIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la nelsonie. || NELSONIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, qui a pour type le genre nelsonie.

NELUMBIACÉ, ÉE adj. pr. *ne lon-bi-a cé*. Bot. Qui ressemble au nélumbo. On écrit aussi *nélumbiacée*. || NELUMBIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre nelumbo.

* **NELUMBO** s. m. (pron. *né-lon-bo*). Bot. Genre de plantes aquatiques, voisin des nymphéacées, établi pour deux espèces principales, le nelumbo jaune, qui croît en Amérique, et le nelumbo brillant à fleurs rouges, originaires des régions chaudes de l'Asie. Toutes deux, mais plus particulièrement la dernière, sont remarquables par la beauté de leurs fleurs, qui sont des plus belles que l'on connaisse, et par leur graine appelée *fève d'Égypte* et leur racine, qui sont comestibles. Objet d'une espèce de culte, le nelumbo brillant a été autrefois acclimaté en Égypte, mais il en a complétement disparu; en Europe, on ne peut réussir sa culture qu'en le maintenant l'hiver en serre tempérée. On écrit aussi *nélombo*.

NÉLUMBONÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de NÉLUMBIACÉ.

NÉLY, s. m. Comm. Nom que l'on donne dans l'Inde, et particulièrement à Karikal, au riz lorsqu'il est seulement battu, et qu'il n'est pas encore dégagé de son enveloppe.

— Metrol. Poids pour l'or et l'argent usité au Bengale et valant 1 gramme 81.

NÉMACONIE, s. f. Bot. Syn. de PONÈRE.

NEMAKE, s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

— Minér. Variété d'obsidienne qui est en longs filaments.

NEMALITE, s. f. (de *Némal*, n. pr.). Minér. Variété fibreuse de brucite qui se trouve dans une serpentine sous forme de veines blanchâtres.

NÉMAPALPE, s. m. (et. gr., νῆμα, fil; fr. *palpe*). Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires, tribu des phalénides, ne comprenant qu'une espèce des Canaries.

NÉMASPORE, s. m. Bot. Syn. de PHOME.

NÉMASPORE, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un némaspore. || NÉMASPORÉS, s. m. pl. Famille de champignons, ayant pour type le genre némaspore.

NÉMASTOME, s. m. (étym. gr., νῆμα, filament; στόμα, bouche). Arachn. Syn. de PHALANGER.

NÉMATANTHE, s. m. (et. gr., νῆμα, filament; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des gesnéracées, établi pour plusieurs espèces du Brésil.

NÉMATE, s. m. (du gr. νῆμα, fil). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, tribu des tenthrédiniens, établi pour une quarantaine d'espèces de l'Europe.

— Minér. Roche fibreuse qui se rapproche de l'obsidienne.

NÉMATELLE, s. f. (dimin. du gr. νῆμα, filament). Bot. Genre de champignons hyménomycètes, parasites des autres végétaux.

NÉMATION, s. f. (pr. *né-ma-cion*; dim. du gr. νῆμα, filament). Bot. Genre de fucus.

NÉMATOCÈRE, adj. 2 g. (et. gr., νῆμα, ατος, filet; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes filiformes.

— NÉMATOCERE, s. m. Syn. d'HEXATOME.

— NÉMATOCERES, s. m. pl. Syn. de FILICORNES.

NÉMATODE, s. m. (et. gr., νηματώδης, filamenteux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont les espèces principales se trouvent en Europe et en Amérique.

NÉMATOGONE, s. m. (ét. gr., νῆμα, ατος, filament; γόνος, semence). Bot. Syn. de SPOROTRIQUE.

NÉMATOÏDE, adj. 2 g. (et. gr., νῆμα, ατος, fil; εἶδος, ressemblance). Helm. Qui a la forme d'un fil. || NÉMATOÏDES, s. m. pl. Famille de vers intestinaux, comprenant ceux qui ont le corps allongé et arrondi comme un fil.

NÉMATOÏDÉE, s. f. (rad. *nématoïde*). Helminth. Ver intestinal, qu'on nomme aussi *filaire de Médine*.

NÉMATOMYCE, adj. 2 g. (ét. gr., νῆμα, ατος, filet; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux. || NÉMATOMYCES, s. m. pl. Tribu de champignons filamenteux.

NÉMATOPE, s. m. (ét. gr., νῆμα, ατος, filament; πούς, pied). Entom. Genre d'hémiptères, famille des lygéens, tribu des coréites, établi pour quelques espèces des régions chaudes d'Asie et d'Amérique.

NÉMATOPHORE, s. f. (ét. gr., νῆμα, ατος, filet; φορός, qui porte). Ornith. Subdivision du genre huppe.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, ne comprenant qu'une espèce brésilienne.

NÉMATOPHYTE, s. m. (ét. gr., νῆμα, ατος, filet; φυτόν, plante). Bot. Genre de champignons filamenteux.

— NÉMATOPHYTES, s. m. pl. Zooph. Syn. de NÉMAZOAIRES.

NÉMATOPLATE, s. f. (ét. gr., νῆμα, ατος, filament; πλάτη, rame). Infus. Syn. de FRAGILAIRE.

NÉMATOPODE, adj. 2 g. (ét. gr., νῆμα, ατος, fil; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pieds en forme de filaments.

— NÉMATOPODE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères térébrants de la famille des ichneumoniens.

— NÉMATOPODES, s. m. pl. Crust. Syn. de CIRRIPÈDES.

NÉMATOPTÈRE, s. m. Entom. Synon. de NÉMOPTÈRE.

NÉMATORE, s. f. (du gr. νῆμα, filament). Bot. Syn. de STRIGULE.

NÉMATOSPERME, s. m. (ét. gr., νῆμα, ατος, filament; σπέρμα, semence). Bot. Synon. de LACISIÈME.

NÉMATOSTIGMA, s. m. (ét. gr., νῆμα, ατος, filament; στίγμα, stigmate). Bot. Syn. de LIBERTIE.

NÉMATOTHÉCIEN, ENNE, adj. (ét. gr., νῆμα, ατος, fil; θήκη, boîte). Bot. Syn. de NÉMATOMYCE. || NÉMATOTHÉCIENS, s. m. pl. Famille de champignons. On dit aussi *nématothèque*.

NÉMATOURE, adj. 2 g. (ét. gr., νῆμα, ατος, filament; οὐρά, queue). Entom. Dont l'abdomen se termine par une queue composée de soies. || NÉMATOURES, s. m. pl. Famille d'insectes aptères correspondant à celle des thysanoures.

NÉMATRIX, s. m. (pr. *né-ma-trikss*). Bot. Syn. de MYXONÈME.

NÉMATURE, s. m. (étym. gr., νῆμα, ατος, filament; οὐρά, queue). Ornith. Genre de gallinacés de la famille des tétraonidés.

NÉMAUCHÈNE, s. m. (pr. *né-mo-kène*; ét. gr., νῆμα, fil; αὐχήν, cou). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour des herbes orientales.

NÉMAUSA, Astron. La 51e planète télescopique, découverte le 22 janvier 1858 par M. Laurent.

NÉMAUSIEN, ENNE, s. (de *Nemausus*, n. géogr.). Géogr. Habitant, habitante de Nîmes.

— adj. Qui appartient à Nîmes ou a ses habitants.

NEMAUSUS, Géogr. anc. Ville de la Gaule, ch.-l. des Volces Arecomices (Narbonaise Ire); auj. *Nîmes*.

NÉMAZOAIRE, adj. 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; ζῶον, animal). Zooph. Se dit d'un animalcule qu'on suppose apte à s'agglutiner avec d'autres, pour produire une espèce d'algue filamenteuse, sans cesser pour cela d'être un animal. On dit aussi *némozoome*. || NÉMAZOAIRES, s. m. pl. Classe d'animalcules rapportés soit aux infusoires, soit aux algues diatomées.

NEMBROSSI, s. m. Bot. Espèce de safran d'Égypte fort estimé.

NÉMÉDIUM, s. m. Bot. Genre de méliacées, établi pour des arbrisseaux d'Australie.

NÉMÉE, Géogr. anc. Ville de l'Argolide (Péloponnèse), célèbre par le lion tué par Hercule, et par les jeux Néméens.

NÉMÉEN, ENNE, adj. (du gr. νῆμα, fil). Bot. Se dit des plantes dont les cotylédons reproducteurs s'allongent en fil par la germination.

* **NÉMÉEN, ENNE**, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Némée.

— Littér. *Les Néméennes*. Odes de Pindare sur les vainqueurs des jeux Néméens.

— adj. Qui concerne la ville de Némée ou ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Jupiter et d'Hercule.

— *Jeux Néméens*. Jeux institués soit par les sept chefs, soit par Hercule, après sa victoire sur le lion qui dévastait le pays. On les célébrait tous les trois ans.

NÉMÉOBIE, s. f. (ét. gr., νέμος, bois; βίος, vie). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi pour une espèce française.

NÉMÉOPHILE, s. f. (ét. gr., νέμος, bois; φίλος, ami). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des chélonides, établi pour deux espèces européennes.

NEMER, s. m. (pr. *né-merr*). Mamm. Nom arabe de la panthère.

NÉMERTE, s. f. Helminth. Genre d'helminthes marins, dont plusieurs espèces vivent sur nos côtes. Ces animaux, qui ont la forme d'un ruban étroit, atteignent plusieurs mètres de longueur, mais peuvent se raccourcir beaucoup en se contractant.

NÉMERTÉSIE, s. f. (rad. *némerte*). Polyp. Genre de polypiers verticillés, correspondant aux antennulaires.

NÉMERTIN, INE, adj. Helminth. Qui ressemble à la némerte. || NEMERTINS, s. m. pl. Famille d'helminthes ayant pour type le genre nemerte.

NEMÉSIE, s. f. Bot. Genre d'herbes annuelles, famille des scrofularinées, dont l'espèce type se trouve dans la partie méridionale de l'Afrique.

NÉMÉSIEN (Marcus Aurelius Olympius Nemesianus), Poète latin, né à Carthage au IIIe siècle de notre ère, vécut à la cour de Carus. Il a composé des poèmes sur la pêche, la chasse, la navigation, *Halieutica, Cynegetica, Nautica*. Il reste 325 vers du second poème.

NÉMÉSIENNES, s. f. pl. Myth. V. NEMÉSIES.

NEMÉSIES, s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes lugubres en l'honneur de Némésis; on y faisait des sacrifices d'expiation pour les morts.

NÉMÉSIS, s. f. (pr. *né-mé-ziss*; de *Némésis*, nom myth.). Crust. Genre de crustacés siphonostomes, établi pour deux espèces parasites de quelques poissons de la Méditerranée.

NÉMÉSIS, Myth. Déesse de la Vengeance, fille de Jupiter et de la Nécessité, ou de l'Océan et de la Nuit.

— Il y avait des Némésis inférieures, qui offrent beaucoup de ressemblance avec les Furies.

— NÉMÉSIS, Astron. La 128e planète télescopique, découverte le 25 novembre 1872 par M. Watson.

NEMESIUS, Philosophe et théologien grec, vécut vers la fin du IVe siècle, et fut évêque d'Émèse, en Syrie. Il est l'auteur d'un traité *sur la Nature de l'homme*, où il paraît avoir soupçonné la circulation du sang et les fonctions de la bile.

NÉMESTRINE, s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des anthracides, établi pour huit espèces d'Égypte et du Cap.

— Mamm. Nom scientifique du genre maimon.

NÉMESTRINIDE, adj. (ét. fr., *némestrine*; gr. εἶδος, aspect). Qui ressemble à la némestrine. || NEMESTRINIDES, s. m. pl. Tribu d'insectes diptères, ayant pour type le genre némestrine.

NEMÈTES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Germanie Ire). Ville principale *Nemetes*, auj. Spire.

NEMETUM ou **NEMOSUS**, Géogr. anc. Ville de l'Aquitaine Ire (Gaule), chez les Arvernes; auj. *Clermont l'Errand*.

NEMI, Géogr. Lac à 26 kil. S.-E. de Rome, occupant le fond d'un cratère. Ruines d'un temple célèbre.

NÉMICÉLE, s. m. (ét. gr., νέμος, bois; κοῖλος, creux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, établi pour deux espèces dont une des États-Unis.

NÉMIE, s. f. Bot. Syn. de MANULÉE.

NEMINE CONTRADICENTE, (pr. *né-mi-né kon tra-di-cein-té*). Locution latine signifiant littéralement Personne ne contredisant, et qui s'emploie familièrement dans les cours et les tribunaux pour exprimer qu'il y a unanimité des suffrages pour ou contre.

NÉMOBIE, s. f. (ét. gr., νέμος, bois; βίος, vie). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des grylloïdes, établi pour deux espèces européennes.

NÉMOBLASTE, adj. 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; βλαστός, germe). Bot. Qui a des embryons filiformes, comme ceux des mousses et des fougères.

— NÉMOBLASTE, s. m. Embryon filiforme.

NÉMOCÉPHALE, s. m. (ét. gr., νέμω, je partage; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides orthocères, établi pour une espèce d'Asie et quatorze d'Amérique.

NÉMOCÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., νῆμα, fil; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes filiformes. || NEMOCERES, s. m. pl. Famille de diptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes en forme de fil ou de soie.

NÉMOCTE, s. m. Helminth. Genre de vers qui vivent dans les eaux douces de la Sicile.

NÉMOGLOSSATE, adj. 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; γλῶσσα, langue). Entom. Qui a une langue filiforme. || NEMOGLOSSATES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères dont le type est l'abeille.

NÉMOGNATHE, s. m. (pr. *né mo ghnate*; ét. gr., νέμω, je partage; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, tribu des vésicants, établi pour un grand nombre d'espèces d'Afrique et d'Amérique, dont le type est européen.

NÉMOÏQUE, s. m. (ét. gr., νέμος, bois; οἶκος, maison). Entom. Syn. de PHYLLOBIE.

NÉMOLITHE, s. f. (ét. gr., νέμος, forêt; λίθος, pierre). Minér. Pierre arborisée, dont les dendrites figurent des forêts et des bocages.

NÉMOPANTHE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ilicinées, ne comprenant qu'une espèce du Canada.

NÉMOPHILE, s. m. (étym. gr., νέμος, bois; φίλος, qui aime). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des hydrophyllées et originaires du nord de l'Amérique.

NÉMOPHORE, s. m. (étym. gr., νῆμα, filament; φορός, qui porte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des tinéides, et établi pour six espèces de l'Europe centrale et occidentale.

NÉMOPODE, s. f. (ét. gr., νῆμα, filament; πούς, ποδός, pied). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, comprenant neuf espèces de France et d'Allemagne.

NÉMOPTÈRE, s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; πτερόν, aile). Entom. Genre de névroptères planipennes, établi pour neuf

Némoptère sinueux.

espèces d'Asie, d'Afrique et des îles de l'Archipel. On dit aussi *némoptérix*.

NÉMORAL, ALE, adj. (ét. lat., *nemoralis*; de *nemus*, forêt). Hist. nat. Qui habite ou qui croît dans les forêts.

— NÉMORALES, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Diane, dans le bois d'Aricie.

NÉMORE, s. m. (du lat. *nemus, nemoris*, bois, forêt). Mot employé par Rabelais dans le sens de Forêt.

NÉMORÉE, s. f. (ét. gr., νέμος, bois; ῥαίω, je détruis). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour vingt espèces qui vivent dans les bois et les prairies de France et d'Allemagne.

NÉMORÉEN, ENNE, adj. Antiq. rom. Qui appartient aux Némorales.

— *Roi némoréen*. Ministre qui présidait aux sacrifices offerts à Diane dans le bois d'Aricie.

— Myth. *Némoréenne*. Surnom de Diane.

NÉMORHÈDE, s. m. (ét. gr., νέμος, bois; ῥαίω, je détruis). Mamm. Section du genre antilope.

NÉMORICOLE, s. m. (ét. lat., *nemus, nemoris*, bois; *colo*, j'habite). Ornith. Division du genre becasse.

NÉMOSIE, s. f. (du gr. νέμος, forêt). Ornith. Division du genre moineau.

NÉMOSOME, s. m. (pr. *né-mo-ço-me*; ét. gr., νέμω, je partage; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, établi pour deux espèces d'Amérique et deux d'Europe, qui vivent dans le bois des ormes et des hêtres.

NÉMOTÉLE, s. f. (ét. gr., νῆμα, fil; τέλος, fin). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, établi pour neuf espèces dont le type est commun en France.

NÉMOTOÏS, s. f. (pr. *né-mo-to-ïss*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, comprenant neuf espèces de l'Europe centrale et occidentale.

NÉMOTRICHE, s. m. (ét. gr., νέμω, je partage; θρίξ, τριχός, cheveu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculio-

nides gonatocères, établi pour une espèce de la Guyane.

NE M'OUBLIEZ PAS, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du myosotis.

NÉMOURE, s. f. (étym. gr., νῆμα, filament; οὐρά, queue). Entom. Genre de névroptères, famille des plampennes, tribu des perliens, établi pour vingt-cinq espèces dont très peu sont exotiques à l'Europe.

NEMOURS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne), sur la rivière et le canal du Loing. Commerce de grains, fabrique de chapeaux, tanneries. Henri III conclut à Nemours, le 7 juillet 1585, un traité avec les ligueurs. Cette ville fut érigée, en 1404, en duché-pairie, qui appartint à la maison d'Armagnac de 1462 à 1503; fut donnée en 1505, par Louis XII, à Gaston de Foix; puis entra dans la maison de Savoie de 1515 à 1666. En 1689, Louis XIV le donna à son frère Philippe d'Orléans; 3,310 hab.

— NEMOURS, Port de l'Algérie, dans la prov. d'Oran; chef-lieu de cercle militaire. Commerce actif, surtout en céréales et en laine; popul. totale 2,400 hab., agglomérée 1,500.

NEMOURS (Jacques D'ARMAGNAC, duc de), Né vers 1437, mort en 1477, petit-fils du connétable Bernard d'Armagnac, reçut de Louis XI le duché-pairie de Nemours en 1462. Mais Nemours entra dans la ligue du Bien public en 1465; continua ses intrigues, fut assiégé dans son château de Carlat par le sire de Beaujeu, fait prisonnier, enfermé à la Bastille dans une cage de fer, et décapité, malgré ses prières et son repentir. || NEMOURS (Louis D'ARMAGNAC, duc de), Troisième fils du précédent, 1473-1503, ne sortit de la Bastille qu'à la mort de Louis XI, 1483, suivit Charles VIII dans son expédition de Naples. Nommé par Louis XII vice-roi de Naples, il fut tué à la bataille de Cérignoles.

— NEMOURS (Gaston DE FOIX, duc de). V. FOIX.

— NEMOURS (Jacques DE SAVOIE, duc de), 1531-1585. Petit-fils de Philippe, duc de Savoie, fils de Philippe de Savoie, à qui François Ier donna, en 1528, le duché de Nemours; se distingua sous Henri II, et, dans les guerres de religion, se montra zélé contre les protestants. Également célèbre pour sa valeur et son esprit, il réalisa le parfait chevalier. || NEMOURS (Charles Emmanuel DE SAVOIE, duc de). Fils du précédent, 1567-1595, s'attacha aux ligueurs, défendit Paris au nom du duc de Mayenne, 1590. Il se retira à Lyon, où il voulut se rendre indépendant; mais Mayenne le fit enfermer à Pierre-Encise, 1593. || NEMOURS (Henri DE SAVOIE, duc de. Frère du précédent, connu sous le nom de *marquis de Saint-Sorlin*, 1572-1632, s'empara du marquisat de Saluces, pendant la Ligue, et se reconcilia avec Henri IV en 1596, par le traité de Folembray. Il fit représenter à la cour un grand nombre de ballets de son invention. || NEMOURS Charles-Amédée DE SAVOIE, duc de). Fils du précédent, 1624-1652, se laissa entraîner dans les troubles de la Fronde par la duchesse de Châtillon, et fut tué en duel par son beau-frère, le duc de Beaufort. || NEMOURS (Henri II DE SAVOIE, dernier duc de). Frère du précédent, 1625-1659, d'abord archevêque de Reims, 1651, rentra dans le monde et épousa Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville, 1657. Cette princesse, née en 1625, lui survécut longtemps, et mourut en 1707, laissant de remarquables et intéressants *Mémoires* sur la période de la Fronde.

NEMROD, s. m. (de *Nemrod*, n. pr.). Homme habile à la chasse. Mesdames Roche et Duchâteau s'étaient chargées d'être nos intermédiaires auprès du *Nemrod* anglais. (A. Dum.)

NEMROD, Fils de Chus, petit-fils de Cham, regarde comme le fondateur de Babylone, vécut vers 2230 av. J.-C.

NEMURE, s. f. (étym. gr., νῆμα, filament; οὐρά, queue). Ornith. Subdivision du genre fauvette.

NÉMUSIEN, s. m. Entom. Nom vulgaire d'un lépidoptère diurne.

NEN, Géogr. Rivière d'Angleterre, qui arrose Northampton et Peterborough et se jette dans le Wash.

NÉNAX, s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées. || Syn. de CLIFFORTIE.

NÉNAIS, s. m. (pr. *né-nè*). Pop. Sein d'une femme. Avec ça que les passants n'avaient jamais vu des *nénais* ! (É. Zola.)

— On écrit aussi *nénet*. Petite maman s'est fait faire des *nénets* avec du coton. (Gavarni.)

NENGÈTE, s. m. Ornith. Division du genre moucherolle.

* **NÉNIES**, s. f. pl. (étym. gr., νηνία, même signif.). Antiq. Chants funèbres en usage aux funérailles, dans l'ancienne Rome. Ils étaient débités d'une voix lamentable, au son des flûtes, le plus souvent par une femme louée pour cet office. || En ce sens, ce mot s'emploie aussi au singulier. C'est comme une *néuie* de séparation éternelle, comme l'adieu d'un voyage sans retour. (Th. Gaut.) Il engageait Sporus à commencer sa *nénie* funèbre. (E. Renan.) || Il s'est appliqué ensuite à toutes sortes de chants désagréables, et même de discours ineptes. || On entendait aussi par ce nom un chant dont les nourrices se servaient pour endormir les enfants.

NÉNIE, Myth. rom. Déesse des funérailles qu'on invoquait au commencement de l'agonie et qui présidait aux chants lugubres en l'honneur des morts.

* **NENNI**, adv. (du lat. *non illud*, non cela). Fam. S'emploie pour répondre négativement à une interrogation expresse ou sous-entendue. Voulez-vous aller à la chasse? — *Nenni*. (Acad.)

Est-ce assez? dites-moi; n'y suis-je point encore?
— *Nenni*. — M'y voici donc?... (LA FONTAINE.)

— On ajoutait quelquefois *da* pour nier d'avantage. Ferez vous cela? — Nennin-da, je ne le ferai pas. || Souvent aussi il est précédé de l'une interjection et de la particule *que*. Oh! que *nenni*, mon parrain, je devine mieux que vous. (Dancourt.)

— *Il n'y a point de nenni*. C'est une chose forcée, nécessaire. Il faut que vous partiez demain, il n'y a point de *nenni*. (Acad.)

— Substantiv. *Un doux nenni*. Un refus engageant.

Un doux nenni avec un doux sourire
Est tant honnête. Il le faut vous apprendre. (MAROT.)

— Prov. *Dites toujours nenni, vous ne serez jamais marié*.

NENNIUS, Ancien chroniqueur anglais, probablement du IXe siècle, était Breton d'origine. Il écrivit une *Histoire des Bretons*, d'après les vieilles chroniques. On a élevé bien des doutes sur l'époque et même sur l'existence de ce Nennius, sur son ouvrage et sur sa valeur. Les fictions qu'il renferme sur la colonisation de la Bretagne, sur Arthur et Merlin, ont un intérêt littéraire.

* **NÉNUFAR**, s. m. (du persan *nohûfer* ou *nilohûfer*, même signif.). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des nymphéacées, qui ont de larges feuilles rondes et de grandes fleurs rosacées s'élevant sur la surface de l'eau. C'est une plante d'ornement très pittoresque et du plus bel effet pendant la floraison. Ses fleurs s'épanouissent hors de l'eau, y rentrent pendant la nuit dans le temps de la fécondation, et n'en sortent plus après qu'elle est terminée. On a cru autrefois que toutes les parties de ces plantes, et surtout la racine, étaient antiaphrodisiaques, mais on sait aujourd'hui que les propriétés des fleurs sont nulles, et que la racine, loin d'avoir la vertu qu'on lui supposait, produirait plutôt un effet tout opposé. Dans quelques pays du Nord, la racine du nénufar jaune a été mélangée et mise au pain pour en augmenter la masse dans les temps de disette. Les botanistes écrivent *nen-uphar*.

NENY, Patrice-François, comte de). Homme d'État belge, né à Bruxelles, 1716-1784, a laissé des *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*.

* **NÉO**, Préfixe emprunté du grec et qui signifie *Nouveau*. Ce préfixe entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

NÉOBERING, s. m. Relat. Sorte de lutte que les nègres exécutent entre eux au son des instruments.

NÉO-CALÉDONIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Nouvelle-Calédonie. Les Néo-Calédoniens.

— adj. Qui a rapport à ce pays ou à ses habitants. La faune néo-calédonienne.

NÉO-CATHOLICISME, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *catholicisme*). Doctrine qui cherche à concilier le catholicisme avec les idées modernes.

NÉO-CATHOLIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport au néo-catholicisme.

— NÉO-CATHOLIQUE, s. m. Partisan du néo-catholicisme. Il y avait là des néo-chrétiens, des *néo-catholiques* de vingt espèces; tous possédaient le dernier mot du problème social et religieux. (L. Reybaud.)

NÉOCÉIDE, s. f. Bot. Syn. d'ÉRECHTITE. On dit aussi *neoceis*.

NÉO-CELTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *celtique*). Linguist. Se dit des langues vivantes qui dérivent du celte. Le bas-breton est une langue néo-celtique.

NÉO-CÉSARÉE, Géogr. Ancienne ville du Pont (Asie Mineure), sur l'Iris, métropole du Pont Polémoniaque au IVe siècle. Patrie de saint Grégoire le Thaumaturge; auj. *Niksar*.

NÉO-CHRÉTIEN, ENNE, adj. Il st. relig. Conforme à la doctrine du néo-christianisme.

— NÉO-CHRETIEN, ENNE, s. Adhérent au néo-christianisme.

NÉO-CHRISTIANISME, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *christianisme*). Il st. relig. Espèce de philosophie chrétienne que quelques penseurs modernes ont tenté de substituer aux croyances catholiques.

NÉOCOMIEN, ENNE, adj. (ét. gr., νέος, nouveau; κώμη, bourg; nom helléniséde Neuchâtel, ville de Suisse, aux environs de la quelle se trouvent des couches de ce terrain). Geol. Se dit du terrain appelé aussi *grès vert inférieur*. Terrain néocomien.

— Substantiv. Le néocomien.

NÉO-CORNET, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *cornet*). Mus. Instrument qui a beaucoup de rapport avec le cornet à piston.

NÉOCORAT, s. m. Antiq. gr. Charge, emploi de néocore.

* **NÉOCORE**, s. m. (ét. gr., νεωκόρος, fait de νεώς, temple; κορέω, je nettoie). Antiq. Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples et de ce qu'ils renfermaient de précieux. || || Prêtre chargé de préparer les objets nécessaires aux sacrifices.

— Nom qu'on donnait aussi aux villes et provinces qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs. Smyrne, Éphèse, étaient des *néocores* d'Auguste. Acad.

NÉOCORIQUE, adj. 2 g. Qui concerne le néocorat, le néocore.

NÉOCTÈSE, s. f. (étym. gr., νέος, nouveau; κτῆσις, acquisition). Miner. Espèce d'arséniate de fer de couleur verdâtre.

NÉOCYCLIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; κύκλος, cercle). Chron. Qui a lieu au commencement d'une certaine période de temps.

— *Fête néocyclique*. Fête qui ouvre un nouveau cycle.

NÉOCYTE, s. m. (étym. gr., νέος, nouveau; κύτος, vésicule). Physiol. Cellule de nouvelle formation.

NÉODAMODE, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; δῆμος, pour δῆμος, peuple). Antiq. gr. Nom qu'on donnait à Lacédémone à ceux qui étaient nouvellement admis au rang de citoyen.

NÉOÉNIES, s. f. pl. (pr. *né-o-é-nie*; et. gr., νέος, nouveau; οἶνος, vin). Antiq. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus, quand on buvait pour la première fois du vin nouveau de l'année.

NÉOFIBRINE, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *fibrine*). Physiol. Fibrine de nouvelle formation.

NÉOFORMATION, s. f. (pr. *né-o-for-ma-cion*). Formation d'un organe ou d'une partie d'organe nouveau.

NÉOGALA, s. m. (étym. gr., νέος, nouveau; γάλα, lait). Médec. Premier lait que sécrètent les mamelles après le colostrum.

NÉOGAYA, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *gaya*). Bot. Genre de plantes ombellifères, établi pour plusieurs espèces de l'Europe.

NÉOGÈNE, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; γένος, naissance). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, appartenant à la famille des lygéens.

* **NÉOGRAPHE**, adj. 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; γράφω, j'écris). Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage. Écrivain néographe.

— Substantiv. Un néographe. Des néographes. Les *néographes* ont quelquefois de bonnes raisons à donner. Acad.

NÉOGRAPHIE, s. f. (rad. *néographe*). Traité, ouvrage sur un nouveau système d'orthographe, ou Orthographe conforme à ce nouveau système.

NÉOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la néographie.

* **NÉOGRAPHISME**, s. m. (rad. *néographe*). Manière d'orthographier contraire à l'usage. Le *néographisme* a des inconvénients; mais il peut être approuvé, s'il est raisonné dans ses principes et circonspect dans ses changements. (Acad.)

NÉOGRAPHISTE, s. 2 g. Syn. de NÉOGRAPHE.

NÉO-GREC, ECQUE, adj. (étym. gr., νέος, nouveau; fr. *grec*). Qui a rapport au grec moderne. Langue, littérature néo-grecque.

NÉOLACIS, s. m. (pr. *né-o-la ciss*; et. gr., νέος, nouveau; λακή, déchirure). Bot. Syn. de MOURERE.

* **NÉO-LATIN, INE**, adj. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *latin*). Linguist. Se dit de toutes les langues modernes dérivées du latin. Le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain, etc., sont des langues néo-latines.

NÉOLAXANTÈRE, s. m. Techn. Mécanique pour carder les matelas.

NÉOLITE, s. f. Minér. Minéral de couleur verte qu'on trouve dans les mines d'Arendal et d'Eisenach.

NÉOLITHIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; λίθος, pierre). Archéol. préhist. Qui concerne l'âge de la pierre polie. Période néolithique.

* **NÉOLOGIE**, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; λόγος, discours). Invention, usage, emploi de termes nouveaux. La néologie demande beaucoup de jugement et de goût.

— Par extens. Emploi des mots usuels dans un sens nouveau ou différent de la signification ordinaire.

* **NÉOLOGIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à la néologie ou au néologisme. Langue, style, expression néologique. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. Telle expression fut autrefois *néologique*, qui est aujourd'hui du bel usage. (Desfontaines.)

NÉOLOGIQUEMENT, adv. D'une manière néologique.

* **NÉOLOGISME**, s. m. (rad. *néologie*). Habitude d'employer sans besoin ou sans goût des termes nouveaux ou de donner aux mots reçus des significations différentes de celles qui sont en usage. Ne se prend qu'en mauvaise part. La manie du néologisme. Ouvrir la porte au *néologisme*, dont la plupart de nos écrivains abusent misérablement; excuser ou encourager les fredaines de style qui font tant de bruit autour de nous; augmenter cette rage de vieillesses expressions, de phrases mal faites, d'emprunts maladroits à Ronsard et à Jodelle, ce n'est pas mon intention. (Ph. Chasles.) Comparez au *néologisme* de J.-J. Rousseau celui de Sébastien Mercier, vous verrez qu'il y a fagots et fagots, et que tout dépend de l'habileté de l'artiste. (H.)

N'aller pas étaler l'effrontée barbarisme,
Ni l'absurde jargon du fond *néologisme*. (MALFILÂTRE.)

|| Ce mot s'étend aussi à la manière d'arranger et de couper les phrases, de joindre les mots ensemble, ou même à la manie d'entasser des figures bizarres.

— Mot forgé ou transporté sans nécessité d'une langue dans une autre. Ouvrez les versificateurs du temps de Louis XIII, vous verrez qu'alors on était aussi fou de *néologismes* qu'aujourd'hui. (Ph. Chasles.)

— Mot détourné de sa signification ordinaire.

— Se prend aussi en bonne part dans le sens de Mot nouveau.

NÉOLOGISTE, s. m. Celui qui fait un trop fréquent usage du néologisme.

* **NÉOLOGUE**, s. m. (rad. *néologie*). Celui qui, soit en parlant, soit en écrivant, fait un usage fréquent de termes nouveaux ou détournés de leur véritable sens. Se prend souvent en mauvaise part. Cet auteur est un néologue. Un terme hasardé est peu de chose; c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur des figures, qui caractérisent surtout le *néologue* et lui donnent un faux air d'esprit auprès de ceux qui n'en ont guère. (Desfontaines.) Si l'on ne voulait accepter qu'une seule époque littéraire dans toute la vie d'une nation, Lucrèce d'une part et de l'autre Tacite seraient des écrivains barbares; il ne faudrait lire ni Shakspeare et Bacon, riches de toute l'éloquence du XVIe siècle, ni Mackintosh, Erskine ou Byron, *néologues* du XIXe siècle. (Philarète Chasles.)

NÉO-LUTHÉRANISME, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *luthéranisme*). Doctrine à la fois théologique et politique, basée sur l'union du lutheranisme et du parti féodal, en Allemagne.

NÉOMÉLIE, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; μέλω, j'ai soin). Physiol. Ensemble des actes par lesquels les êtres qui proviennent des œufs ou des germes amènent les petits à pouvoir se reproduire.

NÉO-MEMBRANE, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *membrane*). Pathol. Membrane nouvellement formée, possédant les mêmes éléments anatomiques que les membranes primitives.

NÉOMÉNIASTE, s. m. Antiq. gr. Celui qui célébrait la fête de la néoménie.

* **NÉOMÉNIE**, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; μήνη, lune). Astron. anc. Nouvelle lune.

— Antiq. Fête qui se célébrait et chez les anciens, à chaque renouvellement de la lune. En Égypte, elle consistait surtout à conduire en pompe l'animal sacré avec lequel le mois était en rapport. En Grèce, on sacrifiait à tous les dieux, surtout à Apollon. Des jeux, des repas en commun occupaient le reste du jour.

— Antiq. gr. Premier jour du mois athénien. Le second s'appelait le *second jour du commencement*, et ainsi de suite jusqu'au dixième, le onzième s'appelait le *second jour du milieu*; et le vingt et unième, *le premier après les vingt*.

NÉOMÉNIEN, adj. m. (ra. l. *neoménie*). Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui était honoré surtout à la nouvelle lune, parce que la plupart des astres empruntent leur lumière du soleil.

NÉOMÉRIDE, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; μερίς, partie). Entom. Espèce de papillon.

— Bot. Genre d'algues marines qui s'élèvent à 2 ou 3 centimètres. On dit aussi *neoméris*.

NÉOMIDE, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; μέσος, champ nouvellement labouré). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, établi pour vingt-huit espèces d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

NÉOMORPHE, s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; μορφή, forme). Ornith. Groupe de huppes.

NÉOMYS, s. m. (pr. *né-o-mi-ss*; ét. gr., νέος, nouveau; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères insectivores.

NÉONEURE, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; νεῦρον, nerveure). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, réunis aux braconides.

NÉONI, s. m. Relat. Nom de certains prêtres du Congo, qui se chargent spécialement d'exercer la médecine.

NÉONOMIEN, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; νόμος, loi). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui ne reconnaissait que l'Évangile.

NÉOPÉTRE, s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; πέτρα, rocher). Minér. Silex à cassure écailleuse ou cireuse.

NÉOPHOBE, s. 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; φόβος, crainte). Celui, celle qui a horreur des innovations, et particulièrement de la néologie.

NÉOPHOBIE, s. f. (ra. lic. *néophobe*). Horreur de la nouveauté, surtout en fait de langage.

NÉOPHRON. s. m. (de *Néophron*, n. myth.). Ornith. Subdivision du genre vautour.

NÉOPHRON Myth. gr. Fils de Nèmandre, que Jupiter changea en vautour.

NÉOPHYSME. s. m. Ardeur à faire des néophytes. On le trouve aussi écrit *neophisme*.

* **NÉOPHYTE**. s. 2 g. (ét. gr., νεόφυτος, nouvellement né; de νέος, nouveau, et φυτόν, plante). Personne nouvellement convertie, nouvellement baptisée. Zele, ardeur, ferveur de néophyte. Bouguer était un bon *néophyte*, fidèle à sa foi, parce qu'il lui devait son poste d'astronome (Bern. de St-P. Le Chinois, le Japonais, l'Indien, sont devenus leurs *néophytes*. (Chateaub.) Elle enseigne et elle exhorte son jeune *néophyte*. (P. de St-Victor.) Ces têtes coupées furent au *néophyte* ce que les têtes de mort sont aux anachorètes, un mémento perpétuel. Id.)

— On donnait autrefois ce nom aux nouveaux clercs, à ceux qu'on venait de recevoir dans l'Église, et aux novices dans les monastères.

— Par extens. S'applique à toutes les croyances religieuses ou autres. En politique comme en religion, les *néophytes* ont quelquefois une ferveur indiscrète. (De Bonald.

— Adjectiv. Le fanatisme *néophyte* des rois wisigoths. Montalembert.)

NÉOPHYTE. Historien grec de la fin du XII^e^ siècle, moine dans l'île de Chypre, a écrit un opuscule intéressant sur la conquête de l'île par Richard Cœur de Lion.

NÉOPLASE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; πλάσις, formation). Miner. Sulfate de fer, rouge, soluble, d'une saveur styptique analogue à celle de l'encre. || Oxyde de nickel, appelé aujourd'hui *aeoptoste*.

NÉOPLASIE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; πλάσσω, je forme. Chir. Régénération de tissus; formation morbide de tissus nouveaux. On dit aussi *neoplastie*.

NÉOPLASIQUE. adj. Chir. Qui a rapport à la néoplasie.

NÉOPLASME. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; πλασμα, formation). Anat. Tissu nouveau qui se forme.

NÉOPLASTE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; πλάσις, formation). Minér. Syn. de NÉOPLASE.

NÉOPLASTIE. s. f. Chir. V. NEOPLASIE.

* **NÉO-PLATONICIEN, ENNE**. s. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *platonicien*). Philos. Nom donné improprement aux philosophes de l'école d'Alexandrie. Mais il est plus exact de n'accorder ce titre qu'aux métaphysiciens théosophes et mystiques, disciples d'Ammonius Sacas, de Plotin, de Porphyre et de Jamblique, dont le retour à l'ancien platonisme, mêlé à la théologie et à la démonologie orientale, fut combattu par les alexandrins proprement dits, lesquels étaient sceptiques. || *Néo-platoniciens du XV^e^ siècle*. Membres d'une école de philosophie fondée à Florence, à la renaissance des lettres, par Marcile Ficin, qui voua un culte spécial aux doctrines de Plotin et de ses disciples.

— Adjectiv. dans les deux sens. Proclus, au V^e^ siècle, établit l'école néo-platonicienne d'Athènes. Nous possédons un grand nombre de traités spéciaux sur les divers philosophes de l'école *néo platonicienne* (Matter.) L'école *néo-platonicienne* de Florence triomphait du vieil Aristote. (Ger. de Nerval.)

* **NÉO-PLATONISME**. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *platonisme*). Philos. Doctrine philosophique des néo-platoniciens. Justinien détruisit le néo-platonisme en fermant les écoles d'Athènes.

NÉOPS. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; ὤψ, visage). Ornith. Groupe de la famille des certhiadées.

NÉOPTOLÈME. Fils d'Achille. V. PYRRHUS.

— **NÉOPTOLÈME I^er^**. Roi d'Épire, mourut vers 360 av. J. C., laissant deux enfants : Alexandre I^er^ et Olympias. || **NÉOPTOLÈME II**. Roi d'Épire, usurpa le trône, en l'absence de Pyrrhus, 302, et, à son retour, fut mis à mort, 295 av. J.-C.

NÉOPTOLÉMÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête que les Delphiens célébraient en mémoire de Néoptolème, qui périt en voulant piller le temple d'Apollon.

NÉO-PYTHAGORICIEN, ENNE. adj. Qui a rapport au néo-pythagorisme.

— Substantiv. Partisan du néo-pythagorisme.

NÉO-PYTHAGORISME. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *pythagorisme*). Phil. Système alexandrin renouvelant la doctrine de Pythagore.

NÉORAMA. s. m. (ét. gr., νέος, temple, habitation; ὅραμα, vue). Sorte de panorama circulaire, au milieu duquel se trouve placé le spectateur, et qui représente l'intérieur d'un temple, d'un grand édifice éclairé et animé par des groupes de personnages.

NÉORNIS. s. m. (pr. *né-or-niss*; ét. gr., νέος, nouveau; ὄρνις, oiseau). Ornith. Groupe de fauvettes.

NÉOSSINE. s. f. (du gr. νεόσσιον, petit oiseau. Chim. Substance organique trouvée dans les nids d'hirondelles de Chine, ou salanganes.

NÉOTÉRIQUE. adj. 2 g. (du gr. νεώτερος, plus jeune, compar. de νέος, nouveau). Didact. Qui est nouveau, moderne.

NÉOTHERMES. s. m. pl. (étym. gr., νέος, nouveau; θερμός, chaud). Techn. Bains chauds établis sur un modèle ou d'après un système nouveau.

NÉOTOKITE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; τόκος, enfantement). Miner. Variété de rhodonite.

NÉOTOME. s. m. (étym. gr., νέος, nouveau; τομή, coupure). Mamm. Groupe de rongeurs de l'ordre des rats.

NÉOTRAGUE. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; τράγος, bouc). Mamm. Subdivision d'antilopes, établie pour deux espèces d'Abyssinie et de Guinée.

NÉOTTIE. s. f. (pr. *né-o-ti*; du gr. νεοττία, nid d'oiseau). Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées, dont les espèces croissent dans le centre et le nord de l'Europe. On dit aussi *néottidie*.

NÉOTTIÉ, ÉE. a lj. Bot. Qui ressemble à une néottie. || NEOTTIEES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre néottie.

NÉOTTOCRYPTE. adj. 2 g. (ét. gr., νεοττός, nouveau; κρυπτός, caché). Entom. Se dit des insectes qui déposent leurs œufs sous l'écorce des plantes. || NEOTTOCRYPTES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux de ces animaux qui déposent leurs œufs sous l'écorce des plantes, ou ils font naître des galles dans lesquelles les larves se développent.

NÉOTYPE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; fr. *type*. Miner. Sorte de natro-calcite.

NÉO-VITALISME. s. m. Physiol. Vitalisme fondé sur les entités métaphysiques modernes.

NÉOZA. s. m. Bot. Sorte de pin de l'Himalaya.

NÉOZOÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; ζῶον, animal). Géol. Qui a rapport aux derniers êtres apparus sur la terre. || *Terrain néozoïque*. Terrain où l'on trouve les débris de ces animaux.

NÉOZONZE. s. f. Antiq. pers. Fête que les Perses célébraient à l'équinoxe du printemps, et qui durait plusieurs jours.

NÉPA. s. m. (mot lat.). Entom. Nom scientifique du genre nepe.

NÉPALAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante du Népaul.

— NEPALAIS. s. m. Linguist. Langue du Népaul.

—adj. Qui appartient au Népaul, qui concerne le Népaul. Il y a ici des princes *nepalais* dont vous devriez lire l'histoire. (Mérimée.)

NÉPAPANTOTOTL. s. m. Ornith. Canard sauvage du Mexique.

NÉPAUL. s. m. Ornith. Nom de l'espèce type du genre tragopan.

NÉPAUL, NÉPAL ou NEYPAL. Géogr. État indépendant de l'Hindoustan, entre les possessions anglaises à l'O. et au S., le Thibet au N. C'est un pays montueux, dans l'Himalaya, arrosé par deux affluents du Gange, le Gandak et le Kosi. Il produit des céréales, des ananas, des oranges, du coton, etc. Il est gouverné par des rajahs soumis à la tribu des Gorkhas. L'influence anglaise est représentée par un résident à *Katmandou*, la capitale du pays. Gorkha, à l'O., est la capitale des Gorkhas, qui donnent ce pays; 2,500,000 hab.

NÈPE. s. f. (du lat. *nepa*, scorpion). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des hydrocorises, établi pour trois espèces, dont le type, commun en France, vit à la surface des eaux douces.

— Bot. Syn. de STILBÉ.

— Erpét. Espèce de vipère de Madagascar.

NÉPENTACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de NEPENTHE.

NÉPENTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au népenthès. || NEPENTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre népenthès.

* **NÉPENTHÈS**. s. m. (ét. gr., νηπενθής; formée de νη, sans, et πένθος, douleur). Antiq. gr. Nom d'une poudre dont parle Homère, qu'Hélène aurait reçue d'Égypte et qu'elle employa, lors du passage de Télémaque à sa cour, pour dissiper son chagrin et celui des autres princes, ses convives, qui pensaient toujours aux suites malheureuses de la guerre de Troie.

— Bot. Genre de plantes constituant à lui seul la famille des népenthées, établi pour deux espèces de l'Inde et de Madagascar, remarquables par une sorte d'urne couverte d'un opercule et placée à l'extrémité des feuilles. Cette urne, de la capacité d'un verre, est pleine d'une eau à laquelle on attribue des propriétés merveilleuses dans le pays d'origine, mais qui, trouvée semblable à l'eau ordinaire par les savants d'Europe, n'a d'autre utilité que celle de désaltérer les voyageurs. On dit aussi *népenthe*.

NÉPER. V. NAPIER.

NÉPÉRIEN, ENNE. adj. Mathém. Qui a été inventé par Neper. Logarithmes néperiens. || *Baguette népérienne*. Sorte de règle à calcul.

NÉPES. s. m. (du lat. *nepa*, scorpion). Entom. Scorpion aquatique.

NÉPÉTE. s. f. de *Nepete*, n. géogr.). Bot. Genre de la famille des labiées népétées, établi pour des espèces des régions tempérées d'Asie et d'Europe, dont la plus commune est appelée *cataire*.

NÉPETE ou NEPETUM. Géogr. anc. Ville de l'Étrurie, entre Veies et Faleries; auj. *Nepi*.

NÉPÉTÉ, ÉE. a lj. Bot. Qui ressemble à une népète. || NEPETEES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre népète.

NÉPÉTELLE. s. f. (rad. *népète*). Bot. Nom spécifique d'une espèce de cataire.

NÉPHALE. s. m. (ét. gr., νη, préf. négat.; φαλος, clair). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour cinq espèces du Brésil.

NÉPHALIEN, ENNE. adj. ou **NÉPHALIQUE**. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport aux Néphalies.

NÉPHALIES. adj. f. pl. (du gr. νηφάλιος, tempérant). Antiq. gr. Se disait des offrandes, des cérémonies religieuses dans lesquelles on ne faisait que des libations d'eau, de miel ou de lait. Les offrandes néphalies étaient agréables aux Euménides, aux nymphes, à Vénus, à Uranie, à Mnemosyne, et quelquefois à Bacchus lui-même.

— Substantiv. Les Néphalies.

— Actuellement, Fêtes données par les sociétés de tempérance.

NÉPHALISME. s. m. (rad. *néphalies*). Abstinence absolue d'alcool.

NÉPHALISTE. s. m. (radic. *néphalisme*). Celui qui s'abstient absolument d'alcool.

NÉPHÉLAPHYLLE. s. m. (ét. gr., νεφέλιον, nébulosité, φύλλον, feuille). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour plusieurs espèces herbacées de Java.

NÉPHÈLE. s. f. Bot. Espèce du genre euphorbe.

NÉPHÉLÉ. Myth. gr. Deuxième femme d'Athamas, roi de Thèbes; mère de Phryxus et d'Hellé, qu'elle déroba à la fureur d'Ino, sa rivale. Nephele fut changée en nuage. || Mère des Centaures, qu'elle eut d'Ixion; elle assista ses enfants dans leur combat contre Hercule.

NÉPHÉLÉGÉRÉTE. a lj. m. (ét. gr., νεφελογερέτα; de νεφέλη, nuage; ἀγείρω, je rassemble). Myth. gr. Qui rassemble les nuages. Épithète de Jupiter.

NÉPHÉLÉMANCIE. s. f. (étym. gr., νεφέλη, nuage; μαντεία, divination). Art de prédire l'avenir par l'inspection des nuages. On dit aussi *néphélomancie*.

NÉPHÉLIBATE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., νεφέλη, nuage; βατής, qui marche). Qui chemine à travers les nues. Nom d'un peuple imaginaire dans Rabelais.

NÉPHÉLIDE. s. f. Annél. Syn. de NEPHÉLIS.

NÉPHÉLIE. s. f. (ét. gr., νεφέλη, nuage). Bot. Genre de plantes herbacées, établi pour une seule espèce des Moluques.

NÉPHÉLIM. s. m. pl. Nom que l'Écriture donne aux enfants nés du commerce des anges avec les filles des hommes.

— Myth. Nom donné quelquefois aux Centaures, parce qu'ils étaient fils de Nephélé.

NÉPHÉLINE. s. f. (du gr. νεφέλη, nuage, brouillard). Miner. Silicate d'alumine naturel, pierre transparente qui, mise dans l'acide nitrique froid, devient comme nébuleuse à l'intérieur. On le trouve disséminé dans les roches ignées du pied du Vésuve.

NÉPHÉLINIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui renferme de la néphéline. Dolérite néphélinique.

NÉPHÉLION. s. m. (du gr. νεφέλη, nuage). Chir. Tache blanchâtre sur la cornée transparente; elle laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage.

— Bot. Genre de la famille des sapindacées, dont les fruits sont hérissés de pointes, et dont les espèces croissent sous le tropique américain.

— Entom. Genre de névroptères de la famille des perliens.

NÉPHÉLIS. s. m. (pron. *né-fé-liss*). Annél. Genre d'annélides de la famille des hirudinées, dont l'espèce type se trouve dans les eaux douces d'Europe, ou elle vit d'animaux rudimentaires.

NÉPHÉLOCOCCYGIE. s. f. littéral. *ville des coucous dans les nuées*). Ville imaginaire dont parle Aristophane dans sa comédie des *Oiseaux*.

NÉPHÉLOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., νεφέλη, brouillard; εἶδος, forme, ressemblance). Didact. Qui a l'apparence d'un nuage.

— Médec. Se dit de l'urine lorsqu'elle est couverte de nuages blanchâtres.

NÉPHÉLOMANCIE. s. f. V. NEPHÉLÉMANCIE.

NÉPHÈSE. s. f. (ét. gr., νέφος, nuage). Entom. Syn. de RICANIE.

NÉPHODE. s. m. (ét. gr., νεφώδης, semblable). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des hélopiens, établi pour une espèce particulière aux îles de la Méditerranée.

NÉPHOGÈNE. s. m. (ét. gr., νέφος, nuage; γεννάω, j'engendre). Appareil pulvérisateur.

— Adjectiv. Appareil néphogène.

NÉPHOSCOPE. s. m. (ét. gr., νέφος, nuage; σκοπέω, j'examine). Phys. Instrument servant à étudier les mouvements des nuages.

NÉPHRALGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des reins, accompagnée de tremblements, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres.

NÉPHRALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui tient de la néphralgie.

— NEPHRALGIQUE. s. 2 g. Personne attaquée de néphralgie.

NÉPHRÉLITE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; λίθος, pierre). Miner. Espèce de serpentine.

NÉPHRÉLMINTHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; ἕλμινς, ἕλμινθος, ver). Pathol. Qui est causé par des vers contenus dans les reins. Ischurie néphrelminthique.

NÉPHREMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; ἔμφραξις, fait de ἐμφράσσω, j'obstrue). Pathol. Engorgement, obstruction des reins.

NÉPHRÉTIE. s. f. (pron. *né-fré-ci*). Pathol. Syn. de NÉPHRITE.

* **NÉPHRÉTIQUE**. adj. 2 g. (du gr. νεφρός, rein). Anat. Qui appartient aux reins.

— Bot. *Bois néphrétique*. Nom vulgaire du bois de ben.

— Pathol. Se dit des maladies des reins. Colique néphrétique. Être sujet à la colique néphrétique.

— Pharm. Se dit des remèdes employés dans les maladies des reins, et en particulier dans la colique néphrétique. Remède néphrétique.

— NÉPHRÉTIQUE. s. 2 g. Pathol. Personne qui est affligée de la colique néphrétique. Les *néphrétiques* sont à plaindre. (Acad.)

— NEPHRÉTIQUE. s. m. Remède propre aux maladies des reins, et principalement à la colique néphrétique. La graine de lin, la pariétaire, sont des remèdes néphrétiques, sont des *néphrétiques*. (Acad.)

— NÉPHRÉTIQUE. s. f. Sorte de colique due à la présence d'un calcul développé dans les reins, les bassinets ou qui parcourt les uretères. Avoir des attaques de néphrétique. Il est tourmenté de la *néphrétique*. (Acad.)

— Minér. Jade oriental que l'on croyait bon contre les coliques néphrétiques.

NÉPHRÉTITE. s. f. Minér. Stéatite verte translucide. || Oo a donné le même nom à quelques variétés de serpentine.

NÉPHRIDIE. s. f. (ét. gr., νεφρίδιος, qui a rapport aux reins). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des crabroniens.

NÉPHRIDION s. m. (du gr. νεφρίδιον, même sigoif.). Anat. Graisse qui entoure les reins.

NÉPHRINE. s. f. (du gr. νεφρός, rein). Chim. L'un des noms sous lequel on a désigné l'urée.

* **NÉPHRITE**. s. f. (étym. gr., νεφρός, rein). Pathol. Phlegmasie des reins caractérisée par une douleur très vive, par la suppression à peu près complète des urines et par un sentiment de chaleur et de pesanteur dans la région lombaire.

— Minér. Syn. de JADE et de SERPENTINE.

NÉPHRITIQUE. adj. 2 g. Pathol. Syn. de NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRITOMME. s. m. (étym. gr., νεφρός, rein; ὁμμα, œil). Entom. Genre d'hyménoptères perte-aiguillon de la famille des crabroniens.

NÉPHROCATHOLICON ou NÉPHROCATHARTICON. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; καθολικός, universel, ou καθαρτικός, purgatif). Pharm. Remède pour les maux de reins.

NÉPHROCÈLE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; κήλη, tumeur). Chir. Hernie du rein.

NÉPHRODION. s. m. (étym. gr., νεφρώδης, lombaire). Bot. Genre de fougères polypodiacées, qui croissent dans toutes les régions tropicales. On dit aussi *néphrodie*, s. f.

NÉPHRO-GASTRIQUE. adj. (ét. gr., νεφρός, rein; γαστήρ, estomac). Pathol. Qui a rapport aux reins et à l'estomac.

NÉPHROGRAPHE. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui écrit sur la structure, les fonctions, les maladies du rein.

NÉPHROGRAPHIE. s. f. (rad. *néphrographe*). Didact. Description des reins.

NÉPHROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la néphrographie.

NÉPHROÏA. s. m. (étym. gr., νεφρός, rein). Bot. Syn. de COCCULE.

NÉPHROÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'un rein. Syn. peu usité de RENIFORME

NÉPHROJE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des ménispermées.

NÉPHROLÉPIDE. s. f. (étym. gr., νεφρός, rein; λεπίς, ίδος, écaille). Bot. Genre de fougères polypodiacées, établi pour plusieurs espèces des régions tropicales.

NÉPHROLITHE. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; λίθος, pierre). Chir. Calcul engagé dans le rein.

NÉPHROLITHIASE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; λιθίασις, formation de calculs). Pathol. Syn. de GRAVELLE.

NÉPHROLITHIQUE. adj. 2 g. (rad. *néphrolithe*). Pathol. Qui est dû à la présence de calculs dans le rein.

NÉPHROLITHOTOMIE. s. f. (ét. gr., νεφρός,

rein ; λίθος, pierre ; τομή, section). Chir. Opération qui consiste à ouvrir le rein pour en extraire des calculs.

NÉPHROLITHOTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la néphrolithotomie.

NÉPHROLOGIE, s. f. (ét. gr., νεφρός, rein ; λόγος, discours). Didact. Traité sur le rein.

NÉPHROLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la néphrologie.

NÉPHROLOGISTE, s. m. (rad. *néphrologie*). Didact. Médecin qui s'occupe particulièrement des maladies des reins.

NÉPHROLOGUE, s. m. (rad. *néphrologie*). Didact. Auteur d'un traité sur le rein.

NÉPHROME, s. m. Bot. Syn. de PELTIGÈRE.

NÉPHROPHLEGMASIE, s. f. (ét. gr., νεφρός, rein ; φλέγμα, inflammation). Pathol. Syn. de NÉPHRITE.

NÉPHROPHLEGMATIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein ; φλέγμα, mucus). Pathol. Qui est dû à des mucosités contenues dans l'urine.

NÉPHROPLÉGIE, s. f. (ét. gr., νεφρός, rein ; πλήσσω, je frappe). Pathol. Ischurie considérée à tort comme provenant de la paralysie des reins.

NÉPHROPLÉGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui est dû à la néphroplégie.

NÉPHROPLÉTHORE, s. f. (ét. gr., νεφρός, rein ; πληθώρα, pléthore). Pathol. Pléthore des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE, adj. 2 g. (rad. *néphropléthore*). Pathol. Qui est cause par la pléthore des reins.

NÉPHROPS, s. m. (étym. gr., νεφρός, rein ; ὤψ, œil). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des astaciens, intermédiaire entre le homard et l'écrevisse et établi pour une espèce des mers de Norvége.

NÉPHROPYIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein ; πύον, pus). Pathol. Qui est dû à la suppuration des reins.

NÉPHROPYOSE, s. f. (ét. gr., νεφρός, rein ; πύον, pus). Pathol. Suppuration du rein.

NÉPHRORRAGIE, s. f. (ét. gr., νεφρός, rein ; ῥήγνυμι, jaillir). Pathol. Écoulement de sang qui provient des reins.

NÉPHRORRAGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la néphrorragie.

NÉPHROSIDE, s. f. (étym. gr., νεφρός, rein ; ἰδέα, forme). Bot. Syn. de DRÉPANOCARPE.

NÉPHROSPASTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein ; σπάω, je serre). Pathol. Qui est causé par le spasme des reins.

NÉPHROSTÉON, s. m. (ét. gr., νεφρός, rein ; ὀστέον, os). Mamm. Genre de cétacés.

NÉPHROTHROMBOÏDE, a. l. j. 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein ; θρόμβος, caillot de sang ; εἶδος, forme). Pathol. Qui est dû à des caillots de sang contenus dans les reins.

NÉPHROTOME, s. m. (ét. gr., νεφρός, rein ; τομή, section). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, établi pour une espèce de France et d'Allemagne.

NÉPHROTOMIE, s. f. (ét. gr., νεφρός, rein ; τομή, section). Chir. Opération dont le but est d'extraire les calculs des reins ou de donner issue à un dépôt purulent.

NÉPHROTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la néphrotomie.

NÉPHROZYMAZE, s. f. (étym. gr., νεφρός, rein ; ζυμάω, fermenter). Chim. Ferment albuminoïde contenu dans l'urine.

NEPHTALI. Géogr. Une des douze tribus des Hébreux, s'appelant ainsi du nom du sixième fils de Jacob, né de Bala ; elle se fixa entre l'Anti-Liban et le Jourdain. Les villes principales étaient Hébron, Capharnaum, Asor, Japhia, etc. Elle fit partie de la Galilée.

NEPHTALITE, adj. et s. 2 g. Israélite de la tribu de Nephtali.

— Se dit d'une horde de Huns, appelés aussi *Huns blancs*.

NEPHTÉE ou **NEPHTYE**, s. f. (de *Nephtys*, n. myth.). Zooph. Genre de polypiers alcyoniens, originaires de la mer Rouge.

NEPHTYS, s. m. (pr. *nef-tiss* ; de *Nephtys*, n. myth.). Annél. Genre d'annélides appartenant à la famille des néréides et trouvé sur les côtes de l'Atlantique.

NEPHTYS ou **NEPHTÉ**. Myth. Déesse égyptienne, symbole du mal, sœur et femme de Typhon.

NÉPIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *nèpe* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une nèpe. On dit aussi *nepin*, *népien*, *nepide*. || NÉPIDES, s. m. pl. Tribu de la famille des insectes hémiptères, qui a pour type le genre nèpe.

NÉPOMUCÈNE (Saint Jean). Né vers 1330, mort à Prague en 1383, aumônier de Jeanne, femme de Wenceslas, refusa de révéler la confession de la reine et fut noyé dans la Moldau. Il a été canonisé en 1721, et est devenu le patron de la Bohême. Fête, le 16 mai.

NEPOS (Cornelius). Historien romain qui vivait dans le 1er siècle av. J.-C. Ses nombreux ouvrages ne nous sont pas parvenus. On lui attribue les *Vies des généraux illustres*, livre imprimé pour la première fois en 1471 sous le nom d'Æmilius Probus, qui peut être résumé un ouvrage plus étendu composé par Cornelius Nepos.

— NEPOS (Julius). Neveu de Marcellinus, qui s'était rendu indépendant en Illyrie ; il régna sur l'empire d'Occident de 474 à 475, détrôna l'usurpateur Glycerius, mais fut renversé par le patrice Oreste, et assassiné, probablement en 480.

NÉPOTIEN, s. m. (pr. *né-po-ci-ein*). Hist. relig. Sectateur de Nepos, évêque égyptien qui vivait au IIIe siècle et qui partageait l'erreur des millénaires.

NÉPOTIEN (Flavius Popilius). Empereur d'Occident, neveu de Constantin, régna en 350 ; mais, après vingt-huit jours de règne, fut vaincu et tué par Marcellinus, général de Magnence.

* **NÉPOTISME**, s. m. (ét. ital., *nepotismo* ; fait du latin *nepos*, neveu). Autorité que les neveux d'un pape ont eue quelquefois dans l'administration des affaires, durant le pontificat de leur oncle. Les abus du népotisme ont été funestes au pouvoir pontifical. Mais déjà Rome voyait prospérer et grandir une noblesse nouvelle issue du *népotisme*. (E. About.)

— Par extens. Abus que les fonctionnaires influents de l'État font de leur autorité pour avancer ou enrichir leurs parents au mépris des droits de ceux qui ont rendu des services.

NEPTÉE, s. f. Zooph. Syn. de NEPHTÉE.

NEPTUNALES, s. f. pl. Myth. rom. Fête qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Neptune, le 23 juillet. On dit aussi *Neptunales*.

* **NEPTUNE**, s. m. (de *Neptune*, n. myth.). Astron. Nom donné à la planète située au-delà d'Uranus, et dont la découverte a été faite à l'observatoire de Berlin le 23 septembre 1846, d'après les calculs et les indications de l'astronome français Le Verrier.

— Bot. *Petit neptune*. Espèce de champignon.

— Crust. Sous-genre de crustacés qui paraissent être les mêmes que ceux du genre portune.

— Moll. *Char de Neptune*. Espèce du genre volute.

— Mar. Atlas maritime contenant des cartes réduites. || *Neptune oriental*. Celui qui contient des cartes des mers de l'Inde.

— Fig. Étudier le monde après y avoir longtemps vécu, c'est consulter le *neptune* d'une côte après y avoir fait naufrage. (Boïste.)

* **NEPTUNE** (en grec *Poseidôn*). Myth. Fils de Saturne et de Rhéa, frère de Jupiter, de Junon, de Pluton, était l'époux d'Amphitrite, aida Jupiter à détrôner Saturne, et eut l'empire de la mer. Il portait un trident, et était traîné par des chevaux marins sur un char en forme de conque. Le trident de *Neptune* est le sceptre du monde. (Lemierre.)

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots
(Boileau.)

— Par métonymie. La mer elle-même. Ce vaisseau brave les fureurs de *Neptune*. (Acad.) Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et *Neptune*. (Rac.) Les flots émus de *Neptune* irrité. (Palissot.)

Et nos vaisseaux domptant l'un et l'autre *Neptune*,
Nous allons chercher l'or malgré l'onde et le vent.
(Boileau.)

Leur flotte impérieuse, asservissant *Neptune*,
Des bouts de l'univers appelle la fortune. (Voltaire.)

L'été s'ouvrait à peine, à l'orageux *Neptune*
Mon père me prêtait de livrer ma fortune. (Delille.)

NEPTUNIDE, s. m. Temps hér. Descendant de Neptune.

NEPTUNIE, s. f. (de *Neptune*, nom myth.). Bot. Syn. de DESMANTHE.

* **NEPTUNIEN, ENNE**, a. l. j. Temps hér. Qui descend de Neptune ou qui appartient à ce dieu.

— *Le héros neptunien*. Thésée.

— Poét. *L'empire, le rivage neptunien*. La mer, le bord de la mer.

— Géol. Se dit de dépôts et de terrains qui doivent leur origine à l'eau. || *Roche neptunienne*. Celle qui doit sa naissance à des dépôts de ce genre.

— NEPTUNIEN, s. m. Géol. Syn. de NEPTUNISTE.

NEPTUNISME, s. m. (rad. *neptunien*). Géol. Hypothèse dans laquelle on attribue à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe, quand elles ne présentent pas des traces évidentes de fusion.

NEPTUNISTE, s. m. Géol. Partisan de l'hypothèse du neptunisme.

NÉPUCE, s. m. (étym. gr., νηπύτιος, petit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéoïdes phyllophages, établi pour une espèce d'Australie.

NÉPUS, s. m. (pr. *né-puss* ; ét. gr., νέπους, pied ou nageoire). Mamm. Genre de cétacés.

NÉQUINATE, s. Géogr. anc. Habitant de Néquinum.

NÉQUINUM Géogr. anc. Nom donné à une ville d'Ombrie, appelée dans la suite *Narnia*.

NÉQUIRON. Myth. jap. Dieu qui préside à la guerre.

NÉQUITIS, s. m. (pr. *né-kui-tiss*). Relat. Nom de certains sectaires du Congo, qui tiennent leurs assemblées dans des lieux sombres et méconnus du vulgaire ; il faut prêter un serment pour y être admis, et les parjures sont immolés aux divinités protectrices de la secte.

NER, s. m. (pr. *nerr*). Mamm. Nom d'un métis de chameau et de dromadaire.

NERA, (*Nar*). Géogr. Rivière de l'Italie, passe à Terni et à Narni, reçoit le Velino et le Corno, puis se jette dans le Tibre par la rive gauche. Cours de 105 kil.

NÉRAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Lot-et-Garonne, sur la Baise, à 30 kil. S.-O. d'Agen. Église calviniste. Château des rois de Navarre. Minoteries, amidonneries, commerce de vins, eaux-de-vie, chanvre, lin, laine ; pâtes en termes renommés. Marguerite de Navarre y tint sa cour ; 7,900 hab.

NÉRAGAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Nérac.

— adj. Qui concerne Nérac ou ses habitants.

NERBUDDAH. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, arrose le Gandouana, le Kandesch, la Malwa, le Goudjerate, et se jette dans le golfe de Cambaye, après un cours de 1,200 kil., au-dessous de Baroche. C'est un fleuve sacré, coulant dans un lit encaissé et obstrué de rochers.

NERE, s. m. Chron. Période de six cents ans, en usage chez les Chaldéens.

— Pharm. Pastille usitée autrefois.

NÉRÉE, (*Nereus*). Myth. Fils de l'Océan et de Téthys, dieu marin, père des Néréides.

— Poét. Se prend quelquefois pour la mer.

Seul et loin de tout bord, intrépide et flottant
Aller sonder les flancs du plus lointain *Nérée*
(A. Chénier.)

NÉRÉGHIL, s. m. Bot. Nom du cocotier au Malabar.

NÉRÉIGLAYE, s. f. (de *Néréide*, nom myth., et du lat. *clavus*, clou). Annél. Syn. de NEPHTYS.

NEREIDE, s. f. (de *Néréide*, n. myth.). Annél. Genre d'annélides sétigères, renfermant un grand nombre d'espèces, recherchées des pêcheurs comme appât et appelées autrefois *scolopendres marines*, parce que, comme les scolopendres, elles sont longues et aplaties. Elles se logent dans les mégalithes des rochers, des madrépores, des coquilles à surface raboteuse, ou se font dans la terre des trous qu'elles garnissent d'un enduit muqueux. Répandues dans toutes les mers, elles vivent de petits vers, de polypes et de planaires, qu'elles saisissent au passage.

* **NÉRÉIDE**, s. f. Myth. Chacune des cinquante filles de Nérée et de Doris, qui étaient les nymphes de la mer. On les représente avec un corps de femme jusqu'à la ceinture ; le reste du corps est en forme de poisson. Elles sont toutes belles, jeunes, groupées autour d'Amphitrite, au milieu des Tritons, et parées d'algues et de coquillages.

Par ses ordres bientôt les belles *Néréides*
L'élèvent au-dessus des demeures humides
(A. Chénier.)

NÉRÉIDÉ, ÉE, adj. Annél. Qui ressemble à une néréide.

— NEREIDEE, s. f. Bot. Genre de plantes, établi aux dépens des varechs.

— NÉREIDES, s. m. pl. Annél. Famille établie pour les néréides et les genres voisins.

— NÉRÉIDÉES, s. f. pl. Annél. Ordre d'annélides comprenant les espèces qui se meuvent à l'aide de soies rétractiles et subulées.

NÉRÉIDES, s. f. pl. Annél. Famille de l'ordre des néréidées.

NÉRÉIDICE, s. f. (de *Néréide*, nom myth.). Annél. Syn. de LYSIDICE.

NÉRÉIDIEN, ENNE, adj. Annél. Syn. de NEREIDE.

NÉRÉIDIFORME, adj. 2 g. Annél. Qui a la forme d'une néréide.

NÉRÉIDONTE, s. f. (ét. fr., *néréide* ; gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent). Annél. Genre d'annélides sétigères qui atteignent quelquefois deux mètres de longueur et dont plusieurs espèces se trouvent sur les côtes de France.

NÉRÉILÈPE, s. f. (étym. fr., *néréide* ; gr. λεπίς, écaille). Annél. Sous-genre de néréidiens.

NÉRÉIMYRE, s. f. (étym. fr., *néréide* ; gr. μύραινα, murène). Annél. Genre de néréidées.

NÉRÉIPHYLLE, s. f. (ét. fr., *néréide* ; gr. φύλλον, feuille). Annél. Genre de néréidées.

NÉRÉISCOLL, ÉE, adj. (étym. gr., νηρεύς, nérende ; σκώληξ, ver). Hist. nat. Qui est intermédiaire entre les vers et les néréides.

— NEREISCOLÉES, s. f. pl. Annél. Famille d'annélides sétigères, établie pour un grand nombre de genres.

NÉRÉISYLLE, s. f. (de *néréide*, et de *syllis*). Annél. Genre d'annélides du groupe des eunicées.

NÉRÉITUBE, s. f. (de *néréide*, et de *tube*). Annél. Sous-genre de néréidontes.

NÉRÉOCYSTE, s. m. Bot. Espèce de liane indienne dont la tige est grêle à la base et dont le sommet, plus renflé, se couvre de feuilles en forme de ruban.

NERESHEIM Géogr. Petite ville du cercle du Jaxt (Wurtemberg), où Moreau battit les Autrichiens en 1796.

NÉRET, s. m. Métrol. anc. Nom d'une ancienne monnaie de billon qui valait presque moitié moins que le sou parisis.

— Adjectiv. Sou néret. Denier néret.

— Vitic. Sorte de raisin noir qui croît dans le Languedoc.

* **NERF**, s. m. (*f* se prononce au singulier excepté dans *nerf de bœuf* ; au pluriel elle est toujours muette, et, lat., *nervus*, même signif.). Anat. Nom de petits filaments blanchâtres qui, distribués dans les diverses parties du corps des êtres animés, transmettent au cerveau les sensations occasionnées par les objets extérieurs, et portent aux muscles les ordres de la volonté. Nul le sensation ne peut être perçue par le cerveau, s'il n'existe pas de nerf entre l'encéphale et la partie du corps qui reçoit l'action des corps extérieurs. Qu'un nerf soit coupé ou lié, les parties auxquelles il se distribue perdent la faculté de sentir et de se mouvoir ; si on pratique la ligature ou la section de la moelle dans la région cervicale, le corps entier perd la faculté de sentir ; l'anéantissement de toute espèce de sensation est enfin le résultat de la compression ou de la destruction du cerveau. Le cerveau est le principe des nerfs. Les conjugaisons des nerfs. Nerfs de la première, de la seconde conjugaison, etc. Nerf de la première, de la seconde paire, etc. Nerf intercostal. Nerf caverneux. Nerf optique. Couper, piquer un nerf. Offenser un nerf. Maladie de nerfs. Attaque de nerfs. Avoir mal aux nerfs. Avoir des maux de nerfs. Avoir les nerfs irritables, les nerfs agacés. Cela fait mal aux nerfs. Cela est bon pour les nerfs. Avoir les nerfs en bon, en mauvais état. Irriter, calmer les nerfs. Lorsqu'on réfléchit qu'il n'y a pour tout le corps humain que quarante-deux paires de *nerfs*, et qu'ensuite on envisage à combien de fonctions ces *nerfs* président, combien d'organes ils tiennent enchaînés pour n'en former qu'un tout, qui un individu, dans l'impossibilité où l'on est de pénétrer les secrets de la nature, on se borne à admirer sa puissance. (Is. Bourdon.)

Ces muscles, cet amas d'innombrables vaisseaux,
Du dédale des *nerfs* les mobiles faisceaux
(Thomas.)

— *Donner sur les nerfs*. Agacer, ennuyer, surexciter. La musique surtout me donne sur les *nerfs*. (E. Augier.)

— Fam. *Avoir ses nerfs* Être maussade, être extrêmement irrité.

— *Agacer les nerfs*. Causer des sensations pénibles et irritantes. Les petites peines minauderes agacent plus les *nerfs* que le cri d'une roue sèche sur son essieu. (Boïste.)

— Par extens. Tant de catastrophes avaient ébranlé les *nerfs* de l'humanité. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Les prépositions et les conjonctions sont comme les *nerfs* et les ligaments de tout le discours. (Régnier-Desmarais.)

— Se dit improprement, dans le langage vulgaire, pour Tendon, muscle. Avoir un nerf foulé. Se fouler un nerf. Contraction des nerfs. Nerf du jarret. Ils ont été tellement frappés de la frayeur que leur a donnée notre canon, que les *nerfs* du dos qui servent à se tourner, et ceux qui font remuer les jambes pour s'enfuir, n'ont pu être arrêtés par la volonté d'acquérir de la gloire. (Mme de Sévigné.)

— *Nerf de bœuf*. Tendons desséchés et arrondis de la jambe et du calcanéum du bœuf, qui correspondent à la partie appelée dans l'homme le *tendon d'Achille*, et dont on fait principalement des cannes.

Et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de *nerf* de bœuf,
Mon père, pour sa part, en embrassait dix-neuf.
(Racine.)

— *Nerf de bœuf*. Nom d'un instrument pour frapper dont étaient armés les surveillants de la chiourme des galères. Il range à sous le *nerf* de bœuf dans les galères d'Alger. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Force, vigueur. Avoir du nerf dans le caractère. N'avoir pas de nerf. Il n'y a point de nerf dans ses discours. Cet ouvrage est plein de nerf. Cicéron, à qui l'on reprochait d'être flatteur et de manquer de *nerf*, n'était que ce qu'il fallait être pour persuader les Romains. (Marmontel.)

— S'est dit quelquefois pour Corde d'un instrument de musique. Et bande de tes mains les *nerfs* de mon rebec. (Regnier.)

— Loc. prov. *L'argent est le nerf de la guerre, des affaires*. On ne soutient la guerre, on ne fait des affaires qu'avec beaucoup d'argent.

Si de quelque argent frais nous avions le secours,
C'est le *nerf* de la guerre ainsi que des amours.
(Regnard.)

— Dans le même sens. De l'or, mon Dieu ! de l'or ; c'est le *nerf* de l'intrigue. (Beaumarchais.)

— Anat. anc. Nom donné jusqu'à l'époque de Galien à toutes les parties blanches du corps, les nerfs, les tendons et les ligaments.

— Archit. Se dit quelquefois pour Nervure. *Nerfs d'ouvres*. Corps en saillie destiné à soutenir les pendentifs.

— B.-arts. Se dit pour exprimer la force, la fermeté que l'on a apportée à l'exécution d'une œuvre.

— Métall. Filament allongé qui fait juger du degré de ténacité et de malléabilité du fer.

— Min. Banc d'argile schisteuse intercalé dans une couche de charbon de terre.

— Pathol. *Attaque de nerfs*. Spasme nerveux.

— Pêch. Nom des corbes qui sont attachées au bout de l'épervier, et qui servent à le serrer quand le poisson est pris.

— Rel. Nom donné aux cordelettes qui sont

attachées au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus. || *Nerf postérieur*. Ce qui simule un nerf. On dit aussi *faux nerf*. || *Couture à nerfs feadus*. Mode de couture des livres qui consiste à employer deux nerfs qui se touchent et dont chacun reçoit un cahier.

— Vener. Nom des parties de la génération, chez le cerf.

NERFERER (SE), v. pron. 1re conj. (ét., V. NERF-FERURE). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Il se nerfere. Il se nerférera. Il se nerférerait.* Art vétér. Se dit d'un cheval qui, en courant, se blesse les jambes de devant avec les pieds de derrière.

* **NERF-FÉRURE**, s. f. (du fr. *nerf*, et du vieux mot *ferir*, frapper). Art vétér. Coup, atteinte qu'un cheval a reçue sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant ou de derrière. || Pl., des *nerf-ferures*.

NERF-FOULURE, s. f. Contusion du tendon d'Achille. || Pl., des *nerfs foulures*.

NERGEL ou **NERGAL**, Myth. Divinité des Cuthéens, que les uns disent avoir été adorée sous la forme d'un coq, les autres sous celle d'une flamme qu'ils entretenaient sur les autels en l'honneur du soleil.

NERI (Saint Philippe de). Né à Florence, 1515-1595, se livra à la charité et fonda la confrérie de la Trinité en 1548. Il se joignit à d'autres ecclésiastiques, sous le nom d'oratoriens, pour instruire les petits enfants. On a de lui des *Lettres*.

NÉRIA ou **NÉRIÈNE** ou **NÉRION**, Myth. lat. La valeur personnifiée ; femme de Mars.

NÉRIADE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, famille des nymphaliens, dont l'espèce type se trouve au Brésil.

NÉRICIE, Géogr. Ancienne province de la partie centrale de la Suède, comprise à présent dans le district méridional de la préfecture d'Örebro.

NÉRIE, s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, comprenant deux espèces américaines.

NÉRIÉNÉS, adj. Myth. Surnom de Mars chez les Sabins.

NÉRIETTE, s. f. (diminut. de *nerion*). Bot. Nom vulgaire de l'épilobe à épi.

NÉRIGLISSOR, Roi de Babylonie, régna de 560 à 556 av. J.-C. ; il fut vaincu et tué dans une bataille contre Cyrus.

NÉRIGON, ONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scandinavie, à l'ouest, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui Norvège.

NÉRIJA, s. m. Bot. Syn. d'ÉLEODENDRE.

NÉRINDE, s. f. Comm. Toile de coton blanche fabriquée aux Indes.

NÉRINE, s. f. Annél. Genre d'annélides néréidiformes.

— Bot. Syn. d'AMARYLLIS.

NÉRINÉE, s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, faciles à confondre avec les pyramidelles, les turritelles et les cérites, trouvés à l'état fossile dans le calcaire oolithique et les terrains secondaires.

NÉRION, s. m. du gr. νήριον, même signif.). Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des apocynées, dont le suc, dangereux par ses propriétés narcotico-âcres, est quelquefois employé en médecine dans les maladies de peau, et qui a pour type une espèce très connue, vulgairement appelée *laurier-rose*. On dit aussi *nérium*.

NÉRION, Myth. lat. V. NÉRIA.

NÉRIS, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Montluçon (Allier). Eaux thermales ; houille aux environs ; 2,500 hab.

NÉRISSE, s. m. (étym. gr., νηρίς, humide). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour deux espèces de l'Afrique australe.

NÉRITACÉ, ÉE, adj. Moll. Qui ressemble à une nérite. || NÉRITACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques pectinibranches, établie pour les genres nérite, neritine et naticelle.

* **NÉRITE**, s. f. (étym. gr., νηρίς, humide). Moll. Genre de mollusques pectinibranches, établi pour quatre-vingt-dix espèces des eaux douces et soixante-dix espèces marines qu'on retrouve aussi à l'état fossile.

NÉRITIER, s. m. Moll. Animal qui vit dans les nérites.

NÉRITINE, s. f. (diminut. de *nérite*). Moll. Genre établi pour les nérites d'eau douce, dont une seule espèce se trouve en France et les autres dans les régions tropicales.

NÉRITITE, s. f. Moll. Nérite fossile, dans les anciennes classifications.

NERJA, Géogr. Petit port de la province de Malaga (Espagne), à l'embouchure de la Nerja. Draps communs, papier blanc, raffineries de sucre ; 4,500 hab.

NERLI (Philippe). Historien italien, né à Florence, 1485-1556. Il a laissé des Mémoires intéressants (*Commentari de' fatti civili occorsi nella città di Firenze dal 1215 fino al 1537*).

NÉROCILE, s. f. Crust. Genre de crustacés isopodes, famille des cymothoadiens, établi pour six espèces parasites des poissons, dont le type se trouve dans la Méditerranée.

* **NÉROLI**, s. m. de *Neroli*, n. pr.). Essence ou huile volatile tirée de la fleur d'oranger.

NÉRON (Caius Claudius). Général romain, pendant la seconde guerre punique, laissa échapper Asdrubal en Espagne, 213 av. J.-C., mais défit, en 212, de concert avec Livius Salinator, Annibal près du Grumentum, et remporta sur Asdrubal la bataille du Métaure, 207.

— NÉRON (Tiberius Claudius). Père de Tibère, fut questeur sous César, 47 avant J.-C., servit la cause de Brutus et de Cassius, et céda à Octave sa femme Livie.

— NÉRON Lucius Domitius, devenu, par adoption, Claudius Cæsar Drusus Germanicus). Empereur romain, né à Antium, 37 ap. J.-C., mort en 68, était fils de Cn. Domitius Ahenobarbus ; après le mariage de sa mère Agrippine avec Claude, il fut adopté par ce prince dont il épousa la fille Octavie. Il succéda à Claude en 54. Malgré le meurtre de Britannicus, le gouvernement de Néron fut d'abord sage et modéré. Mais il s'entoura bientôt de courtisans débauchés et d'histrions. Agrippine fut assassinée ; Burrhus périt, puis Octavie, 62. Des débauches insensées s'étalèrent à Rome, et Néron poussa la folie jusqu'à admirer l'incendie qui dévora la presque totalité de cette capitale ; les chrétiens furent accusés du crime et persécutés pour la première fois (64-68 après J.-C.). Après la mort de nouvelles victimes, Pison, Pétrone, Thraséas, Corbulon, Sénèque, Lucain, les cruautés et les folies de Néron redoublèrent ; il parcourut la Grèce et l'Italie, pour faire applaudir ses talents d'histrion, 66. Enfin on se révolta ; Vindex souleva la Gaule et Galba l'Espagne ; les prétoriens proclamèrent Galba, et Néron, fuyant de Rome, se fit égorger par son secrétaire Épaphrodite.

— NÉRON. s. m. Prince cruel. L'ambition a fait des *Nérons*. (Boiste.) Le matérialisme encourage les *Nérons*. (Volt.

— Hist. *Le Néron du Nord*. Christian II, roi de Danemark et de Suède.

NÉRONDE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Roanne (Loire). Commerce d'excellents fruits ; 1,400 hab.

NÉRONDES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Amand-Mont-Rond (Cher) ; 2,700 h.

NERONI ou **NÉGRONI** (Bartolommeo), dit *le Riccio*, Peintre et architecte de l'école de Sienne, né dans cette ville, a laissé de belles fresques, et a construit le palais Pannilini.

NÉRONIEN, ENNE, adj. Qui appartient à Néron.

— Chron. *Mois Néronien*. Nom que les Romains ont donné, pendant quelque temps, au mois d'avril.

— Antiq. rom. *Jeux Néroniens*. Jeux littéraires institués à Rome par Néron, vers l'an 52, à l'instar de ceux d'Olympie. Les jeux Néroniens furent rétablis par Domitien sous le nom de *jeux Capitolins*.

— Chir. *Phlébotomie, saignée néronienne*. Phlébotomie, saignée pratiquée plusieurs fois dans le même jour.

NÉROPHIS, s. m. (pron. *né-ro-fiss* ; ét. gr., νηρός, humide ; ὄφις, serpent). Ichtyol. Genre de poissons de la Méditerranée, formé aux dépens des syngnathes.

NÉROS, s. m. (pr. *né-ross*). Astron. Période des anciens, la même à laquelle on croit qui ramène les mêmes lunes aux mêmes jours du mois.

* **NERPRUN**, s. m. (ét. fr., *noir*, et *prune*). Bot. Genre de la famille des rhamnées, ayant pour type un arbrisseau qui porte un petit fruit noir dont on se sert en médecine et dans la teinture. On prépare avec le suc épaissi des fruits mûrs et une certaine quantité d'alun dissoute dans de l'eau, une couleur verte connue sous le nom vulgaire de *vert de vessie*. On compte environ cinquante espèces de nerprun. Parmi les espèces indigènes, il en est plusieurs très communes dans les jardins et dans les bois. Le nerprun forme d'excellentes haies, dont le vert foncé contraste avec la couleur plus claire des autres arbustes. Le nerprun des teinturiers fournit le stil de grain, qui est d'une assez belle couleur jaune. Le bois du nerprun bour tannier donne le charbon le plus léger pour la composition de la poudre à canon. Le nerprun de la Chine fournit aux pauvres habitants de ce pays une espèce de thé.

— *Nerprun cathartique*. Espèce de nerprun dont le bois fournit une teinture et dont les baies sont purgatives.

NERRE, s. m. Vitic. Variété de raisin.

NERSÈS. Il y eut de ce nom plusieurs patriarches d'Arménie : NERSÈS Ier, dit *le Grand*, Sixième patriarche, 310-374, petit-neveu de saint Grégoire l'Illuminateur, mourut empoisonné à Constantinople, pour n'avoir point voulu embrasser l'arianisme. || NERSÈS II. Assembla à Dovin ou Thovin un concile dans lequel il présenta trente-huit canons qui furent adoptés et qui existent encore. || NERSÈS III, dit le *Fondateur*. Trente-troisième patriarche, mort en 1361, institua le fameux monastère d'Etchmiadzin. || NERSÈS IV, dit *Glaietzi* (le gracieux). Soixante-neuvième patriarche d'Arménie, 1098-1173, fut chargé, en 1142, de négocier avec Jean Comnène la réunion des Églises grecque et arménienne. Il a laissé des *Hymnes* et des *Cantiques*, un *Poème* sur la fin du monde, une *Histoire* abrégée du Nouveau et de l'Ancien Testament, etc.

NERTE, s. m. (étym. gr., νέρτης, oiseau dont parle Aristophane). Ornith. Genre de faucons.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces du Brésil.

— NERTE, s. f. Bot. Nom vulgaire du myrte.

NERTÈRE, s. f. (ét. gr., νέρτερος, qui est plus bas). Bot. Genre de rubiacées cotéacées, établi pour des herbes de l'hémisphère austral.

NERTHOPS, s. m. (ét. gr., νέρθε, au-dessous ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Afrique australe et une espèce du Brésil.

NERTSCHINSK, Géogr. Ville de la Transbaïkalie (Sibérie), sur la Schilka. Commerce de pelleteries. Le territoire est riche en mines de plomb argentifère ; 3,500 hab.

NERTSCHINSKITE, s. f. Minér. Espèce d'halloysite, trouvée à Nertschinsk.

NÉRUSES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans les Alpes maritimes ; la capitale était *Vencia* (Vence).

NERVA (Marcus Cocceius). Empereur romain, né peut-être à Narnia (Ombrie), 22-98. Homme modéré, bon jurisconsulte, poète agréable, il fut consul en 71 et en 90. Il fut acclamé empereur par le peuple, après la mort de Domitien, 96, montra sur le trône la plus grande douceur et adopta Marcus Ulpius Trajan, avec qui il partagea le pouvoir et auquel il le laissa.

NERVAISON, s. f. (du lat. *nervus*, nerf). Physiol. Ensemble des nerfs, des organes de la sensibilité. On dit plus ordinairement *système nerveux*.

NERVAL, ALE, adj. (du lat. *nervus*, nerf). Anat. Qui a rapport aux nerfs. || *Os nerval*. Nom donné autrefois aux os pariétaux et aux os temporaux.

— Bot. Qui est en rapport avec les nervures des feuilles ou qui en provient. Déhiscence nervale. Vrilles nervales. || Se dit aussi de quelques champignons qui croissent le long des nervures des feuilles.

— Chir. *Suture nervale*. Suture frontale.

— Pathol. Qui affecte les nerfs, qui en vient. Maladie nervale. Toux nervale.

— Pharm. Bon pour les nerfs. Baume nerval.

NERVAMPHIPÉTALÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *nervus*, nerf ; gr. ἀμφί, autour ; fr. *pétale*). Bot. Se dit des corolles qui ont une nervure principale le long de chaque bord du limbe.

NERVATION, s. f. (pr. *ner-va-cion* ; du lat. *nervus*, nerf). Bot. Ensemble des nervures d'une feuille, des ramifications formées par les vaisseaux qui parcourent le limbe.

— Art vétér. Syn. de NEVROTOMIE.

NERVATO-VEINÉ, E, adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se subdivisent plusieurs fois et se terminent par des veines.

NERVÉ, EE, part. pass. du v. Nerver. S'emploie adjectiv. Un battoir bien nervé. La pointe de cet archet n'est pas bien *nervée*. (Acad.)

— Blas. Se dit des feuilles dont les nervures sont d'un émail différent. Feuille de chêne nervée d'or.

— Bot. Se dit de toutes les parties des plantes qui sont munies de nervures.

* **NERVER**, v. a. 1re conj. Garnir et couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus, après les avoir battus et comme réduits en filasse. Nerver un battoir, les arçons d'une selle.

— *Nerver les panneaux*. Soutenir en dessous par des barres ou de grands nerfs de bœuf, les panneaux très larges des grandes portes.

— *Nerver un livre*. Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin.

— SE NERVER, v. pron. Être nervé.

NERVEUSEMENT, adv. (radic. *nerveux*). Avec vigueur, sous l'influence des nerfs. Agir nerveusement. La petite main de la fille s'accrochait *nerveusement* au rebord du char. (Th. Gautier.)

* **NERVEUX, EUSE**, adj. (ét. lat., *nervosus* ; forme de *nervus*, nerf). Anat. et Pathol. Qui appartient aux nerfs ou qui provient des nerfs ; se dit aussi de la substance qui forme l'encéphale, la moelle épinière et les ganglions. Tissu nerveux. Affection nerveuse. Maladie nerveuse. Fièvre nerveuse. Toux nerveuse.

— *Fluide nerveux*. Fluide que l'on supposait en circulation dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement. || *Le genre nerveux, le système nerveux*. Les nerfs du corps humain, pris collectivement.

— *Être nerveux*. Avoir les nerfs irritables. Je me sens trop *nerveux* pour subir cette gêne. (Ponsard.)

— Plein de nerfs et de muscles. Le pied est la partie du corps la plus *nerveuse*. (Acad.)

— Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force dans les muscles. Bras nerveux. Corps nerveux. Homme nerveux. Cheval nerveux. Les grands chevaux de la Frise et du Holstein sont remplacés, dans les plaines ardentes et sablonneuses de l'Arabie, par de petits chevaux *nerveux*, bruns et d'une rapidité surprenante. (Virey.)

— Fig. *Style, discours nerveux*. Style, discours qui a de la fermeté, de la vigueur. Tâchez, si vous pouvez, d'affaiblir votre style *nerveux* et concis. (Volt.)

— Anat. anc. Qui appartient aux tendons, aux ligaments, aux aponévroses. || S'emploie encore en ce sens dans *Tunique nerveuse de l'estomac* et dans *Centre nerveux du diaphragme*.

— Bot. Dont les feuilles sont garnies de nervures très saillantes.

— Entom. Dont les ailes portent des nervures colorées d'une autre couleur que le fond.

— Techn. Se dit du fer, du fil, du bois, de la soie, etc., qui ont de la ténacité.

NERVIÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de NERVÉ.

NERVIEN, ENNE, adj. (de *Nervieus*, nom gégr.). Géol. Se dit de certaines couches géologiques. La craie glauconieuse, souvent phosphatée, placée à la partie supérieure de l'étage *nervien*... (Mengy.)

NERVIENS, s. m. pl. Géogr. Peuple belge de la Gaule, occupant le territoire que comprend aujourd'hui une partie du département du Nord, de la Flandre, du Hainaut et du Brabant (Belgique). Redoutables ennemis des Romains par leur courage et leurs habitudes guerrières, ils furent vaincus par César, près de la Sambre, en 57 av. J.-C. ; se soumirent avec peine et regrettent les privilèges de peuple libre. Plus tard ils firent partie de la Belgique IIe. Leurs villes principales étaient : *Bagacum* (Bavai), *Camaracum* (Cambrai), *Turnacum* (Tournai).

NERVIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *nervus*, nerf ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles garnies de nervures bien sensibles.

NERVILITÉ, s. f. Syn. de NEVRILITÉ.

NERVILLE, s. f. (pr. *ner-ville*, ll mouill. ; ét. lat., *nervus*, nerf). Bot. Dernière ramification des nervures de la feuille.

NERVIMOTEUR, TRICE, adj. (ét. lat., *nervus*, nerf ; *motus*, mouvement). Phys. Se dit des agents capables de produire la nervimotion.

— Subst. Un nervimoteur.

NERVIMOTILITÉ, s. f. (ét. lat., *nervus*, nerf ; fr. *motilité*). Phys. Propriété vitale en vertu de laquelle a lieu la nervimotion.

NERVIMOTION, s. f. (pr. *ner-vi-mo-cion* ; rad. *nervimoteur*). Phys. Phénomène du mouvement que les agents extérieurs produisent dans les sens, et que les nerfs transmettent aux muscles.

* **NERVIN**, adj. m. (du lat. *nervus*, nerf). Pharm. Se dit des remèdes qu'on croit propres à fortifier les nerfs.

— Subst. tantiv. *Les nervins*. Les remèdes nervins.

NERVION, Géogr. Rivière d'Espagne, qui vient de la province d'Alava et finit à 4 kil. au-dessus de Bilbao, après un cours de 14 kil.

NERVOI, s. m. Bot. Espèce de fougère.

NERVOIR, s. m. (rad. *nerver*). Techn. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. || Instrument dont le cordonnier se sert pour imiter les nervures des feuilles.

NERVO-MOTEUR, TRICE, adj. Syn. de NERVIMOTEUR.

NERVOSISME, s. m. (ét. lat., *nervosus*, nerveux). Médec. Système qui attribue toutes les maladies à la force nerveuse.

— Pathol. Maladie qui frappe tout le système nerveux.

NERVOSITÉ, s. f. Qualité de ce qui est nerveux.

NERVULE, s. f. (ét. lat., *nervulus* ; dim. de *nervus*, nerf). Bot. Faisceau des vaisseaux qui parcourent le placentaire d'un fruit.

— Entom. Petite nervure de l'aile des insectes qui, de la nervure costale, se porte obliquement à la circonférence.

NERVULEUX, EUSE, adj. (rad. *nervule*). Bot. Qui porte des nervures saillantes.

* **NERVURE**, s. f. (du lat. *nervus*, nerf). Archit. Nom des moulures saillantes et rondes placées sur les arêtes d'une voûte, sur les côtes des cannelures, sur les arêtes des volutes, sur les angles des pierres, sur le contour d'une console, etc. Les nervures d'une voûte gothique. || Côte élevée des feuilles dans les ornements en feuillage.

— Bot. Nom donné aux filets saillants qui parcourent la surface des feuilles de certaines plantes et des pétales de certaines fleurs. Feuilles à deux, à trois nervures.

— Entom. Tube corné qui se ramifie diversement dans l'aile des insectes.

— Géogr. Nom donné aux embranchements d'une chaîne de montagnes.

— Menuis. Feuillure pratiquée dans un poteau de remplissage.

— Rel. Réunion des parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par les nerfs ou cordes qui servent à relier. La nervure d'un livre. En général, on se contente maintenant de figurer la nervure. || Art d'appliquer les nerfs.

— Techn. Passe-poil sur la couture d'un habit.

NERVURÉ, ÉE, adj. Bot. Garni de nervures. Fibres nervurées.

NERWINDE, Géogr. V. NEER-WINDEN.

NÉSARNAK. s. m. Mamm. Espèce de dauphin.

NESCIDIE. s. f. Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des arbrisseaux africains.

NESCIENCE. s. f. (ét. lat., *nescientia*, même signif.). Etat de celui qui est nescient.

NESCIEMMENT. adv. (pr. *ness-ci-a man*; rad. *nescient*). Se disait pour Sans le savoir, imprudemment. Duquel avant eu sa dépêche, s'en alla après fort *nescieemment* trouver le roi, qui trouva fort étrange la façon de ce pauvre philosophe d'avoir abordé premier le vassal que le seigneur. (Brantôme.)

NESCIENT, ENTE. adj. (pron. *ness-ci-an*; ét. lat., *nescire*, ne pas savoir). S'est dit pour Qui ne sait pas, ignorant; qui agit imprudemment, sans réflexion.

NESCIO VOS. (pr. *nes-cio voss*; mots lat. qui signifient *Je ne vous connais pas*). Formule familière de refus. Je vous ai accordé votre première demande; mais pour celle-ci, *nescio vos*. Il me dit qu'il voulait vous parler un moment, je dis : *Nescio vos*. (Scarron.)

Quelque autre, sous l'espoir du mariimonion,
Aurait ouvert l'oreille à la tentation,
Mais moi, *nescio vos*. (Molière.)

NÉSÉE. s. f. (de *Nésée*, n. myth.). Bot. Genre de plantes herbacées ou frutescentes appartenant à la famille des lythrariées et croissant en Amérique. || Algue calcifère qui a été prise pour un polypier.

— Arachn. Syn. d'ATAX.

— Crust. Genre de crustacés isopodes, famille des sphéromides onguiculés, établi pour des espèces trouvées sur les côtes de France, de Crimée et des États-Unis.

NÉSÉE. Myth. gr. Une des Néréides.

NESKARI. s. m. Ichtyol. Poisson du genre saumon qu'on trouve dans les lacs de la Sibérie.

NESKI. adj. 2 g. Philol. Se dit du caractère d'écriture dont les Arabes se servent le plus communément. Le caractère, l'écriture neski.

— Substantiv. Le neski.

— On écrit aussi *neskhy*.

NESLE ou **NÈLE**. s. f. Métrol. Ancienne monnaie de billon, qui avait cours au milieu du XVIIe siècle. Elle était ainsi appelée de la tour de Nesle, à Paris, où elle était fabriquée dans l'origine.

NESLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Péronne (Somme). Elle fut le premier marquisat de France érigé en 1545; elle fut prise et saccagée par Charles le Téméraire en 1472; 2,400 hab.

— NESLE (Tour de). Tour située sur la rive gauche de la Seine, et sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Institut; elle formait, dès le règne de Philippe Auguste, avec une autre tour sur la rive opposée, une des défenses de Paris.

NESLE. Nom d'une branche de la maison de Clermont, qui a donné plusieurs personnages célèbres. *Simon* DE NESLE, régent de France, en 1270. || *Raoul* DE NESLE. Fils du précédent, connétable, 1285, tué à Courtrai, 1302.

— NESLE. V. MAILLY.

NESLIE. s. f. (de *Neste*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des crucifères isatidées, très rapproché des myagres et ayant pour type une espèce européenne.

NESMOND (Henri de). Prélat français, né à Bordeaux, 1645-1727, d'une famille d'origine irlandaise, évêque de Montauban en 1687, archevêque d'Albi, de Toulouse, 1719; remplaça Fléchier à l'Académie française en 1710. On a un recueil de ses *Discours, Sermons*, etc. Il fonda plusieurs établissements de charité destinés à donner du travail aux pauvres, ce qui donna lieu au proverbe : *Filez filasse, M. de Nesmond l'a dit.*

NESNAKI. s. m. Ichtyol. Espèce de saumon des rivières de Sibérie.

NÉSODON. s. m. (ét. gr., νῆσος, île; ὀδούς, dent). Mamm. Genre d'animaux fossiles.

NÉSOKIE. s. f. (ét. gr., νῆσος, île; οἰκία, maison). Mamm. Genre de rongeurs du groupe des rats.

NÉSOPHILE. s. f. (ét. gr., νῆσος, île; φίλος, qui aime). Bot. Syn. de WAHLENBERGIE.

NÉSORRHINE. s. m. (étym. gr., νῆσσα, canard; ῥίν, nez). Entom. Genre d'insectes hémiptères, établi pour une espèce de Saint-Domingue.

NESQUE. Géogr. Affluent de la Sorgues.

NESROCH. Myth. or. Un des dieux des Assyriens.

NESS. Géogr. Rivière d'Écosse, sert à former le canal Calédonien et se jette dans le golfe de Murray.

— NESS. Lac situé dans le comté d'Inverness (Écosse), uni au golfe de Murray par le canal Calédonien. Il a 32 kil. sur 3.

NESSE. Géogr. Affluent de droite du Weser, passe à Eisenach.

NESSA ou **NESSI**. s. m. Chron. Nom que les anciens Arabes, avant leur conversion au mahométisme, donnaient à un mois qu'ils intercalaient tous les trois ans dans leur année, pour que l'année lunaire s'accordât avec l'année solaire.

NESSELRODE. Charles Robert, comte de). Homme d'État russe, né à Lisbonne, 1780-1862, d'une famille noble d'origine westphalienne, se distingua dans la carrière diplomatique. Il eut la plus grande part aux négociations depuis 1812, et contribua à décider Alexandre en faveur des Bourbons. Il défendit les intérêts de son maître au congrès de Vienne. En 1816, il eut la direction des affaires étrangères; il accompagna le czar à Troppau, à Laybach, à Vérone. Il conserva son crédit sous l'empereur Nicolas, pendant tout le règne duquel il dirigea avec habileté la politique russe. Il usa de toute son influence pour amener le congrès qui aboutit à la paix de Paris, 1856. Alors, sur sa demande, il fut remplacé au ministère des affaires étrangères par le prince Alexandre Gortschakoff, en conservant le titre honorifique de chancelier de l'empire.

NESSIE. s. f. Erpét. Genre de reptiles sauriens appartenant à la famille des scinques.

NESSIR-KHAN. Souverain et législateur du Beloutchistan, sut se faire chérir de ses sujets. Il mourut en 1795.

NESSON (Pierre de). Poète français du commencement du XVe siècle, fut attaché à Jean Ier, duc de Bourbon, et a écrit des poèmes : *le Lay de guerre, Paraphrases de Job, l'Homme à Notre-Dame*, pour la plupart manuscrits.

NESSUS. Myth. Centaure, fils d'Ixion et de Nephele. Il voulut enlever Déjanire, et Hercule le perça d'une flèche empoisonnée dans le sang de l'hydre de Lerne. La robe de Nessus donna plus tard la mort à Hercule.

NESTALIK. adj. et s. m. Philol. Nom d'un caractère d'écriture propre aux Persans.

NESTE ou **NESTES** (La). Géogr. Affluent de gauche de la Garonne, vient des Hautes-Pyrénées, reçoit la Neste-d'Aure et la Neste-de-Louron, et arrose le *Val de Neste*, ancien pays du Bigorre, où est *La Barthe de Neste*. Elle se jette dans la Garonne, près de Saint-Bertrand, après un cours de 70 kil.

NESTÉES. s. f. pl. Antiq. Un des jours des Thesmophories, le seizième de pyanepsion, pendant lequel on observait le jeûne. || Fête à Tarente, célébrée par un jeûne.

NESTIS. s. m. (pr. *nè-stiss*; ét. gr., νῆστις, affamé). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, établi pour deux espèces qui vivent dans les cours d'eau de l'île Maurice.

NESTLÈRE. s. f. (de *Nestler*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour une dizaine d'espèces du Cap de Bonne-Espérance.

* **NESTOR**. s. m. Nom propre devenu appellatif, par allusion au Nestor d'Homère, pour désigner le vieillard le plus âgé et le plus respectable. Le Nestor du conseil. Le Nestor de la littérature. Il faut des *Nestors* à ces jeunes Achilles. (Flech.)

Ainsi plaît un *Nestor* de qui Saturne argente
La future chevelure et la barbe ondoyante. (Béranger.)

— Ornith. Nom scientifique du perroquet à tête grise de la Nouvelle-Zélande.

NESTOR. Temps hér. Le seul des douze fils de Nelée et de Chloris épargné par la colère d'Hercule, fut roi de Pylos. Il combattit les Centaures, fut un des Argonautes, et, au siége de Troie, se fit remarquer par la prudence de ses conseils.

— NESTOR. Moine, né à Kiev, 1056-1114 ou 1110, écrivit une *Chronique* en langue vulgaire, qui donne des notions précieuses sur les peuples slaves, sur la formation de l'empire russe, et qui va du IXe au XIe siècle.

* **NESTORIANISME**. s. m. Hist. relig. Hérésie des sectateurs de Nestorius.

* **NESTORIEN, ENNE**. s. Hist. relig. Partisan de la doctrine de Nestorius.

— Adjectiv. Secte nestorienne.

— Qui appartient ou qui ressemble à Nestor, qui offre quelque rapport avec Nestor, soit pour la sagesse, soit pour l'éloquence persuasive, soit pour l'âge avancé.

NESTORIUS. Hérésiarque, né à Germanicie (Syrie), mort en 439, fut appelé par Théodose le Jeune au siége patriarchal de Constantinople, en 428; mais se déclara bientôt pour Anastase, qui prêchait la séparation de la nature humaine et de la nature divine en Jésus-Christ et niait que le Saint-Esprit procédât du Verbe. Condamné et déposé au concile d'Éphèse, 431, il se retira dans un monastère, puis dans les déserts de la Libye où il mourut. Il a laissé peut-être l'Évangile apocryphe dit *de l'Enfance*. Ses partisans ont été appelés *nestoriens*, et son hérésie *nestorianisme*.

NESTUS. Géogr. anc. Rivière qui séparait la Thrace de la Macédoine et se jetait dans la mer Égée. Auj. *Nesto* ou *Karasou*.

* **NET, ETTE**. adj. (du lat. *nitidus*, même signification). Propre, qui est sans ordure, sans souillure. Une chambre nette. De la vaisselle nette. Les rues sont nettes. Avoir les mains nettes, les dents nettes. Tenir les enfants nets. Avoir la tête nette. Eau qui n'est pas nette. Des souliers nets.

— Fig. *Avoir les mains nettes*. Se conduire avec probité, administrer fidèlement, ne faire aucun profit illégitime. Ce fonctionnaire a quitté sa place les mains nettes. C'était un bon et très honnête homme à mains parfaitement *nettes*. (Saint-Simon.)

— *Avoir les mains nettes de quelque chose*. Ne s'en être pas mêlé, n'y avoir pris aucune part.

— *Net comme une perle*. Très net, très propre. || Pop. On dit dans le même sens : *Net comme un denier*.

— *Enfant net*. Enfant qui ne laisse plus aller sous lui.

— Qui a le corps sain, non entaché. Cette femme n'est pas nette, ne l'approchez pas de trop près. Par le vrai bleu ! que Jeanne était claire et *nette* ! Regnier.)

— Fig. Sortir net d'une affaire. Il n'y a rien à lui reprocher, il est net. Le premier président, qui ne se sentait pas *net* et désirait tout s'éclaircir de ce que le régent pouvait en savoir, lui fit demander une audience secrète. (Duclos.

— En parlant des personnes, franc, sans supercherie, à qui on peut se fier. M. de Fuensaldagne était un homme *net*, de qui dans le fond il n'y avait rien à craindre. (Card. de Retz.)

— *Il a l'âme nette, la conscience nette*. Sa conscience ne lui reproche rien.

— Se dit dans le même sens des choses qui ont du rapport à l'homme. Le procédé de cet homme est net, n'est pas net, n'est pas bien net. Sa conduite est nette. Il est difficile de démêler si un procédé *net*, sincère et honnête, est un effet de probité ou d'habileté. (La Rochefoucauld.)

— *Son cas n'est pas net*. Il n'est pas sans reproche dans cette affaire.

— Qui est pur, sans mélange.

— *Froment net*. Froment où il n'y a ni seigle, ni orge, ni ivraie, etc. || *Ce riz, ce poivre, ce café est net*. On en a ôté tous les corps étrangers qui pouvaient s'y trouver.

— Par anal. *Texte net*. Texte expurgé de toutes fautes

— Bien régulier, bien accentué. Cassure nette.

— Uni, poli, sans tache. Avoir le teint net. La glace de ce miroir est bien nette. Ce diamant n'est pas net. Perle d'une eau bien nette.

— Clair, transparent. Ce vin est bien *net* depuis qu'on l'a soutiré, depuis qu'on l'a laissé reposer. (Acad.) || *Ce vin est net*. On n'y a mêlé ni liqueurs étrangères, ni drogues.

— Fig. *Je veux en avoir le cœur net*. Je veux savoir ce qui en est; je veux me délivrer de mes doutes sur ce fait.

— Qui n'est pas confus, qui est distinct, facile à discerner. Cette écriture, cette impression est bien nette. Ce caractère d'impression est net, fort net.

— *Voix nette*. Voix qui a le son clair et fort égal. || Se dit, dans le même sens, des cordes, des instruments. Cet instrument, cette corde rend un son fort net.

— *Avoir la vue nette*. Avoir des yeux qui distinguent bien les objets. || On dit populairement dans le même sens *Avoir la visière nette*.

— En parlant des opérations et des productions de l'esprit. Clair, pur, aisé. Pensée nette. Expression nette. Style net et facile. Idée nette d'un projet. Explications claires et nettes.

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins *nette* ou plus pure. (Boil.)

— *Avoir la conception nette, l'esprit net*. Concevoir clairement les sujets auxquels on s'applique. || Avoir de la clarté, de la méthode dans l'esprit.

— Qui est sans difficulté, sans embarras, sans ambiguïté. Affaire qui n'est pas nette. Proposition nette. Réponse nette. Cela est clair et net. Rendre un compte net. Cela n'est pas net. Toute franche expression d'une opinion *nette* répugne à ce prudent narrateur. (E. Renan.)

— Se prend pour Vide, non garni. Trouver la maison nette. Faire place nette.

Elle eût du buffetier emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer aux logis les mains *nettes*. (Rac.)

— Fig. et fam. *Faire maison nette*. Chasser, congédier tous ses domestiques.

— Pop. *Atelier net*. Atelier mis en interdit par les ouvriers et dans lequel personne ne travaille plus.

— *Plat net*. Plat sur lequel il ne reste plus d'aliments. Devenant insensiblement plus hardi, il m'aida de lui-même à rendre mon plat *net* et à vider ma bouteille. (Le Sage.)

— Fig. Préparez au fils de Dieu un cœur *net*, par un détachement général, et il le remplira de lui-même par ses chastes embrassements. (Bossuet.)

— En parlant du bien, du revenu. Clair, liquide, quitte de dettes, aisé à recevoir. Bien, revenu clair et net. Avoir dix mille livres de rentes bien nettes.

— *Produit net*. Ce qu'on retire d'un bien, d'un héritage, tous frais faits et toutes charges déduites. || *Prix net*. Prix qui ne saurait supporter une réduction. || *Bénéfice net*. Ce qu'on a de bénéfice réel sur une chose, déduction faite de tous les frais. || On dit en parlant d'un reliquat de compte : *Il reste tant de net*.

— *Poids net*. Le poids d'une chose, sans ce qui la contient ou l'enveloppe. || En boucherie, par opposition à Poids vif, Poids de l'animal tué et débarrassé de toutes les parties non utilisables.

— *Net de*. Être pur et *net* de tout péché. (La Fontaine.) On déclarait le texte *net* de toute faute de copiste. Bossuet.)

— *Net sur*. Ceux d'entre les gens de bien qui condamnent tant les spectacles l'auraient trouvé bien *net* sur cet article : jamais il n'en avait vu aucun. (Fontenelle.)

— Jeux. *Faire tapis net*. Gagner tout l'argent qui est sur le tapis.

— Manèg. *Cheval sain et net*. Cheval qui n'a aucun des défauts, aucune des maladies qu'il est d'usage de garantir.

— Mar. *Patente nette*. Attestation légale qui constate qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses.

— Techn. *Pierre nette*. Pierre équarrie et atteinte jusqu'au vif.

— Substantiv. *Mettre au net un écrit, un dessin, un plan*, etc. En faire une copie correcte sur l'original qui est brouillé, qui a des ratures. Il met tous les matins six impromptus au *net*. (Boil.)

— Fig. Mettre au *net* en sa présence les procédés de Rousseau et les miens. (Volt.)

— Produit net. Le peuple doit être à la populace ce qu'est, en industrie, le *net* au brut. (E. de Girardin.)

— Adverbial. Uniment et tout d'un coup. Cela s'est passé *net*, s'est cassé *net* comme un verre. Acad.)

— Fig. Franchement. Trancher net la difficulté. Refuser tout net. Parler net.

Il ne faut pas bien sur, à vous le trancher *net*,
D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait. (Molière.)

— Clairement. Entendre net. Voir net.

— Toutes charges, tous frais déduits. Cette maison rapporte net dix mille francs.

— Manèg. *Faire net*. Nettoyer la mangeoire du cheval.

— *Tout net*. loc adv. Sans déguisement, sans aucun détour. Dire tout net sa pensée. || Sans modification, sans adoucissement. Il lui donna le démenti tout net. Je vous défends tout *net* d'oser dire un seul mot. (Mol.)

NÉTÉ. s. f. (mot grec). Mus. anc. Quatrième corde de chacun des trois tétracordes les plus aigus du système grec.

NÉTHE. Géogr. Rivière de Belgique, formée de la *Petite-Nèthe*, qui passe à Heranthals, et a 50 k. de cours, et de la *Grande-Nèthe*, qui sort du Limbourg et a un cours de 70 kil. La Nèthe, après 15 kil., se jette dans le Rupel. En 1801, le gouvernement français forma un département des Deux-Nèthes, ch.-l. Anvers.

NÉTHOU. Géogr. Le pic le plus élevé des Pyrénées centrales; 3,370 mètres.

NETNETTY. s. m. Bot. Nom vulgaire de la parkie d'Afrique.

NETOÏDE. adj. 2 g. (rad. *nète*). Mus. anc. Se disait des sons les plus aigus, dans le système musical des Grecs.

NETSCHER (Gaspar). Peintre de l'école hollandaise, né à Heidelberg, 1639-1684, fut élève à Arnheim, puis se fixa à La Haye en 1661. Il est surtout connu pour ses portraits; son coloris est chaud et plein d'harmonie; il a reproduit, avec un talent remarquable, les animaux, les fleurs, les fruits, les tissus. || NETSCHER (Théodore). Peintre français, fils du précédent, né à Bordeaux, 1667-1732, a fait de nombreux portraits en France, en Hollande, en Angleterre; il a fait souvent de belles copies, d'après Van Dyck.

NETTARHINE. s. m. (ét. gr., νῆττα, canard; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces des Antilles et du Brésil.

NETTASTOME. s. m. (ét. gr., νῆττα, canard; στόμα, bouche). Ichtyol. Genre de poissons des mers de Sicile.

NETTÉ, ÉE. adj. (étym. gr., νῆττα, canard). Ornith. Qui ressemble à un canard. || NETTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques qui renferme le genre canard.

* **NETTEMENT**. adv. (rad. *net*). Avec netteté, avec propreté. Se tenir nettement. Aimer à être toujours nettement. Tenir nettement un enfant.

— Sans marque, sans tache physique. La pauvre femme avait encore hier la fièvre; on ne sort point *nettement* de ces grands maux. (Mme de Sévigné.)

— D'une manière régulière. Baguette nettement coupée.

— Fig. D'une manière claire, distincte. Voir nettement les objets. Ne pas distinguer nettement deux idées. Ne pas concevoir bien nettement ce qu'on veut dire. Écrire nettement. Exposer nettement un fait. Cela est nettement expliqué dans le contrat. Tout écrivain, pour écrire *nettement*, doit se mettre à la place du lecteur. (La Bruy.) Peu de gens distinguent *nettement* les nuances qui séparent les idées et les sensations, la connaissance et le sentiment, la raison et l'instinct. (Buff. Tenez-vous-en à votre premier sujet; ne l'étouffez point sous un amas de fleurs étrangères; qu'on voie *nettement* ce que vous voulez dire. (Volt.)

— Franchement et sans rien déguiser. Dire nettement la vérité. Parler nettement. S'expliquer nettement. Jamais un homme faux ne répond *nettement*. (Boiste.) S'expliquer *nettement*, c'est prévenir l'erreur. (L.) Il conceda ce qui lui paraissait devoir être concédé, et refusa *nettement* le reste. (Thiers.)

— Sans retour. Il n'y a que la mort qui termine *nettement* les chagrins et les malheurs. (Mme de Montemon.)

— Syn. comp. NETTEMENT, NET. Parler *net*,

se rapporter aux paroles, à l'air et au ton; *nettement* s'emploie, au contraire, pour exprimer la manifestation de sentiments propres à celui qui parle.

NETTEMENT (Alfred-François), Publiciste, né à Paris, 1805-1869, écrivit de bonne heure dans les journaux royalistes. En 1848, il fonda *l'Opinion publique*; membre de l'Assemblée législative, il fut incarcéré le 2 décembre. Parmi ses nombreux ouvrages on remarque : *Histoire de la révolution de Juil.et*; *Mémoires sur la duchesse de Berri*; *Essai sur les progrès du catholicisme en Angleterre*; *Vie de Soyer*; *Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI*; *Henri de France*; *Histoire de la littérature française sous la Restauration*, *Histoire de France sous la royauté de Juillet*; *la Conquête d'Alger*; etc.

* **NETTETÉ**, s. f. Qualité de ce qui est net, propre. Aimer la netteté. Appartement, chambre d'une grande netteté.

— Fig. *Netteté des mœurs.* Grande probité. Guerchois mourut avec les regrets de tous les généraux, de tout le pays, pour la *netteté* de ses mains et son exacte discipline. (Saint-Simon.)

— Qualité d'une eau limpide, d'une glace, d'un diamant sans tache et d'un beau poli. Il ne tombe jamais de torrent qui trouble la *netteté* de son eau. (Vaugelas.)

— Qualité de ce qui n'est point confus, de ce qui est distinct. La netteté de l'écriture, de l'impression.

— Clarté. Cette lunette fait voir les objets avec une netteté parfaite.

— Qualité d'une voix claire et égale. Avoir beaucoup de netteté dans la voix.

— Fig. Clarté des opérations et des productions de l'esprit. Avoir beaucoup de netteté dans l'esprit, dans les idées. Style d'une netteté admirable. Concevoir, s'exprimer avec beaucoup de netteté. Expression qui manque de netteté. Avec quelle incomparable *netteté* d'esprit leur faisait-il voir la vérité et l'antiquité de la religion! Flech. M. de Lamoignon rapporta cette affaire avec tant d'ordre et de *netteté*, qu'il fit rentrer aux malheureux ce qu'ils croyaient avoir perdu. (L. Je sacrifie tout à la *netteté* du discours; c'est en effet la première qualité de l'écrivain, car nous ne parlons et nous n'écrivons que pour nous faire entendre. (Bouhours. La *netteté* demande qu'on choisisse exactement les idées, qu'on dégage le discours de toute superfluité, que le rapport des mots ne soit point équivoque, et que toutes les phrases construites les unes pour les autres marquent sensiblement la liaison et la gradation des pensées. (Condill. Dans la somnolence qui les engourdissait, leurs pensées se heurtaient avec l'emportement et la *netteté* des songes. (G. Flaub.)

* **NETTOIEMENT**, s. m. Action de nettoyer. Le nettoiement des rues, des places publiques. Le nettoiement d'un port. Le nettoiement d'un tableau. La partie supérieure elle-même n'est visible que depuis le *nettoiement* dont j'ai parlé. (Mérimée.)

— Agric. *Nettoiement des grains.* Séparation et enlèvement de toutes les matières étrangères qui s'y trouvent mêlées à la suite du battage. || *Nettoiement des terres.* Enlèvement et destruction de toutes les mauvaises herbes, de toutes les plantes nuisibles aux moissons.

— Sylv. *Nettoiement des bois.* Coupe qui a lieu pour nettoyer et purger, pour ainsi dire, un bois où des parties de bois, de ronces, épines, bois blancs superflus et arbres secs, dépérissants ou surabondants, qui nuisent à la végétation. || Action d'enlever les bois provenant d'une coupe.

NETTORYNQUE, s. m. (ét. gr., νῆττα, canard; ῥύγχος, bec.. Helminth. Genre de vers intestinaux imparfaitement établi.

NETTOYABLE, adj. 2 g. Qui peut ou doit être nettoyé.

* **NETTOYAGE**, s. m. Action de nettoyer. Le nettoyage des rues, des places publiques.

— Pop. Action de dépouiller quelqu'un de son argent. || Action de dépenser rapidement l'argent. D'ailleurs, ça lui semblait une consolation d'être de moitié dans le *nettoyage* de la mommie. (E. Zola.)

— Agric. Syn. de NETTOIEMENT.

NETTOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Nettoyer. S'emploi adjectiv. Personne nettoyée. Chose nettoyée.

— Par extens. Les vers en sont assez forts et assez *nettoyés*. (Corneille.

— Pop. Se dit d'une personne qui a été dépouillée de son argent. Il a joué et il a été nettoyé. Qui est dans une position désespérée, qui succombe à cette position. S'il n'est pas nettoyé, c'est tout comme.

* **NETTOYER**, v. a. 1re conj. Se conjugue comme *Employer*. Rendre net. Nettoyer un habit, des souliers, des bottes. Nettoyer les dents. Nettoyer des assiettes, les verres. Nettoyer une maison. Nettoyer les rues. Nettoyer les fosses d'un château. Nettoyer un port. Nettoyer un canon, un fusil, une montre. Nettoyer du blé. C'est en contenant les eaux, en les dirigeant et en *nettoyant* le fond des fleuves, qu'on leur donne un cours assuré. (Buff.)

— Absol. Je vous commets au soin de *nettoyer* partout. (Mol.)

— Fig. On dit que le baptême nous *nettoie*, parce qu'il efface le péché que nous apportons en naissant. (Boss.) Pour que le bonheur puisse entrer dans notre âme, il faut commencer par *nettoyer* la place. (Fontenelle. Des Lamoignon qui *nettoient* nos lois de la rouille ancienne de la barbarie... (Voltaire.)

— Pop. *Nettoyer un homme sans vergettes.* Le battre, l'étriller d'importance.

— Fam. *Nettoyer les bras.* Vider les pots; boire beaucoup. On dit dans un sens analogue : *Nettoyer les plats.*

—Fig. *Nettoyer une idée, une pensée.* La débrouiller, la rendre claire et nette.

— Fig. Débarrasser, dégager. Nettoyer sa tête. Il faut avoir l'esprit net pour faire une tragédie; laissez-moi *nettoyer* ma tête. (Volt.)

— *Nettoyer les affaires, le bien d'une personne, d'une famille.* En acquitter les dettes et en terminer les procès. J'avais jeté les yeux sur une petite fermière, parce que je trouvais une somme d'argent pour *nettoyer* de gros biens que j'ai en direction. (Regnard.)

— *Nettoyer la mer de corsaires, les chemins de voleurs*, etc. Rendre la mer, les chemins libres; en chasser les corsaires, les voleurs. Les vaisseaux de guerre lui servirent d'escorte, et la mer fut *nettoyée* de pirates. (L. Blanc.)

Et toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage
D'infâmes assassins *nettoya* ton rivage ... (Racine

— Fig. et fam. *Nettoyer une maison, une chambre.* Prendre et emporter tout ce qui s'y trouve. Les huissiers, les voleurs ont nettoyé cette maison, cette chambre.

— Se dit aussi des objets enlevés.

C'est un passe-temps
De leur voir *nettoyer* un monceau de pistoles. (La Fontaine.)

— Pop. *Nettoyer le gousset à quelqu'un*, ou simplement, *Nettoyer quelqu'un.* Gagner tout l'argent qu'il a sur lui. *Nettoyer le tapis.* Gagner tout l'argent qui est sur le jeu. Signifie aussi Expédier les affaires pressantes. Sully se levait tous les jours à quatre heures du matin, été comme hiver. Jusqu'à six heures, il lisait ses lettres, mémoires et requêtes, et expédiait ses dépêches. Il appelait cela *nettoyer le tapis.*

— Alchim. *Nettoyer le laiton.* Le faire blanchir par l'action du feu.

— Art milit. Chasser l'ennemi d'un poste qu'il occupe. | *Nettoyer la tranchée.* En chasser les assiégeants. || *Nettoyer ou enfiler.* Tirer sur toute la longueur d'une ligne droite.

— Peint. Se dit d'une opération par laquelle on enlève de dessus un tableau la crasse et les taches que la poussière, l'humidité, la fumée, forment à la longue, ce qui ne se doit faire qu'avec beaucoup de précaution et par des gens expérimentés, afin d'éviter que l'enlèvement de la crasse n'entraîne aussi celui des parties les plus délicates de la peinture, telles que les glaces. || *Nettoyer des contours.* Les rendre plus purs et plus corrects.

— Pharm. *Nettoyer les épices, les drogues.* En ôter les immondices, les ordures et la poussière qui y sont mêlées, et séparer le bon du mauvais. C'est la même chose que *monder.*

— SE NETTOYER, v. pron. Ôter les ordures que l'on a sur son corps ou sur ses vêtements. Se nettoyer les dents. Se nettoyer avant de sortir. Quand le carabin a bien vendu son squelette, il se *nettoie*, se fait beau, se parfume et vient ici. (L. Veuillot.)

— Fig.

Il reçoit en ses bras ceux qu'il a menacés,
Et qui s'est *nettoyé* de crimes
Ne lui fait point de vœux qui ne soient exaucés. (Malherbe

— S'ôter réciproquement les ordures.

— Être nettoyé. Ces grains doivent se nettoyer avant d'être mis en sac.

— Hortic. On dit qu'*une fleur panachée se nettoie*, pour exprimer que les couleurs deviennent moins brouillées, plus tranchantes, plus détachées les unes des autres.

NETTOYEUR, EUSE, s. Celui, celle qui nettoie.

— Adjectiv. Jeanne devint jardinier de Chambord, et, par succession, concierge, mais concierge *nettoyeur* et balayeur. (Saint-Simon.)

— NETTOYEUSE, s. f. Machine servant à nettoyer.

NETTOYURE, s. f. Ce qu'on enlève d'un objet malpropre, d'un lieu sale en le nettoyant.

NETTUNO, Géogr. Petit port à 50 kil. S.-E. de Rome. C'est l'ancien port d'*Antium*.

NETZE, Géogr. Affluent de droite de la Wartha, qui arrose une vallée très marécageuse, dans la Prusse.

NETZIN, s. m. Art culin. Mets qu'on fait, dans le Brandebourg, avec des sardines et du brochet.

NEUBETDJI-BACHI, s. m. Hist. ottom. Économe des pages du serail.

NEUBLE, s. f. Agric. Syn. de NEBLE.

NEUBOURG, Géogr. Ancienne principauté de l'empire d'Allemagne, entre la Bavière à l'E., le Palatinat à l'O. et au N., la Souabe au S. Elle forme aujourd'hui, avec la Souabe, un cercle de la Bavière.

— NEUBOURG, Ville du cercle de Souabe-et-Neubourg (Bavière), à 17 kil. N.-E. d'Augsbourg, sur le Danube; 10,000 hab. Résidence royale; ancienne résidence des ducs de Neubourg.

— NEUBOURG (Le), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louviers (Eure). Grains, laines, bestiaux; tissus molletonnés. Patrie de Dupont (de l'Eure); 2,300 hab.

NEUCHÂTEL (Lac de), ou *lac d'Yverdun*. Géogr. Lac de Suisse qui baigne les cantons de Neuchâtel et de Vaud, à l'O.; celui de Fribourg, à l'E.; celui de Berne, au N.-E. Il est formé par l'Orbe, reçoit la Reusse, la Broye; l'Orbe en sort sous le nom de Thiele ou Zihl. Il a 40 kil. du N. au S. et 16 kil. dans sa plus grande largeur. Sur ses bords sont Granson, Neuchâtel, Estravayer, Yverdun.

— NEUCHATEL (Canton de). L'un des cantons de la Confédération helvétique, au S.-O.; il est borné au N.-O. par la France. Il a 808 kil. carrés, et 103,700 hab., dont 91,000 protestants et 12,000 catholiques. Il appartient en grande partie au bassin du Rhin; le Doubs traverse le N. O. Il est sillonné par les ramifications du Jura. Il donne des vins estimés; on y prépare des fromages, dits de Gruyères. L'industrie y est développée, l'horlogerie surtout. Le Travers est renommé pour la fabrication de l'absinthe et des dentelles. Le ch.-lieu est *Neuchâtel*; les villes principales sont : Le Locle, la Chaux-de-Fonds, Motiers-Travers. Frédéric Ier, roi de Prusse, à qui la maison d'Orange avait cédé ses droits, se mit en possession de la principauté, que lui confirma le traité d'Utrecht, 1713. En 1807, Napoléon Ier la donna au maréchal Berthier. En 1814, Neuchâtel retourna à la Prusse, tout en faisant partie des cantons suisses. Le roi de Prusse a renoncé à ses droits en 1858, grâce à la médiation du gouvernement français.

— NEUCHÂTEL, (en allem. *Neuenburg*). Ch.-l. du canton de ce nom, à l'embouchure du Seyon dans le lac, à 40 kil. O. de Berne. Château, musée. Chapeaux de paille, horlogerie, papier, distilleries, etc. Patrie de Vattel, de Breguet, d'Agassiz, etc.; 15,600 hab.

NEUCHÂTELOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de la ville ou du canton de Neuchâtel.

— adj. Qui appartient à cette ville, à ce canton ou à leurs habitants.

NEUC-NUM, s. m. Art culin. Sorte de sauce dont les Tonkinois se servent dans leurs ragoûts. On la trouve aussi désignée sous le nom de *nuoc-mem*.

NEUDORF, (en hongrois *Igló*). Géogr. Ville de Hongrie, à 180 kil. N.-E. de Bude. Eaux minérales; 6,000 hab.

NEUDORFFIE, s. f. (de *Neudorff*, n. pr.). Bot. Syn. de NOLANE.

* **NEUF**, adj. numér. 2 g. (du lat. *novem*, même signif.). Nombre impair qui suit immédiatement le nombre huit. Les neuf chœurs des anges. Les neuf Muses. Neuf heures. Neuf cents hommes. Neuf mille hommes. Neuf cent mille. Dix-neuf. Vingt-neuf.

— S'emploie de même en parlant du chiffre qui sert à exprimer ce nombre. Le numéro neuf. Le chiffre neuf.

— Poét. *Les neuf Sœurs.* Les Muses. Les *neuf* trompeuses Sœurs promettent du repos. (Boil.)

—Neuvième. L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf. L'an mil huit cent neuf. Le roi Louis neuf. Page neuf. Chapitre neuf. Verset neuf.

— NEUF, s. m. Nombre neuf. Le produit de *neuf* multiplié par trois est vingt-sept. (Acad.)

— Chiffre neuf. Un neuf de chiffre. Faire un neuf, deux neuf.

— Neuvième jour du mois. C'est aujourd'hui le neuf. Le neuf de janvier.

— Fam. *Cette femme est, entre dans le neuf, dans son neuf.* Cette femme est, entre dans le neuvième mois de sa grossesse. || Se dit aussi d'un malade qui entre dans le neuvième jour de sa maladie. Ce malade est entré dans le neuf, dans son neuf.

— Loc. prov. *Quand on a dix pas à faire, neuf font la moitié du chemin.* Le dernier pas semble le plus pénible.

— Arithm. *Preuve par neuf.* Preuve de la multiplication qui consiste à additionner les chiffres du produit et à diviser par 9 la somme obtenue; à additionner de même les chiffres de l'un et l'autre facteur et à diviser aussi par 9 la somme de chacun d'eux; à multiplier l'un par l'autre les restes obtenus et à diviser encore par 9 ce nouveau produit. Si la multiplication a été bien faite, le reste de cette dernière opération sera le même que celui donné par la somme des chiffres du produit. Cette preuve s'applique aussi à la division, car le dividende, étant diminué du reste, n'est plus que le produit du diviseur multiplié par le quotient.

— Jeux. Carte qui est marquée de neuf points. Neuf de carreau. Neuf de cœur. Neuf de pique. Neuf de trèfle. Brelan de neuf. Avoir tous les neuf dans son jeu.

— Mus. *Neuf-huit.* Mesure ainsi indiquée $\frac{9}{8}$ contenant neuf croches divisées en trois temps. || *Neuf-quatre.* Mesure de neuf noires en trois temps et qu'on indique ainsi $\frac{9}{4}$.

— Techn. *Neuf en huit.* Papier de mise en carte dont les grands carreaux ont la base divisée en neuf parties et le haut en huit.

—Adjectiv. Papier neuf en huit.

—REM. GRAMM. L'*f* ne se prononce point dans le mot *neuf*, quand elle est suivie immédiatement d'un mot qui commence par une consonne. Ainsi neuf cavaliers, neuf chevaux se prononceront comme s'il y avait *neu cavaliers, neu chevaux*. || Quand elle est suivie d'un substantif qui commence par une voyelle ou une *h* muette, l'usage ordinaire est de prononcer l'*f* comme un *v*. Dans neuf écus, neuf amis, neuf années, neuf hommes, on prononcera comme s'il y avait *neuv écus, neuv amis, neuv années, neuv hommes*. || Mais quand *neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif, l'*f* se prononce. De cent qu'ils étaient, ils ne restèrent que neuf. Neuf et demi. Ils étaient neuf en tout. Les *neuf* arrivèrent à la fois. (Acad.)

* **NEUF, EUVE**, adj. (du lat. *novus*, même signif.). Qui est fait depuis peu. Maison neuve. Habit neuf. Chapeau neuf. Meuble neuf. Souliers neufs.

— Par extens. Tout ce qui est *neuf* dans la nature, les herbes, les mousses, les feuilles, les parfums, les rayons. (V. Hugo.)

— Fig. Un peu d'absence vous fera trouver Calliste toute *neuve*. (La Font.)

— *Visage neuf.* Visage renouvelé par le fard.

Tous les jours un visage *neuf*.
Certes c'est en visage un peu trop de dépense. (Brébeuf.)

— Fam. *Faire corps neuf.* Rétablir sa santé après avoir pris beaucoup de médicaments qui semblent avoir renouvelé le corps. || *Faire maison neuve.* Renvoyer tous ses domestiques et en prendre d'autres. || *Faire balai neuf.* Se dit des domestiques qui servent bien dans les premiers jours de leur entrée en maison. || On dit dans le même sens : *C'est un balai neuf. Il n'est rien tel que balai neuf.*

— Qui n'a point encore servi. Cet habit neuf est fait depuis trois ans.

— Pop. *Tout battant neuf.* Tout neuf. Cet habit est tout battant neuf.

— Qui a peu servi. Cet habit est encore tout neuf.

— Se dit des chevaux qui n'ont point encore servi, et principalement des chevaux de carrosse.

— Se dit des choses qui sont moins anciennes que d'autres de la même espèce. Le château vieux et le château neuf. La vieille tour et la tour neuve. La vieille ville et la ville neuve.

— Fig. Novice, qui n'a point encore d'expérience en quelque chose. Être tout neuf dans un métier. Être neuf aux affaires. Être neuf dans un emploi. Laquais tout neuf. Ce jeune homme est neuf, tout neuf dans la société, dans le monde. Il sait tout, il n'est *neuf* sur rien. (Mme de Sévigné.) Il n'y a personne qui n'entre *neuf* dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants. (Fontenelle.)

— Pop. On dit d'un homme sans expérience qu'*il est neuf comme un fifre. Il est neuf, il en durera plus longtemps.*

—*Avoir un cœur tout neuf, une âme toute neuve.* Avoir un cœur, une âme que les passions n'ont pas encore agitée.

Mais jusqu'ici votre âme encor *neuve* et docile,
A respiré l'air pur qui règne en cet asile. (M.-J. Chénier.)

|| On dit, dans un sens analogue, *Avoir des sens tout neufs.*

— S'emploie aussi dans ce sens avec un nom de personne.

Délichant enfin à son tour
Fille de vingt ans *neuve* et sage. (Béranger.)

— Franc et naturel. Tous ses sentiments sont tout *neufs*, toutes ses paroles ont leur force, la vérité règne dans tout ce qu'il dit. (Mme de Sévigné.)

— Qui n'a pas encore été dit, traité, employé. Ce qui paraît neuf n'est souvent qu'une redite. Une pensée, une idée, une image, une expression, une tournure neuve. Sujet neuf et traité d'une manière neuve. Ce livre est un ouvrage neuf. Faire sur un sujet des réflexions aussi neuves qu'importantes.

Et par des vers tout *neufs*, avoués du Parnasse,
Il faut de mes dégoûts justifier l'audace. (Boileau.)

— Fam. Nouveau. En fait de livres lisibles, je ne sais rien de *neuf*. (Mérimée.)

—Fam. *Voilà qui est tout neuf pour moi, voilà une chose toute neuve pour moi.* Voilà une chose dont je n'avais pas l'idée, dont je n'avais pas encore entendu parler.

— Loc. prov. *Un vieux four est plus aisé à chauffer qu'un neuf.* Il est souvent plus facile d'émouvoir une personne qui a déjà éprouvé beaucoup de sensations, qu'une autre dont la vie a toujours été calme. || *Cela arrivera plus tôt que robe neuve.* Se dit d'une chose que l'on redoute.

— Admin. *Homme neuf.* Nom donné dans les administrations sanitaires à un homme qui n'a point encore séjourné dans un pays infecté de maladies contagieuses.

— Agric. *Terre neuve.* Terre qui n'a point encore été défrichée, ou qui était demeurée longtemps inculte, ou qui n'est mise en valeur que depuis peu. || Terre rapportée qui n'a point encore servi à la végétation.

— Comm. *Bois neuf.* Bois qui est venu par voiture ou par bateau, par opposition à Bois flotté.

— *A neuf*, loc. adv. Se dit des choses que l'on raccommode, et qu'on renouvelle en quelque sorte. Refaire un bâtiment à neuf, tout à neuf. Remettre un tableau à neuf. Blanchir des dentelles, des bas à neuf. Refaire une tragédie à

neuf. Le premier consul avait voulu que tout se passât avec le plus grand appareil; il avait fait partir pour Amiens un détachement de ses plus belles troupes, habillées à *neuf* (Thiers.)

— *De neuf.* loc. adv. Avec des habits neufs. Habiller ses gens de neuf, tout de neuf.

— NEUF. s. m. Ce qui est fait depuis peu; ce qui n'a jamais servi; ce qui est neuf. Donner du neuf. Coudre le neuf avec le vieux. C'est du vieux qui vaut du *neuf.* (Acad.)

— Se dit en parlant de tout ce qu'on invente, de tout ce qui paraît pour la première fois. Il y a du neuf dans ce poème. Il est impossible qu'un mélange d'anciennes et de nouvelles idées subsiste : le *neuf* use le vieux, ou bien il ne tient pas. (Boiste.) J'entreprends de mettre dans son jour une vérité toute commune, et ce sera sans doute un prétexte à bien des gens pour avancer que cet ouvrage n'a rien de *neuf.* (Condillac.)

Je croyais qu'on allait faire
Du grand et du *neuf.* (BÉRANGER.)

— *Faire le neuf et le vieux.* Faire des objets neufs et réparer les vieux. Locution employée par certains corps d'état.

— REM. GRAMM. Dans ce mot, l'*f* finale se prononce au singulier et au pluriel. Habit neuf. Bas neufs.

— Syn. comp. NEUF, NOUVEAU, RECENT. Ce qui n'a point servi est *neuf;* ce qui n'avait pas encore paru est *nouveau;* ce qui vient d'arriver est *recent.* || À NEUF, DE NEUF. *A neuf* se dit des choses qu'on raccommode et qu'on renouvelle en quelque sorte. *De neuf* se dit des choses toutes neuves.

NEUF-BRISACH. Géogr. V. BRISACH.

— NEUF-FOSSÉ (Canal de). Canal qui relie Saint-Omer à Aire, la Lys à l'Aa.

NEUFCHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Vosges, à 70 kil. N.-O. d'Épinal, près du confluent de la Mouzon et de la Meuse. Fils de fer, toiles, draps, quincaillerie, clous, etc. Patrie de François de Neufchâteau; 4,200 h.

— NEUFCHATEAU. Ville du Luxembourg (Belgique), à 35 kil. N.-O. d'Arlon. Bestiaux, grains; étoffes de laine, tanneries. Ardoises, scieries de bois. Elle existait dès le VIIIe siècle; ses fortifications furent rasées par les Français en 1555; 2,000 hab.

NEUFCHÂTEL. s. m. Fromage de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Manger du neufchâtel, un neufchâtel. Des neufchâtels.

NEUFCHÂTEL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Laon (Aisne), au confluent de l'Aisne et de la Betourne; 700 hab.

— NEUFCHATEL. Ch.-l. d'arr. du départ. de la Seine-Inférieure, à 11 kil. N.-E. de Rouen, près de la Bethune. Étoffes de laine, tanneries, verreries. Fromages renommés. Jadis forteresse célèbre. C'était la capitale du pays de Bray; 3,800 hab.

NEUFCHÂTELOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante des villes du nom de Neufchâtel.

— adj. Qui concerne ces villes ou leurs habitants.

NEUFFORGE (Jean-François de). Architecte français, né à Comblain, près de Liége, 1714-1791, a composé un grand ouvrage, *Recueil élémentaire d'architecture.*

NEUFME. s. m. (anc. forme de *neuvième*). Anc. cout. La neuvième partie. || *Droit de neufme.* Droit que prélevaient les curés pour frais de sépulture, et qui consistait dans la neuvième partie des meubles laissés par le défunt.

NEUFVILLES. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 15 kil. de Mons; 2,000 hab.

NEUHAUSEL. Géogr. Ville du comitat de Neitra (Hongrie), sur la Neitra. Fabriques de draps; 7,000 hab.

NEUHOF (Théodore-Étienne, baron de). Aventurier, né à Metz, 1690-1756, d'origine allemande (Westphalie); servit les menées du baron de Gœrtz, ministre de Charles XII, et celles d'Alberoni; il sut enfin se faire accepter comme roi aux Corses, 1736, prit le nom de Théodore Ier, mais ne put se maintenir; courut l'Europe, harcelé par ses créanciers, et mourut à Londres dans la misère.

NEUILLÉ-PONT-PIERRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Tours (Indre-et-Loire); 1,100 hab.

NEUILLY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Denis (Seine), sur la Seine (rive droite) et près du bois de Boulogne. Château du XVIIIe siècle, qui fut la résidence du roi Louis-Philippe, incendié lors de la révolution de 1848; le parc a été morcelé et vendu en 1853; 25,200 h.

— NEUILLY-EN-THELLE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Senlis (Oise). Briques et chaux; 1,700 h.

— NEUILLY-LE-RÉAL. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Moulins (Allier); 2,100 hab.

— NEUILLY-L'ÉVÊQUE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Langres (Haute-Marne); 1,100 hab.

— NEUILLY-SAINT-FRONT. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Thierry (Aisne). Bas, gilets de laine tricotés; 1,700 hab.

— NEUILLY-SUR-MARNE. Comm. du cant. de Gonesse, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise); 4,800 hab.

NEUKIRCHITE. s. f. Minér. Substance d'un gris de fer très foncé trouvée à la surface de l'hématite rouge, à Neukirchen (Alsace).

NEUKOMM (Sigismond). Compositeur allemand, né à Salzbourg, 1778-1858, élève de Michel Haydn, puis, à Vienne, de Joseph Haydn, alla d'abord en Russie, s'attacha au prince de Talleyrand, 1809. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages (plus de 2,000), d'un style clair et facile, tant dans le genre religieux que dans la musique de concert et d'orchestre.

NEULE. s. f. Art culin. Ancienne pâtisserie très légère, espèce d'oublie.

NEULIZE. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne (Loire); 2,400 hab.

NEUMANN (Gaspard). Orientaliste allemand, né à Breslau, 1648-1715, professeur de théologie, a écrit : *Genesis linguæ sanctæ Veteris Testamenti; Exodus linguæ sanctæ Veteris Testamenti; Formulaire, ou Essence de toutes les prières;* etc.

NEUMANNIE. s. f. (de *Neumann*, n. pr.). Bot. Genre de broméliacées du Mexique.

NEUMARKT. Géogr. Bourg de la Styrie (empire d'Autriche); victoire de Bonaparte, le 1er avril 1797.

— NEUMARKT. Ville de Silésie (Prusse). Victoire des Prussiens en 1757; 4,000 hab.

NEUMATIQUE. adj. Mus. anc. Qui a rapport aux neumes.

* **NEUME**. s. m. (du gr. πνεῦμα, souffle, dont le π s'est perdu dans la prononciation vulgaire). Mus. anc. Terme de plain-chant dont on se sert pour désigner certaines figures mélismatiques, chantées sur une voyelle, et le plus souvent sur la dernière syllabe du mot *Alleluia.* Note qui servait à écrire le plain-chant au commencement du moyen âge. En ce sens, s'emploie le plus souvent au pluriel. || S'est dit aussi pour Pause. || Le neume était, dans d'autres circonstances, un signe final.

— L'Académie donne ce mot comme substantif masculin; cependant les ouvrages spéciaux et la plupart des dictionnaires le font du genre féminin. La *neume* est une espèce de courte récapitulation du chant d'un mode, laquelle se fait à la fin d'une antienne par une simple variété de sons et sans y joindre aucunes paroles. (J.-J. Rousseau.) Dans les églises où il y a des orgues, on touche de cet instrument aux fêtes annuelles et solennelles, soit majeures, soit mineures, au lieu de la *neume.* (L'abbé Lebeuf.)

NEUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Neumer. S'emploi adjectiv. Un antiphonaire neumé.

NEUMER. v. a. 1re conj. Noter en neumes. Neumer un graduel.

NEUNG-SUR-BEUVRON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Romorantin (Loir-et-Cher); 1,300 hab.

NEURACANTHE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nervure; ἄκανθα, épine). Bot. Genre d'acanthacées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

NEURACHNÉ. s. f. (pr. *neu-rak né;* étym. gr., νεῦρον, nervure; ἄχνη, pointe). Bot. Genre de graminées paniciées, établi pour des espèces australiennes.

NEURACTIDE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des espèces de Java.

NEURADE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nervure; ἄδην, glande). Bot. Genre de rosacées quillajées, établi pour des herbes qui croissent dans les parties sablonneuses du littoral africain de la Méditerranée.

NEURADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une neurade. || NEURADÉES. s. f. pl. Tribu des rosacées qui a pour type le genre neurade.

NEURE. s. m. Mar. Petit bâtiment hollandais pour la pêche du hareng.

NEURES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple sarmate, qui habitait sur le territoire actuel de la Lithuanie polonaise.

— Superst. Les Neures prétendaient avoir le pouvoir de se métamorphoser en loups une fois tous les ans, et de reprendre leur première forme.

NEURIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nervure). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hadenides, établi pour plusieurs espèces de l'Europe.

NEURILITÉ. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Physiol. Propriété qu'ont les fibres nerveuses de transmettre les impressions et la volonté.

NEURINE. s. f. Anat. Syn. de NEVRINE.

NEURISME. s. m. (étym. gr., νεῦρον, nerf). Méd. Système qui admet un fluide nerveux comme cause de tous les phénomènes physiologiques.

NEURITE. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf, à cause de la propriété qu'on suppose à cette pierre de fortifier les nerfs). Miner. Un des noms donnés au jade.

NEURITIQUE. adj. 2 g. Syn. de NEVRITIQUE.

NEUROBALISTIQUE. adj. 2 g. Hist. milit. Syn. de NÉVROBALISTIQUE.

NEUROBATE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, corde; βατής, marcheur). Antiq. rom. Espèce de baladin funambule, qui marchait sur une corde très mince.

NEUROBATIQUE. adj. 2 g. Antiq. rom. Qui concerne les neurobates.

— NEUROBATIQUE. s. f. Art de danser sur la corde.

NEUROCALYX. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nervure; καλύξ, calice). Bot. Genre de rubiacées, établi pour des herbes de Ceylan.

NEUROCARPE. s. m. (étym. gr., νεῦρον, nervure; καρπός, fruit). Bot. Genre de papilionacées phaséolées, établi pour des espèces des régions chaudes de l'Amérique.

NEUROGÈNE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γεννάω, j'engendre). Physiol. Matière nutritive du tissu nerveux.

NEUROGRAPHIE. s. f. Syn. de NÉVROGRAPHIE.

NEUROÏDE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nervure; εἶδος, aspect). Bot. Sorte de laitue sauvage.

NEUROLÈNE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nervure; λανός, enveloppe). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Inde orientale.

NEUROLITE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nervure; λίθος, pierre). Miner. Silicate alumineux de chaux et de magnésie du Bas-Canada.

NEUROLOGIE. s. f. Syn. de NEVROLOGIE.

NEUROLOME. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nervure; λῶμα, frange). Bot. Syn. de PARRYA.

NEUROLYSIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; λύω, je délie). Pathol. Relâchement des nerfs.

NEUROLYTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la neurolysie.

NEUROME. s. m. Syn. de NÉVROME.

NEURONIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nervure). Entom. Genre de névroptères de la famille des phryganiens.

NEUROPELTIS. s. m. (pr. *neu-ro-pel-tiss;* ét. gr., νεῦρον, nervure; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de convolvulacées, établi pour plusieurs sous-arbrisseaux de l'Inde.

NEUROPLATYCÈRE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; πλατύς, large; κέρας, corne). Bot. Espèce de fougère du Cap de Bonne-Espérance.

NEUROPTÈRE. adj. 2 g. Entom. Syn. de NÉVROPTERE.

NEUROPTÉRIS. s. m. (pr. *neu-ro-pté-riss;* ét. gr., νεῦρον, nervure; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, établi pour vingt espèces des terrains houillers. || Syn. de PTERIDE.

NEUROSPASTE. s. m. (étym. gr., νεῦρον, corde; σπάω, je tire). Antiq. gr. Espèce de marionnettes que l'on portait dans les fêtes de Bacchus, et dont le phallus était mobile. C'était l'attribut de Priape. On dit aussi *nevrospaste.*

NEUROSPERME. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nervure; σπέρμα, graine). Bot. Syn. de MOMORDIQUE.

NEUROTIQUE. adj. (du gr. νεῦρον, nerf). Physiol. Qui a rapport au système nerveux.

— *Poison neurotique.* Poison qui agit sur les nerfs.

NEUROTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nervure; θρίξ, poil). Bot. Qui a les nervures de ses feuilles velues.

NEUROTROPIS. s. m. (pron. *neu-ro-tro-piss;* ét. gr., νεῦρον, nervure; τρόπις, carène). Bot. Syn. de THLASPI.

NEURUZ, NEUROUZ ou **NEWROUZ**. s. m. Antiq. pers. Le jour du nouvel an et de l'équinoxe du printemps chez les Parsis.

NEUSATZ. *Uj-Videk*). Géogr. Ville de la voïvodie de Serbie (empire d'Autriche), sur le Danube, en face de Peterwardein, à 70 kil. S.-E. de Zombor. Entrepôt de commerce; vins, cire, laine, bois; 20,000 h.

NEUSE. Géogr. Rivière de la Caroline du Nord (États-Unis), se jette dans le Pamlico-Sound, après un cours de 450 kil.

NEUSIEDEL. (en hongrois *Ferto*). Géogr. Lac de Hongrie, à l'O. Il a 30 kilom. sur 7 à 12. Eaux poissonneuses et jaunâtres.

NEUSOHL. (en hongrois *Besztercze-Banya*). Géogr. Ville de Hongrie, au confluent du Gran et de la Bistriz. Industrie métallurgique, fonderie de cloches, armes blanches, clous; draps, cuirs, papier; 12,000 hab.

NEUSS, NUYS ou **NUITS**. (*Novesium*). Géograph. Ville de la Prusse Rhénane, au confluent de l'Erft et de la Kruse, sur le canal de l'Erft. Belle ville fortifiée, jadis évêché. Elle fut vainement assiégée, 1474-1475, par Charles le Téméraire; 10,000 hab.

NEUSTADT. Géogr. Ville de Saxe (États prussiens), tient à Magdebourg.

— NEUSTADT. Ville de Silésie (Prusse), sur la Braune. Dentelles; marché aux grains; 7,000 h.

— NEUSTADT (Wienerisch-). Ville de la Basse-Autriche. Académie militaire; école de cadets; abbaye de bénédictins. Soieries, velours, fers, vins de Hongrie; 13,000 hab.

— NEUSTADT-AN DER-HAARDT. Ville du royaume de Bavière, dans le Palatinat, au pied de la montagne du Haardt. Draps, produits chimiques; forges; 6,000 hab.

— NEUSTADT-EBERSWALDE. Ville du Brandebourg (Prusse), sur la Schwarza et le canal de Finow. École forestière. Coutellerie, faïence, lainages, papier. Source minérale alcaline; 7,000 hab.

NEUSTICURE. s. m. (ét. gr., νευστικός, nageant; οὐρά, queue). Erpét. Genre de sauriens de la famille des lézards, établi pour une espèce de la Guyane.

NEUSTOSAURE. s. m. (ét. gr., νευστός, nageant; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de sauriens fossiles, de la taille des grands crocodiles actuels, dont les débris, insuffisants pour déterminer la famille, ont été trouvés dans le terrain néocomien du département de Vaucluse.

NEUSTRASIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Syn. de NEUSTRIEN.

NEUSTRIE. (probablement de *Ne Oster Reich*, royaume de l'Ouest, par opposition à l'Austrasie). Géogr. L'un des grands royaumes francs dont les limites ont souvent varié. C'est surtout après la mort de Clotaire Ier, 561, que l'on désigne ainsi le royaume possédé par Chilperic, et qui avait pour bornes : au S. la Loire; à l'E. Reims et la forêt des Ardennes; au N. la Meuse; à l'O. la Bretagne. C'était là que s'étaient établis les Francs saliens. Mais depuis la bataille de Testry, 687, la supériorité passa à l'Austrasie. Au Xe siècle, ce qu'on appelait encore la Neustrie fut cédé au pirate Rollon, et devint la Normandie.

— Se dit, dans le style soutenu, pour Normandie. Salut, pommiers touffus qui couvrez la *Neustrie.* (Castel.)

Les pommiers ont cédé leur moisson,
Et leur suc formera cette fraîche boisson
Que la jeune Beaute, dans les champs de *Neustrie*,
Préfère au jus vermeil de la grappe mûrie. (FONTANES.)

NEUSTRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de la Neustrie. On dit aussi *Neustrasien.*

— adj. Qui concerne la Neustrie.

— Se dit en poésie pour Normand.

Du pommier *neustrien* ainsi le jus brûlant
Prodigue aux moissonneurs son nectar pétillant. (DEL.)

— NEUSTRIEN. s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un labre.

NEUTHA. s. f. Chir. Pellicule qui couvre parfois le visage d'un enfant qui vient de naître.

* **NEUTRALEMENT**. adv. D'une manière neutre. Le verbe actif s'emploie quelquefois neutralement.

NEUTRALISANT. part. près. du v. Neutraliser. Qui neutralise.

* **NEUTRALISANT, ANTE**. adj. Propre à neutraliser. Nous laisserons les auteurs récents se perdre en vaines conjectures sur l'action *neutralisante* des matières résineuses. (Bostan.)

— NEUTRALISANT. s. m. Substance qui empêche l'action des acides ingérés dans l'estomac. La magnésie, l'oxyde de fer sont des *neutralisants.* (Acad.)

* **NEUTRALISATION**. s. f. (pr. *neu-tra-li-za cion;* rad. *neutraliser*). Action de rendre nul. La neutralisation des forces. La neutralisation de l'électricité positive par l'électricité négative.

— Chim. Extinction des propriétés particulières des bases et des acides par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres.

— Polit. Action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau. La neutralisation d'un pays, d'une ville, est le préliminaire des négociations qui doivent y être entamées. Solliciter la neutralisation d'un navire. || Traité provisoire de neutralité.

NEUTRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Neutraliser. S'emploie adjectiv. Acide neutralisé. Projet neutralisé. Pays neutralisé.

* **NEUTRALISER** v. a. 1re conj. (rad. *neutre*). Diminuer, réduire à rien, à presque rien. Neutraliser un projet en le modifiant. Neutraliser les efforts, les mauvais desseins de quelqu'un. Une page d'histoire peut *neutraliser* un volume de lois. Boiste. Leroux ne viendra plus par ses conseils *neutraliser* les effets d'une bonne résolution, ou d'un sentiment honorable. (M. Masson.)

— Chim. Combiner avec un alcali ou un sel alcalin une quantité suffisante d'un acide pour en faire disparaître les propriétés alcalines; ou bien combiner avec un acide ou un sel acide assez d'alcali ou d'un oxyde quelconque, pour faire un sel qui ne soit ni acide ni alcalin.

— Phys. Se dit de certaines forces qui en contre-balancent d'autres. L'électricité positive neutralise l'électricité négative.

— Polit. Déclarer neutre. Il faut, pour traiter, signer des suspensions d'armes, *neutraliser* des territoires. (Thiers.)

— SE NEUTRALISER. v. pron. Se détruire réciproquement. Ces deux causes, ces deux effets se neutralisent mutuellement.

— Être rendu neutre. Ce corps se neutralisera par ce mélange. Lors qu'un acide et un oxyde se combinent, ils se *neutralisent* en totalité ou en partie, suivant la quantité respective de l'un et de l'autre. (Thenard.)

* **NEUTRALITÉ**. s. f. (rad. *neutre*). État de ceux qui ne prennent point de parti dans des disputes, dans des différends. Aux époques de dissensions politiques ou religieuses, il est difficile de garder, d'observer la neutralité, une entière neutralité. Ayez le courage de garder la *neutralité*, dût-elle vous attirer la haine des deux partis, s'ils sont injustes. (Boiste.)

— Chim. Qualité d'un corps qui n'est ni acide ni alcalin. || Abolition réciproque des propriétés caractéristiques de l'acide et de la base qui constituent le sel. La neutralité est une propriété relative; elle est d'autant plus marquée

que l'acide et la base ont plus d'affinité l'un pour l'autre.

— Phys. État d'un corps dans lequel certaines forces physiques se balancent.

— Polit. Etat d'une puissance qui ne prend point parti entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre. Garder, observer, violer la neutralité. Respecter la neutralité d'une puissance, d'un État, d'une ville, d'un territoire. Demeurer dans la neutralité. Déclarer sa neutralité. Accorder la neutralité. Vers ce temps-là même, le roi de Naples embrassait la *neutralité*, quoiqu'il s'agît de la cause de son père et de son frère. (Voltaire.) || *Neutralité accidentelle*. Celle qui résulte de la volonté individuelle du neutre. || *Neutralité armée*. Neutralité dans laquelle la puissance qui reste neutre tient sur pied des troupes suffisantes pour faire respecter son territoire, son commerce, ses droits. || *Neutralité permanente*. Celle qui est consacrée par le droit public des États.

* **NEUTRE**, adj. 2 g. (du lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre). Qui ne se prononce ni pour une chose ni pour une autre. Un dictionnaire est un livre *neutre*, impartial. (E. de Girardin.)

— Qui ne prend point parti entre des puissances belligérantes, entre des personnes qui ont des opinions, des sentiments, des intérêts opposés. Demeurer, rester neutre. Être neutre. Etat, prince, ville neutre. Les égoïstes restent toujours neutres dans les dissensions politiques. La vanité reste *neutre* pour critiquer tous les partis. (Boïste.) C'est un ami froid qu'un ami *neutre*. (St-Evremond.) Les corporations sans bien avec l'État ne sont jamais bien redoutables à l'État, quand l'État reste réellement *neutre*. (E. Renan.) Elles désiraient rester *neutres* et vivre tranquilles. (G. Flaubert.) || *Lieu, territoire neutre*. Lieu, territoire appartenant à un État neutre, ou dans lequel les puissances belligérantes conviennent d'établir la neutralité. L'entrée du territoire neutre est interdite aux troupes des deux puissances qui sont en guerre. || *Pavillon neutre*. Pavillon d'une puissance qui ne prend point part à la guerre.

— Qui n'est ni bon, ni mauvais. Les choses que les hommes désirent sont d'une nature *neutre*. (Malherbe.)

— Bot. *Fleur neutre* Fleur qui ne contient ni étamines ni pistils, par le fait d'un avortement ou d'une monstruosité. La fleur neutre diffère de la fleur double en ce que, dans cette dernière, les étamines se sont transformées en pétales, ce qui n'a point lieu dans la fleur neutre.

— Chim. *Sels neutres*. On a d'abord donné ce nom à ceux dans les quels la base et l'acide se sont complétement saturés, de manière que le résultat de leur combinaison n'ait aucune saveur alcaline ou acide, et n'exerce pas d'action sur les couleurs végétales. On nomme ainsi aujourd'hui tous les sels d'une même série où l'oxygène de l'acide est à celui de la base dans la même proportion que celle qui existe dans les combinaisons les plus neutres que cet acide puisse former avec les terres alcalines ou les alcalis, sans avoir nul égard à l'action qu'ils sont susceptibles d'exercer sur les couleurs bleues végétales et sur l'organe du goût. Ainsi, dans les carbonates neutres, l'acide contient deux fois autant d'oxygène que la base; il en contient trois fois autant dans les sulfates. On exige donc maintenant, dans les sels neutres, que tous ceux qui ont le même acide pour radical contiennent la même proportion, ou quantité relative d'oxygène, dans toutes les bases diverses par les quelles cet acide peut être saturé. Il peut se faire qu'un sel neutre par sa composition ne semble pas l'être, eu égard à son action sur les couleurs: on le dit alors *neutre avec réaction acide*, s'il rougit le tournesol, comme le sulfate d'alumine, et *neutre avec réaction alcaline*, s'il le verdit, comme le borate de soude.

—Entom. Se dit, dans certaines espèces d'insectes, d'une classe d'individus qui n'ont les apparences d'aucun sexe. Les abeilles ouvrières sont neutres.

—Gramm. Se dit, dans quelques langues, des noms et des adjectifs qui ne sont ni du genre masculin, ni du genre féminin. Nom, substantif, adjectif neutre. Se dit aussi du genre de ces mots. Le genre neutre. Nom du genre neutre. Il n'y a point de genre neutre dans la langue française. || *Verbe neutre*. V. VERBE.

— Phys. *Corps neutre*. Corps qui ne présente aucun signe d'électricité, dans lequel les deux fluides sont en égale quantité. || *Ligne neutre*. Partie d'un aimant ou d'un conducteur isolé où ne se manifeste pas le magnétisme ou l'électricité.

— NEUTRE, s. m. Celui qui reste neutre, qui ne prend point parti entre deux pays qui sont en guerre. Il serait temps de proclamer les principes qui doivent protéger la navigation des *neutres*. (Acad.)

— *Droit des neutres*. Droit reconnu par les puissances belligérantes aux Etats qui ne prennent point de part à la guerre. S'applique surtout au droit maritime. Respecter le droit des neutres.

— Entom. Insecte qui n'a les apparences d'aucun sexe. Il y a des neutres dans certaines espèces de fourmis, chez les termites. Les neutres sont généralement des femelles chez lesquelles les organes de la génération ne sont point développés, en raison du genre de nourriture auquel elles ont été soumises à l'état de larves. Quelques-uns de ces neutres sont des mâles, surtout dans les termites.

— Gramm. Le genre neutre. Cet adjectif est au neutre. Les écoliers confondent quelquefois le *neutre* avec le masculin. (Acad.)

NEUTREMENT, adv. S'est dit quelquefois pour Neutralement.

NEUTRIFLORE, adj. 2 g. (ét. fr., *neutre*; lat. *flos, floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont neutres.

* **NEUVAINE**, s. f. Espace de neuf jours consécutifs pendant lesquels on fait quelque acte de dévotion, quelque prière en l'honneur d'un saint, pour implorer son secours. Faire une neuvaine à Notre-Dame, à sainte Geneviève. Achever une neuvaine.

— S'est dit d'un assemblage de neuf choses, d'une réunion de neuf personnes, et particulièrement des neuf Muses. Les Muses conduisant la *neuvaine* céleste. (Ronsard.) || On dit encore, dans le style burlesque ou marotique, *la docte neuvaine*.

— Métrol. Ancienne mesure pour les blés, en usage dans quelques endroits du Lyonnais.

NEUVE-ÉGLISE, Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 12 kil. S. d'Ypres; 2,500 hab.

NEUVELE, Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 16 kil. de Gand; 3,300 h.

NEUVEMENT, adv. S'est dit pour Nouvellement. || D'une manière neuve.

NEUVETÉ, s. f. (rad. *neuf*). Anc. cout. Droit que payait un bateau la première fois qu'il entrait à Paris.

NEUVIC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Ussel (Corrèze); 3,300 hab.

— NEUVIC, Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ribérac (Dordogne), sur l'Isle; 2,200 hab.

* **NEUVIÈME**, adj. 2 g. (rad. *neuf*). Qui suit immédiatement le huitième. Le neuvième mois de l'année. Le neuvième jour du mois. Le neuvième jour de la lune. C'est la neuvième personne que je rencontre. Cette femme est dans le neuvième mois de sa grossesse.

— NEUVIÈME, s. 2 g. Celui, celle qui occupe la neuvième place. Être le neuvième, la neuvième de sa classe.

— NEUVIÈME, s. m. Se dit pour Neuvième mois ou neuvième jour du mois. Personne arrivée le neuvième du mois. Être dans le neuvième de la lune. Être dans le neuvième de sa fièvre. Cette femme accouchera bientôt, elle est dans son *neuvième*. (Acad.) En ce sens, on dit plutôt *neuf*.

— Neuvième partie d'un tout. Être pour un neuvième, être intéressé pour un neuvième, avoir un neuvième dans une affaire. Trois onces de plus de pesanteur dans la colonne de l'atmosphère rendent l'eau bouillante plus chaude d'un *neuvième*. (Voltaire.)

— NEUVIÈME, s. f. Mus. Intervalle dissonant de neuf degrés, qui est l'octave de la seconde.

* **NEUVIÈMEMENT**, adv. En neuvième lieu. Se dit pour indiquer une neuvième preuve de quelque chose, ou un neuvième article.

NEUVILLE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Poitiers (Vienne); 3,900 hab.

— NEUVILLE-AUX BOIS, Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Orléans (Loiret); 2,800 hab. Combat du 24 novembre 1870.

— NEUVILLE-EN-FERRAIN, Comm. du cant. de Tourcoing, arr. de Lille (Nord); 4,300 hab.

— NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Lyon (Rhône). Beau pont suspendu. Eau minérale ferrugineuse. Velours, étoffes de soie. Marquisat en 1653; 3,100 hab.

NEUVILLE (Charles FREY DE), Jésuite, professeur, né dans le diocèse de Coutances, 1693-1774, obtint un très grand succès comme prédicateur. On lui doit: l'*Oraison funèbre du cardinal de Fleury*, celle du *maréchal de Belle-Isle*; des *Sermons*.

NEUVILLY, Géogr. Commune du cant. du Cateau, arr. de Cambrai (Nord); 2,600 hab.

NEUVY-LE-ROI, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tours (Indre-et-Loire); 1,900 hab.

— NEUVY-SAINT-SÉPULCRE, Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Châtre (Indre), sur la Bouzanne; 2,600 hab.

NEUWIED, Géogr. Ville de la Province Rhénane (Prusse), au confluent de l'Wied et du Rhin. Cotonnades, siamoises, papiers peints, horlogerie. Victoires des Français sur les Autrichiens, septembre 1796 et avril 1797; 6,500 h.

NEUWIÉDIE, s. f. (de *Neuwied*, n. pr.). Bot. Genre d'apostasiées, établi pour des herbes de Java.

NÉVA, Géogr. Fleuve de la Russie d'Europe, sort du lac Ladoga, à Schlusselbourg, baigne Saint-Pétersbourg, et, après un cours de 70 kil. navigable, se jette dans le golfe de Finlande.

NEVADA, Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre la Californie, à l'O., dont il est séparé par la sierra Nevada et l'Utah, à l'E. C'est un pays montagneux, sablonneux, riche en or, argent, soufre, alun. Il est arrosé par le Humboldt. Il a 286,701 kilom. carrés de superficie et 63,000 habitants. La capitale est *Carson-City*; les villes principales sont Virginia-City, Washoe City, Silver-City, etc.

— NEVADA, Sierra, Chaîne de montagnes du midi de l'Espagne, à une longueur de 150 kil. depuis Alhama jusqu'à Baza. Son point culminant, le *Cerro Malhacen*, a 3,554 m. d'élévation.

— NEVADA (SIERRA, Chaîne de montagnes de l'Amérique septentrionale. Elle se rattache aux montagnes Rocheuses et laisse entre elle et le Grand Océan un espace de 200 kil. Elle est célèbre par ses richesses minérales. Sa hauteur moyenne est de 2,100 à 2,400 mètres.

— NEVADA (Sierra) Chaîne de montagnes de la Confédération grenadine. C'est une ramification des Andes septentrionales; elle sépare les provinces de Santa-Marta et de Rio-Hacha; plusieurs de ses sommets sont couverts de neiges éternelles.

— NEVADA-DE-TOLUCO (Sierra). Chaîne de montagnes du Mexique (Mexico); le point culminant, le *Frayle*, a 4,750 mètres.

NE VARIETUR. V. VARIETUR (NE).

NÈVE, adj. 2 g. Se disait pour Nouveau, neuf.

— *Pâques neves*. S'est dit de la fête de Pâques, à l'époque où elle marquait le commencement de l'année, c'est-à-dire jusqu'en 1565.

NÉVÉ, s. m. (ét. lat., *nix, nivis*, neige). Nom donné à la neige qui forme les glaciers en se congelant en masse granuleuse. Gelé, dégelé, regelé chaque nuit (même pendant l'été), ce *névé* fait la glace blanche, mêlée encore de bulles d'air. (Michelet.)

NEVEL, s. m. Métrol. Petite monnaie de bas aloi en usage sur la côte de Coromandel.

NEVERS, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NÉVERS, Géogr. Ch.-l. du dép. de la Nièvre, sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre, à 234 kil. S. E. de Paris. Évêché; belle cathédrale; ancien château des ducs, bâti au XV^e^ siècle, musée, bibliothèque, société d'agriculture. Porcelaine, faïence renommée, verre à vitres, grosses draperies, fonderie de canons. Duché-pairie, 1539. Nevers était la capitale du Nivernais; 23,800 hab.

NEVERS, François I^er^ DE CLEVES, duc de). Né en 1516, mort en 1562, obtint en 1539 l'érection du comté de Nevers en duché. || NEVERS (Louis DE GONZAGUE, duc de), 1539-1595. Troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue, se distingua à la bataille de Saint-Quentin, 1557; prit le titre de duc de Nevers après son mariage avec Henriette de Cleves, sœur des derniers ducs de ce nom; fut gouverneur du Piémont de 1567 à 1574, montra un grand zèle contre les huguenots et conseilla la Saint-Barthélemy. Sous Henri III, après avoir été un des chefs de la Ligue, il essaya de reconcilier les deux partis et n'hésita pas à aider Henri IV à monter sur le trône. On a de lui des *Mémoires*. Il laissa un fils, *Charles de Gonzague*, qui devint duc de Mantoue en 1627, et succéda au duché de Nevers, après la mort de sa mère *Henriette de Clèves*, 1601.

— Prov. *Patatras, monsieur de Nevers*. Ce proverbe, qu'on applique à ceux qui tombent, vient de ce qui arriva à Louis de Gonzague, duc de Nevers, pendant la Ligue, du temps de Henri III. Ce duc courant la poste de Paris à Nevers, le cheval sur lequel il était s'abattit en courant sur le pavé, et fit tomber en même temps le prince. Une vieille, le voyant trébucher, ne put se tenir de rire, et cria tout haut: *Patatras, monsieur de Nevers*.

— NEVERS (Philippe-Julien MANCINI-MAZARIN, duc de). Second fils de Geronima Mancini, sœur du cardinal Mazarin, né à Rome, 1639-1707, fit une immense fortune, devint duc de Nevers et de Donzi, gouverneur du La Rochelle, du Brouage, de l'Aunis, puis du Nivernais, etc. Il a laissé plusieurs écrits, en prose et en vers.

* **NEVEU**, s. m. (du lat. *nepos*, petit-fils, employé dans le bas-lat. pour *neveu*; on écrivait anciennement *nepveu*). Fils du frère ou de la sœur. Quelle était la joie de M. de Turenne, lorsqu'après avoir force les villes, il voyait son illustre *neveu* ouvrir et réconcilier des églises! (Fléchier.) Le *neveu* avait part aux services que l'oncle rendait à l'État, et l'oncle avait part à ceux que le *neveu* rendait à l'Église. (Id.) Vertubleu! mon *neveu*, comme vous êtes brave! (Destouches.)

Mon père la réprouve, et par des lois sévères
Il défend de donner des *neveux* à ses frères. (RAC.)

— *Petit neveu*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Neveu à la mode de Bretagne*. Le fils du cousin germain ou de la cousine germaine.

— Fam. *Neveu à la mode du Marais*. A signifié Bâtard.

— *Cardinal neveu*. Cardinal qui est le neveu du pape vivant.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs séculiers de l'Empire.

— Au pluriel, S'est dit dans le sens latin pour Petit-fils, descendant.

Non qu'en m'offrant à vous je réponde à vos feux
Jusques à souhaiter des fils et des *neveux*.
(CORNEILLE.)

— *Nos neveux*. La postérité, ceux qui viendront après nous. Quelles folies pourront imaginer nos *neveux* pour être aussi fous que nous sans être singes? (Boïste.) Ces auteurs dangereux, que vous honorez de votre protection, passeront entre les mains de nos *neveux*. (Mass.) Si tout meurt avec nous, les annales domestiques, et la suite de nos ancêtres n'est donc plus qu'une suite de chimères, puisque nous n'avons plus d'aïeux, et que nous n'aurons point de *neveux*. (L.)

Un jour peut-être, un jour nos *neveux* attendris
Découvriront enfin, sous de profonds débris,
Ces villes, ces palais, ces temples, ces portiques,
De nos arts florissants monuments authentiques.
(CASTEL.)

— *Nos derniers neveux, nos arrière-neveux*. La postérité la plus reculée. Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos derniers *neveux*. (Mass.)

Et qu'enfin votre livre aille au gré de vos vœux
Faire siffler Colin chez nos derniers *neveux*. (BOIL.)

NEVET (Matthys). Peintre hollandais, né à Leyde, 1647-1721, d'une famille française de réfugiés protestants, fut l'un des meilleurs élèves de Gérard Dow, qu'il imita avec talent.

NÉVEZ, Géogr. Comm. du cant. de Pont-aven, arr. de Quimperlé (Finistère); 2,500 hab.

NÉVIANSK (Nijni-), Géogr. Ville de la prov. de Perm (Russie), à 54 kil. N.-O. d'Irbit; 13,000 hab. Forges très importantes.

NÉVIANSKITE, s. f. (de *Néviansk*, nom géogr.). Miner. Variété d'osmium iridifère.

NÉVIELLE, s. f. (du lat. *navus*, qui a des signes sur le corps). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

NEVILL'S CROSS, Géogr. Localité située près de Durham (Angleterre), où les Écossais furent battus par lord Percy, 1346.

NEVIS, Géogr. L'une des Petites-Antilles, près de Saint-Christophe, a 118 kil. carrés et 10,000 hab. Ch.-lieu *Charlestown*. Sucre, café, tabac, coton. Elle est aux Anglais.

NÉVRADE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Bot. Genre de la famille des rosacées.

NÉVRAGMIE, s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf; ἄγμα, cassure). Physiol. Section ou brisure d'un nerf, opérée pour faire des expériences sur ses fonctions.

NÉVRAGMIQUE, adj. 2 g. Physiol. Qui a rapport à la névragmie. Méthode névragmique.

* **NÉVRALGIE**, s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des nerfs. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, exacerbante ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications, sans rougeur, chaleur, tension ni gonflement. Névralgie frontale, maxillaire, etc.

* **NÉVRALGIQUE**, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la névralgie; qui est de la nature de ce mal. Douleur névralgique.

NÉVRAMPHIPÉTALE, adj. 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nervure; ἀμφί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont ornés d'une nervure qui en fait le tour. || NEVRAMPHIPETALES, s. f. pl. Syn. peu usité de SYNANTHÉRÉES.

NÉVRARTÉRIEL, ELLE, adj. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἀρτηρία, artère). Anat. Qui tient aux nerfs et aux artères.

NÉVRAXE, s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; fr. *axe*). Anat. Axe nerveux qui se compose de l'encéphale et de la moelle épinière.

NÉVRIDION, s. m. (dimin. du gr. νεῦρον, nerf). Bot. Genre de cryptogames exotiques, observé sur une espèce de mélastome.

NÉVRILÉMATIQUE, adj. 2 g. Anat. Qui a rapport au névrilème.

NÉVRILÈME, s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἔτυμος, membrane, enveloppe). Anat. Membrane qui entoure les nerfs cérébraux et forme un véritable canal dans lequel est contenue une matière blanche, médullaire, qui n'est autre que la moelle elle-même. On écrit aussi *névrilemme*.

NÉVRILÉMITE, s. f. Pathol. Inflammation du névrilème.

NÉVRILITE, s. f. Pathol. Syn. de NÉVRILÉMITE.

NÉVRILITÉ, s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf). Physiol. Propriété nerveuse.

NÉVRIMOTILITÉ, s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf; fr. *motilité*). Physiol. Motilité placée sous l'influence du système nerveux.

NÉVRINE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Chim. Base qu'on extrait du cerveau de bœuf et autres matières organiques.

NÉVRISTE, adj. (du gr. νεῦρον, nerf). Se dit des médecins qui plaçaient dans les nerfs le siége de toute énergie.

— Substantiv. Un névriste.

NÉVRITE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Inflammation des nerfs.

* **NÉVRITIQUE**, adj. 2 g. (radic. *névrite*). Pharm. Se dit des médicaments propres aux maladies des nerfs.

— Substantiv. Un névritique.

NÉVROBALISTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nerf; fr. *balistique*). Anc. art milit. Se disait des armes de jet qui agissaient au moyen de l'élasticité d'une corde, d'une courroie, etc., telles que l'arc, l'arbalète, etc.

NÉVROCHOROÏDITE, s. f. (pr. *né-vro-ko ro-i-dite*; ét. gr., νεῦρον, nerf; fr. *choroïdite*). Pathol. Choroïdite compliquée d'une inflammation des nerfs ciliaires.

NÉVROGAMIE, s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γάμος, noce). Médec. Magnétisme animal.

NÉVROGAMIQUE, adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la névrogamie.

NÉVROGÉNIE, s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γεννάω, j'engendre). Anat. Partie de l'anatomie qui traite de la génération des nerfs.

NÉVROGLIE, s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf; γλία, glu). Physiol. Nom qu'on donnait à la substance amorphe cérébrale.

NÉVROGRAPHE. s. m. Anat. Celui qui s'occupe de névrographie.

* **NÉVROGRAPHIE.** s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; γραφή, description). Anatom. Description des nerfs. || Traité sur les maladies des nerfs.

NÉVROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à la nevrographie.

NÉVROHYPNOLOGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; ὕπνος, sommeil ; λόγος, traité). Physiol. Théorie sur l'hypnotisme.

* **NÉVROLOGIE.** s. f. (et. gr., νεῦρον, nerf ; λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROLOGIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à la nevrologie.

NEVROLOGISTE. s. m. Syn. de NÉVROLOGUE.

NÉVROLOGUE. s. m. (radic. *névrologie*). Anat. Celui qui etudie spécialement l'anatomie des nerfs.

NÉVROME. s. m. (étym. gr., νεῦρον, nerf). Chir. Nom donné à des tumeurs circonscrites très douloureuses, qui se développent dans les tissus des nerfs et se présentent tantôt sous la forme de tubercules durs et mobiles sous la peau, tantôt sous celle de tumeurs allongées, ordinairement de la grosseur d'un pois, d'un tissu dur, grisâtre et de nature fibro cartilagineuse. || *Névrome vermiculaire* ou *turuleux*. Tumeur provenant de l'épaississement du névrilème et affectant l'enveloppe des filets nerveux, dont elle suit les ramifications.

— Entom. Genre de névroptères de la famille des semblides, établi pour quatre espèces, la plupart des régions chaudes de l'Amérique.

NÉVROMIMOSIE. s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf ; μιμῆσις, imitation). Pathol. Névrose dans laquelle le malade joue des scènes malgré lui et fait assister à un spectacle tantôt sérieux, tantôt bouffon.

NÉVROMYALGIE. s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf ; μῦς, muscle ; ἄλγος, douleur). Pathol. Rhumatisme articulaire.

NÉVROMYÉLITE. s.f.(ét. gr., νεῦρον, nerf ; μυελός, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle epinière.

NÉVROPARALYSIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; fr. *paralysie*). Pathol. Paralysie des nerfs ou du sentiment.

NÉVROPARALYTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a les caractères de la névroparalysie. || Qui dépend de la névroparalysie.

NÉVROPATHE. s. 2 g. Pathol. Personne affectée de nevropathie.

NÉVROPATHIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; πάθος, douleur). Pathol. Affection nerveuse.

NÉVROPATHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la nevropathie.

NÉVROPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; fr. *pathologie*). Traité des maladies des nerfs.

NÉVROPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; fr. *phlogose*). Pathol. Inflammation des nerfs.

NÉVROPHONIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; φωνή, voix). Pathol. Névrose dans laquelle on pousse des cris perçants, ou l'on imite des cris d'animaux. On l'appelle communement *délire des aboyeurs*.

NÉVROPLASTIE. s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf ; πλάσσειν, former. Naissance, cicatrisation des nerfs. || Nom donné à des nevromes pris à tort pour une production nerveuse.

NÉVROPROSOPALGIE. s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf ; πρόσωπον, visage ; ἄλγος, douleur). Pathol. Tic douloureux du visage.

* **NÉVROPTÈRE.** adj. 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; πτέρον, aile). Entom. Dont les ailes sont transparentes et traversées de veines croisées en réseau.

Névroptères : Termite ; *a*, mâle ; *b*, soldat.

— NÉVROPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux dont les nervures ou lignes saillantes des ailes sont disposées de manière à former un réseau plus ou moins régulier, et dont la bouche est armée de mâchoires.

NÉVROPTÉRIS. s. m. Bot. Syn. de NEUROPTÉRIS.

NÉVROPTÉROLOGIE. s. f.(ét.fr., *névroptère* ; gr. λόγος, discours). Entom. Description des insectes névroptères.

NÉVROPTÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Entom. Qui a rapport à la nevropterologie.

NÉVROPTÉROLOGUE. s. m. (radic. *névropterologie*). Entom. Celui qui s'occupe spécialement des insectes nevropteres.

NÉVROPYRE. s. f. etym. gr., νεῦρον, nerf ; πῦρ, fièvre. Pathol. Fièvre nerveuse.

NÉVROPYRIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient a la nevropyre. || Qui a le caractere de cette maladie.

NÉVROSCIE. s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf ; σκιά, ombre). Entom. Genre d'hémipteres, famille des zéocorises, etabli pour deux espèces de Saint-Domingue.

* **NÉVROSE.** s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Affection nerveuse, maladie des nerfs en général. La nevrose, considérée sous son véritable point de vue, n'est qu'une lesion du sentiment et du mouvement, sans fièvre, sans affection locale, et qui ne laisse en general aucune trace de son existence apres la mort. Nevrose des organes de la locomotion. Traitement curatif des nevroses. Nevrose des muscles de l'œil.

NÉVROSINE. s. f. Pharm. Remède contre les nevroses.

NÉVROSIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a le caractere d'une nevrose.

NÉVROSISME. s. m. Pathol. Névrose générale, ordinairement chronique.

NÉVROSO-LYMPHATIQUE. adj. Physiol. Se dit d'un temperament dans lequel predominent les nerfs et la lymphe.

NÉVROSPASTE. s. m. Antiq. gr. Syn. de NEUROSPASTE.

NÉVROSPERME. s. m. Bot. Syn. de NEUROSPERME.

NÉVROSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; σθένος, force, vigueur). Pathol. Excès d'irritation ou d'inflammation nerveuse.

NÉVROSTHÉNIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport a la nevrosthenie.

NÉVROTHÈLE. adj. 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; θηλή, mamelon). Anat. Qui est garni de mamelons nerveux. || *Appareil névrothèle*. Ensemble des papilles de la peau.

NÉVROTIQUE. adj. 2 g. (du gr. νεῦρον, nerf). Pharm. Se dit des médicaments reputes aptes a agir principalement sur les nerfs.

— Substantiv. Un nevrotique.

NÉVROTOME. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; τομή, section). Anat. Scalpel approprié pour disséquer les nerfs.

* **NÉVROTOMIE.** s. f. (radic. *névrotome*). Chir. Dissection des nerfs. || Operation qui consiste a couper un nerf. || Section d'un cordon nerveux.

— Art vétér. *Névrotomie plantaire*. Section d'une partie des nerfs du pied.

NÉVROTOMIQUE. adj. 2 g. Anatom. Qui appartient a la nevrotomie.

NÉVROTROPIDE. s. f. (étym. gr., νεῦρον, nerf ; τρόπις, carene). Bot. Section du genre thlaspi.

NEVROUZ. s. m. Chron. V. NEUROUZ.

NÉVROVISCÉRITE. s. f. (et. gr., νεῦρον, nerf ; fr *viscere*). Pathol. Inflammation nevralgique des viscères.

NEWARK. Géogr. Ville du comté de Nottingham (Angleterre), sur le *Newark*, l'un des bras de la Trent. Fonderies, manufactures de draps et de toiles grossieres. Grand marché de produits agricoles ; 11,000 hab.

— NEWARK. Ville de l'Etat de New-Jersey (États-Unis), sur le Passaic. Fonderies, carrosseries, selleries, bonneterie ; construction de machines. Commerce de cabotage très actif ; 137,000 hab.

NEWBURG. Géogr. Port du comté de Fife (Ecosse), sur la Tay. Filatures de lin ; toiles, charbons ; 3,000 hab.

— NEWBURY. Ville de l'État de New-York (États-Unis), sur l'Hudson. Fonderies, forges ; commerce de grains ; 12,000 h.

NEWBURY. Géograph. Ville du comté de Berks (Angleterre, sur le Kennet. Batailles entre l'armée de Charles Ier et celle du Parlement, 1643 et 1644 ; 6,500 hab.

— NEWBURY-PORT. Port du Massachusetts (États-Unis), sur le Merrimac. Tissus de lin et de coton ; armement pour la pêche de la morue ; 14,000 hab.

NEWCASTLE-UNDER-LYME. Géogr. Ville du comté de Stafford (Angleterre), sur la Lyme, bras de la Trent. Poteries de grès, chapeaux ; 10,000 hab.

— NEWCASTLE-UPON-TYNE. Ch.-l. du comté de Northumberland (Angleterre), sur la Tyne, a 15 kil. de son embouchure. Bon port fortifié ; grand commerce de houille et de fer ; exportation de plomb, beurre, saumon, etc. ; 145,000 h.

NEWCASTLE (William CAVENDISH, duc de). General et ecrivain anglais, 1592-1676. Neveu du premier comte de Devon, fut gouverneur du prince de Galles, fils de Charles Ier, montra le plus grand dévouement a la cause de ce dernier, mais dut s'exiler en 1644. Il fut créé duc de Newcastle, 1664. Il a laissé une *Méthode nouvelle de dresser les chevaux ; Nouvelle Methode*, regardee comme un traité classique en hippiatrique, 5 comédies, des poésies, etc. || NEWCASTLE. Marguerite LUCAS, duchesse de). Deuxieme femme du precedent, née a Saint John, près de Colchester, 1624-1663, fille d'honneur de la reine Henriette, a laissé le nombreux ouvrages de litterature et de philosophie. || NEWCASTLE (Thomas PELHAM HOLLES, duc de), 1693-1768. Fils aîné de sir Thomas Pelham, recueillit la plus grande partie de l'immense fortune de son oncle maternel, duc de Newcastle, fut nommé marquis, puis duc de Newcastle, 1715, épousa la fille de Godolphin, petite-fille de Marlborough, et reçut de nombreuses charges de cour. Il usa de sa fortune et de son influence pour devenir secrétaire d'Etat, avec son frère Henri Pelham, 1724. Il resta au pouvoir sous George II ; s'imposa au roi, qui ne l'aimait pas, et se fit nommer premier lord de la tresorerie, apres la mort de son frère, 1754. Il dirigea fort mal les affaires, au début de la guerre de Sept Ans. Il se retira devant l'influence de lord Bute, en 1762, et rentra aux affaires, 1765-1766.

NEWCOMEN (Thomas). Serrurier ou quincaillier anglais, né a Dartmouth (comte de Devon), vivait vers la fin du XVIIe siècle. Il est célèbre par l'invention de la machine atmospherique, l'un des premiers essais de machine a vapeur, qui prepara la découverte de Watt.

NEWERA-ELLIA. Geogr. Ville au S. de Candy (Ceylan), a une hauteur de 1,920 m.

NEW-HAMPSHIRE. Géogr. V. HAMPSHIRE.

NEWHAVEN. Geogr. Une des deux capitales de l'Etat de Connecticut (Etats-Unis), sur le détroit de Long-Island. Port important. Fonderies de cuivre, tuyils, horloges, articles en caoutchouc, chaussures, papier ; 63,000 h.

— NEWHAVEN. Port du comté de Sussex (Angleterre), a l'embouchure de l'Ouse dans la Manche, a 8 kil. S. de Lewes. Bains de mer ; paquebots pour Dieppe ; 1,200 h ab.

NEW-JERSEY. Geogr. L'un des Etats-Unis de l'Amerique du Nord, sur la côte orientale, a 20,240 kil. carrés et 1,132,000 hab. Montueux et froid vers le nord, il possède des mines nombreuses. Il est arrosé par le Delaware et l'Hudson ; le commerce et l'industrie sont developpés. Le ch.-l est *Trenton* ; les villes principales sont Newark et Paterson. En 1787, le New-Jersey entra dans l'Union américaine.

NEW-LONDON Geogr Port du Connecticut Etats-Unis), sur le Thames, près de l'Ocean, bon port de pêche ; 12,000 hab.

NEWMARKET. s. m. (pr. *nion mar-kett* ; de *Newmarket*, nom geograph.). Sorte d'habit d'homme d'importation anglaise.

NEWMARKET. Geogr. Ville d'Angleterre, à 18 kilom. N. E. de Londres. Courses celebres de chevaux ; 4,000 hab.

NEWPORT. Géograph. Ville du comté de Southampton (Angleterre), dans l'île de Wight. Un traité y fut signé entre Charles Ier et les membres du Long parlement ; 7,000 hab.

— NEWPORT. Port du comté de Monmouth (Angleterre), sur l'Usk. Houillères et forges ; 25,000 hab. Près de là, sur la Severn, sont les grandes usines de Blayne.

— NEWPORT. Une des capitales du Rhode-Island (Etats-Unis), dans l'île de ce nom, a 90 kil. N.-E. de Boston, 35 kil. S.-E. de Providence, a l'entrée de la baie de Narragansett. Port excellent, l'une des principales stations de la marine militaire ; fabriques de machines a vapeur ; grande pêche ; 10,000 hab.

— NEWPORT. Ville du Kentucky (États-Unis), sur l'Ohio, en face de Cincinnati. Arsenal de l'Union.

NEWPORT (George). Naturaliste anglais, 1803-1851, a laissé des etudes importantes, surtout sur les insectes.

NEW RED SANDSTONE. s. m. (pron. *nion redd sand-stonn* ; mot angl. signif. *nouveau rouge gres*). Geol. Nom donne au grès rouge du terrain pénéen.

NEW-ROSS. Géograph. Ville du comté de Wexford, dans le Leinster (Irlande), sur le Barrow ; 9,000 hab.

NEWRY. Géogr. Ville du comté de Down (Irlande), a 30 kilom. S.-E. d'Armagh, sur la *Newry* Port dont le commerce est actif ; 25,000 habitants.

NEWTON. Géogr. Nom d'un grand nombre de localités en Angleterre et aux Etats-Unis. Citons : NEWTON, dans le comte de Chester ; 7,000 hab. || Dans le comte de Lancastre, sur le canal de Leeds ; 6,000 hab. || NEWTON-STEWART, dans le comte de Wigton (Ecosse), sur la Cree ; 2,500 hab. — NEWTON-UPON AYR, dans le comté d'Ayr (Ecosse ; 1,500 hab., etc.

NEWTON Isaac). Célèbre astronome, mathematicien et physicien anglais, né a Woolsthorpe (Lincoln, 1642, mort en 1727, était fils d'un fermier. Il prit ses grades universitaires a Cambridge et succéda, 1669, au vieux Barrow dans les fonctions de professeur, qu'il n'abandonna qu'en 1695. La Société royale de Londres l'admit dans son sein en 1672. Il préparait dans le silence et la solitude ses grandes découvertes. Elles se révélerent enfin ; il généralisa son principe de l'attraction dans cette formule célebre : La force d'attraction d'un corps est egale a la masse divisée par le carre de la distance ; et alors se deroula devant lui l'ordre des grands phenomenes de l'univers, les marées, la précession des équinoxes, etc. Les *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* parurent à Londres en 1687. Newton entra au parlement en 1689 pour y representer Cambridge ; mais il ne joua aucun rôle politique. La protection de lord Halifax lui valut, en 1699, la place lucrative de directeur de la Monnaie ; il devint, en 1703, président de la Société royale et fut réelu dans cette fonction jusqu'à sa mort ; enfin la reine Anne lui donna le titre de baronnet, 1705. Son *Traité d'optique* parut en 1704 : c'est le second titre du genie de Newton a l'admiration de l'humanité ; il était accompagné de plusieurs dissertations : *Enumeratio linearum tertii ordinis, de Quadratura curvarum*, et de *Analysi per æquationes numero terminorum infinitas*, ou il développe sa méthode des fluxions. En 1707, parut l'*Arithmetique universelle*, et, en 1711, le *Methodus differentialis*. Il eut de nombreuses attaques de ses contemporains ; le plus acharné de ces critiques fut son collègue Hooke, secrétaire de la Société royale ; le calcul différentiel fut aussi l'occasion d'une célèbre contestation avec l'illustre Leibnitz. On a encore de Newton un *Système chronologique*, publié après sa mort, 1728 ; et des *Observations sur les prophéties, sur Daniel et l'Apocalypse*.

— NEWTON (Thomas). Né à Lichfield, 1704-1782, docteur en théologie, publia une édition du *Paradis perdu*, avec une vie de Milton, des *Dissertations on the prophecies*, etc.

* **NEWTONIANISME.** s.m.(pr. *neu-to-ni a-nissme* ; rad. *newtonien*). Théorie du mécanisme de l'univers, et particulièrement des mouvements des corps célestes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enseignée par Newton. Voltaire est un des premiers qui aient fait connaître le *newtonianisme* en France. (Acad.)

* **NEWTONIEN, ENNE.** adj. (pr. *neu-to-ni-en*). Qui a rapport a la doctrine de Newton. La physique, l'astronomie, la philosophie, l'école newtonienne. Les principes newtoniens.

— *Philosophie newtonienne*. La philosophie corpusculaire, telle qu'elle a été reformée par les découvertes dont Newton l'a enrichie. || La méthode observée par Newton dans sa philosophie. En ce sens, c'est la même chose que la *physique expérimentale*. || La philosophie qui considère mathématiquement les corps physiques et applique la geometrie et la mecanique a la solution des phénomènes. C'est proprement la philosophie mécanique et mathématique. || Cette partie de la physique que Newton a traitée, étendue, expliquée dans son livre des *Principes*. || Enfin, dans une acception plus générale et plus usitée, Les nouveaux principes que Newton a introduits dans la philosophie, le nouveau système qu'il a fondé sur ces principes, et les nouvelles explications des phénomènes qu'il en a déduites.

— Qui a adopté cette doctrine. Physicien, astronome newtonien.

— Substantiv. Un newtonien. La lutte des *newtoniens* et des cartesiens dura longtemps. (Acad.)

NEWTONISME. s. m. Syn. de NEWTONIANISME.

NEW-YORK Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, a l'E., de l'Atlantique au Saint-Laurent et au lac Ontario, est arrosé par l'Hudson et son affluent le Mohawk, le Saint-Laurent, la Susquehannah, la Delaware, et par de nombreux lacs. Le sol est accidenté, surtout au S. E., ou sont les monts Castkill. Il produit céréales, maïs, tabac, houblon, canne à sucre, etc. ; il y a de grandes forêts et des mines de fer, plomb, etc. L'Etat a 127,345 kil. carrés et 5,100,000 hab. Le ch.-l. est *Albany* ; les villes principales sont : New-York, Auburn, Buffalo, Lockport, Oswego, Plattsburg, Rochester, Sacket's-Harbour, Saratoga, Schenectady, Syracuse, Troy, Utica, Waterfliet, West-Point. La colonie de New-York, qui tirait son nom de Jacques, duc d'York, prit une part très active à la guerre de l'indépendance et adopta la constitution des Etats-Unis en 1788.

— NEW-YORK. La plus importante ville de l'Union, est dans l'Etat de New-York, au S. de l'île de Manhattan, formée par l'Hudson, a l'O. ; par la rivière de Harlem, par l'East-river, au S.-E ; par la baie de New York, au S. Elle est a 350 kil. N.-E. de Washington. Elle est entourée de quatre grands centres de population, ou faubourgs : *Brooklyn*, à l'O de Long Island, *Williamsburg*, *Hoboken* et *City-Jersey*, qui dépend du New-Jersey. New-York a des évêchés catholique et anglican, de nombreuses églises, des écoles, *Columbia College*, l'*Université*, écoles de médecine, de théologie), des musées, des sociétés littéraires et scientifiques. Son port, entre l'île Staten et Long-Island, est accessible aux plus grands bâtiments ; c'est le plus grand centre commercial de l'Amérique. New-York est en relations régulières avec Liverpool, Londres, Southampton, Glasgow, Le Havre, Rotterdam, Anvers, Hambourg, la Nouvelle-Orléans, La Havane et les ports du golfe du Mexique, San-Francisco, Sydney, Melbourne. Elle communique avec le Canada et l'intérieur des Etats-Unis par le canal Champlain, le canal Erié et les chemins de fer. C'est le principal port d'arrivée des emigrants europeens. L'industrie y est très active. La population est de plus de 1,200,000 habitants, et, avec Brooklyn, Williamsburg, Hoboken et City-Jersey, de 2,000,000 environ. La ville fut fondée par les Hollandais vers 1621, sous le nom de *Nouvelle-Amsterdam*, reçut son nom nouveau de Jacques, duc d'York, et a grandi surtout au XIXe siècle.

NEW-YORKAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de New-York.

— adj. Qui concerne New-York ou ses habitants.

NEXI s.m pl. du lat. *nexus*, lié; au pl *nexi*). Antiq. rom. Plébéiens de Rome qui, ne pouvant payer leurs créanciers, devenaient les esclaves de ceux-ci. La servitude des nexi fut supprimée par une loi, l'an de Rome 429.

NEXON Géogr. Ch-l de cant. de l'arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne,); 3,000 hab.

NEY (Michel), duc d'Elchingen, prince de la Moskova, Maréchal de France, né à Sarrelouis, 1769-1815, était fils d'un tonnelier. Il s'engagea dans le *Colonel-général hussards*, 1788. Lieutenant en 1792, il devint général de brigade après ses exploits à Forzheim, 1796, puis général de division, 1799. I seconda valeureusement Massena et sut par son activité incessante empêcher la jonction du prince Charles et de Souwarow. Sous Moreau, il assista à la bataille de Hohenlinden. Maréchal à l'avenement de l'empire, 1804, il prit, dans la campagne de 1805, le commandement du 6e corps d'armée, enleva Ulm, après avoir délogé l'ennemi des positions d'Elchingen, et reçut le titre de duc d'Elchingen. Après les campagnes de 1806 et 1807, il ne put s'entendre avec Masséna, en Portugal. Sa bravoure incomparable à la bataille de la Moskova, son énergie surhumaine pendant la retraite mirent le comble à sa reputation. Il avait été fait prince de la Moskova. Il se distingua encore à Lutzen et à Bautzen, perdit la bataille de Dennewitz, et combattit héroïquement, en simple soldat, pendant toute la campagne de France. Chargé, en 1815, d'arrêter à Besançon l'empereur débarqué de l'île d'Elbe, il se rallia à lui et combattit à Waterloo. Surpris à Aurillac, où il s'était refugié, il fut condamné à mort par la Chambre des pairs, et fusillé le 7 décembre 1815, près de l'Observatoire. Il a laissé des *Mémoires*, publiés par sa famille en 1833. || **NEY** (Joseph-Napoléon), prince de la Moskova. Fils aîné du précédent, né à Paris, 1803-1857, épousa la fille de M. Laffitte en 1828. Pair de France, il prit part à l'expédition de Constantine, 1837, devint lieutenant-colonel en 1841, soutint de tous ses efforts les intérêts du prince Louis-Napoleon, fut député à l'Assemblée législative, 1849, fit partie de la commission consultative, 1851, prit place au Sénat, 1852, et fut nommé général de brigade, 1853. Il a laissé : *Des Chevaux de carabrie et de la Régénération de nos races chevalines; Des Haras et des Remontes de guerre; Ascension au Vignemale; des Régences en France; Souvenir d'une campagne d'Afrique*, etc || **NEY** (Michel-Louis-Félix), duc d'Elchingen. Frère du précédent, né à Paris, 1804-1854, fut au service de la Suede de 1824 à 1830; se distingua en Belgique, en Afrique, était colonel de dragons en 1844, et fut député du Pas-de Calais en 1846. Général de brigade en 1851, il mourut du choléra à Gallipoli, au début de la guerre d'Orient. || **NEY** (Eugène, comte). Troisième fils du maréchal, né à Paris, 1812-1845, a servi la France comme diplomate, en Grece, à Turin, au Bresil. On a de lui : *Abrégé historique des ordres militaires et civils de la monarchie de Savoie.*

NEYBE ou **NEYVA**. Géogr. Rivière d'Haïti, descend du Cibao et se jette par plusieurs bras dans la baie du même nom, située sur la côte méridionale de l'île.

NEYPAL. Géogr. V. **NÉPAUL.**

* **NEZ**, s. m. (pr. *né*; du lat. *nasus*, même signif.). Partie saillante du visage qui est entre le front et la bouche, et qui est l'organe de l'odorat. Chez l'homme, le nez contribue, par quelques-uns de ses mouvements, à l'expression de la figure. Il concourt, en se fronçant, à peindre l'horreur, la répugnance, le dédain, etc. Quelques peuples sauvages percent leurs narines pour y suspendre divers ornements, à peu près comme en Europe on se perce le bout des oreilles pour le même usage. Grand, petit nez. Nez aquilin, retroussé, épaté, pointu. Nez de perroquet, de furet. Nez camus, camard. Nez enluminé, bourgeonné, boutonné, gravé. Avoir mal au nez. Tomber sur le nez. Donner du nez en terre. Se casser le nez. La racine du nez. Les ailes du nez. Le dos du nez.

— Par extens. Le sens de l'odorat. Avoir bon nez. Avoir le nez fin. Odeur qui prend au nez. La moutarde monte au nez. Chien qui a du nez. Les levriers n'ont point de nez.

— Fam. Tout le visage. Les femmes avaient autrefois un masque sur le nez. Mettre le nez à la fenêtre. Il avait bien à faire de venir montrer la son nez. Les ennemis n'oseraient montrer le nez. Se rencontrer nez à nez. Regarder quelqu'un sous le nez.

Et vous vous souvenez
Que vous vous trouvez, vous et ce fils, nez à nez.
(PIRON.)

— Pop. *Nez de pompette, nez fleuri, nez enluminé, nez qui a coûté cher à mettre en couleur, nez de betterave.* Nez rouge comme celui des ivrognes.

— Fam. *Nez dans lequel il pleut.* Nez retroussé. Son *nez*, court, relevé, largement troué, avec les narines ouvertes et respirantes, était de ces *nez* dont le peuple dit qu'il pleut dedans. (De Gonc.)

— *Beau nez à porter lunettes.* Se dit quand on veut se moquer d'un grand nez.

— *Parler, chanter du nez.* Parler, chanter d'une manière désagréable, comme si le nez était bouché.

Je crains le front tondu d'un cuistre à robe noire,
Qui du Vieux Testament lisant du nez l'histoire,
D'Job et de Judith admirant les dessins,
Prêche le parricide et fait des assassins. (VOLTAIRE.)

— Dans le même sens. Tant mieux, monseigneur, reprit le père d'un ton de *nez* fort devot. (Saint-Evremond.)

— *Saigner du nez.* Au propre, Répandre du sang par le nez; avoir une blessure saignante au nez ou sur le nez. || Au figuré, Manquer de résolution, de courage dans l'occasion. Cette expression vient de ce que la peur donne un saignement de nez à quelques individus.

— *Voir la longueur de son nez.* Être dans un lieu sombre ou l'on voit à peine.

En ces lieux mal illuminés
On voit la longueur de son nez. (SCARRON.)

— Fig. *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez.* Avoir peu de lumiere, peu de prévoyance.

Capitaine renard allait de compagnie
Avec son ami bouc, des plus haut encornés.
Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez
(LA FONTAINE.)

— *Avoir le nez long, avoir, faire un nez.* Être ou paraître désappointé. Il redoublait d'amabilités auprès d'elle, rien que pour voir le *nez* que faisait Germinie. (De Goncourt.)

— *Allonger le nez.* S'approcher pour voir, ou encore Faire la moue.

— *Marcher le nez levé.* Marcher la tête haute. || On dit, dans un sens contraire : *Marcher le nez dans son manteau, dans son manchon.*

— Fig. et fam. *C'est un homme qui peut aller le nez levé.* C'est un homme à qui on ne peut rien reprocher.

— *Avoir un pied de nez.* Avoir la honte de ne pas obtenir un succès dont on s'était flatté.

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'héritiers une troupe affligée,
Le maintien interdit, et la main allongée,
Lire un long testament où, pâles, consternés,
On leur laisse un lionsoir avec un pied de nez.
(REGNARD.)

— Fam. *Faire un pied de nez à quelqu'un.* Se moquer de lui. || *Il a autant de nez.* Se dit, en accompagnant la locution d'un geste approprié, de celui qui n'est pas venu à bout de ce qu'il avait entrepris.

— *Avoir le nez creux.* Pressentir une chose, arriver à temps pour y participer.

— *Tirer les vers du nez à quelqu'un.* Tirer de lui un secret en le questionnant adroitement.

— Fig. *Pincer le nez à quelqu'un.* Lui faire faire quelque chose malgre lui.

— *La moutarde lui monte au nez.* Se dit d'une personne qui commence à se fâcher.

— *Donner sur le nez à quelqu'un.* Le souffleter, ou lui faire éprouver quelque mortification. || *Donner d'une chose par le nez.* En parler à tort et à travers. J'aurais pu comme un autre lui donner de l'heroique par le *nez*. (Volt.)

— Fig. *Donner du nez en terre; se casser le nez.* Échouer dans quelque entreprise.

— *Se casser le nez.* Signifie aussi Ne pas trouver chez elle la personne que l'on allait visiter; trouver sa porte close.

— *Être heureux comme un chien qui se casse le nez.* Être fort à plaindre.

— *Avoir toujours quelqu'un sur le nez, à cheval sur le nez.* En être perpétuellement occupé d'une manière désagreable.

— *Avoir le nez tourné à.* Avoir chance de. Il mourut un des hommes de la cour qui avait le *nez* le plus tourné à une grande fortune. (St-Simon.) || *Avoir le nez tourné à la friandise.* S'employait en parlant d'une jeune fille qui paraissait plus pressée de se marier que d'entrer au couvent. || *Il est comme saint Jacques de l'Hopital, il a le nez tourné à la friandise.* Se disait autrefois d'un gourmand, parce qu'il y avait à Paris une statue de saint Jacques qui regardait la rue aux Ours, habitée par des rôtisseurs. || *Avoir le nez tourné vers.* Prendre ses dispositions pour faire une chose, pour aller dans un endroit. J'ai le *nez* tourné vers Paris. (Mme de Sévigné.)

— *Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez.* Abuser de l'ascendant qu'on a sur quelqu'un pour lui faire faire tout ce qu'on veut. Se dit par allusion aux buffles, que l'on conduit au moyen d'un anneau passé dans les narines. Mon maître, c'est un sot, un benêt que je mene par le *nez* plus facilement que mes chevaux par la bride. (Legrand.)

Ah! les maris seront toujours bernés,
Jaloux et sots, et conduits par le *nez*. (VOLTAIRE.)

— *Prenez-vous par le bout du nez.* Se dit pour répondre à quelqu'un qui veut mettre sur le compte des autres des fautes dont il s'est rendu coupable.

— *Au nez de quelqu'un.* En sa présence et en le bravant. Dire des injures à quelqu'un à son nez, à son nez et à sa barbe. || *Planter au nez.* Dire en face quelque chose de désagreable. Sur cela il sort une voix terrible de ce joli visage, qui nous plante au *nez* d'un air ridicule, que mauvaise herbe croît toujours. (Mme de Sévig.) || *Rire au nez de quelqu'un.* Se moquer de lui en face. Les sectaires se rient au *nez* les uns des autres de leurs mutuelles erreurs; heureux lorsqu'ils ne se déchirent pas! (Boiste.)

— *Jeter à quelqu'un une chose au nez.* La lui reprocher. || *Jeter à quelqu'un sa marchandise, son argent au nez.* Reprocher à quelqu'un quelque défaut, quelque mauvaise action. || *Fermer la porte au nez à quelqu'un.* Ne pas vouloir le recevoir en sa maison.

— *Mettre son nez, mettre le nez, fourrer son nez où l'on n'a que faire; mettre son nez partout.* Se mêler indiscretement de quelque chose.

Songez à vous taire,
Sans mettre votre nez où vous n'avez que faire
(MOLIÈRE.)

— Dans le même sens. Il ferait beau voir que chacun mît le nez dans mes affaires!

— *Mettre le nez dans une affaire.* Commencer à l'examiner.

— *Mettre le nez dans les livres.* Commencer à étudier. || *Ne jamais mettre le nez dans un livre.* Ne jamais lire.

— *Avoir toujours le nez sur quelque chose, ne pas lever le nez de dessus quelque chose.* Y être toujours applique.

— Fig. Le gourmand qui a toujours le *nez* sur son assiette ne voit rien au delà. (Boiste.)

— *Venir frotter son nez quelque part.* Essayer de s'y introduire.

— *Mettre le nez dehors.* Essayer de sortir. A peine notre flotte a-t-elle mis le *nez* hors de Brest qu'elle a été battue par les Anglais. Volt.)

— *Il lui en pend autant au nez.* Il lui en arrivera autant. || *Regarder quelqu'un sous le nez.* Le narguer. || *Cela vous passera bien loin du nez.* Cela ne sera pas peur vous.

— *Votre nez brante.* Vous ne dites pas la vérité. || *Il a été pris par le nez comme un buffle.* Il a donné dans le piège. || *Regarder qui a le plus beau nez.* Se promener en ne songeant à rien, s'amuser à voir passer le monde dans la rue, une promenade publique, etc. || *Casser le nez à coups d'encensoir.* Donner des louanges exagerées. || *Se refaire le nez.* Réaliser des benefices considerables.

— *Il me semble qu'on me pèle le nez.* Se dit pour marquer qu'on méprise quelque discours ou quelque entretien.

— Fig. *Avoir le nez de quelqu'un.* Lui ressembler, avoir son caractère. Moi qui n'ai pas le *nez* d'être Jean qui ne peut. (Régnier.)

— *Le beau de son nez en est fait.* C'est à cela qu'il doit sa fortune. || *C'est pour votre nez que le four chauffe.* La chose dont il s'agit ne sera pas pour vous. On dit aussi simplement : *Ce n'est pas pour votre nez; vraiment c'est pour votre nez, c'est pour son nez.* || *Il est si jeune que si on lui tordait le nez, il en sortirait encore du lait.* Se dit d'un très jeune homme qui veut se mêler de choses au-dessus de son âge. || *Il oublierait son nez s'il ne tenait à son visage.* Se dit d'une personne très distraite. || *Cela paraît comme le nez au milieu du visage*, et, par ironie, *cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage.* Se dit d'une chose qui paraît et qu'on s'efforcerait en vain de cacher.

— *Se couper, s'arracher le nez pour faire dépit à son visage.* Faire par dépit contre quelqu'un une chose dont on souffre le premier.

— Pop. *Vouloir manger le nez à quelqu'un.* Vouloir écraser quelqu'un que l'on hait. || *Prendre son nez pour ses fesses.* Se tromper grossièrement.

— Loc. prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez.* Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remedier, d'en causer un plus grand. || *Jamais grand nez ne gâta beau visage.* Ce n'est pas la petitesse du nez, c'est la pureté de la forme, qui sert à la beauté du visage. || *Qui coupe son nez dégarnit son visage.* Il faut se garder de faire par colère des choses qui retombent sur leur auteur.

— Arg. *Nez de chien.* Mélange composé d'eau-de-vie et de bière. || *Avoir le nez de chien.* Être ivre. || *Se piquer le nez.* S'enivrer. || *Avoir quelqu'un dans le nez.* Le detester, ne pas pouvoir le sentir.

— Agric. *Être sur son nez.* Se dit d'une charrue qui s'enfonce trop dans le sol.

— Arqueb. *Nez de buse.* Partie du bois d'un fusil de munition qui forme un ressant près de la poignée. || *Nez de l'embouchoire.* Ouverture pratiquée du côté du bois pour donner passage à la baguette.

— Bot. *Nez coupé.* Le staphylier, ainsi nommé vulgairement à cause de la forme de ses graines.

— Chass. *Avoir le nez bon, le nez fin.* Se dit d'un chien qui chasse avec succès dans la poussière et pendant la chaleur. || Fig. C'est une des belles chasses qu'il est possible de voir, que celle que nous faisons après M. de Bellièvre et MM. de Mirepoix; ils courent, ils se relaissent, ils se forlongent, ils ruse nt, mais nous sommes toujours sur la voie, nous avons le *nez* bon et nous les poursuivons toujours. (Mme de Sévigné.) || *Avoir le nez dur.* Se dit d'un chien qui entre difficilement dans la voie. || *Chien de haut nez.* Celui qui va quêter sur le haut du jour. || Chien dont l'odorat est excellent. || *Nez au vent.* Se dit du chien qui leve le nez pour sasir et reconnaître les odeurs apportées par le vent.

— Fig. et fam. *Avoir bon nez, avoir le nez fin, avoir du nez.* Avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. Cette entreprise a fort mal tourné, vous avez eu bon nez de ne pas vous en mêler. Vous avez eu bon nez de venir nous voir, nous avons une heureuse nouvelle à vous apprendre. J'avais bon *nez*, sans doute, et son voisinage déjà m'avait donné quelque soupçon. (Molière.)

— *Vous avez mis le nez dessus.* Vous avez deviné juste.

— Entom. Partie des insectes appelée aussi *chaperon* ou *epistome.*

— Erpét. *Nez de potence.* Espèce de serpent.

— Géogr. Syn. de CAP.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de squale.

— Liturg. Chalumeau qui servait pour donner le sang de Notre-Seigneur au peuple, quand il communiait sous les deux espèces.

— Mamm. On admet un nez chez la plupart des mammifères, quoique la partie désignée sous ce nom ne ressemble en rien au nez de l'homme et que, quand elle prend une forme spéciale, comme dans le tapir et l'éléphant, on lui donne le nom de trompe. Le nez d'un chien. Les chiens qui se portent bien ont le nez froid et humide. Le nez d'un cheval.

— Manég. *Porter le nez au vent.* Se dit en parlant des chevaux qui lèvent fort la tête. || Se dit, par extension, des personnes qui marchent en regardant en l'air; des gens à la mine éventée. || En ce sens, on dit aussi *nez en haut, nez en l'air.* Son *nez* en l'air semble narguer l'amour. (Favart.) || *Nez de renard.* Nom donné au nez ou aux lèvres du cheval lorsqu'ils sont marqués de taches de feu.

— Mar. L'éperon, l'avant, la proue d'un vaisseau. Ne s'emploie guère que dans cette phrase : *Ce vaisseau est trop sur le nez.* Il penche trop en avant.

— Peint. et Sculpt. Mesure proportionnelle à l'usage de la peinture, de la sculpture. Le nez est le tiers de la face.

— Rel. Obliquité des cahiers que le relieur n'a pas cousus verticalement.

— Techn. Se dit, parmi les tisserands, du crochet d'une toile. || Dans la fonte des cloches, Morceau de planche taillée en forme de couteau, qui, en tournant le compas, dispose sur le collet du moule la figure des anses. || Partie d'un soufflet qui se termine en pointe. Se dit surtout des soufflets d'orgue. || Croûte de scorie que le vent forme à l'entrée de la tuyère. || Éminence qu'on ménage à l'extrémité des tuiles pour les accrocher aux lattes. || Saillie qu'on fait aux tuyaux de zinc qui s'emboîtent pour les arrêter. || *Nez d'une marche d'escalier.* Rebord de la marche.

— REM. GRAMM. Les poètes écrivent quelquefois *né.*

Turpin d'abord trouve lui-même
Cœur de vingt ans non prolané;
Mais un bon moine de Thelème
Le croque à l'instant sous son né. (BÉRANGER.)

NÉZARNAK. s. m. Mamm. V. **NÉSARNAK.**

NEZ-DE-CHAT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la grande coutemelle. || Pl., des *nez-de-chat.*

NÉZIB (*Nisibis*). Géogr. Ville de l'Algezirah (Turquie d'Asie), au N.-O. de Mossoul.

— NÉZIB. Plaine de Syrie, entre Alep et Marasch, près de l'Euphrate. Victoire d'Ibrahim le 24 juin 1839.

N'GAMI. Géogr. Lac de l'Afrique australe, au N. du desert de Kalahari, par 20° et demi de lat. S. Il a environ 15 kilom. de large et 150 de circonférence. Il occupe le fond d'un grand bassin arrosé par le *Tiogé* et par la *Zouga*. Il est bordé de roseaux et poissonneux, et déborde de mars à juin. Les fourres de ses bords renferment beaucoup de bêtes sauvages; ses eaux nourrissent des crocodiles et des loutres. Il a été découvert en 1849, par Livingstone.

NGAN ou NYAN-HOEÏ. Géogr. Province intérieure de la Chine, arrosée par le Yang-tse-kiang, le Hoang-ho, le Hoai-ho. Le climat est tempéré; le sol fertile produit grains, légumes, fruits, tabac, the, mûriers. On y élève des bestiaux. La superficie est de 140,000 kil. carrés; la population est d'environ 37,000,000 d'hab. La capitale est *Ngan-king;* la ville principale, Hoei-teheou.

— NGAN-KING. Capitale de la province de Ngan-Hoei, sur le Yang-tse-kiang.

N'GODI. s. m. Relat. Prêtre du Congo. Les n'godis s'attribuent le pouvoir de rendre l'ouïe aux sourds.

N'GOLA s. m. Linguist. Langue du Congo.

N'GOMBO. s. m. Relat. Deuxième chef des gangas, prêtres d'Afrique.

N'GOSEÏ. s. m. Relat. Troisième chef des gangas.

NGUYEN ANH Empereur de Cochinchine, 1755-1820, fit alliance avec Louis XVI, 1787, pour renverser l'usurpation des Tay-Son, fut aidé par des officiers français, et, une fois sur le trône, introduisit la civilisation européenne dans ses États.

NHAMBIUI. s. m. Arachn. Espèce d'araignée du Brésil.

NHANDAPOA s. m. Ornith. V. NANDAPOA.

NHANDIROBE. s. m. Bot. V. NANDIROBE.

NHANDU-APOA. s. m. Ornith. Synon. de NANDAPOA.

* **NI.** Particule conjonctive et négative. N'être ni bon ni mauvais. Ne vouloir ni boire ni manger. Il n'y en a ni plus ni moins. Ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir. Ni vous ni moi ne le pouvons. Elle n'est ni laide ni belle. Elle n'est ni belle ni riche. Vous ne devez ni le dire ni l'écrire. Je ne crois pas qu'il vienne, ni même qu'il pense à venir. L'orang-outang, qui ne parle ni ne pense, a néanmoins le corps, les membres, les sens, le cerveau et la langue entièrement semblables à l'homme. (Buff.)

— *Ni* se met toujours avant les mots qu'il lie. Il goûta le repos d'un homme heureusement

dégagé, à qui *ni* l'Église, *ni* le monde, *ni* son prince, *ni* sa patrie, *ni* les particuliers, *ni* le public, n'avaient plus rien à demander. (Boss.) Cette loi sainte ne connaît plus *ni* pauvre, *ni* riche, *ni* noble, *ni* roturier, *ni* maître, *ni* esclave. (Mass.) Je demanderai si vous voudrez que *ni* votre débiteur, *ni* votre procureur, *ni* votre notaire, *ni* votre juge, ne crussent en Dieu. (Volt.) Je ne puis *ni* estimer, *ni* aimer, *ni* haïr, *ni* craindre ceux qui n'ont que de l'esprit. (Vauven.)

Je l'adore, et mon âme, à vos ordres rebelle,
Ne peut ni soupirer, ni brûler que pour elle. (RACINE.)
Ni l'ardeur dont tu sais que je l'ai recherchée,
Ni déjà sur son front ma couronne attachée,
Ni cet asile même où je la fais garder,
Ni mon juste courroux n'ont pu l'intimider. (Id.)

— Quand deux ou plusieurs propositions négatives ont le même sujet avec différents attributs, ou le même attribut avec différents sujets, on réunit toutes les propositions en une seule, en répétant *ni* devant chaque sujet ou devant chaque attribut. Au lieu de dire : L'une ne me convient pas, l'autre ne me convient pas, on dit : Ni l'une ni l'autre ne me conviennent. La justice ne fut jamais *ni* si éclairée *ni* si secourable. (Bossuet.) *Ni* ma santé, *ni* mon goût, *ni* mes travaux, ne me permettent de quitter ma douce retraite. (Volt.)

— On peut aussi ne pas répéter *ni*, mais alors la phrase est bien moins énergique. Le soleil *ni* la mort ne se peuvent regarder fixement. (La Rochef.)

L'absence ni le temps n'effaceront jamais
De son cœur affligé le prix de vos bienfaits.
(LONGEPIERRE.)

— Avec *jamais*, comme avec *personne*, on peut répéter ou ne pas répéter *ni*. Je n'ai jamais cru à votre parole, ni à la sienne. Je n'ai vu ni votre frère, ni personne.

— Quand un verbe est précédé de plusieurs sujets liés par *ni*, ou précédés chacun de *ni*, ce verbe se met ordinairement au pluriel. Ulysse *ni* Calchas n'ont point encor parlé. (Rac.) Quoi ! le ciel *ni* l'enfer n'ont rien qui l'épouvante ! (Th. Corn.) *Ni* le bonheur *ni* le mérite seul ne font l'élévation des hommes. (Vauven.) *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous rendent heureux. (La Font.) || Cependant lorsque les parties constitutives du sujet complexe sont considérées séparément, on emploie le singulier. Ils se trouvaient plus horribles et plus monstrueux que n'est la Chimère, vaincue par Bellérophon, *ni* l'hydre de Lerne, abattue par Hercule, *ni* Cerbère même. (Fén.) Il n'est *ni* rang, *ni* naissance, *ni* fortune, qui ne disparaisse devant une âme comme la tienne. (Marivaux.) Nulle courbe *ni* nulle droite réelle ne peut passer entre deux lignes réelles qui se touchent. (Volt.) *Ni* l'homme *ni* aucun animal n'a pu se faire soi-même. (Id.) *Ni* le reproche, *ni* la crainte, *ni* l'ambition, ne trouble les instants d'un honnête homme en place. (Marm.) Supposons-y ce que ne peut rendre *ni* la peinture *ni* la poésie, l'odeur des herbes, etc. (Bern. de Saint-Pierre.)

— Quand un des sujets précédés chacun de *ni* peut seul faire l'action marquée par le verbe, celui-ci se met au singulier. Ni M. le duc ni M. le cardinal ne sera nommé ambassadeur.

— Après *ni l'un ni l'autre, l'un ni l'autre*, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel, selon le choix qu'on fait du sens distributif ou du sens collectif. Ici l'un *ni* l'autre ne cherchent à exposer leur vie. (La Bruyère.) *Ni* l'un *ni* l'autre (Corneille et Racine) ne doit être mis en parallèle avec Euripide et avec Sophocle. (Boileau.) *Ni* l'une *ni* l'autre manière n'est élégante. (Volt.) *Ni* l'un *ni* l'autre n'ont eu la moindre part au grand changement qui va se faire. (Id.) L'un *ni* l'autre jamais n'osent lever les yeux. (Id.) *Ni* l'un *ni* l'autre des deux frères ne peut intéresser. (La Harpe.)

—*Ni* s'emploie quelquefois au lieu de *et sans*. Sans que vous ayez encore pu, pour autoriser toutes ces maximes diaboliques, *ni* lois, *ni* canons, *ni* autorité de l'Écriture ou des Pères, *ni* exemple d'aucun saint, mais seulement ce raisonnement impie. (Pascal.) Vous perdez ainsi la confiance de vos amis sans les avoir rendus *ni* meilleurs *ni* plus habiles. (Volt.) Dans les rêves, les sensations se succèdent sans que l'âme les compare *ni* les réunisse. (Buff.)

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer ni la craindre. (MAYNARD.)

— Au lieu de *ni*, on trouve cependant quelquefois *sans* répété. Les plus charmantes retraites ne plaisent guère sans Bacchus *et sans* Cérès. (Le Sage.) Quelques aborigènes, espèce de sauvages, vivent indépendants et isolés, sans lois *et sans* gouvernement. (Montesq.)

— On trouve aussi *et* après *sans*. Il n'y a point de véritable vertu sans le respect *et* l'amour des dieux. (Fénelon.)

— Au lieu de *et* on emploie *ni* : 1° pour unir deux propositions incidentes qui dépendent d'une principale négative : Je ne crois pas que les méchants prospèrent ni qu'ils soient heureux ; 2° pour unir les parties semblables d'une proposition négative : Il n'aime pas la musique ni la peinture. || Quelquefois *ni* se trouve aussi devant la première proposition ou devant les deux substantifs. Il ne connaît guère ce que c'est *ni* que l'esprit *ni* que le cœur. (Bossuet.) *Ni* sa main n'est point raccourcie, *ni* ses trésors ne sont point épuisés. (Id.)

— Lorsqu'on énumère plutôt qu'on n'additionne, *ni* convient mieux. On n'est jamais si heureux *ni* si malheureux qu'on se l'imagine. (La Rochefoucauld.)

Et les soins défiants, les verrous et les grilles,
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles.
(MOLIÈRE.)

— *Et* s'emploie au contraire quand il s'agit plutôt d'additionner que d'énumérer. Les animaux n'inventent *et* ne perfectionnent rien. (Buff.) Rien n'est si aisé *et* si commun que de calomnier à demi mot, et rien n'est si difficile que de repousser cette espèce de calomnie. (La Harpe.)

Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers *et* vos chiens. (LA FONTAINE.)
Ce qu'on ne peut plus recouvrer,
Il faut le savoir perdre, et les pleurs *et* la rage
Ne le font pas recupérer. (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Après un *que* conjonctif précédé d'un verbe accompagné d'une négation, le membre de phrase qui suit doit toujours commencer par *ni*. Je ne crois pas qu'il vienne, ni même qu'il puisse venir.

J'aime ! Ne pense pas qu'au moment que je l'aime,
Ignocente à mes yeux, je m'approuve moi-même,
Ni que du fol amour qui trouble ma raison,
Ma lâche complaisance ait nourri le poison. (RACINE.)

— Racine a dit pourtant :

Seigneur, ne croyez pas qu'une fierté barbare
Nous fasse méconnaître une vertu si rare,
Et que dans leur orgueil nos peuples affermis,
Prétendent malgré vous être vos ennemis.

— Quand les verbes *empêcher, défendre*, etc., sont employés affirmativement, on se sert ordinairement de *et* à la place de *ni* dans la proposition additionnelle. Nous défendons que vous insultiez au malheur, *et* que vous lui refusiez votre assistance. (Boiste.) Le ministre a empêché que cet opuscule ne fût imprimé *et* qu'il ne circulât manuscrit. (Id.)

— Cependant on peut aussi se servir de *ni* par syllepse, après une expression de défense ou de privation, ce qui équivaut en quelque sorte à une idée négative. J'empêche que pendant le reste de l'année on appelle quelqu'un en jugement pour cette affaire, *ni* qu'on le mette en prison. (Volt.)

Bientôt ils défendront de peindre la Prudence,
De donner à Thémis ni bandeau ni balance. (BOILEAU.)

— Quand *ni* est répété, on supprime généralement *pas* ou *point*. Ainsi on ne dira pas : Il ne faut pas être avare ni prodigue ; mais bien : Il ne faut être ni avare ni prodigue ; mais *pas* ou *point* peut se rencontrer avec *ni*, quand cette conjonction n'est pas répétée. Mon père ni mon frère ne sont point accoutumés à ces humiliations.

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
(BOILEAU.)

— On trouve cependant dans les meilleurs auteurs des exemples de *pas* et *point* employés avec *ni*. Buchanan *ni* Grotius ne l'ont pas fait dans leurs poèmes. (Corn.) La réponse ne pouvait pas être *ni* plus courte, *ni* plus certaine, *ni* plus décisive. (Boss.) Mais l'un *ni* l'autre n'était point nécessaire. (Rac.) *Ni* les éléphants, *ni* les chameaux n'approchaient point du service que le cheval rend à une armée. (Rollin.) Les sonnets ont des tendresses que n'ont point *ni* les élégies de Tibulle, *ni* celles de Properce. (Th. Gautier.)

Dans son cœur malheureux son image est tracée,
La vertu ni le temps ne l'ont point effacée.
(VOLTAIRE.)

— Quelquefois même *ni* précède *pas* et *point*. Il faut qu'il n'y ait point de bien que la vertu, *ni* point de mal que le vice. (Malherbe.)

— *Ne* est quelquefois suivi immédiatement de *ne*, lorsqu'il joint deux propositions négatives ; dans ce cas, la proposition liée rejette *pas*. Jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, *ni* ne s'en est cru plus indigne. (Boss.) Un sot *ni* n'entre, *ni* ne sort, *ni* ne se lève, *ni* ne se tait, *ni* ne se tient sur ses jambes comme un homme d'esprit. (La Bruy.) C'est parce que les animaux ne peuvent joindre ensemble aucune idée, qu'ils ne pensent *ni* ne parlent ; c'est par la même raison qu'ils n'inventent *ni* ne perfectionnent rien. (Buff.

— Comme la rencontre des deux mots *ni ne* produit un son désagréable, quelques écrivains les ont remplacés par *et ne*. La religion n'abat *et* n'amollit point le cœur ; elle l'ennoblit et l'élève. (Mass.)

— Pop. *Ni vu ni connu, je t'embrouille*. Espèce de défi jeté à quelqu'un de découvrir quelque chose qui a été caché.

— Substantiv. Ces deux *ni* avec point ne sont pas permis. (Volt.)

— REM. GRAMM. Au lieu de *ni*, on disait autrefois *ne*, venant de *nec* ou *ne que*, et ce mot s'élidait devant une voyelle. Il ne savait que dire *ne* que faire. (Rabelais.) Les méchants, en bonne *n'en* mauvaise fortune, ne peuvent changer leur nature. (Cl. Fauchet.)

* **NIABLE**, adj. 2 g. Qui peut être nié. Proposition niable. Si quelqu'un leur nie ces propositions quand elles sont très *niables*, ils prétendent qu'on ne mérite pas de discuter avec eux. (Port-Royal.)

— Prov. *Tout mauvais cas est niable*. Il n'est point étonnant d'entendre quelqu'un nier le mal dont on l'accuse.

NIADI, s. m. Relat. Membre d'un caste particulière d'Indiens qui suivent la religion de Brahma.

NIADRE, s. f. Pop. Mal que les enfants ont à la figure.

NIAGARA, Géogr. Rivière de l'Amérique septentrionale, unit les lacs Ontario et Erié et sépare les États-Unis du Canada. Ses eaux, divisées par l'île des Chèvres, se précipitent en deux chutes d'une hauteur d'environ 50 m. ; celle qui regarde les États-Unis, ayant 200 m. de développement ; celle du côté du Canada, 600. Le Niagara a 60 kil. de cours ; deux ponts suspendus le traversent près de la chute.

* **NIAIS, AISE**, adj. et. bas-lat. *nidax*, même signif., dérivé du latin *nidus*, nid. S'est dit, au propre, des oiseaux de fauconnerie que l'on prenait dans le nid, et qui n'en étaient pas encore sortis. Un oiseau niais.

— Fig. Qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde. Garçon niais. Être tout niais. Être toute niaise. N'être pas niais. N'être pas trop niais. Les passions donnent de l'esprit aux plus sots et rendent *niais* les gens d'esprit. (Boiste.) Je te dis qu'en amour ils sont si *niais*, qu'une fille qui sait un peu son métier en va duper trente à la fois. (Gherardi.)

— Se dit de l'air, des manières, du ton, etc. Avoir l'air niais, la mine niaise, la contenance niaise. Avoir quelque chose de niais dans la physionomie. Dire une chose d'un ton niais. Elle affecte toujours un ton de voix langoureux et *niais*. Mol. C'est un simple et *niais*, que l'amour de l'humiliation et de la souffrance lui fit prendre, fut ce qui le sauva. Bouh.

— Se dit des choses qui annoncent la sottise ou l'inexpérience. Faire une démarche fort niaise. Raisonnements niais. Écrit, conte niais. Pour connaître à un adversaire les moyens dont on veut se servir pour le combattre, c'est un acte niais.

— Loc. prov. *Il n'est pas niais, il n'est pas trop niais*. Se dit quand quelqu'un fait une offre très médiocre pour avoir quelque chose d'une grande valeur.

— Littér. *Style niais*. Surabondance de mots, dont les derniers ne font qu'exprimer en d'autres termes ce qui est suffisamment énoncé par les premiers. Un vrai modèle de style niais, c'est sans conteste la fameuse chanson :

Monsieur de La Palisse est mort
En perdant la vie, etc.

— NIAIS, AISE, s. Celui, celle qui n'a pas l'usage du monde, qui est simple. C'est un niais, une niaise, un grand niais. Un *niais* en affaires, en politique. (Acad.) Une grande *niaise*. Il. Des gouvernants philosophes oseront appeler les honnêtes gens la secte des *niais*. (Boiste.) L'homme qui a le plus d'esprit est parfois réduit à envier l'enfantine quiétude des *niais*. Id. Quand on est amoureux d'une *niaise*, l'esprit est la dupe du cœur. La Rochef.

— *Faire, contrefaire le niais*. Se dit d'un homme fin et adroit qui fait semblant d'être simple.

— *La place des niais*. La meilleure place.

— Loc. prov. *C'est un niais de Sologne, il est de ces niais de Sologne qui ne se trompent qu'à leur profit. C'est un niais de Sologne, il prend les sous marqués pour des liards*. Se dit d'un homme adroit et alerte sur ce qui regarde son intérêt, et qui contrefait le simple. || *C'est de la graine de niais*. C'est une chose qui ne peut tromper que les plus simples. *Graine de niais*. Se dit aussi de ce qui occupe les niais.

— Théât. Personnage d'une bêtise et d'une naïveté extrêmes. Le *niais* de mélodrame est en général adoré aux boulevards, car il délasse des fortes émotions que donnent le tyran et le traître s'acharnant sur leur victime. Dict. de la Conv.)

— *Le niais*, s. m. Caractère de ce qui est niais. Ici la législation est plus qu'antiéconomique, elle tombe au *niais*. (Proudhon.)

— Adverb. Niaisement. Un homme qui parle niais. Cette femme rit niais.

* **NIAISEMENT**, adv. D'une façon niaise. Parler niaisement. Applaudir, regarder, rire, raconter niaisement. Il y a de l'esprit à débiter *niaisement* des choses plaisantes. (St-Evrem.)

— Comme un niais. Croire niaisement. S'amuser niaisement.

* **NIAISER**, v. n. 1re conj. rad. *niais*. Fam. Badiner, s'amuser à des choses de rien. Ne faire que niaiser. Il n'est pas question de niaiser, il s'agit d'une affaire sérieuse. Avant qu'il ait *niaisé* tout son soûl dans un fauteuil et à sa toilette... (Baron.)

— Pop. Baguenauder, bayer aux corneilles. J'étais dans la salle basse à *niaiser*, voilà qu'un cabriolet s'arrête à la porte, et puis je vois entrer le beau monsieur. (Mme de Genlis.)

* **NIAISERIE**, s. f. (rad. *niais*). Bagatelle, chose frivole. S'amuser à des niaiseries. Débiter une niaiserie. Ne dire que des niaiseries. Pour l'égoïsme, toutes les vertus, tous les sentiments qui nuisent au bonheur sont des *niaiseries*. (Boiste.) Quand toute une nation ne sait plus s'occuper que de *niaiseries*, quelle attention peut elle donner aux grandes choses ? J.-J. Rousseau.)

— Caractère du niais. Être d'une grande niaiserie. Il y a des niais qui emploient habilement leur *niaiserie*. (La Rochef.)

NIAISOT, OTTE, adj. Un peu niais.

— Substantiv. Un niaisot, une niaisotte.

NIANG, Myth. afr. Le génie du mal, chez les habitants de Madagascar. On immolait des enfants en son honneur.

NIAOULI, s. m. Bot. Nom donné par les Néo-Calédoniens à une espèce de mélaleuque qui fournit l'essence connue sous le nom d'*essence de cajeput*.

NIAS (Poulo-), Géogr. Île de la Malaisie (Océanie), à l'O. de Sumatra, à 110 kil. sur 44. Il y a 20,000 hab., gouvernés par des rajahs. On cultive le riz et le sagou.

NIB, Arg. Sorte de négation qui peut se traduire par rien.

NIBAM, s. m. (pr. *ni-bamm*). État de bonheur suprême qui consiste en une sorte d'anéantissement. C'est le dernier degré de la félicité des âmes, dans l'opinion des habitants du royaume de Pégu.

NIBBAS (pr. *ni-bass*). Myth. or. Dieu des Syriens, qu'on croit être le même qu'Adonis.

NIBBY (Antonio), Antiquaire italien, né à Rome, 1792-1839, professeur d'archéologie au Grand Collège de Rome et à l'École d'Extrême, a écrit : *la Grecia di Pausania*, *Stato fisico Romano*, *la Via Sacra* ; etc. ; *Viaggio antiquario ne' contorni di Roma* ; *Viaggio antiquario alla villa di Orazio a Sant'Oreste*, etc. ; *Elementi di archeologia*, *Album di Roma* ; etc.

NIBELUNGEN, s. m. pl. V. NIEBELUNGEN.

NIBILE, s. m. Relat. Espèce de mulette des Abyssins.

NIBORE, s. f. Bot. Syn. de GRATIOLE.

NIBOU, s. m. Métrol. Monnaie japonaise d'or ou d'argent, valant environ 1 fr. 80.

NICAISE, s. m., nom propre pris en mauvaise part, parce qu'on l'a regardé comme une extension du mot *niais*. Pop. Nom propre dont on se sert pour désigner un jeune homme simple, crédule et niais. C'est un vrai Nicaise.

NICAISE (Saint), Martyr, fut l'un des compagnons de saint Denis, prêcha l'Évangile chez les Véliocasses (Vexin), et fut mis à mort, avec Quirin et Scubicule, en 275 ou 286. Fête, le 14 décembre.

— NICAISE (Saint), Évêque de Reims et martyr, en 407, fut tué par les Vandales. Fête, le 14 décembre.

NICANDER (Charles-Auguste), Poète suédois, né à Strengnas, 1799-1839, a écrit : *la Mort du Tasse*, poème ; *le Glaive runique*, tragédie ; *Runor* (Runes) ; *Konung Enzio* (le Roi Enzio) ; *Chants d'amour du Sud*.

NICANDRE, s. f. (de *Nicandre*, n. pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des solanées, dont une espèce, originaire du Mexique, est cultivée dans les jardins à cause de la forme de ses fruits, qui ressemblent à ceux de l'alkékenge.

NICANDRE, Grec du IIe siècle av. J.-C., a écrit, comme poète et grammairien, de nombreux ouvrages. Il reste de lui deux poèmes : l'un, en 958 vers, qui traite des blessures causées par les animaux venimeux ; l'autre, en 630 vers, qui traite des poisons.

NICANDRO (Santo-), Géogr. Ville de la Capitanate (Italie), à 10 kil. N.-E. de Foggia ; 7,000 hab.

NICANÉ, s. m. Comm. Toile de coton qui se fabrique en France, et qu'on exporte en Afrique.

NICANIE, s. f. Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, encore peu connu.

NICANOR, Général syrien, combattit Judas Machabée, fut battu dans deux rencontres, et mourut à la dernière, 161 av. J.-C.

— *Journée de Nicanor*. Fête que les juifs célèbrent le 13 d'Adar, en mémoire de la victoire remportée à Maspha par Judas Machabée sur Nicanor, lieutenant d'Antiochus, en 164 avant J.-C.

— NICANOR, Grammairien grec du IIe siècle, était d'Alexandrie ou d'Héraclée.

NICARAGUA (Lac de), Géogr. Lac situé dans le Nicaragua ; il communique au Grand Océan par une route de terre qui aboutit à Saint-Jean-del-Sur, et à la mer des Antilles par le San-Juan. Il a 175 kil. sur 75, à 40 m. au-dessus de la mer, et renferme un grand nombre de petites îles.

— NICARAGUA, Etat de), République de l'Amérique centrale, comprise entre le Grand Océan au S.-O. et la mer des Antilles à l'E. La superficie est de 133,800 kil. carrés, la popul. de 276,000 hab. Ch.-l., *Managua* ; villes principales Granada, Leon, Massaya, Nicaragua, Saint-Jean-de-Nicaragua, Saint-Jean-del-Sur. Climat très chaud et humide, produisant coton, gomme, fruits, cacao, indigo.

— NICARAGUA, Ville de l'État de ce nom (Amérique centrale), sur le lac de Nicaragua ; 14,000 habitants.

— NICARAGUA (Saint-Jean-de-), Port de l'État de Nicaragua, à l'embouchure du San-Juan dans la mer des Antilles.

NICARAGUAYEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la ville ou de l'État de Nicaragua.

— adj. Qui concerne cette ville, cet État ou leurs habitants.

NIÇARD, ARDE, adj. et s. Géogr. Syn. de NIÇOIS.

NICARIA (*Icaria*), Géogr. Île de l'Archipel, dans la nomarchie des Cyclades (Grèce).

NICASTRO (*Neocastrum*), Géogr. Ville de la Calabre ultérieure IIe (Italie), à 24 kil. N.-O. de Catanzaro. Eaux thermales ; 10,000 hab.

NICATISME, s. m. (et. gr., νίκη, victoire). Antiq. Sorte de danse en usage chez les Thraces, après une victoire.

NICATOR, s. m. (etym. gr., νίκη, victoire).

Antiq. gr. Nom que l'on donnait aux soldats de la cohorte royale chez les Macedoniens.

NICCOLANE. s. m. Miner. V. NICKOLANE.

NICCOLATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide niccolique avec une base salifiable.

NICCOLEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel.

NICCOLI (Niccolo de'). Humaniste italien, né à Florence, 1363-1437, fut chargé par Cosme de Medicis de rechercher partout des manuscrits. Il fut l'un des principaux restaurateurs de la critique appliquée à la correction des textes.

NICCOLICO-ALUMINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel alumínique. Fluorure niccolico-alumínique.

NICCOLICO-AMMONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ammoniaque. Nitrate niccolico-ammonique.

NICCOLICO-BARYTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel barytique. Cyanure niccolico-barytique.

NICCOLICO-CALCIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel calcique. Cyanure niccolico-calcique.

NICCOLICO-FERREUX. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ferreux. Cyanure niccolico-ferreux.

NICCOLICO-FERRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ferrique. Cyanure niccolico-ferrique.

NICCOLICO-MERCURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel mercurique. Cyanure niccolico mercurique.

NICCOLICO-PLOMBIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel plombique. Cyanure niccolico-plombique.

NICCOLICO-POTASSIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel potassique. Tartrate niccolico potassique.

NICCOLICO-SODIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel sodique. Oxalate niccolico-sodique.

NICCOLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui lui correspondent sous le rapport de la composition.

NICCOLO s. m. (de *Niccolo*, nom pr.). Minér. Espèce d'agate onyx à deux couches, l'une blanche et l'autre noire.

NICCOLO D'AREZZO. Sculpteur et architecte italien, né à Arezzo vers 1350, mort en 1411, s'établit à Florence, puis retourna dans sa patrie en 1384.

NICDOUILLE. s. m. V. NIQUENOUILLE.

* **NICE**. adj. 2 g. (du lat. *nescius*, ignorant). S'est dit pour Simple, niais.

Tant ne fut *nice*, encor que *nice* fût,
Madame Alix, que le jeu ne lui plut. (La Font.)

— Anc. cout. *Promesse nice*. Simple promesse, faite sans gage ni sûreté. || *Action nice*. Action fondée sur une promesse nice.

NICE. Géogr. Ch.-l. du départ. des Alpes-Maritimes, à 880 kil. S.-E. de Paris; port de mer sur la Méditerranée, à l'embouchure du Paillon, au pied des Alpes, jouissant d'un climat renommé pour sa douceur. Évêché, suffragant d'Aix. École d'hydrographie. Commerce de soieries, parfumeries, huiles, fruits confits, fleurs. Pêche d'anchois et de thons; 66,300 hab. Colonie des Marseillais, arsenal maritime des Romains, capitale d'un comté au moyen âge, elle dépendit de la maison de Savoie depuis 1388. Elle fut le ch.-l. du département des Alpes-Maritimes, 1792-1814. Une trêve y fut signée, 1538, entre François Ier et Charles-Quint. Patrie de C. Vanloo et de Massena. La province de *Nice*, partie de l'intendance de ce nom, a été cédée à la France en 1860; tandis que les provinces d'Oneille et de San-Remo ont formé la province italienne de Port-Maurice.

NICÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NICÉE. Géogr. Ville de l'ancienne Bithynie (Asie Mineure) sur le lac Ascanius, au S. de Nicomédie. Nicée fut la capitale de la sultanie d'Iconium, 1076; fut prise par les croisés, en 1097, devint, en 1206, la capitale de l'empire de Nicée, et fut conquise par les Ottomans, 1333; auj. *Isnik*.

— Hist. *Premier concile de Nicée*. Concile œcuménique tenu dans cette ville en 325, par les ordres de Constantin. Trois cents évêques y condamnèrent Arius, et dressèrent la profession de foi connue sous le nom de *symbole de Nicée*. || *Deuxième concile de Nicée*. Concile tenu en 787, dans lequel les iconoclastes furent condamnés et le culte des images expliqué et autorisé. || Un troisième concile, connu sous le nom de *faux concile de Nicée*, s'y est encore réuni sous l'empereur Constance. || *Empire de Nicée*. État fondé par Théodore Lascaris, gendre d'Alexis III, en 1206, après la prise de Constantinople par les croisés. Il dura jusqu'en 1261, époque où Michel Paléologue, empereur de Nicée, reprit possession de Constantinople.

— NICÉE. Ville de l'Inde ancienne fondée, non loin de Bucéphalie, sur l'Hydaspe, par Alexandre le Grand.

NICÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Nicée.

— adj. Qui appartient à Nicée ou à ses habitants.

NICÉEN adj. m. (du gr. *νίκη*, victoire). Myth. Surnom de Jupiter.

NICEMENT. s. m. (rad. *nice*). Anc. cout. Acte par lequel le possesseur d'un héritage demandait que celui qui avait formé au pétitoire une demande non libellée fût déclaré recevable. || *Faire nicement*. Faire procéder de la part du défendeur, sans que le demandeur au pétitoire ait donné sa demande libellée. || *Cesser nicement*. Retirer le nicement.

NICEMENT. adv. (rad. *nice*). Se disait pour Simplement, naïvement. || Sans art, sans malice. || D'une manière timide.

— Anc. cout. *Écrire nicement*. Écrire simplement, sans articuler des faits contraires à ceux de la partie adverse.

NICÉPHORE. adj. (et. gr. *νίκη*, victoire; *φορός*, porteur). Qui porte une statue de la Victoire. Statue nicéphore.

NICÉPHORE (Saint). Martyr syrien, né et mort à Antioche en 260. On l'honore le 9 février.

— **NICÉPHORE** (Saint). Historien grec, né à Constantinople, 758-828, occupa d'abord des emplois considérables, fut élevé, en 806, au patriarcat, mais fut exilé, 815, dans une île de la Propontide. On a de lui: *Histoire abrégée de Constantinople*, de 602 à 770; *Chronologia compendiaria seu tripartita*.

— **NICÉPHORE Ier**. Empereur d'Orient de 802 à 811, né à Seleucie de Pisidie, renversa Irène, réprima cruellement la révolte de Bardane, traita avec Charlemagne, 803, mais fut battu par Haroun-al-Raschid. Il périt dans une rencontre contre Crum, roi des Bulgares, qu'il voulait soumettre. || **NICÉPHORE II** (*Phocas*). Empereur de Constantinople de 963 à 969, né en 912, s'empara de l'empire à la mort de Romain, en épousant sa veuve Théophano; il périt victime d'une conspiration dirigée par Zimisces et Théophano. || **NICÉPHORE III** (*le Botoniate*). Empereur de Constantinople de 1078 à 1081, gouverna sans dignité, abdiqua entre les mains d'Alexandre Comnène, et fut enfermé dans un monastère.

— **NICÉPHORE** (*Blemmydas*). Ecclésiastique grec du XIIIe siècle, abbé du mont Athos, a laissé: *De la Procession du Saint-Esprit; Géographie synoptique*, etc.

— **NICÉPHORE CALLISTE**. Historien ecclésiastique, mort vers 1350, a laissé une *Histoire ecclésiastique* en vingt-trois livres, dont les dix huit livres qui restent vont jusqu'à la mort de Phocas, en 610. On lui doit encore: *Catalogue des empereurs de Constantinople*, en vers, et *Catalogue des patriarches de Constantinople*.

NICÉPHORIUM Géogr. Ville de l'anc. Mésopotamie, au confluent de l'Euphrate et du Bélès; auj. *Racca*.

NICERON (Jean-Pierre). Bibliographe, né à Paris, 1685-1738, barnabite, a laissé des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*. On lui doit encore: *le Grand Athéisme, ou Traité de l'eau commune; les Voyages de Jean Orington à Surate*; etc.

NICET, ETTE. adj. (dim. de *nice*). Se disait d'une personne timide et ignorante.

Qui soit douce et *nicette*, et qui ne sache pas,
Apprentive au mêtier, que valent ses appas. (Regnier.)

NICET ou **NICETIUS** (Saint). Archevêque de Trèves, mort en 566.

NICÉTAS (Saint). Né sur les bords du Danube, fut mis à mort par les ordres du roi goth Athanaric, vers 372. Fête, le 15 septembre.

— **NICÉTAS** (Saint). Né à Remesiane, en Mésie, vers 341, évêque, fit de nombreuses missions dans la Dacie. Fête, le 22 juin.

— **NICÉTAS ENGÉNIANUS**. Romancier grec de la fin du XIIe siècle. On lui doit un roman en vers, les *Amours de Drusilla et de Charicles*.

— **NICÉTAS ACOMINAT** ou *Choniates*. Historien byzantin, né à Chones (Colosses), en Phrygie, mort vers 1221, a laissé une longue *Histoire* en 21 livres, qui va de Jean Comnène à l'empire latin, 1206.

NICETÉ. s. f. (radic. *nice*). S'est dit pour Simplicité, naïveté, naiserie. Vous n'êtes pas sage de croire telles *niceties*. (Quinze Joyes de mariage.)

NICÉTÉRIES s. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de la victoire que Minerve remporta sur Neptune, lorsqu'ils se disputèrent l'honneur de nommer la ville d'Athènes. || Prix des vainqueurs dans les jeux.

NICHAN. s. m. (ét. pers., *nichan*, insigne). Décoration turque supprimée lors de l'institution du Medjidié. || Décoration instituée par Schamyl, pendant sa lutte contre les Russes. || Actuellement, Décoration de la régence de Tunis. Elle consiste en un médaillon d'or ou d'argent, orné ou non de diamants, et au centre duquel se voit le chiffre du souverain; le ruban est vert pomme avec un liseré cerise sur les deux bords.

NICHANDJI s. m. Hist. ott. Fonctionnaire dont l'office consiste à tracer le toughra ou chiffre du sultan en tête de tous les actes émanés du trône.

NICHARD, ARDE. adj. Qui se plaît à faire des niches. Ces attrapes et ces niches de Louis XVIII lui et tient restées sur le cœur; il l'appelait le roi *nichard*. (Sainte-Beuve.)

* **NICHE**. s. f. et. ital., *nicchia*, coquille, à cause de la ressemblance d'une niche avec une coquille). Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, un vase, un poêle, une fontaine, etc. Niche ronde. Niche carrée. Mettre une statue dans une niche. Chœur orné de niches de saints. Tombeau ou il y a des niches pour des urnes cinéraires. Niche de poêle. Mettre un poêle dans la niche d'une salle à manger. Au-dessus de la porte est une *niche* qui contenait autrefois une madone de pierre. Mérimée.) Ce ne sont que *niches* à Vénus, bouquets à Chloé, ex voto de Cythère, cœurs en brochette, madrigaux mignards, vignettes libertines. P. de St-Victor.)

— Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit. Lit en niche.

— Petit réduit pratiqué dans un jardin pour s'y retirer en particulier. Il y a une petite niche au bout de ce jardin.

— Petite construction ou petit meuble dans lequel se retire et couche un chien ou un chat.

— Par extens. Les abeilles qui ajustent avec tant de symétrie leurs petites *niches*. Bossuet.)

— Fig. Toute singularité est une *niche* à orgueil. (Saint Vincent de Paul.) Je me suis fait une *niche* dans laquelle on peut vivre et mourir à sa fantaisie. Volt.)

— Anat. Dépression du cervelet.

— Archit. *Niche angulaire*. Celle qui est pratiquée dans une encoignure, et dont la fermeture est en trompe. || *Niche d'autel*. Celle qui sert à la place d'un tableau, dans un retable d'autel. || *Niche à buste*. Petit renfoncement de forme circulaire ou ovale, propre à contenir un buste. || *Niche carrée*. Niche dont le plan et la fermeture sont quadrangulaires. || *Niche à cru*. Celle qui prend naissance immédiatement au rez-de-chaussée, et qui ne s'élève sur aucun socle ou massif. || Niche qui, dans une façade, coupe immédiatement sur l'appui continu des croisées sans plinthe. || *Niche feinte*. Renfoncement peu profond qui ne contient que des figures peintes en bas-relief. *Niche de rocaille* Niche formée de coquillages. On met des niches de rocailles dans les grottes des jardins. || *Niche ronde*. Celle dont le plan et la fermeture sont formés d'une demi-circonférence. || *Niche rustique* Niche dont les bandeaux sont décorés de refends et de bossages. || *Niche en tabernacle*. Celle qui est décorée de montants de chambranle ou de colonnes avec fronton, etc. || *Niche à four creuse*. Niche dans le parement intérieur d'un mur circulaire. || *Niche en four ronde*. Niche creusée dans le parement extérieur d'un mur circulaire. || *Niche de treillage*. Celle qui est faite de barreaux de fer ou d'échalas.

— Liturg. cathol. Petit trône décoré sous lequel on expose le saint sacrement.

* **NICHE**. s. f. (par corrupt de *nique*). Fam. Malice, espièglerie que l'on fait à quelqu'un. Faire une niche à quelqu'un. Faire des niches, faire cent niches à quelqu'un. Ces niches-là ne me plaisent point. Être las de souffrir des niches. L'âme se dévoile dans les jeux; une *niche* cruelle présage un crime. (Boiste.) Pourceaugnac! cela se peut-il souffrir? Non, Pourceaugnac est une chose que je ne saurais supporter; et nous lui jouerons tant de pièces, nous lui ferons tant de *niches* sur *niches*, que nous renverrons à Limoges monsieur de Pourceaugnac. Mol. Que l'on mette au bout du monde deux auteurs, deux femmes ou deux dévots, il y en aura un qui fera quelque *niche* à l'autre. (Volt.)

NICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Nicher. S'emploie adjectiv. Oiseaux nichés.

— Fig. Placé, mis, inséré.

Mon nom *niché* dans cent couplets malins,
Aux chansonniers va fournir des refrains. (Volt.)

— *Niché dans*. Le lendemain, au lever de l'aurore, le chasseur fut réveillé par le chant des oiseaux *nichés* dans les branches du figuier d'Inde. (B. de St-P.) Un ermitage sur une montagne, une chapelle à la source d'une fontaine, une bonne Notre Dame des Bois *nichée* dans le tronc d'un chêne ou dans le feuillage d'une aubépine, lutteront bien plus volontiers que les autels dorés des cathédrales. (Id.)

— Bot. Se dit de l'embryon végétal, quand il se trouve logé, par une de ses extrémités, dans une poche due à un repli du tégument.

* **NICHÉE**. s. f. Petits oiseaux d'une même couvée, qui sont encore dans le nid. La mère et toute sa nichée. Nichée de quatre ou cinq petits. Il n'est pas de spectacle plus émouvant, pour un enfant, que celui de l'éducation d'une *nichée* d'oiseaux. Toussenel.)

— Fig. Qu'a-t-il fait de ces *nichées* d'amours qui se cachent aux deux coins de ta bouche? (J.-J. Rousseau.)

Quelquefois, Oiseaux sortis du nid, mais vivant encore ensemble. Le vent balançait au-dessus de ma tête des cordons de lierre de vingt pieds de long; une *nichée* de rouges-gorges se suspendait en babillant à ces festons délicats et se faisait bercer par les brises. (G. Sand.)

— Par extens. Se dit en parlant de quelques autres animaux. Nichée de souris. Nichée d'insectes. Nichée de serpents.

— Se dit même quelquefois des personnes. Je me suis trouvée être l'institutrice d'une *nichée* de rois et de reines sans m'en douter. Mme Campan.) Nous étions une *nichée* entière installée dans un hôtel de la rue de l'Eperon, faisant de la musique, du droit, de la peinture. (Ch. Monselet.)

— Fam. et par mépris. Se dit de plusieurs personnes de mauvaise vie, de mauvaise conduite, rassemblées en un même lieu. Mettre dehors toute la nichée.

* **NICHER**. v. n. Ire conj. (ét. lat., *nidificare*; tait de *nidum facere*, faire son nid). Faire son nid, en parlant des oiseaux. Nicher dans les cheminées, aux fenêtres, etc. Nicher dans les murailles. Nicher dans les arbres, dans les buissons. Les geais *nichent* dans les bois. (Buff.) Ces oiseaux (les moineaux) *nichent* ordinairement sous les tuiles. (Id.) Le coq de bruyère, qui *niche* sur les souches de sapins, échappe aux ruses du renard. (B. de St-P.)

Là, sur de vieux cyprès dépouillés de verdure,
Nichent tous les oiseaux de malheureux augure.
(G. Habert.)

Tous les ans j'y vais et je *niche*
Aux mélopées du Parthénon. (Th. Gautier.)

— Par anal. Se dit quelquefois des autres animaux. Les lapins nichent dans un terrier.

— Par extens. Séjourner, ne pas se remuer d'un lieu. Et puis, croyez-vous que l'homme soit fait pour *nicher* toute l'année? (G. Sand.) Avec Jean, le toit, la cave, même l'égout, tout lui était bon pour *nicher*. (A. Daudet.)

— Fig. La rêverie s'accroche partout; elle *niche* à l'angle des vieilles rues et dans le coin des maisons. (Ch. Dolfus.)

En mille endroits *nichait* l'Amour,
Sous une guimpe, un voile, ou sous un scapulaire.
(La Fontaine.)

— **NICHER**. v. a. Caser, placer en quelque endroit. Ne se dit guère qu'en plaisantant. On vous a bien mal niché. On l'a niche en prison. Il niche tous ses enfants dans la même chambre.

— Fig. Quand on veut rendre les gens ridicules et méprisables, il faut les *nicher* dans quelque ouvrage qui aille à la postérité. (Volt.)

— **SE NICHER**. v. pron. Faire son nid. On y voit grand nombre d'oiseaux bleus qui se *nichent* dans des herbes et dans des fougères à panaches. (B. de St-P.)

— Par extens. Se placer dans un endroit. Vous vous êtes niché bien haut. Le chat s'est niché dans l'armoire. Des envolées de pigeons partaient à tout instant et couraient se *nicher* dans les creux des sculptures. (De Goncourt.)

Notre maître Mitis
Pour la seconde fois les trompe et les affine,
Blanchit sa robe et s'enfarine;
Et de la sorte déguisé,
Se *niche* et se blottit dans une huche ouverte. (La Font.)

— Fam. Se poster, s'établir dans un lieu. Se nicher où l'on peut. Les jésuites de Compiègne qui ne se sont *nichés* là que depuis un an... (Guy-Patin.)

— Fig. *Cet homme s'est niché dans une bonne maison*. Il a trouvé une bonne retraite, un bon établissement.

— S'applique aussi à des idées métaphysiques. Où la vertu va-t-elle se nicher? Où l'orgueil va-t-il se *nicher*? (Acad.) Où diable le courage va-t-il se *nicher*! (A. Dumas.)

* **NICHET**. s. m. (rad. *nicher*). Œuf qu'on met dans les nids préparés pour la ponte des poules.

NICHEUR, EUSE. adj. (rad. *nicher*). Ornith. Se dit des oiseaux qui se construisent des nids.

NICHEUX. s. m. Nid où on met le nichet.

NICHIL. s. m. S'est dit pour Néant, chose sans valeur.

— *Nichil-au-dos* ou *nichilodos*. Se disait pour Habit dont les devants étaient de velours et le dos d'une étoffe commune. || S'est dit, par analogie, des personnes et des choses qui n'ont que de l'apparence.

NICHILIANISTE. s. m. (étym. bas-lat., *nichil*; du lat. *nihil*, rien). Hist. relig. Nom donné, au XIIe siècle, à certains disciples d'Abailard, qui niaient l'existence réelle de Jésus-Christ.

* **NICHOIR**. s. m. (rad. *nicher*). Cage propre à mettre couver des serins. || Panier à claire-voie pour faire couver les poules et autres oiseaux de basse-cour.

NICHOLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de quakers fondée aux États-Unis, dans le Maryland, par Joseph Nichols. Les nicholites se distinguent des autres quakers en ce qu'ils croient qu'il est permis de prendre les armes pour la défense de la patrie.

NICHOLS (John). Littérateur anglais, né à Islington près de Londres, 1745-1824, maître de la corporation des libraires, a élité un grand nombre d'ouvrages importants, et a lui-même écrit: *Origines de l'imprimerie; Histoire de l'abbaye du Bec, près de Rouen; Notice de divers priteurés étrangers; Bibliotheca topographica britannica; Anecdotes biographiques de Guillaume Hogarth; Histoire et Antiquités de Hinkley; Histoire de Lambeth; Histoire de Canonbury; Histoire du comté de Leicester*, etc.

NICHOLSON (Port). Géogr. Possession anglaise de la Nouvelle-Zélande.

NICHOLSON (William). Chimiste et physicien anglais, né à Londres, 1753-1815, voyageur, commerçant, professeur, a découvert l'aréomètre de son nom. Ses principaux ouvrages sont: *Introduction à la philosophie naturelle et expérimentale; Journal de philosophie naturelle, chimie et arts; Encyclopédie britannique*.

NICHON, s. m. Pop. Sein d'une femme. Hem? c'est encore pour te faire des *nichons* dans ton corsage avec des boules de papier comme l'autre dimanche?... (E. Zola.)

NICIAS, Général athénien, mort en 413 av. J.-C., appartenant au parti aristocratique; il négocia avec Sparte la paix de 421, dite de Nicias; fit partie de l'expédition de Sicile, décidée malgré lui; perdit l'occasion d'emporter Syracuse; fut obligé de lever le siège, fait prisonnier dans la retraite, avec Démosthène, et condamné à mort par un décret du peuple de Syracuse.

— NICIAS. Célèbre peintre athénien, vécut vers la fin du IVe siècle av. J.-C.

***NICKEL**, s. m. (de *Nickel*, n. myth.). Minér. Métal d'une grande dureté, d'une couleur qui tient le milieu entre l'argent et l'étain, et qui a, comme le fer, la propriété magnétique, mais à un moindre degré. Il a été découvert en 1751, par Cronstedt.

NICKEL. Myth. sept. Dans les superstitions suédoises, Génie nain qui présidait aux mines.

NICKELAGE, s. m. Action de nickeler.

NICKELÉ, ÉE, part. pass. du v. Nickeler. S'emploie adjectiv. Fer nickelé. Objet nickelé.

— Syn. de NICKELIFÈRE.

NICKELER, v. a. 1re conj. L'*e* de la seconde syllabe se change en *è* grave devant une *e* muet. *Je nickele. Je nickelerai. Nous nickelerions.* Quelques-uns doublent la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je nickelle. Je nickellerai. Nous nickellerions.* Techn. Recouvrir d'une couche de nickel.

NICKÉLIFÈRE, a. lj. 2 g. (et. fr., *nickel*; lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du nickel. Antimoine sulfuré nickelifère.

— *Fer nickélifère*. Substance ferrugineuse d'une nature particulière, qui a été trouvée dans quelques aérolithes.

NICKÉLINE, s. f. (rad. *nickel*). Minér. Arséniure de nickel accompagnant les minerais d'argent, de cobalt et de cuivre, trouvé en Saxe, dans la Hesse et dans le Dauphiné.

NICKÉLIQUE, a. lj. 2 g. Miner. Qui a rapport au nickel.

NICKELISAGE, s. m. Synon. de NICKELAGE.

NICKELISÉ, ÉE, part. pass. du v. Nickeliser. S'empl. adjectiv. Fer nickelisé.

NICKELISER, v. a. 1re conj. Syn. de NICKELER.

NICKELOCRE, s. m. (pr. *ni-ké-lokre*; de *nickel*, et *ocre*). Miner. Arséniate de nickel avec un peu d'eau et de cobalt.

NICKELURE, s. f. Techn. Art de nickeler.

— Travail obtenu par le nickelage.

NICKEN, Myth. sept. Dieu des mers qu'on honorait autrefois en Danemark, et que l'on prétendait se montrer quelquefois sur les eaux de l'Océan ou sur les rivières profondes, sous la forme d'un monstre marin à tête humaine, surtout à ceux qui étaient en danger de périr.

NICKOLANE ou **NICCOLANE**, s. f. Minér. Substance métallique découverte dans les mines de cobalt de Suède; elle accompagne le nickel. On l'a d'abord considérée comme un métal nouveau, mais on sait aujourd'hui que c'est un minerai composé de nickel et de cobalt, avec quelques parcelles de fer et d'arsenic.

NICOBAR, s. m. Ornith. Genre de pigeons des Moluques et de la Nouvelle-Zélande. On dit aussi *nicombar*.

NICOBAR (Iles). Géogr. Archipel d'Asie, entre la presqu'île de Sumatra et l'extrémité S. des îles Andaman, dans le golfe de Bengale. Sambelong ou Grand-Nicobar, Kar-Nicobar, Camorta (avec le beau port de Montcovry), etc., sont les îles principales. Le pays, couvert de forêts, sous un climat malsain, est peuplé d'animaux féroces. Ces îles, dont la superficie est de 1,772 kil. carrés, sont habitées par cinq ou six mille sauvages de couleur bronze foncé. Ancienne possession du Danemark, elles appartiennent à l'Angleterre depuis 1858. Mais l'insalubrité du climat a chassé les Anglais.

NICOBARIN, INE, s. Géogr. Habitant, habitante des îles Nicobar.

— adj. Qui concerne les îles Nicobar ou leurs habitants.

NICOCLÈS, Roi de Salamine dans l'île de Chypre, régna dans le commencement du IVe siècle av. J.-C. || NICOCLES. Roi de Paphos (Chypre), dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C.

NICOCRÉON, Roi de Salamine (Chypre) dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C., se soumit à Alexandre.

***NICODÈME**, s. m. (nom propre qu'on a pris en mauvaise part probablement à cause du rôle que ce personnage joue dans un mystère ancien). Pop. Nom propre que l'on emploie pour désigner un homme simple et borné, un niais. C'est un *nicodème*, un grand *nicodème*. (Acad.)

— Pharm. *Huile de nicodème*. Huile que l'on obtenait en faisant digérer pendant quelque temps dans un mélange de vin blanc et d'huile d'olive, de la vieille térébenthine, de la litharge, de l'aloès, du safran, de l'oxyde de zinc, etc.

NICODÈME, Juif pharisien, embrassa la doctrine du Christ et aida Joseph d'Arimathie à l'ensevelir. On l'honore le 3 août.

— NICODÈME (Adam-Burchard SELLY, en religion). Moine russe, mort en 1746. Danois de naissance, vint en Russie en 1722, et fit des travaux estimables sur l'histoire de la Russie: *Schediasma litterarium de scriptoribus qui historiam politico-ecclesiasticam Russiæ scriptis illustrarunt; Memoir des souverains russes depuis Rurik jusqu'à Basa'ref*, généalogie en vers latins; *de Russorum Hierarchia*.

NICODÉMITE, s. m. Croyant qui cache sa foi, comme Nicodème.

NIÇOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Nice.

— adj. Qui appartient à Nice ou à ses habitants.

NICOL, s. m. Phys. *Prisme de Nicol*. V. PRISME.

NICOLAÏ, Ancienne famille française, originaire de Saint-Andéol (Vivarais). || *Jean II* fut chancelier du royaume de Naples, sous Charles VIII, et premier président de la Chambre des comptes de Paris en 1506. || *Jean-Aimar Ier*, premier président de 1668 à 1737, fut le tuteur de Voltaire. || *Antoine-Chrétien*, comte DE NICOLAI, 1712-1777, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, devint lieutenant général en 1748, et fut maréchal en 1775. || *Aimar Charles-Marie* DE NICOLAI, né en 1747, membre de l'Académie française en 1789, fut exécuté en 1794.

— NICOLAI (Ernest-Antoine). Médecin allemand, né à Sondershausen, 1722-1802.

— NICOLAI (Christophe-Frédéric). Né à Berlin, 1733-1811, fils d'un libraire, entreprit une guerre contre le pédantisme et les préjugés régnants. Il fonda, en 1765, la *Bibliothèque universelle allemande*; et écrivit: *Description de Berlin et de Potsdam; la Vie et les Idées de Sebaldus Nothanker, maître d'école; Essai sur les accusations portées contre les templiers; Relation d'un voyage en Allemagne et en Suisse; Anecdotes sur Frédéric II; Histoire d'un gros homme; Vie et Opinions de Sempronius Gundibert philosophe allemand; sur les Chevaux postiches dans les temps anciens et modernes*, etc., etc.

NICOLAÏEV, Géogr. Ville du gouvernement de Kherson (Russie d'Europe), au confluent du Boug et de l'Ingoul, à 15 kil. de la mer Noire. Port important; arsenaux, vastes casernes; observatoire. Fondée par Catherine II en 1789, elle prit, sous Nicolas Ier, une grande importance, et devint, à l'époque de la guerre de Crimée, la résidence de l'amiral de la mer Noire; 67,000 h.

— NICOLAIEV. Ville de la province du Littoral (Asie russe), fondée récemment à l'embouchure de l'Amour.

NICOLAÏSME, s. m. Hist. relig. Doctrine des nicolaïtes.

— Au moyen âge, État des prêtres qui professaient l'hérésie nicolaïte.

NICOLAÏTE, s. m. Hist. relig. Nom donné, d'après l'Apocalypse, à des sectateurs qui entraînaient les premiers chrétiens dans la débauche et la corruption. Des Pères ont vu, dans ces nicolaïtes une secte d'hérétiques ayant pour chef Nicolas, un des sept diacres de Jérusalem, et racontent qu'ils mangeaient des viandes offertes aux idoles et qu'ils permettaient la communauté des femmes. Nom donné à des hérétiques anglais qui prétendaient se former qu'une famille et qui disparurent sous le règne d'Elisabeth. || Au moyen âge, Nom donné aux prêtres qui, refusant de se soumettre à la règle du célibat, devenue obligatoire, conservaient leurs femmes ou même contractaient mariage.

— Adjectiv. Hérésie nicolaïte.

NICOLAO (San-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse); 800 hab.

— NICOLAO (Santo-). Île de l'archipel du Cap-Vert, au N.-O. de San-Yago. Le ch.-l. est *Santo-Nicolao*; 6,000 hab.

NICOLAS, s. m. Nom propre qu'on a pris en mauvaise part, parce qu'on l'a regardé comme une extension du mot *nice*. C'était un bon *nicolas* qui s'en allait devant lui hurluberlu. Cyrano de Bergerac.)

— Pharm. *Emplâtre de Nicolas*. Emplâtre aujourd'hui hors d'usage.

NICOLAS (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne); 2,800 hab.

— NICOLAS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle), sur la Meurthe. Toiles, calicots, bonneteries; 5,100 hab.

— NICOLAS-D'ALIERMONT (Saint-). Bourg du cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe (Seine-Inférieure); 2,300 hab.

— NICOLAS-DE-REDON (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), sur la Vilaine; 2,200 hab.

— NICOLAS-DU-PELEM (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,800 h.

— NICOLAS-LEZ-LIEGE (Saint-). Comm. de la prov. et à 1 kil. de Liège (Belgique); 1,500 h.

— NICOLAS-WAES, Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 36 kil. de Gand; 24,000 hab.

NICOLAS (Saint). Evêque de Myre, en Lycie, mort vers 342(?), est le patron des jeunes garçons et de la Russie. On le fête le 6 décembre.

— Prov. *Saint Nicolas marie les filles avec les garçons*. Une légende rapporte que saint Nicolas, évêque de Myre, au commencement du IVe siècle, était enflammé du zèle de marier les filles, et qu'il allait pendant la nuit jeter des sacs d'argent dans la maison des pères de famille qui n'avaient pas de dot à leur donner. C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe.

— NICOLAS Ier (SAINT). Pape de 858 à 867, né à Rome, excommunia Photius, montra la plus grande fermeté à l'égard de Lothaire II, roi de Lorraine, et convertit les Bulgares. On a de lui des *Lettres*, une *Correspondance* avec le roi des Bulgares Bogoris. Fête, le 13 novembre. || NICOLAS II (Gérard DE BOURGOGNE). Cent cinquante-neuvième pape, successeur d'Etienne IX, né en Savoie, était évêque de Florence, lorsque le cardinal Hildebrand le fit nommer pape, 1058. Il régla par un concile de Rome la marche à suivre pour l'élection des papes. Il mourut en 1061. || NICOLAS III (Jean Gaetan ORSINI). Cent-soixante-vingt quatorzième pape, né à Rome, successeur de Jean XXI en 1277, mort en 1280, obtint de Rodolphe de Habsbourg la cession de Bologne, Imola, Faenza, Forli, Ravenne, Rimini et Urbin; s'allia avec Pierre d'Aragon et prépara les Vêpres siciliennes. || NICOLAS IV (Jérome D'ASCOLI). Cent quatre-vingt dix-septième pape, évêque de Palestrina, successeur d'Honorius IV, 1288, mort en 1292. || NICOLAS V (Thomas DE SARZANE). Pape, successeur d'Eugène IV en 1447, mort en 1455, né à Pise, fut évêque de Bologne et cardinal. Il termina le schisme de l'Eglise en 1449, soutint Scanderbeg contre les Turcs et protégea magnifiquement les arts et les lettres. Il avait réprimé la conjuration d'Etienne Porcaro en 1452.

— NICOLAS V (Pierre DE CORBIÈRE). Antipape, de l'ordre des franciscains, fut opposé par l'empereur Louis de Bavière à Jean XXII, qui le prit, 1328, et l'enferma dans une prison, où il mourut en 1336.

— NICOLAS DE CUSA. V. CUSA.

— NICOLAS, Henri. Hérésiarque hollandais, de Leyde, vers la fin du XVe siècle, voulut fonder une nouvelle religion, la *Maison d'amour*.

— NICOLAS *de Damas*, ou *Damascène*. Né à Damas en 64 av. J.-C., fut secrétaire du roi de Judée Hérode. Il a laissé des *Histoires*, en 144 livres; une *Vie d'Auguste*; une histoire de sa vie; divers *Recueils*; on lui attribue des *Œuvres poétiques* et *comiques*.

— NICOLAS ou NIELS. Roi de Danemark de 1104 à 1134.

— NICOLAS. Augustin. Né à Besançon, 1622-1695, fut maître des requêtes au parlement de Dijon, puis devint conseiller d'Etat. Il a cultivé les lettres et beaucoup écrit; on peut citer: *Historia dell' ultima rivoluzione del regno di Napoli Parthenope Farens*, poème en 5 livres sur l'insurrection de Naples; *Discours et Relation véritable sur le succès des armes de la France dans le comte de Bourgogne en 1668*; etc.

— NICOLAS Ier, *Paulowitch*. Empereur de Russie, né au château de Gatchina près de Saint-Pétersbourg, 1796-1855, fils de l'empereur Paul Ier et de la princesse Marie de Wurtemberg. Après la mort d'Alexandre, en 1825, et la renonciation au trône de son frère aîné Constantin, il eut à réprimer par la force armée une terrible révolte, soutenue par plusieurs régiments. Une question de limites lit naître la guerre avec la Perse en 1826, et le traité de Tourkmantchai donna à la Russie Erivan et Nakitchevan. Nicolas s'associa par le traité de Londres, 1827, à la France et à l'Angleterre, pour protéger les Grecs (après Navarin), il déclara la guerre à la Turquie, en 1828; les Russes s'emparèrent de Varna; en 1829, les Balkans furent traversés, Andrinople prise, et la paix d'Andrinople donna à la Russie le littoral oriental de la mer Noire, et stipula la liberté, pour les vaisseaux européens, du passage des Dardanelles. La révolution de 1830 ne fut point accueillie favorablement par l'empereur; la révolte des Polonais, à la même époque, aboutit à la répression la plus violente et à un régime de terreur. 1831. En 1833, Nicolas se tourna du côté de Constantinople, et signa avec le divan le traité d'Unkiar-Skelessi, qui lui donnait l'empire du Bosphore pour son commerce. Nicolas profita d'une seconde lutte entre le sultan et Méhémet Ali, pour faire signer à l'Angleterre, à l'Autriche et à la Prusse le protocole de Londres, 15 juillet 1840, qui réglait la question d'Egypte et de Syrie, sans l'intervention de la France. La paix générale fut sur le point d'être troublée; mais la convention des Détroits, du 13 juillet 1841, termina momentanément la question d'Orient. Cependant, à l'intérieur, Nicolas s'occupait d'organiser l'ordre dans l'administration, la justice, la police; il favorisa le commerce, l'industrie, l'instruction publique, la littérature nationale; mais il était ennemi des innovations. Lors de la révolution de 1848, il prêta son concours à l'Autriche pour reprimer la Hongrie; il reconnut Napoléon III à son avènement. L'empire ottoman semblait se décomposer; Nicolas envoya à Constantinople le prince Mentchikoff, pour réclamer le protectorat de toutes les populations qui professent la religion grecque; le divan s'y refusa, soutenu par la France et l'Angleterre, 1853. La guerre éclata; le seul tire turque fut d'abord détruite à Sinope. Mais les Russes furent repoussés à Silistrie par la résistance opiniâtre des Turcs; en Crimée, les Français et les Anglais, vainqueurs à l'Alma, vinrent assiéger Sébastopol, remportèrent la victoire d'Inkermann; et, dans la Baltique, s'emparèrent de Bomarsund. Nicolas mourut le 14 janvier 1855, d'une affection au poumon négligée, laissant sept enfants, dont quatre fils: Alexandre, depuis Alexandre II, Constantin, Nicolas et Michel.

NICOLAS ou **NICOLAY**, Nicolas de Voyageur français, né à la Grave d'Oysans (Dauphiné, 1517-1583), a écrit: *Navigations et Peregrinations orientales*; *Navigation du roi d'Ecosse Jacques V, autour de son royaume*; *Discours de la guerre faite par le roy Henry II, l'an 1549, pour le recouvrement de Boulogne*.

— NICOLAY (Louis-Henri). Né à Strasbourg, 1737-1820; fut un agréable écrivain, surtout dans ses *Contes romanesques*, ses *Epîtres poétiques*, ses *Fables*, ses *Contes*.

NICOLE, Pierre, Moraliste français, né à Chartres, 1625 et 1695, entra à Port-Royal, où était sa tante, la célèbre mère Marie des Anges. Il y enseigna les belles lettres, inspira et encouragea les *Provinciales*, et s'attacha à Arnauld, dont il partagea les vicissitudes. Il fut exilé, mais put revenir à Paris en 1653. Ses principaux ouvrages sont: *la Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'eucharistie* (qu'on lui a souvent attribué); *les Imaginaires et les Visionnaires*; *les Prétendus Réformés convaincus de schisme*; *Essais de morale* et *Instructions théologiques*. Son ouvrage capital; *etc.* Controversiste infatigable, dialecticien sévère, il écrivit avec méthode et correction.

NICOLÉTIE, s. f. (pr. *ni-co-lé-ti*; de *Nicolet*, n. pr. Entom. Genre d'orthysanoures, établi pour deux espèces, dont l'une se trouve très souvent dans les serres chaudes du Muséum.

NICOLITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une association de quakers des Etats-Unis.

NICOLLE (Charles-Dominique). Pédagogue français, né à Pissy-Poville (Seine-Inférieure), 1758-1835, professeur et préfet à Sainte-Barbe en 1789, fonda à St-Pétersbourg un pensionnat qui eut du succès; dirigea le lycée Richelieu à Odessa; et, de retour en France, fut membre du conseil de l'instruction publique, 1820, recteur de l'académie de Paris, 1821, et coopéra à la restauration de l'ancienne mais on le Sainte-Barbe, qui est devenue le collège Rollin. Il a publié: *Plan d'éducation, ou Projet d'un collège nouveau*.

NICOLO, s. m. Mus. V. NICOLAO.

NICOLO (San-). Géogr. Capitale de l'île de Tine; 4,000 hab.

NICOLO (Nicolas ISOUARD, dit). Compositeur dramatique français, né à Malte, 1775-1818, abandonna le commerce, vint, en 1799, à Paris, où l'amitié de Kreutzer, et l'absence de Boieldieu lui permirent de composer avec succès jusqu'à sa mort pour le Grand-Opéra et l'Opéra-Comique. *Joconde* et *Jeannot et Colin*, sont regardés comme ses meilleures productions. Citons encore: *le Tonnelier*; *le Buisse et la Quittance*, en 3 actes; *les Confidences*, en 2 actes; *les Rendez vous bourgeois*; *Cendrillon*, en 3 actes; *Aladin, ou la Lampe merveilleuse*, grand opéra en 3 actes.

NICOLSONIE, s. f. (de *Nicolson*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, établi pour des herbes qui croissent sous le tropique américain.

NICOMAQUE, Poète tragique grec, né à Alexandrie en Troade; vivait dans le Ve siècle av. J.-C. Il avait écrit 10 tragédies et 2 comédies.

— NICOMAQUE. Peintre grec, né à Thèbes, fils et disciple d'Aristolème, de la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C.

NICOMBAR, s. m. Ornith. V. NICOBAR.

NICOMÈDE Ier, Roi de Bithynie, régnait de 278 à 251 environ av. J.-C.; il appela les Gaulois contre Antiochus, roi de Syrie, et fonda, en 264, Nicomédie. || NICOMÈDE II, *Epiphane*. Roi de Bithynie, fils de Prusias II, né vers 176 av. J.-C., mort en 91, détrôna et tua son père, 149. Il finit par s'unir à Mithridate. || NICOMÈDE III, *Philopator*. Fils du précédent, mort en 74 avant J.-C., dut son trône aux Romains, et légua, en mourant, son royaume à ses alliés.

NICOMÉDIE, Géogr. anc. Ville de la Bithynie (Asie Mineure), au fond du golfe Astacène, à l'E. de la Propontide. Patrie d'Arrien; Annibal y mourut. Dioclétien y séjourna. Auj. *Ismid*.

NICOPHORE, adj. Syn. de NICEPHORE.

NICOPOLI ou **NIKOPOLI** (*Nicopo'li*). Géogr. Ville forte de la Bulgarie (Turquie d'Europe), à 160 k. nom. S.-E. de Widdin, sur le Danube. Commerce actif par le fleuve. Cette ville, fondée par Trajan, est célèbre par deux victoires de Bajazet sur Sigismond, roi de Hongrie, en 1393 et en 1396; 12,000 hab.

NICOPOLIS ou **JULIOPOLIS**. Géogr. anc. Ville de la Basse-Egypte, sur la Méditerranée, à l'E. d'Alexandrie.

— NICOPOLIS. Ville de l'ancienne Palestine, sur l'emplacement d'Emmaüs.

— NICOPOLIS. Ancienne ville d'Epire (Grèce), sur le golfe d'Ambracie, fondée par Auguste, en face du promontoire d'Actium. Auj. *Prevesa*.

NICOPOLITAIN, AINE, s. Géogr. Habitant, habitante d'une des villes appelées Nicopolis.

— adj. Qui appartient à une de ces villes ou à leurs habitants.

NICOSIE ou **LEUCOSIE**. (*Tremitus*). Géogr. Capitale de l'île de Chypre, place forte à 13 kil. de la côte septentrionale, archevêché

grec. Tapis, maroquins, gazes pour robes et mousti ɲaires, dentelles de soie ; 20,000 hab.

— NICOSIE. *Herbita*. Ville de Sicile, à 60 kil. N.-O. de Catane. Commerce de grains, vins, huiles, bestiaux ; 14,000 hab.

NICOT (Jean), sieur de Villemain. Diplomate et érudit français, né à Nîmes, 1530-1600, ambassadeur en Portugal, 1560, introduisit en France le tabac, plante qu'on appela d'abord *nicotiane*.

NICOTEUX. s. m. Constr. Syn. de NIGOTEAU.

NICOTHOÉ s. m. Crust. Genre de crustacés siphonostomes, famille des pachycéphales, établi pour de très petites espèces qui vivent en parasites sur les branchies des homards.

* **NICOTIANE**. s. f. (pr. *ni-ko-ci-ane*). Bot. Nom que porta d'abord le tabac en France, lorsqu'il y fut envoyé, en 1560, par Nicot, alors ambassadeur en Portugal. || Genre de la famille des solanées, établi pour quarante espèces ayant pour type celle vulgairement appelée *tabac*, qui est originaire des régions chaudes de l'Amérique. || *Nicotiane rustique*. Espèce naturalisée dans le midi de la France ; elle donne un tabac peu fort et passe pour avoir des propriétés purgatives et détersives.

NICOTIANÉ, ÉE. adj. (pr. *ni-ko-ci-a-né*). Bot. Qui ressemble à la nicotiane || NICOTIANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des solanées, qui a pour type le genre nicotiane. || Syn. de DATURÉES.

NICOTIANINE. s. f. (pr. *ni-ko-ci-a nine* ; rad. *nicotiane*). Chim. Substance solide et volatile, découverte dans le tabac, et qui lui donne son odeur caractéristique.

* **NICOTINE**. s. f. radic. *nicotiane*). Chim. Alcali végétal existant dans le tabac ; il a été découvert en 1828. C'est une substance très vénéneuse ; concentrée, elle tue presque aussi vite que l'acide hydrocyanique ; son odeur, très pénétrante, rappelle celle de la fumée de tabac non divisée.

NICOTINEUX, EUSE. adj. Qui contient de la nicotine. Émanations nicotineuses.

NICOTINIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la nicotine.

NICOTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit des substances dont la nicotine fait la base.

NICOTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Nicotiser. S'emploie aussi adject. v. Air nicotisé.

NICOTISER v. a. 1re conj. (rad. *nicotiane*). Charger de vapeur de tabac.

NICOU. s. m. Bot. Sorte de robinier de la Guyane, qui sert à enivrer le poisson.

NICOYA. Géogr. Presqu'île de l'Amérique centrale, entre le golfe de Papagayo, au N.-O., et celui de Las Salinas ou *Nicoya*, au S.-E., touchant aux deux républiques de Costa-Rica et de Nicaragua. Elle a 170 kilom. sur 130 de largeur. Le climat est malsain, le sol est plat et fertile en cannes à sucre.

— NICOYA. Rivière de 90 kilom. de cours, qui se jette dans le golfe de Las Salinas.

— NICOYA. Golfe du Grand Océan, sur la côte de Costa-Rica ; il s'enfonce du S.-E. au N.-O., entre le cap Blanco et le volcan Herradura ; c'est là qu'on voit le port de Punta Arenas.

— NICOYA. Ville de l'État de Costa-Rica, sur la rivière et dans le N. E. de la presqu'île du même nom. Petit port ; chantiers de construction, commerce de coquillages à pourpre.

NICTAGE. s. f. Bot. Syn. de NYCTAGE et de BELLE-DE-NUIT.

NICTALOPE. s. m. Entom. Syn. de NYCTALOPE.

NICTALOPIE. s. f. Pathol. Syn. de NYCTALOPIE.

NICTATION. s. f. (pr. *nik ta-cion* ; ét. lat., *nictatio* ; fait de *nictare*, clignoter). Méd. Clignotement des yeux produit par l'effet d'une sorte de convulsion, ou par suite d'une impression trop vive de la lumière. On dit aussi *nictitation*.

NICTER v. n. 1re conj. (ét. lat., *nictare*, clignoter). Art vétér. Cligner des yeux, en parlant d'un cheval.

NICTHEROY. (autrefois *Praya-Grande*). Géogr. Capitale de la province de Rio-de-Janeiro (Brésil), sur la côte orientale de la baie, en face de Rio-de-Janeiro.

NICTITANT, ANTE. adj. (ét. lat., *nictitare*, fréquentatif de *nictare*, clignoter). Anat. Qui clignote. || *Paupière nictitante*. Dans les oiseaux de nuit, troisième paupière, qui adoucit l'éclat d'une lumière trop vive.

— Bot. Se dit d'une espèce de casse parce que les quatre pétales supérieurs de sa corolle sont très courts et fermés, l'inférieur étant très grand et ouvert, ce qui a fait comparer sa fleur à un œil qui cligne.

NICUESA (Diego de). L'un des premiers explorateurs de l'Amérique, 1474-1511, suivit Amerigo Vespucci et Alonzo de Ojeda, en 1501, sur les côtes de l'Amérique méridionale. Il reçut la concession des terres qu'on nomma *Castilla del Oro* ; bâtit la forteresse de *Nombre de Dios*, et mourut dans la prison de Darien, où le retenait Balboa.

* **NID** s. m. (pr. *ni* ; étym. lat., *nidus*, même signif.). Espèce de berceau, de logement que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs et y élever leurs petits. Nid de pie, de corneille, de rossignol. Oiseaux qui font leur nid sur la terre. Chercher, trouver un nid. L'oiseau est dans son nid. Les petits sont hors du nid. Il n'y a plus que le nid. Tu te verras attaqué dans les murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son *nid*, ou il partage son butin à ses petits. (Boss. La linotte fait souvent son *nid* dans les vignes. (Buff.) Les charbonnerets sont avec les pinsons ceux qui savent le mieux construire leur *nid*. (Id. La poule et la cane domestique ne font pas de *nids*. (Id. Il (le château) est enfoui dans la nature comme un *nid* d'oiseau. (Th. Gaut.)

Pour construire leurs *nids*, les hôtes des bocages
Vont chercher dans les prés, dans les cours des hameaux,
Les débris des gazons, la laine des troupeaux.
L'un a placé son *nid* sous la verte fougère ;
D'autres aux troncs mousseux, à la branche légère,
Ont confié l'espoir d'un mutuel amour. (MICHAUD.)

— S'emploie aussi comme synonyme d'AIRE. On assure que le même *nid* sert à l'aigle pendant toute sa vie. (Buffon.)

— Fig. Il faut prendre une passion naissante dans le *nid*, ou elle nous échappe, comme un oiseau, d'un vol léger, échappe aux filets de l'oiseleur. (Noel.) France sans peur, *nid* de courage et non pas de couardise, écoutez-moi. (E. Quinet.) Avoir tout regardé dans le nid des oiseaux, cela donne la démangeaison de regarder un peu dans le *nid* des spectres. (V. Hugo.)

— Par extens. Les hommes, à un certain jour, font leur métier d'homme ; ils sortent du *nid* paternel, ils se prennent à tous les chemins, la poussière du chemin les ternit. (Sainte-Beuve.)

— Fig. et fam. *Poudre au nid d'autrui*. Coucher avec la femme d'autrui.

— *Il ne sort point de son nid*. Se dit d'un homme sédentaire qui sort rarement de sa maison. || Se dit d'un homme que l'on trouve souvent dans son lit.

— Par anal. Nom donné aux constructions plus ou moins vastes que font certains insectes ou animaux, tels que les fourmis, les termites, les guêpes, etc., le lapin, l'écureuil, la belette, etc.

Une chauve-souris donna tête baissée
Dans un *nid* de belette. (LA FONTAINE.)

— *C'est un nid à rats, un vrai nid à rats*. Se dit d'une méchante petite maison, d'une méchante petite chambre.

— Lieu où l'on s'établit, où l'on demeure. Elle s'achemina de la ville vers ces rochers pour s'y retirer comme dans un *nid*. (B. de St Pierre.)

Fig. et fam. *Un bon nid*. Un bon établissement où l'on est à son aise. Trouver un bon nid. Être dans un bon nid.

— Fig. et par extens. Se prend souvent en mauvaise part. Raguse était aussi bien *nid* de pirateries que cité de gentilshommes. (V. Hugo.) Il faut à tout régime nouveau, pour éclore, le *nid* de la dictature. (É. de Girardin.)

Mais aucun de ces maux n'égale les rigueurs
Que la mauvaise honte exerça sur les cœurs ;
De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices. (BOILEAU.)

— Ensemble des petits qui habitent un nid. Tout le nid a pris sa volée.

Et, portant dans son bec son modeste butin,
De son *nid* habillard revient calmer la faim (DELILLE.)

— Loc. prov. *Il croit avoir trouvé la pie au nid*. Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui s'imagine avoir fait quelque découverte importante. || *Il n'y a plus que le nid, on n'a plus trouvé que le nid*. Se dit lorsqu'on est allé chercher quelqu'un chez lui pour l'arrêter, et qu'on ne l'y a pas trouvé. || Se dit de quelque chose qu'on avait cachée, et que l'on ne trouve plus. || *Petit à petit l'oiseau fait son nid*. On fait peu à peu sa fortune, sa maison. || *A chaque oiseau son nid est beau*. Chacun trouve sa maison, sa propriété belle. || *S'en aller en nid de chien*. Se dit d'une chose qui a mauvais succès. || *Villes et maisons sans habitants, nids sont aux rats et chats-huants*. *Aller prendre la mère au nid*. Marcher doucement et sans bruit, de peur d'être aperçu et de manquer son coup, comme les oiseleurs qui veulent surprendre la femelle sur les œufs dans le nid. || *A petit oiseau petit nid*. On doit se loger selon ses moyens de fortune.

— Alchim. Œuf philosophal. || *Nid du poulet*. Œuf où le mercure est enfermé.

— Anat. *Nid de pigeon* ou *d'hirondelle*. Enfoncement hémisphérique situé de chaque côté de la face inférieure du cervelet.

— Art milit. *Nid de pie*. Sorte de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est rendu maître, sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune.

— Bot. *Nid de fourmis*. Sorte d'arbrisseau grimpant de l'île de Cayenne. || *Nid d'oiseau*. Nom d'une espèce de fougère appartenant au genre aspidie. || Nom d'une orchidée du genre néottie.

— Cost. milit. *Nid d'hirondelle*. Espèce d'épaulette fixée sur certains uniformes. Les tambours portaient des nids d'hirondelles sur l'épaule.

— Géol. Nom de petits amas de matières meubles et très friables, ayant une forme très irrégulière, qui sont enveloppés dans l'épaisseur des couches du globe.

— Min. Amas peu considérable de substances métalliques que l'on trouve isolées hors des filons.

— Relat. *Nids d'hirondelles*. Nom donné aux nids que les salanganes ou hirondelles de mer forment avec du frai de poisson, et qui passent pour un mets friand en Chine et dans les Indes. On dit aussi *nids d'oiseaux*, *nids indiens*, *nids comestibles*.

— Typogr. Trop grand espace de blanc laissé entre les mots. On dit plus ordinairement *colombier*.

NID ou **NIDDE**. s. m. Myth. sept. Chant de malédiction des magiciennes scandinaves.

NIDALIE. s. f. (ét. lat., *nidus*, nid). Zooph. Genre de polypiers alcyoniens, voisin de celui des néphthées.

NIDATION. s. f. (pr. *ni-da-cion* ; rad. *nid*). Hist. nat. N'est employé que dans la locution *Nidation utérine*. Séjour et développement de l'œuf dans l'utérus.

NIDDA (La). Géogr. Affluent de droite du Mein, descend du Vogels-Gebirge, passe à *Nidda*, près de Bergen.

NIDDNI. s. m. Hist. relig. Excommunication mineure qui durait trente jours, chez les juifs, et qui privait l'excommunié de l'usage des choses saintes.

NIDER, NIEDER ou **NYDER** (Jean). Dominicain allemand du XVe siècle, se montra des plus ardents dans la conversion cruelle des hussites. Il a laissé : *Præceptorium divinæ legis* ; *Alphabet du divin amour* ; *Manuale confessorum* ; etc.

NIDEUR. s. f. (du lat. *nidor*, même signif.). Odeur forte. Vieux mot.

NIDHARD. V. NITARD.

NIDHOEGUR. s. m. Myth. scand. Serpent des enfers.

NIDICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *nidus*, nid ; *colo*, j'habite). Arachn. Se dit d'une araignée qui a une sorte de nid.

NIDIFICATION. s. f. (pr. *ni-di-fi-ka-cion* ; rad. *nidifier*). Didact. Construction d'un nid par les oiseaux.

— Fig. L'Orient conteur n'a rien rêvé de pareil à cette *nidification* colossale, à cette Babylone de l'éther, construite à coups d'ailes, maçonnée par des becs qui chantent en même temps. (P. de St-Victor.)

NIDIFIER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *nidus*, nid ; *facere*, faire). Construire un nid.

NIDIFORME. adj. Didact. En forme de nid.

— Hist. nat. *Masses nidiformes*. Masses homogènes qui enveloppent des œufs, comme le frai.

NIDORELLE. s. f. (étym. lat., *nidor*, mauvaise odeur). Bot. Genre de composées astérées, établi pour plusieurs espèces du Cap de Bonne-Espérance.

* **NIDOREUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *nidorosus* ; fait de *nidor*, mauvaise odeur). Méd. Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé. Œufs couvis. Les crudités qui s'engendrent dans les premières voies sont acides et *nidoreuses*. (Acad.)

NIDULAIRE. s. f. (ét. lat., *nidularia* ; fait de *nidus*, nid). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des bromeliacées. || Genre de champignons gastéromycètes, qui croissent en automne sur les bois pourris.

NIDULANT, ANTE. adj. (du lat. *nidulari*, construire un nid). Qui construit des nids.

— Bot. Se dit des oignons sous la pellicule lesquels s'en trouvent d'autres plus petits, tout ils paraissent entièrement formés. || Se dit aussi des graines qui ne conservent aucun ordre les unes à l'égard des autres, la position de leur placenta et de leur hile n'ayant rien de fixe, et elles-mêmes étant placées dans le péricarpe comme des œufs dans un nid.

— Entom. Se dit d'une espèce de guêpe parce qu'elle construit des nids qu'elle fixe à l'extrémité des branches d'arbres.

— Zool. *Membranes nidulantes*. Membranes vésiculeuses dans lesquelles certains animaux, par exemple les crapauds, renferment leurs œufs.

NIDULÉ, ÉE. adj. Botan. Qui est disposé comme des œufs le sont dans un nid || Se dit des semences logées en grand nombre dans une capsule qui n'offre aucune trace de séparation.

NIDWALD. Géogr. République du canton d'Unterwald (Suisse), au N., ch.-l. *Stanz*.

NIÉ, ÉE. part. pass. du v. Nier. S'emploie adjectiv. Fait nié. Vérité niée. Ce fait n'a jamais été nié par qui que ce soit. Cette vérité n'a encore été niée par personne.

NIÉBÉ. s. f. Bot. Espèce de dolic du Sénégal.

NIEBELUNGEN. s. m. pl. Myth. teuton. Tribu ou famille burgonde célèbre par ses luttes avec Etzel (Attila). Transformation imprévue ! L'ogre se fait patriarche ; l'assassin du monde devient le juge de paix majestueux des querelles des *Niebelungen*. (P. de St-Victor.)

— Litt. *Les Niebelungen*. Titre d'une grande épopée qui a pour sujet les aventures de cette famille. On attribue cet ouvrage au minnesinger Henri d'Ofterdingen, qui vivait au commencement du XIIIe siècle.

NIEBLA. Géogr. Ville d'Andalousie (Espagne), dans la prov. d'Huelva ; jadis capitale d'un état mauresque, aujourd'hui bien déchue.

NIEBLE. adj. Niellé (Rabelais).

NIEBUHR (Carstens). Voyageur allemand, né à Ludwigswörth (Hanovre), 1733-1815, est célèbre par son expédition scientifique en Arabie ; il visita une partie de l'Asie, 1761-1767, et a laissé : *Description de l'Arabie* ; *Voyage en Arabie et dans les pays voisins*. || NIEBUHR (Barthold-Georges). Historien et diplomate allemand, fils du précédent, né à Copenhague, 1776-1831, fut secrétaire de la bibliothèque de Copenhague ; étudia à Édimbourg et eut, en 1806, la direction de la banque de Berlin. Historiographe du roi de Prusse, il fit un cours célèbre à Berlin sur l'histoire romaine, de 1810 à 1813. Il découvrit, à Vérone, les *Institutes* de Gaius. Il se retira à Bonn pour y finir son grand ouvrage de l'histoire romaine. La sagacité de la critique, qui va jusqu'à une résurrection du passé, a fait à Niebuhr une place à part et supérieure parmi les gloires historiques. Niebuhr a voulu retrouver, à force de critique, d'érudition, de divination historique, la vérité depuis si longtemps obscurcie sur les premiers siècles de Rome. Malgré ses erreurs, il restera l'un des grands historiens du XIXe siècle. Son *Histoire* a été traduite en français par de Golbery, 7 vol. in-8°. On lui doit encore : *Frontonis Reliquiæ* ; *Flavii Merobaudis Carmina* ; *Sur les Comices par centuries* ; *Leçons sur l'histoire romaine et l'histoire grecque* ; *Mélanges d'histoire et de philologie* ; *Histoire héroïque de la Grèce* ; etc., etc.

NIÉBUHRIE. s. f. (de *Niebuhr*, n. pr.). Bot. Genre de capparidées, établi pour des arbustes qui croissent dans les régions chaudes d'Asie et d'Afrique.

* **NIÈCE**. s. f. (ét. bas-lat., *neptia* ; fait du lat. *neptis*, petite-fille). Fille du frère ou de la sœur.

— *Petite-nièce*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Nièce à la mode de Bretagne*. Fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

NIED (la). Géogr. Affluent de gauche de la Sarre. Cours de 64 kil.

NIEDER. V. NIDER.

NIEDERBRONN. Géogr. Ancien ch.-l. de canton de l'arr. de Wissembourg (Basse-Alsace). Forges ; eaux minérales ferrugineuses ; 3,300 hab.

NIEDERMEYER (Louis). Compositeur né à Nyon (Suisse), 1802-1861, composa à Naples un premier opéra, à 18 ans ; à Paris, un opéra en deux actes, *Casa nel bosco*, 1828, eut peu de succès. Il fit représenter à l'Opéra : *Stradella*, *Marie Stuart*, *Robert Bruce*, et la *Fronde*. Il fonda, en 1853, une école de musique religieuse ; créa et dirigea, de 1856 à 1858, le journal *la Maîtrise*. Il a été surtout populaire par ses mélodies remarquables : *le Lac*, *l'Isolement*, *le Soir*, *la Ronde du Sabbat*, *Oceano Nox*, *la Mer*, etc.

NIÈKE CORONDE. s. f. Bot. Fausse cannelle de Ceylan.

NIEL. s. m. Chim. Sulfure d'argent, de plomb et de cuivre, qu'on emploie au meliage.

NIEL-PRÈS-DE-BOOM. Géogr. Commune de la prov. et à 15 kil. d'Anvers (Belgique). Commerce de lin ; 4,600 hab.

NIEL (Adolphe). Maréchal de France, né à Muret, 1802-1869, entra dans l'arme du génie, était colonel en 1845 ; chef d'état-major du génie dans l'expédition de Borne, 1849, il y fut nommé général de brigade. Conseiller d'État en service extraordinaire, général de division, 1853, il commanda le génie au siège de Bomarsund, puis dirigea le siège de Sébastopol. Il fut créé sénateur en 1857. Dans la guerre d'Italie, à la suite de la bataille de Solférino, il fut nommé maréchal de France, 1859. Il est mort ministre de la guerre, sans avoir pu terminer les réformes qu'il avait entreprises.

NIELLAGE. s. m. Techn. Action de nieller.

* **NIELLE**. s. m. (ét. lat., *nigellus*, noir). Nom d'ornements ou de figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfévrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir, fait d'un mélange d'argent, de plomb et de soufre liquéfiés. La galène fournit un nielle parfait. || Émail noir dont on se sert pour faire cette gravure. || Empreinte en soufre ou épreuve sur papier tirée de la planche de métal.

* **NIELLE**. s. f. (ét. lat., *nigellus*, dim. de *niger*, noir). Bot. Nom donné à certaines plantes considérées comme nuisibles aux moissons et dont les graines, de couleur noire, donnent au pain un aspect désagréable. || *Nielle* ou *charbon des blés*. Nom donné à diverses espèces d'urédinées qui altèrent les céréales. || *Nielle des blés*. Espèce d'agrostemme. || *Nielle de Virginie*. Le mélanthe de Virginie.

— Agric. Maladie des grains dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire. Le blé germe et périt de *nielle* infecté. (De Saint-Ange.) || On a étendu mal à propos le nom de *nielle* à la rouille, à l'ergot, ou au blanc, autres maladies des végétaux.

— Arboric. *Nielle des arbres*. Taches, généralement de couleur noire, qui se montrent sur l'écorce des végétaux.

— Mar. Fermentation qui gâte la toile à voiles.

NIELLE. s. f. Métrol. Nom qu'on a donné par corruption à une monnaie de cuivre appelée d'abord *neste*.

NIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Nieller. S'emploie adjectivement. Orne de nielles. Tabatière nielléе. Peut-être voulez-vous parler de boucles

ou d'agrafes d'argent *niellé* comme il en vient du Caucase. (Mérimée.)

NIELLÉE, part.pass. du v. Nieller. S'empl. adjectiv. Agric. Gâté par la nielle. Blés nielles.

— Bot. Se dit des fruits qui prennent difficilement leur accroissement et dont la surface est tachée.

NIELLÉE. s.f. Agric. Quantité considérable de nielle.

* **NIELLER**, v. a. 1re conj. (de *nielle*, s. m.). Orner de nielles. Nieller la poignée d'un sabre. Nieller l'argent. Nieller des porte-cravates en argent. Employer de la galène pour nieller l'argent.

— Remplir les traits de la gravure sur métaux d'une couleur noire.

— SE NIELLER, v. pron. Être orné de nielles. Cette pièce ne doit pas se nieller.

* **NIELLER**, v. a. 1re conj. (de *nielle*, s. f. Agric. Gâter par la nielle. Un brouillard trop prolongé nielle les blés.

—SE NIELLER, v. pron. Être gâté par la nielle. Les blés se niellent.

* **NIELLEUR**, s. m. (radic. *nielle*). B.-arts. Graveur de nielles.

— Adjectiv. Orfèvre nielleur. Ouvriers *nielleurs*. (Acad.)

* **NIELURE**, s. f. B.-arts. Art de nieller; ses travaux, ses produits.

* **NIELURE**, s. f. Agric. Action de la nielle sur les blés.

NIELS, V. NICOLAS.

NIEM (Thierry de), Historien allemand, né à Niem, près de Paderborn, mort vers 1417, evêque de Verdun, de Cambrai, membre très actif du concile de Constance. On a de lui : *De Schismate*, en 4 livres; *Historia Johannis XXIII pontificis*; *Vitæ pontificum romanorum, a Nicolao IV usque ad Urbanum V*, etc.

NIEMCEWICZ (Julien-Ursin), Homme d'Etat, historien et poète polonais, né à Skoli (Lithuanie), 1757-1841, se distingua par son zèle pour défendre la nationalité de son pays, et a laissé des œuvres nombreuses : *Chants historiques de la vieille Pologne*; *Lettres lithuaniennes*, etc.

NIÉMEN ou **MÉMEL**. Géogr. Fleuve de la Russie d'Europe, vient du gouvernement de Minsk, arrose les territoires de Vilna, Grodno et Kowno, puis Tilsitt, Prusse, et après un cours de 800 kil., se jette dans le Kurisches-Haff. Il reçoit la Vilia. Il est large, profond et navigable depuis Grodno.

NIEPCE (Joseph-Nicéphore), Inventeur de l'héliographie, né à Chalon-sur-Saône, 1765-1833, lieutenant, 1793-1795, administrateur du district de Nice jusqu'en 1801; s'occupa de mécanique et de chimie avec son frère; et, dès 1813, eut la première idée des recherches et des travaux qui le conduisirent lentement à sa belle découverte de la photographie. Il s'associa avec Daguerre pour l'exploitation de sa découverte. || NIEPCE DE SAINT-VICTOR, Neveu du précédent, a contribué à perfectionner la photographie.

NIEPPE, Géogr. Comm. du cant. de Bailleul, arr. d'Hazebrouck (Nord); 5,000 hab.

* **NIER**, v. a. 1re conj. (du lat. *negare*, nier, refuser. Ce verbe prend deux *t* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je nie, nous niions, vous niiez, ils nient. Je niais, nous niions, vous niiez, ils niaient. Ne, niions, niiez. Que je nie, que nous niions, que vous niiez*, etc. Dire, soutenir qu'une chose n'est pas vraie. Nier un fait. Nier une vérité. Nier un fait fort et ferme, le nier tout à plat. Il est si difficile d'apercevoir les canaux demi-circulaires, qu'un très grand anatomiste, Pierre Camper, en a nié l'existence. Lacep. D'autres ont nié l'existence des trachées. Libes. C'est sous ce ciel brûlant et au bord de ce fleuve (le Sénégal), torrent mystérieux, que déjà sont rassemblées les populations les plus lointaines, venues là pour assister au miracle qu'ils ont *nié*, pour être témoins de la naissance du Messie de la civilisation. Gozlan.)

— *Nier Dieu*. Nier son existence.

Dieu fait part, au besoin, de sa force infinie;
Qui craint de le *nier*, dans soi-même le nie.
(COLSENILLE.)

— *Nier une dette, un dépôt*. Nier qu'on ait une dette à payer, qu'on ait reçu un dépôt.

— Absol. Vous affirmez, et moi je nie. *Nier* n'est pas prouver; c'est la ressource de la sottise ou de la mauvaise foi. Boiste. En présence du ciel il faut croire ou *nier*. (A. de Muss.

— *Nier que*. Nier qu'on ait fait une chose. Nier qu'une chose soit vraie. Nier cette vérité, c'est *nier* qu'il fait jour en plein midi. Acad. On ne peut *nier* que cette vie ne soit désirable. (Bossuet.)

Je ne vous *nierai* point, seigneur, que ses soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs.
(RACINE.)

— Se disait pour Refuser. Les sujets des deux rois pourront aller et venir par les deux royaumes, sans qu'on leur puisse *nier* passage. (Ch. Pancher.)

La terre
Nia son vin, ses pommes et son blé. (BOISSARD.)
Et chercher, par des sons d'une lyre longue suite,
D'obtenir ce qu'on nie à leur peu de mérite. (MOL.)

— Log. Ne pas demeurer d'accord d'une proposition. Nier une proposition, un principe, une conséquence. Accorder la majeure et nier la mineure.

— SE NIER, v. pr. Être nié. C'est la une chose qui se nie facilement.

— *Nier* sa propre existence. Nier le passé, c'est se *nier* soi-même. E. Legouvé.

— Ce verbe suivi d'un autre verbe peut s'employer indifféremment avec *de* et l'infinitif ou avec *que* et le subjonctif, lorsque le sujet du verbe régi représente le sujet du verbe *nier*. Il a nié avoir fait cela. Je me défends d'être allé où je sais allé dans cette maison. Cependant, lors que le sujet est *il*, *de* est préférable pour éviter une amphibologie. En effet, Il ne prouve pas soit allé dans cette maison peut signifier Il ne me que lui-même ou qu'un tiers dont il est question soit allé dans cette maison. Lorsque le sujet des deux verbes est différent, on emploie toujours *que* avec le subjonctif. Je nie qu'il ait raison.

— Lorsque *nier* est employé avec la négation, le *ne* doit être répété dans la proposition subordonnée. Vous ne pouvez *nier* qu'un homme n'apprenne bien des choses quand il voyage. Fén. On ne peut *nier* que je ne sois très fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux. J.-J. Rouss. La négative doit être également employée quand le verbe paraît sous la forme interrogative. Peut-on nier qu'il n'ait avancé cette proposition? Cependant ces règles ne sont pas absolues, et on trouve des exemples où *ne* est supprimé avec le second verbe. Je ne *nie* pas qu'il n'ait fait cela, qu'il ait fait cela. Acad. Je ne *nie* pas qu'il ait raison. J.-J. Rouss. Lorsque le sens le *nier* est affirmatif, le verbe de la subordonnée ne prend point *ne*. Je ne nie qu'il soit venu.

— Syn. comp. NIER, DÉNIER. *Nier*, c'est ne pas demeurer d'accord, ne pas vouloir reconnaître; *dénier*, c'est nier de manière à faire éprouver une privation à une personne, à lui enlever quelque chose.

NIÈRE, s. m. Agric. Individu.

NIÉREMBERGIE, s. f. (de *Nieremberg*, n. pr.). Bot. Genre de solanées nicotianées croissant dans l'Amérique méridionale.

NIEUKERKEN-WAES, Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 10 kilom. de Gand; 2,700 hab.

NIEUL, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Limoges (Haute-Vienne); 900 hab.

— NIEUL, Petit port de cant. et de l'arr. de La Rochelle (Charente-Inférieure); salines; 1,000 h.

NIEULE, s. f. Art culin. Nom qu'on donnait à une espèce de tourte.

— S'est dit pour Brouillard, obscurité.

NIEULIER, s. m. Art culin. Pâtissier qui faisait des nieules.

NIEUPORT (Guillaume-Henri), Historien hollandais, né vers 1670, mort vers 1730, a laissé : *Rituum qui olim apud Romanos obtinuerunt succincta explanatio*, livre traduit par Desfontaines; *Explication des cérémonies et coutumes des Romains*; *Historia reipublicæ et imperii Romanorum*.

NIEUPORT, Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), à 38 kil. de Bruges et à l'embouchure de l'Yser; port de pêche. Victoire de Maurice de Nassau, en 1600; 3,200 hab.

NIEUW-DIEP, Géogr. Port de la Hollande septentrionale, Pays-Bas, à l'extrémité du canal du Nord.

NIEUWELD ou **NIEUWVELD**, Géogr. Chaîne de montagnes de l'Afrique australe, sur les limites de la colonie du Cap et de la Hottentotie.

NIEUWENTYT (Bernard), Mathématicien hollandais, né en 1654, mort en 1718, a laissé un ouvrage d'astronomie philosophique, *Usage de la contemplation de l'univers*.

NIEUWERKERKEN-LEZ-ALOST, Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 3 kil. d'Alost; 2,500 hab.

NIEUWKERK ou **NAKERK**, Géogr. Ville de la Gueldre (Pays-Bas), port réuni au Zuiderzee par un beau canal; 6,000 hab.

NIEUWLAND (Pierre), Poète et mathématicien hollandais, né près d'Amsterdam, 1764-1796, fils d'un charpentier, mourut à Leyde, professeur de physique, d'astronomie et de mathématiques. Il a laissé des *Poesies hollandaises*; *Dissertations sur la détermination des longitudes*, etc.

NIVRE, Rivière de France, affluent de droite de la Loire, à Nevers, après 11 kil. de cours.

— NIÈVRE, Département du centre de la France, situé entre les départements du Loiret et de l'Yonne, au N.; de la Côte-d'Or, à l'E.; de Saône-et-Loire, au S.-E.; de l'Allier, au S.; du Cher, à l'O. Sa superficie est de 681,955 hectares; sa population de 317,600 hab. Il est montueux, traversé par les collines du Morvan, arrosé au N. par l'Yonne, au S. par la Loire, la Nièvre et l'Allier; on y trouve les canaux du Nivernais, du Centre, et le canal latéral à la Loire. Le sol est pauvre, excepté sur les bords des rivières; on y compte 321,0 0 hectares de terres de labour, 212,700 de bois, 91,000 de pâturages. Il produit du vin, du chanvre, élève des chevaux estimés et des abeilles. L'abondance du bois, de la houille et du minerai de fer a permis à l'industrie métallurgique d'y prendre de grands développements. Coutellerie, quincaillerie, verreries, poterie, faïence de Nevers. Sources minérales de Pougues et de Saint-Honoré. Le ch.-l. est *Nevers*; il renferme 4 arrondissements : Nevers, Château-Chinon, Clamecy, Cosne, 25 cantons et 313 communes. Il a été formé du Nivernais et de la plus grande partie du Morvan. Il forme le diocèse de Nevers, dépend de la cour d'appel et de l'académie de Bourges, et du 8e corps d'armée (Bourges).

NIEUW DIEP, Géogr. V. NIEUW DIEP.

NIEUT, s. m. Mdl. Espèce de fuseau.

NIFE, s. f. Techn. Surface supérieure d'un banc d'ardoise.

NIFELHEIM ou **NIFLHEIM**, Myth. scand. L'enfer primitif. C'était une espèce de prison où étaient détenus les hommes riches ou puissants qui ne pouvaient obtenir pour les lieux inférieurs en cas d'attaque immédiate. Mais les habitants devaient en sortir un dernier jour pour être jugés sur d'autres régions, et condamnés ou absous pour les vices ou les vertus plus forts.

NIFFÉ, Géogr. Royaume de la Nigritie centrale.

NIFO (Augustin), en latin *Nyphus*, Commentateur et philosophe italien, né vers 1473, à Iopoli, dans la Calabre, fut en faveur auprès de Léon X. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages : *De Intellectu et de Dæmonibus*; *De Immortalitate animæ, adversus Pomponatium*, etc.

NIFON, V. NIPHON.

* **NIGAUD, AUDE**, adj. Et. inconn. Peut-être le vieux français *nice*, qui a aussi donné l'abstrait *nicet* et ensuite *nigaud*. Qui n'a pas l'esprit fin, délié. Homme nigaud. Femme nigaude. C'est le nigaud le plus spirituel et l'homme d'esprit le plus *nigaud* que je connaisse. (Fontenelle.)

— Substantiv. Un grand nigaud. Un vrai, un franc nigaud. Une grande *nigaude*. Acad. On ne sait pas faire un pas sans trouver des *nigauds* qui vous regardent. (Mol.)

On veut le scène bien réserver un *nigaud*
Pour six mots de latin qu'il fait sonner bien haut.
(M. LEBRE.)

— NIGAUD, s. m. Jeux. Jeu de cartes nommé aussi *patience russe*. || Carte qui ne gagne rien à la loterie.

— Mamm. Syn. de NILGAUT.

* **NIGAUD**, s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de cormoran.

NIGAUDEMENT, adv. A la manière d'un nigaud.

* **NIGAUDER**, v. n. 1re conj. Faire des actions de nigaud. S'amuser à des riens. Ne faire que nigauder. Passer son temps à nigauder. J'aurais, j'aurai, j'ai rêvé, j'ai *nigaudé* en farandole. (Balzac.)

* **NIGAUDERIE**, s. f. (de l'*nigauder*). Action de nigaud. C'est une nigauderie, c'est une grande nigauderie. Ne faire que des nigauderies. Elle serait de ses *nigauderies*, qui l'empêcheront de tirer parti de sa position. De Goncourt.

— Caractère du nigaud. Être d'une grande nigauderie.

NIGAUDINOS, s. m. (pron. *ni-gô-di-nôss*). Pop. Grand nigaud.

NIGAUTEAU, s. m. Techn. V. NIGOTEAU.

NIGELLASTRE, s. m. (rad. *nigelle*). Zoolph. Nom donné d'abord à une espèce de scrutateur et ensuite à un sous-genre de sertulariens.

— Bot. Espèce de garidelle. || Sous-genre de nigelle.

* **NIGELLE**, s. f. (ét. lat., *nigella*, noire). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, contenant quinze espèces originaires du littoral méditerranéen et souvent cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs. Nigelle cultivée. Nigelle de Damas.

NIGELLINE, s. f. Chim. Matière qu'on extrait des graines de nigelle.

NIGER, s. m. Bot. Plante à graines oléagineuses.

NIGER, Géogr. Nom donné par les Européens au grand fleuve d'Afrique, que les indigènes appellent *le Fleuve*, *Eghirrou*, chez les Touaregs, *Dgoliba*, chez les Mandingues, *Mayo-Baleo*, *Sai*, *Kouarra*, chez les peuples plus voisins de l'embouchure. Il vient des montagnes de Kong, coule du S.-O. au N.-E., jusqu'à Tombouctou, en passant à Sego et à Djenné, et en traversant le Bambara, le Bélédougou, coule du N.-O. au S.-E., traverse le Soudan occidental, franchit successivement les montagnes de Kong, et, revenant vers le S.-O., arrose la partie de la Guinée. Il se divise en plusieurs bras et forme un vaste delta avant de se jeter dans le golfe de Guinée. Sa vallée, monde pendant les pluies et les crues, est très fertile; son lit est encombré d'îles. On y trouve plus de 3,500 kil. de cours. Ses principaux affluents sont, à droite, l'Issa; à gauche, le Sokoto et le Bénoué ou Tchadda.

NIGER (C. Pescennius), Empereur romain, battu en 193, général des armées de Syrie, proclamé après l'assassinat de Pertinax. Septime Sévère, vainqueur à Cyzique, le battit près de Nicée et sur le golfe d'Issus, et le fit mettre à mort.

NIGERIE, s. f. Niaiserie. Je vous entretiens de mes *nigéries*, à faute de quelque chose de meilleur. (Malherbe.)

NIGIDIE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides.

NIGIDIUS FIGULUS (Publius), Illustre savant romain, ami de Cicéron.

NIGIMAROS, s. m. Antiq. gr. Chant des matelots, sur la mesure duquel on réglait le mouvement des rames. || Petite flûte sur laquelle on jouait cet air.

NIGOTEAU, s. m. Constr. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une ruelle. On écrit aussi *nigauteau*.

NIGRILLO, s. m. (du lat. *niger*, noir). Bot. Premier essai d'engemmage qu'on entreprend les espèces dont la poussière est noire ou brune.

NIGRESCENT, ENTE, adj. (ét. lat., *nigrescens*; de *niger*, noir). Didact. Dont la teinte tourne un peu au noir.

NIGRETTE, s. f. (du lat. *niger*, *nigri*, noir). Ornith. Nom vulgaire du merle commun.

NIGRICA, s. m. (du lat. *niger*, *nigri*, noir). Miner. Sens spécial, terme propre à dessiner. C'est l'antipelte graphique.

NIGRICAULE, adj. 2 g. (ét. lat. *niger*, *nigri*, noir; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige noire ou noirâtre.

NIGRICOLLE, adj. 2 g. (étym. lat., *niger*, *nigri*, noir; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou noir.

NIGRICORNE, adj. 2 g. (étym. lat., *niger*, *nigri*, noir; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes noires.

NIGRICRURE, adj. 2 g. (ét. lat. *niger*, *nigri*, noir, *crus*, *cruris*, cuisse). Zool. Qui a les cuisses noires.

NIGRIFIANT, part. pres. du v. Nigrifier.

NIGRIFIANT, ANTE, adj. Qui rend noir. L'action *nigrifiante* du soleil. Brocca.)

NIGRIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Nigrifier. Se dit adjectiv. Devenu negre.

NIGRIFIER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *niger*, *nigri*, noir; *facere*, faire). Rendre noir ou negre. Ce n'est pas le climat qui nigrifie les races.

NIGRIN, INE, adj. (du lat. *niger*, *nigri*, noir). Hist. nat. Qui est d'un noir luisant.

— NIGRIN, s. m. Miner. Variété de titane qui se trouve dans les roches granitiques.

— NIGRINE, s. f. Minér. Titanate de fer. || Variété noire et ferrugineuse de titane rutile.

— Bot. Syn. de MELASME et de CHLORANTHE.

NIGRIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *niger*, *nigri*, noir; *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe noir, comme la pezize nigripède.

— NIGRIPÈDE, s. m. Mamm. Espece du genre chat.

NIGRIPENNE, adj. 2 g. (étym. lat., *niger*, *nigri*, noir; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes ou les elytres noirs.

NIGRIQUE, adj. Chim. Se dit d'un des acides que l'on obtient par l'action du potassium sur l'oxalate d'ethyle.

NIGRIROSTRE, adj. 2 g. (ét. lat., *niger*, *nigri*, noir; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou la trompe de couleur noire.

NIGRISPERME, adj. 2 g. (ét. lat., *niger*, *nigri*, noir; gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines ou les corpuscules reproducteurs de couleur noire.

NIGRITARSE, adj. 2 g. (étym. lat., *niger*, *nigri*, noir; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses noirs.

NIGRITELLE, s. f. (du lat. *niger*, *nigri*, noir). Bot. Genre d'orchidées ophrydées, établi pour des herbes qui croissent dans les régions montagneuses de l'Europe centrale.

NIGRITHORAX, adj. 2 g. (ét. lat., *niger*, *nigri*, noir, gr., θώραξ, poitrine). Zool. Qui a la poitrine noire ou noirâtre.

NIGRITIE, s. f. pr. *ni-gri-ci* ; ét. lat., *nigritia*; de *niger*, noir). Pathol. Coloration noire qui se manifeste sur diverses parties du corps, surtout chez les femmes au temps de la grossesse. *Nigritie de la langue*. Teinte noire particulière à la langue dans certaines maladies et due à un dépôt de granulations pigmentaires dans les cellules des gaines épithéliales.

NIGRITIE, *Pays des noirs*. Géogr. On comprend souvent sous ce nom général et vague toute la partie de l'Afrique, entre le Sahara au N., l'Afrique australe au S., le bassin du Nil à l'E., et l'océan Atlantique à l'O. *La Nigritie occidentale* correspondrait alors à la Sénégambie; *la Nigritie maritime*, à la Guinée; *la Nigritie méridionale*, au Congo; *la Nigritie* proprement dite au Soudan ou *Takrour*.

NIGRITIQUE, adj. 2 g. (de *Nigritie*, nom géogr.). Qui a rapport aux negres. Race nigritique.

NIGRIVENTRE, adj. 2 g. (ét. lat., *niger*, *nigri*, noir; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

NIGROLI, s. m. (pr. *ni-grol*, il mouillé). Hist. nat. (du lat. *niger*, noir). Lithotypl. Espèce de spath qu'on appelle aussi *blende*.

NIGROMANCIE, s. f. (ét. lat., *niger*, *nigri*, noir; gr. μαντεία, divination). Art de connaître par l'entremise des démons les choses cachées dans le sein de la terre ou dans des lieux souterrains et ténébreux.

NIGROMANCIEN, ENNE, adj. Qui con-

cerne, qui regarde la nigromancie. || Qui s'occupe de nigromancie.

— Subst. Un nigromancien. Une nigromancienne.

NIGUA s. m. (pr. *ni-goua*). Entom. Syn. de NIGUAS.

NIGUEDOUILLE. s. 2 g. Pop. V. NIQUEDOUILLE.

NIHIL-ALBUM. s. m. (mr. *ni-il-al-bomm* ; ét. lat., *nihil*, rien ; *album*, blanc). Chim. Nom que portait autrefois l'oxyde de zinc sublimé. On l'a donné aussi à une matière blanche semblable à une farine légère, qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans lesquels on traite des substances métalliques volatiles, telles que l'arsenic, l'antimoine, le plomb, l'étain.

— Pharm. Excrément du rat, autrefois en usage en pharmacie.

NIHILIANISME. s. m. du lat. *nihil*, rien. Hist. relig. Doctrine professant certains hérétiques qui nient la réalité de la nature humaine du Christ.

* **NIHILISME.** s. m. (du lat. *nihil*, rien). Philos. Néant, négation, réduction à rien.

— Idéalisme absolu. *Nihilisme*, nom que quelques philosophes critiques ont donné à l'idéalisme absolu, qu'ils disent être la négation de l'être, de toute connaissance, attendu qu'il n'admet ni terme, ni rapport, ni même la réalité par opposition à l'idée, pas plus que l'idée par opposition à la réalité. (Royer-Collard.) Le scepticisme ou le *nihilisme* qui caractérise la philosophie de ces derniers temps est ne de la satiété. (Id.)

— Absence de toute croyance. Les métaphysiciens modernes ont le ton de l'école et la sécheresse du *nihilisme*. (Mercier.)

— Polit. École socialiste et révolutionnaire de la Russie.

* **NIHILISTE.** s. 2 g. Philos. Celui, celle qui ne croit à rien, qui fait profession du nihilisme.

— Celui, celle qui ne s'occupe à rien.

— Partisan de la secte révolutionnaire russe appelée nihilisme.

— Adjectiv. Écrivain nihiliste. Les doctrines *nihilistes*. Acad. Malgré beaucoup de détails heureux, la philosophie, tantôt sceptique, tantôt *nihiliste* de quelques modernes, est du nombre des erreurs dangereuses. (Royer-Collard.) Ce qui fit la force prodigieuse de cette religion le bouddhisme, ce ne fut pas la philosophie *nihiliste* qui lui servait de base ; ce fut sa partie sociale. (E. Renan.)

NIHILITÉ s. f. (du lat. *nihil*, néant) S'est dit pour Néant ; absence de valeur. Nulle particulière qualité n'enorgueillira celui qui mettra quant et quant en compte tant d'imparfaites et faibles qualités autres qui sont en lui, et au bout la *nihilité* de l'humaine condition. (Montaigne.) Je juge volontiers des actions d'autrui ; des miennes, je donne peu à juger, à cause de leur *nihilité*. (Id.)

NIJAR. Géogr. Bourg de la prov. d'Almeria (Espagne, près de la Méditerranée. Grains, vins, huile ; poteries ; verreries ; 5,000 hab.

NIJNI-NOVOGOROD. Géogr. V. NOVOGOROD.

NIKA. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures de la famille des salicoques, établi pour la nika comestible, qui habite la Manche et la Méditerranée.

NIKA s. f. Hist. Sédition qui éclata à Constantinople en 532, au sujet des querelles entre les factions du cirque. L'empereur Justinien s'étant prononcé pour les bleus, tandis que le peuple était passionné pour les verts, les partis en vinrent aux mains, et plus de 30,000 personnes périrent, dit-on, dans la lutte. L'église Sainte-Sophie fut à moitié détruite pendant la nika.

NIKOLAÏEV. Géogr. V. NICHLAIEV.

NIKOLSBURG Géogr. Ville de la Moravie autrichienne, à 40 kil. S. de Brunn ; 10,000 h. Armistice du 26 juillet 1866, après Sadowa, entre la Prusse et l'Autriche.

NIKON Patriarche russe, 1605-1681, essaya de rendre l'Église russe à sa pureté primitive, fut déposé de sa dignité par un concile, assemblé d'après l'ordre d'Alexis, en 1654-1657, et mourut en exil. On lui a attribué, sans preuve suffisante, une *Chronique*, qui va jusqu'en 1630.

NIKONIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres de l'Église dominante en Russie, depuis la révision des livres sacrés, en 1659, par le patriarche Nikon, et l'adoption d'une liturgie uniforme.

NIKOPOLI Géogr. V. NICOPOLI.

NIKSAR Géogr. Ville à 90 kil. N. de Sivas (Turquie d'Asie). Jadis *Neo Cæsarea*.

NIL s. m. Antiq. rom. Nom donné à l'Euripe du cirque, quand on donnait à ce canal un grand développement. || Chez les anciens, on appelait *nils* les grands jets d'eau, comme les cascades des gerbes, etc., dont on ornait les canaux et des ruisseaux dans leurs jardins.

— Astron. Un des noms d'Orion.

— Metrol. Monnaie de compte usitée à Surate et dans presque toute l'Inde.

NIL Géogr. Fleuve de l'Afrique du N.-E., est célèbre depuis la plus haute antiquité. Il est probable que plusieurs cours d'eau encore inconnus se réunissent pour former le véritable Nil ; les Anglais Speke et Baker ont exploré la région des lacs Nyanza ou Victoria et Luta-Nzige ou M'woutan (Albert-Nyanza ; c'est le plus sud le Nil, d'abord sous ces noms de *Somerset-river* et de *Kari* ; il traverse ensuite les immenses prairies du Mahi, où il reçoit à droite l'Asua, traverse le pays des Bari, et forme une longue suite de rapides jusqu'à Gondokoro, vers le 5e lat. N. Il passe par le Dinka, par le pays des Nouers, où il forme le lac marécageux Noo ; coule de l'O. à l'E., reçoit à gauche le Bahr-el-Arab et le Keilak, à droite le Sobat ; puis il prend le nom arabe de *Bahr-el-Abiad* (fleuve blanc), se dirige vers le nord, sépare le Sennaar, à droite, du pays des Schilouks, à gauche ; reçoit à droite, à Khartoum, le *Nil bleu*, ou *Bar el-Azrek*, grossi du Dender et du Rahad, puis l'Athrah ou Tacazze, qui forme, avec lui, la presqu'île de Meroé. Le Nil coule alors dans une vallée très étroite entre des rives élevées qui l'encaissent complètement ; son lit est souvent obstrué par des rochers, qui forment des rapides ou petites cataractes. A l'île de Philæ, près l'Assouan, il entre en Égypte ; sa vallée est encaissée entre deux chaînes de collines rocheuses, la chaîne Arabique, à l'E., la chaîne Libyque, à l'O. ; au-dessous du Caire, il se partage en deux bras égaux, celle de Damiette, à l'E., et celle de Rosette, à l'O., entre lesquelles est compris le Delta, qui est arrosé par un grand nombre de canaux. Les anciens comptaient sept bouches du Nil. Pelusiaque ou Bubastique ; Tanitique ou Saïtique ; Mendésienne, aujourd'hui *canal d'Achmoun* ; Bucolique ou Phatnétique, aujourd'hui *branche de Damiette* ; Sébennytique, branche Bolbitine et branche Canopique, aujourd'hui *branche de Rosette*. Le fleuve commence à croître en Égypte vers la fin de juin et s'élève jusqu'à la fin de septembre ; il reste stationnaire pendant quelques jours ; puis l'eau baisse et se retire en octobre et novembre. Après l'inondation, on laboure, on ensemence, le sol se couvre de verdure et de récoltes, grâce au gras limon que charrie le fleuve. Méhémet-Ali a fait construire, à la pointe d'amont du Delta, le grand barrage, pour assurer et régler les inondations du fleuve.

— Prov. *Inconnu comme la source du Nil*. Se dit d'un homme dont l'origine est très obscure. *Chercher la source du Nil*. Se disait chez les anciens, pour Former des entreprises chimériques

NIL (Saint). Écrivain religieux du Ve siècle, a laissé des *Conseils spirituels*, un *Mémoire d'Épictète*, arrangé à l'usage des chrétiens, etc.

NILACANTHA Myth. ind. Surnom de Siva. Les dieux avaient fait de l'eau des mers un poison brûlant ; Brahma ordonna à Siva de boire ce poison pour sauver le genre humain ; Siva obéit, mais il en conserva une marque noire à la gorge.

NILAUS s. m. (pr. *ni-lôss* ; anagramme du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Division des laniadées, formée aux dépens des pies-grièches.

NILÉ. s. m. Crust. Genre d'isopodes fossiles formant le passage entre les trilobites ordinaires et les autres crustacés, établi pour deux espèces du calcaire de transition.

* **NILGAUT** s. m. (pr. *nil gô* ; et. pers., *nil*, bleu ; *guiar*, bœuf). Mamm. Espèce d'antilope dont les cornes sont recourbées en avant. On écrit aussi *nylgan* et *nylghaut*.

NILGHERRIS, NEILGHERRIES Monts ou *montagnes Bleues*. Géogr. Montagnes situées au S. de l'Hindoustan, entre les Ghattes occidentales et les Ghattes orientales. Le point culminant, le *Mouchour-i-Bet*, a 2,682 met. d'élévation. Elles sont célèbres par l'extrême salubrité de leur climat

NILIAQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au Nil.

NILIGÈNE. adj. 2 g. (de *Nil* et de *geogr.*, et du gr. γινομαι, j'engendre). Antiq. Né sur les bords du Nil.

— Myth. *La génisse niligène*. Isis.

NILION s. m. (rad. *nilios*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des taxicornes, tribu des cossyphènes, établi pour huit espèces américaines.

NILIOS s. m. (pron. *ni-li-oss*). Minér. Sorte d'agate || Les anciens ont confondu sous ce nom plusieurs espèces différentes.

NILLA. s. f. Techn. Étoffe d'écorce et de soie des Indes.

NILLE. s. f. (pr. *nille, ll* mouillé.). Blas. Syn. d'ANILLE.

— Hortic. Ornement de parterre consistant en un simple filet ou trait de buis.

— Techn. Bois qui entoure le manche d'une manivelle, pour empêcher que le fer en tournant dans la main ne la blesse. || Piton carré de fer qui, étant rivé aux croisillons et aux traverses des vitraux d'église, servait à retenir les panneaux || Petite roue de bois allongée qui sert aux boyaux liers à retordre les boyaux.

— Vitic. Petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleurs.

NILLÉ, ÉE adj. pr. *ni-llé, ll* mouillé). Blas. Qui est en forme d'anille, de moulin. Croix nillée. Se dit du chevron, de la croix, du sautoir lorsqu'ils n'ont pas la largeur ordinaire.

NILOËNNES s. f. pl. Antiq. égypt. Fêtes en l'honneur du Nil.

NILOGÈNE. adj. et s. 2 g. (étym. lat., *Nilus*, Nil ; gr. γινομαι, j'engendre). Syn. de NILIGÈNE.

* **NILOMÈTRE.** s. m. (ét. gr., Νειλος, Nil ; μετρον, mesure). Nom de colonnes divisées dans leur longueur en coudées et en demi-coudées, et qui, placées en différents lieux de l'Égypte, servent à mesurer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques.

NILOMÉTRIE. s. f. (radic. *nilometre*). Art de mesurer les crues du Nil.

NILOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la nilométrie ou au nilomètre.

NILONÉES. s. f. pl. Antiq. Syn. de NILOENNES.

NILOSCOPE. s. m. (ét. gr., Νειλος, Nil ; σκοπεω, j'examine). Syn. de NILOMÈTRE.

NILOTIDE. adj. f. (rad. *Nil*). Myth. égypt. Surnom d'Isis.

NILOTIQUE. adj. 2 g. Zool. Qui vit dans le Nil ou qui appartient aux contrées baignées par le Nil.

NILSONIE. s. f. (de *Nilson*, nom pr.). Bot. Genre de cycadées fossiles, établi pour deux espèces qu'on trouve dans les grès du lias.

NILTAVE. s. f. Ornith. Syn. de SYLVIE.

NILUS. Myth. égypt. Le Nil personnifié. || Un des noms du Jupiter égyptien, c'est-à-dire Osiris. || Roi de Thèbes, petit-fils d'Atlas.

NIM s. m. (pron. *nimm*). Comm. Espèce de drap qui se fabriquait dans le Languedoc.

NIMA. s. m. Bot. Genre d'arbustes, voisin des simaroubées, établi pour plusieurs espèces du Népaul.

NIMBAN. Myth. ind. Le paradis des Cingalais.

* **NIMBE.** s. m. (étym. lat., *nimbus*, nuée). B.-arts. Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints. Ils les ajoutent aussi trois par trois, la tête entourée d'un *nimbe*. (Mérimée.)

— Archéol. Cercle lumineux que les peintres anciens traçaient quelquefois autour de la tête des divinités représentées dans leurs tableaux. Le nimbe rayonne indiquant Apollon ou Diane.

— Myth. Nuée qui servait de char aux dieux.

— Numism. Cercle que, sur certaines médailles, et particulièrement sur des médailles du Bas-Empire, on remarque autour de la tête de quelques empereurs, et qui figurait, selon quelques archéologues, le boucher qu'on avait coutume d'attacher derrière la tête des généraux triomphateurs.

NIMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Nimber. S'emploie adjectivem. Tête nimbée, L'oiseau *nimbé* étant évidemment l'aigle de saint Jean, la voûte devait représenter le Christ. (Mérimée.)

— *Nimbe de*. Et les divinités apparaissaient la tête *nimbée* de la branche d'un saule. (De Goncourt.)

NIMBER. v. a. 1re conj. Entourer d'un nimbe. Nimber un saint.

NIMBO. s. m. Bot. Nom donné à l'azédarac, type de la famille des méliacées.

NIMBUS. s. m. (pron. *nein-buss* ; mot lat. signif. *nuage* Météorol. Nom de nuages pluvieux et gris qui se confondent entre eux.

NIMÉGUE. (*Nauwegen, Nymegen*). Géogr. Ville de la Gueldre (Pays-Bas), sur le Wahal ; 28,200 hab. Place forte ; cathédrale et hôtel de ville remarquables. Bière blanche renommée, raffineries de sel, commerce de céréales et de laine. Elle fit partie de la Hanse teutonique, et entra dans l'union des Provinces-Unies en 1579. La France y a signé les traités de 1678 et 1679.

NÎMES. Géogr. Ch.-l. du dép. du Gard, à 713 kil. S.-E. de Paris. Évêché ; cour d'appel ; église consistoriale calviniste. Cathédrale gothique, palais de justice, théâtre, hôpital, etc. ; mais surtout antiquités romaines : Arènes, Maison carrée, chef-d'œuvre d'architecture, où l'on a placé le musée ; tour Magne, reste de l'enceinte fortifiée ; débris d'un temple de Diane, etc., etc. Nîmes est l'entrepôt des soies du Midi, châles, foulards ; eaux-de-vie et vins du Languedoc ; etc. ; 63,600 hab. Colonie marseillaise, capitale des Volces Arecomiques, Nîmes fut florissante sous la domination romaine, fit partie du comte de Toulouse, appartint aux rois d'Aragon, qui la rendirent à la France par le traité de Corbeil, 1259. Nîmes fut le théâtre des plus violentes dissensions religieuses ; en 1793 et 1815, il y eut des luttes malheureuses entre protestants et catholiques. Patrie de l'empereur Antonin, de Nicot, Rabaut-Saint-Étienne, Court de Gébelin, Guizot, etc.

NIMETULAHI. s. m. Relig. mahom. Ordre religieux, chez les Turcs, dont la règle est fort austère.

NIMÉTULAHITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains religieux turcs dont l'ordre s'appelle *nimetulahi*.

NIMMOIA. s. m. Bot. Genre de saxifragées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde.

NÎMOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Nîmes.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NIMSE. s. m. (pr. *nimm-cé*). Mamm. Nom du furet dans l'Afrique du Nord.

NIMULE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des eryciades, dont l'espèce type est originaire du Brésil.

NIMY. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 3 kil. de Mons ; 2,100 hab.

NINCOMBAR. s. m. Ornith. Syn. de XICOBAR.

NINDSING ou **NINZIN.** s. m. Bot. Nom qu'on donne quelquefois au ginseng.

NINGAMÉCHA s. m. Relat. Grand officier du Monomotapa, qui remplit à peu près les fonctions de grand vizir.

NINGAS. s. m. (pr. *nein-ga*). Entom. Espèce de mite très incommode qui se trouve dans l'Inde.

NINGI. s. m. Bot. Grosse racine avec laquelle les nègres font une espèce de bière.

NING-PO. Géogr. Ville de la prov. de Tché-Kiang (Chine), sur le Yang-Kiang, près de la mer Orientale. Commerce considérable en soieries, broderies sur satin, objets en jade, peaux, nattes, meubles, etc. Ning-po est un port ouvert au commerce européen ; 260,000 hab

NINGRE. s. m. Jeux. Au romesteeq, Réunion de deux as et de deux rois ou de deux as et de deux dix.

NINIADE. s. m. Nom donné aux descendants de Ninus ou aux membres de la dynastie assyrienne qu'il a fondée.

NINIANS (Saint-), Géogr. Paroisse du comté de Stirling (Ecosse). La paroisse, peuplée de 10,000 hab., comprend Bannockburn, où les Anglais furent vaincus par les Écossais en 1314.

NINIKO. Myth. chin. Divinité chinoise qui préside à la volupté.

NINIVE. Géogr. anc. Capitale des empires de Ninive et d'Assyrie, au N.-O. de Babylone, sur le Tigre, fut fondée par Assur et portée par Ninus à un haut degré de splendeur. Prise, en 759 av. J.-C., par Arbaces et Belesis, elle fut détruite, en 625, par Cyaxare Ier et Nabopolassar.

— *Empire de Ninive*. V. ASSYRIE.

NINIVITE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Ninive. || Nom donné quelquefois abusivement aux habitants de Ninove, en Flandre. Le grammairien Jean Despautère était appelé absolument le *Ninivite*. (Compl. de l'Acad.)

— adj. Qui concerne Ninive ou ses habitants.

NIÑO DE GUEVARA (Don Juan). Peintre espagnol, né à Madrid, 1632-1698, est resté, par la fraîcheur et la grâce de ses compositions, un des meilleurs représentants de l'école espagnole.

NINON DE LENCLOS V. LENCLOS.

NINOS. s. m. (pron. *ni-noss*) Entom. Sorte d'abeille du Pérou, qui fait une cire jaune d'or.

NINOVE. Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 12 kil. de Gand, sur la Dendre ; 6,100 hab.

NINOX. s. m. Ornith. Division du genre chouette.

NINOYE. s. f. (pr. *ni-nn-i*). Sorte de danse particulière à Égyptières (Bouches-du-Rhône).

NINSAM ou **NIZAM** s. m. Relat. Organisation militaire en Turquie.

NINSI. s. m. Bot. Espèce de berle du Japon.

NINUS Fils de Bélus et fondateur de l'empire assyrien, vers 2000 av. J. C., soumit la Babylonie, rendit l'Arménie tributaire et étendit sa domination jusqu'à la Bactriane. Il périt assassiné par l'ordre de sa femme Sémiramis. || NINUS II ou NINYAS. Fils du précédent, fit périr, disent les traditions, sa mère Sémiramis, pour venger le meurtre de son père.

NINZIN. s. m. Bot. V. NINDSING.

NIO. Géogr. L'une des Cyclades, dans la nomarchie de ce nom (Grèce), avec un chef-lieu du même nom, 5,000 hab. C'est l'ancienne *Ios*.

NIOBATE. s. m. Chim. Sel dérivé de l'acide niobi que combiné avec une base.

NIOBÉ. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Bot. Syn. de FUNKIE.

NIOBÉ. Myth. Fille de Tantale, et femme d'Amphion, roi de Thèbes, vit ses enfants périr sous les flèches d'Apollon et de Latone, qu'elle avait insultée, et fut changée en un rocher.

— NIOBÉ. Astron. La 71e planète télescopique, découverte le 13 août 1861 par M. Luther.

NIOBEUX, EUSE. adj. Chim. Se dit de composés du niobium. Acide niobeux. Oxyde niobeux.

NIOBIDE. s. 2 g. Myth. gr. Se dit des enfants de Niobé.

NIOBIQUE. adj. Chim. Qui a rapport au niobium ou qui en contient. Acide niobique. Oxyde niobique.

NIOBITE. s. m. Chim. Sel dérivé de l'acide niobeux combiné avec une base.

NIOBIUM. s. m. (pr. *ni-o-bi-omm*). Minér. Métal découvert dans la columbite d'Amérique en 1801, mais qui n'a été bien étudié qu'en 1846.

NIOLE. s. m. Arg. Chapeau. || Particulièrement, Chapeau d'occasion.

NIOLEUR. s. m. (rad. *niole*). Arg. Chapelier.

NIORD. Myth. scand. Un des douze dieux scandinaves ; il est le maître des vents, du feu et des richesses de la terre, et demeure dans le lieu appelé Noatan. C'est le dieu qu'invoquaient les chasseurs, les pêcheurs, les navigateurs et les mineurs.

NIORT. Géogr. Ch.-l. du dép. des Deux-Sè-

vres, à 411 kil. S. O. de Paris, près de la Sèvre Niortaise. Église calviniste. Fabriques de souliers, brosses ; ganterie ; filatures de coton ; colza, bois, laines, cuirs, etc. ; angelique confite. Patrie de Mme de Maintenon, de Beausobre, Fontanes ; 22,540 hab.

— Arg. *Prendre le chemin de Niort.* Nier un fait dont on est accusé ; mentir.

NIORTAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Niort.

— adj. Qui appartient à Niort ou à ses habitants.

NIOTE. s. f. Bot. Syn. de SAMADÉRE.

NIOTÉE. s. f. Bot. Syn. d'HYPOXYS.

NIOTOUTT, s. m. Bot. Syn. de BALSAMODENDRON.

NIOU, s. m. Métrol. Une des mesures linéaires des Siamois.

— Mamm. Syn. de GNOU.

NIPA. s. m. Bot. Genre de plantes rapporté avec doute à la famille des pandanées, établi pour un palmier des îles de la Sonde et des Philippines. Son sommet est terminé par une touffe de feuilles droites, allées, longues de 1 mètre 30 cent. à 1 mètre 60, dont les Indiens se servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des chapeaux, des parasols, etc. On en tire aussi par incision une liqueur sucrée qui, soumise à la fermentation, donne une boisson vineuse et de l'eau-de-vie.

NIPACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au genre nipa. || NIPACÉES s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre nipa.

NIPÉ. s. f. Bot. Syn. de NIPA.

NIPHAL. adj. 2 g. Gramm. hébr. Se dit de la deuxième des formes du verbe hébreu. La forme niphal a ordinairement un sens passif, et quelquefois un sens réfléchi ou neutre.

— Substantiv. Le niphal.

NIPHATES (Monts). Géogr. anc. Chaîne de l'ancienne Arménie ; le Tigre y prend naissance. Anj. *Nimrod.*

NIPHÉE s. f. (du gr. νιφάς, νιφάδος, neige). Ornith. Genre de passereaux, ayant pour type le bruant des neiges.

NIPHOBOLE s. m. (ét. gr., νιφάς, νιφάδος, neige ; βάλλω, jeter). Bot. Genre de fougères de la tribu des polypodiacées, établi pour plusieurs espèces de l'ancien continent.

NIPHON. s. m. (du gr. νιφάς, νιφάδος, neige). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, dont la seule espèce connue est le niphon épineux.

NIPHON ou **NIFON.** Géogr. La plus grande île de l'archipel japonais, entre Yeso au N., Kiou-sion et Sikoki au S., la mer du Japon à l'O., le Grand Océan à l'E. ; le détroit de Corée la sépare de la presqu'île de Corée. Elle a 1,301 kilom. de longueur sur 300 dans sa plus grande largeur. Sa superficie est de 224,731 kil. carrés et sa population d'environ 28,000,000 d'habitants. Elle est d'origine volcanique ; on y remarque le Fousi-yama et l'Asama-yama. C'est la partie la plus importante de l'empire. Les villes principales sont *Myako* ou Kioto ; Yedo, la capitale ; Yokohama, Kanagava, Osaka avec son port Hiogo, Simoda, etc.

*** NIPPE.** s. f. (étym. islandais, *hneppe*, même signif.). Ensemble des vêtements, des meubles et de tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure. Ce mot est généralement employé au pluriel. Avoir de belles nippes, de bonnes nippes. Ne laisser que de vieilles nippes à ses héritiers. A la Chine, une femme n'apporte pour dot que ses habits de noces, quelques *nippes* et les meubles dont son père lui fait présent. P. Lecomte. Mes *nippes*, qui sont de peu de valeur, consistent en quelque linge que je porte dans ce havresac. (Ch. Nodier.) Et tous se contentent de l'idée d'avoir des *nippes* fraîches, que je ne remarquai pas l'émotion de Jacques. (A. Baudet.) Des femmes, des filles de bourgeois aisés eurent leur *nippes ;* des malheureux perdirent leurs haillons. (L. Blanc.)

— Pop. Linge, vêtements usés et sans valeur. Les dernières *nippes* dont les marchands d'habits ne voulaient pas. (E. Zola.)

— Par extens. et fam. Chose de peu de conséquence.

> Je me mettrais en gage en un besoin pressant,
> — Sur cette *nippe*-là vous auriez peu d'argent
> (REGNARD.)

— Fig. et fam. *Il en a eu, il en a tiré de bonnes nippes.* Se dit d'un homme qui a tiré beaucoup d'utilité, beaucoup d'avantage de quelque liaison, de quelque emploi.

— S'est dit pour Choses bonnes à manger.

— Syn. comp. NIPPES, HARDES. *Nippes* indique également des habits et des meubles ; *hardes* n'indique proprement que des habits. De plus, *hardes* comprend toutes sortes de vêtements ; les *nippes* sont des *hardes* destinées surtout à la propreté et à la parure.

NIPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Nipper. S'emploie adjectiv. Personne bien nippée.

*** NIPPER.** v. a. 1re conj. Fournir de nippes. Nipper quelqu'un, le bien nipper. Vous êtes très digne de bien *nipper* deux maîtresses à la fois. (Voltaire.)

— SE NIPPER. v. pron. Se fournir de nippes. Se bien nipper.

— Par extens. Se fournir de belles et bonnes choses.

NIPPIS. s. m. (pr. *nip-piss*). Comm. Sorte de toile qu'on fabrique aux îles Philippines, et même à Madagascar, avec le fil pris dans le cœur des bâtisiers et des bananiers. Elle conserve toujours une couleur jaune paille.

*** NIQUE.** s. f. (du suédois *nyck*, malice). Fam. Signe de mépris ou de dérision. Il n'est usité que dans cette locution : *Faire la nique.* Se moquer de quelqu'un, de quelque chose, comme ne s'en souciant point. Faire la nique à quelqu'un. Faire la nique à la fortune, aux richesses. Écoute, il n'est pas bon de me faire la *nique.* (Baron.) Une fois hors de France, nous faisons la *nique* à la police. (Alex. Dumas.

> Le petit Guisard fait la *nique*
> A tous vos quatrains et sonnets :
> Car étant cannes et pinnets,
> Il ne sait pas quand on le pique. (*Sat. ménipp.*)
> Le moine vit le ferme Calvin
> Qui, des deux yeux, au défiant de la main,
> Faisait la *nique* à Luther, son confrère. (VOLTAIRE.)

— Fig.

> Le sujet héroïque
> Aux vers burlesques fait la *nique.* (SCARRON.)

— Loc. prov. *Les malades en nique font un médecin la nique* (les médecins ne peuvent guérir les asthmatiques, les paralytiques, les pulmoniques, les hydropiques, etc.

— Arg. *Être nique de meche.* N'être pas complice.

— Anc. métrol. Petite monnaie de billon qui valait primitivement un double ou deux deniers tournois, et qui tomba bientôt au prix de trois mailles. Les niques furent mises en circulation, sous Charles VI, par Henri V, roi d'Angleterre, alors maître d'une grande partie de la France.

— Fam. *Je n'en donnerais pas une nique* ou *un niquet.* Se disait d'une chose de peu de valeur.

— Saporst. *La mère Nique.* Espèce de démon, en Normandie.

NIQUEDOUILLE. s. m. (pr. *ni-ke douille, ll* mouillées). Fam. Sot, nigaud. Un *niquedouille* qui ne saurait rire sans montrer les dents. (Cyrano.) On trouve aussi *nicdouille* et *niquedouille.* Tais-toi donc, *niedouille* ! (H. de Balzac.)

NIQUÉE. Philol. Héroïne du roman d'*Amadis de Gaule.* Sa marraine, la fée Zoroïde, voulant la soustraire à l'amour incestueux de son frère Anastarax, l'enchanta après l'avoir placée sur un trône magnifique.

— *La gloire de Niquée.* Se dit, par plaisanterie, pour désigner une pompe extraordinaire. Mon imagination sera toujours pour vous cette gloire de *Niquée*, où vous savez qu'on ne changeait point. (St-Evremond.) On monta six heures en calèche, le roi, Mme de Montespan, Mlle et Mme de Thiange, et la bonne d'Heudicourt, sur le strapontin, c'est-à-dire comme en paradis ou dans la gloire de *Niquée.* (Mme de Sévigné.)

> Vous voilà donc, mon cher enfant,
> Dans votre gloire de *Niquée.*
> Près d'un bel esprit triomphant
> Par qui Minerve heureusement
> Ainsi que Mars est invoquée. (VOLTAIRE.)

NIQUER. v. n. 1re conj. Jeux. Gagner du premier jet de dés, en amenant le point qu'on a nommé. Ce terme s'emploie aussi au jeu de krabs.

NIQUET. s. m. Anc. métrol. Syn. de NIQUE.

— Se disait pour Un rien, une bagatelle, une chose de peu de valeur.

— Se disait pour Geste de moquerie.

NIQUETAGE. s. m. Art vétér. Action de niqueter.

NIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Niqueter. S'empl. adjectiv. Jument niquetée.

NIQUETER. v. a. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je niquette. Je niquetterai.* Art vétér. Couper les muscles abaisseurs de la queue du cheval pour qu'elle se tienne relevée.

NIRBISIE. s. f. Bot. Syn. de GALTHE.

NIRÉE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type se trouve dans le royaume de Siam.

NIRÉE. Temps hér. Roi de Naxos, fils de Charopus, célèbre par sa beauté parmi les Grecs. Il périt au siége de Troie.

NIREUPAN. Myth. siam. Paradis des Siamois. Le bonheur des habitants du Nireupan consiste dans une insensibilité absolue.

NIRGUA. Géogr. Ville de la république de Venezuela, à l'O. de Caracas. Climat malsain, mais sol fertile ; 4,000 hab.

NIRHAM. s. m. Chron. Nom du douzième mois de l'année arménienne ; il répond à peu près au mois de septembre.

NIRLE. s. f. Pathol. Nom vulgaire de la rougeole boutonneuse.

NIRME. s. m. Entom. Genre d'insectes épizoïques qui vivent en parasites sur toutes les espèces d'oiseaux.

NIRMIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *nirme ;* gr. εἶδος, aspect). Entomol. Qui ressemble à un nirme. || NIRMIDES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, qui a pour type le genre nirme.

NIRNAMER. s. m. Mamm. Espèce de loutre.

NIRCALA. s. m. Bot. Arbre de l'Inde peu connu.

NIRVÂNA ou **NIRVÂNY.** s. m. Myth. ind. Le quatrième des dieux protecteurs des huit coins du monde, le roi des démons et des génies malfaisants. On le représente porté sur les épaules d'un géant, et tenant un sabre à la main.

NIRURI. s. m. Bot. Espèce de phyllanthe des pays équatoriaux.

NIRVÂNA. s. m. Religion ind. État d'anéantissement qui constitue la perfection suprême.

NIRVÂNY. s. m. Pénitent indien arrivé au plus haut degré de perfection.

NISA. s. f. Bot. Genre d'arbustes de la famille des homalinées, qui croissent à l'île de Madagascar.

NISAVATH. s. m. Chronol. Sixième mois du calendrier des Juifs.

NISÉA ou **PARTHAUNISA.** Géogr. anc. Ville de la Parthie.

NISAÉTE. s. m. (ét. lat., *nisus*, émouchet ; gr. ἀετός, aigle). Ornith. Syn. de MORPHNUS et SPIZAETE.

NISAN. s. m. Chron. V. NISSAN.

NISANNE. s. f. Bot. Syn. de GINSENG.

NISCH ou **NISSA.** *Naissus.* Géogr. Capitale de la Serbie turque (Turquie d'Europe). Place forte, sources thermales ; 15,000 hab.

NISCHAPOUR. Géogr. Chef-lieu du Khorassan (Perse) ; 8,000 hab. Elle fut la capitale de la Perse sous les Seldjoucides. On trouve de belles turquoises aux environs.

NISCIF. s. m. Métrol. Monnaie d'or turque valant 4 fr. 86. On dit aussi *nisfie.*

NISCO. Arg. Rien.

NISE. s. f. Techn. Syn. de NIFE.

— Bot. Syn. de NISA.

NISÉE. Géogr. anc. Ville de la Mégaride, au sud de Mégare, dont elle était le port.

NISÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Nisée.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Plaine niséenne.* Vaste plaine de la Médie, vers les portes Caspiennes.

NISF-KADDAH. s. m. Métrol. Mesure de capacité égyptienne, valant près d'un litre.

NISHOU. s. m. (pr. *ni chou*). Métrol. Monnaie japonaise d'or ou d'argent, valant environ 1 fr. 20.

NISI. conj. lat. Sinon. Ne s'emploie que dans les locutions suivantes :

— Dr. can. *Lettres ou obligation de nisi.* Sorte de dédit par lequel on s'engageait à subir les peines qu'on stipulait, si l'on ne remplissait pas certaines conditions.

NISI. s. m. Bot. Syn. de GINSENG.

NISIBIS ou **ANTIOCHIA MYGDONIÆ.** Géogr. anc. Ville de la Mésopotamie ; florissante sous la domination romaine. Patrie de saint Jacques. Anj. *Nézib.*

NISIDA. *Nesis.* Géogr. Île de la Méditerranée, en face de la côte de Pouzzoles.

NISON. s. m. (ét. lat., *nisus*, émouchet). Ornith. Oiseau de mer, du genre des aigles.

NISORIE. s. f. (ét. lat., *nisus*, émouchet). Ornith. Nom spécifique de la fauvette rayée ou épervière.

NISOT. s. m. Moll. Coquille du genre buccin, du Sénégal.

NISOUMBRA. Myth. ind. Géant dont la sainteté portait ombrage aux dieux. Il eut à combattre la déesse Kâli, qui, pour le faire périr, prit dix formes différentes.

NISPIE. s. f. Métrol. Monnaie d'or de Turquie, qui vaut 5 fr. 28 cent.

NISSA. Géogr. V. NISCH.

NISSAN. s. m. Chron. Septième mois de l'année civile des Hébreux, et le premier de leur année sacrée. Il répond à une partie de mars et à une partie d'avril. || C'est aussi le septième mois des Syriens et des Kourdes qui ne sont pas mahométans.

NISSAN. Géogr. Bourg du cant. de Capestang, arr. de Béziers (Hérault) ; 2,600 hab.

NISSOLE. s. f. de *Nissole*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des papilionacées, dont l'espèce type croît sous le tropique américain. On dit aussi *nissolie.*

NISUS. s. m. (pr. *ni-suss*). Ornith. Nom scientifique de l'épervier.

NISUS ou **NISUS FORMATIVUS.** (pr. *ni-suss for-ma-ti-russ ;* mots lat. signif. effort pour former). Physiol. Propriété de régénération des tissus et des éléments anatomiques.

NISUS. Myth. Roi de Mégare, trahi par sa fille Scylla, qui livra Mégare au roi Minos ; il fut changé par les dieux en épervier.

— NISUS. Temps hér. Personnage de l'*Enéide ;* l'épisode de Nisus et Euryale est au IXe livre.

NISYRÉEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Neptune, pris de l'île de Nisyros, qui était autrefois unie à l'île de Cos, et qu'il en sépara par un coup de trident.

NISYROS. Géogr. anc. Île de la mer Egée, une des Sporades.

NITARD, NITHARD ou **NIDHARD.** Jean-Everard, Jésuite, né au château de Falkenstein (Autriche), 1607-1681, confesseur de l'archiduchesse Marianne, qui épousa Philippe IV, roi d'Espagne, gouverna mal pendant la minorité de Charles II. Don Juan le força de s'exiler, 1669. Il devint cardinal, 1672.

*** NITÉE.** s. f. S'est dit pour Nichée.

> Les îles d'alentour murs avaient que la *nitée*
> Se trouvait assez forte encor
> Pour voler et prendre l'essor ... (LA FONT.)

NITÉLE. s. f. (ét. lat., *nitere*, je brille). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des fouisseurs, établi pour une espèce de la France méridionale.

NITELLE. s. f. (ét. lat., *nitere*, briller). Bot. Genre de plantes cryptogames, appartenant à la famille des characées et croissant dans les eaux courantes.

NITESCENCE. s. f. (radical, *nitescent*). Clarté, lueur, éclat.

NITESCENT, ENTE. adj. (du lat. *nitescere*, briller). Qui reluit, qui devient brillant.

NITHARD. Historien français, mort vers 853, petit-fils de Charlemagne, par sa mère Berthe, comte des côtes maritimes, mourut en combattant les Normands. Il a laissé une *Histoire des divisions des fils de Louis le Débonnaire.*

NITIDATION. s. f. (pron. *ni-ti-da-cion ;* ét. lat., *nitidare*, briller ; de *nitidus*, brillant). Action de rendre brillant, éclatant.

NITIDICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *nitidus*, brillant ; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet luisant.

NITIDIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *nitidus*, brillant ; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs brillantes. Le jonc nitidiflore.

NITIDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nitidus*, brillant ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles luisantes.

NITIDULAIRE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une nitidule. || NITIDULAIRES. s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre nitidule.

NITIDULE. s. f. (ét. lat., *nitidus*, brillant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour une soixantaine d'espèces vivant sur les matières en putréfaction et habitant tous les points du globe.

— NITIDULES. s. f. pl. Famille de coléoptères ayant pour type le genre nitidule.

NITIOBRIGES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans l'Aquitaine IIe ; ville principale *Aginnum.* Agen.

NITOCRIS. Reine d'Egypte, à laquelle on attribue la troisième des grandes pyramides.

— NITOCRIS. Reine de Babylone vers la fin du VIIe siècle av. J.-C., femme de Nabuchodonosor II.

NITOËS. s. m. Relat. Démon ou génie dont les habitants des îles Moluques consultent l'oracle dans les affaires importantes.

NITON. s. m. Archéol. Vieille pierre auprès de Genève, qui était un autel de Neptune d'après une tradition immémoriale.

NITOPHYLLE. s. m. (étym. lat., *nitere*, je brille ; gr. φύλλον, feuille). Bot. Genre d'algues classées aujourd'hui pour la plupart avec les delesseries.

*** NITOUCHE.** s. f. (des mots fr. *n'y touche*). N'est usité que dans cette locution familière : *Sainte nitouche*, par laquelle on désigne une personne qui contrefait la sagesse ou la dévotion, qui affecte des airs d'innocence, de simplicité. C'est une sainte nitouche.

> Cette vieille chouette à pas lents et posés,
> La parole modeste et les yeux composés,
> Entra par révérence, et resserrant la bouche,
> Tomba en son respect, semblant sainte *nitouche.*
> (REGNIER.)

— *Faire la sainte nitouche.* Faire semblant de ne pas vouloir d'une chose qu'on brûle d'envie d'avoir. || Affecter un air de douceur et de réserve que le cœur dément, et mûre aux gens, de fait et de paroles, dans l'occasion.

— Rabelais a écrit, conformément à l'étymologie, *sainte n'y touche.* On a dit, et le peuple dit encore par corruption, *sainte mitouche.*

— Adjectiv. Malgré ton petit air sainte *nitouche*, je te défie de ne pas rire. (E. Sue.)

NITRACOL. s. m. (radic. *nitre*, et *alcool*). Chim. Liquide huileux extrait de l'acide cholique.

NITRAIRE. s. f. (radic. *nitre*). Bot. Genre type de la famille des nitrariacées, établi pour des arbrisseaux dont les drupes, noirs ou rouges, ont un goût salé, et qui croissent en Asie et sur le littoral africain de la Méditerranée.

NITRANGION. s. m. (ét. fr., *nitre ;* gr. ἀγγεῖον, vase). Bot. Syn. de STYLIDIE.

NITRANILATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitranilique avec une base salifiable.

NITRANILINE. s. f. (de *nitre*, et *aniline*). Chim. Corps cristallin jaune soluble dans l'eau.

NITRANILIQUE. adj. (de *nitre*, et *aniline*). Chim. Se dit d'un acide qui est produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

NITRANISIDE. s. f. (de *nitre*, et *anis*). Chim. Corps produit par l'action de l'acide azotique sur l'essence d'anis.

NITRANISIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'acide anisique.

NITRARIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nitraire. || NITRARIACÉES. s. f. pl. Fa

mille de plantes ayant pour type le genre nitraire.

NITRATATION, s. f. (*pr ni-tra-ta-cion*). Action de nitrater. Nitratation des peaux.

— Chim Conversion en nitrate.

* **NITRATE**, s. m. (rad. *nitre*). Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide nitrique et d'une base salifiable. Nitrate d'argent, de chaux, de fer, de cuivre, de magnesie, de potasse, de soude, etc. || *Nitrate d'argent fondu*. Pierre infernale. Dans la photographie, le nitrate d'argent sert à sensibiliser le collodion et le papier albumine. || *Nitrate de potasse*. Nitre, salpêtre.

NITRATÉ, ÉE, part. pass. du v. Nitrater. S'emploie adjectiv. Peau nitratée.

— Chim. Qui est converti à l'état de nitrate.

NITRATER, v. a. 1re conj. Techn. Colorer les peaux en brun, au moyen du nitrate d'argent.

* **NITRE**, s. m. (du gr. νίτρον, même signif.). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse jusqu'au point de saturation. C'est le nom vulgaire du nitrate ou azotate de potasse. On l'appelle aussi *salpêtre*. || *Nitre cubique* ou *du Pérou*. Azotate de soude. || *Nitre fixe par le charbon*. Carbonate de potasse. || *Nitre de hasssage*. Nitre qui se forme à la surface du sol par efflorescence. || *Nitre inflammable*. Protoxyde d'azote. || *Nitre lunaire*. Azotate d'argent.

— Par extens. et poét. Poudre à canon.

Et le *nitre* irascible, irrité par les feux,
Élargit au loin les airs, et la terre, et les cieux
(DELILLE.)

— Art culin. Le nitre a la propriété de rougir les viandes salées, et c'est la raison pour laquelle on l'emploie dans la salaison des noix de bœuf, des langues fumées et des jambons.

— Pathol. anc. Substance nuisible imaginaire qui, disait-on, se formait dans les humeurs des malades.

— Par extens. Phénomène analogue qui se produit dans la nature.

Si l'on croit cet auteur, certain bouillonnement,
Par le *nitre* causé, fait ce débordement. (LA FONT.)

NITRÉ, ÉE, adj. Qui renferme du nitre. Potion nitrée.

NITRÉTHANE, s. m. Chim. Corps obtenu par la réaction de l'iodure d'ethyle sur l'azotite d'argent.

* **NITREUX, EUSE**, adj. Qui contient du nitre. Gaz nitreux. Terres, eaux nitreuses.

— *Sol nitreux*. Sol qui renferme du nitrate de potasse en assez grande quantité pour qu'il puisse être exploité avec profit.

— *Fermentation nitreuse*. Fermentation qui développe du gaz nitreux dans la fabrication du sucre de betteraves.

— Chim. *Acide nitreux*. Acide qui est formé d'azote et d'oxygène, mais qui contient de cette dernière substance une proportion moins forte que l'acide nitrique. || *Acide nitreux blanc*. Ancien nom de l'acide nitrique. || *Acide nitreux fumant* Ancien nom du gaz acide nitreux rutilant. || *Esprit nitreux* Ferment auquel on attribuait certains bouillonnements naturels, tels que les crues du Nil. || *Gaz acide nitreux* Nom que l'on a donné à un gaz que l'on a considéré pendant longtemps comme permanent, et qui n'est autre chose que la vapeur d'acide nitreux mêlée à de l'air. On lui donne communément le nom de *vapeur nitreuse*. || *Gaz nitreux* Gaz xyde d'azote, qui contient environ deux parties d'oxygène sur une d'azote. || *Gaz nitreux déphlogistiqué*. Ancien nom du protoxyde d'azote.

NITRIA Geogr. Marais de la Basse-Égypte, qui donnait son nom au *Nitriotes nomos*, auj. *vallée de Natron*.

NITRICO-COBALTATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cobaltique et de l'acide nitrique avec une base salifiable.

NITRICUM s. m. (pron. *ni-tri-komm*; rad. *nitre*). Chim. Radical hypothétique de l'azote, qui en serait l'oxyde.

* **NITRIÈRE**, s. f. Lieu où se forme le nitre et d'où on le tire. Nitrières naturelles. Nitrières artificielles.

— *Nitrières bergeries*. Nitrières artificielles établies dans des bergeries et où l'urine des animaux contribue à la formation du nitre.

NITRIFICATEUR, TRICE, adj. Chim. Qui produit la nitrification.

* **NITRIFICATION** s. f. (pr. *ni-tri-fi-ka-cion*; rad. *nitrifier*) Chim. Opération naturelle par laquelle il se forme des nitrates ou du nitre.

NITRIFIER (SE) v. pron. 1re conj. (ét. fr., *nitre*, lat. *fieri*, être fait). Se couvrir de nitre. Les pierres tendres et poreuses sont celles qui se *nitrifient* le mieux, sans doute parce qu'elles sont plus perméables aux matières animales et à l'air. (Nyst.)

NITRIGÈNE, s. m. (ét. fr., *nitre*; gr. γεννάω, j'engendre). Chim. Ancien nom de l'azote.

NITRILE, s. m. Chim. Corps dérivé d'un sel ammoniacal par la perte de quatre équivalents d'eau et qui, étant hydraté de nouveau, peut reproduire un sel ammoniacal.

NITRINDINE, s. f. (de *nitre*, et *indine*). Chim. Corps produit par l'action de l'acide azotique sur l'indine.

NITRINIQUE, adj. (rad. *nitre*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la potasse ou de la soude sur l'éther oxalique.

* **NITRIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport au nitre.

— Chim. *Acide nitrique*. Composé d'azote et d'oxygène, dans lequel cette dernière substance est en forte proportion. On l'appelle vulgairement *eau-forte* et *acide azotique* || *Acide nitrique alcoolisé*. Nom donné au mélange que l'on obtient lorsqu'on fait digérer pendant un mois deux parties d'alcool et une partie d'acide nitrique.

NITRISOPHYLE, s. f. Chim. Syn. de NITROLOPHINE.

NITRITE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitreux avec une base salifiable.

NITRIUM s. m. (pron. *ni-tri-omm*). Chim. Syn. de NITRICUM.

NITRO-AÉRIEN, ENNE, adj. Chim. S'est dit de l'oxygène de l'air alors que son existence était seulement soupçonnée et que ses propriétés n'étaient pas encore définies.

— *Esprit nitro-aérien*. Se dit dans le même sens.

NITROAMBRÉINE, s. f. Chim. Acide ambreique.

NITROANILINE, s. f. Chim. Produit de l'hydrogène sulfuré et de l'acide nitrobenzique agissant sur la solution alcoolique de nitrobenzine.

NITROANILIQUE, adj. Chim. Qui a rapport à la nitroaniline.

NITROANISIDE, s. f. Chim. Corps produit par l'action de l'acide azotique sur le camphre d'anis.

NITROANISOLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'anisol.

NITROANISYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu dans la préparation de l'acide anisique.

NITROANTHRACIDE, s. m. Chim. Produit de l'acide azotique agissant sur l'anthracine.

NITROBENZIDE ou **NITROBENZINE**, s. f. Chim. Combinaison d'acide nitrique et de benzine. On dit aussi *nitrobenzol*.

NITROBENZIQUE ou **NITROBENZOÏQUE**, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'acide nitrique combiné avec la benzine.

NITROBROMANISYLIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action du brome sur l'acide nitroanisylique.

NITROBUTYRONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison de l'acide azotique et de l'acetone.

NITROCALCITE, s. f. Minér. Azotate de calcium hydraté.

NITROCARBOL, s. m. Chim. Hydrure de methyle nitré.

NITROCHLOROANISYLIQUE, adject. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action du chlore gazeux sur l'acide nitroanisylique.

NITROCHLOROBENZOÏQUE, adj. Chim. Se dit d'acides produits par l'action de l'acide azotique sur les benzines chlorées.

NITROCHOLIQUE, adj. (pr. *ni-tro-ko like*). Chim. Se dit de l'acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide cholique.

NITROCHRYSÈNE, s. m. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur le chrysène.

NITROCHRYSINE, s. f. Chim. Dérivé nitré de la chrysine.

NITROCINNAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide cinnamique.

NITROCODEINE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur la codeine.

NITROCOUMARINE, s. f. Chim. Corps obtenu par un mélange d'acide azotique et de coumarine.

NITROCOUMARYLIGIQUE, adj. Chim. Se dit d'un corps obtenu par dissolution de coumaryle dans l'acide nitrique fumant.

NITROCYANHARMALINE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'alcool saturé d'acide cyanhydrique sur la chrysoharmine.

NITRODRACONANISIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide anisique.

NITRODRACONYLE, s. m. Chim. Poudre blanche obtenue par dissolution du metastyrol dans l'acide nitrique.

NITRODRACYLIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide produit par l'action de l'acide azotique sur le toluène.

NITROÉTHYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action du zinc-ethyle sur le hyxyde d'azote.

NITROÉUXANTHINE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'euxanthone.

NITROFORME, s. m. (rad. *nitre*, et *forme*). Chim. Corps cristallisable, incolore, soluble dans l'eau, à laquelle il donne une teinte jaune.

NITROGÈNE, s. m. (ét. gr., νίτρον, nitre; γεννάω, je produis). Chim. Un des noms de l'azote.

— Adjectiv. Gaz nitrogène.

NITROGÉNÉ, ÉE, adj. (rad. *nitrogène*). Se dit de composés produits par l'action de l'acide azotique sur d'autres corps.

* **NITROGLYCÉRINE**, s. f. Chim. Substance huileuse de couleur jaunâtre obtenue en faisant réagir l'acide nitrique sur la glycerine. Cette substance est très vénéneuse et douée d'une force explosive prodigieuse.

NITROGLYCOSE, s. f. Chim. Dérivé nitrique de la glycose.

NITROHARMINE, s. f. Chim. Substance obtenue par l'action de l'acide azotique sur l'harmaline.

NITROHÉLÉNINE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'hélenine.

NITROHEMATATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitrohematique avec une base salifiable.

NITROHEMATIQUE, adj. m. (étym. gr., νίτρον, nitre; αἷμα, sang). Chim. Se dit d'un acide qui produit des sels d'un rouge sanguin, et qu'on obtient en faisant agir du sulfate ferreux, de l'eau et de l'hydrate barytique, sur l'acide nitroprussique.

NITROHIPPURATE, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide nitrohippurique avec une base.

NITROHIPPURIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'acide hippurique.

NITRO HYDROCHLORATE, s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide nitrohydrochlorique avec une base.

NITRO-HYDROCHLORIQUE adj. m. Chim. Se dit d'un acide appelé vulgairement *eau regale*.

NITROHYDURILIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'acide hydurilique.

NITRO-INOSITE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'inosite.

NITROLEUCATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitroleucique avec une base salifiable.

NITROLEUCIQUE adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur la leucine.

NITROLINE, s. f. Chim. Un des produits de la putrefaction de l'ulmine.

NITROLOPHINE, s. f. Chim. Corps produit par l'action de l'acide azotique sur la lophine.

NITROMAGNÉSITE, s. f. Minér. Nom de certains efflorescences d'azotate de magnesium.

NITROMÉCONINE, s. f. Chim. Substance obtenue par l'évaporation d'une solution de meconine dans l'acide azotique concentré.

NITROMESITYLÈNE, s. m. Chim. Produit obtenu dans la préparation de l'acide nitromesitylenique.

NITROMESITYLÉNIQUE, adj. Chim. Se dit d'une huile obtenue en faisant chauffer au bain-marie de l'acide azotique combiné avec le mesitylene.

NITROMÉTHANE, s. m. Chim. Hydrure de méthyle mononitré.

NITROMÉTHYLE, s. m. Chim. Radical des composés dérivés du gaz des marais.

NITROMÉTHYLIQUE, adj. Chim. Se dit des acides produits par l'action du zinc-ethyle sur le hyxyde d'azote.

NITROMÈTRE, s. m. (étym. fr., *nitre*; gr. μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à essayer les salpêtres du commerce.

NITROMURIATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide nitromuriatique avec une base salifiable.

NITROMURIATIQUE, adj. (ét. fr., *nitre*, et *muriatique*). Chim. S'est dit d'un acide vulgairement appelé *eau regale*. On l'appelle aujourd'hui *acide hydrochloronitrique*.

NITRONAPHTALASE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur la naphtaline.

NITRONAPHTALE, s. m. Chim. Produit obtenu par une combinaison de naphtaline et d'acide azotique.

NITRONAPHTALÉISE, s. f. Chim. Corps obtenu en même temps que l'acide nitronaphtalesique.

NITRONAPHTALEISIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en même temps que l'ac de nitronaphtalesique.

NITRONAPHTALÈSE, s. f. Chim. Corps obtenu par coction de la naphtaline avec l'acide nitrique.

NITRONAPHTALÉSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu de la naphtalese mêlée à une dissolution alcoolique de potasse et portée à l'ebullition.

NITRONAPHTALINE, s. f. Chim. Composé obtenu en traitant la naphtaline par l'acide nitrique.

NITRONAPHTALISE, s. f. Chim. Produit obtenu de la naphtaline traitée par l'acide nitrique.

NITRONAPHTALISINIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en même temps que la nitronaphtalise.

NITROPARATOLUATE, s. m. Chim. Sel de l'acide nitroparatoluique.

NITROPARATOLUIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide paratoluique.

NITROPARAXYLIDINE, s. f. Chim. Modification isomérique de la nitroxylidine.

NITROPHÉNAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide provenant de la reduction du phenol binitré.

NITROPHENIQUE, adj. Chim. Syn. de PICRIQUE.

NITROPHÉNYL-PROPIONIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide phenyl-propionique combiné avec l'acide azotique.

NITROPHLORÉTINE, s. f. Chim. Substance obtenue de la phlorétine et de la phlorizine traitées par l'acide nitrique.

NITROPHTALINE, s. f. Chim. Substance produite par l'action des alcalis sur la nitronaphtaline.

NITROPHTALINIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la potasse sur la phtaline nitrée.

NITROPICRATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide nitropicrique avec une base salifiable.

NITROPICRILE, s. m. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur le picrile.

NITROPICRIQUE, adj. m. (et. gr., νίτρον, nitre; πικρός, amer). Chim. Se dit d'un acide amer produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

NITROPIPÉRONAL, s. m. Chim. Produit de substitution mononitrée du piperonal.

NITROPODOCARPIQUE, adj. Chim. Se dit de deux acides dérivant par substitution nitrée de l'acide podocarpique.

NITROPOPULIQUE, adj. (ét. fr., *nitre*; lat. *populus*, peuplier). Chim. Syn. de SALICYLIQUE.

NITROPROPIONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en chauffant de la butyrone avec de l'acide azotique.

NITROPROPIOPHÉNONE, s. f. Chim. Substance nitreuse obtenue de la propiophénone.

NITROPRUSSIATE, s. m. Chim. Nom de sels dérivant des prussiates rouges.

NITRORACÉMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en dissolvant de l'acide racemique avec de l'acide azotique tiède et en mélangeant cette solution avec de l'acide sulfurique concentré.

NITRORTHOTOLUATE, s. m. Chim. Sel de l'acide nitrorthotoluique.

NITRORTHOTOLUIQUE, adj. Chim. Se dit d'une modification de l'acide nitrotoluique.

NITROSACCHARATE, s. m. (pr. *ni-tro-ça-ka-rate*). Chim. Genre de sels produits par l'action de l'acide nitrosaccharique sur une base salifiable.

NITROSACCHARIQUE, adj. m. (pr. *ni-tro-ça-ka-rike*; ét. fr., *nitre*; gr. σάκχαρ, sucre). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur le sucre de gelatine.

NITROSACCHAROSE, s. f. (pron. *ni-tro-ça-ka-roze*; ét., V. NITROSACCHARIQUE). Chim. Produit nitré dérivé du sucre de canne.

NITROSALYCILATE, s. m. Chim. Sel produit par une combinaison d'acide nitrosalycilique avec une base.

NITROSALICYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en décomposant de l'indigo par l'acide nitrique.

NITROSALICYLOL, s. m. Chim. Corps obtenu en chauffant à une douce chaleur le salicylol avec de l'acide azotique concentré.

NITROSÉ, ÉE, adj. (rad. *nitre*). Chim. En chimie organique, Se dit d'un composé dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par le résidu monoatomique de l'acide azoteux.

NITROSÉTHYLINE, s. f. Chim. Corps produit par l'action de l'acide azoteux sur la diéthylamine.

NITROSINAPISIQUE, adj. (ét. fr., *nitre*; gr. σινάπι, moutarde). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'essence de moutarde.

NITROSITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui contient du nitre.

NITROSOMALONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide malonique ou l'hydrogene est remplacé par le nitrosyle.

NITROSONAPHTYLINE, s. f. Chim. Corps produit par l'action de l'hydrogene naissant sur la binitronaphtaline.

NITROSONITRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide nitreux et de l'acide nitrique.

NITROSOPHÉNYLINE, s. f. Chim. Corps colorant produit par l'action de l'hydrogène naissant sur la binitrobenzine.

NITROSOSULFATE, s. m. Chim. Nom donné aux sels qui représentent des sulfates

quand le nitrosyle est substitué à l'oxygène.

NITROSPIROTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu du spirol additionné lentement d'acide nitrique.

NITROSPIROYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur le spiroyle.

NITROSTILBILE. s. m. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur le picramyle.

NITROSTILBILIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide confondu avec le nitrostilbile.

NITROSTYPHNIQUE. adj. 2 g. (ét. fr., *nitre*; gr. στυφνος, astringent). Chim. Se dit d'une substance obtenue de la gomme ammoniaque et de l'assa fœtida traitées par l'acide nitrique.

NITROSTYROL. s. m. Chim. Résine obtenue par la décomposition du styrol au moyen de l'acide azotique.

NITROSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitrosulfurique avec une base salifiable.

NITROSULFURE. s. m. Chim. Nom de sels dans lesquels le fer uni au soufre et au bioxyde d'azote est masqué.

NITROSULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide azotique et de l'acide sulfurique.

NITROSYLE. s. m. (ét. fr., *nitre*; gr. ὕλη, matière). Chim. Bioxyde d'azote, radical de l'acide azoteux.

NITROTARTRATE. s. m. Chim. Sel de l'acide nitrotartrique.

NITROTARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide azotique concentré sur l'acide tartrique.

NITROTÉRÉPHTALAMIDE. s. f. Chim. Dérivé nitré de la téréphtalamide.

NITROTÉRÉPHTALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide téréphtalique.

NITROTHIONESSALE. s. m. Corps obtenu par l'action de l'acide azotique sur le thionessale. On dit aussi *nitrothionessyle*.

NITROTHYMOL. s. m. Chim. Composé résultant de la substitution du groupe nitryle à l'hydrogène dans le thymol.

NITROTOLIDE. s. m. Chim. Liquide incolore et sucré obtenu de la même manière que l'acide nitrotolinique.

NITROTOLINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par distillation de la toline mélangée en excès avec l'acide nitrique fumant.

NITROTOLUATE. s. m. Chim. Sel des acides nitrotoluiques.

NITROTOLUIDINE. s. f. Chim. Dérivé nitré de la toluidine.

NITROTOLUIQUE ad. Chim. Se dit de l'acide produit par la combinaison de l'acide azotique et de l'acide tolnique.

NITROTOLUYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide analogue à l'acide nitrobenzoïque.

NITROVALÉRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé par substitution de l'acide valérique.

NITROVÉRATRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé par substitution de l'acide vératrique.

NITROVÉRATROL. s. m. Chim. Corps produit par l'action de l'acide azotique sur le vératrol.

NITROXAMYLÈNE. s. m. Chim. Radical du nitroxysulfure de nitroxamylène.

NITROXANTHIQUE. adj. m. (et. gr., νιτρον, nitre; ξανθος, jaune). Chim. Se dit quelquefois de l'acide nitropicrique, à cause de sa couleur jaune.

NITROXYLÈNE. s. m. Chim. Produit obtenu par substitution nitrée du xylène.

NITROXYLIDINE. s. f. Chim. Dérivé nitré de la xylidine.

NITROXYNAPHTALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de la nitronaphtaline.

NITROXYSULFURE. s. m. Chim. Oxysulfure d'azote.

NITROXYTOLUIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé par substitution de l'acide amido-toluique.

NITRURE. s. m. Chim. Combinaison du nitrogène ou de l'azote avec un corps simple. On l'appelle aussi *azoture*. Le nitrure d'hydrogène est l'ammoniaque, et celui de carbone le cyanogène.

NITSCH (Paul Frédéric-Achate) Philologue et archéologue allemand, né à Glaucha, 1754-1794, pasteur protestant, a laissé : *Introduction à la connaissance des auteurs classiques; Histoire des Romains; Description de l'état domestique, religieux, moral, politique des Grecs; — des Romains; Nouveau Dictionnaire de mythologie*; etc.

NITZSCHIE. s. f. (de *Nitzsch*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes épizoïques, voisins des hothes et parasites du martinet.

— Annél. Genre d'annélides non encore déterminé, dont une espèce a été trouvée sur les branchies de l'esturgeon.

NIVAIRE. s. f. Bot. Syn. de NIVÉOLE.

NIVAN. s. m. Moll. Coquille du genre fuseau, des mers du Sénégal.

NIVARTI Myth. ind. Classe de vertus surémanentes. L'âme dans cet état brûle du feu de la sagesse. Sa connaissance met hors les actions des sens, et cette âme rentre dans l'immensité de l'être universel. Tout homme dans l'état de nivarti mourra dans le temps que le soleil prend sa course vers le nord, et le matin d'un jour où la lune est dans son premier quartier. Élevé par les rayons du soleil, il ira dans le paradis de Brahma, où il jouira des plaisirs inexprimables qu'y goûtent les dieux.

NIVA-YOKA. s. m. Bot. Espèce de sureau du Japon.

NIVE. Géogr. Rivière du département des Basses-Pyrénées (France), vient du mont Orcuillo, en Espagne, arrose Saint-Jean-Pied-de-Port, et se jette dans l'Adour, à Bayonne, dont elle forme le port. Cours de 80 kil.

NIVÉAL, ALE. adj. (étym. lat., *nix, nivis*, neige). Bot. Qui fleurit pendant l'hiver. || Qui habite dans la neige, comme les plantes qui colorent la neige en rouge.

— NIVEALE. s. f. Syn. de GALANTHE.

* **NIVEAU**. s. m. (pr. *ni-vô*; du lat. *libella*, même signification). Instrument par le moyen duquel on connaît si un plan, un terrain est uni et horizontal, et l'on détermine de combien un point de la surface de la terre est plus haut ou plus bas qu'un autre. Dresser quelque chose au niveau, avec le niveau. Mesurer, ajuster au niveau, avec le niveau. Niveau d'eau. Niveau de charpentier, de paveur, de maçon, de canonnier. Niveau à plomb ou à pendule. Niveau de réflexion. Niveau hydraulique.

— *Niveau à bulle d'air*. Tube de verre dont une extrémité est bouchée à la lampe, et dont l'autre est effilée en un tube fin. On chauffe ce petit vase en plongeant l'extrémité effilée et ouverte dans un liquide; la pression de l'air fait monter ce liquide dans le tube lorsqu'il se refroidit. On achève de le remplir comme un thermomètre, en laissant toutefois de la vapeur ou une bulle d'air qui se trouve au milieu du tube, quand celui-ci est sur un plan horizontal. || *Niveau des canonniers*. Celui dont on se sert pour niveler les canons et autres pièces d'artillerie. Il est composé d'une plaque triangulaire, au bas de laquelle est un arc de cercle de 15 degrés divisé en degrés. || *Niveau d'eau*. Tube de fer-blanc ou de laiton, léger et très mince, recourbé aux deux bouts, où l'on ajuste deux fioles parallèles de verre AB. Ce tube est porté par un pied à trois branches auquel il est lié par un genou à coquille mobile autour d'un axe vertical et autour d'un axe horizontal. Pour se servir de l'instrument, on commence par y introduire de l'eau colorée jusqu'à ce qu'elle s'élève dans les deux fioles en vertu de l'équilibre des liquides dans les vases communicants, l'eau s'élève à la même hauteur dans les deux fioles, de sorte que le rayon visuel SS' qui rase les surfaces liquides est horizontal. || *Niveau à équerre*. Instrument qui fait l'office d'un niveau, à une équerre, d'une règle à jambes. || *Niveau à lunette*. Instrument d'une extrême précision, composé de trois parties principales, une lunette, un niveau à bulle d'air et une monture, qui permet d'ajuster le tout convenablement. || *Niveau de charpentier, de maçon ou à perpendiculaire*. Niveau composé de deux règles, assemblées à leur extrémité à rainure et languette, solidement chevillées, et formant ensemble un angle arbitraire, qu'ordinairement on fait droit ou de 90 degrés, pour que le même instrument puisse en même temps servir de pierre et mener des perpendiculaires. || *Niveau de pente*. Appareil semblable au niveau à perpendiculaire, où la traverse est remplacée par un arc gradué. || *Niveau à plomb ou à pendule*. Celui qui fait connaître la ligne horizontale, au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb ou pendule. || *Niveau simple*. Instrument qui a la forme d'une équerre, dont les deux branches sont d'égale longueur. A leur intersection est un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui fait sur une ligne perpendiculaire, au milieu d'un quart de cercle qui joint les deux branches.

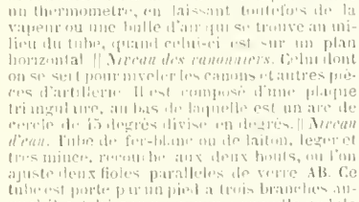

Niveau d'eau.

— Etat d'un plan horizontal, ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal. Prendre le niveau d'un terrain. Plusieurs fois il se heurta les pieds, car le sol avait des *niveaux* de hauteur inégale. (G. Flaubert.

— *Niveau vrai*. Ligne ou plan parallèle à la surface de la terre. Si l'on suppose un arc de cercle parallèle à la couche de niveau et passant par deux points également éloignés de la surface d'une eau tranquille, on aura ce qu'on appelle la ligne du *niveau vrai*. La tangente à cet arc qui passera par un de ces deux points sera la ligne de *niveau apparent*. C'est cette ligne horizontale qui on obtient à l'aide des niveaux.

— *Niveau de l'eau*. Sa surface.

— *Niveau de pente*. Surface d'un terrain qui a une pente réglée par le niveau.

— Dans la pratique, on emploie quelquefois le mot *niveau* comme synonyme de Hauteur. On dit le niveau d'un point ou d'un chemin de fer pour en désigner la hauteur. Mais cette expression suppose toujours que l'on rapporte la hauteur en question à un point horizontal de comparaison préalablement choisi.

— Fig. Dans une démocratie, chacun doit passer sous le niveau de l'égalité politique. L'enfoncement de la misère se fera par une simple élévation de *niveau*. (V. Hugo.) On a regardé le *niveau* comme un progrès. (Montalembert.) Au-dessous de lui, une terre avilie sur laquelle à passé le *niveau* de la servitude, des peuples humiliés, prosternés, vautrés; rien qu'une vague mosaïque de têtes aplaties. (P. de St-Victor.)

— *De niveau, au niveau*. loc. adv. Selon le niveau. Mettre de niveau. J'aime mieux mettre encor cent arpents au *niveau*. Boil.

— Fig. De pair, au même niveau. Les balances de la justice sont toujours de *niveau* sur la toile du peintre. (Bouhours.) Tout est de *niveau* dans le champ de l'éternité, si ce n'est le vice et la vertu. (Id.) Les trônes portent sur trois colonnes, et tombent lorsqu'elles ne sont pas de *niveau*. (Id.) Le danger, comme la mort, met tous les hommes de *niveau* (Id.) La vieillesse, comme l'enfance, met tous les hommes de *niveau*, et les rend à la nature. (De St-P.) Le jeu met de *niveau* l'esprit et la bêtise. (De La Bonisse.) Mirabeau se met de *niveau* avec le trône. (Lamartine.)

— *Au niveau de*. loc. prépos. A la même hauteur que. La cour n'est pas au niveau du jardin.

— Dans le même sens. Terrasse de niveau avec le rez-de-chaussée.

Fig. Ne pouvoir s'élever au niveau de quelqu'un. Se mettre au niveau de quelqu'un. Se tenir, se soutenir à son niveau. N'être pas au niveau de quelqu'un, pour la fortune. Être au niveau des grands écrivains, de mieux écrire les grands écrivains. Son caractère était au niveau de son génie. Ouvrage qui n'est pas au niveau des connaissances actuelles. Ils tâchent de se mettre, par l'enflure secrète de l'orgueil, de *niveau* avec ceux au-dessous desquels ils se trouvent par la naissance. (Mass.) Quelle horrible peine pour un homme qui n'a que beaucoup de mérite pour toute récompense, de se trouver au *niveau* d'un fat qui est en crédit! (La Bruy.) Il était simple, affable, toujours de *niveau* avec tout le monde. (Fontenelle.) Eux seuls se montrèrent au *niveau* de tous les besoins. (Mont. d'emb.)

Je voudrais bien savoir si monsieur Poussineau
Peut jamais, quoi qu'il fasse, être à notre *niveau* ?
(BOURSAULT.)

— Crust. *Niveau d'eau*. Nom vulgaire d'un crustacé.

— Entom. *Niveau d'eau douce*. Nom vulgaire d'une espèce de libellule et de sa larve.

— Géod. *Niveau apparent*. Ligne ou plan tangent à la surface de la terre et que l'eau détermine à l'aide du niveau ordinaire.

— Géol. Nappe d'eau souterraine entre deux couches de terrains imperméables.

— Ichtyol. *Niveau de mer*. Nom vulgaire du squale marteau.

— Mar. *Niveau de la mer*. La ligne de flottaison d'un navire.

— Mécan. Tube en verre appliqué contre la chaudière et en communication avec elle. Ce tube est placé sous les yeux du mécanicien, et, en vertu de la propriété des liquides de s'élever à la même hauteur dans les vases communicants, il sert à indiquer constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière.

— Min. Nom donné aux eaux ou sources qui sortent du fond de la mine.

NIVEEN, ENNE. adj. (du lat. *nix, nivis*, neige). Qui ressemble à la neige. || Qui a la blancheur de la neige.

NIVÉIROSTRE. adj. 2 g. (et. lat., *niveus*, de neige; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre blanc.

NIVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Niveler. S'emploi, adjectiv. Terrain nivelé.

— *Nivelé par*. Les propriétaires de cette terre, *nivelée* tous les ans par les eaux du Nil, se la partagent tous les ans par l'arpentage; aussi l'arpentage est-il un grand art en Égypte. (Fliers.)

— Fig. La dignité de juge souverain est belle, vénérable et utile, pourvu qu'elle soit *nivelée* au pied de la justice et de la raison. (Pasq.)

— Compasse. Prétendre qu'on admire une mauvaise pièce de théâtre, parce que les vers en sont coulants, harmonieux et exactement *nivelés*, c'est vouloir que l'on trouve de l'esprit à un sot, parce qu'il est bien fait. (De Nesle.)

— Miner. Se dit d'une variété de cristallisation dans laquelle l'intervention des faces perpendiculaires à l'axe, en mettant les autres faces de niveau par leurs parties supérieures, les convertit en figures du même nombre de côtés, comme la chaux carbonatée nivelée.

* **NIVELER**. v. a. 1re conj. Ce verbe double l'*l* devant une syllabe muette. *Je nivelle, tu nivelles, il nivelle*, etc. Mesurer avec le niveau, au niveau. Niveler une avenue. Niveler une allée. Niveler les eaux. On *nivelle* la rivière depuis tel endroit jusqu'à tel autre, pour savoir combien elle a de pente. Acad.)

— Rendre un plan uni et horizontal. Niveler le terrain d'une place, le pavé d'une rue.

— Se dit quelquefois avec un nom de chose pour sujet. C'est l'Océan qui a *nivelé* les couches, qui les renverse et qui les rétablit. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. Niveler les fortunes, les conditions, les rangs. L'incertitude de notre dernière heure, en *nivelant* tous les âges, permet toujours l'espoir, mais nous oblige sans cesse à la prévoyance. (De Lévis.) Louis XIV avait *nivelé* la noblesse. (Villemain.) Sur le terrain qu'ils avaient *nivelé*, ils ont élevé l'édifice au fronton duquel nous lisons encore le grand mot d'égalité gravé. (J. Favre.)

— Absol. Le propre du despotisme, c'est de *niveler*. (V. Hugo.)

— NIVELER. v. n. S'est dit autrefois dans le style familier, pour Vétiller, s'amuser à des bagatelles. Vous ne faites que niveler.

— SE NIVELER. v. pron. Être mis de niveau. Ce terrain ne se nivellera pas facilement.

— Devenir de niveau. Les terres se nivellent sous les inondations. Le tourbillon passe, la neige tombe, le sable se *nivelle*. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Devenir égal. Les fortunes se nivellent de jour en jour. Les nations se *nivellent* dans une égale liberté. (Chateaub.)

NIVELLERIE. s. f. (rad. *niveler*). Badauderie. Je voudrais pour combler de *niveleries* qu'un autre entreprît de compter les pièces qui la composent. (La Font.)

NIVELETTE. s. f. (rad. *niveler*). Petit voyant semblable à celui d'une toise ordinaire et monté sur un pied droit. Les nivelettes servent à régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés.

* **NIVELEUR, EUSE**. s. Celui qui fait profession de niveler. || On donne plus particulièrement ce nom à celui entre les mains duquel est placé le niveau.

— Fig. Personne qui tend à établir l'égalité des conditions sociales. En premier lieu, les Niveleurs ne sont point *niveleurs* ni socialistes. (H. Taine.)

Chacun avait dit. Que mollet qui s'écoule
Venge mon trône en butte aux mécontents. (BÉRANGER.)

— Fam. *Niveleur de périodes*. Écrivain qui s'occupe plus à tourner les périodes qu'à exprimer de belles pensées.

— S'est dit autrefois pour Vétilleur.

— Hist. Nom donné à des sectaires politiques anglais; ils prêchaient une égalité absolue. Cromwell les dispersa, 1648.

— Adjectiv. Dans les légistes conseillers de Philippe le Bel, il y avait contre les nobles, les hommes d'armes, les chevaliers, un fonds commun de malveillance, un levain de haine *niveleuse*. (Michelet.) Chez lui, la politesse *niveleuse* n'a point effacé les aspérités de l'individu sous un agrément uniforme. (H. Taine.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

NIVELIER. s. m. Se disait pour Celui qui s'amuse à niveler, à vétiller. Mais ne passerais-je point moi-même pour un *niveleur*, de me tant arrêter à ce saint Jérôme? (La Font.)

NIVELLE ou **NIVONNE**. Géogr. Rivière de France, qui sort de l'Espagne pour se jeter dans le golfe de Gascogne, à Saint-Jean-de-Luz. Cours de 10 kil.

NIVELLE (Jean DE MONTMORENCY, sire de). Fils aîné de Jean II de Montmorency, né vers 1422, mort en 1477, embrassa le parti du duc de Bourgogne et refusa de marcher contre ce prince, malgré les ordres de Louis XI et les prières de son père. Il s'attira par cette conduite la colère du roi et celle de son père, qui le déshérita; mais il fut, en dédommagement, comblé de biens et d'honneurs par le duc de Bourgogne, qui le nomma son chambellan. Devenu en France un objet de haine à cause de sa trahison, Jean de Nivelle reçut du peuple le surnom de *chien*; de là le proverbe vulgaire, dont la véritable signification fut bientôt oubliée.

— Prov. *C'est le chien de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle*. Se dit d'une personne peu sociable, peu complaisante.

* **NIVELLEMENT**. s. m. (rad. *niveler*) Géod. Action de niveler avec le niveau. Travailler au nivellement d'un aqueduc. Nivellement fait avec exactitude. Faire des nivellements pour la construction d'un canal, d'un chemin de fer.

— Branche de la géométrie pratique qui a pour objet de mesurer la différence des niveaux des points terrestres, ou de faire connaître combien un point de la surface du globe est plus près ou plus loin du centre qu'un autre point.

— *Nivellement barométrique*. Nivellement usité pour calculer la hauteur des points les plus élevés du globe et qui est basé sur les variations qu'une atmosphère plus ou moins raréfiée fait subir au baromètre. || *Nivellement par cheminement*. Celui qu'on obtient en changeant de place pour déterminer la hauteur des divers points de la ligne. || *Nivellement par rayonnement*. Celui qu'on obtient sans changer de place et en faisant tourner l'instrument sur son pied.

— Action de rendre un plan uni et horizon-

tal. Travailler au nivellement d'un terrain inégal.

— Etat des surfaces qu'on a rendues planes. L'inondation a dérangé le nivellement de la prairie.

— Fig. Action de rendre égal le niveau des fortunes, des conditions. L'éducation nivelle les hommes, et Dieu nous commande de travailler à ce *nivellement*. (G. Sand.) La chute est un *nivellement* (V. Hugo.) L'idée de toutes les danses macabres est la même, c'est l'égalité des hommes devant la mort, le *nivellement* du cimetière appliqué aux écrasantes irrégularités de la vie. P. de St-Victor.) Le *nivellement* des façons et des dehors ne fait que manifester le *nivellement* des esprits et des âmes. (H. Taine.)

— Archit. Opération par laquelle on cherche ou bien l'on établit une ligne horizontale sur le terrain, soit pour y asseoir des constructions, soit pour en faire dériver des pentes ou plans inclinés suivant des proportions certaines.

NIVELLES. Géogr. Ville du Brabant Belgique), à 31 kil. de Bruxelles, sur la Thiune. Serges, dentelles, chapeaux; 9,000 hab. Marceau y battit les Autrichiens, 2 juillet 1794.

NIVENIE. s. f. Bot. Genre de protéacées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique méridionale. || Syn. de WITSÉNIE.

NIVÉOLE. s. f. (du lat. *nivens*, de neige). Bot. Genre de la famille des amaryllidées, établi pour des plantes bulbeuses, dont le type est la narcisse printanière, vulgairement appelée *perce-neige*.

NIVEREAU. s. m. (ét. lat., *nix, nivis*, neige). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bruant ou de pinson qui ne redoute pas la saison des neiges.

NIVERNAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Nevers ou du Nivernais.

— adj. Qui appartient à ce pays, à cette ville ou à leurs habitants.

— Econ. rur. *Race nivernaise*. Race de bœufs du Nivernais.

— NIVERNAIS. Province de l'ancienne France centrale, capitale *Nevers*. Traversée par la chaîne du Morvan arrosée par la Loire, l'Allier, la Nièvre, l'Yonne, elle forme aujourd'hui le département de la Nièvre. Le Nivernais renfermait *les Vaux de Nevers* (Nevers et La Charité); *les Amognes* (Cigogne); *le Morvan* (Château-Chinon); *le Bazois* (Decize); *le Donziois* (Donzy et Cosne); *la Vallée d'Yonne* (Clamecy, Vezelay). C'était le pays des Ambarres ou Vandiciasses, qui, sous les Romains, furent compris dans la Lyonnaise 1re. Il appartint aux Bourguignons, puis aux Francs.

— *Canal du Nivernais*. Canal qui unit la Loire à l'Yonne; part de Decize, et, après un développement de 174 kil., finit à Auxerre, ou plutôt à la Chaise, sur l'Yonne. Il a 117 écluses.

NIVERNAIS (Louis-Jules Barbon MANCINI-MAZARINI, duc de). Né à Paris, 1716, il fut ambassadeur à Rome et en Prusse. Il remplaça Massillon à l'Académie française, 1743; il appartenait aussi à l'Académie des inscriptions. Il fut toute sa vie le modèle du gentilhomme accompli. On a de lui des *Fables*, diverses traductions et des mélanges.

NIVERNAISE. s. f. Art culin. Sorte de ragoût qu'on emploie pour des garnitures et qui consiste à faire cuire dans du consommé des morceaux de carottes tournées en forme d'olives.

NIVEROLLE. s. f. Ornith. Syn. de NIVEREAU.

— Bot. Syn. de NIVÉOLE.

NIVERS (Guillaume-Gabriel). Musicien français, né près de Melun, 1617-1701, fut organiste de Saint-Sulpice, de la chapelle du roi, 1667, maître de musique de la reine et organiste de la maison de Saint-Cyr, 1686. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages estimés: *la Gamme du roi*; *Méthode pour apprendre le plain chant de l'église*; *Dissertation sur le chant grégorien*; *Chants et Motets à l'usage de la maison de Saint-Cyr*, etc.

* **NIVET**. s. m. Pop. Bénéfice illicite et caché qu'un agent, un mandataire obtient sur un marché qu'il fait pour autrui.

NIVETTE. s. f. Hortic. Variété de pêche assez estimée.

NIVIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *nix, nivis*, neige, *forma*, forme). Miner. Qui ressemble à de la neige qu'on aurait pressée et foulée. Chaux sulfatée niviforme.

NIVILLIAC. Géogr. Comm. du cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes (Morbihan); 3,500 hab.

NIVILLERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beauvais (Oise); 200 hab.

NIVONNE. Géogr. V. NIVELLE.

* **NIVÔSE**. s. m. (ét. lat., *nix, nivis*, neige). Chron. Quatrième mois du calendrier de la République française, commençant, suivant les années, le 21 ou le 22 décembre.

NIXDORF ou **GROSS-NIKOLSDORF**. Géogr. Grand village de la Bohême, à 35 kil. N.-E. de Reichenberg. Fabriques d'ouvrages en fer et acier, bimbeloterie; 6,000 hab.

NIXE. adj. m. (du lat. *nixus*, appuyé). Myth. rom. Se disait des trois divinités qui présidaient aux accouchements. On voyait au Capitole les statues de ces divinités, appuyées sur leurs genoux, comme l'indique leur nom.

NIXE. s. f. Myth. germ. Ondine, nymphe ou génie des eaux.

NIZAM. s. m. Titre que portait le gouverneur ou souverain du pays de ce nom.

NIZAM (Royaume du). Géogr. Etat de l'Hindoustan, dont le souverain est tributaire des Anglais depuis 1800. C'est un grand territoire, peuplé de 10 à 11,000,000 d'habitants, occupant, au centre du plateau du Dekkan, les anciennes provinces d'Hauderabad, Bider, Bérar, et une partie de celle d'Aurengabad. Il est arrosé par le Tapty, le Godavery, etc. Les villes principales sont: *Hauderabad*, la capitale; Aurengabad, Daouletabad, Golconde, Ellora, etc. Ce royaume fut fondé dans la première moitié du XVIIIe siècle, par le vice-roi du Dekkan, appelé *ordonnateur* ou *nizam*.

NIZAM-DJEDID. s. m. (littéral. *nouvelle ordonnance*). Hist. ott. Droit de douane perçu en Turquie sur les raisins, les vins, les liqueurs, etc.] Nom donné à un corps de troupes turques, organisé à l'européenne.

NIZAM-EL-MOLOUK (Tchyn-Qilytch-Khan). Fondateur du royaume du Nizam, né à Delhi, 1648-1748, jouit d'une grande influence à la cour du Grand Mogol, soumit les Mahrattes, et paraît avoir appelé le conquérant Nadir-Chah, pour se rendre indépendant dans son gouvernement du Dekkan.

NIZÂMI. Poète persan, né à Ghendjé, province d'Arran, 1100-1180, vécut à la cour des princes Seldjoucides. Il a laissé un *Divan*, recueil de poésies lyriques, en 20,000 vers; cinq poèmes remarquables, réunis sous le titre arabe de *Khamseh* (le Cinq); le *Makhsen* (*Magasin des secrets*, poème didactique); *Khosrouet Khirin*, poème sur les amours de Khosrou le Grand avec la chrétienne Irène; *Leila et Medjnoun*; *Heft-Perpher*, qui rappelle le *Decameron* de Boccace; enfin *l'Iskender-Nameh*, ou histoire fabuleuse d'Alexandre.

NIZERÉ. s. m. Comm. Essence extraite des roses blanches de Tunis.

NIZZA. Géogr. Nom italien de Nice.

NO. s. m. (du lat. *no*, je nage). S'est dit pour Action de nager.

— Auge de moulin.

NOACHIDE. s. 2 g. (de l'hébr. *Noach*, Noé). Descendant de Noé.

— NOACHIDES. s. m. pl. Les sept préceptes qui, selon quelques rabbins, furent donnés par Noé à ses enfants.

NOAH. V. NOÉ.

NOAILLES. s. m. Métrol. Nom donné aux louis d'or frappés en 1716, pendant que le duc de Noailles présidait le conseil des finances. Un noailles. Un demi-noailles.

NOAILLES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beauvais (Oise), sur le Sillet; 1,500 hab.

— NOAILLES. Comm. du cant. et de l'arr. de Brive (Corrèze). Duché-pairie, 1663; 600 hab.

NOAILLES. Nom d'une illustre maison originaire du Limousin, qui, dès le XIe siècle, possédait la terre de Noailles, près de Brive.||NOAILLES Antoine de), Amiral et diplomate français, 1504-156[illegible], fut amiral des mers de Guyenne, combattit à Cérisoles, devint amiral de France en 1547 et négocia la trêve de Vaucelles, 155[illegible]. || NOAILLES (François de). Frère du précédent, diplomate français, 1519-1585, évêque de Dax. Ses *Négociations* ont été imprimées avec celles de son frère.||NOAILLES (Anne, comte, puis duc de). Son comte d'Ayen fut érigé en duché-pairie, 1663. Il mourut en 1678. || NOAILLES (Anne-Jules, duc de). Né à Paris, 1650-1708, aide de camp de Louis XIV, 1673, gouverneur du Languedoc, se vit contraint d'exécuter les ordres cruels de Louvois contre les protestants. Il obtint, en 1693, le bâton de maréchal, fut vainqueur sur le Ter et prit une partie de la Catalogne, 1694. || NOAILLES (Adrien-Maurice, duc de). Fils du précédent, né à Paris, 1678-1766, d'abord comte d'Ayen, épousa en 1698 Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. Il fut lieutenant général en 1703 et eut le commandement de l'armée dite du Roussillon; il repoussa les Anglais, 1710. Il contribua à la victoire de Villa-Viciosa, 1710, qui lui valut la grandesse d'Espagne. Membre du conseil de régence, il dirigea celui des finances. Sous le ministère de Fleury, il fut nommé maréchal, 1734, et fut un des négociateurs du traité de Vienne. En 1743, il ne sut pas vaincre à Dettingen; mais il donna de bons conseils à Louis XV, dirigea en grande partie les affaires étrangères, et devint ministre d'État jusqu'à sa mort. L'abbé Millot, en 1777, a tiré de ses nombreux mémoires 6 vol. in-12. || NOAILLES (Louis-Antoine de, Oncle du précédent, né près d'Aurillac, 1651-1729, fut évêque de Cahors, de Châlons-sur-Marne, puis archevêque de Paris, 1695, enfin cardinal, 1700. Il fut en lutte continuelle avec les jésuites, qu'il ne voulait pas seconder dans leur guerre contre les jansénistes. Il ne voulut pas accepter la bulle *Unigenitus*, 1713, et fut disgracié par Louis XIV. A la mort du roi, il fut mis à la tête du conseil de conscience. La paix religieuse ne fut définitivement rétablie qu'en 1728, lors qu'il accepta purement et simplement la bulle.|| NOAILLES (Louis, duc de). Fils d'Adrien-Maurice, d'abord duc d'Ayen, 1713-1793, devint lieutenant général en 1748 et reçut le bâton de maréchal en 1775. || NOAILLES (Jean-Paul-François, duc de). Fils du précédent, né à Paris, 1739-1824, servit dans les armées jusqu'en 1762, fut admis à l'Académie des sciences en 1777. Après avoir défendu Louis XVI jusqu'au 10 août, il se réfugia en Suisse. Il fut membre de la Chambre des pairs en 1814. On lui doit la bonne carte d'Allemagne, connue sous le nom de *Chuuchard*.||NOAILLES (Emmanuel-Marie-Louis, marquis de). Frère du précédent, né à Paris, 1755-1822, se distingua comme diplomate, fut emprisonné pendant la Terreur, puis rentra dans la vie privée. || NOAILLES (Louis-Marie, vicomte de). Né à Paris, 1756-1804, deuxième fils du maréchal de Mouchy, cousin des précédents, combattit pour l'indépendance américaine. Député de la noblesse aux états généraux, il proposa, dans la nuit du 4 août, l'abolition des privilèges nobiliaires, les droits féodaux: fut attaché à l'armée du Nord en 1792; puis s'éloigna de France. Rentré plus tard au service de la France comme général de brigade, il se distingua à Saint-Domingue, 1803, se retira vers la Havane, enleva à l'abordage une corvette anglaise, mais fut blessé mortellement, 1804. || NOAILLES (Louis-Joseph-Alexis, comte de). Fils du précédent, né à Paris, 1783-1845, parcourut l'Europe au service des ennemis de Napoléon, assista, dans les rangs de la coalition, à la campagne de 1813 et à celle de 1814, figura au congrès de Vienne et, à la rentrée des Bourbons, fut élu à la Chambre des députés.

NOANAGOR. Géogr. Ville du Guikowar (Hindoustan), dans l'ancien Guzerate.

NOAS. s. m. (pr. *no-ass*). Nom donné autrefois au cuivre.

NOATAN. s. m. Myth. scand. Demeure de Niord.

NOBATE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple éthiopien de la Nubie inférieure à qui Dioclétien céda sept journées de pays au sud d'Éléphantine.

NOBILI (Le P. Roberto), ou DE NOBILIBUS. Missionnaire toscan, né à Monte-Pulciano, 1577-1656, convertit un grand nombre d'indigènes aux Indes, et a écrit plusieurs ouvrages de religion dans les diverses langues indiennes.

* **NOBILIAIRE**. adj. 2 g. Qui appartient à la noblesse. L'ordre nobiliaire. Qu'on ne soit pas surpris si des fièvres ardentes et ataxiques, si diverses affections bilieuses, aigues, inflammatoires, atteignent plus souvent un sang *nobiliaire* que le roturier. (Virey.) Bien qu'il affectât volontiers un certain mépris de la classe *nobiliaire*... (J. Sandeau.)

— S'emploie souvent par une sorte de dénigrement. La caste nobiliaire. Être exempt d'orgueil, de vanité, de morgue nobiliaire. Ce n'est pas, toutefois, que la gent *nobiliaire* ou les castes dominatrices vivent exemptes d'autres maux. (Virey.)

— *Particule nobiliaire*. Préposition qui précède le nom des nobles. En France, c'est *de*; en Allemagne, *von*; en Hollande, *van*, en Danemark, *af*, etc. En Angleterre, les noms de la basse noblesse ne sont pas précédés d'une particule nobiliaire, qui manque aussi chez les peuples slaves, où elle est remplacée par une terminaison.

* **NOBILIAIRE**. s. m. Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays. Nobiliaire d'une province, d'un royaume. Nobiliaire universel. On trouve la généalogie de cette maison dans le *nobiliaire* de la province. (Acad.)

— Recueil de noms illustres. La liste de l'Académie peut être regardée comme le *nobiliaire* de la France éclairée. (Arnault.)

NOBILISSIMAT. s. m. Antiq. rom. Dignité de nobilissime.

* **NOBILISSIME**. adj. 2 g. (du lat. *nobilissimus*, très noble). Antiq. S'employait, dans le Bas-Empire, comme titre d'honneur à l'égard des césars et de leurs femmes. Il avait été créé par Constantin sous Théodose; il avait remplacé celui de césar, et fut quelquefois porté par les empereurs mêmes. Au Ve siècle, on le donnait exclusivement aux princes.

— Fam. S'emploie quelquefois pour très noble.

— NOBILISSIME. s. m. Antiq. Dignitaire qui, sous Constantin, avait le droit de porter la pourpre. Le *nobilissime* était inférieur au césar, il avait le pas sur le patrice. (Acad.)

— Titre donné, dans le cours des études théologiques en Sorbonne, à celui qui était le premier de la licence ou du cours, non par sa science, mais sa naissance.

NOBILITATION. s. f. (pr. *no-bi-li-ta-cion*). Se disait pour Action d'anoblir; anoblissement.

NOBILITÉ. s. f. S'est dit pour Corps de la noblesse. || Grandeur, pompe, éclat.

Roi très chrétien, fleur de *nobilité*,
Espoir de paix et de tranquillité. (THÉVOUX.)

— Anc. jurispr. Qualité d'un fonds noble. || Noblesse que conférait la seule propriété du sol à celui qui en était possesseur.

NOBILITER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Anoblir, ennoblir.

NOBLAILLE. s. f. (pr. *no-bla-lle, ll* mouill.). Se dit, par mépris, pour Petite noblesse. || Noblesse aléatardie. || Caste noble.

NOBLAILLON, ONNE. s. (pr. *no-bla-llon, ll* mouill.). Noble, petit noble. Se dit par dénigrement.

* **NOBLE**. adj. 2 g. (étym. lat., *nobilis*; fait de *nosco*, je connais). Qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, fait partie d'une classe distinguée dans l'État. Être noble par naissance, noble de naissance, noble d'extraction. Être noble de race, noble de père et de mère, noble des deux côtés, noble par lettres du prince, noble en vertu de certaines charges qu'on achetait, telles que celle de secrétaire du roi, etc. Il est plus honorable d'être *noble* par soi-même que par autrui. (Boiste.) Il était *noble* de cette noblesse que saint Grégoire appelle la noblesse personnelle. (Boss.) Il n'y a rien à perdre à être *noble*. (La Bruy.)

— *Être noble comme le roi*. Être d'une extraction fort noble, que personne ne conteste. || Se dit aussi d'un homme dont on veut exagérer la qualité.

— Se dit aussi des choses. Une noble origine. Une noble race. Être d'un rang noble.

Son air est doux, mais fier; et de sa *noble* race
Je ne sais quoi de grand conserve encor la trace.
(DELILLE.)

— Se dit de ce qui appartient à un noble, à une famille noble. Un fief est une terre noble.

— Se dit encore d'un lieu où habite la noblesse.

C'est que la liberté n'est pas une comtesse
Du *noble* faubourg Saint-Germain (A. BARBIER.)

— Fig. Qui a ou qui annonce de la grandeur, de la dignité, de l'élévation, de la supériorité. Avoir l'air noble, la taille, le geste noble, la démarche noble. Noble orgueil. Noble simplicité. Noble audace. Politesse noble. Des plaisirs nobles. Il n'y a rien de noble dans ses discours, dans sa conduite, dans ses manières, dans ses procédés. Toutes les figures de ce tableau sont nobles. Il n'est rien de plus *noble* que la qualité d'homme. (Boiste.) Lorsqu'après un long et pénible travail, loin du bruit de la ville et du tumulte des affaires, il allait jouir d'un *noble* repos dans sa retraite de Bâville. (Flechier.) Une pauvreté *noble* est tout ce qui reste. (Voltaire.) Une âme basse suppose toujours de vils motifs aux actions les plus *nobles*. (Mme de Genlis.) Vivre par les efforts de son activité et de son labeur est ce qu'il y a de plus *noble* au monde, et c'est le premier fondement de la dignité. (P. Janet.)

— Se dit en parlant des affections, des sentiments de l'âme. Une noble et généreuse Cœur noble. Noble désespoir. La plus *noble* vengeance est le pardon. (Boiste.) Je reconnais mon sang à ce *noble* courroux. (Corn.) Il y a je ne sais quoi de *noble* dans cette honnête simplicité. (Fléch.) Elle tire des vertus chrétiennes tout ce qu'elles ont de plus *noble*. (Id.)

N'était-il pas plus *noble* et plus digne de vous
De joindre à ce devoir votre propre suffrage? (RACINE.)

— S'emploie souvent par opposition à Vil, bas. Un objet plus noble. De nobles fonctions. Un plus noble métier. Un noble amusement. Un si noble travail. Il n'y a rien que de *noble* dans ses discours, dans sa conduite, dans ses manières, dans ses procédés. (Acad.)

Quand pourrai-je au travers d'une *noble* poussière,
Suivre de l'œil un char foyant dans la carrière? (RAC.)
Dans les *nobles* douceurs d'un séjour plein de charmes,
Tu n'es pas moins héros qu'au milieu des alarmes.
(BOILEAU.)

— Auguste, grand, avec un nom de chose. Il appartenait au roi de garder une si *noble* partie de son sang. (Boss.) Cette *noble* alliance, où, de tous côtés, on ne trouve que des rois. (Id.)

— Distingué, relevé au-dessus des autres. L'homme est le plus noble des animaux. Ces nobles génies. Cette noble et savante antiquité. Un si noble écrivain. L'homme, cet être si *noble*... Massillon.) La plus *noble* conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. (Buffon.)

— Libéral, généreux. Quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus *noble*, saint Louis ne sut-il pas régler ses dépenses? (Fléch.)

— Loc. prov. *Il est fou, ou le roi n'est pas noble*. Il est fou ou mentestablement. || *Noble comme un lion et un épervier*. || *Noble est qui noblesse ne blesse et n'oublie*. || *Nul noble sans noblesse*.

— Anc. jurispr. *Garde-noble*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— B.-arts. Se dit de tout objet qui donne l'idée d'une prééminence fondée sur la sagesse de l'ordonnance, l'élégance des formes, la gravité tempérée et l'élégance du style.||*Architecture noble*. Celle qui impose par la justesse des proportions, la simplicité du plan, le choix sans profusion des ornements, une juste mesure entre les dimensions trop petites ou trop grandes.

— Bot. *Noble épine*. Nom vulgaire de l'aubépine. || On le donne aussi quelquefois à l'épine-vinette.

— Fauconn. Se dit des oiseaux de proie qui, unissant le courage à la docilité, sont susceptibles d'être dressés pour la chasse.

— Gramm. *La personne la plus noble*. Celle dont la relation est plus proche avec celui qui parle. La première personne est plus noble que la deuxième, la deuxième est plus noble que la troisième. || *Le genre le plus noble*. Se dit du masculin comparé au féminin, et du féminin comparé au neutre. Le masculin est plus noble que le féminin. Le féminin est plus noble que le neutre.

— Hist. Se disait des membres de la première des trois classes des sujets libres du Bas-Empire. || S'est dit primitivement, en France, de tous les hommes libres. Sous les deux premières races de nos rois, il n'y avait que des hommes libres ou nobles et des serfs. || *La plus noble des femmes*. Titre qu'on donnait aux épouses des césars. On les appelait aussi *nobilis-*

simes || *Noble abbaye.* Abbaye où l'on ne pouvait être reçu sans être noble. || *Noble homme.* Qualité que prenaient quelquefois, non seulement ceux qui étaient nobles, mais aussi quelques bourgeois dans les actes qu'ils passaient. || Ce titre honorifique fut originairement réservé aux rois et aux princes souverains; dans la suite, il fut donné à tous les seigneurs. Depuis le XVI^e^ siècle, ce titre fut considéré comme au-dessous de celui d'écuyer. || Titre donné aux marchands merciers par les anciens statuts de ce corps, parce qu'il leur était défendu de travailler de la main || *Noble ville.* Se disait absolument de la cité de Valladolid, ainsi nommée par Jean II, dans une ordonnance d'Ocaña de 1422.

— Jurispr. féod. *Biens nobles.* Biens qui étaient tenus en fief.

— Littér. Se dit des opérations de l'esprit. Style noble. Pensées nobles. Nobles idées. Noble dessein. Traductions nobles et hardies. Nobles fictions. Nobles sentiments. Le style le moins *noble* a pourtant sa noblesse. (Boil.)

Le vers le mieux rempli, la plus *noble* pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(BOILEAU.)

— Manèg. Se dit d'un cheval dont les formes ont de la beauté.

— Minér. Se dit des filons riches en minerai. || Se dit aussi des métaux qui ne subissent aucune perte quand on les travaille au feu, parce qu'ils ne s'y oxydent point.

— Physiol. *Les parties nobles.* Le cœur, le foie, le cerveau, etc., qui sont absolument indispensables à la vie. || On donne aussi ce nom aux organes de la génération.

— Théât. *Père noble.* Rôle d'un personnage assez âgé et possédant de l'autorité.

— NOBLE. s. m. Celui qui, en vertu de sa naissance ou de lettres du prince, jouit des privilèges de la noblesse. Nouveau noble. Faux noble. Petit noble de campagne. Les anciens nobles. Le peuple et les nobles. Nobles vénitiens. Nobles génois. Un noble romain. Les *nobles* étaient exempts de taille. (Acad.) Il y avait souvent discorde entre le peuple et les *nobles*. (Id.) Cette loi sainte ne connaît plus ni pauvre ni riche, ni *noble* ni roturier. (Mass.) D'ailleurs, dans un pays qui compte huit cent mille *nobles*, il va sans dire que chacun est de ce nombre. (E. Quinet.)

— Se dit, par opposition à Gentilhomme, pour Homme noble par lettres, et non de race. Tout gentilhomme est noble, mais tout noble n'est pas gentilhomme. Le prince fait des nobles, mais le sang fait des gentilshommes.

Je ne suis point de ces nouveaux venus,
De ces *nobles* sans nom, que, par plus d'une voie,
La province souvent en guelres nous envoie. (BOILEAU.)

— Nom vulgaire du cochon dans quelques contrées de la France.

— B.-arts et Litt. Ce qui est grand, élevé. Son goût était pour le grand et pour le *noble*. (Acad.) Le goût de Louis XIV était pour le *noble*. (Volt.) On avait poussé le *noble* jusqu'au fade, et la pureté jusqu'à l'ennui. (V. Hugo.)

— Hist. *Corps des nobles de Venise.* Aristocratie qui comptait 2,500 membres, dont elle envoyait 300 au sénat. Tous les nobles de Venise étaient inscrits au livre d'or. || *Nobles de terre ferme.* Les gentilshommes du territoire continental de la république de Venise. Les nobles de terre-ferme étaient exclus du gouvernement de l'Etat.

— Métrol. anc. Nom donné en Orient, et particulièrement en Perse, aux ducats de Hollande. || Nom de plusieurs monnaies anciennes || Le tiers de la livre sterling. || *Noble Henri.* Vieille monnaie d'or d'Angleterre, qui eut cours en France sous les premiers Valois, et qui valait un peu moins que le noble à la rose. || *Noble à la rose.* Monnaie d'or d'Angleterre, qui portait la rose d'York ou celle de Lancastre. Les premiers nobles à la rose furent frappés par Edouard III, en 1357. Sous Henri VI, les Anglais étant maîtres de la France, on battit à Paris, en 1426, des nobles à la rose, des demi-nobles et des quarts de noble. Comme on prétendit que Raymond Lulle avait fourni à Édouard tout l'or nécessaire pour la fabrication des nobles à la rose, on les appella quelquefois *nobles de Raymond.* Les nobles à la rose valaient environ 23 fr. 71 c., et ils étaient plus estimés que les autres, témoin le proverbe : *Un noble, s'il n'est à la rose, vaut par fois bien peu de chose.* || Des monnaies de Flandre ont aussi porté ce nom.

* **NOBLEMENT.** adv. Comme doivent faire les nobles, selon les lois qui régissent les nobles. Le parlement jugea que les enfants de Jean le Maître devaient partager *noblement*. (Voltaire.)

— *Vivre noblement.* Se disait autrefois pour Vivre sans exercer aucune profession, ou sans en avoir d'autre que celle des armes. Ses ancêtres n'ont jamais dérogé, ils ont toujours vécu noblement. Il n'est pas noble, mais il vit noblement.

— D'une manière noble, avec noblesse. Faire les choses noblement, très noblement. S'exprimer, écrire, penser, agir, se conduire noblement. Recevoir quelqu'un noblement. Répondre noblement à une demande. Quel heureux préjugé que celui de la noble-se, lorsqu'il force à vivre *noblement!* (Boiste.) Voyez si jamais un particulier traita si *noblement* ses intérêts! (Boss.) La constance par laquelle, n'ayant pu vaincre sa destinée, elle en a si *noblement* soutenu l'effort. (Id.) En abandonnant ce qui nous quitte, on se fait voir *noblement* au-dessus de ce qu'on perd. (Mme de Staël.)

— Honorablement, avec honneur.

Bajaz-t était mort. Nous l'avons rencontré
De morts et de mourants *noblement* entouré
(RACINE.)

— Fig. Sur une large éminence, la basilique, surmontée de ses dômes, s'élève *noblement*, à la fois simple et complète. (H. Taine.)

— Se dit dans le même sens en peinture. Il faut que ses draperies soient jetées noblement.

— Jurispr. féod. *Tenir noblement une terre.* La tenir en fief.

NOBLEREAU. s. m. S'est dit pour Petit noble, homme qui se disait gentilhomme, sans avoir droit à ce titre.

* **NOBLESSE.** s. f. Qualité par laquelle un homme est noble. Bonne, haute, ancienne, nouvelle noblesse. Noblesse d'épée, de robe. Noblesse personnelle. Noblesse transmissible, héréditaire. Conserver à quelqu'un sa noblesse. Prouver sa noblesse. Faire preuve de sa noblesse. Faire ses preuves de noblesse. Ne se point piquer de noblesse. Déroger à sa noblesse, à sa noblesse. Dégrader de noblesse. Des lettres de noblesse. Être entiché de sa noblesse. Ceux qui n'ont en soi rien de recommandable que cette *noblesse* de chair et de sang la font valoir, l'ont toujours en bouche, en enflent les joues et le cœur. (Charron.) Saint Paulin a commencé l'éloge de sainte Mélanie, sa parente, par la *noblesse* de son extraction. (Boss.) Mettez au premier rang ceux qui ont une *noblesse* plus ancienne et plus éclatante. (Fléch.) La *noblesse* du chrétien n'est pas dans le sang qu'il tire de ses ancêtres, mais dans la grâce qu'il hérite de Jésus-Christ. (Mass.) Si la *noblesse* est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux; et si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose. (La Bruy.) Se glorifier dans la *noblesse* de ses ancêtres, c'est chercher dans les racines les fruits que l'on devrait trouver dans les branches. (Noël.) La source de la *noblesse* est quelquefois claire, et les ruisseaux en sont troubles. (Id.)

Et si leur sang tant pur, ainsi que leur *noblesse*,
Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce.
(BOILEAU.)

— Par extens. Les écuyers ont soin d'écrire le nom des pères et mères de ces animaux (les chevaux), et on en trouve dont la *noblesse* en ce genre remonte fort haut. (Encycl.)

— *Noblesse d'ancienne roche.* Se dit particulièrement, dans le Langue loc, des descendants d'une famille depuis longtemps illustre. || *Noblesse de hauteur.* Se disait de la première noblesse, dans certains royaumes des Espagnes, par opposition à *noblesse de chandière*. || *Noblesse de chandière.* Petite noblesse dans certains royaumes des Espagnes. || *Noblesse de la cloche.* Celle qui venait le matin au ou d'échevinage. || Se dit aussi particulièrement du privilège d'anoblissement qui possédaient les capitouls de Toulouse. || *Noblesse couronnée.* Celle des princes de la famille royale. || *Noblesse dormante.* Noblesse suspendue pour quelque action dérogeante. *Noblesse d'épée.* Celle qui était regardée comme originairement ne puise l'épée à la main, mais à une époque déjà reculée || *Noblesse excellente.* Se disait, en France, de la noblesse de quatre lignes; en Allemagne, la noblesse excellente devait remonter plus haut. || *Noblesse d'extraction.* Celle dont l'origine est inconnue. On l'appelait aussi *noblesse de nom et d'armes.* || *Fausse noblesse.* Noblesse acquise au moyen de l'achat de terres nobles. || *Noblesse de finance* ou *noblesse acquise par finance.* Se disait des titres que l'on acquérait en achetant des lettres de noblesse. || *Grande noblesse, petite noblesse.* Se dit des deux degrés de la noblesse en Pologne. || *Haute noblesse, simple noblesse.* Se dit des deux degrés de la noblesse allemande. Une fille de la haute noblesse acquiert le titre de princesse par son mariage avec un prince; celle de la simple noblesse ne devient pas même baronne en épousant un baron. || *Noblesse par lettres.* Celle qui était conférée par le roi, pour services rendus à l'Etat ou à sa personne. Des lettres de noblesse furent accordées en France, pour la première fois, par Philippe le Hardi. || *Noblesse par les mères.* Privilège de naissance qui, selon quelques coutumes, passait de la mère noble en la personne de ses enfants, quoique le père fût roturier. Cette coutume s'exprimait par la maxime : *Le ventre anoblit.* || *Noblesse militaire.* Celle qui appartenait de droit aux roturiers parvenus à certains grades supérieurs dans une armée. Louis XV, par un édit de 1750, et Catherine II, par un ukase, ont créé une noblesse militaire. || *Parfaite noblesse.* Celle que l'on transmettait à sa postérité. On l'appelait aussi *noblesse au premier degré.* || *Noblesse personnelle.* Celle qui ne passait point aux enfants. On l'appelait aussi *noblesse au second degré.* || *Noblesse de quatre lignes.* Celle qui peut faire preuve de quatre quartiers par le père et d'autant par la mère. || *Noblesse de race* ou *de parage.* Noblesse moins ancienne dont on connaît très clairement l'origine, mais qui est transmise par la ligne paternelle. || *Noblesse de robe* ou *d'office.* Celle que conférait la possession de certains offices de judicature. Les hautes charges donnaient tout d'un coup la noblesse de robe parfaite et héréditaire; d'autres ne la faisaient obtenir qu'après avoir été occupées par le père et le fils pendant plusieurs années. || *Noblesse titrée, simple noblesse.* Se dit des deux degrés de la noblesse en France.

— S'emploie quelquefois au pluriel. S'il y a du fabuleux dans l'origine des grandes *noblesses*, le moins n'est-ce pas une sorte de fabuleux qui n'appartient qu'à elles, et qui devient lui-même un titre. (Fontan.) La degénérescence du christianisme commença le jour même où l'ambitieuse des prêtres fit alliance avec la noblesse héréditaire : ce jour-là il trahit son dogme, il devint un pouvoir matériel, il détruisit de ses propres mains le principe de sa force; il abdiqua. En effet, les deux *noblesses*, alliées d'intérêt, tombèrent au même instant. (Pages.) Telle est l'histoire résumée de toutes les *noblesses*. (Id.)

— *Soutenir noblesse.* Faire une dépense convenable à la noblesse de sa naissance. Cette locution a vieilli.

— Se dit collectivement pour désigner tout le corps des hommes qui, dans les nobles. Les trois états du royaume étaient : le clergé, la noblesse et le tiers état. Les cahiers de la noblesse. La chambre de la noblesse. Le corps de la noblesse. Assemblée de la noblesse. La noblesse française. Brave, généreuse, vaillante noblesse. Une *noblesse* instruite et vertueuse fut la gloire d'un Etat. (Boiste.) Vous verrez ici une *noblesse* indigente, poussée par ses charitables secours au service du prince et de la patrie. (Fléchier.) La mer porte avec respect les vaisseaux de saint Louis, chargés de tant de *noblesse* chrétienne. (Id.) Le bissus d'argent a reconnu la *noblesse* avec la rature. (Ha. Bruy.) Il faut, dans la monarchie, que les lois travaillent à soutenir cette *noblesse*, dont l'honneur est, pour ainsi dire, l'enfant et le père. (Montesq.) Une sorte de *noblesse* du christianisme était en voie de se former. (E. Renan.)

— Se dit aussi d'une partie de ce corps. Le roi accompagné de sa noblesse. La noblesse monta à cheval. La fleur de la noblesse périt dans cette guerre. La noblesse bretonne. La noblesse normande. La noblesse de province. La noblesse de cour. Pierre Alexiowitz a forcé la jeune *noblesse* de ses États à voyager. (Volt.)

— *Assemblée de noblesse.* Assemblée particulière de gentilshommes.

— *Ancienne noblesse.* Celle qui existait avant la révolution de 1789. *Noblesse de l'Empire.* Celle qui a obtenu ses titres de Napoléon Ier. || *Haute noblesse.* La partie de la noblesse qui a le plus d'ancienneté ou d'illustration. *Nouvelle noblesse.* Celle qui a été créée depuis 1789. || *Petite noblesse.* Celle qui a le moins d'ancienneté ou d'illustration. || *Noblesse présentée.* Les nobles admis à la cour.

— Fig. Grandeur, élévation, dignité. Noblesse de cœur, de sentiments, d'âme. Il y a beaucoup de noblesse dans sa conduite, dans son action, dans son procédé. La noblesse de la physionomie, de la démarche, des manières. Mme d'Aiguillon a reconnu qu'il y a une *noblesse* spirituelle qui consiste à être l'image de Jésus-Christ. (Fléch.) Il suffit de vous dire qu'il y a une *noblesse* d'esprit plus glorieuse que celle du sang. (Id.) Il entraînait les volontés par cette *noblesse* de cœur et de sentiments qui l'élèvent au-dessus de sa propre grandeur. (Id.) Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le sceau de la *noblesse*. (Mass.) Cette vie de solitude dans des lieux nullement vulgaires donnait à sa beauté brune je ne sais quelle *noblesse* rustique. (Michelet.)

— Pop. *Voilà une belle noblesse.* Se dit en voyant une grande abondance de fruit, à la halle ou dans un jardin.

— Loc. proverb. *Noblesse n'est de vertu.* Un homme n'est proprement au-dessus d'un autre que par la vertu et par le mérite. || *Noblesse oblige.* Quiconque prétend être noble doit se conduire noblement. || *C'est pitié de pauvre noblesse, ou n'a guère de revenus pour deux lignes.* Se dit lorsqu'on voit une personne de qualité mal vêtue ou avare. || *Il est comme la vieille noblesse : lorsqu'il a mangé sa soupe, il a plus d'à moitié dîné.* Se dit d'un homme qui fait maigre chère. || *Qui prend des lettres de noblesse déclare d'où vient sa richesse.* La profession que l'anobli avait exercée était rappelée dans les lettres de noblesse qu'il obtenait.

— Anc. cout. Se disait pour Droit seigneurial, prérogative. || Riche et magnifique présent. || Se disait, dans la coutume de Bretagne, des droits et prérogatives des souverains.

— Anc. jurispr. Fief qui dépend et immédiatement du souverain et dont la possession anoblissait.

— B.-arts. Caractère élevé de la composition. Noblesse d'une composition. Figure qui a de la noblesse, qui manque de noblesse, qui est sans noblesse. On ne peut trop louer la gravité modeste, la *noblesse* silencieuse de la Vierge, agenouillée devant son enfant. (H. Taine.)

— Hist. *Votre Noblesse.* Titre d'honneur que l'on donnait aux barons de distinction. Le titre de *Votre Noblesse* était un des plus honorables au IVe siècle.

— Littér. Caractère du style noble. Noblesse d'expression, de style, de langage, de pensées. La *noblesse* de ses expressions vient de celle de ses sentiments. (Boss.)

Mais enfin l'indigence amenant la bassesse,
Le Parnasse oublia sa première *noblesse*. (BOILEAU.)

— NOBLESSES. s. f. pl. Nom donné, dans les tournois et les cours plénières, aux livrées, aux insignes, aux décorations, qu'on donnait comme marques d'honneur. || Dans un sens plus restreint, se disait pour Joyaux de la couronne. Le roi promet aussi de conserver la souveraineté, les droits et *noblesses* de la couronne de France. (Bossuet.

NOBLIAU. s. m. (rad. *noble*). Par dénigr. Homme de petite noblesse.

NOBLIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *noble*; lat. *facere*, faire). Faire passer pour noble. Noblifier ses ancêtres.

— Fig. Exagérer l'importance, la valeur des personnes ou des choses.

NOBLOIS. s. m. (radic. *noble*). Gage qu'un chevalier avait obtenu d'une dame et qu'il portait ostensiblement sur son armure. || Se disait également pour Noblesse, qualité de noble.

— Fig. Magnificence, pompe.

NOBULE. s. f. Bot. Syn. de PHYLLIS.

NOBUNANGA. Myth. japon. Empereur du Japon qui se divinisa lui-même.

NOC. s. m. Se disait pour Gouttière, en général.

— Constr. Petit tuyau de bois placé sous une digue ou sous un chemin, pour l'écoulement des eaux.

NOÇAGE. s. m. Se disait pour Noce.

Quelques fois en riant tu m'as conte la feste
Que pour votre *noçage* on pensoit toute preste.
THÉOPHILE.)

— NOÇAGES. s. m. pl. Anc. cout. Rétribution que les curés exigeaient, dans certaines provinces, pour célébrer les mariages. || Droit qu'avait le seigneur d'assister aux noces de ses vassaux.

NOÇAILLE. s. f. (pr. *no çalle, ll* mouill.). Se disait pour Fête de noce. || Droit payé au sujet des noces.

NOCCA. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des composées.

NOCCÉE. s. f. (pr. *nok cé*). Bot. Syn. d'HUTCHINSIE.

* **NOCE.** s. f. (ét. lat., *nuptiæ*, même signif.; fait de *nubere*, se voiler, parce que, chez les Romains, la fille qu'on mariait était conduite dans la maison de son époux couverte d'un voile, en signe de pudeur. On écrivait autrefois *nopce*). Mariage. En ce sens, il ne se dit guère qu'au pluriel. Épouser une personne en premières noces. Convoler en secondes noces. Le jour des noces.

— Se trouve quelquefois employé au singulier.

Noce, à vous dire ici ce que j'en pense,
Aux uns est joie, aux autres peine et croix.
(DESBARREAUX.)

— *Premières noces.* Le premier mariage que quelqu'un a contracté. On ne se sert de ce terme que par opposition à Secondes, troisièmes, quatrièmes noces, etc., c'est-à-dire pour distinguer un mariage des mariages subséquents.

— Dans le langage du droit, sous le nom de *secondes noces*, on entend non seulement un mariage qui a été précédé d'un autre, mais encore un mariage qui a été précédé de plusieurs autres.

— *Noces d'argent.* Célébration du vingt-cinquième anniversaire du mariage. || *Noces d'or.* Célébration du cinquantième anniversaire. || *Noces de diamant.* Célébration du soixantième anniversaire.

— *Présent de noces.* Présent qu'on fait aux nouvelles mariées.

— Fig. et fam. *Il ne fut jamais, il n'a jamais été à telles noces, à pareilles noces.* Il n'a jamais reçu un pareil traitement. Cela ne se dit guère qu'en mauvaise part || Il n'a jamais couru un pareil danger.

— Festin, danse et autres réjouissances qui accompagnent le mariage. Dans cette acception, il se dit au singulier ainsi qu'au pluriel. Les noces d'un prince. Une noce de village. Ne faire point de noces, ne vouloir point faire de noces. Venir de la noce. Être de noces. Être de la noce, à la noce. Au retour de la noce. Salle à faire noces. Ce traiteur fait noces et festins. Repas de noce. Un des garçons de la noce.

Et même ses bienfaits, dans toutes ses provinces,
Imitèrent le peuple aux *noces* de leurs princes.
(RACINE.)

— On dit d'un grand repas : *C'est une noce, un festin de noce.*

— *C'est lui qui fait la noce.* C'est lui qui paye la dépense du festin.

— Fig. et pop. *N'être pas à la noce.* Être dans une situation pénible, inquiétante. || *Il y va comme aux noces, comme à des noces, comme à la noce.* Se dit d'un homme de guerre qui va gaiement au combat. || *Tant qu'à des noces.* Abondamment. Boire tant qu'à des noces. || *Faites cela, je vous servirai le jour de vos noces.* Se dit pour demander à une personne quelque petit service, et comme pour lui promettre qu'on lui en rendra quelque autre. || *Arriver quelque part comme Tabourin au tambourin à noces.* Arriver fort à propos. || *Cela va comme à des noces.* Cela marche bien, sans obstacle. || *Allez-vous-en, gens de la noce, allez-vous-en chacun chez vous.* C'est le début et le refrain d'une vieille chanson, dont on se sert pour congédier les gens dont on veut se débarrasser.

— Pop. *Faire la noce.* Se bien divertir, bien manger et bien boire. Je parie que monsieur a fait la *noce* quel que part. Me mener. || *Faire noce de chien.* Se livrer à la débauche, courir après les femmes de mauvaise vie.

— Toute l'assemblée, toute la compagnie

qui s'est trouvée à la noce. Après le dîner, toute la noce est allée à l'Opéra.

— Loc. prov. *On ne va point aux noces sans manger.* Il faut accepter les conséquences d'une position. *Qui va à noces sans prier, s'en revient sans dîner.* Il ne faut point croire trop légèrement qu'on sera bien venu là où l'on n'est point invité. *On ne dîne point quand on est de noces le soir.* On se prépare au plaisir par quelque temps d'abstinence. *Voyage de maîtres, noces de valets.* Lorsque les maîtres sont en voyage, les valets font bonne chère. *Il n'est soie que de noces.* Se dit lorsqu'on se divertit bien à quelque fête. *Les pauvres mariés dure encore.* Se dit de ceux qui choisissent mal leur temps à être galants auprès de leurs femmes. *Il n'a cu ra pas bonne part de ses noces qui n'ayest.* *Noces de mai, noces pourlesles.* Proverbe fondé sur une superstition qui règne en plusieurs pays, particulièrement en Provence, et qui a été transmise des païens aux chrétiens. *Tous jours ne sont pas noces.* *Jamais noce sans retraite.*

— Alchim. L'ouvrage de la pierre philosophale, l'union du fixe et du volatil.

— Anc. cout. *Plat de noces.* Dîner qu'on offrait au prêtre qui avait béni le lit des nouveaux mariés. Ce dîner pouvait être remplacé par une somme d'argent.

— Anc. législ. *Donation en faveur de noces, augment de dot.* Nom du douaire en pays coutumier.

— Antiq. *Noces aldobrandines.* V. ALDOBRANDINI.

— Écon. dom. Bouillie de gruau d'avoine qu'on mange avec du lait ou du beurre en Normandie et en Bretagne.

— Mystic. *Les noces de l'Agneau.* La béatitude céleste.

— Syn. comp. NOCE, MARIAGE. *Mariage* exprime directement l'idée de l'engagement, de la cérémonie; *noce* a plus de rapport aux réjouissances, au repas qui accompagnent cette cérémonie.

NOCÉ Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mortagne (Orne; 1,400 hab.

NOCER, v. n. 1re conj. On met une cédille sous le c devant *a, o. Nous noçons. Je noçais.* Célébrer une noce.

— Pop. S'amuser, se réjouir, faire la noce.

NOCERA (*Nuceria Camellaria*) Géogr. Ville à 32 kil. E. de Pérouse (Italie). Bons d'excellentes huiles. Source thermales; 2,900 hab.

— NOCERA DE-PAGANI, *Nuceria Alfaterna.* Ville de la Principauté Citérieure (Italie), à 11 kilomètres N.-O. de Salerne, sur le Sarno. Frédéric II y établit 10,000 Sarrasins, pour lutter plus facilement contre les papes; de là le surnom de la ville; 7,500 hab.

NOCEUR, EUSE, s. Pop. Celui, celle qui aime à faire la noce, à se divertir.

NOCEUX, EUSE, s. Personne qui fait partie d'une noce. On entendait au loin la musique des *noceux.* (G. Sand.)

***NOCHER**, s. m. (du lat. *nauclerus*; on écrivait autrefois *naucher*). Poét. Celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau, une barque. Un habile nocher. Il se trouve dans la nature peu de *nochers* comme Caron. (Théophile.) L'effroyable Caron est *nocher* de cette onde. (Del.) Hardi *nocher*, vaincueur d'une onde innavigable. (Id.) Ces *nochers* vieux habitants des ondes. (Millev.)

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort;
Aussitôt les *nochers* ont redoublé d'effort;
Tous ont pris l'aviron, et de l'onde immobile
Fatiguent à l'envi la paresse indocile. (DELILLE.)
Quand les *nochers*, dans la tourmente,
Jadis voyaient l'onde écumante
Entr'ouvrir leur frêle vaisseau. (V. HUGO.)

—*Le nocher du Styx, le vieux nocher des morts* Caron. Le vieux *nocher* des morts a su voix accourut. (Volt.)

Je vois déjà la rame et la barque fatale;
J'entends le vieux *nocher* sur la rive infernale.
Impatient, il crie. On l'attend ici-bas,
Tout est prêt, descends, viens, ne me retarde pas. (RACINE.)

— Autrefois, Nom donné au patron d'un petit bâtiment ou au contremaître d'un navire d'une certaine importance.

NOCHÈRE, s. f. Constr. Vitrage garni de plomb, placé sur les toits. || Conduite en planches pour l'eau.

NOCIER, ÈRE, adj. Myth. Qui préside aux noces. Le nocier Hyménée. La nocière Junon.

— Se disait pour Qui appartient aux noces.

La torche *nocière* ondoyante,
Lançait mille divers éclairs. (VOITURE.)

— *Flambeau nocier.* Le principal des flambeaux qu'on portait aux noces, chez les Grecs et chez les Latins.

NOCIF, IVE, adj. (ét. lat., *nocivus*, même signif.). Pathol. Nuisible. Une action nocive.

NOCIVITÉ, s. f. Pathol. Qualité de ce qui est nocif. La nocivité d'un poison.

NOCKTAL, s. m. Métrol. Mesure de longueur turque, valant environ un cinquième de millimètre.

NOCRET (Jean). Peintre français, né à Nancy, 1612-1672, travailla, sous la direction du Poussin, à Rome, où il fut reçu membre, en France, comme peintre de portraits, et fut nommé peintre du roi en 1659.

***NOCTAMBULE**, s. 2 g. (ét. lat., *nox, noctis*, nuit; *ambulo*, je marche). Celui, celle qui marche la nuit en dormant. Les noctambules se lèvent la nuit en dormant, se promènent, parlent, écrivent ou font d'autres actions, sans s'éveiller, et souvent avec la même exactitude qu'étant bien éveillés. On dit plutôt *somnambule.*

— l'am. Celui, celle qui marche pendant la nuit, qui veille la nuit et dort le jour. La bande de *noctambules* entre dans la chambre de l'artiste. (J. Lecomte.)

— Adjectiv. Homme noctambule. Femme noctambule. Animal noctambule.

NOCTAMBULER, v. n. 1re conj. (rad. *noctambule*). Se promener pendant la nuit.

***NOCTAMBULISME**, s. m. Etat de ceux qui sont noctambules. On dit plutôt *somnambulisme.*

NOCTARGIE, s. f. (étym. lat., *nox, noctis*, nuit; gr. ἀργία, ouvrage). S'est dit quelquefois pour Somnambulisme.

NOCTHORE, s. m. (ét. lat., *nox, noctis*, nuit; *horo*, heure). Mamm. Syn. d'AYE-AYE.

NOCTIFER, s. m. pr. *nok-ti-fèrr*; ét. lat., *nox, noctis*, nuit; *fero*, je porte). Mythol. Nom qu'on donne quelquefois à Vesper.

NOCTIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., V. NOCTIFER). Myth. rom. Qui amène la nuit. Epithète de Vesper.

NOCTIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *nox, noctis*, nuit; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui épanouit ses fleurs le soir et les ferme le matin.

NOCTILION, s. m. (du lat. *noctilis*, nocturne). Genre de chéiroptères insectivores, etabli pour quelques espèces dont le type, de la grosseur d'un rat, se trouve au Brésil. *Noctilion dogue.* Nom vulgaire d'une espèce de molosse.

NOCTILIONIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *noctilion*; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble à un noctilion. || NOCTILIONIDES, s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre noctilion.

NOCTILIONIN, INE, a. lj. Mamm. Syn. de NOCTILIONIDE. || NOCTILIONINS, s. m. pl. Groupe de chéiroptères comprenant les noctilions et quelques autres genres.

NOCTILUCINE, s. f. Chim. Principe phosphorescent des animaux noctiluques.

NOCTILUQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *nox, noctis*, nuit; *lucere*, luire). Myth. rom. Qui brille dans la nuit. Surnom de la lune.

— Bot. Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit.

— Zool. Se dit des animaux qui répandent une lueur phosphorique dans l'obscurité. || Se dit également de tous les autres corps organiques ou non, qui répandent de la lumière dans l'obscurité. Le phosphore est noctilique.

— Substantiv. Un noctilique.

— NOCTILQUE, s. f. Infus. Genre établi pour des infusoires rangés d'abord dans les acalèphes et gros comme des têtes d'épingle, dont la seule espèce connue se trouve en grande quantité sur les côtes de la Normandie, où elle rend la mer phosphorescente.

NOCTIVAGUE, adj. 2 g. (étym. lat., *nox, noctis*, nuit; *vagus*, errant). Mythol. rom. Qui marche dans la nuit. Epithète de la lune. || Le sommeil déifié, Morphée.

— Zool. Se dit d'un animal qui ne se promène que la nuit.

NOCTUA, s. f. (mot lat. signifiant *hibou*). Ornith. Nom d'un genre d'oiseaux ayant pour type la chouette chevêche.

— Entom. Syn. de NOCTUELITE.

— Moll. Genre proposé pour des coquilles réunies aux cérites.

NOCTUÉLIDE, adj. 2 g. Entom. Syn. de NOCTUELITE.

NOCTUÉLIENS, s. m. pl. Entom. Tribu de lépidoptères nocturnes, correspondant à peu près à celle des noctuélites.

NOCTUÉLITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une noctuelle. || NOCTUELITES, s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre noctuelle.

NOCTUELLE, s. f. (dim. du lat. *noctua*, hibou). Ornith. Variété de hulotte.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des noctuélites, établi pour trente espèces à ailes arrondies, de couleurs

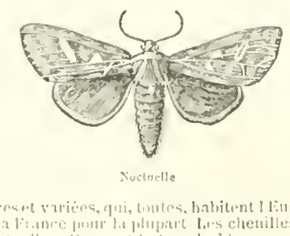

Noctuelle

vives et variées, qui, toutes, habitent l'Europe, et la France pour la plupart. Les chenilles des noctuelles attaquent la tige du blé.

NOCTUELLIEN, ENNE, adj. Entom. Syn. de NOCTUELITE.

NOCTULE, s. f. (du lat. *nox, noctis*, nuit). Mamm. Espèce de chauve-souris appartenant au genre vespertilion, très commune en France et pour laquelle on a établi un groupe distinct.

NOCTULIUS. Myth. ital. Dieu qui présidait à la nuit et au sommeil; on l'honorait à Brescia.

NOCTUO-BOMBYCE, adj. 2 g. Entom. Syn. de NOCTUO-BOMBYCITE.

NOCTUO-BOMBYCITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à la noctuelle et au bombyx. || NOCTUO-BOMBYCITES, s. m. pl. Tribu de papillons nocturnes, comprenant ceux qui tiennent à la fois des noctuelles et des bombyces.

NOCTUO-PHALÉNIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *noctuelle, phalène*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui tient des noctuelles et des phalènes. || NOCTUO-PHALENITES, s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, établie pour quatre genres.

NOCTURLABA, s. m. (ét. lat., *nocturnus*, de nuit; gr. λαμβάνω, je prends). Mar. Syn. de NYCTORLABE.

NOCTURNAL, s. m. (rad. *nocturne*). Anc. liturg. Office de nuit, matines.

* **NOCTURNE**, adj. 2 g. (ét. lat., *nocturnus*; fait de *nox, noctis*, nuit). Qui a lieu, qui arrive pendant la nuit. Vision, apparition nocturne. Rendez-vous, visite nocturne. Voyage nocturne. Il ne craint pas de devoir placer toute sa division dans la ville haute, au-delà d'une rivière, d'un défilé et sur la crête d'un précipice dans lequel une attaque *nocturne* aurait pu le jeter. (De Ségur.)

— *Assemblée nocturne.* Assemblée illicite qui ne se tient que la nuit.

— Qui agit pendant la nuit.

Quelque *nocturne* voyageur
En se signant demande aux anges
Sur qui sévit ce dieu vengeur. (V. HUGO.)

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant des choses. Et toi, lampe *nocturne*, astre cher à l'amour. (A. Chenier.)

— Astron. *Arc nocturne.* Arc de cercle que le soleil décrit ou paraît décrire pendant la nuit, c'est-à-dire pendant qu'il est sous l'horizon. || *Arc semi-nocturne* Portion de cercle comprise entre la partie inférieure du méridien et le point de l'horizon où le soleil se lève ou se couche.

— Bot. Se dit des végétaux dont les fleurs ne s'ouvrent que dans l'obscurité. Plante nocturne. || Se dit aussi de celles qui répandent une odeur agréable la nuit et sont inodores le jour.

— Pathol. *Douleurs nocturnes.* Douleurs dont la vivacité augmente pendant la nuit.

— Zool. Se dit des animaux qui restent pendant tout le jour cachés dans leurs retraites, et ne se mettent en mouvement que la nuit, pendant laquelle ils cherchent les aliments qui doivent les nourrir. Il existe des animaux nocturnes dans toutes les classes du règne animal. Les chauves-souris et beaucoup d'autres parmi les mammifères, les chouettes parmi les oiseaux, etc., en sont autant d'exemples. Animaux nocturnes. Oiseau, reptile, insecte, poisson nocturne. || Le plus souvent on appelle aussi *nocturnes*, mais à tort, les espèces crépusculaires.

— NOCTURNE, s. m. Pop. Vase de nuit.

— Liturg. Partie de l'office de la nuit, composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons. Cassien prétend que les moines d'Egypte récitaient douze psaumes et deux leçons tirées du Nouveau Testament pendant la nuit. Cette coutume fut, dit-on, introduite en Occident par saint Ambroise. D'autres croient qu'elle existait déjà en Afrique et même à Rome. Aujourd'hui les nocturnes font partie des matines. Le premier, le second, le troisième *nocturne.* (Acad.)

— Mus. Petite pièce destinée dans l'origine, ainsi que son nom l'indique, à être exécutée pendant la nuit et au ciel découvert. Le nocturne diffère de la sérénade en ce que celle-ci peut admettre un nombre d'exécutants aussi considérable qu'on le juge à propos, tandis que le nocturne n'est ordinairement qu'à deux voix, quelquefois à trois, rarement à quatre; d'ailleurs il n'a pour accompagnement qu'une guitare. || On donne aussi ce nom à certains morceaux d'opéra qui ont le caractère du nocturne, et qui se chantent dans une scène de nuit. || On a, par extension, donné ce même nom à des pièces qui se chantent dans les salons, avec accompagnement de piano, et qui diffèrent peu de la romance, si ce n'est qu'elles sont à deux voix et un peu plus développées que celle-ci. || Enfin on a nommé *nocturnes* des duos d'instruments qui, après une introduction, exécutent alternativement des variations sur un motif donné. Elle attaqua les premières mesures du *nocturne* de Chopin. (V. Cherbuliez.)

— NOCTURNES, s. m. pl. Ornith. Section ou famille de l'ordre des oiseaux rapaces, comprenant ceux qui, pour la plupart, ne volent que dans l'obscurité ou à l'entrée de la nuit, leurs yeux étant offusqués par une lumière trop vive. || Les divers ordres d'oiseaux renferment des espèces plus ou moins crépusculaires. Tels sont, parmi les échassiers, les cigognes et les grues, qui volent habituellement pendant la nuit; les râles, les courlis, les bécassines, etc., qui se plaisent à chercher alors une nourriture que probablement ils ne trouveraient pas aussi abondamment pendant le jour. Parmi les gallinacés, il en est de même des tétras, des coqs de bruyère, de certains faisans; et de parcilles habitudes se retrouvent chez divers merles, chez les cincles et chez d'autres passereaux. Les rossignols font aussi de préférence entendre leur chant le soir ou le matin.

— Entom. Famille de l'ordre des insectes lépidoptères, comprenant ceux qui ne volent que le soir ou la nuit.

NOCTURNÉITÉ, s. f. (rad. *nocturne*). Néol. Faculté de voir pendant la nuit.

NOCTURNEMENT, adv. (rad. *nocturne*). De nuit, pendant la nuit. Mais que dites-vous de M. d'Albret qui allait voir amoureusement et *nocturnement* Mme de Lameth à la campagne? (Mme de Sévigné.)

NOCTURNUS ou **NOCTURNUS**. Myth. rom. Dieu qui présidait aux ténèbres. Les Latins donnaient quelquefois ce nom à l'étoile de Vénus ou Vesper.

NOCUITÉ, s. f. (étym. lat., *nocuitas*; de *nocuus*, nuisible). Néol. Qualité de ce qui est nuisible.

NOD (Terre de). Géogr. ancienne. Contrée où Caïn, après avoir tué son frère, se retira; on la place dans l'Hyrcanie.

NODAL, ALE, adj. (du lat. *nodus*, nœud). Phys. Qui a rapport aux nœuds d'une surface vibrante. || *Lignes nodales.* Celles qui sont produites par la série des points de repos à la surface d'une verge rigide mise en vibration. || *Figures nodales.* Celles qui résultent des vibrations, probablement à la fois transversales et longitudinales, qu'exécutent les plaques de matière rigide et les membranes tendues sur lesquelles on a semé une légère couche de sable fin.

— Opt. *Points nodaux d'une lentille.* Deux points tels qu'à tout rayon incident passant par le premier correspond un rayon émergent passant par le second point et parallèle au premier rayon. || *Plans nodaux.* Plans passant par les points nodaux et perpendiculaires à l'axe optique.

— NODALE, s. f. Ligne nodale.

NODDI, s. m. Ornith. Genre de palmipèdes formé aux dépens des sternes. Ces oiseaux sont depuis longtemps célèbres dans les relations des voyageurs par la confiance avec laquelle ils se laissent prendre avec la main à bord des navires sur lesquels ils viennent se jeter à l'étourdie. Les matelots en sont friands, quoique leur chair soit dure, coriace et de mauvais goût.

NODE, s. f. (ét. lat., *nodus*, nœud). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour trente espèces d'Amérique.

— Métrol. Ancienne monnaie du Puy.

NODEYRHS, s. m. (pr. *nod-firss*). Antiq. scand. Opération qui consistait à brûler des herbes et à en répandre les cendres sur les végétaux malades pour les guérir.

NODICOLE, adj. 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans les nœuds des végétaux.

NODICOLLE, adj. 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet chargé de tubercules en forme de nœuds.

NODICORNE, adj. 2 g. (étym. lat., *nodus*, nœud; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont garnies de nœuds. || NODICORNES, s. m. pl. Groupe d'hémiptères hétéroptères comprenant les rhopalides et les coréides.

NODIER (Charles). Littérateur français, né à Besançon, 1783-1844, fut mêlé, dans sa jeunesse, aux mouvements révolutionnaires les plus avancés; se lit connaître à Paris par des romans, des articles de journaux, etc. A la Restauration, il écrivit dans *les Débats* et *la Quotidienne*, et fut nommé bibliothécaire à l'Arsenal, 1824. Ce fut là qu'il composa ses jolis contes et qu'il protégea par une bienveillance encourageante le romantisme naissant. Il était entré à l'Académie française en 1832. Parmi ses ouvrages on cite: *Dictionnaire raisonné des onomatopées; Bibliothèque sacrée grecque latine; le Peintre de Salzbourg, Hella, Jean Sbogar, Thérèse Aubert, Adèle, Smarra, Trilby, Histoire du roi de Bohême, la Fée aux miettes*, etc. Il a laissé aussi des *Souvenirs sur la Révolution et l'Empire*; des *Souvenirs de jeunesse*; *le Banquet des Girondins*; *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, etc.

NODIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *ferre*, porter). Se dit d'un corps dont la surface est chargée de nodosités.

NODIFLORE, adj. 2 g. (étym. lat., *nodus* nœud; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent aux nœuds ou articulations, comme la renoncule nodiflore.

NODINUS, NODOTUS, NODUTIS ou **NODUTUS** (du lat. *nodus*, nœud). Myth. rom. Dieu qui protégeait les blés, à l'époque où le nœud de la tige doit se former.

NODIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de nodosités.

NODIPENNE, adj. 2 g. (étym. lat., *nodus*, nœud; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes garnies de nodosités, comme le sont les élytres de quelques insectes.

NODOPYGE, s. m. (ét. lat., *nodus*, nœud; gr. πυγή, fesse). Entom. Genre non adopté de myriapodes.

NODOSAIRE, s. f. (étym. lat., *nodosus*, noueux). Moll. Genre de rhizopodes que quelques-uns rapportent aux foraminifères, et qui a pour type une espèce de l'Adriatique.

★ **NODOSITÉ**. s. f. (du lat. *nodus*, nœud). État de ce qui a des nœuds.

— Se dit plus ordinairement des nœuds mêmes. Avoir des nodosités à tous les doigts de la main.

— Bot. Nom donné aux concrétions qui se développent, par l'effet même de la végétation, sur certains points de la surface des plantes, qu'elles rendent comme bosselées. Le tronc de cet arbre est couvert de nodosités.

— Pathol. Nom de concrétions dures ou incrustations qui se forment autour des articulations atteintes de rhumatisme ou de goutte. || Quelques auteurs ont aussi compris sous ce nom les exostoses, les calculs articulaires, les ganglions, et même le gonflement chronique des articulations connu généralement sous le nom de *tumeur blanche*.

NODULAIRE, adj. 2 g. (du lat. *nodus*, nœud). Qui a rapport, qui ressemble à un nœud. On ignore l'origine de ces pierres detachées, de forme *nodulaire*, qu'on retrouve dans certains terrains antérieurs. (A. Maury.)

— Hist. nat. Qui est chargé de nœuds, comme les stries de la coquille du triton nodulaire, les branches de la coralline nodulaire.

— **NODULAIRE**. s. f. Bot. Genre de confervacées. || Genre douteux entre les algues et les polypes. || Genre auquel on rapporte en même temps des tubulaires et des algues caliciferes. || Syn. de **LEMANÉE**.

NODULE. s. m. (ét. lat., *nodulus*, diminu. de *nodus*, nœud). Didact. Petit nœud, nouet.

— Anat. Eminence située sur la face externe du cervelet.

— Bot. Petit noyau de substance ligneuse formé dans l'ecorce des arbres.

— Géol. Petit noyau de substance pierreuse.

— Miner. Petit noyau de substance minérale.

NODULEUX, EUSE. adj. (du lat. *nodus*, nœud). Didact. Qui est garni de petits nœuds.

— Qui a la forme d'un nodule.

NODULIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *nodulus*, petit nœud; *ferre*, porter). Hist. nat. Dont la surface est hérissée de petites nodosités.

NODULIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *nodulus*, petit nœud; *penna*, aile). Entom. Qui a des tubercules sur les élytres.

★ **NODUS**. s.m (pr. *no-duss*; mot lat. signif. nœud). Dans le langage ordinaire, Partie renflée de certains os. J'aurais couvert les os du squelette d'une peau sèche qui en aurait laissé voir les *nodus*. (Diderot.)

— Pathol. Tumeur dure et indolente qui vient sur les os, les tendons et les ligaments du corps humain. Avoir un nodus au doigt. La goutte fait venir des nodus aux articulations. || On donne plus particulièrement ce nom à la saillie plus considérable que presentent les éminences des extrémites articulaires des os dans certaines maladies, telles que la goutte ou la syphilis; aux tumeurs résultant de l'épaississement qui se manifeste quelquefois dans les tendons et les aponévroses; aux concrétions tophacées qui se forment soit dans les tendons ou les muscles, soit dans les ligaments ou le tissu cellulaire. Cette dernière espèce est, à proprement parler, le veritable nodus. || On a aussi donné le nom de *nodus* à l'épaississement de quelque point du système fibreux, soit qu'il s'agisse des ligaments, des tendons ou des aponévroses. || On a également donné ce nom aux tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*.

NODUS. s. m. (pron. *no-duss*; du gr. νωδός, édenté). Mamm. Genre de cetacés.

NOË. s. f. (pr. *nô*). Flaque d'eau assez profonde laissée par la mer. On écrit aussi *nau*.

NOÉ ou **NOAH**. Hist. sainte. Fils de Lamech, patriarche de l'Ecriture, fut le seul sauvé, avec sa famille, du deluge universel, et destiné par Dieu à repeupler la terre. L'arche qui le renfermait et dans laquelle se trouvait un couple de tous les animaux, s'arrêta sur le mont Ararat, en Armenie. Il planta le premier la vigne; il maudit dans sa descendance Cham, qui ne l'avait pas respecté. Ses autres fils furent Sem et Japhet.

— *Bois de Noé*. Bois fossile qu'on rencontre en Siberie.

— Prov. *C'est l'arche de Noé, il y a toutes sortes de bêtes*. Se dit d'une maison ouverte à tout le monde. On dit aussi : *C'est l'arche de Noé, toutes bêtes y font leur demeure*.

NOË. s.f. (du lat. *novus*, nouveau). Anc. cout. Terre nouvellement mise en prairie.

NŒGGERATHIE. s. f. (pr. *neu-ghe-ra-ti*; de *Nœggerath*, n. pr.). Bot. Genre de palmiers fossiles trouvé dans les terrains houillers.

★ **NOËL** s.m. (par corr. du lat. *natale*, jour de naissance). Liturg. Fête de la nativité de Jésus Christ, qui se célèbre le 25 décembre. Les fêtes de Noël. Noël est une des quatre grandes fêtes de l'année. Le terme de Noël. La messe de Noël. Les trois messes de Noel. Cette fête remonte presque au berceau de l'Eglise d'Occident; on en attribue l'institution au pape Telesphore, qui mourut en 138. Mais, à cette époque, cette fête etait la plus mobile de toutes les fêtes chrétiennes, car parmi les Eglises orientales, les unes la célebraient au mois de mai ou au mois d'avril, d'autres au mois de janvier. Au IVe siècle, le pape Jules Ier, après une enquête sur l'époque de la naissance du Christ, la fixa au 25 decembre, sans que cette opinion fût appuyée sur des preuves bien authentiques. Pendant longtemps la fête de Noel et celle de l'Epiphanie se faisaient le même jour. Ce ne fut que vers l'an 375 que l'on commença à les celebrer séparément à Antioche. Cependant les Arméniens continuèrent à confondre ces deux fêtes jusqu'au XIIe siècle. L'usage de celebrer trois messes dans cette solennité, l'une à minuit, l'autre au point du jour, la troisième le matin, est très ancien; il remonte plus haut que le VIe siècle. Au moyen âge, pour rendre cette fête encore plus brillante, on introduisit des sortes de mystères dans l'office, et le peuple chantait des noëls versifiés en langue vulgaire, accompagnés de l'orgue; mais cette espèce de spectacle, innocent d'abord, dégenera en bouffonnerie, et eut beaucoup de ressemblance avec la fête des fous. On supprima ces fêtes dans toute la chrétienté. Cependant quelques églises en conservèrent encore longtemps quelques restes; il n'y a pas encore un siècle que des fêtes de ce genre avaient lieu à Valladolid, en Espagne. Dans les pays protestants et dans plusieurs provinces de la France, Noël est un jour de fête particulièrement consacré aux enfants, et ce jour-là on leur fait de petits cadeaux.

— *A la fête de Noël*, et ellipt. *à la Noël*, à *Noël*. A l'époque de la fête de Noël. || Les écrivains modernes emploient aujourd'hui ce mot généralement sans article.

— *Arbre de Noël*. Grosse branche de sapin ou de houx, plus ou moins ornée, garnie de joujoux, de fruits et de bonbons, qu'on donne aux enfants le jour de Noel.

— *Bûche de Noel*. Grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël au soir, afin qu'elle entretienne le feu pendant toute la nuit.

— *Jeu de Noël*. S'est dit pour Rejouissance publique.

— Cantique spirituel fait en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur. On était autrefois dans l'habitude de faire presque tous les ans des couplets sur cette naissance, et sur les différentes circonstances qui l'ont accompagnée. On a donné à ces chansons le nom de *noëls*, parce qu'on les chantait aux fêtes de Noël. Un beau noël. Un noël qui est sur un bel air. Chanter des noels. Les noels bourguignons. Un recueil de noels.

— Nom des airs sur lesquels ces cantiques ont été faits. Exécuter des noels sur l'orgue.

— Nom de certaines chansons satiriques qui se font sur ces airs. On en faisait paraître tous les ans vers la fin de l'année. C'était une revue quelquefois spirituelle, quelquefois cynique, des abus du temps et des personnages de la cour qui prêtaient à la satire par leurs ridicules ou par leurs vices. Il courut un *noël* contre le ministère. (Acad.) Ce mot vieillit en cette acception.

— Loc. prov. *On a tant chanté, tant crié Noël, qu'à la fin il est venu*. Se dit en parlant d'une chose qui arrive après qu'on l'a fort désirée, et qu'on en a souvent parlé. Ce proverbe est né de l'usage où l'on était autrefois de crier : Noël! dans les rues et de chanter dans l'église des noels pendant la quinzaine qui précède cette fête. || *Quand Noël a son pignon, Pâques a son tison*, ou plus ordinairement *Quand a Noël on voit les moucherons, à Pâques on voit les glaçons*. Quand l'hiver vient tard, le printemps est froid. || Dans un sens opposé : *Noël gelé promet Pâques fleuries*. || *Le Noël est plus beau aux champs qu'à la ville*.

— Hist. Cri que le peuple poussait autrefois à l'occasion d'un événement politique qu'il considérait comme heureux, c'est-à-dire à propos de la naissance d'un héritier du trône, du mariage ou de l'arrivée du souverain, etc., et en général à toutes les grandes fêtes. Il correspondait au *Vive le roi!* qui a suivi.

NOËL (François). Missionnaire jésuite, né dans le Hainaut, 1651-1729, a laissé un ouvrage rempli d'observations curieuses. *Observations mathématiques et physiques sur l'Inde et la Chine*; puis *Sinensis imperii classicus sex*; *Philosophia sinica*; etc.

— **NOEL** (Nicolas). Né à Reims, 1776-1832, chirurgien dans l'armee de Washington, mourut chirurgien en chef de l'hôpital de Reims. Il a laissé : *Traité de l'inoculation*, etc.

— **NOEL** François-Joseph-Michel). Humaniste français, né à Saint Germain-en-Laye, 1755-1841, élevé par faveur au college Louis-le-Grand, y professa, et s'occupa de littérature (*Éloge de Gresset; de Louis XII; de Vauban*, etc.). Il défendit la révolution dans *la Chroaique*, fut chargé de diverses missions diplomatiques; sous le Consulat, il devint préfet du Haut-Rhin, et entra, en 1808, dans l'université, comme inspecteur général. On a de lui. *le Nouveau Siècle de Louis XIV*, recueil de chansons, d'épigrammes, de vers satiriques; *Éphémérides politiques, littéraires, religieuses*; *Dictionnaire de la Fable*; *Couciones poeticæ*; *Leçons françaises de littérature*; *Leçons latines anciennes*; *Leçons latines modernes*; *Leçons anglaises*; *Leçons italiennes*; *Leçons grecques*; *Leçons allemandes*; *Dictionnaire latin-français*; *Dictionnaire français-latin*; *Gradus ad Parnassum*; *Nouvelle Grammaire française*, etc., etc.

— **NOEL DES VERGERS** (Joseph-Marin-Adolphe). Érudit et archéologue français, né à Paris, 1805-1867, secrétaire général de la Société de geographie, de l'Académie des inscriptions, a dirigé la publication du *Corpus generale Inscriptionum Latinarum*, de la *Nouvelle Revue encyclopedique*, de l'*Athenæum français*. On lui doit l'*Arabie* (Univers pittoresque), les biographies des principaux empereurs romains, un travail sur l'Etrurie et ses monuments, etc.

NOÉMA. Fille de Lamech. Les rabbins lui attribuent l'invention de l'art de filer la laine et d'en faire des etoffes.

NOEMATACHOMÈTRE. s. m. (pr. *no-é-ma-ta-ka-me-tre*; et. gr., νόημα, pensée; ταχύς, vitesse; μέτρον, mesure). Instrument servant à mesurer la durée d'une operation psychique élémentaire.

NOÉME. s. m. (du gr. νόημα, pensée) Rhet. Figure de pensee qui consiste à faire entendre une chose tandis qu'on en dit une autre.

— Philos. S'est dit quelquefois pour Idee en général, produit de l'intelligence.

NOÉMI. Femme juive, veuve d'Élimélech, avait suivi son mari dans le pays de Moab, et eut deux fils, dont l'un épousa Ruth.

NOERGIE. s. f. (ét. gr., νόος, intelligence; ἔργον, ouvrage). Philos. Nom donné quelquefois à la faculte active par laquelle notre âme acquiert des connaissances, c'est-à-dire à la faculte qu'on appelle ordinairement *intelligence*, *intellect* ou *entendement*.

NŒSSEL. s. m. Métrol. Mesure de capacite usitee en Allemagne, et dont la valeur varie de 4 à 5 decilitres suivant les localités.

NOËT. Hérésiarque du IIIe siècle, né à Smyrne ou à Éphèse, enseignait qu'il n'y avait qu'un seul Dieu en une seule personne.

NOETARQUE. s.m. (ét. gr., νοητός, intellectuel; ἀρχός, chef). Philos. anc. Nom du premier principe, selon les philosophes eclectiques d'Alexandrie.

NOÉTIEN. s.m. (pr. *na-é-ci-ein*) Hist. relig. Membre d'une secte fondee par Noet, Les noétiens reçurent aussi le nom de *monarchistes* ou de *patripassiens*.

★ **NŒUD**. s.m. (pr. *neu*; du lat. *nodus*, même signif.). Enlacement fait de quelque chose de flexible, comme ruban, soie, fil, corde, etc., dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. Nœud de ruban. Double nœud. Gros nœud. Nœud lâche, serré, Nœud complique. Faire, defaire un nœud. Corde à nœuds. Nœud de tisserand. Nœud de chirurgien. Alexandre coupa le nœud gordien.

> Quelle importune main, en formant tous ces *nœuds*,
> A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux? (RACINE.)
>
> Que la main des muets s'arme pour son supplice;
> Qu'ils viennent préparer ces *nœuds* infortunés
> Par qui de ses pareils les jours sont terminés... (Id.)

— *Nœud allemand*. Nœud analogue au nœud simple, mais qui en differe en ce que les brins de la boucle sont croises deux fois. || *Nœud d'artificier*. Suite de trois ou quatre boucles de ficelles croisées lâche, pour fixer la ficelle principale pendant qu'on lie les bouts de celle-ci. || *Nœud de chirurgien*. Nœud ou le fil passe deux fois par le même endroit. || *Nœud de charrue*. Espece de nœud coulant à plusieurs circonvolutions, que l'on fait autour d'une piece de bois pour la tirer ou la soulever. Le nœud de charrue est employe dans les charrois et l'artillerie. || *Nœud coulant*. Nœud d'une forme particulière qui le rend facile à denouer. Il est fait de manière que le poids et l'effort que l'on fait en tirant le bout libre de la corde le serrent de plus en plus. || *Nœud coulant fixe, nœud double, nœud à chainette, nœud fixe, nœud de capucin*. Diverses sortes de nœuds à l'usage des oiseleurs. || *Nœud droit*. Nœud qui se compose de deux boucles dans chacune desquelles passent les deux brins de la boucle opposee. || *Nœud simple*. Nœud fait avec un seul brin plié en boucle et dont on passe ensuite le bout dans la boucle pour la serrer. || *Nœud simple gansé*. Nœud qui ne differe du précédent qu'en ce que la boucle est remplacée par une ganse. || *Nœud de tisserand*. Nœud très solide, qui ne peut lacher.

— Enlacement formé par les mouvements d'un serpent.

> Si nul reptile impur, sur vos chastes guirlandes,
> N'eut traîné ses *nœuds* flétrissants. (V. HUGO.)

— Fig. Le caractère particulier de la princesse Anne était de concilier les intérêts opposés, de trouver le secret endroit et comme le *nœud* par où on les peut reunir. Bossuet.) Des hommes auxquels aucun *nœud* commun de culte ou d'espérance ne nous lie. (Mass.)

— Fig. La difficulte, le point essentiel d'une affaire, d'une question. Voila le nœud de l'affaire. Trouver le nœud, trancher le nœud de la question, de la difficulte. Le *nœud* de toute politique est l'interêt. (Boiste.) Il est venu au *nœud* de la difficulte, qui est de savoir ce qu'il faut ici entendre par le nom d'idee. (Descartes.) Ne puis-je pas m'appliquer ce que disait Cicéron, ayant proposé aux antiqua res de son temps quelque *nœud* qu'ils ne pouvaient résoudre. (P.-L. Courier.) C'est à l'origine même du moyen âge que se trouve le *nœud* des choses modernes. E. Quinet.)

— Lien avec lequel on attache les membres de quelqu'un. Il detacha vos *nœuds*, vous remit en mes mains. (M.-J. Chénier.)

— *Avoir un nœud à la gorge*. Avoir autour du cou une corde nouée et disposée pour la pendaison.

— Fig. Mais que faire quand on a un *nœud* à la gorge? (Mme de Sév.)

— Par extens. Piège, intrigue, ruse. Pour embarrasser l'homme en des *nœuds* plus subtils. (Boileau.) Vous avez vu que tous ses efforts ne servent qu'à l'embarrasser et à serrer de plus près le *nœud* où il est pris. (Bossuet.)

> Sans doute l'écrileau que vous voyez paraître,
> Comme je cou ecture au moins ne sera ni cire
> Que quelque invention du valet pour le di,
> Que quelque *nœud* subtil qu'il doit avoir ourdi. (MOL.)

— Fig. Attachement humain morale entre des personnes. Nœud de parenté, d'alliance. Le nœud sacré du mariage. Les nœuds les plus forts, les plus etroits, les plus sacrés. Un nœud indissoluble. Les divers nœuds qui les joignent ensemble. Être attaché, lié d'un double nœud. Former un nœud. Former de nouveaux nœuds. Serrer, resserrer les nœuds de l'amitie. Rompre les nœuds de l'amitie. La mort rompit les nœuds de leur union, de leur mariage. L'amour serra les *nœuds* par le sang commencés. (Rac.) L'argent seul aujourd'hui forme les plus beaux *nœuds*. (La Font.) Ce n'est au juste principesse, qui, par son rare merite autant que par les droits d'un *nœud* si ere, ne fut avec vous qu'un même cœur. Boss. Madame la Dauphine menagea ce qui lui restait de ces nœuds si precieux pour deboir les *nœuds* qui l'attachaient encore au monde. (Flechier.) Déjà se formaient dans le ciel ces *nœuds* sacrés qui devaient unir M. de Montausier à l'incomparable Julie (Id.) Les *nœuds* qu'on veut trop serrer rompent. (J.-J. Rouss.) Votre hymen est le *nœud* qui joindra les deux moodes. (Volt.) Charles resserra les *nœuds* de son alliance. (Anquet.) Par le *nœud* des besoins les hommes sont unis. (Millev.) Le cœur et l'interêt forment le *nœud* social, l'egoisme le rompt. (De Labouisse.)

> Enfin tout ce qu'autour a d *nœuds* plus puis-ants,
> Beaute, gloire, vertus, je trouve tout en elle (RAC.)

— Anat. Article, jointure des doigts de la main. Le nœud du petit doigt, du doigt du milieu. || Partie du gosier ou de la gorge qu'on nomme autrement *larynx*. Le nœud de la gorge. || Fam. *Ce vin ne passe pas le nœud de la gorge*. Il n'est pas naturel, il est force. || *Nœud de l'encephale*. Un des noms du pont de Varole. || *Nœud vital*. Point qui gouverne tous les mouvements respiratoires.

— Anc. cost. milit. *Nœud de cordelieres*. Nom donné dans le XVIIIe siècle, vers le temps ou les epaulettes s introduisirent dans l'uniforme a une des parties du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. || *Nœud d'epaule*. Ornement qui tenait autrefois la place de l'aiguillette d'uniforme. || *Nœud d'epee* Genre de dragonne que les officiers portaient soit a la cour et n'etant pas en uniforme, soit dans le cas de deuil. || Rosette de ruban dont on ornait communément la garde de l'épee.

— Antiq. *Courroies à nœuds*. Instrument dont les anciens Perses se servaient pour compter. || *Nœud d'Hercule*. Nœud qui maintenait la ceinture de virginité des nouvelles mariees, à Rome, et que l'époux devait rompre.

— Archéol. Sorte d'enlacement de cordes avec lequel on fermait les portes, avant que les serrures fussent en usage.

— Astron. Chacun des deux points d'intersection de deux grands cercles dans la sphere apparente du ciel, notamment ceux où l'orbe, soit d'une comete, soit de la lune, coupe l'écliptique. Les nœuds de la lune. Les nœuds de Jupiter. || Le *nœud ascendant* de la lune est le point ou la lune coupe le plan de l'orbe terrestre en dessus pour s'avancer vers le nord. || Le *nœud descendant* est celui ou elle le coupe en dessous pour passer vers le sud. || Ces deux points ne sont pas fixes; ils ont un mouvement retrograde, ou contraire à celui de la lune.

— Bot. Bosse ou saillie qui vient à l'extérieur, d'un arbre, d'un arbrisseau. Le bois d'epine, le bois de cornouiller est tout plein de nœuds. Le tilleul est un bois ou il y a peu de nœuds.

> En forme d'écusson, d'un arbre fructueux,
> D'autres vont enlever l'ecorce avec ses *nœuds* (ROSSET.)
> Regois cette houlette;
> D'un bois à *nœuds* égaux moi-même je l'ai faite
> (TISSOT.)

|| Certaine partie, fort serrée et fort dure, qui se trouve quelquefois dans l'interieur de l'arbre. Ce bois ne saurait se fendre droit, il a trop de nœuds. Cette poutre s'est rompue à cet endroit parce qu'il y avait un nœud. Nœuds de sapin || Endroit ou la tige des graminees et de quelques autres plantes, telles que la vigne, le fenouil, etc., est renflee et comme articulée. Il faut tailler la vigne au second, au troisième nœud. Des cannes à nœuds, à petits nœuds. Il y a plus de nœuds à la paille de froment qu'à celle d'avoine. || *Nœud de l'anthère*. Le connectif. || *Nœud vital*. Ligne mediane située au collet d'une plante entre la tige et la racine. || Espèce de roseau jaunâtre qui croît dans les Indes orientales. Son nom lui vient de la quantite de nœuds dont sa tige est couverte de distance en distance. On s'en sert pour faire des cannes.

— Chir. *Nœud d'emballeur*. Bandage dont on se sert pour arrêter les hemorragies de l'artère temporale ou de ses branches.

— Constr. Nom des parties saillantes dans lesquelles passe la branche ou l'axe d'une charnière. || *Nœud de soudure*. Renflement que forme la soudure employee à reunir deux tuyaux de metal.

— Géol. Point où des chaines de montagnes se réunissent en un système.

— Géom. Point ou une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle. La lemniscate est une courbe à nœuds.

— Hist. *Ordre du Nœud*. Nom d'un ordre mi-

litaire du royaume de Naples, institué par la reine Jeanne et le prince Louis son époux, en 1352. Cet ordre ne subsista point au delà du règne des souverains qui l'avaient établi.

— Hist. anc. *Nœud gordien.* V. GORDIEN.

— Ichtyol. Espèce de silure.

— Jeux. *Les nœuds* ou *le côté des nœuds.* Nom, à la paume, du revers de la raquette.

— Litter. Obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique ou d'un poème épique. Il n'y a pas de nœud dans cette comédie. Le nœud de cette pièce est mal formé. Que son *nœud* bien formé se dénoue aisément. (Boil.)‖ Dans le poème épique ou dramatique, on appelle *nœud* la manière dont les obstacles qui s'opposent à la fortune, aux desseins du héros ou du principal personnage, sont présentés et liés à l'action. Il y a dans un poème un *nœud* principal et des *nœuds* subordonnés. Le principal doit être unique, les autres seront multiplies selon le besoin et la vraisemblance. Le *nœud* principal de l'Enéide est la colère de Junon, qui s'oppose à l'établissement d'Enée en Italie; les *nœuds* subordonnés sont les effets de cette colère : c'est une tempête qui rejette Enée loin de l'Italie; c'est l'amour d'une princesse qui veut retenir ce héros à Carthage; c'est la valeur de Turnus qui s'oppose à l'établissement de ce héros. Le *nœud* peut être dans l'action même, quand l'entreprise est de soi difficile, comme la descente d'Énée aux enfers; ou dans quelque obstacle du dehors, comme l'opposition de Turnus à l'établissement de ce héros en Italie. Plus il est serré, c'est-à-dire difficile à dénouer, plus il est parfait. (Le Batteux.)

— Mar. Absol. Il va en marine des nœuds de tant d'espèces, et de complications si différentes qu'il suffit de faire connaître le nom des principaux. Nœud d'aiguille, de bois. Nœud coulant, plat. Nœud d'aguis, d'écoute, de bouline, de jambe de chien, de hauban, de tire violle, de vache, de gueule de raie, de gueule de loup, de cul de porc, de tête d'alouette, de tête de mort, de demi-clef, etc. ‖ Longueur comprise entre deux nœuds de la ligne de loch, c'est-à-dire la cent vingtième partie du mille ou 15 m. 42; mais à cause de l'allongement des lignes, on ne compte ordinairement que 14 m. 77. Un navire qui file un nœud est un navire qui, en 30 secondes, file une longueur de la ligne de loch égale à la cent vingtième partie du mille.

— Fig. et pop. *Filer son nœud.* S'en aller.

— Minér. Partie dure qui se trouve dans le marbre blanc et qu'on est obligé de casser avec la marteline.

—Mod. Nom donné à certaines choses qui sont disposées en forme de nœuds de ruban, et qui servent à la parure. Nœuds de perles. Des nœuds de diamants. Un gros nœud de rubis. Si j'avais été femme, la cravate de Jacques, avec ses mille *nœuds* qu'il variait à l'infini, m'aurait plus touché qu'une déclaration. (A. Daudet.)

— Mus. Assemblage de quatre notes d'agrément, que l'on appelle plus souvent *gruppetto* ou *groupe.* ‖ Nom des endroits où les branches d'une trompette sont soudées. ‖ Point de repos d'une corde qui vibre, non dans sa totalité, mais dans ses parties aliquotes.

— Pathol. Syn. de NODUS.

— Phys. Point fixe ou une corde vibrante se divise en aliquotes qui rendent un son ou relation harmonique avec celui de la corde entière. Quand on pince une plus petite corde à côté d'elle, au lieu de vibrer dans sa totalité, elle ne le fait que par la portion de sa longueur correspondante, et les points immobiles, qui marquent les divisions, en remplissant jusqu'à un certain point l'office des chevalets, sont les nœuds.

— Sculpt. Nom des parties plus dures, dans la substance du bois, du marbre, de la pierre, que l'on travaille.

— Techn. Nom donné, dans l'ancienne verrerie, à un gros bouton qui demeurait au milieu des plats de verre soufflés. On l'appelait aussi *nombril, boudine* ou *œil-de-bœuf.* ‖ Nom donné à des taches blanchâtres qu'on remarque quelquefois sur les objets de verre. ‖ Chez les charcutiers, Petit paquet de couennes de lard crues ou grillées. ‖ Nom, chez les ouvriers en fer ou en métal, des diverses divisions qui se font dans les charnières des compas, lieches ou couples des portes ou fenêtres par où passe le clou de la rivure. ‖ *Nœud d'épée.* Ornement placé entre le corps et le pied d'une aiguière. ‖ *Nœud de sauvetage.* Nœud dont se servent particulièrement les sapeurs pompiers pour les sauvetages. ‖ *Faire des nœuds.* Former au moyen d'une navette, sur un cordon de fil ou de soie, des nœuds serrés les uns contre les autres.

— Vénerie. Nom donné aux muscles en saillie sur les flancs du cerf. Voilà un cerf qui a de gros nœuds. ‖ Nom des cercles qui se forment tous les ans sur le bois du cerf.

— Zool. Nom donné aux os qui forment la queue du cheval, du chien, du chat, etc. Couper à un cheval deux nœuds de la queue.

NŒUX, Géogr. Comm. du cant. de Houdain, arr. de Bethune (Pas-de-Calais); 1,200 hab.

NOGAGUS, s. m. (pron. *no ga-guss*). Crust. Genre de crustacés, famille des pelto-céphales, établi pour trois ou quatre espèces des mers d'Afrique.

NOGAÏS, s. m. pl. Géogr. Peuples d'origine tatare, répandus en Russie, au N. du Caucase, sur les rives du Kouban, en Crimée, surtout dans les gouvernements d'Iekaterinoslav et de Tauride. Ils ont conservé le type et les habitudes de leurs ancêtres; ils sont au nombre d'environ 100,000, et musulmans. Ils descendent des Tatars ou Mongols, envoyés par Batou-Khan, vers 1277, sous *Nogaï*, petit-fils de Gengiskhan, pour soumettre les rivages septentrionaux de la mer Noire. Beaucoup de Nogais de Crimée et de la province du Caucase ont émigré de 1856 à 1860.

NOGARO, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Condom (Gers), sur la Midou, capitale du Bas Armagnac. Commerce de vins, grains, bestiaux; 2,400 hab.

NOGARET (Guillaume de), Légiste français, né à Saint-Felix-de-Caraman, 1260-1313, petit-fils d'un hérétique albigeois, se distingua dans la science du droit, et fut l'homme de confiance de Philippe le Bel. Chargé d'humilier et de soumettre Boniface VIII, il le surprit à Anagni, septembre 1303, et le retint prisonnier, trois jours durant, jusqu'à sa délivrance par la population révoltée. Il devint chancelier, 1309. Il exécuta avec la plus grande rigueur toutes les mesures ordonnées par le roi de France : expulsion des juifs, altération des monnaies, condamnation des templiers.

— NOGARET, V. ÉPERNON (Duc d').

— NOGARET (François-Felix). Né à Versailles, 1711-1831, écrivain fécond. Parmi ses nombreuses productions, on cite : *l'Aristénète français.*

— NOGARET (Jacques RAMEL DE). Né à Carcassonne, 1760-1819, membre des états généraux, de la Convention, du comité de Salut public, entra au conseil des Cinq-Cents, fut ministre des finances en 1796. Préfet du Calvados pendant les Cent-Jours, il dut s'exiler à Bruxelles, 1816. On a de lui : *Des Finances de la République française; Du Change, du cours des effets publics et de l'intérêt de l'argent;* etc.

NOGAT, Geogr. Bras de droite de la Vistule, passe près d'Elbing et finit dans le Frisches-Haff.

NOGENT-LE-ROI, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dreux (Eure-et-Loir), sur l'Eure. Patrie de Loyseau; 1,650 hab.

— NOGENT-LE-ROI. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Chaumont (Haute-Marne). Centre de la coutellerie dite de Langres; 3,400 hab.

— NOGENT-LE-ROTROU. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Eure-et-Loir, sur l'Huisne, à 60 kil. S.-O. de Chartres. Bestiaux, fourrages, toiles; écrevisses renommées. Tombeau de Sully. Patrie de Remi Belleau; 7,800 hab.

— NOGENT-SUR-MARNE. Comm. du cant. de Charenton, arr. de Sceaux (Seine). Produits chimiques; 9,500 hab.

— NOGENT-SUR-SEINE. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aube, à 60 kil. N.-O. de Troyes, sur la Seine. Bonneterie, corderies. Commerce de graines, de farines, de charbon de bois, d'ardoises, etc.; 3,500 hab.

NOGENTAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Nogent.

— adj. Qui appartient à une ville de ce nom ou à ses habitants.

NOGROBE, s. m. Moll. Genre de coquilles univalves.

NOGRUS, s. m. (pr. *no-gruss*). Entom. Syn. d'EUNECTE.

NOGUERA PALLAREZA, Géogr. Rivière d'Espagne, affluent de la Segre; cours de 170 k.

— NOGUERA RIBAGORZANA. Rivière d'Espagne, affluent de la Segre; cours de 130 kil.

NOGUET, s. m. (pr. *no-ghe*). Techn. Grand panier d'osier très plat, arrondi et soutenu par une seule anse transversale.

NOGUETTE, s. f. (pr. *no-ghète*). Nom donné autrefois aux revendeuses de toiles et de dentelles. ‖ Dans le XVIIIe siècle, Nom donné familièrement, à Paris, aux filles de boutique employées chez les marchandes lingères, et particulièrement chez celles qui étaient établies au Palais.

NOH, Relat. Nom du premier homme, selon les Hottentots.

NOHARHARANCATE, s. f. Espèce de fronde en usage chez certaines peuplades de l'Amérique.

NOHÉMIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui attribue à Dieu le pouvoir de faire du mal.

NOHESTAN, s. m. (mot hébreu signif. *ouvrage d'airain*). Hist. s. Serpent d'airain élevé dans le désert par Moïse et qui fut détruit par Ézechias.

NOIE-CHIEN, s. m. Syn. de NÈGUE-CHIEN.

NOINTEL (Charles-François OLIVIER, marquis de), Né à Rés de Chartres, mort en 1685, conseiller d'État, ambassadeur à Constantinople, fit respecter l'honneur de notre pavillon. Il recueillit un grand nombre de curiosités antiques; mais Louis XIV ne voulut pas payer ses dettes, 1678, et il fut disgracié.

* **NOIR, OIRE**, adj. (du lat. *niger*, même signif.). Qui est de la couleur la plus obscure, et la plus opposée au blanc. Une barbe noire. Des cheveux noirs. Un cheval noir. Un drap noir. Un habit noir. Robe noire. Encre peu noire. Raisin noir. Bile noire. Noir comme jais. Noir comme de l'encre. Noir comme du charbon, comme la cheminée. Noir comme un corbeau. Noir comme un diable. Noir comme un More, comme un Ethiopien. Les hommes de race noire, de la race noire. Quand mes cheveux plus *noirs* ombrageaient mon visage. (Boil.) Ils arborèrent sur la brèche un drapeau *noir*, et soutinrent plus d'un assaut. (Volt.) Il tenait à la main une large lettre couverte de cinq cachets *noirs*. (De Vigny.)

— *Habit noir.* Vêtement d'homme que l'on met pour une cérémonie. On va à l'enterrement, à la noce, au bal, en habit *noir*. (A. Karr.)

— Se dit de certaines choses qui approchent de la couleur noire. Du pain noir. Cette personne a la peau noire. Des yeux noirs. Des dents noires. Les yeux *noirs* ont plus de force, d'expression et de vivacité. (Buff.) Les campagnes sont *noires* et arides, comme si le feu les avait brûlées. (Rayn.)

— S'emploie souvent pour désigner des animaux ou des plantes d'une couleur plus ou moins foncée, ou qui sont plus noirs que d'autres du même genre ou de la même famille.

— *Café noir.* Café à l'eau, sans mélange de lait.

— Livide, meurtri. On l'a tant battu, qu'il en est tout noir. Avoir la peau toute noire des coups qu'on a reçus.

— Sale, crasseux. Se dit surtout du linge et des mains. Son linge est toujours noir. Mains noires.

— Obscur. Nuit noire. Des cachots, des antres noirs. Une chambre noire. Il y fait noir comme dans un four. Le temps est noir. Une nuée noire. Tout à coup une *noire* tempête enveloppa le ciel. (Fén.) Voyez ces plages désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé, couvertes ou plutôt hérissées de bois épais et *noirs*. (Buff.)

— On dit d'un lieu obscur, qu'*il y fait noir comme dans un four.*

— *Froid noir.* Le froid qu'il fait quand le temps est fort couvert.

Et dès que l'aquilon, ramenant la froidure
Vient de ses noirs frimas attrister la nature,
Cet animal, tapi dans son obscurité,
Jouit l'hiver des biens conquis durant l'été (BOILEAU.)

— *Point noir.* Petit nuage noir qui annonce un orage. ‖ Fig. Menace de malheur. Le parti juif a chaque point *noir* à l'horizon, poussait d'avance des cris de triomphe. (E. Renan.)

— Fig. *Couleurs noires.* Apparences sombres. Il nous dépeint cet événement sous les couleurs les plus noires.

— Sert souvent à qualifier ce qui a rapport aux enfers. De Styx et d'Achéron peindre les *noirs* torrents. (Boil.)

— *Le rivage noir.* La demeure des morts. Ils iront assez tôt border le *noir* rivage. (La Fontaine.)

— Poét. *L'onde noire.* Le Styx. ‖ *Passer l'onde noire.* Mourir.

Quand on a passé l'onde *noire*,
Adieu le bon vin, nos amours! (MOLIÈRE.)

— Fig. Triste, morne, mélancolique. Esprit noir et rêveur. Humeur noire. Vapeurs noires qui montent au cerveau. Noir chagrin. Les noirs soucis. Un noir pressentiment. Des idées noires. La mélancolie couvre de son voile *noir* tous les objets. (Boiste.) Les rêveries sont quelquefois si *noires* qu'elles font mourir. (Mme de Sévigné.) Ils ne portent plus ces vains diadèmes, dont l'éclat cache tant de craintes et de *noirs* soucis. (Fén.) Les *noirs* soucis, l'ennui, la tristesse n'approchent pas plus d'ici que le vice et le remords dont ils sont le fruit. (J.-J. Rousseau.) Ils trouvent les *noires* inquiétudes, la terreur et le désespoir assis au chevet de leur lit de mort. (Rayn.) C'est une pensée bleue mêlée à votre pensée *noire*. (V. Hugo.)

— *Voir tout noir.* Être sujet à prendre les choses du côté fâcheux, à prévoir les événements tristes et funestes. Ils me plaindront beaucoup de voir si *noir* ce qui est si blanc. (J.-J. Rouss.)

— *Bile noire, vapeur noire.* Se disait des vapeurs mélancoliques qui montent au cerveau.

— *Magie noire.* Sorte de magie qui consistait dans l'invocation des esprits infernaux.

— *Livres noirs.* Livres de magie.

— Fig. Se dit des crimes, des mauvaises actions, des sentiments coupables. Crime extrêmement noir. Noire trahison. Malice noire. Noire ingratitude. Noire calomnie. Noir attentat. Fut-il jamais d'action plus noire? Avoir l'âme noire. Est-il rien de plus *noir* que la lâche action? (Molière.) Est-ce un crime après tout et si *noir* et si grand? (Boil.) Vous trouvez si *noir* et si indigne, lorsque ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient! (Id.) J'ai essayé la séduction la plus *noire*, rien n'y a fait. (Gér. de Nerval.) Elles s'entêtent dans leur *noire* rancune. (P. de St-Victor.)

Traître! pour les Romains tes lâches complaisances
N'étaient pas à mes yeux d'assez *noires* offenses! (RACINE.)

— Se dit des objets qui s'en rapprochent plus ou moins.

Non, je ne croirai point, ô ciel, que la justice
Approuve la fureur de ce *noir* sacrifice. (RACINE.)
Alors, ce fut alors, sous ce vrai Jupiter,
Qu'on vit naître ici-bas le *noir* siècle de fer. (ROUSSEAU.)

— Se dit aussi des personnes, dans un sens analogue. Chaque nation a vu des esprits *noirs* et superbes oser blasphémer tout haut qu'il n'y a point de Dieu. (Mass.)

Ces hommes . . . . . .
Qui tout blancs en dehors, sont tout *noirs* au dedans (BOILEAU.)

— *Œil regard noir.* Œil, regard plein de haine et de colère.

— *Faire un homme bien noir, le dépeindre bien noir.* S'appesantir sur ses défauts, les exagérer.

— *Rendre noir.* Diffamer, faire passer quelqu'un pour méchant, pour criminel. Rendre quelqu'un bien noir dans une affaire.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. (LA FONTAINE.)

— Se dit quelquefois des choses dans un sens analogue. Ce qui fut blanc au fond rendu *noir* par les formes. (Boil.)

— Se prend quelquefois pour Malheureux, funeste.

Sous un nom emprunté sa *noire* destinée
Et ses propres fureurs ici l'ont amenée. (RACINE.)

— Se dit d'un lieu dont la couleur propre disparaît sous une agglomération considérable de personnes, de choses, ou d'animaux, dont l'ensemble produit une teinte foncée. Il y avait une telle affluence de personnes que la place en était noire. Un arbre noir d'oiseaux, noir de fourmis. Elle avait devant elle des marches *noires* de monde. (De Goncourt.)

— Se dit parfois de l'agglomération elle-même. A l'extrémité de l'horizon une longue file *noire* d'oiseaux de passage rayait le ciel. (V. Hugo.)

— Loc. prov. *Il n'est pas si diable qu'il est noir.* Il n'est pas si méchant qu'il le paraît. ‖ *Cet homme est ma bête noire.* Il est pour moi l'objet d'une aversion particulière. ‖ *Le temps est bien noir, il pleuvra des prêtres.* Se dit à cause du costume noir des ecclésiastiques. ‖ On dit qu'*on a les yeux pochés au beurre noir*, quand on les a meurtris.

— Agric. *Blé noir.* Nom donné au sarrasin.

— Anc. administr. Autrefois, lorsqu'on tirait à la milice, il y avait des billets blancs et des billets noirs; ceux qui tiraient ces derniers étaient miliciens, les autres étaient libres.

— Anc. cout. *Monnaie noire.* Monnaie de cuivre.

— Anthrop. *Race noire.* Race d'hommes dont la peau est noire.

— Art culin. *Viandes noires.* Certains animaux dont la chair tire un peu sur le noir, comme le lièvre, la bécassine, etc., à la différence des autres viandes, qui sont blanches, comme le veau, le poulet, etc. Préférer la viande de noire à la viande blanche. ‖ On dit aussi des animaux mêmes, que *c'est de la viande noire.* ‖ *Beurre noir.* Beurre fondu qu'on a laissé chauffer au point de le rendre noir. Raie au beurre noir.

— Grav. *Manière noire.* Manière de graver en taille-douce, qui consiste à couvrir d'abord entièrement le cuivre de points uniformes et à rétablir ensuite le poli de la planche plus ou moins selon qu'on veut avoir des tons plus ou moins clairs. Gravure à la manière noire. Estampe à la manière noire. ‖ *Estampe trop noire.* Estampe dans laquelle le graveur n'a pas ménagé assez de parties claires et de demi-teintes, ou bien dont, par un vice d'impression, les parties noires sont trop fortement marquées.

— Hist. angl. *Maille noire.* Nom d'un tribut que les habitants des basses terres de l'Écosse payaient aux caterans des Highlands, pour que ceux-ci épargnassent leurs troupeaux. ‖ *Le prince Noir.* Surnom donné à Édouard, prince de Galles, fils d'Édouard III, à cause de la couleur de son armure.

— Hist. eccl. *Procession noire.* Celle que les prêtres d'une paroisse font quelquefois revêtus d'ornements noirs. A Malte, on faisait tous les vendredis une procession noire où les membres du clergé marchaient le visage couvert d'un voile noir. ‖ *Moines noirs.* Les bénédictins, qui étaient entièrement vêtus de noir. ‖ *Chambre noire* ou *chapelle noire.* S'est dit, dans quelques couvents, d'un endroit obscur où les religieux se donnaient la discipline. ‖ Par une espèce d'antiphrase et d'allusion à l'usage qui précède, ces deux expressions ont été appliquées à un jeu de paume.

— Hist. fr. *Impartiaux noirs.* V. NOIR, s. m.

— Hist. or. *Mouton-noir.* V. MOUTON.

— Jeux. *Couleur noire.* Case, couleur ou numéro de couleur noire, par opposition à la couleur rouge. ‖ On disait d'un homme qui rentrait dans la conversation par une impertinence, par quelque chose hors de propos, qu'*il rentrait de piques noires, que c'était rentrer de piques noires.*

— Manég. *Cheval noir franc.* Cheval dont la robe noire est d'une teinte pure. ‖ *Cheval noir jais.* Cheval dont la robe noire a des reflets brillants. ‖ *Cheval noir mal teint.* Cheval dont la couleur noire tire sur le roux.

— Mar. *Cordage noir.* Cordage goudronné.

— Myth. *Le dieu noir.* Pluton, dieu des enfers. ‖ *Noire.* Nom sous lequel Cérès avait une grotte sur le mont Elaus, près de Phigalie. Les habitants de cette ville prétendaient que Cérès, outrée et inconsolable de l'enlèvement de Proserpine, prit un habit noir, s'enferma dans une grotte et demeura longtemps cachée. Depuis, les Phigaliens regardèrent cette grotte comme sacrée.

— Pathol. *Maladie noire.* Syn. de MÉLÉNA.

— Pêch. *Morue noire.* Morue peu salée qui a un peu fermenté.

— Phys. Se dit d'un corps qui ne transmet ni réfléchit aucune espèce de lumière, de sorte que le noir parfait est une privation totale de lumière transmise ou réfléchie. Ainsi moins un corps transmet ou réfléchit de lumière, plus il

est noir, et s'il n'en transmet et qu'il n'en réfléchisse point du tout, il est parfaitement noir. Ce sortes de corps absorbent ou éteignent l'action de la lumière, il ne devrait donc venir à nos yeux aucune sorte de lumière des corps de cette espèce. Mais, lorsque nous regardons un corps noir, ce n'est pas lui que nous voyons, ce sont les surfaces éclairées ou lumineuses qui l'environnent et qui lui servent comme de champ. Par exemple, lorsque nous lisons un livre, ce ne sont point les lettres qui font impression sur le fond de nos yeux, c'est le blanc du papier qui est entre elles, puisque c'est de la seulement qu'il nous vient de la lumière. Tous les corps noirs devraient nous paraître comme de simples taches ou comme des ombres, s'ils étaient parfaitement noirs, mais ordinairement ils ne le sont pas. Ainsi, si nous distinguons leurs parties, si nous en apercevons les reliefs, cela vient de ce que les parties les plus saillantes et les plus éclairées se détachent des autres, par des nuances plus ou moins claires, et par des reflets de lumière qui en font sentir les contours. Sans ces reflets, ces corps ne paraîtraient que comme de véritables ombres. || *Chambre noire* ou *obscure*. Chambre dans laquelle on intercepte toute lumière extérieure pour y introduire ensuite des rayons solaires directs ou réfléchis qu'on soumet à diverses analyses. || On donne plus particulièrement ce nom à des instruments d'optique de formes très variées, à l'aide desquels on voit, sur un papier blanc ou sur un verre dépoli, une peinture exacte, mobile, et pour ainsi dire animée de tous les objets extérieurs.

—Vénér. *Bêtes noires*. Certaines bêtes comme le sanglier, par opposition aux bêtes fauves.

— NOIR, s. m. La couleur noire. Un beau noir. Noir de jais. Un vilain noir. Noir foncé. On a barbouillé cette muraille de *noir*. (Acad.) Sur le sol aride et brûlant de l'Éthiopie, la poule se revêt de plumes d'un *noir* foncé. (Virey.)

— Ce qui est de couleur noire. Teint en noir. Chambre tendue de noir. On tend de noir les maisons et les églises où l'on fait quelque cérémonie funèbre. En France, on porte le deuil en noir. S'habiller de noir. Porter le noir. Être en noir. Il y a autant de différence de l'un à l'autre, que du blanc au noir.

— Fam. *Mettre du noir sur du blanc*. Écrire, composer.

— On dit d'un homme qui tient un livre, et qui ne sait pas lire, ou qui ne voit pas assez clair pour le faire, qu'*il n'y connoît que le blanc et le noir*.

— Fig. et fam. *Passer du blanc au noir, aller du blanc au noir*. Passer d'une opinion à l'opinion contraire, passer d'une extrémité à l'autre.

— *Voir tout en noir*. Voir tout sous un aspect sinistre. L'humeur et la peur font voir tout en *noir*; et où tout est noir, on ne voit plus rien. (De Ségur.)

— Fig. et fam. *Faire du noir, broyer du noir, s'enfoncer dans le noir, dans son noir*. Se livrer à des réflexions tristes, à des pensées mélancoliques, sombres.

— Fig. La distance qu'il y a entre nous met un *noir* et un enfer dans ma vie. (Mme du Deffand.)

— Pop. *Vendre du noir*. Tromper quelqu'un, lui en faire accroire.

— *Gare le pot au noir*. V. POT.

— Meurtrissure. Il m'a fait un noir d'un coup de poing. Il avait des *noirs* au bras. (Acad.)

— Dans les tirs, Centre de la cible, qui est marqué par un rond noir au milieu d'un cercle blanc. Mettre dans le noir.

— Fig. *Mettre dans le noir*. Réussir.

— Pop. *Petit noir*. Petite tasse de café noir. Il entra, se mit à une table sans nappe, arrosa son déjeuner d'un petit *noir* à dix centimes. (De Goncourt.)

— Loc prov. *Si vous lui dites blanc, il vous répondra noir*. Il se plaît à contredire.

— Agric. Maladie qui attaque les moissons, les feuilles d'arbres, les orangers; elle est produite par une espèce de champignon épiphyte.

— Alchim. La couleur de la pierre dans un certain temps de l'opération.

— B. arts. *Tirer au noir* ou *pousser au noir*. Se dit d'un tableau dans lequel les ombres et les demi-teintes noircissent par l'action du temps. Les ouvrages du Poussin tirent au noir. || S'emploie dans le langage de l'art en parlant des bruns ou des ombres d'un tableau ou d'une estampe, particulièrement lorsqu'il s'agit de blâmer l'abus ou l'exagération de ces tons, comme lorsqu'on dit qu'il y a trop de noir dans un tableau ou que les passages des blancs aux noirs ne sont pas assez ménagés dans une estampe. || *Noir aigre et poché*. Nom des hachures croisées par l'eau-forte qui se confondent.

—Blas. Nom d'une couleur qu'on appelle plus ordinairement *sable*.

— Bot. *Noir-brun*. Nom vulgaire du nerprun purgatif. || *Noir-veiné*. Espèce d'agaric.

— Erpét. *Noir et fauve*. Espèce de serpent qui porte ces deux couleurs.

— Ichtyol. *Noir-brun*. Espèce de poisson appartenant au genre gobie.

— Minér. *Noir antique*. Sorte de marbre noir susceptible d'un très beau poli. || *Noir de nickel*. Oxyde de nickel.

— Ornith. *Noir-aurore* Gobe-mouches d'Amérique. *Noir bleu*. Espèce d'oiseau-mouche. || *Noir-brouillard*. Un des noms vulgaires du chevalier brun ou de la barge. || *Noir manteau*. Espèce de goeland à manteau noir. || *Noir-souci*, par corrupt. de *noir sourcil*. Espèce d'oiseau du genre des gros-becs. || *Noir-pourpre*. Gobe-mouches d'Amérique.

— Sculpt. Nom donné aux parties les plus renfoncées, et par conséquent les moins éclairées d'une statue.

— Serrur. Nom donné à une pièce de serrurerie qui n'a été ni blanchie ni polie à la lime.

— Techn. *Noir d'Allemagne*. Mélange de lie de vin, d'ivoire et de noyaux de pêche brûlés et réduits en poudre, dont les imprimeurs en taille-douce se servent pour l'impression des gravures. || *Noir animal*. Charbon animal qu'on obtient en général en chauffant au rouge blanc des os en vase clos. Son principal usage est de décolorer les liquides. Une autre propriété du charbon animal est d'anéantir l'odeur des substances organiques en décomposition. On peut restituer à ce produit, déjà mis en contact avec des substances liquides, ses premières propriétés, par la revivification, soit à l'aide de la chaleur, soit par le traitement au moyen des acides, par alcalis, la fermentation, etc. || *Noir animalisé*. Noir obtenu par la calcination en vases clos de mélanges dans lesquels entrent des excréments humains et des substances organiques. || *Noir de cadran*. Écaille brûlée et écaille broyée avec de l'huile de spic. || *Noir de corroyeur, premier noir, noir de rouille*. Première teinte de noir appliquée sur les cuirs tannés; la seconde se nomme *noir de soie*. || *Noir d'Espagne*. Liége brûlé dont les Espagnols ont, les premiers, imaginé de se servir, et dont on fait usage dans les arts. || *Noir fin*. Poudre fine de noir animal qui, après avoir servi au raffinage du sucre, ne peut plus être employée que comme engrais. || *Noir de fumée, noir à noircir*. Suie que donne la fumée de la poix-résine, des substances huileuses impures, des morceaux de bois de sapin, etc. || *Noir en grain*. Poudre grossière de noir animal, qui peut être revivifié avec avantage. || *Le noir d'impression* provient de la préparation du bleu de Prusse. Il tire un peu sur le bleu. || *Noir d'ivoire, noir de velours*. Ivoire brûlé et réduit en poudre, à l'usage des peintres. || *Noir de lampe*. Noir de fumée d'une grande beauté, que l'on obtient en brûlant des huiles dans des quinquets à becs simples, placés au-dessous d'une plaque métallique. Ces noirs servent à la fabrication de l'encre, et principalement de l'encre de Chine. || *Noir de metteur en œuvre*. Poudre noire qui provient de l'ivoire brûlé. *Noir d'os*. Noir que l'on obtient particulièrement des os des pieds de mouton. Il est employé dans la peinture, dans la fabrication des papiers peints et du cirage. || *Noir de pêche*. Noir qui se fait avec les noyaux de ce fruit. || *Noir de terre*. Sorte de charbon minéral qu'on emploie dans la peinture à fresque. || *Noir végétal*. Charbon de bois broyé, que l'on emploie pour l'épuration des sirops, la filtration des eaux potables, l'épuration des huiles, la peinture, l'art du confiseur. || *Noir de vigne*. Noir qui s'obtient des sarments brûlés.

— Adverbial. *Voir noir*. Être sujet à prendre les choses du côté fâcheux. Il voit bien noir.

* **NOIR**, s. m. Nègre. Se dit par opposition à Blanc. Un noir et un blanc. Il y a vingt *noirs* et trois blancs dans cette habitation. (Acad.) L'Évangile ne fait aucune distinction des blancs et des *noirs* dans ses préceptes de charité. (Boiste.) La raison a tenté d'expliquer la couleur des *noirs* par des inductions tirées des phénomènes de la chimie. (Rayn.)

— Personne d'un teint très foncé. Dans ce sens, on dit au féminin *une noire*.

> La pâle est au jasmin en blancheur comparable;
> La *noire* a faire peur, une brune adorable.
> (MOLIÈRE.)

— Hist. *Les noirs*. Troupe considérable de brigands, qui fit de grands ravages en Angleterre vers 1723.

— Hist. fr. Membres du côté droit de l'Assemblée constituante, pendant qu'elle siegeait au Manège; les membres du côté gauche furent appelés *les blancs*. Les modérés étaient appelés *impartiaux noirs* ou *impartiaux blancs*, selon le côté vers lequel ils penchaient. *Ami des noirs*. Membre d'une société fondée à Paris en 1790, dans le but d'appliquer aux colonies françaises les principes consacrés dans la Déclaration des droits de l'homme. || *Traite des noirs*. V. TRAITE.

— Hist. or. *Les noirs*. Les Abbassides.

NOIRA, s. m. Ornith. Espèce de perroquet de l'île de Java.

* **NOIRÂTRE**, adj. 2 g. Qui tire sur le noir, qui approche du noir. Couleur noirâtre. Eau noirâtre. Teint noirâtre.

— Hist. nat. S'emploie souvent en parlant des animaux ou des plantes.

* **NOIRAUD, AUDE**, adj. Fam. Qui a les cheveux noirs et le teint brun. Un homme noiraud. Une femme noiraude. L'autre, petite, *noiraude*, toute rouge de s'être débarbouillée au savon, était encapuchonnée dans une capeline de tricot blanc. (De Gonc.)

— Substantiv. Un gros noiraud. Une petite *noiraude*. (Acad.)

— NOIRAUD, s. m. Ichtyol. Espèce d'acanthure, poisson de la mer Rouge.

* **NOIRCEUR**, s. f. Qualité qui fait qu'un corps est noir, paraît noir, c'est-à-dire ne transmet ni ne réfléchit aucune espèce de couleur. La noirceur de l'ébène, de l'encre. La noirceur des cheveux, des sourcils. La noirceur de la peau. Si la *noirceur* de la peau chez les nègres était l'effet d'une cause purement occasionnelle, extérieure, pourquoi serait-elle donc héréditaire en tous lieux et constante dans toutes les générations? (Virey.) Tout ce cortége, avançant lentement, se découpait en vive *noirceur* sur l'horizon. (V. Hugo.)

> Le corbeau détalant, jurant par Apollon,
> Vit changer en *noirceur* la blancheur de son hutre.
> (DE SAINT-ANGE.)
>
> D'un poil déjà blanchi mêlangeant sa *noirceur*,
> Sa barbe étale aux yeux son inculte épaisseur.
> (DELILLE.)

— Obscurité. La noirceur de la nuit.

> Ainsi, lorsque les vents, méditant le ravage,
> Pour forcer leur prison remuissent leur rage ...
> Une épaisse *noirceur* couvre l'onde immobile.
> (L. RACINE.)

— Fig. Avec son mérite et sa valeur qui percent même la *noirceur* de sa misère. (Mme de Sevigné.)

— Tache noire. Avoir des noirceurs au visage, une noirceur à la jambe.

— Fig. Sombre tristesse. J'ai quelquefois dans ces bois des rêveries d'une telle *noirceur*, que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre. (Mme de Sévig. Pardonnez-moi d'égayer un peu la *noirceur* que ma transplantation répand dans mon âme. (Volt.)

> Compagne de mes jours trop orageux, trop sombres,
> Vous seule éclaircirez la *noirceur* de leurs ombres.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Atrocité d'une action, d'un caractère. La noirceur d'un crime. La noirceur de son ingratitude, de son infidélité, de sa trahison. La noirceur d'un attentat. Noirceur d'une action. La noirceur de son âme. Dans toute leur *noirceur* retracez-moi ses crimes. (Rac. D'un empoisonnement vous craignez la *noirceur*? Id.) Peut-on pousser plus loin la fourbe et la *noirceur*? (La Harpe.)

> De ces femmes souvent l'hypocrite *noirceur*,
> Au moins pour un mari garde quelque douceur.
> (BOILEAU.)

— Atteinte portée avec mauvaise intention à la gloire, à la renommée, à la considération, ou même aux simples avantages personnels que possèdent les autres. Faire à quelqu'un une noirceur, cent noirceurs. C'est une noirceur. Dire des noirceurs contre quelqu'un. Le méchant vit de *noirceurs*; le féroce, de sang; le cruel, de larmes. (D'Artaize.)

> Des hommes décriés, sans talents, sans honneur,
> Nous tiendront dans la crainte, à force d'infamie,
> Et verront jamais leurs *noirceurs* impunies.
> (GRESSET.)

— Agric. Syn. de NIELLE.

— Pathol. Couleur noire qui vient d'une cause morbifique. La noirceur du sang. La noirceur de la graisse, de la bile, etc.

NOIRCI, IE, part. pass. du v. Noircir. S'emploie adjectiv. au propre et au figuré. Muraille noircie. Papier noirci.

— *Noirci par*. Les païens adoraient des dieux noircis de crimes. Il faut avoir l'esprit *noirci* le mélancolie pour mener une vie sauvage, et se tenir toujours dans l'obscurité. (St-Evrem.)

— *Noirci par*. Visage noirci par le soleil.

— Substantiv. *Fête des noircis*. Fête que l'on célébrait autrefois à Vienne (Isère) le 1er mai de chaque année, en mémoire de saint Paul l'Ermite, et dans laquelle quatre hommes nus, noircis des pieds à la tête, symbolisaient les corbeaux qui apportaient la nourriture à ce saint.

* **NOIRCIR**, v. a. 2e conj. Rendre noir. Noircir une muraille. Le soleil noircit le teint. Le cachou noircit les dents. La vapeur des boues et le mauvais air noircissent l'or et l'argent. Un feu qui *noircit* ce qu'il ne peut consumer. (Mass.) Le foie de soufre ou sa seule vapeur *noircit* et altère l'argent. (Buff.) Transportons-nous sur le sol aride et brûlant de l'Éthiopie, et voyons le soleil verser perpétuellement des flots d'une vive lumière qui *noircit*, dessèche et charbonne, pour ainsi parler, les hommes, les animaux, les plantes exposés à ses ardents rayons. (Virey.)

— Fam. *Noircir du papier*. Écrire. On a bien noirci du papier dans cette affaire. *Noircir* d'insipides papiers. (Boil.)

— Fig. La peureuse et vaine appréhension des maux qui peuvent advenir, affligent et *noircir* de fumée toute la beauté et sérénité de l'âme. (Charr.)

— Fig. Diffamer, faire passer pour méchant, pour infâme. La calomnie peut noircir l'homme le plus innocent, la conduite la plus pure. Cette accusation l'a beaucoup noirci. Noircir la réputation de quelqu'un. Noircir la mémoire de quelqu'un. Moi, que j'ose opprimer et *noircir* l'innocence! (Rac. Mais toi qui ne crains pas qu'un rimeur te *noircisse*. (Boil.) Ces hommes dont l'unique emploi est de *noircir* auprès des grands ceux qui leur déplaisent. (Mass. Habile seulement à *noircir* les vertus. (J.-B. Rouss.)

> Et comment souffrez-vous que d'horribles discours
> D'une si belle vie osent noircir le cours? (RACINE.)

— Il se prend quelquefois en bonne part dans le sens de Fletrir. De ce même pinceau dont j'ai *noirci* les vices. (Boil.)

— *Noircir de*. J'ignore de quel crime on a pu me *noircir*. (Rac.)

— Fig. *Noircir l'esprit*. Y faire naître des pensées tristes, sombres. Cette lecture m'a noirci l'esprit. Il n'y a que les plaisirs innocents qui laissent une joie pure dans l'âme; tout ce qui la souille, l'attriste et la *noircit*. (Mass.) Ce spectacle trouble la raison, *noircit* l'imagination. (Id.) De quoi n'est pas capable un cœur que la jalousie *noircit* et envenime! (Id.)

— Mar. Enduire les vergues et les mâts d'une composition faite de noir de fumée et de goudron, ou d'huile et de noir de fumée.

— Techn. Faire chauffer des pièces d'ouvrage et les frotter avec de la corne de bœuf pour les garantir de la rouille. Noircir le canon d'un fusil. Noircir une epée, un couteau. Dans un incendie, répandre de l'eau sur les boiseries ailleurs par les flammes pour qu'elles charbonnent sans flamber.

— NOIRCIR, v. n. Devenir noir. Cheveux qui noircissent. Le teint noircit au soleil. Bois qui noircit au lieu de brûler. La, rougit la cerise; ici *noircit* la mûre. (Del.) Dans les plaines ardentes et sablonneuses de l'Arabie, le mouton abandonne sa laine blanche et soyeuse, pour se hérisser de poils fauves et rudes comme du crin. Le chat, le bœuf, le lapin y *noircissent* également. (Virey.)

— SE NOIRCIR, v. pron. Rendre noir quelque chose qui nous appartient. Se noircir les cheveux, les sourcils. Se noircir les mains.

— Devenir noir. Cela s'est noirci à la fumée. Ce n'est pas seulement le hâle et la lumière qui noircissent le nègre à la superficie du corps; il se *noircit* encore intérieurement par une sécrétion abondante de matière noire, bileuse, qui brunit toutes ses humeurs, son sang, sa chair, la substance de son cerveau. (Virey.)

— Être, pouvoir être noirci. Le cuivre se noircit à la fumée.

— *Le temps se noircit, le ciel se noircit*. Le temps devient obscur, le ciel se couvre de nuages épais.

— Fig. Se rendre odieux, infâme par quelque mauvaise action. Se noircir par des méchancetés. Se noircir d'un crime. Après l'indigne amour dont ton cœur s'est *noirci*. (Quinault.) Tu sais de quels forfaits ma race s'est *noircie*. (Crébillon.)

— S'accuser soi-même. Je ne me *noircis* point pour le justifier. (Rac.)

— S'accuser mutuellement d'une action criminelle. Les méchants se *noircissent* les uns les autres, et font ressortir la blancheur de l'innocence. (Boiste.)

— Syn. comp. NOIRCIR, DENIGRER. *Noircir*, c'est imputer des actions coupables; *dénigrer*, c'est rabaisser les bonnes qualités. Aussi *dénigrer* s'applique aux personnes et aux choses; on peut dénigrer une œuvre d'art aussi bien que l'artiste qui l'a faite. || NOIRCIR, SE NOIRCIR. Les choses sujettes à devenir noires *noircissent*; celles qui *se noircissent* sont celles qui perdent leur blancheur, pour une cause étrangère à leur nature.

NOIRCISSEMENT, s. m. Action de noircir.

— Dans les fonderies, Graissage de l'intérieur des moules.

NOIRCISSEUR, s. m. (rad. *noircir*). Techn. Ouvrier qui achève la peinture noire, le vernis des carrosses. || Ouvrier teinturier qui achève les noirs.

— Fig. *Noircisseur de papier*. Personne qui écrit beaucoup.

* **NOIRCISSURE**, s. f. (rad. *noircir*). Tache de noir. D'ouvous vient cette *noircissure*? (Acad.)

— Anc. techn. Enduit noir des carrosses. Noircissure au vernis.

— Œnol. Altération des vins qui prennent une teinte noire.

* **NOIRE**, s. f. Mus. Note qui vaut, pour la durée, le double d'une croche, la moitié d'une blanche.

— Jeux. Se dit des cartes ou des numéros qui portent cette couleur. Cette expression s'emploie au trente et quarante, à la roulette, et par opposition à la rouge. Jouer la noire. La noire a passé dix fois.

— Ichtyol. Espèce de persègue.

NOIRE (Mer) (en russe *Tcherna more*, anc. *Pont Euxin*). Géogr. Mer intérieure qui communique à la Méditerranée par le détroit du Bosphore, la mer de Marmara et le détroit des Dardanelles, et par celui d'Yenikalé à la mer d'Azov. Elle baigne, au N. et à l'E., la Russie; à l'O., la Turquie; au S. l'Asie; elle a 1,080 kil. de l'O. à l'E., sur 620 du N. au S. Ses eaux sont peu salées, claires et profondes, sans marées; les tempêtes y sont violentes; souvent d'épais brouillards la couvrent. Les ports remarquables y sont: Akerman, Odessa, Nicolaïev, Kherson, Sébastopol, Anapa, Sou-Ioouk-Kaleh, Soukhoum-Kaleh, Anakhia, Redout-Kaleh, Poti, Trébizonde, Sinope, Varna, etc.

— NOIRE (Forêt). V. FORÊT.

— NOIRE. La montagne) Partie des Cévennes méridionales, qui doit son nom à son sol noirâtre et à ses flancs couverts de bois. Elle va de l'E. à l'O., entre les sources du Jaen et du Sor (affluent de l'Agout), sur une longueur de 70 kil. On y voit le pic Saint-Pons (1,256 m. et le pic Noré (1,207 m.). Elle se prolonge jusqu'au col de Naurouze.

NOIRÉ, s. m. Numism. Monnaie d'argent des comtes de Soissons.

NOIREAU, Géogr. Rivière qui prend sa source à Tinchebray (Orne), reçoit la Vère et se jette dans l'Orne après un cours de 42 kil.

NOIREMENT, adv. D'une manière noire, au propre et au figuré.

NOIRET. s. m. Botan. Agaric appelé aussi *oreille de noiret.*

— Metrol. Monnaie de billon du temps de Charles VI.

NOIRÉTABLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montbrison (Loire ; 2,000 hab.

NOIRETTE. s. f. Jeune noyer. (Rabelais.)

NOIRICIN. s. m. Vitic. Sorte de raisin qui croît dans la Bourgogne.

NOIRIEN. s. m. Vitic. Nom d'une espèce de raisin. || Vin fait avec ce raisin.

NOIRLIS. s. m. pr. *noir-lis*. Hortic. Variété de tulipe.

NOIRMONT (Le). Géogr. Chaînon du Jura, qui commence à la dent de Vaulion (1,486 m.), en Suisse, et se joint au Jura central, à la Dôle.

NOIRMOUTIER. Géogr. Île française de l'océan Atlantique, sur les côtes du département de la Vendée, dont elle forme un canton. Elle est à l'O. de la baie de Bourgneuf, et séparée du continent par le goulet de Fromentine, au S., qui n'a qu'un kil. de largeur. Noirmoutier a 18 kil. de longueur sur 5 de largeur. Ses côtes sont escarpées et rocheuses au N. et au N.-O. ; il y a 200 hectares de marais salants. Exportation considérable de sel et de grains ; pêcheries ; soude de varech. L'île tire son nom d'un monastère de Saint-Philibert, qui fut brûlé par les Normands au IXe siècle.

— NOIRMOUTIER. Ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendée), sur la côte N.-E. de l'île, place de guerre de 1e classe, port assez fréquenté, avec une bonne rade, celle de *La Chaise* ; 5,000 hab.

NOIR-MUSEAU. s. m. Art vétér. Dartre qui se développe sur le nez des moutons.

NOIRON. s. m. Hortic. Variété de tulipe. || Variété d'anémone.

NOIRON. s. m. Hist. Forme ancienne du nom de Néron, sous laquelle les anciens chroniqueurs désignent une divinité païenne qui, probablement, n'est autre que le génie des césars personnifié. On lui fit adorer Noiron.

NOIROT. s. m. (rad. *noir*). Entom. Genre de blatte.

NOIR-PLOYANT. s. m. Techn. Tache brune sur le fer, qui indique qu'il est ductile.

*** NOISE.** s. f. (ét. lat., *nausea*, dégoût, et, par extension, querelle). Fam. Querelle, dispute. Gratte-noise. Chercheur noise. Exciter une noise. Éviter les noises. Apaiser la noise. Elle m'a cherché *noise* prétendant que je lui avais volé un arrêt. monsieur le licencié. (Mérimée.)

Les si, les car, les contrais sont la porte
Par où la noise entre dans l'univers. (La Fontaine.)

L'animal le plus fier qu'enfante la nature,
Dans un autre animal respecte sa figure,
De sa rage avec lui modère les accès,
Vit sans bruit, sans débats, sans noise, sans procès
(Boileau.)

Je connais des maris qui, pour éviter noise,
N'ont jamais approché leurs femmes d'une toise,
Et qui ne laissent pas d'avoir en leur maison
Un bon nombre d'enfants qui portent tous leur nom.
(Regnard.)

— On disait *Faire noise*, pour Se réjouir. Plus tard, on ne l'a employé qu'en mauvaise part.

— Prov. *De petite chose vient souvent grande noise.* Les choses les plus futiles peuvent occasionner de vifs débats, de grandes querelles.

— Syn. comp. NOISE, QUERELLE, RIXE. V. QUERELLE.

NOISERAIE. s. f. (rad. *noix*). Agric. Lieu planté de noyers.

*** NOISETIER.** s. m. (rad. *noix*). Bot. Genre de la famille des cupulifères, habitant les régions tempérées et ayant pour type un arbuste appelé autrement *coudrier*. On en cultive plusieurs variétés qui diffèrent par la grosseur, la forme et la couleur des fruits, qu'on appelle noisettes. Le bois sert à faire des fagots, des

Noisetier avellane. *a*, rameau ; *b*, fleur mâle ; *c*, fleur femelle épiquée.

échalas, des cerceaux. Les charlatans ont longtemps employé ses rameaux pour en fumer la baguette divinatoire, au moyen de laquelle, disait-on, on découvrait les sources, les mines, les trésors cachés, et même les voleurs, les homicides, les adultères. Le *noisetier* penche sur les ruisseaux. (Leonard.)

— *Noisetier de Saint-Domingue.* L'omphalier. || *Noisetier franc.* Variété caractérisée par la grosseur de son fruit.

— Syn. comp. NOISETIER, COUDRIER, COUDRE. Ces mots servent tous trois à désigner l'arbrisseau qui porte des noisettes, mais le premier en rappelant spécialement l'idée de ce fruit et les deux autres sans la rappeler ; mais le second diffère du troisième en ce qu'il fait penser à l'arbrisseau comme plante, à toutes les particularités de sa croissance et de sa culture, tandis que le troisième ne le fait concevoir que comme une sorte de bois, ayant certaines propriétés et susceptible d'être travaillé de telle ou telle façon.

*** NOISETTE.** s. f. (dim. de *noix*). Espèce de petite noix ou d'amande que porte le coudrier. C'est un fruit d'un goût assez agréable. On peut en extraire une huile siccative, propre à la cuisine et à la peinture. Noisettes franches. Cueillir, casser, manger des noisettes. L'écureuil ramasse des *noisettes* pendant l'été. (Buffon.)

— *Noisette de l'Inde.* L'arec. || *Noisette noire.* Petit agaric dont le chapeau est couleur de noisette. || *Noisette purgative.* Fruit de médicinier. || *Noisette de terre.* L'arachide.

— *Poin, beurre qui sent la noisette.* Pain, beurre qui a le goût de la noisette.

— *Couleur de noisette* ou *couleur noisette.* Gris roussâtre, qui approche de la couleur de la noisette. Drap d'une belle couleur de noisette. || Adjectiv. Drap noisette. Un habit *noisette.* (Acad.)

— Loc. prov. *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents.* Donner à quelqu'un ce dont il n'est plus en état de se servir.

— Bot. Fruit à enveloppe osseuse, uniloculaire, monosperme, qui ne s'ouvre point à la maturité, dont le péricarpe est peu ou point distinct de la graine, et qui est souvent enchâssé dans un involucre.

—Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre bulime.

— Teint. Syn. de RACINAGE.

— Vénér. *Casser des noisettes.* Se dit du sanglier lorsque, étant en fureur, il fait claquer ses défenses.

NOISETTE. s. f. (diminut. de *noise*). Petite noise, petite querelle. Vieux mot.

NOISETTE Louis-Claude). Agronome français, né à Châtillon, près Paris, 1772-1849, jardinier du Val-de-Grâce, 1795-1798, fonda, en 1803, un établissement d'horticulture, puis une pépinière d'arbres fruitiers. On a de lui : *le Jardin fruitier ; Manuel complet du jardinier ; Manuel du jardinier des primeurs ; l'Agriculteur praticien*, etc., etc.

NOISETTERIE. s. f. (rad. *noisette*). Terrain planté de noisetiers.

NOISETTIE. s. f. (de *Noisette*, n. pr.). Bot. Genre de violariées, établi pour des arbrisseaux grimpants qui croissent sous le tropique américain.

NOISEUX, EUSE. adj. (rad. *noise*). S'est dit pour Querelleur, tapageur.

NOISIF, IVE. adj. S'est dit pour Qui aime à chercher noise. Celui qui attend à voir trépasser l'auteur duquel il veut combattre les écrits, que dit-il, sinon qu'il est faible et *noisif* ? (Montaigne.)

NOISILLARDE. s. f. (pr. *noi-zi-llarde, ll* mouill.). Hortic. Nom donné à deux espèces de châtaigne de grosseur et de qualité différentes.

NOISILLE. s. f. (pr. *noi-zille, ll* mouill. ; diminut. de *noix*). Nom vulgaire de la noisette dans quelques parties de la France.

NOISILLIER. s. m. (pr. *noi-zi-llé, ll* mouill.). Bot. Un des noms vulgaires du noisetier.

NOISY-LE-SEC. Géogr. Comm. du cant. du Pantin, arr. de St-Denis (Seine) ; 3,900 hab.

*** NOIX** s. f. (pr. *noi* ; du lat. *nux*, même signific.). Bot. Fruit du noyer, consistant en une coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte et contenant un noyau à une seule loge et à une seule graine. Noix verte, nouvelle, huileuse, anguleuse. Un sac, un cent de noix. Abattre, écaler, casser, cerner des noix. Écale, coquille de noix. Le zeste d'une noix. Une cuisse de noix. De l'huile de noix. Prendre de quelque chose gros comme une noix. Jouer aux noix. Confire des noix.

— *Noix confite.* Noix verte cuite dans du sucre.

— Fig. Puis les baisers, et puis la *noix* confite. (La Fontaine.)

— Dans un sens plus général, Péricarpe plus ou moins dur, qui ne s'ouvre pas entièrement, composé de deux valves, presque toujours nu, rarement recouvert d'une enveloppe membraneuse, à laquelle il n'est point adhérent.

— L'usage a appliqué ce nom à des fruits ou des portions de fruits d'une consistance solide, ligneuse ou osseuse, qui ne sont pas de véritables noix, mais qui ont avec elles quelque ressemblance. Noix muscade. Noix d'Inde. Noix vomique. Noix de coco. Noix d'acajou. || Nom donné parfois aux fruits du chêne, aux péricarpes des graminées, des labiées, etc., au fruit de la lampourde, au cône du cyprès, qui diffère seulement de celui des pins par des bractées très élargies à leur sommet, disposées en forme de sphère, s'ouvrant à peine au moment de la maturité parfaite.

— *Noix d'acajou.* Semence de l'anacardier de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Elle n'est pas produite par l'acajou. || *Noix d'Amérique.* Graine de la bertholletie élevée. || *Noix d'arec.* La graine de l'aréquier de l'Inde, qui, unie à la chaux d'huîtres et ensuite au bétel, forme un mélange mâché par les Indiens. || *Noix de bancoul.* V. BANCOULIEN. || *Noix de Bando.* Le fruit du muscadier. || *Noix des Barbades.* Fruit du médicinier cathartique. || *Noix de Berinha.* Fruit résineux de l'Inde dont l'arbre est inconnu. On en retire, dit-on, une huile héroïque contre les maladies cancéreuses. || *Noix de ben.* Nom improprement donné tantôt au légume du ben oléifère, tantôt à ses semences trigones et à trois ailes. || *Noix du Bengale.* Le myrobolan citrin. || *Noix à bijoux.* Un des plus gros fruits du noyer dit *noyer de la Saint-Jean.* || *Noix de canari.* Fruit d'un arbre résineux des Moluques. On fait du pain avec l'amande. || *Noix de castor.* Fruit d'un arbre non décrit du Sénégal. || *Noix de coco.* Fruit du cocotier, et semence coriace du knepier de la Jamaïque. || *Noix du Congo.* Graine d'une espèce de bassie. || *Noix de courbaril.* Nom qu'aux Antilles on donne fort improprement aux semences fibreuses du courbaril diphylle. || *Noix de cyprès.* Fruit du cyprès, qui ne diffère du cône du pin que par sa forme globuleuse. || *Noix à diamants* ou *bulbeux à facettes de diamants.* Agaric de la famille des bulbeux. || *Noix d'eau.* Fruit de la mâcle flottante. || *Noix du frêne.* Espèce de bolet qu'on trouve sur le frêne. || *Noix de galle* ou *galle.* Excroissance produite, sur le chêne et sur d'autres arbres, par la piqûre de certains insectes. La noix de galle sert à teindre en noir et à faire de l'encre. || *Noix de girofle.* Fruit de l'arbre dont on retire la cannelle girofle. || *Noix de Gomez* ou *de Pison.* Fruit d'un arbre du Brésil dont on retire une huile purgative. || *Noix de Gourou* ou *du Soudan.* Graine du sterculier à aiguillons, dont les nègres du Soudan en Afrique, se nourrissent avec une sorte de délices. || *Noix igasur.* Fève de Saint-Jean. || *Noix d'Inde.* Nom que les anciens voyageurs ont donné au fruit du cocotier, et à celui du cacaoyer. || *Noix de jauge.* Nom d'une variété à gros fruits de la noix ordinaire, entre les valves duquel les parfumeurs mettent une paire de gants, et les bijoutiers divers petits colifichets destinés pour étrennes. || *Noix de Kola.* Le même fruit que la noix de Gourou. || *Noix de Madagascar.* La capsule coriace, trigone et fort grande du ravenale. || *Noix de Malabar.* Fruit du sterculier à feuilles très entières. || *Noix de marais.* Un des noms de l'acajou à pommes. || *Noix de médecine.* Nom vulgaire du pignon d'Inde. || *Noix médicinale.* Le fruit de la randie. || *Noix de mésange.* Variété de la noix ordinaire, dont la coque est mince et très fragile. || *Noix de métel.* Fruit du datura métel. || *Noix des Moluques.* La noix vomique et le croton des Moluques. || *Noix muscade.* Semence huileuse et âcre du muscadier, employée en médecine et en cuisine. || *Noix narcotique.* Fruit des Indes, gros comme une petite prune, qui produit, lorsqu'on en mange, des vertiges et un délire qui dure quelquefois deux ou trois jours. On ne sait à quel arbre il appartient. On donne aussi ce nom à la coque du Levant. || *Noix pacane.* Fruit du noyer pacanier. || *Noix de palmier.* Noix de l'élaïs de la Guinée. Fruit d'une espèce de phytelephas. || *Noix de Para* ou de *sassafras.* Fruit du laurier pichurim, qui sert à aromatiser le chocolat d'Espagne. || *Noix de pistache.* Fruit du pistachier, noyau osseux, monosperme, n'ayant aucune ressemblance avec la noix proprement dite. || *Noix de Saint-Gratien.* Fruit d'une variété du noisetier avelinier, dont le fruit est oblong et rouge. || *Noix de serpent.* Fruit des nandhirobées et de l'ahouai du Brésil. || *Noix de terre.* Fruit souterrain de l'arachide. On donne aussi ce nom aux racines tuberculeuses du lamion bulbeux. || *Noix vomique.* Petite amande plate, de la forme d'un bouton, grise, ombiliquée, qui provient du strychnos ou vomiquier, et qui est un poison pour l'homme et pour les animaux.

— Fam. *Le goût de la noix.* L'amorce avec laquelle on trompe quelqu'un, comme on attrape des souris avec une noix. || *Il y va de cul et de tête, comme une cornette qui abat des noix.* Se dit d'un homme qui se porte à quelque chose avec ardeur. || *Marcher comme sur des noix.* Marcher avec peine, comme on marcherait, pieds nus, sur des coquilles de noix. || *Ce sont des noix*, signifiait, chez les Romains, Ce sont de vaines promesses, etc. || *Arranger des choses comme des noix sur un bâton.* Se dit d'une chose impossible.

— Loc. prov. *Après poisson viennent les noix.* || *Nulle noix sans coque.* || *Qui a des noix il en casse, qui n'en a il s'en passe.*

— Anat. La rotule, ou l'os qui est sur l'articulation de la cuisse avec la jambe. La noix du genou.

— Antiq. Chez les Romains, les jeunes époux, après la cérémonie du mariage, jetaient des noix au peuple, sans doute pour annoncer que désormais ils renonçaient aux jeux de leur enfance pour s'occuper de soins plus sérieux. Cet usage s'est conservé dans plusieurs contrées du Midi, où la jeune épouse, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, jette encore, comme autrefois, des noix et des amandes aux spectateurs.

— Art culin. Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os. La noix de veau est un morceau délicat. || Petite pelote de graisse très estimée qui se trouve dans les muscles lombaires du bœuf. || *Noix de gigot.* Partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton. || *Gîte à la noix.* Dans le bœuf, Muscle qui contient la noix. || *Noix de cerf.* Morceau levé de l'épaule.

— Constr. Rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle. || Languette qui entre dans cette rainure. || *Fermeture à noix.* Celle dans laquelle les battants opposés d'une porte ou d'une croisée s'assemblent par le genre de rainure appelé *noix.*

— Hortic. Nœud ou partie centrale d'un œilleton d'artichaut.

— Jeux. *Jouer aux noix* est un jeu très ancien. Il consiste ordinairement à faire tenir dans une fossette, à une certaine distance, un certain nombre de noix qu'on jette avec la main. On y joue encore en faisant des châteaux de noix, c'est-à-dire en mettant quatre noix, ou plus, les unes sur les autres, et tâchant de les abattre, en jetant une noix contre, d'un lieu un peu éloigné.

— Mar. Partie d'un mât de hune ou de perroquet qui est plus forte que le mât lui-même et qu'on laisse en renfort, au-dessous du capelage, pour soutenir les barres. || On donne aussi quelquefois ce nom à la Partie d'un cabestan qui reçoit des barres ou leviers au moyen desquels on fait tourner cette machine.

— Minér. *Noix vomiques fossiles.* Nom que l'on a donné par inadvertance à des pierres lenticulaires ou numismales.

— Moll. *Noix de mer* ou *noix marine.* Nom que les marchands de coquilles et les anciens conchyliologistes emploient presque comme un nom de genre pour désigner les bulles : ainsi la *noix de mer* ou *grosse noix* est la bulle ampoule ; la *noix de mer allongée* n'est qu'une variété de la même espèce ; la *noix de mer fasciée* n'est qu'une variété de la bulle amplustre ; enfin la *noix de mer papyracée* ou la *noix muscade* est la bulle physe. || On donne aussi quelquefois le nom de *noix de mer* au peloncle velu.

— Techn. Clef d'un robinet. || Sorte de roue de cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines. || Axe de la roue d'un potier. || Petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un devidoir ou d'un fuseau. || Petite surface bombée qui se forme sur les feuillets d'un volume quand ils n'ont pas été battus soigneusement. || Pièce d'un rouet à filer qui sert à maintenir la bobine sur la broche. || Roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine. || Partie du ressort d'une arbalète, où la corde est arrêtée quand elle est tendue. || Partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette. || *Bride de noix.* Pièce située au-dessus de la noix pour la maintenir parallèle à la platine. || Bouille de bois fixée à chaque tourillon du porte-battant, dans les métiers à tisser.

NOIX-CHANDELLE. s. f. Nom donné dans quelques colonies aux noix de bancoul.

NOLA. Géogr. Ville de la Terre de Labour (Italie) ; 9,000 hab. Victoire de Marcellus sur Annibal, 214 av. J.-C. ; Auguste y mourut, 14 ap. J.-C.

NOLAGE. s. m. Mar. V. NAULAGE et NOLIS.

NOLANACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport à la nolane. || NOLANACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre nolane.

NOLANE. s. f. Bot. Genre type de la famille des nolanacées, établi pour des plantes herbacées à fleurs bleues dont l'espèce principale se rencontre au Pérou.

NOLASQUE (Saint Pierre). Né près de Saint-Papoul, 1189-1256, fut le fondateur de l'ordre de la Merci, destiné à délivrer les chrétiens captifs des musulmans.

NOLAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beaune (Côte-d'Or) ; 2,500 hab.

NOLE. s. f. (ét. lat., *nola*, clochette). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des pyraliens, établi pour huit espèces d'Europe.

NOLET ou **NOULET.** s. m. Techn. Sorte de tuile creuse. || Enfoncement formé par la rencontre de deux combles de pavillons ou d'escaliers.

NOLI (*Naula*). Géogr. Port de la province de Gênes (Italie), à 14 kilom. S.-O. de Savone ; 3,000 hab.

NOLI (Antonio da). Navigateur génois, 1419-1466, partage, avec le célèbre Vénitien Cada-Mosto, la gloire d'avoir découvert l'archipel du Cap-Vert et exploré la côte africaine jusqu'au Rio-Grande, 1455.

*** NOLI ME TANGERE.** s. m. (pr. *no-li mé tan-jé-re* ; mots lat. signif. *ne me touchez pas*). Bot. Nom donné à certaines plantes que le moindre attouchement flétrit, ou qui sont armées de fortes épines, ou dont les semences s'élancent avec raideur quand on les touche. Se dit plus particulièrement d'une espèce de capucine et d'une espèce de balsamine appelée aussi *balsamine des bois* ou *herbe de Sainte-Catherine.*

— Chir. Espèce d'ulcère incurable et très malin, qu'on ne peut toucher sans danger, ni sans douleur pour celui qui en est affligé.

NOLIN (Jean-Baptiste). Graveur, né à Paris, 1657-1725, élève de Poilly, a laissé des œuvres nombreuses.

NOLINE. s. f. (ét. lat., *nola*, clochette). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des mélanthacées vératrées et croissant dans le nord de l'Amérique. On dit aussi *nolinée.*

***NOLIS**, s.m.(pr. *no-liss ;* du gr. ναῦλον, ou ναῦλος, naulage). Mar. Fret ou louage d'un navire, d'une barque, etc. On dit aussi *naulage*. ‖ *Nolis* ne se dit guère que dans la Méditerranée.

NOLISATEUR, s. m. (radic. *noliser*). Mar. Affréteur. Ne se dit guère que dans la Méditerranée.

NOLISÉ, ÉE, part. pass. du v. Noliser. S'emploie adjectiv. Bâtiment nolisé.

*** NOLISEMENT**, s. m. Mar. Action de noliser, de faire un nolis.

***NOLISER**, v. a. 1re conj. (rad. *nolis*). Mar. Affréter. Noliser un bâtiment. Ne se dit guère que dans la Méditerranée.

— SE NOLISER, v. pron. Être nolisé.

NOLITION, s. f. (pron. *no-li-cion ;* du lat. *nolo*, je ne veux pas). Philos. Acte de l'esprit de celui qui ne veut pas une chose.

NOLLEKENS (Joseph). Sculpteur anglais, né à Londres, 1737-1803, fils d'un peintre flamand, eut à Londres une vogue excessive, et s'enrichit en composant un grand nombre de bustes et de tombeaux.

NOLLET (Domin que). Peintre belge, né à Bruges, 1640-1736, lutta souvent avec Van der Meulen, comme peintre de batailles.

— NOLLET (Jean-Antoine). Physicien français, né à Pimpre, village du diocèse de Noyon, 1700-1770, abandonna bientôt la théologie pour se livrer, avec Dufay, à des expériences de physique. Membre de la Société royale de Londres dès 1734, et de l'Académie des sciences de Paris depuis 1739, il fit des cours publics dans diverses villes de province et à l'étranger. Ses principaux ouvrages sont : *Leçons de physique expérimentale ; Essai sur l'électricité des corps ; Lettres sur l'électricité ;* etc.

NOLLÉTIE, s. f. (pron. *nol-lé-ti ;* de *Nollet*, nom pr.). Bot. Genre de composées asterées, établi pour plusieurs espèces d'arbrisseaux d'Afrique.

NOLLI (Giambattista). Architecte italien du XVIIIe siècle, né à Côme, est l'auteur d'un grand plan de Rome.

NOLONTÉ, s. f. (ét. bas-lat., *noluntas ;* de *nolo*, je ne veux pas). Néol. Action de ne pas vouloir, absence de volonté. ‖ Volonté contraire, opposée.

NOLTÉE, s. f. (de *Nolte*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes de la famille des rhamnées, établi pour plusieurs espèces d'Afrique.

*** NOM**, s. m. (pr. *non ;* du lat. *nomen*, même signif.). Terme dont on a coutume de se servir pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de personnes ou de choses. Nom propre. Nom de baptême. Nom de famille. Nom patronymique. Nom de terre, de seigneurie, de fief. Donner son nom à un enfant au baptême. Un nom de saint. Imposer un nom. L'imposition des noms. Avoir un beau nom. Porter un grand nom. Porter le même nom qu'une autre personne. Tenir un nom de ses ancêtres. Donner sa main et son nom à une femme. Hériter du nom et des armes. Ce nom est un nom illustre. Nom connu. Nom inconnu. Nom obscur. Signaler, illustrer, dégrader, déshonorer son nom. Éterniser, immortaliser son nom. Quitter son nom. Changer son nom. Déguiser son nom. Prendre un faux nom. Ne connaître que l'un que de nom. Le vrai nom de quelqu'un. Appeler quelqu'un par son nom. Usurper, emprunter le nom de quelqu'un. Prêter son nom. Plaider en son nom. Faire une acquisition sous un nom supposé. Supposition de nom. Le nom d'une rue. Les vices et les vertus changent de *nom* au gré des parties. (Boiste.) J'aime à vous voir frémir à ce funeste *nom*. (Rac.) Que votre *nom* soit écrit dans tous les ouvrages que la vanité de l'esprit veut rendre immortels ; que je vous plains, s'il n'est pas écrit dans le livre de la vie ! (Fléch.) Certaines gens portent trois *noms*, de peur d'en manquer. (La Bruyère.) Il serait à souhaiter que les *noms* employés fussent des portraits de l'idée qu'ils doivent laisser. (Fén.) Il ne faut pas oublier que la multitude des *noms* nuit à l'avancement des sciences. (Id.) Leur *nom* même ne s'est conservé jusqu'à nous qu'à la faveur des *noms* des martyrs qu'ils ont immolés. (Massillon.) Tous tremblaient au seul *nom* du roi de Suède. (Voltaire.) C'est un poids bien pesant qu'un *nom* trop tôt fameux. (Id.) Dieu a écrit au firmament son *nom* trois fois saint. (La Mennais.) L'heure ou une création nouvelle reçoit son *nom* est solennelle ; car le *nom* est le signe définitif de l'existence. (E. Renan.)

> Le besoin, ce premier de tous les inventeurs,
> Impose à chaque objet des *noms* imitateurs.
> Les objets sont absents, la mémoire fidèle,
> Par un mot au regard les peint et les appelle.
> (DE FONTANES.)

— *Nom simple*. Nom que l'on n'accompagne d'aucune des formules de politesse ordinaires, telles que Monsieur, Monseigneur, etc. Je me suis toujours révolté contre cette coutume impolie qu'ont prise plusieurs jeunes gens d'appeler par leur simple *nom* des auteurs illustres qui méritent des égards. (Volt.)

— *Nom de baptême*. Celui qu'on reçoit dans le baptême. On l'appelle autrement *prénom*. ‖ Chez les catholiques, le nom de baptême est pris or linairement dans le catalogue des saints de la nouvelle loi. Les protestants semblent affecter de prendre ceux des patriarches de l'Ancien Testament. Ils prennent aussi quelquefois le nom des apôtres. ‖ Sous la première, la seconde et, pendant plus de deux cents ans, sous la troisième race, on n'observait que très rarement l'article du concile de Nicée qui prescrivait de prendre au baptême le nom d'un saint. On peut citer pour exemple le nom de Louis : huit rois, et après eux Louis IX, qui plus tard fut appelé saint Louis, avaient été baptisés sous ce nom, quoique aucun Louis n'eût encore été mis au rang des saints. Philippe Ier fut le premier de nos rois qui reçut au baptême le nom d'un saint honoré dans l'Église. ‖ Les noms en usage dans les différents calendriers peuvent seuls être reçus comme prénoms sur les registres de l'état civil, et il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes ; mais, pendant la Révolution, l'enthousiasme libéral fit prendre comme prénoms les noms illustres d'Anaxagore, d'Anacharsis, de Scévola, etc., et même les noms propres de quelques personnages fameux de l'époque.

— Au lieu de *nom de baptême*, on dit souvent *petit nom*. Son petit nom est Lucile.

— *Petit nom* se dit aussi d'un nom tendre qu'on donne par amitié, par caresse. Elle lui dit publiquement mille choses tendres, et lui donne de petits *noms*. (Fonten.)

— *Nom de famille*. Nom héréditaire qui sert à distinguer une famille d'une autre. ‖ Dans les premiers âges du monde, les noms de famille étaient inconnus. Chaque individu n'avait qu'un seul nom, ordinairement significatif, et ne se distinguait de ses homonymes qu'en ajoutant à son nom Fils d'un tel. ‖ Chez les Romains, l'usage était de porter un prénom qui désignait l'individu, un nom qui marquait la race, et un surnom qui indiquait la branche ou famille. A ces trois dénominations s'en ajoutait quelquefois une quatrième venant de l'illustration personnelle. *Publius Cornelius Scipio Africanus*. ‖ Au moyen âge, on ne porta longtemps que des noms de baptême, et, comme aux temps anciens, la distinction se fit en ajoutant le nom du père : *Jean fils de Pierre*, ou simplement *Jean Pierre*. La réunion des deux noms personnels a fait souvent des noms de famille ; ceux-ci s'introduisirent lors des croisades et lorsque les seigneurs, pour mieux assurer l'hérédité des fiefs, en prirent les noms, qu'ils transmirent à leurs descendants.

— *Nom de seigneurie, de fief*. Celui qu'on ajoute à d'autres noms, qui est pris d'une terre ou d'un fief, et qui sert quelquefois de surnom ou de titre.

— *Nom de guerre*. Nom que chaque soldat prenait autrefois en entrant au service. ‖ Nom supposé que l'on prend dans certains états, dans certaines situations ou l'on ne veut pas être connu sous son nom de famille. Beaucoup de comédiens ont des noms de guerre. Prendre un nom de guerre pour vivre chez les étrangers. ‖ Sobriquet sous lequel une personne est connue.

— *Nom de religion*. Nom que des religieux, des religieuses prennent en entrant au couvent et qui rappellent ordinairement des idées de dévotion. Marie de l'Incarnation. Elisabeth du Saint-Sacrement. Louise de la Miséricorde. ‖ Les papes changent aussi de nom après leur exaltation ; cet usage a été introduit par Sergius Ier ; d'autres veulent que ce soit Sergius III, et quelques uns Jean XII ou Jean XIII.

— *Nom de roman*. Nom factice dont on se sert, ou dans les romans, ou dans les comédies, comme Clélie, Astrée, Tartufe, etc.

— Désignation qu'on applique aux personnes, par amitié, par amour, par galanterie, etc. Demeurons-en aux *noms* d'amant et de maîtresse. (Saint-Evremond.)

> Pour quelque fois en l'air faire le langoureux,
> Lui prodiguer les *noms* de Soleil et d'Aurore.
> (BOILEAU.)

— Se dit quelquefois d'une épithète, d'un titre, d'une qualification morale. Ce prince a mérité le nom de grand. Être indigne du nom d'ami, de bienfaiteur. Le *nom* seul d'assassin l'épouvante et l'arrête. (Racine.) Tous ceux qui portent des *noms* de justes aux yeux des hommes n'en ont pas le mérite devant Dieu. (Mass.) Si tout meurt avec nous, les doux *noms* d'enfant, de père, d'ami, d'époux, sont donc des noms de théâtre et de vains titres qui nous abusent. (Id.) C'est une erreur bien déplorable que les hommes aient attaché des *noms* pompeux à toutes les entreprises des passions. (Id.) C'est pourquoi ce fils de Dieu prend le *nom* de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père. (Chateaub.)

> Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce
> Chatouillait de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse
> (RACINE.)

— *Mettre les noms sur les visages*. Savoir facilement reconnaître les gens et se souvenir de leur nom.

— Fig. et fam. *Décliner son nom*. Dire qui l'on est, afin de se faire connaître. Être obligé de décliner son nom.

— *Prêter son nom*. Permettre à une autre personne de prendre notre nom pour faire une chose. Atalide a prêté son *nom* à cet amour. (Rac.)

— *Changer de nom*. Se dit d'une femme qui, en se mariant, prend le nom de son mari.

— *Du nom*. Expression usitée parmi les historiens et les généalogistes pour distinguer les personnes de même qualité et de même nom. Louis Ier du nom. Philippe II du nom.

— Dans le style soutenu, en vers comme en prose, on dit *Appeler quelqu'un du nom de, le saluer du nom de*, pour Lui donner tel nom, telle qualité.

> Mais Pluton ne peut seul ravir l'espoir si doux
> D'être un jour appelé du *nom* de son époux.
> (MOLLEVAUT.)

— Les poètes disent *Son nom est*, pour Il se nomme.

> Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
> N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux.
> L'Éternel est son *nom*, le monde est son ouvrage
> (RACINE.)

> Une île, Ténédos est son antique *nom*,
> S'élève au sein des mers à l'aspect d'Ilion. (DELILLE.)

— On a dit aussi *Avoir nom*, pour Se nommer, mais cette périphrase ne convient plus qu'au style familier ou badin. Démophon... Justement, c'est ainsi qu'il a *nom*. (Regnard.)

> Certain ajustement, dites-vous, rend jolie :
> J'en conviens, il est pour, ainsi que vous et moi,
> Je veux qu'il ait *nom* mouche... (DELILLE.)

— Fig. *Nommer les choses par leur nom*. Donner sans aucun ménagement aux choses et aux personnes les noms les plus odieux qu'elles méritent. Il nomme les choses par leur nom, il appelle les voleurs *voleurs* et les fripons *fripons*.

> Je ne puis rien nommer si ce n'est par son *nom* ;
> J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon. (BOIL.)

‖ Employer dans la conversation des termes que la bienséance en a bannis. Se donner, prendre la liberté de nommer les choses par leur nom. ‖ *Je réussirai ou j'y perdrai mon nom*. Je suis décidé à ne rien ménager, à tout sacrifier pour réussir dans cette affaire.

— *Nom de Dieu, sacré nom de Dieu*. Juron grossier à éviter. Lorsqu'on a à l'écrire on l'abrège ainsi : N. de D., S. N. de D. ‖ Le mot *nom* entre dans beaucoup d'autres jurons, comme : *nom d'un nom, nom d'un petit bonhomme, nom d'une pipe, nom d'un chien, etc.*

— Par métonymie. La personne même. Son nom figure souvent dans l'histoire. Son nom restera gravé dans tous les cœurs. Son nom sera beni. Il est fâcheux qu'on ait mêlé son nom dans des contes ridicules. L'empire des *noms* consacrés est tout puissant ; on s'en autorise pour faire ce qu'ils auraient blâmé. (Boiste.) Que nous reste-t-il de ces grands *noms* qui ont joué un rôle si brillant dans l'univers ? (Fléch.) Ces races antiques rendront bientôt, à leur tour, à des *noms* nouveaux les dépouilles qu'elles avaient recueillies de la décadence des *noms* illustres qui les avaient précédées. (Massillon.)

> Entre les *noms* fameux
> Qu'une pareille haine a signalés contre eux,
> Nul ne leur a plus fait acheter la victoire. (RACINE.)

— *Le nom chrétien, le nom romain, le nom français*, etc. Tous les chrétiens, le christianisme ; tous les Français, la monarchie française, etc. Ce soudan fut un redoutable ennemi du *nom* chrétien. (Acad.) Le *nom* romain s'était répandu par toute la terre. (Id.) Un prince qui a honoré le *nom* français. (Boss.) Vous trouverez partout l'horreur du *nom* romain. (Rac.)

> L'amour du *nom* français, le mépris du danger,
> Voilà sa magie et ses charmes. (C. DELAVIGNE.)

— Réputation. S'acquérir, acquerir un grand nom. Se faire un grand nom dans les lettres. Se faire un grand nom dans la guerre. Remplir toute la terre de son nom. Avoir un grand nom parmi les hommes. Porter son nom jusqu'aux extrémités du monde. Son nom efface tous les autres noms. Ne laisser aucun nom. Laisser un nom odieux, exécré. Cet auteur a déjà quelque nom. Les grands *noms* abaissent au lieu d'élever ceux qui ne savent pas les soutenir. (La Rochef.) Qu'on ne vienne pas me vanter un *nom ;* il est très petit si celui qui le porte est inutile à l'État. (Id.) Je ne crains que le *nom* que je laisse après moi. (Rac.) De bien des gens il n'y a que le *nom* qui vaille quelque chose ; quand vous les voyez de fort près, c'est moins que rien ; de loin ils en imposent. (La Bruy.) Héritiers d'un grand *nom*, il paraît inutile aux grands de s'en faire un à eux-mêmes. (Mass.)

> Mon crime véritable est d'avoir aujourd'hui
> Plus de *nom* que mon roi, plus de vertu que lui.
> (CORNEILLE.)

> Mérite un *nom*, mais pour être heureux lâche
> Avant la mort de n'être pas homme. (VOLTAIRE.)

> Dois-je enfin pour ce *nom*
> Risquer d'empoisonner ma vie ? (LESUIRE.)

— Par extens. S'applique aux choses. Worms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places de *nom* ouvrent leurs portes. (Boss.)

— Dans cette acception, *nom* ne doit s'employer que dans un sens absolu : on peut *acquérir un nom* et non pas *du nom*. Il rejette le régime composé. On n'acquiert pas le nom d'être un homme d'honneur, on en acquiert le renom. Cependant les poètes s'affranchissent souvent de cette règle.

> Vous avez tant de *nom* que tous les rois voisins
> Vous veulent comme Orode unir à leurs destins.
> (CORNEILLE.)

— *La gloire de son nom*. Sa gloire, sa renommée. La gloire de son nom était parvenue jusqu'en ces contrées lointaines. Porter en tous lieux la gloire de son nom.

— *Cet homme est sans nom, c'est un homme sans nom*. On ne le connaît point dans le monde, il est sans crédit, sans autorité, sans réputation.

— Par extens.

> Notre vie est semblable au fleuve de cristal
> Qui sort humble et sans *nom* de son rocher natal.
> (LAMARTINE.)

— Naissance, noblesse. C'est un homme de nom. N'être pas riche, n'avoir pour soi que son nom. Si l'on a quelque égard pour un grand *nom*, c'est comme on en a pour une vieille pièce de monnaie. (Pr. de Ligne.)

> Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon
> Achille préférât une fille sans *nom* ? (DUCIS.)

— *C'est un nom qui s'éteint*. Se dit d'une famille dont le nom ne peut plus se continuer faute d'héritiers mâles.

— Personne du même sang, de la même famille. Je vous embrasse en pleurant, comme si j'avais l'honneur d'être de votre *nom*. (Mme de Sévigné.)

— Ce qui n'est qu'un mot, par opposition à Ce qui est réel. Les *noms*, en tout genre, font plus d'impression que les choses. (Volt.)

> Quand Brutus s'écrie sur les débris de Rome :
> Vertu, tu n'es qu'un *nom* ! il ne blasphème pas.
> (A. DE MUSSET.)

— *Nom* se disait aussi pour Promesse. Il lui a donné cette bague au nom du mariage, c'est-à-dire En lui promettant de l'épouser.

— Loc. prov. *Je ne lui ai jamais dit pis que son nom*. Je ne lui ai jamais rien dit d'injurieux ni d'offensant. ‖ *On ne saurait lui dire pis que son nom*. Son nom est si décrié, si diffamé, que c'est la plus grande injure qu'on lui saurait dire. ‖ *C'est un homme à qui il ne faut pas dire plus haut que son nom*. C'est un homme qui s'offense aisément. ‖ Dans un autre sens, *On ne peut pas lui dire plus haut que son nom*. C'est un homme tellement illustre que son nom dit tout. ‖ *Il vaut mieux que son nom*. Il n'est pas si méchant qu'on le dit. ‖ *Chose n'a pas de nom*. Se dit à ceux qui ne se souviennent pas du nom d'une personne. ‖ *C'est une chose sans nom, qui n'a pas de nom*. Se dit d'une chose pour laquelle on ne saurait être trop sévère, ou qu'on ne saurait qualifier. Le judaïsme qui se révolta trois fois contre l'empire avec une fureur sans *nom*, ne fut jamais officiellement persécuté. (E. Renan.)

— Algèb. S'est dit pour exprimer une quantité qui a devant elle un signe par le moyen duquel elle est ordinairement jointe à d'autres quantités, qui toutes ensemble sont appelées *quantités de deux noms, de trois noms* ou plus ordinairement *binômes, trinômes*. Ainsi $a - b$ est une quantité de deux noms ou binôme, dont les *noms* sont a et b. $A - b = c$ est une quantité de trois noms ou un trinôme.

— Anc. art milit. *Nom de nuit*. Mot qui, avant l'usage du mot d'ordre, se donnait comme signe de reconnaissance pendant la nuit.

— Antiq. *Nom diacritique*. Celui des noms d'un Romain par lequel on le désignait ordinairement. ‖ *Avoir trois noms*. Se disait, chez les Romains, d'un homme libre et ingénieux.

— Comm. *Nom social*. Nom sous lequel des associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature du nom social oblige non seulement celui qui signe, mais tous ses coassociés. ‖ *Être en nom, n'être pas en nom*. Se dit de quelqu'un qui fait partie d'une société commerciale désignée ou non désignée par son nom. ‖ *Faire le commerce sous son nom*. Le faire pour soi-même. ‖ *Nom de Jésus*. Sorte de papier fin.

— Gramm. Mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, les personnes ou les choses. Le nom est susceptible de nombre et de genre. Le nom est une des principales parties du discours. On ne peut former une proposition sans qu'il y ait un nom et un verbe exprimés ou sous-entendus. Nom propre. Nom appellatif ou commun. Nom collectif. Nom partitif. Nom diminutif. Nom masculin. Nom féminin. La langue grecque et la langue latine ont des noms neutres. Transposant cent fois et le *nom* et le verbe. (Boil.) ‖ *Nom abstrait* ou *métaphysique*. Nom qui n'exprime qu'une manière d'être, en faisant abstraction des êtres et de leurs qualités. ‖ *Nom d'agent*. Sujet d'un verbe actif. ‖ *Nom collectif*. Nom qui exprime une collection complète ou partielle. ‖ *Nom commun*. Nom qui convient à tous les êtres, à tous les objets de la même espèce. On l'appelle aussi *nom appellatif*. ‖ *Nom composé*. Nom formé de plusieurs mots réunis entre eux dans le langage par la vitesse de la prononciation, et dans l'écriture par des traits d'union. ‖ *Nom diminutif*. Mot indiquant en petit ce que le nom propre désigne en grand. ‖ *Nom de nombre*. Nom servant à désigner les nombres, comme dix, vingt, cent. ‖ *Nom partitif*. Nom qui ne comprend qu'une partie des êtres ou des objets formant un tout. ‖ *Nom physique*. Nom représentant les choses qui peuvent frapper nos sens, ou qui ont dans notre conception une existence réelle. ‖ *Nom propre*. Nom qui ne sert qu'à distinguer un être, un objet, des autres êtres, des autres objets de la même espèce. Créé d'abord à l'usage de l'homme, il est passé de celui-ci aux êtres ou aux objets qu'il éprouvait le besoin de désigner d'une manière particulière, depuis les dieux qu'il invoquait, jusqu'à l'animal domestique qu'il voulait appeler à lui, le vaisseau, la cloche, auxquels il semblait prêter à la fois une existence et un nom. ‖ *Nom relatif*. Nom qui exprime les degrés de parenté ou les relations du supérieur à l'inférieur, ou réciproquement. Tels sont *parrain, mari, valet*. ‖ Sous le point de vue de la nature des objets, on distingue des *noms substantifs* et des *noms adjectifs*. V. SUBSTANTIF et ADJECTIF.

— Les noms propres que la Fable ou l'histoire nous ont transmis doivent être présentés sous la forme que l'usage leur a donnée. Nos anciens poètes, même ceux du commencement du XVIIe siècle, n'étaient pas fort scrupu-

leux à cet égard, ils écrivaient, selon le besoin, *Brutus* ou *Brute*, *Paphos* ou *Paphe*, *Livia* ou *Livie*, etc. On ne dit plus aujourd'hui que *Brutus*, *Paphos*, *Livie*, etc. Du reste, voici quelques indications qui pourront être utiles. Les noms grecs terminés par *os* ne s'abrégent pas quand ils n'ont que deux syllabes; seulement *os* se change en *us*: Cœtus, Lagus. S'ils ont plus de deux syllabes, *os* se change en une syllabe muette : Lysandre, Plutarque. Ceux en *ωs* font *ee* : Ptolemee. Ceux en *ης* changent généralement cette syllabe en syllabe muette : Socrate, Sophocle, Alcibiade. Cependant on dit Pericles. Les autres noms gardent généralement leur orthographe. Platon, Anacharsis. Quant aux noms romains, ceux terminés par *a*, par *ar* ou par *or* demeurent invariables : Agrippa, Sa ator, Cesar. Ceux en *o* prennent l'*s* qu'ils ont du reste dans leur declinaison originale : Neron. Ceux termines par *us* demeurent invariables quand ils n'ont que deux syllabes : Titus. Font exception cependant Paulus Emilius, le general, et Titus Livius, l'historien, qui se traduisent par Paul-Emile et Tite Live. Quand ils ont trois syllabes ou plus, la derniere devient muette : Facitus fait Facite. Cependant ceux en *ius* restent invariables : Sertorius. Il n'y a guere d'exception que pour Julius, qui fait Jules et pour Lucretius, le poète, qui se traduit par Lucrèce. Ceux en *anus* s'abregent et Vespasianus fait Vespasien. Le surnom marquant l'illustration personnelle s'exprime par l'adjectif français correspondant. Scipion l'Africain. Scipion le Numantin, Metellus le Numidique. Cependant si ce surnom devient l'appellation principale, il reste invariable : Britannicus. Quant aux noms dont on a fait des prenoms vulgaires, ils ne rentrent dans aucune de ces regles et le meilleur est de suivre le calendrier, ou ils se trouvent avec les diverses formes, abregees ou estropiees, que l'usage leur a données.

— Les noms propres français anciens ont conservé leur orthographe : *Du Guesclin*, *Montaigne*, *Regnard*. Quant à leur prononciation, le seul principe qu'on puisse poser est que les lettres superfétatives ne doivent pas se faire sentir. Dans *Du Guesclin*, l'*s* marque simplement l'allongement de la voyelle *e* comme dans *espèce*; on prononcera donc *Duguéclin*; dans *Montaigne*, l'*i* joue le même r le que celui qu'il a dans *oignon*, c'est-à-dire qu'il indique seulement que le *gn* doit se prononcer mouillé; on prononcera donc *Montagne*, dans *Regnard* le *g* est purement etymologique comme dans vingtième; on prononcera donc *Renard*. Cette regle paraît assez logique; mais l'usage passe souvent à côté et beaucoup prononcent conformement à l'orthographe. A moins qu'une des lettres qui les composent n'existe pas dans l'alphabet français, les noms propres étrangers s'écrivent avec leur orthographe naturelle, et la difficulte est seulement dans la prononciation. Un usage est etabli pour quelques-uns qui sont très connus. *Law* se prononce *Lass*; *Shakspeare*, *Chekspire*, etc. Quant aux autres, une personne qui connaît la langue peut les prononcer avec leur nuance particuliere; mais alors elle s'expose à n'être pas comprise des auditeurs moins instruits qui ne sauront pas de quelle veut parler. Le plus sûr est donc de les prononcer en donnant aux lettres dont ils sont composés le son qu'elles ont en français. Les noms de rois, d'empereurs, de reines, etant des prenoms se traduisent par les prénoms français correspondants. Cependant il y a quelques exceptions pour ceux provenant des langues espagnole et portugaise. Ainsi on dit dom Pedro, dom Miguel, doña Maria, don Carlos, etc.

— Lorsque le nom de famille est suivi de plusieurs prenoms, la règle la plus generalement adoptee consiste à renfermer entre des parentheses, à la suite du nom, les prenoms joints entre eux par des traits d'union.

— Le nom propre étant particulier à une personne ne prend jamais la marque du pluriel. Cependant quand il s'applique à une classe, à un ensemble de personnes, on le fait suivre de l'*s*. Les Stuarts, les Guises, la Seine a des Bourbons, le Tibre a des Cesars. (Boileau.) On le fait aussi suivre de l'*s* quand il signifie un ensemble de personnes assimilées à celle dont on emprunte le nom. Les Corneilles ont été rares dans tous les temps. Si le sens est plus restreint, il prend l'article au pluriel mais rejette l'*s*. Les expressions heureuses qui font l'âme de la poesie et le mérite des Homère, des Virgile, des Tasse, des Milton, des Pope, des Corneille, des Racine, les Boileau, Voltaire, etc. Il en est le même quand on parle de quelques personnes qui ont porté le même nom. Les deux Corneille, les deux Racine.

— Le nom propre s'emploie généralement d'une manière indéfinie, c'est-à-dire sans article. Cependant on dira : C'est un Bossuet, pour dire : Il a la même eloquence, c'est un aussi grand orateur que Bossuet. Ironiquement : C'est le Bossuet de sa localité. On dira de même : Envoyez-moi un Bossuet, le Bossuet que vous m'avez promis, pour dire : Envoyez-moi un exemplaire des œuvres de Bossuet; les œuvres de Bossuet que vous m'avez promises. Le Bossuet de tel peintre, de tel sculpteur, c'est-à-dire l'image de Bossuet peinte ou sculptée par tel ou tel artiste. Dans le même sens, le Fenelon de M. J. Chénier, l'œuvre de M. J. Chenier qui porte ce titre. On met aussi l'article devant les noms des poetes et des artistes italiens, le Tasse, le Titien, la Grisi. Cependant il ne faut pas dire le Dante, parce que Dante est un prénom et que l'article se met seulement devant le nom. L'article se met aussi quelquefois avec une nuance de mepris devant les noms de femme. J'ai rencontré la Madeleine, la Grand-François. On a brûlé la Brinvilliers. Cet emploi tombe en desuetude, et on fera bien de n'en user qu'avec une certaine reserve.

— Gramm. ar. *Nom abstrait*. Nom appellatif qui désigne une qualite separée du sujet ‖ *Nom d'action*. Nom abstrait qui designe l'action du verbe qui lui sert de racine, abstraction faite de tout sujet, de tout objet, et de toute circonstance de temps. Le nom d'action, quoique derive lui-même du verbe, peut être considéré comme sa racine logique. ‖ *Nom d'agent*. Se dit d'un adjectif derive de la voix subjective du verbe. ‖ *Nom de patient*. Adjectif derive de la voix objective du verbe. ‖ *Nom propre improvise*. Celui qui n'a été des son origine que le nom d'un individu. ‖ *Nom propre transporte*. Celui qui a été d'abord un nom appellatif, un verbe, ou même une phrase entiere. Le nom *Abd-Allah* signifie le serviteur de Dieu; c'est un nom propre transporte. ‖ *Nom d'unité*. Nom verbal qui indique que l'action ne se fait qu'une seule fois. ‖ Les Arabes ont encore plusieurs especes de noms remarquables, que leur dénomination fait suffisamment connaître. Tels sont le nom specificatif, le nom de lieu et de temps de l'action, le nom d'abondance dans un même lieu, le nom d'instrument ou de vase, le nom diminutif, le nom de pluralité, espèce de collectif; le nom de fraction.

— Log. Tout mot qui sert à désigner une chose. Ainsi, sous ce point de vue, l'infinitif des verbes est un veritable nom. En effet, *voir*, *parler*, *chanter*, *souffrir*, sont autant de noms de certaines choses que l'on appelle autrement *vue*, *parole*, *chant*, *souffrance*.

— Prat. Qualite en vertu de laquelle on agit, en vertu de laquelle on prétend à quelque chose. Procéder au nom et comme tuteur. Es noms qu'il procède. *Céder ses droits, noms, raisons et actions*. Transporter les droits et titres en vertu desquels on prétend quelque chose. *Répondre d'une chose en son propre et privé nom*. En être personnellement responsable. *Être attaqué, poursuivi en son propre et privé nom*. Être attaque, poursuivi directement et personnellement.

— Relig. *Nom de Jésus*. Petite peinture ou chiffre, ou ce nom est en abrege, compose d'un I, d'une H et d'une S, avec une croix au milieu, et qui porte sur la traverse de l'H. Cette abreviation vient du grec, parce qu'en cette langue le nom de Jesus ΙΗΣΟΥΣ commence par ΙΗΣ.

— *Au nom de*, loc. prepos. De la part de. Emprunter de l'argent au nom de son maître. Peu importe aux amants de la domination au *nom* de qui, sous quelles couleurs ils l'exercent. (Boiste.) ‖ On dit dans le même sens : *En mon nom, en son nom*, etc. On se fait esclave d'un souverain, pour être tyran en son *nom*. (Boiste.)

> Cependant à les voir, enflés de tant d'audace,
> Te promettre en leur *nom* les faveurs du Parnasse,
> On dirait qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon.
> (BOILEAU.)

— En considération de. Je vous demande cela au nom de notre ancienne amitié, au nom de tout ce que vous avez de plus cher. Je vous en conjure au nom de Dieu. C'est presque toujours au *nom* du bien et du mieux que le mal se fait. (Boiste.)

> Au nom du sacré nœud qui me lie avec vous,
> Dissimulez, seigneur, cet aveugle courroux. (RACINE.)

— *Au nom de Dieu* n'est souvent qu'une simple formule de supplication. Mon frère, au *nom* de Dieu, ne vous emportez pas. (Mol.)

— En l'honneur de. Tous les temples ouverts fument en votre *nom*. (Rac.)

— *De nom*, loc. adv. Se dit par opposition à Réellement et de fait. N'être roi que de nom.

> Ils combattent sous lui, sous son ordre ils s'unissent,
> Et tous ces rois de nom en effet obeissent.
> (CORNEILLE.)
>
> Toujours humble, toujours le timide Néron
> N'osera-t-il être auguste et césar que de *nom* ? (RAC.)

— *De nom* signifie aussi Par le nom. Ces deux dames se connaissent de *nom*. (Marivaux.)

— *Sous le nom de*. De toutes parts s'élevèrent des autels et des temples magnifiques consacrés, sous sa protection et sous son *nom*, à la gloire de son fils. (Mass.) Ah! que sous de beaux *noms* cette gloire est cruelle! (Rac.)

— Syn. comp. NOM, RENOM, RENOMMÉE. Le *nom* annonce une sorte de célébrité; le *renom* s'applique à la reputation; la *renommée* est au-dessus de l'une et de l'autre. Sans épithètes, ces trois synonymes se prennent ordinairement en bonne part; mais le *nom* ne se dit guère que dans le genre noble, tandis qu'on dit d'un artisan qu'il a du *renom*, qu'il a le renom ou la réputation d'être un bon ouvrier. La *renommee* ne se dit que de la reputation de ce qui est grand et noble. ‖ NOM, DÉNOMINATION. Le *nom* est un mot choisi arbitrairement pour être le signe d'une idee. Mais si, d'après les qualités connues d'une chose, on se détermine à lui donner un *nom*, cette manière de la designer se nomme *dénomination*.

NOMA, s. m. ou **NOME**, s. f. (ét. gr., νομή, action de consumer). Pathol. Stomatite ulcéreuse et vulvite ulcéreuse des enfants.

* **NOMADE**, adj. 2 g. (étym. gr., νομάς, άδος; rad. νομή, pâturage). Errant, qui n'a point d'habitation fixe. Se dit surtout des nations, des tribus, des peuplades. Nation nomade. Peuple nomade. Tribu nomade. Les Tartares sont des peuples nomades, ainsi que les Bedouins et autres races d'Ismaélites, confinés dans les déserts de l'Arabie. Les Cafres *nomades* en Afrique ont d'immenses troupeaux de bœufs. (Virey.) Eternels enfants de la nature, les peuples *nomades* passent sur le globe sans y laisser de traces durables de leur existence individuelle. (L. Jos.) Les juifs de ce temps etaient entierement *nomades*. (E. Renan.)

— Par extens. *Population nomade*. Classe de gens qui changent souvent de domicile, soit par goût, soit parce que leurs occupations les y astreignent.

— Se dit des animaux, dans le même sens.

— Par extens. Ne craignez pas qu'elle (l'hirondelle) se loge sous la paille inflammable d'un toit champêtre ou sous les fragiles soliveaux d'une barque *nomade* (Ch. Nodier.)

— Fig. Beranger fut toujours d'une humeur aussi *nomade* qu'il se montra modeste et désintéressée de caractère. (J. Lecomte.)

— Chir. Se dit d'un ulcere rongeant qui se déplace.

— Linguist. *Langues nomades*. Un des noms qu'on donne aux langues agglutinantes.

— Substantiv. Personne nomade. Les nomades se distinguent des peuples sauvages en ce que ceux-ci, reunis en petites hordes dans leurs habitations, font bien des excursions au loin, pour la chasse ou pour la guerre, mais demeurent d'ordinaire dans les mêmes contrées. Au contraire, les nomades n'ont aucune habitation fixe : ils dressent des tentes, ou arrêtent leurs chariots, ou parquent leurs troupeaux, tantôt en un lieu, tantôt en l'autre, lorsque le terrain précedent ne leur fournit plus rien. Ce sont des peuples pasteurs; ils ont ou le cheval, ou le chameau, ou le bœuf pour auxiliaires de la vie; mais, ne cultivant rien, ils vont periodiquement recueillir ça et là ce que la nature produit, et nourrissent ainsi sans frais, et sans autre peine que leur existence voyageuse, de nombreux troupeaux. C'est un peuple de *nomades*. (Acad.) Vous vous entendez avec les *nomades* sur la frontière de Cyrène. (G. Flaubert.)

— NOMADE. s. f. Entom. Genre d'insectes hymenopteres, famille des mellifères, établi pour un assez grand nombre d'espèces repandues dans toutes les parties du monde.

NOMADIDE ou **NOMADITE**, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une nomade. ‖ **NOMADIDES** ou **NOMADITES**, s. m. pl. Groupe ou famille d'insectes hymenoptères, qui ont pour type le genre nomade.

NOMADISER, v. n. 1re conj. Néol. Vivre en nomade.

NOMADISME, s. m. Néol. Existence nomade.

NOMADITE, s. m. Ornith. Syn. de MARTIN.

NOMAIN, Géogr. Commune du cant. d'Orchies, arr. de Douai (Nord); 2,400 hab.

NOMALE, s. m. (ét. gr., νομός, pâturage). Entom. Syn. de COPHOSE.

NOMANCIE, s. f. (etym. lat., *nomen*; fait du gr. ὄνομα, nom, et μαντία, divination). Synon. d'ONOMATOMANCIE.

NOMANCIEN, ENNE, adj. Qui concerne la nomancie.

— Qui tient à la nomancie.

— Substantiv. Un nomancien. Une nomancienne.

NOMAPHILE, s. f. (ét. gr., νομή, pâturage; φίλος, ami). Bot. Genre d'acanthacees, établi pour plusieurs espèces des îles de la Sonde.

NOMARCHAT, s. m. Syn. de NOMARCHIE.

NOMARCHIE, s. f. Hist. Gouvernement d'un nome. ‖ Fonction d'un nomarque.

— Division administrative du royaume de Grece. Syn. de NOME.

* **NOMARQUE**, s. m. (ét. gr., νόμος, nome; ἀρχή, commandement). Antiq. Gouverneur d'un nome, dans l'ancienne Egypte.

NOMBLES ou **NUMBLES**, s. m. pl. (ét. bas-lat., *numbile*; dim. de *lumbi*, lombes). Vener. Les deux muscles de l'interieur des cuisses du cerf.

— On le dit aussi des bœufs et des vaches.

— Art culin. Nom donné autrefois à une longe de veau et à une echinée de porc.

— Féod. *Droit des nombles*. Droit qu'avait le souverain de lever les nombles des cerfs tués par ses vassaux.

NOMBRABLE, adj. 2 g. Didact. Qui peut être nombré, compté. Quantité abstraite, nombrable. Ce fameux dépôt des connaissances humaines, où les hommes les plus distingues dans les lettres consultent leurs illustres et *nombrables* découvertes... (Linguet.)

NOMBRAIGE, s. m. (radic. *nombre*). Féod. Droit dû à l'agent qui comptait les gerbes de la dime et du champart.

NOMBRANT, part. prés. du v. Nombrer. Qui nombre.

* **NOMBRANT**, adj. m. Arithm. Qui sert à nombrer. N'est usité que dans cette locution : *Nombre nombrant*. Nombre considéré en lui-même.

* **NOMBRE**, s. m. (du lat. *numerus*, même signif.). Collection ou assemblage d'êtres ou de choses semblables. Un grand nombre d'hommes. Un nombre prodigieux. Un petit nombre d'amis. Le nombre des combattants. Le nombre des ennemis. Un grand nombre d'intrigues. Le nombre de ses conquêtes. Un nombre fortuit de convives. Un certain nombre d'années. Un petit nombre de justes. Le nombre de nos vaisseaux. Le nombre de ses exploits. Si le *nombre* des cultivateurs propriétaires était doublé dans le royaume, les terres en rapporteraient au moins une fois davantage. (B. de St-P.) Le *nombre* prodigieux de végetaux jetés comme au hasard dans les prairies et dans les forêts nous présente un spectacle très agréable. (Id.)

— *Faire nombre*. Compter, avoir son importance, sa valeur. Chaque jour, quelque mauvais qu'il soit, fait *nombre* dans la vie : mettez le à profit. (Boiste.) Tout fait *nombre*, dit l'homme, en voyant son butin. (La Fontaine.)

— *N'être là que pour faire nombre*. Se dit d'une personne qui n'agit pas, qui n'est de nulle consideration dans la compagnie dont elle est membre.

— Quantité, multitude. Avoir un bon nombre d'amis. Il y avait un nombre infini de personnes à cette fête. Un *nombre* infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants. (Fenelon.) On voit dans les cercles un petit *nombre* d'hommes et de femmes qui pensent pour tous les autres, et par qui tous les autres parlent et agissent. (J.-J. Rousseau.) Un *nombre* infini de maîtres de langues, d'arts et de sciences, enseignent ce qu'ils ne savent pas. (Montesq.) Partout le petit *nombre* de citoyens qui gouverne cherche à se maintenir contre le grand *nombre* de citoyens qui obeit. (Barthél.) Un grand *nombre* d'hommes, lors que leur raison est libre, ne donne jamais son assentiment complet à toutes les opinions d'un seul. (Mme de Stael.) Un grand *nombre* d'hommes peut être nuisible à l'État. (Marm.)

— On dit quelquefois sans article, Avoir nombre d'amis. Nous etions nombre de gens. Nombre d'historiens l'ont ainsi raconté. Voir quelqu'un nombre de fois.

— Après *nombre de*, suivi d'un pluriel, les poètes sont libres de mettre le verbe au singulier ou au pluriel. *Nombre* de gens fameux en ce genre ont écrit. (La Font.)

> Et que, la nuit passée, un *nombre* de bandits
> N'a laissé que les murs dans le prochain logis... (REGN.)

— Après *un grand nombre*, *un petit nombre*, suivis d'un nom pluriel, on met le verbe au pluriel ou au singulier à volonté. Un grand nombre de personnes sont arrivees ou est arrivé. Un petit nombre de loups a été tué ou ont été tués dans cette chasse.

— S'emploie quelquefois avec ellipse du mot *hommes*, et dans ce cas le verbe se met au singulier. Le petit *nombre* n'envisageait que son propre interêt. (Rollin.)

— *Le plus grand nombre*, *le grand nombre*. La généralité dans la société, c'est toujours le grand *nombre* qui souffre. (Chateaub.)

— Supériorité numerique. Enfin il a cédé au *nombre*, et il est tombé à nos pieds. (Montesq.)

— Anc. agric. Se disait pour Douze gerbes. Il fallait trois nombres de blé pour faire un setier de grain.

— Astrol. *Nombres babyloniens*. Calculs astrologiques des Babyloniens ou Chaldéens.

— Astron. et Chronol. *Nombre d'or*. Nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire, qui est une révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes retombent à peu près au même jour et à la même heure. Au bout de 312 ans les lunaisons arrivent un jour plus tôt que le nombre d'or ne l'indique. C'est ce qui fait qu'on ne s'en sert plus que pour trouver les épactes. On en attribue l'invention à l'Athénien Méthon. Son nom lui vient ou de son utilité, ou plutôt de ce que les Athéniens le reçurent avec tant d'enthousiasme, qu'ils le firent écrire dans la place publique en caractères d'or. Pour trouver le nombre d'or d'une année, il faut ajouter 1 au chiffre de l'année, puis diviser ce chiffre par 19, et le reste repré-ente le nombre d'or. S'il n'y a pas de reste, c'est 19. Ainsi, pour l'année 1866, le nombre d'or est 6. ‖ Chiffre dont on se sert pour marquer les années de cette période.

— Prov. *Il entend le nombre d'or*. Se dit d'un homme qui a trouvé le secret d'amasser beaucoup de bien.

— Bibliogr. *Le livre des Nombres* ou *les Nombres*. Le quatrième livre de Moïse, ainsi appelé parce qu'il contient le dénombrement du peuple hébreu. C'est l'histoire des Hébreux pendant les quarante ans qu'ils ont voyage dans le desert.

— Chim. *Nombres affinitaires*. Nombres par lesquels on peut exprimer les tendances électro-positives et électro-négatives de chaque corps. ‖ *Nombres proportionnels*. Les equivalents chimiques.

— Gramm. Propriété qu'ont les mots dont le discours se compose, d'indiquer l'unite ou la pluralite des êtres ou des objets auxquels ils se rapportent. C'est ici l'un des artifices les plus admirables de la théorie des langues : avec un leger changement dans la terminaison des mots, ces mots expriment, outre l'idee fondamentale qu'ils renferment, l'idee accessoire de quotité, de nombre. Le nombre singulier est signe de l'unite; le nombre pluriel est signe de la pluralité. En français, la lettre *s* est la marque conventionnelle de l'idée accessoire de pluralité dans les noms et dans les adjectifs. Cette règle générale a de nombreuses exceptions. ‖ Presque toutes les langues ne possèdent que deux nombres, le singulier et le pluriel. L'hebreu, le grec, le polonais, le sans-

crit, le slavon, admettent cependant un troisième nombre, le *duel*, qui s'emploie lorsqu'on parle de deux personnes ou de deux choses. Ce nombre n'est du reste d'un fréquent usage dans aucune des langues qui l'admettent. || *Noms de nombre.* Noms servant à exprimer des nombres. || *Noms de nombre substantifs.* Ceux qui peuvent être comptés eux mêmes et qui sont toujours précédés par un autre nom de nombre, ou par un article : tels sont les *noms de nombre collectifs* ou *d'assemblage*, les *noms de nombre distributifs*, les *noms de nombre proportionnels*. || Les *noms de nombre adjectifs* servent à compter ; ils précèdent toujours les substantifs qu'ils modifient, et ne peuvent être précédés par l'article ou par les adjectifs possessifs. On les distingue en *nombre cardinaux* et en *nombre ordinaux*.

— Littér. Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers. Cette période, cette phrase, ce style, cette prose, cette poésie a du nombre, manque de nombre. Balzac, en ce temps-là, donnait du *nombre* et de l'harmonie à la prose. (Volt.)

> La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
> Tenait lieu d'ornement, de *nombre* et de cesure
> (Boileau.)

— *Nombre oratoire.* Harmonie particulière à la phrase, aux périodes oratoires.

— Par extens. Se dit de tout ce qui est régulier. Qui dispose de tout avec poids, avec *nombre*, avec mesure. (Massillon.)

— Horlog. Se dit de la quantité de dents donnée à chaque roue d'une horloge, pour qu'elle fasse les révolutions qu'on demande. || *Nombre rentrant.* Se dit pour exprimer que le nombre du pignon est partie aliquote du nombre de la roue dans laquelle il engrène, c'est-à-dire quand le pignon qui engrène dans une roue en divise les dents sans reste.

— Math. Collection d'unités ; rapport abstrait d'une quantité à une autre quantité de la même espèce que l'on prend pour unité. Il se dit aussi de l'unité et des parties de l'unité. L'idée de nombre résulte de la considération simultanée d'un ou de plusieurs objets de la même espèce. De cette conception du nombre fournie par les sens, on peut s'élever à la perception abstraite des nombres en eux-mêmes, et indépendamment des objets particuliers dont ils indiquent la réunion. C'est aussi que les nombres se présentent dans les combinaisons que la science leur fait subir ; c'est ainsi que les considère l'arithmétique, branche des mathématiques le plus spécialement consacrée aux nombres. L'unité est l'élément du nombre. Multiplier un nombre par un autre. Diviser un nombre par un autre nombre. Le nombre dix. Le nombre vingt. Le nombre cent. La division des nombres. Les deux seules modifications que l'on puisse faire subir aux nombres consistent à les ajouter les uns aux autres ou à les retrancher les uns des autres. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre. Savoir combien de fois un nombre est contenu dans un autre. Les nombres ont la propriété de pouvoir ou de ne pas pouvoir contenir un nombre exact de fois d'autres nombres plus petits. L'homme avait conçu le temps, il créa les *nombres*. (Rivarol.) *Nombre abstrait* Tout nombre considéré en lui-même, sans application à rien de déterminé. C'est toujours sur les nombres abstraits que se font les opérations de l'arithmétique. || *Nombre articulé.* Celui qui peut se partager en dizaines, comme 20, 30, 50, etc. || *Nombre cardinal.* Tout nombre qui sert à marquer la quantité, comme un, deux, trois, etc. || *Nombre carré.* Tout nombre qui vient de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme quatre, qui vient de la multiplication de deux par deux ; neuf, qui vient de la multiplication de trois par trois ; vingt-cinq, qui vient de la multiplication de cinq par cinq, etc. || *Nombre collectif.* Tout nombre qui exprime l'assemblage de plusieurs nombres, comme une dizaine, une vingtaine, une centaine, etc. || *Nombres complexes.* Nombres formés des nombres fractionnaires joints aux nombres entiers dont ils représentent les parties. || *Nombre composé.* Celui qui peut se diviser en plusieurs parties égales, qui peut être mesuré par d'autres que l'unité. Ainsi 4 est mesuré par 2, 6 par 3 et par 2 || *Nombre concret.* Celui par lequel on désigne l'espèce de quantité à laquelle il se rapporte, comme quand on dit : Deux francs dix centimes. Un mètre trois centimètres. Les nombres concrets ne paraissent que dans les énoncés des problèmes et les résultats de leurs solutions. || *Nombres cosiques.* Les diverses puissances d'un nombre multiplié plusieurs fois par lui-même. Racine, carré, cube, carré de carré, cube cubique, etc., sont des nombres cosiques. || *Nombre cube* ou *cubique.* Le produit d'un nombre multiplié deux fois par lui-même. Ainsi, huit est un nombre cube, dans lequel quatre, qui est le nombre carré, est multiplié par sa racine, qui est deux. || *Nombre décimal.* Nombre de parties de l'unité divisée en dix. || *Nombre déterminé.* Celui qui se rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire trois. On l'appelle proprement *nombre*. || *Nombre diametral.* Nombre plan, ou produit de deux nombres dont les carrés des deux côtés font de même un carré dans la somme. || *Nombres distributifs.* Nombres qui expriment la manière dont une quantité est partagée. Un à un, deux à deux, trois à trois. || *Nombre double en puissance.* Nombre dont le carré est deux fois aussi grand qu'un autre nombre. || *Nombre entier.* Celui qui contient l'unité un certain nombre de fois exactement, comme un, deux, trois, quatre, cinq, etc. || *Nombre entier rationnel.* Celui dont l'unité est une partie aliquote. || *Nombre fractionnaire* Nombre contenant une ou plusieurs fois l'unité et des fractions de l'unité. || Nombre contenant des fractions de l'unité. Ces derniers sont plus ordinairement appelés *fractions*. || *Nombre géométrique.* Nombre qu'on peut diviser sans reste, comme le nombre 16, qui se divise par 8, 4 et 2 ; on l'appelle aussi *nombre composé* ou *nombre second*. || *Nombre impair.* Celui qui ne peut être divisé exactement et sans reste en deux parties égales. || *Nombre incompossible linéaire* Celui qui ne peut être mesuré par aucun autre nombre que par lui-même ou par l'unité : tels sont les nombres 1, 3, 5, 7, etc. || *Nombre indéterminé.* Celui qui se rapporte à une unité en général. On l'appelle aussi *quantité*. *Nombre irrationnel* ou *sourd.* Celui qui est incommensurable avec l'unité. On l'appelle aussi *nombre incommensurable*. || *Nombres naturels, nombres entiers, ou nombres.* Ceux que l'on regarde comme des tous, sans supposer qu'ils soient parties d'autres nombres. || *Nombre nombrant.* Se dit, mais rarement, pour Nombre abstrait. || *Nombre nombre.* Se dit quelquefois pour Nombre concret. || *Nombre d'ordre* ou *ordinal.* Tout nombre qui sert à marquer l'ordre, comme premier, second, troisième, etc. Les nombres ordinaux se forment, abstraction faite de *premier* et de *second*, du nom de nombre cardinal correspondant, auquel on ajoute *ième*, après avoir toutefois retranché préalablement l'e final, s'il s'en trouve un dans le nombre cardinal. Cependant, *neuf* fait *neuvième*, *cinq*, *cinquième*. Excepté *premier*, qui s'écrit 1er, tous ces nombres se représentent par le signe du nombre cardinal correspondant que l'on surmonte d'un petit ° vers la droite, ou que l'on écrit ainsi : 2me, 3me, etc. || *Nombre pair.* Celui qu'on peut diviser par 2 exactement et sans reste. || *Nombre premier* ou *primitif.* Tout nombre qui ne peut être divisé exactement et sans reste, par aucun autre nombre que par l'unité, comme trois, cinq, sept, onze, treize, etc. On l'appelle aussi *nombre incomposé*. || *Nombres premiers entre eux.* Nombres qui n'ont point de diviseur commun, tels que 18 et 35. || *Nombre pianique.* La somme d'un carré et de sa racine. *Nombre proportionnel.* Nombre qui exprime la quantité plus ou moins considérable d'une chose, relativement à une autre. Le double, le triple, le quadruple. || *Nombres proportionnels.* Nombres qui sont entre eux dans une proportion. || *Nombres proportionnels arithmétiquement.* Nombres qui croissent ou décroissent, selon une différence continuelle, comme 3, 5, 7, 9, où la différence entre deux nombres se trouve toujours la même. *Nombres proportionnels continuellement.* Nombres qui se suivent dans une même raison, de sorte que chacun d'eux, excepté le premier et le dernier, remplit en même temps la place du terme de l'antécédent et du conséquent d'une raison *Nombre rationnel.* Celui qui a une mesure commune avec l'unité. On l'appelle aussi *nombre commensurable* || *Nombre rationnel mixte* Celui qui est composé d'un nombre entier et d'un nombre rompu, ou de l'unité et d'une fraction || *Nombre rationnel rompu.* Celui qui représente quelque partie aliquote de l'unité. || *Nombre rompu* ou *fractionnaire.* Celui qui ne contient que des parties de l'unité, comme un demi, deux tiers, trois quarts, etc. On l'appelle autrement *fraction*. || *Nombre rond.* Nombre qui ne contient que des dizaines, des centaines, les mille, etc. ; 10, 100, 1,000 sont des nombres ronds. Dans l'usage ordinaire, il se prend souvent pour Nombre entier. Neuf est un nombre rond par rapport à huit et demi ou à neuf et demi. *Nombres semblables.* Ceux dont les petits cubes peuvent se ranger de façon à former des parallélépipèdes rectangles semblables || *Nombre simple.* Celui qui s'exprime par plusieurs chiffres dont le premier à droite n'est pas zéro 24, 36, 53. || *Théorie des nombres* ou *génération des nombres.* Manière dont les nombres se forment les uns des autres. Ce n'est que par voie d'addition, de soustraction, de multiplication et de division, d'exaltation et d'extraction, que les nombres s'engendrent les uns des autres. L'unité par addition donne naissance à tous les nombres ; mais, par d'autres voies, elle est infeconde : 1 multiplié par 1 fait 1, divisé par 1 fait 1. Lors qu'on divise l'unité par un nombre, elle produit des nombres nouveaux d'une autre valeur, mais qui n'en sont pas moins de véritables nombres. || Dans la numération, on dit : *Nombre, dizaine, centaine, mille*, etc., pour Unité, dizaine, centaine, mille, etc. Aujourd'hui on dit plutôt *unité*.

— Mythém. anc. *Nombres amiables.* On appelle amiables entre eux deux nombres tels que les parties aliquotes de chacun d'eux forment une somme égale à l'autre. *Nombres bartongs, oblongs, circulaires* ou *sphériques, diamétraux, parallélogrammes, parallélépipèdes, sursolides, graniques*, etc. Nombres dont les noms sont tous déduits des relations plus ou moins directes avec des figures géométriques, et qui jouissent tous de propriétés particulières. Ainsi 30 est un nombre bartong, puisque les côtés 5 et 6 diffèrent de 1, les noms 5 et 6 sont des nombres circulaires, car 5 fois 5 font 25 ; le produit de 25 par 5 est de 125 ; celui de 125 par 5 est 625, etc., nombres qui sont tous terminés par un 5 ; de même, 6 multiplié par 6 donne 36, 6 fois 36 donne 216, le produit de ce nombre 216 par 36 est de 7776. || *Nombre égal.* S'est dit pour Nombre pair. || *Nombres figurés.* Nombres composés de plusieurs séries, dont la première n'est autre chose que la série non interrompue des nombres entiers, et chacune des autres se forme en ajoutant, pour composer chaque terme, un terme qui précède, dans la ligne horizontale, le terme de la série qui précède le terme ayant même rang que celui à former. *Nombres hétérogènes.* Ceux qui sont composés de facteurs différents. Ceux qui ne sont composés de facteurs différents, comme trois sortes d'argent et une de cuivre. || *Nombres homogènes* Nombres qui sont composés des mêmes facteurs : 25 et 100 sont des nombres homogènes qui n'ont pour facteurs que 2 et 5. On donne le même nom à ceux qui se rapportent à la même espèce d'unité, comme six sphères et cinq. *Nombre imparfait par défaut* ou *par insuffisance.* Celui dont les parties aliquotes donnent plus ou moins que le nombre imparfait de lui-même, parce que ses aliquotes, 8, 4, 2 et 1 ne donnent par leur réunion que le nombre 15. 12 est un nombre imparfait par excès, parce que ses aliquotes 6, 4, 3, 2 et 1 donnent 16. || *Nombre pairement impair.* Celui qui peut être divisé en deux parties égales qui sont impaires. Tel est le nombre 10, qui divisé par 2 donne 5. 20 est un nombre *pairement pair ou impair*, si on le regarde comme le produit de 4 par 5, et il est *pairement pair*, si on le regarde comme le produit de 2 par 10. || *Nombre pairement pair* ou *également égal.* Celui qui peut être divisé en deux parties égales qui sont encore paires. 20 est un nombre pairement pair. *Nombre parallélépipède.* Nombre solide dont les côtés sont égaux, mais dont le troisième est plus grand ou plus petit. || *Nombre parallélogramme.* Nombre plan dont les côtés diffèrent de deux || *Nombre parfait.* Celui qui est égal à la somme de tous ses diviseurs. 28, qui est égal à la somme des nombres 1, 2, 4, 7 et 14, est un nombre parfait. 6 est également un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de 1, 2 et 3, qui sont ses parties. || *Nombre plan.* Celui qui est formé par la multiplication de deux nombres entre eux, et qui représente une surface rectangulaire. || *Nombre polygone.* Nombre formé par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres commençant par l'unité et ayant une différence constante. Les carrés sont des nombres polygones formés par la série 1, 3, 5, 7, etc. || *Nombre pyramidal.* Nombre formé par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres polygones. Les nombres pyramidaux triangulaires sont formés par la série des nombres triangulaires. Les sommes des nombres polygones, prises de la même manière qu'on prend la somme des progressions arithmétiques pour former ces nombres polygones, sont appelées *premiers nombres pyramidaux*. Les sommes de premiers nombres pyramidaux sont appelés *seconds nombres pyramidaux*. || On appelle particulièrement *nombres triangulaires pyramidaux pentagonaux* ceux qui sont formés par l'addition des nombres triangulaires, et *premiers pyramidaux*, ceux qui viennent de l'addition des nombres pentagonaux. *Nombre solide.* Celui qui se forme en multipliant un nombre plan par un troisième facteur, et qui représente un parallélépipède rectangle. || *Nombre triangulaire.* Se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes de la série des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, etc.

— Astrol. Les nombres ont exercé une certaine influence sur les esprits enclins à la superstition : l'unité marquait le caractère sublime de la divinité ; les nombres impairs, et entre autres le nombre 3, étaient en grande vénération chez les anciens ; ils étaient consacrés aux choses divines. Le nombre 4 était regardé par les pythagoriciens comme la figure de la perfection. 7 était chez les Hébreux un nombre sacré. Le 13 a été le plus souvent maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits.

— Philos. *Harmonie des nombres.* Partie du système de Pythagore sur la quelle ce philosophe fondait l'initiation à toutes les sciences. Dans son système, l'unité représentait la divinité, qui contient tout et de qui tout découle. Le nombre 2 était le mauvais principe, et tous les nombres commençant par ce chiffre étaient voués à la haine et au mépris. Le nombre 3 était le symbole de l'harmonie parfaite. Le nombre 4, celui qui donnait l'idée de Dieu et de sa puissance, etc. Junon, qui présidait aux mariages, protégeait le nombre 5, parce qu'il est composé de 2, premier nombre pair, et de 3, premier nombre impair, ce qui est un emblème ou une image du mariage. Le nombre 6 devait tout son mérite à l'usage ou étaient les anciens géomètres de diviser toutes leurs figures, soit qu'elles fussent terminées par des lignes droites, soit qu'elles fussent terminées par des courbes, en six parties égales ; c'est pour cela que les pythagoriciens employèrent le nombre 6 pour caractériser la justice, elle qui, marchant d'un pas égal, ne se laisse séduire ni par le rang des personnes, ni par l'éclat des dignités. Aucun n'a été si bien accueilli que le nombre 7 ; les médecins croyaient y découvrir les vicissitudes continuelles de la vie humaine. C'est de là qu'ils formèrent leur année climatérique. Le nombre 8 était en vénération chez les pythagoriciens, parce qu'il désignait, selon eux, la loi naturelle, cette loi primitive et sacrée qui suppose tous les hommes égaux. Ils considéraient avec crainte le nombre 9, comme désignant la fragilité des fortunes humaines, presque aussi si renversées qu'établies. Enfin les disciples de Pythagore regardaient le nombre 10 comme le tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des nombres qui le précèdent. Pour marquer qu'une chose surpassait de beaucoup une autre, les pythagoriciens disaient qu'elle était dix fois plus grande, dix fois plus admirable. Pour mar quer simplement une seule chose, ils disaient qu'elle avait dix degrés de beauté. D'ailleurs ce nombre passait pour un signe d'unité, de paix, de bienveillance, et la raison qu'en donnaient les disciples de Pythagore, c'est que, quand deux personnes veulent se lier étroitement, elles se prennent les mains l'une dans l'autre, et se les serrent en témoignage d'égalité et de réciproque. Or, deux mains jointes ensemble forment, par le moyen des doigts, le nombre de dix. Le nouveau maître Gonin annonce qu'il avait en outre le talent de prédire l'avenir par cartomancie, la chiromancie et les *nombres* pythagoriques. (Ger. de Nerval.

— Vener. *Nombres.* S'est dit pour Nombles.

— *Dans le nombre*, loc. adv. Parmi plusieurs, entre plusieurs. Dans un tableau ; dans le *nombre*, il y en a beaucoup de médiocres, il n'y en a qu'un d'excellent. (Acad.)

— *Au nombre de, du nombre de*, loc. prépos. Parmi, au rang. Mettre quelqu'un au nombre des saints, des martyrs. Être au nombre des hommes illustres. Être du nombre des élus. Mettre quelqu'un au nombre de ses amis.

> Peux-tu compter au *nombre* des malheurs
> Une mort qui prévient et finit tous les pleurs? (Rac.)
> Mais sitôt que d'un trait de ses ailes cruelles
> La Parque l'eut rayé du *nombre* des humains...
> (Boileau.)

— *Du nombre*, loc. adv. Parmi. J'ai vu la liste des personnes invitées, vous n'êtes pas du nombre. Plusieurs s'y rendaient, je me suis mis du nombre.

— *En nombre*, loc. adv. Nombreux. Les ennemis sont arrivés en nombre. Ils en nombre voulu. La chambre, les députés n'étant pas en nombre, le vote fut renvoyé au lendemain.

— Libr. *Livres de fonds et en nombre.* Livres dont le libraire possède le [illegible] breux exemplaires, par opposition aux ouvrages de rencontre.

— *Sans nombre*, loc. adv. Se dit d'une grande multitude, d'une quantité que l'on suppose innombrable. Des temps sans nombre. Avoir de l'argent sans compte et sans nombre. Des réclamations sans nombre. Des merveilles sans *nombre* à tracer les humains. Rac. De figures sans *nombre* égayez votre ouvrage. (Boil.)

— Blas. Se dit des étoiles, des fleurs de lis, dont l'écu est chargé, sans qu'il y ait de nombre prescrit, fixé. Porter d'azur aux fleurs de lis sans nombre.

NOMBRE-DE-DIOS. Géogr. Ville de la prov. de Darango. Mexique. Mines de cuivre argentifère ; 7,000 hab.

NOMBRER, v. pr. et pass. Du v. Nombrer. S'emploie objectivement.

— On disait autrefois, en style de pratique *Cet argent lui a été compté et nombré en présence des notaires.*

— *Nombre nombré.* Se dit quelquefois du nombre concret.

— Litt. *Prose nombrée* Prose rythmée.

— **NOMBREE**. s. f. Anc. cout. Compte, dénombrement.

* **NOMBRER**, v. a. 1re conj (rad. *nombre*). Compter. Je ne puis vous *nombrer* les louanges et les tendresses de Barrillon. (Mme de Sévig.)

— Il ne s'emploie presque plus que dans un sens négatif, et relativement à des choses qui ne sont pas de nature à être comptées. On ne saurait nombrer les grains de sable de la mer. Qui pourrait nombrer les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles? Jamais on ne pourrait *nombrer* toutes les espèces de gibier qui fourmillent en Corse. (Mérimée.

— Exprimer un nombre marqué par un certain assemblage de chiffres.

— Absol. Je connais qu'il y a quelque chose, en matière de *nombrer*, qui surpasse mes forces. (Descartes.)

— **SE NOMBRER**, v. pron. Être, pouvoir être nombré.

— Syn. comp. **NOMBRER, DENOMBRER** *Nombrer* appartient au langage commun et se dit surtout négativement en parlant des choses qui ne sont guère de nature à être comptées, à cause de leur grand nombre. *Dénombrer* est un terme d'administration qui signifie faire le compte des habitants d'une ville, d'un pays.

NOMBREUSEMENT adv. (rad. *nombreux*). Se disait pour En très grand nombre, en foule.

— Litt. Avec nombre, avec rythme, harmonieusement.

* **NOMBREUX, EUSE**, adj. Qui est en grand nombre. Peuple nombreux. Armée nombreuse. Assemblée, compagnie nombreuse. Les sots nous paraissent les plus *nombreux*, parce qu'ils font le plus de bruit. Boiste.) Dans le code mystérieux de la nature, c'est un crime pour les espèces d'être trop *nombreuses* (Id.) Combien les phénomènes n'en sont-ils pas effectivement *nombreux* et variés (Peron. Nos regards parcouraient avec plaisir les *nombreuses* demeures que les habitants de la campagne se sont construites sur ses hauteurs (Barthélemy.)

— *Des jours nombreux* Se dit en vers pour Un grand nombre de jours, une longue vie. Destin, accorde-moi des jours sains et *nombreux*. (Crébillon.)

Dans le cours fortuné de mes lustres *nombreux*,
Je ne compte aucun jour perdu pour la nature
(LEONARD.)

— Litt. Harmonieux, qui flatte l'oreille par un heureux choix et une habile disposition de mots. Période nombreuse. Style nombreux. Vers nombreux. La riche expression, la *nombreuse* mesure. (Boil.) Le style historique ne doit être ni trop *nombreux* ni trop négligé. (Le Vasseur.) Ils sont en gens du monde, cultivés et instruits, avec agrément et clarté, d'un style poli, *nombreux*, soutenu. (H. Tame.)

Ce n'est pas que leurs sons, agréables, *nombreux*,
Soient toujours à l'oreille également heureux.
(BOILEAU.)

— Par extens. Se dit de tout ce qui a de l'harmonie, de la cadence. Leur mouvement (des rameurs) *nombreux* et uniforme. (Rollin.)

— Peint. *Composition nombreuse* Composition dans laquelle il entre un grand nombre de figures.

* **NOMBRIL**, s. m. (pron. *nom-bri*; du lat. *umbilicus*, même sigo f.). Anat. Partie qui est au milieu du ventre de l'homme et des quadrupèdes, et qui est la cicatrice du cordon ombilical, par lequel le fœtus reçoit sa nourriture. Lier le nombril aux enfants nouveau-nés. Être blessé au-dessous du nombril. Les fous religieux croient voir les lumières célestes, en contemplant fixement leur *nombril*. (Boiste.)

— Arg. Heure de midi.

— Art véter. Milieu des reins d'un cheval. || On dit qu'*un cheval est blessé au nombril*, quand il est blessé sur le dos, à l'endroit qui répond au nombril.

— Blas. Point qui est au milieu du dessous de la fasce. Il portait d'or à un écusson de gueules au nombril.

— Bot. Cavité qu'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et que les jardiniers appellent *œil*. || *Feuille à nombril* ou *ombilicale*. Celle dont toutes les nervures partent du même point, pris dans le corps de la feuille, comme dans celle de la capucine. || *Nombril blanc*. Espèce d'agaric comestible. || *Nombril marin*. Plante qui vient au fond des eaux, et dont les feuilles ressemblent à de petits bassins; elle naît sur des coquillages, tarencit sur des pierres. || *Nombril en touffe*. Espèce d'agaric ombilique, qui croît en touffe, et qu'on mange en Toscane. || *Nombril de Vénus*. Cotylet ombilique, à cause de ses feuilles concaves qui sont marquées d'un petit creux semblable à celui qui est produit par le nœud fait au cordon ombilical. || Cynoglosse à feuilles de lin, dont les capsules présentent à leur surface une cavité rappelant un peu la forme du nombril.

— Géom. Nom donné quelquefois au foyer d'une courbe.

— Moll. Enfoncement au milieu de la base d'une coquille. || *Nombril marin*. Nom marchand des opercules de certaines coquilles univalves. Quelques espèces de natices portent aussi ce nom.

— Techo. Centre d'un plateau de verre, qu'on appelle aussi *noyau*.

* **NOME**, s. m. (du gr. νόμος, air de musique). Antiq. Poème que l'on chantait en l'honneur d'Apollon.

— Mus. anc. Chant ou air assujetti à une certaine cadence, à laquelle il n'était pas permis de manquer, en changeant à son gré le ton de la voix, ou celui des cordes de l'instrument. Les nomes empruntaient leur dénomination de certains peuples : *nome éolien, beotien*; ou de la nature du rythme : *nome orthien, nome trochaïque*; ou de leurs inventeurs : *nome hiératien, nome polymnestan*; ou de leur sujet : *nome pythique*; ou enfin de leur mode : *nome aigu, nome grave*.

* **NOME**, s. m. (et gr., νομός, même signif.). Préfecture, gouvernement. Se disait surtout des différentes parties de l'Égypte ancienne. L'Égypte fut divisée par Sésostris en trente-six *nomes*. (Acad.)

— Géogr. anc. *Nome lybique*. Partie orientale de la Libye extérieure. Le nome libyque appartint longtemps à l'Égypte. C'était, dans l'origine, un petit État indépendant, fondé par des émigrés éthiopiens.

— Géogr. mod. Division administrative du royaume de Grèce.

NÔME, s. m. (étym. lat., *nomen*, nom). Alg. Terme qui sert à désigner une quantité jointe à une autre par quelque signe : *a—b* est un binôme, dont les deux nômes sont *a* et *b*.

NOMÉE, s. f. (étym. gr., νομεύς, pasteur). Ichtyol. Nom scientifique du genre pasteur.

NOMENCLATEUR, TRICE, adj. (radic. *nomenclature*). Qui a la propriété de donner un nom. La terre se trouva dépouillée de sa vertu anoblissante, mais elle ne perdit pas sa vertu *nomenclatrice*. (D'Herbelot.)

* **NOMENCLATEUR, TRICE**, s. Personne qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art. Les *nomenclateurs* ont partagé la nature en différents départements qu'ils ont disposés suivant leurs vues. (Fen.) Les *nomenclateurs* ne s'occupent qu'à assigner à chacun des objets d'une science les noms qui leur conviennent et qui les distinguent (Reydellet.) Les *nomenclateurs* sont les savants qui consacrent leurs veilles à établir les véritables dénominations, leurs synonymes et les étymologies. (Id.) L'histoire naturelle déchue de ses splendeurs naïves par le fastidieux artifice des *nomenclateurs*, parle aujourd'hui une langue exacte, qui n'exerce désormais que les fonctions les plus mécaniques. (Ch. Nod.) Les linnéens ne contribuèrent pas peu à entretenir les *nomenclateurs* dans cette erreur. (P. Gervais.)

— En général, Celui qui donne des noms.

Dieu, par sa bonté profonde,
Fit beau jour mit dans le monde
Apollon son serviteur,
Et l'y mit justement comme
Adam le *nomenclateur*,
Lui disant : Te voilà, homme (LA FONTAINE.)

— Antiq. rom. Esclave dont les Romains qui briguaient les magistratures se faisaient accompagner, afin qu'il leur dît le nom des citoyens qu'ils rencontraient et qu'ils avaient intérêt de saluer. || Esclave chargé de nommer à haute voix chaque convive, en lui indiquant sa place, ou chaque client qui se présentait au lever du patron.

— Par anal. A mesure que ces seigneurs passaient auprès d'eux, le diable faisait le *nomenclateur*. (Le Sage.)

— Bibliogr. *Nomenclateur cicéronien* ou *de Cicéron*. Ouvrage latin renfermant tous les noms d'hommes dont il est parlé dans les divers ouvrages de Cicéron. || *Nomenclateur orthographique*. Recueil de mots destiné à enseigner l'orthographe.

— Hist. eccles. Officier de l'Église romaine qui remplissait les fonctions confiées aujourd'hui aux auditeurs; il était en outre chargé d'appeler ceux que le pape invitait à manger.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **NOMENCLATURE**, s. f. (ét. lat., *nomen*, nom; *calare*, appeler). Collection de mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. La nomenclature de la géométrie, de la botanique, de la grammaire, etc. Les *nomenclatures* sont indispensables, malgré leurs imperfections. (Fen.) La *nomenclature* est la base de tout langage et de toute science; sans elle, ces dernières ne sont que chaos et confusion. (Reydellet.) C'est depuis que leurs *nomenclatures* ont été établies sur des bases plus convenables, que les sciences ont fait de rapides progrès et se sont élevées à un si haut point de perfection. (Id.)

— Dans un sens plus restreint. La première chose que l'on doit se proposer, lorsqu'on entreprend d'éclaircir l'histoire d'un animal, c'est de faire une critique de sa *nomenclature*, de démêler exactement les différents noms qui lui ont été donnés dans toutes les langues et dans tous les temps. (Buffon.)

— Méthode pour classer les différents objets d'une science, d'un art.

— *Nomenclature chimique*. Langage parlé de la chimie, c'est-à-dire Ensemble des mots qui servent à désigner les substances chimiques simples ou composées. En ce qui concerne le nom des corps simples, ceux-ci sont choisis au hasard et rappellent, dans certains cas, quelques propriétés saillantes de la substance qu'ils désignent : ainsi *brome* vient de βρῶμος, mauvaise odeur; *iode* vient de ἰώδης, violet; le *sélénium* tire son nom de σελήνη, la lune; le *tellure* doit le sien à *tellus*, la terre, le *chlore* sa couleur, χλωρός, jaune verdâtre, etc. Quant aux noms des composés, on les forme avec celui des éléments à l'aide de quelques conventions relatives : 1° aux combinaisons des corps simples avec l'oxygène; 2° aux combinaisons d'un métalloïde avec un corps autre que l'oxygène et l'hydrogène; 3° aux combinaisons de l'hydrogène avec un corps simple; 4° aux combinaisons des acides avec les bases; 5° aux combinaisons des métaux entre eux. La nomenclature des composés oxygénés est la base de tout le système. Ces composés sont binaires, c'est-à-dire formés de deux éléments. Les plus simples et les plus importants renferment de l'oxygène uni à un élément et se partagent en deux classes : les *acides* et les *oxydes*. Les premiers se désignent par le nom générique *acide* suivi du nom du corps simple terminé en *ique* ou en *eux*, suivant le degré d'oxygénation : ainsi on dit acide *azoteux*, acide *azotique*, *phosphoreux*, *phosphorique*, etc. Les seconds résultent ordinairement de l'union d'une métal avec l'oxygène; on les désigne en ajoutant le nom de ce métal au nom générique *oxyde* : oxyde de plomb, de zinc, de fer, etc. Les métalloïdes peuvent s'unir entre eux et aussi avec les métaux; les composés binaires qui en résultent sont extrêmement nombreux. On les désigne en donnant la terminaison *ure* au nom du métalloïde. C'est dans ce sens qu'on dit *chlorure de soufre*; *chlorure de plomb*, *arséniure d'argent*, *fluorure de potassium*, etc. Les combinaisons hydrogénées se désignent par le nom du corps simple terminé par *hydrique*, et précédé du mot *acide* : *Acide chlorhydrique*, *sulfhydrique*, etc. Les composés ternaires formés par l'union d'un acide à une base, autrement dit les *sels*, se désignent en remplaçant la désinence *ique* de l'acide par *ate*, et la désinence *eux* par *ite*; ainsi l'union de l'acide chlorique et de l'oxyde de plomb donne du chlorate d'oxyde de plomb, ou plus simplement chlorate de plomb; l'union de l'acide azoteux et de la potasse donne de l'azotite de potasse. Dans le cas d'un sel acide, on place devant le nom du sel les préfixes *bi*, *sesqui*, *tri*, etc. : *bicarbonate* de soude, *sesquicarbonate* de soude. Pour les sels basiques, on place les mots *bi*, *sesqui*, etc., devant le mot *basique* : acétate *bibasique* de plomb.

— Ensemble des mots qui composent un dictionnaire. La nomenclature de ce dictionnaire n'est pas exacte, n'est pas complète.

— On a aussi donné ce nom à un catalogue de plusieurs mots les plus ordinaires d'une langue, pour en faciliter l'usage à ceux à qui on l'enseigne.

— Longue liste de mots, kyrielle. Si la nature a donné au cerveau des enfants cette souplesse qui les rend propres à recevoir toutes sortes d'impressions, ce n'est pas pour qu'on grave cette longue *nomenclature* de lois, de dates, de termes de blason, de sphère, de géographie, et tous ces mots sans aucun sens pour leur âge et sans aucune utilité pour quelque âge que ce soit, dont on accable leur triste et stérile enfance; mais c'est pour que toutes les idées relatives à l'état de l'homme, toutes celles qui se rapportent à son bonheur, l'éclairent sur ses devoirs, s'y tracent de bonne heure en caractères ineffaçables, et lui servent à se conduire pendant sa vie d'une manière convenable à son être et à ses facultés. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Longue suite de faits. Plus les sociétés sont arriérées, plus est longue la *nomenclature* des crimes et des délits. (É. de Girardin.)

NOMENCLATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Nomenclaturer. S'emploie adjectiv. Objets nomenclaturés.

NOMENCLATURER, v. a. 1re conj. (rad. *nomenclature*). Néol. Ranger des êtres, des objets méthodiquement, en assignant un nom à chacun d'eux.

— Établir une nomenclature.

— Rassembler des mots en les rangeant selon leur ordre alphabétique.

— SE NOMENCLATURER, v. pron. Être nomenclaturé.

NOMENCLATURIER, s. m. Néol. Se dit par dénigrement pour Faiseur de nomenclatures.

NOMÉNOÉ ou **NOMINOÉ**, Roi de Bretagne, ne vers la fin du VIIIe siècle, mort en 851, gouverneur de la Bretagne sous Louis le Débonnaire, se rendit indépendant après lui, vainquit Charles le Chauve près de Ballon et se fit sacrer roi des Bretons. Il fit déposer quatre évêques de race franque, les remplaça par quatre évêques bretons, érigea Dol en archevêché et fit deux nouveaux diocèses, ceux de Tregnier et de Saint-Brieuc. Noménoé ajouta à ses conquêtes l'Anjou, 849, Rennes, Nantes, puis il ravagea le Maine, s'avança jusqu'à Vendôme, et mourut comme frappé par la vengeance céleste. Érispoé lui succéda.

NOMENTUM, Géogr. Ville de la Sabine (Italie ancienne), sur l'Allia, à 16 kil. N.-E. de Rome. Auj. *Mentana*.

NOMENY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 1,200 hab.

NOMIE, s. m. (ét. gr., νόμιος, pastoral). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont l'espèce type se trouve dans les contrées orientales. || Genre de coléoptères aphidiphages, dont l'espèce a été trouvée en Prusse.

— NOMIE, s. f. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des mellifères, établi pour un petit nombre d'espèces vivant en Asie et dans l'Europe méridionale.

NOMIEN, ENNE, adj. (ét. gr., νόμιος, qui protège les troupeaux). Mythol. anc. Gardien des troupeaux, pastoral; épithète que l'on donne à Mercure, à Phébus, à Jupiter et aux nymphes.

— Géogr. anc. *Monts Nomiens*. Montagnes d'Arcadie.

NOMINABLE, adj. (du lat. *nominare*, nommer). A qui on peut donner un nom.

* **NOMINAL, ALE**, adj. (du lat. *nomen*, nom). Qui dénomme ou qui est dénommé. || Pl. m., *nominaux*.

— *Appel nominal*. Action d'appeler successivement par leur nom les membres d'une assemblée. Procéder à l'appel nominal.

— Qui a rapport au nom, qui porte sur le nom. Il arrive si souvent, et surtout en histoire naturelle, qu'une erreur *nominale* entraîne une erreur réelle. (Buffon.)

— Qui n'est distingué que par le nom. Le pigeon biset, le pigeon de roche et le pigeon sauvage sont trois espèces *nominales* qu'on doit réduire à une seule. (Buffon.)

— Qui n'a qu'une existence fictive. Si le corps législatif n'a qu'une autorité *nominale*, le pouvoir manque de contrôle. (É. Laboulaye.)

— Comm. Se dit d'un objet de commerce qu'on ne vend pas pour le moment et qui est coté pour la forme. Marchandise nominale au prix de... || *Valeur nominale*. Valeur exprimée sur un papier monnaie, sur un effet de commerce, etc., et qui est ordinairement au-dessus de la valeur réelle. Donner dix mille francs en assignats, en effets publics, valeur nominale. La valeur de ces billets, dans le commerce, est bien au-dessous de leur valeur nominale. On avait frappé en roupies d'or environ quinze millions, valeur *nominale*, mais qui ne représentaient effectivement que neuf millions, parce qu'on y avait mêlé quatre dixièmes d'alliage, et même quelque chose de plus. (Rayn.)

— Gramm. *Adjectif nominal*. Nom donné quelquefois à l'adjectif qualificatif.

— Gramm. anc. *Proposition nominale*. Proposition qui ne renferme aucun verbe. Par exemple, on dit en arabe : *Dieu indulgent*, pour Dieu est indulgent; c'est une proposition nominale.

— Log. *Définition nominale*. Explication du sens que l'on donne quelquefois arbitrairement aux mots techniques dont on fait usage. || *Philosophie nominale*. S'est dit quelquefois, par dénigrement, d'un système qui abuse des dénominations scientifiques, qui cherche à payer de mots quand il faudrait des faits; mais ce nom n'a aucun rapport avec celui de l'expression *philosophie des nominaux*.

— Liturg. *Prières nominales*. Prières faites au prône et dans lesquelles, après le nom du pape, ceux des membres de la famille royale et celui de l'évêque diocésain, ou intercalait celui du seigneur de la paroisse. || *Fête nominale*. Fête célébrée pour le nom que porte une personne.

— Philos. Qui concerne les philosophes nominaux. Je vois dans notre siècle un penchant à retomber dans notre philosophie *nominale*, qui ne mène à rien de réel, qui n'éclaircit rien, où qui ne sait mettre qu'une difficulté à la place d'une autre. (Trévoux.)

— NOMINAUX, s. m. pl. Philos. Nom qu'on a donné aux scolastiques opposés aux réalistes. Les nominaux soutenaient que les universaux, c'est-à-dire les êtres abstraits, n'étaient que de simples noms, des termes signifiant seulement les diverses manières dont la logique pouvait envisager les noms; mais qu'ils n'avaient aucune réalité hors de notre esprit, et qu'ils ne subsistaient que par les noms que nous leur donnions. Cette doctrine, établie au XIe siècle par Roscelin, chanoine de Compiègne, fut condamnée au concile de Soissons en 1092, et dans deux autres conciles, en 1121 et 1141. Elle a compté parmi ses principaux partisans Abailard, Occam, Ruridan d'Ailly. Il y avait des *nominaux rigides* et des *nominaux modérés*.

* **NOMINALEMENT**, adv. (rad. *nominal*). De nom. Cela n'existe que nominalement. Charles Martel laissa quatre rois mérovingiens régner *nominalement* (Bougoot.)

— A un prix nominal. Marchandise cotée nominalement.

NOMINALIES, s. f. pl. (rad. *nominal*). Antiq. rom. Fête domestique célébrée le jour où l'on donnait un nom à un enfant. Cette cérémonie se faisait sous les auspices de la déesse Nundina.

* **NOMINALISME**, s. m. Philos. Système, secte des nominaux ou nominalistes.

* **NOMINALISTE** adj. 2 g. Philos. Se dit de tout ce qui appartient au nominalisme. Secte, erreur nominaliste.

— Substantiv. *Les nominalistes*. Les partisans du nominalisme. Dans ce sens, on dit plus ordinairement *les nominaux*.

* **NOMINATAIRE**, s. 2 g. (du lat. *nominare*, nommer). Dr. canon. Celui, celle que le roi nommait à un bénéfice.

— Adjectiv. Abbé nominataire. Abbesse nominataire.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **NOMINATEUR**, s. m. (du lat. *nominare*, nommer). Dr. canon. Celui qui nomme, qui a droit de nommer à un bénéfice. Le roi était le nominateur des bénéfices consistoriaux, des bénéfices qui vaquaient en régale.

— En général, Celui qui nomme, l'électeur. Le nombre des citoyens éligibles ne sera plus borné aux seuls *nominateurs*. (Mirab.)

— Adjectiv. Le roi était nominateur pour les bénéfices consistoriaux.

* **NOMINATIF, IVE**, adj. (ét. lat., *nominativus*; de *nominare*, nommer) Qui dénomme, qui contient des noms. L'état nominatif des employés d'un ministère. La liste nominative des jurés.

— Bours. *Titre nominatif*. Titre portant le nom du propriétaire, par opposition à *titre au porteur*.

* **NOMINATIF**, s. m. Gramm. Le nom tel qu'il est au cas qui sert de sujet, dans les langues qui ont des cas. Le nominatif d'un nom, d'un adjectif, d'un pronom. Mot qui est au nominatif.

— Nom du cas où existe la première forme du mot. Le nominatif est le premier cas de la déclinaison latine.

— A le sens de Sujet dans les langues qui ont des cas, parce que le sujet se met toujours au nominatif. Chercher le *nominatif* de la phrase. (Acad.) || Par une extension peut être abusive mais consacrée, s'emploie aussi en ce sens dans les langues qui n'ont pas de cas. Dans cette phrase : Le père aime le fils, c'est le père qui est le *nominatif*. (Acad.)

* **NOMINATION**, s. f. (pr. *no-mi-na-cion*). Action de nommer, d'élire à quelque emploi, à quelque charge, à quelque dignité, etc. Faire la nomination aux places vacantes dans un tribunal. La nomination ne tardera pas à avoir lieu. Le mode tel qu'il est fait aujourd'hui ne donne pas deux sous de la *nomination* d'un pape, des rivalités des couronnes et des intrigues de l'intérieur d'un conclave (Chateaub.)

— Effet que produit la nomination par rapport aux personnes qui ont été nommées. Avoir sa nomination. Depuis sa nomination. Je ne l'ai point vu depuis sa nomination au ministère.

— Droit de nommer, d'élire à un emploi, à une charge, à une dignité, etc. Cette place est à la nomination du roi. La nomination pour cet emploi appartient au ministre. Les préfets ont la *nomination* aux emplois de ce genre, sur la

présentation des maires. (Acad.) Maintenant tout le sénat est à la *nomination* du roi. (J.-J. Rousseau.) Dans la guerre, encore plus que dans la paix, l'homme revêtu d'un commandement doit être à la *nomination* des citoyens. (Prondhon.)

— En matière bénéficiale, on appelait aussi *nomination* le droit que les gradués avaient de demander et d'impétrer les bénéfices qui venaient à vaquer dans les mois qui leur étaient destinés.

— A signifié Action de donner un nom.

— Rhét. Figure qui consiste à rapporter pourquoi un nom significatif a été imposé à une chose dont on parle.

* **NOMINATIVEMENT**, adv. (rad. *nominatif*). Par son nom. Interpeller nominativement quelqu'un.

* **NOMINAUX**, s. m. pl. V. NOMINALISTE.

NOMION adj. m. (ét. gr., νόμιος, loi). Myth. Législateur. Epithète d'Apollon.

NOMION, s. m. (ét. gr., νόμιος, pastoral). Mus. anc. Sorte de chanson pastorale chez les Grecs.

NOMIOPE, s. m. (ét. gr., νόμιος, pastoral; ποῦς, pied). Entom. Genre d'hyménoptères appartenant à la famille des prédotrupiens.

NOMIQUE, adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient à un nome musical.

NOMIQUE, s. m. (du gr. νόμος, loi). Hist. eccl. Officier de l'Eglise grecque, qui était chargé de faire observer les rites et rubriques.

NOMISMA, s. m. (ét. gr., νόμισμα, pièce de monnaie). Bot. Syn. de THLASPI.

NOMISMIE, s. f. (ét. gr., νόμισμα, pièce de monnaie). Bot. Genre d'herbes de la famille des papilionacées, croissant dans toutes les régions tropicales.

NOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Nommer. S'empl. adjectiv. Être nommé le Sage, le Père du peuple. Être nommé juge. On compte environ cent rimailleurs qui travaillent pour le théâtre des Italiens, et qui ne seront jamais *nommés* que dans les almanachs de théâtre. (La Harpe.)

Et quel temps fut jamais en vices plus fertile,
Quel siècle d'ignorance en beaux traits plus stérile
Que cet âge *nomme* siècle de la raison ? (GILBERT.)

— Cité. Être *nommé*, c'est déjà être compté; être *nommé* souvent et par beaucoup d'hommes, est une preuve de notre importance. (P. Janet.)

— *Nommé de*. Ce fort fut nommé le fort Louis, du nom du roi.

— *Nommé par*. Les magistrats de cette république étaient nommés tous les ans par le peuple. De simples prêtres, et même des laïques, *nommés* par des évêques à la direction d'une communauté religieuse, furent la source de l'ordre des abbés. (Chateaub.) Ces magistrats étaient *nommés* par l'assemblée générale des citoyens. (H.)

— Fam. *Être bien, mal nommé*. Se dit d'une personne dont le nom propre est un nom significatif qui lui convient ou qui ne lui convient pas.

— *Mal nommé*. Se disait autrefois pour Mal famé. En toute une province, à peine y avait-il une femme de qualité qui fût *mal nommée*. (Montaigne.)

— *Évêque nommé*. Évêque qui a été nommé par le gouvernement civil, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape.

— *A point nommé*, loc. adv. Précisément, au temps qu'il faut, fort à propos. Arriver à point nommé. Venir à point nommé.

Des que l'astre du jour en son char remontait,
Un misérable coq à point *nomme* chantait. (LA FONTAINE.)

— *A jour nommé, au jour nommé*, loc. adv. Au jour qui a été marqué, dont on est convenu. Se trouver au rendez-vous à jour nommé.

Au jour *nommé* viennent d'un vol rapide
Tous nos Français que la nouveauté guide. (VOLT.)

— S'empl. quelquefois substantiv. dans le style familier pour désigner une personne. Le nommé Pierre, le nommé Jean. Les *nommés* tels et tels. (Acad.) Cet emploi est aussi du style judiciaire et du langage administratif.

NOMMÉE, s. f. (rad. *nommer*). Féod. Etat nominatif des objets qui composaient le fief servant.

* **NOMMÉMENT**, adv. (rad. *nommer*). Avec désignation par le nom. Ce mot est principalement en usage lorsque, après avoir parlé de plusieurs personnes ou de plusieurs choses en général, on vient à en désigner quelques-unes par leur nom. On accuse plusieurs personnes, et nommément tels et tels.

— Spécialement, particulièrement. Le gouvernement fit fortifier plusieurs villes, et nommément Paris, Lyon et Le Havre.

* **NOMMER**, v. a. 1re conj. (rad. *nom*). Donner, imposer un nom. Son parrain l'a nommé ainsi. Nommer un pays de son nom, du nom de celui qui l'a découvert. Nommer un bâtiment du nom de celui qui l'a fait construire. Peut-on *nommer* un droit l'empire du plus fort? (Boiste.) C'est moi qui étends les cieux, qui *nomme* ce qui n'est pas comme ce qui est. (Bess.) Ce que nous appelons un don, le sage le *nomme* une dette. (Fléchier.) Je ne vois que celui qu'on a *nommé* rouge-queue, qui habite les bois avec le rouge-gorge. (Buffon.) L'amour de ce rien qu'on *nomme* Renommée. (Noël.) J'avais *nommé* ce chien Argus. (Chateaub.)

Pourquoi ne suis-je point un cheval de bataille?
On m'eut *nommé* César, ici je suis cadet.
Et fais l'office de baudet. (LE BAILLY.)

— Absol. Il n'y a nuls vices extérieurs et nuls défauts de corps, qui ne soient aperçus par les enfants : ils les saisissent d'une première vue, et ils savent les exprimer par des mots convenables : on ne *nomme* point plus heureusement. (La Bruyère.)

— *Nommer un enfant au baptême*, ou simplement *nommer un enfant*. Être son parrain ou sa marraine. Et toi, tu aurais cent enfants que je n'en *nommerais* pas un. (Diderot.)

— Se dit aussi en parlant de certaines épithètes, de certaines qualifications qu'on joint quelquefois aux noms propres, soit des personnes, soit des villes. On a nommé Charles V, le Sage. On a nommé Louis XII, le Père du peuple. On a nommé François Ier, le Père des lettres. On a nommé Gênes, la Superbe. Ils y placèrent un Childéric II, qu'on a *nommé* l'Insensé. (Anquet.)

— *Nommer quelqu'un son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur*. L'appeler son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur.

— Dire le nom d'une personne, d'une chose. Nommer un auteur. Nommer plusieurs personnes, les nommer par nom et par surnom. Nommer les choses par leur nom. Nommer une plante. Comment nommez-vous cet homme? On le nomme Pierre, Jean, Jacques, etc.

— Citer, faire connaître, désigner. Hippolyte? grands dieux! — C'est toi qui l'as *nommé*! (Rac.) Peu s'en faut que Mathan ne m'ait *nommé* son père. (L.) Je ne puis rien *nommer* si ce n'est par son nom. (Boil.) Eh! oui, bourreau, tu m'as *nommé*. (Piron.)

Le mal est qu'en rimant, ma muse, un peu légère,
Nomme tout par son nom et ne saurait rien taire (BOILEAU.)

— *Nommer ses complices*. Les déclarer, les faire connaître.

— *Nommer un nom*. Parler de la personne qui le porte. Elle n'a, m'a-t-elle dit, jamais ouï *nommer* votre nom en mauvaise part (Mme de Sévigné.)

— Absol. Pourquoi faut-il qu'il *nomme*? (Boileau.)

— Choisir, constituer quelqu'un pour posséder un emploi, une charge, l'élever à une dignité. Le roi l'a nommé à cette ambassade. Le roi l'a nommé à cette place, sur la présentation du ministre. On l'a nommé ministre des affaires étrangères, ambassadeur. On l'a nommé maire de sa commune. On l'a nommé pape, cardinal, évêque. On l'a nommé préfet, sous-préfet. On a nommé des députés des experts, des arbitres. On vient de nommer un président. Le peuple nommait tous les ans les magistrats de la république. Vous que j'ai fait *nommer* et leur chef et le mien. (Rac.)

Et leurs vœux indiscrets, la *nommant* souveraine,
Semblaient vous annoncer une chute certaine (VOLT.)

— *Nommer quelqu'un son héritier*. L'instituer son héritier.

— Fig.

Mais parmi tant d'amants, adorable Lucile,
N'avez-vous pas déjà *nommé* votre vainqueur ?
(PIRON.)

— Jeux. *Nommer la couleur*. Dire en quelle couleur on joue.

— Absol. En termes de jeu d'hombre. On est obligé de nommer avant de voir la rentrée.

— Prat. *Nommer d'office*. Se dit du juge qui, d'après la loi, choisit et nomme des experts, des arbitres, des défenseurs, etc., lorsque les parties n'en ont pas choisi elles-mêmes. Le tribunal a nommé un expert d'office. Nommer un avocat d'office.

— Techn. anc. *Nommer un dessin*. Lire un dessin; indiquer en détail à l'ouvrier comment il doit opérer sur son métier pour l'exécuter.

— SE NOMMER, v. pron. Declarer son nom. Être obligé de se nommer.

— Être nommé. Comment se nomme cette place, cette rue? Comment vous *nommez*-vous? — J'ai nom Eliacin. (Rac.) La candeur se *nomma* grossièreté, rudesse. (Boil. Ma mère m'a faite chrétienne; je me *nomme* Atala. (Chateaubriand.) Tous les organes de la voix humaine ont reçu le privilège de se *nommer* par l'articulation qui leur appartient. (Ch. N.)

— Prendre un nom, se donner un nom, une qualification. Des factieux qui se nomment patriotes.

— Syn. comp. NOMMER, APPELER. V. APPELER.

NOMOCANON, s. m. (étym. gr., νόμος, loi; κανών, règle). Hist. eccl. Recueil des canons reconnus par l'Eglise grecque et des lois impériales qui y ont rapport. Le premier nomocanon fut rédigé par le patriarche Jean d'Antioche, en 554. Recueil de décisions pour les cas de conscience dont les moines du mont Athos faisaient usage. Nom donné encore aux livres pénitentiaux des Grecs. Le Nomocanon de Jean le Jeûneur.

NOMOCHLOË, s. f. (pr. *no-mo-klo-é*; ét. gr., νόμος, loi; χλόη, herbe). Bot. Genre de cypéracées rynchosporées, établi pour des plantes des régions tropicales de l'Amérique.

NOMODICE, s. m. (ét. gr., νόμος, loi; δίκη, justice). Antiq. gr. Nom des juges chargés de désigner ceux qui avaient mérité d'être couronnés dans les jeux sacrés.

NOMOGRAPHE, s. m. (ét. gr., νόμος, loi; γράφω, j'écris). Auteur qui écrit sur les lois, qui a fait un recueil de lois.

NOMOGRAPHIE, s. f. (rad. *nomographe*). Traité sur les lois.

NOMOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la nomographie.

NOMOLOGIE, s. f. (ét. gr., νόμος, loi; λόγος, discours). Science des lois et de leur interprétation.

— Hist. nat. Connaissance des lois qui président à l'accomplissement des divers phénomènes de la nature.

NOMOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la nomologie.

NOMOLOGISTE ou **NOMOLOGUE**, s. m. (rad. *nomologie*). Auteur qui écrit sur la science des lois.

NOMOPHYLACE, s. m. (ét. gr., νόμος, loi; φυλάσσω, je garde). Antiq. gr. Titre de certains magistrats d'Athènes qui étaient chargés du dépôt des lois et du soin de les faire observer. Les nomophylaces étaient les mêmes que les Onze. Officier de l'empire grec. On dit aussi *nomophylaque*.

* **NOMOTHÈTE**, s. m. (ét. gr., νόμος, loi; τίθημι, j'établis). Antiq. gr. Titre de certains magistrats élus par le peuple athénien pour examiner celles des lois anciennes qui pouvaient être abrogées ou modifiées. Lorsque leur travail était fini, ils le présentaient au sénat. C'était aussi le nom par lequel les Grecs désignaient ceux qui leur avaient donné des lois. Nomothète est syn. de LEGISLATEUR.

NOMPRIX, s. m. (pr. *non-pri*). Caractère de ce qui n'a pas de prix, de ce qui est vil.

* **NON**, adv. de négation. In lat. *non*, même signif. S'emploie par opposition à *Oui*. Négative jamais non. Il n'y a qu'à dire oui ou non. Répondre catégoriquement par oui ou par non.

J'aime les gens dont l'âme peut se lire,
Qui disent bonnement oui pour oui, *non* pour *non*.
(GRESSET.)

— S'emploie seul et isolément pour répondre négativement. Viendrez-vous? — *Non*. Avez-vous fini votre ouvrage? — *Non*. Le voulez-vous? — *Non*.

— Dans le style familier, il est quelquefois remplacé par *neani* et par *point du tout*. Ne l'avez-vous point vu hier? — Nenni. Vous l'avez donc vu aujourd'hui? — Point du tout.

— Dans le cours de la phrase, il se joint souvent avec *pas*, jamais avec *point*. Prendrai-je cela? — *Non* pas, s'il vous plaît. Je lui payerai ce que je lui dois, mais non pas tout à la fois. Il avait des flatteurs, et non pas des amis. Il cherchait à soumettre les ennemis, *non* pas à les perdre. (Fléchier.) Chez les Germains, il y avait des vassaux, *non* pas des fiefs. (Montesq.)

L'absence est le plus grand des maux :
Non pas pour vous, cruel! (LA FONT.)

— S'emploie aussi d'une manière simplement négative, sans opposition directe à *oui*. Il en est fâché, non sans raison, il en est en peine, non sans raison. Il vous a fait plaisir, non pas tant pour l'amour de vous que par vanité. Non toutefois que je prétende à lui plaire. Non qu'il soit fâcheux de le mécontenter. Non loin de la ville se trouve le château. Mais Rome veut un maître, et *non* une maîtresse. (Rac.) Il faut de l'ordre jusque dans les ouvrages qui sont faits dans l'enthousiasme; dans une ode, par exemple; *non* qu'on y doive raisonner méthodiquement, mais il faut se conformer à l'ordre dans lequel s'arrangent les idées qui caractérisent chaque passion. (Condillac.) Il vient *non* sans gloire et meurt en homme libre. (Sturm.)

Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore,
Non loin de mon berceau commencent leur cours.
(MALHERBE.)

— *Non* s'emploie quelquefois pour remplacer toute une proposition négative, ou un substantif, ou un adjectif. Je parle de Scarron et *non* le votre époux. (Corn.) Que ce soit un bien ou *non*, la chose est faite. On te propose pour *un mal*; tu choisis pair et tu n'en vois pas le motif. (Volt.

— Se met quelquefois au commencement d'une phrase négative pour en annoncer le caractère et pour fortifier l'expression de la pensée. *Non*, je n'en ferai rien. *Non*, jamais la vertu n'exerça plus d'empire. *Non*, j'ai trop souffert en cette vie pour n'en pas attendre une autre. (J.-J. Rouss.) *Non*, jamais la beauté ne règne avec plus d'empire qu'au milieu des soins champêtres. (L.

— On le redouble même quelquefois pour s'exprimer plus énergiquement. *Non, non*, je n'y consentirai point. *Non, non*, cent fois *non*! Ne croyez pas, ô Crétois, que je reprise les hommes; *non, non*, je sais combien il est grand de travailler à les rendre bons et heureux. (Fenelon.)

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située
Qui veuille d'une estime aussi prostituée (MOLIÈRE.)

— Se joint aux adverbes *certes, certainement, vraiment*, etc., qui rendent la négation plus formelle. *Non* certes, non vraiment, je ne le ferai pas.

— Se joint quelquefois à des substantifs ou à des adjectifs et à des participes, et il équivaut à *qui n'est pas*. Tous les gens intéressés, non préoccupés, non solvables, non recevables.

Ah! douleur *non* encore éprouvée!
A quel nouveau tourment je me suis réservée! (RAC.)

— *Non* se joint par un trait d'union au substantif qui le suit. Non-valeur. Non-activité. Si le substantif ainsi formé est employé adjectivement, il garde le trait d'union. L'Académie donne en effet *non conformiste* comme substantif et comme adjectif. Mais devant un adjectif ordinaire il ne se joint jamais, car il exprime simplement la négation, la non existence de la qualité attribuée de cet adjectif. Cependant l'Académie excepte *non-pair*.

— Avec les adjectifs et les adverbes, il faut employer *non pas* quand il y a comparaison. Il écrit non pas supérieurement, mais agréablement. Il a un style non pas brillant, mais pur et correct.

— Jusqu'au XVIIe siècle, *non pas* s'est aussi intercalé après le *que* qui suit le comparatif.

Mes jours
Devaient plutôt finir que *non* pas son discours.
(REGNIER.)

— Quand après le *que* qui suit un comparatif, se trouvant un verbe précédé de *que, non pas* s'intercala entre les deux *que* pour éviter l'effet désagréable de cette rencontre. Ils jugent plus sûr que Dieu approuve ceux qu'il remplit de son esprit, que *non* pas qu'il faille observer la loi. (Pascal.)

— *Non moins*. Pas moins. Le genre de la guerre a coûté d'or *non* moins que de sang. (Michel Chevalier.)

— *Non plus*, loc. adv. Pareillement. Cette locution s'emploie avec les propositions négatives. Vous ne le voulez pas, ni moi non plus. Ceux-ci n'en sont pas, ni ceux-là *non* plus. (Acad.) Quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée, la liberté ne l'est pas *non* plus. (Montesq.) Dire que la religion n'est pas un motif réprimant, parce qu'elle ne réprime pas tous les, c'est tirer quelles les vertus ne sont pas un motif réprimant *non* plus. (Montesq.) Lorsque je veux vous faire mes prières, je ne sais en quelle langue je dois vous parler. Je ne sais pas *non* plus en quelle posture je dois me mettre. (L.

Je ne saurais passer pour femme, à mon avis,
Ni pour rien de moins plus, puisqu'en effet j'ignore
Si le mari que j'eus est mort ou si encore.
(REGNARD.)
Je ne comprends rien à tout ce que vous dites.
— Ma foi, ni moi *non* plus. (L.)

— Nos meilleurs écrivains ont fait usage de *aussi* pour *non plus*. Aujourd'hui, l'on n'admet que ce dernier avec une proposition négative. Nous ne voulons pas que les autres nous trompent; nous ne trouvons pas juste qu'ils veulent être estimés de nous plus qu'ils ne le méritent : il n'est donc pas juste *aussi* que nous les trompions. (Pascal.) Il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins; il n'est pas juste *aussi* que ses voisins puissent entrer dans les siennes. (Fenel. La faveur du prince n'exclut pas le mérite, et ne le suppose pas *aussi*. (La Bruy.) L'auteur de Mazarin, qui n'avait pas la barbarie de celle de Cromwell, n'avait pas *aussi* la grandeur. (Girault Duvivier.)

— *Non plus que*, loc. conj. Pas plus que. Il n'en fut non plus ému que s'il eût été innocent. On n'en parle non plus que s'il n'eût jamais été. Je n'en sais rien, ni plus que vous. Le serviteur fidèle, qui ne nous quittait *non* plus que notre ombre, nous conduisit chez les mosaïstes. (E. About.)

— Quand deux sujets sont unis par *non plus que*, l'accord a lieu ordinairement avec le premier substantif. Son esprit, *non* plus que son corps, ne se pare jamais de vains ornements. (Fenelon.)

La nation des belettes,
Non plus que celle des chats,
Ne veut aucun bien à ses rats. (LA FONT.)

— *Non que*, loc. conj. qui veut le subjonctif. Ce n'est pas que. *Non* que je veuille m'y opposer. *Non* que votre colère ou la mort m'intimide. (Corneille.) *Non* que je veuille à Rome imputer quelque crime. (Id.)

— *Non seulement*, loc. adv. Ordinairement pour corrélative la conj. *mais* seule ou suivie de *encore, même*. Non seulement il n'est pas savant, mais il est très ignorant. Non seulement il pardonne, mais encore je lui ai fait un présent. Un chrétien doit aimer *non* seulement ses amis, mais même ses ennemis. (Acad.) *Non* seulement on s'estime avant tout, mais on estime encore tout ce que l'on aime. Vaincre *non* seulement on obéit à un sage roi, mais on aime à lui obéir. (Fen.) Mentor, *non* seulement ferme et courageux, mais doux et tranquille, semblait commander aux vents et à la mer. (L. Mentor paraît dans ce danger *non* seulement ferme et intrépide, mais plus gai que l'ordinaire. (L. La patience est *non* seulement nécessaire, mais utile. (Diderot.)

— On trouve aussi *encore* seul pour *mais encore*. *Non* seulement l'Eglise secourait ses enfants, elle veillait encore sur les infortunés d'une religion ennemie. (Chateaub.)

— *Non seulement* et *mais encore* doivent être placés de manière qu'ils précèdent les membres de phrase de même nature. *Non* seulement il est avare, mais encore il se fait détester par son humeur bizarre. Il est non seulement le consolateur des infortunés, mais encore le bienfaiteur des pauvres. Dans le premier exemple, *non seulement, mais encore* précèdent le verbe; dans le second, ils sont placés l'un et l'autre devant l'attribut.

— Quand *non seulement* et *mais encore* unissent des substantifs coordonnés à un même sujet, c'est avec le dernier sujet que le verbe s'accorde. *Non seulement* toutes ses richesses, mais

encore toute sa gloire s'évanouit. Le premier substantif est le sujet d'un verbe sous-entendu; *non seulement* toutes ses richesses s'évanouirent), mais encore toute sa gloire s'évanouit.

— Substantiv. Se brouiller pour un oui ou pour un non. Répondre un non bien sec. Repoudre par un non significatif. Le oui et le *non*. (Aca.) Bien que vous n'ayez fait cruellement enrager avec vos si et vos *non*, je vous assure que je suis bien triste de ne pas vous dire adieu. (Mérimée.)

— Il est quelquefois substantif sans être précédé de l'article. *Oui* et *non* sont bien courts à dire; mais, avant de les prononcer, il faut y réfléchir longtemps. (Boiste.) Les deux mots les plus courts à prononcer, oui et *non*, sont ceux qui demandent le plus d'examen; je préfère peut-être. (Id.)

— Syn. comp. NON, NE. *Non* se construit sans verbe, et *ne* toujours avec un verbe. *Non* représente tout ou partie d'une proposition; *ne* entre toujours comme élement d'une proposition.

NON. Géogr. V. NOUN.

NONACRIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Nonacris.

— adj. Qui appartient à Nonacris ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de Mercure.

— *Le héros Nonacrien.* Evandre. || *La vierge Nonacrienne.* Atalante.

NONACRIS. Géogr. anc. Ville de l'Arcadie, patrie l'Evandre et d'Atalante, au pied du mont Cyllene.

* **NON-ACTIVITÉ.** s. f. Administ. milit. Position d'un officier qui, momentanément, n'exerce aucune fonction. Être en non-activité. Lieutenant en non activité par retrait d'emploi, pour infirmités temporaires.

NON-ÂGE. s. m. Féod. Minorité, âge qui précède la puberté. || Etat d'une personne qui n'a pas l'âge requis.

NON-ÂGÉ, ÉE. s. Anc. prat. Celui, celle qui n'a pas l'âge requis pour faire une chose. Un non-âgé.

— Adjectiv. Cette fille est encore non-âgée.

* **NONAGENAIRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *nonagenarius*; de *nonaginta*, quatre-vingt-dix). Qui a quatre-vingt-dix ans. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'espèce humaine. Un homme, une femme nonagénaire.

Un vieillard de cent ans apprenant le trépas
De son voisin plus que nonagénaire :
« Cet homme était, dit-il, trop valétudinaire;
J'ai prédit qu'il ne vivrait pas. » (***)

— Substantiv. Un nonagénaire. Une *nonagénaire*. (Acad.)

NONAGÉSIMAL. adj. m. Syn. de NONAGÉSIME.

* **NONAGÉSIME.** adj. m. (du lat. *nonagesimus*, quatre-vingt dixième). Astron. Se dit du point de l'écliptique qui est éloigné de quatre-vingt-dix degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon.

— Substantiv. Le nonagésime.

— NONAGESIME. s. f. Liturg. Fête du quatre-vingt dixième jour avant Pâques.

NONAGESIMO adv. (pr. *no na-jé-zi-mo*; mot lat.). Se dit pour indiquer le quatre-vingt-dixième rang, lorsqu'on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo, tertio*, etc. On écrit 90°, 91°, 92°, etc., qui se prononcent *nonagesimo primo*, *nonagesimo secundo*, etc.

NONAGONE. s. m. (ét. lat., *nonus*, neuvième; gr. γωνία, angle. Anc. géom. Polygone à neuf angles. On dit mieux *ennéagone*.

NONAGRIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des noctuelliens, établi pour environ quinze espèces européennes.

NONAÏEUL, EULE. s. (ét. lat., *nonus*, neuvième; fr. *aïeul*). Neuvième ascendant à partir du père.

NONAIN. s. m. Bot. Nom tourangeau de l'asphodèle rameux.

NONAIRE. s. f. Bot. Un des noms anciens de l'astragale.

NONALIES. s. f. pl. (du lat. *nonæ*, nones). Antiq. rom. Cérémonie religieuse qui se faisait le jour des nones, dans la citadelle.

NONANCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Evreux (Eure), sur l'Avre. Tanneries, filatures de coton; 2,100 hab.

NONANDRE. adj. 2 g. (ét. lat., *nonus*, neuvième; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Qui a neuf étamines. On dit mieux *ennéandre*.

NONANE. adj. f. (étym. lat., *nonanus*; rad. *nonus*, neuvième). Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les neuf jours.

* **NONANTE.** adj. (du lat. *nonaginta*, même signif.). Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. Il est fâcheux qu'on ait laissé vieillir ce mot et qu'on lui ait substitué un mot aussi irrégulier que *quatre-vingt-dix*.

— Astron. *Quart de nonante*. Instrument qui représente un quart de cercle divisé en quatre-vingt-dix degrés; il sert à mesurer les angles des figures et les hauteurs des astres.

NONANTER. v. n. 1re conj. Jeux. Se dit, au piquet, quand on a en main trente points, et que l'on compte quatre-vingt-dix ou nonante.

— S'est dit autrefois pour Atteindre sa quatre-vingt dixième année.

* **NONANTIÈME.** adj. 2 g. Nombre ordinal correspondant à nonante. La nonantième année de son âge. Ce mot a vieilli, on dit plutôt *quatre-vingt-dixième*.

NONANTIÈMEMENT. adv. En nonantième ou quatre-vingt-dixième lieu.

NONANTUPLE. adj. 2 g. Qui est nonante fois aussi grand.

— Substantiv. L'accroissement de bénéfice est porté du trentuple au *nonantuple*. (Fourier.)

NONATÉLIE. s. f. Bot. Genre de petits arbrisseaux de la famille des rubiacées coffeacées, croissant dans la Guyane.

NON-BATTU. s. m. Comm. Sorte de toile commune.

NON BIS IN IDEM. (pr. *nonn biss inn i-demm*). Locution latine signifiant Non deux fois pour la même chose, et que l'on cite souvent, comme une maxime de droit, pour rappeler qu'un individu, jugé sur un fait dont il était accusé, ne peut plus être poursuivi en raison du même fait.

* **NONCE.** s. m. (du lat. *nuncius*, envoyé). Prélat que le pape envoie en ambassade. Le nonce du pape en France, en Espagne, en Portugal. Nonce ordinaire, extraordinaire. Nonce apostolique. Envoyer un nonce. || Dans plusieurs pays catholiques, le nonce avait juridiction et pouvait déléguer des juges dans tous les Etats où il résidait, excepté en France, où les nonces n'étaient considérés que comme de simples ambassadeurs. || *Nonce ordinaire*. Celui qui doit résider comme ambassadeur près de quelque prince ou Etat catholique. || *Nonce extraordinaire*. Celui dont la mission est temporaire ou limitée à certaines affaires. Lorsqu'il n'y a point de nonce en titre, cet ambassadeur s'appelle *internonce*.

— Hist. Titre des députés que la noblesse des diètines polonaises envoyait à la grande diète, pour composer la chambre de la noblesse. Il y avait deux nonces par chaque palatinat. || On donne le même nom aux députés de l'ordre équestre et des villes de Hongrie. || *Nonce terrestre*. Député d'un palatinat aux diètes de Pologne. Les nonces terrestres, établis sous Casimir IV, devinrent des espèces de tribuns.

NONCHAIN. s. m. Hortic. Espèce de poire d'automne.

* **NONCHALAMMENT.** adv. (radic. *nonchalant*). Avec nonchalance. Agir nonchalamment.

— Mollement, avec abandon. Être couché nonchalamment sur un lit de repos. S'appuyer nonchalamment sur le bras de quelqu'un.

Sur un lit de repos la belle était couchée,
La tête sur sa main *nonchalamment* penchée.
(LA SABLIÈRE.)

* **NONCHALANCE.** s. f. (radic. *nonchaloir*). Négligence, manque de soin. Grande, extrême nonchalance. Laisser ses affaires en désordre par nonchalance. Se faire tort par sa nonchalance. Faire tout avec nonchalance. Les Sarrasins, devenus puissants par la division de leurs voisins et par la *nonchalance* des empereurs, leur enlevèrent la plus grande partie de l'Orient. (Boss.)

Il en faut réprimer l'impétuosité,
Avant que les esprits, qu'un juste effroi balance,
S'y puissent enhardir de notre *nonchalance*.
(CORNEILLE.)

— Mollesse, abandon. Marcher, parler avec nonchalance, avec une certaine nonchalance qui n'est pas sans grâce. Soyez grave sans faste, aisé sans *nonchalance*. (Salnelque.) La *nonchalance* embellit une petite chose, et en gâte toujours une grande. (Diderot.)

NONCHALANT. part. prés. du v. Nonchaloir.

* **NONCHALANT, ANTE.** adj. Qui agit avec nonchalance. Être nonchalant. Les personnes nonchalantes sont souvent victimes de leur indifférence.

Et vous avez, la belle, une chaise roulante
Où par deux bons chevaux, en dame *nonchalante*,
Vous vous faites traîner partout où vous voulez
(MOLIÈRE.)

— Qui annonce la nonchalance. Humeur nonchalante. Une démarche nonchalante. Une voix, une parole nonchalante.

— Qui accompagne la nonchalance.

La Mollesse à Cîteaux a choisi son séjour,
Les Plaisirs *nonchalants* folâtrent alentour.
(BOILEAU.)

— Par extens. Autrefois, la laine du Thibet ne figurait que sur les *nonchalantes* épaules de la femme opulente. (Thiers.)

— S'emploie avec un complément et la préposition *de*, dans le sens de Qui ne se met pas en peine. Je veux que la mort me trouve plantant mes choux, mais *nonchalant* d'elle et encore plus de mon jardin imparfait. (Mont.) Et *nonchalant* du terme où finiront mes jours... (A. Chenier.)

— NONCHALANT, ANTE. s. Celui, celle qui a de la nonchalance. Un nonchalant. C'est un nonchalant qui néglige toutes ses affaires. Les dieux d'Épicure sont des nonchalants qui laissent aller le monde comme il peut. Une *nonchalante*. (Acad.) La *nonchalante* se trouvait bien d'ailleurs et n'était pas pressée de descendre. (J. Sandeau.)

NONCHALOIR. v. a. 3e conj. (rad. *non*, et *chaloir*, se mettre en peine; fait du lat. *calere*, avoir chaud; parce que lorsqu'on se soucie d'une chose, on s'échauffe pour la faire ou l'avoir). Se disait pour Négliger, mettre en oubli.

— NONCHALOIR. v. n. N'avoir pas de zèle.

* **NONCHALOIR.** s. m. Se dit pour Nonchalance, inaction. L'Italie anéantie et réduite en un perpétuel *nonchaloir*. (Pasquier.) M. Thiers a une façon pleine de *nonchaloir* d'excuser le crime. (H. Castille.)

Depuis deux jours, hélas! j'ai perdu
Du *nonchaloir* le heros adorable. (CHAULIEU.)
Vous avez empoigné les crins de la déesse
Avec un tel poignet, qu'on vous eût pris, à voir
Et cet air de maîtrise et ce beau *nonchaloir*,
Pour un jeune ruffian terrassant sa maîtresse.
(BAUDELAIRE.)

— *Mettre à nonchaloir*. Mettre en oubli. De mettre à *nonchaloir* la charge que mon ami m'a donnée, je ne le fais pas. (Montaig.) Vous qui pensez que les dieux mettent à *nonchaloir* les choses humaines, que dites-vous de tant d'hommes sauvés par leur grâce? (Id.)

NONCIATION. s. f. (pr. *non-ci-a-cion*; ét. lat., *nuntiatio*; de *nuntiare*, annoncer). Action d'annoncer.

— Anc. jurispr. Acte par lequel on sommait d'interrompre des travaux jusqu'à ce que la justice eût statué.

* **NONCIATURE.** s. f. (ét. lat., *nunciatura*; fait de *nuncius*, envoyé). Emploi, charge de nonce. Nommer un prélat à la nonciature de France. Le tribunal de la nonciature d'Espagne. || Temps pendant lequel on exerce cet emploi. Pendant, avant, après sa nonciature.

— Palais du nonce. Philippe V fit fermer la *nonciature*. (St-Simon.)

— Hist. ecclés. Pays dépendant du pape où un nonce exerçait une juridiction. La nonciature d'Avignon.

— Se disait pour Fonction, charge d'envoyé, de messager, et spécialement Charge de nonce à la diète polonaise.

NON-COACTION. s. f. (pron. *non-ko-ak-cion*). Absence de contrainte exercée sur la volonté.

NON-COMBATTANT. s. m. Adm. milit. Personne suivant l'armée, à titre d'administrateur, d'aumônier, etc. Le trésorier et les fourriers ont quelquefois été compris dans une capitulation comme non-combattants.

NON-COMPARANT, ANTE. s. Anc. prat. Celui, celle qui ne comparait pas en justice. Les non-comparants étaient condamnés par défaut.

— Adjectiv. Un plaideur non-comparant.

NON-COMPARANCE. s. f. Anc. prat. Défaut de comparution devant la justice au jour indiqué par l'assignation.

NON-COMPLET. s. m. Anc. art milit. Différence en moins dans un corps de troupes, relativement à l'effectif constitutif ou au complet. On est trop facile sur le *non-complet*. (Beausobre.)

NON-CONCILIATION. s. f. (pr. *non-konci-li a-cion*). Jurispr. Défaut de conciliation. Procès-verbal de non-conciliation.

NON-CONFORMISME. s. m. État de ceux qui sont non-conformistes.

— Par extens. Habitude contre nature.

***NON-CONFORMISTE.** s. 2 g. Hist. relig. Nom donné, en Angleterre, à tous ceux qui ne suivent pas la religion officielle.

— Nom donné primitivement, en Angleterre, à ceux qui refusèrent d'acquiescer à une déclaration de Charles Ier, qui ordonnait à toutes les Églises d'Angleterre et d'Écosse d'adopter une liturgie et une discipline uniformes.

— Fig. On applique quelquefois ce nom aux sodomites.

— Adjectiv. Église non-conformiste.

NON-CONFORMITÉ. s. f. Défaut de conformité.

NON-CONTAGIEUX, EUSE. s. Méd. Celui, celle dont la maladie n'est pas contagieuse. Les blessés et les non-contagieux.

NON-COULEUR. s. f. B.-arts. Absence de couleur, ou plutôt ton de couleur qui ne frappe pas la vue.

NONDINATEUR. adj. et s. m. (étym. lat., *nundina*, foire). S'est dit pour Officier qui préside aux foires, aux marches. || Celui qui les fréquente.

NON-DÉLICATESSE. s. f. Absence de délicatesse, faculté à se préserver de toute altération. La non-délicatesse du buis.

* **NONE.** s. f. (du lat. *nonus*, neuvième). Liturg. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte, c'est-à-dire vers trois heures après-midi. Être à none. Réciter none. Après none, on dit vêpres.

* **NONE.** s. f. Antiq. rom. Quatrième partie du jour, qui commençait à la neuvième heure, ou, selon notre manière de compter, à trois heures après midi.

— Anc. jurispr. Neuvième denier que l'on payait, à titre de redevance, pour jouir de certains biens, particulièrement en matière de biens ecclésiastiques.

— Mus. *None* ou *neuvième*. Intervalle distant d'un ton ou d'un demi-ton de celui d'octave, selon qu'il est majeur ou mineur.

—Techn. Une des pièces du moule à faire des coupelles.

* **NONES.** s. f. pl. (ét. lat., *nonus*, neuvième). Antiq. rom. Neuvième jour avant les ides, qui était le septième des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinquième des autres mois. Les jours précédents se comptaient en rétrogradant: la veille des nones, le 3me, le 4me, le 5me, le 6me jour avant les nones. Les nones étaient un jour néfaste; nul n'osait se marier ce jour-là. Auguste lui-même, dit Suétone, n'entreprenait rien de sérieux durant ces jours sinistres, qui étaient consacrés aux mânes.

NONÉE. s. m. Bot. Genre de borraginées, renfermant une dizaine d'espèces, dont deux croissent naturellement en France.

* **NON-ÊTRE.** s. m. Philos. Ce qui n'a pas d'existence, de réalité. L'être et le non-être. Le *non être* n'a pas de droits sur l'être, et réciproquement; nous ne pouvons être liés par nos ancêtres, non plus que notre postérité par nous. (Boiste.)

— Cessation d'existence.

Eh! monsieur, le *non-être* est ce qu'on craint le moins,
La peur d'être toujours cause bien d'autres soins.
(BOURSAULT.)

— Par extens. Nullité, état d'abaissement. Pour peu qu'on examine ce groupe d'empiètements qui, du profond *non-être* des doubles adultérins, les porte à la couronne... (Saint-Simon.)

NONETTO. s. m. (du lat. *nono*, neuvième). Mus. Morceau à neuf parties.

NON-EXÉCUTION. s. f. Défaut d'exécution. La non-exécution d'un traité.

NON-EXISTENCE. s. f. Philos. Manque d'existence; néant. L'insensibilité n'est qu'une sorte de *non-existence* (Boiste.) Le Hongrois croit aux vampires longtemps après qu'on lui en a démontré la *non-existence* (Ph. Charles.)

—Privation d'une chose essentielle. Elle met sur le compte de sa santé ou de ses affaires, la tristesse qui ne lui vient que de sa *non-existence*. (Le pr. de Ligne.)

NON-FEUILLÉE. s. f. Bot. Syn. d'APHYLLANTHE.

NONGENTESIMO. adv. lat. (pr. *non-jinté-zi-mo*). S'emploie pour désigner le neuf-centième rang, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo*, etc. On écrit 900e et on continue en disant *nongentesimo primo*, 901e; *nongentesimo secundo*, 902e, etc.

* **NONIDI.** s. m. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Chron. Neuvième jour de la décade dans le calendrier républicain

NONILLION. s. m. (du lat. *nonus*, neuvième). Arithm. Nombre valant mille octillions.

* **NON-INTERVENTION.** s. f. (pr. *non-inter-van-cion*). Polit. Système de politique internationale, ou principe nouveau du droit des gens, qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des peuples voisins, à condition que les autres nations s'en abstiendront également. Le système de non-intervention a empêché plusieurs guerres générales.

NON-INTERVENTIONNISTE. adj. et s. 2 g. (pr. *non-in ter-van ci o-nisste*). Polit. Partisan du système de non-intervention.

NONIONE. s. f. Hist. nat. Genre proposé pour quelques espèces de nonionine.

NONIONINE. s. f. Hist. nat. Genre d'hélicostègues, famille des nautiloïdes, classé par les uns dans les mollusques, par les autres dans les foraminifères, et ayant pour type une espèce de l'Adriatique et de la Méditerranée.

* **NONIUS.** s. m. (pr. *no-ni-uss*; de *Nuñez*, nom de l'inventeur latinisé en *Nonius*). Echelle de certains instruments de mathématiques, formée de très petites parties, et qui sert à déterminer avec une grande précision les quantités que l'on mesure. On écrit aussi *nonnius*.

NONIUS MARCELLUS. Grammairien latin, vivait dans le IVe ou le Ve siècle après J.-C.; il a laissé un grand ouvrage, en 18 chapitres ou traités, *sur les Propriétés du discours et les règles de la langue latine*.

* **NON-JOUISSANCE.** s. f. Prat. Privation de jouissance.

— En général, État de celui qui ne jouit pas. C'est une grande maladie que la *non-jouissance* d'une vie qui est si courte en elle-même. (Galiani.)

* **NON-LIEU.** s. m. Jurispr. Dans les affaires criminelles, Se dit d'un acte émanant d'un magistrat et déclarant qu'il n'y a pas matière suffisante pour poursuivre un inculpé. Le juge d'instruction a rendu une ordonnance de non lieu.

— En certaines matières civiles, Se dit d'un jugement déclarant qu'il n'y a pas des motifs suffisants pour donner satisfaction au demandeur. Il ne se passe pas d'années qu'il n'y ait des jugements de *non-lieu* sur les demandes en interdiction. (H. de Balzac.)

NON LIQUET. (pr. *nonn li-kuett*). Mots latins signifiant Cela n'est pas clair, et qui s'emploient pour marquer l'obscurité d'une chose douteuse ou mal expliquée.

NON-MITOYENNETÉ. s. f. Dr. Absence de mitoyenneté.

* **NON-MOI** s. m. Philos. Ensemble des objets extérieurs qui font impression sur nos organes. || Tout ce qui se distingue de notre moi métaphysique.

* **NONNAIN.** s. f. (dimin. de *nonne*). Religieuse. Une nonnain. Un couvent de nonnains. Une petite, une jeune nonnain. Tel fut l'adieu d'une *nonnain* poupine. (Gresset.)

— *Œuvre de nonnain.* Genre de broderie.

— NONNAIN. s. m. Ornith. Variété de pigeon. || Nom vulgaire de la piette.

NONNAT s. m. (et. lat., *non*, non ; *natus*, né). Hist. Surnom qu'on donnait dans le moyen âge à ceux qui étaient tirés du sein de leur mère par l'opération cesarienne.

— Ichtyol. Nom donné aux jeunes poissons du genre athérine et, par les pêcheurs, à toute espèce de fretin qui vient tomber dans les filets. || *Nonnat negre.* Nom d'une espèce de stolephore.

* **NONNE**. s. f. (du lat. *nonna*, nom que saint Jérôme donne aux veuves qui ne se remarient pas). Religieuse. Une nonne. Un couvent de nonnes. Ne se dit plus qu'en plaisantant.

Dans un couvent de *nonnes* fréquentait
Un jouvenceau, friand, comme on peut croire,
De ces oiseaux. (LA FONTAINE.)

Ma fille est *nonne*, ergo c'est une sainte.
Mal raisonner. Des quatre parts les trois
En ont regret, et se mordent les doigts. Id.

Désir de fille est un feu qui dévore,
Désir de *nonne* est cent fois pis encore.
(GRESSET.)

— Arg. Compère du tireur.

— Art culin. *Pet de nonne.* V. PET.

— Écon. rur. Nom qu'on donne, dans quelques endroits, à une truie coupée.

NONNÉE. s. f. (de *Nonne*, n. pr.). Bot. Genre de borraginées, établi pour plusieurs espèces de l'Asie et de l'Europe.

NONNERIE. s. f. S'est dit autrefois pour Couvent de nonnes. On ne l'emploie plus que rarement et en plaisantant.

— Réunion de femmes babillardes.

* **NONNETTE**. s. f. (dim. de *nonne*). Jeune nonne.

— Agric. Variété de froment.

— Ornith. Aigle de Nigritie. || Espèce de gros-bec. || Nom vulgaire de la bernacle et du balbuzard. || Nom vulgaire de plusieurs espèces de mésanges. || *Nonnette cendrée.* Espèce de mésange. || Adjectiv. Mésange nonnette.

— Pâtiss. Nom de petits pains d'épice de forme ronde et d'un goût délicat, que des religieuses ont fabriqués les premières. Une boîte de nonnettes de Reims.

NONNEUR. s. m. Arg. Syn. de NONNE.

NON-NOBLE. s. m. Celui qui est roturier, qui n'est pas noble.

NONNOS. Né à Panopolis (Égypte), florissait soit vers la fin du IVe siècle, soit au commencement du Ve. Il est auteur de deux grands ouvrages : *les Dionysiaques*, poème en 48 chants, qui raconte l'histoire de Bacchus ; et la Paraphrase de l'Évangile selon saint Jean.

NONNOTTE (Claude-François). Jésuite, né à Besançon, 1711-1793, s'attira la célébrité du ridicule en entreprenant la critique de *l'Essai sur l'esprit et les mœurs des nations* de Voltaire. On a de lui : *Erreurs de Voltaire ; Dictionnaire philosophique de la religion ; les Philosophes des trois premiers siècles de l'Église* ; etc. || NONNOTTE (Donat). Peintre, frère du précédent, né à Besançon, 1708-1785 (?), fut de l'Académie en 1741.

NONO. adv. lat. S'emploie pour désigner le neuvième rang, le, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo*, etc.

NONOBSTANCE. s. f. Dr. canon. Troisième partie des provisions de la cour de Rome, qui commence par *Non obstantibus*. C'est dans la nonobstance que sont comprises les absolutions des censures, les réhabilitations et les dispenses nécessaires pour jouir d'un bénéfice, nonobstant toutes incapacités ou autres obstacles.

* **NONOBSTANT** prépos. (et. lat., *non*, non ; *obstans*, posant devant). Malgré, sans avoir égard. Être obligé de payer, nonobstant l'appel. S'opiniâtrer, nonobstant toutes les remontrances de ses amis. Nonobstant ces difficultés, il est venu à bout de son entreprise. Massacrer quelqu'un dans un temple, nonobstant la sainteté du lieu. Nonobstant ce, ou ce nonobstant. Nonobstant opposition ou appellation quelconque. *Nonobstant* sa toute-puissance, Dieu ne peut rien produire qui ne soit imparfait à son égard. (Fén.)

— Adv. Il y eut plusieurs oppositions et contradictions faites, mais *nonobstant* il l'emporta. (Amyot.)

— *Nonobstant que.* S'est dit pour Quoique, bien que. Les têtes, un peu après être coupées, se remuent encore et mordent la terre, *nonobstant* qu'elles ne soient plus animées. (Descartes.)

— NONOBSTANT, ANTE. adj. Se disait pour Ne s'opposant pas. || *Ces choses nonobstantes.* Malgré cela.

— Hist. et Législ. *Clause nonobstante.* Clause imaginée par Innocent III, et dont Henri III, roi d'Angleterre, se servit le premier dans ses dispenses.

— Syn. comp. NONOBSTANT, CONTRE, MALGRÉ, EN DÉPIT DE. *Nonobstant* ne fait entendre qu'une opposition légère à laquelle on n'a point d'égard ; *contre* marque une opposition formelle, sans rapport aux effets ni à la valeur de cette opposition ; *malgré* exprime une opposition de résistance soutenue, mais sans effet de la part de l'opposant ; *en dépit de* marque toujours que le principal motif de l'action est le dessein d'offenser quelqu'un.

NONONE. s. f. Chim. Hydrocarbure homologue de l'essence de térébenthine, trouvé dans le goudron de houille.

* **NON-PAIR, AIRE**. adj. S'emploie dans le même sens qu'Impair, mais il est bien moins usité.

— On se sert surtout de *non-pair* dans une espèce de jeu où il faut deviner si son adversaire a dans la main un nombre de choses qu'il tient, en nombre pair ou impair ; celui qui propose à deviner dit à son adversaire, *pair ou non-pair*, et celui-ci répond *pair*, ou bien il répond *non-pair*.

* **NONPAREIL, ELLE**. adj. (ét. fr., *non*, et *pareil*). Qui excelle par dessus tous les autres, qui est sans pareil, sans égal. Un mérite nonpareil. Une vertu nonpareille. Sa grâce nonpareille. Peu usité.

Bien est-il vrai qu'auprès d'une beauté
Paroles ont des vertus *nonpareilles*. LA FONT.

Si je voulais vanter un objet *nonpareil*,
Je mettrais à l'instant plus beau que le soleil.
(BOILEAU.)

— NONPAREIL. s. m. Ornith. Nom du verdier de la Louisiane appelé aussi *gros-bec nonpareil* et *passerine nonpareille*.

— Hortic. *Nonpareil royal.* Variété d'œillet.

* **NONPAREILLE**. s. f. Techn. Ce qu'il y a de plus petit ou de plus remarquable dans plusieurs arts.

— Sorte de ruban fort étroit. Un nœud de nonpareille.

Tiens, tiens, sans y chercher tant de façon, voilà
Ton beau galant de neige avec la *nonpareille*.
(MOLIÈRE.)

— Sorte de dragée fort menue. De la nonpareille de Verdun.

— Comm. Sorte de camelot fabriqué en Flandre, ainsi nommé parce que la longueur des pièces n'était pas fixe.

— Hist. *La nonpareille.* Cour plénière que saint Louis tint à sa cour en 1248. Ce nom lui fut donné à cause de la magnificence qu'on déploya en cette occasion.

— Hortic. Grosse pomme d'automne d'un vert jaunâtre. *Nonpareille de Compiègne, nonpareille de Rhodes.* Nom de deux variétés d'œillets.

— Méd. Nom des globules de sucre usités dans la médecine homœopathique.

— Moll. Nom d'une très petite espèce de coquille du genre maillot.

— Ornith. V. NONPAREIL.

— Typogr. Un des plus petits caractères d'imprimerie, du corps de six points. Nonpareille petit œil, gros œil. Belle nonpareille. *Grosse nonpareille.* Le plus gros caractère d'imprimerie, celui qui est au-dessus du triple canon.

NONPARILLAS. s. f. pl. (pron. *non-pa-rillass, il mouill.*). Anc. comm. Nom que les Espagnols donnaient à l'étoffe appelée *nonpareille*.

* **NON-PAYEMENT**. s. m. Finance. Défaut de payement. En cas de non payement.

NON-PENSANT, ANTE. s. Celui, celle qui ne réfléchit pas. Peu usité.

NON-PERMANENCE. s. f. État de ce qui n'est pas permanent. La *non-permanence* est le changement. (Fén.)

NONPLEVINE. s. f. Anc. jurispr. Défaut.

* **NON PLUS ULTRA**. (pr. *noun pluss ultra*). V. NEC PLUS ULTRA.

NON-POSSESSEUR. s. m. Celui qui n'a pas la possession d'une chose. Se lit par opposition à Possesseur. On lui répondit par l'insultante décision qui fermait les états aux *non-possesseurs* de fiefs. (L. Blanc.)

NON-PRÉSENCE. s. f. Absence de quelqu'un qui devrait être présent.

NON-PRÉSENT. s. m. Jurispr. Celui qui n'est pas présent à l'audition de sa cause, à la reddition du jugement qui le concerne.

— Adjectiv. Accusé non-présent.

* **NON-PRIX**. s. m. Non-valeur. Peu usité.

— Pal. S'est dit aussi pour Bas prix, vil prix. Cette terre a été adjugée à non-prix. On revient contre un bail judiciaire donné à non-prix par un tiercement.

NON-PROCÉDER. s. m. Ne se dit que dans cette locution : *Fin de non-procéder.* V. FIN.

NON-PROPRIÉTAIRE. s. m. Celui qui n'est pas propriétaire d'une chose. Tant que Sieyès s'était borné à combattre, pour le compte des *non-propriétaires*, la suppression des dîmes sans rachat, il avait eu de son côté la justice. (L. Blanc.)

NON-RECEVOIR. s. m. Ne se dit que dans cette locution : *Fin de non-recevoir.* V. FIN.

NON-RÉCLAMATION. s. f. Absence de réclamation. État de ce qui n'est pas réclamé.

* **NON-RÉSIDENCE**. s. f. Absence du lieu où l'on devrait résider. M. Talon s'égaya à ce propos sur la *non-résidence* des évêques. (Card. de Retz.)

NON-RÉUSSITE. s. f. Néol. Manque de réussite. État de ce qui n'a pas réussi.

* **NON-SENS**. s. m. Défaut de sens, de signification. Cette phrase est un non-sens. Ce discours est plein de non-sens, est un non-sens continuel. Le charlatanisme de style revêt des *non-sens* de mots brillants ou sonores. (Boiste.) Origène fut le premier qui donna de la vogue au *non sens* (au galimatias) (Volt.) Quel désordement de *non-sens* dans toute cette longue déclamation de la Henriade ! (Linguet.) *Non sens* est un anglicisme fort usité, et que les dictionnaires ont très bien fait d'admettre, ne fût-ce que pour caractériser la moitié de leurs définitions. (Ch. Nodier.)

— Absence de jugement. Le matérialisme est un *non sens* plutôt qu'une erreur. (E. Renan.)

NON-SUCCÈS. s. m. Manque de succès, insuccès.

NON-TOLÉRANT. s. m. Hist. relig. Nom donné aux protestants qui, au XVIIe siècle, ne toléraient pas les sectes dissidentes.

NON-TOXICITÉ. s. f. Caractère de ce qui n'est pas toxique.

NONTRON. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Dordogne, à 40 kil. N.-O. de Périgueux, près du Bandiat. Coutellerie ; forges, tanneries. Mines de fer et de plomb ; 3,700 hab.

NONTRONITE. s. f. Minér. Substance minérale composée de silice, d'oxyde de fer, d'alumine, d'eau, de magnésie et d'argile, trouvée dans les environs de Nontron (Dordogne).

NON TROPPO (pr. *noun trop-po* ; en ital. *non trop*). Mus. Ces trois italiens joints à un mot qui indique le mouvement d'un morceau de musique, signifient que l'on doit diminuer la lenteur ou la vitesse du mouvement indiqué. Ainsi *largo non troppo* est un peu moins lent que *largo*. *Presto non troppo* est moins rapide que *presto*.

* **NONUPLE**. adj. 2 g. (du lat. *nonus*, neuvième). Qui contient neuf fois. Peu usité.

— NONUPLE. s. f. Mus. S'est dit autrefois pour Mesure de neuf temps.

NONUPLE, ÉE. part. pass. du v. Nonupler. S'empl. adjectiv. Nombre nonuple.

* **NONUPLER** v. a. 1re conj. rad. *nonuple*. Répéter neuf fois. Nonupler un nombre. Peu usité.

— SE NONUPLER. v. pron. Être répété neuf fois.

* **NON-USAGE**. s. m. Cessation d'usage. L'usufruit, les servitudes se préservent, s'éteignent par le non-usage pendant trente ans.

— Se dit aussi en matière de langage. Il y a des expressions qui tombent par le non-usage.

* **NON-VALEUR**. s. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison. Terre en non-valeur. La non valeur de cette terre vient de ce qu'on la néglige depuis trois ans. Terre qui a beaucoup de non-valeurs. Maison sujette à des non-valeurs.

— Par anal. Des charges sans profit sont des non-valeurs honorables.

— Fig. Celui qui ne sait pas calculer sur les *non-valeurs* de l'exécution des lois ne sait pas gouverner. (Galiani.)

— Art milit. Nom des soldats qui ne font pas le service proprement dit.

— Fin. et Comm. Nom donné à certaines parties d'imposition qu'on n'a pu lever, de certaines créances qu'on n'a pu recouvrer. La révolution a fait naître le système des *non-valeurs*, qui sauve la moitié malheureuse de l'entier dépouillement auquel le fisc la réduisait. (Boiste.) Nom des centimes additionnels qui y supplément.

NON-VALOIR. s. m. S'est dit pour Mauvaise situation ; abandon. Laissant son peuple en ruine, et son royaume en *non-valoir*. Pas p.

NON-VENTE. s. f. Comm. État, position d'un marchand qui ne vend pas. Des jours de non-vente.

NON-VIABILITÉ. s. f. Méd. État d'un enfant qui n'est pas né viable.

* **NON-VUE**. s. f. Mar. Effet de la brume, quand elle est si épaisse, qu'on ne peut avoir connaissance du parage où l'on se trouve. Être en risque de périr par non-vue. Ce mot a vieilli.

NONYLE. s. m. Chim. Radical fonctionnant dans l'alcool nonylique, et n'existant qu'en combinaison.

NONYLÈNE. s. m. Chim. Un des hydrocarbures d'éthylène.

NONYLIQUE. adj. Chim. Se dit des combinaisons ou entre le nonyle.

NONZA. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse) ; 500 hab.

NOOCRATIE. s. f. (pr. *no-o-kra-si* ; ét. gr., νόος, esprit ; κράτος, force). Philos. Domination de la raison pure sur les autres facultés.

NOOCRATIQUE. adj. 2 g. rad. *noocratie*. Philos. Qui est relatif à la domination pure et simple de la faculté directrice de toutes les autres. *École noocratique.* Celle qui enseigne la souveraineté de la raison.

NOOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., νόος, esprit ; γενεά, génération). Pathol. Qui provient de l'influence du moral sur le physique. Affection noogène.

NOOGÉNOSE. s. f. rad. *noogène*). Pathol. Maladie qui a sa source dans l'influence du moral sur le physique.

NOOLOGIE. s. f. (étym. gr., νόος, esprit ; λόγος, discours). Philos. Science qui embrasse l'étude complète de l'intelligence ou de l'esprit humain.

NOOLOGIQUE. adj. 2 g. rad. *noologie*). Philos. Qui est relatif à la pensée.

— Didact. Se dit de toutes les sciences classées par Auguste Comte dans le second des deux règnes qu'il établit au premier degré de la classification. Les sciences noologiques.

NOOMS Remi). Peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam, 1612-1672, l'aîné d'une œuvre mousse, devint un habile peintre de marines ; ses estampes sont très recherchées.

NOOR s. m. Hortic. Variété d'abricot.

NOOT (Henri-Charles-Nicolas VAN DER). Avocat, né à Bruxelles, 1755-1827, fut de la l'insurrection des patriotes contre le gouvernement autrichien, et, avec l'aide de l'avocat Vonck et du colonel Van der Mersch, organisa le mouvement, 1790. Il fut forcé de fuir. Après avoir erré en Hollande et en France, il rentra, en 1797, dans son pays.

NOPAGE. s. m. Techn. Action de nopper les draps.

* **NOPAL**. s. m. Bot. Nom qu'on donne, en Amérique, à toutes les cactiers qui ont les tiges aplaties et articulées, principalement à celui sur lequel se trouve la cochenille. Les cochenilles naissent au Mexique, sur la feuille épaisse et épineuse du *nopal*, qu'elles sucent dès qu'elles sont écloses. (B. de St-P.) Ils rampent le long des articulations des *nopals* qui bordent les sentiers. (G. Flaubert.)

NOPALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nopal. || NOPALÉES. s. f. pl. Famille de plantes appelée aussi *cactées*.

NOPALERIE. s. f. Syn. de NOPALIENE.

NOPALIER. s. m. Syn. de NOPALIÈRE. Les cochenilles qui naissent sur un nopal d'une plante à la autre par les fils que les araignées savent si bien étendre dans les *nopaleries*. (B. de St-P.)

NOPALIÈRE. s. f. Agric. Terre dans laquelle on plante les nopals. Une multitude d'araignées lient dans les *nopalières* et c'est le long de ces fils, comme sur des ponts, que les petites cochenilles émigrent sur les nopals voisins. (B. de St-P.)

NOPE s. f. et v. flam. *nope*, nœud). Techn. Nœud qu'on enlève du drap, lorsqu'il vient d'être fabriqué.

NOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Noper. S'empl. adjectiv. Drap nopé.

NOPER. v. a. 1re conj. rad. *nope*. Techn. Séparer les fils du drap qui sont doubles, rapprocher des fils dans les endroits clairs et détruire les nœuds.

— SE NOPER. v. pron. Être nopé.

NOPEUSE. s. f. Fabric. *noper*). Techn. Ouvrière qui fait le nopage.

NOPS. s. m. (pron. *nopss*). Arachn. Genre d'araignées qui se trouve à Cuba, où il vit sous les pierres.

NOQUET. s. m. Constr. Bande de plomb qu'on place sur les couvertures d'ardoises, dans les angles de la couverture, le long des noues des lucarnes, etc., pour conduire les eaux pluviales, qui, sans ce secours, s'infiltreraient sous la couverture et pourriraient les bois, parce que dans cette partie du toit les ardoises ne peuvent se joindre exactement.

NOQUETER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Errer pendant la nuit. || Trembler de froid.

NOQUETIS s. m. pron. *no-ke-ti*. S'est dit pour Claquement des dents causé par le froid ou la peur.

NOR. Myth. scandin. Géant, père de la Nuit.

NORA Géogr. anc. Ville de la Cappadoce, au pied du Taurus.

— NORA. Ville de Lycaonie (Phrygie).

NORAGHES ou **NURAGHES**. Tours élevées de 15 à 16 mètres de hauteur, ou enceintes de pierres dressées autour d'un large fossé, que l'on rencontre en Sardaigne, et que l'on croit provenir d'une colonie pélasgique.

NORALITE. s. f. Minér. Espèce d'amphibole noire trouvée dans le Westmoreland.

NORANTE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une norantée. || NORANTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des marcgraviacées, qui a pour type le genre norantée.

NORANTÉE. s. f. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux de la famille des marcgraviacées, croissant dans les régions chaudes de l'Amérique.

NORBA. Géogr. anc. Ville du Latium (Italie), chez les Volsques ; auj. *Norma*.

NORBAN. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcidiens, établi pour plusieurs espèces d'Amérique.

NORBANUS (Caius). L'un des chefs du parti démocratique, tribun du peuple en 96 av. J.-C., préteur en Sicile, se déclara pour Marius contre Sylla ; fut consul en 83, et battu au pied du mont Tifata, sur le Vulturne. N'osant s'enfuir à Rhodes et se tua pour ne pas être livré à Sylla, en 81.

NORBERT (Saint). Né à Santen, 1080-1134, se convertit, fut ordonné prêtre et parcourut la France, le Brabant, le Brandebourg, en prêchant. Il se retira enfin près de Laon, dans la forêt de Vaas, où il fonda l'ordre de Prémontré, qui fut bientôt célèbre dans toute l'Europe. En 1126, il fut nommé, malgré lui, archevêque de Magdebourg. On le fête le 6 juin.

— NORBERT (Pierre PARISOT, dit *le Père*).

Capucin, né à Bar-le-Duc, 1697-1769, fut envoyé aux missions étrangères de Pondichery. Il se brouilla avec les jésuites, et écrivit contre eux *Mémoires historiques sur les missions des Indes*. Pombal lui fit un favorable accueil.

NORBERTE, s. f. Hortic. Espèce de petite prune noire. Prune de norberte. Confiture de norbertes.

NORCIA, *Nursia*. Géogr. Ville de la prov. et à 31 kil. N.-E. de Spolète (Italie). Patrie de Sertorius et de saint Benoît ; 4,000 hab.

* **NORD**, s. m. (pron. *nor* ; du sax. *north*, même signif.). La partie du ciel qui est opposée au midi, et qui se trouve à la gauche de l'observateur regardant celle où le soleil se lève. Pays borné au nord par une rivière, par des montagnes. Les pays, les contrées, les régions du nord. Le vent est au nord, souffle du nord. Le vent du nord. Maison exposée au nord. Du côté au midi. Les Tartares qui habitent le *nord* occidental de la mer Caspienne et des Palus Méotides sont mahométans. (Volt.)

— Celui des pôles du monde qui répond à l'étoile polaire arctique, et qui est opposé au sud. L'étoile du nord. L'aiguille aimantée se tourne vers le nord.

Du bout de l'horizon accourt avec furie,
Le plus terrible des enfants
Que le *nord* eut porté jusque-là dans ses flancs
(LA FONTAINE.)

Ici, sur son pivot, vers le *nord* entraîné,
L'aimant cherche à mes yeux son point déterminé.
(COLARDEAU.)

— Fig.

Quoi ! faut-il, ne s'armant que de timides voiles,
N'avoir que ces grands noms pour *nord* et pour étoiles ?
(A. CHÉNIER.)

— Se dit pour désigner les pays septentrionaux, considérés absolument ou relativement. Cet homme est du Nord, est du nord de la France. Les plus belles fourrures viennent du Nord. Voyager dans le Nord. Les peuples, les rois du Nord. C'est du *Nord* aujourd'hui que nous vient la lumière. Volt. Il se vit plus que jamais l'arbitre du *Nord*. (Id.) Le *Nord* décoloré languit dans un long deuil. (Bel.)

— *Pays du Nord*. Ceux qui sont situés dans la direction du pôle septentrional, comme la Laponie, la Russie, la Pologne, la Suède, la Norvège, l'Islande, une partie de la Prusse et de l'Allemagne, en général, etc.

— Par extens. Les peuples des pays du Nord.

Enfin la tyrannie
Fait signe au *Nord* de déborder sur nous.
(BÉRANGER.)

— Absol. Le vent du nord. Le nord est le plus froid de tous les vents. Le nord règne ordinairement dans cette saison. On dit plus ordinairement *vent du nord*.

— Astron. *Étoile du nord*. Dernière étoile de la queue de la Petite Ourse. On l'appelle plus souvent *étoile polaire*.

— Comm. Nom donné par ellipse aux actions du chemin de fer du Nord. Les Nord sont en baisse, ou, dans un sens collectif, le Nord est en baisse.

— Mar. *Faire le nord*. Se diriger vers le nord. || *Perdre le nord*. S'égarer en mer. || *Un nord*. Un coup de vent du nord. || *Les courants portent nord*. Les courants portent le navire vers le nord.

— Adjectiv. Peut-être expliquerait-on par la variation des marées celle des caractères, qui sont évidemment plus actifs et plus inconstants chez les peuples de l'hémisphère *nord*. (B. de St-P.)

— *Le pôle nord*. Le pôle qui est au nord.

— *Le vent est nord*. Le vent vient du nord.

— Géogr. *D'après de latitude nord*. Ceux qui vont de l'équateur au pôle septentrional.

— Syn. comp. NORD, SEPTENTRION. *Septentrion* se dit plutôt de ce qui est vers le pôle, et *nord*, de tout ce qui est depuis l'ouest jusqu'à l'est. || *Du nord, septentrional*. Les peuples, les pays *du Nord* désignent la position exacte de ces peuples, de ces pays. *Septentrional*, au contraire, est une expression sans exactitude et sans rigueur. Un peuple *septentrional* n'est pas nécessairement et absolument au *nord*, mais il est seulement plus près du nord que tout autre, dans une certaine région actuellement considérée.

NORD (Département du). Géogr. Département de la France septentrionale, que limitent : au N., la mer du Nord ; au N.-E., la Belgique ; à l'O., le département du Pas-de-Calais ; au S., ceux de l'Aisne et de la Somme. Superficie, 568,087 hectares ; popul., 1,630,530 hab. Les cours d'eau sont : l'Escaut et ses affluents (Scarpe, Lys, Haisne, Sensée, Deule, la Sambre, l'Aa, la Colme, l'Yser. C'est un pays plat ; l'ouest (Flandre flamande) a un sol marécageux, humide, insalubre ; c'est un ancien marais, donné à la culture par d'immenses travaux de dessèchement appelés *watringues* ; on y trouve de plantureux pâturages. La Flandre française est la région la plus fertile et la mieux cultivée de France ; le Cambrésis et le Hainaut, à l'E., sont plus accidentés, plus boisés (forêt de Mormal, de 9,000 hectares). Sillonné par de nombreux canaux et de grandes lignes de chemins de fer, avec un sol riche en céréales, betteraves, houblon, lin, colza, légumes, tabac, en gisements de houille et de fer, en carrières de pierres et de marbre, ce département est le plus riche de France. L'industrie et le commerce y ont le développement le plus étendu. Fabrication de toiles, batistes, linge, cotonnades, tulles, dentelles, fils de coton, de lin et de laine, faïence, porcelaine, sucre, huiles, savons ; eaux minérales à Saint-Amand. Le ch.-l. est *Lille* ; il y a 7 arrondissements : Lille, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes ; 61 cantons et 653 communes. Il a été formé de la Flandre française, d'une partie de la Flandre flamande, du Hainaut français et du Cambrésis. Il appartient au 1er corps d'armée (Lille), a un archevêché à Cambrai, une cour d'appel et une académie universitaire à Douai.

— NORD ou *d'Allemagne* (Mer du) (autrefois *océan Germanique*). Mer formée par l'océan Atlantique, entre la Norvège et le Danemark à l'E. ; l'Angleterre à l'O. ; au S. la France, la Belgique, la Hollande ; au S.-E., l'Allemagne. Elle forme les golfes de Murray et d'Edimbourg (Écosse ; du Wash, de la Tamise (Angleterre) ; du Zuiderzée (Hollande) ; de Dollart (Allemagne). Cette mer est peu profonde, remplie de bancs de sable, souvent très houleuse près des côtes. Les principaux ports y sont : Londres, Yarmouth, Hull, Sunderland, Newcastle, Leith, Dundee, Aberdeen, Inverness, etc. (Grande-Bretagne) ; Dunkerque, Ostende, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Brême, Hambourg (continent).

— NORD (Cap). Cap au N. de l'île de Mageroë, sur les côtes de Norvège, par 71° 10′ lat. N. et 23° 49′ long. E.

— On trouve d'autres caps *Nord* : à l'extrémité de la Nouvelle-Zélande ; au N.-E. de la Nouvelle-Géorgie ; au N.-O. de l'île du Prince-Édouard, dans le golfe Saint-Laurent.

— NORD (Canal du). Détroit qui sépare l'Irlande et l'Écosse, au N. de la mer d'Irlande.

NORDALBINGIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Tribus saxonnes sur les rives de l'Elbe, vers son embouchure.

NORDALTAÏQUE, adj. Géogr. Se dit de la race, appelée aussi touranienne, des peuples sortis de l'Altaï, Finnois, Samoyèdes, Mongols, Turcs, etc.

NORDBERG (Georges-André). Historien suédois, né à Stockholm, 1677-1744, aumônier de Charles XII, fut pris à Poltava ; a laissé une *Histoire de Charles XII*, traduite en français.

NORDCAPER, s. m. (pron. *nord-ka-perr*). Mamm. Espèce de baleine.

NORDEN (Frédéric-Louis). Voyageur danois, né à Glückstadt, 1708-1742, capitaine de la marine danoise, remonta le Nil jusqu'à Dêr (Nubie), et mourut en France. Il a laissé un récit de son exploration égyptienne : *Voyage d'Égypte et de Nubie*.

NORDENFIELDS. Géogr. Division géographique de la Norvège, s'étendant entre le Nordland au N., le Sœndenfields au S. et à l'E. ; la mer du Nord et l'océan la limitent à l'O. Elle est subdivisée en 5 bailliages : Nordre-Trondhiem, Sœndre-Trondhiem, Romsdal, Nordre-Bergenhuus et Sœndre-Bergenhuus.

NORDENSKILDITE, s. f. Minér. Sorte d'amphibole des bords du lac Onega.

NORDERNEY. Géogr. Île de la mer du Nord, sur la côte de Hanovre (Prusse). Bains de mer.

* **NORD-EST**, s. m. Partie du monde qui est entre le nord et l'est. Ville située au nord-est. Le vent souffle du nord-est.

— Vent qui souffle entre le nord et l'est. Le nord-est est extrêmement froid dans ce pays.

— Fig. et fam. *Être sec comme le nord-est*. Être très sec.

— On dit aussi adjectiv. Le vent est *nord-est*. (Acad.)

— NORD-EST-QUART-EST, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord-est et l'est-quart-est. || Vent qui souffle de cette plage.

— NORD-EST-QUART-NORD, s. m. Point situé entre le nord-est et le nord-nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

— NORD-NORD-EST, s. m. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

NORDÉSTER, v. n. 1re conj. Anc. mar. Incliner vers le nord-est. Se dit, dans la navigation hauturière, de la déclinaison de l'aiguille aimantée.

NORDGAU. Géogr. Ancien pays d'Allemagne, aujourd'hui compris dans le nord de la Bavière, n'ayant pas de limites bien fixes. On a aussi quelquefois donné ce nom à la Basse-Alsace, en France.

NORDHAUSEN. Géogr. Ville de la Saxe prussienne, sur la Zorge. Grains, distilleries ; tabac, huile, bière ; quincaillerie, produits chimiques ; 23,000 hab.

NORDHEIM. Géogr. Ville du Hanovre (Prusse), à 24 kil. N.-E. de Gœttingue. Entrepôt de fers ; bains sulfureux ; 15,000 hab.

NORDIR, v. n. 2e conj. Se dit du vent qui tourne au nord. Le vent nordit.

NORDISTE, s. m. Partisan des États-Unis du Nord dans la guerre de sécession.

— Adjectiv. L'armée nordiste.

NORDLAND ou NORRLANDENS. (pays du Nord). Géogr. L'un des cinq grands diocèses de la Norvège, comprend les deux bailliages ou *amt* de Finmarken et de Nordlanden.

— NORDLAND ou NORRLAND. Grande division de la Suède, au N. Le pays est glacé et stérile. Les préfectures ou læn sont : *Norr-Botten*, ch.-l. Piteå ; *Wester-Botten*, ch.-l. Umeå ; *Wester-Norrland*, ch.-l. Hernœsand ; *Jemtland*, ch.-l. Œster-sund.

— NORDLAND ou NORRLANDEN. Bailliage de Norvège, avec les îles Lofoden. C'est un pays froid, peu fertile, mais où la pêche est active ; superficie, 12,491 kilom. carrés ; population, 101,000 hab. Le ch.-l. est *Bodoë*.

— NORDLAND ou NORRLAND (Wester-). V. HERNŒSAND.

NORDLINGEN. Géogr. Ville du cercle de Souabe-et-Neubourg (Bavière), à 60 kil. N.-O. d'Augsbourg, sur l'Eger. Défaite de Bernard de Saxe-Weimar et des Suédois, en 1634, par les Impériaux ; victoire célèbre de Condé et Turenne sur Mercy, 3 août 1645 ; 8,000 hab.

* **NORD-OUEST**, s. m. Partie du monde qui est entre le nord et l'ouest. Ville située au nord-ouest. Le vent souffle du nord-ouest. Vent qui souffle entre le nord et l'ouest. Le nord-ouest est d'ordinaire froid et pluvieux.

— On dit aussi adjectiv. Le vent est *nord-ouest*. (Acad.)

— Mar. Grosse capote de drap.

— NORD-OUEST-QUART-NORD, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et le nord-nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— NORD-OUEST-QUART-OUEST, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— NORD-QUART-NORD-EST, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord et nord-nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

— NORD-QUART-NORD-OUEST, s. m. Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— NORD-NORD-OUEST, s. m. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

NORD-OUEST Passage du). Géogr. Passage situé au N. de l'Amérique septentrionale et qui fait communiquer l'océan Atlantique avec le Grand Océan. On cherchait ce passage depuis le XVIe siècle ; il n'a été trouvé qu'en 1853 par le capitaine Mac-Clure ; mais les glaces, qui embarrassent toujours les détroits, le rendent complètement inutile.

— NORD-OUEST (Provinces du). L'une des grandes parties de la présidence de Bengale (Hindoustan anglais) comprenant les provinces de Benarès, Allahabad, Agrah, Delhi, le Rohilcund, le Kumaon, une partie du Gherwal et le district de Simlah.

— NORD-OUEST (Territoire du). V. HUDSON.

NORDOUESTER, v. n. 1re conj. Anc. mar. Décliner vers le nord-ouest.

NORDRE-BERGENHUUS. Géogr. V. BERGEN.

NORDSTRAND. Géogr. Île de la mer du Nord, sur la côte du Slesvig. Ch.-l. *Odenhul* ; 3,000 hab.

NOREG, s. m. Agric. Sorte de machine à battre usitée en Égypte, et qui est mue par des bœufs.

NORCIA, (anc. *Nursia*). Géogr. anc. Capitale des Taurisques ou Noriques (Noricum) ; auj. *Neumark*, en Styrie.

NO-RESTRAINT, s. m. (ét. angl., *no*, non ; *restraint*, contrainte). Médec. Suppression de tous les moyens mécaniques de contention dans le traitement des fous, qui sont seulement soumis à un régime de surveillance.

NORFOLK. Géogr. Comté d'Angleterre, baigné par la mer du Nord à l'E., et par le Wash au N. Belle exploitation agricole, élève de bétail. Superficie, 5,488 kilom. carrés ; pop., 475,000 hab. Le ch.-l. est *Norwich* ; les villes principales sont : King's-Lynn, Brandon, Yarmouth. Il est arrosé par l'Ouse, la Nene, l'Yare, la Bure.

— Econ. rur. *Race de Norfolk*. Race de moutons originaire du comté de Norfolk, dont la chair est estimée, mais dont la laine, assez fine du reste, est peu abondante.

— NORFOLK. Ville de la Virginie orientale (États-Unis), à 130 kil. S.-E. de Richmond, sur l'Elisabeth. Port militaire et commerçant ; 22,000 hab.

— NORFOLK. Île de l'Australie anglaise, dans le Grand Océan, entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande, sert de lieu de déportation.

— NORFOLK (New-). Contrée de l'Alaska, au N. du Nouveau-Cornouailles, sur le Grand Océan. Elle comprend les îles de l'Amirauté et l'archipel du Roi-George.

NORFOLK (Ducs de). V. HOWARD.

* **NORIA**, s. f. (ét. ar., *naora*, même signif. ; de *na'ar*, lancer, faire jaillir). Techn. Sorte de machine hydraulique qu'on emploie pour les irrigations ; elle est composée d'une chaîne sans fin qui s'enveloppe sur un tambour. Le long de cette chaîne sont attachés des seaux ou augets qui forment une continuité de petits réservoirs mobiles, depuis le fond où ils vont puiser l'eau, jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. En imprimant un mouvement de rotation au tambour, la chaîne est entraînée, et les seaux d'un côté remontent pleins, tandis que ceux de l'autre côté descendent vides. Quelquefois la noria n'a que deux seaux, qui sont attachés aux bouts d'une corde ; et, lorsque l'un est monté, on tourne le treuil en sens contraire, pour monter l'autre. La noria a la plus grande analogie avec les chapelets hydrauliques, dont elle n'est qu'une modification. || La noria est aussi employée avec succès dans les moulins à blé pour remonter le son et la farine. Elle se compose alors d'une seule chaîne sans fin, garnie de petits godets en fer-blanc.

NORIAC (Claude-Antoine-Jules CAHON, dit). Littérateur, né à Limoges, 1827-1882, a collaboré à plusieurs journaux, dirigé plusieurs théâtres, écrit des œuvres légères, toujours spirituelles, donné plusieurs pièces de théâtre ; mais il est surtout connu par deux livres de fantaisie littéraire : *le 101e Régiment*, physiologie militaire, et *la Bêtise humaine*, roman philosophique. Il a aussi publié une *Histoire du siège de Paris*.

NORIMON, s. m. Relat. Sorte de palanquin en usage au Japon ; il est porté sur des bâtons de bambou.

NORINE, s. f. Chim. Oxyde de norium.

NORIQUE, s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Norique.

— NORIQUE, s. m. Linguist. Ancien idiome des Orcades et des Shetlands. On l'appelle plus ordinairement *norse*.

— adj. Qui concerne ce pays ou ses habitants.

— *Alpes Noriques*. Branche des Alpes située au midi de la Norique.

NORIQUE (La). (*Noricum*). Géograph. anc. Province de l'empire romain, séparée au N. de la Germanie par le Danube, et s'étendant jusqu'à l'Italie, au S. Ce pays montagneux était arrosé par les affluents du Danube, l'Œnus, le Marius, le Jovavus (Salzach), l'Ysès (Yps), l'Adlape (Erlaph), l'Anisus (Ens). Il correspond aujourd'hui à l'archiduché d'Autriche, au pays de Salzbourg, à la Bavière méridionale, à la Styrie, à la Carinthie, et à une portion de la Carniole et du Tyrol. Ce pays fut conquis l'an 13 av. J.-C. par Drusus et Tibère ; il fut couvert de colonies, et fut défendu par une légion. Des flottilles furent établies en station sur le Danube, une manufacture d'armes, fondée à Lauriacum (Lorch). Sous Constantin, la Norique se partagea en *Noricum ripense* (Norique riveraine) au N., et *Noricum mediterraneum* (Norique intérieure) au S.

NORIS (Henri). Théologien et antiquaire italien, né à Vérone, 1631-1704, entra dans l'ordre de Saint-Augustin. Nommé cardinal par Innocent XII en 1695, il fut violemment attaqué par les jésuites, qui l'accusèrent de jansénisme. Il a laissé : *Historia pelagiana ; Cenotaphia Pisana Cæsarum Dissertationibus illustrata*, etc.

NORITE, s. f. Minér. Variété de granit qui appartient au système des roches de serpentine ou d'ophiolithe.

NORIUM s. m. (pr. *no-ri-omm*). Minér. Métal encore peu connu qu'on trouve surtout en Sibérie et en Norvège.

NORMA. Géogr. V. NORBA.

* **NORMAL, ALE**, adj. (étym. lat. *normalis*, même signif. ; fait de *norma*, équerre, règle, modèle). Qui sert de règle.

— *Établissement normal*. Établissement qui sert de modèle pour en faire d'autres du même genre. || Dans le même sens, *Cours normaux*.

— *État normal*. État d'un être organisé ou d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération.

— Etat ordinaire et régulier d'une chose. Dans un état de choses *normal*, le montant des contributions paraît devoir être le vingtième du produit total du pays. (Proudhon.)

— Bot. La *passiflore normale* est ainsi nommée parce que ses feuilles portent à la base deux lobes qui s'écartent à angle droit, comme les deux branches d'une équerre.

— Enseign. *École normale*. École destinée à former des maîtres dans les sciences et dans les lettres, pour l'enseignement public des collèges et des facultés académiques. Les leçons, les cours, les professeurs, les élèves de l'École normale. Les écoles normales. || *École normale supérieure*. École fondée à Paris pour former des professeurs de l'enseignement secondaire. || *Écoles normales primaires*. Écoles fondées à Paris et dans les départements, pour former des instituteurs capables de bien remplir les fonctions de l'enseignement primaire. || *Écoles normales de filles*. Écoles destinées à former des institutrices.

— Géom. Une *ligne est normale à une autre, à un plan, à une surface*, lorsqu'elle n'incline d'aucun côté plus que d'un autre, c'est-à-dire qu'elle est perpendiculaire à ce plan, à cette surface. || *Plan normal*. Plan qui passe par la ligne normale.

— Ichtyol. Se dit des poissons qui ont le squelette osseux, les mâchoires complètes, les branchies en forme de peigne.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont le sternum n'est pas pourvu d'une carène.

— NORMALE, s. f. Géom. Ligne verticale ou perpendiculaire. Les corps tombent suivant la *normale*. Acad. || La normale est la même chose que la perpendiculaire, mais on se sert plus particulièrement de ce mot dans la théorie des courbes.

— NORMAUX, s. m. pl. Moll. Section de crustacés isopodes renfermant les cymothoadiens et les sphéromiens.

NORMALEMENT, adv. D'une manière normale, régulière.

— Géom. D'une manière perpendiculaire.

Une ligne qui tombe normalement à une autre.

NORMALIEN, s. m. Élève d'une école normale et, particulièrement, Élève de l'École normale supérieure.

NORMALITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est normal.

NORMANBY (Constantin-Henri PHIPPS, marquis de), Fils de lord Mulgrave, ami et collègue de Pitt, 1797-1863, entra à la Chambre des communes en 1819 et réclama l'émancipation des catholiques. Il écrivit trois romans de mœurs anglaises, *Mathilde*, *Oui ou Non*, *le Contraste*. Il remplaça son père à la Chambre des lords en 1831, fut gouverneur de la Jamaïque, 1831, garde du sceau privé, 1831, lord lieutenant d'Irlande, 1835. Créé marquis par la reine Victoria, 1838, secrétaire d'État aux affaires étrangères, 1839, puis à l'intérieur, il fut ambassadeur à Paris de 1846 à 1852, puis en Toscane, 1854. Il publia en 1856, sous le titre de *une Année de révolution*, un récit curieux des événements de l'histoire de France en 1848.

* **NORMAND, ANDE**, s. Géogr. Habitant, habitante de la Normandie.

— De tout temps, les Normands ont passé pour amis de la chicane.

Elle y voit, par le coche et d'Évreux et du Mans,
Accourir à grands flots ses fidèles *Normands*. (BOIL.)

— *Répondre en Normand*. Ne répondre ni oui ni non; répondre d'une manière équivoque. || *C'est un fin Normand*. C'est un homme adroit, et à qui il ne faut pas se fier.

— Loc. prov. *Un Normand a son dit et son dédit*. On croit que cette qualification vient de ce que la coutume de Normandie accordait vingt-quatre heures pour se dédire d'un marché par contrat. || *Qui fit Normand fit truand*. Les Normands furent, dit-on, appelés truands parce qu'ils étaient si accablés d'impôts, que presque tous les paysans et les ouvriers étaient obligés de mendier pour vivre. || *Le Normand tourne autour du bâton, le Gascon saute par-dessus* || *Quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand font cent voleurs*.

— NORMAND, s. m. Anc. métrol. Sorte de monnaie. Il fallait un manceau et demi pour faire un normand. Ce qui avait donné lieu à l'appellation de *Normand et demi*, et au proverbe : *Un Manceau vaut un Normand et demi*, proverbe auquel on donnait un sens défavorable pour les deux peuples; on disait que les Manceaux étaient encore plus intéressés, plus chicaneurs et plus fins que les Normands. Le *Normand* et demi laissait crier les gens. (La Fontaine.)

— Linguist. Dialecte parlé en Normandie.

— NORMANDE, s. f. Agric. Espèce de charrue usitée en Flandre.

— **NORMANDS**, s. m. pl. Nom d'un peuple de pirates du Nord, formé des Cimbres et des Scandinaves, qui ravagea longtemps l'Europe occidentale. Les Normands se montrèrent en 820 à l'embouchure de la Seine et de la Garonne; ils assiégèrent Paris en 885, et continuèrent leurs ravages jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte. || *Impôt des Normands*. Contribution établie pour subvenir aux frais des guerres contre les Normands, ou des tributs qu'on leur paya. L'impôt des Normands fut établi par Charles le Chauve en 805.

— NORMAND, ANDE, adj. Qui est propre à la Normandie, qui a des mœurs semblables à celles de ses habitants.

Certain renard gascon, d'autres disent *normand*,
Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
Des raisins mûrs apparemment. (LA FONTAINE.)

— *Réponse normande*. Réponse ambiguë. || *Réconciliation normande*. Réconciliation simulée.

— Loc. prov. *Être adroit comme un prêtre normand*. Être fort maladroit. On dit que saint Gaucher, prêtre de Normandie, a donné lieu à cette ironie proverbiale, qui porte sur l'équivoque du mot gaucher.

— Agric. *Race normande*. Race de chevaux très estimée, élevée en Normandie.

— Géogr. *Iles normandes*. Archipel de quelques îles, débris de l'ancien duché de Normandie, que les Anglais possèdent sur les côtes de France; les principales sont : *Aurigny* ou *Alderney*, *Guernesey* et *Jersey*. Les Anglais ont fait d'immenses travaux pour rendre ces îles inattaquables; superficie, 588 kilom. carrés; pop., 90,000 hab.

— Hist. *Domination normande*. Nom collectif des États de l'Italie méridionale fondés par des aventuriers normands, à partir de l'an 1019. Robert Guiscard et Roger s'étant faits, l'un duc de la Pouille et de la Calabre, l'autre comte de Sicile, en 1030, consolidèrent la domination normande, qui dura jusqu'en 1194. || *Noblesse normande*. La noblesse anglaise, dont la plus grande partie descend des Normands amenés par Guillaume en 1066.

— Littérat. *Rime normande*. Terminaison de vers dans laquelle se trouve un infinitif en *er*, qui doit rimer avec un mot terminé par *er* prononcé *err*, comme *vanter* avec *Jupiter*. On appelle ces rimes *normandes*, parce que les Normands prononcent l'*er* ouvert comme l'*er* fermé.

NORMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Normander. S'empl. adjectiv. Blés normandés.

NORMANDER, v. a. 1re conj. Agric. Nettoyer le grain battu.

NORMANDIE, s. f. S'est dit pour Tertiam plante de pommiers.

NORMANDIE, Géogr. Province de l'ancienne France, au N., sur la Manche; pays généralement plat, traversé au N. par les collines du pays de Caux; au S., par les collines du Lieuvin et du Cotentin; arrosé par la Seine, la Sée, la Douve, la Vire, la Seulle, l'Orne, la Dives, la Touques, la Seine et ses affluents, Eure, Rille, Epte, Andelle, par la Bethune et par la Bresle. C'est un pays riche, abondant en belles prairies, qui nourrissent de fortes races de chevaux et de bestiaux; partout les vallées sont couvertes de vergers et de pommiers. Ce pays, compris dans la Lyonnaise IIe, fit partie de la confédération armoricaine, tomba au pouvoir de Clovis et forma une portion considérable de la Neustrie. Après Charlemagne, cette contrée fut ravagée par les Northmans, et leur chef Rollon reçut, en 912, au traité de Saint-Clair-sur-Epte, l'investiture du duché de Normandie, où il s'était établi avec ses compagnons. Ce fut dès lors l'un des grands fiefs. Les ducs de Normandie furent rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant, 1066. Philippe Auguste enleva à Jean sans Terre, 1204, la Normandie, à l'exception de Jersey, Guernesey et Aurigny, qui restèrent à l'Angleterre. La Normandie se divisait autrefois en pays : 1° dans la Haute-Normandie, au N. : le pays de Caux, le pays de Bray, le Roumois, le Vexin normand, la campagne de Neubourg, la campagne de Saint-André, le Lieuvin, le pays d'Ouche, le pays d'Auge, le Hiesnois; 2° dans la Basse-Normandie, à l'O. de l'Orne : la campagne de Caen, le Bessin, le Bocage, la campagne d'Alençon, le pays d'Houlme, l'Avranchin, le Cotentin, la Manche, le Perche, qui fut plus tard détaché de la Normandie et réuni au gouvernement du Maine. Ces dénominations sont encore fréquemment employées. La Normandie avait un parlement à Rouen; un archevêché à Rouen, et six évêchés, à Lisieux, Avranches, Coutances, Sées, Bayeux, Evreux. Il y avait, au XVIIIe siècle, le gouvernement de Normandie et le petit gouvernement du Havre. En 1791, cette province forma 5 départements : Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche.

— *Primat de Normandie*. Titre que portait l'archevêque de Rouen.

— *Chapon de Normandie*. Croûte de pain dans la bouillie.

— *Cadet de Normandie*. Homme qui a peu de ressources, par allusion à la coutume de Normandie, qui n'attribuait presque rien aux cadets.

— Loc. prov. *La Normandie est la nourrice de Paris*. Paris tire en grande partie sa subsistance de la Normandie. || *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie*. Se dit pour exprimer un grand nombre. Il s'est donné à plus de diables qu'il n'y a de pommes en Normandie.

NORMANDISER, v. n. 1re conj. Parler comme les Normands. Inusité.

NORMANISME ou **NORMANDISME**, s. m. Gramm. Façon de parler particulière aux habitants de la Normandie.

— S'est dit pour Caractère, esprit des Normands.

NORMANNIQUE, adj. 2 g. Hist. Qui appartient aux Normands.

— NORMANNIQUE, s. m. Linguist. L'un des cinq rameaux de la famille des langues germaniques. C'est l'idiome parlé en Scandinavie du VIIIe au IXe siècle, et employé dans les poèmes de l'Edda et de la Voluspa, dont la date est incertaine.

NORMATIF, IVE, adj. (étym. lat., *norma*, règle). Qui a force de règle. Une autorité normative.

NORME, s. f. (du lat. *norma*, règle). Se disait pour Règle, loi, d'après laquelle on doit diriger sa conduite, ses actions, ses paroles, ses opinions, ses sentiments.

— S'est dit pour Equerre, règle, plan.

— Econ. soc. État normal résultant de la balance des forces.

NORMELLE, s. f. Ornith. Nom vulgaire du merle commun.

NORNE, s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Bot. Syn. de CALYPSO.

* **NORNE**, s. f. Myth. scandin. Chacune des deesses qui, dans la mythologie scandinave, président à la vie et à la mort. Elles sont trois, comme les Parques ancriennes : *Urda* (le passé), *Veranda* (le présent), *Skulda* (l'avenir). Et pourquoi les *nornes* nébuleuses ont-elles mis à leurs reins des ceintures de granit? (E. Quinet.)

NORois ou **NORROIS**, adj. et s. Qui est du Nord, ou de la Normandie. Vieux mot.

— NORois ou NORROIS, s. m. Linguist. Ancienne langue des Scandinaves.

NOROLE, s. f. Sorte de brioche.

— Ornith. Nom que l'on donne, dans quelques provinces, à une espèce de linote.

NORONHIE, s. f. Bot. Genre d'oléacées, établi pour des arbustes de Madagascar et de la Mauritanie.

NOROPS, s. m. (étym. gr., νῶροψ, brillant). Erpét. Genre de reptiles sauriens, famille des iguaniens, établi pour une espèce de la Guyane.

— Infus. Genre d'infusoires rotateurs de la famille des hydatides.

NOROUNGATI, s. m. Membre d'une caste indienne qui s'adonne presque exclusivement à la confection des ustensiles de ménage.

NOROV-LE-BOURG, Géogr. Ch.-lieu de canton de l'arr. de Vesoul (Haute-Saône), Toiles; 1,000 hab.

NORPAC, s. m. Mécan. Machine hydraulique dans laquelle on emploie un cric agissant sur un corps de pompe.

NORRAIN, AINE, adj. Géogr. Qui a rapport à la Norvège.

— Se dit quelquefois de la Langue norvégienne ou islandaise. On dit aussi au feminin La langue *norrène*.

NORRENT-FONTES, Géogr. Ch.-lieu de canton de l'arr. de Bethune (Pas-de-Calais); 1,300 hab.

NORROIS, adj. et s. V. NOROIS.

NORRIS (John, Pasteur à Newton Saint-Loe, ne dans le comte de Wilts, 1657-1711, se montra disciple de Platon et porte au mysticisme. Il a écrit : *Letters concerning the love of God; l'Accord de la raison et de la foi pour démontrer les mystères du christianisme; Essai sur la théorie de l'idéal*; etc.

NORRKŒPING, Géogr. Port de Suède, dans le Jan de Linkœping, sur la Motala. Forges, construction de machines. Eaux minérales; 28,000 hab.

NORRLAND, Géogr. V. NORDLAND.

NORSE, adj. et s. 2 g. Hist. Nom des anciens habitants des îles Færoe, Orcades et Shetland.

— NORSE, s. m. Linguist. Idiome des habitants des îles Færoe, Orcades et Shetland. Le norse est un dialecte normannique.

NORT, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chateaubriant (Loire-Inférieure), sur l'Erdre et le canal de Nantes à Brest. Houille; commerce de bois, charbon, fer; 5,400 hab.

NORTE, s. f. Bot. Syn. de SISYMBRE.

NORTE (Rio-Grande-del-), ou *Rio-Bravo*. Géogr. Fleuve de l'Amérique du Nord, qui sort de la sierra Verde (Colorado, Nouveau-Mexique), coule vers le S.-E., sépare le Mexique des États-Unis, et se jette dans le golfe du Mexique, au-dessous du Matamoros. Cours embarrassé d'écueils, de 2,500 kil.

NORTÉNIE, s. f. Bot. Syn. de TORÉNIE.

NORTH (Francis), baron de Guildford, Magistrat anglais, 1637-1685, jurisconsulte distingué, s'éleva surtout par une adulation honteuse. Protégé par le duc d'York, il devint chancelier en 1682, avec le titre de *baron de Guildford*.

— NORTH (Frédéric), comte de Guildford. Homme d'Etat anglais, 1732-1792. Il fut nommé fort jeune, en 1767, chancelier de l'Echiquier, et, en 1770, premier lord de la trésorerie, défendit contre Burke et Fox la justice et l'opportunité de la guerre américaine; il succomba en 1783; il rentra bientôt au pouvoir avec Fox, mais pour céder la place à Pitt, 1783; il fut homme d'État médiocre, mais homme d'esprit et bon financier.

NORTHAMPTON (Comté de). Géograph. Comté central de l'Angleterre. Son sol, arrosé par la Nen, le Welland, l'Ouse, est très fertile; pâturages où l'on élève des chevaux estimés; beaucoup de maisons de campagne et de parcs. Superficie, 2,549 kilom. carrés; pop., 273,000 h. Le ch.-l. est *Northampton*; les villes principales sont : Welingborough, Brackley, Daventry, Higham-Ferrers, Peterborough; Fotheringay, Naseby, Weedon-Beck, sont dans le comté.

— NORTHAMPTON (*Camulodunum*). Ch.-l. du comté de ce nom (Angleterre), sur la Nen, à 104 kil. N.-O. de Londres. Chaussures, fils, dentelles, soieries; foire aux chevaux. Défaite de Henri VI, en 1460. Patrie de Fletcher; 52,000 h.

NORTHCOTE (James), Peintre et littérateur anglais, né à Plymouth, 1746-1831, d'abord horloger, étudia la peinture sous Joshua Reynolds. Il a composé de nombreux tableaux d'histoire et beaucoup de portraits. Il a écrit des articles de critique, des études, des vers, et surtout : *Mémoires de sir Joshua Reynolds; Cent Fables*; et *la Vie du Titien*, 1830.

NORTHMANS, s. m. pl. Géogr. V. NORMANDS.

NORTH-RIVER, Géogr. V. HUDSON.

NORTHUMBERLAND Géogr. Com'é septentrional de l'Angleterre, baigné à l'E. par la mer du Nord, et touchant à l'Écosse. Pâturages où on élève beaucoup de bestiaux; il est arrosé par la Tyne. Exploitation considérable de houille; mines de fer, de plomb, etc.; verreries. Superficie, 5,221 k.l. carrés; pop., 435,000 h. Le ch.-l. est *Newcastle*; les villes principales sont : Tynemouth, Hexham, Morpeth, North-Shields, Berwick.

— NORTHUMBERLAND (Iles de). Archipel de la côte N.-E. de l'Australie.

— NORTHUMBERLAND (Détroit de). Détroit qui sépare l'île Saint-Jean du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

NORTHUMBERLAND (Ducs de). V. DUDLEY (John et PERCY (Henri).

NORTHUMBRE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante du Northumberland.

— adj. Qui concerne le Northumberland ou ses habitants.

NORTHUMBRIE, Géogr. Royaume de l'heptarchie anglo-saxonne, fondé, au N. de l'Humber, par Ida et ses douze fils, chef des Angles, de 547 à 560; il fut d'abord divisé en deux territoires : la *Bernicie*, capitale Édimbourg, et le *Déira*, capitale York.

NORTIA Divinité étrusque de l'ancienne Italie, qui avait un temple célèbre à Vulsinies; on y enfonçait un clou chaque année. C'était le Destin ou la Fortune.

NORTIER, NORETIER ou **NORESTIER**, s. m. (radic. *nourrir*). Econ. rur. Se dit, dans quelques provinces du Nord, pour Nourrisseur de bestiaux.

NORTITE, s. f. Minér. Sorte de roche de l'Islande.

NORVÈGE, (en norvégien, *Norge*, en suédois, *Norrige*, en allemand, *Norwegen*) Géogr. L'un des trois Etats scandinaves, joints un au Danemark, maintenant à la Suède, occupe 1/3 de la péninsule scandinave. La superficie est de 325,422 kilomètres carrés; la population, de 1,950,000 hab. Le littoral commence au Swinesund, sur le Skager-Rack, où l'on trouve le golfe de Christiania et le cap Lindesness; la côte de l'océan Atlantique est découpée par un grand nombre de *fiords* ou golfes étroits et profonds; on trouve une multitude d'îles, de rochers, d'îlots qui forment les archipels de Bergen, de Drontheim, de Lofoden, célèbres par leurs courants et leurs pêcheries. Au nord de la Laponie, sur l'océan Glacial, est l'île Magerœe, terminée par le cap Nord. Le Finmark norvégien s'étend jusqu'au golfe Varanger, et est séparé de la Russie par le cours de la Tana. La péninsule scandinave est traversée par la chaîne des Dofrines, qui couvre surtout la Norvège sur une longueur de 1,800 kil. Ces montagnes sont escarpées, sauvages, couvertes de bois, de lacs, de marais, avec de belles chutes d'eau. Le versant norvégien est abrupt; aussi, il y a peu de rivières en Norvège; l'océan Glacial reçoit la Tana et l'Alten; dans le Skager-Rack coulent le Torrisdals, le Laven, le Drammen et le Glommen, la seule grande rivière de la Norvège. Mais il y a beaucoup de lacs : le plus considérable est le lac Mœsen, formé par le Glommen. La Norvège est surtout habitée et cultivée sur les rives des fiords; la population est disséminée dans des fermes. Le climat est froid, mais tempéré par le voisinage de la mer et par l'influence du Gulf-Stream; l'été ne dure que quatre mois, de juin à septembre, mais il est chaud. On trouve en Norvège des mines de fer (Christiania, Drontheim), de cuivre (Roeraas, Kaallerd), de cobalt (Modum), d'argent (Kongsberg), d'alun, de soufre, de nickel, de chrome, etc.; le sel manque. Le sol ne produit que de l'orge, du seigle et du foin; mais la pêche procure de grandes ressources; la pomme de terre pousse jusqu'au delà du 69e. Les forêts sont immenses (sapins magnifiques, pins silvestres, bouleaux blancs, aulnes, trembles, chênes, etc.). Les races d'animaux domestiques sont petites. Les Norvégiens (*Norske*, appartiennent au rameau scandinave de la famille germanique; ils forment une belle population, blonde, grande, brave et laborieuse. La Norvège est divisée en trois régions, le Nordlandens, le Nordenfields, le Sœndenfields, qui comprennent six diocèses ou *Stifts* et vingt bailliages ou *amts*. Les six diocèses sont Christiania, Hamar, Christiansand, Bergen, Trondheim, Tromsœ. Les vingt bailliages sont Smaalenene, Aggerhuns, Christiania, Hedemarken, Christiansand, Bus'erud, Jarlsberg et Laurvig, Bratsberg, Nedenaes, Lister et Mandal, Stavanger, Sœndre-Bergenhuus, Berghen, Nordre-Bergenhuus, Romsdal, Sœndre-Trondhjeim, Nordre Trondhjeim, Nordland, Tromsœ, Finmarken.

— La capitale est *Christiania*; les villes principales sont : Bergen, Drontheim ou Trondhjeim, Stavenger, Drammen, Christiansand, Frederikshald, etc. La Norvège, quoique gouvernée par le roi de Suède, a une administration entièrement séparée, elle a un vice-roi, qui ne peut être que le prince royal ou son fils aîné, ou bien un lieutenant général du royaume. Le pouvoir législatif appartient à une diète (*storthing*), divisée en deux chambres : la chambre des hommes de loi (*lagthing*) et la chambre des propriétaires (*odelsthing*). L'administration, l'armée, la marine, les finances sont également séparées de celles de la Suède. L'armée norvégienne est forte de 18,000 hommes de troupes de ligne; le *berœring* ou *landwehr* défend le pays. La marine compte 46 navires, dont 30 vapeurs, armés de 152 canons. Le revenu public est de 50 à 60 millions de francs; la dette s'élève à 180 millions. L'instruction primaire est très répandue en Norvège. L'université de Christiania est célèbre. La marine marchande compte environ 7,900 navires, jaugeant près 1,600,000 tonneaux, avec 60,000 hommes d'équipage; on fait de grandes exportations en morue, harengs, saumons, bonnets, bois, fer, cuivre, peaux de bœufs, de rennes, d'élans, etc. La religion est le luthéranisme.

— Hist. D'abord divisée en plusieurs petits États, que gouvernaient des chefs appelés *iarls*, la Norvège ne fut connue longtemps que par ses pirates. Au IXe siècle, elle forma un royaume, ou le christianisme pénétra sous Olaus Ier et Olaus II, et qui étendit sa domination sur les Færoe, les Shetland, les Orcades, les Hébrides, l'Islande et même le Groenland. Il fut réuni à ceux de Suède et de Danemark par l'union de Calmar, en 1397. Après la rupture de l'Union, 1450, la Norvège suivit les destinées du Danemark jusqu'en 1814. Le traité de Kiel, 4 novembre 1814, l'a donnée à la Suède.

NORVÉGIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Norvège.

— NORVÉGIEN, s. m. Linguist. Dialecte nor-

mannique ou scandinave, qui se rapproche beaucoup du norse et de l'islandais.

— Ichtyol. Espèce d'holocentre.

— NORVÉGIENNE. s. f. Embarcation de plaisance en usage sur la basse Seine.

— adj. Qui concerne la Norvège ou ses habitants.

NORVÉGIUM. s. m. (pr *nor-vé-ji-omm*). Minér. Metal malleable, de couleur blanche, ayant la dureté du cuivre, fondant au rouge naissant et trouvé en 1879, dans le minerai de nickel de l'île Otero.

NORVINS (Jacques MARQUET, baron DE MONTBRETON DE). Historien, né a Paris, 1769-1854. Conseiller au Châtelet, il émigra, rentra en France, et, arrêté comme émigré, obtint la liberté au 18 brumaire; il vota dès lors une profonde admiration a Napoleon. Il fut conseiller d'État, secretaire au ministere de la guerre, chambellan du roi de Westphalie, directeur de la police des Etats romains. En 1830, il reçut la préfecture de la Dordogne, celle de la Loire en 1831. Il a attaché son nom a la *Biographie nouvelle des contemporains*. Il a écrit : *l'Immortalité de l'âme*, poème; *Portefeuille de 1813; Extraits des mémoires relatifs à l'histoire de France, de 1757 à la Révolution; Histoire de Napoleon; Histoire de la campagne de 1813; Essai sur la révolution française; Histoire de France*, suite a l'*Histoire* d'Anquetil, etc.

NORWICH Géogr. Ch.-l. du comté de Norfolk (Angleterre), a 175 kil. N. E. de Londres, sur l'Yare. Évêche. Belle cathédrale, de l'époque normande. Lainages, châles, etoffes pour ameublement, filatures de soie, fonderies, tabac, huile, etc. Grand marche de grains; 88,000 habitants.

— NORWICH. Ville du Connecticut (États-Unis), sur la Thames; 21,000 hab.

* **NOS** Pluriel de l'adjectif possessif Notre. V. ce mot.

NOSAÏRITE. s. m. Religion mahom. Membre d'une secte de la Turquie d'Asie, dont Hakem est le fondateur. Elle forme une population de 10,000 individus. Les pratiques religieuses des nosairites sont un mélange de paganisme, de judaïsme, de mahométisme et de christianisme.

NOSE Cap), ou *Ras-el-Enf*. Géogr. Cap situé sur les côtes de la Haute-Égypte, dans la mer Rouge.

NOSÉANE. s. f. Minér. Syn. de NOSIANE.

NOSENCÉPHALE. s. m. (et. gr., νόσος, maladie; κεφαλή, encephale). Teratol. Monstre dont l'encephale est remplacé par une tumeur vasculaire.

— Adjectiv. Des monstres nosencéphales.

NOSIANE ou **NOSIA** s. m. (de *Nose*, n. pr.). Minér. Mineral plus generalement appelé *spinellane*.

NOSK s. m. Religion pers. Nom des divisions de l'Avesta. Il y a vingt et un nosk dans l'Avesta. On écrit aussi et *mieux nasca*.

NOSOCHTONOLOGIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; χθών, terre; λόγος, traité). Didact. Geographie medicale.

NOSOCOME. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; κομέω, je soigne). Didact. Directeur d'un hôpital.

— Par extens. Infirmier.

NOSOCOMIAL, ALE. adj. (radic. *nosocome*. Pathol. Se dit des maladies qui regnent dans les hôpitaux. Fièvre nosocomiale. Typhus nosocomial. Maladies nosocomiales.

— *Bâtiments nosocomiaux*. Bâtiments qui composent un hôpital.

NOSOCOMIUM, s. m. (pron. *no-zo-ko-mi-omm*, rad. *nosocome*). Hôpital.

NOSOCRATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., νόσος, maladie; κρατος, force). Med. Syn. de SPECIFIQUE.

NOSOCRISIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; fr. *crise*). Pathol. Crise d'une maladie.

NOSODENDRE. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; δένδρον, arbre). Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des clavicornes, tribu des byrrhiens, établi pour des espèces d'Europe et d'Amérique qui vivent dans les plaies des vieux arbres. On dit aussi *nosodendron*.

NOSODERME. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; δέρμα, peau). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour sept ou huit espèces de l'Amérique centrale qui vivent sur les racines des arbres.

NOSOGÉNIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; γεννάω, j'engendre). Méd. Origine, développement des maladies. || Theorie scientifique des causes premieres des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGÉNIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui a rapport a la nosogénie.

NOSOGRAPHIE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de nosographie. || Auteur d'une nosographie.

* **NOSOGRAPHIE.** s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; γράφω, je décris). Classification et description des maladies. || Livre ou les maladies sont décrites.

NOSOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport a la nosographie.

NOSOHÉMIE. s. f. (et. gr., νόσος, maladie; αἷμα, sang). Méd. Branche de la pathologie qui s'occupe des maladies du sang.

* **NOSOLOGIE.** s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; λογος, traité). Partie de la pathologie qui traite des maladies en général. La nosologie s'occupe de la classification des maladies, les étudie dans toutes leurs circonstances sur les corps vivants ou morts, en recherche la nature, etc.

NOSOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la nosologie.

— Qui traite de la nosologie.

NOSOLOGISME. s. m. (radic. *nosologie*). Système de classement des maladies analogue au classement des espèces végétales ou animales.

NOSOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de nosologie.

— Adjectiv. Écrivain nosologiste.

NOSOMANE. adj. et s. (ét. gr., νόσος, maladie; μανία, manie). Malade imaginaire. On dit aussi *nosomaniaque*.

NOSOMANIE. s. f. Pathol. Etat des nosomanes.

NOSOPHLÉE. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; φλοιός, ecorce). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont le type est originaire du Brésil.

NOSOPHOBE. adj. et s. Qui est en proie à la nosophobie.

NOSOPHOBIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; φόβος, crainte). Pathol. Crainte d'une maladie souvent imaginaire.

NOSOPHORE. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; φορος, qui porte). Lit disposé pour porter les blessés.

NOSOPHTORIE. s. f. (étym. gr., νόσος, maladie; φθορα, destruction). Medec. Etude des moyens propres a faire disparaître les maladies.

NOSSAÏRITE. s. m. Religion. mahom. Syn. de NOSAIRITE.

NOSSARIS. s. m. (pr. *no-ça-riss*). Comm. Toile de coton blanche qui vient des Indes orientales.

NOSSEIGNEURS. s. m. pl. Pluriel de Monseigneur.

NOSSI-BÉ ou *Hellville*. Géogr. Ile de la côte N.-O. de Madagascar, a 32 kilom. de tour. Elle est d'origine volcanique; offre un vaste abri pour les vaisseaux; est très fertile. Les Français la possèdent depuis 1841. Elle est habitée par 15,000 Sakalaves et par quelques Français. Le chef-lieu est *Hellville*.

— NOSSI-FALLI, NOSSI-KOMBA et NOSSI-MITSIOU. Petits îlots qui se rattachent à Nossi-Bé.

— NOSSI-IBRAHIM. V. MARIE (Sainte-).

NOSSIS. Poetesse grecque, de Locres, vivait vers 310 avant J.-C. Elle est l'auteur de douze épigrammes, d'un talent délicat, publiées dans l'*Anthologie grecque* de Jacobs.

* **NOSTALGIE.** s. f. pr. *no-stal-ji*; et. gr., νόστος, retour; ἄλγος, douleur). Pathol. Maladie causée par un desir violent de retourner dans sa patrie. Elle offre communément un dépérissement lent, quelquefois une fièvre hectique, qui peut entraîner assez rapidement la mort. On l'appelle vulgairement *maladie du pays, mal du pays*.

— Fig. L'amour est la *nostalgie* de la patrie celeste. (Toussenel.)

NOSTALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport a la nostalgie, qui en dépend. Amour nostalgique. Désir nostalgique.

— Qui éprouve la nostalgie. Devenir nostalgique.

— NOSTALGIQUE. s. 2 g. Personne qui est attaquée de nostalgie. Les *nostalgiques* ont ordinairement la peau desséchée. (Fournier.)

* **NOSTOC.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, contenant une dizaine d'espèces, et ayant pour type une espèce qui ressemble a une sorte de gelee gluante, membraneuse et d'un vert brun. Le nostoc s'aperçoit sur la terre, après les pluies, sous forme de gelee; du jour au lendemain, il disparaît par la secheresse au point qu'on ne peut en retrouver la moindre trace dans les endroits ou il etait abondant quelques jours auparavant. En mettant dans l'eau les morceaux qu'on en a desséchés, ils reprennent leur etat gélatineux. Ce sont les alchimistes qui nous ont fait connaître le nostoc; mais ils expliquaient son origine par des fables et des absurdités. Paracelse le regardait comme un excrement rejeté sur la terre par des etoiles; d'autres pensaient que c'était une vapeur qui s'exhalait du centre de la terre et s'épaississait sur sa surface par la fraîcheur de l'air, d'ou les noms qui lui furent donnes autrefois, de *fleur du ciel, fleur de terre, écume de l'air, salive des etoiles*. || Syn. D'ONDINE et de TRÉMELLE.

NOSTOCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nostoc. || NOSTOCINÉES. s. f. pl. Groupe d'algues ayant pour type le genre nostoc.

NOSTOMANIE. s. f. (ét. gr., νόστος, retour; μανία, passion). Pathol. Mélancolie causée par le desir de revoir son pays. On dit plutôt *nostalgie*. || Alienation mentale produite par le désir de revenir dans son pays; espèce de nostalgie portee au point de troubler l'intelligence.

NOSTRADAMUS. Michel DE NOTRE-DAME, dit Astrologue celebre, né a Saint-Remi (Provence), 1503-1566, se fit d'abord connaître comme medecin dans les epidemies qui desolaient le Midi. Il publia, en 1555, ses propheties; elles eurent une vogue immense. Comblé de présents par Catherine de Medicis, il fut nommé plus tard par Charles IX son médecin ordinaire. || NOSTRADAMES (Cesar de). Fils du précédent, né a Salon, 1555-1629, a laissé *Histoire et Chroniques de Provence*.

— Dans le langage ordinaire, S'emploie souvent comme synonyme de Sorcier, astrologue. Apprends de moi, vieux *Nostradamus*, que la science ne se mesure pas à la barbe. (Destouches.)

NOSTRAS adj. (pron. *no-strass*; mot lat. signif. *qui est de notre pays*). Pathol. Se dit du choléra sporadique. Choléra nostras.

NOSTRASIE. s. f. (rad. *nostras*). Pathol. Maladie du pays. On dit plutôt *nostalgie*.

NOSTRATE. adj. 2 g. (ét., V. NOSTRAS). Bot. Qui est de notre pays. Plantes nostrates. Peu usité.

NOSTR'HOMME. s. m. Dans les ports de la Méditerranée, Patron d'un navire, maître d'équipage.

NOSTRUM. s. m. (pron. *no-stromm*; du lat. *noster, nostra, nostrum*, notre). Ne s'emploie que dans les expressions suivantes. *Connaître le nostrum*. Être a son affaire. || *Perdre le nostrum*. Ne savoir ou donner de la tête dans une affaire embarrassée.

* **NOTA.** (du lat. *nota*, impératif du verbe *notare*, remarquer). Fam. Terme emprunté du latin et qu'on emploie en français dans le même sens. On dit aussi *nota bene*. Il voulait me conter son procès; *nota, nota bene* qu'il etait tard et que je n'avais pas dîné. (Acad.)

— NOTA. s. m. Remarque, note que l'on met soit en marge soit au bas de la page d'un écrit, d'un livre. Mettez la un *nota*. (Acad.) | Cette note est indiquee, la plupart du temps, par cette abreviation, *N. B.*

— Comm. Observation, remarque qu'il faut faire aux endroits d'un compte, d'un registre, d'un journal, d'un mémoire, d'une facture, etc., ou l'on voit en marge le mot *nota*, comme quand un article a été mal porté, une somme tirée autrement qu'il ne faut, quand un endroit est obscur et mal exprimé, ou qu'il a quelque défaut ou faute qu'on veut faire corriger. Tel article du compte est alloué, mais avec un *nota*. (Acad.)

— L'Academie dit que ce mot n'a point de pluriel. Elle a sans doute voulu faire entendre qu'il *ne prend point* la marque du pluriel; car rien n'empêche de dire des *nota*.

NOTA (Baron Alberto). Auteur dramatique, né a Turin, 1775-1847, peut être regarde comme l'un des restaurateurs de l'art dramatique en Italie. On distingue parmi ses nombreux ouvrages : *la Foire, le Premier Pas dans le mal, la Paix domestique, l'Amour timide*.

* **NOTABILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est notable.

— Qualité des personnes notables.

— Personne notable. Les notabilités de la ville. Paris est le rendez-vous des *notabilités* intellectuelles du monde civilise. H. Heine.) | Ce mot n'a guère commencé à être employé en ce sens qu'a l'époque de la constitution de l'an VIII.

— Anc. cout. Droit que possédaient les notables d'elire les officiers municipaux.

— Hist. *Liste des notabilités communales*. Sous l'empire de la constitution de l'an VIII, liste des citoyens elus dans chaque commune par tous les Français âges de vingt et un ans au moins et comprenant le dixième d'entre eux, soit 600,000. Le premier consul choisissait sur cette liste les magistrats de l'ordre inferieur. " *Liste des notabilités départementales*. Liste de citoyens élus par les Français portes sur la liste des notabilités communales et comprenant le dixième d'entre eux, soit 60,000. Le premier consul choisissait sur cette seconde liste les fonctionnaires du département. || *Liste des notabilités nationales*. Le dixième des citoyens portés sur la liste des notabilités départementales, soit 6,000, et choisis par eux. C'était sur cette troisième et dernière liste que le premier consul prenait les membres du Tribunat, du Corps législatif, du conseil d'Etat et tous les agents des grandes fonctions nationales.

* **NOTABLE.** adj. 2 g. (du lat. *notabilis*, même signif.). Remarquable, considérable. Dits, faits notables. Parole, arrêt notable. Cas notable. Cela est notable. Dommage, préjudice, perte, gain, somme notable. Lesion notable. Difference notable. Avantage notable.

— Se dit des personnes considérables par leur rang, leur fortune, leur réputation. Notable bourgeois. Notable commerçant. Les gens notables. Les personnes notables de la ville. J'ignore, je l'avoue, absolument en quoi Basset de l'Institut s'est pu rendre *notable*. (L. Veuillot.)

— Hist. *Notables bourgeois*. Ceux qui exerçaient des professions libérales, les avocats, les notaires, les procureurs, les médecins, les principaux commerçants et propriétaires.

— Législ. *Arrêts notables*. Ceux qui fixent un point de jurisprudence nouveau ou jusqu'alors controverse. Les arrêts notables des anciennes cours souveraines ont été recueillis en corps d'ouvrage, avec ou sans commentaires, pour le ressort de chaque juridiction parlementaire. || Cette expression, dans l'état actuel de l'organisation judiciaire en France, ne peut plus s'appliquer qu'aux arrêts de la cour de cassation, sans cependant que sa jurisprudence soit obligatoire pour les cours d'appels. || *Notables commerçants*. Commerçants portés sur la liste de ceux qui élisaient les juges des tribunaux de commerce avant que tous les commerçants patentes prissent part a ces élections.

— NOTABLE. s. m. Titre donné aux principaux et aux plus considérables citoyens d'une ville. Une assemblée de *notables*. (Acad.)

— Pendant la Révolution française, Certain nombre de citoyens choisis pour représenter une commune, soit dans le conseil général, soit à l'information des procès criminels.

— Notable commerçant.

— S'est dit pour Sentence ou maxime.

— Hist. *Assemblées des notables*. Assemblées convoquées par les rois de France à de longs intervalles, à la place des etats généraux; elles différaient essentiellement de ces derniers par leur composition. qui etait abandonnée à l'arbitraire du monarque. Leurs attributions se réduisaient a donner leur avis sur différentes questions qu'on trouvait bon de leur soumettre. Elles remontaient à une epoque fort reculée de l'histoire de la monarchie, et se renouvelèrent un petit nombre de fois. || *Assemblée des notables de Cognac*. Assemblée qui décida, en 1526, que François Ier n'avait pas eu le pouvoir de demembrer le royaume par le traité de Madrid. || *Assemblée des notables à Rouen*. Assemblée convoquée par Henri IV en 1596; elle eut pour objet d'obtenir quelques subsides, afin de terminer la guerre. || *Assemblée des notables de 1626 à 1627*. Assemblée formée par Richelieu, sous la dénomination d'*Conseil des notables du royaume*. La bourgeoisie n'y fut pas representée, et les notables reçurent un traitement pendant la durée de l'assemblée. || *Assemblée des notables*. Se dit particulièrement en parlant de l'assemblée qui fut convoquee en 1787 par Louis XVI. Elle se composait de 144 membres, qui tous, à l'exception de six ou sept, étaient nobles ou anoblis. Cette assemblée, appelee pour combler le déficit, augmenta les embarras du gouvernement; consultee sur plusieurs actes utiles, elle ne donna un plein assentiment qu'a la création des assemblées provinciales; elle ne s'éleva pas contre le principe de l'égale répartition des impôts, mais elle en étuda l'application. La clôture eut lieu le 25 mai 1787. || *Seconde assemblée des notables*. Convocation de la même assemblée le 6 novembre 1788. Elle fut consultee sur les operations relatives à la formation des états generaux, promis pour le 1er mai 1789. Sur sept bureaux, un seul fut d'avis de donner au tiers état la double représentation.

* **NOTABLEMENT.** adv. (radic. *notable*). Grandement, beaucoup. Être notablement lésé dans une affaire. Cette action contribua *notablement* a sa gloire. (Patru.)

NOTACANTHE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; ἄκανθα, épine). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, établi pour une espèce de patrie inconnue.

— NOTACANTHES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des diptères, comprenant ceux de ces insectes dont l'écusson est souvent armé de dents ou d'épines.

NOTACANTHINE. s. f. (dimin. de *notacanthe*). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour une espece de l'Amérique méridionale.

NOTÆUM s. m. (pr. *no-té-omm*; étym. gr., νῶτος, dos). Zool. Côte supérieur du corps d'un mammifère ou d'un oiseau, depuis la nuque jusqu'a l'anus, tout le long de l'epine du dos.

NOTAGE. s. m. Techn. Manière de noter des airs sur le cylindre des serinettes, des orgues de Barbarie, etc. || Opération qui consiste a noter ces airs.

* **NOTAIRE.** s. m. (du lat. *nota*, note). Officier public qui reçoit et qui passe les contrats, les obligations, les transactions, les autres actes volontaires, et qui conserve les minutes des actes et contrats passes entre les particuliers. Il se fait aussi l'intermediaire entre les parties pour prêter et emprunter des capitaux, pour accorder les intérêts respectifs et amener des conciliations entre les personnes divisées par des prétentions ou des droits mal entendus, pour procurer la vente ou l'acquisition des immeubles, recevoir les inventaires après décès ou faillite, etc. Le corps des notaires. Contrat passé, quittance faite par-devant notaire. S'obliger par-devant notaire. Acte signé de deux notaires. Le notaire a reçu son testament. Protester, faire protestation par-devant un notaire, par-devant notaire. Les registres, les minutes d'un notaire. L'étude d'un notaire. Acheter la pratique, la clientèle, la charge, l'étude d'un notaire. Clerc, premier clerc de notaire. Travailler chez un notaire. Chambre des notaires. Il faut donc que je me prépare à partir pour l'autre monde : va me chercher un *notaire*; je veux faire mon testament. (Le Sage.) Elle a eu l'etourderie d'oublier chez son *notaire* les titres les plus essentiels de notre propriété. (Ch. Nodier.)

Ce temps n'est plus ; hymen, qui marchait seul,
Mene a present a la main un *notaire*. (LA FONT.)

— *Notaire de première classe*. Celui qui réside au chef-lieu d'une cour et peut exercer dans tout le ressort de cette cour. || *Notaire de seconde classe*. Celui qui reside dans un chef-lieu d'arrondissement et peut exercer dans tout l'arrondissement. || *Notaire de troisième classe*. Celui qui reside au chef-lieu de canton, ou même dans une commune autre que le chef-lieu, et qui peut exercer dans tout le can-

ton. || *Notaire en second.* Celui des deux notaires qui n'est appelé que pour donner sa signature, et qui ne retient pas la minute de l'acte qu'ils signent tous deux. || *Notaire certificateur.* Notaire nommé spécialement pour délivrer des certificats de vie aux titulaires des pensions sur l'État.

— *Style de notaire.* Formules traditionnelles employées dans la rédaction des actes et contrats.

— Loc. prov. *C'est comme si le notaire y avait passé.* Se dit en parlant d'une chose sur laquelle on peut compter, sur laquelle il n'y a pas à revenir. || *Dieu nous garde d'un et cætera de notaire!* Se dit parce qu'il peut naître de là de nombreux procès.

— S'emploie au féminin et signifie alors Femme de notaire. J'ai rencontré madame la notaire. La notaire est encore plus avare que son mari.

— Hist. rom. Esclave chargé de prendre des notes en abréviations pour son maître. || Esclave public chargé de prendre note de tout ce qui se passait dans une procédure. Sous l'empire, la charge de notaire fut remplie par des hommes libres, et même par des patriciens. || Nom qu'on donnait, dans les tribunaux de l'empire romain, à un écrivain chargé de recueillir, en notes ou caractères abrégés, les paroles d'une conférence ou d'un interrogatoire juridique.

— Hist. du Bas Emp. *Notaire impérial.* Secrétaire de l'Empereur. || *Notaire honoraire.* Celui qui avait ce titre sans en remplir les fonctions. || *Tribun des notaires.* Référendaire de l'Empereur.

— Hist. eccl. Officier qui, dans la primitive Église, était chargé de recueillir et de conserver, en notes ou abréviations, les actes des martyrs. Le pape Clément établit sept notaires régionnaires, pour les sept quartiers de Rome, et saint Fabien leur adjoignit sept sous-diacres, parce que l'écriture en notes était difficile et obscure ; de là vient que les sous-diacres sont quelquefois appelés *notaires*, et que saint Marcien et saint Martyrius sont désignés, dans les Menées des Grecs, par le nom de *saints notaires.* || *Notaire apostolique.* Officier établi pour les expéditions en cour de Rome et affaires ecclésiastiques. || *Notaire épiscopal.* Notaire ecclésiastique qui ne peut instrumenter pour les choses temporelles.

— Hist. du moyen âge. Greffier d'une ville, d'un tribunal, d'une communauté, dont il était chargé de dresser les actes. || Secrétaire particulier d'un clerc, d'un évêque, d'un abbé, d'un comte. || Le notaire n'a été pendant longtemps, en France, que le clerc du tabellion.

— Hist. mod. Les *notaires du Châtelet* avaient la qualité de conseillers du roi et gardes-notes. || Les secrétaires du roi s'appelaient *conseillers-notaires* et *conseillers du roi.* || Il y avait quatre *notaires* secrétaires du parlement. || *Notaires royaux.* Ceux qui étaient créés par le roi dans les justices royales pour recevoir les actes faits entre toutes sortes de personnes, en quelque lieu qu'elles eussent leur domicile, pourvu que les actes fussent passés dans le ressort de la juridiction où le notaire était immatriculé. || *Notaires seigneuriaux.* Ceux qui étaient placés dans les justices seigneuriales, pour recevoir tous contrats et actes entre vifs et de dernières volontés dans l'étendue de la juridiction où ils étaient immatriculés, entre personnes qui y avaient leur domicile.

NOTAIRERIE, s. f. Iron. Ensemble des fonctions d'un notaire, des actes dressés par lui ; emploi affecté et trop multiplié de ces actes. On se demande pourquoi toute cette *notairerie* compliquée de sentimentalité a propos d'un respectable docteur de Sorbonne, fils d'un huissier au parlement. (Sainte-Beuve.)

NOTAIRESSE, s. f. Femme de notaire. Madame la notairesse. On dit plus régulièrement *notaresse.*

NOTALGIE, s. f. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans le dos, sans phénomènes inflammatoires.

NOTALGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la notalgie, qui tient de la notalgie.

NOTAMIE, s. f. Polyp. Syn. de GEMELLAIRE.

* **NOTAMMENT**, adv. (radic. *noter*). Spécialement. Il a cité plusieurs fois, et notamment celle-là. Accuser plusieurs personnes, et notamment tels et tels.

NOTAPHE, s. m. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἀφίημι, je lance). Entom. Genre de coléoptères carabiques, détaché des bembidions, établi pour treize espèces de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.

NOTARAS (Chrysanthe). Né en Morée, mort en 1732, fut archevêque de Césarée et patriarche de Jérusalem. On a de lui : *sur les Rites et les Dogmes de l'Église orientale ; Introduction à la géographie et à la sphère*, en grec moderne.

NOTARCHE, s. m. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἀρχός, chef). Moll. Genre de gastéropodes tectibranches, établi pour une espèce de la famille des aplysiens.

NOTARESQUE, adj. 2 g. Diplom. Qui appartient aux notaires. || *Écriture notaresque.* Écriture en notes ou abréviations.

NOTARESSE, s. f. V. NOTAIRESSE.

NOTARIAL, ALE, adj. Prat. Qui appartient au notariat. Fonctions notariales. Actes notariaux. || Qui concerne les notaires. Jurisprudence notariale.

* **NOTARIAT**, s. m. Charge, fonction de notaire. Exercer le notariat.

— Féod. *Droit de notariat.* Droit qu'avaient les seigneurs de créer des notaires dans leur juridiction.

NOTARICON, s. m. Nom d'une partie de la cabale juive, qui consiste soit à prendre les initiales des mots d'une phrase donnée pour en former un mot, soit à considérer les lettres d'un mot donné, comme les initiales de tous les mots d'une phrase. C'est par le notaricon que dans le premier mot de la Genèse on trouve toute la création.

* **NOTARIE, ÉE**, part. pass. du v. Notarier. S'empl. adjectiv. Acte notarié. Quittance notariée.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Notarier, ne donne ce mot que comme adjectif.

NOTARIER, v. a. 1re conj. *Je notarie, nous notarions, vous notariez. Je notariais, nous notarions, vous notariez.* Néol. Dresser un acte, un contrat, en parlant d'un notaire.

— SE NOTARIER, v. pron. Être passé devant notaire. L'acquisition d'un immeuble doit se notarier.

NOTARIQUE, s. f. Syn. de NOTARICON.

NOTARIS, s. m. (pron. *no-ta-riss*). Entom. Syn. d'ERIRHIN.

NOTARISIE, s. f. (de *Notaris*, n. pr.). Bot. Syn. de PLAGIOCHILE.

NOTASIE, Géogr. Nom que l'on a souvent donné à la partie de l'Océanie située au S.-E. de l'Asie, du mot latin *notus*, signifiant vent du midi. C'est la Malaisie.

NOTASIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Notasie.

— adj. Qui a rapport à la Notasie ou à ses habitants.

— Entom. *Myrmale notasienne.* Espèce d'araneïde de Port-Jackson.

NOTASPIDE, s. f. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἀσπίς, bouclier). Entom. Syn. d'ORIBATE.

NOTATEUR, TRICE, s. (ét. lat., *notare*, noter). Personne qui prend des notes.

— NOTATEUR, s. m. Mus. Appareil qui note automatiquement des airs joués sur le clavecin auquel on l'a adapté.

* **NOTATION**, s. f. (pr. *no-ta-cion ;* ét. lat., *notatio ;* dérivé de *notare*, noter). Action de noter, de représenter par des signes conventionnels.

— Algèb. Représentation ou signe extérieur qu'on emploie pour désigner les quantités numériques. Par exemple, la manière d'écrire l'exposant au-dessus de la base, dans a^m, pour désigner la puissance de cette base, est une notation. L'emploi des signes et des notations algébriques facilite singulièrement la découverte des propriétés des nombres. Il suffit aussi d'appliquer ces signes et ces notations aux faits énoncés en arithmétique relativement à la divisibilité, aux fractions décimales, aux proportions, aux progressions et aux logarithmes, pour généraliser ces faits et voir en quoi ils sont applicables aux systèmes de numération différents du système décimal.

— Chim. Langage conventionnel, imaginé par Berzélius, dont la base est la représentation des corps par la première lettre de leur nom, et l'indication des proportions par un coefficient.

— Comm. Sorte de langage que se créent les commerçants, dont ils ont seuls la clef, et qui leur rappelle des conditions qu'ils veulent laisser secrètes pour autrui. Les draps, étoffes, marchandises, portent ordinairement une marque inscrite sur une carte, qui indique au marchand le prix auquel il doit élever la vente de l'objet. Il choisit un mot à volonté, dont les lettres toutes différentes, et au nombre de dix, désignent chacune un chiffre. L'orthographe est même inutile à conserver, et l'on peut supprimer ou ajouter quelque lettre, sans que le mot choisi cesse d'être propre au but qu'on se propose. Dans d'autres circonstances, le négociant se sert de symboles qu'il adopte, et dont le sens est connu de lui seul.

— Gramm. *Notation orthographique.* Système d'orthographe et de transcription des lettres d'une langue qui a un alphabet différent de celui qu'on emploie. || *Notation prosodique.* Art de figurer la prononciation longue ou brève d'une syllabe.

— Mus. Art de noter le son musical et ses différentes modifications, de telle façon que l'exécution reproduise ensuite, au moyen de la voix et de l'instrument, les pensées écrites par le compositeur. La notation musicale par chiffres, indiquée par J.-J. Rousseau a été adoptée de nos jours dans le système Galin-Paris-Cheve.

NOTCHE, s. f. (mot angl.). Danse en usage chez les Hindous.

NOTCH-GIRL, s. f. (pr. *notche-gheurl ;* ét. angl., *notche*, danse ; *girl*, fille). Nom donné par les Anglais à des bayadères.

* **NOTE**, s. f. (ét. lat., *nota*, même signific.). Marque que l'on fait avec une plume, un crayon, en quelque endroit d'un livre, d'un écrit. Mettre une note sur un livre. Mettre des notes à la marge d'un compte.

— On met une note à la marge d'un contrat, pour en faire marquer la clause décisive ou importante.

— *Homme de note.* Homme d'un certain rang ou d'une certaine valeur personnelle.

— Remarque, espèce de commentaire, éclaircissement sur quelque passage d'un écrit, d'un livre. Faire des notes sur un livre. Imprimer un ouvrage avec des notes. Notes marginales. Notes au bas des pages. Notes renvoyées à la fin du volume. Les satiriques anciens ont besoin de notes pour être bien compris. Le changement des mœurs et des usages fait que la plupart des auteurs ont besoin de *notes.* (Trév.) Votre petite *note* est très bien. (J.-J. Rouss.)

— Quelques auteurs ont intitulé *Note* ou *Notes* un opuscule séparé ; ainsi, dans les œuvres de Voltaire, on trouve *les Quand, notes inutiles sur un discours prononcé devant l'Académie française ; les Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume, par M. L... ; Notes concernant la paix de Gex ;* enfin dans d'Alembert : *Note sur la statue de Voltaire.*

— Extrait sommaire, exposé succinct. Prendre note de ce que dit quelqu'un. Prendre note de ce qu'on a à payer et à recevoir à la fin du mois. Garder note de quelque chose. Prendre note des lettres et des billets de change que l'on a à négocier.

— Nom des indications plus ou moins succinctes dont se servent les avocats pour se rappeler les faits principaux de la cause qu'ils ont à plaider. Les orateurs font usage de notes semblables à la tribune.

— Dans un sens analogue, Se dit aussi en parlant des auditeurs qui veulent se rappeler les principales parties d'un discours. Prendre des notes à un cours.

— Se dit aussi pour désigner les extraits renfermant l'énonciation de la substance d'un acte ou d'une portion d'acte, laquelle est attestée par le notaire être conforme à la minute qui est en sa possession.

— Mémoire de marchand. Demander sa note. Payer sa note.

— Nom donné à certaines déclarations officielles ou demi-officielles que le gouvernement fait insérer dans un journal. Cet usage des notes officielles remonte à Napoléon, et l'on peut se rappeler quel effet elles produisaient alors en Europe. C'est le plus souvent par des notes demi-officielles qu'il révélait ses projets au moment de les exécuter.

— Nom des observations que, dans les collèges et dans les pensionnats, chaque professeur ou maître rédige sur la conduite et le travail des enfants. Notes journalières, hebdomadaires, trimestrielles.

— Nom des renseignements qu'un chef donne sur ses subordonnés dans une administration.

— Déshonneur qui résulte d'une action blâmable ou de l'exercice d'une profession honteuse. Les mauvais traitements qu'il a fait éprouver à sa femme sont une note, une mauvaise note dans sa vie. Il a été espion de police ; c'est une note qu'il portera toujours, qu'il n'effacera jamais.

— Tache honteuse dans la vie, qui fait perdre l'honneur et attire l'aversion des gens de bien. Ce mariage est une note dans sa vie. L'accusation qui a été portée contre lui est une note.

— *Note d'infamie* ou *note infamante.* Note imprimée juridiquement pour quelque cause grave. Le blâme en justice était autrefois une note infamante. Aujourd'hui, cette note ne résulte que d'une peine afflictive et infamante.

— Antiq. rom. Nom des formules secrètes qui furent inventées par les patriciens pour remplacer les actions de la loi, lorsque celles-ci eurent été publiées. || Nom donné particulièrement aux abréviations dont se servaient les notaires pour écrire leurs minutes, lesquelles, à cette époque, n'étaient qu'un contrat imparfait. || S'est dit, par suite, pour Minutes d'un acte. Ce sens du mot ne se trouve plus que dans *garde-note.* || Les jurisconsultes, les médecins, les chirurgiens, se servaient aussi de notes. || *Notes tironiennes.* Espèce de sténographie inventée par Tiron.

— Diplom. Communication ordinairement par écrit qui a lieu entre des agents diplomatiques. Note officielle, confidentielle, secrète. || *Note officielle.* Note signée d'un ambassadeur. || *Notes secrètes.* Partie non officielle, non ostensible, des instructions que reçoit un ministre ou un ambassadeur. || *Note verbale* ou *confidentielle.* Note signée, ordinairement rédigée sans introduction et sans conclusion, sous la forme d'un simple exposé.

— Mus. Caractère dont on se sert pour écrire la musique. Faire des notes. Remplacer les notes par des chiffres. Chanter sur la note. *Ut* est la première note de la gamme, *ré* la seconde. Connaître, nommer toutes ses notes. Les sept notes de la gamme, par leurs combinaisons, forment tous les chants possibles. Ne pas connaître, ne pas savoir, ne pas observer la valeur des notes. Les Grecs et les Latins faisaient leurs notes de musique avec des lettres simples ou doublées, droites ou renversées. Comme leur système musical comprenait un très grand nombre de modes dont les sons étaient quelquefois fort différents quant à leur situation, il fallait nécessairement une infinité de signes, auxquels l'alphabet tout entier ne suffisait pas. On était donc obligé de donner aux lettres des formes et des positions différentes, et de toutes ces combinaisons il résultait une telle multiplicité de caractères que l'étude de la musique était d'une difficulté presque insurmontable. Il fallait trois années pour apprendre seulement les rudiments de la musique. Cependant la marche du temps avait fait tomber en désuétude une grande partie des modes musicaux des anciens, le nombre des lettres employées à la notation fut peu à peu considérablement restreint. On prétend que les six premières notes furent trouvées par Guid'Arezzo en 1024, et que leur nom a été emprunté à la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste. Ce fut Jean de Meurs qui, au milieu du XIVe siècle, inventa les rondes, les blanches, les noires, les croches et les doubles croches, pour distinguer la valeur des notes.

— Fig. Au sourd battement des flots, l'oiseau de mer oppose ses *notes* aigres, stridentes. (Michelet.) Dans la scène d'avant, il eut les *notes*, les cris d'une déclamation qui échappe et déborde. (De Goncourt.) Il faudrait un triste courage pour analyser les actions les plus sublimes, et y chercher cette arrière pensée personnelle, cette *note* humaine qui en altère la grandeur. (J. Simon.) Ennuyé de voir qu'elle ne saisissait pas sa pensée à demi-mot, le prêtre reprit en accentuant la *note.* (A. Daudet.)

— *Note accidentée.* Celle qui est accompagnée d'un signe indiquant un accident. || *Notes de goût.* Celles qui, appartenant à la mélodie et non à l'harmonie, entrent dans la mesure et n'entrent pas dans l'accord. On les appelle aussi *notes d'agrément.* || Se dit aussi de certaines petites notes qui n'entrent ni dans la mélodie ni dans l'harmonie, et dont la durée très rapide se prend sur la note qui précède ou sur celle qui suit. || *Note sensible.* La note qui est d'un demi-ton au-dessous de la tonique. || *Notes surabondantes.* Nom donné parfois aux triolets. *Note tonique.* La note principale ou fondamentale d'un ton ou d'un mode.

— *Chanter la note.* La solfier. || Chanter juste, mais sans expression.

— *Bien attaquer la note.* Faire une intonation juste et nette.

— *Suivre la note.* Chanter pour accompagner d'autres chanteurs.

— On dit qu'*un homme chante sur la note*, pour exprimer qu'il chante à livre ouvert sur un livre noté.

— Fig. *Ne savoir qu'une note, chanter toujours sur la même note.* Dire toujours la même chose, proposer toujours le même expédient. || On dit dans un sens analogue : *Il ne sait qu'une note, il n'aura qu'un double.* || *Changer de note, chanter sur une autre note.* Changer de façon d'agir ou de parler. || *Cela change la note.* Cela change l'état des choses. || *Donner la note.* Indiquer à quelqu'un le langage qu'il doit tenir. || *Apprendre la note.* Apprendre ce que l'on ne savait pas. || *N'en savoir note, n'en avoir point retenu note.* Se dit d'une personne qui ne sait rien de la matière sur laquelle on l'interroge.

— *A basse note.* A voix basse.

— Par extens. Sans apparat, sans éclat. Mlle Clairon va jouer à basse *note* Ariane de Émilie sur son petit théâtre de Ferney. (Voltaire.)

— Syn. comp. NOTES, REMARQUES, OBSERVATIONS, CONSIDÉRATIONS, RÉFLEXIONS. V. CONSIDÉRATION.

NOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Noter. S'empl. adjectiv. Musique bien notée. Airs notés. Chant noté. Office noté. Tous les rôles des acteurs, mais surtout des actrices, étaient *notés* de mémoire par tradition. (Voltaire.) La division en mesure de valeur égale est venue donner une marche fixe et régulière au chant *noté.* (Castil-Blaze.)

— *Paroles notées.* Paroles mises en musique.

— Fig. Les remerciements sont pour ainsi dire *notés.* (Mme du Deffand.)

— *Livres notés.* Livres qui contiennent beaucoup de notes. Les bibliophiles recherchent avidement les livres notés en marge par les savants qui les ont possédés.

— *Homme noté.* Homme qui a une mauvaise réputation, méritée par quelques fautes qui ont fait de l'éclat, ou qui a subi une condamnation judiciaire, ou qui a été l'objet d'une accusation dont il ne s'est pas lavé. Aérius est *noté* dans les écrits des Pères, comme l'auteur d'une nouvelle hérésie, pour avoir égalé la prêtrise à l'épiscopat, et avoir jugé inutiles les prières et les oblations que toute l'Église faisait pour les morts. (Boss.)

— Personne suspecte ou sur laquelle on a pris des notes en vue d'un certain objet. Élève bien noté, mal noté. S'il est libéral et mal *noté*, la police fait une descente chez lui, saisit ses papiers, fouille ses meubles et l'emmène. (H. Taine.)

NOTEBAS, s. m. Pêch. Chef d'une embarcation de vingt-cinq hommes pour la pêche du hareng.

NOTÉE, s. m. (étym. gr., νότιος, humide). Infus. Genre d'infusoires de l'Europe centrale et septentrionale.

NOTÉLÉE, s. f. (ét. gr., νότος, dos ; ἔλαιος, olivier). Bot. Genre d'arbustes de la famille des oleacées, croissant en Australie.

NOTENCÉPHALE, adj. et s. m. (ét. gr., νότος, dos ; fr. *encéphale*). Térat. Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, s'appuie sur les vertèbres du cou, ouvertes postérieurement.

NOTENCÉPHALIE, s. f. (radic. *notencé-*

phale).Térat.Position du cerveau hors du crâne, ouvert à la région occipitale.

NOTENCÉPHALIEN, ENNE, adj (radic. *notencephale*). Térat. Se dit les monstres dont l'encephale pend derriere le dos.

NOTENCÉPHALIQUE.adj 2 g. Terat.Qui offre les caractères de la notencephalie.

NOTENSTEIN.s.m (et. allem.,*Note*, note; *Stein*.pierre) Miner. Grès marqué de lignes et de taches en manière de notes de musique.

* **NOTER**.v. a. 1re conj (etym. lat., *notare*, même signifiçat.) Faire une note sur quelque chose. Noter des vers sur des tablettes. Pour faire son profit d'un livre, il faut en noter tous les bons endroits.

— Fig. Remarquer. Notez bien cela. Notez bien ce point-ci, ces deux points. Notez qu'il était son ennemi. Cela est à noter. Il est à *noter* que je ne l'ai pas vu une seule fois depuis le service que je lui ai rendu. (Acad.)

Certaine fille un peu trop fiere
Prétendait trouver un mari
Point froid et point jaloux, *notez* ces deux points-ci
(LA FONTAINE.)

— Marquer d'une manière défavorable. Ce dernier trait le note bien mal dans mon esprit. Cela le notera aux yeux du public. Nous sommes bien plus appliqués à *noter* les fautes et les contradictions d'un auteur qu'à profiter de ses vues. (Vauven.)

— Par antiphr. Vous êtes *noté* d'amitié pour moi, et c'est à Geneve un crime irremissible. (J.-J. Rousseau.)

— *Noter d'infamie*. Couvrir de honte, d'opprobre.

— Mus. Écrire la musique avec les caractères destinés à cet usage et appelés *notes*. Noter un chant, un air. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour *noter* leur musique. (C.-Blaze.)

— Absol. L'art de bien noter consiste à placer convenablement tous les signes de la musique.

— SE NOTER.v. pron. Être noté.

— S'infliger une note à soi-même. Se noter d'infamie.

— Mus. Être écrit par des notes de musique ou des signes analogues. Quoique notre déclamation ne puisse pas se *noter*, il me semble qu'on pourrait en quelque sorte la fixer. (Condillac.)

NOTÉRE. s. m. (et. gr., νοτερὸς, humide). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares, établi pour trois espèces françaises.

NOTÉROPHILE. s. f. (ét. gr., νοτερὸς, humide; φίλος, qui a me). Bot. Genre d'herbes de la famille des melastomacees qui croissent dans les marais du Brésil.

* **NOTEUR**. s. m. (rad. *noter*). Copiste de musique. Noteur de l'Opéra. On dit plus ordinairement *copiste*.

NOTHA.s. f. (ét. gr., νόθος, bâtard). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des akisites, ayant pour type une espèce de la Californie.

NOTHERODIE. s. m. (ét. gr., νόθος, bâtard; ἐρωδιὸς, heron). Ornith. Syn. d'ARAME.

NOTHIE. s. f (etym. gr., νόθος, bâtard). Bot. Syn. de MAXILLAIRE.

NOTHITE. s. f. (et. gr., νόθος, bâtard). Bot. Genre d'herbes de la famille des composees asteroïdees, dont les especes croissent sous le tropique americain.

NOTHOCHLÈNE.s. f. (ét.gr., νόθος, bâtard, χλαῖνα, couverture). Bot. Genre de fougeres appartenant à la tribu des polypodiacees et croissant dans toutes les regions tropicales. On dit aussi *notholene*.

NOTHOSAURE. s. m. (pr. *no-to zore*; ét. gr., νόθος, bâtard, σαῦρος, lézard). Erpet. Genre fossile de reptiles sauriens, établi pour trois espèces de la vallée du Rhin.

NOTHRIE. s. f. Bot. Syn. de FRANKENIE.

NOTHRODE. s. m. (ét. gr., νωθρὸδης, lent). Entom. Genre de coleoptères tetramères, famille des curculionides gonatoceres,ayant pour type une espèce d'Australie.

NOTHRUS. s. m. (pr.*no-truss*; ét.gr., νωθρὸς, lent). Arachn. Syn. d'ORIBATE.

NOTHURE. s. m. (etym. gr., νόθος, bâtard; οὐρὰ, queue). Ornith. Syn. de CRYPTURE.

NOTHUS. adj. m. (du gr. νόθος, bâtard). Hist. anc. Surnom de Darius II.

NOTHUS. s. m. (pr. *no-tuss*; et. gr., νόθος, bâtard,. Entom. Genre de coléoptères heteromeres, famille des stenelytres, établi pour une espece de la Russie meridionale et deux especes de France et de Hongrie.

NOTI. s. m. Comm. Indigo de la première pousse.

NOTICASTRE. s. m. Bot. Genre d'herbes de la famille des composees asteroïdees, qui se trouvent au Chili.

* **NOTICE**. s. f. (et. lat., *notitia*, connaissance). Livre, traité ou l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins d'un royaume, d'une province, d'un pays. La notice de l'empire. La notice des Gaules. Les anciens nous ont laissé quelques *notices* des volcans qui leur étaient connus. (Buff.)

— Indication ou extrait raisonné qui se met à la tête d'un manuscrit pour faire connaître l'auteur, le temps où il a vécu, et pour donner une idée générale de l'ouvrage. Les notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— Par extens. Compte succinct que l'on rend d'un ouvrage quelconque. Ce journal contient de bons extraits et des notices exactes. Cet homme nous a conservé, dans sa bibliothèque, des *notices* d'un grand nombre d'ouvrages qui n'existent plus. (Diderot.)

— *Notice historique, biographique*. Écrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un ecrivain, d'un savant, d'un artiste, etc.

— *Notice nécrologique*. Celle qui a pour sujet un personnage mort depuis peu de temps.

— Diplom. Nom des chartes par lesquelles un homme transmettait à ses héritiers ou à ses successeurs la connaissance de quelque fait historique, comme la fondation ou la dédicace d'une église. Les notices sont publiques ou privées, suivant qu'elles ont été rédigées devant le magistrat ou en son absence. || Nom des registres où un notaire, en présence de témoins, écrivait historiquement les donations faites aux églises, aux monasteres, etc. Les plus anciennes de ces notices ne remontent pas au delà du XIe siecle.

— Librair. Liste imprimée des livres d'un cabinet, quand elle n'est pas assez etendue pour s'appeler *catalogue*.

— NOTICES. s. f. pl. Tableaux statistiques, documents, que les parquets sont tenus de fournir périodiquement.

NOTIDOBIE. s. f. (ét. gr., νοτὶς, humidité; βιόω, je vis) Entom. Genre d'insectes névropteres appartenant à la famille des phryganiens.

NOTIER. s. m. (pr. *no-ti-é*). Pêch Mousse employée à détacher les noues de la grosse arête dans les morues.

NOTIFICATIF, IVE. adj. Qui sert à notifier. Lettre notificative.

* **NOTIFICATION**.s. f.(pr.*no ti-fi-ka-cion*). Action de notifier; acte par lequel on notifie. La notification nous en a été faite. Le nouveau propriétaire d'un immeuble hypothéqué est tenu de faire la notification de son contrat aux créanciers lorsqu'il veut se mettre à l'abri de leurs poursuites. La notification de la liste du jury doit être faite à chaque accusé vingt-quatre heures avant les débats, pour le mettre à même d'exercer son droit de récusation. Une notification semblable est faite pour les témoins sur lesquels l'accusé peut avoir des renseignements à prendre.

— Déclaration que, tous les ans, pendant le carême, les gradués devaient faire de leur nom et de leur surnom au greffe dans lequel étaient situés les bénéfices auxquels leurs lettres étaient adressées.

—*Greffe des notifications*.Greffe que l'on avait établi pour y enregistrer tous les contrats et par ce moyen les rendre publics.

NOTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Notifier. S'empl. adjectiv. Acte notifié. Ordre notifié.

* **NOTIFIER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *notificare*; fait de *notus*, connu, et de *facere*, faire). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je notifie, nous notifions, vous notifiez. Je notifiais, nous notifiions, vous notifiiez. Que je notifie, que nous notifiions, que vous notifiiez*. Faire savoir dans les formes légales, dans les formes usitées. Faire notifier un acte. Notifier un traité. Notifier une arrivée. Notifier les ordres dont on était chargé. Les habitants des cités gauloises éprouvaient plus de terreur que de joie quand une lettre royale venait leur *notifier* la venue d'un comte. (Aug. Thierry.)

— *Notifier que*. On fit notifier aux ambassadeurs que la paix était conclue. On lui notifia qu'il eût à se retirer dans les vingt-quatre heures.

— Se dit, dans le langage ordinaire, pour Enjoindre, ordonner. Notifier à une personne qu'elle ait à se retirer.

— SE NOTIFIER v. pron. Être notifié.

— Syn. comp. NOTIFIER, SIGNIFIER. On *notifie* une chose qu'on veut faire connaître officiellement; on *signifie* ce que l'on veut faire exécuter, de manière à ne pas laisser l'excuse de l'ignorance.

NOTIOBIE. s. f. (pr. *no-ti-o-bi*; et. gr., νοτὶς, humidité; βιόω, je vis). Entom. Genre de coleoptères pentameres, famille des carabiques, ayant pour type une espèce du Brésil.

NOTIODE. adj. (pron. *no-ti-ode*; etym. gr., νοτιώδης, humide) Pathol. Se dit d'une fièvre accompagnée de sueur et de déjections alvines.

— NOTIODE. s. m. Entom. Genre de coleoptères tetramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces des États-Unis.

NOTIOMÈTRE. s. m. (pr. *no-ti o-mètre*; ét. gr., νοτία, humidité; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui fait connaître les variations de l'humidité atmosphérique. On dit plutôt *hygromètre*.

* **NOTION**. s. f. (pr. *no-cion*; ét. lat., *notio*, même signification). Connaissance, idée qu'on a d'une chose. Notion claire, précise, exacte, distincte, certaine, vague, confuse, imparfaite. Fausse notion. N'avoir pas une notion parfaite d'une chose, n'en avoir qu'une simple notion, qu'une faible notion. Il n'en a pas les premières notions. Sur une même chose on peut se former diverses notions. Donner des notions sur une matière. Selon la notion que j'en ai. Selon la notion commune. Je n'en ai pas la moindre notion. Je n'en ai aucune notion, nulle notion. Manquer des notions les plus familières au commun des hommes. Tout honneur qui renferme dans sa *notion* la condition essentielle à la créature, ne peut par sa nature être un honneur divin. (Bossuet.) Cette *notion* est juste par rapport à nous. (Buff.) On ne peut avoir de *notion* juste de ce qu'on n'a pas éprouvé. (Volt.) Ces mots vertus et vices sont des *notions* collectives qui ne naissent que de la fréquentation des hommes. (J.-J. Rousseau.) En mathématique et en physique, les *notions* ont cet avantage, qu'ayant une fois été déterminées, elles ne varient plus; mais, en morale, elles se transforment de tant de manières qu'il est rare que les hommes sachent les saisir avec précision. (Condillac.) Nos fiers ancêtres ignoraient jusqu'à la *notion* de ce pouvoir illimité de l'État. (Montalembert.)

— Sert fréquemment, dans le langage ordinaire, à désigner des connaissances très élémentaires, et souvent imparfaites. C'est ainsi qu'on dit : Il a quelques notions de physique, de mathématiques, etc.

— *Notions communes*. Ce que tout le monde conçoit de la même manière. || *Notions de bon sens*. Notions communes à tous les hommes, qui ne trompent jamais ceux qui les consultent attentivement.

— Au pluriel, *Notions* est souvent un titre d'ouvrage élémentaire. Notions de physique. Notions de géométrie.

— Philos. Chez les leibnitziens, Idée d'un objet particulier, si l'on considère en même temps ce que cet objet a de commun avec les autres individus de la même espèce. La notion est l'idée particulière considérée dans ses rapports avec l'idée générale. || Dans le kantisme, Concept donné *à priori*.

— Théol. En parlant du mystère de la Trinité, Manière propre par laquelle une personne est distinguée d'une autre. Les notions du Père sont l'innascibilité et la paternité, celle du Fils est la filiation. La spiration active distingue encore les deux premières personnes de la troisième, qui, elle-même, est distinguée des deux premières par la spiration passive.

NOTIONOME. s. m. (pr. *no-ti-o-nome*; ét. gr., νότιος, humide; νόμος, demeure). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce d'Australie.

NOTIOPHILE. s. m. (pr. *no-ti-o-file*; étym. gr., νότιος, humide; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une douzaine d'espèces, la plupart européennes. || Syn. de NOTIONE.

NOTIOSPHAGE. s. f. (pr. *no ti-o-sfaje*; ét. gr., νότιος, humide; σφάγος, sang). Bot. Un des noms du genre sauge. || Section de ce genre.

NOTIPHILE. s. f. (ét. gr., νοτὶς, humidité; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des muscides, établi pour huit espèces de l'Europe centrale et occidentale.

NOTITE. s. f. Minér. Variété de granit.

NOTKER.Moine de Saint Gall, mort en 1022. Sa traduction, en haut-allemand, des Psaumes, qu'il accompagna de commentaires, est un des monuments les plus importants de l'ancienne prose allemande. On la conserve manuscrite à Saint-Gall.

NOTO (Val di). Géogr. L'une des trois anciennes divisions de la Sicile, au S.-E. Ch.l., *Catane*.

— NOTO-NUOVO. Ville de la prov. de Syracuse (Sicile), à l'embouchure du *Nota* (Asinarus); 12.000 hab. Musée d'antiquités; commerce de blés, vins et huiles.

NOTOBASE. s. f. (ét. gr., νότος, humide; βάσις, base). Bot. Genre de composées asteroïdées, établi pour des espèces du littoral méditerranéen.

NOTOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies sur le dos.

— NOTOBRANCHES. s. m. pl. Moll. Ordre de la classe des gasteropodes, comprenant ceux qui ont les branchies sur le dos.

— Annel. Ordre de la classe des annélides, auquel on rapporte ceux de ces animaux dont les branchies sont disposées dans la longueur du dos.

NOTOCÈRE. s. m. (étym. gr., νῶτος, dos; κέρας, corne). Bot. Genre de crucifères, établi pour des herbes de Sibérie.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères, établi pour une espèce de Cayenne.

NOTOCHÈTE. s. f. (pr. *no-to-kète*; ét. gr., νῶτος, dos; χαίτη, crin). Bot. Genre de labiées, établi pour plusieurs espèces du Népaul.

NOTOCLÉE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; κλεὶς, clef). Entom. Syn. de PAROPSIDE.

NOTOCORAX. s. m. (étym. gr., νῶτος, dos; κόραξ, corbeau). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, ayant pour type une espèce de Java.

NOTOCORDAL, ALE. adj. Anat. Se dit des animaux qui ont la notocorde. Poissons notocordaux. On dit aussi *notochordé*.

NOTOCORDE. s. f. (étym. gr., νῶτος, dos; fr. *corde*). Anat. Corde de substance molle à l'état rudimentaire chez les mammifères, et entourée de vertèbres chez quelques poissons tels que l'esturgeon, la lamproie, etc.

NOTOCOTYLE s. m. (et gr., νῶτος, dos; κοτυλὴ, cavité) Helminth. Genre d'entozoaires trematodes.

NOTOCYRTE s. m (étym gr., νῶτος, dos; κυρτὸς, courbe). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des réduviens, établi pour des espèces exotiques.

NOTODONTE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour quatre espèces de l'Europe centrale et occidentale.

NOTODONTIDE. adj 2 g. (étym fr., *notodonte*; gr. εἶδος, ressemblance) Entom Qui ressemble au notodonte. || NOTODONTIDES. s. f. pl. Tribu de la famille des bombyciens, établie pour douze genres.

NOTOGASTRE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; γαστὴρ, ventre). Anat. Portion dorsale de l'abdomen des animaux articulés.

NOTOGASTROPE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; γαστὴρ, ventre; ὤψ, œil). Crust. Espèce de crustacé brachyure du genre dorippe.

NOTOGRAPHIE adj. 2 g. (étym. gr., νῶτος, dos; γράφω, j'ecris) Entom. Qui porte des taches sur le dos.

NOTOGYMNE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; γυμνὸς, nu). Helminth. Genre de vers de la famille des nemertins.

* **NOTOIRE**, adj. 2 g. (du lat. *notus*, connu). Connu généralement. Le fait est notoire C'est une vérité notoire. Cela n'est que trop notoire. C'est une preuve notoire et convaincante Cette ordonnance est notoire. Rendre notoire. La méchanceté *notoire* et la probité reconnue pesèrent également dans la balance de la justice et dans les nôtres. (Diderot.)

— On disait autrefois, en style d'ordonnance et de palais, *Soit notoire à tous que*.

— *Art notoire*. Nom que l'on donnait autrefois à une science ou à un art que l'on supposait faire parvenir ceux qui le savaient à la connaissance de toutes choses, de toutes les sciences par infusion et sans peine, en faisant seulement quelques cérémonies.

— Syn. comp. NOTOIRE, MANIFESTE, PUBLIC. *Manifeste*, se dit de ce qui est exposé à la connaissance de tout le monde. *Notoire*, de ce qui est généralement connu comme certain et indubitable. *Public*, de ce qui est généralement connu comme étant vu, dit, cru du plus grand nombre.

* **NOTOIREMENT**. adv.(rad. *notoire*) Évidemment, manifestement. Cela est notoirement vrai, notoirement faux. Il est notoirement coupable. Il a *notoirement* du bien pour porter cette dépense. (Patru.)

NOTOMÈLE. s. m. (étym. gr., νῶτος, dos; μέλος, membre).Térat.Monstre qui porte un ou deux membres accessoires sur le dos.

NOTOMÉLIE. s. f. Térat. Anomalie qui caractérise les notomèles.

NOTOMÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par notomélie.

NOTOMÉLIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de la notomélie.

NOTOMMATE. s. f. (étym. gr., νῶτος, dos; ὄμμα, œil). Infus. Genre de infusoires rotateurs, famille des hydatides, établi pour un grand nombre d'espèces qui vivent dans les eaux douces.

NOTOMYÉLITE. s. f. Pathol. Synon. de MYELITE.

NOTOMYS. s. m. (pr. *no-to-miss*; ét. gr., νότος, plus; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs de l'ordre des gerboises, qu'on trouve en Australie.

NOTONECTE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; νηκτὸς, qui nage). Entom. Genre d'hémiptères, type de la famille des notonectiens, établi pour des espèces répandues à peu près partout, s'avançant en nageant sur leur dos, à piqûre peu dangereuse quoique profonde, et dont les œufs, qui ont l'aspect des grains de semoule, sont considérés comme alimentaires au Mexique.

NOTONECTIDE. adj 2 g. (étym. fr., *notonecte*; gr. εἶδος, aspect). Entom Qui ressemble à une notonecte. || NOTONECTIDES. s. f. pl. Tribu d'hemipteres hydrocorises, qui a pour type le genre notonecte.

NOTONECTIDÉ, ÉE. adj. Entom. Syn. de NOTONECTIDE.

NOTONECTIENS. s. m. pl. Entom. Famille d'hemipteres hétéropteres correspondant à peu près à la tribu des notonectides.

NOTONECTITE. adj. 2 g. Entom. Syn. de NOTONECTIDE.

NOTONIE. s. f. Bot. Genre de composées senécionidées, établi pour plusieurs especes de l'Inde. || Syn. de JOHNIE.

NOTOPE. s. m. (étym. gr., νῶτος, dos; ποῦς, pied). Crust. Genre de crustacés, voisin des albunées, habitant les mers du Japon.

NOTOPÈDE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; lat. *pes, pedis*, pied). Entom. Insecte coléoptère de la famille des taupins.

NOTOPHOLIDE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; φολὶς, ίδος, écaille). Erpét. Synon. de PSAMMODROME.

NOTOPHORE. adj. et s. (ét. gr., νῶτος, dos;

φορός, qui porte). Térat. Monstre avec poche dorsale.

— NOTOPHORE, s.m. Mamm. Syn. de PÉCARI.

NOTOPHYSE, s. m. (ét. gr., νότος, humidité ; φύσις, nature). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, ayant pour type une espèce de l'Océanie.

NOTOPODE, adj. 2 g. (et. gr., νῶτος, dos ; ποῦς, ποδός, pied). Crust. Qui a des pieds places à un niveau plus élevé que les autres et paraissant implantés sur le dos. || NOTOPODES, s. m. pl. Tribu de crustacés correspondant à celle des dromiens.

NOTOPS, adj. 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos ; ὤψ, œil). Zool. Qui a des yeux sur le dos, ou des taches sur le dos en forme d'yeux.

NOTOPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos ; πτερόν, nageoire). Ichtyol. Qui a une ou plusieurs nageoires sur le dos.

— NOTOPTÈRE, s. m. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des clupéoïdes, établi pour une espèce qui se trouve aux Indes dans les étangs d'eau douce.

NOTOPTÉRYGIE, ÉE, adj. (ét. gr., νῶτος, dos ; πτέρυξ, υγος, aile). Bot. Qui a une aile sur le dos du fruit. || NOTOPTÉRYGIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées.

NOTOPTÉRYGIEN, ENNE, adj. (ét. gr., νῶτος, dos ; πτέρυξ, υγος, nageoire). Crust. Qui a des pieds en nageoires sur le dos. || NOTOPTÉRYGIENS, s. m. pl. Tribu de crustacés correspondant à celle des raniniens.

* **NOTORIÉTÉ**, s. f. (radic. *notoire*). Connaissance générale, publique, d'une chose, d'un fait. Cela est de toute notoriété. Il est de notoriété que cet homme est un fripon. On l'a constitué prisonnier sur la notoriété du fait. Il est de *notoriété* que vous n'avez quitté l'Espagne que pour dénaturer vos biens, par la vente ou par des échanges. (Beaumarchais.)

— *Notoriété interne*. Celle qui arrive à notre conscience. La liberté est en nous, comme la vie, une chose de *notoriété* interne, une chose de sentiment. (Azaïs.) || *Notoriété particulière*. Celle qui arrive seulement à quelques personnes. || *Notoriété publique*. Celle qui arrive à la majorité du public. Autrefois, on condamnait une personne en justice sur la notoriété publique. La notoriété publique d'un fait le rendait en quelque sorte certain, et, en matière criminelle, la notoriété d'un crime tenait lieu d'information.

— *Acte de notoriété*. Acte par lequel les officiers d'un tribunal attestaient un usage établi dans ce tribunal et faisant jurisprudence.

— *Actes de notoriété*. Certains actes passés devant notaires, par lesquels des témoins suppléent à des preuves par écrit.

— Par extens. S'emploie avec un nom de personne. La notoriété de cet historien, de ce journaliste. La notoriété approche de la célébrité, mais reste bien loin de la gloire.

— Jurispr. *Notoriété de droit* Preuve fournie par un acte authentique. || *Notoriété de fait*. Preuve fournie par témoins.

NOTORNIS, s. m. (pr. *no-tor-niss* ; ét. gr., νότος, midi ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Oiseau fossile des terres australes dont on a trouvé une espèce vivante, le notornis de Mantell.

NOTORRHIZE, adj. 2 g. Bot. Syn. de NOTORRHIZÉE.

NOTORRHIZÉ, ÉE, adj. (étym. gr., νῶτος, dos ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a la radicule redressée contre une des faces des cotylédons. || NOTORRHIZÉES, s. f. pl. Sous-ordre de crucifères, comprenant celles de ces plantes qui ont ce caractère.

NOTOSACANTHE, s. f. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἄκανθα, épine). Entom. Syn. d'HOPLIONOTE.

NOTOSOMALE, s. m. (ét. gr., νῶτος, dos ; ὁμαλός, aplati). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Brésil.

NOTOSPERME, s. m. (ét. gr., νῶτος, dos ; σπέρμα, semence). Helminth. Nom fautif du genre notogynme.

NOTOSTÈNE, s. m. (étym. gr., νῶτος, dos ; στενός, étroit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour deux espèces de l'Afrique australe.

NOTOSTOMATE, adj. 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos ; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche placée sur le dos.

NOTOSTOME, adj. 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos ; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche sur le dos. || NOTOSTOMES, s. m. pl. Section de l'ordre des arachnides, renfermant les espèces dont la bouche est placée sur le dos.

NOTOTHÉRION, s. m. (et. gr., νῶτος, dos ; θηρίον, animal sauvage). Mamm. Genre de marsupiaux fossiles. On dit aussi *nototherium*.

NOTOXE, s. m. (étym. gr., νῶτος, dos ; ὀξύς, aigu). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélydes, dont l'espèce type se trouve répandue dans toute l'Europe. || Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, établi pour six espèces européennes et cinq africaines. Ce dernier genre s'appelle aussi *opile*.

NOTOZÉPHYR, s. m. (ét. gr., νότος, vent du midi ; ζέφυρος, vent d'ouest). Vent du sud-ouest. || Endroit d'où souffle ce vent.

NOTOZONE, s. m. (étym. gr., νῶτος, dos ; ζώνη, bande. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour quatre espèces du Brésil et de la Guyane.

* **NÔTRE** adj. possess. 2 g. (et. lat. *noster* ; on écrivait autrefois *nostre*). Qui est à nous, qui nous appartient, qui est relatif à nous. Notre père. Notre patrie. Notre religion. Notre bien. Notre vie. Quand *notre* mérite baisse, *notre* goût baisse aussi. (La Rochef.)

Notre âme a bien plus de ressort
Pour supporter le mal, quand on sait qu'il arrive
(FAIDIT D'ÉGLANTINE.)

La bienfaisance est un besoin de l'âme
Heureux, elle nous rend *notre* bonheur plus doux
(DE BELLOY.)

— Son pluriel est *nos*. Nos aïeux. Nos ancêtres. Nos amis. Nos biens. Un de nos rois. Un de nos plus grands rois. Oui, le meilleur de *nos* amis, presque toujours est notre argent. Boileau.) Le ciel de *nos* raisons ne sait pas s'informer. (Rac.) Amour, que sur *nos* cœurs ton pouvoir est extrême ! (Lefranc.)

— *Notre*, parmi le peuple, est souvent synonyme de Mon. Ainsi un artisan dit : *Notre femme*, *notre ménagère*. Une servante dit également *Notre maître*.

— Il est également employé au lieu de Mon, par les rois, par les évêques et par quelques fonctionnaires, dans le même cas où ils emploient *nous* pour *je* ou *moi*. Notre conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif. Notre père et notre mère. Nos frères et nos sœurs. Nos parents et nos amis. Nos cousins et nos cousines. Souvent *nos* malheurs et *nos* torts sont la faute de *nos* mentors. (Ginguené.) On peut cependant dans certains cas, et pour donner plus de rapidité à l'expression, ne l'exprimer qu'une seule fois. Nos pères et mères. Nos frères et sœurs. Nos parents et amis. Nos cousins et cousines. La suppression de *notre* devant le second substantif a surtout lieu lorsqu'on ne parle que d'un seul et même individu. C'est notre parent et ami.

— Il se répète également lorsqu'il y a plusieurs adjectifs. Notre bonne et notre mauvaise fortune. Notre bon et notre mauvais génie. Nous prenons sur *nos* bons et *nos* mauvais succès, et nous nous accusons ou nous louons des caprices de la fortune. (Vauven.) *Notre* bonne et *notre* mauvais fortune dépend de notre conduite. (De Cailleres. || Mais lorsque les adjectifs se rapportent au même substantif, on ne doit pas répéter *notre*, *nos*. *Notre* ancienne et aveugle confiance. *Nos* sages et doctes aïeux ont brûlé religieusement des gens dont le crime était d'avoir eu des illusions et de le dire. (Condorcet.)

— Avec les noms abstraits, on fait usage du pluriel ou du singulier, selon qu'on envisage les objets d'une manière générale ou collectivement. Dans le fond de nos cœurs, ou dans le fond de notre cœur. Il ne faut pas s'étonner de l'avidité de *notre* cœur à desirer de nouvelles félicités. (Pasc.)

Le ciel, je le vois trop, met au fond de nos cœurs
Un sentiment secret, au-dessus des grandeurs
(VOLT.)

— *Notre* désigne quelquefois non ce qui nous appartient, mais ce qui nous intéresse, la personne ou la chose dont on a déjà parlé. Notre France. Notre grande reine. Astarbe vous défend de découvrir au roi quel est *notre* étranger. (Flech.) Voilà comment s'y prit *notre* assiégeant. (La Font.)

— Placé devant un comparatif, il lui donne la valeur d'un superlatif relatif. C'est notre plus beau jour.

— *Notre* ne prend point d'accent circonflexe dans cette acception, c'est-à-dire toutes les fois qu'il précède un substantif.

* **NÔTRE**, pron. possess. 2 g., qui a un sens analogue à celui de *notre* adjectif, et qui se dit aussi par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé. Il est ordinairement précédé de l'article, et prend toujours l'accent circonflexe. C'est votre avis, ce n'est pas le nôtre. Leur famille est alliée de la nôtre. La musique des anciens Grecs était très différente de la *nôtre*. (Volt. Beaucoup de familles étrangères qui meurent de regret hors de leur patrie, se naturaliseraient dans la *nôtre*. B. de St-P.) La foule s'ouvrait avec empressement et respect devant cet honorable représentant des armées anglaises (lord Cornwallis), qui venait faire la paix de sa nation avec la *nôtre*. (Thiers.)

Quand les ordres du ciel nous ont faits l'un pour l'autre,
Philis, c'est un traité bientôt fait que le nôtre.
(CORNEILLE.)

Hamon, quel malheur est le nôtre !
On ne nous croit ni l'un ni l'autre
(REGNARD.)

— Il fait au pluriel *les nôtres*. Vos intérêts sont les nôtres. Vous avez vos raisons, et nous les nôtres.

Ne jetons pas la pierre aux autres,
Car, s'ils ont leurs défauts, n'avons-nous pas les *nôtres* ?
(ARNAULT.)

— On supprime quelquefois l'article, et alors il se place après le substantif ou le verbe. N'appréhendez plus l'interruption *nôtre*. (Mol.) Le concile de Trente reconnaissait bien que les mérites de Jésus-Christ et de sa passion étaient rendus *nôtres* par la justification. (Bossuet.)

— *Nous pouvons compter sur lui, il est nôtre*. Il est de notre parti, il nous est dévoué.

— *Ces effets sont nôtres*. Ils nous appartiennent.

— S'emploie quelquefois avec les adjectifs démonstratifs *ce*, *cette*, *ces*. Les impies en concluent par conséquent que la nôtre n'est pas longue, fondée sur la justice, est aussi, et que cette *nôtre* étant la meilleure, elle est fausse. (Nadaud.)

— NÔTRE, s. m. Ce qui est à nous, ce qui nous appartient, soit bien, soit réputation. Nous défendons le nôtre. Il y va trop du nôtre. Il n'y a rien du nôtre. Le vôtre et le *nôtre*, chacun le sien. (Acad.)

En tout cas, madame, il ne va rien du *nôtre* ;
Quoi qu'il puisse arriver, nous aurons l'un ou l'autre
(REGNARD.)

— Ce qui vient de nous. Ne mettons rien, n'ajoutons rien du nôtre. Pour moi je ne sais rien ; n'attendez rien du *nôtre*. Racine.

— NÔTRES, s. m. pl. Ceux qui sont de notre famille, nos parents. Nous et les nôtres. C'est un devoir pour nous d'avoir soin des *nôtres*, de les aider dans leur établissement, de les secourir dans leur détresse. Acad.

— Ceux qui sont de notre pays, de notre parti, de notre compagnie. Il est des nôtres. Les nôtres se sont bien emportés dans le combat. Il faut que tu sois des *nôtres*, et Finette aussi. (Boissy.)

— NÔTRES, s. f. pl. Fam. *Nous avons bien fait des nôtres*. Nous avons fait beaucoup de folies, de bons tours, nous nous sommes bien divertis.

* **NOTRE-DAME**, s. f. Nom donné à la Vierge Marie, à la sainte Vierge.

— Fête de la sainte Vierge. La Notre-Dame d'août, de septembre.

— Église consacrée à la sainte Vierge. Notre-Dame de Paris. Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

— Représentation quelconque de la Vierge. Acheter une Notre-Dame. Peindre, sculpter des Notre-Dame.

— Image de la Vierge, qui est l'objet d'une vénération particulière. La Notre-Dame de Lorette.

— Hist. *Chandelle de Notre-Dame*. Bougie offerte par les bourgeois de Paris à la Vierge, en souvenir de la délivrance du roi Jean. (*Tapissier de Notre-Dame*. Surnom qui fut donné au maréchal de Luxembourg, dont les nombreuses victoires l'usitent décorer de drapeaux Notre-Dame de Paris.

— Hist. relig. *Congrégation de Notre-Dame*, Nom d'un ordre de religieuses institué, en 1597, par le P. Fournier et la mère Alix Leclerc, qui en fut la première abbesse. Les religieuses de Notre-Dame se consacrèrent à l'instruction gratuite des filles. | *Notre-Dame du Calvaire* (Filles de). V. CALVAIRE. | *Notre-Dame du Mont-Carmel*. V. CARMEL. | *Notre-Dame de Charité*. Congrégation de religieuses fondée en 1641, par le frère de l'historien Mezerai. || *Notre-Dame de la Miséricorde*. Ordre de religieuses établi vers 1633 à Aix. *Ordre de Notre-Dame du Mont-Olivet*. Ordre fondé, en 1319, par Bernard Tolomei, sur le mont Oliveto, près d'Arezzo, sous la règle de Saint-Benoît. Le vêtement des olivétains est blanc. | *Notre-Dame de Refuge*. Ordre de religieuses établi, en 1624, à Nancy, en faveur des femmes pécheresses. || *Notre-Dame de la Victoire*. Ordre dont l'établissement fut projeté après la bataille de Lépante.

— S'emploie pop. comme interjection. Notre-Dame ! ou sainte Notre-Dame ! qu'il parle bien ! On dit, par corruption, *tredame !*

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, Géogr. Commune du cant. de Maromme, arr. de Rouen (Seine-Inférieure) ; 2,700 hab.

— NOTRE-DAME-DE-LIESSE. Village de l'arr. et à 15 kil. E. de Laon (Aisne). Église romane du XII^e^ siècle ; pèlerinage célèbre ; 1,611 hab.

— NOTRE-DAME-DES-ERMITES. V. EINSIEDELN.

— NOTRE-DAME-DES-VERTUS. V. AUBERVILLIERS.

NOTRÊME, s. m. Moll. Syn. de TREMESIE.

NOTTINGHAM Géogr. Ch.-l. du comté de ce nom (Angleterre), au confluent de la Leen avec le Trent, et sur le canal Great-Trunck. Fabrication de tulles et de dentelles, bonneterie, fonderies, verreries, poterie commune ; brasseries, commerce de fromages ; 112,000 h.

— NOTTINGHAM Comté de ce. Comté central d'Angleterre. On y trouve les restes nombreux de l'ancienne forêt royale de Sherwood. Superficie, 2,129 kilom. carrés ; popul., 392,000 hab. Le Trent le traverse du S.-O. au N.-E. Le chef-lieu est *Nottingham* ; les villes principales sont Newark et Mansfield.

NOTULATION, s. f. (pron. *no-tu-la-cion*). Philol. Action de composer, de faire des notules. || Leur ensemble.

* **NOTULE**, s. f. (et. lat., *notula* ; diminutif de *nota*, note). Philol. Petite note en marge, pour l'éclaircissement de quelques endroits qui méritent une explication. C'est un grand préjugé pour le prix d'un ouvrage, que de voir à la tête un nom respecté dans la république des lettres, ne fût-ce que pour l'addition de quelques *notules*. (Trév.)

— Diplom. Minute.

NOTUS, Myth. Nom du vent du midi, que l'on personnifie quelquefois.

De l'Aquilon, du terrible Africus
Il ne redoute point les luttes furieuses,
Ni les Hyades orageuses,
Ni l'arbitre des flots, l'impétueux Notus.
(DOMERGUE.)

NOTYLIE, s. f. Bot. Genre de lichens, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

NOU, s. m. Nœud. (Rabelais.)

NOU ou **NOO** Géogr. Lac marécageux que traverse le Nil, vers 9° 12' lat. N., et qu'en sort se jeter le Bahr-el-Gazal (la rivière des Gazelles).

— NOU (Île). Petite île du groupe de la Nouvelle-Calédonie, à l'entrée de la rade de Nouméa. Colonie pénitentiaire.

NOUAGE, s. m. Techn. Opération par laquelle les tisseurs nouent les fils de la chaîne du nouveau fils de la chaîne qui commence.

— Pathol. Syn. de NOUURE.

NOUAILLÉ. Lav. Géogr. V. LANOUAILLE.

NOUBA s. m. Linguist. Idiome nubien.

NOUBLES ou **NUBLIN** s. f. pl. Art culin. V. NOUILLES.

* **NOUE** s. f. (et. bas-lat., *noca*, conduit ; de l'anc. bas-allem. *noch*, même signif.). Arrêt. L'angle rentrant et en forme de, à la rencontre de deux pans de combles différents.

— Lame de plomb ou de cuivre placée dans la noue.

— Fmle creuse servant à l'écoulement des eaux.

— Agric. Terre offrant des creux dans lesquels l'eau séjourne. *Labourer à la noue*. Labour dans lequel on ménage entre les sillons des ados creux, appelés *noues* pour recevoir les eaux pluviales qui ne sont pas absorbées par le sol. || Terre grasse et humide, qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

— Charp. Pièce de bois qui reçoit les empannons de deux combles se rejoignant à angle rentrant.

— Pav. Partie de pavé composée de deux revers entre lesquels est un ruisseau.

— Pêch. Nom donné aux entrailles, au foie et à la langue d'une morue. | Nom donné aussi à la vessie à air du même poisson, qui est un mets recherché des amateurs.

NOUÉ, ÉE part. pass. du v. Nouer. S'emploi adjectiv. Ruban noué. Jarretières nouées. Sa robe était *nouée* par cette fameuse ceinture sur laquelle se peignaient les grâces. (Fén.)

— Fig. Alliance nouée entre deux peuples.

— Se dit d'une chienne qui est pleine.

— Blas. Se dit d'un objet qui est entouré d'un nœud d'un autre émail. Il portait d'argent à deux fasces nouées de gueules. || Se dit aussi de la queue du lion, quand elle est terminée par une houppe. | Se dit aussi, en ce sens, dans le langage ordinaire. Il a tué un lionceau dont la queue n'était pas encore nouée.

— Bot. *Fleur nouée*. Fleur femelle ou hermaphrodite qui surmonte l'embryon, comme les fleurs femelles des cucurbitacées.

— Chir. *Suture nouée*. Suture ainsi nommée parce qu'on arrête les extrémités des fils par autant de nœuds.

— Hortic. Se dit pour Fécondé.

— Littér. *Pièce de théâtre bien ou mal nouée*. Pièce dont l'intrigue est bien ou mal formée.

— Pathol. *Goutte nouée* V. GOUTTE. | *Cet homme est noué de goutte*. L'humeur de la goutte s'est arrêtée, s'est fixée dans les jointures de ses membres. || *Bayau noué* Boyau replié sur lui-même.

— Pop. Rachitique. Cet enfant est noué.

— Fig. Esprit, intelligence nouée.

— Peint. Se dit des figures et des couleurs qui ont entre elles de la liaison et une belle disposition.

— NOUÉ, EE. s. Enfant, personne nouée. Les pays où l'on emmaillote les enfants sont ceux qui fourmillent de bossus, de boiteux, de cagneux, de *nouës*, de rachitiques, de gens contrefaits de toute espèce. (J.-J. Rousseau.)

— NOUE. s. m. Chir. Bandage employé pour comprimer la région parotidienne, et dans lequel on croise les cylindres de la bande de manière à couvrir cette région de nœuds analogues à ceux que l'on forme sur la tempe en appliquant le nœud d'emballeur.

— NOUEE s. f. Agric. Syn. de NOUE.

— NOUÉES. s. f. pl. Vénér. Fientes que les cerfs jettent depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

NOUÉE (La). Géogr. V. LANOUÉE.

* **NOUEMENT**, s. m. Action de nouer. Il n'est usité que dans cette locution populaire : *Nouement de l'aiguillette*. C'était, dans l'opinion vulgaire, un sortilège qui, sans blesser les organes de la génération d'un homme bien constitué, en empêchait l'usage au moment où l'on s'y attendait le moins. Depuis les temps les plus anciens jusqu'aux temps modernes, on a cru au nouement de l'aiguillette.

* **NOUER** v. a. 1re conj. (et. lat., *nodare* ; de *nodus*, nœud. *Je noue*, *nous nouons*, *vous nouez*. *Je nouais*, *nous nouions*, *vous nouiez*. *Que je noue*, *que nous nouions*, etc. Lier en faisant un nœud, faire un nœud à quelque chose. Nouer un ruban, des jarretières. L'ingénieuse antiquité aurait cru que Vénus avait *noué* sa ceinture autour de ces nouvelles Cythères pour les défendre des orages. (Chateaub.) Menelas l'épouse et *noue* à son front les bandelettes de l'hymen. (P. de Saint-Victor.)

— Par anal.

Qui, cadençant vos pas à la lyre des cieux,
Nouez et dénouez vos chœurs harmonieux.
(LAMARTINE.)

— Se dit pour Rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame quand ils se cassent.

— Pop. et fig. *Nouer l'aiguillette.* Faire un prétendu maléfice pour empêcher la consommation du mariage.

— Fig. *Ce cheval noue l'aiguillette.* Il détache vivement la ruade. Cette locution a vieilli.

— Fig. Faire, former. *Nouer* une partie de plaisir. Nouer une intrigue. Voltaire, si habile à ménager et à *nouer* une négociation, aurait pu faire un ministre. (Sainte-Beuve.)

— *Nouer amitié.* Lier amitié. Cette locution a vieilli.

— Envelopper dans quelque chose en faisant un nœud. Nouer de l'argent dans le coin d'un mouchoir. Nouer des drogues dans un linge et les faire bouillir dans l'eau.

— B.-arts. Se disait autrefois de la disposition des figures et des couleurs entre elles dans un tableau. Nouer habilement ses figures, ses couleurs les unes avec les autres.

— Fauconn. *Nouer la longe.* Mettre l'oiseau en mue et lui faire quitter la volière pour quelque temps.

— Hortic. *Nouer son fruit.* Se dit d'un arbre dont le fruit commence à grossir, après la fécondation de l'ovaire.

— Littér. Former le nœud qui donne lieu à l'intrigue des pièces de théâtre. Bien nouer, mal nouer une tragédie, une comédie. Nouer fortement l'action, l'intrigue d'une pièce.

— NOUER, v. n. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les fruits commencent déjà à nouer. Les abricots ne nouent pas encore.

— SE NOUER, v. pron. Être noué. Une corde qui se noue.

— Fig. Des vols d'hirondelles, joyeux, circulaires et fous, tournaient et se *nouaient* sur sa tête. (De Gonc.)

— S'attacher autour. Mon bras s'étant en quelque sorte *noué* à l'arbre qui m'appuyait... (V. Hugo.)

— Se rattacher à. Le pré vert, le sentier qui se *noue* au village. (V. Hugo.)

— Bot. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les pommes, les citrons, les poires commencent à se nouer. Dans le temps où les fruits se nouent.

— Pathol. *Cet enfant se noue.* Il devient rachitique. *La goutte se noue.* Se dit lorsque l'humeur qui cause la goutte s'épaissit, se durcit dans les jointures. *Les intestins se nouent dans la colique de miserére.* Ils se replient, s'enroulent sur eux-mêmes.

NOUER, v. n. 1re conj. (radic. *noue*, qui a signifié *nage*). Se disait autrefois pour Nager.

Tous les oiseaux qui par les airs se jouent,
Tous les poissons qui par les ondes *nouent*
(RONSARD.)

— Fauconn. *Nouer entre deux airs.* Se dit d'une manière particulière de voler qui est propre aux oiseaux de proie.

NOUERS, s. m. pl. Géogr. Peuple d'Afrique, sur le Nil, au N. des Dinka.

*** NOUET**, s. m. (rad. *nouer*). Linge noué, dans lequel on a mis quelque drogue, quelque substance pour la faire infuser ou bouillir dans un liquide auquel on veut communiquer les propriétés de cette substance. Mettre un nouet d'une drogue dans du bouillon. Un nouet de rhubarbe. Mettre un nouet de fines herbes dans une sauce.

— Art vétér. Syn. de MASTIGADOUR.

— Pharm. Remède qui supplée au défaut des suppositoires et des clystères. On le lie dans un linge, et on le fait entrer dans le siége, d'où on le retire par le moyen d'un fil qu'on y laisse.

NOUETTE, s. f. (rad. *noue*). Techn. Sorte de tuile bordée d'une arête.

NOUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui noue.

— *Noueur d'aiguillette.* Sorcier auquel on attribuait la faculté de nouer l'aiguillette.

— NOUEUR, s. m. Diplom. Nom qu'on a donné aux officiers qui étaient chargés d'attacher aux actes publics les fils ou les rubans qui servaient à les tenir fermés, et ceux auxquels on suspendait les sceaux.

*** NOUEUX, EUSE**, adj. (ét. lat., *nodosus*; de *nodus*, nœud). Qui présente des nœuds.

Il dit, et balançant son glaive redouté,
Rompt le cable *noueux* qui l'attache au rivage
(GASTON.)

Automédon, accusant leur langueur,
En vain du fouet *noueux* les presse avec vigueur.
(ARNAN.)

— Qui a beaucoup de nœuds. Il ne se dit guère que du bois. C'est un bois noueux. Le hêtre n'est pas si noueux que le chêne. Un bâton noueux. L'épine est fort noueuse. Le cornier *noueux* et l'olivier fertile. (De Saint-Ange.) La racine de cette plante est composée de cinq ou six tubercules oblongs et *noueux*. (Raynal.)

— Se dit particulièrement du bois que cette qualité rend mauvais.

— Qui est marqué de nombreuses nodosités. Des doigts noueux. Ils plongent dans leurs mains *noueuses* leurs têtes dégradées. (P. de Saint-Victor.)

— Blas. Se dit des troncs et des branches d'arbres, quand ils sont représentés pleins de nœuds et d'inégalités.

— Bot. Qui est garni de nœuds de distance en distance, comme la tige du géranium noueux, les légumes de la scorpiure, les racines du pelargonium triste.

— Chir. Se dit d'une espèce de suture. || On le dit aussi de différents bandages.

— Entom. Se dit des antennes moniliformes, lorsque quelques-uns des articles médians sont plus gros que les autres, comme les mâles de plusieurs méloés.

— Ichtyol. Le pimélode noueux est ainsi appelé parce qu'il offre une tubérosité à la racine du premier rayon de sa nageoire dorsale.

— Pathol. *Goutte noueuse.* Goutte dans laquelle des duretés se forment aux articulations.

NOUFFER (Remède de). Pharm. Remède secret que possédait Mme Nouffer pour la guérison du ver solitaire. Il consistait à administrer la racine de la fougère mâle conjointement avec un purgatif, en prenant certaines précautions particulières.

NOUGARÈDE DE FAYET (André-Jean-Simon, baron), Jurisconsulte, né à Montpellier, 1765-1855, conseiller à la cour des aides de Montpellier avant la Révolution, rentra dans la magistrature sous le Consulat, fut député au Corps législatif en 1804, conseiller de l'université en 1808, président de chambre à la cour impériale de Paris, 1810, etc. On lui doit : *Histoire de la puissance paternelle; Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce; Jurisprudence du mariage; Histoire de la révolution qui renversa la république romaine; Histoire du siècle d'Auguste.*

*** NOUGAT**, s. m. (pr. *nou-ga*; ét. esp., *nogado*, même signif.). Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel, ou au miel. Nougat de ménage. Nougat de Montélimar. Nougat blanc ou de Marseille. Nougat garni. Nougat à la parisienne. Nougat au raisin de Corinthe.

— Agric. Marc de l'huile réduit en tourteaux, et employé à la nourriture des bestiaux.

*** NOUILLES**, s. f. pl. (pr. *nouille, ll* mouill.; ét. allem., *Nudel*, même signif.). Art culin. Espèce de pâte d'Allemagne faite avec de la farine et des œufs, et qui se coupe en fragments longs étroits et aplatis en forme de lanière. On s'en sert quelquefois pour garnir des vol-au-vent, mais plus souvent encore sous une volaille bouillie, avec une sauce à la poulette et sans autre garniture. Potage aux nouilles. Nouilles au gras. Nouilles au maigre. Nouilles à la maître d'hôtel. Nouilles au parmesan. Nouilles au coulis de jambon. Les nouilles sont un mets fort nourrissant. On dit aussi *nouies*.

NOUIS, s. m. Comm. Étoffe grossière foulée, qui se fabrique dans la Charente-Inférieure.

NOUKA-HIVA. Géogr. La principale des îles Marquises, dans la Polynésie.

*** NOULET**, s. m. (rad. *noue*). Canal pour l'écoulement des eaux fait avec des noues, c'est-à-dire avec des tuiles creuses, des lames de cuivre ou de plomb courbées, etc.

— Nom des petits chevrons qui forment le fond de la noue entre deux combles.

NOULÉTIE, s. f. pr. *nou-lé-ci*; de *Noulet*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des bignoniacées, croissant au Brésil.

NOUMÉA. Géogr. Chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie. Fondée en 1851, Nouméa a un port sûr et comprend environ 4,500 habitants dont 1,500 appartenant à la population civile et le reste à la garnison ou à l'administration de la marine.

NOUMÉNAL, adj. Phil. Qui a rapport au noumène.

*** NOUMÈNE**, s. m. (ét. gr., νούμενον, p. p. de νοέω, penser). Philos. Nom, dans le kantisme, des faits qui se passent dans notre âme elle-même, et qui nous sont révélés par la conscience. Les idées morales et universelles sont fondées sur des noumènes. Ce monde intellectuel, qui a pour base l'immensité et l'éternité, présente, selon Kant, les deux formes primitives de la pensée humaine, ses *noumènes* intérieurs, tandis que les phénomènes appartiennent par leurs apparences, tombant sous nos sens, au monde extérieur. (Vuley.)

NOUN ou **NUN**, s. m. Gramm. Quatorzième lettre de l'alphabet hébreu. || Vingt-cinquième lettre de l'alphabet arabe. || Trentième lettre de l'alphabet turc. || Le *noun* répond à notre *n*. || Comme lettre numérale, il vaut 50.

NOUN ou **NON** (Cap). Géogr. Cap situé en Afrique, à l'extrémité O. de l'Atlas, dans le Maroc, par 28° 39' lat. N., et 13° 35' long. O.

NOUR ED DIN MAHMOUD (Mélik el Adel), le *Noradin* des croisés. Sultan de Syrie et d'Égypte, né à Damas, 1116-1174, s'établit à Alep et s'appliqua à détruire la puissance des chrétiens, en prenant Edesse, ce qui détermina la croisade prêchée par saint Bernard. Il prit Damas, 1156; fut vaincu à Génésareth par Baudouin III; puis lança, à deux reprises, son lieutenant Chyrkouk contre l'Égypte, 1169. Il le remplaça par Saladin, son neveu; il allait combattre le vizir, devenu suspect, lorsqu'il mourut, à Damas, d'une esquinancie.

NOUR-EDDINITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique musulman fondé au XVIe siècle par Nour-eddin Djerahhy.

NOURET, s. m. Pâte épilatoire dont se servent les Arabes.

NOUROUZ ou **NOUROUS**, s. m. Relat. Fête du commencement de l'année chez les mahométans de l'Inde; elle commence à la première lune de mars, dure neuf jours, et se passe en festins.

*** NOURRAIN**, s. m. (rad. *nourrir*). Fretin, petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler.

NOURRI, IE, part. pass. du v. Nourrir. S'emploie adjectiv. Enfant nourri par sa mère. On est bien nourri, on est mal nourri, dans cette pension, dans cette auberge. L'orphelin fut *nourri*, le vagabond fixé. (Volt.) Je n'étais pas absolument mal *nourri* chez mon maître. (J.-J. Rousseau.)

Obscurément *nourrie* au fond de sa retraite,
L'œil à peine aperçoit cette plante imparfaite. (DEL.)

L'aisance étouffe l'industrie;
La recherche gâte l'esprit:
C'est la poule trop bien *nourrie*.
(FR. DE NEUFCHÂTEAU.)

— Fig. *N'être pas nourri.* N'être pas suffisamment nourri, être mal nourri. Les enfants ne sont pas nourris dans cette pension, dans ce collége. Les domestiques ne sont pas nourris dans cette maison.

— Par extens. Plein, qui a de la fermeté, de l'embonpoint. Sa figure était toujours riante, et ses joues colorées et bien *nourries* faisaient plaisir à voir. (De Juss.) Sa figure bien *nourrie* n'annonçait pas la cruauté. (Gér. de Nerval.)

— Par plaisant. *Cet homme est bien nourri.* Il a beaucoup d'embonpoint.

— *Ce blé, ce grain est bien nourri.* Il est bien plein, bien rempli.

— Fig. *Style nourri.* Style riche, plein, abondant.

— *Nourri à.* Enfants de la même Église, *nourris* à la même table. (Bossuet.) Moi, *nourri* dans la guerre aux horreurs du carnage. (Rac.) Ce guerrier dans l'Église aux querelles *nourri*. (Boileau.)

Mais nous autres, faiseurs de livres et d'écrits,
Sur les bords du Parnasse aux louanges *nourris*,
Nous ne saurions briser nos fers et nos entraves.
(BOILEAU.)

Jamais leur troupe impie
N'approcha de son âme à la vertu *nourrie*.
(VOLTAIRE.)

— *Nourri dans.* Il a été nourri dans l'amour de la vertu, dans la haine du vice, dans la mollesse, dans les délices, dans les fatigues de la guerre, etc. *Nourri* dans les forêts, il en a la rudesse. (Rac.) Vous *nourri* dans la fourbe et dans la trahison. (Id.)

J'étais jeune et superbe, et *nourri* dans un rang
Où l'on puisa toujours l'orgueil avec le sang. (VOLT.)

— *Nourri de.* Cette année, les melons ont été trop nourris d'eau. Ce cœur *nourri* de sang et de guerre affame. (Racine.) Un cœur toujours *nourri* d'amertume et de pleurs. (Id. Ici les âmes tendres sont *nourries* de lait jusqu'à ce qu'elles soient capables d'un enseignement plus solide. (Mass.) Dans un cœur tous les jours *nourri* du sacrement. (Boileau.) Fauchet fonda le journal la Bouche de fer, de concert avec Bonneville, philosophe *nourri* du mysticisme de Saint-Martin. (L. Blanc.) L'auteur est *nourri* des prophéties et des apocalypses antérieures à la sienne à un degré qui étonne. (E. Renan.)

Nourri des plus douces chaleurs,
Riche de sève et de culture,
Il donnera les fruits qu'avaient promis ses fleurs.
(LA HARPE.)

— *Écrivain nourri de bons auteurs.* Ecrivain dont le style se ressent de la lecture des bons auteurs.

— *Ouvrage nourri de pensées, de réflexions.* Ouvrage où les pensées justes, ou les réflexions judicieuses abondent.

— *Nourri par.* Incendie nourri par des matières inflammables. La *nourri* par les naïades, il passe sa jeunesse autour de plusieurs îles parfumées. (Deleuze.)

— Loc. prov. *Il a été nourri en un tonneau, il n'a rien vu que par le bondon.*

— Art culin. Assaisonné. Ragoût nourri de bon jus. Pâté bien nourri.

— Art milit. Se dit du feu de l'artillerie, de la mousqueterie, lorsqu'il s'exécute sur toute la ligne et qu'il se succède sans interruption. Feu bien, mal nourri. Une décharge mieux *nourrie* ralentit aussitôt leur attaque. (Bougainville.)

— Blas. Se dit des plantes dont on ne voit pas les racines. || *Fleur de lis au pied nourri.* Lis dont la partie inférieure se termine carrément.

— Calligr. *Cette lettre est bien nourrie.* Les traits qui la forment ont beaucoup de corps. || *Elle n'est pas bien nourrie.* Elle est plus déliée qu'il ne faut.

— Mar. *Temps nourri.* Ciel garni de nuages détachés qui passent sans opposition.

— Peint. et Grav. Se dit d'un tableau dont les couleurs sont couchées abondamment, des tailles larges de la gravure, du trait de crayon large et moelleux, et aussi d'une figure dont les formes sont charnues, et plutôt grasses et fortes que sveltes. On dit dans ces diverses acceptions : *Tableau bien nourri de couleurs, pinceau nourri, tailles nourries, crayon nourri, formes nourries*; c'est partout l'opposé de Sec et de maigre.

— NOURRI, s. m. Ce qui est abondant, vigoureux, dans la composition ou l'exécution d'une œuvre d'art ou de littérature. Le nourri d'une composition musicale. Le nourri du style. Devenus à la fois plus sonores et plus pleins (les instruments), ont donné à la musique un liant, un *nourri*, que ne connaissaient pas nos pères. (Th. Gautier.)

— Prairie normande où le fourrage pousse vite et abondamment.

NOURRIAGE, s. m. Syn. de NOURRISSAGE, dans quelques départements.

*** NOURRICE**, s. f. (rad. *nourrir*). Femme qui allaite l'enfant d'une autre. Bonne nourrice. Des contes de nourrice. La *nourrice* ne doit donner à l'enfant que le lait de ses mamelles. (Buffon.)

Je ne sais qui fut ta *nourrice*,
Mais ton corps me paraît en merveilleux état.
(LA FONTAINE.)

— Mère qui allaite son propre enfant. Elle a voulu être la *nourrice* de son premier-né. (Acad.) Elle a été la *nourrice* de tous ses enfants. (Id.)

— Fig. Je vois partout des oisifs secondaires pulluler à l'ombre des oisifs en chef et puiser leur sève dans la bourse publique, qui est la commune *nourrice*. (H. Taine.)

Cette auguste cité, souveraine du monde,
Mère des conquérants, *nourrice* des héros. (BRÉBEUF.)

La terre enfin, cette chaste *nourrice*,
De tous nos biens sage modératrice.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— *Nourrice sur lieu.* Femme qui allaite un enfant dans la maison de sa mère.

— *Nourrice sèche.* Femme qui nourrit un enfant par les procédés artificiels d'allaitement. On dit aussi simplement *nourrice*.

— *Mettre un enfant en nourrice.* Le donner à une nourrice hors de chez soi. || *Retirer un enfant de nourrice.* Le retirer de chez la nourrice. || *Cet enfant a été changé en nourrice.* La nourrice l'a substitué à celui qu'elle avait reçu des parents. || *Mois de nourrice.* Temps pendant lequel un enfant a été en nourrice, l'ayer les mois de nourrice. || S'emploie souvent ironiquement. Elle se dit jeune, mais en réalité elle a cinquante ans sans compter les mois de nourrice.

— Femelle d'animal qui nourrit un enfant de son lait. Romulus et Remus eurent une louve pour nourrice. La chèvre est la nourrice de l'enfant pauvre.

— S'emploie aussi en parlant des animaux qui allaitent leurs petits ou ceux d'autres animaux, comme l'une jument qui allaite son propre poulain, ou d'une chienne à qui on a donné à nourrir d'autres petits que les siens. Dans les ménageries, les jeunes lions ont souvent des chiennes pour nourrices.

— Par extens. Province qui fournit à une ville, à un pays de quoi subsister. La Sicile était la nourrice de Rome. La Normandie est la nourrice de Paris.

— Fig. et fam. Se dit des choses qui, dans certaines professions, procurent le plus de gain. Les maladies chroniques sont les nourrices du médecin. Il y a certaines questions de droit qui sont les nourrices des gens de palais. Il est vieux dans ce sens.

— Fig. *Battre sa nourrice; mordre le sein de sa nourrice.* Attaquer les choses ou les personnes auxquelles on est redevable de son éducation, de sa fortune. Les écrivains modernes qui attaquent les anciens sont des enfants qui battent leur nourrice.

— Pop. *Dépuceleur de nourrices.* Fanfaron en amour.

— Loc. prov. *Il faut qu'il ait été changé en nourrice.* Se dit d'un enfant qui ne ressemble point à ses parents, pour les traits, pour le caractère. || On dit dans un sens opposé : *Il n'a pas été changé en nourrice.* || *De grosses nourrices aucunes fois moins de lait.* || *Les nourrices peurent bien dormir, les enfants s'ébattent.*

— Entom. Nom donné aux abeilles qui ont pour emploi de soigner les produits de la conception de la reine jusqu'à leur entier développement.

— Sal. Compartiment qui termine la série des chauffoirs.

— Zool. Individu qui, dans la génération alternante, produit des types semblables à ses parents, auxquels lui-même ne ressemble pas.

— Adjectiv. Abeille nourrice. Sa mère est *nourrice*. (Acad.) C'est une fille de ma mère *nourrice* que j'ai mise à la chambre, et elle est toute naïve encore. (Molière.)

— Fig. La république est la mère *nourrice* de l'éloquence, et la servitude, son ennemie mortelle. (Boiste.)

NOURRICERIE, s. f. (rad. *nourrice*). Écon. rur. Lieu où l'on élève des vers à soie. || Établissement où l'on engraisse des bestiaux.

— Par plaisant. État, dignité de nourrice. Charmante nourrice, ma médecine est la très humble esclave de votre *nourricerie*. (Molière.)

*** NOURRICIER, ÈRE**, adj. (rad. *nourrice*). Qui opère la nutrition, qui sert à la nutrition; qui se répand dans un corps pour en augmenter la substance. Le suc nourricier. La sève nourricière. Substance nourricière. Lymphe nourricière. C'est un bien de voir la lumière du ciel, de respirer l'air *nourricier* et rafraîchissant. (P. Janet.)

D'allégresse pour nous tu gonfles les raisins,
Et l'œil *nourricier* est un don de tes mains. (CASTEL.)

— Qui donne un produit employé pour la nourriture. La terre nourricière.

Du lait qui rafraîchit votre sang enflammé
La vache *nourricière* est-elle donc avare?
(DELILLE.)

— Qui a rapport aux nourrices. Industrie nourricière.

— Anat. *Artères nourricières.* Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter. || *Trous nourriciers.* Trous où pénètrent les artères nourricières.

* **NOURRICIER**, s. m. (radic. *nourrice*). Celui qui nourrit.

— On trouve aussi le féminin *nourricière*. A son titre de *nourricière* du genre humain Cérès joignit celui de législatrice. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. Quand vous lisez si souvent dans leurs écrits que les rois entreront en foule dans l'Église, qu'ils en seront les protecteurs et les *nourriciers*, vous reconnaissez à ces paroles les empereurs et les autres princes chrétiens. (Boss.)

— Fournisseur, producteur de denrées alimentaires. La simplicité des funérailles était réservée au *nourricier* comme au défenseur de la patrie. (Chateaubriand.)

Quelle mouche te pique, Iris?
— Ma cuisinière est à la messe,
Et les *nourriciers* de Paris
A peine arrivent de Guinée. (Senecé.)

— Dans un sens particulier, Mari de la nourrice. Que veux-tu, mon pauvre *nourricier?* il faut bien obéir à notre maître. (Molière.)

— Adjectiv. Son père *nourricier*. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est son père nourricier* Se dit d'un homme qui par ses bienfaits en fait subsister un autre. || Se dit en mauvaise part d'un homme simple qui subvient aux dépenses de quelqu'un.

— Fig. L'amour de soi, mal entendu, est le père *nourricier* de toutes les sottises. (Mont.) Mécène était comme le père *nourricier* des savants. (St-Evremond.) Si la jeunesse doit être nourrie de platitudes et de lieux communs, elle trouvera en M. de Bary en excellent père *nourricier*. (Grimm.)

* **NOURRIR**, v. a. 2e conj. (ét. lat., *nutrire*, même signif.) Servir d'aliment. Les aliments les plus propres à nourrir l'homme. Dieu a créé les fruits de la terre pour nourrir l'homme et les animaux. Le vin *nourrit* moins le corps qu'il ne le fortifie. (Buffon.)

— Absol. Il y a des aliments qui nourrissent trop. Le pain nourrit beaucoup. Les fruits, les légumes ne nourrissent pas autant. Certaines viandes nourrissent plus que d'autres. Cela est fort succulent et nourrit beaucoup. Le vin nourrit.

— Donner à teter à un enfant. C'est cette femme qui l'a nourri. Une mère qui nourrit son enfant est doublement sa mère. Elle a nourri entièrement cet enfant. Elle ne l'a nourri qu'à moitié. C'est la nourrice qui a achevé de le nourrir. Autrefois le rang le plus distingué ne dispensait pas une mère de *nourrir* son enfant. (Barthélemy.)

— Absol. Une mère qui ne *nourrit* pas n'est mère qu'à demi. (Boiste.) Il descendait si une femme devait être mère et si une mère devait *nourrir*. (De Goncourt.)

— *Cette femme ne saurait nourrir d'enfants.* Elle perd tous ses enfants dès leur bas âge.

— Entretenir d'aliments. Vêtir et nourrir quelqu'un. Les enfants sont obligés de nourrir leur père et leur mère dans le besoin. Nourrir des valets. Si les guerriers défendent la patrie, les laboureurs la nourrissent. Nourrir beaucoup de chiens, beaucoup de chevaux. Si l'on veut que des chevaux travaillent bien, il faut les bien nourrir. Nourrir des bestiaux, des poulets, des pigeons, des vers à soie. Il me *nourrit* des dons offerts sur son autel. (Racine.) Quand mes bras me manqueront, je vivrai si l'on me *nourrit*, je mourrai si l'on m'abandonne. (J.-J. Rousseau.)

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a *nourris!* (Rac.)

— *Ne pas nourrir ses domestiques, ses ouvriers.* Leur donner de l'argent et non des aliments en nature.

— Fig. Repaître. Nourrir son imagination de chimères. Nourrir son esprit des plus saines maximes. Le troupeau que je dois *nourrir* de la parole de vie. (Boss.) Venons-nous ici interrompre les saints mystères pour *nourrir* votre esprit du récit d'une félicité mondaine? (Mass.) Mme la Dauphine *nourrissait* sa piété du suc et de la substance des saintes Écritures. (Id.) Ils *nourrissent* leurs cœurs de mille espérances flatteuses. (Id.) Aimez donc la vertu, *nourrissez*-en votre âme. (Boil.)

— Fig. Instruire, élever. Il faut avoir soin de nourrir les enfants d'un tas sentiments de piété et d'honneur. J'espérais d'y trouver Alcine, qui m'avait *nourri*, et qui était le premier auteur de toute ma fortune. (Fén.)

Eh! que ne dois-je pas à ce pauvre poirier,
Qui m'a *nourri* dans sa jeunesse? (Florian.)

— Se dit de Dieu dans le même sens. Un roi que Dieu lui-même a *nourri* dans son temple. (Rac.) Le Dieu qui le *nourrit*, le Dieu qui le fit naître. (Boil.)

— *Nourrir à.* J'ai été *nourri* aux lettres dès mon enfance. (Descartes.)

— *Nourrir dans.* Idoménée avait été *nourri* dans des idées de faste. (Fén.)

— Fig. *Nourrir un serpent dans son sein.* Élever, protéger, assister un ingrat, un méchant qui nous perdra, qui nous ruinera quelque jour.

— Élever des bestiaux pour en trafiquer. Nourrir des moutons, des bœufs, des chevaux.

— Se dit d'un pays qui ordinairement en fournit un autre de vivres. La Sicile nourrissait Rome. Ces provinces nourrissent la capitale.

— Produire, porter, renfermer. L'Afrique nourrit beaucoup d'animaux féroces. Cette terre nourrit une race d'hommes fiers et courageux. Cette mer nourrit des poissons voraces et destructeurs.

— Par extens. Son menton *nourrissait* une barbe touffue. (La Fontaine.)

— Se dit d'une terre, d'un héritage qui donne au propriétaire de quoi le faire subsister. Cette terre le nourrit lui et toute sa famille. Les hommes adoreront la terre qui les *nourrissait*. Massillon.)

— Se dit aussi d'une profession qui procure de quoi vivre à celui qui l'exerce. Le métier qu'il fait ne suffit pas pour le nourrir. Je veux un métier qui me nourrisse, moi et mes enfants.

— Se dit de certaines choses qui en entretiennent d'autres, qui les font profiter. La bonne terre nourrit les plantes, les arbres. Mettez du fumier au pied d'un arbre pour le nourrir. Le bois nourrit le feu. La pommade nourrit les cheveux. Amener des ruisseaux pour nourrir un canal. Au fond de la vallée s'élève un amas de montagnes noires, âpres, dont les têtes sont blanches de neige, qui *nourrissent* la rivière et ferment l'horizon. (H. Taine.) Ce sot Villemer n'est pas sans quelque sorte d'excuse, puisqu'il croit *nourrir* des idées. (L. Veuillot.)

Ainsi la vertu même alimente le crime
En *nourrissant* l'oisiveté. (Fr. de Neufch.)

— Se dit de même au moral. L'espérance nourrit l'amour. Les services mutuels nourrissent l'amitié. L'étude, la lecture, la conversation des hommes éclairés nourrit l'esprit. La santé réveille les passions, la maladie *nourrit* ou les tiédeurs ou les murmures. (Mass.) Des occupations qui ne tendent qu'à *nourrir* la volupté. (Id.)

— Fig. Entretenir, faire subsister, faire durer. Nourrir l'espoir, le mécontentement, l'orgueil de quelqu'un. Nourrir la discorde, les troubles. Nourrir la haine, la défiance dans son cœur, dans le cœur de quelqu'un. Nourrir dans son âme une passion malheureuse, un amour sans espérance, des souvenirs pleins de charmes. Pourquoi *nourrissons*-nous les convoitises de nos corps par notre mollesse? (Boss.) On *nourrit* les défauts des rois par des complaisances affectées. (Flech.) Cette vive et constante tendresse que la reine *nourrissait* pour Jésus-Christ dans son cœur... (Id.) Vous *nourrissez* un feu qu'il vous faudrait éteindre. (Rac.) Sous les apparences de la modération, il avait *nourri* sans éclat une ambition profonde. (Volt.) Je ne sais s'il a *nourri* ces grandes pensées. (Montalembert.)

Tous ceux qui, comme toi, par de lâches adresses,
Des princes malheureux *nourrissent* les faiblesses. (Racine.)

— *Nourrir une action.* Fournir un supplément de finances au capital d'une action.

— *Nourrir un numéro à la loterie.* Mettre sur le même numéro à chaque tirage, en augmentant toujours la mise.

— Loc. prov. *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître*, ou plutôt *son homme.* On peut en travaillant gagner de quoi vivre, quelque peu lucrative que soit l'industrie qu'on exerce. || *Une besace bien promenée nourrit son maître.* || *Ce que nature engendre, ce n'est pas honte de le nourrir.*

— Anc. cout. *Nourrir ses grades.* En matière bénéficiale, c'était renouveler l'insinuation dans le temps prescrit pendant le carême.

— Art milit. *Nourrir le feu.* Faire contre l'ennemi un feu bien entretenu.

— Calligr. *Nourrir ses lettres.* Tracer les caractères de telle sorte que les pleins soient bien accusés.

— Litt. *Nourrir son style.* L'enrichir par des expressions et des images fortes et abondantes.

— Mus. *Nourrir les sons.* Faire qu'ils soient pleins et retentissants, et les soutenir également pendant leur durée.

— Peint. *Nourrir un tableau de couleurs.* Mettre les couleurs avec une certaine abondance qui donne le moyen de les mêler aisément, de les empâter. || *Nourrir le trait.* Éviter la maigreur et la sécheresse.

— Pharm. *Nourrir une drogue.* La broyer dans le mortier, en l'arrosant peu à peu d'huile ou de vinaigre, sans la noyer, jusqu'à ce qu'elle ait pris la consistance qu'on veut lui donner.

— **SE NOURRIR**, v. pron. Prendre pour nourriture. L'homme se nourrit de pain, de viande, de légumes. Cet anachorète ne se nourrissait que de racines sauvages. Vêtu simplement, et ne se *nourrissant* que de légumes, il n'accordait qu'à l'hospitalité une nourriture plus délicate. (Mass.) Tous les animaux se *nourrissent* de végétaux et d'autres animaux. (Buffon.) En automne, ces oiseaux sont très gras, leur chair est d'un goût plus fin que celui de la meilleure grive, dont elle a le fumet, se *nourrissant* des mêmes fruits, et surtout des alises. (Id.) Je n'entends ici par oiseaux de proie que ceux qui se *nourrissent* de chair et font la guerre aux autres oiseaux. (Id.) De tous les animaux, ceux qui se *nourrissent* de chair sont les plus indépendants de l'homme. (Id.) Les corps organisés ne se *nourrissent* pas tous de la même manière. (Brill.-Sav.)

— Fig. Se nourrir d'idées tristes. L'imagination ne se *nourrit* que du passé et de l'avenir. (Boiste.) Ils ne se *nourrissent* que d'un pain de larmes et d'amertumes. (Massill.) Quoique l'amour commence le plus souvent par les yeux, il se *nourrit* de mille éléments étrangers à nos organes corporels. (J. Simon.)

— Par extens. Les journaux qui s'étaient *nourris* de son crime, de son procès, de sa prison, de son supplice, le payèrent en « réclames ». (L. Veuillot.)

— Absol. Prendre de la nourriture. Une troisième différence paraît être dans la manière de se *nourrir*. (Buff.) L'univers n'est rien que par la vie, et tout ce qui vit se *nourrit*. (Brill.-Savarin.) La destinée des nations dépend de la manière dont elles se *nourrissent*. (Id.) Nos pères étaient des barbares à qui le christianisme était obligé d'enseigner jusqu'à l'art de se *nourrir*. (Chateaub.)

— *Se nourrir bien.* Vivre dans l'abondance. || *Se nourrir mal.* Éprouver des privations.

— *Cet enfant, cet animal se nourrit bien, se nourrit mal.* Les aliments lui profitent bien, ne lui profitent pas.

— *Cet arbre n'a pas de quoi se nourrir.* Il est planté dans une mauvaise terre, qui ne trouve pas un suc convenable et suffisant.

— Fig. S'instruire, se former l'esprit, le cœur. Se nourrir de la lecture des bons livres. Se nourrir des saines doctrines. Se nourrir de la parole de Dieu. Se nourrir de la parole de vie. Une dévotion qui se *nourrit* de réflexions. (Fléchier.) Ceux qui connaissent les anciens les retrouvent sans cesse en lisant nos excellents poètes, parce qu'ils s'en étaient *nourris* de bonne heure. (L. Rac.) L'histoire des temps héroïques, dont il s'était *nourri* dès sa plus tendre jeunesse... (Barth.) Il s'était *nourri* dès sa plus tendre jeunesse de ces poètes qui, voisins des temps héroïques, conservaient d'aussi grandes idées qu'on faisait alors de grandes choses. (Id.) Des poètes fameux aimez à vous *nourrir*. (Barrau.)

— Être nourri, entretenu. C'est ici que, sous les dehors spécieux de la joie et de la tranquillité, se *nourrissent* les passions les plus violentes et les plus amères. (Mass.)

— Être, pouvoir être nourri.

— S'alimenter mutuellement. La médisance et la haine se *nourrissent* de leur fiel. (Boiste.)

— Mar. Se dit de l'état du ciel qui annonce quelque tempête. Le ciel commence à se nourrir.

NOURRISSABLE, adj. 2 g. Qui peut être nourri.

* **NOURRISSAGE**, s. m. Écon. rur. Soin et manière de nourrir et d'élever les bestiaux.

— Manière de nourrir les enfants. || Temps de l'allaitement.

NOURRISSANT, part. prés. du v. Nourrir. Qui nourrit. Une mère nourrissant son enfant.

* **NOURRISSANT, ANTE**, adj. Qui nourrit beaucoup, qui a beaucoup de parties nutritives. Une viande bien nourrissante. Cette viande contient des sucs bien nourrissants. Ce consommé est fort nourrissant. Cela n'est pas assez nourrissant.

— Fig. L'antiquité a été notre nourrice, elle nous a donné un lait vigoureux et *nourrissant*. (H. Rigault.)

— Syn. comp. **NOURRISSANT, NUTRITIF, NOURRICIER**. *Nourrissant* signifie qui nourrit beaucoup; *nourricier*, qui a la faculté de nourrir; *nutritif*, qui opère la nutrition, qui se répand dans le corps pour en augmenter la substance.

NOURRISSEMENT, s. m. (radic. *nourrir*). S'est dit pour Nourriture. Ce qui fait que les herbes, arbres, plantes, prennent *nourrissement* et accroissement. (Muret.)

* **NOURRISSEUR**, s. m. Celui qui, à Paris et dans les grandes villes, ou près des faubourgs, nourrit des vaches, des ânesses, etc., dans l'étable, et fait commerce de leur lait.

— Celui qui engraisse des animaux pour la boucherie.

— Celui qui élève des poulains.

* **NOURRISSON**, s. m. (rad. *nourrir*). Enfant à la mamelle. Avoir des nourrissons. Manquer de nourrissons. Si l'on prend pour nourrice une femme vicieuse, je ne dis pas que son *nourrisson* contractera ses vices, mais je dis qu'il en pâtira. (J.-J. Rouss.)

Les *nourrissons* avides
Avaient, hélas! tari ses mamelles arides. (De Saint-Ange.)

— Les poètes appliquent ce terme, par métaphore, non seulement aux petits des animaux, mais même aux jeunes arbres, aux jeunes plantes, etc. Du règne végétal les *nourrissons* nombreux. (Delille.)

L'hiver, d'autres plaisirs. Il sait aux aquilons
Dérober des jardins les tendres *nourrissons*. (Castel.)

— Fig. Élève, disciple. Télémaque fut le nourrisson de Mentor. Vous voyez à vos pieds un *nourrisson* du grand saint Benoît. (Patru.) Triptolème, son *nourrisson*, reçoit d'elle les principes et les leçons de la vie. (P. de Saint-Victor.)

— *Les nourrissons des Muses, du Parnasse*, etc. Les poètes. Du Parnasse français formant les *nourrissons*. (Boil.) Nous, de Phébus sacrés *nourrissons*. (Patru.) || On donne le même nom aux musiciens et aux peintres.

— *Les nourrissons de Mars.* Les guerriers.

— Jeune poulain ou pouliche.

— On trouve le féminin *nourrissonne*. Il va trouver sa chère *nourrissonne* au sortir du conseil. (Volt.)

NOURRIT (Louis), Chanteur français, né à Montpellier, 1780-1831, d'abord enfant de chœur, fut l'un des meilleurs élèves de Garat. Il chanta avec succès à l'Opéra, 1805-1826. || **NOURRIT** Adolphe), Fils du précédent, né à Montpellier, 1802-1839, élève du ténor Garcia, débuta à l'Opéra en 1821. Excellent tragédien, chanteur sympathique et habile, il resta, de 1826 à 1837, premier ténor à l'Opéra. Jaloux de Duprez, il parcourut l'Europe, se dédia de son talent, et fut pris d'une sombre mélancolie que rien ne put dissiper. A Naples, il se précipita du haut d'une fenêtre.

* **NOURRITURE**, s. f. rad. *nourrir*). Substance servant à l'alimentation de l'homme et des animaux. Nourriture abondante, copieuse, agréable, simple, frugale. Bonne, mauvaise nourriture. Nourriture succulente. Cette racine fournit une nourriture facile à digérer. Refuser toute nourriture. La moindre nourriture lui suffit. Son travail lui procure, lui donne la nourriture. Faire des excès de nourriture. La nourriture est bonne, est mauvaise dans cette pension, dans ce collége. Prendre de la nourriture. Ne plus prendre de nourriture. Mourir faute de nourriture. Dépenser beaucoup pour sa nourriture. Prendre un domestique, un ouvrier pour sa nourriture. La nourriture des pigeons, des poulets. Ainsi détrempée, cette pâte offre une *nourriture* saine et agréable. (Chateaub.) Nous nous proposons de faire voir en effet combien les différentes *nourritures* influent à la longue sur les individus et les diverses nations; combien l'Indien vivant de riz et de fruits est plus doux que le Tartare qui se gorge de chair de cheval presque crue; combien les *nourritures* animales sont nécessaires sous les régions froides, et les aliments végétaux dans les contrées les plus ardentes de la terre. (Virey.)

— Nom donné à certaines humeurs, à certains sucs qui servent au développement et à l'entretien des corps animés et des végétaux. Son bras recommence à prendre nourriture. Sa main ne prend plus de nourriture. Cet arbre prend nourriture, ne prend plus de nourriture. Les végétaux tirent leur *nourriture* des éléments, mais ils n'ont point d'organes du goût et d'excréteurs. (B. de St-P.) Les mauvaises herbes s'approprient une partie de la *nourriture* des plantes utiles et en hâtent le dépérissement. (Chaptal.)

Vainement vos guérets recevraient la culture,
Si d'un engrais puissant la forte *nourriture*
Ne reproduisait pas les sucs épuisés. (Rosset.)

— Fig. L'esprit a besoin de nourriture aussi bien que le corps. La science est la nourriture de l'âme. Sa mauvaise et trop licencieuse *nourriture*... (Noël du Fail.) Dieu lui donna le goût de ses Écritures, solide *nourriture* de la piété. (Boss.) Je me suis arraché aux douceurs de la gloire humaine pour donner à mon esprit une *nourriture* plus utile. (Id.) L'honneur est la *nourriture* et le plus ardent désir des âmes bien nées. (Patru.) Les faux pasteurs donnent aux âmes une *nourriture* empoisonnée. (Fléchier.) C'est de cette *nourriture* céleste que l'âme chrétienne tire toute sa force. (Id.)

Et son feu, dépourvu de sens et de lecture,
S'éteint à chaque pas, faute de *nourriture*. (Doit.)
L'âme mourante alors, flambeau sans *nourriture*,
Jette par intervalle une lueur obscure. (L. Rac.)

— Allaitement. Cet enfant a déjà fait plusieurs nourritures, en est à sa deuxième, a sa troisième nourriture, a fait deux nourritures du même lait. La première nourriture de cette femme n'a pas réussi, elle avait trop peu de lait. Cette femme a fait une belle nourriture. Dans les *nourritures* ordinaires, où l'on ne regarde qu'au physique, pourvu que l'enfant vive et ne dépérisse point, le reste n'importe guère. (J.-J. Rousseau.)

— Temps pendant lequel l'allaitement dure. Une nourriture est ordinairement de neuf ou dix mois.

— S'est dit pour Éducation. La *nourriture* qu'il a prise dans les périls de la guerre. (Malherbe.)

Si vous faites état de cette *nourriture*,
Donnez ordre qu'il règne. (Corneille.)
C'est du fils d'un tyran que j'ai fait ce héros,
Tout ce qu'il a reçu d'heureuse *nourriture*
Dompte ce mauvais sang qu'il tient de la nature. (Id.)

— Fig. Disciple qu'on a formé.

C'est un rare trésor qu'elle devrait garder,
Et conserver chez soi sa chère *nourriture*,
Ou pour le consulat ou pour la dictature. (Corn.)

— *Faire des nourritures.* Nourrir, élever du bétail, de la volaille dans une terre, dans une maison de campagne. Terre propre à faire des nourritures.

— Iron. *Vous avez fait là une belle nourriture!* Se dit en parlant d'un enfant mal élevé. Vieux en cette acception.

— On dit d'un poulain bien fait, que *C'est une belle nourriture.*

— Loc. prov. *Nourriture passe nature.* La bonne éducation peut corriger les défauts d'un mauvais naturel.

— Alchim. *Nourriture de la pierre.* Continuation du feu.

— Magnan. Quantité de vers à soie que l'on élève. Faire une forte nourriture. || *Nourriture de tant de grammes.* Quantité de vers provenant d'une quantité d'œufs pesant tant de grammes.

— Mar. Nom donné par les matelots aux

grains ou nuages orageux qui couvrent le ciel. La nourriture du temps nous annonce un changement de vent.

— Min. Venue d'eau qui alimente constamment un bain dans une mine de houille.

— Techn. Nom donné au tan et aux autres substances que les peaux absorbent dans leur préparation. Ce cuir n'a pas pris assez de nourriture. Il faut donner de la nourriture à ces peaux en mégie.

— Anc. jurispr. *Nourritures.* Stipulation par laquelle les parents s'engageaient à nourrir quelque temps leurs enfants quand ils se marieraient. La demoiselle a deux cent mille francs, bien des *nourritures.* (Mme de Sévig.) Il s'emploie au singulier dans cette locution *S'stipuler par contrat de mariage tant d'années de nourriture* Faire insérer dans le contrat que les conjoints seront nourris durant tant d'années par les parents de l'un d'eux.

— Syn. comp. NOURRITURE, ALIMENT, SUBSISTANCE. V. ALIMENT.

NOURSE ou **CUNÈNE.** Geograph. Rivière de la Guinée inférieure, tributaire de l'océan Atlantique.

* **NOUS**, pron. pl. de la 1re pers. des 2 g. (ét. lat. *nos*, même signif.). C'est le pluriel de *je* ou *moi*. Que vous semble, mes sœurs, de l'état où *nous* sommes? (Racine.) *Nous* existons sans savoir comment, et *nous* pensons sans savoir pourquoi. (Buffon.) C'est lorsque nous sommes éloignés de notre pays, que *nous* sentons surtout l'instinct qui *nous* y attache. (Chateaub.) *Nous* sommes taxés d'hommes singuliers par ceux qui n'ont pas l'esprit ou le courage de l'être. (S. Dubay.)

Avec la liberté Rome s'en va renaître,
Et *nous* mériterons le nom de vrais Romains,
Si le joug qui l'accable est brisé par nos mains.
(CORNEILLE.)

—S'emploie comme sujet. *Nous* ne vivons jamais, *nous* attendons la vie. (Volt.)

— Peut s'employer avec ellipse du verbe dans les comparaisons. *Personne ne connaît mieux nos défauts que nous* Dans cette phrase, *nous* est évidemment le sujet du verbe *connaissons* sous-entendu. C'est comme s'il y avait *Personne ne connaît mieux nos défauts que nous les connaissons.*

— S'emploie comme régime direct. Le sentiment de l'innocence *nous* élève vers la Divinité et *nous* porte à la vertu (B. de St-P.)

Aidons-nous mutuellement,
La charge des malheurs en sera plus légère (FLORIAN.)

- S'emploie aussi comme régime indirect. Il faut aimer ceux qui *nous* font du bien (Gosse.) La petite personne est nerveuse; des complications pourraient *nous* survenir. (Mérimée.

— S'emploie enfin comme complément marqué par des prépositions. Nous nous assimilons volontiers aux hommes supérieurs à *nous.* (Boiste.)

Examinons un peu, sans témoins, sans jaloux,
Tout ce que la fortune a prodigué pour *nous.* (VOLT.)

— Quand *nous* est sujet, il se place avant le verbe, qui se met toujours à la première personne du pluriel. *Nous* naissons, *nous* vivons pour la société (Boil.)

— Cependant quand la phrase est interrogative, il se place après le verbe. Partons-nous? Sommes-*nous* sages, nous qui nous confions sans cesse à des espérances qui sont sans cesse trompées? Et n'allons-*nous* pas chaque jour au-devant d'un tant-même crée par notre imagination? (Blanche.)

— Après *aussi, ainsi, encore, peut-être*, etc., on le place souvent après le verbe. Aussi partirons-nous. Ainsi ferons-nous. Encore hésiterions-nous. Peut-être pourrons-nous venir.

— Quand *nous* est régime direct ou indirect, sans proposition, il se place toujours avant le verbe, que la phrase soit interrogative ou positive, affirmative ou négative. Il nous regarde. Il nous parle. Il ne nous regarde pas. Il ne nous parle pas. Nous regarde-t-il? Ne nous parlera-t-il pas?

C'est Dieu qui *nous* fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer. (MALHERBE.)

Du lutrin, disent-ils, abattons la machine;
Mais ne *nous* chargeons pas tout seuls de sa ruine
(BOILEAU.)

— Mais lorsque le verbe est à l'impératif sans négation, *nous* se place après le verbe. Regardez-nous. Parlez-nous. Dépouillons-*nous* d'une vaine fierté. (Boileau.) Marche, et suis *nous* du moins ou l'honneur nous attend. (Id.)

— Quand *nous* est accompagné du pronom *le, la, les*, ce pronom se place entre l'impératif et *nous*. Donnez-le-nous, donnez-la-nous, donnez-les-nous. Mais s'il y a négation ou si le verbe n'est pas à l'impératif, le pronom *le, la, les*, se place entre *nous* et le verbe Ne nous le donnez pas, ne nous les montrez pas, ne nous la faites pas voir. Il nous les fait assez sentir, il ne nous les dira pas.

La rigueur n'a jamais produit le repentir :
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on nous le fait sentir
(CRÉBILLON.)

— Avec *en* et *y*, *nous* se place entre l'impératif et *en, y*, si la proposition est affirmative. Si elle est négative, *en, y*, se placent entre *nous* et le verbe. Donnez-nous-en, ne nous en blâmez pas Parlez-nous-en, ne nous en parlez pas. Attendons-nous y; ne nous y fions pas.

Le mari de madame aujourd'hui m'a promis
De faire ma fortune. — Est-il bien vrai, Lisette?
— Et je l'épouserai dès qu'elle sera faite.
— Bon! attendons-nous-y! quand le bien te viendra,
D'autres amants viendront, tu me planteras là
(VOLTAIRE.)

— Quand *nous*, régime, est précédé d'une préposition, il se met toujours après le verbe, l'adjectif ou l'adverbe dont il est le complément. Il parle de nous. Il s'en rapporte à nous. Il est pour nous, contre nous. On est content de nous, injuste envers nous. Il n'a rien dit relativement à nous. Je vous l'avouerai entre nous. Cependant on dit familièrement. *Entre nous soit dit.*

—Quelquefois deux *nous* se trouvent de suite, et alors le premier est sujet et le second régime direct ou indirect. Nous nous voyons souvent. Nous nous parlons tout bas.

— D'autres fois, par une répétition qui donne de l'énergie à la phrase, on place *nous*, sujet, avant ou après le verbe déjà précédé de *nous*. Nous, nous voulons que telle chose se fasse. Nous pensons, nous, que telle chose doit se faire. *Nous* autres juges, *nous* ne *nous* enflons pas d'une vaine science. (Montesq.) || Dans ce cas, le premier *nous* est souvent précédé de la préposition *pour* ou de l'expression *quant à*. Pour *nous*, soyons francs et sincères; *nous* n'avons rien à perdre à nous montrer tels que nous sommes aux honnêtes gens. (Mirabeau.)

— On peut dire : *Nous sortirons lui et moi*, ou bien *lui et moi nous sortirons*, ou bien encore *lui et moi sortirons*. Albert et moi *sommes* tombés l'accord. (Molière.) Votre père et moi *nous* avons été longtemps ennemis l'un de l'autre. (Fénel.) *Nous* allons, monsieur Belpré et moi, dans toutes les assemblées sous le même nom; et nous voyons plus d'honnêtetés dans une ville de trois mille habitants qu'on n'en trouverait dans les villes de province de la France. (De Bouffers. Rica et moi *sommes* peut-être les premiers parmi les Persans que l'envie de savoir ait fait sortir de leur pays, et qui aient renoncé aux douceurs d'une vie tranquille pour aller chercher laborieusement la sagesse. (Montesquieu.) Vous avez comme vous le dites, monsieur, des syllabes longues et brèves dans votre belle langue italienne; nous en avons aussi mais ni vous, ni nous, ni aucun peuple n'*avons* de vrais dactyles et de véritables spondées. (Volt.)

Ah! hacheler du diable, un peu plus d'indulgence,
Nous avons, vous et moi, besoin de tolérance. (VOLT.)

— On peut dire aussi : *La fortune nous a persécutés, lui et moi*, ou bien *la fortune m'a persécuté, lui et moi*. Il *me* verra, moi et mon domestique. (Racine.) Il *me* parut à moi et à mes compagnons, que notre arrivée avait jeté une grande terreur dans le pays. (La Harpe.) Il *nous* doit cette somme, à nous et à nos associés. (Gir.-Duv.) On peut aussi supprimer *nous* ou *me*. Pénélope, ne voyant revenir ni lui ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants. (Fén.)

— Lorsque *nous* est employé avec un nom comme sujet ou comme régime, il faut mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans proposition, s'il est sujet ou régime direct; avec une proposition, s'il est régime indirect. Nous partirons demain, nous et nos domestiques. Il nous a bien reçus, nous et nos amis. Il nous a donné de l'argent, à nous et à nos amis.

— Que *nous* soit employé comme sujet ou comme régime, il peut être suivi de l'adjectif *même*. La vanité est une idole à laquelle nous sacrifions tout et *nous*-mêmes. (Boiste.) La fortune nous fait rarement autant de mal que nous en faisons à *nous*-mêmes. (Id.)

— Fam. *Nous autres.* Ce que nous sommes de personnes du même état, du même avis, du même rang. Vous allez jouer, nous autres, nous allons à la promenade. Vous aimez une grande opulence, nous autres, nous sommes contents du pur nécessaire.

— Par suite d'un usage venu des empereurs romains qui, parlant collectivement au nom du sénat et du peuple, s'en servaient au lieu de *je* ou *moi*, *nous* s'emploie encore de cette manière, dans les lois, les ordonnances des rois. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

— Il est employé de même par les évêques dans leurs mandements, et, en général, par toutes les personnes qui ont une autorité et un caractère officiel. Nous certifions, nous déclarons. Nous soussigné. Nous maréchal de France. Nous président, nous juge de paix, nous préfet, nous maire, etc., ordonnons.

— En auteur, un orateur le dit quelquefois de lui même. || En ce sens, il a été employé tantôt comme emphatique, tantôt comme plus modeste. C'est dans ce dernier sens que les écrivains de Port-Royal l'avaient mis à la mode, pour éviter, disaient-ils, la vanité du *moi.*

— Quand un homme sans autorité dit impérieusement *Je le veux*, on lui répond ironiquement, Le roi dit : *Nous voulons.*

— Toutes les fois que *nous* est employé pour *je* ou tout autre pronom singulier, le verbe se met au pluriel, mais l'adjectif ou le participe qui se rapporte à *nous* reste au singulier. Et de *nous* rendre heureuse à force de grands crimes. (Corn.) *Nous* ne *nous* sommes pas cru dans l'obligation de commencer par examiner si l'on doit instruire le peuple. (Naville.)

— *Nous* s'emploie quelquefois, dans le style familier, au lieu du pronom *on*, ou du pronom *il* ou *elle*. On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute, mais nous sommes opiniâtre, nous ne voulons pas nous corriger. Il clopine, il fait des remèdes, et, quoiqu'on nous menace de toute la sévérité de l'ancienne discipline, *nous* vivons en paix dans l'espérance que *nous* ne serons point pendus; *nous* causons, *nous* lisons. (Mme de Sévigne.)

— Dans un sens général et indéterminé. *Ce que c'est que de nous!* Combien l'homme est peu de chose!

— Bien que le pronom *nous* exprime une idée déterminer, l'usage permet de le mettre en rapport avec le pronom indéfini *on.*

Et qu'on s'aille former un monstre plein d'effroi
De l'affront que *nous* fait son manquement de foi.
(MOLIÈRE.)

— On emploie *nous* interrogativement pour consulter les personnes avec qui l'on est. Voulons-*nous* nous asseoir? (Mol.)

— On dit *Ce nous est, ce nous fut*, ou *c'est pour nous, ce fut pour nous.* Ce nous fut une grande joie. Ce fut pour nous une grande joie. Des moutons, un bœuf, du miel et de la graisse, ce fut une agréable perspective pour *nous*, qui n'avions pas mangé depuis quatorze ou quinze jours d'autre viande fraîche que du chameau. (La Harpe.)

— Substantiv. Le nous est moins haïssable que le moi. Ah! qu'il est touchant ce *nous* prononcé par l'amour. (Mme de Staël.)

NOUSSAIRIÉ. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte syrienne, dont la religion est un mélange de croyances juives, chrétiennes et musulmanes.

NOUTKA (Baie de). Géogr. Baie située sur la côte N.-O. de l'île Quadra-et-Vancouver, dans le Grand Océan (Amérique du Nord).

* **NOUURE.** s. f. Action de nouer; état de ce qui est noué.

— Bot. Se dit des fruits, lorsqu'ils commencent à se former, après que les fleurs sont tombées. Le temps de la nouure.

— Pathol. Se dit vulgairement pour Rachitisme; état d'un enfant noué.

* **NOUVEAU** ou **NOUVEL, NOUVELLE**, adj. (ét. bas-lat., *novellus*; fait de *novus*, même signif.) Qui commence d'être ou de paraître, qui n'existe ou qui n'est connu que depuis peu de temps. Nouveau livre. Ouvrage nouveau. Fruit nouveau. Nouvelle invention. Relation, mode nouvelle. Nouvelle édition Nouvelle découverte. Nouvelle religion. Opinion nouvelle. Le seul espoir de l'esclave est d'être moins malheureux sous un *nouveau* maître. (Boiste.) Rien n'est agréable comme une amitié *nouvelle.* (B. de St-P.) L'exception d'une loi générale est souvent, dans la nature, le fondement d'une loi *nouvelle.* (Id.) Il est peu de *nouveaux* riches qui, l'envie mise à part, sachent se faire pardonner leur fortune. (S. Dubay.) Il paraît plus facile de créer de nouveaux propriétaires que de *nouveaux* nobles; mais il s'en faut qu'enrichir les hommes devenus puissants soit la même chose qu'investir du pouvoir des hommes qui étaient nés riches. (B. Constant.) Le général annonça qu'il était envoyé uniquement pour complimenter le *nouveau* roi. (De Pradt.)

— *Nouveau* se met devant un mot masculin qui commence par une consonne ou une *h* aspirée; *nouvel* devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou une *h* muette. Un nouveau livre. Un nouvel ouvrage. Un nouveau harnais. Nouvel instrument. Nouveau dessein. Nouvel armement. Nouvel accident. Nouvel hommage.

— *Homme nouveau.* Celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance. || Le premier de sa race qui se fasse remarquer. Il (Catilina) traitait Cicéron d'inconnu et d'homme *nouveau*, c'est-à-dire dont le père et les ancêtres n'avaient jamais été revêtus d'aucune de ces magistratures qui conféraient la noblesse. (Vertot.)

Il sent qu'il a besoin de se donner du lustre,
Et d'acheter l'éclat d'une alliance illustre,
De ces hommes *nouveaux* c'est la l'ambition.
(DESTOUCHES.)

— *Nouvel homme* et *homme nouveau.* Le chrétien régénéré par la grâce.

— *Mots nouveaux.* Mots qui commencent à se répandre, mais que l'usage n'a pas encore autorisés.

— *Recommencer sur nouveaux frais.* Recommencer entièrement un travail.

— *C'est du fruit nouveau.* C'est quelque chose de rare, d'inattendu. C'est du fruit nouveau que de vous voir. || Se prend souvent en mauvaise part. Voilà du fruit *nouveau* dont son fils le régale. (Regnard.)

— On dit, pour ouvrir la conversation, N'y a-t-il rien de nouveau? Qu'y a-t-il de nouveau?

— *Le nouvel an, l'an nouveau.* Le commencement de l'année Le jour du nouvel an a varié chez la plupart des peuples; mais tous l'ont considéré comme une grande fête de famille. Chez nous, c'est actuellement au 1er janvier qu'il est fixé.

— *La saison nouvelle.* Le printemps.

— *Nouveau visage.* Personne qu'on n'a pas encore vue. Ne pas aimer de nouveaux visages. Voir toujours de nouveaux visages.

—Se dit quelquefois d'une personne ou d'une chose qui a de la ressemblance, de la conformité avec une autre personne ou avec une autre chose. C'est un nouveau César, un nouvel Alexandre, un nouvel Attila. La terre semblait être menacée d'un nouveau déluge. L'endroit où nous vivons est pour nous une *nouvelle* patrie. (De Maistre.)

Ce *nouvel* Adonis à la blonde crinière
Est l'unique souci d'Anne la perruquière. (BOILEAU.)

— Se dit d'une chose dont le souvenir se conserve si longtemps qu'elle paraît toujours nouvelle. Cette offense en son cœur sera longtemps *nouvelle.* Rac.)

— Se dit par opposition à Ancien. Rome observe toujours ma conduite *nouvelle.* (Rac.)

— *L'esprit nouveau.* Ensemble des idées dominantes d'une époque comparées à celles de l'époque précédente

— Se dit aussi de ce qui survient, de ce qui est accessoire à ce qui était déjà Donner un nouveau sujet de plainte, de guerre. Recevoir de nouvelles lumières, de nouvelles instructions. Donner une nouvelle dignité à quelqu'un.

— Bossuet a dit : Une chose si *nouvelle* aux chrétiens. On dirait aujourd'hui : si nouvelle pour les chrétiens.

— *Il est nouveau de, il est nouveau que* Il fut *nouveau* de voir des maréchaux de France obéir à d'autres. (Saint-Simon.)

Il est assez *nouveau* qu'un homme de son âge
Ait des charmes si forts pour un jeune courage.
(CORNEILLE.)

— Novice, inexpérimenté, en parlant des personnes. Cet homme est bien nouveau dans son emploi. Cet homme est bien nouveau dans le monde, est bien nouveau, est tout nouveau dans les affaires. Nous arrivons tout *nouveaux* aux divers âges de la vie, et nous y manquons souvent d'expérience, malgré le nombre des années. (La Rochefoucauld.)

— Loc. prov. *Tout ce qui est nouveau paraît beau.* || *Au nouveau tout est beau.* Il y a toujours un certain charme dans ce qui est nouveau. || Les personnes nouvellement en place font toujours de beaux projets, de beaux règlements et de belles promesses qui n'ont point de suite. || Se dit aussi de l'accueil qu'on fait aux nouveaux arrivés. || *A nouvelles affaires, nouveaux conseils.* Il ne faut pas prévoir les choses de trop loin. || *Se dire des mots nouveaux.* Se dire des injures, des mots qui ne sont point en usage dans la bonne compagnie. || *A demain toutes choses nouvelles.* Se dit quand on remet une affaire.

— Antiq. rom. *Nouvelle Junon.* Appellation sous laquelle les pontifes invoquaient Junon à l'époque des calendes, au commencement des mois.

— Anc. jurispr. *Nouveaux acquêts.* Héritages pour lesquels les gens de mainmorte n'avaient point payé les amortissements.

— Astron. *La nouvelle lune.* Le commencement du mois de la lune, qui a lieu lorsque la lune se trouve en conjonction avec le soleil. || *Nouvelle lune moyenne.* Temps de la conjonction du soleil et de la lune, calculé selon le moyen mouvement de ces deux astres. || *Nouvelle lune véritable.* Temps précis dans lequel on verrait la conjonction du soleil et de la lune du centre de la terre. || *Nouvelle lune apparente.* Temps de la conjonction du soleil et de la lune relativement à leur mouvement apparent. C'est cette dernière conjonction du soleil et de la lune qu'on observe sur la surface de la terre.

— Chronol. *Le nouveau style.* La manière de compter dans le calendrier, depuis qu'il a été réformé par le pape Grégoire XIII.

— Écrit. sainte. *Nouveau Testament.* Le livre des Évangiles, avec les Actes des apôtres, les Épîtres de saint Paul, les autres Épîtres canoniques et l'Apocalypse.

— Géogr. *Le nouveau monde.* La partie du monde qui a été découverte à la fin du XVe siècle, et à laquelle on a donné le nom d'Amérique. Cet homme qui a longtemps conduit des armées, qui fut le chef de treize États, vivait sans ambition dans le calme des champs, au milieu de vastes domaines cultivés par ses mains, et de nombreux troupeaux que ses soins avaient multipliés dans les solitudes d'un *nouveau* monde. (Fontanes.)

— Hist. *Nouveaux convertis.* V. CONVERTI.

—Hist. relig. *Nouveaux chrétiens.* Nom qu'on donnait, en Espagne et en Portugal, aux juifs, convertis au christianisme, et même à leurs enfants et à toute leur postérité.

— Prat. *Titre nouvel. Nouvel* ne s'emploie après le substantif que dans ce seul exemple. V. TITRE. || *Articuler faits nouveaux.* Produire de nouveaux faits. || *Faire une dénonciation de nouvel œuvre.* Faire assigner un voisin pour lui faire défendre de construire un bâtiment qu'il veut élever au préjudice d'une servitude, ou contre le droit ou la coutume.

— Théol. Qui est inconnu à toute l'antiquité, qui est contraire à la tradition, au sentiment commun des fidèles, des théologiens, et surtout des pasteurs de l'Église. Nouvelle religion. Nouvelle doctrine. Toute nouvelle doctrine doit être suspecte à de véritables chrétiens; ils doivent absolument rejeter tout ce qui est nouveau en matière de religion. || Cependant les juifs et les idolâtres ne devaient pas rejeter la doctrine des apôtres, quoiqu'elle fût et qu'elle leur parût nouvelle, et contraire à tous leurs préjuges. || *Nouvel Adam.* Nom donné à Jésus-Christ.

— REM. GRAMM. *Nouveau*, avant son substantif, a quelquefois un sens différent de celui qu'il présente quand il est après. Placé avant le nom, il exprime l'idée de certains objets analogues à ceux que va désigner son substantif. Quand il le suit, il équivaut à récent, ou bien il spécifie quelque chose d'inconnu dans le genre ou dans l'espèce. || *Une chose nouvelle* est une chose nouvellement faite, arrivée, mise à la mode. || *Une*

nouvelle chose est une chose autre que celle qu'on tenait, dont on s'occupait. || *Nouveaux livres* D'autres livres que ceux que l'on a ou qu'on a lus. || *Livres nouveaux.* Livres qui ont paru depuis peu. || *Un habit nouveau.* Un habit d'une nouvelle mode. L'habit que vous avez est nouveau. || *Un nouvel habit.* Un habit différent de celui qu'on avait auparavant. Mettre tous les jours un nouvel habit. || *Docteurs nouveaux.* Docteurs qui prêchent une doctrine nouvelle, une doctrine hétérodoxe, non avouée. || *Nouveaux docteurs.* Ceux qui ont reçu nouvellement le doctorat.

Et dans cette école insensée,
Où professent des docteurs *nouveaux*,
Avec mépris fut rabaissée
La raison éloquente et la noble pensée. (LA HARPE.)

— NOUVEAU, ELLE. s. Personne arrivée nouvellement. C'est un nouveau. C'est une nouvelle. Le *nouveau* articula, d'une voix bredouillante, un nom inintelligible. (G. Flaubert.) Devait on faire la réception d'un *nouveau?* Il s'en chargeait, et c'était son triomphe. (De Gonc.)

— NOUVEAU. s. m. Ce qui est nouveau. Voici du nouveau. Aimer le nouveau. Il me faut du nouveau. Souvent on préfère le *nouveau* à l'excellent. (Acad.) La tempête révolutionnaire nous a tellement accoutumés à l'agitation, que nous désirons toujours du *nouveau*, quoiqu'il soit souvent du pire. (Boiste.) Il nous faut du *nouveau*, n'en fût-il plus au monde. (La Font.) Rien de *nouveau* dans l'État. — Tant mieux! moins de nouvelles, moins de sottises. Volt.)

— *Voilà du nouveau.* Voilà quelque chose d'inattendu, d'inexplicable en bien ou en mal.

— NOUVEAU. adv. Nouvellement. Du beurre nouveau battu. Du vin tout nouveau percé.

— *Nouveau venu.* V. VENU.

— *Nouveau-né.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Il prend l'accord et devient adjectif avec des participes pris substantivement. Un nouveau marié. De nouveaux mariés. Une nouvelle mariée. Les nouveaux convertis. Les nouvelles converties. Les nouveaux venus. Il faut fêter une nouvelle venue. Un nouveau débarqué. De nouveaux débarqués. Le généreux Fréd[illegible] paya la dot des deux mariés, il plaça bien tous ses *nouveaux* convertis. (Volt.) Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une *nouvelle* venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles. (Id.) On m'apporta une couvée de trois ou quatre petits de la même espèce : elle (la jeune alouette) se prit d'une affection singulière pour ces *nouveaux* venus. (Buff.)

Je remarquai tout l'étalage
Et l'air de ces *nouveaux* venus
Ce sont seigneurs de haut lignage,
Car ils descendent de Janus,
Ayant tous un double visage. (VOLTAIRE.)

— *A nouveau.* loc. adverb. Sur un nouveau compte. Créditer, débiter, porter à nouveau. Ne se dit qu'en style de commerce.

— *De nouveau.* loc. adverb. Derechef, encore une fois. Être accusé de nouveau. Être emprisonné tout de nouveau. L'espèce humaine, maintenant affaiblie, mutilée, moissonnée dans sa fleur, germera de *nouveau*, et se multipliera sans nombre. (Buff.)

NOUVEAU-BRUNSWICK. Géogr. V. BRUNSWICK.

— NOUVELLE-ANGLETERRE. V. ANGLETERRE.

— NOUVELLE BRETAGNE. V. BRETAGNE.

— NOUVELLE-CALÉDONIE. V. CALÉDONIE.

— NOUVELLE-ÉCOSSE. V. ÉCOSSE.

— NOUVELLE-ESPAGNE. V. MEXIQUE.

— NOUVEAU-MEXIQUE. V. MEXIQUE.

— NOUVELLE-ORLÉANS. V. ORLÉANS.

— NOUVELLE-ZÉLANDE. V. ZÉLANDE.

— NOUVELLE-ZEMBLE. V. ZEMBLE.

NOUVEAU-MONDE. s. m. Hortic. Variété d'œillet. || Pl., des *nouveaux-mondes.*

* **NOUVEAU-NÉ.** adj. m. Qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître. Un enfant nouveau-né. Des enfants nouveau-nés. Les enfants *nouveau-nés* dorment beaucoup. (Buff.) Les enfants *nouveau-nés* des nègres sont si susceptibles des impressions de l'air, qu'on est obligé de les tenir pendant les neuf premiers mois dans des chambres bien fermées et bien chaudes. (Id.) Des mères abandonnent tous les jours leurs enfants *nouveau nés* aux carrefours des villes et à la porte de leurs hôpitaux. (Bade Saint-P.) Plus touchante encore, une mère exhumée à Thèbes serre sur son cœur une petite momie d'enfant *nouveau-né.* (P. de Saint-Victor.)

— On ne l'emploie pas en ce sens avec un substantif féminin, excepté dans la locution Une fille nouveau-née.

— Fig.

Dès le temps *nouveau-né*, quand la Toute-Puissance
D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots ... (BOILEAU.)

— S'emploie quelquefois substantiv. au masculin. Aller voir un nouveau-né.

* **NOUVEAUTÉ.** s. f. Qualité de ce qui est nouveau. La nouveauté plaît à la plupart des hommes. Cet air, que j'ai entendu si souvent, a toujours pour moi le charme de la nouveauté. La *nouveauté* plaît même en fait de religions; une fois établies, elles sont stationnaires. (Boiste.) Nul mérite ne s'acquiert et ne se perd aussi facilement que celui de la *nouveauté.* (Id.) Avec un sifflet ou sonnette de *nouveauté*, on assemble le vulgaire comme les mouches au son du bassin. (Charron.) Quiconque se vante trop tôt de l'avenir dérobe du moins à son action la grâce de la *nouveauté.* (Louis XIV.)

— Ce qu'il y a de nouveau dans une chose. La nouveauté d'une opinion, d'une doctrine, d'un sentiment, d'une découverte. Souvent la nouveauté d'une mode en fait tout l'agrément. La nouveauté du fait me surprend. Il n'y a point d'histoire ancienne où il ne paraisse, non seulement dans ces premiers temps, mais longtemps après, des vestiges manifestes de la *nouveauté* du monde. (Boss. La *nouveauté* de ma situation me rendit immobile. (Buff.)

— Chose nouvelle. C'est une nouveauté pour moi. On croit que les Français aiment la *nouveauté*; mais ce n'est qu'en fait de cuisine et de modes; car, pour les vérités nouvelles, elles sont toujours proscrites parmi nous. (Volt.)

— Fam. *C'est nouveauté, c'est une nouveauté que de vous voir.* Se dit à une personne qu'on avait coutume de voir souvent et qu'il y a longtemps qu'on n'a vue.

— Innovation, introduction de quelque doctrine, de quelque pratique nouvelle, en politique, en religion, en médecine, en philosophie et dans n'importe quelle science. Toute nouveauté trouve des partisans. Il ne faut introduire qu'avec prudence des nouveautés dans un État. Le peuple est amateur de nouveautés, court après les nouveautés. Plusieurs quittent leurs devoirs essentiels pour des *nouveautés* superstitieuses. (Fléchier.) Notre nation a une pente naturelle aux *nouveautés.* (La Rochef.) Cela tient à l'inertie de l'attitude sociale de tout le dix-huitième siècle partagé entre d'anciennes habitudes et de puissantes *nouveautés.* (Villemain.)

— Se dit en parlant des étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode. On trouve toujours quelque nouveauté chez ce marchand. Ce marchand est toujours fourni de nouveautés. Cette femme se ruine en nouveautés, à acheter des nouveautés.

— Nom donné à une étoffe de drap dont la nuance ou le dessin sortent de l'ordinaire.

— *Marchand de nouveautés.* Celui qui fait particulièrement métier de vendre des étoffes, de la mercerie, du linge, etc. Cette étoffe se trouve chez tous les marchands de nouveautés.

— *Magasin de nouveautés.* Magasin où l'on vend des étoffes et toutes sortes d'objets de fantaisie, en mercerie, bijouterie, tabletterie, etc.

— *La nouveauté.* Se dit pour Le commerce de nouveautés.

— *Haute nouveauté.* Article produit récemment, à la dernière mode.

— Se dit également des livres qui viennent de paraître. Ce libraire a toujours quelque nouveauté. Cet homme aime à lire toutes les nouveautés qui paraissent.

— *Libraire de nouveautés.* Libraire qui vend des livres nouveaux. On dit de même *librairie de nouveautés.*

— Spectacle, pièce nouvelle qui a une certaine vogue. Aller voir la nouveauté. N'avoir pas encore vu la nouveauté.

— Se dit des légumes, des fruits qui sont dans leur primeur. Des pois au commencement d'avril, c'est de la nouveauté, c'est une nouveauté. Les cerises sont encore dans leur nouveauté.

— Temps pendant lequel une chose est nouvelle. Cette mode est encore dans sa nouveauté. Voir une tragédie dans sa nouveauté.

— *A, dans la nouveauté que.* S'est dit pour Au premier moment que. Un étourdi pourra bien se revancher, et surtout à la *nouveauté* qu'on lui aura fait plaisir. (Malherbe.)

— Hortic. Plante obtenue par culture forcée et particulièrement en chauffant artificiellement la serre ou elle est produite.

— Théol. Caractère du nouvel homme. Cette nouveauté, qui ne peut déplaire à Dieu comme le vieil homme ne peut lui plaire, est différente des *nouveautés* de la terre. (Pascal.)

* **NOUVEL.** adj. V. NOUVEAU.

NOUVELET ou **NOUVELLET, ETTE.** adj. Diminutif de Nouveau, employé autrefois en poésie.

Et sur le printemps *nouvelet*
Le transmit à son cher enfant. (C. MAROT.

* **NOUVELLE.** s. f. (radic. *nouveau*). Premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. Bonne, mauvaise, fâcheuse nouvelle. Vieille nouvelle. Nouvelle importante. C'est une nouvelle toute fraîche. Ce que vous nous dites est une vieille nouvelle. Savoir quelques nouvelles. Donner des nouvelles de son voyage, de sa santé. Écrire, porter des nouvelles. Faire courir, semer, répandre une nouvelle. Tenir une nouvelle de quelqu'un. Un ancien peuple demandait du pain et des spectacles; un peuple moderne demande du pain et des *nouvelles.* (Boiste.) On peut juger de l'esprit et du cœur d'un homme par la nature des *nouvelles* qu'il débite avec plaisir. (Id.) Ces détours dont on use pour rendre une triste *nouvelle* plus supportable (Flech. Quelle *nouvelle*, ô ciel! je vais vous annoncer! Rac.) Le Rhin tremble et frémit à ces tristes *nouvelles.* (Boil.) Le père apporte les *nouvelles* du dehors, les dit à sa femme qui les commente sérieusement. (Michelet.)

Vous voyez de quel œil, et comme indifférente,
J'ai reçu de ma mort la *nouvelle* sanglante. (RAC.)

— *Faire la nouvelle.* Se dit d'une chose qui est nouvelle et qui occupe l'attention à cause de cela. Voici une querelle qui faisait la *nouvelle* de Saint-Germain. (Mme de Sév.)

— *Faire nouvelle.* Se dit d'une chose qui n'est pas connue. Cela fait nouvelle pour moi.

— *Être à la source des nouvelles.* Être au lieu où arrivent les nouvelles les plus importantes et où l'on est le plus tôt instruit des événements.

— Fig. et fam. *Nouvelles d'antichambre, de basse-cour.* Nouvelles fausses, ridicules, telles qu'on en débite dans l'antichambre ou la basse-cour. || Dans le même sens, *Nouvelles de l'arbre de Cracovie. Cracovie* était le nom d'un arbre de l'ancien jardin du Palais-Royal à l'ombre duquel les nouvellistes se réunissaient pour prendre connaissance des nouvelles ou en inventer de plus ou moins vraisemblables.

— Fam. *Vous m'en direz des nouvelles.* Vous verrez que j'ai raison. || Dans un autre sens, Vous verrez combien la chose est bonne ou mauvaise. Quand vous aurez goûté mon vin, vous m'en donnerez des nouvelles. Qu'un autre étranger y tienne, s'il peut, trois ans, comme je l'ai fait, et puis qu'il m'en dise des *nouvelles.* (J. J. Rousseau.)

— Fam. *Pouvoir dire des nouvelles d'une chose.* En être mieux instruit que personne. Je puis en dire des nouvelles.

— Fam. *N'avoir ni vent ni nouvelles d'une personne.* N'en point entendre parler et ne savoir ce qu'elle est devenue.

— *Il y a bien des nouvelles, voici bien des nouvelles, on dit de grandes nouvelles.* Il est arrivé quelque chose de fort surprenant, de fort extraordinaire, de fort important.

— *Il y a bien des nouvelles.* La face de l'affaire est bien changée.

— *On ne sait point de nouvelles, on est sans nouvelles de ce pays, de cette armée.* On n'en a point reçu de lettres, on ignore ce qui s'y passe.

— Absol. *Point de nouvelles.* Se dit lorsqu'on ne peut obtenir un résultat qu'on attend, la décision d'une affaire, l'exécution d'une promesse, etc. Il me dit qu'il me payera, mais pour de l'argent, point de nouvelles.

On m'en baille, en discours, de belles,
Mais de l'argent point de *nouvelles.* (REGNIER.)

— *On a beau heurter à sa porte, point de nouvelles.* Personne n'ouvre.

— Avis sur ce qui regarde une personne, une chose.

— *Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un.* Envoyer demander quel est l'état de sa santé.

— *Mandez-moi de vos nouvelles.* Écrivez-moi, faites-moi savoir l'état où vous vous trouvez, ce que vous faites.

— *Recevoir des nouvelles de quelqu'un.* Recevoir de ses lettres.

— *Ne faites rien que vous n'ayez de mes nouvelles, que je ne vous aie donné, que vous n'ayez reçu de mes nouvelles.* Ne faites rien que je ne vous aie fait savoir quelque chose de nouveau sur l'affaire dont il s'agit.

— Par menace. *Vous aurez, vous entendrez de mes nouvelles.* Je me vengerai de vous.

— Par plaisant. *Je sais de vos nouvelles.* Je sais de vos ventures secrètes, je sais des particularités que vous m'aviez cachées.

— *Personne n'est revenu en apporter des nouvelles* se dit familièrement en parlant de l'autre monde, du monde au delà du tombeau.

— Loc. prov. *Point de nouvelles, bonnes nouvelles.* Quand on ne reçoit pas de nouvelles d'une personne, on doit présumer qu'il ne lui est point arrivé de mal. *Il ne faut point dire les nouvelles de l'école.* Il ne faut pas divulguer ce qui se passe de particulier dans une société dont on fait partie. *Assez tôt vient à l'hôtel qui mauvaise nouvelle apporte.* || *Beaucoup de nouvelles ne sont sans nouvelles belles. Bonnes nouvelles se peuvent dire en tout temps.* || *Hardiment heurte à la porte qui bonne nouvelle y apporte.* || *Telle nouvelle, telle oreille.* || *Trop tôt vient qui male nouvelle apporte.*

— Anc. jurispr. Se disait pour Procès pour un cas de nouvelleté.

— Art milit. *Envoyer aux nouvelles.* Envoyer quelqu'un pour s'instruire de la position, de la force des ennemis.

— Dr. rom. V. NOVELLES.

— Littér. Nom de certains romans très courts, de certains récits d'aventures intéressantes ou amusantes, pris dans l'histoire ou dans l'imagination. Une jolie nouvelle. Nouvelle italienne, espagnole. Nouvelle historique, tragi-comique. Les Nouvelles de Boccace. Nouvelles de la reine Marguerite. Les Nouvelles de Cervantes. Nouvelles de Scarron. J'ai eu l'idée d'écrire une *nouvelle* pour me hâter, que je voulais payer en monnaie de singe. Mérimée. || *Nouvelles à la main.* Espèce de journal manuscrit ou clandestinement imprimé, qu'on distribuait à des abonnés avec les précautions les plus mystérieuses; il était destiné à faire circuler les nouvelles dont la censure et l'autorité supérieure ne permettaient pas la publication. L'usage de ces bulletins date de la fin de la Fronde; il en a circulé jusqu'en 1789. Il passait pour haïr le gouvernement qui l'avait fait mettre à la Bastille en 1750, parce qu'il avait distribué des *nouvelles* à la main. (Volt.) Un polisson qui fait des *nouvelles* à la main écrit que l'intention de la cour est de casser l'Académie française, et de la joindre avec l'Académie des inscriptions. (Id.) || Par anal. Petites anecdotes rapportées par un journal. Les *nouvelles* à la main nous déchiquettent comme chair à pâté. (A. Dumas.)

— Philol. *Les Cent Nouvelles* [illegible] Titre d'un recueil de contes fort libres composés par Louis XI, lorsqu'il n'était encore que dauphin, et par quelques seigneurs de son intimité.

— *Nouvelles ecclésiastiques.* Gazette, qui s'imprimait furtivement, et qui était rédigée en faveur des jansénistes.

— Relig. *La bonne nouvelle* L'Évangile. Il a vu dans le Nazaréen l'ange de la bonne *nouvelle*, le Verbe de l'esprit moderne. (Th. Gaut.)

— Syn. comp. AVOIR NOUVELLE, AVOIR DES NOUVELLES. *Avoir nouvelle*, c'est apprendre une chose qu'on ignorait; *avoir des nouvelles*, c'est apprendre des circonstances et des particularités d'une chose qu'on savait déjà. *Avoir nouvelle* se construit avec *de* et un nom, ou bien avec *que* et une proposition incidente. Nous avons nouvelle qu'on a découvert au sud un troisième continent. *Avoir des nouvelles* ne peut se construire qu'avec un adjectif ou avec *de* et un nom. Nous y prendrons plus de confiance, quand nous aurons des nouvelles plus détaillées de votre entreprise.

NOUVELLE Lt., Géogr. Bourg du cant. de Sigean, arr. de Narbonne [illegible] Aude; 2,500 h.

NOUVELLE-DE-HOLLANDE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NOUVELLE ENCEINTE. s. f. Hortic. Variété d'œillet.

* **NOUVELLEMENT.** adv. (rad. *nouveau*). Depuis peu. Maison nouvellement bâtie. Livre nouvellement imprimé. Ouvrage nouvellement fait. Pays nouvellement découvert. Terre nouvellement défrichée. Arbres nouvellement plantés. Cela est arrivé nouvellement, tout nouvellement.

* **NOUVELLETÉ.** s. f. (rad. *nouveau*). S'est dit pour Innovation. Je suis incapable de *nouveauté* même corrective. (Mont.)

— Nouveauté. Les beaux et les livres que je revois me rient toujours d'une fraîche *nouvelleté.* (Montaigne.)

— Jurispr. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage, trouble dans sa possession. Le possesseur peut former complainte en cas de saisine et nouvelleté.

NOUVELLIER, ÈRE adj. S'est dit pour Amateur de choses nouvelles, inconstant, changeant.

— NOUVELLIER. s. m. Auteur de nouvelles. Les nouvelliers du XVIe siècle.

NOUVELLISME. s. m. Passion pour les nouvelles.

* **NOUVELLISTE.** s. m. Celui qui est curieux de savoir les nouvelles, et qui aime à en débiter. Les nouvellistes sont crédules. Il n'y a point de cabinets si mystérieux que les *nouvellistes* ne prétendent pénétrer; ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose. (Montesquieu. Il y a une nation qu'on appelle les *nouvellistes*; leur oisiveté est toujours occupée. (Id.) Le *nouvelliste* est saisi, traîne jusqu'au bassin du cirque. (L. Blanc.)

Au Luxembourg, au quai des Augustins,
Au du Palais la magissante salle,
En cele tant leurs concile- moins
N'eurent jamais pour rég er les destins,
Un *nouvelliste*, Octave, qui l'égale (SÉNÈQE.)

— *Nouvelliste à la main.* Rédacteur de nouvelles à la main.

— On dit aussi au féminin *Une nouvelliste.*

— Adjectiv. En nous donnant le caractère d'une femme *nouvelliste*, il nous la représente débitant dans les compagnies qu'il paraissait des comètes. (Bayle.)

NOUVION Géogr. Chef-l. de cant. de l'arr. d'Abbeville (Somme); 850 hab.

— NOUVION Le, Chef-l. de cant. de l'arr de Vervins (Aisne). Tissus de laine, mousselines. Fromages dits de *Mirolles*; 3,300 hab.

NOUZON Géogr. Comm. du cant. de Charleville, arr. de Mezières (Ardennes). Pont suspendu sur la Meuse. Forges et hauts fourneaux; 7,100 hab.

NOVACULAIRE. adj. 2 g. (rad. *novacule*). Métall. Qui sert à faire des rasoirs. Métal, matière, fonte novaculaire.

— Miner. Se dit d'une variété de schiste avec laquelle on fait des pierres à rasoir.

NOVACULE. s. f. (et. lat., *novacula*, rasoir). Instrument qui servait à épiler.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des labroïdes, établi pour six espèces de petite taille, très communes dans la mer des Indes.

NOVACULITE. s. f. (radic. *novacule*). Minér. Schiste dont on fait des pierres à rasoir.

* **NOVALE.** s. f. (et. lat., *novalis*; fait de *novus*, neuf). Agric. Terre nouvellement défrichée et mise en valeur. Mettre une terre en novale. || Se dit, dans certains cantons, d'une terre en jachère.

— NOVALES. s. f. pl. Dîme que les curés levaient sur les novales. Les *novales* et les vertes dîmes. (Acad.)

— Adjectiv. Terre novale. Dîmes *novales.* (Acad.)

NOVALIS Frédéric DE HARDENBERG, dit). Poète et philosophe allemand, né à Widerstædt (comte de Mansfeld), 1772-1801, a laissé des œuvres (poésies, romans, etc.), empreintes

d'une sorte de naturalisme chrétien, remarquables par leur lyrisme.

NOVARAIS. Geogr. Ancien pays d'Italie, dans le Milanais sarde, était divisé en haut et bas.

NOVARE. Géogr. Ville forte et ch.-l. de la province de ce nom, dans le royaume d'Italie, entre la Mora et l'Agogna. Evêché, cathédrale. Fabriques de soieries et de toiles; 16,000 hab. Défaite de La Trémoille, en 1513, par les Suisses, et du roi de Sardaigne Charles-Albert, par les Autrichiens le 23 mars 1849. Elle fut le ch.-l du département de l'*Agogna*, sous le premier empire français.—La province de *Novare* a 6,550 kil. carrés de superficie et 676,000 hab. Les villes principales sont : Novare, Arona, Biella, Domo d'Ossola, Romagnano, Trino, Verceil.

NOVARois, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Novare.

— adj. Qui appartient à Novare ou à ses habitants.

NOVAT. Hérésiarque, diacre de l'Église de Carthage, au IIIe siècle. De concert avec Novatien, il renouvela l'hérésie de Montanus.

*** NOVATEUR, TRICE**. adj. et. lat., *novator;* de *novus*, nouveau). Qui aime les innovations, qui en produit. Gème novateur. Tendances novatrices. Ce souffle sort de la cendre de chaque Français tombe sous le drapeau de l'esprit *novateur*. (E. Quin.) Être le pouvoir, c'est aussi être *novateur*, parce que les sociétés se meuvent d'un mouvement continu. (L. Blanc.)

— **NOVATEUR, TRICE**. s. Celui, celle qui fait ou qui tente de faire des innovations. Un hardi novateur. Un novateur dangereux, imprudent. Il y a des novateurs en religion, en politique, en philosophie, en littérature, en grammaire, en orthographe, etc. Les néologues, les néographes, sont des *novateurs*. (Acad.) Malgré sa piété, elle fut traitée de dangereuse *novatrice*. (Id.) Les *novateurs* trop pressés sont dangereux. (Bonste.) Les systèmes obscurs de quelques *novateurs* ne mettent à la place d'une religion auguste que le néant. (De Ségur.) Le grand *novateur*, atta que de toutes parts, fera face à toutes les attaques. (E. Renan.) Ils faisaient appel aux autorités pour que le *novateur* fût expulsé ou bâtonné. (Id.)

Oui, sans peine au travers des sophismes de Claude,
Arnauld, des *novateurs* tu découvres la fraude (Boil.)

— Celui qui se montre partisan des innovations.

— Fig. Le temps est le plus grand des *novateurs*. (Mme de Stael.)

NOVATIANISME. s. m. (pron. *no-va-ci-a-nisme*). Hist. relig. Secte des novatiens.

NOVATIEN. s. m (pr. *no-va-ci-ein*). Hist. rel. Membre d'une secte du IIIe siècle, fondée par Novat. Elle n'admettait ni le second mariage, ni l'absolution pour les apostats.

NOVATIEN. Antipape en 251; déposé par le concile de Carthage, il se jeta, avec Novat, dans le schisme des montanistes. On suppose qu'il mourut en Afrique.

*** NOVATION**. s. f. (pr. *no-va-cion;* ét. lat., *novatio;* de *novare*, innover). Jurispr. Changement d'une obligation en une autre postérieure. Novation au premier contrat. Sans novation d'hypothèque. || *Novation contrainte*. Celle qui se fait par une condamnation en justice. || *Novation imparfaite*. Celle qui, sans anéantir la première obligation, en altère les clauses et la modifie de diverses manières. || *Novation parfaite*. Celle qui détruit tellement la première obligation qu'elle est regardée comme non avenue. || *Novation volontaire*. Celle qui se fait ou en changeant la cause de l'obligation, sans l'intervention d'aucune personne étrangère; ou en changeant seulement la nature de l'obligation; ou par délégation. On pourrait aussi considérer la délégation comme une sorte de novation.

— S'est dit pour Innovation, nouveauté.

NOVATOIRE. adj. Jurispr. Qui a rapport à la novation.

NOVELDA Géogr. Ville de la prov. d'Alicante (Espagne). Eaux-de-vie, nougats; 8,000 h.

NOVELETTE. s. f. (dimin. du lat. *nova*, nouvelle). Econ. rur. Jeune brebis qui n'a pas encore porté.

*** NOVELLES**. s. f. pl. (du lat. *novus*, nouveau; parce qu'elles étaient postérieures aux lois que les empereurs avaient publiées, et qu'elles avaient été faites pour suppléer ce qui n'avait pas été prévu par les lois précédentes). Jurispr. Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain. || Nom donné aussi aux constitutions impériales promulguées par Théodose et ses successeurs, après la rédaction du code théodosien. Quand on parle d'une seule de ces constitutions, on dit : La novelle VIII, la novelle X, la novelle XII, etc. Les Novelles de Justin en sont les plus connues, et quoiqu'il ne soit pas le premier qui ait donné le nom de *novelles* à ses constitutions, on entend néanmoins celles de cet empereur quand on parle de *novelles* simplement.

NOVELLI (Pietro), dit *le Morrealese*. Architecte et peintre de l'école napolitaine, né à Morreale, 1608-1647, est le meilleur peintre qu'ait produit la Sicile. On admire chez ce grand artiste la correction du dessin, la facilité du pinceau et la beauté des couleurs.

— **NOVELLI** (Antonio). Sculpteur italien, né à Castel-Franco (Toscane), 1600-1662. Il faisait des modèles de cire pour les œuvres d'orfèvrerie, des faïences, des gardes d'épée, des tête-scopes; il fut bon musicien et poète spirituel.

— **NOVELLI** (Pietro-Antonio). Peintre et poète italien, né à Venise, 1729-1804.

*** NOVEMBRE**. s. m. (ét. lat., *november;* fait de *novem*, neuf). Chronol. Neuvième mois de l'année, lorsque l'année commençait en mars, et le onzième mois selon notre manière actuelle de compter. Au mois de novembre. Être né en novembre. Aux jours les plus glacés de l'engourdi *novembre*. (Regnier.) Connaissez-vous le spectacle imposant de *novembre?* (Latouche.)

Déjà le froid *novembre* a flétri nos campagnes;
Zéphir rase en sifflant la cime des montagnes,
La feuille desséchée, en proie aux aquilons,
Vollige au sein des airs en nombreux tourbillons.
Tout gémit, et mon œil, des scènes de l'automne,
Contemple en soupirant la beauté monotone.
(Deplt des Islets.)

NOVEMCOSTÉ, ÉE. adj. (pr. *no-vemm-kosté;* etym. lat., *novem*, neuf; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est chargé de neuf côtes ou saillies longitudinales.

NOVEMDÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *no-vemm-dé-cimm-pon-ktu-é*, et. lat., *novemdecim*, dix-neuf; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de dix-neuf points, comme les élytres de la coccinelle novemdécimponctuée.

NOVEMDIAL, ALE. adj. (pr. *no-vemm-dial;* etym. lat., *novem*, neuf; *dies*, jour). Antiq. rom. Se dit d'un sacrifice qu'on offrait pendant neuf jours pour apaiser les dieux ou pour se les rendre favorables. || Se dit aussi des dernières funérailles, parce qu'elles avaient lieu neuf jours après le décès. On gardait le corps durant sept jours, on le brûlait le huitième, et le neuvième on enterrait les cendres. || Se dit aussi du sacrifice et du banquet funèbre qui se faisaient ce jour-là. Sacrifice novemdial. Repas, banquet novemdial. Fêtes novemdiales.

NOVEMDIGITÉ, ÉE. adj. (pr. *no-vemm-di-ji-té;* et. lat., *novem*, neuf; *digitus*, doigt). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par des folioles.

NOVEMFOLIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *no vemm-fo-li-o-lé;* etym. lat., *novem*, neuf; fr. *foliole*). Bot. Qui porte neuf folioles.

NOVEMLOBÉ, ÉE. adj. (pr. *no-vemm-lobé;* et. lat., *novem*, neuf; *lobus*, lobe). Bot. Qui est partagé en neuf lobes.

NOVEMNERVÉ, ÉE. adj. (pr. *no-vemm-ner-vé;* etym. lat., *novem*, neuf; *nervus*, nerf). Bot. Qui porte neuf nervures.

NOVEMPOPULANIE. Géogr. anc. Province de la Gaule, au S.-O., ainsi appelée parce qu'elle renfermait neuf peuples principaux : *Tarnelli, Boii, Vasates, Ausci, Elusates, Osquidates, Bigerrones, Convenæ, Consurrani*. On l'appelait aussi Aquitaine IIe. C'est le pays qui plus tard est devenu la Gascogne.

NOVEMVIR. s. m. (pr. *no-vemm-virr;* ét. lat., *novem*, neuf; *vir*, homme). Antiq. Nom que les écrivains romains donnent quelquefois aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étaient au nombre de neuf. || Nom donné aussi à certains magistrats romains chargés de veiller à la santé publique.

NOVEMVIRAT. s. m. (pr. *no-vemm-vi-ra*). Antiq. Magistrature exercée à Athènes ou à Rome par les novemvirs.

NOVENVIRE. adj. 2 g. (du lat. *novem*, neuf. Didact. Qui procède par le nombre neuf. Série novenaire. Calcul novenaire. Chronologie novenaire.

NOVENSILES. s. m. pl. (du lat. *novus*, nouveau). Myth. rom. Nom générique sous lequel on désignait plusieurs divinités apportées à Rome par les Sabins, ou même toutes les divinités étrangères admises dans la ville. D'autres lui donnent pour radical *novem*, neuf, en font un nom des Muses, ou un nom collectif des neuf personnages mis les derniers au rang des dieux : Hercule, Énée, Romulus, etc.

NOVER. v. a. 1re conj. (et. lat., *novare;* de *novus*, nouveau). Jurispr. Renouveler, en parlant d'une obligation; substituer une obligation à une autre, une des parties à une autre.

NOVERRE (Jean-Georges). Chorégraphe français, né à Saint-Germain-en-Laye, 1727-1810, dirigea la danse à l'Académie de musique de 1750 à 1780. On a de lui plusieurs ballets, ainsi que des *Lettres sur la danse et les ballets*.

NOVES. s. f. pl. Pêch. Syn. de NOUE.

NOVES. Géogr. Comm. du cant. de Château-Renard, arrond. d'Arles (Bouches-du-Rhône). Filatures de soie; 2,100 hab.

NOVES (Laure de). V. LAURE.

NOVGOROD. Géogr. V. NOVOGOROD.

NOVI. Géogr. Ville de la province d'Alexandrie (Italie). Soieries, indiennes. Défaite des Français, le 15 août 1799; 11,000 hab.

NOVI (Paul de). Riche teinturier de Gênes. En 1507, les Génois, soulevés contre le protectorat de la France, le nommèrent doge. Attaqué par Louis XII, il voulut fuir, et fut livré au roi, qui le fit décapiter à Gênes.

NOVI-BAZAR (en turc *Yeni-Bazar*). Géogr. Ville de la Bosnie (Turquie d'Europe), sur la Rascka dans la Rascie. Place forte; eaux thermales; 20,000 hab.

*** NOVICE**. adj. 2 g. étym. lat., *novitius;* de *novus*, nouveau). Qui est nouveau et peu exercé, peu habile en quelque métier, en quelque profession. Orateur novice. Chanteur novice. Être bien novice dans son métier, dans sa profession.

— Fig. Le zèle qu'il conçut alors pour la Mère de Dieu pensa la porter trop loin, faute de lumière et d'expérience dans les choses spirituelles, ou elle n'était encore que *novice*. (Bouhours.)

— Qui n'a point la connaissance du monde. Jeune personne, jeune homme encore novice.

Qu'une femme coquette est facile et crédule!
Mais qu'un amant *novice* est fade et ridicule!
(Destouches)

— *Cette fille est encore novice*. Se dit pour exprimer qu'elle a conservé son innocence.

— *N'être pas novice*. Avoir une habileté, une finesse, une expérience portées trop loin. N'être pas novice en affaires. Cette femme n'est pas novice.

— Par métonymie, Se dit des choses prises pour la personne. Une main, une plume novice. Guillaume, enfant de chœur, prête sa main *novice*. Boil. Et jugez si ma main aux grands exploits *novice*... Id.) Pour renouveler les arts depuis longtemps oubliés, il fallait fournir des instructions à leur habileté *novice* : Colbert puisa les siennes aux meilleures sources. (L. Blanc.)

— *Novice à*. Novice à la guerre, au métier de la guerre. Les vieux soldats de Philippe, *novices* aux voluptés. (Vaugelas.) Lui qui n'était pas *novice* au métier d'assiégeant. (La Font.)

Ton cœur *novice* à l'infidélité
Par le commerce humain n'est pas encor gâté.
(Regnard.)

— *Novice à*, suivi d'un infinitif.

Mais un auteur *novice* à répandre l'encens,
Souvent a son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir au travers du visage. (Boil.)

— *Novice dans*. Novice dans un métier. Novice dans le crime.

— *Novice en*. Novice en l'art de plaire. A chaque lustre nous actions *novices* en la manière d'obéir, parce que les lois étaient changées. (Bonste.)

— **NOVICE**. s. 2 g. Homme, femme qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession. Un jeune novice. Une jeune novice. Le directeur, le père, le maître des novices. La maîtresse des novices. Prendre l'habit de *novice*. (Acad.) Le *novice* est confié à un ancien religieux, expert dans l'art de gagner les âmes. (Montalemb.)

— Fig. et fam. *Ferveur de novice*. Empressement, ardeur qu'on met à remplir les obligations d'un nouvel état. Avoir, montrer une ferveur de novice.

— Par extens. Se dit en parlant de toute personne nouvelle dans l'exercice d'un métier, d'une profession. Il croyait toujours apprendre quelque chose à ceux qui, en ces genres-là, savaient le plus, et qui, de sa part, recevaient en *novices* des leçons qu'ils savaient par cœur il y avait longtemps. (Saint-Simon.)

— Loc. prov. *Il n'est ferveur que de novice*. C'est surtout lorsqu'on commence une chose qu'on y montre de l'ardeur. Nous sommes fort édifiés de la dévotion de la petite Madeleine; vous voyez bien qu'il n'est ferveur que de *novice*. (Mme de Sévigné.) || *Ferveur de novice ne dure pas longtemps*.

— **NOVICE**. s. m. Hist. Nom donné aux jeunes gens qui faisaient leur apprentissage avant d'être reçus chevaliers.

— Antiq. rom. On donnait ce nom dans l'ancienne milice romaine aux jeunes soldats. || On donnait aussi ce nom à ceux qui se faisaient initier aux anciens mystères.

— Mar. Jeune garçon de seize ans au moins, qui n'est pas encore matelot. Les novices commencent en général par être mousses.

*** NOVICIAT**. s. m. (pr. *no-vi-ci-a*). État des novices avant qu'ils fassent profession. Les épreuves du noviciat. || Temps pendant lequel ils sont en cet état. Long, rude noviciat. Être entré dans un noviciat. Être encore dans son temps de noviciat. Faire, achever son noviciat. Sortir de noviciat.

— Maison ou partie d'une maison religieuse que les novices habitent, et où ils font leurs exercices pendant le temps que dure leur probation. Demeurer au noviciat. Être au noviciat.

— Fig. Apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession. Faire son noviciat à la guerre sous un excellent général. Faire un rude noviciat dans sa première campagne.

— Première épreuve d'une chose qu'on n'a pas encore subie, à laquelle on ne s'est pas encore mêlé. C'est un étrange *noviciat* pour une créature comme moi, qui avait passé sa vie dans une parfaite santé. (Mme de Sév.) Je lui vois faire avec un tel zèle son *noviciat* de campagne, et même de province, qu'il est comme assuré qu'il fera profession. (Mme de Coulanges.)

— Par extens. Il faut, en Autriche, pour que les innovations réussissent, qu'elles subissent un long *noviciat* d'expériences et d'essais. (Saint-Marc Girardin.)

NOVIKOF (Nicolas-Ivanovitch). Littérateur russe, né près de Moscou, 1744-1818, créa un journal satirique et une *Biographie littéraire russe*. Établi à Moscou en 1769, il y publia *Ancienne Bibliothèque russe*, en 19 volumes in-8°; il dirigea la *Gazette de Moscou*, fonda des revues, se fit libraire, imprimeur, etc.

NOVIODUNUM. Géogr. anc. Ville de la Lyonnaise Ire (Gaule); auj. *Nevers*. || Ville de la Belgique IIe; auj. *Soissons*. || Ville de la Grande-Séquanaise, auj. *Nyon*.

NOVIOMAGUS. Géogr. Ville de la Belgique IIe; auj. *Noyon*. || Ville de la Germanie IIe; auj. *Nimègue*. || Ville de la Germanie Ire; auj. *Spire*. || Ville de la Lyonnaise IIe; auj. *Lisieux;* || Port près de l'embouchure de la Gironde, aujourd'hui recouvert par les sables.

NOVION-PORCIEN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rethel (Ardennes); 1,000 hab.

NOVISSIME. adv. pron. *no-vi-ci-mé;* mot lat. même signif.). Fam. Tout récemment. Ce fait est arrivé novissime, tout novissime. J'en ai *novissime* produit trois tours à la fois. (La Font.)

NOVIUS. Poète comique latin, vivant au commencement du Ier siècle av. J.-C., jouit d'une grande réputation par ses *Atellanes*, souvent citées.

NOVOGOROD-LA-GRANDE. (en russe, *Velikï-Novgorod*). Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à 190 kil. S.-E de Saint-Pétersbourg, sur la Wolkhov, ch.-l du gouvernement de son nom. Archevêché; école de cadets. Novogorod, fondée au Ve siècle, au milieu des Slaves barbares, capitale de Burik au IXe siècle, devint une république puissante et riche au moyen âge, entrepôt important de la hanse teutonique du XIIIe au XVe siècle, soumise aux Russes, 1577-1578; 18,000 hab. — Son gouvernement a une superficie de 122,337 kil. carrés, et une popul. de 1,079,000 hab.

— **NOVOGOROD LA-PETITE**. (*Nijni-Novgorod*). Ville de la Russie d'Europe, au confluent du Volga et de l'Oka. Ch. l. du gouvernement de son nom; évêché, avec deux cathédrales. Corderies, cours, maroquins, paletots imperméables, toile à voiles. Grand entrepôt de commerce; foire célèbre en juillet et août de *Makariew*, sur la rive gauche de l'Oka; 42,000 h. — Son gouvernement a 51,272 kil. carrés, et 1,370,000 hab.

— **NOVOGOROD-SEVERSKOÏ**. Ville de la Russie d'Europe, sur la Desna. Commerce de chanvre, blés, chaux; 10,000 hab.

NOVOGORODIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Novogorod.

— adj. Qui appartient à une des villes nommées Novogorod ou à leurs habitants.

NOWAÏRI (Chehab-ed-Dyn-Ahmed). Historien arabe, né à Tahor (Haute-Égypte), 1280-1332, est l'auteur d'une sorte d'encyclopédie intitulée; *Nihayat al arab fi fonoun Ala Dab* (Tout ce qu'on peut désirer savoir touchant les diverses branches des belles lettres).

NOWODWORSKIE. s. f. (pr. *na-vod vorski;* de *Nowodworski*, nom pr.). Bot. Genre de graminées agrostidées, établi pour plusieurs espèces du Chili.

NOXAL, ALE. adj (étym. lat., *noxalis;* de *noxa*, dommage). Dr. rom. Qui cause du dommage. Abandon noxal.

NOYABLE. adj 2 g. (pron. *noi-iable*). Qui peut ou doit être noyé.

*** NOYADE** s. f. (pr. *noi-iade*). Action de noyer plusieurs personnes à la fois. On lui pardonnerait encore ses *noyades* turques, ses étranglements vénitiens et les arbres chargés de pendus de son manoir de Plessis-lez-Tours. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Il crut Fleury fini, et Chauvelin possible; il avait vaillamment aidé à la *noyade* de celui-ci. (Michelet.)

— Hist. Nom donné particulièrement aux meurtres politiques commis à Nantes en 1794, par le représentant Carrier, au moyen de bateaux à soupape, dans lesquels on conduisait les condamnés jusqu'au milieu de la Loire pour les submerger.

NOYAL-MUZILLAC. Géogr. Comm du cant. de Muzillac, arr. de Vannes (Morbihan); 2,400 hab.

— **NOYAL-PONTIVY**. Comm. du cant. et de l'arr. de Pontivy (Morbihan); 3,300 hab.

— **NOYAL-SUR-VILAINE**. Comm. du cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 2,600 hab.

*** NOYALE**. s. f. (de *Noyal*, nom géogr.). Comm. Toile de chanvre écrue, très forte et très serrée, dont on fait des voiles. Noyales rondelettes. Noyales à quatre, à six fils. On écrit aussi *noyalle*.

— Adjectiv. Toiles noyales.

NOYALIÈRE. s. f. (rad. *noyau*). Écon. rur. Terre où l'on sème des noyaux pour obtenir des arbres à fruits.

— Adjectiv. Terre noyalière.

NOYANT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Baugé (Maine-et-Loire); 1,500 hab.

*** NOYAU**. s. m. (ét. lat., *nucalis*, amande, noix). Bot. Substance dure et ligneuse qui est enfermée au milieu de certains fruits, comme la prune, l'abricot, la pêche, etc., et qui contient une amande. Casser un noyau pour en avoir l'amande. Fruits à noyau. Pêche, prune qui quitte le noyau. Planter des noyaux. Pêcher, prunier venu de noyau. Le noyau du jujubier a deux loges.

— *Fruits à noyau* ou *à noyaux*. Fruits qui renferment un noyau. Jean-Jacques m'a fait observer au bas des feuilles de tous les fruits à

noyau deux petits tubercules qui les caractérisent. (B. de St-P.) Les arbres du verger chargés de fruits à *noyaux* et à pépins sont encore une autre richesse. (Volt.) Pour l'emploi du pluriel ou du singulier, V. A.

— Fig. et pop. *Il a amassé des noyaux.* Il a amassé bien des écus.

— Par anal. Partie intérieure de la terre considérée comme noyau, comme centre. La périphérie du *noyau* métallique du globe est recouverte d'une épaisse écorce de terrain vitrifié. (Toussenel.)

— Dans un sens analogue, Se dit en parlant de toute masse centrale autour de laquelle sont venues s'ajouter d'autres couches de matières. Le *noyau* d'une montagne est donc composé de différents lits de pierre. (Buff.) Il y a chaque année un résidu ou stock de glaces qui forme le *noyau* des glaciers. (L. Figuier.)

— Fig. Origine, fonds, commencement d'une société politique ou civile, d'une compagnie littéraire ou scientifique, d'un corps militaire ou d'un rassemblement d'hommes. Dix magistrats désignés par le sort ont formé le noyau de cette compagnie. Quelques hommes s'étant réunis, ce noyau grossit insensiblement, et devint un rassemblement considérable. Ceux qui avaient été le *noyau* de la secte s'y trouvaient isolés et comme dépaysés. (E. Renan.)

— Loc. prov. *Il faut casser le noyau pour en avoir l'amande.* Il faut prendre de la peine avant de retirer de l'utilité, du profit de quelque chose.

— Anat. Partie qui entre dans la structure des éléments anatomiques ayant forme de cellule.

— Archit. Toute partie plus ou moins brute et massive, qui est enveloppée d'un revêtement. Ce piédestal de marbre a un noyau de maçonnerie. Le noyau de cette colonne de stuc, de plâtre, est de bois. || Saillie brute devant être travaillée sur place. || Pilier central sur lequel repose une voûte annulaire. || Pièce de bois conique verticale, de peu de hauteur, qui reçoit les aboutsdes chevrons ou arêtiers d'un comble conique, sphérique ou elliptique. *Noyau de bois.* Pièces de bois qui, posées à plomb, reçoivent dans leurs mortaises les mors des marches d'un escalier de bois, et dans lesquelles sont assemblées les limons et appuis des escaliers et rampes de chaque étage. || *Noyau à corde.* Celui sur lequel on a taille une grosse moulure en manière de corde, pour conduire la main. || *Noyau à conde.* Noyau taillé en forme de coude pour soutenir la main. || *Noyau creux.* Celui qui, etant d'un diamètre suffisant, a un puisard au milieu, et qui tient par encastrement les collets des marches. || Noyau fait en manière de mur circulaire, et percé d'arcades et de croisées pour donner du jour. || *Noyau d'escalier.* Partie d'un escalier à vis qui est au centre, et sur laquelle porte l'extremité des marches d'un escalier. || *Noyau de fond.* Celui qui, du rez-de-chaussée, monte au dernier étage. || *Noyaux rides* ou *noyaux à jour.* Noyaux des escaliers à rampes courbes évides par le milieu.

— Astron. *Noyau d'une comète.* La partie la plus lumineuse de la comete. C'est la partie solide ou au moins la plus condensée d'une comète. || Partie lumineuse au milieu des taches du soleil. Les *noyaux* des taches du soleil croissent et decroissent ; ils occupent presque toujours le milieu des taches, et ces taches etant prêtes à disparaître, ces *noyaux* crevent par éclats. (Lav.)

— Chim. *Théorie des noyaux.* Théorie des radicaux fondamentaux dans les composés organiques.

— Comm. *Eau, crème de noyau.* Liqueur dans la préparation de laquelle entrent des noyaux.

— Fond. Masse de terre à potier, de plâtre, de briques, ou de toute autre matiere, qui remplit l'intérieur d'un moule, et qui est destinée à soutenir la cire que doit remplacer le metal en fusion. Noyau d'une statue, d'une cloche, d'un canon, d'un mortier, etc. || Cylindre placé au centre du moule, dans lequel on coule les tuyaux de plomb. || Masse de terre qu'on place dans le châssis ou l'on moule une figure en plomb. || *Porte-noyau.* Saillie indiquant, sur un modèle, la place du noyau, et qui ne doit pas être reproduite à la fonte.

— Grav. Partie d'une pierre fine qui est entrée dans la charnière ; c'est une sorte de bouterolle concave.

— Jeux. *Jeu des noyaux.* Jeu pour lequel on se sert de huit noyaux, noirs d'un côté et blancs de l'autre, que l'on jette en l'air.

— Minér. Partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. || Partie centrale d'un cristal, dont la forme differe souvent beaucoup de celle du cristal lui-même.

— Moll. Substance qui s'est moulée et durcie dans l'intérieur d'une coquille petrifiée. || *Noyau d'alire.* Nom marchand de la volute rustique.

— Mus. Partie d'un tuyau d'orgue, où l'on place l'anche.

— Numism. Intérieur d'une médaille fourrée.

— Sculpt. Ébauche grossière d'une figure de plâtre, de stuc, etc.

NOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Noyer. S'empl. adjectiv. Homme noyé. Femme noyée. Chien noyé. Un grand nombre de soldats moscovites étaient *noyés* ; beaucoup avaient passé la rivière. (Volt.) Quant au butin, par esprit de religion, ils n'en voulurent tirer aucun profit ; les chevaux mêmes furent *noyés*. (Anquet.)

— Fig. *Un homme noyé de dettes.* Un homme qui doit plus qu'il n'a de bien. Le lendemain des noces, il se trouve un gueux, tout *noyé* de dettes. (Gherardi.)

— Fam. *Un homme noyé.* Un homme dont les affaires sont en m. vais état, qui n'a plus de ressources. || On l'a dit aussi d'un homme perdu dans l'esprit du prince. Chamilly, illustre par bien des sièges, mais *noyé* par Louvois et par Barbezieux... (Saint Simon.)

— Inondé. Savanes noyées. Et ces plages, alternativement seches et *noyées*, ou la terre et l'eau semblent se disputer des possessions illimitées... (Buff.)

— Etendu d'eau d'une façon exagérée. Cette sauce est noyée. || *Papier noyé.* Papier qu'on a trop trempé.

— Fig. Exprimé avec diffusion. Il y a des endroits forts bons, mais ils sont *noyés* dans un ocean d'éloquence verbiageuse. (Mme du Deffand.)

— Mouillé par la pluie. On prend le moment d'entre deux nuages... et l'on se trouve *noyé*. (Mme de Sevigné.)

— *Des yeux noyés de larmes.* Des yeux pleins de larmes. Ses yeux *noyes* de larmes ne pouvaient discerner des caractères cependant bien connus. (Villeneuve-Bargemont.)

Et mes yeux, *noyés* de larmes,
Etaient lasses de s'ouvrir (J.-B. Rousseau.)

— Poët. *Noyé à*, pour Noyé dans. Rome entière *noyée* au sang de ses enfants. (Corn.)

— *Noyé dans.* Être noyé dans les délices, dans les voluptés. Que les peuples entiers dans le sang soient *noyés*. (Rac.) Phalante, *noyé* dans son sang et dans celui des soldats qui combattent pour lui, entend les cris de Télemaque qui s'avance pour le secourir. (Fenelon.) *Noyés* dans un deluge de lois, nous ignorons souvent nos devoirs. (Jacotot.) La lune et tous les objets etaient *noyés* dans un brouillard rouge. (Chateaub.) Constantinople et surtout la côte d'Asie étaient *noyes* dans le brouillard. (Id.) Quand j'ouvre ma fenêtre, vers cinq heures du matin, je vois Rome *noyée* dans les brouillards de la fièvre. (E. About.)

Et soient dans les coupes *noyés*
Les soucis de tous ces orages
Que pour nos rebelles courages
Les dieux nous avaient envoyes. (Malherbe.)

— *Noyé de.* Un Paris bleuâtre, *noyé* de poussière flottante et de lointain, s'étendait à leur pieds. (A. Baudet.)

— Mar. Se dit de la batterie d'un navire, quand elle se trouve trop près de la ligne d'eau, par l'effet d'une mauvaise construction ou d'une surcharge. || *Être noyé.* Se dit du pilote qui, voulant prendre hauteur, ne découvre point assez d'horizon.

— Fam. Se dit aussi d'un objet qui disparait à l'horizon.

— Peint. *Teinte noyée.* Se dit, dans la peinture en émail, d'une teinte affaiblie ou devenue livide.

— **NOYÉ, ÉE.** s. Personne asphyxiée pour être restée un certain temps plongée dans un liquide. Rappeler les noyés à la vie. Retirer de l'eau un noyé. Secours pour les noyés et asphyxiés. On a perfectionné les moyens de rappeler les *noyés* à la vie. (Acad.)

— Prov. *Un noyé s'accroche à un brin de paille.* Celui qui est dans une situation désespérée cherche à s'en retirer, en profitant du plus petit moyen qui lui est offert. || *De cent noyés pas un de sauvé ; de cent pendus, pas un de perdu.* Les noyes mourant généralement par accident ne sont pas en état de grâce, tandis que ceux qui ont été condamnés à être pendus meurent après avoir reçu l'absolution du prêtre qui les assiste dans leurs derniers moments.

NOYÉ-D'EAU. s. m. Techn. Nebulosité dans le papier. Cette rame est pleine de noyes-d'eau.

NOYEN. Géogr. Comm. du cant. de Malicorne, arr. de La Fleche (Sarthe) ; 2,500 hab.

* **NOYER.** s. m. (et. lat., *nucarius*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des juglandées, ayant pour type un arbre originaire d'Asie, et très répandu en Europe, où il est cultivé pour son fruit et son bois. L'odeur pénétrante qui s'exhale de ses feuilles est malsaine lorsqu'on la respire longtemps, et nuisible, dit-on, aux végetaux voisins. La force de ses racines, l'étendue de l'ombrage qu'il porte, les dégâts causés par la récolte du fruit, sont encore des causes importantes pour qu'il ne puisse rien croître sous les noyers. Aussi ne doit-on le cultiver que sur le bord des chemins, des pâtis, des murailles de clôture, en avenue, etc. Ses fruits sont d'une grande ressource, non seulement en cerneaux, ou en noix fraiches et sèches, pour le service de la table, mais à cause de l'huile qu'on en retire par la pression. Quoique cette huile soit de médiocre qualité, elle est très employée pour la cuisine ; on la brûle aussi pour l'éclairage, et, comme elle est siccative, elle sert à la peinture, surtout lorsqu'on l'a lithargée. Les carrossiers, les ébénistes, les tourneurs, les menuisiers, les sculpteurs, etc., font un grand usage du bois de noyer. On fait avec les noix encore vertes et tendres une liqueur appelé *brou de noix*, qui passe pour stomachique. Le brou de noix sert encore aux menuisiers pour peindre les bois blancs. Le genre noyer contient une vingtaine d'espèces. Grand, vieux noyer. Planter des noyers. Allée de noyers. Battre un noyer pour en faire tomber les noix. Bois, racine de noyer. Commode de bois de noyer. Le noyer de jauge. Le noyer mésange. Le noyer noir. Le noyer tardif. Le noyer à fruit anguleux. Le noyer lisere. Le noyer hétérophylle. Le noyer à grappe. Le noyer cendre. L'antiquité avait consacré le *noyer* au maître des dieux à cause de l'excellence de ses fruits. (Guerin. Au siecle dernier, tout nouveau couple salinois devait planter un *noyer* aux environs de la ville. (Ch. Toubin.)

— Bois de noyer. Table, lit, meubles de noyer, en noyer.

— *Noyer de Ceylan* ou *de l'Inde.* La carmentine en arbre. || *Noyer à feuilles de frene.* Le gingko bilobé. || *Noyer de la Jamaique.* Nom vulgaire du sablier, quoique son fruit soit loin de ressembler à celui du noyer proprement dit. || *Noyer du Japon.* Le gingko, dont on mange l'excellente amande en Chine et au Japon. || || *Noyer vénéneux.* Le manceuillier.

— Loc. prov. *Un noyer en une vigne, c'est assez pour tout vigner.*

* **NOYER** v. a. 1re conj. (autrefois on prononçait *nat-ié*, qui s'est conservé dans quelques provinces ; aujourd'hui on dit *nat-ié* ; et. lat., *necare*, faire mourir). Se conjugue comme *Employer*. Faire périr, causer une suffocation dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Noyer un homme, un chien. Sous Louis XI, on noyait les criminels d'Etat par autorité de justice, par sentence du prevôt des marchands, et enfin par la volonté du roi. Carthage avait un singulier droit des gens : elle faisait *noyer* tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule. (Montesquieu.)

— On dit d'un méchant homme, d'un animal impropre à tout service, qu'*il n'est bon qu'à noyer.* Ah ! maudit animal qui n'est bon qu'à *noyer* ! (La Fontaine.)

Le meilleur mari du monde
N'est jamais bon qu'à *noyer*. (Molière.)

— Par extens. Faire sombrer. Dispersez sur les mers ou *noyez* leurs vaisseaux. (Delille.)

Quoi ! pour *noyer* les Grecs et leur molle vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux !
(Delille.)

— Par exagér. Beaucoup d'auteurs trop féconds ont *noyé* leur gloire dans la bouteille à l'encre. (Boiste.) *Noyons*-la dans son sang justement repandu. (Boil., Charlemagne et Henri l'Oiseleur ne reussirent à convertir les Germains qu'en *noyant* l'idolâtrie dans des torrents de sang. (Frédéric.)

— Fig. L'intérêt de la tendresse est *noyé* dans celui de l'orgueil. (Mme de Sevigné.)

Le bonheur, c'est la joie
Où, mille fois le jour, ton doux regard me *noie*.
(A. Dumas.)

— Fig. et fam. *Noyer son chagrin, son ennui, ses soucis dans le vin.* Perdre le souvenir de son chagrin en buvant. Je ne pense pas qu'il y ait du mal de *noyer* quelquefois vos ennuis dans le vin du Rhin. (Balzac.)

Aux noces d'un tyran, tout le peuple en liesse
Noyait son souci dans les pots. (La Fontaine.)

— *Noyer sa raison dans le vin.* Perdre la raison à force de boire.

— Fig. *Noyer sa pensée dans un déluge de mots, de paroles.* L'exprimer avec diffusion, l'affaiblir en prodiguant inutilement les mots. Un flux continuel de paroles *noyait* son raisonnement. (Saint-Simon.)

— Fig. *Noyer quelqu'un.* Le perdre, le ruiner.

Pour achever l'affaire,
Achevons de brouiller et de *noyer* Valere. (Gresset.)

— *Noyer quelqu'un de.* Lui susciter des pensées, des sentiments divers. Il faut aimer pendant la vie, la rendre douce et agréable, ne point *noyer* d'amertume ni combler de douleurs ceux qui nous aiment. (Mme de Sév.)

— Inonder. Les pluies ont noyé la campagne. Le déluge noya toute la terre. Les écluses qu'on lâcha noyerent deux lieues de pays.

— Mouiller, traverser les vêtements, en parlant de l'eau de pluie. Une pluie traitresse qui, sans se faire craindre, se met d'abord à nous *noyer*, mais *noyer* à faire couler l'eau de partout nos habits. (Mme de Sévigné.)

— Couvrir de larmes, de pleurs. Noyer son visage de larmes.

— *Noyer son vin dans l'eau.* Mettre trop d'eau dans son vin.

— Loc. prov. *Qui veut noyer son chien, dit qu'il a la gale, ou l'accuse de la rage.* On ne manque point de prétexte quand on veut quereller ou perdre quelqu'un. || *On ne peut noyer celui qui doit être pendu.*

— Hydraul. *Noyer un jet.* Faire passer l'eau au-dessus de l'ajutage, ce qui fait paraitre le jet plus fort et blanc comme la neige.

— Jeux. *Noyer une boule.* La pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au delà du but.

— Marech. *Noyer le rivet.* L'enfoncer dans la corne.

— Mar. Perdre de vue, à cause de la convexité du globe, un objet dont on s'éloigne. Noyer un vaisseau. Noyer la terre. || *Noyer un bâtiment.* Le couler à marée haute pour detruire les animaux nuisibles. || *Noyer les poudres.* Introduire de l'eau dans une poudrière ou dans la soute aux poudres d'un bâtiment pour prévenir une explosion.

— Peint. *Noyer des couleurs.* Mêler les extrémités avec celles des couleurs voisines, de manière qu'elles se fondent insensiblement les unes dans les autres. || On le dit plus ordinairement des contours avec leur fond.

— **SE NOYER.** v. pron. Mourir suffoqué dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Se noyer dans la rivière. Les mouches se noient dans le lait, dans l'huile. Ne pouvant résister à un tel chagrin, il est allé se noyer. Il tomba dans une cuve de vin ou il se *noya*. (Acad.) Je jetai son voile dans le Gange pour faire croire à ses parents qu'elle s'etait *noyée*. (B. de St-Pierre.)

Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien,
C'est une femme qui se *noie*
Je dis que c'est beaucoup, et ce sexe vaut bien
Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.
(La Fontaine.)

— Fam. et fig. *Il se prend à tout comme un chien qui se noie.* Se dit d'un homme qui se sert de toutes sortes de moyens pour sortir d'une mauvaise affaire. || *Malheureux comme un chien qui se noie.* Très malheureux. || *C'est un homme qui se noie.* Se dit d'un homme qui se ruine, se perd. || *Il se noierait dans son crachat, dans un crachat.* Se dit d'un homme malheureux et malhabile. || On dit aussi qu'*il se noierait dans un verre d'eau.* || *Je ne pense pas plus à cela qu'à m'aller noyer.* Je suis très éloigné d'y penser.

— Par anal. L'air nous ôterait la respiration s'il devenait plus épais et plus humide ; alors nous nous *noierions* dans les flots de cet air épaissi comme un animal se noie dans la mer. (Fenelon.)

— Fig. Les lointains, au lieu de se *noyer* dans la vapeur azurée, sont du plus beau vert-pomme. (Th. Gautier.) Une vapeur vague où les objets se perdaient et se *noyaient* tout doucement, se repandait peu à peu. (De Gonc.)

— Par extens. Être dans une grande quantité d'eau ou d'un autre liquide. Et l'autre de pois verts qui se *noyaient* dans l'eau. (Boil.)

— Fig. *Se noyer dans la débauche, dans les plaisirs, dans le vin.* Faire excès de débauche, de plaisirs, de vin.

— S'employe quelquefois en bonne part.

Et dans la douce ivresse où son âme se *noie*,
Il exhale en ces mots les transports de sa joie. (Del.)

— *Se noyer dans les larmes.* Pleurer excessivement. Tandis que dans les pleurs moi seule je me *noie*. (Rac.)

Parmi les déplaisirs où son âme se *noie*,
Il s'éleve en la mienne une secrète joie. (Racine.)

— *Se noyer dans le sang.* Commettre de terribles cruautés. Longtemps dans notre sang Sylla s'etai *noyé*. (Volt.)

— *Se noyer d'eau.* En boire avec excès. Je ne me *noie* plus d'eau, comme je faisais. (Rac.)

— Se perdre. On se *noie* en amour aussi bien qu'en une riviere. (Math.)

— S'égarer. Condorcet se *noyait*, quand il tenait la plume, dans les exposes théoriques. (Sainte-Beuve.)

La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie ;
Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se *noie*. (Boil.)

— Jeux. Pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au delà du but.

NOYERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Tonnerre (Yonne), sur le Serein. Serges, toiles, chandelles ; 1,500 hab.

— **NOYERS-SUR-JABRON.** Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Sisteron (Basses-Alpes) ; 900 hab.

NOYEUR. s. m. Celui qui noie une autre personne.

* **NOYON.** s. m. (pr. *noi-ion*). Jeux. Ligne qui borne le jeu, et au delà de laquelle la boule est noyée. || Fossé qui se trouve à l'extremité du jeu de boules et qui sert au même but.

— Horlog. Petite creusure cylindrique.

NOYON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Compiegne (Oise), sur la Verse, près de l'Oise. Autrefois évêché et comte-pairie. Cathedrale remarquable du XIIe siecle. Bonneterie, toiles et cuirs ; commerce de grains. Patrie de Calvinet du sculpteur Sarrasin. Traité signé entre François Ier et Charles d'Autriche, le 13 août 1516 ; 6,300 hab.

NOYONNAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Noyon.

— adj. Qui appartient à Noyon ou à ses habitants.

— **NOYONNAIS.** Petit pays dont Noyon était la capitale, et qui appartint successivement à la Picardie et au gouvernement de l'Ile-de-France. Aujourd'hui compris dans le N.-E. du département de l'Oise.

NOYURE. s. f. (rad. *noyer*). Techn. Trou en entonnoir dans lequel on place la tête d'une vis. || Creux dans une platine, pour loger une roue. || Creux au-devant d'un pignon, pour le detacher d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

NOZARI. s. m. Linguist. Dialecte indien, plus ancien que le sanscrit.

NOZAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteaubriant (Loire-Inferieure). Près de là est la ferme-modèle de Grand-Jouan ; 4,200 h.

NOZEROY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Poligny (Jura), près de l'Ain. Tanneries, fabriques de souliers. Belle église gothique ; 850 hab.

NOZIGUES. Arg. Se dit pour Nous.

NOZOUL. s. m. Relat. Impôt de guerre qu'on perçoit en Turquie.

NPINDI. s. m. Quatrième chef des prêtres africains appelés *ganga*.

NSINDI ou **NSAMBI.** s. m. Relat. Prêtre du Congo, dont l'attribution spéciale est de guérir

les nègres d'une espèce de lèpre fort commune parmi eux.

NJONGUE, s.m. Linguist. Dialecte parlé sur la côte du Gabon.

NSOSSI s. m. Mamm. Sorte de chevrotain peu connu du Congo.

NTOUPI, s. m. Nom donné par les Grecs aux corps des excommuniés après leur mort. *Les ntoupis* restent, dit-on, incorruptibles dans les lieux où on les enterre. (Trevoux.) On écrit aussi *toupi*.

*** NU, UE**, adj. du lat. *nudus*, même signif.). Qui n'est point vêtu, qui n'est couvert d'aucun vêtement. Ne se dit proprement que de l'espèce humaine. Un homme nu. Une femme nue. Tout nu. Toute nue. Être nu. Être dépouillé et mis tout nu. Les sauvages sont tout nus. Avoir la tête nue. Parler tête nue. Aller pieds nus. Les bras nus. Les jambes nues. Voulez-vous prendre le plus grand homme en pitié, voyez-le lorsqu'il est *nu* (Boiste.) Héliogabale se fit tirer dans un coche par quatre femmes *nues* à travers les rues de Rome. (Montaigne.) L'amour est *nu*, mais il n'est pas crotté. (La Font.) Saint Louis suivait pieds *nus* l'étendard de la sainte croix. Fléch. Je vis une figure toute *nue* comme la mienne, et si noire que je m'imaginai que c'était le diable. (Le Sage.) Les jeunes filles des sauvages sont chastes quoique *nues*, parce que leur cœur est pur. (B. de St-P.) Quelquefois il se tient sur la place publique, la poitrine les jambes et les bras *nus*, à demi brûlé du soleil. Id.

La mère même des Amours
N'aime pas à se montrer nue. (Fn. DE NEUFCH.)

— Fig. Pour connaître et bien juger la vraie candeur de l'homme, il faudrait le voir tout *nu* (Moi.)

— Fam. *S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu.* S'enfuir en toute hâte, sans avoir le temps de s'habiller.

— *Nu comme un ver.* Entièrement nu. On dit dans le même sens : *Nu comme la main, nu comme il est sorti du ventre de sa mère nu comme un singe.* Il se jeta par terre et adora Dieu et dit : Je suis sorti *nu* du ventre de ma mère. (Lemaistre de Sacy. Aussitôt on les dépouilla *nus* comme des singes (Voltaire.)

Blasan était donc nu, mais nu comme la main,
Nu comme un plat d'argent, nu comme un mur d'église,
Nu comme le discours d'un académicien.
(A. DE MUSSET.)

— Fig. L'intérêt de l'humanité demanderait que la puissance spirituelle fût mise *nue* comme la main. D'Alembert.)

— Fig. Je me trouve toute *nue*, toute seule de ne plus vous avoir (Mme de Sév.)

— Pop. *Être nu en chemise.* N'avoir sur soi que sa chemise.

— Par exagér. *Être tout nu.* Avoir de méchants habits tout déchirés. || N'être pas vêtu comme l'exigerait la saison ou la bienséance.

— Fig. *Il est arrivé tout nu, je l'ai pris tout nu.* Se dit en parlant d'un homme qui était dans le dénuement, et à qui l'on a prodigué les bienfaits.

— Se dit aussi d'un cheval, lorsqu'on le vend ou qu'on l'achète sans selle ni bride. Vendre un cheval tout nu.

— Fig. Qui manque de quelque chose. Le mérite va souvent tout nu. On considère peu dans le monde la vertu toute *nue*. (St-Evrem.)

— Qui est sans fard, sans déguisement. Montrer son âme toute nue. Une morale *nue* apporte de l'ennui (La Fontaine.) L'un n'est point trop farde, mais sa muse est trop *nue* (Boil.)

— *Observer quelque chose à l'œil nu.* L'examiner, l'observer sans lunette, sans microscope.

— Par extens. S'applique à certaines choses qui n'ont pas l'enveloppe, la couverture, l'ornement qu'elles ont d'ordinaire. Cette robe est bien nue. La bordure de ce tableau est bien nue. Relire trop nue. La face de cet édifice est trop nue. Comme toutes les cathédrales de la Suisse, magnifiques au dehors froides et *nues* à l'intérieur .. (Ger. de Nerval.)

— Fig. Un style nu. Une composition trop nue. Quelques métaphysiciens modernes ont dit que le même pouvoir qui a fait croître l'herbe dans les campagnes d'Amérique y a pu mettre aussi des hommes, mais ce système *nu* et simple n'a pas été écouté. (Voltaire.)

— *Les arbres sont nus en hiver.* Ils sont dépourvus de leur feuillage.

— *Épée nue.* Épée hors de son fourreau. Attila croyait voir dans le ciel saint Pierre, qui, l'épée *nue*, lui défend d'avancer. (Mme de Stael.)

— *Muraille nue.* Muraille sans boiserie ni tenture. Il ne peut souffrir sa pauvreté, ces murailles *nues*. (Boss.)

— *Maison nue.* Maison dégarnie de meubles.

— *Pays nu.* Pays qui est sans arbres, sans verdure. || Dans le même sens, se dit des champs qui ne sont pas ensemencés, ou qui sont dépouillés de verdure. Le champ reste *nu* jusqu'à ce que les premières pluies de l'hiver y fassent pousser l'herbe. (E. About.)

— Dans un sens analogue.

Le Tibre nu sait tomber pierre à pierre
Sa ville morte dans ses eaux. (LAMARTINE.)

— On trouve *nu* avec un régime. La terre, *nue* d'habitants, n'est plus qu'un lieu désolé. (Volney.) || Cette construction, rare aujourd'hui, était autrefois très fréquente. Le prince est *nu* d'honneur, lequel oublie un service signalé. (Pasquier.)

Ne laissant rien chez lui que le même penser,
D'un homme qui, tout *nu* de glaive et de courage,
Voit de ses ennemis la menace et la rage. (MALHERBE.)

Mes ouvrages sont trop vulgaires,
Et trop nus de science et d'art. (MÉNARD.)

— Bot. Se dit d'une partie quelconque, lorsqu'elle est privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. *Amande nue.* Celle qui a ses enveloppes soudées aux parois de la loge. || *Fleur nue.* Fleur sans involucre et sans bractées. || *Réceptacle nu.* Celui qui manque de paillettes ou d'écailles.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand on ne voit à leur surface ni poils, ni poussière farineuse.

— Ichtyol. Se dit des poissons qui n'ont point d'écailles.

— Jurispr. *Nue propriété.* Propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit. || *Nu propriétaire.* Celui qui a la nue propriété d'une chose. || *Titre nu.* Charge achetée sans la clientèle.

— Mamm. Se dit de la peau des quadrupèdes aux endroits où elle est dépourvue de poil. Il a les oreilles courtes et non pas *nues* comme celles du rat domestique. (Buffon.)

— Minér. *Métal nu.* Celui qui se rencontre dans le sein de la terre dégagé de toute substance étrangère.

— Peint. et Sculpt. Se dit de toutes les parties des figures, ou des figures entières qui ne sont pas couvertes de draperies. || On dit d'un tableau qu'*il est nu*, lorsque sa composition est pauvre, qu'il manque de détails, ou qu'il n'est pas assez meuble de figures.

— Phys. *Feu nu.* Celui dont l'action est dirigée immédiatement vers le corps sur lequel on travaille.

— Zool. Se dit de certains animaux dépouillés de leur enveloppe extérieure. Il admettait huit genres de mollusques *nus*. (F. Dujardin.)

— GRAMM. *Nu* employé sans article et devant un substantif demeure invariable et se joint par un trait d'union à ce substantif. Nu-tête, nu-pieds. Nu-jambes. Il lui parle *nu-tête*. (Acad.) Les courtisans vont *nu-tête* ; les esclaves vont *nu-pieds* ; le citoyen va entièrement vêtu. (Boiste.) Il marchait *nu-pieds* et s'appuyait sur un bâton d'ébène. (B. de St-Pierre.) Il était *nu-tête*, sous un parasol de byssus que portait un nègre derrière lui. (G. Flaubert.) || Cette manière de parler n'est usitée que pour les membres et les extrémités du corps ordinairement couvertes. On ne dirait pas *Il est nu-mains, il va nu figure, il est nu poitrine, elle va nu-ventre.* On ne dirait pas non plus au singulier *Elle est nu-jambe* en parlant d'une personne qui aurait une jambe nue et l'autre couverte. || L'invariabilité de *nu* devant un substantif n'était pas de règle absolue, au XVIe ni même au XVIIe siècle. Mme de Guillaut était *nues* jambes. (Mme de Sévigne.) Je suis *nue* tête. (Marivaux.) || Lorsque le substantif qualifié par l'adjectif *nu* est déterminé par l'article *la*, cet adjectif, quoique placé avant le nom, subit l'accord. Le donateur s'est conservé la nue propriété de ses biens.

— Prov. *Il est fait à cela comme un chien à se promener nu tête.* Il y est tout à fait accoutumé.

— NU, s. m. S'emploie, en style de dévotion, pour désigner un pauvre. En ce sens, il n'est guère usité qu'au pluriel. || *Vêtir les nus.* Donner des habits aux pauvres. C'est une des œuvres de miséricorde que de vêtir les *nus*. (Académie.)

— La partie du corps qui est découverte. Le *nu* des bras et des jambes montre un homme fort et nerveux. (Fén.)

— Archit. Absence d'ornement. Il y a trop de *nu* dans cette décoration. (Acad.) || *Le nu du mur.* La partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut, d'ornements qui excèdent. Mesurer l'épaisseur au nu du mur. Avoir une grande saillie sur le nu du mur.

— Hist. relig. *Nu-pieds.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Ichtyol. Nom de deux espèces de poissons dont l'un, du genre chétodon, vit dans les mers de la Caroline, et l'autre, du genre cycloptère, se trouve dans la mer des Indes.

— Peint. et Sculpt. Figure ou partie de figure qui n'est pas drapée. Le nu de cette figure n'est pas correct. Traiter bien le nu. De beaux nus. Indiquer, prononcer, dessiner le nu. Rendre avec mollesse le nu. Le *nu* doit être motivé en peinture. (Keratry.) || Partie de figure que les draperies recouvrent, mais sans empêcher de voir les formes. La draperie suit bien le nu. Cette draperie accuse bien le nu, fait bien le nu, laisse apercevoir le nu. Les vêtements qui accusent le *nu* détruisent le charme de la modestie. (Mme du Deffand.) || *Nu* ne se dit pas du visage et des mains, qui sont généralement découverts ; mais on le dit de toutes les autres parties du corps. || *D'après le nu.* D'après des modèles.

— Fig. Si vous ne laissez pas glisser sur le *nu* de vos raisonnements quelque filet de lumière, vous êtes embarrassé et nuageux. (Cormenin.)

— Techn. Devant d'un ouvrage de menuiserie.

— *A nu.* loc. adv. A découvert. Toucher un bras à nu. Toucher le corps à nu.

— Par anal. Un dindon ayant de trop belles plumes fut mis à *nu* par ses confrères. (H. Taine.)

— Fig. Sans déguisement, sans voile. L'égoïsme serait trop hideux s'il se montrait à *nu* ; il se revêt du manteau des apparences. (Boiste.) Je pourrais en donner la preuve, en exposant à *nu* l'origine de ce que l'on appelle principes dans toutes les sciences abstraites ou réelles. (Buffon.) Les lettres, c'est le style à *nu*. (Lamartine.)

— Fig. *Découvrir, faire voir son cœur à nu.* Ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur.

— Chim. Se dit d'un corps qui se montre en dehors de toute composition. Du charbon est mis à *nu*. (Serullas.)

— Manèg. *Monter à cheval à nu* ou *à dos nu.* Monter dessus sans selle.

— REM. GRAMM. Autrefois, on écrivait *nud* pour se conformer à l'étymologie, et les poètes emploient encore quelquefois cette orthographe pour éviter un hiatus.

Quand deux fois en dix ans les Gaulois dans la poudre
Ont par leurs cheveux blancs traîné ces dieux sans foudre,
Et mis le temple à *nud* et l'autel à l'encan. (LAMART.)

NU, s. m. Gramm. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec (ν) qui répond à notre *n*. || Comme signe numéral, avec l'accent supérieur à droite (ν′ il vaut 50, et avec l'accent inférieur à gauche, (,ν) 50,000. || Dans un autre système de notation, le nu vaut 13. Il indique le treizième livre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

*** NUAGE**, s.m. (radic. *nue*). Vapeur vésiculaire suspendue dans l'atmosphère, dont elle trouble la transparence par des teintes variant du blanc au noir ; elle s'y soutient parce qu'elle est en équilibre avec le poids de la colonne d'air située au-dessous, et elle est tantôt rassemblée en masses circonscrites, tantôt étendue sans distinction de limites. Les nuages sont le météore le plus commun, dans nos climats surtout, celui dont l'absence ou la présence constitue en quelque sorte la physionomie de l'atmosphère. Ciel couvert de nuages. Le vent chasse les nuages. Le soleil dissipe les nuages. Nuage qui crève. La lune sort d'un nuage. D'un souffle l'aquilon écarte les *nuages*. (Rac.) Toutes ces tempêtes sont donc produites par des vents qui sortent d'un *nuage*. (Buffon.) Sous un ciel toujours couvert d'épais *nuages*, où la clarté du jour pénètre avec peine, s'élèvent de vastes et antiques forêts. (Lacépède.) Les vapeurs répandues dans l'espace se condensent, transformées tout à coup en *nuages* menaçants. (Bergasse.) Au haut des airs les *nuages* s'entre-choquent. (Id.) Un *nuage* éclatant d'or, de pourpre et d'azur. (Delille.) Des *nuages* errants les flottantes vapeurs. (Id.) Derrière le *nuage*, qui nous jette son ombre, il y a l'étoile, qui nous jette sa clarté. (V. Hugo.) Une femme ne se fait plus peindre en déesse sur un *nuage*, mais dans un laboratoire, assise parmi des équerres et des télescopes. (H. Taine.)

— *Ciel sans nuages.* Ciel pur. || Fig. Vie exempte de vicissitudes.

— Fig. Quelle main salutaire a chassé le *nuage* ? (Rac.) N'attendez-pas que le *nuage* crève. (Id.) Il dissipait d'un regard les *nuages* qui s'élevaient dans les régions inférieures de son royaume. (Fléch.) La gloire des hommes montée à son plus grand éclat, s'attire, pour ainsi dire, à elle-même des *nuages*. (Mass.) Ce sont les hommes qui assemblent les *nuages* et ils se plaignent ensuite des tempêtes. (J. de Maist.

— Fam. Je vois se former de loin un *nuage* de coups de bâton qui crèvera sur mes épaules. (Molière.)

— Par extens. *Nuage de lait.* Petite quantité de lait versée sur le thé ou sur le café, ou elle forme comme un nuage.

— Tout ce qui offusque la vue, et qui empêche de voir distinctement les objets. Avoir un nuage devant les yeux. Avoir les yeux couverts d'un nuage. Un nuage de poussière, de fumée, d'encens. Être enveloppé d'un nuage de poussière. Déjà de traits en l'air s'élevait un *nuage* (Rac.) Je ne vois plus qu'à travers un *nuage*... Id.) Nous partons : un *nuage* de poussière voile et couvre le ciel. (Fén.) D'une ruche s'élève un *nuage* d'abeilles. (Dulard.) Des *nuages* d'encens dans les airs sont perdus. (Denne-Baron.) D'un *nuage* confus ses yeux étaient troubles. (Id.)

Plus pressés que la neige au retour des hivers,
Des *nuages* de traits ont obscurci les airs. (DELILLE.)

De corbeaux croassants un ténébreux *nuage*
Presseut leur vol tardif vers le prochain bocage.
(MALFILATRE.)

— Fig. Un *nuage* sans fin s'élève entre le monde et moi. (Fléch.) Sainte Thérèse entrevoit-elle son sauveur, un *nuage* importun le lui dérobe. (Id.)

— Fig. Difficultés qui répandent le doute, l'incertitude dans notre esprit, et qui obscurcissent pour nous la vérité. Les nuages qui offusquent l'entendement. La vérité dissipe les nuages de l'erreur. La vérité a percé le nuage qui la couvrait. En ce monde, nous ne voyons la plupart des choses qu'au travers d'un nuage. Les passions et les préjugés élèvent sans cesse des nuages dans notre esprit. Que vois-je ? la foi véritable ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et en dissipant le *nuage* se changer en claire vision. (Bossuet.) Quelle fut la pénétration de M. Letellier, quand il fallut percer les *nuages* de la dissimulation et de l'artifice ? (Fléch.) Des lumières successives dissipèrent une partie des *nuages* dont M. de Montausier était environné. Id.) La vérité perce le *nuage*. Id.) Des écrivains distingués ont cherché à dissiper les *nuages* dont son histoire est couverte (Pastoret.)

Il est certains esprits dont les sombres pensées
Sont d'un *nuage* épais toujours embarrassées. (BOIL.)

— Fig. *Se perdre dans les nuages.* Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles.

— Soupçons qui s'élèvent sur la conduite de quelqu'un, incertitudes répandues sur sa réputation, commencement ou reste de brouillerie. Dissiper par des explications les nuages qui s'étaient élevés, qui s'étaient répandus sur sa conduite. Leur querelle n'était qu'un nuage. Tous les jours de leur union ont été des jours sans nuage. Il ne reste plus entre ces deux personnes que de légers nuages. Les *nuages*, qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés. (Boss.)

Faut-il qu'à vos yeux seuls un *nuage* odieux
Dérobe sa vertu qui brille à tous les yeux ? (RAC.)

Que le mensonge un instant vous outrage,
Tout est de feu soudain pour l'appuyer,
La vérité perce enfin le *nuage*,
Tout est de glace à vous justifier. (VOLTAIRE.)

— Fig. Tristesse, ennui, chagrin. Aucun nuage ne trouble la sérénité de son âme. Un nuage de tristesse s'est répandu sur son front. Ne boudez plus, chassez ce nuage. Lumières de la France, aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un *nuage*... (Boss.) Il n'y a guère de vie qui soit exempte de *nuage*. (Mme de Sév.) Les *nuages* du malheur ont obscurci ma propre vie, et je n'ai pu être heureux même en songe. (B. de St-P.) Un *nuage* sinistre a passé sur ma vie. (Guiraud.) Cela fit entre lui et la reine un *nuage* de disgrâce qui mit quelques jours à se dissiper. (P. de St-Victor.)

Madame, ou je me trompe, ou, durant vos adieux,
Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux.
Puis-je savoir quel trouble a formé ce *nuage* ? (RAC.)

— Astron. Nom donné aux nébulosités ou blancheurs du ciel situées près du pôle austral. On les appelle *le petit nuage, le grand nuage*, ou *les nuées de Magellan*.

— Blas. Nom des pièces qui sont représentées avec plusieurs ondes, sinuosités ou lignes courbes, soit fasces, soit bandes, etc.

— Chir. Nom donné à la nubécule et au néphélion.

— Mar. *Nuage qui a le pied à l'eau.* Nuage qui s'élève de l'horizon, sans que le pied en sorte.

— Médec. Substance légère et blanchâtre qui nage quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase. || *Nuage inférieur*, ou *écaréme* Flocons en suspension vers le milieu ou le tiers inférieur du liquide. || *Nuages voltigeants.* Hallucination de la vue, dans laquelle des corps légers semblent voltiger devant les yeux.

— Moll. Un des noms du cône tulipe.

— Syn. comp. NUAGE, BROUILLARD. La place seule qu'occupent les *nuages* les différencie des *brouillards* ; car ce qui est un *nuage* pour le spectateur placé dans une plaine devient un *brouillard* pour celui qui est placé sur le sommet d'une montagne.

NUAGÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui offre des dessins représentant des nuages.

— Blas. Se dit des pièces qui sont représentées avec des ondes ou sinuosités. Bande, fasce nuagée.

NUAGER, ÈRE, adj. Se disait pour Qui est d'une nature analogue à celle des nuages.

Iris voulut à ce dieu consentir,
Et rassembla d'une aile *nuagère*
Chez l'Océan force pluie légère. (JAMYN.)

— Qui habite les nuages.

Ainsi qu'Iris la *nuagère*
Bigarre sa robe légère
Aux rais du soleil opposé. (JAMYN.)

— Fig. Triste, sombre. Sur mon front *nuager* de nouveaux plis se fouillent. (Th. Gaut.)

NUAGEUSEMENT adv. (rad. *nuageux*). Néol. Comme un nuage.

*** NUAGEUX, EUSE**, adj. Où il y a des nuages. Ciel nuageux.

— Qui est au milieu des nuages.

De Lucate bientôt les sommets *nuageux*,
Et du port d'Apollon les écueils orageux,
Chers malgré leurs dangers, de loin nous apparaissent
(DELILLE.)

— Qui ressemble à un nuage. Les eaux qui s'élancent en gerbe de ces fontaines sont si légères et si *nuageuses*... (Mme de Stael.)

— Fig. Attristé, assombri. Ce bonheur à travers la vie grise et *nuageuse* lui sembla bon. (H. de Balzac.)

— Fig. Vague, obscur. Un style nuageux. Un poète nuageux.

— Joaill. *Pierre nuageuse.* Pierre précieuse dont la transparence est ternie en quelques endroits.

— Moll. Se dit de quelques coquilles à fond blanc marqué de taches peu foncées. Cône nuageux. Olive nuageuse.

*** NUAISON** s. f. (rad. *nuée*). Mar. Tout le temps que dure un même vent, un même état de l'atmosphère. Une nuaison dure quelquefois plusieurs semaines.

*** NUANCE**, s. f. (rad. *nuer*). Chacun des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. C'est la fusion presque insensible et habilement ménagée des tons différents d'une même couleur, depuis le plus sombre jusqu'au plus clair. La dégradation d'une seule couleur produit un nombre infini de nuances. Le mélange de plusieurs couleurs produit des nuances variées à l'infini. Les *nuances* par lesquelles se dégradent l'ombre et la lumière

sont insensibles. (Acad.) Lorsque le soleil est près de se lever, l'horizon se colore de mille *nuances*. (La Mennais.)

— Teinte très légère. Ne mettre qu'une nuance de noir, qu'une nuance de rouge.

— Fig. On a dit qu'il n'y avait point de grand génie sans une *nuance* de folie. (Diderot.)

— Mélange et assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble. Nuance douce, rude. Nuance bien, mal entendue. Faible nuance. Nuances admirablement assorties ou contrastées.

— Fig. Je n'ai cité l'Écriture sainte que six ou sept fois au plus, tant pour ne pas mêler le sacré avec le profane, qui ne font pas une belle *nuance* ensemble, que parce que la politique moderne ne s'accorde guère avec celle des rois d'Israël et de Juda. (Amelot de La Houssaye.)

— Par analog. Nom donné aux divers degrés existant dans les impressions produites sur nos sens par les choses qui en sont l'objet. Le tact, les odeurs, les saveurs, les sons ont leurs nuances. Les sens du sauvage saisissent mille *nuances* imperceptibles qui échappent aux sens ou plutôt à l'attention de l'homme civilisé. (E. Renan.)

— Chacun des degrés par lesquels passe une chose qui s'accomplit. La fin de la vie n'arrive que par *nuances* souvent insensibles. (Buff.)

— Chacune des modifications qui se présentent dans les idées, le caractère d'une personne ou la manière d'être d'une chose. Il y a autant de nuances dans cette femme que de jours dans l'année. Suivant les différences du rang, du mérite, de la réputation, il donnait à sa politesse, à ses égards, les *nuances* que ces différences exigent. (Condorcet.) Ce qui constitue une de ces modifications. La gaminerie est une *nuance* de l'esprit gaulois. (V. Hugo.)

— Chacun des divers degrés qui séparent des personnes, des choses dont l'une est l'opposé, l'extrême de l'autre. Il y a bien des nuances entre le vice et la vertu, entre un sot et un homme d'esprit. Les esprits dogmatiques ne sont jamais sévères que pour ceux qui sont séparés d'eux par une *nuance*. (E. Renan.)

— Ce qui occupe le degré intermédiaire. L'huître fait la nuance entre les animaux et les plantes, comme le singe fait la nuance entre l'homme et la bête. Il y a quelque chose d'aérien dans la gloire; elle forme, pour ainsi dire, la *nuance* entre les pensées du ciel et celles de la terre. (Mme de Staël.)

— Fig. Différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses de même genre, entre deux mots, deux expressions, deux sens du même mot, deux tons, deux airs, deux gestes, deux sentiments, etc. Observer, ménager, heurter, rompre les nuances. Les nuances qui distinguent les synonymes entre eux. Il y a entre ces deux idées une nuance qu'il est difficile d'apercevoir, de distinguer, de discerner, de saisir. La nuance qui sépare ces deux idées est légère, est fine, est peu sensible, est imperceptible. Le synonymiste doit s'attacher à saisir les nuances qui font qu'un mot diffère d'un autre. Il importe que le moraliste et le poète dramatique étudient avec soin les nuances si diverses de toutes les passions. Le style a aussi ses nuances, mais elles ne sont bien connues et convenablement mises en œuvre que par les grands écrivains. Certaines gens savent si bien observer les *nuances*, qu'ils n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. Boiste. L'extrême difficulté ne paraît qu'à penser sur chaque sujet ce qu'il y a de meilleur à dire, et à trouver dans un langage je ne sais quelles *nuances*, qui dispensent de se connaître en ce qui sied le mieux en fait d'expressions. (De Mérè. Ce sont des *nuances* délicates que les connaisseurs aperçoivent. Volt. Les mêmes idées, les mêmes sentiments se reproduisent sans cesse avec des *nuances* qui donnent a chacune de ces reproductions un caractère qui leur est propre. (J. Favre.) Grâce à l'union faite dans les diverses *nuances* de l'opinion républicaine, nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné. (Gambetta.) La peinture rend mal les complications et les *nuances* des sentiments. (H. Taine.)

— Hortic. Mélange naturel des couleurs qui se trouvent dans certaines fleurs. Cette fleur charme par sa nuance.

— Mus. Degré d'intensité des sons soit de la voix, soit d'un instrument.

— Peint. Nom donné aux transitions presque imperceptiblement graduées d'une couleur à une autre, ou du clair aux tons bruns. Ce mot est du langage commun, plus encore que de celui de l'art; on l'emploie surtout en parlant de l'œuvre du teinturier. Les peintres expriment la même idée par les mots *tons, teintes, demi-teintes*.

— Techn. Se disait chez les perruquiers, pour désigner un mélange de cheveux de différentes couleurs qui avaient du rapport, et dont ils faisaient une sorte d'agrément.

NUANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Nuancer. S'empl. adjectiv. Couleurs bien nuancées. La politesse italienne est plus cordiale, moins *nuancée* que la politesse française. (Mme de Staël.) Le chant des fauvettes s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables, flexibles et *nuancées*. (Buff.) J'étais vêtue à sa guise, de blanc *nuancé* de lilas, avec un chapeau de paille orné de quelques bluets. (Michelet.)

— **NUANCE**, s. m. Etat de ce qui est nuancé. Le nuancé d'un tableau.

NUANCEMENT, s. m. Action de nuancer.

• **NUANCER**, v. a. 1re conj. (rad. *nuance*). Le *c* prend une cédille devant *a, o*. *Nous nuançons. Je nuançais. Je nuançai. Nuançant.* Assortir, disposer des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant soit du clair à l'obscur, soit de l'obscur au clair. Nuancer les couleurs.

— Orner, embellir de couleurs variées. Les teintes variées des costumes *nuançaient* la verdure comme les couleurs vives des fleurs sur une pelouse du printemps. (Gérard de Nerv.)

— Fig. Etablir des nuances, de légères différences. Cet auteur sait bien nuancer les caractères de ses personnages. Nuancer des images, des idées. En poésie, comme en peinture, il faut savoir *nuancer* les couleurs, observer les jours et les règles de l'optique, car il en est une pour les yeux de l'esprit comme pour ceux du corps. (Trev. C'est aux traducteurs à *nuancer* habilement les endroits où la modestie reçoit des atteintes. (Id.)

— Par extens. Le malheur avait obstinément deteint sur tous les moments de sa vie, qu'il *nuançait* d'une teinte sombre. (M. Masson.

— Techn. *Nuancer les crayons de pastel*. Les faire de différentes nuances dans la même couleur. | *Nuancer des cheveux*. Mélanger des cheveux de différentes couleurs.

— **SE NUANCER**, v. pron. Prendre une nuance. Dans tous les animaux retenus en domesticité ou détenus en captivité, les couleurs naturelles et primitives ne s'exaltent jamais, et paraissent ne varier que pour se dégrader, se *nuancer*, se radoucir. (Buffon.) Figurez-vous à l'horizon une belle couleur orange qui se *nuance* de vert, et vient se perdre au zénith, dans une teinte lilas. (B. de St-P.)

— Passer par diverses teintes graduées. Toutes ces teintes, sous les alternatives du soleil et de l'ombre, se *nuancent* avec une variété et une harmonie charmantes. (H. Taine.)

— Fig. Si on voyait ainsi se *nuancer* une opinion .. (Thiers.)

NUANÇOIR, s. m. (rad. *nuancer*). Techn. Outil dont se sert l'ouvrier en paille.

NUBÉCULAIRE, s. f. (du lat. *nubecula*, petite nuée). Foram. Genre de foraminifères classé aussi dans les polypes, établi pour de petits corps irréguliers trouvés à l'intérieur de certaines coquilles fossiles.

• **NUBÉCULE**, s. f. (lat. *nubecula*; dimin. de *nubes*, nuage). Néol. Petit nuage.

— Astron. Tache dans le ciel.

— Moll. Espèce de coquille univalve du genre cône.

— Pathol. Maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard. || Petite tache sur la cornée transparente. || Nom donné aussi quelquefois au nuage qui nage au milieu de l'urine.

NUBES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Ethiopie, le même sans doute que les Nobates des anciens et les Nubiens modernes, habitait aux environs de la Thébaïde et sur le golfe Arabite.

NUBIE et **SOUDAN ÉGYPTIEN**. Géogr. Ces pays, conquis par les Egyptiens de 1820 à 1822, sont bornés : au N., par l'Egypte; à l'E., par la mer Rouge; au S.-E., par l'Abyssinie; au S., par les pays des Gallas et des Schillouks; au S.-O., par le Darfour; à l'O., par le Sahara. La population est évaluée à dix millions d'hab. Le Nil blanc traverse le Sennaar et la Nubie du S. au N. et reçoit à droite le Nil bleu et l'Atbarah. La vallée du Nil, au-dessous de Khartoum, est très encaissée, son cours est obstrué par des rochers qui forment des rapides. Le climat de la Nubie est chaud et sec; le Soudan est dans la zone des pluies, qui engendrent une végétation luxuriante, mais aussi des fièvres pernicieuses. Le bétail est nombreux; mais les forêts sont peuplées d'animaux féroces. Les populations de race éthiopienne, du rameau brun rouge, sont les Barabras ou Kenous, les Bichâris, les tribus de la Babiouda, les Kababich; les peuplades de race éthiopienne, du rameau noir, sont celles du Takalé et du Kordofan; les peuplades de race arabe sont les Baggara; les Foungi sont un mélange d'Ethiopiens et d'Arabes. Presque tous sont musulmans. La Nubie correspond à l'ancienne *Æthiopia supra Ægyptum* et au pays de Méroé. Le nom vient de l'ancienne tribu des *Nobates*.

NUBIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Nubie.

— adj. Qui appartient à la Nubie ou à ses habitants.

NUBIFÈRE, adj. 2 g. (lat. *nubes*, nuage, *ferre*, porter). Néol. Qui porte, qui paraît soutenir les nuages. Les cimes nubifères.

— *Plafond nubifère*. Plafond sur lequel sont représentés des nuages.

NUBIFUGE, adj. 2 g. (lat. *nubes*, nuage; *fugo*, je mets en fuite). Néol. Qui chasse les nuages. L'aquilon nubifuge.

NUBIGÈNE, adj. 2 g. (lat. *nubes*, nuage, *gigno*, j'engendre). Mythol. gr. Se dit des Centaures, fils de la Nue.

— Antiq. rom. *Boucliers nubigènes*. Se dit quelquefois des boucliers sacrés, que l'on croyait tombés du ciel. On les appelait aussi *anciles*.

— Bot. Qui croît sur les montagnes, à une très grande hauteur. Cytise nubigène. Renoncule nubigène.

• **NUBILE**, adj. 2 g. (lat., *nubilis*; fait de *nubere*, se marier). Qui est en âge d'être marié. D'après le code civil, les filles sont *nubiles* à quinze ans et les garçons à dix-huit. Acad. Un ancien usage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas *nubiles*. Tibère trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau avant de les envoyer au supplice. Montesquieu a dit :

> La grande jeune on ne me voit,
> C'est d'avoir cinq filles chez moi,
> Dont la moins âgée est *nubile*. (Quinault.)

— *Age nubile*. Age auquel on est en état de se marier.

— Fig. Alors que la terre est *nubile* et brûle d'être mère. (A. Chénier.)

NUBILEUX, EUSE, adj. S'est dit pour Nébuleux. Il tonne quelquefois en temps serein, pour la même raison qu'il tonne en temps *nubileux*, quand l'air est battu l'un contre l'autre. (Malherbe.)

— Fig. Triste, chagrin. Cependant je remarque un air fort *nubileux*. (Scarr.)

— Obscur. Style *nubileux* et douteux. (Mont.)

• **NUBILITÉ**, s. f. Etat d'une personne nubile. L'âge de la nubilité diffère suivant le sexe et le climat. Relativement au sexe, la femme est plus tôt nubile que l'homme, mais en revanche celui-ci conserve bien plus longtemps la faculté de se reproduire. Relativement au climat, la nubilité présente des différences très remarquables. Dans les régions les plus chaudes, telles que l'Afrique, la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique, on voit des filles de dix à douze ans déjà nubiles. Dans les climats tempérés, elles ne le deviennent que vers l'âge de quinze à dix-huit ans, et plus tard encore dans les contrées septentrionales. Ces différences dans l'époque de la nubilité doivent nécessairement influer sur celle du mariage.

— Syn. comp. **NUBILITÉ, PUBERTÉ**. Celle-ci a un commencement et un développement qui coïncident avec les derniers efforts de l'accroissement général; celle-là suppose cet accroissement terminé et tous les organes parvenus au degré de perfection et de force nécessaire pour permettre à l'homme de procréer son semblable, et à la femme de supporter les fatigues de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites.

NUBLE, s. f. Nom que l'on donnait autrefois à une sorte de pâtisserie fort délicate, à une espèce d'oublie.

— On donnait le même nom à une longe de veau et à une échinée de porc.

NUBLE. Géogr. Rivière du Chili, descend des Andes, a 130 kilom. de cours et se jette dans le Chillan.

— **NUBLE**. Province de la république du Chili, entre les provinces de Maule, au N.; de la Conception, au S.; les Andes, à l'E. La superficie est de 9,210 kilom. carrés, et la population de 135,000 hab. Le chef-lieu est Chillan.

NUCAL, ALE, adj. Anat. Syn. de **NUCHAL**.

NUCAMENTACE, ÉE, adj. (du lat. *nucamentum*, chaton). Bot. Qui a des fleurs disposées en chaton. Dont les fruits ressemblent à de petites noix. | Quelques botanistes ont donné cette épithète aux siliques qui ne s'ouvrent point d'elles-mêmes. — **NUCAMENTACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes que l'on avait placées près des amentacées, et dans laquelle se trouvaient réunis les végétaux qui ont peu d'analogie ensemble.

NUCELLE, s. f. (du lat. *nucella*, petite noix). Bot. Corps pulpeux entièrement composé de tissu cellulaire lâche, sans nulle apparence de membrane, qui occupe le centre de l'ovule végétal quand il commence à se développer, et qui n'adhère aux deux enveloppes, la primine et la secondine, qu'à la base de l'ovule.

NUCERIA ALFATERNA. Géogr. anc. Ville de la Campanie ancienne; auj. *Nocera de' Pagani*.

— **NUCERIA CAMELLARIA**. Ville de l'ancienne Ombrie; auj. *Nocera*.

— **NUCERIA APULORUM**. La même que *Lucera*.

NUCHAL, ALE, adj. (pron. *nu kal*; du lat. *nucha*, nuque). Zool. Qui a rapport à la nuque. Os nuchaux.

— Annél. Se dit d'un des cinq anneaux ou segments céphaliques des chétopodes qui n'est pas toujours distinct, c'est-à-dire auquel il arrive quelquefois de rentrer dans la composition du tronc.

NUCHE, s. f. (lat. anc. haut-allem., *nusca*, même signif.). S'est dit pour Boucle, bracelet, fermoir.

NUCHICORNE, adj. 2 g. (pr. *nu-ki-korne*; ét. lat., *nucha*, nuque; *cornu*, corne). Ent. m. Qui porte une corne sur la nuque ou sur le derrière de la tête.

NUCIFÈRE, adj. 2 g. (lat., *nux, nucis*, noix; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des noix ou des fruits semblables à la noix, comme le coco nucifère. If nucifère.

NUCIFORME, adj. 2 g. (lat., *nux, nucis*, noix; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une noix, comme le mésembryanthème nuciforme, qui est acaule et presque sphéroïdal.

NUCIFRAGE, s. m. (étym. lat., *nux, nucis*, noix; *frangere*, rompre, briser). Ornith. Nom scientifique du genre casse-noix d'Europe.

NUCINE, s. f. du lat. *nux, nucis*, noix. Chim. Substance trouvée dans le brou de noix.

NUCIPERSICA, s. f. (lat., *nux, nucis*, noix; *persica*, pêche). Hortic. Variété de pêche dont le noyau ressemble à une noix.

NUCIPRUNIFÈRE, s. m. (étym. lat., *nux, nucis*, noix; *prunum*, prune; *ferre*, porter). Bot. Plante du genre savonnier.

NUCITANNIQUE, adj. (rad. lat., *nux, nucis*, noix; fr. *tannique*). Chim. Se dit d'un acide extrait du tannin qui est contenu dans l'épisperme des noix.

NUCIVORE, adj. 2 g. (lat., *nux, nucis*, noix; *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de noix. Le perroquet *nucivore* n'a point les goûts d'un oiseau de proie, quoiqu'il ait comme lui des serres et un bec tranchant. (B. de St-P.)

NUCKIEN, ENNE, adj. Anat. Epithète donnée par quelques anciens auteurs à des glandes et à un conduit découverts par un anatomiste allemand nommé Nuck. *Canal nuckien*. Prolongement du péritoine contenu dans le cordon inguinal et s'enfonçant dans les grandes lèvres.

NUCLÉAIRE, adj. 2 g. (étym. lat., *nucleus*, noyau). Bot. Qui a rapport au noyau ou à son contenu. *Corps nucléaire*. Les trois parties qui constituent l'amande d'une graine, l'embryon, l'endosperme et le vitellus.

NUCLÉAL, ALE, adj. (étym. lat., *nucleus*, noyau). Bot. Syn. de **NUCLÉAIRE**.

— Astron. Qui a rapport au noyau d'une comète.

NUCLÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *nucleus*, noyau). Anat. Qui a un noyau.

NUCLÉIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *nucleus*, noyau; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte ou renferme un noyau.

— **NUCLEIFÈRES**, s. m. pl. Acal. Groupe de méduses, établi pour celles qui présentent un noyau.

NUCLÉIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *nucleus*, noyau; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un noyau.

NUCLÉINE, s. f. (du lat. *nucleus*, noyau). Anat. Substance du noyau des cellules du pus, très voisine de la mucine et de la matière amyloïde.

NUCLÉOBRANCHE, adj. 2 g. (étym. lat., *nucleus*, noyau; fr. *branchies*). Zool. Qui a les branchies en forme de noyau.

— **NUCLEOBRANCHES**, s. m. pl. Moll. Ordre de la classe des paracéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies groupées avec les organes digestifs, en une petite masse située à la partie supérieure du dos.

NUCLÉOLE, s. m. (dim. du lat. *nucleus*, noyau). Anat. Partie du noyau de la cellule.

NUCLÉOLÉ, ÉE, adj. Anat. Qui a un nucléole.

NUCLÉOLITE, s. f. (ét. lat., *nucleus*, noyau). Zooph. Genre d'échinides ne contenant que des espèces fossiles trouvées dans le terrain jurassique et le terrain crayeux.

NUCLÉOLULE, s. f. Anat. Granulation moléculaire au centre du nucléole.

NUCLÉOPYGE, s. m. (étym. lat., *nucleus*, noyau; gr. *πυγή*, fesse). Zooph. Genre d'échinodermes fossiles.

NUCLEUS, s. m. (pr. *nu-klé-uss*). Mot latin signifiant Noyau et souvent employé dans le langage scientifique.

— Minér. Noyau de matière plus dure entourée de matière plus molle.

— Moll. Masse de viscères qui pend sous le ventre des ptéropodes nucléobranches.

NUCODE, s. m. (ét. lat., *nux, nucis*, noix; gr. *εἶδος*, forme). Bot. Fruit composé de plusieurs noix manifestement distinctes, mais dont les attaches partent du même point, comme dans le lithosperme.

NUCULAINE, s. m. (ét. lat., *nucula*, petite noix). Botan. Fruit charnu, libre, non couronné par les lobes du calice, et renfermant plusieurs noyaux distincts appelés *nucules*. || Quelques botanistes étendent l'application de ce mot aux fruits charnus provenant d'un ovaire infère, tels que ceux du lierre, du sureau, du nerlier, etc.

NUCULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *nucula*, petite noix). Bot. Qui renferme une amande. Enveloppe nuculaire. Fruit nuculaire.

NUCULE, s. f. (ét. lat., *nucula*, petite noix). Bot. Chacun des petits noyaux d'un nucléaire. Ce sont de petites boîtes solides formées par la panninterne, qui continue à les recouvrir jusqu'à l'évolution de la plante.

— Moll. Genre de mollusques conchifères, famille des arcacées, établi pour un certain nombre d'espèces, dont le type, rencontré aussi à l'état fossile, est actuellement répandu dans l'Atlantique, la mer du Nord et la Méditerranée.

NUCULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui renferme des nucules. Comme la baie de la vigne vinifère, le pyrénion du nerlier germanique.

NUDAIRE, s. f. (ét. lat., *nudus*, nu). Ent. m. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des bombycides, établi pour quelques espèces dont le type est d'origine française.

NUDIBRANCHE, adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; fr. *branchies*). Moll. Qui a les branchies à nu. || **NUDIBRANCHES**, s. m. pl. Ordre de mol-

lusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies à nu sur quelque partie du dos.

NUDICAUDE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue entièrement nue, c'est-à-dire privée de poils.

NUDICAULE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *caulis*, tige). Botan. Qui a la tige nue et sans feuilles.

NUDICEPS. adj 2 g. (ét. lat., *nudus*. nu; *caput*, tête). Ichtyol. Dont la tête nue n'est point cuirassée.|| NUDICEPS. s. m. pl. Tribu de la famille des clupéides, comprenant ceux de ces poissons dont la tête nue n'est point cuirassée.

NUDICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou nu.

— Ornith. Qui a le cou sans plumes, comme la perdrix nudicolle.

— Erpét. Qui a le cou sans tubercules épars sur ses côtés, comme l'iguane nudicolle.

— NUDICOLLES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant ceux qui ont le haut du cou nu ou seulement couvert de duvet.

— Entom. Tribu de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises, à laquelle on rapporte ceux de ces insectes dont la tête se retrécit brusquement à la base en manière de cou.

NUDIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des corolles sans aucun appendice.

NUDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nudus*, nu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles nues ou lisses, comme l'helichryse nudifolié.

NUDILIMACE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *limax*, limace). Moll. Qui est nu comme une limace. || NUDILIMACES. s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, correspondant à peu près à celle des limaciens.

NUDIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *parere*, engendrer). Zool. Se dit d'un animal ovipare dont les œufs éclosent dans le corps de la mère, où l'embryon reste encore quelque temps avant de naître.

NUDIPÉDALE. s. m. Hist. relig. V. NUPEDALE.

NUDIPÉDALES s.f. pl. (étym. lat., *nudus*, nu; *pedes*, pieds). Antiq. rom. Cérémonie religieuse dans laquelle tous les assistants étaient nu-pieds, et qui avait lieu à l'occasion de quelque calamité publique, surtout pour demander à Jupiter la cessation d'une sécheresse. Les dames romaines célébraient les nudipédales dans le temple de Vesta. || Se dit de cérémonies du même genre qui ont été pratiquées par les Grecs et les Juifs.

NUDIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *pes*, *pedis*, pied). Didact. Qui va les pieds nus. Il y a beaucoup de sauvages nudipèdes.

— Bot. Se dit d'une plante qui a les pédoncules ou hampes sans feuilles.

— Entom. Se dit d'un insecte dont les pattes ne sont point chargées de poils.

— Mamm. Se dit d'un mammifère qui a le dessous des pattes entièrement dégarni de poils.

— Ornith. Qui a les pattes sans duvet ni plumes.

— NUDIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, comprenant des oiseaux qui ont le bas des jambes dégarni de plumes.

NUDIPELLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *pellis*, peau; *ferre*, porter). Zool. Qui a la peau entièrement nue.

— NUDIPELLIFÈRES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles amphibiens, qui ont la peau entièrement nue. Ce mot a été proposé pour remplacer celui de batraciens.

NUDISEXE. adj. 2 g. ou **NUDISEXÉ. ÉE**. adj. (ét. lat., *nudus*, nu; *sexus*, sexe). Bot. Dont les organes sexuels sont entièrement à nu.

NUDITARSE. adj. 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *tarsus*, tarse). Ornith. Dont les tarses sont nus, sans duvet ni plumes. || NUDITARSES. s. m. pl. Tribu de la famille des gallinacés tétradactyles, comprenant ceux de ces animaux dont les tarses sont nus en totalité ou en majeure partie.

* **NUDITÉ**. s. f. (ét. lat., *nuditas*; de *nudus*, nu). Etat d'une personne qui est nue. Couvrir, revêtir la nudité du pauvre. Laisser quelqu'un dans la plus complète nudité. Honteuse, indécente nudité. Beaucoup de femmes sont mortes martyres de la mode, qui les contraignait au sacrifice de la pudeur, à la *nudité*. (Boiste.) Le défaut d'ornements est pour la coquette une sorte de *nudité*. (Id.)

L'onde tiède et limpide invite à s'y plonger,
Il cède, et détachant son vêtement léger,
Dévoile d'un beau corps la *nudité* touchante.
(DE SAINT-ANGE.)

— Se dit en parlant des parties que la pudeur oblige de cacher. Couvrir, cacher sa nudité.

Triste et honteux de voir sa *nudité*,
Il sut qu'il n'était plus, grâce à sa sauveté,
Qu'un chétif animal pétri d'un peu de terre. (BOIL.)

— Dans le style biblique, *Découvrir la nudité d'une femme*. Avoir commerce avec elle.

— Par extens. Se dit en parlant d'un objet sans ornement, des arbres dépouillés de leurs feuilles, d'un rocher aride, etc. La triste nudité des forêts, des rochers. Toute la région est d'une affreuse, d'une stérile, d'une aride nudité. Quelques fenêtres grillées apparaissaient çà et là sur la *nudité* des murs. (Chateaubriand.)

Un vêtement d'hiver est jeté sur les plaines,
Et cache des forêts la triste *nudité*. (DE SAINT-ANGE.)

— Fig. Etat d'une chose morale présentée telle qu'elle est. Faire voir le crime dans toute sa nudité. Les ordures y sont sans enveloppe, et les yeux les plus hardis sont effrayés de leur *nudité*. (Molière.) L'impitoyable défiance des gens d'affaires apparaissait dans toute sa *nudité*! (L. Blanc.)

— Mystic. Dépouillement de tout sentiment. Sous un jargon de pur amour, d'anéantissement et de parfaite *nudité*. (Rac.)

— Peint., Sculpt. Etat d'une personne et d'une figure nue, et au pluriel, Parties nues d'une figure. Se prend en bonne et en mauvaise part. Ce peintre ne fait que des nudités. Ce style, comme en sculpture, il n'y a de beau que la *nudité*. (Lamartine.)

* **NUE**. s. f. (dulat. *nubes*, même signif.). Nuage. L'éclair qui sort de la nue. Le soleil perce la nue. Le tonnerre gronde dans la nue. Cet oiseau fend les nues, se perd dans les nues. Cette montagne a son sommet au-dessus des nues. Les factions sont comme les *nues*, ou chacun se figure ce qu'il lui plaît. (De Retz.) Cette grosse *nue* de foudres et d'éclairs vint fondre sur la Picardie. (Volt.) Des colonnes d'étincelles et de fumée assiègent les *nues*. (Chateaub.)

Mille cloches émues
D'un funèbre concert font retentir les nues. (BOIL.)

— Se dit en parlant des nuages dans lesquels les païens faisaient descendre leurs dieux, et au milieu desquels les peintres modernes représentent quelquefois Dieu, les anges, les saints. Une nue enleva le Sauveur au ciel. Mercure fendit la nue. Iris parut sur une nue.

Le soldat étonné dit que, dans une nue,
Jusque sur le bûcher Diane est descendue. (RACINE.)

— Se dit quelquefois pour l'Espace qu'occupent les nues, pour le ciel même. Dieu voit du haut des nues les entreprises des hommes et les renverse. Les enfants de Noé voulaient porter la tour de Babel jusqu'aux *nues*. Boss.)

— Fig. *Porter, élever une personne, une action aux nues, jusqu'aux nues*. La louer excessivement. Et le peuple élevant vos vertus jusqu'aux *nues*... (Rac.)

— Fig. *Cette pièce a été aux nues*. Cette pièce a obtenu un très grand succès.

— *Faire sauter, monter quelqu'un aux nues*. L'impatienter, le mettre en colère. Quand on lui parle de son procès, on le fait sauter aux nues. Je vous prie de ne point monter aux *nues*, ni me contraindre sur certaines choses. (Mme de Sévigné.)|| *Être au-dessus des nues*. Avoir surmonté quelque grand obstacle, être bien dans sa fortune ou dans ses affaires.

— *Tomber des nues*. Être extrêmement surpris, dérangé dans ses habitudes. Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, je tombe des nues, il me semble que je tombe des nues. Me voilà tombée des *nues*, je ne saurais vivre sans vos lettres. (Mme de Sévigné.) Je suis encore bien plus tombée des *nues* quand il n'y est pas. (Id.) || Arriver à l'improviste. Nous ne vous attendions pas et vous êtes pour nous tombé des *nues*. (Regnard.)

— Fig. et fam. *Il semble tomber des nues*. Se dit d'un homme qui est embarrassé, décontenancé, qui ne sait à qui s'adresser dans la compagnie ou il se trouve. || *Il est tombé des nues*. Il n'est connu ni avoué de personne.

— Fig. *Ce dénouement, ce personnage, cet incident tombe des nues*. Se dit en parlant d'un dénouement, d'un personnage, d'un incident qui n'est point amené, point préparé, qui ne sort point du sujet.

— Fig. *Percer les nues, se perdre dans les nues*. S'élever dans ses discours, dans ses raisonnements, de manière à faire perdre aux autres et à perdre soi-même de vue le sujet qu'on traite, ou la chose qu'on a entrepris de prouver. A force de vouloir s'élever, il se perd dans les nues. Les mystiques n'ont songé qu'à percer les *nues* et à se faire perdre de vue par les lecteurs. (Bossuet.) Il croyait ramper, si du premier pas il ne se perdait dans les *nues*. (Mass.) L'autre a peur de ramper, il se perd dans la *nue*. (Boil.) Follement égaré dans les *nues*. (Id.)

— Par analog.

Et sans l'aller chercher des vertus dans les *nues*,
Il faudrait peindre en toi des vertus connues.
(RACINE.)

— Fig. *Être dans la nue*. Être obscur, inconnu dans les détails. Il était question lundi d'une nouvelle qui était encore dans la *nue*. (Mme de Sévigné.)

— Myth. Mère des Centaures.

— *En nue*. loc. adv. Se disait autrefois comme on dit aujourd'hui En l'air, au propre et au figuré. C'étaient des pensements vains, en *nue*. (Montaigne.)

— Syn. comp. NUE, NUÉE, NUAGE. Il semble que *nue* marque plus particulièrement les vapeurs les plus élevées; que *nuée* désigne mieux une grande quantité de vapeurs étendues dans l'air et annonçant de l'orage, et que *nuage* soit plus propre à caractériser un amas de vapeurs fort condensées. L'idée de *nue* fait penser à l'élévation; celle de *nuée*, à la quantité et à l'orage; celle de *nuage*, à l'obscurité. Cette distinction est souvent applicable au sens figuré de ces mots.

NUÉ, ÉE. part. pass. du v. Nuer. S'emploie adjectiv. Cela est parfaitement bien nué. Plusieurs chenilles étalent une riche variété de couleurs *nuées* avec un art infini. (Réaumur.) Dans un ouvrage bien *nué*, les couleurs sont si bien fondues, que le passage de l'une à l'autre n'est pas sensible, en sorte que l'œil est incertain sur celle qu'il voit. (Noël.)

— Se dit de certaines fleurs qui ont plusieurs nuances.

— *Nué de*. Un arc-en-ciel *nué* de cent sortes de soies. (La Font.)

— Techn. *Or nué*. Or employé avec de la soie dans un ouvrage de broderie, de sorte que l'or serve comme de fond au tableau, et que la soie serve à donner les couleurs convenables aux figures.

* **NUÉE**. s. f. (rad. *nue*). Nuage étendu, épais, sombre. Grosse nuée. Nuée épaisse. Cette nuée va crever. Il faut laisser passer la nuée. Le vent chasse la nuée. La nuée passe. Il élèvera son trône au-dessus des *nuées*. (Mass.) La tête du conquérant aura touché dans les *nuées*, et tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un vil monceau de boue. (Id.) Ces montagnes sont surmontées de hauts pitons, autour desquels se rassemblent sans cesse des *nuées* pluvieuses. (B. de St-P.)

— Fig. Entreprise, complot, conspiration, punition, vengeance, qui se prépare et qui est près d'éclater. La nuée se forme. On ne sait où la nuée crèvera. L'ennemi menaçait plusieurs provinces: la nuée a crevé sur le point où l'on était le moins en défense.

— Par extens. Vapeur épaisse semblable à un nuage. Des hymnes portes sur des *nuées* d'encens montent vers le ciel. (P. de St-Victor.)

Du fond de notre sacristie
Une épaisse *nuée* à longs flots est sortie. (BOILEAU.)
Tel l'encens d'Yémen, dans un jour solennel,
Touché à peine le feu qui brûle sur l'autel,
Qu'évaporé soudain par la vapeur poussée,
Il monte vers les cieux en *nuée* odorante. (CASTIL.)

— Multitude de personnes, d'oiseaux, d'animaux venus par troupes. Il vint une nuée de barbares qui désolèrent tout le pays. On vit une nuée de corbeaux, de cailles, de sauterelles, etc. Des *nuées* de papillons, peints de mille couleurs, volent sans bruit sur les fleurs. (B. de St-P.) Le Véloce était environné d'une *nuée* de mouettes. (A. Dumas.) On n'entendait que les petits cris faibles d'une *nuée* d'oiseaux de passage qui traversaient le ciel à une hauteur immense. (V. Hugo.) Sur les coteaux descendant à la Seine, une *nuée* de travailleurs s'était abattue. (A. Baudet.)

— Par exagér. Il est tombé chez lui une nuée de parents qui le grugent. Il s'est fait une nuée d'ennemis. Ici, quelle *nuée* de témoins! (Mass.)

— En ce sens, Se dit aussi des choses. Une *nuée* de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants. (Fen.)

— Par extens. Chose frivole, de peu d'importance. Propos de table et propos d'amour, les uns sont aussi insaisissables que les autres: les propos d'amour sont des *nuées*, les propos de table des fumées. (V. Hugo.)

— Représentation sur toile d'une nuée, dont on se sert au théâtre. En bas était une grande *nuée* qui cachait toute la scène, afin que les spectateurs ne vissent rien jusqu'au temps nécessaire. (Richer.)

— Alchim. *Nuée dont Jupiter couvrait Io*. Petite peau qui paraît au commencement de la congélation de l'élixir.

— Astron. *Nuées de Magellan* ou *du Cap*. Deux blancheurs remarquables que l'on observe dans le ciel austral.

— Hist. sainte. *Colonne de nuée*. Nom donné à une colonne aérienne que Dieu envoya miraculeusement pour diriger les Israélites dans le désert. Elle était sombre pendant le jour et lumineuse pendant la nuit; elle s'arrêtait quand il fallait camper et se mettait en mouvement quand il fallait partir.

— Joaill. Partie sombre qui se trouve souvent dans les pierres et qui en diminue la beauté et le prix.

— Moll. Un des noms du cône tulipe. || *Nuée d'or*. Nom marchand du cône mage.

— NUÉES. s. f. pl. Philol. Titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle ce poète a tourné en ridicule la manière d'enseigner de Socrate et ses opinions philosophiques. Suivant l'opinion générale, *les Nuées* furent le premier signal des attaques contre la doctrine de Socrate, attaques qui, vingt-quatre ans après, causèrent la condamnation à mort de ce philosophe.

On vit par le public un poète avoué
S'enrichir aux dépens du mérite joué;
Et Socrate par lui, dans « un chœur de *Nuées* »,
D'un vil amas de peuple attirer les huées. (BOILEAU.)

NUEIL-SOUS-LES-AUBIERS. Géogr. Comm. du cant. de Châtillon-sur-Sèvres, arr. de Bressuire (Deux-Sèvres); 2,200 hab.

NUELLE. s. f. (dim. de *nue*). Météorol. Nom des couches blanches et grises d'un nuage dans lequel se forme le grésil.

* **NUEMENT**. adv. V. NÛMENT.

* **NUER**. v. a. 1re conj. (rad. *nue*, par allusion aux reflets de lumière qui se produisent dans les nues). *Je nue, nous nuons, vous nuez. Je nuais, nous nuions, vous nuiez. Que je nue, que nous nuions, que vous nuiez*, etc. Assortir, disposer des couleurs, dans des ouvrages de laine ou de soie, etc., de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur, ou de l'obscur au clair. Nuer les couleurs.

— *Nuer un dessin*. Marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer.

— Absol. Cet ouvrier sait bien nuer, s'entend à nuer.

— SE NUER. v. pron. Être nué.

NUESSE. s. f. Féod. Qualité de ce qui est immédiat.

— *En nuesse*. loc. adv. Nûment, immédiatement. Tenir un fief en nuesse de tel seigneur.

NUEUX, EUSE. adj. (rad. *nue*). Se disait pour Chargé de nuages. Le temps n'était *nueux*. (A. Chartier.)

NUFS-ORBAH. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée à Tripoli et valant 3 litres 35.

NUG. s. m. Botan. Plante de la famille des composées sénecionidées, qui porte des fruits oléifères, regardés comme anthelminthiques par les Éthiopiens. On dit aussi *nook* et *nouk*.

NUGA. s. m. (ét. lat., *nugæ*, jeux d'enfants). Bot. Nom spécifique d'une espèce de bondue, parce que ses graines, de la forme et de la couleur d'une petite boule de pierre, sont employées dans l'Inde à divers jeux.

NUGAIRE. s. f. (du lat. *nugæ*, bagatelles). Bot. Syn. de CESALPINIE.

NUGATOIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *nugatorius*, même signif.). Qui n'est pas sérieux, qui est fait pour tromper. Argument nugatoire.

NUGENT (Thomas). Littérateur anglais, mort en 1772, connu par ses traductions et son *Nouveau Dictionnaire portatif des langues française et anglaise*. On lui doit encore un ouvrage estimé, *History of Vandalia*.

NUGGET. s. m. (pr. *neu-ghett*). Minér. Sorte de minerai d'or de l'Australie et de la Californie.

NUIL. s. m. Bot. Espèce d'orchidée qui vient au Chili.

NUILLE. s. f. (pr. *nu-ille*, *ll* mouill.). Hortic. Espèce de rouille jaune qui attaque les melons et les laitues.

NUIN. s. m. Gramm. Onzième lettre de l'alphabet celtique et gaélique; elle correspond à notre *n*.

* **NUIRE**. v. n. 1re conj. irrég. (du lat. *nocere*, même signif.). *Je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. Je nuisais. Je nuisis. Je nuirai. Je nuirais. Nuis, nuisons, nuisez. Que je nuise. Que je nuisisse. Nuisant. Nui*. Faire tort, porter dommage. Chercher à nuire à quelqu'un. Cet homme peut vous nuire dans vos affaires. Il n'a pas l'intention, le dessein, l'envie, les moyens, le pouvoir de vous nuire. Il ne peut pas vous nuire. Cette affaire a nui à sa réputation, à sa fortune. Cela ne nuit en rien, ne nuit à rien. Nuire par quelque chose. Il mettait les uns à couvert de l'insulte, les autres hors d'état de *nuire*. (Fléch.) Le mensonge et la duplicité entrent difficilement dans un cœur à qui la vérité ne saurait *nuire*. (Mass.) Tout zèle qui cherche à *nuire* doit être suspect aux grands. (Id.) J'abats ce qui me *nuit* partout où je le trouve. (Boil.) Il n'est presque pas de romans qui n'aient *nui* aux mœurs. (De Meilhan.) Il est certain que la révolution a *nui* pour longtemps aux lettres et aux arts. (La Harpe.) Il faut convenir que le théâtre de l'Opéra-Comique a *nui* beaucoup au Théâtre-Français. (Id.) Trop de gloire vous a *nui*. (Béranger.)

— Incommoder. Cette boisson, cet aliment nuit à la santé. Ce n'est que lorsque les fruits ne sont pas mûrs, ou lorsqu'ils sont corrompus ou trop desséchés, qu'ils peuvent *nuire* aux enfants. (B. de St-P.)

— Faire obstacle, empêcher. Personne ne m'aide, et tout le monde me nuit. Cela m'a bien nui. La résistance *nuit* aux mouvements, l'indécision *nuit* aux progrès. (Boiste.) La cherté du sel *nuit* à la production du bétail. (Proudhon.)

— Gêner. Je veux abattre cette muraille, elle me *nuit*. (Acad.)

— *Ne pas nuire*. Aider, servir, être utile. Ne pas nuire à quelqu'un. Ne pas lui nuire à obtenir ce qu'il sollicite. Nous venons de faire un empereur, et pour ma part je n'y ai pas *nui*. (P.-L. Courier.)

— Absol. Être nuisible. Les princes *nuisent* plus par l'exemple que par leurs fautes mêmes. (Boiste.) L'amitié sert, l'amour *nuit* toujours. (Id.) Un homme n'est pas coupable pour *nuire* en voulant servir. (J.-J. Rousseau.) Un sot a toujours assez d'esprit pour *nuire*. (Royou.)

— Importuner. Les insectes, les importuns nuisent.

— Impers. Il ne nuit pas d'avoir étudié, d'avoir voyagé. Si je vous avais dit tout ceci, il ne vous *nuira* de rien de l'entendre encore une fois. (Mme de Sévigné.)

— Prov. *Abondance de bien ou de biens ne nuit pas*. || *Surabondance de devoir ne nuit pas*. || *Trop gratter cuit, trop parler nuit*. Il faut être discret. || *Ce qui nuit à l'un sert à l'autre*. Les événements ne sont heureux ou malheureux que relativement à tel ou tel individu. || *Les charrettes lui nuisent*. Se dit d'un bourru. || *Tel nuit qui ne peut aider*.

— SE NUIRE. v. pron. Se faire du tort. Il s'est nui dans mon esprit par son ton louangeur. La cupidité se nuit à elle-même. En le laissant, vous vous *nuisez* bien plus à vous-même que toute sa malignité n'a su vous nuire. (Mass.)

— Se faire mutuellement du tort. Ils ont tenté tous les moyens de se nuire, de se nuire l'un à l'autre. On se *nuit* réciproquement à la

cour avec plus de finesse et d'habileté que parmi le peuple. (La Bruy.) C'est là que les haines et les amities changent sans cesse avec les intérêts ; il n'y a de constant et de perpetuel que le desir de se *nuire*. (Mass.) || On dit mieux *se nuire les uns aux autres*.

— Se faire mutuellement obstacle. Les ressorts multipliés se *nuisent* les uns les autres. (Boiste.)

NUISANCE. s. f. (radic. *nuire*). S'est dit pour Peine, ennui, tort, dommage. Une petite erreur en la dispensation de leurs drogues peut nous apporter beaucoup de *nuisance*. (Mont.) Et en cas que la faute pour le scandale, consequence et *nuisance* qu'elle tire après soi semblât devoir être promptement manifestee, etc. (St Franç. de Sales.)

— Jurispr. Dégât, incommodité. Quand il a fallu créer une legislation sur les etablissements insalubres, definir les *nuisances* et regler les formes de l'autorisation... (L. Reybaud.)

— Jurispr. anc. Amende pour dégât commis. On a dit aussi *nuisement*.

NUISANT. part. près. du v. Nuire.

NUISANT, ANTE. adj. Qui nuit.

Ils invoquent la mort. . . . . .
Blasphement la fortune et les astres *nuisants*. (Desportes.)

NUISEMENT. s. m. V. NUISANCE.

NUISIBILITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est nuisible. Qu'est-ce qui constitue l'utilité ou la *nuisibilité* des diverses espèces d'oiseaux : c'est le bien ou le mal qu'ils nous font. (Lescuyer.)

* **NUISIBLE**. adj. 2 g. Dommageable, qui nuit, qui peut nuire. Cela est nuisible à vos affaires. Nuisible à la santé, a la vue. Tout excès est noisible. Détruire les animaux nuisibles. Il n'y a rien de plus *nuisible* à la cour que d'abandonner son cœur à des mouvements d'impatience et de dépit. (La Bruy.) Sans la droiture et l'innocence des mœurs, tous les autres talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient ou *nuisible* ou inutile. (Mass.) Jamais, disent les philosophes, la verite n'est *nuisible* aux hommes ; c'est une grande preuve que ce qu'ils disent n'est pas la verité. (J.-J. Rousseau.)

Mais la raison d'État veut souvent qu'on prefère
A la vertu *nuisible* un crime necessaire. (Quinault.)

— Syn. comp. **NUISIBLE, MALFAISANT, PERNICIEUX**. *Malfaisant* se dit de ce qui fait du mal par sa nature, qui aime a faire du mal. *Nuisible*, de ce qui altere le bien ou empêche le maintien ou les progrès, qui trouble l'ordre. *Pernicieux*, de ce qui est nuisible jusqu'à causer a la fin la ruine, la perte, la corruption, la destruction.

NUISIBLEMENT. adv. D'une maniere nuisible. L'Église ne condamne pas le culte parfait ; elle ne décide point *nuisiblement* au salut. (Fénelon.)

* **NUIT**. s. f. (pr. *nui* ; du lat. *nox, noctis*, même signif.). Temps durant lequel le soleil demeure sous l'horizon. C'est l'opposé du *jour*. Il fait nuit. La nuit de Noël, de Saint-Jean. La nuit du lundi au mardi. Au commencement, a l'entree, au milieu, à la fin de la nuit. Une partie de la nuit. Pendant, durant la nuit. Une belle nuit d'été. Une longue nuit d'hiver. Voyager nuit et jour. Pauvres en esprit et detaches de vos biens, vous vous tenez aussi prêts a les quitter qu'un voyageur empresse a déloger de la tente ou il passe une courte *nuit*. (Boss.) A la *nuit* qu'il fallut passer en presence de l'ennemi, comme un vigilant capitaine, il reposa le dernier. (Id.) Les *nuits*, plus tristes que les jours, ôtent a M. de Montausier la douceur de la compagnie, et ne lui donnent pas celle du repos. (Flech.) Des infortunes qui ne passent que des jours de deuil et des *nuits* laborieuses sur la terre... (Mass.) Que la *nuit* paraît longue à la douleur qui veille ! (Saurin.) L'empereur n'avait point de sommeil ; il se levait plusieurs fois dans la *nuit*. (Las-Cases.) Il etait fort a son aise ; il avait amassé de son travail cinquante doubles louis, lorsqu'une *nuit* sa femme et sa fille s'en allèrent avec son tresor. B. de St-P.

Pour lors, je passerai sans trouble et sans affaire,
La *nuit* à bien dormir, le jour a ne rien faire. (Bajon.)

La *nuit* règne, et partout le sommeil sur la terre
Verse aux corps fatigués sa fraicheur salutaire (Parseval-Grandmaison.)

— Sous l'équateur, la nuit est égale en durée au jour. A l'époque des equinoxes, la nuit est égale au jour sur tous les points du globe. Dans l'hémisphère que nous habitons, la nuit est plus longue que le jour depuis l'equinoxe d'automne jusqu'a celui du printemps ; c'est tout le contraire depuis l'equinoxe du printemps jusqu'à celui de l'automne. L'hemisphère méridional subit à cet égard une loi inverse du nôtre. Aux pôles, la durée de la nuit est de six mois. Pour les habitants de la terre qui sont situés entre l'équateur et les pôles, cette durée varie continuellement suivant les saisons et suivant que l'on s'éloigne ou que l'on s'approche de l'equateur. Mais il y a des causes qui diminuent l'apparence de la durée de la nuit ; telle est la refraction, qui fait que nous voyons le disque du soleil, a son lever et a son coucher, au-dessus de l'horizon, pendant qu'il est entierement dessous. Ainsi le crepuscule diminue considérablement la durée de la nuit reelle. Il y a même des climats où, dans certains temps de l'annee, il n'y a pour ainsi dire pas de nuit.

— Suivant César, les Germains et les Gaulois, leurs imitateurs, supputaient la mesure du temps par nuits, et non par jours.

La nuit exerce une action directe sur les mouvements organiques par les modifications diverses que subit l'atmosphère pendant sa durée. Le refroidissement de l'atmosphère et la condensation des vapeurs élevées pendant le jour rendent l'impression de l'air plus pénible. Dans les contrees humides et marecageuses, des matières animales ou végétales reduites a l'etat de gaz et condensées par le froid des nuits exercent une action tellement deletère sur l'organisme, qu'elles sont rapidement funestes aux etrangers et même aux indigènes qui s'exposent imprudemment a leur influence. Un effet remarquable de l'obscurite de la nuit, c'est la frayeur qu'elle provoque chez l'homme qui n'y est point accoutumé. La nuit n'exerce pas directement, dans l'etat de santé, d'action très considerable sur l'economie vivante, et l'habitude rend presque insensible à son influence. Les fonctions intellectuelles s'exercent fréquemment pendant la nuit avec plus de régularité et plus d'énergie que pendant le jour. Quelques maladies sont augmentées par l'influence de la nuit ; d'autres, au contraire, en eprouvent du soulagement.

— Fig. *Nuit de fer*. Nuit dont le froid arrête la végetation.

— *Nuit close, nuit fermée*. Le moment où il est tout à fait nuit. || *La nuit se fait, il se fait nuit*. Le jour baisse et la nuit commence a paraître.

— *Les nuits éternelles*. Se dit quelquefois des longues nuits des pays voisins des pôles.

— *Voleurs de nuit*. Ceux qui dérobent pendant la nuit.

— *Oiseaux de nuit*. Ceux qui ne sortent que la nuit, comme les hiboux, les chauves-souris, etc.

— *Se mettre à la nuit*. Se mettre au hasard d'être surpris par la nuit, avant qu'on soit arrivé au lieu ou l'on veut aller. Il est tard, ne vous mettez pas a la nuit. Ne vouloir pas se mettre a la nuit.

— *Ce malade ne passera pas la nuit*. Il mourra dans la nuit.

— Fig. *C'est le jour et la nuit*. Se dit de deux personnes ou de deux choses entre lesquelles existe une grande difference. || *Il y a autant à dire que du jour à la nuit*. Il y a une grande difference.

— *Faire un trou à la nuit*. S'est dit dans le même sens que Faire un trou a la lune.

— Poét. *Les feux, les flambeaux de la nuit*. Les étoiles. La douce clarte des flambeaux de la nuit.

Helas ! ces purs flambeaux dont les *nuits* s'embellissent,
Ces corps demesures avec lenteur vieillissent. Fontan.)

— *Le flambeau de la nuit, l'astre des nuits*. La lune.

L'astre incertain des *nuits*, se levant dans les cieux,
Entr'ouvre a l'orient son œil silencieux. (Faucy.)

Astre inégal des *nuits*, quelle double clarté
S'échappe par les airs de ton disque argenté ? Lemierre.)

Et du flambeau des *nuits* la lumière incertaine
Brillait en tremblant sur les mers. (Fontanes.)

— *Les voiles, les ombres de la nuit*. L'obscurite de la nuit. || *La nuit a deployé, a replié ses voiles*. La nuit a commencé, a fini. Sur nous la *nuit* etend ses ailes tenébreuses. (Delille.)

Deja la *nuit*, quittant des cieux la vaste plaine,
Dans les flots azures plongeait son char d'ebène.
(Mollevalt.)

La *nuit*, laissant flotter ses voiles,
Abandonne aux zephyrs son char semé d'etoiles.
(Baour-Lormian.)

— La nuit considérée relativement a la manière dont on la passe. Bonne nuit. Mauvaise nuit. Nuit douloureuse, agitée.

— *Passer la nuit*. Veiller hors de son lit. Passer la nuit auprès d'un malade. Passer plusieurs nuits de suite.

— *Il ne dort pas toute la nuit*. Se dit d'un homme qui a des inquietudes, des soucis.

— *Passer une bonne nuit*. Bien dormir dans son lit. | *Passer une mauvaise nuit*. Être agité ou souffrant dans son lit, et ne point dormir ou dormir peu. || On dit de même *bien passer, mal passer la nuit*. On dit aussi d'un malade. Comment a-t-il passé la nuit ? Avoir une bonne nuit, une mauvaise nuit.

— *Nuit blanche*. Nuit qu'on passe sans dormir

— Fam. *Faire sa nuit tout d'une pièce*. Dormir sans interruption, d'un sommeil non interrompu.

— *Passer la nuit à étudier, à jouer, à danser, à boire*, etc. Étudier, jouer, etc., pendant toute la nuit.

— *Bon soir et bonne nuit* ou *je vous souhaite une bonne nuit*. Se dit en prenant conge le soir des personnes avec qui l'on vit en familiarite.

— *Faire de la nuit le jour, et du jour la nuit*. Consacrer la nuit aux divertissements ou au travail, et le jour au sommeil.

— *Les plaisirs de la nuit*. Les plaisirs dont on jouit la nuit.

— *Nuit d'une femme*. Ses faveurs. Ils achetèrent de leur vie une *nuit* de Cléopâtre. (J.-J. Rousseau.)

— *Bonnet de nuit*. Bonnet dont on se couvre la tête pour dormir. | *Être triste comme un bonnet de nuit*. Etre excessivement triste.

— *Chemise de nuit*. Chemise que l'on met le soir en se couchant et que l'on quitte le matin.

— *Table de nuit*. Table que l'on place la nuit à côté de son lit pour divers besoins.

— *Vase ou pot de nuit*. Vase dont on se sert la nuit pour certains besoins.

— *Sac de nuit*. Sac dans lequel on emporte ce qui est necessaire dans un voyage, surtout pour la nuit.

— Dépense que l'on fait en couchant une nuit a l'hôtel. Payer sa nuit a l'auberge.

— Par analog. Obscurité, ténèbres. Mais quelle epaisse *nuit* tout à coup m'environne ? Rac. Ce bois formait une *nuit* que les rayons du soleil ne pouvaient pénetrer. (Fen.) D'une sombre *nuit* ses beaux yeux sont couverts. (Voltaire)

— Fig. Secret, voile, mystère. Epaississons la *nuit* qui voile sa naissance. (Volt.) De la *nuit* du silence un secret peut sortir. Id.) De la *nuit* des erreurs sortons avec courage. (Chaussard.

Du sort de cet enfant on n'a donc nulle trace,
Une profonde *nuit* enveloppe sa race ! (Racine.)

Loin du vrai jour par lui toujours conduit,
L'homme ne sortit plus de son epaisse *nuit*. (Boileau.)

— Fig. *La nuit des temps, des âges*. Les temps reculés dont les traditions sont effacées. L'origine de cet usage se perd dans la nuit des temps. L'histoire de la decouverte du feu s'est eteinte presque partout dans la *nuit* des âges. (P. de Saint-Victor.)

Aurait-il imprimé sur le front des etoiles,
Ce que la *nuit* des temps renferme dans ses voiles ?
(La Fontaine.)

— *Percer la nuit des temps, de l'avenir*. Pénétrer dans l'avenir.

Le bonheur nous seduit, le malheur nous accable,
Mais nul ne peut percer la *nuit* de l'avenir
(La Harpe.)

Le flambeau des voyages,
Tel qu'un astre éclatant, perce la *nuit* des âges.
(Millevoye.)

— Fig. *La nuit de l'ignorance*. Se dit en parlant des epoques et des pays ou l'on était privé de connaissances, de lumieres. La nuit de l'ignorance couvrait alors tout l'Occident. Le flambeau des lettres a dissipé la nuit de l'ignorance.

— Obscurité d'une condition privée.

Et pouvez-vous, seigneur, souhaiter qu'une fille
Qui, dans l'obscurité nourrissant sa douleur,
S'est fait une vertu conforme a son malheur,
Passe subitement de cette *nuit* profonde
Dans un rang qui l'expose aux yeux de tout le monde ?
(Racine.)

— Dans les livres de l'Ancien Testament, la nuit se prend figurement pour Les temps d'affliction et d'adversité, comme lorsque le Psalmiste s'écrie : Vous m'avez éprouvé et vous m'avez visite la *nuit*.

— On dit aussi dans le même sens : *Il s'est fait une nuit autour de moi, la nuit est venue*, etc. Peu de jours après la mort de Sophie, Novalis écrivait a un ami : Il s'est fait *nuit* autour de moi, tandis que je me croyais encore à l'aurore de la vie ; ma douleur est infinie comme mon amour. (Artaud.)

— *La nuit du tombeau, du cercueil, la nuit sombre*. Le tombeau. Dans *la nuit* du tombeau j'enfermerai ma honte. Rac.)

Seront-ils percer par un éclat nouveau,
Ces illustres aieux, la *nuit* de leur tombeau ?
(Corneille.)

Où si dans la *nuit* du tombeau,
La voix du Dieu vivant a ramme sa cendre. (Racine.)

Un fleau précurseur du trepas,
Vers la *nuit* du cercueil precipite tes pas. (Thevenau.)

Et nous, lorsque son fils descend dans la *nuit* sombre,
D'inutiles honneurs nous entourons son ombre.
(Delille.)

— Poét. et fig. *La nuit du tombeau, la nuit du trépas, l'eternelle nuit*. La mort. Ces infortunes que la misère a réduits mille fois à souhaiter que le jour qui les vit naître eût été lui-même la *nuit* éternelle de leur tombeau... (Mass.)

Ces plaisirs, ces beaux jours coulés dans la mollesse,
Ces fils, enfants de l'allegresse,
Sont passés avec toi dans la *nuit* du trépas. (Voltaire.)

Il pâlit, il crut voir l'astre expirant comme elle,
Tout prêt a s'abîmer dans la *nuit* eternelle.
(Lemierre.)

— *L'éternelle nuit*. Le séjour des morts. Venez-vous m'enlever dans l'eternelle *nuit* ? Racine.)

Hotes inanimés de la *nuit* éternelle,
Les morts s'informent-ils si vous êtes fidele ?
(Delille.)

— Signifie aussi La damnation chrétienne.

Si la nuit de la mort m'eût privé de lumiere
Je n'aurais pas la peur d'une eternelle *nuit*
(Malherbe.)

— *La nuit du chaos, la nuit du neant*. Le chaos, le neant.

— *La nuit infernale, la nuit du Tartare*. Les enfers.

Ou me cacher ? Fuyons dans la *nuit* infernale.
Mais que dis-je ? mon pere y tient l'urne fatale,
Minos juge aux enfers tous les pales humains
(Racine.)

Que sa main moins barbare
Ne m'a-t-elle englouti dans la *nuit* du Tartare !
(Legouvé.)

— Dans ces divers sens, on dit aussi : *Nuit noire, nuit sans matin, nuit sans reveil*. Puisses ces malheureux d'une *nuit* sans matin. Racan.)

— Loc. prov. *La nuit porte conseil*. Il faut se donner le temps de reflechir, il est bon de remettre au lendemain pour prendre un parti dans une affaire grave. || *Je ne m'en releverai pas la nuit*. Se dit d'une chose dont on s'inquiète fort peu, dont on ne se soucie guere. | *Tout bonnet la nuit est bon*. La nuit, on ne distingue pas un objet agreable aux yeux, de celui qui ne l'est pas. || *La nuit, tous les chats sont gris*. La nuit il est aisé de se meprendre, de ne pas reconnaître ceux a qui on parle. | Dans l'obscurite, la vue ne perçoit nulle difference entre une personne laide et une belle personne.

— Myth. Déesse des ténèbres, fille du Chaos, ou du Ciel et de la Terre ; elle épousa l'Acheron, fleuve des enfers, et l'Erebe, de qui elle eut les Furies et plusieurs autres enfants. On la représente avec des habits noirs tout parsemés d'etoiles, et parcourant le ciel sur un char d'ébene tiré par deux chevaux noirs. Tantôt un enfant la precède, tenant un flambeau près de s'etendre, c'est le crepuscule. Quelquefois elle fuit avec précipitation devant le char de l'Aurore ou du Soleil. On la voit aussi couronnée de pavots. Le hibou lui etait consacré. On lui immolait des brebis et un coq, parce que les cris de cet animal troublent son silence.

Mais la *Nuit* aussitôt de ses ailes affreuses
Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses.
(Boileau.)

La *Nuit*, de son trône d'ebene,
Jette son crepe obscur sur les monts, sur les flots.
(Delille.)

Le jour baisse, et la *Nuit*, d'un long crêpe voilee,
A deroulé les plis de sa robe etoilee
(De Saint-Ange.)

|| La plupart des peuples d'Italie regardaient la *Nuit* comme une deesse ; mais les habitants de Brescia en avaient fait un dieu nommé *Noctulus* ou *Nocturnus*.

— Jurispr. En matiere civile, on ne peut faire aucune signification ni execution pendant la nuit. La maison de chaque citoyen est un asile inviolable pendant la nuit, et la gendarmerie ne peut y pénétrer sans se rendre coupable d'abus de pouvoir, sauf le cas d'incendie, d'inondation ou de reclamation venant de l'interieur de la maison. Le temps de la nuit est ainsi regle du 1er octobre au 31 mars, depuis six heures du soir jusqu'a six heures du matin ; du 1er avril au 30 septembre, depuis neuf heures du soir jusqu'a quatre heures du matin. La nuit est, dans le cas de vol, un des éléments qui constituent les circonstances aggravantes.

— Diplom. *Nuit sacree*. Dans les dates des manuscrits, La veille de Pâques.

— Hist. relig. *Nuit de la puissance*. Nom que les musulmans donnent a une nuit de la lune du Ramadan, pendant laquelle ils croient que Dieu pardonne aux pecheurs repentants.

— Pêch. *Harengs d'une nuit*. Ceux qu'on a pris la nuit qui precede le moment de la vente.

— Peint. Tableau qui represente un effet de nuit. | *Effet de nuit*. Tableau representant une scene de nuit, eclairee par une lumiere artificielle ou seulement par la faible lueur que l'atmosphère conserve durant la nuit.

— Relig. *Les enfants de la nuit*. Les gentils. On dit dans le même sens *les fils de la nuit*. Laisse aux fils de la *nuit* le doute et le blasphème. (Lamart.)

— Vener. *Faire sa nuit dans un lieu*. Y repaître et s'y reposer, en parlant d'un animal. || *Défaire la nuit d'une bête*. La rencontrer dans l'endroit ou elle a fait sa nuit. || On dit aussi que *le faucon se perche pour faire sa nuit*.

— *De nuit, la nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour En temps de nuit, pendant la nuit. Aller, marcher, partir, courir de nuit. Voyager de nuit. Et mon esprit trouble le voit encor la *nuit*. (Rac.) Les vents nous auraient-ils exaucés cette *nuit* ? Id.) Cette *nuit* je vous sers, cette *nuit* je l'attaque. Id.) On reposait la *nuit*, on dormait tout le jour. Boil.) La procession y arrivait de *nuit* à la clarte des flambeaux. (P. de Saint-Victor.)

— *Nuit et jour* ou *jour et nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour Pendant la nuit et pendant le jour, et signifie Sans cesse. Travailler nuit et jour. Fontaine qui coule jour et nuit. Cette lampe brûle jour et nuit. A l'observer jour et *nuit* je m'attache. Rac. Leurs écrits jour et *nuit* feuilletes. Boil. Il travaille *nuit* et jour a leur donner de fidèles ouvriers. Boss.) La mort fut jour et *nuit* toujours presente a M. Le Tellier. Id.)

— *Ni jour ni nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour Ni pendant la nuit ni pendant le jour, c'est-a-dire Jamais. N'avoir de repos ni jour ni nuit. Tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni *nuit*. (Boss.)

— Syn. comp. **NUIT, TÉNÈBRES, OBSCURITÉ**. La *nuit* est proprement la cessation du jour. Les *ténèbres* semblent signifier quelque chose de reel et d'oppose à la lumiere. L'*obscurité* est la privation de la clarte.

* **NUITAMMENT**. adv. De nuit. S'en aller nuitamment. Un assassinat, un vol commis nuitamment. Enterrer quelqu'un nuitamment apres l'avoir tue.

* **NUITÉE**. s. f. Espace d'une nuit. Tout lui est chemin ; partout il trouve un abri pour sa *nuitee*. (Merimee.)

— Travail que l'on fait pendant une nuit. On a fait travailler les maçons trois nuits durant, et on leur a paye tant par nuitee.

— Ce qu'on paye par nuit en certains endroits pour le gite et pour la depense. La nuitée est de tant dans cette hôtellerie.

NUITON, ONNE s. Géogr. Habitant, habitante de Nuits.

— adj. Qui appartient à la ville de Nuits ou à ses habitants.

NUITS s. m. Vin de Nuits. Une bouteille de nuits.

NUITS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beaune (Côte-d'Or), sur l'Armançon. Fabriques de vin mousseux; les meilleurs vignobles de la Côte-d'Or se trouvent dans les environs (Nuits, Saint-Georges, Richebourg, La Tâche, Romanée, Clos-Vougeot, etc.). 3,700 hab. Bataille du 18 décembre 1870.

NUKERKE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 34 kil. de Gand; 2,300 h.

* **NUL, NULLE**. adj. (du lat. *nullus*, même signific.). Aucun, pas un. Nul homme. Nulle femme. Nul souci. Nulle crainte. Nul plaisir. N'ille espérance. N'avoir nulle raison. N'avoir nulle exactitude. N'avoir nulle connaissance d'une chose. Cela est de nul usage, de nul service, de nul secours. Cela est frivole et de nulle conséquence. En nulle manière. En nulle façon. N'aller nulle part. *Nul* homme n'est heureux; *nulle* chose ne peut le rendre tel. (Boiste.) *Nul* agrément n'est né de l'affectation. (La Motte.) L'homme ne trouve *nulle* part son bonheur sur la terre. (Mass.) *Nul* accident ne troubla mon voyage. (J.-J. Rouss.) Il est indubitable que lorsqu'une société a basé son existence morale sur une opinion, *nul* membre n'a le droit de l'attaquer. (Id.) *Nul* gouvernement ne peut se soutenir et s'améliorer que par les vertus et les qualités qui lui sont propres. (Lacretelle.)

> Quand le cœur brûle d'un noble feu,
> On peut sans *nulle* honte en faire un noble aveu.
> (MOLIÈRE.)

— Certains lexicographes ont prétendu que *nul* ne peut jamais être mis au pluriel; cette assertion est contraire à l'usage suivi par les écrivains et sanctionné par l'Académie. Les grands génies n'ont *nuls* besoins des grandeurs charnelles, qui n'ont *nuls* rapports avec celles qu'ils cherchent. (Pasc.) *Nuls* traits à découvert n'auront ici de place. (La Font.) Il n'y a *nuls* vices extérieurs et *nuls* défauts qui ne soient aperçus des enfants. (La Bruy.) Celles qui ne nous ménagent sur rien, et ne nous épargnent *nulles* occasions de jalousie, ne mériteraient de nous aucune jalousie. (Id.) Je veux sans *nuls* témoins rire à présent de moi. (Regnard.) En ce bas monde il n'est *nuls* biens parfaits. (Id.) Celui qui n'a *nuls* principes, vicieux par air, débauché par oisiveté, ne trouve plus que le dégoût dans l'habitude du plaisir. (Stanisl.) *Nulles* actions remarquables, *nuls* hommages dignes d'être distingués, ne peuvent se dérober longtemps aux regards d'une assemblée qui veut et peut tout voir. (J.-J. Rouss.) Ils prétendent que *nuls* malheurs ne doivent abattre l'homme, ces ridicules déclamateurs qui ne connaissent pas la véritable infortune ni le vrai bonheur. (Mirabeau.)

— S'emploie avec ellipse du verbe. *Nul* bien sans mal, *nul* plaisir sans mélange. (La Font.) *Nulle* parure que la simplicité, *nul* ornement que la modestie. (Boss.)

— S'emploie souvent absolument, c'est-à-dire avec ellipse du substantif. On peut dire, en exprimant le substantif : *Nul homme n'est content de son sort*, ou en le supprimant : *Nul n'est content de son sort*. Dans ce cas, *nul* signifie Nul homme, personne, et il est regardé par les grammairiens comme un pronom qu'ils classent parmi les pronoms indéfinis. *Nul* n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes. (Boil.) *Nul* n'aime à fréquenter les fripons, s'il n'est fripon lui-même. (J.-J. Rouss.) *Nul* à Paris ne se tient dans sa sphère. (Volt.)

> *Nul* n'est content de sa fortune
> Ni mécontent de son esprit. (Mme DESHOUL.)

— S'emploie quelquefois de cette manière comme complément indirect. A *nul* l'ambition n'est, je crois, étrangère. (Stassart.)

— *Nul* peut aussi s'employer d'une manière relative, c'est-à-dire avec un complément marqué par un substantif précédé d'une préposition, comme *de, parmi, entre*, etc. De tous ceux qui y sont allés, *nul* n'en est revenu. (Arad.) *Nul* presque de tous ceux qui m'écoutent ici n'est content de sa destinée. (Mass.) *Nul* de nous de sang-froid n'envisage la mort. (J. Roc.) *Nulles* des expressions qui se présentent ne me satisfont sur cet article. (J.-J. Rouss.) Parmi les sauvages de l'Amérique, *nul* ne se pouvait marier qu'après avoir combattu pour la patrie. (Chateaub.)

— Le substantif accompagné de *nul* est employé d'une manière indéfinie et ne peut par conséquent être représenté par un pronom personnel. C'est contrairement à cette règle que Racine a dit : *Nulle* paix pour l'impie; il *la* cherche, elle fuit.

— Qui est sans valeur, sans effet, qui se réduit à rien. Dans cette acception, il se met après le substantif et s'emploie au singulier et au pluriel, au masculin et au féminin. Votre observation est nulle. Le résultat de ses négociations a été complétement nul. Si vous manquez à vos conventions, marché nul. Les auteurs de livres *nuls* sont responsables envers bien du temps qu'ils font perdre aux lecteurs. (Boiste.) Une pénitence *nulle*, douteuse, si vous le voulez. (Boss.) Tes malheurs sont *nuls*, l'abîme du néant les a tous engloutis. (J.-J. Rouss.) Nos désirs sont étendus, notre force presque *nulle*. (Id.) Tous les jugements des hommes sont désormais *nuls* pour moi. (Id.) La première raison est que la probabilité doit être regardée comme *nulle*. (Buff.) Si mon autorité est *nulle* dans l'avenir, peu importera que je me sois trompé sur ce point. (B. de St-P.)

— *Son crédit est nul, son talent est nul*. Il n'a point de crédit, point de talent.

— Fig. *C'est un homme nul*. C'est un homme sans mérite, qui n'est propre à rien, qui n'a ni autorité, ni crédit, ni considération. C'est un homme nul dans sa compagnie. Celui qui est *nul* aujourd'hui sera peut-être demain tout-puissant. (Boiste.)

— Sans activité. Les affaires sont nulles.

— Qui n'existe pas. La conscience est *nulle* chez les hommes étourdis, légers, frivoles. (Giraud.)

— Bot. Qui manque entièrement, comme le style dans la pivoine. Calice nul. Péricarpe nul. Graines nulles. On dit le *connectif nul*, lorsque l'anthère s'attache sans intermédiaire sur le filet ou sur une partie quelconque de la fleur.

— Gramm. *Lettre nulle*. Lettre qui ne se prononce pas, comme *l* dans *fusil*.

— Jurispr. Se dit des actes qui, étant contraires aux lois pour le fond ou dans la forme, ne peuvent avoir leur effet. Ce testament est nul dans le fond et dans la forme. Faire déclarer un acte nul. Cette clause le rend nul. L'arrêt le déclare nul, de nul effet, de nulle valeur. Toutes ces procédures ont été déclarées nulles. Leur mariage a été déclaré nul. Cela est nul, de toute nullité. Un testament était *nul* si le testateur n'avait fait un legs à l'Église. (Bern. de Saint-Pierre.)

— *Nulle part*. loc. adv. En aucun lieu. *Nulle* part le tombeau ne recueille autant de souvenirs et de prières. (E. Renan.)

— NUL. s. m. Ce qui est nul. Il était impossible qu'une conversation dont elle était tombât dans le *nul* ou dans le commun. (Ste-Beuve.)

— Homme sans mérite, sans talent, sans crédit.

> Toi qui...
> Défends ma cause en tout temps,
> Contre la haine cordiale
> Des sots, des *nuls* et des méchants. (LEMIERRE.)

— Syn. comp. NUL, AUCUN. V. AUCUN.

NULES. Géogr. Ville de la prov. et à 18 kil. m. de Castellon-de-la-Plana (Espagne), à 2 kilom. de la Méditerranée. Eau-de-vie, huile, savon. Elle est entourée de murailles assez élevées; eaux thermales de *Villavieja* de Nules; 4,000 hab.

* **NULLE**. s. f. (rad. *nul*). Diplom. Caractère qui ne signifie rien, et qu'on emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à déchiffrer. Les nulles d'un chiffre. Cette lettre a donné bien de la peine à déchiffrer, à cause des *nulles*. (Acad.)

* **NULLEMENT**. adv. (radic. *nul*). En aucune manière. Je ne le souffrirai nullement. Je ne le veux nullement. Je ne suis nullement instruit de cette affaire. Il n'est nullement capable de ce dont on l'a chargé. Il n'est nullement question de cela. Je ne lui en veux nullement. J'en veux à lui, et nullement à vous. N'en doutez nullement. On veut réformer l'État par une fausse gloire qui méprise les autres, et *nullement* par principes d'honneur et de probité. (Mme de Motteville.) En général, les Viennoises sont fidèles et *nullement* coquettes. (De Stendhal.)

> Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
> Les gens en parleront, n'en doutez *nullement*.
> (LA FONTAINE.)

— S'emploie quelquefois en forme de réponse, comme *non*. Voulez-vous cela? — Nullement. Lui céderez-vous vos droits? — Nullement.

— Pal. D'une manière nulle; contre les lois et les formes. Une enquête faite nullement.

— REM. GRAMM. L'adverbe *nullement* veut toujours être accompagné d'une négation, à moins qu'il ne soit employé seul comme réponse. Ainsi ne dites pas : C'est un homme nullement instruit, mais C'est un homme qui n'est nullement instruit.

NULLI. s. m. Art culin. Mets italien, espèce de boudin fait avec des jaunes d'œufs battus, de l'eau et du sucre.

NULLIFICATEUR. s. m. Polit. Celui qui veut anéantir, nullifier une loi. Se dit particulièrement en parlant des États-Unis.

NULLIFICATION. s. f. (pron. *nul-li-fi-ka-cion*; rad. *nullifier*). Polit. Abolition d'une loi.

— Aux États-Unis, Refus par un des États d'exécuter une décision du gouvernement fédéral.

NULLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Nullifier. S'empl. adjectiv. Loi nullifiée.

NULLIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *nullus*, nul; *fieri*, être fait). *Je nullifie, nous nullifions, vous nullifiez. Je nullifiais, nous nullifiions, vous nullifiiez. Que je nullifie, que tu nullifies, que nous nullifiions, que vous nullifiiez, qu'ils nullifient*. Annuler, anéantir. Elle voudrait l'Académie) étouffer le progrès, continuer le passé, éterniser le présent, *nullifier* l'avenir. (Ragon.)

— Polit. Abolir. La Caroline prétendait nullifier un tarif de douanes. Nullifier une loi. Ils voudraient nullifier le progrès.

— SE NULLIFIER. v. pron. Devenir nul.

NULLINERVE. adj. 2g. (ét. lat., *nullus*, aucun; *nervus*, nerf). Hist. nat. Qui n'a aucune nervure.

NULLIPARE. adj. et s. (étym. lat., *nullus*, aucun; *parere*, enfanter). Méd. Se dit d'une femme qui n'a pas eu d'enfants.

NULLIPENNE. adj. 2g. (ét. lat., *nullus*, nul; *penna*, aile). Ornith. Qui n'a point d'ailes. || NULLIPENNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux anomaux, comprenant ceux qui ont les ailes complétement atrophiées.

NULLIPORE. adj. 2g. (ét. lat., *nullus*, nul; *porus*, pore). Zooph. Qui n'a pas de pores apparents.

— NULLIPORE. s. f. Incrustation ou concrétion rameuse et foliacée dont on a fait tantôt un genre d'algues, tantôt un genre de polypes.

* **NULLITÉ**. s. f. Jurispr. Vice, défaut qui rend un acte nul, de nul effet, de nulle valeur. Prouver la nullité d'un acte. Moyens de nullité. Nullité essentielle. Nullité dans la forme. Nullité au fond. Nullité de droit. Il y a plusieurs nullités dans ce testament. A peine de nullité. Nul de toute nullité. Je proteste de *nullité* contre tout ce que vous ferez. (Acad.) Il y a bien des moyens encore de glisser des *nullités* dans l'acte. (Gér. de Nerval.) || *Nullité absolue*. Celle qui peut être invoquée par toute personne qui a un intérêt né et actuel à opposer; telle est celle d'un contrat que la loi déclare nul pour vice de forme. || *Nullité d'un acte quant au fond*. Nullité qui existe quand celui qui s'oblige n'en a pas la capacité ou bien quand l'engagement qu'il contracte est prohibé par les lois. || *Nullités de droit*. Celles qui sont prononcées par les lois, comme la nullité de l'obligation d'un mineur qui est lésé. || *Nullité de forme*. Nullité d'un acte quand il y manque quelque chose pour le rendre probant et authentique. || *Nullités d'ordonnance* ou *de coutume*. Celles qui résultent de quelque disposition d'ordonnance qui prescrit de faire quelque chose à peine de nullité; on les appelle aussi *dernières nullités de procédure*. || *Nullité relative*. Celle qui n'est établie que dans l'intérêt des parties, et qui ne peut être invoquée que par elles. || *Nullité substantielle* et *intrinsèque*. Celle qui est nécessaire à l'existence de l'acte, ou indispensable pour remplir le but que le législateur s'est proposé.

— *Moyens de nullité*. Écritures dans lesquelles on déduit les moyens qui rendent les procédures nulles.

— Inaction, impuissance. Réduire, condamner à la nullité. L'indécision de l'Espagne, la *nullité* de la Hollande, l'indifférence de la Suède, doivent se placer au rang des singularités qui distingueront à jamais ce siècle de tous les autres. (Linguet.)

— Manque absolu. On convient quelquefois de ses défauts, même de ses vices, jamais de la *nullité* de son esprit. (Laténa.)

— Fig. Caractère d'une personne nulle, sans aucun mérite. Il n'y aurait qu'un stupide orgueil qui pût se glorifier d'une *nullité* héréditaire. (Boiste.) Une cohue d'ambitieux sans talents dont les prétentions s'accroissent et s'irritent en raison de leur *nullité*. (Ch. Nodier.)

— Homme nul, dépourvu de facultés. Les nullités et les médiocrités.

— Liturg. Se dit de ce qui rend un sacrement nul. Il y a nullité dans un sacrement par le défaut de matière ou de forme.

— Typogr. Nom donné aux guillemets qu'on pose dans les colonnes ou il ne doit point y avoir de chiffres.

NULLITER. v. n. 1re conj. Anc. prat. Rendre un acte nul.

NULLIUS. adj. m. (pr. *nul-li-uss*; mot lat. employé elliptiquement pour *nullius diœcesos*, d'aucun diocèse). Dr. canon. Se dit de certaines juridictions ecclésiastiques qui ne relèvent d'aucun diocèse. || Se dit aussi des possesseurs de ces juridictions. Abbé nullius. || Se dit aussi de certains prélats qui ne possèdent aucun diocèse. Le grand aumônier de France a été prélat nullius.

NUMA POMPILIUS. Second roi de Rome de 714 à 671 av. J.-C., d'origine sabine, né à Cures et gendre de Tatius, régna après Romulus, et, sous l'inspiration de la nymphe Égérie, établit la législation religieuse des Romains, réforma le calendrier, fonda le culte du dieu Terme, et organisa la propriété.

— Chron. *Cycle de Numa*. V. *Cycle romain*, au mot CYCLE. || *Calendrier de Numa*. Calendrier romain réformé par Numa. Dans le calendrier de Numa, parmi les douze mois, il y en avait quatre de 31 jours, et sept de 29 jours; le mois de février n'en avait que 28. || *Année de Numa*. Année lunaire de 355 jours. Numa avait ajouté un jour à l'année des Grecs, parce que le nombre pair était regardé comme funeste. L'année de Numa était complétée par une intercalation de 22 ou 23 jours tous les deux ans.

NUMANCE. Géogr. anc. Ville d'Hispanie, chez les Arevaques, dans la Tarraconaise, près des sources du Durius, est restée célèbre dans l'histoire par la résistance des Celtibériens soulevés contre Rome. Elle fut prise par Scipion Émilien en 133 av. J.-C.

NUMANTIN, INE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Numance.

— adj. Qui appartient à Numance ou à ses habitants.

NUMBLES. s. m. pl. Vénerie. V. NOMBLES.

NUMÉNIUS. s. m. (pr. *nu-mé-ni-uss*). Ornith. Nom scientifique du genre courlis.

NUMÉNIUS. Philosophe, né à Apamée, en Syrie, au IIe siècle ap. J.-C., tenta de réconcilier les écoles de Platon et de Pythagore avec les religions orientales. Il a laissé deux ouvrages dont on a des fragments : *l'Apostasie des académiques à l'égard de Platon* et *le Souverain Bien*.

* **NÛMENT**. adv. A nu. Ils demeurent *nûment* exposés et pleinement livrés à l'action de l'air. (Buff.)

— Fig. Sans orner, sans rien ajouter. En fidèle historien, je raconte *nûment* les choses comme elles sont. (Voit.)

— Fig. Sans déguisement. Dire nûment la vérité. Conter nûment un fait.

— Jurispr. féod. *Fief relevant nûment de la couronne* ou *d'une seigneurie*. Fief mouvant immédiatement du roi ou d'une seigneurie.

* **NUMÉRAIRE**. adj. 2g. (du lat. *numerare*, compter). Qui sert à compter. C'est le seul moyen de fixer quelques points dans l'immensité de l'espace, et de placer un certain nombre de pierres *numéraires* sur la route du temps. (Buffon.)

— Se dit de la valeur légale des espèces qui ont cours. Dans le langage du change, on distingue la valeur *numéraire* ou nominale des pièces de monnaie de leur valeur intrinsèque. (J. Garnier.)

— Mar. *Signal numéraire*. Signal qui indique, pour chaque bâtiment d'une escadre, le numéro d'ordre qui lui est affecté, ou qui exprime une quantité quelconque. Comme les pavillons ou signes dont on se sert sont peu nombreux, et que leurs combinaisons, quoique variées à l'infini, ne suffisent pas pour signaler les expressions du vocabulaire des signaux, on accompagne les signes d'un guidon particulier, qui indique le chapitre du répertoire où doit être lue l'expression du signal; ainsi le chapitre des quantités a son guidon, qu'on appelle *guidon numéraire*.

— NUMÉRAIRE. s. m. Argent monnayé. Le *numéraire* est fort augmenté en France depuis un siècle. (Acad.) Le prix des objets de luxe est une espèce de thermomètre, sinon de la prospérité réelle d'un État, au moins de l'abondance du *numéraire*. (Linguet.) La quantité de *numéraire* doit varier suivant l'importance des affaires et du mouvement commercial. (J. Garnier.)

— Espèces sonnantes. Payer moitié en numéraire, moitié en billets.

— *Numéraire fictif*. Valeur en billets, en papier.

— Antiq. rom. Officier qui tenait, dans les légions, la liste appelée *numerus*. || Officier chargé de porter au trésor l'argent des impôts, sous les empereurs.

* **NUMÉRAL, ALE**. adj. (ét. lat., *numeralis*; fait de *numerus*, nombre). Qui désigne un nombre. Adjectif numéral. Nom numéral. Lettres numérales. I, V, X, L, C, D, M, sont des lettres *numérales* dans le chiffre romain. (Acad.)

— *Arithmétique numérale*. Arithmétique par les chiffres. On l'appelle ainsi pour la distinguer de l'arithmétique littérale ou algèbre.

— *Vers numéraux* ou *chronologiques*. Vers dont toutes les lettres numérales marquent le millésime de quelque événement. Dans les vers numéraux, les lettres numérales se dessinent en majuscules et se gravent en rouge. Don Carlos ayant demandé à un astrologue quelle serait la durée de la vie de son père Philippe II, reçut pour réponse ce vers d'Ovide, qui renferme par hasard la date de sa propre mort, 1568 : *FILIVs ante DleM patrIos IaqVIt In annos*. On a fait beaucoup d'épitaphes en vers numéraux dans lesquelles on désigne l'année de la mort, et beaucoup d'inscriptions pour les monuments, dans lesquelles on désigne l'année de leur érection.

— Gramm. *Substantif, adjectif numéral*. Substantif, adjectif qui sert à exprimer le nombre.

— Jeux. *Cartes numérales*. Cartes à jouer qu'on désigne par le nombre de leurs points.

— Syn. comp. NUMÉRAL, NUMÉRIQUE. La chose *numérale* forme toujours un nombre; la chose *numérique* est celle qui concerne le nombre. Cependant ces deux mots s'emploient souvent l'un pour l'autre; le calcul numérique est la même chose que l'arithmétique numérale.

NUMÉRALEMENT. adv. Comme caractère numéral. Lettres prises numéralement.

* **NUMÉRATEUR**. s. m. (du lat. *numerator*, calculateur). Arithm. Nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité. Dans la fraction $\frac{3}{121}$, 3 est le numérateur. Ainsi le numérateur est le chiffre supérieur d'une fraction, c'est-à-dire le chiffre placé au-dessus de la ligne de division.

NUMÉRATIF, IVE. adj. (du lat. *numerus*, nombre). Didact. Qui sert à compter.

— NUMÉRATIF. s. m. Gramm. Nom de nombre; adjectif, substantif ou adverbe qui désigne un nombre. On en compte plusieurs espèces. || *Numératif cardinal*. Nom de nombre qui marque seulement la quantité des objets; comme *un, deux, trois*, etc. || *Numératif distributif*. Celui qui marque la division des objets par groupes; comme en latin *singuli, bini, terni*, etc.; en français, *un à un, deux à deux, trois à trois*, etc. || *Numératif fractionnaire*. Celui qui exprime des parties d'unité; comme *demi, tiers quart, cinquième*, etc. || *Numératif itératif*. Celui qui marque combien de fois la chose se répète; comme en latin *semel, bis, ter, quater*, etc.; en français, on emploie ces mots latins, ou bien on dit *une fois, deux fois, trois fois*, etc.

‖*Numératif multiple*. Celui qui marque combien de fois une chose est plus grande qu'une autre; comme *double, triple*, etc. — *Numératif ordinal*. Celui qui marque l'ordre des objets; comme *premier, deuxième, troisième*, etc. ‖ *Numératif périodique*. Celui qui exprime après quel nombre une chose se renouvelle, comme *tous les trois ans*.

• **NUMÉRATION**, s. f. (pr. *nu-mé-ra-cion*; et. lat., *numeratio*; de *numerare*, compter). Art de nombrer, de compter. Les principes de la numération. Il y a des peuples sauvages qui n'ont presque aucune idée de la numération. La théorie de la valeur est à l'économie politique ce que la *numération* est à l'arithmétique. (F. Bastiat.)

— Arithm. Art, manière d'écrire en chiffres un nombre énoncé, et d'énoncer verbalement un nombre écrit en chiffres. Numération parlée. Numération écrite. La *numération* parlée semble, au premier abord, devoir se borner à imposer un nom distinct à chaque nombre. Or, pour peu que l'on réfléchisse à l'immensité d'une telle nomenclature, on reconnaît immédiatement son impossibilité, et on constate la nécessité d'établir un système qui permette, à l'aide de quelques mots seulement, combinés suivant une loi simple et uniforme, de représenter, nous ne dirons pas tous les nombres, puisque leur suite est infinie, mais ceux qui peuvent devenir l'objet de nos spéculations. (E. Merlieux.) Notre système de *numération* écrite est encore plus admirable par sa simplicité; car dans la *numération* parlée, à mesure que le domaine s'agrandit, il faut créer de nouveaux mots; il n'en est pas de même dans la *numération* écrite : dix caractères, appelés chiffres, peuvent exprimer tous les nombres imaginables. (Id.) | Génération de tous les nombres, au moyen de certains nombres que l'on considère comme simples ou comme donnés immédiatement. ‖ *Numération décimale*. Celle où l'on se sert de dix caractères. La numération écrite décimale est basée sur ce principe que tout chiffre placé à la gauche d'un autre exprime des unités dix fois plus fortes. La numération décimale est la seule employée, mais on pourrait se servir d'un nombre de caractères supérieur ou inférieur à dix. Si, par exemple, on n'employait que huit caractères, le principe de cette numération particulière serait que tout chiffre placé à la gauche d'un autre chiffre exprime des unités huit fois plus fortes. Leibnitz, dans ce qu'il appelait son arithmétique binaire, s'est servi des deux chiffres 1 et 0 seulement pour exprimer toutes sortes de nombres. Mais ces sortes de manières de calculer sont plus curieuses qu'utiles.

— Comm. et Jurispr. Payement actuel fait en deniers comptants. Il n'y a pas eu numération de deniers. La numération a eu lieu en présence des notaires.

NUMÉRIE, s. f. de *Numérie*, nom myth.. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour pour plusieurs espèces de la France méridionale.

NUMÉRIE, Myth. rom. Divinité qui, selon Varron, était invoquée dans l'accouchement, afin de l'accélérer. Selon saint Augustin, c'était la déesse des nombres.

NUMÉRIEN (M. Aurélius), Empereur romain, deuxième fils de l'empereur Carus, fut reconnu empereur, ainsi que son frère Carin, 283. Il périt dans sa litière, assassiné probablement par le préfet du prétoire Aper. On a vanté son éloquence et ses poésies.

• **NUMÉRIQUE**, adj. 2 g. (du lat. *numerus*, nombre). Qui appartient aux nombres. Opération numérique. Rapport numérique. Unité numérique. Solution numérique.

— *Calcul numérique*. Calcul qui se fait avec des nombres représentés par des chiffres, et qu'on appelle arithmétique.

— *Tableaux numériques*. Tableaux où sont inscrites des séries de nombres relatifs à une statistique.

— Qui consiste dans le nombre. Différence, force, supériorité numérique.

— Méd. *Méthode numérique*. Tableau appliqué à la statistique médicale.

— Minér. Se dit d'un cristal ayant un signe représentatif dont les exposants offrent quelques propriétés de nombres, comme la chaux carbonatée numérique.

• **NUMÉRIQUEMENT**, adv. (radic. *numérique*). Par rapport au nombre. Des résultats *numériquement* rigoureux. (Biot.

— On dit d'une chose qu'*elle est la même qu'une autre numériquement*, lorsqu'elle est exactement la même qu'une autre, dans le sens le plus étroit qu'on puisse donner à ce mot.

— En nombre. Cette armée est numériquement inférieure à l'autre.

• **NUMÉRO**, s. m. (et. ital., *numero*; fait du lat. *numerus*, nombre. Ce mot nous est venu du jeu de blanque, introduit par les Italiens. Nombre qu'on met sur quelque chose ou qu'on affecte à une personne, et qui sert à la reconnaître ou à la distinguer. Numéro de la page. Numéro d'une maison. Il demeure dans telle rue, à tel numéro. Numéro d'une voiture de place. Numéro d'un navire, d'un vaisseau. Ce contrat est inventorié sous tel numéro. Prendre le numéro d'un conducteur de voitures. Savoir tous les numéros de ses balles, de ses ballots. En arrivant dans un camp, le soldat nouveau venu prend au registre matricule un *numéro* qu'il conserve toujours. *Ce numéro* est indépendant de celui qu'il prend dans l'escadron ou dans la compagnie, le quel est susceptible de changer souvent. Dict. de la Conv.

— On abrége souvent ce mot ainsi : *n°*.

— Par extens. Maison, chambre, voiture, etc., désignées par le numéro qu'elles portent. Je loge au numéro 10 de cette rue, chambre numéro 11. C'est le numéro 4,515 de la Compagnie parisienne qui a tout fait.

— Nombre qui se trouve sur un billet de loterie. Le numéro, les numéros gagnants. Nourrir un numéro. Rêver un numéro. De belles dames qui convoitent le quine de la Loterie royale, allèrent trouver un fou aux Petites-Maisons, dans l'espérance qu'il nommerait les *numéros* gagnants. Mercier.

— Fig. *Un bon numéro*. Une heureuse chance.

— Nom des chiffres de classement que tirent les jeunes gens à la conscription. Amener un bon, un mauvais numéro.

— *Numéro d'ordre*. Celui qui indique la place occupée par un objet dans un classement.

— Chacune des parties d'un ouvrage publié par cahiers ou par feuilles numérotées. La suite au prochain numéro. ‖ Exemplaire. Je n'ai pas reçu tel numéro de mon journal.

— Pop. *Aller au numéro 100*. Aller aux lieux d'aisances. Se dit par calembour entre *cent* et *sent*.

— Soldat désigné par le numéro qui le occupe soit dans le rang, soit parmi d'autres classes avec lui. Faites rentrer ou sortir le numéro 6.

— Se dit de même pour désigner les prisonniers, les malades d'un hôpital, etc. Quand un homme entre à l'hôpital, il n'est plus qu'un *numéro*. E. Texier. Un garde-chiourme sera mon maître; je n'aurai plus de nom, je ne serai qu'un *numéro*. V. Cherbuliez.

— Pop. *Numéro*, accompagné d'une épithète, sert à désigner chez une personne ou une chose ce qui la fait remarquer soit en bien, soit en mal. Oh! oh! il paraît que ceci est du grand *numéro*. Une livrée magnifique! style d'hôtel! Scribe.

— Fam. *Numéro 1*. Se dit pour désigner quelque chose d'excellent dans son genre. Il faut que je donne mon homme parmi les plus hautes considérations, par ma blague *numéro 1*. H. de Balzac.

— Loc. prov. *Cet homme entend le numéro*. Il est habile dans le commerce dont il se mêle, et son habileté lui est profitable. ‖ Cette expression est prise du jeu de blanque. Elle s'appliqua d'abord, dans le sens propre, à l'homme qui, en jouant à ce jeu, ayant la main heureuse et tirant presque toujours de l'urne un billet écrit ou numéro gagnant. On dit dans le même sens : *C'est un homme de numéro*.

— Comm. Grosseur, longueur, largeur, qualité de certaines marchandises. Les épingles des numéros trois, quatre, cinq. Du ruban, du fil, du coton, de la laine, de la soie du plus petit numéro. Des lunettes dont le numéro ne va pas à la vue de quelqu'un. Les numéros usités dans le commerce des fils de coton et de laine expriment le rapport d'une longueur déterminée du fil à un poids constant, et les numéros adoptés pour les fils de lin et de soie expriment des rapports inverses des premiers. Marque particulière qu'un marchand met sur ses étoffes ou autres marchandises, marque qui n'est connue que de lui, et qui est destinée à le faire souvenir du prix auquel il a acheté et du prix auquel il peut vendre.

— *Livre de numéro*. Celui dont on se sert dans les manufactures pour constater l'entrée et la sortie des marchandises.

— Fig. et fam. *Cette marchandise, cette denrée est d'un bon numéro*. Elle est de bonne qualité.

— *Être fixe sur le numéro de quelqu'un*. Connaître sa valeur, savoir de quoi il est capable.

— Métall. Instrument à l'aide duquel on imprime, sur les gueuses de métal non encore refroidies, le numéro ou la marque de fabrique.

NUMÉROSITÉ, s. f. du lat. *numerus*, nombre). Didact. Qualité de ce qui est nombreux. Ce mot se trouve dans Rabelais.

• **NUMÉROTAGE**, s. m. Action de numéroter. Numérotage des maisons, des voitures de place.

— Ordre dans lequel on numérote. Numérotage vicieux.

— Techn. Opération ayant pour but de déterminer le degré de finesse du fil de soie, de laine ou de coton, et d'en indiquer la longueur sous un poids donné. ‖ Résultat de cette opération.

NUMÉROTATION, s. f. (pr. *nu-mé-ro-ta-cion*. Action de numéroter, de classer par ordre de chiffres. Peu en usage.

NUMÉROTÉ, ÉE, part. pass. du v. Numéroter. S'emploi adjectiv. Maison numérotée. Dans un angle est placée une boîte à cases *numérotées* qui sert à garder les serviettes, ou tâcheés ou vineuses, de chaque pensionnaire. H. de Balzac.

— *Char numéroté, voiture numérotée*. Fiacre, voiture de louage. Sur les nobles coussins d'un char *numéroté*. C. Delav.)

• **NUMÉROTER**, v. a. 1re conj. Mettre un numéro, distinguer par des numéros. Numéroter des pièces. Numéroter les maisons.

— Techn. Déterminer le numérotage d'un fil.

— SE NUMÉROTER, v. pron. Être numéroté. Ce manuscrit se numérote rapidement.

NUMÉROTEUR, s. m. Instrument servant à numéroter.

— Adjectiv. Timbre numéroteur.

NUMERUS, s. m. pr. *nu-mé-russ*; mot lat. signif. *nombre*. Hist. rom. Rôle sur lequel on inscrivait les noms et le nombre des soldats, sous les empereurs. Les corps de troupes eux-mêmes.

NUMICIUS ou **NUMICUS**, Géogr. anc. Cours d'eau du Latium (Italie ancienne), qui se jette dans la mer Tyrrhénienne, près d'Ardée. Auj. *Rio di Pratica*.

NUMIDE, s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Numidie. Les Numides étaient, pour la plupart, nomades.

— adj. Qui appartient à la Numidie ou à ses habitants. La cavalerie numide était célèbre; les Romains s'en firent pendant longtemps un puissant auxiliaire.

NUMIDIE, s. f. de *Numida*, nom générique. Ornith. Nom scientifique du genre pintade.

NUMIDIE, Géogr. anc. Pays de l'Afrique septentrionale qui, à un temps bien plus grande puissance, sous Massinissa, s'étendait, entre la Maurétanie, à l'O., et le territoire de Carthage en Afrique proprement dite, à l'E., depuis la Malva jusqu'à la Tusca. La Numidie répondait alors à notre Algérie. Elle était habitée par les Numides, peuple nomade de race libyenne, qui d'abord indépendant, essaya de s'opposer aux établissements de Carthage, et fournissant à cette cité, et plus tard à Rome, des cavaliers renommés. On le retrouve encore aujourd'hui, distinct des autres Arabes, dans les Kabyles et les Berbères. Elle se divisait en *Numidie orientale*, pays des Massyliens de la Tusca au cap Triton, et en *Numidie occidentale*, ou pays des Massésyliens, du cap Triton à la Malva. Les rois numides entrèrent dans l'alliance romaine vers la seconde guerre punique. Massinissa, roi de la Numidie orientale ou *Metagonitide*, dépouille par Syphax, rentra en possession de ses États, grâce aux secours des Romains, après la bataille de Zama, 202; étendit son pouvoir sur toute la Numidie et s'agrandit du côté de l'Atlas. A la mort de Micipsa, son fils, en 119, Jugurtha, neveu de ce prince, fit assassiner et dépouiller ses frères adoptifs Hiempsal et Adherbal, et réunit une seconde fois la Numidie sous un même pouvoir. Mais il fut vaincu par les Romains et livré par Bocchus, roi de Mauritanie, 106 av. J.-C. Bocchus obtint la Numidie orientale; le reste fut réuni à la province romaine de l'Afrique, ou donné à deux descendants de Massinissa. Enfin, en 46, après la défaite de Juba à Thapsus, la Numidie entière devint province romaine. Un instant, la Mauritanie et la Numidie occidentale formèrent un royaume pour Juba II, gendre d'Antoine, mais elles retournèrent à l'empire en 42 ap. J.-C. La Numidie fit, plus tard, partie de l'empire d'Occident; ce fut une province du diocèse d'Afrique, de la préfecture d'Italie. Les principales villes étaient: *Cirta* ou Constantine, capitale; Milevis, Hippo-Regius, Tagaste, Echeste, Lambessa, etc. Sa fertilité la fit regarder comme le grenier de Rome. Conquise par les Vandales, 430, reconquise sur eux par Bélisaire, 533, elle fut soumise à la domination arabe au VIIe siècle.

NUMIDIEN, ENNE, a. lj. Se dit quelquefois pour Numide.

NUMIDIQUE, a. lj. 2 g. Qui est de la Numidie ou qui en provient. Le palais, en marbre *numidique* tachetés de jaune, superposait tout au fond, sur de larges assises, ses quatre étages de terrasses. G. Flaubert.

NUMISMAL, ALE, a. lj. du lat. *numisma*, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— Foram. *Pierres numismales*. Nom donné quelquefois aux nummulites.

— Moll. Se dit des coquilles que leur minceur, leur aplatissement et leur forme arrondie permettent de comparer à une pièce de monnaie, comme l'orbiculine numismale, l'huître numismale.

• **NUMISMATE**, s. m. (ét. lat., *numisma*; fait de *nummus*, pièce de monnaie). Celui qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique. Savant numismate.

• **NUMISMATIQUE**, adj. 2 g. (rad. *numismate*). Qui a rapport aux médailles antiques. Art, science numismatique.

— Par extens. Les traits avaient quelque chose de *numismatique*. Ch. Nodier.

— NUMISMATIQUE, s. f. Science des médailles. Elle a pour objet l'explication et la description des monnaies, pour les forts, médailles, médaillons, tessères, jetons, et en général de toutes pièces coulées ou frappées, soit avec un métal quelconque, soit avec d'autres matières, telles que bois, cuir, etc. Étudier la numismatique. Il est savant en *numismatique*, dans la *numismatique*. Acad. La *numismatique* se partage en trois grandes divisions qui représentent autant d'époques : 1° la *numismatique* ancienne; 2° la *numismatique* du moyen âge; 3° la *numismatique* moderne. La première finit pour l'Occident avec la domination romaine; mais pour l'Orient, elle s'étend, par une sorte d'exception conventionnelle, jusqu'à la destruction de l'empire grec. La deuxième commence pour l'Europe à l'occupation des peuples barbares, et pour la France par les monnaies des rois de la première race. La troisième commence au quinzième siècle pour l'Italie, avec la renaissance des lettres, et pour les autres pays avec le seizième siècle. De La Grange.

NUMISMATISTE, s. m. Se dit quelquefois pour Numismate. Le *numismatiste* se présente aussi sous un aspect plus grave : déposant dans les mailles que la terre nous restitue chaque jour, il les étudie, les classe et en fait souvent de savantes attributions. De La Grange.

NUMISMATOGRAPHIE, s. m. (rad. *numismatographie*). Auteur d'une description de médailles.

• **NUMISMATOGRAPHIE**, s. f. (ét. gr., νόμισμα, médaille; γράφω, je décris). Description des médailles antiques.

NUMISMATOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la numismatographie.

NUMITOR, Roi d'Albe-la-Longue, fils de Procas et descendant d'Énée, fut chassé du trône par son frère Amulius, et y remonta par le secours de ses petits-fils Romulus et Remus.

NUMMIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *nummus*, monnaie; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des taches rondes comme des pièces de monnaie.

— Ichthyol. Le *chirone de nummifère* est ainsi appelé parce qu'il porte une large tache ronde sur sa nageoire dorsale.

NUMMIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *nummus*, médaille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une pièce de monnaie.

NUMMULAGE, ÉE, adj. (du lat. *nummus*, monnaie. Foram. Qui ressemble à une pièce de monnaie. ‖ NUMMULAGÉES, s. f. pl. Famille de foraminifères analogues à la nummuline.

NUMMULAIRE, adj. 2 g. (lu lat. *nummus*, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— NUMMULAIRE, s. m. Antiq. rom. Espèce de banquier ou de prêteur d'argent.

• **NUMMULAIRE**, s. f. (du lat. *nummularius*, en forme de pièce de monnaie). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lysimachie.

— Foram. Syn. de NUMMULINE.

NUMMULÉE, NUMMULINE ou **NUMMULITE**, s. f. (du lat. *nummulus*, petite pièce de monnaie. Foram. Genre de foraminifères, classe aussi dans les mollusques, de la famille des nautiloïdes, établi pour des espèces fossiles, à coquille lenticulaire, qui ont été prises longtemps pour des semences pétrifiées, pour des opercules ou pour des polypiers.

NUMMILITIQUE, adj. Hist. natur. Qui a rapport aux nummulites; qui contient des nummulites. Terrains nummulitiques.

NUMMULUS, s. m. (pr. *nom-ma-luss*; mot lat. signif. *petite monnaie*). Moll. Espèce de crânie fossile trouvée en Suède et appelée vulgairement *monnaie de Bruttenbourg*.

NUMUS, s. m. pr. *nu-muss*). Alchim. Terre très noire, qu'il faut blanchir et purger.

NUN, s. m. (pr. *nunn*). Gramm. V. NOUN.

NUNC DIMITTIS (loc. lat. (pron. *neunk dimit-tiss*. Premières paroles du cantique prononcé par Siméon après avoir tenu dans ses bras le Sauveur encore enfant. Le premier verset de ce cantique signifie : Maintenant vous renvoyez mon âme en paix, selon votre parole, ô Seigneur. Il se dit substantivement pour exprimer la résignation de quelqu'un à la mort, après l'accomplissement d'un vœu. C'est son Nunc dimittis. Je puis chanter mon Nunc dimittis.

• **NUNCUPATIF, IVE**, adj. (pr. *non-ku-pa-tif*; du lat. *nuncupare*, déclarer de vive voix). Jurispr. Se dit d'un testament fait par le testateur avec les formalités prescrites par la loi. Les testateurs solennels sont *nuncupatifs*, ou mystiques. (Acad.)

— Théol. Qui n'est que de nom. Félix d'Urgel soutenait que Jésus-Christ, comme homme, n'était qu'un Dieu nuncupatif.

NUNCUPATION, s. f. pr. *non-ku-pa-cion*; et. lat., *nuncupatio*; de *nuncupare*, dénommer). Br. rom. Désignation, institution d'héritiers faite de vive voix, en dictant son testament.

NUNCUPATIVEMENT, adv. (pr. *non-ku-pa-ti-ve-man*. D'une manière nuncupative.

NUNDINA Myth. rom. Déesse qui présidait à la purification des enfants mâles, le neuvième jour après leur naissance.

NUNDINAIRE, adj. 2 g. (pr. *non-di-nère*). Antiq. rom. Qui a rapport aux nundines. Jours, marchés nundinaires.

• **NUNDINAL, ALE**, adj. (pr. *non-di-nal*; etym. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Antiq. rom. Se disait des huit premières lettres de l'alphabet, qui s'appliquaient à la série des jours de l'année, de même que nos lettres dominicales; en sorte qu'il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché, lesquels revenaient de neuf en neuf jours.

— *Jour nundinal*. Jour de marché indiqué par une de ces lettres.

NUNDINATEUR, s. m. (pr. *non-di-na-teur*; rad. *nundinal*. Se disait de Mercure, qui présidait aux foires.

NUNDINATION, s. f. (pr. *non-di-na-cion*). Antiq. rom. Trafic qui se faisait dans les foires nundinales.

NUNDINE, s. f. pr. *non-dine*). Entom. Syn. de RHIZORIE.

NUNDINES. s. f. pl. (pr. *non-dine*. Antiq. rom. Jours de marché, indiqués par les lettres nundinales.

NUNES (Pedro). Célèbre mathématicien portugais, né à Alaçar de Sal, 1492-1577, donna des leçons à dom Sébastien, traita, le premier, de la loxodromie, et perfectionna l'observation astronomique. On a de lui *De l'Art de la navigation; de Crepusculis; Tratado da sphera*, etc.

— NUNES-ALVARES-PEREIRA. Grand homme de guerre du Portugal, au XVe siècle, fit triompher par ses exploits le parti du régent, qui devint Jean Ier; nommé connétable du royaume, entoura d'honneurs et de l'auréole de toutes les vertus chevaleresques, il mourut dans un couvent.

NUÑES DE VILLA-VICENCIO Don. Peintre espagnol, né à Seville, 1635-1700, ami et élève de Murillo, fonda, avec lui, l'Académie de Séville. Il fut bon portraitiste et imitateur heureux de la manière de son maître.

NUÑEZ Jean. Né près de Seville vers 1534, l'un des rénovateurs de la peinture en Espagne.

— NUÑEZ (Alvarez). Navigateur espagnol, mort en 1561, découvrit et parcourut la Floride (avec Panfilo de Narvaez), 1528, et fut nommé par Charles-Quint adelantade du Rio de la Plata.

— NUÑEZ (Pedro). Peintre, né à Madrid, 1601-1651, travailla pour Philippe IV.

— NUÑEZ DE SEPULVEDA (Don Matteo). Né à Cadix, 1611-1660, peignit des fresques remarquables et fut chargé de la décoration des vaisseaux de Philippe IV.

NUNNA. s. f. pr. *nonn-na*). Comm. Toile blanche de la Chine.

NUNNARI. s. m. (pr. *nonn-na-ri*). Bot. Plante de l'Inde, succédanée de la salsepareille.

NUNNATION. s. f. (pron. *nun-na-cion*). Gramm. Son nasal et action de prononcer un son nasal.

NUNNEZHARIE. s. f. Bot. Syn. de CHAMÉDORÉE. On dit aussi *nunnézie*.

NUNNIE. s. f. Mus. anc. Chanson particulière aux nourrices grecques.

NUNZIANTE (Vito, marquis). Général italien, 1775-1836. Servit dans l'armée napolitaine de 1791 à 1798, puis, rassemblant un millier d'hommes dont il se nomma colonel, il se mit à la disposition du cardinal Ruffo. Il combattit dès lors les Français, surtout à Capoue, à Sienne, à Reggio. En 1815, commandant supérieur des Calabres, il fut chargé de présider à l'exécution de Murat. Nommé marquis, lieutenant général, gouverneur de Salerne, il devint inspecteur général de l'armée, vice-roi de Sicile en 1830, et reçut, en 1831, le commandement de toutes les troupes du royaume.

NUOVO (Monte). Géogr. Montagne au N.-O. de Pouzzoles; s'éleva en deux jours, lors du tremblement de terre de 1538, sur l'emplacement du lac Lurien.

NUPÉDALE, NUDIPÉDALE ou **NU-PIEDS**. s. m. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait, comme les apôtres, marcher sans chaussure et fuir toute espèce de luxe. || Nom donné aussi à une secte d'anabaptistes qui professaient la même croyance, et qui parurent en Moravie à la fin du XVIe siècle.

NUPHAR. s. m. Bot. Genre de la famille des nymphéacées, établi pour des espèces à fleurs jaunes, détachées des nénufars et très communes en France dans les eaux stagnantes ou d'un faible courant.

NU-PIEDS. s. m. Hist. Nom donné à des insurgés normands qui, au XVIIe siècle, se soulevèrent sous la conduite de Jean Va-nu-Pieds.

— Hist. relig. V. NUPÉDALE.

NU PROPRIÉTAIRE. s. 2 g. Jurispr. Celui, celle qui a la nue propriété d'une chose, c'est-à-dire la propriété du fond sans la jouissance.

*** NUPTIAL, ALE**. adj. (pron. *nup-ci-al*; et lat., *nuptialis*; fait de *nuptiæ*, noces). Qui concerne la cérémonie des noces, qui appartient aux noces ou aux nouveaux mariés. Bénédiction nuptiale. Anneau nuptial. Les habits nuptiaux. Robe nuptiale. Chambre nuptiale. Le lit nuptial. Souiller la couche nuptiale. On la revêtit des habits *nuptiaux*. (La Font.) Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de la chambre *nuptiale*... (Mass.)

> Le soleil, mon aïeul, favorisant mon père,
> Pour présent *nuptial* en fit don à ma mère.
> (LONGEPIERRE.)
>
> Sous le lit *nuptial* le trépied d'or s'allume;
> La rose jonche les parvis
> (LECONTE DE LISLE.)

— Fig. Ces oiseaux... revêtent leurs habits *nuptiaux* lorsque le ciel devient pur et serein. (Virey.)

> La nature a repris, au mois de ses amours,
> Sa robe *nuptiale* et ses plus frais atours
> (BÉRANGER.)
>
> Ne quitteras-tu jamais la couche *nuptiale*
> Où vous vous embrassez dans les vers du tombeau
> Pour t'en aller tout seul promener ton front pâle
> Dans un cloître désert ou dans un vieux château?
> (A. DE MUSSET.)

— Myth. Se disait des divinités qui présidaient au mariage. Jupiter, Junon, Vénus, Diane, étaient des divinités nuptiales. || Quand on sacrifiait à Vénus sous ce titre, on ôtait le fiel de la victime, et on le jetait derrière l'autel, pour donner à entendre qu'il ne devait point y avoir d'aigreur ni d'amertume entre les époux.

— Jurispr. *Gains nuptiaux*. Les divers avantages que se font les conjoints en considération de leur mariage. || *Gains nuptiaux* ou *de service proprement dits*. Nom, dans l'ancienne législation, des avantages qui avaient lieu entre époux au profit du survivant; tels étaient le douaire, le précipot, les bagues et joyaux, l'augment, le contre-augment, etc.

*** NUQUE**. s. f. (ét. douteuse; probabl. de l'arabe *noukhâa*, signif. moelle). Le derrière du cou, et sortout sa partie creuse, immédiatement sous l'occiput. La nuque du cou. Donner à quelqu'un un coup sur la nuque. Appliquer un vésicatoire sur la nuque. La lumière faisait étinceler les boucles folles qui frisaient sur sa *nuque* ronde. (G. Ohnet.)

— Par extens. Se prend quelquefois pour Toute la tête.

> Et sans respect pour une auguste *nuque*,
> Au paradis fait voler sa perruque. (DESCERLE.)

— S'emploie quelquefois pour Les cheveux.

> Ceux dont le temps blanchit la *nuque*
> Blament les plaisirs qu'ils n'ont plus. (SCRIBE.)

— S'est dit autrefois pour La moelle de l'épine.

— Art vétér. Partie supérieure de la tête, derrière les oreilles du cheval.

— Entom. Partie supérieure du cou, dans les insectes.

— Ichtyol. Partie de la tête qui tient à la première vertèbre du cou.

— Zool. Partie supérieure de la région postérieure du cou des mammifères et des oiseaux, celle qui est annexée à la tête.

NURA. s. f. Arachn. Genre d'acariens non encore déterminé.

NURAGHES. Antiq. V. NORAGHES.

NUREMBERG. (en allemand *Nurnberg*; *Norica* des Latins). Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de la Franconie-Moyenne, sur la Pegnitz et le canal Louis. Avec sa vieille muraille, ses rues tortueuses, ses maisons du moyen âge, Nuremberg a l'apparence d'une cité des anciens temps. Jouets d'enfants, instruments de musique et d'arithmétique; quincaillerie, faïence, produits chimiques; 100,000 h. Premières cartes à jouer, fabriquées en 1380; première papeterie d'Allemagne, fondée en 1390; invention des montres œufs de Nuremberg) par Pierre Hèle en 1500; de la gravure sur bois. Patrie de Hans Sachs, de Martin Behaim, d'Albert Dürer.

— Hist. Cette ville a été, depuis 1417, jusqu'à la paix de Presbourg, une ville impériale libre, gouvernée par vingt-huit familles patriciennes. || *Diète de Nuremberg*. Assemblée qui eut lieu le 10 janvier 1356, et où l'empereur Charles IV publia la première partie de la bulle d'or. || *Traité de Nuremberg*. Paix signée, en 1532, entre les protestants et les catholiques allemands, sous les auspices de l'empereur Charles-Quint.

NUREMBERGEOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Nuremberg.

— adj. Qui appartient à Nuremberg et à ses habitants.

NURIE. s. f. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des cyprinoïdes, établi pour deux espèces de Ceylan qui vivent dans une source d'eau chaude.

NURSERY. s. f. (pron. *neur-ce-ri*). Mot anglais servant à désigner un établissement où l'on élève les enfants en bas âge. Vous le voyez, messieurs, la maison de M. Rydic est à la fois un asile, une *nursery*, un hôpital, une école, un ouvroir et un couvent. (Pailleron.)

— Chambre des enfants, dans les maisons anglaises.

NURSERY-STAKE. s. m. (pr. *neur-ce-ri-steke*; et. angl., *nursery*, chambre des enfants; *stake*, enjeu). Turf. Course dans laquelle ne sont engagés que de jeunes chevaux.

NURSIA. Géogr. anc. V. NORCIA.

NURSIE. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxystomes, établi pour deux espèces de la mer Rouge et de la mer des Indes.

NUSAR. s. m. Moll. Un des noms de la donace denticulée.

NUSFIA. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée pour les grains à Tripoli et valant 35 litres 43.

NUSSHOLSTEIN. s. m. Minér. Chaux sulfatée compacte, marquée de veines grises embrouillées et parallèles, comme les veines des nœuds du bois de noyer.

NUSSIÉRITE. s. f. Minér. Substance jaune ou verdâtre, contenant un huitième de chaux et trouvée dans la mine de La Nussière (Rhône).

NUTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *nutans*; de *nutare*, osciller). Bot. Dont le sommet s'incline légèrement vers la terre, comme la tige de la convallaire polygonée, les pédoncules du lis du Canada, les fleurs de l'aquilegie vulgaire, etc.

*** NUTATION**. s. f. pr. *nu-ta-cion*; ét. lat., *nutatio*; de *nutus*, mouvement de tête). Oscillation habituelle de la tête, que l'on appelle vulgairement *branlement de tête*.

— Astron. Sorte de balancement de l'axe de la terre, dû à l'attraction du soleil et surtout de la lune, qui lui fait décrire périodiquement une petite ellipse autour des pôles moyens. Cette perturbation a été reconnue par Bradley. || Mouvement apparent de neuf secondes, observé dans les étoiles fixes. Si la *nutation* existait seule, elle ferait décrire au pôle dans dix-neuf ans à peu près une petite ellipse dont le grand axe, dirigé vers le pôle de l'écliptique, serait de 18″5, et le petit axe de 13″7. (Billot.)

— Bot. Faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil, c'est-à-dire de se pencher le matin à l'est, vers le milieu du jour au midi et le soir à l'ouest. Tous les végétaux en général ont même un mouvement de *nutation* qui les porte à se diriger du côté d'où leur vient l'air ou la lumière quand ils croissent dans le voisinage d'un abri quelconque. Le cèdre et quelques autres végétaux ont un mouvement particulier de *nutation* par lequel leur cime se dirige vers le nord. (Billot.)

NUTÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire de la parkie d'Afrique.

NUTRESCIBILITÉ. s. f. Néol. Qualité d'une chose qui est nutrescible. Le son qu'on laissait dans le pain étant une matière sterile, n'avait aucun caractere de nutrescibilité.

NUTRESCIBLE. adj. 2 g. (du lat. *nutrire*, nourrir). Qui a des qualités nutritives, qui est propre à nourrir.

NUTRICAIRE. s. m. (du lat. *nutrire*, nourrir). Hist. Officier qui était chargé de nourrir et d'élever les enfants trouvés.

NUTRICIER, ÈRE. adj. (du lat. *nutrire*, nourrir). Physiol. Qui nourrit; qui concourt à la nutrition.

— Anat. *Artères nutricières*. Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter.

NUTRILITÉ. s. f. (du lat. *nutrire*, nourrir). Physiol. Propriété qu'ont les corps organisés de se nourrir dans le milieu convenable.

NUTRIMENT. s. m. (ét. lat., *nutrimentum*; de *nutrire*, nourrir). Se disait pour Nourriture, aliment. On le trouve dans Marot.

— Physiol. Nom donné aux aliments qui, pour être assimilables, n'ont pas besoin de l'action de l'estomac.

NUTRIMENTAIRE. adj. 2 g. (rad. *nutriment*). Qui peut servir de nourriture.

NUTRIMENTIF, IVE. adj. Qui a rapport aux nutriments.

NUTRISCIBLE. adj. 2 g. (du lat. *nutrire*, nourrir). Physiol. Qui peut être nourri.

*** NUTRITIF, IVE**. (ét. lat., *nutritius*; de *nutrire*, nourrir). Qui nourrit, qui sert d'aliment. Remede nutritif et purgatif. Il y a dans cet aliment beaucoup de parties nutritives. Cette substance est fort nutritive. L'amidon des céréales est mille fois moins *nutritif* que leur farine. (Raspail.)

— *Faculté nutritive*. Propriété par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal.

— *Appareil nutritif*. Toutes les parties de la bouche et de l'estomac qui concourent à la nutrition. Cependant l'appareil *nutritif* s'émeut tout entier: l'estomac devient sensible; les sucs gastriques s'exaltent; les gaz intérieurs se déplacent avec bruit; la bouche se remplit de sucs, et toutes les puissances digestives sont sous les armes, comme des soldats qui n'attendent plus que le commandement pour agir. (Brill.-Savar.)

— *Vie nutritive*. La digestion, la respiration et la circulation.

*** NUTRITION**. s. f. (pron. *nu-tri-cion*; ét. lat., *nutritio*; de *nutrire*, nourrir). Physiolog. Fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal, opération vitale qui a pour résultat d'entretenir, de réparer et d'accroître les parties des corps organisés. Le règne végétal ne présente à la *nutrition* ni moins de variétés, ni moins de ressources. (Brill.-Sav.) || Effet qui en résulte. Les parties de l'aliment qui servent à la nutrition.

— Quelquefois on emploie le mot *nutrition* dans un sens plus étendu, pour exprimer toute la série d'actions par lesquelles s'accomplissent, dans les corps organisés, les deux mouvements continuels de composition et de décomposition. La nutrition comprend alors la digestion, l'absorption, la respiration, la circulation et l'assimilation, qui est la nutrition proprement dite.

— Par anal. Fonction de la vie intellectuelle et morale. Là où la presse libre est interceptée, on peut dire que la *nutrition* du genre humain est interrompue. (V. Hugo.)

— Anc. pharm. Préparation qui consistait à mêler peu à peu différentes liqueurs, en les agitant, jusqu'à ce qu'elles eussent acquis une consistance épaisse.

— Bot. Se dit des végétaux dans un sens analogue. Les véritables éléments de la nutrition des végétaux sont les pluies, les rosées, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre, les engrais et le soleil, qui féconde tout.

NUTRITIVITÉ. s. f. Didact. Qualité nutritive des aliments.

NUTRITUM. s. m. (pr. *nu-tri-tomm*; mot lat. signif. *chose nourrie*). Anc. pharm. Espece d'onguent dessiccatif.

NUTTAINIE. s. f. Crust. Genre de trilobites, établi pour une seule espece.

NUTTALLIE. s. f. (de *Nuttall*, n. pr.). Bot. Genre de rosacées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique du Nord. || Syn. de MAUVE et de NÉMOPANTHE.

NUTTALLITE. s. f. (de *Nuttall*, n. pr.). Miner. Substance vitreuse que l'on trouve en cristaux engagés dans des calcaires spathiques, au Massachusetts.

NUVOLONE (Pamphile). Peintre d'histoire, né à Crémone, mort en 1651, fonda à Milan une bonne école de peinture. Son chef-d'œuvre est *la Vierge et l'Enfant Jesus qui écrasent la tête du serpent*.

NUXIE. s. f. Bot. Genre de scrofularinées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar. On dit aussi *nuxier*, s. m.

NUYS. Géogr. V. NEUSS.

NUYTS (Terre de). Géogr. Partie de la côte méridionale de l'Australie.

NUYTSIE. s. f. (de *Nuyts*, n. pr.). Bot. Genre de loranthacées, établi pour des arbres d'Australie.

NUWA. Astron. La 150e planète télescopique, découverte le 18 octobre 1875 par M. Watson.

N.-W. s. m. Manière d'écrire N.-O., abréviation de nord-ouest (en anglais *north-west*).

NY. s. m. Gramm. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, d'après la prononciation reuchlinienne.

NYALÉLIE. s. f. Bot. Syn. de MILNÉE.

NYANZA. (mot qui, dans les dialectes africains, signifie *étendue d'eau, lac* ou *rivière*). Géogr. Plusieurs lacs d'Afrique sont désignés par cette appellation générale. Parmi les plus célèbres, citons le lac *Nyanza-Victoria* et le *Nyanza-Albert* ou *Luta-Nzige*. Le premier, reconnu par Speke et Grant, 1857-1863, est à 1,083 mètres au-dessus du niveau de la mer; sa forme est celle d'un grand triangle dont le sommet est au S., et dont chaque côté a environ 350 kil. Il touche à l'Équateur vers le nord. Il reçoit plusieurs cours d'eau: le Kitangoulé, à l'O.; le Mouingma, au S. Le pays environnant est fertile et assez bien cultivé; il est habité par des nègres formant les classes inférieures. Tous sont des sauvages féroces et peu intelligents. Le commerce, consistant surtout en esclaves, est exploité par des marchands arabes du Zanzibar. Le Somerset-river ou Kari en sort au N., coule vers le N.-O., et se jette, après plusieurs cataractes, dans le lac Luta-Nzigé. || *Le Nyanza-Albert* ou *Luta-Nzigé* ou *M'wootan*, au N.-O., reconnu surtout par Baker, 1864, au N. de l'Équateur, se dirige du S.-O. au N.-E. Il est large d'environ 100 kil. Le Nil sort de ce lac, un peu au nord du 2e degré de latitude N.

NYASSA. Géogr. Grand lac de l'Afrique australe, dont la pointe méridionale est à 14°25 lat. S.; il est long de 300 kil., sur 80 à 100 de largeur, et se déverse par le Chire, affluent du Zambèze. Il est profond, orageux, et ses bords, d'une végétation vigoureuse, sont peuplés de nombreuses tribus nègres.

NYÂYA. s. m. Philos. ind. Un des systèmes de la philosophie des Hindous, fondé par Gotâma. C'est la philosophie du raisonnement, une logique compliquée de catégories et de syllogismes, mais éclairée par le spiritualisme.

NYBORG. Géogr. Ville et port du Danemark, sur le Grand-Belt, dans l'île de Fionie, à 30 kil. S.-E. d'Odensée; 4,000 hab. Victoire des Danois sur les Suédois, en 1659. Nyborg a donné le jour à Christian II. Citadelle; grains, eaux-de-vie.

NYCHTHÉMÈRE. adj. 2 g. (pron. *nik-témère*; et. gr. νύξ, νυκτός, nuit; ἡμέρα, jour). Bot. Qui n'a qu'une existence éphémère, comme l'agaric nychthémère.

— Ichtyol. Se dit de poissons qui offrent un mélange de noir et de blanc, comme le diodon nychthemere.

— Ornith. Se dit d'oiseaux qui offrent un mélange de blanc et de noir, comme le faisan nychthemere.

— NYCHTHEMERE. s. m. Astron. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures.

NYCHTHÉMÉRIQUE. adj. 2 g. (pr. *nik-témé-rike*. Astron. Qui a rapport au nychthémère.

NYCTACTES. s. m. (pron. *nik-tak-tess*). Ornith. Syn. de CAPITO.

NYCTAGE. s. m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; ἄγω, je passe). Hist. relig. Nom donné, au Ve siècle, à ceux qui soutenaient que c'était un acte condamnable que de se lever la nuit pour prier. On dit aussi *nyctace* et *nyctazonte*.

— NYCTAGE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des nyctaginées, établi pour des espèces vivaces originaires d'Amérique, dont quelques-unes ont été acclimatées en Europe à cause de la beauté de leurs fleurs, qui ne s'ouvrent que la nuit.

NYCTAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nyctage. || NYCTAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nyctage.

NYCTALE. s. m. (étym. gr., νυκταλός, nocturne). Mamm. Sous-genre de vespertilions, comprenant quatre espèces des Indes orientales.

— NYCTALE. s. f. Ornith. Genre de rapaces nocturnes, rattaché aux chouettes.

NYCTALÉMON. s. m. (du gr. νυκταλός, nocturne). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des hespérides, dont l'espèce type est originaire de la Malaisie.

*** NYCTALOPE**. adj. 2 g. (ét. gr., νυκταλός, nocturne; ὤψ, œil). Zool. Se dit des animaux

qui voient mieux la nuit que le jour, tels que le lièvre, les chouettes, etc.

— Qui est affecté de nyctalopie. Un homme nyctalope.

— NYCTALOPE. s. 2 g. Celui, celle qui voit mieux de nuit que de jour. Les *nyctalopes* distinguent les objets au milieu des plus épaisses ténèbres. Richer. La lumière solaire produit sur les *nyctalopes* un éblouissement douloureux; les nuages couvrant le ciel, les verres colorés ne diminuent en rien ce sentiment douloureux, tel que les *nyctalopes* sont forcés de tenir les paupières closes et un voile épais devant leur yeux pendant le jour. (Ferry.)

— Quelques auteurs ont employé ce mot à tort pour Personne qui ne voit qu'à la lumière du soleil. Quelques *nyctalopes* perdent la vue dès que le soleil cesse de les éclairer; aucune lumière artificielle ne peut remplacer pour eux celle de l'astre du jour; d'autres, au contraire, n'aperçoivent que les objets faiblement éclairés, et ce cas est le plus commun. (Ferry.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

* **NYCTALOPIE**, s. f. (rad. *nyctalope*). Pathol. Maladie des yeux, qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit. C'est une nécrose de la vue, caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets a une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour.

NYCTALOPIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient a la nyctalopie.

— NYCTALOPIQUE, s. m. Bot. Espèce d'agaric des environs de Paris, qui étent presque la vue des animaux qui en mangent.

NYCTALOPS, s. m. (ét. gr., νυκτάλωψ, nocturne; ὤψ, œil). Ornith. Genre de rapaces nocturnes forme aux dépens du genre chouette.

NYCTANTHE, s.m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; ἄνθος, fleur) Bot. Genre de jasminées, établi pour des arbustes dont le type est le nyctanthe arbre triste, originaire de l'Asie tropicale et cultivé en Europe à cause du parfum de ses fleurs, qui ne s'ouvrent que le soir.

NYCTAZONTE, s. m. Hist. relig. V. NYCTAGE.

NYCTÉE, s. f. (étym. gr., νύξ, νυκτός, nuit). Ornith. Genre de rapaces nocturnes ayant pour type la chouette harfang.

— NYCTÉE, s. m. Entom. Syn. d'EUCINÈTE.

NYCTEIDE, s. f. (ét. gr., νύκτειος, nocturne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour deux espèces de Madagascar.

NYCTÉLÉE, s. f. (étym. gr., νυκτελλός, nocturne). Bot. Syn. d'ELLISIE.

NYCTÉLIE, s.f. (ét. gr., νυκτελλός, nocturne). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour vingt-quatre espèces de l'Amérique méridionale.

NYCTÉLIEN, adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus, pris des Nyctélies.

NYCTÉLIES, s. f. pl. (ét. gr., νύκτωρ, de nuit; τελέω, je célèbre). Antiq. gr. Fêtes nocturnes de Bacchus, qui se célébraient sur le mont Cithéron, à la lueur des flambeaux. C'était un de ces mystères ténébreux ou l'on s'abandonnait à toutes sortes de débauches. || On célébrait aussi des fêtes du même nom en l'honneur de Cybèle.

NYCTELITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble a la nyctelie. || NYCTELITES, s. f. pl. Groupe de coléoptères qui a pour type le genre nyctelie.

NYCTÈRE, s. m. (ét. gr., νυκτερίς, chauve-souris). Mamm. Genre de cheiroptères carnassiers, établi pour quatre espèces dont le type est le campagnol volant, qui habite l'Europe méridionale et le nord de l'Afrique.

NYCTÉRÉCUTE, s. m. (ét. gr., νυκτερευτής, vigilant la nuit). Mamm. Groupe de carnassiers, rattaché au genre chien.

NYCTÉRIBIE, s. f. (ét. gr., νυκτερίς, nocturne; βίος, vie). Entom. Genre de dipteres, famille des pupipares, établi pour quatre espèces parasites des chauves-souris. Nycteribie bi-articulée. Nycteribie de Blainville.

NYCTÉRIDIE, s.f. (ét. gr., νυκτερίδιος, nocturne). Entom. Syn. de LOPHYRE.

NYCTÉRIE, s.f. (ét. gr., νύκτερος, nocturne). Bot. Syn. de MORELLE.

NYCTÉRIEN, ENNE, adj. Mamm. Syn. de NYCTÉRIN.

NYCTÉRIN, INE, adj. (ét. gr., νυκτερινός, nocturne). Pathol. S'est dit de la couleur foncée des organes ou des symptômes morbides qui se montrent pendant la nuit.

— Mamm. Qui sort, qui chasse pendant la nuit.

— NYCTERINE, s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour quatre espèces du Chili.

— NYCTÉRINS, s. m. pl. Mamm. Famille de cheiropteres, ayant pour type le genre nyctère.

— Ornith. Famille d'oiseaux rapaces qui cherchent leur proie pendant la nuit.

NYCTÉRINIE, s. f. (ét. gr., νύκτερος, nocturne). Bot. Syn. de ZALUZIANSKYE.

NYCTÉRION, s. m. Bot. Syn. de NYCTÉRIE.

NYCTÉRISTITION, s. f. (pr. *nik té-ri-sti-cion*; du gr. νυκτερος, nocturne). Bot. Syn. de CHRYSOPHYLLE. On dit aussi *nyctéristice*.

NYCTÉROPE, s. m., et. gr., νυκτερωπός, nocturne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des hélopiens, établi pour sept ou huit espèces de l'Afrique australe.

NYCTHÉMÈRE, adj. et s. V. NYCHTHEMERE.

— Ornith. Syn. de HOUPPIFÈRE.

NYCTIARDÉE, s. f. (étym. gr., νύξ, νυκτός, nuit; lat. *ardea*, héron). Ornith. Syn. de NYCTICORAX.

NYCTIBIE, s. m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; βίος, vie). Ornith. Genre voisin des engoulevents et appartenant a la famille des caprimulgidées.

NYCTIBIINÉS, s. m. pl. (rad. *nyctibie*). Ornith. Famille d'oiseaux établie pour le genre ibijau.

NYCTIBORE, s. f. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; βόρα, nourriture). Entom. Section du genre blatte.

NYCTICÈBE, s.m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; κῆβος, singe). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, famille des makis, établi pour trois espèces nocturnes et très lentes dans leur mouvement. Nycticèbe du Bengale. Nycticèbe de Java. Nycticèbe de Ceylan.

NYCTICÉE, s. m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; ἔκω, je cache). Mamm. Genre de cheiroptères, voisins des vespertilions, établi pour des espèces originaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

NYCTICORAX, adj. m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; κόραξ, corbeau). Ornith. Se dit d'un oiseau qui croasse pendant la nuit.

— NYCTICORAX, s. m. Ornith. Dans le style biblique, il désigne un Oiseau de nuit. Je suis devenu comme le nycticorax dans la solitude. || Actuellement, Genre de la famille des ardéidées, établi pour le héron bihoreau.

NYCTIDROME, s. m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; δρομεύς, coureur). Ornith. Genre d'engoulevents.

NYCTIE, s. f. Ornith. Syn. de NYCTÉE.

NYCTIMÈNE, Myth. Fille de Nyctée, roi d'Ethiopie ou d'Epopée, roi de Lesbos. Elle conçut pour son père une passion incestueuse, et fut changée en hibou par Minerve. D'autres prétendent que ce fut au contraire le père de Nyctimène qui conçut pour elle une passion incestueuse, et qu'elle alla se cacher dans le fond des forêts, ce qui, avec son nom, aura donné lieu a la métamorphose.

NYCTINOME, s. m (et. gr., νύξ, νυκτός, nuit; νομός, habitation). Mamm. Genre de cheiropteres carnassiers, établi pour sept espèces dont le type est le nyctinome d'Égypte, qui habite les tombeaux et les monuments abandonnés

NYCTIORNIS, s. m. (pr. *ni kti-or-niss*; ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; ὄρνις, oiseau). Ornith. Section du genre guêpier.

NYCTIPATE, s. f. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; πατέω, je suis errant). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour quatre espèces du Turkestan.

NYCTIPÈTE, s.m. (et. gr., νύξ, νυκτός, nuit; πατέω, je suis errant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins; dont l'espèce type est originaire des îles Philippines.

NYCTIPITHÈQUE s.m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; πίθηκος, singe). Mamm. Syn. d'AOTE.

NYCTOBATISME, s. f. (radic. *nyctobate*). Méd. Somnambulisme.

NYCTOBATE, s. 2 g. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; βαίνω, je marche). Méd. Somnambule.

— NYCTOBATE, s.m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour un grand nombre d'espèces.

NYCTOCHARE, s. m. (pr. *ni-kto-kare*; ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; χαίρω, je me réjouis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour trois espèces de l'Amérique du Sud.

NYCTOCLEPTE, s. m. (et. gr., νύξ, νυκτός, nuit; κλέπτης, dissimulé). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des zemnis, établi pour une espèce de la grosseur d'un lapin de garenne, et habitant la presqu'île de Malacca.

NYCTOGRAPHE, s. m. (ét. gr. νύξ, νυκτός, nuit; γράφω, j'écris). Phys. Appareil qui permet d'écrire sans voir les traits qu'on forme.

NYCTOGRAPHIE, s. f. (rad. *nyctographe*). Art d'écrire sans voir les traits qu'on forme.

NYCTOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui appartient a la nyctographie, au nyctographe.

NYCTOPÈTE, s. m. (etym. gr., νύξ, νυκτός, nuit; πατέω, je suis errant. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour trois espèces du Chili.

NYCTOPHANE, s. m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; φαίνω, éclat. Entom. Syn. d'ASPISOME

NYCTOPHILE, s. m. (étym. gr., νύξ, νυκτός, nuit; φίλος, qui aime). Mamm. Genre de cheiroptères, établi pour une espèce encore mal connue et originaire de l'Océanie.

NYCTOPHYLAX, s. m. (ét. gr., νύξ, νυκτός, nuit; φύλαξ, gardien) Magistrat alexandrin chargé de la police urbaine.

NYCTOPORE, s. f. (et. gr., νύξ, νυκτός, nuit; πωρόω, je durcis). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour deux espèces de la Californie.

NYCTORLABE, s. m. (et. gr., νύκτωρ, de nuit; λαμβάνω, je prends). Anc. mar. Instrument dont on se servait pendant la nuit pour prendre l'heure, en se basant sur la position de certaines étoiles par rapport au pôle.

NYCTORNIS, s. m. (etym. gr., νύξ, νυκτός, nuit; ὄρνις, oiseau). Ornith. Syn. de NYCTIBIE.

NYCTOSTRATÈGE, s. m. (étym. gr., νύξ, νυκτός, nuit; στρατηγός, général). Hist. rom. Titre de certains officiers chargés de prévenir les incendies et les désordres nocturnes.

NYCTOTYPHLOSE, s. f. (étym. gr., νύξ, νυκτός, nuit; τυφλός, aveugle). Médec. Cécité de nuit.

NYCTOZOÏLE, s. m. (étym. gr., νύξ, νυκτός, nuit; ζῶον, vie). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce australienne.

NYERUP Erasme Historien, né à Œrstedt (Fionie), 1759-1829, a laissé : *Nouveau Recueil de mémoires sur l'histoire du Danemark ; Recueil des portraits des Danois qui ont bien mérité de leur patrie ; Documents relatifs à l'histoire de la poésie danoise ; Dictionnaire general des écrivains du Danemark ; Description historique et statistique du Danemark ; Choix de chants danois du moyen âge*; etc.

NYIR-EGYHAZA, Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Szabolcz. Raffinerie de salpêtre, bains alcalins ; 15,000 hab.

NYKŒPING, Géogr. Ch.-l. du land de Nykœping (Suède), a 60 kil. N.-O. de Stockholm, sur l'Iseford, baie de la mer Baltique. Fabrique de machines ; commerce de fer, cuivre, planches, céréales, etc. ; 3,000 hab. — Le gouvernement de *Nykœping* ou *Sudermanland*, dans la Suède proprement dite, est un pays plat, dont les côtés sont très découpés ; il a 6,841 k. carrés et 148,000 hab.

NYLAND (Gouvernement de). Géogr. Province de la Finlande, Russie d'Europe, baignée au S. par le golfe de Finlande ; superficie, 11,872 kil. carrés, pop. 209,000 hab. Le ch.-l. est Helsingfors.

NYLANDTIE, s. f. (de *Nylandt*, n. pr.). Bot. Syn. de MUNDIE.

NYLEN, Géogr. Comm. de la prov. et à 26 kil. d'Anvers (Belgique) ; 2,100 hab.

NYL-GHAUT, s. m. Mamm. V. NILGAUT.

NYMPHACÉES, s. f. pl. Moll. Famille de mollusques conchifères renfermant les espèces à nymphes saillantes et a coquille un peu bâillante.

NYMPHÆA, s. m. NYMPHÆACÉ, ÉE, adj. Bot. V. NYMPHEA, NYMPHEACE.

NYMPHÆUM. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse Taurique, sur le Bosphore Cimmérien.

NYMPHAGÈTE, adj. m. (et. gr., νύμφη, nymphe; ἄγω, je poursuis). Myth. Qui poursuit les nymphes. Epithète de Neptune.

NYMPHAGOGUE, s. m. (ét. gr., νύμφη, nouvelle mariée; ἄγω, je conduis). Antiq. gr. Jeune homme qui conduisait la fiancée de la maison paternelle a celle de son époux. L'ami le plus intime de l'époux prenait plus particulièrement le titre de *nymphagogue*.

NYMPHALE, s. m. (rad. *nymphe*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi pour un grand nombre d'espèces, dont le type, le nymphale du peuplier, vit dans les régions australes et boréales de l'Europe.

NYMPHALIDE, adj. 2 g. (et. fr., *nymphale* ; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble a un nymphale. On dit aussi *nymphalite*. || NYMPHALIDES, s. m. pl. Tribu de lépidoptères diurnes, qui a pour type le genre nymphale.

NYMPHANTHE, s.m. (et. gr., νύμφη, épouse; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de PHYLLANTHE.

* **NYMPHE**, s.f. (du gr. νύμφη, jeune épouse). Myth. Chacune des divinités subalternes qui habitaient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies, et qu'on représentait sous la figure de jeunes filles. Selon les poètes, tout l'univers était plein de ces nymphes. Il y en avait qu'on appelait uranies ou célestes (du gr. οὐρανός, ciel), qui gouvernaient la sphère du ciel ; d'autres terrestres ou épigies (du gr. ἐπί, sur ; γῆ, terre). Celles-ci étaient subdivisées en nymphes des eaux et nymphes de la terre. Les nymphes des eaux étaient divisées en plusieurs classes : les nymphes océanides, néréides et mélies ; les nymphes des fontaines ou naïades, crénées, pégées ; les nymphes des fleuves et des rivières ou les potamides ; les nymphes des lacs et étangs ou les limnades. Les nymphes de la terre étaient aussi de plusieurs classes : les nymphes des montagnes, qu'on appelait oréades ; les nymphes des vallées, des bocages ou les napées ; les nymphes des prés ou limoniades ; les nymphes des forêts ou les dryades et les hamadryades. Virgile se rapproche des femmes et se familiarise avec elles en peignant le vieux Silène au milieu des *nymphes* qui le barbouillent avec des mûres. B. de St-P. Corydon, dans son délire amoureux, ne promet point de présents aux *nymphes* pour les rendre favorables a ses amours ; ce sont les *nymphes* au contraire qu'il appelle pour faire des présents a Alexis. Id. Chaque ruisseau engendrait sa *nymphe*, dimunutif d'Aphrodite. P. de St Victor.)

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une *nymphe* en pleurs qui se plaint de Narcisse
(BOILEAU.)

Puis de loin, à grands cris appelant leurs compagnes,
Et les *nymphes* des bois, des sources, des montagnes,
Toutes, frappant leur sein et traînant un long deuil
Répéterent "Hélas ! autour de son cercueil.
(A. CHÉNIER.)

Les *nymphes* aux pieds nus accourent à sa voix,
Et legères, auprès des fontaines limpides,
Elles entourent l'un de leurs voiles rapides.
(LECONTE DE LISLE.)

— Poétiq. *Les nymphes du Permesse, du Parnasse, d'Hélicon*, etc. Les Muses. Chastes *nymphes* du Parnasse. (Boil.)

— Fig. Jeune fille belle et bien faite. Pour avoir dit à madame qu'elle se soutenait bien à l'âge qu'a ma sœur, voila que j'ai perdu ses bonnes grâces ! Qui est-ce qui devinerait qu'on est encore *nymphe* à cinquante ans ? (Mariv.)

— *Elle a une taille de nymphe* C'est une jeune personne dont la taille est élegante et legère.

— Se prend souvent dans un sens satirique, et sert a désigner des femmes galantes. Du temps de Louis XV, les bourgeois appelaient particulièrement et dérisoirement les actrices de l'Opera des *nymphes*.

Car du métier de *nymphe* se courir,
On n'en est plus des le moment qu'on aime.
(LA FONTAINE.)

La même nef légère et vagabonde
Portait aussi deux *nymphes*, trois dragons.
(GRESSET.)

— Pop. *Nymphe potagère*. Expression burlesque employée pour Fille des champs, jolie jardinière. || *Nymphe de Guinée*. Négresse.

— Anat. Chacune des deux productions membraneuses des parties génitales de la femme, placées en dedans des grandes lèvres ; ce sont les petites lèvres de la vulve. On les appelle ainsi parce qu'elles semblent avoir pour fonction de diriger le cours des urines, par allusion aux nymphes de la Fable, qui présidaient au cours des fontaines et des fleuves. || On a aussi employé ce mot comme syn. de CLITORIS.

— Antiq. *Heure des nymphes*. Nom que les Grecs donnaient a la cinquième heure du jour, pendant laquelle on prenait le bain.

— Entom. Insecte qui, se métamorphosant, n'est plus larve et n'est pas encore arrivé a l'état parfait.

La *nymphe* transformée,
En chrysalide imaginée
Que voilent de sombres couleurs,
Prépare ses brillantes ailes
Et ce dont parer d'étincelles
Qu'adore la reine des fleurs.
(LEBRUN.)

|| Les nymphes des fourmis sont ce qu'on appelle vulgairement *œufs de fourmis* || Genre de névroptères appartenant a la famille des hémérobiides et habitant l'Australie.

— Erpét. Nom spécifique d'un bongare.

— Ornith. *Nymphe de Ternate*. Un des noms du martin-pêcheur a longs brins.

— NYMPHES, s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides qui rapprochent des feuilles dans lesquelles elles se renferment et font leur nid.

* **NYMPHÉA**, s. m. (et. lat., *nymphæa*, fait du gr. νύμφη, nymphe ; ce nom lui fut donné d'une nymphe qu'un amour passionné pour Hercule conduisit au tombeau. Après sa mort, elle fut métamorphosée en une plante que l'on appela *nymphæa*, pour consacrer le souvenir de son infortune). Bot. Nom scientifique du genre nénufar.

Au pied des jujubiers déployés en arceaux,
Trois sages méditaient, assis dans les roseaux ;
Des larges *nymphéas* contemplant les calices,
Ils goutaient, absorbés, de muettes délices.
(LECONTE DE LISLE.)

* **NYMPHÉACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au nymphéa. || NYMPHEACEES, s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre nymphea.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin pluriel.

NYMPHEANTHE, s. m. (et. fr., *nymphea* ; gr. ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de VILLARSIE.

NYMPHEAU, s. m. (du gr. νύμφη, nymphe) Bot. Nom vulgaire d'une espèce de trèfle d'eau.

* **NYMPHÉE**, s. f. et. gr., νυμφαῖον, temple consacré aux nymphes). Antiq. rom. Grotte naturelle ou artificielle, petit temple avec une fontaine, qui était consacré aux nymphes. || Bâtiment public ou ceux qui n'avaient pas de logement commode et propre pour le festin et les cérémonies des noces venaient les faire. Les jardins étaient ordinairement ornés de grottes, de fontaines, de décorations rustiques.

— Archit. Lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens il y avait des nymphées, qui servaient ordinairement de bains. L'usage en est venu jusqu'a nous, et il est encore assez commun en Italie. || Quelques-uns font ce mot masculin.

NYMPHÉE, ÉE, adj. Bot. Synon. de NYMPHÉACÉ.

NYMPHÉEN, ENNE, adj. et. gr., νύμφη, nymphe). Geol. Se dit des terrains et des roches dont la formation est due aux eaux douces et dans lesquels on trouve des débris d'animaux analogues a ceux qui vivent au milieu des eaux douces.

NYMPHENBURG, Géogr. Château royal à l'O. de Munich (Bavière). Manufacture royale de porcelaine. Traité d'alliance conclu contre l'Autriche en 1741, entre la France, l'Espagne, la Bavière, la Prusse, la Saxe et la Sardaigne.

NYMPHEUM s. m. (pr. *nin-fe-omm*). Antiq. rom. Syn. de NYMPHÉE.

NYMPHEUOMÈNE. adj. f. (étym. gr. νυμφεύω, je marie). Myth. gr. Surnom de Junon.

NYMPHIDIE. s. f. (ét. fr., *nymphe*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi pour de nombreuses espèces américaines.

NYMPHIDIUS SABINUS. Usurpateur romain, fut tué par les prétoriens, 68 ap. J.-C.

NYMPHIÉ, ÉE adj. Bot. Qui est pourvu d'un nymphion.

NYMPHIEN, ENNE. adj. Geol. Synon. de NYMPHÉEN.

NYMPHION s. m. (radic. *nymphe*). Bot. Sorte de nectaire qu'on trouve dans certaines plantes. C'est une partie de la fleur qui s'étend de l'extrémité de l'ovaire vers l'enveloppe florale, qu'elle soit située au-dessous de l'ovaire libre ou au-dessous de l'ovaire adhérent.

NYMPHIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *nympha*, nymphe; *pario*, je produis). Entom. Qui pond des nymphes. Syn. de PUPIPARE.

NYMPHIQUE. s. m. (rad. *nymphe*). Ornith. Genre d'oiseaux rattaché aux perroquets.

NYMPHITE. s. f. Pathol. Inflammation des nymphes.

NYMPHOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *nymphea*; gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au nymphea.

— NYMPHOIDE. s. f. Syn. de LIMNANTHÈME.

NYMPHOLEPSIE. s. f. (étym. gr., νύμφη, nymphe; λαμβάνω, je saisis). Antiq. Sorte de délire dans lequel les anciens croyaient que tombait un homme qui avait vu une nymphe.

Pathol. Sorte de mélancolie pendant laquelle on recherche la solitude des forêts.

NYMPHOLEPTE. a. ij. 2 g. Antiq. Se disait d'une personne attaquée de nympholepsie. || Se disait en particulier de ceux qui avaient été recevoir l'inspiration des nymphes du mont Cithéron, à la protection desquelles les Grecs attribuaient la victoire de Platée.

NYMPHOMANE. adj. f. Se dit d'une femme attaquée de nymphomanie.

— Substantiv. Une nymphomane.

NYMPHOMANIAQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la nymphomanie. Il y a des fureurs utérines ou *nymphomaniaques* chez plusieurs femelles d'animaux, comme dans les filles de Prœtus, les Messalines, etc. (Virey.)

* **NYMPHOMANIE**. s. f. (ét. gr., νύμφη, clitoris; μανία, manie). Pathol. Fureur utérine, penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien chez les femmes et les femelles des animaux.

NYMPHON. s. m. Crust. Genre de crustacés aranéiformes, établi pour quelques espèces de l'océan Atlantique.

NYMPHOSANTHE. s. m. (ét. fr., *nymphea*; gr. ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de NÉNUFAR.

NYMPHOSE. s. f. Entom. Chez les insectes, Transformation des larves en nymphes.

NYMPHOTOME. s. m. (ét. gr., νύμφη, nymphe; τέμνω, je coupe). Chir. Instrument dont on se sert pour faire une amputation quelconque aux nymphes des femmes.

NYMPHOTOMIE. s. f. (rad. *nymphotome*). Chir. Excision des nymphes, retranchement d'une partie des nymphes. || On a aussi donné ce nom à l'amputation du clitoris.

NYMPHOTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui concerne la nymphotomie.

NYMPHULE. s. f. (diminin. de *nymphe*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des pyralides, établi pour cinq espèces, dont trois du midi de la France, les deux autres de Bohême et de Sicile.

NYON (*Noviodunum*). Géogr. Ville du cant. de Vaud (Suisse), sur le lac de Genève; 3,700 hab.

NYONS. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Drôme, à 90 kilom. S.-E. de Valence, sur l'Aigues. Vers à soie, filatures, limaces, savon, huiles, poterie, cuirs; 3,300 hab.

NYPA. s. m. Bot. V. NIPA.

NYPHONE. s. f. (ét. gr., νύξ, nuit; φαίνω, je parais). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des bogicornes, tribu des lamiaires, établi pour une douzaine d'espèces d'Australie ou du nouveau continent.

NYROCA s. m. Ornith. Genre de canards. On dit aussi *nyroque*.

NYSA Myth. gr. Nourrice de Bacchus.

— NYSA Astron. La 44e planète télescopique, découverte le 27 mai 1857 par Goldschmidt.

NYSA. Géogr. anc. Ville de la Grèce ancienne, sur le sommet du Parnasse. Elle était consacrée à Bacchus. On trouvait des villes du même nom, et consacrées aussi à Bacchus : près du Méandre, en Lydie; dans l'Inde, au confluent de l'Indus et du Cophène, etc.

C'est le dieu de Nysa, c'est le vainqueur du Gange,
Au visage de vierge, au front ceint de vendange,
Qui dompte et fait coucher sous son char gémissant
Du lynx aux cent couleurs le front obéissant.
(A. CHÉNIER.)

NYSÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Nysa.

— adj. Qui appartient à une ville de ce nom ou à ses habitants.

— *Champs nysæens*. Canton de Médie où les rois de Perse faisaient élever des chevaux renommés pour leur beauté et leur vitesse. || Qui appartient à ce canton. Les chevaux nysæens étaient les meilleurs de l'Asie.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NYSÉIDES ou **NYSIADES**. adj. et s. f. pl. Myth. gr. Se dit des nymphes qui élevèrent Bacchus.

NYSSA s. m. (ét. gr., νύσσω, je pique). Bot. Genre d'arbres de la famille des nyssacées, établi pour six espèces qui atteignent jusqu'à 20 mètres de hauteur et qui croissent dans l'Amérique septentrionale. Les oiseaux sont très avides du fruit de cet arbre, qui est de la grosseur d'une prune, et son bois, quoique sujet à pourrir très vite, est employé à divers usages.

NYSSACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nyssa. || **NYSSACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre nyssa.

NYSSANTHE. s. m. (ét. gr., νύσσω, je pique; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'herbes ou de sous-arbrisseaux appartenant à la famille des amarantacées et croissant en Australie.

NYSSE. s. f. Bot. Syn. de NYSSA.

NYSSE. s. m. (étym. gr., νύσσω, je pique). Arachn. Genre d'aranéides dont le type se trouve en Australie.

NYSSE. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, aujourd'hui *Nous*, dont saint Grégoire fut évêque.

NYSSÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de NYSSACÉ.

NYSSIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, établi pour huit espèces européennes.

NYSSON. s. m. (du gr. νύσσειν, piquer). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguilles, famille des fouisseurs, établi pour une douzaine d'espèces, dont le type, qui vit sur les fleurs des carottes, est commun aux environs de Paris.

NYSSONIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un nysson. On dit aussi *nyssonide*. || NYSSONIENS. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre nysson.

NYSTACTE. s. m. (ét. gr., νυστακτής, dormeur). Mamm. Groupe de chéiroptères.

NYSTADT. Géogr. Port de la Finlande, dans la Russie d'Europe; 2,000 hab. Traité conclu en 1721 entre la Russie et la Suède.

NYSTAGME. s. m. (du gr. νύσταγμος, somnolence). Pathol. Clignotement spasmodique des paupières qu'éprouve une personne accablée de l'envie de dormir, et qui fait de vains efforts pour s'en abstenir. || Spasme de l'œil qui le fait changer de position à chaque instant.

NYSTAGMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport au nystagme, qui est affecté de nystagme.

— Substantiv. Un nystagmique.

NYSTEN (Pierre-Humbert). Médecin belge, né à Liége, 1771-1818, docteur à Paris en 1802, alla observer en Espagne la fièvre jaune, puis, dans le midi de la France, les causes d'une épidémie qui frappait les vers à soie. Il fit des cours de matière médicale depuis 1808. On a de lui : *Nouvelles Expériences galvaniques; Recherches sur les maladies des vers à soie; Dictionnaire de médecine, chirurgie, chimie, etc.*; *Recherches de physiologie et de chimie pathologiques; Manuel médical*.

NYSUS. Myth. Celui qui soigna l'éducation de Bacchus, et dont il prit le surnom de Dionysus.

NYTÉLE. s. m. Entom. V. NITÈLE.

NZALI. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo, celui qui entreprend la cure des maladies.

NZI s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo, celui qui impose les pénitences aux croyants qui demandent l'absolution de leurs fautes.

NZIME. s. f. Mamm. Nom vulgaire de la civette, au Congo.

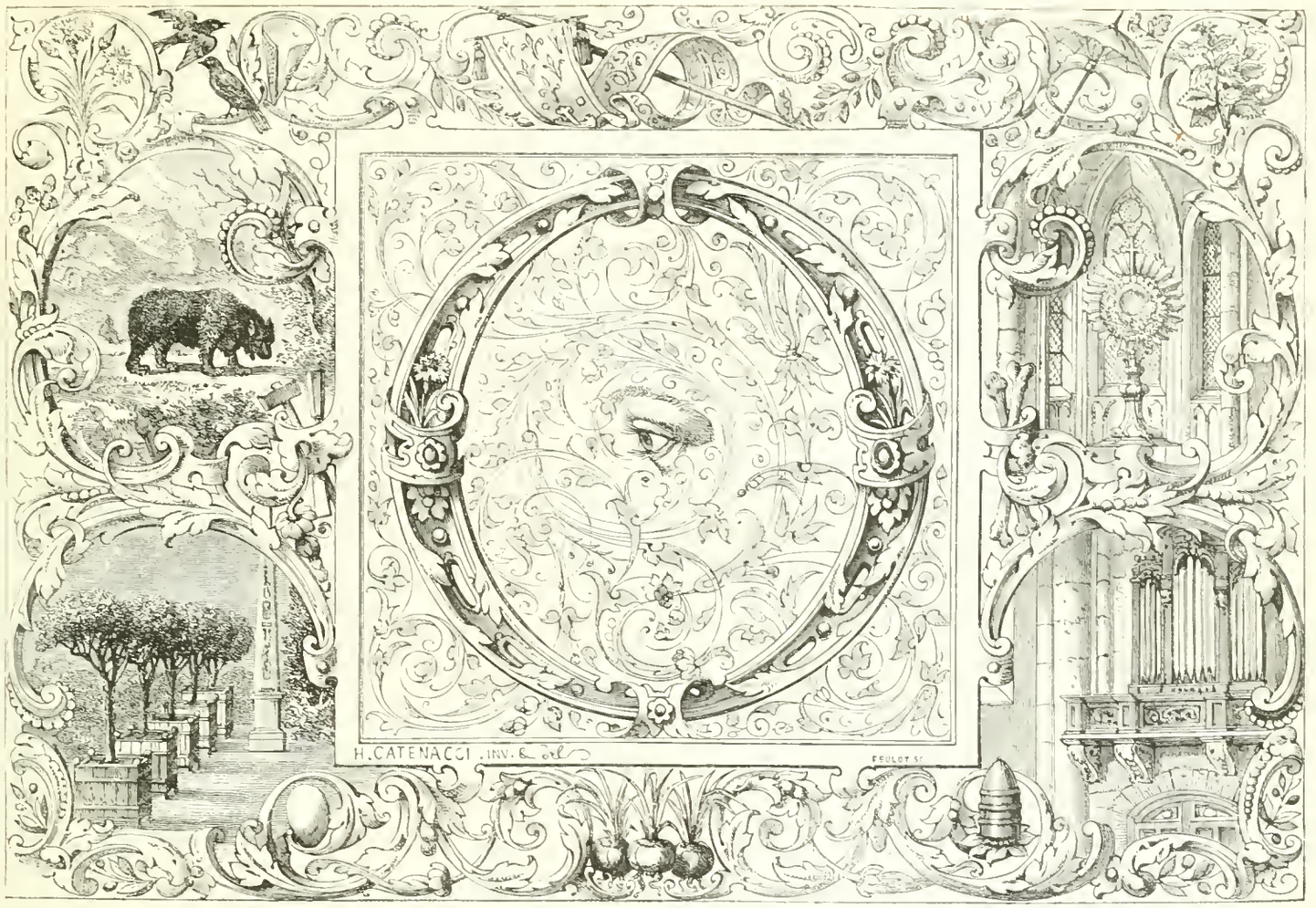

O, s. m. Quinzième lettre de l'alphabet, et la quatrième des voyelles. Dans l'alphabet grec, il y a deux sortes d'*o*, l'*o* bref (omicron), qui a la même forme (o) et l'*o* long (oméga, ω). Un grand O. Un petit o. Un O majuscule. Un o bien fait, mal fait. J'ai connu une jeune personne qui faisait incessamment des *o* grands et petits, des *o* de toutes les tailles, des *o* les uns dans les autres, et toujours tracés à rebours. (J.-J. Rouss.) Quant à l'*o*, je suis porte a croire qu'il doit sa forme a celle du soleil, d'autant que le son qu'il exprime est dans toutes les langues le sentiment de l'admiration. (Id.) L'*o* demande que la langue s'abaisse et que les lèvres se serrent. (Buffon.) L'*o* donne de la majesté a tous les mots, en les rendant plus sonores. (B. de Saint-Pierre.)

— L'*o*, dans ses variations, offre beaucoup d'analogie avec l'*u* : de même que cette voyelle, il prend deux inflexions différentes : l'une forte ou grave, comme dans *pose, chose, côte* ; l'autre douce, comme dans *or, hors, bord, force*.

— L'*o*, marqué de l'accent circonflexe est toujours grave : *côte, hôte, apôtre, le nôtre, le vôtre, Anchône, trône, cône, prône, Rhône, Brantôme, la Drôme, dôme, fantôme, Jerôme, symptôme, tôle, contrôle*, etc. || Il n'y a d'excepte de cette règle que *hôtel, hôtellerie, rôti, prevôtal, hôpital, Pentecote*, et leurs dérivés.

— Il est également grave dans tous les noms en *os*, que l's finale se fasse ou ne se fasse pas sentir, comme dans *dos, gros, os, repos, albinos, Délos, pathos, Pathmos, Samos, Andros, Paros, Minos, rhinocéros*, etc. || Les dérivés suivent la même prononciation : *grosser, dossier, adosser, reposer, desosser*. On excepte cependant *ossifier, ossification, osseux, osselet*

— L'*o* est grave dans les mots terminés en *ose, oser, oster, osion, otion, osité*, tels que *chose, alose, glose, couperose, pose, prose, rose, roster, oser, poser, imposer, gosier, ostier, exposition, émotion, dévotion, animosité, curiosité, sinuosité*, etc. || Les analogues *oseille, groseille, groseillier, rosée*, suivent la même prononciation, ainsi que les dérivés des terminaisons *ose, oser, oster*, pourvu que l's douce s'y retrouve, excepté *prosaïque*.

— L'*o* prend l'intonation douce ou ordinaire lorsqu'il est placé devant la lettre *r*, comme dans *or, hormis, horloge, horoscope, dorer, forger, mort, mortel, fortune*, etc.

— L'*o* est également doux lorsqu'il est suivi d'une consonne finale articulée autre que l's ; tels sont *mot, bémol, fol roc, Espagnol, Job, Médoc, Languedoc, dot*, et leurs dérivés.

— Enfin l'*o* est doux a la fin des mots terminés par une consonne qui ne se fait pas sentir ; tels sont *trop, croc, escroc, sirop, galop, abricot, sot, pot*, etc. Il en est de même dans leurs dérivés *escroquer, galoper, abricotier, sotte, sottise, poterie*, etc.

— Il en est de même quand l'*o* est appuyé sur une consonne articulée, soit médiale, soit finale, comme dans *coction, déroction, adoption*, etc. D'après ce principe, les composés *pot-au-feu, pot au lait, pot à l'eau, croc-en-jambe*, et tous les composés du même genre, prennent l'*o* doux.

— L'*o* suivi de l'*a* est toujours doux, et forme a lui seul une syllabe entière, comme dans *boa, Goa, cloaque, coaguler, croasser, coasser, coalition, Croatie*, etc.

— L'*o* suivi d'un *e* sonore est également doux, comme dans *Siloé, Noé, Arsinoé, poésie, Noël, Bohême, Bohémien*, etc.

— *O* est muet dans différents mots. Ainsi dans *Laon, paon, faon, taon*, on prononce comme s'il y avait *Lan, pan, fan, tan*.

— Dans la double lettre œ, l'*o* perd entièrement son intonation, l'*e* seul se fait entendre ou se lie a la voyelle suivante pour former un son dérivé, comme dans *Œdipe, Œta, chœur, bœuf, œuf, nœud, sœur, cœur*, etc., qui se prononcent *Édipe, Éta, keur, beuf*, etc.

— Deux *o* placés a la suite l'un de l'autre forment ordinairement deux syllabes, comme dans *zoologie, zoolatrie, epiploon*, etc.

— *Oi*, dans l'ancienne orthographe s'employait pour *ai* dans quelques noms de peuples ou de provinces, dans les verbes *paraître, connaître*, leurs composés et leurs dérivés aux trois personnes du singulier et a la troisième personne du pluriel de l'imparfait et du conditionnel ; on écrivait Anglois, François, Bourbonnois, connoitre, paroitre, je lisois, je verrois. Dans la nouvelle orthographe la diphtongue *oi* a un son propre que les diverses prononciations indiquées par les lexicographes (*oa, ue, oue, ouê*) ne rendent que très imparfaitement.

— *Ou* forme diphtongue avec la voyelle suivante, comme dans *avouer, douer, jouer, louer, out*, etc.

— *Ou* forme une syllabe entière dans *brouée, brouet, brouette, clouer, trouer, éblouir*, etc.

— *Ou* dans *out* forme également une syllabe entière : *nous loutons, vous loutez, que nous loutions, que vous loutez. Nous joutons, vous joutez, que nous joutions, que vous joutez. Nous nouons, vous nouez*.

— Le trema place sur l'*u* le détache de l'*o*, comme dans *Aleinoüs, Antinoüs*, qu'on prononce *Alcino-uss, Antino-uss*.

— L'*o* supérieur (ᵒ), placé a la droite de la lettre *n*, signifie *numero*. N° 5.

— Accompagné d'une apostrophe et placé devant un nom de famille irlandaise, *O* est une particule nobiliaire, une marque de noblesse, O'Connell, O'Neal, O'Charpel, etc.

— O chez les anciens était l'emblème de l'éternité.

— O (omicron), comme lettre numérale, avec l'accent a droite et en haut (o′), valait chez les Grecs 70, avec l'accent à gauche et en bas (ͺo) 70,000. L'omega (ω) valait 800 avec l'accent supérieur a droite (ω′) et avec l'accent inférieur à gauche (ͺω) 800,000. || Chez les Romains, il valait 11 ; avec une ligne dessus 11,000.

— Loc. prov. *Rond comme l'o du Giotto*. Se dit d'une figure parfaitement ronde.

— Admin. On emploie l'*o* comme signe de classement d'ordre, pour marquer le quinzième objet d'une série. Ce volume appartient à l'*o*, à la série *o*.

— Anc. prat. Il signifiait Avec. On disait *O intimation* pour Avec intimation.

— Antiq. rom. Dans les inscriptions, *O* est quelquefois l'abréviation de *officium, ordo, optio, ostendit*, et plus souvent celle de *olla, omnis, optimus, ossa*.

— Architect. O désigne une Rose ou fenêtre circulaire qui se trouve au-dessus du portail des anciennes églises.

— Chim. O désigne aujourd'hui l'oxygène. Il désignait autrefois l'alun. On designait l'huile par OO.

— Chronol. Dans les calendriers de l'année républicaine, O désigne le huitième jour de la décade, ou octidi.

— Comm. O est mis pour Ouvert. *C/O*, compte ouvert. || L'*o* supérieur (ᵒ), placé après la lettre *d*, signifie *dito*.

— Géogr. O. est l'abréviation d'Ouest ; S.-O., de sud ouest ; N.-O., de nord-ouest.

— Math. Selon l'Académie et la plupart des dictionnaires, Caractère ou figure numérique qu'on appelle zéro. Cette définition est inexacte, la figure de l'O n'étant pas absolument celle du zéro. V. ZERO. || Un petit ° placé après un chiffre et au-dessus de la ligne signifie degré, en parlant d'une échelle ou d'un cercle. || *Il a gelé aujourd'hui à 15°*, c'est-a-dire A quinze degrés.

— Monn. anc. O est la marque des monnaies frappées à Riom.

— Mus. O désigne la corde a vide sur le violon et sur la guitare. || Dans la notation chiffrée de J.-J. Rousseau, O est le signe des silences. || Dans la lecture de l'harmonie écrite en chiffres, O indique la note qui ne doit pas être accompagnée.

— Mus. anc. Dans la musique ancienne, cette lettre est ce qu'on appelait l'temps parfait, c'est-à-dire la mesure a trois temps. Le temps parfait se marquait quelquefois ainsi Ⓞ ou par un *o* barré (Φ). La moitié de ce signe (C) indiquait la mesure a deux temps, c'est-a-dire le temps imparfait.

* **Ò**, interjection qui sert à marquer diverses

passions, divers mouvements de l'âme. Il est toujours surmonté de l'accent circonflexe; mais il ne prend jamais immédiatement après lui le signe interpectif.

— S'emploie surtout devant le vocatif, et il sert à exprimer le cri de l'exclamation. *O* mon fils! Acad. Que devien drez vous donc, *ô* homme, qui cherchez quelle est v otre véritable condition par votre raison naturelle! (Pascal.)

— Exprime un sentiment d'admiration, de surprise. *O* mère! *O* femme! *O* reine! *O* résolution étonnante! *O* membres tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure! (Boss.)

— Exprime la satisfaction, la joie. *O* richesse vraiment précieuse! *O* mon fils! *O* ma joie! *O* jour heureux pour moi! *O* l'un Etat penchant l'inespéré secours! (Corn.)

— Exprime un sentiment d'effroi. *O* nuit effroyable! *O* terreur! *O* trahison! *O* jour affreux! hélas! tout fut englouti. (B. de St-P.)

O terrible ouragan! suspendez vos fureurs
O campagne, *ô* nature! *ô* théâtre d'horreur!
Quoi! d'un père adoré l'univers est l'ouvrage!
Il chérit ses enfants, et voilà leur partage!
(SAINT-LAMBERT.)

— Exprime un sentiment de douleur, de regret. *O* siècle! *O* temps! *O* mœurs! Mais, *ô* coup funeste pour la princesse Anne! la pieuse abbesse mourut dans ce beau travail. (Boss.) *O* tristesse! *ô* regrets! *ô* jours de mon enfance! (Berlin.)

O sommets du Taygète, *ô* rives du Pénée,
De la sombre Tempé vallons silencieux,
O campagnes d'Athènes, *ô* Grèce infortunée,
Où sont pour l'affranchir les guerriers et les dieux?
(C. DELAVIGNE.)

— Il exprime aussi la colère.

O rage! *ô* désespoir! *ô* vieillesse ennemie!
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie!
(CORNEILLE.)

— Exprime un désir, un vœu. *O* si je pouvais, etc. *O* que ne suis je son maître! *O* vérité! *ô* lumière! *ô* vie! quand vous verrai-je? (Boss.) *O* fil e plus belle que le premier songe de l'époux! *o* mon bien-aimé! ose suivre mes pas. (Chateaubriand.)

O que le ciel, soigneux de notre poésie,
Grand roi, ne nous ait-il plus voisins de l'Asie!
(BOILEAU.)

— Exprime le reproche. *O* le malheureux, d'avoir eu une si méchante action! (Boss.)

— On le trouve quelquefois répété ou accompagné d'autres interjections *O, ô, ô,* oh! retour ici que je suis! Beaumarch. *O, ô,* oh! laye de moi! (Id.) *A, a, ô,* oh! damne brutal. Id.)

— Peut être suivi de *ça*.

O çà! je suis ravi de vous voir tous ensemble.
Parlons de bonne foi sur ce qui nous ressemble
(BOURSAULT.)

— S'emploie devant *que* et *combien*, auxquels il donne plus de force. *O* qu'il était éloigné de ces prétendeurs inhabiles et injustes. (Bossuet.)

O combien d'actions, combien d'exploits célèbres
Sont demeurés sans gloire au milieu des ténèbres!
(CORNEILLE.)

— Liturg. *Les O de Noël*. Nom donné à sept ou neuf antiennes chantées par l'Eglise romaine pendant l'avent, sept ou neuf jours avant Noël, appelées ainsi de ce qu'elles commencent toutes par l'exclamation O.

— Mar. Signal donné par plusieurs marins, de faire effort ensemble. *O*! saute! *O*! hisse, etc.

O (François, marquis d'), seigneur de Fresnes et de Maillebois. Né à Paris, 1535-1594, successivement des finances, 1578, gouverneur de Paris, financier prodigue des deniers publics.

OAHU Géogr. La plus belle et la plus productive des îles Sandwich.

OAKS s. m. (pr. *okss;* mot anglais signif. *chêne*). Turf. Grand prix de courses fondé en 1779, et couru chaque année à Epsom par des poulains de trois ans. || Course ou ce prix se dispute.

OANNÈS ou **OAN**. (littér. *étranger*). Myth. Une des principales divinités des Assyriens; c'est un monstre moitié homme, moitié poisson, qui habitait le golfe Persique.

OARIANA s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre tinamou, qui habite la Guyane et le Brésil.

OARISTYS. s. m. du gr. ὀαριστύς, conversation). Littér. anc. Dialogue entre le mari et la femme. On l'applique à l'entretien d'Hector et d'Andromaque, au sixième livre de l'*Iliade*.

— Physiol. Titre d'une idylle de Theocrite. || Titre d'une idy le d'André Chenier, imitée de celle de Theocrite.

OARIUBLE. s. f. (et. gr., ὠάριον, petit œuf; οὐλή, cicatrice). Physiol. Organe transitoire qui se forme sur l'ovaire, par la cicatrisation des vesicules de Graaf.

OASIEN, ENNE. adj. Qui a rapport aux oasis.

— **OASIEN, NNE**. s. Habitant, habitante d'une oasis.

* **OASIS**. s. f. (pr. *o-a-ziss;* de l'égypt. *ouasi*, toit, habitation. Ile de verdure et de végétation, dans les vastes déserts de l'Afrique et de l'Asie. En Egypte, trois oasis sont citées: 1° *El Oah-e-Kebir*, ou la *Grande-Oasis*, ou *l'Oasis*, ou *Vie ers*, sept journées O de Thèbes; 2° *El-Oah-el-Bahryeh* ou la *Petite Oasis*, au N de la précédente; 3° le *Dakhel* ou *Oasis-Intérieure*, à l'ouest de la Grande-Oasis, sur les confins de l'Egypte, dans l'ancien désert de Barca, ou s'élevait jadis le temple fameux de Jupiter Ammon; on y remarque *Synouh* ou *oasis d'Ammon*. On voit dans la petite *oasis* une fontaine qui a la propriété de teindre en noir la lune blanche ou fauve dans l'espace de trente-six heures. (A. Desmond.) Les *oasis* de l'immense Sahara sont la plupart en rapport avec son étendue. (Id.) Ces *oasis* sont des parties de desert ou l'on trouve un peu de végétation. Ce sont comme des îles dans une mer de sable. (Napoleon.)

S'il pouvait
Respirer un instant l'abri de ciceux
De l'oasis d'Helle que dévorent ses yeux. (BARTHÉL.)
Mais la belle oasis, comme une île sacrée,
Aux esclaves du Nil interdit son entrée. (Id.)

— Par extens. Moi, je profite de ma haute position pour admirer les jolies petites colonies de coquelicots nains qui font des *oasis* sur les toits. (V. Hugo.)

— Par anal. Lieu agréable, pays fertile dans un milieu aride. L'Eternel n'appellera pas l'horrible, la silencieuse solitude dans les plaines de la création sans y laisser une seule *oasis*. (Keratry.) C'est une verte *oasis* au milieu des maisons poudreuses. (Ger. de Nerval.)

— Fig. Asile, refuge. Quelle plus douce *oasis* que le sein d'une mère! (Florian.) Florence, en ces temps de trouble, est l'*oasis* où tous les pauvres persécutés d'Italie cherchent un asile. (Stendhal.) A la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, Florence était une petite *oasis* en Italie. (H. Taine.) On l'accepte, on s'y refugie, on s'y enferme comme dans une *oasis* de salubrité et de paix. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Les hommes habitués à rouler sous les abîmes de la nature sociale, a tout comprendre, a ne rien reprimer, se font parfois une *oasis* dans le cœur. (Balz.)

— On trouve quelquefois ce mot du genre masculin. Smyrne, c'était une espèce d'oasis *civilisé*. (Chateaub.)

OASITE. adj. m. Géogr. anc. Se dit de deux nomes égyptiens, formés l'un de la Grande-Oasis, l'autre de celle d'Ammon. Nome oasite.

OATES (Titus). Anglais, né vers 1619, mort en 1705, ministre anglican; se fit catholique, jésuite, fut chassé des collèges de Valladolid et de Saint Omer; et, de retour en Angleterre, 1678, imagina, avec le docteur Tonge, certaine fable monstrueuse ou il supposait que les papistes, jésuites en tête, avaient résolu la perte de Charles II et la conversion violente de l'Angleterre à la religion catholique romaine. Malgré l'absurdité de ce complot papiste, on y crut. Oates fut pensionné. Mais, sous Jacques II, arrêté pour dettes et faux témoignages, il fut condamné à la prison perpétuelle, au pilori et au fouet.

OAXACA ou **OAJACA**. Géogr. Etat du Mexique, sur le grand Ocean, a 88,971 kil. carrés, et 744,000 h. Pays montueux, salubre, fertile. On y remarque la belle vallée ou on élève la plus belle cochenille de l'Amérique.

— **OAXACA, GUAJACA,** ou **OAJACA**. Capitale de l'Etat d'*Oaxaca*, sur le Rio-Verde, a 360 kil. S.-E. de Mexico; 27,000 hab.

OAXÈS. Géogr. anc. Cours d'eau, au N. de la Crète, sur lequel était la ville d'*Oaxus*.

OB. Préfixe inséparable, venant du latin *ob*, qui signifie *devant*, et qui ajoute au mot qu'il sert à former quelquefois une idée de renversement et plus souvent une idée de position en face; tel est le mot *objet*, chose jetée devant; ainsi qu'*objection, obstacle*. *Ob* se change en *oc, of, op*, suivant la consonne qui commence le radical: *occasion, offusquer, opposer*, etc.

OBA. s. m. Bot. Espèce de mangnier du Gabon, dont le fruit, nommé *iba*, est comestible et se récolte sur la côte d'Afrique, depuis Sierra-Leone jusqu'au Gabon.

OBAN ou **OBANG**. s. m. Lingot d'or d'un poids déterminé au titre de 22 carats, servant de monnaie au Japon, et valant 151 livres tournois ou 89 fr. 98 cent.

OBBA. s. m. Antiq. Sorte de vase dont se servaient les anciens dans les repas funèbres.

— Alchim. Couvercle que l'on posait sur les vases où l'on préparait le mercure.

OBBON. s. m. Réseau de toile dont les femmes franques se faisaient une coiffure.

OBCLAVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *clava*, massue). Bot. Qui a la forme d'une massue renversée. Partie de plante obclavée.

OBCOMPRIMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; fr. *comprimé*). Bot. Se dit de l'ovaire et des graines des synanthérées, quand leur plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCONIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers: fr. *conique*). Bot. et Entom. Qui a la forme d'un cône renversé, ou dont le sommet est tourné en bas. Ovaire, fruit obconique. Involucre obconique. Antenne obconique.

OBCORDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *cor, cordis*, cœur). Bot. Qui a la forme d'un cœur renversé, ou dont l'echancrure est tournée en bas, comme les capsules de la véronique officinale.

OBCORDIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *cor, cordis*, cœur; *forma*, forme). Bot. Syn. d'OBCORDÉ.

OBCRÉNELÉ, ÉE. adj. (et. lat., *ob*, à l'envers; fr. *crenelé*). Bot. Dont le bord est découpé en petits angles saillants. Feuilles obcrénelées. Légumes obcrenelés.

OBCURRENT, ENTE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'encontre; *curro*, je cours). Bot. Se dit des cloisons particles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement a diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges. C'est ce qu'on observe dans les lilacées, dans les convolvulacées, etc.

OBDIPLOSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; fr. *diplostémone*). Bot. Qui possede deux verticilles dont l'exterieur est opposé aux petales.

OBDORSK. Géogr. Ville du gouvernement de Tobolsk (Siberie), au N., sur l'Obi; c'est la ville la plus septentrionale de la Sibérie.

OBE. s. f. (du gr. ὠβή, même signif.). Antiq. gr. Subdivision des tribus d'Athenes. Tribu composée de six obes.

OBÉANCIER. s. m. Hist. eccles. Titre du premier dignitaire du chapitre de Saint-Just, à Lyon.

OBED. Un des aïeux de Jésus-Christ, selon la Bible; fils de Booz et de Ruth, naquit vers l'an 275 av. J.-C.

— **OBED-ÉDOM**. Lévite chez qui David mit en dépôt l'arche d'alliance.

* **OBÉDIENCE**. s. f. (ét. lat., *obedientia;* fait de *obedire*, obéir). Soumission à un supérieur ecclésiastique. || Autorité de ce supérieur. || Espèce de dimissoire que donnait le supérieur ecclésiastique aux religieux qui voyageaient ou allaient demeurer dans une autre maison. || Emploi particulier qu'un religieux ou une religieuse a dans son couvent. || Nom donné aux maisons religieuses inférieures aux maisons principales, dont elles dépendaient, et qui en étaient éloignées. || Établissement quelconque administré, au nom de son supérieur, par un religieux.

— *Lettre d'obédience*. Certificat donné par le supérieur d'un ordre enseignant à ses religieux et qui leur tenait lieu de diplôme ou de brevet de capacité. Les lettres d'*obédience* sont évidemment un privilège. (Rouland.)

— *Ambassadeur d'obédience*. Celui qu'un roi ou un groupe de fideles expédie au pape pour l'assurer de son obéissance filiale. || On dit en ce sens: *Ambassade d'obédience, hommage d'obédience, serment d'obédience*. || *Ambassadeur à l'obédience*. Celui qui est reçu par le pape en plein consistoire et avec les cerémonies exigées par l'étiquette traditionnelle.

— Comm. relig. *Prêtres, frères d'obédience*. Membres de la quatrième des cinq classes de l'ordre de Malte.

— Fr.-maçonn. Autorité reconnue par un certain nombre de loges du même rite.

— Hist. *Pays d'obédience*. Provinces du royaume qui n'etaient pas comprises dans le concordat intervenu entre François Ier et Leon X. || Dans les temps de schisme où il y avait deux papes à la fois, Pays qui reconnaissait l'un ou l'autre pape. L'obédience d'Urbain. L'obédience de Clément.

* **OBÉDIENCIER**. s. m. (rad. *obédience*). Religieux qui, par ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire. || Religieux ou ecclésiastique quelconque soumis a l'autorité d'un chef spirituel.

* **OBÉDIENTIEL, ELLE**. adj. (pron. *o-bé-di-an-ciel*). Qui est relatif a l'obédience.

— Philos. *Puissance obédientielle*. Force qui pousse le sujet à obéir à la cause.

— **OBEDIENTIEL**. s. m. Hist. eccles. Officier chargé de faire des distributions aux chanoines.

OBÉI, IE. part. pass. du v. Obéir. S'emploie adjectiv. quoique le verbe Obéir soit neutre, dans le sens de *A qui l'on obéit*. Il est *obéi* sans contradiction, et il règne heureux. (Volt.) Elle commande, et elle est *obéie* plus promptement que ne serait un monarque, parce que l'intérêt est le plus grand monarque de la terre. (Montesquieu.) Vous êtes mal *obéie*, madame, et voici quelqu'un qui vous demande. (Dancourt.) Le gouvernement est *obéi* plutôt que secondé. (B. Constant.)

— *Obéi par*. Malheur aux souverains *obéis* par devoir! (Lefranc.)

Homme, si tu prétends être *obéi* par l'homme,
Obéis toi-même à des lois. (NIVERNAIS.)

OBEID-ALLAH-AL-MAHDY. Prétendu descendant de Fatime, fille de Mahomet, qui se proclama *émir al mouminin* en 908, et fonda la dynastie des Fatimites, en Afrique, sur la ruine des Aglabites et des Edrissites.

* **OBÉIR**. v. n. 2e conj. (ét. lat., *obedire;* fait de *ob*, pref.; *audire*, ecouter). Se soumettre. Obéir à quelqu'un. Obéir aux ordres de quelqu'un. Si *j'obeis*, pourquoi me punit-elle? si je refuse, que fera-t-elle de pis? (J.-J. Rousseau.) L'animal sauvage, n'*obéissant* qu'à la nature, ne connait d'autres lois que celles du besoin et de la liberté. (Buffon.) Ce qui tourmente la femme, c'est bien moins d'*obéir* que de n'avoir pas d'occasion d'*obéir* assez. (Michelet.)

Ne rougissez point: le sang des Ottomans
Ne doit point en esclave *obéir* aux tyrans. (RACINE.)

— Fig. Ceder, faire ce qu'une chose contraint de faire. Obéir à la force, à la violence. Obéir à la loi du maître. Obéir aux passions. Il faut que les passions obeissent à la raison. Le prince *obéit* à la décision d'un sage religieux. (Boss.) Il semble consulter ses désirs, et, *obéissant* toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête. (Buffon.) Tout citoyen doit *obéir* aux lois. (B. de St P.) On n'*obéit* pas longtemps aux lois trop sévères. (Mme de Staël.) A votre insu, Max, vous *obéissez* peut-être à un avertissement d'en haut. (Mérimée.)

— Être assujetti sous la domination d'un prince, d'un Etat. Écoutez la prophétie: Je veux que ces peuples lui *obéissent*, et qu'ils *obéissent* encore à son fils. (Boss.)

— Absol. La force de celui qui commande n'est que la force de celui qui *obéit*. (Boiste.) La religion, si nécessaire à ceux qui *obéissent*, l'est encore plus à ceux qui commandent. (Bossuet.) La rime est une esclave et ne doit qu'*obéir*. (Boil.)

Des qu'il faut *obéir*, le parti le plus sage
Est de savoir se faire un heureux esclavage. (CRÉB.)

— *Se faire obéir*. Faire qu'on soit obéi. Savoir se faire obéir. Oswald apparaissant au milieu de ces créatures, toutes dégradées par la souffrance et la maladie, produisit un si grand effet qu'il s'en fit *obeir* sans résistance. (Mme de Staël.)

— Se laisser gouverner, diriger facilement. Ce cheval obeit bien à son maître. Ce cheval obéit à l'éperon.

Ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois,
Pleins d'une ardeur si noble, *obeir* à sa voix... (RAC.)

— Céder, plier, se courber. Se dit en parlant des choses inanimees. Le fil de fer obéit sous le marteau. Le fer *obéit*, l'acier n'*obéit* pas. (Boiste.) Cette pierre n'est point schisteuse; elle *obéit* très bien au ciseau. (Saussure.) || Se dit aussi des choses qui cèdent aux lois, aux forces naturelles. Les corps *obéissent* aux lois de l'attraction, de la gravitation, etc. (Acad.) L'air, encore plus léger que l'eau, *obéit* aussi à un plus grand nombre de puissances. (Buffon.)

— S'est dit pour Entendre. Mamie, ne savez-vous pas bien comment j'ai tant affaire que je ne sais auquel *obéir?* (Quinze Joyes de mariage.)

— Loc. prov. *Pour savoir bien commander, il faut savoir obéir*.

— Jeux. Fournir la couleur demandée. Ce joueur obéit. Se dit à plusieurs jeux de cartes.

— Mar. *Obéir à la barre, au gouvernail, à la voile*. Suivre l'impulsion donnée par la barre, le gouvernail, la voile.

— S'**OBÉIR**. v. pron. Obéir à soi. Lorsque les suffrages du peuple font les lois, chacun croit s'*obéir*. (Boiste.)

— **REM. GRAMM.** Le verbe *obéir* est un verbe neutre; cependant le participe passé prend, par exception, un sens passif. V. **OBEI**.

OBÉISSAMMENT. adv. S'est dit pour Avec obéissance.

* **OBÉISSANCE**. s. f. Action de celui qui obéit. Grande obéissance. Humble obéissance. Prompte, parfaite obéissance. *L'obéissance* aux volontés d'un chef absolu assimile l'homme à la brute. (Toulotte.) L'Academie m'a demandé une relation exacte, et mon *obéissance* a ses ordres sera mon excuse envers vous. (Castel.)

Si cette *obéissance*
Paraît digne à vos yeux d'une autre récompense... (RAC.)

— *Prêter obéissance à un prince*. Se soumettre solennellement a sa domination.

— Acte qui dénote la soumission à un ordre reçu. Il remarquait les petits soins du vilain sourd, ses *obeissances*, ses façons delicates et soumises. (V. Hugo.)

— Soumission, habitude d'obéir. Obéissance aveugle, servile. Être d'une grande obeissance. Aimer l'obéissance. L'obéissance d'un enfant. Le devoir d'une fille est dans l'*obéissance*. (Corn.) Il faut se plier d'abord à la plus parfaite *obéissance*. (J.-J. Rouss.) Une education austère prepare les deux sexes à une *obéissance* aveugle aux lois de la société. (Malte-Brun.) Elle a répandu les honneurs sur les grands, sans les dispenser de l'*obeissance*. (Terrasson.) Gaïlen, avec l'*obéissance* d'un vassal, tira le couteau qu'il portait a la ceinture, et frappa le jeune prince d'un coup mortel. (Aug. Thierry.) Forcer tous à subir l'*obéissance*, c'est tuer le genie et le talent. (E. Renan. L'*obéissance* ecclésiastique n'abaisse pas; car elle est volontaire, et on peut se séparer. (Id.)

— *Obéissance passive*. Soumission irraisonnée. Il est facile d'égarer des hommes rompus à une *obéissance* passive. (L. Blanc.)

— Dans le même sens, Se dit aussi en parlant des animaux. L'obeissance d'un chien, d'un cheval. Qui aurait pu soumettre à l'homme tant d'animaux qui n'avaient pas besoin de lui, qui le surpassaient en ruses, en legereté, en force, si la main qui, malgre sa chute, le destinait encore a l'empire, n'avait abaissé leurs têtes à l'*obeissance?* (B. de St-P.)

— *Passer obéissance*. Acquiescer.

— En ce sens, on a dit *payer d'obéissance*. Enfin, ma fille, il faut payer d'*obéissance*. (Moliere.)

— Chez les religieux, Se prend pour Obédience. Les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

— Formule de politesse. Recevez mes obéissances. Notre ami Corbinelli vous assure de ses *obéissances* et de sa fidèle amitié. (Mme de Sévigné.)

— *Obéissance de*. Domination, autorité de. Se dit en parlant des princes. Être, vivre sous l'obéissance d'un prince. Être rangé sous l'obeissance de tel prince. Se soustraire à son obeissance. Rentrer sous l'obeissance, dans l'obeissance d'un prince. L'Egypte ramenée à son *obéissance*... (Racine.)

— Fig., dans le même sens. Il faut captiver

tout entendement sous l'*obéissance* de la foi. (Bossuet.)

— Autorité légale des parents sur leurs enfants. Être sous l'obéissance de père et mère. N'être plus sous l'obéissance paternelle.

— *A l'obéissance de.*

Créon, la reine ici commande en mon absence;
Disposez tout le monde à son *obéissance*. (RACINE.)

— *Avoir obéissance.* S'est dit pour Avoir autorité.

— Loc. prov. *Patience et obéissance valent mieux que sacrifice.* Rien ne plaît à Dieu autant qu'une entière soumission à ses volontés.

— Dr. Au pluriel, Soumission, offre.

— Féod. Juridiction, seigneurie. || A aussi signifié Service de vassal.

— Syn. comp. OBÉISSANCE, SOUMISSION. L'*obéissance* marque particulièrement l'habitude d'obéir aux ordres, aux commandements à mesure qu'ils sont donnés; la *soumission* marque une disposition générale et permanente à se conformer à toutes les volontés.

OBÉISSANT, part. prés. du v. Obéir. Qui obéit. Des enfants obéissant à leur mère. Des citoyens obéissant aux ordres des autorités.

*** OBÉISSANT, ANTE**, adj. Qui obéit, qui est soumis. Personne obéissante. Des enfants obéissants. Des serviteurs obéissants. Sujets obéissants. Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux lois, *obéissants* au prince, intéressent l'État et viennent évidemment de Dieu. (Volt.) Le sultan, plus absolu qu'aucun prince ne le fut jamais, n'a plus que des esclaves *obéissants*. (Lamartine.)

Je saurai s'il le faut, victime *obéissante*,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente. (RAC.)

— *Votre très obéissant serviteur.* Formule de politesse dont on se sert pour terminer une lettre.

— Par extens. Peuple obéissant. Nation obéissante. Ville obéissante. La nation française est essentiellement *obéissante* aux lois. (Boiste.) Un peuple *obéissant* vous attend à genoux. (Racine.)

Sous un roi bienfaisant, parcourant cette ville,
Obéissante, heureuse, agissante et tranquille. (VOLT.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des animaux. Un chien, un cheval obéissant. Animal obéissant. L'éléphant une fois dompté devient le plus doux et le plus *obéissant* de tous les animaux. (Buff.)

— *Obéissant envers, obéissant pour.* Des enfants obéissants envers leurs maîtres.

Qui s'élancent sur nous, aussi prompt que les vents,
Sur des monstres ailés, pour eux *obéissants*. (VOLT.)

— Se dit en parlant de la mer, des eaux, des vagues, etc. La mer obéissante. Les flots obéissants.

Bientôt l'heureux reflux des mers *obéissantes*
Apportera vers lui leurs dépouilles flottantes. (VOLT.)
L'air élevé à son gré les eaux *obéissantes*.
Du tronc de ses rameaux conduit le suc des plantes.
(DELILLE.)

— Par extens. Se dit des choses morales. Rendre ses passions obéissantes à la raison.

— Fig. Souple, pliant, qui est facile à diriger en parlant des objets matériels. Cuir obéissant. Bois obéissant. Le bois obéissant de l'osier sert à faire beaucoup d'ouvrages de vannerie. Le poids de l'eau rendait la barque moins *obéissante*. (Lamart.)

Et tandis qu'au fuseau la laine *obéissante*
Sent une main légère, et de moins plus pesante
Frappe à coups redoublés l'enclume qui gémit.
(L. RACINE.)

— Mar. *Vaisseau obéissant.* Vaisseau qui obéit bien au gouvernail.

— OBÉISSANT, s. m. S'est dit pour Celui qui obéit, qui est soumis. Grande moisson l'*obéissant* recueille. (Anc. prov.)

— Hist. relig. Membre d'une secte qui obéissait aveuglément à ses chefs.

OBÉJACA, s. m. Bot. Syn. de SENEÇON.

OBÈLE, s. m. (du gr. ὀβελός, broche). Bibliogr. Signe en forme de broche, employé dans les anciens manuscrits pour indiquer une répétition, une surabondance de mots, ou un passage qui paraissait supposé. Précédé de la diple, l'obèle signifie Changement de période.

— *Obèle ponctué* (⨪ ou ÷). Signe indiquant le doute si l'on doit ôter ou laisser le passage ainsi marqué. || *Obèle surmonté de deux points* (⩱). Signe qui indique une transposition. || *Obèle et astérisque* (⨪*). Signe indiquant un vers de plus.

OBÉLIA, s. m. Acal. et Polyp. Syn. d'OBÉLIE.

OBÉLIAPHORE, s. m. (et. gr., ὀβελιαφορός; fait de ὀβελίας, obélias; φορός, porteur). Antiq. gr. Celui qui, dans les fêtes de Bacchus, portait les obélias.

OBÉLIAS, s. m. (pr. *o-bé-li-ass*; ét. gr., ὀβελίας; fait de ὀβελός, broche). Antiq. gr. Pain rôti à la broche, avec lequel on faisait des offrandes à Bacchus.

OBÉLIE, s. f. (du gr. ὀβελός, flèche). Acal. Genre de méduses presque microscopique et encore mal déterminé, qui est généralement considéré comme dérivant d'un polype hydraire.

— Polyp. Polypier calcaire qu'on trouve adhérent aux fucus de la Méditerranée.

OBÉLION, s. m. (etym. gr., ὀβελός, pointe, broche). Anthropol. Point de la suture sagittale du crâne, situé au niveau des trous pariétaux.

OBÉLISCAIRE, s. f. étym. gr., ὀβελίσκος, pointe). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées synanthérées, croissant dans l'Amérique septentrionale.

OBÉLISCAL, ALE, adj. Qui appartient, qui ressemble à un obélisque. Colonne obéliscale.

— Par plaisanterie, De proportions exagérées.

OBÉLISCOLYCHNE, s. m. (pr. *o bé-li-sko-li-kne*; ét. gr., ὀβελισκόλυχνος; fait de ὀβελίσκος, obélisque, et de λύχνος, lampe, lanterne. Antiq. gr. Lanterne ou torche supportée par une hampe ou par une pointe de fer.

— Selon Rabelais, Phare en forme d'obélisque qui se trouvait dans les ports.

OBÉLISCOTHÈQUE, s. f. (ét. gr., ὀβελίσκος, obélisque; θήκη, boîte). Bot. Syn. de RUDBECKIE.

OBÉLISMÈNE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀβελισμός; fait de ὀβελός, broche). Paléogr. Qui ressemble à un obèle, qui est accompagné d'un obèle. || *Diple obélismène* (>—). Signe indiquant un repos après une période; il était employé dans les pièces de théâtre. || *Diple obélismène renversé* (—<). Signe qui, dans les chœurs des pièces de théâtre, sépare la strophe de l'antistrophe.

*** OBÉLISQUE**, s. m. (ét. gr., ὀβελίσκος; fait de ὀβελός, broche). Archit. égypt. Espèce de pyramide élancée, faite d'une seule pierre, dont les pans sont coupés et qui se termine en pointe. Ce sont des monuments à la fois historiques et religieux, ainsi que le prouvent les hiéroglyphes inscrits sur leur surface, lesquels relatent ou bien des événements du règne des rois, leur éloge, ou quelquefois des points de la doctrine des prêtres. On les élevait généralement à l'entrée des temples, des palais. Obélisque de pierre. Obélisque de marbre, de granit. Ériger un obélisque. Dresser un obélisque. Le temps renverse le funèbre *obélisque* sur les humbles tombeaux qui l'entourent: ainsi les grands écrasent les petits, même dans l'empire de la mort. (Boiste.) Les peuples civilisés ont, pour conserver les souvenirs de leur patrie, des cités, des palais, des *obélisques*, des tours. (Chateaub.) L'*obélisque* de Dunep prut dans les tailles, et le temple de Vénus éleva sa coupole au-dessus des forêts. (B. de St-P.) L'un des *obélisques* de l'ancien temple du soleil est resté seul debout. (Gér. de Nerval.)

Dans ce majestueux et long enfoncement
S'élève un *obélisque*, auguste monument. (DELILLE.)

— De nos jours, un obélisque de dimensions peu considérables, connu sous le nom d'*aiguille de Cléopatre*, et qui était à Alexandrie entre la nouvelle ville et le phare, orne à Londres la place de Waterloo; et le plus beau de huit ou dix obélisques encore debout dans les ruines de Thèbes, et qui se trouvait à l'entrée du grand temple, dans l'enceinte duquel est bâti le village de Louqsor, décore aujourd'hui la place de la Concorde, à Paris. Il a 24 m. de haut et 2 m. 42 de base, s'amincissant par degré jusqu'au pyramidion qui le couronne; son poids est de 250,000 kilogr.

Sur cette place je m'étonne,
Obélisque départeille,
Neige, givre, brume et pluie
Glacent mon flanc déjà roudlé. (TH. GAUTIER.)

— Par extens. Tout ce qui présente une forme longue et haute. Pages à trouver dans les lieux secs et arides de ces mêmes contrées des cierges qui s'élevaient comme des *obélisques* de fleurs et d'épines, à plus de trente pieds de hauteur. (B. de St-P.)

— Fig. L'avenue des cyprès faisait d'un bout à l'autre comme une double colonnade d'*obélisques* verts. (G. Flaubert. Le paysage est encore beau, mais on y voit apparaître un peu trop souvent la cheminée de l'usine, ce triste *obélisque* de notre civilisation industrielle. (V. Hugo.)

— Diplom. S'est fait quelquefois pour Obèle.

— Hortic. Arbre taillé en pyramide avec une base très petite relativement à la hauteur.

— Hydraul. *Obélisque d'eau.* Fontaine qui forme par en bas un rocher terminé en pointe ou en forme d'obélisque.

— Moll. *Obélisque chinois.* Nom vulgaire employé encore par les marchands de coquilles pour désigner une espèce de cérite.

— *En obélisque.* loc. adv. En forme d'obélisque. Le second genre des arbres funèbres renferme ceux qui s'élèvent en *obélisque* ou en pyramide. (B. de St-P.)

OBELON, s. m. Houblon. (Rabelais.)

OBENTONIE, s. f. Bot. Genre de diosmées européennes, établi aux dépens des galipées.

OBÈRE, ÉE, part. pass. du v. Obérer. S'emploie adjectiv. Des gens obérés. Succession obérée. Famille obérée. Était obérée. La guerre ne fut différée que par l'impossibilité où était un fisc *obéré* d'en faire la dépense. (Rayn.) || Par pléonasme. Obéré de dettes.

— OBÈRE, s. m. Antiq. Nom donné aux citoyens romains qui étaient débiteurs d'un autre.

OBÉRÉE, s. f. (ét. lat., *oberro*, je rôde alentour). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamaires, établi pour une cinquantaine d'espèces de toutes les parties du monde.

*** OBÉRER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *ob*, préf.; *æs, æris*, monnaie). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'obère, tu obères, il obère*, etc. *J'obérerai*, etc. *J'obérerais*, etc. Endetter, accabler de dettes. Obérer sa maison. Obérer une personne. L'emprunt a mis *obère* et ruine tôt ou tard quiconque n'a qu'un revenu fixe. (Boiste.)

— S'OBÉRER, v. pron. S'endetter, se charger de dettes. S'obérer imprudemment. Craindre de s'obérer. A la fin la nation s'*obère*. (J.-J. Rousseau.)

OBERHAUSBERGEN Géogr. Ancien château de cant. de l'arr. de Strasbourg (Basse-Alsace); 500 hab.

OBERKAMPF Guillaume-Philippe). Célèbre manufacturier, né à Weissenbuch (Bavière), 1738-1815, parvint à fonder, dans la vallée de Jouy près Versailles, un des premiers et des plus beaux établissements de toutes pentes qu'ait eus la France. Il éleva à Essonne une vaste manufacture où l'on filait et tissait le coton. Il mourut de douleur en 1815. L'invasion avait détruit ses ateliers, et ses ouvriers étaient sans pain.

OBERLAND, (c'est-à-dire *hautes terres*). Géogr. Nom des hautes vallées au sud du canton de Berne.

OBERLANDAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de l'Oberland.

— adj. Qui concerne l'Oberland ou ses habitants.

OBERLIN (Jérémie-Jacques). Professeur et bibliothécaire à l'université de Strasbourg, né dans cette ville, 1725-1806, donna de bonnes éditions, des compilations instructives, et des manuels adoptés dans diverses écoles d'Allemagne.

OBERMANISME, s. m. Genre de littérature imitant le style mélancolique de Senancour dans son roman *Obermann*.

OBERNAI, Géogr. Ancien ch.-l. de canton de l'arr. de Schelestadt (Basse-Alsace). Industrie très active; 5,000 hab.

OBERON, Myth. septent. Roi des génies de l'air. Wieland en a fait l'un des principaux personnages d'un grand poème romantique.

— OBERON, Astron. Quatrième satellite d'Uranus, découvert par Herschell le 11 janvier 1787.

OBÉRONIE, s. f. (d'*Oberon*, n. mythol.). Bot. Genre d'orchidées, établi pour plusieurs espèces des Indes orientales.

OBERWALD Géogr. Partie occidentale du canton d'Unterwald.

OBERWALDIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de l'Oberwald.

— adj. Qui appartient à l'Oberwald ou à ses habitants.

*** OBÈSE**, adj. 2 g. (ét. lat., *obesus*, gras; fait de *obedere*, manger). Qui est attaqué d'obésité. Homme obèse. Femme obèse. Personne obèse. Animal obèse. Tous les individus de la première catégorie qui étaient *obèses* ont repris leur ancienne corpulence. (Brill.-Savar.)

— Fig. Quel est le peuple qui voudrait de qui pourrait s'immoler dans le repos éternel afin de permettre au commerce anglais de s'enrichir, en entretenant son *obèse* et lente agonie? (Ledru-Rollin.)

— Substantiv. Un obèse. Une obèse. Sur cent *obèses*, quatre-vingt-dix ont le visage court, les yeux ronds et le nez obtus. (Brill.-Savar.) Proposer à des *obèses* de se lever matin, c'est leur percer le cœur. (Id.) Proposez à une jolie *obèse* de monter à cheval, elle y consentira avec joie, mais à trois conditions. (Id.)

— OBÈSES, s. m. pl. Mamm. Famille de pachydermes formée par le genre hippopotame.

OBÉSIE, s. f. (du lat. *obesus*, obèse). Botan. Syn. de STAPÉLIE.

OBÉSIFUGE adj. 2 g. (etym. lat., *obesus*, obèse; *fugo*, je mets en fuite). Néol. Qui détruit, qui chasse l'obésité. Après vous avoir ainsi parcs sur votre terrain, je dois aussi vous en montrer les ennuis, de peur que, emporté par un zèle *obésifuge*, vous n'outrepassiez le but. (Brill.-Savar.)

OBÉSIGÈNE, adj. 2 g. (étym. lat., *obesus*, obèse; gr. γένω, j'engendre). Néol. Qui engendre l'obésité. Toutes les fécules sont obésigènes. Les pommes de terre et les haricots sont *obésigènes*. (Brill.-Savar.)

OBÉSIQUE, adj. 2 g. (rad. *obèse*). Qui appartient, qui a rapport à l'obésité.

*** OBÉSITÉ**, s. f. (rad. *obèse*). Embonpoint excessif, état de congestion graisseuse où, sans que l'individu soit malade, les membres augmentent peu à peu en volume et perdent leur forme et leur harmonie primitives. Être attaqué d'obésité. Être dans un état d'obésité. Traité sur l'obésité. Remède contre l'obésité. Certaines femmes croient que les acides, et particulièrement le vinaigre, sont des préservatifs contre l'obésité. L'*obésité* ne se trouve jamais ni chez les sauvages, ni dans les classes de la société où on travaille pour manger, et où on ne mange que pour vivre. (Brill.-Sav.) Une double cause d'*obésité* résulte de la prolongation du sommeil et du défaut d'exercice. (Id.) L'*obésité* nuit à la beauté en détruisant l'harmonie de proportion primitivement établie, parce que toutes les parties ne grossissent pas d'une manière égale. (Id.)

— L'obésité chez l'animal est quelquefois une maladie; il perd l'appétit, il respire avec peine, et souvent il succombe accablé sous le poids de la graisse.

— Fig. État de l'esprit lourd et épais.

OBI, s. m. Idole qu'adorent les Tartares des bords de l'Obi.

— Nom donné aux sorciers par les nègres des colonies.

OBI ou **OB**, Géogr. Fleuve de la Sibérie, formé par deux rivières qui descendent de l'Altaï. Il passe à Barnaoul, Kolyvan, Berésov. Il reçoit à droite, le Tom et le Chouïva; à gauche, l'Irtych. Il se jette dans le *golfe de l'Obi*, long de 700 kil., formé par la mer Glaciale. L'Obi a 3,840 kil. de cours.

*** OBIER**, s. m. et, V. AUBIER). Bot. Genre de plantes, ne différant de la viorne que par les fleurs neutres dans la circonférence de son corymbe. Ces fleurs sont disposées par boules blanches d'où la variété, nommée pour cette raison *boule de neige*, cultivée dans les jardins d'agrément. Le fruit, qui est un drupe charnu, rouge, ovale ou presque sphérique, est très acide, et s'emploie dans le Nord à faire une espèce de vinaigre ou de verjus. On écrit quelquefois *aubier*.

Ici l'*obier*, en prolongeant
De ses rameaux le jet superbe,
Balance ses boules d'argent. (DESSAULT.)

— Hist. eccl. Sous-prieur; prieur claustral.

OBIMBRIQUÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *ob*, à l'envers; *imbrex, icis*, imbrique). Bot. Qui est imbriqué à rebours.

OBINÉ, ÉE, part. pass. du v. Obiner. S'emploi adjectiv. Arbre obiné.

OBINER, v. a. 1re conj. Planter des arbres près à près en attendant qu'on les replante.

OBIONE, s. f. Bot. Syn. d'ARROCHE.

OBIOU (Mont). Géogr. L'un des sommets élevés des Alpes du Dauphiné; 2,912 met.

OBISIDE, adj. 2 g. Arachn. Qui ressemble au genre obisie. || OBISIDES, s. f. pl. Famille d'arachnides, ayant pour type le genre obisie.

OBISIE, s. f. Entom. Genre d'arachnides appartenant à la famille des scorpionides et établi pour quelques petites espèces de l'un et de l'autre continent. On dit aussi *obisium*, s. m.

*** OBIT**, s. m. (pr. *o-bit*; étym. lat., *obitus*, décès; fait de *obire*, aller devant, mourir). Liturg. cathol. Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré à des époques déterminées. Fonder un obit. Dire un obit. Chanter un obit. Le bourgeois fait sonner son mariage, le baptême de ses enfants; il fonde même des *obits* pour faire sonner après sa mort la perpétuité. (B. de St-P.

— Somme payée au prêtre pour la célébration de ce service.

— S'est dit pour Mort.

Tel pour sa mère pleure
Qui bien voudrait de son père l'*obit*
(CL. MAROT.)

— Hist. *Obit salé* ou *obit de Valois*. Obit célébré tous les ans le 1er janvier, dans l'église Notre-Dame de Paris, pour le roi Louis XII et pour son père; ainsi nommé parce que ce roi accorda à MM. du chapitre de Notre-Dame le droit de prendre deux muids de sel à la gabelle, en ne payant que le prix marchand.

OBITIÈRE, s. f. Hist. ecclés. Membre d'une communauté religieuse de Caen, appelée *maison des ouïtières de la Sainte-Trinité de Caen*.

*** OBITUAIRE**, s. m. (radic. *obit*). Liturg. cathol. Registre des obits tenu dans une église; on y inscrit les noms des morts et la date de leur sépulture.

— Ecclésiastique pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par mort.

— Adjectiv. Le registre obituaire.

OBJECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Objecter. S'emploi adjectiv. Chose objectée.

*** OBJECTER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *objectare*; fait de *ob*, devant; *jectare*, jeter). Opposer. Objecter de bonnes raisons, de mauvaises raisons. Les raisons que vous *objectez* à l'opiniâtre vanité sont les pierres qui la choquent, et qu'elle repousse du pied. (Boiste.) Quand on *objectait* à Malebranche les cris douloureux d'un chien frappé, il les comparait aux sons d'une cloche dans la même circonstance. (B. de St-P.) On convient de la faculté du pouvoir, mais on *objecte* qu'il ne s'exerce que dans la famille. (A. Martin.)

— Reprocher. Objecter à quelqu'un ses crimes, ses défauts.

— S'OBJECTER, v. pron. Être, pouvoir être objecté. Tels raisonnements peuvent s'objecter. Cette difficulté ne peut s'objecter.

— Objecter à soi. Quand on est emporté par la passion, on ne trouve rien à s'objecter.

— Objecter l'un à l'autre, les uns aux autres. On commence par s'objecter des raisons, des arguties, puis des injures.

OBJECTEUR, s. m. (rad. *objecter*). Celui qui fait des objections.

*** OBJECTIF, IVE**, adj. Qui a rapport à l'objet. La science économique est pour moi la forme *objective* et la réalisation de la métaphysique. (Proudhon.)

— Chir. *Cautérisation objective*. Opération qui consiste à présenter le fer rouge à la partie, sans l'appuyer dessus.

— Gramm. *Cas objectif*. Celui que prend le complément direct des verbes. || *Voix objective*. S'est dit quelquefois pour Voix passive.

— Gramm. ar. *Voix objective*. Certaine forme du verbe arabe.

— Optiq. Se dit de celui des verres d'une lunette, ou d'un microscope à plusieurs verres, qui est tourné vers l'objet. Pour s'assurer si un verre *objectif* est bien entre, il faut tenir le verre à une distance convenable de l'œil, et observer les deux images d'une chandelle reflechie par ses deux faces. (Bresson.)

— Fig. Et je croirais très volontiers qu'ils ne sont que de fugitives apparences dont je suis le miroir *objectif*. (Th. Gaut.)

— Phil. Chez les cartésiens, Qui est relatif à l'entite, a la représentation dans l'entendement d'un objet extérieur. Par la réalité *objective* d'une idee j'entends l'entité ou l'être de la chose representee par cette idee, en tant que cette entite est dans l'idee. (Descartes.) || Dans les systemes plus modernes, Se dit de toute idee venant d'un objet extérieur qui fait impression sur nos sens. On appelle dans la philosophie allemande, idees subjectives celles qui naissent de la nature de notre intelligence et de ses facultes, et idées *objectives* toutes celles qui sont excitees par les sensations. (Mme de Stael.)

— Stratég. *Ligne objective*. Celle qui tend militairement vers un point, un but, où l'on se propose d'arriver.

— Theol. *Dieu est notre béatitude objective*. Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur.

— OBJECTIF. s. m. Opt. Verre d'une lunette, d'un telescope ou d'un microscope composé, qui est tourné vers l'objet. Dans les lunettes et les telescopes, *l'objectif* doit être d'un foyer plus long que celui de l'oculaire. (Bresson.)

— Dans un appareil photographique, Partie où est placée la lentille que traversent les rayons lumineux pour arriver dans la chambre noire.

— Art milit. Point principal de l'attaque. La capitale de l'ennemi est l'objectif de ses opérations. Dans toutes ses manœuvres, le général eut cette ville pour *objectif*. (Acad.)

— Philos. En philosophie, on appelle *objectif*, non pas seulement ce qui a rapport a l'objet, mais ce qui est réel ou ce qui n'est pas simplement ideal, et comme de plus, il y a toujours dans nos idees au moins deux elements, l'un fourni par le sujet, le premier constitue l'*objectif*, le second le *subjectif*, determiner le rapport de l'objectif au subjectif.

— Se dit abusivement pour Objet. L'idolâtrie consiste a faire des *objectifs*, comme appui a l'intelligence qui en manque. (Ballanche.)

* **OBJECTION**. s. f. (pr. *ob-jek-cion* ; rad. *objecter*. Opposition. Difficulté qu'on propose a une opinion, a une proposition. Objection ingénieuse, subtile, delicate, solide, forte, fondee, sans replique. Faire des objections. Mettre les preuves a cote des objections. Resoudre une objection. Refuter une objection. Les meilleures *objections* sont, pour l'entête, comme des pierres sur sa route ; il les ecarte ou passe par-dessus. (Boiste.) Pour connaître la force des *objections* il faut les considerer placées, liees avec leurs systemes, leurs consequences et leurs dépendances. (Bayle.) Ces impertinentes *objections* qu'on nous fait méritent à peine qu'on y réponde. (Volt.) Cette seule *objection* detruit le système des matérialistes. (Aime Martin.) Les philosophes néoplatoniciens lui apportent leurs doutes et leurs *objections*. (Montalemb. Comment Luc se fût-il exposé de gaieté de cœur à des *objections* évidentes ? (E. Renan.)

— Reproche. Avoir toujours des objections à faire a une personne sur sa conduite. Aux *objections* de premiere surprise et d'étonnement, il se contentait de répondre : Si, c'est bien cela. (De Tonc.)

OBJECTIONNABLE. adj. (pr. *ob-jek-cio-nable* ; de *objectionable*, mot anglais). Neol. A qui ou a quoi l'on peut faire des objections.

OBJECTIVATION. s. f. (pr. *ob-jek-ti-va-cion*). Philos. Action d'objectiver. Resultat de cette action. L'univers est une éclatante manifestation, une *objectivation* des idées de l'Être suprême. (Matter.)

OBJECTIVE, ÉE. part. pass. du v. Objectiver. S'empl. adjectiv. L'univers est un nom-moi *objectivé* par un moi. (Proudhon.)

* **OBJECTIVEMENT**. adv. Philos. Chez les cartesiens, Par representation dans l'entendement d'un objet extérieur. Pour imparfaite que soit cette façon d'être par laquelle une chose est *objectivement* ou par representation dans l'entendement par son idée. (Descartes.) || Dans les systèmes modernes, D'une manière objective, relativement à des objets extérieurs. La vérité ou le vrai peut être considéré soit subjectivement, soit *objectivement*, en nous, ou hors de nous. (La Mennais.)

OBJECTIVER. v. a. 1re conj. Philos. Rendre objectif. Dieu en faisant un monde a *objectiver* ses idees. (Matter.)

— Considérer comme objectif. Objectiver la conscience.

— *Objectiver le subjectif*. Prendre pour objet d'etude ce qui est de notre moi interieur, c'est a-dire ce qui est essentiellement subjectif. || Dans un autre sens, Établir une confusion erronée entre ce qui est objectif et ce qui est subjectif, prendre l'un pour l'autre.

— S'OBJECTIVER. v. pron. Être objectivé. L'élan religieux auquel se laissait aller l'homme des temps védiques, à la vue de la flamme du sacrifice, s'*objectivait* à son tour pour lui. (Maury.)

* **OBJECTIVITÉ**. s. f. (rad. *objectif*). Philos. Existence des objets en dehors de nous, qualite de ce qui est objectif.

— État de pureté qu'on donne aux objets en la dégageant de la subjectivité de nos idées.

— Esthèt. Perfection de style, de dessin ou d'exécution, qui fait qu'un monument d'art se detache, se conçoit et ressort avec une exces-sive netteté.

* **OBJET**. s. m. (pr. *ob-jè* ; ét. lat., *objectus* ; fait de *objicere* ; on écrivait autrefois *object*). Ce qui s'offre a la vue. Objet sensible, frappant, agréable, gracieux, ravissant, dégoûtant, révoltant. L'art de représenter les *objets* est fort different de celui de les faire connaitre. (J.-J. Rouss.) Comme ils ne connaissent à fond que l'harmonie des plus petits *objets*, celle des grands doit leur echapper. (B. de St-P.)

Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux :
D'un pinceau delicat l'artifice agreable,
Du plus affreux *objet* fait un *objet* aimable. (Boileau.)
Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose :
Les yeux en le voyant saisiraient mieux la chose ;
Mais il est des *objets* que l'art judicieux,
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (Id.)
Ciel ! quels *objets* pour leurs yeux effrayés,
Du noble Arthur c'est le char funéraire. (Parny.)

— *A cet objet*. A cette vue. Jugez à cet *objet* ce que j'ai dû sentir. (Rac.)

— Tout ce qui touche, tout ce qui affecte les sens. Les odeurs sont l'objet de l'odorat. Les couleurs sont les objets de la vue. Le son est l'objet de l'ouïe. Les saveurs sont l'objet du goût. Un même *objet* se présente aux sens sous mille faces. (E. Renan.)

— Tout ce qui meut, tout ce qui occupe les facultés de l'âme. Le vrai est l'objet de l'entendement. Le bien est l'objet de la volonté. Notre âme, agrandie par l'education qu'elle a reçue des faits, veut de grands *objets* même pour se divertir. (E. Quinet.)

— Tout ce qui occupe le sentiment, tout ce qui determine notre volonté ou modifie notre liberté. Le nombre de journaux a dû croitre avec l'étendue de nos connaissances et les *objets* de notre curiosité. (La Harpe.)

Ma fille, tendre *objet* de mes dernières peines,
Songe au moins, songe au sang qui coule dans tes veines. (Voltaire.)

— Tout ce qui est la cause, le sujet, le motif d'un sentiment, d'une action. Être l'objet de la raillerie, du mépris. Être l'objet de la gloire. Être un objet de honte. Rien ne facilite les coups de foudre comme les louanges données d'avance et par des femmes a la personne qui doit en être l'*objet*. (Stendhal.)

— Fig. Maitresse, femme aimée. Dans ce cas, Objet est accompagné d'un complément ou d'un qualificatif. Divin objet. Charmant objet. Agreable objet. Objet rempli de charmes. Plein de l'aimable *objet* qu'il fuit et qu'il adore. (Voltaire.) L'*objet* aimant est plus que l'*objet* aimé. (B. de St-P.) Très souvent le meilleur parti est d'attendre sans soucrller que le rival s'use auprès de l'*objet* aimé par ses propres sottises. (Stendhal.)

Que deviendrais-je, hélas ! si le sort rigoureux,
Me privant pour jamais de l'*objet* de mes vœux ?
(La Fontaine.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des animaux.

Telle sur un ormeau se plaint la tourterelle,
Quand l'adroit ghoyeur a, d'une main cruelle,
Fait mourir a ses yeux l'*objet* de ses amours.
(La Fontaine.)
Déployant mollement son plumage amoureux,
De quel air caressant, a l'*objet* de ses feux,
Il tend son cou d'albâtre et s'enlace autour d'elle !
(Delille.)

— Tout ce qui fait la matière d'une science, d'un art. L'objet de la logique, de la métaphysique. La théologie a Dieu pour objet. La botanique a les plantes pour objets. Les autres n'ont pour *objets* que les effets particuliers. (Buffon.) C'est la justice extérieure qui est l'*objet* de la jurisprudence, la justice intérieure est l'*objet* de la morale. (Toullier.) Expliquer le monde et la nature, tel est l'*objet* des sciences physiques ; l'âme et la société, tel est l'*objet* des sciences morales. (P. Janet.)

Soyez à votre tour l'*objet* de mes leçons,
Beaux vergers, sombres bois, et vous, riches vendanges.
(Delille.)

— But, fin qu'on se propose. Avoir pour objet telle chose. N'avoir pour objet que la gloire, la fortune, la richesse. Je sais très bien que la poesie a toujours eu pour *objet* de peindre et de decrire, mais le genre n'est pas nouveau. (Michaud.) La vanité comme *objet* est la bulle de savon. (Arnault.) L'inconstance nous vient de deux côtes differents, ou de son *objet*, ou de nous-mêmes. (S. Dubay.)

— Par extens. Se prend quelquefois pour Chose, dans un sens indéterminé. Objet utile, inutile. Objet considérable. Sa chambre est remplie d'objets inutiles. Vendre toutes sortes d'objets. Objets de première nécessité. C'est un objet de peu de valeur. De maints *objets* divers on connut l'amalgame. (Berchoux.) Connaître un *objet*, c'est connaitre sa cause et la suivre dans tout l'ordre de ses effets. (H. Taine.)

— *Objet de dépense*. Chose qui coûte plus qu'elle ne rapporte. Un beau cheval est souvent un objet de dépense.

— S'est dit pour l'Image d'une chose ou pour Une personne.

Ses jambes de fuseaux
Dont il voyait l'*objet* se perdre dans les eaux.
(La Fontaine.)

Si ce parfait amour que vous prouvez si bien
Se fait vers votre *objet* un grand crime de rien...
(Molière.)

— Prov. *L'objet meut, émeut la puissance*. La présence de l'objet excite le désir.

— Anc. prat. Récusation d'un témoin, pour raison d'alliance, de familiarité, de liaison étroite avec la partie qui produit ce témoin.

— Esthèt. En esthetique, on distingue soigneusement, comme en philosophie, entre l'*objet* et le *sujet*. L'*objet* des beaux-arts est de plaire ; l'*objet* spécial de la tragédie est d'agir fortement sur l'âme par la pitié et la terreur. Le *sujet* particulier de chaque tragédie n'a rien de commun avec l'*objet* général de la tragédie.

— Gramm. Nom donné quelquefois au complément ou régime direct, par opposition à *sujet*. Dans cette phrase : *Alexandre vainquit Darius*, le mot *Alexandre*, nom de l'être agissant, est le sujet de la proposition ; et *Darius*, nom de l'être qui reçoit l'action du sujet, en est l'objet. Dans l'ordre de la construction directe, le sujet precede toujours le verbe, et l'objet au contraire est toujours placé après le verbe. Dans les langues a inversion, l'objet et le sujet se distinguent par la désinence. L'*objet* repond à l'accusatif des Latins.

— Log. En logique, l'*objet* prend le nom de *sujet*. En effet, quand on analyse les termes qui constituent la proposition, l'objet en est appelé le *sujet*. Soit l'exemple : *Dieu est grand*. Dans cette proposition, *Dieu*, qui est l'*objet* de l'idée qu'on veut exprimer, est appelé le *sujet* ; l'idée qu'on a de lui est appelée l'attribut.

— Philos. Ce qui est en dehors du moi par opposition a Sujet. L'objet et le sujet. || *Objet adéquat* ou *total*. Réunion de l'objet materiel et de l'objet formel. || *Objet formel*. Manière dont l'objet matériel est considéré par la science. || *Objet matériel*. La chose même qu'une science considère.

OBJURGATEUR. s. m. (rad. *objurgation*). Celui qui reprimande, qui fait des reproches. Vieux mot.

* **OBJURGATION**. s. f. (pr. *ob-jur-ga-cion* ; ét. lat., *objurgatio* ; fait de *objurgare*, réprimander). Reproche violent, reprimande vive et sévère. Le reproche, l'*objurgation*, la honte, la vue de l'opprobre, etc., sont necessaires pour réchauffer des âmes que la crainte a glacées. (Marmont.) Dans aucun temps la fierté du peuple et la sévérité romaine n'auraient pu s'accommoder des *objurgations* amères et humiliantes que Démosthène adressait aux Athéniens. (La Harpe.)

— Rhèt. Figure par laquelle on adresse des reproches.

OBJURGATOIRE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'objurgation.

OBJURGUER. v. a. 1re conj. (ét., V. OBJURGATION). S'est dit pour Gronder, reprimander, quereller.

OBLADE. s. f. Ichtyol. Genre de poissons acanthopterygiens, famille des sparoides, très voisin des bogues, établi pour une espèce de la Mediterranee et une espèce des mers d'Australie.

* **OBLAT**. s. m. (du lat. *oblatus*, offert). Hist. ecclès. Celui qui, en embrassant l'état monastique, faisait en même temps a une communauté l'abandon de tous ses biens. La réception de ces oblats apportait d'immenses richesses aux monastères.

— Enfant qui dès sa naissance était consacré à un ordre religieux, au choix des pères et des mères. La cérémonie consistait à conduire l'enfant auprès de l'autel, ou on lui enveloppait la main dans un des coins de la nappe : dès lors l'enfant dévoué n'était plus libre de renoncer à la règle et a l'habit auxquels il avait été destiné.

— Laïque qui, sans renoncer entièrement au siècle, et même sans prendre l'habit monastique, se retirait dans une communauté reguliere à laquelle il donnait tous ses biens a perpétuité, s'il s'engageait à y demeurer toujours, ou simplement une jouissance, s'il se réservait la faculté de sortir de la maison.

— Laïque qui non seulement se donnait lui et ses biens à un monastère, mais se faisait encore serf de ce monastere, lui et ses enfants.

— Anciennement, Soldat qui, ne pouvant plus servir à cause de ses blessures ou de sa vieillesse, était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale. On l'appelait autrement *moine lai*.

— *Oblats de Saint-Ambroise*. Congrégation de prêtres séculiers établie a Milan en 1578, par saint Charles Borromée, et qui avait pour patron saint Ambroise. || *Oblats de l'Immaculée-Conception*. Ordre fondé au commencement du XIXe siècle. || *Oblats de l'Église* ou *de la sainte Vierge*. Nom qui fut donné aux princes normands du sud de l'Italie, qui avaient abandonné leurs possessions à l'Église.

— Anc. admin. Droit que les abbayes et les prieurés a la nomination du roi payaient à l'hôtel des Invalides, au lieu de nourrir un ancien soldat, comme ces maisons le devaient primitivement.

OBLATE. s. f. Hist. ecclès. Se disait dans presque tous les sens correspondant au mot *oblat*. Les *oblates* que le roi plaçait dans les couvents étaient de pauvres demoiselles. (Trévoux.) || Membre d'une congrégation qui avait été fondée par sainte Françoise en 1425, sous la règle de Saint-Benoit.

— Anc. liturg. Petit pain sans levain, très mince, dont une partie servait a faire des hosties consacrées, tandis que l'autre se distribuait au peuple comme le pain bénit.

* **OBLATION**. s. f. (pr. *o-bla-cion* ; ét. lat., *oblatio* ; fait de *oblatus*, offert). Relig. Action par laquelle on offre quelque chose a Dieu. Jesus-Christ, etant sur la croix, fit une *oblation* de lui-même à son père. (Dict. de la Conv.) || La chose même qui est offerte a Dieu. Le bien mal acquis qu'on offre à Dieu est une *oblation* qu'il rejette. (Dict. de la Conv.) || Don fait au prêtre. Les prêtres ne vivaient autrefois que d'oblations.

— Particulièrement, Action du prêtre qui, avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu, afin qu'ils deviennent par la consécration le corps et le sang de Jesus-Christ. L'oblation du pain et du vin. L'oblation est une partie essentielle du sacrifice de la messe. Les protestants, qui ne reconnaissent dans la messe ni la présence de Jésus-Christ ni le caractère de sacrifice, ont été obligés de supprimer l'oblation. || Partie de la messe où se fait cette action.

— S'est dit pour désigner l'hostie elle-même.

— Fig. Plusieurs philosophes, méditant sur la royauté, ont considéré la monarchie héréditaire comme l'*oblation* d'une famille à la liberté publique. (Mirabeau.)

— Anc. cout. Droit que les seigneurs levaient en certaines occasions.

— Anc. liturg. La messe entière considérée comme sacrifice offert a Dieu.

— Antiq. rom. Une des trois impositions que payaient les habitants des provinces. Les deux autres impositions etaient le canon et l'indiction.

— Syn. comp. OBLATION, OFFRANDE. *Oblation* se dit de ce qu'on offre à Dieu avec certaines cérémonies établies ; *offrande*, de ce qu'on offre a Dieu, à ses saints, à ses ministres dans le culte public.

OBLATIONNAIRE. s. m. (pr. *o-bla-cio-nère*). Hist. ecclès. Prêtre qui vivait d'oblations, d'offrandes. || Diacre qui était chargé de recevoir les oblations, les offrandes.

— Officier du pape qui apporte le pain et le vin dans l'endroit ou Sa Sainteté doit officier.

OBLATOIRE. s. m. Anc. liturg. Fer avec lequel on cuisait le pain appelé oblate, et au moyen duquel on imprimait la figure marquée sur l'hostie.

ORLÉTIE. s. f. Bot. V. AUBLÉTIE.

OBLIAGE. s. m. (rad. v. fr., *oblie*, qui s'est dit pour Oubli). Féod. Espèce d'amende qu'etaient tenus de payer les vassaux lorsqu'ils avaient néglige d'acquitter leur devoir annuel au jour marqué.

OBLIAL. s. m. Féod. Rente annuelle ; droit seigneurial, établi en argent ou en volaille, que payait le tenancier lorsque le seigneur, en vendant la censive, s'était réservé la seigneurie du reste.

OBLIAU. s. m. Féod. Tenancier qui payait l'oblial.

ORLIGADO (Punta d'). Géogr. Lieu près du confluent du Parana et de l'Uruguay, ou la flotte anglo-française battit les troupes de Rosas, le 20 novembre 1845.

* **OBLIGATAIRE**. s. 2 g. Bours. Celui, celle qui possède des obligations.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **OBLIGATION**. s. f. (pron. *o-bli-ga-cion* ; ét. lat., *obligatio* ; fait de *obligare*, obliger). Engagement qui impose certains devoirs concernant la religion, la vie civile, ou la morale, etc. Obligation d'honneur. Obligation de droit naturel. Obligation de conscience. Remplir ses obligations. S'acquitter des obligations d'un bon chrétien. Satisfaire à ses obligations. La vérité est ce qui est ; le droit, ce qui doit être ; le devoir, l'*obligation* de réaliser le droit. (La Mennais.) *L'obligation* implique la liberté. (V. Cousin.)

— *D'obligation*. Imposé avec nécessité d'accomplir. Precepte d'obligation. Fête d'obligation. La duchesse de Berry jeûnait très exactement les jours d'*obligation*. (Saint-Simon.) Le savoir comme la richesse est un dépôt qu'il est d'*obligation* de repandre autour de soi. (J. Favre.) || Par ironie. Les femmes avaient chacune un amant d'*obligation*. (Hamilton.)

— Lien de reconnaissance ; engagement qui vient des services, des bons offices qu'on a reçus d'une autre personne. Avoir obligation de la vie a quelqu'un. Nouvelle obligation. Grande obligation. Je vous en aurai obligation toute ma vie. Avoir des obligations, les plus grandes obligations à une personne. Les hommes connaîtront alors, par leur expérience, combien ils ont à la fois d'*obligation* à leurs semblables. (B. de Saint-Pierre.)

— Par exager. S'emploie quelquefois dans des occasions peu importantes. Si vous me prêtez ce livre, je vous en aurai une grande obligation.

— Par ironie. Je suis tombé dans un état de faiblesse dont j'ai *obligation* à la vieillesse et à un travail un peu forcé. (Volt.)

— Action de rendre service. Je ne veux pas que vous ayez le regret d'avoir perdu votre *obligation*. (Balzac.)

— Acte par lequel on s'oblige à payer une somme dans un temps fixé. Une obligation de cinq mille francs, de cent francs, de cinq cents francs. Obligation exécutoire. Obligation par corps. Faire une obligation. Acquitter ses obligations. Endosser une obligation. Sceller une obligation. Payer une obligation devant notaire. Prêter de l'argent par obligation.

— *Faire honneur à ses obligations.* Payer ses dettes, acquitter ses engagements.

— Titre qui représente des capitaux remboursables prêtés à une société, une ville, un État. Une obligation du chemin de fer du Nord. Ils emettent, pour faire face à leurs escomptes et autres avances, des *obligations*, ou billets. (J. Garnier.)

— Anc. prov. *Vieille obligation défait nouveau marché.* Un marché est détruit s'il existe une obligation antérieure.

— Dr. rom. *Obligatioa civile.* Celle qui était approuvee par les lois ordinaires. || *Obligation prétorienne.* Celle qui était introduite par le prêteur.

— Jurispr. Acte par lequel on est obligé à donner, à faire ou a ne pas faire une chose. || *Obligation sans cause.* Celle qui est contractée sans qu'il y ait de la part de l'autre partie aucun engagement, ou lorsque la chose que celle-ci s'est obligée a faire a cessé d'exister ou ne peut exister. || *Obligation causée.* Celle dont la cause est exprimée dans l'acte. || *Obligation civile et naturelle.* Celle qui est fondée sur l'équité, et que la loi contraint d'exécuter. || *Obligation purement civile.* Celle qui produit une action, mais à laquelle l'équité n'astreint pas, et que la loi elle-même permet d'attaquer, soit par voie d'action, soit par voie d'exception. || *Obligation conditionnelle.* Celle qui dépend d'une condition, soit suspensive, soit résolutoire. || *Obligation divisible.* Obligation ayant pour objet une chose qui, dans sa livraison, est susceptible de division, soit matérielle, soit intellectuelle. || *Obligation générale.* Celle qui donne lieu a des reprises sur tous les biens présents et a venir du debiteur. || *Obligation hypothécaire.* Celle qui est garantie par une hypothèque. || *Obligation indivisible.* Celle qui n'est pas divisible. || *Obligation naturelle.* Celle qui est fondée sur l'équité, mais qui ne produit point d'action. || *Obligation personnelle.* Celle qui oblige la personne. || *Obligation primitive.* Celle qui a été contractée en premier lieu. || *Obligation principale.* Celle qui forme le principal objet de l'engagement. || *Obligation privilegiée.* Celle à laquelle la loi attache un privilege. *Obligation pure et simple.* Celle qui n'est soumise a aucun terme ni condition. || *Obligation reelle.* Celle qui a pour objet principal un immeuble. || *Obligation secondaire.* Celle qui est contractée pour le cas d'inexécution d'un premier engagement. || *Obligation solidaire.* Celle dont le contrat est conçu de telle manière que la totalité de la dette peut être exigée de chaque debiteur, ou demandee par chaque créancier. || *Obligation speciale.* Celle dont le payement ne peut être poursuivi que sur certains biens. || *Obligation à terme.* Celle dont l'execution est suspendue. || *Obligation verbale.* Celle qui est faite de vive voix.

OBLIGATIONNAIRE. s. m. (pr. *o-bli-ga-ci-o-nère*). Syn. d'OBLIGATAIRE.

* **OBLIGATOIRE**. adj. 2 g. Qui oblige, qui force à faire une chose quelconque. Loi obligatoire. Garde obligatoire. Contrat obligatoire. Loin d'envisager leur pouvoir par ce qu'il a de pénible et d'*obligatoire*, ils n'y vo ent que le plaisir de commander. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens opposé. Qui est imposé par une loi ou tout autre motif. C'est parce que le bienfait est volontaire que la reconnaissance est *obligatoire*. (S. Dubay.) Le droit de l'enfant exige l'enseignement gratuit et *obligatoire*. (V. Hugo.)

OBLIGATOIREMENT. adv. D'une manière obligatoire. On se ferait une idee tres fausse de la bibliographie et de la philologie elle-même, avec l'âpreté de leur nom grec et de leur physionomie doctorale, si on jugeait sur la forme *obligatoirement* technique d'un prospectus, que ces aimables études fussent toujours empreintes de pedantisme. (Ch. Nodier.)

OBLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Obliger. S'emploie adjectivement. Le vendeur est obligé de livrer à l'acheteur la chose vendue, et ce dernier est également tenu de lui en payer le prix. Il fut pourtant *obligé* de se rendre, de peur d'accident, car il en avait jusqu'a la gorge. (Le Sage.) Cependant je crus necessaire de prendre des arrangements concernant ma fortune, et je fus *obligé* d'écrire à Amelie. (Chateaubriand.)

— *Obligé à.* Les pauvres enfants se croyaient *obligés* a ne pas perdre une mesure, et le galop devenait une tâche au-dessus de leurs forces. (Mme Melanie Waldor.)

— *Obligé de.* Il y a des âmes basses qui se tiennent *obligées* de tout, et il y a des âmes vaines qui ne se tiennent *obligées* de rien. (St Evremond.)

— *Obligé pour.* Cette souffrance est l'une des dispositions *obligées* pour jouir du plaisir et du bien-être par contrepoids, comme la mort est inseparable de la condition de la vie. (Virey.)

— Nécessaire, forcé, indispensable. Les journaux sont les echos *obligés* de l'opinion publique; sinon ils parlent dans le desert. (Boiste.) Le crédit semble avoir pour correlatif *obligé* l'usure. (Proudhon.) Paris et la cour deviennent donc le séjour *obligé* de tout le beau monde. (H. Taine.)

— Qui est d'usage, dont on ne peut guere se dispenser. Compliments obliges. Manieres obligees. J'ai suffisamment appris au lecteur ce qui se pratiquait alors pour les accessoires *obligés* des repas. (Brill.-Sav.)

— Redevable. Je vous suis obligé de vos soins. Je vous suis fort obligé de votre attention. Non, messieurs, je n'ai pas assez a me louer de vous pour accepter vos dons, je vous laisse *obligés* a moi malgre vous; c'est ma seule vengeance. (J.-J. Rouss.)

— Dans le même sens, on dit par forme de remerciement : *Je vous suis tres obligé, je vous suis bien obligé*, ou elliptiq., *bien obligé*. Cela me remettra sur pied, et je vous en serai éternellement *obligée*. (Mol.) Sophie ne sait point les compliments triviaux et n'en invente point de plus recherchés; elle ne dit pas qu'elle est très *obligée*, qu'on lui fait beaucoup d'honneur. (J.-J. Rousseau.)

— Iron. Bien *obligé;* mais moi je veux sortir, voilà la difference. (Collin d'Harleville.)

— Mus. *Partie obligée.* Celle qu'on ne saurait retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant. || *Recitatif obligé.* Récitatif accompagne et coupé par les instruments.

— OBLIGE, EE. s. La personne obligee. Lorsqu'on lui demande une grâce, c'est lui qui paraît l'*oblige*. (Boss.

— On dit à quelqu'un dont on a reçu un service : *Je suis votre obligé, je suis votre obligee.*

— Jurispr. Acte qu'un maître passe avec un apprenti sous des conditions reciproques. Celui qui a contracté une obligation. || *Le principal obligé.* Le principal debiteur.

— Mar. Émigrant qui engageait ses services pour quelque temps a bord du vaisseau, afin de payer la traversée.

* **OBLIGEAMMENT**. adv. Avec obligeance, d'une maniere obligeante. Parler obligeamment de quelqu'un. Le recevoir obligeamment. Le traiter obligeamment. En user fort obligeamment. Et comme il me temoignait *obligeamment* le regret de ne m'avoir pas vu plus souvent, je ne lui en dissimulai point la cause. (Brillat-Savarin.)

* **OBLIGEANCE**. s. f. Disposition, penchant à obliger, a rendre des services qui ne sont pas dus. C'est une personne d'une extrême obligeance. Mettre beaucoup d'obligeance dans une affaire. Ne portez pas votre *obligeance* pour l'étranger jusqu'a le preferer a vos compatriotes. (Boiste.) Une âme d'une *obligeance* qui ne se lassait jamais. (Marm.)

Il est un art heureux dont la dextérité
Donne un air d'*obligeance* à l'apre verité. (DELILLE

— Action obligeante. Ayez l'obligeance de m'envoyer ce livre.

OBLIGEANT. part. pres. du v. Obliger. Il est des personnes obligeant plutôt par vanite que par obligeance.

* **OBLIGEANT, ANTE**. adj. Qui aime à obliger, a rendre service. Un homme obligeant. Une personne fort obligeante, extrêmement obligeante. Sophie a peu d'usage du monde, mais elle est *obligeante*, attentive, et met de la grâce a tout ce qu'elle fait. (J.-J. Rousseau. L'amour rend les hommes généreux, sinceres, *obligeants :* tout le monde serait bon, si tout le monde aimait. (B. de St-P.)

Une vieille, *obligeante* et fort hospitaliere,
Avait a la campagne un petit pavillon. (F. DE NEUFCH.

— Qui annonce une personne aimable. Avoir des manieres obligeantes. Parler a quelqu'un d'un ton fort obligeant. Une humeur obligeante. Un air obligeant. Un accueil obligeant. Un sourire obligeant. Ce que vous me dites n'est pas obligeant. J'ai reçu votre lettre, qui m'a bien fait voir que je n'oblige pas un ingrat; jamais je n'ai rien vu de si agreable, ni de si *obligeant*. (Mme de Sevig.) Ah! seigneur, s'écria mon maître, penetré de ces propos *obligeants*, j'accepte avec autant de joie que de respect l'offre precieuse que vous me faites. (Le Sage.) Dans cette maison, les domestiques comptent les mots *obligeants* qu'on leur dit, comme ailleurs les etrennes qu'on leur donne. (J.-J Rousseau. Don Quichotte, tres satisfait des offres *obligeantes* de l'alcade de la forteresse, car l'aubergiste lui parut tel, se hâta de lui repondre. (Florian.

— Syn. comp. OBLIGEANT, OFFICIEUX, SERVIABLE. L'homme *obligeant* est celui qui est disposé a obliger en faisant plaisir; l'*officieux*, celui qui est disposé a rendre des services agreables et utiles qui aident au succès de vos desseins; celui qui est *serviable*, est prompt a vous servir dans l'occasion, comme un serviteur l'est a l'egard d'un maître.

* **OBLIGER**. v. a. 1re conj. (et. lat., *obligare:* forme de *ob*, devant ; *ligare*, lier). Le *g* prend un *e* muet devant les voyelles *a. o. Nous obligeons. J'obligeais. Que j'obligeasse. Obligeant.* Imposer l'obligation de. La loi nous y oblige. La sentence vous oblige à lui payer cent ecus. La loi naturelle, la loi divine nous *oblige* à honorer pere et mere. (Acad.) L'equite nous *oblige* à restituer ce qui ne nous appartient pas. (Id.) Si ces honneurs ont quelque chose de solide, c'est qu'ils *obligent* de donner au monde un grand exemple. (Boss.) La conditions des princesses les *oblige* a se prêter quelquefois au monde. (Fléch.)

— Contraindre, forcer, mettre dans la nécessité de. Obliger un général a se rendre. La necessité de le payer m'a obligé de vendre ma maison. La crainte l'oblige à se taire. Si vous le faites, vous m'obligerez a me fâcher. Je saurai bien l'obliger a marcher droit. Un devoir imperieux m'oblige de sortir, de vous quitter. Nous n'avons eu de la pluie qu'au Grimsel, ce qui nous a *obligés* le passer deux nuits dans ce magnifique entonnoir. (Merimee.)

— Lier par un acte. Obliger une personne par un contrat. Obliger tous ses biens. Il a ordonna que ceux qui voudraient de l'argent en auraient du tresor public, en *obligeant* des fonds pour le double. (Montesq.

— Mettre dans une dependance morale. Envers un ennemi qui peut nous *obliger* ? (Boiste.)

— *Obliger un apprenti.* L'engager chez un maître pendant un certain temps, pour qu'il puisse y apprendre le metier de ce maître.

— Porter, engager, exciter a. L'envie de parvenir l'a obligé d'etudier. Quelle raison vous oblige a partir? Les erreurs dans lesquelles nous tombons si souvent nous obligent a observer les choses de plus près. Mes conseils l'ont obligé à changer d'avis, de conduite. Bien nous a caché le moment le notre mort pour nous *obliger* d'avoir attention a tous les moments de notre vie. (Lavaux.) La crainte des tyrans *obligeait* les premiers disciples de la foi de se cacher dans les lieux obscurs. (Mass.) Le mauvais état de ses affaires *obligeait* ce prince à cette demarche. (Volt. Ga decouvrir un secret dangereux que rien ne vous *oblige* a reveler. (J.-J. Rouss.)

— Faire plaisir, rendre service. Tout lui plaît et deplait, tout le choque et l'*oblige*. (Boileau. Vous m'*obligerez* de vouloir bien vous en informer. (J.-J. Rouss. *Obliger* des ingrats, c'est semer sur le sable. (S. Dubay. C'est un grand bonheur sans doute de trouver qui nous *oblige;* mais c'en est un bien plus grand de pouvoir *obliger* autrui. (De Juss.)

Chacun *oblige* l'opulent
Et fait la moue à l'indigent. (RIGAULT.)

— Absol. Qui *oblige* vite, *oblige* deux fois. Volt. La force contraint, elle n'*oblige* pas; *obliger* est l'attribut d'une âme souveraine. (Royer-Collard.)

— S'OBLIGER. v. pron. Se rendre service à soi-même, se faire plaisir a soi-même.

Obliger ceux qu'on aime,
Qu'on estime surtout, c'est s'*obliger* soi-même. (COLLIN D'HARLEVILLE

— Se lier, s'engager par un acte. S'obliger solidairement. S'obliger par-devant notaire. S'obliger a payer une dette. S'obliger par corps.

— Fig. On ne saurait s'*obliger* pour le passé, ni promettre ce qu'on n'a plus le pouvoir de tenir. (J.-J. Rouss.)

— *S'obliger pour quelqu'un.* Lui servir de caution; s'engager a payer pour lui, repondre des pertes et dommages qui peuvent arriver par sa faute.

— S'engager à, s'imposer la nécessité de. Se lier par une simple promesse. Prêtez-moi ce livre, je m'oblige à vous le rendre dans deux jours. L'Ecriture nous apprend qu'on est d'autant plus parfait, qu'on aime plus la perfection et qu'on s'*oblige* davantage a la chercher. (Fleschier.)

— *S'obliger que.* Il s'*obligera*, si vous voulez, que son père mourra avant qu'il soit huit mois. (Moliere.)

— Se rendre service réciproquement.

— Ane prov. *Qui bien veut payer, bien se doit obliger.*

— REM. GRAMM. Certains lexicographes ont cherché a établir une distinction entre l'emploi de *obliger à* et *obliger de*. Lavaux pretend que lorsque la cause est exterieure et que, n'agissant immediatement sur nous, elle y produit une obligation, il faut *à;* tandis que si, au contraire, l'obligation est consideree comme existant deja en nous, et que c'est de nous-mêmes, comme d'un principe, que nous tirons la necessite de faire, il faut *de*. Cette distinction n'est nullement établie par l'usage et l'oreille seule doit decider l'emploi; de l'une ou de l'autre preposition. On dira donc indifferemment : Obliger quelqu'un *à* faire ou *de* fa re quelque chose. Cependant, au passif, on préfere généralement *obliger de*. Il fut obligé de capituler.

— Syn. comp. OBLIGER, CONTRAINDRE V. CONTRAINDRE. OBLIGER, ENGAGER. *Obliger* dit quelque chose de plus fort; *engager*, quelque chose de plus gracieux.

OBLIGULÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *ob*, à l'envers; *ligula*, ligule). Bot. Se dit de la corolle des synanthérées, lorsque le limbe se partage en une languette du côté interne ou antérieur.

OBLIGULIFLORE. adj. 2 g. (et. lat., *ob*, à l'envers; *ligula*, ligule; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui est composé de fleurs a corolles obliguleuses.

OBLIGULIFORME. adj. 2 g. (et. lat., *ob*, à l'envers; *ligula*, ligule; *forma*, forme). Bot. Qui se rapproche de la forme obliguleuse.

OBLIQUAIRE. s. f. (radic. *oblique*). Moll. Genre non admis proposé pour des mollusques.

OBLIQUANGLE. adj. 2 g. Géom. Qui a des angles obliques. Prisme quadrangulaire obliquangle. *Triangle obliquangle*. Celui qui n'a point d'angle droit.

* **OBLIQUE**. adj. 2 g. (du latin *obliquus*, même signif.). Qui est de biais ou incliné; qui, tombant sur une autre ligne ou sur un plan, ne forme pas avec cette ligne ou ce plan les angles droits. Angles obliques. Ligne oblique. Plan oblique a la ligne. Plans obliques entre eux. Couper un cône par une section oblique. Les rayons du soleil sont plus *obliques* en hiver qu'en été. Acad. Une ligne est *oblique* a un plan lorsque sa direction forme avec elle tous les angles aigus et obtus. Teyssedre.

Par les degrés et sur l'arrête *oblique*
Il gagnait les degrés et le perron auprès. (Tor. ss.)

— Fig. Qui manque de droiture, de franchise. Conduite oblique. Suivre une marche oblique, des voies obliques. Employer des moyens obliques. Quel bonheur n'est-ce pas de ne point faire les vices *obliques* des passions que celui que nous regrettons? Fleschier.) On dit après dans le même sens : *Regnard, vrai ab cque*. Un petit traître, un caractère louche, un sentiment d'un *oblique*. (H. Taine.

— Fig. Indirect, detourné. Louange oblique. Accusation oblique.

— Anat. Dont l'action s'exerce suivant des directions qui ne sont pas parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. Muscles obliques. En ce sens, il s'emploie presque toujours substantivement : *Oblique externe*, ou *grand oblique de l'abdomen*. Muscle qui se trouve a la partie latérale et a la partie antérieure du ventre. || *Oblique interne*, ou *petit oblique de l'abdomen*. Muscle situé sous le précédent. Je crains fort que la balle n'ait d'abord traversé le petit *oblique* du bas-ventre. Mercurio. || *Oblique inferieur*, ou *petit oblique de l'œil*. Muscle qui part de la surface orbitaire de l'os maxillaire supérieur et se dirige sur le côté externe de l'œil. *Oblique inferieur*, ou *grand oblique de la tête*. Muscle étendu de l'apophyse épineuse de l'axis a l'extrémité postérieure de la ligne courbe inférieure de l'occipital.

— Art milit. Qui s'exécute a droite ou a gauche d'une ligne de bataille. Marche oblique. Manœuvre oblique. Feux obliques. Les mouvements *obliques* ont pour but d'eviter les obstacles qui se présentent a droite ou a gauche d'une ligne marchant en ordre de bataille. (E. Sicard. *Ordre oblique*. Disposition d'une armée qui engage l'action par une de ses ailes en refusant l'autre.

— Astron. *Ascension oblique*. V. ASCENSION. *Cercle oblique*. Un des noms de l'écliptique. *Plan oblique*. Plan incliné sur l'horizon. || *Sphere oblique*. Celle ou les pôles sont l'un au-dessus, l'autre au-dessous de l'horizon, en sorte que l'equateur et les parallèles sont obliques a l'horizon. Tous les peuples qui vivent entre les pôles et l'equateur ont la sphere *oblique*, parce que leur horizon ne coupe pas l'equateur a angles droits. (Teyssèdre.)

— Bot. *Embryon oblique*. Celui qui s'éloigne plus de l'axe de la graine par une de ses extremités que par l'autre. *Racine oblique*. Racine qui fait avec l'horizon un angle de 45°. || *Stigmate oblique*. Celui dont la direction s'écarte de celle de la fleur. || *Tige oblique*. Celle qui s'eleve en diagonale relativement au plan de l'horizon.

— Gramm. Opposé à Direct. || *Temps, modes obliques*. Ceux qui ne peuvent servir qu'a énoncer une proposition incidente, subordonnée à un antecedent. || *Propositions obliques*. Celles qui énoncent l'existence d'un sujet sous un attribut. Toutes les propositions *obliques* sont necessairement incidentes, ce qui ne veut pas dire toutefois que toutes les propositions incidentes soient *obliques*. (Champagnac.)

— Gramm. lat. *Cas obliques*. Tous les cas, hors le nominatif. || D'autres n'appliquent cette désignation qu'au datif et a l'ablatif et rangent le vocatif et l'accusatif dans les cas directs.

— Litt. *Harangue oblique*. Celle ou l'on rapporte les pensees de l'orateur sans le faire parler directement. Les historiens font des harangues *obliques*, indirectes, quand ils rapportent seulement par article les raisons que les capitaines ont alléguees a leurs soldats, ou les senateurs en plein senat; c est ma methode. (Perrot d'Ablancourt.)

— Mar. Un vaisseau *fait des routes obliques, a le vent oblique*, lorsqu'il a le vent contraire pour suivre sa droite route, et qu'il est obligé de courir des bordees. *Port oblique*. Celui qui dépend d'un chef-lieu d'arrondissement maritime.

— Minér. Se dit du prisme quand la base oblique qui le termine est inclinee à l'axe ou aux arêtes.

— Mus. *Mouvement oblique*. V. MOUVEMENT.

— OBLIQUE. s. m. Art milit. Mouvement oblique. Faire un oblique a droite.

— Abs. l. et par exclam. Oblique à gauche! Oblique à droite! Au commandement de : *Oblique* a droite ou à gauche, cette manœuvre se fait avec la même exactitude et la même précision que les marches en avant. (Sicard.)

— OBLIQUE. s. f. Ligne oblique. Une *oblique* quelconque a une autre ligne est toujours plus longue que la perpendiculaire à celle-ci, et qui part du même point de l'*oblique*. Teyssedre.)

— *En oblique*. loc. adv. Dans un sens oblique. Une route qui va en oblique dans une direction.

* **OBLIQUEMENT**. adv. D'une maniere oblique. Cette chose est posee obliquement. Il s'ensuit de cette loi que la direction du vent se fait *obliquement* de haut en bas par sa pesanteur, et de bas en haut par son élasticité. (B. de Saint-Pierre.)

Aux limites des cieux le soleil abaissé
Ne donne qu'un jour terne *oblique ment* lancé.
LEONARD.)

— Par extens. D'une manière indirecte. Blâmer quelqu'un obliquement.

— Fig. Contrairement à la droiture. Se conduire obliquement. On est toujours faible quand on s'appuie *obliquement* sur un expédient. (E. de Girardin.)

— *Obliquement à.* La pluie, lorsqu'il fait du vent, tombe *obliquement* à l'horizon. (Bresson.)

* **OBLIQUER**, v. n. 1re conj. Aller en ligne oblique. Obliquer à gauche. Obliquer à droite.

* **OBLIQUITÉ**, s. f. pr. *o-bli kui-te;* rad. *oblique,* M. athem. Inclinaison d'une ligne ou d'un plan sur un autre. Obliquité d'une ligne. Obliquité de la sphère. Obliquité des rayons solaires. || *Obliquité d'incidence.* Obliquité de direction d'un corps qui tombe sur un autre.

— Fig. *L'obliquité de sa conduite, de ses démarches.* Ce qu'il y a de contraire, d'opposé à la droiture dans sa conduite, dans ses démarches. || Astuce, fausseté. C'est presque toujours notre *obliquité* qui nous instruit à la défiance. (Mass.)

— Anat. Inclinaison d'un corps quelconque. Obliquité de la matrice.

— Astron. *Obliquité de l'écliptique.* V. ECLIPTIQUE. || *Obliquité des rayons solaires.* Direction des rayons solaires qui ne tombent pas perpendiculairement sur la surface de la terre.

OBLITÉRATEUR, TRICE, adj. Qui oblitère. Timbre oblitérateur.

— Méd. *Caillot oblitérateur.* Caillot de sang qui oblitère une artère.

* **OBLITÉRATION**, s. f. pr. *o-bli-té-ra-cion.* Action d'oblitérer. || Etat de ce qui est oblitéré.

— Etat d'une chose effacée. L'oblitération de la figure d'une monnaie.

— Admin. Action d'imprimer sur les timbres d'affranchissement une marque qui indique que ces timbres sont hors d'usage. || *Griffe d'oblitération.* Griffe dont on se sert pour oblitérer, dans l'administration du timbre.

— Chir. Etat d'un conduit, d'un vaisseau qui se trouve obstrué. L'oblitération d'une veine, de l'urètre.

OBLITÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Oblitérer. S'empl. adjectiv. Effacé. Ecriture oblitérée. Figure oblitérée. Inscription oblitérée.

— *Oblitéré par.* Cette inscription a été oblitérée par le temps.

— Par extens. Dans la plupart des espèces d'animaux, le nombril est presque insensible, et souvent même entièrement *oblitéré* (Buff.) Un cratère *oblitéré* et ébréché au nord. (Ramon L.) L'homme lui-même présente un crâne épais et dur dont les sutures sont promptement *oblitérées.* (Virey.)

— Fig. Le respect de la dignité individuelle est *oblitéré* dans les âmes. (Proudhon.)

— Empreint de la marque d'oblitération. Timbre oblitéré.

— Anat. *Canal, vaisseau oblitéré.* Se dit lorsque les parois d'un canal, d'un vaisseau, sont adhérentes l'une à l'autre, ou lorsque leur cavité est obstruée par un corps solide.

— Minér. Se dit des formes de cristaux qui perdent leur régularité et deviennent méconnaissables.

* **OBLITÉRER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *ob,* sur; *littera,* lettre). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'oblitère, tu oblitères, il oblitère,* etc. *J'oblitérerai,* etc. *J'oblitérerais,* etc. Faire disparaître peu à peu de manière à laisser des traces. Le temps a oblitéré cette inscription, ces caractères, ces lettres. Le temps a oblitéré certains mots dans ce manuscrit. La circulation des monnaies *oblitère* insensiblement les figures et les lettres qui y sont empreintes. (Acad.)

— Fig. Faire oublier. Plus ils avancent vers l'avenir, plus il leur est facile d'*oblitérer* le passé. (J.-J. Rousseau.)

— Maculer à dessein. Oblitérer les timbres de la poste ou du commerce.

— Physiol. Fermer la cavité d'un conduit. || Faire disparaître. Le temps oblitère certains organes.

— S'OBLITÉRER, v. pron. S'effacer. Ces inscriptions s'oblitèrent.

— Être oblitéré; se fermer peu à peu. Ce canal s'oblitère. Cette veine s'est oblitérée.

— Fig. Les institutions sont comme les hommes, elles s'*oblitèrent,* elles s'usent, elles se dénaturent en vieillissant. (Lamartine.) Dans cet état maladif qu'on appelle l'amour mystique, la loyauté de l'âme s'*oblitère.* (G. Sand.)

— Syn. comp. BIFFER, OBLITÉRER. En style administratif, *biffer* un timbre, c'est lui enlever toute valeur; *oblitérer,* c'est lui laisser sa valeur dans l'emploi qu'il occupe et lui enlever toute valeur pour un autre emploi.

OBLIVIEUX, EUSE, adj. (étym. lat., *oblivium,* oubli). Qui fait perdre le souvenir.

La Parque noire,
Maugrè nous, nous envoie boire
Les flots du lac *oblivieux.* (RONSARD.)
Pour m'en aller aux bords *oblivieux,*
Terme éternel d'un rapide voyage. (LEBRUN.)

* **OBLONG, ONGUE**, a. lj. (étym. lat., *ob,* devant; *longus,* long). Géom. Qui est plus long que large. Carré oblong. Jardin oblong. Place oblongue. Figure oblongue. Un parallélogramme rectangle dont les côtés sont inégaux est un parallélogramme *oblong.* (Laveaux.)

— Qui est allongé. Spheroïde oblong. V. ALLONGÉ, qui est plus usité.

— Libr. Qui a moins de hauteur que de largeur. In-folio oblong. Livre oblong. Les albums de musique sont souvent oblongs. || En musique, le format oblong s'appelle *format à l'italienne.*

— OBLONGUES, s. f. pl. Arachn. Race d'araneides qui ont l'abdomen très allongé.

OBLONGIFOLIÉ, ÉE, a. lj. (ét. lat., *oblongus,* oblong; *folium,* feuille). Bot. Qui a les feuilles oblongues.

OBNONCIATION, s. f. (pr. *ob-non-ci-a-cion;* et. lat., *obnuntiatio;* fait de *obnuntiare,* déclarer les auspices contraires). Antiq. rom. Action par laquelle les augures romains, lorsqu'ils apercevaient au ciel quelques signes sinistres, avertissaient celui qui tenait les comices de les remettre à un autre jour.

OBNOXIATION, s. f. (pr. *ob-no-kci-a-cion;* du lat. *obnoxius,* livré à). Feod. Acte par lequel on donnait à une autre personne ses biens ou soi-même.

OBNUBILATION, s. f. (pron. *ob-nu-bi lacion;* et. lat., *obnubilatus,* enveloppé comme d'un nuage). Patholog. Vertige, éblouissement qui précède ou suit certaines maladies.

OBOISTE, s. m. (de l'ital. *oboe,* hautbois). Mus. Se dit quelquefois pour Hautboïste.

OBOK, Géogr. Port du pays des Adels ou Danakils Afrique orientale), à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb; occupé par la France en 1862.

OBOLAIRE, s. f. (étym. gr., ὀβολός, obole). Bot. Genre d'herbes voisines des scrofulinées et croissant dans les marais de l'Amérique septentrionale.

— Ichtyol. Genre de poissons, qui se confond avec les gasterostées.

* **OBOLE**, s. f. (du gr. ὀβολός, obole). Métrol. anc. La première et la plus petite monnaie des Grecs; elle valait environ seize ou dix-sept centimes de France.

— Unité de poids usitée à Athènes, et valant 72 centigrammes.

— Monnaie de cuivre qui, au moyen âge, valait la moitié d'un denier tournois. Il y avait aussi des oboles d'argent et des oboles d'or. || Petit poids qui pesait douze grains.

— Dans un sens général, Menue monnaie.

Puis le pauvre qui vient tendre à vide sa main,
Ou tombe au nom de Dieu son *obole* et son pain ..
(LAMARTINE.)

— Fig. Moins que rien; la moindre chose.

Plutôt que d'emporter de moi
Seulement le quart d'une *obole*
Tu te romprais toutes les dents. (LA FONTAINE.)

— Fig. *N'avoir pas une obole.* N'avoir pas un sou vaillant.

— *Je n'en donnerais pas une obole.* Je n'en donnerais pas le moindre prix. Je ne donnerais pas une *obole* du cœur du prétendu philosophe. (Mme de Tencin.) || *Rendre compte jusqu'à la dernière obole.* Rendre un compte fort exact.

— Loc. prov. *Point de pigeon pour une obole.* Il faut de la peine, de l'argent, pour obtenir quelque chose.

Le souper du croquant avec elle s'envole :
Point de pigeon pour une *obole.* (LA FONTAINE.)

— Anc. cout. *Droit d'obole.* Redevance d'une obole par livre qu'on payait pour tabellionage.

OBOMBRATION, s. f. (pr. *ob-on-bra-cion*). Action d'obombrer. || On a dit aussi *obombraye.*

OBOMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Obombrer. S'empl. adjectiv.

* **OBOMBRER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *ob,* devant; franç. *ombrer*). Cacher, couvrir de son ombre. Les anges l'*obombratent* de leurs ailes. (Acad.)

— Par extens. Quelques poils commençaient à *obombrer* les commissures de ses lèvres. (Th. Gautier.)

— Fig. Effacer, cacher. Quittez cette livrée de mélancolie et de misère qui *obombre* vos avantages naturels. (Th. Gaut.)

OBOTRITES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de race slave et de la branche des Venèdes. Reg. auj. Mecklembourg, fut leur capitale.

OBOVAIRE, s. f. (étym. lat., *ob,* à l'envers; fr. *ovaire*). Moll. Genre de mollusques encore mal déterminé et établi pour quelques espèces de mulettes qui se trouvent dans l'Ohio.

OBOVAL, ALE, a. lj. (ét. lat., *ob,* à l'envers; *ovalis,* ovale). Bot. Qui a la forme d'un œuf ou d'un ovale renversé. Se dit des feuilles qui sont plus longues que larges, et qui ont leur contour arrondi, de manière à représenter la figure d'un œuf.

OBOVALIFOLIÉ, ÉE, a. lj. (ét. lat., *ob,* à l'envers; *ovatus,* qui a la forme d'un œuf; *folium,* feuille). Bot. Qui a des feuilles obovales. Plante obovalifoliée.

OBOVÉ, ÉE, a. lj. (étym. lat., *ob,* à l'envers; *ovum,* œuf). Bot. Qui a la forme d'un œuf renversé.

OBOVOÏDE, adj. 2 g. (ét. lat., *ob,* à l'envers; *ovum,* œuf; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui approche de la forme d'un œuf dont le petit bout serait tourné en bas. Fruit obovoïde.

OBPYRAMIDAL, ALE, adj. (ét. lat., *ob,* devant; fr. *pyramidal*). Bot. Qui a la forme d'une pyramide dont la pointe vient au-devant. Fruit obpyramidal.

OBRECHT (Famille des). Famille de Strasbourg, qui a donné trois hommes célèbres: *Georges,* 1547-1612, bon jurisconsulte, a laissé un recueil: *Disputationes de variis civilis juris Materiis; Ulric,* petit-fils du précédent, philologue et savant jurisconsulte, né à Strasbourg, 1646-1701, a écrit: *Analtarum rerum Prodromus; Ete,* frère du précédent, ne a Strasbourg, 1653-1698, enseigna l'histoire et l'éloquence à l'université d'Upsal.

OBRÉNOVITCH (Milosch). Gardeur de porcs, 1780-1860, se distingua dans la guerre sainte des Serbes contre les Turcs, et, en 1817, fut nommé knez suprême. Durant son regne, Obrenovitch organisa l'administration, édicta des lois, mais commit nombre d'actes arbitraires. En 1839, il fut forcé d'abdiquer en faveur de *Milan* OBRENOVITCH, son fils aîné, qui mourut peu après. *Michel* OBRENOVITCH, son deuxième fils, eut alors le pouvoir. Mais les intrigues de son vieux père amenèrent la chute de Michel, qui fut remplacé, en 1842, par Alexandre Karageorgevitch. A la fin de 1858, celui-ci fut déposé par la skouptchina, qui rappela au pouvoir Milosch, en déclarant la dignité de prince héréditaire dans sa famille. || OBRENOVITCH (Michel). Fils cadet du précédent, né en 1823, succéda à son frère Milan en 1839, fut donné par sa mère, la princesse Lioubitza. Abandonné par son armée, il dut se retirer en Allemagne, 1852. A la mort de son père Milosch, il le remplaça, 1860, et fut assassiné en 1868. Il a écrit: *Milosch Obrénovitch, ou Coup d'œil sur l'histoire de la Servie de 1813 à 1839.*

* **OBREPTICE**, adj. 2 g. (étym., V. OBREPTION). Qui est obtenu par obreption. Rite obreptice. Grâce obreptice. Concession obreptice. Titres obreptices. Les lettres *obreptices* ou subreptices sont nulles et peuvent toujours être révoquées. (Feulet.)

* **OBREPTICEMENT**, adv. Chancell. D'une manière obreptice; avec obreption. Obtenir une grâce obreptícement.

* **OBREPTION**, s. f. (pr. *o-brep-cion;* ét. lat., *obreptio,* tiré du v. *obrepo,* qui vient de *ob,* devant, et *repo,* je rampe). Chancell. Dissimulation d'un fait vrai qui ne permettait pas d'accorder la faveur sollicitée. On dit qu'il y a *obreption* dans la concession d'une faveur qui n'aurait pas été accordée si celui à qui elle avait été demandée avait connu le véritable état des choses et la position réelle du solliciteur. (Teulet.)

— *Par obreption.* Par surprise. Obtenir un acte par obreption.

O'BRIEN, Nom d'une famille d'Irlande, qui eut pour ancêtre *Brien,* l'un de ses membres les plus remarquables. Ce prince, né en 926, repoussa les Danois et régna 56 ans sur le sud de l'Irlande. La famille des O'Brien se bifurqua au XVIe siècle; l'une des deux branches s'éteignit au XVIIIe siècle, après avoir donné à la France un maréchal, *O'Brien, vicomte de Clare* et *comte de Thomond;* l'autre branche existe encore. Les Mac-Mahon descendent de cette famille.

OBRINGENT, ENTE, adj. (ét. lat., *ob,* à l'envers; *ringens,* grimaçant). Bot. Se dit d'une corolle, lorsque sa lèvre antérieure en comprend un cinquième et la postérieure quatre cinquièmes. Fleur à corolle obringente.

OBRINGENTIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *ob,* à l'envers; *ringens,* grimaçant; *flos, floris,* fleur). Bot. Qui est composé de corolles obringentes.

OBRINGENTIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *ob,* à l'envers; *ringens,* grimaçant; *forma,* forme). Bot. Qui approche de la forme des corolles obringentes. Corolle obringentiforme.

OBRION, s. m. (étym. gr., ὄβριος, petits animaux). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, établi pour une vingtaine d'espèces de la Nouvelle-Zélande et de l'ancien continent.

OBROK, s. m. Féod. Régime qui, dans la Russie occidentale, avait substitué à la corvée une redevance annuelle.

OBRON, s. m. Serr. Syn. d'AUBERON.

OBRONNIÈRE, s. f. Serrur. Syn. d'AUBERONNIÈRE.

* **OBSCÈNE**, adj. 2 g. (étym. lat., *obscenus;* fait de *ob,* devant, et *cœnum,* boue, fange). Qui blesse la pudeur; sale, immonde. Idée obscène. Chanson obscène. Paroles obscènes. Mot obscène. Peinture, image obscène. Idée obscène. Ces détails, au moins inutiles pour la science, ne sont propres qu'à faire naître des idées *obscènes* dans lesquelles se complaisent des écrivains peu dignes d'estime. (Bostan.) Les sexes des plantes ne feraient pas plus naître dans les enfants des idées *obscènes,* que les sexes des animaux qu'ils voient tous les jours à découvert. (B. de St-P.) Mais un mot *obscène* de la bacchante fit crouler cet édifice enchanté. (G. Sand.) Une pierre lumineuse, enchâssée à son front dans un symbole *obscène,* éclairait toute la salle. (G. Flaubert.)

— Par extens. Se dit aussi des personnes. Poète obscène. Personne obscène.

— Syn. comp. OBSCÈNE, DÉSHONNÊTE. *Obscène* se dit des paroles, des tableaux, des peintures, *déshonnête,* de tout ce qui blesse la pudeur ou la pureté.

* **OBSCÉNITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est obscène. Parole, image qui blesse la pudeur. Dire des obscénités. Livre rempli d'obscénités. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorants, des sots et des libertins. (Laveaux.)

— Ce mot était nouveau du temps de Molière: Ah! mon Dieu, *obscénité.* Je ne sais ce que ce mot veut dire; mais je le trouve le plus joli du monde. (Critique de l'École des femmes.)

* **OBSCUR, URE**, adj. (ét. lat., *obscurus* même signif.). Sombre, ténébreux. Nuit obscure. Temps obscur. Nuage obscur. Je rencontrais de temps en temps des touffes *obscures* impénétrables comme dans la plus épaisse forêt. (J.-J. Rouss.) Des brouillards épais et fréquents jettent un voile *obscur* sur ces hideuses campagnes. (Rayn.)

Cependant le jour vient, et du ciel moins *obscur,*
L'aurore en souriant blanchit déjà l'azur. (DEL.)

— Qui n'est pas clair, qui est privé de clarté, de lumière. Autre obscur. Endroit, lieu obscur. Le Christ est cloué à la croix dressée, et sa tête s'affaisse *obscure* dans le rayonnement fauve de son nimbe. (H. Taine.)

— *Il fait obscur.* Le jour est sombre, le temps est bas. || Se dit aussi pour indiquer qu'on ne voit pas clair dans un endroit. Il fait obscur dans ce couloir.

— En parlant des couleurs, Qui est moins clair, moins vif, moins éclatant. Bleu obscur. Rouge obscur. Cheval bai obscur.

— Fig. Qui n'est pas bien intelligible, bien clair, qui se fait comprendre avec difficulté. Poète obscur. Auteur obscur. Livre obscur. Discours, mot, passage, terme obscur. Phrase obscure. Tacite est *o scur* parce qu'il ramasse sa pensée en si peu de mots qu'à peine peut-on deviner ce qu'il veut dire. (Boub.) J'evite d'être long, et je deviens *obscur.* Boileau. Voilà de ces choses qu'il faut que le temps explique, car d'elles-mêmes elles sont *obscures.* (Mme de Sev.) Les affaires n'eurent jamais rien d'*obscur* que M. de Villeroi n'éclaircit. (Massillon.) Ma théologie n'aura rien de triste et d'*obscur:* mon école est au sein des prairies, des bois et des vergers. (B. de St P.)

Et déjà vous croyez, dans vos rimes *obscures,*
Aux Saumaises futurs préparer des tortures. (BOIL.)

— *Esprit obscur.* Esprit qui a de la peine à se revéler.

— Vague, confus. Voilà ce qui reste d'une vaste domination! un souvenir *obscur* et vain! (Volney.)

— Caché, ténébreux. Les menées *obscures* d'un homme dégénéré tôt ou tard en une espèce de fumée qui en enveloppe plusieurs autres. (Diderot.) L'apparition de cet homme a suffi pour remplir de clarté cette aventure si *obscure* le moment d'auparavant. (V. Hugo.)

— Fig. Qui est dans l'obscurité, qui est peu connu ou qui n'a point de réputation. Homme obscur. Famille obscure. Maison obscure. Être d'une naissance obscure. Être né de parents obscurs. Vie obscure. Nom obscur. Peuple obscur. L'homme *obscur* est l'homme heureux. (Nivernais.) Les vertus d'un homme *obscur* n'intéressent que ses amis. (Barthel.) C'est de cette manière que l'*obscure* violette appelle la main des amants au sein des buissons épineux. (B. de St-P.) Dans cette île, située sur la route des Indes, quel Européen peut s'intéresser au sort de quelques particuliers *obscurs?* (Id.) Les infortunes d'un *obscur* habitant des bois auraient-elles moins de droit à nos pleurs que celles des autres hommes? (Chateaub.) Autant les commencements du livre avaient été *obscurs,* autant le succès définitif fut éclatant. (E. Renan.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe ou je suis attaché,
Vit dans le rang *obscur* où les dieux l'ont caché!
(RACINE.)

— *Vivre obscur.* Mener une vie obscure et retirée. Mahomet vécut *obscur* jusqu'à l'âge de quarante ans. (Volt.)

— Prov. *C'est la glose d'Orléans, plus o'scure que le texte.* Se dit d'une chose qui a été embrouillée à force d'explications, par allusion aux controverses embrouillées des professeurs de l'ancienne école de droit d'Orléans.

— Peint. Dont la couleur participe plus du brun que du clair. Tableau trop obscur. Ton obscur. Les teintes *obscures* donnent de la valeur aux tons brillants. (Boutard.) || *Clair-obscur.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Phys. *Chaleur obscure.* Chaleur sans lumière. || *Chambre obscure.* V. NOIRE (Chambre).

— OBSCUR, s. m. Celui qui vit dans l'obscurité. Aucuns des nobles n'avaient eu l'occasion de recommencer leurs aïeux, et c'étaient d'illustres *obscurs* que tous les grands seigneurs de France. (Mme de Staël.)

— Ce qui est obscur, la chose obscure. L'*obscur* est l'opposé du clair, le confus l'opposé de l'ordonné. (J. Tissot.)

— Se dit aussi pour Obscurité.

Un golfe de la mer, d'îles entrecoupé,
Des blancs reflets du ciel pâli la lame frappé,
Comme un vaste miroir brisé sur la poussière,
Reflechit dans l'*obscur* des fragments de lumière.
(LAMARTINE.)

— Hist. littér. *Les obscurs.* Nom des membres d'une académie de Lucques.

— OBSCURES, s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides qui se trouvent sur les fleurs de lilas.

— Syn. comp. OBSCUR, SOMBRE, TÉNÉBREUX. Ce qui est *obscur* manque de clarté; ce qui est *ténébreux* est privé de toute lumière; ce qui est *sombre* manque de jour.

ORSCURANT, s. m. (radic. *obscur*). Personne opposée à l'avancement des sciences, de la lumière et de la civilisation.

OBSCURANTISME, s. m. Système des obscurants. L'*obscurantisme* s'explique par ce passage de l'Ecriture : « Celui qui agit mal hait la lumière. » (Boiste.)

OBSCURANTISTE, s. m. (rad. *obscurantisme*). Celui qui est opposé au progrès.

— Adject. Menées, doctrines obscurantistes.

OBSCURATEUR, s. m. (rad. *obscur*). Appareil de couleur foncée, placé sur une fiole de niveau d'eau et echancré pour laisser voir une partie du liquide.

OBSCURATION, s. f. (pr. *ob-sku-ra-cion*). Astron. Obscurcissement produit par une éclipse.

OBSCURCI, IE, part. pass. du v. Obscurcir. S'empl. adjectiv. Chambre obscurcie. Lorsque les autans furieux soulevent le fardeau des neiges et les transportent au travers des airs *obscurcis*, combien est à plaindre le malheureux qui cherche à regagner sa cabane isolée! (Deleuze.) Le précipice escarpé qui, pendant l'hiver, repandait l'horreur sur les flots *obscurcis*, s'adoucit à ton retour. (Id.)

— Fig. Ne soyez point effrayé d'un nuage sombre dont ses yeux paraissent *obscurcis*. (Barthélemy.)

Un roi sur son front *obscurci*
Porte une couronne éclatante. (BÉRANGER.)

— Méconnu, oublié. Le mérite modeste est souvent *obscurci*. (Voltaire.)

— *Obscurci de*. Le ciel est obscurci de nuages.

Que, toujours *obscurci* des ombres du trépas,
Ce jour parmi les jours ne trouve plus sa place.
(LAMARTINE.)

— *Obscurci par*. La cour est une région de ténèbres, où la vérité est étouffée par le mensonge, et la raison *obscurcie* par la vanité. (Flech.) La lumière de la lune n'y est *obscurcie* par aucun nuage. (Volt.) Une foule d'autres oiseaux entreprennent de semblables pelerinages, et le ciel est *obscurci* par les essaims innombrables qui s'agitent et se préparent au départ. (Deleuze.)

Trop tard désabusé de ses projets futiles,
D'un œil *obscurci* par les pleurs,
Colin, dans ses sillons stérilement fertiles,
Cherche en vain les épis étouffés sous les fleurs.
(ARNAULT.)

* **OBSCURCIR**, v. a. 2e conj. Rendre obscur. Les brouillards, les vapeurs obscurcissent l'air. Les nuages obscurcissent le jour. Les ombres par trois fois ont *obscurci* les cieux. (Rac.) Mille noires vapeurs *obscurcissent* le jour. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. Rendu moins brillant. D'où vient que la douleur *obscurcit* vos beaux yeux ? (Desmahis.)

— Fig. Obscurcir la gloire. Obscurcir l'entendement. Les préventions qui *obscurcissent* les lumières de la justice. (Flech.) Otez à l'homme cette lumière divine, vous effacez, vous *obscurcissez* son être; il ne restera que l'animal. (Buff.) Le caractère humain s'imprima sur le monde, et l'invasion des barbares, en détruisant l'Italie, *obscurcit* l'univers entier. (Mme de Staël.) La vieillesse et la pauvreté *obscurcissent* l'intelligence, comme les ténèbres le soleil. (C. Nodier.)

— Diminuer la clarté d'un texte, l'altérer dans sa forme. Les longues parenthèses *obscurcissent* le discours. (Vaugelas.)

— Faire prendre le change sur. Les moindres fautes sont divulguées comme d'énormes scandales; on *obscurcit* vos plus droites intentions. (Marivaux.)

— Fig. et au sens moral. Il y a de l'évidence et de l'obscurité pour éclairer les uns et *obscurcir* les autres. (Pascal.)

— Absol. C'est être subtil et profond, à ce qu'on s'imagine, que de trouver des difficultés, que de répandre des nuages, que d'embrouiller et d'*obscurcir*. (A. Mart.)

— s'OBSCURCIR v. pron. Devenir obscur, sombre. Le temps s'obscurcit. Le soleil s'obscurcit. Dans la vieillesse, la vue s'obscurcit. A la mort du Seigneur le soleil s'obscurcit.

— S'assombrir, se troubler. Son visage s'obscurcit. Mes larmes imbibent tout, ma main tremble, mes yeux s'*obscurcissent*. Volt.)

— Fig. Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre raison se trouble et s'*obscurcit*. (B. de St-P.)

— Se rendre obscur. Un homme qui s'obscurcit. Tant de gens de rien s'illustrent, tant de grands s'*obscurcissent*, que l'esprit pourrait bien à la fin s'élever sur les ruines de la noblesse. (Mme de Puisieux.)

— Être rendu plus sombre, plus brun, en parlant des couleurs. Le plumage de cet oiseau s'obscurcit avec l'âge.

* **OBSCURCISSEMENT**, s. m. État d'une chose obscurcie, affaiblissement de lumière. Obscurcissement de la vue. L'obscurcissement du soleil.

— Par extens. L'obscurcissement de la gloire de ce général.

— Fig. L'obscurcissement de l'esprit, de la raison, de l'intelligence. C'est dans les temps du plus grand *obscurcissement* et sous Achaz même qu'Isaïe a prophétisé. (Bossuet.)

— Fig. État d'une chose altérée, rendue peu claire, inintelligible. La manière dont il interprète ce passage l'obscurcit, et l'*obscurcissement* vient du sens qu'il attache à tel mot. (Acad.)

* **OBSCURÉMENT**, adv. D'une manière obscure, sombre, peu claire. La nuit approchait, on ne voyait les objets qu'*obscurement*. (Acad.)

— Fig. Cet auteur parle, écrit obscurement. Nous ne voyons qu'*obscurement* les choses de la foi. (Acad.) Vico a semé *obscurement* une idée qui n'a pas cessé de croître. A peine est elle nous enveloppe de lumière. (Lg. Quinet.)

— Sans éclat. Vivre obscurément. Mourir obscurement. Le mérite se plaît à vivre *obscurément*. (Nivernais.)

— Sans ostentation. Le bien *obscurément* fait ne tente personne. (Balz.)

— Par extens. A son origine, le cœur n'est qu'une vesicule *obscurément* contractile. (Cl. Bernard.)

— D'une manière sombre, foncée, en parlant des couleurs. Un brun *obscurément* teint de verdâtre. (Buffon.)

OBSCURÉ, ÉE, part. pass. du v. Obscurer. S'empl. adjectiv. Quand la nuit fut venue et bien *obscurée*... (Chron. de St-Denis.)

OBSCURER, v. a. 1re conj. S'est dit pour Obscurcir.

OBSCURICAUDE, adj. 2 g. (ét. lat., *obscurus*, obscur; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue d'une couleur obscure, sombre.

OBSCURIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Obscurifier. S'empl. adjectiv.

Et d'où vient que d'une nuée
Sa tête est *obscurifiée* ? (SCARRON.)

OBSCURIFIER, v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre obscur.

OBSCURIPENNE, adj. 2 g. (ét. lat., *obscurus*, obscur; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes d'une teinte sombre.

* **OBSCURITÉ**, s. f. (rad. *obscur*). Absence de la lumière. Grande, profonde obscurité. L'obscurité de la nuit, du temps, d'un bois, d'une caverne. L'obscurité d'une chambre. Être favorise par l'obscurité. Chercher l'obscurité. L'*obscurité* de la nuit leur semblait favorable. (Volt.) Les quinze cents Moscovites arrivèrent à la faveur de l'*obscurité* jusqu'à la première garde suédoise sans être reconnus. (Id.) Combien d'espèces d'animaux savent se soustraire à la puissance de l'homme par la rapidité de leur vol, par la légèreté de leur course, par l'*obscurité* de leur retraite, par la distance que met entre eux et l'homme l'élément qu'ils habitent! (Buff.) Le cheval se repait dans l'*obscurité* comme à la lumière. (B. de St-P.) Mais sa lueur céleste brille encore pour lui au haut des cieux, malgré l'*obscurité* des nuits. Id.)

L'heure approche, et déjà son cœur épouvanté
Croit de l'affreuse nuit sentir l'*obscurité*. (DELILLE.)

— Fig. Les vertus des hommes du commun meurent avec eux et reposent sous l'*obscurité* du même tombeau. Mass. Le vice a beau se cacher dans l'*obscurité*, son empreinte est sur le front des coupables. J.-J. Rousseau.)

— Absol. La nuit. Dès que l'*obscurité* régnera dans la ville. (Mol.)

— *Obscurité des temps, de l'avenir*. Le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance qu'on a de l'avenir. Cette illustre maison dont l'origine s'est perdue dans l'*obscurité* des temps. (Flech.) Ces rois dont l'origine se cache si avant dans l'*obscurité* des premiers temps. (Bossuet.) Une certaine *obscurité* regne sur les premiers temps de la propagation de la règle bénédictine en Gaule. (Montalemb.)

— Ce qui est difficile à connaître, à pénétrer. Profonde *obscurité* du cœur de l'homme. (Boss.)

— Ignorance où l'on est de son sort, incertitude sur sa destinée.

Et ne prévoir rien moins dans cette *obscurité*,
Que la fin d'un amour qu'elle a trop mérité. (RACINE.)

— Chose obscure, défaut de clarté. Discours rempli d'obscurités. Affecter l'obscurité. Obscurité des oracles. L'obscurité d'une idée, d'une expression, d'une phrase. Il est commode de connaître les lieux où sont les gens à qui l'on pense toujours; ne savoir où les prendre fait une *obscurité* qui blesse l'imagination. (Mme de Sévigné.) Je vous avoue que je trouve autant d'*obscurité* dans son style que dans sa conduite. (Volt.) L'*obscurité* est une preuve de négligence, lorsqu'elle n'est pas celle d'un esprit étroit. De Lévis.)

— *Être dans l'obscurité*. Ne pas comprendre. ‖ *Jeter dans l'obscurité*. Faire qu'on ne comprenne pas.

— Fig. L'obscurité de la religion, de la foi. Quel soudain rayon perçait la nue, et faisait comme évanouir avec toutes les ignorances des sens les saintes *obscurités* de la foi. (Boss.) Elle passe tout à coup d'une profonde *obscurité* à une lumière manifeste. (Id.)

— Fig. Vie cachée; privation de bruit, d'éclat, de célébrité. Se plaire dans l'obscurité. Préférer l'obscurité à l'éclat. L'*obscurité* et la solitude faisaient toute la majesté des rois d'Asie. (Mass.) Dans l'*obscurité* nourrissant ma douleur. Rac. Un château royal bâti par François Ier où a Fontenay de son *obscurité* (Dulaure.)

— Bassesse, médiocrité de la naissance. Percer l'obscurité. S'élever de l'obscurité. Sortir de l'obscurité. L'obscurité d'une famille, d'une personne, d'une maison.

— Jeux. *Jouer à l'obscurité*. Se dit, à l'hombre, lorsque, ayant les deux as noirs, on ne réserve qu'eux, en écartant le reste.

— Paléogr. *Signe d'obscurité*. Signe qui, dans les manuscrits anciens, indique les passages dont l'interprétation est difficile; il se compose de deux lettres grecques entrelacées, le ϱ et le ϱ.

* **OBSECRATION**, s. f. pr. *ob cé-kra-cion*; et. lat., *obsecratio*; tant de *obsecro*, je supplie. Rhet. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelque personne. On dit aussi *déprécation*.

— OBSECRATIONS, s. f. pl. Antiq. rom. Prières publiques qui étaient ordonnées, chez les Romains, pour apaiser les dieux, lorsque la république était affligée de quelques maux.

OBSÉGRER, v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'obsegre, tu obseres, il obsegre*, etc. *J'obsegrerai*, etc. *J'obsegrerais*, etc. Neol. Supplier.

OBSÉDANT, part. près. du v. Obséder.

OBSÉDANT, ANTE, adj. Qui obsède, qui fatigue par son assiduité. C'est un personnage obsédant. Il a des manières obsédantes. Et depuis, je suis là, pensant toujours à la même chose, ne pouvant me décider à partir avec cette idée *obsédante*. (A. Dudet. Elle marchait dans la chambre, amassant dans son cerveau trouble les mêmes idées *obsédantes* et insupportables. (G. Ohnet.)

OBSÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Obséder. S'empl. adject. Homme obsédé. Femme obsédée. Je suis *obsédé*, et ne puis ni vous parler ni vous écrire jusqu'à demain. (J.-J. Rouss.)

— *Obsédé de*. Souvent de ses erreurs notre âme est *obsédée*. (Volt.) *Obsédé* d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité. (La Menn. Celui-là est plus souvent *obsédé* de la tentation de rentrer dans le néant, ou d'aspirer vers un monde à son gré plus équitable. Virey.)

— *Obsédé par*. Que je te plains d'être *obsédée* par ces deux importuns! J.-J. Rouss. Quoi! je serai toujours *obsédée* ou par le père ou par la fille? Dancourt. L'infortune que cette fièvre dévorante consume est sans cesse *obsédé* par des terreurs fantastiques. (Deleuze. La lumière et l'ordre se feront dans votre esprit obscurci par de vains rêves, *obsédé* par des fantômes gigantesques. P. de St-Victor.)

Comme il se promenait dans ces lieux enchantés,
De ses riants jardins admirant les beautés,
Il fut *obsédé* par un page. (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Se dit d'une personne tourmentée par le démon. Il n'est pas possédé, il n'est qu'*obsédé*. Acad.)

* **OBSEDER**, v. a. 1re conj. ét. lat., *obsidere*, assiéger, s'emparer). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'obsede, tu obsedes, il obsede*, etc. *J'obsederai*, etc. *J'obsederais*, etc. Assiéger sans cesse quelqu'un, le circonvenir, pour s'emparer de son esprit et de ses volontés. Obséder une personne, un ministre. Obséder un prince. Obséder son maître. Les courtisans assiégent le trône et *obsedent* le prince. (Lav.

— Importuner, tourmenter. Cet homme m'obsède. L'homme poli et fin *obsede* les femmes; l'homme rustique et brutal les assiège. Laveaux.)

Vous avez trop d'amants qu'on voit vous *obséder*,
Et mon cœur de cela ne peut s'accommoder. (MOL.)

— Fig. Les pensées *obsedent* jusqu'à ce qu'on les ait déposées sur le papier. (Boiste. Une idée exclusive *obsède* l'imagination, la pensée est suspendue. (Host.) Les remords *obsedaient* mon cœur et le rongeaient. (Rog. de Beauvoir.) Bientôt elle accoucha d'un fils au milieu du tumulte d'un siège et de la crainte de la mort qui l'*obsédait* jour et nuit. (Aug. Thierry.)

— *Obséder de*. Tant que la dette de sang n'était pas payée, il *obsedait* ses proches d'apparitions menaçantes. (P. de St-Victor.)

— *Obséder par*. On *obsede* par l'assiduité, par l'artifice, la malignité, pour parvenir à gagner et gouverner la personne. (Roub.)

— Absol. Il n'y a que les personnes ou les êtres intelligents, et des êtres moraux qui *obsedent*. (Roub.)

— Théol. Tourmenter, en parlant du démon. Il y a un malin esprit qui l'*obsede*. (Acad.)

— s'OBSÉDER, v. pron. S'importuner l'un l'autre.

OBSEQUENS (Julius), Compilateur romain du IVe siècle après J.-C., dont il nous reste un ouvrage intitulé *De Prodigiis*.

OBSEQUENTES, s. m. pl. pron. *ob-cé-kuen-tess*; mot latin signif. *obéissants*). Antiq. rom. Soldats d'une milice instituée par Marc-Aurèle.

* **OBSÈQUES**, s. f. pl. (du lat. *obsequium*, devoir). Derniers devoirs rendus aux défunts, par des funérailles accompagnées de pompes et de cérémonies. Les obsèques des rois de France se faisaient à l'église de Saint-Denis. Obsèques magnifiques, pompeuses. Faire des obsèques. Assister aux obsèques d'une personne. Les obsèques d'un prince. Autrefois les parents ne perdez pas cette remarque, gagnent des hommes pour pleurer aux *obsèques* de leurs parents. (Bourdaloue.)

* **OBSÉQUIEUSEMENT**, adv. D'une manière obséquieuse, avec beaucoup de respect.

* **OBSÉQUIEUX, EUSE**, adj. (étym. lat., *obsequiosus*, très complaisant). Qui porte la complaisance, les égards, le respect à l'excès. Personne obséquieuse. Homme obséquieux. Femme obséquieuse.

— Se dit des choses, dans un sens analogue. Complaisance obséquieuse. Égards obséquieux. Humeur obséquieuse. Esprit obséquieux. Ses paroles sont douces, ses actions courtoises, ses volontés *obséquieuses*. (Malh.) Il se moque de lui-même, quand il prétend qu'offrir une satisfaction très *obséquieuse* à ceux qui se plaignent, c'est leur faire la loi. (J.-J. Rouss.) Ou son orgueil n'était pas ne, ou il se cachait sous les dehors l'une politesse timide, quelquefois *obséquieuse* et tenant de l'humilité. Marm. L'ordonnance finie, la paysanne se retira avec toutes sortes de révérences, de bénédictions faussement *obséquieuses*. (A. Daudet.)

* **OBSÉQUIOSITÉ**, s. f. Qualité de l'être obséquieux. Cette *obséquiosité* aux désirs du duc de Chartres est de rigueur; il doit à ce prince sa place dans les fermes. (R. de Beauv.)

— Etat de ce qui est obséquieux. L'obséquiosité de ses désirs, des égards, de la politesse.

* **OBSERVABLE**, adj. 2 g. Didact. Qui peut être observé. Différence observable. Corps observable. Corps céleste observable. Un tel mouvement ne produirait aucun changement *observable*. Leibnitz.) Nous n'avons d'idées des objets que par les phénomènes *observables* qu'ils nous présentent. Cabanis.) La vérité, toute la vérité est dans les choses *observables*, et c'est de là uniquement qu'on peut la tirer. H. Taine.)

— Qui est obligatoire. Une loi rigoureusement observable.

* **OBSERVANCE**, s. f. Action d'observer, de pratiquer. L'observance des devoirs, des règles prescrites. Fidèle dans l'*observance* des maximes de la religion. Mass.) Nous allons jusqu'à la rigueur envers autrui sur l'*observance* des devoirs qui n'intéressent pas nos propres faiblesses. (Ibd., C'était de l'*observance* ou de la violation de cette doctrine suprême qu'il avait fait dépendre, pour les hommes, l'éternel bonheur ou le châtiment éternel. (L. Blanc.)

— Particulièrement, Pratique d'une règle en matière de foi, de religion. Les pharisiens se piquaient de l'exacte *observance* des cérémonies prescrites par la loi. Acad.) Telle était sa régularité dans les *observances* de l'Église, qu'elle les regardait comme des pratiques de salut. Flech.) Partout son regard vigilant et son éloquente voix allaient provoquer le rétablissement et l'exacte *observance* des canons. (Montalembert.)

— Se dit aussi pour désigner la Règle, la loi même, les statuts, ordonnances religieuses. Manquer aux observances. Rejeter de vaines observances. Se dispenser des observances de la vie religieuse.

— *Observances légales*. Pratiques, cérémonies que prescrivait la loi de Moïse.

— S'est dit pour Action de considérer, de surveiller; attention, réserve. Nous avons un esprit sacré qui réside en nous pour la conservation de nos vies et l'*observance* de nos actions. (Malherbe.) Encore que cela soit, j'y apporterai cette *observance* que... (Id.)

— Hist. eccl. Communauté religieuse où certaines règles s'observent. ‖ *Étroite observance*. Partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer les lois plus rigoureusement que d'autres parties du même ordre. Étroite observance de Cîteaux. L'étroite observance de Saint-François. ‖ Par extens. Cartésien, hégélien d'étroite observance. ‖ *Grande observance*. Partie de l'ordre de la Merci. ‖ *Primitive observance des frères prêcheurs*. Réforme des dominicains établie en France et approuvée en 1636. ‖ *Religieux de l'observance*. Titre que se donnaient les cordeliers, parce qu'ils observaient la règle plus littéralement que les autres religieux. ‖ *Ancienne observance*. Ordre religieux qui, n'ayant jamais été réformé, suivait la règle créée par son fondateur.

— Syn. comp. OBSERVANCE, OBSERVATION. V. OBSERVATION.

OBSERVANT, part. près. du v. Observer. Personne observant avec dévotion toutes les lois de l'Église.

OBSERVANT, s. m. Clerc qui dessert une messe.

— Hist. ecclésiast. Celui qui desservait une église.

* **OBSERVANTIN**, s. m. Religieux de l'observance de Saint-François.

— Adjectiv. Frères observantins.

— Fig. et par plaisant. S'est dit pour Critique minutieux.

Défèrons même à ces rudes critiques,
Par toi nommés frères *observantins*. (BOISROBERT.)

— OBSERVANTINE, s. f. Religieuse d'un ordre fondé en 1517 par Léon X, qui réunit sous ce nom les clarisses, les colettines et les urbanistes.

* **OBSERVATEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui observe. Se dit par opposition à Celui, celle qui agit. Je n'ai pris aucune part à ce que je faisais, j'étais la comme *observateur*. Acad.)

— Celui, celle qui s'applique à l'observation des divers phénomènes de la nature, du mouvement des astres. Habile observateur. Excellent, patient observateur. Observateur minutieux, exact, éclairé. Observateur impartial. L'Eternel sourit lorsqu'il voit l'homme abandonner son personnage d'*observateur* pour créer des mondes. (Balissot.) La nature vivante

surtout refuse ses secrets à *l'observateur* dépourvu d'imagination. Malte-Brun.) L'*observateur* tire parti de son observation, et il s'efforce d'extraire la vérité tout entière des phénomènes qu'il a observés. (Sénebier.)

Ainsi, de la nature habile *observateur*,
Buffon peint dignement l'œuvre du Créateur.
(Aimé Martin.)

— Personne qui s'applique à l'observation des mœurs, des actions des hommes. Combien de scandales publics ne retient pas la crainte de ces sévères *observatrices!* (J.-J. Rousseau.)

— Espion ; homme payé pour observer ce qui se passe dans les endroits publics et en faire son rapport. Bon observateur. Habile observateur. Les *observateurs* de police sont les limiers des bourreaux. (Boiste.)

— Celui, celle qui obéit aux lois, qui suit les règles. Fidèle observateur. Strict observateur. Religieux observateur des commandements de Dieu. Grand observateur des lois, des règles. Cette religieuse est une grande observatrice de la règle.

— Critique. Observateur rigoureux. Sévère observateur.

— Astron. Personne considérée par rapport à l'emplacement qu'elle occupe relativement aux faits qui s'accomplissent. Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge dans les voûtes de l'occident, un autre *observateur* le regarde sortir des régions de l'aurore. (Chateaub.)

— Mar. Marin qui est exercé à observer les astres lorsqu'il navigue. || Officier chargé de faire des observations astronomiques.

— Adjectiv. Esprit, génie, coup d'œil *observateur*. (Acad.) Son œil *observateur* y poursuit la comète. (Colnet.) Porter un esprit *observateur* parmi les hommes est la seule voie d'étude pratique du cœur humain. (Bonnin.)

*** OBSERVATION** s. f. (pron. *ob-cer-vacion ;* rad. *observer*). Action par laquelle on accomplit les prescriptions d'une règle, les choses auxquelles on s'est engagé. L'observation d'une règle, l'une maxime, d'un ordre. L'observation des lois, des règlements. L'observation des commandements de Dieu. Stricte observation. Observation rigoureuse des commandements d'une personne. L'*observation* de sa parole, de sa promesse. (Acad.) L'amour de la loi est devenu une passion dans le peuple anglais, parce que chacun est intéressé à son *observation*. (Voltaire.) Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait ; l'*observation* exacte de cette maxime fait la probité. (Duclos.) Beaucoup de ceux qu'attirait le monastère se bornaient à l'*observation* du sabbat. (E. Renan.) Souvent des arrangements particuliers s'opposent à l'*observation* de cette coutume. (Chateaub.)

— Respect, égard pour certaines croyances plus ou moins légitimes. Cette superstition ainsi que l'*observation* des jours heureux ou malheureux décident du sort des projets les mieux concertés. (Raynal.)

— Action par laquelle on considère avec attention les choses physiques ou morales, les merveilles de la nature ; résultat de cette action. Observation bien faite. Nouvelle, curieuse observation. Neuve, intime observation. Observation intérieure, psychologique. L'observation des ouvrages de Dieu, des miracles, des religions. Science d'observation. Esprit d'observation. Observations médicales. Observations météorologiques. Observations astronomiques. De ces *observations* il résulte que toutes les branches du commerce ont souffert d'énormes diminutions. (Raynal.) Nous sommes assurés par des *observations* exactes, réitérées et fondées sur des faits incontestables, que la partie sèche du globe que nous habitons a été longtemps sous les eaux de la mer. (Buff.) Ce n'est plus ici un simple travail de la mémoire, mais une étude d'*observation* et de faits. (J.-J. Rousseau.) Si j'ai quelque passion dominante, c'est celle de l'*observation*. (Id.) Chacun, dans son état, fait des *observations* différentes, parce que chacun a des besoins différents. (Condill.) Dans les sciences d'*observation*, l'on devrait se borner à examiner les faits. (Bauch.) Les *observations* faites plus ou moins exactement sur les maladies et les blessures, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, forment les archives de cet art, les annales et la base des sciences médicales. (Sédillot.) La seule *observation* astronomique que nous puis ions signaler chez les Grecs avant Aristille et Timocharis, est celle du solstice d'été de l'an 432 av. J. C., par Méton et Euctémon. (Id.) A notre voyage en Italie, nous fîmes une *observation* qui n'aura pas échappé aux naturalistes, c'est que les hannetons n'y meurent pas l'automne. (Michelet.)

— *Avoir l'esprit d'observation*. Savoir remarquer les causes et les effets des phénomènes, des événements, des actions des hommes.

— *Être, se tenir en observation*. Être, se tenir dans un lieu d'où l'on observe, d'où l'on surveille, d'où l'on épie l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose.

— Réflexion, considération, objection, remarque. Se dit surtout dans le langage de la conversation, de la discussion. Faire une observation. Observation juste. Se permettre une observation, des observations. Le despotisme orgueilleux s'indigne de la moindre *observation ;* elle lui paraît révolte ou satire. (Boiste.) J'ajouterai à ces *observations*, que la maturité des fruits tendres s'annonce par des parfums qui flattent agréablement l'odorat. (B. de St-P.) Le Sénat, messieurs, n'a jamais fait une *observation* à toutes les tentatives que le prince a pratiquées. (Gambetta.)

— Annotation pour expliquer ou commenter un auteur. En ce sens, s'emploie surtout au pluriel. Faire des observations sur Tacite, Catulle, Virgile. Observations sur la rhétorique d'Aristote. Publier de savantes observations sur un écrivain classique.

— S'est dit pour Usage. Cette *observation* est encore aujourd'hui gardée aux comédies. (Malherbe.)

— Art milit. *Armée, corps d'observation*. Armée, corps chargés d'observer l'ennemi tandis qu'on attaque une de ses places, et de s'opposer aux efforts qu'il tenterait pour la dégager et en faire lever le siége.

— Jurispr. Exposé de faits et de circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir au règlement ou à la liquidation des droits et intérêts des parties. || *Plaider par observation*. Débattre une affaire dans laquelle il ne s'agit que de statuer sur un incident de nature à entraîner peu de développement.

— Mar. Étude de la position des astres pour la conduite d'un navire en mer. || *Bâtiment d'observation*. Celui qui est détaché d'une flotte ou d'un convoi, pour aller observer les mouvements de l'ennemi. On dit de même : *Escadre d'observation*. || *Quarantaine d'observation*. Quarantaine de peu de durée qui a pour but de constater le bon état sanitaire d'un navire.

— Syn. comp. OBSERVATION, OBSERVANCE. *Observation* désigne une action particulière ; *observance*, l'exécution habituelle de la règle ; ce dernier se dit plus spécialement de l'action d'observer exactement ses devoirs religieux ou les lois qui les regissent.

*** OBSERVATOIRE**. s. m. (rad. *observer*). Astron. Lieu destiné aux observations astronomiques, et où l'on conserve les instruments nécessaires à ces sortes d'observations. L'observatoire de Greenwich est célèbre par les observations de Flamsteed, Halley, Bradley, Maskelyne, etc. En France, on trouve des observatoires à Marseille, à Toulouse, à Lyon, à Montpellier, à Dijon, à Bouen, etc., mais celui de Paris est le plus beau ; il fut construit par ordre de Louis XIV (1664-1672), et de grands travaux y ont été faits depuis, sous la direction d'Arago. C'est ordinairement par leur observatoire capital que les grandes nations font passer le méridien 0, à partir duquel on compte les longitudes de tous les autres lieux.

— Par extens. Lieu d'où l'on observe. L'oiseau va tout étourdi se poser sur un arbre éloigné ou sur un toit qui lui sert d'*observatoire*. (Chapus.)

OBSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Observer. S'empl. adjectiv. Phénomène observé. Poisson observé dans le Nil, dans la rivière. La monarchie sans constitution *observée* est une loterie que les peuples tirent à la mort de chaque roi. (Boiste.) C'est chez les peuples les plus corrompus que les bienséances sont le mieux *observées ;* elles tiennent lieu de vertus. (Beauchêne.) Ces objets sont partout dignes d'être *observés*, et presque partout manquent d'observateurs. (Buff.) De toutes les règles monarchiques, les plus rigides ont été les mieux *observées*. (Chateaubriand.) Un écho semblable a été *observé* dans la grande église d'Agrigente en Sicile. (A. Martin.)

— *Observé par*. Parmi ces végétaux *observés* par le sage... (Delille.)

Ces amours, ces hymens *observés* par nos sages,
Croit-on qu'ils aient été inconnus des vieux âges ?
(Delille.)

— Mar. *Longitude ou latitude observée*, ou substantiv. *observée*. Longitude ou latitude obtenue par l'observation des astres.

*** OBSERVER**. v. a. 1re conj. (ct. lat., *observare ;* de *ob*, devant, sous-entendu *oculos*, les yeux ; *servare*, conserver ; conserver devant les yeux ; avoir constamment sous les yeux). Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque loi, quelque règle. Observer les commandements de Dieu. Observer les statuts, les lois, le jeûne. Observer les coutumes, les bienséances. Observer l'étiquette. *Observe* exactement la loi que je t'impose. (Corn.) Le ciel et la terre sont témoins de l'engagement que je prends ; ils le seront aussi de ma fidélité à l'*observer*. (J.-J. Rouss.) Les Suédois se vantent encore aujourd'hui de la discipline qu'ils *observaient* en Saxe. (Volt.) Les peuples chrétiens n'ont jamais *observé* leur religion, et les anciennes castes indiennes ont toujours pratiqué la leur. (Id.) Le souverain n'a qu'un seul devoir à remplir vis-à-vis de l'État, c'est de faire *observer* la loi. (Napoléon.)

— *Observer de*, avec l'infinitif. Prendre garde, faire attention à. Si vous le tracassez, vous le déconcerterez au point qu'il n'en reviendra jamais ; cela est d'une grande conséquence, et *observez* de ne point le rabaisser. (Mme de Sév.)

— Regarder, examiner, considérer, porter toute son attention sur un objet, pour en découvrir la nature, les qualités, les rapports. Observer le cours des astres. Observer le changement du temps. Observer les mœurs d'un pays. Observer le caractère d'une personne. Observer le flux et le reflux de la mer. Observer les symptômes d'un mal. La nature trompe ceux qui l'*observent* mal. (Boiste.) Si je voulais étudier un peuple, c'est dans les provinces reculées, où les habitants ont encore leurs inclinations naturelles, que j'irais les *observer*. (J.-J. Rouss.) *Observez* la nature, et suivez la route qu'elle vous trace. (Id.) Nous ne voyons distinctement les choses qu'autant que nous les *observons* les unes après les autres. (Condill.) Qui n'*observe* rien, n'apprend rien. (Id.) On peut l'*observer* surtout sur les feuilles de chardons, qui se plaisent dans les lieux secs et sablonneux. (B. de St-P.)

— Épier, avoir toujours la vue sur quelqu'un, afin de connaître ses actions, ses démarches, ses intentions secrètes. Observer les mouvements de l'ennemi. Observer les actions d'une personne. Observer un homme suspect. J'ai cru remarquer quelquefois qu'il m'*observait* durant ces entretiens. (J.-J. Rouss.) J'estime Beaumarchais, j'honore son âme grande et courageuse ; j'ai *observé* en silence sa conduite héroïque, et je souhaite que tout se termine heureusement. (X. Marmier.) Sa mère, effrayée, la fit *observer* par sa femme de chambre ; il ne parut rien de changé dans sa manière d'être. (Stendhal.)

Le traître, il insultait à ma confusion ;
Et tout le peuple même, avec dérision,
Observant la rougeur qui couvrait mon visage,
De ma chute certaine en tirait le présage. (Racine.)

— Absol. Analyser, n'est autre chose qu'*observer* successivement et avec ordre. (Condill.) *Observons* exactement, et nous verrons que les grandes chaînes de montagnes se trouvent plus voisines de l'équateur que des pôles. (Buff.) Il faut savoir *observer* pour s'en apercevoir. (Id.)

— Remarquer. Avez-vous observé ce passage ? Veuillez observer la différence qu'il y a entre ces deux choses.

— Dans cette acception, il est le plus souvent suivi de *que*. Nous avons déjà *observé* que, dans le temps où l'on place les voyages d'Abraham, l'Égypte était un puissant royaume. (Volt.) Ovide *observe* que Vénus avait plus de temples à Rome que dans aucun lieu du monde. (B. de St-P.) On a *observé* que tout morceau de poésie dont le fonds n'est pas dramatique, ne peut guère soutenir une version en prose. (La Harpe.) Xénophon *observe* que les Perses ne dînaient qu'à la fin de la journée. (Malte-Brun.)

—En ce sens, qu'il soit ou non suivi de *que*, *observer* ne peut pas avoir pour complément indirect le nom de la personne dont on veut attirer l'attention. Ainsi il ne faut pas dire : *Je vous observe que, je lui ai observé que, je vous observe une chose à laquelle vous n'avez pas pensé, j'observe à l'assemblée que ;* car de même qu'on ne considère pas une chose à quelqu'un, on ne doit pas non plus la lui observer. Pour parler correctement, il faut donc dire : *Observez bien que, je lui ai fait observer que, je vous fais observer, je vous prie d'observer que ; je prie l'assemblée d'observer que*, ou *l'assemblée voudra bien observer que*, etc. Faites-leur *observer* que rien ne contribue plus à l'économie et à la propreté que de tenir chaque chose en sa place. (Fén.) La juste dépense de moi-même m'oblige seulement à vous faire *observer* qu'en peignant les misères humaines, etc. (J.-J. Rousseau.) Je me borne à faire *observer* à un enfant ce qu'il faut continuellement. (Condill.)

— Prov. et fig. *Observer les longues et les brèves*. S'attacher exactement à ne pas manquer aux moindres circonstances, particulièrement dans les cérémonies et dans les devoirs de la vie civile. || On dit dans le même sens : *Observer les points et les virgules*. || *Observer les distances*. Garder la distance réglementaire entre les rangs, et au fig. Ne pas se familiariser trop.

— Manèg. Ce cavalier observe bien son terrain. Ce cheval observe parfaitement les hanches, sa ligne.

—Mar. Prendre à la mer, avec un instrument à réflexion la hauteur du bord inférieur d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il passe au méridien du vaisseau, pour en conclure la latitude d'un lieu. || On dit aussi : Observer des distances, des azimuts, des amplitudes.

— s'OBSERVER. v. pron. Être observé, accompli, suivi. Les lois ne s'observent pas toujours. Les préceptes les plus utiles sont ceux qui s'*observent* le moins, à cause de leur trivialité. (Boiste.) Ces cérémonies s'*observent* avec réflexion. (Boss.) Les mêmes formules s'*observent* à peu près en Angleterre. (Volt.) Les devoirs s'*observent* avec une excessive nonchalance. (Mariv.)

— S'étudier, s'observer soi-même. Celui qui s'*observe* avec le calme et la réflexion, trouve en lui-même des preuves plus positives de la Divinité, que dans toute l'harmonie de l'univers. (St-Martin.) Seul entre les créatures de ce monde, l'homme s'*observe* et se juge. (Guizot.)

— Être fort circonspect, fort réservé dans ses paroles, dans ses actions. Cet homme s'observe trop.

— Se regarder l'un l'autre avec attention. Ces deux armées s'observent. Ces ennemis s'observent.

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'*observe*, s'envisage. (Boileau.)
On se plaît à les voir s'*observer* et se craindre,
Avancer, s'arrêter, se mesurer, s'attendre. (Voltaire.)

— Syn. comp. OBSERVER, ACCOMPLIR, GARDER. *Observer* marque la fidélité à son devoir ; *garder*, la persévérance et la continuité ; *accomplir*, la perfection ou la consommation de l'œuvre.

OBSESSEUR. s. m. Celui qui obsède, qui tient quelqu'un en charte privée. Ils iraient à Versailles, arracheraient le roi et la famille royale à leurs *obsesseurs*. (Chamfort.)

*** OBSESSION**. s. f. (ct. lat., *obsessio ;* de *obsidere*, obséder). Action d'une personne qui, par une assiduité extrême, en obsède une autre, afin de la capter ou de la maîtriser. Il ne le quitte point, on n'a jamais vu une pareille *obsession*. (Acad.)

— Par extens. Cette espèce d'*obsession* dont il a été tourmenté par le dieu des vers. (La Harpe.)

— Se dit avec un nom de chose pour complément. L'*obsession* de cette idée avivait les jalousies de son impuissance. (Flaubert.) Elle disait tout ce qui lui passait par l'esprit, la première chose venue, pour échapper à l'*obsession* de sa prière. (A. Daudet.)

— État d'une personne obsédée. Cruelle obsession. Perpétuelle obsession. Fatigante, inquiétante obsession. Je ne suis pas à moi ; je suis dans l'état d'une vraie *obsession*. (Mme de Sév.) J'espère que tu nous reviendras, l'esprit entièrement délivré des *obsessions* de ton fol amour. (Drouineau.)

— Théol. État d'une personne qu'on croit obsédée du malin esprit. L'Église ne prescrit d'autres remèdes contre l'*obsession* que la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes. (Bouteville.) Plusieurs critiques, sans être incrédules, ont prétendu que les *obsessions* et les possessions étaient des maladies purement naturelles, dans lesquelles le démon n'entre pour rien, et qu'on peut, sans recourir à son intervention, expliquer ce qui en est dit dans l'Écriture par les accidents que nous voyons se produire dans les attaques de mélancolie, d'épilepsie, de catalepsie ou de manie. (Id.) C'est un grand bonheur pour le genre humain, que les tribunaux, dans des pays éclairés, n'admettent plus enfin les *obsessions* et la magie. (Volt.)

OBSESSIONNANT, ANTE. adj. Néol. Qui cause l'obsession. La voix des horloges, un sifflet lointain de chemin de fer, tout prend le même accent plaintif réitéré, *obsessionnant*. (A. Daudet.)

*** OBSIDIANE** ou **OBSIDIENNE**. s. f. (d'*Obsidius*, qui le premier apporta cette pierre d'Éthiopie). Minér. Émail volcanique d'une couleur noirâtre tirant sur le vert, matière compacte, presque sans aucune bulle, et susceptible d'un beau poli. L'obsidienne est très commune au Mexique, dans les Andes du Pérou, en Islande, dans les îles Lipari. Les Péruviens en employaient des fragments pour servir de couteaux et de miroirs. De là le nom de *miroir des Incas* qu'on lui a donné. On l'appelle aussi *pierre de Gallinace* et *agate d'Islande*. Obsidienne translucide, transparente. Obsidienne perlée. Obsidienne vitreuse. Obsidienne fusible.

— Adjectiv. Pierre obsidienne.

*** OBSIDIONAL, ALE**. adj. (ét. lat., *obsidionalis ;* fait de *obsidio*, siége). Qui concerne les siéges. || Pl. m., *obsidionaux*. Inusité.

— Antiq. rom. *Couronne obsidionale*. Couronne formée d'un pied de gazon pris sur le lieu même où s'était passé l'événement, ou de quelques herbes arrachées au sol délivré de la présence de l'ennemi par les soins du triomphateur. Elle était accordée par les soldats au général qui avait fait lever le siége d'une ville. || *Médaille obsidionale*. Celle qui était frappée en mémoire de la délivrance ou de la prise d'une ville.

— Numism. *Monnaie obsidionale*. Celle qu'on frappe dans une ville assiégée pour parer au manque ou à la rareté des espèces et à laquelle on attribue une valeur de convention supérieure à sa valeur réelle. On a employé le cuir à faire des monnaies *obsidionales*. (Acad.)

OBSIGNATEUR. s. m. (pr. *ob-ci-gnha teur ;* ct. lat., *obsignator ;* de *ob*, préf., et *signare*, signer). Antiq. rom. Témoin qui était appelé pour signer un testament et y apposer son cachet.

OBSOLÈTE. adj. 2 g. (ct. lat., *obsoletus ;* fait de *solere*, avoir coutume). Gramm. Qui est hors d'usage. Terme obsolète. Phrase obsolète.

— Hist. nat. Effacé, peu marqué. Sillon obsolète. Dent obsolète.

*** OBSTACLE**. s. m. (ét. lat., *obstaculum ;* fait de *obstare*, se tenir devant). Empêchement, opposition, difficulté. Nouvel obstacle. Grand obstacle. Obstacle invincible. Léger obstacle. Surmonter les obstacles. Triompher des obstacles. Franchir les obstacles. Former des obstacles. Faire naître un obstacle. Rencontrer des obstacles. Opposer des obstacles. De petites haines causent de petits *obstacles*, dont la réunion peut arrêter une grande force. (Boiste.) L'orgueil est souvent un *obstacle* à la véritable grandeur. (De Genlis.) Un grand *obstacle* au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur. (Fontenelle.) Plus on s'éloigne des affaires, des grandes villes, des nombreuses sociétés, plus les *obstacles* diminuent. (J.-J. Rouss.) Rien n'a plus d'attraits pour nous que de triompher des *obstacles* qui sont ou qui paraissent insurmontables. (Barth.) Son courage s'enflamme par les *obstacles*. (Id.) Un gouvernement devenu sage surmontera tous les *obstacles*. (Raynal.)

— S'emploie quelquefois sans article. Mettre obstacle à une chose. Faire obstacle à un événement. Ces hauteurs une fois fournies feront *obstacle* à l'uniformité du mouvement des eaux. (Buff.)

— Fig. Elle a réprimé les esprits rebelles moins parce qu'ils résistaient à ses volontés que parce qu'ils faisaient *obstacle* au bien qu'elle voulait faire. (Terrasson.) Les remparts

et les fossés des châteaux ont fait *obstacle* aux idées comme aux ennemis. (Guizot.) Dans le monde réel notre volonté rencontre rarement pas des choses ou des personnes qui lui font *obstacle*. (P. Janet.)

— Objet quelconque qui s'oppose au passage. Il y a beaucoup d'obstacles sur cette route. Dans une fuite désordonnée ou tout ce qui pourrait servir nuit, cette colline et son défilé devinrent un *obstacle* insurmontable, un mur de glace contre lequel tous nos efforts se brisèrent. (De Ségur.)

Le voyageur, qu'arrête un *obstacle* liquide,
A l'écorce d'un bois confie un pied timide. (L. Rac.)

— Par extens. Ce parti, tant qu'il a été au pouvoir, a été un *obstacle* à l'application des lois. (Gambetta.)

— Art m. Lit. *Passage d'obstacle*. Manœuvre par laquelle l'infanterie, marchant en bataille, rétrécit à propos le front du bataillon ou de la compagnie.

— Jeux. Au trictrac, Passage intercepté par l'adversaire.

— Phys. Tout ce qui résiste à une puissance qui le comprime. Obstacle fluide. Obstacle impénétrable et fixe. L'effet d'une puissance qui presse un *obstacle*, c'est l'impulsion par laquelle cet *obstacle* passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mû par la puissance qui le presse. (Bresson.)

— Turf. Nom donné aux haies, fossés, banquettes, etc., qu'on établit sur la piste.

OBSTACLER v. n. 1re conj. S'est lit pour Faire obstacle. Négligeant de payer aux termes échus, à la fin ils se trouvent accablés de dettes, lesquelles *obstaclent* et empêchent qu'ils ne puissent se relever. (N. Pasq.)

— OBSTACLER. v. a. Anc. cout. Saisir pour cause de retard dans le payement de la rente.

OBSTANCE. s. f. S'est dit pour Obstacle.

— Hist. eccles. Raison qui empêche le pape de faire droit à une demande. Les *obstances* sont tous les obstacles qui pourraient demonstrer le pape d'accorder une grâce. (Fleury.)

OBSTANT, ANTE. adj. du lat. *obstans*, qui arrête. Qui s'oppose, qui met empêchement.

— On l'a employé comme préposition opposée à Nonobstant. *Obstant* l'imperfection et fragilité des sens corporels. (Rabel.)

* **OBSTÉTRICAL, ALE.** adj. (rad. *obstétrique*). Chirurg. Qui a rapport aux accouchements.

OBSTÉTRICANS. s. m. (pr. *ob-sté tri kanss*; du lat. *obstetricare*, accoucher. Et pet. Genre proposé pour le crapaud accoucheur et la grenouille ponctuée, qui sont classés dans d'autres genres.

* **OBSTÉTRIQUE.** s. f. (ét. lat., *obstetrix*, accoucheuse; fait de *ob*, devant, et *sto*, je me tiens). Chir. Art des accouchements.

— OBSTÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à cet art. Établissement obstétrique.

* **OBSTINATION** s. f. (pr. *ob-sti-na-cion*; ét. lat., *obstinatio*; fait de *obstinare*, obstiner). Opiniâtreté, entêtement. Étrange obstination. Ridicule obstination. Insupportable, invincible obstination. Sotte obstination. Grande obstination. Quelle obstination! Il faut fléchir au temps sans *obstination*. Mol. L'*obstination* tenace des mahométans et des juifs. (Montesq.) Elle prit longtemps en secret la douleur de ne pouvoir vaincre le goût de sa fille ni l'*obstination* de son époux. (J. J. Rouss.) Il avait montré tant d'audace et d'*obstination* que tous lui obéissaient. (G. Flaubert.)

— Syn. comp. OBSTINATION, OPINIATRETÉ. L'*opiniâtreté* tient plus à l'action; l'*obstination* à l'opinion.

OBSTINÉ, ÉE part. pass. du v. Obstiner. S'empl. adjectiv. Qui s'obstine, qui a de l'obstination. Enfant obstiné. Personne obstinée. Plaideur obstiné. Choix obstiné. Oui, seigneur, dans son mal Rome est trop *obstinée*. (Corn.) J'avais alors résolu de ne plus me mêler d'affaires, mais le roi n'en était que plus *obstiné* (Barthel.) Plus *obstinée* que toutes les furies de la Fable, elle l'occupe au milieu des repas, elle trouble son repos, elle s'introduit jusque dans ses songes. (St-Réal.)

Le bonhomme *obstiné* suit l'instinct qui l'éclaire,
Et d'Ésope émoulu fait un livre enchanteur. (F. de Neufchâteau.)

Les deux chevreuils lancés et quittés tour à tour
Fatiguent la meute *obstinée*. (Florian.)

— Fam. *Obstiné en diable* Très obstiné, excessivement obstiné. Ces pères, bien souvent, sont *obstinés* en diable. (Regnard.)

— Se dit aussi des choses. La hardiesse et le travail *obstiné* surmontent les plus grands obstacles. (Fén.) Elle voit le Samaritain couvert de blessures sur le chemin et n'a qu'une idée *obstinée*, qui est de le dépouiller. (Edg. Quinet.) Quelle puissance dans cette foi *obstinée* à la mission de notre pays! (Id.)

Avec quels yeux cruels sa rigueur *obstinée*
Vous laissait à ses pieds peu s'en faut prosternée! (Racine)

Depuis près d'une année,
J'eludais tous les jours sa poursuite *obstinée*. (Boileau.)

— *Obstiné à*, suivi d'un verbe.

En vain vous prétendez, *obstinée* à mourir,
Intéresser ma gloire à vous laisser périr. (Rac.)
Eh! par quelle fureur, *obstinée* à me suivre,
Toi-même malgré moi veux-tu me faire vivre? (Id.)

— *Obstiné dans*. La matière brute est pour ainsi dire *obstinée* dans sa propre nature, opiniâtre pour son imperturbable uniformité. (Virey.)

— Fig. et fam. Qu'on ne peut faire cesser. Mal obstiné. Douleur obstinée. Rhume obstiné.

—Substantiv. en parlant des personnes. C'est un petit obstiné. Les *obstinés* sont bien à charge. (Acad.) Mais c'est un *obstiné*, vous verrez qu'il ne voudra pas répondre. Roy de Beauv.

— Prov. *Il n'y a de damné que les obstinés*.

— Syn. comp. OBSTINÉ, ENTÊTÉ, OPINIATRE, TÊTU. L'*obstiné* tient invariablement à une chose, et d'autant plus qu'on s'y oppose davantage. L'*entêté* a fortement une chose en tête; il en est préoccupé de manière à ne pas s'en désabuser. L'*opiniâtre* est excessivement attaché à son opinion, il la défend à outrance contre toute raison. Le *têtu* a un esprit absolu, décidé; il n'en fait qu'à sa tête, à sa volonté.

* **OBSTINÉMENT.** adv. (rad. *obstiner*). Avec obstination, avec opiniâtreté. Refuser obstinément. Soutenir obstinément un mensonge. Il y a peut-être plus d'orgueil dans celui qui repousse *obstinément* les témoignages de la reconnaissance que dans celui qui les reçoit. (Boiste.) Le duc de Rovigo m'apprend que l'empereur a demandé à m'envoyer à Londres, vers le prince régent, mais qu'on s'y est *obstinément* refusé. (Las-Cases.)

* **OBSTINER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *obstinare*; fait de *ob*, devant, et *stare*, être, se tenir, rester). Rendre opiniâtre, obstiné; faire qu'une personne mette de l'obstination à quelque chose. Obstiner une personne. Obstiner un enfant. Obstiner quelqu'un par des refus formels. Si l'on eût *obstiné* le roi, il aurait envoyé moins de troupes. (Pelisson.)

Il est toujours le même et tout notre discours
Par un certain effet l'*obstine* en ses amours. (Corneille.)

— Irriter. Se dit dans le style comique. Il est dangereux d'*obstiner* la douleur d'une femme. (Dufresny.)

— S'est dit d'un sentiment, d'une passion, que l'on fait durer.

Qu'un amant flatté d'espérance
Obstine sa persévérance... (Malherbe.)

— Pop. Importuner.

— *Obstiner que*. Affirmer obstinément. Sir Thomas m'*obstine* que vous arriverez le dix. (Mme Riccoboni.)

— S'OBSTINER. v. pron. S'opiniâtrer, persister, vouloir à toute force quelque chose. S'obstiner pour une chose. S'obstiner dans son opinion. Ne vous *obstinez* point en cette humeur étrange. (Corn.) China seul dans sa rage s'*obstine*. (Id.)

— *S'obstiner à*. Le principal auteur du soulèvement de Pologne fut Hostiee de Melet, qui, lors de l'expédition de Scytale, s'était *obstiné* à garder le pont de l'Ister. (Barth.) Quand on s'*obstine* à mordre un caillou, on ne réussit qu'à se briser les dents. (D. Juss.)

Je ne reclame plus la damnable origine
De cette aveugle amour où Placide s'*obstine*. (Corneille.)

Je ne m'en cache point, c'est cette ardeur nouvelle
Je voudrais moins vous aimer à vous être fidèle (Racine.)

— *S'obstiner à*. Si vous vous *obstinez* de vivre au milieu des périls. Mass.

— Fam. Persister, en parlant d'une chose. La pluie s'obstine à tomber.

— Absol. Plus on le prie, plus il s'obstine.

Mais plus on le supplie, et plus bruyant il crie
Par sécheresse, en aimant, s'exclamant avec peine (C. Delavigne.)

OBSTIPITÉ. s. f. (ét. lat., *obstipus*; qui a le cou tors). Méd. Inclinaison de la tête sur l'une des épaules par suite de rhumatisme ou de toute autre lésion des muscles du cou. Syn. de TORTICOLIS.

OBSTRUANT. part. prés. du v. Obstruer. Des personnes obstruant les rues.

OBSTRUANT, ANTE. adj. Méd. Qui bouche, qui cause des obstructions. Les narcotiques sont des remèdes obstruants.

* **OBSTRUCTIF, IVE.** adj. Médec. Qui cause ou peut causer une obstruction. Aliment obstructif. Corps obstructif.

* **OBSTRUCTION** s. f. (pr. *ob-struk-cion*; ét. lat., *obstructio*; fait de *obstructus*, bouché). Médec. État maladif causé par l'existence d'un obstacle à la circulation des humeurs, et consistant dans leur accumulation et leur stagnation.

— Particulièrement. Engorgement causé par l'infiltration d'une humeur dans un organe, à la suite d'une coarctation constante des vaisseaux excréteurs; la cause première des obstructions est l'oblitération des conduits excréteurs, qui elle-même est l'effet ou de l'épaississement de leurs parois, ou de la présence d'un corps étranger, ou d'une compression exercée sur ces canaux par l'existence d'une tumeur dans leur voisinage. Obstruction du foie. Les *obstructions* par excellence sont les engorgements du foie. (Monfalc.)

— Par extens. Empêchement de toute circulation en général. L'obstruction d'une rue, d'une cheminée, d'une conduite d'eau, etc.

— Fig. Les écrivains qui pensent beaucoup ont un style fort de choses, comme dit M. de Fontenelle, qui cause souvent des *obstructions* dans les esprits faibles. (Cartaud.)

OBSTRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Obstruer. S'empl. adject. Rue obstruée. Canal obstrué. Conduit obstrué.

— *Obstrué par*. Les rivières alimentaient des végétaux jusqu'à leur embouchure, souvent *obstruée* par des mangliers qu'agitaient les flots de la mer. (B. de St-P.)

— Bot. Se dit d'une corolle monopétale lorsqu'elle est fermée par des poils, des cils ou autres appendices.

— Médec. Qui a des obstructions, qui est atteint de obstruction. Organe obstrué. Tempérament obstrué. Un sujet *obstrué* du bas-ventre, qui est le siége le plus ordinaire de ces lésions organiques, se reconnaît à son teint jaunâtre, etc. (Merat.)

— Substantiv. Un obstrué. Des obstrués. Les *obstrués* de la poitrine ont l'œil vif, les pommettes colorées, le visage plombé ou bleuâtre autour des lèvres, des yeux, des ailes du nez. Ils respirent avec plus ou moins de difficulté. (Merat.)

* **OBSTRUER.** v. a. 1re conj. (du lat. *obstruo*, je bouche). *J'obstrue, nous obstruons, vous obstruez. J'obstruais, nous obstruions, vous obstruiez. Que j'obstrue, que nous obstruions, que vous obstruiez*, etc. Interposer un obstacle. Obstruer les rues. Obstruer un canal. En 1812, on trouva deux courriers de la poste étendus morts dans une de ces avenues, que la neige comble et *obstrue* en peu de temps. (Ph. Chasles.) Le vent d'ouest, en poussant les sables, *obstruait* le fleuve. (G. Flaubert.)

— Causer un engorgement, une obstruction. Les aliments obstruent le pylore, le foie. Obstruer les conduits, les vaisseaux.

— S'OBSTRUER. v. pron. Être obstrué. Les canaux s'obstruent. Cette rue si étroite s'obstrue facilement. Dans la vieillesse, le calibre des vaisseaux, les filtres sécrétoires s'*obstruent*. (Buffon.)

OBSUBULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, devant; *subula*, alène). Bot. Qui va en s'épaississant peu à peu de la base au sommet. Feuille obsubulée.

OBSUTURAL, ALE. adj. étym. lat., *ob*, à l'envers; *sutura*, suture). Bot. Qui s'applique contre les sutures. Cloison obsuturale. Placentaire obsutural.

OBTECTE, TE. adj. (ét. lat., *obtectus*, caché). Entom. Se dit d'une chrysalide dans laquelle toutes les parties de l'insecte sont parfaitement mises à nu et dehors.

OBTEMPÉRATION s. f. (pron. *ob-tan pé-ra cion*). Action d'obtemperer.

* **OBTEMPÉRER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *obtemperare*; fait de *ob*, devant; *temperare*, adoucir, modérer). Le *é* change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'obtempère, tu obtempères, il obtempère*, etc. *J'obtempérai, tu obtempéras, il obtempéra*, etc. *J'obtempérerai*, etc. *J'obtempérerais*, etc. Obéir, se soumettre. Obtempérer à un ordre, à une amende, à justice. Obtempérer aux magistrats. A quoi obtemperant. Oui, puisqu'ainsi sur l'ordonne, il faut que j'*obtempère*. (Chapuzeau.) Le parlement *obtempère* ou n'*obtempère* pas aux édits. (Volt.)

OBTENEUR s. m. (rad. *obtenir*). Néol. Celui qui s'occupe sans cesse de solliciter quelque faveur d'un prince, d'un gouvernement. Obteneur de places. Obteneur de grâces.

* **OBTENIR.** v. a. 2e conj. irrég. (étym. lat., *obtinere*; fait de *ob*, devant, et *tenir*, tenir). Se conjugue comme *Tenir*. Pauvre roi, s'il se faisait accroire tout ce qu'on lui demande! Il obtient une chose. Obtenir une grâce du roi. Obtenir sa grâce. Obtenir les suffrages du public. Obtenir satisfaction d'un outrage. Obtenir l'estime, les bonnes grâces d'une personne. Vous avait *obtenu* de Mars une sauvegarde pour tous ces lieux. (La Fontaine.) Le coup d'essai d'un jeune homme dans la carrière du théâtre mérite l'attention des amateurs de l'art, surtout quand il a *obtenu* du succès. (La Harpe.) M. de Villette a *obtenu*, lorsqu'on a ouvert et embaumé M. le Voltaire, la permission de prendre son cœur. (Id.) C'est une preuve de grandeur d'âme, quand les honneurs rendent un homme meilleur qu'il ne l'était avant de les avoir *obtenus*. (Bonch.) L'esprit de contradiction est un vice fort dans le caractère, qui ne fait point de grâce et n'en *obtient* jamais. (S. Dubay.)

Et la modestie triomphe de l'envie,
Et l'on *obtient* par elle un succès mérité. (Sta-Sart.)

— *Obtenir une chose à quelqu'un*. Rare que quelqu'un obtienne quelque chose. Le crédit de la reine *obtint* aux catholiques ce bonheur surtout et presque incroyable, d'être gouvernés successivement par trois nonces apostoliques. (Bossuet.)

— *Obtenir de*, avec l'infinitif. Elle obtint le suivre son mari dans son exil. J'ai *obtenu* de le voir. Acad.

— *Obtenir que*. L'attention est une prière naturelle par laquelle nous *obtenons* que la raison nous éclaire. (Malebranche.) La belle Ascagilde *obtint*, en mourant, du roi Gont auprès de son mari, qu'il ferait tuer et enterrer avec elle les deux meilleurs qui l'avaient soignée pendant sa maladie. (Saint-Foix.)

— Parvenir à un résultat, à un effet. Obtenir un rôle par tel moyen, tel procédé chimique. En greffant tel arbre sur tel autre, on a obtenu une nouvelle variété de fruits. La lumière qu'on obtient par le gaz est plus vive et plus pure que celle qui est produite par l'huile. Le besoin de sympathie est le fond de la nature humaine, et l'art de l'*obtenir* est l'art moral par excellence. (V. Cousin.)

— Absol. L'amitié *obtient*, l'importunité arrache, mais l'exigence repousse. (De Lévis.) Il vaut mieux mériter sans *obtenir* qu'*obtenir* sans mériter. (Ste Beuve.)

— Jurispr. *Obtenir un jugement*. Parvenir à avoir un jugement qu'on poursuivait || *Obtenir ses fins et conclusions*. Obtenir en justice ce qu'on demande par requête.

— S'OBTENIR. v. pron. Être obtenu, pouvoir être obtenu. Ces faveurs ne s'obtiennent pas facilement.

— *S'obtenir par*. Un instinct secret avait averti tous les peuples que les initiations s'*obtiennent* par les épreuves. (De Gérando.) Il est une certaine grandeur d'âme qui ne s'*obtient* que par l'habitude du mépris. (E. Renan.)

OBTENTEUR s. m. Celui qui obtient. L'obtenteur d'une grâce. L'obtenteur d'une variété nouvelle de tulipes.

* **OBTENTION** s. f. (pr. *ob-tan-cion*). Jurispr. Action d'obtenir. L'obtention d'un privilége, d'un arrêt de grâce, etc.

— Action d'obtenir une variété nouvelle végétale ou animale.

OBTENU, UE. part. pass. du v. Obtenir. S'empl. adjectiv. Grâce obtenue. Privilége obtenu. Une grâce injuste ou difficilement *obtenue* est trop payée. (Boiste.)

— *Obtenu à*.

J'aurais pu te montrer nos duchesses fameuses,
Tandis l'une à l'autre amantes scandaleuses,
Folles de ses soupirs *obtenus* à grands prix,
Elles-même aux rafraîchirs dénonçant leurs maris (Gilbert.)

OBTESTATION. s. f. (pr. *ob-tes-ta-cion*; ét. lat., *obtestatio*, même signif.). Supplication. On ne vient pas d'un pleurs saut aux prières et aux *obtestations*. (Malherbe.)

OBTESTER. v. a. 1re conj. Attester. (Rabelais.)

OBTONDANT, ANTE. adj. (du lat. *obtundens*, émoussant). Anc. pathol. Qui émousse, qui corrige l'acrimonie des humeurs. Des médicaments obtondants.

— Substantiv. Un obtondant. Des obtondants. On range parmi les *obtondants* les délayants, les saigneurs, les sucs des plantes, les amers, etc. (Merat.)

OBTONDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *obtundere*, même signif.). S'est dit pour Émousser.

OBTURANT. part. pres. du v. Obturer.

OBTURANT, ANTE. adj. Qui effectue l'obturation.

— Méd. Se dit de certains topiques qui, étendus sur la peau, empêchent la sueur de se produire.

* **OBTURATEUR, TRICE.** adj. Qui sert à obturer, à fermer. Armes employant des cartouches obturatrices.

— Anat. Qui ferme et remplit le trou ovaire dans l'état frais. Ligament, muscle obturateur. Artère obturatrice. Nerf obturateur. Membrane obturatrice.

— OBTURATEUR. s. m. Nom donné aux pièces, systèmes ou appareils destinés à intercepter l'écoulement des fluides.

— Art milit. Partie de la culasse mobile qui empêche la fuite du gaz par le point de jonction avec le canon, dans les armes à feu qui se chargent par la culasse. Dans le fusil modèle 1836, l'obturateur était une rondelle de caoutchouc.

— Bot. Corps de forme et de couleurs variables, qui accompagne les masses polliniques des orchidées et des asclepiadées.

— Chim. Plaque circulaire de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquide pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu dans un autre.

— Chir. Instrument qui ferme les trous qu'une plaie ou une maladie ont faits aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités l'une de l'autre. Obturateur d'argent, de métal. Obturateur à éponge. Obturateur mécanique. Confectionner un obturateur. || Absol. Plaque servant à fermer un trou naturel ou accidentel, existant à la voûte du palais.

— Photogr. Couvercle de cuivre qu'on place sur le tube de l'objectif pour empêcher l'introduction des rayons lumineux dans la chambre noire.

* **OBTURATION** s. f. (pr. *ob-tu-ra-cion*; rad. *obturer*). Action d'obturer, de fermer. Cette excision le dans les dimensions est indispensable pour assurer l'*obturation* et éviter les ruptures d'étui. (Ch. Laboulaye.)

— Chir. Action de fermer les ouvertures accidentelles ou les cavités qui se forment dans les tissus carieux, dans la voûte du palais, dans les os du crâne, etc.

OBTURBER v. a. 1re conj. Troubler. (Rab.)

OBTURBINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *turbo*, toupie). Bot. Qui a la forme d'une toupie renversée. Fruit obturbiné. La capsule de la digitale pourprée est obturbinée.

OBTURCON. s. m. Bot. Espèce d'ortie très caustique de l'Inde.

OBTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Obturer. S'empl. adjectiv.

OBTURER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *obturo*, je bouche). Boucher, fermer, en parlant d'une cavité.

* **OBTUS, USE.** adj. (ét. lat., *obtusus*, même signif.). Dont la pointe est émoussée, arrondie. Glaive obtus.

— Fig. Dont les perceptions manquent de

vivacité, de netteté; qui est émoussé. Sens obtus. Il y a des exercices qui émoussent le sens du toucher et le rendent plus *obtus*. J.-J. Rouss.) La sensibilité des nerfs diminuant, les sens deviennent *obtus*. Buffon. Après le troisième verre, le meilleur vin n'éveille plus qu'une sensation *obtuse*. (Brill. Savar.) Les sens y sont *obtus*, les muscles résistants, les volontés énergiques. (H. Taine.)

— Fig. Qui est peu pénétrant, qui a de la peine à concevoir. Les personnes dont l'esprit est *obtus* suivent la terrible logique des enfants. (Balzac.)

— Bot. Qui se termine par une pointe émoussée, ou par un bord arrondi. Des feuilles obtuses.

— Entom. Qui se termine par un article arrondi.

— Géom. Se dit d'un angle qui est plus grand qu'un angle droit. Angle obtus.

* **OBTUSANGLE**, a. lj. 2 g. Geom. Qui a un angle obtus. Triangle obtusangle.

OBTUSANGULÉ, ÉE, adj. et lat., *obtusus*, obtus, *angulus*, angle). Bot. Dont les angles sont obtus. Tige obtusangulée. || Se dit des feuilles pinnatifides dont les lobes sont obtus. Feuilles obtusangulées.

OBTUSÉ, ÉE, adj. (rad *obtus*). Bot. Se dit des feuilles qui ont le sommet arrondi. Feuille obtusée.

OBTUSÉMENT, adv. D'une manière obtuse. Les feuilles de l'abricotier sont obtusément dentées.

OBTUSIFIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *fido*, je divise). Bot. Qui est partagé en segments très obtus. Feuilles obtusifides.

OBTUSIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des pétales obtus. Fleur obtusiflore. Corolle obtusiflore.

OBTUSIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *foliatus*, feuillé). Bot. Qui a des feuilles obtuses. Plante obtusifoliée.

OBTUSILOBÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles partagées en lobes arrondis et obtus. Plante obtusilobée.

OBTUSION, s. f. Etat obtus des sens. L'obtusion du goût.

OBTUSIPENNE, adj. 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes obtuses. Insecte obtusipenne. Oiseau obtusipenne.

OBTUSIROSTRE, adj. 2 g. (étym. lat., *obtusus*, obtus; *rostrum*, bec). Zool. Qui a la tête obtuse en avant. Animal obtusirostre.

OBTUSISCULE, adj. 2 g. (dim. du lat. *obtusus*, obtus). Bot. Qui est un peu obtus. Feuilles obtusisculées.

OBUE, s. f. Terrain des plateaux, dans l'Yonne.

* **OBUS**, s. m. (pr. *o-bu*, *o-buss* ou *o-buz*; de l'esp. *obuz*, même signific.). Artill. Projectile creux, de forme cylindro-ogivale, qui éclate soit en arrivant au but, soit à un moment donné. L'obus est muni à la pointe d'une fusée destinée à le faire éclater. On emploie deux sortes de fusées: les *fusées percutantes* et les *fusées à temps*. Les premières sont enflammées par le choc contre le but et l'éclatement se produit instantanément; les secondes sont amorcées par le choc que le projectile reçoit au début de son mouvement et le feu ne se communique à l'intérieur qu'après la combustion d'une partie de la composition fusante. La longueur de la fusée à temps est calculée de façon à produire l'éclatement à un moment précis. Les *obus* ont moins de portée que les boulets pleins du même calibre, mais ils en ont plus que ceux du calibre immédiatement inférieur. (Merlin.) Les *obus* sont employés avec le plus grand succès contre des masses ou des lignes de cavalerie, lorsque les distances ne permettent pas de lancer de la mitraille. (Id.)

— S'est dit quelquefois pour Obusier. Deux pièces de canon et un obus.

— *Obus tête de mort*. Obus percé de plusieurs trous par lesquels ces projectiles vomissent des matières d'artifice enflammées.

* **OBUSIER**, s. m. (rad. *obus*). Artill. Espèce de mortier long qui sert à lancer l'obus. Il est monté sur un affût de campagne, au moyen de sa semelle mobile. Caisson d'obusier. Obusier pointé. Lancer avec l'obusier. Coffret de l'obusier. Obusier de douze. Porter l'obusier. Dans les sièges, l'*obusier* se tire à ricochet sur les directions des chemins couverts et dans les places d'armes. (Merlin.) || *Obusier de montagne*. Obusier dont on se sert dans la marine comme artillerie de campagne, et que l'on débarque ou qu'on emploie sur les embarcations légères.

OBUSIÈRE, s. f. Embarcation armée d'obusiers.

OBVA, s. m. Mamm. Cheval appartenant à une race russe des environs de Perm.

OBVALLÉ, ÉE, adj. (du lat. *obvallo*, j'entoure d'un rempart). Bot. Se dit des feuilles opposées qui, par un certain arrangement, se coupent sous un angle aigu. Feuilles obvallées.

OBVENIR, v. n. 2e conj. (ét. lat., *obvenio*; fait de *ob*, devant; *venio*, je viens). Jurispr. Revenir, échoir à l'Etat par succession, ou par suite de quelque changement dans le système administratif. Ces biens obviennent de droit à l'Etat.

* **OBVENTION**, s. f. (pr. *ob-van-cion*; ét. lat., *o ventio*; fait de *obvenire*, se présenter au-devant). Anc. dr. can. Impôt ecclésiastique.

— Anc. jurispr. *Obventions extraordinaires*. Fruits que la chose ne produit pas ordinairement.

OBVERSE, adj. 2 g. (ét. lat., *obversus*; de *ob*, préf., et *versus*, tourné). Qui est tourné vers un point quelconque. Côtes obverses.

— **OBVERSE** ou **OBVERS**, s. m. Numism. Le côté d'une médaille opposé au revers, lorsque la médaille ne porte point de tête.

OBVIABLE, adj. 2 g. Néol. Auquel on peut obvier. Accident obviable.

* **OBVIER**, v. n. 1re conj. (du lat. *obviare*, aller au-devant). *J'obvie, nous obvions, vous obviez. J'obviais, nous obvions, vous obviez. Que j'obvie, que nous obvions, que vous obviez*, etc. Prendre des précautions, des mesures nécessaires pour éviter, empêcher, prévenir un mal ou un accident quelconque. Obvier à un malheur, à une maladie. Obvier à tous les inconvénients. Pour *obvier* à la chicane, Lysandre ne voulait point qu'il y eût de lois écrites. (D'Ablancourt.)

OBVOLUTÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *volutus*, roulé). Bot. Se dit des feuilles et des pétales lorsqu'ils s'enroulent les uns sur les autres. Feuilles obvolutées. Pétales obvolutés.

OBVOLUTIF, IVE, adj (radic *obvoluté*). Bot. Qui est enroulé sur une autre partie.

OBVOLVANT, ANTE, adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *volvo*, je roule). Hist. nat. Qui couvre par devant. Elytres obvolvantes.

OBWALD Géogr. V. OBERWALD.

OBY, s. m. V. OBI.

OBYRE s. m. Bot. Plante de la famille des graminées.

* **OC** (Langue d'). Dialecte de la langue romane, parlé au XIIIe siècle dans les parties de la France au sud de la Loire et en Catalogne. On le nommait ainsi par opposition à la *langue d'oil*, dialecte des Français au nord de la Loire. *Oc* et *oil* répondaient au mot *oui*.

OC, s. m. Flûte turque, terminée par une boule.

* **OCA**, s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une espèce d'oxalide dont les Peruviens mangent les tubercules.

— Metrol. V. OCQUE.

OCA (Sierra d'). Géogr. Partie N. des monts Ibériens, dans la prov. de Burgos (Espagne), se rattache par le N. aux monts Cantabres. Jadis *Idubeda mons*.

OCAIGNER, v. a. 1re conj. Anc. techn. Enduire un gant d'une certaine composition, pour le disposer à prendre mieux le parfum qu'on veut lui donner.

OCALÉE, s. f. (ét. gr., ὠκαλέος, rapide). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachelytres, tribu des aleocharinides, établi pour sept espèces européennes et une des États-Unis.

OCAMPO (Florian de). Historiographe de Charles-Quint, né à Zamora (Espagne), au commencement du XVIe siècle, mort en 1555. Il suffit de dire qu'il fait remonter ses *Grandezas de España* au temps de Tubal, petit-fils de Noé.

OCAÑA (*Olcania*). Géogr. Ville de la prov. de Tolède (Espagne). Tanneries, savon, laines. Victoire des Français, le 19 novembre 1809; 6,000 hab.

OCARITZ (José, chevalier d'). Diplomate espagnol, 1759-1805, né dans la province de Roja, fut employé dans la diplomatie à Turin, à Copenhague, à Paris. Il était chargé d'affaires en France en 1792, s'employa très activement en faveur de Louis XVI, contribua au traité de Bâle de 1795; fut dès lors consul général à Paris, ministre à Hambourg, à Stockholm, et mourut en se rendant à Constantinople, comme ambassadeur.

OCCABE, s. m. (du lat. *occabus*, même signif.). Antiq. rom. Collier et bracelet enrichi de pierres précieuses, que les sacrificateurs portaient, particulièrement dans la cérémonie du taurobole.

OCCAM ou **OCKAM** (Guillaume d'). Cordelier, né au village d'Occam (Surrey), 1280-1347, fut disciple de Duns Scott, soutint Philippe le Bel contre Boniface VIII, et Louis de Bavière contre Jean XXII. Il combattit les réalistes, et soutint que le mal et le bien dépendent de la volonté arbitraire de Dieu. On lui doit *Expositio aurea et admodum utilis super totam artem veterem; Summa Logices ad Adamum; Super quatuor libros Sententiarum; Quodlibeta; Super Potestatem summi pontificis*.

* **OCCASE**, adj. f. (du lat. *occasus*, coucher du soleil). Astron. Ne se dit que dans cette expression: *Amplitude occase*. Celle qui est observée au coucher vrai d'un astre.

— Mar. Les marins disent substantiv l'*occase* pour l'Amplitude occase.

— Arg. Occasion. Une bonne occase.

* **OCCASION**, s. f. (ét. lat., *occasio*; fait de *ob*, devant; *casus*, rencontre). Rencontre, conjoncture; moment convenable pour faire ou pour entreprendre quelque chose. Belle occasion. Favorable, bonne occasion. Occasion pressante, périlleuse, difficile. Saisir l'occasion. Manquer l'occasion. Il est des *occasions* où l'homme que nous croyons le mieux connaître nous étonne. (Boiste.) Dans les grandes affaires, on doit moins s'appliquer à faire naître des *occasions*, qu'à profiter de celles qui se présentent. (La Rochef.) Le génie et les grands talents manquent souvent, quelquefois aussi les seules *occasions*; tels peuvent être loués de ce qu'ils ont fait, et tels de ce qu'ils auraient fait. (La Bruy.) Les *occasions* previennent presque les desirs des grands. (Mass.) Nous prenons de nos méprises mêmes l'*occasion* de tomber dans de nouvelles. Id.) Un homme moins solide que François de Paule eût pris cette *occasion* de mettre en crédit son nouvel institut. (Fléch.) Il faut à la guerre profiter de toutes les *occasions*; car la fortune est femme: si vous la manquez aujourd'hui, ne vous attendez pas à la retrouver demain. (Napol.) Qui perd l'*occasion* ne la retrouve pas. (Arnault.)

Voila l'occasion, qui la laisse échapper
Ne saurait plus la rattraper (LE BAILLY.)

J'acceptai, sans tarder davantage,
L'heureuse *occasion* de sortir d'esclavage. (RACINE.)

— *Faire l'occasion*. Procurer l'occasion, la faciliter.

En faveur de mes feux parlez à cette belle,
Et, comme mon amour a peu d'accès chez elle,
Faite-l'*occasion* quand je vous irai voir (CORNEILLE.)

— Circonstance. En toute *occasion*, le sage tient le juste milieu. (Grimm.)

— *Les grandes occasions*. Les circonstances graves, importantes, qui exigent l'emploi de tous les moyens dont on peut disposer. Périclès se réservait, comme la galère sacrée, pour les grandes *occasions*. (P.-L. Courier.)

— Concours de faits ou de circonstances qui déterminent une action quelconque. Si chercher les *occasions*, c'est mériter d'y succomber, les fuir avec trop de soin, c'est souvent nous refuser à de grands devoirs. (J.-J. Rouss.)

— Quelquefois on supprime l'article. Trouver occasion. Peut être trouverais-je *occasion* de lui donner un jour une légère marque de reconnaissance. (D'Alemb.)

— Sujet, motif, cause. Se fâcher pour une légère occasion. Être l'occasion d'une dispute. Fuir les occasions du mal. Une occasion de procès, de scandale, de péché. Les mêmes dangers qui sont des écueils pour les réprouvés deviennent des *occasions* de mérite aux justes. (Mass.) Saint Bernard ne fut pas de ceux qui font de ces dons destinés au culte de Dieu l'*occasion* de leur gain et de leur avarice. (Id.)

— Combat, rencontre de guerre. L'occasion a été chaude. Aimer les occasions. Fuir les occasions. Se porter, se trouver aux occasions. Il s'était distingué dans cent *occasions* par sa prudence et par sa valeur. (Bayn.)

— *A l'occasion*. loc. adv. L'occasion se présentant. Les Français, qu'on dit légers, sont stoïques à l'*occasion*. (H. Taine.)

— *A la première occasion*. Aussitôt qu'une occasion se présentera. L'autre le remercia par un signe de tête, et lui promit de lui rendre cet argent à la première *occasion*. (Volt.)

— *A toute occasion*. Chaque fois que l'occasion se présente.

Mais l'amitié demande un peu plus de mystère,
Et c'est assurément en profaner le nom,
Que de vouloir le mettre à toute *occasion*. (MOLIÈRE.)

— *A l'occasion de*. loc. prép. Au sujet de. A mon occasion. A l'occasion de telle personne. Accident arrivé à l'occasion d'une dispute, d'un procès. De combien de morts faut-il vous renouveler le souvenir à l'*occasion* d'une seule? (Fléch.) La séparation de l'Amérique anglaise de sa métropole est venue à l'*occasion* d'un impôt sur le thé. (B. de St-P.)

— *D'occasion*. loc. adv. Par occasion. Se dit en parlant des choses que l'on achète à bon marché, parce qu'elles ont déjà servi, ou que le marchand est pressé de s'en défaire. Livre d'occasion. Marchandise d'occasion. Meubles d'occasion. Chose d'occasion. || *Magasin d'occasion*. Magasin où l'on ne trouve que des objets d'occasion.

— Fig. et fam. Héros, vertu d'occasion.

— *Par occasion*. loc. adv. Accidentellement. Ce n'est que par *occasion* que les rois ont des ennemis à vaincre; c'est par institution qu'ils ont des sujets à aimer. (Fléch.)

— Loc. prov. *L'occasion fait le larron*. L'occasion détermine souvent l'action. *L'occasion*, je sais, fait souvent le larron. (Fabre d'Eglant.) || *L'occasion est chauve*. Elle est difficile à saisir et ne se rattrape pas si on la laisse échapper. || *Il faut saisir l'occasion aux cheveux*. Il faut user de diligence pour ne pas laisser échapper le temps favorable de faire une chose.

Quand l'occasion se présente,
Il faut la saisir aux cheveux,
Sans quoi, la déesse inconstante
N'est qu'un brillant éclair qui fascine nos yeux.
(COUPÉ DE SAINT-DONAT.)

— Mythol. L'occasion a été personnifiée sous la forme d'une femme nue, chauve par derrière, avec une mèche de cheveux sur le sommet de la tête, ayant un pied en l'air et l'autre sur une roue.

— Théol. *Occasion prochaine de péché* ou simplement *occasion prochaine*. Celle qui est présente ou qui peut porter facilement au péché.

— Est aussi du langage ordinaire. *L'occasion* prochaine de la pauvreté, c'est de grandes richesses. (La Bruyère.)

OCCASIONNAIRE, s. m. (rad. *occasion*). S'est dit pour Aventurier.

OCCASIONNALISME, s. m. Philos. Système des causes occasionnelles.

OCCASIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Occasionner. S'emploie adjectiv. Tous ces malheurs ont été occasionnés par son imprudence. La terre entière doit être sujette aux contractions et aux dilatations *occasionnées* par l'air qu'elle renferme. B. de St-P.) Elle est *occasionnée* par la lumière du soleil. Libes.)

— S'est dit autrefois pour Accoutumé, sujet à une chose.

* **OCCASIONNEL, ELLE**, adj. Qui donne occasion, qui sert d'occasion.

— Pathol. *Cause occasionnelle*. Celle qui, joignant son effet aux autres causes des maladies, complète l'état morbifique. La transition du chaud au froid, chez un individu dont le poumon y est disposé, est la cause *occasionnelle* d'une péripneumonie. (Mérat.)

— Philos. *Cause occasionnelle*. Celle qui ne produit pas réellement un effet, mais qui donne à une cause immédiate l'occasion de le produire. Le besoin est la cause *occasionnelle* de l'exercice de toute faculté. (Renan.) || Hypothèse imaginée par les cartésiens pour expliquer les rapports de l'âme et du corps, et dans la quelle Dieu fait agir le corps suivant la volonté de l'âme et l'âme suivant les perceptions qu'elle reçoit des objets extérieurs. Les causes naturelles ne sont point de véritables causes: ce ne sont que des causes *occasionnelles*, qui n'agissent que par la force et l'efficace de la volonté de Dieu. (Malebranche.) Les corps ne sont que les causes *occasionnelles* de nos sensations; leur cause réelle et immédiate est Dieu lui-même. (Id.)

* **OCCASIONNELLEMENT**, adv. (rad. *occasionnel*). Par occasion. Venir occasionnellement. Se rencontrer occasionnellement.

* **OCCASIONNER**, v. a. 1re conj. (rad. *occasion*). Donner lieu à, être cause de. Occasionner des malheurs, des disputes, des troubles. Occasionner un mal. Cela vous occasionnera bien de l'ennui. Le premier effet de l'attention, c'est de faire subsister dans les esprits, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils ont *occasionnées*. (Condillac.) Le tabac accroît en quelque sorte la force du jugement, en *occasionnant* une espèce d'ivresse dans le cerveau. (B. de St-P.)

— s'OCCASIONNER, v. pron. Se causer. S'occasionner des tourments, des peines.

OCCÉMYDE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄγκος, crochet; μυῖα, mouche). Entom. Se dit des mouches qui ont une trompe recourbée. || OCCÉMYDES, s. f. pl. Famille des mouches qui ont la trompe recourbée.

* **OCCIDENT**, s. m. (ét. lat., *occidens*; fait de *occidere*, se coucher). Lieu vers lequel les astres descendent sous l'horizon. Le soleil est dans son occident. La lune, Mars, sont dans leur occident. Se tourner vers l'occident, à l'occident. Côté d'occident. L'occident est l'opposé de l'orient. Des vaisseaux anglais croisaient à l'orient et à l'*occident* de l'Europe. (Volt.) Un soir, les nuages se disposèrent vers l'*occident* sous la forme d'un vaste réseau, semblable à de la soie blanche. (B. de St-P.)

A peine de la nuit le chariot incertain
Vers le sombre *occident* touche aux bornes des cieux...
(ESMÉNARD.)

— Fig. Vieillesse, décadence, chute, ruine. L'empire romain fut dans son occident dès le IVe siècle. Le chevalier de Guise, de qui on a vu précipiter le bel orient dans l'*occident* d'un dép orable désastre... (Malherbe.)

— Par extens. Partie de la terre située du côté où le soleil se couche. Japhet, qui a peuplé la plus grande partie de l'*Occident*, y est demeuré célèbre sous celui de Iapet. (Boss.)

Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
Que l'Orient contre elle a l'*Occident* s'allie.
(CORNEILLE.)

— Dans un sens plus restreint, Partie occidentale de l'Europe. Tu m'as beaucoup parlé, dans une de tes lettres, des sciences et des arts cultivés en *Occident* (Montesquieu.)

— Alchim. Dissolution du soleil. || Esprit du mercure des philosophes. || La noirceur.

— Anc. financ. *Domaine d'occident*. Droit de trois pour cent qui se percevait sur toutes les marchandises venant d'Amérique.

— Astron. Un des quatre points cardinaux du ciel ou de la terre, où le soleil paraît se coucher à l'équinoxe. On l'appelle *occident équinoxial* ou *point du vrai occident*, pour le distinguer des autres points où le soleil paraît se coucher quand il n'est plus dans l'équateur || *Occident d'été* ou *occident septentrional*. Point de l'horizon où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Cancer. On l'appelle aussi *nord-ouest*. || *Occident d'hiver* ou *occident méridional*. Celui où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Capricorne. On l'appelle aussi *sud-ouest*.

— Géogr. bot. *Ciel d'occident*. Un des huit climats dans lesquels Linné a distribué les espèces botaniques; il comprend le Canada, les États-Unis et le Japon, pays dont la température est à peu près analogue à celle de l'Europe centrale.

— Hist. *Empire d'Occident*, Un des deux empires formés par le démembrement du vaste empire romain après Théodose, et qui dura de 395 à 476. A dater d'Honorius, le premier em-

pereur d'Occident, il y eut deux préfectures, celle des Gaules et celle d'Italie. La préfecture des Gaules comprit 3 diocèses : Bretagne, Gaules et Hispanie ; la préfecture de l'Italie en compta 3, puis 4, savoir : l'Italie propre, Rome, l'Afrique et l'Illyrie. Les 7 diocèses étaient subdivisés en 57 provinces. Le dernier empereur d'Occident fut Romulus Augustule, qui abdiqua, contraint par Odoacre, roi des Hérules. Les empereurs d'Occident sont : Honorius, 395-421; Valentinien III, 424-455; Pétrone Maxime, 455; Avitus, 455-457; Majorien, 457-461; Sévère, 461-467; Anthemius, 467-472; Olybrius, 472-473; Glycérius, 473-474; Julius Népos, 474-475; Romulus Augustule, 475-476. Il y eut un *second empire d'Occident* avec Charlemagne, de 800 à 924; il fut restauré, en 962, en faveur d'Otton Ier, roi d'Allemagne. On le nomme aussi *Empire romain d'Occident*, ou, absolument, *Empire d'Occident*.

— Hist. ecclés. *Église d'Occident*. L'Église romaine || *Grand schisme d'Occident*. V. SCHISME.

* **OCCIDENTAL, ALE**. adj. Astron. Se dit d'un astre qui se couche après un autre et plus particulièrement des astres ou planètes qui paraissent suivre le soleil et se coucher après lui. Étoile occidentale. Planète occidentale. Comète occidentale.

— *Occidental à*. La lune est occidentale au soleil dans son premier et son second quartier.

— Géogr. Qui est situé à l'occident. Se dit des parties du ciel et de la terre vers lesquelles les astres se couchent à notre égard. Partie occidentale. Quand le jour s'est plongé dans l'onde *occidentale*. (B.-Lormian.) || Se dit aussi des peuples qui habitent cette partie, principalement l'Europe. Les peuples occidentaux. Pays occidental. Nation occidentale. Les Persans et les Turcs nous appellent peuples occidentaux. || *Indes occidentales*. Nom donné abusivement à l'Amérique parce que Christophe Colomb, ne cherchant qu'une route pour aller aux Indes par l'occident, crut d'abord n'avoir découvert qu'une partie de ces contrées. L'esclavage enfouit aux Indes orientales tout l'or qu'il extrait aux *occidentales*. (Boiste.)

— Substantiv., au pluriel, *Les Occidentaux*. Les Européens.

— Gnomon. *Cadran occidental*. Celui qui est tracé sur un mur qui regarde l'occident.

— Joaill. Se dit des pierres précieuses et des pierres de moindre valeur, par opposition à Oriental.

— Phys. *Déclinaison occidentale*. Déclinaison de l'aiguille aimantée à l'occident de la méridienne.

OCCIDENTALISER. v. a. 1re conj. Donner le caractère occidental.

* **OCCIPITAL, ALE**. adj. Anat. Qui a rapport à l'occiput. Artère occipitale. Muscles occipitaux. Tégument occipital. Région occipitale.

— Ichtyol. *Nageoires occipitales*. Nageoires qui commencent sur la nuque et aux ouïes, qui paraissent placées à la nuque.

— Ornith. Qui a rapport, qui tient à l'occiput. Plumes occipitales.

— OCCIPITAL. s. m. Anat. Os impair et symétrique qui est situé à la partie postérieure et inférieure du crâne, immédiatement au-dessus du rachis. V. CRANE.

OCCIPITO-ATLOÏDIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'occipital et à la vertèbre atlas. Articulation occipito-atloïdienne.

OCCIPITO-AURIEN. adj. et s. m. Anat. comp. Muscle qui, dans les mammifères, se porte de la tête à la conque de l'oreille, qu'il relève.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'occipital et à la vertèbre axis. Articulation occipito-axoïdienne. Ligament occipito-axoïdien.

OCCIPITO-BREGMATIQUE. adj. Anat. Se dit du diamètre de la tête du fœtus quand il est mesuré de l'occiput au bregma.

OCCIPITO-COTYLOÏDIEN, ENNE. adj. Chir. Se dit de la présentation du fœtus, lorsque l'occiput correspond à l'une des cavités cotyloïdiennes de la mère.

OCCIPITO-FRONTAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'occipital et au front. Les individus dont le muscle *occipito-frontal* suit tous les mouvements des yeux et des sourcils ont, comme les singes, le caractère inquiet et égoïste. (Descuret.)

— OCCIPITO FRONTAL. s. m. Nom donné par beaucoup d'anatomistes au plan charnu qui, avec l'aponévrose épicrânienne, recouvre la tête depuis l'occiput jusqu'au front.

OCCIPITO-LATÉRAL, ALE. adj. Chir. Se dit d'une présentation du fœtus qui a lieu quand l'occiput répond à un des côtés du bassin de la mère.

OCCIPITO-MÉNINGIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'os occipital et à la dure-mère. Artère occipito-méningienne.

OCCIPITO-MENTONNIER, ÈRE. adj. Anat. Qui s'étend de l'occiput au menton.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux os occipital et pariétal.

OCCIPITO-PÉTREUX, EUSE. adj. Anat. Qui est formé par l'occipital et par l'apophyse pierreuse du temporal.

OCCIPITO-SACRÉ, ÉE. adj. Chir. Se dit de la présentation du fœtus qui a lieu lorsque l'occiput répond à l'angle sacro-vertébral de la mère.

OCCIPITO-SACRO-ILIAQUE. adj. Chir. Se dit d'une présentation du fœtus qui a lieu lorsque l'occiput de l'enfant répond à la symphyse sacro-iliaque.

OCCIPITO-STAPHYLIN. s. m. Anatom. Faisceau de la partie supérieure du constricteur supérieur du pharynx qui s'étend jusqu'à l'aponévrose du voile du palais.

OCCIPITO-VERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'occiput et aux vertèbres.

— OCCIPITO-VERTEBRAL. s. m. Nom donné au grand complexus.

* **OCCIPUT**. s. m. (pr. *ok-ci-putt*; et, lat., *occiput*; fait de *ob*, qui marque renversement, et *caput*, tête). Anat. Partie postérieure et inférieure de la tête, formée par l'os occipital.

— Entom. Partie postérieure de la tête des insectes.

— Ornith. Partie postérieure du sommet du crâne, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital.

* **OCCIRE**. v. a. 4e conj. du lat. *occidere*, faire mourir. Tuer, faire mourir. Occire un homme, une femme. Si tu sors, je t'occis. Scarron. Ne s'emploie plus que familièrement et par affectation d'archaïsme.

— S'OCCIRE. v. pron. Se tuer.

OCCIS, ISE. part. pass. du v. Occire. S'emploie adjectiv. Homme occis. Femme occise.

* **OCCISEUR, EUSE**. adj. et s. Celui, celle qui tue, qui occit. Faisons l'Olibrius, l'*occiseur* d'innocents. (Mol.)

Ainsi qu'une saucisse on rôtira ma fille!
Moi-même j'en serai l'odieux *occiseur*! (GHEURDT.)

* **OCCISION**. s. f. (rad. *occire*). S'est dit pour l'uerie, meurtre. || Est encore usité dans le langage scientifique. L'*occision* immédiate de tous les chiens chez lesquels se manifesteraient les moindres symptômes de nature à laisser craindre la naissance de la rage. (Renault.)

OCCITANIE. Géogr. Nom donné, au moyen âge, aux provinces du midi de la France.

OCCITANIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Occitanie.

— adj. Qui appartient à l'Occitanie ou à ses habitants.

OCCLURE. v. a. 4e conj. du lat. *occludere*, fermer. Chir. Fermer, opérer l'occlusion.

— Chim. Absorber des gaz, en parlant des métaux. Certains métaux ont la propriété d'*occlure* les gaz et surtout l'hydrogène, même à la température ordinaire. (Wurtz.)

— Ce verbe paraît seulement employé à l'infinitif et au participe passé. En chirurgie, on dit aussi *occlusionner*.

OCCLUS, USE. part. pass. du v. Occlure. S'emploie adjectiv. Paupière occluse. Gaz occlus. A l'état *occlus*, l'hydrogène possède un pouvoir réducteur très énergique. (Wurtz.)

OCCLUSIF, IVE. adj. Qui produit l'occlusion. Bandage occlusif.

* **OCCLUSION**. s. f. (rad. *occlure*). Fermeture, état de ce qui est fermé. Occlusion d'une conduite d'eau, de gaz, etc.

— Chim. Propriété qu'ont les métaux d'absorber, de condenser et de conserver les gaz même dans le vide.

— Chir. *Occlusion des paupières*. Occlusion pratiquée dans le traitement des kératites et faite avec des bandelettes de taffetas gommé placées verticalement et parallèlement sur l'œil affecté.

— Pathol. Oblitération d'un organe ou d'un conduit naturel. Occlusion du vagin. Occlusion de la glotte. On reste sans doute sain, mais débile, chétif, langoureux, par le resserrement ou l'*occlusion* des vaisseaux chyliféres. (Virey.) *Occlusion intestinale*. Maladie caractérisée par la non-évacuation des matières fécales qui obstruent les intestins.

OCCLUSIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *occlusion*). Chir. Syn. d'OCCLURE.

OCCULTANT. part. pres. du v. Occulter.

OCCULTANT, ANTE. adj. Bot. Se dit d'une feuille appliquée contre la tige, de manière à la soustraire entièrement aux regards. Feuille occultante.

* **OCCULTATION**. s. f. (pr. *o-kul-ta-cion*; rad. *occulter*). Astron. Espèce d'éclipse d'une étoile ou d'une planète, produite par l'interposition du corps de la lune ou de quelque autre planète entre cette étoile et nous. Occultation des fixes par la lune. Les *occultations* des planètes par d'autres planètes sont plus rares. (Bresson.)

— Fig. Après 93, la Révolution traversa une *occultation* singulière... (V. Hugo.)

— S'est dit pour Action de se cacher, mystère. Un grand et religieux auteur tient cette action si nécessairement obligée à l'*occultation* et à la vergogne... (Mont.)

— Gramm. ar. Prononciation sourde de la lettre *noun*, qui est à peu près semblable à celle de la lettre *n* dans le mot français *rentrer*.

— Hist. nat. Temps pendant lequel un oiseau disparaît d'un pays. Aristote ne caractérise l'oiseau œnanthe qu'en donnant à son apparition et à son départ les mêmes temps qu'à l'arrivée et à l'*occultation* du coucou. (Buffon.)

* **OCCULTE**. adj. 2 g. etym. lat., *occultus*, caché). Qui est caché, qui n'est pas visible. Cause occulte. Puissance occulte. Propriété, qualité occulte. Vertu occulte. Les gouvernements *occultes* sont une conséquence déplorable de tous les gouvernements monarchiques. (Pages.) Qui pourra suivre dans ses principes *occultes* cette force vitale qui, sous le pôle, couvre d'un tapis de mousse le froid rocher? (M.-Brun.) Il est de notre devoir de dénoncer cette intervention *occulte*, tout à fait contraire à une saine politique. (Gambetta.)

— *Sciences occultes*. Nom donné à la nécromancie, à la cabale et à la magie.

— Géom. Qu'on aperçoit à peine, et qui a été tiré au crayon de manière qu'on puisse l'effacer ensuite. Ligne occulte. Les Arabes se servaient beaucoup de lignes occultes.

— Philos. Se dit des causes connues seulement par leurs effets. Descartes venait de substituer aux qualités *occultes* des péripatéticiens les idées intelligibles de mouvement, d'impulsion et de force centrifuge. (Laplace.)

— Substantiv. Il y a de l'inconnu en lui et de l'*occulte*. (Ste-Beuve.)

OCCULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Occulter. S'emploi. adjectiv. Planète occultée. Étoile occultée.

OCCULTEMENT. adv. D'une manière occulte, en cachette. Travailler occultement.

OCCULTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *occultare*, cacher). Cacher une chose, la soustraire aux regards.

— Astron. Éclipser. La lune occulte Vénus.

— S'OCCULTER. v. pron. Être occulté. Les étoiles s'occultent.

OCCULTINE. s. f. (étym. lat., *occultus*, caché). Bot. Genre de mousses.

OCCUPANT. part. près. du v. Occuper. Des locataires occupant une maison. Des maîtres occupant des ouvriers. Un travail occupant l'esprit.

* **OCCUPANT, ANTE**. adj. Qui est en possession. Je suis occupant. Nous étions *occupants* nous avons été dépossédés. (Acad.)

— Fam. Qui donne de l'occupation, qui exige beaucoup de soin. Cet enfant est très occupant. Faut-il avoir toujours cette *occupante* et ruineuse et continuelle bassette? (Mme de Sévigné.)

— Jurispr. *Aveu à occupant*. Celui qui occupe pour une partie dans un procès.

— Substant. Celui qui s'empare, qui se saisit. Le premier occupant. Le droit du premier *occupant* est souvent sujet à contestation. (Acad.) On voit comment l'idée de la propriété remonte naturellement au droit du premier *occupant* par le travail. J.-J. Rousseau.) Le souper dit le premier Henri, appartient de droit au premier *occupant*. F. Soulie.)

La dame au nez pointu répondit que la terre
Était au premier *occupant*. (LA FONTAINE.)

OCCUPATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui occupe, qui envahit. On a dit aussi *occupeur*.

* **OCCUPATION**. s. f. (pr. *o-ku-pa-cion*; radic. *occuper*). Emploi qu'on est chargé de remplir, emploi que l'on fait de son temps, soin, affaire à laquelle on se consacre. Occupation importante, difficile, facile, sérieuse. Occupation pénible, frivole, innocente. Grande, belle occupation. La plus sotte *occupation* est celle de s'adorer dans un miroir. (Boiste.) Il n'y a pas d'*occupation* plus douce, plus bienfaisante, que celle de faire le bonheur d'autrui. (L.) Il n'y avait point de différence entre les heures de loisir de saint Louis et ses heures d'*occupation*. (Fléch.) On nous laisse encore un jour pour éviter notre malheur éternel, et nous le passons dans des *occupations* vaines. (Mass.) Les actions de la foi seules passent pour des *occupations* oiseuses et obscures. (L.) Les *occupations* sont différentes à Paris et dans la province. (Duclos.) Les soins domestiques sont la plus chère *occupation* de la femme. (J.-J. Rouss.) Les *occupations* champêtres tiennent lieu d'amusement. (L.) Il n'y a que la retraite qui soit le séjour de l'*occupation*. (Volta.re.) Une suite d'*occupations* utiles et diversifiées fait couler nos jours au gré de nos désirs. (Barth.)

— Travail. Cet ouvrier est sans occupation. Il manque d'occupation. Je désirerais lui voir encore plus d'occupation.

— Peine, embarras, tourment que l'on cause à un tiers, soit moralement, soit physiquement. Cet enfant me donne bien de l'occupation. Ils m'ont, avec leur visite, donné bien de l'occupation. Je crains de vous donner beaucoup trop d'occupation en vous chargeant de ce soin.

— Art milit. Action de s'emparer, d'occuper; saisie d'un gage opérée à main armée. L'occupation d'une ville, d'une province, d'une place. Le temps le plus pesant sur les cœurs français fut celui de l'*occupation*. (Boiste.) || *Armée d'occupation*. Armée qui, s'étant rendue maîtresse d'un empire ou d'une portion de pays, occupe militairement les provinces envahies. Pendant toute la durée des guerres de l'Empire, des armées d'*occupation* résidèrent souvent et longtemps à l'étranger. (Sicard.) || On nomme aussi *armée d'occupation* celle qui, agissant dans l'intérêt d'une puissance amie ou alliée, occupe militairement ses provinces pour les garantir d'une surprise ou d'une invasion. On dit aussi *corps d'occupation*, *brigade d'occupation*. Après l'expédition de Morée de 1828 et 1829, la France laissa dans ce pays un corps d'*occupation*, en attendant l'arrangement des affaires de la Grèce. Sr. ad.

— Jurispr. Habitation. On prive le loyer des lieux à proportion de l'occupation qu'on en a faite. Particulièrement, Acte par lequel on s'empare d'une chose dans le dessein de se l'approprier; c'est un moyen d'acquérir la propriété de certaines choses en s'en emparant le premier, et en se conformant toutefois aux lois et aux règlements. L'occupation diffère de la conquête, comme la possession l'engage diffère de la propriété.

— Rhétor. Figure de rhétorique qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même et en y répondant. On l'a donnée aussi sous le nom de *prolepse*.

OCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Occuper. S'emploi. adjectiv. Place occupée. Appartement occupé. Chambre occupée. Malheureusement la route est *fort occupée* et le pays difficile. (J.-J. Rousseau.)

— Qui a de l'occupation. Personne occupée. Ouvrier occupé. Pour être heureux, il faut être *occupé*. Paley. L'homme le plus heureux est le plus *occupé*. (Royou.)

— Par extens. On menait dans cette campagne appelée ville une vie régulière, *occupée* et sérieuse. Mme de Staël.) Le bonhomme le plus barbare inscrite presque toutes les feuilles, où l'esprit se partit est trop *occupé* pour faire attention au style. (La Harpe.)

— *Occupé à*. Cette ceinture faisait deux tours et pendait ensuite jusqu'aux pieds; mais elle la rejetait sur l'épaule lorsqu'elle était *occupée* à leur ministère. (Lemaistre de Sacy.)

— *Occupé à*, suivi d'un infinitif. Qui travaille à. Les hommes y sont *occupés* à décharger leurs vaisseaux, à transporter leurs marchandises ou à les vendre. Fen. Ainsi les éléphants sauvages sont presque toujours *occupés* à arracher les jeunes herbes, cueillir les feuilles et arracher du jeune bois. Buff. Nous sommes tous ici moins *occupés* à régler notre cœur que l'a censurer celle d'autrui. (S. Dubay.) On ne voit que trois ou quatre vaches *occupées* dans un coin à brouter l'herbe. (H. Taine.)

— *Occupé de*. Qui fait son occupation de. Les hommes, alors uniquement *occupés* du soin de soutenir leur vie, ne pouvaient remonter à l'auteur de leur vie. Volt.) Entre les hommes *occupés* de travaux manuels, il s'en est rencontré portés par leur génie à l'étude et propres aux sciences. (Auguste.) Les habitants d'une grande ville, tous *occupés* de l'unique affaire d'avancer leur fortune, se regardent entre eux comme des concurrents. (Michaud.)

Hier au soir, de pleurs tout à trempée,
De ce dessein chez-vous *occupée*. VOLTAIRE.

— *Occupé par*. Rempli par. A Thaïand, une petite rivière tourne à tour rapide et paisible serpente à travers une vallée tortueuse et étroite, *occupée* par les maisons rustiques de la bourgade de ce nom. (Malte-Brun.) Fig. Le roi consentit que les premières places du parlement fussent *occupées* par la famille de Lamoignon. (Fléch.) || Habité par. Près du logement de madame était une petite chambre *occupée* par une des femmes de service. (Dulaure.) Tenu par conquête. L'Afrique est *occupée* par les Vandales. (Bossuet.)

* **OCCUPER**. v. a. 1re conj. (du lat. *occupare*, s'emparer). Tenir, remplir. Occuper une grande place. Occuper un espace de temps. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour *occuper* quelque place. (Bossuet. Les eaux *occupent* toujours les parties basses. Buffon.) Ces hommes, qui paraissent avoir dégénéré de l'espèce humaine, ne laissent pas d'être assez nombreux et d'*occuper* de très vastes contrées. (Id.) Les yeux ne sont pas immobiles dans le lieu qu'ils *occupent*. Richerand.) J'ai remarqué les provocations et les insultes du parterre aux personnes qui *occupaient* les stalles et les loges. (L. Veuillot.)

— S'emparer de. Il n'est pas vrai que les Francs, entrant dans la Gaule, aient *occupé* toutes les terres du pays pour en faire des fiefs. (Montesquieu.)

— Posséder, exercer. Occuper les premières places. Occuper un rang distingué. L'altière Vasthi dont j'*occupe* la place. Rac.) Il est destiné à *occuper* un jour de grandes places. D'Alembert.) Dès ce moment, l'enfant *occupe* la place de la femme dont il a recueilli le nom. (Chateaubriand.)

— Habiter. Occuper une chambre, une maison. Occuper un logement au cinquième, au troisième. Voici la description minutieuse de la partie du vaisseau que nous *occupions*. Las Cases. Ce monsieur *occupait* le premier étage d'une fort belle maison toute neuve de la Chaussée d'Antin. E. Sue.)

— Employer à un travail. Occuper des ouvriers. Occuper des enfants, des jeunes gens. Occuper des rédacteurs, des copistes. Le peuple est un enfant; il faut le bien nourrir, l'*occuper* sans l'écraser, et le conduire sans lui laisser voir ses chaînes. (Boiste.) Que vos plaisirs coûtent cher à ces infortunés qui cherchent à *occuper* une oisiveté ou vos amusements les laissent! Mass.) J'entends dire qu'il convient d'*occuper* les enfants à des études ou il ne faille que des yeux. J.-J. Bouss.)

— Fig. Personne n'avait mieux que lui rappelé le ciel les mathématiques, pour les *occuper* aux besoins des hommes. Fontenelle.)

— Tenir occupé. Ce travail occupe l'esprit. Cette affaire m'occupe. Occuper l'âme, l'imagi-

nation. Ce tableau occupe les voûtes. Ces sujets détachés m'occupent. Si quelque chose peut empêcher de régner sur nous, ces saintes vérités, c'est que le monde nous *occupe*. Boss. Tout ce qui ne dit rien à l'âme n'est pas digne de vous *occuper*. J.-J. Rouss. Vivez avec des amis qui adoucissent le tableau de la vie, qui *occupent* l'âme et qui l'empêchent de tomber en langueur. Volt. L'Asie *occupait* alors tous les esprits; c'était le chemin de la fortune, de la considération, de la gloire. Rayn. Leur affection mutuelle et celle de leurs mères *occupaient* toute l'activité de leurs âmes. (Bern. de St-P.) L'homme est alors incapable de toute espèce de méditation et de pensées; une seule *occupe* son imagination charmée. Rostan. Des hommes de toutes nations *occupaient* les yeux de la foule par la singularité de leur costume, de leur forme, de leur couleur. H. Taine.)

Tant que j'ai respiré, vos yeux me sont témoins
Que vo're seul péril *occupant* tous mes soins... Rac.)

— *Occuper de.* Je saurai l'*occuper* de soins plus importants. (Rac.) Ceux que le monde *occupe* de ses vanités. (Flech.)

— *Occuper la postérité.* Avoir assez de gloire pour que la postérité l'histoire se rappelle nos faits et gestes. De tous ceux qui donnèrent de l'éclat à cette secte, le seul qui mérita d'*occuper* la postérité fut Guillaume Penn. (Rayn.)

— Absol.

Le désir de gagner, qui nuit et jour *occupe*,
Est un dangereux aiguillon. (Mme Deshoul.)

— Art milit. S'emparer, se rendre maître de. Occuper une place forte, un fort. Occuper un défilé. Occuper les frontières. Occuper un poste militaire. Occuper les hauteurs. Il remarqua un défilé par où ils pouvaient se retirer, et il le fit *occuper* par cinq cents montagnards. (Voltaire.)

— Jurispr. S'emparer, se rendre possesseur d'un bien. Occuper un bien abandonné. Occuper une alluvion.

— Peint. Tenir. Cet objet occupe le devant, occupe le centre, le fond d'un tableau. Des arbres occupent le fond de son tableau. Cette figure *occupe* le devant et le centre du tableau. (Diderot. Une foule *occupe* le côté gauche du tableau. (Id.)

— OCCUPÉ, v. n. Prat. Se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice. Cet avoué occupe pour moi dans cette cause. | *Signifier un acte d'occuper.* Faire connaître par un acte qu'on occupe pour quelqu'un.

— S'OCCUPER, v. pron. Être occupé. Ces places ne peuvent s'occuper.

— Travailler, faire quelque chose. Souffrez que mon courage ose enfin s'*occuper*. Racine. Ce n'est qu'en s'*occupant* qu'on existe. Volt. Sachez vous *occuper*, vous préviendrez l'ennui. (Haumont.)

— *S'occuper à.* S'employer à, s'appliquer à, travailler à. S'occuper à des sornettes. S'occuper à la lecture. En attendant, je m'*occuperai* à l'étude. (Volt.)

— *S'occuper à*, suivi d'un infinitif. S'occuper à lire, à jardiner, à travailler. S'occuper à faire le bien, à faire le mal. Tandis que tout s'*occupe* à me persécuter. (Rac.) Des jeunes filles s'*occupaient* à faire des couches d'une terre noire et lavée. (Chateaub.) L'auteur de Paul et Virginie s'*accupait* dans sa retraite à recueillir les matériaux de cet ouvrage. (Aimé Martin.) La famille du marquis ne s'*occupa* pas à rechercher les causes de cette mort foudroyante. (G. Ohnet.)

— *S'occuper de.* Penser à. S'occuper de ses affaires. S'occuper de son jardin. S'occuper de bagatelles. S'occuper de quelqu'un. S'occuper de sa fortune. Celui qui ne s'est jamais *occupé* du bonheur des autres ne peut exiger qu'ils s'*occupent* du sien. (Boiste.) Je me suis *occupé* de vous en partant et durant tout mon voyage. (J.-J. Rousseau.) L'âme ne peut s'*occuper* fortement et longtemps d'un objet, sans contracter des dispositions qui s'y rapportent. Id. Afin que ce pays agricole soit aussi riche qu'il peut l'être, il faut qu'on s'y *occupe* en même temps de toutes sortes de travaux. (Cond.) Tout citoyen s'*occupe* uniquement de la patrie. Raynal.) On ne fait son bonheur qu'en s'*occupant* de celui des autres. (B. de St-P.) Nos livres politiques, pour compliaire aux chefs de l'administration, se sont beaucoup *occupés* des moyens d'augmenter les richesses des Etats. Id. Il ne faut s'*occuper* du mal que pour en tirer du bien. (La Harpe.)

— *S'occuper de*, suivi d'un infinitif. S'occuper de détruire les abus. Elle contenait deux pistolets, qu'il s'*occupa* de charger avec soin. (O. Feuillet.)

OCCUPEUR s. m. S'est dit pour Celui qui occupe, qui de tient.

* **OCCURRENCE** s. f. (du lat. *occurrere*, venir au-devant). Rencontre, occasion; événement fortuit. Fâcheuse, fâcheuse occurrence. Occurrences diverses. Dans l'occurrence. Profiter de l'occurrence. Quel est même le particulier assez malheureux assez dégoûté, pour n'aimer pas à se rendre témoignage qu'au moins, dans quelques *occurrences*, il a su triompher d'une habitude vicieuse, et se déclarer pour un principe contre une passion. De Portalis. C'est aussi tout ce que je trouve le plus concluant en pareille *occurrence*. En tant d'insectes *occurrence*, que prétendez vous faire? (J. Sandeau.)

Tout narrateur
Y met du sien selon les *occurrences*;
C'est la coutume, et sans telles licences,
Je quitterais la charge de conteur. (La Font.)

Quand on perd, par une *occurrence*,
Son repentance
Et sa morale
Le remède au mal physique
Ce n'est la femme
Et la beauté. A. de Musset.)

— Liturg. Concours de deux fêtes qui tombent précisément le même jour.

* **OCCURRENT, ENTE**, adj. (radic. *occurrence*). Qui vient par occasion, par rencontre. Affaire occurrente. Cas occurrent. Il faut se gouverner selon les cas *occurrents*. (Laveaux.)

— Bot. Se dit des cloisons qui, convergeant vers l'axe central, forment des loges dans le péricarpe.

— Liturg. Se dit des fêtes qui tombent le même jour.

OCCYTRACHÈLE, s. m. (pron. *ok-ci-tra-kèle*; et. gr., ὄγκος, enflé; τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce de la Cafrerie.

* **OCÉAN**, s. m. (étym. lat., *oceanus*, même signif.). Nom qu'on donne à ce prodigieux amas d'eau salée et amère qui environne le globe et dont tous les golfes, tous les détroits et toutes les méditerranées ne sont qu'un afflux, une expansion entre deux plages ou deux continents plus resserrés. L'*Océan* est le père des sources, des fontaines et des fleuves; ses eaux salées et amères, que le soleil épure en les pompant, retombent en pluie douce sur la terre, qui les filtre encore dans ses entrailles, et les rend propres à désaltérer l'homme et à cuire ses aliments. Denne-Baron. L'*Océan* est à la fois le tombeau et le berceau du globe. (B. de St-P.) Cependant ces chaleurs excessives élèvent de l'*Océan* des vapeurs qui couvrent l'île comme un vaste parasol. H. L'*Océan* n'est pas seulement orné de forêts, il a aussi ses jardins et ses fleurs. A. Martin.)

Nous aimes des tritons, brillants d'or et d'azur,
Fendre de l'*Océan* le sein tranquille et pur.
(Favolle.)

L'*Océan* révolté, de ses rives profondes,
Hors du lit qu'il creusa repoussera ses ondes.
(Denne-Baron.)

— L'Océan couvre près des trois quarts de la surface du globe; sa superficie est d'environ 373,000,000 de kilomètres carrés. L'Océan se divise en cinq grandes mers ou bassins principaux, savoir: les deux mers Polaires, l'une, l'*océan Glacial boréal*, ou *arctique*, sur les côtes de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord; l'autre, l'*océan Glacial austral*, ou *antarctique*, adjacente au Grand Océan et à l'Atlantique, et ne baignant aucune des grandes parties du monde; l'*océan Atlantique*, compris entre l'Amérique, l'ouest), l'Europe et l'Afrique (est), et allant dans sa longueur d'un cercle polaire à l'autre, en formant un grand nombre de mers (V. ATLANTIQUE); la *mer des Indes*, ou *océan Indien*, qui s'étend entre l'Asie (nord), l'Afrique (ouest), et l'Océanie (est); enfin le *Grand Océan*, ou *océan Pacifique*, ou *mer du Sud*, compris entre les côtes occidentales de l'Asie et de l'Océanie, et les côtes orientales de l'Amérique. Il est borné, au N. et au S., par les deux mers Polaires; il forme en Asie les mers de *Behring*, d'*Okhotsk*, du *Japon*, de la *Chine*, et la mer *Jaune*; en Amérique, une seule mer, la mer *Vermeille* ou golfe de *Californie*. Dans les îles de l'Océanie, il prend divers noms, tels que ceux de *mer des Moluques*, de *Célèbes*, de *Java*, etc. En longueur, il mesure environ 9,500 kil., en largeur, 6,600 kil.; superficie, 171,800,000 kil. carrés.

— Absolum. L'Océan signifie l'océan Atlantique.

— S'emploie pour Mer en général. La reine, à peine sortie d'une tourmente si épouvantable, pressée du désir de revoir le roi et de le secourir, ose encore se commettre à la furie de l'*Océan* et à la rigueur de l'hiver. (Bossuet.)

— Par hyperb. La Fontaine, en parlant d'un mince filet d'eau par rapport à une fourmi, a dit:

Et dans cet *océan* l'on eût vu la fourmi
S'efforcer, mais en vain, de regagner la rive.

— Voltaire a donné, par extension, le nom d'*océan* au lac de Genève:

D'un tranquille *océan* l'eau pure et transparente,
Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés.

— Par extens. Dans l'*océan* des airs l'affreux orage gronde. (Del.) L'atmosphère, autre *océan* plus léger, plus diaphane, par sa pression sur l'océan marin, maintient presque égal, sur toute la surface du globe, le niveau de ce dernier, qui s'étend en nappe continue et sphéroïde autour du globe, dont nécessairement il est contraint de prendre la forme. (Denne-Baron.)

Avec le grand Newton admirant sa puissance,
Par un rapide essor jusqu'aux cieux je m'élance:
Là, mon œil voit nager dans l'*océan* des airs
Tous ces corps dont l'amas composa l'univers.
(Delille.)

Assailli des clartés dont brille l'hémisphère,
Il n'aperçoit d'abord qu'un *océan* de feu. (Dorat
Avec ses *océans* de nuages en plongent
Des nuages encor. (V. Hugo
L'éther, cet *océan* si liquide et si bleu,
Sans rivage et sans fond, sans borne et sans milieu.
(Id.)

— Fig. Océan de malheurs. Océan de maux. Océan de livres, de parfums. La terre oppose à l'Océan, fleuve qui l'environne, un *océan* de végétaux mobiles, et des flots verts à des flots azurés. (B. de St-P.) Pourvu donc qu'on ne s'arrête point par des autorités dogmatiques, on lui ouvrira mille perspectives ravissantes au milieu de cet *océan* de vérités qui nous environne. H. Cependant, plein d'ardeur, je m'élançai seul sur cet orageux *océan* du monde, dont je ne connaissais ni les ports ni les écueils. (Chateaub. Soleil, âme du monde, *océan* de lumière! H. Ce n'est qu'à travers un *océan* de sang qu'on parvient à la victoire. Jordan.) L'imagination est un *océan* orageux où l'homme navigue souvent à l'aventure. (S. Dubay.) La civilisation est une espèce d'*océan* qui fait la richesse d'un peuple. Guizot.)

Et comme une nacelle errante et d'eau remplie,
Fit rouler ton esprit à travers la folie,
Cet *océan* sans fond. (V. Hugo.)

— Poétiq. *L'océan des âges.* Le temps.

Dieu, telle est ton essence. Oui, l'*océan* des âges
Roule au-dessous de toi sur les frêles ouvrages.
(Thomas.)

Ne pourrons-nous jamais sur l'*océan* des âges
Jeter l'ancre un seul jour? (Lamartine.)

— Crust. Sous-genre de crustacés, établi aux dépens des portunes et rattaché plus tard au genre thalamite.

— Philos. *Océan de lumière.* Forme sous laquelle la matière première est représentée par la cabale juive.

— Myth. Chez les païens, Dieu de la Mer, ou plutôt la mer personnifiée. Océan avait pour épouse Téthys, était père des Fleuves et des Fontaines, ainsi que de 3,000 déesses, appelées *Océanides*.

OCEANA. Astron. La 224e planète télescopique, découverte le 30 mars 1882 par M. Palisa.

* **OCÉANE**, adj. f. Se dit en parlant de l'Océan, et ne s'emploie que dans cette locution: *Mer Océane*. L'Océan. Ces marées de la mer *Océane* semblent être un effet des lois de la gravitation. (Voltaire.)

OCEANIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *océanie*; gr. εἶδος, aspect). Acal. Qui ressemble au genre océanie. || OCEANIDES, s. f. pl. Famille de méduses ayant pour type le genre océanie.

* **OCÉANIDE**, s. f. (rad. *Océan*). Myth. Fille de l'Océan et de Téthys. On compte trois mille océanides, dont les principales sont Asie, Europe, Libye, Thrace et Parthénope. Ces déesses marines sont représentées avec des tuniques verdâtres, comme leurs chevelures et leurs yeux. Proserpine cueille des fleurs avec les *océanides* dans le champ nyséen. (P. de Saint-Victor.)

OCÉANIDÉ, ÉE, adj. Acal. Syn. d'OCÉANIDE.

OCÉANIE, s. f. (rad. *Océan*). Acal. Genre de méduses, établi pour des espèces souvent très petites et quelquefois phosphorescentes.

— Moll. Genre proposé pour une espèce de nautile.

OCÉANIE. Géogr. Cinquième partie du monde, formée d'îles nombreuses répandues dans la partie occidentale du Grand Océan, îles découvertes peu à peu par une suite de navigateurs, à commencer par les Portugais, 1511, et Magellan, 1521, jusqu'à Cook, 1768-1778, époque où l'on commença à reconnaître l'Océanie comme partie du monde distincte. On évalue la superficie des terres de l'Océanie à 11,000,000 de kil. carrés, et la population à plus de 37,000,000 d'habitants, de race malaise ou nègre, la plupart peu civilisés, excepté à Tonga, Sandwich, etc. On divise généralement l'Océanie en trois grandes parties, qui sont: 1° la *Malaisie*, partagée en quatre groupes principaux: les îles de *la Sonde* Sumatra, Java, Sumbava-Timor, Bornéo), les *Célèbes*, les *Moluques* ou îles aux *Épices* (Gilolo, Céram, Amboine, et les *Philippines* Luçon, etc.); 2° la *Mélanésie*, qui comprend l'*Australie*, ou *Nouvelle-Hollande*, la *Nouvelle-Irlande*, la *Nouvelle Bretagne*, la *Nouvelle-Calédonie*, la *Tasmanie*, ou Terre de *Van-Diemen*, les archipels de la *Louisiade*, de *La Pérouse*, etc.; 3° la *Polynésie*, dont on a parfois détaché la Micronésie au N.-O., comprenant 18 archipels, 9 au nord de l'Équateur, et 9 au sud. Les 9 au nord sont: les archipels de *Magellan*, des *Marianne*, d'*Anson*, des *Carolines*, les îles *Marshall*, *Mulgraves*, *Gilbert*, *Sandwich* et *Pelew*. Les 9 au sud sont: la *Nouvelle Zélande*, l'archipel *Pomotou* et les îles *Nouka-Hiva* les Marquises, *Taïti*, *Gambier*, *Hamoa Wallis*, *Mangia Tonga*. Nombreux détroits de Malacca, de la Sonde, de Torres, de Cook, etc.); groupes de volcans en Malaisie; volcans isolés dans les îles Sandwich, Taïti, etc.; un seul fleuve important, le *Murray*, en Australie; quelques lacs, le Torrens, l'Eyre, etc.; quelques chaînes de montagnes à Java, Sumatra et en Australie les montagnes Bleues); climat chaud, humide; sol fertile; riche végétation; mer abondante en poissons, mollusques, zoophytes; bancs de coraux autour des îles. Colonies nombreuses d'Européens, Hollandais, Anglais, Français, Espagnols. || *Océanie anglaise* L'Australie et la Tasmanie. || *Océanie espagnole*. Les Philippines. || *Océanie hollandaise*. Nom qu'on donne quelquefois à l'ensemble des îles Java, Sumatra, Moluques, et à la portion de Bornéo, de Célèbes et de l'archipel de Sumbava-Timor que possèdent les Hollandais.

OCÉANIEN, ENNE, adj. Qui ressemble ou qui appartient à l'Océan. Lac océanien. Vent océanien.

OCÉANIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de l'Océanie.

— adj. Qui appartient, qui a rapport à l'Océanie ou à ses habitants. Langues océaniennes. Colonisation océanienne. On ne connaît encore que très imparfaitement la situation et l'hydrographie des terres *océaniennes* (Vogel.)

* **OCÉANIQUE**, adj. 2 g. Hist. nat. Qui vit, qui croît dans l'Océan ou dans les eaux de la mer. Plante océanique. Animal océanique. Zoophyte océanique.

— Qui a rapport, qui appartient à l'Océan. Îles océaniques.

— OCÉAN QUE, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un holocentre.

— OCEANIQUE, s. f. Acal. Syn. d'OCÉANIE.

OCÉANITE, s. m. (radic. *Océan*). Ornith. Genre établi pour quelques espèces de pétrels.

OCÉANOGRAPHIE, s. f. (ét. fr., *Océan*; gr. γράφω, je décris). Description de l'Océan.

OCELLAIRE, adj. 2 g. (du lat. *ocellus*, petit œil). Zool. Qui porte des taches ocellées sur le corps.

— Anat. Se dit des nerfs qui se rendent aux ocelles ou yeux lisses des insectes.

— OCELLAIRE, s. f. Polyp. Genre de polypiers pierreux, aplatis en membranes, et dont on ne connaît que deux espèces trouvées à l'état fossile dans les terrains crétacés de l'Artois et du mont Perdu.

OCELLATION, s. f. (pr. *o-cel-la-cion*; du lat. *ocellus*, petit œil). Zool. Figure d'œil sur les ailes du paon et sur le corps, les ailes ou les plumes de certains animaux.

OCELLE, s. m. (ét. lat., *ocellus*; fait de *oculus*, œil). Petit œil.

— Agric. Sac tenu ouvert au moyen d'un cercle d'osier et dans lequel on jette les feuilles de mûrier au fur et à mesure qu'elles sont cueillies.

— Entom. Nom donné aux yeux lisses des insectes.

— Zool. Tache arrondie, dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui lui donne quelque ressemblance avec la prunelle de l'œil.

OCELLÉ, ÉE, adj. (rad. *ocelle*). Zool. Qui est marqué de taches imitant la prunelle de l'œil. || Qui porte une figure d'œil. Aile ocellée. Plume ocellée. Corselet ocellé.

OCELLIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *ocellus*, petit œil; *ferre*, porter). Zool. Qui porte de petits yeux ou des taches comparables à des yeux.

OCELLINIENS, s. m. pl. (du lat. *ocellus*, petit œil). Polyp. Famille de polypiers.

OCELLITE, s. m. Polyp. Syn. d'OCELLAIRE.

OCELLULAIRE, s. f. (ét. lat., *ocellulus*; dim. d'*ocellus*, petit œil). Bot. Syn. de TRYPÉTHÉLIE.

OCELLUM ou **OCELUM**. Géogr. anc. Ville de la Gaule Transpadane, ch.-l. des *Garoceli*, dans la vallée de Maurienne.

OCELLURE, s. f. Zool. Ensemble, disposition, arrangement des ocelles.

OCELLUS, s. m. (pr. *o-cel-luss*; mot lat. signif. *petit œil*). Hortic. Nom qu'on donnait à une jolie variété d'œillets.

OCELLUS *de Lucanie*. Philosophe grec, d'une ancienne famille de Troie, fut de l'école de Pythagore. On le place au Ier siècle av. J.-C. Il ne reste de lui que le petit traité Περὶ τοῦ Παντὸς, c'est-à-dire *de l'Univers*.

OCELOT, s. m. (du mexicain *tlalocetatl*, même signif.). Mamm. Espèce du genre chat qui habite l'Amérique et atteint près d'un mètre de longueur, non compris la queue, qui mesure trente-cinq centimètres. C'est un très joli animal, absolument nocturne, dormant tout le jour dans les fourrés qu'il habite, et n'en sortant que pour se livrer à la chasse des oiseaux, des singes et autres petits mammifères.

OCHANOPAPPE, s. m. (pr. *o-ka-no-pape*; ét. gr., ὄχανον, bien; πάππος, aigrette). Bot. Syn. de TRICHOLÉPIDE.

OCHAVO, s. m. (pr. *o-tcha-vo*). Métrol. Monnaie de compte d'Espagne, valant 0 fr. 0157.

OCHE, s. f. Techn. Entaille faite sur une règle de bois pour marquer des mesures.

OCHÉEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui était très anciennement répandue dans la Chaldée.

OCHÉTOPHILE, s. m. (pr. *o-ké-to-file*; ét. gr., ὄχετος, ruisseau; φίλος, qui aime). Bot. Genre de rhamnées collétiées, établi pour des arbrisseaux des montagnes du Chili.

OCHÉTORYNQUE, s. m. (pr. *o-ké-to-rinke*; et. gr., ὄχετος, ruisseau; ῥύγχος, bec). Ornith. Syn. d'ERCCERTHIE.

OCHINE, s. f. (pron. *o-kine*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour cinq espèces d'Europe, d'Amérique et de l'île Maurice.

OCHLADIE, s. m. (pr. *o-kla-dî*; étym. gr., ὀχλαδίας, qui fléchit les genoux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quinze espèces africaines.

* **OCHLOCRATIE**, s. f. (pr. *o-klo-kra-ci*; ét. gr., ὄχλος, peuple; κράτος, pouvoir). Domination d'une classe jadis opprimée; asservissement d'une classe autrefois oppressive. Si l'*ochlocratie* est à redouter, c'est seulement dans les monarchies et parmi les aristocraties; car alors il y a réaction nécessaire du bas en haut, et la réaction peut et doit naturellement arriver à un tel point, que l'équilibre se trouve violemment rompu. (E. Duclerc.)

ASIE
AMÉRIQUE
ÉTATS-UNIS
MEXIQUE
GRAND OCEAN
MICRONÉSIE
MER DES INDES
AUSTRALIE
OCÉANIE
Pékin
Tien-Tsen
Yédo
Nankin
Formose
Hainan
Hué
Manille
Lucon
Bang-kok
Saigon
Singapore
Equateur
Mindanao
Bornéo
Batavia
Vladivostok
S.Francisco
Hawai ou Sandwich
Brisbane
Sidney
Adelaide
Perth
Tasmanie
Nouvelle Zélande
Fidji
Tonga
Samoa
Antipode de Paris
Villes capitales
principales
secondaires
Possessions et établissements français
Echelle :
0 50 150 250 350

— En général, Gouvernement de la populace.

OCHLOCRATIQUE, adj. 2 g. (pr. *o-klo-kra-tike*. Qui appartient à l'ochlocratie. Gouvernement ochlocratique.

OCHNA, s. m. (pr. *ok-na*; du gr. ὄχνη, poirier sauvage). Bot. Genre d'ochnacées, établi pour onze espèces d'arbres qui croissent dans les parties chaudes d'Afrique et d'Asie.

OCHNA, Temps hér. Fille de Colonus et de l'anagre, qui se précipita du haut d'un rocher après avoir fait tuer Eunostus, pour lequel elle éprouvait une passion malheureuse.

OCHNACÉ, ÉE, adj. (pr. *ok-na cé*). Bot. Qui ressemble ou a rapport à l'ochna. || OCHNACÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ochna.

OCHODÉE, s. m. (pr. *o-kn-dé*; ét. gr., ὄχος, support; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, établi pour une espèce très rare, trouvée seulement en France et en Autriche.

OCHODONE, s. m. (pr. *o-ko-done*; ét. gr., ὄχος, support; ὀδούς, dent). Mamm. Synon. d'OGOTON.

OCHOPODE, s. m. (pr. *o-ko-pode*; ét. gr., ὄχος, support; πούς, ποδός, pied). Bot. Syn. d'ESCHYNOMENE.

OCHOSIAS, Roi d'Israël, en 888 av. J.-C., ne régna que deux ans.

— OCHOSIAS, appelé aussi *Joachaz*, *Ozias* et *Azarias*. Roi de Juda en 885 av. J. C., était le dernier fils de Joram et d'Athalie. Il fut tué après le combat de Mageddo, par ordre de Jéhu, 884.

OCHRACÉ, ÉE, adj. 2 g. (pr. *o-kra-cé*; du gr. ὠχρός, jaune). Hist. nat. Qui est d'un jaune pâle et mat.

— Arachn. *Mygale ochrucée*. Espèce d'aranéide qui se rapproche beaucoup des cancérides de la Martinique.

OCHRADÈNE, s. m. (pr. *o-kra-dène*; ét. gr., ὠχρός, jaune; ἀδήν, glande). Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des résédacées et croissant en Égypte.

OCHRALÉE, s. f. pr. *o-kra-lé*; étym. gr., ὠχραλέος, de couleur jaune). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour deux espèces, l'une de patrie inconnue, l'autre des Indes orientales.

OCHRANTHACÉ, ÉE, adj. (pr. *o kran-ta-cé*). Bot. Qui se rapporte ou ressemble au genre ochranthe. || OCHRANTHACÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ochranthe.

OCHRANTHE, adj. 2 g. (pr. *o krante*; ét. gr., ὠχρός, jaune; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs d'un jaune pâle.

— OCHRANTHE, s. m. Genre type de la famille des ochranthacées, établi pour des arbrisseaux de la Chine.

OCHRE, s. f. (pr. *okre*; du gr. ὠχρός, jaune). Minér. V. OCRE.

— Bot. Espèce de pois originaire de l'Amérique du Sud et naturalisé dans quelques pays de l'Europe méridionale.

OCHRÉE, s. f. pr. *o-kré*). Bot. V. OCRÉE.

OCHRICORNE, adj. 2 g. (pr. *o-kri-korne*; ét. gr., ὠχρός, jaune; fr. *corne*). Entom. Qui a les antennes jaunâtres.

OCHRO, s. m. (pr. *o-kro*. Nom d'une espèce d'hibiscus, dont les graines sont comestibles et sont employées aussi en guise de café dans la Guyane anglaise.

OCHROCARPE, s. m. (pr. *o-kro-karpe*; ét. gr., ὠχρός, jaune; καρπός, fruit). Bot. Synon. de TOVOMITE.

OCHROCÉPHALE, adj. 2 g. (pr. *o-kro cé-fale*; ét. gr., ὠχρός, jaune; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête jaune.

OCHROCHLORE, adj. 2 g. (pr. *o-kro-klore*; ét. gr., ὠχρός, jaune; χλωρός, vert). Hist. nat. Qui est d'un vert jaunâtre.

OCHROÏTE, s. f. pr. *o-kro-ite*; étym. gr., ὠχρός, jaune). Min. Variété de cererite mélangée de quartz.

OCHROLEUQUE, adj. (pr. *o-kro-leuke*; ét. gr., ὠχρός, jaune; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui offre un mélange de jaune et de blanc.

OCHROMATIQUE, adj. 2 g. pr. *o-kro-matike*; du gr. ὠχρωμα, couleur jaune). Bot. Se dit d'une teinte jaune ou mélangée de blanc et de jaune, que présentent certains lichens.

OCHROME, s. m. (pr. *o-krome*; étym. gr., ὠχρωμα, pâleur). Bot. Genre de sterculiacées, établi pour des arbres des Antilles. On dit aussi *ochroma*.

OCHROMYIE, s. f. pr. *o-kro-mi-i*; et. gr., ὠχρος, jaune; μυῖα, mouche). Entomol. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour quatre espèces du Bengale, d'Australie, des Antilles et de l'île de Timor.

OCHROPE, adj. 2 g. pron. *o-krope*; et. gr., ὠχρός, jaune; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds de couleur jaunâtre.

OCHROPTÈRE, adj. 2 g. (pr. *o-kro-ptère*; ét. gr., ὠχρός, jaune; πτερόν, aile). Zool. Qui a des ailes jaunâtres.

OCHROPYRE, s. f. (pr. *o-kro-pire*; et. gr., ὠχρός, jaune; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre jaune.

OCHROSANTHE, s. m. (pr. *o-kro-zante*; ét. gr., ὠχρός, jaune; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de GODÉNIE.

OCHROSIE, s. f. (pr. *o-kro-zi*; étym. gr., ὠχρός, jaune). Bot. Affection des végétaux, caractérisée par une teinte jaunâtre dont se couvrent leurs parties aériennes. || Genre d'apocynacées ophioxylées, établi pour des arbustes croissant à l'île de la Réunion et dans la Nouvelle-Calédonie.

OCHROSTICTE, adj. (pr. *o-kro-stikte*; ét. gr., ὠχρός, jaune; στικτός, ponctué). Hist. nat. Qui est chargé de points jaunâtres.

OCHROXYLE, s. m. (pr. *o-kro-kxile*; étym. gr., ὠχρός, jaune; ξύλον, bois). Bot. Syn. de CLAVALIER.

OCHRURE, adj. 2 g. (pr. *o-krure*; et. gr., ὠχρός, jaune; οὐρά, queue). Hist. nat. Qui a la queue jaune.

OCHS (Pierre). Homme politique et littérateur, né à Bâle, 1749-1808, fut chancelier et grand tribun de Bâle démocrate, eut la direction française, il fit éclater la révolution helvétique, 1798. Il servit les desseins du premier consul Bonaparte, prit part à la *Consulta* helvétique de Paris, 1802, et a la constitution nouvelle de son pays. On a de lui une *Histoire de la ville et du territoire de Bâle*; une tragédie, *l'Unca d'Otahis*; une comédie, *l'Homme à l'heure*; un opéra, *Promethee*.

OCHSENKOPF, Géogr. Nœud de montagnes, entre le Franken-Wald et le Fichtel-Gebirge, d'où viennent le Mein, le Naad, l'Eger, la Saale, à l'O. de la Bohême.

OCHTHÉBIE, s. f. (pr. *o-kté-bi*; ét. gr., ὄχθη, rivage; βιόω, je vis). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des palpicornes, établi pour vingt espèces européennes.

OCHTHÉNOME, s. m. (pr. *o-kté nome*; ét. gr., ὄχθη, rivage; νόμος, habitation. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, établi pour quelques espèces du sud-ouest de l'Europe.

OCHTHÉPHILE, s. m. (pr. *o-kté-file*; ét. gr., ὄχθη, rivage; φίλος, qui aime). Entom. Syn. de CRYPTOBIE.

OCHTHÈRE, s. m. (pron. *o-ktère*; du gr. ὀχθηρός, élevé). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour deux espèces à cuisses renflées, sur lesquelles la jambe se replie pour former une pince, et qui habitent l'Europe et l'Amérique septentrionale.

OCHTHIASIS, s. f. (pron. *o-kti-a-ziss*; ét. gr., ὀχθος, saillie). Pathol. Nom donné au molluscum simple et aux verrues molles.

OCHTHIPHILE, s. f. (pron. *o.-kti-file*; et. gr., ὄχθη, montagne; φίλος, ami). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour sept espèces de l'Europe centrale et occidentale.

OCHTHODE, s. m. pr. *ok-tode*; du gr. ὀχθώδης, verruqueux). Médec. Nom sous lequel Galien désigne les ulcères dont les bords sont calleux et gonflés.

— Miner. Nom donné autrefois a des oxydes métalliques de nature diverse.

OCHTHODIE, s. f. (pr. *o-kto-di*; étym. gr., ὀχθώδης, tubereux). Bot. Genre de crucifères cuclidées, établi pour des herbes d'Égypte et de Syrie.

OCHTHOSIE, s. f. (pron. *o-kto-zi*; du gr. ὄχθη, montagne). Moll. Genre de cirripèdes de la famille des balanides, comprenant une seule espèce, l'ochthosie de Stroem.

OCHUS, Géogr. anc. Nom ancien du Tejend, qui touchait à la Bactriane et arrosait l'Arie, la Parthie, l'Hyrcanie.

OCIEUX, EUSE, adj. (ét. lat., *otiosus*; de *otium*, repos). Se disait autrefois pour Qui est dans l'oisiveté.

OCIMODON, s. m. (ét. lat., *ocimum*, basilic; gr. ὀδούς, dent). Bot. Nom scientifique du genre basilic.

OCIMOÏDE, ÉE, adj. et. fr., *ocimodon*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre ocimodon. || OCIMOÏDÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ocimodon ou basilic.

OCIMUM, s. m. (pr. *o-ci-momm*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre basilic.

OCKÉNIE, s. f. (d'*Ocken*, n. pr.). Bot. Syn. d'ADENANDRE. On dit aussi *ockie*.

OCKER, Géogr. Rivière d'Allemagne, qui vient du Harz et se jette dans l'Aller, par la rive gauche, arrose en partie le duché de Brunswick et passe a Wolfenbuttel. Sous le premier Empire, il y eut un département de l'*Ocker*, dans le royaume de Westphalie, ch.-l. Brunswick.

OCLAGE ou **OCLE**, s. m. du lat. *osculare*, baiser. Dr. cout. Un nuptial qui consistait en un présent que le mari faisait à sa femme en lui donnant un baiser. Ce que l'on donnait à une veuve pour son deuil.

OCNOTHERION, s. m. étym. gr., ὄκνος, paresse; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Nom donné a un groupe d'édentés fossiles.

OCNUS, Myth. Dieu de la lenteur, chez les Grecs.

— Prov. *Faire la corde d'Ocnus*. Travailler beaucoup sans profit, par allusion a une peinture de Polygnote, qui représentait le dieu Ocnus filant une corde, et un âne la mangeant a mesure qu'elle était faite.

— OCNUS, Temps hér. Fils du Tibre et de la prophétesse Manto, secourut Énée à son arrivée en Italie et fut le fondateur de Mantoue.

OCOA, Géogr. Baie de la côte méridionale de Haïti, large de 30 kil., profon le de 20. Elle forme, a l'O., le port Viejo, et, a l'E., le port de la Caldera, ou se jette l'*Ocoa*.

OCOCOLIN, s. m. Ornith. Espèce de perdrix du Mexique. L'*ococolin* se rapproche un peu de la perdrix rouge par la couleur de son plumage, de son bec et de ses pieds. Il fuit.

— Adjectiv. La perdrix *ococolin* est un peu plus grosse que la perdrix grise. De Beaufort.

O'CONNELL (Daniel). Homme d'État irlandais, né à Carhen (comte de Kerry), en 1775, et mort a Gênes en 1847. Après avoir été reçu à Saint-Omer, puis a Douai, pour être prêtre, il se fit avocat, puis se déclara le champion de la cause nationale. En 1823, avec l'aide de Shiel, il fonda la fameuse association qui comprenait tous les amis de la liberté de conscience; en 1828, élu a la Chambre des communes, il refusa de prêter le serment du test, ce qui amena le bill d'émancipation catholique, avril 1829. En 1830, il siégea a la Chambre, ou son influence fut immense; il fut lord maire de Dublin le 1er novembre 1841. O'Connell s'efforça dès lors d'obtenir le rappel, c'est-a dire le rétablissement pour son pays d'un parlement distinct. En 1842-1843, des meetings composés de foules immenses furent sous le charme de la parole puissante du grand agitateur. En 1844, il fut arrêté et condamné, comme séditieux, a un an de prison; en 1846, il adhéra au ministère whig, ce qui désunit son parti et le discrédita. Orateur plein de fougue, il savait passionner la foule sur la place publique et s'élever a la plus noble éloquence dans les assemblées.

O'CONNOR (Dynastie des). Rois irlandais du Connaught. o'connon *le Grand*, *Turlogh*, lutta au XIIe siècle contre Mortogh O'Brien; puis fut détrôné par Henri II d'Angleterre, 1171.

— O'CONNOR (Arthur). Né près de Cork, Irlande, en 1767, descendait des anciens rois du pays. Quoique protestant, il ne cessa de plaider la cause des catholiques irlandais devant la Chambre des communes. Poursuivi, retenu prisonnier, il vint en France, y fut nommé général de division, 1804, et mourut a Bignon (Loiret), en 1852. Il avait épousé la fille unique de Condorcet, *Eliza*.

OCOROMÉ, s. m. Mamm. Nom vulgaire du coquassé et du raton crabier.

OCOTÉE, s. f. Bot. Genre de lauriinées orcodaphnées, établi pour des arbres qui croissent sous le tropique américain.

OCOTOCHTL, s. m. (pr. *o-ko-tokt'l*). Mamm. Nom d'une espèce de lynx qui se trouve au Mexique.

OCOZOALT, s. m. Erpét. Nom vernaculaire d'un serpent venimeux qui se trouve au Mexique.

OCQUE, s. f. Métrol. Poids employé en Turquie, dans l'Asie Mineure et en Grèce et valant en moyenne 1 kilogr. 237. || C'est aussi une mesure de capacité variant entre 128 et 152 litres. On écrit aussi *oque* et *ok*.

OCRANE, s. f. Minér. Bol de couleur jaune trouvé dans le Banat autrichien.

*** OCRE**, s. f. du gr. ὠχρός, jaune). Minér. Substance argileuse colorée le plus ordinairement en jaune, souvent en rouge, et quelquefois en brun, par une certaine quantité de peroxyde ou d'hydroxyde de fer. L'ocre, d'apparence simple, est composée d'argile et d'oligiste pour le rouge, et d'argile et de limonite pour toutes les autres couleurs. Elle se trouve dans plusieurs terrains, et particulièrement au-dessus du calcaire oolithique, ou elle forme des couches, des amas et des filons. La plupart des ocres sont employées dans la peinture. Parmi les plus connues on doit citer l'*ocre rouge d'Ormuz*, appelée aussi *rouge indien*, que l'on tire de l'île d'Ormuz, dans le golfe Persique; l'*ocre de Combal*, en Savoie, qui donne une couleur d'un beau jaune orangé; l'*ocre jaune de Vierzon*, dans le département du Cher, qui est fort estimée; les *ocres jaunes* de Pourrain, près d'Auxerre, de Bitry et de Saint-Amand, dans le département de la Nièvre, qui sont fréquemment employées; la *belle ocre jaune*, plus connue sous le nom de *terre de Sienne*; l'*ocre brune ou terre d'ombre*, couleur bien connue, et que l'on tire de l'Ombrie, en Italie. L'*ocre rouge* de Rucoros, en Portugal, sert a fabriquer des poteries fines, bien qu'elle s'emploie aussi en peinture; l'*ocre rougeatre*, appelée *almagre*, que l'on exploite en Espagne, sert aux Espagnols pour colorer leur tabac, pour polir les glaces et pour nettoyer l'argenterie; enfin l'*ocre rouge* des Cafres est une sorte d'argile que ces peuples emploient pour se peindre le corps. C'est avec les ocres qu'on met les carreaux des appartements en couleur.

— Diverses substances portent aussi ce nom. || *Ocre de bismuth*. Bismuth oxydé. || *Ocre de cuivre rouge*. Cuivre oxydé terreux. || *Ocre de fer rouge*. Fer oxydé rouge ocreux. || *Ocre jaune*. Variété argileuse de limonite. || *Ocre martiale bleue*. Fer phosphaté terreux. || *Ocre martiale brune*. Fer hydraté terreux. || *Ocre de nickel*. Nickel arséniaté. || *Ocre rouge*. Variété terreuse de limonite. *Ocre d'urane*. Urane hydraté. || *Ocre de vitriol*. Fer sous sulfate terreux.

— Anc. minér. Les anciens minéralogistes désignaient les ocres sous la dénomination de *bols* ou de *terres bolaires*.

— Médec. Les ocres étaient anciennement fort en usage en médecine; telle était, entre autres, celle que l'on préparait à Lemnos, sous le nom de *terre sigillée*. L'*ocre rouge*, appelée *bol d'Armenie*, entre encore, dit-on, dans la composition de la thériaque de Venise.

OCRÉA, s. f. Bot. Syn. d'OCRÉE.

OCRIALE, s. f. ét. lat., *ocrea*, espèce de chaussure). Annel. Genre d'annélides, appartenant a la famille des serpulées.

OCRILE, s. f. (ét. lat., *ocrea*, espèce de chaussure). Bot. Petite gaine membraneuse qui se voit a la base des pédoncules de certaines plantes. Nagandu un réceptacle des organes femelles de quelques espèces de mousse.

*** OCREUX, EUSE**, adj. Qui est de la nature, de la couleur de l'ocre. Couche ocreuse. Terre ocreuse.

OCRICULAN, ANE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Ocriculum.

— a lig. Qui appartient à cette ville ou a ses habitants.

— Antiq. rom. *Tribu ocriculane*. Une des tribus de Rome.

OCRICULUM, Géogr. anc. Ville d'Ombrie, dans le voisinage de Rome, aujourd'hui *Otricoli*.

OCROSIE, s. f. Bot. V. OCHROSIE.

OCTABASSE, s. f. Mus. Instrument énorme qui donne l'octave au-dessous de la contrebasse ordinaire.

OCTACORDE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; χορδή, corde). Anc. mus. De huit notes ou huit tons différents.

— OCTACORDE, s. m. Lyre a huit cordes, ou Double tétracorde.

OCTADÉNIE, s. f. et. gr., ὀκτώ, huit; ἀδήν, glande). Bot. Syn. de KOENIGIE.

*** OCTAÈDRE**, s. m. (étym. gr., ὀκτώ, huit; ἕδρα, base. Géom. Solide composé de huit plans disposés symétriquement autour d'un axe qu'ils rencontrent. || *Octaedre à base rectangle*. Octaèdre formé de faces isocèles. || *Octaedre régulier*. Octaèdre formé par huit triangles équilatéraux égaux. || *Octaèdre symétrique à base carrée*. Octaèdre formé de huit triangles isocèles égaux. || *Octaedre à triangles scalenes*. Celui qui est formé de huit triangles scalènes égaux.

— Adjectiv. Solide octaèdre.

OCTAÉDRIFORME, adj. 2 g. Minér. Qui a l'apparence ou la forme d'un octaèdre. Cristal octaédriforme.

OCTAÉDRIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'octaèdre. || Qui a les caractères de l'octaèdre. Forme octaédrique.

OCTAÉDRITE, s. f. (radical *octaèdre*). Minér. Nom donné au titane anatase.

*** OCTAÉTÉRIDE**, s. f. (et gr., ὀκτώ, huit; ἔτος, année). Chronol. Espace, durée de huit années.

OCTAÏEUL, EULE, s. (ét. gr., ὀκτώ, huit; fr. *aieul*). Huitième ascendant au-dessus du père.

OKTAÏ-KHAN ou **OKTAÏ**, Roi des Mongols, troisième fils de Gengiskhan, 1227-1241, poussa ses conquêtes en Arménie, en Russie, en Pologne, en Hongrie.

OCTALOGUE, s. m. (étym. gr., ὀκτώ, huit; λόγος, discours). Hist. orient. Code de Gengiskhan, ainsi nommé parce qu'il ne contenait que huit préceptes moraux.

OCTANDRIE, a lj. 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Qui a huit étamines. Les fleurs octandres sont en assez grand nombre.

*** OCTANDRIE**, s. f. (radic. *octandre*). Bot. Classe de plantes renfermant celles qui ont huit étamines dans chaque fleur.

OCTANDRIQUE, adj. 2 g. Bot. Qui appartient a l'octandrie. Classe octandrique.

OCTANE, adj. f. (lu gr. ὀκτώ, huit). Pathol. Se dit d'une fièvre qui revient tous les huit jours. Fièvre octane.

*** OCTANT**, s. m. (ét. lat., *octans*, huitième partie; fait le *octo*, huit). Géom. La huitième partie du cercle ou 45°.

— Astron. Instrument d'observation astronomique qui comprend un secteur de cercle de 45° et qui est propre a mesurer les angles et a relever la hauteur des astres. || Espace de 45° entre deux astres. La lune est dans les octants quand elle est éloignée du soleil de 45°, 135°, 225° ou 315°. Nous sommes au deuxième *octant* de la lune; c'est le maximum d'humidité. (V. Hugo.) || Constellation placée au pôle austral, au-dessous du Paon et de l'Indien.

*** OCTANTE**, adj. num. 2 g. (ét. lat., *octo*, huit). S'est dit pour Quatre-vingts.

OCTANTHÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., ὀκτώ, huit; ἀνθηρά, anthère). Bot. Qui a huit anthères. Fleur octanthère.

*** OCTANTIÈME**, adj. 2 g. (rad. *octante*). S'est dit pour Quatre-vingtième.

OCTAPLES, s. m. pl. (du lat. *octapla*, qui a huit colonnes, huit textes). Bibliogr. Espèce de Bible polyglotte a huit colonnes, dont l'auteur est Origène.

OCTARILLE, s. m. (pron. *o-kta-rille*. Il mouillé; étym. gr., ὀκτώ, huit; fr. *arrière*). Bot. Genre douteux de la famille des santalacées, établi pour un arbre de la Cochinchine.

OCTASTYLE. adj. 2 g. et s. m. Syn. d'octostyle.

OCTATEUQUE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; τεῦχος, livre). Bibliogr. Nom donné aux huit premiers livres de l'Ancien Testament, qui sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deuteronome, Josue, les Juges et Ruth.

OCTAVAGE. s. m. (et. bas-lat., *octavagium*; fait de *octavus*, huitième). Anc. jurispr. Ancien droit qui était le huitième de la taille.

OCTAVAIRE. s. m. (du lat. *octavus*, huitième). Liturg. Livre qui contient ce qu'on doit réciter à l'office pendant les octaves.

— Dr. rom. Impôt qui se levait sur les choses vénales, et qui était prélevé pour le fisc. || Celui qui levait cet impôt.

*** OCTAVE.** s. f. (ét. lat., *octavus*, huitième; fait de *octo*, huit). Liturg. Huitaine, intervalle de huit jours consacré au service, à la commémoration d'un saint ou de quelque fête solennelle. L'office de l'octave. Octave de Pâques. Octaves de la Pentecôte, de la Fête-Dieu. Pendant l'octave du saint sacrement. Le premier jour, le dernier jour de l'octave. Prêcher une octave, l'octave.

— Particulièrement, Huitième jour de l'octave. Ce jour là, l'office est plus solennel que les jours précédents.

— Station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu.

— Les huit sermons prononcés par un prédicateur pendant l'octave du saint sacrement. L'octave du P. Texier. Acheter une octave. Faire imprimer une octave.

— Comm. Huitième partie de l'aune. Taffetas de trois, de cinq octaves. || Chez les joailliers et chez les orfèvres, Huitième partie du marc. Une octave de diamants.

— Hist. En Hongrie, Assemblée qui se tenait huit jours avant la fête de saint Grégoire et de saint Michel, pour rendre la justice.

— Luth. V. OCTAVIN.

— Musiq. Ton éloigné d'un autre de huit degrés, les deux extrémités comprises. Cet intervalle s'appelle ainsi parce qu'il faut passer par sept degrés et faire entendre huit sons différents pour marcher diatoniquement d'un de ces termes à l'autre. Chanter à l'octave. L'octave d'en haut. L'octave d'en bas. || Nom donné aussi aux huit degrés pris ensemble. Parcourir l'octave. Voix d'une octave, de deux octaves. || Première des consonances, dans l'ordre de leur génération. Octave parfaite, vicieuse. Il y a trois espèces d'octaves : l'octave juste, l'octave augmentée et l'octave diminuée. L'*octave* est la plus parfaite des consonances; elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. (Castil-Blaze.) || *A l'octave, ottava*, ou 8ª, écrit au dessus d'un trait de musique, signifie que ce trait doit être exécuté à l'octave haute. || Dans la musique de harpe, de piano, de guitare, 8ª signifie que l'on doit doubler les notes avec leurs octaves hautes ou basses. || *Double octave*. Intervalle de deux octaves. || *Faire des octaves*. Exécuter sur un instrument à cordes les deux notes de l'octave.

— Mus. anc. *Règle d'octave*. Formule d'accompagnement qui consistait à prendre des sixtes sur chaque degré de la gamme, à l'exception du premier et du cinquième, auxquels on faisait porter accord parfait.

— Poés. Stance de huit vers. L'octave est employée dans la poésie italienne, espagnole et portugaise. Poème écrit en octaves.

OCTAVE. V. AUGUSTE.

OCTAVIA *gens*. Maison patricienne de l'ancienne Rome. Il y eut une autre *gens Octavia*, plébéienne, originaire de Velitres, alliée à la famille Julia; *Octave* était de cette maison.

OCTAVIE. s. f. Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des arbrisseaux croissant aux environs de Cayenne.

OCTAVIE. Sœur d'Auguste, née vers 70 av. J.-C., épouse de Claudius Marcellus, dont elle eut un fils, se maria en secondes noces, 40 av. J.-C., à Antoine, qui la délaissa pour Cléopâtre. Sa douleur, à la mort de son fils, abrégea ses jours, 11 av. J.-C.

— OCTAVIE. Sœur de Britannicus, fut mariée à Néron, qui la répudia, l'exila dans l'île de Pandataria, et la fit périr, 62 ap. J. C.

OCTAVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Octavier. S'emploie adjectiv. Moreau octavié. Piano octavié.

OCTAVIER v. n. 1re conj. Mus. Faire entendre l'octave haute d'un son. On octavie en forçant le vent dans un instrument à vent ou en jouant près du chevalet, sur les instruments à cordes. En donnant plus de vent on les fait *octavier* et les sons deviennent plus aigus encore. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Se dit de l'instrument qui fait entendre la note à l'octave. Le flageolet *octavie* continuellement. (Franc.) C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie*; relativement de ce qu'il prend trop de vent. (Castil-Blaze.)

— Dans la composition. Faire une faute qui consiste à écrire deux octaves de suite entre deux parties qui marchent par un mouvement semblable.

— OCTAVIER. v. a. Jouer à l'octave. Octavier un passage, un morceau.

*** OCTAVIN.** s. m. Mus. Instrument de musique ainsi nommé parce qu'il sonne l'octave de la grande flûte. Octavin en *mi* bémol. Octavin en *fa*. L'*octavin* dont on fait usage à l'orchestre est diapasonné en *ré*, comme la grande flûte; il rend les notes une octave plus haut qu'elles ne sont écrites. (Ch. Bechern.) On dit aussi *petite flûte* et *octave*.

OCTAVINE. s. f. Anc. mus. Petite épinette qui n'avait que les octaves supérieures.

OCTAVO adv. (mot lat.). Huitièmement; s'emploie pour le huitième objet d'une série, quand on compte par *primo, secundo*, etc.

*** OCTAVO.** V. IN-OCTAVO.

*** OCTAVON, ONNE.** s. (du lat. *octavus*, huitième). Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une femme blanche ou d'un blanc et d'une quarteronne.

— En sens contraire, Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une négresse ou d'un nègre et d'une quarteronne.

— Quelques auteurs l'ont employé pour désigner le produit, dans les mêmes proportions, de la race blanche et de la race américaine.

— Adjectiv. Un enfant octavon. Une fille octavonne.

OCTEVILLE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Cherbourg (Manche; 2,500 hab.

— OCTEVILLE. Comm. du cant. de Montivilliers, arr. du Havre (Seine-Inférieure; 2,000 h.

OCTIDENTÉ, ÉE. adj. Syn. de OCTODENTÉ.

*** OCTIDI.** s. m. (et. lat., *octo*, huit; *dies*, jour). Chron. Huitième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

*** OCTIL, ILE.** adj. Astron. Se dit de la position de deux planètes éloignées de 45°. Aspect octil. Opposition octile.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

OCTILLION. s. m. (du lat. *octo*, huit). Arith. Mille septillions.

OCTINGENTESIMO. adv. (pr. *ok-tein-jen-tè-zi-mo*; et. lat., *octingenti*, huit cents). Huit-centièmement. S'emploie pour le huit-centième objet d'une série lorsqu'on compte par *primo, secundo*, etc.

OCTIPÈDE. adj. 2 g. Zool. Synon. d'octopode.

OCTOBLÉPHARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport ou ressemble à l'octoblepharie. || OCTOBLEPHARÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses ayant pour type l'octoblepharie.

OCTOBLÉPHARIE. s. f. (étym. gr., ὀκτώ, huit; βλεφαρίς, cil). Bot. Genre de mousses, établi pour de petites espèces blanchâtres, qui croissent dans toutes les régions tropicales. On dit aussi *octoblepharum*.

OCTOBOTHRIE. s. f. (ét. gr., ὀκτω, huit; βόθριον, suçoir). Helminth. Genre de trématodes, qui vivent en parasites sur les branchies des poissons.

OCTOBRACHIDÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-to-bra-ki-dé*; et. gr., ὀκτω, huit; βραχίων, bras; εἶδος, aspect). Entom. Qui a la tête surmontée de huit appendices en forme de bras.

*** OCTOBRE.** s. m. (ét. lat., *october*; de *octo*, huit; parce qu'il était le huitième mois de l'année romaine qui commençait par le mois de mars). Chron. Nom du dixième mois de l'année. Il correspond au huitième signe du zodiaque, le Scorpion, dans lequel le soleil entre du 21 au 22 de ce même mois. Il a 31 jours. Le mois d'octobre. Être en octobre. Le premier jour d'octobre. Le premier octobre. C'est ordinairement à la fin de septembre ou au commencement d'*octobre* que la marmotte se recèle dans sa retraite. (Buff.)

> Gigit Jean, qui baissait les yeux
> A la rencontre des gens sobres,
> Et qui priait souvent les dieux
> Que l'année eut plusieurs *octobres*. (MAYNARD.)

— *Le jus d'octobre*. Le vin.

> Un chanoine dégoûté
> Du bon jus d'*octobre* .. (LAMOTTE-HOUDARD.)

— Prov. *Quand octobre prend fin, la Toussaint est au matin*. Parce que la Toussaint est le premier novembre.

— Antiq. rom. *Cheval d'octobre*. Cheval qui était immolé tous les ans à Mars, au mois d'octobre.

OCTOCARBURE. s. m. Chim. Carbure d'hydrogène extrait par compression du gaz d'éclairage.

OCTOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; κέρας, corne). Moll. Qui a quatre paires d'appendices tentaculaires attachés sur la tête. || OCTOCÈRES. s. m. pl. Famille de céphalopodes comprenant le genre poulpe.

OCTOCORNE. adj. 2 g. ét. lat., *octo*, huit; *cornu*, corne). Zool. Qui a huit cornes.

OCTOCOSTÉ, ÉE. adj. (et. lat., *octo*, huit; *costa*, côte). Zool. Qui a huit côtes saillantes.

OCTOCULÉ, ÉE. adj. Syn. de OCTONOCULÉ.

OCTODACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀκτω, huit; δακτύλος, doigt). Hist. nat. Qui a huit doigts.

OCTODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *decem*, dix). Minér. Qui offre dix-huit faces. Cristal octodécimal.

OCTODÉCIMGUTTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *decem*, dix; *gutta*, goutte). Entom. Qui est marqué de dix-huit taches en forme de goutte.

OCTODENTE, ÉE. adj. (et. lat., *octo*, huit; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a huit dents. Animal octodenté.

OCTODICÈRE. s. m. (ét. gr., ὀκτω, huit; δίκερας, double corne). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces des régions tempérées qui croissent dans les eaux de source.

OCTODON. s. m. (ét. gr., ὀκτω, huit; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de rongeurs, établi pour une espèce de Valparaiso.

— Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des herbes de Guinée.

OCTODONTIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *octodon*; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui a rapport ou ressemble au genre octodon. || OCTODONTIDES. s. m. pl. Famille de rongeurs établie pour le genre octodon.

OCTODUODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *duodecim*, douze). Minér. Qui a une surface composée de vingt facettes, dont huit prolongées par la pensée produiraient un octaèdre, et les autres un dodécaèdre.

OCTODURUM ou **OCTODURUS.** Géogr. Ville des Alpes Grées (Gaule), capitale des *Veragri*; auj. *Martigny*.

OCTOÈQUE. s. m. (ét. lat., *octoechus*; fait du gr. ὀκτώ, huit; ἦχος, son, ton). Liturg. Livre dont se servent les Grecs, et qui contient des tropaires, des canons et d'autres prières chantées à l'office sur quelqu'un des huit tons.

OCTOFASCIÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *octo*, huit; *fascia*, bande). Entom. Qui offre huit bandes colorées.

OCTOFIDE. adj. 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *findo*, je divise). Bot. Qui présente huit découpures dont la profondeur égale au moins la moitié de la longueur totale.

OCTOFORE. adj. 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *foramen*, trou). Hist. nat. Qui a huit trous.

OCTOGAME. s. m. (ét. gr., ὀκτω, huit; γάμος, noces). Droit can. Celui qui a été marié huit fois.

*** OCTOGÉNAIRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *octogenarius*; de *octoginta*, quatre-vingts). Qui a quatre-vingts ans. Homme, femme octogénaire. Un vieillard octogenaire. Un député *octogénaire* s'avança, malade, épuisé; on le soutenait. (L. Blanc.)

— Par extens. Votre main *octogénaire* s'est étendue vers moi pour me repousser de l'échafaud. (Louis XVI.)

> Vous me direz qu'Anacréon,
> Que Chaulieu même et Saint-Aulaire
> Tiraient encor quelque chanson
> De leur cervelle *octogenaire*. (VOLTAIRE.)

— OCTOGÉNAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui a quatre-vingts ans. C'est un *octogénaire*, une *octogénaire*. (Acad.)

> Un *octogénaire* plantait.
> Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge!
> (LA FONTAINE.)

OCTOGÉSIMO. adv. (ét. lat., *octogesimus*; de *octo*, huit). Quatre-vingtièmement. S'emploie pour le quatre-vingtième objet d'une série quand on compte par *primo, secundo*, etc.

OCTOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; γλῶσσα, langue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, remarquables par leur lèvre inférieure, qui est partagée en huit lobes.

OCTOGONAL, ALE. adj. (rad. *octogone*). Qui a huit angles. || Dont la base est un octogone.

*** OCTOGONE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὀκτω, huit; γωνία, angle). Géom. Qui a huit angles et huit côtes. Bassin octogone. Figure octogone. Il y a au milieu d'Athènes un petit temple *octogone*, et qui est encore tout entier, dont Pausanias ne fait point mention. (Du Loir.) Carrées d'abord, puis *octogones*, les tours romaines dominent les toits de la nef. (Merimée.) || Dont la base a huit angles.

— OCTOGONE. s. m. Figure polyzonale formée de huit angles et huit côtes. Un *octogone* parfait, régulier, irrégulier. (Acad.) Tous les angles intérieurs d'un *octogone* quelconque valent, pris ensemble, 1,080 degrés. (Brisson.)

— Fortif. Place qui a huit bastions.

OCTOGONIE. s. f. (radic. *octogone*). Bot. Syn. de SIMOCHEILE.

OCTOGONOTE. s. m. (ét. gr., ὀκτω, huit; γωνία, angle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour une douzaine d'espèces originaires d'Amérique.

OCTOGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀκτω, huit; γυνή, pistil). Bot. Qui a huit pistils. Fleur octogyne.

OCTOGYNIE. s. f. (radic. *octogyne*). Bot. Ordre de plantes, renfermant celles dont les fleurs ont huit pistils.

OCTOGYNIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à l'octogynie. Classe octogynique.

OCTOLEPIDE. adj. 2 g. (et. gr., ὀκτω, huit; λεπίς, ίδος, écaille). Hist. nat. Qui est formé de huit écailles, qui porte huit écailles.

OCTOLOBE, ÉE. adj. (ét. gr., ὀκτω, huit; λοβός, lobe). Bot. Qui est partagé en huit lobes.

OCTOMACULÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *octo*, huit; *macula*, tache). Entom. Qui a huit taches. Partie octomaculée.

OCTOMAGE. s. m. (ét. bas-lat., *octomagium*; de *octo*, huit). Droit coût. Redemande d'un huitième. Octomage des dîmes.

OCTOMÉRIE. s. f. (étym. gr., ὀκτω, huit; μέρος, partie). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des herbes qui croissent sous le tropique américain.

OCTONAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *octonarius*; fait de *octo*, huit). Hist. anc. Nom donné aux soldats qui formaient la huitième légion.

— Prosod. *Vers octonaire*. Vers latin de huit pieds.

OCTONÉ, ÉE. adj. (du lat. *octo*, huit). Bot. Qui est disposé huit par huit. Feuille octonée. L'aspérule odorante a des feuilles octonées.

OCTONÈME. adj. 2 g. (ét. gr., ὀκτω, huit; νῆμα, fil). Zool. Qui a huit bras ou tentacules.

OCTONERVÉ, ÉE. adj. (et. lat., *octo*, huit; *nervus*, nerf). Bot. Qui a huit nervures. Feuille octonervée. Pétale octonervé.

OCTONOCULÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *octo*, huit; *oculus*, œil). Entom. Qui a huit yeux. Araignée octonoculée. On dit aussi *octoculé*.

OCTOPENNÉ, ÉE. adj. (et. lat., *octo*, huit; *penna*, plume). Ornith. Qui a huit pennes ou plumes à la queue. Pie octopennée. Oiseau octopenné.

OCTOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *petalum*, pétale). Bot. Qui est formé de huit pétales. Corolle octopétale. La fleur du géranium est quelquefois octopétale. On dit aussi *octopétalé*.

OCTOPHORE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; φορός, porteur). Antiq. Litière qui était portée, chez les Romains, par huit esclaves.

OCTOPHYLLE. adj. 2 g. (étym. gr., ὀκτώ, huit; φύλλον, feuille). Bot. Qui est composé de huit folioles. Feuille octophylle.

— Antiq. ecclés. Bannière divisée en huit flammes ou huit languettes.

OCTOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a huit pieds.

— OCTOPODES. s. m. pl. Moll. Section des céphalopodes. || Famille de céphalopodes ayant pour type le genre poulpe. || Tribu de céphalopodes acétabulifères.

OCTOPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *punctum*, point). Entom. Qui offre huit points colorés.

OCTOPTÉRYX. s. m. (ét. gr., ὀκτω, huit; πτέρυξ, aile). Ornith. Syn. de CROTOPHAGE et de GUIRA.

OCTOPUS. s. m. (pr. *o-klo-puss*; ét. gr., ὀκτω, huit; ποῦς, pied). Moll. Nom scientifique du genre poulpe.

OCTORHDIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *radius*, rayon). Qui a huit rayons.

OCTOSÉPALE. adj. 2 g. (pr. *ok-to-sé-pale*; ét. lat., *octo*, huit; fr. *sépale*). Bot. Qui est formé de huit sépales. Calice octosépale.

OCTOSÉTACÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-to-cé-ta-cé*; et. lat., *octo*, huit; *seta*, soie). Hist. nat. Qui a huit soies.

OCTOSEXDÉCIMAL, ALE. adj. (pr. *ok-to-seks-de-ci-mal*; et. lat., *octo*, huit; *sexdecim*, seize). Minér. Qui a la forme d'un prisme à huit pans, terminé par des sommets à huit faces.

OCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE. adj. (pr. *ok-to-seks-vi je-zi mal*; et. lat., *octo*, huit; *sex*, six; *vigesimus*, vingtième). Minér. Qui a trente quatre faces.

OCTOSPORE. s. m. (étym. gr., ὀκτω, huit; σπορά, semence). Bot. Syn. de PÉZIZE.

OCTOSTÉMON. s. m. (ét. gr., ὀκτω, huit; στήμων, etamine). Bot. Syn. de TÉTRAZYGIE.

OCTOSTÉMONE. adj. 2 g. (et. gr., ὀκτω, huit; στήμων, etamine). Bot. Qui a huit etamines libres. Fleur octostemone.

OCTOSTOME. s. m. (étym. gr., ὀκτω, huit; στόμα, bouche). Helminth. Syn. d'OCTOBOTHRIE.

*** OCTOSTYLE.** adj. 2 g. (et. gr., ὀκτω, huit; στῦλος, colonne). Qui a huit colonnes. Temple octostyle. Façade octostyle.

— Hist. nat. Qui est muni de huit styles ou huit appendices.

— OCTOSTYLE. s. m. Archit. Ordonnance composée de huit colonnes.

OCTOSYLLABE. adj. 2 g. (pr. *ok-to-cil-labe*; et. lat., *octo*, huit; fr. *syllabe*). Qui a huit syllabes. Vers octosyllabe.

OCTOTHRIE. s. m. (étym. gr., ὀκτω, huit; θῆλυς, mamelon). Helminth. Syn. d'OCTOBOTHRIE.

OCTOTOME. s. m. (étym. gr., ὀκτω, huit; τομή, section). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour une espèce du Mexique et une des États-Unis.

OCTOTONE. s. m. (étym. gr., ὀκτώ, huit; τόνος, ton). Liturg. Syn. d'OCTOÈQUE.

OCTOTRIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *trigesimus*, trentième). Minér. Qui a trente-huit faces.

OCTOVALVE. adj. 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *valva*, valve). Bot. Qui a huit valves.

OCTOVIGÉSIMAL, ALE. adj. (étym. lat., *octo*, huit; *vigesimus*, vingtième). Minér. Qui a vingt-huit faces.

OCTRISE. s. f. S'est dit pour Octroi.

— Féod. Droit dû au seigneur pour acquits, lods et ventes.

*** OCTROI.** s. m. (radic. *octroyer*). Concession de quelque grâce ou privilège faite par le

prince. Lettre d'octroi. L'octroi des lettres de noblesse. Revoquer un octroi.

— Admin. Nom collectif des taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf les prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public. L'origine des octrois paraît remonter à l'établissement même du régime municipal. Les communes avaient besoin de se créer des ressources pour pourvoir à leur sûreté et à leur police intérieure; de là l'établissement des taxes locales, assises de préférence sur les objets de consommation, parce que d'ordinaire les habitants n'acquittent ces taxes qu'indirectement et en détail, et que par conséquent elles sont moins sensibles. Les droits d'octroi ne peuvent être en général imposés que sur des objets de consommation locale, qui doivent être compris dans les cinq catégories suivantes : les boissons et les liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux. *L'octroi* toujours croissant rend l'aliment toujours plus cher, donne une énorme prime aux falsifications. (Michelet.) || *Octroi de banlieue.* Perception établie dans les banlieues, autour des grandes villes, afin de restreindre la fraude. || *Octroi de bienfaisance.* Droits perçus à l'octroi des villes au profit des bureaux de bienfaisance et des hospices || *Octroi de mer.* Taxe locale prélevée sur le littoral au profit des communes et qui est répartie au prorata de la population. L'octroi de mer est le seul usité en Algérie, où il n'existe pas de villes rédimées. Il est perçu dans les ports de mer en même temps que les droits de douane et réparti entre toutes les villes, qu'elles soient ou non situées sur le littoral. || *Octroi de navigation.* Impôt qui se perçoit en faveur de l'Etat sur les choses transportées par les canaux et rivières navigables.

— Administration qui perçoit l'octroi. L'octroi de cette ville est très sévère.

— Bureau où l'on paye le droit d'octroi. Aller à l'octroi.

— Anc. cout. Subside accordé par le peuple au souverain. || *Octroi de la ville de Lyon.* Autorisation donnée par le roi à la ville de Lyon de lever sur elle des deniers.

OCTROIEMENT, s. m. S'est dit pour Action d'octroyer. || Permission ou autre grâce accordée. La scène de l'*octroiement* des Provinces-Unies au prince Louis était préparée. (Chateaubriand.)

OCTROYÉ, ÉE, part. pass. du v. Octroyer. S'empl. adjectiv. Grâce octroyée. Demande octroyée.

— *Octroyé par.* Il est une constitution universelle *octroyée* par Dieu lui-même, et rédigée en un seul article : Aime ton prochain comme toi-même. (Boiste.)

OCTROYEMENT, s. m. V. OCTROIEMENT.

* **OCTROYER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *auctorare*, accorder). Se conjugue comme *Employer*. Concéder, accorder. Octroyer une grâce. Octroyer une demande. Dieu octroie aux hommes ce qu'ils lui demandent de bon cœur et avec une fervente prière. Le roi octroyait jadis des récompenses à ceux qui l'avaient servi. Vous avez tous les biens et tous les plaisirs que l'amour *octroie* aux vrais amants. (Voiture.) Quel est ce grand secours que son bras vous *octroie?* (Rac.) Il leur *octroie* de vastes franchises civiles. (E. Quinet.) Aussi pour vous récompenser de votre galanterie, je vous *octroie* ma main à baiser. (Th. Gaut.) Ils avaient réussi à se faire *octroyer* de fortes garanties. (E. Renan.)

— s'OCTROYER, v. pron. Être, pouvoir être octroyé.

OCTUAL, s. m. Métrol. anc. Nom d'une mesure polonaise pour les liquides. Un octual de bière.

* **OCTUPLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *octuplus*, même signif.; de *octo*, huit). Qui contient huit fois. Trente-deux est octuple de quatre.

OCTUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Octupler. S'empl. adjectiv. Somme octuplée.

* **OCTUPLER**, v. a. 1re conj. (rad. *octuple*). Répéter huit fois; rendre huit fois plus grand. Octupler une somme. Octupler un nombre.

— s'OCTUPLER, v. pron. Être octuplé. Toutes les sommes peuvent s'octupler.

OCTYLAMINE, s. f. Chim. Substance obtenue en faisant chauffer à 100° pendant deux jours, un mélange d'iodure d'octyle et d'ammoniaque alcoolique.

OCTYLE, s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ὕλη, matière). Chim. Radical alcoolique renfermant huit atomes de carbone. || *Hydrure d'octyle.* Hydrure obtenu le plus souvent en chauffant de l'acide sébacique avec un excès de baryte et une petite quantité de sable.

OCTYLÈNE, s. m. (radic. *octyle*). Chim. Substance obtenue en chauffant un mélange composé d'une partie d'acide pélargonique et de quatre parties de chaux potassée.

OCTYLIQUE, adj. (rad. *octyle*). Chim. Se dit d'un grand nombre d'alcools et plus particulièrement de celui obtenu en traitant, par l'hydrate de potasse, l'huile de ricin ou ses dérivés.

* **OCULAIRE**, adj. 2 g. (du lat. *oculus*, œil). Anat. Qui a rapport à l'œil. || *Nerf oculaire.* Le nerf optique. || *Dents oculaires.* Les dents canines.

— *Médecine oculaire.* Médecine qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux.

— Diop. *Verre oculaire.* Verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope composé contre lequel on applique l'œil pour voir les objets.

— Gramm. *Diphtongue oculaire.* Réunion de deux ou plusieurs voyelles qui ne marquent qu'un seul son; *ai, au, œ, eu.* || *Rime oculaire.* Rime de deux mots se terminant de la même façon mais ayant une prononciation finale différente.

— Jurispr. *Témoin oculaire.* Celui qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux.

— Par anal. Que de connaissances *oculaires* on peut acquérir par le toucher même sans rien toucher du tout! (J.-J. Rouss.)

— Mus. *Clavecin oculaire.* V. CLAVECIN.

— Pharm. *Médicaments oculaires.* Ceux qui sont employés contre les maladies de l'œil.

— OCULAIRE, s. m. Ce qui est destiné à l'œil et non à l'oreille. Nos poètes, jaloux de l'*oculaire*, n'ont voulu compter pour rimes féminines que celles où l'e muet serait écrit. (D'Olivet.)

— Opt. Verre d'une lunette ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil. *L'oculaire* de cette lunette est cassé. (Acad.) || *Oculaire composé* ou *achromatique.* Oculaire à deux verres convexes, dont la combinaison a pour principal avantage de détruire la coloration des images. || *Oculaire dioptrique.* Lunette d'approche, télescope. || *Oculaire de Dollond.* Oculaire formé de quatre verres plans convexes achromatisés, dont les deux premiers tournent leurs faces vers l'objectif et les deux autres vers l'œil. || *Oculaire double.* Syn. de BINOCLE. || *Oculaire simple.* Celui avec lequel on ne considère les objets qu'avec un seul œil. On l'appelle aussi *monocle.* On ne cherche pas ordinairement à rendre les *oculaires* achromatiques, puisqu'ils tendent au contraire à diminuer la divergence des rayons. (Francœur.) On emploie quatre *oculaires* dans les lunettes terrestres, mais c'est pour redresser les images, qui sans cela seraient vues renversées, ainsi que cela arrive aux lunettes astronomiques et aux microscopes composés. (Fl.)

* **OCULAIREMENT**, adv. (rad. *oculaire*). Par le moyen de ses propres yeux. Se convaincre oculairement d'une chose, d'un fait.

OCULARISTE, s. m. Celui qui prépare les pièces concernant la prothèse oculaire et la représentation des maladies de l'œil.

OCULATION, s. f. (pr. *o-ku-la-cion*; ét. lat., *oculatio*; fait de *oculus*, bourgeon). Hort. Greffe en écusson.

OCULÉ, ÉE, adj. (du lat. *oculus*, œil). Qui a de bons yeux. Consolez-vous, bonne cousine, de n'avoir pas vu les glandes des cruciferes. De grands botanistes très bien *oculés* ne les ont pas mieux vues. (J.-J. Rouss.)

— Entom. Qui a de gros yeux.

— Hist. nat. Qui offre des taches circulaires de différentes couleurs, ayant la forme d'un œil.

— OCULÉES, s. f. pl. Entom. Tribu d'hémiptères géocorises, comprenant ceux qui ont les yeux très gros.

OCULÉ, ÉE, part. pass. du v. Oculer. S'empl. adjectiv. Pêchers oculés. Rosiers oculés.

OCULER, v. a. 1re conj. (rad. lat., *oculus*, œil, bourgeon). Hort. Greffer par oculation.

OCULI, s. m. (mot lat. signif. *yeux*. Liturg. Troisième dimanche de carême dont l'introit commence par ces mots *Oculi mei semper...*

OCULIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *oculus*, œil; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un œil. Pupille oculifère.

OCULIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *oculus*, œil; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un œil.

OCULINE, s. f. (du lat. *oculus*, œil). Zooph. Genre de polypiers lamelliféres, formé aux dépens des madrépores et établi pour des espèces fossiles des terrains secondaires ou tertiaires, et une douzaine d'espèces actuelles de la Méditerranée et des mers de l'Équateur. Oculine vierge. Oculine rose.

* **OCULISTE**, s. m. (du lat. *oculus*, œil). Anat. Celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux. L'*oculiste* a aussi pour mission de tâcher de voiler la mutilation qui résulte de la perte plus ou moins complète des parties qui entrent dans la constitution de l'œil. (Lemonnier.)

— Adjectiv. Médecin, chirurgien *oculiste.* (Acad.) Amasis, roi d'Égypte, ayant refusé à Cyrus l'envoi d'un célèbre médecin *oculiste*, qui il reclamait, ce refus occasionna une guerre sanglante, dans laquelle les Égyptiens succombèrent. (Dict. de la Conv.)

OCULISTIQUE, s. f. Chir. Connaissance des diverses maladies qui affectent les yeux et sont du domaine de l'oculiste.

— Adjectiv. Science, médecine oculistique.

OCULO-MUSCULAIRE, adj. 2 g. Anat. Qui a rapport aux muscles de l'œil. Nerf oculo-musculaire.

— OCULO-MUSCULAIRE, s. m. Nerf oculo-musculaire.

OCULO-PALPÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui tient à l'œil et aux paupières.

OCULO-PUPILLAIRE, adj. 2 g. Anatom. Qui se rapporte à l'œil et à la pupille.

OCULO-SPINAL, ALE, adj. (étym. lat., *oculus*, œil; *spina*, épine). Anat. Se dit des deux premières paires des nerfs rachidiens dorsaux, quand on les considère dans leurs rapports avec les yeux.

OCULO-ZYGOMATIQUE, adj. Anat. Se dit d'un trait qui unit le grand angle de l'œil au zygoma.

OCULUS-CHRISTI, s. m. (pr. *o-ku-lus-kris-ti*; mots lat. signif. *œil du Christ*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aster.

OCULUS-MUNDI, s. m. (pr. *o-ku-lus-mon-di*; mots lat. signif. *œil du monde*). Miner. Nom ancien de l'hydrophane.

OCYALE, s. m. (étym. gr., ὠκυς, rapide; lat. *ala*, aile). Ornith. Syn. de CACIQUE.

OCYDROME, s. m. (étym. gr., ὠκύς, rapide; δρόμος, course). Myth. Un des chiens d'Acteon.

— Entom. Syn. de LYMNÉE.

— Ornith. Genre établi pour quelques espèces de râles.

OCYDROMIE, s. f. (ét. gr., ὠκύς, rapide; δρόμος, course). Entomol. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des hybotides, établi pour quatre espèces de l'Europe centrale et occidentale.

OCYÉPÉS, adj. (ét. gr., ὠκύς, rapide; ἔπος, parole). Myth. Epithète d'Apollon.

OCYMOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄκιμον, basilic; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble ou a rapport au basilic.

OCYMOPHYLLE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄκιμον, basilic; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles sont semblables à celles du basilic. Plante ocymophylle.

OCYMUM, s. m. Bot. V. OCIMUM.

OCYPE, s. m. (étym. gr., ὠκύς, rapide; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphyliniens, établi pour plus de vingt espèces, la plupart européennes et quelques-unes américaines.

OCYPÈTE, s. m. (ét. gr., ὠκύς, rapide; πέτεσθαι, je vole). Arachn. Genre créé pour quelques espèces de trombidions.

— Ornith. Syn. de TROGONE.

OCYPODE, adj. 2 g. (ét. gr., ὠκύς, rapide; πούς, ποδός, pied). Myth. Surnom d'Apollon. || Une des Harpies.

— OCYPODE, s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des catométopes, type de la tribu des ocypodiens, établi pour huit espèces dont le type est l'ocypode des sables, qui habite les côtes de l'Amérique septentrionale et se creuse un trou profond dans le sable, où il s'engourdit pendant l'hiver.

OCYPODIEN, ENNE, adj. Crust. Qui ressemble à l'ocypode. || OCYPODIENS, s. m. pl. Tribu de décapodes brachyures ayant pour type le genre ocypode.

OCYPODITE, adj. 2 g. Crust. Syn. d'OCYPODIEN.

OCYPORITES, s. m. pl. Entom. Groupe de coléoptères pentamères appartenant à la famille des brachélytres.

OCYPTANE, s. m. (étym. gr., ὠκύς, rapide; ἵπταμαι, je vole). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, établi pour deux espèces de l'Amérique centrale.

OCYPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., ὠκύς, rapide; πτερόν, aile). Zool. Dont les ailes sont longues et pointues. Insecte ocyptère. Oiseau ocyptère.

— OCYPTÈRE, s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour huit espèces à vol rapide, vivant sur les fleurs et habitant l'Europe centrale et occidentale.

— Ornith. Syn. d'ARIAMIE et de LANGRAIEN.

OCYPTÉRÉ, ÉE, adj. Entom. Qui appartient, qui ressemble à l'ocyptère. || OCYPTÉRÉES, s. f. pl. Groupe d'insectes diptères ayant pour type le genre ocyptère.

OCYROÉ, s. f. (d'*Ocyroé*, nom myth.). Acal. Genre de méduses polystomes encore mal déterminé, mais classé généralement dans la famille des méduses gastriques, établi pour une espèce de l'île de With.

OCYROÉ. Myth. Une des Océanides. || Fille du Centaure Chiron.

OCYS, s. m. (pr. *o-ciss*; du gr. ὠκύς, rapide). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des subulipalpes, ayant pour type une espèce rencontrée en Allemagne et en Angleterre.

OCYTHOÉ, s. m. Moll. Genre établi par erreur pour un argonaute tiré de sa coquille et qui avait été pris pour un poulpe.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des micrognathes, établi pour des espèces dont le type se trouve aux Indes orientales.

OCYTOCIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὠκύς, rapide; τοκος, accouchement). Chir. Qui est propre à accélérer un accouchement. Médicament ocytocique. || Se dit plus particulièrement des potions ou pilules où entre l'ergot de seigle.

OD, s. m. Nom par lequel on désigne, dans le Coran, le principe céleste.

ODA, s. m. (du turc *oda*, chambre). Hist. ott. Chambrée. || Division des janissaires. || Chaque division des pages du sultan. || Compagnie de troupes régulières. || Secrétairerie du ministre des finances.

ODA-BACHI, s. m. Hist. ott. Officier de la maison du sultan. || Chef d'un oda. || Lieutenant ou capitaine de la milice. || Employé supérieur du ministère des finances.

ODACANTHE, s. f. (étym. gr., ὀδούς, dent; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour une espèce d'Europe, une du Sénégal et une de l'Amérique méridionale.

ODA GLANDARI, s. m. Hist. ott. Nom donné à quarante jeunes hommes de la maison du Grand Seigneur, destinés à la toilette du sultan.

* **ODALISQUE**, s. f. (ét. turque, *odalik*; fait de *oda*, chambre; litter. *chambrière*). Femme attachée au service des sœurs du sultan, de ses filles et de ses femmes, et dont les occupations sont de servir à table et de prendre soin des appartements.

— Abusivement, Femme destinée aux plaisirs du sultan, et qui fait partie de son harem. Ce sont généralement des esclaves géorgiennes, circassiennes, etc. Belle odalisque. Gracieuse odalisque. Les Ottomans ont seuls résisté à l'appel; mais d'effroyables tempêtes menacent ce peuple insociable, et trente ans ne s'écouleront pas sans que la voix puissante du canon ait proclamé l'émancipation des *odalisques*. (Brill.-Savar.)

ODATRIE, s. f. Erpét. Genre de lacertiens.

ODAX, s. m. (ét. gr., ὀδούς, dent). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des labroïdes, établi pour six espèces de la mer des Indes.

ODAXESME, s. m. (étym. gr., ὀδαξησμός; de ὀδάξειν, être mordicant). Pathol. Prurit qui annonce la sortie des dents. On dit moins bien *odaxisme*.

ODA-YAZIDGI, s. m. Hist. ottom. Ecrivain d'un oda.

ODDS, s. m. (mot angl. signif. *inégalité*). Turf. Inégalité de rapport existant dans un pari.

ODD-TRICK, s. m. (ét. angl., *odd*, impair; *trick*, levée). Jeux. Au whist, Septième levée.

* **ODE**, s. f. (du gr. ᾠδή, chant). Littér. Nom donné, chez les Grecs, à tout poème lyrique qui pouvait être chanté, et qui se distinguait en cela de l'élégie; telles sont les odes héroïques de Pindare, l'hymne de Cléanthe. Les *odes* et les cantiques, qui forment une poésie toute de sentiment, et qui étaient ordinairement accompagnés de la danse et du son des instruments, semblent demander des vers plus courts, qui s'élancent par bonds, qui se dardent comme des traits, et qui se ondent, par leur marche prompte et rapide, la vivacité des saillies auxquelles l'âme s'abandonne. (Rollin.)

A des tables nouvelles
Horace eût reçu ses *odes* immortelles. (Colnet.)

— Chez les modernes, Poème qui appartient au genre lyrique, et dans lequel le poète exhale les sentiments les plus intimes de son âme. Ce poème est divisé en strophes, semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers. O ode religieuse. Ode didactique. O le satirique. L'*ode héroïque* est celle dont le sujet et le style sont nobles, élevés. L'*ode anacréontique* célèbre le plaisir. La plus belle *ode* n'apprend rien et n'amuse guère; c'est la sonate de la littérature: qu'est-ce donc, quand elle est mauvaise? (Say.)

L'*ode* avec plus d'éclat, et non moins d'énergie,
Élève jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux;
Aux athlètes dans Pise elle ouvre la barrière,
Chante un vainqueur poudreux au bout de sa carrière;
Mène Achille sanglant au bord du Simois,
Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis.
(Boileau.)

— Au pluriel, Recueil qui contient les odes d'un auteur. Les odes de Pindare. Les odes d'Horace. Les odes de J.-B. Rousseau, de Malherbe, de Victor Hugo.

— Mus. *Ode-symphonie.* Poème mêlé de chant, de récitatif parlé et noté, dans lequel l'orchestre joue un grand rôle.

ODÉIDE, s. f. (étym. gr., ᾠδή, chant; εἶδος, ressemblance). Litter. Poème narratif, partagé en petites pièces de vers et en stances très courtes, et dont le style doit être fort concis.

* **ODELETTE**, s. f. (d'un dim. d'*ode*). Littér. Petite ode. Voyez si vous êtes un peu content de la petite *odelette* pour votre souverain le roi de Prusse. (Volt.)

ODELSRECHT, s. m. Loi en vertu de laquelle les paysans norvégiens pouvaient empêcher une nouvelle aliénation d'un patrimoine dont ils avaient été obligés de se défaire, par une déclaration faite tous les dix ans, constatant qu'ils avaient l'intention de le racheter.

ODELSTING, s. m. Nom de l'une des deux chambres dont se compose le storthing, ou diète de Norvège.

ODÉNATH (Septimius). Chef arabe de Palmyre, époux de Zénobie, fut l'un des plus grands capitaines de son temps. Il battit Sapor, roi de Perse, reçut le titre d'auguste de l'empereur Gallien, 263, et se préparait à marcher contre les Goths, après avoir fait un usurpateur, qui s'était révolté, quand son neveu, poussé, dit-on, par Zénobie, le fit assassiner dans un festin, avec He ode, son fils, à Héraclée, ville du Pont, 267.

ODENSÉE. Geogr. L'une des plus anciennes

villes de Danemark, capitale de la Fionie, sur l'Aue. Evêché. Cours, etoffes de laine, bières renommées : 21,000 hab.

ODENWALD. Geogr. Chaîne de collines, en Allemagne, entre le Neckar et le Mein.

* **ODÉON**, s. m. (étym. gr., ᾠδεῖον; de ᾠδή, chant). Antiq. Monument d'Athènes, où se faisaient les concours de musique et de poésie. Périclès construisit un second édifice de ce nom où l'on donnait des représentations dramatiques. Hérode Atticus en bâtit un troisième qui subsiste encore. On a écrit aussi *Odéum*.

— Nom donné à l'un des théâtres de Paris situé dans le faubourg Saint-Germain, parce que les opéras et les pièces mêlées de chant devaient primitivement former le fond du répertoire. Abandonné à plusieurs reprises, il est devenu le second Théâtre Français.

ODÉOPHONE, s. m. (étym. gr., ᾠδή, chant; φωνή, voix). Mus. Instrument ressemblant au clavicylindre, inventé à la fin du XVIIIe siècle, et qui n'eut qu'un succès passager.

ODER. *Viadrus*. Géogr. Fleuve d'Allemagne, vient des Geisenker Gebirge, sur les frontières de Moravie, coule du S.-E. au N. O., est navigable à Ratibor; passe à Kosel, Oppeln, Brieg, Breslau, Glogau (Silésie); Crossen, Francfort, Custrin (Brandebourg); Stettin (Poméranie). Il forme la lagune de Stettin, et se jette dans la mer Baltique par trois embouchures, que séparent les îles de Wollin et d'Usedom; on les nomme *Dievenow*, *Swine* et *Peene*; le port de Swinemunde est dans l'île d'Usedom. L'Oder a pour affluents : à gauche, l'Oppa, la Neisse de Silésie, la Weistritz, la Katzbach, le Bober, la Neisse de Lusace, l'Ucker; à droite, l'Oisa et la Wartha. Il a 950 kil. de cours.

ODESSA. Géogr. Ville de Russie, sur la mer Noire, dans le gouvernement et à 180 kil. O. de Kherson. En 1794, Catherine II fit du village d'*Hadji Bey* une belle ville; déclarée port franc, son commerce devint prodigieux, sous la direction du duc de Richelieu, 1803-1815. Chantiers de construction; grand commerce de grains, de laines, cuirs, chanvre, goudron, suifs, soieries, savons, etc.; 217,000 hab.

ODET. Géogr. Rivière de France (Finistère), navigable à Quimper, descend des montagnes Noires, passe à Quimper et se jette dans l'anse de Benaudet, après un cours de 60 kil.

* **ODEUR**, s. f. (et. lat., *odor*, même signif.). Impression produite sur l'organe de l'odorat par les émanations de certains corps. Bonne odeur. Mauvaise odeur. Odeur suave. Odeur faible. Odeur forte. Odeur douce, agréable. Une lecture sans grâces est une fleur sans *odeur*. (Boiste.) L'acide vitriolique est absolument sans *odeur* et sans couleur. (Buff.) C'est principalement par les *odeurs* que les plantes attirent les animaux. (B. de St-P.) La chair du requin a un goût de raie, avec une forte *odeur* d'urine. (Id.) Il est des moyens de produire des *odeurs* bonnes ou mauvaises à volonté, en plaçant certains corps dans les circonstances convenables au développement de ces *odeurs*. (C.-P. Brard.) Telle Vénus se fit connaître, dans les bois de Carthage, à sa démarche et à l'*odeur* d'ambroisie qu'exhalait sa chevelure. (Chateaub.) Ton haleine exhale, comme celle des loups, l'*odeur* du carnage. (Id.) Un de nos plus grands monarques, Louis XIV, n'aimait pas les *odeurs* agréables. (Cloquet.) L'*odeur* du romarin fait reconnaître les côtes d'Espagne à quarante milles en mer. (Id.) C'est l'alcool qui est le meilleur véhicule de l'*odeur* des substances balsamiques. (Id.) Les gants conservent parfaitement l'*odeur* de l'ambre. (Id.) Certaines *odeurs* de plantes se développent par la dessiccation. (Id.)

> Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents
> Monter comme l'*odeur* d'un agréable encens!
> (RACINE.)
>
> De ces mets savoureux qu'un art brillant enfante
> D'une connaître point l'*odeur* appétissante. (COLNET.)
>
> Sa chevelure, en longs anneaux flottante,
> Exhale au loin une céleste *odeur*. (BAOUR-LORM.)

— *Odeurs alliacées*. Celle de l'ail, de l'assa fœtida et de plusieurs autres sues gommo-résineux. || *Odeurs ambrosiaques*. Celle de l'ambre, du musc, etc. || *Odeurs aromatiques*. Celle des fleurs d'œillet, des feuilles de laurier, etc. || *Odeurs fétides*. Celle du bouc, du grand satyrion, de l'arroche puante, etc. || *Odeurs fragrantes*. Celle des fleurs de tilleul, de lis, de jasmin, etc. *Odeurs nauséeuses*. Celle des fleurs de vératre, de stavésie variée, etc. || *Odeurs repoussantes*. Celle de l'œillet d'Inde et de beaucoup de plantes de la famille des solanées.

— Absol. Parfum. Avoir de l'odeur. Se mettre de l'odeur. Craindre les odeurs. Abuser des odeurs.

— Par anal. Se dit aussi des fleurs et des ornements de rhétorique. Les fleurs de Sénèque ont des *odeurs* trop fortes. (Costar.)

— Fig. Impression, effet produit sur l'esprit par une chose morale, par un acte, une œuvre quelconque. Saint François de Sales, dont les vertus et les pieux écrits ont lassé dans l'Eglise une *odeur* divine. (Bossuet.) Les Pays-Bas doivent au P. Bourgoing l'établissement de tant de maisons qui ont répandu au loin la bonne *odeur* de l'Evangile. (Id.) L'*odeur* de votre vie se conservera toujours au milieu de nous avec les descendants qui succéderont à vos noms. (Massillon.) Il n'y a point d'*odeur* si agréable que celle des louanges; mais il n'y en a point qui porte si vite à la tête. (Noel.) Il y a des funérailles d'où s'exhale une *odeur* de vie. (L. Veuillot.)

— Par extens. Se dit des personnes en ce sens. Vous répandez la bonne *odeur* de Jésus-Christ partout où celle de votre sang est répandue. (Mass.) *Odeur* de sainteté se sentait à la ronde. (Voltaire.

— Fig. *Bonne, mauvaise odeur*. Bonne ou mauvaise réputation.

> Croyez-vous que le prince, en cet âge de feu,
> Vive avec moi tout l'ordre et toute la pudeur
> D'où dépend notre gloire et notre bonne *odeur*?
> (ROTROU.)

— *Vivre en odeur de*. Avoir la réputation de. Gilliatt vivait en *odeur* de sorcellerie. (V. Hugo.)

— *Mourir en odeur de sainteté*. Après avoir vécu saintement, mourir de même. Après avoir longtemps voyagé, elle se fixa à Troyes, où elle mourut en *odeur* de sainteté. (Mérimée.)

— *Être en odeur de sainteté auprès de quelqu'un*. Être bien dans son esprit.

— Impression que les corps laissent dans l'air, et que flairent les animaux d'un odorat exquis. Le loup sent l'odeur de la poudre.

— Fig. *Odeur de la poudre*. Sorte d'exaltation produite sur l'esprit par la guerre, par les combats.

— Phys. *Odeur électrique*. Odeur que l'on sent à l'approche d'un corps actuellement électrisé.

— Techn. *Odeur de meule*. Odeur que la farine contracte par des meules neuves.

— Ce mot était masculin au XVIe siècle. L'*odeur* du vin combien est plus friand. (Rabelais.)

ODEYPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le sud de l'ancien Adjemir; capitale de la principauté d'Odeypour, dite aussi *Mewar*.

ODÉZIE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes du groupe des phalénites, établi pour une espèce de la Lozère et une de la Gallicie méridionale.

ODIEN, s. m. Hist. relig. Syn. d'AUDÉEN.

ODIER (Antoine). Industriel, né à Genève, 1766-1853, fonda une des plus considérables fabriques de toiles peintes, à Wasserling (Haut-Rhin), et fut pair de France.

* **ODIEUSEMENT**, adv. D'une manière odieuse. Interpréter odieusement un passage, une phrase. Vivre odieusement. Mesmer se plaignait que les savants et les médecins repoussaient avec mépris sa doctrine et le persécutaient *odieusement*. (Virey.)

* **ODIEUX, EUSE**, adj. (ét. lat., *odiosus*; fait de *odium*, haine). Qui est digne de haine. Homme odieux. Femme odieuse. Être odieux. Rendre odieux. Devenir odieux. Les médisants sont plus *odieux* que les sots. (Mlle de Scudery.) C'est un monstre *odieux*. (Boil.)

— Par exagér.

> La mère de Valère est mauvaise, ennuyeuse,
> Sans usage du monde, une femme *odieuse*. (GRESSET.)

— Qui excite la haine, l'aversion, en parlant des choses. Discours odieux. Race odieuse. Sang odieux. Visage odieux. Nom odieux. Loi odieuse. Nous trouvons *odieux* dans autrui l'égoïsme qui dirige nos actions. (Boiste.) Ce n'est pas que le caractère du médisant ne soit *odieux* devant les hommes, comme il est abominable aux yeux de Dieu. (Massill.) L'*odieux* préjugé n'a point d'accès dans cette heureuse contrée. (J.-J. Rouss.) Rendre la vertu aimable et le vice *odieux*. (Did.) Le tout vous force la chaîne est *odieuse*. (La Harpe.) Oublier un bienfait, c'est un crime *odieux*. (Colnet.) Rappelez-vous combien étaient abominables et *odieux* les récits qu'on faisait sur les populations des villes. (Gambetta.) C'est sous cette forme *odieuse*, qui n'est point sa physionomie véritable, qu'Hermès apparaît dans le drame d'Eschyle. (P. de St-Victor.)

> Plus loin, des malheureux, couchés sur la poussière,
> Se disputaient encore, à leurs derniers moments,
> Les restes *odieux* des plus vils aliments. (VOLTAIRE.)

— Fig. Qui produit une impression désagréable. Envoyez des mauvais sons le concours *odieux*. Boileau.)

— Par extens. C'était bien la peine de faire monter de la terre des nuages d'un gris *odieux*. (Th. Gautier.)

— *Odieux à*. Les grands sont *odieux* aux petits. (La Bruyère.) Toute société tyrannique et entêtée de l'esprit doit être *odieuse* au public et souvent à charge à elle-même. Duclos.)

> Tous les hommes me sont à tel point *odieux*
> Que je serais fâché d'être sage à leurs yeux. (MOL.)

— *Odieux par*. Être odieux par ses crimes.

— Loc. prov. *Toute comparaison est odieuse*. Expression usitée pour signifier que souvent les comparaisons que l'on veut établir entre deux personnes peuvent blesser celle qui en est l'objet ou toutes les deux.

— Anc. jurispr. Qui n'est pas favorable, qui est onéreux. Cause odieuse.

— Substantiv. Ce qui est odieux, chose odieuse. Tout l'*odieux* de cette mesure retomba sur lui. Acad.) L'arbitraire se charge de tout l'*odieux*. (Boiste.) Vous pouvez répandre à pleines mains sur ce projet et l'*odieux* et le ridicule. (D'Alembert.)

ODILE (Sainte). Patronne d'Alsace, abbesse d'Hohenbourg, morte en 690. Fête, le 13 décembre.

ODILON DE MERCŒUR (Saint). Né en Auvergne, 962-1049, cinquième abbé de Cluny, dirigea pendant cinquante ans cette abbaye avec beaucoup de sagesse. C'est lui qui institua la fête de la *Commémoration des morts*. Il a laissé une *Vie de sainte Adelaïde*, seize sermons, que ques lettres et quelques petits poèmes médiocres. Fête, le 2 janvier.

ODIN, WODEN ou WUODAN, surnommé *le Père de tout*, ou *le Dépopulateur*, *le Père du carnage*. Myth. scand. Le premier et le plus grand des dieux scandinaves, le père de la race des Ases, à la fois créateur et guerrier. Du haut de son palais dans les nues (le *Walhalla*), il animait les soldats au carnage et recevait dans ses demeures les ombres des braves tués en combattant. Il eut plusieurs enfants de sa fille *Freya*, dont il fit sa femme, entre autres *Thor* et *Balder*. On le représente monté sur son grand destrier à huit pieds, *Sleipnir*, la lance à la main, un corbeau sur chaque épaule. Selon les légendes, il aurait vécu au IIe siècle avant J.-C., aurait soumis la Scandinavie, et, législateur religieux et politique des Scandinaves, aurait été plus tard adoré comme le premier des dieux.

ODINE, s. f. Bot. Genre de térébinthacées anacardiées, établi pour des arbres de l'Afrique et des Indes orientales.

ODINIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à Odin ou à sa religion. Antiquités odiniques.

ODIOSITÉ, s. f. S'est dit pour Qualité de ce qui est odieux, haïssable.

ODIOT. Orfèvre français, né à Paris en 1763, mort en 1850, conquit une réputation européenne.

ODJAK, s. m. (mot turc, littéralem. *foyer*). Hist. or. Corps des janissaires.

— *Odjak-iman*. Aumônier des janissaires.

ODMYLE, s. m. Chim. Sulfure obtenu par distillation, avec du soufre, de l'huile d'olive, de l'huile d'amandes douces ou de l'acide oléique.

ODOACRE. Roi d'Italie de 476 à 493; fils d'un certain Edecon, secrétaire d'Attila, il aurait erré quelque temps en Norique, puis gagné l'Italie, où il devint chef des barbares confédérés et surtout des Hérules. Il déposa Romulus Augustule en 476; le sénat le reconnut comme roi. Pendant son règne, Odoacre se montra chef sage, énergique et juste. Mais il était arien et se brouilla avec l'empereur d'Orient Zénon, qui envoya contre lui Théodoric et ses Ostrogothis. Défait sur les bords de l'Isonzo, 490, à Vérone, près de l'Adda, Odoacre se défendit dans Ravenne jusqu'en 493, capitula et fut massacré dans un festin.

ODOBÈNE, s. m. (ét. gr., ὠδός, seuil; βαίνω, je marche). Mamm. Groupe de pinnipèdes.

ODOGÉNIE, s. f. (ét. gr., ὀδούς, dent; γενείον, menton). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour quelques espèces détachées des dytomes.

ODOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., ὁδός, route; γράφω, je décris). Didact. Description des routes, des rues, etc.

ODOGRAPHIQUE, adj. 2 g. (rad. *odographie*). Didact. Qui indique les routes, les rues, etc. Instrument odographique.

ODOLLAM, s. m. (pron. *o-dol-lamm*). Bot. Nom indien du cerbère.

* **ODOMÈTRE**, s. m. (ét. gr., ὁδός, chemin; μετρέω, je mesure). Phys. Nom de différents appareils servant à mesurer une longueur du chemin parcouru par une voiture, ou les pas que l'on fait. Ces instruments, en forme de montres, se composent de roues faisant mouvoir avec lenteur des aiguilles sur un cadran gradué. Les uns se mettent dans la poche du voyageur, les autres s'adaptent à la roue d'une voiture. Ils sont mis en jeu par une chaîne dont l'un des bouts est attaché à la jambe de celui qui le porte, ou bien à un levier sur lequel agit le mouvement de la roue.

— Petit instrument muni d'un timbre qui sert à marquer le nombre des voyageurs dans un omnibus. En ce sens, on dit plus souvent *compteur*.

— Techn. Instrument qui sert à faire connaître le nombre des tours de manivelle exécutés par les ouvriers qui manœuvrent à une machine.

— Quelques-uns écrivent *hodomètre* à cause de l'esprit rude qui se trouve dans l'étymologie grecque.

ODOMÉTRIE, s. f. (rad. *odomètre*). Phys. Art de mesurer les distances parcourues. || Art de faire des odomètres. Apprendre l'odométrie.

ODOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'odométrie ou à son emploi.

ODON (Saint). Deuxième abbé de Cluny, né dans le Maine ou à Tours, mourut en 943. Il a écrit quelques vies de saints, entre autres celle de *Saint Grégoire de Tours*, et un ouvrage considérable intitulé *Collationes* (*Conférences*). Fête, le 18 novembre.

— ODON (Saint). Archevêque de Cantorbéry, né dans la province d'Est-Anglie, 875-961, a laissé des *Constitutions synodales*. Fête, le 4 juillet.

— ODON DE CONTEVILLE. Fils d'Herluin, comte de Conteville, et de la belle *Arlette*, frère utérin de Guillaume le Conquérant, 1032-1097, fut évêque de Bayeux à dix-sept ans, 1049. Il prit une grande part à la conquête de l'Angleterre, obtint dans le partage le comte de Kent, avec 153 fiefs, et voulant devenir pape, pilla, rançonna le pays, afin d'acheter des suffrages. Guillaume l'emprisonna à Rouen. Guillaume le Roux confisqua tous ses biens d'Angleterre. Alors Odon se croisa et mourut à Palerme.

— ODON DE DEUIL. Homme d'Eglise, né à Deuil, près de Montmorency, fut chapelain de Louis VII à la seconde croisade, et écrivit *De Ludovici VII, Francorum regis, Profectione in Orien em*; il fut, après Suger, abbé de Saint-Denis, et mourut en 1162.

ODONATES, s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes correspondant aux libellulides.

ODONDAR-BACHI, s. m. Officier de la cour du schah de Perse.

ODONECTIDE, s. f. (ét. gr., ὀδούς, chemin; νηκτής, qui nage). Bot. Syn. de POGONIE. On dit aussi *odonecte*.

ODONESTIDE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce européenne. On dit aussi *odonecte*, s. m.

ODONIE, s. f. Bot. Syn. de GALACTIE.

O'DONNELL (Joseph-Henri). Homme de guerre espagnol, né en Andalousie, 1769-1834, servit contre la France, devint comte d'Abisbal, capitaine général de l'Andalousie et gouverneur de Cadix. En 1820, il se prononça pour le mouvement insurrectionnel dans Riego avait donné le signal; se rendit suspect, et se réfugia en France, où il mourut. || O'DONNELL (Léopold), comte de Lucena. Homme de guerre et homme d'État espagnol, 1808-1867, était capitaine à dix-neuf ans et colonel à vingt-cinq. Il se déclara pour la régente Christine en 1833, et, à la fin de la guerre, était lieutenant général. Il soutint la régente contre Espartero, et fut contraint de se retirer en France, 1840. Il contribua à la chute d'Espartero et fut nommé capitaine général à Cuba en 1843. Il entra au Sénat et fut dès lors l'adversaire de la cour; se souleva en 1854 (combat de Vicalvaro), s'imposa comme ministre à la reine Isabelle, et devint président du conseil en 1858. Il eut le commandement en chef dans la guerre contre le Maroc, 1859, prit Tetuan, 1860, après une belle victoire, reçut le titre de duc de Tetuan, remporta de nouveaux avantages, s'empara de Tanger, et imposa la paix au Maroc. Nommé maréchal, il présida encore le conseil en 1865.

ODONTAGOGUE, s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent; ἀγωγός, qui fait sortir). Chir. Instrument qui sert à arracher les dents.

ODONTAGRE, s. f. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent; ἄγρα, proie). Médec. Douleur rhumatismale ou goutteuse des dents.

— ODONTAGRE, s. m. Espèce d'instrument pour arracher les dents.

* **ODONTALGIE**, s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent; ἀλγος, douleur). Pathol. Douleur des dents souvent accompagnée de gonflement fluxionnaire de la joue. Odontalgie violente, inflammatoire. Cause d'odontalgie. Produire l'odontalgie. Odontalgie par maladie de la dent. Odontalgie incurable. L'*odontalgie* causée par l'action des corps totalement extérieurs cesse en empêchant leur contact d'avoir lieu. (Mérat.) L'*adontalgie*, genre de douleur très pénible et très fréquent, se guérit le plus souvent par l'extraction de la dent, lors même qu'elle ne serait pas malade dans son tissu. (Id.)

* **ODONTALGIQUE**, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'odontalgie. Fluxion odontalgique. || Qui est propre à calmer les douleurs des dents. Elixir odontalgique. Poudre odontalgique. Presque tous les dentistes ont un élixir *odontalgique* qu'ils vantent contre les douleurs des dents, et auquel ils attribuent en outre beaucoup d'autres propriétés merveilleuses. (Mérat.)

— ODONTALGIQUE, s. m. Remède propre à calmer les douleurs de dents. Un odontalgique. Un bon *odontalgique*. (Acad.)

ODONTANDRE, s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent; ἀνήρ, ἀνδρός, organe mâle). Bot. Genre d'arbrisseaux originaire de la Nouvelle-Grenade et rapporte avec doute à la famille des méliacées.

ODONTARRHÈNE, s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent; ἄρρην, mâle). Bot. Genre de crucifères alyssinées, établi pour des arbrisseaux croissant en Europe et en Asie.

ODENTÉE, s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent). Entom. Syn. de BOLBOCÈRE.

ODONTELLE, s. f. (dimin. du gr. ὀδούς, ὀντος, dent). Bot. Genre d'algues de la famille des diatomées.

ODONTHALIE, s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent; ἅλιος, marin). Bot. Syn. de RHODOMÈLE.

ODONTIASE, s. f. pr. *o-don-ti-aze*; du gr. ὀδούς, ὀντος, dent). Pathol. Ensemble des phénomènes auxquels donne lieu le développement des germes dentaires, la sortie des dents et leur destruction.

ODONTIE, s. f. (pr. *o-don-ti*; ét. gr., ὀδοντιάς, denté). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des pyralides, établi pour une espèce européenne.

— Bot. Syn. d'ERINACÉE.

ODONTINE, s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent). Pharm. Remède propre à guérir le mal de dents. || Plus particulièrement, Mélange aromatisé de quelque essence et composé de magnésie et de beurre de cacao.

ODONTIONOPE, s. f. (pr. *o-don-ti-o-nope*; ét. gr., ὀδούς, ὀδοντος, dent; πούς, pied). Entom.

Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour cinq espèces d'Afrique et d'Australie

ODONTIQUE. adj 2 g. Synon. d'ODONTALGIQUE.

ODONTISME. s. m. Antiq. gr. Air de flûte joué sur un ton très aigu.

ODONTITE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent). Pathol. Inflammation de la pulpe dentaire.

— Bot. Genre d'herbes trouvées en Allemagne et appartenant à la famille des scrofulariées rhinanthées.

ODONTOBIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; βίος, vie). Helminth. Genre de vers trouvés en abondance dans l'enduit muqueux qui recouvre les fanons de la baleine.

ODONTOCARE s.m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; καρίς, noyau) Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour deux espèces de la Grèce et du territoire de Tanger.

ODONTOCARPHE. s. f. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; κάρφη, paille). Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des herbes chiliennes.

ODONTOCÈRE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lycusites.

— ODONTOCÈRE. s. f. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour cinq espèces de l'Europe centrale et occidentale. || Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour trois espèces du Brésil et de la Guyane.

ODONTOCHÈLE. s. f. (pr. *o-don-to-kèle* ; ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; χεῖλος, lèvre) Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélètes, établi pour une quarantaine d'espèces qui vivent dans les forêts de l'Amérique équinoxiale. On dit aussi *odontochile*.

ODONTOCNÈME. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; κνήμη, jambe). Entom. Section du genre deracanthe.

ODONTOCORYNE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille de curculionides gonatocères, établi pour une espèce brésilienne.

ODONTODÈRE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des eupodes, ayant pour type une espèce d'Australie.

ODONTODERME. adj. 2 g. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; δέρμα, peau). Bot. Qui a le chapeau garni de dents en dessous. || ODONTODERMES. s. m. pl. Classe établie autrefois pour les espèces de champignons qui ont le chapeau garni de dents en dessous.

ODONTOGÉNÉSIE. s. f. Physiol. Syn. d'ODONTOGÉNIE.

ODONTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; γένεσις, génération). Physiol. Génération des dents.

— Médec. Partie de la physiologie qui traite de la manière dont les dents se développent.

ODONTOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; γλῶσσα, langue) Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des herbes qui croissent sous le tropique américain.

ODONTOGLYPHE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; γλύφω, je polis). Chir. Instrument propre à nettoyer les dents.

ODONTOGNATHE. s. m. (pron. *o-don-to-gnhate* ; ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; γνάθος, mâchoire). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des clupéoïdes, établi pour une espèce de la Guyane à teinte vivement argentée et appelée aussi *odontognathe argentinné*.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce brésilienne.

ODONTOGNATHIE. s. f. (pron. *o-don-to-gnha-ti* ; ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; γνάθος, mâchoire). Bot. Syn. de CENTROPHYLLE.

ODONTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; γράφειν, description) Description des dents.

ODONTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odontographie.

*** ODONTOÏDE**. adj. 2 g. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; εἶδος, forme). Anat. Qui a la forme d'une dent. Se dit de l'apophyse située à la face supérieure de la seconde vertèbre du cou. L'apophyse odontoïde.

— ODONTOÏDE. s. m. Paléont. Nom donné aux glossopètres ou dents de poissons fossiles.

ODONTOÏDIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. Ligaments odontoïdiens.

ODONTOLITHE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; λίθος, pierre). Médec. Tartre des dents ; incrustation de couleur jaunâtre qui se forme à la base des dents.

— Minér. Nom donné à la turquoise osseuse, qui doit son origine à des os fossiles, surtout à des dents d'animaux, dont le principe colorant est le sulfate de fer.

ODONTOLITHIASE. s. f. Médec. Formation de l'odontolithe ou du tartre des dents.

*** ODONTOLOGIE**. s. f. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; λόγος, discours). Discours, traité sur les dents.

— Partie de la médecine qui traite des maladies et de l'hygiène des dents.

ODONTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'odontologie.

ODONTOLOGISTE. s. m. Celui qui écrit ou a écrit sur l'odontologie.

ODONTOLOME. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; λῶμα, frange). Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des arbustes du Venezuela.

ODONTOLOPHE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; λόφος, aigrette). Bot. Genre de composées cynarées, très voisin de la centaurée.

ODONTOMAQUE. s. m. (étym. gr., ὀδοντομάχης, qui combat avec les dents). Entom. Genre d'hymenoptères, tribu des formiciens, établi pour trois espèces de l'Amérique du Sud. ||Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Afrique méridionale.

ODONTOME. s. m. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent). Chir. Tumeur formée à côté d'une dent et recouverte d'émail. || Tumeur composée d'ivoire et d'émail, ayant l'apparence d'une masse dentaire, qui se développe en grand nombre, chez quelques enfants, consécutivement à la genèse des follicules dentaires.

ODONTOME. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; ὦμος, épaule). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, établi pour deux espèces américaines, analogues aux chrysobothris.

ODONTOMÈRE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; μηρός, cuisse). Entom. Syn. de CHRYSOBOTHRIS.

ODONTOMYIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, tribu des stratyomides, établi pour seize espèces exotiques et douze de l'Europe centrale et occidentale.

ODONTONYX. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes. || Syn. d'OLISTHOPE.

ODONTOPE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; πούς, pied). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, section des geocorises, établi pour deux espèces du Sénégal et du Bengale. ||Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour trois espèces de l'Afrique occidentale. || Syn. de PRIONOMÈRE.

ODONTOPÉTALE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; fr. *petale*). Bot. Syn. de MONSONIE.

ODONTOPETRE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; πέτρα, pierre). Syn. de GLOSSOPETRE.

ODONTOPHORE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; φορός, qui porte). Ornith. Genre de perdrix.

ODONTOPHYIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; φύω, je nais). Pathol. Production de dents ; dentition.

ODONTOPLEURE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; πλευρά, flanc). Crust. Genre de crustacés trilobites. || ODONTOPLEURES. s. m. pl. Famille de crustacés ayant pour type le genre odontopleure.

ODONTOPTÈRE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; πτερόν, aile). Bot. Genre de composées cynarées, classé aussi avec les arctotis.

ODONTOPTERIS. s. f. (pr. *o-don-to-ptéris* ; étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, établi pour cinq espèces trouvées dans les terrains houillers. || Syn. de LYGODION. || On dit aussi *odontoptéride*.

ODONTORHAMPHE. adj. 2 g. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; ῥαμφος, bec). Ornith. Qui a les mandibules garnies de dentures bien prononcées sur les bords. ||ODONTORHAMPHES. s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux dont les mandibules présentent quelques dentelures sur les bords.

ODONTORHINE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; ῥίς, nez) Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Asie centrale.

— ODONTORHINE. s. f. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabeides melitophiles, établi pour deux espèces de l'Afrique méridionale.

ODONTORHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines semblables à de petites dents enchâssées les unes dans les autres.

ODONTORRAGIE. s. f. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement du sang par l'alvéole, à la suite de l'extraction d'une dent ou de plusieurs.

ODONTORRAGIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui appartient, qui a rapport à l'odontorragie.

ODONTORTHOSIE. s. f. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; ὀρθός, droit). Chir. Art de corriger la déviation des dents.

ODONTORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; ῥύγχος, bec). Ornith. Syn. de DENTIROSTRE.

ODONTOSCÉLIDE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; σκελίς, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour sept espèces de l'Amérique méridionale. || Genre d'hémiptères hétéroptères, tribu des scutelleriens, dont l'espèce type, l'odontoscélide scarabéoïde, vit sur les fleurs aux environs de Paris. || Syn. de PROMECODÈRE.

ODONTOSE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent). Physiol. Dentition. Peu usité.

ODONTOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; στόμα, bouche). Moll. Qui a la bouche ou l'ouverture dentée.

ODONTOSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; στύλος, style). Moll. Qui offre un pli dentiforme, faisant saillie en avant.

— ODONTOSTYLE. s. m. Bot. Syn. de BOLBOPHYLLE.

ODONTOTARSE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; fr. *tarse*). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, section des géocorises, établi pour deux espèces du littoral nord et du littoral sud de la Méditerranée.

ODONTOTE. s. f. (et. gr., ὀδοντωτός, denté). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des eupodes, tribu des cassidaires, établi pour plus de quarante espèces américaines.

ODONTOTECHNIE. s. f. (pr. *o-don to-tekni* ; et. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; τέχνη, art). Chir. Art du dentiste.

ODONTOTECHNIQUE. adj. 2 g. (pr. *o don to-tek-nike*). Qui appartient, qui a rapport à l'odontotechnie.

ODONTOTHÈQUE. s. f. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; θήκη, boîte). Anat. Capsule dentaire.

ODONTOTHRIPS. s. m. (pron. *o-don-to-tripss* ; etym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; fr. *thrips*). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, formé aux dépens des thrips.

ODONTOTRIMME. s. m. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; τρίμμα, objet frotté). Substance propre à nettoyer les dents. Acheter un odontotrimme.

ODONTOTRIQUE. s. m. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; θρίξ, τριχός, poil). Bot. Genre de composées encore mal déterminées et croissant au Mexique.

ODONTOXESTE. s. m. (étym. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; ξέω, je racle). Chir. Instrument qui sert à enlever la carie des dents.

ODONTRIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀντος, dent ; τρία, trois). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour trois espèces de la Nouvelle-Zélande.

ODOPÈTE. s. f. (ét. gr., ὁδός, route ; πατέω, je foule aux pieds). Arachn. Genre non encore déterminé et qui paraît composé d'espèces de trombidions.

ODOPHYLACE. s. m. (ét. gr., ὁδός, chemin ; φύλαξ, gardien). Antiq. Soldat qui veillait à la sûreté des chemins.

ODORABILITÉ. s. f. (rad. *odorable*). Qualité de ce qui affecte l'odorat.

ODORABLE. adj. 2 g. (rad. *odorer*). Se dit de ce que l'on peut sentir, de ce qui peut être apprécié par l'odorat.

ODORANT. part. prés. du v. Odorer. Qui odore. Des personnes odorant une fleur.

*** ODORANT, ANTE**. adj. Qui répand une bonne odeur. Fleur odorante. Jasmin odorant. Rose odorante. Oranger odorant. Corpuscule odorant. Parties odorantes. Le gazon verdoyant, épais, mais court et serré, était mêlé de serpolet, de baume, de thym, de marjolaine, et d'autres fleurs *odorantes*. (J.-J. Rouss.) Chaque anthère est une boîte qui s'ouvre quand elle est mûre, et verse une poussière jaune très *odorante*. (H. L'Arabie, cette heureuse contrée qui porte les parfums et les gommes *odorantes*... (Volt.) L'*odorante* ambroisie emplit des vases d'or. (Delille.) On prépare un bûcher composé de bois *odorants*. (Chateaub.)

Aux cimetières noirs les ifs sont destinés,
Les beaux lis *odorants* pour les jardins sont nés.
(BELTZEN.)

— Qui exhale une odeur quelconque. On regarde généralement comme salutaires les émanations *odorantes* qui s'échappent du corps des animaux jeunes et vigoureux. (Cloquet.

Une meute pressante
D'un agile chevreuil suit les pas *odorants*.
(A. CHÉNIER.)

*** ODORAT**. s. m. (pr. *o-do-ra* ; du lat. *odor*, odeur). Sens par lequel nous jugeons des odeurs. Odorat excellent, subtil. Odorat fin. Blesser l'odorat. Ne pas avoir d'odorat. Le toucher est le sens de la connaissance, et l'*odorat* ne peut être que celui du sentiment. (Buffon.) Dans les animaux, le sens de l'*odorat* est un organe universel de sentiment. (H. F. Lefèvre, archevêque de Bohême, mort d'une maladie gangreneuse de l'estomac, répandit une puanteur si horrible, que le chirurgien qui l'ouvrit en perdit pour toujours l'*odorat*. (Cloq.)

— Fig. Les limiers de la police russe ont l'*odorat* fin. (De Custine.)

ODORATIF, IVE. adj. Qui a la faculté d'odorer.

ODORATION. s. f. (pr. *o-do-ra-cion* ; rad. *odorer*). Exercice actif du sens de l'odorat. Et sans l'*odoration* qui s'opère dans l'arrière-bouche, la sensation du goût serait obtuse et tout a fait imparfaite. (Brill.-Sav.)

ODORBRION. s. m. Ornith. Un des noms du genre rossignol.

ODORÉ, ÉE. part. pass. du v. Odorer. S'emploie adjectiv. Fleurs odorées.

ODORER v. n. 1re conj. (ét. lat., *odorari*, sentir ; fait de *odor*, senteur). S'est dit pour Exhaler une odeur quelconque

— ODORER v. a. Flairer, sentir par l'odorat. Odorer une fleur. Tenez votre bouquet en main ; mais s'il se présente quelque autre odeur suave et profitable, ne laissez pas de l'*odorer* avec action de grâce. (St Franç. de Sales.) Du plus loin que le chien sauvage *odore* le tigre ou le lion, il vient se serrer près de vous. (Michelet.)

— Fig. Dieu a *odoré* et reçu l'odeur du sacrifice. (Pascal.)

— Absol. Comme dans le corps des animaux il y a des os de différentes formes et espèces, de cribles pour *odorer*, de durs et de compacts pour moudre, etc., il entre de même dans la construction du globe des rochers de toutes sortes de qualités et configurations. (B. de St-P.) Tous les animaux n'*odorent* pas, mais tous respirent. (Id.)

ODORIDES. s. m. pl. (du lat. *odor*, odeur). Chim. Famille de composés tertiaires organiques, comprenant ceux qui se font remarquer par l'action qu'ils exercent sur l'odorat.

*** ODORIFÉRANT, ANTE**. adj. (ét. lat., *odor*, odeur ; *ferens*, qui porte). Qui répand une bonne odeur ; qui produit des odeurs et des parfums. Elle brûla des drogues *odoriférantes* et en parfuma mes habits ; après quoi elle répandit sur eux des essences abondamment. Le Sage.) Lorsqu'elle descend, a l'arrivée de Télémaque, de sa chambre *odoriférante*, tous les regards se tournent vers elle. (P. de St-Victor.)

— Fig. L'agréable et *odoriférant* jardin de la philosophie. (Naude.) Une harmonie plus parfaite, un air plus *odoriférant*, se mêlent à l'existence. (Mme de Staël.)

ODORIFIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *odor*, odeur ; *facere*, faire). Qui fait l'odeur, qui produit l'odeur.

— Entom. *Organe odorifique*. Celui qui, dans les hémiptères, prépare l'odeur que l'insecte exhale à volonté.

ODORINE. s. f. (du lat. *odor*, odeur) Chim. Base salifiable extraite de l'huile animale de Dippel, et ainsi appelée à cause de son odeur répugnante particulière.

ODORIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui a pour base l'odorine. Sels odoriques.

ODOROSCOPE. adj. 2 g. (étym. lat., *odor*, odeur ; gr. σκοπέω, je vois, littér. *indicateur des odeurs*). Qui sert à apprécier les odeurs. Instrument odoroscope.

ODOROSCOPIE. s. f. (radic. *odoroscope*). Procédé par lequel on apprécie les émanations odorantes qui s'échappent de la plupart des corps.

ODOROSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui appartient a l'odoroscopie.

ODOSTEMON. s. m. (étym. gr., ὁδούς, dent ; στεμών, filament). Bot. Syn. de MABDNIE.

ODRY (Charles-Jacques). Acteur français du théâtre des Variétés, né à Versailles, 1781-1853. Il obtint des succès remarquables dans les rôles bouffons.

ODRYSES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple du centre de la Thrace qui fut incorporé à l'empire romain par Claude.

ODRYSIEN ENNE. adj. (d'*Odrysie*, ancien nom de la Thrace) Myth. Surnom de Bacchus, de Borée, de Remus et de Téreé.

ODYLE. s. m. Force polaire hypothétique qui existerait dans tous les corps et qui, dans le corps humain, produirait des effets analogues à ceux du magnétisme animal.

ODYLIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'odyle.

ODYNÈRE. s. m. (étym. gr., ὀδυνηρός, désagréable). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des eumenides, établi aux dépens des guêpes pour un grand nombre d'espèces, la plupart européennes. Odynère de Réaumur. Odynère rubicole. Odynère a pattes épineuses.

ODYNÉRITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou a rapport au genre odynère. || ODYNÉRITES. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères qui a pour type le genre odynère.

ODYNOPOIÉTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀδύνη, douleur ; ποιέω, faire). Pathol. Qui cause de la douleur.

*** ODYSSÉE**. s. f. (du gr. Ὀδυσσεύς, Ulysse). Littér. Poème grec fameux qui a pour sujet les aventures d'Ulysse à son retour à Ithaque, après la guerre de Troie, et dont l'auteur est Homère.

— Fam. et par plaisant. Voyage semé d'aventures variées et singulières. Raconter son odyssée. Votre voyage est une véritable odyssée. Cette dame rentre, et fait à son mari l'épouvantable *odyssée* de ce captif. (A. de Pujol.) Vers la fin du jour, après une *odyssée* mémorable, il vint échouer comme une épave au bureau des objets perdus. (E. About.)

OÉ. interj. V. OHE.

ŒAGRE. Myth. Hist. anc. Fils de Tharops, roi de Thrace ; père d'Orphée et de Linus, qu'il eut de la muse Calliope.

ŒAGRIEN. adj. m. (d'*Œagre*, prince de Thrace). Géogr. anc. Epithète donnée à l'Hèbre, fleuve de Thrace, ainsi qu'à Orphée.

ŒAX. Temps hér. Fils de Nauplius et de Cylmène, et frère de Palamède.

ŒBALIE. Géogr. anc. Nom qu'on donna primitivement à la Laconie. || Canton de Messapie, sur le territoire de Tarente.

ŒBALIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Œbalie.

— adj. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

ŒCANTHE. s. m. (pr. *é-kante*; ét. gr., οἶκος, demeure; ἄνθος, fleur). Entom. Genre d'orthoptères, famille des gryllodes, établi pour deux espèces du sud de l'Europe et une du nord de l'Amérique.

ŒCÉOCLADE. s. f. (pr. *é-cé-o-klade*; ét. gr., οἰκίον, petite demeure; κλάδος, rameau). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des herbes des régions chaudes de l'Afrique et de l'Amérique.

ŒCHALIE. Géogr. anc. Nom de ville assez répandu dans l'ancienne Grèce : en Thessalie, Messénie, dans l'île d'Eubée.

ŒCHALIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'une des villes appelées Œchalie.

— adj. Qui appartient à ces villes ou à leurs habitants.

ŒCIDIE. s. f. (pr. *é-ci-di*; ét. gr., οἰκίδιον, maisonnette). Bot. V. ÉCIDIE.

ŒCIDIÉ, ÉE. adj. Bot. V. ECIMINÉ.

ŒCIE. s. f. (pr. *é-ci*; du gr. οἶκια, maison). Nom commun que Linné donne à la vingt et unième et à la vingt-deuxième classe de son système botanique, qu'il divise en *monœcie* et en *diœcie*, parce que les fleurs mâles y sont sur un seul et même pied dans la première, et sur des pieds différents dans la seconde.

ŒCIONOMIE. s. f. (pr. *é-ci-o-no-mi*; ét. gr., οἰκία, maison; νόμος, loi. Didact. Partie de la zootechnie comparée, ayant pour but de choisir entre les divers procédés d'éducation des animaux domestiques, de préparation et de conservation des substances qu'ils fournissent.

ŒCIONOMIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-ci-o-no-mike*). Qui appartient à l'œcionomie.

ŒCISTE. s. m. (pr. *é-ciste*; ét. gr., οἰκιστής, qui bâtit). Infus. Genre proposé pour un systolide ou rotateur qui peut être rapporté aux plygures.

ŒCISTIN, INE. adj. (pr. *é-ci-stin*). Infus. Qui ressemble ou a rapport au genre œciste. || **ŒCISTINES.** s. f. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre œciste.

ŒCODOME. s. f. (pron. *é-ko-dome*; ét. gr., οἰκοδομή, construction). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des formicides, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

ŒCODONTE. adj. 2 g. (pron. *é-ko-donte*; ét. gr., οἶκος, vingt; ὀδούς, ὀντος, dent). Annel. Qui a le corps terminé par un grand nombre de longs tentacules piliformes. || **ŒCODONTES.** s. m. pl. Famille d'annélides cephalobranches, comprenant ceux qui ont le corps terminé par une multitude de tentacules filiformes.

ŒCOLAMPADE (Jean), dont le vrai nom est *Jean* HAUSSCHEIN (lumière de la maison). Réformateur, né à Weinsberg (Souabe), 1482-1531, fut professeur de théologie à Bâle et prédicateur extraordinaire. Il fit prononcer par le conseil l'abrogation de la messe, 1525, et, trois ans après, la réforme se répandit dans tout le canton. Œcolampade a publié sur la cène et l'eucharistie : *De Genuina Expositione verborum Domini : Hoc est corpus meum, juxta vetustissimos auctores Liber*; etc.

ŒCOPHORE. s. m. (pr. *é-ko-fore*; étym. gr., οἰκοφορῶ, qui porte une demeure). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, établi pour près de quarante espèces européennes, dont les chenilles, très petites, pénètrent dans les grains des céréales et causent un grand dommage aux récoltes. Œcophore de l'olivier, du prunier, du cornouiller.

ŒCOS ou ŒCUS. s. m. (pr. *é-koss* ou *é-kuss*; ét. gr., οἶκος, maison). Antiq. gr. Grande salle qui, dans quelques temples, se trouvait après le pronaos et remplaçait la celle.

— Grande salle d'une maison, d'un palais grec ou romain, qui servait particulièrement pour les festins.

ŒCUMÉNÉE. s. f. (pr. *é-ku-mé-né*; du gr. οἰκουμένη, terre habitée). Etendue de terre habitée. Peu usité.

* **ŒCUMÉNICITÉ.** s. f. (pr. *é-ku-mé-ni-ci-té*). Qualité de ce qui est œcuménique. L'œcuménicité d'un concile.

* **ŒCUMÉNIQUE.** adj. 2 g. (pr. *é-ku-mé-nike*; du gr. οἰκουμένη, la terre habitée). Universel, général.

— *Concile œcuménique.* Concile général auquel tous les évêques de l'Eglise catholique ont été convoqués. Ainsi se termina sur la fin du mois de juillet ce concile que l'Orient reconnut comme *œcuménique*, et que le pape saint Grégoire mit depuis au nombre des quatre qu'il révérait comme les quatre Evangiles. (Flechier.)

— Fig. L'histoire est un concile perpétuellement assemblé, véritablement *œcuménique*, où chaque peuple est appelé à son heure pour discuter, délibérer, voter. (Edg. Quinet.)

— *Évêque œcuménique.* Nom donné autrefois au pape. || *Patriarche œcuménique.* Titre que prennent les patriarches grecs.

— ŒCUMÉNIQUE. s. f. Ecole ou Académie de Constantinople, fondée par Constantin, dans un de ses palais. || On dit aussi adjectiv. L'école, l'académie œcuménique.

— ŒCUMÉNIQUE. s. m. Professeur de l'école œcuménique.

— Adjectiv. Maître, professeur œcuménique.

* **ŒCUMÉNIQUEMENT.** adv. (pr. *é-ku-mé-ni-ke-man*). D'une manière œcuménique; universellement. Convoquer œcuméniquement.

ŒCUMÉNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Œcuméniser. S'empl. adj. Tragédie *œcuménisée* par les philosophes. (Frédéric.)

ŒCUMÉNISER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ku-mé-ni-zé*; rad. *œcuménique*). Rendre universel.

ŒCUS. s. m. Antiq. V. OECOS.

ŒDA. s. f. (pr. *é-da*; ét. gr., οἴδος, gonflement). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, tribu des membracides, établi pour une espèce brésilienne.

ŒDALÉE. s. f. (pr. *é-da-lé*; ét. gr., οἴδος, gonflement). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, établi pour deux espèces du nord de l'Europe.

ŒDALIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-da-like*; ét. gr., οἰδαλίος, goutte). Chir. Se dit de certaines bougies qui, destinées à en combattre les rétrécissements, se gonflent quand elles sont introduites dans le canal de l'urètre.

ŒDANCALE. s. f. (pr. *é-dan-kale*; ét. gr., οἴδος, enflure; ἀγκάλη, bras). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, section des géocorises, établi pour une espèce de l'Amérique du Nord.

ŒDECNÈME. s. f (pr. *é-dek-nème*; ét. gr., οἴδος, enflure; κνήμη, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, dont l'espèce type a été rencontrée en Sibérie.

ŒDELEM. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 10 kil. de Bruges; 4,800 hab.

ŒDELFORSE. s. f. (pr. *é-del-force*). Minér. V. EDELFORSE.

ŒDÉLITE. s. f. Minér. V. ÉDÉLITE.

ŒDÉMAGÈNE. s. m. (pron. *é-dé-ma-jène*; ét. gr., οἴδος, tumeur; γεννάω, j'engendre). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des œstrides, établi pour une espèce de Laponie, dont les larves vivent sur le dos des rennes et les font souvent périr.

ŒDÉMATÉ, ÉE. adj. (pr. *é-dé-ma-té*). Pathol. Affecté d'œdème.

* **ŒDÉMATEUX, EUSE.** adj. (pr. *é-dé-ma-teu*). Pathol. Qui est attaqué d'œdème. Les pieds et les jambes sont fréquemment *œdémateux* à la suite des longues maladies; ce symptôme, que l'on combat par des frictions toniques, disparaît à mesure que l'individu reprend des forces. (Petit.)

— Qui est de la nature de l'œdème. Lorsque l'érésipèle *œdémateux* semble dépendre d'un embarras gastrique, il faut le combattre par l'émétique en lavage. (Petit.)

ŒDÉMATIE. s. f. (pr. *é-dé-ma-ci*). Pathol. Nom des phénomènes locaux qui constituent l'œdème.

ŒDÉMATIÉ, ÉE. part. pass. du v. Œdématier. S'empl. adjectiv. Membre œdématié.

ŒDÉMATIER v. a. 1re conj. (pr. *é-dé-ma-ci-é*). Rendre œdémateux. Une compression trop forte suffit pour œdématier un membre.

— S'ŒDÉMATIER. v. pron. Devenir œdémateux.

ŒDÉMATOPE. adj. 2 g. (pr. *é-dé-ma-tope*; ét. gr., οἴδημα, œdème; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe renflé ou ventru.

* **ŒDÈME.** s. m. (pr. *é-dème*; ét. gr., οἴδημα, enflure). Pathol. Nom donné par les anciens à toutes les tumeurs en général, et par les modernes à une tumeur diffuse, sans rougeur, ni tension, ni douleur, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. Œdème des paupières, des jambes. L'*œdème* est un signe non équivoque de cachexie; il n'arrive guère qu'à la suite des maladies longues, quelle que soit leur nature. (Mérat.) L'*œdème* n'étant le plus souvent que le symptôme secondaire d'une autre maladie, se guérit avec celle-ci et n'exige point ordinairement de traitement particulier; le retour des forces et de la santé dissipe l'engorgement séreux qui le constituait. (Id.) || *Œdème arsenical.* Gonflement qui se produit dans la face et sur les paupières à la suite d'une absorption trop longtemps continuée des remèdes ayant l'arsenic pour base. || *Œdème de la glotte.* Gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. || *Œdème malin.* Variété de maladie charbonneuse.

— Art vétér. Infiltration de nature œdémateuse qui se produit sous le ventre du cheval et qui a souvent pour cause un repos trop prolongé.

ŒDÉMÈRE. s. f. (pr. *é-dé-mère*; ét. gr., οἴδος, renflement; μήρος, cuisse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, établi pour une vingtaine d'espèces, la plupart européennes.

ŒDÉMÉRIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. d'OEDEMERITE.

ŒDÉMÉRITE. adj. 2 g. (pr. *é-dé-mé-rite*). Entom. Qui ressemble au genre œdémère. || **OEDÉMÉRITES.** s. m. pl. Tribu de coléoptères hétéromères, ayant pour type le genre œdémère.

ŒDÉMIE. s. f. (pr. *é-dé mi*; ét. gr., οἴδημα, enflure). Ornith. Syn. de MACREUSE.

ŒDÉMOSARQUE. s. f. (pr. *é-dé-mo-zarke*; ét. gr., οἴδημα, œdème; σάρξ, chair). Pathol. Tumeur intermédiaire entre l'œdème et le sarcome.

ŒDENBURG. (en hongrois *Soprony*). Géogr. Ville de Hongrie, sur l'Ikva, chef-lieu du comitat d'Œdenburg. Grande foire pour les bestiaux; commerce de grains, fruits, draps, coutellerie, etc.; 17,000 hab.

ŒDÈRE. s. f. (pr. *é-dère*; ét. gr., οἴδος, gonflement; ἔριον, poil). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique méridionale. On dit aussi *œdérie*.

ŒDICHIRE. s. m. (pron. *é-di-kire*; ét. gr., οἴδος, gonflement; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour une espèce particulière à la Sicile.

ŒDICNÈME. s. m. (pr. *é-di-kuème*; ét. gr., οἴδος, gonflement; κνήμη, jambe). Ornith. Genre d'échassiers appartenant à la famille des charadriées et tenant le milieu entre les outardes et les pluviers. Les espèces de ce genre vivent d'insectes, ont des habitudes nocturnes, courent plus souvent qu'elles ne marchent et ont été rencontrées en Australie ainsi qu'en France, où, à cause de leurs mœurs et par imitation de leur cri, on leur a donné le nom vulgaire de *courlis de terre*. Œdicnème criard. Œdicnème à longs pieds. Œdicnème à gros bec. Œdicnème Tachard. Œdicnème vocifère. Œdicnème à bec recourbé.

ŒDICNÉMINÉ, ÉE. adj. (pr. *é-di-kné-mi-né*). Ornith. Qui appartient ou ressemble à l'œdicnème. || **ŒDICNÉMINÉES.** s. m. pl. Sous-famille d'échassiers ayant pour type le genre œdicnème.

ŒDICORYPHE. s. m. (pron. *é-di-ko-rife*; ét. gr., οἴδος, renflement; κορυφή, vertex). Erpét. Genre établi pour une espèce de basilic.

ŒDIONYQUE. s. f. (pron. *é-di-o-nike*; ét. gr., οἴδος, renflement; ὄνυξ, ongle). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour près de cent vingt espèces, toutes américaines.

ŒDIPACHNÉ. s. f. (pron. *é-di-pa-kné*; ét. gr., οἴδος, renflement; ποῦς, pied; ἄχνη, efflorescence). Bot. Syn. d'ERIOCULOÉ.

* **ŒDIPE.** s. m. (pr. *é-dipe*; d'*Œdipe*, n. myth.). Fig. Celui qui déroute le fil inexplicable de questions jusqu'alors insolubles et les résout. Je suis un Œdipe. Tout l'art de nos *Œdipes* échouerait devant cette énigme. (Acad.)

— Mamm. Sous-genre de ouistitis, établi pour une espèce vulgairement appelée *œdipe tití*.

ŒDIPE. Temps hér. Fils de Laïus et de Jocaste, souverains de Thèbes en Béotie, vécut au XVe siècle av. J.-C. Donné, par son père à un berger, pour être mis à mort, afin d'éviter le malheur dont l'oracle le menaçait, Œdipe fut sauvé, puis adopté par la femme de Polybe, roi de Corinthe. Plus tard, Œdipe rencontra son père, qu'il chercha, et le tua sans le connaître; il délivra Thèbes d'un sphinx qui la désolait, épousa Jocaste sans savoir qu'elle était sa mère, et devint roi de Thèbes. De son mariage incestueux naquirent Étéocle et Polynice, Antigone et Ismène. Il découvrit ses fatales méprises, se creva les yeux, fut chassé par ses fils, n'ayant d'autre appui que sa fille Antigone. Il mourut à Colone, bourg de l'Attique.

— Les malheurs d'Œdipe ont fourni le sujet d'un grand nombre de tragédies, tant anciennes que modernes, dont les plus célèbres sont celles de Sophocle et de Voltaire.

ŒDIPODE. s. m. (pr. *é-di-pode*; étym. gr., οἴδος, renflement; πούς, ποδός, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour quatre espèces des Etats-Unis et du Brésil.

— Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour de petites espèces trouvées dans les parties élevées de la Bretagne.

— ŒDIPODE. s. f. Entom. Genre d'orthoptères, famille des acridiens, établi pour une trentaine d'espèces qui exercent de grands ravages dans les récoltes et se trouvent répandues sur toute la surface du globe. Œdipode bimouchetée. Œdipode ensanglantée.

ŒDIPODIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-di-po-dike*; Qui ressemble à Œdipe, qui tient d'Œdipe.

— S'est dit pour Enflé par les pieds. Rabelais a dit : Jambe *œdipodique*.

ŒDMANNIE. s. f. (pron. *éd-ma-ni*; d'*Œdmann*, n. pr.). Bot. Syn. de NAFNIE.

ŒDOGONE. s. m. (pr. *é-do-gone*; ét. gr., οἴδος, renflement; γόνος, semence). Bot. Syn. de CONFERVE.

ŒDOSOME. s. m. (pr. *é-do-zome*; ét. gr., οἴδος, renflement; σῶμα, corps). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, section des géocorises, établi pour une espèce de la Guyane.

ŒDURE. s. m. (pr. *é-dure*; ét. gr., οἴδος, renflement; οὐρά, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens appartenant à la famille des geckoïdes.

ŒHLENSCHLÆGER (Adam-Gottlob). Célèbre poète danois, né au château de Frédériksberg, près de Copenhague, 1779-1850. Il lut avec ardeur les vieilles traditions nationales, qui devinrent le fond de son inspiration. De 1803 à 1805, il publia deux recueils de poésie; il visita l'Allemagne, la France, et composa les drames de *Palnatoke*, d'*Axel et Valborg*, et de *Hakon Jarl*, qui eurent un immense succès en Danemark. En 1808, il acheva son drame du *Correge*, et fut nommé professeur d'esthétique à l'université. Parmi ses comédies on cite : *l'Amiral Tordenskiold*, *l'Autel de Freya*, *l'Enfant du berger*; parmi ses poèmes : *la Mort de Baldur*, *les Dieux du Nord*, *Aladin*.

ŒIDÉE. s. f. (pr. *é-i-dé*). Crust. Genre de décapodes brachyures, voisin des corystes, et originaire du Japon.

* **ŒIL.** s. m. (pr. *euil*; du lat. *oculus*, même signif.). Anat. Organe de la vue ou de la vision dans l'homme et dans les animaux. Dans l'homme, l'œil est situé au bas du front et à côté de la racine du nez; il est composé de membranes et d'humeurs qui ont chacune un effet particulier sur les rayons lumineux, et logé dans une cavité osseuse nommée *orbite*. Chez les mammifères, les yeux sont situés des deux côtés de la tête, et parmi eux, les quadrumanes sont les seuls chez lesquels ils en occupent la face antérieure. Comme chez l'homme, leur volume et leur forme varient beaucoup. Cependant ils sont généralement petits. Chez les oiseaux, le volume de l'œil est très considérable, non seulement par rapport au cerveau, mais encore par rapport à la tête entière. Les poissons ont en général de très gros yeux; il n'y a que les espèces vermiformes, les anguilles, les lamproies, les gastrobranches, qui les aient petits. On ne trouve aucune trace d'yeux dans les polypes, les acalèphes, les échinodermes, non plus que dans les infusoires. Leur présence est douteuse dans les annélides; quant aux mollusques acéphales ils en sont certainement dépourvus. Les yeux des insectes, des arachnides et des crustacés peuvent être rapportés à deux types bien distincts, celui des *yeux simples, stemmates ou ocelles*, et celui des *yeux composés*, qui sont formés par la réunion d'un grand nombre d'yeux simples. Le globe de l'œil. Le fond, la cavité, le coin de l'œil. La prunelle, le blanc de l'œil. Avoir les yeux noirs, bleus, gris, verts.

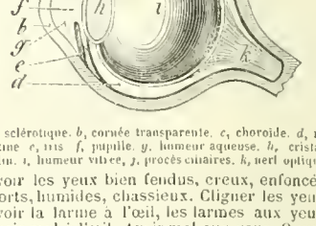

a, sclérotique. *b*, cornée transparente. *c*, choroïde. *d*, rétine. *e*, iris. *f*, pupille. *g*, humeur aqueuse. *h*, cristallin. *i*, humeur vitrée. *j*, procès ciliaires. *k*, nerf optique.

Avoir les yeux bien fendus, creux, enfoncés, morts, humides, chassieux. Cligner les yeux. Avoir la larme à l'œil, les larmes aux yeux. Avoir mal à l'œil. Avoir mal aux yeux. Ouvrir les yeux. Fermer les yeux. Hausser les yeux. Baisser les yeux. Lever les yeux au ciel. Se frotter les yeux. S'arracher les yeux. Des yeux ternis par la douleur. Des yeux attristés par la douleur. Des yeux rouges et gonflés de colère. Vos yeux deviennent sombres, rêveurs, hagards. Ses yeux s'éteignent. Le feu des yeux. L'abattement des yeux. La langueur des yeux. L'œil fixé en terre. L'œil de l'homme. L'œil des animaux. J'ai vu ses regards s'adoucir et ses *yeux* s'humecter. (J.-J. Rouss.) A leur vil aspect, je détournai les *yeux* de dedain, d'horreur et de pitié. (Id.) La peinture est l'art d'aller à l'âme par l'entremise des *yeux*. (Dider.) L'*œil* est le plus bel ornement de la figure humaine et l'un des sens les plus précieux. (Monfalcon.) Les *yeux* de certains animaux brillent pendant la nuit d'un éclat phosphorique. (Id.) De très gros *yeux* sont en général un signe de la médiocrité des facultés intellectuelles; des *yeux* noirs et brillants indiquent l'esprit, la finesse, la gaieté; des *yeux* bleus ou d'un gris bleuâtre peignent la douceur, la sensibilité, l'amabilité. (Id.) Mes *yeux* se sont mouillés de pleurs. (Soumet.)

Un cyclope terrible
Roulant un *œil* de sang dans un orbite horrible.
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

— *Œil cerclé.* Œil laissant voir autour de la cornée un cercle blanc qui est une partie de la sclérotique.

— *Œil cerné.* Œil dont les paupières ont pris une teinte livide.

— *Les yeux lui sortent de la tête.* Se dit en parlant d'une personne qui a de gros yeux, ou dont les yeux sont enflammés de colère, de fureur.

— Se dit de l'organe de la vue considéré comme l'indice des qualités morales, des passions, des sentiments qu'on éprouve. Avoir l'œil spirituel, sagace, malin, doux, tendre, inquiet, méchant, agaçant, fripon. Avoir les yeux mourants, languissants, effarés, éveillés, tristes. L'orgueil brille dans ses yeux. Je revenais en me

promenant par un assez grand tour, occupé à considérer avec intérêt et volupté les objets champêtres dont j'étais environné, les seuls dont l'*œil* et le cœur ne se lassent jamais. (J.-J. Rouss.) Point d'importuns laquais comptant nos morceaux d'un *œil* avide. (Id.) Un proverbe espagnol dit que les *yeux* sont toujours enfants, c'est-à-dire que le plus mauvais spectacle amuse ceux qui le regardent. (Mme Necker.) Il est bien à plaindre celui qui regarde ses devoirs d'un *œil* indifférent, et pour qui leur accomplissement n'est pas le premier des plaisirs. (S. Dubay.)

Rhea du haut des cieux, qu'embellit sa présence,
Jette sur les hameaux un *œil* de complaisance.
(Roucher.)

— Action de la vue, regard. Arrêter, fixer, jeter, porter ses yeux. Les *yeux* du Seigneur sont arrêtés sur les justes, mais ses regards sont fixés sur les pécheurs pour effacer leur mémoire. (D. Sacy.) Il y a du plaisir de rencontrer les *yeux* de celui à qui l'on vient de donner. (La Bruy.) L'usage de revêtir les statues d'habits, quelquefois très riches, est assez commun dans la Grèce, et fait regretter souvent que ces ornements dérobent aux *yeux* les beautés de l'art. (Barth.) Maintenant, sans sortir de la cita-delle, nous allons prendre différentes stations qui développeront successivement la ville à nos *yeux*. (Id.) Les *yeux* des enfants se portent toujours du côté le plus éclairé de l'endroit qu'ils habitent. (Buff.) Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de tout ce qui peut fixer les *yeux* des autres hommes. (Id.) Les Anglais, dans leurs tragédies, donnent beaucoup plus à l'action que nous, ils parlent plus aux *yeux*. (Voltaire.) Quand je me promène dans mon camp, tout s'embellit à mes *yeux*. (Barth.) Ce qui plaît bien plus à l'*œil* même le moins exercé, ce sont les vases de faïence peints par Raphael. (Malte-Brun.)

— Fig. Manière dont on envisage les choses, dont on les juge. La postérité a pour Diane les *yeux* éblouis d'Henri II. (P. de Saint-Victor.)

— *Clin d'œil.* V. CLIN.

— *Coup d'œil.* V. COUP.

— Par extens. Personne, individu. Aucun *œil* humain n'en a vu l'ensemble, mais quelques voyageurs en ont entrevu des portions. (B. de Saint-Pierre.)

— *Un bel œil, de beaux yeux.* Une belle personne. Être épris de beaux yeux. Être séduit, subjugué par deux beaux yeux. Un bel œil l'a séduit.

— *L'œil de Dieu voit tout, pénètre tout, perce le fond des abîmes.* Il n'y a rien de caché pour Dieu. || *Mon œil ne pardonnera pas.* Ma justice saura vous atteindre.

— *Les yeux.* La présence.

C'est un pénible outrage
D'arrêter un combat qu'autorise l'usage,
Que les lois ont réglé, que les rois vos aïeux
Daignaient assez souvent honorer de leurs *yeux*. (Corn.)

— Fig. Se dit des choses inanimées. L'œil de l'âme. Les yeux de la foi. L'œil de l'esprit. L'*œil* des intelligences pénètre dans les profondeurs de l'espace; il admire les merveilles dont elles sont le théâtre, il s'élève jusqu'à celui qui ordonna qu'elles fussent. (La Romiguiere.) L'*œil* sévère de la philosophie peut envisager les tableaux de la nature sans trouble, sa langue chaste en faire des descriptions, et l'oreille de l'innocence les entendre. B. de St-Pierre.) La logique et la grammaire sont les *yeux* du discours, comme la géographie et la chronologie le sont de l'histoire. (Paulmier.) Le jugement est l'*œil* de l'intelligence. Id.) En se cachant sous l'emblème du pain, le Verbe est pour l'*œil* du corps un objet sensible, tandis qu'il reste un objet intellectuel pour l'*œil* de l'âme. (Chateaub.) || *Voir une chose par les yeux de l'esprit.* L'examiner par la raison. Évidemment des surfaces colorées doivent être plus difficilement vues par l'*œil* de l'esprit, que des surfaces simplement palpables. (Dufau. || *Voir une chose par les yeux de la foi.* La considérer avec les sentiments que donne la foi.

— Fig. et poét. *L'œil de la nature, l'œil du monde, de l'univers.* Le soleil.

Un antre noir, séjour des tristes ombres,
Où l'*œil* du monde est sans cesse éclipsé.
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. et poét. *L'œil du jour, l'œil du matin.* Le jour ou le soleil, le matin. Ces morts et ces combats qu'avait vus l'*œil* du jour. (Voltaire.)

— Par extens. Chose brillante. Antioche, la troisième ville du monde, qu'on appelait l'*œil* de l'Orient... (Bossuet.) Philis, *œil* de mon cœur et moitié de moi-même. (Regnier.)

— Se dit quelquefois dans le sens d'Aspect, vue. Nous contemplions la lune. C'est vraiment un assez bel *œil*. (Mérimée.)

— Fig. Lustre des étoffes, éclat des pierreries, nuance d'une couleur. L'œil d'une perle, d'un diamant. On a toujours azuré le papier pour lui donner un *œil* plus agréable. (Gaultier de Claubry.)

— *Avoir de l'œil.* Produire de l'effet. || On dit également d'un tableau à effet qu'*il a de l'œil*.

— *L'œil de poudre.* Une légère couche de poudre mise sur les cheveux Mme de Monaco était en cheveux, n'ayant que ce qu'on appelait alors un *œil* de poudre. (Mme d'Abrantès.)

— *Œil s'emploie, au propre et au figuré, dans une foule de locutions, dont nous donnons les plus importantes.*

— *Appeler les yeux.* Les attirer. Les riantes couleurs des fruits appellent les *yeux*, leurs doux parfums, l'odorat. (B. de St-P.)

— Fig. *S'arracher, se manger le blanc des yeux.* Se disputer violemment. Pourquoi vous et moi nous mangeons-nous le blanc des *yeux* pour des aventures si antiques? (Volt.) Ils se querellent comme s'ils voulaient s'arracher le blanc des *yeux*. (Hauteroche.)

— *Aimer quelqu'un comme ses yeux, plus que ses yeux.* L'aimer par-dessus tout.

— Par plaisant. *Avoir un œil à Paris et l'autre à Pontoise.* Loucher fortement.

— *Avoir un œil à la Montmorency.* Loucher légèrement.

— Fig. *Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville.* Veiller sur tout.

— *Avoir bon pied, bon œil.* Être vigilant, alerte, vigoureux. On dit elliptiquement, dans ce sens : *Bon pied, bon œil.*

— *Avoir l'œil exercé.* Voir bien et promptement.

— *Avoir le compas dans l'œil.* V. COMPAS.

— *Avoir l'œil au guet* Faire attention à tout ce qui se passe.

— *Avoir l'œil à, sur quelque chose.* Ne pas perdre une chose de vue, veiller sur elle attentivement || *Avoir l'œil sur quelqu'un* Examiner, prendre garde à quelqu'un. Tout l'univers a les *yeux* sur vous. (Boss.)

O vous, sur cet enfant, si cher, si précieux,
Ministres du Seigneur, ayez toujours les *yeux*. (Rac.)

— Pop. *Avoir l'œil.* Avoir un crédit. On le traitait dans les casernes comme un grand enfant de troupe du régiment : il avait l'*œil* à la cantine. (De Goncourt.)

— *Avoir ses yeux de quinze ans.* Avoir la vue aussi bonne qu'on l'avait à quinze ans.

— *Avoir les yeux pochés, en compote, au beurre noir.* Les avoir meurtris par quelque coup, livides, rouges ou malades.

— Pop. *Avoir les yeux bordés d'anchois.* Avoir les paupières rouges, enflammées.

— *Avoir les yeux gros.* Être prêt à pleurer, ou avoir pleuré tout récemment.

— *Avoir toujours la larme à l'œil.* Être toujours prêt à pleurer.

— *Avoir des yeux de chat.* Avoir des yeux gris roux, et fig. Y voir clair la nuit.

— *Avoir des yeux de bœuf.* Avoir de gros yeux à fleur de tête.

— *Avoir de bons yeux.* Voir distinctement ce qui échappe à la vue des autres. On dit dans le sens opposé : *Avoir les yeux malades, les yeux bouches, les yeux de travers.*

— *Avoir des yeux d'aigle, de lynx.* Les avoir vifs, éclatants, perçants, propres à découvrir fort loin des objets. Fig. Avoir une grande pénétration d'esprit, lire dans les pensées d'une personne. Le cœur a des *yeux* de lynx. (Mme Necker.)

— *Avoir des yeux d'Argus.* Être vigilant, exercer une active surveillance.

— *Avoir plus grands yeux que grand ventre.* Désirer plus qu'on ne peut supporter. Se servir d'un mets au delà de son appétit.

— Fig. *Avoir les yeux au bout des doigts.* Être doué de finesse, avoir le tact très fin. Pour moi, j'aime mieux qu'Émile ait des *yeux* au bout des doigts que d'en dans la boutique d'un chandelier. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir des yeux.* S'apercevoir de ce qui se passe d'une manière distincte. J'ai des *yeux*, Dieu merci! j'ai des *yeux*; je vois bien tout ce qui se passe en cette maison. Le Sage.)

— *N'avoir des yeux que pour quelqu'un.* Ne voir, n'aimer que cette personne. La reine, à vous ouïr, n'a des *yeux* que pour vous. (Rac.)

L'égoïsme insensible et sourd aux maux d'autrui,
Qui n'a d'oreilles, d'*yeux*, d'entrailles que pour lui.
(P. Corneille.)

— *N'avoir des yeux que pour voir une personne, une chose.* Accorder une préférence exclusive à une personne, ne pouvoir considérer qu'une chose. Leur mère, qui avait horreur de son fils aîné, n'avait des *yeux* que pour voir le cadet. (Fenelon.) La vérité fait leur supplice, ils la voient et n'ont des *yeux* que pour la voir s'élever contre eux. (Id.)

— *N'avoir plus d'yeux pour.* Ne plus aimer, ne plus estimer. Elle n'a plus d'*yeux* pour le reste du monde. (Massill.) Je n'ai plus d'*yeux* pour vous, vous en avez pour moi. (Corn.)

— *Avoir pour quelqu'un des yeux de père, de mère.* Avoir pour quelqu'un la tendresse d'un père, d'une mère. Dans le même sens. Elle vous plaint, vous voit avec des *yeux* de sœur. (Rac.)

En vain contre le Cid un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les *yeux* de Rodrigue.
Boileau.)

— *Avoir devant les yeux.* Avoir sous la vue, devant soi. Du haut de ces montagnes, nous avions devant les yeux un magnifique spectacle. || *Avoir quelque chose devant les yeux.* Avoir l'imagination tellement remplie de cette chose qu'on en fasse la règle de sa conduite. Il n'a devant les *yeux* que sa chère Troyenne. (Racine.)

— *Avoir un bandeau sur les yeux.* Être aveuglé par une passion, par une prévention fausse. Ne serait-il pas plaisant de voir un individu s'efforcer de vouloir démontrer le mouvement d'une machine compliquée, s'il n'en connaît pas les rouages, et vouloir même se mêler de la réparer un bandeau sur les *yeux*? (Rostan.)

— *Avoir la mort dans les yeux.* Être près de mourir.

On voit avec effroi tous ces volupteux,
Pâles, défigurés, et la mort dans les *yeux*. (Volt.)

— *N'avoir pas froid aux yeux* Être courageux, énergique. Voilà un petit gaillard qui n'aura pas froid aux *yeux*. (H. de Balz.)

— *Baisser les yeux.* Regarder en bas. || Fig. Avoir une attitude humiliée.

Ma fille, vous pleurez,
Et baissez devant moi vos *yeux* mal assurés.
(Racine.)

— Fam. *Se battre l'œil d'une chose.* Se moquer d'une chose, en faire peu de cas. Ils disent ce qu'ils voudront, je m'en bats l'*œil*. (Mercy.)

— *Blesser les yeux.* Déplaire, causer de la jalousie.

— *Conserver une chose comme la prunelle de ses yeux.* La conserver précieusement. Conserve ce précieux ami comme la prunelle de ton *œil*. (J.-J. Rouss.)

— *Couver des yeux quelqu'un, quelque chose.* Regarder avec intérêt, avec bonheur, cette personne ou cette chose.

Messire Jean Chouart couvait des *yeux* son mort,
Comme s'il eût eu du lui ravir ce trésor. (La Font.)

— *Crever les yeux.* V. CREVER.

— Pop. *Crever un œil.* Refuser la continuation d'un crédit.

— *Ne pas en croire ses yeux.* Douter de la réalité d'une chose, alors même qu'on la voit de ses yeux.

— *Cette chose arrête les yeux, attache les yeux agréablement.* C'est avec un extrême plaisir que l'on se plaît à considérer cette chose.

— *Cette chose s'est passée sous mes yeux.* Elle s'est passée en ma présence.

— *Ce qu'il en tiendrait dans mon œil.* Une très petite quantité.

— *Dessiller les yeux.* V. DESSILLER.

— *Dévorer des yeux.* V. DÉVORER.

— *Donner dans les yeux* ou *dans l'œil de quelqu'un.* Le séduire, produire sur lui une vive impression. Vous êtes embarrassé; elle vous a donné dans l'*œil*. (A. de Vigny.)

— *Ne dormir que d'un œil.* Mal dormir, et fig. Sommeiller tout en laissant bonne garde.

— *Être tout yeux.* Contempler avidement.

— *Être tout yeux, tout oreilles.* Regarder et écouter avidement || Surveiller avec vigilance.

— *Faire les yeux blancs.* Tomber, menacer de tomber en défaillance.

— *Faire des yeux, faire les gros yeux à quelqu'un.* Lui faire un reproche, une injonction par le regard. || On dit, dans le même sens : *Rouler les yeux à quelqu'un.* Le moine filait des sons tendres en roulant des *yeux* en amant qui succombe à sa langueur. (Le Sage.) || *Faire les yeux doux à quelqu'un.* Regarder une personne avec un air de convoitise.

Je vois qu'il reprend tout, et qu'à ma femme même
Il prend, pour mon honneur, un intérêt extrême :
Il m'avertit des gens qui lui font les *yeux* doux.
(Molière.)

— Pop. *Faire l'œil, faire de l'œil.* Exprimer son désir par le regard. Faire de l'œil à une jolie fille, à une bouteille de vin. J'ai voulu leur montrer les belles manières, et j'ai commencé par faire l'*œil* à la fille d'un marchand. (Mérimée.)

— *Faire une chose pour les beaux yeux de quelqu'un.* Faire cette chose sans intérêt.

Et de là nous pouvons tirer des conséquences
Qu'on n'acquiert point leurs cœurs sans de grandes avances,
Qu'aucun pour nos beaux *yeux* n'est notre soupirant.
(Molière.)

Ingrat, pour tes beaux *yeux* j'ai couru le Romain,
Mis cent fois l'épée à la main. (Gherardi.)

— *Faire parler les yeux* Exprimer par le regard. Venez dans tous les cœurs faire parler vos *yeux*. (Rac.)

— *Faire passer devant les yeux.* Offrir à la vue.

Fortune, qui nous fais passer devant les *yeux*
Des dignités, des biens que jusqu'au bout du monde
On suit sans que l'effet aux promesses réponde.
(La Fontaine.)

— *Fermer les yeux.* Dormir. Quelquefois elle fermait les *yeux*, vaincue par la langueur de l'air. (Mme de Staël.) || Et dans un sens contraire, *Ne pas fermer l'œil.* Ne point dormir. Je n'ai point fermé l'*œil*, j'ai compté toutes les heures, et enfin, à la petite pointe du jour, je me suis levée. Mme de Sev. Je ne pus toutefois fermer l'*œil*; je ne fis que rêver à l'habit que je devais prendre. (Le Sage.) || *Fermer les yeux.* Faire semblant de ne pas voir.

Quand vous auriez cédé, par goût ou par faiblesse,
J'excuserais votre jeunesse.
Je fermerais les *yeux*; parlez-moi franchement.
(La Chaussée.)

— *Fermer les yeux, avoir les yeux fermés.* Mourir, être mort. Lorsque mon oncle eut fermé ses *yeux*, j'aurais souhaité de le faire enterrer avec les cérémonies observées par les anciens Grecs et Romains. Montesq.) || *Les yeux fermés.* Sans se servir de ses yeux. Aller dans un endroit les yeux fermés. || Fig. *Les yeux fermés.* Aveuglement. Signer un contrat les yeux fermés. || *Fermer les yeux à quelqu'un.* L'assister à son dernier moment.

J'irai seule rejoindre Hector et mes aïeux;
Céphise, c'est à toi de me fermer les *yeux*. (Racine.)
On le nomme, on le cherche, on le trouve... Grands dieux!
La Parque pour toujours avait fermé ses *yeux*
(Berchoux.)

Pauvre soldat, je reverrai la France,
La main d'un fils me fermera les *yeux* (Béranger.)

— *Fermer les yeux à quelque chose.* Se refuser systématiquement à croire, à admettre quelque chose. Fermer les yeux à la vérité.

— Pop. *Fermer l'œil.* Cesser de faire crédit.

— *Frapper les yeux.* Produire une impression vive ou subite sur la vue. L'or des genêts et la pourpre des bruyères frappaient mes *yeux* d'un luxe qui touchait mon cœur. (J.-J. Rouss.)

Un insecte aux longs bras, de qui les doigts agiles,
Tapissent ces vieux murs de leurs toiles fragiles,
Frappe ses *yeux* (Delille.)

— *Jeter les yeux sur.* Diriger ses regards, son attention sur.

— *Jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose.* Penser, songer à lui pour cette chose-là. Dans le même sens, on dit encore : *Jeter les yeux sur un ouvrage*, pour le parcourir très légèrement sans y mettre beaucoup d'attention.

— *Jeter de la poudre aux yeux.* Éblouir, tromper.

— *Lever les yeux.* Regarder en haut.

— Fig. *Lever les yeux sur.* Aspirer à. Malgré sa position obscure, il osa lever les yeux sur cette princesse.

— *Ne pas oser lever les yeux.* Être timide, confus, honteux.

— *Manger des yeux.* Regarder avec avidité et se repaître d'avance du repas qu'on va faire.

Il le mange des *yeux*, humecte de sa langue
Ses lèvres qui de sang brûlent de s'abreuver.
(Florian.)

— *Mettre devant les yeux.* Montrer, faire voir de près une personne ou une chose.

— *Mettre sous l'œil, sous les yeux.* Montrer. Tout parle au souverain de sa puissance, tout lui met sans cesse sous l'*œil* sa gloire et sa puissance. Mass. || Fig. Soumettre à l'examen, à l'approbation. Mettre une pièce sous les yeux de quelqu'un.

— Pop. *Se mettre le doigt dans l'œil.* V. DOIGT.

— *Œil pour œil, dent pour dent.* V. DENT.

— *Où aviez-vous les yeux?* Se dit à une personne qui n'a pas remarqué une chose qui aurait dû lui sauter aux yeux.

— *Ouvrir les yeux.* Relever les paupières qui étaient abaissées sur les yeux.

— *Ouvrir les yeux à la lumière*, ou absol. *Ouvrir les yeux* Naître. A peine avais je les *yeux* ouverts à la lumière, qu'une mort prématurée les ferma en même temps à Adélaïde, qui m'avait porté dans son sein. (Mass.) || S'est dit parfois aussi pour s'éveiller. Que les enfants prient en ouvrant et en fermant les *yeux* à la lumière; qu'ils se fassent une douce habitude de mettre leur confiance en Dieu. B. de St-P.)

— *Ouvrir les yeux.* Sortir de son erreur. Les désastres qu'occasionnèrent ces erreurs ouvrirent tardivement les *yeux* de leurs fauteurs, et ces systèmes ne sont célèbres aujourd'hui que par leur ridicule et les souvenirs funestes qu'ils ont laissés. (Rostan.)

J'ouvre les *yeux*, et vois que dans ce siècle-ci
Le plus mauvais partage est celui d'un ami. (Boissy.)
Le peuple ouvre *ses yeux*, se ravise, et la foule,
Sans avoir fait de choix, tout doucement s'écoule
(Anonyme.)

— *Ouvrir l'œil, les yeux.* Examiner, surveiller.

— *Avoir les yeux ouverts.* Faire attention à tout. Les gens malins ont toujours l'*œil* ouvert. (Voltaire.)

— *Ouvrir de grands yeux.* Paraître étonné d'une chose.

— *Ouvrir les yeux à quelqu'un.* Le faire renoncer à certaines erreurs; lui donner d'une chose des notions qu'il n'avait pas.

— Pop. *Ouvrir l'œil.* Ouvrir un crédit.

— *Ôter de devant les yeux.* Éloigner, écarter de la présence.

— *Pas plus que dans l'œil.* Pas du tout.

— *Pleurer d'un œil et rire de l'autre.* Se dit des enfants contraires qui pleurent et rient en même temps. Se dit aussi pour signifier un deuil joyeux.

— *S'en prendre à ses yeux.* Ne savoir pas sortir d'une occasion difficile et se borner à pleurer.

— *Regarder du coin de l'œil.* Regarder de côté. Fig. Désirer une chose sans oser le dire.

— *Regarder quelqu'un avec de bons yeux, de mauvais yeux.* Le juger bien, le juger mal. Cette crainte me faisait regarder Monsieur avec de mauvais *yeux*. (D'Allainval.)

— *Remettre une chose devant les yeux.* La rappeler, la remettre en mémoire.

— Fig. *Sauter aux yeux.* Être évident, manifeste. Cela saute aux yeux.

— Pop. *Taper de l'œil.* Dormir.

— *Tenir l'œil à.* Veiller à une chose.

— *Tourner les yeux.* Diriger, porter les yeux sur quelque objet. Partout où l'on tourne les *yeux*, on ne voit que les monuments de tes bienfaits. (Chateaub.) Tournez les *yeux* au dehors et au delà du christianisme, qu'ont produit depuis vingt siècles toutes les autres religions? (Cousin.)

Celui-ci, pendant son voyage,
Tourna les *yeux* vers son village
Plus d'une fois.
(La Fontaine.)

— Pop. *Tourner de l'œil.* Mourir.

— *Voir une chose d'un œil sec.* La voir d'un œil insensible, sans éprouver d'émotion. Ah! peut-on d'un *œil* sec voir mourir ce qu'on aime! (Corneille.)

— *Voir de ses yeux, de ses propres yeux.* Se dit par emphase. Je l'ai vu de mes *yeux* descendre de cheval. (Regnard.)

Les éclairs sont moins prompts, je l'atteste, que mes yeux.
Je l'aivu qui frappait ce monstre audacieux
(VOLTAIRE.)
Quoi ! ne l'ai-je pas vu de mes deux yeux, frappé
Surprendre dans des lacs le chevreau de Damon ?
(DOMERGUE.)

— *Voir par ses yeux.* Régir, conduire soi-même, s'en rapporter à soi-même et non à d'autres.

— *Ne voir que d'un œil.* Envisager les choses superficiellement. || *Voir par les yeux d'un autre.* Suivre aveuglement les conseils de quelqu'un. On dit dans le même sens : *Emprunter les yeux de quelqu'un.* Ne saurait-il rien voir qu'il n'empruntе vos yeux ? (Rac.)

— *Voir de même œil.* N'avoir pas changé de sentiment. || *Voir les choses d'un autre œil qu'on ne faisait.* Les voir avec des opinions différentes de celles qu'on avait précédemment. Me voyait-il de l'œil qu'il me voit aujourd'hui ? (Rac.) On voit les maux d'autrui d'un autre œil que les siens. (Co n.) || On dit dans le même sens : *Voir d'un bon œil, d'un mauvais œil, d'un œil indifférent.*

— *A l'œil.* loc. adv. Avec l'œil, à la vue. Cette chose se voit à l'œil, on en juge à l'œil. (Acad.) Sa surface ne présente à l'œil que des sommets de montagnes. (Buff.)

— *Faire toucher au doigt et à l'œil.* Faire voir clairement, démontrer péremptoirement.

— Par plaisant. *Cette montre va au doigt et à l'œil.* C'est une mauvaise montre qu'il faut toucher constamment pour la mettre à l'heure.

— Pop. *Avoir une chose à l'œil.* L'avoir à crédit. || On dit aussi *Acheter à l'œil.*

— *Faire une chose à l'œil.* La faire gratuitement.

— *Servir à l'œil.* Servir son maître avec zèle seulement lorsqu'il vous regarde.

— *Aux yeux de.* Le destin à ses *yeux* n'oserait balancer. (Boil.) Du pain aux *yeux* de celui qui a faim, est l'abondance. (Mirabeau. Un jardin a mes *yeux* est un vaste tableau. (Delille.) Ces défauts sont aperçus de celui qui les a, et prennent à ses *yeux* une nouvelle forme dans chaque circonstance. (Mme de Staël.) Le moment critique est arrivé, on l'accuse va paraître aux *yeux* des juges. (Servan.) L'Orient, aux *yeux* de la Russie et de l'Angleterre, est la lisière d'un champ de bataille qui embrasse toute l'Asie jusqu'à la Chine. (Barrault.)

— *A vue d'œil.* Autant qu'on en peut juger par une seule vue, approximativement. Cependant notre sang coulait à bon compte, et nous nous affaiblissions à vue d'œil. (Le Sage.) || Visiblement. Cette plante croît à vue d'œil.

— *De l'œil.* En regardant, en indiquant avec l'œil. || En surveillant. Laissez-m'en le soin, je conduis des *yeux* toutes choses. (Mme de Sevigné.)

Pouccio, sur l'avis de Colette,
Marque de l'œil comme la chambre est faite.
(La Fontaine.)

— *Suivre de l'œil.* Faire attention à la conduite, aux démarches de quelqu'un, aux mouvements de quelque chose. Suivre de l'*œil* un char fuyant dans la carrière. (Rac.)

Sur les rochers bientôt je m'élance après elles,
Et les suivant de l'œil aux voûtes éternelles,
Il me semblait aussi m'élever sans efforts. (Castel.)
Il l'aime, il suit de l'œil les réseaux qu'il déploie,
Lui-même il va chercher, va lui porter sa proie
(Delille.)

— *Entre les deux yeux.* Fixement, bien en face. Regarder quelqu'un entre les deux yeux pour voir s'il ment. || *Entre quatre yeux.* Tête à tête. Pour la prononciation de *quatre-yeux* ou *quatre-z yeux*. V. QUATRE.

— *Jusqu'aux yeux.* Jusqu'au visage. On vit entrer cinquante Bas-Bretons dorés jusqu'aux *yeux*. (Mme de Sév.)

— *Se mettre de la nourriture, de la boisson jusqu'aux yeux.* Se gaver, manger et boire gloutonnement.

— *Par-dessus les yeux.* Excessivement, à satiété.

La belle avait de quoi mettre un Gascon aux cieux :
Des attraits par-dessus les yeux
(La Fontaine.)

— *Par-dessus les yeux.* Plus qu'on ne peut faire, plus qu'on ne peut supporter d'une chose.

— *Sous l'œil de, sous les yeux de.* Je m'essaye à souffrir avec décence sous l'*œil* du monde. (Dumouriez.)

Ou m'élevait alors solitaire et cachée,
Sous les yeux vigilants du sage Mardochée. (Racine.)
Et sous l'œil de Pales, dans une grotte obscure,
Je chante l'amour, l'amour et la nature. (Lebrun.)

— *Avoir été élevé sous les yeux de sa mère.* Avoir toujours été surveillé avec une grande attention.

— *Sur les yeux de, par les yeux de.* Gardez-vous, sur les *yeux* de votre tête, de dire que je suis jamais homme à faire une tragédie. (Volt.)

— Loc. prov. *On voit une paille dans l'œil de son prochain, et on ne voit pas une poutre dans le sien.* On s'aperçoit aisément des défauts d'autrui, si légers qu'ils puissent être, et l'on ne s'aperçoit pas des siens, si grands qu'ils soient. || *Les ministres sont les yeux des princes.* Les princes sont informés des choses qu'ils ne peuvent pas voir d'eux-mêmes par la voix de leurs ministres. || *Les yeux sont le miroir de l'âme.* Les différents mouvements dont l'âme est agitée paraissent ordinairement dans les yeux. || *L'œil du maître engraisse le cheval.* Il faut faire ses affaires soi-même, elles en vont mieux. || On dit dans le même sens : *L'œil du fermier vaut fumier : l'œil de la fermière engraisse le veau. Quand on a mal aux yeux il n'y faut toucher que de coude.* Il n'y faut pas toucher du tout. || *Deux yeux valent mieux qu'un.* Les affaires sont mieux examinées par plusieurs personnes que par une seule. || *Autant vous en pend à l'œil.* La même chose vous menace. || *Loin des yeux, loin du cœur.* On oublie facilement les absents.

— YEUX. s. m. pl. Fam. Lunettes. Porter des yeux dans sa poche. Oublier ses yeux.

— Lorsque quelqu'un ne voit pas une chose qu'il devrait voir, on lui demande s'il a ses yeux dans sa poche.

— Se dit aussi ne certains vides, de certains trous qui se trouvent dans la mie de pain et dans plusieurs espèces de fromages. Un pain qui a des *yeux*, qui a de grands *yeux*. (Acad.) Il y a un proverbe qui dit qu'il faut choisir des fromages sans *yeux*, du pain qui ait des *yeux*, et du vin qui saute aux *yeux*. (Trev.)

— Se dit encore de certaines marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon. Ce bouillon est très gras, il a beaucoup d'*yeux*. (Acad.)

— Arg. *Œil de bœuf.* Pièce de cinq francs.

— Anat. *Blanc de l'œil.* V. BLANC.

— Archit. Ouverture ou fenêtre, ainsi nommée parce qu'elle a l'apparence d'un œil. || *Œil de dôme.* Ouverture ménagée au sommet de la coupole d'un dôme pour l'éclairer, ordinairement recouverte par un petit pavillon pour empêcher la pluie de tomber par l'œil de dôme. || *Œil de volute.* Point milieu de l'enroulement de la volute du chapiteau ionique orné d'un fleuron ou petit cercle.

— Archit. hydraul. *Œil de pont.* Ouverture ronde pratiquée au dessus des piles d'un pont, des avant et arrière-becs et dans les reins des arches.

— Artill. *Œil de bombe, d'obus.* Le trou qui sert de lumière.

— Bot. Cavité qui occupe le sommet de certains fruits adhérents.

— Chir. *Œil simple.* Bandage destiné à couvrir un œil. || *Œil double.* Celui qui est destiné à en couvrir deux. || *Veux de la sonde.* Ouvertures oblongues pratiquées dans une sonde un peu avant le bec ou extrémité opposée au pavillon.

— Comm. *Linge à œil de perdrix.* Linge de table ouvré dont la façon représente à peu près des yeux de perdrix. || *Entre œil et bot.* V. BAT.

— Fond. Ouverture située au bas du fourneau, par laquelle s'écoule la matière fondue. || *Fondre par l'œil.* Fondre sans boucher ce trou.

— Hist. orient. *Œil du roi.* Nom donné aux ministres du roi, dans les cours de l'Asie.

— Horl. *Œil d'un ressort.* Fente faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une horloge pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre.

— Hortic. Bourgeon qui commence à se montrer. Les bonnes branches sont celles qui sont venues dans l'ordre de la nature, et pour lors elles ont les *yeux* assez près les uns des autres. (La Quintinye.) || Germe à la surface des tubercules. || *Œil éventé.* Bouton à bois qui périt par une cause quelconque. || *Enter à œil poussant, à œil dormant.* Greffer en écusson, à la première, à la deuxième sève. || *Tailler à un œil, à deux yeux.* Laisser sur une branche que l'on taille un bourgeon, deux bourgeons. || *Veux de la reine de Hongrie.* Variété de nèfles.

— Ichtyol. *Grand œil, gros œil.* Nom spécifique de deux poissons du genre spare. || *Œil rouge.* Espèce de cyprin.

— Jeux. *Veux de ma grand'mère.* Se dit, à l'hombre, lorsqu'on a les deux as rouges dans la main.

— Joaill. *Œil d'une perle.* La petite ouverture d'une perle

— Manèg. *Œil de bœuf.* Gros œil qui donne au cheval un air stupide et le rend myope. || *Œil petit* ou *gros.* Défaut provenant du peu de volume du globe ou du peu d'ouverture des paupières. || *Œil de cochon.* Œil petit et enfoncé dans l'orbite. || *Ce cheval a l'œil vairon.* Ce cheval a un œil dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre ; ou bien, il a un œil d'une façon et un d'une autre. || *Œil du mors.* Trou qui est au haut de la branche du mors et par où sort la têtière.

— Mar. Trou percé dans une voile pour qu'il puisse au besoin y être passé un cordage. || Vide pratiqué aux mortaises de la tête du gouvernail. || *Œil de l'ancre.* Trou pratiqué à l'extremité supérieure de la verge de l'ancre pour recevoir l'organeau. || *Veux de bœuf.* Nom donné autrefois aux poulies qui sont sous le racage. || *Œil de civadière.* Large trou fait à chacun des coins inférieurs de la civadière, par lequel l'eau qui remplissait le fond de cette voile pouvait s'écouler. || *Œil de capelage d'un hauban.* Ganse faite à la tête d'un hauban pour le passer autour de la tête du mât. || *Œil d'étai.* Ganse analogue à celle du hauban. || *Œil du vent.* Direction dans laquelle souffle le vent.

— Mécan. *L'œil d'une chèvre, d'une grue, d'un engin.* Le trou par où passent les câbles.

— Opt. *A l'œil nu.* Sans lunette, sans microscope. Ma vue courte ne me permet pas de distinguer à *yeux* nus assez nettement les astres. (J.-J. Rousseau.)

— Ornith. *Œil peint.* Oiseau du Mexique de la taille et à peu près de la couleur du moineau commun, et qui peut vivre en cage.

— Peint. *Yeux d'une draperie.* Les points où se cassent les plis.

— Pharm. anc. *Yeux d'écrevisse.* V. ÉCREVISSE.

— Phys. *Œil artificiel.* Instrument dont on se sert dans les cours de physique, pour expliquer les effets de la vision.

— Superst. *Mauvais œil.* Mauvaise influence que certaines gens attribuent au regard des sorciers ou de certaines personnes. Ça et là d'énormes matrones rappelant ou cachant leurs enfants pour les garder du mauvais *œil*. (Gérard de Nerval.)

— Techn. Ouverture pratiquée dans certains instruments. || Partie de l'aiguille dans laquelle on passe le fil. En ce sens, on dit mieux *chas*. || Boucle qui est au bout d'une chaîne d'attelage. || Ouverture à l'extrémité d'une tringle, d'une penture dans laquelle entre un gond. || Trou rond situé sur chacun des deux montants des machoires d'un étau et dans lequel se meut la vis qui sert à les rapprocher ou à les écarter. || Ouverture de la buse d'une tuyère. || *L'œil d'un murteau.* Le trou par lequel il est emmanché. || *Œil du pertuis.* Partie étroite du trou conique de la filière des tireurs d'or. || *Œil de roue.* Trou rond par ou passe l'essieu. || *Œil de verre.* Œil fait en verre ou en émail et servant à remplacer un œil naturel. On dit aussi *œil artificiel.*

— Typogr. Relief de la lettre, partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier. Œil de cicero, de saint-augustin. Gros œil Petit œil. || *Gros œil.* Caractère dont l'œil est plus fort que celui des caractères du même corps et qui laisse moins de blanc entre les lettres. || *Petit œil.* Caractère dont l'œil est plus faible que celui des caractères du même corps et qui, par suite, laisse plus de blanc entre les lettres.

— Vitic. *Œil de perdrix.* Vin légèrement teint de rouge. || On dit adjectiv. *Du vin œil de perdrix.* || *Vin qui a l'œil louche.* Vin un peu trouble.

— REM. GRAMM. Quelques grammairiens ont essayé de distinguer dans quels cas le pluriel du mot *œil* devait être *yeux* ou *œils*. Ces distinctions n'ayant pour but que de compliquer inutilement la langue, et ayant d'ailleurs été rejetées par tous les grammairiens et lexicographes modernes, la seule distinction à faire est celle-ci Quand *œil* est employé seul, il fait toujours *yeux* au pluriel. Un pain qui a des *yeux*. (Acad.) Un fromage qui n'a point d'*yeux*. (Id.) Il n'y a d'exception que lorsque le mot *œil* est employé comme terme de typographie. Des lettres de différents *œils*. Dans le cas où *œil* entre dans un mot composé, il conserve, au pluriel, sa forme primitive et suit la règle ordinaire, c'est-à-dire qu'il prend un *s*. Des *œils-de-bœuf*. (Acad.)

ŒIL-BLANC. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. || Pl., des *œils-blancs*.

ŒIL-D'AMMON s. m. Moll. Nom vulgaire d'une espèce d'hélice. || Pl., des *œils-d'Ammon*.

***ŒIL-DE-BŒUF**. s. m. Archit. Baie ronde pratiquée dans un mur pour donner du jour. Les *œils-de-bœuf* de la cour du Louvre sont ornés de sculpture. (Acad.)

— Bot. Nom vulgaire du chrysanthème des champs, du buphthalme et de l'anthémis des teinturiers.

— Hist. Antichambre de l'appartement du roi à Versailles, dans lequel se trouvait un œil-de-bœuf, et où se tenaient les courtisans en attendant que la porte du cabinet du roi leur fût ouverte. Les échos de l'*Œil-de-bœuf* répéteront des menaces proférées, disait-on, par le prince d'Henin et le duc de La Tremouille. (L. Blanc.)

— Fig. Par la révolution Versailles s'est fondu dans la nation ; Paris est devenu l'*Œil-de-bœuf* ; tout le monde en France fait sa cour. (P.-L. Courier.)

— Ichtyol. Un des noms du spare macrophtalme.

— Mar. Grain qui se forme dans un petit nuage rougeâtre et de peu d'apparence. || Pavillon servant pour les signaux. || Nom donné autrefois aux poulies qui étaient vers les racages.

— Météor. Petit nuage qui se forme au Cap de Bonne Espérance, au-dessus de la montagne de la Table, et qui produit des tempêtes.

— Minér. Variété de labradorite.

— Moll. Espèce d'hélice.

— Ornith. Un des noms du roitelet et de l'élanceur.

— Pathol. Syn. de BUPHTALMIE.

— Sylvic. Trou rond et assez petit qu'on aperçoit sur le tronc des arbres, et qui est produit par la pourriture d'une branche.

— Techn. Petit vaisseau de faïence, où les peintres dètrempent leurs couleurs.

— Verr. Nœud qui est au milieu des tables de verre.

ŒIL-DE-BOUC. s. m. Bot. Nom vulgaire du pyrèthre et d'une espece de chrysanthème. || Pl., des *œils-de-bouc*.

— Moll. Nom vulgaire des patelles sur les côtes de France. || *Faux œil-de-bouc*. Espèce d'hélice.

ŒIL-DE-BOURRIQUE. s. m. Bot. Un des noms du dolic. || Graine de la même plante. || Pl., des *œils-de-bourrique*.

***ŒIL-DE-CHAT**. s. m. Bot. Fruit du bonduc. || Pl., des *œils-de-chat*.

— Minér. Variété de quartz trouvée à Ceylan et sur la côte de Malabar. On dit aussi *œil chatoyant*.

— Moll. Nom marchand de l'hélice glauque.

ŒIL-DE-CHEVAL. s. m. Bot. Espèce d'aunée. || Pl., des *œils-de-cheval*.

ŒIL-DE-CHÈVRE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'egilops. || Pl., des *œils-de-chevre*.

— Moll. Espèce d'hélice.

ŒIL-DE-CHIEN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un plantain, d'une conyze et d'une gnaphale. || Pl., des *œils-de-chien*.

ŒIL-DE-CHRIST. s. m. Bot. Nom commun à une espece d'aster et à une espèce d'aunée. || Pl., des *œils-de-Christ*.

ŒIL-DE-CORNEILLE. s. m. Bot. Espèce d'agaric, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec l'œil noir de la corneille. || Pl., des *œils-de-corneille*.

ŒIL-DE-FAISAN. s. m. Bot. Nom vulgaire du narcisse des poètes. || Pl., des *œils-de-faisan*.

ŒIL-DE-FLAMME. s. m. Moll. Coquille du genre troque. || Pl., des *œils-de-flamme*.

ŒIL-DE-LIÈVRE. s. m. Pathol. Syn. de LAGOPHTALMIE.

ŒIL-DE-L'OLIVIER. s. m. Bot. Espèce d'agaric parasite de l'olivier. || Pl., des *œils-de-l'olivier*.

ŒIL-DE-LOUP. s. m. Minér. Nom vulgaire de quelques pétrifications. || Pl., des *œils-de-loup*.

ŒIL-DE-PAON. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une anémone et de la tigridie. || Pl., des *œils-de-paon*.

— Entomol. Papillon diurne du genre vanesse.

— Ichtyol. Nom vulgaire du chètodon ocellé.

— Miner. Espece de marbre.

***ŒIL-DE-PERDRIX**. s. m. Mar. Pavillon de signaux consistant en un carré bleu, entouré de bandes blanches, entourées elles-mêmes de bandes aurore. || Pl., des *œils-de-perdrix*.

— Bot. Nom vulgaire de l'aconide d'été et d'une espèce de scabieuse.

— Comm. Étoffe soie et laine, ouvragée et façonnée.

— Menuis. Point qu'on trouve parfois dans un nœud d'arbre et qui peut causer le rebut d'une pièce de bois.

— Minér. Espèce de silex molaire. || Lave grise mêlée d'amphigènes ayant à leur centre un fragment de cette même lave.

— Pathol. Cor qui survient entre les doigts de pieds. || Lésion aux doigts particulière aux chapeliers.

— Techn. Nom donné à de petites marques qui se trouvent sur l'étain et font juger de sa finesse. || Point de marque pour le linge.

— REMARQUE. On trouve aussi *œil de perdrix*, sans trait d'union ; dans ce cas, le pluriel est *yeux de perdrix*.

ŒIL-DE-PIE. s. m. Mar. Trou percé dans les bandes des voiles et par où passent les garcettes. || Pl., des *œils-de-pie*.

ŒIL-DE-POISSON. s. m. Minér. Variété de pierre meulière. || Nom donné à des quartz laiteux ou chatoyants, à l'opale commune, à certaines calcédoines et au feldspath adulaire chatoyant, qui présente un reflet d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre et verdâtre. || Pl., des *œils-de-poisson*.

ŒIL-DE-RUBIS. s. m. Moll. Nom vulgaire d'une espèce de mollusque. || Pl., des *œils-de-rubis*.

ŒIL-DE-SAINTE-LUCIE. s. m. Moll. Nom donné à l'opercule des coquilles du genre troque. || Pl., des *œils-de-Sainte Lucie*.

***ŒIL-DE-SERPENT**. s. m. Minér. Pierre précieuse qui a quelque ressemblance avec un œil de serpent. || Pl., des *œils-de-serpent*.

— Ichtyol. Dents de poisson fossile.

ŒIL-DE-SOLEIL. s. m. Bot. Matricaire commune. || Pl., des *œils-de-soleil*.

ŒIL-DE-VACHE. s. m. Bot. Nom vulgaire de deux espèces d'anthémis. || Pl., des *œils-de-vache*.

— Moll. Nom de l'hélice glauque.

ŒIL-DE-VERRE. s. m. Ornith. Nom de quelques plongeons et de la sylvie de Madagascar. || Pl., des *œils-de-verre*.

ŒIL-D'OR. s. m. Bot. Espèce de borrère. || Pl., des *œils-d'or*.

— Entom. Syn. d'ŒIL-DU-JOUR.

— Ichtyol. Espèce de lutjan.

— Ornith. Espece de canard.

ŒIL-DU-DIABLE. s. m. Bot. Adonide d'été dont la fleur est d'un rouge de feu. || Pl., des *œils-du diable*.

ŒIL-DU-DRAGON s. m. Bot. Fruit du litchi. || Pl., des *œils-du-dragon*.

ŒIL-DE-JOUR. s. m. Entom. Papillon du genre vanesse. || Pl., des *œils-du-jour*.

ŒIL-DU-MONDE. s. m. Minér. Calcédoine contenant une goutte d'eau mobile dans son intérieur. || Nom vulgaire de l'hydrophane. || Pl., des *œils-du-monde*.

***ŒILLADE**. s. f. (pr. *eu-liade*, *ll* mouill.). Regard, coup d'œil jeté comme furtivement, à

dessein et avec une expression marquée. Œillade jalouse, menaçante. Œillade amoureuse. Jeter une œillade. Lancer une œillade. Etre favorise d'une œillade. Au pays des jaloux les *œillades* sont criminelles. (Frév.) L'*œillade* est oblique, dissimulée dans son allure. L'intelligence qu'ils veulent cacher, les amants la trahissent par des *œillades*. (Dict. de la Conv.)

Vos jeunes attraits, vos *œillades*,
Ne me rendront pas mon printemps. (VOLT.)

— Vitic. Nom d'un cepage du Midi.

ŒILLADÉ, ÉE, part. pass. du v. Œillader. S'empl. adjectiv. Personne œilladée.

ŒILLADER v. a. 1re conj. (pr. *eu-lla dé, ll* mouill. ; rad. *œillade*). S'est dit pour Regarder en lançant des œillades. Œillader une jeune personne. Ma foi, je n'en sais rien, j'*œillade* la suivante. (Th. Corn.)

ŒILLARD, s. m. (pron. *eu-llar, ll* mouill. ; rad. *œil*. Techn. Trou percé au centre d'une meule et par lequel passe le fer de la meule. || Trou par lequel passe l'arbre de la roue d'un moulin.

— S'est dit autrefois pour Petite meule.

ŒILLÉ, ÉE, adj. (pron. *eu-llé, ll* mouill.). Hist. nat. Qui est marqué en forme d'œil.

— OEILLE, s. m. Ichtyol. Nom d'un squale qui se trouve dans les mers d'Australie. || Espèce de callionyme originaire des Moluques. || Espèce de labre d'origine inconnue. || Syn. d'ARGUS.

— Minér. Nom de diverses pierres susceptibles d'être polies.

* **ŒILLÈRE**, adj. f. (pr. *eu-llère, ll* mouill. ; rad. *œil*). Anat. Se dit des dents canines de la mâchoire supérieure de l'homme, placées au-dessous de l'œil, qui tombent presque toujours les premières.

— Bot. Se dit d'une feuille qui a un bourgeon à l'aisselle.

— OEILLÈRE, s. f. Anat. Dent œillère. On lui a arraché une *œillère*. (Acad.)

* **ŒILLÈRE**, s. f. (pr. *eu llère, ll* mouill.). Partie de la tête du cheval de trait, composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux afin de les garantir des coups de fouet et d'assujettir les chevaux à regarder en face et non de côté.

— Fig. Quand nous nous mettrions, comme vous, deux *œillères* devant les yeux qui nous empêcheraient de rien voir autour de nous, en seriez-vous beaucoup plus avancés ? (E. de Girardin.)

— Blas. Partie de casque ou heaume qui servait de visière aux chevaliers.

— Bouch. Partie qui s'étend de la partie postérieure et latérale du ventre d'un animal, vers l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre bodian.

— Méd. Petit bassin ovale, de quatre à six centimètres de longueur, destiné aux bains oculaires.

* **ŒILLET**, s. m. (pr. *eu-llé, ll* mouill. ; rad. *œil*). S'est dit autrefois pour Petit œil.

— Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, cultivé pour l'ornement des jardins. Les œillets sont des plantes herbacées, vivaces pour la plupart, à feuilles opposées, linéaires, et à tiges articulées, très souvent d'un vert glauque. Le plus grand nombre d'entre eux croissent en Europe et en Asie ; tous sont intéressants par leur port et leurs fleurs. On en compte environ cent trente espèces, dont plusieurs se cultivent comme plantes de parterre. Les plus remarquables sont l'*œillet barbu*, vulgairement appelé *œillet des poètes*, l'*œillet des chartreux*, l'*œillet mignardise*, l'*œillet superbe*, l'*œillet giroflé* ou *giroflée*, l'*œillet très-joli*, etc. Dans le palais comme dans la chaumière, l'*œillet* a su se faire au premier rang une place qu'il conservera toujours en partage avec la rose, sa somptueuse rivale. (Guerin.) On attribue les premiers procédés de culture convenables à l'*œillet*, à René d'Anjou, ex-roi de Naples, qui vint au commencement du XVIe siècle en Provence, se consoler, par la culture des fleurs, de la perte de son trône. (Id.)

En voyant ces *œillets* qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagnait des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.
(Mlle DE SCUDÉRY.)

Que la rose, l'*œillet*, le lis et le jasmin,
Fassent de vos desserts un aimable jardin. (BERCHOUX.)

— *Œillet d'amour*. Nom vulgaire de la gypsophile saxifrage. || *Œillet de Bellerive*. Nom vulgaire de l'immortelle annuelle. || *Œillet de la Caroline*. La spigélie du Maryland. || *Œillet champêtre*. Nom vulgaire de l'holostée ombellée. || *Œillet de Dieu*. Nom vulgaire de la lychnide dioique et de l'agrostemme des blés. || *Œillet d'Espagne*. La poinciliade. || *Œillet frangé, œillet à plume*. Noms vulgaires de l'œillet superbe. || *Œillet d'Inde*. Nom vulgaire du tagète. || *Œillet janséniste*. La lychnide visqueuse. || *Œillet marin*. L'armérie. || *Œillet de Pâques*. Le narcisse des poètes. || *Œillet de Paris* ou *des montagnes*. Noms vulgaires d'une espèce de statice. || *Œillet des prés*. La lychnide à fleur de coucou.

— Bouch. Syn. d'ŒILLÈRE.

— Mar. Sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, pour y passer un cordage.

— Polyp. *Œillet de mer*. Nom vulgaire des caryophyllies.

— Sal. *Œillet de marais*. Nom donné sur les côtes de Bretagne à une surface aplanie et préparée pour faire évaporer l'eau de mer dont on obtient le sel. L'œillet de marais est un rectangle d'environ 10 mètres sur 7. || *Œillet mort*. Syn. d'ADERNE.

— Techn. Petit bouillon qui s'élève quelquefois sur l'œuvre du peintre en émail pendant la cuisson. || Trou de forme circulaire entouré de soie, de lil ou de cordonnet, que l'on pratique dans les tissus de soie, de toile ou de laine, pour y passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc. || Petit rond de cuivre ou d'acier dont ce trou est entouré.

— *Huile d'œillet*. S'est dit pour Huile d'œillette.

ŒILLETERIE, s. f. (pron. *eu-llè te-ri, ll* mouill. ; rad. *œillet*). Hortic. Lieu planté d'œillets. On dit aussi *œilletière*.

* **ŒILLETON**, s. m. (pron. *eu-lle-ton, ll* mouill. ; rad. *œil*). Bot. Pousse latérale qui a lieu en automne, et après la floraison, au collet des racines de certaines plantes vivaces.

— Hortic. Petit œillet, rejeton, marcotte d'œillet.

— Mécan. Pièce ronde de cuivre, percée d'un trou fort petit que l'on met dans les telescopes à l'extremité des oculaires.

ŒILLETONNAGE, s. m. (pr. *eu-lle-to-nage, ll* mouill.). Hortic. Action d'œilletonner.

ŒILLETONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Œilletonner. S'emploie adjectiv. Artichaut œilletonné. Plante œilletonnée.

ŒILLETONNER, v. a. 1re conj. (pr. *eu-lle to-ne, ll* mouill. Détacher, ôter les œillets ou des plantes. Œilletonner une plante. Couper le bout de l'œilleton à feuilles, afin de faire profiter le fruit.

* **ŒILLETTE**, s. f. (pr. *eu-llète, ll* mouill. ; et. bas-lat., *oïvum*, pour *oleum*, huile. Bot. Nom vulgaire du pavot des jardins.

— Comm. Huile qu'on retire des graines du pavot simple ; elle a une odeur vireuse et un goût nauséabond dont on peut la débarrasser aisément ; elle est employée avec succès à l'assaisonnement comme à la préparation des aliments crus ou cuits, pour l'éclairage et dans les arts.

ŒIL-ROUGE, s. m. Ichtyol. Espèce de poisson du genre cyprin | Pl., des *œils-rouges*.

ŒLAND, (*Terre d'*) *fout*). Geograph. Ile de Suède, dans la mer Baltique, séparée de la côte par le détroit de Calmar ; chef-lieu *Borgholm*. Elle fait partie du lan de Calmar.

ŒLLACHÉRITE, s. f. (pr. *el-la-ké-rite*. Min. Silicate hydraté d'alumine, de potasse, de baryte et de manganèse, mêlé avec diverses matières telles que la chaux ou le protoxyde de fer

ŒME, s. f. (pr. *ème*. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, ayant pour type une espèce des Etats-Unis.

ŒMONE, s. f. (pr. *é-mone*. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, ayant pour type une espèce des Philippines.

ŒNA, s. f. (pr. *é-na* ; ét. gr., οἶνας, pigeon ramier). Ornith. Division de la famille des pigeons.

* **ŒNANTHE**, s. f. pr. *é-nante* ; ét. gr., οἶνος, vin ; ἄνθος, fleur. Bot. Genre d'ombellifères sésélinées, établi pour des herbes aquatiques, à fleurs blanches et à racines souvent tubéreuses, qui croissent dans les parties tempérées de l'un et l'autre continent. Plusieurs espèces sont vénéneuses, d'autres ont été préconisées contre les obstructions intestinales. Œnanthe pimpenellière. Œnanthe safranée. Œnanthe fistuleuse.

— OENANTHE, s. m. Ornith. Syn. de SAXICOLE. || Nom scientifique du traquet motteux.

ŒNANTHINE, s. f. (pr. *é-nan tine* ; ét. gr., οἶνος, vin ; gr. ἄνθος, fleur). Chim. Principe auquel le vin doit son arome.

ŒNANTHIQUE, adj. 2 g. (pr. *é-nan-tike* ; etym. gr., οἶνος, vin ; ἄνθος, fleur). Chim. Qui se rapporte au vin. || *Acide œnanthique*. Acide obtenu en traitant par l'alcali l'ether œnanthique et en décomposant le produit obtenu au moyen de l'acide sulfurique. || *Ether œnanthique*. Huile essentielle du vin auquel elle donne son bouquet, et que l'on obtient par la distillation du vin ou de la lie.

ŒNANTHOL, s. m. (pr. *é-nan-tol* ; ét. fr., *œnanthique* ; lat. *oleum*, huile). Chim. Aldéhyde œnanthylique qui se forme dans la distillation sèche de l'huile de ricin. On dit aussi *œnanthal*.

ŒNANTHOL-ACÉTONE, s. m. Chim. Syn. d'ŒNANTHYLONE.

ŒNANTHOTHIALDINE, s. f. (pr. *é nan-to-ti-al dine*). Chim. Thialdine de l'aldéhyde œnanthylique obtenue en traitant l'œnanthol par le sulfure d'ammonium.

ŒNANTHYLAMIDE, s. f. (pron. *é-nan ti-la-mide*). Chim. Produit en forme de petites feuilles nacrées, obtenu en ajoutant à l'anhydride œnanthylique une solution aqueuse d'ammoniaque concentrée.

ŒNANTHYLATE, s. m. (pr. *é-nan-ti-late*). Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide œnanthylique avec une base salifiable.

ŒNANTHYLE, s. m. (pr. *é-nan-tile*). Chim. Radical des combinaisons œnanthyliques. || *Chlorure d'œnanthyle*. Chlorure obtenu par la distillation de l'œnanthyle avec le perchlorure de phosphore.

ŒNANTHYLÈNE, s. m. (pr. *é-nan-ti-lène*). Chim. Hydrocarbure liquide qui se combine avec le brome.

ŒNANTHYLIQUE, adj. (pr. *é-nan-ti like*). Chim. Se dit d'un acide rencontré dans la coloquinte et dans celui de maïs, et obtenu par oxydation de l'œnanthol à l'air et dans l'oxygène. || *Acétone œnanthylique*. Syn. d'ŒNANTHYLONE. || *Alcool œnanthylique*. Liquide huileux et à odeur aromatique, obtenu de l'œnanthol à l'étonne d'eau, et d'un amalgame de sodium, puis distillé après avoir été acidifié avec l'acide sulfurique. || *Aldehyde œnanthylique*. Aldehyde produite par la distillation sèche de l'huile de ricin ou du sébate de calcium. || *Amylrride œnanthylique*. Huile incolore obtenue en traitant l'œnanthylate de potassium par le perchlorure de phosphore.

ŒNANTHYLO-BENZOÏQUE, adj. Chim. Se dit d'un autre acide obtenu par l'action du chlorure de benzoyle sur l'œnanthylate de potassium.

ŒNANTHYLONE, s. f. (pr. *é-nan-ti-lone*). Chim. Acétone obtenue par la distillation sèche de l'œnanthylate de chaux.

ŒNAS, s. m. (pr. *é-nass* ; du gr. οἶνας, pigeon ramier). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des vésicants, établi pour six espèces habitant diverses contrées d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

— Ornith. Syn. de COLOMBE et de GANGA.

ŒNELEUM, s. m. (pr. *é né-lé-omm* ; et. gr., οἶνος, vin ; ἔλαιον, huile). Anc. pharm. Ancien médicament composé de vin, de miel et d'huile, appelé aussi *baume samaritain* parce qu'il est question d'un onguent de ce genre dans la parabole du Samaritain. On dit aussi *œnélæon* et *enelæum*.

ŒNÉMONE, s. f. (pron. *é-né-mone* ; ét. gr., οἶνος, vin ; μένω, séjourner). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces de la Nouvelle-Zélande et de Madagascar.

ŒNICOLE, adj. 2 g. pr. *é-ni-kole* ; et. gr., οἶνος, vin ; lat. *colo*, je cultive). Qui s'occupe des vins, qui en fait le commerce.

ŒNISTÉRIES, s. f. pl. pr. *é-ni-ste-ri* ; ét. gr. οἰνιστήρια, même signif. Antiq. Lit. Fêtes où chaque vendange avait lieu dans le temple de Bacchus lorsque les jeunes Athéniens faisaient couper leur barbe pour la première fois.

ŒNOCARPE, s. f. pr. *é no-karpe* ; ét. gr., οἶνος, vin ; καρπός, fruit). Bot. Genre d'arbres de la famille des palmiers, tribu des arécinées, établi pour cinq espèces ayant pour type l'œnocarpe distique, dont les fruits, cuits et soumis à la presse, donnent une huile d'une saveur agréable.

ŒNOCHOÉ, s. f. (pr. *é-no-ko-é* ; ét. gr., οἶνος, vin ; χέω, je verse. Sorte de vase grec, qui servait pour les libations.

ŒNOCYANINE, s. f. Chim. Syn. d'ŒNOLINE.

ŒNOGALE, s. m. (pr. *é-no-gale* ; etym. gr., οἶνος, vin ; γάλα, lait). Mélange de lait et de vin, dont il est fait mention dans Hippocrate. On dit aussi *œnogala*.

ŒNOL, s. m. (pron. *é-nol* ; du gr. οἶνος, vin). Pharm. Vin considéré comme excipient pharmaceutique.

ŒNOLATURE, s. f. (pr. *é-no-la-ture* ; rad. *œnol*. Pharm. Médicament obtenu en faisant macérer dans du vin des plantes médicinales.

ŒNOLÉ, s. m. pr. *é-no le* ; ra l. *œnol*. Pharm. Médicament qui a le vin pour excipient. Œnolé arsenical, cuivreux. Œnolé d'opium safrané. Œnolé d'absinthe. Œnolé antiscorbutique.

ŒNOLINE, s. f. (pr. *é-no-line* ; du gr. οἶνος, vin. Chim. Matière colorante du vin rouge.

ŒNOLIQUE, adj. 2 g. (pron. *é-no-like* ; rad. *œnol*. Pharm. Qui a le vin pour excipient. Médicament œnolique. Préparation œnolique.

* **ŒNOLOGIE**, s. f. (pr. *é-no-lo-ji* ; ét. gr., οἶνος, vin ; λόγος, discours). Art de faire le vin, et par extension, Art de conserver le vin.

— Traite sur l'art de faire le vin.

ŒNOLOGIQUE, adj. 2 g. (pr. *é-no-lo-jike*). Qui concerne l'œnologie. Parmi les produits œnologiques du sol français, le vin de Bourgogne est celui qui mérite la préférence.

— Qui traite de l'œnologie. Traité œnologique. Ouvrage œnologique.

— Qui a le vin pour cause. Une bouteille de marasquin et une de kirsch ont, malgré du café exquis, achevé de nous plonger dans une extase *œnologique* extraordinaire. (H. de Balzac.)

ŒNOLOGISTE, s. m. (pron. *é-no-lo-jisste* ; rad. *œno, ogie*). Celui qui écrit sur les vins et sur leur fabrication.

ŒNOLOGUE, s. m. Syn. d'ŒNOLOGISTE.

ŒNOLOTIF, IVE, adj. (pr. *é-no-lo-tif* ; rad. *œnol*. Médec. Qui contient du vin.

— OENOLOTIF, s. m. Vin médicinal destiné à l'usage externe.

* **ŒNOMANCIE**, s. f. (pr. *é-no-man-si* ; ét. gr., οἶνος, vin ; μαντεία, divination). Divination par le vin, soit qu'on en considère la couleur, soit qu'en le buvant on remarque les moindres circonstances pour en tirer des présages. L'œnomancie était fort en usage chez les Perses.

ŒNOMANCIEN, ENNE, adj. pron. *é-no-man-si-ein*. Qui concerne l'œnomancie.

— Substantiv. Personne qui pratique l'œnomancie.

ŒNOMANIE, s. f. (pr. *é-no-ma-ni* ; ét. gr., οἶνος, vin ; μανία, fureur). Pathol. Syn. de DELIRIUM TREMENS.

ŒNOMEL, s. m. (pr. *é-no mel* ; etym. gr., οἶνος, vin ; μέλι, miel. Pharm. Sirop qui a le vin pour base et dans lequel le sucre est remplacé par le miel.

ŒNOMELLE, s. m. pr. *é-no-mel-le*). Pharm. Préparation pharmaceutique composée d'œnomel et de principes médicamenteux extractifs, ou obtenue en mélangeant trois parties de miel à une œnolature quelconque.

* **ŒNOMÈTRE**, s. m. (pr. *é-no-mètre* ; et. gr., οἶνος, vin ; μέτρον, mesure. Instrument qui sert à mesurer le degré de force ou de qualité du vin.

ŒNOMÉTRIE, s. f. (pron. *é no mé tri*). Action de mesurer la qualité du vin, au moyen de l'œnomètre.

ŒNOMÉTRIQUE, adj. 2 g. (pr. *é-no-métrike*). Qui concerne l'œnométrie. Degré œnométrique.

ŒNONE, s. f. (pr. *é-none* ; de *Œnone*, nom myth.). Annel. Genre d'annélides sétigères de la famille des cirriens, établi pour une espèce de la Mer Rouge.

ŒNONE, Myth. Nymphe du mont Ida qui reçut Apollon de la main de Pâris, lorsque celui-ci fut banni de Troie. Elle fut ensuite épouse de Paris, qui l'abandonna et qui revint à elle lorsqu'il fut blessé par la flèche de Philoctète. Elle refusa de le guérir, mais se brûla sur son bûcher pour ne pas lui survivre.

— OENONE, Astron. La 215e planète télescopique, découverte le 7 avril 1880 par M. Knorre.

ŒNOPHILE, adj. 2 g. (pr. *é-no-file* ; et. gr., οἶνος, vin, φίλος, j'aime). Qui aime le vin.

— Qui a rapport au vin, ou à l'art de l'apprécier. La réputation *œnophile* de l'amphitryon. (Grimod.)

— *Société œnophile*. Société qui fait le commerce des vins.

— Substantiv. Un œnophile.

ŒNOPHOBE, adj. et s. 2 g. (pr. *é-no-fobe* ; et. gr., οἶνος, vin ; φόβος, crainte). Qui a horreur du vin.

ŒNOPHOBIE, s. f. (pron. *é-no-fo-bi* ; rad. *œnophobe*). Horreur du vin, aversion pour le vin.

* **ŒNOPHORE**, s. m. (pr. *é-no-fore* ; du gr. φορεύς, qui porte le vin). Antiq. Grand vase qui servait aux anciens pour mettre le vin. || Celui qui avait soin du vin et qui le portait à table.

ŒNOPHORIES, s. f. pl. (pr. *é-no-fo-ri* ; rad. *œnophore*. Antiq. égypt. Fêtes où les assistants tenaient en main des vases pleins de vin.

ŒNOPIDES, Astronome et mathématicien grec, né à Chios, vécut dans le Ve siècle av. J.-C. Il découvrit l'obliquité de l'écliptique et le mouvement propre du soleil.

ŒNOPIQUE, adj. (pron. *é no-pike* ; du gr. ὤψ, vin). Fam. Se dit d'une personne enflée de vin, par opposition à Hydropique. Je ne sais pas quel militaire serait capable de tarir, sans devenir *œnopique* et plus enflé que Lepeintre jeune ou qu'un hippopotame, la grande coupe qu'il appelait la tasse d'Hercule. (Th. Gautier.)

ŒNOPLÉE, s. f. (pr. *é-no-plé* ; ét. gr., οἶνος, vin). Bot. Syn. de BERCHEMIE. On dit aussi *œnoplie*.

ŒNOPOTE, s. m. (pr. *é-no-pote* ; du gr. οἰνοποτής, même signif.). Celui qui boit du vin, qui est adonné au vin.

ŒNOSPONDE, s. f. (pr. *é-no-sponde* ; ét. gr., οἰνοσπονδή, même signif. : de οἶνος, vin ; σπονδή, libation). Antiq. Libation de vin.

ŒNOTHÈRACÉE, ÉE, adj. pron. *é-no-té-race* ; rad. *œnothère*. Bot. Syn. d'ONAGRARIE.

ŒNOTHÈRE, s. f. pr. *é-no-tère* ; ét. gr., οἰνοθήρας ou οἰνοθήρης, même signif.). Bot. Nom scientifique du genre onagre.

ŒNOTHÉRÉE, ÉE, adj. (pr. *é-no-té-ré* ; rad. *œnothère*). Bot. Qui a la forme, qui ressemble au genre onagraire. || ŒNOTHÉRÉES, s. f. pl. Syn. d'ŒNOTHERACÉES.

ŒNOTHERCIE, s. m. (pr. *é-no termie* ; ét. gr., οἶνος, vin ; θέρμαω, je chauffe). Techn. Chaudière à chauffer le vin qu'on veut préserver des maladies.

ŒNOTHIONIQUE, adj. m. (pr. *é-no-ti-o-nike* ; et. gr., οἶνος, vin ; θεῖον, soufre). Chim. Se dit de l'acide appelé aussi *acide sulfovinique*.

ŒNOTHIQUE, adj. Chim. Synon. d'ŒNOTHIONIQUE.

ŒNOTRIE, Géogr. Un des anciens noms de l'Italie méridionale, étendu quelquefois à l'Italie entière.

ŒNOTRIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de l'Œnotrie.

— adj. Qui concerne l'Œnotrie ou ses habitants.

— Myth. lat. Épithète de Janus.

ŒNOTRUS, Le plus jeune des fils de Lycaon,

roi d'Arcadie, s'établit dans l'Italie méridionale, à laquelle il donna son nom.

ŒNUS. s. m. (pr. *é-nuss*). Entom. Syn. d'ŒNAS.

ŒNUSES Géogr. anc. Nom d'un groupe de cinq îles de la mer Égée, à l'E. de Chios; auj. *Spermadori*.

— ŒNUSES. Nom de trois îles du golfe de Messénie; auj. *Cabrera* et *Samenza*.

ŒONIE. s. f. (pron. *é-o ni*). Bot. Genre d'orchidées vandées, croissant à Madagascar et à la Réunion.

ŒONISTICE. s. f. (pr. *é-o-ni-stice*; du gr. οἰωνιστής, même signif.). Antiq. gr. Divination par le vol des oiseaux.

ŒPATE. s. f. (pron. *é-pate*). Bot. Syn. d'AVICENNIE.

ŒREBRO. Géogr. Ch.-l. du lan de ce nom (Suède), sur le lac Hielmar, à 60 kilom. O. de Stockholm. Grand commerce de fer. 8,500 hab. — Le lan d'*Œrebro*, forme de l'ancienne province de *Nerike* et d'une partie du W. Sudermanland, a 9,118 kil. carrés, et 181,000 hab.

ŒRIS. s. m. Nom donné à des chefs militaires égyptiens, sous les pharaons.

ŒRSTED (Jean-Chrétien). Physicien, né à Rudkjœbing, île de Langeland, 1777-1851. Professeur de physique à l'université de Copenhague et le sciences naturelles à l'École militaire, il devint conseiller d'Etat. Il fut membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Sa grande découverte, 1820, fut celle de l'électro-magnétisme. Œrsted a composé un grand nombre de *Mémoires*; mais son écrit fondamental est *Experimenta circum effectum conflictus electrici in acum magneticum*. On lui doit des *Considérations sur l'histoire de la chimie*; des *Recherches sur l'identité des forces chimiques et électriques*.

ŒRSTÉDIE. s. f. (pr. *eur-sté-di*; d'*Œrsted*, n. pr.). Helminth. Genre de nemertiens.

ŒRSTÉDITE. s. f. (pr. *eur-ste-dite*; d'*Œrsted*, n. pr.). Miner. Variété de zircon titanifère.

ŒSCHÉNITE. s. f. (pron. *ess-ché-nite*; de *Œschen*, nom. pr.). Minér. Substance vitreuse d'un brun jaunâtre, dont la dureté est intermédiaire entre celle de la phosphorite et celle du feldspath.

ŒSEL. Géogr. Île de Russie, près du golfe de Livonie, dépend du gouvernement de Livonie. Elle a 45,000 h., et 90 kil. de longueur sur 50 de largeur. Son chef-lieu est *Arnsbourg*. Elle produit lin, fruits, grains, etc.

* **ŒSOPHAGE**. s. m. (pr. *é-zo-faje*; etym. gr., οἴσω, fut. irreg. de φέρω, je porte; ἔφαγον, manger). Anat. Conduit musculo-membraneux faisant partie du canal alimentaire, et s'étendant du pharynx à l'estomac, auquel il conduit les aliments. Maladies de l'œsophage. Fonctions de l'œsophage. Plaies de l'œsophage. Rétrécissement de l'œsophage. Perforation de l'œsophage. L'œsophage est susceptible d'être affecté du cancer. Irritation, inflammation de l'œsophage. Affection de l'œsophage. Il est urgent d'enlever aussitôt que possible les corps étrangers engagés et arrêtés dans l'*œsophage*. (Charbonnier.)

ŒSOPHAGIEN, ENNE. adj. (pr. *é-zo fa-jiin, iè-na*). Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'œsophage. Glandes œsophagiennes. Ouverture œsophagienne. Artères œsophagiennes. Tube œsophagien. Angine œsophagienne. Des quartiers de fruits, des morceaux de pain ou de viande, avalés précipitamment, s'engouffrent, s'arrêtent dans le tube *œsophagien* et le distendent outre mesure. Charbonnier.)

— Chir. *Sonde œsophagienne*. Sonde dont on se sert pour explorer l'œsophage.

ŒSOPHAGISME. s. m. (pr. *é-zo-fa-jisme*). Pathol. Spasme de l'œsophage.

ŒSOPHAGITE. s. f. (pron. *é-zo-fa-jite*). Pathol. Inflammation de l'œsophage. Œsophagite chronique. Œsophagite aiguë.

ŒSOPHAGORRAGIE. s. f. (pr. *é-zo-fa gora ji*; etym. gr., ὀισοφαγος, œsophage; ῥήγνυμι, je casse). Pathol. Écoulement de sang qui vient de l'œsophage.

ŒSOPHAGORRAGIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-zo fa-go-ra-jike*). Pathol. Qui présente le caractère de l'œsophagorragie.

ŒSOPHAGOTOMIE. s. f. (pr. *é-zo-fa-go-to-mi*; et. gr., ὀισοφαγος, œsophage; τομή, section). Pathol. Incision qu'on pratique à la partie supérieure de l'œsophage pour en retirer quelque corps étranger, qui s'y est introduit et arrêté. Pratiquer l'œsophagotomie.

ŒSOPHAGOTOMIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-zo-fa-go to-mike*). Pathol. Qui se rapporte à l'œsophagotomie.

ŒSSEL. s. m. (pr. *ess-cel*). Metrol. Mesure d'Allemagne, qui vaut 0 lit. 1117.

ŒSTERGOETTLAND ou **LINKŒPING**. Géogr. Province ou lan de Suède, sur la mer Baltique, a 10,977 kil. carrés, et 236,000 habitants. C'est un pays montueux et pittoresque. Le ch.-l. est *Linkœping*; les villes principales sont : Norrkœping, Sœderkœping, Wadstena, Motala.

* **ŒSTRE**. s. m. (pr. *èstre*; et. gr., οἴστρος, passion violente). Fureur poétique. La muse l'inspirant à tout l'*œstre* poétique et musical, je composai rapidement en sept ou huit heures la meilleure partie de mon acte. (J.-J. Rouss.)

— Crust. *Œstre de mer*. Nom vulgaire des espèces du genre cymothoë.

— Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères, tribu des œstrides, établi pour six espèces à corps velu, colore plus ou moins de jaune et de noir, dont les femelles pondent leurs œufs sur le poil des animaux. Au moment de l'éclosion, ceux-ci les ramassent avec leur langue en se léchant et les introduisent dans leur estomac ou les larves se développent. Leur séjour et le trajet qu'elles font à travers les intestins pour sortir par l'anus incommoderaient peu les animaux selon les uns, et, selon d'autres, seraient la cause de maladies très graves. Œstre du cheval. Œstre du bœuf. Œstre nasal. Œstre des troupeaux. Œstre flavipède.

— Médec. *Œstre vénérien*. Désir immodéré du coït, tel qu'il existe dans le satyriasis et la nymphomanie.

ŒSTHIDE. adj. 2 g. (pron. *è-stride*; ét. fr., *œstre*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui a la forme de l'œstre. || ŒSTRIDES. s. m. pl. Tribu de diptères athéricères, ayant pour type le genre œstre.

ŒSTRIDÉ, ÉE. adj. Entom. Synon. d'ŒSTRIDE.

ŒSTRIDIE. s. f. (pr. *è-stri-di*). Art vétér. État des animaux dans lesquels se développent les larves des œstres.

ŒSTROMANE. s. 2 g. (pr. *è-stro-mane*). Pathol. Personne affectée d'œstromanie.

ŒSTROMANIE. s. f. (pr. *è-stro-ma-ni*; et. gr., οἴστρος, je pique avec un aiguillon; μανία, folie). Pathol. Passion effrénée du coït. Ce mot, donné par Hippocrate, est synonyme de SATYRIASIS pour l'homme et de NYMPHOMANIE pour la femme.

ŒSYPE. s. m. (pr. *é-zipe*; ét. gr., οἴσυπος; fait de οἶς, brebis). Comm. Espèce de mucilage graisseux, de couleur gris brun, d'une odeur fade et désagréable. L'œsype se tire des brebis.

— Laine grasse qui n'a pas encore été lavée.

ŒSYPIEN, ENNE. adj. (pron. *é-zi-pi-ein*; du gr. σίσυπος, crotte de mouton). Bot. Qui croît sur les crottes de mouton. Agaric œsypien.

ŒTA. Géograph. Montagne de la Grèce ancienne, au S. de la Thessalie, célèbre par la mort d'Hercule. Aujourd'hui *Katavothra*.

ŒTÉEN, ENNE. adj. (pr. *é-té-ein*). Antiq. Qui appartient au mont Œta ou à ses habitants.

— Myth. gr. Épithète d'Hercule.

— Substantiv. Les Œtéens.

ŒTITE. s. f. (pr. *é ti-te*). Minér. Limonite en rognons appelée aussi *pierre d'aigle*, renfermant un noyau mobile, à laquelle on attribuait autrefois une infinité de vertus.

ŒTOLINOS. s. m. (pr. *é-to-li-noss*; ét. gr., οἰτόλινος, même signif.; de οἶτος, sort; Λίνος, Linus). Antiq. gr. Chant funèbre en l'honneur de Linus.

ŒTTE. s. f. (pr. *o ète*). Ornith. Nom d'une espèce de cotinga.

ŒTYLIAQUE. s. f. (pr. *é-ti-li-ake*). Chim. Syn. de PROPYLAMINE.

* **ŒUF**. s. m. (pr. *euf* au singulier, et *eu* au pluriel; cependant l'*f* ne se fait pas sentir dans œuf dur, œuf brouillé qu'on prononce *eu* dur, *eu* brouillé; étym. lat., *ovum*, même signif.). Corps recouvert d'une enveloppe dure ou molle et qui se forme dans les femelles des animaux, et qui contient l'embryon propre à reproduire l'espèce s'il est fécondé. Gros œuf. Petit œuf. Œuf de poule. Œuf d'oie. Œuf de dinde. Œuf de cane. Œuf de pintade. Œuf de perdrix. Œuf de pigeon. Œuf d'autruche. Œufs de carpe. Œufs de saumon. Œufs d'esturgeon, de brochet. Œufs de tanche. Œufs de couleuvre. Œufs de tortue. Œufs de fourmi. Œufs de vers à soie. Les oiseaux pondent des œufs, couvent des œufs. Donner à une poule tant d'œufs

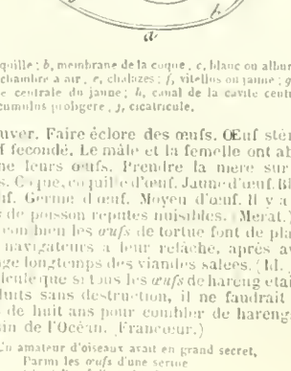

a, coquille; *b*, membrane de la coque; *c*, blanc ou albumen; *d*, chambre à air; *e*, chalazes; *f*, vitellus ou jaune; *g*, cavité centrale du jaune; *h*, canal de la cavité centrale; *i*, cumulus prolifère; *j*, cicatricule.

à couver. Faire éclore des œufs. Œuf stérile. Œuf fécondé. Le mâle et la femelle ont abandonné leurs œufs. Prendre la mère sur les œufs. Coque, coquille d'œuf. Jaune d'œuf. Blanc d'œuf. Germe d'œuf. Moyen d'œuf. Il y a des *œufs* de poisson réputés nuisibles. (Merat.) On sait combien les *œufs* de tortue font de plaisir aux navigateurs à leur relâche, après avoir mangé longtemps des viandes salées. (Id.) On a calculé que si tous les *œufs* de hareng étaient produits sans destruction, il ne faudrait pas plus de huit ans pour combler de harengs le bassin de l'Océan. Francœur.)

Un amateur d'oiseaux avait en grand secret,
Parmi les *œufs* d'une serine,
Glissé l'*œuf* d'un chardonneret. (FLORIAN.)

— Fig. On écrase, pour ainsi dire, le bon sens dans son *œuf*. (L. Figuier.)

— Particulièrement, Œuf pondu par une poule. Œufs à la coque. Œufs frais. Œufs durs. Œuf pourri. Œufs couvis. Une couple d'œufs. Un quarteron, un cent d'œufs. Manger des œufs. Faire cuire des œufs. Œuf mollet. Battre des œufs. Casser des œufs. Avaler un jaune d'œuf. Œufs à la neige. Des œufs sur le plat. Des œufs au gratin. Des œufs brouillés. Des œufs au lait. Mais du moins, dis-je d'un air moitié chagrin et moitié suppliant, ne pourriez-vous pas brouiller des *œufs* dans le jus de ce gigot? Brillat-Savar.) Les *œufs* tiennent pour ainsi dire le milieu entre la chair des animaux et les végétaux. (Merat.) L'*œuf*, composé principalement d'albumine et d'huile douce, est un aliment très sain, de facile digestion, surtout lorsqu'il n'est qu'à moitié cuit dans l'eau. (Id.) Je serais disposé à croire qu'elle a été peinte à *l'œuf* ou par quelque procédé analogue. (Mérimée.)

— *Œufs clairs*. Œufs qui n'ont pas été fécondés par le coq.

— *Œuf à la coque, à la mouillette*. Œuf cuit légèrement dans sa coquille.

— *Œufs rouges*. Œufs cuits durs et teints en rouge qu'on vend principalement vers le temps de Pâques. On les appelle aussi *œufs de Pâques*.

— *Donner à quelqu'un des œufs de Pâques*. Lui faire un petit présent dans le temps de Pâques. Il était d'usage jadis de faire bénir le samedi saint une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux. On les teignait en jaune, en violet, et surtout en rouge. Ces œufs étaient distribués le jour de Pâques après la grand'messe. Louis XIV et Louis XV en distribuèrent eux-mêmes à leurs courtisans. L'usage des œufs de Pâques est très répandu chez les chrétiens de l'Église orientale. De là est venu le nom d'*œufs de Pâques*, donné aux œufs colories. En Russie, les amis s'offrent entre eux ce petit cadeau, en s'embrassant et en s'adressant ces paroles sacramentelles : *Jésus-Christ est ressuscité; il est certainement ressuscité*.

— De nos jours, les œufs de Pâques sont généralement des boîtes en forme d'œuf renfermant des jouets, des bijoux, etc. || Les paysans du Midi appellent *œufs de Pâques* les œufs qu'ils offrent au curé lorsqu'il vient bénir une maison.

— *Plein comme un œuf*. Extrêmement plein.

— Fam. *Être plein comme un œuf*. Avoir bien mangé.

— Fig. *Mettre tous ses œufs dans un panier*. Placer tous ses fonds dans une même affaire; faire dépendre d'une seule chose sa fortune, son bonheur, son sort.

Un vieux proverbe a dit que l'homme sage
Dans un panier ne met pas tous ses *œufs*,
Moi, dans un seul, par hymen hasardeux,
J'ai mis les miens, en dépit de l'adage. (LEBRUN.)

— *Pondre sur ses œufs*. Jouir tranquillement de son bien. Être riche dans son état.

— *Il marcherait sur des œufs sans en casser un*. Se dit d'une personne qui marche légèrement.

— Fig. *Marcher sur des œufs*. Se conduire avec circonspection dans des circonstances délicates.

— *Toudre sur un œuf*. Se dit d'un avare qui trouve encore à gagner de l'argent sur une chose de peu de valeur.

— Par extens. Trouver à critiquer une chose incritiquable.

Critique, ce critique sauvage,
Qui trouve à toudre sur un *œuf*,
Quand on lui présente un ouvrage,
Soupire, et vous dit : Rien de neuf? (SÉNECÉ.)

— *Il ne saurait pas tourner un œuf*. Il est très maladroit.

— *Se ressembler comme des œufs*. Être parfaitement semblables.

— *Faire de ses œufs poules*. Les priser plus qu'ils ne valent; et au figuré, Donner une valeur trop grande à ce qu'on a, à ce qu'on fait.

— *N'avoir pas cinq œufs après la soupe*. Faire assez maigre chère.

— *Je ne lui ai dit ni œuf ni bœuf*. Je ne lui ai adressé ni grosse ni petite injure.

— *Être fait comme quatre œufs*. Être mal vêtu, mal fait.

— Pop. *Elle a cassé ses œufs*. Se dit d'une femme qui accouche avant terme.

— Loc. prov. *Veux-tu des œufs, souffre le caquetage des poules*. Il faut savoir subir certains inconvénients pour arriver à jouir des avantages d'une chose. || *Donner un œuf pour avoir un bœuf*. Donner une petite chose dans l'espérance d'en avoir une plus grande. || *Il ne troquerait pas un gros œuf contre un petit*. Il est fort avare. || *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*. Préférer de deux choses la plus considérable et la plus avantageuse. || *Mettre le feu à la maison de son voisin pour faire cuire un œuf*. Sacrifier les intérêts d'autrui aux siens propres, même lorsque ceux-ci sont insignifiants. || *Risten, Jean, on te fit des œufs*. Se dit par moquerie de quelqu'un qui rit. || *Au pauvre un œuf vaut un bœuf*. || *Depuis les œufs jusqu'aux pommes*. Depuis le commencement d'un repas jusqu'à la fin. Se dit par allusion aux repas des Romains, que l'on commençait par les œufs pour les terminer par les fruits. || Fig. D'un bout à l'autre d'une chose quelconque.

— Alchim. *Œuf philosophique*, Matière préparée pour produire le grand œuvre.

— Antiq. rom. *Œufs du cirque*. Sorte d'œufs en bois au nombre de sept, qu'on plaçait sur les bornes du cirque pour indiquer le nombre de tours des quadriges.

— Bot. *Œufs du diable*. Nom vulgaire du phallus impudique, espèce de champignon qui paraît d'abord sous la forme d'un œuf, et qui répand une odeur extrêmement fétide. || *Œufs à l'encre* ou *encriers solitaires*. Groupes de champignons du genre agaric, qui se font remarquer par leur forme en œufs et par leurs feuillets le plus souvent noirs. || *Œufs à la neige et à l'encre*. Champignons de la famille des encriers farineux, d'un tissu frêle, tendre et délicat. || *Petits œufs*. Espèce d'agarics dont la forme et la couleur sont celles d'un œuf lavé de brun; ses feuillets sont blancs et sa tige grise. || *Œufs rayés à l'encre*. Champignons d'un jaune roux ou brun sale, rayé par la saillie des feuillets bruns. || *Œuf de vanneau*. Nom vulgaire d'une espèce de fritillaire.

— Échin. Nom donné quelquefois au test de certains oursins, dépouillé de ses baguettes, ou même à l'oursin comestible, parce qu'on le mange comme un œuf. || *Œuf des druides*. Nom donné à des oursins fossiles. || *Œufs fossiles*. Pierres qui paraissent être des échinites spatangoïdes. || *Œufs marins, de mer, de pierre, de serpent*. Les oursins de nos côtes.

— Entom. *Œufs de fourmis*. Nom impropre donné aux larves et aux nymphes de fourmis.

— *Il a des œufs de fourmis sous les pieds*. Il est impatient, ne tient pas en place. || *Il a mangé des œufs de fourmis*. Il est incommode par des flatuosités.

— Horl. *Œuf de Nuremberg*. Nom donné aux montres de forme ovale inventées à Nuremberg vers 1500, par Pierre Hele.

— Litt. Petite pièce de poésie dont les premiers vers étaient fort courts ainsi que les derniers. Cette pièce était ainsi nommée parce que les vers ainsi arrangés avaient la forme d'un œuf.

— Mamm. *Œuf de chamois*. Nom donné aux égagropiles. || *Œuf de vache*. Les égagropiles de la vache et du bœuf.

— Mar. *Œuf d'autruche*. Sorte de bouchon servant à boucher les trous de boulet.

— Minér. *Œuf de Molesme*. Nom vulgaire des géodes calcaires trouvées aux environs de Molesme, près d'Auxerre.

— Moll. *Œuf coquille*. Nom vulgaire d'une espèce de porcelaine. || *Œuf du Japon*. Nom vulgaire de l'ovule ordinaire. || *Œuf papyracé*. L'ovule gibbeuse. || *Œuf de poule*. L'ovule ordinaire ou ovule-œuf. || *Œuf de vanneau*. La bulle ampoule.

— Ornith. *Œuf de coq, œuf blanc* ou *œuf de couleuvre*. Nom donné à des œufs imparfaits qui n'ont pas de jaune, qui ne contiennent que de l'albumine et qui, au lieu de coquille, ont une pellicule semblable à celle des œufs de couleuvre.

— Philos. *Œuf d'Orphée*. Symbole mystérieux par lequel Orphée désignait le principe de la fécondité, la source de la vie générale. || *Œuf d'Osiris*. Selon les Egyptiens, Osiris avait renfermé dans un œuf deux figures pyramidales blanches, symbole des biens qu'il voulait répandre sur les hommes, mais Typhon, son frère, y avait introduit secrètement douze pyramides noires, emblème du mal toujours mêlé au bien sur la terre. || *Œuf primitif*. Symbole adopté par plusieurs philosophes païens pour représenter le monde ou plutôt l'auteur du monde. Cette croyance se trouve chez les Chaldéens, les Persans, les Indiens, les Chinois.

— Physiol. Chez les mammifères, Nom donné à l'ovule, quand il est tombé dans la matrice. || *Œufs de Graaf*. Petits sacs membraneux qui se trouvent dans l'ovaire. || *Œufs de Naboth*. Concrétions globuleuses distendant les follicules qui occupent la membrane interne du col de l'uterus.

— Physiq. Vase de verre en forme d'œuf dans lequel on produit l'étincelle électrique.

— Superst. *Œuf de serpent*. Sorte d'amulette des druides qu'ils croyaient formée de la bave des serpents lorsqu'ils étaient entortillés ensemble.

— Techn. Tout ce qui a la forme d'un œuf. Les femmes se servent d'œufs en bois pour raccommoder les bas ou autres vêtements.

ŒUFRIER. s. m. (pr. *eu-fri-é*). Art culin. Vase dans lequel on fait cuire des œufs frais, en y versant de l'eau bouillante.

* **ŒUVÉ, ÉE**. adj. (pr. *eu-vé*). Qui porte des œufs. Ne se dit que des poissons. Carpe œuvée. Poisson œuvé. Hareng œuvé.

* **ŒUVRE**. s. f. (pr. *euvre*; ét. lat., *opus, operis*, même signif.). Chose faite, créée, produite par une puissance, par quelque agent. L'œuvre de la création. L'œuvre de la rédemption. Les œuvres de Dieu. Les œuvres de la nature. Les œuvres de l'homme. Les œuvres du génie. Les œuvres de la grâce. L'œuvre de la civilisation. Le Moïse de Michel-Ange et la Transfiguration de Raphaël sont deux des œuvres les plus parfaites de la Renaissance. La colonnade du Louvre est l'œuvre de Perrault. L'*œuvre* de la création fut achevée en six jours. (Acad.) L'*œuvre* de la rédemption fut accomplie sur la croix. (Id.) Nous sommes tous ensemble et les *œuvres* des mains de Dieu et ses images. (Boss.) Avec quelle soumission adorait il les *œuvres* de Dieu que l'esprit humain ne peut comprendre! (Fléchier.) Toutes les *œuvres* de Dieu sont l'équité

et la justice même. (Mass.) Protéger une *œuvre* glorieuse pour la religion. (Id.) Les *œuvres* des humains sont fragiles comme eux. (Volt.) La nature peut varier ses *œuvres* à l'infini. (Buff.) Les *œuvres* de l'homme durent plus que sa pensée. (Lamart.) Employons donc tous les moyens pour arrêter l'*œuvre* fatale qui répand une lueur sinistre sur les destinées de la France. (Id.) La révolution médicale est l'*œuvre* de son génie. (Rostan.) Dieu protége les *œuvres* du génie. (Ch. de Boigne.) On veut à tout prix voir des *œuvres* de pierre et de chair, comme si on ne croyait plus qu'à celles-là. (E. Quinet.) Les *œuvres* de l'esprit nouveau, qui ne date que d'hier, sont des *œuvres* de vie. (Id.) Ils ont fait au dehors l'*œuvre* de la France, quand elle se croyait abandonnée de Dieu et des hommes. (Id.) Ceux qui ont fait la légende de Jésus ont une part presque égale à la sienne dans l'*œuvre* du christianisme. (E. Renan.)

Lorsque Chapelain met une *œuvre* en lumière,
Chaque lecteur d'abord lui devient un Lorrain. (Boil.)
De son œuvre imparfaite il détourna la face,
Et, d'un pied dédaigneux la lançant dans l'espace,
Rentra dans son repos. (Lamartine.)

— En ce sens, il est quelquefois masculin au singulier, mais seulement dans le style soutenu. Un si grand œuvre. Ce saint œuvre. Un *œuvre* de génie. (Acad.) Athalie est l'*œuvre* le plus parfait du genie inspire par la religion. (Chateaubriand.)

— Actions morales; se dit particulièrement de celles qui ont pour objet le salut. Faire une œuvre meritoire. Faire une bonne œuvre. Une œuvre de miséricorde. Une œuvre de charité. Une œuvre de bienfaisance. Chacun sera jugé selon ses œuvres, selon ses bonnes ou mauvaises œuvres. Il avait plus soin de cacher les bonnes *œuvres* que nous n'en avons de cacher les mauvaises. (Fléchier.) Les *œuvres* saintes fournissent matière aux derisions et aux censures du monde. (Mass.) La religion desavoue les *œuvres* les plus saintes qu'on substitue aux devoirs. (Id.) Le contentement intérieur qu'on éprouve en faisant une bonne *œuvre* n'est pas plus une combinaison de la matiere que le reproche de la conscience, lorsqu'on commet une méchante action, n'est la crainte des lois. (Chateaubriand.) Sa vie fut un tissu de bonnes *œuvres* dont nous jouissons encore. (Maury.)

— *Chef-d'œuvre*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Ouvrage, travail. Abandonner son œuvre. Reprendre son œuvre.

— *Œuvre de main*. Travail qui exige une main habile d'ouvrier.

— *Œuvre à l'aiguille*. Se disait autrefois pour Mosaique en pièces d'étoffes cousues.

— *Faire œuvre de*. Se conduire, se comporter en. Voter n'est pas faire *œuvre* de fonctionnaire, mais acte de citoyen. (Vacherot.)

— Fam. *Ne faire œuvre de ses dix doigts*. Ne faire absolument rien.

— Fam. et iron. *Voilà de vos œuvres*. Se dit à quelqu'un qui a gâté ou brisé quelque chose.

— *Tu n'as pas œuvre faite entre nous*. Je n'ai pas fini de te tourmenter.

— *Être fils de ses œuvres*. Ne devoir qu'à son mérite personnel, a ses efforts, la position qu'on occupe.

— *Mettre en œuvre*. Employer une matière quelconque, lui donner par le travail la place et la forme qu'elle doit avoir; employer à quelque usage. Mettre du bois en œuvre. Mettre des pierres en œuvre.

— Fig. Mettre toutes sortes de remèdes en œuvre pour guerir. Mettre tout en œuvre pour réussir. Un poëte qui excelle à mettre en œuvre les idées d'autrui. La nature fait le mérite, la fortune le met en *œuvre*. (La Roche f.) Les instruments du bonheur ne sont rien pour qui ne sait pas les mettre en *œuvre*. (J.-J. Rouss.) Le travail, l'art et l'application ne creent point le talent; ils ne font que le mettre en *œuvre*. (S. Dubay.)

— Employer à un travail, en parlant des personnes. Mettre un ouvrier en œuvre. C'est dommage qu'on ne le mette pas en œuvre. C'est à ceux qui mettent les ouvriers en *œuvre* à les payer. (Acad.)

— *Metteur en œuvre*. Celui qui met à exécution l'idée conçue par une autre personne. Le *metteur* en œuvre travaille adroitement ce que l'homme de goût a dessiné habilement. (Volt.)

— *Mettre à l'œuvre*. Faire commencer un travail à quelqu'un, le mettre à un travail. || *Se mettre à l'œuvre*. Se mettre au travail. || *Être à l'œuvre, en œuvre*. Être au travail, être occupé d'un travail, d'une affaire, etc. || *Mettre la main à l'œuvre*. Prendre part à un travail, y coopérer. Chacun met la main à l'*œuvre*, à cause de la faiblesse de l'équipage. (B. de St-P.)

— *Être hors d'œuvre*. Être hors d'emploi, être incapable de travail. On ne le regardait pas encore comme un homme hors d'*œuvre*. (Card. de Retz.)

— *Main-d'œuvre*. V. ce mot à son ordre alphabetique.

— *Maître des œuvres*. Officier qui avait juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie.

— *Maître* ou plutôt *Exécuteur des hautes œuvres*. Dénomination légale adoptée par les décrets pour designer l'officier chargé des exécutions de justice, communement appelé *bourreau*. On a voulu effacer ce que cette derniere dénomination avait d'odieux, et l'on a defendu, même sous une pénalité assez sévere, de l'employer; mais l'usage, plus fort que la loi, a maintenu l'emploi du terme proscrit.

— *Maître des basses œuvres*. Vidangeur, curieur de latrines.

— *Cette femme est enceinte des œuvres d'un tel*. Elle est grosse du fait d'un tel.

— Prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier*. C'est par le merite de l'ouvrage qu'on juge du merite de celui qui l'a fait. || *La fin couronne l'œuvre*. Ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir. || Se dit également de quelqu'un qui, ayant bien ou mal commencé, finit encore mieux ou plus mal. || *C'est l'œuvre de Notre-Dame, qui ne finit jamais*. Se disait autrefois à Paris des choses qui trainaient en longueur, parce qu'on pretendait qu'il restait à faire dans l'église Notre-Dame des travaux qu'on ne voulait pas achever. || *Jamais un tel n'y fit œuvre*. Jamais un tel, quoique fort habile, ne fit ou n'aurait pu faire aussi bien. Il compose des vers admirables, jamais Boileau n'y fit *œuvre*. (Acad.) || *Bon jour, bonne œuvre*. Se dit d'une bonne action faite le jour d'une grande fête. Ils se sont réconciliés le jour de Pâques : bon jour, bonne *œuvre*. (Acad.) || On ne le dit guère que par ironie. Il a volé le jour de Pâques : bon jour, bonne *œuvre*. (Acad.)

— Admin. ecclés. Fabrique d'une paroisse, le revenu affecté à la construction et à la reparation des bâtiments, à l'achat et à l'entretien des choses nécessaires au service divin. || Se dit également pour Banc particulier que les marguilliers d'une paroisse occupent dans la nef de l'église. Cette manière de parler a son origine, dans une abreviation. On a dit : le *banc des maîtres de l'œuvre*, le *banc de l'œuvre*, et enfin l'*œuvre*. L'*œuvre* de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, due à Le Brun, etait une des plus belles de France. (Quatrem.) || *Maîtres de l'œuvre*. Dénomination sous laquelle on désignait autrefois les fabriciens.

— Agric. *Les œuvres*. Les labours, façons de vignes, etc.

— Dr. can. *Œuvres pies*. Propriétés données au clergé espagnol, à la condition qu'il en fera un usage déterminé. Godoy, prince de la Paix, obtint du pape une bulle qui autorisait la vente des *œuvres* pies. (Compl. de l'Acad.)

— Eaux et for. *Bois d'œuvre*. Bois destinés à la construction.

— Joaill. Enchâssure d'une pierre, chaton dans lequel une pierre est enchâssée. Mettre un diamant en œuvre. Un rubis qui est bien mis en œuvre. L'œuvre de ce diamant est fort delicate. Son diamant sortit de l'œuvre et tomba. || *Mettre en œuvre*. Celui qui monte les diamants, les perles, les pierres. || *Mettre en œuvre une pierre*. L'enchâsser || *Un diamant qui est hors d'œuvre, hors de l'œuvre*. Un diamant qui n'est pas encore monté ou qui est hors de sa sertissure.

— Fig. *Mettre toutes pierres en œuvre*. Employer tous les moyens pour arriver a ses fins.

— Littér. Au pluriel, Productions de l'esprit, ouvrages en prose ou en vers, considérés relativement a celui qui en est l'auteur. Œuvres poétiques. Œuvres choisies. Œuvres mêlées. Œuvres philosophiques. Œuvres morales. Œuvres posthumes. Œuvres complètes. Les œuvres de Voltaire. Les œuvres de Jean-Jacques Rousseau. Les œuvres de Bernardin de St-Pierre. Les œuvres de Chateaubriand. Publier une nouvelle édition des œuvres de Cicéron. Réimprimer les œuvres d'un écrivain moderne.

— Mar. *Œuvres vives*. Toute la partie de la carène d'un bâtiment chargé qui est submergee. || *Œuvres mortes*. Toute la partie qui est au-dessus du niveau de l'eau. || *Œuvre de marée*. Travail de marée. Dans un port, lorsque la mer est basse, on en profite pour travailler à tous les objets en construction ou à réparer, tels que parties de quais, jetées, bâtiments échoués, etc., qui sont noyés à marée haute. || *Atelier de grosses œuvres*. Atelier où se font les cabestans, les roues de gouvernail et autres grosses pièces d'installation.

— Techn. *Œuvres blanches*. Gros outils à fer tranchant dont se servent les taillandiers.

— Theol. *L'œuvre de la chair, l'œuvre de chair*. La conjonction charnelle de l'homme et de la femme.

L'œuvre de chair ne désireras
Qu'en mariage seulement.
(Commandements de Dieu)

|| *Gagner les œuvres de miséricorde*. Faire certaines actions de charité, comme d'assister les pauvres, de visiter les malades, etc. || *Œuvre morte*. Œuvre qui n'est pas méritoire pour le salut. || *Œuvre pie*. Œuvre de charité faite dans la vue de Dieu. Faire de grands legs pour être employés à doter les hôpitaux, et en autres œuvres pies. || *Œuvre de surérogation*. V. SURÉROGATION.

— ŒUVRE. s. m. Recueil de toutes les estampes d'un même graveur. Avoir tout l'*œuvre* de Durer, de Callot, etc. (Acad.) Je ne donne dans ces catalogues de l'*œuvre* gravé des maîtres du XVIII^e^ siecle que les estampes originales de l'époque. (De Gonc.)

— Il sert aussi à désigner les ouvrages de musique d'un auteur. L'œuvre LXXII^e^ de Haydn. L'œuvre X^e^ de Mozart. Le premier, le second *œuvre* de ce musicien. (Acad.) Un air varie, une fantaisie sur des motifs connus, ne doivent pas recevoir le nom d'*œuvre*, puisque le fabricateur n'a fait qu'arranger bien ou mal, pour son instrument, l'*œuvre* composé par un ou plusieurs auteurs. (Castil-Blaze.) || En ce sens, on dit aussi *opera*, par abréviation *op.*, qui est le mot italien.

— Alchim. *Le grand œuvre*. La pierre philosophale. Travailler au grand œuvre.

— Fig. Je regardais l'amitie comme le grand *œuvre*. (M^me^ du Deffand.) On persistait à croire que le grand *œuvre* qui se consommait n'etait qu'une parade sanglante. (J. Sandeau.)

— Architect. En architecture le mot *œuvre*, synonyme d'*ouvrage*, se prenait autrefois d'une manière plus générale, dans la bâtisse, pour le Bâtiment ou la fabrique. || *Gros œuvres*. Les gros murs, les fondations. || *Les œuvres sont hors de terre*. Se dit en parlant d'un bâtiment dont les murs commencent a s'élever au-dessus des fondations. || Les deux locutions adverbiales *dans œuvre* et *hors d'œuvre* s'appliquent aux mesures prises de l'intérieur ou de l'extérieur du bâtiment. Cet escalier est *dans œuvre*, on l'a ménagé dans le corps de l'edifice. Il est *hors d'œuvre*, il est en saillie, hors du bâtiment, hors de l'aplomb des gros murs. || *Hors d'œuvres*. Se dit aussi de tout corps de bâtisse, de tout objet, de tout travail accessoire et étranger à l'ensemble, quel qu'il soit, du corps de l'objet ou du travail principal. V. HORS. || *Travailler sous œuvre, reprendre sous œuvre* ou *en sous-œuvre un bâtiment, un mur*. En reparer les fondations sans l'abattre et en le soutenant. || *Reprises en sous-œuvre*. Opération par laquelle on rebâtit sous la partie supérieure d'une construction nouvelle, soit qu'on veuille changer la disposition du rez-de-chaussee, soit que la partie inférieure de l'edifice dans ses fondations, et au-dessus du sol, menace ruine par l'effet d'un vice de construction ou de la mauvaise qualité des matériaux.

— Fig. et fam. *Reprendre en sous-œuvre*. Se dit des ouvrages d'esprit. Il a vu que sa tragédie péchait par le plan, il l'a reprise en *sous-œuvre*. (Acad.) Je reprendrai la pièce de Camandre en *sous-œuvre*. (Volt.)

— Art culin. *Hors-d'œuvre*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Jurispr. *Dénonciation de nouvel œuvre*. V. DÉNONCIATION.

— Maçonn. *A pied d'œuvre*. A la proximité du bâtiment que l'on construit. Amener des matériaux a pied d'*œuvre*. (Acad.)

— Metall. Se dit du plomb qui contient de l'argent.

ŒUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. ŒUVRER. S'emploie adjectiv. Bijou œuvré.

ŒUVRÉE. s. f. Métrol. Nom d'une mesure de vignoble valant 6 ares 70 cent. dans la Haute-Loire.

ŒUVRER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *eu-vré ;* rad. *œuvre*). S'est dit et se dit encore dans quelques provinces, notamment dans le Hainant, pour Travailler.

ŒUVRETTE. s. f. (pron. *eu-vrete ;* dimin. d'*œuvre*). Petite œuvre. || Particulierement, Petite pièce de theâtre. Les œuvrettes de cet auteur ne sont pas toujours amusantes.

OF. Onomatopée qui exprime un sentiment de colère. Ah! *of! of!* ah! (Rrueys.)

OFALIA Don Narcisso DE HEREDIA, comte d'). Homme d'Etat espagnol, 1777-1843. Après la restauration de Ferdinand VII, en 1823, il devint ministre de la justice, puis des affaires etrangères; mais suspect de libéralisme, il fut bientôt congedié. En 1827, il fut ambassadeur en Angleterre, puis en France; il revint aux affaires en 1837 comme président du conseil des ministres.

OFANTO. (*Aufidus*). Géogr. Petit fleuve de l'Italie du sud, coule entre la Basilicate et la Capitanate, et se rend dans l'Adriatique, après avoir arrosé le territoire de Cannes. Cours, 140 kil.

O'FARRIL (Don Gonzalo). Général espagnol, né à La Havane, 1754-1831, se distingua, pendant la guerre de l'indépendance americaine, combattit les Français de 1793 à 1795; se rallia au roi Joseph, et fut ministre de la guerre. En 1814, Ferdinand VII le fit condamner à mort, comme traître à la religion, au roi, à la patrie. Il se refugia en France.

OFELLA (Lucretius.) Général romain qui abandonna le parti de Marius pour suivre celui de Sylla. Il prit Préneste et força le jeune Marius à se tuer. Lui-même fut mis à mort par Sylla, 81 av. J.-C., pour avoir brigué le consulat contre la volonté du dictateur.

OFFA Roi de Mercie en 757, devint, soit par l'assassinat, soit par les armes, souverain de l'heptarchie anglo-saxonne et traita d'égal à égal avec Charlemagne. Offa mourut en 796.

OFFE. s. f. (étym. lat., *offa*, même signif.). Antiq. Morceau de pâte que les aruspices jetaient aux poulets sacrés quand ils voulaient prendre les augures.

— Bot. Nom donné à la sparte dans les départements du Midi.

OFFENBACH Géogr. Ville de la Hesse-Darmstadt (Allemagne), à 22 kilom. N.-O. de Darmstadt. Toiles, soieries, passementeries, objets en cuir; 20,500 h.

OFFENBACH (Jacques). Compositeur de musique, né à Cologne, 1819-1880, élève du Conservatoire de Paris, devint directeur des Bouffes-Parisiens et donna à ce théâtre, puis aux Variétés, un grand nombre d'operettes remarquables par la verve et la facilité, mais dans lesquelles la bouffonnerie est parfois portée à l'excès. Nous citerons : *les Deux Aveugles, le Violoneux, Orphée aux enfers, la Belle Hélène, la Grande-Duchesse*, etc.

OFFENDICES. s. f. pl. Antiq. rom. Bandes qui descendaient des deux côtes des bonnets des flaminés.

OFFENSANT. part. pres. du v. Offenser. Qui offense. Des hommes offensant leurs amis. Une jeune fille *offensant* la vertu qu'elle aime est ramenée au devoir par l'horreur d'un plus grand crime. (J.-J. Rouss.)

* **OFFENSANT, ANTE.** adj. Qui est injurieux, qui blesse. Les mots vagues cachent et adoucissent les idées fortes et *offensantes*. (M^me^ Necker.) On l'a vu souvent dedaigner de petits ennemis, mépriser leurs insultes, et leur pardonner des libertés *offensantes*. (Buff.) Il persistait avec une action qui pouvait devenir tout a fait *offensante*. (Brill.-Savar.)

— Substantiv. Nous avons trouvé a propos que l'*offensant* demandât pardon à l'offensé. (Corneille.)

* **OFFENSE.** s. f. (radic. *offenser*). Outrage, injure de fait ou de parole. Grave offense. Grande, petite offense. Légère, grossière offense. Offense impardonnable. Faire une offense. Dire une offense. Réparer une offense. Mépriser les offenses. Souffrir une offense. Oublier, pardonner les offenses. La passion s'emeut à la seule image d'une *offense* vraie ou fausse. (Nicole.) Le prince, content de venger ses propres injures, laissait à Dieu le soin de la majesté de son nom et la poursuite de ses *offenses*. (Fléchier.) Cela n'est point assez de pardonner les *offenses*, il faut les oublier. (M^me^ de Staël.) La grandeur d'une *offense* n'est jamais bien connue que par celui qui l'a faite, ou par celui qui l'a reçue. (Sainte-Réal.)

— Par extens. Attaque produisant un dommage. Le grain de froment le plus sain est exposé à l'*offense* du charançon. (E. de Girardin.)

— A été employé au sens actif. Tout péché contre la charité du prochain est une *offense* de Dieu, et toute *offense* de Dieu blesse la gloire de Dieu. (Bourdaloue.)

— Théol. Péché, faute. Offense mortelle, vénielle. Expier ses offenses. Pardonnez-nous nos *offenses* comme nous pardonnons a ceux qui nous ont offensés. (Orais. dom.) Mes *offenses* passées me tiennent dans une agitation continuelle. (Port-Royal.)

OFFENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Offenser. S'empl. adject. Qui a reçu une offense. Je n'eus devant les yeux que mon père *offensé*. (Rac.) Vasthi régna longtemps dans son âme *offensée*. (Id.) S'il est un ennemi terrible pour ceux dont il se croit *offensé*, c'est un ami ardent pour qui lui a rendu le plus léger service. (B. de St-P.)

Point de tels amants dans ces lieux,
Psyché s'y tiendrait *offensée*,
Ne les offrez point à ses yeux,
Et moins encore à sa pensée. (La Font.)
Le ton fier ennemi le fils audacieux,
De mon maître *offense* rival mis ce tueux... (Volt.)

— Se dit aussi des choses morales. Sauvons, encore un coup, notre gloire *offensée*. (Rac.) L'amour-propre *offense* ne pardonne jamais. (M^me^ de Staël.)

— Irrité, fâché. Vous voilà donc bien tous deux *offensés* contre l'air de Paris. (M^me^ de Sév.)

— Blessé, lesé, en parlant d'un organe. J'ai cru mes intestins par deux fois *offensés*. (Scarron.)

— Dans un sens analogue. Sa petite poitrine est fort *offensée* de cette fièvre. (M^me^ de Sév.)

— *Offensé de*. Si la nature soustrait le plus grand nombre des fleurs à l'action trop violente du soleil, elle en destine d'autres a paraitre dans tout l'éclat de ses rayons sans en être *offensées*. (B. de St-P.)

Des ennemis *offensés* de sa gloire,
En lem fureur de nouveau s'oubliant,
Ont osé dans ses bras irriter la victoire. (Racine.)
Mes yeux sont *offensés* du jour qui m'environne,
Rien ne me plaît et tout m'étonne. (Volt.)

— *Offensé par*. Qu'un homme ait été *offensé* par un autre, souvent les regrets les plus sinceres ne peuvent adoucir son cœur irrité. (Massillon.)

— Substantiv. Être l'offensé. L'offensé et l'offenseur. C'est moi qui suis l'*offensé*. (Acad.) Souvent l'*offensé* pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. (J.-J. Rouss.) Par la malignité de la nature, les amis communs sont toujours plus favorables à l'offenseur qu'à l'*offensé*. (St-Real.)

En cet affront, mon père est l'*offensé*,
Et l'offenseur le père de Chimène. (Corneille.)

* **OFFENSER.** v. a. 1re conj. (du lat. *offendere*, attaquer). Faire une injure, une offense. Offenser quelqu'un. L'offenser mortellement, grièvement. On *offense* un brave homme alors que l'on l'abuse. (Mol.) Si je me suis modéré jusqu'à ce jour, ce n'était pas pour vous donner le droit de m'*offenser* impunément. (Beaumarch.) Que quelqu'un se lève et m'accuse! Ai-je *offensé* l'Empereur? ai-je fait un seul pas contre la maison d'Autriche? (Marmont. J'ai ri quelquefois du système de vos amis; cependant je ne les ai jamais ni calomnies ni *offensés*. (B. de Saint-Pierre.)

Il m'avait *offensé*, il devait me haïr,
Il me cherchait un crime afin de m'en punir. (Volt.)
Elle nous outragea, je l'ai trop *offensée*,
A notre abaissement elle est intéressée. (Id.)

— Se dit aussi des choses. Offenser la mémoire de quelqu'un.

Pensent-ils du plus vieux *offenser* la mémoire,
Par le mépris d'autrui s'acquérir de la gloire?
(REGNIER.)

— Choquer. Un son aigre offense l'oreille. Le musc pur est si fort, qu'il *offense* le cerveau. (Trévoux.)

— Porter atteinte à. Offenser la vanité de quelqu'un. Offenser les oreilles chastes. Offenser la pitié. Offenser la bienséance, l'amour-propre. Les paroles indécentes offensent la pudeur. Les conseils sont toujours perdus lorsqu'ils *offensent* l'amour-propre. (Boiste.) Tout parallèle *offense* l'homme. (Dufresoy.) *J'offenserais* votre charité, si je croyais qu'il fallût l'exciter par l'artifice et par le mensonge. (Fléchier.)

— Pécher contre. Veux-tu toute ta vie *offenser* la grammaire? (Mol.) Je suis une sotte; j'ai *offensé* la géographie. (Mme de Sévigné.)

— Léser, en parlant d'un organe. La balle a offensé le poumon. En haut, l'aquilon m'arrache les plumes; en bas les cailloux m'*offensent* les pieds. (Th. Gaut.)

— Dans un sens vieilli, Blesser. Ils en usent comme les enfants se servent de leurs couteaux, qui s'en blessent le plus souvent, et en *offensent* leurs mères et leurs nourrices. (Balzac.)

— Absol. Celui qui *offense* pardonne moins que celui qui est offensé. (St Evrem.) Les jeunes gens *offensent* moins pour nuire que pour faire affront. (Dac.) Les paroles *offensent* plus que les actions, le ton plus que les paroles, et l'air plus que le ton. (Necker.)

— Loc. prov. *Il n'y a que la vérité qui offense.* Les reproches mérités sont ceux qui touchent le plus.

— Manég. *Offenser la bouche d'un cheval.* Le blesser.

— Théol. *Offenser Dieu.* Pécher, transgresser les commandements de Dieu ou de l'Église. Offenser Dieu mortellement, vénièllement. La pénitence est nécessaire à ceux qui ont *offensé* Dieu. (Trév.)

— S'OFFENSER. v. pron. Se fâcher, se piquer. Ne vous *offensez* pas si je vous contredis. (Acad.)

— *S'offenser de.* On ne fut jamais si pointilleux, si délicat; on s'*offense* de tout, et l'on ne veut jamais être offensé impunément. (Fléch.)

Vous, qui, vous *offensant* de mes justes terreurs,
Avez dans tout le camp répandu vos fureurs... (RAC.)

— Se plaindre. Prenez la peine de mieux voir celui dont vous vous *offensez*. Il est tout autre que vos yeux ne le jugent. (Mol.)

— Être, pouvoir être offensé. Les extrêmes se touchent: l'homme réellement supérieur et l'homme vil ne se peuvent *offenser*. (Boiste.)

— Se faire une offense à soi-même. Je m'*offenserais* moi-même si je pouvais un moment me délier de vous. (J.-J. Rouss.)

— S'offenser mutuellement. Les discussions dégénèrent promptement en querelle, lorsque les orateurs s'*offensent* réciproquement. (Boiste.)

* **OFFENSEUR**. s. m. Celui qui offense ou qui a offensé. Plus l'*offenseur* est cher, et plus grande est l'offense. (Corn.) Plus l'*offenseur* m'est cher, plus je ressens l'injure. (Rac.)

Puisse en moi la ferveur extrême,
D'une sainte compassion,
Des *offenseurs* du bien que j'aime,
Opérer la conversion! (J.-B. ROUSSEAU.)

* **OFFENSIF, IVE** adj. Qui attaque, qui offense. Armes offensives. Son bec est très *offensif* par le tranchant de ses lames et par le croc qui le termine. (Buffon.)

— Fig. La moquerie est une arme *offensive*, qu'on ne voit jamais dans les mains des hommes bien nés. (S. Dubay.)

— Qui sert à attaquer, à offenser. Travaux offensifs.

— *Traité offensif, alliance offensive, ligue offensive.* Traité par lequel deux princes ou deux États s'obligent conjointement d'entrer en guerre contre un autre prince ou contre un autre État. || *Traité offensif et défensif, alliance offensive et défensive.* Alliance, traité par lequel les contractants s'engagent à s'assister mutuellement, soit pour attaquer, soit pour se défendre.

— *Guerre offensive.* Guerre dans laquelle l'ennemi est attaqué. || *Retour offensif.* Attaque d'une troupe qu'on suppose en retraite.

— S'est dit pour Offensant. Je me fâchai, et j'écrivis une lettre *offensive* à l'abbé Charnier, sur un ton qui n'était assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. (Card. de Retz.)

— OFFENSIVE. s. f. Attaque. Prendre l'offensive. Reprendre l'offensive. Le général, après avoir été longtemps sur la défensive, a pris l'*offensive*. (Acad.) Ceux qui sont le plus en danger ne se doivent pas tenir sur la défensive, il faut aller jusqu'à l'*offensive*, jusqu'à l'attaque. (Trévoux.) Jamais un gouvernement ne doit prendre l'*offensive* contre des sujets. (Boiste.)

* **OFFENSIVEMENT**. adv. D'une manière offensive. Agir offensivement contre quelqu'un.

OFFERT, ERTE. part. pass. du v. Offrir. S'empl. adjectiv. Sa foi partout *offerte* et reçue en cent lieux. (Rac.) Jamais elle ne nous est *offerte* dans son état de pureté. (Libes.) Si la vierge éteint le flambeau, elle accepte les vœux *offerts*; si elle le voile sans l'éteindre, elle rejette un époux. (Chateaub.)

— *Offert à.* Le bal, les festins, les jeux, même le théâtre, tout ce qui, mal vu, fait le charme d'une imprudente jeunesse, peut être *offert* sans risque aux yeux sains. (J.-J. Rouss.)

Les filles de l'Égypte a Suse comparurent,
Celles même du Parthe et du Scythe indompté
Y briguerent le sceptre *offert* a la beauté. (RAC.)

— *Offert par.* Il trouva dans la capitale un asile *offert* par quelques amis qui risquèrent leur vie pour le sauver. (De Ségur.)

Et cet argent *offert* par les mains de l'amour
Me dit que la fortune est pour moi dans ce jour.
(REGNARD.)

— *Offert pour.* Les prières et les sacrifices *offerts* pour la reine. (Fléch.)

* **OFFERTE**. s. f. (rad. *offrir*). Liturg. cathol. Syn. d'OFFERTOIRE.

— Offrande faite au prêtre. Le curé de cette paroisse recueille beaucoup d'offertes.

* **OFFERTOIRE**. s. m. (ra l. *offrir*). Liturg. cathol. Prière qui dans la messe précède immédiatement l'oblation du pain et du vin. || Partie de la messe qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus*, pendant laquelle le chœur garde le silence et le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. Le prêtre est à l'offertoire.

— Nappe de toile dans laquelle les diacres recevaient les offrandes des fidèles.

— Mus. relig. Morceau destiné à être exécuté dans l'intervalle qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus*. On a un très bel *offertoire* de Jomelli. (Acad.)

* **OFFICE**. s. m. (ét. lat., *officium*, même signif.). S'est dit pour Devoir. Cicéron a fait un traité sur les offices, qui a été appelé par un auteur l'Évangile de la loi naturelle. || *Contenir en office.* Contenir dans son devoir. || *Rendre office.* Présenter ses devoirs. Je lui avais écrit, afin qu'il rendît *office* à l'ambassadeur de Constantinople, qui devait passer à Marseille. (Mlle de Scudery.)

— Obligation, charge. Il est de l'office de tel homme de faire telle chose. Tel est l'*office* de l'homme qui veut exister sainement et longtemps. (Virey.) En Amérique, le gouvernement s'acquitte fort bien de son *office*. (Stendhal.)

— Fig. Surtout que le sang parle et fasse son *office*. (Racine.) L'*office* de la vertu est de détruire ces maux. (B. de St-P.)

— Effet attendu. La purge a fait son office.

— But. L'*office* propre de la littérature est de noter les sentiments. (H. Taine.)

— *Bon office*, ou simplement *office*. Service, démarche obligeante. Rendre de bons offices. D'un *office* d'ami volontiers je m'acquitte. (Regnard.) Il n'est pas de bon mot qui vaille un bon *office*. (C. Delav. || On dit dans un sens contraire *Rendre de mauvais offices*. Les cours sont pleines de mauvais *offices*. (Mass.)

— *Bons offices.* Intervention d'une puissance dans un but de conciliation. Cette puissance a offert ses bons offices, qui ont été agréés.

— Fonction, emploi. Il n'a plus de secrétaire, mais un de ses domestiques en fait l'*office*. (Acad.) Les *offices* les plus lucratifs ne sont pas sans raison qualifiés de charge. (Virey.) Je me représente d'abord l'observateur se demandant en quoi consiste son *office*. (Sénebier.) Nous trouvant bien informé de ta fidélité et de ton mérite, nous t'avons commis l'*office* de comte dans le canton de Tours, pour le posséder et en exercer toutes les prérogatives. (Aug. Thierry.)

— *Faire l'office de.* Il fait l'*office* du prêtre; il prêche les lois immuables; il enseigne la sagesse de Dieu dans ses œuvres. (Edg. Quinet.) || On dit aussi sans article: *Faire office de.* L'âne a messer lion fit *office* de cor. (La Font.)

— Bureau. Office de publicité, de ventes et locations.

— Autrefois, Titre qui donnait le pouvoir d'exercer quelque fonction publique. Offices venaux, domaniaux, casuels. L'office de connétable, l'office de chancelier. L'office de maréchal de France. Office de président. Office de conseiller. Office de notaire. || *Office de finance.* Celui qui donnait pouvoir de manier et de recevoir les deniers du roi ou du public à la charge d'en rendre compte. || *Office de ville.* Charge dépendante du bureau de la ville, établie pour faire la police des ports et veiller aux marchandises. || En ce sens, on dit encore Office d'avoué.

— Fig. et fam. *Cet homme a acheté un office de trépassé.* Cet homme est mort. || *N'avoir ni office ni bénéfice.* N'avoir aucun revenu assuré.

— S'est dit pour Charge de la maison du roi et des princes. Les offices de la chambre, de la garde-robe.

— *A titre d'office, en titre d'office.* Avec le titre attaché à la charge qu'on exerce.

— Par extens. La maréchale d'Humières se retira dans une maison borgne, au dehors des carmélites du faubourg Saint-Jacques, et s'y fit dévote à titre d'*office*. (Saint-Simon.)

— Art culin. Art de préparer ce qu'on met sur la table pour le dessert. Entendre bien l'office. || Ensemble des domestiques qui mangent à l'office dans une maison. Office nombreux. Office peu nombreux.

— Diplom. Acte officiel.

— Dr. can. Bénéfice sans juridiction. Office claustral.

— Féod. *Offices casuels.* Offices qui revenaient au roi après le décès du titulaire quand celui-ci était mort sans avoir payé la paulette. || *Offices domaniaux.* Offices vénaux qui avaient été démembrés de ceux du roi et qui pouvaient se transmettre par héritage. || *Office de majesté.* Droit royal et souverain. || *Offices seigneuriaux.* Ceux dont les seigneurs avaient la nomination et la collation. || *Causes d'office.* Nom donné, en Bretagne, aux causes qui étaient relatives au seigneur haut justicier. || *Procureur d'office* ou *fiscal.* Dans les juridictions seigneuriales. Celui qui remplissait les fonctions du ministère public.

— Hist. Tribunal des magistrats municipaux des villes gauloises sous la domination romaine. || *Maître des offices.* Magistrat suprême du palais impérial, en Orient.

— Hist. ecclés. *Congrégation du saint-office.* Tribunal de l'inquisition, établi en 1545 par le pape Paul III et confirmé par Sixte-Quint en 1588. || *Saint-office.* Dans les pays où régnait l'inquisition, Tribunal de cette justice. || Ensemble des membres qui font partie de l'inquisition à Rome.

— Liturg. *Office divin* ou *office.* Acte du culte chrétien célébré en public avec toute la pompe et les cérémonies prescrites. La messe, les vêpres du dimanche sont des offices. Je n'ai pas encore dit ma messe, et c'est aujourd'hui jour de grand *office*. (Brill.-Sav.) || Manière de dire l'office tous les jours, par rapport au mystère ou au saint dont l'Église fait commémoration. Office de Marie. Offices doubles, semi-doubles, solennels mineurs, solennels majeurs. || Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est tenu de réciter. || *Office des morts.* Prières réglées par l'Église en commémoration des morts. || *Le petit office.* L'office abrégé de la Vierge. || *Livre d'office.* Livre qui contient les prières récitées à l'office divin.

— *D'office.* loc. adv. De son propre mouvement. Faire une chose d'office.

— Prat. *Informer d'office.* Se dit en parlant d'un juge lorsqu'il informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge. || *Être nommé d'office.* Être nommé par le juge. Avocat, expert nommé d'office.

— Féod. *Être taxé d'office.* Se disait d'un laboureur quand la taille qu'il devait payer était réglée par l'intendant et non par les collecteurs.

— REM. GRAMM. Ce mot était autrefois féminin. Il le renvoya chargé de toutes *offices* d'amitié. (Rabel.)

* **OFFICE**. s. f. (ét., V. OFFICE, s. m.). Pièce où est renfermé tout ce qui dépend du service de la table. Manger à l'office. Tout auprès on voyait une *office* pourvue de toutes sortes de provisions. (Le Sage.)

— Hist. *Les sept offices de la table du roi.* Ensemble des services de la table de la maison du roi. || *Office-bouche*, ou *office de la bouche.* Office ou l'on préparait les mets destinés à la table du roi.

* **OFFICIAL**. s. m. (rad. *office*). Jurispr. ane. Vicaire de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse. L'official de Paris. L'official de Lyon. Citer quelqu'un devant l'official. || Membre de l'officialité établie en 1801 par le concordat. || *Official forain.* Celui qui était placé hors du siège des evêques, et auquel un petit district était assigné. || *Official juge ordinaire.* Official de Cambrai qui réunissait les titres de juge ecclésiastique et de juge civil.

— *Official* a été employé par Rabelais pour Pot de chambre.

* **OFFICIALITÉ**. s. f. Justice d'Église dont l'official était le chef. Officialité foraine. Officialité ordinaire, privilégiée. L'officialité de Lyon, de Paris. Les prisons de l'officialité. Les actions en promesse ou en dissolution de mariage sont les causes les plus ordinaires de l'*officialité*. (Trév.) || Charge du juge qui exerçait la juridiction contentieuse. C'est par un grand abus que certains prêtres vendent leur *officialité*. Trev.) || Lieu où se tenait cette juridiction, et dans lequel l'official rendait la justice. Être logé près de l'officialité. La salle de l'officialité. Aller à l'officialité. || Conseil établi par le concordat de 1801, pour protéger le clergé du second ordre contre les abus de pouvoir du haut clergé.

— Caractère officiel. Candidature entachée d'officialité.

OFFICIANT. part. près. du v. Officier. Qui officie. Des prêtres officiant bien.

* **OFFICIANT**. adj. m. Se dit de celui qui est chargé d'officier à l'église. Prêtre officiant.

— Substantiv. L'*officiant* encensa l'autel. (Acad.)

— OFFICIANTE. s. f. Religieuse qui dans les monastères de filles est de semaine au chœur.

OFFICIAT. s. m. Grade d'officier de santé.

* **OFFICIEL, ELLE**. adj. (rad. *office*). Qui est déclaré, proposé, publié en vertu d'une autorité reconnue. Proposition officielle. Réponse officielle. Déclaration officielle. Lettre officielle. Journal officiel. La partie officielle du Moniteur. Avis officiel. Nouvelle officielle.

— *Religion officielle.* Celle que l'État protège particulièrement. En Angleterre, il y a une religion officielle. C'est un rigide observateur de la religion *officielle*. (E. Renan.)

— Par extens. Se dit d'une chose certaine, assurée. Il arrivera demain soir, c'est officiel.

— Qui appartient ou a rapport à l'administration. Personnage officiel. Visite officielle. Le christianisme naquit en dehors du monde *officiel*, mais non pas précisément au-dessous. (E. Renan.)

— Par plaisant. L'autre jour il a dîné à la préfecture, et y a déployé un appétit dont la cuisine *officielle* se souviendra. (Ch. Reybaud.)

— Se dit encore des choses consacrées par l'usage, faisant règle. La langue officielle. La journée *officielle* étant ainsi terminée, les voisins commencèrent à défiler. (Brill.-Sav.) Les femmes affectent une rougeur *officielle*. (Lacretelle.)

* **OFFICIELLEMENT**. adv. D'une manière officielle. Instruire officiellement, et non officieusement. La puissance ecclésiastique elle-même se relâche *officiellement* de sa rigueur. (Brillat-Savarin.)

* **OFFICIER**. v. n. 1re conj. *J'officie, nous officions, vous officiez. J'officiais, nous officions, vous officiez*, etc. Liturg. Faire l'office divin à l'église. Ce prêtre officie bien, mal. Officier longuement.

— Présider à l'office divin, célébrer soi-même la grand'messe. L'évêque officiera aujourd'hui. C'est le curé qui doit officier dans une église. C'était un jour de fête solennelle, et l'évêque de Tours, qui *officiait* pontificalement, venait de donner aux fidèles la communion sous les deux espèces. (Aug. Thierry.)

— Fig. *Avoir l'air d'officier.* Prendre des airs importants, solennels.

— Fam. *Cet homme officie bien.* Cet homme mange et boit bien à table.

* **OFFICIER**. s. m. (radic. *office*). Titre de toute personne qui a un service à remplir, une charge, une fonction à exercer. Cette fille, appelée Therese Levasseur, était de bonne famille; son père était *officier* de la monnaie. (J.-J. Rousseau.)

— *Officier de morale.* S'est dit pour Prêtre. Je voudrais être un jour à portée de voir et d'embrasser un aussi digne *officier* de morale. (J.-J. Rousseau.)

— *Officier de la manicle.* S'est dit pour Filou, coupeur de bourse.

— Arg. *Officier de topo.* Filou qui triche au jeu.

— Admin. *Officier civil.* Fonctionnaire, dépositaire, agent quelconque de l'autorité civile. Tels sont les officiers de l'état civil, officiers ministériels, officiers municipaux, officiers de police. || *Officiers municipaux.* Nom donné aux maires et aux adjoints. || *Officier de paix.* Officier placé sous les ordres du préfet de police et commandant les agents d'un arrondissement ou une brigade de la préfecture de police. || Nom donné par l'Assemblée nationale à vingt-quatre employés du tribunal municipal créé le 21 septembre 1791; ils remplissaient à peu près les fonctions d'huissiers près les juges de paix. || *Officier public* ou *ministériel.* Nom donné aux personnes qui sont spécialement chargées de recevoir et de dresser des actes; tels sont les avoués, notaires, huissiers, etc.

— Art milit. Militaire commissionné par le chef de l'État et qui a quelque commandement. Officiers généraux. Officiers supérieurs. Officiers subalternes. Charles combattit à pied à la tête de quelques *officiers*. (Volt.) Plusieurs *officiers* furent pris, tués ou blessés. (Id.) Tel court au feu avec intrépidité, qui ne laisse pas d'être mauvais *officier*. (J.-J. Rouss.) Aucun de ces enfants ne pourra entrer dans les chapitres nobles de l'Allemagne, car leur père n'est qu'un *officier* de fortune. (B. de St P.) || *Officier d'administration.* Membre de l'intendance militaire et du commissariat de la marine. || *Officier breveté.* Officier sortant de l'École de guerre et pourvu d'un grade dans l'état-major. || *Officier de corps, de compagnie.* Officier attaché à un régiment, à une compagnie, par opposition à Officier d'état-major. || *Officiers généraux.* Les maréchaux de France, généraux de division et généraux de brigade. || *Officier major.* Nom que l'on donnait autrefois aux majors de place et de régiment. || *Officiers subalternes.* Le capitaine et ceux qui lui obéissent; tels sont les lieutenants et les sous-lieutenants. || *Officiers supérieurs.* Les colonels, chefs de bataillon et majors. || *Bas officier.* S'est dit pour Sous-officier. Ce furent les bas *officiers* qui firent la révolution autrefois. (P.-L. Courier.) || *Sous-officiers.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Chevalerie. *Officiers de l'ordre du Saint-Esprit.* Le chancelier, le maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire. || *Bas officiers de l'ordre du Saint Esprit.* Le héraut d'armes, les trésoriers du marc d'or et les contrôleurs généraux de l'ordre. || *Officiers de l'ordre de Saint-Louis.* Le trésorier, le greffier et l'huissier. || *Officiers de l'ordre de la Légion d'honneur.* Titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. Ces officiers portent la croix d'or attachée à un ruban noué en rosette.

— Écon. domest. Domestique qui, dans une grande maison, a soin de l'office. || S'emploie aussi en ce sens dans les cafés et hôtels. || Au pluriel, le cuisinier et le maître d'hôtel.

— Féod. *Droit d'officiers seigneuriaux.* Droit que possédaient les seigneurs hauts justiciers d'instituer des officiers pour rendre la justice.

— Fr.-maçonn. Membre d'une loge remplissant un office.

— Hist. *Grands officiers de la couronne.* Nom donné autrefois aux grands dignitaires qui approchaient personnellement le monarque et faisaient le service près de sa personne. || *Grands officiers de l'Empire.* Les électeurs de l'empire germanique. || *Officiers de la maison du roi.* Les grands dignitaires chargés de la direction des services dans la maison du roi. ||

Officier de bouche. Personne chargée spécialement, dans la maison du roi, du service de la nourriture du roi. || *Officier du gobelet.* Celui qui fournissait le vin pour la table du roi. || *Officier du commun.* Celui qui travaillait pour les autres tables de la même maison. || Rabelais a designe sous le nom d'*Officiers de gueule* les officiers de bouche, cuisiniers, etc.

— Hist. eccles. *Officiers de l'église.* Les employés laïques, tels que sacristain, bedeau, suisse, etc.

— Ichtyol. Un des noms de l'éperlan jaune.

— Jurispr. *Officiers publics.* Agents charges de l'execution des lois.

— Liturg. Livre qui contient les offices de l'Église.

— Mar. Marin pourvu d'un commandement. On donne diverses fonctions aux officiers, par lesquelles on les distingue en service. Officier de garde sur les rades. Officier de quart a la mer. Officier de manœuvres, de signaux. Officier major. Officier bleu, auxiliaire. Officier de marine, etc., etc. || *Officier de plume.* Nom donne à tout employe du corps de l'administration. || *Officiers amiraux* ou *généraux.* Les amiraux, vice-amiraux et contre amiraux. || *Officiers supérieurs.* Capitaine de vaisseau et capitaine de frégate. || *Officiers subalternes.* Les lieutenants de vaisseau, enseignes de vaisseau et aspirants de 1re classe. || *Officiers auxiliaires.* Capitaines au long cours embarqués sur les navires de l'Etat. || *Officiers mariniers.* Les maitres de manœuvre, de canonnage, de timonerie, de métiers. || *Officier de prise.* Officier prepose au commandement d'un navire enlevé a l'ennemi.

— Med. *Officier de santé.* Celui qui exerce la médecine et qui est pourvu d'un grade inferieur à celui de docteur. Les officiers de santé se divisent en officiers de sante civils et militaires. || Nom donné autrefois aux medecins, chirurgiens, apothicaires de la maison du roi, et de celle de Monsieur.

— Adjectiv. Qui est ministre, serviteur. Les arts sont *officiers,* c'est a eux de faire ce qui dépend de leur charge. (Malherbe.)

OFFICIÈRE. s. f. Hist. eccles. Religieuse qui, dans les monastères de femmes, exerce quelque office dans la maison.

— Nom donne aux femmes qui étaient chargées de remplir les differentes charges de la maison de la reine.

*** OFFICIEUSEMENT** adv. D'une manière officieuse. Accompagner quelqu'un officieusement. Recevoir officieusement. S'offrir officieusement.

OFFICIEUSETÉ ou **OFFICIOSITÉ.** s. f. Qualité de celui qui est officieux. Vous n'obligerez point une personne courtoise et officieuse, mais la courtoisie et l'*officiosité* même, s'il m'est permis d'user de ce mot. (Malherbe.)

*** OFFICIEUX, EUSE** adj. Qui est serviable, qui est prompt a rendre de bons offices, de bons services. Personne officieuse. Homme officieux. Femme officieuse. Ami officieux. Les Suisses sont justes, *officieux* et charitables. J.-J. Rouss.) La politesse des hommes est plus *officieuse* et celle des femmes plus caressante. (Id.) Vous avez plus l'air d'un amant déguise que d'un ami *officieux.* (Beaum.)

— Se dit aussi des choses faites pour rendre service. Les pretextes sont des defenseurs *officieux* et zélés, toujours à nos ordres pour nous justifier aux yeux d'autrui. (S. Dub.)

— *Conseil officieux.* V. CONSEIL.

— *Mensonge officieux.* Mensonge fait pour complaire à une personne et pour lui rendre service, et qui ne nuit a personne La société n'est proprement qu'un commerce de mensonges *officieux* et de fausses louanges, où l'on se flatte pour être flatté. (Flech.) *Officieux* mensonge, agréable imposture! (Brebeuf.)

— Qui n'est pas tout à fait officiel. Communication officieuse. Renseignements officieux.

— *Officieux à.* Il est *officieux* à ceux qui sont au-dessous de lui. (Flech.)

— Substant. Faire l'officieux. Il faut écarter les *officieux.* (Acad.) C'est un *officieux* maladroit. (Id.)

— A été employé sous la première République pour désigner les gens de service. Mon officieux vous portera cette lettre.

*** OFFICINAL, ALE.** adj. Pharm. Se dit des medicaments qu'on doit trouver prêts dans les officines, c'est-a-dire chez les pharmaciens. Medicament officinal. Préparations officinales. Les electuaires, les sirops, les emplâtres, les onguents, les pou lres composees, les pilules, sont des préparations *officinales.* (Cadet-Gassicourt.)

— *Substances médicamenteuses officinales.* Les substances qui servent à la composition des médicaments que les pharmaciens doivent avoir dans leur officine.

— Bot. *Plantes officinales.* Plantes cultivées pour l'usage medical.

*** OFFICINE.** s. f. (du lat. *officina,* atelier). Laboratoire, boutique.

— Par extens. Le travailleur ne devient jamais oisif. *L'officine* de la graisse, c'est l'oisiveté. (Raspail.)

— Fam. Cuisine pour la préparation des aliments.

— Lieu où l'on conserve et où l'on emploie les substances officinales C'est a la bonne tenue d'une *officine* que le public juge du soin apporte dans la preparation des médicaments. (Favrot.) Le sucre est entre dans le monde par l'*officine* des apothicaires. (Brill.-Sav.)

— Tout endroit ou l'on prepare des compositions chimiques.

— En mauvaise part. Officine de complots. Plût a Dieu que je susse l'*officine* en laquelle sont forges ces schismes! Mont. Le comte s'adressa donc a une de ces *officines* politico-litteraires qui expedient en province des hommes de talent a juste prix. (Ch. de Bernard.)

— Fig. *Officine du genre humain.* Se dit des pays d'ou sortirent les barbares qui firent les grandes invasions du Ve siècle.

OFFICIOSITÉ. s. f. V. OFFICIEUSETE.

*** OFFRANDE.** s. f. Action d'offrir a Dieu, à ses saints ou a ses ministres, une chose que l'on destine au culte de Dieu, et la chose offerte. L'offrande du pain et du vin. Offrande impie, agreable. Remplissez les autels d'*offrandes* et de sang. Rac.) Que les chrétiens suivent l'exemple d'un homme juste, qui a fait a ses frères une *offrande* pure du bien le plus legitimement acquis. (Flech. On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des martyrs, y porter avec simplicité leurs vœux et leurs *offrandes.* (Mass.) Les premieres *offrandes* furent des fruits. (Volt.) Le soin des *offrandes* fut confie aux vieillards: ces *offrandes* se faisaient avec appareil. (Helvetius.)

— Par extens. Tout ce qu'on offre à une personne quelconque. Agreer, accepter une offrande.

— *En offrande.*

Avant de les quitter, muse, que ta guirlande
Demeure a leurs rameaux suspendue en *offrande.*
(DELILLE.)

— Liturg. Cérémonie qui se pratique aux grand'messes, ou le prêtre, tourne vers le peuple, reçoit les offrandes, les présents des fidèles qui viennent baiser la patène. On présente le pain benit a l'offrande. Aller a l'offrande. Donner a l'offrande. Pendant, apres, avant l'offrande.

— Prov. *A l'offrande qui a dévotion.* L'offrande est libre, chacun est libre de faire ce qu'il veut. || *Vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez choir monsieur le curé.* Se dit d'une personne qui fait des importunités, qui se rend importune. || *Chaque saint veut son offrande.* Quand on veut reussir il faut ménager tout le monde. || *A petit saint petite offrande.* Il faut proportionner les presents a la qualite des personnes. *Quand les cures ne voudront plus d'offrande.* Jamais.

OFFRANT. part. prés. du v. Offrir. Qui offre. Une personne offrant un present, un cadeau.

*** OFFRANT.** adj. m. Qui offre. N'est guère usite que dans la locution : *Au plus offrant, le plus offrant.*

De mes sonnets flatteurs laisser tout l'univers,
Et vendre au plus *offrant* mon encens et mes vers.
(BOILEAU.)

— Prat. *Au plus offrant.* A celui qui offre le plus haut prix d'une chose mise a l'enchere. Au plus offrant et dernier encherisseur.

OFFRANVILLE Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dieppe (Seine-Inferieure); 1,600 hab.

OFFRAYE s. f. (pr. *o fre*). Ornith. Nom vulgaire du balbuzard d'Europe.

*** OFFRE.** s. f. Action d'offrir. Faire une offre, recevoir une offre. Sans l'*offre* de ton cœur par ou peux-tu me plaire? Rac.) L'*offre* d'un pardon facile a toujours ete le principal moyen de succès des religions. (E. Renan.)

— *Offre de service.* Proposition faite a quelqu'un de l'aider, de le servir. Je te viens contre tous faire *offre* de service. (Molière.)

— Proposition de vente que font a leurs clients les commerçants ou les comms voyageurs. Dans le courant du mois prochain, je viendrai vous faire mes offres de service.

— Chose offerte, ce que l'on offre. Belle offre. Offre avantageuse. Offres obligeantes. Accepter, refuser des offres. Agréer des offres. Il lui croit l'âme trop genereuse pour ecouter une *offre* si honteuse. Rac.) Quelques *offres* qu'on lui fasse, M. de Turenne n'etend ses desirs qu'a proportion de ses besoins. (Flech.) La plus digne reponse que je puisse faire a vos *offres* est de les accepter. (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit, ou de faire autre chose pour prevenir une action judiciaire ou arrêter les poursuites. Offres raisonnables, suffisantes. Offres reçues. *Offres labiales* ou *verbales.* Celles qui, faites verbalement, ne sont point accompagnees de la chose offerte. || *Offres reelles.* Celles qui sont accompagnees de l'exhibition et representation effectuee des deniers ou autres choses qu'on offre.

— Econ. polit. Empressement que les fabricants, marchands ou ouvriers paraissent mettre a placer leurs produits, leurs denrees et leur travail, ou la seule abondance de ces choses. L'*offre* et la demande constituent l'etat du marché. J.-B. Say. L'*offre* n'est pas seulement ce qu'il y a sur le marche, mais encore ce que la production peut y mettre facilement. J. Garnier.)

— Ce mot était autrefois masculin.

Ah! si d'une autre chaine, il n'etait point lié,
L'*offre* de mon hymen l'eut-il tant effraye? (RAC.)

OFFREUR. s. m. S'est dit pour Celui qui offre. Quiconque fera le contraire, soit bailleur ou *offreur,* perdra la monnaie. (Ordonnance de Philippe V.)

— Celui qui faisait une offre pour obtenir la ferme d'un impôt.

— Adject. v. Les suivants, et s'ajoutent les serviteurs nocturnes, sont necessairement *offreurs.* (Ch. Monselet.)

*** OFFRIR.** v. a. 2e conj. irreg. lat., *offerre;* forme de *ob,* devant, et *ferre,* porter: porter ou mettre devant. *J'offre, tu offres, il offre, nous offrons, vous offrez, ils offrent. J'offrais, nous offrions, vous offriez. J'ai offert. J'offris. J'offrirai. J'offrirais. Offre, offrons, offrez. Que j'offre, que tu offres, qu'il offre, que nous offrions, que vous offriez, qu'ils offrent. Que j'offrisse. Offert. Offrant.* Faire une offre, les faire, presenter une chose dans l'intention de la faire accepter. Offrir un present, un cadeau. Offrir sa bourse a quelqu'un. Offrir ses services. Il refusa les libéralités et les presents que les princes lui *offrirent.* Flech. Ils *offraient* aux hommes apostoliques ces effusions sinceres de leur charite. Mass.) Il nous *offre* la paix pour la dernière fois. Racine) Les hordes les plus grossieres *offrent* leurs femmes et leurs filles aux etrangers. (Chateaub.)

Depuis l'instant heureux ou je sauvai vos jours,
J'ai craint de vous *offrir* de dangereux secours.
(DE BELLOY.)

— Fig. *Offrir ses amis à quelqu'un.* Lui offrir l'employer, pour le servir, le crédit de ses amis.

— *Offrir le combat.* Présenter la bataille. Défier son ennemi. || *Offrir le choix des armes a son ennemi.* Lui en laisser le choix. *Offrir son epee à quelqu'un.* Lui temoigner qu'on est prêt a tirer l'epée pour sa querelle. On dit dans le même sens *Offrir son bras.* Contre vos ennemis je vous *offre* mon bras. Volt. *Offrir la main à une dame.* Lui presenter la main par civilite ou pour l'aider a marcher. Souffrez que pour rentrer je vous *offre* la main. (V. Hugo.)

— *Offrir l'appui de.* Proposer l'appui, l'aide de.

Il ne m'appartient pas de vous *offrir* l'appui
De quelques malheureux qui n'esperaient qu'en lui.
(RACINE.)

— *Offrir sa main, son nom à une femme.* Lui proposer de l'epouser.

— *Offrir l'hommage de son respect, de sa reconnaissance.* Formule de civilite dont on se sert a l'égard de personnes pour lesquelles on a beaucoup de consideration. En *offrant* a madame nos hommages. (Mol.)

— Proposer de donner ou de faire une chose a telle ou telle condition. Offrir dix mille francs, cent mille francs. Offrir tant d'une chose, d'une ferme. Offrir la propriete, l'usage d'une chose.

— *Offrir beau jeu.* Donner une occasion favorable.

— Montrer, exposer, présenter à la vue, à l'esprit, fournir. Ne m'*offrirez*-vous plus qu'un visage interdit? Rac. Le spectacle de Jesus-Christ souffrant dans un de ses membres n'*offre*-t-il rien qui soit digne de votre pitie? Mass.) La religion n'*offre* d'abord que des souffrances et les opprobres de la croix. Id.) Sans cesse l'homme trouva a ses côtes ces anges de la terre qui font pressentir la consolation avant même de l'avoir *offerte.* Segur.) L'amour-propre *offre* a lui seul plus de nuances que tous les autres sentiments ensemble. (S. Dubay. L'aspect de ces plantes pendant la saison seche *offre* peut-être un spectacle plus affreux que celui des deserts de l'Afrique. M. Brun. C'est par cette magie que de petits espaces nous *offrent* l'etendue d'un grand terrain. (Bern. de St P.) Ainsi detrempee, cette pâte *offre* une nourriture saine et agreable. (Chateaub.) Nulle ville de France ne m'*offrira* de plus fréquents et de plus utiles sujets de démonstration. (Gambetta.)

Et passe, en nous *offrant* leur naive peinture,
Des charmes de l'amour a ceux de la nature.
(A. MARTIN.)

— Exposer, mettre en péril.

Enfin, qu'attendez-vous? Il vous *offre* sa tete;
Sans gardes, sans defense, il marche a cette fete.
(RACINE.)

— *Offrir de,* suivi d'un infinitif. Il offre de vous servir. Il offre de prouver la verite de son assertion.

— *Offrir que.* Je lui ai *offert* que je la ferais executer. (Malherbe.)

— Législ. anc. *Droit d'offrir.* Droit en vertu duquel les creanciers posterieurs etaient autorises a offrir a des créanciers antérieurs le payement de ce qui leur etait dû, afin d'être subroges, par ce moyen, a leurs hypotheques.

— Theol. Offrir un sacrifice, offrir des victimes, de l'encens. Offrir des actions de graces à Dieu. M. Le Tellier pouvait-il faire a Dieu un plus beau sacrifice que de lui *offrir* une âme pure de l'impiete de son siècle? Boss.) La justice vaut mieux devant Dieu que de lui *offrir* des victimes. Id.) Madame la Dauphine demandait a Dieu sa grâce, et lui *offrait* un cœur contrit et humilie. Flechier. Je vais l'*offrir* au Dieu par qui regnent les rois (Rac.)

— *Offrir le sacrifice, le saint sacrifice de la messe.* Dire la messe.

— Fig. *Offrir à Dieu ses maux, ses douleurs.* Les presenter a Dieu en expiation de ses pechés. Joignant mes maux a ceux de cette paralytique, j'*offrirai* plus hardiment a Dieu. Boss. Elle *offrait* a Dieu toutes ses pensees. Flechier.)

— Absol. Le pontife, avant que d'entrer dans le sanctuaire, *offrait* pour ses pechés et pour ceux du peuple. Bossuet.

— Absol. *Offrir à l'offrande.* Aller à l'offrande.

— S'OFFRIR v. pron. Se proposer.

Dieu même a craint la mort,
— Il s'est *offert* pourtant. (CORNEILLE.)

— Se dit aussi d'une femme qui propose sa main, son cœur.

Et pour apprivoiser ce superbe ennemi,
Il faut qu'en depit d'elle elle s'*offre* a demi.
(CORNEILLE.)

— Être offert, pouvoir être offert. De rares cette chose ne peut s'offrir.

— Survenir. Jamais l'occasion ne s'*offrira* si belle (Corneille.)

— Se montrer, se presenter mutuellement. Les amants s'*offrent* un bonheur qu'ils ne peuvent se livrer. Boiste.

— *S'offrir à.* Se presenter a. Combien de tes pensees viennent s'*offrir* a ma vue! Flechier.) C'est au dernier moment de votre vie que s'*offrirent* a vous les idees bien differentes de celles que vous avez aujourd'hui. Mass. A votre mémoire j'ai pris soin de m'*offrir.* Rac. A Pompeii, c'est la vie privee des anciens qui s'*offre* a nous telle qu'elle etait. Mme de Stael.)

Tel le ciel fait les rois, et tel a chaque instant
Dans ce monde il offre s'offrent les esprits. (VOLT.)
Tel a la fin de la Scythie comme vers l'ebloui,
S'*offrit* successivement le pays a des Louis. (DEL.)

— *S'offrir à.* Avec un substantif. Se proposer pour. Monk Mosery s'*offrit* a cette commission. Hamilton.

— *S'offrir à,* suivi d'un infinitif. Il s'offre a vous accompagner. Je m'*offre* a servir son courroux. Volt.,

— *S'offrir de.* Les veritables Moise sur la montagne lechirent leurs vêtements, ils seront leur cœur devant le Seigneur, et s'*offriront* d'être anathemes pour leurs freres. Massillon.) Pas un moyen ne s'*offrait* d'eviter la guerre. G. Flaubert.)

— *S'offrir en.* J'irai pour mon pays m'*offrir* en sacrifice. (Rac.)

— *S'offrir pour.* Jesus Christ est un pontife éternel qui s'*offre* lui-même pour son peuple. (Massillon.)

Tous les presents de la nature
S'*offrent* également a toute creature
Qui sait en faire son profit. (HAUMONT.)

— Impersonn. Il s'offre une difficulte; qui la resoudra?

OFFULE s. f. (étym. lat., *offula,* boulette). Arachn. Genre d'arachnides non encore decrit, mais qui paraît se rapporter aux sarcoptes.

*** OFFUSCATION.** s. f. (pr. *o-fu-ska cion*). Action d'offusquer.

— Astron. Nom qu'on donne à des affaiblissements passagers qu'eprouve l'eclat du soleil.

OFFUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Offusquer. S'emploie adjectiv. Une personne offusquée. Le beau portail de Saint-Gervais est demeure *offusqué,* et la plupart des monuments de Paris laissent des regrets. Voltaire.

— *Offusqué de.* *Offusqué* de ses premiers essais. Boil. Il semble que l'esprit, *offusqué* des tenebres de la vie exterieure, ne s'en affranchit jamais avec plus de facilite que sous le doux empire de cette mort intermittente. (Ch. Nodier.)

— *Offusqué par.* La maison est offusquee par les arbres. Fig. La raison est offusquee par les passions.

— Hist. litt. *Les offusqués.* s. m. pl. Nom d'une academie de Cesene, dans la province de Forli (Italie).

OFFUSQUEMENT. s. m. Action d'offusquer, état de ce qui est offusque.

*** OFFUSQUER** v. a. 1re conj. et. lat., *ob,* devant; *fuscus,* sombre. Empecher de voir. Otez-vous de devant moi, vous m'*offusquez* la vue. (Acad.)

— Fig. Nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort ne s'y mêle aussitôt, pour tout *offusquer* de son ombre. Bossuet.) Ses voiles *offusquent* leurs yeux de toutes parts. Boil.)

— Empêcher d'être vu. Les nuees offusquent le soleil, la lune, le jour.

— Empêcher a la fois de voir et d'être vu.

— *Ces arbres offusquent la maison.* Ils empêchent qu'on ne voie la maison, et que de la maison on ne voie les environs.

— Eblouir. Le soleil m'*offusque* les yeux. (Acad.)

— Absol. Une trop grande clarté *offusque.* (Acad.)

— Par extens. Voiler, rendre terne. L'eclat de tes vertus *offusque* tout savoir. Regnier.)

— Fig. Les fumées du vin offusquent le cerveau. Le feu des plus nobles passions produit toujours un peu de fumee qui *offusque* la raison. (Louis XIV. Si l'homme voulait faire taire ces pensees de chair qui *offusquent* sa raison. Mass.) La colère *offusque* le jugement et aveugle la raison. (Bid.)

— Fig. Choquer, déplaire; donner de l'ombrage. Cet artiste offusque tel autre. Cet homme m'offusque.

Pour ne pas *offusquer* ses timides regards
Mes projets ont besoin d'un manteau de brouillards.
(E. AUGIER.)

— S'OFFUSQUER. v. pron. Être offusque. La vue s'offusque.

— Être froissé, choqué. Il s'offusque de tout.

OFTERDINGEN Henri d'). Minnesinger d'Allemagne, au XIIIe siècle, peut-être né au château d'Ofterdingen Autriche ,a composé le poème de *Laurin*; on lui attribue *le Heldenbuch* (le Livre des héros).

OFTIE. s. f. Bot. Syn. de SPIELMANNIE.

OG. Hist. s. Roi géant de Basan, qui fut tué par Moïse, parce qu'il voulait s'opposer au passage des Israélites.

OGCEROSTYLE. s. m. (étym. gr., ὄγκος, gonfle; fr. *style*). Bot. Syn. de STYLONCÈRE.

OGCODE. s. m. (ét. gr., ὀγκώδης, tuméfié). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, établi pour quelques espèces de l'Europe centrale et occidentale.

OGCODÈRE. s. m. (et. gr., ὄγκος, grosseur; δέρη, cou) Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des lyctides, et établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

OGCODOCÈRE. s. f. (ét. gr., ὀγκώδης, gonfle; κέρας, antenne). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des bombyliers, établi pour une espèce de l'Amérique septentrionale.

OGCOÏTE. s. f. Miner. Variété de ripidolithe.

OGDOADE. s. f. (du gr. ὄγδοος, huitième). Groupe de huit choses ou de huit personnes.

— Dans le gnosticisme valentinien, Groupe de huit divinités auxquelles tous les autres esprits mâles et femelles doivent la naissance. Ce sont l'Abîme, le Silence, l'Intelligence, la Vérité, le Verbe, la Vie, l'Homme et l'Église.

OGEGHA. s. m. Bot. Fruit du Congo, de couleur jaune, semblable à une poire.

OGER LE DANOIS OTGER, OGIER ou **HOGIER** Guerrier légendaire qui s'appelait de son vrai nom *Autcarius* ou *Otger*. Des paladins de Charlemagne, c'est un des plus célèbres dans les romans de chevalerie; l'histoire nous le représente au contraire opposé à Charlemagne et luttant en Italie pour Carloman et ses enfants. On a donné son nom au valet de pique du jeu de cartes.

OGHAM adj. Se dit d'un caractère, d'une écriture en usage chez les Celtes irlandais. Caractère ogham. Ecriture ogham.

OGHAM Mythol. V. OGMI.

OGI. s. m. Erpét. Nom vulgaire de la grenouille dans quelques régions de l'Est. On dit aussi *ogier*.

OGIBI. s.m. Vitic. Variété de raisin muscat.

OGIER. V. OGER.

OGIÈRE. s. f. Bot. Genre de composées sénécioïdées, croissant sous le tropique américain.

OGIF, IVE. adj Qui est faite en ogive. Arcogif. Inusité.

OGINSKI (Michel-Casimir, comte). Grand maréchal de Lithuanie, né à Varsovie, 1731-1803, soutint la Pologne contre la Russie; mais, trahi, dut se sauver à Dantzig. Plus tard, rentre en Pologne, il fit creuser le *canal Oginski*. || OGINSKI (Michel Cleophas). Neveu du précédent, 1765 † 33, a laissé des *Mémoires sur la Pologne et les Polonais*, de 1781 à 1815.

*** OGIVAL, ALE**. adj. Archit. Qui est fait en ogive. Architecture ogivale. || Pl. m., *ogivaux*.

— Anthropol. *Crane ogival* Crâne dans lequel les parois latérales sont parallèles ou quelquefois divergentes dans leur moitié inférieure, et deviennent convergentes au-dessus du niveau des bosses pariétales.

— Diplom. *Sceau ogival*. Sceau de forme allongée qui se termine par deux angles courbes.

*** OGIVE** s. f. (ét bas-lat., *augiva*; du lat. *augere*, augmenter, parce que l'ogive donne de la solidité à un édifice et augmente sa hauteur). Archit. Voûte formée de deux arcs de cercle symétriquement placés par rapport à son axe, et qui se coupent au sommet en formant un angle curviligne. L'origine de l'*ogive* est encore fort obscure. (Merimee.) || *Ogive lancéolée*. Ogive dont les arcs se prolongent au-dessous de la ligne des autres.

— Techn. Nom donné par les tisseurs aux rebords des bobines et des roquets.

— OGIVE adj. 2 g. Qui est fait en ogive. Voûte ogive. Arc ogive. Porte ogive. On passe par une belle arcade *ogive* dans l'intérieur du donjon. (Th. Gaut.) On devrait dire *ogival*.

— On écrit quelquefois *augive* La voûte du chœur est sans *augives*. (Lebœuf

OGIVETTE. s. f. (dimin. d'*ogive*). Archit. Petite ogive.

OGIVO-CYLINDRIQUE. adj. 2 g. Qui est composé d'une partie ogivale et d'une partie cylindrique. Projectile ogivo-cylindrique.

OGLIFA. s. f. (anagramme de *filago*). Bot. Genre de plantes herbacées, famille des composées inulées, dont l'espèce type est très commune dans les champs.

OGLIO (*Oglius*). Géogr. Rivière d'Italie, vient du mont Tonal, arrose le val Camonica, traverse le lac d'Iseo, passe près de Chiari, à Pontevico, à Marcaria, et se jette dans le Pô, sur la rive gauche, près de Borgo Forte. Cours de 250 kilom.; affluents de gauche : la Mella et la Chiese.

OGMI ou **OGHAM** (*Ogmius* en latin). Myth. Dieu gaulois qui symbolisait l'éloquence et la force. Une chaîne d'or sortait de sa bouche et allait se suspendre aux oreilles des auditeurs charmés. Les Romains le surnommaient l'*Hercule gaulois*.

OGNETTE. s. f. Techn. Ciseau de marbrier à tranchant très étroit.

*** OGNON**. s. m. V. OIGNON.

OGNON. Géogr. Rivière de France qui vient du dép. de la Vendée, et se perd dans le lac de Grand-Lieu (Loire-Inférieure ; 45 kil de cours.

OGOESSE. s. f. Blas Tourteau de sable.

OGOISE. s. f. Nom donné aux terrains de la Haute-Saintonge, peu favorables aux végétaux.

OGOTONE. s. m. Mamm. Rongeur du genre pica. On dit aussi *ogoton* et *ochodone*.

*** OGRE**. s. m. (et. lat., *Orcus*, un des noms de Pluton). Monstre imaginaire qui figure dans les contes et qu'on dit se nourrir de chair humaine et particulièrement de celle des petits enfants. Ogre famélique.

— Par extens. On cite comme *ogres* animaux, des vaches alimentées de poisson cru dans les îles Féroe, ou des chevaux nourris pendant quelque temps de chair. (Virey.)

— Par anal. Grand mangeur. C'est un ogre. Quel ogre!

— Prov. *Manger comme un ogre*. Manger excessivement.

— Fig. Que de choses, que de livres, que d'événements il faut pour assouvir la faim de cet *ogre* vorace que l'on appelle la curiosité publique! (Boiste.

L'*ogre* a dîné, peuples, payez la carte;
Faites un roi, morbleu! faites un roi. (BÉRANGER.)

— Fig. Homme méchant, barbare, cruel. Le prince royal de Prusse, a qui son *ogre* de père permettait à peine de lire... (Volt.)

— Nom donné ironiquement à ceux qui font les pourfendeurs, les terribles.

— Arg. Agent de remplacement. || Marchand de chiffons. || Usurier.

— Hist. *L'ogre de Corse*. Nom donné à Napoléon Ier par les royalistes.

OGRERIE. s. f. Caractère d'ogre; avidité comparable à celle de l'ogre.

*** OGRESSE**. s. f. Femme d'un ogre.

— Fig. L'ignorance est une *ogresse* qui dévore l'imagination et absorbe les dons les plus heureux de la nature. (L. Lespès.)

— Arg. Femme qui tient une maison mal famée. || Marchande à la toilette qui loue des effets aux filles de joie.

OGRILLON, ONNE. s. (pron. *o-gri-llon, ll* mouill.). Enfant d'un ogre. Petit ogrillon. Grosse ogrillonne.

OGYDROMITE. s. m (d'*Ogygès*, nom mythol., et du gr. δρομος, course). Crust. Genre de décapodes anomoures, famille des aptérures, établi pour une espèce fossile trouvée dans le terrain jurassique.

OGYGÈS. s. m. (d'*Ogygès*, n. myth.). Annél. Genre de chétopodes non encore décrit.

OGYGÈS Temps hér Fondateur de Thèbes et d'Eleusis au XIXe siècle av. J.-C., régna sur la Beotie et l'Attique. Sous son règne eut lieu un grand déluge, et il est souvent considéré comme étant la personnification de ce fléau.

OGYGIE. s. f. (d'*Ogygès*, n. myth.). Crust. Genre de trilobites, famille des ogygiens, établi pour trois espèces, dont le type a été trouvé aux environs d'Angers, dans des schistes ardoisiers.

OGYGIE. Géogr. anc. Nom donné jadis à l'Attique et à la Beotie. || Île fabuleuse où regnait Calypso, qu'on a placée au S. du Brutium.

OGYGIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'île Ogygie.

— adj. Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

— Antiq. gr. Syn. d'OGYGIQUE.

OGYGIENS. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés trilobites ayant pour type le genre ogygie.

OGYGIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὠγύγιος, antique). Antiq. gr. Qui a une grande antiquité, qui se perd dans la nuit des temps.

— Hist. *Porte ogygique*. Une des sept portes de Thèbes.

*** OH**. interj. Sert à marquer 1° La surprise, l'étonnement. *Oh!* dit il, qu'est-ceci? Ma femme est-elle veuve? (La Fontaine.) *Oh!* jusqu'où vous pousserez votre humeur libertine! (P. Corn.)

— 2° L'admiration, l'exaltation. Oh! que c'est beau! *Oh!* que la nature est belle au printemps! (Boiste.) *Oh!* que Virginie est vertueuse! (B. de St-P.)

Entre les orangers, *oh!* qu'il fait beau, le soir,
Se promener au frais, respirer et s'asseoir!
(SAINTE-BEUVE.)

— 3° L'affliction, la pitié, le regret. *Oh!* qu'il est cruel de n'espérer plus! (Rac.) *Oh!* je regrette mon premier métier. (Le Sage.) Je lui demandai si son père et sa mère vivaient encore. — *Oh!* que non, me répondit-elle; il y a bien longtemps, bien longtemps, qu'ils sont morts. Id. *Oh!* que le sort des rois est digne de pitié! (Lagrange.) *Oh!* qu'il est difficile de faire le bien! Bern. de St-P.) *Oh!* de combien de maîtres ne sont ils pas eux-mêmes les esclaves! Id.) Quel pays que l'Europe! *oh!* il faut que Virginie revienne ici. (Id.) *Oh!* il n'est pas possible à un homme élevé dans la nature de comprendre la dépravation de la société (Id. *Oh!* que la nature est sèche, qu'elle est vide, quand elle est expliquée par des sophistes! (Chateaub.)

Oh! pourquoi n'ai-je pas de mère,
Pourquoi ne suis-je pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau?
(SOUMET.)

— 4° L'impatience, l'ennui, la fatigue.

Oh! le maudit bavard! *oh!* le sot érudit!
Il dit tout ce qu'il sait, et ne sait ce qu'il dit. (LEBR.)

— 5° Le désir, le souhait. *Oh!* que le ciel comble les vœux de deux amis aussi parfaits! Beaumarchais.) *Oh!* reviens; j'ai cueilli des fruits délicieux. (Millev.)

Oh! que ne puis-je, instruit des principes des choses,
Connaître les effets, approfondir les causes! (DELILLE.)

— 6° La prière. *Oh!* je vous en prie, parlons d'autre chose. (J.-J. Rouss.)

— 7° La menace. *Oh!* je te ferai bien décamper. (Brueys.)

— 8° Le mépris, le dégoût, etc. *Oh!* la déplaisante face du bossu! *oh!* la vilaine âme. (V. Hugo.)

— 9° L'approbation, l'assentiment Il y a souvent des places de laquais à remplir chez cet homme-là. — *Oh!* je le crois bien, interrompit Fabrice en riant. Le Sage.) Si je me resolvais à servir, je voudrais du moins n'être pas mal placé. — *Oh!* tu as raison, me dit-il, et j'en fais mon affaire. Id.) Voila un impertinent mari; je vous conseille de ne lui point faire de quartier. — *Oh!* je suivrai vos conseils, lui répliquai-je, et je puis vous assurer que son honneur passera le pas cette nuit. (Id.)

Je sens que pour s'instruire il n'était pas besoin
De tant se fatiguer, de prendre tant de soin.
Oh! non, je reconnais que ces longues études
N'étaient que sot ennui, que tristes habitudes.
(GRESSET.)

— 10° La dénégation. *Oh!* c'est une autre affaire, repartit-il; voila ce qui s'appelle une figure de rhétorique bien placée. (Le Sage.) *Oh!* pour cette fois, homme de la nature, je crois que vous vous trompez. (B. de St-P.) *Oh!* non, repondit le bon paria, mais chaque homme trouvera la règle de sa conduite dans son propre cœur, si son cœur est simple. (Id.) *Oh!* non, je ne chercherai jamais que la vérité. (Id.) *Oh!* non, non, je ne saurais me résoudre à les quitter. (Id.) Ah! ah! dit-il, petit drôle, vous voulez vous sauver; *oh!* ne pensez pas que vous puissiez me surprendre. (Id.)

— Il peut se répéter. *Oh, oh!* c'est là ce mal que vous me prêchez tant? (La Font.) *Oh, oh!* dit-il, aurais-je la berlue? Baour-Lormian.)

Oh, oh! je n'y prenais pas garde:
Tandis que, sans songer à mal, je vous regarde,
Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur. (MOLIÈRE.)
Oh, oh! dit-il, je saigne! et que serait-ce donc
S'il fut tombé de l'arbre une masse plus lourde!
(LA FONTAINE.)
Oh, oh! ma fille, on nous fait des affaires
Qui font dresser les cheveux aux beaux-pères.
(VOLTAIRE.)

— *Oh bon!* Oh bon! le voilà pris.

Oh bon! quelle folie! Êtes-vous de ces gens
Soupçonneux, ombrageux? Croyez-vous aux méchants?
(GRESSET.)

— *Oh bien!* Oh bien! nous le tenons. *Oh* bien! je vous apprends que vous vous abusiez. (Regnard.)

— On peut aussi, dans certains cas, répéter *bien!* et *bon!* lorsque le sentiment l'exige.

Le serpent de l'envie a sifflé dans son cœur.
Oh! bien! bien! double joie en ce cas pour le nôtre.
(PIRON.)

— *Oh çà! Oh* çà! ma fille, parlez-moi naturellement. (Destouches.) *Oh* çà! maître Jacques, approchez-vous, je vous ai gardé pour le dernier. (Mol.) Après leur départ, que j'avais tâché de hâter par mes vœux, je m'adressai ce discours: *Oh* çà! Gil Blas, c'est à present qu'il faut avoir de la résolution. (Le Sage.)

— *Oh là! Oh!* là! oh! descendez que l'on ne vous le dise. (La Font.)

— On trouve quelquefois *aooh!* Voilà ton père! — *Oooh!* aye de moi! (Beaumarch.)

— Substantiv. Oh! oh! je n'y prenais pas garde; j'aimerais mieux avoir fait ce *oh! oh!* qu'un poème epique. (Molière.) Le dialogue est très universel; le lion y contribue par un *oh! oh!* vigoureusement poussé. (Th. Gaut.) Le dialogue composé de *oh!* et de ah! est vraiment une agréable pâture. (Id.)

OHAIN. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 22 kil. de Bruxelles; 2,900 hab.

OHÉ ou **OÉ**. interj. Sert a appeler. *Ohé*, maître Orsini, tavernier du diable! (A. Dumas.) *Ohé!* Hennequin Dandèche; *ohé!* Jehan Pincebourde, criaient-ils à tue-tête. (V. Hugo.)

— Cri du charretier pour arrêter les chevaux.

— Cri trivial que les masques, pendant le carnaval, emploient pour s'interpeller.

— Substantiv. Elle poussa un *ohé*, faux et glapissant. (H. Berthoud.)

O-HIGGINSIE. s. f. Bot. Syn. d'HIGGINSIE.

OHIO. Géogr. Affluent de gauche du Mississipi, nommé par les anciens colons français la *Belle-Rivière*, est formé par la réunion de l'Alleghany et de la Monongahela, qui se joignent à Pittsburg. L'Ohio coule dans une fertile vallée, par Cincinnati, Louisville, où il forme des rapides, et il finit a Cairo. Il a 1,500 kil. de longueur, sur une largeur de 500 à 1,500 mètres. Il communique par un canal avec le lac Érié. Ses principaux affluents sont : a droite, le Wabash; à gauche, le Kentucky, le Cumberland et le Tennessee.

— OHIO. L'un des États-Unis de l'Amérique du Nord, a l'E. du Mississipi, est arrosé par l'Ohio et ses affluents, le Muskingum, le Scioto, le Miami, et par le Maumee, qui se jette dans le lac Erié. Le sol est fertile, bien cultivé; grande production de bétail; riches mines de houilles et de fer. Il a 106,341 kil. carrés et 3,200,000 h. Le ch.-l. est *Columbus*; les villes principales sont : Cincinnati, Cleveland, Dayton, Marietta, Sandusky, Toledo, Zanesville. Le pays a été admis dans l'Union en 1802.

OHIOHIN. s. m. (de *Ohio*, n. géogr.). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'écureuil trouvée au Canada.

OHLENDORFIE. s. f. (d'*Ohlendorf*, n. pr.). Bot. Syn. d'APTOSIME.

OHM. s. m. Métrol Mesure pour les liquides employée en Allemagne et en Suisse et variant, suivant les localités, de 45 lit. 507 à 174 lit. 629.

OHM Georges-Simon). Physicien, né à Erlangen, 1787-1854, a découvert les lois des courants électriques. Dès 1827, il avait publié la théorie des courants dans un ouvrage intitulé *die Galvanische Kette mathematisch bearbeitet*. On lui doit encore : *Mémoires sur l'acoustique; Traité de physique; Traité élémentaire de mathématiques pures; Précis des sciences mathématiques élémentaires; Traité de mécanique; Traité de mathématiques supérieures; Esprit de l'analyse mathématique*.

OHUA. s. m. Mamm. Nom vernaculaire d'une espèce d'antilope.

OIACOPODE. s. 2 g. (ét. gr., οἴαξ, ακος, gouvernail; ποῦς, ποδὸς, pied). Erpét. Un des noms scientifiques de la tortue de mer.

OIACURE. s. m. (ét. gr., οἴαξ, ακος, gouvernail; οὐρὰ, queue). Erpet. Nom donné a un genre de geckos.

OÏCÉOPTOME. s. m (étym. gr., οἰκέω, j'habite; πτῶμα, cadavre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des silphales, établi pour une espèce européenne et une espèce des Indes orientales.

OÏCTIÈVE. s. f. (du lat. *octavus*, huitième). Féod. Droit qui consistait à prendre le huitième des gerbes.

OÏDÉMIE. s. f. Ornith. Syn. d'OEDÉMIE.

OÏDÈS. s. m. (ét. gr., οἰδέω, je suis enflé). Entom. Syn. d'ADORIE.

OÏDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte ou ressemble à l'oïdium. || OIDIES. s. m. pl. Tribu de champignons ayant pour type le genre oïdium.

*** OÏDIUM**. s. m. (pr. *ô-i-di-omm*; dim. du gr. ὠὸν, œuf). Bot. Genre de champignons filamenteux et microscopiques, vivant sur les végétaux, dont ils entravent l'accroissement et dont ils occasionnent souvent la mort. C'est a une espèce de ce genre, parasite des grains de raisin, qu'est due la maladie de la vigne appelee aussi *oïdium*. Enserrés dans les filaments du champignon, les grains sont arrêtes dans leur développement; le plus souvent, ils se crevassent, se dessèchent et tombent. Si, par hasard, ils arrivent à maturité, ils ne donnent qu'un produit inférieur en quantité et en qualité. Le seul remède efficace est le soufre projeté en poussière très fine sur les ceps et les grappes à la première apparition du désastreux parasite. L'*oïdium* de Tucker est le champignon qu'on observe sur les vignes malades. (A. Dupuis.) La destruction de l'ortolan et du becfigue a livré la vigne à l'invasion de la pyrale et de l'*oïdium*. (Toussenel.) On dit aussi *oïdion*, s. m. et *oïde*, s. f.

*** OIE**. s. f. (du bas-lat. *auca*, dérivé de *avis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, comprenant des espèces qui vivent en general dans les prairies et dans les marais, ou elles se nourrissent de plantes aquatiques et de graines. Ces oiseaux sont polygames; ils nichent à terre, et leurs petits, qui marchent en sortant du nid, se nourrissent eux-mêmes. Les oies ont une voix très bruyante, éclatante comme un son de trompette ou de clairon, qu'elles font entendre très fréquemment et de fort loin; elles ont de plus d'autres accents brefs qu'elles répètent souvent, et lorsqu'elles sont attaquées, elles tendent le cou et rendent un sifflement semblable à celui de la couleuvre. Les oies sauvages se tiennent tous les soirs, après le coucher du soleil, sur les étangs et les rivières, ou elles passent la nuit pour s'y trouver en sûreté. La chair de l'oie se mange fraîche ou conservée dans sa propre graisse. Les foies d'oie que l'on prépare à Toulouse, et surtout a Strasbourg, sont connus et recherchés de tous les gourmets et constituent une branche de commerce relativement importante. On connaît plusieurs espèces d'oies, dont le type est l'oie ordinaire ou cendrée; son mâle se nomme *jars*; les autres espèces sont l'oie des moissons, l'oie rieuse ou à front blanc, l'oie a cou roux, l'oie bernache, l'oie cravant, l'oie d'Égypte, l'oie de Gambie, l'oie de Guinée, l'oie a cravate, l'oie pointe, l'oie variée, etc Tout concourt a nous présenter l'*oie* comme l'un des plus utiles de nos oiseaux domestiques; car, indépendamment de la bonne qualité de sa chair et de sa graisse, dont aucun oiseau n'est plus abondamment pourvu, l'*oie* nous fournit cette plume délicate sur laquelle la mollesse se plaît à reposer; et

cette autre plume, instrument de nos pensées et avec laquelle nous écrivons son éloge. (Buff.) || *Oie à duvet.* L'eider. || *Oie de la mère Carey.* L'albatros. || *Oie de mer.* Le harle. || *Oie noire.* La macreuse. || *Oie renard.* Le canard tadorne. || *Oie de Solan.* Le fou.

— Fam. Personne fort niaise, très sotte. C'est une oie. Quelle oie!

— *Être bête comme une oie.* Être fort sot. || Dans le même sens. Ah! pauvres Français, réjouissez-vous; car vous n'avez pas le sens d'une *oie.* (Voltaire.)

— *Conte de ma mère l'oie.* V. CONTE.

— *Les oies du frère Philippe.* Les femmes. Locution qui vient d'un conte de La Fontaine, dans lequel un vieillard, interrogé par un jeune homme qui voit pour la première fois des femmes, répond : « Ce sont des oies. »

— *Merde d'oie.* V. MERDE.

— *Patte-d'oie.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Petite-oie.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Loc. prov. *Qui a plumé l'oie du roi, cent ans après il en rend la plume.* Il ne fait jamais bon s'attaquer à plus fort que soi. || *Si tous les fous portaient le bonnet blanc, nous ressemblerions à un troupeau d'oies.* Aucun homme n'est exempt de folies.

— Astron. Constellation de la partie septentrionale du ciel, qui est placée entre la Lyre et l'Aigle. || *Oie d'Amérique.* Constellation australe appelée aussi Toucan.

— Hist. rom. *Oies sacrées.* Oies qu'on promenait à Rome en triomphe tous les ans, en mémoire de ce que ces animaux avaient donné l'alarme, dans l'attaque nocturne des Gaulois contre le Capitole.

— Jeux. *Tirer l'oie.* Exercice barbare usité dans les fêtes de campagne, qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu, et à lancer horizontalement un bâton contre ce but, afin de couper le cou de cet animal. || *Jeu de l'oie.* Jeu qui se joue avec deux dés sur un carton représentant soixante-trois figures, parmi lesquelles sont des oies disposées de neuf en neuf; quand on arrive au numéro 63, qui est l'oie royale, on a gagné la partie. Jeu de l'oie renouvelé des Grecs. Jouer à l'oie. Aimer l'oie.

— Mamm. *Oie de mer.* Un des noms vulgaires du dauphin.

— Mar. *Mouiller en patte d'oie.* Jeter trois ancres, par un gros temps, de manière que les cordages figurent à peu près une patte d'oie.

OIGNARD, s. m. ou **OIGNE**, s. f. Ornith. Noms vulgaires donnés au canard siffleur.

OIGNEMENT, s. m. Action d'oindre.

* **OIGNON** s. m. (pr. *o-gnon*; du lat. *unio*, dont on a fait *onion*, puis *ognon*). Bot. Espèce du genre ail, caractérisée par un bulbe sphérique, composé de tuniques rouges, et d'une hampe, qui se termine par une bouppe ronde formée de fleurs; ces fleurs donnent naissance à de petites graines noires, ayant la forme de grains de poudre de chasse. Toutes les parties de l'oignon répandent une odeur qui irrite les yeux et les force à larmoyer. Cet effet cesse dès que le bulbe est cuit; il devient même douceâtre

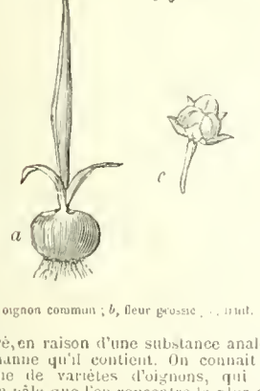

a, oignon commun; *b*, fleur grossie; *c*, fruit.

et sucré, en raison d'une substance analogue à la manne qu'il contient. On connaît une douzaine de variétés d'oignons, qui sont l'oignon pâle que l'on rencontre le plus communément dans les jardins, l'oignon jaune, l'oignon rouge, l'oignon blanc d'Espagne, l'oignon blanc commun et hâtif, etc. Juvénal a dit que les Égyptiens adorèrent des *oignons*; mais aucun historien ne l'avait dit. (Voltaire.) L'*oignon* préfère un sol épais et gras. (Parny.) On écrit aussi *ognon*.

— *Une tête d'oignon.* Un oignon.

— *Botte d'oignons.* Réunion d'oignons liés par le milieu de la tige.

— *Chapelet d'oignons.* Assemblage d'oignons attachés à la suite les uns des autres. || On dit dans le même sens : *Corde d'oignons.*

— *Se mettre en rang d'oignons.* Se ranger sur une même ligne. || Fig. Prendre place parmi des gens de distinction, dans une réunion où l'on n'est pas invité.

— *Petits oignons.* Oignons semés très serrés afin qu'ils grossissent peu. Ils se mangent à la croque au sel et sont employés dans beaucoup de sauces.

— Fig. *Aux petits oignons.* De la bonne façon. Je vous arrangerai cela aux petits oignons. Et qu'elle la grafligne et qu'elle la dépluine, oh! mais aux petits *oignons*! (E. Zola.)

— Fig. *Pelure d'oignon.* Se dit d'une chose très mince. Je vous ai donné du satin fort, et celui-ci est une pelure d'*oignon*. (Th. Leclercq.) || Adjectiv. Papier pelure d'oignon. || *Pelure d'oignon* signifie aussi Dont la couleur est semblable à la pelure d'oignon. Vin pelure d'oignon.

— Fig. et fam. *Être vêtu comme un oignon.* Être couvert de plusieurs vêtements les uns au-dessus des autres.

— *Pleurer sans oignon.* Avoir de sérieux sujets de chagrin. Se dit parce que les oignons font pleurer lorsqu'on les épluche.

— Nom vulgaire du bulbe. Un oignon de jacinthe. Un oignon de lis. L'*oignon* de lis est composé d'écailles en recouvrement. (J.-J. Rouss.) La racine des sauges est un *oignon* d'une nourriture malfaisante. (B. de St-P.) On trouve toujours, dans les souterrains de la taupe, des débris de l'*oignon* de colchique auprès du nid de ses petits. (Id.)

— Pop. Grosse montre, de forme démodée.

— *Flûte à l'oignon.* Mirliton.

— Loc. prov. *Il y a de l'oignon.* Il y a quelque chose de caché là-dessous. || *Il y aura de l'oignon.* On se battra, il y aura des larmes. || *Marchand d'oignons se connaît en ciboules.* On est difficilement trompé sur les choses de son métier. || Se dit aussi d'un homme qui reproche aux autres des choses qu'il sait par expérience personnelle. || *Et donc! l'oignon, vous sentez la ciboule.* Se dit dans le langage populaire, à une personne qu'on veut éloigner. || *Regretter les oignons d'Égypte.* Regretter son ancien état, quoiqu'on soit dans un état meilleur.

— Arg. Argent comptant. Avoir de l'oignon.

— Art vétér. Grosseur qui survient à la sole du cheval.

— Bot. *Oignon d'Espagne* ou *d'hiver.* Ail fistuleux. || *Oignon de loup.* Nom vulgaire d'une variété de courge. || *Oignon marin.* Le bulbe de la scille maritime. || *Oignon musqué.* Le muscari odorant. || *Oignon sauvage.* Le muscari à toupet.

— Moll. *Oignon blanc.* Grande espèce d'hélice.

— Pathol. Tumeur inflammatoire, douloureuse, cuisante, rouge, du volume et de la forme d'un oignon, qui vient aux articulations des os du pied. Les oignons paraissent être occasionnés par les souliers trop étroits, par le frottement incommode de chaussures dures, qu'augmente encore parfois une conformation vicieuse des orteils.

OIGNON ou **OGNON**. Géogr. Affluent de gauche de la Saône, vient de l'arrondissement de Lure (Haute-Saône), sépare la Haute-Saône du Doubs et du Jura, et finit au-dessus de Pontailler (Côte-d'Or). Cours de 150 kil.

OIGNONADE, s. f. (pron. *o-gno-nade*). Art culin. Mets accommodé avec une grande quantité d'oignons.

* **OIGNONET** s. m. (pr. *o-gno-nè*; radic. *oignon*). Hortic. Variété de poire.

OIGNONETTE, s. f. (pr. *o-gno-nète*). Graine d'oignons.

* **OIGNONIÈRE**, s. f. (pron. *o-gno-ni-ère*). Terre semée d'oignons.

OÏGOURS, s. m. pl. Géogr. Peuple de la famille ouralienne, qui émigra du nord de l'Asie en Europe vers le VI^e^ siècle de notre ère. Il avait une grande réputation de cruauté.

OIKÉTIQUE, s. m. (pr. *o-i-ké-tike*; et gr., οἰκέτης, habitant). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des bombycites, établi pour quelques espèces des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique.

OIKOPLEURE, s. f. (pron. *o-i-ko-pleure*; ét. gr., οἶκος, maison; πλευρά, flanc). Acal. Genre d'animaux marins encore peu connus et rapportés avec doute aux acalèphes, dont on a trouvé des espèces dans le détroit de Behring et près du Cap de Bonne-Espérance.

* **OÏL**, s. m. (pr. *oïl*, *ll* mouillé). Ancienne forme du mot Oui, qui a donné son nom au dialecte roman *langue d'oïl*, parlé dans les provinces de France situées au nord de la Loire, par opposition à la *langue d'oc*, dialecte des provinces méridionales.

OÏLÉE. Temps hér. Un des Argonautes, roi de Locride, père de l'un des Ajax.

OÏLIDE, s. m. Temps hér. Descendant d'Oïlée.

* **OILLE**, s. f. (pr. *oille*, *ll* mouillé; de l'esp. *olla*, sorte de pot-au-feu). Art culin. Ragoût, potage d'origine espagnole, dans lequel il entre plusieurs espèces de viandes et plusieurs racines ou végétaux. Oille en potage. Oille à la française. Oille gratinée à la navarraise. J'avais le pot-au-feu, c'était une *oille* et un consommé, qui cuisaient séparément. (M^me^ de Sév.)

— Fig. Elle (la tempête) fit une *oille* et une fricassée épouvantable de toutes sortes de gibiers et de volailles. (M^me^ de Sév.)

— *Pot à oille.* Grand vase de table, en argent, usité autrefois.

OINCE, s. m. Lynx. (Rabelais.)

— Au pluriel, Les phalanges des doigts.

* **OINDRE**, v. a. 4^e^ conj. (du lat. *ungere*, même signif.). *J'oins, tu oins, il oint, nous oignons, vous oignez, ils oignent. J'oignais, nous oignions, vous oigniez. J'oignis. J'ai oint. J'oindrai. J'oindrais. Oins, oignons, oignez. Que j'oigne, que nous oignions. Que j'oignisse. Oignant. Oint.* Enduire de quelque substance grasse et molle, frotter d'une liqueur onctueuse. Oindre son corps. Oindre une partie de son corps. Un faisan aux truffes est moins bon qu'on ne pourrait le croire; l'oiseau est trop sec pour *oindre* le tubercule. (Brill.-Sav.)

— Par anal. Cet homme qu'on appelle Jésus a fait de la boue et en a *oint* mes yeux. (Lemaistre de Sacy.)

— Se dit particulièrement en parlant des huiles dont se servaient autrefois les Israélites pour consacrer les rois et les grands prêtres, et de celles dont l'Église catholique se sert pour administrer les sacrements. Le pape envoya un bref par lequel il permettait au roi de se faire *oindre* une seconde fois de l'huile de la sainte ampoule. (Duclos.)

— Fig. On perd souvent ses bons offices vers certaines gens; un mot reçu de biais efface le mérite de dix ans. Heureux qui se trouve à point pour leur *oindre* la volonté sur ce dernier passage! (Montag.) Le Seigneur dit à l'âme fidèle : Je t'*oindrai*, d'une huile sainte par l'abondance de mes grâces. (Bossuet.)

— Loc. prov. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra.* En faisant du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir, et, au contraire, en le gourmandant, on en tire ce qu'on veut.

— S'OINDRE, v. pron. Se frotter d'huile.

— Frotter d'huile une partie de son corps. Ces peuples de Tahiti ont l'habitude de s'*oindre* les cheveux ainsi que la barbe avec de l'huile de coco. (Buff.)

* **OING**, s. m. (pr. *oin*). Corps gras servant à oindre.

— *Vieux oing.* Vieille graisse de porc fondue, qui servait à frotter les essieux de voitures et était employée à d'autres usages.

— Fam. *Mangeur de vieux oing.* Cocher qui garde pour lui l'argent destiné à l'achat de la graisse nécessaire au graissage des roues de sa voiture.

OINT, OINTE, part. pass. du v. Oindre. S'empl. adj. Être oint. Roi oint. Prêtre oint.

— *Oint de.* Sant fut oint d'huile.

— *Oint par.* Clovis a été oint par l'archevêque de Reims.

— OINT, s. m. Personne consacrée par une onction d'huile. || *Les oints du Seigneur.* Les rois et les prêtres. || S'emploie particulièrement en parlant de Jésus-Christ. Jésus Christ est appelé par excellence l'*oint* du Seigneur. (Acad.)

— Hist. relig. Membre d'une secte calviniste qui prit naissance en Angleterre au XVI^e^ siècle, et dont Writ fut le fondateur. Les oints croyaient qu'on ne pouvait plus pécher après avoir obtenu une fois l'absolution.

OIONES, s. m. pl. pr. *o-ione*; du gr. οἰωνός, oiseau carnassier). Ornith. Famille d'oiseaux comprenant les rapaces diurnes.

OIOSPERME, s. m. (pr. *o-io-sperme*; et gr., οἷος, unique; σπέρμα, graine). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes brésiliennes.

OIPHI, s. m. Anc. métrol. Syn. d'EPHA.

OIR Terminaison qui sert en général à désigner l'instrument avec lequel on fait l'action exprimée par le verbe de même racine; c'est ainsi qu'on dit : *arrosoir, assommoir, rasoir*, pour l'instrument avec lequel on arrose, on assomme, on rase, ou qui sert à arroser, à assommer, à raser.

— Elle désigne encore le lieu où se fait ordinairement l'action exprimée par le verbe; ainsi *abreuvoir, avaltoir, comptoir*, signifient le lieu où l'on a coutume d'abreuver, d'abattre, de compter.

OIRE. Terminaison qui sert à marquer le lieu destiné à un usage quelconque et qui dérive ordinairement de substantifs latins terminés par *orium*. Tels sont : *auditoire, auditorium; observatoire, observatorium*; oratoire, *oratorium*.

OIRO-BRANCO (Serra do). Géogr. Chaîne de montagnes du Brésil, ramification de la Serra de Mantiqueira, dans la province de Minas-Geraës. Elle renferme des richesses minérales et beaucoup de topazes.

OISANITE, s. f. Miner. Nom d'une anatase et d'une épidote trouvées toutes deux au Bourg-d'Oisans, dans l'Isère.

OISE, (*Œsis, Isara*). Géogr. Affluent de droite de la Seine, est formé par la réunion de deux ruisseaux, dont l'un vient de Sologne, près de Chimay, dans le Hainaut belge, et l'autre des environs de Roeroi. L'Oise passe à Guise, La Fère, Chauny, Quierzy (Aisne); Noyon, Compiègne, Verberie, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Saint-Leu (Oise); Pontoise (Seine-et-Oise), et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, après un cours de 264 kil. Ses principaux affluents sont : à droite, le Thérain; à gauche, la Serre, la Nonette et l'Aisne. — Un *canal latéral à l'Oise*, de Longueil à Janville, fait communiquer cette rivière avec le canal de Saint-Quentin.

— OISE (Département de l'). Département situé dans la France septentrionale, entre les départements de la Somme, au N.-O.; de l'Aisne, à l'E.; de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, au S.; de l'Eure et de la Seine-Inférieure, à l'O. C'est presque partout un pays plat, fertile et bien cultivé; il n'est accidenté que dans le pays de Bray, à l'O. Les rives de l'Oise et du Thérain sont marécageuses, avec des tourbières. Il y a de belles et grandes forêts, Compiègne, Ermenonville, Halatte, Chantilly. Ce département est arrosé par l'Oise, l'Aisne, le Thérain, l'Ourcq et l'Epte. Il produit grains, légumes, betteraves, fruits à cidre. On exploite la tourbe, le marbre, les pierres dites de Saint Leu. On élève bétail, volaille, abeilles. On fabrique draps, tapisseries, toiles, lainages, poterie, etc. La superficie est de 585,506 hectares; la population de 405,100 hab. Le ch.-l. est Beauvais; il a 3 arrondissements : Beauvais, Clermont, Compiègne et Senlis; 35 cantons et 701 communes. L'Oise a été formée de la partie de l'Ile-de-France, qui comprenait le Beauvaisis, le Valois, le Clermontois et le Noyonnais. Elle forme le diocèse de Beauvais, dépend de la cour d'appel d'Amiens, du 2^e^ corps d'armée (Amiens), et de l'académie de Paris.

* **OISEAU** s. m. (ét. bas-lat., *aucello*, pour *avicella*, diminutif d'*avis*, même signification. Ornithol. Animal ovipare, qui a deux ailes et deux pattes. Les oiseaux forment la deuxième classe des vertébrés, placée à côté des mammifères, comprenant des animaux vertébrés ovipares, à circulation et respiration double, organisés pour le vol. Les oiseaux, par leur gentillesse et l'adresse qu'ils montrent dans une foule d'occasions, ne le cèdent qu'aux mammifères sous le rapport de l'intelligence et de la faculté qu'ils ont de se laisser apprivoiser. Les oiseaux chanteurs sont particulièrement connus par leur attachement pour leur maître. En considérant ces animaux sous le rapport de l'utilité, on verra une foule d'espèces offrir à l'homme les aliments les plus savoureux, ou fournir des produits d'un immense avantage à l'économie rurale, aux arts et au luxe. Dans l'économie générale de la nature, les oiseaux rendent de grands services à l'homme; l'échassier purge la terre d'une foule de reptiles nuisibles; l'oiseau de proie la débarrasse de corps putrefiés; le passereau et d'autres espèces d'oiseaux font aux insectes une guerre continuelle, qui est profitable à la culture. Un bel oiseau. Un vilain oiseau. Les hommes comme les *oiseaux* se laissent toujours prendre dans les mêmes filets. (Fonten.) L'alouette est un *oiseau* fort répandu aujourd'hui. (Buffon.) Entre les *oiseaux* terrestres qui peuplent les campagnes et les *oiseaux* navigateurs à pieds palmés qui reposent sur les eaux, on trouve la grande tribu des *oiseaux* de rivage, dont le pied, sans membranes, ne pouvant avoir un appui sur les eaux, doit encore porter sur la terre, et dont le long bec enté sur un long cou, s'étend en avant pour chercher la pâture sous l'élément liquide. (Id.) L'aigle est de tous les *oiseaux* celui qui s'élève le plus haut. (Id.) Le respect que les nations portent à certains *oiseaux* est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de St-P.) Dans les premiers âges du monde, c'était sur la floraison des plantes, sur la chute des feuilles, sur le départ et l'arrivée des *oiseaux*, que les laboureurs et les bergers réglaient leurs travaux. (Chateaub.) Sous les tentes de Jacob ou de Booz, l'arrivée d'un *oiseau* mettait tout en mouvement; le patriarche fusait le tour de son champ à la tête de ses serviteurs armés de faucilles. (Id.)

> L'oiseau léger, précurseur du printemps,
> Craint d'annoncer la saison incertaine.
> D'un vol timide, il traverse la plaine
> Et va sonder la glace des étangs. (LÉONARD.)

— On donne des épithètes aux oiseaux par rapport à leurs mœurs ou à leur destination. C'est ainsi qu'on dit Oiseaux aquatiques. Oiseaux carnassiers. Oiseaux échassiers. Oiseaux erratiques. Oiseaux de passage. Oiseaux de poing. Oiseaux de proie. Oiseaux rameurs. Oiseaux de rivage. Oiseaux sédentaires. Oiseaux terrestres. Oiseaux de vol.

— Joint à un qualificatif, ce mot sert de nom spécifique à une foule d'oiseaux qui, le plus souvent, n'ont entre eux aucun rapport de genre ou de famille. || *Oiseau-abeille* L'oiseau-mouche et le colibri. || *Oiseau d'Afrique.* La pintade et le casse-noix. || *Oiseau anonyme* Espèce de tangara et de pie-grièche. || *Oiseau aquatique.* Le bec-en-fourreau. || *Oiseau arctique.* Le labbe ou stercoraire à longue queue. || *Oiseau baltimore.* Espèce de loriot. || *Oiseau de Banana.* Le carouge à long bec. || *Oiseaux des barrières.* Espèce de coucou qui a l'habitude de se tenir sur les palissades. || *Oiseau à bec blanc.* Espèce de troupiale. || *Oiseau à bec tranchant.* Le pingouin. || *Oiseau bénit.* Le troglodyte. || *Oiseau bête.* Le bruant fou ou de passage. || *Oiseau de bœuf.* Le héron crabier. || *Oiseau de Bohême.* Le jaseur d'Europe. || *Oiseau à bonnet noir.* La mésange des marais. || *Oiseau boucher.* La pie-grièche. || *Oiseau bourdon ou bourdonnant.* L'oiseau-mouche et le colibri. || *Oiseau brahme.* Espèce de milan de la presqu'île de l'Inde. || *Oiseau brun.* Le grimpereau du Brésil. || *Oiseaux de cadavre.* Les oiseaux nocturnes, la chevêche et l'effraie. || *Oiseau de Calicut.* Le dindon. || *Oiseau des Canaries.* Le serin. || *Oiseau cane.* Espèce d'amberize. || *Oiseau du cèdre.* Le jaseur de l'Amérique septentrionale, qui mange les fruits de cet arbre. || *Oiseau céleste.* Le faucon des grandes espèces, dont le vol est très élevé. || *Oiseau ceudré de la Guyane.* Espèce de gobe-mouches. || *Oiseau des cerises.* Le loriot. || *Oiseau chameau.* L'autruche. || *Oiseau de charogne.* L'oricou. || *Oiseau chat.* Le moucherolle de Virginie, qui a le miaulement du chat. || *Oiseau de*

Chypre. Becfigue. ‖ *Oiseau de cimetière.* Le grimpereau des murailles. ‖ *Oiseau cochon.* Espece de bihoreau du Paraguay. ‖ *Oiseau cornée.* Canard qui a sur le bec une excroissance noire et charnue. ‖ *Oiseau à collier.* Le martin-pêcheur. ‖ *Oiseau de combat.* Espèce de tringa. ‖ *Oiseau à cou de serpent.* Nom vulgaire d'une espece de plotus. ‖ *Oiseau des courants.* Espèce de pingouin. ‖ *Oiseau à couronne.* La grue couronnée et une espece de grand perroquet. ‖ *Oiseau de la couronne.* Espece de jaseur. ‖ *Oiseau couronné du Mexique.* Le touraco lori. ‖ *Oiseau couronne de nuit.* Le tangara noir et jaune. ‖ *Oiseau de la croix.* Le bouvreuil à sourcils roux. ‖ *Oiseau de Curaçao.* Le hocco de la Guyane. ‖ *Oiseau de Dampier.* La calao de Cerani. ‖ *Oiseau de dégoût.* Le drouté, dont la chair a un très mauvais goût. ‖ *Oiseau du destin.* Le calao. ‖ *Oiseau à deux becs.* Le calao de Ginzi. ‖ *Oiseau du diable,* ou *oiseau de tempête.* La procellaire. ‖ *Oiseau diablotin.* Nom vulgaire du goéland ou stercoraire brun. ‖ *Oiseau diamant.* Le pardalote pointille. ‖ *Oiseau de Dieu.* L'oiseau de paradis. ‖ *Oiseau du bon Dieu.* En Normandie, Le rouge-gorge. ‖ *Oiseau de Diomède.* Le puffin. ‖ *Oiseau à dos rouge ou oiseau épinard.* Le tangara septicolore. ‖ *Oiseau d'anette.* La grive. ‖ *Oiseau de l'esprit.* Espece d'oiseau de paradis qui est l'objet d'une grande vénération chez les Indiens. ‖ *Oiseau d'été.* Espece de grèbe du Groenland. ‖ *Oiseau fétiche.* Le butor, la grue couronnée. ‖ *Oiseau de feu.* Un troupiale et un tangara. ‖ *Oiseau fou.* La sitelle de la Jamaïque. ‖ *Oiseau frégate.* La frégate. ‖ *Oiseaux frou-frou.* Oiseaux-mouches ainsi nommés à cause du bruit sourd que le mouvement rapide de leurs ailes produit dans l'air. ‖ *Oiseau de Gaza.* Espèce de pic-grièche de Gaza. ‖ *Oiseau des glaces.* L'ortolan de neige. ‖ *Oiseau goitreux.* Le pélican, ainsi nommé à cause de la poche membraneuse qu'il a sous la gorge. ‖ *Oiseau à gorge blanche.* La fauvette grisette ou cendrée. ‖ *Oiseau de guerre* ou *guerrier.* La frégate. ‖ *Oiseau des héroïes.* Le tangara chanteur. ‖ *Oiseau huppé.* Le touraco. ‖ *Oiseau des Indes.* Le perroquet. ‖ *Oiseau jaune.* Le bruant commun, un becfigue et la fauvette tachetée de rougeâtre. ‖ *Oiseau des joncs.* L'ortolan des roseaux. ‖ *Oiseau de Juida.* Espece d'embérize. ‖ *Oiseau au long bec.* La courlis. ‖ *Oiseau de Libye.* La grue cendrée. ‖ *Oiseau de mai.* L'alouette calandrelle. ‖ *Oiseau mangeur de vers.* Le flusier brun. ‖ *Oiseau marbre.* Le faisan commun. ‖ *Oiseau marchand.* Le vautour doré. ‖ *Oiseau de mauvaise figure.* L'effraie. ‖ *Oiseau de Médée.* Nom ancien du paon. ‖ *Oiseau de meurtre.* La grive litorne. ‖ *Oiseau du Mexique.* Le tangara du Mexique. ‖ *Oiseau à miroir.* La sylvie à gorge bleue. ‖ *Oiseau mon père.* Le chardonneret chauve de Buffon. ‖ *Oiseau de montagne.* Le hocco. ‖ *Oiseau de mort* ou *de la mort.* L'effraie. ‖ *Oiseau de murmure.* Nom donné aux petites espèces de colibris. ‖ *Oiseau de nausée.* Le drouté. ‖ *Oiseau de Nazaire* ou *de Nazareth.* Nom particulier d'une espèce de drouté. ‖ *Oiseau des neiges.* L'ortolan de neige, le pinson et le cincle. ‖ *Oiseau niais.* Le canard siffleur. ‖ *Oiseau noir.* Le tangara noir. *Oiseau du Nord.* Syn. d'OISEAU ARCTIQUE. ‖ *Oiseau de Notre Dame.* Le martin-pêcheur. ‖ *Oiseau de la Nouvelle-Calédonie.* Espèce de corbeau. *Oiseau de Numidie.* La pintade. ‖ *Oiseau d'œuf.* L'huitrier-pie de mer ou le sterne à bandeaux. ‖ *Oiseau d'or.* Le male du mérnul resplendissant. ‖ *Oiseau de Palamède.* La grue couronnée. *Oiseau de paradis.* V. PARADIS. *Oiseau pêcheur.* Le balbuzard. ‖ *Oiseau peigné.* Le cormoran. *Oiseau perdu.* La pintade, le verdier de la Louisiane. *Oiseau de Pharaon.* Le canard millouin. ‖ *Oiseau de la Pentecôte.* Le hoopoe d'Europe. *Oiseau à pierre.* Espèce de hocco. ‖ *Oiseau de pluie.* Le pivert, l'engoulevent et un coucou. *Oiseau de pommes.* La grue couronnée. ‖ *Oiseau pourpre.* Le foulque porphyrion. ‖ *Oiseau prédicateur.* Nom donné à un grand nombre de faucons. ‖ *Oiseau quaker.* La diomedée fuligineuse. ‖ *Oiseau rhinocéros.* Le calao. ‖ *Oiseau rieur.* Espèce de coucou. ‖ *Oiseau de rivière.* Le canard sauvage. ‖ *Oiseau de riz.* Espèce de bruant qui vit dans les rizières. ‖ *Oiseau du roi.* Le tyran de Buffon. ‖ *Oiseau rouge.* Grimpereau du Mexique. ‖ *Oiseau rouge d'été.* Espèce de tangara. ‖ *Oiseau rouge de Sarcham.* Le cotinga couette. ‖ *Oiseau royal.* La grue couronnée, le manucode. ‖ *Oiseau de Saint-Jean.* Le faucon lagopède. ‖ *Oiseau de Saint-Martin.* Le busard. ‖ *Oiseau de Saint-Pierre.* Nom vulgaire de quelques pétrels. ‖ *Oiseaux sans ailes.* Les manchots et les pingouins. *Oiseau de sauge.* La fauvette des roseaux. ‖ *Oiseaux des savanes.* La passerine des prés. ‖ *Oiseau de Scythie.* La grue. ‖ *Oiseau serpent.* L'anhinga des Florides, ainsi nommé à cause de la forme et de la couleur de son cou. ‖ *Oiseau sifleur.* Espèce de tangara. *Oiseau sinistre.* L'effraie. ‖ *Oiseau du soleil.* La grèbe huppée ou le cannard. ‖ *Oiseau sorcier.* L'effraie. ‖ *Oiseau souris.* Nom vulgaire de quelques espèces de colious. ‖ *Oiseau tachelé.* Le charbonneret. *Oiseau teigne.* Le martin-pêcheur, dont autrefois on employait la dépouille pour chasser les teignes. ‖ *Oiseau de tempête.* V. OISEAU DU DIABLE. ‖ *Oiseau des terres neuves.* L'aracari vert. ‖ *Oiseau à tête rouge.* Le sizerin ou petite linotte des vignes. ‖ *Oiseau toucan.* Le toucan à gorge blanche. ‖ *Oiseaux tout bec.* Les toucans et les aracaris, à cause de l'énormité de leur bec. ‖ *Oiseau trompette.* L'agami, le calao et la grue couronnée. ‖ *Oiseau de tropique.* Le paille-en-queue. ‖ *Oiseau de Turquie.* Le casse-noix. ‖ *Oiseau de Widha.* La veuve au collier d'or.

— *Chambre aux oiseaux.* Local destiné autrefois, dans un palais, à l'élevage et à l'entretien des oiseaux.

— Par extens. Les poètes sont des *oiseaux,* tout bruit les fait chanter. (Chateaub.) Le Parisien est un *oiseau* de paradis pour les enfants de la campagne. (E. About.)

— Fig. *Oiseau de bon, de mauvais augure.* Personne dont l'arrivée fait prévoir un bonne ou une mauvaise nouvelle.

— *Être comme l'oiseau sur la branche.* Être dans un état incertain, et sans savoir ce qu'on deviendra dans la suite.

— Pop. *Oiseau de cage.* Prisonnier.

— Par dénig. *Ne voilà-t-il pas un bel oiseau!* Se dit pour se moquer d'un homme laid qui se pavane ou d'un sot qui fait l'important.

— *Quel oiseau!* Quel triste personnage!

— *L'oiseau n'y est plus, l'oiseau s'est envolé.* Se dit d'un homme qui s'est évadé, qui n'est plus où on va le chercher. ‖ *L'oiseau en a dans l'aile.* C'est un homme touché dans sa fortune, sa reputation ou sa santé. ‖ *La plume de l'oiseau.* Ce qu'il y a de meilleur dans une affaire.

— Loc. prov. *Petit à petit l'oiseau fait son nid.* En faisant de petites économies on peut faire sa fortune; on réussit avec de la persévérance. ‖ *A chaque oiseau son nid est beau.* Chacun trouve bien ce qu'il fait ou ce qui lui appartient. ‖ *A petit oiseau, petit nid.* La maison d'une personne doit être proportionnée à ses ressources. ‖ *Il a battu les buissons et un autre a pris les oiseaux.* Il a eu la peine et un autre les profits. ‖ *Ce n'est pas viande pour vos oiseaux.* Cela est trop cher pour vous; cela est au-dessus de vos forces, de votre intelligence. ‖ *Plus l'oiseau est vieux et moins il veut se défaire de sa plume.* Plus nous avançons en âge et moins nous sommes disposés à nous dessaisir de nos biens. ‖ *Léger comme l'oiseau de saint Luc* Lourd comme un bœuf. ‖ *Le bon oiseau se fait de lui-même.* Un naturel heureux n'attend pas l'éducation pour se diriger vers le bien. ‖ *La belle plume fait le be. oiseau.* Le costume est pour beaucoup dans la bonne mine. ‖ *Voilà une grande cage pour un petit oiseau.* Se dit lorsqu'un homme de peu d'importance est logé dans une riche demeure. ‖ *C'est un vilain oiseau que celui qui salit son nid.* C'est une personne peu estimable que celle qui médit de sa famille, de son pays, de ses amis.

— Myth. *Oiseau de Cythère* ou *de Vénus.* La colombe. ‖ *Oiseau de Junon.* Le paon. ‖ *Oiseau de Jupiter.* L'aigle. ‖ *Oiseau de Minerve* ou *de Pallas.* La chouette.

L'oiseau de Jupiter, d'un vol plus orgueilleux,
Chargé de ses aiglons et perdu dans les nues,
Traverse de l'éther les routes inconnues. (ROUCHER.)

L'oiseau saint de Pallas, dans les cavernes sombres,
Confond, pendant la nuit, avec l'horreur des ombres,
L'horreur de ses lugubres chants. (Mme VERDIER.)

— Arg. *Aux oiseaux.* D'une façon remarquable.

— Astron. *Oiseau de paradis.* Constellation de la partie méridionale du ciel, près du pôle austral.

— Fauconn. *Oiseau allongé.* Oiseau dont les pennes sont bien entières et ont toute la longueur qu'elles doivent avoir. ‖ *Oiseau âpre à la proie.* Celui qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles. ‖ *Oiseau attrempé.* Oiseau qui n'est ni gras ni maigre. ‖ *Oiseau de bon goût.* Oiseau qui sait voler sa proie et qui prend son temps à propos pour voler. ‖ *Oiseau de bonne affaire* Oiseau bien dressé et obéissant. On dit dans le sens contraire : *Oiseau de mauvaise affaire.* ‖ *Oiseau de bonne compagnie.* Celui qui n'est point sujet à s'enfuir. ‖ *Oiseau branchier.* Celui qui ne peut encore aller que de branche en branche. ‖ *Oiseau dépiteux.* Celui qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie. ‖ *Oiseau d'échappe.* Oiseau qu'on a pris tout exprès. ‖ *Oiseaux iguoldes.* Les oiseaux de bas vol. ‖ *Oiseaux de leurre.* Ceux qui sont dressés à revenir au leurre, et, en général, tous les oiseaux de fauconnerie. ‖ *Oiseau de montée.* Oiseau qui s'élève très haut. ‖ *Oiseau niais.* Jeune oiseau pris au nid et qui n'a pas encore volé. ‖ *Oiseaux nobles.* Les oiseaux de haut vol. ‖ *Oiseau pillard* Celui qui en pille un autre. ‖ *Oiseaux de poing.* Ceux qui sont dressés à revenir sur le poing. *Oiseau sor.* Oiseau de passage qui n'a pas encore mué. *Oiseau trop en corps.* Oiseau trop gras, qui a de la peine à voler. ‖ *Couronne de l'oiseau.* Duvet qui joint le bec à la tête. ‖ *Mains de l'oiseau.* Les pieds du faucon. ‖ *Manteau de l'oiseau.* Le plumage du dos, des épaules et du dessus des ailes. ‖ *Parement de l'oiseau* La maille qui lui couvre le devant du cou. ‖ *Train de l'oiseau.* Son derrière ou son vol.

— Fig. *Être battu de l'oiseau.* Être découragé, être rebuté par suite de mauvais succès, de traverses.

— Jeux. *Tirer l'oiseau.* Espèce d'exercice d'adresse où l'on propose un prix à celui qui abattra d'un coup de fusil ou de flèche la figure d'un oiseau placée au bout d'une perche.

— Mod. *Oiseau royal.* Sorte de coiffure d'autrefois. ‖ *Oiseau de paradis.* Plumes de cet oiseau servant de parure aux femmes, et qu'elles mettent dans leur coiffure.

— Moll. On trouve quelquefois ce nom pour désigner l'aviculе commun.

— Phil. hermet. *Oiseau des sages.* Le mercure philosophal. ‖ *Oiseau d'Hermès.* Toutes les substances spiritualisées. ‖ *Oiseau doré.* La matière hermétique lorsqu'elle est en partie cuite. ‖ *Oiseau vert.* La pierre philosophale, lorsqu'elle prend la couleur de la végétation.

— *A vol d'oiseau.* loc. adv. En ligne droite. Aller de Paris à Melun, de Rouen à Paris, à vol d'oiseau.

— *A vue d'oiseau.* loc. adv. B.-arts. De la manière dont un oiseau verrait l'objet dont il s'agit, s'il planait au-dessus.

— Par extens. On dit improprement *à vol d'oiseau* pour *à vue d'oiseau.* Paris à vol d'oiseau.

* **OISEAU.** s. m. (ét. prob., corrupt. de *augeau,* petite auge). Espèce de petite auge qui se place sur les épaules et dans laquelle les aides-maçons portent le mortier employé pour une construction. Cet architecte si riche a commencé par porter l'*oiseau.* (Acad.)

OISEAU-CLOCHE. s. m. Ornith. Oiseau du Cap dont la voix, claire et retentissante, s'entend au loin comme le son de la cloche.

OISEAU-MOQUEUR. s. m. Ornith. V. MOQUEUR.

* **OISEAU-MOUCHE.** s. m. Ornith. Sous-genre de colibris, vivant du nectar des fleurs ou de petits insectes et ainsi appelé parce qu'il n'est guère plus gros qu'une mouche. Le chef-d'œuvre de la nature est le petit *oiseau-mouche :* elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux : légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure, tout appartient à ce petit favori. L'émeraude, le rubis, la topaze, brillent sur les habits de l'*oiseau-mouche ;* il ne les souille jamais de la poussière de la terre, et, dans sa vie toute aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants; il est toujours en l'air, volant de fleurs en fleurs; il a leur fraîcheur comme il a leur éclat : il vit de leur nectar et n'habite que les climats où sans cesse elles se renouvellent. Les *oiseaux-mouches,* couverts des plus brillantes couleurs et des reflets les plus riches, se battent entre eux avec acharnement et ne cessent de becqueter le chasseur qui s'en est rendu maître. (Brard.)

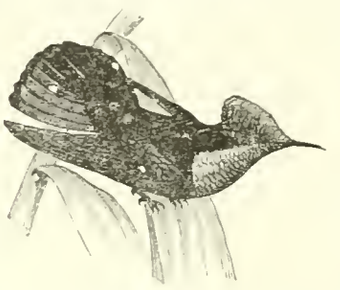

Oiseau-mouche.

OISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Oiseler. S'emploi adjectiv. Tiercelet oiselé.

* **OISELER.** v. n. 1re conj (du v. fr. *oisel,* oiseau). Ce verbe double l'*l* devant une syllabe muette. *J'oiselle. Il oisellera.* Tendre des filets; préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse des petits oiseaux.

— S'est dit pour Santiller à la façon des oiseaux.

— OISELER. v. a. Fauconn. Dresser un oiseau pour la chasse.

* **OISELET.** s. m. (dim d'*oiseau*). Petit oiseau. Vienne le soleil en sa gloire, l'*oiselet* entend la voix de Dieu, il secoue ses plumes et chante sa chanson. (Merimée.)

Cependant tous les jours, un peuple d'*oiselets*
De rameaux en rameaux volent dans les bosquets. (DELILLE.)

— Par extens. Se dit quelquefois des personnes. Pauvre *oiselet,* j'ai pu trouver un nid. (Béranger.)

— *Oiselet de Chypre.* Nom, au moyen âge, de boules parfumées en forme d'oiseaux, qu'on crevait pour en répandre la poudre odorante.

* **OISELEUR.** s. m. Celui qui se livre à la chasse des petits oiseaux, qui fait les cages, les filets, et tout ce qui concerne la chasse aux oiseaux.

Oiseleur, laisse-moi, dit-il en son langage;
Je ne t'ai jamais fait de mal
L'oiseleur répartit : Ce petit animal
T'en avait-il fait davantage? (LA FONTAINE.)

— S'est dit pour Celui qui avait un goût décidé pour la chasse à l'oiseau; d'où vient le surnom d'un empereur d'Allemagne, Henri l'Oiseleur.

— Se trouve quelquefois au féminin. J'ai reçu la charmante *oiseleuse* avec un nouveau plaisir (J.-J. Rousseau.)

— Adjectiv. Marchand oiseleur.

— *Serpent oiseleur.* Serpent qui mange les oiseaux. Des serpents *oiseleurs* sifflent suspendus aux dômes des bois en s'y balançant comme des lianes. (Chateaubriand.)

— *Vents oiseleurs.* Certains vents doux qui soufflent tous les ans vers l'équinoxe de printemps.

* **OISELIER.** s. m. Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants. A la solennité de l'entrée des rois, le corps des *oiseliers* de Paris était obligé de lâcher cinq cents petits oiseaux, auxquels on rendait ainsi la liberté. (Acad.)

— Hist. Nom donné dans le duché de Bouillon à des hommes qui formaient une sorte de caste méprisée, parce que leurs ancêtres s'étaient révoltés contre l'évêque de Liége.

OISELLE. s. f. Femelle d'oiseau.

Mon père est oiseau,
Ma mère est *oiselle.* (V. HUGO.)

Est-ce bien toi, cet enfant
Triomphant,
Dont le père ouvrant son aile
Au fond d'un lit de roseau
Fut oiseau,
Dont la mère fut *oiselle?* (TH. DE BANVILLE.)

* **OISELLERIE.** s. f. Art de prendre et d'élever les oiseaux. ‖ Commerce des oiseaux.

— Lieu où l'on élève des oiseaux. Les Romains recherchaient avec passion la chair des oiseaux. Ils bâtissaient d'immenses *oiselleries,* dans lesquelles ils en élevaient de si grandes quantités, que leur seule fiente suffisait pour fumer des champs. (Virey.)

OISEMONT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Amiens (Somme); 1,100 hab.

OISEUSEMENT. adv. D'une manière oiseuse. En écrivant cette préface, mon but n'est pas de rechercher *oiseusement* si j'ai mis au théâtre une pièce bonne ou mauvaise... (Beaumarchais.) Va donc, musique! Pourquoi tant répéter? N'es-tu pas assez lente? Au lieu de peindre la passion, tu t'accroches *oiseusement* aux notes. (H.)

* **OISEUX, EUSE.** adj. (du lat. *otiosus,* même signif.). Qui a du loisir, qui ne fait rien. Personne oiseuse. Gens oiseux. David fut indiscret et *oiseux* avant d'être adultère. (Mass.)

— Par extens. Qui est fait pour le repos, qui sert au repos.

Sors de ce lit *oiseux* qui te tient attaché
Et renonce au repos ou bien à l'évêché. (BOILEAU.)

— Se dit ordinairement des choses et signifie Qui n'est pas utile, qui est vain, qui ne peut servir à rien. Question oiseuse. Difficulté oiseuse. La question de l'idée innée d'un Dieu est *oiseuse;* les cieux publient sa gloire. (Boiste.) Les actions de la foi seule passent pour des occupations *oiseuses* et obscures. (Massillon.)

— Qui n'ajoute rien à la pensée. Ornements oiseux.

— Substantiv. en parlant des personnes. L'ambitieux, l'*oiseux,* le vindicatif. (Mass.)

* **OISIF, IVE.** adj. (ét. lat., *otiosus,* même signif.). Qui est sans occupation, qui ne fait rien. Personne oisive. Homme oisif. N'être jamais oisif. Des gens oisifs. Femme oisive. Le malheur corrige de toutes ces petites passions qui agitent les gens *oisifs* et corrompus. (Mlle de l'Espinasse.) Que l'homme *oisif* joue un sot personnage dans le monde! il y fait pleuvoir l'ennui partout où il se trouve. (Helvetius.) Ce ne sont pas des bergers *oisifs,* comme ceux du Lignon. (B. de St-P.) Je ne puis rester *oisif,* et cependant je ne puis rien faire. (X. Marmier.) On y est bien pour se reposer l'hiver au soleil, l'été à l'ombre, *oisif* et laissant ses yeux errer sur la campagne. (H. Taine.)

La Thessalie entière ou vaincue ou calmée,
Leshos même conquise en attendant l'armée,
De toute autre valeur éternels monuments,
Ne sont d'Achille *oisif* que les amusements. (RACINE.)

— Par extens. Se dit des choses, surtout en poésie. L'oisive nonchalance. Une epee oisive. Les coursiers oisifs. Près de son char *oisif* elle a vu le héros. (Aignan.) Point d'arbres négligés, point de terres *oisives.* (Delille.)

Les échafauds *oisifs* reposent dans les airs,
Les chantiers sont muets, et les camps sont déserts. (DELILLE.)

Le beau soleil de mai, levé sur nos climats,
Féconde les sillons, rajeunit les bocages,
Et de l'hiver *oisif* affranchit ses rivages. (MICHAUD.)

Puis, pauvre prisonnier, qu'on raille et qu'on tourmente,
Croisant ses bras *oisifs* sur son sein qui fermente... (V. HUGO.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Une vie oisive. Une âme oisive. Cette *oisive* vertu, vous en contentez-vous? (Racine.) L'affreux poison du vice atteint une âme *oisive.* (Rigaud.)

— Dont on ne fait pas usage, qu'on laisse inactif. Argent oisif.

— Fig. La valeur est *oisive* pendant la paix. (Acad.)

— Loc. prov. *Qui est aisif en sa jeunesse travaillera dans sa vieillesse.*

— OISIF. s. m. Personne oisive. Un oisif. Les *oisifs* sont a charge à eux-mêmes et aux autres. (Acad.) Il s'abandonnait de plus en plus aux plaisirs faciles des *oisifs* de sa condition. (O. Feuillet.) Je vais faire un discours aux *oisifs* de Caen. (Mérimée.)

— Hist. hébr. Nom donné par quelques auteurs, aux chefs d'une synagogue, par d'autres, à dix individus payés pour assister à la séance et la rendre légale.

— Hist. littér. Membre d'une académie de Bologne.

OISIL. s. m. Osier, dans le patois berrichon. Vous trouverez bien un brin d'*oisil* pour faire des arcelets. (G. Sand.)

* **OISILLON.** s. m. (pr. *oi-zi-llon, ll* mouill.; dim. d'*oiseau*). Ornith. Petit oiseau. Chasser aux oisillons. Prendre des oisillons. Un manant au miroir prenait des *oisillons.* (La Font.)

Ces *oisillons* menteurs, que confonde le ciel !
Me reprochent d'avoir assassiné mon père. (FLORIAN.)
Jeunes enfants ont toujours eu la rage
De dénicher et merles et pinsons,
Et toutes sortes d'*oisillons*. (VITALIS.)

— Loc. prov. *Tel bat les buissons qui n'a pas les oisillons*. On travaille souvent pour autrui.

*** OISIVEMENT**. adv. D'une manière oisive.

*** OISIVETÉ**. s. f. État de celui qui est oisif, qui ne se livre à aucune espèce de travail. Dieu n'a pas établi les rois seulement pour recevoir, comme les idoles, les écus et les vœux de leurs sujets dans une *oisiveté* superbe. (Flech.) La liberté n'est pas *oisiveté*. (La Bruy.) A l'*oisiveté* du sage il ne manque qu'un plus beau nom. (B.) Si l'indolente *oisiveté* n'engendre que la paresse et l'ennui, le charme des doux loisirs est le fruit d'une vie laborieuse. (J. J. Rousseau.) L'*oisiveté* est aussi fatigante que le repos est doux. (De Lévis.) L'*oisivete* est la source de la plupart des désordres qui ébranlent les États. (Segur.)

Le bonhomme Roger
Toujours disait que chez les ménagères
L'*oisiveté* ne trouvait à loyer (Cl. MAROT.)
Ses chanoines, vermeils et brillants de santé,
S'engraissaient d'une longue et sainte *oisiveté* (BOIL.)

— Loc. prov. *L'oisiveté est la mère de tous les vices*.

*** OISON**. s. m. (dimin. d'*oie*). Ornith. Jeune oie qui n'a pas encore ses plumes et qui porte le duvet.

Un paon laisait la roue, et les autres oiseaux
Admiraient son brillant plumage.
Deux *oisons* maslards, du fond d'un marécage,
Ne remarquaient que ses défauts. (FLORIAN.)

— Fig. Personne sans intelligence. Le contentement d'une médiocre mesure de fortune, et fuite de la grandeur, est une vertu, ce me semble, ou moi, qui ne suis qu'un *oison*, arriverais sans beaucoup de contentement. (Mont.) C'est un grand bonheur de n'être pas sujette à se coiffer de ces *oisons*-là. (Mme de Sévigné.) Que voulez-vous qu'on dise à de pareils *oisons* ? (Gresset.)

— *Oison bridé*. Celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés par des haies.

— Fig. Imbécile, esprit borné à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut.

C'est un oison bridé, tapi dans sa retraite,
Qui n'a plus que l'instinct que sa femme lui prête (LA CHAUSSÉE.)

— *N'avoir pas plus de sens qu'un oison*. Être très borné.

— Loc. prov. *Les oisons mènent paître les oies*. Se dit à propos de ceux qui donnent des avis à des gens plus habiles qu'eux. || *Il est bon à garder les oisons en mue*. Il n'est bon à rien.

— Agric. Tas d'avoine composé de deux javelles au plus, qu'on laisse sur le sol jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de les lier.

— Adjectiv. Dangeau a commencé la ménagerie de Clagny ; il a ramasse de tous les moutons les plus frisés, de tous les oisons les plus *oisons*. (Mme de Sév.)

— On dit au féminin *oisonne*. Elle avait la virginité bête et heureuse d'impressions, l'allégresse un peu *oisonne* de la parisienne a la campagne. (De Gonc.)

OISONNERIE. s. f. (rad. *oison*). S'est dit familièrement pour Stupidité, simplicité excessive. J'avais pris la resolution de n'avoir plus de querelles, et de pousser la douceur jusqu'à l'*oisonnerie*. (Mme de Graffigny.)

OISSEAU. Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Mayenne (Mayenne) ; 2,800 hab.

OISSEL. Géogr. Comm. du cant. de Grand-Couronne, arrond. de Rouen (Seine-Inférieure). Filatures de coton. Jadis station célèbre des Normands de la Seine, au IXe siècle ; 4,000 h.

OISY-LE-VERGER. Géogr. Comm. du cant. de Marquion, arr. d'Arras (Pas-de-Calais) ; 2,200 hab.

OITAVA. s. f. (mot portugais signif. *huitième*). Metrol. Poids de 3 gr. 585 usité au Brésil.

OITHONE. s. m. Moll. Genre de gastéropodes nudibranches, établi pour une espèce trouvée dans les mers septentrionales.

OJAK. s. m. Hist. ott. Régiment de janissaires chez les Turcs. || *Ojak-agalari*. Chef d'un ojak.

OJEDA (Don Alonzo de). Navigateur, né à Cuença vers 1465, accompagna Colomb dans son second voyage au nouveau monde ; mis à la tête de quatre vaisseaux, il dirigea la fameuse expédition à laquelle prit part Amérie Vespuce.

OKA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, a sa source près d'Orel et son embouchure dans le Volga, près de Nijni Novogorod ; dans son cours de 1,400 kil., elle traverse les gouvernements de Toula, Kalouga, Riazan, Tombov, Vladimir, et reçoit la Moskova, la Kliasma, etc.

— OKA. Rivière de la Russie d'Asie (Sibérie), arrose l'Irkoutsk et se jette à Bratskoi dans l'Angara ; cours de 700 kil.

OKAL. s. m. Prêtre des Druses.

OKE. s. f. Métrol. V. OCQUE.

OKEL. s. m. En Orient, Édifice construit à proximité d'une mosquée et tenant à la fois du bazar, de l'atelier, du magasin, du caravansérail et de l'auberge. On écrit aussi *okelle*.

OKÉNIE. s. f. (de *Oken*, n. pr.). Bot. Genre de nyctaginées, établi pour des herbes du Mexique.

OKÉNITE. s. f. Minér. Silicate hydraté de calcium trouvé dans les amygdaloïdes du Groenland, des îles Færoë et d'Islande.

OKHOTSK (Mer d'). Géogr. Mer située au N.-E. de l'Asie, est formée par le Grand Ocean et a pour bornes : au S., les îles du Japon ; au N. et à l'O, la Sibérie ; à l'E., le Kamtchatka. Elle est gelée du 15 novembre au 15 avril.

OKI. Myth. Déesse qui veillait à la garde des morts, adorée par les peuplades de l'Amérique du Nord.

OKIA. s. m. Titre de quelques dignitaires de Siam. || *Okia-japi*. Tresorier. || *Okia-jambara*. Juge des affaires criminelles. *Okia-pollated*. Administrateur des revenus de la couronne. *Okia procland*. Ministre des affaires étrangeres. || *Okia-vang*. Grand intendant du palais.

OKIEH. s. m. Métrol. Mesure de poids usitée en Egypte et valant 37 gr. 12. On dit aussi *oukieh*.

OKISIK. s. m. Myth. Nom donné, par les Hurons, aux génies qui sont attachés a la destinee des hommes.

OKNIA. s. m. Nom par lequel on désigne les principaux officiers à la cour du Cambodge. On dit aussi *okiaa*.

OKPRA. s. m. Grand officier de l'armée siamoise.

OKRANE. s. f. Minér. V. OCRANE.

OKYGRAPHIE. s. 2 g. Didact. Celui, celle qui pratique l'okygraphie.

OKYGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὠκύς, prompt ; γράφω, j'écris). Didact. Manière d'écrire extrêmement rapide.

OKYGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'okygraphie.

OLACE. s. m. (ét. lat., *alax*, qui exhale une odeur). Bot. Genre d'arbrisseaux glabres, type de la famille des olacinées, établi pour des espèces a fleurs blanchâtres, a feuilles alternes et decidues, qui se rencontrent en Afrique, en Asie et en Australie. On dit aussi *olax*

OLACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre olace. || OLACINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre olace.

OLAF ou **OLAÜS Ier**. Roi de Suède, 853, introduisit dans son royaume d'Upsal la religion chrétienne. || OLAF OU OLAUS II. Roi de Suède en 940. || OLAF OU OLAUS III. Roi de Suède de 980 a 1026, protegea et propagea la religion chretienne. Il eut des demêles avec le roi de Norvège, et voulut lui faire une guerre à outrance, mais il en fut empêché par l'assemblee des paysans.

— OLAF OU OLAUS Ier, dit *Trygvason*. Roi de Norvège, 996-1000. Sous lui le christianisme se repandit en Norvège et pénétra en Islande, aux îles Færoe et au Groënland. Au retour d'une expédition dans l'île de Rugen, Olaf, attaqué par les rois de Suède et de Danemark, se jeta dans les flots, où il périt. || OLAF II (Saint), dit *le Gros*. Roi de Norvège, de 1017 a 1028. Il s'enrichit dans une expédition contre les Danois d'Angleterre ; vainquit Sven, l'un des rois de Norvège. Tout le pays reconnut son autorite et accepta le christianisme ; les Orcades et les îles Færoe durent lui payer un tribut. Trop de sévérité indisposa ses sujets contre lui et Canut le Grand le renversa du trône ; il fut tué au combat de Hickleslad, près Drontheim, en 1030. || OLAF III, surnommé *Kyrre* ou *le Pacifique*. Roi de Norvège. Courut les mers avec son père Harald Hardraade, qui fit une expedition en Angleterre. Il fit beaucoup pour la civilisation, fonda des villes (Bergen, Stavanger, etc.). Il régna de 1066 à 1068 avec son frere Magnus II, et seul, de 1068 a 1093, epoque de sa mort. || OLAF IV. Roi mineur, qui régna sur un tiers de la Norvège de 1103 a 1116. || OLAF V. Roi mineur, qui occupa le trône de Norvège et de Danemark, sous la tutelle de sa mère, la célebre Marguerite de Waldemar, de 1376 à 1380.

— OLAF. Roi de Danemark, mort en 1095, surnommé *Hunger* ou *la Faim*, parce que pendant son règne il y eut des disettes continuelles.

OLAFITE. s. f. Minér. Variété d'albite.

OLAMPI. s. m. Pharm. Substance provenant d'un végétal inconnu d'Amerique ; elle est grisâtre, luisante en dedans, presque transparente et brune, brûlant à la flamme, et repandant alors une odeur de resine. On l'appelle *gomme olampi* ; mais c'est improprement qu'on a donné a cette substance le nom de gomme : c'est une véritable resine.

OLAN. Géogr. Sommet de 3,883 mètres dans les Alpes du Dauphine, entre les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes.

OLANETA (Don Antonio-Pedro). Général espagnol, ne en Biscaye, se fit remarquer surtout au Pérou, par son devouement à la cause de l'Espagne ; battit plusieurs fois Santa-Cruz, et, dans son orgueil, se proclama vice-roi du Pérou. Le parti des independants profita des divisions des royalistes, qui furent complètement defaits a Ayacucho, 1824. Olaneta résista encore et mourut courageusement au combat de Tumulsa.

OLANINE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Base salifiable trouvée dans l'huile animale.

OLANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui a pour base l'olanine. Sels olaniques.

OLARGUES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Pons (Herault). Houille ; 1,000 hab.

OLAVIDE (Don Pablo-Antonio-José). Homme politique espagnol, né a Lima, 1725-1803. Il s'attacha au comte de Aranda, et poussa a l'expulsion des jésuites, 1767. Intendant dans l'Andalousie, il parvint a defricher et a coloniser la Sierra-Morena ; mais arrêté par le tribunal de l'inquisition, il fut condamne a huit ans de réclusion, 1778. Il parvint à gagner la France. Il a composé *el Evangelio en triunfo*, defense médiocre de la religion.

OLAX. s. m. Bot. V. OLACE.

OLBERS. s. f. Astron. Nom primitif de la planete Pallas, découverte par Olbers.

OLBERS (Henri-Guillaume-Mathias). Astronome, né a Arbergen, près de Brême, 1758-1840, découvrit des cometes nouvelles, ainsi que les planètes Pallas, 1802, et Vesta, 1807. Olbers a publié *la Méthode nouvelle pour calculer les orbites des cometes*.

OLBIA. Géogr. anc. Colonie de Milet, sur le Borysthène. || Ville de Bithynie, appelée aussi *Astacus*. || Ville de Pamphylie ; auj. *Satalich*.

— OLBIA. Ville de la Narbonaise IIe en Gaule ; auj. *Eoube*.

OLBIE. s. f. Bot. Syn. de LAVATÈRE.

OLDAK-BACHA s. m. Officier de l'ancienne armée algerienne dont le grade equivalait a celui de lieutenant.

OLDCASTLE (Sir John). Partisan de Wiclef, fut brûle en 1417, comme traitre et hérétique. Les lollards, dont il etait le chef, l'appelaient le *bon lord Cobham*, et longtemps le peuple le vénéra comme martyr. Il a laissé *Twelve Conclusions addressed to the parliament of England* (Douze Conclusions adressees au parlement d'Angleterre).

OLDENBOURG. Geogr. Ville de l'Allemagne du Nord, a 28 kil. O. de Brême, capitale du grand-duche d'Oldenbourg, sur la Hunte. Residence ducale, château, ecole militaire ; 14,000 h.

— *Grand-duché d'Oldenbourg*. Pays enclavé dans le Hanovre, entame, au N., par la mer, qui y a creuse la baie de la Jahde, et par la large embouchure du Weser ; il a, avec ses annexes, 6,420 kil. carres, et 338,000 hab., dont les trois quarts sont protestants. La capitale est *Oldenbourg* ; les villes principales sont Jever, Knyphausen, Varel. Le grand-duc possède encore : la principauté d'Eutin, dans le Holstein ; celle de Birkenfeld, dans la Prusse Rhénane ; la principaute de Lubeck, et quelques territoires voisins cédes par la Prusse en 1866. Cet Etat fait partie de l'empire d'Allemagne. Sous l'empire français, 1810, l'Oldenbourg a forme le departement des Bouches du-Weser.

OLDENBOURGEOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante du duche ou de la ville d'Oldenbourg.

— adj. Qui appartient à cet État, à cette ville, ou a leurs habitants

OLDENBURGIE. s. f. (de *Oldenburg*, nom pr.). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amerique méridionale.

OLDENLANDIE. s. f. (de *Oldenland*, nom pr.). Bot. Genre de sapotacées, établi pour des espèces des regions chaudes de l'un et l'autre continent, dont une, traitee par l'alcali, donne une belle teinture rouge employée sur la côte de Coromandel et importee en Europe.

OLDHAM Geogr. Ville d'Angleterre (Lancastre). Manufactures de soie, coton, fabriques de chapeaux, etc. Riches mines de houille aux environs ; 112,000 hab.

OLDHAM (John). Poète distingué, né à Shipton (comte de Glocester), 1653-1683, se distingua par sa verve satirique, qui le fit surnommer *le Juvenal anglais*.

OLD RED SANDSTONE. s. m. (pr. *old rèd sand-stoun* ; mot angl. signif. *vieux rouge grès*). Miner. Gres rouge des terrains devoniens.

OLD-SARUM. Géogr. Bourg du comte de Wilts (Angleterre). Jadis forteresse importante, cette localite, qui n'offrait plus que des ruines, envoyait encore deux députes au Parlement.

OLE. s. f. Nom des feuilles de palmier préparees sur lesquelles les Indiens ecrivent leurs livres. On écrit aussi *olle*.

OLÉA. s. m. (mot lat.). Bot. Nom scientifique de l'olivier.

*** OLÉACÉ, ÉE**. adj. (du lat. *olea*, olivier). Bot. Qui concerne l'olivier. || OLEACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotyledones ayant pour type le genre olivier.

— L'Academie ne donne ce mot que comme substantif feminin pluriel.

*** OLÉAGINEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *oleaginus* ; fait de *oleum*, huile). Qui a la ressemblance de l'huile, qui en contient. Fruit oléagineux. Matiere oleagineuse. Bois oleagineux. L'olivier n'est pas le seul arbre dont les fruits fournissent de l'huile, mais c'est le seul des arbres indigènes dont les fruits aient une chair *oléagineuse*. (Loiseleur-Deslongchamps.)

— Substantiv. Les oléagineux.

OLÉAIRE. s. f. (étym. lat., *olearis* ; fait de *oleum*, huile). Bot. Genre de composées asteroidees, établi pour des arbrisseaux australiens.

— Moll. Nom ancien d'une coquille commune dans l'Adriatique et la Méditerranée, dont les anciens se servaient pour puiser l'huile, et qui, depuis, a été attribuee a une espèce du genre tonne et a une autre du genre sabot.

*** OLIANDRE**. s. f. (étym. lat. *arundandrum* mot forme par corruption du gr. ῥοδόδενδρον, rose ; δένδρον, arbre). Bot. Un des noms du laurier-rose.

OLEANDRINE. s. f. Chim. Principe très vénéneux extrait de l'oléandre ou laurier-rose.

OLEARIUS (Famille des). Famille allemande qui a donne plusieurs érudits, des théologiens distingués, des historiens, des numismates.

OLÉASTRE. s. m. (ét. lat., *oleastrum*, même signif.). Bot. Olivier sauvage

OLÉATE. s. m. du lat. *oleum*, huile). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oleique avec les bases. Oléate d'ammoniaque, de baryte, de chaux. Oleate de potasse. Oleate de soude. Oleate de strontiane.

OLEB s. m. Comm. Espèce de lin qu'on tire de l'Egypte.

OLÉCRÂNARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ὠλέκρανον, olécrâne ; ἄρθρον, articulation ; κακία, vice). Pathol. Inflammation et carie des surfaces articulaires du coude.

OLÉCRÂNE. s. m. (ét. gr., ὠλένη, coude ; κρανίον, tête). Anat. Apophyse de l'extremité humerale du coude ; elle est très saillante, recourbée, inégale en haut, et contribue à former le coude.

OLÉCRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport a l'olecrâne. Fosse olecrânienne.

OLÉÉ, ÉE. adj. (du lat. *olea*, olivier). Bot. Qui se rapporte ou ressemble a l'olivier. || OLÉÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des oléacées ayant pour type le genre olivier.

OLÉÉNE. s. m. Chim. Syn. d'HEXYLÈNE.

OLÉFIANT. adj. m. (ét. lat., *oleum*, huile ; *facere*, faire) Chim. Se dit d'un gaz compose d'un atome de carbone et d'un atome d'hydrogene. Gaz oléfiant.

OLEG (Famille des). Famille qui a fourni à la Russie trois princes dont l'histoire fait mention : OLEG. Second grand-duc de Moscovie, 879-913, se signala par ses conquêtes, qu'il poussa jusque vers Constantinople. || OLEG. Fils de Sviatoslaf Ier, prince russe de 972 a 977. || OLEG. Petit-fils du grand Iaroslaf, se rendit maître de Tchernigov, 1094, de Mouromde Souzdal et de Rostof, mais finit par être vaincu. Oleg mourut en 1124.

OLÉIDATE. s. m. Chim. Syn. d'OLÉORICINATE.

OLÉÏDE. adj. 2 g. (ét. lat., *oleum* ; gr. εἶδος, ressemblance). Chim. Qui ressemble a de l'huile. || OLÉIDES. s. m. pl. Famille de composés ternaires organiques ayant l'huile pour type.

OLÉIDIQUE. adj. m. Chim. Syn. d'OLÉORICINIQUE.

OLÉIFÈRE adj. 2 g. (ét. lat., *oleum*, huile ; *fero*, je porte). Chim. Qui fournit de l'huile. Plante oléifere.

OLÉIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *olea*, olivier ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier.

OLÉIGÈNE. adj. 2 g. (ét. lat., *oleum*, huile ; gr. γεννάω, je produis). Chim. Qui a la propriété de produire un liquide d'apparence huileuse.

— OLEIGENE. s. m. Nom donné au gaz hydrogène carboné, ou gaz oléfiant.

OLÉILE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Nom scientifique des huiles.

*** OLÉINE**. s. f. Chim. Ether oléique de glycérine.

OLÉINÉ, ÉE. adj. (du lat. *olea*, olivier). Bot. Qui a la forme de l'olivier. || OLÉINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des oléacées ayant pour type le genre olivier.

*** OLÉIQUE**. adj. 2 g. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Qui se produit par la saponification et la distillation de l'huile et des corps gras.

OLEN. Poète très ancien, auquel les Grecs attribuaient les hymnes que l'on chantait aux fêtes solennelles, a Delphes et a Déles.

OLENCIRE. s. f. Crust. Genre d'isopodes cymothoadiens, établi pour une espèce de patrie inconnue.

OLÈNE. s. m. (ét. gr., ὠλένη, humérus). Anat. Os du coude, le cubitus.

— Crust. Genre établi pour quatre ou cinq espèces de trilobites.

— Entom. Genre de coléoptères trimères de la famille des fongicoles, établi pour deux espèces du Sénégal et de Java.

OLÉNIA. s. f. Astron. Nom que les anciens donnaient quelquefois à l'etoile de la Chèvre.

OLÉNIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *olène* ; gr. εἶδος, forme). Crust. Qui se rapporte ou ressemble au genre olène. || OLÉNIDES. s. m. pl. Famille de crustaces trilobites ayant pour type le genre olene.

OLÉNUS. Géogr. L'une des douze villes de la confédération achéenne, sur la mer de Crissa, au N. du Péloponnèse.

OLÉOBUTYRIQUE. adj. Chim. Syn. de BUTYROLEIQUE.

OLÉOCÉROLÉ. s. m. (ét. lat., *oleum*, huile ;

cera, cire). Pharm. Nom sous lequel on désigne le cérat. On dit aussi *oléocirolé*.

OLÉOGAZOGÈNE. s. m. (ét. lat., *oleum*, huile; fr. *gazogene*). Appareil servant à la fabrication du gaz d'huile.

OLÉOL. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile fixe naturelle.

OLÉOLAT. s. m. (étym. lat., *oleum*, huile). Pharm. Huile essentielle.

OLÉOLATÉ. s. m. (rad. *oléolat*). Pharm. Médicament composé d'huiles essentielles.

OLÉOLÉ. s.m. (du lat *oleum*, huile). Pharm. Huile médicinale obtenue par infusion ou décoction.

OLÉOLIQUE. adj. 2 g. (étym. lat., *oleum*, huile). Pharm. Se dit d'un médicament dont l'huile est l'excipient.

OLÉOLITE. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Médicament qui a l'huile pour excipient.

OLÉOMARGARINE. s. f. (ét. lat., *oleum*, huile; fr. *margarine*). Chim. Un des principes de l'huile d'olive.

OLÉOMÈTRE. s. m. (ét. lat., *oleum*, huile; gr. μέτρον, mesure). Phys. Espèce d'aréomètre qui sert à mesurer la densité des huiles grasses. On dit aussi *éléomètre*.

OLÉONE. s. f. (du lat. *oleum*, huile) Chim. Matière huileuse qui s'obtient par la distillation d'un mélange de chaux et d'acide oléique.

OLÉOPHOSPHORIQUE. adj. (étym. lat., *oleum*, huile; fr. *phosphorique*). Chim. Se dit d'un acide de couleur jaune et ayant toutes les propriétés d'une matière qu'on retire du cerveau à l'aide de l'éther.

OLÉORÉSINE. s. f. (ét. lat., *oleum*, huile; fr. *resine*). Chim. Résine en dissolution qui se trouve naturellement dans les huiles.

OLÉORÉSINEUX, EUSE. adj. Chim. Se dit d'une substance ou d'un corps qui contient à la fois de l'huile et de la résine.

— Bot. *Canaux oléoresineux*. Vaisseaux des plantes dans lesquelles on trouve de l'huile et de la résine mélangées.

OLÉORICINATE. s. m. (étym. lat., *oleum*, huile; fr. *ricin*). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide oléoricinique avec les bases

OLÉORICINIQUE. adj. 2 g. (rad. *oléoricinate*). Chim. Qui est produit par la saponification de l'huile de ricin. Acide oléoricinique.

OLÉOSACCHARUM. s. m. (pr. *o-lé-o çak-ka-rom*; et. lat., *oleum*, huile; *saccharum*, sucre). Pharm. Mélange de sucre avec une huile essentielle. L'oléosaccharum sert à aromatiser les liqueurs.

OLÉOSTÉARATE. s. m. Chim. Sel des acides oléique et stéarique combinés avec une base salifiable.

OLÉOSUCRE. s. m. Chim. Syn. d'OLÉOSACCHARUM.

OLÉOSULFURIQUE. adj. (ét. lat., *oleum*, huile; fr. *sulfurique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par combinaison de l'acide oléique et de l'acide sulfurique.

OLERACÉ, ÉE. adj (du lat. *olus*, *oleris*, légume). Bot. Qui est employé à titre d'aliments. Plante oleracée. || OLERACÉES. s. f. pl. Famille établie pour les plantes potagères apétales.

OLÉRIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve, adorée à Oléros, ville de Crète.

OLÉRIES. s. f. pl. Liturg. Les antiennes de l'Avent qu'on appelle aussi les O de Noël.

— Antiq. gr. Fêtes célébrées en Crète en l'honneur de Minerve Olérie.

— Chronol. Nom donné autrefois aux sept derniers jours de l'Avent.

OLERON. (autrefois *Oloria*, *Uliarus* et *Oleron*). Géogr. Île de l'océan Atlantique, dans l'arr. de Marennes (Charente-Inférieure). Elle est à l'embouchure de la Seudre et de la Charente, et compte 20,000 hab. On y voit trois petites villes, *Saint Pierre d'Oleron*, *Saint-Georges d'Oleron* et le *Château-d'Oleron*, ch.-l. de canton, port fortifié sur la côte S.-E. Marais salants. On cite les *Rôles* ou *Jugements d'Oleron*, recueil de coutumes maritimes qui ont longtemps été adoptées en France, en Angleterre, en Espagne, etc.

OLESTHÈRE. s. m. (ét. gr., ὀλισθαι, faire périr). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairones, ayant pour type une espèce australienne.

OLÉTÈRE. s. m. (ét. gr., ὀλετήρ, destructeur). Arachn. Syn. d'ATYPE.

OLETTA. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse); 1,200 hab.

OLETTE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Prades (Pyrénées-Orientales), sur le Têt. Eaux minérales; 1,000 hab.

OLÉULE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile essentielle d'une plante. || Médicament obtenu en faisant dissoudre une matière appropriée dans une oléule.

OLÉULÉ. s. m. (radic. *oléule*). Pharm. Nom de certains médicaments formés d'huiles volatiles.

OLÉULIQUE. adj. 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont des oléules pour bases.

OLÉYLE. s. m. Chim. Radical hypothétique de l'acide oléique.

OLFA. s. m. Bot. Syn. d'ISOPYRE.

***OLFACTIF, IVE**. adj. (du lat. *olfactus*, odorat). Anat. Qui a rapport à l'odorat; qui concourt à l'exercice du sens de l'odorat. Nerf olfactif. Trou olfactif. Membrane olfactive. Sensibilité olfactive. L'appareil olfactif se compose d'une partie essentielle ou nerveuse, en communication directe avec le cerveau, et d'une partie accessoire ou tégumentaire en continuité complète avec la peau.

OLFACTION. s. f. (pron. *ol-fak-cion*; rad. *olfactif*). Anat. Sensation par laquelle nous percevons les impressions que font sur les nerfs olfactifs les molécules odorantes suspendues dans l'atmosphère.

OLFACTOIRE. adj. 2 g. (radic. *olfactif*). Anat. Qui sert à l'olfaction.

OLFERSIE. s. f. (de *Olfers*, n. pr.). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des pupipares, établi pour quatre espèces dont une de Sicile, une de Java et deux d'Amérique.

— Bot. Syn. d'ACROSTIC.

OLGA (Sainte). Épouse d'Igor, grand-duc de Russie, fils de Rurik, vengea le meurtre de son époux, 945, tué dans une bataille, et gouverna avec vigueur, au nom de son fils Sviatoslaf Ier. Baptisée à Constantinople sous le nom d'Hélène, elle tenta, mais en vain, de convertir son fils. Elle mourut à Kiev en 969. Fête, le 11 juillet.

OLGIERD ou **OLGUERD**. Grand-duc de Lithuanie, fils de Gédimyn, 1330-1377, livra de rudes combats à l'ordre Teutonique, et, par trois fois, envahit la Russie. Il est le père de Jagailo ou Jagellon.

***OLIBAN**. s. m. (ét. gr., λίβανος, encens, joint à l'article ὁ). Bot. Gomme résine servant aux mêmes usages que l'encens et découlant d'un arbre du genre boswellie, qui croît dans l'Arabie et dans l'Inde. On l'appelle aussi *encens mole*.

***OLIBRIUS**. s. m. (de *Olybrius*, n. pr.) Personnage qui fait le brave, l'entendu, le fanfaron. C'est un olibrius. Quelle fantaisie étrange a cet *olibrius*? (G. Ohnet.)

— *Faire l'olibrius*. Faire le méchant, le furieux. Faisons l'*olibrius*, l'orcieur d'innocents. (Mol.) Ils faisaient les *olibrius*, dans le commencement; mais ils ont le caquet bien rabattu à l'heure qu'il est. (Dancourt.)

OLIBRIUS (Anicius). Général incapable et plein de jactance, fut empereur romain en 472, grâce au patrice Ricimer. Ricimer, après lui avoir donné la pourpre, prit Rome et mit à mort l'empereur Anthémius. Olibrius mourut quelques mois plus tard.

OLID ou **OLI** (Cristoval de). Lieutenant de Cortez, 1492-1524; aida puissamment à la prise de Mexico, 1521, et, pour avoir voulu se rendre indépendant, fut saisi, sur l'ordre de Cortez, et décapité.

OLIDAIRE. s. f. (étym. lat., *olidus*, fétide). Bot. Syn. de VULVAIRE.

OLIDINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu de l'acide oléique traité par la potasse hydratée.

OLIER (Jean-Jacques). Ecclésiastique, né à Paris, 1608-1657. Curé de Saint-Sulpice, il fit construire l'église de ce nom et le séminaire qui l'avoisine. Sa congrégation ayant prospéré, Olier l'étendit de Paris à la province, et même jusqu'au nouveau monde, dans le Canada. Il a laissé des *Lettres spirituelles*, une *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes*, etc.

OLIET. s. m. (corrupt. d'*œillet*). Bot. Nom vulgaire de la luzerne lupuline.

OLIETTE. s. f. (dim. du lat. *oleum*, huile). Bot. Nom donné autrefois au pavot qui fournit l'huile d'œillette.

***OLIFANT**. s. m. Mamm. Forme ancienne du mot ELEPHANT.

— S'est dit pour Ivoire.

— Petit cor en ivoire dont sonnaient les chevaliers et les paladins, pour appeler du secours ou défier l'ennemi.

— On écrit aussi *oliphant*. Cela ressemble à une scie ou à une palme; je voudrais y voir un *oliphant* ou une trompette. (Mérimée.)

Et Roland, dans la mort sublime et triomphant,
Faisant trembler les monts du son de l'*oliphant*!..
(H. DE BORNIER.)

OLIGACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines en petit nombre. Tige oligacanthe.

OLIGACOGE. s.m. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; κόκκος, cosse). Bot. Syn. d'ASTREPHIE.

OLIGACRION. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, petit; ἄκριος, qui est à l'extrémité). Bot. Syn. de SPHÉNOGYNE.

OLIGACTE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ἀκτίς, rayon). Bot. Syn. d'ANDROMACHIE.

OLIGADÉNIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ἀδήν, glande). Bot. Syn. de TAMARIS.

OLIGAIMIE ou **OLIGHÉMIE**. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; αἷμα, sang). Pathol. Syn. d'OLIGOHÉMIE.

OLIGANDRE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, petit; ἀνήρ, ἀνδρός, étamine). Bot. Genre de composées nassauviées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

OLIGANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une petite quantité de fleurs. Plante oliganthe.

— OLIGANTHE. s. f. Syn. de TRIANTHE.

OLIGANTHÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ἀνθηρά, anthère). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal ou inférieur à celui des pétales.

— OLIGANTHÈRE. s. f. Genre de chénopodées, dont les espèces croissent dans les montagnes du Caucase.

***OLIGARCHIE**. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ἀρχή, commandement). Gouvernement dévolu à un très petit nombre de familles. C'est une aristocratie limitée à quelques personnes privilégiées. L'*oligarchie* est une tyrannie pire que celle qui résulte des monarchies absolues. (Faillard.) Les *oligarchies* ne changent jamais d'opinions, parce que leurs intérêts sont toujours les mêmes. (Bonap.) On tolérait l'*oligarchie*, parce qu'on avait l'espoir d'y atteindre. (G. Flaubert.)

— Par extens. Autorité, administration confiée à quelques personnes. De son côté, l'*oligarchie* de l'Hôtel de ville était loin de croire à son droit. (L. Blanc.)

— Par analog. Influence de quelques personnes sur une chose. L'élégance y est gouvernée par une *oligarchie* ou se mêle un peu d'anarchie. (Villemot.)

***OLIGARCHIQUE**. adj. 2 g. Qui a rapport à l'oligarchie. Une grande gloire extérieure est donc parfaitement compatible avec un gouvernement *oligarchique*. (E. Duclerc.) L'histoire offre un assez grand nombre de gouvernements *oligarchiques* proprement dits. (Faillard.)

OLIGARCHIQUEMENT. adv. Suivant le système oligarchique.

OLIGARCHISER. v. a. 1re conj. (rad. *oligarchie*). Rendre oligarchique.

OLIGARNE. s. m. Bot. Genre de térébinthacées de l'Inde.

OLIGARQUE. s. m. Polit. Partisan d'un système de gouvernement oligarchique.

— Par extens. Partisan d'une administration oligarchique. Le comité fut dissous à l'instant même; les *oligarques* de la bourgeoisie parurent dans la grande salle. (L. Blanc.) || Membre d'une oligarchie.

— S'est dit aussi pour Personne qui exerce une grande influence. Un grand artiste est réellement un *oligarque*. (H. de Balzac.)

OLIGARRHÈNE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; ἄρσην, étamine). Bot. Genre de épacridées de l'Australie.

OLIGISTE. adj. (du gr. ὀλίγιστος, très peu nombreux). Min. Se dit d'un minerai de fer contenant très peu de métal. Le fer *oligiste* est rarement pur; il est presque toujours accompagné de fer oxydé rouge compact, plus ou moins mélangé de terre, qui en diminue la richesse. (Lenormant.)

— OLIGISTE. s. m. Le fer oligiste. L'oligiste est un minerai très recherché; il donne du fer de très bonne qualité. On l'appelle aussi *hématite*.

OLIGOBLENNIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; βλέννα, mucus). Méd. Défaut de sécrétion muqueuse.

OLIGOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; καρπός, fruit). Bot. Qui produit un petit nombre de graines. Plante oligocarpe.

— OLIGOCARPE. s. m. Genre de composées cynarées, établi pour des herbes de l'Amérique méridionale.

OLIGOCARPHE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; κάρφος, écorce). Bot. Syn. de BRACHYLÈNE.

OLIGOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; κεφαλή, tête). Bot. Qui porte peu de capitules.

OLIGOCÉRATE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; κέρας, corne). Bot. Dont les gousses ressemblent à des cornes et qui n'en a qu'un petit nombre.

OLIGOCÈRE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour cinq espèces, dont le type se trouve au Sénégal.

OLIGOCHÈTE. s. f. (pr. *o-li-go-kète*; ét. gr., ὀλίγος, petit; χαίτη, chevelure). Bot. Synon. de SERRATULE.

OLIGOCHOLIE. s. f. (pr. *o-li-go ko-li*; ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; χολή, bile). Méd. Sécrétion peu abondante de la bile.

OLIGOCHRONE. adj. 2 g. (pron. *o-li-go-krone*; étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; χρόνος, temps). Qui vit, qui subsiste pendant peu de temps.

OLIGOCHRONOMÈTRE. s.m. (pr. *o-li-go-kro-no-metre*; ét. gr., ὀλίγος, petit; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer de petites fractions de temps. Oligochronomètre à double pendule.

OLIGOCHYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; χυλός, suc, chyle). Qui fournit peu de chyle; qui est peu nourrissant. Aliments oligochyles.

OLIGOCHYLIE. s. f. (radic. *oligochyle*). Méd. Défaut de suc nourricier.

OLIGOCLADE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, petit; κλάδος, rameau). Echin. Une des divisions du genre holothurie.

OLIGOCLASE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; κλάσις, rupture). Minér. Variété de feldspath trouvée dans les gneiss de Suède.

OLIGOCLASE-ALBITE. s. f. Minér. Variété d'albite de Pennsylvanie.

OLIGOCOPRIE. s. f. étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; κόπρος, excrément). Méd. Rareté des déjections alvines.

OLIGOCRATIE. s. f. (pr. *o-li-go-kra-ci*; ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; κρατέω, je commande). Syn. d'OLIGARCHIE. Peu usité.

OLIGOCRATIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'oligocratie.

OLIGOCYTHÉMIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; κύτος, globule; αἷμα, sang). Pathol. Diminution dans la quantité des globules du sang.

OLIGODACRYE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; δάκρυ, larme). Médec. Sécrétion peu abondante des larmes.

OLIGODONTE. s. m. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ὀδούς, ὀντος, dent). Erpet. Genre de serpents, voisin des couleuvres.

OLIGODORE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; δορά, peau). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Afrique méridionale.

OLIGOGALIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; γάλα, lait). Physiol. Sécrétion peu abondante du lait.

OLIGOGLOSSE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; γλῶσσα, langue). Bot. Syn. de JACOSTE.

OLIGOGYNE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; γυνή, pistil). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes des régions chaudes de l'Amérique.

OLIGOHÉMIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; αἷμα, sang). Pathol. Diminution de la masse du sang.

OLIGOHYDRIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; ὕδωρ, eau). Médec. Rareté ou manque d'abondance de la sueur.

OLIGOLEPIDE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; λεπίς, ίδος, écaille). Bot. Syn. de POLYCÉPHALE.

OLIGOMANIAQUE. adj. 2 g. Médec. Affecté d'oligomanie. || Qui appartient à l'oligomanie.

— Substantiv. Un oligomaniaque.

OLIGOMANIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; μανία, folie). Médec. Délire relatif à un petit nombre d'idées seulement.

OLIGOMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; μέρος, partie). Entom. Qui se compose d'un petit nombre d'anneaux.

OLIGOMÉRIDE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; μερίς, tige). Bot. Genre de crassulacées, établi pour des herbes de la Californie, de l'Afrique et des Indes orientales.

OLIGONSPATH. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; fr. *spath*). Miner. Variété de fer spathique carbonaté, trouvée en Saxe.

OLIGOPHARMACIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; φάρμακον, remède). Pharmacie simplifiée, qui ne se compose que d'un petit nombre de médicaments.

OLIGOPHARMAQUE. adj. et s. 2 g. (rad. *oligopharmacie*). Se dit de celui, de celle qui suit une méthode pharmaceutique simplifiée.

— OLIGOPHARMAQUE. s. m. Système médical qui n'emploie qu'un petit nombre de médicaments.

OLIGOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles peu nombreuses ou distantes. Plante, tige oligophylle.

OLIGOPIONIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; πίων, gras). Médec. Défaut de graisse, maigreur.

OLIGOPODE. s. m. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; πούς, ποδός, pied). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scomberoïdes, établi pour trois espèces dont le type est originaire de la Caroline.

OLIGOPORE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; πόρος, pore). Hist. nat. Qui a une seule ou deux ventouses.

OLIGOPOSIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux; πόσις, boisson). Médec. Diminution de la soif. L'oligoposie est un phénomène peu remarquable et qui s'observe moins que l'état contraire. || Régime médical ou il est prescrit de boire peu et rarement.

OLIGOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, petit; ψυχή, courage). Méd. Faiblesse de caractère; pusillanimité.

OLIGORE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, petit; ὄρος, bord). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce des Indes orientales.

OLIGOSIALIE. s. f. (pr. *o-li-go-ci-a-li*; ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; σίαλον, salive). Méd. Sécrétion peu abondante de la salive.

OLIGOSIDÈRE. adj. 2 g. (pr. *o li-go-ci-dère*; ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; σίδηρος, fer). Miner. Qui est pauvre en fer. Minerai oligosidère.

OLIGOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux; σπέρμα, graine). Bot. Qui renferme un petit nombre de graines.

— OLIGOSPERME. s. m. Syn. de MENTZÉLIE.

OLIGOSPERMIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu

nombreux ; fr. *sperme*). Médec. Sécrétion peu abondante de sperme.

OLIGOSPORE. s. m. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux ; σπορά, semence). Bot. Syn. de DRACONCULE.

OLIGOSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux ; στήμων, étamine). Bot. Qui a peu d'étamines. Fleur oligostémone.

OLIGOTE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, petit ; οὖς, ὠτός, oreille). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des brachélytres, tribu des aleocharimiens, établi pour sept espèces européennes qui vivent dans les bois morts et imprégnés d'eau.

OLIGOTHRIX. s. m. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux ; θρίξ, poil). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes de l'Afrique méridionale.

OLIGOTRICHIE. s. f. (pr. *o-li-go-tri-ki* ; ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux ; θρίξ, τριχός, cheveu). Physiol. Rareté des cheveux, soit naturelle, soit pathologique.

OLIGOTRIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux ; θρίξ, τριχός, poil). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de poils.

— OLIGOTRIQUE. s. m. Bot. Syn. de CATHARINÉE. On écrit aussi *oligotric*.

— OLIGOTRIX. s. f. Entom. Genre de névroptères, famille des phryganiens, établi pour quatre espèces de l'Europe septentrionale.

OLIGOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu nombreux ; τροφή, nourriture). Méd. Diminution de la nutrition des parties. L'oligotrophie se fait remarquer lorsqu'il y a défaut d'alimentation comme dans le squirre du pylore, où les aliments sont vomis sans digestion, et lorsqu'il n'y a pas d'assimilation, comme dans les maladies ou le malade mange, mais ne produit qu'un chyle imparfait.

OLIGOTROPHIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui a rapport à l'oligotrophie.

OLIGOURÉSIE. s. f. (étym. gr., ὀλίγος, peu nombreux ; οὖρον, urine). Médec. Sécrétion peu abondante de l'urine. On dit aussi *oligurese* et *oligurie*.

OLIGURIE. s. f. Pathol. V. OLIGOURESIE.

* **OLIM**. adj. et s. m. (pr. *o-limm* ; mot lat. qui signif. *autrefois*). Hist. Ancien registre du parlement. Consulter un olim. Les *olim* furent commencés en mil trois cent treize par Montluc, greffier du parlement. (Acad.) Les registres *olim*. (Id.)

— Fam. Sert quelquefois à désigner des choses surannées. Toutes ces choses sont mises le plus tôt possible au rang des *olim*. (Th. Gautier.)

OLIMPIA PAMFILI, née MALDACHINI. Femme ambitieuse, née à Viterbe, 1591-1657, parvint à faire nommer son beau-frère nonce en Espagne, cardinal, enfin pape en 1644, sous le nom d'Innocent X. Dès lors, elle gouverna l'Église ; à la mort du pape, 1655, elle fit élire Alexandre VII, qui la relégua à Orvieto ; on commença son procès, on constata ses exactions ; mais elle mourut de la peste avant d'être mise en jugement.

* **OLINDE**. s. f. Sorte de lame d'épée, ainsi nommée du lieu de son origine, Olinda, ville du Brésil, selon le plus grand nombre, oo, suivant quelques-uns, Solingen, ville de Westphalie.

OLINDER. v. n. Ire conj. (rad. *olinde*). Tirer l'epee, pour se battre. Se tenir sur la hanche, prêt à *olinder* contre tout porteur d'une redingote neuve. (Chateaub.) Vieux mot.

OLINDEUR. s. m. (rad. *olinder*). S'est dit pour Bretteur, ferrailleur.

OLINE. s. f. (ét. lat., *oleum*, huile). Chim. Oleine des huiles siccatives.

OLINE. s. f. (ét. gr., ὠλένη, bras). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athericères, tribu des muscides, établi pour une espece particulière à la France.

OLINET. s. m. Bot. Nom vulgaire du lyciet et du chalef.

OLINIE. s. f. (étym. gr., ὠλένη, bras). Bot. Genre type de la famille des oliniées, établi pour des arbres du Cap de Bonne-Esperance.

OLINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre olinie. || OLINIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre olinie.

OLINIQUE. adj. (rad. *oline*). Chim. Se dit d'un acide propre aux huiles siccatives.

OLINTHIE. s. f. (d'*Olinthe*, n. geogr.). Bot. Syn. d'EUGENIE.

OLIOS. s. m. (pr. *o-li-oss* ; ét. gr., ὄλεω, rad. d'ὄλλυμι, je fais périr). Arachn. Genre d'araignees très fortes, vivant d'insectes et même de petits lezards, établi pour dix-sept espèces répandues dans les diverses contrées du globe.

OLIPHANT. s. m. V. OLIFANT.

OLISIE. s. f. Bot. Syn. de STACHYDE.

OLISTHÈNE. s. f. (étym. gr., ὀλισθαίνω, je glisse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des heloiens, dont l'espèce type se trouve en Australie.

OLISTHÈRE. s. m. (ét. gr., ὀλισθηρός, glissant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour deux espèces de Laponie.

OLISTHOPE. s. m. (ét. gr., ὀλισθάνω, glissant ; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des feroniens, établi pour six espèces, la plupart européennes.

OLITE. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Navarre, sur le Lidaeos. C'est une ville ancienne, qui fut la première résidence des rois de Navarre. Tuileries, fours à chaux ; source minerale aux environs ; 2,000 hab.

OLIVA. s. m. (mot lat. signif. *olive*). Ornith. Pie-grieche d'Afrique, ainsi appelée à cause de la teinte de son plumage.

OLIVA. Géogr. Village de Prusse connu par le traité qui y fut signé, en 1660, entre la Pologne et la Suède victorieuse.

OLIVACÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur olive.

OLIVAIE. s. f. Champ d'oliviers. En Grèce, les *olivates*, les vignes et les jardins affermés ne rapportent rien. (E. About.)

* **OLIVAIRE**. adj. 2 g. Bot. Qui ressemble à une olive, qui en a la forme. Bouton olivaire.

— Anat. *Éminence ou corps olivaire*. Protubérance située sur la tige de la moelle allongée à la face antérieure, à côté des éminences pyramidales, dont elle n'est séparée que par un sillon.

— Chir. *Cautère olivaire*. Fer à cautère terminé par un bouton qui a la forme d'une olive.

— Moll. Qui ressemble ou se rapporte au genre olive.

— Techn. *Bouton olivaire*. Outil à polir dont l'extrémité est arrondie en forme d'olive.

— OLIVAIRES. s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes ayant pour type le genre olive.

* **OLIVAISON**. s. f. Temps de la recolte des olives. || Produit de cette recolte.

OLIVARÈS. Géogr. Nom de trois villes d'Espagne : l'une située à 17 kil. N.-O. de Séville ; l'autre, à 40 kil. de Cuenca, et la troisième, bourg plutôt que ville, à 26 kil. de Valladolid ; c'est de ce dernier pays que sont sortis les *comtes d'Olivarès*.

OLIVARÈS (Gaspard DE GUZMAN, troisième comte d'). Homme d'Etat, né à Rome, 1587-1645, ministre du roi d'Espagne Philippe IV, mourut dans l'exil, à Toro. Sous son ministère eurent lieu, et la guerre contre les Provinces-Unies et cette terrible lutte avec la France, 1635-1659, qui se termina par la paix des Pyrénées. C'est encore sous son ministère, en 1640, que le Portugal se détacha de l'Espagne.

OLIVAREZ. s. m. Ornith. Espèce de tarin dont les teintes olivâtres sont très foncées.

OLIVARIUS. adj. m. Myth. rom. Surnom d'Hercule.

OLIVASTRE. s. m. (d'*olivier*, et de la désinence *astre*, qui marque l'infériorité). Bot. Syn. d'OLÉASTRE. || Nom, en Provence, du chalef et du filaria.

* **OLIVÂTRE**. adj. 2 g. Qui est couleur d'olive, qui est d'un jaune vert. On n'apercevait aucune partie azurée du firmament ; une lueur *olivâtre* et blafarde éclairait seule tous les objets de la terre, de la mer et des cieux. (B. de St-P.) C'était un grand homme, sec, *olivâtre*, aux yeux enfoncés et aux sourcils noirs. (Id.)

— Substantiv. *L'olivâtre*. Couleur tirant sur l'olivâtre.

* **OLIVE**. s. f. (ét. lat., *oliva*, même signif.). Botan. Fruit de l'olivier. L'olive est un fruit charnu, ovale, dont le centre est occupé par un noyau dur et ligneux, qui renferme une amande. Sa chair, ferme et verte avant sa maturité, mollit et se couvre d'une pellicule noire en mûrissant ; c'est alors qu'on passe l'olive au moulin et à la presse pour en extraire l'huile. Les olives vertes qu'on mange en nature n'ont point atteint leur dernier degré de maturité. C'est en les faisant macérer dans une saumure avec diverses plantes aromatiques, souvent après les avoir laissées d'abord quelque temps dans une eau alcaline, qu'on corrige leur saveur amère et désagreable. Elles deviennent par cette préparation un aliment qui plait assez au goût, mais qui n'est ni bien nourrissant ni facile à digérer. L'huile d'olive est la plus estimée de toutes pour les usages alimentaires ; elle fait depuis les temps les plus anciens l'objet d'un commerce important. Elle sert aussi à la fabrication du savon, à l'éclairage et à diverses branches de l'économie et des arts. L'*olive* paraît avec distinction sur nos tables, ou elle contribue à la variété des mets et stimule l'appétit. (Loiseleur-Deslongchamps.) Et l'*olive* onctueuse répandait ses flots d'or. (Millev.) De l'arbre de Pallas il recueille l'*olive*. (Delille.) Il faut cueillir les *olives* un peu avant leur maturité complète lorsqu'on veut avoir de l'huile fine. (Mme de Genlis.)

— *Olives vertes*. Olives conservées dans la saumure. || *Olives noires*. Olives cueillies très mûres et conservées dans l'huile.

— Ce mot se prend dans le langage poétique pour Olivier. L'*olive* est le symbole de la paix. (Acad.) Mahomet marche en maître et l'*olive* à la main. Voit. Ses mains joignent l'*olive* aux lauriers triomphants. (Id.)

Suivi de peu des siens, il arrive au palais,
Et présente à Ceyx l'olive de la paix. (DE ST-ANGE.)

— Se dit aussi pour Huile d'olive.

Aujourd'hui, m'a-t-on dit, les compagnons de gloire,
Trop heureux ! le pressaient entre leurs bras glissants,
Et l'*olive* a coulé sur les membres luisants. (A. CHÉN.)

— Ce qui a la forme d'une olive. Boutons tournés en olive. Bouton en olive.

— *Couleur d'olive*. Couleur d'un vert jaunâtre.

— Anat. Nom donné à deux éminences blanchâtres et ovales, situées à la face antérieure de la moelle allongée et d'où partent des tubes nerveux qui se dirigent dans différentes directions.

— Architect. Ornement en forme de grains oblongs et ovales, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

— Échin. *Olives pétrifiées*. Nom sous lequel des auteurs anciens ont décrit des pointes d'oursins fossiles, dont la forme a quelque rapport avec celle des olives.

— Hist. sainte. *Jardin des Olives*. V. OLIVIER.

— Mar. *Poulie à olive*. Poulie allongée employée pour l'artillerie.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, famille des enroulés, établi pour dix espèces fossiles des terrains tertiaires, et plus de quatre-vingts espèces actuelles habitant les mers des régions chaudes, où elles vivent de mollusques inférieurs qu'elles cherchent dans le sable.

— OLIVE. s. m. Couleur olive. Olive clair. Olive foncé. Pour obtenir des *olives*, il suffit d'ajouter au mordant plus ou moins d'acetate de fer, suivant la nuance qu'on veut avoir. (Robiquet.)

— Ornith. Nom vulgaire du bruant de Saint-Domingue et de la petite outarde.

— OLIVE. adj. 2 g. Qui est de la même couleur que l'olive. Couleur olive. Drap de couleur *olive*. (Acad.)

OLIVE (Pierre-Jean). Cordelier, né à Sérignan dans le diocèse de Beziers, 1247-1298, se signala en prêchant la pauvreté aux moines ; après sa mort, il fut déclaré hérétique ; son corps, déterré, fut livré aux flammes. Son *Panegyrique de la Vierge Marie* fut condamné par Nicolas IV, comme tendant à diviniser la Mère de Jesus.

OLIVÉNITE. s. f. Minér. Cuivre arséniaté naturel, de couleur olive, trouvé en Angleterre et en Bohême.

OLIVER. v. a. Ire conj. Faire la cueillette les olives. Oliver un champ.

— Absol. On olive tard cette année.

OLIVERIE. s. f. Fabrique d'huile d'olives.

OLIVÉRIE. s. f. (d'*Olivier*, nom pr.). Bot. Genre d'ombellifères smyrnees, établi pour des herbes d'Orient.

OLIVERT. s. m. Ornith. Espèce de fauvette ainsi nommée à cause de la teinte de ses plumes.

OLIVET. s. m. (rad. *olive*). Ornith. Espèce le tangara, rencontre en Guyane.

— Hist. relig. *Ordre du Mont-Olivet*. V. OLIVETAIN.

— Vitic. Variété de raisin à grains allongés.

OLIVET. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. d'Orleans (Loiret). Vins, fromages renommés ; 3,700 hab.

OLIVET (Pierre-Joseph THOULIER, abbé d'). Littérateur, né à Salins, 1682-1768, membre de l'Académie française, a donné des traductions, une prosodie, une grammaire, et a travaillé avec ardeur au *Dictionnaire* de l'Académie. On lui doit une *Histoire de l'Académie française*.

OLIVETAIN. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux, fondé en 1319, par un noble sennois, Bernard Ptolomée. On appelait aussi les olivétains *freres du Mont-Olivet*.

OLIVÉTAN (Pierre-Robert). Hérésiarque, né à Noyon, était parent de Calvin, propagea la réforme en Suisse, traduisit la Bible en français, et mourut à Ferrare en 1538.

* **OLIVÉTE**. s. f. (radic. *olive*). Bot. Un des noms du pavot ou œillette qui fournit de l'huile.

OLIVETIER. s. m. Moll. Nom ancien des parties molles de la coquille appelée olive.

OLIVETTE. s. f. Champ planté d'oliviers.

— Joaill. Nom donné à des perles fausses ordinairement blanches dont on fait commerce avec les negres de l'Afrique.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson de la Chine.

— Vitic. Cépage qui donne des raisins dont le grain ressemble à l'olive.

* **OLIVETTES**. s. f. pl. Chorég. Espèce de danse en usage chez les Provençaux, après qu'ils ont cueilli les olives, et qui est dansée par trois personnes qui courent les unes après les autres en serpentant autour de trois oliviers.

OLIVEUR, EUSE. s. Personne employée à la cueillette des olives.

OLIVIE. s. f. (d'*Olivi*, nom pr.). Bot. Genre d'algues rangé autrefois parmi les polypiers. || Syn. de CHLOROCOQUE.

* **OLIVIER**. s. m. (rad. *olive*). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des oléacées, comprenant des arbres ou de grands arbrisseaux à feuilles entières, toujours vertes, à fleurs petites, disposées en grappes ou en panicule axillaire ou terminale. L'olivier est un des arbres les plus précieux que la nature ait donnés à l'homme. Ses fruits fournissent l'huile dite *huile d'olive*, qui fut longtemps la seule connue, et que la plupart des peuples de l'antiquité employaient dans les cérémonies de la religion. On connaît aujourd'hui seize ou dix-sept espèces d'oliviers, dont les principales sont : l'olivier du Cap, l'olivier

Olivier : *a*, grappe de fleurs ; *b*, rameau et fruits ; *c*, fleur grossie.

échancré, l'olivier d'Amérique, l'olivier élevé, l'olivier odorant, l'olivier noir, l'olivier d'Europe, ou absol. l'olivier. La nature avait déjà donné l'*olivier* aux animaux ; mais l'intelligence qui apprit aux Athéniens à préparer son fruit fut la Minerve qui en fit présent aux hommes. (B. de St-P.)

Un aride *olivier*, surpassant ces prodiges,
Des éclats d'un vieux tronc pousse de jeunes tiges.
(DELILLE.)

— *Olivier bâtard*. Nom vulgaire du daphnoï. || *Olivier de Bohême*. Le chalef à feuilles étroites. || *Olivier de marais*. Espèce de nyssa. || *Olivier de montagne*. Le simplociue de la Martinique. || *Olivier nain*. La camelee. || *Olivier des negres*. Le caimitier. || *Olivier sauvage*. Le chalef et le filaria.

— Arg. *Olivier de savetier*. Navet.

— Myth. L'olivier joue un rôle important dans la mythologie grecque et romaine. Chez les Grecs, on en faisait les couronnes dont on parait le front des generaux victorieux ; il était aussi le symbole de la paix ; les suppliants portaient une branche d'olivier, et c'était avec cet emblème qu'ils imploraient la générosité du vainqueur. Chez les Romains, qui ne l'employaient à aucun usage profane, il était réservé aux autels, et son bois ne servait qu'au feu des sacrifices. || On fait encore de fréquentes allusions au sens symbolique de l'olivier chez les anciens. La République pouvait, sans crainte pour sa dignité, se présenter *l'olivier* de paix à la main. (Thiers.)

— Comm. *Gomme d'olivier*. Substance d'une nature particulière que l'olivier, à certaines époques, laisse echapper des fentes de son écorce.

— Géogr. *Montagne des Oliviers*. Montagne de la Judée, située à l'orient de Jerusalem, dont elle est séparée par le torrent de Cedron et la vallée de Josaphat. C'est sur cette montagne que Jesus-Christ, trahi par Judas, fut livré aux soldats. On dit aussi *Jardin des Oliviers* et *Jardin des Olives*.

OLIVIER (François). Jurisconsulte, né à Paris, 1497-1560, parvint à la dignité de chancelier sous les rois François Ier, Henri II et François II. Parmi ses sages ordonnances, celles qui sévirent contre le luxe (lois somptuaires) déplorent tellement à Diane de Poitiers, qu'elle obtint de Henri II la disgrâce du chancelier.

— OLIVIER (Guillaume-Antoine). Naturaliste, né aux Arcs près de Toulon, 1756-1814, explora le Levant, publia son *Entomologie* et le recit de son *Voyage dans l'empire ottoman, l'Égypte et la Perse*.

OLIVIFORME. adj. 2 g. Qui a la forme d'une olive.

OLIVILE. s. f. Chim. Matière organique obtenue en traitant par l'éther la racine d'olivier pulvérisée.

OLIVINE. s. f. (rad. *olive*). Minér. Péridot granuliforme.

— Chim. Produit obtenu de la salicine traitée par l'acide sulfurique concentré.

OLIVIRUTINE. s. f. (d'*olive*, et de *rutine*). Chim. Solution d'olivile concentrée dans laquelle on a versé de l'acide sulfurique aussi concentré.

OLIVITE. s. f. Chim. Principe encore mal connu renfermé dans l'olive au moment où elle approche de la maturité.

OLIVOTTE. s. m. Vitic. Variété de raisin du midi de la France.

OLKEGAN. Musicien contemporain de Rabelais.

* **OLLAIRE**. adj. 2 g. (du lat. *olla*, marmite). Bot. Qui a la forme, l'apparence d'une marmite.

— Minér. *Pierres ollaires*. Pierres douces et savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter, de se travailler aisément et de prendre au tour la forme qu'on veut leur donner.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

*** OLLA-PODRIDA**, s. f. (mots espagnols qui signifient *pot pourri*). Art culin. Mets national de l'Espagne, consistant en un assaisonnement de plusieurs viandes ensemble. Nous revînmes, mon secretaire et moi, dans la salle où etait dressee une table sur laquelle etaient deux couverts : nous nous y assimes, et dans le moment on nous servit une *olla-podrida* si délicieuse, que nous plaignîmes l'archevêque de Valence de n'avoir plus le cuisinier qui l'avait faite. (Le Sage.) On dit aussi *olle*.

— Fig. Toute sorte de mélanges sans liaison. Son style ressemble a celui d'un maître d'hôtel, et chacun de ses feuilletons est une *olla-podrida* ou le diable ne reconnait pas ses petits. (J. Janin.)

OLLE, s. f. Syn. d'OLE.

OLLICULE, s. f. (dim. du lat. *olla*, marmite). Arachn. Genre d'acariens dont les caracteres sont encore mediocres.

OLLIER, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui pretendait que la charité chrétienne faisait un devoir de vivre dans les réjouissances perpetuelles et de s'adonner aux plaisirs des sens.

OLLIERGUES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Ambert (Puy-de-Dôme), sur la Dore. Toiles; 2,200 hab.

OLLIOULES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulon (Var). Gorge pittoresque, dite *Vaux d'Ollioules*. Vins, huile, fruits; 3,500 hab.

OLLOCK, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitee sur la côte de Coromandel et valant 1 decilitre 72.

OLLURE, s. f. Techn. Gros tablier de mégissier.

OLMÉDIE, s. f. (d'*Olmedo*, n. pr.). Bot. Genre d'artocarpees, etabli pour des arbres du Perou.

OLMEDO, Géogr. Bourg d'Espagne, dans la province de Vailadolid. Eaux-de-vie, toiles, briqueteries, poterie. Commerce d'huile et de bétail. Les cortes s'y sont plusieurs fois reunies jadis; 2,300 hab.

OLMETO, Geogr. Ch.-l de cant. de l'arr. de Sartene (Corse). Bains sulfureux; 1,900 h.

OLMI-CAPPELLA, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Calvi (Corse, ; 900 hab.

OLMO (Joseph-Vincent), Archeologue espagnol, ne a Valence, 1611-1696, a laisse une relation tres curieuse de l'auto-da-fé de 1680, qui eut lieu en presence du roi Charles II et de la reine. On lui doit encore *Litologia ; Nueva Descripcion del orbe de la tierra*.

OLMÜTZ, Geogr. Ville fortifiée et ancienne capitale de la Moravie (États autrichiens), l'*Holomouc* des Moraves, sur la March, a 65 kil. N.-E. de Brunn; 16,000 hab.

OLNE, Geogr. Comm. de la province et à 16 kil. de Liege (Belgique). Pierres calcaires, fours a chaux; fabriques de draps et de canons de fusil; 3,000 hab.

OLOCARPHE, s. f. Bot. Syn. d'HÉMIZONIE.

OLOFFÉE, s. f. Mar. V. AULOFFÉE.

*** OLOGRAPHE**, adj. m. (et. gr., ὅλος, entier; γράφω, j'ecris). Prat. Qui est écrit entierement de la main de l'auteur, du testateur. Testament olographe.

OLOGRAPHIE, s. f. (rad. *olographe*). Prat. Acte ecrit entierement de la main du testateur.

OLOGRAPHIÉ, ÉE, part. pass. du v. Olographier. S'empl. adjectiv. Piece olographiee.

OLOGRAPHIER v. a. Ire conj. (rad. *olographe*). Prat. Ecrire de sa main un testament.

OLONA, Géogr. Riviere de l'Italie, affluent de gauche du Pô, traverse Milan, ville qui, sous l'empire français, fut le chef-lieu du departement italien d'*Olona*.

OLONETZ ou **OLONÈZE**, Geogr. Ville de la Russie d'Europe, sur l'Olonka, a 160 kil. S. de Petrozavodsk; 8,000 hab. — Le gouvernement d'*Olonetz* a pour chef lieu *Petrozavodsk*. Il a 148,760 kil. carres, et environ 320,000 hab. Région froide, peu fertile, marecageuse et boisee.

OLONIER, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arboustier.

OLONNAIS (Jean-David NAU, dit L'). Le plus fameux et le plus intrepide de nos flibustiers, né aux Sables-d'Olonne, 1630-1671. De l'île de la Tortue, il se lança sur les Espagnols, dont il devint la terreur et le fleau.

OLONNE, s. f. (d'*Olonne*, n. géogr.). Comm. Espece de toile forte qui se fabrique en Bretagne et dont on fait des voiles pour les vaisseaux.

OLONNE, Geogr. Comm. du cant. et de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendee,. Toiles pour voiles : 2,600 hab.

— OLONNE (Les Sables-d'). V. SABLES-D'OLONNE (Les).

OLONZAC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Pons (Herault); 2,500 hab.

OLOPÉTALE, s. m. Bot. Syn. de MONSONIE.

OLOPHLYCTIDE, s. f. (ét. gr., ὅλος, entier; φλυκτίς, vesicule). Pathol. Herpes simple.

OLOR, s. m. (mot lat. signif. *cygne*). Ornith. Genre etabli pour le cygne sauvage.

— Astron. anc. Constellation du Cygne, que Jupiter plaça au ciel en memoire de Leda.

OLORON-SAINTE-MARIE, Geogr. Ch.-l. d'arr. du dep. des Basses-Pyrenees, a 32 kilom. S.-O. de Pau, au confluent des gaves d'Ossau et d'Aspe, qui forment le gave d'Oloron. Filatures de laines, bonneterie de Bearn, commerce de peaux de moutons et de chevaux; 9,100 hab.

OLOZAGA (Don Salustiano). Avocat, né à Logroño, 1803-1873, fut force de se réfugier en France. Député aux cortes pendant la régence de Christine, il devint le chef de l'opposition monarchique en 1836, et prit une part considerable à la constitution de 1837. Il fit ombrage a Espartero, et fut nommé ambassadeur en France, 1840-1843. Après la majorite d'Isabelle II, il forma un ministere nouveau, mais dut fuir en Portugal, puis en Angleterre. Rappele en Espagne en 1847, il se mit a la tête du parti progressiste; en 1851, Espartero lui rendit l'ambassade de France; il fut le principal auteur de la constitution de 1855; mais la contre-révolution de juillet 1856 le relegua au second plan. Il adhera a la revolution de 1868, fut de nouveau ambassadeur à Paris, et prit une part active aux resolutions qui donnerent le trône au roi Amedee. Il resta ambassadeur en France jusqu'aux dernieres révolutions d'Espagne et mourut a Enghien, pres de Paris.

OLRUPPE, s. f. Ichtyol. Espèce d'anguille que l'on prend dans l'Elbe.

OLSENE, Geogr. Commune de la Flandre orientale (Belgique), a 25 kil. de Gand; 2,100 habitants.

OLT'S SEEDLING, s. m. (pr. *olt-cid-ling ; de Olt*, n. pr., et de l'angl. *seedling*, plant). Hortic. Variété de poire.

OLUM, s. m. (pr. *o-lomm*). Abri creusé en terre et servant à garantir les chevres qui passent l'hiver dans les montagnes, en Roumanie.

OLURIS, s. m. (pr. *o-lu-riss ;* ét. gr., ὅλος, complet; οὐρά, queue). Arachn. Genre d'acariens dont les caracteres n'ont pas encore ete publies.

OLWER, s. m. Vitic. Variété de vigne des bords du Rhin.

*** OLYMPE**, s. m. (de *Olympe*, n. géogr.). Le ciel, le séjour des dieux du paganisme ancien. Le palais de l'Olympe. Les dieux de l'Olympe. Les voûtes de l'Olympe. Tout l'*Olympe* est rempli de heros amoureux. (Volt.) Cinq zones de l'*Olympe* embrassent le contour. (Del.)

— En parlant des divinites du paganisme, les poetes prennent, par métonymie, l'Olympe pour les dieux mêmes.

> Jadis l'*Olympe* et le Parnasse
> Etaient freres et bons amis. (LA FONTAINE.)
> Si vous aviez l'ame assez bonne
> Pour être ma Venus, sous un ombrage frais,
> Je serais content, et j'aurais
> Tout l'*Olympe* en votre personne. (PANARD.)

— Poetiq. Le ciel, le jour s'approche et l'*Olympe* blanchit. (Rac., || Le séjour des bienheureux.

— Fig. Lieu de delices.

— Par extens. Ensemble de personnes influentes. Camors, sans occuper encore dans l'*olympe* de la mode le rang qu'il devait y tenir un jour, y pouvait deja passer pour un demi-dieu. (O. Feuillet.)

— S'est dit pour Montagne quelconque. Il part quelquefois de cet *olympe* de neige un vent terrible qui aveugle les hommes et les animaux. (Voltaire.)

OLYMPE, Geogr. Montagne de Grèce, entre la Macédoine et la Thessalie; sur l'un de ses sommets, haut de 2,975 mètres, les Grecs plaçaient la demeure des dieux. Auj. *Lacha*. || Un autre *Olympe* etait en Asie Mineure, entre la Phrygie et la Mysie.

OLYMPIA, Astron. La 59e planète télescopique, découverte le 12 septembre 1860 par M. Chacornac.

*** OLYMPIADE**, s. f. (du gr. ὀλυμπιάς, même signif.). Chron. Date chronologique chez les Grecs, equivalant a quatre de nos années. L'olympiade s'ouvrait et se fermait par les jeux Olympiques : de la son nom. La première olympiade remonte a 776 av. J.-C., et commençait au solstice d'été; c'est celle ou Chorebus fut vainqueur a la course du stade. La derniere, la 293e, va jusqu'a l'an 392 ap. J.-C.

— Fam. Il me semble vous voir avec votre visage de plenipotentiaire me reprocher encore mes *olympiades*. (Voiture.)

— Myth. gr. Nom donné par Hésiode aux Muses parce qu'elles habiterent primitivement l'Olympe.

OLYMPIADE ou **OLYMPE** (Sainte). Épouse de Nebride, préfet de Constantinople, qui mena une vie exemplaire, et dont la fête est celebrée le 17 decembre; elle vécut de 368 à 419. On celebre aussi, le 12 janvier, la fête d'une autre sainte Olympe.

OLYMPIAS, Fille de Néoptolème II, roi d'Epire, épouse de Philippe, roi de Macédoine, et mere d'Alexandre, dit *le Grand*, fut repudiee par Philippe, qui épousa Cleopâtre. A la mort du roi, à laquelle on soupçonne qu'elle contribua, elle quitta l'Épire, ou elle s'etait retiree, et fit périr Cleopâtre. Du vivant d'Alexandre, elle agita la Macédoine et intrigua contre le régent Antipater; six ans après la mort de son fils, son ambition la poussa à faire assassiner Philippe Arrhidee et sa femme Eurydice. Mais bientôt Cassandre l'assiegea dans Pydna, et la laissa égorger par les parents de ses victimes, 316 av. J.-C.

OLYMPIE, s. f. Bot. Syn. de MILLE-PERTUIS.

OLYMPIE, Géogr. anc. Ville située près de Pise (Élide), sur l'Alphée, où se tenaient les jeux Olympiques, en l'honneur de *Zeus* (Jupiter) olympyque. Auj. *Miroka*.

*** OLYMPIEN, ENNE**, adj. Géogr. anc. Qui appartient a Olympie ou à ses habitants.

— Se dit des douze divinites de l'Olympe. Les dieux olympiens. Les divinites olympiennes. Le temple de Jupiter *Olympien*. (Acad.)

— Néol. Majestueux, imposant. Front olympien. Regard olympien.

— Substantiv. Les *olympiens* immortels qui l'habitent n'ont pas soulfert. (V. Hugo.)

OLYMPIENNEMENT, adv. (radic. *olympien*). A la façon des dieux de l'Olympe. L'apanage des dieux immortels et bienheureux qui rient *olympiennement* tout leur soûl pendant les loisirs de l'éternité... (Th. Gaut.)

OLYMPIODORE, Philosophe grec, de l'école néo-platonicienne d'Alexandrie, vécut au VIe siecle. Il a laissé une *Vie de Platon* et des *Commentaires sur le premier Alcibiade*, sur *le Phedon*, sur *le Gorgias*, sur *le Phlebe*.

OLYMPIONIQUE, s. m. (ét. gr., Ὀλυμπία, Olympie; νικάω, je suis victorieux). Athlète couronne aux jeux Olympiques. Les villes auxquelles ils appartenaient les comblaient d'honneurs et de recompenses.

*** OLYMPIQUE**, adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient a la ville d'Olympie. || *Jeux Olympiques*. Fêtes nationales des Grecs, célebrees à Olympie, instituees, dit-on, par Hercule, reprises sous Pelops, puis sous le législateur Iphitus (d'Elide), 884 avant J.-C., enfin definitivement constituees en 776. Ces jeux etaient célèbres de quatre ans en quatre ans et duraient cinq jours, pendant lesquels avaient lieu les courses de chevaux et de chars, les luttes du pancrace et du pentathle. Tous les Grecs y étaient admis, à l'exclusion des etrangers. Les Eleens en avaient l'administration.

— Qui a rapport à ces jeux. Je puis dresser au char les coursiers *olympiques*. (A. Chenier.)

— *Couronne olympique*. Celle qu'on decernait aux vainqueurs dans les jeux Olympiques.

— Anc. phys. *Feu olympique*. Nom donné aux rayons solaires concentrés à l'aide d'un miroir ardent.

OLYMPIQUE, s. f. Philol. Se dit de la première partie des *Odes* de Pindare. La première, la deuxieme Olympique. Les *Olympiques* de Pindare. (Acad.)

OLYMPUS Célèbre musicien, d'origine phrygienne, vécut, dit-on, dans le VIIe siecle av. J.-C.

OLYNTHE, Géogr. anc. Ville de Chalcidique, sur le golfe Toronaique, colonisée par les Atheniens, 430 av. J.-C., et devenue la metropole de 30 villes environnantes.

OLYNTHIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Olynthe.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— OLYNTHIENNES, s. f. pl. Philol. Discours que Démosthène prononça pour déterminer les Athéniens a secourir la ville d'Olynthe, assiegée par Philippe. || Se dit aussi au singulier. La première, la deuxieme, la troisième Olynthienne.

OLYNTHOLITHE, s. f. (étym. gr., ὄλυνθος, figue sauvage; λίθος, pierre). Miner. Espece de grossulaire.

OLYRE, s. f. (et. gr., ὄλυρα, épeautre). Bot. Genre de graminées paniceas, etabli pour des espèces qui croissent sous le tropique américain.

OM, Géogr. Rivière de la Sibérie, dans le gouvernement de Tomsk, se jette dans l'Irtysch à Omsk; cours de 850 kil.

OMACANTHE, s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; ἄκανθα, epine). Entom. Syn. de PÉTROGNATHE.

OMACÉPHALE, s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; κεφαλή, tête). Terat. Monstre qui a une tête mal conformee et qui manque de bras.

OMACÉPHALIE, s. f. Térat. Monstruosité qui caractérise les omacephales.

OMACÉPHALIEN, ENNE, adj. Térat. Se dit des monstres par omacephalie.

OMACÉPHALIQUE, adj. 2 g. Térat. Qui a rapport à l'omacéphalie.

OMADIE, s. f. (ét. gr., ὠμάδιος, qui mange de la chair crue). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour cinq espèces de Java, de Ceylan et du Sénégal.

OMADIUS, adj. m. (du gr. ὠμάδιος, qui mange de la chair crue). Myth. gr. Surnom de Bacchus à Chio.

OMAGRE, s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; ἄγρα, proie). Pathol. Goutte qui attaque l'épaule.

OMAHA, Géogr. Capitale de l'État de Nebraska (États-Unis), sur le Missouri; 31,000 h.

OMALANTHE, s. m. (ét. gr., ὁμαλός, uni; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. d'HOMALOTE. || Genre d'euphorbiacees hippomanees, établi pour des arbrisseaux d'Asie et d'Australie.

OMALE, s. f. (ét. gr., ὁμαλός, uni). Entom. Syn. de HETHYLE et de LEJA.

OMALGIE, s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur à l'épaule.

OMALIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *omalion ;* gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble a l'omalion. || OMALIDES, s. m. pl. Quatrieme tribu de coleopteres ayant pour type le genre omalion.

OMALIE, s. f. (étym. gr., ὁμαλός, uni). Bot. Syn. de LESKÉE.

— Entom. Syn. d'OMALION.

OMALINIEN, ENNE, adj. Entom. Qui ressemble a l'omalion. || OMALINIENS, s. m. pl. Treizieme tribu des coleoptères pentameres brachelytres comprenant onze genres.

OMALION, s. m. (ét. gr., ὁμαλίζω, j'aplanis). Entom. Genre de coleoptères pentameres, famille des brachelytres, établi pour trente-cinq espèces, la plupart trouvées en Europe, où elles vivent dans les bois et les lieux humides.

OMALISE, s. m. (ét. gr., ὁμαλίζω, j'aplanis). Entom. Genre de coleopteres pentameres, famille des malacodermes, tribu des lycusites, établi pour deux especes europeennes et une des États-Unis.

OMALODE, s. m. (ét. gr., ὁμαλός, uni). Entom. Genre de coléopteres pentamères, famille des clavicornes, tribu des histeroïdes, établi pour une douzaine d'espèces américaines.

OMALOGASTRE, s. m. (étym. gr., ὁμαλός, aplati; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athericeres, tribu des muscides, établi pour quatre espèces françaises.

OMALOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat; εἶδος, forme). Entom. Qui a le corps deprime. || OMALOIDES, s. m. pl. Famille de coléoptères comprenant ceux dont le corps est tres déprimé.

OMALOPLIE, s. f. (ét. gr., ὁμαλός, aplati; ὄπλη, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabeides phyllophages, établi pour cinquante espèces répandues sur tous les points du globe.

OMALOPODE, adj. 2 g. (étym. gr., ὁμαλός, plat; πούς, ποδός, pied). Entom. Dont les pattes et les cuisses sont tres aplaties. || OMALOPODES, s. m. pl. Famille de coléoptères, comprenant ceux qui ont les pattes et les cuisses tres aplaties.

OMALOPTÈRE, adj. 2 g. Entom. Syn. d'HOMALOPTÈRE.

OMALORHAMPHE, adj. 2 g. (étym. gr., ὁμαλός, plat; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec large et plat a sa base. || OMALORHAMPHES, s. m. pl. Famille de passereaux comprenant les oiseaux a bec large et plat à sa base.

OMALOSOME, adj. 2 g. (pr. *o-ma-lo-zome ;* ét. gr., ὁμαλός, plat; σῶμα, corps). Qui a le corps aplati.

— OMALOSOME, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour cinq especes de Madagascar et d'Australie.

— OMALOSOME, s. f. Arachn. Genre d'aranéides. || OMALOSOMES, s. f. pl. Famille d'arachnides ayant pour type le genre omalosome.

OMAMAO, s. m. Ornith. Espèce de gobemouches de Tahiti.

OMÂN, Géogr. Région au S.-E. de l'Arabie, entre les caps Raz-el-Hâd et Raz Mocendon, touchant au golfe Persique et à la mer d'Omân. L'intérieur est une région montueuse, fertile et peuplee. Elle renferme plusieurs Etats, entre autres l'imamat de Mascate ou royaume d'*Omân*, qui comprend l'Omân proprement dit, le Katar, les îles Bahrein; une partie du littoral de la Perse, les îles de Kischm et d'Ormuz; la partie occidentale des côtes du Beloutchistan. Les villes principales sont : Mascate, Matrah, Omân ou Sohar, Sharjah, Nezveh, Bostak.

— OMÂN ou SOHAR. Ville d'Arabie, qui donne son nom a la région, et à 220 kil. N.-E. de Mascate. Port fréquente sur la mer d'Omân.

— OMÂN (Mer d'). Nom que prend la mer des Indes sur les côtes de l'Arabie.

OMAR (Abou-Hafssah-Ibn-al-Khattab). Successeur d'Abou-Bekr et deuxième calife des Musulmans, régna de 634 à 644. Homme austere, croyant ardent, sévère justicier, intrépide guerrier, Omar conquit la Syrie, la Perse, l'Égypte; Jérusalem lui ouvrit ses portes. Il périt à 65 ans sous le poignard d'un esclave perse de la secte des mages. || OMAR II. Huitième calife ommiade, succeda a Soliman, et régna de 717 à 719.

OMARE, s. m. (ét. gr., ὁμαρής, qui vit en troupe). Ichtyol. Nom particulier à une espèce du genre sciene.

OMARTHROCACE, s. f. (étym. gr., ὦμος, épaule; ἄρθρον, articulation; κακία, vice). Pathol. Carie de l'articulation de l'épaule.

OMASÉE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des feroniens, établi pour cinquante espèces propres à l'Europe et à l'Amerique septentrionale.

OMASPIDE, s. f. (étym. gr., ὦμος, épaule; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour quelques espèces dont le type est originaire de la Guyane.

OMASUS, OMASUM, s. m. (pr. *o-ma-zuss, o-ma-zomm ;* mot latin signif. *tripes de bœuf*). Zool. Ventricule des animaux ruminants.

OMBAY Géogr. Une des îles de la Sonde (Océanie), au N. de Timor. Elle a 90 kil. sur 35.

OMBELLACÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. d'OMBELLIFÈRE.

*** OMBELLE**, s. f. (du lat. *umbella*, parasol). Bot. Assemblage de fleurs dont les pédon-

cules, d'une longueur à peu près égale, naissent d'un même point, comme les rayons qui soutiennent un parasol. Ombelle simple. Ombelle composée. Ombelle involucrée. La carotte et le sureau ont des fleurs en ombelle. || *Ombelles partielles*. Parties d'une ombelle qui se trouvent sur le même pédoncule.

— A été employé pour Ombrelle. Cent mille spectateurs, les uns voilés d'un pan de leur robe, les autres portant sur la tête une *ombelle*, étaient répandus sur les gradins. (Chateaubriand.)

— Antiq. gr. Parasol employé dans les cérémonies religieuses.

— Blas. Espèce de parasol que le doge de Venise mettait sur ses armes, en vertu d'une concession accordée par le pape Alexandre III.

— Typogr. Nom donné autrefois dans les imprimeries à une sorte d'astérisque.

OMBELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé en ombelle.

OMBELLICOLE. adj. 2 g. (et. lat., *umbella*, parasol; *colo*, j'habite). Entom. Se dit de quelques espèces d'araignées qui disposent leurs toiles en forme d'ombelle.

* **OMBELLIFÈRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *umbella*, ombelle; *fero*, je porte). Bot. Qui porte une ombelle.

Ombellifères : Angélique. *a*, fruits; *b*, rameau floral.

— **OMBELLIFÈRES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines épigynes, regardée comme l'une des plus naturelles, remarquable par la disposition de ses fleurs en parasol. Beaucoup de plantes de cette famille sont employées en médecine. Les *ombellifères* se présentent au soleil sous les mêmes aspects que les fleurs radiées. (B. de St-P.)

— Au singulier. Une *ombellifère*. (Acad.) Cependant j'ose douter, lisant comme vous savez faire, qu'après une ou deux lectures de ma lettre, une *ombellifère* en fleurs échappe à votre esprit en frappant vos yeux. (J. J. Rouss.)

OMBELLIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *umbella*, ombelle; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en forme d'ombelle.

OMBELLIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *umbella* ombelle; *forma*, forme). Botan. Qui a la forme d'une ombelle ou à peu près.

OMBELLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'essence de fenouil par un mélange de bichromate de potasse, d'acide sulfurique et d'eau.

OMBELLULAIRE. s. f. (du lat. *umbella*, parasol). Zooph. Genre de polypes alcyoniens, voisins des pennatules, dont l'espèce type a été pêchée non loin des côtes du Groenland.

OMBELLULE. s. f. (dim. d'*ombelle*). Bot. Nom donné aux ombelles partielles dont la réunion forme une ombelle entière.

OMBELLULÉ, E E. adj. Bot. Qui est disposé en ombellule.

OMBELLULIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *ombellule*; lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte une ombellule.

* **OMBILIC**. s. m. (étym. lat., *umbilicus*, même signif.). Anat. Cicatrice arrondie, plus ou moins enfoncée, qui, chez les mammifères, résulte de l'oblitération de l'ouverture qui livrait passage aux différentes parties du cordon. Elle est formée par quatre plans de fibres qui s'entre-croisent par leurs extrémités. Syn. de NOMBRIL.

— Fig. Nous croyons volontiers, comme les Thébains, être le centre ou l'*ombilic* de la terre. (E. Quinet.)

— Bot. Syn. de HILE. || Enfoncement qui se trouve à l'une ou à l'autre extrémité de certains fruits. La poire n'a qu'un ombilic, la pomme en a deux. || Petite élévation qui se trouve au milieu du chapeau de certains champignons. || Petite dépression ou élévation qui se trouve au milieu d'une surface végétale quelconque. Tubercules très noirs, à rebord, ayant en outre un *ombilic* proéminent, et souvent quelques rides en spirale sur leur disque. (Ramond.) || Genre de crassulacées dont l'espèce type est appelée *nombril de Vénus*.

— Géom. Point d'une surface courbe pour lequel les rayons de courbure de toutes les sections normales sont égaux entre eux.

— Moll. Enfoncement conique, de la base au sommet, qu'on aperçoit dans les coquilles spirales.

— Ornith. Orifice intérieur du tube des plumes, par lequel pénètre le bulbe.

OMBILICAIRE. adj. 2 g. (rad. *ombilic*). Moll. Qui est ombilique. Se dit en parlant d'une coquille.

— OMBILICAIRE. s. f. Bot. Genre de lichens de la tribu des pyxinées, croissant vers les régions polaires ou sur les montagnes perpétuellement couvertes de neige.

* **OMBILICAL, ALE**. adj. Anat. Qui a rapport à l'ombilic. Région ombilicale. Vésicule ombilicale. Vaisseaux ombilicaux. Hernie ombilicale. Anneau ombilical. Veines, artères ombilicales.

— *Anneau ombilical*. Anneau qui ferme l'ouverture de l'ombilic après la chute du cordon ombilical. | *Cordon ombilical*. Faisceau vasculaire qui, du placenta, s'étend jusqu'à l'ombilic du fœtus et porte à celui-ci la matière de la nutrition. || *Vésicule ombilicale*. Organe qui, dans l'embryon, continue l'intestin rudimentaire.

— Par extens. Ce bouton était rond et commençait à faire apercevoir la dépression *ombilicale* du centre. (Hallé.)

— Bot. *Cordon ombilical*. Partie qui unit la graine à la plante mère, et qui est adhérente au placenta. On a donné au cordon ombilical des végétaux les noms de *podosperme* et de *funicule*.

— Chir. *Hernie ombilicale*. Hernie produite par la sortie de l'intestin par l'anneau ombilical, ou dans son voisinage.

OMBILICARIÉ, EE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ombilicaire. || **OMBILICARIÉES**. s. f. pl. Groupe de lichens ayant pour type le genre ombilicaire.

OMBILICATION. s. f. (prou. *on-bi-li-ka-cion*; rad. *ombilic*). Pathol. Production de la dépression des pustules vaccinales et variolíques.

OMBILICIFORME. adj. 2 g. Qui a la forme d'un ombilic.

OMBILICO-MÉSENTÉRIQUE. adj. 2 g. Anat. Se dit des veines et des artères qui traversent l'ombilic du fœtus et se joignent aux vaisseaux du mésentère.

* **OMBILIQUÉ, ÉE**. adj. Hist. nat. Qui est en forme d'ombilic, qui a la forme de l'ombilic, ou qui est pourvu d'un ombilic.

— Bot. *Feuille ombiliquée*. Feuille fixée au pétiole par le milieu de sa surface, qui est un peu déprimée, et d'où les nervures divergent comme d'un centre commun.

OMBITE. adj. m. Géograph. S'est dit d'un nome de la Haute-Égypte qui avait pour capitale *Ombos*.

OMBLE. s. m. Ichtyol. Syn. d'OMBRE.

OMBON. s. m. (du lat. *umbo*, même signif.). Antiq. Bosse centrale d'un bouclier.

OMBONIE. s. f. (rad. *ombon*). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des anthéricères, établi pour une espèce brésilienne.

OMBRACULIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *umbraculum*, parasol; *ferre*, porter). Bot. Qui est couronné par huit ou dix feuilles en parasol d'une grandeur excessive.

OMBRACULIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *umbraculum*, parasol; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un parasol, d'une ombrelle. Champignon ombraculiforme.

* **OMBRAGE**. s. m. du lat. *umbra*, ombre. Assemblage des branches et des feuilles des arbres qui donnent de l'ombre. Vaste ombrage. Ombrage épais, agréable, frais, délicieux. Cet ombrage invite à se promener. Il me semble que sous les *ombrages* d'une forêt je suis oublié. (J.-J. Rouss.) Des arbres y présentent des *ombrages* impénétrables à la chaleur du jour. (Rayn.) Les arbres diminuent par leur *ombrage* la chaleur du soleil. (Buff.) Chaque couple d'amants cherche un asile sous les *ombrages* que la nature lui a préparés. (B. de St-P.) Les nuages abaissés entrent sous l'*ombrage* des bois. (Chateaub.) Des groupes mystérieux errent sous les *ombrages*. (Ger. de Nerval.)

Beau parc et beaux jardins qui, dans votre clôture,
Avez toujours des fleurs et des *ombrages* verts...
(MALHERBE.)

Où l'on voyait l'azur de la campagne humide,
Naissent des fleurs sans nombre et des *ombrages* verts.
(VOITURE.)

— Par anal. Absence de lumière, obscurité.

Et j'ai devant les yeux toujours quelque nuage
Qui m'offusque la vue et m'y jette un *ombrage*.
(CORNEILLE.)

Comme le jour des nuits efface les *ombrages*,
Ou comme le soleil dissipe les nuages,
(SENECE.)

— Fig. Défiance, soupçon. Donner de l'ombrage. Prendre de l'ombrage. Vivez, solennisez vos fêtes sans *ombrage*. (Rac.) Tout autre aurait pour moi pris les mêmes *ombrages*. (Id.) Les prélats d'illustre origine prirent *ombrage* de la popularité tumultueuse des curés. (L. Blanc.)

Et que de votre esprit les *ombrages* puissants
Forcent mon innocence à convaincre vos sens. (MOL.)

—*Mettre en ombrage*. S'est dit pour Inquiéter.

Grâces aux immortels, l'effort de mon courage
Et ma grandeur future ont mis Rome en *ombrage*
(CORNEILLE.)

— *Faire, porter ombrage*. Inquiéter. Un vizir au sultan fait toujours quelque *ombrage*. (Rac.) Il y a un moyen encore plus simple et plus sûr de diminuer à la fois les deux puissances qui vous font *ombrage* : c'est de rendre votre peuple heureux. (B. de St-P.)

— Au sens propre, *Faire ombrage*. Projeter une ombre qui nuit à l'ensemble d'une chose. Je fais jeter de grands arbres à bas parce qu'ils font *ombrage*. (Mme de Sév.)

S'est dit pour Apparence. Épicurus tient l'homme sage n'avoir du bonheur qu'en *ombrage* et similitude. (Montaigne.)

— Pathol. Nom donné vulgairement à une espèce d'albugo dans lequel la partie affectée de la cornée a encore une demi-transparence.

OMBRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ombrager. S'empl. adjectiv. Ces animaux aiment le bord des fleuves, les profondes vallées, les lieux *ombragés* et les terrains humides. (Buff.) Mais il y en a qui réussissent mieux dans les lieux un peu *ombragés* que partout ailleurs. B. de St-P.) Elle voulait tout revoir, les canaux *ombragés*, l'étang et sa grande eau morte. (De Goncourt.)

Libre d'envie et d'imposture,
Je parcours des forêts les détours *ombragés*.
(LEBRUN.)

— *Ombragé de*. Nous arrivâmes par un chemin assez rude, mais *ombragé* en quelques endroits de bois de lauriers. (Barth.) Les rives des fleuves sont *ombragées* de platanes et de saules d'Orient. (A. Martin.) D'un autre côté, des légions de poissons descendent du Nord, côtoient nos rivages et vont frayer dans les fleuves du Midi, *ombragés* de forêts. B. de St-Pierre.)

— Par extens. Et son feutre à grands poils *ombragé* d'un panache... (Boil.) Au milieu de cette multitude d'êtres divers, une créature presque céleste s'avance avec majesté : sa tête est *ombragée* d'une chevelure superbe. (A. Martin.) Un manteau de soie était jeté sur ses épaules, et sa tête était couverte d'un chapeau à petits bords, *ombragé* de plumes. Chateaub.) Chez certains peuples du Midi, le sourcil est *ombragé* de poils plus épais et d'une teinte naturellement plus rembrunie. Richer.)

Mais enfin ils ont vu le disque du soleil
Sortir moins radieux de l'orient vermeil,
Il était *ombragé* d'une vapeur légère. (ST-LAMBERT.)

— Fig. *Ombragés* en naissant des lauriers éternels. (M.-J. Chenier.

— *Ombragé par*. C'est une petite ville avec une place *ombragée* par de beaux arbres. (Rayn.) Sa maison est située sur le bord d'un canal, *ombragée* par des chênes plantés devant sa porte. B. de St-P.)

— Subst. L'Instruction sur les états d'oraison paraît un contraste du barbare, de l'obscur, de l'*ombragé* des Maximes des saints. (Saint-Simon.)

OMBRAGEANT. part. pres. du v. Ombrager. Qui ombrage. Des arbres touffus ombrageant une promenade.

OMBRAGEANT, ANTE. adj. Qui donne de l'ombrage. Le midi est souvent trop brûlant pendant l'été pour beaucoup de plantes et d'arbres, et en conséquence il est bon de diminuer la chaleur par des moyens *ombrageants*. (Rozier.)

OMBRAGEMENT. s. m. Action d'ombrager.

* **OMBRAGER**. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. Nous *ombrageons*, *j'ombrageais*, etc. Faire de l'ombre, donner de l'ombre. Un épais feuillage ombrageait sa demeure. D'autres plantes portent autour de leur disque des fleurons qui l'*ombragent*. (B. de St-P. De grands cheveux blonds *ombragent* sa tête. (Id.) Les saules argentés et les peupliers pyramidaux bordèrent les rivages des fleuves et *ombragèrent* jusqu'à leurs embouchures. Id.) Cependant Rome était entre sous le toit de son hôte, qu'*ombrageaient* quatre superbes tulipiers. Chateaub.) Le pain croissait pour eux sur ces mêmes arbres qui *ombrageaient* leurs gazons. (Malte Brun.)

— Fig. et poét. *Les lauriers ombragent sa tête, son front*. Se dit d'un poète ou d'un capitaine qui a remporté de grands succès.

— Fig. Protéger, couvrir de son ombre. Les grands ne sont tels que pour *ombrager* les petits. (Boiste.)

— Poét. Orner, décorer. Un panache ombrageait sa tête. Les longs cils baissés *ombrageaient* ses joues de pourpre. (V. Hugo.)

— Fig.

Or afin que la faute, autrement inutile,
Dessous le joug d'amour rendît l'homme servile,
Elle *ombragea* l'esprit d'un morne aveuglement,
Avecque le désir troublant le jugement. (REGNIER.)

— Obscurcir, jeter une ombre. Puisque l'apparence des taches de la lune ne change point, on ne peut pas croire qu'elle ait des nuages autour d'elle, qui *ombragent* tantôt une partie tantôt une autre. Fonten.)

— Se disait autrefois pour Donner de l'ombrage, rendre jaloux.

— S'est dit aussi pour Esquisser, donner une idée d'une chose. Pour *ombrager* un peu toutes ces choses et pouvoir dire ce que j'en pense... (Descartes.)

— B.-arts. Mettre plus d'ombre, diminuer les jours. Il faut ombrager davantage ce tableau, il est trop éclairé.

— Techn. Adoucir l'éclat par quelque artifice. *Ombrager l'or et l'argent*. Entourer une broderie métallique d'une broderie de soie.

— S'OMBRAGER. v. pron. Se couvrir d'ombrage. Ce jardin commence à s'ombrager.

— *S'ombrager de*. Veut dire parer le sein de ce globe désolé par les frimas? Elle combine quelques gaz invisibles dans une frêle semence, et soudain la terre se couronne de fleurs et s'*ombrage* de forêts ondoyantes. A. Martin.)

— Se mettre sous un ombrage pour se garantir. Elle avait soin de s'*ombrager* du soleil, ne lavait guère de lessives. (G. Sand.)

— S'est dit pour Prendre de l'ombrage, du soupçon.

OMBRAGEUSEMENT. adv. D'une manière ombrageuse.

* **OMBRAGEUX, EUSE**. adj. Ne se dit au propre qu'en parlant d'animaux craintifs, qu'effraye jusqu'à l'ombre des objets. Cheval ombrageux. Cette bête vous jouera quelque mauvais tour, elle est ombrageuse. On mène un coursier *ombrageux* à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.)

— Fig., en parlant des personnes. Soupçonneux, défiant, enclin à prendre de l'ombrage pour le plus léger motif. C'est un homme fort ombrageux. Les hommes si *ombrageux* et si prompts à provoquer les autres sont pour la plupart de malhonnêtes gens. (Fén.)

— Se dit aussi, dans le même sens, en parlant des choses. Chez tous les peuples on imputa des crimes aux grands hommes dont une politique *ombrageuse* avait juré la perte. (Boiste.) Marivaux était un honnête homme, mais d'un caractère *ombrageux*. Grimm.) L'épouvante gagne aussitôt l'*ombrageuse* armée des capitalistes. L. Blanc.)

— Substantiv. L'ombrageux s'offusque de tout.

OMBRANT. part. prés. du v. Ombrer.

OMBRANT, ANTE. adj. Peint. Qui ombre, qui est propre à imiter les ombres.

OMBRATICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *umbratus*, ombragé; *colo*, j'habite). Bot. Qui habite, qui croît dans l'ombre; dans les lieux ombragés.

OMBRATILE. adj. 2 g. (du lat. *umbra*, ombre). S'est dit pour Qui aime l'ombre, qui se tient habituellement à l'ombre. || Qui se fait, qui se passe à l'ombre. Exercices, études ombratiles. Ce mot est aujourd'hui inusité.

* **OMBRE**. s. f. du latin *umbra*, même signif. Obscurité produite par un corps opaque qui intercepte les rayons lumineux. L'ombre de la terre cause l'éclipse de la lune. Les ombres croissent au coucher du soleil. L'ombre de l'aiguille indique les heures dans le cadran solaire. Personne avant Thalès n'avait connu la manière de mesurer les hauteurs des tours et des pyramides par leur *ombre* méridionale. (Fénelon. Cependant l'*ombre* des montagnes couvrait déjà les forêts dans les vallées. (Bern. de St-P.) Lorsque le corps opaque est plus petit que le corps lumineux, l'*ombre* diminue d'autant plus qu'elle s'éloigne du corps opaque. Brisson.)

— Par anal. L'*ombre* des passions du moment traversa ce doux et grand esprit occupé des choses éternelles. V. Hugo.)

— *L'ombre et la lumière*. Le contraste entre l'ombre et l'espace lumineux qui l'entoure. Il y a des objets que l'*ombre* fait valoir, d'autres qui deviennent plus piquants à la lumière. Diderot || Fig. Un même caractère a aussi ses traits d'*ombre* et de lumière, qui s'embellissent par leur mélange. (Marmontel.)

— *Être dans l'ombre*. Être dans un espace couvert par l'ombre. || Fig. Ne pas paraître, ne pas figurer dans une chose. Chez nous, ou les hommes ont une carrière active, il faut que les femmes soient dans l'*ombre*. (Mme de Staël.)

— *Faire ombre*. Ombrager.

Qu'aussitôt que le premier coton
Qui de jeunesse est le message,
Tardera d'être en son visage,
Et de faire *ombre* à son menton. (MALH.)

— Fig. *Faire ombre*. Porter ombrage. Des prêtres, des enfants lui feraient-ils quelque *ombre*? (Rac.) || On dit proverbialement dans ce sens : *Tout lui fait ombre*. Il se défie de tout.

— Fig. *Faire ombre à quelqu'un*. Éclipser le mérite de quelqu'un par un plus grand mérite, effacer son crédit par un crédit plus considérable. Il fait ombre à tous ses concurrents. Son mérite ne fait ombre à personne.

— Fig. *Jeter de l'ombre sur quelqu'un*. S'est dit pour Le rendre inquiet, jaloux.

Poète, j'eus toujours un chant pour les poètes,
Et jamais le laurier qui pare d'autres têtes
Ne jeta d'*ombre* sur mon front. (V. HUGO.)

— *Jeter une ombre sur*. Diminuer l'éclat, obscurcir. Cet hymen jetterait une *ombre* sur ma gloire. (Corn.) || Dans le même sens on dit : *Mêler de l'ombre*

Perpenna parmi nous est le seul dont le sang
Ne mêlerait point d'*ombre* à la splendeur du rang
(CORNEILLE.)

— Couvert que donnent les arbres. Se promener à l'ombre. Se coucher, se reposer à l'ombre d'un arbre, d'une haie. Cet arbre me protégeait de son ombre. Chercher l'ombre et le frais sous des berceaux. Que de superbes plantes protégeaient de leur *ombre*... (Barth.) Vous

qui portez le poids du jour, je voudrais qu'il pût être à votre pauvre âme fatiguée ce qu'est, sur le midi, au coin d'un champ, l'*ombre* d'un arbre, si chétif qu'il soit, à celui qui a travaillé tout le matin sous les ardents rayons du soleil. (La Menn.) Il a un feuillage si étendu, que cent cavaliers peuvent se reposer à l'aise sous son *ombre*. (B. de St-P.)

Un bois élevé, magnifique,
Répand autour de moi son *ombre* aromatique. (Castel.)

— Fig. Protection, abri.

Et leur laissent à peine, au bout de dix années,
Pour se couvrir de nous l'*ombre* des Pyrénées. (Corneille.)

— Fig. *Faire ombre*. Donner protection.

Que de leurs feuillages sans nombre
À jamais ils puissent faire *ombre*
Aux peuples de tout l'univers. (Malherbe.)

— *Aimer l'ombre*, en parlant des plantes. Croître plus favorablement dans les lieux couverts.

— Ombrage produit par toute autre cause que la feuillée. Au-dessus de la tête du nouveau-né, on étend un voile pour donner de la fraîcheur et de l'*ombre* à la petite créature. (Chateaubriand.)

— *Donner de l'ombre*. Ombrager. Les arbres feuillés des Indes donnent, comme en Europe, de l'*ombre* sans danger. (B. de St-P.)

— Absence de lumière, obscurité. Les ombres de la nuit. Les ombres nous environnent de toutes parts. Le soleil chasse, dissipe les ombres. Les torrents azurés semblent fumer dans l'*ombre*. (Leonard.) Ici, la surface de l'Océan étiocelle et brille dans toute son étendue, comme une étoffe d'argent électrisée dans l'*ombre*. (Péron.)

Le signal est donné sans tumulte et sans bruit.
C'était à la faveur des *ombres* de la nuit. (Voltaire.)
Éole étend sur nous la nuit et les nuages,
L'*ombre* succède à l'*ombre*, et l'orage aux orages.
(Saint Lambert.)
Et d'un enfant suivie, avec l'*ombre* du soir,
Sous un jeune cyprès lentement vint s'asseoir. (Soumet.)

— Poétiq. *Les ombres de la mort, les ombres du trépas*. Le trouble qui précède la mort. Et son front se couvrit des *ombres* du trépas. (Baour-Lormian.)

Baron, qu'environnaient les *ombres* de la mort,
À l'aspect de son roi lait un dernier effort. (Volt.)

— *L'ombre, les ombres de la mort*. S'est dit figurément pour Ignorance des vérités de la religion.

Hâte-toi d'éclairer, ô lumière éternelle,
Des malheureux assis dans l'*ombre* de la mort.
(L. Racine.)

— Fig. Ce qui tend à rendre une chose obscure, peu compréhensible. La plupart des termes abstraits sont des *ombres* qui cachent des vides. (J. Joubert.)

— Fig. et pop. *Mettre un homme à l'ombre*. Le mettre en prison. || S'en défaire par la violence.

— Fig. Obscurité, retraite. Après avoir passé une partie de sa vie au grand jour, il faut passer le reste à l'*ombre*. (Mont.) La timide infortune aime à gémir dans l'*ombre*. (Dorat.)

— Fig. Chagrin, mélancolie. Je vous avoue que le reste de ma vie est couvert d'*ombre* et de tristesse, quand je songe que je la passerai si souvent éloignée de vous. (Mme de Sév.)

Tout respire en Esther l'innocence et la paix;
Du chagrin le plus noir elle écarte les *ombres*,
Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres.
(Racine.)
Un rayon d'espoir
Du noir chagrin vient éclaircir les *ombres*. (Millev.)

— Image des corps retracée par l'ombre. Les corps jettent leur *ombre* nécessairement. (Bossuet.)

— Particulièrement, image du corps humain projetée par l'ombre. Il est des hommes qui, vers la fin de leur vie, grandissent comme l'*ombre* du passant au déclin du soleil. (X. Marmier.)

— *Il le suit comme l'ombre suit le corps*. Se dit d'un homme qui s'attache aux pas d'un autre. On dit de même : *Il ne le quitte pas plus que son ombre*, et lig. *C'est son ombre*. || *C'est l'ombre et le corps*. Se dit de deux personnes inséparables, qu'on voit toujours ensemble. Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin; il ne paraît plus qu'elle l'aime, et cependant c'est l'*ombre* et le corps. (Mme de Sév.)

— *Il a peur de son ombre*. Se dit d'un homme pusillanime, prêt à s'effrayer de tout. Car pour peu que l'on aime on a peur de son *ombre*. (Molière.)

— *Vous me feriez sauter mon ombre*. Vous me feriez faire l'impossible.

— Fig. *Prendre l'ombre pour le corps*. Prendre l'apparence pour la réalité.

— Ce qui, dans le système de la mythologie païenne, retenait la figure et l'apparence du corps, et qui, sous la figure du corps, servait à l'âme comme d'enveloppe. L'ombre d'Achille. L'ombre de César. Il n'était pas permis aux ombres de traverser le Styx avant que leurs corps eussent été mis dans un tombeau; mais elles étaient errantes sur le rivage pendant cent ans. Les pâles ombres. Évoquer les ombres. Pluton règne sur les ombres. La voix d'un ami que l'on a perdu, l'apparition de son *ombre*, sont des réactions, des reflets, des échos du cerveau. (Boiste.) Leur sang sera agréable à l'*ombre* de ces héros. (Fén.) La vie, disait Pindare, n'est que le rêve d'une *ombre*. (Barthél.) Nos jeunes dames vêtues de blanc qui nous devançaient paraissaient et disparaissaient tour à tour à travers ces massifs de fleurs, et ressemblaient aux *ombres* fortunées des champs Élysées. (B. de St-P.)

En achevant ces mots éponvantables,
Son *ombre* vers moi lit a paru se baisser. (Racine.)
Dans le sein de la mort ses noirs enchantements
Vont troubler le repos des *ombres*. J.-B. Rouss.)
Ne vois-tu pas dans ces demeures sombres
Ces traits de sang, ce spectre et ces errantes *ombres* ?
(Voltaire.)
Des *ombres* fugitives
Semblent en longs regrets traîner leurs voix plaintives.
(Gilbert.)

— Par extens. Josèphe, qui se sert d'une expression poétique, dit qu'on apercevait au bord du lac les *ombres* des cités détruites. (Chateaubriand.)

— Poétiq. *Le royaume des ombres, l'ombre éternelle, l'ombre infernale*. L'enfer, le séjour des morts. Échappés du royaume des *ombres*, et descendant sans bruit à la clarté des étoiles, les songes venaient se reposer sur le toit des sauvages. (Chateaub.)

Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres,
Lieux profonds et voisins de l'empire des *ombres*.
(Racine.)
Il a vu le Cocyte et les rivages sombres.
Il s'est montré vivant aux infernales *ombres*. (Id.)

— Dans un sens plus étendu, Se dit de ce qui est censé demeurer de l'homme après la mort. Son *ombre* eût pu encore gagner des batailles. (Boss.) Dieu veuille que ces prospérités continuent ! ce serait l'*ombre* de M. de Turenne qui serait encore dans cette armée. (Mme de Sevig.) La satire est pour leur personne et la gloire pour leur *ombre*. (D'Alembert.) Pour compléter à ton *ombre*, Raphael, j'ai placé auprès de toi le portrait de la maîtresse. (X. de Maistre.)

— Fig. Se dit d'une personne ou d'un établissement qui a perdu ce qui faisait sa force, sa splendeur, son ancienne prospérité. Ce beau génie s'est affaibli avec l'âge; il n'est plus que l'ombre de lui-même. La république romaine n'était plus que l'*ombre* de ce qu'elle avait été autrefois. (Acad.)

— Fig. Apparence, simulacre. Suivez jusques au bout une *ombre* qui vous flatte. (La Font.) Cette *ombre* de gloire va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration. (Boss.) Ils avaient l'*ombre* de la sévérité, mais ils n'en avaient pas le corps. (Bourdaloue.) Les tyrans ont toujours quelque *ombre* de vertu. (Volt.) Ces écrivains n'ont point de style, ou si l'on veut, ils n'en ont que l'*ombre*. (Buff.) Les vices ne nous trompent que sous l'apparence et l'*ombre* des vertus. (Noel.) Croyez-vous que ce soit une sage politique que de refuser systématiquement à ce grand corps électoral l'*ombre* même d'une satisfaction ? (Gambetta.) Je serais désolé de traverser une de ces périodes d'affaiblissement où l'homme qui a eu de la force et de la vertu n'est plus que l'*ombre* et la ruine de lui-même. (E. Renan.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque *ombre*.
(Racine.)
Et l'homme qui la voit (la vérité) dans ses reflets sans nombre
En croyant l'embrasser, n'embrasse que son *ombre* !
(Lamartine.)

— Fig. *Courir après une ombre*. Se livrer à une espérance chimérique.

— Fig. Objet sans consistance, chose vaine. Le passé n'est qu'une *ombre* et l'avenir n'est pas. (A. Barbier.)

— Fig. *Les grandeurs du monde ne sont qu'ombre et que fumée*. Elles n'ont rien de solide, rien sur quoi l'on puisse compter.

— Fig. *Passer comme l'ombre, comme une ombre*. Ne durer qu'un instant, être éphémère. La vie de l'homme passe comme l'ombre. Les plaisirs de ce monde passent comme une ombre. La peine et le plaisir passent comme une *ombre*. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Image imparfaite. Astre dont le soleil n'est que l'*ombre* grossière. (Racine.) Ces établissements ne sont que l'*ombre* de ce que vous ferez un jour. (Fénelon.) Qu'est-ce que l'humanité, si ce n'est une suite d'*ombres* semblables à moi, destinées à paraître un moment sur la surface de la terre pour s'engloutir dans l'éternité ? (P. Janet.)

— En termes de religion, Signe, figure d'une chose à venir. Les cérémonies et les sacrifices du Vieux Testament n'étaient que les *ombres* des mystères et des vérités du Nouveau. (Acad.)

— Faible apparence. Il n'y a pas ombre de doute, l'ombre du doute. L'ombre du mal lui fait peur. Il n'a pas l'ombre de bon sens. Je ne vois pas dans tout cela l'ombre d'une difficulté. Nous autres nous n'avons que les *ombres* de plaisir. (Volt.) L'amitié m'a fait supporter vos erreurs, tant qu'une *ombre* d'espoir pouvait les nourrir. (J.-J. Rouss.) Ils ont jugé, sur une traduction, que des poètes admirés des nations entières n'ont pas eu une *ombre* de génie. (Malte-Brun.) Ce serait bien malgré moi qu'une légère *ombre* de ridicule obscurcirait ces détails d'intérieur philosophique. (Ch. Nodier.)

— Loc. prov. *Il n'y a pas de corps sans ombre*. || *Quand le soleil est couché il y a bien des bêtes à l'ombre*. Les sots sont très nombreux.

— Antiq. rom. Personne qu'un convive pouvait amener avec lui.

— Blas. Peinture si déliée qu'on voit le champ de l'écu au travers. || *Ombre de soleil*. Représentation du soleil, qui n'a pas de visage, mais un disque d'une seule couleur. Les ombres de soleil ne sont jamais d'or. La croix des héraults était cantonnée de quatre ombres de soleil.

— Mus. Nuance de la voix.

— Opt. *Ombre absolue*. L'ombre projetée dans l'espace absolu, par exemple, l'ombre de la terre. || *Ombre droite*. Celle que jette un corps sur un plan horizontal auquel il est perpendiculaire. || *Ombre relative*. L'ombre absolue rencontrée par une surface quelconque. || *Ombre portée*. Celle qui est projetée sur un corps différent de celui qui intercepte la lumière. || *Ombre renversée*. Celle que jette un corps sur un plan vertical.

— Peint. Couleur obscure qu'on emploie dans un tableau pour représenter les objets les moins éclairés et pour donner du relief aux objets éclairés. Donner des ombres plus ou moins fortes. Ménager les ombres. Les ombres sont bien entendues dans ce tableau. Les peintres diversifient leurs blancs par des *ombres*, des demi-teintes et des reflets. (B. de St-P.) Cinq ou six tableaux du Guerchin aux tons cadavéreux, aux puissants effets d'*ombre*, sont frappants, mais inférieurs à ceux que j'ai vus à Rome. (H. Taine.)

On ne parla que de pinceaux,
D'*ombres* et de couleurs, d'images, de tableaux.
(La Harpe.)

— Fig. *C'est une ombre au tableau*. Se dit d'un défaut peu important dans un bon ouvrage, ou d'une légère imperfection qui fait ressortir les qualités d'une personne. || En ce sens, on dit aussi *ombre* absolument. Je vous prie de ne plus dire de mal de votre humeur : votre cœur et votre âme sont trop parfaits pour laisser voir ces légères *ombres*. (Mme de Sév.) Les *ombres* ne manquaient point à ce tableau, ni les taches à cette lumière. (Montalemb.)

— Dans un dessin, une carte, un plan, *ombre* se dit des parties teintées qui imitent l'ombre.

— Phys. *Ombres chinoises*. Spectacle destiné à l'amusement des enfants, dans lequel on fait agir les ombres de divers personnages derrière une surface transparente, et qui est imité des peintures chinoises. Ce fut un nommé Seraphin qui introduisit ce genre de divertissement à Paris en 1784.

— *À l'ombre de*. loc. prép. Reviens, Virginie ! quitte tes hôtels et tes grandeurs, reviens dans ces rochers, à l'*ombre* de ces bois et de nos cocotiers. (B. de St-P.) Assis sur les bords des ruisseaux, à l'*ombre* des peupliers et des saules, ses pensées ne se reposaient que sur de paisibles objets. (A. Martin.)

— Fig. *À l'ombre de*. Sous la protection, à la faveur de. Il est en sûreté à l'ombre de son innocence. Je voudrais que notre mariage se pût faire à l'*ombre* du leur. (Mol.) Elle jouissait de son triomphe à l'*ombre* de l'autorité du roi. (Volt.) L'industrie fleurit à l'*ombre* de la paix. (Raynal.)

Citoyens désarmés, à l'*ombre* des murailles,
Ils cherchaient aux combats d'illustres funérailles.
(Lebrun.)

— *Dans l'ombre*. loc. adv. Dans l'obscurité.

Des loups hurlant dans l'*ombre*
Épouvantaient nos murs. (Delille.)

— Fig. D'une manière cachée, occulte. Ces complots se tramaient sourdement dans l'ombre.

— *Sous ombre, sous l'ombre de*. loc. prépos. et fig. Sous le prétexte, sous l'apparence. Que de gens cachent l'impiété sous l'ombre de la dévotion ! Il a trompé tout le monde sous ombre de douceur.

— Dans le même sens, *Sous ombre que*. Il l'a trompé indignement, sous ombre qu'il prenait intérêt à lui. Vous faites bien l'entendu, sous *ombre* que vous écrivez comme un petit Cicéron. (Mme de Sévigné.)

* **OMBRE**. s. f. (d'*Ombrie*, n. géogr.). S'emploie dans cette locution : *Terre d'ombre*, ou absolument *ombre*. Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture, et qu'on appelle aussi *terre de Sienne*.

OMBRE. s. m. (et inconn.). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des salmonoïdes, établi pour une seule espèce, l'ombre commun. Ce poisson, qui a beaucoup d'analogie avec le saumon, affectionne l'eau rapide, froide et pure, et se trouve particulièrement dans les ruisseaux ombragés et dans le voisinage des montagnes. Sa chair est très délicate, et l'on a remarqué qu'il exhale une odeur fort agréable, assez semblable à celle du thym. || *Ombre bleu*. Nom qu'on a donné quelquefois au corégone. || *Ombre chevalier*. Variété de la truite. Chaque lac, comme une petite mer, a ses animaux qui lui sont particuliers : tel est, par exemple, parmi les poissons du lac de Genève, l'*ombre* chevalier. (B. de St-P.) || *Ombre de mer*. Le corbeau de mer, poisson du genre sciène. || *Ombre de rivière*. Poisson du genre saumon.

* **OMBRE**. s. m. Jeux. V. homure.

OMBRE. s. 2 g. Géogr. V. ombrien.

OMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ombrer. S'empl. adjectiv. Dessin savamment ombré. Ce dessin n'est pas assez ombré. La poitrine et le ventre sont d'un jaune *ombré* de fauve. (Buff.)

— Fig.

Sot auteur d'un poème ou d'un discours sifflé,
Ou d'un recueil *ombré* de chansons à la glace.
(A. Chenier.)

— S'est dit abusivement pour Ombragé. Les pays découverts et les navs *ombrés*. (Bennet.)

— Blas. Se dit des figures dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent pour marquer l'ombre.

OMBRELLAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui est disposé en forme, en manière d'ombrelle.

* **OMBRELLE**. s. f. (rad. *ombre*). Petit parasol à l'usage des dames. Une ombrelle. Des ombrelles. Acheter une ombrelle. Porter une ombrelle. Ouvrir, fermer son ombrelle.

— Fig. et par analog. Objet en forme de parasol. Ces pins nous accueillirent sous leur *ombrelle* légère. (Michelet.)

— Acal. Corps des méduses.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes et hermaphrodites, appartenant à l'ordre des inférobranches et à la famille des semi-phyllidiens, établi pour deux espèces, l'une de l'océan Indien, l'autre de la Méditerranée.

— Ornith. Genre de la famille des dentirostres. Il ne renferme qu'une espèce, l'ombrelle du Sénégal. Le plumage de cet oiseau est généralement d'un brun cendré avec des reflets irisés violets ; la nuque est garnie de longues plumes touffues, étroites et flexibles, qui retombent sur le dos en forme d'aigrette. Sa taille est celle de la corneille.

— Dem. gramm. Montaigne et quelques auteurs postérieurs ont fait ce mot du masculin. Le second tableau représente le pape entre l'empereur et le doge, à chacun desquels il donne un *ombrelle* ou parasol. (Felibien.)

OMBRELLÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte un appendice en forme d'ombrelle.

OMBRELLIFORME. adj. 2 g. Syn. d'embraciliforme.

* **OMBRER** v. a. 1re conj. (rad. *ombre*). Figurer dans un tableau ou un dessin, à l'aide du pinceau ou du crayon, les parties que la lumière ne doit pas éclairer. Ombrer un dessin.

— Fig. La teinture *ombre* leurs paupières et prolonge l'arc de leurs sourcils. (Ger. de Nerval.)

— Blas. Marquer les traits plus fortement, afin de faire ressortir la pièce. Papillon d'argent miraillé d'azur et ombré de gueules.

— Hortic. Mettre à l'ombre, ombrager. Ombrer une serre à l'aide de claies.

OMBRETTE. s. f. (rad. *ombre*). S'est dit pour Ombrelle.

— Ornith. Genre d'échassiers appartenant à la famille des cultrirostres et établi pour une espèce du Sénégal.

OMBREUSEMENT. adv. (rad. *ombreux*). S'est dit autrefois dans le sens d'Obscurément.

* **OMBREUX, EUSE**. adj. Qui donne de l'ombre. Des bois ombreux. Des forêts ombreuses. L'église était à côté avec de grands arbres *ombreux*, un fort beau cimetière fleuri. (Michelet.)

— Qui est couvert d'un ombrage épais. Des vallées ombreuses. Des renards et des loups les *ombreuses* retraites (Régnier.) Je descends avec lui dans la vallée *ombreuse*. (Boucher.) Nous courions insoucieux dans les allées *ombreuses* du parc de Villers-Hellon. (A. Dumas.) Sur le sol, encore tout *ombreux* de la grande allée de marronniers, la lumière jette de distance en distance des palets de jais. (De Goncourt.)

— Par extens.

O ma belle maîtresse, hé ! que je voudrais bien
Qu'après notre trépas, dans nos fosses *ombreuses*,
Nous fussions la chanson des bouches amoureuses !
(Ronsard.)

— Bot. Qui se plaît, qui croît de préférence dans les lieux ou il existe de l'ombre.

OMBRIE. s. f. Ornith. Syn. de phalèris.

OMBRIE. (*Umbria*). Géogr. anc. Contrée d'Italie, habitée par les *Ombri* (hommes vaillants, en langue celtique), était comprise entre la Gaule Cisalpine, l'Etrurie, le Picenum et le pays sabin. Villes principales *Fulginium*, Sena Gallica, Iguvium. Les Ombriens s'étaient d'abord étendus jusqu'au Tibre et jusqu'au Monte Gargano. L'Isombrie ou *Basse-Ombrie* comprenait les plaines du Pô inférieur ; l'Ollombrie ou *Haute-Ombrie* était entre l'Adriatique et l'Apennin ; la Vilombrie ou *Ombrie maritime*, entre l'Apennin et la mer Tyrrhénienne. Les Ombriens étaient divisés en un grand nombre de peuplades énergiques, mais seuvent en lutte. Ils furent soumis par les Romains en 280 av. J.-C.

— Ombrie. V. Pérouse (Province de).

OMBRIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Ombrie. On dit aussi *Ombre*.

— Ombrien. s. m. Linguist. Langue parlée dans l'Ombrie.

— adj. Qui concerne l'Ombrie ou ses habitants.

OMBRIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *umbra*, ombre ; *ferre*, porter). Qui porte de l'ombre, qui garantit du soleil.

OMBRINE s. f. (dim. de *ombre*, poisson). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des sciénoïdes, établi pour neuf espèces, dont le type, très commun sur les côtes européennes de la Méditerranée, atteint 70 centimètres de longueur et est très recherché pour la délicatesse de sa chair.

OMBRIOS. adj. m. (mot grec signif. *pluvieux*). Myth. gr. Surnom de Jupiter adoré sur le mont Hymette.

OMBROMÈTRE. s. m. (étym. gr., ὄμβρος, pluie ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui

sert à mesurer la quantité des eaux pluviales tombées en un lieu dans un temps déterminé.

OMBROMÉTRIE, s. f. (rad. *ombrometre*). Phys. Art, manière de mesurer la quantité d'eau pluviale qui est tombée dans un temps donné.

OMBROMÉTRIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui concerne l'ombrométrie.

OMBRONE, (*Umbro*). Géogr. Petit fleuve de l'Italie centrale, prend sa source dans les Apennins, et se jette dans la Méditerranée près de Grosseto. Cours de 170 kil. Sous l'empire français, en 1808, cette rivière donna son nom à un département dont le ch.-l. fut *Sienne*.

OMBROPHORE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄμβρος, pluie; φέρω, je porte). Qui apporte la pluie. On trouve ce mot dans Rabelais.

OMBROPHYTE, s. m. (et. gr. ὄμβρος, pluie; φυτόν, plante). Bot. Genre de balanophorées croissant au Pérou.

OMBU, s. m. Bot. Arbre qui croît dans les pampas d'Amérique et qui est cultivé à cause de l'ombrage épais qu'il procure.

O'MEARA (Barry-Edward), Chirurgien, né en Irlande, 1786-1836, était à bord du *Bellérophon* quand Napoléon Ier s'y réfugia; il obtint l'autorisation de suivre le captif à Sainte-Hélène. En 1818, O'Meara fut brusquement destitué de ses fonctions. En 1822, il publia *Napoléon en exil*, d'après les notes de son *Journal*, On a encore de lui : *Lettres du Cap de Bonne-Espérance; Documents sur la maladie et la mort de Napoléon*.

* **OMÉGA**, s. m. Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec, qu'on représente ainsi, ω et Ω, et qui correspond à notre *o* long.

— Fig. *L'alpha et l'oméga*. Le commencement et la fin; la première et la dernière chose, lorsqu'on parle d'objets classés dans un certain ordre.

— Famil. dans le même sens, *Cet enfant est toujours l'oméga de sa classe*. Il est toujours le dernier.

— Entom. Nom vulgaire d'une phalène, qui porte sur ses ailes la figure d'un oméga.

OMÉGADON, s. m. (ét. gr., ὦμέγα, oméga; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de rongeurs fossiles, trouvés dans les collines du Puy-de-Dôme.

* **OMELETTE**, s. f. (et. inconn.). Art culin. Préparation d'œufs battus et cuits à la poêle, avec du beurre, de la graisse ou de l'huile. Omelette au naturel. Omelette soufflée. Omelette au lard. Omelette aux fines herbes, aux rognons. Omelette baveuse, etc. Une omelette allongée, épaisse et moilette. Etaler une omelette sur le plat. Il se jeta d'abord sur *l'omelette* avec tant d'avidité, qu'il semblait n'avoir mangé de trois jours. (Le Sage.) Après ce premier plat, le curé attaqua *l'omelette*, qui était ronde, ventrue et cuite à point (Brill. Sav. C'est une *omelette* au thon, dit-il; ma cuisinière les entend à merveille, et peu de gens y goûtent sans m'en faire compliment. (Id.) Je n'en suis pas étonnée, dit l'habitante de la Chaussée d'Antin; et jamais *omelette* si appétissante ne parut sur nos tables mondaines. (Id.)

Le malin comme ce était le hasard,
Demandait qu'on lui fît une *omelette* au lard
(Colnet.)

— *Omelette à la célestine*. Nom donné autrefois à une espèce d'omelette plus épaisse que les autres.

— Par extens. Œufs cassés. Je tombai justement du côté de la poche où étaient mes œufs, qui se cassèrent tous, et firent une *omelette* qu'on vit bientôt couler le long de ma jambe. (Le Sage.)

— Fig. et par plaisanterie. La voiture versa et il y eut une véritable omelette de voyageurs et de paquets.

— Nom donné par les soldats à une farce qui consiste à bouleverser le lit d'un de leurs camarades pendant son sommeil, ou à mettre en désordre les effets qui garnissent son havresac.

— *D'omelette*. Couleur d'omelette. M. de Grignan en robe de chambre d'*omelette*. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *On ne peut faire une omelette sans casser des œufs*. Il faut se résigner à certains sacrifices pour atteindre le but qu'on s'est fixé.

— Cout. *Fête des omelettes*. Fête célébrée dans certains villages des Hautes-Alpes au retour annuel du soleil, qui reste caché pour eux une partie de l'année. On la célèbre par un festin principalement composé d'omelettes; de là son nom.

— Moll. Nom marchand du cône bullé.

OMENTAL, adj. m. (du lat. *omentum*, epiploon). Anat. Qui concerne l'épiploon.

OMENTÉSIE, OMENTITE, s. f. Pathol. Syn. d'**ÉPIPLOITE**.

OMER (Saint-). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Pas-de-Calais, à 70 kil. N.-O. d'Arras, sur l'Aa et le canal de Neuf-Fossé. Cour d'assises. Cathédrale gothique du XIVe siècle. Limages, distilleries, brasseries, huileries, sucre; pipes en terre. Commerce de grains, eaux-de-vie, huiles, etc., 21,600 hab. Cette ville s'est formée autour du monastère de Sithin, fondé par saint Bertin en 640.

OMER (Saint). Né près de Constance (Helvétie), 595-668, fut moine de Luxeuil, puis évêque de Terouanne, et donna son nom à la ville de Saint-Omer. Fête, le 9 septembre.

OMER-PACHA (Michel LATTAS, dit'). Général turc, né à Plaski, Croatie autrichienne, 1806-1871, servit dans les ponts et chaussées et devint sous-inspecteur à Zara en 1826. Tout à coup il passa en Bosnie, embrassa le mahométisme et s'appela l'effendi Omer. Il fut chargé d'apprendre à écrire au jeune Abd-ul-Medjid; prit part aux réformes militaires de Mahmoud, fut nommé colonel en 1839, puis général de brigade, et fut chargé de plusieurs missions importantes. Il fit preuve de talents militaires et administratifs, en réprimant les révoltes de Bosnie, 1851 et 1852. A la fin de 1853, il se montra très habile dans sa lutte contre Gortschakoff, et força les Russes à abandonner le siége de Silistrie et à repasser le Pruth. Général en chef de l'armée de Roumélie, il eut à pacifier l'Herzégovine et le Monténégro en 1861.

OMERTI, s. m. Mus. Sorte de violoncelle indien formé d'une moitié de noix de coco à laquelle est adapté un manche.

OMESSA Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corte (Corse); 900 hab.

OMESTES, adj. m. (pr. *o-mes tess*; mot grec signif. *féroce*). Myth. Surnom de Bacchus.

OMÉTIDE, s. f. et gr., ὦμος, épaule. Antiq. Espèce de coussin que les Romaines se mettaient sur les épaules quand elles voulaient en dissimuler la maigreur.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour onze espèces de l'Amérique méridionale.

* **OMETTRE**, v. a. 3e conj. et. lat., *omittere*, même signif.; fait de *ob*, devant; *mittere*, envoyer). Se conjugue comme *Mettre*. Oublier, négliger, laisser une chose de côté. Je n'omettrai aucune démarche pour vous être utile. Cet avocat a omis dans son plaidoyer ce qui était le plus important. Il a omis une formalité nécessaire. Tout cela a été omis à dessein. Evitez de rien omettre d'essentiel.

— Passer sous silence. Cet historien a omis des faits capitaux. Si quelque sujet est *omis*, l'ouvrage est imparfait. (B. de St-P.

— *Omettre de*, suivi d'un infinitif. Il a *omis* d'écrire la somme en toutes lettres dans son billet. (Acad.) Nous avons *omis* de voir la collection des gravures, qu'on dit très riche. (Malte-Brun.)

— *Omettre que*. J'omettais qu'il a fait, qu'il a dit telle chose.

— Absol. Il affirme, et les autres ne nient pas, ils *omettent*. (Voltaire.)

— S'OMETTRE, v. pron. Être omis. Cet article ne peut s'omettre, doit s'omettre.

— S'oublier soi-même. Il s'est omis sur la liste des convives, des invités.

OMIADE, s. m. et. gr., ὦμος, qui a de larges épaules). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trente-six espèces de petite taille, d'un brun noirâtre et toutes européennes.

OMICHMYLE, s. f. (pr. *o-mik-mile*; ét. gr., ὀμίχμη, urine; ὕλη, matière). Chim. Substance non encore isolée, considérée comme le principe d'un oxyde trouvé dans l'urine.

OMICRON, s. m. Nom de la 15e lettre de l'alphabet grec; quinzième lettre de cet alphabet. Il a forme de l'O français.

— Entom. *Omicron géographique, nébuleux*. Noctuelles de l'érable et de la persicaire.

OMILÉE, s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire.

OMINEUX, EUSE, adj. (du lat., *omen, inis*, présage). Funeste, de mauvais augure. J'arrive, et je le trouve faisant chambrée commune avec d'autres personnages d'une figure *ominueuse*. Diderot.) || Criminel.

OMIS, ISE, part. pass. du v. Omettre. S'emploie adjectiv. Passage omis.

* **OMISSION**, s. f. Action d'omettre une chose. Omission importante. Omission volontaire, grave, légère. Faire une omission. Sauf erreur ou omission. Dans la royauté, l'*omission* des devoirs entraîne immanquablement la perte des droits. (Ferrand.)

— La chose omise. Il y a un grand nombre d'omissions dans cet ouvrage. Signaler les omissions. Suppléer aux omissions.

— Législ. Manquement à une chose exigée par la loi, et qui dans certains cas entraîne nullité.

— Théol. *Péché d'omission*. Péché consistant à ne pas faire les bonnes œuvres auxquelles on est obligé.

— Par extens. Ce n'est qu'une faute d'omission.

OMMAILLONROS, s. m. pr. *o-ma-llon-ross, ll* mouillé). Miner. Sorte d'agate; le quartz agate chatoyant.

OMMASTRÉPHE, s. m. (ét. gr., ὄμμα, œil; στρέφω, coquille). Moll. Genre de céphalopodes, intermédiaires entre les belemnites et les calmars, et appartenant à la famille des acetabulifères, établi pour quelques espèces souvent de dimension considérable, très bien organisées pour la natation, munies d'une liqueur noire qu'elles mêlent à l'eau pour se dérober quand on les poursuit, employées comme appât sur le banc de Terre-Neuve pour la pêche de la morue et habitant toutes les mers connues d'un pôle à l'autre.

OMMATIE, s. f. (pr. *om-ma-ti*; et. gr., ὄμμα, œil). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des asiliques, établi pour cinq espèces rencontrées dans le sud de l'Afrique et de l'Amérique.

OMMATIDIE, s. f. (ét. gr., ὀμματίδιον, petit œil). Bot. Genre d'orchidées, établi pour des herbes originaires d'Afrique.

OMMATOLAMPE, s. m. (et gr., ὀμματολαμπής, qui a les yeux brillants). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces du Bengale et de Java.

OMMATOPLÉE, s. m. (et. gr., ὄμμα, ατος, œil; πλέος, plein). Helminth. Genre du groupe des turbellaries, établi pour deux espèces dont une de la mer Rouge.

OMMATOSTERGUE, s. m. (et. gr. ὀμματοστεργής, privé d'yeux, ἐργάω, travail). Mamm. Groupe de rongeurs formant une division des lapins.

OMMEXÈQUE, s. m. (étym. gr., ὄμμα, œil; ἐξέχω, proéminent). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des acrilites, établi pour cinq espèces de l'Amérique méridionale.

OMMIADE, s. m. Hist. Nom des membres d'une dynastie arabe, qui occupa le califat à la mort d'Ali, en la personne de Moawiah, fils d'Abou-Sophian, descendant d'Ommiah, de la tribu des Coraïschites de La Mecque, 661. Les Ommiades régnèrent à Damas, et étendirent l'empire arabe, dès Indes jusqu'en Gaule. En 750, ils furent dépouillés par les Abbassides; mais l'Ommiade Abderame fonda le califat de Cordoue, en Espagne, qui dura jusqu'en 1031.

— Adjectiv. Les califes ommiades.

OMMIDIE, s. f. étym. gr., ὄμμα, œil; ἴδιος, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce brésilienne.

OMNES, s. m. pl. (pr. *om-ness*; mot latin qui signifie *tous*. Anc. musiq. relig. Ce mot a été quelquefois employé comme synonyme de TUTTI.

OMNI, loc. adv. (mot latin qui signifie *de tout, en tout*; on sous-entend *casus*, cas. En général. Si cette définition convient *omni*, elle ne convient pas *soli*. J.-J. Rouss.)

OMNIBUS, s. m. (pr. *om-ni-buss*; mot latin qui signifie *à tous* ou *pour tous*). Grande voiture publique ayant ordinairement quatre rangs de banquettes, deux à l'intérieur et deux sur sa plate-forme supérieure, pouvant transporter un nombre de personnes relativement considérable, et servant à relier les différents quartiers d'une ville soit entre eux, soit avec une gare de chemin de fer ou un quai de débarquement. Les omnibus ont paru pour la première fois à Paris en 1828. Aller en omnibus. Prendre un omnibus. Conducteur d'omnibus. Mais je trouve ça mortel, l'*omnibus*, cette mécanique qui fait semblant d'aller et qui s'arrête toujours! (De Gonc.)

— Se dit d'une personne qui fait toute sorte de services suivant l'occasion.

— Adjectiv. Une voiture *omnibus*. (Acad.

— Se dit en général des choses qui servent à plusieurs personnes. Les avocats qui vont se faire entendre dans un autre ressort que celui auquel ils sont attachés trouvent des robes d'emprunt, robes *omnibus* qui servent à tous les pèlerins de l'éloquence. (A. Filin.)

Ce sont des fleurs qu'on loue, arbustes sans demeure,
Pauvres fleurs *omnibus* que chacun prend à l'heure
(Demanoir.)

— Ch. de fer. *Train-omnibus*. Train qui contient des voitures de toutes les classes.

OMNICOLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *color*, couleur). Qui est nuancé de toutes sortes de couleurs.

— OMNICOLORE, s. m. Ornith. Nom donné au soui-manga de toutes couleurs.

OMNIEL, s. m. Gramm. Nombre autre que le singulier et le pluriel existant dans les langues des îles de la mer du Sud et indiquant l'universalité.

OMNIFACTEUR, adj. m. et. lat., *omnis*, tout; fr. *facteur*). Néol. Qui fait tout. Ce Glesinger est vraiment *omnifacteur*. (Burger.

OMNIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout, *forma*, forme). Qui peut prendre toutes sortes de formes.

OMNIGÈNE, adj. 2 g. (et. lat., *omnis*, tout; *genus*, genre). Qui appartient à tous les genres, à toutes les espèces. Vieux mot employé par Rabelais.

OMNIJUGE, adj. 2 g. (et. lat., *omnis*, tout, fr. *juge*). Qui juge et décide de tout. L'*omnijuge* sexe féminin. (Rabelais.)

OMNIMODE, adj. 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *modus*, mode). De toute espèce, de toute façon; qui appartient à tous les modes. De nous à eux, au contraire, il n'y a aucune hostilité essentielle, puisque nous affirmons, dans une conception *omnimode* et supérieure, toutes leurs affirmations particulières. (Considerant.)

OMNIPHAGE, adj. 2 g. (étym. lat., *omnis*, tout; gr. φαγεῖν, manger). Zool. Qui se nourrit, qui vit d'aliments de toute espèce.

* **OMNIPOTENCE**, s. f. (etym. lat., *omnis*, tout; *potentia*, puissance). Toute-puissance. L'omnipotence de Dieu. L'homme a beau s'élever, il est toujours aussi loin de l'*omnipotence*. (Bastiat.)

— Par anal. Pouvoir absolu d'un roi, d'un prince, etc. L'effroyable tentation de l'*omnipotence* tournait toutes ces pauvres têtes. (Montalemb.) Avec un ministère sans forces et sans racines, la royauté était désarmée et perdue; on marchait fatalement à l'*omnipotence* de la Convention. E. Laboulaye. Le roi pouvait tout et il voulait tout, son *omnipotence* était absolue. P. de St-Victor.)

— Faculté, droit de décider souverainement en certaines matières. L'omnipotence du jury. L'omnipotence parlementaire.

* **OMNIPOTENT, ENTE**, adj. etym. lat., *omnis*, tout; *potens*, puissant). Qui joint de l'omnipotence. Dieu est omnipotent. Un roi absolu est omnipotent. Le jury est omnipotent. La France ne veut pas d'un clergé dominateur et *omnipotent*. (L. Jourdan. Si l'Assemblée était *omnipotente* à l'égard des pouvoirs du passé, elle ne l'était pas à l'égard du peuple. (L. Blanc.) La plupart des hommes, s'ils étaient *omnipotents*, anéantiraient tous les insectes de la terre pour un moucheron qui leur est entré dans l'œil. (G. Droz.)

OMNIPRÉSENCE, s. f. etym. lat., *omnis*, tout; fr. *présence*). Présence en tous lieux. L'*omniprésence* de l'affection personnelle et son union intime avec l'affection sociale forment la base de toute saine morale. (Bentham.)

— Metaphys. Synonyme d'UBIQUITÉ. || Dans un sens particulier, Attribut de Dieu en vertu duquel il est, au même moment et toujours, assistant à tous les événements passés, présents ou futurs. Si, au contraire, on pense à l'éternité; si l'on reconnaît que ce qui est éternel est immuable et ne peut changer; si la distinction de passé, présent et avenir disparaît, et fait une place à une coordination de cause et d'effet dans la pensée divine, la prescience ne fait plus obstacle à la liberté; car la prescience n'est plus la prescience. Elle n'est plus que l'*omniprésence*. (J. Simon.)

OMNIPRÉSENT, ENTE, adj. Qui a l'omniprésence. Dieu étant omniprésent possède nécessairement l'omniscience.

OMNIPROGRÈS, s. m. (etym. lat., *omnis*, tout; fr. *progrès*). Néol. Le progrès appliqué à tout. L'omniprogrès social.

* **OMNISCIENCE**, s. f. (ét. lat., *omnis*, tout; *scientia*, science). Métaphys. La science infinie, en parlant de Dieu. A moins que le Créateur ne consente à communiquer à l'homme une portion de son *omniscience*, jamais l'intelligence d'un être si faible et d'une vie si courte ne pourra parvenir à discerner tous les rapports qui lient entre elles les productions du globe. Walckenaer.)

— Par exagérat. en parlant des personnes. La science universelle. L'intelligence d'une jolie femme n'équivaut-elle pas à l'*omniscience*? (Ch. de Bernard.)

OMNISCIENT, ENTE, adj. (ét. lat., *omnis*, tout; *scire*, savoir). Qui sait tout. Dieu est *omniscient*. (Volt.)

OMNITONE, adj. 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; fr. *ton*). Mus. Qui a tous les tons, toutes les tonalités.

OMNITONIQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; fr. *tonique*). Mus. Se dit des instruments dont on peut jouer dans tous les tons. Clarinette omnitonique.

OMNIUM, s. m. (pr. *om-ni-omm*; gén. pl. du lat. *omnis*, tout). Ensemble des trois espèces de fonds publics en Angleterre, ou représentation générale de l'emprunt de l'année pendant qu'il est en recouvrement.

— Société, compagnie qui centralise toute une branche d'opérations industrielles ou commerciales.

— Turf. Course à laquelle peuvent prendre part tous les chevaux de trois ans et au-dessous.

— Prat. *Omnium consensu*. Du consentement de tous.

OMNIVAGUE, adj. f. et. lat., *omnis*, tout; *vagus*, errant). Myth. lat. Surnom de Diane.

OMNIVOME, adj. 2 g. (et. lat., *omnis*, tout; *vomere*, vomir). Pathol. Qui vomit tout ce qu'il mange.

* **OMNIVORE**, adj. 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *voro*, je dévore). Qui se nourrit, qui mange de tout. Se dit des animaux qui se nourrissent également de chair et de végétaux. Le rat est carnassier et même *omnivore*; il semble seulement préférer les choses dures aux plus tendres. (Buff.) L'homme est un animal *omnivore*; il a des dents incisives pour diviser les fruits, des dents molaires pour broyer les graines, et des dents canines pour déchirer les chairs. (Brill.-Sav.) La nature ayant constitué l'homme *omnivore*, cosmopolite, propre à tout état sur ce globe, c'est l'être le plus volontaire. (Virey.)

— Substantiv. Un omnivore. L'homme et l'ours sont deux omnivores.

— OMNIVORES, s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères établi pour les ours.

— Ornith. Classe d'oiseaux exprimant ceux qui vivent à la fois des substances végétales et animales, tels que les corbeaux, les casse-noix, les rolliers, etc.

OMNIVORITÉ, s. f. Qualité d'omnivore.

OMOALGIE, s. f. (étym. gr., ὦμος, épaule; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui se fait sentir dans l'épaule.

OMOALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'omoalgie.

OMOCACE ou **OMOARTHROCACE**. s. f. (et. gr., ὦμος, epaule; κακία, mal; ou ἄρθρον, articulation, et κακία, mal). Pathol. Tumeur blanche de l'épaule.

OMOCÉRE. s. f (ét. gr., ὦμος, épaule; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour cinq espèces de l'Amérique tropicale.

OMOCLAVICULAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὦμος, épaule; fr. *clavicule*. Anat. Qui concerne l'humérus et la clavicule.

OMOCOTYLE s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; κοτύλη, cavité). Anat Cavite de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humerus.

OMOCRATE. s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; κράτος, force). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, comprenant trois espèces de l'Afrique meridionale.

OMODYME s. m. (etym. gr., ὦμος, épaule; δίδυμος, double). Terat. Syn. de DÉNODYME.

OMOHYOÏDIEN, ENNE. adj. (et. gr., ὦμος, épaule; fr. *hyoïdien*). Anat. Qui s'étend du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur de l'os hyoïde. Muscle omohyoïdien.

— Substantiv. L'omohyoïdien.

OMOÏDE. adj. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; εἶδος, forme). Anat. Se dit d'un os du palais des oiseaux.

— Substantiv. L'omoïde.

OMOÏTÈNE. s. f. (etym. gr., ὦμος, épaule; τείνω, j'etends). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour deux espèces des Antilles.

OMOLONE. Géogr. Rivière de la Sibérie orientale, qui prend sa source aux monts Stanovoi et se jette dans la Kobnia après 900 kil. de cours.

OMONIE. s. m. Chronol. Onzième mois de l'année cappadocienne, répondant a notre mois de juillet.

OMONT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mézières (Ardennes); 500 hab.

OMOPHAGE. adj. 2 g. (et. gr., ὠμός, cru; φάγω, je mange). Qui mange de la chair crue. Insecte omophage. Homme omophage. Animal omophage.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

— Substantiv. Un omophage. Une omophage. Le serpent plaisait surtout au palais de Farare, et comme Jacques de Falaise, cet *omophage* les avalait plus facilement que les anguilles. (Descuret.)

OMOPHAGIE. s. f. (rad. *omophage*). Habitude de manger de la chair crue.

— OMOPHAGIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes dans les îles de Chilo et de Tenedos, en l'honneur de Bacchus, on y mangeait de la chair crue.

OMOPHILÉE. s. m. (étym. gr., ὁμοιος, semblable; φιλέω, ecorce). Entom. Genre de coléoptères heteromères, tribu des cteniopites, établi pour une vingtaine d'espèces de la Barbarie et de l'Europe méridionale.

OMOPHOÏTE. s. f. (ét. gr., ὁμοφοίτα, qui se reunit dans un même lieu). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour trente-six espèces des regions chaudes de l'Amerique.

OMOPHORE. s. m. (et. gr., ὁμοφόρος, qui porte sur les epaules). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Afrique meridionale.

— Antiq. gr. Partie de l'habillement qui couvrait le cou, les épaules et la poitrine.

— Hist. relig. Petit manteau court que les évêques portaient durant l'office. On le quittait pendant la lecture de l'Evangile.

OMOPHRON s. m. (et. gr., ὠμόφρων, cruel). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des simplicipèdes, établi pour une douzaine d'espèces vivant sur le sable fin des rivières et rencontrées dans diverses reg ons chaudes ou tempérées de l'un et l'autre continent.

*** OMOPLATE**. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; πλατύς, large). Anat. Os large, mince et triangulaire situé a la face dorsale du thorax, et formant la partie postérieure des epaules. L'omoplate se développe par six ou sept points d'ossification; elle s'articule avec la clavicule et l'humerus. Fracture, luxation de l'omoplate. V. SQUELETIE.

— Nom donné familièrement au plat de l'épaule. Il lui a donne un coup sur l'omoplate. Il a été marqué d'un fer rouge sur l'omoplate.

— Comm. Nom donné aux os minces de l'humérus des moutons.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour quelques espèces du sud de l'Amérique.

OMOPLAT-HYOÏDIEN. adj. et s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; πλατύς, large; ὑοειδής, hyoïdien). Anat. Syn. d'OMOHYOÏDIEN.

OMOTÉLE. s. m. (ét. gr., ὁμοιος, semblable; τέλος, achevement). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des clavipalpes, tribu des erotyliens, établi pour neuf espèces originaires des régions chaudes de l'Amérique.

OMOTIDE. s. f. Entom. Syn. d'OMETIDE.

OMOTOCIE. s. f. (et. gr., ὠμός, non mûr; τόκος, enfantement). Physiol. Accouchement avant terme.

OMOTOTE. s. m. (ét. gr., ὠμότης, cruauté). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour une espèce de la Guyane.

OMPHACIN. s. m. ou **OMPHACINE**. s. f. (du gr. ὀμφαξ, fruit vert). Anc. pharm. Huile tiree des olives avant leur maturité.

— Adjectiv. Huile omphacine.

OMPHACITE. adj. m. (du gr. ὄμφαξ, fruit vert). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

— OMPHACITE. s. f. Minér. V. OMPHAZITE.

OMPHACOMEL. s. m. (étym. gr., ὄμφαξ, ακος, fruit vert; lat. *mel*, miel). Pharm. Miel dans lequel on fait infuser des raisins verts.

OMPHACOMÉRIE. s. f. (etym. gr., ὄμφαξ, ακος, fruit vert; μέρος, partie). Bot. Syn. de LEPTOMÉRIE.

OMPHALANDRIE. s. f. Bot. Syn. d'OMPHALÉE.

OMPHALE. Myth. Reine de Lydie, n'est guère connue que par son aventure avec Hercule, heros dont elle fit son esclave. D'autres recits nous peignent Hercule aime d'Omphale pour avoir tué, près du Sangaris, un serpent monstrueux qui désolait la Lydie. Hercule quitta sa massue pour filer aux pieds d'Omphale, dont il eut un fils, Agelaus ou Lamon, tige d'une dynastie lydienne qui prit le nom d'Heraclides.

OMPHALÉE. s. f. (d'*Omphale*, n. myth.). Bot. Genre d'euphorbiacées acalyphees, établi pour des arbres ou arbrisseaux croissant aux Antilles et a la Guyane.

OMPHALIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic). Bot. Sous-genre d'agarics. || Syn. d'OMPHALODE.

— Moll. Genre proposé pour des nautiles sans caracteres bien distincts.

OMPHALIEN, ENNE. adj (du gr. ὀμφαλός, ombilic). Techn. Se dit d'une roue donnant le mouvement aux tours d'une filature à soie.

OMPHALIER. s. m. Bot. Syn. d'OMPHALÉE.

OMPHALION. s. m. Bot. Syn. d'OMPHALODE.

OMPHALIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὀμφαλός, ombilic). Physiol. Qui concerne l'ombilic.

OMPHALITE. s. f. (du gr. ὀμφαλός, ombilic). Pathol. Inflammation de l'ombilic qui accompagne ou suit la chute du cordon

OMPHALMIQUE. adj. 2 g. Anat. Se dit d'une branche de nerfs appartenant à la quatrième paire.

OMPHALOBIE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; βίος, vie). Botan. Genre de connaracées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

OMPHALOBIOÏDE. s. m. (ét. fr., *omphalobie*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Syn. de SCHOTIE.

OMPHALOCARPE. s. m. ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; καρπός, fruit). Bot. Genre de sapotacées, établi pour des arbres qui croissent dans l'intérieur de l'Afrique.

OMPHALOCARYE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; καρύον, noix). Bot. Genre d'ericacées, établi pour de petits arbrisseaux du Cap de Bonne-Esperance, et dont les espèces ont été divisees en trois sections.

OMPHALOCÉLE. s. f. (étym. gr., ὀμφαλός, ombilic; κήλη, tumeur). Anat. Hernie ombilicale.

OMPHALOCOQUE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; κόκκος, graine). Bot. Syn. d'ÉGIPHILE.

OMPHALODE. adj. 2 g. (étym. gr., ὀμφαλώδης, semblable à l'ombilic). Bot. Qui a la forme de l'ombilic.

— OMPHALODE. s. m. Bot. Ouverture située sur la partie centrale du hile ou sur un de ses côtes, qui donne passage aux vaisseaux nourriciers.

— OMPHALODE. s. f. Genre d'aspérifoliées cynoglossees, croissant sur le littoral de la Mediterranee.

OMPHALOMANCIE. s. f. (étym. gr., ὀμφαλός, ombilic; μαντεία, divination). Divination pratiquee par quelques matrones, qui prétendent connaitre le nombre des enfants qu'une personne doit avoir, d'apres les nœuds du cordon ombilical de leur enfant premier-ne.

OMPHALOMANCIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport a l'omphalomancie.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ὀμφαλός, ombilic; fr. *mesenterique*). Anat Se dit des deux vaisseaux tres delies qui répandent leurs ramifications sur les parois de la vésicule ombilicale. || *Canal ou conduit omphalo-mésentérique*. Canal qui fait communiquer la vesiene ombilicale et l'intestin.

OMPHALOMYCES s. m pl. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; μύκης, champignon). Bot. Groupe d'agarics qui croissent solitairement et qui ont le chapeau creuse au milieu en manière d'ombilic.

OMPHALONCIE. s. f. (étym. gr., ὀμφαλός, ombilic; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur ou induration a l'ombilic.

OMPHALOPAGE. adj. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; παγείς, reuni). Terat. Se dit d'un monstre ayant deux corps réunis par l'ombilic.

— Substantiv. Un omphalopage.

OMPHALOPHLEBITE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; φλέψ, veine). Pathol. Inflammation de la veine du nombril.

OMPHALOPHORE. s. f (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; φορέω, qui porte). Bot. Syn. de TIMMIE.

OMPHALOPHYME. s. m. (et. gr., ὀμφαλός, ombilic; φυμα, tumeur). Pathol. Tumeur survenue à l'ombilic.

OMPHALOPOLYMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic, πολύς, beaucoup; μύκης, champignon). Bot. Groupe d'agarics ombiliques qui croissent en touffe.

OMPHALOPROPTOSE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; πρό, en avant; πτῶσις, chute). Pathol. Hernie ombilicale ou chute du cordon ombilical.

OMPHALOPSYQUE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; ψυχή, âme). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires quietistes. || Se dit en general des illuminés qui se persuadaient qu'en regardant fixement son nombril, l'homme peut entrer en communication avec la Divinité, et voir la lumière qui éclaira Jésus-Christ lors de sa transfiguration sur le Thabor.

— Adjectiv. L'abbé Barlam accusait les moines du mont Athos d'être *omphalopsyques*. (Fleury.)

OMPHALOPTIQUE. adj. m. (et. gr., ὀμφαλός, ombilic; ὄπτομαι, je vois). Opt. Se dit d'un verre convexe des deux côtés. On dit aussi *omphaloptère* ou *omphaloptre*.

OMPHALORRAGIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; ῥήγνυμι, je romps). Chir. Hémorragie ombilicale, chez les nouveau-nes en particulier.

OMPHALORRAGIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'omphalorragie.

OMPHALORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; ῥέω, couler). Physiol. Écoulement de lymphe par l'ombilic. || Écoulement de la sérosité ascitique produit par une perforation de l'ombilic. || Écoulement d'urine par l'ouraque lorsqu'il demeure permeable.

OMPHALOS. s. m. (pron. *on-fa-loss*; mot gr. signif. *ombilic*). Antiq. gr. Symbole de la puissance fécondante de la terre, consistant en un cône de pierre, entouré de bandelettes et arrosé d'huile, sur lequel la pythie s'asseyait pour prophétiser.

OMPHALOSITE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; σῖτος, nourriture). Physiol. Qui reçoit sa nourriture par l'ombilic.

— OMPHALOSITE. s. m. Térat. Monstre auquel il manque un grand nombre d'organes et qui meurt dès qu'il est sorti du sein de sa mère.

OMPHALOTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; τομή, section). Chir. Qui a rapport à la section de l'ombilic.

— OMPHALOTOME. s. m. Instrument pour pratiquer la section de l'ombilic. || Chirurgien qui pratique cette opération.

OMPHALOTOMIE. s. f. (rad. *omphalotome*). Chir. Section du cordon ombilical.

OMPHALOTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport a l'omphalotomie.

OMPHAX. s. m. (pr. *on-fakss*; du gr. ὄμφαξ, fruit vert). Miner. anc. Pierre precieuse transparente, d'un vert foncé mélangé de jaune.

OMPHAZITE. s. f. (étym. gr., ὄμφαξ, fruit vert). Miner. Variété verte de pyroxène grenue, qui se trouve, mêlée à des grenats rouges, en Bavière, en Styrie et en Carinthie.

OMPHRE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des carabiques, établi pour quatre espèces des Indes orientales.

OMPHREE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des carabiques, tribu des feroniens, établi pour une espece européenne.

OMPOCK. s. m. Ichtyol. Genre de poissons, tres voisin des silures.

OMRAH. s. m. Hist. or Chacun des vingt-quatre officiers qui siegeaient dans le conseil du Grand Mogol Deux des omrahs étaient généralissimes. Le Mogol avait ordonné a l'officier d'aller dans le quartier des *omrahs*, et d'en amener trois des principaux, charges de chaînes. (B. de St-P.)

OMSK Géogr. Ville forte de Sibérie Corps de cadets, ecole des langues orientales; 31,000 h.

OMULEW. Géogr. Rivière de la Pologne, affluent de la Narew; cours de 175 kilom.

OMUS. s. m. (pr. *o-muss*; étym. gr., ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindelides, établi pour trois espèces de Californie.

*** ON**. pron. indéf. (du latin *homo*, homme). Mot destiné a indiquer l'universalité des personnes d'une manière vague et indeterminée, sans distinction de sexe. Il doit toujours être du masculin et du singulier, et n'est employé que comme sujet; aussi le verbe qui le suit ne se met-il jamais au pluriel. Quand *on* est chrétien, de quelque sexe qu'on soit, il n'est pas permis d'être lâche (Fén.) *On* n'est pas criminel toujours pour le paraître. (T. Corn.) *On* peut être honnête homme et faire mal des vers. (Molière.)

— Si le mot *on* désigne expressément une femme, l'adjectif en rapport avec lui prend le féminin. *On* n'est pas toujours jeune et belle. (Acad.) Quand *on* est belle *on* ne l'ignore pas. (Id.)

Ce qui ne plaît qu'aux yeux dans un instant s'oublie,
Le charme dure peu quand *on* n'est que jolie. (Gosse.)

— Si le mot *on* designe expressement plusieurs individus, le verbe se met au singulier, et l'adjectif prend le pluriel masculin ou feminin, suivant le sens. L'Académie semble n'autoriser le pluriel qu'avec *des* et un nom, comme dans cette phrase : *On n'est point des esclaves, pour essuyer, pour endurer de si mauvais traitements*. Cependant *on* peut être suivi d'un adjectif et d'un substantif pluriel sans *des*. Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'*on* est de se trouver seuls. (La Bruy.) Quand *on* est jeunes, riches et jolies comme vous, mesdames, *on* n'en est pas reduites à l'artifice. (Diderot.)

— Dans les phrases énonciatives, *on* précède toujours le verbe. *On* gagne les esprits par beaucoup de douceur. (Moliere.) *On* peut voir l'avenir dans les choses passées. (Rotrou.) *On* aime peu celui qui n'ose aimer personne. (Delille.)

— Dans les phrases négatives, *on* est séparé du verbe par la negation. *On ne* peut tromper l'œil vigilant des dieux. (Volt.) *On* n'excite au travail qu'en offrant des amorces. (Favart.)

— Dans les phrases interrogatives ou exclamatives, il se met immédiatement après le verbe auquel on le joint par un trait d'union. Peut-*on* prévoir sa destinée? (Agniel.) Dans la peur reflechit-*on*? (Lemoble.)

— Si le verbe est terminé par une voyelle, il faut mettre immédiatement apres le verbe un *t* entre deux tirets pour eviter l'hiatus; ainsi l'on écrit *a-t-an* ? pour ne pas mettre *a-on*. A-t-*on* jamais pleure d'avoir fait son devoir? (Chamfort.) En riant de ses fers cesse-t-*on* d'en porter? (M.-J. Chenier.)

— Lorsqu'une proposition se trouve interjetée dans une phrase, le mot *on* se met toujours apres le verbe. La vengeance, dit-*on*, est un morceau de roi. (Aubert.) Les animaux étrangers, ajoute-t-*on*, perdent leur caractere dans la captivité. (B. de St-P.)

— Avec *aussi, à peine, en vain, toujours*, etc., le pronom *on* peut se placer avant ou apres le verbe; c'est le sentiment et l'oreille qui déterminent la préference; cependant il se met plus fréquemment apres le verbe. La Bruyère met un pays dont *on* raconte tant de merveilles, qu'*à* peine peut-*on* les croire. (Fén.)

— Autrefois on le plaçait entre le participe et le verbe ou même après le verbe dans les cas ordinaires. Rochefontaine s'est sauvé, et n'a-t *on* trouvé sur Montchrestien autre chose qu'un billet. (Malherbe.) Le marche d'enclore les faubourgs dans la ville est fait, et y commencera-t-*on* à ce printemps. (Id.)

— *On* se répète devant chaque verbe. *On* accourut; *on* enfonça la porte; *on* dégagea Philoclès des mains de ces trois hommes, qui, étant troublés, l'avaient attaqué faiblement. (Fen.)

On lève l'ancre; *on* part, on fuit loin de la terre,
On decouvrait déja les bords de l'Angleterre. (Voltaire.)

— Lorsque le mot *on* est répété dans une phrase, il ne doit s'appliquer qu'à la même personne. Les phrases suivantes sont donc vicieuses : *Quand on sent que l'on vous aime, on en est plus aimable. Quand on a été aimé avec emportement, il faut qu'on vous haïsse avec fureur*. La divergence des rapports rend ces phrases obscures, fatigantes, insupportables. Il faut dire : Quand *on* sent que l'*on* plaît, *on* en est plus aimable. (Coll. d'Harlev.) Quand *on* a aimé avec emportement, il faut qu'*on* haisse avec fureur. (Fen.) || Cependant les écrivains n'ont pas toujours observé cette règle, et il n'est pas rare de trouver des phrases ou un premier *on* est relatif à un groupe d'individus, et un second *on* s'applique à une autre. *On* s'attendrissait sur Hippias, dont *on* racontait les grandes actions. (Fén.) Cependant *on* voyait le corps du jeune Hippias etendu, qu'*on* portait dans un cercueil orne de pourpre, d'or et d'argent. (Id.)

— Le mot *on* n'a ordinairement pour corrélatif spécial que *se* ou *soi*. *On* a souvent besoin d'un plus petit que soi. (La Fontaine.) || Cependant les pronoms personnels *nous, vous*, quand ils sont employés dans un sens général, indéterminé, peuvent être mis en relation avec *on*. Qu'*on* hait un ennemi quand il est près de nous! (Rac.) *On* souffre, *on* jouit, non par ce qui existe, mais par ce qui nous paraît exister. (De Segur.)

Au moins, en pareil cas, est-ce un bonheur bien doux,
Quand *on* sait qu'on n'a point d'avantage sur nous. (Molière.)

Quand le bonheur vous guide, on doit suivre ses pas
Et toujours s'élever sans regarder en bas. (Destouches.)

— Par euphémisme, *on* peut s'employer pour *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles*. Et vous, à m'obéir, prince, qu'*on* se prépare. (Rac.) Qu'*on* appelle la reine; et vous, qu'*on* se retire. (Volt.)

On a certains attraits, un certain enjouement,
Que personne ne peut me disputer, je pense. (Regnard.)
Tu m'avais promis, lâche, et j'avais lieu d'attendre
Qu'on te verrait servir mes ardeurs pour Leandre. (Molière.)

Écoute : quand l'hymen aura joint nos deux peaux,
Je prétends qu'on soit sourde à tous les damoiseaux (Id.)
Que voulez-vous de moi? — Je veux que l'on m'écoute,
Vous ai-je dit vingt fois, quand je parle... (Id.)

— *On* peut être précédé de la lettre *l*, qui est non pas un signe euphonique, mais bien l'article *le*, dont la voyelle se trouve élidée. En dépit des règles imaginées par les grammai-

riens, l'emploi de *on* et de *l'on* est indifferent. On n'a a consulter que l'harmonie et la nécessité d'éviter l'hiatus en poesie. *L'on* hait avec excès lorsque *l'on* hait un frere. (Itac.) Il n'est affection dont *on* ne vienne a bout. (La Font.) Selon vous, *on* est coupable des qu'on est accuse ; un soupçon merite la mort. (Fénelon.) *L'on* fit, pendant notre sejour a Stockholm, de grandes rejouissances pour la naissance d'une princesse. (Regnard.) L'usage du vin est permis aux princes chrétiens, et *on* ne remarque pas qu'il leur fasse faire aucune faute. (Montesquieu.) Quand on se combat bien, *l'on* est sûr de se vaincre. (De Belloy.) *L'on* compte deux fois quand *l'on* compte sans l'hôte. (Fabre d'Eglantine.) Sans se voir, quand on s'aime, *on* peut se deviner. (La Chauss.) Quand *on* aime, *on* cherche a plaire, et qui sait plaire est sûr de persuader. (B. de St P.) *On* eût vu a Rome, sous les empereurs, la statue de Jeanne d'Arc soutenant le trône ; *on* l'eût vue, sous les consuls, au Capitole, au-dessus de celle de Manlius. (Id.) Lorsque les vestales marchaient dans la ville, *on* portait devant elles la masse des préteurs. (Id.) Les insectes ne paraissent susceptibles d'aucune sensibilité ; si *on* arrache la jambe d'une mouche, elle va et vient comme si elle n'avait rien perdu. (Id.) Partout *on* a disséqué l'homme, et *l'on* ne nous montre plus que son cadavre ; ainsi le plus digne objet de la création a été dégradé par notre savoir comme le reste de la nature. (Id.) Jadis, dans l'antiquité, *on* fit dans Syracuse le procès a toutes les statues des anciens rois, et *l'on* n'en conserva qu'une seule, celle de Gelon. (Mme de Genlis.) Si *l'on* faisait le procès aux livres de la Bibliothèque du roi, combien, apres un jugement équitable, elle aurait de tablettes vides ! (Id.) De son propre artifice *on* est souvent victime. (Collin d'Harlev.) *On* relit tout Racine, *on* choisit dans Voltaire. (Delille.) D'un bonheur sans mélange *on* se lasse à la fin. (Aguiel.) Si nous nous egarons dans le désert, une sorte d'instinct nous fait éviter les plaines, où *l'on* voit tout d'un coup d'œil. (Chateaub.)

Ce qu'on a bien aimé, l'on ne peut le haïr
Jusqu'a le pouvoir perdre ou jusqu'a le trahir. (Corn.)

Ne faut il que deliberer ?
La cour en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'executer ?
L'on ne rencontre plus personne. (La Fontaine.)

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes ;
Et de sa bienfaisance *on* remplit les gazettes.
(Collin d'Harleville.)

— Prov. *On ne rend pas l'argent quand la toile est tercée.* On ne revient pas sur une chose qui a reçu un commencement d'exécution.

— Substantiv. Je ne savais pas qui était ce *on*. (V. Cherbuliez.) Eh bien ! *on*, c'est tout le monde ; je suis parcelle de ce *on* ; ce *on*, c'est moi. (G. Droz.)

— *On dit* s'emploie substantiv. pour désigner un simple rapport, des bruits vagues. Croire sur un on dit, sur des on dit. Condamner quelqu'un sur un on dit, sur des on dit.

— *Se moquer du qu'en dira-t-on, être au-dessus du qu'en dira-t-on, braver le qu'en dira-t-on.* Mepriser tout ce que l'on pourra dire. || Dans le sens contraire, on dit : *Être sensible au qu'en dira-t-on.*

— Prov. *On est un sot.* Un rapport vague, qui n'est fondé que sur des on dit, ne mérite aucune croyance.

ONAGE, s. m. Bot. Syn. d'INÉE.

ONAGRACÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. d'ONAGRARIÉ.

ONAGRAIRE, adj. 2 g. Bot. Syn. d'ONAGRARIE.

— ONAGRAIRE, s. f. Syn. d'OENOTHÈRE.

ONAGRARIÉ, EE, adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre onagre. || ONAGRARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotyledones ayant pour type le genre onagre.

* **ONAGRE**, s. m. (ét. gr., ὄνος, âne ; ἄγριος, sauvage). Mamm. Âne sauvage ; animal d'Asie et d'Afrique, tres leger à la course. Son pelage est d'un beau gris, quelquefois plus ou moins jaunâtre ; ses oreilles sont moins longues que celles de l'âne domestique et sa taille est plus élevee. Les Kalmouks le chassent pour sa peau, qui est tres dure, et dont ils se servent pour faire des tambours, des cribles, etc.

— A été quelquefois employé en poésie comme synonyme d'Ane.

Près de lui par les airs s'en va caracolant
Sur un *onagre* ailé Voltaire chancelant. (Chaussard.)

Faut-il avoir dans son enfance,
Gardien d'*onagre* et de brebis,
Brandi la fronde pour défense,
Porté leurs toisons pour habits ? (Lamartine.)

— *Peau d'onagre.* Sorte de parchemin.

Et ceci fut écrit avec le roseau dur,
Sur une peau d'*onagre*, en langue chaldaïque,
Par le Voyant, captif des cavaliers d'Assur.
(Leconte de Lisle.)

— Art milit. Ancienne machine de guerre qui servait à lancer des pierres, ainsi nommée par allusion à l'âne sauvage qui, pressé par les chiens, jette au loin des pierres avec ses pieds de derrière.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de chetodon.

— Pharm. anc. *Pierre d'onagre.* Bézoard qui se trouve, dit on, dans la tête et dans la mâchoire de l'âne sauvage.

* **ONAGRE**, s. f. (étym. gr., ὄνος, âne ; ἄγρα, proie). Bot. Genre de plantes exotiques et originaires de l'Amerique, qui sert de type à la famille des onagrariées. Les onagres sont des plantes herbacées, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement des jardins. Parmi celles-ci, l'onagre bisannuelle est une tres belle

Onagre.

plante dont les fleurs sont éphémères et ne durent que quelques heures, mais se succèdent les unes aux autres pendant une grande partie de l'été. On lui a donné vulgairement les noms d'*herbe aux ones*, et de *jambon du jardinier* ou *de saint Antoine*. Onagre a longues fleurs. Onagre à gros fruits. Onagre odorante. Onagre a quatre ailes.

ONAGRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme de l'onagre. || ONAGRÉES, s. f. pl. Tribu d'onagrariées, qui renferme le genre onagre.

* **ONANISME**, s. m. Habitude de la masturbation. Peche d'Onan, qui, selon l'Ecriture, répandait sa semence par terre pour ne point avoir d'enfants. *L'onanisme* a pour corollaire la bestialité. (Proudhon.)

ONANISTE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'onanisme.

ONANTON, s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic de la Guyane.

ONATAS ou **ONASIAS**. Celebre statuaire et peintre grec du Ve siècle av. J.-C., dont les peintures decoraient un temple a Platee et dont les statues furent placées au cirque d'Olympie.

ONAYE, s. f. Bot. Syn. d'ONAGE.

* **ONC, ONQUES** ou **ONCQUES**, adv. de temps. Jamais. Ce mot a vieilli et ne s'emploie plus guere que dans le style marotique et dans la poésie badine. On ne vit onc un si mechant homme. C'est le plus pervers qui fut oncques. Après elle fut sa sœur, Anne de France, fine femme et deliée s'il en fut *oncques*. (Brant., Diable n'eut *onc* tant d'honneur en sa vie. (La Fontaine.

C'est saint François ! qui pourrait-ce être donc !
Voila nos gens penauds, s'il en fut *onc*. (Piron.)

Car bouquet onc plus amoureusement
Ne fut donne depuis le doux moment
Qu'on vit sortir l'autre Venus de l'onde. (Chaul.)

Oncques dans l'eau n'entrerai de ma vie
Qu'auparavant je ne sache nager
(Pons de Verdun.)

ONCA ou **ONGA**. Myth. Déesse syrienne assimilee a Minerve.

* **ONCE**, s. f. (du lat. *uncia*, même signif.). Métrol. Ancien poids qui formait la huitième partie du marc ou la seizième partie de la livre de Paris, equivalant a 30 grammes 59 centigrammes. Une once, une demi-once. Vendre à l'once.

N'as-tu point de remède à ce mal si pressant ?
Quelque elixir heureux, quelque once d'emétique ?
(Regnard.)

— Fam. Quantité minime. Une *once* de vanité gâte un quintal de merite. (De Ségur.)

— *Ne pas peser une once.* Être extrêmement léger. || Fig. Eprouver une grande satisfaction.

— Fig. et fam. *Ne pas avoir une once de bon sens, de jugement.* En manquer completement.

— Loc. prov. *Une once de bon esprit vaut mieux qu'une livre de science.* || *Une once de bonne reputation vaut mieux que mille livres d'or.*

— Metrol. rom. Nom, en général, de la douzieme partie d'une chose ; dans ce sens, le pied, l'amphore, etc., avaient leur once ; mais l'once designait plus ordinairement le douzième de la livre, soit 28 gr.

— Métrol. mod. Monnaie d'argent du Maroc, qui vaut environ 90 centimes. On l'appelle aussi *dirhem*. || Unité adoptée dans les anciens Etats romains pour evaluer le debit des sources et equivalant a 285 litres a la minute. || Seizième de la livre en Suisse et dans les Pays-Bas valant 31 gr. 25. || Monnaie d'or d'Espagne valant environ 85 francs. || Monnaie d'or du Mexique valant environ 86 francs. || Monnaie d'or de La Havane valant environ 92 francs. || Ancienne monnaie d'or de Sicile valant 13 fr. 73. || *Once* ou *piastre de change*. Monnaie de compte de l'île de Malte, composée de 2 scudi et demi et valant au pair 5 fr. 50. || *Once d'Emmanuel Pinto*. Monnaie d'argent de Malte, composee de 50 tari et valant 4 fr. 85. || *Once d'Emmanuel de Rohan*. Monnaie d'argent de Malte, valant 5 fr. 45. || *Once de Ferdinand Hamspesch*. Monnaie d'argent de Malte, valant 5 fr. 45.

— Comm. *Perles à l'once*. Menues perles qu'on vend au poids. || *Paquage d'once*. V. PIQUAGE.

* **ONCE**, s. f. (du pers. *youz*, même signif.). Mamm. Variété du genre chat sur les caracteres de laquelle les zoologistes ne sont pas d'accord et qui ne paraît pas différer essentiellement de l'espece du jaguar. Quoi qu'il en soit, on designe ordinairement sous ce nom une espece de panthere dont les caracteres principaux sont une queue plus longue que celle de la panthere ordinaire, un poil aussi plus long et un pelage blanchâtre marqué de grandes taches noires irrégulieres et en anneaux ocelles. Cet animal s'apprivoise assez facilement, et l'on s'en sert en Perse pour la chasse aux gazelles, aux antilopes. Pour cela, on le monte en croupe apres lui avoir bandé les yeux, puis, quand la proie est lancee, on lui rend la lumiere, et il s'elance aussitôt avec une grande rapidité sur l'animal qu'il terrasse. L'once se trouve en Asie et en Afrique. Once sauvage. Once apprivoisée. Once d'interesse.

— Les naturalistes font souvent ce mot du masculin. Ils conviennent tous que l'*once* s'apprivoise aisément, qu'on le dresse a la chasse, et qu'on s'en sert a cet usage en Perse et dans plusieurs autres provinces de l'Asie. Buff. Il y a des *onces* assez petits pour qu'un cavalier puisse les porter en croupe. (Id.) Les *onces* sont assez doux pour se laisser manier et caresser avec la main. (Id.)

ONCEAU, s. m. Blas. Petite once.

ONCELÉE, s. f. Métrol. Ancienne mesure de capacite de la contenance a peu près d'une bouteille.

ONCELLE, s. m. (rad. *once*). Mamm. Sorte de petit tigre qu'on rencontre dans les Etats de Barbarie.

ONCELOT, s. m. dim. d'*once*). Mamm. Espèce du genre chat.

ONCHESTIEN, ENNE, s. (pron. *on-kes-tiein*. Geograph. anc. Habitant, habitante d'Oncheste, ville de la Beotie.

— adj. Qui concerne cette ville ou ses habitants.

— Myth. Surnom de Neptune.

ONCHETS, s. m. pl. Syn. de JONCHETS.

ONCHIDIE, s. f. (pron. *on-ki-di* ; étym. gr., ὄγκος, tubercule ; εἶδος, forme). Bot. Partie cachée du bourgeon des vegetaux ou son nœud vital interne.

— Moll. Genre de gastéropodes nus et pulmonés, ressemblant beaucoup aux limaces et trouve en grand nombre sur les rives du Gange. || Syn. de PERONIE.

ONCHIDORE, s. m. (pron. *on-ki-dore* ; ét. gr., ὄγκος, tubercule ; δορά, enveloppe). Moll. Genre de mollusques cyclobranches, intermediaire entre les doris et les peronies.

ONCHOBOTHRIDE, adj. 2 g. (pr. *on-ko-bo-tride*, et. gr., ὄγκος, crochet ; βόθρος, trou). Helminth. Qui a la tête munie de crochets cornés. || ONCHOBOTHRIDES, s. m. pl. Groupe de vers intestinaux, comprenant les espèces qui ont la tête munie de crochets.

ONCHOBOTHRIE, s. f. (pr. *on-ko-bo-tri* et. gr., ὄγκος, tubercule ; βόθρος, suçoir). Helminth. Genre de vers trematodes, voisin des bothriocéphales, et vivant aux depens des poissons cartilagineux.

ONCHOBOTHRIEN, ENNE, adj. (pr. *on-ko-bo-tri-ein*). Helminth. Qui ressemble ou se rapporte à l'onchobothrie. || ONCHOBOTHRIENS, s. m. pl. Tribu de vers trématodes ayant pour type le genre onchobothrie.

ONCHOCÉPHALÉ, ÉE, adj. (pron. *on-ko-cé-fale* ; et. gr., ὄγκος, crochet ; κεφαλή, tête). Helminth. Se dit de vers intestinaux dont la tête est armée de crochets. || ONCHOCEPHALES, s. m. pl. Groupe de vers apodes comprenant les linguatules et les prionodermes.

ONCHOCERQUE, s. m. (pr. *on-ko-cerke* ; ét. gr., ὄγκος, crochet ; κέρκος, queue). Helminth. Genre de nematodes.

ONCHOLAIME, s. m. (pr. *on-ko-lème* ; ét. gr., ὄγκος, crochet ; λαιμός, gosier). Helminth. Genre de nematoïdes appartenant a la famille des enoplïens, établi pour des espèces qui vivent generalement dans les eaux douces et qui deviennent assez rarement parasites des poissons.

ONCHOMÈRE, s. m. (pron. *on-ko-mère* ; ét. gr., ὄγκος, crochet ; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour trois espèces, dont deux des Antilles et de l'île Maurice.

ONCHOS, s. m. (pr. *on-koss* ; du gr. ὄγκος, crochet). Antiq. gr. Coiffure terminée en pointe qui ornait certains masques tragiques des femmes.

ONCHOSINE, s. f. (pr. *on-ko-zine* ; ét. gr., ὄγκος, crochet). Miner. Silicate alumineux de potasse et de chaux, ordinairement de couleur vert pâle et trouve aux environs de Salzbourg.

ONCIAIRE, adj. 2 g. (et. gr., *unciarius* ; de *uncia*, once). Antiq. rom. Qui est la douzieme partie d'un tout. Comme on levait une once chaque mois sur cent onces qu'on avait prêtees, cette usure *onciaire*, ou d'un pour cent par mois, ou douze pour cent par an, fut appelee usure centesime. (Montesq.)

* **ONCIAL, ALE**, adj. (ét. lat., *uncialis* ; de *uncia*, pouce). Antiq. S'est dit primitivement d'une écriture dont les caracteres etaient majuscules et avaient un pouce de hauteur.

— *Écriture demi-onciale.* Écriture plus petite que l'onciale.

— Substantiv. au fém. L'onciale commença a être en usage sous les premiers Ptolemees. L'*onciale* cessa d'être en usage à partir du septieme siècle. (Acad.) Tous les manuscrits d'Herculanum, qui appartiennent au premier siecle de notre ere, sont en *onciale*. (Compl. de l'Acad.) || *Onciale enjolivee*. Celle dont les caracteres ont perdu leur simplicite primitive. || S'empl. quelquefois substantiv. au masculin. Le codex Alexandrinus est l'echantillon du plus bel *oncial* non altere. (Compl. de l'Acad.)

ONCIDÉRE, s. m. (étym. gr., ὄγκος, tubercule ; δέρη, cou). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, famille des longicornes, tribu des lamaires, établi pour trente espèces ayant des mandibules capables d'entamer les branches d'arbres ou elles déposent leurs œufs, et habitant les regions chaudes de l'Amerique.

ONCIDIE, s. f. (étym. gr., ὄγκος, tubercule). Bot. Genre de plantes monocotyledones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées vandees. Les oncidies sont des plantes a feuilles progressifs, croissant soit au pied, soit sur le tronc des arbres. Les oncidies sont remarquables par la beauté de leurs fleurs, dont toutes les espèces appartiennent aux regions les plus chaudes du nouveau continent. Oncidie de Carthagene. Oncidie élevee. Oncidie panachee. Oncidie pointe. Oncidie bec d'oiseau. Oncidie herissee. || Syn. de MYXANTHE.

ONCINE, s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrsinées, croissant en Cochinchine.

— Entom. Syn. de CONTICAIRE et de CRYPTOPHAGE.

ONCINÈME, s. f. (étym. gr., ὄγκος, crochet ; νῆμα, filament). Bot. Genre d'asclepiadees, établi pour des arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance.

ONCINOLABE, s. m. (étym. gr., ὄγκος, crochet ; λαβή, prise). Echin. Genre proposé pour des holothuries ayant les pieds ventraux et dépourvues d'organes externes pour la respiration.

ONCINOTE, s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet ; οὖς, ὠτός, dos). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des longicornes, tribu des prionïens, établi pour une espèce originaire de la Nouvelle-Zelande.

ONCIROSTRE, adj. 2 g. (étym. lat., *uncus*, crochet ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec crochu.

— Substantiv. Un oncirostre.

* **ONCLE**, s. m. (et. lat., *avunculus*, dimin. d'*avus*, grand-père). Le frere du pere ou de la mere, par rapport a un enfant. L'oncle est le plus proche parent collateral après les freres et les sœurs. Le droit civil place l'oncle au troisième degre avec ses neveux et nièces, et le droit canon au deuxieme. A defaut d'heritiers directs ou de frères et de sœurs, l'oncle hérite en premiere ligne de ses neveux et nièces. Oncle paternel. Oncle maternel. L'oncle et le neveu. L'oncle et la niece. Comme mes parents n'avaient pour tout bien que leurs gages, j'aurais couru risque d'être assez mal elevé si je n'eusse pas eu dans la ville un *oncle* chanoine. (Le Sage.) Représentez-vous un petit homme haut de trois pieds et demi, extraordinairement gros, avec une tête enfoncée entre les deux epaules : voila mon *oncle*. (Id.) Me voilà donc hors d'Oviedo, sur le chemin de Peñaflor, au milieu de la campagne, maître de mes actions, d'une mauvaise mule et de quarante bons ducats, sans compter quelques beaux que j'avais voles à mon tres honore *oncle*. (Id.) J'ai reçu une lettre de l'*oncle* avec une autre pour le curé, son ami. (J.-J. Rouss.)

— *Grand-oncle*. Frère du grand-père ou de la grand'mere. Grand-oncle du côté paternel, du côté maternel.

— *Bel-oncle*. Le mari de la tante.

— *Oncle à la mode de Bretagne*. Cousin germain du père ou de la mere. || Se dit quelquefois d'une parente equivoque, et qui semble difficile a établir.

— *Oncle d'Amérique, oncle de comédie*. Personnage qui, dans les comedies ou les romans, apporte a l'improviste au héros une grosse fortune.

— Fig. *Faire l'oncle*. Gronder, réprimander. Il se met en colère, et en sort par faire *l'oncle* et dire qu'on se taise. (Mme de Sev.)

— Fam. *C'est la vigne à mon oncle le plus proche du village*. Se dit vulgairement de la vigne ou l'on est surpris dérobant du raisin.

— Arg. Guichetier, geôlier. || Usurier.

— Arboric. *Oncle Pierre*. Variété de poire.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux electeurs ecclésiastiques de l'Empire.

ONCOBA, s. m. Bot. Genre de bixacées proclitees, établi pour des arbres qui croissent sous le tropique americain. Oncoba épineux.

ONCOCÉPHALE, s. m. (ét. gr., ὄγκος, tumeur ; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, groupe des geocorises, originaire de la Guyane. || Genre de coléoptères tetra-

mères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour quatre espèces, dont trois d'Afrique et une des Indes orientales.

ONCOCOTYLE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet; fr. *cotyle*). Helmioth. Helminthe parasite d'un poisson du genre sciène. On écrit aussi *oncochotyle*.

ONCODÈRE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, tumeur; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces mexicaines.

ONCOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄγκος, tumeur; λόγος, discours). Pathol. Description des tumeurs.

ONCOMA. s. m. (étym. gr., ὄγκος, crochet). Bot. Syn. d'OXERE.

ONCOME. s. m. (du gr. ὄγκος, tumeur). Pathol. Enflure, tumeur.

ONCOMÈRE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, tumeur; μηρός, cuisse). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, établi pour quelques espèces de géocorises dont le type se trouve dans la Nouvelle-Guinée.

— ONCOMERE. s. f. Syn. d'OEDÉMÈRE.

ONCOMYCE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet; μύκης, champignon). Bot. Syn. de PHLÉBIE.

ONCOPHORE. s. m. (étym. gr., ὄγκος, crochet; φορέω, qui porte). Bot. Genre de mousses, voisin des dicranes, croissant dans les marais des régions tempérées.

ONCORHINE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces de la Guyane et du Brésil.

ONCORHIZE. s. f. (ét. gr., ὄγκος, crochet; ῥίζα, racine). Bot. Syn. d'ONCUS.

ONCOSCÉLIDE. s. f. (ét. gr., ὄγκος, crochet; σκελίς, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quelques espèces dont le type est originaire du Brésil et de la Guyane.

ONCOSE. s. f. (du gr. ὄγκος, tumeur). Chir. Production d'une tumeur ou d'un gonflement.

ONCOSINE. s. f. Minér. Silicate hydraté d'alumine, de potasse et de magnésie, trouvé dans la dolomie des environs de Salzbourg.

ONCOSPERME. s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet; σπέρμα, graine). Bot. Genre de palmiers, tribu des arecinées, établi pour des espèces croissant dans les parties humides de l'archipel Indien.

ONCOSPORE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet; σπορά, semence). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des pittosporées, croissant en Australie.

ONCOSTEMME. s. m. (étym. gr., ὄγκος, crochet; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrsinées, mais de tribu douteuse, établi pour des espèces de Madagascar.

ONCOTE. s. m. (étym. gr., ὀγκωτός, grossi). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des melasomes, tribu des blapsides, établi pour huit espèces de l'Afrique méridionale.

ONCOTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὄγκος, tumeur). Pathol. Qui a rapport aux tumeurs ou à leur production.

ONCOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὄγκος, tumeur; τομή, section). Chir. Ouverture d'une tumeur quelconque avec un instrument tranchant.

ONCOTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'oncotomie.

ONCQUES. adv. V. ONC.

*** ONCTION**. s. f. (pr. *onk-cion*; ét. lat., *unctio*; fait de *ungere*, oindre). Action d'oindre, d'étendre sur la peau des matières grasses et onctueuses. Se dit particulièrement dans le langage médical, pour exprimer l'action de faire pénétrer les médicaments dans l'organisme, au moyen des vaisseaux absorbants de la peau. Les frictions, les *onctions*, le massage, pourraient être avantageux au premier âge. (Rostan.)

— Qualité de ce qui est onctueux. Par divers rameaux coule le saoq, liqueur douce, onctueuse, et par cette *onction* propre à retenir les esprits les plus déliés. (Fén.)

— Fig. Senneterre, qui était de soo naturel grand rhabilleur, ne voulut pas laisser partir la cour sans mettre un peu d'*onction* à ce qui n'était qu'un pur malentendu. (De Retz.)

— Ce qui, dans un discours ou dans un écrit, pénètre doucement le cœur, attendrit l'âme et la porte à la piété. Ce sermon est plein d'onction. Ce prédicateur parle avec onction. Il prêtait à l'homme de paix un langage où l'*onction* chrétienne de Jean Hus se retrouvait dans l'éloquence grave de Platon. (L. Blanc.)

— Antiq. *Pierre de l'onction*. Nom qu'on donnait aux bornes des champs, parce que les Orientaux étaient dans l'usage de les oindre d'huile. || Nom donné aussi à la pierre ou Jacob reposa sa tête.

— Théol. Action d'oindre, pratiquée dans divers sacrements et dans plusieurs cérémonies de l'Eglise. L'onction du baptême, de la confirmation. Onction sacrée. Onction sacerdotale. L'onction des évêques. || Mouvement de la grâce, consolation du Saint-Esprit. Onction intérieure. Onction de la grâce. Souvenez-vous que vous travaillerez toujours en vain, si vos prières continuelles n'attirent sur vos travaux cette *onction* et ces grâces qui seules peuvent les rendre utiles. (Massill.) || *Extrême-onction*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

ONCTUAIRE. s. m. Antiq. rom. Partie des thermes où se faisaient les onctions.

*** ONCTUEUSEMENT**. adv. (radic. *onctueux*). Avec onction. Il écrit, il parle onctueusement.

*** ONCTUEUX, EUSE**. adj. (rad. *onction*). Gras et huileux. Liqueur onctueuse. Médicament onctueux. Le bananier produit le plus salutaire des aliments dans ses fruits farineux, succulents, sucrés, *onctueux* et aromatiques. (B. de St-P.) L'*onctueux* cacao qu'embaume la vanille. (Del.) Des fruits de Pallas les liqueurs *onctueuses*. (Tissot.)

— Par anal. Terre onctueuse. Bois onctueux. Minéral onctueux.

— Fig. Qui a de l'onction, en parlant des personnes ou des choses. Style onctueux. Toutes ses paroles sont onctueuses. Prédicateur onctueux. Les raides et âpres natures ont, quand elles veulent être *onctueuses*, des séductions sans pareilles. (E. Reban.)

— Art culin. Qui a une saveur due à la présence d'un corps gras. Les choux-fleurs, les avez-vous mouillés avec du jus au lieu de bouillon? C'est plus *onctueux*. (H. de Balzac.)

— Pharm. *Saveur onctueuse*. Impression que les corps gras font sur la langue et le palais. || *Corps onctueux*. Corps dont l'attouchement produit sur le doigt une impression analogue à celle produite par celui d'une substance grasse.

— Substantiv. L'acide du citron, le sucre de la canne à sucre, l'amer du café, l'*onctueux* du cacao. (B. de St-P.)

— Fig. Qualité d'une personne onctueuse. Ces femmes sont d'une douceur, d'un *onctueux*! (E. Sue.)

*** ONCTUOSITÉ**. s. f. Qualité, état de ce qui est onctueux. Les bois qui ont de l'*onctuosité* brûlent facilement. (Acad.)

— Fig. Douceur affable et pénétrante du discours. Peu usité dans ce sens.

ONCUS. s. m. (pr. *on-kuss*; étym. gr., ὄγκος, crochet). Bot. Genre de sous-arbrisseaux appartenant à la famille des dioscorées, croissant en Cochinchine.

ONCYLOGONATE. s. m. (ét. gr., ὀγκύλος, gonflé; γόνυ, γόνατος, angle). Bot. Genre d'équisétacées, forme aux dépens des prêles.

ONDAIN. s. m. (rad. *onde*). Agric. Ligne parcourue par la faux quand on coupe le foin.

— Anc. cout. Droit qu'avait le roi, dans la coutume de Meaux, de recueillir le foin sur le bord des fonds jusqu'à la distance de trois faux.

ONDATRA ou **ONDATHRA**. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs de la famille des arvicoliens et voisin des campagnols, mais d'une taille supérieure à celle de ces derniers. On n'en connaît qu'une seule espèce qui vit dans l'Amérique septentrionale; on lui a donné aussi le nom de *rat musqué du Canada*. L'ondatra affectionne le bord des eaux, où il vit en petite famille et se construit une demeure à la manière des castors. Son corps exhale une odeur de musc.

*** ONDE**. s. f. (du lat. *unda*, eau). Flot, eau agitée par des mouvements successifs d'élévation et d'abaissement. La rivière est couverte d'ondes. Je contemplai le cours rapide de ses *ondes*, qui semblaient se soutenir mutuellement et remplissaient leur carrière sans tumulte et sans effort. (Barthél.)

— Fig. Se dit des passions, des sentiments tumultueux qui agitent l'homme. Il l'a dite cette injure, il l'a dite d'un ton aigre et méprisant: les *ondes* de la colère s'élèvent plus fort. (Bossuet.) Les *ondes* de douleur qui passaient dans son corps continuaient à le parcourir. (De Goncourt.)

— Dans le style poétique, Eau en général. L'onde, les ondes d'une source, d'une rivière, d'un ruisseau. Onde pure, limpide, transparente, paisible. Je me peignais les bois à travers lesquels cette *onde* avait passé. (Chateaub.) D'autres fois s'arrêtant au bord d'une source qui jaillit du pied de cet arbre, elles écoutent le bruit que forme le bouillonoement de ses *ondes* fugitives. (Barth.)

> Un agneau se désaltérait
> Dans le courant d'une *onde* pure. (La Fontaine.)
>
> Telle on voit du soleil la lumière éclatante
> Briser ses traits de feu dans l'*onde* transparente ..(Volt.)
>
> *Onde* limpide et passagère,
> Dont le murmure ami du cœur,
> Y porte un calme salutaire. (Ginguené.)
>
> Sur les productions de la terre et de l'*onde*
> On les vit exercer leur science profonde. (Berchoux.)

— Particulièrement, La mer. Le soleil se cache dans les ondes. Sur la terre et sur l'onde. A la merci des ondes. Voguer sur les ondes. Son audace se dissipait comme la lumière du jour disparaît quand le soleil se couche dans le sein des *ondes*. (Fén.) Son vaisseau, après avoir été longtemps le jouet des vents, fut enseveli dans les *ondes*. (Id.)

> Tandis que tu conduis sur les gouffres de l'*onde*
> Ces voyageurs savants, ministres de tes lois... (Volt.)

— Poétiq., dans le même sens. *L'onde amère, l'empire des ondes*.

> Aux aquilons impétueux
> Interdit l'empire des *ondes*. (Demoustier.)

— Poét. *L'onde noire*. Le Styx, le Cocyte. || *Passer l'onde noire*. Mourir.

> Si le jeune Adonis l'eût aussi voulu croire,
> Il n'aurait pas si tôt traversé l'*onde* noire. (La Font.)

— Fig. et au pluriel. Tout ce qui présente de la ressemblance avec des ondes. Les ondes d'une étoffe. Les cavaliers tirent leurs sabres, dont l'acier, réfléchissant les rayons du soleil, mêle les éclairs aux triples *ondes* de feu des baïonnettes. (Chateaub.)

> Un fil d'or renouant ses tresses vagabondes,
> Sur les lis de son cou laisse flotter leurs *ondes*.
> (Delille.)

— Par extens. Soulèvement dans une matière solide. Il se forme, à la surface de ces masses, des trous, des *ondes*, des aspérités. (Buffon.)

— *A onde, en onde*. Qui a des ondes, qui est fait en forme d'onde. Cheveux en ondes. Moires à grandes ondes. Quelquefois des nuages jetés en *onde* sur le flanc des pyramides les partagent en deux moitiés. (Chateaubriand.)

> Car le feu dont la flamme en onde se déploie
> Fait de notre quartier une seconde Troie. (Boileau.)

— B.-arts. Ligne composée d'une succession de courbes alternativement concaves et convexes. || *Les ondes d'une colonne torse*. Les courbes du profil de cette colonne.

— Bot. Gros pli arrondi.

— Moll. Nom donné à des lignes de couleurs diverses qui vont en serpentant sur l'écaille de certains coquillages.

— Phys. *Onde liquide*. Ligne concentrique qui se forme autour d'un point où l'eau a reçu une impulsion. || *Onde muette*. Onde qui se produit dans l'air sans qu'il y ait eu une émission de son. || *Onde négative*. Onde qui se rapproche du point d'impulsion. || *Onde positive*. Onde qui s'éloigne de ce point. || *Onde sismique*. Mouvement qui se produit à la surface du sol lors d'un tremblement de terre. || *Ondes sonores* ou *lumineuses*. Ondulations de l'air ou d'un fluide éthéré, que l'on admet, par analogie avec les ondes de l'eau, pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière.

— Techn. Masse de matière qui double l'épaisseur du cerveau d'une cloche. || Marque laissée sur le bois à chaque copeau enlevé par le rabot ou la varlope. || *Ondes d'échappement*. Râteau mobile qui fonctionne à la partie supérieure du métier à tricot. || *Outil à ondes*. Outil de menuisier servant à faire les moulures.

— Tiss. Sorte de levier qui joue sur la barre fendue du métier à bas.

— Verr. Défaut dans le verre, caractérisé par des lignes sinueuses provenant d'une inégalité d'épaisseur.

*** ONDÉ, ÉE**. adj. Qui présente des ligoes colorées irrégulières. Il y a certains bois qui sont ondés. La fleur de la stachys a la partie supérieure de sa corolle *ondée*, ainsi que son tuyau. (B. de St-P.)

— Qui offre des sinuosités. Les molles réflexions du sol *onde* comme des vagues qui se balancent sous un vent doux et léger... (Ramond.)

— *Cheveux ondés*. Cheveux rangés, naturellement ou par les soins du coiffeur, en lignes ondulées.

— *Ondé de*. Si quelque arbre tombe de vétusté, la nature couvre son tronc de capillaires du plus beau vert et d'agarics *ondés* de jaune, d'aurore et de pourpre, qui se nourrissent de ses débris. (B. de St-P.)

> Il est *onde* d'aurore; on en pourrait orner
> Les maisons ou le luxe a droit de dominer. (La Font.)

— Arachn. *Aite ondée*. Espèce d'aranéide.

— Blas. Se dit des pièces tracées en ondes. De gueules à trois faces ondées d'or.

— ONDÉ. s. m. Ichtyol. Espèce de coryphène trouvée dans la mer des Indes.

ONDÉCIMAL. s. m. (ét. lat., *undecimus*, onzième). Ichtyol. Espèce de silure dont la nageoire dorsale est divisée en onze rayons, et qui habite les eaux douces de la Guyane.

ONDÉCIOCTONAL, ALE. adj. (ét. lat., *undecim*, onze; *octo*, huit). Geom. Qui offre un seul sommet à onze faces, avec un prisme octogone.

*** ONDÉE**. s. f. (rad. *onde*). Pluie abondante et passagère, qui ne dure que peu de temps. Grosse ondée. Recevoir toute l'ondée. Il pleut par ondées. Après avoir imploré celui qui garde dans ses trésors les vents et les tièdes *ondées*... (Chateaub.)

— On trouve aussi *Ondée de pluie*. Chaque coup de tonnerre est suivi d'une *ondée* de pluie. (Descartes.)

— Par extens. Chute de neige. L'arrangement des petits glaçons est constamment le même dans tous les flocons qui tombent dans la même *ondée*. (Brisson.)

— Fig. Toute chose qui vient subitement. Nous allons faire tomber sur toi une *ondée* de coups de bâton. (Mol.) En même temps, lâchant une *ondée* de petites pierres comme si elles fussent tombées du ciel... (Le Sage.)

— S'est dit autrefois pour Douleur de l'accouchement.

ONDELÉ, ÉE. adj. Qui forme des ondes, qui ressemble au mouvement des ondes. N'est plus usité.

*** ONDIN, INE**. s. (rad. *onde*). Myth. Nom donné à des génies élémentaires, imaginés par les cabalistes et qui, selon eux, habitent les profondeurs des lacs, des fleuves et de l'Océan. Ils répondent chez les peuples du Nord aux naïades des Grecs. Dans cette eau qui coule sous ces fenêtres, il y a une *ondine* qui, toutes les fois que je me penche, me salue comme sa sœur. (Alex. Dum.)

> Au frais *ondin* s'unit l'ardente salamandre,
> Et de bleuâtres feux se croisent sur les eaux.
> (V. Hugo.)

ONDIN. s. m. Nom donné à la quantité d'huîtres que l'on hale tous les matins pendant quinze jours à l'aide d'un râteau et que l'on tire hors d'un parc, pour les y réintégrer une heure après.

— Phys. Nom par lequel on désigne le fluide électrique découvert par Paracelse.

*** ONDOIEMENT**. s. m. Caractère de ce qui ondoie. L'ondoiement des blés, des flots.

— Théol. Baptême pour l'administration duquel on n'emploie pas toutes les cérémonies de l'Eglise. On a recours à l'ondoiement lorsqu'un enfant nouveau-né paraît en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église pour lui donner le baptême, ou qu'on veut retarder la pompe du baptême pour une cause quelconque.

ONDONKAI. s. m. Relat. Espèce de petit tambour en usage chez les Indiens.

ONDOYANT. part. prés. du v. Ondoyer. Qui ondoie.

> Ses membres délicats, aux contours assoupis,
> *Ondoyant* sous la peau, sans marquer aucuns plis...
> (Lamartine.)

*** ONDOYANT, ANTE**. adj. Qui se meut en ondes. Flamme ondoyante. Vagues ondoyantes. Moissons ondoyantes. La caravane a passé: elle n'est déjà plus pour lui qu'une ligne *ondoyante* dans l'espace. (Gay.) Les plaines se couvrirent de graminées *ondoyantes*, et les montagnes de majestueuses forêts. (B. de St-P.) Une rivière en été ressemble souvent à une prairie *ondoyante*. Id.) Je trouve que ses robes longues et *ondoyantes* qui accompagnent si bien sa taille, lui vont à ravir. Id.)

> Ces coteaux enrichis de pampres verdoyants,
> Et de ces puns altiers les cheveux *ondoyants* .. (Lebrun.)
>
> Vois-tu ces longs débris, ces pierres dispersées,
> Ile ces brulantes tours les masses renversées,
> Cette poudre, ces feux *ondoyants* dans les airs? (Del.)

— *Vol ondoyant*. Vol qui va alternativement par saccades en haut et en bas. Leur vol est *ondoyant* et se fait par élans et par bonds. (Buffon.)

— Fig. C'est un sujet merveilleusement vain, divers et *ondoyant* que l'homme. (Mont.) Tournoyant et flottant dans cette mer vaste, trouble et *ondoyante* des opinions humaines. (Id.)

— Se dit de la souplesse de la taille.

> Son nom était Zoé; de sa taille élégante
> Le jonc n'égale pas la souplesse *ondoyante*. (Delille.)

— Se dit, en peinture, des contours et des draperies. Ligne ondoyante. En peinture, les draperies réussissent mieux que nos habits communs, parce qu'elles ont plus de jeu, qu'elles sont plus *ondoyantes*. (Fonten.) Les jambes, les cuisses, tous les membres *ondoyants* sont on ne saurait mieux placés. (Dider.)

— Hist. nat. Qui est marqué de lignes colorées ou déprimées tracées en flexions sinueuses.

— Médec. Se dit du pouls, lorsqu'il se fait sentir par un mouvement successif, continuel et inégal, à l'instar des ondulations des vagues.

— ONDOYANT. s. m. Ichtyol. Syn. d'ONDÉ.

ONDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ondoyer. S'emploie adjectiv. Qui a reçu le baptême par ondoiement. Un enfant ondoyé. Des enfants ondoyés.

— Marqué en forme d'ondes. De vieux troncs, renversés par le temps, gisent couverts d'agarics mousseux, *ondoyés* de différentes couleurs. (B. de St-P.)

*** ONDOYER**. v. n. 1re conj. Se conjugue comme *Employer*. Flotter par ondes. N'est guère usité qu'au figuré. Les flammes ondoient. Les étendards ondoient dans la plaine. Ses cheveux ondoient sur ses épaules. Sa robe blanche d'écorce de mûrier *ondoyait* légèrement derrière elle, et ses deux talons de rose en relevaient le bord à chaque pas. (Chateaub.) Du haut de ces coteaux chargés de vignes, des fleuves de vin coulent éternellement dans la coupe de tous les peuples; tandis que sur ses larges plaines les moissons *ondoient* comme les flots de la mer, sous le vent qui les courbe, sous le soleil qui les mûrit. (A. Martin.) Ici les vents font *ondoyer* les pois dans les prairies, les amourettes tremblantes sur les flancs des montagnes, et les spartes sur leurs sommets arides. (B. de St-P.) Elle y était debout, légèrement vêtue, souriant à sa gentillesse, roulant ses cheveux avec une grâce coquette, et puis prenant plaisir à les dérouler pour les voir *ondoyer* encore. (Ch. Nodier.) Toute une foule bariolée bourdonne sous les porches et *ondoie* dans l'église. (H. Taine.)

> Des forêts de drapeaux, d'enseignes, de bannières,
> Marquant les rangs, les chefs, les bataillons divers,
> Au centre de l'armée *ondoyaient* dans les airs. (Del.)
>
> Je voyais les moissons du soleil éclairées
> *Ondoyer* mollement sur les plaines dorées. (St-Lamb.)

— Décrire une ligne sinueuse, ondoyante. La route ondoie dans le fond de la vallée.

— Changer d'aspect rapidement, fréquemment. Là, des secrets bien trahis, des causeries légères et profondes *ondoient*, tournent, changent d'aspect. (H. de Balzac.)

— ONDOYER. v. a. Théol. Jeter de l'eau sur la tête d'un enfant, au nom des trois personnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du

baptême. Cet enfant était si chétif qu'il a fallu l'ondoyer.

ONDULANT, part. prés. du v. Onduler. Qui ondule.

*** ONDULANT, ANTE**, adj. Qui s'agite en forme d'onde. Le cygne vient se faire admirer de plus près en étalant ses beautés et développant ses grâces par mille mouvements doux, *ondulants* et suaves. (Buffon.)

Sur son casque *ondulant*, d'où jaillit la lumière,
Flotte d'un coursier noir l'ondoyante crinière.
(LAMARTINE.)

— Méd. Syn. d'ONDOYANT.

*** ONDULATION**, s. f. (pr. *on-du-la-cion*; rad. *onduler*). Mouvement oscillatoire ou de vibration, que l'on observe dans un liquide et qui le fait alternativement hausser et baisser comme les vagues de la mer. Une pierre jetée dans l'eau y cause des *ondulations*. (Acad.) L'on n'apercevait d'autre mouvement sur la plaine que l'*ondulation* du fleuve, exhaussé par les cadavres et qui les charriait à la mer. (G. Flaubert.)

— Fig. Le duc du Maine put jouir à son aise d'un silence farouche, rarement interrompu par quelques *ondulations* de murmures sourds. (Saint-Simon.)

— Par extens. Les ondulations d'un champ de blé. Quand le vent agite les plantes, vous diriez à leurs *ondulations* d'une mer de verdure et de fleurs. (B. de St P.) Elle se mit à marcher de chambre en chambre avec de vives *ondulations* de taille. (De Goncourt.)

— *Ondulations d'un terrain*. Parties hautes et basses d'un terrain mouvementé. Quelque chose de rouge apparut dans les *ondulations* du terrain. (G. Flaubert.) Les *ondulations* arrondies du sol soulevé ressemblent aux flots fatigués une heure après la tourmente. (H. Taine.)

— Fig. C'est en cela que consistent ces belles *ondulations* du style. (Marmontel.)

— Mus. Sorte de tremolo d'un mouvement lent et grave.

— Pathol. S'emploie quelquefois dans le sens de Fluctuation, en parlant d'un liquide.

— Peint. Se dit, par analogie avec le mouvement des ondes, en parlant des lignes, des contours, des draperies. Dans ce tableau, les ondulations des draperies sont parfaitement rendues.

— Phys. *Ondulation du son, de la lumière, de la chaleur*. On admet que le son se propage dans l'air par des sortes de vibrations concentriques semblables aux ondes formées sur une eau tranquille. La même hypothèse s'applique aux phénomènes de la lumière et de la chaleur.

*** ONDULATOIRE**, adj. 2 g. (rad. *onduler*). Phys. Qui a rapport aux ondulations. On croit aussi que le mouvement *ondulatoire* de l'air est la cause du son. (Brisson.)

— Géol. *Mouvement ondulatoire*. Mouvement qui a élevé ou abaissé la surface de la croûte terrestre.

*** ONDULÉ, ÉE**, adj. Dont la surface présente ou semble présenter des ondulations. La surface de l'eau est ondulée par la brise. Cette étoffe est bien ondulée. Ses boucles de cheveux *ondulées* par la valse. (Drouineau.)

— Bot. Qui s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis.

— Comm. *Drap ondulé*. Drap qui présente des ondulations plus ou moins régulières.

— Jeux. *Cartes ondulées*. Cartes marquées par les filous d'un leger pli qui produit un miroitement servant à les faire reconnaître.

— Zool. Qui porte des raies flexueuses.

*** ONDULER**, v. n. 1re conj. (et. bas-lat., *undulare*; rad. *unda*, onde). Avoir un mouvement d'ondulation. Le vent faisait onduler l'eau du lac. Elle est à demi enveloppée dans une pelisse de velours noir qui pend et *ondule* auprès de son bras, contraste éblouissant. (Drouin.) Des groupes de jeunes femmes dont les robes *ondulaient* légèrement avançaient sans bruit, comme des ombres heureuses. (H. Taine.) Ses cheveux, négligemment rattachés, *ondulent* comme les vagues d'une mer au repos. (P. de St-Victor.)

— ONDULER, v. a. Rendre ondulé. Onduler les cheveux d'une femme.

ONDULEUSEMENT, adv. D'une manière onduleuse. Cela l'amuse d'être emportée mollement, doucement, *onduleusement*. Th. Gaut.)

*** ONDULEUX, EUSE**, adj. (rad. *onduler*). Qui forme des ondes. J'ai vu des flots brillants l'*onduleuse* ceinture. Lamartine.)

Sa noble écharpe à replis *onduleux*
Ceint la déesse et retombe avec grâce. (IMBERT.)

— Par extens. Les grandes dames russes l'avaient captivé par la grâce *onduleuse* et le charme énigmatique de leur beauté. (G. Ohnet.)

— Fig. Sinueux. Ce sont les gorges *onduleuses* de la Forêt-Noire, si vaste toujours, mais éclaircie par les routes et les cultures. (Gér. de Nerval.)

ONDULIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. fr., *ondulé*; lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ondulées.

ONEGA. Géogr. Fleuve de Russie, tributaire de la mer Blanche, traverse les gouvernements d'Olonetz et d'Arkhangel, et se jette dans un golfe auquel il a donné son nom. Cours de 500 kilom.

— ONEGA. Lac russe au N.-E. du lac Ladoga, auquel il communique par la Svir. Superficie, 12,000 kil. carrés.

ONÉGONA, s. m. Nom donné à chacun des trois personnages les plus importants de la cour de Benin, dont les fonctions consistent à recevoir des demandes et à faire connaître aux intéressés les réponses du roi.

ONÉIDA, s. m. Linguistiq. Dialecte du groupe iroquois.

O'NEILL ou **O'NIAL**. Ancien roi d'Irlande, qui régna à la fin du IVe siècle sur la Momonie, et, aidé des Pictes et des Scots, repoussa les Romains de la Bretagne.

ONEILLE, (en italien *Oneglia*). Géogr. Port de la province de Port-Maurice (Italie), sur le golfe de Gênes, à 5 kil. N.-O. de Port-Maurice. Patrie d'André Doria; 5,000 hab.

ONEILLIE, s. f. (pr. *o-ne-lli, ll* mouill.). Bot. Syn. de CLAUDÉE.

ONÉIRO, V. par ONIRO tous les mots commençant ainsi.

*** ONÉRAIRE**, adj. 2 g. (du lat. *onus, oneris*, charge). Jurispr. Qui a la charge d'une chose, en opposition à Honoraire, qui n'en a que l'honneur. Ne se dit guère que dans ces locutions : *Lecteur onéraire, syndic onéraire, marguillier onéraire*.

— Antiq. rom. *Navire onéraire*. Celui qui faisait les transports.

ONÉREUSEMENT, adv. D'une manière onéreuse.

*** ONÉREUX, EUSE**, adj. (du lat. *onus, oneris*, charge). Qui est à charge, qui est incommode. Condition onereuse. Charge onereuse. Tutelle onéreuse. Si cette fonction est *onéreuse*, il est un moyen honnête et sûr de l'en affranchir. (J.-J. Rouss.) Une si grande générosité parut depuis *onereuse*, et le poids en fut allégé autant qu'il était possible. (Rayn.) Cette exploitation est plus *onéreuse* que profitable à ses entrepreneurs. (H.) Ainsi pour rendre inutiles et *onéreuses* à l'Angleterre toutes ces conquêtes coloniales, ne nous bornons plus aux espérances de la chimie. (Malte-Brun.)

— Jurispr. *Titre onéreux*. Celui par lequel on acquiert une chose à prix d'argent, ou sous la condition d'acquitter certaines charges. C'est l'opposé du Titre gratuit. Il possède cet immeuble à titre onereux.

— Fig. N'envions point à une sorte de gens leurs grandes richesses : ils les ont à titre *onéreux* et qui ne nous accommoderait point. (La Bruyère.)

ONÉROSITÉ, s. f. Caractère de ce qui est onéreux.

ONÉSICRITE. Historien grec du IVe siècle av. J.-C., né à Astypalée, principal pilote de la flotte d'Alexandre le Grand; composa une histoire de la vie du conquérant, qui n'offrait guère d'intérêt que par le côté géographique.

ONÉSIE, s. f. et. gr., *ὄνησις*, utilité. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour sept espèces françaises.

ONÉSIME (Saint). Natif de Phrygie, mort en 95 ap. J.-C., fut converti au christianisme par saint Paul. Onésime fut évêque de Berée, en Macédoine, où il souffrit le martyre, selon les uns; selon d'autres, il fut martyrisé à Rome, sous Trajan. On le fête le 2 mars.

ONGLADE, s. m. Pathol. Inflammation de la matrice de l'ongle. Affection douloureuse qui accompagne souvent le panaris et qui entraîne constamment la chute de l'ongle.

*** ONGLE**, s. m. (du lat. *unguis*, même signif.). Anat. Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. Les ongles des mains, des pieds. Arracher un ongle. Ronger, couper, ronger ses ongles. Donner un coup d'ongle. Egratigner avec les ongles. Avoir les ongles longs. Un gentilhomme florentin avait, tant aux pieds qu'aux mains, des *ongles* très longs, qui se courbaient comme les griffes de certains oiseaux et l'empêchaient de marcher. (Brichet.) La longueur excessive des *ongles*, qui chez nous est un signe de malpropreté, est un signe de beauté chez les Chinois. (Id.) L'habitude de couper nos *ongles* nous semble une chose de pure bienséance; mais cet usage est presque inévitablement amené par l'état social, et ce qui nous paraît un ton est réellement un besoin. (Bichat.) Les *ongles* des orteils affermissent les pieds dans la progression, et mettent les extremités des doigts à l'abri de l'impression des corps durs. (Id.) Les *ongles*, de même que toutes les autres parties des mains et des pieds, sont plus petits chez la femme que chez l'homme. (Patissier.)

— *Coup d'ongle*. Coup donné avec l'ongle; égratignure qui en résulte.

— Fig. Nous ne sommes pas renversés d'un seul effort; nous avons tous les jours quelque coup d'*ongle*, et d'une heure à l'autre perdons quelque chose de notre vigueur. (Malherbe.)

— *Faire ses ongles*. Les couper, les nettoyer.

— Fig. *Il a bien rongé ses ongles*. Se dit d'un homme qui a mis beaucoup d'application en s'occupant d'un ouvrage d'esprit. || Se dit aussi de quelqu'un qui a été en proie à une vive impatience, à un chagrin.

— *Rogner les ongles à quelqu'un, les lui rogner de bien près*. Lui retrancher de ses projets ou de son pouvoir.

— Fig. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles*. En avoir beaucoup.

— *Être quelque chose jusqu'aux ongles*. L'être entièrement. Ils ne veulent pas qu'on les traite comme des ouvriers, et ils sont ouvriers jusqu'aux *ongles*. (Vauvenargues.)

— *Donner sur les ongles*. Châtier, réprimander.

— *Savoir une chose sur l'ongle*. La connaître parfaitement.

— Fig. *Avoir du sang sous les ongles*. Avoir du courage.

— *Rubis sur l'ongle*. Très exactement, complètement. Payer rubis sur l'ongle. Vider son verre rubis sur l'ongle.

— *Avoir les ongles fleuris*. Avoir les ongles marqués de petites taches blanches, noires ou rouges. || Fig. Avoir l'habitude de mentir.

— *Ne croître que par les cheveux et par les ongles*. Rester très petit de taille.

— Pop. *Ongles de velours*. Ongles sales et mal soignés. || On dit dans le même sens : *Ongles en deuil, en demi-deuil*.

— Nom donné aussi aux griffes de plusieurs animaux. Les ongles des lions, des tigres, des ours, des chats. Les ongles de l'aigle, du vautour. Ongles crochus. Ongles rétractiles. Lu parlant des oiseaux de proie, on dit plus ordinairement *serres*. Nous voulons bien ressembler à des brebis, nous contenter de bêler comme elles, et nous couvrir de leur peau, pendant que nous serons faibles; mais quand les dents et les *ongles* nous seront venus comme à de jeunes lions... Boss.) Aristote a remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des griffes, c'est-à-dire des *ongles* crochus et rétractiles, aucun n'était sociable, aucun n'allait en troupe. (Buffon.)

— Fig. *C'est l'ongle du lion*. Se dit d'un trait qui décèle un grand talent, un grand caractère.

— *Avoir bec et ongles*. Ne pas être embarrassé pour se défendre.

— Se dit aussi pour Sabot d'un cheval ou d'un ruminant. Chute de l'ongle. Il gardait dans l'*ongle* d'un bœuf la manne qu'elles lui apportaient. Fen.)

Le cheval tombe aux cris de mille oiseaux de proie,
Et son *ongle* de fer sur la pierre qu'il broie
Eteint ses quatre éclairs. (V. HUGO.)

— Par anal. et fig. Crochet de fer.

Ces voiles où sont-elles,
Qu'armaient les inutiles,
Et qui prêtaient leurs ailes
A l'*ongle* des brûlots ? (V. HUGO.)

— Poés. *Ongle croche*. Avare ou filou, escroc.

— Loc. prov. *A l'ongle on connaît le lion*. On reconnaît aux moindres traits la valeur d'un homme.

— Bot. Syn. d'ONGLET. || *Ongle de chat*. Nom vulgaire d'une espèce d'inga.

— Entom. Griffe recourbée qui termine les pattes des insectes.

— Fauconn. Taie qui vient sur l'œil des oiseaux, et qui provient du chaperon trop serré ou de quelque rhume.

— Manég. *Ongles du poing de la bride*. Les ongles de la main gauche. La position des ongles du poing de la bride est fort importante pour bien conduire un cheval.

— Moll. *Ongle marin*. Nom sous lequel les marchands d'histoire naturelle désignent soit des opercules cornés en forme d'ongle, comme ceux des rochers et des strombes, soit une espèce du genre solen.

— Œil. Pellicule qui commence en forme d'ongle ou de croissant vers l'angle interne de l'œil, s'étend peu à peu le long de la conjonctive jusqu'à l'iris, et couvre quelquefois toute la cornée transparente. || Amas de pus qui se forme entre l'iris et la cornée, et forme une tache qui a la figure d'un croissant.

— Pathol. *Ongle incarné*. Disposition de l'ongle qui, en entrant trop avant dans les chairs, sur les côtés, produit une inflammation. L'ongle incarné affecte le plus souvent le gros orteil.

— Pêch. Espèce de mollusque du genre solen que les pêcheurs emploient comme appât.

— REM. GRAMM. Jusqu'au XVIIe siècle, le genre du mot *ongle* a été incertain : on trouve de nombreux exemples du féminin. Le cheval de César avait l'*ongle* coupée en forme de doigts. (Montaigne.)

Elle l'alouette avait évité la perfide machine,
Lorsque se rencontrant sous la main de l'oiseau,
Elle sent son *ongle* maligne. LA FONTAINE.

ONGLE, ÉE, adj. (rad. *ongle*). Fauconn. Se dit des oiseaux qui ont des serres.

— Se dit aussi des autres animaux. Des chiens pur sang et d'une race superbe, parfaitement *onglés*, râbles et coiffés... (Th. Gautier.)

— Blas. Se dit des animaux dont les griffes sont d'un émail autre que celui du corps. Aigle de sable onglé d'or. Leopard d'or onglé de gueules.

*** ONGLÉE**, s. f. (rad. *ongle*). Pathol. Engourdissement douloureux avec rougeur et raideur de l'extrémité des doigts, causé par l'action du froid. Avoir l'onglée. Les premiers froids donnent l'*onglée* plus facilement que lorsqu'on en éprouve déjà depuis quelque temps. (Mérat.) L'*onglee* a lieu aux doigts des pieds comme à ceux des mains, moins fréquemment pourtant. (Id.) On remédie à l'*onglée* en se frictionnant les mains, en les battant contre soi, en allant dans un lieu plus chaud, etc. (Id.) Les frictions avec la neige conviennent pour faire passer l'*onglée*. (Id.)

— Art vétér. Excroissance membraneuse chez les animaux, la même que celle que les oculistes nomment ongle chez l'homme.

*** ONGLET**, s. m. (rad. *ongle*). Broch. et Rel. Partie du pli qui dépasse la moitié du blanc de fond d'un seul feuillet d'impression, destinée à y faire recevoir une couture, tout comme s'il y avait un feuillet entier. Monter sur onglets. || Bande de papier que l'on colle au dos d'un livre en le reliant, pour y coller des gravures, des cartes.

— Arboric. Partie du rameau laissée au-dessus de l'œil qui règle la taille. || Partie qui reste entre l'œil et l'aire de la coupe.

— Bot. Partie rétrécie d'une corolle polypétale. L'*onglet* est par rapport à la fleur ce que le ventre est par rapport aux animaux; sa nuance est presque toujours plus claire que celle du reste du pétale. (B. de St-P.)

— Bouch. Partie de la fressure qui tient au mou et au foie.

— Chass. Excroissance au coin de l'œil ou peau qui couvre les yeux des jeunes chiens.

— Charp. Coupe d'une pièce de bois, faite à angle plus ou moins aigu pour l'ajuster à une autre pièce. Assemblage fait à onglet.

— Coutell. Entaille sur la lame d'un couteau ou sur celle d'un canif, dans laquelle on place le bout de l'ongle pour faire sortir cette lame au dehors du manche.

— Ébén. Entaille que l'ébéniste fait sur le couvercle d'une boîte, lorsqu'il est ajusté à coulisse, pour le tirer commodement.

— Entom. Épine saillante et raide qu'on voit souvent au bord externe de l'aile des insectes diptères.

— Géom. Angle de 45 degrés. || *Onglet cylindrique*. Portion d'un cylindre comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre. || *Onglet sphérique*. Portion de la sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre.

— Hist. nat. Troisième paupière des oiseaux et de quelques mammifères.

— Imprim. Feuillet d'impression qu'on refait pour corriger une erreur ou pour faire quelques changements. On dit plutôt *carton* en ce sens.

— Ornith. Tangara de l'Amérique méridionale.

— Pathol. Pellicule blanchâtre qui, du grand angle de l'œil, s'étend vers la cornée transparente en forme d'ongle ou d'aile. On nomme quelquefois cette altération *onyx*, mais elle est plus connue sous le nom de *pterygion*.

— Techn. Extrémité d'une planche, d'une moulure qui forme un angle de 45 degrés, au lieu d'être terminée à angle droit. Couper d'onglet. L'onglet d'un cadre, d'une corniche. Assemblage à onglet, ou onglet. Ces onglets ne sont pas d'équerre. || Echancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois. || Coupe faite obliquement par le bout ou sur l'épaisseur d'une bande de marbre. || *Boîte à onglet*. Instrument qui sert, aux encadreurs et à tous ceux qui doivent couper souvent des baguettes dorées, à faire la coupe d'onglet, sans la tracer. || De que les brodeuses emploient pour diriger l'aiguille au crochet. Sorte de burin appelé aussi *onglette*, dont l'extrémité est en losange.

ONGLETÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte un onglet. Pétale onglété.

*** ONGLETTE**, s. f. Techn. Espèce de petit burin plat dont se servent les graveurs en relief et en creux, ainsi que les serruriers. || Échancrure sur la lame d'un couteau, d'un canif. On dit aussi *onglet*.

ONGLIER, s. m. Étui renfermant les objets servant à la toilette des ongles.

ONGLON, s. m. (rad. *ongle*). Erpét. Écaille qui enveloppe l'extrémité des pattes de la tortue. Les *onglons* de la tortue produisent l'écaille blonde et l'écaille fondue. (G. Brard.)

— Mamm. Corne qui termine le pied de tous les animaux ruminants, ainsi que ceux du cochon, du sanglier, etc.

ONGO, s. m. Ichtyol. Espèce de poisson du genre bolocentre, trouvée dans les mers du Japon.

ONGUEAL, ALE, adj. V. UNGUÉAL.

*** ONGUENT**, s. m. (pr. *on-gan*; du lat. *ungere*, oindre). Pharm. Médicament composé de corps gras, joints à des résines, des poudres, des sucs, d'une consistance molle, et qu'on emploie à l'extérieur soit sous forme de frictions, soit en l'appliquant sur les plaies et les ulcères. Bon onguent. Onguent pour la brûlure. Faire de l'onguent. Onguent onctueux. Onguent rance.

— *Onguent d'althæa*. Onguent composé d'huile, de mucilage, de cire jaune, de résine pure et de térébenthine. || *Onguent blanc de Rhasès*. Mélange de cinq parties d'axonge et d'une partie de carbonate de plomb porphyrisé. || *Onguent citrin*. Onguent composé de graisse et d'huile dans lesquelles on introduit du mercure très pur et préalablement dissous dans l'acide azotique. || *Onguent de courrier*. Suif de chandelle fondu et jeté dans l'eau dont les courriers se servent pour panser leurs écor-

chures. ‖ *Onguent épispastique.* Onguent dans lequel il entre des mouches cantharides pulvérisées et qui est employé comme suppuratif pour exciter les plaies des vésicatoires. ‖ *Onguent pour la gale.* Onguent composé de graisse de porc, de soufre sublimé, d'hydrochlorate d'ammoniaque et d'alun. On s'en sert en frictions. ‖ *Onguent mercuriel, onguent mercuriel double ou napolitain, onguent mercuriel simple ou gris.* Onguents qui contiennent du mercure dans différentes proportions et qui sont spécialement employés en frictions contre la gale, les dartres, la syphilis. ‖ *Onguent de la mère Thècle* ou simplement *de la mère.* Emplâtre brûlé, inventé par la mère Thècle. Il est composé de corps gras et de poix noire, et est employé comme suppuratif. ‖ *Onguent nutriteux* ou *nutritif.* Onguent siccatif pour les plaies, composé de litharge, de vinaigre blanc et d'huile rosat. ‖ *Onguent de pied.* Onguent à base de résine qui sert à enduire les plaies qui surviennent aux pieds des animaux domestiques. ‖ *Onguent pompholyx.* Onguent dans le quel il entre de l'oxyde de zinc, du sulfure de plomb, de l'oxyde blanc de plomb et de l'encens. Il est dessiccatif. *Onguent populéum.* Composé d'un corps gras et de feuilles de pavot, de belladone, de jusquiame et de morelle noire. Il est calmant et employé souvent contre les hémorroïdes.

—Nom donné autrefois aux drogues aromatiques et aux essences dont on se parfumait et dont on embaumait les corps morts. La Madeleine versa une boîte d'*onguent* sur les pieds de Notre-Seigneur; les trois Maries apportèrent des onguents précieux pour embaumer son corps. (Acad.) Leurs corps, tout gras d'*onguents*, exhalaient une odeur d'épices et de cassolettes éteintes. (G. Flaubert.)

— Loc. prov. *Il doit avoir de l'onguent pour la brûlure.* Se dit d'un méchant homme lorsqu'on veut faire entendre qu'il brûlera en enfer. ‖ *C'est de l'onguent pour la brûlure.* Se dit d'un spécifique qui n'a pas de vertu, de toute chose que l'on croit inutile au but qu'on a en vue. ‖ Signifie aussi Préservatif contre les accidents de la vie.

Fuyez Paris, n'allez point à la cour
Si vous n'avez *onguent* pour la brulure. (Volt.)

‖ *Il n'y a pas d'onguent qui te puisse guérir.* Se dit d'une personne atteinte d'une maladie incurable. ‖ *C'est de l'onguent mitonmitaine.* C'est un remède qui ne fait ni bien ni mal. ‖ *Dans les petites boîtes sont les bons onguents.* Se dit pour flatter une personne de petite taille.

— Arg. Argent.

— Agric. *Onguent de Saint-Fiacre.* Mélange de bouse de vache avec de l'argile ou autre terre tenace, et dont on se sert dans le jardinage pour recouvrir les plaies faites aux arbres.

ONGUENTAIRE. adj. 2 g. Pharm. Qui tient de l'onguent, qui en offre les caractères. Les molécules *onguentaires* pouvant être absorbées lorsqu'elles sont appliquées à la surface de la peau et conduites à l'intérieur, on les a accusées de fermer les pores aux émanations qui, de l'intérieur de nos organes, viennent s'exhaler à la surface extérieure, et par conséquent de gêner une des plus importantes fonctions de l'économie animale. (Mérat.)

ONGUICULÉ. s. m. (pr. *on-gu-i-kule;* ét. lat., *unguiculus;* dim. de *unguis,* ongle). Zool. Petit ongle.

***ONGUICULÉ, ÉE.** adj (pr. *on-gu-i-ku-lé;* rad. *onguicule*). Mamm. Dont les ongles ne recouvrent ou n'enveloppent que le bout des doigts.

—Bot. Qui est muni d'un grand onglet. ‖ *Pétale onguiculé* Pétale ayant l'onglet retréci en forme de pédicelle.

— Comm. *Myrrhe onguiculée.* Myrrhe dont les gros morceaux présentent à l'intérieur des stries blanches semblables à des coups d'ongle.

— Entom. *Palpe onguiculée.* Palpe composée de plusieurs articles, dont le dernier se meut en forme d'onglet.

— Moll. Qui est ovale, plus ou moins long. Opercule onguiculé.

— **ONGUICULÉ.** s. m. Ornith. Syn. d'ONTHRONYX.

— **ONGUICULÉS.** s. m. pl. Mamm. Section de mammifères, comprenant ceux dont les engles ne recouvrent que le bout des doigts.

ONGUICURE. s. 2 g. (pron. *on-gu-i-kure;* ét. lat., *unguis,* ongle; *curare,* soigner). Celui, celle qui fait profession de nettoyer et d'entretenir les ongles.

ONGUIFORME. adj 2 g. (pr *un-gu-i-forme;* ét. lat., *unguis,* ongle; *forma,* forme). Qui a la forme d'un ongle.

ONGULE. s. f. (du lat. *unguis,* ongle). Art vétér. Enveloppe cornée qui constitue le sabot des divers quadrupèdes.

***ONGULÉ, ÉE.** adj. (du lat. *ungula,* sabot). Qui a la forme d'un ongle.

— Mamm. Se dit des animaux dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots. ‖ **ONGULÉS.** s. m. pl. Section de mammifères, ayant pour type ceux dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots.

ONGULINE. s. f. (du lat. *unguta,* ongle). Moll. Genre de conchifères dimyaires, établi pour des espèces fossiles des terrains tertiaires, et des espèces actuelles dont le type se trouve au Sénégal, dans des pierres calcaires qu'il creuse pour se faire une habitation.

ONGULOGRADE. adj. 2 g. (ét. lat., *ungula,* sabot, *gradior,* je marche). Mamm. Qui s'appuie sur des ongles en forme de sabot. ‖ **ONGULOGRADES.** s. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant ceux qui s'appuient sur des ongles en forme de sabots.

ONIAS. Nom de trois grands pontifes des Juifs : Le premier succéda à Jaddus, 321-300 av. J.-C.; le deuxième régna de 241 à 229; le troisième vers l'an 200, petit-fils du précédent, fut dépouillé de la souveraine sacrificature par Antiochus Épiphane, puis tué à Antioche, près du bourg de Daphné. C'est sous Onias III qu'arriva l'histoire d'Héliodore.

ONIROCRITE. s. m. (radic. *onirocritie*). Celui qui explique les songes, qui établit d'après les songes un jugement ou des conjectures sur les événements qui doivent arriver.

*** ONIROCRITIE.** s. f. (pr. *o-ni-ro-kri-ci;* ét. gr., ὄνειρος, songe; κρίσις, jugement). Divination par les songes.

ONIROCRITIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'onirocritie. Les ouvrages *onirocritiques* d'Artémidore furent célèbres et parvinrent jusqu'à nous. (Macario.)

— Myth. gr. Surnom de Mercure.

— **ONIROCRITIQUE** s. f. Diagnostic des maladies d'après les songes qu'elles occasionnent.

— **ONIROCRITIQUE.** s. m. Hist. relig. Membre de la deuxième classe des mages, en Perse.

ONIRODYNIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur ressentie en songe. On a donné ce nom au somnambulisme et au cauchemar.

ONIROGME. s. m. Syn. d'EXNOMIROSE.

ONIROGYNE. s. m. (ét. gr., ὄνειρος, songe; γυνή, femme). Songe vénérien. Pollution nocturne. On dit dans le même sens *onirogonie, oniropoïèse* et *onirogme.*

*** ONIROMANCE** ou **ONIROMANCIE.** s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; μαντεία, divination). Art de deviner d'après les songes, de les interpréter.

ONIROMANCIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à l'oniromancie.

— **ONIROMANCIEN, ENNE.** s. Celui, celle qui interprète les songes.

ONIROPOMPE. s. m. (étym. gr., ὄνειρος, songe; πομπή, envoi). Myth. gr. Nom donné à Esculape par les habitants d'Égées.

ONIROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; σκοπέω, je vois). Didact. Observation, étude des songes.

ONIROSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'onroscopie.

ONISCIDE. adj. 2 g. ou **ONISCIEN, ENNE.** adj. (ét. fr., *oniscus;* gr. εἶδος, forme). Crust. Qui ressemble à un cloporte. ‖ **ONISCIDES, ONISCIENS.** s. m. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre cloporte.

ONISCIE. s. f. (rad. *oniscus*). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, établi pour deux espèces fossiles des terrains tertiaires et six espèces actuelles qui vivent dans les mers d'Amérique.

ONISCODE. s. f. (rad. *oniscus*). Crust. Genre d'isopodes, établi pour une espèce trouvée sur les côtes d'Angleterre.

ONISCOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀνίσκος, cloporte; γράφω, je décris). Histoire du cloporte.

ONISCOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'oniscographie.

ONISCUS. s. m. (pron. *o-ni-skuss;* mot lat.). Crust. Nom scientifique du genre cloporte. On dit aussi *onisque.*

ONITE. s. m. (du gr. ὄνος, fumier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour une trentaine d'espèces qui se trouvent dans les pays chauds de l'ancien continent; on en rencontre aussi dans les provinces méridionales de la France, ou elles séjournent dans les fientes des animaux.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un labre.

ONITICELLE. s. m. (dimin. d'*onite*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour plus de vingt espèces vivant dans les ordures et plus ou moins répandues sur les deux continents.

ONKELOS. Prosélyte juif, auteur d'un *Targum* ou paraphrase chaldaïque du Pentateuque, vivant dans le 1er siècle de l'ère chrétienne. Son *Targum* est un ouvrage très estimé chez les juifs.

ONKOSINE. s. f. Minér. Minéral d'une nuance vert pomme, trouvé dans les montagnes de Salzbourg.

ONLYK. s. m. Metrol. Monnaie d'argent turque valant 1 fr. 25.

ONNAING. Geogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Valenciennes (Nord). Fabriques de sucre; culture de la chicorée; 4,100 hab.

ONOBROME. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne; βρῶμα, nourriture). Bot. Genre de composées cynarées, établi pour des herbes croissant en Orient.

ONOBRYCHÉ, ÉE. adj. (pr. *o-no-bri-ké).* Bot. Qui ressemble, qui a rapport à l'onobrychis. ‖ **ONOBRYCHÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, ayant pour type le genre onobrychis.

ONOBRYCHIS. s. m. (pron. *o-no-bri-kiss;* ét. gr., ὄνος, âne; βρύχω, je rogis). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, établi pour un grand nombre d'espèces ayant pour type celle vulgairement appelée *sainfoin.*

ONOCENTAURE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne; κένταυρος, centaure). Myth. gr. Monstre moitié homme et moitié âne. On regardait les onocentaures comme des esprits malfaisants.

— Mamm. Nom ancien du gibbon.

ONOCÉPHALE. s. f. (étym. gr., ὄνος, âne; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour huit espèces du Brésil et de Java.

ONOCÉRINE. s. f. Chim. Substance cristallisable extraite d'une espèce d'ononide.

ONOCHŒRITIS. s. m. (pr. *o-no-ké-ri-tiss;* ét. gr., ὄνος, âne; χοῖρος, cochon). Monstre moitié âne et moitié porc, dont les païens accusaient les chrétiens d'avoir fait leur dieu.

ONOCLÉE. s. f. (du gr. ὀνοκλεία, orcanette). Bot. Genre de fougères, caractérisé par sa fructification dense, placée sur le dos de la fronde, et par ses involucres en forme d'écailles closes rapprochées de manière à imiter une baie. Ce genre ne contient qu'une seule espèce, l'onoclée sensible, qui croît dans l'Amérique septentrionale, en Virginie, dans le Maryland, etc.

ONOCOLE. s. f. (ét. gr., ὄνος, âne; κῶλον, pied). Myth. gr. Monstre qui a des pieds d'âne.

*** ONOCROTALE.** s. m. (ét. gr., ὀνοκρόταλος, pélican; formé de ὄνος, âne, et de κρόταλον, grelot). Ornith. Nom scientifique du pélican.

ONOFRITE. s. f. (de *Sⁿ Onofre,* n. géogr.). Minér. Sulfure de sélénium et de mercure, qui se présente avec une apparence semblable à celle du cuivre gris et qui a été trouvé au Mexique.

ONOMACRITE. Ancien poète grec, de 520 à 485 av. J.-C. Chargé de coordonner et de recueillir les oracles de Musée, il y interpola de nombreux vers de sa composition, et pour cette fraude fut chassé d'Athènes. Il excita Xerxès contre les Grecs.

ONOMANCIE. s. f. Syn. d'ONOMATOMANCIE.

ONOMARQUE Général phocidien, pendant la guerre sacrée, succéda à son frère Philomèle. Enrichi par le pillage sacrilège de Delphes, il soudoya une puissante armée; mais finit par être vaincu par Philippe de Macédoine, et périt 352 av. J.-C.

ONOMASTICON. s. m. (ét. gr., ὀνομαστικός, qui sert à nommer). Philol. Titre d'un ouvrage dont le but est de fixer le sens et l'emploi des mots.

— Glossaire d'un auteur.

ONOMASTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὄνομα, nom). Didact. Qui doit être nommé; qui est désigné. Jour onomastique.

— Qui a rapport aux noms, qui renferme des noms. Nomenclature onomastique des rois d'Égypte.

— **ONOMASTIQUE.** s. f. Liste de noms.

ONOMATE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom). Antiq. gr. Fête célébrée à Sicyone en l'honneur d'Hercule.

ONOMATIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὄνομα, ατος, nom). Qui concerne les noms.

ONOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, ατος, nom; λόγος, discours). Didact. Science des noms, des classifications nominales.

ONOMATOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'onomatologie.

ONOMATOLOGUE. s. m. (rad. *onomatologie*). Nomenclateur.

— Recueil biographique.

ONOMATOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, ατος, nom; μαντεία, divination). Divination au moyen du nom. Par *onomatomancie :* comment as-tu nom? (Rab.)

*** ONOMATOPÉE.** s. f. (ét. gr., ὄνομα, ατος, nom; ποιέω, je fais). Rhét. Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. *Trictrac, glouglou, cliquetis,* sont des mots formés par onomatopée. L'*onomatopée* n'est pas un trope ni même une figure; c'est la peinture des objets par les sons, c'est la partie la plus variée des mots primitifs, c'est la source la plus féconde des racines dans toutes les langues du monde. Trev.) L'*onomatopée* est l'écho de la nature, elle est le type des langues prononcées, comme l'hiéroglyphe le type des langues écrites. (Ch. Nodier.) L'*onomatopée* est d'un grand secours aux poètes, puisqu'elle est comme l'âme de l'harmonie pittoresque et de la poésie imitative. (Id.)

— Par extens. Mot imitatif. Dictionnaire des onomatopées françaises. Si une pareille fantaisie était de nature à devenir contagieuse, la langue serait bientôt inondée d'*onomatopées* barbares, et n'offrirait plus qu'une suite de cacophonies intolérables. Ch. Nodier.) Jamais Eschyle n'a dressé de mots plus superbes, ni forgé d'*onomatopées* plus sonores. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. S'applique quelquefois aux cris qui accompagnent naturellement certains gestes.

ONOMATOPÉIQUE. adj. 2 g. Littér. Qui tient de l'onomatopée; qui offre les mêmes caractères. Sons onomatopéiques.

ONOMATURGE. adj. 2 g. (étym. gr., ὄνομα, nom; ἔργον, ouvrage). Qui se rapporte à l'art de fabriquer des noms. Inusité.

ONON ou **CHILKA.** Géogr. Rivière de Mongolie, qui, avec l'Argoun, forme l'Amour. Elle arrose Nertschinsk en Sibérie.

ONONDAGA. s. m. Hortic. Variété de poire.

ONONÈTINE. s. f. (radic. *ononide*). Chim. Produit du dédoublement de l'onospine par les acides étendus.

ONONG. s. m. Chronol. Dixième mois de l'année, au Cathay; il répond au mois de septembre.

ONONIDE. s. f. Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour un très grand nombre d'herbes rencontrées sur tous les points du globe.

ONONINE. s. f. Chim. Substance extraite de la racine d'ononide.

ONONYCHITE. s. m. (pr. *o-no ni kite;* ét. gr., ὄνος, âne; ὄνυξ, ongle). Divinité que les païens croyaient être l'objet d'un culte chez les chrétiens et chez les juifs.

ONOPORDE. s. m. (étym. gr., ὄνος, âne; πορδή, pet). Bot. Genre de végétaux épineux et arborescents de la famille des composées cynarées, dont le type, vulgairement appelé *chardon aux ânes,* croît dans les lieux incultes de toute l'Europe; sa graine est très oléagineuse, et son réceptacle, amélioré par la culture, pourrait remplacer l'artichaut. On dit aussi *onopordon.*

ONOPYXE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne; πύξος, buis). Bot. Genre de synanthérées, très voisin des chardons, établi pour deux espèces qui croissent à la Louisiane.

ONORÉ. s. m. Ornith. Genre d'échassiers, voisin des hérons, établi pour quelques espèces très sauvages qui vivent dans les marais de la Guyane.

ONOSANDRE. Écrivain de l'école platonicienne du 1er siècle, a laissé un traité de *la Science du chef d'armée.*

ONOSCÈLE ou **ONOSCÈLIDE.** s. m. (ét. gr., ὄνος, âne; σκέλος, jambe). Myth. gr. Monstre à jambes d'âne.

ONOSÉRIDE. s. f. (ét. gr., ὄνος, âne; σέρις, chicorée). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des plantes de la Nouvelle-Grenade.

ONOSÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'onosèride. ‖ **ONOSERIDEES.** s. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type l'onosèride.

ONOSMA. s. f. (etym. gr., ὄνος, âne; ὀσμή, odeur). Bot. Genre d'aspérifoliées anchusées, dont la principale espèce, très commune en Europe, même dans les régions froides, donne une liqueur rouge employée pour la teinture des étoffes communes. On dit aussi *onosme.*

ONOSMODE. s. f. (rad. *onosma*). Bot. Genre d'aspérifoliées anchusées, établi pour quelques espèces d'herbes dont le type se trouve dans l'Amérique septentrionale. On dit aussi *onosmodie.*

ONOSPINE. s. f. (ét. fr., *ono,* abréviation d'ononine; lat. *spina,* épine). Chim. Un des produits de l'ononide épineuse traitée par les acides étendus.

ONOSURIDE. s. f. (ét. gr., ὄνος, âne; οὐρά, queue; εἶδος, forme). Bot. Synon. de SPHEROSTIGMA.

ONOTROPHE. s. m. (étym. gr., ὄνος, âne; τροφή, nourriture). Bot. Genre de composées cynarées, très voisin des cirses, avec lesquels il est confondu par quelques auteurs.

*** ONQUES.** adv. V. ONC.

ONS. s. m. Metrol. Unité de poids des Pays-Bas valant 100 gr.

ONSAÏS. s. m. (pr. *on-ça-iss*). Prêtre cochinchinois.

ONSLOW (Georges). Compositeur, né à Clermont-Ferrand, 1784-1852, de la famille de Brantôme par sa mère, s'est rendu célèbre par des symphonies d'une bonne facture. Ses trois opéras-comiques ne réussirent pas. Il succéda à Chérubini à l'Académie des beaux-arts, 1842.

ONTARIO. Géogr. Lac de l'Amérique du Nord, au S. du Canada; il a 290 kil. sur 115 et une superficie de 16,310 kil. carrés. Il communique avec le lac Érie par le Niagara, qu'il reçoit; avec l'Atlantique par le Saint-Laurent; avec la ville de New-York par trois canaux.

ONTHOCHARE. s. m. (pr. *on-to-kare;* ét. gr., ὄνθος, fumier; χαίρω, je me réjouis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour trois espèces de la Guyane et du Brésil.

ONTHŒCUS. s. m. (pr. *on-té-kuss;* étym. gr., ὄνθος, fiente; οἶκος, maison). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour trois espèces du Brésil et de la Guyane.

ONTHOMÈRE. s. m. (ét. gr., ὄνθος, fiente; μερίς, portion). Entom. Syn. de BOUSIER.

ONTHOPHAGE. s. m. (ét. gr., ὄνθος, fumier; φάγος, mangeur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des scarabéides coprophages. Ils se distinguent par quelques caractères des bousiers proprement dits. Ils vivent comme eux dans les excréments. On en trouve dans toutes les parties du monde, et les espèces sont fort nombreuses. Onthophage taureau.

ONTHOPHILE. s. m. (ét. gr., ὄνθος, fiente; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, établi pour une espece d'Amérique et trois d'Europe.

ONTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὤν, ὄντος, être; γένος, naissance). Évolution individuelle, dans le système du transformisme. Est opposé à l'évolution par groupes ou par tribus.

ONTOGONIE s. f. (ét. gr., ὤν, ὄντος, être; γονή, génération). Histoire de la production des êtres organisés à la surface de la terre.

ONTOGONIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ontogonie.

* **ONTOLOGIE.** s. f. (ét. gr., ὤν, ὄντος, être; λόγος, discours). Metaphys. Recherche de l'être en soi. Toutes les *ontologies*, toutes les psychologies ne sont-elles pas des rêves? (Volt.)

— Traité sur cette matière. L'Ontologie de Wolf.

— Méd. Système médical qui donne une existence propre aux maladies et ne les fait pas dériver des divers phénomènes de la vie.

* **ONTOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'ontologie. Sciences ontologiques. Études ontologiques. De même que, dans l'ordre de la pensée, nous débutons par un acte de foi, de même, dans l'ordre *ontologique*, nous attachons toutes les réalités à la réalité d'un Dieu incomprehensible. (J. Simon.) || *Preuve ontologique de l'existence de Dieu.* Démonstration de l'existence de Dieu appuyée sur l'idée que nous en avons dans notre conscience.

ONTOLOGIQUEMENT. adv. (rad. *ontologique*). Suivant les règles de l'ontologie.

ONTOLOGISER. v. n. 1re conj. Faire de l'ontologie.

ONTOLOGISTE. s. m. Celui qui s'adonne à l'ontologie, ou qui adopte les idées du système ontologique.

ONUFRITE. s. f. Minér. Syn. de ONOFRITE.

ONUPHIS. s. m. (pr. *o-nu-fiss;* d'*Onuphis*, n. myth.). Annél. Genre d'annélides de la famille des eunuciens branchifères, ayant pour type une espèce trouvée sur le littoral de la Manche, où elle vit enfouie sous le sable.

ONUPHIS ou OMPHIS. s. m. Myth. égypt. Un des trois bœufs sacrés de l'Égypte. C'était une des incarnations animales d'Osiris.

ONUPHIS. Géogr. Ville de l'Égypte inférieure dans le grand Delta.

ONYCHATROPHIE. s. f. (pr. *o-ni ka-trofi;* et. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; ἀτροφία, atrophie). Pathol. Atrophie des ongles.

ONYCHAUXE. s. f. (pr. *o-ni-kokse;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; αὐξη, accroissement) Pathol. Hypertrophie des ongles.

ONYCHIE. s. f. (pron. *o-ni-ki;* du gr. ὄνυξ, ὄνυχος, ongle). Bot. Syn. de DENDROBION. || Genre de fougères polypodiacées, établi pour des espèces de l'Afrique méridionale. || Syn. de LECANOPTÉRIDE. || On dit aussi *onychion*, s. m.

— Moll. Syn. d'ONYCHOTEUTHE.

— Pathol. Inflammation de la matrice de l'ongle.

ONYCHITE. adj. m. (pr. *o-ni-kite;* du gr. ὄνυξ, ὄνυχος, albâtre). Minér. Se dit d'une espèce d'albâtre qui renferme de l'onyx.

— ONYCHITE. s. f. Nom donné autrefois à quelques térébratules fossiles.

ONYCHIURE. s. m. (pr. *o ni ki-nre;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; οὐρά, queue). Entom. Syn. de LIPURE.

ONYCHOCÈRE. s. m. (pron. *o-ni-ko-cère;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; κέρας, antenne.) Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamaires, établi pour trois espèces du Brésil.

ONYCHOGRYPHOSE. s. f. (pr. *o-ni kogri foze;* etym. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; γρύπωσις, griffe). Médec. Incurvation des ongles.

ONICHOMANCIE. s. f. (pr *o-ni ko-man ci;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; μαντεῖα, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait en frottant les ongles avec de l'huile et de la suie et en essayant d'y lire des caractères.

ONYCHOMYCOSIS s. f. (pr. *o-ni-ko-mi-ko-zisse;* et. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; μύκης, champignon). Pathol. Production de champignons autour des ongles. || Onyxis occasionné par des parasites végétaux.

ONYCHOPHANE. adj. 2 g. (pr. *o-ni-ko-fane;* et. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle. φαίνω, je parais). Qui a rapport aux ongles. Comment trouvez-vous cette main-là? Et ces ongles... roses, grâce à la pommade *onychophane*... (Mérimée.)

ONYCHOPHIDE adj. 2 g (pr. *o-ni-ko-fide;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; ὄφις, serpent). Erpet. Qui a des ergots à la partie postérieure du corps. || ONYCHOPHIDES. s. m. pl. Famille d'ophidiens, comprenant les reptiles qui ont des ergots à la partie postérieure du corps.

ONYCHOPHORE. adj. 2 g. (pron. *o-ni-kofore;* et. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; φορός, porteur). Erpét. Syn. d'ONYCHOPHIDE.

ONYCHOPHTORIE. s. f. (pr. *o-ni-ko-fto-ri;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; φθορά, corruption). Pathol. Altération des ongles par une maladie.

ONYCHOPHYME. s. m. (pr. *o-ni ko fime;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; φῦμα, enflure). Pathol. Callosité des ongles.

ONYCHOPRION. s. m. (pr. *o-ni-ko-pri-on;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; πρίων, je scie). Ornith. Un des genres de la famille des sternes.

ONYCHOPTOSE. s. f. (pr. *o-ni-ko-ptoze;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; πτῶσις, chute). Pathol. Chute des ongles.

ONYCHORYNQUE. s. m (pron *o-ni-korinke*; et. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; ῥύγχος, bec. Ornith. Syn. de TODIROSTRE.

ONYCHOSE. s. f. pron. *o-ni-koze;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle). Pathol. Inflammation de la matrice de l'ongle accompagnée ou suivie de callosité et de déformation.

ONYCHOTEUTHE. s. m. (pron. *o-ni-koteute;* ét. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; τευθίς, calmar). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, établi pour des espèces très voisines des calmars et vivant dans les mers des pays chauds.

ONYCHOTHÉRION. s. m. (pr. *o-ni-ko-téri-on;* et. gr., ὄνυξ, ὄνυχος, ongle; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Groupe d'édentés fossiles.

ONYCYPHE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; κυφός, courbe). Entom. Syn. de BRACHYCERQUE et de CHLOÉ.

ONYGÈNE. s. m. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; γένος, naissance). Bot. Genre de champignons gastéromycètes, établi pour plusieurs espèces remarquables par leur petitesse et croissant les unes sur le vieux bois, les autres sur le corps des animaux morts.

ONYMANTIE. s. f. Divination par l'ongle de la main. (Rabelais.)

ONYPTÉRYGIE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; πτερύγιον, petite aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour une douzaine d'espèces propres au Mexique.

* **ONYX.** s. m. (du gr. ὄνυξ, même signif.). Minér. Variété de calcédoine, présentant diverses teintes qui forment des espèces de raies parallèles et donnent à la pierre une certaine ressemblance avec les ongles de nos mains. Les principales qualités qui distinguent un bel onyx, sont la finesse et l'homogénéité de la pâte, la vivacité de ses couleurs, la netteté et l'épaisseur de ses bandes colorées, et enfin son volume. On se sert des onyx pour les camées; on les taille ordinairement de manière que la figure soit dessinée dans la partie de la pierre qui est de couleur brillante; celle dont la teinte est obscure forme le fond. La Bibliothèque nationale possède une riche collection de camées antiques, gravés sur des onyx. Une marche d'*onyx* entamait un bassin ovale. (G. Flaubert.)

De vos urnes d'*onyx*, versez, mes jeunes sœurs,
Les parfums et les fleurs. (Pu. CHASLES.)

— *Onyx de Tecali.* Matière minérale importée du Mexique et servant à la fabrication des coupes, guéridons et autres menus objets d'ornement.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Pathol. V. ONGLET.

— Adjectiv. L'agate onyx peut être considérée comme une réunion de calcédoine, de sardoine et de cornaline, disposées en couches d'une épaisseur sensible, parallèles entre elles. Une agate *onyx*. (Acad.) || *Marbre onyx.* Marbre rubané qui a quelque ressemblance avec l'onyx. || *Silex onyx.* V. CAMÉE.

ONYXIS. s. m. (pr. *o-ni-kciss;* du gr. ὄνυξ, ongle). Pathol. Inflammation de l'organe producteur de l'ongle; ongle entré dans les chairs. Onyxis aigu. Onyxis simple.

ONZAIN. s. m. Amas de onze gerbes de blé ou d'avoine, en Normandie.

ONZAIN. Géogr. Comm. du canton d'Herbault, arr. de Blois (Loir-et-Cher). Château où Louis XI enferma le cardinal La Balue; 2,100 h.

ONZAINE. s. f. Quantité de onze objets.

— Comm. Nom donné autrefois à Nantes à certains chargements de sel transportés par eau. La grande et la petite onzaine.

— Liturg. Chandelier à onze branches.

* **ONZE.** adj. numéral 2 g. (du lat. *undecim*, même signif.). Nombre qui contient dix et un. Onze écus. Onze personnes. Nous étions onze à table. Il viendra entre dix et onze heures.

— Onzième. Louis onze. Feuille onze. Registre onze.

— Fam. *Bouillon d'onze heures.* Breuvage empoisonné.

— Loc. *Il va chercher midi à onze heures.* C'est un parasite, un ecornifleur.

— Bot. *Dame d'onze heures.* V. DAME.

— ONZE. s. m. Appellation du nombre onze. Onze multiplié par trois.

— Chiffre qui représente ce nombre. Dans ce cadran, le *onze* n'est pas bien marqué. (Acad.)

— Dans ce sens, *onze*, au pluriel, s'écrit sans *s*. Les onze de ce loto sont peu marqués.

— Se prend aussi quelquefois pour le nombre d'ordre qu'il forme. Le onze de ce mois.

— Maison qui porte le numéro onze. Il demeure au onze de telle rue.

— Le onzième jour d'un mois. Le onze mars.

— Antiq. grecq. *Les onze.* Officiers publics d'Athènes chargés de l'exécution des sentences criminelles.

— REM. GRAMM. Bien que ce mot commence par une voyelle, on prononce et on écrit souvent sans élision l'article, la préposition ou la particule qui le précède. De onze enfants qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un seul. De vingt, il n'y en a plus que onze. Dans le langage familier, on dit aussi quelquefois: Il n'y en a plus qu'onze. || L'article se contracte toujours devant onze. On dit: Cette lettre est du onze. Nous sommes au onze du mois.

— Quand *onze* est précédé d'un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration. Vers les onze heures.

Un démon qui m'inspire
Veut qu'encore une ruse et dernière satire
De ce pas en moi-même expriment les noirceurs,
Se vienne, en nombre pair, joindre à ses *onze* sœurs.
(BOILEAU.)

* **ONZIÈME.** adj num. ord. 2 g. Nombre ordinal de onze. Le onzième jour. Le onzième mois est le mois de novembre. Le onzième tome. La onzième feuille. La onzième livraison. Le *onzième* jour, au soleil levant, il aperçut la fameuse pagode de Jagrenat. B. de St P.)

— ONZIÈME. s. m. La onzième partie d'un tout. Le onzième jour du mois. Je suis dans cette faillite pour un onzième. Il a deux *onzièmes* dans cette affaire. (Acad.)

— ONZIÈME. s. f. Mus. Replique ou octave de la quarte, ainsi appelée de ce qu'il faut former onze sons diatoniques pour passer de l'un de ces termes à l'autre.

— REM. GRAMM. La première syllabe est ordinairement aspirée; on trouve cependant quelques exemples de l'onzième pour le onzième. Cet empire n'était depuis l'*onzième* siècle qu'un assemblage de demi-chrétiens. (Volt.)

On a fait contre vous dix entreprises vaines,
Peut-être que l'*onzième* est prête d'éclater. (CORN.)

* **ONZIEMEMENT.** adv. En onzième lieu.

OO. Géogr. Village de l'arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), où commence un passage des Pyrénées, appelé *port d'Oo;* 400 hab.

OOCLINE. s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; κλίνη, lit). Botan. Genre de composées eupatoriées, établi pour des herbes croissant sous le tropique américain.

OOCOQUE. s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; κόκκος, graine. Bot. Syn. de MELICOCCA.

OOCYALE. s. f. Arachn. Synon. de DOLOMÈDE.

OOCYANE. s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; κυανός, bleu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, tribu des erotyliens, dont les espèces principales se trouvent à Cuba et dans la Nouvelle-Grenade.

OODE. s. m. (étym. gr., ὠοειδής, en forme d'œuf). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des patellimanes, établi pour plus de cinquante espèces, répandues dans toutes les régions du globe.

OODESCÉLIDE. s. f. (ét. gr., ὠοειδής, fait en forme d'œuf; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des nécrasomes, tribu des pimélaires, établi pour quelques espèces du sud-est de l'Europe.

OŒDOSOMIE. s. m. (pr. *o-é-do-zome;* étym. gr., ὠοειδής, en forme d'œuf; σῶμα, corps). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, établi pour des espèces de géocorises originaires de la Guyane.

OOGASTRE. s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, tribu des erotyliens, établi pour deux espèces propres à la Guadeloupe.

OOGÉNIE. s. f. Hist. nat. Syn. d'OVOGÉNIE.

OOGONE. s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; γονή, génération). Bot. Dans les algues, Cellule où se forme l'oosphère.

OOÏNE. s. f. (étym. gr., ὠόν, œuf). Albumine de l'œuf.

OOLEM. Géogr. Comm. de la prov. et à 39 kil. d'Anvers (Belgique); 2,000 hab.

OOLINE. s. f. dim. du gr., ὠόν, œuf). Foram. Genre de foraminifères, établi pour des espèces de monostègues qui ont la coquille ovale.

* **OOLITHE.** s. m. (étym. gr., ὠόν, œuf; λίθος, pierre). Minér. Nom de petites concrétions, ordinairement calcaires, quelquefois ferrugineuses, formées de petits grains ou de petits noyaux, le plus souvent de la grosseur des œufs de poissons. L'oolithe abonde principalement dans les terrains jurassiques et du lias. Le grand oolithe. L'oolithe ferrugineux. || *Oolithe miliaire.* Agglomération composée de parties de la grosseur d'un grain de millet, et qui, selon quelques géologues, est formée de petites coquilles.

— Concrétion calcaire des œufs.

— Quelques-uns font ce mot du féminin. La grande *oolithe* consiste principalement en un calcaire oolithique très caractérisé. (L. Figuier.)

* **OOLITHIQUE.** adj. 2 g. (rad. *oolithe*). Géol. Qui résulte de l'accumulation d'une multitude d'oolithes à couches concentriques, réunis par un ciment visible. Terrain oolithique. Texture oolithique. Calcaire oolithique. Période oolithique.

OOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; λόγος, discours). L'ovologie considérée par rapport à la génération.

OOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'oologie.

OOMANCIE. s. f. (étym. gr., ὠόν, œuf; μαντεία, divination). Antiq. gr. Divination qui se pratiquait en observant des œufs, et dont on attribuait l'invention à Orphée.

OOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; μήτρα, matrice). Bot. Ovaire des plantes phanérogames, ainsi appelé de ce que les ovules qu'il contient sont attachés à un cordon ombilical.

OOMORPHE. s. m (étym. gr., ὠόν, œuf; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour quelques espèces dont les types se trouvent dans l'Europe septentrionale, occidentale et centrale.

— OOMORPHE. s. f. Syn. de SPONSOR.

OOMORPHÉE. s. f. (étym. gr., ὠόν, œuf; μορφή, forme). Bot. Syn. de PENTZIE.

OONIN s. m. (du gr. ὠόν, œuf). Physiol. Nom que l'on a donné à l'albumine.

— Dans un sens plus restreint, Nom donné à un des produits d'altération du blanc d'œuf.

OONINE. s. f. (du gr. ὠόν, œuf). Membrane réticulée qui contient l'albumine du blanc de l'œuf dans ses cellules, regardée comme un principe immédiat des animaux.

OOPHORALGIE. s. f. (ét. fr., *oophore;* gr. ἄλγος, douleur). Pathol. Névralgie de l'ovaire.

OOPHORE. s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; φορός, qui porte). Physiol. Un des noms de l'ovaire.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour une vingtaine d'espèces, la plupart américaines.

OOPHORIDIE. s. f. (ét. fr., *oophore;* gr. εἶδος, forme). Bot. Nom donné aux capsules de certains lycopodes qui renferment de petits corps arrondis.

OOPHORITE. s. f. (rad. *oophore*). Pathol. Inflammation des ovaires de la femme.

OOPIESTE. s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; πιέζω, je presse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour deux espèces africaines et une de la Guyane.

OOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; πτερόν, aile. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des subulipalpes, dont le type est originaire des îles Auckland.

OORAIL. s. m. (pr. *o-o-rall, ll* mouill.). Ornith. Oiseau de l'Inde que l'on croit être la femelle d'une espèce d'outarde.

OORDEGEM. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 18 kilom. de Gand; 2,200 hab.

OORT Adam VAN, Peintre célèbre, né à Anvers, 1557-1641, maître de Rubens, de Jordaens, etc.

OOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; σκοπέω, je vois). Antiq. gr. Syn. d'OOMANCIE.

OOSITE. s. f. (de *Oos*, n. geogr.). Minér. Variété de pyrite qui se trouve dans un porphyre du grand-duché de Bade. || Variété d'argile mêlée de cristaux lamelleux et trouvée aussi dans le grand-duché de Bade.

OOSOME. s. m. (pr. *o-o-zome;* et. gr., ὠόν, œuf; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces du Cap de Bonne-Espérance.

OOSPHÈRE. s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; σφαῖρα, sphère. Bot. Masse protoplasmique femelle qui sert à la reproduction des algues.

OOSPORE. adj. 2 g. (étym. gr., ὠόν, œuf; σπορά, graine). Bot. Qui a des spores ovoïdes.

— OOSPORE. s. f. Corps par lequel se reproduisent les cryptogames. || Syn. d'OIDIUM.

OOST Jacques VAN, dit *le Vieux*. Peintre flamand, né et mort à Bruges, 1600-1671, reproduisit Rubens et Van Dyck dans des copies admirables. || OOST (Jacques VAN, dit *le Jeune*. Fils du précédent, 1637-1713, se distingua surtout dans le portrait.

OOSTACKER. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 7 kil. N.-de Gand; 3,900 h.

OOSTCAMP Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique); à 7 kilom. de Bruges; 5,300 hab.

OOSTERHOUT. Géogr. Ville du Brabant (Pays-Bas), à 12 kilom. S.-O. de Bois-le-Duc; 6,500 hab.

OOSTERZEELE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 16 kil. de Gand; 2,600 hab.

OOST-NIEUWKERKE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 35 kil. de Bruges, 2,700 hab.

OOST-ROOSBEKE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 16 kilom. de Courtrai; 1,200 hab.

OOTAN. s. m. Metrol. Poids usité à Sumatra pour le camphre et le benjoin et valant 1 kilogr. 814

OOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; θήκη, boîte). Bot. Ovaire des fougères, qui fait l'office de boîte à l'égard des corpuscules reproducteurs.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galeruites, établi pour une espèce de l'Afrique occidentale.

OOTOME, s. m. (étym. gr., ᾠόν, œuf, τομή, coupure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour deux espèces.

OOUD, s. m. Mus. Instrument de musique employé par les Egyptiens les jours de fête et seulement dans l'intérieur des maisons.

OOZOAIRE, adj. 2 g. (étym. gr., ᾠόν, œuf; ζῶον, animal. Zool. Se dit des animaux réduits à la condition de l'œuf, qui n'ont ni nerfs ni vaisseaux. || **OOZOAIRES**, s. m. pl. Famille formant un embranchement du règne animal, qui comprend les animaux chez lesquels le système sanguin et nerveux ne s'est pas encore développé et qui se trouvent réduits à la simple condition de l'œuf des animaux supérieurs.

OPA, s. f. Bot. Syn. de SYZYGION.

OPACIFIER, v. a. 1re conj. (ét. fr. *opoque*; lat. *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous opacifiions. Que vous opacifiiez.* Rendre opaque.

— s'OPACIFIER, v. pron. Devenir opaque.

* **OPACITÉ**, s. f. (rad. *opaque*). Propriété qu'ont certains corps de ne point se laisser traverser par la lumière. Se dit par opposition à Diaphanéité, transparence. L'opacité d'un corps. L'opacité du cristallin est une cause de la cataracte. La cornée a de l'opacité quand une taie, un albugo, un leucome, viennent en troubler la transparence.

— Absence de lumière. Les fontaines d'eaux thermales ont un culte; l'*opacité* de certains bois les a rendus sacrés. (Diderot.)

— Fig.

Quoi! l'esprit le plus beau de tout notre hémisphère
Voit de l'*opacité* parmi tant de lumière! (BOURSAULT.)

OPAH, s. m. Ichtyol. Poisson du genre chrysotose, appelé aussi *poisson lune*.

OPAÏON, s. m. (mot gr. qui signifie *orifice d'un vase*). Archit. anc. Ouverture à la partie supérieure d'un temple, d'une coupole. L'hypètre avait un opaïon. || Ouverture circulaire pratiquée dans un fronton. || Ouverture dans un toit pour laisser passer la fumée.

OPALAGE, s. m. Techn. Action d'opaler.

* **OPALE**, s. f. (et. lat. *opalus*, même signif.). Miner. Substance minérale, infusible, blanchissant au feu, donnant de l'eau par la calcination, et composée de silice et d'eau. C'est le quartz ou silex résinite opalin des minéralogistes. L'opale, ordinairement d'un blanc laiteux et bleuâtre, est remarquable par des reflets magnifiques, produits par des lames d'air interposées dans les fissures dont elle est pénétrée en tous sens, et qui ont la faculté de réfléchir les rayons lumineux sous les couleurs de l'arc-en-ciel ou du spectre solaire. Cette pierre est très recherchée par les lapidaires, qui en distinguent six variétés principales: l'*opale noble* ou *orientale*, qu'on appelle aussi *opale à flammes*, l'*opale arlequine* ou *à paillettes*, l'*opale girasole*, l'*opale sombre* ou *noirâtre*, l'*opale veneuse*, et la *prime* ou *matrice d'opale*. Les anciens connaissaient l'opale et la tiraient de l'Inde, de l'Egypte et de l'Arabie. C'est aujourd'hui particulièrement de la Hongrie que nous viennent les opales qui sont dans le commerce. On en trouve aussi quelques-unes en Saxe, aux îles Féroé et en Islande.

Dans des tentes d'azur, de rubis et d'*opale*,
Vénus a préparé la pompe nuptiale. (CASTEL.)

— *Demi-opale*. Opale dont les reflets sont moins brillants.

— Couleur de l'opale.

Et l'oiseau qui le suit
Oppose aux feux du jour l'azur, l'or et l'*opale*
De ce cercle étoilé qu'avec pompe il étale. (IGNAT.)
Le pourpre, l'orangé, l'*opale*, l'incarnat,
De leurs riches couleurs étalent l'abondance. (DEL.)

— *Opale de bois*. Matière extraite des gisements d'arbres fossiles existant en Bohême; elle est sans usage dans les arts et l'industrie et recherchée seulement dans les cabinets des minéralogistes à cause de l'originalité des dessins qu'offre sa coupe.

— Hortic. Variété de tulipe à quatre couleurs.

— Techn. Croûte cristalline qui se forme à la surface du sucre.

— Adject. *Verre opale*. Verre qui a des reflets rougeâtres qu'on a comparés à ceux de l'opale. Le sulfate de chaux est employé à la fabrication du verre opale.

OPALÉ, ÉE, part. pass. du v. Opaler. S'emploie adjectiv. Sucre opalé.

OPALER, v. a. 1re conj. (rad. *opale*). Techn. Répartir les cristaux de sucre dans toute la masse que contient une forme. Opaler le sucre.

— s'OPALER, v. pron. Être opalé.

OPALES, s. f. pl. Antiq. rom. Syn. d'OPALIES.

OPALESCENCE, s. f. (rad. *opalescent*). Teinte semblable à celle de l'opale.

OPALESCENT, ENTE, adj. Qui prend la teinte de l'opale.

OPALIES, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur de la déesse Ops. On les confond souvent avec les Saturnales.

OPALIN, INE, adj. Hist. nat. Qui a la teinte laiteuse et bleuâtre avec les reflets de l'opale. Liquide opalin.

— OPALINE, s. f. Infus. Genre d'infusoires ciliés, famille des leucophryens, établi pour une espèce parasite des grenouilles, et auquel on peut rapporter quelques espèces qui vivent dans les lombrics et les nais.

OPALISANT, ANTE, adj. Hist. nat. Qui a des reflets semblables à ceux de l'opale.

OPALISÉ, ÉE, adj. Qui est converti en opale, qui a la forme de l'opale.

— Qui a une teinte opaline.

OPANKI, s. f. Nom des sandales usitées chez les montagnards du Monténégro.

* **OPAQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *opacus*, même signifiat.). Qui n'est pas transparent; qui ne laisse pas passer la lumière au travers de sa masse. Corps opaque. Cornée opaque. Des milliers de globes lumineux, des milliers de globes *opaques*. (Buffon.) Le jaspe primitif, étant *opaque* par sa nature, n'a produit que des stalactites *opaques* qui nous sont représentées par tous les jaspes de seconde formation. (Id.)

— Qui est sombre, sans lumière.

A travers l'ombre *opaque* et noire
Des hauts cyprès du promontoire. (LAMARTINE.)

OPASSUM, s. m. Mamm. Syn. d'OPOSSUM.

OPATRE, s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour une vingtaine d'espèces qui habitent les régions sablonneuses situées sur les deux côtes de la Méditerranée.

OPATRIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *opatre*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui se rapporte ou ressemble au genre opatre. || OPATRIDES, s. f. pl. Tribu de coléoptères hétéromères ayant pour type le genre opatre.

OPATRIN, s. m. (radic. *opatre*). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires, établi pour seize espèces qui se trouvent inégalement distribuées sur l'un et l'autre continent.

OPATROÏDE, s. m. (étym. fr., *opatre*; gr. εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour quelques espèces dont le type a été rencontré en Grèce.

* **OPE**, s. m. (du gr. ὀπή, trou). Archit. Trou qui se trouve sur le mur après l'enlèvement des boulins qui ont servi à l'échafaudage. || Trou fait dans la maçonnerie pour recevoir une poutre ou un chevron. || Se dit particulièrement en parlant de l'ouverture qui est entre les métopes et qui se trouve remplie par l'extrémité d'une solive décorée d'un triglyphe.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

OPÉGRAPHE, s. m. (et. gr., ὤψ, ὠπός, aspect; γράφω, écriture). Bot. Genre de lichens graphidés, dont les espèces, qui sont très nombreuses et ont quelque ressemblance avec des caractères imprimés, croissent sur les rochers et les troncs d'arbres dans les régions chaudes et tempérées.

OPÉLIE, s. f. Bot. Genre de rhamnées, qui croît sur les montagnes du Coromandel.

* **OPÉRA**, s. m. (mot ital. qui signifie *œuvre*). Ouvrage dramatique mis en musique. Dans un opéra, la musique joue le principal rôle. Un opéra nouveau. Un opéra bien exécuté. Composer un opéra. Les opéras de Gluck, de Mozart, de Rossini. Il faut aux enfants des contes de fées, et il faut aux hommes des poèmes épiques et des *operas*. (B. de St-P.)

Cette femme à grands falbalas
Me consulta sur l'air de son visage;
Un blondin sur un mot d'usage;
Un robin sur des *operas*. (SÉDAINE.)

— Genre de spectacle que constituent les poèmes dramatiques mis en musique. L'opéra est un genre que tout le monde n'est pas en état d'apprécier. L'opéra parle à la fois à tous les sens. L'origine de l'opéra remonte à l'an 1119.

— Théâtre consacré à la représentation de ce genre de pièces. Le théâtre, la salle de l'Opéra. L'Opéra de Paris. L'Opéra de Vienne. L'orchestre de l'Opéra. Aller à l'Opéra. Avoir sa loge à l'Opéra. L'*Opéra* n'est qu'un rendez-vous public, où l'on s'assemble à certains jours sans trop savoir pourquoi; c'est une maison où tout le monde va, quoiqu'on pense mal du maître et qu'il soit assez ennuyeux. (Volt.)

— *Grand opéra*, ou absolum. *Opéra*. Drame lyrique dans lequel il n'entre pas de dialogue parlé, et qui ne se compose que de chant ou de récitatif. On intercale généralement dans les operas des danses qui se lient plus ou moins heureusement à l'action. On voit bien que l'*opéra* est l'ébauche d'un grand spectacle, il en donne l'idée; mais je ne sais pas comment l'*opera*, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer. (La Bruyère.) Trop de musique dans la musique est le défaut de nos grands *opéras*. (Beaumarchais.) || *Grand Opera*. Se dit quelquefois pour désigner le théâtre de l'Opéra de Paris, afin de le distinguer de celui de l'Opéra-Comique. || On dit aussi *théâtre de l'Opéra*, ou *Académie de musique*.

— *Opéra-comique*. Drame d'un genre mixte qui tient à la comédie par l'intrigue et les personnages, et à l'opéra par le chant dont il est mêlé. Boieldieu est auteur d'un grand nombre d'opéras-comiques. Vos compatriotes valent encore mieux que des héros de tragédie et que des bergers d'*opéra-comique*. (Bern. de St-P.) || *Opéra-comique*. Genre de spectacle que constitue cette espèce de drame. Aux yeux de beaucoup de personnes, l'opéra-comique est un genre faux. L'opéra comique est généralement plus goûté de la foule que le grand opéra. Le genre de l'opéra-comique date de 1716, où Catherine Vanderberg, qui avait le privilége du théâtre de la foire Saint-Laurent, obtint la permission de représenter des pièces mêlées de chant, de danses et de symphonies. || Théâtre où se jouent ces sortes de pièces. Aller à l'Opéra-Comique.

— *Opéra héroïque*. Drame qui est mêlé de chant et de dialogue, comme l'opéra-comique, mais qui en diffère par la nature du sujet, dramatique comme celui de l'opéra. || *Opéra sérieux*. Opéra italien dont le sujet est tragique. || *Opera bouffe*. Genre de spectacle lyrique dont une gaieté folâtre fait toujours le fond. On peut rapporter l'invention de l'*opera bouffe* aux premières années du XVIIIe siècle. || On dit aussi *les Bouffes*. V. BOUFFE. || *Opéra-ballet*. Genre d'opéra mêlé de danses.

— *Bal de l'Opéra*. Bal donné à l'Opéra pendant le carnaval.

— *Opéra spirituel*. S'est dit quelquefois pour Oratorio.

— Fig. Se prend quelquefois d'une manière générale pour une œuvre importante, remarquable. C'est tout un opéra, un véritable opéra.

— Fam., dans un sens analogue, *C'est un opéra*. C'est une affaire qui entraîne beaucoup d'embarras. Mon opéra fait, il s'agit d'en tirer parti: c'était un autre *opéra* bien plus difficile. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit aussi pour Œuvre, publication musicale. Opéra prima, seconda, terza, quarta, etc.

— Jeux. *Faire opéra*. Au nain jaune, se défaire successivement de toutes ses cartes, sans en avoir été empêché par son adversaire. || Au lansquenet, se dit lorsque le banquier ou coupeur amène toutes les cartes retournées sur le tapis avant d'amener la sienne. || Au piquet, *Être opera*. Être repic et capot du même coup.

OPÉRABLE, adj. 2 g. Qui peut être opéré. Cure operable. Cancer opérable.

OPÉRADIQUE, adj. 2 g. (du lat. *opus, operis*, ouvrage, travail). Néol. Artificiel. Est-ce seulement ce mélange de la vraie nature associée à un arrangement *opéradique*, qui a fait obtenir à Watteau cette victoire? Non. (De Goncourt.) Il est de cette agréable et *opéradique* société de M. de La Popelinière à sa maison de Passy. (Id.)

OPÉRANT, part. près. du v. Opérer. Qui opère.

OPÉRANT, ANTE, adj. Qui est propre à opérer.

— Fig. Le propre de la foi, c'est d'être *opérante* et agissante par amour. (Boss.)

OPÉRARIA, adj. f. (mot lat. signifiant *ouvrière*). Myth. lat. Surnom de Minerve.

* **OPÉRATEUR, TRICE**, s. (rad. *opérer*). Celui, celle qui fait une opération de chirurgie. Fameux opérateur. Opérateur oculiste. Ces détails sont fidèlement recueillis des *opérateurs* les plus estimés en ce genre. (Virey.)

— Par extens. Voilà l'*opératrice* (la cigogne) aussitôt en besogne. (La Font.)

— Se dit d'une manière plus générale de celui qui se livre à quelque manipulation. Les expériences de la chimie demandent un habile opérateur.

— Fig. Ces *opérateurs* d'iniquités sont plus dangereux que n'étaient autrefois, du temps du Messie, les scribes et les pharisiens. (Guy Patin.)

— Par dénigr. Charlatan, vendeur d'orviétan, celui qui arrache les dents et débite ses remèdes en public.

— *Opératrice* se dit aussi pour Femme d'opérateur. Il triomphera aussi de l'insensibilité et de la misanthropie de La Rancune, qui devint amoureux de l'*opératrice*. (Scarron.)

— Mécan. Partie de la machine opposée au récepteur et qui opère le travail pour lequel la machine a été établie.

OPÉRATIF, IVE, adj. Qui a la faculté d'opérer, qui est propre aux opérations, à l'action. La vie oisive et sédentaire ne les désaccoutumera pas de celle *opérative*. (Sully.) Les qualités formelles sont de simples attributs; mais les *opératives* doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées. (Volt.)

* **OPÉRATION**, s. f. (pr. *o-pé-ra-cion*; rad. *opérer*). Action d'une puissance, d'une faculté qui agit selon son caractère pour déterminer un effet. Les opérations de Dieu. Les opérations de la nature.

— Action qui suppose un plan, des combinaisons, et qui tend à produire ou à changer une chose. Habiles opérations. Ce ne fut point une *opération* du cabinet des ministres de Londres. (Volt.) J'ai un défenseur dont les *opérations* sont lentes, mais sûres. (J.-J. Rouss.) Les auteurs latins contiennent d'excellents préceptes sur les différentes *opérations* de la culture. (Musset-Pathay.)

— Action, en général. *L'opération* faite, on voulut voir ce qu'il y avait dans les malles. (Le Sage.) A cette première *operation* je joignis l'attention d'assister à la coction des œufs, de peur qu'il ne fût fait quelque distraction à notre préjudice. (Brill.-Sav.)

— Famil. et par iron. *Vous avez fait là une belle opération, voilà une belle opération!* Vous n'avez rien fait de bon.

— Art milit. *Opération militaire*, ou simplement *opération*. Mouvement général d'une armée. Les opérations militaires peuvent se diviser en deux classes: les offensives et les défensives. Le temps exigé par cette *opération* est-il bien en rapport avec le résultat que vous en retirerez? (Gambetta.) || *Ligne d'opération*. Les points qui servent de base aux opérations d'une armée et sur lesquels sont les dépôts et les magasins.

— Fig. Nous voyons Tartuffe, qui lui aussi a établi sa base d'*opérations* au foyer domestique, faire de sa puissance un emploi formidable. (L. Moland.)

— Comm. Transaction commerciale ou de bourse. Bonne opération. Opération désastreuse. Dans plusieurs de ces lois on s'est proposé d'écarter autant qu'il est possible les procès et les obstacles qui troublent les *opérations* du commerce. (Barthelemy.)

— Chim. *Opération chimique, pharmaceutique*. Tout ce que fait un chimiste, un pharmacien pour analyser un corps, déterminer ses combinaisons, ses propriétés.

— Chirurg. Application d'instruments au corps de l'homme dans le but de guérir une maladie, de remédier à quelque infirmité. Les opérations chirurgicales ont en général pour objet de diviser ou de réunir les parties, d'extraire des parties nuisibles ou des corps étrangers, de remplacer des organes qui manquent par divers moyens artificiels, etc. Ce chirurgien est remarquable par l'habileté de ses opérations. L'opération de la cataracte demande une main bien exercée. Les *opérations* de la chirurgie sont communément beaucoup plus cruelles que les souffrances qu'elles guérissent. (J.-J. Rousseau.) Je lui demandai si la sensation du goût avait survécu à l'*opération* cruelle qu'il avait subie. (Brill.-Sav.)

— Mathém. Nom des recherches par lesquelles les calculateurs agissent sur les nombres et les grandeurs, soit pour les élever et les agrandir, soit pour les diminuer ou pour les combiner, soit pour découvrir un terme inconnu. Opérations d'arithmétique. || *Les quatre opérations*. L'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

— Méd. Action d'un médicament. L'opération de ce remède se fait bien lentement. Le purgatif fera bientôt son opération. Peu usité dans ce sens. || Quelquefois, Résultat effectif de la purgation. M. de Richelieu monta à ma garde-robe, et y laissa une *opération* telle que le bassin ne la put contenir. (Saint-Simon.)

— Philos. *Opération de l'esprit, de l'entendement*. Travail intérieur qui se fait chez l'homme lorsque sa volonté le dirige vers un but. C'est une erreur bien pitoyable que l'exercice du corps nuise aux *opérations* de l'esprit. (J.-J. Rouss.) On compte en termes de logique quatre *opérations* de l'esprit: l'appréhension ou perception, le jugement, le raisonnement et la méthode. (Condill.)

— Théol. Action de Dieu, de la grâce sur la volonté. Les opérations de la grâce sur le cœur du pécheur. Les contemplatifs sont l'objet de la raillerie de ceux qui ne sentent pas les *opérations* internes du Saint-Esprit. (Fén.) Les *operations* de la grâce ne se distinguent pas sensiblement de celles de la nature. (Id. || *Opération du Saint-Esprit*. Action mystique par laquelle la sainte Vierge a conçu Jésus-Christ.

— Fig. *Par l'opération du Saint-Esprit*. D'une manière inconnue. Cela se fit par l'opération du Saint-Esprit.

— Typogr. Composition en plus petit caractère que le texte, ou des chiffres simples ou compliqués de fractions ont une disposition de colonnes conforme aux opérations arithmétiques, qu'elles soient séparées ou non par quelques filets perpendiculaires. || Tout parangonnage un peu compliqué, avec ou sans accolade, qu'il occupe toute l'étendue de la justification ou seulement une partie.

* **OPÉRATOIRE**, adj. 2 g. Qui a rapport à une opération. Méthode, procédé opératoire. On connaît une nouvelle méthode *opératoire*, imaginée en Angleterre, qui permet de recouvrir le verre d'une couche d'argent. (L. Figuier.)

— Se dit plus particulièrement des opérations de chirurgie. La méthode, les procédés opératoires de Dupuytren.

— *Médecine opératoire*. La chirurgie.

OPERCULAIRE, adj. 2 g. (rad. *opercule*). Bot. Qui ferme une cavité comme la fermerait un couvercle. Valve operculaire.

— Moll. Se dit de la plus petite des valves des coquilles bivalves.

— OPERCULAIRE, s. f. Bot. Genre de rubiacées operculariées, établi pour des herbes australiennes. Operculaire à ombelles. Operculaire à sommités fleuries.

— Infus. Genre de vorticelliens trouvés sur les gros insectes aquatiques et rattachés aussi au genre épistylis.

OPERCULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'operculaire || OPERCULARIÉES, s. f. pl. Famille de rubiacées ayant pour type le genre operculaire.

* **OPERCULE**, s. m. (du lat. *operculum*, couvercle). En général, Organe qui sert à couvrir un orifice.

— Artill. Plaque de métal qui sépare, dans

certains obus à balles, la cavité où sont les balles de celle qui renferme la poudre.

— Bot. Espèce de couvercle qui sert à boucher, à fermer l'urne des mousses. || Pièce foliacée qui recouvre les outres des feuilles ascidices. || Petit couvercle qui ferme les pores de l'étamine dans le laurier. || Valve supérieure de la pyxide, qui se détache en manière de couvercle à la maturité.

— Ichtyol. Appareil composé de quatre pièces osseuses qui couvre et protège les branchies des poissons.

— Moll. Pièce calcaire ou cornée qui sert à fermer plus ou moins complétement l'ouverture d'une coquille univalve. || Valve supérieure de certaines coquilles bivalves, qui, beaucoup plus petite et plus plate que l'inférieure, semble la fermer comme un couvercle, ainsi que cela se voit dans les huîtres, les gryphées et dans quelques espèces de peignes.

— Ornith. Matière qui protége l'orifice inférieur des narines chez certains oiseaux. Les ouvertures des narines qui se trouvent à la base du bec sont plus qu'à demi recouvertes par un *opercule* de même couleur que le bec, mais d'une substance plus molle. (Buffon.)

*** OPERCULÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui est fermé par un opercule.

— Ichtyol. Se dit plus particulièrement des poissons qui ont des taches sur les opercules. Labre operculé.

OPERCULIFÈRE. adj. 2 g. (et. lat., *operculum*, couvercle; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte un opercule. Coquille, mollusque operculifère.

— **OPERCULIFÈRES.** s. m. pl. Polyp. Famille de polypes comprenant ceux qui sont pourvus d'un opercule corné servant à clore les cellules qu'ils habitent.

OPERCULIFORME. adj. 2 g. (et lat., *operculum*, couvercle; *forma*, forme). Moll. Qui a la forme d'un opercule. Valve operculiforme.

OPERCULINE. s. f. (dim. d'*opercule*). Bot. Syn. de PATATE.

— Foram. Genre de rhizopodes ou foraminifères appartenant à la famille des nautiloidés et établi pour des espèces actuelles et fossiles.

— Infus. Genre d'infusoires.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

OPERCULITE. s. f. Moll. Opercule fossile.

OPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Opérer. S'emploie adjectiv. Qui est accompli, effectué. Nous croyons sans difficulté aux vrais miracles *opérés* dans notre sainte religion et chez les Juifs, dont la religion prépara la nôtre. (Volt.) Le changement de leurs mœurs était un miracle *opéré* à la vue du nouveau monde. (Chateaub. Et dans nos temps modernes, que de merveilles *opérées* par la religion! (Frayss.) Qui pourrait méconnaître ces changements prodigieux *opérés* par la civilisation, lorsqu'aux mêmes lieux où quelques anthropophages scalpaient les chevelures de leurs ennemis, grandissent maintenant les États-Unis de l'Amérique septentrionale? (Virey.)

— Qui a subi une opération chirurgicale. Opéré d'un cancer. M. de Goltz a été *opéré* de je ne sais quoi à la langue. (Merimee.)

— Substantiv. Celui, celle qui a subi une opération chirurgicale. Un opéré. Une opérée.

*** OPÉRER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *operori*, même signif.; de *opus*, œuvre). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'opere, tu operes, il opère*, etc. *J'opererai*, etc. *J'opererais*, etc. Faire, produire quelque effet. Il a opéré d'utiles réformes dans son administration. Ce corps a opéré sa jonction avec le corps d'armée. Bien seul a pu opérer ce miracle. Il *opera* ce prodige par l'influence de ses vertus et de ses talents. (Barth.) Jamais l'éloquence n'*opera* de si grandes choses. (Id.) Il y a des hommes qui se flattent d'*opérer* la réforme sociale par quelques décrets. (J. Favre.)

— S'emploie souvent absolument. Il est quelquefois bon de laisser opérer la nature. C'est pour *opérer* avec cette liberté qu'il avait été nommé. (Arnault.)

— *Opérer sur.* La grâce opère sur les âmes. Ce discours a merveilleusement opéré sur les esprits. L'agent vivifiant qui *opère* sur ce globe et jusque dans ses entrailles est sans doute limité par sa quantité, puisqu'il se renferme dans un cercle borné d'action. (Virey.

> Je le vois bien, monsieur, le vin muscat *opère*
> Aussi bien sur le fils que sur l'esprit du père
> (RACINE.)

— *Cet homme a bien opéré.* Se dit ironiquement pour Il n'a rien fait qui vaille. Vous avez là dedans bien *opéré*, vraiment! (Mol.)

— Particulièrement. Se dit de l'effet produit par une médication. Cette médecine a bien opéré. Ce remède commence à opérer.

— A été employé dans le sens de Faire ses excréments. Cosmac les mit adroitement (les papiers) au fond du pot et *opéra* par-dessus. (Saint-Simon.)

— Se dit en parlant de quelques arts ou sciences qui exigent une certaine pratique, comme la chirurgie, la chimie, l'arithmétique. On ne sera jamais bon chimiste sans opérer. Ce chirurgien opère avec une extrême habileté. Cet arithméticien opère avec facilité.

— S'emploie aussi dans ces différents sens avec un régime direct. Opérer une addition. Opérer une manipulation. Opérer un malade. || S'emploie aussi avec le nom de la maladie qui fait l'objet de l'opération. Opérer un cancer à l'estomac.

— *Être opéré, se faire opérer.* Subir une opération. Se faire opérer de la cataracte. Il a été bien opéré.

— Se dit également d'une troupe qui agit militairement. Le quatrième corps operait sur la droite de l'ennemi.

— **S'OPÉRER.** v. pron. Être opéré. Il s'est opéré un grand changement chez ce jeune homme. Ces travaux se sont opérés bien rapidement. On a ouvert cinq ou six avis sur la manière dont *s'opère* la sensation du goût. (Brill.-Sav.) Lorsque par une action chimique sa décomposition s'est *opérée*... Libes. La nutrition, la circulation *s'operent* avec plus d'activité dans les appareils organiques que l'on exerce habituellement davantage. (Virey.)

— *S'opérer par.* La cristallisation du feldspath a pu *s'operer* par le feu. Buff.)

— Impers. Il *s'opere* quelque chose de semblable dans la production de certaines malachites. Buffon.)

*** OPÉRETTE.** s. f. (dimin. d'*opéra*). Mus. Sorte d'opera bouffe, petit opera-comique. || On trouve quelquefois *operetta*. Dans ce cas, le pl. est *operette*.

OPERTANÉEN, ENNE. adj. (du lat. *opertus*, caché). Antiq. Mystérieux. Se dit des sacrifices secrets.

— Myth. lat. Se disait des dieux qui habitaient les entrailles de la terre.

OPERTANÉES. s. f. pl. (du lat *opertus*, caché). Antiq. Sacrifices à Cybèle. On observait dans ces sacrifices un profond silence.

OPERTUM. s. m. (pr. *o-per-tomm*; du lat. *opertus*, caché). Antiq. Lieu secret ou l'on sacrifiait à Cybele. || Amphore en forme de phallus, qui était placée à l'entrée de la salle où se rassemblaient les adorateurs de la Bonne Déesse.

*** OPES.** s. m. pl. Archit. V. OPE.

OPÉTIOLE. s. f. (pron. *o-pé-ci-ole*; du gr. ὀπάτιον, petite alène). Bot. Genre d'aroïdées, originaires des Indes orientales.

OPÉTIOPALPE. s. m. (pr. *o-pé-ci-o-palpe*; ét. gr., ὀπάτιον, petite alène; lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour quatre espèces distribuées en Europe, en Afrique et en Amérique.

OPÉTIORYNQUE. s. m. pr. *o-pé-ci-o-rinke*; et. gr., ὀπάτιον, petite alène; ῥύγχος, bec. Ornith. Syn. de FOURNIER.

OPHATE. s. m. Minér. Sorte de marbre.

OPHÉLE. s. m. (etym. gr., ὀφέλω, je suis utile). Bot. Syn. d'ADANSONIE.

OPHELIE. s. f. (*l'Ophelia*, nom pr.). Bot. Genre de gentianées chironiées, établi pour des herbes de l'Inde.

— Annél. Genre de néréides acères, établi pour une espèce des côtes de la Manche.

OPHELIN, INE. adj. Annel. Qui ressemble ou se rapporte au genre ophelie.

— **OPHELINE.** s. f. Groupe établi pour les ophelies et autres ariciadées.

— **OPHELINS.** s. m. pl. Tribu d'annélides ayant pour type le genre ophelie.

OPHIALE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent, ἅλς, mer). Bot. Syn. d'HELMINTHOSTACHYS.

OPHIASE. s. f. (ét. gr., ὀφίασις; fait de ὄφις, serpent, et de ἕρως, semblable. Pathol. Espèce d'alopécie qui attaque l'homme et les animaux et dans laquelle les cheveux et les poils tombent par place, ce qui rend la peau tachetée comme celle d'un serpent. On dit aussi *ophiasis*.

OPHIBASE. s. f. (etym. gr., ὄφις, serpent; βάσις, base). Miner. Nom que l'on a donné au porphyre vert antique, connu vulgairement sous les noms d'*ophite* et de *serpentin*. || Roche à base de feldspath et d'amphibole vert intimement unis.

OPHICALCE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; lat. *calx, calcis*, chaux). Miner. Roche calcaire mélangée de serpentine. Cette roche présente le plus ordinairement un mélange de rouge ou rose sale et de vert souvent foncé, quelquefois pâle ou même grisâtre. Elle est employée comme le marbre, mais particulièrement à l'intérieur, parce qu'elle s'altère facilement à l'air.

OPHICÉPHALE. adj. 2 g. (etym. gr., ὄφις, serpent; κεφαλή, tête). Ichtyol. Qui a une tête semblable à celle d'un serpent.

— **OPHICEPHALE.** s. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des pharyngiens labyrinthiformes, établi pour seize espèces à chair fade mais facile à digérer, originaires de l'Inde et qui, ayant au-dessus de leurs branchies une cavité propre à retenir l'eau, ont la faculté de se mouvoir à terre et même de se transporter d'une rivière à l'autre. Ophicéphale karouvé. Ophicéphale strié. Ophicephale noirâtre.

OPHICHTYCTE. adj. 2 g. (pr. *o-fi-ktikte*; et. gr., ὄφις, serpent; ἰχθύς, poisson). Ichtyol. Qui ressemble à un serpent. || **OPHICHTYCTES.** s. m. pl. Groupe de poissons qui ressemblent à des serpents.

*** OPHICLÉIDE.** s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; κλείς, clef). Mus. Instrument à vent en cuivre qui se joue avec une embouchure ouverte, ou bocal. C'est, à proprement parler, un serpent à clefs. Ces clefs sont au nombre de neuf. L'ophiclélide, d'origine hanovrienne, a été adopté en France depuis 1821 pour les musiques militaires. On en fait aussi usage à l'église et dans les grands orchestres. De toutes les basses de la musique d'harmonie, l'*ophicléide* est la plus puissante. (Acad.

— On fait souvent ce mot féminin dans la conversation.

OPHIDIASTRE. s. m. (ét. gr., ὀφίδιον, petit serpent; ἀστήρ, astre). Echin. Genre adopté pour douze espèces d'échinodermes dont les rayons allongés ressemblent à des serpents réunis en étoile.

OPHIDIE. s. m. Ichtyol. Syn. d'OPHIDION.

*** OPHIDIEN, ENNE.** adj. (et. gr., ὄφις, gen. ὄφεως, serpent; εἶδος, forme). Erpet. Qui a la forme d'un serpent. || **OPHIDIENS.** s. m. pl. Ordre de reptiles ovipares qui comprend tous les animaux connus sous le nom de serpents. Les ophidiens ont un corps allongé, dépourvu de toute espèce de membre ou d'appendice, le plus souvent recouvert par une peau formée d'écailles ou par une peau annelée, tantôt granulée, tantôt simplement coriace. On les a divisés en deux grandes familles : les *homodermes*, ceux dont la peau est toute à fait uniforme, tantôt complétement nue, tantôt recouverte d'écailles; les *heterodermes*, ceux chez lesquels la partie supérieure du corps est recouverte de petites écailles, l'inférieure de larges plaques cornées. A la première de ces deux classes appartiennent les serpents les plus petits et les moins dangereux; à la seconde, ceux dont la puissance musculaire est la plus grande, et dont la morsure est la plus redoutable. Les ophidiens effectuent leurs mouvements à l'aide de contractions. Pendant l'hiver, ils restent dans un engourdissement complet. Les yeux sont immobiles, placés sur les côtés de la tête, et manquent de paupières mobiles; la langue, semblable à une fourche, a moitié cartilagineuse et a moitié cornée, est très extensible. Tous les ophidiens sont pourvus de dents acérées, dirigées en arrière; les venimeux en ont en outre une placée à la partie antérieure et médiane du maxillaire supérieur. Cette dent, qui est crochue et acérée, est creusée et destinée à donner un écoulement au venin que sécrète une glande placée de chaque côté de la mâchoire. L'accroissement de ces animaux est très lent, et cependant ils atteignent quelquefois des dimensions considérables : aussi leur vie est-elle de longue durée.

OPHIDIOBATRACIENS. s. m. pl. (et. gr., ὄφεως, gen. suppose d'ὄφις, serpent; fr. *batraciens*). Erpet. Ordre de batraciens.

OPHIDION. s. m. (ét. gr., ὀφίδιον, petit serpent). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des anguilliformes, dont les principales espèces se trouvent dans la Méditerranée et sont vulgairement appelées *donzelles* par les habitants du littoral.

OPHIDOMONADE. s. f. (ét. gr., ὀφιδος, génitif, supposé d'ὄφις, serpent; fr. *monade*). Infus. Genre d'infusoires très simples et dépourvus d'yeux.

OPHIDONYÏDE. s. f. (ét. gr., ὀφιδος, génit. supposé d'ὄφις, serpent; fr. *naïde*). Annel. Genre non encore consacré d'annélides.

OPHIDOSAURIENS. s. m. pl. (et. gr., ὀφιδος, gen. suppose de ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Erpet. Ordre de reptiles comprenant les ophidiens et les sauriens.

OPHIE. s. f. (du gr. ὄφις, serpent). Ornith. Syn. de FOURNIER.

OPHIMONOCLÉIDE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; μόνος, seul; κλείς, clef). Mus. Serpent à une seule clef.

OPHIOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; κεφαλή, tête). Helminth. Genre de nemertiens, proposé pour des espèces trouvées en Australie.

OPHIOCNÉMIDE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; κνημός, jambe). Echin. Genre établi pour une espèce d'ophiurides voisine des ophiolermes.

OPHIOCOME. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; κόμη, chevelure). Echin. Genre d'ophinrides qui ont les bras et le disque armés de longues épines.

OPHIOCTONE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; κτόνος, meurtre). Erpet. Genre de serpents, ainsi appelé parce qu'il ne contient que des espèces très venimeuses.

OPHIODE. s. m. (du gr. ὀφιώδης, qui a la forme d'un serpent). Erpet. Genre de scincoïdiens, établi pour une espèce de l'Amérique tropicale.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin des ophiuses.

OPHIODERME. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; δέρμα, peau). Botan. Genre de fougères ophioglossées, ayant pour type une espèce de l'Océanie et des îles Moluques.

— Echin. Genre d'échinodermes, établi pour trois espèces d'ophiurides.

OPHIODONTE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ὀδούς, ὀντος, dent). Erpet. Dent de serpent fossile.

OPHIODONTOSE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ὀδούς, ὀντος, dent). Pathol. Affection causée par la morsure d'un serpent.

OPHIOGÈNE. adj. 2 g. (etym. gr., ὄφις, serpent; γένος, origine). Pathol. Qui est produit par la piqûre d'un serpent.

— **OPHIOGÈNE.** s. m. Antiq. Membre d'une famille mystérieuse qui se disait issue d'un serpent, et prétendait avoir les mêmes vertus que celles qu'on attribuait aux psylles. || Nom donné aux Marses parce qu'ils se nourrissaient de serpents.

OPHIOGÉNOSE. s. f. (rad. *ophiogène*. Pathol. Syn. d'OPHIODONTOSE.

*** OPHIOGLOSSE.** s. f. (et. gr., ὄφις, serpent; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de fougères ophioglossées, établi pour une quinzaine d'espèces réparties sur tous les points du globe et ayant pour type une espèce vulgairement appelée *langue-de-serpent*, qui croît en France dans les lieux humides.

— On trouve quelquefois ce mot du genre masculin. Cet *ophioglossse* est le même que celui des anciens. De Berneaud.

OPHIOGLOSSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à l'ophioglosse. || **OPHIOGLOSSÉES.** s. f. pl. Tribu de fougères ayant pour type le genre ophioglosse.

OPHIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; γράφω, description). Celui qui s'occupe de la description des serpents.

OPHIOGRAPHIE. s. f. (rad. *ophiographe*). Traité, description des serpents.

OPHIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'ophiographie.

OPHIOÏDE. adj. 2 g. (et. gr., ὄφις, serpent; εἶδος, ressemblance). Ichtyol. Qui offre quelque affinité, quelque ressemblance avec un serpent. || **OPHIOIDES.** s. m. pl. Syn. d'OPHICTYCTES.

OPHIOLÂTRE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; λατρεύω, j'adore). Antiq. Qui adore le serpent. Peuple ophiolâtre. Les ophiolâtres.

OPHIOLÂTRIE. s. f. (radic. *ophiolâtre*). Culte des serpents. L'ophiolâtrie était pratiquée par les Egyptiens et les Babyloniens.

OPHIOLÉPIDE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; λεπίς, écaille). Echin. Genre d'ophiurides, établi pour dix-sept espèces.

OPHIOLITHE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; λίθος, pierre). Miner. Roche composée, à base de talc ou de serpentine et de diallage, enveloppant du fer oxydulé. Les couleurs de cette roche sont le vert et le rouge brun foncé, nuances de manière à représenter assez bien les couleurs de certains serpents. On emploie l'ophiolithe dans la construction des fourneaux domestiques et même des fourneaux métallurgiques; on s'en sert encore comme pierre d'ornement dans les édifices et pour les meubles. Ophiolithe chromifère. Ophiolithe diallagique. Ophiolithe grenatique. Ophiolithe marbrée. On écrit aussi *ophiolite*.

OPHIOLITHIQUE. adj. 2 g. Qui contient de l'ophiolithe. Terrains ophiolithiques.

OPHIOLOGIE. s. f. (et. gr., ὄφις, serpent; λόγος, discours). Description des serpents.

OPHIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'ophiologie.

OPHIOLOGISTE. s. m. (rad. *ophiologie*). Celui qui écrit sur les serpents.

OPHIOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; μαντεία, divination). Divination que l'on pratiquait en observant les serpents.

OPHIOMAQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; μάχη, combat). Qui combat les serpents.

— Myth. Surnom de plusieurs dieux égyptiens qui combattaient les serpents, et particulièrement de la déesse Isis.

OPHIOMASTIX. s. m. (pr. *o-fi-o ma-stikss*; ét. gr., ὄφις, serpent; μάστιξ, fouet). Echin. Genre établi pour une espèce de l'ordre des ophiurides.

OPHIOMORE. s. m. (et. gr., ὄφις, serpent; μόρος, voisin). Erpet. Genre de reptiles ophidiens, créé pour des espèces d'orvets qui habitent l'Algérie et le sud-est de l'Europe.

OPHIOMORPHE. adj. 2 g. (et. gr., ὄφις, serpent; μορφή, forme). Zool. Qui a la forme d'un serpent.

— **OPHIOMORPHE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

OPHIOMORPHIQUE. adj. 2 g. (rad. *ophiomorphe*). Qui a la forme d'un serpent.

— Diplom. *Lettres ophiomorphiques.* Lettres dont les diverses parties représentent des figures de serpents.

OPHIOMORPHITE. s. m. (rad. *ophiomorphe*. Moll. Nom ancien des ammonites.

OPHIOMYXE. s. m. (et. gr., ὄφις, serpent; μύξα, mucosité). Echin. Genre établi pour une espèce de l'ordre des ophiurides.

OPHION. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des ichneumonides, établi pour un grand nombre d'espèces réparties sur tous les points du globe, et dont le type, appelé ophion jaune, se trouve dans presque toute l'Europe.

— Mamm. Nom donné autrefois à une espèce de moufion qui avait les cornes en forme de serpent.

OPHIONÉE. s. f. (et. gr., ὀφιώνειος, qui ressemble à un serpent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des trogossitides, dont l'espèce type a été rencontrée aux Indes orientales.

OPHIONITE, adj. 2 g. Entom. Qui se rapporte ou ressemble au genre ophion. || **OPHIONITES**, s. m. pl. Groupe d'hyménoptères ayant pour type le genre ophion.

OPHIONYX, s. m. (étym. gr., ὄφις, ωος, serpent; ὄνυξ, ongle). Échin. Genre établi pour des espèces d'ophiurides.

OPHIOPHAGE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; φάγω, je mange). Qui se nourrit de serpents.

— **OPHIOPHAGE**, s. m. Homme qui se nourrit de serpents. Les ophiophages étaient autrefois nombreux en Éthiopie.

— **OPHIOPHAGES**, s. m. pl. Ornith. Famille de sylvains établi pour le genre bouzin.

OPHIOPHAGIE, s. f. (rad. *ophiophage*). Habitude, désir de se nourrir de serpents.

OPHIOPHAGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient, qui est relatif à l'ophiophagie.

OPHIOPHTALME, adj. 2 g. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; ὀφθαλμός, œil). Zool. Dont les yeux ressemblent à ceux des serpents.

— **OPHIOPHTALMES**, s. m. pl. Erpét. Sous-famille de scincoïdiens établie pour des espèces qui n'ont pas de paupières ou qui n'en ont qu'à l'état rudimentaire.

OPHIOPOGON, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; πώγων, barbe). Bot. Genre de smilacées, croissant dans l'est de l'Asie.

OPHIOPOGONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a rapport ou ressemble à l'ophiopogon. || **OPHIOPOGONÉES**, s. f. pl. Famille de plantes que des naturalistes ont créée pour l'ophiopogon, au lieu de le placer dans celle des smilacées.

OPHIOPS, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; ὤψ, aspect). Erpét. Genre de sauriens appartenant à la famille des lacertiens et ayant beaucoup de rapports avec les lézards.

OPHIORRHIZE, s. f. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; ῥίζα, racine). Bot. Genre de rubiacées hédyotidées, établi pour des herbes de l'Inde.

OPHIOSAURE, s. m. Erpét. Syn. d'**OPHISAURE**.

OPHIOSCOLEX, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; σκώληξ, ver). Échin. Genre établi pour des espèces d'ophiurides qui sont nues et sans piquants.

OPHIOSCORODON, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; σκορόδον, ail). Bot. Genre de liliacées hyacinthées, formé aux dépens du genre ail.

OPHIOSE, s. f. Bot. Syn. d'**OPHIOXYLON**.

OPHIOSÉME, s. f. (pron. *o-fi-o-ceme*; ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; σῆμα, signe). Helminth. Genre de vers intestinaux.

OPHIOSOME, adj. 2 g. (pron. *o-fi-o-come*; ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; σῶμα, corps). Erpét. Syn. de **CÉCILOÏDE**.

OPHIOSPERMÉ, ÉE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; σπέρμα, semence). Bot. Dont l'embryon ressemble à un petit serpent. On dit aussi *ophiosperme*. || **OPHIOSPERMÉES**, s. f. pl. Famille de plantes correspondant à celle des myrsinées.

OPHIOSTACHYDE, s. f. (pron. *o-fi o stakide*; ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; στάχυς, épi). Bot. Syn. d'**HELONIAS**.

OPHIOSTAPHYLE, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; σταφυλή, grappe). Bot. Espèce de câprier.

OPHIOSTOME, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; στόμα, bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux nématodes, parasites des animaux les plus divers tels que le phoque, la chauve-souris. On l'a même trouvé, dit-on, dans l'espèce humaine.

OPHIOSURE, s. m. Ichtyol. Syn. d'**OPHISURE**.

OPHIOTHÈRE, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; θηράω, je chasse). Ornith. Syn. de **MESSAGER OU SERPENTAIRE**.

OPHIOTHRIX, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; θρίξ, cheveu). Échin. Genre d'ophiurides.

OPHIOXYLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à l'ophioxylon. || **OPHIOXYLÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes ayant pour type le genre ophioxylon.

OPHIOXYLON, s. m. (ét. gr., ὄφις, ιος, serpent; ξύλον, bois). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynées. Cette plante croît dans les Indes et à l'île de Ceylan. Sa racine passe pour un puissant spécifique contre les morsures des serpents et les blessures faites par les flèches empoisonnées des Indiens. On dit aussi *ophioxyle*.

OPHIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent). Qui a rapport au serpent.

— *Culte ophique*. Culte, idolâtrie qui a le serpent pour objet.

OPHIR, Géogr. anc. Nom d'un pays d'Orient cité dans la Bible; Salomon y envoyait des vaisseaux chercher de l'or. Est-ce l'Yemen ou la côte orientale de l'Afrique?

— **OPHIR** ou **OPIR** (Mont). Montagne située dans l'île de Sumatra; 4,200 mètres de hauteur.

OPHIRE, s. f. (du grec ὄφις, serpent). Bot. Syn. de **GRUMBIE**.

OPHIS, s. m. (pron. *o-fiss*; ét. gr., ὄφις, serpent). Erpét. Genre de serpents, voisin des couleuvres.

OPHISAURE, adj. 2 g. (pr. *o-fi-çore*; étym. gr., ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Erpét. Qui tient de l'ophisaure.

— **OPHISAURE**, s. m. Erpét. Genre de reptiles serpentiformes dont on ne connaît encore qu'une seule espèce, l'ophisaure ventral. On le trouve dans le sud des États-Unis, où il recherche les lieux humides et sablonneux et l'intérieur des grands bois. On lui a donné le nom de *serpent de verre*, à cause de l'extrême fragilité de sa queue. || **OPHISAURES**, s. m. pl. Tribu de chalcidiens ayant pour type le genre ophisaure.

OPHISAUROÏDE, adj. 2 g. Erpét. Synon. d'**OPHISAURE**.

OPHISPERME, s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; σπέρμα, semence). Bot. Syn. d'**AQUILAIRE**.

OPHISTOME, s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des leptorètes, établi pour six espèces particulières au Brésil.

OPHISURE, s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; οὐρα, queue). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens apodes, famille des anguilliformes, établi pour quelques espèces dont le type, brun en dessus, argenté en dessous, atteint 2 mètres de longueur et se rencontre dans la Méditerranée.

OPHITE, adj. 2 g. (du gr. ὄφις, serpent). Qui tient du serpent.

— Littér. *Vers ophites*. Vers appelés aussi *vers serpentins*.

* **OPHITE**, s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Minér. Roche à base composée d'une pâte qui paraît être une eurite mélangée intimement d'amphibole, enveloppant des cristaux de feldspath. La couleur de la pâte est d'un vert plus ou moins brunâtre, celle des cristaux ordinairement blanche ou d'un vert clair. Cette roche a été aussi nommée *serpentin*. Elle est employée aux mêmes usages que le porphyre.

— Adjectiv. Marbre ophite.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des pédérins, établi pour trois espèces de Colombie.

— Erpét. Genre d'ophidiens, très voisins des couleuvres dont ils ont été détachés.

— Hist. relig. Membre d'une secte gnostique fondée par Euphrate au IIe siècle, et qui croyait que le Christ était caché sous la forme du serpent qui séduisit Ève.

OPHITEUX, EUSE, adj. (rad. *ophite*). Minér. Qui est relatif à, ou qui a pour ciment verdâtre de serpentine ou de chlorite. Analogue à l'ophiteuse.

OPHITINE, s. f. Minér. Base de l'ophite ou porphyre vert des Pyrénées.

OPHITONE, s. f. (rad. *ophite*). Minér. Roche composée de feldspath à gros grains, de pyroxène vert et d'un peu de terre de la même couleur.

OPHIUCHUS, s. m. (pr. *o-fi-u-kuss*; mot lat. formé du gr. ὄφις, serpent; ἔχω, j'ai). Astron. Constellation boréale appelée aussi *Serpentaire* et *Esculape*.

OPHIURE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; οὐρα, queue). Qui est en queue de serpent.

— **OPHIURE**, s. m. Bot. Genre de graminées rottboelliacées, établi pour des espèces d'Australie et de la côte de Malabar.

— Échin. Genre d'échinodermes, détaché des astéries et comprenant les espèces à corps orbiculaire dont les bras ne sont que des organes locomoteurs. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces fossiles et d'espèces actuelles répandues dans toutes les mers.

OPHIURELLE, s. f. (dim. d'*ophiure*). Échin. Genre d'ophiurides fossiles, remarquables par la petitesse de leur disque.

OPHIURIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *ophiure*; gr. ἰδέα, forme). Échin. Qui tient au genre ophiure. || **OPHIURIDES**, s. m. pl. Ordre d'échinodermes ayant pour type le genre ophiure.

OPHIURINE, ÉE, adj. Échin. Syn. d'**OPHIURIDE**.

OPHIUSE, s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des catocalites, établi pour une vingtaine d'espèces presque toutes européennes.

OPHONE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour une cinquantaine d'espèces dont quelques-unes seulement sont exotiques à l'Europe.

OPHRIAS ou **OPHRIE**, s. f. Erpét. Serpent qui habite l'Amérique et ressemble beaucoup au serpent devin.

OPHRIDE ou **OPHRYDE**, s. f. (étym. gr., ὀφρύς, sourcil). Bot. Genre d'orchidées, type de la tribu des ophridées, établi pour des plantes herbacées qui croissent généralement sur le littoral de la Méditerranée et quelquefois dans l'Europe moyenne. Ces plantes, qu'on a essayé d'utiliser pour l'ornement des jardins, sont remarquables par la singularité de leurs fleurs qui ressemblent à divers insectes. Ophride araignée. Ophride mouche. Ophride bourdon. Ophride jaune. On dit aussi *ophrys*, s. m.

OPHRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a rapport ou ressemble au genre ophride. On écrit aussi *ophrydé*. || **OPHRIDÉES**, s. f. pl. Tribu d'orchidées ayant pour type le genre ophride.

OPHRYASTE, s. m. (ét. gr., ὀφρύς, sourcil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces du Mexique et des États-Unis.

OPHRYDIE, s. f. (du gr. ὀφρύς, sourcil). Infus. Genre de vorticelliens trouvés en Allemagne, que les uns classent dans la famille des urcéolariés et que d'autres regardent comme le type d'une nouvelle famille.

OPHRYDINÉ, ÉE, adj. Infus. Qui a la forme de l'ophryde. On dit aussi *ophrydin*. || **OPHRYDINÉES**, s. f. pl. Groupe d'infusoires polygastriques, ayant pour type le genre ophrydie.

OPHRYESSE, s. f. (du gr. ὀφρυόεις, sourcilleux). Erpét. Genre de sauriens d'Amérique, dont l'espèce type porte aussi le nom vulgaire de *sourcilleux*.

OPHRYLOPHE, s. m. (ét. gr., ὀφρύς, sourcil; λόφος, panache). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce particulière à l'Égypte.

OPHRYOCERCIN, INE, adj. Infus. Qui ressemble ou se rapporte au genre ophryocerque. || **OPHRYOCERCINES**, s. f. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre ophryocerque.

OPHRYOCERQUE, s. f. (ét. gr., ὀφρύς, sourcil; κέρκος, queue). Infus. Genre d'infusoires visibles à l'œil nu, très commun dans la Vilaine, aux environs de Rennes.

OPHRYODACTYLE, s. m. (ét. gr., ὀφρύς, sourcil; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour une espèce du Brésil.

OPHRYOGLÈNE, s. m. (étym. gr., ὀφρύς, sourcil; γλήνη, œil). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des bursariens, établi pour trois ou quatre espèces des eaux douces.

OPHRYON, s. m. (étym. gr., ὀφρύς, sourcil). Anat. Le point sus-orbitaire indiquant le milieu de la glabelle.

OPHRYOPS, s. m. (pron. *o-fri-opss*; étym. gr., ὀφρύς, sourcil; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce de la Nouvelle-Zélande.

OPHRYTE, s. f. (ét. gr., ὀφρύς, sourcil). Pathol. Nom donné à l'inflammation de la région sourcilière. || Dans un sens plus restreint, Inflammation des paupières accompagnée de suppuration.

OPHTALMALGIE, ou, par contraction, **OPHTALGIE**, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des yeux sans inflammation.

OPHTALMALGIQUE, ou, par contraction, **OPHTALGIQUE**, adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'ophtalgie.

OPHTALMIATRE, s. m. (étym. gr., ὀφθαλμός, œil; ἰατρός, médecin). Médec. Oculiste.

OPHTALMIATRIE, s. f. (radic *ophtalmiatre*). Médec. Traitement des maladies des yeux.

OPHTALMIATRIQUE, adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'ophtalmiatrie.

OPHTALMIDIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμίδιον, petit œil). Bot. Syn. de **TRYPETHELIE**. On dit aussi *ophtalmidion*.

* **OPHTALMIE**, s. f. (du gr. ὀφθαλμός, œil). Pathol. Affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. || *Ophtalmie aiguë*. Ophtalmie qui paraît due tantôt à un virus mis en contact avec la conjonctive, ou répandu dans toute l'économie, tantôt à des substances irritantes. || *Ophtalmie blennorragique*. Ophtalmie très dangereuse occasionnée par le dépôt, sur la conjonctive, du pus produit par la blennorrhée. || *Ophtalmie chronique*. Ophtalmie qui succède ordinairement à l'ophtalmie aiguë, et a spécialement son siége sur la conjonctive palpébrale. || *Ophtalmie d'Égypte*. Ophtalmie purulente et contagieuse, qui peut détruire l'œil et qui fut fréquente dans l'armée française lors de l'expédition d'Égypte. || *Ophtalmie externe*. Celle qui se montre sur la conjonctive, la cornée et la sclérotique. || *Ophtalmie interne*. Celle qui se montre dans les cavités intérieures du globe oculaire. || *Ophtalmie purulente*. Ophtalmie d'Égypte. || *Ophtalmie sèche*. Celle qui a lieu sans écoulement. || *Ophtalmie sympathique*. Celle qui se produit dans un œil sain sous la seule influence d'une lésion survenue dans l'œil du côté opposé.

— Fig. La dévotion cause une *ophtalmie* morale. (H. de Balzac.)

— Art vétér. *Ophtalmie périodique*. Inflammation particulière de l'œil des solipèdes, offrant un caractère de périodicité.

* **OPHTALMIQUE**, adj. 2 g. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil). Qui a rapport ou qui appartient aux yeux. Artère ophtalmique. Veine ophtalmique. Nerf ophtalmique. Ganglion ophtalmique.

— Qui a rapport à l'ophtalmie, qui est propre aux maladies des yeux. Topique ophtalmique. Pommade ophtalmique. Cette plante a une vertu ophtalmique bien reconnue.

— **OPHTALMIQUE**, s. m. Remède propre aux maladies des yeux. C'est un excellent ophtalmique.

— Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, section des géocorises, établi pour cinq espèces de l'Europe méridionale.

OPHTALMITE, s. f. (du gr. ὀφθαλμός, œil). Minér. Pierre œillée des Grecs, ou agate formée de cercles concentriques qui imitent la forme de l'œil.

OPHTALMITIS, adj. f. Myth. gr. Syn. d'**OPTILÉTIS**.

OPHTALMIUS, s. m. (pr. *of-tal-mi-uss*). Antiq. Pierre fabuleuse qui rendait invisible celui qui la portait.

OPHTALMOBIOTIQUE, s. f. (étym. gr., ὀφθαλμός, œil; βίος, vie). Médec. Hygiène relative aux yeux.

OPHTALMOBLENNORRHÉE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; blennorrhée, mucus; ῥέω, je coule). Patholog. Blennophtalmie ou ophtalmie purulente.

OPHTALMOBLENNORRHÉIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'ophtalmoblennorrhée.

OPHTALMOBORE, s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; βορός, qui dévore). Entom. Syn. d'**ANTHOBIE**.

OPHTALMOCÉLE, s. f. Pathol. Synon. d'**EXOPHTALMIE**.

OPHTALMOCOPIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; κοπος, fatigue). Pathol. Affaiblissement de la vue causé souvent par des lunettes d'un numéro trop élevé.

OPHTALMODYNIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμος, œil; ὀδυνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale de l'œil.

OPHTALMOGRAPHE, s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; γράφω, je décris). Anat. Celui qui étudie ou décrit ce qui concerne l'œil.

* **OPHTALMOGRAPHIE**, s. f. (radic. *ophtalmographe*). Pathol. Partie de l'anatomie qui donne la description de l'œil et traite de l'usage des différents parties qui le composent.

OPHTALMOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui concerne l'ophtalmographie.

OPHTALMOÏATRE, s. m. Synon. d'**OPHTALMIATRE**.

OPHTALMOÏATRIE, s. f. Syn. d'**OPHTALMIATRIE**.

OPHTALMOLITHE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; λίθος, pierre). Médec. Concrétion oculaire ou lacrymale.

OPHTALMOLOGIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; λόγος, discours). Pathol. Partie de l'anatomie qui traite des yeux.

OPHTALMOLOGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'ophtalmologie.

OPHTALMOLOGISTE ou **OPHTALMOLOGUE**, s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'ophtalmologie.

OPHTALMOMÉLANOSE, s. f. (étym. gr., ὀφθαλμός, œil; μελάνωσις, action de rendre noir). Pathol. Coloration noire des yeux. || Tumeur noire qui se forme dans l'œil ou dans les parties qui en dépendent.

OPHTALMOMÈTRE, s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; μέτρον, mesure). Instrument qui, dans les expériences anatomiques sur l'œil, sert à mesurer la capacité des chambres intérieure et postérieure.

OPHTALMOMÉTRIE, s. f. Connaissance de l'ophtalmomètre. || Usage de cet instrument.

— Mesure de la portée de l'œil.

OPHTALMOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Qui concerne l'ophtalmométrie.

OPHTALMO-MICROSCOPE, s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; fr. *microscope*). Chir. Ophtalmoscope formé par un microscope à long foyer qui permet d'examiner l'image aérienne et renversée du fond de l'œil.

OPHTALMONCIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction de l'œil.

OPHTALMONOSOLOGIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; νόσος, maladie; λόγος, discours). Médec. Traité des maladies de l'œil.

OPHTALMONOSOLOGIQUE, adj. 2 g. (rad. *ophtalmonosologie*). Médec. Qui concerne les maladies des yeux.

OPHTALMONOSOLOGISTE, s. m. (rad. *ophtalmonosologie*). Médec. Celui qui écrit sur les maladies des yeux.

OPHTALMOPHYME, s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; φῦμα, enflure). Pathol. Gonflement du globe de l'œil.

OPHTALMOPLANE, s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; πλανᾶς, trompeur). Infus. Genre d'infusoires, proposé pour des espèces qui ne sont probablement que des monades.

OPHTALMOPLASTIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; πλάσσειν, former). Chir. Prothèse oculaire ou autoplastie concernant l'œil.

OPHTALMOPLÉGIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; πλήγη, coup). Pathol. Paralysie des muscles de l'œil.

OPHTALMOPONIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; πόνος, douleur). Pathol. Douleur dans l'œil.

OPHTALMOPONIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'ophtalmoponie.

OPHTALMOPTOSE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; πτῶσις, chute). Pathol. Saillie considérable que l'œil fait hors de l'orbite.

OPHTALMOPYORRHÉE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; fr. *pyorrhée*). Pathol. Ophtalmie purulente.

OPHTALMORRAGIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλ-

μός, œil ; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Écoulement de sang par la conjonctive oculaire.

OPHTALMORRAGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'ophtalmorragie.

OPHTALMORRHÉE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil ; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de mucosité qui provient de l'œil.

OPHTALMORRHOÏQUE, a. lj. 2 g. Pathol. Qui tient de l'ophtalmorrhée.

* **OPHTALMOSCOPE**, s. m. Chir. Instrument qui sert à pratiquer l'ophtalmoscopie.

OPHTALMOSCOPIE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil ; σκοπέω, je regarde). Chir. Examen de l'œil au moyen de l'ophtalmoscope.

— Physiolog. Art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen des yeux.

OPHTALMOSCOPIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui appartient à l'ophtalmoscopie.

OPHTALMOSTAT ou **OPHTALMOSTATE**, s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil ; στάω, je fixe). Chir. Instrument qui sert à tenir les paupières écartées et à fixer le globe de l'œil, dans certaines opérations sur cet organe.

OPHTALMOTHÈQUE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil ; θήκη, boîte). Partie du corps de la chrysalide qui sert à protéger les yeux de l'insecte.

OPHTALMOTHÉRAPEUTIQUE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil ; fr. *thérapeutique*). Médec. Thérapeutique appliquée aux maladies des yeux.

OPHTALMOTOMIE, s. f. (étym. gr., ὀφθαλμός, œil ; τομή, section). Chirurg. Extirpation de l'œil.

— Anat. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de l'œil.

OPHTALMOTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. et Anat. Qui a rapport à l'ophtalmotomie.

OPHTALMOXYSE, s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil ; ξυω, je racle). Chir. Scarification qu'on pratiquait autrefois sur la conjonctive de l'œil en cas d'ophtalmie.

OPHTALMOXYSTRE, s. m. rad. *ophtalmoxyse*). Chir. Instrument qui servait à scarifier la conjonctive ou la surface interne des paupières.

OPHTALMOZOAIRE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil ; ζῶον, animal). Helminth. Se dit du cysticerque lorsqu'il se développe dans l'œil.

— Substantiv. Un ophtalmozoaire.

OPHYRE, s. f. (étym. gr., ὄφις, serpent ; οὐρά, queue). Entom. Genre de diptères brachicères, famille des athericeres, tribu des muscides, établi pour six espèces dont le type est commun dans l'Europe centrale et occidentale.

* **OPIACÉ, ÉE**, part. pass. du v. Opiacer. S'empl. adjectiv. Potion opiacée.

— OPIACE, s. m. Médicament dans la composition duquel il entre de l'opium. Les opiacés sont d'un grand secours en thérapeutique.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Opiacer, ne donne ce mot que comme adjectif.

OPIACER, v. a. Ire conj. On met une cédille sous le *ç* devant *a, o*. *J'opiacais. Nous opiaçons*. Pharm. Mettre de l'opium dans. Opiacer un médicament.

— S'OPIACER, v. pron. Être opiacé.

OPIAMMON, s. m. Chim. Matière organique qui n'est autre chose que de l'opianate d'ammoniaque transforme.

OPIANATE, s. m. Chim. Sel de l'acide opianique. Opianate d'ammonium. Opianate de plomb.

OPIANINE, s. f. Chim. Alcaloïde organique provenant de l'opium d'Égypte.

OPIANIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en oxydant la narcotine.

OPIANO-SULFUREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par réaction de l'acide opianique.

OPIANYLE, s. m. (ét. fr., *opium* ; gr. ὕλη, matière). Chim. Produit dérivé de la narcotine et obtenu en traitant cette matière par l'acide azotique étendu.

* **OPIAT**, s. m. (pron. *o-pi-a* ; et. gr., ὀπιον, suc). Pharm. Sorte d'électuaire que les anciens préparaient avec de l'opium. Les modernes donnent ce nom à plusieurs medicaments officinaux dans les quels il n'entre point d'opium, et qui ne diffèrent en rien des électuaires.

— Nom de certaines pâtes préparées pour l'entretien des dents. Opiat balsamique.

— On a dit autrefois *opiate*, s. f.

OPIATIQUE, adj. 2 g. Thérap. Qui a rapport à l'opium. Médication, traitement opiatique.

OPIE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères ichneumoniens, famille des braconides, établi pour un grand nombre de petites espèces dont les plus remarquables habitent les lieux ombrages et humides de l'Europe centrale et occidentale.

OPIER, s. m. Bot. S'est dit pour Obier.

OPIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat. *ops, opis*, secours ; *fero*, je porte). Myth. lat. Surnom de plusieurs dieux et déesses : Jupiter, Esculape, Diane, etc.

OPIGÈNE, adj. f. Myth. lat. Surnom de Junon, fille d'Ops.

OPIGNERÉ, adj. Enrichi, orné. (Rabelais.)

OPIITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre opie. || **OPIITES**, s. m. pl. Groupe d'hyménoptères ayant pour type le genre opie.

* **OPILATIF, IVE**, a. lj. (radic. *opiler*). Medec. Qui a pour effet de boucher les passages, les conduits intérieurs du corps. Tout aliment qui se digère difficilement est opilatif.

* **OPILATION**, s. f. (pr. *o-pi-la-cion* ; rad. *opiler*). Obstruction. Il a une opilation de la rate. Opilation du foie.

OPILE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairons, établi pour une douzaine d'espèces africaines et européennes.

OPILÉ, ÉE, part. pass. du v. Opiler. S'empl. adjectiv.

* **OPILER**, v. a. Ire conj. (du lat. *oppilare*, Boucher). Medec. Boucher, obstruer, en parlant des vaisseaux, des conduits intérieurs du corps.

— S'OPILER, v. pron. Être opilé.

OPILIE, s. f. Arachn. Syn. de FAUCHEUX.

— Bot. Genre d'olacinées, établi pour des arbrisseaux croissant sous les tropiques asiatique et africain.

* **OPIMES**, adj. f. pl. (du lat. *opimus*, riche). Ant. rom. Ne s'emploie que dans cette locution *Dépouilles opimes*. Dépouilles que remportait un général d'armée romaine, qui avait tue de sa main le general de l'armée ennemie.

— Fig. *Dépouilles opimes*. Belles dépouilles, riche profit, acquisition avantageuse.

— Opime a ete employé au singulier par V. Hugo :

Tandis que tu rêvais sur le trophée *opime*
Un aveugle si beau...

OPIMIUS (Lucius). Personnage consulaire issu de la *gens* plebeienne Opimia, et qui fut cependant le soutien de l'aristocratie contre Caius Gracchus. Investi de pouvoirs illimités, il dispersa les partisans du tribun, massacra trois mille Romains sur le mont Aventin et força Caius a se tuer. Plus tar l, accusé de s'être laissé corrompre par Jugurtha, Opimius fut envoyé en exil a Dyrrachium, ou il mourut.

OPINANT, part. près. du v. Opiner. Qui opine.

* **OPINANT, ANTE**, adj. Qui opine. Aristote a defini l'homme un animal raisonnable ; il fallait dire un animal *opinant*. (Grimm.)

— OPINANT, s. m. Celui qui emet une opinion dans une délibération. Le premier opinant. Tous les opinants. On se rangea de l'avis du premier opinant.

— L'Academie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

OPINATEUR, s. m. (rad. *opiner*). Celui qui a une opinion, qui se decide pour telle ou telle opinion.

— Antiq. rom. Nom donne, chez les anciens Romains, a ceux qui fournissaient les armees de pain, de vin, de fourrage.

OPINCI, s. f. Nom de sandales portees par les paysans romains.

OPINE, s. m. Entom. Genre d'hemiptères heteropteres, famille des reduviens, établi pour quatre especes de Java.

* **OPINER**, v. n. Ire conj. (du lat. *opinari*, penser). Dire son avis, exprimer son opinion dans une assemblée, dans une compagnie, sur un sujet mis en délibération. Ceux qui opinèrent les premiers. Chacun opina a son tour. Opiner longuement. Opiner en faveur d'une proposition, contre une proposition.

Des l'abord leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tot que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodilard. (LA FONTAINE.)

— *Opiner a*. Dans cette consultation, deux médecins *opinerent* a la saignee, trois a la purgation. (A. a l.) Les arbitres ont *opiné* à renvoyer les parties par-devant les juges. (Id.) *J'opine* a n'aller a Bennes que pour la semaine sainte. (Mme de Sevigne.)

— *Opiner de*. Ceux) Qui *opinent* de nos biens et de nos vies et qui en ont la juridiction. (Malherbe.)

— *Opiner par la tribune, opiner par la presse*. Se servir de la tribune, de la presse pour emettre ses opinions.

— *Opiner pour*. Tous les juges opinèrent pour la mort. *J'opine* pour qu'il soit pendu haut et court, le plus incessamment possible. (Ch. Nod.)

— Fig. et fam. *Opiner du bonnet*. Être completement de l'avis des autres, sans restriction ni modification. Tous les juges opinerent du bonnet. Il n'opine jamais que du bonnet. Cette locution vient de ce qu'autrefois un juge ne faisait qu'ôter son bonnet sans rien dire, lorsqu'il partageait l'opinion de ceux qui avaient parle avant lui.

— A été employé activement. Messieurs, qu'*opinez*-vous ? (P.-L. Courier.)

— Antiq. *Opiner de la main*. Se dit de la manière dont les Athéniens manifestaient leurs opinions dans les assemblees publiques, en elevant la main en signe d'acquiescement.

OPINEUR, s. m. Celui qui opine. Inusité.

— Arg. *Opineur hésitant*. Membre du jury.

* **OPINIÂTRE**, adj. 2 g. (radic. *opinion*). Obstine, entête, qui est trop fortement attache a son opinion. Enfant opiniâtre. Esprit opiniâtre. Vous êtes par trop opiniâtre. On n'est *opiniâtre* que parce qu'on a la vue courte, et qu'on voit toujours le même objet. (Massias.)

— Fig. Je ne pouvais concevoir par quel prodige votre *opiniâtre* image m'avait pu laisser si longtemps en paix avec tant de sujets de me la rappeler. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit des animaux difficiles a diriger. La mule est opiniâtre.

— Se dit des choses ou l'on met de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement. Vengeance opiniâtre. La place fit une resistance opiniâtre. Il garda un silence opiniâtre. Un travail opiniâtre surmonte toutes les difficultes. Fatigue de son attention *opiniâtre* a me regarder, je lui adressai ainsi la parole. Pere, nous serions-nous vus par hasard ailleurs qu'ici ? Le Sage. Il ne remporta de cette expedition que l'honneur d'avoir donne une preuve de ce courage *opiniâtre* qui faisait son caractère. Volt.) Après que ques heures l'un combat *opiniâtre*. Barth. Plus est restreint le cercle de leurs affections, de leurs connaissances, plus elles deviennent *opiniâtres*, insurmontables. (Virey.)

— Dans le même sens, en parlant des personnes.

La jeunesse au travail ardente, *opiniâtre*,
Creuse d'un soc tranchant une terre marâtre. (GASTON.)

— Qui resiste à tous les remèdes. Une maladie, un rhume, une fievre opiniâtre. Les mineurs sont sujets à une multitude d'affections particulieres, parmi lesquelles il faut citer les ulceres *opiniatres* et l'anemie. (Rostan.

— *Opiniâtre à*. On cesse d'être *opiniâtre* a maltraiter une personne qui est *opiniatre* a nous aimer malgre nos mauvais traitements. (Le Maistre.)

— Substant. en parlant des personnes. C'est un opiniâtre. On ne gagne jamais rien a disenter avec les opiniatres. Je hais les *opiniatres*. Acad. Un petit *opiniatre*. (Id.) Les *opiniatres* ne veulent croire que ce qu'ils conçoivent, et ils ne conçoivent que fort peu de choses. La Rochef. C'est moins pour lui que pour soi-même qu'il faut ceder a l'*opiniatre*. (S. Dob.)

OPINIÂTRE, ÉE, part. pass. du v. Opiniâtrer. S'emploie adjectiv. Qui s'obstine dans sa volonte, son opinion. Il est opiniâtre dans son idee, nous ne l'en ferons pas demordre.

— Qui est soutenu avec tenacité. Combat opiniâtre.

* **OPINIÂTRÉMENT**, adv. (rad. *opiniâtre*). Avec opiniâtrete. Soutenir opiniâtrement son opinion. Errer est de l'homme ; mais perséverer *opiniâtrement* dans son erreur est d'un sot ou d'un fou. (Boiste.)

— Avec vigueur, fermete, constance. Malgre la disproportion du nombre, ils resisterent opiniâtrement. La place fut défendue opiniâtrement. Le renard mord dangereusement, *opiniâtrement*, et l'on est oblige de se servir d'un ferrement pour le faire demordre. (Buffon.) La victoire *opiniâtrement* disputee se decida pour les Grecs. P. de St-Victor.

* **OPINIÂTRER**, v. a. Ire conj. Contredire, contrarier quelqu'un au point de le rendre opiniâtre. Il faut éviter d'opiniâtrer les enfants.

— Faire que quelqu'un s'attache avec opiniâtrete a quelque chose. Cette promesse *opiniatrer* ce prince dans sa resolution. (Corn.)

— Soutenir un fait, une opinion avec opiniâtrete. Vous auriez tort d'opiniâtrer cela.

— Persister dans une resolution. Il a *opiniâtré* de n'être point saigne avec une grosse fievre, une inflammation. (Mme de Sevigne.)

— Prolonger une chose avec constance, perséverance. Opiniâtrer ses plaintes, ses pleurs, ses soupirs.

— Dans ces différents sens, *opiniatrer* est peu usite.

— S'OPINIÂTRER, v. pron. S'obstiner, vouloir fermement. S'opiniâtrer a soutenir une erreur, à défendre une mauvaise cause. S'opiniatrer contre l'evidence. Ils se sont opiniâtres. Elles se sont opiniâtrees. On s'*opiniatre* dans la routine en raison même de son impuissance. (Proudhon.)

* **OPINIÂTRETÉ**, s. f. (radic. *opiniatre*). Obstination : attachement trop fort a son opinion, a sa volonte. Orgueilleuse, invincible, extrême opiniatrete. La petitesse de l'esprit, l'ignorance et la presomption font l'*opiniatreté*. (La Rochef.) Les esprits mediocres, mais mal faits, surtout les demi-savants, sont les plus sujets a l'*opiniatrete*. (Id.) Quoique doux dans son enfance, il avait une *opiniatrete* insurmontable. (Volt.

— Fermete, constance. Nos troupes lassèrent l'ennemi par l'opiniâtreté de leur resistance. Pour faire de grandes choses, il faut une *opiniatrete* infatigable. (Voltaire.) Ils eprouverent pour la premiere fois une resistance egale a leur *opiniatrete*. (Raynal.) Lanjuinais resistait avec *opiniatreté* a l'orage. (De Segur.)

* **OPINION**, s. f. (du lat. *opinio*, même signif. Avis, sentiment de celui qui opine sur une affaire en deliberation. Aller aux opinions. Recueillir les opinions. Les opinions sont partagees. Les juges sont aux opinions. L'opinion de la majorite, le la minorite. Appuyer son opinion sur des faits authentiques.

— Sentiment qu'on se forme des choses. Toutes les opinions sont libres. Je ne suis pas de votre opinion sur ce point. C'est votre opinion, ce n'est pas la mienne. L'incertitude, la diversité des opinions humaines. Être attache a son opinion. Cette opinion est justifiée par l'experience. S'en rapporter à l'opinion d'un autre. Partager l'opinion de quelqu'un. Attaquer, combattre l'opinion de quelqu'un. Ne pas avoir d'opinion arrêtée, fixee, sur une affaire. N'avoir d'opinion sur rien. La verite jaillit du choc des opinions. Cette opinion est universellement adoptee. L'opinion des philosophes. Les opinions des pythagoriciens, des sceptiques. Les opinions religieuses. Les opinions des lutheriens, des calvinistes. Je m'en rapporte a votre *opinion*. (Volt.) Il ne nous appartient pas de vouloir soumettre les autres à nos *opinions*. (Id.) L'histoire est en partie le recit des *opinions* des hommes. (Id.) Il est difficile de ne pas embrasser cette *opinion*. (Rayn.) Au reste, je ne donne mon *opinion* que comme mon *opinion*. (B. de St P.) L'homme qui doute est a demi vaincu, et sa conduite est faible comme ses *opinions*. (Frayss.) Presque toutes les *opinions* humaines sont des passions. (Dussault.)

— Fam. *C'est une opinion*. C'est une assertion qui n'est pas sûre, qui n'est fondee que sur des hypotheses.

— *C'est une affaire, une chose d'opinion*. C'est une chose sur laquelle chacun peut avoir l'avis qui lui convient.

— *Un mal d'opinion*. Un mal imaginaire.

— *Par opinion*. Par maniere de voir. Tous ceux qui sont en effet vertueux, et non point par eux semblant ni seulement par *opinion*... (Descartes.)

— *L'opinion publique*, ou simplement *l'opinion*. Le jugement du plus grand nombre sur quelqu'un ou sur quelque chose. Craindre, braver, affronter, mépriser l'opinion publique. Respecter l'opinion. Le pouvoir, l'empire, l'influence de l'opinion. Toutes les choses de ce monde le dépendent de l'usage, de l'*opinion*. (Volt.) L'*opinion* publique pénètre dans les cabinets ou la politique s'enferme. (Raynal.) Leur éducation leur donne des droits aux premieres places, et l'*opinion* publique des facilites pour y parvenir. (Barth. Je connais quelqu'un qui a plus d'esprit que Napoleon, que Voltaire, etc., que tous les ministres presents et futurs ce quelqu'un, c'est l'*opinion*. (Talleyrand. Le cabinet anglais se montrait emu de l'*opinion* publique ; mais il craignait beaucoup plus ce qu'on dirait si la paix etait rompue aussitôt qu'essayee. (Th ers.) Quand elle s'etend a une ville entiere, a un peuple, ou au moins a un grand nombre d'hommes, l'*opinion* prend le nom d'*opinion* publique. (P. Janet.) L'*opinion* est l'ensemble des jugements que les hommes portent sur nous. (Id.) Chacun de nous releve plus ou moins de l'*opinion* publique dans la proportion du nombre d'hommes qu'il connait ou dont il est connu. (Id.) L'*opinion* publique regardait comme choses avereés les crimes les plus odieux que l'on prêtait aux chrétiens. (E. Renan.)

— Jugement en bien ou en mal qu'on porte d'une personne ou d'une chose. Avoir bonne opinion de soi même. Je vous assure donc que je suis ravie que vous ayez bonne *opinion* de mon cœur. (Mme de Sev.) Il est permis d'avoir mauvaise *opinion* de celui qui n'a bonne *opinion* de personne. (Duclos.) La jeunesse, franche, vive, remplie de bonne *opinion* d'elle-même et de ses forces, aime cette allure indépendante du sauvage dans les forêts. (Virey.) Le barbare, au contraire, gonfle d'un orgueil contemptetor et de la haute *opinion* de sa valeur, ne voit rien au-dessus de lui-même. (Id.)

— *Avoir bonne opinion*. Bien presumer du succès d'une personne ou d'une chose. J'ai bonne opinion de cette entreprise. J'ai bonne opinion de cet artiste. || *Avoir mauvaise opinion*. Être en defiance à l'égard de la reussite d'une personne ou d'une chose. On a mauvaise opinion de ce candidat. Le medecin a mauvaise opinion de sa maladie. Les malheureux ont mauvaise *opinion* de leur fortune. (Mariv.)

— Absol. *Avoir opinion de quelqu'un, de quelque chose*. S'est dit pour En bien augurer. J'ai opinion de ce jeune homme. J'ai opinion de ce projet, du succes de ce drame.

— *Selon l'opinion, suivant l'opinion de*. loc. prep. Selon l'*opinion* des sauvages, c'est le père qui cree l'âme de l'enfant, la mere n'engendre que le corps. (Chateaub.)

— S'est dit autrefois pour Intention. Tullius Marcellinos se trouvant saisi d'une maladie longue et fâcheuse, prit *opinion* de se faire mourir. (Math.)

— Loc. prov. *L'opinion est la reine du monde*. Le monde est dirige par l'opinion publique.

— Il st. *Fête de l'Opinion*. La cinquième des fêtes instituées par la Convention pour être celebrees pendant les jours complementaires.

— Log. q. Croyance probable. La demonstration engendre la science, et l'argument probable engendre l'*opinion*. (Acad.) L'*opinion* est une connaissance douteuse qui n'est pas sans apparence et sans fondement, mais qui n'a point de certitude. (Flechier.)

— Polit. Parti, ensemble de personnes qui pensent de même sur le gouvernement. L'opinion libérale. L'opinion legitimiste. || *Opinion avancée*. Ceux qui sont attaches aux nuances tres prononcees du libéralisme.

— Par extens. Le massacre de la Saint-Barthélemy exaspera l'opinion calviniste. Napoleon prétendait commander même a l'*opinion* litteraire et soumettre les talents a son investiture. (Rigault.)

— Theol. *Opinion probable*. Opinion défendue par quelque auteur autorisé et qu'on peut suivre même lorsque l'opinion opposee parait

mieux fondée. || *Opinion relâchée.* Opinion peu sévère en morale.

OPINIONISTE. s. f. Auteur d'une opinion.

— Hist. relig. Nom de sectaires du XVe siècle qui refusaient de reconnaître le pape pour vicaire de Jésus-Christ, parce qu'il n'observait pas la pauvreté évangélique.

OPINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide hemipinique chauffé avec l'acide iodhydrique.

OPIOLOGIE. s. f. (et. fr., *opium*; gr. λόγος, discours). Traité sur l'opium.

OPIOPHAGE. s. m. (etym. fr., *opium*; gr. φάγω, je mange. Mangeur d'opium.

OPIPTÈRE. s. m. (ét. fr., *opis*; gr. πτερὸν, aile). Moll. Genre proposé pour un mollusque encore très peu connu.

OPIS s. m. (d'*Opis*, n. myth.). Moll. Genre de conchifères dimyaires sur la famille duquel les naturalistes ne sont pas d'accord, établi pour deux espèces fossiles trouvées dans le terrain oolithique.

OPIS. Myth. Déesse scythique à laquelle on sacrifiait en Tauride des victimes humaines.

OPISTHIE. s. m. (étym. gr., ὀπίσθιος, situé par derrière). Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des carabiques, tribu des élaphriens, ayant pour type une espèce du Canada.

OPISTHION. s. m. (ét. gr., ὀπίσθιος, situé par derrière). Anat. Point médian du pourtour postérieur du trou occipital.

OPISTHOCOME. s. m. (ét. gr., ὄπισθεν, par derrière; κόμη, chevelure). Ornith. Nom scientifique du genre hoazin.

OPISTHOCOMINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au genre opisthocome. || **OPISTHOCOMINÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des musciphagidées correspondant aux ophiophages.

OPISTHOCYPHOSE. s. f. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; κυφὸς, voûté). Pathol. Courbure de l'épine du dos; bosse par derrière.

* **OPISTHODOME.** s. m. (ét. gr., ὄπισθεν, par derrière; δόμος, maison). Archit. Nom donné par les Grecs à la partie postérieure d'un temple opposée au pronaos. Démétrius Poliorcète fut installé par les habitants eux-mêmes dans l'*opisthodome* du Parthénon. (E. Renan.)

— Antiq. gr. Dans un sens particulier, Lieu du temple de Minerve où était gardé le trésor public chez les Athéniens.

OPISTHOGASTRIQUE. adj. f. (étym. gr., ὄπισθεν, en arrière; γαστὴρ, estomac. Anat. Se dit d'une grosse artère située derrière l'estomac.

— Substantiv. L'opisthogastrique.

OPISTHOGNATHE. adj. 2 g. (pr. *o-pi-stogh-nate*; ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; γνάθος, mâchoire). Anat. Qui a les dents et les alvéoles maxillaires inclinés en arrière.

— Substantiv. Un opisthognathe.

— OPISTHOGNATHE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des gobioïdes, établi pour deux espèces voisines des blennies, dont l'une se trouve dans les parages de l'Inde et l'autre près des côtes de l'Amérique.

* **OPISTHOGRAPHE.** adj. 2 g. (étym. gr., ὄπισθεν, par derrière; γράφω, j'écris). Diplom. Qui est écrit par derrière. Les manuscrits anciens ne sont pas ordinairement opisthographes. || *Écriture opisthographe.* Celle qui se trouve au verso d'un feuillet. || *Feuillet opisthographe.* Feuillet écrit sur le verso et sur le recto.

OPISTHOGRAPHIE. s. f. (rad. *opisthographe*). Diplom. Manière d'écrire sur le recto et sur le verso de la page. Jusqu'à Jules César, les Romains n'écrivaient que sur le recto.

OPISTHOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Synon d'OPISTOGRAPHE.

OPISTHOLOPHE. s. m. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; λόφος, aigrette). Ornith. Syn. de CHAVARIA.

OPISTHOPHTALME. s. m. (et. gr., ὄπισθεν, en arrière; ὀφθαλμὸς, œil). Arachn. Genre d'arachnides appartenant au groupe des scorpionides et établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

OPISTHOTONIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'opisthotonos.

OPISTHOTONOS. s. m. (pr. *o-pi-sto-to-noss*; ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; τείνω, je tends). Chir. Tétanos avec renversement du corps en arrière.

OPITOMORPHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de la Géorgie asiatique.

OPITZ (Martin). Poète allemand, né à Bunzlau (Silésie), 1597-1639. Dans ses ouvrages et dans son enseignement à Weissenburg, il développa et appliqua ses préceptes féconds sur la langue tudesque. On l'a appelé le *Pere de la poésie allemande.*

* **OPIUM.** s. m. (pr. *o-pi-omm*; ét. gr., ὀπιὸν; fait de ὀπὸς, suc). Thérap. Suc épaissi du pavot blanc, obtenu à l'aide d'incisions horizontales faites aux capsules ou têtes de pavots non encore mûres. On le pile ensuite dans un mortier, puis on l'enveloppe dans des feuilles sèches et on le livre ainsi au commerce. Trois sortes d'opium sont connues dans la droguerie française : l'opium de Smyrne, qui est le plus estimé, celui d'Égypte ou de la Thébaïde et celui de Constantinople. On en récolte aussi dans l'Inde, en Perse, et même en France, mais ce dernier ne renferme que des principes beaucoup moins énergiques que les autres. L'opium est le narcotique par excellence. A petites doses, il calme les douleurs, dispose au sommeil. A trop fortes doses, c'est un poison violent qui produit les phénomènes du narcotisme. On l'administre sous toutes espèces de formes : en pilules, en lavements, en lotions, en injections, etc., et on en prépare un sirop, une teinture, un extrait et deux vins : l'un le *laudanum*, l'autre les *gouttes* ou *vin de l'abbé Rousseau.* En Orient, on en fait un grand usage dans le but de déterminer une sorte d'ivresse, qui exalte l'imagination et donne naissance à des sensations, à des idées voluptueuses. Parmi les nombreuses substances que l'analyse chimique a reconnues dans l'opium, l'acide méconique, la morphine et la codéine jouent le premier rôle. On a lieu de s'étonner que ce produit comparable aux bons *opiums* de Smyrne pour sa richesse en morphine, n'ait pas encore pu prendre pied, si l'on peut ainsi dire, dans le commerce de la droguerie. (Ar. Mangin.) Dans l'Inde, en Turquie et en Chine, les hommes se livrent avec fureur à l'usage de l'*opium*. (Fée.) Le besoin d'émotions est pour nous ce que l'*opium* est pour les Orientaux. (Drouin.)

— *Opium en larmes.* L'opium le plus pur, celui qu'on retire par incision de la tête des pavots. || *Opium méconium.* Opium de qualité inférieure, préparé avec les têtes de pavot dont on a déjà séparé le suc. || *Opium thébaïque.* Opium obtenu en faisant évaporer le suc des têtes de pavots jusqu'à consistance solide ou de rob.

— En poésie, on écrit quelquefois *opion.*

> L'*opion* peut aider un sage,
> Mais, selon mon opinion,
> Il lui faut au lieu d'*opion*
> Un pistolet et du courage. (VOLTAIRE.)
>
> La jusquiame ou le froid *opion*,
> Dans le cerveau porte un moins lourd poison. (PALISSOT.)

— Fig. La loterie était l'*opium* de la misère. (H. de Balzac.)

OPIZIE. s. f. Bot. Genre de graminées chloridées, établi pour des espèces mexicaines.

OPL. V. par HOPL. les mots commençant ainsi et qui ne seraient point ici.

* **OPLOMACHIE.** s. f. (ét. gr., ὅπλον, arme; μάχη, combat). Antiq. rom. Combat de gladiateurs armés de toutes pièces. || Art de combattre de cette manière.

— L'Académie, qui donne ce mot sans l'*h* étymologique, écrit cependant *hoplite* avec cette *h*.

OPLOMAQUE. s. m. (radic. *hoplomachie*). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait armé de toutes pièces. Il serait plus logique d'écrire *hoplomaque.*

OPOBALSAME. s. m. (ét. gr., ὀπὸς, suc; βάλσαμον, baume). Bot. Baume de La Mecque, obtenu par l'incision du tronc ou des branches d'un balsamodendron. Le baume de La Mecque est très anciennement connu, et maintenant encore les Arabes, les Égyptiens, les Turcs en font beaucoup de cas. Il est ainsi nommé parce qu'on l'apportait des environs de La Mecque. || Arbre qui produit ce baume, et qui est reconnu maintenant pour appartenir au genre balsamodendron.

— *Opobalsame germanique.* Nom donné à l'extrait alcoolique des bourgeons de peuplier blanc, médicament auquel on a attribué de l'efficacité dans les maladies de poitrine.

— On dit aussi *opobalsamum.*

OPOCALPASUM. s. m. (pr. *o po-kal-pazomm*; forme par corruption du gr. ὀπὸς, goutte; καρπασος, nom d'une plante médicinale). Sorte de gomme-résine semblable à la myrrhe. On dit aussi *opocabalsamum, opocalbasum, apocarbasum* et *opocalapsum.*

OPOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὤψ, ὠπὸς, œil; κεφαλὴ, tête). Térat. Monstre qui a les oreilles rapprochées sous la tête et dont les mâchoires sont tellement atrophiées qu'il n'a point de bouche.

— Adjectiv. Monstre opocéphale.

OPOCÉPHALIE. s. f. Térat. Monstruosité qui caractérise les opocéphales.

OPOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par opocéphalie.

OPOCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui a le caractère de l'opocéphalie.

OPODELDOCH. s. m. (pr. *o-po-del-dok*). Pharm. Médicament très complexe, dont la base est un savon aromatisé. On l'emploie contre les rhumatismes. On dit aussi *opodeltoch.*

OPODÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὄπη, trou; αἰδοῖον, parties naturelles; κήλη, hernie). Pathol. Hernie sous-pubienne, ou du trou obturateur.

OPODIDYME. s. m. (ét. gr., ὤψ, ὠπὸς, face; δίδυμος, double). Térat. Monstre ayant deux faces pour une seule tête.

— Adjectiv. Monstre opodidyme.

OPŒTHUS. s. m. (pron. *o-pé-tuss*). Ornith. Syn. de TOURACO.

OPOL. s. m. (du gr. ὀπὸς, suc). Pharm. Suc de plante en général.

OPOLÉ. s. m. (du gr. ὀπὸς, suc). Pharm. Chaque suc exprimé d'une plante.

OPOLIQUE. adj. 2 g. Pharm. Qui a rapport aux opolés.

OPOLITE. s. m. (du gr. ὀπὸς, suc). Pharm. Suc magistral d'une plante.

OPOLITIQUE. adj. 2 g. Pharm. Qui a les caractères d'un opolite.

OPOMYSE. s. f. (ét. gr., ὀπὸς, suc; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour quinze espèces de l'Europe centrale et occidentale.

OPONTE. Géogr. anc. Ville de la Locride, aujourd'hui *Talanti.*

— *Golfe d'Oponte.* Golfe de la Locride septentrionale.

OPONTIA. s. m. (pron. *o-pon-ci-a*). Bot. V. OPUNTIA.

OPONTIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Oponte.

— adj. Qui appartient à Oponte ou à ses habitants.

OPOPANAX. s. m. (ét. gr., ὀπὸς, suc; πάναξ, qui guérit tout). Bot. Genre d'ombellifères pencédanées, établi pour des herbes croissant dans l'Europe méridionale.

— Comm. Gomme-résine qu'on extrait de l'opopanax par incision de la racine; elle vient du Levant en larmes anguleuses de différentes grosseurs, d'un jaune rougeâtre à l'extérieur, d'un jaune marbré de rouge à l'intérieur, opaque, friable, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et amère.

— Quelques dictionnaires écrivent à tort *opoponax*; cette orthographe est contraire à l'étymologie.

OPORIN Célèbre imprimeur de Bâle, 1507-1568; s'appelait, de son nom de famille *Jean Herbst*, c'est-à-dire *Automne.* Il emprunta son nouveau nom à l'adjectif grec ὀπωρινὸς, relatif à l'automne. Très habile dans les langues grecque et latine, il imprima avec beaucoup de soin les textes anciens qu'il enrichit de scholies.

OPORINIE. s. f. (ét. gr., ὀπὸς, suc; ῥινὸς, peau). Bot. Syn. de LEONTODON.

OPORIQUE. s. f. (ét. gr., ὀπώρα, automne). Anc. pharm. Remède fort estimé des anciens, et composé du suc de quelques fruits automnaux.

OPOROTHÈQUE. s. f. (étym. gr., ὀπώρα, fruits de l'automne; θήκη, endroit où l'on serre quelque chose). Antiq. Lieu où l'on renfermait les fruits; fruitier.

OPOSINE. s. f. Chim. Substance albuminoïde soluble qui se trouve dans les muscles combinée à la syntonine.

OPOSPERME. s. m. (étym. gr., ὀπὸς, suc; σπέρμα, graine). Bot. Genre de conferves.

* **OPOSSUM.** s. m. (pr. *o-pos-somm*; mot appartenant au dialecte des Indiens de la Virginie). Mamm. Nom spécifique du genre sarigue. || Nom scientifique d'une espèce de ce genre.

OPOSTOL. s. m. (du gr. ὀπὸς, suc). Pharm. anc. Extrait pharmaceutique en général.

OPOSTOLÉ. s. m. (rad. *opostol*). Pharm. anc. Chaque extrait pharmaceutique en particulier.

OPOSTOLIQUE. adj. 2 g. Pharm. anc. Qui a les caractères de l'opostol.

OPPA. Géogr. Affluent de l'Oder, sépare la Silésie prussienne de la Moravie. Cours de 90 kilomètres.

OPPAS. Archevêque de Séville, au VIIIe siècle; entra dans la conjuration du comte Julien contre le roi Rodrigue en 711; seconda les armes des Arabes, même contre Pélage, et fut mis à mort par les chrétiens.

OPPÈDE (Jean MAYNIER, baron d'). Premier président du parlement d'Aix, sa ville natale, 1495-1558; se rendit célèbre par le massacre des vaudois de Cabrieres, de Merindol et de trente autres villages.

OPPENHEIM. Géogr. Ville de la Hesse-Darmstadt (Allemagne), à 17 kilom. S. de Mayence. Vins renommés; vieille forteresse romaine; elle fut ville impériale dès 1079.

OPPIEN. Poète grec, né en Cilicie, dans le IIe siècle, s'est livré au genre didactique, où il a réussi, surtout dans son poème intitulé : *Halieutica (sur la Pêche)*; les *Cynegetica*, d'une grande faiblesse, sont probablement d'un autre écrivain. Quant aux *Ixeutica sur la Chasse aux oiseaux*), il ne nous en reste qu'une paraphrase en prose.

OPPIENNE. adj. f. Législ. rom. Se dit d'une loi célèbre que le tribun du peuple Oppius fit passer contre le luxe des femmes, l'an 215 av. J.-C.

OPPIGNORER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Mettre en gage, engager.

OPPIUS (Caius), de la *gens* plébéienne Oppia. Tribun du peuple en 215 av. J.-C., il promulgua une loi contre le luxe des femmes. || Un questeur, *Publius* OPPIUS, se signala par des malversations; mis en jugement, 69, Cicéron le défendit. || Un *Caius* OPPIUS, ami de César, est, dit-on, l'auteur du récit de la *Guerre d'Afrique.*

* **OPPORTUN, UNE.** adj. (du lat. *opportunus*, même signif.). Qui est à propos, selon le lieu et le temps; favorable, propice. Dans un moment opportun. Circonstance opportune. Les talents, les vertus mêmes, doivent résister aux occasions de s'exercer, lorsqu'elles ne sont pas *opportunes.* (Boiste.) Ce qui est juste est toujours *opportun.* (É. de Girardin.)

— *Il est opportun de, il n'est pas opportun de.* Il est, il n'est pas à propos de. Il n'est pas opportun de le faire aujourd'hui.

OPPORTUNE (Sainte). Abbesse de Montreuil (diocèse de Séez). Morte en 770. Fête le 22 avril.

* **OPPORTUNÉMENT.** adv. D'une manière opportune, à propos, dans le temps convenable, dans une situation propice. Les choses n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont faites opportunément. Les idées sont des instruments dont vous devez apprendre à jouer *opportunément* pour dominer les hommes. (O. Feuillet.)

OPPORTUNISME. s. m. (radic. *opportun*). Polit. Nom donné à une doctrine particulièrement attribuée à Gambetta et à ses amis, et d'après laquelle il ne faut avancer dans la voie du progrès démocratique que d'accord avec l'opinion du plus grand nombre. M. Gambetta déclarait l'autre jour qu'il trouvait hirsute et mal venu le mot d'*opportunisme.* (J. Claretie.)

OPPORTUNISTE. s. 2 g. Polit. Partisan de l'opportunisme.

— Adjectiv. Doctrine opportuniste.

* **OPPORTUNITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est opportun. Opportunité des circonstances, de la conjoncture.

— Se dit quelquefois absolument pour Occasion favorable. Il faut savoir profiter de l'opportunité.

OPPOSABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est opposable.

— Anat. Se dit de la disposition qui permet au pouce de se mettre en opposition avec les autres doigts.

* **OPPOSABLE.** adj. 2 g (rad. *opposer*). Qui peut être mis en face. Chez les singes, le pouce des pieds étant *opposable* aux autres doigts, on peut dire que ces animaux ont quatre mains, et Cuvier les a rangés dans l'ordre des quadrumanes (Anquetin.) Les membres de l'orang ont des ongles, avec les pouces *opposables* aux mains seulement. (Bory St-Vincent.)

— Qui peut être opposé pour la lutte. N'avoir point de forces opposables à un ennemi si puissant.

— Fig. Cet argument ne m'est pas *opposable.* (Acad.)

OPPOSANT. part. prés. du v. Opposer. Qui oppose. Horace, en *opposant* les mœurs des Scythes à celles des Romains, fait en vers harmonieux le panégyrique de ces barbares. (Voltaire.)

> Ils ébranlent la terre, ils marchent, *opposant*
> L'Italie à l'Égypte, et l'aurore au couchant. (SAINT-VICTOR.)

* **OPPOSANT, ANTE.** adj. Se dit de quiconque se déclare contraire à une mesure, à une opinion. Le parti opposant.

— Anat. *Muscles opposants.* Nom de deux muscles de la main, situés dans l'éminence thénar, dont l'un, qui appartient au pouce, s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'os trapèze au bord externe du premier os métacarpien, et dont l'autre, qui appartient au petit doigt, s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe au bord interne du cinquième os métacarpien.

— Jurispr. Qui s'oppose, suivant les formes judiciaires, à une sentence, à un arrêt, à un payement, etc. Se constituer, se rendre opposant à l'exécution d'un arrêt. Être reçu partie opposante.

— Substantiv. Les opposants sont en minorité. Le dimanche, on y disait la messe à la chapelle, et les *opposants* au concordat commençaient à y assister, comme autrefois on assistait à la messe de Versailles. (Thiers.) Ce message, dont l'intention était facile à deviner, frappa de surprise les *opposants* des deux assemblées législatives, et naturellement excita chez eux la plus vive irritation. (Id.)

— Anat. L'*opposant* du petit doigt. (Acad.) L'*opposant* du pouce. (Id.)

— Jurispr. Il est intervenu un nouvel opposant, un opposant à la saisie, à la vente. (Acad.)

OPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Opposer. S'empl. adjectiv. Contraire, de différente nature. Caractères, esprits opposés. Intérêts opposés. Nous sommes sur ce point d'opinion opposée. La Suède et le Danemark sont parvenus à cultiver le commerce par des routes diamétralement opposées. Concilier les choses les plus *opposées.* (Barth.) Ainsi on peut, avec les mêmes objets placés diversement, produire des effets directement *opposés.* (Bern. de St-P.) Les passions violentes jettent toujours l'âme dans les extrémités *opposées.* (Id.)

> La nature entretient, à son maître fidèle,
> D'éléments *opposés* la concorde éternelle. (VOLTAIRE.)
> Ce que l'un veut succinct, l'autre le veut prolixe,
> Les goûts sont différents, souvent même *opposés.*
> (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Placé en regard, vis à-vis. En arrivant sur le rivage *opposé*, j'entendis le cor des postillons, dont les sons aigus et faux semblaient annoncer un triste départ vers un triste séjour. (Mme de Stael.) Deux ponts de bateaux, affermis sur leurs ancres, rapprochèrent les rivages

opposés. (Barthélemy.) A ce moment une autre barque se détacha de la rive *opposée*. (Alph. Karr.) Assises sur les deux rives *opposées* de la Méditerranée, les deux cités se regardent en face. (V. Hugo.)

— *Opposé à.* Il est opposé à ce système. La faiblesse est plus *opposée* à la vertu que le vice. (La Rochefouc.) La fortune a mes vœux est *opposée* d'être *opposée*. (Rac.) Rien n'est plus *opposé* au beau naturel, que la peine qu'on se donne pour exprimer des choses ordinaires ou communes, d'une manière singulière ou pompeuse. (Buff.) Le fils ne se montra pas moins *opposé* à Pépin, qui s'efforçait d'étendre l'autorité royale. (Anquetil.)

— Dans le langage dialectique, se dit d'un terme relatif ou contraire à un autre terme. C'est ainsi que *fils* est relativement opposé à *père*, ou que *beau* est opposé à *laid*, qui est son contraire.

— Blas. *Pièces opposées.* Se dit de deux pièces dont la pointe de l'une regarde le chef, et la pointe de l'autre le bas de l'écu.

— Bot. Se dit des parties qui se présentent au nombre de deux, vis-à-vis l'une de l'autre sur un même plan. Bractées opposées. Cotylédons opposés. Feuilles opposées. Rameaux opposés.

— Géom. *Angles opposés.* Ceux qui sont formés par le prolongement de deux lignes droites, qui se coupent en un point.

— Mar. Se dit en parlant de deux vaisseaux qui font route en sens contraire.

— OPPOSÉ. s. m. Chose contraire. Tous les contraires sont opposés, mais tous les *opposés* ne sont pas contraires. (Acad.)

— Le contraire. Cette personne est tout l'opposé de telle autre. Ce fils est tout l'oppose de son père. Il pense, il dit tout l'oppose. Il y a maintenant une politique du travail : c'est l'*opposé* de l'ancienne politique de la guerre et de la conquête. (Gambetta.) ‖ *Cette proposition est l'opposé de telle autre.* Elle en est justement le contraire.

— Numism. Le côté opposé à la face ou revers.

— *A l'opposé.* loc. adv. Au contraire.

La plante souffre et meurt quand elle se durcit,
Un peuple, à l'*opposé*, meurt quand il s'amollit
(MOLLEVAUT.)

* **OPPOSER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *opponere*, formé de *op* pour *ob*, devant, et *ponere*, poser). Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. Opposer une digue à la fureur des flots. Opposer une batterie à une autre. Les Hollandais n'*opposent* souvent aux fureurs de l'Océan et à celles de leurs ennemis, que de simples bancs de sable. (Bern. de St-P.) On ne peut *opposer* à la nature que la nature même; c'est une maxime vraie en politique et en morale, comme en physique. (Id.)

— Mettre en obstacle une chose morale. *Opposons* la constance aux périls. (Corn.) Il *oppose* à l'amour un cœur inaccessible. (Racine.)

— Donner pour adversaire. On lui opposa des troupes fraîches. Il faudra lui opposer un redoutable adversaire.

— Fig. Se dit des personnes et des choses dont on se sert pour résister à d'autres, pour les combattre. Il avait de bonnes raisons à opposer à ce qu'on lui objectait. On sera forcé d'opposer la force à la force. Opposer une puissante protection à une autre. Opposer Aristote à Platon. L'animal *oppose* la ruse à la sagacité. (Buffon.)

— Mettre en lutte.

C'est toi qui, me flattant d'une vengeance aisée,
M'as vingt fois en un jour à moi-même *opposée*. (RAC.)

— Mettre en comparaison, en parallèle. Quel poème épique opposerez-vous à l'*Iliade?* Comment opposer la sculpture moderne à la sculpture antique? Celui que l'on *oppose* à tous les autres est incontestablement le premier. (La Harpe.) Assurément lorsque j'*oppose* une douleur à venir à un désir present, ce désir est bien une passion, et cette douleur à venir n'est qu'une idée. (J. Simon.)

— Objecter. L'usage, voilà tout ce que vous avez à nous *opposer*. (Massillon.) Quel indigne artifice ose-t-on m'*opposer?* (Volt.)

— Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, de manière à produire un rapport ou un contraste. Opposer une porte feinte à une porte d'entrée. Opposer une glace à une cheminée.

— Fig. dans le même sens. Opposer des ombres aux clairs dans un tableau. Il faut *opposer* à l'état de nature des peuples d'Arcadie l'état de corruption d'un autre peuple, afin de faire ressortir vos tableaux par vos contrastes. (J.-J. Rousseau.) La nature *oppose* les êtres les uns aux autres, afin de produire entre eux des convenances. (B. de St-P.)

A ces tableaux d'un bonheur sans nuages,
J'*opposerais* de moins douces images. (CAMPENON.)

— *Opposer contre.*

Je me suis accusé de trop de violence,
Et la beauté sans doute emportait la balance,
Si je n'eusse *oppose* contre tous tes appas
Qu'un homme sans honneur ne le méritait pas. (CORN.)

— S'OPPOSER. v. pron. Être contraire. Rien ne s'*oppose* plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillants. (Buff.) Ennemi de la gêne et de la contrainte, l'amour-propre s'*oppose* constamment à l'étude de nous-mêmes. (S. Dubay.)

— Se rendre contraire, se prononcer contre. Je me suis *opposée* à tout cela; mais vous, ne vous rebutez point. (Mol.) C'est plus souvent par orgueil que par défaut de lumières, qu'on s'*oppose* avec opiniâtreté aux opinions les plus vraies. (La Rochef.) Solon s'était *opposé* autant qu'il l'avait pu aux nouvelles entreprises de Pisistrate. (Barthel.) Les frères de Medon s'étaient *opposés* à son élection. (Id.) Il l'avait épousée en secret, parce que les parents de sa femme s'étaient *opposés* à son mariage, attendu qu'il n'était pas gentilhomme. (B. de St-P.) Je ne vois ici que le sage Charlas qui puisse s'*opposer* à la levée de la hache. (Chateaubriand.

Quelques rayons de miel sans maître se trouvèrent.
Des frelons les réclamèrent,
Des abeilles s'*opposant*,
Devant certaine guêpe on traduisit la cause.
(LA FONTAINE.)

— Mettre obstacle. La science d'un homme attentif aux lois de la nature força les flots de réparer leurs propres dommages, non en s'*opposant* directement à leur violence, mais en se détournant vers un autre objet. (B. de St-P.)

— Se porter mutuellement obstacle. Les hommes s'*opposent* réciproquement à leur félicité. (Boiste.

— *S'opposer entre.* S'interposer.

Hermione, seigneur, arrêtera vos coups;
Ses yeux s'*opposeront* entre son père et vous. (RAC.)

— Chorég. Effectuer un mouvement opposé. Dans la marche, le bras gauche s'*oppose* naturellement au pied droit. (Dict. de danse.

— Jurispr. Déclarer, suivant les formes judiciaires, qu'on met empêchement à l'exécution de quelque acte, de quelque arrêt. S'opposer à la levée des scelles, à un mariage, à un payement.

OPPOSITAIRE. adj. 2 g. (rad. *opposer*). Bot. Qui est verticille sur deux ou plusieurs rangs en parlant des fleurs.

* **OPPOSITE.** adj. 2 g. (du lat. *oppositus*, opposé). Qui est opposé à une autre chose. Deux grosses troupes prirent d'effroi deux routes *opposites*. (Mont.) N'est plus usité dans ce sens.

— OPPOSITE. s. 2 g. Ce qui est opposé. Ce caractère est l'opposite, tout l'opposite de l'autre. Ce que vous soutenez aujourd'hui est absolument l'*opposite* de ce que vous disiez hier. (Acad.)

— *A l'opposite.* loc. adv. Vis-à-vis. Le château est sur la hauteur, et à l'*opposite* est un grand bois. (Acad.)

— *A l'opposite de.* loc. prépos. Vis-à-vis de. Ce fut le peuple qui, par le pouvoir tout-puissant de ses opinions, éleva l'abbaye à l'*opposite* du château, et le clocher à celui de la tour. (B. de Saint-Pierre.)

— En sens contraire de. Il y a de ces oiseaux, comme les orfraies, les foulques et les aigles, qui, exercés contre les vents dès leur naissance, volent à l'*opposite* des plus violents orages. (B. de Saint Pierre.)

OPPOSITIF, IVE. adj. Botan. Qui est à l'opposite. Etamines oppositives. Corolle oppositive. Pétales oppositifs.

OPPOSITIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a les pédoncules opposés.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *folium*, feuille). Bot. Qui naît du point d'une tige directement opposé à celui d'où part la feuille. ‖ Dont les feuilles sont opposées.

* **OPPOSITION.** s. f. (pron. *o-po-zi-cion*; rad. *opposer*). Empêchement, obstacle qu'une personne met à quelque chose. Opposition formelle. Mettre opposition. Il a été reçu sans opposition. Vous trouverez une vive opposition.

— Différence dans la manière d'être, de penser, d'agir; divergence d'opinions, d'humeurs. Ces deux jurisconsultes sont en opposition d'opinion. Il règne entre ces deux hommes une continuelle opposition. On est rarement tranquille quand on se met en *opposition* avec l'intérêt du grand nombre. (Mme Allan.)

— Répugnance. *L'opposition* invincible qu'elles ont à la prière. (Massillon.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Il y a une grande opposition entre ces deux méthodes, ces divers systèmes. La morale est trop souvent en *opposition* avec nos goûts pour se trouver du nôtre. (S. Dubay.)

— Contraste. Il serait fort curieux de rassembler un grand nombre de ces *oppositions* et de ces analogies. (B. de St-P.) Ainsi j'eus des *oppositions* de caractères entre les Gaulois, les Arcadiens et les Egyptiens. (Id.

— Admin. *Bureau des oppositions.* Bureau du ministère des finances et des grandes administrations où l'on fait opposition aux payements.

— Anat. *Mouvement d'opposition.* Celui qu'exécutent les muscles opposants.

— Archit. Différence d'ornement ou de grandeur que l'on établit entre les parties d'un édifice, afin que les unes fassent ressortir les autres par le contraste.

— Astron. Un des aspects de deux astres, sous lequel ils sont éloignés l'un de l'autre de six signes ou de 180 degrés. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en *opposition* avec le soleil. (Acad.)

— Chorégr. Mouvement opposé. L'opposition des bras avec les pieds.

— Escr. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. ‖ *Être en opposition.* Tenir la pointe de l'épée dirigée vers la poitrine de l'adversaire, en garantissant sa propre poitrine avec la garde de l'épée.

— Jeux. Aux échecs, Situation de deux rois qui se trouvent sur une ligne perpendiculaire ou parallèle, et qui ne sont séparés que par une case.

— Jurispr. Action de se rendre opposant. Faire opposition à un arrêt. Former, mettre opposition. Demander acte de son opposition. ‖ *Opposition aux criées.* Se disait dans l'ancien droit des oppositions aux ventes publiques. Il y en avait cinq sortes. L'opposition *à fin d'annuler*, l'opposition *à fin de distraire*, l'opposition *à fin de charge*, l'opposition *à fin de conserver*, l'opposition *en sous-ordre*. Elle a été supprimée par la procédure civile, qui a substitué les affiches aux criées proprement dites, contient des dispositions nouvelles sur ces diverses oppositions. ‖ *Opposition à un jugement par défaut.* Voie par laquelle on attaque, devant le juge même qui l'a rendu, un jugement par défaut. ‖ *Opposition à mariage.* Empêchement que quelqu'un forme à la célébration d'un mariage projeté entre deux personnes. ‖ *Opposition aux scellés.* Opposition faite par une déclaration sur le procès-verbal de scelle, ou par exploit signifié au greffier du juge de paix. ‖ *Opposition à une taxe de dépens.* Opposition formée dans les trois jours de la signification avenue avec sommation de comparaître à la chambre du conseil, pour être statué sommairement sur cette opposition. ‖ *Opposition à une vente de meubles.* Opposition faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit soit de propriété, soit de privilége, sur les meubles saisis.

— Logiq. Disconvenance des propositions. Lorsqu'une proposition est universelle, l'autre particulière, ou bien affirmative et négative, on dit qu'il y a opposition.

— Peint. et Sculpt. S'emploie dans les arts comme synonyme de Contraste. Cependant le contraste emporte avec lui l'idée de quelque chose de brusque et de heurté, tandis que par opposition on entend une manière d'être plutôt différente que contraire. Il peut y avoir ainsi des *oppositions* charmantes de couleur et de forme. (Ger. de Nerval.)

— Polit. *Le parti de l'opposition*, ou simplement *l'opposition*. Partie d'une assemblée législative qui n'approuve pas la marche du gouvernement, qui est en lutte avec la majorité. L'opposition gagne chaque jour des forces. L'opposition s'affaiblit. Ce député siége sur les bancs de l'opposition. Un membre de l'opposition. L'*opposition* est de tous les temps et de toutes les formes de gouvernement : on ne peut pas concevoir un pouvoir tellement absolu qu'il n'ait à compter avec une *opposition* quelconque. (Ad. Barrot.) Benjamin Constant comparait l'*opposition* à la soupape de sûreté par laquelle s'échappe la surabondance de force et de vie d'une nation, soupape qu'on ne ferme jamais sans qu'il y ait danger d'explosion. (Id.) Par l'*opposition*, le gouvernement est averti des mécontentements qui fermentent au sein des populations; par l'*opposition* le peuple fait connaître ses griefs et en poursuit le redressement. (Id.)

— Par extens. Le parti qui professe les mêmes opinions que la minorité opposante d'une assemblée. Écrivain, journaliste de l'opposition. Les journaux de l'opposition. Voilà pourtant où nous mènent messieurs de l'*opposition*. (Brouineau.) Il finit par m'engager à venir quand je le voudrais, lire les journaux de l'*opposition*. (Ger. de Nerv.)

— *Faire de l'opposition.* Se montrer hostile par des discours ou des écrits à la direction imprimée aux affaires publiques par le gouvernement.

— Rhétor. Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires, comme par exemple une folle sagesse, de triomphantes défaites. Les *oppositions* donnent quelquefois beaucoup de grâce ou d'énergie au style. (Davila.) Deux vérités qui ont quelque *opposition* s'éclairent en se rapprochant, et paraissent s'éclairer davantage à proportion que l'*opposition* est plus marquée. (Cond.) Ce sont des pensées qui ne brillent que par l'*opposition*. (Buffon.)

OPPOSITI-PENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oppositus*, opposé; fr. *penné*). Bot. Se dit de feuilles pennées dont les folioles sont opposées.

OPPOSITI-PÉTALE. adj. 2 g. (ét. lat., *oppositus*, opposé; fr. *pétale*). Bot. Qui a les pétales opposés l'un à l'autre.

OPPOSITI-SÉPALE. adj. 2 g. (ét. lat., *oppositus*, opposé; fr. *sépale*). Bot. Dont les sépales sont opposés l'un à l'autre.

OPPRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Oppresser. S'emploie adject. Gêne par une sorte de pression. Avoir la poitrine oppressée. La respiration oppressée. Un sort pâle, étiolé, la poitrine *oppressée*, surtout en hiver, des appartements chauds et trop renfermés. (Virey.)

— *Être oppressé.* Respirer avec difficulté.

— Fig. Mon âme est *oppressée* du poids de la vie. (J.-J. Rouss.) Je m'éveillai en sursaut l'âme *oppressée*, l'esprit égaré. (Barth.)

— Affecté douloureusement. Il entendra gémir une mère *oppressée*. (Racine.)

— Opprimé, persécuté. Il y a des peuples entièrement *oppressés*. (Bossuet.)

— S'est dit pour Contraint, serré de près. M. de Luxembourg est un peu *oppressé* près de Maestricht par l'armée de M. de Monterey et du prince d'Orange. (Mme de Sévigné.)

— Substantiv. Un opprimé. Armer les opprimés contre les oppresseurs.

* **OPPRESSER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *opprimere*, presser; fait de *op* pour *ob*, devant; *premere*, presser). Presser fortement. Sorte de certaines affections corporelles dans les quelles il semble que la poitrine, l'estomac soient comprimés par un poids. Il est bien oppressé. Je sens quelque chose qui m'oppresse et qui me suffoque.

— Fig. Se dit des affections morales qui produisent le même effet. Une mauvaise action oppresse toujours la conscience. Sens-tu, mon cœur, sous le poids qui t'*oppresse*. (Lamart.)

— Absol. Rien n'*oppresse* comme la douleur dont on rougit à ses propres yeux. (Mme le Genlis.)

— Opprimer, persécuter. Juda est rempli de force; les royaumes qui l'ont *oppressé* sont humiliés. (Bossuet.)

— S'OPPRESSER. v. pron. Devenir oppressé.

* **OPPRESSEUR.** s. m. (rad. *opresser*). Celui qui opprime. Ce prince fut l'oppresseur de son peuple. Dieu punit les *oppresseurs* d'un peuple par la main des opprimés. (B. de St-P.) Contre les *oppresseurs* rien n'est illégitime. Royou. L'opprimé continuait de crier miséricorde quand l'*oppresseur* se fut enfoncé déjà en terre depuis longtemps. (L. Blanc.)

— Adjectiv. Gouvernement oppresseur. Ce mot n'a pas le féminin. Un pouvoir *oppresseur*. (Acad.) L'haleine brûlante dénonce le resserrement d'un chagrin *oppresseur* et dévorant (Virey.)

Sous un joug *oppresseur* qui conque est abattu
S'arme du noble orgueil qui sied à la vertu.
(ROUGET-DE-LISLE.)

* **OPPRESSIF, IVE.** adj. (rad. *oppresser*). Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer. Législation oppressive. Système oppressif. Moyens oppressifs.

* **OPPRESSION.** s. f. (rad. *oppresser*). Méd. Difficulté de respirer, rappelant la sensation qu'occasionnerait une pression exercée sur la poitrine. *Oppression des forces.* État dans lequel le malade, au lieu de perdre ses forces, souffre de leur trop de puissance.

— Fig. Action d'opprimer, d'accabler par la force, par la violence. Etat de ce qui est opprimé. Les peuples gémissaient alors sous une affreuse oppression. L'oppression est poussée à son comble. Les Grecs restèrent dans l'*oppression*, mais non pas dans l'esclavage. (Voltaire.) *L'oppression* donne du ressort à l'âme, elle force d'examiner le près la source de ses maux. (Helvétius.) Alors se forma le système d'une *oppression* universelle. (Bayn.)

Toi, qui, de Benjamin comme moi descendue,
Fus de mes premiers ans la compagne assidue,
Et qui d'un même joug souffrant l'*oppression*,
M'aidais à soupirer les malheurs de Sion! (RACINE.)

— Tyrannie domestique. Elle se retira dans un couvent pour se soustraire à l'*oppression* d'une belle-mère. (Littré.)

— S'est dit pour Gêne, embarras d'affaires, d'argent. Je vous mandai, la dernière fois, la vue que j'avais pour vous tirer de l'*oppression* où vous êtes. (Mme de Sévigné.)

OPPRESSIVEMENT. adv. D'une manière oppressive.

OPPRIMANT. part. prés. du v. Opprimer.

OPPRIMANT, ANTE. adj. Qui exerce l'oppression. Je fais du genre humain deux parts : l'*opprimante* et l'opprimée. (D'Alembert.)

OPPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Opprimer. S'emploi adjectiv. Alors Idoménée dit qu'il était honteux d'avoir tant tardé à délivrer l'innocence *opprimée*, et à punir ceux qui l'avaient trompé. (Fenelon.) Ceux qui disent qu'ils veulent le despotisme disent qu'ils veulent être *opprimés* ou qu'ils veulent être oppresseurs. (B. Constant.) Dès qu'une nationalité est *opprimée*, il s'échappe de la France un cri de douleur, comme si elle se sentait atteinte elle-même. (Edg. Quinet.)

L'innocent *opprimé* par l'union des tuteurs,
Je pleure mon ami, le monde pleure un père (VOLT.)
Puisse le ciel enfin, trop lent dans sa justice,
A la Grèce *opprimée* accorder ton supplice. (Id.)

— *Opprimé de.*

Je tremble qu'*opprimés* de ce poids odieux,
Tous mi l'autre jamais n'osent lever les yeux. (RACINE.)

— *Opprimé par.* A son retour, ayant trouvé sa patrie *opprimée* par un tyran, il alla, loin de la servitude... (Barthel.) Lorsque le peuple est *opprimé* par ses chefs, il se réfugie vers ses prêtres, et lorsqu'il est *opprimé* par ses prêtres, il se réfugie vers ses chefs. (B. de St-P.)

Tu connais ce fils de l'Amazone
Ce prince si longtemps par moi-même *opprimé*? (RAC.)

— Comprimé. Toute vérité *opprimée* est une force qui s'amasse. (É. de Girardin.)

— Substantiv. en parlant des personnes. Il prend toujours la défense des *opprimés*, de l'*opprimé*. (Acad.) La pensée de la mort protége l'*opprimé* et sert de refuge consolateur à l'infortuné. (Virey.) Tendez à l'*opprimé* votre main tutélaire. (Viennet.)

* **OPPRIMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *opprimere*; fait de *op* pour *ob*, contre, et *premere*, presser). Accabler par violence, par abus de la force. Opprimer l'innocence. Opprimer les peuples. Un héros qu'on *opprime* attendrit tous les cœurs. (Volt.) Et peut-on sans trembler *opprimer* ce qu'on aime? (Crebill.) Le faible est fort quand on l'*opprime*. (Nivern.) Les vrais magis-

trats sont les soutiens de tous ceux qu'on *opprime*. (Beaumarch.) L'homme dans toutes les circonstances doit protection à la femme, et il est un lâche s'il l'*opprime*. De Jouss.) Dans quelques-unes de ces colonies, oubliées même de l'Espagne, et qu'*opprimaient* de petits despotes appelés gouverneurs, une grande corruption de mœurs s'était introduite. (Chateaub.)

— Absol. Malheur à ceux qui oppriment ! Parmi les hommes qui n'aiment pas qu'on les opprime il s'en trouve beaucoup qui aiment à *opprimer*. (Bonap.)

— Gêner, chagriner, faire souffrir. Loin de la secourir mon amitié l'*opprime*. Racine. Malgré le faix des ans et du sort qui m'*opprime*. (Id.) Le temps est venu où l'on ne doit plus être *opprimé* par la sottise. (Voltaire.)

— Accabler, écraser sous une masse pesante.

Sous des rocs entassé le superbe Encelade
Soulève le fardeau dont il est *opprimé*. (Delille.)

— S'OPPRIMER, v. pron. Se tyranniser mutuellement. Rome et l'Église, laissées à elles-mêmes, ne peuvent pas plus s'*opprimer* que s'éliminer. (Proudhon.)

— Syn. comp. ACCABLER, OPPRIMER, OPPRESSER. V. ACCABLER.

*** OPPROBRE**, s. m. (du lat. *opprobrium*, même signif.). Honte, ignominie, affront. Opprobre éternel. Être couvert d'opprobre. Être en butte aux opprobres. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'*opprobre*. Volt. L'*opprobre* avilit l'âme et flétrit le courage. Id. L'*opprobre* le suit et le tourmente partout. Barthél. Quiconque s'enorgueillit de ses richesses en or et en argent subira l'*opprobre* et la désolation avant que son avarice soit satisfaite. (Aug. Thierry.)

— *Être l'opprobre de sa famille, de sa patrie, du genre humain*, etc. Leur faire honte par sa conduite.

Qui foule aux pieds les lois, le trône, les autels,
Est l'*opprobre* du monde et l'horreur des mortels.
(De Belloy.)

— *Vivre dans l'opprobre*. Vivre dans l'abjection.

Dévoré de besoin, de projets, d'insomnie,
Il vieillit dans l'*opprobre* et dans l'ignominie.
(A. Chénier.)

OPPUGNATEUR, s. m. (pr. *o-pu-gnha-teur* ; rad. *oppugner*). Celui qui attaque, donne l'assaut.

— S'emploie dans le langage de la controverse. Prenez seulement en la personne de ce jésuite travesti un grand et puissant *oppugnateur* du livre. (Balzac.)

OPPUGNER, v. a. 1re conj. (pr. *o-pu-ghné* ; du lat. *oppugno*, j'attaque). Combattre, attaquer. (Rabelais.)

OPS. (*Terre*, dans l'anc. langue italique). Myth. Grande déesse de la Fécondité, femme de Saturne, était la même que Rhea, Cybèle et la Terre.

OPSIGONE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄψι, tard ; γόνος, celui qui naît). Didact. Qui vient le dernier.

— Anat. Se dit des dents de sagesse, parce qu'elles poussent les dernières.

— Myth. gr. Surnom d'Hercule, parce qu'il vint au monde après Eurysthée son frère.

OPSIMATHIE, s. f. (étym. gr., ὄψι, tard ; μάθησις, instruction). Envie tardive d'apprendre. Caton l'ancien, qui apprit le grec à quatre-vingts ans, est un exemple d'*opsimathie*. (Littré.)

OPSIME, s. m. (ét. gr., ὄψιμος, tardif). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce de l'Amérique occidentale.

OPSIMOSE, s. f. (étym. gr., ὄψιμος, tardif). Miner. Variété de rhodonite de couleur noire qui n'est autre chose qu'un hydrosilicate de manganèse trouvé en Suède.

OPSIOMÈTRE, s. m. (étym. gr., ὄψις, vue ; μέτρον, je mesure). Instrument qui sert à déterminer les limites de la vue. On dit aussi *optomètre*.

OPSIOMÉTRIE, s. f. (rad. *opsiomètre*). Art de déterminer les limites de la vue.

OPSIOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'opsiométrie.

OPSIONOSE, s. f. (ét. gr., ὄψις, vue ; νόσος, maladie). Pathol. Maladie des yeux en général.

OPSOMALE, s. f. (ét. gr., ὄψ, œil ; ὁμαλός, uni). Entom. Genre d'orthoptères, famille des trimères, tribu des acridiens, établi pour une quinzaine d'espèces d'Amérique et de Java.

OPSOMANE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄψον, aliment ; μανία, fureur). Méd. Qui aime avec passion une espèce d'aliment.

OPSOMANIE, s. f. (rad. *opsomane*). Mélec. Goût excessif pour une espèce d'aliment.

OPSONÎDE, s. f. (étym. gr., ὄψ, œil ; fr. *naïde*). Annel. Genre d'annélides, établi pour quelques espèces de naïdes.

OPSONOME, s. m. (ét. gr., ὄψον, aliment ; νόμος, loi). Antiq. gr. Magistrat chargé de l'inspection des marchés.

OPSOPHAGE, adj. et s. m. (ét. gr., ὄψον, aliment ; φάγομαι, je mange). Gourmand.

— Myth. Surnom d'Apollon chez les Éléens.

OPSOPHAGIE, s. f. (radic. *opsophage*). Amour excessif de la table.

OPSOPHAGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'opsophagie.

OPSTAL (Géraud Van). Peintre et sculpteur flamand, né à Bruxelles, 1604-1668, vécut à Paris. Il fut l'un des douze premiers peintres de l'Académie de peinture, en 1648.

OPTAT (Saint), Évêque de Mileve (Numidie), mort en 386. Il s'est signalé par son traité : *De Schismate donatistarum*. Fête, le 4 juin.

*** OPTATIF, IVE**, adj. (rad. *opter*). Qui exprime le souhait. Formule optative.

— Gramm. *Mode optatif*, ou simplement, *optatif*, s. m. Mode qui, dans certaines langues, comme le grec et le sanscrit, sert à exprimer le souhait et qui est distingué du subjonctif. L'*optatif* manque à notre langue, et nous exprimons le souhait par le subjonctif. (Acad.) || *Conjonction* ou *particule optative*. Celle qui sert à indiquer un souhait.

OPTATION, s. f. (pr. *op-ta-cion* ; rad. *opter*). Rhet. Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation.

OPTATIVEMENT, adv. D'une manière optative. Dans cette phrase : *Meure mon ennemi*, le verbe Mourir est employé optativement.

*** OPTER**, v. n. 1re conj. (du lat. *opto*, je choisis). Choisir entre deux choses qu'on ne peut avoir à la fois, se décider entre deux partis, deux déterminations à prendre. Il faut opter entre ces deux propositions. Il a opté pour la place la plus avantageuse. Il doit opter dans un délai déterminé. Il faut *opter* des deux, être dupe ou fripon. Regnard. Si, le 3 juin, mon nom sort victorieux de l'urne, *j'opterai* pour Marseille. (Gambetta.)

*** OPTICIEN**, s. m. Techn. Celui qui construit les instruments d'optique. C'est un opticien fort habile.

— Celui qui sait, qui enseigne l'optique, qui s'en occupe spécialement. Tous les peintres et tous les *opticiens* savent que si un corps sphérique est coloré, il y brille un seul point lumineux, qui va en se dégradant sur le reste du corps et le fait paraître arrondi. (B. de St-P.)

— Adjectiv. Ingénieur opticien.

OPTICITÉ, s. f. (rad. *optique*). Qualité de ce qui est favorable à la vue. L'opticité de certaines couleurs est remarquable.

OPTICOGRAPHE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀπτική, optique ; γράφειν, écrire). Qui est tracé à l'aide d'une loupe. Écriture opticographe.

— OPTICOGRAPHE, s. m. Celui qui écrit sur l'optique.

— Loupe dont on se sert pour écrire.

— B.-arts. Morceau de verre qui s'interpose entre l'objet à dessiner et le dessinateur, et sur lequel celui-ci trace les divers contours à l'aide d'un crayon composé d'une matière propre à être décalquée facilement.

OPTICOGRAPHIE, s. f. (rad. *opticographe*). Traité sur l'optique.

OPTICOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à l'opticographie ou à l'opticographe.

OPTICOMÈTRE, s. m. (ét. gr., ὀπτική, optique ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer le degré d'étendue de la vue de chaque individu, afin de faciliter le choix des verres de lunettes.

OPTICOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer les degrés de la vue au moyen de l'opticomètre.

OPTICOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'opticométrie. Degré opticométrique.

OPTICO-TROCHLÉE-SCLÉROTIQUE, adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle grand oblique de l'œil.

OPTILÉTUS, adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, à qui Lycurgue éleva un temple.

OPTIMATE, s. m. (du lat. *optimos*, même signif.). Hist. anc. Citoyen important d'une ville.

OPTIMATIE, s. f. (pron. *op-ti-ma-ci* ; rad. *optimate*). Hist. anc. Corps des citoyens les plus considérables d'une ville.

*** OPTIME**, (pr. *op-ti-mé*). Mot latin qui signifie *très bien*, et dont on se sert quelquefois en français dans le langage familier, comme marque d'approbation.

*** OPTIMISME**, s. m. (du lat. *optime*, très bien). Philos. Système philosophique qui ne voit dans le mal moral et physique qu'un élément de l'ordre universel, et affirme que si l'on considère le monde dans son ensemble, tout est bien par rapport au tout. Le père Malebranche et surtout Leibnitz ont beaucoup contribué à accréditer l'*optimisme*. (Trévoux.) Les enthousiastes de l'*optimisme* semblent avoir renoncé au témoignage de leurs sens, pour trouver que tout est bien dans une nature où le bien est sans cesse accompagné de mal. Helvétius.)

— Dans le langage ordinaire, Tendance à voir tout en beau, quelquefois aussi Propension égoïste à croire que tout va pour le mieux dans le monde, lorsque les intérêts individuels sont satisfaits. Peut-être va-t-on m'accuser d'un *optimisme* impitoyable ; mais je crois que les femmes sont moins malheureuses qu'on le prétend. Lacretelle.)

*** OPTIMISTE**, adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'optimisme. Opinion, système optimiste.

— En parlant des personnes, Qui professe l'optimisme, qui est disposé à voir tout en beau. Autant je suis *optimiste* pendant la lutte, aux heures de péril, autant je deviens inquiet après la bataille, aux heures de trêve. (Gambetta.)

— OPTIMISTE, s. 2 g. Celui, celle qui admet le système de l'optimisme. Leibnitz était un optimiste.

— Par extens. Celui qui est porté à trouver tout bien dans les affaires de ce monde. Comme il y a des *optimistes* assurant que tout est bien, et des pessimistes qui prétendent que tout est mal, il faut qu'il se trouve dans notre vie les éléments capables de fonder ces deux opinions. (Virey.)

OPTIMITÉ, s. f. (étym. lat., *optimus*, parfaitement bon). Néol. Excellence, perfection absolue.

*** OPTION**, s. f. (pr. *op-cion* ; radic. *opter*). Faculté qui est donnée à une personne de choisir entre deux ou plusieurs choses qu'elle ne peut avoir ensemble. Avoir l'option. Laisser à l'option d'une personne. Faire option. Cela n'est pas à votre option. Nous n'avons pas l'*option* entre le vice et le malheur ; ils sont inséparables. (Boiste.) Laisser à autrui l'alternative, c'est donc lui laisser l'*option* entre telle ou telle chose, entre telle ou telle proposition. (J. Bousquet.)

— Bours. Marché, à Londres, dans lequel, moyennant une prime qui est acquise en tout cas à celui qui la touche, celui des contractants qui l'a versée a droit de se déclarer un jour convenu acheteur ou vendeur de rentes dont le prix et la quantité ont été déterminés le jour de la conclusion de l'affaire. Ce genre de marché se fait à Paris sur les marchandises.

— Dr. intern. Acte par lequel les habitants d'un pays annexé par conquête déclarent vouloir conserver leur ancienne nationalité ou prendre la nouvelle.

— Jurispr. Faculté que possède la femme de renoncer à la communauté après la dissolution du mariage. || *Droit d'option*. Faculté réservée dans un contrat de choisir entre plusieurs objets.

*** OPTIQUE**, adj. 2 g. (étym. gr., ὄψις, vue). Qui sert à la vue, qui a rapport à la vision. Apparence optique.

— *Angle optique*. Angle dont le sommet part de l'œil de l'observateur et dont les côtés passent par les extrémités d'une des dimensions de l'objet. || *Axe optique* ou *visuel*. Rayon qui passe par le centre de l'œil, et qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. || *Cône optique*. Faisceau de rayons, qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. || *Illusions optiques*. Erreurs où notre vue nous fait tomber sur la distance apparente des corps, etc. || *Pinceau optique*. Assemblage des rayons, par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet. || *Pyramide optique*. Pyramide qui a l'objet visible pour base, et dont le sommet est dans l'œil. Elle est formée par les rayons qui viennent à l'œil des différents points de la circonférence de l'objet. || *Triangle optique*. Triangle dont la base est une des lignes droites de la surface de l'objet, et dont les côtés aboutissent à l'œil. || *Verres optiques*. Verres convexes ou concaves, au moyen desquels la vue est rendue meilleure, ou conservée, si elle est faible.

— Anat. Qui concerne l'œil. || *Couches optiques*. Nom donné à deux renflements ovoïdes situés au milieu de la face interne de chaque hémisphère cérébral. || *Fossette optique*. Cavité située à la face interne du sphénoïde et dans laquelle se croisent les nerfs optiques. || *Nerf optique*. Nerf encéphalique qui transmet au cerveau les sensations de la vue.

— Astron. *Inégalité optique*. Irrégularité apparente dans le mouvement des planètes. || *Lieu optique d'une étoile*. Le point du ciel où elle nous paraît être.

— Manèg. *Arc optique*. Direction unique ou double dans laquelle un rayon de lumière traverse un cristal sans se diviser.

*** OPTIQUE**, s. f. (du gr. ὄψις, vue). Partie de la physique qui traite de la lumière et des phénomènes de la vision. On la divise en trois parties : l'*optique* proprement dite, qui traite de la propagation de la lumière en ligne droite et indépendamment des phénomènes qui peuvent résulter de la rencontre d'un milieu différent ; la *dioptrique*, qui traite de la réfraction, et la *catoptrique*, qui traite de la réflexion. Traité d'optique. Instrument d'optique.

— Par extens. Perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement. Ce machiniste connaît parfaitement l'optique du théâtre. Les anneaux ont une autre chronologie que la nôtre, comme ils ont une autre hydraulique et une autre *optique*. (B. de St-P.)

— *Optique du théâtre*. Se dit quelquefois figurément en parlant d'un ouvrage dramatique. L'*optique* du théâtre exige que les caractères soient peints à grands traits. (Acad.)

— *Illusion d'optique*. Erreur causée par la vue sur la distance, les formes, les couleurs d'une chose.

— Traité sur cette science. Composer une optique.

— Boîte dans laquelle des objets assez éclairés se font voir sous des images amplifiées et dans l'éloignement par le moyen de miroirs et de verres convexes. Acheter une optique. Une belle optique.

OPTIQUEMENT, adv. Au point de vue de l'optique, avec les caractères optiques.

OPTOGRAMME, s. m. (ét. gr., ὀπτός, visible ; γράμμα, signe). Produit de l'optographie, c'est-à-dire image fixée sur la rétine.

OPTOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., ὀπτός, visible ; γράφω, je décris). Phénomène par lequel, en certains cas, une image se fixe sur la rétine d'un animal.

OPTOMÈTRE, s. m. Syn. d'OPSIOMÈTRE.

OPTOMÉTRIE, s. f. Syn. d'OPSIOMÉTRIE.

OPTOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Syn. d'OPSIOMÉTRIQUE.

OPTO-STRIÉ, ÉE, adj. Anat. Qui appartient à la couche optique et aux corps striés.

*** OPULEMMENT**, adv. (pr. *o-pu la-mon*). Avec opulence. Ce financier vivait opulemment. Peu usité.

*** OPULENCE**, s. f. (du lat. *opulentia*, même signif.). Grande richesse, abondance de biens. Vivre dans l'opulence. Nager dans l'opulence. Ce pays jouit d'une grande opulence. Il ne leur reste de leur ancienne *opulence* que des regrets et des vices. (Barthél.) L'éclat de son *opulence* et de son mérite excitait la jalousie. (Id.) L'*opulence* fait des mêmes citoyens des despotes et des esclaves ; mais la pauvreté les rend tous égaux. (Bern. de St-P.) L'*opulence* d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté hideuse. (Volney.) Tous ces enchantements, accumulés avec profusion parmi les palais de l'*opulence* et de l'égoïsme, y multiplient les jouissances sociales. (Virey.)

C'est aux jardins où règne l'*opulence*
Qu'il faut laisser ces arbres délicats. (Campenon.)

— Ensemble des personnes riches, opulentes.

— B.-arts. Richesse dans les formes, dans les tons.

*** OPULENT, ENTE**, adj. Très riche, qui est dans l'opulence, en parlant des personnes et des choses. Ici, me dis-je, ici fleurit une ville *opulente*, ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.) Que ferait, au milieu des cités *opulentes*, ce Hottentot, cet Esquimau dépaysé ? (Virey.) Un prêtre *opulent* est un contresens. (V. Hugo.)

Mon banquet *opulent*
N'a jamais repoussé l'étranger suppliant.
(A. Chénier.)

— *Opulent de*. Cèdres, santals, ébéniers, jujubiers et bananiers font des ombrages embaumés de fleurs, *opulents* de fruits. (Michelet.)

— Par extens. Abondant, largement développé. Chair opulente. Poitrine opulente.

— Substant., en parlant des personnes. L'opulent. Faire l'opulent. Elle fait l'opulente.

OPULUS, s. m. (pr. *o-pu-luss* ; ét. gr., ὀπός, suc ; ὄλος, compact). Bot. Nom scientifique de l'arbuste appelé vulgairement *boule de-neige*.

*** OPUNTIA**, s. m. pr. *o-pou-ci-a* ; de *Opunte*, nom géogr.). Bot. Genre de la famille des cactées, formé aux dépens des cactus et des nopals. On écrit aussi *opuntia*. L'opuntia est appelé vulgairement *raquette* et *figuier de Barbarie*.

OPUNTIACÉ, ÉE, adj. (pr. *o-pou-ci-a-cé*). Bot. Qui a la forme de l'opuntia. || OPUNTIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre opuntia, et dans laquelle certains naturalistes rangent les cactus, les nopals et autres plantes analogues.

OPUNTIÉ, ÉE, adj. pron. *o pou-ci-é*). Bot. Syn. d'OPUNTIACÉ. || OPUNTIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes ayant pour type le genre opuntia.

OPUNTIOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *opuntia* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui a la forme des tiges articulées de l'opuntia ou des plantes de la même famille.

*** OPUSCULE**, s. m. (dimin. du lat. *opus*, ouvrage). Petit ouvrage de science ou de littérature. Cet auteur a laissé quelques jolis opuscules. Opuscules de Plutarque. Les éditeurs recueillent avec soin les moindres *opuscules*, pour exhausser la statue de leur idole. (Boiste.)

— Petite pièce faisant partie d'un ouvrage. Ce titre d'Épigrammes, que portent tous les *opuscules* de l'Anthologie n'a pas le sens que lui donne notre poétique. (P. de St-Victor.)

— S'est employé quelquefois au féminin.

D'un déluge d'écrits stériles
Et d'*opuscules* puérils. (Gresset.)

OPWYCK, Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 2) kil. de Bruxelles ; 1,1)) hab.

*** OR**, conj. (du lat. *hora*, à l'heure) Sert à lier un discours à un autre. Or, vous devez savoir que.

— Il sert aussi à réunir une proposition à une autre, comme la mineure d'un argument à la majeure. Le sage est heureux ; *or*, Socrate est sage, donc Socrate est heureux. (Acad.)

— *Or donc*. S'emploie, comme *or*, pour lier deux propositions ou deux discours. Or donc pour en venir au fait.

— S'emploie familièrement pour inviter, exciter à quelque chose. Or, racontez-nous cette aventure. Or sus, mettons-nous à l'ouvrage. Or çà, finirez-vous ? *Or çà*, Gil Blas, me dit-il un jour, le temps de ton enfance est passé ; tu as déjà dix-sept ans, et te voilà devenu habile garçon : il faut songer à te pousser. (Le Sage.)

— S'est employé adverbialement et dans le sens étymologique, pour Présentement, main-

tenant. *Or*, sage à mes dépens, j'esquive la bataille. (Régnier.)

*** OR**, s. m. (du lat. *aurum*, même signifiat.). Minér. Métal plus ductile et plus tenace que tous les autres métaux ; très malléable, solide, peu dur, fusible au chalumeau, est attaqué seulement par l'eau régale. Il est d'une couleur jaune plus ou moins pure, tirant quelquefois sur le blanc jaunâtre, le verdâtre ou le rougeâtre. C'est le plus pesant de tous les métaux, excepté le platine. L'or ne se présente jamais dans la nature qu'à l'état natif, mais non pur. La plus grande partie de celui qui est livré au commerce provient du lavage des sables aurifères. On le fond ensuite et on le transforme en lingots. On trouve des mines d'or en Europe, en Asie, en Afrique et surtout en Amérique et en Australie. L'or est non seulement employé à la fabrication des monnaies, mais encore à un très grand nombre d'usages dans les arts. Or pur. Bon or. Faux or. Or affiné. Bas or. Or au titre. Or de rivière. Or pâle. Paillettes d'or. Grains d'or. Sable d'or. Poudre d'or. Mine d'or. Fondre de l'or. Épurer de l'or. Or émaillé. Affiner de l'or. Battre de l'or. Or mat. Or bruni. Écriture en lettres d'or. Un marc d'or. Une chaîne d'or. Or massif. Cherchez comment l'*or* se purifie dans les entrailles de la terre. (Mass.) Dans tous les temps, l'*or* a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux. (Buffon.)

Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier,
A tout l'*or* du Pérou préfère un beau laurier. (Piron.)

— Fig. Comment en un plomb vil l'*or* pur s'est-il changé ? (Racine)

— Fig. *Trouver une mine d'or*. Trouver une excellente affaire, une source de profits considérables.

— La couleur de l'or. Le pourpre, l'*or* et l'azur brillent sur le plumage de l'ara. (Buff.)

— S'employe quelquefois au pluriel pour désigner les différentes couleurs qu'on peut donner à l'or. Une boîte de deux ors. Des ors de différentes couleurs. Les *ors* soutachent le tapis ; les ornements s'enroulent au montant du fauteuil doré à fond cannelé. (De Gonc.)

— *Ce n'est qu'or et azur*. Se dit d'une maison bien décorée, par allusion à certaines voûtes de cathédrale représentant un ciel parsemé d'astres d'or.

— Particulièrement, Monnaie d'or. Changer de l'or pour de l'argent blanc. Payer tout en or. Se munir d'or pour un voyage. Tout ce que l'abondance peut faire regorger de délices, de voluptés, d'enivrements, se trouve réuni parmi ces hôtels, ces palais somptueux ou s'écoule l'*or* à flots, tandis qu'à leur porte, des misérables se roulent dans la poussière, délaissés et hurlant de faim. (Virey.)

L'or est d'un grand secours pour acheter un cœur :
Ce métal en amour est un grand séducteur. (Regnard.)

— *Jeter l'or à pleines mains*. Dépenser largement ; faire des prodigalités.

— Fig. Richesse, opulence. La soif de l'or. Ni l'*or* ni la grandeur ne nous rendent heureux. (La Font.) Ceux que l'*or* ou les promesses ne séduisaient pas étaient subjugués par la crainte. (Rayn.) La soif des connaissances est moins générale, mais elle est plus impérieuse que celle de l'*or*. (Id.)

Car si l'éclat de l'or ne relève le sang,
En vain l'on fait briller la splendeur de son rang.
(Boileau.)

— Fig., par allusion aux qualités, à la valeur de l'or. Aujourd'hui, l'Inde riche et voluptueuse n'est que la servante de l'Europe industrieuse et civilisée, parce qu'elle préfère l'*or* des plaisirs au fer du courage. (Virey.)

Du feuillage d'acanthe et de plaisants festons,
Les Muses cachent l'*or* des vers que nous chantons.
(Vauquelin de La Fresnaye.)

A Malherbe, à Racan préférer Théophile
Et le clinquant du Tasse à tout l'*or* de Virgile.
(Boileau.)

— Fig. et fam. *Je ne ferais cela ni pour or ni pour argent*. Rien ne pourrait me déterminer à faire cette action. ‖ *On n'en peut avoir ni pour or ni pour argent*. On ne peut s'en procurer à aucun prix. ‖ *Un marché d'or, une affaire d'or*. Un marché avantageux, une affaire lucrative.

— *C'est de l'or en barre*. Cela vaut de l'argent comptant, en parlant d'un billet, d'une marchandise.

— *C'est un cœur d'or*. C'est un excellent cœur.

— *Il vaut son pesant d'or*. C'est un homme rempli de qualités. ‖ Se dit aussi d'un subalterne, d'un domestique fidèle, laborieux, dont on peut tirer grand parti. Dans le même sens, on dit aussi : *C'est un homme d'or*.

— *Il dit d'or, il parle d'or*. Il s'exprime bien, il tient le langage le plus convenable à la circonstance. Ma foi, mon cher Ératste, vous parlez d'*or*. (Marmont.)

Dans l'entretien, monsieur l'abbé brilla
Par ses bons mots charma son assistance ;
Il parla d'*or*, il cita, commenta
Saint Augustin, saint Paul et cætera.
(Arm. Charlemagne.)

— *Juste comme l'or*. Très exact, très juste.

— Fig. *Acheter, vendre quelque chose au poids de l'or*. L'acheter, la vendre un prix très élevé.

— *Marcher sur l'or et sur l'argent*. Jouir d'une grande opulence. On dit dans le même sens : *Avoir des monceaux d'or, être tout cousu d'or*.

— *C'est un livre d'or*. C'est un livre excellent. Se dit particulièrement d'un petit livre précieux par l'instruction qu'il renferme. Le Manuel d'Épictète est un livre d'or.

— Fig. et pop. *Saint Jean bouche d'or*. V. bouche.

— *Promettre des monts d'or*. Faire de grandes promesses.

— *Faire un pont d'or à quelqu'un*. Lui faire de grands avantages pour le déterminer à se désister de quelque prétention, à abandonner une place, une position. On lui a fait un pont d'or. ‖ *Faire un pont d'or à l'ennemi*. Lui faciliter la retraite au prix de quelque sacrifice.

— *Pour tout l'or du monde*. Pour quoi que ce soit. Pour tout l'*or* du monde, il ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux que la faculté permet. (Mol.)

— *Il a mangé plus d'or qu'il n'est gros*. Il a fait une dépense excessive, il a coûté très cher à élever.

— Se dit pour Vaisselle d'or. Manger dans l'or.

— Fil d'argent ou de cuivre doré dont on fait des passements, des galons, des franges, des cordons, des étoffes, des broderies. Or de Paris, de Lyon. Clinquant d'or. Frange d'or. Toile d'or. Drap d'or. Fond d'or. Broderie, dentelle d'or. Paillettes d'or. Passement d'or. Ouvrage frisé, broché, brodé d'or. C'était un pourpoint à manches tailladées, avec un haut-de-chausses et un manteau, le tout de velours bleu et brodé d'*or*. (Le Sage.)

— *Défendre l'or et l'argent*. Interdire l'usage des étoffes, des dentelles, etc., tissues de fil d'argent doré.

— Poét. et fig. *Des jours filés d'or et de soie*. Des jours heureux. Nul n'a vu tous ses jours filés d'*or* et de soie. (Royou.)

— Fig. et poét. Se dit de certaines choses qui ressemblent à l'or par la couleur et le brillant. L'or de sa chevelure. L'or des moissons. C'est l'*or* de tes cheveux qui doit parer ton visage, et non cette rose qui les cache et que ton teint flétrit. (J.-J. Rouss.) Pour vous la gerbe d'*or* se courbe sous ses grains. (De Saint Ange.) L'*or* brillant du genêt couvre l'humble bruyère. (Michaud.)

L'or de ses blonds cheveux, qui flotte au gré des vents,
Tantôt couvre sa gorge et ses trésors naissants. (Volt.)
Combien l'or ondoyant de la moisson prochaine
Fait reluire l'épi jaunissant dans la plaine ! (Lemierre.)
Ils reviennent courbés sous l'or de leurs épis,
Et livrent au sommeil leurs membres affaiblis. (Ricard.)

—Loc. prov. *Il a de l'or de Toulouse*. Se dit d'un homme qui a obtenu quelque avantage d'une manière peu licite. On dit dans un sens analogue : *C'est de l'or de Toulouse, il lui coûtera cher*, en parlant d'un objet mal acquis, dont la possession doit porter malheur. Ce proverbe est la reproduction d'un proverbe latin : *Aurum habet Tolosanum*, dont voici l'origine. Cépion s'étant emparé de la ville de Toulouse et l'ayant livrée au pillage, on prétend que ceux qui emportèrent l'or qu'on trouva à profusion dans les temples périrent tous plus tard misérablement. ‖ *Tout ce qui reluit n'est pas or*. Se dit de toutes les choses qui brillent d'un éclat trompeur. ‖ *C'est l'histoire de la dent d'or, c'est la dent d'or*. Se dit d'une prétendue merveille qui demande à être vérifiée avant qu'on y ajoute foi, par allusion à une prétendue dent d'or poussée à un enfant allemand, et sur laquelle les savants écrivirent beaucoup de volumes avant de vérifier l'exactitude du phénomène. ‖ *Or est qui or vaut*. Nous estimons les gens à proportion du bien qu'ils nous font. ‖ *Aux premiers siècles de l'Église, les évêques étaient d'or et avaient des crosses de bois*. Leurs vertus étaient grandes autant que leur simplicité.

—Myth. *L'âge d'or, le siècle d'or*. Les premiers temps du monde ou l'on suppose que les hommes vivaient dans l'innocence et le bonheur. Ce pays semble avoir conservé les délices de l'âge d'*or*. (Fén.) Je me faisais un siècle d'*or* à ma fantaisie, et, remplissant ces beaux jours de toutes les scènes de ma vie qui m'avaient laissé de doux souvenirs, et de toutes celles que mon cœur désirait encore, je m'attendrissais jusqu'aux larmes sur les vrais plaisirs de l'humanité. (J.-J. Rouss.) L'âge d'*or* de la morale ou plutôt de la fable, n'était que l'âge de fer de la physique et de la vérité. (Buff.)

—Fig. *C'est un homme de l'âge d'or*. C'est un homme qui rappelle l'âge d'or par l'innocence, la pureté de ses mœurs.

— Alchim. *Or blanc*. Le mercure hermétique. ‖ *Or en esprit*. L'argent vif des philosophes. ‖ *Or sublimé, vivifié et multiplié*. La pierre des sages, ou rouge parfait. ‖ *Or rif des philosophes*. Le feu qui est dans la matière de la pierre. ‖ *Fleur de l'or*. La couleur qui suit la citrinité. ‖ *Faire de l'or*. Essayer de transformer les métaux vils en or.

—Astron. et Chronol. *Nombre d'or*. V. nombre.

— Banq. *Or-sol*. V. ce mot à son ordre alphabétique. ‖ *Tonne d'or*. En Hollande, 100,000 florins.

— Blas. Un des métaux du blason que, dans les armoiries peintes, on représente avec de l'or ou avec du jaune, et que dans les armoiries gravées ou distingue par des points. Il porte d'or à la tour de gueules. Il porte un lion d'or, trois aigles d'or.

— Chim. *Or fulminant*. Oxyde d'or ammoniacal. Il est susceptible d'être décomposé par la chaleur ou un frottement subit et vif, ce qui lui a valu le nom qu'il porte. ‖ *Or de Judée, or mussif*. Deutosulfure d'étain ; mélange dont la couleur approche de celle de l'or, et dont on frotte les coussins des machines électriques pour les rendre propres à développer davantage l'électricité. On s'en sert aussi en peinture pour dorer et bronzer. ‖ *Or potable*. Liquide huileux et alcoolique que l'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution d'hydrochlorate d'or. On faisait autrefois usage en médecine de l'or potable comme cordial.

— Hist. rom. *Or coronaire*. Sorte d'impôt que l'on payait à l'avénement d'un empereur romain.

— Hist. s. *Veau d'or*. Idole que les Israélites s'étaient construite au pied du mont Sinaï pendant l'absence de Moïse, et à laquelle ils rendaient un culte à peu près semblable à celui du bœuf Apis, en Égypte.

— Fig. *Adorer le veau d'or*. Flatter un homme riche pour en tirer quelque avantage.

— Miner. *Or argental*. Alliage naturel d'or et d'argent trouvé dans des mines de la Sibérie. L'argent y entre pour trente-six centièmes environ. ‖ *Or de chat*. Nom qu'on donnait autrefois au mica couleur d'or. ‖ *Or graphique*. Tellurure d'or argentifère. ‖ *Or paradoxal*. Tellure.

— Philol. *L'Ane d'or*. Titre d'un roman d'Apulée.

— Techn. et Comm. *Or aigre*. Celui qui se gerce sous le marteau ou entre les cylindres du laminoir. ‖ *Or d'Allemagne*. Feuille très mince de cuivre jaune. ‖ *Or anglais*. Or d'une teinte particulière à certains bijoux fabriqués en Angleterre. ‖ *Or d'apothicaire*. Celui dont on fait usage pour peindre ou écrire. ‖ *Or en bain*. Or en fusion ‖ *Or bas*. Or au-dessous de 750 millièmes. ‖ *Or battu*. Or réduit en feuilles pour la dorure. ‖ *Or blanc*. Ancien nom du platine ‖ *Or bleu*. Alliage de 750 parties d'or et de 250 de fer. ‖ *Or brettelé*. Or coupé en petites hachures transversales. ‖ *Or bruni*. Or passé au brunissoir. ‖ *Or en chaux*. Préparation composée de miel et de rognures de feuilles d'or et dont se servent les doreurs. ‖ *Or en chiffons, en drapeaux*. Cendre qu'on obtient en brûlant des chiffons qu'on a préalablement trempés dans du chlorure d'or. On s'en sert ordinairement pour dorer l'argent. ‖ *Or de clinquant*, dit aussi *or de Paris*. Fil de cuivre en lame, dont on se sert pour broder les étoffes. ‖ *Or en coquille* ou *de coquille*. Préparation d'or qui sert pour les enluminures et ainsi appelée parce qu'autrefois on la renfermait dans des coquilles. ‖ *Or couleur*. Couleur grasse et gluante dont les doreurs se servent pour appliquer les feuilles d'or battu. ‖ *Or de couleur*. Or coloré par les alliages. ‖ *Or de coupelle* ou *or affiné*. Or que le feu a purgé de tout mélange. ‖ *Or d'épée, de pistolet*. Celui dont on se sert pour damasquiner. ‖ *Or d'essai*. Or très fin qui a été essayé. ‖ *Or faux*. Cuivre rosette forgé en lingots, recouvert d'argent et doré ensuite comme les lingots d'argent fin. ‖ *Or fin*. Or pur de tout alliage. ‖ Chez les passementiers, Fil d'argent doré. ‖ *Or gris*. Alliage d'or, d'argent, de cuivre et de fer. ‖ *Or haché*. Or appliqué sur un métal qui a été auparavant préparé par une infinité de hachures. ‖ *Or à huile*. Or en feuilles appliqué sur de l'or couleur. L'or a huile reste mat. ‖ *Or jaune* Variété d'or dont la couleur tire sur le jaune. ‖ *Or en larmes*. Or aminci par le marteau ou le laminoir. ‖ *Or en lingot, en barre*. Morceau d'or en forme de lingot, de barre. ‖ *Or de Mauheim*. Métal composé de cuivre et de zinc et dont la teinte imite celle de l'or. ‖ *Or mat*. Or non poli pointillé au matoir ou au ciselet. ‖ *Or de mosaïque*. Dorure faite en forme de petits carreaux qui paraissent être en relief. ‖ *Or moulu*. Or appliqué sur les bronzes. ‖ *Or en pâte* Or prêt à être fondu dans le creuset. ‖ *Or poreux*. Or non épuré. ‖ *Or de rapport*. Celui qu'on enchâsse dans du fer pour produire des damasquinures. ‖ *Or mat repassé*. Or couche sur un encollage blanc à deux couches seulement. ‖ *Or rouge*. Or tirant sur le rouge. ‖ *Or au titre*. Or à bijoux, au titre de 834 millièmes environ. ‖ *Or trait*. Celui que les tireurs d'or passent par la filière. ‖ *Or tremblant*. Clinquant en forme de feuilles très minces que les masques ou les bateleurs attachent à leurs habits et ainsi appelé parce que ces feuilles s'agitaient à tous leurs mouvements ou au moindre souffle du vent. ‖ *Or vert*. Alliage d'or et d'argent, de couleur verte, à l'usage des bijoutiers. ‖ *Or vierge*. Or naturel qui n'a encore subi aucune fonte, aucune préparation ‖ *Billot d'or* Or qui est au-dessous de dix carats. ‖ *Lettres d'or*. Lettres écrites avec l'or de coquille. ‖ *Liqueur d'or, eau d'or*. Nom donné à l'eau-de-vie de Dantzick, dans laquelle on met des paillettes d'or.

OR (Côte d'). Géogr. V. côte.

*** ORACLE**, s. m. (du lat. *oraculum*, même signif.) Réponse que les païens sollicitaient de leurs dieux, et qu'ils croyaient en recevoir. Oracle ambigu, mensonger. Rendre des oracles. Expliquer les oracles. L'autorité des oracles

Un *oracle* jamais ne se laisse comprendre.
On l'entend d'autant moins que plus on croit l'entendre.
(Corneille.)

Oui, j'en jure Apollon et ce souffle divin,
J'ai fait sortir l'*oracle* enfermé dans son sein. (Aignan.)

— *Les oracles des sibylles, les oracles sibyllins*. Les prédictions attribuées aux sibylles. ‖ *Oracles sibyllins*. Titre d'une collection de prétendus oracles de la sibylle attribuée aux premiers chrétiens.

— La divinité même qui rendait des oracles. Interroger, consulter l'oracle. L'oracle est muet. L'oracle de Delphes. On n'entreprenait rien de considérable sans consulter les augures, les auspices et les *oracles*. (Condill.)

— Fam. *Parler comme un oracle*. Très bien parler. ‖ *Parler d'un ton d'oracle*. Affecter un ton sentencieux, qui cherche à imposer la croyance. ‖ *S'exprimer en style d'oracle*. S'exprimer d'une manière ambiguë, obscure.

— Fig. Se dit pour désigner les vérités énoncées dans l'Écriture sainte ou déclarées par l'Église. Les oracles de la sainte Écriture. Les oracles divins. Les oracles des prophètes. Employez toutes vos forces à faire écouter l'Église, par laquelle le Saint-Esprit prononce ses *oracles*. (Boss.) Ils ont la tradition des plus anciens *oracles*. (Fén.)

— Par anal. *Les oracles de la justice*. Les arrêts, les décisions des tribunaux. C'est aux magistrats qu'est confié le soin de rendre les oracles de la justice. Les *oracles* de la jurisprudence sont quelquefois aussi équivoques que ceux des dieux de l'antiquité. (Michelet.)

— Fig. Décision donnée par une personne de poids, qui fait autorité. Toutes ses réponses étaient considérées comme des oracles. Les aphorismes d'Hippocrate sont encore aujourd'hui les oracles de la médecine. Il parle et chacun écoute ses *oracles*. (Flechier.)

— Par extens. La personne même dont la décision fait autorité. Cet homme est l'oracle de son pays. C'est l'oracle du parti. Le paradoxe est le faible des gens qui sont *oracles* et qui ont l'habitude d'être écoutés. (Ste-Beuve.)

— En parlant des choses. Dans les passions profondes, le cœur est tout à coup doué d'un sentiment miraculeux et les souffrances sont des *oracles*. (Mme de Staël.)

— S'est dit autrefois pour Oratoire.

— Nom du saint des saints dans le temple des juifs. Il fit en tel espace le lieu intérieur de l'*oracle*, qui est le saint des saints. (Lemaistre de Sacy.)

—Antiq. Titre de certains poèmes orphiques.

— Hist. *Oracle divin ou sacré*. Nom qu'on donnait aux édits des empereurs romains et grecs du Bas Empire.

ORACULEUX, EUSE, adj. Qui a ou affecte la pompe ou la solennité de l'oracle. Ces nuances diverses disparurent pour faire place à l'empreinte d'une vive curiosité, lorsque d'une voix grave et *oraculeuse* je prononçai ces paroles solennelles. (Brillat-Savarin.)

ORADOUR-SUR-VAYRES. Géogr. Ch.-l de cant. de l'arrond. de Rochechouart (Haute-Vienne) ; 3,300 hab.

*** ORAGE**, s. m. (et. bas-lat., *auraticum*, fait d'*aura*, vent). Pluie forte et subite, ordinairement de peu de durée, précédée presque toujours par un vent impétueux et accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Orage affreux, terrible, épouvantable. L'orage menace. Le temps est à l'orage. Nous aurons de l'orage. Essuyer un grand orage. Chercher un abri contre l'orage. L'orage a crevé sur ce pays. Lutter contre l'orage. Vaisseau battu par l'orage. L'orage s'apaise. Il y a quatre jours qu'il fait un *orage* continuel. (Mme de Sévig.) L'aquilon ayant redoublé ses efforts, l'*orage* alla porter ses fureurs dans les climats brûlants de l'Afrique. (Barthél.) L'*orage* rend plus pur l'heureux jour qui le suit. (Berchoux.) L'ombre succède à l'ombre et l'*orage* aux *orages*. (St-Lamb.) Voilà l'*orage* ! Qu'on se figure un déluge de feu sans vent et sans eau ; l'odeur de soufre remplit l'air ; la nature est éclairée comme à la lueur d'un embrasement. (Chateaub.)

Un *orage* terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
(Boileau.)

— Par extens. *Un orage* de neige est le plus terrible des *orages*. (Ph. Chasles.)

— Fig. en poésie. *Un orage de traits, de flèches*. Une grande quantité de flèches, de traits.

Des *orages* de traits, de flèches et de dards,
Pour chasser les Troyens, pleuvent de leurs remparts.
(Hellile.)

— Fam. Quels *orages* de coups vont fondre sur ton dos ! (Molière.)

— *Pluie d'orage*. Pluie abondante et de peu de durée.

— Fig. Peine, accident, revers dont on est menacé, ou qui accablent tout à coup. Détourner, conjurer l'orage. Résister à l'orage avec énergie. Laisser passer l'orage. Vous savez que j'ai toujours envisagé la retraite comme le port où il faut se refugier après les *orages* de cette vie. (Volt.) Déjà de toutes parts je vois grossir l'*orage*. (Crébill.)

L'*orage* se déclare :
Athalie en fureur demande Éliacin. (Racine.)

— *L'orage est passé*. Tout va bien ; les chagrins, les douleurs qui pesaient sur nous ont pris fin.

— Vives réprimandes, emportements que l'on essuie de la part de ses supérieurs. Votre maître est dans une grande colère ; je crains pour vous un orage. Tout l'*orage* tombera sur moi. (Brueys.)

— Agitation du cœur humain, tumulte de la société. Les orages des passions ne peuvent plus l'atteindre. Il a su se dérober aux orages du monde. Les passions soulèvent dans le cœur de l'homme de violents orages. La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'*orage* des passions impétueuses ! (J.-J. Rouss.) Tous ces *orages* du cœur, que Racine excelle à peindre, échauffent la scène et attachent vivement le spectateur. (Geoff.) *Orage* du cœur, m'écriai-je, est-ce une goutte de votre pluie ? (Chateaub.)

De ce sage vieillard la candeur, les accents
Apaisent par degrés l'*orage* de ses sens.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. Perturbation physiologique. Il est rare, dans notre état social, que ces époques s'écoulent sans *orages*, et la santé de la vie entière de la femme est souvent attachée à la manière dont se passent ces diverses périodes. (Rostan.)

— Fig. Troubles publics, agitation des États. Il apaisa par sa conduite l'*orage* dont le royaume était agité. (Fléchier.) La sagesse du roi a déjà calmé tant de querelles de ce genre, que j'espère qu'il dissipera cet *orage*. (Volt.) C'était le prélude du grand *orage* qui allait ébranler le monde. (J. Sandeau.) La déclaration de 1682 semblait placer les trônes dans une région inaccessible aux *orages*. (L. Blanc.)

— S'est dit autrefois pour Vent Un orage favorable.

ORAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Orager. S'emploie adjectiv. Ma dernière saison *orogée* par tant d'affliction.. (Malh.)

ORAGER, v. impers. Ire conj. S'est dit pour Faire de l'orage.

— Activ. Troubler comme par un orage. Ils *orageni* et tempêtent le calme où nous vivions avec eux. (Arnaud.)

* **ORAGEUSEMENT**, adv. D'une manière orageuse. La discussion continua orageusement.

* **ORAGEUX, EUSE**, adj. Qui cause de l'orage, qui menace d'orage Vent orageux. Ciel orageux. La conscience est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil, et qui se ferme aux vents *orageux*. (B de St P.)

Ou calmerait plutôt l'aquilon *orageux*,
Lorsque de l'Apennin il bat les flancs neigeux.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Sujet aux orages. Mer orageuse. Saison orageuse. J'ai traversé paisiblement les mers *orageuses* qui sont dans le cercle antarctique. (J.-J. Rousseau.)

— Troublé par l'orage. Une année, une soirée, une nuit orageuse. Déclin d'un jour *orageux*, ainsi gronde la foudre dans le nuage flottant sur les bords enflammés de l'horizon; ainsi retentit le torrent qui ravage au loin une terre agreste et sauvage. Bergasse.)

— Fig., en parlant de la vie, de la société, de l'âme, de la santé. Avoir une existence orageuse. Une cour orageuse. Une liberté orageuse. Ce malade a eu une nuit orageuse. Cette regence fut *orageuse*. (Volt.) Cette vie me paraît un peu *orageuse*; nous verrons si l'autre sera plus tranquille. (Id.) Pour acquérir la gloire *orageuse* des lettres, il faut bien de la vertu. Bern. de St P.) Il est dans la vie des sociétés certaines heures *orageuses* où ce sont les événements qui font les dictatures. (L. Blanc.)

Enfin il guide au port une *orageuse* vie,
Et redemande aux champs sa liberté ravie. (LEBRUN.)

— Se dit aussi des assemblées qu'agitent de violentes discussions. La séance a été fort orageuse. Je viens de l'assemblée générale; on s'attendait qu'elle serait *orageuse*; (Barth.) Sa tête, mise en ébullition par la séance si *orageuse* du grand séminaire, avait besoin d'être rafraîchie à l'air extérieur. (F. Fabre.)

— S'est dit pour Colère, emporté. Monsieur Crispin, vous êtes *orageux*. (Hauteroche.)

ORAIRE, s. m. (du lat. *orare*, prier). Liturg. Partie du vêtement ecclésiastique que l'on désigne plus ordinairement sous le nom d'*étole*.

* **ORAISON**, s. f. (du lat. *oratio*, discours). Gramm. Discours, assemblage de mots qui forment un sens complet et qui sont construits suivant les règles de la grammaire. Les parties d'oraison ou de l'oraison sont les différentes espèces de mots. Le solécisme est un vice d'oraison. Oraison correcte, incorrecte, claire, obscure.

— Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public. Une oraison dans le genre démonstratif, judiciaire. L'exorde est une partie de l'oraison.

— S'est dit plus particulièrement en parlant des discours des orateurs de l'antiquité. Les oraisons de Démosthène, d'Isocrate, de Cicéron, etc.

— N'est plus usité dans ce sens que pour certains discours à la louange des morts, et qu'on nomme *oraisons funèbres*. Les oraisons funèbres de Bossuet, de Fléchier, de Massillon. L'*oraison* funèbre était un hommage d'étiquette chez les Romains, ainsi que de nos jours. (Diderot.)

— Ironiq. Afin qu'il soit cru charitable, dans le moment même qu'il assassine, il ne tue personne dont premièrement il ne fasse l'*oraison* funèbre. (Balzac.)

— *Mentir comme une oraison funèbre*. Se dit parce qu'on loue souvent des morts qui le méritent peu.

— Prière adressée à Dieu ou aux saints. Être en oraison. Faire son oraison. Aller à l'oraison. L'oraison de la messe. L'oraison de la Vierge. Livre d'oraison. Les journées se partageaient entre l'*oraison* et le travail. (Montalembert.) Les versets de l'*oraison* se mêlent, dans leur hymne, aux éclats de l'ode. (P. de St-Victor.)

Le pasteur était à côté;
Et récitait l'ordinaire
Mauves dévotes *oraisons*,
Et des versets et des répons. (LA FONT.)

— *Oraison dominicale*. Prière, dite vulgairement le *Pater*, qui est le modèle d'oraison que Jésus-Christ donna à ses disciples. || *Oraison vocale*. Oraison qui se fait en prononçant certaines formules consacrées. || *Oraison jaculatoire*. Prière très courte exprimant un désir pieux. || *Oraison mentale*. Celle qui se forme dans le cœur et ne se produit pas au dehors par la parole. Elle me conduisit à l'église de la Trinité; elle y passa une grande heure en *oraison* mentale. (V. Cherbuliez.)

— *Il a fait une bonne oraison dans la matinée*. Se dit d'un homme qui a obtenu quelque succès imprévu. || *C'est un homme d'oraison*. C'est un homme qui est souvent en prière.

— Communication de l'âme avec Dieu sans formule de prière et sans l'intermédiaire de la parole. Être en état d'oraison.

— Liturg. Prière propre à l'office du jour ou aux commémorations des fêtes et féries et qui est toujours précédée d'une antienne ou d'un verset. || Nom donné quelquefois au salut.

* **ORAL, ALE**, adj. (du lat. *os, oris*, bouche). Qui passe de bouche en bouche. N'est guère usité qu'au féminin et dans ces deux locutions: *Loi orale, tradition orale*. Loi, tradition non écrite, transmise de bouche en bouche. La tradition *orale* est une seconde religion chez un peuple simple et isolé. (Ferrand.)

— Qui est dit de vive voix, par opposition à Écrit. Enseignement oral.

— *Examen oral*. Examen par interrogation.

— Anat. Qui a rapport à la bouche. Cavité orale.

— Entom. Qui fait partie de la bouche; se dit d'un segment de la tête des chétopodes, celui qui forme leur bouche.

— Gramm. Se dit de certains sons, de certaines articulations, par opposition à Nasal. Un son est *oral* lorsque l'air qui le produit sort entièrement par l'ouverture de la bouche sans qu'il en reflue rien par le nez. Une articulation est *orale*, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. On appelle *voyelle* ou *consonne orale* toute lettre qui représente ou un son oral ou une articulation orale.

— Théol. *Manducation orale*. Se dit de l'action matérielle de recevoir l'hostie.

— Zool. Se dit d'animaux qui ont la bouche ou la partie antérieure de la face d'une autre couleur que le reste de la tête.

— ORAL, s. m. Fam. Examen oral. Échouer à l'oral.

— Hist. Voile que devaient porter les Juives quand elles allaient par la ville.

— Liturg. Grand voile que le pape porte sur la tête et les épaules dans certaines occasions.

— Mod. Voile ou espèce de coiffe que portaient autrefois les femmes.

ORAN, Géogr. Ville et place forte de l'Algérie, ch.-l. de la province de ce nom, sur la Méditerranée, à 410 kil. S.-O. d'Alger. Division militaire. Fabriques d'éventails, d'écrans, de babouches, de vermicelle. Les Français s'en emparèrent en 1831; pop. totale 49,400 hab., agglomérée 44,400.

— ORAN (Province ou division d'). L'une des trois provinces de l'Algérie française, confine au Maroc à l'O., à la Méditerranée au N., au Sahara au S., à la province d'Alger à l'E.; 653,200 hab., dont 100,000 Européens; superficie, 289,631 kil. carrés. Cours d'eau: le Chélif, la Macta, la Tafna. Elle est divisée en 5 arrondissements: Oran, Mostaganem, Mascara, Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès, 19 communes de plein exercice, 13 communes mixtes et 13 communes faisant partie du territoire de commandement. La division militaire comprend 3 subdivisions: Oran, Mascara et Tlemcen.

ORANAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante d'Oran.

— adj. Qui a rapport à Oran ou à ses habitants.

ORANBLEU, s. m. (contract. d'*orange*, et de *bleu*). Ornith. Nom donné à une espèce de grive ou de merle qui habite l'Afrique méridionale.

ORANGAIE, s. m. (pron. *o-ran-ké*). Relat. Gouverneur d'une province, dans l'île de Sumatra. || Chef des Alfouriens, naturels de l'île de Bouro, l'une des Moluques.

ORANDJEB, s. m. Un des titres du Grand Mogol.

ORANG, s. m. Mamm. V. ORANG-OUTANG.

ORANG-BOUÉ, s. m. Mar. Bateau de plaisance de Java allant à la voile et à l'aviron.

* **ORANGE**, s. f. (ét. esp., *naranja*; de l'arabe *naranj*, même signif.). Bot. Fruit de l'oranger. C'est une baie charnue recouverte d'une écorce luisante, de couleur jaune à l'époque de sa maturité, parsemée de glandes remplies d'une huile volatile, et donnant un jus abondant On se sert de l'écorce pour un grand nombre de préparations pharmaceutiques, la pulpe fournit des boissons rafraîchissantes, et le suc clarifié se convertit en un sirop très agréable. Les oranges les plus renommées viennent des Açores, de Malte, du Portugal, des îles Baléares, etc. Orange douce. Orange aigre. Orange confite. Du jus d'orange.

— *Orange amère*. Un des noms de la bigarade. || *Oranges mouilleuses*. Celles qui contiennent beaucoup de jus. || *Oranges vineuses*. Celles qui sont couleur pourpre et qui ont le goût relevé.

— S'est dit autrefois pour Oranger; de là la locution *Fleur d'orange*, qui est encore généralement employée. Un bouquet de fleurs d'*orange*. (Acad.) Nous sommes ici entourées de fleur d'*orange* et de jasmin. (Mme de Sév.) Je ne vois que des objets charmants, je ne sens que la rose et la fleur d'*orange*. (J.-J. Rousseau.) Me voilà reçu, hébergé, couché dans une belle chambre verte, de la fleur d'*orange* sur ma table. (A. de Musset.)

— *Eau de fleur d'orange*. V. ORANGER.

— Pop. *Orange à cochons*. Pomme de terre.

— Loc. prov. *Manger des perdrix sans orange*. Manger quelque chose sans l'apprêt qui lui convient.

— Hortic. *Orange musquée, orange rouge, orange d'hiver, orange tulipée*. Nom de quatre variétés de poire. || *Orange* ou *fausse orange*. Variété de citrouille.

— Ornith. *Orange de mer*. Espèce d'alcyon.

— Polyp. *Orange de mer*. Nom vulgaire de quelques espèces de spongiaires.

— ORANGE, adj. invariable. Qui a la couleur de l'orange. Des étoffes orange. Du taffetas, une robe, un ruban *orange*. (Acad.) Figurez-vous à l'horizon une belle couleur *orange* qui se nuance de vert, et vient se perdre au zénith dans une teinte lilas, tandis que le reste est d'un magnifique azur. (B. de St-P.)

— ORANGE, s. m. Couleur de l'orange. Cette robe est d'un très bel orange.

— Techn. Minium obtenu en calcinant à l'air du carbonate de plomb.

ORANGE (*Arausio*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Vaucluse, non loin de l'Aigues, à 30 kil. N. d'Avignon. Arc de triomphe, dit de Marius, ruines d'un amphithéâtre romain. Filatures et moulins pour la soie; 10,300 hab. Capitale des Cavares, célèbre par la victoire des Teutons et des Cimbres sur Cépion, en 105 av. J.-C. Orange fut considérablement augmentée par les Romains.

— ORANGE. Ancienne principauté de France, enclavée dans le Comtat-Venaissin, et faisant actuellement partie du département de Vaucluse, eut, dès la fin du IXe siècle, ses comtes et ses princes, après avoir appartenu tour à tour aux Burgundes et aux Francs. Quatre maisons regnèrent sur cette contrée: la maison *Giraud-Adhémar*, éteinte en 1173; celle des *Baux*, en 1373; celle de *Châlons*, en 1530; celle de *Nassau-Dillembourg*, en 1702. Elle fut définitivement reunie à la France par le traité d'Utrecht, 1713. Aujourd'hui, l'héritier présomptif de la couronne de Hollande porte le titre de *prince d'Orange*.

— ORANGE. Fleuve de l'Afrique australe, formé par la réunion du *fleuve Jaune* ou *Gariep* et du *fleuve Noir* ou *Nouveau-Gariep*. Il coule de l'E. à l'O., a travers le pays des Namaquas; il reçoit beaucoup d'affluents, mais il n'a pas cependant assez d'eau pour la navigation. Il forme la limite septentrionale de la colonie du Cap, depuis la réunion des deux Gariep, et arrose la Hottentotie.

— ORANGE (République du fleuve). République fondée par les Boers ou cultivateurs hollandais, qui, vers 1836, se retirèrent au nord du fleuve Orange. Ils y ont crée deux petits États: la République de Transvaal, au N., et la République du fleuve Orange, au S. Elle est séparée de la colonie de Natal par le Draken-Berg, et de la colonie du Cap, au S., par le Nouveau Gariep. La superficie est d'environ 107,000 kil. carrés. Le pays, montueux à l'E., renferme de larges plaines à l'O.; le climat est sain et tempéré. Il y a 131,000 habitants. Les Boers sont protestants. La capitale est *Bloemfontein*; ville principale, Smithfield.

ORANGE (Philibert DE CHALONS, prince d'). Le dernier des princes de la maison de *Châlons-Orange*, né à Nozeroy (Franche-Comté), 1502-1530, dépouillé de sa principauté par François Ier, se jeta dans le parti des Espagnols et commanda l'armée impériale à la mort du connétable de Bourbon. Il fut tué devant Florence, qu'il assiégeait.

— ORANGE (Guillaume et Frédéric-Henri DE NASSAU, prince d'). V. NASSAU et GUILLAUME.

* **ORANGÉ, ÉE**, adj. Qui est de couleur d'orange. Velours, ruban, satin orangé. Les corps qui nous paraissent *orangés* ne nous paraissent tels que parce que leur surface réfléchit les rayons *orangés* en beaucoup plus grande abondance que les autres. (Bresson.)

— Subst. L'*orangé* est une des sept couleurs primitives données par le prisme. (Acad.) Les rayons du soleil colorent de blanc, de jaune, d'*orangé*, de rouge, de pourpre et de bleu le sein des fleurs, suivant leurs genres. (Bern. de Saint-Pierre.)

— Blas. Couleur aurore usitée dans les armoiries anglaises.

ORANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Oranger. S'empl. adjectiv. Étoffe orangée.

* **ORANGEADE**, s. f. Boisson qui se fait avec du jus d'orange et du jus de citron auxquels on joint du sucre. Boire de l'orangeade.

* **ORANGEAT**, s. m. Espèce de confiture sèche, faite de petits morceaux d'écorce d'orange. || Dragée faite d'écorce d'orange.

ORANGEOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante d'Orange.

— adj. Qui concerne Orange ou ses habitants.

* **ORANGER**, s. m. (rad. *orange*). Bot. Genre de plantes de la famille des aurantiacées, renfermant vingt-cinq espèces, dont les principales sont: l'oranger proprement dit, le citronnier, le cédratier, le limonier, le limettier, le bigaradier et la pamplemousse. La nature n'offre peut-être pas d'arbres plus attrayants que ceux qui composent le genre oranger. Ils sont doués d'un feuillage éternellement vert et brillant du plus beau vernis; de fleurs blanches ou délicatement purpurines, se succédant sans interruption, et dont le parfum délicieux relève encore la beauté. Les orangers sont originaires des provinces méridionales de la Chine, d'où ils nous sont parvenus en passant par l'Inde, la Perse, la Grèce et l'Italie On suppose qu'ils ont dû paraître en France au commencement du XVIe siècle. Les orangers et les citronniers se cultivent, comme arbres fruitiers, dans tous les pays méridionaux, jusques et y compris la Provence; mais passé cette latitude, ils deviennent arbres de pur agrément. Leur culture en caisse, dans les pays froids ou tempérés, exige qu'on leur fasse passer sept mois de l'année dans des pièces fermées, qu'on nomme orangeries, et dans lesquelles on entretient une température de 5 à 6 degrés Réaumur. La fleur et les feuilles de l'oranger sont l'objet d'un assez grand commerce, à cause de leurs nombreux usages dans l'économie domestique et dans la médecine. Les fleurs de l'oranger sont l'emblème de la candeur et de l'innocence et servent à faire les couronnes des nouvelles mariées. L'*oranger* passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages méridionaux de l'Europe. (B. de St-P.) Ils lèvent les mains au ciel, en contemplant ces beaux vergers remplis de cédrats, d'*orangers* et de citronniers. (J. Pouqueville.)

Orangers, arbres que j'adore,
Que vos parfums me semblent doux!
Est-il dans l'empire de Flore
Rien d'agréable comme vous? (LA FONTAISE.)

Là, les fleurs, l'*oranger*, les myrtes toujours verts,
Jouissent du printemps et trompent les hivers.
D'un portique pompeux leur abri se décore,
Et leur parfum traîne la retraite de Flore (DELILLE.)

— *Oranger des Osages*. Bois d'arc. || *Oranger du savetier*. La morelle faux piment et le réséda.

— *Fleur d'oranger, eau de fleur d'oranger*. Eau distillée de ces fleurs, très souvent employée en médecine contre les accidents spasmodiques. || *Fleur d'oranger*. Liqueur obtenue par l'infusion des fleurs de cet arbre dans l'eau-de-vie.

* **ORANGER, ÈRE**, s. Celui, celle qui vend des oranges.

— Adjectiv. Un fruitier *oranger*. (Acad.) Une fruitière *orangère*. (Id.)

ORANGER, v. a. Ire conj. Techn. Donner une couleur orange à quelque chose.

* **ORANGERIE**, s. f. Lieu fermé, où l'on met, pendant l'hiver, des orangers en caisse et d'autres plantes frileuses, et, par extension, Toute serre maintenue à la température nécessaire aux orangers. Une belle orangerie. Une orangerie bien garnie. Orangerie de Versailles. || Esplanade ménagée dans un jardin, pour placer les orangers à l'air durant la belle saison.

— Champ planté d'orangers. Il y a en Algérie d'importantes orangeries.

ORANGESSE, s. f. Art culin. Batafia d'orange.

ORANGETTE, s. f. (dimin. d'*orange*). Bot. Fruit d'une espèce d'oranger, que l'on cueille avant qu'il ait atteint la grosseur d'une cerise. L'orangette se fait confire ou s'emploie dans diverses préparations pharmaceutiques.

ORANGIN, s. m. Bot. Nom vulgaire donné au fruit d'une espèce de coloquinte qui ressemble beaucoup à l'orange.

ORANGINE, s. f. Se dit quelquefois pour Orangeade. Il allait causer avec le vendeur d'*orangine* de la Cave aux Brigands. (De Gonc.)

— Syn. d'ORANGIN et de FAUSSE ORANGE.

ORANGISME, s. m. Hist. Opinion des partisans de Guillaume d'Orange, en Angleterre et en Irlande. || Parti des protestants anglais établis en Irlande. || Opinion des partisans de Guillaume de Nassau en Belgique, depuis 1830.

ORANGISTE, s. m. Partisan de l'orangisme.

— Adjectiv. Le parti orangiste.

ORANGISTE, s. m. Celui qui se livre à la culture des orangers. Un habile orangiste.

ORANGITE, s. f. Minér. Silicate hydraté de thorium.

* **ORANG-OUTANG** ou **ORANG**, s. m. (mot malais qui signifie *homme sauvage*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes anthropomorphes, dont il peut être considéré comme le type. Ce genre renferme des singes qui manquent de queue, n'ont point de callosités aux fesses, et ont les membres de devant excessivement longs proportionnellement à ceux de derrière. Leur tronc est court et trapu; leurs membres sont pleins de force et d'agilité. Le plus souvent ils marchent sur les deux membres de derrière, et se servent des membres antérieurs comme de mains. Ils atteignent et dépassent même souvent la taille ordinaire de l'homme. Les orangs sont encore assez peu connus. Cependant, d'après les notions que l'on a sur ces animaux, on est fondé à les placer à la tête du règne animal, si l'on excepte l'homme. Leur conformation et leur intelligence en font en quelque sorte des êtres intermédiaires entre l'homme et la brute. On ne connaît que deux

espèces de ce genre, l'une appartient à l'Asie et se trouve principalement dans l'île de Bornéo; l'autre est africaine et vit dans les régions de ce continent les plus voisines de l'équateur. L'homme des déserts, demi *orang-outang* à l'extérieur, couvert d'une peau âpre et velue, avec son allure brute, son air violent et farouche, garde un cœur franc, capable de générosité, de courage et de vertu. (Virey.) || Pl., des *orangs-outangs*.

ORANIE, s. f. Bot. Genre de palmiers appartenant à la famille des arecinées et croissant à Java et dans la Nouvelle-Guinée.

ORANOIR, s. m. (contract. de *orangé*, et *noir*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gros-bec.

ORANOR, s. m. (contract. de *orangé*, et *or*). Ornith. Gobe-mouches de l'île de Ceylan. Cet oiseau est de la taille de notre chardonneret; sa queue est très longue; sa tête et les parties supérieures de son corps sont d'un noir glacé de gris bleuâtre.

ORANT, s. m. (du lat. *orans*, priant). Personnage représenté en prière.

ORANVERT, s. m. (contract. de *orangé*, et *vert*). Ornith. Merle à ventre orange du Sénégal.

ORARIUM, s. m. (pr. *o-ra-ri-oum*; mot latin qui signifie *mouchoir*; de *os*, visage). Antiq. Mouchoir dont les anciens se servaient, entre autres usages, pour donner des signes d'applaudissements.

ORA SERRATA, s. f. (mots lat. signif. *bord dentelé*). Anat. Ligne circulaire dentelée au niveau de la continuation de la choroïde proprement dite avec les procès ciliaires.

* **ORATEUR**, s. m. (du lat. *orator*, même signif.). Celui qui compose, qui prononce des discours, des ouvrages d'éloquence. Un grand orateur. Un orateur puissant, éloquent, véhément. Un froid orateur. Les orateurs grecs, latins, français. S'il y a peu d'excellents *orateurs*, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? (La Bruyère.) L'art de la déclamation demande à la fois tous les talents extérieurs d'un grand *orateur*, et tous ceux d'un grand peintre. (Volt.) C'est en vain que l'*orateur* se flatte d'avoir le talent de persuader les hommes, s'il n'a acquis celui de les connaître. (D'Aguesseau.) A Rome, quand Tacite écrivait, il n'y avait déjà plus d'*orateurs*. (Villem.)

— Fig. Les passions sont les seuls *orateurs* qui persuadent toujours. (La Rochef.)

— *Orateur sacré*. Celui qui répand, qui prêche la parole de l'Évangile, particulièrement Celui qui compose des sermons, des oraisons funèbres. L'histoire des *orateurs* sacrés remonte au berceau du christianisme. (Aubert de Vitry.) Qui trouvons-nous en tête des *orateurs* sacrés prêchant dans la chaire les vérités de la morale évangélique? Encore Bossuet. (L.) || On dit dans le même sens: Orateur évangélique. Orateur de la chaire.

— *Orateur parlementaire*. Membre des assemblées politiques qui discute, à la tribune, les intérêts publics. On dit dans le même sens: *Orateur de la tribune*.

— *Orateur du barreau*. Avocat plaidant. L'éloquence a de brillants interprètes parmi les orateurs du barreau.

— Par antonomase, *L'Orateur romain*. Cicéron.

— *L'orateur du genre humain*. Nom pris, pendant la Révolution, par Anacharsis Cloots, baron prussien, qui voulait établir la république universelle.

— Par extens. Personne qui porte la parole au nom d'un certain nombre d'autres personnes.

— *L'orateur de la troupe*. Nom donné autrefois au comédien qui était chargé de faire les harangues et de composer les affiches.

— En Angleterre, Titre que porte le président de la Chambre des communes. On emploie généralement aujourd'hui en France le mot *speaker*. Son major général Harrison va droit à l'*orateur* et le fait descendre de la chaire avec violence. (Volt.)

— S'est dit au XVIe siècle pour Prosateur.

— Dr. can. Chapelain desservant un oratoire.

— Fr.-maçonn. Titre du dignitaire chargé de prononcer les discours de réception.

— On dit quelquefois au feminin *oratrice*. V. ce mot.

ORATIUNCULE, s. f. (pr. *o-ra ci-on-kule*; dim. du lat. *oratio*, discours). Petit discours, petite harangue.

* **ORATOIRE**, adj. 2 g. Qui appartient à l'orateur. L'art oratoire. Figure oratoire. Discours oratoire. Précautions oratoires. Débit oratoire. Il me parut s'abandonner volontiers à des formes *oratoires*. (Barth.) Un mouvement *oratoire* suffit pour tromper un instant la sagesse. (Id.) Le siècle qui vit naître Buffon et Rousseau ne peut s'honorer d'aucun chef-d'œuvre *oratoire*. (Villem.) Les plus remarquables productions de ce genre sont renfermées dans un ordre de perfection bornée, et ne peuvent jamais atteindre à la haute éloquence, ni se placer au rang des monuments *oratoires* de notre littérature. (Id.)

— *Art oratoire*. Art d'employer toutes les ressources que donne l'éloquence. L'envie ne saurait se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art *oratoire*. Barth.) Tout le secret de l'art *oratoire* est d'être passionné. (Mirab.)

— *Harmonie oratoire*. Accord des sons avec les choses signifiées, soit par la convenance et le rapport des sons, des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, soit par l'appropriation du style au sujet.

* **ORATOIRE**, s. m. (du lat. *orare*, prier). Petite pièce destinée à la prière et à la méditation. Petit oratoire. Se renfermer dans son oratoire. Nous voyions Marie-Thérèse s'enfoncer dans son *oratoire*, où elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean, et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus. (Boss.) Quand tout cédait à Louis, les peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir de son *oratoire* la foudre qui accablait tant de villes. (Id.) Servir Dieu, ce n'est point passer sa vie à genoux dans un *oratoire*. (J.-J. Rouss.) Avant que les moines eussent des églises, ils priaient dans de petites chapelles qu'on appelait *oratoires*. (Aubert de Vitry.) Des canons ont défendu de célébrer la liturgie et de baptiser dans les *oratoires* domestiques. (Id.) On aimait à établir ces *oratoires* près de la mer ou des rivières, afin d'avoir des facilités pour les ablutions. (E. Renan.)

— Fig. Il entra dans un cabinet que son frère appelait son *oratoire*: le mot de boudoir n'était pas encore inventé. (Mérimée.)

— Hist. relig. *Congrégation de l'Oratoire de Jésus*, ou simplement *Oratoire*. Communauté religieuse établie à Rome en 1540, par le Florentin saint Philippe de Néri, et introduite en France en 1611, par le cardinal Pierre de Bérulle. Les membres de cette congrégation n'étaient pas liés par des vœux et avaient pour but la littérature et l'instruction de la jeunesse. Supprimée à la Révolution, elle a été rétablie en 1852 sous le nom d'*Oratoire de l'Immaculée-Conception*. On a rendu à l'estimable communauté de l'*Oratoire* cette justice, qu'elle était demeurée pauvre, et qu'elle avait toujours donné l'exemple d'un noble désintéressement. (Aubert de Vitry.) || *Les peres de l'Oratoire*. Les prêtres de l'Oratoire. Les pères de l'*Oratoire* déclarèrent qu'ils étaient, non des religieux, mais de simples prêtres vivant librement en communauté. (Aubert de Vitry.) || Se disait aussi pour Maison et église de la congrégation de l'Oratoire. Aller à l'Oratoire. Entendre la messe à l'Oratoire. Une rue de Paris a conservé le nom de rue de l'Oratoire, et l'église de l'Oratoire est devenue un temple calviniste.

— Mus. Syn. inusité d'ORATORIO.

* **ORATOIREMENT**, adv. D'une manière oratoire. Cela se dit oratoirement. C'est parler oratoirement.

* **ORATORIEN**, s. m. Membre de la congrégation de l'Oratoire. On compte beaucoup d'écrivains remarquables parmi les oratoriens. Les jésuites trouvèrent dans les *oratoriens* des rivaux redoutables pour la littérature et l'éducation. (Aubert de Vitry.)

— Adject. Les pères *oratoriens*. (Acad.)

* **ORATORIO**, s. m. Mus. rel. Pièce de musique religieuse, ainsi appelée parce que le premier morceau de ce genre fut exécuté dans l'église de la congrégation de l'Oratoire de Rome, par l'ordre de saint Philippe de Néri, dans le but d'attirer les fidèles par l'attrait d'une belle musique. L'oratorio est une sorte de drame religieux exécuté à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. On n'exécute plus guère d'oratorios que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. En Allemagne et en Angleterre, on y déploie un très grand luxe d'exécution, et il n'est pas rare de voir réunis quatre à cinq cents concertants. Les oratorios les plus célèbres sont ceux d'Haydn, d'Hændel, de Beethoven, de Jommelli et de Mozart. Composer un oratorio. Exécuter un oratorio.

ORATRICE, s. f. Femme qui parle en public, qui porte la parole. Hélas! me répondit l'*oratrice* de la troupe. (Mercier.)

ORAWICZITE, s. f. (d'*Orawicza*, n. géogr.). Géol. Argile mélangée de calamine et trouvée en Autriche.

ORB, Géogr. Rivière de France, vient des monts de l'*Orb* partie des Cévennes méridionales, passe à Bédarieux, Béziers, et finit près de Port-Vendres. Cours de 110 kil.

ORBAINE, s. f. Ornith. Nom vulgaire du lagopède.

* **ORBE**, adj. 2 g. (du lat. *orbus*, privé de). Qui est privé de quelque chose. || Qui est privé de la vue. || Qui est privé de ses enfants. || Obscur, qui n'est pas clair. Vieux mot.

— Chir. *Coup orbe*. Coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une forte contusion. J'aime autant les blessures comme les meurtrissures, et les coups tranchants comme les coups *orbes*. (Montaigne.)

— Techn. Se dit d'un mur qui n'est percé ni de portes ni de fenêtres.

* **ORBE**, s. m. (du lat. *orbis*, cercle). Astron. Cercle. Particulièrement, Espace que circonscrit une planète dans toute l'étendue de son cours. L'orbe de Saturne, de Vénus.

— S'est dit pour Orbite. On voit autour de cette planète sept satellites se mouvoir d'occident en orient dans des *orbes* presque circulaires. (Laplace.) || *Le grand orbe de la terre*. Le chemin que la terre fait tous les ans autour du soleil.

— Sphère creuse à l'aide de laquelle on démontrait autrefois le mouvement des planètes.

— Surface arrondie.

Sur l'*orbe* éblouissant de son bouclier d'or
L'art présente un tableau plus magnifique encor. (DELILLE.)

— Fig. Se dit en poésie dans le sens d'Anneau, en parlant d'un serpent. A l'autre extrémité un reptile dangereux déploie fièrement ses *orbes* redoublés. (Trioson.)

Ce serpent monstrueux
Se roule et se déroule en *orbes* tortueux. (VALOIS.)

— Dans le style poétique, Se dit aussi pour Globe.

Du soleil prêt à finir son cours
L'*orbe* decroît et sera l'ombre s'incline. (MILLEVOYE.)
La lune, tout à coup dans son *orbe* effacée,
Pâlit et se cacha par la terre éclipsée. (LEGOUVE.)
Toi qui peuplas les airs d'immortels habitants,
Suspendis sous leurs pieds les *orbes* éclatants... (C. DELAVIGNE.)

— Par extens. Tout corps de forme globuleuse et arrondie. Les hombres se croisent dans les airs, comme l'*orbe* empenné que les enfants se renvoient sur la raquette. (Chateaub.)

— Archit. Filet sous l'arc d'un chapiteau.

— Ichtyol. Nom spécifique de deux poissons dont l'un est un diodon et l'autre un ephippe.

ORBE, Géogr. Rivière de Suisse, vient du lac des Rousses, traverse celui de Joux, passe à Orbe et Yverdon, et se jette dans le lac de Neuchâtel. Cours de 60 kil.

— ORBE ou ORBACH. Ville de Suisse, canton de Vaud, sur l'Orbe; 1,900 hab.

ORBEC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lisieux (Calvados), sur l'*Orbec*. Draps, laines; tanneries; 3,200 hab.

ORBÉE, s. f. Bot. Syn. de STAPÉLIE.

ORBEVOIE, s. f. Archit. Fausse arcade, fausse fenêtre. Vieux mot.

ORBEY, Géogr. Bourg à 25 kil. N.-O. de Colmar (Haute-Alsace). Toiles, faïenceries; 5,400 hab.

ORBIBARIEN, s. m. (du lat. *orbis*, univers). Hist. relig. Membre d'une petite secte religieuse qui se forma vers la fin du XIIIe siècle. Les orbibariens niaient la divinité de Jésus-Christ, son supplice et les mystères.

ORBICOLE, adj. 2 g. (ét. lat., *orbis*, globe terrestre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui se rencontre sur tous les points du globe. Plante orbicole. Animal orbicole.

* **ORBICULAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *orbicularis*; fait d'*orbis*, cercle). Didact. Qui est rond, qui va en rond. Figure orbiculaire. Mouvement orbiculaire. Le suffète avait tassé ses hommes en une masse *orbiculaire*. (G. Flaubert.)

— Anat. Se dit des muscles à fibres circulaires qui entourent quelques-unes des ouvertures naturelles du corps. Le muscle orbiculaire des paupières. Le muscle orbiculaire des lèvres. || Substantiv. L'orbiculaire des paupières. L'orbiculaire des lèvres.

— Bot. Se dit d'une surface plane ou d'un corps aplati dont le contour est sensiblement arrondi et rapproché de la forme du cercle. Cotylédon orbiculaire.

— Ichtyol. Dont le corps a une forme presque sphérique. Poisson orbiculaire.

— Moll. Dont les valves présentent des bords également éloignés du centre. Coquilles orbiculaires. || Dont le test est oblong, ovoïde.

— ORBICULAIRES, s. m. pl. Crust. Syn. de CORYSTIENS.

* **ORBICULAIREMENT**, adv. (rad. *orbiculaire*). En rond. Cette machine se meut *orbiculairement*. (Acad.)

ORBICULE, s. f. (du lat. *orbiculus*, petit cercle). Bot. Bosse circulaire, qui provient de la base de la corolle et qui entoure les organes de la fructification dans certains champignons.

— Moll. Genre de brachiopodes, établi pour des espèces fossiles d'Angleterre et du Canada, et des espèces actuelles trouvées sur différents points du globe. Orbicule de Norvège. Orbicule du Pérou.

ORBICULÉ, ÉE, adj. (rad. *orbicule*). Qui a une forme orbiculaire.

ORBICULINE, s. f. (rad. *orbicule*). Foram. Genre de foraminifères ou de rhizopodes sur la famille desquels les naturalistes ne sont pas d'accord, et dont l'espèce type a été rencontrée dans les mers des Antilles.

ORBIÈRE, s. f. (du lat. *orbis*, rond). Techn. Morceau de cuir hémisphérique percé d'un trou au milieu, qu'on met sur chacun des yeux d'un mulet ou d'une autre bête de somme pour l'empêcher de voir ailleurs que devant elle.

— Fig. Montaigne s'est servi de ce mot en parlant de l'esprit humain: Il n'y a point de bête à qui plus justement il faille donner des *orbières*.

ORBIGNY (Alcide DESSALINES D'), Naturaliste, né à Couëron (Loire-Inférieure), 1802-1857, fut professeur au Muséum. Il avait exploré l'Amérique du Sud. Il a laissé nombre d'écrits sur les *Oiseaux*, les *Insectes*, les *Mollusques*, la *Géologie*, la *Paléontologie*, les *Céphalopodes*, etc. On lui doit *Voyage dans l'Amérique du Sud; Voyage pittoresque dans les deux Amériques; Paléontologie française*, inachevée.

ORBIGNYA, s. m. (de *d'Orbigny*, nom pr.). Bot. Genre de palmiers inermes, appartenant à la famille des cocoïnées et croissant dans l'Amérique méridionale.

ORBILLE, s. f. (pr. *or-bille, ll* mouill.; dimin. d'*orbe*). Bot. Espèce de cupule ou de conceptacle orbiculaire dans les lichens, porte sur un podétion. Il se développe et s'élargit en disque, de même que la scutelle; mais la substance du podétion, qui forme sa bordure, se prolonge en cils ou en rayons.

ORBIS, s. m. (pron. *or-biss*; mot lat. signif. *globe*). Moll. Nom donné autrefois à la bucarde épineuse.

* **ORBITAIRE**, adj. 2 g. Anat. Qui a rapport ou appartient à l'orbite de l'œil. Arcade orbitaire. Cavités orbitaires. Apophyses orbitaires. Trous orbitaires. Fentes orbitaires. Artère orbitaire. Nerf orbitaire. A mesure qu'on s'éloigne de l'homme, en descendant dans l'échelle des êtres, la coupe de la base des fosses *orbitaires* devient de plus en plus oblique. (Richer.)

— Ornith. *Plumes orbitaires*. Celles qui entourent les yeux des oiseaux.

ORBITAL, ALE, adj. Astron. Qui a rapport à l'orbite. Mouvement orbital de Vénus.

* **ORBITE**, s. f. (ét. lat., *orbita*; fait de *orbis*, rond, orbe). Anat. Cavité de la face dans laquelle les yeux sont logés. Ces cavités sont situées de chaque côté et en haut de la région antérieure de la tête, et parfaitement semblables entre elles. Elles ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale, etc. Le coup a été si violent, qu'il s'en est peu fallu que mon œil ne sortît de son *orbite*. (Acad.)

— Astron. Courbe que décrit le centre d'une planète par son mouvement propre d'occident en orient. Les orbites sont elliptiques et non circulaires, comme on l'avait cru jusqu'à Képler. L'orbite de Saturne. L'orbite de Jupiter.

Des astres inconstants, qui ne brillent qu'un jour,
Son art trace l'*orbite* et marque le retour. (DARU.)

— Fig. La liberté est la loi naturelle en vertu de laquelle l'homme se meut dans l'*orbite* de sa raison. (E. de Girardin.) Point de fronde alors, sauf dans le barreau, satellite obligé du parlement et entraîné dans son *orbite*. (H. Faine.)

— Manim. Rebord, saillie que fait en dehors la cavité dans laquelle sont logés les yeux.

— Ornith. Partie interne de la région ophtalmique, qui avoisine immédiatement l'œil.

— Quelques-uns font ce mot du masculin.

Son œil, enflammé par la haine,
Dans un *orbite* affreux roule un affreux regard. (BAOUR-LORMIAN.)
Ses yeux caves, cernés par un filon d'azur,
Brillant comme un charbon dans leur *orbite* obscur... (LAMARTINE.)

ORBITÉ, s. f. (du lat. *orbus*, privé de). Anc. jurispr. Etat des personnes mariées qui n'ont pas eu d'enfants. || Etat de ceux qui ont perdu leurs enfants.

— Etat d'une personne atteinte de cécité. || Etat de privation. Vieux mot.

ORBITÈLE, adj. 2 g. (étym. lat., *orbis*, cercle; *tela*, toile). Arachn. Qui fait des toiles en réseau régulier, composées de cercles concentriques coupés par des rayons droits partant du centre. || ORBITÈLES, s. f. pl. Tribu de la famille des aranéides.

ORBITOCÈLE, s. f. (ét. fr., *orbite*; gr. κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur orbitaire.

ORBITO - EXTUS - SCLÉROTICIEN, adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle droit externe de l'œil.

ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN, adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle droit interne de l'œil.

ORBITOLITHE, s. m. (étym. fr., *orbite*; gr. λίθος, pierre). Polyp. Genre de polypiers pierreux, établi pour six espèces fossiles dont le type a été trouvé aux environs de Paris, et une espèce actuelle qui habite la Méditerranée.

ORBITO-MAXILLI-LABIAL, adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle élévateur de la lèvre supérieure.

ORBITO-NASAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à l'orbite et au nez.

ORBITO-PALPÉBRAL, adject. et s. m. Anat. Nom donné au muscle releveur de la paupière extérieure. On dit aussi *orbito-sus-palpébral*.

ORBITOSTAT, s. m. (pr. *or-bi to-sta*; ét. fr., *orbite*; gr. στατός, fixé). Anthropol. Instrument qui sert à déterminer la direction des axes de l'orbite.

ORBITULITE, s. f. Polyp. Syn. d'ORBITOLITHE.

ORBONA (du lat. *orbus*, orphelin). Myth. lat. Déesse protectrice des orphelins et des parents frappés d'orbité.

ORBULINE, s. f. (dim. du lat. *orbis*, cercle). Foram. Genre de monostègues.

ORBULITE, s. f. (du lat. *orbis*, cercle). Moll. Genre proposé pour des espèces d'ammonites dont la spire n'est nullement visible.

— Polyp. Syn. d'ORBITOLITHE.

ORCA, s. m. (mot lat.). Mamm. Nom sous lequel les anciens désignaient un cétace qu'on croit appartenir au genre dauphin. Les naturalistes modernes ont donné ce nom à deux espèces différentes, l'une de la Méditerranée, l'autre des mers du Nord.

ORCADES (en anglais *Orkneys*). Géogr. Archipel de 67 îles au N. de l'Écosse. Jointes aux Shetlands, elles forment un comté, ayant pour

capitale *Kirkwall*. Parmi les 20 îles habitées, citons : Pomona, Hoy, Flotta, Ronsay, Sanda. Sol montueux ; température humide, climat assez doux. Pêche, chasse, fabrication de chapeaux de paille.

— ORCADES AUSTRALES, OU NOUVELLES-ORCADES, OU POWELL. Archipel du Grand Océan austral, au S.-E. de l'Amérique, découvert en 1819 par le capitaine Smith. Parmi les îles on cite *Coronation* et *Laurie*. Terres stériles et glacées.

ORCAGNA (Andrea CIONE, dit). Né à Florence, 1319-1389, célèbre comme peintre, sculpteur, architecte et poète. Il est l'auteur des admirables fresques du Campo-Santo, à Pise. Comme architecte, il a été l'un des premiers à abandonner l'ogive pour le plein cintre.

* **ORCANÈTE**. s. f. (ét. prob., arménien, *orak*, couleur). Bot. Nom vulgaire du gremil tinctorial.

ORCANÉTINE. s. f. Chim. Principe colorant rouge de l'orcanète.

ORCANSON. s. m. Mot qui se trouve dans Voltaire et qui n'est peut-être qu'une faute d'impression pour Arcanson : Le tonnerre est aisément imité par le bruit d'une ou de deux roues dentelées qu'on fait mouvoir derrière la scène sur des planches ; les éclairs se forment avec un peu d'*orcanson*.

ORCÉINE. s. f. (rad. *orcine*). Chim. Composé obtenu par l'action de l'oxygène et de l'ammoniaque sur l'orseille du commerce.

ORCHEF. s. m. Ornith. Gros-bec des Indes

ORCHEL. s. m. Ancien syn. d'ORSEILLE.

ORCHÉSELLE. s. f. (pr. *or-ke-zelle* ; étym. gr., ὀρχησις, agilité). Entom. Genre d'hexapodes thysanoures, famille des podurelles, établi pour une espèce rencontrée très souvent dans les bois de Vincennes et de Meudon.

ORCHÉSIE. s. f. (pr. *or-ké-zi* ; du gr. ὄρχησις, danse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des serropalpides, établi pour deux espèces européennes et six américaines.

ORCHÉSOGRAPHIE. s. m. (pr. *or-ké-zo-grafe*). Celui qui s'occupe d'orchésographie.

ORCHÉSOGRAPHIE. s. f. (pr. *or-ké-zo-gra-fi* ; étym. gr., ὄρχησις, danse, γράω, j'écris). Didact. Art d'écrire la danse, en indiquant les pas et les mouvements sous les passages notés.

ORCHÉSOGRAPHIQUE. adj. 2 g. (pron. *or-ke-zo-gra-fike*). Qui a rapport à l'orchésographie.

ORCHESTE. s. m. (pr. *or-keste* ; étym. gr., ὀρχηστής, sauteur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une quarantaine d'espèces, la plupart européennes et quelques-unes de l'Amérique septentrionale.

ORCHESTIDE. adj. 2 g. (pr. *or-ké-stide* ; ét. fr., *orcheste* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui tient de l'orcheste. || ONCHESTIDE. s. m. pl. Tribu de curculionides gonatocères ayant pour type le genre orcheste.

ORCHESTIE. s. f. (pr. *or-ké-sti* ; du gr. ὀρχηστής, sauteur). Crust. Genre d'amphipodes appartenant à la famille des crevettines sauteuses, établi pour un grand nombre d'espèces, dont le type, appelé orchestie du littoral, est commun sur les côtes occidentales et méridionales de France.

* **ORCHESTIQUE**. adj. m. (pr. *or-ké-stike* ; du gr. ὀρχηστής, danseur). Antiq. Se dit de celui des deux genres principaux de la gymnastique ancienne qui embrassait tout ce qui avait rapport à la danse et à l'exercice de la paume.

— Substantiv. au féminin. Les jeux de l'*orchestique* ne firent jamais gémir l'humanité sur leurs résultats. (Rostan.)

— On trouve aussi *orchestrique*. Sa jeunesse se développe dans les luttes de l'*orchestrique* et de la palestre. (P. de St-Victor.)

ORCHESTRAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'orchestre.

* **ORCHESTRATION**. s. f. (pron. *or-kèstra cion* ; rad. *orchestrer*). Mus. Science du maniement d'un orchestre.

— Manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles. Orchestration savante, profonde.

* **ORCHESTRE**. s. m. (pr. *or-kesstre* ; ét. gr., ὀρχήστρα ; fait de ὀρχέομαι, je danse). Ensemble des musiciens d'un théâtre, d'un concert, d'un bal. L'orchestre français ne date que du siècle de Louis XIV. Il a été organisé par Lulli, mais il n'a réellement commencé à devenir important que depuis Gluck. Un orchestre excellent. Un orchestre bien disposé. L'orchestre de l'Opéra. || Lieu, dans une salle de théâtre, où se tiennent les musiciens. L'orchestre des musiciens. || Ensemble de musiciens instrumentistes. L'orchestre du Conservatoire. || Ensemble des parties instrumentales d'une partition. La musique en complète le charme par les chants les plus ravissants, par l'harmonie des *orchestres*. (Bevillers.)

— *Chef d'orchestre*. Celui qui dirige les musiciens de l'orchestre.

— Se dit quelquefois pour Orchestration. L'orchestre de Meyerbeer est toujours savant.

— Par moquerie, Ensemble de bruits quelconques.

Qu'un rire inextinguible éclate à votre nom,
Qu'un *orchestre* inhumain en sifflant vous salue.
(C. DELAVIGNE.)

— En ce sens, Se prend aussi en bonne part.

Il faut pour faire jaillir au poète rêvant
L'*orchestre* de la foudre et les orgues du vent.
(BARTHÉLEMY.)

— Antiq. Partie du théâtre des Grecs consacrée à la danse et aux évolutions du chœur. || Chez les Romains, Lieu du théâtre réservé aux sénateurs et aux vestales.

— Théât. Plusieurs rangs de banquettes réservées à des spectateurs, et qui sont placés entre l'orchestre des musiciens et le parterre. Une place d'orchestre. Prendre un fauteuil d'orchestre. || *On a dit aussi Un orchestre* pour Une place d'orchestre.

— Ce mot était autrefois du féminin.

ORCHESTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Orchestrer. S'empl. adject. Partition bien orchestrée.

* **ORCHESTRER** v. a. 1re conj. (pr. *or-kè-stre*). Mus. Arranger pour l'orchestre, écrire les parties d'orchestre. Il avait fait un pas immense dans l'art d'*orchestrer* et de disposer l'harmonie. (Ad. Adam.)

ORCHESTRINO. s. m. (pr. *or-kè-stri-no* ; dim. de l'ital. *orchestro*, orchestre). Instrument à clavier dont les cordes sont mises en vibration par une roue qui sert d'archet.

ORCHESTRION. s. m. (pron. *or-kè-stri-on* ; rad. *orchestre*). Sorte d'orgue portatif.

— Piano-orgue.

ORCHESTRIS. s. m. (pr. *or-ke-striss* ; ét. gr., ὀρχήστρις, danseuse). Entom. Syn. de DISONYCHE.

ORCHESTROMANIE. s. f. (pr. *or-kè-stro-ma-ni* ; étym. gr., ὀρχήστρα ; fait de ὀρχέομαι, je danse ; μανία, folie). Pathol. Danse involontaire morbide ; sorte de chorée ou de tarentisme.

ORCHESTROMANIQUE. adj. 2 g. (pr. *or-ke-stro-ma-nike*). Pathol. Qui a rapport, qui appartient à l'orchestromanie.

ORCHETTE. s. f. (pr. *or-kète*). Crust. Nom spécifique d'une espèce de scyllare.

ORCHIALGIE. s. f. (pr. *or-ki-al-ji* ; ét. gr., ὄρχις, testicule ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des testicules.

ORCHIDACÉ, ÉE. adj. (pron. *or-ki-da-cé*). Bot. Syn. d'ORCHIDÉ.

ORCHIDE. s. f. Bot. Syn. d'ONCHIS.

* **ORCHIDÉ, ÉE**. adj. (pr. *or-ki-dé* ; du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Qui porte plusieurs lobes profondément divisés, dont les supérieurs sont dressés et l'inférieur étalé. Corolle orchidée.

Orchidées. *a*, orchis ; *b*, fleur de la piranthe automnale, *c*, racine d'une orchidée.

— ONCHIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes vivaces à racines tubéreuses, ayant pour type le genre orchis. Aux troncs des arbres énormes, les fantastiques *orchidées*, filles aimées de la fièvre, enfants de l'air corrompu, bizarres papillons végétaux, se suspendent et semblent voler. (Michelet.)

— Au singulier. Une belle *orchidée*. (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

ORCHIDIE. s. f. (pr. *or-ki-di* ; étym. gr., ὀρχίδιον, enveloppe interne du testicule). Bot. Syn. de CALYPSO.

ORCHIES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Douai (Nord). Poteries, tuileries ; 3,800 hab.

ORCHIOCÈLE. s. f. (pr. *or-ki-o-cele* ; ét. gr., ὄρχις, testicule ; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur du testicule. || Autrefois, Nom donné en général à toutes les maladies du testicule et de ses enveloppes.

ORCHIONCIE. s. f. (pr. *or-ki-on-ci* ; ét. gr., ὄρχις, testicule ; ὄγκος, tumeur). Pathol. Syn. d'ORCHIOCÈLE.

ORCHIOTOME. s. m. (pr. *or-ki-o-tome* ; ét. gr., ὄρχις, testicule ; τομή, section). Chir. Instrument usité pour opérer l'ablation des testicules.

ORCHIOTOMIE. s. f. (pr. *or-ki-o-to-mi* ; rad. *orchiotome*). Chir. Ablation du testicule.

ORCHIPÉDE. s. m. (pr. *or ki-pède* ; ét. fr., *orchis* ; lat. *pes, pedis*, pied). Bot. Genre d'apocynacées plumiéracées, croissant à Java.

* **ORCHIS**. s. m. (pron. *or-kiss* ; du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des orchidées. Les orchis sont des plantes herbacées, vivaces, ayant des fleurs généralement purpurines, disposées en panache et d'une odeur agréable. On en connaît un très grand nombre d'espèces, parmi lesquelles près d'une trentaine croissent naturellement en France. Leurs racines partent de deux bulbes charnus qui renferment un mucilage abondant, dont on fait le salep, de la gelée, des tablettes, des pastilles, etc. Ce genre a reçu son nom de la forme de ses racines, qui ressemblent à des testicules. Cette ressemblance avait fait supposer à ces plantes, chez les anciens, une prétendue vertu aphrodisiaque. Orchis à deux feuilles. Orchis pyramidal. Orchis panaché. Les *orchis* ont deux petits bulbes en guise de racine ; tous les hivers, ils en perdent un qui est remplacé par un bulbe nouveau qui se forme en avant, de sorte que, chaque année, on peut dire que l'*orchis* fait un pas. (A. Martin.)

ORCHITE. s. f. (pron. *or-kite* ; ét. gr., ὄρχις, testicule). Pathol. Inflammation du testicule. || *Orchite variolense*. Inflammation de la séreuse testiculaire fréquente chez les malades atteints de variole.

ORCHITITE. s. f. Pathol. Syn. d'ORCHITE.

ORCHOMÈNE. Géogr. Ville de Grèce, dans l'ancienne Arcadie, au N. de Mantinée. Auj. *Kalpaki*.

— ORCHOMENE MINYENNE. Ville de Béotie, dont les ruines se voient près du village de Scripon ; fut la capitale des Minyens, et fut ruinée par les Thébains. Victoire de Sylla sur Archélaüs, en 87.

ORCHOMÉNIEN, ENNE. s. (pr. *or-ko-mé-ni-en*). Géogr. anc. Habitant, habitante d'Orchomène.

— adj. Qui appartient à Orchomène ou à ses habitants.

ORCHOTOME. s. m. (pr. *or ko-to-me*). Chir. Syn. d'ONCHIOTOME.

ORCHOTOMIE. s. f. (pr. *or-ko-to-mi*). Chir. Syn. d'ORCHIOTOMIE.

ORCHOTOMIQUE. adj. 2 g. (pr. *or-ko-to-mike*). Chir. Qui a rapport à l'orchotomie.

ORCIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Embrun (Hautes-Alpes) ; 1,200 hab.

ORCINE. s. f. Chim. Principe existant quelquefois tout formé dans les lichens, mais résultant le plus souvent de la métamorphose des acides qu'ils contiennent. || Autre substance produite par l'action de la chaleur sur l'acide usnique.

ORCINIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *orcinus*, de l'enfer). Myth. lat. Qui a rapport à l'enfer ou à Pluton.

— Hist. *Sénateurs orciniens*. Nom donné par mépris à certaines personnes qui s'introduisaient dans le sénat romain en vertu de titres qu'ils prétendaient avoir trouvés dans les tablettes laissées par César.

— ORCINIEN. s. m. Antiq. rom. Chez les Romains, Esclave affranchi par suite du testament de son maître.

ORCITE. s. m. (rad. *orca*). Ichtyol. Nom populaire et spécifique d'une espèce du genre labre.

ORCUS. Myth. Nom de Pluton chez les Romains.

— Se dit quelquefois en poésie pour l'Enfer. L'orcus, les ombres de l'orcus.

— Se dit aussi pour La mort.

ORCYN ou **ORCYNE**. s. m. Ichtyol. Syn. d'ONCYNUS.

ORCYNUS. s. m. (pr. *or-ci-nuss* ; du gr. ὄρκυνος, germon). Ichtyol. Nom scientifique du genre germon.

* **ORD, ORDE**. adj. Vilain, sale, laid. Quand je songe qu'il suffirait d'une soixantaine d'hivers jetés sur votre printemps, pour faire de vous d'aussi *ordes*, abominables et fantasmatiques vieilles. (Th. Gautier.) Jamais si noble pavillon n'a couvert si *orde* marchandise. (E. About.)

O vieil habit, relique *orde* des temps anciens,
Te rappelleras-tu toi-même d'où tu viens ?
(J. RICHEPIN.)

— Autrefois on a écrit *horde*.

Certes j'accorde
Que l'on ne voit harpie en ce monde si *horde*
Que cette pauvrete.
(ROSSARD.)

* **ORDALIE**. s. f. (de l'angl.-sax. *ordâh*, jugement. Anc. jurispr. Nom donné à diverses épreuves usitées au moyen âge sous le nom de jugement de Dieu. L'ordalie du fer chaud, de l'eau froide, etc. || Cuve dans laquelle on faisait subir l'épreuve de l'eau.

ORDAZ (Don Diègo). Lieutenant de Fernand Cortez, mort en 1533, découvrit une partie de la Colombie, et remonta l'Orénoque jusqu'à 160 lieues.

ORDEMENT. adv. D'une manière ordе. Inusité.

ORDENNE. s. f. (du lat. *ordo*, ordre). Vieux mot qui signifiait Ordre, arrangement.

— Philol. *Ordenne de chevalerie*. Titre d'un roman en vers qui forme une espèce de code militaire et chevaleresque.

ORDERIC VITAL. Chroniqueur, né dans le comté de Shrewsbury, 1075-1145, fut religieux du monastère de Saint-Evroult, en Normandie. Il a laissé une *Histoire ecclésiastique*, en latin, précieuse pour les documents qu'elle renferme sur les années 1066-1070.

* **ORDINAIRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *ordinarius* ; fait de *ordo*, ordre). Qui est dans l'ordre des choses, qui arrive communément, qui est habituel. Le cours ordinaire des choses. Le train ordinaire de la vie. Le sort ordinaire des hommes. Ce sont là ses discours ordinaires. C'est sa manière d'agir ordinaire. Il est assez ordinaire de voir la calomnie s'attacher à la vertu. La nourriture *ordinaire* de l'écureuil sont des fruits, des amandes, des noisettes, de la faîne et du gland. Buffon.) On dira peut-être un jour que Socrate et Aristippe, soit dans leur conduite, soit dans leur doctrine, s'écartaient quelquefois des usages *ordinaires*. (Barth.) J'eus ainsi une harmonie complète des trois périodes *ordinaires* aux sociétés humaines. (B. de St-P.) Il vous était *ordinaire* aussi de raisonner contre vous-même, d'apporter des preuves qui ruinaient vos arrangements. (L. Veuillot.)

— Dont on se sert habituellement. Vin ordinaire. Nourriture ordinaire.

— Commun, vulgaire. Un homme ordinaire. Une pensée ordinaire. Un esprit ordinaire. L'homme coupable, qui était troublé par le sentiment de son crime, et regardait la divinité comme ennemie, crut ne pouvoir l'apaiser par les victimes *ordinaires*. (Bossuet.) Le détail des calculs me fatigue et m'embarrasse encore plus qu'il ne rebutera les lecteurs *ordinaires*. (Volt.) Les voyages aérostatiques se sont tellement multipliés, qu'à Paris et dans les principales villes de l'Europe, un voyage aérien n'est qu'un spectacle *ordinaire*. (Libes.)

— Se disait des officiers de la maison du roi qui remplissent leurs fonctions toute l'année, par opposition à ceux qui n'étaient employés que par quartiers. Maître d'hôtel ordinaire. Chirurgien ordinaire. || Se disait aussi de quelques autres officiers de la maison du roi, quoiqu'ils ne servissent que par quartiers. Gentilhomme ordinaire du roi. Musicien ordinaire de la musique du roi, de la chapelle du roi.

— S'est dit des conseillers d'État qui siégeaient au conseil toute l'année, à la différence de ceux qui y siégeaient par semestre. Conseiller d'État ordinaire. Aujourd'hui, il y a des conseillers d'État et des maîtres des requêtes en *service ordinaire*, et d'autres en *service extraordinaire*. Ces derniers sont ceux qui sont chargés de fonctions qui ne leur permettent pas d'assister régulièrement au conseil.

— S'est dit des juges et des cours qui siégeaient toute l'année, à la différence des juges et des cours qui ne siégeaient que par semestre. Juges ordinaires. Cours ordinaires. || *Juges ordinaires*. Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles, à la différence des juges de privilége et de ceux qui étaient établis par commission. Demander son renvoi devant les juges ordinaires.

— Se dit aussi des ambassadeurs qu'on envoie résider dans une cour, à la différence de ceux qui ne sont chargés que d'une mission temporaire. Ambassadeur ordinaire.

— S'est dit de certains officiers de guerre. Commissaire ordinaire des guerres. Commissaire ordinaire de l'artillerie.

— Antiq. rom. *Consul ordinaire*. Consul nommé au commencement de l'année. || *Gladiateurs ordinaires*. Ceux qui combattaient avec les armes habituelles.

— Art milit. *Pas ordinaire*. Pas le plus lent de ceux qui sont réglés pour les troupes. Prendre le pas ordinaire.

— Dr. can. *Collateurs ordinaires*. Évêques et prélats inférieurs fondés en titre pour conférer des bénéfices ou donner des provisions.

— Jurispr. *Affaire ordinaire*. Affaire qui n'est pas de nature à être jugée sommairement. || *Frais ordinaires de criées*. Frais de procédure dus par l'adjudicataire, outre le prix de l'adjudication. || *Recevoir les parties en procès ordinaire*. Rendre civile une affaire criminelle.

— Jurispr. crim. *Question ordinaire*. Se disait des premiers degrés de la torture qu'on faisait subir à un accusé. Accusé qui a subi la question ordinaire et extraordinaire.

— ORDINAIRE. s. m. Ce qui compose la nourriture habituelle. Un bon ordinaire. Un modeste ordinaire. Un pauvre ordinaire. Ordinaire bourgeois. Ne manger que deux plats à son ordinaire. Diminuer, augmenter son ordinaire. Ne pas faire d'ordinaire chez soi. Tenir un bon ordinaire. L'*ordinaire* de cette auberge n'est pas mauvais. (Acad.) Il ne faut point tant de façons, je suis un homme à me contenter de l'*ordinaire*. (Mol.) L'Anglais, en quelque pays qu'il soit, ne change jamais son *ordinaire* de rosbif. (Gér. de Nerval.)

Quelqu'un lui demanda ce qu'il prétendait faire
D'un dogue de qui l'*ordinaire*
Était un pain entier.
(LA FONTAINE.)

— Fig. L'usage du droit conjugal.

Je voudrais bien
Que, content de votre *ordinaire*,
Vous ne goutassiez plus au mien.
(LA FONTAINE.)

— Portion d'aliments que, dans les auberges, on donne à une personne pour un repas. Manger un ordinaire. Faire venir un ordinaire de chez le traiteur. || Particulièrement, Portion de soupe et de bœuf bouilli.

— Mesure de vin qu'on donne par chaque

repas aux domestiques. Avez-vous eu votre ordinaire ?

— Nom donné à la ration qu'on donne le soir et le matin aux chevaux. Ce cheval a-t-il eu son ordinaire ?

— *Vin d'ordinaire.* Vin de qualité ordinaire que l'on boit chez les gens riches dans le cours du repas, avant de passer aux vins d'entremets ou de dessert.

— Autrefois, Restaurant. Je regarde l'*ordinaire* le plus proche de White-Hall... J'y vais dîner trois ou quatre fois. (St Evremond.)

— Manière de vivre. Quarante ans d'exil à cet *ordinaire* me seraient quarante ans de félicité. (Balzac.)

— Ce qu'on a coutume de faire, ce qui a coutume d'être. L'ordinaire des grands est de se laisser gouverner par les flatteurs. Il a fait cette chose à son ordinaire. C'est un homme au-dessus de l'ordinaire. C'était une petite fête qui sortait tout à fait de l'*ordinaire*. (L. Halévy.)

— Impôt habituel par opposition à Impôt extraordinaire. Les dix-sept provinces de l'Etat des Pays-Bas payaient annuellement au roi catholique un *ordinaire* de trois millions d'or. (V. Hugo.)

— *L'ordinaire des guerres* ou simplement *l'ordinaire*. Nom donné autrefois à un fonds établi pour payer la maison du roi, les commissaires des guerres et les compagnies de gendarmerie. Trésorier, caissier de l'ordinaire. Cette somme doit être prise sur l'ordinaire des guerres.

— *Ordinaires de la musique de la chambre du roi.* Les chanteurs et chanteuses des concerts du roi.

— Gentilhomme de la maison du roi. Le roi envoya ce jour-là visiter M. le Prince par un *ordinaire*. (Pellisson.)

— Courrier de la poste qui part et arrive à certains jours fixes. L'ordinaire de Rouen. Je vous écrirai par le premier ordinaire. Cette acception a vieilli. On dit aujourd'hui : *Par le premier courrier*. Un *ordinaire* dépêche en avant, à franc étrier, annonça son arrivée. (Saintine.) || Jour où ce courrier part et arrive. Voilà plusieurs ordinaires qui se passent sans que je reçoive de vos nouvelles. Je vous en dirai plus long au premier ordinaire. Si je n'en reçois pas à l'*ordinaire* prochain, je ne sais ce que je deviendrai. (J.-J. Rouss.)

— Admin. milit. Cuisine qui forme l'alimentation des soldats. Un chef de corps peut, par punition, obliger un sous-officier à manger à l'ordinaire.

— Droit canon. Évêque diocésain ou autorité diocésaine, quand le siége épiscopal est vacant. Se pourvoir devant l'ordinaire. Prendre son visa de l'ordinaire. Chapitre soumis à l'ordinaire. Monastère exempt de l'ordinaire. En 1627 et 1628, il y eut encore des plaintes et des arrêts par lesquels il fut ordonné que visite serait faite par l'*ordinaire*. (Merimee.)

— Jurispr. *Régler un procès, une affaire à l'ordinaire.* Ordonner qu'un proces intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. On dit dans le même sens : Recevoir les parties à l'ordinaire.

— Liturg. *L'ordinaire de la messe.* Les prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais. || Livre indiquant la manière de dire la messe.

— Physiol. *Ordinaires*. s. m. pl. Évacuations menstruelles des femmes.

— *A l'ordinaire*. loc. adv. Suivant la manière accoutumée. Disposez tout à l'ordinaire. Arrangez-moi à l'ordinaire. Je vous parle comme à l'ordinaire, comme à mon ordinaire. Je serai cependant chez moi ce soir comme à l'*ordinaire*. (J.-J. Rouss.) Mes arbres se couvrirent, comme à l'*ordinaire*, de rejetons pleins de suc. (Bern. de Saint-Pierre.)

— *D'ordinaire*. loc. adv. Le plus souvent. D'ordinaire, on se laisse abuser par les apparences. D'ordinaire l'orgueil est le cachet de l'ignorance. On est si familiarisé d'*ordinaire* avec les objets extérieurs, qu'on s'aperçoit à peine de leur existence. (Mme de Staël.) Les allures des campagnards sont d'*ordinaire* naïves et rondes. (Virey.)

— *Pour l'ordinaire*. loc. adv. Habituellement, presque toujours. Quand on étudie la botanique pour l'enseigner aux autres on devient pour l'*ordinaire* envieux, jaloux, intolérant. (J.-J. Rouss.) Cette fleur a pour l'*ordinaire* cinq pétales arrondis. (Bern. de St-P.) La plupart des querelles de la société ne naissent pour l'*ordinaire* que parmi les gens qui se disent des vérités. (Id.)

On nous voit tous, pour l'*ordinaire*,
Piller le survenant, nous jeter sur sa peau. (La Font.)

— *Contre l'ordinaire*. loc. adv. Contre l'habitude. La nous attendions que la fortune nous offrît quelque bon coup à faire, quand nous aperçûmes un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, monté contre l'*ordinaire* de ces bons pères, sur une mauvaise mule. (Le Sage.)

* **ORDINAIREMENT**. adv. (radic. *ordinaire*). Le plus souvent. Cela arrive ordinairement. Les œufs de la couleuvre à collier sont *ordinairement* au nombre de dix-huit ou vingt. (Lacepède.) C'est *ordinairement* sur l'enfourchure d'un arbre que les écureuils établissent leur domicile. (Buff.) Une femme dont la maison est livrée au jeu s'engage *ordinairement* à plus d'un métier. (Duclos.) Les effets qu'il avait emportés avec lui furent dispersés après sa mort, comme il arrive *ordinairement* à ceux qui meurent hors de leur patrie. (B. de St-P.) Chaque famille a *ordinairement* trois ou quatre noms qui reviennent tour à tour. (Chateaub.)

* **ORDINAL, ALE**. adj. (et. lat. *ordinalis* ; fait de *ordo*, ordre). Arithm. Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées. Premier, dixième, centième, sont des nombres ordinaux.

— Gramm. *Adjectif ordinal, adverbe ordinal*. Adjectif, adverbe qui indique l'ordre dans lequel les choses sont placées. Premier, second ou deuxième, troisième, sont des adjectifs ordinaux ; premièrement, secondement ou deuxièmement, troisièmement, sont des adverbes ordinaux. On dit aussi Nom de nombre ordinal.

— Zool. *Différences ordinales*. Différences qui servent à caractériser les divers ordres d'animaux.

— REM. Dans le langage ordinaire, pour donner plus de rapidité, on supprime volontiers la terminaison *ième* des adjectifs ordinaux qui se suivent. Les trois, quatre, cinq et sixième mois.

— **ORDINAL**. s. m. Hist. ecclés. Nom donné par le clergé anglican à un livre qui contient le service et les cérémonies avec lesquelles on confère les ordres.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

* **ORDINAND**. s. m. (du lat. *ordinandus*, qui doit être ordonné). Celui qui se présente à l'évêque pour en recevoir les ordres sacrés. Examiner les ordinands. Les ordinands étaient nombreux. Les *ordinands*, la tête penchée, les bras croisés sur la poitrine, se dirigeaient processionnellement vers le fond de l'église. (F. Fabre.)

* **ORDINANT**. s. m. (étym. lat., *ordinans*, part. près. du v. *ordinare*, ordonner). Celui qui ordonne, qui confère les ordres sacrés.

— S'est dit adjectiv. pour Ordinal.

ORDINARIAT. s. m. Juridiction de l'ordinaire ou évêque diocésain.

ORDINATEUR, TRICE. adj. S'est dit pour Ordonnateur.

— **ORDINATEUR**. s. m. Celui qui confère un ordre ecclésiastique.

— S'est dit pour Ordonnateur, celui qui met de l'ordre.

* **ORDINATION**. s. f. pr. *or-di-na-cion* ; du lat. *ordinatio*, arrangement). Cérémonie par laquelle l'évêque confère à un clerc les ordres sacrés, et qui, dans l'Église romaine, consiste dans l'imposition des mains de l'évêque sur la tête des ordinands avec une formule ou une prière, et dans l'action de leur mettre en main les instruments du culte divin. L'imposition des mains n'a lieu que pour les trois ordres majeurs.

— Dans un sens général. Action de mettre dans un certain ordre. Chacune de ses faces est un symbole de ses attributs relatifs à l'*ordination* et au gouvernement du monde. (Diderot.)

* **ORDO**. s. m. (mot latin qui signifie *ordre*). Livret publié tous les ans, et qui indique aux ecclésiastiques la manière dont ils doivent faire et réciter l'office de chaque jour. Acheter un ordo. || Pl., des *ordo*.

ORDON. s. m. Techn. Partie d'une forge où agissent les gros marteaux ou martinets qui ne peuvent être manœuvrés à la main.

— Pêch. Se dit d'une certaine longueur de cannes, ou de lignes montées sur des cordes.

ORDONNABLE. adj. 2 g. (rad. *ordonner*). Qui peut être mis en ordre.

* **ORDONNANCE**. s. f. (radic. *ordonner*). Disposition, arrangement. L'ordonnance d'un poème, d'un tableau, d'une tragédie, d'un bâtiment, etc. Belle ordonnance, mauvaise ordonnance. L'ordonnance d'un repas, d'un ballet. L'*ordonnance* de ce tableau est assez bonne. (Dider.) Il savait donner un aspect pittoresque aux figures, et de l'effet à l'*ordonnance*. (Id.) L'*ordonnance* de leurs fleurs suit les mêmes dispositions ; car il y en a d'agrégées en ombelles, en grappes, en sphères et en corymbes. (B. de St-P.) L'existence des végétaux tient à celle des fleuves, celle des fleuves tient à l'*ordonnance* des montagnes. (A. Martin.) Il avait un certain sens de la composition, de l'arrangement, de l'*ordonnance*. (De Gonc.)

— Règlement fait par une ou plusieurs personnes qui ont droit et qualité pour le faire. Ordonnance juste, utile, arbitraire, injuste. Rendre, publier, afficher une ordonnance. Appeler d'une ordonnance. L'ordonnance du juge. Ordonnance du roi, de l'évêque, du tribunal. Cette *ordonnance* ne fut pas généralement suivie. (Montesq.) Il était impossible de faire dans ces temps-là des *ordonnances* générales. (Id.)

— *Ordonnance de police*. Ordonnance concernant la salubrité, la propreté, la tranquillité des villes.

— Nom donné particulièrement autrefois aux lois et constitutions des rois de France. Les ordonnances de saint Louis, de François Ier. L'ordonnance d'Orléans. L'ordonnance de Blois. Observer les ordonnances. Contrevenir aux ordonnances. Ordonnance civile. Ordonnances criminelles. On disait au pluriel, en termes de palais, *ordonnances royaux*. L'*ordonnance* par laquelle François Ier proscrivit le latin des jugements et actes publics, pour y substituer le français contribua beaucoup à faire cultiver la langue. (Duclos.) Sous la troisième race, le luxe de l'argenterie passa toutes les bornes, et il fallut qu'une *ordonnance* de Philippe le Bel vint le refréner. (De Cussy.)

— *Ordonnances du Louvre*. Le recueil des ordonnances imprimées à l'Imprimerie nationale.

— Se prend quelquefois au singulier dans un sens collectif pour Les ordonnances en général. Cela est contraire à l'ordonnance. Juger suivant l'ordonnance. Etudier l'ordonnance.

— Famil. *Être meublé suivant l'ordonnance*. N'avoir que les meubles absolument nécessaires que la loi défend de saisir. || Par extens. Être mal meublé.

— Ce que prescrit le médecin, soit pour le régime, soit pour les remèdes à prendre. Il faut suivre l'ordonnance du médecin. Il s'est écarté de l'ordonnance de son médecin. || Écrit par lequel le médecin fait sa prescription. Porter l'ordonnance chez le pharmacien.

— Archit. Manière dont les trois ordres sont employés et effet qui en résulte. Ordonnance dorique, ionique, corinthienne. Se dit aussi en parlant du nombre de colonnes d'une façade, et de la manière dont ces colonnes sont disposées. Ordonnance tétrastyle, décastyle, pycnostyle.

— Artif. Intervalle uniforme du temps qu'on doit laisser entre le jeu des pièces d'artifice.

— Art milit. Ordre, dépêche qu'un officier supérieur envoie par un planton. || Sous-officier ou soldat placé près l'un officier supérieur pour porter ses ordres. En ce sens, on emploie quelquefois le masculin. L'ordonnance s'est bien conduit. || Dans un sens analogue on dit : Officier d'ordonnance. || Soldat placé auprès d'un officier pour avoir soin de ses effets et de ses armes. Dans ce sens, ce mot est souvent employé au masculin. || *Compagnies d'ordonnance*. Nom donné autrefois à certaines compagnies de cavalerie qui n'étaient pas réunies en régiments. La compagnie des gendarmes du roi était la première compagnie d'ordonnance. || *Ordonnance*. Ensemble des effets de tous genres dont doit être pourvu un soldat. Se dit particulièrement des effets de petit équipement. Avoir toujours l'ordonnance dans le havresac. || *Habit d'ordonnance*. Habillement uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps militaire, ou dans une certaine compagnie du corps. Maintenant on dit plutôt *habit d'uniforme*.

— Par extens. *D'ordonnance* se dit en ce sens de tous les insignes qui font reconnaître une fonction. Ils les faisaient parer des robes et des ornements dont se revêtaient les magistrats et porter devant eux les faisceaux et les bâtons d'*ordonnance*. (Boss.)

— Financ. Mandement à un trésorier de payer une certaine somme. Ordonnance de trois mille francs. Viser, contrôler une ordonnance.

— Hist. *Anciennes ordonnances*. Celles de Louis IX et des rois qui l'ont précédé. La plus ancienne ordonnance est attribuée à Philippe le Bel, en 1287. || *Ordonnance cabochienne*. Ordonnance rendue par Charles VI contre les cabochiens. || *Ordonnances de Louis XIV*. Grands règlements par lesquels Louis XIV régularisa en France l'administration de la justice. Elles répondent à notre code civil et à notre code pénal.

— Absol. *Les ordonnances*. Ordonnances rendues par Charles X et qui provoquèrent son renversement, en juillet 1830. Charles X eut tort d'employer les baïonnettes au soutien des *ordonnances*. (Chateaub.)

— Hist. relig. *Ordonnance ecclésiastique*. Formulaire de foi et de discipline dressé par Christian III, roi de Danemark, examiné et approuvé par Luther en 1537. || *Ordonnances*. Les derniers sacrements, et particulièrement l'extrême onction. || Commandements de Dieu et de l'Église, et généralement les grands préceptes de morale. Il est nécessaire pour le salut de ne s'écarter en rien des *ordonnances* de Dieu et des saints Pères. (Arnauld.)

— Jurispr. *Ordonnances de la chambre du conseil*. Décisions rendues en matière criminelle par les tribunaux de première instance, réunis en chambre du conseil, pour entendre le juge d'instruction dans son rapport. || *Ordonnance d'exequatur*. Ordonnance accordée par le président du tribunal, au bas ou en marge de la minute des jugements arbitraux, sans qu'il soit besoin d'en communiquer au ministère public. || *Ordonnance du juge*. Ordre que donne un juge, soit au bas d'une requête, soit à la suite d'un procès-verbal. || *Ordonnance de non-lieu*. Décision du juge d'instruction constatant qu'il n'y a pas lieu à poursuites. || *Ordonnance de référé*. Décision du juge des référés. || *Ordonnance de dernière volonté*. Testament.

ORDONNANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Ordonnancer. S'empl. adjectiv. Facture ordonnancée. Dépenses ordonnancées. Mandat ordonnancé.

— S'emploie quelquefois pour Ordonné, disposé selon certaines règles. On ne devrait jamais admettre des personnes aussi indiscrètes dans un repas bien *ordonnancé*. (Ch. Monselet.)

* **ORDONNANCEMENT**. s. m. (rad. *ordonnancer*). Admin. Signature de l'autorité civile ou militaire qui a pouvoir d'autoriser un payement. || Action d'ordonnancer un payement.

* **ORDONNANCER**. v. a. 1re conj. (rad. *ordonnance*. On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *J'ordonnançais. Nous ordonnançons*). Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant. Ordonnancer un état de dépenses.

— S'ORDONNANCER. v. pron. Être ordonnancé.

* **ORDONNATEUR, TRICE**. s. Celui, celle qui ordonne, qui dispose. Dieu est le grand ordonnateur, le suprême ordonnateur de l'univers. L'ordonnateur d'un ballet, d'une fête, d'un festin. L'ordonnatrice d'une soirée. Un bel ordre de tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'*ordonnateur*. (J.-J. Rousseau.)

Mais pour mêler aussi, dans ces scènes infâmes,
Aux tortures des corps la torture des âmes,
Des plaisirs du forfait l'*ordonnateur* brutal
Les avait combinés dans son drame infernal
(Lamartine.)

— Fig. La vertu est l'*ordonnatrice* suprême du monde intérieur. (De Gerando.)

— A Lmin. Officier civil chargé de diriger les convois funèbres.

— Anc. admin. *Ordonnateur général des bâtiments*. Nom donné autrefois au chef des architectes du roi.

— Financ. Celui qui ordonne des payements. Chaque ministre est l'ordonnateur des dépenses de son département.

— Adjectiv. Qui règle, qui ordonne. Tout arrangement suppose une intelligence *ordonnatrice*. (Proudhon.)

Lorsque le grand moteur, sortant de son repos,
Fit d'un soufle immortel fécondé le chaos,
Quand, docile à ses plans, sa main *ordonnatrice*
Fit de ce monde immense achever l'édifice
(Chénedollé.)

— Se dit de certains administrateurs qui ordonnancent les dépenses de l'armée, de la marine. Commissaire *ordonnateur* des guerres, de la marine. (Acad.)

— *Commissaire ordonnateur*. Employé supérieur qui préside à Paris aux inhumations.

— Algèbr. *Lettre ordonnatrice*. Lettre servant à indiquer l'ordre dans lequel on ordonne les termes d'un polynôme.

— L'Académie ne donne ce mot qu'au masculin.

ORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ordonner. S'emploie adjectiv. Disposé, arrangé dans un ordre. La perfection des rapports *ordonnés* produit l'idée de la beauté, et l'extension de l'âme occasionnée par leur analogie avec notre nature, en est le sentiment. (G. Sand.)

Et suivant ses progrès dans sa course *ordonnée*,
Il apprit à compter les jours, les mois, l'année. (Darc.)
Astres qui, poursuivant votre course *ordonnée*,
Conduisez dans les cieux la marche de l'année... (Del.)

— *Une tête bien ordonnée*. Un esprit juste et méthodique ; une tête dans laquelle les idées sont classées avec ordre.

— *Une maison bien ordonnée*. Une maison tenue avec ordre. Toute maison bien *ordonnée* est l'image de l'âme du maître. (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Ordonné* signifie souvent Bien ordonné. Ses mœurs *ordonnées* et douces. (Massillon.)

— *Ordonné à*. Les montagnes sont *ordonnées* aux bassins des mers et au cours des vents qui les couronnent de vapeurs. (A. Mart.) Les fleurs ont encore des parties *ordonnées* aux autres éléments. (B. de St P.) Elles sont *ordonnées* aux mers et aux lacs, et elles en embrassent les méditerranées et les golfes par des chemins et des sous-chaînes. (Id.)

— *Ordonné vers*. Ces rapports sont *ordonnés* vers un centre ou un but ; ce qui fait l'ordre et l'unité. (G. Sand.)

— Commandé, prescrit. Vingt jours de supplications furent *ordonnés* par le sénat pour cette importante campagne. (Anquetil.) A peine le voyageur a-t-il senti la douce invasion du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui, et que le silence est *ordonné* autour de sa couche. (Kératry.)

— Absol. *Ordonné que*. L'ordre est donné que.

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour
Du fond que peut manger une poule en un jour.
(Racine)

— *Conseil ordonné*. V. CONSEIL.

— Qui a reçu l'ordination. Douze prêtres ont été ordonnés cette semaine.

— Loc. prov. *Charité bien ordonnée commence par soi-même*. Il est raisonnable de songer d'abord à ses propres besoins avant de s'occuper de ceux des autres.

— Blas. *Mal ordonnées*. Se dit de trois pièces mises l'une en chef et les deux autres parallèlement en pointe.

— Mathém. *Raison ou proportion ordonnée*. Proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, et qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion est au conséquent du premier rapport de la seconde comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde. || *Équation ordonnée*. Équation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, et dont les termes sont arrangés de telle sorte que le terme ou l'inconnue monte à la plus haute puissance.

— **ORDONNÉE**. s. f. Géom. Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe.

ORDONNÉMENT. adv. D'une manière ordonnée, avec l'ordre convenable. Le prix de l'âme ne consiste pas à aller haut, mais *ordonnément*. (Mont.)

* **ORDONNER**. v. a. 1re conj. (et. lat., *ordinare* ; fait de *ordo*, ordre). Ranger, disposer, mettre en ordre. Dieu a ordonné toutes choses. Ordonner une fête, un repas.

Nous *ordonnons* tous deux la fête de Cybèle
L'honneur est egal entre nous. (Quinault.)

Il dit que l'âme est libre et qu'elle est immortelle ;
Qu'un esprit *ordonna* la matière rebelle. (C. Farct.)

— Commander en vertu d'une autorité. La cour a ordonne la remise de cette affaire. Mon devoir me l'ordonne. L'ouvrage que Dieu avait *ordonné* le premier à Moïse était le tabernacle dont on voit ici la figure. (Lemaistre de Sacy.) Gédeon fit ce que Dieu lui avait *ordonné* ; il alla de nuit dans le camp des Madianites, ou il entendit un soldat qui rapportait a son compagnon ce songe qu'il avait eu. (Id.) Voila ce que l'administration avait *ordonné* pour rendre quelques honneurs à la vertu de Virginie. B. de St-P.) En père sévère, il avait déjà *ordonné* que les enfants de ses loisirs fussent devorés par le feu. (Manuel.)

Eh bien ! est-ce aujourd'hui qu'il faut que je périsse?
Grande reine, avez-vous *ordonné* mon supplice?
(Voltaire.)

— Famil. *Madame J'ordonne, monsieur J'ordonne.* Se dit de personnes toujours prêtes à donner des ordres.

— Prescrire, en parlant des médecins. Le médecin a ordonné une saignée, a ordonné la diète absolue. Les médecins avaient *ordonné* à cette deesse de se baigner pour les chaleurs qui l'incommodaient. (La Font.)

Absol. Il est plus aisé d'*ordonner* que d'exécuter. (Acad.) Les médecins ne visitent point assez et *ordonnent* trop. (Malebr.)

— Conférer les ordres de l'Eglise. L'évêque a ordonné un grand nombre de prêtres.

— Absol. dans ce sens. Un évêque ne peut ordonner dans le diocèse d'un autre sans son autorisation. || Se disait anciennement pour Administrer les derniers sacrements.

— Donner à un trésorier l'ordre de payer une certaine somme a quelqu'un. On lui a ordonné une forte somme pour son voyage. Il a vieilli dans ce sens.

Ordonner de, avec l'infinitif. Donner ordre de. On lui a ordonné de faire, de dire telle chose. Sire, lui repondit le comte de Guiscard, en français, le roi mon maître m'a *ordonné* de résider auprès de Votre Majesté. Volt. M'*ordonnez*-vous de mourir? Ah ! ce ne sera pas le plus difficile. (J.-J. Rouss.) Dieu *ordonne* de tout pardonner. (G. Sand.)

Ordonner que, avec le subjonctif ou le conditionnel. Nous l'avons vu *ordonner* qu'on fléchît les genoux devant la majesté présente. (Flech. Un oracle fatal *ordonne* qu'elle expire ! (Rac.) Pittacus *ordonna* qu'un homme qui commettrait quelque faute étant ivre serait puni doublement. (Fén.) Publius Valerius *ordonna* qu'on séparât les haches des faisceaux que les huissiers portaient devant les consuls. (Vertot.) Il *ordonna* que les vétérans recevraient leurs récompenses en argent et non en terres. (Montesquieu.) Dioclétien *ordonna* que les chefs des manichéens seraient brûlés avec leurs écrits. (Condillac.)

Il faut bien que je pleure,
Mon insensible amant *ordonne* que je meure.
(Corneille.)

— Se trouve aussi quelquefois avec le futur. Nous *ordonnons* qu'elle sera envoyée a toutes les communautés. (Boss.)

— *Ordonner de quelqu'un* ou *de quelque chose.* En disposer. Les monstres de l'Egypte *ordonnent* de sa vie. (Corn.) Du sort de tout ce peuple il est temps que j'*ordonne*. (Volt.) Quoi que vous *ordonniez* de mon sort. (J.-J. Rouss.)

— *Ordonner sur.* Conservez votre tête pour bien *ordonner* sur mes intérêts. (Mme de Sév.)

— Mathem. Ranger des termes algébriques suivant les puissances croissantes ou décroissantes d'une certaine lettre.

— S'ORDONNER, v. pron. Se soumettre à un certain arrangement. Qui ne s'*ordonne* pas a sa patrie, n'a pas connu les lois de la politique. (B. de Saint-Pierre.)

— Être prescrit. Jamais il ne s'est *ordonné* dans la disposition ou vous êtes. (Mme de Sévigné.)

— Se régler, s'organiser soi-même. Toute société se modèle et s'*ordonne* sur l'idée qu'elle se fait de son Dieu. (A. Dumesnil.)

ORDOU, s. m. Corps d'armée turc qui se compose de douze régiments et de seize batteries d'artillerie.

ORDOUZEBAN, s. m. Linguist. Dialecte parlé par les Mongols.

ORDOVICES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Bretagne, dans le N. du pays de Galles actuel, en face de l'île de Mona (Anglesey).

***ORDRE**, s. m. (du lat. *ordo*, même signif.). Arrangement, disposition, rapport des choses entre elles. Bon ordre. Ordre merveilleux. Ordre naturel. L'ordre de l'univers. L'ordre des pensées, des mots. Il n'y a aucun ordre dans cet ouvrage. Rien ne vient a son ordre. S'exprimer, écrire avec ordre. Mettre de l'ordre dans ses affaires. Changer, renverser, intervertir, troubler, rompre l'ordre. Etablir, maintenir l'ordre. Mettre en ordre. Disposer en ordre. Proceder par ordre. Avancer selon l'ordre d'ancienneté. Ordre chronologique. Ordre alphabétique. Ordre des matières. Ils croyaient avoir tout fait quand ils avaient ramassé, sans choix, un peuple immense qui allait au combat assez résolument, mais sans *ordre*. (Boss.) Thalès régla l'*ordre* des saisons et borna chaque mois a trente jours. (Fén.) L'*ordre* de l'univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux. (J.-J. Rousseau.) Le style n'est que l'*ordre* et le mouvement qu'on met dans ses pensées. (Buff. Il fallait déterminer l'*ordre* que les mots devaient suivre dans le discours. (Condill.) Pour parler d'une manière à se faire entendre, il faut concevoir et rendre ses idées dans l'*ordre* analytique qui décompose et recompose chaque pensée. (Id.) L'*ordre* nous plaît, la raison m'en paraît bien simple : c'est qu'il rapproche les choses, qu'il les lie, et que, par ce moyen, facilitant l'exercice des opérations de l'âme, il nous met en état de remarquer sans peine les rapports qu'il nous est important d'apercevoir dans les objets qui nous touchent. (Id.) Une suite de convenances qui ont un centre commun forme l'*ordre*. (B. de St-P.) Mais quel est l'*ordre* qui nous dirigera pour énumérer ces lésions organiques ou physiques? (Merat.)

— *D'ordre.* D'une manière régulière. En exposant d'*ordre* les causes de l'amour. Pascal.

— *En ordre.* loc. adv. Symétriquement. Des paniers rangés en *ordre* dans le sanctuaire renfermaient les ossements des plus anciens chefs de la nation. (Chateaub.)

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
Et sur les murs thébains en *ordre* s'élevaient.
(Boileau.)

— *Par ordre.* Successivement. Raconter par ordre tous les détails d'un événement. Eh bien ! qu'est-ce? m'as-tu tout parcouru par *ordre?* (Molière.)

— Suite, longue file. L'ordre des temps.

Et tout ce qu'a mes yeux l'*ordre* des temps ramène
Cesse d'être un prodige, et n'est qu'un phénomène
(Dahu.)

De ses triomphantes années
Le temps respectera le cours,
Et d'un long *ordre* d'heureux jours
Ses vertus seront couronnées. (J.-B. Rouss.)

— *Ordre de choses.* Système, régime, ensemble des choses. Se dit particulièrement en politique pour Système de gouvernement, d'administration. L'ancien ordre de choses. Le nouvel ordre des choses. Un nouvel *ordre* de choses occasionna de nouvelles fautes. (Raynal.) Quand un *ordre* de choses meurt, il y a toujours quelque ingénieux démon qui assiste en riant a son agonie. (Ch. Nodier.)

— *Ordre d'idées.* Ensemble d'idées relatives à un objet déterminé. Ceci touche à un autre ordre d'idées. Lorsque le pauvre cœur de votre ami sera ainsi familiarisé avec la réalité de son affreux malheur, alors un autre *ordre* d'idées et de sentiments saura s'y faire jour. (Villeneuve-Bargemont.) Plus j'y réfléchissais, plus je sentais un nouvel *ordre* d'idées se développer en quelque sorte aux yeux de mon intelligence. (Ch. Nodier.

— Dans un sens analogue. Ces deux *ordres* de sciences ne répondent pas aux mêmes dispositions de l'esprit, et ne le satisfont pas de la même manière. (P. Janet.) Ce sont des motifs d'un *ordre* tout différent qui ont déterminé la commission du budget à conserver ce crédit. (Gambetta.)

— Dans un sens général, Loi, règle établie par la nature, l'autorité, les bienséances, l'usage. Cela est dans l'ordre de la nature, dans l'ordre des choses, de la Providence. Il n'est pas dans l'ordre que l'inférieur prenne le pas sur son supérieur. C'est un ordre établi, un ordre invariable. Le plus faible, c'est l'*ordre*, est puni le premier. (Lamotte.) Nous n'appartenons point a nous-mêmes, et quiconque subsiste pour soi seul, sort de l'*ordre*. (Virey.)

— *Ordre commun.* La loi commune aux choses.

— *Ordre physique, astronomique,* etc. Les lois physiques, astronomiques, etc.

— *L'ordre de la nature.* Les lois qui régissent l'ensemble de la nature.

— *Ordre public.* Ensemble des règles qui font la sûreté de la société et qui constituent l'intérêt general.

— *Ordre moral.* Lois générales sur lesquelles repose la morale. Vous êtes les reines de nos opinions et de notre *ordre* moral. B. de Saint Pierre.)

— *Ordre social.* Règles qui constituent la société. Les fondements de l'ordre social. Que le rang se règle sur le mérite, et l'union des cœurs par leur choix, voila le véritable *ordre* social sur les ruines d'une féroce anarchie. (Raynal.)

— Tranquillité, police, discipline, subordination, en parlant d'un Etat, d'une ville, d'une armée. Les magistrats sont chargés du maintien du bon ordre. On eut beaucoup de peine a rétablir l'ordre. L'ordre a été trouble dans cette ville pendant plusieurs jours. L'ordre règne dans tout le pays. Faire rentrer les révoltés dans l'ordre. Rien ne maintenait tant la paix de l'empire que l'*ordre* de la justice. (Bossuet.) Le dictateur était un despote d'un moment qui rétablissait toutes choses dans l'*ordre*. (B. de St-P.) Tous les partis étaient accourus à sa rencontre, lui demandant l'*ordre*, la victoire et la paix. (Thiers.) L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'*ordre* et de la stabilité sociale. (Guizot.) Je ne suis désireux que d'une chose, relever la France par l'*ordre* matériel et moral. (Gambetta.) Fu m'appartiens parce que seul je peux réaliser ton émancipation morale et assurer sur les bases de la justice l'*ordre* véritable et la sécurité matérielle. (Id.)

— Régularité, exactitude, économie, en parlant soit des finances d'un Etat, soit de la fortune ou des mœurs des particuliers. Ce ministre a rétabli l'ordre dans les finances de l'Etat. Les finances de l'Etat sont en mauvais ordre. Cet homme manque d'ordre. Il n'y a aucun ordre dans cette maison. Lui, c'est un homme d'*ordre* et qui vit congrument. (Regnard.) Une maison simple et bien réglée ou règnent l'*ordre*, la paix, l'innocence. (J.-J. Rousseau.) Mon seul principe actif est le goût naturel de l'*ordre*. (Id.) Je vous souhaite une vie heureuse et tranquille, des affaires en bon *ordre*. (Volt.) L'esprit d'*ordre* s'étendit au recouvrement des revenus publics. (Raynal.) L'*ordre* le plus régulier et même le plus minutieux régnait dans sa maison. (Ségur.) Plus le cercle est petit, les ressources minimes, plus l'*ordre* est nécessaire. (Michelet.)

— *Avoir de l'ordre.* Bien régler ses affaires, son budget particulier.

— Se dit aussi pour Classement parfait de ses papiers, livres, objets divers.

— *Manquer d'ordre.* Se dit dans le sens contraire.

— Arrangement, état convenable, en parlant d'une maison, d'un appartement, d'un jardin, etc. Vous mettrez la maison en ordre. L'appartement n'est pas en ordre. Le jardin est en bon ordre, en mauvais ordre, mal en ordre.

— *Mettre ordre, donner ordre, apporter ordre.* Pourvoir a. Il faut mettre ordre a cette affaire. Ce procès vous sera fatal, si vous n'y donnez ordre. Mettez ordre à ce que le payement ne se fasse pas attendre. Mettre ordre a sa conduite, a ses affaires.

— *Mettre ordre à sa conscience.* Remplir ses devoirs religieux ou moraux.

— *Mettre en ordre.* Ranger, classer pour faciliter les recherches. || Disposer convenablement chaque partie d'une chose. Esdras mit en *ordre* les livres saints. (Boss.)

— Disposition, moyen à l'aide duquel une chose peut être faite. Le bruit du cirque me vint aux oreilles, et lorsqu'il n'y a plus d'*ordre* de dormir : il faut que je m'éveille. (Malh.)

— Nom des différentes classes qui composent un Etat, une corporation. En France, les états étaient formés de trois ordres : l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse, l'ordre du tiers état. Député du premier ordre. Député du second ordre. Tous les *ordres* de l'Etat contribuaient au maintien du gouvernement. (Rayn.)

— Absol. *Les ordres.* Avant la Révolution, L'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse et l'ordre du tiers état. || A Rome, Le Sénat, les chevaliers et la plèbe.

— Dans un sens plus général, Nom des différentes classes d'hommes que les diverses positions sociales, l'opinion, les mœurs, établissent dans la société. Les courtisans et les valets, deux *ordres* d'hommes moins différents en effet qu'en apparence. (J.-J. Rousseau. Un *ordre*, le dernier de tous par son rang, et le premier par sa puissance. Id.)

— *Ordre hiérarchique.* Dans l'Etat, dans l'Église, Les différents degrés de dignité, d'autorité, de juridiction. || Se dit, par extension, de tous les établissements ou l'on reconnait divers degrés d'autorité subordonnés les uns aux autres.

— *Ordre des avocats.* La compagnie des avocats exerçant près d'une juridiction et inscrits sur le tableau.

— *Conseil de l'ordre.* V. CONSEIL.

— Fig. Se dit pour exprimer les différents degrés qui distinguent les esprits, les talents, les ouvrages d'art ou d'imagination. Un esprit du premier ordre. Un talent du premier ordre. Un ouvrage du dernier ordre. Les poètes, les écrivains du second ordre. Le genie romain m'a toujours paru d'un *ordre* moins élevé que le genie hellénique. (J. Favre.)

— Commandement émané d'une autorité supérieure. Donner l'ordre, des ordres, ses ordres. De quel ordre agissez-vous? Ordre exprès. Ordre écrit. Ordre verbal. De l'ordre du roi. Suivre, exécuter les ordres de quelqu'un. Agir sans ordre. J'attends vos ordres. Je suis a vos ordres. Recevoir l'ordre. Expédier des ordres. Il importe que vous appreniez de bonne heure à rapporter les choses humaines aux *ordres* de cette sagesse éternelle dont elles dépendent. (Bossuet.) Les *ordres* du sultan sont donnés en secret et exécutés en silence. (Volt.) Je ne connais rien de moins impérieux que leurs *ordres*, et rien de si promptement exécuté. (J.-J. Rouss.) Le prince des Asturies avait exécuté l'*ordre* de son père. (De Pradt.)

— Se prend quelquefois dans le sens passif pour Ordre reçu. Je sais quel est mon *ordre* et si j'en sors ou non. (Corn. L'*ordre* de Fourbin est d'obéir à M. de Chaulnes. (Mme de Sév.)

— *Donner ordre de.* Pygmalion donna *ordre* de renvoyer les troupes de l'île de Cypre. (Fén.)

— *Être aux ordres de quelqu'un.* Être prêt à se conformer à ses volontés. Si tout ce fatras vous convient, je suis à vos *ordres*. (J.-J. Rouss.)

— Fig., en parlant des choses. La mémoire est toujours aux *ordres* du cœur. (Rivarol.) Au lieu d'être aux *ordres* de notre conscience, nous la soumettons aux nôtres. (S. Dub.)

— *Par ordre.* Sur l'ordre. J'ai agi par ordre. Le garde des sceaux lut une première déclaration qui cassait les arrêtés des communes, interdisait les mandats impératifs et maintenait la délibération par *ordre*. (L. Blanc.) || Sur les affiches de comédie, *Par ordre* signifiait que le souverain devait assister au spectacle annoncé.

— *Jusqu'à nouvel ordre.* Pour le moment, jusqu'à de nouvelles dispositions, résolutions. Je lui envoyai dix grenadiers pour les loger et nourrir à discrétion, jusqu'à nouvel *ordre*. (Brillat-Savarin.)

— *En sous-ordre.* V. SOUS-ORDRE.

— Archit. Nom donné à certaines proportions et certains ornements sur lesquels on règle la colonne et l'entablement. On a admis cinq ordres d'architecture : le toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite. On peut y ajouter le dorique grec ou ordre de Pæstum, non moins beau et plus ancien qu'aucun des autres, mais qui n'était déjà plus en usage du temps de Vitrove, et qui a été comme retrouvé par les architectes modernes. Les ordres se différencient et se distinguent par le système des proportions, et par la forme du chapiteau et des ornements particuliers a chacun. || *Ordre attique.* Petit ordre de pilastres qui ont pour entablement une corniche architravee. || *Ordre carvatidique.* Colonnes qui ont une tête humaine pour chapiteau. || *Ordre composé.* Toute composition architecturale différente des cinq ordres. || *Ordre français.* S'est dit improprement d'un genre de colonnes corinthiennes dont le chapiteau est orné des attributs de la nation française. || *Ordre gothique.* Colonnes ou piliers de l'architecture ogivale. || *Ordre persique.* S'est dit de piliers représentant des esclaves. || *Ordre protodorique.* Nom donné quelquefois a la colonne polyedrique des Égyptiens.

— Art milit. Disposition d'une troupe. Il range les soldats d'Acaste, marche à leur tête et s'avance en bon *ordre* vers les ennemis. Fénelon.) || *Ordre de marche, ordre de bataille.* Disposition d'apres laquelle une armée se range pour marcher ou pour combattre. Se mettre en ordre de bataille. || *Marcher en ordre de bataille.* Marcher en gardant les rangs et les intervalles usités au moment du combat. || *Ordre mince.* Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front très étendu, avec très peu de profondeur. || *Ordre oblique.* Disposition d'après laquelle une armée ou un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi. || *Ordre profond.* Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur une grande profondeur. || *Mot d'ordre,* ou simplement *ordre.* Mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis. Le roi donna l'ordre. Le gouverneur, le général a donné l'ordre. Prendre l'ordre. Porter l'ordre aux capitaines. L'ennemi a surpris l'ordre. || Fig. Instructions particulières auxquelles on se soumet. Il n'aurait pas fait cela s'il n'avait pas reçu le mot d'ordre. || *Avancer à l'ordre.* S'approcher d'un chef de poste ou de patrouille pour lui donner le mot d'ordre. || Se dit aussi des publications qui se font par ordre du général. Le nom de ce militaire a été mis a l'ordre. Cette défense a été mise a l'ordre. On dit dans le même sens : *Ordre du jour.* Le premier consul ordonne qu'il soit mis à l'*ordre* de la garde, qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions. (Las-Cases.) || Se dit encore du moment de la journée ou le général ou un chef de corps distribue ses ordres. Aller à l'ordre. Les fourriers vont à l'ordre.

— Astron. Mouvement selon la série des signes, qui suit les constellations du zodiaque, de droite à gauche, en commençant par le Bélier, le Taureau, etc.

— Chevalerie. Nom de certaines compagnies de chevalerie que des souverains ont instituées, et dans lesquelles on est admis en raison de sa naissance, de son mérite, d'actions d'éclat ou de la faveur du prince. L'ordre de Saint Michel. L'ordre du Saint-Esprit. L'ordre de Saint-Louis. L'ordre de la Légion d'honneur. L'ordre de la Toison d'or. L'ordre de la Jarretière. L'ordre de l'Annonciade, etc. Chevalier de tel ordre.

— *Maître de l'ordre.* Titre du chef de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem jusqu'à Hugues Revel. || *Évêque de l'ordre de Malte.* Titre d'une des principales charges de l'ordre de Malte.

— En France, *Chevalier des ordres du roi.* Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. || *Chevalier de l'ordre du roi.* Chevalier de Saint-Michel. || Simplement, *Chevalier de l'ordre.* Chevalier du Saint-Esprit.

— Par extens. Le collier, le ruban, ou toute autre marque distinctive d'un ordre de chevalerie. Le roi a envoyé son ordre a tel prince. Être décoré de plusieurs ordres. Avoir la poitrine chamarrée d'ordres.

— *Ordre des coteaux.* Se dit dans le style familier, des gourmets en vins.

Surtout certain hâbleur, à la gueule affamée,
Qui vient à ce festin conduit par la fumée,
Et qui s'est dit profes dans l'*ordre* des coteaux. (Boil.)

— Comm. Endossement ou écrit succinct que le propriétaire d'un billet ou d'une lettre de change met au dos de cet effet pour en faire le transport à une autre personne qui devra en recevoir le montant. Mettre un ordre, son ordre au dos d'un billet. || *Billet à ordre.* Billet payable à la personne qui y est dénommée, ou à telle autre personne qu'il lui conviendra de substituer à sa place. || *Marchandise d'ordre.* Dans la soierie, Marchandise de premier rang.

— Géom. Classe à laquelle appartiennent les lignes droites ou courbes, en raison des différents degrés de leur équation. Celles dont l'équation ne monte qu'au premier degré composent ce qu'on appelle le premier ordre, et ainsi de suite. || *Infini du second ordre.* Se dit, dans la géométrie transcendante, d'une quantité in-

finie par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même.

— Gramm. *Ordre analytique.* Ordre rationnel suivi dans la manière d'énoncer une proposition.

— Hist. *Gouvernement de l'ordre moral.* Nom donné, ironiquement, au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon après la chute de Thiers.

— Hist. nat. Nom, dans les classifications, du degré immédiatement supérieur aux familles et aux genres. Les règnes se divisent en classes, les classes en ordres, les ordres en familles, les familles en genres. Si l'on applique cette méthode aux plantes marines, elles se trouveront toutes classées dans leur *ordre* naturel. (B. de St P.)

. — Hist. relig. Compagnie dont les membres font vœu ou s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles, avec quelque marque extérieure qui les distingue. Ordre religieux. L'ordre de Saint-Basile, de Saint-Benoît, des Frères prêcheurs, des Frères mineurs. Le chapitre général de l'ordre. Fondateur de l'ordre. Les règles de l'ordre. Un général d'ordre. Ordre des Templiers. Ordre des Hospitaliers ou de Saint-Jean de Jérusalem, appelé plus tard ordre de Malte. Ordre teutonique. Ordre de Saint-Jacques. Ordre du Christ. Lagny est célèbre par son abbaye de l'*ordre* de Saint-Benoît. (Dulaure.) || *Ordre blanc.* Les chanoines réguliers de Saint-Augustin. || *Ordre gris.* Celui des religieux de Cîteaux. || *Ordre noir.* Les bénédictins.

— Par analog. Chacune des neuf classes, appelées autrement chœurs, dans lesquelles on suppose que les anges sont distribués. Les neuf ordres des anges. L'ordre des séraphins, des chérubins. Ce genre de vanité est plus vieux que l'*ordre* séraphique. (Arnault.)

— Mar. Arrangement, d'après la tactique navale, des vaisseaux et autres bâtiments réunis en armée ou en convoi, sous un même commandement supérieur. || *Ordre de combat.* Place assignée à chaque vaisseau en cas de combat. || *Ordre de front.* Ordre dans lequel les bâtiments sont rangés sur une ligne perpendiculaire à la direction de la route.

— Philos. *Ordre universel.* Ordre qui, dans le système de Malebranche, existe en Dieu et qui doit servir de règle et de base à la morale et aux actions humaines.

— Polit. *Ordre du jour.* Nom donné dans les assemblées délibérantes, au travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. La proposition fut rejetée, et la Chambre passa à l'ordre du jour. Depuis un an et plus d'un an que ces propositions ont été faites, il ne nous a pas été donné de les voir paraître à l'*ordre* du jour. (Gambetta.) || *Grand ordre du jour.* Les affaires qui ont le plus d'importance. || *Petit ordre du jour.* Celles qui ont le moins d'importance et que l'on traite les premières. || *Demander l'ordre du jour.* Demander qu'on rejette une proposition en discussion et qu'on reprenne la discussion courante. || *Passer à l'ordre du jour.* Rejeter une proposition et reprendre la discussion du projet inscrit en tête de l'ordre du jour. || *Rappel à l'ordre.* Blâme infligé par le président à un membre qui manque aux convenances ou au règlement parlementaires. || *A l'ordre !* Exclamation par laquelle les membres d'une assemblée délibérante demandent au président d'appliquer à un membre la peine du rappel à l'ordre. || *Mot d'ordre.* Résolution prise par les membres d'un parti. Le mot d'ordre du parti libéral.

— Procéd. *Ordre des créanciers.* État qu'on dresse de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer suivant la date de leur hypothèque. Instance d'ordre. Sentence d'ordre. Arrêt d'ordre. Être le premier créancier en ordre. Ouvrir l'ordre. Se faire colloquer l'ordre. || *Juge aux ordres.* Magistrat chargé par un tribunal du règlement des procédures d'ordre. || *Ordre amiable.* Procédure réglée amiablement devant le juge-commissaire et qui est par suite dispensée des formalités de l'ordre judiciaire. || *Ordre d'attribution.* Ordre réglé par jugement sans intervention du juge-commissaire. || *Ordre consensuel.* Ordre réglé par-devant notaire sans procédure judiciaire. || *Ordre judiciaire.* Procédure réglée selon toutes les formes judiciaires. || *Ordre de succession.* Ordre dans lequel on hérite de quelqu'un.

— Théol. Se disait pour Sacrement. || Absol. Sacrement de l'Église, par lequel celui à qui l'évêque le confère reçoit le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Les ordres sacrés. L'ordre du sous-diaconat, du diaconat, de la prêtrise. Prendre, recevoir les ordres. S'engager dans les ordres sacrés. Le temps des ordres. Faire les ordres. Un séminariste français, après avoir reçu le sacrement de l'*ordre*, s'en va comme desservant dans un misérable village où il paît quelques ouailles en sabots. (E. About.) || *Les quatre ordres mineurs,* ou *les quatre mineurs.* Les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. || *Ordre de mariage.* Le sacrement de mariage.

— Titre de quelques livres contenant l'office divin. || *Ordre des prières.* Le canon de la messe.

— *Ordre de la grâce.* État de l'homme considéré relativement à la grâce et aux choses de Dieu. || *Ordre de la nature.* Se dit par opposition à Ordre de la grâce, ou Dieu accorde des secours particuliers aux hommes.

— Vénér. Se dit pour Race. Un bel ordre de chiens.

ORDUN. s. m. Pêch. Syn. d'ORDON.

* **ORDURE.** s. f. (du vieux mot franç. *ord,* sale). Excréments ou autres impuretés du corps. Ce chien a fait la son ordure. Cet abcès a jeté beaucoup d'ordure. Lorsque l'homme crache contre le vent, son *ordure* lui revient à la face. (H. Taine.)

— Tout ce qui salit un appartement, un escalier, etc. La chambre est pleine d'ordure. Un panier d'ordure. Jeter les ordures. Jeter aux ordures, parmi les ordures.

— Fig. *Faire peu d'ordure au logis.* Y rester très peu.

— Fig. *Être jeté au panier, au sac aux ordures.* Être mis à l'écart, repoussé. Il ne m'a pas paru que Mme de Schomberg ait encore pris ma place... enfin je ne crois pas être tout à fait jetée au sac aux *ordures.* (Mme de Sév.)

— Poussière, duvet, toute sorte de petites choses malpropres qui s'attachent aux habits, aux meubles. Votre manteau, votre chapeau est plein d'ordure. Il lui est entré une ordure dans l'œil.

— Fig. L'épiscopat allait tombant de plus en plus, depuis que M. de Chartres, Jodet, l'avait rempli des *ordures* des séminaires. (St-Simon.) Le pouvoir est un aimant qui attire toutes les *ordures.* (Volney.)

— Fig. Turpitude dans les actions, dépravation des mœurs. Il y a bien de l'ordure dans tout cela. Laissez cela, ne remuez pas cette ordure. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'*ordure,* éprises du gain et de l'intérêt. (La Bruyère.)

— Licence dans les discours ou dans les écrits. Le goût de la farce et de l'*ordure* semble devenu l'esprit à la mode, et il y a de bonnes gens qui appellent tout cela de la gaieté. (La Harpe.) Une meurtrissure, une franche *ordure* passe en pareil monde pour un trait d'esprit. (H. Taine.)

— Chose inspirée par la licence. Ne se plaire qu'à dire des ordures. Ce conte est plein d'ordures. Il y a bien des *ordures* dans Catulle et dans Martial. (Acad.) La satire de Pétrone est un mélange de bon et de mauvais, de moralités et d'*ordures.* (Voltaire.) J'avais fait une polissonnerie impardonnable ; leur propre génie et leur mimique en avaient fait une *ordure* sans nom. (L. Veuillot.)

ORDURICOLE. adj. 2 g. (et. fr., *ordure ;* lat. *colo,* j'habite). Entom. Qui vit dans l'ordure. Se dit d'un insecte que l'on trouve dans les débris amassés par les inondations.

* **ORDURIER, ÈRE.** adj. Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures, des choses sales et licencieuses. Un auteur, un écrivain, un poète ordurier.

— Fig. et fam. Se dit des discours, des propos licencieux, des écrits obscènes. Vers orduriers. Pièce ordurière. Julie avait aimé Octave, témoin l'épigramme *ordurière* d'Auguste. (Voltaire.)

— substantiv. C'est un *ordurier.* (Acad.)

— ORDURIER. s. m. Petite caisse de bois dans laquelle on dépose les ordures.

ORE. adv. V. OR.

ORE. s. f. Métall. Contrevent au côté opposé à la tuyère, dans les feux catalans.

— Métrol. Monnaie de Suède et de Norvège, valant 0 fr. 0128.

ORÉ, ÉE. part. pass. du v. Orer. Vieux mot qui s'est dit pour Consacré, adoré.

— Anc. liturg. *Vendredi oré.* Vendredi saint.

ORÉADE. s. f. (d'*Oréade,* n. myth.). Mamm. Nom scientifique de l'antilope canna. On dit aussi *oréas.*

— Bot. Syn. d'APBRAGME et de MÉLICHROFÉRIE.

— Zooph. Genre proposé pour quelques cristellaires.

* **ORÉADE.** s. f. (du gr. ὄρος, montagne). Myth. Nom donné aux nymphes des montagnes. Ce nom se donnait aussi aux nymphes de la suite de Diane, parce que cette déesse se plaisait à chasser dans les montagnes

Les oréades taciturnes
Cherchent les antres des déserts. (BERNIS.)

ORÉADÉ, EE. adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre oréade. || **OREADEES.** s. f. pl. Tribu de mousses acrocarpes ayant pour type le genre oréade.

OREBITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de hussites. Les orébites reçurent ce nom parce qu'ils s'étaient retirés sur une montagne de Bohême appelée Oreb.

ORECTOCHILE. s. m. (pr. *o-rek-to-kile ;* ét. gr., ὀρεκτός, allongé ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des gyrinides, établi pour seize espèces, la plupart originaires d'Afrique.

ORÉDE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce de la Nouvelle-Zelande.

* **ORÉE.** s. f. (du lat. *os, aris,* bord). Bord, lisière d'un bois, d'un terrain, etc. Il était à l'orée du bois. Cependant à l'*orée* du bois, on voit déjà fleurir les primevères, les violettes et les marguerites. (B. de St-P.) Nous débarquâmes à l'*orée* d'une plaine circulaire. (Chateaub.) Il vieillit.

— S'est dit pour Heure, temps.

ORÉGON ou **COLUMBIA.** Géogr. Fleuve de l'Amérique du Nord, vient des montagnes Rocheuses ; son cours est rapide et a 1,600 kil. ; son embouchure est pleine d'écueils. Il arrose la Colombie anglaise et les territoires américains de l'Orégon et de Washington. Il passe à Portland, Fort Vancouver, Astoria. Il a plusieurs affluents : le Lewis ou Snake, le Wallamate.

— ORÉGON. Contrée d'Amérique, dont le sud fait partie des États-Unis, tandis que le nord, à partir de 49° lat. N., est aux Anglais depuis 1846. L'Oregon américain, territoire en 1850, a été démembré et a formé le territoire de Washington et l'*État d'Orégon,* 1859 ; capitale, *Salem ;* ville principale Astoria. Superficie 248,707 kil. carrés ; popul. 175,000 hab.

ORÉGOSTOME. s. m. (ét. gr., ὄρεγω, j'étends ; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une vingtaine d'espèces, toutes d'Amérique.

ORÉIAS. s. m. (pr. *o-re-iass ;* ét. gr., ὄρειος, de montagne). Ornith. Genre cree pour quelques espèces détachées des lagopèdes.

* **OREILLARD, ARDE.** adj. (pr. *o-rè-llar, ll* mouill.). Zoolog. Qui a de longues oreilles. Se dit particulièrement d'un cheval dont les oreilles sont longues, basses et pendantes, et qui les remue ordinairement en marchant. Un cheval oreillard. Une jument oreillarde. On dit aussi *oreillard.*

— Ornith. Qui a les oreilles couvertes d'un pinceau de longues plumes effilées. Grèbe oreillard.

— OREILLARD. s. m. Pop. Nom donné aux personnes qui ont de longues oreilles.

— Arg. Ane.

— Anc. art milit. Espèce de lance ou de hallebarde. On disait aussi *loriltard.*

— Mamm. Genre de chéiroptères, voisin des vespertilions, établi pour quinze espèces ayant pour type l'oreillard d'Europe, et habitant toutes les régions du globe, l'Asie exceptée.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de grèbe.

* **OREILLE.** s. f. (pr. *o-rèlle, ll* mouill. ; du lat. *auris,* même signif.). Anat. Organe de l'ouïe. L'oreille se compose d'une suite de cavités plus ou moins anfractueuses, dans lesquelles les rayons sonores sont successivement reçus et reflechis, pour aller faire impression sur la pulpe du nerf auditif. L'oreille se divise communément en trois parties : l'*oreille externe,* qui comprend le pavillon et le conduit auditif ; l'*oreille moyenne,* formée par la caisse du tympan et ses dépendances ; et l'*oreille interne,* qui comprend le vestibule, le limaçon et les canaux demi-circulaires. Oreille droite. Oreille gauche. Les deux oreilles. Le tympan, le trou de l'oreille. Se boucher les oreilles. Avoir mal aux oreilles. Avoir un bruit, un tintement, un bourdonnement d'oreille. Curer ses oreilles. Les parties de la tête qui font le moins à la physionomie et à l'air du visage, ce sont les *oreilles.* (Buff.) Les oiseaux n'ont point de pavillons externes à leurs *oreilles.* (A. Mart.)

— *Cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre.* Se dit d'une personne qui oublie facilement les conseils qu'on lui donne, ou en général qui ne fait aucune attention à ce qu'on lui dit.

— Fig. et fam. *Corner quelque chose aux oreilles de quelqu'un.* Parler continuellement d'une chose à quelqu'un. || *Les oreilles ont dû vous corner.* Nous avons beaucoup parlé de vous en votre absence. || *Les oreilles vous corneut.* Se dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas, ou qui s'imagine entendre un bruit qui n'existe pas.

— *Les oreilles lui en tintent.* Se dit de quelqu'un qui est rebattu d'une chose.

— Fam. *Dire un mot à l'oreille de quelqu'un.* Parler à quelqu'un de fort près, de manière à n'être entendu que de lui seul. On dit dans le même sens : *Parler à l'oreille de quelqu'un.*

— *Dire deux mots à l'oreille de quelqu'un.* Le menacer. Je lui dirai deux mots à l'oreille.

— Fam. *Étourdir, rompre les oreilles à quelqu'un.* Lui tenir des discours qui l'importunent, qui l'obsèdent. Il m'étourdit les oreilles de ses récriminations. Il m'a rompu les oreilles de ses vers. || *Échauffer les oreilles à quelqu'un.* L'irriter par quelque discours. Ne m'échauffez pas davantage les oreilles.

— *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un.* Lui dire quelque chose secrètement.

— *Frapper l'oreille.* Se faire entendre. Mais n'est-ce pas le son d'une cloche qui frappe son *oreille* à travers le murmure de la tempête, ou bien est-ce le glas de la mort que son imagination effrayée croit ouïr au milieu des vents ? (Chateaubriand.)

Mais quel bourdonnement a frappé mes *oreilles* ?
Ah ! je les reconnais, mes aimables abeilles. (DEL.)

— *Veuir aux oreilles.* Se dit des choses dont on entend parler. Je tremble que cela ne vienne à ses oreilles.

— Fig. *Ouvrir l'oreille.* Écouter très attentivement. J'ai beau ouvrir l'oreille, je n'entends rien. || *Ouvrir les oreilles.* Écouter favorablement une proposition par quelque motif d'intérêt. Dès qu'il a vu qu'il y avait quelque chose à gagner dans cette affaire, il a ouvert les oreilles. Une marquise ! deux cent mille francs ! oh ! oh ! cela me fait ouvrir les *oreilles.* (Dancourt.)

— *Dresser les oreilles.* Prêter subitement attention. Cette proposition lui fit dresser les oreilles.

— *Prêter l'oreille.* Être attentif. Prêtez-moi l'oreille. Prêter une oreille attentive à quelqu'un. C'est lui qui parle intérieurement à celui qui parle au dehors, et c'est ce que doivent entendre au dedans du cœur tous ceux qui prêtent l'*oreille* aux discours sacrés. (Bossuet.) Oswald prêtait l'*oreille* autant qu'il le pouvait au bruit du vent, au murmure des vagues. (Mme de Staël.) Prêtez *l'oreille,* et dites-moi d'où vient ce bruit confus, vague, étrange, que l'on entend de tous côtes. (La Menn.)

— Poét.

Cieux, écoutez ma voix ; terre, prête l'*oreille ;*
Ne dis plus, ô Jacob ! que ton Seigneur sommeille. (RACINE.)

— Fig. Écouter favorablement, donner créance. Ne prêtez jamais l'oreille à la calomnie. La destinée ordinaire de ceux qui refusent de prêter l'*oreille* à la vérité, est d'être entraînés à leur perte par des prophètes trompeurs. (Bossuet.)

— *Devoir l'oreille à quelque chose.* Être obligé d'y porter son attention. Je dois ici l'*oreille* à d'autres intérêts. (Corneille.)

— Fig. *Avoir l'oreille de quelqu'un.* Avoir un libre accès auprès de lui, en être écouté favorablement. Cette actrice a l'oreille du public. Il a l'oreille du ministre. Les gens qui ont l'*oreille* des plus grands princes sont de tous leurs plaisirs et de toutes leurs fêtes. (La Bruyère.) Mon père dut retourner à Varsovie pour invoquer l'intercession d'un grand personnage dont il avait l'*oreille.* (V. Cherbuliez.)

— *Être tout oreilles.* Écouter avec attention. Le peuple est tout yeux, tout *oreilles,* et il n'en est ni plus clairvoyant ni plus attentif. (S. Dubay.)

— Fam. *Be toutes ses oreilles.* Avec une très grande attention. Vous, monsieur le baron, écoutez de toutes vos *oreilles.* (Bestouches.)

— *Donner l'oreille.* Se disait pour Écouter, prêter l'oreille.

— *Entendre des deux oreilles.* Très bien entendre. Je l'ai entendu de mes deux *oreilles.* (Lamotte.)

— Fig. *Il n'entend pas de cette oreille-là.* Il n'est pas de cet avis, il ne consent pas à ce que vous demandez.

— Fam. *Faire la sourde oreille.* Faire semblant de ne pas entendre ce qu'on vous dit, n'en pas tenir compte. C'étaient des révérences profondes, des assurances de soumission à n'en pas finir, mais il faisait la sourde *oreille* à toute parole tendre. (Ste-Beuve.)

— Fam. *Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose.* En avoir souvent entendu parler, en être fatigué. J'ai les oreilles rebattues de cette question.

— Fig. *Avoir les oreilles bouchées.* Ne pas écouter, ne pas vouloir entendre. || *N'avoir pas d'oreilles pour quelque chose.* Ne pas consentir à quelque chose, s'y refuser. || *N'avoir pas d'oreilles pour quelqu'un.* Ne pas l'écouter.

— Fig. *Fermer l'oreille à quelque discours.* Ne pas vouloir l'écouter. Quand ces raisons, toutes solides qu'elles sont, ne vous persuaderaient pas, ne fermez point l'*oreille* à la voix qui vous les expose. (J.-J. Rousseau.) || Refuser d'accéder. Il a fermé l'oreille à toutes mes avances.

— Dans un sens analogue.

Détourne, roi puissant, détourne tes *oreilles*
De tout conseil barbare et mensonger. (RACINE.)

— *Fermer l'oreille de quelqu'un.* L'empêcher d'écouter, au propre et au figuré. Je crains d'avoir fermé votre *oreille* à ses cris. (Rac.)

— *Les oreilles du cœur.* Dans le style soutenu, La sensibilité morale. Que le Seigneur vous donne ces *oreilles* du cœur qui seules font entendre sa voix. (Massillon.)

— *Pavillon de l'oreille,* ou absolument *oreille.* Partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille. Petite oreille. Grande oreille. Oreilles plates, rebordées, ourlées. Oreilles rouges. Le lobe des oreilles. Tirer les oreilles à quelqu'un. Se faire percer les oreilles. Un cheval qui dresse, qui baisse les oreilles. Un chien qui secoue les oreilles. Prendre un lapin par les oreilles. Déchirer, arracher l'oreille à quelqu'un. Manger des oreilles de veau, des oreilles de cochon. L'*oreille* de la femme a une forme plus élégante que celle de l'homme. (Monfalc.) Les contours, les saillies de l'*oreille* de l'homme sont plus rudes, plus prononcées que ceux de la femme. (Id.)

— *Boucles d'oreilles.* Anneaux que les femmes portent à leurs oreilles comme ornement.

— *Pendants d'oreilles.* Pierreries, perles, etc., attachées aux boucles d'oreilles des femmes. || S'est dit tig. et fam. de gens obséquieux qu'on voit toujours pendus aux oreilles des grands.

— *Pendre aux oreilles.* Être imminent. Cela lui pend à l'oreille.

— Fig. et fam. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un.* Le suivre partout, lui parler sans cesse. Je ne puis m'en débarrasser, il est toujours pendu à mes oreilles. On ne peut l'approcher, il a toujours quelqu'un pendu à ses oreilles.

— *Porter le chapeau, le bonnet sur l'oreille.* Le porter légèrement incliné sur le côté pour se donner un air fanfaron.

— Fig. et fam. *Avoir l'oreille basse.* Être humilié, mortifié par quelque perte, quelque insuccès. On dit dans le même sens : *Baisser l'oreille, porter bas l'oreille.*

Il lui fallut à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris
Serrant la queue et portant bas l'*oreille.*
(LA FONTAINE.)

— *Avoir l'oreille basse.* Être fatigué, abattu par le travail, par quelque excès, par quelque maladie.

— On dit dans un sens analogue : *En avoir sur l'oreille.* Sa dernière maladie l'a bien vieilli : il en a sur l'oreille.

— Par extens. *En avoir sur l'oreille.* Se dit des arbres fruitiers, des blés, des fleurs, etc., endommagés par le mauvais temps. Ces blés en ont eu sur l'oreille.

— Fig. et fam. *Avoir la puce à l'oreille.* Être inquiet, agité; être en peine. Cette lettre lui a mis la puce à l'oreille.

> Fille qui pense à son amant a bien
> Toute la nuit, dit-on, à la puce à l'oreille.
> (LA FONTAINE.)

— *Mettre la puce à l'oreille.* Éveiller l'inquiétude, le soupçon.

— Fig. et fam. *Donner sur les oreilles à quelqu'un.* Le frapper, le maltraiter. On lui a donné sur les oreilles. On dit dans le même sens : *Il a eu sur les oreilles.*

— Fig. et fam. *Frotter les oreilles à quelqu'un.* Le battre. Il se fera frotter les oreilles. On dit aussi, par exagération, dans le même sens : *Couper les oreilles à quelqu'un.*

— *Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille.* Être parfaitement tranquille sur l'issue d'une affaire. C'est une affaire certaine, vous pouvez dormir sur les deux oreilles. || Se dit aussi d'une personne qui subit un affront, un accident, et ne semble pas s'en préoccuper autrement.

— *Tirer les oreilles.* Châtier quelqu'un en lui tirant fortement l'oreille.

— Fig. *Tirer l'oreille.* Exciter, exciter.

> Déjà me tirant par l'*oreille*,
> L'ambition hâte mes pas. (BÉRANGER.)

— *Se faire tirer l'oreille.* Avoir de la peine à consentir à quelque chose. Vous vous faites bien tirer l'oreille.

— *Se prendre par les oreilles.* Se disputer, se battre.

— *Se gratter l'oreille.* Avoir quelque souci; avoir de la peine à se souvenir de quelque chose. || Hésiter avant de prendre une détermination.

— Fam. *Gager ses oreilles.*

> Je gage mes *oreilles*,
> Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles.
> (PIRON.)

— *Laisser ses oreilles quelque part.* Être maltraité, ne pas revenir sain et sauf de quelque occasion périlleuse. Il y laissera ses oreilles. || Dans le sens contraire, on dit : *Il sera bien heureux s'il en rapporte ses oreilles.*

— Par extens. Sens de l'ouïe, de la perception des sons. Avoir l'oreille bonne, l'oreille fine, exercée. Avoir l'oreille dure. Être dur d'oreille. Cet instrument flatte agréablement l'oreille, blesse l'oreille, écorche, déchire les oreilles. Mon oreille n'est pas faite à un si grand bruit. Quel bruit vient frapper mon oreille? Personne n'a l'*oreille* assez fine pour les entendre marcher. (La Bruyère.) Un oiseau dont l'*oreille* est assez délicate, assez précise, pour saisir et retenir une série de sons et même de paroles. (Buff.) On ne saurait trop respecter l'*oreille* dans les vers faits pour être chantés. (La Harpe.)

— Fig. *Avoir les oreilles délicates.* Se fâcher aisément, s'offenser de la moindre chose. || *Avoir les oreilles chastes.* Craindre les propos qui blessent la pudeur.

— Aptitude à percevoir exactement les sons ou leur harmonie. Avoir l'oreille fausse, l'oreille juste, délicate. Ayez pour la cadence une *oreille* exercée. (Boil.) Une *oreille* exercée et sensible entend un accord où les autres n'entendent qu'un son. (Sicard.)

— *Avoir de l'oreille.* Avoir l'ouïe sensible, fine et juste. Il suffit d'avoir un peu d'*oreille* pour éviter les dissonances. (Buffon.) || On dit par opposition : *N'avoir pas d'oreille.*

— *Cela écorche l'oreille.* C'est une chose rude, désagréable à entendre.

— *A l'oreille.* A l'audition.

> Tel écrit récité se soutient à l'*oreille*,
> Qui, dans l'impression, au grand jour se montrant,
> Ne soutient pas des yeux le regard pénétrant
> (BOILEAU.)

— *Chanter des oreilles* S'est dit pour Ne rendre aucun son, ne pas chanter du tout. Je n'entendoys leur patelin, et attentivement escoutant apperceus qu'ils ne chantoyent que des *aureilles*. (Rab.) || S'est dit aussi pour Chanter très mal. Je les entendais tous qui chantaient des *oreilles*, car je n'ai jamais entendu des tons comme ceux-là. (Mme de Sévigné.)

— Se dit quelquefois pour La personne même qui écoute, qui entend. Si vous prenez facilement des ombrages et des défiances, prenez garde pour le moins de ne le porter pas aux *oreilles* importantes. (Bossuet.)

— Fig. Nom donné à plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la forme de l'oreille ou qui sont doubles comme les oreilles. Les oreilles d'un soulier. Les oreilles d'une écuelle.

— Autrefois, quand quelqu'un menaçait de donner sur les oreilles, on répondait : *Ce sera donc sur les oreilles de mes souliers.*

— Particulièrement, Pli qu'on fait à un feuillet de livre, pour marquer l'endroit où l'on interrompt sa lecture, ou quelque passage qu'on veut retrouver plus tard. Marquez ce passage, faites y une oreille. On dit plutôt aujourd'hui *corne.*

— *Oreilles d'âne.* Carton roulé en forme d'oreilles d'âne que l'on met aux oreilles des enfants ignorants.

— Fig. *Oreilles d'âne* ou *grandes oreilles.* Se dit, depuis la légende du roi Midas, des ignorants, des sots.

> La cour a sifflé tes talents,
> Paris applaudit tes merveilles;
> Gretry, les oreilles des grands
> Sont souvent de grandes *oreilles.* (VOLT.)

— Chacune des deux cimes d'une montagne bifurquée. Son sommet est l'*oreille* orientale d'un énorme cratère. (Ramond.)

— *Vin d'une oreille, à une oreille.* Se disait d'un bon vin, d'un vin généreux. Il est à une *oreille* bien drapée. (Rabelais.) || *Vin de deux oreilles.* Mauvais vin.

— S'est dit pour Orée, bord, lisière.

— *Jusqu'aux oreilles.* loc. adv. Des pieds à la tête. Crotté jusqu'aux oreilles. Se mettre dans la boue jusqu'aux oreilles. || Se dit fig. dans le sens de Bien avant. Être dans la misère jusqu'aux oreilles. S'il était dans la peine, je m'y mettrais moi-même jusqu'aux oreilles pour l'en tirer.

— *Par-dessus les oreilles.* loc. adverb. Plus qu'on ne peut endurer, supporter. J'ai de ce genre de vie par-dessus les oreilles. Il est endetté par-dessus les *oreilles.* (Acad.) Ces locutions sont familières.

— Loc. prov. *Porter, avoir le bouquet sur l'oreille.* Être à vendre, en parlant des cheveux. Se dit, par plaisanterie, des filles à marier. || *Tenir le loup par les oreilles.* Être dans une position difficile et périlleuse, ne savoir comment en sortir. || *Ventre affamé n'a point d'oreilles.* Un homme pressé par la faim est sourd à tout ce qu'on peut lui dire. || *Il vaut mieux se fier à ses yeux qu'à ses oreilles.* On est plus sûr de ce qu'on voit que de ce qu'on entend. || *L'oreille est le chemin du cœur.* Le moyen de convaincre est de se faire écouter || *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.* Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs. || *Petit chaudron, grandes oreilles.* Les enfants écoutent avidement tout ce qui se dit devant eux. || *Il a mangé de la vache, les oreilles lui cornent.* Il n'entend pas bien ce qu'on lui dit. || *Les murailles, les murs ont des oreilles.* Se dit d'un lieu où l'on peut craindre d'être entendu. Les murs ont là-bas tant d'*oreilles* ouvertes autour de ma bouche, que j'ai préféré venir te les dire ici. (Alex. Dumas.)

— Agric. Partie de la charrue qui est destinée à renverser hors du sillon la terre que le soc en a détachée.

— Anat. Nom donné autrefois aux oreillettes du cœur.

— Blas. Nom donné à la petite pointe qui se trouve de chaque côté de certaines coquilles.

— Bot. Nom donné aux appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles ou de quelques pétales. On leur donne aussi les noms d'*oreillons* ou d'*oreillettes.* || *Oreille d'abbé* ou *de Diane.* Le spathe des gouets. || *Oreille d'âne.* Le nostoc et la grande consoude. || *Oreille de capucin.* Nom vulgaire de quelques espèces de tremelles. || *Oreille de chardon.* Agaric du paniçaut. || *Oreille de charme.* Champignon qui croît sur le tronc des charmes. || *Oreille de chat.* Espèce de tremelle blanche commune aux environs de Paris. || *Oreille de cochon.* Nom donné à deux champignons du genre conque oreille, qui sont deux espèces de tremelles. Ils croissent dans les bois en automne et ne sont pas malfaisants. || *Oreille d'homme.* Nom vulgaire de quelques champignons du genre asaret. || *Oreille de houx.* Nom vulgaire de la girole. || *Oreilles de Judas.* L'oreille d'âne et quelques espèces de champignons des genres pezize et tremelle. || *Oreille de lièvre.* La chanterelle, champignon du genre merule qui croît aux environs de Paris et dans diverses parties de la France. || *Oreille de Malchus.* Nom vulgaire de quelques champignons parasites. || *Oreille de murraille.* Espèce de myosotis. || *Oreille du noyer.* Espèce d'agaric sessile qui croît sur le noyer. Sa chair est délicate. || *Oreille de l'olivier* et *oreille jaune de l'olivier.* L'agaric de l'olivier. || *Oreille d'orme.* Agaric qui croît en automne sur les troncs d'arbres et spécialement sur l'orme. || *Oreille d'ours.* Espèce de primevère. || *Oreille de souris* ou *de rat* Nom vulgaire d'une espèce de myosotis, de céreste et d'épervière.

— Comm. Partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot pour pouvoir le saisir, le remuer, le transporter d'un lieu à un autre.

— Constr. Entaille que font les maçons au bout d'un appui de croisée ou d'un seuil pour qu'il entre dans le tableau de la baie et conserve une saillie sur le nu du mur.

— Écon. dom. *Oreilles d'abricots.* Abricots confits dont les deux moitiés ont été rejointes après l'enlèvement du noyau.

— Hortic. Nom donné aux premières feuilles que poussent les graines qui lèvent.

— Ichtyol. *Oreille grande.* Nom donné par les marins au scombre thon.

— Imprim. Languette de frisquette.

— Manèg. *Oreilles hardies.* Oreilles de cheval dont les pointes se présentent en avant et semblent s'unir l'une à l'autre. || *Boiter, aller de l'oreille.* Se dit du cheval qui accompagne chaque pas d'un mouvement de tête.

— Mar. *Oreille d'une ancre.* Partie saillante et large de chaque patte. || *Donner de l'oreille à une pièce de bois, à un bordage.* Les conformer de manière que, sur leur longueur, plusieurs parties se trouvent dans des plans différents et différemment inclinés. || *Taquets à oreilles.* Taquets à double tête qui sont fixés dans la muraille d'un bâtiment pour y tourner les écoutes des basses voiles. || *Oreilles d'âne.* Forts taquets à deux têtes qui servent à tourner, à amarrer. || *Oreille de lièvre.* Disposition des voiles de certains petits canots dans l'allure du vent arrière. Ces voiles représentent de loin la grossière image d'une paire d'oreilles de lièvre.

— Mécan. Saillie ajoutée à un objet pour lui donner plus d'empattement ou pour lui permettre de s'appuyer sur un autre. Les empattements des coussinets sur lesquels portent les rails des chemins de fer sont des oreilles. || Petit appendice qui porte les galets du glissoir de la tige d'un piston.

— Menuis. *Oreille d'âne.* Voussure dont la partie supérieure est droite en devant, et dont le fond est bombé en arc.

— Mod. *Oreilles de chien.* Nom donné à deux grosses touffes de cheveux ramenées en avant des oreilles, dans la coiffure adoptée par les élégants du Directoire.

— Moll. Petite saillie sur les côtés de la charnière de certaines coquilles bivalves. || *Oreille d'âne.* Nom marchand d'une espèce du genre strombe et d'un haliotide. || *Oreille de bœuf.* Espèce de bulime ou d'auricule. || *Oreille de capucin* ou *de cochon.* Nom marchand d'une espèce de strombe et d'une moule. || *Oreille de géant.* Nom marchand du grand haliotide. || *Oreille de mer.* Haliotide. || *Oreille de Midas.* Nom marchand des auricules. || *Oreille de Saint-Pierre.* La fissurelle réticulée. || *Oreille de Silène.* Nom marchand d'une espèce de bulime. || *Oreille sans trous.* Espèce de sigaret et de stomatelle. || *Oreille de Vénus.* L'hélice haliotide.

— Organ. Dans les jeux d'orgues, Nom de petites lames de plomb minces et flexibles que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui servent à les accorder.

— Ornith. *Oreille blanche.* Oiseau des plaines du Paraguay; il se tient caché dans les herbes épaisses et se perche sur les plus hautes.

— Serr. Partie saillante qui excède une pièce de serrurerie et sert de repère pour une autre pièce. || *Oreille d'âne.* Outil méplat qui se passe dans l'anneau d'une clef pour la maintenir sur l'étau pendant qu'on lime le panneton.

— Techn. Nom donné aux partie saillantes de certaines pièces employées dans les constructions, et qui servent à les assembler à l'aide de boulons ou d'autres pièces fixes. || Chacune des deux dents d'un peigne qui sont placées aux extrémités, et qui, plus fortes que les autres, servent à les maintenir.

OREILLÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a des oreilles ou des auricules.

— Blas. Dont les oreilles sont d'un émail autre que celui du corps. Se dit particulièrement des dauphins.

— Bot. Qui porte des appendices en forme d'oreilles. Certaines feuilles sont dans ce cas.

* **OREILLER.** s.m. (pr. *o-rè-llé, ll* mouill.; rad. *oreille*). Coussin qui sert à soutenir la tête quand on est couché. Petit oreiller. Gros oreiller. Oreiller de crin, de duvet, de plume. Taie d'oreiller. Nos selles nous servaient d'*oreiller* sous l'ajoupa, et nos manteaux de couverture. (Chateaubriand.)

> Cher petit *oreiller*, doux et chaud sous ma tête,
> Plein de plume choisie, et blanc! et fait pour moi!
> Quand on a peur du vent, des loups, de la tempête,
> Cher petit *oreiller*, que je dors bien sur toi!
> (Mme DESBORDES-VALMORE.)
>
> Mets, sous l'enfant perdu que la mère abandonne,
> Un petit *oreiller* qui le fasse dormir. (Id.)

— Par extens. Ophélia s'abandonne à l'eau perfide; sa tête repose sur l'*oreiller* du flot. (Th. Gautier.)

— Fig. Cette vérité est un *oreiller* sur lequel on peut dormir en repos. (Voltaire.) Je ne suis point surpris que les Romains demandassent le soir, après leurs grands spectacles tragiques, la lecture d'une églogue de Virgile : c'était un *oreiller* d'édredon sur lequel ils voulaient reposer leur tête avant de s'endormir. (B. de St-P.) Il faut encore un *oreiller* ou l'on puisse se reposer de leur poids (d'une couronne et d'un sceptre). (A. Dum.) S'il a plu au Christ de te donner la foi, que t'importe le reste? Tu peux t'endormir sur ce doux *oreiller*. (L. Blanc.)

— *Une conscience pure est un bon oreiller.* Quand on n'a rien à se reprocher, le sommeil est tranquille.

— *Prendre conseil de son oreiller.* Prendre une nuit pour réfléchir.

— *Se battre avec son oreiller.* Avoir de la peine à se lever le matin.

— Coutell. Coussin de toile rembourrée que les couteliers mettent au-dessus de la roue à repasser, afin de pouvoir s'y appuyer.

— Mar. Pièce de bois qui croise les deux varangues opposées de la membrure d'un bâtiment, afin de les fortifier.

— Métall. *Oreiller d'un soufflet.* Partie du soufflet placée dans le cuiteton pour maintenir les bords.

— Techn. Nom donné au métier sur lequel les dentelières travaillent.

OREILLÈRE. s. f. (pr. *o-rè-llère, ll* mouill.). Anc. art milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille.

— Entom. Un des noms vulgaires du forficule.

* **OREILLETTE.** s. f. (pr *o-rè-llette, ll* mouill.; dimin. d'*oreille*). Petit linge qu'on met derrière l'oreille lorsqu'il s'y trouve quelque écorchure.

— Fig. *Prendre des oreillettes.* S'est dit pour Se boucher les oreilles.

— Anat. Cavité située à la partie supérieure du cœur. Oreillette droite. Oreillette gauche.

— Anc. cost. Nom de cercles minces d'or ou d'argent avec lesquels on suspendait les pendants d'oreilles, lorsqu'on n'avait pas les oreilles percées.

— Bot. Nom vulgaire de l'asaret et de quelques espèces de champignons. L'agaric *oreillette* a un bon goût, se dessèche aisément et ne se mêle pas; il est commun en automne sur les pelouses aux environs d'Orléans, où on le mange avec confiance. (De Candolle.) || *Oreillette des arbres.* L'helvelle pomprée, petit champignon blanc qui croît sur les feuilles du chêne.

— Écon. domest. Nom d'une sorte de gâteau de pâte sucrée.

— Mod. Partie pendante des bonnets destinée à couvrir les oreilles. Calotte à oreillettes.

* **OREILLON.** s.m. (pr. *o-rè-llon, ll* mouill.; rad. *oreille*). Pathol. Nom vulgaire de l'inflammation idiopathique de la glande parotide ou du tissu cellulaire et des glandes lymphatiques qui l'environnent. Causes des oreillons. Symptômes des oreillons. Pronostic et terminaison des oreillons. Les *oreillons* se manifestent spécialement chez les personnes qui s'exposent au froid et à l'humidité. (Mérat.) On dit aussi *orillon.*

— Anc. art milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille, ou qui se prolongeait en mentonnière. || *Oreillon de cubitière.* Rosette de métal qui garnissait extérieurement le coude d'un brassard.

— Archit. Retour aux coins des chambranles de portes ou de croisées.

— Fortif. Syn. d'ORILLON.

— Mamm. Une des éminences de l'oreille des chauves-souris. Cette partie offre des différences très marquées selon les genres : tantôt l'oreillon n'est que rudimentaire, tantôt il est médiocrement développé, ou bien d'une ampleur extraordinaire, tantôt il est intérieur ou extérieur à la conque de l'oreille. Sa forme est aussi très variée.

— Techn. Rognure de peau qui sert à faire de la colle forte.

— Tiss. Support des ensouples.

ORÉINE. s. f. (radic. *or*). Entom. Synon. de CURYSOCHLOA.

OREJONE. s. m. Relat. Nom donné, dans la République Argentine, à une sorte de pain fait de figues sèches réduites en farine.

OREL ou **ORLOW.** Géogr. Ville de Russie, sur l'Orlik et l'Oka, ch.-l. d'un gouvernement, à 1,100 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg. Commerce de grains; 77,000 hab. — Le gouvernement d'*Orel* a 46,725 kil. carrés, et 1,877,000 hab. Il est fertile, produit des bois, des céréales, du lin, etc. Fabriques de toiles, cordages, etc. Fer, salpêtre.

ORÉLIE. s. f. Bot. Syn. d'ALLAMANDE.

ORELLANA. s. f. Relat. Teinture que les Brestliens font avec le rocou.

ORELLANA (François). Aventurier espagnol du XVIe siècle, né à Truxillo, compagnon de Pizarre, explora le premier le fleuve des Amazones et fonda quelques établissements sur les rives nouvellement découvertes; il mourut près de Montalègre (Brésil), 1550.

ORELLI (Jean-Gaspard d'). Né à Zurich, 1787-1849, est le plus célèbre des trois Orelli, tous savants philologues. Il fut pasteur de l'Église réformée et professeur de littérature ancienne à Zurich. On doit à Gaspard nombre d'éditions critiques des auteurs grecs, latins et italiens, toutes remarquables et par la pureté du texte et par les annotations dont il les a accompagnées. On lui doit : *Inscriptionum latinarum amplissima Collectio.*

ORELLINE. s. f. Chim. Un des principes colorants de l'orellana ou rocou.

* **ORÉMUS.** s. m. (pr. *o-ré-muss;* mot emprunté du latin et qui signifie *prions*). Fam. Prière, oraison. Dire des oremus.

> Après tant d'*oremus*, chantés si plaisamment,
> Après cent requiem entonnés si gaiment,
> Pour nous, je l'avouai, c'est une peine extrême
> Qu'il nous faille aujourd'hui prier Dieu pour vous-même.
> (VOLTAIRE.)

ORENBOURG. Géogr. Ville forte de Russie, sur l'Oural, à 1,950 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg, ch.-l. du gouvernement du même nom; 35,000 hab. Entrepôt et marché pour les produits de l'Asie et de l'Europe du Nord. — Le gouvernement d'*Orenbourg*, le plus oriental de la Russie d'Europe, a 191,175 kil. carrés, dont partie en Asie, compte 1,120,000 hab., et a pour ch.-l. *Orenbourg.* Sol montueux, fertile, riche en mines; bestiaux, poissons, abeilles. Population de mœurs nomades.

— *Gomme d'Orcabourg.* Espèce de gomme qui découle du meleze.

ORÉNOQUE. Géogr. Fleuve de l'Amérique méridionale, descend des monts Névada dans la Parime, se fractionne en deux branches, coule à l'E. et au N., communique avec le fleuve des Amazones par le Cassiquiare et le Rio Negro, se grossit du Marquiritari, de la Padamo, de la Ventuari, du Caroni, à droite; du Guaviare, de la Nieta et de l'Apure à gauche; traverse Esmeralda, Atures, Urbana, Cayeara, Angostura, et, après un parcours de 2,000 kil., marqué par des cataractes, dont les principales sont à Maypures et à Atures, débouche dans l'Atlantique. Sept bouches, dont la principale est la *Boca de Navios*, sont navigables.

ORENSE. Géogr. Ville d'Espagne (Galice), à 320 kil. N.-O de Madrid, sur le Minho. Eaux thermales; commerce de vins, de chocolats et de jambons; 6,000 hab —La province *d'Orense*, dans la Galice, a 7,093 kil. carres, et 389,000 h.; elle est arrosée par le Minho et le Sil.

ORÉOBOLE. s. m. Bot. Genre de cypéracées rynchosporées, établi pour des herbes originaires de la Tasmanie.

ORÉOCALLE s. m. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; κάλλος, beauté). Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des protéacées grévilleées et croissant dans les montagnes du Perou.

ORÉOCHLOÉ. s. f. pr. *o-ré-o-klo-é*; ét. gr., ὄρος, εος, montagne; χλοη, herbe). Bot. Syn. de SESLÉRIE.

ORÉOCINCLE. s. m. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; fr. *cincle*). Ornith. Genre de passereaux, établi pour quelques espèces de merles.

ORÉODAPHNÉ. s. m. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; δαφνη, laurier). Bot. Genre d'arbres appartenant à la famille des laurinées, établi pour un grand nombre d'espèces qui croissent sous le tropique americain.

ORÉODAPHNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre oréodaphne. || OREODAPHNEES. s. f. pl. Tribu de plantes ayant pour type le genre oreodaphné.

ORÉODÈRE. s. f. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; δέρη, cou). Entom. Genre de coleopteres tetrameres, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Amerique equinoxiale.

ORÉODOXE. s. m. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; δόξα, ornement). Bot. Genre de palmiers, tribu des arécinées, croissant dans l'Amérique tropicale.

ORÉOGÉE. s. f. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; γαια, terre). Bot. Syn. de SIEVERSIE.

ORÉOGNOSIE. s. f. (pr. *o ré-o-gnho zi*; ét. gr., ὄρος, εος, montagne; γνῶσις, connaissance). Geol. Partie de la geologie qui s'occupe de la formation et de la structure des montagnes.

ORÉOGNOSTIQUE. adj. 2 g. (pr. *o ré-o-gnho stike*). Géol. Qui a rapport à l'oréognosie.

ORÉOGRAPHE. s. m. Syn. d'OROGRAPHE.

ORÉOGRAPHIE. s. f. (etym. gr., ὄρος, εος, montagne; γράφω, j'ecris). V. OROGRAPHIE.

ORÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Syn. d'OROGRAPHIQUE.

ORÉOÏQUE. s. f. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; οἰκέω, j'habite). Ornith. Sous-famille des piesgrieches.

ORÉOMYRRHIS. s. m. (pr. *o-ré-o-mi riss*; ét. gr., ὄρος, εος, montagne; μυρρις, myrrhe). Bot. Genre d'ombellifères scandicinées, établi pour des herbes des régions montagneuses du Perou.

ORÉOPHILE. s. m. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; φίλος, ami). Entom. Genre de coleopteres pentameres, famille des carabiques, tribu des feroniens, établi pour quatre espèces.

— OREOPHILE. s. f. Bot. Genre de composées chicoracées, croissant sur les montagnes du Perou.

ORÉOPHORE. s. m. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; φορος, qui porte). Crust. Genre de decapodes brachyures, famille des oxystomes, établi pour une espece qui a la carapace tres elargie à la partie posterieure et qui habite dans la mer Rouge.

ORÉOSCIADIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; σκιάδιον, ombrelle). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des ombelliferes et tres voisines du genre ache.

ORÉOSÉLIN. s. m. (pron. *o re o-cé-lein*; ét. gr., ὄρος, εος, montagne; σέλινον, ache). Bot. Syn. de PEUCÉDAN.

ORÉOSÉLINE. s. f. (pron. *o-ré-o-cé-line*). Chim. Substance extraite de l'oréoselin et qui est analogue a l'acide benzoique.

ORÉOSELONE. s. f. (pron. *o-ré-o-cé-lone*). Chim. Anhydride de l'oréoséline.

ORÉOSÉRIDE. s. f. (pr. *o ré o cé-ride*; ét. gr., ὄρος, εος, montagne; σέρις, chicoree). Bot. Genre d'herbes vivaces appartenant à la famille des composées et croissant dans les régions montagneuses des Indes orientales.

ORÉOSPLÉNIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; σπλήνιον, espèce de fougère). Bot. Syn. de ZAHLBRUCKNERE.

ORÉOTRAGUE. s. m. (ét. gr., ὄρος, εος, montagne; τράγος, bouc). Mamm. Nom donné à l'antilope du Cap.

ORER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Adorer, prier.

— Anc. liturg. *Orer la paleue.* La baiser.

— ORER. v. n. Discourir, parler.

*** ORES, ORS** ou **ORÉ.** adv. Vieux mot qui signifiait Alors, maintenant. *Ores* que je n'y sois plus, j'en juge comme si j'y etais. (Montaigne.)

— Tantôt.

Combien de fois, doucement irrité,
Sans-je *ore* mort, ore ressuscité! (ROSSARD.)

— *Ores que.* Quoique. Et *ores* que le sage ne doive donner aux passions humaines de se fourvoyer de la droite carrière, il peut bien... (Montaigne.)

— *D'ores en avant.* loc. adv. Ancienne forme de l'adv. DORENAVANT.

ORESBIOS. adj. (pr. *o-ress-bioss*; ét. gr., ὄρος, montagne; βιος, vie). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

ORÉSIGONIE s. f. (ét. gr., ὀρεσιγονος, qui n ait sur les montagnes). Bot. Syn. de CELICIION et de WERNERIE.

ORÉSITROPHE. s. f. ét. gr., ὀρεσιτροφος, qui frequente les montagnes). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des saxifragacees et croissant dans l'extrême nord de la Chine.

ORESME (Nicolas). Docteur en théologie, né a Caen, 1320-1382, precepteur des enfants du roi Jean, fut nomme évêque de Lisieux par Charles V. Il a laisse 115 sermons et une traduction de la *Morale* et de la *Politique* d'Aristote.

ORESTE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Orestide, en Macédoine.

— adj. Qui appartient a l'Orestide ou à ses habitants.

ORESTE. Temps hér. Fils d'Agamemnon et de Clytemnestre, vengea la mort de son pere par le meurtre de sa mère Il est resté celèbre par son amitié avec Pylade et par les tourments que lui firent éprouver les Euménides, dechaînées contre lui. En Tauride, il délivra sa sœur Iphigénie; mais il se souilla de nouveau par le meurtre de Pyrrhus, fils d'Achille, son rival auprès d'Hermione, qu'il epousa.

— ORESTE. Père de Romulus Augustule, ancien officier d'Attila, detrôna Julius Nepos pour donner la pourpre à son propre fils, 475. Il fut tué par Odoacre.

ORESTIDE. Géogr. anc. Petite contrée de la Macédoine, a l'ouest.

ORESTIE. s. f. (d'*Oreste*, n. myth.). Entom. Genre de coleopteres tetrameres, famille des clavipalpes, tribu des erotyliens, établi pour une espèce trouvee dans l'Europe orientale.

ORESTIE. s. f. Philol. Titre d'une trilogie grecque d'Eschyle, qui se compose de trois tragedies : *Agamemnon*, *les Choephores* et *les Eumenides*.

OREXIE. s. f. (du gr. ὀρεξις, appétit). Medec. Besoin incessant de prendre de la nourriture.

ORFA (anc. *Callirhoë*, *Édesse*, *Justinopolis*). Geogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Al-Djezyreh, a 250 kil. N.-E. d'Alep; 30,000 hab. Commerce de bijouterie, orfevrerie; cotonnades, maroquinerie.

ORFANO ou **CONTESSA.** (*Strymonius sinus*). Geogr. Golfe de l'Archipel Turque d'Europe) Il tire son nom du bourg d'*Orfano*.

ORFE. s. m. Ichtyol. V. ORPHE.

*** ORFÈVRE** s. m. (du lat. *auri faber*, travailleur d'or). Celui qui se livre à la fabrication ou à la vente de la vaisselle, des vases, couverts, coupes, plateaux, gobelets, flambeaux et autres objets en or, en argent ou en platine. Hôtel orfevre. Avant la Revolution, on comptait trois cents orfevres à Paris.

— *Orfevre-bijoutier.* Celui qui vend et fabrique des bijoux d'or. || *Orfevre-boutonnier.* Orfevre qui fabriquait specialement les boutons. || *Orfevre grossier.* Celui qui s'occupe specialement des gros ouvrages employes au service de la table. || *Orfevre-joaillier.* Celui qui vend les diamants, les autres pierres precieuses et les perles mis en œuvre.

— Loc. prov. *Vous êtes orfevre, monsieur Josse.* Se dit a quelqu'un qui donne un conseil interessé. Cette locution est tiree de l'*Amour médecin*, de Moliere.

— Anc. cout. Les orfèvres, joailliers, bijoutiers, metteurs en œuvre, et marchands d'or et d'argent, formaient le sixieme corps des marchands de Paris.

*** ORFÈVRERIE.** s. f. Art de l'orfevre. Ouvrage, chef-d'œuvre d'orfevrerie. La petite orfevrerie. La grosse orfevrerie. La France s'est placee au premier rang parmi les nations de l'Europe, pour la fabrication de l'orfevrerie. A Rome, l'orfevrerie fut portee à une grande perfection. C'est a Paris que se font aujourd'hui les plus belles pieces d'orfevrerie.

— Ouvrage confectionné par l'orfèvre. Il y a pour vingt mille francs d'orfevrerie dans cette boutique. De gigantesques *orfevreries* chargeaient trois longues tables. (G. Flaubert.)

*** ORFEVRI, IE.** adj. Se dit de l'or et de l'argent travailles par l'orfevre. L'argent monnaye et l'argent orfevri. Les meubles d'argent *orfevri* des particuliers produisirent trois autres millions. (Volt.)

ORFIDIGH. s. m. pl. Joueurs de harpes qui accompagnaient les bardes dans les combats.

ORFILA (Matéo-José-Bonaventura). Célèbre medecin, ne a Mahon, dans l'île Minorque, 1787-1853, docteur en medecine, 1811, verse dans la chimie et l'anatomie, publia un *Traité de toxicologie* très remarquable. Professeur a la faculte de médecine en 1819, il devint doyen en 1830. Il crea alors le musee d'anatomie pathologique, appele musée Dupuytren, la galerie d'anatomie comparée, appelee *musee Orfila*, un nouveau jardin botanique, etc. Destitue en 1848, il fut nomme president de l'Academie de medecine en 1851. On a de lui : *Elements de chimie*; *Traite des exhumations juridiques*; *Traité de médecine legale*; *Traité de toxicologie*.

*** ORFRAIE.** s. f. (pr. *or-fre*; et. lat., *ossifraga*; formé de *os*, *ossis*; *fragare*, briser). Ornith. Espèce d'aigle auquel les Latins donnerent le nom d'*ossifraga*, parce qu'ils avaient remarque qu'il casse avec son bec les os des animaux dont il fait sa proie. On l'appelle aussi *grand aigle de mer*, quoiqu'on le trouve aussi souvent dans l'interieur des terres que sur les bords de la mer. La barbe de plumes qui pend sous son menton l'a fait encore nommer *aigle barbu*. L'orfraie habite les forêts des hautes montagnes, sous les rochers situes pres de la mer aux embouchures des fleuves et pres des eaux ou il y a des poissons. Sa voracite est telle qu'on a des exemples qu'elle a enleve et lacère de jeunes enfants. Pendant longtemps on a distingué l'orfraie du *pygargue*; mais il est aujourd'hui reconnu que c'est le même oiseau, et que l'oiseau désigne sous le nom de *pygargue* n'est que l'orfraie pendant ses deux premieres annees. *L'orfraie* marine s'eleve au haut des airs, et, n'osant s'abandonner à l'impetuosite des vents, elle lutte, en jetant des voix plaintives, contre la tempête qui fait ployer ses ailes. (B. de St-Pierre.)

— Selon quelques ornithologistes, Ancien nom de l'effraie.

*** ORFROI.** s. m. (du bas-lat. *aurifrigia*, ornement d'or et d'argent). Nom donne autrefois aux étoffes tissues d'or. || Galon d'or ou d'argent employe en bordure. On donne encore aujourd'hui ce nom aux parements d'une chape, d'une chasuble.

ORFRONE. s. m. Nom donné autrefois à la jeune orfraie, consideree a tort comme etant une espèce particulière.

ORGAGE. s. m. Pêch. Nom donné aux montants en bois qui supportent un toit établi sur le bord de la mer pour une station de pêche.

ORGAGIS. s. m. (pr. *or-ga-ji*). Comm. Toile de coton blanche qui vient des Indes orientales.

*** ORGANDI.** s. m. (etym. douteuse; *Organdin*, n. geogr.). Comm. Sorte de mousseline ou toile de coton fort claire. Une robe d'organdi. Les organdis et tous les tissus légers se fabriquent principalement a Saint-Quentin.

*** ORGANE.** s. m. (du gr. ὀργανον, instrument). Anat. Partie d'un être organise destinée a exercer une fonction quelconque. On appelle *organes premiers* ceux qui sont composés de parties similaires et destines pour une seule et même fonction, et *organes secondaires*, ceux qui sont composes de plusieurs organes premiers. C'est ainsi que les veines, les arteres, les nerfs, etc., sont des organes premiers; les mains, les bras, les jambes, etc., des organes secondaires. Les organes des sens sont les parties du corps de l'animal au moyen desquelles il est affecte par les objets exterieurs, comme l'œil, l'oreille, le nez, etc. L'organe de la vue, de l'ouie, de l'odorat, du goût, de la voix. La conformation, le jeu des organes. Les muscles sont les organes du mouvement Les feuilles et les fleurs sont les organes essentiels des vegetaux. Les organes de la nutrition. Les organes de la locomotion. Les organes de l'absorption. Lorsque les hommes s'etudiaient a observer leurs sensations, ils ne pouvaient pas ne pas remarquer qu'elles leur arrivaient par des *organes* qui ne se ressemblent pas. (Condill.) Vivre, ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos *organes*, de nos sens, de nos facultes. (J. Rouss. On cherche a reveiller les *organes* du tact par des piqûres, par des brûlures. (Buff.) Le diaphragme est le principal *organe* du sentiment intérieur (Id.) Ma main me parut être le principal *organe* de mon existence. Id.) Les armes des animaux atteignent leur perfection en même temps que les *organes* de la generation. (B. de St-P.) Il n'est pas facile de determiner précisement en quoi consiste *l'organe* du goût. (Brill.-Sav.) L'an domie nous instruit de la structure du corps humain et la physiologie, de l'action des *organes* dans l'état sain. Rostan.)

— Particulièrement, La voix. Avoir un bel organe, un mauvais organe. Ce chanteur n'a pas d'organe. Tout annonce dans ce pays la durete de l'*organe* musical; les voix y sont rudes et sans douceur, les inflexions âpres et fortes, les sons forcés et trainants. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ce qui sert a exprimer, à reproduire, a representer une chose. Un cœur droit est le premier *organe* de la verite. J.-J. Rouss.) Sa bouche est l'*organe* de la sagesse. Barth.) Si vous n'avez pas vu régner les lois, vous les avez vues du moins exister encore, vous avez appris a quels signes on reconnait cet *organe* sacre de la volonte d'un peuple. Id.)

— Fig. Personne par l'entremise de laquelle on exprime sa volonté, ou l'on fait quelque action. Les magistrats sont les organes des lois, de la justice. Vous lui servirez d'organe auprès du prince. Il ne fait rien que par l'organe de cet homme. Je lui ai fait connaître ma réponse par l'organe d'un tel. Souvent les opprimes ne le sont que parce qu'ils manquent d'*organe* pour faire entendre leurs plaintes. (J.-J. Rouss.)

— Journal. C'est le principal organe du parti liberal.

— Bot. On divise les organes des végétaux en deux classes : 1° ceux de la vegetation, destinés a la vie de l'individu la racine, la tige et les feuilles; 2° ceux de la reproduction, destines a la vie de l'espece : la fleur et le fruit.

— Mecan. Chacune des parties d'une machine qui sert a transmettre un mouvement ou a le guider.

*** ORGANEAU.** s. m. (radic. *organe*). Mar. Gros anneau qui tient a l'ancre et dans lequel est passe et attache le câble. On dit aussi *arganeau*.

— Dans les bagnes, Anneau de fer placé au milieu de la chaîne qui lie deux forçats.

ORGANICIEN, ENNE. adj. Medec. Qui a rapport a l'organicisme.

— ORGANICIEN. s. m. Partisan de l'organicisme.

— Celui qui, dans l'etude des corps vivants, s'applique surtout a considerer les organes. C'est un physiologiste et un *organicien* en toute étude. Ste-Beuve.)

ORGANICISME. s. m. Medec. Théorie médicale qui rattache toute maladie a une lesion materielle d'un organe.

ORGANICISTE. s. m. Medec. Partisan de l'organicisme.

ORGANIER s. m. Fabricant d'orgues.

ORGANINO. s. m. Petit orgue portatif à cylindre.

*** ORGANIQUE.** adj. 2 g. Physiol. Qui appartient aux organes ou a l'organisation des animaux ou des végetaux. L'homme dans cet état oublie la faim, la soif, tous les besoins *organiques*. (Rostan.)

— *Corps organique.* Le corps de l'animal, en tant qu'il agit par le moyen des organes. || *Élements ou molécules organiques.* Les dernieres parties auxquelles arrive l'analyse anatomique quand elle n'a pas recours a la chimie. || *Fonctions organiques.* La nutrition, la production et toutes celles qui sont propres aux êtres organises. || *Partie organique.* Partie qui sert d'organe, d'instrument pour quelque action. || *Parties organiques.* Parties tres petites existant dans les corps organises et qu'on a supposees douees de la faculté de reproduction. || *Reyne organique.* Ensemble de tous les êtres animes et végetants, c'est-a dire douees d'une organisation. Les produits qui forment la base essentielle de toutes les parties solides des corps vivants appartiennent absolument au regne *organique*. (Guèr.) || *Substances organiques.* Celles qui sont le propre des corps organises et, par extension, celles qui leur sont semblables. Les substances organiques sont susceptibles de cristallisation et de volatilisation a une temperature fixe. || *Vie organique.* Ensemble des fonctions a l'aide desquelles un être organisé parvient a operer sa nutrition.

— Par analog. La Suisse l'intéressant particulierement, parce qu'il voulait faire un traité de la structure *organique* de la terre, et que les montagnes sont peut-être des especes d'os de ce grand corps. (Fontenelle.)

— Bot. *Sommets organiques.* Points par lesquels les fruits tiennent aux styles et aux stigmates.

— Chim. Se dit de la partie de la chimie qui a pour objet l'étude des substances organisees. Chimie organique. || *Analyse organique.* Ensemble des procedes employés pour déterminer immediatement la composition des corps organises.

— Géom. *Géometrie organique.* Art de décrire des courbes par le moyen d'instruments, et en general par un mouvement continu.

— Legist. *Loi organique.* Loi d'organisation qui découle immediatement de la loi fondamentale, et qui a pour objet de régler le mode et l'action d'une institution, d'un etablissement dont le principe a été consacre dans cette dernière. La loi des elections, celle des conseils généraux ou municipaux et de leurs attributions, sont des lois organiques. || *Articles organiques.* Nom donne aux soixante-dix-sept articles de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) relatifs à l'exécution du concordat.

— Linguist. Se dit des formations de mots qui sont conformes à une règle générale.

— Medec. *Lésion, maladie organique.* Lésion, maladie qui attaque un des organes essentiels a la vie. || *Pouls organique.* Celui qui indique une maladie organique, immnente ou existant deja.

— ORGANIQUE. s. m. Matière organique. La nature ne tend point à faire du brut, mais de l'*organique*. (Buffon.)

*** ORGANIQUE.** s. f. (du gr. ὀργανον, instrument). Antiq. Chez les anciens, Partie de la musique qui s'exécutait avec les instruments.

— Partie de la mécanique ayant trait à la construction des appareils.

ORGANIQUEMENT. adv. D'une manière organique. L'animal, le végétal, se perfectionnent *organiquement* par le developpement des parties les plus importantes que fortifient l'exercice et l'habitude. (Virey.)

ORGANISABLE, adj. 2 g. Qui peut être organisé. Les forces de la vie arrêtent les formes des organismes divers, qu'admettait la nature des éléments combustibles *organisables*, existant dans notre monde. (Virey.)

ORGANISANT part. près. du v. Organiser. Qui organise. Des hommes organisant une société.

ORGANISANT, ANTE, adj. Qui concourt à l'organisation. Nous sommes environnés d'air, d'attraction, d'électricité, de magnétisme, d'êtres *organisants*, sensibles, passionnés, tous invisibles par leur essence. (B. de St-P.) A l'égard de l'organum *triplum* ou *quadruplum*, qui s'appelait aussi *triplum* ou *quadruplum* tout simplement, ce n'était autre chose que le même chant des parties *organisantes* entonné par des hautes-contre à l'octave des basses, et par des dessus à l'octave des tailles. (J.-J. Rouss.)

* **ORGANISATEUR, TRICE**, adj. Qui organise. La puissance organisatrice.

— Substantiv. C'est un grand *organisateur*. (Acad.) Carnot appliqua toutes les forces de son esprit à créer, ou du moins à réunir, à coordonner les éléments de l'armée, et mérita d'être appelé l'*organisateur* de la victoire. (Lamart.)

* **ORGANISATION**, s. f. (pr. *or-ga-ni-za-cion*; lat. *organisare*). Ensemble des différentes parties qui composent un être organisé ou des lois qui le régissent. L'organisation du corps humain. L'organisation des végétaux. L'organisation végétale, l'organisation animale. L'organisation de l'homme. L'organisation de la femme. Aussi a l'*organisation* se forma de la pensée du Tout-Puissant, et la vie sortit de sa parole. (Bern. de St-P.) De son côté, l'*organisation* de l'homme était bien mieux appropriée à ce genre de perceptions qu'elle ne l'est aujourd'hui. (Ch. Nod.)

— Mode, structure propre à chacune des différentes parties des corps vivants. L'organisation du foie. L'organisation du poumon.

— Manière d'être particulière à chaque individu. Organisation robuste. Organisation délicate. Il y a des gens qui parlent beaucoup par une disposition particulière à leur *organisation*. (C. Fee.) La diète est une nouvelle maladie imposée à une *organisation* déjà malade. (Raspail.)

— Fig. Se dit en parlant des États, des établissements publics ou particuliers, des sociétés, etc. L'organisation de l'armée, des tribunaux, d'un ministère. Passionné pour les travaux de la paix, sans être bien certain que cette paix durât longtemps, il était pressé d'activer ce qu'il appelait l'*organisation* de la France. (Thiers.) L'aréopage avait conservé sous les Romains son ancienne *organisation*. (E. Renan.)

— Mus. Art d'ajuster un ou plusieurs jeux d'orgues à un clavecin, à un forte-piano. || Action d'insérer dans le plain-chant quelques accords de tierce. L'*organisation* ne se pratiquait guère que sur la note sensible à l'approche de la finale. (J.-J. Rousseau.)

ORGANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Organiser. S'empl. adjectiv. Un corps bien organisé. Les êtres organisés. Nous sommes diversement *organisés*, nous n'avons aucun la même dose de sensibilité. (Did.) L'homme, supérieur à tous les êtres *organisés*, a le sens du toucher, et peut-être celui du goût, plus parfait qu'aucun des animaux. (Buffon.) Le corps *organisé* se renouvelle à mesure qu'il s'accroît. (Richerand.) L'époque de la beauté, dans tous les êtres *organisés*, est celle de leurs amours. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. Une administration bien organisée. Une défense mal organisée. Mais dans une société bien *organisée*, le talent conduit à la propriété. (B. Const.) Point de société démocratique *organisée* si l'instruction publique n'y est gratuitement donnée. Ém. de Girardin.) Jamais l'esprit de communauté ou d'association ne fut plus fortement *organisé*. (Montalemb.)

— *Organisé pour*. Ce n'est point une machine *organisée* seulement pour la mort, qui peut aimer avec tant de passion. (A. Martin.) Nous sommes *organisés* pour vivre en société. (St-Lamb.) Un peuple confédéré est un peuple *organisé* pour la paix. (Proudhon.)

— Fig. *Une tête bien organisée*. Une personne chez laquelle les facultés de l'intelligence sont bien développées. Une très faible partie de ce système fut vaguement soupçonnée par quelques têtes mieux *organisées* que les autres. (Voltaire.) || On dit dans un sens analogue : Un génie, un esprit bien organisé.

— *Corps organisés*. On appelle ainsi tous les corps naturels qui ont vie, c'est-à-dire tous les végétaux et tous les animaux, par opposition aux minéraux; ce nom leur a été donné parce qu'à la différence de ces derniers, ces végétaux et ces animaux ont tous dans leur structure un assemblage d'organes, c'est-à-dire de parties qui diffèrent par la forme, les usages, mais dont le concours est nécessaire pour constituer l'être.

— Mus. Se dit d'un instrument à clavecin auquel on a joint un petit orgue. Piano organisé.

* **ORGANISER**, v. a. 1re conj. (rad. *organe*). Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. Il n'y a que l'auteur de la nature qui puisse *organiser* un corps. (Lav.)

— Par extens. Se dit des parties qui constituent cette disposition.

Je dirai quels ressorts
Des peuples végétaux *organisent* les corps. (Del.)

—Fig. Donner à un établissement quelconque une forme déterminée, en régler les fonctions. Organiser une armée, une administration. Organiser un tribunal. Organiser une compagnie. Organiser une administration, un ministère.

— Par extens. En France, on parle beaucoup d'*organiser* le travail, et on n'a pas encore *organisé* la propriété. (H. de Balzac.)

— Dans un sens plus général. Disposer, arranger. Organiser une partie de plaisir, une partie de jeu. Que le salon qui doit recevoir les convives soit assez spacieux pour *organiser* une partie de jeu pour ceux qui ne peuvent pas s'en passer, et pour qu'il reste cependant assez d'espace pour les colloques postméridiens. (Brill.-Sav.)

— Absol. Le vrai génie ne blesse et ne tue rien; il *organise* et réforme. (Lamartine.)

— Mus. Joindre un petit orgue à un forte-piano ou à quelque autre instrument semblable, de sorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même temps. Organiser un forte-piano, un clavecin, une épinette. || *Organiser le chant*. Insérer quelques accords de tierce dans une suite de plain-chant à l'unisson. || Absol. Pour un accord si facile et si peu varié, les chantres qui *organisaient* ne laissaient pas d'être payés plus cher que les autres. (J.-J. Rouss.)

— ORGANISER, v. n. S'est dit pour Jouer de l'orgue.

— S'ORGANISER, v. pron. Être organisé. Ce corps commence à s'organiser. Les travaux s'organisent. J'ai prouvé par des faits que la matière tend à s'*organiser*. (Buff.) Tout se meut, s'*organise* et sent son existence. (St Lambert.)

* **ORGANISME**, s. m. (rad. *organe*). Physiol. Ensemble des lois qui régissent l'économie animale, le concours d'actions par lesquelles s'accomplit la vie des corps vivants. Tout être vivant, quel qu'il soit, offre un organisme; mais cet organisme est plus ou moins simple, plus ou moins compliqué, selon que cet être offre dans sa structure un plus ou moins grand nombre d'organes, et occupe dans la série des corps un rang plus ou moins élevé. Organisme végétal. Organisme animal. L'organisme du corps humain. Ces émanations revêtent les formes des *organismes* divers qu'admettait la nature des éléments combustibles organisables, dans notre monde. (Virey.) Faisant dépendre de l'*organisme* seul tous les phénomènes de la vie, c'est dans l'*organisme* que nous avons dû chercher les diverses espèces de constitutions. (Rostan.) Santé, maladie, tout est dans l'*organisme*. (Id.)

—Corps organisé ayant une existence indépendante. L'homme, le chêne, le cheval, un œuf, un bulbe, un bulbille, une graine, sont des *organismes* simples ou composés. (Nysten.)

* **ORGANISTE**, s. 2 g. Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue. Savant organiste. L'organiste d'une église. Malgré les soins que l'on prend pour former des *organistes*, il est bien difficile que l'on y parvienne. (Castil-Blaze.)

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de tangara.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ORGANITE, s. m. (rad. *organe*). Anat. Nom donné aux plus petites parties des organes, qui sont homogènes entre elles et se réunissent pour les former. Les divers points d'ossification sont, par exemple, pour chaque os autant d'*organites*. (Nysten.)

ORGANO-CALCAIRE, adj. 2 g. Géol. Se dit des corps organisés qui présentent l'aspect de la craie.

ORGANODYNAMIE, s. f. (rad. *organe*, et *dynamie*). Etude de l'action des organes.

ORGANODYNAMIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organodynamie.

ORGANOGÈNE, adj. 2 g. (et. gr., ὄργανον, organe; γένος, naissance). Chim. Se dit de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et du carbone, qui entrent dans la composition de toutes les substances organiques.

ORGANOGÉNIE, s. f. (rad. *organogène*). Physiol. Histoire de la manière dont les organes se développent dans l'embryon. On dit aussi *organogénèse*.

ORGANOGÉNIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organogénie.

ORGANOGÉNISTE, s. m. Celui qui se livre à l'étude de l'organogénie.

ORGANOGRAPHE, s. m. Celui qui s'occupe d'organographie.

ORGANOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; γράφειν, décrire). Description des organes d'un corps vivant quelconque.

ORGANOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organographie.

— *Termes organographiques*. Termes usités en histoire naturelle pour la description des organes ou des êtres organisés.

ORGANOGRAPHISME, s. m. (rad. *organographie*). Chir. Procédé graphique qui, au moyen de lignes tracées sur la peau, fait voir l'ampliation et la diminution des organes.

ORGANOÏDE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄργανον, organe; εἶδος, forme). Miner. Qui présente la structure d'un corps organisé. Calcédoine organoïde.

ORGANOLEPTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄργανον, organe; λαμβάνω, action de prendre). Didact. Se dit des propriétés par lesquelles les corps agissent sur les sens et les autres organes.

ORGANOLOGIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; λόγος, discours). Anat. Traité des organes.

ORGANOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organologie.

ORGANO-LYRICON, s. m. (ét. gr., ὄργανον, instrument; λυρικός, relatif à la lyre). Mus. Nom donné à un instrument inventé vers 1810 et qui réunissait les sons du piano à ceux de l'orgue.

ORGANO-MÉTALLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un composé qui renferme un atome d'alcool uni à un métal ou à un métalloïde.

ORGANON, s. m. (du gr. ὄργανον, ouvrage). Philol. Réunion des écrits d'Aristote sur la logique, comprenant les *Catégories*, l'*Herméneia*, les *Analytiques* premiers et derniers, les *Topiques* et la *Réfutation des sophistes*.

— Anc. art milit. Engin, ou machine de guerre.

ORGANONYMIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; ὄνυμα, nom). Art de trouver des noms pour désigner les organes des êtres vivants, ou de coordonner les noms qui leur ont déjà été donnés.

ORGANONYMIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organonymie.

ORGANOPATHIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; πάθος, douleur). Pathol. Maladie organique, ou maladie qui attaque un organe seulement.

ORGANOPATHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organopathie.

ORGANOPATHISME, s. m. (radic. *organopathie*). Méd. Doctrine médicale d'après laquelle les maladies seraient causées non par un ensemble ou une succession de lésions moléculaires, mais par des organes atteints en plus ou moins grand nombre et de diverses manières.

ORGANOPHYSIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; φύσις, nature). Science qui détermine les fonctions organiques des êtres vivants.

ORGANOPHYSIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organophysie.

ORGANOPLASTIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; πλάσσω, je façonne). Art de modifier artificiellement les formes vivantes. || *Organoplastie hygiénique*. Modification des organes par le régime.

ORGANOPLASTIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organoplastie.

— Méd. *Traitement organoplastique*. Traitement qui a pour but le développement de l'organisme ou la rénovation des organes lésés.

— Physiol. Qui concourt à la formation ou au développement des organes. || *Cellules organoplastiques*. Cellules embryonnaires.

ORGANOPOÉTIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄργανον, organe; ποιεῖν, faire). Méd. Syn. d'ORGANOPLASTIQUE.

ORGANOSCOPIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; σκοπεῖν, voir). Anat. Examen attentif des organes.

ORGANOSCOPIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'organoscopie.

ORGANOTACTIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à l'organotaxie.

ORGANOTAXIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; τάσσω, je mets en ordre). Art de grouper les êtres vivants d'après leurs rapports d'organisation les plus intimes.

ORGANOZOONOMIE, s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; ζῶον, animal; νόμος, loi.) Hist. nat. Traité sur l'organisation des animaux.

* **ORGANSIN**, s. m. Soie torse tressée au moulin. L'organsin est composé de deux ou trois brins de soie grège, qui ont d'abord été filés et moulinés séparément, et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent qu'un seul fil. Organsin de Piémont. Organsin de Bologne, etc. Les organsins de France s'appellent *organsins du pays*.

— Dans un sens particulier, Fil de chaîne.

* **ORGANSINAGE**, s. m. Techn. Action d'organsiner.

ORGANSINÉ, ÉE, part. pass. du v. Organsiner. S'empl. adjectiv. Soie organsinée.

* **ORGANSINER**, v. a. 1re conj. Techn. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin. Organsiner de la soie.

— Absol. Moulin à organsiner.

ORGANSINEUR, s. m. (rad. *organsiner*). Fabricant d'organsin.

ORGANULE, s. m. Anat. Petit organe. || Quelquefois, Élément anatomique.

ORGANUM, s. m. (pr. *or-ga-nomm*; mot lat. fait du gr. ὄργανον, instrument). Antiq. Instrument de musique des anciens; c'est le même que la flûte de Pan, à laquelle on adapte un soufflet.

* **ORGASME**, s. m. (du gr. ὀργάω, je suis plein de sève). Médec. Etat d'excitation et de turgescence des organes, et particulièrement de ceux de la génération.

— Fig. Exaltation, effervescence de l'âme. Ils donnaient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'*orgasme* et d'ivresse où ils se trouvaient au-dessus d'eux-mêmes. (Diderot.)

ORGASTIQUE, adj. 2 g. Méd. Qui appartient à l'orgasme.

* **ORGE**, s. f. (du latin *hordeum*, même signifie.). Bot. Genre de graminées hordéacées, comprenant des plantes herbacées à feuilles alternes, linéaires, engainantes à leur base, dont les fleurs sont disposées en épi et trois par trois. On en connaît aujourd'hui plus de vingt espèces, dont quelques-unes sont indigènes, et parmi les exotiques quelques-unes sont cultivées pour leur usage alimentaire et économique. Les espèces sauvages sont : l'orge à crinière, l'orge queue de souris, l'orge bulbeuse, l'orge des prés et l'orge maritime. Les espèces cultivées sont : l'orge commune, vulgairement *grosse orge, escourgeon, épeautre*; l'orge à six rangs, vulgairement *orge carrée, orge anguleuse, orge d'hiver, sôucrillon*; l'orge noire, l'orge distique ou à deux rangs, l'orge faux riz, vulgairement *orge de Russie, orge pyramidale, riz rustique* et *riz d'Allemagne*. L'orge est d'une grande utilité pour la nourriture des bestiaux et pour l'homme, soit comme aliment, soit pour préparer différentes boissons. Elle est surtout précieuse dans les pays du Nord et dans ceux de hautes montagnes; les hommes de ces contrées, peu favorisées de la nature, en font du pain. Dans les pays pauvres de la France, le peuple des campagnes mange aussi du pain d'orge pure, ou mêlée d'une certaine quantité de froment ou de seigle. Le pain fait avec la seule farine d'orge est moins nourrissant, moins agréable, plus grossier et plus difficile à digérer que celui fait avec le froment ou avec le seigle. L'orge est un des principaux ingrédients de la bière; on fait germer cette graine dans l'eau, et on en arrête la fermentation en la faisant sécher à l'étuve. Les tanneurs emploient l'orge en la faisant fermenter et aigrir dans l'eau pour la préparation de certains cuirs. De belle orge. Des épis d'orge. Semer de l'orge. Faire les orges. Orge d'automne. Orge de mars. L'*orge*, destinée aux lieux secs, a des feuilles larges et ouvertes à leur base, qui conduisent les eaux des pluies à sa racine. (Bern. de St-P.) Chez les anciens, l'*orge* d'Érèze était la plus estimée. On disait que Mercure en venait prendre, afin d'en faire des gâteaux pour la table des dieux. (Mme de Genlis.) Les remparts de Lucques sont chargés d'arbres et de vignes; la plus belle *orge* pousse dans les fossés, la plus belle herbe dans les rues. (J. Janin.)

— Grain produit par l'orge. De la farine d'orge. Un setier d'orge. Du pain d'orge. Eau d'orge. Les chevaux de Perse sont robustes et très aisés à nourrir; on ne leur donne que de l'*orge* mêlée avec de la paille hachée mince. (Buff.)

— *Petite orge*. Nom vulgaire de la cévadille. || *Orge riz*. Orge à épis larges. || *Orge grûée*. Orge écrasée grossièrement au moulin après qu'elle a été mondée. || *Orge mondé*. Orge dépouillée de sa pellicule et employée à divers usages. || *Orge perlé*. Orge dépouillée de toutes ses parties corticales, et arrondie par la meule et la râpe en forme de petites perles. || *Orge* est masculin dans ces deux dernières acceptions : *Orge mondé, orge perlé*. Une tisane d'*orge* perlé, d'*orge* mondé. (Acad.) Elle a pris son *orge* monde, son *orge* perlé. (Id.) L'*orge* mondé sert aux bouillies, que l'on apprête de différentes manières. (L'abbé Rozier.) Les Hollandais sont la seule nation qui prépare l'*orge* perlé, qu'ils transportent ensuite chez tous les peuples. (Id.) || Cette exception, qui paraît aujourd'hui une anomalie, provient de l'usage où l'on était autrefois de faire indifféremment *orge* du masculin ou du féminin. Des *orges*, il y en a de l'automne et du printemps; ceux de l'automne sont appelés chevalins. (O. de Serres.) Si c'est de l'*orge*, on aura de l'*orge* moulu. (Boss.)

Le prodigue semeur suit d'un pas mesuré;
Il verse le blé noir et le millet doré,
Et l'*orge*, ami d'un sol mêlé d'un peu d'arène.
(Boucher.)

— *Sucre d'orge*. Espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge. Un bâton de sucre d'orge.

— *Eau d'orge*, ou simplement *orge*. Eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge.

— Fig. et fam. *Être grossier comme du pain d'orge*. N'avoir aucune politesse. || *Faire ses orges, bien faire ses orges*. Réussir dans ses affaires, avoir de grands profits. Se prend presque toujours en mauvaise part. || *Être entre l'orge et l'avoine*. Éprouver l'embarras de choisir entre deux avantages.

— Loc. prov. *Il faut mourir, petit cochon, il n'y a plus d'orge*. Tout espoir a disparu.

— Anc. métrol. *Grain d'orge*. Ligne, douzième partie du pouce.

— Chir. *Lancette à grain d'orge*. Lancette dont la pointe présente la forme d'un grain d'orge, par opposition à la lancette à grain d'avoine, qui est plus effilée.

— Comm. *Grain d'orge*, ou *toile, linge grain d'orge, de grain d'orge, à grain d'orge*. Toile semée de points ressemblant à des grains d'orge. Service de linge de grain d'orge, à grain d'orge. || On dit de même : Futaine, broderie à grain d'orge. || Elliptiq. *Du grain d'orge*. Cette

mariée n'a que du grain d'orge dans son trousseau.

— Jeux. *Combien vaut l'orge ?* Nom d'un jeu en forme de dialogue.

— Pathol. *Grain d'orge.* Syn. d'ORGELET.

— Typogr. *Grain d'orge.* Note de plain-chant en forme de losange valant une demi-mesure.

ORGE. Géogr. Rivière de France qui a sa source près de Dourdan, et son embouchure dans la Seine près de Villeneuve-Saint-Georges. Cours de 50 kil.

ORGÉ, ÉE. adj. Qui contient de l'eau d'orge. Eau de cannelle orgée.

* **ORGEAT.** s. m. (pron. *or ja ;* radic. *orge*). Boisson rafraîchissante préparée autrefois avec une décoction d'orge remplacée aujourd'hui par une émulsion d'amandes, sucrée et étendue d'eau. Un verre, une carafe d'orgeat. Boire de l'orgeat.

— *Pâte, sirop d'orgeat.* Principes concentrés qui servent à faire plus commodément la boisson appelée orgeat.

— Famil. *Être froid comme une carafe d'orgeat.* Se dit d'un homme impassible, que rien n'émeut, ou bien encore d'un écrivain, d'un orateur, d'un comédien qui manque de feu, de chaleur.

* **ORGELET.** s. m. (dimin. d'*orge*). Pathol. Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne, et qui a la forme d'un grain d'orge. Orgelet aigu. Orgelet chronique. On dit aussi *orgeolet.*

ORGELET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Lons-le-Saulnier (Jura). Fromages, dits de Gruyère ; 1,700 hab.

ORGÉON. s. m. (ét. gr., ὀργιών, même signif.). Antiq. gr. Sacrificateur de chaque phratrie chez les Athéniens. || Membre d'une association religieuse. Les *orgéons* de la Mère des dieux. (Foucart.)

ORGEOT. s. m. (pr. *or-jo*). Agric. Orge de mars, dans le département des Landes.

ORGERAN. s. m. Hortic. Variété de pomme.

ORGÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Châteaudun (Eure-et-Loir) ; 700 hab.

ORGERIE. s. f. Nom donné en Normandie à un champ d'orge.

ORGÉTORIX. Riche Helvète qui, aspirant au pouvoir suprême, engagea, vers l'an 57 av. J.-C., ses compatriotes à quitter leur pays ; mais, découvert dans ses menées ambitieuses et mis en accusation, il s'enfuit et mourut peu après, 55.

ORGEU. s. m. Pêch. Nom, sur les côtes normandes, du saumon à son second âge.

* **ORGIAQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport aux orgies. Je les vois tous plus ou moins entraînés, draperies flottantes, ceintures relâchées, dans la ronde *orgiaque* qui tourbillonne autour de son char. (P. de St-Victor.) La Grèce des grandes époques avait proscrit d'abord l'instrument *orgiaque*, venu de Phrygie. (H.)

ORGIASME. s. m. Antiq. gr. Célébration des mystères, des orgies.

ORGIASTE. s. 2 g. Celui, celle qui célébrait la fête de Bacchus. || Particulièrement, Prêtresse de Bacchus ou bacchante qui présidait aux orgies.

ORGIASTIQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui a rapport aux orgies, au culte de Bacchus. Cérémonie orgiastique. Sortis des cultes phalliques et *orgiastiques* de l'Asie, ils s'étaient les dieux grecs dégagés de leur servitude. (P. de St-Victor.)

* **ORGIE.** s. f. (ét. gr., ὄργη, fureur). Débauche de table dans laquelle on oublie toute retenue, on s'abandonne à tous les excès. Ils se livrent à des orgies continuelles. La sensualité ne présidait pas à nos petites *orgies.* (J.-J. Rousseau.) Pour l'*orgie*, a quelque temps, dans quelques circonstances que vous la placiez, il faut une organisation forte et vigoureuse. (Dupouy.)

— Par extens. Un sac de ville a été de tout temps le triomphe de la cruauté et l'*orgie* du mal. (P. de St-Victor.)

— Par anal. Profusion sans mesure pareille à celle qui se fait dans une orgie. Cette basse Egypte, luxuriante de productions, est le triomphe de la vie, comme une *orgie* de la nature. (Michelet.) La nature, sans témoin, fait là tout à son aise des *orgies* de végétations, des colosses et des monstres de fleuves. (H.) La sculpture du Bernin vit, palpite et bouillonne au milieu de cette *orgie* de bronze et de porphyre. (E. About.)

— Fig. Se dit en parlant des œuvres littéraires. Les *orgies* littéraires ont rarement un lendemain, et de toutes celles de l'abbé Geoffroy, il ne reste que le souvenir du bruit et du scandale de leur publicité. (Villenave.) Environné de débris, le peuple s'écrie que la vieille monarchie est morte, et, dans ses *orgies* littéraires, la langue s'écrie à son tour que la vieille littérature a clos ses destinées. (E. Braconnier.)

Partout autour de moi mes jeunes élégies
Promenaient les éclats de leurs folles *orgies.*
(A. Chénier.)

— ORGIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes et sacrifices en l'honneur de Bacchus, célébrées par des femmes agitées d'une fureur sacrée. Ce sont les mêmes fêtes que les Dionysiaques et les Bacchanales. Les orgies se célébraient de nuit au milieu des plus monstrueuses lubricités.

L'autre attache à son front les serpents des Furies,
Et vole célébrer les nocturnes *orgies.* (Mol. EXACT.)

— Mystère en général. || Nom donné aux petites idoles et aux vases sacrés que l'on portait dans les orgies.

ORGILE. s. m. (ét. gr., ὀργίλος, irascible). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des bracomides, tribu des ichneumoniens, établi pour une espèce européenne.

ORGILE. adj. m. (du gr. ὀργίλος, irascible). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

ORGIOPHANTE. s. m. (ét. gr., ὀργή, fureur ; φαίνω, je montre). Antiq. Nom des principaux ministres dans les orgies. Ils étaient subordonnés aux orgiastes.

ORGNE. s. f. Agric. Rangée de javelles placées horizontalement l'une à côté de l'autre.

ORGON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Arles (Bouches-du-Rhône), sur la Durance ; 2,800 hab.

* **ORGUE** s. m. **ORGUES.** au pl. s. f. (du gr. ὄργανον, instrument). Mus. Instrument de musique à vent et à clavier, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui lui fournissent du vent. Le premier orgue qu'on ait vu en France est celui qui fut envoyé à Pepin par un empereur grec, et placé dans l'église de Saint-Corneille, à Compiègne. Dans les premières orgues, l'air était chassé dans les tuyaux par la force de l'eau, et il ne paraît pas que l'orgue simplement pneumatique, c'est-à-dire avec soufflets, ait été en usage avant le VIe siècle. Son emploi dans les églises fut solennellement consacré en l'an 660, par un décret du pape Vitellien. Un bon orgue. Le sommier d'un orgue. Un jeu d'orgues. Clavier d'orgue. Tuyaux d'orgues. Montre d'orgue. Facteur d'orgues. Soufflet d'orgues. Jouer de l'orgue. Toucher de l'orgue. Saint Jérôme dit qu'il y avait à Jérusalem un *orgue* qu'on entendait du mont des Olives. (Trév.) Le mécanisme de l'*orgue* a quelque chose de mystérieux analogue aux mystères chrétiens. (Choron.)

Cet *orgue* qui se tait, ce silence pieux,
L'invisible union de la terre et des cieux,
Tout enflamme, agrandit, émeut l'homme sensible.
(Fontanes.)

— *Orgue de Barbarie.* Orgue à cylindre et à manivelle, réduit à des proportions qui permettent de le transporter d'un lieu à un autre, à la manière des joueurs d'orgue des rues. Il contient quatre ou cinq registres qu'on peut mettre en jeu à la fois ou séparement. Ces orgues furent inventées par un fabricant de Modène du nom de Barberi. C'est par corruption du nom de l'inventeur qu'on les désigne sous le nom d'*orgues de Barbarie.* Les joueurs d'*orgue* de Barbarie sont de tous les musiciens ambulants ceux qui font au plus haut degré le désespoir de l'artiste en travail. (Bechem.) Les sons éloignés d'un *orgue* de Barbarie apportés par les airs venaient doucement mourir à mon oreille. (Topffer.) || *Orgue à cylindre.* Celui qui va par le moyen d'un cylindre, sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique avec des pointes. Telles sont les orgues d'Allemagne, les orgues de Barbarie. || *Orgue expressif* ou *orgues expressives.* Espèce d'orgue dont le mécanisme permet à l'exécutant d'augmenter ou de diminuer à volonté et graduellement l'intensité des sons. || *Orgue harmonium.* Instrument dans lequel les tuyaux sont remplacés par des languettes. || *Orgue hydraulique* ou *orgues hydrauliques.* Espèce d'orgue connu des Romains, dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau. || *Orgue à pied.* Petit orgue dont l'exécutant manœuvre lui-même le soufflet à l'aide du pied.

— Nom donné au lieu élevé où les orgues sont placées dans une église. Monter à l'orgue, aux orgues, pour chanter un morceau.

— *Cabinet d'orgue.* Nom donné anciennement aux orgues de Barbarie.

— *Buffet d'orgue.* Ouvrage de menuiserie qui renferme tout le mécanisme d'un orgue.

— Fam. *Ils sont comme des tuyaux d'orgue.* Se dit de plusieurs enfants d'une taille inégale.

— Art milit. Espèce d'arme dont on faisait usage autrefois pour la défense des places assiégées, et qui consistait en un assemblage de plusieurs canons de mousquets joints ensemble, dont les lumières se communiquaient.

— Fortif. anc. Espèce de herse avec laquelle on fermait les portes d'une ville attaquée ; elle était composée de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, qui tombaient d'en haut séparement.

— Géol. Nom donné, dans certaines régions, à des basaltes qui affectent la forme et les dispositions des tuyaux d'orgue.

— Mar. Tuyau de plomb qui conduit l'eau du pont supérieur au pont inférieur et de là à la mer. || Nom des montants de la poupe.

— Mus. *Point d'orgue.* Repos plus ou moins long, ainsi indiqué (𝄐), placé arbitrairement, sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois pour la terminaison d'une cadence. Les points d'orgue sont quelquefois laissés à la volonté de l'exécutant, quelquefois aussi ils sont écrits et mesurés par le compositeur, mais jamais ils ne comptent dans le rythme ni dans la mesure. La dénomination de *point d'orgue* vient de ce que dans l'origine l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos.

— Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur.

— Zooph. *Orgue marchand.* Nom vulgaire du polypier tubipore. — *Orgue de mer.* Espèce de madrépore qui présente un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres.

— REM. GRAMM. L'emploi de ce mot n'offre de difficulté que lorsqu'il est précédé de *un* ou *de.* Dans ce cas, l'application de la règle serait d'une bizarrerie choquante, et l'on ne peut dire, par exemple : Voilà *un* des plus *belles* orgues que j'aie vues. Il faut donc éviter ces sortes de phrase ou ne donner qu'un genre au mot orgue et dire : Voilà *un* des plus *beaux* orgues que j'aie vus, ou Voilà *une* des plus *belles* orgues que j'aie vues. L'Académie, selon son usage, ne se prononce pas sur cette difficulté.

* **ORGUEIL.** s. m. (pr. *or gheuil, ll* mouillé ; du haut-allem. *urgul*, remarquable). Présomption, vanité, opinion trop avantageuse de soi-même. Orgueil insupportable. Fol orgueil. Sot orgueil. Être gonflé, bouffi d'orgueil. Crever d'orgueil. Rabaisser l'orgueil de quelqu'un. Flatter, nourrir l'orgueil. Avoir des mouvements d'orgueil. C'est en vain qu'il veut dissimuler son orgueil. Il faut définir l'*orgueil* : une passion qui fait que de tout ce qui est au monde l'on n'estime que soi. (La Bruyère.) Du même fond d'*orgueil* dont on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. (Id.) C'est l'*orgueil* qui nous désunit, parce que chacun cherche son bien propre. (Boss.) L'*orgueil* se tourne aisément en cruauté. (Id.) L'*orgueil*, qui est presque inséparable de la faveur, est un poison pénétrant et subtil qui se glisse insensiblement dans l'âme des grands. (Flechier.) La modestie extrême a ses dangers aussi que l'*orgueil.* (Volt.) A l'ivresse de leur *orgueil* se joignait celle de l'admiration publique. (Barth.) Se donner pour ce qu'on est, c'est de la candeur, non de l'*orgueil* (Bonnm.) L'*orgueil* d'un homme de lettres est babillard et quelquefois instructif ; celui d'un ecclésiastique est dissimulé, mais flatteur ; celui d'un gentilhomme est altier, mais franc ; celui d'un paysan est insolent, mais naïf ; mais l'*orgueil* d'un bourgeois est stupide et morne : c'est l'*orgueil* à son aise, l'*orgueil* en robe de chambre. (Bern. de Saint-Pierre.)

— Poét. et fig. Se dit en parlant des choses. Ces arbres dont l'*orgueil* s'élançait dans la nue. (Delille.)

L'astre était sans *orgueil* et le ver sans envie ;
On s'adorait d'un bout à l'autre de la vie.
(V. Hugo.)

— S'emploie quelquefois d'une manière elliptique. *L'orgueil de sa naissance, de sa renommée, de ses richesses*, pour L'orgueil que lui donne sa naissance, etc.

— Ce qui fait la gloire, l'ornement, le mérite de quelqu'un ou de quelque chose. Le sourire embellit l'*orgueil* de ses appas. (Chauss.)

Tu disais cependant, anarchique insulaire
Épouvantée des mers, seul je suis ne le tenir tout,
L'*orgueil* des nations s'abaisse avec effroi
Sous mon trident héréditaire. (Gilbert.)

— L'orgueil personnifié. La Renommée, fille de Satan et de l'*Orgueil*, naquit autrefois pour annoncer le mal. (Chateaub.)

— Se prend quelquefois en bonne part. C'est alors une juste confiance en soi-même qui porte à la vertu, aux belles actions. Un noble *orgueil* convient au mérite indigent que l'on veut rabaisser. (Acad.) Émile aura l'*orgueil* de vouloir bien faire tout ce qu'il faut, même de le vouloir faire mieux qu'un autre. (J.-J. Rouss.) L'*orgueil* délicieux que nous inspirent nos vertus. (Barth.) L'*orgueil*, c'est la pudeur des femmes, la constance du soldat dans le rang, du martyr sur la croix. (A. de Muss.)

— *Faire l'orgueil, être l'orgueil de.* Être un sujet d'orgueil pour. Par son travail, sa persévérance, cet homme arrivera aux plus hautes positions ; il sera l'orgueil de sa famille.

— *Avec orgueil.* loc. adv. Fièrement. Carthage seule dénombrait avec *orgueil* sept cent mille habitants, et son territoire comprenait trois cents cités. (Virey.)

— A été employé au pluriel en poésie. L'ombre de nos *orgueils*, la main de vos colères. (Lamartine.)

— Loc. prov. *Lorsque l'orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* Lorsqu'on cède aux suggestions de l'orgueil, on ne tarde pas à s'en repentir. — *Il n'est orgueil que de pauvre enrichi.* Les hommes les plus orgueilleux sont les parvenus.

— Constr. Cale de bois, de pierre ou de toute autre matière dure, qui soutient l'effort d'un levier employé à soulever un corps quelconque.

* **ORGUEILLEUSEMENT.** adv. (pr. *or-gheu-lleu ze-man, ll* mouillé). D'une manière orgueilleuse. Agir, parler orgueilleusement. On ne trouvait point *orgueilleusement* de leur air gauche et de leurs compliments rustaux. (J.-J. Rousseau.)

* **ORGUEILLEUX, EUSE.** adj. (pr. *or-gheulleu, ll* mouillé). Qui a de l'orgueil, de la vanité. Ne regardez pas ces dissertations comme les leçons d'un critique *orgueilleux*, mais comme les doutes d'un jeune homme qui cherche à s'éclairer. (Volt.) Si l'homme était plus parfait, il serait moins *orgueilleux*, avec plus de raison de l'être. (S. Dub.)

— Se dit aussi des choses que l'orgueil inspire, dans lesquelles l'orgueil se montre. Parler d'un ton orgueilleux. Faire une réponse orgueilleuse. Concevoir des desseins orgueilleux. Jeter sur quelqu'un un regard orgueilleux. Il sut réveiller la jalousie des peuples voisins contre l'*orgueilleuse* puissance de Babylone qui avait tout envahi. (Boss.)

— Fig. et poét. Se dit de certaines choses inanimées qui ont un caractère de grandeur et de majesté. Josué fit tomber les murs de l'orgueilleuse Jéricho. Le sommet orgueilleux du mont Liban. Les flots orgueilleux. Il n'y a pas de doute qu'il ne plante son humble roseau dans un marais, et son chêne *orgueilleux* sur une hauteur. B. de St-P.) Voyez ces voluptueux Lucullus, ils aiment à s'étaler sur les [illegible] leurs chars *orgueilleux*. V. Hugo.)

— *Orgueilleux de.* Il est *fier* et *glorieux* de ses [illegible] succès. (Acad.)

Orgueilleux de leur proie et fiers d'un cadre ombreux,
Sans ordre ils s'avançaient d'un pas impétueux. (Volt.)

Loc. prov. *Il n'est si grand dépit que de pauvre orgueil cuit.* Un homme pauvre et orgueilleux endure plus que tout autre les tourments de l'amour propre.

— Pathol. *Monomanie orgueilleuse.* Celle que caractérise le désir de la fortune, de la puissance, de la gloire.

— Substantiv., en parlant des personnes. Un orgueilleux. Il est se plaît à abaisser les *orgueilleux*. Acad. On dit avec raison que l'ignorant pose à la terre, et l'*orgueilleux* la fait semir. Bernier. L'*orgueilleux* confond suivent la grandeur avec la passion qui le domine et il commande durement et obéit de mauvaise grâce. Id.

ORGUEILLIR, IE. a. ij. Rendre orgueilleux, devenir orgueilleux.

Tu fais germer la terre, et de vives couleurs
Tu gaînes les [illegible] de leurs fleurs.
(Racan.)

ORGUEILLIR (S'). v. pr. 2e conj. S'est dit pour S'enorgueillir.

ORGYE ou **ORGYIE.** s. f. (ét. gr., ὀργυιά, largeur des deux bras étendus). Bot. Syn. de LAMINAIRE.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des liparides, établi pour neuf espèces très communes dans toute l'Europe.

— Métrol. anc. Mesure de longueur des Grecs valant 2 m. 16.

ORIBA. s. m. Bot. Sous-genre d'anémones.

ORIBASE *de Pergame.* Médecin et ami de l'empereur Julien, questeur de Constantinople, exilé sous Valentinien Ier, rappelé sous Arcadius, avait composé 72 livres de médecine, dont il ne nous reste que 22.

ORIBASIE. s. f. (*Oribase*, nom pr.). Bot. Syn. de WERNÉRIE.

ORIBATE. s. m. (ét. gr., ὀρειβατέω, qui gravit les montagnes ; fait de ὄρος, montagne ; βαίνω, je monte). Antiq. gr. Nom donné à certains danseurs de cercle chez les Grecs.

— Arachn. Genre d'acariens ayant pour type une espèce souvent observée en France.

ORIBATÉ, ÉE. a. ij. Arachn. Qui ressemble ou se rapporte au genre oribate. || ORIBATES. s. f. pl. Famille d'arachnides ayant pour type le genre oribate.

ORIBUS. s. f. (pr. *o ri-buss*). Nom, dans certaines provinces, de chandelles de résine servant à l'éclairage et qui se placent dans la cheminée.

— Fam. *Poudre d'oribus.* Remède sans vertu.

* **ORICHALQUE** s. m. (pron. *o-ri-kalke ;* ét. gr., ὄρος, montagne ; χαλκός, cuivre). Myner. Sorte de métal fabuleux dont parlent les auteurs de l'antiquité et dont la valeur approchait de celle de l'or. || Nom donné depuis au cuivre pur, au laiton et au bronze.

ORICO. s. m. Mamm. Nom vernaculaire d'une espèce de rongeur particulière au Brésil.

ORICOU. s. m. Ornith. Vautour du pays des Namaquas en Afrique.

ORICUM. Géogr. anc. Ville d'Épire au N.-O., sur la mer Ionienne.

ORIDES. s. m. pl. Mamm. Syn. d'AURIDES.

* **ORIENT.** s. m. du lat. *oriens*, qui se lève). Point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. *Point d'orient d'été, orient d'hiver.* Points où le soleil se lève en été, en hiver.

— Celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. Enfants de la nuit, le couchant est noir ; mais l'*orient* commence à blanchir. (La Menn.) La pleine lune à l'*orient* s'élevait sur un fond bleuâtre aux plaines rives de l'Euphrate. (Volney.)

Un matin que l'Aurore, au teint frais et riant,
A peine avait ouvert les portes d'*orient*. (La Font.)
Qu'Ismael en sa garde
Prenne tout le côté que l'*orient* regarde. (Racine.)
L'Aurore cependant, au visage vermeil,
Ouvrait dans l'*orient* le palais du soleil. (Voltaire.)

— Fig. Le chevalier de Guise, de qui on a vu précipiter le bel *orient* dans l'océan d'un déplorable désastre... (Malherbe.) Il n'y a rien de si aimable que l'enfance de ces princes destinés à l'empire ; ce sont des soleils dans leur *orient* qui réjouissent les yeux. (Fléch.) Montre-toi à moi comme tu t'y montreras, lorsque dégagée du poids de mon argile, mon âme, s'élevant de la terre vers le ciel, abordera aux rivages d'un *orient* éternel. (B. de St-P.)

— Fig. *L'orient des années.* La jeunesse

En l'*orient* de nos années,
Tout le soin de nos destinées
Ne tend qu'à nous rendre contents. (Racan.)

— Les provinces, les États de l'Asie orientale. Les peuples de l'Orient. Les régions de l'Orient. Dans l'*Orient* désert quel devint mon ennui! (Rac.) Il portait dans tout l'*Orient* l'honneur de la nation française. (Fléch.) En *Orient*, quand on n'a rien à se dire, on fume du tabac de rose ensemble, et de temps en temps on se salue, les bras croisés sur la poitrine, pour se donner un témoignage d'amitié. (Mme de Staël.)

Et seul dans l'*Orient*, balançant la fortune,
Vengeant de tous les rois la querelle commune. (Racine.)

— *Extrême Orient*. Les parties de l'Asie qui sont le plus à l'Orient, telles que le Japon et la Chine.

— *Commerce d'Orient*. Celui qui se fait dans l'Asie orientale par l'Océan, par opposition au commerce du Levant qui se fait par la Méditerranée dans l'Asie occidentale.

— *L'orient d'une perle*. Son eau, sa couleur. Perle d'un bel orient.

— Franc-maçonn. *Grand Orient*. Réunion des loges de toute la France, qui, représentées à Paris par des députés de toutes les loges de la province, ont le pouvoir de régler l'association générale. Les droits du Grand *Orient* consistent à reconnaître les loges qui s'établissent régulièrement et qui paraissent dignes de participer aux avantages de la société. (Deaddé.) Le Grand *Orient* accorde le titre d'officier honoraire à tous les membres qui, après avoir suivi ses travaux neuf années, demandent à se retirer. (Sicard.) || Local où se réunissent les délégués des loges.

— Géogr. *L'orient d'une carte de géographie*. Le côté qui est situé à notre droite quand la carte est étendue dans son sens naturel.

— Hist. *Empire d'Orient*. L'un des deux empires formés de l'empire romain à la mort de Théodose, 395; il dura jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs Ottomans, en 1453. Il commença avec Arcadius, languit sous ses successeurs, se releva et s'agrandit même sous Justinien Ier; mais la décadence de cet empire, appelé *Bas-Empire*, *empire byzantin*, *empire de Constantinople*, se prolongea sans gloire et sans intérêt. Durant les IVe, Ve et VIe siècles, l'empire reste divisé en deux préfectures, celle d'Illyrie et celle d'Orient. Justinien accroît cet empire de l'Afrique, de la Numidie, des trois Mauritanies, d'une partie de l'Espagne et de l'Italie. Vers 568-580, perte de l'Italie, moins l'exarchat de Ravenne, la Pentapole, quelques duchés et les trois grandes îles. En 624, perte de l'Espagne, cédée aux Wisigoths, et de la rive droite du Danube; en 636, perte de la Syrie et de la Mésopotamie; en 640, de l'Égypte; vers 675, de l'Afrique, enlevées par les Arabes, etc., etc. Au VIIIe siècle, changement dans la division de l'empire. Aux deux préfectures, décomposées en 60 provinces environ, succèdent les thèmes, 15 en Europe, 17 en Asie. Mais au VIIIe siècle, les thèmes de Calabre et de Lombardie étaient perdus, ainsi que Rome. Au IXe, éclata le schisme d'Orient, consommé en 1053, et l'empire fut encore envahi par les Sarrasins. Le Xe siècle fut moins désastreux, grâce à l'énergie de quelques princes de la dynastie macédonienne. Au XIe, les Turcs Seldjoucides s'emparèrent des thèmes de l'Asie Mineure, moins ceux de Paphlagonie, de Chaldée et de Séleucie. Constantinople est prise, 1204, par les croisés latins; l'empire latin est proclamé et dure jusqu'en 1261, divisé en une douzaine de petits royaumes et duchés. A cette époque, Michel Paléologue, souverain grec de Nicée, reprend Constantinople; mais, au XIVe siècle, les Turcs deviennent maîtres de la plus grande partie de l'empire et cernent Constantinople, dont ils s'emparent en 1453.

— Hist. relig. *Église d'Orient*. V. église. || *Schisme d'Orient*. Séparation qui eut lieu en 862, entre l'Église grecque et l'Église latine. || *Patriarches d'Orient*. Les trois évêques de Constantinople qui prirent ce titre vers l'époque de la séparation des deux empires.

— Polit. *Question d'Orient*. Ensemble des faits qui intéressent l'existence de l'empire ottoman en Europe.

*** ORIENTAL, ALE**. adj. Qui est placé ou tourné vers l'orient. Pays oriental. Région orientale. Peuples orientaux. Sur le côté *oriental* de la montagne qui s'élève derrière le Port-Louis de l'île de France, on voit sur un terrain jadis cultivé les ruines de deux petites cabanes. (B. de Saint-Pierre.)

— Qui est propre, qui appartient à l'Orient qui a le caractère de l'Orient. Luxe oriental. Le costume *oriental* allie bien sa noblesse à la noblesse de ces ruines. (Chateaubriand.) Ce n'est qu'à Paris que l'on rencontre des cafés *orientaux*. (Ger. de Nerval.)

De ses attraits captifs vainement elle étale
La pompe *orientale*. (Racine.)

— *Style oriental*. Style imagé et métaphorique particulier aux Hébreux, aux Arabes et en général à tous les peuples d'Asie.

— Qui croît en Orient, qui vient d'Orient. Les plantes orientales. Perles orientales. Fruits orientaux. Marchandises orientales.

— *Pierres orientales*. Nom donné ordinairement aux pierres les plus précieuses et les plus rares, quoiqu'elles ne viennent pas toujours des pays d'Orient.

— Fig. Je ne me mêlerai point de vous en envoyer (un cuisinier), à moins que ce fût une perle si *orientale*, que l'on fût assuré de n'en avoir aucun reproche. (Mme de Sévigné.)

— Astron. *Planète orientale*. Celle qui se lève avant le soleil.

— Géogr. *Cap Oriental*. Cap situé à la pointe N.-E. de l'Asie, faisant face au cap Occidental, situé en Amérique. || *Indes orientales*. Les Indes proprement dites, par opposition à l'Amérique, appelée abusivement *Indes occidentales*. || *Mer Orientale*. (*Tounq-Hai*, chez les Chinois.) Une des parties de la mer de Chine, comprise entre le Japon et la Chine.

— Hist. *Prince des Francs orientaux*. Titre qui est donné quelquefois aux rois et ducs d'Austrasie.

— Philol. *Langues orientales*. Toutes celles qui sont parlées ou qui ont été parlées en Asie; le mandchou et le mongol, le chinois et le japonais, aussi bien que le turc, l'arabe le persan moderne, le zend et le sanscrit. Quelques-unes de ces langues ont une littérature très riche, dont nous parlons aux articles *Arabe*, *Chine*, *Persan*, *Sanscrit*, etc.

— oriental, ale. s. Celui, celle qui est né dans les contrées du Levant. On donne plus particulièrement le nom d'Orientaux aux peuples de l'Asie les plus voisins de nous, et plus communément aux Turcs, Persans, Arabes. Les coutumes des *Orientaux*. (Acad.) Les *Orientaux* sont graves, sérieux, réservés; n'ayant ni bals, ni théâtres, ni assemblées nombreuses, ils regardent ces choses comme peu dignes, et traitent d'insenses ceux qu'ils voient courir après des amusements et des récréations si frivoles. (La Harpe.) Les *Orientaux* ont des esclaves, nos domestiques sont de condition libre; les *Orientaux* enferment leurs femmes, les nôtres partagent tous nos droits. (Napoléon.)

— oriental. s. f. Bot. Nom donné à une variété d'anémone et à une variété de tulipe. Il quitte cette fleur pour l'*orientale*. (La Bruyère.)

— *A l'orientale*. loc. adverb. A la manière des peuples de l'Orient. Ma facilité à croiser les jambes à l'*orientale* le fit sourire et lui donna bonne opinion de moi. (Th. Gaut.)

ORIENTALEMENT. adv. A la manière orientale.

ORIENTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Orientaliser. S'empl. adjectiv. Personne orientalisée. Français orientalisé.

ORIENTALISER. v. a. 1re conj. Donner les mœurs, les usages orientaux.

— s'orientaliser. v. pron. Prendre les usages des Orientaux.

ORIENTALISME. s. m. Ensemble des connaissances des Orientaux, de leurs idées philosophiques et de leurs mœurs || Connaissance des langues orientales || Système de ceux qui prétendent que toutes les transmissions d'idées civilisatrices se sont faites de l'Orient à l'Occident.

— Peint. Système des peintres qui empruntent leurs sujets et leurs couleurs à l'Orient. L'*orientalisme*, né avec Decamps et Marilhat, paraissait épuisé avec eux. (De Gonc.)

*** ORIENTALISTE**. s. m. Savant qui s'occupe d'une manière spéciale de l'examen et de la traduction des manuscrits orientaux, ou qui est versé dans la connaissance des idiomes de l'Orient. William Jones fut l'*orientaliste* le plus universel de son temps. (Sédillot.)

— Peint. Celui qui s'occupe d'orientalisme.

*** ORIENTATION**. s. f. (pr. *o-ri-an-ta-cion*; rad. *orienter*). Art de reconnaître l'endroit où l'on est, en examinant l'horizon rationnel ou visuel, en déterminant les points cardinaux, etc.

— Fig. La théologie, empiétant chaque jour sur le terrain de la philosophie, a pris l'*orientation* du monde primitif. (Proudhon.)

— Action de déterminer, sur une carte ou sur un plan, la direction des divers points cardinaux. || Position d'un objet relativement aux pôles.

— Astron. Disposition convenable des appareils d'observation.

— Liturg. Disposition donnée aux édifices religieux par rapport aux points cardinaux.

— Mar. Action de disposer les voiles de façon à recevoir l'impulsion du vent.

ORIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Orienter. S'empl. adjectiv. Carte bien orientée. Plan mal orienté, bien orienté.

— Se dit d'une personne qui a trouvé ou qui sait la direction des points cardinaux. Je suis bien orienté, je puis continuer mon chemin.

— Fig. Les sophistes sont des esprits *orientés* vers l'erreur. (Gratry.)

— Archit. Se dit d'un édifice dont les quatre faces répondent aux quatre points cardinaux, ou dont le chevet seulement est tourné vers le levant. Église bien orientée. Monument, édifice orienté. || On dit aussi dans un sens opposé: Bâtiment mal orienté. || Se dit abusivement d'un autre point cardinal vers lequel la façade principale d'un bâtiment est tournée. Maison orientée au midi.

— Mar. *Voile bien orientée*. Voile bien étendue et dont la position est bien choisie.

ORIENTEMENT. s. m. Archit. Action d'orienter un bâtiment, de lui donner l'exposition la plus convenable à sa destination.

— Mar. Disposition des vergues et des voiles orientées.

*** ORIENTER**. v. a. 1re conj. Disposer une chose selon sa place convenable par rapport à l'orient. Orienter un globe, une carte.

— Se dit abusivement pour Disposer une chose vers un autre point cardinal. Orienter une serre. Orienter un bâtiment, une maison, un édifice.

— *Orienter un plan, un dessin*. Marquer par une rose des vents comment sont orientés dans la nature les choses et les lieux qu'ils représentent. || *Orienter un projet d'édifice*. Déterminer la position des façades de cet édifice relativement aux quatre points cardinaux.

— Mar. Disposer les voiles, les tendre et les présenter convenablement au vent qui souffle. || Se dit aussi en parlant du bâtiment lui-même.

— orienter. v. n. Un bâtiment oriente bien quand il est gréé et disposé convenablement pour la marche. Une voile *oriente* bien, quand son plan est tracé très obliquement à la quille et qu'elle sert à faire marcher le bâtiment qui la porte sur une ligne ayant le moins possible d'inclinaison avec celle du vent. (Montferrier.)

— s'orienter. v. pron. Reconnaître l'orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on se trouve. On s'*oriente*, en mer, en rapportant sa position à des relèvements d'astres, de côtes ou d'îles à vue. (Willaumez.)

— Reconnaître la situation des lieux où l'on se trouve, afin de continuer son chemin ou pour éviter de s'égarer. Du haut de cette dune on découvrait tout le pays, et l'on pouvait s'*orienter*. (V. Hugo.) Il s'avança dans la salle, tâchant de voir et de s'*orienter*. (Id.)

— Fig. Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire, en considérer les différentes faces, et examiner comment on doit s'y prendre pour réussir. S'orienter bien. S'orienter mal. Ne savoir pas s'orienter. Comptez peu sur le jugement de ceux qui ne savent pas s'*orienter*. (Boiste.) Ce que l'humanité exige des philosophes, c'est qu'ils s'*orientent* et qu'ils l'orientent. (P. Leroux.)

ORIENTEUR. s. m. (rad. *orienter*). Appareil destiné à former le midi vrai pour chaque jour de l'année.

ORIER s. m. Syn. d'étole. Vieux mot.

ORIÈRE. s. f. (du lat. *ora*, bord). Agricult. Bord d'un champ entouré d'une haie ou d'un fossé.

*** ORIFICE**. s. m. (ét. lat., *orificium*; fait de *os*, *oris*, bouche, entrée; *facio*, je fais). Ouverture quelconque. Orifice d'un vase. L'orifice d'une bouteille. L'orifice d'un puits.

— Par analog. Ces lacs offrent un nouveau genre de beautés en réfléchissant dans leurs eaux tranquilles les *orifices* des vallées. (B. de Saint-Pierre.)

— Anat. Ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. Orifice de la matrice. Orifice de l'estomac.

*** ORIFLAMME**. s. f. (du lat. *auri flamma*, flamme d'or). Bannière rouge à trois pans ou pointes, suspendue au bout d'une lance dorée et qui, à l'origine, était l'étendard particulier de l'abbaye de Saint-Denis, fut portée à la guerre par les comtes du Vexin, avoués de ladite abbaye. Lors de l'annexion du Vexin à la couronne, l'oriflamme passa dans les armées royales, où elle fut portée depuis Louis VI (1124) jusqu'à la bataille d'Azincourt (1415), pendant laquelle elle disparut. Porter l'oriflamme. Déployer l'oriflamme. La crédulité de nos pères comparait l'*oriflamme* à un palladium dont la vue mettait en fuite l'ennemi. (Bardin.)

— Par anal. Toute bannière dont la forme ou la couleur imite celle de l'oriflamme. En 1790, la fédération du 14 juillet arbora une *oriflamme* qui était le chef de file des bannières des quatre-vingt-trois départements; elle se composait d'une draperie bleue semée de fleurs de lis d'or. (Bardin.) A son autel sont suspendues les *oriflammes* de Clovis. (De Marchangy.)

— On a dit Oriflambe.

Laissant équipage et canon,
Houlcux, la queue entre les jambes,
Eut replie ses *oriflambes*,
Et fait, sans battre le tambour,
Vers Mycène un honteux retour. (Scarron.)

ORIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *os*, *oris*, bouche; *forma*, forme). Qui a la forme d'un bouche. Orifice oriforme.

— Qui fait les fonctions de la bouche.

*** ORIGAN**. s. m. (ét. gr., ὄρος, montagne; γάνος, joie). Bot. Genre de plantes herbacées, famille des labiées saturéinées, établi pour une vingtaine d'espèces, ayant pour type l'origan commun, qui croît dans les lieux montagneux, à la lisière des bois, et qui est employé en infusions, en lotions et en fumigations externes. Il entamait les farces de fromage et d'*origan*. (G. Flaubert.)

On mit le cumin, l'*origan*, le sésame,
Le thym, le serpolet, mille autres végétaux. (Berch.)

— *Origan de marais*. Eupatoire commune.

ORIGÈNE. Docteur de l'Église, né à Alexandrie, 185-253; versé dans les Écritures sacrées, il devint catéchiste de l'école d'Alexandrie; publia des ouvrages qui lui eurent grand bruit et lui attirèrent la jalousie de l'évêque d'Alexandrie Démétrius. Il fut ordonné prêtre en 230. Chassé d'Alexandrie, excommunié par un concile d'Égypte, Origène gagna Césarée, où il ouvrit une école. Mis à la torture sous Dèce, il mourut peu d'années après à Tyr. Parmi ses ouvrages, citons: les *Commentaires sur l'Écriture sainte*; les *Hexaples*; l'*Apologie du christianisme contre Celse*. On lui a attribué, mais à tort, l'ouvrage intitulé: *Philosophoumena*, retrouvé en 1842, au mont Athos.

ORIGÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques qui condamnaient le mariage et avaient des mœurs infâmes et dont l'auteur, selon toute probabilité, était un autre Origène que celui dont il est question à l'article précédent.

ORIGÉNISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'Origène, consistant dans la croyance en un Dieu indépendant de la matière, en des âmes créées pures et libres à leur origine et déchues par leur propre faute, et, enfin, en un enfer limité quant à la durée. L'origénisme a été condamné par le pape Anastase en 401 et par le concile de Constantinople en 553.

ORIGÉNISTE. s. m. Hist. relig. Partisan de l'origénisme.

— Adjectiv. Doctrine origéniste. Opinion origéniste.

*** ORIGINAIRE**. adj. 2 g. Qui tire son origine de; qui tient son origine de. Personne originaire de France. Famille, peuple originaire de Turquie. Il est originaire de Lyon, de Paris.

— Se dit aussi, dans le même sens, des plantes et des animaux. Plante originaire du Cap de Bonne-Espérance, de Madagascar, etc. Animal originaire d'Afrique. L'éléphant est *originaire* de l'Asie et de l'Afrique. (L. Ardent.)

— *Langue originaire*. S'est dit pour Langue maternelle. Il ne voulait pas qu'on fît des vers qu'en sa langue *originaire*. (Racan.)

— Qui nous vient d'origine. Vice originaire.

— Qui est à l'origine, qui donne l'origine. Un être suprême, intelligent, infini, et la cause *originaire* de tous les êtres. (Volt.) Ce serait témérité de chercher à concevoir l'état *originaire* des langues d'après l'analogie de l'état actuel. (E. Renan.)

— Jurispr. Qui est principal, qui est la chose principale. Demande originaire. || *Demandeur originaire*. Celui qui a fait la première demande, qui a commencé le procès.

— Pathol. Qui dépend de l'origine. Cette épithète s'applique particulièrement aux maladies et aux vices de conformation.

*** ORIGINAIREMENT**. adv. (rad. *originaire*). Dans l'origine, primitivement. Ce mot vient originairement du grec, du latin, de l'hébreu. Cet homme avait originairement beaucoup de biens, beaucoup de fortune. Les cerisiers viennent *originairement* du royaume de Pont, d'où Lucullus les apporta à Rome, après avoir défait Mithridate. (B. de St-P.)

*** ORIGINAL, ALE**. adj. (radic. *origine*). Qui a existé, qui a été fait en premier lieu. Lettre originale. Tableau original. Le texte original. Le texte original de la Bible est le texte hébreu. On ne sait de toutes ces histoires quelle est l'*originale*. (Volt.) Grimm avait donné les textes dans les dialectes originaux de l'Allemagne et du Nord. (Michelet.) L'exemplaire *original* et unique a coûté quinze cents livres sterling. (Mérimée.)

— Par extens. Porter de la lumière partout où les auteurs *originaux* auront, selon leur coutume, laissé beaucoup d'obscurité. (Fontenelle.)

— Se dit quelquefois d'une personne qui donne le premier renseignement sur un fait, sur une chose. Nous avons été bien aises d'apprendre par vous les nouvelles de Messine; vous nous avez paru *original* à cause du voisinage. (Mme de Sévigné.)

— Qui a été copié sur l'original. L'édition originale. || *Copie originale*. Copie qui, à défaut de l'exemplaire primitif, sert comme étant la copie la plus authentique.

— Qui a servi de modèle et qui n'en a point eu. Ils n'ont rien d'*original* et qui soit à eux; ils ne savent que ce qu'ils ont appris. (La Bruyère.)

— Dans un sens moins absolu. Qui est empreint de hardiesse, de nouveauté, qui a une marque propre. Pensée originale. Caractère original. Cela est original. Expression originale. Tour original. Des conversations animées par des expressions pittoresques, des pensées *originales*. (Rayn.) Une pensée forte et vraie arrive toujours à s'exprimer d'une manière *originale*. (E. Benan.)

— Par extens. Auteur original. Quand une langue a dans chaque genre des écrivains *originaux*, plus un homme a de génie, plus il croit apercevoir d'obstacles à les surpasser. (Condillac.)

— Qui est singulier, particulier. Caractère original. Mise originale. A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes *originaux*. (Pascal.) || Dans un sens péjoratif, Qui est d'une bizarrerie ridicule, excentrique. Tout bon Anglais veut être *original*. (A. Duval.)

— original. s. m. Ce qui est original, ce qui sert de type, de modèle et qui n'est pas copié, imité. S'éloigner de l'original. Avoir l'original. Comparer une copie avec l'original. Le sens de l'original. Je n'ai que la copie, on m'a dérobé mes *originaux*. (Acad.) Le lecteur qui n'a point les *originaux* sous les yeux est obligé de suivre aveuglément le guide qu'il a choisi, ou de s'arrêter en chemin. (La Harpe.) Les pièces les plus importantes des archives sont les *originaux* des bulles des papes, des diplômes des princes, des chartes des prélats et des seigneurs. (El. Regn.)

— *Original sans copie*. Se dit pour donner

plus de force. Ce sont des *originaux* sans copie, que les traits que vous donnez. (Mme de Sév.) || Se dit aussi des personnes. Quand on veut ridiculiser quelqu'un, on dit ordinairement que c'est un *original* sans copie. (Boursault. || Peut se prendre en bonne part. Quand la mode viendra de faire des parallèles dans les oraisons funèbres, je n'en souffrirai jamais dans la sienne; car il était assurément unique en son espèce, et un grand *original* sans copie. (Mme de Sév.)

— Texte, par opposition à Traduction. Il a mal rendu l'original.

— Par extens. Se dit en parlant de la sculpture, de la peinture, des œuvres d'art en général. Les originaux du Louvre. L'original de la Vénus de Milo a été transporté à Paris.

— Personne dont on a fait le portrait, chose d'après laquelle on a copié. La nature est le plus bel original que l'on puisse prendre. Je ne puis juger de la ressemblance de ce portrait, je n'ai pas vu l'*original*. (Acad.) Qui donne son portrait, promet l'*original*. (Corn.) Ces portraits que nous aimons se trouveraient obligés de partager leur amour entre les *originaux* qu'ils représentent et le peintre qui les a faits. (Boss.) Un portrait a toujours son prix, pourvu qu'il ressemble, quelque étrange que soit l'*original*. (J.-J. Rouss.)

— Par extens.

Faut-il d'un sot parfait montrer l'*original*?
Ma plume au bout du vers trouve d'abord Sofal
(Boileau.)

— Type. Dans tout le cours de sa vie et de ses actions, elle a exprimé ce parfait *original* par sa générosité naturelle, par le bon usage des biens et de la faveur. (Flechier.)

— Auteur qui excelle en quelque genre sans s'être formé sur aucun modèle et qui sert de modèle. Homère, Virgile, sont des originaux. Cicéron est un original, ainsi que Démosthène. Lisez encore Daniel dénonçant à Balthasar la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui et cherchez, dans les plus sublimes *originaux* de l'antiquité, quelque chose qu'on puisse leur comparer (Fenelon.) Leur imagination, fécondée par la lecture de ces grands *originaux*, a transporté dans la langue française des richesses qu'elle ne connaissait pas. (Fontanes.)

— Par iron. Pourquoi vouloir obliger le ministre Jurieu, un si grand *original* en matière de théologie, à suivre les sentiments de Bullus. (Bossuet.)

— Légist. Écrit authentique dont certains fonctionnaires sont dépositaires, qui sert à constater, au besoin, soit les conventions formées entre parties, soit les décisions réglant leurs droits et leurs intérêts. L'original d'un contrat, d'un traité, d'un exploit, d'une citation. Original authentique, altéré, exact. Etudier l'original. Consulter l'original. Copier sur l'original. Collationner à l'original. De nos jours, en France, les actes de l'état civil sont faits doubles, et les actes privés qui constatent des conventions synallagmatiques doivent être faits en autant d'*originaux* qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. (El. Régn.)

— Littér. Ce qui est original. Se dit en parlant du style, des expressions. Le bizarre est faux, tendu, boursouflé; il ne résiste pas à l'examen : l'*original* est un éternel sujet d'études; il a pour caractères l'inattendu et le naturel. (Travers.)

— *D'original*. loc. adv. De première source. Savoir une chose d'original. Les nouvelles que je vous mande sont d'*original*. (Mme de Sévig.)

— Signifie aussi Sans avoir été suggéré par un modèle, par un autre acte semblable.

Hé bien, monsieur, le tour est-il d'*original*?
Pour une jeune fille elle n'en sait pas mal.
De ces ruses d'amour la croirait-on capable? (Mol.)

— *Jouer un rôle d'original*. Le jouer pour la première fois, le créer.

— *En original*. loc. adv. Cette discussion existe en original dans les archives. Les actes doivent rester en *original* chez le notaire. (Acad.)

— Fam. *En propre original*. En personne. C'est lui-même en propre original.

— ORIGINAL, ALE. s. 2 g. Personne singulière, bizarre, de mœurs particulières qui la font paraître ridicule. C'est un original, une originale. Un franc original. Une grande originale. L'*original* est nécessairement au-dessus ou au-dessous des autres; jamais à côté. (Boiste.) Un *original* est souvent un bon diable; son originalité est fondée sur la certitude qu'il a de son caractère; cela fait qu'il néglige les manières convenues; il aura peut-être beaucoup de défauts, mais il ne sera sûrement ni faux ni rampant. (De Ligne.) Les *originaux* ont sans doute plus d'orgueil que les autres hommes, puisqu'ils ne veulent imiter personne. (S. Dubay.) L'*original* est plus curieux qu'estimé. (L.)

* **ORIGINAL**. s.m. (du basque *orenac*, cerf). Mamm. Nom donné à l'élan, au Canada. On dit aussi *original*. L'*original* a le mufle du chameau, le bois plat du daim, les jambes du cerf. (Chateaub.) Selon les sauvages, les *originaux* ont un roi surnommé le grand *original*; ses sujets lui rendent toutes sortes de devoirs. (Id.)

* **ORIGINALEMENT**. adv. D'une manière originale, avec originalité. Penser originalement. S'exprimer originalement.

ORIGINALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Originaliser. S'empl. adjectiv. Personne originalisée.

ORIGINALISER. v. a. Ire conj. Néol. Rendre original.

* **ORIGINALITÉ**. s. f. Qualité de ce qui est original, de ce qui est neuf. L'originalité d'une pensée, d'une opinion. L'originalité d'une expression. Avoir de l'originalité dans l'esprit. L'originalité du style. L'originalité des goûts et des manières n'est pas toujours une suite de l'*originalité* de l'esprit. (S. Dubay. Qu'on se garde bien de confondre avec cette *originalité* du bon goût et de la raison ces excentricités de l'extravagance qui mêle tous les tons, trouble toutes les couleurs, et n'enfante que des monstres. (J. Travers.)

— Caractère de l'être original. L'*originalité* nécessite la supériorité ou la faiblesse du jugement. (Boiste.) Comme il y a peu d'instruction à Naples, on y trouve jusqu'à présent plus d'*originalité* dans le caractère que dans l'esprit. (Mme de Staël.)

— Singularité, bizarrerie. Originalité tâchense, fatigante. Humeur pleine d'originalité. L'originalité du caractère. L'originalité des manières. L'*originalité* affecte en tout des manières aussi bizarres que ridicules; elle veut être à elle-même son propre modèle, en servir aux autres et ne ressembler à personne. Elle porte ses prétentions jusqu'à l'impudence, qui ne lui ressemble pas; le mérite même n'est rien à ses yeux s'il refuse de s'avilir par une basse et servile imitation. (Vermer.)

* **ORIGINE**. s. f. (ét. lat., *origo, inis*, même signif.). Principe, commencement, cause d'une chose, source. L'origine du monde. L'origine d'une coutume, d'une cérémonie. L'origine d'un malheur, d'une guerre. Remonter à l'origine. Chercher, découvrir, trouver, révéler l'origine d'une chose. Aller à l'origine. Tirer son origine de. Avoir son origine dans. Je crois de ce désordre entrevoir l'*origine*. (Racine.) C'est Thalès qui a recherché le premier l'*origine* des vents. (Fén.) Nous mourons en naissant, notre fin tient à notre *origine*. (Mass.) L'imperfection de la nature ou son imitation est l'*origine* de l'art. (Vauven.) L'*origine* des charbons et des ardoises date du même temps. (Buff.) Pour peu qu'on ait réfléchi sur l'*origine* de nos connaissances, il est très aisé de s'apercevoir que nous ne pouvons en acquérir que par la voie de la comparaison. (Id.) Le seul moyen d'acquérir des connaissances, c'est de remonter à l'*origine* de nos idées. (Condill.) Les roses de Provins, célèbres par leur couleur pourpre, ont une *origine* historique. (Dulaure.) C'est à l'*origine* même du moyen âge que se trouve le nœud des choses modernes. (E. Quinet.) Le moyen âge, qui regarde la femme comme l'*origine* du péché et de l'universelle damnation, est loin de confier l'homme à celle qui l'a perdu. (Michelet.) Les faits matériels des *origines* chrétiennes sont presque tous obscurs. (E. Renan.)

— Extraction d'une famille, d'une race, d'une nation. Illustre origine. Brillante origine. Origine obscure, basse, noble. Origine d'une famille, d'une race, d'un peuple. Être Anglais d'origine. Démentir son origine. Connaître son origine. Ignorer son origine. Rarement celui qui se connaît un mérite réel se vante de son *origine*. (Boiste.) N'accusons pas aveuglement la nature et les habitants de l'île la plus célèbre du monde, qui tirent leur *origine* des Gaules. (Boss.) Combien de siècles faut-il percer pour découvrir l'*origine* de la maison de Bavière? (Flechier.) La plupart des grands portent sur leur front l'orgueil de leur *origine*. (Mass.) Rien n'était plus commun que de rencontrer les ecclésiastiques entourés d'une famille dont ils ne cachaient pas l'*origine*. (Chateaub.) Votre brave mère, quoique d'*origine* française, était Polonaise de cœur et d'âme. (E. Sue.) L'*origine* d'Hermès est toute céleste et tout aérienne. (P. de Saint-Victor.) J'ai oublié la distance qui la sépare de moi, je n'ai plus vu la différence de nos *origines*. (G. Ohnet.)

A d'illustres parents s'il doit son *origine*,
La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. (Rac.)
Élevé dans le sein d'une chaste héroïne,
Je n'ai point de son sang démenti l'*origine*. (Id.)

— Par extens. L'*origine* du chrétien était dans le ciel, celle qu'il prend sur la terre est une bassesse dont il doit gémir. (Mass.)

— Se dit, en parlant des choses, dans un sens analogue. Origine d'un usage, d'une mode. L'origine d'un mot. L'origine d'un proverbe. L'origine d'une langue.

— Astron. Point à partir duquel on compte les ascensions droites et les longitudes.

— Géom. Point à partir duquel on compte les coordonnées.

— Hist. nat. Point où commence un organe dans un végétal ou dans un animal.

— *Dans l'origine*. loc. adv. Originairement. Dans son *origine*, Dieu avait plutôt fait l'homme à son image. (Boss.) Bonheur rudement gagné, et tenant presque entièrement dans l'*origine* à cette âpre et douloureuse circoncision de cœur, dont on reste blessé pour la vie. (Sainte-Beuve.) Si ces pierres ne sont pas salées en elles-mêmes, on pourrait conclure que la mer n'était pas salée dans l'*origine*. (B. de Saint-Pierre.)

— *Dès l'origine*. loc. adv. Dès le commencement, dès le principe.

* **ORIGINEL, ELLE**. adj. Qui vient de l'origine, qui remonte à l'origine. Vice originel. Conserver sa pureté, sa candeur, son innocence originelle. Notre teinte *originelle* est ineffaçable. (Boiste.) On n'extirpe pas les qualités *originelles*, on les couvre, on les cache. (Montesquieu.) Voulez-vous donc qu'il garde sa forme *originelle*, conservez-la dès l'instant qu'il vient au monde. (J.-J. Rouss.) Il y a entre les hommes une inégalité *originelle*, à laquelle rien ne peut remédier. (Raynal.) Ces formes *originelles* que les peuples reçoivent dès leur berceau sont comme le sceau du Créateur. (E. Quinet.)

— Primitif, qui existait d'abord. La lessive elle-même n'aurait pas su retrouver la couleur *originelle* de leurs habits. (E. About.)

— Théol. *Justice originelle, grâce originelle*. L'état d'innocence dans lequel Adam a été créé. || *Peché originel*. Peché contracté par tous les hommes en la personne d'Adam.

— Fig. C'est le péché *originel* de l'homme de vouloir être plus qu'il n'est. (Bourdaloue.)

— *Cet homme a le péché originel*. Sa famille, sa nation ou bien ses baisons empêchent qu'il puisse parvenir à telle charge ou à telle dignité.

* **ORIGINELLEMENT**. adv. (rad. *originel*). Dans l'origine, des l'origine. Être originellement pécheur.

* **ORIGNAL**. s. m. Mamm. V. ORIGINAL.

ORIGNY. Géogr. Comm. du cant. d'Hirson, arr. de Vervins (Aisne ; 2,800 hab.

— ORIGNY SAINTE BENOITE. Comm. du cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin (Aisne), sur l'Oise. Châles, tissus de cachemire ; 2,700 h.

ORIHUELA (*Orcelis*). Géogr. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, sur la Segura. Université, supprimée en 1835. Toiles, soieries, huiles ; 21,000 hab.

* **ORILLARD, ARDE**. adj. V. OREILLARD.

ORILLETTE. s. f. (pr. *o-ri llète, ll* mouill.). Bot. Nom vulgaire de la mâche.

ORILLIER. s. m. Ancienne forme du mot OREILLER.

— Anc. cout. *Droit des orilliers*. Présent offert par les nouveaux mariés aux jeunes gens invités à la noce.

* **ORILLON**. s. m. pr. *o-ri-llon, ll* mouill.; dimin. d'*oreille*. Petite oreille.

— *Les orillons d'une charrue*. Les pièces de bois qui accompagnent le soc de la charrue, pour verser hors du sillon la terre enlevée par le soc.

— *Écuelle à orillons*. Écuelle à oreillons.

— Fortif. *Bastion à orillons*. Bastion aux côtés duquel il y a des avances, des épaulements de figure ronde ou carrée, pour couvrir le canon qui est dans le flanc retiré.

— Techn. Nom des tenons qui environnent le pourtour d'une chaudière de plombier.

ORILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Orillonner. S'empl. adjectiv. Bastion orillonné.

ORILLONNER v. a. Ire conj. (pr. *o-ri llo-né, ll* mouill.). Art milit. Ajouter des orillons à un bastion.

* **ORILLONS** s. m pl. V. OREILLON.

ORIMÉ. s. m. (ét. gr., ὡριμος, qui arrive à propos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatoceres, établi pour une espèce de l'Afrique méridionale.

* **ORIN**. s. m. Mar. Gros cordage amarré par un bout sur la croisée d'une ancre mouillée, et aiguillete a une bouée par l'autre. Les orins ont de 20 à 40 brasses de longueur; ceux de galère ont souvent plus de 120 brasses. || Bout de cordage servant à prévenir la perte d'un objet qui serait exposé à tomber à la mer.

— Pêch. Cordon au bout d'un filet.

ORIN, INE. adj. Qui a la couleur, l'éclat de l'or. Vieux et inusité.

ORINE. s. f. Ornith. Syn. de RUPICOLE.

ORINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Oringuer. S'empl. adjectiv.

ORINGUER. v. a. Ire conj. Mar. Soulever l'ancre en halant sur l'orin.

— ORINGUER. v. n. Haler sur l'orin pour s'assurer que l'ancre est bien mouillée.

ORIOLIE. s. f. (étym. lat., *oriolus*, loriot). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, établi pour une espèce de Madagascar.

ORIOLIN, INE. adj. Ornith. Syn. d'ORIOLINE.

ORIOLINE, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte ou ressemble au genre oriolus. || ORIOLINÉES. s. f. pl. Sous-famille de passereaux dentirostres ayant pour type le genre oriolus.

ORIOLUS s. m. pr. *o-ri-o-luss* ; mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre loriot.

* **ORION**. s. m. d'*Orion*, n. myth. Astron. Constellation située moitié dans l'hémisphère boréal, moitié dans l'hémisphère austral, et composée de soixante-six huit étoiles, dont trois belles et scintillantes, placées sur une même ligne, ont reçu les noms de *Baudrier d'Orion* et les *Trois Rois*. L'*Orion* est la plus belle et la plus brillante constellation qui soit dans le firmament. (Brisson.)

Tel épanchant sur nous son urne pluvieuse,
Orion de ses flots bat la terre poudreuse. (Gaston.)

— Bot. Syn. de CLYTÉOLE.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour trois espèces du Tucuman et de la Patagonie. || Syn. de XYLETINE.

ORION. Myth. Fils d'Hyriée, sorti, selon la fable, de la peau d'une génisse. Il est célèbre par son amour pour l'astronomie et sa passion pour la chasse. Il était d'une très grande taille et d'une extrême beauté. Diane, dont il avait méprisé l'amour, le fit piquer par un scorpion, puis, inconsolable de sa mort, obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel, où il forme la plus brillante des constellations.

ORIOUX. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du maquereau sur certaines côtes.

* **ORIPEAU**. s. m. (ét. bas-lat., *auripellum* ; fait de *aurum*, or, et *pellis*, peau). Feuille de cuivre mince et bien poli qui, lorsqu'il n'est pas oxydé, a l'aspect de l'or. L'oripeau fut d'abord employé sous les pierres précieuses ou factices, pour en relever l'éclat ; on s'en sert encore pour les cartonnages et pour mille petits ouvrages d'agrément. Oripeau coloré. Oripeau jaune, bleu, rose, violet, rouge.

— Toute étoffe, broderie de faux or, de faux argent. Poupée habillée d'oripeau. Être couvert d'oripeaux. Il s'empresse d'enlever son *oripeau*, de peur de ternir de si belles couleurs. (Valery.) Chanteur, mime, athlète, danseur, acteur, il prostitue à toutes les momeries du cirque, à tous les *oripeaux* du théâtre la majesté souveraine. (P. de St-P.)

— Par extens. et fam. Ancienne étoffe, vieux vêtement dont l'or est passé. Être couvert d'oripeaux. Vendre des oripeaux. Je vois dans votre garde-robe plusieurs vieux habits brodés ou galonnés d'or ; que faites-vous de tous ces *oripeaux*? (Acad. Quelques pauvres costumes, les *oripeaux* du « décrochez moi ça »... de Gosse.)

— Fig. et fam. Nom donné aux faux brillants qui se trouvent dans un ouvrage d'esprit. Ce poème contient de l'oripeau, peu d'oripeau, beaucoup d'oripeau. La philosophie ayant fait main basse depuis longtemps sur tout cet *oripeau* mythologique... (La Harpe.)

— OREPEAUX. s. m. pl. Pathol. Ancien nom d'une maladie d'oreilles.

ORISMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὁρισμος, détermination ; λογος, discours). Partie de l'histoire naturelle consacrée à l'explication des termes techniques dont on fait usage dans la science.

ORISMOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'orismologie.

ORISSA. s. m. Linguist. Dialecte sanscrit parlé dans l'Orissa.

ORISSA ou **ORIÇAH**. Géogr. Ancienne province de l'Hindoustan, près du golfe d'Orissa, entre le Bengale et le pays des Gircars du nord. Ch.-l., *Kattak*. Chaleur torride, sol très fertile.

ORITE. s. m. (ét. gr., ὀρειτης, montagnard). Bot. Genre de la famille des protéacées grevilées, établi pour des arbrisseaux qui croissent en Australie et dans la Tasmanie.

— Ornith. Syn. de MÉCISTURE.

ORITE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple indien, à l'E. de la Gédrosie.

ORITHYIE. s. f. (d'*Orythyie*, n. myth.). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxystomes, tribu des calapiens, établi pour une espèce des mers de la Chine.

— Bot. Genre d'herbes de la famille des liliacées tulipacées, dont les espèces se trouvent au centre de l'Asie.

ORITHYIE. Femme hér. Fille de Marthésie, reine des Amazones. || Fille d'Érechthée, sixième roi d'Athènes, fut enlevée par le vent Boree.

ORIX. s. m. Mamm. V. ORYX.

ORIXA. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux particuliers au Japon. On dit aussi *orixe*, s. f.

ORIZABA Géogr. Ville du Mexique, à 90 kil. S.-O. de La Vera Cruz. Tabac. Dans les environs, pic volcanique de 5,400 mètres de haut; 10,000 hab.

ORIZAIRE. s. f. Foram. V. ORYZAINE.

ORKHAN. Fils d'Othman Ier, fut le deuxième sultan ottoman. Il régna de 1326 à 1360. Il fit de Brousse la nouvelle capitale de l'empire ; s'empara de Nicomède, 1328 ; de Nicée, 1333, et de la Bithynie. Habile diplomate, il s'allia avec l'empereur J. Cantacuzène, dont il épousa la fille, 1347. Les Turcs, qui le révèrent, lui doivent des lois, des institutions, et la milice des janissaires.

ORLAYA. s. f. (de *Orlay*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères daucinées, établi pour des herbes croissant dans l'Europe centrale et méridionale.

* **ORLE**. s. m. (de l'ital. *orlo*, ourlet). Archit. Filet sous l'ove d'un chapiteau.

— Blas. *Pièces en orle*. Celles qui sont rangées le long des bords de l'écu.

— Geol. Contour d'un cratère de volcan.

— Mar. Ourlet qui est autour des voiles.

ORLÉ, ÉE. adj. Blas. Bordé d'un orle.

ORLÉANAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Orléans.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— ORLÉANAIS. Province et grand gouvernement de France, avant 1789 ; capitale *Orléans*. Elle était bornée au N. par l'Ile-de-France ; au S. par le Berry, la Touraine ; à l'E., par le Nivernais et la Champagne ; à l'O., par la Normandie, le Perche et le Maine. Elle avait 150 kil. sur 150. Elle comprenait : Orléanais propre, Sologne, Blaisois, Vendômois, Dunois, Gâtinois, Beauce (pays Chartrain) et le Perche-Gouet. Dans l'Orléanais propre on distinguait le *Haut-Orléanais*, ayant Orléans, Beaugency,

Meung, Pithiviers, Rouvray, pour villes principales, et le *Bas-Orléanais*, avec les villes de Jargeau, La Ferté, Olivet, etc. Cette province forme aujourd'hui trois départements : Loir-et-Cher, Eure-et-Loir et Loiret. Autrefois, pays des *Carnutes*, des *Senones* et des *Aurelianі*.

ORLÉANE, s. f. Comm. Nom donné au roucou dans un tarif de 1725.

ORLÉANISME, s. m. Pol't. Système politique des princes de la maison d'Orléans. || Parti des orléanistes.

ORLÉANISTE, adj. et s. 2 g. Polit. Partisan des princes de la maison d'Orléans.

— Qui appartient à l'orléanisme. Doctrine orléaniste. Parti orléaniste.

* **ORLÉANS**, s. m. Comm. Tissu léger de laine et coton tres employé pour les vêtements d'hommes.

— Œnol. Vin qui est fait à Orléans. Boire de l'orléans. Un verre d'orléans. Une bouteille d'orléans. C'est encore ainsi qu'hier ou demain, trois paires d'amis se seront régalés du gigot à l'eau et du rognon de Pontoise, arrosés d'*orléans* et de médoc bien limpides. (Brill.-Savar.)

— Arg. Vinaigre.

ORLÉANS (*Genabum*, puis *Aurelianum*). Géogr. Ch.-l. du départ. du Loiret, sur la rive droite de la Loire, à 121 kilom. S.-O. de Paris; 57,300 hab. Evêché; cour d'appel. Commerce de vins, vinaigres, spiritueux, grains, etc. Industrie en draps, laines, cotonnades, chapeaux, poteries, etc. Cette ville dut à Aurélien son nom et sa réédification (*Genabum* ayant été détruit par César), et aux descendants de Clovis son titre de capitale du royaume d'Orléans. Cette ville a vu naître Pétau, Amelot de La Houssaye, Le Vassor, Pothier, etc.

— *La Pucelle d'Orléans*. Nom qui fut donné à Jeanne d'Arc après qu'elle eut délivré la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais.

— *Canal d'Orléans*. Canal qui va de Montargis à Orléans, et a 75 kil. Achevé en 17 ans, 1675-1692.

— *Royaume d'Orléans*. Royaume qui se forma, en 511, du partage des conquêtes de Clovis; il eut pour roi Clodomir, et comprenait l'Orléanais, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Berry, avec une partie de la Novempopulanie; capitale *Orléans*.

— ORLÉANS (Nouvelle-). Ville forte et port de la Louisiane (États-Unis), sur le Mississipi, à 2,000 kil. S.-O. de Washington, à 170 kil. du golfe du Mexique. Immense commerce tant maritime qu'intérieur. Fondée par les Français en 1717, sous le régent, dont elle porte le nom, elle est restée capitale de la Louisiane jusqu'en 1849. Position malsaine, fièvre jaune annuelle; 216,090 hab.

— ORLÉANS. Ile du Canada, dans le Saint-Laurent, a 16 kil. N.-E. de Quebec; 4,000 hab.

ORLÉANS (Louis DE FRANCE OU DE VALOIS, duc d'). Fils de Charles V, naquit à Paris en 1372. Son frère, Charles VI, lui céda le duché d'Orléans en 1391. En 1389, Louis avait épousé Valentine Visconti, de Milan. Pendant la démence du roi, son frère, il mena une vie scandaleuse et écrasa le peuple d'impôts. Son compétiteur, le duc de Bourgogne Jean sans Peur, le fit assassiner rue Vieille-du-Temple, par Raoul d'Octonville, aidé de dix-huit meurtriers. || ORLÉANS (Charles d'). Fils aîné du précédent, né à Paris en 1391, fut le chef nominal des Armagnacs, après avoir épousé Bonne, fille de Bernard VII d'Armagnac. A la bataille d'Azincourt, 1415, il tomba aux mains des Anglais, qui le retinrent vingt-cinq ans prisonnier. Pendant sa captivité, il composa des poésies pleines de grâce, qui l'ont placé au premier rang parmi les poètes du XV^e^ siècle. Rendu à la liberté, Charles mourut de saisissement à la suite de dures paroles que lui adressa Louis XI, 1464. || ORLÉANS (Louis d'). Fils du précédent et de Marie de Cleves, roi de France. V. LOUIS XII.

— ORLÉANS (Charles d'). Troisième fils de François I^er^ et de Claude de France, 1522-1545, mourut de la peste ou peut-être empoisonné.

— ORLÉANS (Jean-Baptiste-Gaston d'). Troisième fils de Henri IV, naquit à Fontainebleau en 1608. Prince faible et corrompu, il prit part à toutes les intrigues et entra dans tous les complots de cette époque, contre Richelieu et Mazarin. Il avait été forcé d'épouser M^lle^ de Montpensier en 1626, et avait alors reçu en apanage le duché d'Orléans. Refugié en Lorraine, où il épousa la sœur du duc malgré le roi, en 1631, il envahit la France, se fit battre à Castelnaudary, 1632, signa le traité de Béziers, puis rejoignit sa mère dans les Pays Bas. Il rentra en France en 1635, et prit part à de nouveaux complots. Lieutenant général du royaume à la mort de Louis XIII, il fut d'abord fidèle à la cour; mais dans la seconde guerre de la Fronde, il passa tour à tour d'un camp à l'autre, et il fut relégué à Blois. De son premier mariage il avait eu M^lle^ de Montpensier. Il a laissé des *Mémoires* qui s'étendent de 1608 à 1635.

— ORLÉANS (Philippe I^er^ d'). Chef de la maison d'*Orléans-Bourbon*, deuxième fils de Louis XIII, naquit en 1640, fut duc d'Anjou jusqu'en 1661, et mourut en 1701. C'était un prince d'un grand courage; il gagna la bataille de Cassel, 1677; mais Louis XIV, jaloux, le tint à l'écart, et il s'amollit à Saint-Cloud, dans une vie brillante et frivole. Il eut pour femme Henriette d'Angleterre, morte jeune, et Charlotte-Elisabeth de Bavière, dont il eut Philippe. || ORLÉANS (Philippe II d'). Fils du précédent, né à Saint-Cloud, 1674-1723, duc de Chartres jusqu'à la mort de son père, devint régent de France pendant la minorité de Louis XV. Il se distingua plus d'une fois dans les armées de Louis XIV, à Steinkerque, à Neer-Winden, devant Turin, en Espagne. Son irreligion, ses débauches, ses expériences de chimie, le firent accuser d'avoir empoisonné la duchesse et le duc de Bourgogne, pour arriver au trône. Louis XIV, qui l'appelait un fanfaron de crimes, lui refusa des juges. A la mort du roi, 1715, il s'empara de la régence, malgré le duc du Maine. La régence, 1715-1723, fut une époque de réaction générale contre le gouvernement de Louis XIV. A l'intérieur : droit de remontrances rendu au parlement; établissement de sept conseils, bâtards de Louis XIV réduits au rang de leurs pairies; les jésuites écartés; puis relâchement des mœurs, à l'exemple du régent, dont les petits soupers sont restés célèbres; embarras financiers, expédients du duc de Noailles, système de Law, etc. Au dehors, le régent, menacé par Philippe V, se rapprocha de l'Angleterre et des Provinces-Unies (traité de la triple alliance, 1717); et après la découverte du complot de Cellamare, s'unit à l'Autriche (quadruple alliance) contre l'Espagne. Les Espagnols furent partout battus; le traité de Madrid, 1720, donna la Sicile à l'empereur, la Sardaigne au duc de Savoie, l'expectative de Parme, de Plaisance et de la Toscane au fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse. A la majorité de Louis XV, 22 février 1723. Dubois fut premier ministre; quand il mourut, août 1723, le duc d'Orléans le remplaça et mourut lui-même d'apoplexie, le 2 décembre 1723. Il avait eu de son mariage avec M^lle^ de Blois, fille de Louis XIV et de M^me^ de Montespan, un fils, Louis d'Orléans, et six filles : la duchesse de Berry, morte en 1719; M^lle^ de Chartres, abbesse de Chelles, morte en 1743; M^lle^ de Valois, duchesse de Modene, morte en 1761; M^lle^ de Montpensier, morte en 1742, veuve de Louis I^er^ d'Espagne; M^lle^ de Beaujolais, morte en 1734, et une seconde M^lle^ de Chartres, princesse de Conti, morte en 1733. || ORLÉANS (Louis, duc d'). Fils du précédent, né à Versailles, 1703-1752, fut un prince charitable et vertueux. Il tourna au jansénisme et vécut d'une vie austère, surtout dans l'abbaye de Sainte-Geneviève. || ORLÉANS (Louis-Philippe I^er^, duc d'). Fils du précédent, né à Versailles, 1725-1785, fut un vaillant capitaine, ami des gens de lettres, charitable. D'abord mal avec la cour, il se rapprocha des ministres et reçut la permission d'épouser en secret M^me^ de Montesson, 1773. || ORLÉANS (Louis Philippe-Joseph, duc d'), surnommé *Egalité*. Fils du précédent, né à Saint-Cloud, 1747-1793, fut d'abord duc de Chartres, et se signala au combat naval d'Ouessant, 1778. Ami de la nouveauté, il se fit initier à la franc-maçonnerie. Très riche par son mariage avec la fille du duc de Bourbon-Penthièvre, 1769, il se lança dans des spéculations. Imitateur bruyant des vices du régent, admirateur des Anglais, il se mit à la tête du parti ennemi de la reine Marie-Antoinette. Exilé par Louis XVI à Villers-Cotterets, pour avoir protesté contre la politique royale au lit de justice du 19 novembre 1787, il fut élu député de la noblesse aux états généraux de 1789 dans trois bailliages : à Paris, à Crespy, à Villers-Cotterets. A l'Assemblée, lié avec Mirabeau, il fut l'un des premiers à se réunir au tiers état. Accusé d'avoir pris part aux événements des 5 et 6 octobre, il fut forcé par La Fayette d'accepter une apparence de mission en Angleterre. De retour, il fut du club des jacobins. Après le 10 août 1792, Manuel lui offrit, au nom de la commune de Paris, le nom de *Philippe-Egalité*, et il fut nommé par la capitale député à la Convention. Il siégea à la montagne et vota la mort du roi. Accusé d'être le complice de Dumouriez, il fut arrêté, 7 avril 1793, emprisonné à Marseille avec deux de ses fils, puis condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris; il mourut courageusement, le 6 novembre 1793. Sa femme, 1753-1821, princesse vertueuse, fut emprisonnée en 1794, dépouillée de ses biens, exilée. Elle vécut en Espagne, à Mahon, à Palerme, revint en France en 1814, et travailla à la réconciliation de son fils avec les Bourbons. || ORLÉANS (Louis Philippe II, duc d'). Fils du précédent et d'Adelaïde de Bourbon Penthièvre, fut roi des Français en 1830. V. LOUIS-PHILIPPE. || ORLÉANS (Ferdinand-Philippe Louis Charles-Henri, duc d'). Fils aîné du roi Louis-Philippe, né à Palerme, 1810-1842, d'abord duc de Chartres, était colonel du 1^er^ regiment de hussards dès 1824. Le duc d'Orléans se signala au siège d'Anvers, 1832, et surtout en Afrique, de 1833 à 1841. Il mourut d'une chute de voiture, près de Neuilly. Il a laissé deux fils de son mariage avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, 30 mai 1837, le comte de Paris et le duc de Chartres. Prince libéral, protecteur des lettres et des arts, il fut unanimement regretté. || ORLÉANS (Hélène-Louise-Elisabeth, duchesse d'). Née à Ludwigslust, fille du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, 1814-1858, épousa le jeune duc d'Orléans en 1837. Elle se fit estimer par son instruction et les qualités supérieures de son intelligence et de son cœur. Le 24 février 1848, la duchesse d'Orléans se rendit avec ses enfants à la Chambre des députés, pour y faire reconnaître la régence qu'elle venait de recevoir. Mais la salle fut envahie par la foule, et la duchesse échappa avec peine aux plus grands dangers. Elle se retira à Eisenach (Saxe-Weimar), et mourut à Richmond. || ORLÉANS (La princesse Marie d'). Deuxième fille du roi Louis-Philippe, née à Palerme, 1813-1839, mariée au prince Alexandre de Wurtemberg, 1837, a laissé un souvenir touchant par son goût pour les arts et par son talent gracieux dans la sculpture. On a surtout admiré la *Jeanne d'Arc* du musée de Versailles, *la Péri*, *l'Ange gardien du ciel*.

ORLÉANSVILLE. Géogr. Ch.-l. d'arr., subdivision militaire et à 210 kil. S.-O. d'Alger (Algérie), sur le Chéliff; pop. totale 4,500 hab., agglomérée 2,600.

ORLET, s. m. (dimin. d'*orle*). Archit. Petite moulure plate qui forme le couronnement de la cimaise.

ORLEY (Van). Famille de peintres belges, brilla au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Parmi ses membres on remarque : *Bernard*, dit *Barent de Bruxelles*, mort en 1541, eleve de Raphaël; *Richard*, 1652-1732, auteur de belles toiles et d'eaux-fortes très remarquables; *Jean*, frère du précédent, ne a Bruxelles en 1655, a peint des sujets religieux.

ORLOF (Grigor-Grigorievitch), 1734-1783. Homme d'Etat russe qui devint le favori de Catherine II, et qui, aidé de ses quatre frères, fit, en 1762, la révolution qui la mit sur le trône. Grigor fut créé comte, puis prince de l'empire; il fut disgracié, rappelé, puis finalement remplacé par Potemkin; il en perdit la raison et mourut peu après à Moscou. || Son frere *Alexis*, l'un des meurtriers de Pierre III, parvint au grade d'amiral, battit les Turcs et incendia leur flotte dans le port de Tschesmé, 1770. Paul, fils de Pierre III, l'exila, 1796, pendant tout son règne. Il mourut à Moscou, 1808. || ORLOF (Grégoire-Vladmirovitch). Neveu de Grigor Orlof, né à Saint-Pétersbourg, 1777-1826, s'occupa d'arts et de lettres en France et en Italie. On lui doit : *Mémoires sur le royaume de Naples; Essai sur l'histoire de la musique en Italie; Essai sur l'histoire de la peinture en Italie; Voyage dans une partie de la France*, etc. || ORLOF (Alexis). Fils naturel de Fœdor Orlof, 1788-1865, devint colonel du régiment de la garde à cheval, contribua à réprimer l'insurrection militaire de 1825, fut nommé comte et général par Nicolas I^er^, signa le traité d'Andrinople, 1829, et fut ambassadeur à Constantinople. En 1833, il signa le traité d'Unkiar-Skelessi. Il fut plenipotentiaire au congres de Paris, puis président du conseil de l'empire. || ORLOF (Nicolas). Général russe, fils du précédent, 1827-1885, se distingua dans la guerre d'Orient, perdit un œil au siège de Sébastopol, puis entra dans la diplomatie et fut successivement ambassadeur à Bruxelles, à Londres, à Paris et à Berlin.

ORLOFF, s. m. Nom donné à une race de chevaux russes.

ORLY, s. m. Art culin. Filet de sole frit et servi séparément de la sauce.

* **ORMAIE** ou **ORMOIE**, s. f. Agric. Lieu planté d'ormes. S'asseoir sous l'ormaie. S'endormir sous l'ormaie. Venir prendre le frais sous l'ormaie.

* **ORME**, s. m. (du lat. *ulmus*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des ulmacées, dans lequel on compte dix espèces d'arbres dont le bois est employé à de nombreux usages. Parmi les espèces indigènes à l'Europe, les plus connues sont l'*orme champêtre*, au tronc droit, revêtu d'une écorce rude, gercée, dont la couleur varie du brun rougeâtre au gris cendré, et dont la cime branchue s'élève à plus de trente-trois mètres, et l'*orme liège*, dont l'écorce ressemble à celle du liège. Grand orme. Bel orme. Orme mâle, femelle. Orme à petites feuilles, à grandes feuilles. Une allée d'ormes. Planter des ormes. Dormir sous l'orme. Précieux par son bois, l'*orme* ne l'est pas moins par sa culture; il sert à la menuiserie, à la charpente, à l'ébénisterie, et se conserve fort bien sous l'eau et en terre, ce qui le rend propre à fabriquer des tuyaux et des corps de pompe. (Rozier.)

Les vents courbent les pins, les ormes, les cyprès;
Ils semblent dans leur course entraîner les forets.
(ST-LAMBERT.)

— *Orme d'Amérique*, *orme pyramidal*. Le guazuma. || *Orme polygame*. Nom de la planere polygame. || *Orme de Samarie*, *orme à trois feuilles*. La ptelée trifoliée. || *Orme de Sibérie*. Nom ancien de la planere crenelée.

— Bois de l'orme. Planche d'orme.

— Anc. cout. *Juges de dessous l'orme*. Juges pédanes qui, n'ayant point de tribunal, rendaient primitivement leurs sentences sous un orme placé aux portes du château féodal. || *Attendre sous l'orme*. Avoir bon espoir dans la justice, dans le succès de sa cause.

— Prov. *Attendez-moi sous l'orme*. Se dit pour faire comprendre à quelqu'un qu'on ne veut point se trouver à un rendez-vous, ou qu'on ne compte point sur sa parole. Vous croyez que j'irai, attendez-moi sous l'orme.

Attendez-moi sous l'orme,
Vous m'attendrez longtemps. (REGNARD.)

* **ORMEAU**, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'orme jeune. Au jeune et tendre *ormeau* la vigne se marie. (Rosset.) Quelques végétaux s'unissent entre eux d'une espèce d'amitié, le lierre et la vigne s'attachent à l'*ormeau*; le faible liseron élève sa tige flexible et laisse retomber ses guirlandes de fleurs sur le tronc immense du chêne. (A. Martin.)

— Dans la poésie et dans la prose soutenue, *ormeau* se prend pour Orme. Voyez sur cette colline cette église entourée de vieux *ormeaux*. (Bern. de St-P.) Adieu, pompeux *ormeaux*, et vous, chênes augustes. (Del.) Appuyée contre le tronc d'un *ormeau*, j'écoutais en silence le pieux murmure des eaux. (Chateaub.)

Quel berger ne sait pas que sous ces vieux *ormeaux*,
Menalque d'Eurylas brisa les chalumeaux? (GRESSET.)

ORMEK, s. m. Comm. Étoffe qui se fabrique dans l'Asie centrale et a beaucoup d'analogie avec le camelot.

ORMEL, s. m. Ancienne forme du mot ORMEAU.

— Féod. *Jeux sous l'ormel*. Réjouissances qui se faisaient sous l'orme féodal. || Poésies du genre pastoral.

ORMÉNIDE, s. f. (d'*Orménide*, n. myth.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes particulières à l'Europe.

ORMERIE, s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Sellerie, à cause de l'emploi que fait cette industrie du bois d'orme.

ORMESSON (LE FÈVRE D'). Nom d'une famille de robe, dont les membres les plus célèbres sont : *Olivier I^er^*, 1525-1600, contrôleur général des finances et président de la chambre des comptes, partisan de Henri IV; *Olivier III*, conseiller, rapporteur dans le procès de Fouquet et l'un des rédacteurs des ordonnances de Louis XIV, mort en 1686. Ses *Mémoires* ou son *Journal*, de 1643 à 1672, sont curieux et instructifs.

ORMIER, s. m. (contraction du lat. *auris maris*, oreille de mer). Moll. Nom vulgaire de l'haliotide de nos côtes. On dit aussi *ormeau* et *ormet*.

ORMIÈRE, s. f. (rad. *orme*). Bot. Nom vulgaire de la reine-des-prés.

— Métall. anc. Or pur.

* **ORMILLE**, s. f. (pr. *or-mille*, *ll* mouill.). Palissade formée de petits ormes.

— Plant de petits ormes. Botte d'ormilles.

— Nom donné à une variété d'ormes champêtres qui a de très petites feuilles.

* **ORMIN**, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sauge.

ORMOCARPE, s. m. (ét. gr., ὄρμος, collier; καρπός, fruit). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, établi pour des arbres qui croissent dans les régions chaudes d'Asie et d'Amérique.

ORMOCÈRE, s. m. (ét. gr., ὄρμος, collier; κέρας, corne). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des chalcidiens, établi pour quelques espèces dont le type se trouve en Angleterre.

ORMOCÉRITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre ormocère. || ORMOCÉRITES, s. m. pl. Groupe d'hyménoptères chalcidiens ayant pour type le genre ormocère.

ORMOND (James BUTLER, duc d'). Homme d'État anglais d'une vieille famille irlandaise, né à Londres, 1610-1688, fut fidèle aux rois Charles I^er^ et Charles II, auxquels il se dévoua. Il fut longtemps vice-roi d'Irlande. || ORMOND (Jacques BUTLER, duc d'). Petit-fils du précédent, né à Dublin, 1665-1745, mort à Avignon, dans l'exil, comme coupable de haute trahison sous George I^er^, avait été puissant sous la reine Anne, qui le nomma généralissime des troupes anglaises dans les Pays-Bas, en 1712.

ORMOSIE, s. f. (ét. gr., ὄρμος, collier). Bot. Genre de papilionacées sophorées, établi pour des arbres croissant dans la Guyane et autres régions chaudes de l'Amérique.

ORMOSOLÉNIE, s. f. (ét. gr., ὄρμος, collier; σωλήν, canal). Bot. Genre d'ombellifères silerinées, établi pour des herbes particulières à l'île de Crète.

ORMUZ ou **HORMOUZ** (*Armuzia*, *Ogyris*). Géogr. Port au N.-E. de l'île d'Ormuz.

— ORMUZ (Ile d'). Ile du golfe Persique; sol stérile, pêcheries. Attaquée, en 1514, par Albuquerque, elle devint une des stations principales pour les Portugais, qui la perdirent en 1623. Aujourd'hui elle relève de l'iman de Maskate.

ORMUZD, Myth. Chez les anciens Perses, Bon genie, opposé à Ahriman, génie ou principe du mal et des ténèbres. Ormuzd est l'ordonnateur du monde, le dispensateur de la lumière, la source des bienfaits; Mithra est son incarnation. On dit aussi *Ormus* et *Oromaze*.

ORMYRE, s. m. (et. gr., ὄρμος, collier; οὐρά, queue). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des chalcidiens, établi pour quelques espèces dont le type se trouve en Angleterre.

ORNA, s. f. Metrol. Mesure de capacité valant, a Fiume, 53 lit. 303, et à Trieste 56 lit. 564.

ORNAIN ou **ORNE**. Géogr. Rivière de France, affluent de la Marne, à 2 kil. de Vitry-le-François, arrose Ligny, Bar-le-Duc, Vitry-le-Brûle, et reçoit la Saulx. Cours de 140 kil.

ORNANO (Alphonse d'). Fils du célèbre Sampierro ou Sampietro, marié à Vanina d'Ornano, né en 1548, fut colonel général des Corses au service de Charles IX et de Henri III, reconnut l'un des premiers Henri IV, fut nommé maréchal de France. Il mourut en 1610. || ORNANO (Jean Baptiste d'). Fils du précédent, né à Sisteron, 1583-1626, fut colonel général des Corses, gouverneur de Gaston d'Orléans, maréchal de France en 1626; mais, accusé d'avoir pris part à la conspiration de Chalais et de s'être mêlé du mariage de son ancien élève, il fut enfermé cette année-là même à Vincennes, où il mourut empoisonné, dit-on, par l'ordre de Richelieu. || ORNANO (Philippe-Antoine, comte d'). Fils du colonel d'Ornano et

d'Isabelle Bonaparte, né à Ajaccio, 1784-1853, devint général de division en 1812. Exilé en 1815, il rentra en France, 1818, eut le commandement d'une division militaire après 1830 et fut créé pair de France. Membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, 1848-1851, il devint sénateur, grand chancelier de la légion d'honneur, maréchal en 1861, puis gouverneur des Invalides.

ORNANS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Besançon (Doubs), sur la Loue. Fromages, tanneries. Patrie de Perrenot de Granvelle et du peintre Courbet; 3,190 hab.

ORNATEUR, TRICE, adj. Qui orne. Pier Angelo, quoique simple *ornateur*, avait le goût et l'intelligence du beau dans les arts. (G. Sand.)

— Substantiv. S'est dit pour Celui qui orne, qui honore et fait prospérer. Les rois, *ornateurs* des peuples. (Rabel.)

— **ORNATRICE**, s. f. Antiq. rom. Coiffeuse d'une dame romaine.

* **ORNE**, s. m. Bot. Arbre qui a beaucoup de ressemblance avec le frêne ordinaire et qu'on appelle aussi *frêne à fleurs*.

ORNE, s. f. S'est dit pour Voie, sentier, chemin.

— Eaux et for. *Faire orne*. Abattre des arbres sur une certaine étendue en allant toujours devant soi.

— Vitic. Intervalle entre les ceps, qui est toujours moins élevé que le terrain des vignes.

ORNE (*Olina*). Rivière de France, vient du départ. de l'Orne, traverse celui du Calvados, passe à Séez et à Argentan, devient navigable à Caen et se jette dans la Manche, à Ouistreham, après un cours de 140 kil. Elle reçoit à gauche le Noireau.

— **ORNE**. Département au N.-O. de la France, ayant pour limites : au N., le département du Calvados; au N.-E., l'Eure-et-Loir; au S., la Sarthe et la Mayenne; à l'O., le département de la Manche. Il a 609,728 hectares de superficie et une population de 376,200 hab. Traversé par les collines du Perche et de Normandie, composé de plateaux et de vallons accidentés, il est arrosé par l'Orne, la Touques, la Sarthe, la Mayenne, l'Huisne. Il y a de beaux herbages; on élève beaucoup de chevaux; les bois sont assez nombreux : le sol est partout planté de pommiers. Fabriques d'épingles, d'aiguilles, de toiles, coutils, lacets, tissus de coton, dentelles, etc. Le ch.-l. est *Alençon*; il forme l'arrond. : Alençon, Argentan, Domfront et Mortagne, 36 cantons et 511 communes. Il compose le diocèse de Séez, dépend du 1er corps d'armée Le Mans, de la cour d'appel et de l'académie universitaire de Caen. Il a été formé de la partie de la Normandie comprenant le comté d'Alençon, les Marches, le pays d'Houlme, et de la plus grande partie du Perche.

ORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Orner. S'emploie adjectiv. Chambre ornée, bien ornée, mal ornée. Appartement orné. Cadre orné. Cabinet orné. Ils sont *ornés* d'une manière bizarre, et qui ne rappelle en rien le goût antique. (Mme de Staël.) La vue du Tibre embellissait cette maison, *ornée* dans l'intérieur avec l'élégance la plus parfaite. (Id.) Les églises étaient fort belles et fort *ornées*. (Chateaub.)

Et, d'acteurs mal *ornés* chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau. (Boil.)

— Fig. Esprit orné. Sophie a toujours cet esprit qui plaît aux gens qui parlent, quoiqu'il ne soit pas fort *orné*, selon l'idée que nous avons de la culture de l'esprit des femmes. (J.-J. Bousseau.)

— *Orné avec*. Les chariots qui reportaient la moisson des champs étaient *ornés* tous les jours avec des guirlandes de roses. (Mme de Staël.) Les boutiques sont *ornées* agréablement avec des fleurs et des fruits. (Id.)

— *Orné de*. Chambre ornée de glaces. Appartement orné de fleurs. Les Parisiens sortaient en campagne *ornés* de plumes et de rubans; leurs évolutions étaient le sujet des plaisanteries des gens du métier. (Volt.) Les cercueils dont on ne voit que les fragments, étaient de pierre et *ornés* d'élégantes arabesques. (Chateaub.) Tout cela convient parfaitement aux sépultures des rois, qui étaient *ornés* de trois pyramides. (Id.) Le parapet du pont de l'Elbe est *orné* de vases et de deux statues, représentant le royaume de Pologne et l'électorat de Saxe. (M.-Brun. Les uns, marchant le front *orné* de panaches, sonnent la trompette. (A. Martin.)

Orné de sa besace et fier de son manteau,
Cet orgueilleux n'apprend qu'à rouler un tonneau. (L. Racine)

Oui, qu'à jamais pour moi, belle Mériadec,
Pégase soit réfif et l'Hippocrène à sec,
Si ma lyre, de myrte et de palmes *ornée*,
Ne consacre les nouds d'un si rare hymenée. (Piron.)
Son front n'est plus *orné* du long voile de lin
Qui couvrait ses cheveux et flottait sur son sein. (Michaud.)

— Fig. On veut un roi dont le corps soit fort et adroit, et dont l'âme soit *ornée* de la sagesse et de la vertu. (Fénelon.) Mais pensez-vous qu'une femme aimable et sage, *ornée* de pareils talents, et qui les consacrerait à l'amusement de son mari, n'ajouterait pas au bonheur de sa vie? (J.-J. Rouss.)

— *Ornée par*. Chambre ornée par un tapissier. Une grande litière de pourpre, *ornée* aux angles par des bouquets de plumes d'autruche... (G. Flaubert.)

Les vainqueurs, dans des parcs *ornés* par la victoire,
Allaient calmer leur foudre et reposer leur gloire. (Delille.)

— Bibliogr. *Lettres ornées*. Lettres décorées de traits ou de peintures.

— Peint. *Sujet orné*. Sujet susceptible de la composition la plus riche.

— **ORNE**, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre plagusie.

* **ORNEMANISTE**, s. m. B. arts. Celui qui ne fait que des ornements. Je déflerais l'*ornemaniste* le plus industrieux de trouver dans toute la chapelle la place d'une seule rose ou d'un seul fleuron. (Th. Gautier.)

— Adjectiv. Artiste ornemaniste. Ouvrier ornemaniste. Souvent aussi l'architecte appelle à son aide un sculpteur *ornemaniste* pour faire des rosaces, des ove, des grains, des feuilles ou des rinceaux sur différentes parties lisses, dans les voûtes, les plafonds, les frises, les sollites. (Duchesne.)

* **ORNEMENT**, s. m. Action d'orner. Vous prenez un cèdre du Liban, disait Isaïe, vous en retranchez la plus belle partie pour fournir à l'*ornement* de vos palais, et du reste vous en faites une idole. (Mass.)

— Parure, embellissement, tout ce qui orne ou qui sert à orner. Ornement indispensable, utile, frivole. Ornement superflu. Ornement précieux, riche. Bel ornement. Ornement mesquin, ambitieux. Les ornements de la vanité. Ornement de bon goût. Prodiguer les ornements. Chose dépourvue d'ornements. Se parer d'ornements. Mettre des ornements. Ajouter des ornements. Ôter les ornements. Se passer d'ornements. Que ces vains *ornements*, que ces voiles me pesent! (Rac.) L'âme regarde le corps auquel elle est unie, elle le voit revêtu de mille *ornements* étrangers; elle en a honte, parce qu'elle voit que ces *ornements* empruntés sont un piége et pour les autres et pour elle-même. (Bossuet.) Cette femme vaine croit valoir beaucoup quand elle s'est chargée d'or et de mille autres *ornements*. (Id.) La perpétuelle inconstance des *ornements* fut un des attributs de la nation. (Massillon.) Partout les arts font le plus bel *ornement* de ces sombres forêts, qui couvrent la terre abandonnée à la seule nature. (Buff.) Des statues, des vases, sont des *ornements* pour un jardin. (Duchesne.) Les marbres, les bronzes, les bas-reliefs, les peintures, les arabesques, les tableaux, sont aussi des *ornements* dont l'architecture fait usage pour décorer les parois, les voûtes ou les plafonds des temples et des palais. (Id.) L'arbre est de nos jardins le plus bel *ornement*. (Del.) Les végétaux qui font l'*ornement* de la nature ne parlent pas à leur âme desséchée par la cupidité. (B. de St-P.) La tiédeur, le zéphyr et les *ornements* du printemps revenaient sans être prévus. (Ch. Nodier.)

Leurs armes éclataient du feu des diamants,
De leurs bras enervés frivoles *ornements*. (Volt.)

— Ce qui sert à rendre plus recommandable, ce qui fait honneur. Être l'ornement de son siècle, de sa famille, de sa patrie. Ce courtisan est l'ornement de la cour. Faire l'ornement de sa famille. Que vos vertus et vos bonnes actions soient les *ornements* de votre personne et de votre palais. Fénelon.) L'une est un *ornement* dans l'auguste maison de France, et l'autre s'est fait admirer dans la puissante maison de Brunswick. (Bossuet.) Tout enfant qu'elle était, elle se fit admirer de ceux qui étaient eux-mêmes l'*ornement* de leur siècle. (Flech.) Le laitage et le sucre sont un des goûts naturels du sexe, et comme le symbole de l'innocence et de la douceur, qui font leur plus aimable *ornement*. (J.-J. Rouss.)

— Par ironie.

Adieu. Fais lire au prince, en dépit de l'envie,
Pour son instruction l'histoire de ta vie,
D'un insolent discours ce juste châtiment
Ne lui servira pas de petit *ornement*. (Corneille.)

— Archit. et Menuis. Ce qui sert à décorer les différentes parties d'un bâtiment, d'une boiserie, comme les moulures, les sculptures, les denticules, les oves. Les ornements d'un édifice, d'une façade. Façade chargée d'ornements. || *Ornements de coins*. Ceux qui occupent les angles des chambranles autour des portes et des fenêtres. || *Ornement courant*. Tout ornement qui se répète, qui se continue dans une frise ou une moulure, comme les entrelacs, les rinceaux, les oves. Mettre un ornement courant dans une frise, dans une moulure. || *Ornements en creux*. Ceux qui sont refouillés dans les moulures. || *Ornements de relief*. Ceux qui sont sculptés sur le contour des moulures. || Au pluriel, *Les ornements*. L'architrave, la frise et la corniche.

— B.-arts. Nom donné aux figures de caprice, comme les fleurons, les rosaces, les festons. Peinture d'ornements. Écriture d'ornements. Sculpture d'ornements. Dessiner l'ornement. Exécuter les ornements. Graver des ornements. Recueil d'ornements. || Peinture faite dans une galerie pour accompagner le sujet principal, et qui n'en fait pas partie. Peintre d'ornements. Ornements mal faits. Ce n'est pas ici une de ces vaines images où l'on supplée par les *ornements* à la ressemblance. (Mass.)

— Bibliogr. Nom des pentures ou traits ornant les pages ou les lettres initiales des manuscrits ou des livres anciens.

— Blas. Tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie, et se trouve en dehors de l'écu, comme les timbres, cimiers, lambrequins, supports, colliers, manteaux, couronnes, etc.

— Littér. Fournure de rhétorique qui consiste à rendre le style plus agréable, à embellir le discours. Ornement naturel. Ornement superflu. Les ornements du style. Style chargé d'ornements. Discours trop chargé d'ornements. Qu'elle matière fut jamais plus disposée à recevoir tous les *ornements* d'une grave et solide éloquence? (Flech.) La chaire elle-même rougit de ce comique indécent, ou de ces *ornements* bizarres et pompeux dont elle s'était jusque-là parée. (Mass.) Jamais on ne parlera bien d'amour si l'on cherche d'autres *ornements* que la simplicité et la vérité. (Volt.) Le style de saint Justin est sans *ornement*, et les actes de son martyre prouvent qu'il versa son sang pour la religion avec la même simplicité qu'il écrivit pour elle. (Chateaub.)

— Liturg. Collection de plusieurs pièces d'une même couleur, d'une même parure, qui fait un assortiment entier, et qui comprend les habits sacerdotaux et les devants d'autel. Ornement blanc. Ornement rouge. Ornement riche, magnifique, superbe. De beaux ornements. Officier avec les ornements pontificaux. Se revêtir des ornements. C'était ou des habits pour les pauvres ou des *ornements* pour les autels. (Bossuet.) Les *ornements* sacerdotaux sont plus ou moins splendides, plus ou moins variés, suivant la richesse des églises. (Duchesne.)

— Mus. Note d'agrément qui ne compte pas dans la mesure et peut au besoin être supprimée. On indique les ornements par des notes plus petites que celles du morceau.

* **ORNEMENTAL, ALE**, adj. Qui appartient à l'ornement. Style ornemental.

— Qui peut servir d'ornement. Les clématites sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs le plus ordinairement jolies, souvent très grandes, très belles, véritablement *ornementales*, quelquefois exhalant une odeur suave. (D'Orbigny.)

* **ORNEMENTATION**, s. f. (pron. *or-ne-man-ta-cion*; rad. *ornementer*). Manière de disposer les ornements. || Art de l'ornemaniste.

ORNEMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ornementer. S'empl. adjectiv. Chasuble ornementée. C'est une petite église de la Renaissance, blanche et nue à l'extérieur, sauf une porte délicatement *ornementée* et élégante. (H. Taine.)

ORNEMENTER, v. a. 1re conj. Embellir d'ornements.

ORNEMENTISTE, s. m. Se dit quelquefois pour Ornemaniste. Le dessin avait été donné par Keller, fameux *ornementiste* français. (E. Sue.)

ORNÉODE, s. m. (étym. gr., ὀρνεώδης, semblable à un oiseau). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des pteropholides, établi pour cinq espèces rencontrées en Europe.

ORNÉOPHILE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄρνις, oiseau; φίλεω, j'aime). Zool. Qui vit dans les bois.

— **ORNEOPRILES**, s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères comprenant ceux qui vivent dans les bois.

* **ORNER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *ornare*, embellir). Parer, embellir une chose, ajouter des ornements à une chose pour lui donner plus d'éclat, plus d'agrément. Orner un appartement. Orner une chambre. Orner une église, une chapelle. Orner un autel. Je lui bâtis un temple et pris soin de l'*orner*. (Rac.) Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui *ornent* ce jardin. (Fénelon.) A-t-il forcé la nature et les éléments pour *orner* ses solitudes? (Flech.) La nature a *orné*, comme pour un jour de fête, leurs campagnes de la plus riche végétation. (Sismondi.) Il n'y a plus de contagion à Ispahan depuis que les Persans ont *orné* de platanes leurs rues et leurs jardins. (A. Martin.)

— Fig. Orner son esprit. Orner la vérité. Orner la raison. Orner son langage, son style. Les figures ornent le discours. Les vertus ornent l'âme. Pour *orner* une belle vue, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique. (Boil. L'élégie en *ornait* ses douloureux caprices. (Id.) Vous avez *orné* l'homme, ô Seigneur! des dons lumineux de la science, de la sainteté et de la justice. (Massillon.) O cœur, que Dieu avait pris soin d'*orner* de tous ses dons! (Id.) L'art des vers *orne* tout et ne dédaigne rien. (Del.)

Du nom de fierté noble on *orna* l'impudence,
Et la fourbe passa pour exquise prudence. (Boileau.)

— *Orner sa mémoire*. Apprendre et retenir des morceaux remarquables de divers auteurs et de différents genres.

— Être l'ornement de. Une foule de personnages célèbres *ornaient* la cour de ce prince. (Bossuet.) Des sénateurs célèbres *ornèrent* nos tribunaux. (Mass.) Cet illustre savant a eu le mérite rare d'*orner* le savoir par le goût, et de joindre à la littérature profane la littérature agréable. (D'Alembert.)

— **S'ORNER**, v. pron. Se parer. Elle prenait plaisir à s'orner des plus beaux atours.

— Être orné. Cette chambre ne peut s'orner avec plus de goût.

ORNICE, s. m. Entom. Syn. d'**ORNIX**.

ORNICHON, s. m. Arg. Poulet.

ORNIE, s. f. Arg. Poule. || *Ornie de balle*. Dinde.

ORNIER, s. m. Bot. Syn. d'**ORNE**.

* **ORNIÈRE**, s. f. (étym. bas-lat. *orbitaria*, même signific.). Trace profonde que les roues d'une voiture font dans les chemins. Ornière creuse. Tomber dans une ornière. Chemin rempli d'ornières. La route était fort dégradée, avec des *ornières* pleines d'eau, qu'il fallait éviter en marchant sur les gazons. (Gér. de Nerval.)

Puisse-tu chaque nuit, culbute, mouille, transi,
Au lieu d'un cabaret, gîter dans une *ornière*! (La Chaussée.)

Poétiq. et fig.

Et son axe de flamme, aux bords de sa carrière,
Trouve et creuse deux sillons éclatants d'*ornière*
Sur l'horizon roulant des mers. (Lamartine.)

— Fig. Habitude à laquelle on ne peut renoncer aisément; opinion à laquelle on s'obstine aveuglément. L'ornière des préjugés. L'ornière de la routine. L'ornière de l'habitude. Tomber dans l'ornière. Retomber dans l'ornière. Suivre l'ornière. Sortir de l'ornière. Esprit embourbé dans l'ornière. Que faire? sinon de tracer une route facile, afin que ces mortels achèvent leur voyage, en parcourant l'*ornière* d'heureuses habitudes. (Virey.) Les gens qui ne savent que les sentiers battus courent grand risque de rester dans l'*ornière*. (C. Feé.) Opposer à la logique des situations l'inconséquence des conduites, c'est échapper à l'*ornière* pour rouler dans l'abîme. (Proudhon.) Telle était l'*ornière* où le courant de l'opinion publique avait fait entrer de force l'histoire de France, *ornière* qui se creusait de plus en plus. (Aug. Thierry.)

— Loc. prov. *Il boirait dans une ornière*. Se dit populairement d'un homme qui a le visage long et étroit.

ORNIÈRE, s. f. (rad. *ornie*). Arg. Poulailler.

ORNION, s. m. Arg. Chapon; coq.

ORNIS, s. m. (pr. *or-niss*). Comm. Mousseline des Indes rayée d'or ou d'argent.

ORNISMIVE, s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; μυῖα, mouche). Ornith. Syn. de **TROCHILE**.

ORNISTOME, s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces brésiliennes.

ORNITHIDIE, s. f. (étym. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; ἰδία, forme). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des orchidées vandées et croissant aux Antilles.

ORNITHIES, s. m. pl. (du gr. ὀρνιθίας, même signif.). Antiq. gr. Nom donné par les Grecs aux vents qui soufflent au printemps et marquent l'arrivée des oiseaux de passage.

ORNITHIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau). Ornith. Qui a rapport aux oiseaux.

ORNITHIVORE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; lat. *voro*, je dévore). Hist. nat. Qui dévore les oiseaux.

ORNITHOBIE, s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; βίος, vie). Entom. Genre d'épizoïques, voisin des philoptères, ayant pour type une espèce rencontrée sur les cygnes.

— **ORNITHOBIE**, s. f. Genre de diptères brachocères, famille des pupipares coriaces, établi pour une espèce de l'Europe centrale.

ORNITHOCÉPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la forme d'une tête d'oiseau.

— **ORNITHOCÉPHALE**, s. m. Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des orchidées vandées et croissant aux Antilles.

— Erpét. Genre de sauriens fossiles.

ORNITHOCÉPHALOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *ornithocéphale*; gr. εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui a la forme de l'ornithocéphale. || **ORNITHOCEPHALOIDES**, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens ayant pour type le genre ornithocéphale.

ORNITHODELPHE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; δελφύς, matrice). Mamm. Dont les organes génitaux sont semblables à ceux des oiseaux. || **ORNITHODELPHES**, s. m. pl. Syn. de **MONOTRÈMES** et de **MARSUPIAUX**.

* **ORNITHOGALE**, s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; γάλα, lait). Bot. Genre de liliacées hyacinthées, établi pour des espèces du littoral de la Méditerranée et du Cap de Bonne-Espérance, dont l'espèce type est appelée vulgairement *dame d'onze heures*, parce que ses fleurs ne s'épanouissent que vers le milieu de la journée. Ornithogale ombellé. Ornithogale des Pyrénées. Ornithogale pyramidal. Ornithogale thyrsiflore.

ORNITHOGLOSSE, s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; γλῶσσα, langue). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des colchicacées vératrées et croissant dans l'Afrique méridionale.

— Minér. Nom donné anciennement aux glossopètres.

ORNITHOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'un oiseau.

— **ORNITHOIDES**, s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles dont la conformation a quelques rapports avec celle des oiseaux.

ORNITHOLITHE, s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; λίθος, pierre). Ornith. Nom donné aux débris d'oiseaux trouvés à l'état fossile. On écrit aussi *ornitholite*.

*** ORNITHOLOGIE.** s. f. (et. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite de l'histoire des oiseaux. Les travaux descriptifs généraux d'*ornithologie* sont moins abondants que les monographies ou les faunes ornithologiques. (D'Orbigny.)

— *Ornithologie fossile.* Celle qui a pour objet les squelettes et les divers débris d'oiseaux trouvés dans les couches terrestres.

— Ouvrage, traité sur les oiseaux. M. Nilsson est l'auteur d'une *Ornithologie* suédoise. (D'Orbigny.)

ORNITHOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'ornithologie. Travaux ornithologiques. Système ornithologique. Faune ornithologique de la France, des Antilles. Les monographies *ornithologiques* sont d'un haut intérêt, et presque toutes, surtout de nos jours, sont accompagnées de figures d'une grande beauté et d'une parfaite exactitude. (D'Orb.)

*** ORNITHOLOGISTE.** s. m. Celui qui s'occupe d'ornithologie, qui s'applique à la connaissance des oiseaux. Savant ornithologiste. Cuvier commença par ébaucher un système appelé, comme ses autres travaux, à faire époque dans les sciences; il le perfectionna plus tard, en mettant à profit ses propres observations et les études des autres *ornithologistes*. (D'Orb.)

— Adjectiv. Naturaliste ornithologiste.

*** ORNITHOLOGUE.** s. m. Syn. d'ORNITHOLOGISTE.

*** ORNITHOMANCE** ou **ORNITHOMANCIE.** s. f. (et. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; μαντεία, divination). Divination par le vol des oiseaux.

ORNITHOMYIE. s. f. (et. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des pupipares coriacées, établi pour quatre espèces dont deux se trouvent dans toutes les régions du globe.

ORNITHOMYZE. adj. 2 g. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; μύζω, je suce). Entom. Qui vit en parasite sur le corps des oiseaux. On dit aussi *ornithomyzien*. || ORNITHOMYZES. s. m. pl. Famille d'apteres, comprenant ceux qui vivent en parasites sur les oiseaux.

ORNITHON. s. m. Antiq. rom. V. ORNITHOTROPHE.

ORNITHOPE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; πούς, pied). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des papilionacées hédysarées et croissant dans l'Europe centrale et méridionale.

— On trouve quelquefois ce mot du genre féminin. Les *ornithopes* sont peu connues sous le rapport de leurs propriétés. (Lemaire.)

ORNITHOPHILE s. 2 g. (et. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; φίλος, ami). Celui, celle qui aime les oiseaux. Le jeune *ornithophile* est passionné des oiseaux et surtout des oiseaux de proie. (Bonnet.)

— Adjectiv. Naturaliste ornithophile.

ORNITHOPHILIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ornithophile. Tant que le père Fabi fut en France, il ne manqua jamais de faire son voyage *ornithophilique*, et ne l'interrompit que quand il fut envoyé à Rome, où il mourut pénitencier, en 1688. (Brill.-Savar.)

ORNITHOPHONIE. s. f. (étym. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; φωνή, voix). Chant des oiseaux. || Imitation de ce chant.

ORNITHOPODE. s. m. Bot. Syn. d'ORNITHOPE

ORNITHOPTÈRE. s. m. (et. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; πτέρον, aile). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des papilionides, établi pour neuf espèces du continent indien, des Moluques et des Philippines.

ORNITHOPTÉRIDE. s. f. (étym. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; πτέρις, fougere). Bot. Genre de fougères.

ORNITHORYNCHIDÉ, ÉE. adj. (pr. *ornith-o-rein-ki-dé*; et. fr., *ornithorynque*; gr. ιδία, forme). Mamm. Qui a rapport ou ressemble à l'ornithorynque. || ORNITHORYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de mammifères établi pour le genre ornithorynque.

*** ORNITHORYNQUE.** s. m. (étym. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; ῥύγχος, bec). Mamm. Genre de mammifères monotrèmes ayant le corps piciforme et un museau semblable, par la forme et la matière, à un bec de canard long de 30 à 40 centimètres. Par sa conformation, l'ornithorynque semble être le point de séparation entre les oiseaux, les mammifères et les reptiles; il se creuse un terrier à la façon des taupes, nage avec facilité et vit d'insectes aquatiques. Cet animal singulier ne se rencontre qu'en Australie.

ORNITHOSCOPE. s. m. (et. gr., ὀρνιθοσκόπος, augure). Antiq. Celui qui observe les oiseaux pour en tirer des présages.

ORNITHOSCOPIE. s. f. rad. *ornithoscope*. Antiq. Observation des oiseaux afin de prédire l'avenir.

ORNITHOSCOPIQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui appartient à l'ornithoscopie.

ORNITHOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; τομή, section). Dissection des oiseaux. Nous ne connaissons que fort peu de savants qui se soient spécialement occupés d'*ornithotomie*. (Ch. d'Orb.)

ORNITHOTROPHE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; τροφή, nourriture). Antiq. romaine. Basse-cour d'une villa romaine. On trouve aussi *ornithon*.

ORNITHOTROPHIE. s. f. rad. *ornithotrophe*. Art de faire éclore et d'élever les oiseaux.

ORNITHOTYPOLITHE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; τύπος, type; λίθος, pierre). Ornith. Empreinte laissée sur les roches par les débris des oiseaux fossiles.

ORNITHOXANTHE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; ξανθός, jaune). Bot. Syn. de GAGÉE.

ORNITROPHE. s. f. (et. gr., ὄρνις, ιθος, oiseau; τροφή, nourriture). Bot. Synon. de SCHMIDELIE.

ORNIX. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, établi pour trois espèces dont le type habite l'Europe centrale et occidentale.

ORO (Monte dell'). Géogr. Pic situé dans les Alpes Rhétiques, entre la Valteline et le pays des Grisons; 2,590 mètres de hauteur.

ORO. Relat. Le dieu suprême des Tahiens, qui en reconnaissent plusieurs autres moins importants.

OROBANCHACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'OROBANCHE.

*** OROBANCHE.** s. f. (et. gr. ὄροβος, orobe; ἄγχω, je suffoque, je serre). Bot. Genre de plantes, type de la famille des orobanchées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs disposées en épi terminal, et croissant sur les racines du chanvre, sur le serpolet, et quelques autres labiées, sur le genêt à balai, sur quelques gaillets, etc., dont elles absorbent la sève. Orobanche commune. Orobanche majeure. Orobanche du thym. Orobanche du genêt.

A, orobanche, B, fleur; C, fruit.

OROBANCHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'orobanche. || OROBANCHÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre orobanche.

OROBANCHOÏDE. s. m. (pr. *o-ro-ban-ko-ide*; et. fr., *orobanche*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Syn. de STRIGE. On dit aussi *orobanchite*.

*** OROBE.** s. f. (du gr. ὄροβος, vesce noire). Bot. Genre de la famille des papilionacées lotées, établi pour une quarantaine d'espèces qui croissent dans les parties tempérées de l'hémisphère septentrional. Orobe sauvage. Orobe noirâtre. Orobe printanière. Orobe jaune. Orobe blanche.

— *Orobe bâtarde, orobe des boutiques.* Espèce de lentille.

— Plusieurs botanistes font ce mot masculin.

OROBIE. s. f. (étym. gr., ὄρος, montagne; βίος, vie). Bot. Syn. d'APHRAGME.

OROBIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule cisalpine, dont la capitale était Bergame.

— Adjectiv. La nation orobienne. Le peuple orobien.

OROBIO (Isaac). Écrivain juif d'Espagne, mort en 1687, fut enfermé dans les prisons de l'inquisition pendant trois ans. Réfugié en France, puis en Hollande, il abjura le christianisme, qu'il avait jusque-là fait profession de suivre. Il a laissé un *Certamen philosophicum*, dirigé contre Spinoza, et trois petits écrits contre le christianisme.

OROBITE. s. m. (ét. gr., ὀροβίτης, semblable à un grain d'or). Miner. Calcaire concrétionné sphéroïdal, dont les grains arrondis sont à peu près de la grosseur d'une fève.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce répandue dans toute l'Europe.

OROBOÉIDE. adj. 2. g. (étym. gr., ὄροβος, orobe; εἶδος, forme). Pathol. Qui a la forme de l'orobe. Se dit du sédiment de l'urine, de couleur fauve comme l'orobe.

OROBOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *orobe*; gr. ἰδία, aspect). Bot. Qui ressemble à l'orobe.

OROCÈTE. s. m. (et. gr., ὄρος, montagne; οἰκητής, habitant). Ornith. Syn. de PÉTROPHILE.

ORODES. Roi des Parthes, quatorzième de la dynastie des Arsacides, eut un règne de cinquante années (1er siècle av. J.-C.), dont la première partie fut glorieuse. Surena, son général, ayant vaincu et tué Crassus, en 53; et la deuxième, remplie de revers. Ventidius, général d'Antoine, ayant mis en déroute ses armées, vaincu et tué son fils Pacorus, 39 et 38. Son fils Phraate l'assassina, 37 av. J.-C.

ORODINE. s. m. (ét. gr., ὄρος, montagne; δύνω, je fais tourner). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces originaires de Hongrie.

OROGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; γένος, génération). Géol. Formation des montagnes.

OROGÉNIQUE. adj. 2 g. Géol. Qui a rapport à l'orogenie.

OROGNOSIE. s. f. (pr. *o-ro-ghno-zi*; ét. gr., ὄρος, montagne; γνῶσις, connaissance). Géol. Partie de la géologie qui traite de l'histoire des montagnes ou des roches.

OROGNOSTIQUE. adj. 2 g. pr. *o-ro-ghnos-tike*. Qui appartient à l'orognosie.

OROGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans l'orographie.

*** OROGRAPHIE.** s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; γράφω, description). Description des montagnes.

OROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'orographie.

OROGRAPHIQUEMENT. adv. Au point de vue orographique.

OROHYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; ὕδωρ, eau; γράφω, j'écris). Histoire des eaux qui découlent des montagnes, ou histoire des eaux et des formations géognostiques d'une contrée.

OROHYDROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'orohydrographie.

OROLANTHE. s. m. (ét. gr., ὄρος, montagne; ἔλος, tout entier; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. d'ÉOLANTHE.

OROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; λόγος, discours). Traité sur les montagnes.

OROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'orologie.

OROMAZE. Myth. Nom donné à Ormuzd par les Grecs.

ORONCE. s. m. Bot. Genre d'aroïdées orontiacées, établi pour des herbes aquatiques croissant en Amérique, dans l'hémisphère nord.

*** ORONGE.** s. f. (altération d'*orange*). Bot. Nom vulgaire de quelques espèces d'amanites dont la couleur est d'un beau jaune orangé. Les oronges, d'une forme ordinairement régulière, sont généralement ornées de couleurs vives; elles répandent une odeur très agréable; leur substance est molle et tend à se corrompre promptement. L'oronge franche croît dans les parties tempérées et méridionales de l'Europe, aux environs de Paris, à Fontainebleau, etc., et abonde particulièrement lorsque l'automne est doux et pluvieux. Oronge satinée. Oronge sucrée. L'oronge des vignes. L'oronge souris. L'oronge couleuvre. Oronge tannée. Oronge aiguë. La fausse oronge.

— *Oronge blanche.* Amanite ovoïde. || *Oronge ciguë blanche.* Amanite bulbeuse. || *Oronge ciguë jaunâtre.* Amanite phalloïde. || *Fausse oronge.* Amanite aux mouches. || *Oronge vraie.* L'amanite orangée et l'amanite césarée.

ORONTE (*Lrtus*). Géogr. Fleuve de Syrie, vient de l'Anti-Liban, traverse Antioche et finit dans la Méditerranée; cours de 400 kil. Auj. *Aasi*.

ORONTIACÉ, ÉE. adj. (pr. *o-ron-ci-a-cé*). Bot. Qui ressemble à l'oronce. || ORONTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre oronce.

ORONTIÉ, ÉE. a l'j. (pr. *o-ron-ci-é*). Botan. Syn. d'ORONTIACÉ.

ORONTIUM. s. m. (pr. *o-ron-ci-omm*). Bot. Nom scientifique du genre oronce. || Syn. de MUFLIER.

OROPÉTIE. s. f. (pr. *o-ro-pé-ci*). Bot. Genre de graminées rottboelliacées, établi pour des espèces des Indes orientales. On dit aussi *oropete*, s. m.

OROPHAQUE. s. f. Bot. Syn. de PHACA.

OROPHÉE. s. f. (étym. gr., ὀροφή, toiture). Bot. Genre d'annonacées, établi pour des arbrisseaux de Java.

OROPION. s. m. Minér. Espèce d'argile appelée vulgairement *savon de montagne*.

OROPOS. Geograph. anc. Capitale du petit pays appelé *Oropia*, sur les limites de l'Attique et de la Béotie, près de l'Euripe, sur lequel elle avait le port *Delphinion* (auj. *Skala*).

OROSANGE. s. m. Hist. anc. Titre que les Perses donnaient aux citoyens qui avaient rendu de grands services au monarque ou au pays.

OROSE (Paul). Historien et théologien du Ve siècle, ne probablement à Tarragone, disciple de saint Augustin et de saint Jérôme, a laissé *Historiarum adversus paganos Libri VII*, plaidoyer en faveur des chrétiens.

OROSÉLONE. s. f. Chim. Substance cristallisable obtenue en traitant l'athamantine par l'acide chlorhydrique.

OROSPEDA. Géogr. anc. Chaîne de montagnes d'Ilispanie, entre la Tarraconaise et la Bétique. Auj. *Sierra d'Alcaraz et de Ronda*.

OROSPINE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; σπίνος, pinson). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des bruants, établi pour des espèces ayant pour type le gavouë de Provence, inconnu depuis Buffon.

OROSTACHYDE. s. f. (pr. *o-ro-sta-kide*; ét. gr., ὄρος, montagne; στάχυς, épi). Bot. Syn. d'OMBILIC.

OROTAVA (Villa-de-la-). Géogr. Ville de l'île de Ténériffe (Canaries); 7,000 hab. Près de là, sur la côte, le port (*Puerto-de-la-Orotava*), avec 1,000 hab.

OROXYLE. s. m. (ét. gr., ὄρος, montagne; ξύλον, bois). Bot. Syn. de BIGNONIE.

OROZCO. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la province de Biscaye, à 30 kil. de Durango, dans la belle vallée d'*Orozco*; près de la, glacière célèbre du mont Zarate. Forges; 3,200 h.

OROZO. s. m. Mamm. Espèce du genre hamster.

ORPAILLAGE. s. m. Travail de l'orpailleur.

*** ORPAILLEUR.** s. m. (pr. *or-pa-lleur, ll* mouill.; rad. *or*, et *paille*). Artisan qui retire les paillettes d'or des fleuves qui en roulent. On les nomme encore *arpailleurs* et *pailloteurs*.

— Adjectiv. Je suis un marchand *orpailleur* qui commande, pour son commerce, quinze nègres. (Rog. de Beauv.)

ORPHANISTE. s. m. (du gr. ὀρφανιστής, qui a soin des orphelins). Antiq. gr. Tuteur d'un orphelin, chez les Grecs.

ORPHANITE. s. m. (du gr. ὀρφανός, orphelin). Hist. relig. Membre de l'une des sectes des hussites, qui ravagèrent l'Allemagne. Ils furent écrasés à Lomnicze en 1434, par les calixtins.

ORPHANOTROPHION. s. m. (ét. gr., ὀρφανοτροφεῖον; fait de ὀρφανός, orphelin, et de τροφή, nourriture). Antiq. gr. Maison d'asile pour les orphelins.

ORPHARION. s. m. (du gr. Ὀρφεύς, Orphée). Mus. Nom d'un ancien instrument à cordes qui avait quelque ressemblance avec le luth.

ORPHIE. s. m. Ichtyol. Espèce du genre cyprin, de couleur rouge brunâtre, d'une chair délicate et vivant dans les eaux douces des régions septentrionales de l'Europe.

ORPHÉE. s. m. (d'*Orphée*, nom mythol.). Astron. Un des noms de la constellation d'Hercule.

— Ornith. Syn. de MOQUEUR.

ORPHÉE. Myth. Poète, musicien grec, créateur d'une théogonie supérieure à celle d'Homère. La légende orphique a mis plusieurs siècles à se former; selon la tradition vulgaire, Orphée, né en Thrace, disciple de Linus et maître de Musée, prit part à l'expédition des Argonautes; au son de sa voix et de sa lyre, les fleuves suspendent leur cours, les bêtes sauvages s'adoucissent, l'enfer même est charmé, et Orphée peut pénétrer dans le Tartare et obtenir que sa chère Eurydice lui soit rendue, à la condition qu'il ne la regardera qu'au sortir de l'Hadès. Orphée désobéit, Eurydice lui est à jamais ravie, et il meurt déchiré par les femmes de Thrace, qui jettent sa tête et sa lyre dans l'Hèbre; les flots les portent jusqu'à Lesbos. Les *Hymnes* et les *Poèmes* qu'on attribue à Orphée lui sont de beaucoup postérieurs.

— Nom commun qui sert à désigner un virtuose en musique ou un grand poète. Je ne laissai pas l'essayer plus d'une fois de surprendre la vigilance de Domingo; mais il n'y eut pas moyen, il était trop sur ses gardes, j'aurais défié cent *Orphées* de charmer ce Cerbère. (Le Sage.)

Des chantres de nos bois les voix sont étouffées,
Aux siècles de Midas on ne voit point d'*Orphées*. (VOLT.)

*** ORPHELIN, INE.** adj. (du gr. ὀρφανός, privé de). Qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux. Se dit particulièrement de jeunes enfants. Être orphelin. La fille *orphelin* lui redemande un père. (Boil.)

— Racine l'a dit par plaisanterie en parlant de petits chiens :

Venez, pauvres enfants qu'on vient rendre *orphelins*;
Venez faire parler vos esprits enfantins.
(*Les Plaideurs*, Acte III, sc. IV)

— *Orphelin de.* Être orphelin de son père. Enfant orphelin de sa mère.

— S'est dit, dans un sens général, pour Privé de. Il n'y a Français si pervers et *orphelin* de sens et de raison, qui puisse approuver ses actions. (É. Pasquier.)

Je le compare à quelque pré sans fleur,
A quelque corps *orphelin* de son ame. (RONSARD.)

— Par extens. Dieu! qu'on est *orphelin* quand on n'a pas d'argent! (C. Delav.)

— ORPHELIN, INE. s. Celui, celle qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux. Pauvre orphelin. Opprimer, protéger la veuve et l'*orphelin*. (Acad.) La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux *orphelins* et aux épouses délaissées. (Bossuet.) Les conseils du prince se règlaient plus que par la justice, on y soulageait la veuve et l'*orphelin*. (Id.)

— Par extens. Le véritable *orphelin* n'est pas celui qui a perdu ses parents, c'est celui qui n'a ni science ni éducation. (Boinvilliers.)

— *Les Orphelins.* Maison d'asile où l'on élève, moyennant un trousseau, ou tout à fait gratuitement, les enfants qui ont perdu leurs parents ou leurs protecteurs naturels.

— Arg. Orfèvre.

— Hist. relig. Nom pris par un grand nombre de hussites après la mort de Ziska, chef de leur secte.

— ORPHELINE, s. f. Moll. Nom donné autrefois à plusieurs espèces de coquilles bivalves, et entre autres à deux espèces de vénus.

ORPHELINAGE, s. m. S'est dit pour État de celui qui est orphelin. L'état conjugal expose les enfants à deux *orphelinages*. (Four.)

* **ORPHELINAT**, s. m. Maison d'asile pour les orphelins.

· **ORPHÉOÉRION**, s. m. Antiq. gr. Espèce de luth qui avait huit cordes en métal.

· * **ORPHÉON**, s. m. (rad. *Orphée*). Mus. Instrument de musique monté avec des cordes de boyaux que l'on met en jeu au moyen d'un clavier et d'une roue qui porte un archet.

— Nom donné à une école de chant établie à Paris en 1833, pour les élèves des écoles primaires.

— Nom de diverses sociétés chorales.

ORPHÉONIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport aux orphéons. Concours orphéonique. Société orphéonique.

* **ORPHÉONISTE**, s. 2 g. Membre d'un orphéon.

ORPHÉOTÉLESTÈS, s.m. (ét. gr., Ὀρφεύς, Orphée; τελεστής, qui initie). Antiq. gr. Chez les Grecs, interprète des mystères introduits par Orphée en Grèce.

ORPHIE, s. m. Ichtyol. Genre de malacoptérygiens abdominaux, famille des ésoces, établi pour quelques espèces dont le type, remarquable par la couleur verte de ses os, se rencontre fréquemment sur les côtes de France.

— Bot. Genre de gentianées chironiées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Afrique méridionale.

ORPHILIÈRE, s. m. Pêch. Espèce de filet.

* **ORPHIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient, qui est propre à Orphée. Se dit des dogmes, des mystères et des principes de morale qui passaient pour avoir été inventés ou établis par Orphée. Mystères orphiques. Principes orphiques. Dogmes orphiques. On sait l'influence qu'exercèrent dans l'antiquité les initiations aux mystères éleusiniens et *orphiques*. (Depping.)

— *Œuf orphique*. Œuf qui était considéré comme l'emblème de l'univers.

— *Vie orphique*. Vie pure, religieuse, éclairée par la science, dont une des pratiques consistait à s'abstenir de la chair des animaux, et qu'Orphée avait enseignée aux Grecs.

— ORPHIQUE, s. m. Antiq. gr. Partisan de l'orphisme. Ce philosophe était de la secte des *orphiques*. Acad.)

— Philol. Ensemble des poèmes et des vers détachés attribués par les anciens à Orphée.

— ORPHIQUES, s. f. pl. Myth. gr. Orgies ou fêtes de Bacchus, ainsi nommées parce qu'Orphée les avait établies, ou parce qu'Orphée avait péri dans une de ces solennités.

ORPHISME, s. m. Antiq. gr. Système à la fois philosophique et religieux qui se rattachait à Orphée. Bacchus y était regardé comme le dieu principal; les dogmes, qui étaient accompagnés de rites, portaient sur l'expiation, le culte des héros et des ancêtres et la célébration de certains mystères. Aux conceptions sublimement naïves d'Homère et d'Hésiode l'*orphisme* substitue une théosophie abstruse et confuse. (P. de St Victor.)

ORPHNÉE, s. f. (ét. gr., ὀρφνός, sombre). Crust. Genre de décapodes brachyures, établi pour six espèces fossiles.

ORPHNÉUS. Myth. gr. Un des chevaux de Pluton.

ORPHNUS, s.m. (pr. *or-fnuss*; ét. gr., ὀρφνός, sombre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour six espèces, la plupart de l'Afrique occidentale.

ORPIERRE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gap (Hautes-Alpes); 750 hab.

* **ORPIMENT**, s. m. (ét. lat., *auripigmentum*; faut de *aurum*, or; *pigmentum*, fard). Chim. Sulfure jaune d'arsenic naturel employé dans la peinture et composant un poison corrosif, surtout par l'oxyde d'arsenic qu'il renferme. L'*orpiment* qui entre dans les couleurs et dont les Orientaux font un grand usage pour dépiler leur corps... (Raynal.)

ORPIMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Orpimenter. S'empl. adject. Couleur orpimentée.

ORPIMENTER, v. a. 1re conj. Mêler, colorer avec de l'orpiment.

* **ORPIN**, s. m. (d'*or*, et de *peindre*). Techn. Nom vulgaire de l'orpiment, employé surtout par les peintres et les marchands de couleur.

—Bot. Genre de plantes herbacées, charnues ou sous-frutescentes, appartenant à la famille des crassulacées, établi pour un grand nombre d'espèces qui croissent dans toutes les régions tempérées et dont une quarantaine se trouvent en France. Orpin à odeur de rose. Orpin reprise. Orpin blanc. Orpin âcre. Orpin à feuilles de joubarbe. Les feuilles de l'*orpin* brûlant font vomir lorsqu'elles sont prises intérieurement. (Bozier.)

* **ORQUE**, s. m. (du lat. *orca*, même signif.). Mamm. Nom donné quelquefois au dauphin, appelé aussi *épaulard*.

—Nom d'un monstre marin fabuleux qui, dans le *Roland furieux* de l'Arioste, fut terrassé par Roger alors qu'il se préparait à dévorer Angélique. Je combattrais parmi des tourbillons de flamme et de fumée des *orques*, des endriagues et des dragons. (Th. Gaut.)

ORRACA, s. m. Liqueur préparée dans certaines parties de l'Amérique avec du suc de coco réduit par la cuisson.

ORRERY, s. m. (du nom du comte d'*Orrery*, pour lequel il fut construit). Instrument qui représente le mouvement des astres et qui est plus connu sous le nom de *planétaire*.

ORRHOCHÉSIE, s. f. (pr. *or-ro-ké-zi*; et. gr., ὀρρός, petit-lait; χέζω, je vais à la selle). Médec. Diarrhée dans laquelle on ne rend que des matières liquides et de couleur blanchâtre.

ORRHOPYGION, s. m. (ét. gr., ὀρρόπυγιον, même signif.; fait de ὀρρός, croupion, et de πυγή, derrière). Anat. Ligne qui s'étend depuis le pénis jusqu'à l'anus, et qui sépare le scrotum en deux parties. || Extrémité inférieure de la colonne vertébrale.

ORROCYSTE, s. m. (ét. gr., ὀρρός, sérum; fr. *cyste*). Pathol. Kyste ou vésicule séreux.

ORRY (Philibert), comte de Vignori, 1730-1745. Contrôleur des finances, se montra économe, rude, mais intègre. Il fut disgracié par la Pompadour. Directeur des bâtiments du roi, il rétablit les expositions de peinture au Louvre, en 1737.

ORSE, s. m. Mar. Se disait autrefois dans le Levant pour Bâbord, côté gauche du navire. || Côté d'où vient le vent.

* **ORSEILLE**, s. f. (pr. *or-cèlle*, *ll* mouill.; ét. prob. *Orsellari*, nom de l'inventeur de cette teinture). Techn. Pâte d'un rouge violet préparée avec certains lichens et employée en teinture. || *Orseille d'herbe*. Orseille préparée avec la roccelle. || *Orseille de terre*. Orseille préparée avec la parelle, et dans laquelle il y a toujours une certaine quantité de matière terreuse. || On a écrit *orseil*.

— Bot. Nom vulgaire de la parelle et d'une espèce de roccelle, genres de lichens qui croissent sur les rochers, et d'où l'on tire la teinture du même nom.

ORSEL (Victor). Peintre, né à Oullins, 1795-1850, élève de Revoil à Lyon, de Guérin à Paris et à Rome, fut chargé de décorer Notre-Dame de Lorette à Paris, 1836. Il a réussi dans la peinture religieuse.

ORSELLINATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide orsellinique avec une base salifiable.

ORSELLINIQUE, adj. (radic. *orsellic*). Chim. Se dit d'un acide provenant de diverses espèces de lichens. || Se dit d'un éther représentant l'acide orsellinique et dans lequel un radical d'alcool remplace l'hydrogène de la base. On dit aussi *orsellésique* et *orsellique*.

ORSENNES, Géogr. Comm. du cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre (Indre); 2,100 hab.

ORSEOLO ou **URSEOLO**. Nom d'une célèbre famille de Venise, qui a donné quatre doges, dont le plus remarquable est *Orseolo Pietro II*, 991-1009.

ORSER, v. n. 1re conj. (rad. *orse*). Mar. anc. Se disait, dans le Levant, pour Courir une bordée à bâbord, aller contre le vent. Se dit encore sur la Méditerranée dans le même sens.

ORSETTE, s. f. Anc. comm. Sorte de petite étoffe.

ORSI (Joseph-Augustin). Théologien, né à Florence, 1692-1761, dominicain, secrétaire de l'Index à Rome, cardinal, a écrit : *De l'infaillibilité et de l'Autorité du pontife romain; De l'Origine du domaine et de la souveraineté des pontifes romains; De la Puissance du pape sur les conciles généraux; Histoire ecclésiastique*.

ORSILOCHUS. Temps hér. Fils du fleuve Alphée, et roi de Messénie, père de Diocles. || Petit-fils du précédent, qui périt au siége de Troie. || Guerrier troyen tué par Teucer. || Fils d'Idoménée, roi de Crète. || Troyen qui suivit Enée en Italie, où il fut tué par Camille.

ORSINI. Célèbre famille guelfe des États romains, a donné des cardinaux et des papes. Elle fut longtemps la rivale des Colonna.

— ORSINI (Félix). Révolutionnaire italien, né à Meldola, près de Forli, 1819-1858, prit une part active aux agitations provoquées par le parti mazzinien au soulèvement de l'Italie contre l'Autriche en 1848 et à la défense de Rome contre les Français. Condamné à mort par l'Autriche en 1855, pour une tentative d'insurrection, il s'évada de prison et se réfugia à Londres, où il forma le projet d'assassiner Napoléon III. Le 14 janvier 1858, au moment où l'empereur arrivait à l'Opéra, Orsini et ses complices lancèrent contre sa voiture des bombes fulminantes dont les éclats frappèrent plus de cent cinquante personnes. Napoléon III ne fut pas atteint. Orsini fut condamné à mort par la cour d'assises de la Seine et exécuté.

ORSINIE, s. f. (d'*Orsini*, n. pr.). Bot. Genre de composées eupatoriées, croissant au Brésil.

ORSIPE, s. m. (ét. gr., ὄρνυμι, je pousse; πούς, pied). Ornith. Syn. de TENIOPTÈRE.

ORSO. Nom de deux doges de Venise, le 1er, de 726 à 737, le 2e de 742 à 755.

ORSODACNE, s. m. (du gr. ὀρτοδάκνη, puceron qui s'attache aux racines des plantes). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cupodes, tribu des sagrides, établi pour six espèces européennes et huit américaines.

OR-SOL, s. m. Anc. banque. Expression ajoutée à un nombre pour indiquer qu'il devait être triplé. Le denier d'or-sol valait trois deniers, la livre d'or-sol trois livres, etc.

ORSOVA (Alt-), c'est à-dire *Vieille Orsova*. Géogr. Ville forte, sur la rive gauche du Danube, aux confins de la Hongrie, près des Portes de Fer, appelées aussi *gorges d'Orsova*.

* **ORT**, adj. invar. (autre forme de *ord*). Brut. Ne s'emploie que dans cette locution. *Peser ort*. Peser avec l'emballage. Cette boîte pèse cent livres *ort* ou brut. (Acad.)

ORT, s. m. Métrol. Quart du rixdale danois et du thaler de Cologne. || Ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas autrichiens valant un liard.

ORTA, s. m. Hist. ottom. Division du corps des janissaires; chambrée ou cohorte.

ORTA. Géogr. Ville d'Italie; monastère célèbre de Saint-François d'Assise, près du lac Majeur et du lac d'*Orta* (*Cusius lacus*).

ORTA (Garcia da). Naturaliste portugais du XVIe siècle, alla aux Indes orientales comme médecin en chef de la flotte du roi, décrivit le premier le choléra asiatique. Il a écrit : *Histoire des drogues, espeeries et de certains médicaments simples, qui naissent ès Indes et en l'Amérique*.

ORTA-CAOUK, s. m. Hist. ottom. Bonnet des janissaires, dont la couleur et la forme annonçaient à quel orta ils appartenaient.

ORTALIDE, s. f. (du gr. ὀρταλίς, petit oiseau). Ornith. Syn. de PARRAKOUA.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour un certain nombre d'espèces de l'Europe centrale et occidentale, dont une s'attaque principalement à la pulpe de la cerise.

ORTALIDE, adj. 2 g. Entom. Qui a la forme de l'ortalide. || ORTALIDÉES, s. f. pl. Famille de diptères qui a pour type le genre ortalide.

ORTÉGA, s. f. Bot. Syn. d'ORTEGIE.

ORTÉGAL (Cap). Géogr. Cap situé au N.-O. de la Galice (Espagne), sur l'Atlantique.

ORTÉGIE, s. f. (d'*Ortega*, n. pr.). Bot. Genre des caryophyllées polycarpées, établi pour des herbes du sud-ouest de l'Europe.

* **ORTEIL**, s. m. (ét. lat., *articulus*, dim. de *artus*, membre). Anat. Doigt du pied. Les orteils sont au nombre de cinq, et distingués entre eux par le nom de premier, second, etc. Le premier orteil a reçu le nom de gros orteil, et le dernier, celui de petit orteil. Les ongles des orteils s'enfoncent quelquefois dans les chairs et produisent une lésion particulière. Les esclaves, la tunique retroussée, circulaient sur la pointe des *orteils*. (G. Flaubert.)

Et ces deux beaux pieds blancs aux *orteils* potelés
Pour voler et bondir polis et modelés
Comme deux cailloux ronds roulés par l'onde amère,
Et qui tiendraient encor dans la main de sa mère.
(LAMARTINE.)

— *Orteil* se dit absolument pour Gros orteil.

Elle (la goutte) prend l'autre lui, y plante le piquet,
S'étend à son plaisir sur l'*orteil* d'un pauvre homme.
(LA FONTAINE.)

— Anc. art milit. Nom donné à la berme, espace laissé entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé.

— Zooph. *Orteil de mer*. Nom vulgaire de la lobulaire digitée.

ORTELSPITZE ou **ORTLER**. Géogr. Contrefort des Alpes Rhétiques, limitrophe du Tyrol (Autriche), et de la Valteline, près de Bormio; 3,905 mètres.

ORTHACANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines droites.

ORTHLÉPYRYNQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; αἴπος, haut; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec droit et haut. || ORTHLÉPYRYNQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant ceux qui ont le bec droit et élevé.

ORTHAGORISQUE, s. m. (du gr. ὀρθαγορίσκος, cochon de lait). Ichtyol. Syn. de MOLE. On dit aussi *orthragorisque*.

ORTHANTHÈRE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἄνθηρά, floraison). Bot. Genre d'asclépiadées régulariées, établi pour des arbrisseaux de l'Hindoustan.

ORTHEZ. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Pyrénées, près du gave de Pau, à 40 kilom. N.-O. de Pau. Sel blanc, jambons dits de Bayonne, tanneries renommées. Dès le XIIIe siècle, Orthez devint la capitale du Béarn. Bataille entre les Anglais et les Français en 1814; 6,600 hab.

ORTHEZ (H. D'ASPREMONT, vicomte d'). Gouverneur de Bayonne sous Charles IX, refusa, dit-on, de faire égorger les calvinistes à la Saint-Barthélemy.

ORTHÉZIE, s. f. Entom. Syn. de DORTHÉSIE.

ORTHIEN, adj. m. Anc. mus. Se dit d'un air de flûte plein de vivacité. Le nome orthien.

ORTHITE, s. f. (du gr. ὀρθός, droit). Minér. Minéral en longs prismes bacillaires droits, noirs, à cassure presque vitreuse, trouvé surtout en Suède et dans le Groenland.

ORTHOBASIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; βάσις, base). Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont des coordonnées orthogonales.

ORTHOCARBONATE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; fr. *carbonate*). Chim. Carbonate normal.

ORTHOCARPE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; καρπός, fruit). Bot. Genre de scrofulariacées rhinanthées, établi pour des herbes croissant en Amérique, dans l'hémisphère nord.

ORTHOCÈLE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; κοιλία, intestins). Infus. Dont le canal intestinal est droit, parallèle à l'axe longitudinal du corps de l'animal, et pourvu d'une bouche en avant, d'un anus en arrière.

ORTHOCENTRE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; κέντρον, piquant, aiguillon). Bot. Genre de synanthérées, originaires d'Arménie.

ORTHOCÉRAS, s.m. Bot. et Moll. Syn. d'ORTHOCÈRE.

ORTHOCÉRATE, adj. 2 g. Moll. Qui ressemble ou se rapporte au genre orthocère. || ORTHOCÉRATES, s. m. pl. Famille de céphalopodes comprenant les coquilles droites ou redressées dans la dernière partie de leur longueur.

ORTHOCÉRATITE, s. m. (radic. *orthocéras*). Moll. Genre de mollusques bivalves appartenant à la famille des rudistes et trouvés en Norvège à l'état fossile.

ORTHOCÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; κέρας, corne). Entom. Qui a des cornes droites.

— ORTHOCÈRE, s. m. Bot. Genre d'orchidées ophrydées, établi pour des herbes d'Australie.

— Entom. Syn. de SARNOTRIE.

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes, établi pour des espèces fossiles qui se trouvent dans le terrain de transition.

— ORTHOCÈRE, s. f. Foram. Genre de foraminifères, établi pour des coquilles microscopiques trouvées dans la Méditerranée et l'Adriatique.

ORTHOCERINE, s.f. Foram. Syn. d'ORTHOCÈRE.

ORTHOCHÈTE, s. m. (pr. *or-to-kète*; ét. gr., ὀρθός, droit; χαίτη, chevelure). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces qui vivent sur les bois pourris au Caucase et dans l'Europe centrale et occidentale.

ORTHOCHILE, s. m. (pr. *or-to-kile*; ét. gr., ὀρθός, droit; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des dolichopodides, établi pour une espèce des bords de la Seine et de la Gironde.

ORTHOCHIRE, s. m. (pr. *or-to-kire*; ét. gr., ὀρθός, droit; χείρ, main). Entom. Genre d'insectes diptères.

ORTHOCLADE, adj. 2 g. (étym. gr., ὀρθός, droit; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux droits ou dressés. Plante orthoclade.

— ORTHOCLADE, s. f. Genre de graminées festucacées, établi pour des espèces brésiliennes.

ORTHOCLASE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; κλάσις, rupture). Minér. Syn. d'ORTHOSE.

ORTHOCOLON, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; κῶλον, membre). Chir. Raideur d'une articulation qui fait qu'on ne saurait la fléchir. On dit aussi *orthocole*.

ORTHOCOLYMBE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; κολύμβος, plongeur). Ornith. Qui plonge parfaitement. || ORTHOCOLYMBES, s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant ceux qui plongent très bien.

ORTHOCORYS, s. m. (pron. *or-to-ko-riss*; ét. gr., ὀρθός, droit; κόρυς, casque). Ornith. Syn. d'OPISTHOCOME.

ORTHODACTYLE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; δακτύλος, doigt). Zool. Qui a les doigts droits, étendus.

ORTHODANE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; δάνος, don). Bot. Genre de papilionacées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique méridionale.

ORTHODON, s. m. (étym. gr., ὀρθός, droit; ὀδούς, ὀντος, dent). Mamm. Espèce de cétacé.

— Bot. Genre de mousses, établi pour des petites espèces qui croissent sur les troncs d'arbres dans les îles de l'Afrique méridionale.

ORTHODONTE, adj. 2 g. (étym. gr., ὀρθός, droit; ὀδούς, ὀντος, dent). Zool. Qui a les dents droites. Animal orthodonte.

— ORTHODONTE, s. f. Bot. Genre de mousses, établi pour de petites espèces qui croissent au Brésil et au Cap de Bonne-Espérance.

ORTHODONTOSIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; ὀδούς, ὀντος, dent). Chir. Partie de l'art dentaire qui a pour objet d'empêcher les dents de pousser dans une direction oblique soit du côté intérieur, soit du côté extérieur de la bouche.

ORTHODORON, s. m. (étym. gr., ὀρθόδωρον, même signif.). Métrol. Petite mesure de longueur chez les Grecs, qui valait à peu près 21 centimètres de nos mesures. On dit aussi *orthodore*.

* **ORTHODOXE**, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθόδοξος; fait de ὀρθός, droit; δόξα, opinion). Théol. Qui est conforme à la droite, à la saine opinion religieuse. Doctrine orthodoxe. Proposition orthodoxe. Sentiment orthodoxe. Auteur orthodoxe, peu orthodoxe.

— *Église orthodoxe*. Titre de l'Église grecque

séparée de l'Église romaine. || Titre officiel de l'Église russe.

— Se dit de ce qui se rapporte à ces Églises et des personnes qui en reconnaissent l'autorité. Les églises *orthodoxes*, parfois très élégantes, n'ont rien des terreurs qu'on ressent dans une église gothique (E. Renan.) La piété du Grec *orthodoxe* consiste en pratiques et en signes extérieurs. (Id.)

— Par extens. Se dit des doctrines morales ou littéraires conformes à la tradition, au bon goût, etc. Principes peu orthodoxes, très orthodoxes. Opinion orthodoxe. Auteur peu orthodoxe en matière de littérature.

— Par ironie. Je le fis monter derrière le carrosse de M. le Prince, qui mourait de rire toutes les fois qu'il voyait la mine peu *orthodoxe* que le petit Poussatin avait en livrée jaune. (Hamilton.)

— Fam. Qui est de bonne qualité, point frelaté. Ce vin n'est pas orthodoxe.

— Substantiv., en parlant des personnes. Les *orthodoxes* et les hérétiques. (Acad.)

Trop souvent l'*orthodoxe*, aveugle en sa fureur,
Oublia la douceur aux chrétiens commandée
(Boileau)

ORTHODOXEMENT, adv. D'une manière orthodoxe.

* **ORTHODOXIE**, s. f. (radic. *orthodoxe*. Théol. Conformité d'une opinion religieuse avec les décisions de l'Église. L'orthodoxie d'une proposition.

— Par extens. Quiconque ne produisait pas des certificats ou des gages suffisants d'*orthodoxie* paraissait exclu non seulement des écoles entretenues par les cités, mais aussi de toute espèce d'enseignement public. (Naudet.)

— Se dit aussi en parlant des doctrines morales ou littéraires. L'orthodoxie des principes. Elle convie toutes les races humaines, et toutes se soumettent à cette *orthodoxie* de l'esprit universel. (E. Quinet.)

— Liturg. Fête instituée en 842, par Méthodius, patriarche de Constantinople, et célébrée chez les Grecs le dimanche qui termine la première semaine du carême, au sujet du rétablissement des saintes images, après la persécution des iconoclastes.

ORTHODOXISSIME, adj. 2 g. (superlatif à forme latine d'*orthodoxe*. Très orthodoxe, orthodoxe au dernier degré. Quoiqu'il se peut faire que leur saint Paul soit *orthodoxissime*, difficilement a mon avis, echappera-t-il à la censure de la les monts, ni peut-être à celle de Sorbonne. Balzac.)

ORTHODOXOGRAPHE, s. m. (rad. *orthodoxographie*). Hist. eccles. Auteur qui a écrit sur les dogmes catholiques dans le sens orthodoxe.

ORTHODOXOGRAPHIE, s. f. (étym. gr., ὀρθόδοξος, qui pense bien; γράφειν, décrire). Hist. eccles. Traité sur les dogmes dans le sens orthodoxe.

ORTHODOXOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'orthodoxographie.

* **ORTHODROMIE**, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; δρόμος, course). Mar. Navigation directe d'un point à un autre.

ORTHODROMIQUE, adj. 2 g. Mar. Qui concerne l'orthodromie. || *Ligne orthodromique*. Le plus court des arcs de cercle suivant la surface convexe de la mer et unissant le point de départ et le point d'arrivée d'un navire.

ORTHOÉDRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un système de cristallisation dans lequel les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

ORTHOÉPIE, s. f. (ét. gr., ὀρθοέπεια, même signif.; fait de ὀρθός, droit; ἔπος, parole). Littér. Art de bien prononcer. L'orthoépie est aussi importante que l'orthographe.

ORTHOÉPIQUE, adj. 2 g. Littér. Qui a rapport à l'orthoépie. Dictionnaire orthoépique.

ORTHOGÉNIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; γίνεσθαι, mentum). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour une espèce de Saint-Domingue.

ORTHOGNATHE, adj. 2 g. (pr. *or-to-gnathe*; ét. gr., ὀρθός, droit; γνάθος, mâchoire). Anthropol. Dont les dents sont droites ou peu inclinées du collet vers le côté extérieur de la bouche.

— Substantiv. Un orthognathe.

— **ORTHOGNATHE**, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quelques espèces dont le type se trouve au Brésil. || Syn. de **SPHENOGNATHE**.

ORTHOGNATHISME, s. m. pron. *or-to-gnathe-isme*). Anthrop. Disposition de la mâchoire particulière aux orthognathes.

* **ORTHOGONAL, ALE**, adj. (étym. gr., ὀρθός, droit; γωνία, angle). Géom. Qui est à angles droits; syn. de **RECTANGULAIRE**. Coordonnée orthogonale.

— *Projection orthogonale*. Celle qui se fait par des perpendiculaires abaissées de chaque point sur le plan de projection. || *Symétrie orthogonale*. Celle qui se fait par des projections orthogonales sur l'axe de symétrie.

ORTHOGONALEMENT, adv. (rad. *orthogonal*). Géom. Perpendiculairement.

ORTHOGONE, adj. 2 g. Géom. S'est dit pour Orthogonal.

ORTHOGONIE, s. m. (étym. gr., ὀρθογώνιον, rectangle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour trois espèces de l'Afrique tropicale et six des Indes orientales.

* **ORTHOGRAPHE**, s. f. (étym. gr., ὀρθός, droit; γράφειν, j'écris). Art d'écrire correctement les mots d'une langue, selon l'usage établi. L'ancienne orthographe. La nouvelle orthographe. Enseigner l'orthographe. Montrer l'orthographe. Savoir, apprendre l'orthographe. Mettre l'orthographe. Faire des fautes d'orthographe. Ne pas mettre un mot d'orthographe. L'*orthographe* doit suivre la raison et l'autorité: la raison, lorsqu'elle a égard à l'étymologie des mots; l'autorité, lorsqu'elle se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. (Port-Royal.) La nouvelle *orthographe* fait perdre la trace de l'étymologie, il ne faut donc pas l'adopter, car l'idée accessoire que l'étymologie rappelle disparaît souvent d'une circonlocution. Necker.) Nous sommes accoutumés à telle *orthographe*; elle a servi à fixer les mots dans notre mémoire; sa bizarrerie fait souvent toute la physionomie d'une expression, et prévient dans la langue écrite les fréquentes équivoques de la langue parlée. Ainsi dès qu'on prononce un mot nouveau pour nous, naturellement nous demandons son *orthographe*, afin de l'associer aussitôt à sa prononciation. On ne croit pas savoir le nom d'un homme, si on ne l'a vu par écrit. (Rivarol.)

— Manière quelconque d'écrire les mots. Bonne, mauvaise orthographe. Orthographe vicieuse. Orthographe correcte. Orthographe détestable.

— Ensemble des changements que différents auteurs ont essayé, avec plus ou moins de succès, d'introduire dans la manière d'écrire ordinaire. L'orthographe de Dumarsais. L'orthographe de Duclos. L'orthographe de Voltaire. L'orthographe de Marle.

— Par extens. Il faut, avant toutes choses, savoir l'*orthographe* et la grammaire de l'art auquel on se livre. (Th. Gaut.)

— *Orthographe d'usage*. Manière d'écrire les mots en eux mêmes sans tenir compte de leur valeur dans la phrase. || *Orthographe de règle*. Manière d'écrire les mots en tenant compte de leur rôle dans le discours.

— *Orthographe de cuisinière*. Mauvaise orthographe.

— *Orthographe ou dictée d'orthographe*. Dictée faite aux élèves pour leur apprendre l'orthographe.

— Fig. et par plaisant. *Fautes d'orthographe*. Erreurs, incongruités, sottises que font certaines personnes. Tu sais bien que nous nous sommes promis fidélité, en dépit de toutes les fautes d'*orthographe*. (Mariv.)

— Fig. et fam. *Faire une faute d'orthographe*. Avoir un tort de conduite.

— On dit familièrement d'un vêtement, d'un meuble ou d'une autre chose qui est déchirée, endommagée, qu'*elle a une faute d'orthographe*.

ORTHOGRAPHIER v. a. 1re conj. Forme à peu près inusitée du verbe Orthographier. J'ai donc fait *orthographer* ainsi les mots suivants. (Corneille.)

* **ORTHOGRAPHIE**, s. f. (ét., V. **ORTHOGRAPHE**). Archit. Représentation de la face d'un objet, comme celle d'un édifice, d'après le rapport géométrique de toutes ses parties. Orthographie régulière. Orthographie irrégulière. L'orthographie d'un bâtiment, d'une façade.

— Particulièrement, Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

— Géom. Projection orthogonale.

— Quelques grammairiens l'ont employé pour Orthographe.

ORTHOGRAPHIÉ, ÉE, part. pass. du v. Orthographier. S'empl. adj. Mot orthographié.

***ORTHOGRAPHIER** v. a. 1re conj. *J'orthographie, nous orthographions. J'orthographiais, nous orthographiions, vous orthographiiez*, etc. *Que j'orthographie, que nous orthographiions*, etc. Écrire les mots d'après l'orthographe. Orthographier un mot. Orthographier une phrase.

— Absol. Orthographier mal, bien. Savoir orthographier. Apprendre à orthographier. Orthographier correctement.

— Fig. Prononcer les mots en faisant sentir toutes les lettres. On peut, on doit même railler l'articulation ambitieuse de ces magisters du midi de la France, qui *orthographient* leurs paroles. (Gérusez.)

— **S'ORTHOGRAPHIER**, v. pron. Être orthographié. Ce mot s'orthographie de telle façon.

* **ORTHOGRAPHIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à l'orthographe. Dictionnaire orthographique. Exercice orthographique.

— Qui appartient à l'orthographie. Dessin orthographique.

— Astron. *Projection orthographique de la sphère*. Représentation sur un plan de différents points de la surface de la sphère, faite en supposant l'œil à une distance infinie et dans une ligne perpendiculaire au plan.

— Géom. *Projection orthographique*. La même que la projection orthogonale.

ORTHOGRAPHIQUEMENT, adv. D'une manière orthographique; selon les règles de l'orthographe. Écrire orthographiquement. Orthographiquement parlant.

ORTHOGRAPHISTE, s. m. Auteur qui écrit ou a écrit sur l'orthographe. L'orthographiste Duclos. L'orthographiste Dumarsais.

— Celui qui met bien l'orthographe. Cet élève est déjà bon orthographiste.

ORTHOLEXIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; λέξις, diction). Diction correcte.

ORTHOLOGIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; λόγος, discours). Art de parler correctement.

— Traité sur l'orthologie. L'Orthologie française de Boinvilliers, de Legoarant.

ORTHOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à l'orthologie.

ORTHOMÈ, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour trois espèces de l'Espagne, de l'Algérie et de la Styrie.

ORTHOMÉGAS, s. m. (pr. *or-to-mé-gass*; ét. gr., ὀρθός, droit; μέγας, grand). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour quatre espèces de l'Amérique tropicale.

ORTHOMORPHIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; μορφή, forme). Anat. Art de restituer à une partie du corps humain sa forme normale.

ORTHOMORPHIQUE, adj. 2 g. Anat. Qui appartient à l'orthomorphie.

ORTHOMORPHISME, s. m. (rad. *orthomorphie*). Hist. nat. Conformation régulière.

ORTHONÈPETE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; fr. *nèpete*). Bot. Section du genre nèpete.

ORTHONÉVRE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des dolichopodides, établi pour deux espèces assez rares.

ORTHONYCINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au genre orthonyx. || **ORTHONYCINÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des certhiadées ayant pour type le genre orthonyx.

ORTHONYX, s. m. (étym. gr., ὀρθός, droit; ὄνυξ, ongle). Ornith. Genre de passereaux anisodactiles, famille des certhiadées, établi pour deux espèces encore peu connues qui habitent l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

ORTHOPALE, s. f. (étym. gr., ὀρθός, droit; πάλη, lutte). Antiq. Lutte dans laquelle on combattait debout.

* **ORTHOPÉDIE**, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; παῖς, παιδός, enfant). Art de prévenir ou de corriger les difformités corporelles qui résultent des maladies ou qui même datent de la naissance. Ce redressement a plutôt ordinairement lieu dans l'enfance et dans la jeunesse. Si l'*orthopédie* curative est plus cultivée chez nous, ce n'est pas qu'elle ait été ignorée des anciens; leurs écrits subsistent pour prouver le contraire; mais l'*orthopédie* prophylactique était chez eux l'objet d'une étude approfondie et d'une application si intelligente, que la beauté des formes était la règle générale, et la difformité une exception chez les personnes de condition libre. (Rat.)

— Traité, ouvrage sur l'orthopédie. Savante orthopédie.

* **ORTHOPÉDIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à l'orthopédie. Établissement orthopédique. Machine orthopédique. Appareils orthopédiques. Traitement orthopédique.

* **ORTHOPÉDISTE**, s. m. Celui qui s'occupe d'orthopédie, qui dirige un établissement orthopédique. Un membre déformé reprend sa figure normale avec facilité, sous la main d'un habile *orthopédiste*. (Virey.)

— Adjectiv. Un médecin *orthopédiste*. (Acad.)

ORTHOPÈRE, s. m. (étym. gr., ὀρθός, droit; πέρα, sac). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des anisotomides, établi pour quelques espèces dont le type se trouve en Angleterre.

ORTHOPHIDE, adj. 2 g. (étym. gr., ὀρθός, droit; ὄφις, serpent). Erpet. Qui a le corps garni de plaques cornées. Serpent orthophide. || **ORTHOPHIDES**, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens comprenant les serpents par excellence, c'est-à-dire ceux dont le corps est garni de plaques cornées.

ORTHOPHONIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; φωνή, voix). Méd. Art de corriger les défauts de la parole.

ORTHOPHONIQUE, adj. 2 g. Méd. Qui a rapport à l'orthophonie.

ORTHOPHRÉNIE, s. f. (étym. gr., ὀρθός, droit; φρήν, esprit). Art de corriger les dispositions vicieuses du cœur et de l'esprit.

— Méd. Guérison de la folie ou simplement d'une manie.

ORTHOPHRÉNIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'orthophrénie.

ORTHOPLEURE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; πλευρά, côté). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairons, établi pour des espèces dont les types se trouvent dans l'Europe centrale et dans l'Amérique septentrionale.

ORTHOPLOCÉ, ÉE, adj. (étym. gr., ὀρθός, droit; πλοκή, tissu). Bot. Dont la radicule est reçue dans la gouttière que forment les cotylédons plissés longitudinalement. || **ORTHOPLOCÉES**, s. f. pl. Section de crucifères renfermant les plantes orthoplocées.

ORTHOPLOTIÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; πλωτήρ, nageur). Ornithol. Se dit des oiseaux qui nagent avec rapidité et facilité.

— Substantiv. Les cygnes sont des orthoplotières.

* **ORTHOPNÉE**, s. f. (étym. gr., ὀρθοπνοία, asthme; fait de ὀρθός, droit, et πνεῖν, respirer). Pathol. Dyspnée dans laquelle le malade est obligé de rester debout ou sur son séant.

ORTHOPNOÏQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'orthopnée.

— Qui est affecté d'orthopnée. Il est asthmatique, *orthopnoïque*, il a des étouffements la nuit. (Guy Patin.)

— **ORTHOPNOÏQUE**, s. 2 g. Personne qui est affectée d'orthopnée. Un orthopnoïque.

ORTHOPODE, s. m. (étym. gr., ὀρθός, droit; πούς, ποδός, pied). Bot. Syn. de **TRICHOSTEMME**.

ORTHOPOGON, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; πώγων, barbe). Bot. Syn. d'**HOPLISMÈNE**.

* **ORTHOPTÈRE**, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes antérieures croisées l'une sur l'autre et les postérieures pliées dans le sens de la longueur.

— **ORTHOPTÈRE**, s. m. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des passides, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

— Mécaniq. Oiseau mécanique qui peut se soutenir dans l'air et voler pendant quelque temps.

— **ORTHOPTÈRES**, s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes comprenant les espèces caractérisées par les ailes antérieures croisées l'une sur l'autre et les postérieures pliées dans le sens de la longueur.

ORTHOPYXIDE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; πυξίς, boîte). Bot. Syn. de **MNIE**.

ORTHORACHIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; ῥάχις, rachis). Médec. Art de redresser les courbures de l'épine dorsale.

ORTHORACHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'orthorachie.

ORTHORAPHIE, s. f. (étym. gr., ὀρθός, droit; ῥαφή, suture). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, considéré comme analogue au genre ulope.

ORTHORRHINE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites gonatocères, établi pour sept espèces particulières à l'Australie.

ORTHORRHINIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; ῥίν, nez). Entom. Syn. de **PTILODONTE**.

ORTHORRHOMBIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ῥόμβος, losange). Minér. Se dit d'un prisme droit et à base rhomboïdale.

ORTHORYNQUE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ῥύγχος, bec). Hist. nat. Qui a un bec droit, ou qui en a la forme. Renoncule orthorynque. Opercule orthorynque.

— **ORTHORYNQUE**, s. m. Entom. Syn. de **DÉLÈS** et de **TRYPETE**.

— Ornith. Nom générique donné aux oiseaux-mouches.

ORTHOS, adj. m. (mot grec signif. *droit*). Myth. gr. Épithète donnée à Bacchus.

ORTHOSCÉLE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; σκέλος, jambe). Chir. Appareil orthopédique propre à redresser les jambes torses.

ORTHOSCOPE, s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; σκοπέω, j'examine). Chir. Appareil qui, au moyen d'une petite caisse sans fond appliquée sur l'œil et remplie d'eau, permet de voir la position exacte de l'iris.

ORTHOSCOPIE, s. f. (radic. *orthoscope*). Phys. Disposition d'un appareil visuel qui permet de voir les objets étendus sur un plan non courbé.

ORTHOSCOPIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'orthoscopie. || Se dit particulièrement de l'objectif de la chambre noire quand il est combiné de façon à produire l'image sans déformation dans les lignes.

ORTHOSE, s. m. (du gr. ὀρθός, droit). Minér. Variété de feldspath de couleur blanche, rouge, verte, chatoyante ou aventurinée, à texture laminaire, grenue et compacte. L'*orthose* exposé à l'air se décompose facilement. (L. Figuier.)

— Quelques-uns font ce mot du féminin.

ORTHOSEL, s. m. (pron. *or-to-cel*; ét. gr., ὀρθός, droit; fr. *sel*). Chim. Sel dérivé d'un acide normal.

ORTHOSIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *orthosie*; gr. ἰδέα, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre orthosie. || **ORTHOSIDES**, s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes ayant pour type le genre orthosie.

ORTHOSIE, s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des orthosides, établi pour une trentaine d'espèces, la plupart de l'Europe centrale et occidentale.

ORTHOSILICIQUE, adj. 2 g. (pr. *or-to-ci-li-cike*; et. gr., ὀρθός, droit; fr. *silicique*). Chim. Se dit de l'acide silicique quand il a sa composition normale.

ORTHOSIPHON, s. m. (pr. *or-to-ci-fon*; ét. gr., ὀρθός, droit; σίφων, tige). Bot. Genre de labiées ocimoïdées, établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux croissant dans les Indes orientales et l'Afrique tropicale.

ORTHOSOMATIQUE, s. f. (radic. *orthosome*). Anat. Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

ORTHOSOME. adj. 2 g. (pron. *or-to-zo-me* ; ét. gr., ὀρθός, droit ; σῶμα, corps). Dont le corps est conforme d'une manière régulière.

— ORTHOSOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des priониens, établi pour deux espèces américaines et une de patrie inconnue.

— Helminth. Genre d'helminthes extérieurs, établi pour une espèce trouvée dans les eaux du Nil.

ORTHOSPERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀρθός, droit ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les semences droites. || ORTHOSPERMÉES. s. f. pl. Grande division des ombellifères, caractérisée par le défaut de courbure des graines, qui s'appliquent l'une sur l'autre par leurs faces internes aplaties.

ORTHOSTACHYDE. s. f. (pron. *or-to-sta-kide* ; ét. gr., ὀρθός, droit ; στάχυς, épi). Bot. Syn. d'HÉLIOTROPE.

ORTHOSTADE. s. m. (du gr. ὀρθοστάδιος, qui se tient droit). Antiq. gr. Robe des Athéniennes, dont les plis tombaient tout droit. || Gâteau qui était employé dans les sacrifices funèbres.

ORTHOSTÉMON. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit ; στήμων, etamine). Bot. Genre de gentianées chironiées, établi pour des herbes croissant en Asie et en Australie. On dit aussi *orthostème*.

ORTHOSTOME. adj. 2 g. (étym. gr., ὀρθός, droit ; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture droite. Clausilie orthostome.

— ORTHOSTOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces brésiliennes.

— Annél. Genre d'annélides appartenant à la faune de la mer Adriatique.

ORTHOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit ; θήκη, boîte). Bot. Genre de mousses qui croissent dans les régions tropicales et extratropicales de l'Amérique.

ORTHOTOLUIDINE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit ; fr. *toluidine*). Chim. Modification isomérique de la toluidine.

ORTHOTOLUIQUE. adj. (étym. gr., ὀρθός, droit ; fr. *toluique*). Chim. Se dit des acides isomères à l'acide toluique.

ORTHOTOME. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit ; τομή, section). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, établi pour quatre espèces encore peu connues et habitant l'Inde. Orthotome Chiglet. Orthotome Bennet. Orthotome a ventre jaune.

ORTHOTRIC. s. m. (étym. gr., ὀρθός, droit ; θρίξ, poil). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour soixante espèces vivaces et répandues sur tous les points du globe.

ORTHOTRICÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ORTHOTRICHIDE.

ORTHOTRICHOÏDÉ, ÉE. adj. (pr. *or-to-tri-ko-i-dé* ; ét. fr., *orthotric* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à l'orthotric. || ORTHOTRICHOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, ayant pour type le genre orthotric.

ORTHOTROPE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit ; τροπή, tour). Bot. Qui a l'embryon droit et dans la même direction que la graine.

ORTHOTROPIS. s. m. (pr. *or-to-tro-piss* ; ét. gr., ὀρθός, droit ; τρόπις, carène). Bot. Genre de papilionacées podalyriées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

ORTHOXYLÈNE. s. m. (étym. gr., ὀρθός, droit ; fr. *xylène*). Chim. Variété de xylène.

ORTHRAGORISQUE. s. m. Ichtyol. V. ORTHAGORISQUE.

ORTHROSANTHE. s. m. (ét. gr., ὄρθρος, point du jour ; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de SISYRINCHION.

ORTHRUS. Temps héroïq. Chien à deux têtes, né de Typhon et d'Echidna, fut tué par Hercule.

ORTIAGE. s. m. (pr. *or-ti-aje*). Vitic. Maladie de la vigne, dans laquelle ses feuilles jaunissent.

ORTICOLE. adj 2 g. (ét. fr., *ortie* ; lat. *colo*, j'habite). Entom. Qui habite sur les orties. Insecte orticole.

* **ORTIE**. s. f. (pr. *or-ti* ; étym. lat., *urtica*, même signif. ; fait de *uro*, je brûle). Bot. Genre de plantes dicotylédones apétales, type de la famille des urticées, comprenant des plantes herbacées, plus rarement des arbrisseaux, dont les feuilles sont opposées ou alternes ; les fleurs sont disposées en grappes dans les aisselles des feuilles ou quelquefois en tête. On en connaît aujourd'hui plus de cent vingt espèces, dont les principales sont : l'ortie baccifère, l'ortie à feuilles blanches, l'ortie du Canada, l'ortie dioïque, l'ortie brûlante, l'ortie pilulifère, l'ortie à feuilles de chanvre et l'ortie naine. Le contact avec les tiges et les feuilles fraîches de l'ortie cause une impression désagréable et même une démangeaison brûlante et douloureuse. L'ortie dioïque peut servir à la nourriture de l'homme comme à celle des animaux. Ses jeunes pousses, préparées à la manière des épinards, fournissent un mets assez agréable. Les tiges de l'*ortie*, coupées au milieu de l'été et préparées par le rouissage, donnent une filasse qui n'est que fort peu inférieure à celle du chanvre ou du lin. (Rozier.) Les Egyptiens ont fait souvent des vœux pour l'heureuse récolte des *orties*, dont la graine leur donne de l'huile, et la tige leur fournit des fils dont ils font de bonne toile. (B. de St-P.)

L'*ortie* aux dards brûlants
Pullule, et couvre tout de son ombre funeste. (CASTEL.)

— *Ortie blanche*. Le lamier blanc. || *Ortie bleue*. Une campanule. || *Ortie chauve*. Le galéopsis piquant. || *Ortie à crapaud*. L'épiaire. || *Ortie épineuse*. Le galéopsis piquant. || *Ortie grimpante*. La tragie volubile. || *Ortie jaune, ortie morte jaune*. Le galéobdolon. || *Ortie morte*, ou *ortie royale*. Le lamier blanc. || *Ortie morte bâtarde*. La mercuriale annuelle. || *Ortie des nègres*. La dalechampe grimpante. || *Ortie puante*. L'épiaire des bois. || *Ortie rouge*. Le galéopsis ladane et le lamier pourpre.

— Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties*. Renoncer à la profession monastique. Rabelais jeta le froc aux *orties* et alla à Montpellier pour y étudier la médecine. (Ste-Beuve.)

— Par extens. Sois glorieuse, ma fille ; voici un savant qui, pour tes beaux yeux, jette la science aux *orties*. (J. Sandeau. Le jeune marquis se disposait à jeter son blason aux *orties* et à se faire une bonne clientèle d'avocat. (G. Ohnet.)

Je ne veux pas risquer de nouvelles parties ;
Il est temps de jeter ma mesure aux *orties*.
(C. DUCROT.)

— Acal. *Ortie de mer*. Nom vulgaire de quelques méduses dont le contact cause de l'inflammation sur la peau.

— Art vétér. Morceau de cuir ou mèche qu'on insinue, par le moyen d'une incision, entre le cuir et la chair d'un cheval, afin de dégorger la partie malade. Pratiquer une ortie.

— Comm. *Toile d'ortie*. Sorte de batiste écrue faite avec un lin grisâtre dont la couleur est à peu près celle du fil d'ortie.

— Zooph. *Ortie coralline*. Le madrépore muriqué, ainsi nommé à cause des piquants dont sa surface est hérissée.

ORTIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ortier. S'emploie adjectiv. Qui cause de l'ardeur, comme la piqûre de l'ortie. Fièvre ortiée. Exanthème ortié.

— Piqué ou fouetté avec des orties. Enfant ortié.

* **ORTIE-GRIÈCHE**. s. f. Bot. Espèce d'ortie annuelle qui croît dans les champs et dans les décombres et qu'on nomme aussi *petite ortie*.

ORTIER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Frotter et piquer d'orties.

— Par extens. Picoter. Les gourmets disent que le vin, pour être bon, doit *ortier* le palais. (Richelet.)

— Art vétér. Fouetter, piquer avec des orties.

ORTIGA. s. f. (d'*Ortiga*, nom pr.). Bot. Syn. de LOASA.

* **ORTIVE**. adj. f. (du lat. *ortivus*, qui s'élève). Astron. Ne s'emploie que dans cette locution : *Amplitude ortive*. Arc de l'horizon compris entre le vrai point de l'orient et le centre du soleil ou d'une étoile, à son lever.

ORTIXELE. s. m. (ét. gr., ὄρτυξ, caille). Ornith. Genre d'oiseaux encore douteux, établi pour une espèce aquatique qui vit au Sénégal.

ORTOCIDES. s. m. pl. (c'est-à-dire *fils d'Ortok*). Dynastie turcomane qui, au XIe siècle, régna sur l'Arménie, la Syrie, Jérusalem, Alep.

ORTOHUA. s. m. (pr. *or-to-ou-a*). Mamm. Nom vulgaire du zorille.

* **ORTOLAN**. s. m. (ét. lat., *hortulanus*, jardinier ; fait de *hortus*, jardin). Ornith. Oiseau du genre bruant, de couleur mélangée de brun roux et de noirâtre ; il est commun dans le midi de la France, où il habite les vignes, les blés et les champs. Les ortolans sont très recherchés pour la délicatesse de leur chair. Une douzaine d'ortolans. Manger des ortolans. Gras comme un ortolan.

— Dans quelques provinces de France, Nom donné vulgairement à tous les oiseaux qui ne dépassent pas la grosseur d'une alouette. || En Amérique, on le donne à une espèce de tourterelle dont la chair est très délicate.

— Fam. *Être gras comme un ortolan*. Être gras et replet.

ORTOLAN (Joseph-Louis-Elzéar). Célèbre jurisconsulte, né à Toulon, 1802-1873, docteur en droit, 1829, fut chargé à l'Ecole de droit du cours de législation pénale comparée ; en 1848, il commença un cours, publié depuis, *Sur la Souveraineté du peuple et les principes du gouvernement républicain moderne*. Parmi ses nombreux ouvrages on cite : *Explication historique des Institutes de Justinien* ; *Histoire de la législation romaine* ; *Introduction philosophique au cours de législation pénale comparée* ; *Éléments du droit pénal* ; *Histoire du droit constitutionnel en Europe pendant le moyen âge* ; *Origines du gouvernement représentatif* ; *Études sur les constitutions des Pays-Bas, des ligues hanséatiques, de l'Espagne et du Portugal, de la Sicile*, etc.

ORTYGIE. s. f. (ét. gr., ὄρτυξ, caille). Ornith. Un des noms scientifiques de la perdrix.

ORTYGIE. Géogr. anc. Nom donné jadis à plusieurs terres ou îles. Délos porta ce nom ; un petit îlot de Syracuse et un lieu voisin d'Éphèse le portèrent aussi.

ORTYGIEN, ENNE. adj. (radic. *Ortygie*). Géogr. anc. Qui appartient à l'île de Délos. — Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane.

ORTYGINÉ, ÉE. adj. (rad. *ortygion*). Ornith. Qui a rapport ou ressemble aux cailles. || ORTYGINÉES. s. f. pl. Section de gallinacés, établie pour le genre turnix, qui a de grandes analogies avec les cailles.

ORTYGION. s. m. (ét. gr., ὀρτύγιον, petite caille). Ornith. Syn. de COTURNIX.

ORTYGIS. s. m. (pr. *or-ti-giss* ; ét. gr., ὄρτυξ, υγος, caille). Ornith. Syn. de TURNIX.

ORTYGOCOPIE. s. f. (ét. gr., ὀρτυγοκοπία, même signif. ; fait de ὄρτυξ, caille, et κόπτω, je coupe). Antiq. gr. Jeu dans lequel on s'exerçait à tuer des cailles placées en ligne circulaire, en les frappant sur la tête avec le doigt.

ORTYGODE. s. m. (étym. gr., ὄρτυξ, υγος, caille). Ornith. Syn. de TURNIX.

ORTYGOMÉTRE. s. f. (ét. gr., ὄρτυξ, υγος, caille ; μήτηρ, mère). Ornith. Nom donné par les anciens à l'oiseau appelé *râle* ou *roi des cailles*. || Actuellement, Genre formé aux dépens des râles.

ORTYX. s. m. (ét. gr., ὄρτυξ, caille). Ornith. Nom scientifique du genre colin.

ORURU. s. m. Ornith. Syn. d'URUBU.

ORUCAIRE. s. f. (ét. gr., ὄρυξ, pioche). Bot. Syn. de DREPANOCARPE.

— Astron. Etoile de la constellation des Gémeaux.

ORUS. Myth. égypt. Fils d'Osiris et d'Isis, vainqueur de Typhon et vaincu lui-même par les Titans.

ORVAL. (*Aurea Vallis*). Géogr. Bourg à 20 kil. S.-O. de Neufchâteau, Luxembourg belge. Ruines d'une célèbre abbaye bénédictine.

* **ORVALE**. s. f. (d'*or*, et de *valoir*, qui vaut de l'or). Bot. Nom vulgaire de la sauge sclarée ou *toute saine*, à laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses. || Genre de labiées stachydées, dont on a fait une section du genre lamier et dont l'espèce la plus commune est l'orvale des prés.

ORVERT. s. m. (radic. *or*, et *vert*). Ornith. Nom donné à une espèce d'oiseau-mouche.

* **ORVET**. s. m. (ét. prob. lat. *orbatus*, privé de, sous-entendu *lumine*, lumière). Erpétol. Genre de reptiles classé par les uns dans les ophidiens, par les autres dans les sauriens, établi pour quelques espèces inoffensives, dont le type, très commun en France, vit dans les pierres et les terrains sablonneux. Ce reptile n'est guère plus gros qu'une plume de cygne ; la petitesse de ses yeux a fait croire longtemps qu'il était aveugle ; ses muscles, mal attachés, se brisent au moindre effort, et c'est à ce vice de conformation qu'il doit le nom de *serpent de verre* ou *fragile*, par lequel il est vulgairement désigné.

* **ORVIÉTAN**. s. m. (d'*orvietano*, mot italien signif. qui est d'Orvieto, ville d'Italie où cette drogue fut inventée. Electuaire dans la composition duquel il entrait un très grand nombre de plantes médicinales et qui eut une grande vogue à partir de 1647, époque où il fut introduit en France. Prendre de l'orviétan. Marchand d'orviétan. Vendeur d'orviétan.

— Par extens. Drogue de charlatan.

— Fig. On laisse les bonzes débiter leur *orviétan* dans les places publiques. (Volt.)

— *Marchand d'orviétan*. Nom donné par dénigrement aux charlatans et aux opérateurs qui exercent leur profession sur les places publiques.

— Fig. et fam. *Marchand d'orviétan* Homme qui débite beaucoup de paroles pompeuses, qui fait beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde. Ne vous fiez pas à ses promesses, c'est un marchand d'*orviétan*. (Acad.)

ORVIÉTAN, ANE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Orvieto.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ORVIÉTO Géogr. Ville du royaume d'Italie, à 95 kil. N.-O. de Rome ; 7,013 hab. Lupi y inventa la drogue médicinale dite *orviétan*. Commerce de bons vins.

ORVILLIERS Louis GUILLOUET, comte d'). Amiral, né à Moulins en 1708, mort émigré après 1791, s'illustra au combat naval d'Ouessant, 1778.

ORYCTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀρυκτήρ, fouisseur). Zool. Qui creuse la terre, en parlant des animaux. Insecte oryctère.

— ORYCTÈRE. s. m. Mamm. Ancien genre de mammifères rongeurs qui a été transformé en une famille renfermant actuellement quatre genres distincts d'animaux approchant de la taille du lapin et vivant, sous la terre, dans des terriers qu'ils se creusent.

— ORYCTERES. s. m. pl. Entom. Syn. de FOUISSEURS.

ORYCTÉRIEN, ENNE. adj. (radic. *oryctère*). Mamm. Qui se creuse des terriers. || ORYCTÉRIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des édentés, comprenant les tatous et les oryctéropes.

ORYCTÉROMYS. s. m. (pr. *o-ri-ktè-ro-miss* ; étym. gr., ὀρυκτήρ, fouisseur ; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des rats et habitant l'Amérique.

ORYCTÉROPE. s. m. (étym. gr., ὀρυκτήρ, fouisseur ; ὤψ, trou). Mamm. Genre de mammifères fouisseurs, détachés des fourmiliers, dont ils ont la manière de vivre, et ayant pour type une espèce du Cap de Bonne-Espérance vulgairement appelée *cochon de terre*, qui se creuse un terrier et dont la chair est assez recherchée des Européens et des Hottentots. Une espèce fossile a été trouvée dans le département du Gers.

ORYCTÉROTHERIUM. s. m. (pron. *o-rikte ro-té-ri-omm* ; étym. gr., ὀρυκτήρ, fouisseur ; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Syn. de MEGATHERIUM.

ORYCTÉS. s. m. (ét. gr., ὀρύκτης, qui creuse la terre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour une vingtaine d'espèces des diverses parties de l'ancien continent.

ORYCTÉSIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre oryctes. || ORYCTÉSIENS. s. m. pl. Famille de coléoptères lamellicornes ayant pour type le genre oryctes.

ORYCTODERE. s. m. (ét. fr., *oryctes* ; gr. δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour une espèce de la Nouvelle-Guinée.

ORYCTOGÉOLOGIE. s. f. (étym. gr., ὀρυκτός, tiré de la terre ; fr. *géologie*). Hist. nat. Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans l'intérieur de la terre.

ORYCTOGÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'oryctogéologie.

ORYCTOGNOSIE. s. f. (pr. *o-ri-kto-gnozi*, et gr., ὀρυκτός, tiré de la terre ; γνῶσις, connaissance). Branche de l'histoire naturelle qui apprend à connaître les minéraux, ainsi qu'à les disposer dans un ordre systématique et naturel.

ORYCTOGNOSIQUE. adj. 2 g. (pron. *o-rikto-gno-zike*). Qui a rapport à l'oryctognosie. Méthode oryctognosique.

ORYCTOGNOSTE. s. m. (pron. *o-ri-ktognousste*). Celui qui s'occupe d'oryctognosie.

ORYCTOGNOSTIQUE. adj. 2 g. (pr. *o-rikto-gno-stike*). Qui a rapport à l'oryctognosie. Caractère oryctognostique. Description, structure oryctognostique.

ORYCTOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe d'oryctographie.

* **ORYCTOGRAPHIE**. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, tiré de la terre ; γράφω, j'écris). Étude et description des fossiles.

ORYCTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte à l'oryctographie.

* **ORYCTOLOGIE**. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, tiré de la terre ; λόγος, discours). Histoire des fossiles.

ORYCTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'oryctologie.

ORYCTOLOGISTE ou **ORYCTOLOGUE**. s. m. Celui qui s'occupe d'oryctologie.

ORYCTOMORPHE. s. m. (ét. fr., *oryctès* ; gr. μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour une espèce de Valdivia et une autre de la Conception.

ORYCTOMYS. s. m. (pr. *o ri-kto miss* ; ét. gr., ὀρυκτός, qui creuse ; μῦς, rat). Mamm. Nom générique donné à divers rongeurs américains caractérisés par huit dents molaires.

ORYCTOTECHNIE. s. f. (pr. *o-ri-kto-tekni* ; ét. gr., ὀρυκτός, tiré hors de terre ; τέχνη, art). Étude des moyens par lesquels nous nous procurons les substances minérales destinées à nos usages. Oryctotechnie élémentaire.

ORYCTOTECHNIQUE. adj. 2 g. (pr. *o-rikto tek-nike*). Qui a rapport à l'oryctotechnie.

ORYCTOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, tiré de terre ; ζῷον, animal ; λόγος, discours). Zool. Traité sur les animaux fossiles.

ORYCTOZOOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'oryctozoologie.

ORYCTOZOOLOGISTE ou **ORYCTOZOOLOGUE**. s. m. Celui qui s'occupe d'oryctozoologie.

ORYGAME. s. m. (ét. gr., ὄρυγμα, fosse). Bot. Cavité qui existe à la partie supérieure de la fronde de certaines hépatiques, et dans laquelle sont renfermés les corps reproducteurs.

ORYGIE. s. f. (ét. gr., ὀρύγιον, pioche). Bot. Genre de portulacacées, établi pour des herbes de l'Arabie, des Indes orientales et du Cap.

ORYGMA. s. m. (du gr. ὄρυγμα, fosse). Antiq. gr. Gouffre dans lequel on jetait les criminels à Athènes.

ORYGME. s. m. (ét. gr., ὄρυγμα, fosse). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, division des acalyptères, établi pour une espèce particulière à l'Angleterre.

ORYGOTHÉRIUM. s. m. (pron. *o-ri-go-téri-omm* ; ét. gr., ὀρυξ, υγος, oryx ; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Groupe de ruminants fossiles.

ORYSSE. s. m. (ét. gr., ὀρύσσω, je creuse). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des sphéciens, type de la famille des oryssides, établi pour deux espèces qui vivent dans les bois de la France méridionale et de quelques parties de l'Allemagne.

ORYSSIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *orysse* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte ou ressemble au genre orysse. || ORYSSIDES. s. m. pl.

Famille d'hyménoptères ayant pour type le genre oryssc.

ORYSSIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. d'ORYSSIDE.

ORYTHIE. s. f. (*d'Orythie*, n. myth.). Acal. Genre de méduses, établi pour trois espèces trouvées dans les diverses mers.

ORYTHYE. s. f. Acal. V. ORYTHIE.

ORYX. s. m. (du gr. ὄρυξ, même signif.). Mamm. Nom donné par les anciens à des animaux différents, mais se rapportant tous aux ruminants.

— Actuellement, Subdivision du genre antilope comprenant les gazelles. Les antilopes, les *oryx*, les singes recherchaient notre protection. (G. Sand.)

— Ornith. Genre de loxiinées, établi pour ceux de ces oiseaux qui ont le bec pointu, le corps comprimé des deux côtés, les ailes longues et la queue courte.

ORYXONOMIE. s. f. (ét. gr., ὀρύσσω, je creuse; νόμος, loi. Didact. Science qui apprend à comparer les divers procédés applicables à l'exploitation d'une mine, pour choisir les plus avantageux.

ORYXONOMIQUE. a. lq. 2 g. Qui a rapport à l'oryxonomie.

ORYZA. s. m. (mot grec). Bot. Nom scientifique du riz.

ORYZAIRE. s. f. (étym. gr., ὄρυζα, riz. Foram. Genre de foraminifères fossiles ressemblant à un grain de riz et trouvé aux environs de Paris.

ORYZÉ, ÉE. adj. (du gr. ὄρυζα, riz). Bot. Qui ressemble au riz. || ORYZÉES. s. f. pl. Tribu de graminées ayant pour type le genre oryza.

ORYZINE, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ORYZÉ.

ORYZIVORE. adj. 2 g. (ét. lat., *oryza*, riz; *voro*, je mange). Zool. Qui vit de riz. Animal, insecte oryzivore.

ORIZOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., ὄρυζα, riz; εἶδος, forme). Bot. Qui a l'apparence, le port, la forme du riz.

ORYZOPHAGE. adj. 2 g. (et. gr., ὄρυζα, riz; φαγεῖν, manger). Qui se nourrit principalement de riz. Population oryzophage.

ORYZOPSIDE. s. f. (étym. gr., ὄρυζα, riz; ὄψις, vue). Bot. Genre de graminées stipacées, établi pour des espèces de l'Amérique du Nord. On dit aussi *oryzopsis*, s. m.

* **OS.** s. m. (pr. *oss* au singulier, et au pluriel devant une voyelle; dans tous les autres cas, prononcez *ô* au pluriel; du lat. *os*, même signif.). Anat. Partie dure et solide du corps des animaux, dont la réunion forme la charpente ou le squelette. Les os sont formés de beaucoup de phosphate de chaux, d'une assez grande quantité de chaux et de très peu de phosphate de magnésie et d'ammoniaque, avec quelques traces d'alumine, de gélatine, etc. Peu flexibles, non extensibles, ils se brisent facilement en éclats. Ils sont entourés par les muscles, revêtus extérieurement du périoste, membrane fibreuse, et pénétrés d'un suc huileux. Les anatomistes les distinguent en *os longs*, *os plats* et *os courts*. Les os de la jambe, du bras, de la tête. La jointure, l'emboîture des os. Fracture, dislocation des os. La moelle des os. Os carié, ou nécrosé. Broyer des os pour en extraire la gélatine. Bouillon d'os. Os de bœuf, de mouton, de poulet. Couteau à manche d'os. Dans la vieillesse, les *os* deviennent plus solides. (Buffon.) Il n'y a que l'homme et le singe dans lesquels on trouve ces *os* qui sont immédiatement au-dessous du cou, et que l'on appelle les clavicules. (Id.)

Comme un lion plein de rage,
Le mal a brisé mes os. (J.-B. ROUSSEAU.)

La hache, sans égard pour sa vaine prière,
Fend son épaisse armure et ses robustes os. (DELILLE.)

— Par anal. La grande chaîne de hautes montagnes qui couronnent la terre en tout sens n'a toujours paru aussi ancienne que le monde; ce sont les *os* de ce grand animal. (Volt.)

— Fig. Ce qui constitue la force. Il détache les consonnes et rend aux mots les *os* et les nerfs dont les chanteurs les privent trop souvent. (Fh. Gaut.)

— Ce qui est difficile à obtenir.

Après avoir vu l'os, nous aurons bien la chair
Les douceurs du printemps après les vents d'hiver.
(A. BARBIER.)

— *Os de l'avocat*. Nom donné autrefois à un des os du gigot ou de l'éclanche.

— *Os à moelle* ou *à la moelle*. Os qui contient de la moelle. Fig. Chose utile, qui donne du profit. Cette affaire est un bon os à moelle.

— Fig. *Jusqu'à la moelle des os*. Profondément. Le froid l'a saisi jusqu'à la moelle des os. Cette maladie a pénétré jusqu'à la moelle des os. || On dit dans le même sens : *Jusque dans la moelle des os*. Cet homme est avare, cupide, jusque dans la moelle des os.

— Fam. *Il n'a que la peau et les os, il a la peau collée sur les os, les os lui percent la peau*. Se dit d'une personne très maigre.

Un loup n'avait que les os et la peau
Tant les chiens faisaient bonne garde. (LA FONT.)

— On dit aussi *On compterait ses os*. De son maigre visage on eût compté les *os*. (Boursault.) Vous compteriez ses *os* à travers sa peau transparente. (De Saint-Ange.)

— Fam. et par exager. *Être percé jusqu'aux os*. Être extrêmement mouillé de la pluie ou de l'eau qu'on a reçue.

— *S'acharner sur quelque chose comme un chien sur un os*. Se le disputer avec avidité.

— *Casser, rompre, briser les os à quelqu'un*. Le battre avec violence.

Depuis plus d'une semaine
Je n'ai trouvé personne à qui rompre les *os*. (MOL.)

— *Ronger un os*. Le dépouiller des lambeaux de chair qui y sont encore adhérents.

— Fig. *Donner un os à ronger à quelqu'un*. Créer des embarras à quelqu'un, lui susciter une affaire qui ne lui permette pas de s'occuper d'autre chose. Ses intrigues ne sont plus à craindre; on lui a donné un os à ronger. On dit, dans un sens analogue : *C'est un os bien dur à ronger*. || Signifie encore Se débarrasser des importunités de quelqu'un au moyen d'une légère faveur. || Jeter en pâture. Je ne suis ni assez fou ni assez sage pour avoir toujours raison, laissons cet *os* à ronger à la critique. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. et fam. *Manger, ronger quelqu'un jusqu'aux os*. Le ruiner petit à petit et complètement.

— Par anal. et fig. Se dit pour L'intérieur du corps. La frayeur de la mort dans mes *os* a couru. (Mairet.)

— *Ce sont les os de mes os*. Dans le style biblique. C'est une personne qui m'est très chère.

— *Les os humiliés*. Les sentiments intérieurs d'une personne humble. Une joie céleste saisit tous ses sens et les *os* humiliés tressaillirent. (Bossuet.)

— *En chair et en os*. En personne. || Fig. Réellement.

Il se maintient coûte, du moins de la pensée,
S'il ne l'est en chair et en os.
(LA FONTAINE.)

— Au pluriel, Les restes d'une personne, ses ossements. Et toi, terre, à jamais sois légère à ses *os*. (D'Urfe.) Enlevez à des sauvages les *os* de leurs pères, vous leur enlevez leur histoire, leur loi. (Chateaub.)

— Fam. *Cet homme ne fera pas de vieux os*. Il mourra jeune, il n'a pas longtemps à vivre.

— *Il y laissera ses os*. Se dit d'un homme qui est parti pour un lieu d'où l'on suppose qu'il ne reviendra pas. On dit dans le même sens : *Il est allé porter là ses os*.

— Nom donné autrefois aux noyaux de certains fruits, tels que les nèfles, les olives.

— Loc. prov. *Les os lui sortent des doigts*. Se disait, par une sorte de jeux de mots, d'un joueur de dés. || *Jamais belle chair ne fut près des os*. Une personne maigre est rarement belle. || *Ce sont trop de chiens après un os*. Trop de gens se mêlent de ce commerce, ont part à cette affaire. || *Jamais à un bon chien il ne vient un bon os*. Les bonnes occasions ne sont jamais pour ceux qui méritent d'en profiter. || *Les os sont pour les abseuts*. On ne trouve plus que les restes quand on vient trop tard. || *Il n'y a point de viande sans os*. Il y a toujours quelque désagrément dans une bonne affaire. || *Si j'avais de l'argent dans les os, je les casserais pour vous satisfaire*. Se dit à un créancier auquel on veut témoigner la bonne envie qu'on a de le payer. || *Si l'on veut avoir la moelle, il faut briser l'os*. Si l'on veut avoir les bénéfices d'une affaire, il faut en avoir la peine.

— Arg. Argent. Avoir de l'os.

— Chass. Ensemble des ergots que les cerfs ont à la jambe. Dès que le cerf fuit, il donne des os en terre.

Comm. *Os verts*. Os de boucherie employés à faire de la gélatine et des graisses.

— Moll. *Os de sèche*. Coquille intérieure des sèches employée à divers usages industriels.

— Pharm. *Os du cœur*. Os trouvé dans le cœur des cerfs et dans celui de divers ruminants, et qui était censé jouir de propriétés merveilleuses pour la cure des maladies de cœur.

— Syn. comp. OS, OSSEMENTS. Les *os* sont les parties dures des animaux qui servent à attacher et à soutenir toutes les autres parties; les *ossements* sont les os dépouillés de chair.

OSAGE. adj. 2 g. Géogr. Qui appartient aux Osages. Les peuples osages commencent à se civiliser.

— OSAGE. s. m. Linguist. Dialecte parlé dans la région du Missouri.

— OSAGES. s. m. pl. Géogr. Tribu de Sioux qui habitent le territoire Indien et l'Etat de Nebraska au sud de la rivière Platte.

OSAGE. Géogr. Rivière des Etats-Unis, affluent du Missouri. Cours de 600 kil.

— OSAGE. Comté des États-Unis, dépendant de l'État du Missouri.

OSAKA. Géogr. Une des cinq villes impériales du Japon (île de Niphon), comptant 300,000 hab. Port dangereux (recifs). Grand commerce avec Kioto, qui est à 45 kil. au N.-E.

O SALUTARIS. s. m. (mots lat. signif. *ô salutaire*). Liturg. Strophe qui commence par ces mots, et que l'on chante au moment de l'élévation. || Air de musique composé sur cette strophe.

OSANE. s. m. Mamm. Espèce d'antilope chevaline.

OSANNE. s. m. Liturg. Nom donné autrefois au dimanche des Rameaux, à cause du mot *Hosanna* qu'on répète souvent ce jour-là dans les chants.

OSANNIER, ÈRE. adj. (rad. *osanne*). Liturg. Qui appartient au dimanche des Rameaux. || *Croix osannière*. Croix à laquelle on avait mis du buis bénit et devant laquelle on chantait *Hosanna*.

OSANORE. adj. 2 g. (mot de fantaisie formé du fr. *os*, du gr. ἀνά, sans, et du fr. *or*). Chir. Se dit des dents artificielles faites d'ivoire d'hippopotame et que l'on fait tenir dans les alvéoles sans employer l'or. Dents osanores.

— OSANORE. s. m. Râtelier composé de dents osanores.

OSAR. s. m. (mot suédois). Géol. Tumulus de sable surmonté de blocs erratiques, et dont le plus célèbre est celui d'Upsal, sur lequel est bâti un château dans lequel la reine Christine abdiqua.

OSBAND'S SUMMER. s. m. (pr. *o-sband-so-meur*; d'*Osband*, n. pr., et de *summer*, mot angl. signif. été). Hortic. Variété de poire originaire d'Amérique.

OSBECKIE. s. f. (d'*Osbeck*, nom pr.). Bot. Genre de mélastomacées, établi pour des arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique tropicale.

OSBECKIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'osbeckie. || OSBECKIÉES. s. f. pl. Tribu de mélastomacées ayant pour type le genre osbeckie.

OSBORNE Thomas), comte de Danby, marquis de Caermarthen, duc de Leeds, 1631-1712. Homme d'État anglais produit à la cour de Charles II par le duc de Buckingham, membre du conseil privé et grand trésorier, 1673. Il voulait étendre les prérogatives royales; il désirait la guerre contre la France. Louis XIV fournit aux chefs du parti whig les moyens de perdre le ministère tory dont il faisait partie. Osborne, accusé de haute trahison, resta prisonnier à la Tour jusqu'en 1684. Influent dans le parti tory, il s'unit aux whigs contre Jacques II, et fut nommé président du conseil en 1689. Il fut forcé de quitter le pouvoir en 1695.

OSCARUELLE. s. f. (dimin. d'*oscabrion*). Moll. Genre de mollusques cyclobranches, forme aux dépens des oscabrions et établi pour quatre espèces, dont le type se trouve dans les mers d'Australie.

OSCABRION. s. m. (ét. islandaise, *oska*, gén. d'*oost*, vœu; *brom*, oursin, parce que, suivant une croyance populaire, celui qui avale une pierre cachée dans le corps de ces animaux obtient ce qu'il souhaite). Moll. Genre de mollusques gastéropodes cyclobranches, établi pour quelques espèces fossiles, dont une trouvée à Grignon, et environ quatre-vingts espèces actuelles répandues dans toutes les mers.

OSCANE. s. m. Crust. Genre de crustacés pris à tort pour des mollusques et vivant en parasites sur les branchies des crevettes.

OSCAR Ier. Fils de Bernadotte, né à Paris en 1799, succéda à son père, comme roi de Suède et de Norvège en 1844, s'unit à la France contre l'ambition russe en 1855, et fut forcé par la maladie d'abandonner le gouvernement à son fils en 1857. Il est mort en 1859.

OSCHEITE. s. f. (pr. *o-ské-ite*; du gr. ὄσχεον, scrotum). Pathol. Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *o-ské-o-cèle*; et. gr., ὄσχεον, scrotum; κήλη, hernie). Chir. Hernie scrotale. || Tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum.

OSCHÉOCHYLASIE. s. f. (pr. *o-ské-o-ka-la-zi*; et. gr., ὄσχεον, scrotum; χύλωσις, relâchement). Pathol. Tumeur résultant de l'hypertrophie du tissu cellulaire du scrotum et de l'extension excessive de la peau de cette partie.

OSCHÉOLITHE. s. f. (pr. *o-ské-o-lite*; ét. gr., ὄσχεον, scrotum; λίθος, pierre). Pathol. Concrétion pierreuse qui se produit dans le scrotum.

OSCHÉOME. s. m. (pr. *o-ské-ome*). Pathol. Syn. d'OSCHÉONCIE.

OSCHÉONCIE. s. f. (pr. *o-ské-on-ci*; étym. gr., ὄσχεον, scrotum; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction du scrotum.

OSCHÉOPLASTIE. s. f. (pr. *o-ské-o-plasti*; et. gr., ὄσχεον, scrotum; πλάσσω, je forme). Chir. Réparation du scrotum par l'autoplastie.

OSCHOPHORIES. s. f. pl. (pr. *o-sko-fo-ri*; ét. gr., ὄσχος, branche de vigne; φορέω, qui porte). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Minerve et de Bacchus, instituées par Thésée. Les *Oschophories* signalaient l'approche des vendanges par une procession solennelle. (P. de St-Victor.)

OSCILLAIRE. s. f. (radic. *osciller*). Botan. Genre d'algues filiformes de la famille des zoosporées, établi pour une trentaine d'espèces douces de mouvements spontanés et habitant la surface des mers ou même la terre humide.

OSCILLANT. part. près. du v. Osciller. Qui oscille.

OSCILLANT, ANTE. adj. Qui est propre à osciller, qui peut osciller.

— Fig. Peu stable, qui est sujet à subir des modifications. La monnaie était devenue le type de toutes les valeurs vagues et *oscillantes*... (Proudhon.)

— Bot. *Anthère oscillante*. Celle qui se tient au filet par un très petit point situé vers le milieu de sa longueur, de manière à pouvoir s'y soutenir comme en équilibre. || *Granules oscillants*. Granules doués d'un mouvement oscillatoire et qu'on trouve contenus dans la sève des végétaux.

— Mécan. *Machine oscillante*. Machine à vapeur dont le cylindre peut osciller autour de deux tourillons placés à une hauteur convenable le long du corps de ce cylindre.

OSCILLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une oscillaire. || OSCILLARIÉES. s. f. pl. Tribu des zoosporées ayant pour type le genre oscillaire.

OSCILLATEUR. adj. Se dit quelquefois pour Oscillatoire. Nous suivons les mouvements *oscillateurs* du bâtiment. (Alex. Dum.)

* **OSCILLATION.** s. f. (pr. *oss-cil-la cion*; rad. *osciller*). Phys. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, décrivant un arc de cercle. Les petites oscillations du pendule sont isochrones.

— *Centre d'oscillation*. Chacun des points d'un corps solide oscillant autour d'un axe, qui peuvent être comparés aux extrémités d'autant de pendules simples oscillant librement autour de ce même axe.

— Nom donné aux mouvements en sens inverse qu'éprouvent les molécules d'un corps, la chaleur seule, dont le degré varie à chaque instant, tient tous les corps dans un état d'*oscillation* perpétuelle. (Bonnet.)

— Balancement de certains corps naturels ou artificiels. Les oscillations d'un vaisseau, d'une cloche, d'une escarpolette. Cette masse immense d'eau se balance par des *oscillations* régulières de flux et de reflux. (Buffon.) Les carres puniques s'avançaient contre eux avec une *oscillation* lourde et régulière. (G. Flaubert.)

— Fig. au sens moral. Fluctuation. Les oscillations de l'opinion publique. Les oscillations du crédit. L'homme qui ne s'attache pas dès sa jeunesse à de bons principes est toute sa vie fatigué par les *oscillations* de son esprit. (Boiste.) Elle la passion) porte l'âme d'une extrémité à l'autre, ou la suspend dans des *oscillations* infinies. (P. Janet.)

— Syn. comp. OSCILLATION, VIBRATION. Le mouvement d'*oscillation* mesure le temps, celui de *vibration* mesure les sons.

* **OSCILLATOIRE** adj. 2 g. (pr. *oss-cil-latoire*). Phys. Qui est de la nature de l'oscillation. Mouvement oscillatoire.

— Qui se fait alternativement dans un sens et dans un autre. Les retards que subissent les planètes proviennent-ils d'une rétrogradation régulière, ou d'un simple déplacement *oscillatoire* de la ligne des nœuds? (De Humboldt.)

— Fig. L'humanité, dans sa marche *oscillatoire*, tourne incessamment sur elle-même. (Proudhon.)

— OSCILLATOIRE. s. f. Bot. Syn. d'OSCILLAIRE.

OSCILLATOIRIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'OSCILLARIÉ.

OSCILLATORINÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. d'OSCILLARIÉ.

OSCILLE. s. f. (pr. *oss-cile*; du lat. *oscilla*, masques). Antiq. rom. Petite figure humaine que l'on consacrait à Saturne, et qu'on suspendait dans les maisons pour se le rendre propice. || Toute espèce de masques représentant des figures hideuses.

* **OSCILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *oss-cil-lé*; du lat. *oscillare*, même signif.). Phys. Se mouvoir alternativement en deux sens contraires. S'applique spécialement au pendule. Plus occupé de la suite de ses idées que de sa propre fixité, le sentiment se considère comme un pendule qui *oscille* perpétuellement entre le passé et l'avenir. (Rivarol.)

— Par anal. Rien de vivant, sauf une flottille de barques qui rentrent et *oscillent* sous leurs voiles orangées. (H. Taine.) S'appuyant des deux poings sur les tables qui leur semblaient *osciller* comme des navires... (G. Flaubert.) Les sarisses, les haches, les épieux, les bonnets de feutre et les casques de bronze, tout *oscillait* à la fois. (Id.)

— Par extens. Se dit d'un mouvement apparent causé par une illusion de la vue.

On voyait les forêts et les monts s'ébranler,
Et dans l'air incertain les astres *osciller*.
(SAINT-LAMBERT.)

— Fig. Il y a peu de têtes assez fortes pour ne pas *osciller* sous le poids d'une couronne. (Boiste.) La vie la plus douce est comme la surface d'une onde paisible que la chute d'une fleur fait *osciller*. (Mme Necker.) Notre âme, telle qu'un habile artiste, fait *osciller* à son gré les diverses pièces de notre corps, et par leur concert obtient l'harmonie de la santé. (Virey.) En présence de tous les périls qui la menacent, la raison humaine *oscille* au-dessus d'un abîme. (J. Favre.)

C'était une musique ineffable et profonde
Qui, fluide, *oscillait* sans cesse autour du monde.
(V. HUGO.)

— Aller alternativement d'un principe à un autre principe, d'un état à un autre état. Il se relègue dans la classe de ceux qui *oscillent* entre le vice et la vertu. (Diderot.) La société *oscille* sur le principe féodal qui n'est autre que l'idée guerrière, la religion de la force. (Proudhon.)

OSCILLOGRAPHE. s. m. (pr. *oss-cil-lografe*; et. fr., *osciller*; gr. γράφω, j'écris). Mar. Instrument composé de deux pendules et servant à mesurer les angles de roulis d'un navire et la vitesse des lames à la surface de la mer.

OSCILLOMÈTRE. s. m. (pron. *oss-cil-lometre*; étym. fr., *osciller*; gr. μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer l'intensité des oscillations.

OSCINE. s. m. (du lat. *oscen*, *oscinis*, même

signif.). Antiq. rom. Tout oiseau dont le chant ou les cris donnaient des présages.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une quarantaine d'espèces de l'Europe centrale et occidentale, dont une, appelée oscine frit, fait de grands dégâts dans les récoltes d'orge. Quelques dictionnaires font ce mot du genre féminin.

OSCINIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *oscine*; gr. *-ίδα*, forme). Entom. Qui appartient, qui ressemble à l'oscine. || **OSCINIDES**, s. m. pl. Famille de diptères, ayant pour type le genre oscine.

OSCITANT, ANTE, adj. (du lat. *oscitare*, bâiller). Pathol. Qui bâille. || *Fièvre oscitante*. Fièvre dans laquelle le malade est continuellement obligé de bâiller.

OSCITATION, s. f. (pron. *oss-ci-ta-cion*; du lat. *oscitatio*, même signif.). Pathol. Action de bâiller.

OSCULATEUR, TRICE, adj. (du lat. *osculari*, baiser). Géom. Se dit d'un cercle dont la circonférence a un point commun avec une courbe, et de cette courbe elle-même, ce qui constitue un contact de deuxième ordre. Cercle osculateur. Courbe osculatrice. Il convient d'en remplacer les petites parties qui terminent les dents par les arcs des cercles *osculateurs* dont les centres sont sur les normales menées par le milieu de ces parties. (Thomas.)

— *Lignes osculatrices*. Se dit de deux lignes qui, à leur point de contact, ont un rayon de courbure égal. || *Surfaces osculatrices*. Se dit de deux surfaces qui ont un point de contact à l'endroit où leur normale est commune et qui ont toutes leurs sections normales osculatrices l'une à l'autre.

OSCULATION, s. f. (pron. *o-sku-la-cion*; étym. lat., *osculum*, baiser). Géom. Contact du deuxième ordre. || Contact de deux branches d'une même courbe, lorsque ces deux branches s'étendent de part et d'autre au delà du point de contact. Point d'osculation.

— Action d'embrasser, baiser. Inusité.

OSCULATOIRE, adj. (du lat. *osculum*, baiser). Anat. N'est dit d'un muscle des lèvres.

OSCULE, s. m. (du lat. *osculum*, petite bouche). Helminth. Suçoir qui garnit la tête des ténias.

— Bot. Ouverture qui se trouve à la surface externe des grains de pollen.

OSCULÉ, ÉE, adj. Qui a des oscules.

OSÉ, ÉE, part. pass. du v. Oser. S'emploie adjectiv. Entreprise osée avec témérité.

—Hardi, audacieux. Il faut être bien osé pour avancer de telles choses. Vous êtes bien osé. Serez-vous si osé que de dire...? Je ne pense pas que personne fût assez *osé*... (Las-Cases.)

OSÉE. Le premier des douze petits prophètes, vécut à Samarie vers 800 av. J.-C.

— OSÉE. Dernier roi d'Israël, de 726 à 718 av. J.-C. Salmanassar l'emmena captif en Médie.

*** OSEILLE**, s. f. (pr. *o-zeille*, *ll* mouillées; ét. lat., *oxalis*, fait du gr. *ὀξύς*, acide). Bot. Nom vulgaire des diverses espèces du genre rumex. L'oseille est une plante vivace qui croît naturellement dans les prés, mais que l'on a beaucoup améliorée par la culture. Parmi les nombreuses variétés que la culture a produites, on remarque l'oseille de Belleville, l'oseille à feuilles obtuses ou de Hollande, l'oseille à larges feuilles, l'oseille à feuilles glauques ou d'Italie, l'oseille à feuilles crépues, et l'oseille vierge ou sterile. Semer, cueillir de l'oseille. De la soupe à l'oseille. Des œufs à l'oseille. Jus d'oseille. L'*oseille* des prés et des jardins entre dans l'assaisonnement de beaucoup de mets et se mange partout, cuite ou crue. (Bozier.)

— *Oseille des bois*. Espèce de bégonie, ainsi appelée à la Guyane. || *Oseille de brebis* ou *petite oseille*. Espèce de patience. || *Oseille de bûcheron*. Nom vulgaire de l'oxalide oseille. || *Oseille de cerf*. Espèce de rhexie. — *Oseille commune* ou *grande oseille*. Patience oseille. || *Oseille de Guinée*. Nom vulgaire de la ketmie acide et de la baselle rouge. || *Oseille du Malabar*. Bégonie du Malabar. || *Oseille ronde*. Patience à écusson. || *Oseille rouge* ou *sanguine*. Nom vulgaire de la patience sanguine. || *Oseille de Saint-Domingue*. Oxalide frutescente. || *Oseille sanguine*. Espèce de patience. || *Oseille à trois feuilles*. Nom vulgaire de l'oxalide oseille.

— *Sel d'oseille*. Nom vulgaire de l'oxalate de potasse que l'on retire de l'oseille et qui a la propriété de décomposer l'encre et d'en enlever les taches, soit sur le linge, soit sur la peau.

— Pop. *La faire à l'oseille*. Tromper. Tu voudrais me la faire à l'oseille?

— Fam. *Ce n'est pas aussi sûr que de l'oseille*. Se dit, par jeu de mots, d'une chose dont la certitude est hypothétique.

OSELLA ou **OSELLE**, s. f. Métrol. Monnaie d'or de Venise qui valait 17 fr. 83. || Monnaie d'argent de la même ville, qui valait 2 fr. 04.

*** OSER**, v. a. 1re conj. (du lat. *audere*, même signif.). Avoir la hardiesse de dire ou de faire quelque chose, entreprendre résolument. Qui oserait le blâmer? J'oserai lui résister. C'est un homme à tout oser. Il ne trouve plus rien qui *ose* lui résister. (Fén.) Les hommes pensaient déroger et les femmes sortir de leur état en *osant* s'instruire. (Volt. Il souffrait rarement qu'on lui parlât et jamais qu'on l'*osât* contredire. (Id.) Ses lettres à la cour firent résoudre le siège de Thionville, que le cardinal de Richelieu n'avait pas *osé* hasarder. (Volt.) *Osez*-vous bien compter sur vous avec un cœur sans courage? (J.-J. Rouss.) Les barbares *n'osent* approcher du saint, ils le percent de loin avec leurs flèches. (Chateaub.) J'étais *osé* presque autant que Rubens montrer dans l'homme le tempérament, les passions de la chair et du sang, les instincts libres et bas, toute la vie brutale du corps. (H. Taine.) Ses mains, enhardies par la poésie latine, *osaient* parfois des libertés toutes paternelles. (J. Sandeau.)

Et, n'*osant* plus paraître en l'état où je suis,
Sans songer où je vais, je me sauve où je puis. (Boil.)
Bientôt ils *oseront*, les yeux vers les étoiles,
S'abandonner aux mers sur la foi de leurs voiles.
(L. Racine.)

— *Si j'ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi*. Locutions dont on se sert pour faire passer une idée ou une expression qui pourrait paraître hasardée.

— *Oser contre*. Il régnait dans un temps où l'on pouvait tout *oser* contre lui. (Volt.)

— Absol. Il faut *oser* en tout genre; mais la difficulté, c'est d'*oser* avec sagesse. (Fonten.) Il faut savoir *oser*. (Volt.) Alors parut en scène un homme qui tenta dans le domaine de la justice ce que Terray *osait* dans le domaine des finances. (L. Blanc.)

— Se permettre de. *Oses*-tu donc parler sans l'ordre de ton roi? Racine. La reine savait combien la méfiance se donne d'empire quand elle a *osé* seulement paraître en présence des princes. (Bossuet.)

— Se dit quelquefois avec la négation, lorsque, par circonspection, on ne veut pas faire quelque chose. Je n'oserais l'aller interrompre. Personne n'ose lui apprendre cette nouvelle.

— S'emploie souvent absolument avec la négation. Je n'oserais. On n'oserait. Vous n'oseriez.

— A été employé substantiv. Je fais grand cas d'un *oser*, et je sais tout ce qu'il vaut. (Richelieu.)

*** OSERAIE**, s. f. Lieu planté d'osiers. Planter une belle oseraie. Une *oseraie* peut durer vingt à trente ans, si on lui donne chaque année un bon labour. (Soulange-Bodin.)

OSERDO, s. m. Bot. Nom vulgaire de la luzerne, dans les Pyrénées.

OSEREUX, EUSE, adj. Se dit d'un lieu, d'un champ rempli d'osiers, où l'osier pousse naturellement.

OSERI, s. m. Vitic. Espèce de raisin blanc originaire du Tarn.

OSERO Géogr. Ile de l'archipel illyrien, au S.-O. de Cherso. Le ch.-l. est *Lussin-Piccolo*.

OSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ose, qui entreprend avec hardiesse quelque chose de difficile. Métier d'auteur, métier d'*oseur*. (Beaumarchais.)

— Adjectiv. Mirabeau était vif, *oseur*, naturel. (Cormenin.)

OSIANDER André ROSEMANN, dit). Théologien protestant, né près de Nuremberg, à Gunzenhausen, 1498-1552. Disciple de Luther, il prit part à la confession d'Augsbourg; mais, plus tard, il se sépara de son maître sur la doctrine de la justification, qu'il faisait dépendre, non d'une application des mérites de Jésus-Christ à l'humanité, mais d'un mouvement de la conscience humaine vers la sainteté. Versé aussi dans les sciences profanes, il publia le premier l'*Astronomie de Copernic* avec préface. Ses fils et ses petits-fils furent, comme lui, des théologiens célèbres.

OSIANDRIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des osiandriens.

OSIANDRIEN ou **OSIANDRITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante fondée au XVIe siècle par Osiander.

OSIAS, OZIAS ou **AZARIAS**, Roi de Juda, succéda à son père Amasias, 810-758 av. J.-C., battit les Philistins, les Ammonites; fit construire le port d'Élath, sur la mer Rouge; mais voulut usurper les fonctions sacerdotales, et fut frappé de la lèpre.

*** OSIER**, s. m. (pr. *o-zi-é*; du gr. *ὄζος*, même signif.). Bot. Nom vulgaire commun à plusieurs espèces de saules dont on emploie les jeunes rameaux, à cause de leur flexibilité, à faire des paniers, des corbeilles, des liens et différentes espèces de vannerie. Osier rouge. Osier blanc. Osier jaune. Osier franc. Osier bâtard. Planter des osiers. Ainsi le souple *osier* se reproduit sans peine. (Delille.) || *Osier bleu*. Nom vulgaire d'une espèce de saule à cendre. || *Osier blanc, osier brun, osier jaune, osier rouge*. Noms vulgaires de diverses espèces de saule. || *Osier fleuri, osier Saint-Antoine*. Noms vulgaires de l'ephlobe à feuilles étroites.

— Jet ou scion de cet arbrisseau. Lier avec de l'osier. Un panier, une corbeille d'osier. Une botte d'osier. Tordre de l'osier.

— Se dit par métonymie pour Corbeille, panier, clayon, faits d'osier.

Elle vient vous offrir les trésors de l'automne
Dans l'*osier* couronné des pampres de Bacchus.
(Demoustier.)

— Fam. *Être souple comme de l'osier*. Être souple, d'humeur accommodante.

— Fig. *Oster de cour*. Courtisan plein de souplesse. Il sut se maintenir en *oster* de cour. (Saint-Simon.) || *Être franc comme l'osier* se dit par allusion à ce que l'osier n'a pas de nœuds et signifie Être sincère, sans dissimulation.

— Hortic. *Tête d'osier*. Forme d'un arbre dont on ne laisse pousser les branches qu'au sommet, de manière à former une espèce de boule.

OSILIN, s. m. Moll. Espèce de coquille du genre troque.

OSIME, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour deux espèces de la Russie et de la Perse.

OSIMO (*Auximum*). Géogr. Ville d'Italie, sur le Musone, près de l'Adriatique; 12,000 hab.

OSIRIAQUE, s. m. Adorateur d'Osiris. Les Égyptiens n'étaient point appelés isiaques, *osiriaques*. (Voltaire.)

OSIRIEN, ENNE, adj. Qui se rapporte à Osiris. Cette ombre noire ressemble plutôt à une statue *osirienne* qu'à un roi vivant. (Th. Gautier.)

OSIRIS. Myth. En Égypte, Dieu opposé à Typhon, épousa la bonne Isis, dont il eut Horus. Il est aussi le père d'Anubis. Il enseigna aux hommes l'agriculture; aussi était-il adoré sous la forme du bœuf Apis. Son ennemi, Typhon, lui dressa des embûches et le tua. On le représentait coiffé d'une mitre ou pchent, ou avec une tête de bœuf.

OSISMIENS, s. m. pl. Géogr. Peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise IIe; capitale, *Vorganium*. Le Finistère comprend aujourd'hui leur pays.

OSMANLI, IE, adj. Qui appartient aux Turcs, aux Osmanlis.

— OSMANLI, s. m. Linguist. Langue parlée par les Turcs. L'osmanli est la langue de l'empire ottoman; il se subdivise en plusieurs dialectes. Les rapports des Ottomans avec les Persans et les Arabes ont introduit dans l'*osmanli* un grand nombre de mots appartenant à l'Arabie et à la Perse. (P. Duprat.)

— OSMANLIS, s. m. pl. Nom donné aux Ottomans, dont le chef, fondateur de l'empire, fut Osman ou Othman. Nom donné particulièrement aux membres de la dynastie d'Osman.

OSMANTHE, s. m. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur; *ἄνθος*, fleur). Bot. Syn. de PHILLYREE.

*** OSMAZÔME**, s. f. (étym. gr., *ὀσμή*, odeur; *ζωμός*, bouillon). Chim. Principe extrait de la chair musculaire et du sang, qui communique l'odeur au bouillon. D'après des expériences récentes, l'osmazôme ne constituerait pas une substance à part, mais elle résulterait du mélange d'un grand nombre de substances différentes. Le plus grand service rendu par la chimie à la science alimentaire est la découverte ou plutôt la précision de l'*osmazôme*. (Brill.-Savarin.)

— *Pastilles d'osmazôme*. Pastilles transparentes composées de sucre, de gélatine et d'un extrait de bouillon.

OSMAZÔME, E, adj. Qui contient de l'osmazôme.

OSMÉLITE, s. f. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur; *λίθος*, pierre). Miner. Syn. de PERTELITE.

OSMÈRE, s. m. (ét. gr., *ὀσμάζομαι*, odorant). Ichtyol. Nom scientifique de l'éperlan.

OSMETECTIS, s. m. (pron. *o-smé-tek-tiss*; ét. gr., *ὀσμή*, odeur; *κτίσις*, qui a de l'odeur; *κτίς*, belette). Mamm. Genre de carnassiers de la famille des viverriens, établi pour une espèce de l'Inde. On dit aussi *osmétictis*.

OSMIAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action du sodium sur le tétroxyde osmique en présence d'une base.

OSMIATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide osmique avec les bases salifiables.

OSMICO-POTASSIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel chimique avec un sel potassique.

OSMICO-SODIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel double d'osmium et de sodium.

OSMIDROSE, s. f. (étym. gr., *ὀσμή*, odeur; *ἱδρώς*, sueur). Physiol. Émanation odorante qui se dégage de la sueur.

OSMIE, s. f. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des osmiles, tribu des apiens, établi pour plus de vingt espèces qui se trouvent en France.

OSMIÉ, ÉE, adj. Miner. Qui contient de l'osmium.

OSMIEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition correspondante à la sienne.

OSMIIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *osmie*; gr. *-ίδα*, forme). Entom. Qui se rapporte ou ressemble à l'osmie. || **OSMIIDES**, s. f. pl. Famille d'hyménoptères ayant pour type le genre osmie.

OSMIIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *osmium*; gr. *-ίδα*, forme). Miner. Qui comprend l'osmium et ses différentes combinaisons. || **OSMIIDES**, s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux qui ont pour base l'osmium et ses combinaisons.

OSMIITE, adj. 2 g. Entom. Syn. d'OSMIIDE. || **OSMIITES**, s. f. pl. Section de la famille des osmides.

OSMIMÉTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur; *μέτρον*, mesure). Qui mesure, qui apprécie les odeurs. L'odorat est le sens osmimétrique.

OSMINE, s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches employée en Turquie et en Russie. L'osmine vaut 10½ lit. 91.

OSMIOSO-OSMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un chlorure d'osmium.

OSMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition analogue à la sienne.

OSMIRIDIUM, s. m. (pr. *o-smi-ri-di omm*). Miner. Alliage naturel d'osmium et d'iridium.

OSMITE, s. f. (étym. gr., *ὀσμή*, odeur). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces à odeur de camphre, qui croissent dans l'Afrique méridionale. On dit aussi *osmitopsis*, s. m.

— Pharm. *Essence d'osmitopside*. Essence extraite d'une espèce d'osmitopside et qui jouit de propriétés toniques et antispasmodiques.

*** OSMIUM**, s. m. (pron. *o-smi-omm*; du gr. *ὀσμή*, odeur). Miner. Métal d'un beau bleu teinté de gris et prenant une couleur violette par la réflexion multiple de la lumière. Il se trouve mêlé au platine dans le minerai et exhale une odeur puissante lorsqu'il est oxydé.

OSMIURE, s. m. Chim. Alliage d'osmium et d'un autre métal.

OSMIURE, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'osmiure.

OSMODERME, s. f. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur; *δέρμα*, peau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour une espèce d'Europe et trois des États-Unis.

OSMODIE, s. f. (ét. gr., *ὀσμώδης*, odorant). Bot. Syn. d'OSMONDE.

OSMOLOGIE, s. f. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur; *λόγος*, discours). Traité sur les odeurs.

OSMOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à l'osmologie.

OSMOMÈTRE, s. m. (ét. gr., *ὠσμός*, action de pousser; *μέτρον*, mesure). Phys. Appareil à l'aide duquel on mesure l'énergie des phénomènes osmotiques.

OSMOND (Saint). Évêque de Salisbury, né en Normandie au XIe siècle, mort en 1083, suivit Guillaume en Angleterre. On lui doit un *Traité des offices ecclésiastiques*. Fête, le 3 décembre.

OSMONDACÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. d'OSMONDE.

OSMONDAIRE, s. f. (rad. *osmonde*). Bot. Syn. de POLYPHAQUE.

*** OSMONDE**, s. f. Bot. Genre de fougères osmondées, établi pour des espèces qui croissent dans les parties froides des deux hémisphères et qui ont pour type l'osmonde royale ou *fougère à fleurs*. (Syn. de NEUROPTERIS.

OSMONDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'osmonde. || **OSMONDÉES**, s. f. pl. Tribu de fougères ayant pour type le genre osmonde.

OSMORRHIZE, s. f. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur; *ῥίζα*, racine). Bot. Genre d'ombellifères scandicinées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

OSMOSE, s. f. (ét. gr., *ὠσμός*, impulsion). Phys. Mélange de deux liquides contenus dans un même vase mais séparés par une cloison poreuse.

OSMOTIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'osmose. Force osmotique. Phénomène osmotique.

OSMYLE, s. m. (ét. gr., *ὀσμή*, odeur). Entom. Genre de névroptères, tribu des myrméléonides, famille des hémérobides, établi pour deux espèces qui vivent dans les lieux humides des environs de Paris.

OSNABRÜCK. Géogr. Ville du Hanovre (Prusse), sur la Hase, ch.-l. du gouvernement de ce nom, à 130 kil. O. de Hanovre. Toiles, draps, tabac. C'est à l'hôtel de ville d'Osnabrück que fut signé l'un des deux traités dits de Westphalie, 1648; 33,000 hab. Sous Napoléon Ier, Osnabrück fut le ch.-l. du départ. de l'Ems supérieur. — Le gouvernement d'*Osnabrück* a 6,205 kilom. carrés de superficie, et une population de 290,000 hab.

OSOPO. Géogr. Ville du Frioul, au N.-O. d'Udine (Italie), sur le Tagliamento, place forte, importante pour la défense de la route par le col de Tarvis.

OSORIE s. f. (étym. lat., *osor*, qui a de l'aversion). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des oxytéliniens, établi pour une dizaine d'espèces, la plupart américaines.

OSORIEN, ENNE, adj. Entom. Qui appartient ou ressemble au genre osorie. || **OSORIENS**, s. m. pl. Famille de coléoptères ayant pour type le genre osorie.

OSORIO (Jérôme). Historien, né à Lisbonne, 1506-1580, évêque de Silvès, jouit de la faveur des rois Jean et Sébastien. On cite de lui : *De Rebus Emmanuelis virtute et auspicio gestis*.

OSPHAGIE, s. f. Pathol. V. OSPHYALGIE.

OSPHAGIQUE, adj. V. OSPHYALGIQUE.

OSPHRANTÈRE, s. m. (ét. gr., *ὀσφραντής*,

qui a de l'odeur). Mammif. Genre de marsupiaux, voisin des kanguroos, établi pour deux espèces australiennes.

OSPHRESIE. s. f. (du gr. ὄσφρησις, odorat). Physiol. Faculté de sentir les odeurs, mode de sensibilité qui correspond à l'odorat.

OSPHRÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄσφρησις, odorat; λογος, discours). Traité des odeurs et de l'olfaction.

OSPHRÉSIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'osphresiologie. Recherches osphrésiologiques.

OSPHRÉSIOLOGISTE ou **OSPHRÉSIOLOGUE**. s. m. (rad. *osphrésiologie*). Didact. Auteur d'un traité sur les odeurs.

OSPHRÉSIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'osphresie.

OSPHROMÈNE. s. m. (ét. gr., ὄσφρησις, narine; μένος, croissant). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des pharyngiens labyrinthiformes, dont l'espèce principale, appelée *gourami*, et originaire des mers de la Chine, a été naturalisée à l'île Maurice, où elle acquiert la taille du turbot, et où elle est estimée pour la délicatesse de sa chair.

OSPHYALGIE. s. f. (ét. gr., ὀσφύς, rein; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les reins. On dit aussi *osphalgie*.

OSPHYALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'osphyalgie. On dit aussi *osphalgique*.

OSPHYE. s. f. (ét. gr., ὀσφύς, rein). Entom. Syn. de NOTHUS.

OSPHYTIE. s. f. (du grec ὀσφύς, rein). Pathol. Inflammation des lombes.

OSQUE. adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport aux Osques.

— Se disait à Rome de jeux scéniques, de comédies fort libres empruntées aux Osques, et qui reçurent plus tard le nom d'*atellanes*.

— OSQUE. s. m. Linguist. La langue osque. L'osque est une des grandes langues primitives de l'Italie.

— OSQUES ou OPIQUES. s. m. pl. Nation d'origine pélasgique, qui, la première, peupla l'Italie. Les Osques, sous diverses appellations, formèrent le fond de la population latine, mot général dans lequel les Romains confondaient les Èques, les Volsques, les Herniques, les Ausones, tous d'origine opique.

OSQUELLE. s. f. Relat. Syn. d'OKEL.

OSQUIDATES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple des Gaules, au S., vers les Pyrénées et l'Océan (Novempopulanie; villes principales, *Benecharnum* et *Iluro*.

OSROENE. Géogr. anc. Contrée de la Mésopotamie, qui s'étendait le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au N. jusqu'au Khabour. Elle avait pour capitale Édesse. Elle fut conquise par Trajan, et depuis Caracalla jusqu'à Heraclius, elle appartint presque constamment aux Romains.

OSSA. s. m. Mamm. Un des noms du sarigue.

OSSA. Géogr. anc. Montagne de Thessalie, le long du golfe Thermaïque. Les Centaures, selon les mythologues, y avaient fixé leur séjour, et c'était une des montagnes que les géants avaient entassées pour escalader les cieux. Elle ne formait autrefois, dit la Fable, avec l'Olympe qu'une seule montagne, mais Hercule les sépara et mit entre elles la célèbre vallée de Tempé. Hauteur, 1,970 mètres. Aujourd'hui *Kissaho* ou *Kissovo*.

— Fig., par allusion à la fable des géants qui mirent les deux montagnes l'une sur l'autre pour escalader l'Olympe, *Entasser Ossa sur Pélion* ou *Pélion sur Ossa*. Faire de grands efforts pour réussir dans quelque chose.

OSSAT (Arnaud d'). Diplomate, né à Larroque en Magnoac, près d'Auch, 1536-1604. Il devint évêque de Rennes, 1596, et cardinal, 1599. Ambassadeur de Henri IV à Rome, il obtint la réconciliation de ce roi avec la cour pontificale. Il a laissé des *Lettres* diplomatiques qui révèlent une grande habileté dans les négociations dont il fut chargé avec la cour de Rome.

***OSSATURE**. s. f. (du lat. *ossa*, os). Ensemble des os, charpente d'un homme ou d'un animal. Elle n'a plus d'âge, plus de beauté, plus de sexe, rien qu'une *ossature* décharnée que surmonte un crâne grimaçant. (P. de St-Victor.)

— Par extens. De l'amoncellement des carapaces calcaires des infusoires se composent les plus vastes assises de l'*ossature* terrestre. (Grimard.)

— Fig. Nous n'avons pas encore osé dévoiler l'*ossature* de notre langue; c'est notre timidité qui fait tout l'orgueil de nos voisins. (Mercier.)

— Archit. Ce qui lie les différentes parties d'un édifice entre elles.

OSSAU (Gave d'). Géogr. Rivière de France (Basses-Pyrénées), a sa source au pic du Midi appelé aussi *pic d'Ossau*, et se joint au gave d'Aspe à Oloron. Cours de 65 kil.

OSSEC ou **OSSET**. s. m. Mar. Lien de la cale d'un bâtiment ou se rassemblent les eaux, au pied des pompes.

OSSÉE. s. f. Bot. Genre de mélastomacées mirioneres, établi pour des arbrisseaux qui croissent sous le tropique américain.

OSSÉEN. s. m. Hist. relig. Syn. d'OSSENIEN.

OSSÉINE. s. f. (rad. *os*). Chim. Substance organique et isomérique avec la gélatine, qui se trouve surtout dans les parties osseuses.

*** OSSELET**. s. m. (diminin. d'*os*). Anat. Petit os. || *Osselets de l'oreille*. Quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan, et forment une chaîne non interrompue depuis la membrane du tympan jusqu'à la fenêtre ovale.

— Arg. Dent. Jouer des osselets.

— Anc. cout. Petit bâton portant un bout de corde, dont les archers du guet se servaient en guise de menottes.

— Art vétér. Maladie du pied des chevaux, qui se développe sur le paturon et la couronne. L'osselet est une exostose.

— Bot. Nom donné au noyau de certains fruits. Les osselets des nèfles. L'osselet de la cornouille. || Syn. de NICETTE.

— Comm. anc. *Osselets de Chypre*. Nom donné à des espèces de pastilles qu'on employait en fumigations.

— Diplom. *Lettres en osselets*. Lettres capitales que l'on trouve dans quelques anciens manuscrits, et dont les jambages représentent des ossements.

— Législ. crim. *Osselets*. Sorte de torture qui s'infligeait avec des osselets enfilés, passés entre les doigts. Donner les osselets.

— Pathol. Gonflement douloureux qui se forme à la paume de la main des personnes qui jouent trop souvent à la balle.

— OSSELETS. s. m. pl. Jeux. Petits os avec lesquels les enfants jouent, et qui sont tirés de la jointure d'un gigot de mouton. Les tablettiers en font des imitations en ivoire qui servent au même usage. Jouer aux osselets. L'après-midi, ils prennent quelques moments de sommeil, ou bien ils jouent aux *osselets*, aux dés et à des jeux de commerce. Barth.)

*** OSSEMENTS**. s. m. pl. Os décharnés des personnes qui sont mortes. Ossements humains. Des monceaux d'ossements. D'horribles *ossements* pavent l'antre assassin. (Del.) Leur peau ressemble à un parchemin blanc tendu sur des *ossements*. (Ch. Nodier.) Cet argument n'était pas écrasé; qu'ont-ils fait? Ils ont emporté les *ossements* qui ne les pouvaient suivre. (Chateaubriand.) Des paniers rangés en ordre dans le sanctuaire renfermaient les *ossements* des plus anciens chefs de la nation. (Id.)

Et des vents du Midi la dévorante haleine
N'a consumé qu'à peine
Leurs *ossements* blanchis dans les champs d'Ascalon.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les *ossements* énormes. (Buffon.) Les cavernes renferment des quantités considérables d'*ossements* qui ont appartenu à diverses espèces d'animaux. (Charb.)

— Par extens. Les *ossements* blancs de la montagne percent à travers le manteau roux des forêts dépouillées. (H. Taine.)

— On trouve aussi *Ossement* au singulier. Où donc est-il tombé ce dernier *ossement*? (A. de Musset.)

OSSENIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens judaïsants du Ier siècle qui condamnaient le martyre comme un suicide.

OSSERET. s. m. Techn. Espèce de coupe-ret dont le boucher se sert pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

OSSERIE. s. f. Techn. Fabrication, ensemble des objets faits en os.

OSSETES. s. m. pl. Géogr. Peuple du Caucase qui habite entre la Circassie, le Terek, le Rion et la Géorgie.

— OSSETE. s. m. Linguist. Langue parlée par les Ossètes.

OSSETTE. s. f. Comm. Nom d'une ancienne étoffe appelée aussi *orsette*.

OSSEUSEMENT. adv. (rad. *osseux*). Par le moyen, à la manière des os.

*** OSSEUX, EUSE**. adj. Qui est de la nature des os. Substance osseuse. Lorsque la première lame *osseuse* est formée entre le périoste intérieur et le périoste extérieur il s'en forme bientôt deux autres qui se collent de chaque côté de la première. (Buff.) L'os grossit par l'addition de ces couches *osseuses* produites par les périostes, de la même façon que le bois grossit par l'addition des couches ligneuses. (Id.) || *Système osseux*. Ensemble des os qui entrent dans la composition du corps.

— Par extens. Dont les os sont forts ou saillants. Main osseuse. La persévérance, l'opiniâtreté, la résignation sont peintes dans leurs longs visages *osseux* et ternes. (H. Taine.) C'était une grande jeune personne *osseuse*. (G. de Nerval.)

— Géol. Qui contient de nombreux ossements fossiles.

— Ichtyol. Dont le corps est couvert d'écailles lapidescentes. Poisson osseux. || Se dit aussi des poissons dont le squelette est formé d'arêtes et non de cartilages. Il est l'opposé de Chondroptérygien.

OSSIAN. Barde célèbre d'Écosse au IIIe siècle, était fils de Fingal, roi de Morven et perdit Oscar son fils, au moment où il allait s'unir à la belle Malvina, qui prit soin du barde devenu aveugle. Les poésies que Macpherson, puis Smith, d'Edimbourg, publièrent, 1762-1780, sous le nom d'Ossian, sont, sinon apocryphes, du moins étrangement dénaturées.

OSSIANESQUE. adj. 2 g. Synon. d'OSSIANIQUE. Je l'entrevoyais quelquefois flottant comme un rêve dans les brumes *ossianesques* de l'Angleterre. (H. Castille.)

*** OSSIANIQUE**. adj. 2 g. Littér. Qui a le caractère des poésies d'Ossian. Style ossianique. Poète ossianique.

— Fig.

Mon crâne *ossianique*, aux lauriers destiné,
Du bonnet d'âne alors fut parfois couronné.
(A. DE MUSSET.)

OSSIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ossianiser. S'empl. adjectiv. Poésie ossianisée.

OSSIANISER. v. a. 1re conj. Rendre semblable aux poésies ossianiques. Dans ce temps-là, l'on *ossianisait* tout. (H. de Balz.)

— OSSIANISER. v. n. Imiter le style d'Ossian.

OSSIANISME. s. m. Littér. Imitation des poésies attribuées à Ossian; forme poétique grandiose, pompeuse. || Admiration outrée de ce genre de poésie.

OSSIANISTE. s. 2 g. Admirateur, partisan fanatique du genre ossianique. || Imitateur des poésies d'Ossian.

— Adjectiv. Poète ossianiste.

OSSICULAIRE. adj. 2 g. Qui a la forme des ossicules.

OSSICULE. s. m. (du lat. *ossiculum*, même signif.). Petit os.

— Bot. Noyau des drupes.

OSSICULÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu d'ossicules.

— Ichtyol. Syn. d'OSSEUX.

OSSIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *ossa*, os; *fero*, je porte). Qui contient des os. Caverne ossifère. Couche ossifère.

*** OSSIFICATION**. s. f. (pr. *oss-ci-fi-ka-cion*; ét. lat., *os, ossis*, os: *facere*, faire). Formation des os, développement, accroissement du système osseux. L'ossification se fait peu à peu. Dégénération accidentelle, altération de tissu par laquelle les cellules organiques acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et toutes les propriétés physiques du système osseux. Ossification du cœur, de l'aorte. Dans la vieillesse, les cartilages se durcissent presque jusqu'à l'*ossification*. Buff.) || *Point d'ossification*. Celui où commence l'ossification.

OSSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ossifier. S'empl. adjectiv. Comme la partie du milieu est celle qui est la première *ossifiée*, et que quand une fois une partie est *ossifiée*, elle ne peut plus s'étendre, il n'est pas possible qu'elle prenne autant de grosseur que les autres. (Buff.)

— Fig. On rencontre une femme facile, qui a l'imagination bien corrompue, le cœur bien *ossifié*. (E. Sue.)

*** OSSIFIER** v. a. 1re conj. (étym. lat., *os, ossis*, os; *facere*, faire). *J'ossifie, nous ossifions, vous ossifiez. J'ossifiais, nous ossifiions, vous ossifiiez. Que j'ossifie, que nous ossifiions, que vous ossifiiez*, etc. Convertir en os les parties membraneuses et cartilagineuses. Plusieurs causes contribuent à *ossifier* dans la vieillesse certaines parties du corps qui auparavant étaient molles. (Acad.)

— Fig. Les besoins de la civilisation *ossifient* certaines fibres du cœur. (H. de Balz.)

— Fig. Réduire à l'état de squelette. Les chagrins et les maladies avaient en quelque sorte ossifié cet homme.

— S'OSSIFIER. v. pron. Être ossifié. Les membranes et les cartilages s'ossifient quelquefois. Les artères s'ossifient souvent.

— Fig. Peu à peu le cœur s'*ossifie*; le positif et l'utile sont tout pour eux. (Stendhal.) Mon cœur s'était *ossifié*, du moins je le croyais. (Lamartine.)

OSSIFIQUE. adj. 2 g. (rad. *ossifier*). Qui contribue à la formation des os. Qualité ossifique.

OSSIFLUENT, ENTE. adj. (ét. lat., *os, ossis*, os; *fluere*, couler). Pathol. Se dit d'une tumeur ou d'un abcès placé sur une articulation et dont le pus est dû à des os en décomposition.

OSSIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *os, ossis*, os; *forma*, forme). Qui a la forme d'un os.

OSSIFRAGE. adj. 2 g. (ét. lat., *os, ossis*, os; *frangere*, briser). Hist. nat. Qui brise les os. Le faucon ossifrage. || Qui détermine la fracture des os. Certaines plantes avaient, dit-on, une vertu ossifrage.

— OSSIFRAGE. s. m. Bot. Espèce d'anthérie.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de labre.

— Ornith. Nom scientifique du gypaète et de l'effraie. On dit aussi *ossifrague*.

OSSILÉGIUM. s. m. (pr. *o-ci-lé-ji-omm*; ét. lat., *os, ossis*, os; *lego*, je ramasse). Antiq. Action de rassembler les os d'un cadavre qu'on avait incinéré. Les plus proches parents du défunt étaient chargés de l'*ossilégium*. (Compl. de l'Acad.)

OSSIPHAGE. s. m. (ét. lat., *os, assis*, os; gr. φάγω, je mange). Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre labre.

OSSIVORE. adj. 2 g. (ét. lat., *os, ossis*, os; *vorare*, dévorer). Med. Qui détruit les os, qui en attaque la substance. Ulcère ossivore.

— Qui mange des os. Le chien est ossivore.

OSSO-CARTILAGINEUX, EUSE. adj. Ichtyol. Se dit des poissons dont le squelette se compose d'os et de cartilages.

OSSOLA. Géogr. Ancien pays d'Italie dont le ch.-l. était *Domo d'Ossola*, dans la prov. de Novare.

OSSAN. s. m. Mamm. Nom que les nègres de Guinée donnent à l'éléphant.

OSSU, UE. adj. Qui a de gros os. Ce mot a vieilli.

Plus d'un cœur fut épouvanté
De voir ses épaules *ossues*. (SCARRON.)

*** OSSUAIRE** s. m. (du latin *ossa*, os). Assemblage, amas d'ossements; lieu couvert ou l'on met des ossements. Dans un caveau de l'église on trouva un *ossuaire*. (Acad.) Il y avait en France un tombeau royal comme il y avait un *ossuaire* impérial en Allemagne. (V. Hugo.)

— Fig. Ce globe n'est partout qu'un *ossuaire* de civilisations ensevelies. (Lamart.)

— Antiq. rom. Nom des petites urnes dans lesquelles on mettait les os que le bûcher n'avait pas consumés.

— Hist. *Ossuaire de Morat*. V. MORAT.

OSSUN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 2,500 habit. Commerce de comestibles, de jambons.

OSSUNA ou **OSSONE** (Pedro TELLEZ YGIRON, duc d'). Homme d'État espagnol, né à Valladolid, 1579-1624, fut vice-roi de Sicile, puis du royaume de Naples, 1616. Ayant simulé la fameuse conspiration contre Venise, dont le but caché était de faire de Naples un royaume indépendant avec Ossuna pour roi, il fut remplacé par le cardinal Borgia. Il mourut prisonnier à Alameda.

OST ou **HOST**. s. m. (du lat. *hostis*, ennemi). Vieux mot qui signifiait Armée, camp. Julien Auguste et tout son *ost* y moururent de soif. (Rabel.) Il dressa sa bataille en rond, assiégeant de toutes parts l'*ost* des Portugais. (Montaigne.)

Car lorsque tu courais vagabond par le monde,
Tu vins camper tout ost au bord gauche de l'onde.
(RONSARD.)

— *Sire de l'ost* ou *sire d'ost*. Général en chef.

— S'est dit aussi pour Expédition militaire.

— S'emploie encore dans le style familier. L'*ost* du peuple bêlant croit voir cinq mille loups. (La Fontaine.) Pour vous protéger je fendrais des géants du crâne à la ceinture, je mettrais en déroute tout un *ost* de Sarrasins. (Th. Gautier.)

On vit presque détruit
L'*ost* des Grecs, et ce fut l'ouvrage d'une nuit.
(LA FONTAINE.)

Près d'Orléans comme ensemble ils passèrent,
L'*ost* des Anglais de nuit ils traversèrent.
(VOLTAIRE.)

— Anc. prov. *Si l'ost savait ce que fait l'ost, l'ost battrait l'ost*. Si un général connaissait les mouvements de l'armée ennemie, il la battrait.

— Féod. Service de guerre dû par le vassal à son seigneur. || *Ost banni*. Appel du ban et de l'arrière-ban.

OST. s. m. (ét. lat., *ostium*, porte). S'est dit pour Porte. || S'est dit aussi pour Maison, habitation.

OST. Géogr. Affluent de gauche de l'Elbe, passe à Closter-Seven, sur la route de Brême à Hambourg.

OSTADE. s. f. Comm. Ancienne étoffe faite entièrement de laine.

OSTADE (Adrien VAN). Peintre de l'école hollandaise, né à Lubeck, 1610, mort à Amsterdam, 1685, élève de Rembrandt, reproduisit des scènes grotesques, des fêtes de village, des rixes de cabaret. Sa touche est légère, les détails chez lui sont admirables. || OSTADE (Isaac VAN). Frère du précédent, né à Lubeck, 1617-1654, élève d'Adrien, peignit d'abord des scènes populaires, puis se révéla tout à coup comme paysagiste excellent, représentant des rivières, des canaux gelés couverts de patineurs, etc. Il s'est montré l'égal des plus grands maîtres.

OSTAGRE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ἄγρα, prise). Chirurg. Pince propre à saisir les os. || Davier de dentiste.

OSTARDE. s. f. Ornith. Syn. vulgaire d'OUTARDE.

OSTARIPHYTE. adj. 2 g. (étym. gr., ὀστάριον, petit os; φυτ-ν, plante). Bot. Qui porte un fruit pulpeux et drupacé.

— OSTARIPHYTE. s. m. Fruit pulpeux.

OSTARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *arthrocace*). Pathol. Cancer des os.

OSTE. s. f. (du gr. ὀστέον, os). Mar. Manœuvre qui sert à brasser les vergues. L'oste est à l'antenne ce que le bras est à la vergue.

OSTE. s. m. (rad. *ost*). Tenancier d'un seigneur.

OSTÉAL. adj. m. (ét. gr., ὀστέον, os). Anat. Qui a rapport aux os ou qui est de la nature des os.

OSTÉALGIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des os.

OSTÉALGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ostéalgie.

OSTEAU. s. m. Archit. Cercle qui formait la partie supérieure d'une fenêtre à meneau.

— Par extens. Rosace, médaillon.

OSTÉIDE. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; εἶδος, ressemblance). Minér. Concrétion qui offre l'apparence, la forme d'un os.

— Anat. Nom donné aux dents parce qu'elles ont l'apparence, sinon la constitution des os.

— Pathol. Production osseuse accidentelle. || Incrustation à base calcaire qui se produit dans les tissus et dans quelques tumeurs.

* **OSTÉINE**. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os). Chim. Substance des tissus osseux. On a essayé d'employer l'*ostéine* comme aliment. (Acad.)

OSTÉITE. s. f. Pathol. Syn. d'OSTITE.

OSTENDAIS, AISE. s. Géograph. Habitant, habitante d'Ostende.

— adj. Qui appartient à Ostende ou à ses habitants.

OSTENDE. s. f. Huître très petite et très estimée, ainsi appelée parce qu'elle est élevée et engraissée dans les environs d'Ostende.

OSTENDE. Géogr. Port de Belgique, sur la mer du Nord, dans la Flandre occidentale, à 25 kil. O. de Bruges. Bains de mer; grand commerce maritime; huîtres renommées, pêche de la morue et du hareng; 6,500 hab.

OSTENDOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Syn. d'OSTENDAIS.

* **OSTENSIBLE**. adj. 2 g. (rad. *ostension*). Qui peut être montré. On lui donna une instruction *ostensible*, et une instruction secrète. (Acad.) Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse *ostensible*. (D'Alemb.)

— Qui n'est pas tenu caché, qu'on peut voir sans effort. Vérité ostensible. Complot ostensible. Ils deviennent aisément les familiers et les amis des grands seigneurs, dont l'amour-propre est flatté de leur accorder une *ostensible* protection. (Gér. de Nerval.)

* **OSTENSIBLEMENT**. adv. D'une manière ostensible. L'Angleterre, de son côté, ne pouvait plus attaquer *ostensiblement* les colonies espagnoles, puisque le roi d'Espagne était devenu son allié. (Chateaub.) Sans doute ils ne furent pas *ostensiblement* chrétiens (E. Renan.)

OSTENSIF, IVE. adj. Synonyme peu usité d'OSTENSIBLE.

OSTENSION. s. f. (du lat. *ostendere*, montrer). S'est dit pour Action de montrer. Inusité

— Liturg. Exposition des reliques à la dévotion des fidèles.

* **OSTENSOIR** ou **OSTENSOIRE**. s. m. (rad. *ostension*). Pièce d'orfévrerie, dans laquelle les catholiques romains exposent la sainte hostie ou des reliques à l'adoration des fidèles.

* **OSTENTATEUR, TRICE**. adj. (ét. lat., *ostentator*; fait de *ostento*, je fais vanité de). Qui a de l'ostentation, qui étale avec affectation ses avantages, vrais ou prétendus. Voila le conseil de la vraie et naïve philosophie, non d'une philosophie *ostentatrice* et parlière. (Montaigne.) Une philosophe *ostentatrice*, qui ne veut que des œuvres d'éclat. (J.-J. Rousseau.) Luxe *ostentateur*. (Mirab.)

— Substantiv. On aura au lieu d'un homme soumis un *ostentateur*. (Boss.)

* **OSTENTATION**. s. f. (pr. *oss-tan-ta-cion*; du lat. *ostentatio*, même signif.). Désir excessif, affectation de produire au dehors certains dons naturels ou acquis, ou bien quelques avantages de position. Vaine ostentation. Ostentation ridicule, déplacée. Cet homme met de l'ostentation dans toutes ses actions. Faire ostentation de ses richesses, de son savoir. Ses prétendues vertus prennent leur source dans une vaine ostentation. Le monde n'est formé qu'à l'*ostentation*. (Mont.) Je n'estime pas que l'on puisse donner une idée plus juste de l'*ostentation* qu'en disant que c'est dans l'homme une passion de faire montre d'un bien ou des avantages qu'il n'a pas. (La Bruy.) Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin fut dépouille de cette *ostentation* répandue sur toute sa vie. (Volt.) On est le sage qui sait mourir, agir et souffrir sans faiblesse et sans *ostentation*? (J.-J. Rousseau.) Quand le style de Isis est enflé, on ne les regarde que comme un ouvrage d'*ostentation*. (Montesq.) Quand César voulut imiter les rois d'Asie, il désespéra les Romains pour une chose de pure *ostentation*. (Id.) Cette générosité n'a pas été une vertu d'*ostentation*. (Rayn.) D'après Brillat-Savarin, les financiers s'adonneraient à la gourmandise par *ostentation*. (Descuret.) Dans la fastueuse *ostentation* de leur opulence, les riches s'étalent largement à leur aise, au milieu d'un salon doré, faisant parade de leur bonheur. (Virey.) Dans une démarche qu'amoindrissait l'*ostentation*, le peuple vit une ruse, la noblesse une perfidie. (L. Blanc.) Les choses ont parfois vis-à-vis de l'homme une *ostentation* sombre et hostile. (V. Hugo.) Quand Montgenays l'eut rendue mère, et que toute cette aventure eut fait du bruit, il l'épousa par *ostentation*. (G. Sand.) Un tel vit grandement; mais quelle place reste-t-il pour le bonheur dans cette fastueuse *ostentation*? (P. Janet.) Le poète se complaît à peindre en eux l'*ostentation* de la force. (Paul de St-Victor.)

— S'emploie quelquefois au pluriel.

Elle enseigne à ranger tes sens sous sa puissance,
A bannir de tes actions
L'orgueil des *ostentations*
Et le fard de la complaisance. (CORN.)

OSTÉOATHÉROME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; ἀθήρωμα, loupe). Pathol. Tumeur des os ou plutôt de la moelle, qui prend l'apparence d'une bouillie.

OSTÉOBLASTE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; βλαστός, germe). Anat. Couche cartilagineuse plus ou moins épaisse qui se produit plus particulièrement sur les os qui ne sont pas précédés d'un cartilage de même forme.

OSTÉOCAMPSIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; κάμψις, courbure). Pathol. Courbure des os occasionnée par leur ramollissement.

OSTÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur produite par l'ossification d'un ancien sac herniaire.

OSTÉOCHONDROPHYTE. s. f. (pron. *o-sté-o-kon-dro fite*; et. gr., ὀστέον, os; χόνδρος, cartilage; φυτόν, production). Pathol. Tumeur des os de nature osseuse et cartilagineuse.

OSTÉOCLASIE. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; κλάσις, action de briser). Chir. Rupture d'un os accidentelle ou thérapeutique.

OSTÉOCLASTE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; κλαστός, brisé). Chir. Instrument destiné à comprimer l'os dans l'opération appelée diaclase.

OSTÉOCLASTIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; κλαστός, brisé). Art vétér. La même maladie que la pourriture des os.

* **OSTÉOCOLLE**. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *colle*). Miner. Chaux carbonatée concrétionnée incrustante; cette substance se dépose sur les végétaux ou sur les autres matières plongées dans de l'eau, contenant du carbonate de chaux dissous à la faveur du gaz acide carbonique. On lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

* **OSTÉOCOPE**. adj. 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; κόπος, fatigue). Pathol. Se dit des douleurs qui se font sentir dans les os, et qui sont ordinairement dues à la syphilis constitutionnelle.

OSTÉOCYSTOÏDE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; κύστις, kyste; εἶδος, forme). Pathol. Tumeur des os formée de kystes de nature osseuse et membraneuse.

OSTÉODERME. adj. 2 g. (étym. gr., ὀστέον, os; δέρμα, peau). Ichtyol. Dont la peau est couverte d'une cuirasse ou de grains osseux. || OSTEODERMES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux, téléobranches, comprenant ceux qui sont ostéodermes.

OSTÉODESME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; δέσμα, lien). Moll. Genre de mollusques conchifères dimyaires, famille des ostéodesmés, établi pour cinq espèces qui ont des représentants dans la Manche et dans les mers d'Australie

OSTÉODESMÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble ou se rapporte au genre ostéodesme || OSTÉODESMÉS. s. m. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre ostéodesme.

OSTÉODIASTASE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *diastase*). Pathol. Luxation, écartement des os unis par symphyse.

OSTÉODYNIE. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur des os.

OSTÉODYNIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'ostéodynie.

OSTÉOELCOSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ἕλκωσις, ulcération). Pathol. Ulcération des os.

OSTÉOGÈNE. adj. 2 g. (rad. *ostéogénie*). Physiol. Qui concourt à la formation des os.

* **OSTÉOGÉNIE**. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; γένεσις, naissance). Physiol. Formation ou développement des os. On dit aussi *ostéogenèsie* et *ostéogonie*.

OSTÉOGÉNIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'ostéogénie.

OSTÉOGLOSSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; γλῶσσα, langue). Ichtyol. Nom de divers fossiles que leur forme avait fait prendre à tort pour des langues de poisson pétrifiées.

OSTÉOGRAPHE. s. m. Auteur d'une ostéographie.

* **OSTÉOGRAPHIE**. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; γράφω, écriture). Description des os.

OSTÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ostéographie.

OSTÉO-HYPERTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *hypertrophie*). Pathol. Hypertrophie des os.

OSTÉO-HYPERTROPHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui se rapporte à l'ostéo-hypertrophie.

OSTÉOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., ὀστέον, os; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui ressemble à un os.

— Pathol. Se dit de productions osseuses, remarquées dans certaines tumeurs et autour des articulations chez les vieillards.

— OSTEOIDE. s. m. Pathol. Syn. d'OSTÉIDE.

* **OSTÉOLITHE**. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; λίθος, pierre). Paléont. Os pétrifié.

— Géol. Roche contenant des os fossiles.

— Minér. Phosphate de chaux naturel, trouvé dans le Hanovre et la Bohême.

* **OSTÉOLOGIE**. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des os. Traité d'ostéologie. Professeur d'ostéologie. Imaginez-vous un grand corps si sec, qu'en le voyant à nu on aurait fort bien pu apprendre l'*ostéologie*. (Le Sage.) || Ouvrage sur cette matière. L'ostéologie de ce professeur est fort estimée.

OSTÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ostéologie. Études ostéologiques.

OSTÉOLOGUE. s. m. Celui qui se livre à l'ostéologie.

OSTÉOLYSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; λύσις, action de dissoudre). Pathol. Altération particulière du tissu osseux, d'où résulte la destruction de la substance de ce tissu, sans qu'il y ait de résidu.

OSTÉOMALACIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; μαλακία, mollesse). Ramollissement des os. Affection dans laquelle les os, privés du phosphate calcaire qui entre dans leur composition, acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions.

OSTÉOME. s. m. (du gr. ὀστέον, os). Pathol. Production osseuse qui paraît dans des endroits du corps où, normalement, il ne doit pas y avoir d'os. Ostéome des sinus de la face.

OSTÉOMÉLE. s. m. (étym. gr., ὀστέον, os; μῆλον, pomme). Bot. Genre de pomacées, établi pour des arbrisseaux des îles Sandwich.

OSTÉOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; μέτρον, mesure). Anat. Mesure des os ou du squelette.

OSTÉOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'ostéométrie.

OSTÉOMYÉLITE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; μυελός, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle des os.

OSTÉONAURE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; lat. *aurum*, or). Chir. Râtelier dentaire fait avec de l'ivoire d'hippopotame recouvert d'une feuille d'or.

OSTÉONCIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉONCOSE. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; ὄγκος, tumeur). Pathol. Exostose éburnée.

OSTÉONÉCROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *nécrose*). Pathol. Mortification des os.

OSTÉONOSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; νόσος, maladie). Pathol. Nom général des maladies qui affectent les os.

OSTÉOPEDION. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os, παιδίον, enfant). Physiol. Fœtus enkysté et incrusté de calcaire.

OSTÉOPÈRE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; πέρα, extrémité). Mamm. Genre de rongeurs, établi à tort pour un débris fossile qu'on a reconnu pour appartenir à un paca.

OSTÉOPÉRIOSTITE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *périoste*). Pathol. Inflammation de l'os et du périoste qui lui correspond. || *Ostéopériostite alvéolo-dentaire*. Inflammation du périoste de l'alvéole et de la couche osseuse de la dent.

OSTÉOPHAGE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; φαγεῖν, je mange). Qui mange les os. Animal ostéophage.

OSTÉOPHILE. s. m. (étym. gr., ὀστέον, os; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des némateures.

OSTÉOPHTISIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; φθίσις, consomption). Pathol. Atrophie des os.

OSTÉOPHTORIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; φθορά, corruption). Pathol. Altération des os, carie.

OSTÉOPHYME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; φῦμα, gonflement). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉOPHYTE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; φυτόν, plante). Anat. Production osseuse qui naît quelquefois des lames profondes du périoste, dans le voisinage des portions d'os cariées, et qui semble destinée à suppléer à l'affaiblissement résultant de la destruction de l'os affecté.

OSTÉOPLASTE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; πλάσσω, je forme). Anat. Petite cavité située dans les os et servant de point de départ à des canalicules ramifiés.

OSTÉOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; πλάσσω, je forme). Chir. Remplacement d'une partie d'os détruite.

OSTÉOPLASTIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'ostéoplastie.

OSTÉOPOROSE. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; fr. *poré*). Pathol. Augmentation de la porosité des os et plus grande largeur de leurs conduits vasculaires.

OSTÉOPSATHYROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ψαθυρός, friable). Pathol. Friabilité des os par suite de vieillesse ou de maladie. On dit aussi *osteopsathyrosis*.

OSTÉOPYRE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; πῦρ, feu). Pathol. Gangrène, carie ou nécrose des os.

OSTÉORRAGIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ῥαγεῖν, couler). Pathol. Écoulement sanguin par un os.

OSTÉOSAPRIE. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; σαπρός, corrompu). Pathol. Syn de CARIE.

OSTÉOSARCOME. s. m. (pr. *o-ste-o-car-kome*; étym gr., ὀστέον, os; σάρξ, chair). Pathol. Tumeur charnue qui se développe sur un os.

OSTÉOSARCOSE. s. f. Syn. d'OSTEOSARCOME.

OSTÉOSCLÉROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; σκληρός, dur). Physiol. Augmentation de la dureté des os par suite de l'épaississement de leur tissu.

OSTÉOSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os). Physiol. Formation, développement des os.

OSTÉOSPERME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; σπέρμα, semence). Bot. Genre de composées cynarées, établi pour des arbrisseaux du Cap, dont une espèce se rencontre fréquemment en Europe dans les jardins botaniques.

OSTÉOSPONGIOSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *spongieux*). Pathol. Syn de SPINA-VENTOSA.

OSTÉOSPORE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; fr. *spore*). Bot. Syn. d'OSTÉOSPERME.

OSTÉOSTÉATOME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os, στεατώμα, tumeur graisseuse). Pathol. Conversion du tissu osseux en une matière grasse.

OSTÉOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; στόμα, bouche). Ichtyol. Qui a la mâchoire osseuse. || OSTEOSTOMES. s. m. pl. Famille de poissons holobranches, établie pour ceux qui ont la mâchoire osseuse.

OSTÉOTOME. s. m. (rad. *ostéotomie*). Chir. Scie à chaîne pour couper les os.

— Au pluriel, Ciseaux dont les lames sont assez fortes pour couper les os.

— Adjectiv. Ciseaux ostéotomes.

* **OSTÉOTOMIE**. s. f. (étym. gr., ὀστέον, os; τομή, section). Anat. Partie de l'anatomie pratique qui a pour but la dissection des os.

— Chir. Section des os du fœtus dans la matrice. Section d'un os sain dans le but d'opérer le redressement d'un membre.

OSTÉOTOMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ostéotomie.

OSTEOTOMISTE. s. m. Celui qui se livre à l'ostéotomie.

— Forte pince destinée à pratiquer l'ostéotomie du fœtus dans la matrice.

OSTÉOTYLE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; τύλος, cal). Pathol. Tumeur développée à la surface d'un os.

OSTÉOTYLOSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; τύλωσις, dureté). Chir. Formation du cal.

OSTÉOZOAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; ζῶον, animal). Zool. Qui a un squelette intérieur. || OSTEOZOAIRES. s. m. pl. Syn. de VERTÉBRÉS.

OSTERDAMYE. s. f. Bot. Syn. de ZOYSIE.

OSTERDYCKIE. s. f. Bot. Syn. de CUNONIE.

OSTÉRIC. s. m. (ét. lat., *ostericum*; autor. de *ostruthium*, impératoire). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des ombellifères et croissant en Europe.

OSTERLIN. s. m. Nom donné, vers la fin du XII^e^ siècle, aux négociants des villes hanséatiques.

OSTERMANN (Andrei-Ivanovitch, comte d'). Homme d'État russe, né en Westphalie, dans le comté de La Marck, 1686-1747, prit du service dans la marine russe. Ministre sous Anne Ivanowna, du conseil de régence sous Ivan VI, il fut exilé en Sibérie par Élisabeth.

OSTERMONAT. s. m. Chron. Nom du mois d'avril chez les Saxons.

OSTERWALD (Jean-Frédéric). Théologien protestant, né à Neuchâtel (Suisse), 1663-1747, a écrit : *Arguments et Réflexions sur la Bible*, et a donné une traduction française de la Bible, 1744, in-fol.; elle est très répandue.

OST-FRISE. Géogr. Frise orientale.

OSTIAIRE. s. m. (du lat. *ostium*, porte). Antiq. rom. Portier.

— Hist. Garde de la porte. Les premiers rois de France eurent des ostiaires.

OSTIAKS ou **OSTIAQUES**. s. m. pl. Géogr. Peuple de Sibérie qui habite sur les rives de l'Obi et de l'Iénissei. Les Ostiaks payent le tribut en fourrures et sont encore ichtyophages et idolâtres.

— OSTIAK ou OSTIAQUE. s. m. Linguist. Langue parlée par les Ostiaks. L'ostiaque paraît se composer des débris des vieux idiomes scythiques, et est parlé dans les gouvernements de Tomsk et de Tobolsk.

— Adjectiv. Dialecte ostiak.

OSTICE. s. f. (rad. *ost*). Féod. Droit d'une géline par an, que le sujet payait au seigneur, pour le fouage ou l'habitation.

OSTIE. Géogr. Bourg d'Italie, à l'embouchure du Tibre. Évêché. Jadis importante, sous le nom d'*Ostia*, port de Rome, agrandi par Claude et par Trajan, maintenant ruiné.

OSTIÈRE. s. f. (et. lat., *ostium*, même signif.). Vieux mot signifiant Porte.

— *Gueux de l'ostiere*. Mendiant qui va de porte en porte.

OSTIGO. s. m. (ét. lat., *ostigo*, dartre). Art vétér. Affection herpétique qui attaque les lèvres des agneaux.

OSTIOLE. s. m. (du latin *ostium*, porte). Bot. Petite ouverture qui s'aperçoit à la surface de la fronde des algues, à l'extrémité des loges des sphéries, et qui communique avec les réceptacles des séminules.

— Entom. Nom donné aussi à certaines ouvertures qui se trouvent dans le corps des insectes. Ostioles respiratoires de l'abdomen.

OSTIOLÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni d'ostioles.

OSTISE. s. f. Anc. cout. Syn. d'OSTICE.

OSTITE. s. f. (étym gr., ὀστέον, os). Pathol. Inflammation des os.

OSTMANN. s. m. (littéralement *homme de l'Orient*). Hist. Nom donné autrefois aux Danois et aux Norvégiens par les Anglo-Saxons.

OSTODE, s.m. (et. gr., ὀστώδης, osseux). Bot. Genre d'arbres appartenant à la famille des euphorbiacées crotonées et croissant à Java.

OSTOMI, s. m. Entom. Syn. de PELTIS et de NITIDULE.

OSTORYNQUE, s. m. (étym. gr., ὀστέον, os; ῥύγχος, bec). Ichtyol. Genre de poissons thoraciques, qui habite le grand Océan equinoxial.

OSTPHALIE. Géogr. Pays situé, du temps de Charlemagne, à l'E. du Weser. C'était la Saxe orientale.

OSTPHALIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Ancien peuple saxon qui habitait à l'orient, comme les Westphaliens à l'occident.

OSTRAGAIRE, s. m. (du gr. ὄστρακον, coquille). Moll. Animal qui vit dans la coquille des genres huître et peigne.

* **OSTRACÉ, ÉE**, adj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille bivalve. Huître ostracée.

— Moll. Qui ressemble à l'huître.

— OSTRACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques bivalves ayant pour type le genre huître. On dit aussi *ostracéacées*, s. f. pl.

OSTRACH ou **OSTERACH**. Géogr. Affluent de droite du Danube, passe à *Osterach*, position importante dans les marais (Hohenzollern,); combat en 1799.

OSTRACIAS, s. m. (pr. *oss tra ci ass*; et. gr., ὀστρακίας, de terre cuite). Miner. Chez les anciens, Nom d'une pierre précieuse inconnue aux modernes.

OSTRACIDIE, s. f. (et. gr., ὄστρακον, coquille; εἶδος, apparence). Arachn. Genre d'arachnides phalangides, tribu des gonyleptes, établi pour leurs espèces américaines.

OSTRACIN, INE, adj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Hist. nat. Qui est sur les coquilles d'huîtres. Éponge ostracine.

— Crust. Dont le corps est en forme de coquille, comme celle d'une huître.

— OSTRACINS, s. m. pl. Famille de crustacés dont le corps est renfermé dans une sorte de coquille bivalve.

OSTRACION, s. m. (du gr. ὄστρακον, coquille). Ichtyol. Nom scientifique du genre coffre.

OSTRACISE, EE, part. pass. du v. Ostraciser. S'empl. adjectiv.

OSTRACISER, v. a. 1re conj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Bannir, exiler par un jugement comparable à l'ostracisme.

— S'OSTRACISER, v. pron. S'exiler mutuellement ou tour à tour.

* **OSTRACISME**, s. m. (ét. gr., ὄστρακον, coquille). Antiq. gr. A Athènes, Sorte de jugement spontané, rendu par les citoyens contre tout homme regardé comme dangereux pour les institutions. L'ostracisme entraînait l'exil pour dix ans, mais ne frappait ni les biens ni la dignité du condamné. Les votants inscrivaient le nom sur une coquille. Pour être condamné, il fallait qu'il y eût au moins 6,000 suffrages. L'ostracisme fut en vigueur de l'an 509 à 420 av. J.-C.

— Par anal. L'*ostracisme* est le droit que se réserve une société politique de prononcer le bannissement de ceux de ses membres qui, quoique irréprochables, lui causent de l'ombrage. (Baudin.)

Sous le bon roi Saturne, ami de la douceur,
La vertu n'était point sujette à l'*ostracisme*. (Bon.)

— Fig. Attaché avec superstition aux anciennes maximes, il s'élevait par une espèce d'*ostracisme* contre toute innovation littéraire. (D'Alembert.)

* **OSTRACITE**, s. f. (du gr. ὄστρακον, coquille). Paléont. Coquille d'huître.

OSTRACODE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄστρακον, coquille; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à une coquille.

— Crust. Qui est renfermé dans un test semblable à une coquille, en parlant des crustacés.

— OSTRACODES, s. m. pl. Ordre de crustacés microscopiques qui n'ont pas le corps divisé en anneaux et qui sont enfermés dans une carapace d'apparence conchiforme.

OSTRACODERME, adj. 2 g. (étym. gr., ὄστρακον, coquille; δέρμα, peau). Entom. Dont le corps est couvert de pièces testacées.

— OSTRACODERME, s. m. Bot. Genre de champignons gasteromycètes, établi pour de petites espèces qui se trouvent dans les mousses.

OSTRACOLOGIE, s. f. (et. gr., ὄστρακον, coquille; λόγος, discours). Histoire des coquilles.

OSTRACOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'ostracologie. Méthode ostracologique. Traité ostracologique.

OSTRACOMORPHITE, s. f. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; μορφή, forme). Moll. Huître ou autre coquille bivalve fossile.

OSTRACOPODE, adj. 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; πούς, ποδός, pied). Hist. nat. Syn. d'OSTRACODE.

OSTRALÉGE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄστρακον, coquille; λέγω, je ramasse). Zool. Qui ramasse des coquilles pour en faire sa nourriture. On dit aussi *ostralegue*.

— OSTRALÉGE, s. m. Ornith. Syn. d'HEMATOPE ou HUITRIER.

OSTRANITE, s. f. Minér. Variété de zircon trouvée en Norvège.

OSTRAPODE, adj. 2 g. (étym. gr., ὄστρακον, coquille; πούς, ποδός, pied). Hist. nat. Syn. d'OSTRACOPODE.

OSTRÉA, s. f. (mot lat. signif. *huître*). Moll. Nom scientifique du genre huître.

OSTRÉAIRE, adj. 2 g. du lat. *ostreo*, huître. Zool. Qui est sur les coquilles d'huîtres. Amphitrite ostréaire.

— OSTRÉAIRE, s. m. Antiq. rom. Parc où l'on élevait les huîtres.

OSTRÉICOLE, adj. 2 g. Qui concerne l'ostréiculture. Bassin ostréicole. Établissement ostréicole.

OSTRÉICULTEUR, s. m. Celui qui se livre à l'ostréiculture.

OSTREICULTURE, s. f. (ét. lat., *ostrea*, huître; *colo*, je cultive). Art d'élever et d'engraisser les huîtres.

OSTREE, adj. f. Médec. Ne se dit que dans cette expression : *Dartre ostrée*. Dartre dans laquelle on donne des huîtres pour tout aliment.

OSTRÉIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *ostrea*, huître; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de l'huître. Plicatule ostréiforme.

OSTRÉINE, s. f. (du lat. *ostrea*, huître). Chim. Substance extraite de la chair de l'huître.

OSTRÉITE, s. f. (du lat. *ostrea*, huître). Moll. Huître fossile.

OSTRELOCARPE, s. m. (étym. gr., ὄστρεον, huître; καρπός, fruit). Botan. Synon. d'ASPIDOSPERME.

OSTRÉOPECTINITE, s. f. (ét. lat., *ostrea*, huître; *pecten*, *inis*, peigne). Moll. Nom donné autrefois aux térébratules fossiles.

OSTRÉOPHAGE, s. 2 g. (ét. gr., ὄστρεον, huître; φάγος, mangeur). Néol. Personne qui fait une grande consommation d'huîtres. Courtenay ne laisse rien à faire comme *ostréophage*. (P. Feval.)

OSTRÉOPHILE, adj. 2 g. (ét. gr. ὄστρεον, huître; φίλος, qui aime). Qui aide à l'éclosion et au développement des huîtres.

OSTREVANT. Géogr. Petit pays qui faisait partie du Hainaut français, et compris actuellement dans le département du Nord.

* **OSTROGOT**, s. m. (c'est-à-dire *Goth de l'Est*). Géogr. Nom d'un peuple barbare qui habita d'abord entre le Tanaïs et le Borysthène et vint ensuite s'établir en Pannonie au Ve siècle, comme défenseur de l'Empire. L'empereur Zénon, suspectant la bonne foi des Ostrogots les poussa vers l'Italie (489). Théodoric, leur roi, vainquit Odacre et soumit la péninsule. Le royaume des Ostrogots atteignit alors à son apogée; mais le déclin fut rapide. Bélisaire et Narsès, sous Justinien, détruisirent, de 534 à 553, la puissance des Ostrogots, dont les débris abandonnèrent l'Italie. Voici quels furent leurs rois, de 493 à 553 : *Théodoric*, 493-526; *Athalaric*, 526-534; *Amalasonthe* et *Théodat*, 534-535; *Théodat*, 535-536; *Vitiges*, 536-540; *Ildebald*, 540-541; *Eraric*, 541; *Totila*, 541-552; *Téias*, 552-553. On écrit aussi *Ostrogoth*.

— Fam. par allusion à ces peuples barbares, Homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances. Il est vêtu comme un ostrogot. C'est un ostrogot. Il parle, il écrit comme un ostrogot. Je ne souffrirai pas qu'un *ostrogot* menace son maître. (Mariv.)

— Se dit au féminin. Une *ostrogote* faite en dépit de nature. (Th. Corneille.)

— Adjectiv. C'est d'un goût *ostrogot*, bien *ostrogot*. (Acad.)

— Fam. Est-on assez déterminément *ostrogot* pour ne pas jouer Jules César! (Volt.)

OSTROGOTIQUE, adj. 2 g. (rad. *Ostrogot*). Fam. Barbare, ignorant, bourru. Il n'y avait dans ce salon que quatre ou cinq figures *ostrogotiques* jouant gravement au revers. (G. Sand.) On écrit aussi *ostrogothique*.

OSTROGOTISME, s. m. (rad. *Ostrogot*). Néol. Manque d'usage de convenance. Une semblable conduite est un véritable ostrogotisme. On écrit aussi *ostrogothisme*.

OSTROPE, s. m. Bot. Genre de champignons pyrenomycètes, voisin des spheries.

OSTROWSKI (Thomas-Adam BAWICZ, comte). Homme d'État polonais, né à Ostrow, 1735-1817; chambellan du roi Stanislas, il prit une part influente à la constitution de 1791; en 1809, il devint maréchal du grand-duché de Varsovie, et président du sénat en 1811.

OSTRYA, s. m. (ét. gr., ὄστρυα, hêtre). Bot. Genre d'arbres de la famille des cupulifères, qui croît dans les deux continents et dont le type est l'espèce vulgairement désignée sous le nom de *charme-houblon*.

OSTRYER, s. m. Bot. Syn. d'OSTRYA.

OST-VENT, s. m. Auvent. Vieux mot.

OSWALD (Saint). Roi de Northumberland, 604-642, répandit la religion dans son royaume. Fête, le 5 août. || Un autre OSWALD, archevêque d'York, mort en 922, est honoré aussi le 5 août.

OSWEGO. Géogr. Ville de l'État de New-York (États-Unis), à l'embouchure de l'*Oswego* dans le lac Ontario. Usines, scieries de planches; 21,000 h.

OSYMANDIAS, Roi de Thèbes en Égypte; éleva de fastueux monuments, dont une bibliothèque, avec cette inscription : *Remedes de l'âme*. Les hiéroglyphes ne portent nulle trace de son nom.

OSYRICÈRE, s. f. (ét. fr., *osyris*, nom botanique; gr. κέρας, corne). Bot. Genre d'herbes appartenant à la famille des orchidées pleurothallées et croissant à Java.

OSYRIDE, s. f. ou **OSYRIS**, s. m. (du gr. ὄσυρις, même signif.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des santalacées, croissant sur le littoral de la Méditerranée.

OSYRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une osyride. || OSYRIDÉES, s. f. pl. Ancienne famille de plantes qui avait pour type le genre osyride.

OTACHYRE, s. m. (pr. *o-ta-kire*; ét. gr., οὖς, ὠτός, oreille; ἄχυρον, paille). Bot. Syn. de PANIC.

OTACOUSTIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., οὖς, ὠτός, oreille; ἀκούω, j'entends). Qui est propre à perfectionner le sens de l'ouïe. Instrument, appareil otacoustique.

— OTACOUSTIQUE, s. f. Science qui concerne le sens de l'ouïe.

* **OTAGE**, s.m. (du bas-lat. *obsidaticus*, donné en gage). Personne qui est soumise au pouvoir d'autrui pour assurer l'exécution d'un engagement contracté, d'une promesse faite ou d'une parole donnée. S'emploie spécialement en parlant d'affaires d'État. On a livré des otages de part et d'autre. Ils réclamèrent des otages. Il s'offrit à servir d'otage. Il sortit enfin de la tour de Londres, en donnant en *otages* son frère et deux de ses fils. (Voltaire.) Les administrations centrales devaient désigner les individus choisis pour *otages*, et les faire enfermer dans des maisons choisies pour cet objet. (Thiers.)

— Se dit aussi des villes, des places, et en général de toutes les garanties que l'on peut exiger pour assurer l'exécution d'un traité de paix, d'armistice, etc. Donner des villes d'otage.

— Fig. L'homme de lettres qui tient ou aspire à l'Académie donne des *otages* à la décence. (D'Alemb.)

— Anc. cout. Droit d'ost.

— Hist. *Loi des otages*. Loi rendue sous le Directoire et en vertu de laquelle la responsabilité des complots tramés par les émigrés retombait sur leurs parents les plus proches.

— Hist. ecclés. Se disait des personnes qui restaient dans l'église de Saint-Geneviève de Paris quand on en descendait la châsse; et dans l'église Saint-Remy de Reims, pendant qu'on portait la sainte ampoule au sacre, afin de garantir la restitution de ces objets précieux.

O-TAÏTI ou **OTAHITI**. Géogr. V. TAITI.

OTAÏTIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Syn. de TAITIEN.

* **OTALGIE**, s. f. (ét. gr. οὖς, ὠτός, oreille; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur d'oreille.

OTALGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui est propre à combattre l'otalgie. || Qui appartient à l'otalgie.

OTANDRE, s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτός, oreille; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Syn. de GEODORE.

OTANTHÈRE, s. f. (ét. gr. οὖς, ὠτός, oreille; ἄνθηρος, fleuri). Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des mélastomacées osbeckiées et croissant aux Moluques.

OTANTHUS, s. m. (pr. *o-tan-tuss*; étym. gr., οὖς, ὠτός, oreille; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de DIOTIS.

OTARDE, s. f. Ornith. Syn. d'OUTARDE.

OTARIE, s. f. (du gr. ὠτάριον, petite oreille). Mamm. Groupe de carnassiers amphibies classés ordinairement avec les phoques. Otarie couronnée. Otarie à cou blanc.

— Bot. Genre d'herbes de la famille des asclépiadacées cynanchées, croissant dans les régions chaudes de l'Amérique.

OTARION, s. m. (étym. gr., ὠτάριον, petite oreille). Crust. Genre de trilobites aplatis et dépourvus d'yeux, établi pour deux espèces fossiles dont la plus remarquable a été trouvée en Bohême.

OTAVALO. Géogr. Ville de la prov. d'Imbabura (république de l'Équateur); 15,000 hab.

ÔTE, ÉE, part. pass. du v. Oter. S'emploie adjectiv. Le sceptre ne fut point *ôté* aux juifs à cause que le retour était promis et prédit. (Pascal.) Les ailes *ôtées* nous laissent voir la dernière pièce de la corolle. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois comme préposition dans la sens d'Excepté, hormis. Dans ce cas, il est invariable. *Ôté* deux ou trois chapitres, cet ouvrage est excellent. (Acad.)

ÔTÉES, s. f. pl. (rad. *ôter*). Nom donné aux ételles en Normandie.

OTELLE, s. f. (étym. lat., *hastula*, même signif.). Anc. art milit. Espèce de lance.

— Blas. Meuble de l'écu; nom de petites figures ovales et pointues que les uns prennent pour des fers de lance, les autres pour des noyaux d'amande. Comminges porte de gueules à quatre otelles d'argent adossées et posées en sautoir.

OTENCHYTE, s. f. (pron. *o-tan-kite*; étym. gr., οὖς, ὠτός, oreille; ἐν, dans; χύσις, effusion). Chir. Seringue propre à injecter un liquide dans l'oreille. || La matière de l'injection. || L'injection elle-même.

* **ÔTER**, v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *haustare*, fréquentat. de *haurire*, vider). Tirer une personne ou une chose de la place où elle est. Oter un meuble de sa place. Oter la table. Oter les chevaux de la voiture. Oter le couvert.

— Fig. *Oter un voile*. Dissiper quelque obscurité.

— *Oter de devant les yeux*. Écarter de la vue une personne ou un objet.

— Fig. *Oter à quelqu'un quelque chose de l'esprit, de la tête, de la fantaisie*. Faire en sorte qu'il n'y songe plus, qu'il renonce au projet qu'il avait formé. On ne lui ôtera jamais cela de l'esprit. Vous ne m'ôterez pas cela de la tête. Je lui ai ôté ce projet de l'esprit.

— Dans un sens analogue. Je ne crois pas qu'elle puisse jamais *ôter* de son cœur le sentiment d'une telle perte. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Oter quelqu'un de peine, d'inquiétude*, etc. Le tirer de peine, d'inquiétude. Ôter d'un doute, d'incertitude.

Souffrez que j'aille *ôter* mon maître de souci;
Il meurt d'impatience à force de m'attendre.
(CORNEILLE.)

— Dans un sens analogue. Mais tu lèves le masque et m'*ôtes* de scrupule. (Corn.)

— Déplacer une personne, la faire changer de lieu. Ôtez cet enfant d'auprès du feu. On l'*ôte* d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle du duc et pair. (La Bruyère.) || Se dit en ce sens des fonctionnaires qu'on fait aller d'un poste dans un autre. Il était percepteur à Pithiviers, on l'en a ôté pour le mettre à Quimper-Corentin.

— *Oter du monde*. S'emploie en parlant de Dieu, qui retire la vie.

— En parlant des diverses parties du vêtement, déposer, quitter, mettre bas. Ôter sa chemise, son habit, son gilet, son pantalon, ses bas, ses souliers, son manteau, ses gants, son épée.

— *Oter son chapeau à quelqu'un*. Le saluer en se découvrant.

— Faire perdre. Tant de vices *n'ôtèrent* pas à Louis XI ses bonnes qualités. (Voltaire.) Mon état présent m'inspire une confiance que d'importuns souvenirs voudraient *m'ôter*. (J.-J. Rouss.) L'ivresse ne tarda pas à *m'ôter* le peu de connaissance qui me restait. (Id.) Mon effroi redouble et *m'ôte* le jugement. (Id.) Les agitations de mon âme m'ont *ôté* mes forces, et la lumière a fui de mes yeux. (La Harpe.)

— Priver de. Ce que vous m'*ôtez* est sans dédommagement. (J.-J. Rouss.) Je ne voulus point vous *ôter* l'honneur de me faire un jour, de vous-même, un aveu que je voyais à chaque instant sur le bord de vos lèvres. (Id.) Se piquer de n'avoir pas d'accent, c'est se piquer *d'ôter* aux phrases leur grâce et leur énergie. (Id.)

— Enlever, ravir, reprendre quelque chose à quelqu'un. On lui a ôté son emploi, son bien. Vous n'ôterez pas le pain à ces malheureux. Je lui ai ôté ma confiance. Il leur *ôte* sa vigne et la donne à d'autres ouvriers. (Boss.) Dieu leur *ôta* la grâce de son alliance. (Id.)

— Prendre par force ou par autorité. Les voleurs lui ont ôté son manteau. Il est bien rare d'*ôter* à un roi sa couronne sans lui *ôter* la vie. (Volt.) C'est avec la corde, le fer ou le poison, qu'on *ôte* la vie aux coupables. (Barth.)

— *Oter l'honneur à quelqu'un*. Le diffamer, répandre des calomnies sur son compte. Qui m'ose *ôter* l'honneur craint de m'ôter la vie! (Corneille.)

— *Oter l'honneur à une femme*. La séduire, en abuser.

— Fig. *Oter le pain de la main à quelqu'un*. Le priver de tout moyen de vivre.

— *Oter la vue d'une chose*. Empêcher qu'on puisse la voir. Cet arbre, ce mur, ôte la vue de la rivière.

— Détruire, faire disparaître, abolir. Oter une tache. Oter des abus. Il ne peut jamais gagner le peuple, même en *ôtant* des impôts fâcheux. (Lav.) Vous avez *ôté* bien des défauts à cet ouvrage. (Volt.)

— Fig. et fam. *Ôtez-cela de vos papiers*. Ne comptez pas là-dessus, défaites-vous de cette opinion.

— Retrancher une partie. Cette lettre est trop longue; ôtez en la moitié. Otez de ce mémoire ce qui a été payé. Ce manteau est beaucoup trop long; il faut en ôter un pouce. Cinq et quatre font neuf, *ôtez* deux, reste sept. (Boileau.) Si nous *ôtions* le temps qu'a duré cette causerie de celui qu'il a passé ici, tu verrais qu'il m'en est fort peu resté pour mon compte. (J.-J. Rouss.) Je regarde comme le comble du crime d'en vouloir *ôter* le remords. (Id.) Souvent pour mettre des vers en prose il suffirait *d'ôter* les rimes. (Duclos.) On coupa la grenouille en deux transversalement; les intestins furent *ôtés*. (B. de Saint-Pierre.)

— Faire cesser, faire passer, délivrer quelqu'un de quelque chose qui l'incommode. Le quinquina ôte la fièvre. Ce remède vous ôtera le mal comme avec la main. Oter les fers à un prisonnier. Oter à quelqu'un toute inquiétude. Il avait, pour servir, deux domestiques, mais si sales, qu'ils vous *ôtaient* d'avance l'appétit. (De Goncourt.)

— Faire revenir sur un fait, sur une croyance; déclarer qu'une chose, une nouvelle est le contraire de ce qu'elle avait été d'abord. Malgré tous leurs efforts, les sophistes n'ont pu ôter les anciennes vérités. J'avais une grande impatience de savoir si on ne s'était point battu; car on nous avait *ôté* entièrement la levée du siège de Charleroi, qui s'était faussement répandue. (Mme de Sévigné.)

— S'ÔTER, v. pron. Oter soi. Otez-vous de

ma présence. Ôtez-vous de cette place. Nous le forcerons bien de s'ôter de là.

— Être ôté. Les taches de rouille s'ôtent difficilement. Les préjugés qui entachent l'esprit de l'enfance ne s'*ôtent* presque jamais. (Boiste.)

— Ôter à soi. Il ne pouvait s'ôter cette pensée de l'esprit. On ne s'*ôte*, on ne se donne pas ses goûts ni ses opinions. (La Rochef.) N'est-ce pas aggraver les chagrins à pure perte que s'*ôter* la douceur de les partager avec un ami? (J.-J. Rousseau.)

— *S'ôter la vie.* Se faire mourir.

— Fig. *S'ôter une épine du pied.* Se tirer d'un grand embarras.

S'il se peut enferrer tout de bon,
Nous nous ôtons du pied une fâcheuse épine. (Mol.)

— Loc. prov. *Ote-toi de là que je m'y mette.* Se dit quand on suppose qu'une personne en discrédite une autre afin de prendre sa place.

OTÉROSCÉLIDE. s. f. (ét. gr., ὠτερος, différent; σκέλος, jambe). Entom. Division de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimeliaires, établi pour six espèces de l'Égypte et de la Perse.

OTFRIED Savant moine, qui vécut en Alsace, dans l'abbaye de Wissembourg, au IXe siècle, et qui laissa une traduction de l'Evangile en vers tudesques.

OTHELCOSE. s. f. (ét. gr. οὖς, ὠτος, oreille; ἕλκος, ulcère). Pathol. Ulceration de l'oreille.

OTHELLO. s. m. Néol. Se dit quelquefois, par allusion à un personnage de Shakspeare, pour désigner un Jaloux violent, emporté.

OTHÉMATOME. s. m. (étym. gr., οὖς, ὠτος, oreille; fr. *hématome*). Chir. Hématome du pavillon de l'oreille.

OTHÉOSCOPE. s. m. (ét. gr., ὠθέω, je pousse; σκοπέω, j'examine). Phys. Radiomètre perfectionné dont il existe différents modèles.

OTHÈRE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des berbéridées, croissant au Japon.

OTHÉROCERNE. s. m. Chim. Syn. de KINO.

OTHIE. s. m. (ét. gr., ὠθίζω, je me précipite sur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphylinides, établi pour dix espèces dont deux de l'Amérique septentrionale, les autres de l'Europe.

OTHMAN ou **OSMAN.** Troisième calife, 644-655, ancien secrétaire de Mahomet, étendit les conquêtes des Arabes en Afrique, où Abdallah vainquit les Grecs, prit Tripoli, etc., tandis que la Perse était complétement subjuguée. Il fut assassiné par Mohammed, fils d'Aboubekre, au milieu d'une révolte.

— OTHMAN Ier. (*Al Ghast, le Victorieux*). Fils d'Orthogrul, chef d'une horde turcomane, 1259-1326, envahit l'Asie Mineure, s'établit à Konieh, 1299, et fonda la dynastie des Osmanlis. || OTHMAN II. Dix-huitième sultan ottoman; monta sur le trône à treize ans, 1618, et fut assassiné en 1622 par les janissaires, qu'il voulait remplacer par une milice égyptienne. || OTHMAN III. Vingt-septième sultan, 1754-1757; imbécile et cruel.

OTHMANIDE. adj. et s. 2 g. Descendant d'Othman.

OTHLIS. s. m. (pr. *o-tliss*). Bot. Syn. de DOLICARPE.

OTHOMI ou **OTOMI** s. m. Linguist. Idiome des naturels du Mexique. On dit aussi *othomite* ou *otomite*.

— Adjectiv. Idiome othomi.

OTHON. s. m. Métrol. Pièce d'or de la valeur de vingt francs frappée par Othon, premier roi de la Grèce moderne.

— Numism. Monnaie frappée à l'effigie de l'empereur romain Othon.

OTHON. Empereur romain, né l'an 32 de J.-C. Favori de Néron, il se déclara cependant pour Galba contre ce prince, puis, frustré dans l'espérance qu'il avait conçue d'être adopté par le nouvel empereur, il se mit à la tête d'une révolte dans laquelle Galba et Pison furent tués, et se fit proclamer empereur. Battu à Bédriac par Vitellius, que les légions de Germanie venaient d'élever à l'empire, il se donna la mort le 15 avril 69.

— OTHON (Saint). Né en Souabe, évêque de Bamberg en 1100, convertit la Poméranie.

— OTHON ou OTTON Ier. Empereur d'Allemagne, fils de Henri l'Oiseleur, de la maison de Saxe, né en 912, fut élu roi de Germanie en 936. Il combattit d'abord les chefs de la féodalité, les vainquit, ainsi que leur allié, le roi de France Louis IV; donna les principaux duchés à ses parents et fut le maître de l'Allemagne. Conrad, roi de Bourgogne, se reconnut en quelque sorte son vassal. Il soumit les Obotrites et les Slaves de l'Elbe, et fonda deux évêchés dans leur pays; le duc de Bohême Boleslas, fut forcé de payer tribut; enfin les Hongrois furent complétement vaincus près d'Augsbourg, en 955. Othon, appelé par Adélaïde, la veuve du roi Lothaire, contre Bérenger, qui la persécutait, passa les Alpes en 951, épousa Adélaïde, et se fit couronner à Pavie. Plus tard, le pape Jean XII l'appela contre Bérenger. Othon, reçu comme un libérateur en 961, fut couronné empereur par le pape, 2 février 962. Il punit cruellement les révoltes des Romains, voulut marier son fils Othon II, avec la princesse grecque Théophanie, dévasta l'Italie méridionale, et revint mourir en Allemagne. Plusieurs l'ont comparé à Charlemagne, qu'il fut loin cependant d'égaler. || OTHON II, dit *le Sanguinaire*. Fils et successeur d'Othon Ier, régna de 973 à 983, battit son compétiteur au trône, Henri de Bavière, et le roi de France Lothaire, 977-980. En Italie, il prit sur les Grecs, Naples, Bari, Tarente; mais défait à Basentello, 982, il mourut à 28 ans, d'une fièvre violente ou du poison. || OTHON III. Fils et successeur du précédent, régna de 983 à 1002. Enfant de trois ans, instruit par Gerbert, ami des lettres, il voulut s'établir à Rome, et excita les révoltes des Italiens. Crescentius, chef du parti rebelle, fut décapité, 998; mais Othon, chassé de la ville, mourut presque subitement d'une fièvre violente ou peut-être empoisonné par Stéphanie, veuve de Crescentius. || OTHON IV. Empereur d'Allemagne, élu en même temps que Philippe de Souabe, 1197, avec l'appui des Guelfes et d'Innocent III, seul empereur en 1208, était fils de Henri le Lion, et de Mathilde d'Angleterre. Excommunié par Innocent III, dont il avait trompé les espérances, et vaincu à Bouvines, 1214, par Philippe Auguste, Othon se retira dans le Brunswick et mourut obscurément à Harzbourg, en 1218.

— OTHON, dit *le Magnifique*. Duc de Saxe, père de Henri l'Oiseleur, 880-912, refusa la couronne de Germanie.

— OTHON DE FREISINGEN. Fils du margrave d'Autriche Léopold, et d'une fille de Henri IV, fut évêque de Freisingen, et mourut en 1158, dans l'abbaye de Morimond. Sa *Chronique* s'étend depuis Adam jusqu'en 1146.

— OTHON Ier. Né en 1815, roi de Grèce en 1832, était fils de Louis de Bavière. Son règne fut souvent troublé soit par les intrigues de l'Angleterre et de la Russie, soit par le brigandage et les questions religieuses au dedans. En 1855, l'armée anglo-française débarqua au Pirée et contint les Grecs armés contre les Ottomans; enfin, en 1862, Othon fut chassé du trône et se retira en Bavière, où il mourut, en 1867.

OTHONIE. s. f. (d'*Othon Fabricius*, n. pr.). Annel. Genre d'annélides tubicoles, habitant les côtes de l'Angleterre.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, établi pour une espèce des îles Galapagos non loin des côtes du Pérou.

OTHONIEL. L'un des premiers juges dans Israël, délivra le pays assujetti par Chusan, roi de Mésopotamie. Sa judicature fut de 40 ans, de 1554 à 1514 environ av. J.-C.

OTHONNE. s. f. (étym. gr., ὀθόνια, œillet d'Inde). Bot. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux de la famille des composées cynarées, établi pour une soixantaine d'espèces originaires du Cap et cultivées pour la plupart dans les jardins botaniques ou d'agrément. Othonne à petites fleurs. Othonne à feuilles de giroflée.

OTHONNÉ, E. adj. Bot. Qui ressemble à une othonne. || OTHONNÉES. s. f. pl. Section de la tribu des cynarées ayant pour type le genre othonne.

OTHRYDE. s. f. ou **OTHRYS.** s. m. (ét. gr., ὄθρυς, lieu boisé). Bot. Syn. de CRATEVA.

OTHYPERSARCOME. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; ὑπέρ, indiquant excès; fr. *sarcome*). Pathol. Hypertrophie, éléphantiasis du pavillon de l'oreille.

OTIATRIE. s. f. **OTIATRIQUE.** adj. Syn. d'OTOIATRIE, et d'OTOIATRIQUE.

OTICODINOSE ou **OTICODINIE.** s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; ὀδύνος, tournoiement). Pathol. Douleur d'oreille qui occasionne une sensation de tournoiement ou une impulsion à ce mouvement

OTIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; εἶδος, forme). Moll. Qui a une coquille très large et ayant la forme d'une oreille. || OTIDES. s. m. pl. Famille de gastéropodes comprenant ceux qui sont otidés.

OTIDÈRE. s. m. (étym. gr., ὠτις, outarde; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce trouvée dans les Andes.

OTIDIE. s. f. (dim. du gr. οὖς, ὠτος, oreille). Bot. Syn. de PELARGONIUM.

OTIDOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὠτις, ἰδος, outarde; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une vingtaine d'espèces toutes américaines.

OTIEUSEMENT. adv. (pr. *o-ci-eu-ze-man*). S'est dit pour Sans rien faire; d'une manière otieuse.

OTIEUX, EUSE. adj. (pr. *o-ci-eu*; du lat. *otiosus*, oisif). S'est dit pour Oisif, qui est inoccupé, qui n'a rien à faire. Pendant qu'eux seraient *otieux* spectateurs de leurs pertes et malheurs en toute sûreté... (Amyot.

OTILOPHE. s. m. (ét. gr., ὠτις, outarde; λόφος, crête). Erpet. Genre établi pour quelques espèces de crapauds.

OTIOCÈRE. s. m. (pr. *o ti-o-cère*; ét. gr., ὠτιον, petite oreille; κέρας, corne). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des fulgoriens, établi pour une espèce trouvée aux environs de Philadelphie.

OTION. s. m. (pr. *o-ti-on*; du gr. ὠτιον, petite oreille). Crust. Syn. de GYMNOLÈPE.

OTIOPHORE. adj. 2 g. (pr. *o-ti-o fore*; ét. gr., ὠτιον, petite oreille; φορέω, porter). Entom. Dont un des articles inférieurs des antennes est dilaté extérieurement, et présente l'apparence d'une espèce d'oreille.

— OTIOPHORE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux appartenant à la famille des rubiacées coffeacées et croissant à Madagascar.

— OTIOPHORES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères qui ont les antennes dilatées en forme d'oreilles.

OTIORYNCHIDÉ adj. 2 g. (pron. *o-ti-o-reun kide*; ét. fr., *otiorynque*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un otiorynque. || OTIORYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides gonatocères ayant pour type le genre otiorynque.

OTIORYNQUE. s. m. (pr. *o-ti-o-reinke*; ét. gr., ὠτιον, petite oreille; ῥύγχος, bec). Ent. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour plus de trois cents espèces la plupart européennes, quelques-unes de Sibérie et d'Afrique.

OTIOSTOME. adj. 2 g. pr. *o-ti-o-stome*; ét. gr., ὠτιον, petite oreille; στόμα, bouche). Moll. Dont l'ouverture est pyriforme, triangulaire ou oblongue, avec le labre rellechi.

OTIOTHOPS. s. m. (pron. *o-ti-o-topss*). Arachn. Genre d'aranéides appartenant à la tribu des araignées et trouvé à Cuba sous les pierres et dans les bois.

OTIQUE. adj. 2 g. (du gr. οὖς, ὠτος, oreille). Pharm. Se dit des médicaments qu'on emploie contre les maladies de l'oreille.

— Anat. Qui appartient à l'oreille. || *Ganglion otique*. Ganglion situé près de l'ouverture ovale du sphénoïde.

OTIS s. m. (pr. *o-tiss*; du gr. ὠτις, outarde). Ornith. Nom scientifique du genre outarde.

OTISOREX s. m. (pr. *o-ti-so-reksss*; ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; lat. *sorex*, musaraigne). Mamm. Groupe de mammifères formé aux dépens des musaraignes

OTITE. s. f. (du gr., οὖς, ὠτος, oreille). Pathol. Inflammation de l'oreille. Otite interne. Otite externe.

— Bot. Section du genre silène.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une dizaine d'espèces de l'Europe centrale et occidentale.

OTOBA. s. m. Bot. Espèce de muscadier.

— Chim. Matière extraite de l'otoba et ayant à peu près l'apparence et les propriétés du beurre de muscade.

OTOCÉPHALE. s. m. (étym. gr., οὖς, ὠτος, oreille; κεφαλή, tête). Térat. Monstre dont les deux oreilles sont confondues ensemble.

OTOCÉPHALIE. s. f. (radic. *otocéphale*). Térat. Monstruosité caractérisée par la fusion des deux oreilles.

OTOCÉPHALIEN, ENNE. adj. (rad. *otocéphalie*). Térat. Se dit des monstres dont les deux oreilles sont réunies ensemble.

OTOCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui a les caractères de l'otocéphalie.

OTOCHILE. s. m. (pr. *o-to kile*; ét. gr. οὖς, ὠτος, oreille; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des herbes de l'Inde septentrionale.

OTOCHLAMYDE. s. f. (pr. *o-to kla-mide*; ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; χλαμύς, chlamyde). Bot. Genre de composées senécionidées, établi pour des herbes de l'Afrique méridionale.

OTOCONIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; κονία, poussière). Pathol. Concrétion pulvérulente de l'oreille interne.

OTOCRYPTIDE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; κρύπτω, je cache). Erpet. Genre de reptiles sauriens.

OTOCYON s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; κύων, chien). Mamm. Subdivision du genre chien.

OTODYNIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur d'oreille.

OTODYNIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'otodynie.

OTOÈS s. m. (ét. gr., ὠτόεις, qui a des oreilles). Mamm. Syn. de PHOQUE.

OTOGLÈNE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; γλήνη, œil). Infus. Genre de systolides, caractérisé par trois points oculiformes.

OTOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe d'otographie. || Auteur d'une otographie.

OTOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., οὖς, ὠτος, oreille; γράφω, j'écris). Description de l'oreille.

OTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'otographie.

OTOÏATRIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; ἰατρεύω, je soigne). Médec. Partie de la médecine qui se rapporte spécialement à l'ouïe et aux maladies de l'oreille. Peu usité.

OTOÏATRIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'otoïatrie.

OTOLIGNE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; λίνον, vair). Mamm. Groupe de mammifères correspondant au genre galago.

OTOLITHE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; λίθος, pierre). Ichtyol. Concrétion pierreuse qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons. || Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des sciénoïdes, établi pour treize espèces des mers d'Amérique et des Indes, dont l'espèce la plus remarquable est l'otolithe rouge ou *pêche-pierre*.

OTOLOGIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; λόγος, discours). Médec. Traité de l'oreille

OTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'otologie.

OTOMI. adj. et s. Linguist. V. OTHOMI.

OTOMITE. adj. et s. Linguist. V. OTHOMI.

OTOMYS. s. m. (pr. *o to-miss*; ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs de la division des rats et voisins des campagnols.

OTON. s. m. Blé dont le battage n'a pas séparé les bales.

OTOPATHIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; πάθος, maladie). Pathol. Maladie des oreilles.

OTOPATHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'otopathie. || *Vertige otopathique*. Syn. d'OTICODINOSE.

OTOPHIS s. m. (pr. *o-to-fiss*; ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; ὄφις, serpent). Erpet. Nom scientifique du genre orvet.

OTOPHORE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; φορέω, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des scarabéides coprophages, établi pour une espèce européenne.

OTOPLASTIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; πλάσσω, je forme). Chir. Restitution de la partie extérieure de l'oreille à l'aide des tissus voisins.

OTOPYORRHÉE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; πύον, pus; ῥέω, couler). Pathol. Otorrhée purulente.

OTORRAGIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; ῥαγέω, faire éruption). Pathol. Hémorragie par l'oreille.

OTORRAGIQUE. adj. 2 g. Patholog. Qui concerne l'otorragie

OTORRHÉE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement par l'oreille.

OTORRHÉIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'otorrhée.

OTOSCOPE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; σκοπέω, j'examine). Chir. Instrument pour examiner l'intérieur de l'oreille.

OTOSPERMOPHILE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; fr. *spermophile*). Mamm. Sous-genre de spermophiles.

OTOSTÉGIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; στέγη, toit). Botan. Genre d'arbrisseaux de la famille des labiées, croissant en Arabie et en Abyssinie.

OTOSTOME. adj. 2 g. (étym. gr., οὖς, ὠτος, oreille; στόμα, bouche). Moll. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture imite une oreille.

OTOTECHNIE. s. f. (pr. *o-to-tek-ni*; ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; τέχνη, art). Chir. Art ayant pour but la fabrication des instruments nécessaires au traitement des otopathies.

OTOTOMIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτος, oreille; τομή, section). Anat. Dissection de l'oreille.

OTOTOMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ototomie.

OTOTROPIDE. s. f. (étym. gr., οὖς, ὠτος, oreille; τρόπις, carène). Botan. Genre d'herbes appartenant à la famille des papilionacées lotées et croissant dans l'Afrique méridionale. || Syn. de DOLLINÈRE.

OTOÜRAK. s. m. Soldat turc maintenu dans ses foyers pendant la paix et recevant cependant sa solde.

OTRANTE. (*Hydruntum*). Géogr. Ville d'Italie, dans la Terre d'Otrante, à 38 kil. S. E. de Lecce, sur l'Adriatique. Archevêché, commerce d'huile; 3,000 hab.

— OTRANTE (Terre d'). (anc. *Japygia*). Prov. du sud de l'Italie, sur le golfe de Tarente et l'Adriatique. Elle a 8,530 kil. carrés et 553,000 h.; auj. prov. de *Lecce*; ch.-l., *Lecce*.

— OTRANTE (Canal d'). Détroit qui joint l'Adriatique à la mer Ionienne. Il est au moins large de 70 kil.

OTRANTE (Duc d'). V. FOUCHÉ.

OTRÉLITHE. s. f. (de *Otrée*, nom géogr., et du gr. λίθος, pierre). Minér. Variété de diallage.

OTTAVA adv. Mus. Mot italien qui veut dire *à l'octave*, et que l'on écrit au-dessus des passages qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus haut qu'ils ne sont écrits; on le place au-dessous de ceux qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus bas. On l'écrit quelquefois *all' ottavo* et le plus souvent en abrégé de cette manière, 8va.

— *Con ottavo*. Indique qu'il faut exécuter simultanément l'octave du passage et le passage tel qu'il est écrit.

OTTAWA Géogr. Rivière du Canada, coule du lac Témiscanning dans le Saint-Laurent. Dans son cours de 900 kil., elle sépare le Haut-Canada du Bas-Canada.

— OTTAWA. Ville du Haut-Canada, fondée en 1827, sous le nom de *Bytown*, sur l'Ottawa, à 125 kil. de Montréal, capitale de la Confédération du Canada. Commerce de bois; gros meubles; 28,000 hab.

OTTAWAS. s. m. pl. Géogr. Peuplade américaine, dans l'État d'Ohio et le Michigan.

OTTAY. s. m. (pr. *ott-tè*). Mamm. Nom que les Hurons donnent à une espèce de vison.

OTTEL-AMBEL. s. m. Bot. Nom malais de l'ottélie.

OTTÉLIE. s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des hydrocharidées, établi pour des espèces aquatiques de l'Égypte, de l'Inde et de l'Australie.

OTTETTE. s. m. (de l'ital. *otto*, huit. Mus. Morceau de musique composé pour huit voix ou huit instruments. On écrit quelquefois à l'italienne *ottetto*. Pl., *ottetti*.

OTTILIDE. s. f. Bot. Syn. de LÉÉE.

OTTINGKAR. s. m. Métrol. Mesure de capacité valant 2 litres 17 en Danemark et 15 litres 70 en Finlande.

OTTOA. s. f. (de *Otto*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères séséliinées, établi pour des herbes croissant dans la république de l'Équateur.

OTTOBONI. V. ALEXANDRE VIII.

OTTOCAR *de Styrie*. Poète et historien allemand de la fin du XIIIe siècle, a écrit une *Chronique rimée d'Autriche et de Styrie*, en plus de 80,000 vers, de 1230 à 1309.

OTTOGAMI. s. m. Nom d'une peuplade indienne des bords du haut Missouri.

— Linguist. Idiome parlé par cette peuplade.

OTTOKAR Ier, *Przémislas*. Duc de Bohême, 1192 Obtint de l'empereur Philippe de Souabe le titre de roi, que lui confirmèrent Othon IV et Innocent III, en 1203. || **OTTOKAR II**, *le Victorieux*. Roi de Bohême, maître de l'Autriche et de la Styrie, 1253, de la Carinthie et de la Carniole, 1270, refusa de reconnaître l'empereur Rodolphe de Habsbourg, et fut tué à la bataille de Laa ou de Marchfeld en 1278.

OTTOMAN, ANE. adj. Géogr. Qui appartient, qui a rapport aux Ottomans. Ces mêmes chevaliers, a peine échappés a la puissance *ottomane*, en devinrent les protecteurs. (Chateaubriand.)

— *Empire ottoman* ou *Porte Ottomane*. V. TURQUIE.

— Substantiv. Nom donné aux Turcs ottomans, qui s'appellent eux-mêmes *Osmanlis*. Répandus dans tout l'empire, c'est dans les provinces rapprochées de la capitale et en Anatolie qu'ils sont le plus nombreux. Les Ottomans sont la tribu la plus célèbre de la grande famille des Turcs.

* **OTTOMANE.** s. f. Sorte de sopha ou de lit de repos où plusieurs personnes peuvent s'asseoir a la fois; ainsi nommé parce que les Turcs ou Ottomans en font un grand usage. Elle l'invita a prendre un siège, et se plaça sur une *ottomane* d'un rouge éclatant sur laquelle ressortait la blancheur de sa robe. (Drouineau.)

Et la vierge aux yeux bleus, sur la souple *ottomane*,
Dans ses bras parfumés te berçait mollement
(A. DE MUSSET.)

OTTONA. s. m. Magistrat japonais chargé de l'inspection d'une rue.

OTTONIE. s. f. (de *Otto*, n. pr.). Bot. Genre de saururées, établi pour des arbrisseaux croissant sous le tropique américain.

OTTRÉLITE. s. f. (de *Ottrez*, n. géogr.). Minér. Minéral abondant dans les schistes du nord de la France.

OTTUPLE. s. f. (de l'ital. *ottupla*, octuple). Anc. mus. Mesure a quatre temps.

OTUS. s. m. pr. *o-tuss*; étym. gr., ὠτός, ὠτός, oreille) Ornith. Nom scientifique de la chouette hibou.

OTWAY (Thomas) Poète anglais, né a Frotton Sussex), 1651-1685, fut acteur, puis auteur dramatique. Ses tragédies surtout sont remarquables. *Don Carlos*, *l'Orphelin*, *Venise sauvée*, sont les meilleures.

* **OU.** conj. (ét. lat., *aut*, même signif.). Indique l'alternative. Je ferai cela aujourd'hui ou demain. Vaincre ou mourir. Mort ou vif. L'un ou l'autre. Nous en viendrons a bout par la douceur ou par la force. La peur ou la misère l'a rendu coupable. La crainte ou l'impuissance les empêche de remuer. Vaut-il mieux semer ou planter? (Rosset.) La fortune, soit bonne ou mauvaise, soit passagère ou constante, ne peut rien sur l'âme du sage. (Marmontel.) Avant de commencer la guerre, les sages peuvent s'y opposer; mais dès qu'elle est déclarée, soit qu'on la trouve juste ou injuste, il ne doit plus exister qu'une volonté; chaque citoyen se doit tout entier a sa patrie. (Ségur.)

— *Ou* répété. Il faut *ou* vous aimer *ou* ne vous faut point voir. (Malherbe.)

Ne m'ôtez-vous pas que vous êtes en doute
Ce qu'elle a plus parfait ou l'esprit, ou le corps?
(MALHERBE.)

— Le premier *ou* est souvent remplacé par *soit*. La philosophie est utile a l'homme, soit qu'une providence éternelle gouverne le monde, *ou* que les choses arrivent fortuitement. (Malherbe.)

— Si les sujets liés par la conjonction *ou* sont au singulier, on met ordinairement le verbe au singulier, parce que le propre de cette conjonction est d'exclure l'un des deux sujets qu'elle unit. La misère ou le déshonneur attend toujours le joueur. Les jeux que les enfants aiment le mieux sont ceux ou le corps est en mouvement; ils sont contents pourvu qu'ils changent souvent de place: un volant *ou* une boule suffit. (Fén.) Le calme *ou* l'agitation de notre humeur ne dépend pas tant de ce qui nous arrive de plus considérable dans la vie, que d'un arrangement commode ou désagréable de petites choses qui arrivent tous les jours. (La Rochef.) Une froideur *ou* une incivilité qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous, nous les fait haïr, mais un salut *ou* un sourire nous les réconcilie. (La Bruy.) Nous sommes si peu faits pour être heureux ici-bas, qu'il faut nécessairement que l'âme *ou* le corps souffre, quand ils ne souffrent pas tous deux. J.-J. Rousseau.) Tout le bien *ou* le mal qu'on dit d'un homme qu'on ne connaît pas ne signifie pas grand'chose. (Id.) Si l'amour *ou* la philosophie vous porte dans cette solitude, vous y trouverez un asile plus doux a habiter que les palais des rois. (B. de St-P.) La liberté de publier ses pensées, *ou* la liberté de la presse, doit être réglée sur la liberté même d'agir. (Id.)

Le bien ou le mal se moissonne,
Selon qu'on sème ou le mal ou le bien. (LAMOTTE.)
Usez, n'abusez point, le sage ainsi l'ordonne,
L'abstinence ou l'excès ne fit jamais d'heureux.
(VOLTAIRE.)

— Malgré cette règle, on trouve souvent le pluriel après les sujets unis par *ou*. Démétrius éprouva un sort bizarre, il fut souvent relâché, et tantôt de fois retenu, que l'espérance *ou* la crainte prévalaient dans l'esprit de son beau-père. (Boss.) Le bonheur *ou* la témérité ont pu faire des héros; mais la vertu toute seule peut former de grands hommes. (Mass.) On instruit les enfants a craindre et a obéir: l'avarice, *ou* l'orgueil, *ou* la timidité des pères leur enseignent l'économie ou la soumission. (Vauven.) La peur *ou* le besoin font tous les mouvements de la souris. (Buff.) Les enfants n'auraient garde de respecter un maître que son mauvais équipage *ou* une vile sujétion rendraient méprisable. (J.-J. Rousseau.) Le temps *ou* la mort sont nos remèdes. (Id.) L'ignorance *ou* l'erreur peuvent quelquefois servir d'excuse aux méchants. (B. de Saint-Pierre.)

Innocents animaux, avez-vous oublié
Et les pièges mortels, et l'homme sans pitié?
Hélas! l'homme *ou* la faim vont leur ôter la vie.
(SAINT-LAMBERT.)

— Après *l'un ou l'autre* on met ordinairement le verbe au singulier. L'un *ou* l'autre fit-il une tragique fin? (Boil.)

J'aurai de vous ma grâce, ou la mort de ma main,
Choisissez: l'un *ou* l'autre achèvera mes peines.
(CORNEILLE.)

— Lorsqu'un adjectif est précédé de deux substantifs séparés par la conjonction *ou*, cet adjectif s'accorde avec le dernier si l'on ne veut qualifier que l'un des deux. Un château ou une forteresse ruinée. Un homme ou une femme affligée. C'est un loup ou un chien enragé. Une queue ou pédicule fort court. Le frère ou la sœur ainée. Il a la jambe ou le bras cassé. Un homme ou une femme dévote. C'est une aire *ou* un plancher tout plat comme celui du grand aigle. (Buff.) Ce duvet *ou* ces soies très serrées, très fournies et très douces au toucher. (Id.) C'est un homme *ou* une femme noyée. (Boniface.)

— Si des deux sujets l'un est singulier, l'autre pluriel, l'accord devra se faire avec le nombre du dernier. Le crédit que cette place procure, ou les émoluments qui y sont attachés, la lui rendent précieuse. En renversant la phrase, on devra donc dire: Les émoluments qui sont attachés a cette place ou le crédit qu'elle donne, la lui fait rechercher.

— Mais si la qualification s'applique à la fois à deux objets, a deux individus, l'accord de l'adjectif avec les deux noms est au contraire indispensable. Quel est, en effet, le bon père de famille qui ne gémisse de voir son fils *ou* sa fille perdus pour la société? (Volt.) Les Samoyèdes se nourrissent de chair *ou* de poisson cru. (Buffon.) On demande un homme *ou* une femme âgés. (Boniface.)

— Lorsqu'il y a deux pronoms personnels, on emploie toujours le singulier, si ces pronoms sont tous les deux de la troisième personne. Lui ou elle viendra avec moi. Mais si les pronoms sont de différentes personnes, on met le verbe au pluriel. Vous ou moi partirons demain. Vous ou lui avez pu seuls commettre cette action.

— Signifie quelquefois Autrement, d'une autre façon, en d'autres termes. La logique ou la dialectique. Son beau-frère ou le mari de sa sœur.

— Dans les deux sens, il se joint souvent avec l'adverbe *bien*. Il faudra qu'il paye, ou bien il ira en prison. Byzance ou bien Constantinople.

Ou bien, quelque malheur qu'il m'en puisse advenir,
Ce n'est que par ma mort qu'on le peut obtenir
(RACINE.)

— La conjonction *ou* lie les termes semblables d'une proposition affirmative; on la remplace assez habituellement par *ni* entre les termes semblables d'une proposition négative. On ne dira pas: Il n'avait jamais de plomb *ou* de poudre dans sa poche; mais: Il n'avait jamais de plomb ni de poudre.

OU'. s. m. Relat. Sorte d'instrument de musique chinois, qui a la forme d'un tigre couché sur une caisse.

* **OÙ.** adv. de lieu. (du lat. *ubi*, même signif.). En quel lieu, en quel endroit. S'emploie dans les interrogations. Où allez-vous? Où suis-je? Où me conduisez-vous? Où demeure-t-il? Où serez-vous tantôt? *Où* menez-vous ces enfants et ces femmes? Racine.) *Où* courent ces guerriers? C. Delavigne.)

— S'emploie aussi hors de l'interrogation. Dites-moi où il est. Quand il sut où il était. Il est allé je ne sais où. J'ignore où il réside.

— Par extens. En quoi, dans quelle chose. La vérité est un bien qu'il faut prendre partout *où* on le rencontre. (V. Cousin.)

— Vers quel but. Ayons un but, sachons *où* nous allons. (V. Hugo.)

— A quoi. Se dit au sens moral. Où me réduisez-vous? Où voulez-vous en venir? Où cela vous mènera-t-il? Où tend ce discours? Où en sommes-nous?

— *Où* se dit souvent pour marquer le temps. Il était homme de parole *où* un grand intérêt ne l'obligeait pas au contraire. (De Retz.) Dans le moment *où* ils allaient commencer leur repas, cette vieille dont j'ai parlé fit tout à coup du bruit a une porte. (Fén.) Le temps approche *où* la vie d'Antoine aura pour le jeune homme une instruction plus prochaine que celle d'Auguste. (J.-J. Rouss.) Il n'y a pas de jour *où* je ne reçoive des vers et *où* je n'en rende. (Bouffl.) Le temps viendra *où* les Français libres déclareront, par un acte solennel, qu'ils n'ont point pris de part a ces crimes de la tyrannie. (Chateaubriand.)

— *Où que*. En quelque lieu que, en quelque endroit que. *Où* que vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays. (Acad.) *Où* qu'il soit, puisse-t-il y être heureux! Id.) J'imaginai que, sûre de la continuation de mes soins *où* qu'elle pût être, elle aimerait mieux rester a Paris. (J.-J. Rouss.) *Où* que vous soyez, vous êtes mort pour moi. Id., Ne dis donc pas: Que m'importe *où* que tu sois? (Id.)

Où que soit Rosidor, il le suivra de près,
Et je saurai changer les myrtes en cyprès. (CORN.)

— *Où... que*, séparé par plusieurs mots signifie aussi Si ce n'est. *Où* naissent les passions, que dans les palais des grands. (Mass.)

— *Où* se dit aussi pour Là où. *Où* l'usage prévaut, nulle raison n'est bonne. (Quinault.)

Miriate, il est vrai, pourra s'en émouvoir;
Mais que sert la colère *ou* manque le pouvoir?
(CORNEILLE.)
Les états sont égaux, mais les hommes diffèrent;
Où l'imprudent périt, les habiles prospèrent. (VOLT.)
Quand quelquefois je portais mes pas
Où le Permesse épand ses eaux chères...(GRESSET.)

— *D'où*. Se dit pour marquer le lieu, la cause, etc. D'où vient-il? D'où est-il parti? D'où a-t-il pris cela? Savez-vous d'où il arrive? D'où lui vient tant d'orgueil? Voilà d'où cet usage tire son origine. D'où vient que vous ne voulez pas y aller? D'où lui vient, cher ami, cette impudente audace? (Rac.) Nous fîmes tous connaissance en peu de temps, et chacun eut bientôt dit d'*où* il venait et ou il allait. (Le Sage.)

— *Depuis où*.

Lui que jusqu'au ponant
Depuis *où* le soleil vient dessus l'hémisphère,
Ton absolu pouvoir a fait son lieutenant. (MALHERBE.)

— *Par où*. Par quel endroit, par quel moyen. Par où a-t-il passé? Voilà par où il a passé. On ne sait par où en venir a bout. Par *où* me tirerai-je de cette affaire? (Acad.)

— *Où*, précédé ou non d'une préposition, remplace aussi le pronom relatif accompagné d'une préposition contractée ou exprimée et s'emploie pour *duquel*, *dans lequel*, *par lequel*, *vers lequel*, etc. Il arrive quelquefois dans la vie des accidents d'*où* il faut être un peu fou pour se bien tirer. (La Rochefouc.) Aussitôt il conduisit Télémaque vers la porte d'ivoire par *où* l'on peut sortir du ténébreux empire de Pluton. (Fénelon.) Quoique je ne fusse jamais sorti d'Oviédo, je n'ignorais pas le nom des villes par *où* je devais passer. (Le Sage.) C'est un mal *où* mes amis ne peuvent porter de remède. (Montesq.) C'est dans la nature qu'il faut chercher la substance d'un peuple, et dans sa liberté le canal par *où* elle doit couler. (Id.) Sans les insectes, les oiseaux n'auraient pas de quoi nourrir leurs petits, dans une saison *où* il n'y a pas encore de grains ni de fruits mûrs. (B. de St-P.) Dans les pays *où* il y a des lions, il y a des races de chiens capables de les combattre corps à corps. (Id.) Quand les longues feuilles des palmiers des Indes sont seches, on s'en sert comme de tablettes *où* l'on écrit avec un poinçon. (Id.) L'abdication d'un souverain est une ironie; il abdique le jour *où* son autorité est méconnue. (Napol.)

Autrefois Progné l'hirondelle
De sa demeure s'écarta,
Et loin des villes s'emporta
Dans un bois ou chantait la pauvre Philomèle.
(LA FONTAINE.)
Chacun a son défaut *où* toujours il revient
Honte ni peur n'y remédie. (Id.)
Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe *où* je suis attaché,
Vit dans l'état obscur ou les dieux l'ont caché! (RAC.)
Dans le siècle ou nous sommes,
Il faut fuir dans les bois et renoncer aux hommes.
(REGNARD.)
Reine, l'excès des maux *où* la France est livrée
Est d'autant plus affreux que leur source est sacrée.
(VOLTAIRE.)
A ces bords *où* mes pas et mes destins s'enchaînent
L'amour et le remords tour à tour me ramènent.
(CHATEAUBRIAND.)

— Se trouve dans le même sens, rapporté à un nom de personne. Les Égyptiens sont les premiers *où* l'on ait vu les règles du gouvernement. (Boss.) Ces jours, si vite passés,...me font encore trouver plus tempétueuses les agitations *où* je suis. (Th. Gaut.)

Le véritable amphitryon
Est l'amphitryon *où* l'on dîne. (MOLIÈRE.)

— Les meilleurs écrivains ont employé par pléonasme *où* pour *que* dans les phrases de ce genre: C'est dans cette occasion *où* je pourrais dire. (Pascal.) C'est ici *où* Dieu manifeste ses merveilles. (Massillon.)

— *D'où* et *dont*. V. DONT.

OUACAPOU'. s. m. Bot. Arbre de la Guyane, dont les propriétés sont les mêmes que celle de l'ouapa.

OUÂDAÏ ou **WADAY** ou **DÂR MABA.** Géogr. Région située dans la partie orientale du Soudan (Afrique), et habitée par des nègres soumis à des Arabes fanatiques et féroces. La capitale est *Ouarah*; les villes principales sont Beschè et Yao. On y trouve le lac Fittri. Les caravanes font un grand commerce d'esclaves, de dents d'éléphants, de cornes de rhinocéros, de plumes d'autruches, de gomme, de cire, etc. Le sultan est un despote, qui ne laisse pas pénétrer les Européens dans le pays; aussi celui-ci est-il fort mal connu.

OUAGGA. s. m. Mamm. Syn. de COUAGGA.

* **OUAICHE.** s. f. (de l'angl., *wake*, même signif.). Mar. Longue trace que laisse derrière lui sur la mer un vaisseau poussé par le vent. || Petit morceau d'étamine passé dans les trous de la ligne de loch, à une distance du bateau égale à la longueur du bâtiment.

— *Tirer en ouaiche*. Remorquer un navire. || *Pavillon traîné en ouaiche*. Pavillon ennemi traîné pendant à l'arrière d'un vaisseau.

— Mythol. Démon nocturne, chez certains sauvages de l'Amérique.

— Les dictionnaires spéciaux écrivent *houaiche* et *houache*.

OUAIKARÉ. s. m. Mamm. Un des noms de l'ai.

* **OUAILLE.** s. f. (pr. *ou-aille*, *ll* mouill.; étym. lat., *oricula*, dim. de *oris*, brebis). Brebis. Est-ce que tu dors, que te voilà couché comme une *ouaille* malade? (G. Sand.)

— N'est plus usité qu'au figuré, en parlant d'un chrétien par rapport à son pasteur, a son supérieur spirituel, à son évêque. Un bon pasteur a constamment l'œil sur ses ouailles. Les ouailles connaissent la voix de leur pasteur. Ramener au bercail une ouaille égarée.

Messire Jean aurait voulu tout faire,
S'entremettait en zèle directeur,
Allant partout disant qu'un bon pasteur
Ne peut trop bien ses *ouailles* connaître.
(LA FONTAINE.)
Mon successeur plein de zèle,
A l'*ouaille* douce et fidèle
Saura faire observer la loi. (LENOBLE.)

— Par ironie. Sultan endoctrina, gouverna son *ouaille*. (Voltaire.)

— En général, Personne placée sous la surveillance d'un autre ou gardée dans un lieu particulier.

Pauvres gens qui n'ont pas l'esprit
De garder du loup leur *ouaille!*
Un berger en a cent, des hommes ne sauront
Garder la seule qu'ils auront. (LA FONTAINE.)
A son air tendre
On ne manqua pas de le prendre
Pour une *ouaille* du bercail. (VOLTAIRE.)

— S'emploie le plus souvent au pluriel.

— Bot. Arbre de la Guyane, dont on fait des canots et qui s'emploie dans la charpente.

OUAIRE. s. m. (et. lat., *uter*, outre). Vieux mot signifiant Outre. Jésus-Christ mettrait-il le vin nouveau de son royaume céleste dans de vieux *ouaires?* (Le P. du Bosc.)

* **OUAIS** (pr. *ou-è*). Interjection familière qui indique la surprise. Ouais! vous le prenez sur un singulier ton. Ouais! me serais-je trompé? *Ouais!* ce maître d'armes vous tient bien au cœur. (Mol.) *Ouais!* notre servante Nicole, vous avez le caquet bien affilé pour une paysanne. (Id.) *Ouais!* mademoiselle, vous êtes bien délicate. (Destouches.)

OUALO. Géogr. Ancien royaume de Sénégambie (Afrique), entre l'Atlantique, les Trarsas, le Cayor et le Sénégal, devenu province française depuis 1856. Cette province est divisée en quatre cercles: Dagana, Richard-Tol, Merinaghen, Lampsar.

OUAN. Onomatopée du cri du mâle de la caille. Le mâle de la caille fait *ouan*, *ouan*, *ouan*, *ouan*; la femelle a un petit son tremblant: cri, cri. (Buff.)

OUANDEROU. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre des macaques. L'*ouanderou* a la tête et toute la face environnée d'une espèce de crinière très longue et très épaisse. (Buff.)

OUANGLE. s. m. Bot. Syn. de SÉSAME.

OUANGOU. s. m. Pâte solide de farine de manioc.

OUANSERIS ou **OUARANSERIS.** Géogr. Montagnes d'Algérie, au S. E. d'Oran, dans le moyen Atlas.

OUATOU. s. m. Ornith. Espèce de pie qui habite la Guyane.

OUAPA. s. m. Bot. Grand arbre qui croît à la Guyane, et dont on se sert pour faire des pilotis. On le désigne aussi sous le nom d'*orobe en arbre*.

OUARACABA. s. m. Myth. Chez les Caraïbes, idole de bois taillée en forme de lézard et barbouillée de différentes couleurs d'une manière bizarre.

OUARAH ou **WARAH.** Géogr. Capitale du Ouâdaï, et le centre du commerce avec Tripoli, Benghazi, l'Égypte et le Bornou.

OUARGLA. Géogr. Ville située dans une oasis du Sahara algérien, dépendant de la prov.

d'Alger, en communication avec Ghadamès et le Touât.

OUARI. Géogr. Capitale du royaume de *Ouari* (Soudan), vers le delta du Niger.

OUARINE. s. m. Mamm. Sapajou hurleur de l'Amérique méridionale. On dit aussi *ouarin*.

OUARIRI s. m. Mamm. Nom vulgaire du tamanoir de la Guyane.

OUAROUCHI. s. m. Bot. Arbre de la Guyane dont le suc, blanc et laiteux, est vermifuge et dont l'amande donne le suif végétal.

OUARQUE, ÉE. part. pass. du v. Ouarquer. S'empl. adjectiv. Terres ouarquées.

OUARQUER. v. a. (1re conj. Agric. Labourer avant l'hiver les terres qu'on veut semer au printemps.

OUASPOUS. s. m. Mamm. Espèce de grand phoque qui vit sur les côtes de l'Amérique du Nord.

OUASSACOU. s. m. Bot. Arbre de la Guyane, dont le suc vénéneux est employé pour enivrer le poisson dans les rivières.

OUASSE. s. f. Ornith. Nom ancien de la pie ordinaire.

* **OUATE** s. f. et. inconn.). Bourre douce et lustrée qu'on trouve avec les semences dans les gousses de l'apocyn et d'une autre plante appelée également *herbe à l'ouate*.

— Généralement, Espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, et qui sert à garnir un vêtement, une couverture, etc., entre la doublure et le dessus. Une robe doublée d'ouate. Une couverture d'ouate. Acheter de l'ouate.

On apporte à l'instant ses somptueux habits
Ou sur l'*ouate* molle éclate le tabis. (BOILEAU.)

— Par anal. On dirait de la lune en sa robe d'*ouate*. (Th. Gaut.) Le vent du matin chassait à travers le ciel quelques blanches *ouates* arrachées à la toison de brume des collines. (V. Hugo.)

— *Ouate de soie*. Soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que l'ouate de coton. On dit aussi *ouate de laine, de chanvre*.

— *Ouate cartonnée*. Sorte de carton imperméable, formé de deux cartons séparés par une couche d'ouate et qui a été employé pour le doublage des navires. || *Ouate tapissière*. Ouate formée de différentes matières élastiques et légères collées sur des feuilles préparées, et servant à rembourrer les meubles.

— Bot. Nom vulgaire des plantes de la famille des apocynées.

— Hist. nat. *Ouate naturelle*. Amas de conferves et d'infusoires.

— REM. GRAMM. L'emploi du mot *ouate* paraît présenter quelque difficulté sur la question de savoir si l'on doit ou non élider l'*e* de l'article *le* et de la préposition *de* devant ce mot. Les lexicographes sont généralement d'accord pour l'affirmative ; cependant il n'y aurait pas de faute à dire *de la ouate*, et on trouve quelques exemples en ce sens. Acheter de la *ouate*. (Académie.) Le chat-huant vole d'une aile silencieuse comme une étoupée de *ouate*. (Michelet.

OUATÉ, ÉE. partic. pass. du v. Ouater. S'empl. adjectiv. Un jupon ouaté. Une robe ouatée. Le bonhomme gisait sur un mauvais lit qu'avait qu'une maigre couverture et un couvre-pied *ouaté*, fait avec les bons morceaux des vieilles robes de Mme Vauquelin. (H. de Balz.)

* **OUATER**. v. a. (1re conj. Mettre de l'ouate entre une étoffe et la doublure. Ouater une robe, un couvre-pied. Le coton dont nos dames *ouatent* leurs jupes ; le sucre, le café, le chocolat de leurs déjeuners ; la main des malheureux noirs a préparé tout cela pour elles. (B. de St-Pierre.)

— Par anal. Comme l'oiseau tisse et *ouate* son nid, nous autres, pauvres humains, nous bâtissons nos demeures avec amour pour cette courte saison qu's'appelle la vie. (G. Sand.)

— Par extens. Ce brouillard qui s'élève *ouate* tout le paysage à l'approche de la nuit. (Th. Gautier.)

— s'OUATER. v. pron. Être ouaté. Les robes d'hiver doivent s'ouater.

— Ouater soi. Vous êtes frileuse ; ne négligez pas de bien vous ouater.

OUATEUX, EUSE. adj. Comm. Qui tient de l'espèce de coton appelée ouate. || Qui est garni d'ouate.

— Par extens.

Surtout quand du croissant une *ouateuse* nue
Emmaillote la corne en un flot de vapeurs.
(TH. GAUTIER.)

OUATIER. s. m. Mécan. Machine à fabriquer l'ouate.

— Bot. Nom vulgaire des plantes de la famille des apocynées dont les gousses sont enveloppées d'ouate ; on les appelle aussi *herbes à l'ouate*.

OUATITE. s. f. Minér. Manganèse terreux qui a l'aspect de l'ouate.

OUAYE. s. f. Bot. Palmier de la Guyane dont les feuilles servent à couvrir les habitations, et qui est appelé aussi *bois de mèche*, parce que sa moelle est employée en guise d'amadou.

OUBEN. s. m. (pr. *ou-bein*). Agric. Terre légère qui contient des calcaires et de l'argile. Les oubens sont très propres à la culture du meteil.

OUBRIER. s. m. Ornith. Une des dix espèces principales de faucons.

* **OUBLI**. s. m. (rad. *oublier*). Manque de souvenir. Un profond oubli. Un oubli éternel. Ensevelir dans l'oubli. Tirer de l'oubli. Cette action sauvera son nom de l'oubli. Les plaintes tombent dans le gouffre éternel de l'*oubli*. (Voltaire.) Ceux de nos écrits qui auront échappé à l'*oubli* des temps... (Rayn. L'usage condamne à l'*oubli* les expressions dont on se servait autrefois communément. Barth.) Englontir dans l'abîme de l'*oubli*. (Id.) La terre se referma sur sa dépouille ; l'éternité et l'*oubli* le pressèrent de tout leur poids : le sort même l'indifférent passait sur sa tombe. (Chateaub.) Il m'échappa quelques plaintes sur son *oubli*. (Id.) Reparons, s'il se peut, cet *oubli* condamnable. (Berchoux.) Vous savourez l'*oubli* des plus vives souffrances. (Id.) Un phénomène qui caractérise le somnambulisme, c'est l'*oubli*, au réveil, de tout ce qui s'est passé pendant cet état. (Rostan.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre ;
Le reste pour son Dieu montre un *oubli* fatal. (RAC.)

— *Tomber dans l'oubli*. S'effacer de la mémoire des hommes. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'*oubli*. (Volt.)

— *Mettre en oubli*. Perdre le souvenir. Les premières douleurs sont mises en *oubli*. (Pascal.)

— *Oubli des injures, des offenses, des fautes*, etc. Le pardon des injures, des offenses, des fautes, etc. ; l'action de n'en conserver aucun ressentiment. L'Évangile nous fait une loi de l'oubli des injures.

A cette heure suprême, il faut d'autres pensées :
Demande à Dieu l'*oubli* de tes fautes passées.
(BAOUR-LORMIAN.)

— *Oubli des devoirs*. Action de manquer à ses devoirs. Cet homme en est arrivé à l'oubli de tous ses devoirs.

— *Oubli de soi-même*. Désintéressement, abnégation de ses intérêts, de ses affections. Il a poussé l'oubli de soi-même jusqu'à sacrifier ce qu'il avait de plus cher.

— Négligence. Lorsque Julien voulut mettre de la simplicité et de la modestie dans ses manières, on appela *oubli* de la dignité ce qui n'était que la mémoire des anciennes mœurs. (Montesquieu.)

— Acte d'oubli, distraction. Les plus grands hommes ont des absences, des *oublis*. (Sainte-Beuve.)

— Dans un sens plus accentué, Égarement momentané, inattention à se surveiller soi-même qui peut être l'occasion d'un acte coupable.

Plaignez, n'outragez pas le mortel misérable
Qu'un *oubli* d'un moment a pu rendre coupable
(VOLTAIRE.)

— Fig., en poésie. *Boire l'oubli*, par allusion aux eaux du fleuve d'oubli.

Partout le vin écume et coule à longs ruisseaux
Et le peuple en chantant boit l'*oubli* de ses maux
(THOMAS.)

Quand pourrai-je
Boire l'heureux *oubli* des soins tumultueux,
Ignorer les humains et vivre ignoré d'eux (DELILLE.)

— Etat d'une chose ensevelie, oubliée. La, marchant sur des couronnes ensevelies, sur l'*oubli* de la neige, elle arriva à un trou. (De Goncourt.)

— *Par oubli*, loc. adv. Je n'en avais pas lu dix vers, et je l'avais laissée la parodie par *oubli* dans ma poche. (J.-J. Rouss.)

— Myth. *Le fleuve d'oubli*. Fleuve que les anciens supposaient couler dans les enfers, et dont les eaux faisaient perdre la mémoire à ceux qui en buvaient. On l'appelle aussi le Lethe.

OUBLIABLE. adj. 2 g. Susceptible d'être oublié.

— Qui mérite d'être oublié. Si cet ouvrage est aussi oublié qu'*oubliable*... (Mirab.)

OUBLIAGE et **OUBLIAL**. s. m. Anc. coût. Syn. d'OUBLIE.

* **OUBLIANCE** s. f. (rad. *oublier*). Oubli, faute de mémoire. L'esprit humain est enclin et fragile pour tomber en *oubliance* de Dieu. (Calvin. Que jamais discourtoisie, *oubliance* ni ingratitude ne vous offensent. Malherbe.) Vieux mot.

* **OUBLIE**. s. f. (du lat. *oblata*, sous-entendu *res*, chose offerte ; on disait en effet dans l'origine *oblée* et *oblate*). Sorte de pâtisserie dans le genre des gaufres, beaucoup plus mince et roulée en cornet. La pâte des oublies se compose de farine mêlée de sucre, d'œufs, quelquefois de lait et de miel. On la fait cuire entre deux plaques de fer très chaudes. Marchand d'oublies. Vendre, crier des oublies. Mince comme une oublie. Des tambours longs... pareils aux caisses des marchands qui courent les foires en vendant des *oublies*. (A. Dumas.)

Sous ses doigts délicats les farines pétries
Sortirent en beignets, en gaufres, en *oublies*.
(BERCHOUX.)

— *Main d'oublies*. Ensemble de cinq à huit oublies vendues en même temps.

— *Faire l'oublie*. S'est dit du linge mal apprêté dont les coins se roulent. Son rabat, son col faisait l'oublie.

— Anc. coût. *Droit d'oublie*. Droit consistant en quelques pâtisseries appelées *oublies*, que les sujets et les vassaux payaient en certains lieux à leurs seigneurs.

— Liturg. Pain préparé pour la consécration eucharistique.

— Moll. Nom spécifique d'une espèce de coquille du genre bulle, ainsi nommée à cause de sa couleur rousse et de la manière dont elle est enroulée.

OUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Oublier. S'empl. adjectiv. Toutes ces horreurs étaient bientôt *oubliées* par les grands intérêts des chefs de parti. (Volt.) Ces longs projets de fortune qui m'ont si grossièrement abusé, sont *oubliés* depuis longtemps. (J.-J. Rousseau.) A la première lueur de fortune, ses maux et son protecteur furent *oubliés*. (Id.) Il n'y a que les méchants de célèbres, les bons sont *oubliés* ou tournés en ridicule. (Id.) Il paraît rappeler aux peuples des droits qui semblaient *oubliés*. (Bayo. Souffrances et fatigues, tout n'est-il pas *oublié* au premier sourire de notre enfant ? (De Jus.) Le laboureur chrétien repose *oublié* dans la mort, comme ces végétaux utiles au milieu desquels il a vécu. (Chateaub. Malon, libre et *oublié*, poursuivit avec ardeur la composition de son sublime ouvrage. (Villemain.)

Trahi par ma jeune maîtresse
J'irai me plaindre à l'amitié,
Et confier à sa tendresse
Un malheur bientôt *oublié*. (PARNY.)

Quelle touchante mélodie !
C'est Philomèle que j'entends ;
Que ses airs *oubliés* le printemps,
Flattent mon oreille attendrie ! (LÉ SAGE.)

Les Mondors parvenus vivent dans l'abondance,
Les pauvres *oubliés* meurent à l'hôpital. (VIENNET.)

— Négligé, omis fautivement. Devoirs oubliés.

— Fam. *Mettre une personne, une chose au rang des péchés oubliés*. N'y plus songer.

— Substantiv. Un *oublié* du monde parisien, le vicomte de Ménant, vient de mourir à Versailles, où il s'était retiré depuis deux ans. (P. d'Ivoy.)

* **OUBLIER**. v. a. (1re conj. (du lat. *oblitescere*, même signif. *J'oublie, nous oblions, vous oubliez. J'oubliais, nous oubliions, vous oubliiez. Que j'oublie, que nous oblions, que vous oubliez*, etc. Perdre le souvenir de quelque chose. J'ai su tout cela par cœur, mais je l'ai oublié. N'oubliez pas ce que vous m'avez promis. Pourrais-je *oublier* jamais la confiance et l'amitié que vous m'avez témoignées ! Fén.) *Oublie-je* ce que j'ai vu, ce que j'ai ouï ? ces soupirs sortis du fond de son cœur, cette tristesse empreinte sur son visage, ces paroles mêlées de douleur, et de crainte ! Fléchier. Mme Perrinelle par-ci, Mme Perrinelle par-là, elle a peur que *j'oublie* mon nom, je pense ? (Dancourt.) Si je voulais rappeler des temps qu'il faut *oublier*. (J. J. Rousseau.) Je suis convaincue qu'on ne me laissera vivre en paix sur la terre que quand on m'aura *oubliée*. (Id.) Avez-vous *oublié* vos deux serments d'amour ? Delille. *J'oubliais* avec l'injustice des hommes ; les revers de la fortune et les amertumes d'une vie pénible et honnête. (A. Martin.) Avez-vous donc *oublié* les scènes horriblement passionnées de Sévère et de Pauline ? V. Fabre. La dame de charité n'a point *oublié* le chemin qui conduit à la demeure du pauvre. (La Mennais.)

Mes seuls gémissements font retentir les bois,
Et mes coursiers eux-mêmes ont *oublié* ma voix. (RACINE.)

— Ne pas garder de ressentiment. Il faut oublier le passé. Je veux bien oublier vos torts et vous pardonner. J'oublierai difficilement cette offense. Que les malfaiteurs reviennent, les sachems *oublient* leurs crimes. (Chateaub.)

Je veux bien l'avouer, de ce couple perfide
J'avais presque *oublié* l'attentat parricide. (RACINE.)

— Dans un sens opposé. Ne pas garder le sentiment de la reconnaissance. Je n'*oublierai* jamais ce que je vous dois. (Acad.)

— Laisser quelque chose en quelque endroit par inadvertance. J'ai oublié mon porte-monnaie. J'ai oublié mes gants dans mon cabinet.

— Omettre, manquer à faire mention de quelque chose dans un écrit, dans un discours. Vous avez oublié mon nom sur cette liste. En citant ce passage, vous avez oublié le nom de l'auteur.

— Ne plus faire attention à. Il *oublie* sa douleur. (Fén. Il *oubliait* le danger auquel il s'exposait inutilement. (Id. Il marchait, et tous les rois, *oubliant* leur âge et leur dignité, se sentaient entraînés par une force supérieure qui leur faisait suivre ses pas. (Id.) *Oubliant* alors les dangers qui le menacent et les ennemis qui l'entourent, il jette au loin le bouclier qui défendait sa tête. Mme Cottin.

La, Junon elle-même, *oubliant* sa parure,
Revenait de Vénus essayer la ceinture (DELILLE.)

— *Oublier l'heure*. Laisser par inadvertance s'écouler l'heure où l'on devait faire quelque chose. J'ai manqué le rendez-vous, j'ai oublié l'heure. || *Oublier les heures*. Perdre la notion du temps dans quelque plaisir, dans quelque occupation agréable.

— Manquer à quelque obligation. Oublier ses devoirs. Oublier les convenances. Oublier le respect qu'on doit à ses supérieurs. J'allais tout *oublier* hormis mon devoir. (J.-J. Rousseau.) || *Il a oublié la commission*. Il a négligé de la faire et en a gardé le salaire.

— Négliger. Oublier le soin de sa fortune. Je n'ai rien oublié pour réussir. On n'a rien oublié de ce qui pouvait lui plaire.

— Dans un sens analogue, et par forme de reproche familier. Vous nous oubliez, vous ne venez plus nous voir. Nous as-tu donc *oubliés*, frère, ou as-tu de si grands chagrins que tu ne puisses les confier à tes meilleurs amis ? (Alph. Karr.)

— En parlant des personnes, Négliger quelqu'un, ne pas s'en occuper, omettre de lui être utile. La fortune lui a fait oublier ses parents. Soyez certain que je ne vous oublierai pas dans l'occasion. Oublier les absents. On vous a oublié dans cette promotion. Ma mémoire ne suffirait pas à faire l'énumération des personnes qui se sont intéressées à moi et qui m'ont *oublié*. X. de Maistre.) Dieu seul ne les avait point *oubliés*, et veillait sur leurs cendres. (A. Martin.)

— Ne pas se prévaloir de. Nous avons souvent l'honneur de souper ensemble avec un grand homme qui *oublie* avec nous sa grandeur et sa gloire. (Volt.) *Oubliant* sa grandeur, sans se rendre que les autres l'oublissent, il était d'un accès facile. (Barth.)

— Dans un sens opposé, *Oublier qui l'on est*. Se méconnaître, s'élever par orgueil au-dessus de sa position. Vous oubliez qui vous êtes. On dit encore *Vous oubliez qui je suis*, pour Vous n'avez pas envers moi les égards que me sont dus.

— *Oublier à*. Perdre la facilité que l'exercice et l'usage donnaient. J'ai oublié à chanter, à danser. Cette forme de langage est aujourd'hui peu usitée.

— *Oublier à*. Omettre de. Peu usité aujourd'hui. J'ai toujours *oublié* à vous dire qu'il y a des Escobar de différentes impressions. Pasc.) *J'oubliais* à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres. (Boil.

— *Oublier de*. Je n'*oublierai* jamais d'avoir vu beaucoup pleurer une petite fille qu'on avait dessiné avec la fable du Loup et du Chien. J.-J. Rousseau.)

— *Oublier que*. Le plaisir d'observer la nature avec ce jeune savant dissipe ma fatigue, et *j'oublie* que je viens de faire six lieues dans les bois. Ropes.

— *Faire oublier*. Effacer, diminuer l'impression de. Ses vertus et ses grands talents, qui n'étaient qu'à lui, levaient faire *oublier* des fautes et des faiblesses et des taches qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes. Volt. J'étais sûr qu'au milieu de la nuit il revenait à ma porte, repentant et cherchant à me faire *oublier* par ses caresses les égarements de sa passion. B. de St-P.) Faire perdre l'attention, la mémoire de. Cela m'a fait oublier de lui parler de votre affaire. Il se passa près de deux ans qui me la firent *oublier* tout à fait. (L'abbé Prevost.)

— Absol. Il apprend facilement, mais il oublie de même. On *oublie* trop et trop vite. (Voltaire.)

— Loc. prov. *Il n'oublie rien pour dormir*. Se dit d'un homme fort attaché à ses intérêts et toujours sur ses gardes. *Il n'oublie pas ses matins*. Il est enclin à dérober. *Qui aime bien tard oublie*. Ceux qui oublient facilement n'ont jamais aimé. | *Qui songe à oublier se souvient*. Il n'est rien qui imprime si vivement quelque chose en notre souvenir que le désir de l'oublier. || *Il a oublié d'être bête*. C'est un homme très intelligent.

— Bot. *Ne m'oubliez pas*. Traduction française du nom allemand *Vergiss mein nicht* par lequel on désigne le myosotis.

— s'OUBLIER. v. pron. Être oublié, sortir de la mémoire. Ce qu'on apprend précipitamment s'oublie facilement. Une erreur involontaire se pardonne et s'*oublie* aisément. Lav.)

— Négliger ses intérêts. Soyez sûr que dans cette affaire il ne s'oubliera pas. Il ne s'est pas oublié. L'air froid qui vient des montagnes empêche le corps de s'*oublier* dans un bien-être trop voluptueux. (H. Taine.)

— Faire abnégation de soi-même. Demandez à l'homme réellement bienfaisant, qui jamais s'*oublier* pour aller rechercher le malheur et le soulager, quels motifs le déterminent à tant de sacrifices. La Rochef.-Liancourt.)

Tandis qu'à tout moment ses malheurs même sensible,
Sans cesse il s'oublie pour eux,
Portant à ses regrets les plaints des malheureux. (VOLT.)

— S'abandonner à quelques passions, manquer à ce que l'on doit aux autres et à soi-même. Vous seriez vous oublié à ce point ? Il s'est oublié jusqu'à lui manquer de respect. Vous vous oubliez en me tenant ce langage. On s'oublie un moment et l'on est perdu. Tout le monde est égal, et personne ne s'*oublie*. (J.-J. Rouss. Jamais elle ne s'est *oubliée* un instant. Id.)

— S'enfler d'un vain orgueil dans la prospérité. Les parvenus sont faciles à s'oublier. La prospérité fait qu'on s'oublie bientôt.

— Se dit d'un auteur dont le talent ne se soutient pas toujours à la même hauteur. Xénophon et Platon, ces hommes de l'antiquité sortis de l'école de Socrate, s'*oublient* quelquefois eux-mêmes jusqu'à laisser échapper dans leurs écrits des choses basses et puériles. Bouhours.)

— Se préoccuper d'une chose agréable qui fait perdre de vue une chose plus importante. Mais je m'*oublie* tout en causant ; il est midi ; j'ai vingt personnes à déjeuner qui doivent être arrivées à présent. Mme de Genlis.)

— Ne pas s'apercevoir de la longueur du temps. Heureux cent fois l'auteur avec qui l'on s'*oublie* ! (La Motte.)

— *S'oublier de, s'oublier que*, se sont dits pour Ne pas se préoccuper de. Que les sciences humaines s'*oublient* de leur dignité jusqu'à n'avoir plus d'usage que dans le commerce, ce n'est pas à moi, chrétiens, à le déplorer dans

cette chaire. (Bossuet.) La bravoure l'a emporté sur la prudence, et l'on s'est *oublié* que l'on était capitaine pour faire le métier de soldat. (Flechier.)

— Loc. prov. *Est bien fou qui s'oublie.* C'est une grande folie que de ne pas songer à ses intérêts.

OUBLIERIE, s. f. Pâtiss. Art de faire des oublies. || Lieu où l'on fabrique les oublies.

* **OUBLIETTES**, s. f. pl. (radic. *oubli*). Au moyen âge, cachots où l'on renfermait les prisonniers qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, et sur lesquels s'appesantissait un éternel oubli. Les malheureux condamnés aux *oubliettes* y mouraient sans que rien pût indiquer leur nom et l'époque de leur emprisonnement et de leur mort. (Dufey.) Sans revoquer absolument en doute l'existence des *oubliettes*, on doit cependant les considérer comme fort rares. (Merimee.)

Puits profond recouvert d'une trappe qui basculait sous le poids de ceux qu'on y voulait précipiter; les parois en étaient armées de faux aiguës et tranchantes qui déchiquetaient les corps au fur et à mesure qu'ils descendaient. Il y a peu de ruines de vieux châteaux dans lesquelles on ne montre les anciennes oubliettes; mais, comme l'ont affirmé les archéologues les plus compétents, on a souvent pris pour d'affreux cachots des celliers, des magasins à bois, des glacières. Cependant il est difficile de nier l'existence de ces oubliettes, quand on a visité certains châteaux, comme celui de Chillon ou celui de Pierrefonds, avant sa restauration.

—*Faire passer par les oubliettes.* Emprisonner secrètement, tourmenter et même faire périr un prisonnier dans l'intérieur de sa prison.

— Fig. et fam. *Mettre aux oubliettes.* Jeter au rebut une lettre, une demande; ne plus s'en occuper.

* **OUBLIEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui fait ou qui vend des oublies. Appeler l'oublieur. La chanson de l'oublieur.

— Loc. prov. *On le ferait chanter les pieds dans l'eau comme l'oublieur.* On lui ferait tout faire. Se dit par allusion à l'usage ancien de forcer l'oublieur à chanter les pieds dans l'eau lorsqu'on avait gagné tout son corbillon.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

OUBLIEUR, EUSE, s. Personne qui oublie. Aussi ce grand artiste inconnu tenait-il à la classe aimable des *oublieurs*. (H. de Balz.)

OUBLIEUSEMENT, adv. D'une manière oublieuse.

* **OUBLIEUX, EUSE**, adj. Qui oublie aisément. Les vieillards sont ordinairement oublieux. Cette femme est bien oublieuse. Il ne faut jamais être *oublieux* au point d'être méconnaissant. (Marmontel.) En France, il faut regarder la gloire comme une maîtresse *oublieuse* et peu indulgente. (Mme Necker.)

— *Oublieux de. Oublieux* de la Révolution qui l'avait pris pour chef, Bonaparte avait fait d'un pouvoir populaire un pouvoir d'usurpation. (Proudhon.)

— *Oublieux sur.*

Plutôt qu'être diffus, devenez *oublieux*
Sur des événements de petite importance. (Delille.)

— Qui fait oublier. De l'*oublieux* Léthé leur fait boire les eaux. (Bel.)

— **OUBLIEUX**, s. m. S'est dit pour Oublieur, marchand d'oublies. Mme de Beaumont arrive-t-elle toujours comme l'*oublieux*? (Mme de Sev.)

— Hist. Nom qui fut donné, pendant la Fronde, au maréchal d'Estrées et au marquis de Senneterre, parce qu'ils ne se mêlaient d'affaires que le soir, à l'heure où les oublieurs offraient leur marchandise.

OUBRIA, s. m. Métall. Dans les Pyrénées, Partie d'une usine dans laquelle le fer est travaillé.

OUBRON, s. m. Botan. Un des noms du charme houblon ou ostrya commun.

OUÇADA, s. m. Espèce de taie d'oreiller en laine en usage chez les Orientaux et dans laquelle ils serrent leurs effets lorsqu'ils voyagent.

OUCIDA, Géogr. Ville du Maroc, près de l'*Onchda*, affluent de la Moulouia, sur la frontière de l'Algérie. Près de là fut livrée la bataille de l'Isly.

OUCHE, s. m. Agric. Terrain voisin d'une maison et planté d'arbres fruitiers, mais qu'on ne laboure pas. || Dans les environs d'Autun, Terre très fertile qui peut donner des récoltes de toute espèce.

— Techn. Entaille indiquant sur un canon de fusil le travail que doit faire la meule pour enlever un mal égal.

OUCHE, Géogr. Rivière de France, passe à Dijon, et se jette dans la Saône, au-dessous de Saint-Jean-de-Losne. Cours de 90 kil.

OUCLE, s. m. Bot. Liane épineuse appartenant au genre jusmie.

OUDAN, s. m. Chronol. Nom du onzième mois de l'année des Arméniens; il correspond à notre mois d'août.

OUDAYA, s. m. Fraction de l'armée au Maroc.

OUDE ou **AOUDE**, Géogr. Royaume de l'Hindoustan, annexé depuis 1856 à la présidence de Calcutta. Il est borné au N.-E. par le Népaul, au N. par les premiers contreforts de l'Himalaya, au S. et à l'O. par le Gange. Il est fertile et a une superficie de 62,137 kilom. carrés et environ 11 millions d'habitants. La capitale est *Laknau* ou *Lucknow*. — La ville d'*Oude* est maintenant presque ruinée.

OUDEGHERST (Pierre d'). Jurisconsulte de Lille, du XVIe siècle, auteur d'un ouvrage important, les *Chroniques et Annales de Flandre*, de 620 à 1476.

OUDENAERDE (Robert VAN). Peintre, graveur et poète flamand, né à Gand, 1663-1743, fut à Rome l'élève de Carlo Maratto. Il a eu du succès, surtout dans les portraits; ses estampes, d'après Maratto, sont très estimées.

OUDENARDE, s. f. Comm. Tapisserie qu'on fabriquait autrefois à Oudenarde.

OUDENARDE ou **AUDENARDE**, Géogr. Ville forte de la Flandre orientale (Belgique), sur l'Escaut, à 28 kilom. S.-O. de Gand. Toiles, lainages, etc.; 5,300 habit. Victoire remportée le 7 juillet 1708, par le prince Eugène et le duc de Marlborough, sur les Français, commandés par le duc de Vendôme.

OUDENBURK, Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 10 kil. d'Ostende; 2,100 hab.

OUDINOT (Charles-Nicolas), duc de Reggio, Maréchal de France, né à Bar-le-Duc, 1767-1847, s'enrôla à 17 ans, fut élu lieutenant-colonel du 3e bataillon des volontaires de la Meuse en 1792; devint général de brigade en 1794, général de division dans la campagne d'Helvétie, 1799, sous Masséna, qu'il suivit à Gênes. Commandant des grenadiers d'Oudinot, il se distingua dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807, décida la victoire d'Ostrolenka, 1807, contribua à la prise de Dantzig, à la victoire de Friedland. Maréchal et duc de Reggio, 1809, il administra sagement la Hollande, 1810-1812, fit la campagne de Russie; contribua aux victoires de Lutzen et de Bautzen en 1813, mais fut battu à Gross-Beeren par Bernadotte. Il se soumit à Louis XVIII, fut pair de France; en 1815, il fut l'un des majors généraux de la garde royale, commandant de la garde nationale de Paris; il dirigea le 1er corps d'armée dans l'expédition d'Espagne, 1823. Grand chancelier de la Légion d'honneur en 1839, il mourut gouverneur des Invalides. || **OUDINOT** (Nicolas-Charles-Victor), duc de Reggio, Général français, fils du précédent, 1791-1863. Entra dans les pages de Napoléon Ier et était colonel en 1814; il s'attacha à la Restauration, donna sa démission en 1830, puis reprit du service et fut nommé lieutenant général après une campagne en Afrique. Élu député à la Constituante de 1848, il fut mis à la tête du corps expéditionnaire qui rétablit le pape à Rome, 1849. Il vécut dans la retraite après le coup d'État du 2 décembre, auquel il avait tenté de s'opposer.

OUDJEIN, Géogr. Ville du Sindhyah (Hindoustan), à 1,600 kil. O. de Calcutta; 100,000 h. C'est une ville sainte des Hindous. Observatoire où passe le premier méridien des géographes indiens. Grand commerce.

OUDJI, s. m. Entom. Syn. d'OUJI.

OUDNEYA, s. m. (de *Oudney*, n. pr.). Bot. Genre de crucifères arabidées, établi pour des arbrisseaux croissant dans les régions froides de l'Amérique.

OUDON, Géogr. Rivière de France, passe à Craon, à Segré, et se jette dans la Mayenne au Lion-d'Angers.

OUDRI, IE, part. pass. du v. s'Oudrir. S'emploie adjectiv.

OUDRIR (S'), v. pron. 2e conj. Agricult. Se rider. Se dit en parlant des bourgeons d'une branche coupée tandis qu'elle était en végétation.

OUDRY (Jean Baptiste) Peintre et graveur, né à Paris, 1681-1755, élève de Largillière, fut peintre du roi, directeur des Gobelins et de la manufacture des tapisseries de Beauvais. Il est célèbre surtout par ses tableaux de chasse et d'animaux.

OUE, s. f. Ornith. Vieux nom de l'oie.

Le proverbe est bon, selon moi,
Que qui l'*oue* a mangé du roi,
Cent ans après en rend les plumes.
(La Fontaine.)

OUEBEH, s. m. (pr. *ou-é-bé*). Métrol. Mesure de capacité usitée en Égypte et valant environ 70 litres 57.

OUED, s. m. Mot arabe signifiant Eau et qui précède toujours le nom d'un cours d'eau.

OUED-AL-ALLEUG, Géogr. Comm. de l'arr. d'Alger (Algerie); pop. totale 2,600 hab., agglomérée 400.

— **OUED-ATMENIA**, Comm. de l'arr. de Constantine (Algerie); pop. totale 4,400 hab., agglomerée 600.

— **OUED-ZENATI**, Comm. de l'arr. de Constantine (Algerie); pop. totale 8,300 hab., agglomerée 300.

OUED-ALLAH, s. m. (mots arabes signif. *eau d'Allah*). Liqueur fabriquée en Algérie et qui a de l'analogie avec la chartreuse.

OUEL, HOEL ou **HOWEL** *le Bon*. Roi du pays de Galles, 907-948, a fait rédiger un code de lois qui reproduisent les anciennes coutumes celtiques.

OUEN (Saint-). Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Saint-Denis (Seine), près de la Seine. Dans le château, démoli et rebâti depuis, Louis XVIII signa la déclaration de Saint-Ouen, 2 mai 1814, qui posait les bases de la charte; 17,700 hab.

— **OUEN-L'AUMÔNE** (Saint-). Commune du cant. et de l'arr. de Pontoise (Seine-et-Oise), sur l'Oise. Commerce de bois et de chevaux. Près de là était l'abbaye de *Maubuisson*; 2,400 h.

OUEN (Saint), connu aussi sous le nom de *Dodon*. Né à Sancy, près Soissons, 609-683, référendaire de Dagobert Ier, devint évêque de Rouen, 640, et mourut dans une dépendance de Clichy (auj. Saint-Ouen). Son corps fut transporté à Rouen et déposé dans la célèbre abbaye qui porte son nom. Fête, le 24 août.

OUESSANT, Géogr. Île de France, séparée du continent par le canal de la Helle. Bataille navale en 1778.

— **OUESSANT**, Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Brest (Finistère); 2,400 hab.

* **OUEST**, s. m. (pr. *ouest*; de l'anglais *west*, même signif.). Géogr. L'un des quatre points cardinaux, directement opposé à l'est. Les astres se couchent vers l'ouest. Ce pays a tant de lieues de l'est à l'ouest. Du côté de l'ouest. Vers l'ouest. Cette maison est exposée à l'ouest. A gauche, vous apercevez le Mississipi, qui coule dans cet endroit presque est et *ouest*, et qui présente une grande eau trouble et tumultueuse. (Chateaub.)

— *Ouest équinoxial* ou *vrai point de l'ouest*. Point où le soleil se couche, lorsqu'il est dans l'équateur.

— *Le vent est à l'ouest, il est ouest*. Il vient du couchant.

— Se dit quelquefois de la partie d'un pays situé du côté de l'ouest. Les provinces de l'Ouest. Voyager dans l'ouest de la France.

— Partie de l'horizon où le soleil paraît se coucher. Une éclaircie s'est formée à l'*ouest* dans les nuages. (Chateaub.)

— Partie d'une carte géographique ou topographique qui marque l'ouest, et se trouve placée à gauche.

— Vent qui souffle de ce côté. L'ouest n'a cessé de souffler depuis deux jours.

— Dans la rose des vents, on distingue: *Ouest-nord-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du nord-ouest. Vent qui souffle de ce côté. || *Ouest-quart-nord-ouest*. Plage qui occupe le milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage. || *Ouest-sud-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du sud-ouest. Vent qui souffle de cette plage. || *Ouest quart-sud-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-sud-ouest. Vent qui souffle de cette plage.

—Réseau de chemins de fer français. La compagnie de l'Ouest. || Obligation ou action émise par cette compagnie. Les Ouest sont en baisse, en hausse.

— Adjectiv. Toute la partie ouest de la contrée fut inondée.

OUEST (Province de l'). Géogr. Une des divisions d'Haïti. Ch.-l., *Port-au-Prince*.

OUETTE, s. f. (dim. de *oue*). Ornith. Petite oie. Vieux en ce sens. || Espèce de cotinga qui habite l'Amérique méridionale.

— Mamm. Nom vulgaire du marsouin.

* **OUF**, Interjection qui exprime un sentiment de douleur, une espèce d'étouffement. *Ouf!* je me sens déjà pris de compassion. (Rac.) J'étouffe: *ouf! ouf!* la peur m'empêche de parler. (Regnard.) *Ouf!* que ce diable d'homme est rude à manier! Figaro le connaît bien. (Beaumarchais.)

OUFA, Géogr. Rivière de la Russie, vient des monts Ourals, et se jette dans la Bielaïa, au dessus d'Oufa. Cours de 500 kil.

— **OUFA**, Ch.-l. du gouvernement de ce nom, au confluent de la Bielaïa et de l'Oufa; 7,000 h. — Le gouvernement d'*Oufa* a 122,015 kil. carrés de superficie et 1,686,000 hab.

OUGAB, s. m. Instrument de musique à vent qui était en usage chez les Hébreux.

OUGADHY, s. m. Fête du premier jour de l'an, qui tombe à la nouvelle lune de mars, chez les Indous.

OUGRÉE, Géogr. Ville de la prov. et à 7 kil. de Liége (Belgique); 8,000 hab.

OUGRIEN, ENNE ou **OUÏGOUR, OURE**, adj. Géogr. Qui a rapport aux Ougriens ou Ouïgours.

— **OUGRIENS** ou **OUIGOURS**, s. m. pl. Peuple d'origine scythique ou tatare, dont le nom vient de l'*Ougrie*, pays situé sur les deux revers des monts Ourals. Il comprend des tribus aux cheveux roux, comme les Ostiaks et les Vogoules; on y rattache les peuplades nomades, voisines de l'océan Glacial: Lapons, Samoyèdes, Iakoutes, Koriaks, Kamtchadales, Tchoutchis du détroit de Behring, etc. On rattache encore au groupe des Ougriens: les Magyars ou Hongrois; les peuples ibériens; les Finnois, Finlandais, Esthoniens, Permiens ou Biarmiens, etc.

— **OUGRIEN** ou **OUIGOUR**, s. m. Linguist. Langue parlée dans le Turkestan oriental. L'ouïgour est le premier dialecte tatar qui se soit fixé par l'écriture, au moyen d'un alphabet d'origine syriaque.

OUGRO-FINNOIS, OISE, adj. Syn. d'ALTAÏQUE.

* **OUI** (ét. lat., *hoc illud*, sous-entendu *est*, c'est cela). Particule d'affirmation, opposée à Non. Elle est monosyllabe et se prononce comme s'il y avait une aspiration, de sorte que, précédée d'une voyelle, elle ne forme pas un hiatus. Je crois que *oui*. (Acad.) Cependant quelques-uns élident l'*e* muet de *que* et prononcent *Je crois, je dis qu'oui*. Avez-vous fait cela? Oui. Irez-vous à Lyon? Oui. Obliger quelqu'un de répondre par oui ou par non. Se quereller pour oui et pour non. Eh *oui*, de par tous les diables, je l'ai vu! (Mol.) Vous les voyez ce soir pour la première fois?—Mon Dieu, *oui*. (Coll. d'Harlev.)

Oui, monsieur, il est d'elle; avez-vous bien ouï?
— Voilà cinq ou six fois que je vous dis que *oui*.
(Boursault.)

— Il se répète quelquefois pour marquer davantage l'affirmation Oui, oui, je le ferai. Oui, oui, je m'en souviens. *Oui, oui*, vous me suivrez, n'en doutez nullement. (Rac.)

— Marque quelquefois la surprise, et se dit pour Quoi, cela est vrai? Il a dit telle chose? Oui.

— Au commencement d'un discours, d'une phrase, s'emploie d'une manière simplement affirmative, sans opposition à *non*. *Oui*, comme ses exploits, nous admirons vos coups. (Rac.) *Oui*, vous êtes le sang d'Atrée et de Thyeste. (Id.) *Oui*, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille. (Id.) *Oui*. je viens dans son temple adorer l'Éternel. (Id.) *Oui*, c'est double plaisir de tromper les trompeurs. (La Fontaine.) *Oui*, il n'est point de jour, d'heure, de moment, lequel, mis à profit, ne puisse nous mériter le ciel. (Mass.) *Oui*, telle est la destinée d'une âme vicieuse. (Id.)

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle. (Racine.)
Eh! peut-on être heureux quand l'âme ne sent rien?
C'est dans le sentiment qu'est le souverain bien,
Oui, c'est lui seul qui touche, intéresse, remue.
(Boissy.)

— Pour lui donner plus d'énergie, on le joint quelquefois aux adverbes *certes, certainement, vraiment, sans doute*, etc. Oui certes. Oui certainement. Oui vraiment.

— Fam. On dit de même *vraiment oui, ch! mais oui*.

— *Oui bien*. Se disait pour opposer une affirmation à une autre, et équivaut à peu près à Mais bien. Je n'ai point encore vu M. Fagon depuis que j'ai reçu de vos nouvelles; *oui* bien M. Daquin, qui trouve fort étrange que vous ne vous soyez pas mis entre les mains de M. des Trapières. (Racine.)

— *Oui-da*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Fam. *Ne dire ni oui ni non*. Ne pas vouloir s'expliquer sur la chose dont il s'agit. Il ne dit ni oui ni non. Il ne m'a répondu ni oui ni non.

Le patronne voulut lui dire
Ni oui ni non sur ce discours. (La Font.)

— S'emploie parfois interjectivement pour marquer en quelque sorte l'impossibilité d'exécution d'une chose. Je les ai d'abord priés de se taire; oh! *oui*, de se taire. Ils ne m'ont pas seulement répondu. (L. Gozlan.)

— *Langue d'oui*. S'est dit pour Langue d'oïl.

— *Oui-oui*. Sobriquet donné aux Français par les Napolitains.

— Substantiv. Le oui et le non. Elle a dit ce oui à regret. Elle a dit ce oui-là de bon cœur. On ne vous demande qu'un oui ou un non. Dire un bon oui. Se quereller pour un *oui* ou pour un non. (Acad.) En matières de choses futures, l'*oui* et le non trouvent des amis, qui parlent les uns d'un côté, les autres d'un autre. (Malh.) Elle remua la tête en disant un *oui, oui* étouffé. (De Goncourt.)

Un prêtre, un *oui*, trois mots latins,
A jamais fixent vos destins. (Voltaire.)

— *Dire le grand oui*. Se marier. C'est demain qu'elle dit le grand oui.

— *Je veux savoir le oui ou le non de la proposition que je vous ai faite*. Je veux savoir positivement si vous l'acceptez ou si vous la refusez.

— *Pour un oui, pour un non*. Pour un rien, sans cause valable. Il s'emporte pour un oui, pour un non.

— S'emploie au pluriel, mais sans changer de forme.

Les si, les mais, les *oui*, les non,
Toujours à contresens, toujours hors de saison,
Échappant au hasard à sa molle indolence. (Delille.)

OUÏ, ÏE, part. pass. du v. Ouïr. S'emploie adjectivement.

Nos prières sont *ouïes*,
Tout est reconcilié. (Malherbe.)
Nous sommes ici seuls, et l'on peut, ce me semble,
Sans craindre d'être *ouïs*, y discourir ensemble,
(Molière.)

— Prat. *Il est assigné pour être ouï*. Se disait en matière criminelle d'un prévenu assigné pour répondre en personne devant un juge. || *Décret d'assigné pour être ouï*. Ordonnance judiciaire en vertu de laquelle un prévenu était assigné à comparaître en personne. || Après avoir été entendu. Ouï le rapport d'un tel. Ouï le procureur du roi en ses conclusions. Un jugement rendu parties ouïes. || Il est invariable quand le nom est placé après. Ouï les conclusions du procureur du roi. || Cependant si le mot est placé après par suite d'une inversion l'accord a lieu. Ouïs l'un après l'autre et séparément, les témoins ont varié dans leurs dires.

OUIBA, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée à Tunis et valant 37 litres 5.

OUICHE. Interjection qui indique le doute,

l'incredulité. Ah! *ouiche!* on ne l'aura, vois-tu, qu'avec ma vie. (Beaumarch.) Je suis venu à la pagode, j'ai eu beau cogner, beau cogner, *ouiche!* personne. (E. Sue.)

OUÏCOU, s. m. Relat. Boisson dont usent les sauvages de l'Amérique, et même les Européens, quand le vin manque. Elle est faite de manioc, de patates, de bananes et de cannes à sucre, etc. Les Brésiliens préparent avec le maïs leur *ouïcou*. (B. de St-P.)

* **OUI-DA** locution interj. qui marque la dérision. *Oui-da!* l'état de veuve est une douce chose. (La Font.) *Oui-da*, seigneur de Santillane, vous serez bientôt servi. Le Sage.

— *Oui-da* loc. adv. Fam. Volontiers, de bon cœur. Oui da, j'y consens.

* **OUÏ-DIRE**, s. m. Chose dont on n'a pas été témoin, qu'on n'a pas entendue soi-même, mais qu'on sait par le rapport d'autrui, par le bruit public. Ne vous en rapportez jamais à des ouï-dire. Ce n'est après tout qu'un ouï-dire. Toutefois, il y a des *ouï-dire* intercalés dans le texte, et tellement confondus, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur de ce qui lui a été raconté. (Malte-Brun.) Kléber transmettait par négligence ou mauvaise humeur les *ouï-dire* que la passion avait multipliés autour de lui, au point de les convertir en une sorte de notoriété publique. (Thiers.) Il (Carlyle) regrette les *ouï dire* et les légendes; il n'accepte que sous réserve et à demi les étymologies et les épithètes germaniques. (H. Taine.)

— *Par ouï-dire*, loc. adv. Je ne sais cela que par ouï-dire. Je ne dis cela que par ouï-dire. Toutes ces bonnes choses qui abondent chez nous leur manquent absolument; ils ne les connaissent que par *ouï-dire*. (E. About.)

Il ne sait que par *ouï-dire*,
Ce que c'est que la cour, la mer et ton empire.
(La Fontaine.)

* **OUÏE**, s. f. (rad. *ouïr*). Physiol. Celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons. Ne se dit qu'au singulier. Avoir l'ouïe fine, délicate, subtile. Avoir mauvaise ouïe. L'organe de l'ouïe. Le sens de l'ouïe. Les sons faux et criards blessent l'ouïe. L'ouïe a été accordée à un grand nombre d'animaux; tous les quadrupèdes possèdent ce sens précieux; il est fort développé, fort subtil dans les oiseaux; on le trouve et dans les poissons et dans les reptiles. L'*ouïe* est l'organe immédiat de l'intelligence; c'est lui qui reçoit la parole, qui n'appartient qu'à l'homme, et qui est, par ses modulations infinies, l'expression de toutes les convenances de la nature et de tous les sentiments du corps humain. (B. de St P.) Platon appelait la vue et l'*ouïe*, les sens de l'âme. (Bl.) L'*ouïe* est aussi l'une de ces vigilantes sentinelles qui veillent à la conservation des animaux; aussi l'oreille est-elle très développée et l'*ouïe* très subtile dans un grand nombre d'entre eux. (Montfalc.) Lorsqu'un accident a fait perdre la vue à quelque animal, à un homme, l'*ouïe* acquiert beaucoup plus de finesse qu'elle n'en possédait. (Bl.) Le toucher rectifie les erreurs de l'*ouïe*, car ce sens ne donne pas une connaissance précise de la distance du corps qui produit le son. (Bl.

— *A l'ouïe de*, loc. prép. En entendant. Je suis persuadé qu'à l'*ouïe* de cette nouvelle, vous commencerez par interroger celui qui l'atteste. (J.-J. Rousseau.)

— *A perte d'ouïe*, loc. adv. Jusqu'à la distance où l'on cesse de percevoir les sons. Quand je me trouve dans une vaste plaine, disait un aveugle, en portant sa main à son oreille et en étendant le bras avec un geste très expressif, il me semble que je suis à perte d'*ouïe*. (Dufau.)

— Architect. Nom de grandes baies pratiquées dans le haut des clochers et munie d'abat-vent ou d'abat-sons pour porter au loin le carillon des cloches.

— Eaux et for. *Ouïe de la cognée*. Espace qui entoure la coupe, et dans lequel on ne pourrait enlever du bois sans que le bruit de la cognée fût entendu de la coupe. L'espace appelé l'*ouïe* de la cognée est fixé à la distance de deux cent cinquante mètres, à partir des limites de la coupe. (Cod. forest., art. 31.)

— Luth. Nom des ouvertures pratiquées dans la table supérieure de certains instruments de musique, tels que le violon, la harpe, etc., et qui donne issue au son harmonieux.

— Théol. *La foi vient de l'ouïe*. La foi se transmet par la parole. Quand nous disons avec saint Paul que la foi vient de l'*ouïe*, nous exprimons par ces termes l'effet particulier de la prédication. (Bossuet.)

* **OUÏES**, s. f. pl. Ichtyol. Ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête, et par lesquelles ils rejettent l'eau qui est entrée dans leur bouche par la respiration. Saisir une carpe par les ouïes. Le sucet a cela de très singulier, qu'il nage le ventre et les *ouïes* en l'air. (Bern. de St-P.) Les soldats, en riant beaucoup, leur passèrent les doigts dans les *ouïes*, et les apportèrent sur la table. (G. Flaubert.) || Nom donné aussi aux branchies ou organes en forme de peigne qui sont renfermés dans les ouïes, et qui opèrent la respiration. Ce poisson doit être frais, il a les ouïes vermeilles.

— Loc. prov. *Avoir les ouïes pâles*. Porter sur son visage les traces d'une maladie ou d'un grand chagrin.

OUÏGOUR, OURE, adj. et s. Géogr. V. OUIGHIEN.

* **OUILLAGE**, s. m. (pr. *ou-llaje, ll* mouill.). Econ. domest. Action d'ouiller.

OUILLARD, s. m. (pr. *ou llar, ll* mouill.). Ornith. Nom vulgaire de la maubèche ou du bécasseau.

OUILLE, s. f. (pr. *oulle, ll* mouill.; ét. lat., *ovilis*, de brebis). Se dit pour Brebis, dans certaines parties de la France.

OUILLE, s. f. Art culin. Syn. d'OILLE.

OUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Ouiller. S'emploie adjectiv. Barrique ouillée.

* **OUILLER**, v. a. 1re conj. (étym. prob., fr. *oril*, parce qu'on remplit le tonneau jusqu'à l'œil ou bondon). Econ. dom. Remplir avec du vin de même nature que celui qui y est contenu le vide produit dans un tonneau par l'évaporation ou par le rejet de l'écume pendant la fermentation. Un bon vigneron doit *ouiller* soigneusement ses tonneaux. (Acad.)

OUILLÈRE, s. f. Agric. Syn. d'OUILLIÈRE.

* **OUÏR**, v. a. 2e conj. (ét. lat., *audire*, même signif.). *J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient. J'oyais. J'ouis. J'ouirai* ou *j'orrai. J'ouirais* ou *j'orrais. Que j'oie. Que j'oussse. Oyant. Ouï.* Ce verbe n'est presque jamais employé aujourd'hui qu'à l'infinitif, au passé défini et aux temps composés. Entendre, percevoir les sons par l'oreille. Avez-vous ouï parler de cet événement? Je suis fatigué d'ouïr tout ce bavardage. Ouïr une confession. Ouïr la messe. Hé! je vous en conjure de toutes les dévotions de mon cœur, que nous *oyions* quelque chose qu'on ait fait pour nous. (Mol.) Je viens d'*ouïr* entrer un carrosse là-bas. Il y a, monsieur, figurez-vous qu'elle est présentement devant vous, que vous *oyez* le son de sa voix, et que ses yeux vous regardent; n'est-il pas vrai qu'elle a raison? (Brueys.) Sur les monts de la Calédonie, le dernier barde qu'on ait *ouï* dans ces déserts me chanta les poèmes dont un héros consolait jadis sa vieillesse. (Chateaub. J'ai écrit une petite drôlerie qui pourra vous amuser, si vous daignez l'*ouïr*. (Mérimée.)

C'est dommage
Qu'elle ne vous *ouït* tenir un tel langage. (Molière.
Il ne faut jamais dire aux gens
Écoutez un bon mot, *oyez* une merveille. (La Font.

— Donner audience, prêter attention. Un juge doit ouïr les deux parties. On l'a condamné sans l'ouïr. Le prince n'a pas voulu *ouïr* les députés. (Acad.)

—Écouter favorablement, exaucer. Seigneur, daignez ouïr les prières de vos enfants!

— *Oyez*. Mot dont on se servait autrefois pour imposer silence à l'auditoire. *Oyez* n'est plus usité qu'au barreau; on a conservé ce mot en Angleterre. (Volt.)

— Procéd. *Ouïr des témoins*. Recevoir leurs dépositions. On a fait ouïr un grand nombre de témoins.

OUISTISIEN, ENNE, adj. S'est dit burlesquement du vice de prononciation de ceux qui articulent *o* comme *ou*. Langage *ouistisien*. (Tabourot.)

* **OUISTITI**, s. m. (onomatopee du cri de cet animal). Mamm. Genre de quadrumanes intermédiaire entre les singes et les makis, établi pour une quinzaine d'espèces dont la taille ne dépasse pas celle d'un écureuil et qui vivent sur les arbres. A défaut de leur queue, qui n'est pas prenante comme celle des autres singes, ces animaux s'attachent aux arbres à l'aide de leurs ongles, qui sont recourbés en forme de griffes; ils sont de plus remarquables par leur gentillesse et les belles couleurs de leur pelage; originaires de l'Amérique méridionale, ils ont été souvent transportés en Europe et se sont quelquefois reproduits dans les ménageries. Ouistiti à pinceau. Ouistiti à tête blanche. Ouistiti oreillard. Ouistiti camail. Ouistiti mico. Plus d'une jeune femme aurait pu montrer, pelotonné sur un divan de boudoir aristocratique, un *ouistiti* de la cage royale. (A. Daudet.)

OUJI, s. m. (mot japonais, même signif.). Entom. Larve parasite qui, au Japon, attaque les chenilles des vers à soie et détériore les cocons.

OUKASE, s. m. Se dit quelquefois pour Ukase.

OUKIEH, s. m. Métrol. Syn. d'OKIEH.

OUKIL, s. m. (mot kabyle). Agent chargé de toutes les recettes et toutes les dépenses de la commune, en Kabylie.

OULAME, s. m. (du gr. *οὐλαμός*, troupe de guerriers). Antiq. gr. Compagnie spartiate composée de cinquante hommes.

OULAR-HIDIO, s. m. Erpét. Nom vernaculaire d'une couleuvre javanaise de couleur verte, traversée sous le ventre d'une bande dorée, qui se prête facilement et peut vivre dans les habitations.

OULCHY-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Soissons (Aisne); 700 h.

OULE, s. f. (du lat. *olla*, marmite). Métall. Sorte de cuvier en terre employé dans les manipulations métallurgiques.

— S'est dit pour Calice et Vase à deux anses.

OULED-RAHMOUN. Géogr. Commune de l'arrond. de Constantine (Algérie); pop. totale 4,300 hab., agglomérée 300.

— OULED R'IR. Oasis du Sahara algérien, dépendant de la prov. de Constantine, soumise à la France en 1851.

OULED-NAIL, OULED-SIDI-MOHAMMED, OULED-AÏCA, s. m. pl. Géogr. Tribus qui habitent le plateau de Zaâtcha, au S. de la prov. d'Alger.

— OULED-SIDI-CHEIKH. s. m. pl. Puissante tribu de l'Algérie, sur le territoire de laquelle sont les villes de Gardaïa et de Guerrara.

OULÉMA, s. m. Syn. d'ULEMA.

OULEMARY, s. m. Bot. Syn. de COURIMARI.

OULICE, s. f. Techn. Mot employé dans ces deux expressions: *Assemblage à oulice*. Assemblage d'une pièce de bois verticale avec une autre pièce mêlinée. || *Tenons à oulices*. Tenons coupés en carré.

OULITE, s. f. Pathol. Syn. d'ULITE.

OULLIADE, s. f. Vitic. Nom d'un cépage des environs de Marseille.

OULLIÈRE, s. f. Agric. Allée qui se trouve entre les rangs de vigne, et qui est cultivée en céréales, en légumes, etc., etc.

OULLINS. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon (Rhône). Collège des dominicains; fabriques. Prison pénitentiaire; 7,500 hab.

OULMAN, s. m. Mamm. Nom vernaculaire d'une espèce de cynocéphale.

OULMIÈRE, s. f. (étym. lat., *ulmus*, orme). Agric. Lieu planté d'ormes.

OULOGÉNIÉ, s. f. mot russe signif. *statut*). Code de lois russes adopté dans le XVIe siècle.

OULORRAGIE, s. f. Pathol. Syn. d'ULORRAGIE.

OULOTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., *οὖλος*, crépu; *θρίξ*, cheveu). Dont les cheveux sont crépus. Les nègres sont oulotriques.

— Substantiv. Un oulotrique.

OULOUG-BEG (Mirza-Mohammed-Taraghy). Petit-fils de Tamerlan, né à Sultanieh, 1394-1449, fut roi de la Transoxiane et de la Perse orientale. Son fils le chassa du trône et l'assassina. On lui doit des *Tables astronomiques* fort remarquables, publiées en 1849, à Paris, par Sédillot.

OUNDIVIL, s. m. Arc dont les Indiens se servent pour lancer des pierres.

OUNITE, s. f. Bot. Racine d'un arbrisseau qui croît dans les marais de Madagascar, et dont on fait usage pour teindre en rouge.

OUNJIGAH (*rivière de la Paix*). Géogr. Rivière qui vient des monts Rocheux et qui, réunie à la Stone-River, forme la rivière de l'Esclave.

OUNKO, s. m. (mot indien). Mamm. Nom vernaculaire d'une espèce de gibbon.

OUNONTIO, s. m. Myth. amér. Nom de l'Être suprême, chez les Iroquois.

OUPADJÂTI, s. m. Métre usité dans la poésie indoue.

OUPANISCHAD, s. m. Philos. ind. Nom de certaines méditations religieuses extraites des Vedas, qui remontent à une haute antiquité et auxquelles se rattache le système vedantin.

OUPELOTTE, s. f. Pharm. Racine médicinale qui nous est apportée de Surate. On écrit aussi *oupelote*.

OUPILLE, s. f. (pr. *ou-pille, ll* mouill.). Torche, flambeau de paille.

OUPO-CY-TSE, s. m. Bot. Espèce de galle, analogue par sa forme à celle des pucerons de l'orme, qui nous vient de la Chine et qui remplace la noix de galle dans ses usages économiques ou médicinaux.

OURA, s. m. (ét. prob., lat. *os, oris*, bouche). Techn. Conduit par lequel l'air s'introduit dans un four, pour aider à la combustion du bois.

OURACAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à l'ouraque.

* **OURAGAN**, s. m. (ét. prob., *huracan*, mot caraïbe ayant la même signification). Vent furieux, le plus souvent accompagné de pluie, d'éclairs, de tonnerre, quelquefois de tremblement de terre, et toujours des circonstances les plus terribles, les plus destructives que les vents puissent rassembler. Noir ouragan. Ouragan terrible, épouvantable. Si les *ouragans* traînent après eux la désolation et la famine, ils ont du moins la propriété d'assainir l'atmosphère et d'éloigner pour un temps les miasmes morbifiques et contagieux. (Merlin.) Tout le monde s'écria: Voilà l'*ouragan*! Et dans l'instant, un tourbillon affreux de vent enleva la brume qui couronnait l'île d'Ambre et son canal. (B. de St-P.) Il y a d'autres espèces de tempêtes, qu'on appelle proprement des *ouragans*, qui sont encore plus violentes que celles-ci, et dans lesquelles les vents semblent venir de tous côtés. (Libes. Les *ouragans* n'affectent pas les zones tempérées, et semblent se renfermer dans la région intertropicale. J. Lecomte.) C'était comme un *ouragan* tourbillonnant autour de lui. (G. Flaub.

Tantôt de l'*ouragan* c'est le cours furieux:
Terrible, il prend son vol, et dans des flots de poudre,
Part, conduisant la nuit, la tempête et la foudre.
(Delille.)

— Fig. et fam. *Arriver comme un ouragan*. Se précipiter avec impétuosité.

— Fig. Ils essayèrent de sauver leur dignité; mais l'*ouragan* populaire grondait au dehors, et des excès étaient à craindre. (Ch. Reybaud.) Un *ouragan* de fer et de feu se promène quinze ans à travers l'Europe. (L. Veuillot.)

Mœurs, lois, trônes, autels, tout tombe, et d'un long âge
L'*ouragan* politique achevant l'ouvrage. (Delille.)
Comme nos vieux cyprès que la tempête assiége,
Les *ouragans* des cours les ont couverts de neige.
(Alex. Dumas.)

— Par extens. Trouble, querelle violente. Aristide avait l'habitude de ces *ouragans* domestiques. (J. Sandeau.)

OURAL ou **JAÏK** (*Rhymnus*). Géogr. Fleuve de Russie, entre l'Europe et l'Asie, vient du mont Kolgan dans les monts Ourals, et se jette dans la mer Caspienne par trois bras principaux. Cours de 3,000 kil.; il arrose Orenbourg et Uralsk, et finit à Gouriev. Il est très poissonneux.

— OURALS ou POYAS. (c'est-à-dire *ceinture*). Monts de Russie, séparant l'Europe de l'Asie sur une longueur de 2,000 kil. et sur une largeur de 200 kil. au sud, de 80 à 100 au nord. Mines d'or, d'argent, de platine; sources de plusieurs fleuves, tels que la Kora, la Petchora, l'Oural, etc. La plus haute élévation est de 2,150 mètres.

OURALIEN ENNE, adj. Géogr. Qui a rapport à l'Oural. Les monts ouraliens. La chaîne *ouralienne* est boisée dans sa plus grande partie. (Guérin.)

— *Peuples ouraliens*. La grande famille finnoise, divisée en trois branches, dont l'une peut encore plus spécialement le nom de Finnois ouraliens, comme habitant à proximité de cette chaîne de montagnes.

— Linguist. *Langues ouraliennes*. Famille de langues parlées dans le N.-E. de l'Europe et le N.-O. de l'Asie. On dit aussi substantiv. *Ouralienne*, pour Langue ouralienne.

OURALITE, s. f. Minér. Pyroxène cristallisé et recouvert d'amphibole, trouvé dans les mines des monts Ourals.

OURALO-ALTAÏQUE, adj. 2 g. Qui appartient aux monts Altaïques.

— *Langues ouralo-altaïques*. Groupe de langues des peuples des races samoyèdes, finnoises, turques, mongoles et tongouses.

OURALSK. Géogr. Ville sur l'Oural, dans le gouvernement d'Orenbourg (Russie); 15,000 habitants.

OURAME, s. f. Agric. Nom de la faucille, dans le Var.

OURANA, s. m. Mamm. Nom vernaculaire du paca de la Guyane.

OURANDÈ, s. m. Bot. Fruit d'un arbre encore indéterminé du Gabon que les naturels emploient comme aphrodisiaque.

OURANOPLASTIE, s. f. Chir. Syn. d'URANOPLASTIE.

OURAN-SOANGUE, s. m. Magicien indien.

OURAPTERYX, s. m. Entom. Syn. d'URAPTERYX.

OURAQUE, s. m. (ét. gr., *οὖραχος*; fait de *οὖρον*, urine; *ἄγω*, je conduis). Anat. Conduit établissant dans les premiers temps du fœtus une communication entre la vessie et l'allantoïde. L'*ouraque* paraît être un prolongement de la tunique musculeuse de la vessie, et de cette couche mince désignée communément sous le nom de tunique nerveuse. (Villermay.)

OURARI, s. m. Bot. Syn. de CURARE.

OURASSA, s. f. Habitation des Iakoutes nomades.

OURATA, s. m. Bot. Grand arbre de Cayenne qui répand une odeur agréable, analogue à celle de la girofle. On dit aussi *ourate*.

OURAX, s. m. (mot gr., même signif.). Ornith. Syn. de PAUXI.

OURCE ou **HOURCE**, s. f. Mar. Syn. d'ORSE.

OURCQ. Géogr. Rivière de France, vient de la forêt de Ris (Aisne), et se jette dans la Marne à Mary (Seine-et-Marne). L'Ourcq est navigable à La Ferté-Milon. Son cours est de 80 kil.

— *Canal de l'Ourcq*. Canal qui met en communication la rivière de ce nom avec la Seine. Il commence à Mareuil (Oise), finit à Paris, bassin de La Villette, et se continue par les canaux Saint-Martin et Saint-Denis.

OURDA, s. m. Sorte de fromage de Roumanie que l'on sale pour le conserver dans des outres, ou que l'on mange frais.

OURDE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre soude.

OURDIE, part. pass. du v. Ourdir. S'emploie adject. Toile ourdie.

Voilà sa toile *ourdie*,
Voilà des moucherons de pris.
(La Fontaine.)

— Fig. Nous jouirons d'un âge *ourdi* d'or et de soie. (Racan.) De grands péchés mes beaux jours sont *ourdis*. (Volt.)

— Se dit aussi des œuvres littéraires. L'artificieuse et fine contexture des tragédies de Racine, les seules peut-être qui aient été bien *ourdies* d'un bout à l'autre depuis Eschyle jusqu'au grand siècle de Louis XIV... Volt.)

— Fig. Ruse bien ourdie. Complot mal ourdi. Dieu n'est pour rien dans les intrigues *ourdies* par les démons, balbutia Ternisien avec la foi robuste des simples et des saints. (F. Fabre.)

La ruse la mieux *ourdie*
Peut nuire à son auteur,
Et souvent la perfidie
Retourne sur son auteur. (La Fontaine.)

— *Ourdi par*. La conspiration *ourdie* par le

vieux Taillefer sembla devoir échouer. (H. de Balzac.)

— Prov. *A toute ourdie Dieu envoie le fil.* Quand une œuvre est commencée, Dieu donne les moyens de la finir.

OURDIDOU, s. m. (rad. *ourdir*). Pêch. Espèce de hangar ou de halle où l'on ourdit les cannes.

* **OURDIR**, v. a. 2e conj. (ét. lat., *ordiri*, commencer). Techn. Assembler parallèlement tous les fils dont une chaîne doit se composer, leur donner la tension voulue pour la longueur que doit avoir le tissu et croiser les fils à l'extrémité de manière à faciliter leur passage à travers des lices dont se servent les tisserands. Ourdir une toile. Ourdir la trame d'une serviette, d'un drap. Il le *ourdit* une toile en tissus déliés. (De Saint-Ange.)

Circé. . . . . .
D'un tissu varié, doux charme de ses veilles,
Ourdit d'un doigt léger les brillantes merveilles
(Delille.)

— Par extens. Ainsi le ver laborieux qui *ourdit* la plus belle trame ne connaît cependant que sa voûte d'or, et ne peut étendre ses regards sur la nature. (Chateaub.)

— Abusiv. Tisser. Leurs toiles ou pagnes, que leurs femmes *ourdissent*, sont très fines et bien teintes. (B. de St-P.)

— Fig. et poét.

La Parque à filets d'or n'*ourdira* point ma vie ;
Je ne dormirai point sous de riches lambris ;
Mais voit-on que le somme en perde de son prix ?
(La Fontaine.)

— Fig. Former, préparer. Ourdir un complot, une vengeance. Ourdir une intrigue. Ourdir une trahison. Ourdir une trame. Est-ce en respirant la vapeur embaumée du soir, en se promenant à la lueur tranquille et douce de l'astre des nuits, qu'on peut *ourdir* une trame perfide ou méditer de tristes vengeances ? (Bergasse.) Quand l'Angleterre *ourdissait* tant de mensonges et soldait tant de défections... (L. Veuillot.) Louis XIV en fut réduit à *ourdir* contre son ministre un vaste complot. (L. Blanc.)

— Se dit du plan, de la contexture des œuvres littéraires. Son talent était de faire des tableaux plutôt que d'*ourdir* avec art la trame d'une fable intéressante. (Voltaire.)

— Absol. J'avais fait cette observation la première fois que je vis *ourdir* avec cet appareil. (Lenormant.)

Vois *ourdir* l'araignée : elle vit à la fois
Dans tous les fils tremblants qu'entrelacent ses doigts.
(De Fontanes.)

— Cord. Étendre, élonger tous les fils de carret qui doivent composer un cordage.

— Entom. Se dit des insectes qui filent des cocons ou des toiles. Ce ver à soie ourdit son cocon. L'araignée ourdit sa toile.

— Pêch. *Ourdir les cannes*. Faire des espèces de claies semblables aux paillassons des jardiniers.

— Techn. Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte.

— Vann. Tortiller l'osier autour du moule pour le rendre propre à faire des paniers.

— s'**OURDIR**, v. pron. Être ourdi. Une chaîne mal filée s'ourdit difficilement.

— Fig. Être formé, préparé. Les s'*ourdissaient* ces tromperies fleurettes de l'égalité. (H. de Balzac.)

* **OURDISSAGE**, s. m. (rad. *ourdir*). Techn. Première opération qu'on doit faire subir aux fils avant de tisser la pièce. || Façon de l'ouvrage ourdi. Pour opérer l'*ourdissage* on se sert de plusieurs mécanismes différents. (Lenorm.)

— Cord. Action d'étendre les fils qui doivent entrer dans la composition d'un cordage.

* **OURDISSEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui ourdit, qui exerce l'ourdissage. Il est étonnant que tous les *ourdisseurs* ne se servent pas de la giette, qui rend ce travail si aisé. (Lenormant.)

— Fig. Retirez-vous, *ourdisseurs* de finesses. (Du Bellay.)

* **OURDISSOIR**, s. m. (rad. *ourdir*). Instrument dont on se sert pour exécuter l'ourdissage. Ourdissoir long. Ourdissoir rond. L'*ourdissoir* rond n'oblige pas l'ourdisseur à se déplacer : il peut être toujours assis, en faisant tourner l'*ourdissoir* à l'aide d'une manivelle. (Lenormant.)

— Cord. Appareil composé de montants verticaux sur lesquels on étend les torons et les fils de carret.

OURDISSURE, s. f. Techn. Syn. d'OURDISSAGE.

— Vann. Union d'une pièce de vannerie avec les autres parties.

OURDON, s. m. Pharm. Feuilles de cynanche mêlées avec celles du séné du commerce.

OURDON, s. m. Linguist. Dialecte de l'Hindoustan formé à la fin du XIIe siècle et mêlé de beaucoup de mots arabes et persans.

— Adjectiv. Langue ourdone.

OURDOUA-LOCA, s. m. Myth. ind. Paradis des jaïnas de l'Inde.

OURDRE, s. m. (rad. *ourdir*). Pêch. Nom, en Provence, d'un nœud des mailles d'un filet.

OURDRI, IE, adj. Se dit du linge taché de moisissure.

OURÉBIE, s. f. Mamm. Groupe de ruminants qui ont les cornes creuses. On dit aussi *ourebi*, s. m.

OURET, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées.

OURÉTIQUE, adj. 2 g. (du gr. οὖρον, urine). Chim. Qui se trouve dans l'urine. || *Acide ouretique*. Nom donné autrefois à l'acide phosphorique, parce qu'il fut trouvé d'abord dans l'urine.

OURIANGKHAÏ, s. m. Linguist. Homme parlé en Sibérie.

OURICO-CHACHEIRO, s. m. Mamm. Nom du coendou, au Brésil.

OURIE, s. f. (ét. gr., οὐρία, même signif.). Ornith. Nom donné autrefois au grand plongeon de rivière.

OURIEL, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du loriot. On dit aussi *ouriol*.

OURIGOURAP, s. m. Ornith. Un des noms du vautour fauve ou percnoptère.

OURIOS, adj. m. du gr. οὔριος, vent favorable). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

OURISIE, s. f. Bot. Genre d'arbustes de la famille des scrofulariinées véroniciées, croissant en Australie et sur le littoral du détroit de Magellan.

OURLÉ, ÉE, part. pass. du v. Ourler. S'emploie adjectiv. Serviette ourlée. Drap ourlé. Mouchoirs ourlés.

— Par extens. Qui est bordé en forme d'ourlet. Il avait les oreilles rabattues et largement *ourlées*. (H. de Balzac.)

— Par extens. Un riche bracelet d'ivoire tout *ourlé* de bons saphirs. (Lemaire de Belges.) Il protestait, il jurait sur des reliquaires, il prenait à témoin son vieux chapeau *ourlé* d'amulettes. (P. de St-Victor.) La rive gauche de la Meuse s'abaisse, gracieusement *ourlée* d'un cordon non interrompu de métairies et de villages... (V. Hugo.)

— Fig. Matines *ourlées* de deux ou trois leçons. (Rabel.)

* **OURLER**, v. a. Ire conj. Faire un ourlet. Ourler des serviettes, des draps.

— Fig. Border, orner, embellir. Piron, dominé dès son enfance par le goût de la poésie, ne trouvait pas, dès l'âge de douze ans, de plus grand plaisir que de scander les syllabes françaises, de les arranger ensuite en lignes, et, suivant son expression, de les *ourler* de rimes. (Noel. Un cordon d'arcades romanes engagées *ourle* des deux côtés le bas de la grande nef. (V. Hugo.)

— Loc fam. *Il n'y a que le bec à ourler, et c'est une cane*. A vous en croire, rien ne serait plus simple et plus facile.

OURLES, s. m. pl. Pathol. Syn. d'OREILLONS.

— Maladie particulière aux dindonneaux.

* **OURLET**, s. m. (prou. *our lè*; ét. bas-lat., *orula*, bord). Espèce de petite bordure que l'on fait à l'extrémité d'une toile ou d'une étoffe, en relevant cette toile sur elle-même et l'y fixant par la couture, pour l'empêcher de s'effiler. Ourlet plat. Ourlet large, étroit. Gros, petit ourlet. Faire un ourlet, des ourlets.

— *Faux ourlet*. Ourlet formé avec un morceau d'étoffe rajouté.

— Par extens. Bord. Le touriste écrivit quelques lignes, assis sur l'*ourlet* même du cratère. (E. Chapus.) Une ligne verte, égayée de moulins, trace partout, comme un mince *ourlet*, les derniers contours de l'horizon. (Ger. de Nerv.)

— Anat. *Ourlet du corps calleux*. Bords du corps calleux. || *Circonvolution de l'ourlet*. Circonvolution qui contourne le corps calleux.

— Archit. Syn. d'ORLE.

— Bot. Repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères.

— Techn. Cuir mince, long et étroit, avec lequel les ouvriers en cuir bordent certains endroits de leurs ouvrages. || Pli fait sur le bord d'une lame de métal pour la renforcer ou pour la lier à une autre plaque. || Rebord laissé sur l'aile du plomb pour recevoir les panneaux de verre. || Bord de chenéau ou de cuvette replié en rond.

— Verr. Partie épaisse qui forme le tour d'un plat de verre.

OURLON, s. m. Entom. Nom vulgaire du hanneton, dans le nord de la France.

OURMIAH (Lac). Géogr. Lac de la Perse, à 40 kil. S.-O. de Tauris. Il a 110 kil. sur 60; eaux très salées.

OUROCOUMÉRÉPA, s. m. Bot. Nom que les naturels de la Guyane donnent au parinari à gros fruits.

OURONOLOGIE, s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; λόγος, discours). Didact. Traité de l'urine.

OURONOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'ouronologie.

OURONOLOGISTE ou **OURONOLOGUE**, s. m. Celui qui s'occupe d'ouronologie.

OURONOSCOPE, s. m. (rad. *auronoscopie*). Médecin qui juge des maladies par l'inspection des urines.

OURONOSCOPIE, s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; σκοπέω, je vois). Méd. Examen des urines fait pour reconnaître les diverses maladies.

OURONOSCOPIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'ouronoscopie.

OUROUA, s. m. Ornith. Syn. d'URUBU.

OUROUB, s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée en Turquie et valant 0 m. 0816.

OUROUCOUCOU, s. m. Ornith. Oiseau de la Guyane qui a de grandes affinités avec le hibou.

OUROUPARIA, s. m. Bot. Syn. d'UNCAIRE.

OUROUX, Géogr. Comm. de cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon (Nièvre); 2,800 h.

OUROVANG, s. m. Ornith. Merle ou grive de Madagascar.

OUROZEUKTE, s. m. Crust. Genre de crustacés amphipodes, famille des cymothoadiens, établi pour une espèce de patrie inconnue, qui subit diverses modifications avec l'âge.

OURQUE, s. m. Mamm. Syn. d'ORQUE.

OURRY (Maurice). Auteur dramatique, poète et journaliste, né à Bruyères-le-Châtel, près d'Arpajon, 1776-1843. Il rédigea le *Journal de Paris* et édita le *Nouveau Careau*.

* **OURS**, s. m. (pr. *ourss*; du lat. *ursus*, même signif. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, plantigrades. Tous les ours atteignent à une taille fort élevée; aucun autre carnassier ne les surpasse sous ce rapport; ils égalent les lions et les tigres. Leur front large, leur museau fin, leur tête, qu'ils portent ordinairement haute, détruisent en partie l'impression défavorable qui résulte de leurs proportions lourdes et massives; c'est qu'en effet ils se distinguent par tout ce qui tient à l'intelligence. Leurs organes du mouvement rendent bien raison de la pesanteur de leurs allures; au lieu de marcher sur le bout des doigts, comme tous les animaux légers et coureurs, ils marchent sur la plante entière des pieds; mais si cette marche plantigrade s'oppose à la vélocité de leurs mouvements, la structure de leurs membres leur donne la faculté de se tenir debout avec une singulière facilité, de monter sur les arbres, dont ils peuvent embrasser le tronc et saisir les branches; et la forme de leur corps, comme la quantité de leur graisse, en font de très bons nageurs. Les ours se nourrissent de substances végétales et animales, et s'habituent aussi bien aux unes qu'aux autres; ce sont cependant les matières sucrées qui leur plaisent le plus; ils aiment le miel avec une sorte de fureur, et vont le chercher sur les arbres en détruisant les ruches. C'est la prudence qui fait le caractère principal de l'ours; on ne porte pas plus loin la circonspection; il s'éloigne, lorsqu'il le peut, de tout ce qu'il ne connaît pas; s'il est forcé de s'en approcher, il ne le fait que lentement et en s'aidant de tous ses moyens d'exploration, et il ne passe outre que quand il a bien cru s'assurer que l'objet de sa crainte est pour lui sans danger. Ce n'est cependant ni la résolution ni le courage qui lui manquent; il paraît peu susceptible de peur; on le voit point fuir; confiant en lui-même, il résiste à la menace, oppose la force à la force, et sa fureur, comme ses efforts, peuvent devenir terribles si sa vie est menacée. Les ours a l'aide de la gourmandise ont appris à faire une foule d'exercices qu'ils répètent au simple commandement, et par le seul espoir d'être récompensés par un gâteau ou par un fruit. L'*ours* est non seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société; il s'éloigne des lieux où les hommes ont accès; il ne se trouve à son aise que dans les endroits qui appartiennent encore à la vieille nature; une caverne antique dans des rochers inaccessibles; une grotte formée par le temps dans le tronc d'un vieux arbre, au milieu d'une épaisse forêt, lui servent de domicile; il s'y retire seul, y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi ni privé de sentiment, comme le loir ou la marmotte; mais comme il est naturellement gras, et qu'il l'est excessivement sur la fin de l'automne, temps auquel il se recèle, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence, et il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé. (Buff.) De l'extrémité des avennes on aperçut des *ours* enivrés de raisins. (Chateaub.)

Les *ours* blancs rassemblés, l'œil fixé sur ces mers,
De hurlements affreux épouvantent les airs. (Castel.)
Hérissé de glaçons, et secouant la tête,
L'ours cède en rugissant aux coups de la tempête. (Id.)

— On a trouvé de nombreux débris fossiles d'ours, particulièrement en Auvergne et en Allemagne, et on rencontre les espèces actuelles dans toutes les parties du monde et sous toutes les latitudes. Les seules contrées où il ne paraît pas s'en trouver sont l'Australie et l'Afrique méridionale. Ours d'Europe. Ours des Alpes ou ours brun. Ours des Pyrénées. Ours de Norvège. Ours de Sibérie. Ours jongleur. Ours des Malais. Ours d'Amérique. Ours terrible ou gris. Ours noir. Ours du Chili. Ours polaire. Ours blanc. || *Ours crabier*. Le raton crabier. || *Ours doré*. Variété de l'ours brun dont les pointes des poils sont jaunâtres. || *Ours fauve*. Autre variété de l'ours brun. || *Ours fourmilier* ou *à fourmis*. Le tamanoir. || *Ours marin*. Le phoque commun. || *Ours à miel*. Le kinkajou. || *Ours noir*. Le mammouth. || *Ours raton*. V. RATON. || *Ours terrestre*. Espèce de rat-taupe des bords de la mer Caspienne.

— Par extens. et fam. Homme qui fuit la société et qui vit toujours seul. C'est un ours, un vrai ours. C'est un *ours* qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruy.) C'est une espèce d'*ours* qui se croit philosophe. (Gresset.) C'est un *ours* qui vit enfoui dans son grec et dans sa philosophie. (L. Halevy.) Nous demandons aux gens ce qui peut leur plaire dans cet *ours* bourru, qui a des habitudes de bedeau et des inclinations de constable. (H. Taine.)

— *Il est velu comme un ours*. Se dit d'un homme qui a la poitrine couverte de poil.

— *Être fait comme un meneur d'ours*. Être mal vêtu ou avoir ses habits en désordre.

— Fig. *Lécher un ours*. S'appliquer à civiliser, à polir un caractère grossier, un esprit informe. Voilà deux jours que Son Éminence s'évertuait à lécher ces *ours* flamands, pour les rendre un peu plus présentables. (V. Hugo.) || Se dit aussi pour Travailler lentement et avec soin à un ouvrage qu'on polit et repolit.

— *Lécher l'ours*. Se dit aussi d'une affaire que, dans un but intéressé, un homme de justice fait passer par toutes les phases et les délais de la procédure.

Il est temps désormais que le juge se hâte :
N'a-t-il pas assez léché l'*ours* ? (La Fontaine.)

— Nom donné à une pièce de théâtre, à un roman, souvent refusés et enfin acceptés par un directeur ou un éditeur. On devrait appeler *ours* blanc celui de la librairie, et les autres des *ours* noirs. (H. de Balzac.) || Canevas de paroles destiné à servir de thème pour une composition musicale.

— *Prenez mon ours*. Se dit ironiquement pour résumer le discours d'une personne qui en presse une autre de prendre quelque chose dont elle veut se défaire. Cette phrase est empruntée à une comédie d'E. Scribe : *l'Ours et le Pacha*, dans laquelle elle se trouve souvent répétée. Enfin, il n'a dit : Prenez mon ours.

— Loc. prov. *C'est un ours mal léché*. C'est un homme mal fait et grossier. || *Il est de la nature de l'ours, il ne maigrit pas pour pâtir*. Se dit d'une personne qui prend de l'embonpoint quoiqu'elle mange peu et se donne beaucoup de peine. || *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre*. Il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; et fig., il ne faut pas se hâter trop tôt d'un succès incertain. || *Il faut le faire monter sur l'ours*. Se dit d'un homme qui a peur, d'un poltron. || Anc. prov. *Il ne faut pas disputer de l'eau de l'ours*. Il est dangereux de contester les droits des hommes puissants, ou d'élever des prétentions sur ce qu'ils possèdent.

— Arg. Nom donné dans les casernes à la salle de police.

— Arg. des typographes. Nom donné aux ouvriers employés à la manœuvre de la presse.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un ours. || *Ours accroupi*. Celui qui est placé sur son derrière, les pattes de devant touchant à terre. || *Ours allumé, lampassé, armé, de*. Celui dont l'œil, la langue, les griffes sont couleur de. Ours de sable, lampassé de gueules. || *Ours assis*. Ours représenté droit sur son séant. || *Ours en pied* ou *debout*. Ours représenté debout sur ses pattes de derrière. || *Ours rampant*. Ours marchant à quatre pattes.

— Hist. *Ordre de l'Ours*. Ordre fondé en Suisse en 1213, par l'empereur Frédéric II. || *Ours de Berne*. Ours nourris à Berne, aux frais du public.

— Adjectiv. Bien fait de corps, mais *ours* quant à l'esprit. (La Fontaine.)

* **OURSE**, s. f. Mamm. Femelle de l'ours. L'usage est de faire rôtir un ours tout entier, et de le servir aux convives, des orateurs lui adressent la parole; ils prodiguent des louanges au mort, tandis qu'ils dévorent ses membres. « Comme tu montais au haut des arbres! Quelle force dans tes étreintes! Quelle constance dans tes entreprises! Quelle sobriété dans tes jeûnes! Guerrier à l'épaisse fourrure, au printemps, les jeunes *ourses* brûlaient d'amour pour toi! » (Chateaub.)

— Astron. Nom donné à deux constellations de l'hémisphère boréal. || *Grande Ourse*. Constellation septentrionale placée proche du pôle nord et qui demeure toujours au-dessus de notre horizon. Elle est composée de sept étoiles de deuxième grandeur, sauf δ, qui est de troisième, dont la disposition représente grossièrement la forme d'un chariot avec son timon, ce qui lui a valu aussi le nom de *Chariot*. || *Petite Ourse*. Constellation septentrionale la plus proche du pôle nord, formée de sept étoiles dont la plus connue est l'étoile polaire, qui occupe à peu près la position du pôle boréal et qui se trouve dans le prolongement de la ligne unissant les étoiles α et β de la Grande Ourse. Les étoiles de la Petite Ourse forment une figure disposée de la même manière que celles de la Grande Ourse mais dans une direction contraire. Cette constellation est quelquefois appelée *Petit Chariot*.

— Absol. Ces deux constellations réunies. Quand le pôle glacé brillait des feux de l'*Ourse*. (Denne-Baron.)

— Poét. Le septentrion, le nord. L'Ourse froide, glacée. Les glaces de l'Ourse. Les noirs frimas de l'Ourse. Du char glacé de l'*Ourse* aux feux de Sirius. (Lebrun.)

— Mar. Manœuvre qui sert à orienter les vergues au bas desquelles elle est attachée. || Syn. d'ourse.

OURSEAU, s. m. Ancienne forme du mot ourson.

OURSERIE, s. f. (rad. *ours*). Humeur bourrue; acte produit par cette humeur. Je me promets bien que je te ferai repentir de tes *ourseries*. (B. Constant.) Vous savez que j'ai quelques dispositions à l'*ourserie*. (Mérimée.)

OURSIÈRE, s. f. S'est dit pour Lieu habité par un ours.

OURSIN, INE, adj. Mamm. Qui appartient à l'ours, qui ressemble à un ours.

— ourSIN, s. m. Techn. Nom donné à la peau d'ours garnie de son poil. Un bonnet d'oursin. || Ancienne coiffure des grenadiers et des carabiniers.

* **OURSIN, INE**, adj. Échin. Qui ressemble à un oursin.

— ourSIN, s. m. Genre d'échinodermes pédicelles, à test calcaire, hérissé d'un grand nombre d'épines mobiles, établi pour des espèces fossiles et une cinquantaine d'espèces actuelles répandues dans toutes les mers, et dont on fait une grande consommation sur le littoral de la Méditerranée. Oursin comestible. Oursin miliaire. Oursin livide. Oursin trigonaire.

— Mamm. Nom donné quelquefois au phoque, lion marin de l'hémisphère austral.

— ourSINE, s. f. Bot. Nom vulgaire des espèces du genre arctope.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon nocturne du genre arctie.

— ourSINS, s. m. pl. Échin. Famille d'échinodermes ayant pour type le genre oursin.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

OURSINÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est hérissé d'épines, à la manière d'un oursin.

OURSINIEN, ENNE, adj. Mamm. Qui ressemble à l'ours. || ourSINIENS, s. m. pl. Famille de mammifères plantigrades qui comprend le genre ours.

* **OURSON**, s. m. (dimin. d'*ours*). Mamm. Petit de l'ours. Prendre des oursons. Élever un ourson, des oursons. On les emmene pour les élever ou pour les manger, car la chair de l'*ourson* est délicate et bonne. (Buffon.)

— Nom vulgaire de l'ours noir d'Amérique et d'une espèce de singe du genre alouate.

— Cost. milit. Bonnet à poil.

OURTHE, (en allemand *Ourt*). Géogr. Rivière de Belgique, formée par la réunion de la Haute et de la Basse-Ourthe, dans le grand-duché du Luxembourg; elle se jette dans la Meuse, près de Liége; cours de 135 kilom. Affluents, Amblève et Wesdre. Sous le premier Empire, il y eut le département de l'*Ourthe*, ch.-l. Liége, forme du Limbourg et d'une partie de l'évêché de Liége.

* **OURVARI**, s. m. V. hourvari.

OURVILLE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Yvetot (Seine-Inférieure); 1,100 hab.

OURYON, s. m. Belat. Sorte de boisson fermentée en usage aux Antilles.

OUSCLAGE, s. m. (ét. lat., *osculatum*; de *osculari*, baiser). S'est dit pour Action de baiser.

— Dr. cout. Syn. d'oclage.

OUSSOURI, Géogr. Affluent de droite de l'Amour, forme la limite de la Russie asiatique et de la Chine.

OUST, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Girons (Ariége), sur le Salat; 1,500 hab.

— oust. Affluent de droite de la Vilaine, vient des monts Ménez, passe à Rohan et à Ploërmel, et sert au canal de Nantes à Brest; 150 kil. de cours.

OUSTA, s. m. Nom turc du maître, du patron.

OUSTROPIDE, s. f. Bot. Syn. d'otorropide.

OÛT, s. m. S'est dit pour Août. Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*oût*. (La Font.)

* **OUTARDE**, s. f. (ét. lat., *avis*, oiseau; *tardus*, lent). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des pressirostres, comprenant des oiseaux pesants qui volent très peu, mais qu'on voit raser la terre avec rapidité, lorsque la course ne leur fournit plus des moyens suffisants pour se soustraire aux poursuites. On en connaît une dizaine d'espèces qui se trouvent toutes dans l'ancien continent. La grande outarde. L'outarde canepetière. L'outarde houbara. L'*outarde*, qu'on sert sur les tables les plus délicates, dévore les semences de la ciguë. (A. Martin.)

— outardes, s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers ayant pour type le genre outarde.

* **OUTARDEAU**, s. m. Petit d'une outarde. Manger un outardeau.

OUTARVILLE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pithiviers (Loiret); 600 hab.

OUTASEN, s. m. Ornith. Espèce de bruant de la grosseur d'un merle, qui se trouve dans l'Amérique septentrionale.

OUTAY, s. m. (pr. *ou-tè*). Bot. Genre d'arbres de la famille des césalpiniées amherstiées, croissant à Cayenne.

OUT-CASTE, s. m. (pr. *aoutt-kastt*; ét. angl., *out*, hors de; *caste*, caste). Nom par lequel les Anglais désignent les Indous qui ont été exclus de leur caste par les gourous.

OUTÉA, s. m. Bot. V. outay.

OU-TCHANG, Géogr. V. wou-tchang.

OUTHIER (Reginald), Astronome, né dans le Jura, 1694-1774, d'abord vicaire, s'occupa d'observations astronomiques; fut chargé, en 1732, de calculer des triangles pour la grande carte de France; accompagna Maupertuis en 1735, et rédigea son *Journal*, 1744.

OUTIAS, s. m. (pr. *ou-ti-ass*). Mamm. Nom vulgaire du capromys.

OUTIBOT, s. m. Techn. Partie de la machine à frapper les têtes d'épingles qui porte le poinçon.

* **OUTIL**, s. m. (pr. *ou-ti*; ét. bas-lat., *ustellum*, même signif.; de *usitari*, se servir). Instrument dont se servent les ouvriers et les artisans pour travailler aux ouvrages de leurs métiers. Bon outil. Mauvais outil. Outil commode, nécessaire, indispensable. Les outils d'un sculpteur, d'un menuisier, d'un jardinier. Outils de labourage. Outil de sculpture, de charronnage. Acheter des outils. Arranger des outils. Affûter des outils. Se servir de ses outils. Debout! vous dirais-je, le temps s'use et les *outils* se rouillent. (De Juss.)

— Par anal. Les seuls *outils* que la terre nous ait donnés sont les dix doigts de nos deux mains. (Ed. About.)

— Moyen d'action. La presse est l'*outil* nécessaire de la civilisation moderne. (E. Laboulaye.)

— Fig. Notre esprit est un *outil* vagabond, dangereux et téméraire. (Montaigne.)

Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon
Est un *outil* dont se sert un fripon. (Voltaire.)

— Ironiq. *Voilà un bel outil!* Se dit d'une chose qui n'est propre à rien.

— Loc. prov. *Méchant ouvrier ne saurait trouver de bon outil.* || *Un bon ouvrier se sert de toute sorte d'outils.* || *On ne perd point de temps quand on aiguise ses outils.* Le temps que l'on met à préparer ce qu'on veut faire n'est jamais perdu.

— Batt. d'or. Carré de vélin ou de baudruche que l'on place entre deux feuilles métalliques pendant le battage.

— Ébén. *Outil à ondes*. Machine très compliquée dont se servent les ébénistes pour faire des moulures ondées et d'autres ornements.

— Fr.-maçonn. Nom que les francs-maçons donnent dans les loges, appelées aussi ateliers, aux ustensiles de la table.

— Lapid. *Outil plat*. Petit cylindre de métal attaché au bout d'un long fer, dont les lapidaires se servent dans la gravure des pierres précieuses.

— Mécan. *Machine-outil*. V. machine.

— Sculpt. *Outil crochu*. Espèce de ciseau tranchant, tout d'acier ou du moins de fer bien acéré par un bout, qui est à demi courbé en crochet.

— Tourn. *Outil de côté*. Espèce de ciseau à deux biseaux, un par le bout et un par le côté.

* **OUTILLAGE**, s. m. (pron. *ou-ti-llaje, ll* mouill.). Assortiment d'outils ou d'engins nécessaires à un même travail.

OUTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Outiller. S'empl. adj. Ouvrier bien outillé, mal outillé.

— Fig. Se dit aussi des choses qui sont organisées pour le service qu'on en veut tirer. Navire bien, mal outillé. Ce dernier a la langue faiblement *outillée*, et l'empire de la saveur a aussi ses aveugles et ses sourds. (Brillat-Savarin.)

— Fig. et pop. Se dit d'un homme bien ou mal pourvu de ce qui lui serait nécessaire pour ce qu'il entreprend. Être bien outillé pour faire une chose.

OUTILLEMENT, s. m. (pr. *ou-ti-lle-man, ll* mouill.). Action d'outiller.

* **OUTILLER**, v. a. 1re conj. (pr. *ou-ti-llé, ll* mouill.). Garnir, fournir d'outils. Outiller un ouvrier. Outiller un atelier.

— Fig. Fournir à quelqu'un tous les moyens de mener une affaire à bonne fin.

— s'OUTILLER, v. pron. Se garnir, se fournir d'outils. S'outiller petit à petit. Cet apprenti s'outille mal.

OUTILLERIE, s. f. (pron. *ou-ti-lle-ri, ll* mouill.; rad. *outiller*). Fabrique, commerce d'outils.

OUTILLEUR, s. m. (pron. *ou-ti-lleur, ll* mouill; rad. *outiller*). Fabricant d'outils; marchand d'outils.

OUTLAW, s. m. (pron. *aoutt-lâ*; ét. angl., *out*, hors; *law*, loi). Hist. Nom donné aux Anglo-Saxons mis hors la loi par ordonnance de Guillaume le Bâtard, conquérant de l'Angleterre. Robin Hood a été l'un de ces outlaws, refugiés dans les forêts.

— S'emploie quelquefois pour Homme mis hors la loi. Des *outlaws*, qui sait? insinua Vocasse. (E. d'Hervilly.)

OUTPARTER, s. m. (pr. *aoutt-par-teur*; ét. angl., *out*, hors; *part*, part). Hist. Nom donné aux brigands qui infestaient l'Angleterre.

* **OUTRAGE**, s. m. (ét. bas-lat., *ultragium*, même signif.; de *ultra*, au delà; *agere*, faire). Injure grave de fait ou de parole. Grand outrage. Cruel, long, sanglant outrage. Outrage irréparable. Les gentilshommes se battaient entre eux à cheval avec leurs armes; et les vilains se battent à pied et avec un bâton: de là il suivit que le bâton était l'instrument des *outrages*, parce qu'un homme qui en avait été battu avait été traité comme un vilain. (Mont.) Les justes ne doivent attendre des pécheurs que des rebuts ou des *outrages*. (Massillon. Celle à qui, chaque instant de ma vie, j'offre des adorations, eût été en butte à mes *outrages* (J.-J. Rousseau.) Il m'est difficile de m'accoutumer assez aux *outrages* et à l'imposture. Id.) Les Athéniens, contraints de supporter des *outrages* qu'aggravait le souvenir de tant de glorieux exploits, se consumaient en cris d'indignation. (Barth.)

Votre honneur vous engage
A laver dans le sang un si sensible *outrage*.
(La Chaussée.)

— Fig. *Faire outrage à*. Outrager, offenser. Faire outrage à la raison, à la morale publique. Faire outrage à la grammaire, au bon sens.

— Poétiq. Tort, ravage occasionné par le temps, par l'intempérie des saisons, par les caprices du sort, de la fortune. Pour réparer des ans l'irréparable *outrage*. (Rac.)

Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits,
Et mon front, dépouille d'un si noble avantage,
Du temps qui l'a flétri laisse voir tout l'*outrage*.
(Racine.)

La tous les champs voisins peuplés de myrtes verts
N'ont jamais ressenti l'*outrage* des hivers. (Voltaire.)
Le sort jaloux abat ce que l'homme a construit,
Sur le front des tous même imprime ses *outrages*,
Renverse leurs palais et brise leurs images. (Castel.)

— *Le dernier outrage*. Se dit pour exprimer l'infidélité qu'une femme fait à son mari. || Se dit aussi du viol, de l'attentat à la pudeur exercé sur une femme.

— *Bouc d'outrage*. S'emploie quelquefois dans le sens de Bouc émissaire.

— Fig. Lui, le bouc d'*outrage* sur lequel tout le monde crachait... (A. Dumas.)

— Jurispr. *Outrage à la religion, à la morale publique*. Offense faite par la presse à la religion, à la morale publique.

OUTRAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Outrager. S'empl. adjectiv. Homme outragé. Femme outragée. La reine ne pouvait paraître en public sans être *outragée*. (Volt.)

— *Outragé de*. Être outragé de paroles.

— *Outragé par*. Par ses affreux complots nous a-t-il *outragés* ? (Rac.) L'esprit *outragé* par mille corrections s'affige, et devient tiède dans la pratique de la vertu. (Mariv.)

De rares arbrisseaux, par les vents *outragés*,
Y croissent tristement sur la pierre rougeâtre.
(Parny.)

— Substantiv. Distinguons principalement dans tout procès, dans toute contention, dans toute querelle, l'agresseur de l'*outragé*. (Volt.)

OUTRAGEANT, part. prés. du v. Outrager. Ces spectres affamés *outrageant* la nature. (Voltaire.)

* **OUTRAGEANT, ANTE**, adj. Qui fait un outrage, en parlant des choses. Paroles outrageantes. J'ai vu blâmer les discours *outrageants* que le poète fait tenir à ses héros, soit dans leurs assemblées, soit au milieu des combats. (Barthèl.) Léon supporte leurs dédains, leurs railleries *outrageantes* sur le titre de fils qu'il avait donné au jeune Théodorie. De Ségur.) Des libelles parurent qui annonçaient les espérances de la cour en termes d'une *outrageante* gaieté. (L. Blanc.)

Ses mépris *outrageants*, sa superbe colère,
Ses desseins contre vous, les complots de son père ..
(Voltaire.)

— *Outrageant pour*. Des discours outrageants pour un homme d'honneur. Cette raison si *outrageante* pour leur propre nature fut admise par les rois d'Espagne. (Volt.)

OUTRAGEMENT, s. m. Action d'outrager.

* **OUTRAGER**, v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous outrageons. J'outrageais*, etc. Faire outrage à, offenser cruellement. Outrager une personne. Outrager un honnête homme. Outrager quelqu'un dans ses amis, dans sa personne. Il (Dieu) entend les soupirs de l'humble qu'on *outrage*. (Rac.) Des injures, des coups, m'*outrageraient* moins que de semblables caresses. (J.-J. Rouss.)

— Être un outrage pour. Un discours qui m'outrage. Et le ciel et l'époux que ma présence *outrage*. (Rac.)

— Se dit aussi avec un nom de choses pour complément. Outrager la grammaire. Outrager la pudeur. Outrager la raison. Le duc d'Estrées est outré qu'un homme qu'il logeait généreusement ait ainsi blessé et *outragé* l'hospitalité. (Mme de Sév.) J'ai de tous deux *outragé* la tendresse. (Voltaire.)

— Profaner.

Par lui des fils d'Heli la brutale luxure
Outragea le saint lieu, les lois et la nature. (Del.)

— Fig. Ravager, dévaster.

Errantes, on les voit les chèvres à l'ombre se cacher
Dans les arides creux que forme le rocher,
Faire à l'herbe naissante une avide morsure,
De la vigne sauvage *outrager* la verdure. (De Valory.)

— *Outrager de*. Outrager de paroles. De quel nom l'orgueilleuse m'*outrage*! (Crébill.)

Croyez qu'il faut aimer autant que je vous aime
Pour avoir pu souffrir tous les noms odieux
Dont votre amour le vient d'*outrager* à tous yeux.
(Racine.)

— Absol. Il y a des gens qui insultent toujours et n'*outragent* jamais. (J.-J. Rouss.)

— s'OUTRAGER, v. pron. Se faire outrage mutuellement. Des avocats qui se sont outragés dans leurs plaidoiries.

* **OUTRAGEUSEMENT**, adv. Avec outrage, d'une manière outrageuse. Être traité outrageusement par une personne.

— Avec excès, à outrance. Battre outrageusement. Il (un billet) était cacheté d'une épingle qui l'a *outrageusement* piqué. (Beaum.) Comment te semble-t-il. — *Outrageusement* bête. (V. Hugo.)

* **OUTRAGEUX, EUSE**, adj. Qui fait outrage. Personne traitée d'une manière outrageuse. Paroles outrageuses. Quelque espoir *outrageux* d'être mieux reçu d'elle. (Corn.) Cesse de me tenir ce discours *outrageux*. (Id.)

— Qui fait subir des outrages. En toutes sortes de causes le plus puissant est estimé le plus *outrageux*. (Balz.)

* **OUTRANCE**, s. f. (rad. *outrer*). Excès, exagération. Un théâtre plus libre, moins gourmé, capable de supporter sur ses planches les fantaisies de Shakspeare et les *outrances* d'Aristophane. (Th. Gaut.) Les défauts par saillie et comme qui dirait les *outrances* de Corneille. (Sainte-Beuve.) Les Grecs, à qui l'*outrance* répugnait si fort en toute chose, se moquaient de ces démonstrations effrénées. (P. de St-Victor.)

— *A outrance*. loc. adv. Jusqu'à l'excès. Brave à outrance. Plaideur à outrance. Se battre à outrance, à toute outrance. Soutenir, défendre une opinion à outrance. Persécuter à outrance.

— Fig. Bossuet, comme orateur, se hat à *outrance* avec son auditoire; aussi chacun de ses sermons est un combat à mort. (Mme de Sév.)

— *Armes à outrance*. Armes dont on se sert dans les duels.

— *Combat à outrance*. Duel qui ne devait se terminer que par la mort d'un des combattants.

— *A toute outrance*. Jusqu'au bout. S'il faut pousser à toute *outrance* ce passage de saint Paul. (Bossuet.)

OUTRANCIER, ÈRE, adj. Qui pousse les choses à outrance.

— outrancier, s. m. Nom donné, en France, en 1870-1871, aux partisans de la guerre à outrance.

OUTRASSA, s. m. Hist. relig. Nom de l'une des quatre sectes qui forment le corps des brahmes indous.

— Adjectiv. Brahme outrassa.

* **OUTRE**, s. f. (étym. lat., *uter, utri*, même signif.). Peau de bouc préparée et cousue en forme de sac, pour contenir des liquides de toute espèce. On s'en sert dans les pays où le bois propre à faire les tonneaux est rare, et dans les régions montagneuses où la difficulté des chemins ne permet pas le transport des tonneaux. Outre de vin. Outre d'huile. Dieux puissants! c'est une *outre* de vin, une *outre* homérique, ruisselante et velue. (Gér. de Nerval.) Des femmes circulaient avec des *outres* sur la tête. (G. Flaubert.) En Grèce, le vin se conserve dans des *outres* et se dépose dans des chambres. (E. About.)

— *Donner des accolades à l'outre*. L'approcher des lèvres pour boire le liquide qu'elle contient. Nous cessions souvent de manger, pour donner des accolades à l'*outre*, qui ne faisait que passer des bras de l'un entre les bras de l'autre. (Le Sage.)

— Fig., par allusion aux outres dans lesquelles, selon la mythologie, Éole tenait les vents enfermés. En homme qui tient les clefs de l'*outre* des tempêtes, il (Mirabeau) endormit les scrupules des gens intimides. (L. Blanc.)

— Bot. Espèce de coupe ou de godet formé soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par un évasement particulier du sommet de la grande nervure, ou plut. t sur la feuille avortée et déformée au bout d'un pétiole phyllode, soit enfin par la concavité d'une feuille.

— Moll. *Outre de mer*. Nom vulgaire des ascidies.

* **OUTRE**, prép. (du lat. *ultra*, même signif.). Au delà de.

Soit que le Rhône *outre* ses bords
Lui fit faire éclater sa gloire. (Malherbe.)

— Fig. Discrétion française est chose *outre* nature. (La Fontaine.)

— N'est plus guère usité en ce sens qu'avec quelques substantifs dans lesquels il entre en composition. Outre-mer. Outre-Rhin. Guerres d'outre-mer. Lorsqu'en 1806 j'entrepris le voyage d'*outre-mer*, Jérusalem était presque oubliée. (Chateaub.)

Le peuple d'*outre-Rhin*, enveloppé de brumes,
Les chasse à la vapeur de ses larges écumes. (Barth.)

— *Ouvrage d'outre-mer*. Au moyen âge, Ouvrage fait dans le goût oriental que les croisés avaient rapporté en Europe au retour de leurs expéditions.

— Par-dessus; en plus de; indépendamment de. On lui donna cinq cents francs, et outre cela on lui en promit autant. Outre ce qu'il vient de dire, on doit remarquer que... *Outre* le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature mortelle, nous avons une secrète affinité avec Dieu. (Boss.) La Grèce, *outre* ses arts, eut le plus grand de tout, l'art de faire l'homme. (Michelet.)

— *Outre mesure*. Avec excès, déraisonnablement. Avoir été battu outre mesure. Travailler outre mesure. Lorsque ce fleuve s'enflait *outre* mesure, de grands lacs creuses par les rois tendaient leurs seins aux eaux repandues. (Bossuet.)

— *Outre moitié.* N'est usité que dans l'expression *Lésion d'outre moitié.* Lésion de plus de la moitié. Dans ce partage, dans ce marché, il y a lésion d'*outre* moitié du prix. (Acad.)

— *Outre les ordres.* En passant par-dessus les ordres. Thungen, *outre* les ordres, mourait d'envie de passer et de faire du pis qu'il pourrait. (Saint-Simon.)

— OUTRE. adv. Au delà, plus loin. N'est guère usité qu'avec les verbes *voir, aller* et *passer.* Il n'alla pas plus *outre.* (Acad.) La nuit qui survint l'empêcha de passer *outre.* (L.) Mais si de voir plus *outre* aux mortels est loisible. (Régnier.)

Le Scythe va venger le Perse et les chrétiens
Encore un peu plus *outre*, et ton heure est venue.
(CORNEILLE.)

— Fig. Le temps ne s'arrête point pour admirer la gloire; il s'en sert et passe *outre.* (Chateaubriand.)

— *Passer outre* signifie aussi Agir, faire ce qui doit être fait, sans se laisser arrêter par les raisonnements, les obstacles. Malgré les défenses et les oppositions, ils n'ont pas laissé de passer *outre.* (Acad.) Si la permission est restreinte, il n'est pas permis de passer *outre.* (Bossuet.)

— *Passer outre à.* Le protecteur obligea le roi à ordonner de passer *outre* au procès, sans entendre l'accusé. Bossuet.)

— *Passer outre dans.* J'ai cru, monsieur, que je devais vous avertir de mes prétentions, afin que vous ne passiez pas *outre* dans le mariage de mademoiselle votre fille. (Scarron.)

— *Passer outre sur.* Les juges ont passé *outre* sur l'instruction, *et mieux,* à l'instruction de son procès. Acad.)

— En parlant d'une chose, *Passer outre* s'est dit pour Avoir son accomplissement, sa conclusion.

Cette affaire, venue au point où la voilà,
N'est pas assurément pour en demeurer là;
Il faut qu'elle passe *outre.* (MOLIÈRE.)

— *En outre.* loc. adv. De plus, davantage. Il porte *en outre* deux colliers de porcelaine à quatre branches, et une tourterelle vivante dans une cage. (Chateaubriand.) Le défaut d'exercice laisse *en outre* abattre l'inertie musculaire. (Virey.) *En outre,* les opinions générales dont l'influence est si active sont-elles à dédaigner sur nos actes organiques? Id.) || *En outre* doit toujours s'employer sans complément. Ne dites pas *En outre de cela,* mais *Outre cela.*

— *Outre plus.* S'est dit dans le même sens.

Outre plus, le soudit serait venu, de rage,
Pour lacérer ledit présent procès-verbal. (RACINE.)

— *D'outre en outre,* loc. adv. De part en part. Être percé d'outre en outre. Ce coup d'épée l'a percé d'outre en outre.

— *Outre que.* loc. conj. *Outre* qu'elle est riche, elle est belle et sage. (Acad.) *Outre* que votre père vous le commande, l'honneur vous y oblige. (L.) *Outre* que sa toison était d'une épaisseur extrême. (La Fontaine.) *Outre* que la philosophie nous apprend que l'esprit et la sagesse sont de tout sexe, l'expérience nous apprend que bien suscite de temps en temps des femmes fortes. (Flech.)

OUTRE, ÉE. part. pass. du v. Outrer. S'emploie adjectiv. Surmené, excédé. Le cheval de Beau-Chesne était *outré,* et il n'avait pu me suivre. (De Retz.)

— Par anal. Et le dedans du royaume a été *outré* tellement, que la dévastation est sensible d'année en année. (D'Argenson.)

— Qui est exagéré, qui passe les bornes prescrites par la raison. Des sentiments outrés. Pensée outrée. Louanges outrées. Pour peu que j'eusse eu d'expérience, je n'aurais pas été la dupe de ses démonstrations ni de ses hyperboles; j'aurais bien connu à ses flatteries *outrées* que c'était un de ces parasites que l'on trouve dans toutes les villes. (Le Sage.) Cette réflexion, dont la vérité frappe, et qui n'a rien d'*outré,* m'a été d'un grand usage dans le cours de ma vie pour me faire tenir à ma place paisiblement. (J.-J. Rousseau.) Ne crois pas toutefois qu'un amour *outré* de l'indépendance enorgueillisse mon cœur. (Id.) Son parasite Citron cherchait à l'intéresser par des flatteries *outrées.* (Barthélemy.) Voici, cette fois, une flatterie bien *outrée,* et tu ne devrais pas la revêtir des couleurs d'une amitié intime qui s'épanche. (X. Marmier.) Il écartait avec répugnance les démonstrations *outrées* de respect. (Montalembert.) Ce puritanisme *outré* qui a révolté Carlyle contre la Révolution française le révolte contre l'Angleterre moderne. (H. Taine.)

— Se dit aussi des personnes en ce sens. L'impertinent est un fat *outré.* (La Bruyère.)

— Qui dépasse les justes bornes, qui pousse les choses jusqu'à leur dernière conséquence. Il est *outré* en tout. (Acad.) M. Jurieu peut dire tant qu'il lui plaira que saint Cyprien et saint Augustin étaient *outrés* sur l'unité. (Fénelon.) *Outré* contre sa maîtresse et contre soi-même, comme l'on se précipiterait dans l'indifférence avec fureur! (Stendhal.)

— S'emploie, dans le même sens, avec un nom de chose. Quels temps ont jamais été plus *outrés* sur tout ce qui fait la délicate des sens? (Massillon.)

— Transporté, pénétré, irrité. Je suis *outré.* (Acad.) La veuve de maître Paul est *outrée.* (Mme de Sévigné.)

— En ce sens, S'emploie plus souvent avec la préposition *de.* Outré de douleur, de dépit. Outré des refus d'une personne. Psyché se nuit en l'esprit que son époux, *outré* de ressentiment, ne l'avait fait transporter sur le bord d'un fleuve qu'afin qu'elle se noyât. (La Fontaine.) Xerxès, *outré* de colère, fait marcher les Mèdes et les Cissiens avec ordre de prendre ces hommes en vie et de les lui amener sur-le-champ. (Barthélemy.) A ces mots, qui semblaient indiquer de la part du prévenu la volonté de continuer à se défendre, le roi, *outré* de voir son attente trompée, éclata d'une manière terrible. (Aug. Thierry.)

— Anc. jurispr. *Lai outrée.* Jugement rendu contre la loi ou le droit reçu.

— R.-arts. Se dit de l'exagération des formes et des ombres.

— Substantiv. Nous allons tomber en tout dans l'*outré* et dans le gigantesque. (Voltaire.)

OUTREAU. Géogr. Comm. du cant. de Samer, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais); 3,100 h.

* **OUTRECUIDANCE.** s. f. (rad. *outrecuidant*). Présomption, témérité. Parler avec outrecuidance. Je n'ai jamais vu tant d'*outrecuidance.* (Acad.) Ne voyez que mon tendre respect, mon zèle pour votre gloire, et non mon *outrecuidance.* (Volt.) Quant à l'attraction, voici très naïvement ce qui m'a déterminé à en parler avec tant d'*outrecuidance.* (Id.) L'aplomb dans l'*outrecuidance* ne saurait aller au delà. (P. de Saint-Victor.)

— Acte d'outrecuidance, écart impertinent. Je doute que les grâces de madame l'ambassadrice s'accommodent des *outrecuidances* de Rabelais. (Volt.)

OUTRECUIDANT. part. prés. du v. Outrecuider.

* **OUTRECUIDANT, ANTE.** adj. Présomptueux. C'est un personnage très *outrecuidant.* (Acad.) Tous les philosophes atomistes étaient et sont même de nos jours d'*outrecuidants* athées. (Le P. Ventura.)

— Qui marque de l'outrecuidance, en parlant des choses. Au reste, les endroits *outrecuidants* ne se trouvent pas dans l'imprimé et j'en suis fort aise. (D'Alemb.)

— Substantiv. C'est un outrecuidant.

* **OUTRECUIDÉ, ÉE.** part. pass. du v. Outrecuider. S'empl. adjectiv.

— Dans le sens du verbe pronominal qui manque au verbe actif, Enflé de présomption, rempli d'outrecuidance. Par le procédé malhonnête d'étrangers *outrecuidés.* (Scarron.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Outrecuider, ne donne ce mot que comme adjectif et fait remarquer que c'est un terme vieilli. Cependant il a été employé par plusieurs auteurs du XIXe siècle. Il existe une carte de la France où la victoire *outrecuidée* traça, en 1815, une ligne qui retranchait de notre territoire une partie de nos provinces de l'est et du nord. (Chateaubriand.)

OUTRECUIDER. v. a. 1re conj. (fait de *outre,* et de *cuider*). Affecter un mépris présomptueux à l'égard de quelqu'un. On m'*outrecuide,* on me fait une insulte nouvelle. (Dancourt.)

— s'OUTRECUIDER. v. pron. Se croire supérieur à une personne, être fort présomptueux. Sa modestie ne l'empêcha pas de se faire pesamment sentir à qui s'*outrecuidait* à son égard. (Saint-Simon.)

OUTRÉE. s. f. (rad. *outrer*). Anc. jurispr. Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

OUTREMARIN, INE. adj. Qui est situé au delà des mers. Pays outremarin.

* **OUTRÉMENT.** adv. D'une manière outrée. Se fatiguer outrément. Se battre outrément. Peu usité.

* **OUTREMER.** s. m. (rad. *outre,* prép. de lieu, et *mer*). Pierre très estimée en raison de la belle couleur bleue d'azur qu'on peut en tirer, et qui n'est autre que le lapis-lazuli.

— Belle teinte bleue que l'on extrait de l'outremer. Le bleu d'*outremer* est rare en raison de la rareté de la pierre qui le fournit; maintenant on prépare de toutes pièces de l'*outremer* factice qui rivalise avec l'*outremer* naturel, et qui est d'un prix moins élevé. (Chevalier.)

— Ornith. Nom donné à un pinson d'Amérique qui a la taille et le ramage du serin.

OUTREMEUSE (Jean DES PREZ, dit d'). Historien, né à Liége, 1338-1399, a laissé deux *Chroniques,* l'une en vers, et l'autre, la plus importante, en prose, depuis la création jusque vers 1399.

OUTRE-MONTS (D'). loc. adv. D'au delà des monts. Les gens d'outre-monts. Les populations d'outre-monts.

* **OUTREPASSE.** s. f. Eaux et for. Abatis que fait l'adjudicataire d'une coupe de bois, au delà des limites qui lui ont été marquées. La loi contient des dispositions relatives aux *outrepassés.* (Acad.)

OUTREPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Outrepasser. S'empl. adject. Bornes outrepassées. Ordres outrepassés. Pouvoir outrepassé.

* **OUTREPASSER.** v. a. 1re conj. (rad. *outre,* et *passer*). Aller au delà de. S'emploie au propre et au figuré. Ce mur outrepasse l'alignement. Outrepasser les limites, les bornes. Après vous avoir ainsi placés sur votre terrain, je dois aussi vous en montrer les écueils, de peur que, emportés par un zèle obésifuge, vous n'*outrepassiez* le but. (Brill.-Savar.) La sphère des êtres circule sans que leur nombre *outrepasse* le terme de ses pouvoirs, et il faut que les uns périssent, afin que de nouveaux puissent éclore. (Virey.)

— Dépasser la limite de. Outrepasser ses droits. L'esclave, en se révoltant, *outrepasse* la licence comme la servilité. (Virey.)

— OUTREPASSER. v. n. Chass. S'emporter au delà des voies. Se dit en parlant des chiens.

— Jeux. Au trictrac, Faire passer ses dames dans le petit jan de l'adversaire, quand le passage qu'il a emprunté est vide.

OUTREPERCER. v. a. 1re conj. (de *outre,* et de *percer*). On met une cédille sous le *c* devant *a* et *o. Nous outreperçons. J'outreperçais. Nous outreperçâmes.* Percer, traverser de part en part. En se jouant, il m'a de part en part le cœur *outreperçé.* (Ronsard.)

* **OUTRER.** v. a. 1re conj. (rad. *outre,* au delà). Porter les choses au delà de la juste raison. Outrer la morale. Outrer des maximes. Outrer une pensée, un sentiment. Outrer la mode. Un comique *outre* sur la scène les personnages. (La Bruy.) Il ne faut rien *outrer* quand on veut être sage. (Destouches.) Une femme vulgaire, en *outrant* la pudeur, croit se faire l'égale d'une femme distinguée. (Stendhal.)

— Absol. Vous outrez. Il ne faut jamais *outrer.* (Acad.)

— Exagérer. On aura sans doute *outré* les rapports qu'on nous aura faits, les termes que vous soulignez sont incroyables. (Volt.)

— Accabler, surcharger de travail. C'est *outrer* des ouvriers, que de les faire travailler sans relâche. (Acad.) Dans ce sens, il est vieux.

— *Outrer un cheval.* Le pousser au delà de ses forces, l'excéder.

— Fig. Offenser quelqu'un grièvement, pousser sa patience à bout. Outrer quelqu'un. Outrer une personne, une femme, un homme. Vous l'avez tellement *outré,* qu'il ne vous le pardonnera jamais. (Acad.)

— Remplir de quelque sentiment violent ou douloureux. La conduite de son fils l'a outré de colère. La mort de M. votre père m'a *outré* de douleur. (Bussy-Rabutin.)

— s'OUTRER. v. pron. Outrer soi, se fatiguer excessivement. Cet homme s'est outré à courir. S'outrer à travailler. S'*outraut* pour acquérir des biens ou de la gloire. (La Font.)

OUTRE-RHIN. adv. Au delà du Rhin. Les provinces d'outre-Rhin.

OUTRE-TOMBE. adv. Au delà de la tombe. La postérité ne respecte rien tant que ces jets imprévus d'*outre-tombe.* (Ste-Beuve.) Je suis toujours malade et quelquefois je soupçonne que je suis le grand railway menant *outre-tombe.* (Mérimée.)

— *Mémoires d'outre-tombe.* Mémoires publiés après la mort de l'auteur.

OUTRIGGER. s. m. (pron. *a-ou trig gheur;* mot angl. fait de *out,* en dehors, et *to rig,* armer). Navig. Nom donné à toutes les embarcations ayant en dehors des bordages des tringles de fer destinées à supporter le point d'appui des rames.

OUTTARA. s. m. Philol. ind. Syn. de VÉDANTA.

OUVAROVITE. s. f. (d'*Ouvarof,* nom pr.). Miner. Variété de grenat vert d'émeraude trouvée dans les monts Ourals. On écrit aussi *ouvarowite.*

OUVEILLAN. Géogr. Comm. du cant. de Ginestas, arr. de Narbonne (Aude); 2,300 hab.

OUVERT, ERTE. part. pass. du v. Ouvrir. S'empl. adjectiv. Maison, porte ouverte. L'audience, la séance est ouverte. J'avais la bouche ouverte pour vous le dire. La place ne se rendit qu'après deux mois de tranchée ouverte. Chacun avait la mort devant les yeux, voyait les abîmes *ouverts* pour l'engloutir. (Fén.) Les chemins de Sion a la fin sont *ouverts.* (Racine.) Toutes les bourses me furent *ouvertes.* (J.-J. Rousseau.) En effet, il est remarquable que les bons, les chameaux et les singes ont les narines plus *ouvertes* que les animaux des pays froids ou des montagnes à glace. (B. de St-P.) Plein de courage et de pressentiments heureux, mon cœur ivre de joie entre en chancelant dans la route qui lui est *ouverte.* (X. Marm.)

Des quatre coins du monde on se rend aux enfers,
Tisiphone les tient incessamment *ouverts.* (LA FONT.)

— Fig. Les passions des hommes sont autant de chemins *ouverts* pour aller à eux. (Vauvenargues.)

— *Ouvert à.* Le chemin est encore *ouvert* au repentir. (Rac.) Mais dans la Grèce plus libre et plus heureuse, l'accès de la raison fut *ouvert* à tout le monde. (Volt.) Ces hospices de mon pays, *ouverts* aux malheureux et aux faibles, sont souvent cachés dans des vallons qui portent au cœur le vague sentiment de l'infortune et l'espérance d'un abri. (Chateaub.)

— *Avoir les yeux ouverts.* Ne pas dormir. || Fig. Regarder avec attention.

Tes yeux sur ma conduite incessamment *ouverts*
M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts.
(RACINE.)

— *Avoir l'œil ouvert, l'oreille ouverte.* Être attentif. Il avait l'œil ouvert, l'oreille ouverte au moindre bruit.

— Fam. *Dormir les yeux ouverts comme un lièvre.* Être jour et nuit sur ses gardes.

— Entamé, percé. Avoir le ventre ouvert d'un coup de sabre.

— Se dit aussi d'une plaie dont les bords sont béants. On prétend qu'il lui en est resté une blessure *ouverte* qui le fait beaucoup souffrir. (Mme de Genlis.)

— Se dit du sol dans lequel on a pratiqué des sillons, des tranchées.

— Pratique, en parlant d'une ouverture. Porte ouverte. Rue ouverte.

— *Mer ouverte.* Mer libre, dépourvue de glaces. Ils ne peuvent trouver leur subsistance que dans une mer *ouverte,* et ils sont forcés de la quitter dès qu'elle se glace en entier. (Buffon.)

— Se dit d'un pays qui n'a ni rivières, ni montagnes, ni places fortes qui empêchent d'y pénétrer. C'est un pays ouvert. Le pays *ouvert* de toutes parts, n'ayant point de places fortes qui coupent la retraite d'une armée... (Voltaire.) || *Ville ouverte.* Ville qui n'est pas garantie par des fortifications.

— *Maison ouverte à tous les vents.* Maison mal close, pleine de lézardes, à travers lesquelles pénètrent tous les vents.

— *La porte de cette maison est ouverte à tous les honnêtes gens.* Tous les honnêtes gens y sont bien reçus.

— *Ce port est ouvert à tous les étrangers.* Ils peuvent y venir commercer librement et avec sûreté.

— Fig. Accessible. Âme ouverte aux bons, aux mauvais sentiments. Cœur ouvert à la reconnaissance, à la haine. Ni la bouche ni les oreilles de cette pieuse abbesse n'ont été jamais *ouvertes* à la médisance. (Bossuet.) Cette âme qui ne se croyait plus *ouverte* qu'à la douleur, trouve encore de la sensibilité en elle pour la reconnaissance. (D'Alembert.) Les gens du peuple *ouverts* par leur crédulité aux bruits les plus absurdes... (E. Renan.) Avec cela nullement pédant, un esprit *ouvert* à tout et qui s'était frotté à la vie. (V. Cherbuliez.)

— Spacieux. J'entrai dans un pays plus *ouvert,* et j'admirai ce vaste silence de la nature. (Montesquieu.)

— Dont le vêtement a été écarté, ôté. Se présenter à l'ennemi la poitrine ouverte.

— *Bras ouverts.* Bras écartés l'un de l'autre. Avoir les bras ouverts pour embrasser ses enfants.

— Fig. *Vous me trouverez toujours les bras ouverts.* Vous me trouverez toujours prêt à vous faire amitié, à vous pardonner.

— Fig. Développé, qui saisit facilement, en parlant de l'esprit, de l'intelligence. Cet enfant a l'esprit bien ouvert pour son âge.

— *Avoir l'appétit ouvert.* Se sentir bien disposé pour manger.

— Fig.

Dis-moi comme on se tient bien l'on gouverne les dames.
— C'est là le plus beau soin qui vienne aux belles âmes,
Disent les beaux esprits. Mais, sans faire le fin,
Vous avez l'appétit *ouvert* de bon matin. (CORNEILLE.)

— *Tenir table ouverte.* Avoir fréquemment des étrangers à sa table; être toujours prêt à recevoir des invités.

— Commencé. Le printemps est *ouvert* dans nos bois. (Mme de Sévigné.)

— *La question est ouverte.* On a commencé à la discuter. || *La question reste ouverte.* On n'a pas encore conclu sur la question, on peut encore la discuter.

— *Le pari est ouvert; les paris sont ouverts.* Chacun est reçu à parier. On est prêt à parier contre qui voudra. || Se dit aussi figurement en parlant d'une affaire dont l'issue est incertaine et qui doit être bientôt décidée.

— *La pêche, la chasse est ouverte.* Le temps où il est permis de pêcher, de chasser est arrivé. || On dit de même: Le scrutin est ouvert. La souscription est ouverte. La session législative est ouverte, etc.

— Proposé. Trois avis différents avaient été *ouverts* dans le conseil du roi. (Chateaub.)

— Déclaré. Guerre ouverte. Querelle ouverte. Une animosité *ouverte* les excitait les uns contre les autres. (Lav.) On était prêt à passer à une guerre *ouverte,* lorsqu'on s'accorda de part et d'autre de s'en tenir aux décisions de l'oracle. (Fén.) L'Autriche n'était alors en guerre *ouverte* qu'avec la Bavière. (Volt.) La cour de Lisbonne et celle de Rome furent longtemps dans une querelle *ouverte.* (Id.)

Quoi qu'il en soit, enfin, je ne t'abuse pas,
Je fais la guerre *ouverte.* (REGNARD.)

— *Force ouverte.* Force employée publiquement. S'il veut qu'en sa faveur je marche à force *ouverte.* (Corn.)

— Qui a montré ses sentiments, qui est communicatif, en parlant des personnes. Je suis fort réservé avec ceux que je ne connais pas, et je ne suis pas extrêmement *ouvert* avec la plupart de ceux que je connais. (La Rochefouc.)

— Qui marque la franchise, la sincérité, un accueil cordial. Air ouvert. Physionomie ouverte. Caractère ouvert. Homme ouvert. Sous ces dehors *ouverts* et si agréables, les cœurs sont peut-être plus cachés, plus enfoncés au dedans que les nôtres. (J.-J. Rouss.) Son abord est simple et *ouvert.* (Id.) Le Français est naturellement bon, *ouvert,* hospitalier, bienfaisant. (Id.) Leur conduite est toujours franche et *ouverte.* (Id.) Il ne tarda pas à prendre le ton franc et *ouvert* qui convient à son caractère. (Id.)

— *A bras ouverts.* Avec de grandes démonstrations d'amitié. || *A cœur ouvert.* Sans déguisement, sans détour. J'ai cru devoir lui parler à cœur *ouvert.* (Volt.)

Je crois qu'à mon exemple impuissant à tralur,
Il hait à cœur *ouvert*, ou cesse de haïr. (RACINE.)

— *A livre ouvert.* Se dit d'un compte écrit sur deux pages en regard, c'est-à-dire sur le verso d'un feuillet et le recto d'un autre.

— Fig. *A livre ouvert.* Sans précaution, sans étude préalable. || *Chanter, jouer d'un instrument à livre ouvert.* Chanter, exécuter toutes sortes de morceaux de musique à première vue, sans les avoir étudiés auparavant. || *Expliquer un auteur à livre ouvert.* L'expliquer sans préparation au premier endroit venu qui se présente en ouvrant le livre au hasard. || *A main ouverte.* Avec prodigalité.

— *A portes ouvertes.* En toute liberté.

Apollon a portes *ouvertes*
Laisse indifféremment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir. (MOLLEVAUT.)

— Fam. *Un enfonceur de portes ouvertes.* Un fanfaron, un homme qui se fait gloire de vaincre des périls imaginaires.

— Blas. *Couronne ouverte.* Couronne composée d'un simple bandeau. La couronne du Dauphin était fermée, celle des enfants de France était ouverte. || *Tour ouverte, château ouvert.* Tour, château représente dans les armoiries avec une porte ouverte ou une embrasure.

— Bot. Epanoui. Calathide ouverte. Cotylédon ouvert. || Etalé. Sépales ouverts. Feuilles ouvertes. Branches ouvertes.

— Comm. et Financ. *Compte ouvert.* Celui qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles. || *Payer à bureau ouvert.* Payer dès qu'on se présente.

— Entom. *Ailes ouvertes.* Celles qui, dans l'état de repos, restent étendues horizontalement et sans se recouvrir l'une l'autre. || *Aréoles ouvertes.* Celles qui se terminent au bord de l'aile des insectes et ne sont pas entourées partout de nervures.

— Féod. *Fief ouvert en faveur du seigneur.* Fief que le seigneur était en droit de saisir féodalement, faute de droits non payés, ou de devoirs non rendus par le vassal.

— Géom. Se dit d'un angle pour marquer l'écartement de ses côtés. L'angle obtus est plus ouvert que l'angle droit.

— Gramm. Se dit de certaines voyelles dont la prononciation est plus claire par opposition à Fermé. E ouvert.

— Gramm. ar. *Lettres ouvertes.* Se dit de certaines lettres de l'alphabet arabe qu'on articule en étendant la langue.

— Jurispr. *La succession, la substitution est ouverte; elle est ouverte à quelqu'un, au profit de quelqu'un.* Cette personne est en état de recueillir la succession, d'entrer en jouissance de la chose substituée. || Se dit d'une action qui peut être intentée. La requête civile est *ouverte* pour moi. (Racine.)

— Manèg. *Cheval bien ouvert.* Cheval bien traversé, qui a les jambes, et principalement celles de devant, éloignées comme il faut l'une de l'autre.

— Mar. *Navire ouvert.* Navire dont la hauteur des bastingages est insuffisante. || Se dit aussi d'un navire non garni d'étoupe et d'un bateau qui n'est pas ponté. || *Rade ouverte.* Rade qu'aucun obstacle ne preserve du vent. || *Voile ouverte.* Voile brassée sous le vent. || *Passer à ouverte.* Tourner une île au lieu de prendre le detroit qui la sépare de la terre ferme. || *Objets ouverts d'une, deux, de trois voiles.* Objets qui, vus de loin, paraissent éloignés l'un de l'autre de la largeur d'une, de deux, de trois voiles.

— Moll. *Lunule ouverte.* Dans les coquilles bivalves, Celle dont les bords écartés présentent une ouverture qui pénètre à l'intérieur des valves.

— Vénerie. *Tête ouverte.* La tête du cerf, du daim, du chevreuil, quand leurs perches sont écartées.

— Zool. Se dit de parties qui présentent une ouverture, qui sont étendues sans se recouvrir.

— OUVERT. s. m. Mar. Entrée d'une baie, d'un port, d'une rade. L'ouvert d'une rade, d'un port.

— Jeux. Au jeu de paume, Intervalle garni de filets, qui est placé entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans. L'ouvert du premier. L'ouvert du second. Jouer dans les ouverts.

— OUVERTE. s. f. S'est dit pour Fente, crevasse, en parlant d'un ouvrage de maçonnerie.

* **OUVERTEMENT.** adv. (radic. *ouvert*). Franchement, sans déguisement. Je lui ai dit ouvertement ma façon de penser. Craignez de heurter trop ouvertement l'opinion publique. Il s'est déclaré ouvertement pour moi. Il y a un orgueil qu'on appelle noble, qui entreprend les choses *ouvertement;* l'envie ne va que par des menées secrètes. Boss.) Chacun se préférant *ouvertement* à tout autre, trouverait bon que tout autre se préférât de même à lui. (J.-J. Rouss.) Il est temps de travailler *ouvertement* et activement à rapprocher ces deux cœurs faits pour se comprendre. (G. Sand.) Il ne recula pas devant l'empereur, qui prenant *ouvertement* parti pour l'evêque. (Montalemb.)

— Ostensiblement. Il n'ose pas le témoigner *ouvertement* et ne sait de quel bois faire flèche. (Th. Gautier. L'uniforme civique, au château, était *ouvertement* insulte. (L. Blanc.)

* **OUVERTURE.** s. f. (rad. *ouvert*). Fente, trou, espace vide, solution de continuité, dans un corps d'ailleurs solide et d'une seule masse. Grande ouverture. Petite ouverture. Large ouverture. Pratiquer une ouverture. L'eau et l'air s'insinuent par les plus petites *ouvertures.* (Acad.) Le Vésuve a deux bouches principales; ces deux *ouvertures* fument toujours. (Buffon.) Ces deux petites cabanes sont situées presque au milieu d'un bassin formé par de grands rochers, qui n'a qu'une seule *ouverture* fermée au nord. (B. de Saint-Pierre.)

— Orifice d'un objet creux, d'une cavité quelconque. L'ouverture d'une grotte, d'un autre, d'une caverne. Le bodian tétracanthe a l'*ouverture* de la bouche très grande. (Lacépède.) L'*ouverture* de la pupille est plus dilatable dans le chat, la chouette, les oiseaux nocturnes et généralement chez tous les animaux nocturnes qui peuvent voir dans l'obscurité. (Richerand.) La gueule de la baleine mesure jusqu'à sept mètres d'*ouverture.* (J. Macé.)

— Par anal. Entrée d'un golfe, d'une vallée, d'un défilé, etc. L'ouverture de cette vallée, de ce défilé est étroite. Une baie qui a deux lieues d'*ouverture* et une lieue de profondeur offre un asile sûr aux vaisseaux. (Raynal.) Les mers qui ne communiquent avec l'Océan que par une petite *ouverture* ne sont guère sujettes à l'action des marées. (A. Maury.)

— Fig. Les prières ne trouvaient aucune *ouverture* pour entrer dans son cœur. Fenelon.) L'air habite par des transparences vivantes, ce serait le commencement de l'inconnu; mais au delà s'offre la vaste *ouverture* du possible. (V. Hugo.)

— Action par laquelle on ouvre. L'ouverture d'une malle. L'ouverture d'un pâté. L'ouverture d'une depêche. L'ouverture d'une veine. L'ouverture d'un cadavre. A l'ouverture des portes. Son zele pieux l'avait fréquemment porté à tenter les plus grands efforts pour obtenir la liberté des cultes et l'*ouverture* des eglises. (De Ségur.)

— *A l'ouverture du livre.* En ouvrant le livre, au hasard. A l'ouverture du livre, j'ai trouvé le passage que je cherchais.

— Inauguration d'un lieu, droit d'y pénétrer accordé au public. L'ouverture d'un café, d'un concert. L'ouverture d'un port. En 1610, M. de La Brosse fit l'*ouverture* du Jardin royal pour la démonstration publique des plantes. (Fontenelle.)

— Fig. Commencement de certaines choses. L'ouverture des Chambres, de la session. Le discours d'ouverture. L'ouverture du parlement. L'ouverture du concile. L'ouverture des états. L'ouverture d'un cours. L'ouverture de la campagne. L'ouverture de la chasse. L'ouverture de la foire. Les légats et l'archevêque de Trente commencent par accorder trois ans et cent soixante jours de délivrance de purgatoire à quiconque se trouvera dans la ville à l'*ouverture* du concile. (Voltaire.) A la fin du troisième jour, le crieur proclamait l'*ouverture* de la fête fixée au lendemain. (Chateaub.)

— Fig. Première proposition que l'on fait pour engager une affaire, une négociation. Faire des ouvertures de paix. C'est à vous de faire les premières ouvertures. Se refuser, se prêter à des ouvertures. Repousser une ouverture. Faire l'ouverture d'un projet. Ces *ouvertures* furent accueillies favorablement. (Rayn.)

S'il faut faire à la cour pour vous quelque *ouverture*,
On sait qu'auprès du roi je fais quelque figure (MOLIÈRE.)

— Aveu, confidence. Faire des ouvertures imprudentes, indiscrètes. Les *ouvertures* qu'il en faudrait faire à un conducteur sacré seraient amères. (Massillon.)

— *Ouverture de cœur.* Franchise, sincérité. Il m'a parlé avec une grande *ouverture* de cœur. (Acad.) || Expansion, épanchement amical sincère et véridique. Je manque d'*ouverture* de cœur. (Chateaub.)

— Absol. Inclination. Celles qui auront de l'*ouverture* pour vous. (Boss.)

— *Ouverture d'esprit.* Disposition pour les sciences, facilité d'intelligence. Ce jeune homme a beaucoup d'ouverture d'esprit pour les mathématiques. Mais celles qui n'ont pas assez d'*ouverture* d'esprit pour ces curiosités en ont d'autres qui leur sont proportionnées. (Fen.) Il n'était pas né sans *ouverture* d'esprit. (Volt.)

— Absol. Cet élève a beaucoup d'ouverture pour les sciences. Mademoiselle votre fille montre un esprit assez avancé, avec beaucoup d'*ouverture*, de facilité et de pénetration. (Fen.)

— Expédient, occasion, voie, moyen de terminer une affaire. Saisissez cette ouverture pour vous sortir de cette affaire. Voyez-vous quelque ouverture pour terminer ce procès? C'est une ouverture que je vous donne. Je profiterai de la première ouverture pour mettre votre affaire sur le tapis. Les demandes des enfants sont des *ouvertures* que la nature nous offre pour faciliter l'instruction. (Fén.)

— Iron. Quelques-uns ont cru trouver de la conformité entre des paroles caraïbes et des mots hébreux, et n'ont pas manqué de suivre une si belle *ouverture.* (Voltaire.)

— S'est dit pour Maniere de voir, point de vue sous lequel on envisage une affaire. Le président Le Bailleul pensa s'échauffer, disant qu'il était de l'*ouverture* de M. le Cardinal; M. le Chancelier lui dit: M. le Cardinal n'a pas opiné. Sa réponse fut: Je le sais bien, aussi n'ai-je parlé que de l'*ouverture* et non pas de l'avis. (Montresor.)

— Archit. Nom donné aux portes, arcades, croisées d'un édifice. Ce bâtiment manque d'ouvertures, a trop d'ouvertures. || *Ouverture plate.* Baie pratiquée au sommet d'une coupole et donnant du jour à un escalier. || *Cette fenêtre, cette porte a trop, n'a pas assez d'ouverture.* La baie de cette porte, de cette fenêtre est trop grande ou trop petite.

— Art milit. *Ouverture des colonnes.* Espace qui est entre chaque colonne d'une armée ou d'une escadre. || *Ouverture de la tranchée.* Premier travail que l'on fait pour pratiquer la tranchée.

— Chorégr. *Ouverture de jambes.* Mouvement agile que fait une jambe, pendant qu'on se tient en équilibre sur l'autre.

— Géom. Ecartement ou inclinaison de deux lignes droites l'une sur l'autre, qui, se rencontrant en un point, forment ensemble un angle. L'ouverture d'un angle. || Dans un sens analogue. *L'ouverture d'un compas.* L'écartement plus ou moins grand de ses branches.

— Jurispr. *Il y a ouverture à la substitution.* La substitution commence d'avoir lieu en faveur de quelqu'un. || *Ouverture d'une succession.* Moment où les biens d'un défunt sont dévolus à ses héritiers. L'ouverture de la succession se fait au lieu du dernier domicile du mort. || *Il y a ouverture à cassation, à requête civile, à la requête civile.* Il y a lieu de se pourvoir par cassation, par requête civile. || *Ouverture de faillite.* Déclaration d'une faillite par le tribunal de commerce.

— Jurispr. féod. *Il y a ouverture de fief.* Le seigneur de qui relève le fief est en droit d'enlever les fruits. || *Ouverture de rachat.* Le cas dans lequel le droit de rachat d'une terre était dû au seigneur dont elle relevait. || *Ouverture à la régale.* Droit possédé par le roi de nommer à un bénéfice vacant. || Vacation de ce bénéfice.

— Littér. Se dit quelquefois pour Exposition. La protase, où doit se faire la proposition et l'*ouverture* du sujet. (Corneille.)

— Mar. Espace libre entre deux terres. || Le plus grand écartement dans un vaisseau en construction.

— Mus. Symphonie qui sert de prélude aux opéras et aux ballets. Ouverture brillante. Ouverture de la Caravane, de Robert le Diable. Il est arrivé au commencement, à la fin de l'ouverture. L'*ouverture* fera connaître d'abord le caractère de l'opéra qu'elle précède, et donnera ensuite des pressentiments sur la nature des événements, la violence des passions qui doivent occuper la scène, et quelquefois même sur les personnages, le lieu et le temps où se passe l'action. (Castil-Blaze.)

— Phys. Quantité plus ou moins grande de surface que les verres des lunettes et des télescopes présentent aux rayons de lumière. Plus l'oculaire d'une lunette a d'ouverture, plus l'instrument a de clarté; et plus l'objectif a d'ouverture, plus l'instrument a de champ. || *Ouverture d'un télescope.* Surface plus ou moins grande que le miroir d'un télescope présente à la lumière. || *Ouverture du courant.* Action d'établir le courant électrique en mettant en communication les rhéophores de la pile.

OUVÈZE. Géogr. Rivière de France qui vient du département de la Drôme, traverse le département de Vaucluse et finit dans le Rhône (rive droite).

OUVIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pluvier.

OUVIRANDRE. s. f. Bot. Genre d'herbes aquatiques, famille des naiadées, établi pour des espèces africaines remarquables par la structure de leurs feuilles qui, dépourvues de parenchymes, n'ont que des nervures et présentent l'aspect de fenêtres. On dit aussi *ouvirandra.*

***OUVRABLE.** adj. 2 g. Qui peut être ouvré, travaillé. La matière *ouvrable* qui remplit le mieux les conditions de bonté et de beauté qu'exige le papier est celle qui peut se diviser en filaments d'une ténuité extrême. (E. Laboulaye.)

— *Jour ouvrable.* Jour qui n'est point férié, où il est permis de travailler. C'est cependant jour *ouvrable* ou jamais, si le calendrier n'est en défaut. (Ch. Nodier.)

Elle oublia ce beau calendrier
Rouge partout, et sans nul jour *ouvrable.* (LA FONTAINE.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin et dans l'expression *Jour ouvrable.*

* **OUVRAGE.** s. m. (rad. *ouvrer*). Œuvre, résultat du travail d'un ouvrier. Grand ouvrage. Magnifique ouvrage. Ouvrage merveilleux, accompli, achevé, parfait. Ouvrage de maçonnerie, d'ébénisterie, de serrurerie. Ouvrage de tapisserie, de broderie. Ouvrage de mosaïque, de rapport, de marqueterie. Se donner à un ouvrage. Entreprendre un ouvrage. Achever, terminer un ouvrage. Interrompre, abandonner un ouvrage. Il commença les grands *ouvrages* qui devaient servir à la commodité publique. Boss.) Depuis huit jours que cet agréable travail nous occupe, on est à peine à moitié de l'*ouvrage.* (J.-J. Rouss.) Si l'on portait une montre ou une statue à un sauvage qui n'en aurait jamais vu, il ne pourrait s'empêcher d'y reconnaître l'*ouvrage* d'un ouvrier habile. (Helvétius.)

Un instrument fragile, *ouvrage* de nos mains,
Et qu'anime l'effort d'une faible spirale,
Suit le cours du soleil d'une vitesse égale. (DARU.)

— *Ouvrage de l'art.* Ouvrage de sculpture, de peinture, de gravure, d'architecture. Les ouvrages de l'art ne peuvent rivaliser avec ceux de la nature. Dans aucune ville on ne porta si loin les *ouvrages* de l'art. (Montesq.)

— *Ouvrages publics.* Edifices, monuments destinés à l'usage du public. Il allait voir les *ouvrages* publics; il rendait des visites à des particuliers et marchait sans garde et sans faste. (Fléchier.)

— *Les gros ouvrages.* Les ouvrages les plus pénibles ou les plus grossiers. Elle servait à la fois de femme de chambre à la maîtresse du café et d'aide aux garçons pour les gros *ouvrages* de l'établissement. (De Gonc.)

— Fig. *C'est l'ouvrage de Péaclope.* Se dit d'une chose commencée plusieurs fois, que l'on défait sans cesse et qui ne se termine jamais.

— Fam. *C'est un ouvrage de patience.* C'est un ouvrage minutieux, qui demande du temps, de la persévérance.

— Absol. Nom donné aux petits travaux que les femmes exécutent à l'aiguille. Prendre, laisser son ouvrage. Oublier son ouvrage dans un coin. Elle avait toujours son *ouvrage* à la main. (Acad.)

— *Collets d'ouvrage.* Collets ouvrés qu'on portait autrefois.

— Dans un sens plus général, Tout ce qui est fait, opéré. L'Ecriture sainte marque que Dieu fit ce grand *ouvrage* en six jours. (Lemaistre de Sacy.) Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom; la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son *ouvrage.* (La Bruy.) Pourquoi les *ouvrages* de la nature sont-ils si parfaits? C'est que chaque *ouvrage* est un tout, et qu'elle travaille sur un plan éternel dont elle ne s'écarte jamais. (Buffon.) La lumière paraît être l'*ouvrage* de la nature. (Id.) Chaque *ouvrage* particulier de la nature présente, en différents genres, des harmonies, des consonances, des contrastes et forme un véritable concert. (B. de St-P.)

Le vulgaire voit tout avec indifférence:
Des desseins du grand Être atteignant la hauteur,
Il ne sait point monter de l'*ouvrage* à l'auteur. (DEL.)

— Fig. au sens moral. Sa fortune est l'ouvrage du hasard. Tous mes malheurs sont votre ouvrage. Le progrès est l'ouvrage du temps. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son *ouvrage.* (Voltaire.) Il fallait que la réflexion corrigeât ou affermît ce qui n'avait été jusqu'alors que l'*ouvrage* du hasard, d'une intrépidité brillante, du bonheur des circonstances. (Rayn.)

Ah! si ce jour rend la paix aux Thébains,
Elle sera, Créon, l'*ouvrage* de vos mains. (RACINE.)

— *Cela est son ouvrage.* C'est lui qui a obtenu ce résultat. Voilà qui est fait, et c'est l'*ouvrage* de Mme de Maintenon, qui s'est souvenue fort agréablement de l'ancienne amitié de M. de Beuvron. (Mme de Sévigné.)

— Se dit encore d'une personne qui doit à une autre sa position, sa fortune, enfin ce qu'elle est.

Un sizir au sultan fait toujours quelque ombrage;
A peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur *ouvrage.* (RACINE.)

— Se dit aussi en parlant des lois, des institutions. La législation d'Athènes fut l'ouvrage de Solon. Les codes furent l'ouvrage de Napoléon.

— Se dit particulièrement en parlant des productions de l'esprit. Les ouvrages des grands écrivains. Le sujet, la matière, le plan d'un ouvrage. Ouvrage instructif. Ouvrage moral. Ouvrage d'imagination. Ouvrage d'érudition. Ouvrage de jurisprudence, d'histoire, de politique, de littérature, de sciences. Ouvrage en prose. Ouvrage en vers. Ouvrage anonyme, pseudonyme. Ouvrage posthume. Ouvrage classique. Composer un ouvrage. Publier, mettre au jour un ouvrage. Ebaucher, esquisser un ouvrage. Critiquer, blâmer un ouvrage. Cet ouvrage a eu un grand succès. Vous m'avez envoyé un *ouvrage* dicté par l'humanité et par l'éloquence. (Volt.) Cet *ouvrage* doit aller à l'immortalité. (Id.) Je ne sais quel esprit m'animait en composant cet *ouvrage.* (Id.) On peut être très touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un *ouvrage* et en condamner ensuite les défauts cachés. (Id.) Vous serez plus à portée que personne de goûter le sel de ces *ouvrages.* (Id.) Que d'*ouvrages* en vers perdraient leur réputation si on les réduisait en prose! (Duclos.) Les *ouvrages* bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. (Buffon.) La raison qui vous ferait supprimer cet *ouvrage* m'encourage à le publier. (J.-J. Rouss.) Les beautés sévères qui règnent dans les *ouvrages* de Pindare. (Barth.)

— Façon, travail que l'on emploie à faire quelque ouvrage. Il y a beaucoup d'ouvrage à cette gravure, à ce plafond, à ce tableau. L'ouvrage l'emporte sur la matière. Ce dessin est d'un ouvrage achevé.

— Dans un sens absolu, Travail, occupation, action de travailler. Se mettre à l'ouvrage. Aimer l'ouvrage. Manquer d'ouvrage. L'ouvrage ne va pas. Changer d'ouvrage. Il se plaint d'avoir trop d'ouvrage. Je ne sais pas quand je pourrai me remettre à l'*ouvrage.* (X. de Maistre.)

— Fam. *Avoir cœur à l'ouvrage.* Travailler avec ardeur, de bon cœur.

— Art hermet. *Ouvrage de patience.* Un des noms de la pierre philosophale.

— Chem. de fer. *Ouvrages d'art.* Nom donné, par opposition aux travaux de terrassement, à tous ceux qui se font soit en maçonnerie soit en charpente. Les ponts, les viaducs, les voû-

tes des tunnels, les murs de soutènement sont des ouvrages d'art.

— Fond. Vide intérieur d'un haut fourneau par lequel les étalages communiquent avec le creuset qui reçoit la fonte.

— Fortif. Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place et destinés à la fortifier. Ouvrages extérieurs. || *Ouvrage avancé.* Ouvrage situé en dehors des glacis, mais qui reste néanmoins sous la protection de la place et qui est en communication avec elle. || *Ouvrage à couronne.* Défense composée de deux ouvrages à cornes joints ensemble, qui forment un bastion au milieu. || *Ouvrage à cornes.* Celui qui est composé de deux demi-bastions reliés entre eux par une courtine et terminés latéralement par deux ailes. || *Ouvrage à cornes couronné.* Ouvrage à cornes au-devant duquel est construit un ouvrage quelconque. || *Ouvrage détaché.* Celui qui, faisant partie d'un système de fortification, est isolé et doit se défendre lui-même. || *Ouvrage fermé à la gorge*, ou simplement *ouvrage fermé.* Ouvrage formant une enceinte entièrement close. || *Ouvrage ouvert à la gorge*, ou simplement *ouvrage ouvert.* Celui dont l'enceinte est discontinue.

— Gravy. *Grands ouvrages.* Estampes dont les figures sont assez grandes pour recevoir un certain nombre de détails. || *Ouvrages du devant.* Ceux qui servent à représenter les objets du devant de l'estampe ou du tableau.

— Maçonn. *Gros ouvrages.* Les murs de fondation, de face, de refend, les contre-murs. || *Menus ouvrages.* Les cheminées, les plafonds, les carrelages, etc. || *Ouvrages de sujétion.* Ceux pour lesquels on demande une augmentation de prix justifiée par des difficultés d'exécution ou les déchets que subit la matière employée.

— Min. *Exploitation par ouvrages en travers.* Mode d'exploitation qui consiste à ouvrir une galerie le long de la couche et à l'attaquer par des tranchées transversales creusées de distance en distance. || *Ouvrages en gradins.* Exploitation qui se fait par gradins successifs.

— Orfèvr. *Ouvrages de Grèce.* Nom donné aux croix, reliquaires, vases sacrés et objets divers que les croisés rapportèrent de Constantinople, et qui, plus tard, furent imités avec succès par les Vénitiens et les Génois.

— Techn. *Bois d'ouvrage.* Bois propre à faire de menus objets. || *Ouvrages noirs.* Nom donné autrefois aux gros ouvrages de maréchalerie, tels que fourches, herses, socs de charrue, etc.

— Typogr. *Ouvrage de ville.* Impression de petits travaux, comme les affiches, billets de mariage, de décès, etc.

*** OUVRAGÉ, ÉE.** part. pass. du v. Ouvrager. S'emploie adjectiv. Se dit de certains ouvrages dont la confection demande beaucoup de travail de la main. La garde de cette épée est très ouvragée. Cette pièce d'orfévrerie est bien ouvragée. Des guirlandes de fleurs grimpent le long de la rampe en fer *ouvragé.* (G. Ohnet.)

— Par anal. Le plumage du ventre est *ouvragé* des mêmes festons sur un fond blanchâtre. (Buffon.)

— S'emploie quelquefois dans le sens d'Ouvré. Les productions des ateliers de l'ancien monde eussent été échangées contre celles des mines du nouveau, et le fer *ouvragé* eût été payé, à poids égal, par de l'argent brut. (Rayn.

*** OUVRAGER.** v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous ouvrageons. J'ouvrageais*, etc. Techn. Enrichir un ouvrage de divers ornements. Se dit des brocards à fleurs, des velours à ramages, des damas, etc., et de beaucoup d'objets que fabriquent divers artisans, tels qu'ébénistes, orfèvres, sculpteurs, etc.

OUVRAISON. s. f. (radic. *ouvrer*). Techn. Mise en œuvre. Ouvraison des soies.

— *Machines d'ouvraison.* Machines à l'aide desquelles on procède au moulinage et au doublage des soies grèges.

OUVRANT. part. près. du v. Ouvrir. Qui ouvre.

OUVRANT. part. près. du v. Ouvrer. Une jeune garse *ouvrant* de l'aiguille sur ses genoux. (Noel du Fail.)

*** OUVRANT, ANTE.** adj. Qui s'ouvre. Porte ouvrante. Panneau ouvrant.

— *A porte ouvrante, à la porte ouvrante, à portes ouvrantes.* A l'heure où l'on ouvre la porte ou les portes d'une ville. || *A jour ouvrant.* Dès que le jour commence à poindre. || *A audience ouvrante.* Dès que l'audience commence.

— Fig. *A portes ouvrantes.* Sans résistance, en parlant d'une ville fortifiée. Les troupes françaises entrèrent dans toutes les places espagnoles des Pays-Bas à portes *ouvrantes.* (Saint-Simon.)

— OUVRANT. s. m. Panneau mobile dont on se servait au moyen âge pour recouvrir une peinture. || Actuellement, Battant, en parlant d'une porte. Porte cochère à deux, à trois ouvrants.

OUVRARD (Gabriel-Julien). Financier, né près de Chasson (Loire-Inférieure), 1770-1846, s'éleva, du simple négoce de Nantes, à de hautes spéculations, et, le premier, proposa l'organisation d'une caisse d'amortissement. Suspect à Napoléon, enfermé deux fois à Sainte-Pélagie pour dettes, il refit sa fortune sous la Restauration ; obtint, en 1823, la fourniture de l'armée du duc d'Angoulême, fut accusé de malversation, fut encore enfermé cinq ans à Sainte-Pélagie, et finit sa vie à Londres dans l'obscurité. Il a laissé *Mémoires sur sa vie et ses opérations financières.*

OUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ouvrer. S'empl. adjectiv. Qui est travaillé. || *Fer ouvré, cuivre ouvré.* Fer, cuivre façonné en ouvrage, par opposition au fer en barres, au cuivre en lames. Les droits de douane sur le fer et le cuivre *ouvrés* sont plus forts que ceux qui sont dus pour le fer et le cuivre non *ouvrés.* (Acad.)

— Dans les ateliers des ports, *Matières ouvrées.* Objets en état de confection préparatoire ou objets confectionnés.

— Se dit particulièrement d'une sorte de linge façonné de manière à représenter des figures, des fleurs, des compartiments. Du linge ouvré. Des serviettes, des nappes ouvrées.

— Par anal. Il y a là une flèche du XVe siècle, *ouvrée* comme une dentelle. (V. Hugo.)

— Eaux et fer. *Bois ouvré.* Bois ayant subi une certaine préparation et devenu par là propre aux travaux industriels ou artistiques.

*** OUVREAU.** s. m. (radic. *ouvrir*). Techn. Nom donné aux ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie. || Nom donné à des canaux pratiqués dans les meules de carbonisation et destinés à activer la carbonisation par l'introduction de l'air.

OUVRÉE. s. f. (rad. *ouvrer*). Agric. Étendue de terre qu'un homme peut travailler dans une journée.

OUVRE-HUÎTRE. s. m. Econ. dom. Instrument qui sert à ouvrir les huîtres.

OUVRE-MANCHETTES. s. m. Techn. Instrument dont on se sert pour ouvrir les bandes de caoutchouc qui terminent les manches de certains scaphandres, afin d'y introduire plus facilement les mains. On l'appelle aussi *extenseur.*

*** OUVRER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *operari*, fabriquer). Travailler. Les règlements de police défendaient d'*ouvrer* les fêtes et les dimanches. (Acad.) Ce mot a vieilli.

Afin qu'ouvrier diligent,
Il vienne *ouvrer* dès l'aube matinale. (Voltaire.)

— Techn. Faire le travail de l'ouvreur dans une papeterie.

— OUVRER. v. a. Fabriquer, façonner. Ouvrer du linge, de la monnaie, du fer, du cuivre.

— Eaux et fer. *Ouvrer le bois.* Le rendre propre à être employé.

*** OUVREUR, EUSE.** s. Celui, celle qui ouvre. Les *ouvreurs* de lettres avaient en effet abusé de cette licence. (D'Alembert.)

— Nom donné particulièrement aux personnes chargées d'ouvrir les loges dans les théâtres. *Ouvreur, ouvreuse* de loges. (Acad.) Du premier contrôleur jusqu'à la dernière des *ouvreuses* tout le personnel lui appartenait. (A. Daudet.)

— Par plaisant. Le scélérat a sans doute acheté une détestable copie de quelque bel esprit *ouvreur* de loges, qui n'a pas manqué d'y mettre beaucoup de vers de sa façon. (Volt.)

— *Ouvreuse d'huîtres.* Écaillère. Il alla ainsi jusqu'à la trente-deuxième douzaine d'huîtres, c'est-à-dire pendant plus d'une heure, car l'*ouvreuse* n'était pas habile. (Brill.-Sav.)

— Papet. Ouvrier qui puise, avec la forme, la pâte du papier dans la cuve.

— Tiss. Ouvrier, ouvrière qui manipule les matières textiles et en ouvre ou sépare les brins feutrés.

— OUVREUSE. s. f. Machine destinée à rétablir l'état floconneux des fibres du coton lorsque, par suite de la compression dans les balles, il a été changé en masses compactes.

*** OUVRIER, ÈRE.** s. (ét. lat., *operarius*, même signif.). Celui, celle qui travaille habituellement de la main. Habile ouvrier. Mauvais ouvrier. Ouvrier à la journée, à la toise. Ouvrier en soie. Ouvrière en dentelle, en linge, en modes. Occuper un grand nombre d'ouvriers. Faire la paye des ouvriers. Le choix des *ouvriers* le regarde. (J.-J. Rousseau.) Les *ouvriers* et les marchands qu'on voit en Pologne sont des Écossais, des Français et surtout des Juifs. (Voltaire.) Les soldats fournissent beaucoup d'*ouvriers*, car la chaleur permet aux blancs d'y travailler en plein air. (B. de St P.) La douceur du climat, à Naples, permet aux *ouvriers* en tout genre de travailler dans la rue. (Mme de Staël.) Il n'y a pas d'*ouvrier* qui sache raccommoder une journée mal employée, ni de chien dressé qui puisse retrouver une heure perdue. (De Jussieu.) Cent fois j'ai désiré être *ouvrier.* (X. Marmier.)

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estime dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire. (Boileau.)
Quand l'*ouvrière* est épargnée,
Vainement l'ouvrage est détruit. (Arnault.)

— *Ouvrier aux pièces.* Celui qu'on paye à raison du travail qu'il fait. || *Ouvrier à façon.* Celui à qui l'on fournit les matériaux, quoiqu'il travaille chez lui.

— *Cela est du bon ouvrier, de la bonne ouvrière.* Cela est fait par l'ouvrier qui a le plus de réputation dans ce genre. Je ne puis rien souffrir qui ne soit de la bonne *ouvrière.* (Molière.)

— Fig. *De main d'ouvrier.* Par un homme qui connaît le fort et le faible des choses qu'il entreprend. Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage ; il est bon et fait de main d'*ouvrier.* (La Bruy.)

— Fig. *Ouvrier sous terre.* Homme d'intrigues cachées. M. du Maine, le plus timide des hommes, quoique le plus grand *ouvrier* sous terre, vivait en des transes mortelles pour toutes ses grandeurs. (St-Simon.)

— *Ouvrier de la dernière heure.* Le dernier venu, celui qui a mis la dernière main à une affaire. Il y a englouti des capitaux considérables, et c'est le nouveau venu, l'*ouvrier* de la dernière heure qui bénéficiera de tout. (A. Daudet.)

— Dans le langage de l'Écriture sainte. *Ouvriers évangéliques.* Ceux qui prêchent l'Evangile. Ces prières que faisait tous les jours sainte Thérèse, pour que Dieu formât des *ouvriers* évangéliques. (Fléch.) || *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers.* Il y a beaucoup de gens à instruire, à convertir, mais il y a peu de personnes pour y travailler. || *Ouvriers d'iniquité.* Les méchants.

— Fig. en parlant de Dieu. Que le monde, considéré dans ce point de vue, et avec l'*ouvrier* souverain qui le conduit, est plein d'ordre, d'harmonie et de magnificence ! (Mass.) Le suprême *ouvrier*, attentif à la conservation de tous les êtres, a mis de grands soins à garantir la fructification des plantes des atteintes qui lui peuvent nuire. (J.-J. Rouss.)

C'est là, c'est encor là que, cachant sa puissance,
L'éternel *ouvrier*, dans un profond silence,
Compose lentement et décompose tout. (Delille.)

— Fig. Nom donné à toute personne qui produit une œuvre, qui établit un fait. Vous lisez donc saint Paul et saint Augustin ; voilà les bons *ouvriers* pour établir la souveraine volonté de Dieu. (Mme de Sévigné.)

— En parlant des animaux. Les bœufs romains sont d'excellents *ouvriers.* (E. About.)

— Par extens. Machine. C'est plaisir de surveiller ces *ouvriers* métalliques qui travaillent du matin jusqu'au soir sans autre stimulant qu'un coup de piston, avec une goutte d'huile pour toute nourriture. (E. About.)

— Fig. Agent, moteur. La tempérance, disait un ancien, est la meilleure *ouvrière* de la volupté. (Fén.) L'âme est l'*ouvrière* de la détermination, de la volonté ; mais il y a des occasions où elle est tellement indéterminée, qu'elle ne sait pas même de quel côté se déterminer. (Montesquieu.)

— Fig., dans le langage de la littérature. Auteur qui n'a que le mécanisme de son art et qui n'en a pas le génie. Comme poète, il n'a rien de grand ni de tendre, il n'a qu'un talent de détail, c'est un *ouvrier*, et je veux un génie. (Volt.) || Dans un sens opposé, on dit *bon ouvrier.* || Quelquefois, *ouvrier* est simplement synonyme d'AUTEUR. On ne les goûte jamais autant qu'une main habile l'a voulu, sans entrer dans l'esprit de l'*ouvrier*, et sans se mettre en quelque façon dans l'état qu'il a voulu peindre. (Boss.)

— Fam. *Voilà un plaisant ouvrier !* Se dit d'un homme qui n'entend rien à l'affaire dont il s'occupe.

— Loc. prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier.*

— Agricult. Arbre sur lequel on prend les greffes.

— Admin. milit. *Compagnies d'ouvriers, ouvriers d'administration.* Compagnies formées de militaires exerçant une profession, enrégimentés pour différents services dans les armées de terre et de mer.

— Hist. *Ouvrière.* Titre d'une des trois demoiselles qui étaient attachées au service de la reine de France.

— Légist. *Livret d'ouvrier.* V. LIVRET.

— Mécan. *Ouvrier hydraulique.* Machine au moyen de laquelle on puise de l'eau.

— Metrol. Mesure pour les vignes, employée à Neufchâtel, et valant 3 ares 5220.

— Typogr. *Ouvrier à la casse.* Compositeur. || *Ouvriers en conscience.* Ouvriers payés à la journée. || *Ouvrier à la presse.* Pressier.

*** OUVRIER, ÈRE.** adj. Qui travaille, qui a rapport au travail.

— Fig. *Esprit ouvrier.* Dieu. Cet esprit *ouvrier* qui a fait le monde. (Bossuet.)

— *La classe ouvrière.* La partie de la population qui est formée par les ouvriers, les artisans.

— *Jour ouvrier.* Jour ouvrable, jour non férié. Vous qui voyez tout, ne voyez-vous point comme je suis belle les dimanches et négligée les jours *ouvriers ?* (Mme de Sév.) A la porte se pressait une queue de femmes, avec leurs robes des jours *ouvriers.* (De Gonc.)

— *Cheville ouvrière.* Grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards.

— Fig. et fam. *Cheville ouvrière.* Le principal mobile, le principal agent d'une affaire. Je me fais conscience d'être l'instrument et la cheville *ouvrière* de votre perte. (Regnard.)

— Poét. Qui aide ou concourt au travail, en parlant des choses.

Le lin sur les fuseaux arrondi sous les doigts,
La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits,
N'ont point le fin tissu que sa main *ouvrière*
Donne à l'airain docile, ourdi par la filière.
(De Saint-Ange.)

Laisse-toi consoler par l'aiguille *ouvrière*,
Présente à ton labeur, présente à la prière.
(V. Hugo.)

— Entom. *Abeilles ouvrières* ou *neutres.* Sorte d'abeilles qui composent la très grande majorité de la ruche où elles font la principale besogne. Elles se reconnaissent à une taille moindre que celle des mâles et des femelles ; elles ont un aiguillon avec lequel elles produisent une piqûre très douloureuse ; mais ce qui les distingue surtout, c'est la conformation de leur dernière paire de pattes. || *Fourmis ouvrières.* Fourmis dépourvues d'ailes et qui, n'ayant pas de sexe, sont à peu près dans la fourmilière ce que les abeilles ouvrières sont dans la ruche.

— Substantiv. en ces deux sens. Les ouvrières prennent grand soin des larves. Si une *ouvrière* étrangère ose pénétrer dans une ruche, elle est à l'instant mise à mort par celles qui font la garde. (Dict. de la Conv.)

*** OUVRIR.** v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *aperire*, même signif.). *J'ouvre, tu ouvres, il ouvre, nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. J'ouvrais. J'ouvris. J'ai ouvert. J'ouvrirai. J'ouvrirais. Ouvre, ouvrons, ouvrez. Que j'ouvre. Que j'ouvrisse. Ouvrant, ouvert.* Faire que ce qui était clos, fermé, ne le soit plus. Ouvrir une serrure. Ouvrir un cadenas, un robinet. Ouvrir une porte. Ouvrir une fenêtre. Ouvrir une chambre. Ouvrir un jardin. Ouvrir une armoire. Ouvrir un coffre. Ouvrir une caisse. Ouvrir un ballot. Ouvrir un paquet. Ouvrir sa bourse. Ouvrir une lettre. Ouvrir la boutique. La terre *ouvre* son sein au tranchant de la charrue. (Fénelon.) *J'ouvre* son rideau et me laisse tomber sur son lit. (J.-J. Rouss.) Après avoir *ouvert* ma porte avec peine, je m'enfuis de ma chambre. (Id.) La terre *ouvre* son sein à vos feux bienfaisants. (Darn.) C'est le Crime qui *ouvre* les portes de l'enfer, et c'est la Mort qui les referme. (Chateaub.) Un soir, j'entendis *ouvrir* la porte de mon appartement, et bientôt je vis entrer ce religieux dans un état absolu de somnambulisme. (Brill.-Savar.) Avant de mettre le verrou à la porte, Christophe l'avait *ouverte* pour regarder dans la rue. (H. de Balzac.)

— Par extens. A droite, la villa Aldobrandini *ouvre* ses avenues de platanes colossaux et de charmilles taillées. (H. Taine.)

— *Ouvrir sa maison.* Recevoir. || *Ouvrir sa maison à quelqu'un.* L'accueillir, le recevoir chez soi.

— Fig. *Ouvrir ses portes.* Capituler, en parlant d'une ville qui se rend.

— Fig. Ouvrir la porte aux abus. L'Inde sembla m'*ouvrir* un champ digne de moi. (Racine.) Trop d'indulgence *ouvrirait* la carrière à de trop grands abus. (Voltaire.) Henri du champ d'honneur leur *ouvre* la barrière. (Id.) *Ouvrir* une carrière au mérite. (Marmontel.) *Ouvrir* un vaste champ au soupçon. (La Harpe.) La Trinité, premier mystère des chrétiens, *ouvre* un champ immense d'études philosophiques (Chateaubriand.) Le flagrant délit constate dans la maison d'un magistrat *ouvrait* carrière à mille soupçons injurieux. (L. Blanc.)

Et toi de qui la main vient m'*ouvrir* la barrière,
Mécène, soutiens-moi dans ma longue carrière. (Del.)

— *Ouvrir les yeux.* V. OEIL. || Fam. *Ouvrir les yeux comme une salière, comme une porte cochère.* Regarder d'un air étonné.

— *Ouvrir la bouche.* V. BOUCHE.

— *Ouvrir les oreilles.* Prêter un grande attention. || Fig. Accueillir favorablement.

— *Ouvrir son cœur à quelqu'un.* V. CŒUR. || *Ouvrir son cœur, son âme, à une passion, à un sentiment.* Y céder, s'y abandonner. Il n'ose *ouvrir* son âme à l'espérance. (Mme de Sévigné.) || *Ouvrir le cœur.* Signifie aussi Disposer favorablement. Pendant qu'il parle avec tant de force, une douceur surprenante lui *ouvre* les cœurs, et donne je ne sais comment un nouvel éclat à la majesté qu'elle tempère. (Bossuet.)

— *Ouvrir ses secrets, son intention*, etc. Faire connaître ses secrets, ses intentions, etc. Non, non, ma fille ; vous pouvez, sans scrupule, m'*ouvrir* vos sentiments. (Mol.)

— *Ouvrir l'esprit.* Le rendre plus intelligent, plus apte à comprendre. Les leçons et les professeurs ne réussissent pas à lui ouvrir l'esprit.

— Fig. *Ouvrir la main.* Dépenser de l'argent.

— *Ouvrir sa bourse à quelqu'un.* Lui offrir de l'argent. J'ai eu beau le prier, il ne m'a pas ouvert sa bourse.

— *Ouvrir l'appétit.* Donner de l'appétit. Quand il revient de la chasse, il n'a pas besoin d'absinthe pour ouvrir son appetit.

— Rendre libre, rendre facile l'accès, le passage, l'occupation. Ouvrir les ports. Ouvrir les chemins. Cette victoire nous ouvrit la Pologne. Voilà donc de ce lieu ce qui m'*ouvre* l'entrée. (Rac.) Il ne fallait qu'en *ouvrir* l'entrée à un génie si perçant. (Boss.) Une exacte police qui coupait les communications mortelles pour en *ouvrir* de salutaires. (Fléch.) Elles ont *ouvert* une issue à cet excès de population qui tôt ou tard cause la ruine des États. (Chateaub.)

— Fig. Cette version qui *ouvrait* l'intelligence de l'Ancien Testament à une infinité de peuples, fut un des plus considérables fruits des conquêtes des Grecs. (Rollin.)

— *Ouvrir un pays.* En faciliter l'accès ou la conquête.

— Pratiquer une ouverture, une percée. Ouvrir une porte dans un mur. Ouvrir un chemin, une allée, une route dans une forêt.

— *Ouvrir une forêt.* Y pratiquer des routes.

— Fouiller, creuser. Ouvrir un canal. Ouvrir une mine. Ouvrir une tranchée.

On dit que, loin d'Élée, ton onde aventureuse,
Alphée, *ouvrant* sous terre une route amoureuse,
A la belle Aréthuse est unie à jamais. (Mallev.)

— Fig. Hélas! chaque heure dans la société *ouvre* un tombeau et fait couler des larmes. (Chateaubriand.)

Quoi! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvrirais pas des abîmes nouveaux! (RACINE.)

— Épanouir. Linné avait trouvé des plantes qui *ouvraient* leurs fleurs à toutes les heures du jour et de la nuit. (B. de St-P.)

— Diviser une chose, séparer les parties jointes ou contiguës dont elle est formée. Ouvrir des noix. Ouvrir des huîtres, des moules. Ouvrir un noyau. Ouvrir un livre. Un bon livre est un refuge contre les agitations; en l'*ouvrant* on entre dans le temple de la paix. (Boiste.) *Ouvrez* donc l'histoire depuis quarante-cinq ans et demandez-vous qui on a frappé, emprisonné, proscrit et déporté? (Gambetta.)

— Entamer, fendre, couper. Ouvrir un melon, un potiron. Ouvrir un fruit. Ouvrir un pâté. Ouvrir une pomme. Ouvrir la tête. Ouvrir un cadavre. J.-J. Rousseau avait recommandé qu'on *ouvrît* son corps après sa mort, pour découvrir les causes de plusieurs maux et incommodités auxquels il avait été sujet en différents temps de sa vie. (Musset-Pathay.)||En ce sens, on dit aussi *Ouvrir quelqu'un*.

— *Ouvrir la veine*. Pratiquer une saignée. || *Ouvrir les veines*. Faire mourir en ouvrant dans un bain chaud les veines des poignets et des jarrets.

— Poét. *Ouvrir le flanc*. Tuer avec une arme tranchante. Il vient d'*ouvrir* le flanc dont il reçut la vie. (Voltaire.)

— Séparer, écarter. Ouvrir les jambes. Ouvrir les rangs, les files d'un bataillon.

— *Ouvrir les bras*. Les étendre. || Fig. *Ouvrir les bras à quelqu'un*. L'accueillir avec empressement. Daignez m'*ouvrir* les bras avec empressement. (Rac.) A cet infortuné daignez *ouvrir* les bras. (Volt.)

— *Ouvrir la poitrine*. Rendre la poitrine aussi large que possible.

— Commencer. Ouvrir la campagne. Ouvrir une association, une assemblée. Ouvrir le bal. Ouvrir la danse. Ouvrir un cours d'anglais, de français, d'allemand. *J'ouvris* des cours d'éloquence. (Barthel. Vers le temps où Platon *ouvrait* son école à l'Académie. (Id.) Il faut *ouvrir* de nouveaux emprunts. (Brouineau.) On y *ouvrait* l'attaque contre les docètes ou phantasiastes. (E. Renan.) Un mois se passe, et le combat d'Ouessant *ouvre* la guerre. (L. Blanc.)

Et dans les champs des cieux recommençant son tour,
Sans aube et sans aurore il *ouvre* un nouveau jour. (LEMIERRE.)

— Fig. et popul. *Ouvrir la danse*. Commencer le combat.

— Dans un sens analogue, Être le commencement de.

Un jour mon trépas, source de votre gloire,
Ouvrira le récit d'une si belle histoire. (RACINE.)

— *Ouvrir la marche*. Précéder, marcher en tête. Des ânes *ouvrent* la marche portant dans des paniers des enfants qui se jouent. (Mérimée.)

— *Ouvrir la lice*. Entrer le premier dans la lice. Se dit au propre et au figuré. Ce poète a *ouvert* la lice, et il y a été bientôt suivi de nombreux concurrents. (Acad.)

— *Ouvrir la chasse*. Déterminer l'époque où il sera permis de chasser. On ouvrira la chasse le 1er septembre, le 1er octobre.

— *Ouvrir boutique*. Commencer à tenir boutique. || *Ouvrir un commerce*. Créer des relations commerciales.

— *Ouvrir une école*. Commencer à tenir une école. || Dans un sens analogue. Ouvrir une auberge, un café, une maison de commerce.

— *Ouvrir une église*. Commencer, après certaines cérémonies de consécration, à exercer le culte catholique dans un édifice qu'on a destiné ou qui se trouve propre à cet usage. Il voyait son neveu *ouvrir* et reconcilier les églises. (Fléchier.)

— Inspirer, donner l'indication de. D'autant mieux qu'ayant entrepris de vous peindre, ils vous *ouvraient* l'occasion de les peindre aussi. (Molière.)

— *Ouvrir un avis, une opinion, les premières paroles*. Être le premier à donner un avis, une opinion, les premières paroles. Un fat quelquefois *ouvre* un avis important. (Boileau.)

Au moins appuyez-moi
Pour en avoir *ouvert* les premières paroles. (MOLIÈRE.)

— *Ouvrir des lumières*. Éclairer, renseigner. Que pourrions-nous faire à ceci? — Songe un peu, je te prie. — *Ouvre*-nous des lumières. — Trouve quelque invention pour rompre ce que tu as fait. (Mol.)

—Absol. Ouvrez! Je n'ouvre pas. Ouvrez-vous à la fin? Les boutiques n'*ouvrent* point les jours de fêtes. (Acad.) M. de Montausier frappa, et on lui *ouvrit*. (Fléch.) Il demande qu'on *ouvre*. (La Fontaine.) Le Messie *ouvrira*, et personne ne pourra fermer; il fermera, et personne ne pourra *ouvrir*. (Boss.) J'attendais qu'on *ouvrît* pour m'offrir à vos yeux. (Creb.)

— Par anal. Faire disparaître une obstruction. Où va-t-on prendre que des eaux qui ne font qu'*ouvrir*, soient propres à rajuster et à resserrer ce qui est relâché et insensible. (Mme de Sévigné.)

Gardez-vous sur votre vie,
D'*ouvrir* que l'on ne vous die. (LA FONT.)

— Art milit. *Ouvrir la tranchée*. Faire les premiers travaux pour l'établissement d'une tranchée. || *Ouvrir la brèche*. Pratiquer une brèche dans un mur de défense. || Fig. Il n'y a pas encore deux ans que l'opinion avait *ouvert* la brèche contre la monarchie. (Lamart.) || *Ouvrir le feu*. Commencer à faire tirer les batteries d'artillerie. || *Ouvrir les rangs*. Se dit d'une troupe qui écarte ses files. || *Ouvrir une troupe*. L'enfoncer. || On dit dans le même sens : *Ouvrir l'ennemi*.

— Comm. *Ouvrir un compte avec quelqu'un*. Porter sur ses livres le nom d'une personne avec qui on entre en relation d'affaires. || *Ouvrir un crédit à quelqu'un*. L'autoriser à prendre à une caisse jusqu'à concurrence d'une certaine somme, ou même tout l'argent dont il aura besoin. On lui a ouvert un crédit de cinquante mille francs. Ouvrir un crédit illimité.

— Finance. *Ouvrir un emprunt*. Se dit des États, des sociétés qui demandent à emprunter une certaine somme dans des conditions particulières.

— Hist. Dans l'antiquité, *Ouvrir un asile*. Offrir la protection d'un lieu consacré. Tous ceux qui avaient pu se sauver du carnage général de l'Asie s'étaient réfugiés à Rhodes qui les reçut avec joie et leur *ouvrit* un asile qui les mit en sûreté. (Rollin.)

— Jeux. *Ouvrir le jeu*. Au brelan et aux autres jeux de renvi, Faire la première vade. | Au domino, *Ouvrir un dé*. Commencer la pose ou Jouer un point qui n'avait pas encore été posé.

— Manèch. *Ouvrir les talons d'un cheval*. Percer le pied d'un cheval.

— Mar. *Ouvrir l'avant, l'arrière d'un navire*. En diminuer la hauteur. || *Ouvrir une batterie*. Enlever les mantelets de sabord. || *Ouvrir deux objets*. Changer de position par rapport à eux et les voir s'écarter l'un et l'autre, à mesure qu'on avance davantage. || *Ouvre l'œil!* Cri par lequel on avertit les hommes du bossoir d'avoir toute l'attention possible à ce qui se passe dehors du bâtiment, dans la mer qui l'entoure, jusqu'à l'horizon. || *Ouvrir un port, une rade*. Découvrir de plus en plus l'ouvert d'un port, d'une rade. || *Ouvrir les voiles*. Les brasser de façon à ce qu'elles reçoivent la brise sous un angle plus favorable à la vitesse d'un bâtiment.

— Tann. *Ouvrir les peaux*. Les assouplir, les rendre maniables.

— Techn. *Ouvrir la laine*. En écarter les loins. Avant de carder la laine, il faut l'ouvrir à la main.

— Verr. *Ouvrir la basse*. Présenter au grand ouvreau le verre déjà soufflé en bosse pour le faire ouvrir tout à fait.

— OUVRIR, v. n. Commencer à être pratiqué. La chasse ouvrira le 15 septembre.

— Donner accès. Cette porte ouvre sur la rue, sur le jardin. Cette fenêtre ouvre sur la rivière. Elle s'appuya sur le Toledan, qui la conduisit vers la petite porte du jardin qui *ouvrait* sur la mer. (Le Sage.)

— Débuter. On a dû s'attendre à tout ce renversement, dans un livre qui *ouvre* par la victoire que Phryne remporte sur Alexandre. (Fontenelle.)

— Entrer en exercice, en séance. L'Odéon ouvre au mois de septembre. Les cours des facultés ouvrent au mois de novembre. Le parlement *ouvrait* à la Saint-Martin. (Acad.)

— S'OUVRIR, v. pron. Être ouvert. La porte s'ouvre. Votre cellule ne s'*ouvrira* que pour vous donner la facilité de venir à la messe de famille, qui se dit à la pointe du jour. (Brill.-Savar.) A la vue de nos troupes, les portes des villes s'*ouvriraient*, les soldats jetteraient leurs armes, les peuples crieraient des chants d'allégresse et de délivrance. (Barrault.) La chapelle du pare s'est *ouverte* et le curé y a dit la messe. (G. Droz.)

— Fig. *Ses yeux s'ouvrent*. Il reconnaît son erreur. Ses yeux longtemps fermés s'*ouvrirent* à la lin. (Racine.)

— *Sa bouche s'ouvre*. Il parle.

Que jamais une bouche si pure
Ne s'*ouvre* pour conter cette horrible aventure. (RACINE.)

— S'épanouir. La fleur de la chicorée des jardins, qui est, au contraire, dans un plan vertical, s'*ouvre* à sept heures, et se ferme à dix. (B. de St-P.) Les fleurs qui s'*ouvrent* dans des saisons et des lieux chauds, qui croissent l'été dans les moissons, ont des couleurs fortes. (Id.)

Semblable à la rose nouvelle
Qui s'*ouvre* aux doux rayons d'un jour pur et serein. (VOLTAIRE.)

— Se fendre, se rompre. On dit qu'ayant trouvé le Danube glacé et ayant entrepris de le passer, la glace s'*ouvrit* sous leurs pieds. (Rollin.)

— Être, devenir béant. Au fond s'*ouvre* une caverne immense et très renommée parmi les Grecs. (Barthel.) De nouveaux gouffres s'*ouvrent* sous vos pas, de nouveaux tourbillons de flammes, de pierres, de cendres et de fumée, volent vers vous du sommet des montagnes. (Lacépède.)

— S'écarter. L'E suppose un petit mouvement de plus, la langue se relève en haut en même temps que les lèvres s'*ouvrent*. (Buff.) Quand la semence est tout à fait mûre, les valvules s'*ouvrent* de bas en haut pour lui donner passage. (J.-J. Rouss.)

— Se séparer pour livrer passage. La foule s'ouvrit. Les bataillons s'ouvrirent.

Il marche, il court tout cède à l'effort de ses bras,
Et le rang des Persans s'ouvrait devant ses pas. (G. DE VIGNE.)

— Devenir accessible. Après qu'on a passé le détroit, la mer s'*ouvre*, s'étend et s'élargit. (Acad.)

— *Le pays s'ouvre*. Il n'est plus embarrassé de forêts, d'obstacles qui gênent la circulation.

— Fig. Son cœur s'ouvre à la joie, à l'espérance. L'esprit de l'homme s'*ouvre* à l'influence de tous les objets capables de susciter en lui quelque fermentation. (Condill.) Son âme s'*ouvrait* tout entière à la pitié. (Barth.)

— Fig. *Son esprit s'ouvre*. Son esprit s'élargit, devient plus capable d'apprendre. || Dans un autre sens, signifie Son esprit se laisse voir.

J'aime un esprit aisé qui se montre, qui s'ouvre,
Et qui plaît d'autant plus, que plus il se découvre. (BOILEAU.)

— *S'ouvrir à quelqu'un*. Lui découvrir ses desseins. Rempli de cette charmante idée, il fallait s'en *ouvrir* à quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se présenter. Quel tendre spectacle s'*ouvre* encore à mes yeux! Mass. Déjà s'*ouvrent* à nous les plus belles espérances. (H. H. vit tout à coup une nouvelle carrière s'*ouvrir* à ses talents. (Barth.) Sur le solitaire Borsberg, une vue immense s'*ouvre* devant une grotte artificielle ou on lit une inscription en français. (Malte-Brun.)

— Commencer, débuter. Le bal s'ouvre par une contredanse, par une polka. La scène s'ouvre par un monologue, par un dialogue. Cette année s'*ouvrit* par la déclaration de guerre contre l'Espagne. (Duclos.) Le théâtre s'est *ouvert* à la pointe du jour. (Barthel.) Il s'*ouvrit* alors une grande scène dans les frontières de la Sicile. (Volt.) Le commerce s'était déjà *ouvert* à travers l'Asie centrale. (Malte-Brun.) Le drame s'*ouvre* par un entretien que le roi veut bien accorder au valet de don Juan, Guenilette. Le débat s'*ouvre* devant le peuple d'Athènes convoqué par la trompette du héraut. (P. de Saint-Victor.)

— Ouvrir à soi. S'ouvrir un passage. S'ouvrir la voie. Les fleuves se sont *ouverts* des chemins jusqu'à la mer. (Buff.)

— Par anal. Se creuser. Ce sont des soupiraux que le feu souterrain s'est *ouverts* en brisant la voûte des fournaises profondes ou sans cesse il bouillonne. (Marm.)

Les héros fameux et les rois du Parnasse,
Sans craindre sa haute menace,
De ses vastes parvis s'*ouvraient* les profondeurs. (MOLLEVAUT.)

— *S'ouvrir le trône*. Se dit par ellipse pour S'ouvrir le chemin au trône. Je veux m'*ouvrir* le trône, ou n'y jamais monter. (Rac.) || On dit de même : *S'ouvrir le ciel*. Ce n'est pas avec de l'or que l'on s'*ouvre* le ciel; il faut le mériter, on ne peut l'acheter. (Verne.)

— Impersonn. S'il s'*ouvre* une succession à laquelle soit appelé un individu dont l'existence n'est pas reconnue... (Code civ.)

* **OUVROIR**, s. m. radic. *ouvrer*). Lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble. Et autres qui avaient retenu place dix jours devant sur les boutiques et *ouvroirs* de la rue Saint-Antoine. (Sat. Ménipp.)

— Particulièrement, dans les communautés de filles. Lieu où elles s'assemblent à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages.

— Atelier pour les vieilles femmes et les jeunes filles pauvres, et où celles-ci reçoivent aussi quelque instruction.

OUWAROFF Sergius) Homme d'État russe, né à Saint-Pétersbourg, 1773-1855, ministre de l'instruction publique, président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, a écrit, en français *Essai sur les mystères d'Éleusis; Examen critique de la fable d'Hercule; Mémoire sur les tragiques grecs*; etc.

OUWAROWITE, s. f. Minér. Grenat formé de chrome et de calcaire.

OUYRA, s. m. Ornith. Le condor du Brésil.

OUZOUER-LE-MARCHÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Blois (Loir-et-Cher); 1,500 hab.

— OUZOUER-SUR-LOIRE. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Gien (Loiret); 1,200 hab.

— OUZOUER-SUR-TRÉZÉE. Comm. du cant. de Briare, arr. de Gien (Loiret); 2,100 hab.

OUZOUN HAÇAN BEYG (Aboul-Nasr-Modhaf ben ed-Dyn, vulgairement *Uzun Cassan*, c'est à dire Haçan le Long) Roi turc de Perse, de la dynastie du Mouton-Blanc, s'empara de toute la Perse, atta qua Mahomet II (1472 et 1477 et fut vaincu; il mourut en 1478.

OVA, s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Echin. Genre établi pour quelques espèces de spatangues. On dit aussi *ovum*.

OVAGE, s. m. Nom donné dans quelques départements de l'Ouest à la volige.

OVAILLE, s. f. Mot usité dans la Suisse française et signifiant Tout désastre causé par un phénomène naturel, tel que la gelée, la grêle, etc. On dit aussi *ovage*.

* **OVAIRE**, s. m. (rt. lat., *ovarium*; fait de *ovum*, œuf. Zool. Organe des animaux ovipares où se forment les œufs.

— Par anal. Nom donné à deux corps blanchâtres, légèrement ovales, d'un volume variable, situés sur les côtés de l'uterus de la femme et des femelles vivipares. Ovaire gauche. Ovaire droit. Ovaire lésé. Ovaires ramollis, malades. Excision des ovaires. Étranglement des ovaires. Hernie des ovaires. Sortie de l'ovaire. Tumeur des ovaires. Squirre des ovaires. Kyste des ovaires. Les *ovaires* grossissent aux approches des règles, et partagent le mode d'excitation qui survient alors à l'utérus. (Merat.)

— Bot. Partie du pistil ou de la feuille carpellaire qui renferme les rudiments de la graine, et qui en mûrissant devient le fruit. Presque toujours l'ovaire porte le style, et toujours il existe entre ces deux parties une liaison, soit immédiate, soit médiate. La partie interne de l'ovaire à laquelle est attachée chaque ovule prend le nom de placenta. L'*ovaire* des plantes représente à la fois l'*ovaire* et la matrice des mammifères; en effet, il est le siége de la fécondation et du développement de l'*ovaire* fécondé. (L. Louvet.)

— Adjectiv. Miner. *Pierre ovaire*. Nom donné aux oolithes et aux oursins fossiles.

* **OVALAIRE**, a. lj. 2 g. Anat. Qui est de forme ovale. || Se dit du trou dont est percé l'os ischion.

— Chir. *Amputation ovalaire*. Amputation dans un plan ovale et pratiquée de telle sorte que les bords de la plaie puissent se souder en ne faisant qu'une cicatrice linéaire. || *Luxation ovalaire*. Luxation à la suite de laquelle la tête du fémur pénètre dans le trou ovalaire.

—OVALAIRES, s. f. pl. Aranéides. Race d'aranéides ayant le corselet et l'abdomen ovales et habitant Gibraltar.

OVALE, a. lj. 2 g. (du lat. *ovalis*, même signif. Antiq. rom. Qui a rapport à l'ovation. Couronne ovale.

* **OVALE**, a. lj. 2 g. (du lat. *ovum*, œuf). Qui a la forme de la circonférence allongée d'un œuf. Table ovale. Figure ovale. Trou ovale. Le sucet a sur la tête une surface *ovale* un peu concave, avec laquelle il s'attache en formant le vide. (B. de St-P.)

— Anat. *Centre ovale*. Portion du cerveau qui est au-dessous du corps calleux, et qui se continue avec sa surface supérieure. || *Fosse ovale*. Enfoncement à bords saillants que l'on voit sur les parois moyennes de l'oreillette droite du cœur à l'endroit où a existé dans le fœtus le trou ovale. || *Trou ovale*. Nom donné au trou sous-pubien que présente l'os iliaque, et au trou maxillaire inférieur qui appartient au sphénoïde.

— Bot. Qui a la forme d'une ellipse. Cotylédons ovales. Feuilles ovales. Pétales ovales. Silicule ovale. Stipules ovales.

— Moll. Qui ressemble à peu près à un œuf. Coquilles bivalves ovales. | S'applique aussi aux coquilles univalves dont le dernier tour est d'une grandeur au moins double de celle du tour précédent.

— Mus. Se dit, dans les grandes orgues, des lèvres supérieures des tuyaux placés dans les tourelles.

— OVALE, s. m. Figure formée par une ligne courbe qui rentre en elle-même, et qui est composée de plusieurs portions de cercle, de façon qu'elle représente à peu près le contour d'un œuf. Un grand ovale. Un petit ovale. Un *ovale* bien formé. (Acad.) Il compte des plafonds les ronds et les *ovales*. (Boileau.)

— Forme ovale. Elle était coiffée comme une jeune personne, en bandeaux terminés par des boucles qui faisaient ressortir l'*ovale* un peu long de sa figure. (H. de Balzac.) J'ai suivi avec piété l'*ovale* amaigri de sa figure. (Th. Gautier.) L'*ovale* un peu sévère de son visage était animé par deux grands yeux noirs. (O. Feuillet.)

— Ichtyol. Espèce de centronote rencontrée dans les mers d'Asie.

— Techn. Machine à tordre la soie.

— S'est employé au féminin. Une *ovale* de diamants. (Malherbe.

— *En ovale*. loc. adv. D'après une forme elliptique. Tourner un morceau de bois en ovale.

— OVALES, s. m. pl. Crust. Syn. de LEMODIPODES, d'OVALAIRES et de CYAMES.

OVALÉ, ÉE, part. pass. du v. Ovaler. S'emploie adjectiv. Soie ovalée.

OVALER, v. a. 1re conj. Techn. Tordre la soie avec l'ovale.

OVALIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *ovalus*, ovale; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ovales. Loranthe ovalifolié. Orchis ovalifolie.

OVALIQUE, adj. 2 g. Ovale.

— Diplom. *Lettres ovaliques* ou *à jambages courbes*. Se dit de certains caractères dont les jambages sont arrondis.

OVALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Ovaliser. S'emploi adjectiv. Ouverture ovalisée.

OVALISER, v. a. 1re conj. Rendre ovale.

— S'OVALISER, v. pr. Être rendu ovale.

OVALISTE, s. 2 g. Ouvrier, ouvrière qui travaille la soie à l'aide de l'ovale.

OVALITÉ, s. f. Forme ovale. M. Cassini et plusieurs autres astronomes s'étaient prononcés pour l'*ovalité* de la terre, ce qui est une erreur. (Trevoux.)

OVAMPOS, s. m. pl. Géogr. Peuple nègre, qui habite le nord de la côte entre le Congo et la colonie du Cap.

OVANDO (Don Nicolas), Gouverneur espagnol des Indes occidentales, après Bovadilla, 1501-1508, fut plus cruel encore que son pré-

decesseur, et cependant mourut riche et honoré, 1518.

OVARALGIE. s. f.(ét. fr., *ovaire*; gr. ἄλγος, douleur). Pathol. Névralgie ovarique.

OVARIE. s. f. Pathol. Maladie, turgescence de l'ovaire.

OVARIEN, ENNE. adj. Hist. nat. Qui concerne l'ovaire, qui renferme l'ovaire.

— *Artère ovarienne.* Artère qui, chez la femelle, représente la grande artère testiculaire du mâle.

— Bot. Se dit des feuilles dont la lame, diversement roulée ou repliée, constitue l'ovaire et par suite le péricarpe.

— OVARIEN. s. m. Bot. Nectaire placé sur l'ovaire.

OVARIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *ovaire*; lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte un ovaire. Arcéoles ovarifères.

OVARINE. s. f. (rad. *ovaire*). Anat. Liquide des vésicules de Graaf.

OVARIOCÈLE. s. f. (ét. fr., *ovaire*; gr. κήλη, tumeur). Chir. Hernie de l'ovaire.

OVARIONCIE. s. f. (étym. fr., *ovaire*; gr. ὄγκος, tumeur). Médec. Tumeur produite par l'ovaire.

* **OVARIOTOMIE.** s. f. (étym. fr., *ovaire*; gr. τομή, section). Chir. Ablation d'un ovaire malade, ou sorti de l'abdomen par une ouverture herniaire.

— Écon. domest. Action d'enlever les ovaires d'une vache ou de tout autre animal femelle dont on veut hâter l'engraissement.

OVARIO-TUBAIRE. adj. 2 g. Physiol. Qui concerne à la fois l'ovaire et la trompe. || *Grossesse ovario-tubaire.* Grossesse extra-utérine dans laquelle la trompe et l'ovaire concourent à former la poche du fœtus.

OVARIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui concerne l'ovaire.

— Physiol. *Fonction ovarique.* Fonction de l'ovaire qui consiste à produire l'ovule proprement dit dans lequel se montrent les cellules embryonnaires femelles d'où l'embryon dérive.

OVARISME. s. m. (du latin *ovum*, œuf). Hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux et même de tous les corps organisés au développement d'un œuf.

OVARISTE. s. m. Partisan du système de l'ovarisme.

OVARITE. s. f. Pathol. Inflammation aigue de l'ovaire.

OVARIULE. s. m. (dim. d'*ovaire*). Physiol. Syn. d'OVARICULE.

OVAS ou **HOVAS.** s. m. pl. Géogr. Peuple de l'île de Madagascar, au teint olivâtre, aux cheveux unis, aux yeux petits. Ch.-l., *Tananarivou*. Ils occupent les hauts plateaux et dominent sur l'île.

OVATE. s. m. Prêtre du second rang dans la hiérarchie druidique.

OVATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ovatus*, ové; *folium*, feuille). Bot. Syn. d'OVALIFOLIÉ.

* **OVATION.** s. f. (étym. lat., *ovatio*, même signif.; de *ovis*, brebis). Petit triomphe institué à Rome, 503 av. J.-C.; il était accordé par le sénat pour quelque avantage secondaire, et se bornait à une marche triomphale du vainqueur au Capitole et à l'immolation d'une brebis noire.

— Par extens. et fam. Honneurs que plusieurs personnes assemblées rendent à une autre, en lui faisant cortège, en la saluant par des acclamations, etc. Se dérober à l'ovation. Proposer une ovation. Recevoir l'ovation.

* **OVE.** s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Architect. Moulure dont le profil présente la courbe d'un quart de cercle, et que pour cela on appelle plus ordinairement *quart de rond.* || *Ove fleuronné.* Ove entouré de feuilles.

— Particulièrement, Ornement qui a la forme d'un œuf, et dont on use surtout pour la moulure en quart de rond.

OVÉ, ÉE. adj. (du lat. *ovum*, œuf). Qui a la forme d'un œuf entier. Coquille ovée. Bulime ové. Epi ové. Urne ovée.

OVELLE. s. f. (du lat. *ovum*, œuf). Bot. Nom sous lequel on désigne les jeunes carpelles.

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'able, espèce du genre cyprin.

OVEOLITE. s. m. Zooph. Syn. d'OVULITE.

OVERBECK (Frédéric). Peintre, né à Lubeck, 1789-1869, s'établit à Rome en 1810. Il se plaça à la tête de l'école romantique allemande, et, posant pour principe que l'art doit se mettre, avant tout, au service de la religion, il se convertit au catholicisme. Entouré d'artistes allemands, il entreprit de grandes fresques, composa des tableaux à l'huile, et a laissé des dessins remarquables. Associé étranger de l'Institut de France, 1844, il a publié à Paris une splendide édition de la *Passion de Jesus-Christ.*

OVER-BOULAERE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 40 kilom. de Gand; 2,100 hab.

OVERGNE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du milan.

OVERLAND. s. m. Mar. Petit bâtiment hollandais.

OVERMEIRE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 18 kil. de Gand; 3,600 h.

OVER-YSSCHE. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 16 kil. de Bruxelles. Blanchisseries de toiles; patrie de Juste Lipse; 5,400 hab.

OVER-YSSEL. Géogr. Rivière des Pays-Bas. V. YSSEL.

— OVER-YSSEL. Province des Pays-Bas ayant 3,315 kil. carrés et 282,000 hab. Ch.-l., *Zwolle*. Pays plat, marécages, commerce de toiles et de lainages. En 1810, cette province forma le département français des Bouches-de-l'Yssel.

OVIAU. s. m. Agric. Petit tas formé lors de la récolte, avec les vesces ou les pois.

OVIBOS. s. m. (pr. *ovi-boss*; ét. lat., *ovis*, brebis; *bos*, bœuf). Mamm. Genre de mammifères formé pour le bœuf musqué de l'Amérique septentrionale, qui a l'aspect du mouton et se distingue des autres bœufs par la privation de mufle.

OVICAPRE. s. m. (ét. lat, *ovis*, brebis; *caper*, bouc). Écon. rur. Métis provenant de l'union du bouc et de la brebis. On dit plus ordinairement *chabin.*

OVICAPSULE. s. f. (ét. lat., *ovum*, œuf; fr. *capsule*). Anat. Syn. d'OVISAC.

OVICULE. s. m. (diminut. de *ove*). Archit. Petit ove. Les ovicules du chapiteau ionique.

OVIDE (Publius Ovidius Naso). Poète latin, né à Sulmone, 48 av. J.-C., et envoyé en exil (on ne sait encore pourquoi) à Tomes, près des bouches du Danube, où il mourut, 18 ap. J.-C. Ce poète a laissé de nombreux ouvrages où l'on trouve beaucoup de verve et parfois une facilité trop grande : les *Métamorphoses*, en 15 livres; les *Fastes*, 12 liv., dont les 6 derniers sont perdus; *les Amours*, 3 livres; *l'Art d'aimer*, 3 livres; *le Remède de l'amour*; *les Héroïdes*; 2 livres; *les Tristes*, 3 livres, et *les Pontiques*, 2 livres.

OVIDIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport au poète Ovide. Facilité ovidienne. Esprit ovidien.

* **OVIDUCTE.** s. m. (étym. lat., *ovum*, œuf; *ductus*, conduit). Anat. Conduit par lequel les œufs passent de l'ovaire hors du corps de l'oiseau. || Nom donné aussi à la trompe de Fallope, parce qu'elle conduit l'œuf de l'ovaire dans l'utérus.

— On a dit *oviductus*. Les œufs en grossissant, se détachent de leur pédicule, parcourent l'*oviductus* dans toute sa longueur. (Buff.)

OVIÉDE. s. f. (d'*Oviedo*, nom pr.). Botan. Genre d'herbes de la famille des iridées, croissant dans l'Afrique australe. || Syn. de CLÉRODENDRON.

OVIÉDO. (*Lucus Asturum*). Géogr. Ville des Asturies (Espagne), à 16 kil. de la mer, à 390 kil. N.-O. de Madrid; ch.-l. de la prov. d'Oviedo; 35,000 hab. Evêché; belle cathédrale. Toiles, chapeaux, etc. Elle fut la capitale du royaume des Asturies. — La province d'*Oviédo*, couverte de montagnes, arrosée par le Nalon, la Navia, etc., est fertile en blé, mais, a des mines de charbon de terre, et son industrie est assez active. Elle a 10,596 kil., carrés et 580,000 h.

— *Royaume d'Oviédo.* Fondé au VIIIe siècle, par les rois chrétiens d'Espagne, successeurs de Pelage, ce royaume se transforma au Xe siècle en royaume des Asturies.

OVIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs. Vorticelle ovifère.

OVIFICATION. s. f. (pron. *o-vi-fi-ka-cion*; ét. gr., *ovum*, œuf; *facere*, faire). Physiol. Production de l'œuf dans l'ovaire.

OVIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; *forma*, forme). Qui a la forme d'un œuf. Clypéastre oviforme. Ovule oviforme. Germe oviforme.

— Entom. *Nymphes oviformes.* Celles dont le corps ressemble à un œuf, et s'ouvre à l'une de ses extrémités par une pièce qui se détache en forme de calotte.

— OVIFORMES. s. m. pl. Aracbn. Race d'aranéides à abdomen arrondi.

OVIGÈNE. adj. 2 g. (étym. lat., *ovum*, œuf; gr. γεννάω, j'engendre). Physiol. Qui engendre des œufs.

OVIGÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *ovum*, œuf; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des œufs ou des organes ayant la forme d'un œuf.

OVILABES s. f. pl. (ét. lat., *ovum*, œuf; *labium*, lèvre). Arachn. Race d'aranéides qui ont la lèvre ovalaire.

OVILÉ. s. m. (du lat. *ovile*, même signif.). Antiq. Espace réservé du champ de Mars où se faisaient les élections à Rome et ainsi appelé parce qu'à l'origine, il était entouré d'une clôture de bois à la manière d'un parc à brebis.

OVILLE. s. f. (pr. *o-ville*, *ll* mouill.; dim. du lat. *ovum*, œuf). Bot. Syn. de JASIONE.

OVILLÉ, EE. adj. (pr. *o-vi-lé*; du lat. *ovis*, brebis). Pathol. Se dit des matières fécales lorsque, par la forme et la couleur, elles imitent celles des brebis.

* **OVINE.** adj. f. (ét. lat., *ovinus*; fait de *ovis*, brebis). Écon. rur. Qui est du genre de la brebis. Bêtes ovines. Race ovine. Espèce ovine.

* **OVIPARE.** adj. 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; *pario*, j'engendre). Zool. Qui engendre des œufs. Animal ovipare. Les quadrupèdes *ovipares* sont tous forcés de respirer de temps en temps. Le cépède.) Le puceron, vivipare en été, devient *ovipare* en automne. (B. de St-P.)

— OVIPARE. s. m. Animal qui engendre des œufs. Un ovipare. Les *ovipares* et les vivipares. (Acad.)

OVIPARISME. s. m. ou **OVIPARITÉ.** s. f. Hist. nat. État ou condition des êtres ovipares.

OVIPOSITEUR. s. m. (ét. lat., *ovum*, œuf; *positor*, qui dépose). Entom. Appareil à l'aide duquel les insectes déposent leurs œufs à la place qu'ils ont choisie.

OVIS. s. m. (pr. *o-viss*; mot lat. signif. *brebis*). Mamm. Nom scientifique du genre mouton.

OVISAC. s. m. (pr. *o-vi-çok*; ét. lat., *ovum*, œuf; fr. *sac*). Anat. Vésicule ovarienne.

OVISCAPTE. s. m. (ét. lat., *ovum*, œuf; gr. σκάπτω, je creuse). Entom. Prolongement cauliforme de l'abdomen des femelles de divers insectes, leur servant à introduire leurs œufs dans les cavités propres à les recevoir, ou à percer les substances dans l'intérieur desquelles elles doivent les déposer.

OVISME. s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Physiol. Hypothèse d'après laquelle les parties essentielles de l'individu à naître existeraient dans l'ovaire de la femelle avant la fécondation.

OVISSA. Relat. Nom que les habitants du royaume de Benin donnent à l'Être suprême.

OVISTE. s. m. Physiol. Partisan de l'ovisme.

OVIVORE. adj. 2 g. (étym. lat., *ovum*, œuf; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit d'œufs.

OVO (AB). loc. adv. V. AB OVO.

OVOGÉNIE. s. f. (ét. lat., *ovum*, œuf; gr. γεννάω, j'engendre). Physiol. Production et développement de l'œuf.

OVOÏDAL, ALE. adj. (radic. *ovoïde*). Qui a presque la forme d'un œuf. Fruits *ovoïdaux*. (Littré.)

* **OVOÏDE.** adj. 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; gr. εἶδος, forme). Qui a la forme d'un œuf. Anthère ovoïde. Capsule ovoïde. Chaton ovoïde. Drupe ovoïde. Épi, stigmate, spadice ovoïde. Minéral ovoïde. L'intérieur et l'extérieur de sa voûte figuraient les mailles et la forme *ovoïde* si agréable de la pomme de pin. (B. de St-P.)

— OVOÏDE. s. m. Corps, forme ovoïde. Les traits de Louise étaient passés de la sphéricité du premier âge à l'*ovoïde* du deuxième. (L. Gozlan.)

— Ichtyol. Genre de poissons, voisin des tétracodons.

— OVOÏDES. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux dont la coquille est ovoïde.

OVOIR. s. m. (rad. *ové*). Techn. Ciselet dont on se sert pour faire sur les métaux des reliefs en ovale.

OVOLOGIE. s. f. (ét. lat., *ovum*, œuf; gr. λόγος, discours). Didact. Discours, traité sur les œufs ou les ovules. Ovologie animale. Ovologie végétale.

OVONITAIRE. adj. 2 g. Physiol. Qui a rapport aux ovonites.

OVONITE. s. m. (ét. lat., *ovum*, œuf). Physiol. Nom donné aux globes ou sphères vitellins provenant de la segmentation du vitellus.

OVOPLASTIE. s. f. (ét. lat., *ovum*, œuf; gr. πλάσσω, je forme). Physiol. Union des spermatozoïdes et de l'ovule qui produit la fécondation.

OVO-URINAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; fr. *urinaire*). Mamm. Se dit d'une poche qui est l'allantoïde des mammifères.

OVOVIVIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; *vivus*, vivant; *parere*, enfanter). Zool. Se dit d'un animal appartenant à la série des ovipares, mais dont les petits naissent vivants, parce que les œufs éclosent dans l'intérieur du corps. La vipère est un animal ovovivipare.

— Substantiv. Un ovovivipare. Des ovovivipares. Les ovipares et les ovovivipares.

OVULAIRE. adj. 2 g. Hist. nat. Qui a rapport à l'ovule; qui, par sa forme et sa grosseur, ressemble à un œuf de poule.

— Bot. *Feuille ovulaire.* Celle qui, soudée de toutes parts et toujours indéhiscente, constitue l'ovule des plantes.

— Minér. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils sont de la grosseur d'un œuf de poule.

OVULATION. s. f. (pr. *o-vu la-cion*; rad. *ovule*). Physiol. Chute de l'ovule hors de l'ovaire et de l'ovisac, et ensemble des phénomènes menstruels qui accompagnent cette évolution.

* **OVULE.** s. m. (dim. du lat. *ovum*, œuf). Physiol. Produit des organes génitaux femelles duquel dérive directement l'embryon après la fécondation. || *Ovule mâle.* Cellule spermatique ou se forment les spermatozoïdes du mâle.

— Bot. Rudiment d'une graine, contenu dans l'ovaire.

— OVULE. s. f. Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, famille des enroulés, établi pour des espèces dont quelques-unes se trouvent dans la Méditerranée et l'Adriatique.

OVULÉ, ÉE. adj. (du lat. *ovulum*, petit œuf). Qui approche un peu de la forme d'un œuf.

— Physiol. *Ovaire ovulé.* Ovaire qui contient plusieurs ovules.

OVULIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *ovulum*, petit œuf; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la grosseur et la forme d'un œuf.

OVULIGÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *ovule*; lat. *gero*, je porte). Physiol. Qui porte des ovules.

— Anat. S'est dit des corps hydatiformes trouvés dans l'articulation du poignet.

OVULITE. s. f. (rad. *ovule*). Polyp. Genre de polypiers foraminés, établi pour deux espèces fossiles trouvées dans les environs de Paris et qui ne sont peut-être que la pellicule calcaire de certaines algues antédiluviennes. || Nom de petits corps très fragiles et de forme cylindrique qui se trouvent très souvent dans les coquilles univalves des couches de calcaire situées aux mêmes lieux.

OVUM. s. m. (pr. *o-romm*; mot lat. signif. *œuf*). Antiq. Boule en forme d'œuf qu'on plaçait sur une table élevée près de la barrière du cirque. Le nombre de boules indiquait le nombre des tours parcourus. || Pl., *ovum.*

OWEN (John). (en lat. *Joannes Audoenus*). Poète latin moderne, né à Armon, dans le pays de Galles (Carnarvon), 1560-1638, excella dans l'épigramme.

— OWEN (John). Écrivain, né à Londres, 1765-1822, fut le fondateur de la Société biblique, et a laissé entre autres écrits l'*Histoire de l'origine et des dix premières années de la Société biblique britannique.*

— OWEN (Robert). Socialiste, né à Newton (comté de Montgomery), 1771-1858, organisa et fit prospérer pendant quelque temps la colonie industrielle de Lanark. Il dépensa des sommes énormes pour propager ses doctrines sociales, hostiles à toute idée religieuse. Sa colonie de *Nouvelle-Harmonie*, fondée en 1823, dans l'Indiana (Etats-Unis), sur le principe de l'union du capital, du talent et du travail, ne tarda pas à se dissoudre. Il revint ruiné en Angleterre, 1827. De tous ses écrits, citons : *le Livre du nouveau monde moral.*

— OWEN-GLENDOWER ou GLENDOUR, 1348-1416. Aventurier qui, se déclarant descendant des derniers princes souverains du pays de Galles, battit plusieurs fois les troupes du roi anglais Henri IV. Défait en 1407, il mourut assassiné.

OWÉNIEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'owénisme. Secte owénienne. Communauté owénienne. || Qui est partisan de ce système.

— Substantiv. Un owénien.

OWÉNISME. s. m. Philos. Système d'association et de coopération, inventé par Robert Owen.

OWÉNISTE. s. 2 g. Philos. Partisan du système d'Owen.

— Adjectiv. La secte *owéniste* n'a séduit ni les sauvages ni les civilisés. (Fourier.)

OXACÉTIQUE. adj. Chim. Syn. de GLYCOCHOLIQUE.

OXACÉTYLURÉE. s. f. Chim. Acide hydantoïque

OXACIDE. s. m. Chim. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène.

OXAHVÉRITE. s. f. Minér. Syn. d'APOPHYLLITE.

OXALAMYLATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide oxalamylique combiné avec une base salifiable.

OXALAMYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'alcool amylique traité par l'acide oxalique.

OXALANE. s. f. Chim. Syn. d'OXALURAMIDE.

OXALANTINE. s. f. Chim. Corps dérivé de l'acide parabanique traité par l'hydrogène naissant ou un autre agent réducteur.

* **OXALATE.** s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide oxalique avec les bases salifiables. Oxalate d'ammoniaque. Oxalate de chaux. Oxalate de potasse.

OXALATÉ, ÉE. adj. (rad. *oxalate*). Chim. Qui est converti à l'état de sel par sa combinaison avec l'acide oxalique. Fer oxalaté.

OXALHYDRATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxalhydrique avec une base.

OXALHYDRIQUE. adj. 2 g. (rad. *oxalique*, et *hydrique*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de la cellulose traitée par l'acide azotique faible.

OXALHYDROXAMATE. s. m. Chim. Sel dérivé de l'acide oxalhydroxamique combiné avec une base salifiable.

OXALHYDROXAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'éther oxalique traité par l'hydroxylamine.

* **OXALIDE.** s. f. (ét. gr., ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, type de la famille des oxalidées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles ordinairement ternées ou digitées, à fleurs solitaires ou réunies en ombelle, et portées sur des pédoncules axillaires ou des hampes radicales. On en connaît aujourd'hui plus de cent cinquante espèces, dont trois seulement croissent naturellement en France. Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins; leurs fleurs sont en général jolies, mais elles sont de courte durée. L'oxalide oseille, vulgairement *alleluia, surelle, herbe du bœuf, pain de coucou, trefle aigre, petite oseille*, croît à l'ombre dans les bois et dans les haies; elle se

trouve aux environs de Paris et dans la plus grande partie de l'Europe. Autrefois, cette plante fournissait le *sel d'oseille;* mais aujourd'hui on le retire des espèces exotiques qui en contiennent de plus grandes quantités. Oxalide comprimée. Oxalide pied de chèvre. Oxalide corniculée, purpurine, versicolore, crépue, raide, pectinée.

Oxalide corniculée

OXALIDE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oxalide. || **OXALIDÉES.** s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre oxalide.

* **OXALIQUE.** adj. Chim. Se dit d'un acide retiré de l'oseille, des rumex et de l'oxalide. L'acide *oxalique*, qu'on peut composer artificiellement, fut d'abord extrait du sel d'oseille. (Decremps.)

— *Acidule oxalique.* Le même produit que le sel d'oseille. || *Éther oxalique.* Éther formé par substitution d'un radical alcool à l'hydrogène typique de l'acide oxalique.

OXALITE. s. f. Minér. Substance de couleur jaune qui forme un enduit autour de quelques lignites de Bohême. || V. HUMBOLDTINE.

OXALOHYDROXAMATE. s. m. Chim. Sel forme par reaction de l'hydroxylamine sur l'éther oxalique.

OXALOHYDROXAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'éther oxalique traité par l'hydroxylamine.

OXALOVINATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison d'une base avec l'acide oxalovinique.

OXALOVINIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'ether oxalique traité par la potasse et l'alcool.

OXALURAMIDE. s. f. Chim. Amide de l'acide oxalurique.

OXALURANILIDE. s. f. Chim. Anilide de l'acide oxalurique.

OXALURATE. s. m. Chim. Sel de l'acide oxalurique combiné avec une base salifiable.

OXALURIE. s. f. (ét. fr., *oxalate;* gr. οὖρον, urine). Méd. État de l'urine dans laquelle se trouvent des oxalates de chaux; conditions qui amènent cet état.

OXALURIQUE. adj. (de *oxalique,* et *urique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en décomposant l'acide parabanique par l'ammoniaque.

OXALYLE. s. m. (étym. fr., *oxalique;* gr. ὕλη, matière). Chim. Radical supposé qui remplace l'hydrogène dans les composés oxaliques.

OXALYL-URÉE. s. f. Chim. Urée dans laquelle l'oxalyle a remplacé l'hydrogène.

OXAMATE. s. m. Chim. Sel de l'acide oxamique combiné avec une base salifiable.

OXAMÉTHANE. s. m. Chim. Produit obtenu en traitant l'ether oxalique par l'ammoniaque.

OXAMÉTHYLANE. s.f. Chim. Oxalate de méthylene et d'ammoniaque.

OXAMIDE. s. m. Chim. Produit obtenu par distillation de l'oxalate d'ammoniaque.

OXAMINIQUE ou **OXAMIDO-OXALIQUE.** adj. Chim. Se dit d'un produit obtenu de l'éther oxalique traité par l'ammoniaque gazeuse et dépouillée d'alcool.

OXAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui n'est qu'un état particulier de l'amide oxalique. || *Éther oxamique.* Dérivé alcoolique de l'acide oxamique.

OXAMYLANE. s. m. Chim. Produit obtenu de l'éther oxalamylique traité par l'ammoniaque.

OXAMYLHYDRIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide oxalique obtenu par substitution d'un atome d'hydrogène et d'un atome d'amyle a un atome d'oxygène.

OXANILIDE. s. m. Chim. Produit obtenu de l'oxalate d'aniline soumis à l'action de la chaleur.

OXANILINE. s. f. Chim. Base de l'aniline à laquelle s'est ajouté un atome d'oxygène.

OXATOLUIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu d'une solution de potasse dans l'acide vulpique soumise à une ébullition prolongée.

OXATOLYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide vulpique traité par les alcalis.

OXATYLE. s. m. Chim. En chimie organique, Élément acide provenant du groupe carbonè.

OXAZOTATE. s. m. Chim. Ancien synon. de NITRATE.

OXAZOTEUX, EUSE. adj. Chim. Ancien syn. de NITREUX.

OXAZOTIQUE adj 2 g. Chim Ancien syn. de NITRIQUE.

OXAZOTITE. s. m. Chim. Ancien syn. de NITRITE.

OXÉE. s. f. (ét. gr., ὀξέτα, fém. de ὀξύς, aigu). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des nomadides, tribu des apiens, établi pour quelques espèces dont le type se trouve au Brésil.

OXEHOVED. s. m. Métrol. Mesure de capacite usitée en Danemark et contenant 224 litres 60.

OXÉLÉON. s. m. (ét. gr., ὄξος, vinaigre; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange d'huile et de vinaigre.

OXÉMIQUE. adj. 2 g. (et. gr., ὀξύς, aigu; αἷμα, sang). Physiol. Qui a le sang fourni d'oxygène.

OXENSTIERNA ou **OXENSTIERN** (Axel). Homme d'Etat suédois, né a Fanœ, 1583-1654, fut nommé par Charles IX l'un des six tuteurs de Gustave-Adolphe, qui, a son avenement, 1611, le fit grand chancelier de Suède, fonction qu'Oxenstierna remplit tout le reste de sa vie. Il fut le conseiller fidele et éclairé du jeune et grand roi. Après Lutzen, ou perit Gustave-Adolphe, 1632, Oxenstierna devint l'un des cinq tuteurs de la reine mineure, Christine, et eut dans ses attributions spéciales le departement de la guerre. C'est alors qu'on le vit lutter à la tête de la coalition protestante, et, après Nordlingen, 1634, venir en France former une alliance avec Richelieu contre l'Autriche. Sous Christine, Oxenstierna perdit de son influence et fut impuissant à déterminer cette reine à se marier et a conserver le trône. Il mourut de chagrin l'année même ou Christine abdiqua. Le second volume de l'*Historia belli Sueco Germanici* est, dit-on, de lui; il a laissé en outre une correspondance volumineuse. || **OXENSTIERNA** (Jean). Fils du précédent, fut ambassadeur et plénipotentiaire à la paix de Munster, 1648. || **OXENSTIERNA** (Benoit). Cousin du grand chancelier Axel, 1623-1702, homme d'Etat, sénateur, fut un des négociateurs de la paix d'Oliva, 1660, et ministre plenipotentiaire au congrès de Nimègue, 1679 Sous Charles XII, il se montra très oppose aux projets de ce prince. || **OXENSTIERNA** (Gabriel THURESON, comte d'). Petit-neveu d'Axel, 1641-1707, fut ambassadeur extraordinaire au congrès de Ryswick, et, en 1699, gouverneur du duché de Deux Ponts. Il a laissé un *Recueil de pensées diverses.*

OXÉOL. s. m. (étym. gr., ὄξος, vinaigre; lat. *oleum,* huile. Pharm. Vinaigre considéré comme excipient.

OXÉOLAT. s. m. (rad. *oxéol*). Pharm. Vinaigre distille.

OXÉOLÉ. s. m. (rad. *oxéol*). Pharm. Vinaigre medicamenteux.

OXÉOLIQUE. adj. 2 g. Pharm. Qui a le caractere d'un oxeole.

OXÈRE. s. f. (du gr. ὀξηρός, qui a une odeur de vinaigre). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des bignoniacees et croissant dans la Nouvelle-Calédonie.

OXÉTHYLE. s. m. Chim. Radical monoatomique representant l'éthyle avec un atome d'oxygène.

OXÉTHYL - TRIÉTHYL - PHOSPHONIUM. s. m. Chim. Ammonium dans lequel le phosphore est substitué à l'azote et qui a ses quatre atomes d'hydrogène remplacés l'un par de l'oxethyle et les trois autres par de l'ethyle.

OXFORD. s. m. (*d'Oxford,* n. géogr.). Comm. Toile de coton rayee ou quadrillée.

OXFORD. (*Oxonium*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-lieu du comte de ce nom, à 90 kil. N.-O. de Londres, entre l'Isis et le Cherwell. Université celèbre, fondée, dit-on, par Alfred le Grand, qui comprend 24 colleges, et 4,000 etudiants, logés en partie dans 4 *hals;* bibliothèques riches en manuscrits (la Bodleienne a 220,000 vol. et 20,000 manuscrits), musées, jardin botanique, observatoire, etc. Elle envoie deux députés au Parlement. Peu de commerce. Ville littéraire, ancienne résidence royale; 31,500 hab.

— *Statuts* ou *provisions d'Oxford.* Nom donné aux conditions imposees a Henri III, en 1258, par les barons anglais, conduits par Simon de Montfort, comte de Leicester. Elles confirmaient la grande charte, etablissaient trois parlements annuels. Henri III les abrogea en 1261.

— *Comté d'Oxford.* Comté situé dans l'Angleterre du centre; il est situé entre ceux de Warwick et de Northampton au N., de Berks au S., de Buckingham a l'E., de Glocester à l'O., a une superficie de 1,901 kil. carres et une population de 180,000 habitants. Sol fertile, climat froid; bestiaux nombreux; plusieurs rivières. Les villes principales sont: *Oxford,* chef-l., Banbury, Woodstock, Henley.

OXFORDIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Oxford.

— adj. Qui concerne Oxford ou ses habitants.

OXHAVÉRITE. s.f. (*d'Oxharver,* n. géogr.). Miner. Espece d'apophyllite trouvée en Islande.

OXHOFT. s. m. Métrol. Grande mesure de capacite pour les liquides, en usage dans l'Allemagne du Nord, en Hollande, en Suede, en Pologne et en Russie. La contenance de l'oxhoft varie selon les localites, mais elle depasse le plus souvent deux hectolitres.

OXHYDRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un gaz forme d'un mélange d'oxygene et d'hydrogène.

— *Lumière oxhydrique.* Lumière d'un grand éclat donnée par la combustion du gaz oxhydrique.

OXHYDROCARBONAZOTÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone et de l'azote. On dit aussi par contraction *oxhydrocarbazoté.*

OXHYDROCARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogene et du carbone.

OXHYDRYLE. s.m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; ὕδωρ, eau; ὕλη, matiere). Chim. Syn. d'HYDROXYLE.

OXIANA PALUS. Géogr. anc. Lac de Sogdiane, dans lequel plusieurs ont cru voir la mer d'Aral; d'autres, comme Humboldt, le lac Karakoul, voisin de l'Oxus.

OXINDICANINE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigre; fr. *indicanine*). Chim. Gomme extraite de l'indican.

OXINDIGASINE. s. f. Chim. Un des produits extraits de l'indican.

OXINE. s. m. (contraction des mots gr. ὀξύς, aigre; οἶνος, vin). Pharm. Nom donné au vin deja aigre, mais non encore complétement tourne en vinaigre.

OXLEYA. s. m. (pr. *ok-slé-ia;* de *Oxley,* n. pr.). Bot. Genre de cedrelacées, établi pour des arbres d'Australie.

OXOLYINE. s. f. Chim. Partie des substances organiques azotées solubles dans l'acide acetique. On dit aussi *oxuluine.*

OXONIEN, ENNE. adj. (du lat. *Oxonium,* Oxford). Géogr. Qui appartient à Oxford. Société oxonienne.

OXONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide oxalique traité par l'hydrogene naissant.

OXSHOOFD. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Hollande et valant 232 litres 80.

OXURATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide oxurique avec les bases salifiables.

OXURE. s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères heteromères, famille des mélasomes, tribu des tenebrionites, établi pour quelques espèces dont le type se trouve au Cap de Bonne-Esperance.

OXURIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigre; fr. *urique*). Chim. Se dit de l'acide urique suroxygené ou acide purpurique blanc.

OXUS ou **OXANES.** Géogr. Fleuve d'Asie, entre la Bactriane et la Sogdiane, se rendait jadis, au temoignage des anciens, dans la mer Caspienne par deux embouchures, dont on a cru reconnaître les lits desséchés. Peu à peu les eaux auraient changé de direction et se seraient portées définitivement, vers 1643, dans la mer d'Aral. Il parait qu'elles commencent de nos jours à reprendre leur ancien cours. Auj. *Amou-Daria* ou *Djihoun.*

OXYACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἄκανθα, epine). Bot. Qui est garni d'un grand nombre d'aiguillons. Rosier oxyacanthe. Robinier oxyacanthe.

— **OXYACANTHE.** s. m. Nom scientifique de l'aubépine, donné aussi quelquefois à l'épine-vinette.

OXYACANTHINE. s. f. Chim. Alcaloide extrait de l'épine-vinette ou oxyacanthe.

OXYADÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀδήν, glande). Bot. Qui a des glandes pointues. Cassie oxyadene.

OXYAMMONIAQUE. s. m. Chim. Produit résultant d'une combinaison d'oxyde et d'ammoniaque.

OXYANISAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomere à l'amide acide de l'acide anisique.

OXYANTHE. s.m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées cinchonacees, croissant sous le tropique africain.

OXYANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀνθηρά, floraison). Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidees vandees, croissant aux Moluques.

OXYAZOTIQUE. adj. Pharm. Se dit de l'eau devenue médicamenteuse par saturation de gaz protoxyde d'azote.

OXYBAPHE. s. m. (du gr. ὀξύβαφον, même signif.). Antiq. gr. Mesure employee pour les liquides, qui valait le quart du cotyle ou 69 millilitres.

— Vase qui servait à mettre le vinaigre.

— **OXYBAPHE.** s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des nyctaginees, croissant sous les climats chauds de l'Amerique.

OXYBASE. s. f. Chim. Oxyde qui joue le rôle de base dans les combinaisons dont il fait partie.

OXYBASIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui se combine avec une oxybase. Sel oxybasique.

OXYBÉLE. s. m. (du gr. ὀξυβελής, armé de pointes). Anc. art milit. Espèce de machine de guerre propre à lancer des projectiles, dont se servait la milice byzantine.

— Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des crabronides, établi pour un certain nombre d'espèces dont les femelles approvisionnent leurs larves de mouches et qui habitent l'Europe centrale et occidentale.

— Erpet. Genre établi pour quelques espèces de couleuvres. On dit aussi *oxybélide.*

OXYBENZAMIQUE. adj. (étym. gr., ὀξύς, aigre; fr. *benzamique*). Chim. Se dit d'un acide isomerique avec l'acide phényl-carbamique.

OXYBENZO-DIAMIDE. s. f. Chim. Diamide de l'acide oxybenzoique.

OXYBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide benzoique quand il est additionné d'un atome d'oxygene.

OXYBENZURAMIDE. s. f. Chim. Nom donne a l'amide de l'acide oxybenzuramique.

OXYBENZURAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant le chlorhydrate de l'amide amidobenzoïque par le cyanate de potassium.

OXYBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀξύς, aigu; fr. *bractée*). Bot. Qui a des bractées aiguës. Desmodion oxybractété.

OXYBROMANISYLE. s. m. Chim. Produit obtenu par l'action du brome sur un acide dérive de l'anisyle.

OXYBROMÉLAVYLE. s. m. Chim. Produit obtenu en décomposant l'ether par le brome.

OXYBROMOCACODYLE. s. m. Chim. Corps jaune devenant incolore par la chaleur et reprenant sa teinte par le refroidissement, obtenu par décomposition au moyen de l'eau du bromocacodyle.

OXYBROMOCACODYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en concentrant sur la chaux et l'acide sulfurique une solution d'acide cacodylique dans l'acide bromhydrique.

OXYBROMURE. s. m. Chim. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

OXYBUTYRAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui est l'amide acide de l'acide oxybutyrique.

OXYBUTYRIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide butyrique quand il est additionne d'un atome d'oxygene.

OXYCAMPHORIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de l'anhydride camphorique additionne d'un atome d'oxygène.

OXYCAMPHORONIQUE. adj Chim. Se dit de l'acide dérivé de la camphorone lorsqu'il est additionné d'un atome d'oxygène.

OXYCAMPHRE. s. m. Chim. Composé de camphre et d'un atome d'oxygène.

OXYCANNABINE. s.f. (ét. gr., ὀξύς, aigre; fr. *cannabine*). Chim. Substance extraite du chanvre indien.

OXYCARBIQUE. adj. Chim. Qui contient de l'oxygène et du carbone. Chlorure oxycarbique. Composés oxycarbiques.

OXYCARBOXYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé par oxydation de l'acide hydrocarboxylique.

OXYCARBURE. s. m. Chim. Combinaison d'un oxyde et d'un carbure.

OXYCARBURÉ, EE. adj. Chim. Qui contient un oxycarbure.

OXYCARE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κάρα, tête). Entom. Genre de coleoptères heteromeres, famille des mélasomes, tribu des tentyrites, ayant pour type une espèce du nord de l'Afrique.

OXYCARMINIQUE adj. Chim. Se dit d'un des acides contenus dans la cochenille

OXYCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; καρπός, fruit) Bot. Qui a des fruits acuminés, ou des fruits aigres.

OXYCÉDRE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; fr. *cèdre*). Bot. Nom scientifique du genevrier cade.

OXYCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête acuminée.

— **OXYCEPHALE.** s. m. Crust. Genre de crustacés amphipodes, famille des hyperines anormales, établi pour trois espèces dont le type se trouve dans l'océan Indien.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, dont la tête offre un prolongement cornu et dont le type se trouve dans la Nouvelle-Guinée.

OXYCÉPHALÉ, ÉE. adj. Zool. Syn. d'**OXYCEPHALE.**

— **OXYCEPHALES.** s. m. pl. Helminth. Ordre de vers apodes ou nématoïdes, dont la tête est terminée en pointe.

OXYCÉPHAS. s. m. (pr. *o-kei-cé-fass;* ét. gr., ὀξύς, aigu; κεφαλή, tête) Ichtyol. Genre de poissons à corps conique et comprimé, couvert d'écailles dures et ayant une tête pointue.

OXYCERE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κέρας,

corne). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, établi pour huit espèces rencontrées communément dans l'Europe centrale et occidentale.

OXYCÉROS, s. m. (pr. *o kci-cé-ross*; ét. gr., ὀξύς, aigu; κέρας, corne). Bot. Syn. de NANDIE.

OXYCERQUE, s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; κέρκος, queue). Ornith. Syn. de LONCHURE.

OXYCHEILE, s. f. (pr. *o-kci-kèle*; ét. gr., ὀξύς, aigu; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélides à grande tête, établi pour huit espèces américaines. On dit aussi *oxychèle* et *oxychile*.

OXYCHLORACÉTYLATE, s. m. Chim. N'est employé que dans cette expression : *Oxychloracétylate de chlorobenzoyle*. Liquide d'une odeur suffocante obtenu de l'éther benzoïque décomposé par le chlore.

OXYCHLORACÉTYLE, s. m. Chim. Liquide transparent obtenu en traitant l'éther sulfurique par le chlore.

OXYCHLORATE, s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide oxychlorique avec les bases salifiables.

OXYCHLORIDE, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; χλωρός, chlore). Chim. Combinaison d'oxygène et de chlorure.

OXYCHLORIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui constitue le plus haut degré d'oxygénation du chlore.

OXYCHLOROBENZOYLE, s. f. Chim. Syn. de CHLOROBENZOYLE.

OXYCHLOROCACODYLE, s. m. Chim. Produit obtenu par distillation de l'oxyde de cacodyle avec l'acide chlorhydrique.

OXYCHLOROCACODYLIQUE, adject. Chim. Se dit d'un acide obtenu en concentrant sur la chaux et l'acide sulfurique une solution d'acide cacodylique dans l'acide chlorhydrique.

OXYCHLOROCARBONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxychlorocarbonique avec une base.

OXYCHLOROCARBONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par le chlore et le carbone combinés avec l'oxygène. || *Éther oxychlorocarbonique*. Corps obtenu par l'action de l'acide oxychlorocarbonique sur l'éther absolu.

OXYCHLOROFORMYLE, s. m. Chim. Produit de l'action du chlore sur l'oxyde de méthyle gazeux.

OXYCHLORONAPHTALÉNOSE, s. m. Chim. Syn. d'OXYCHLORONAPHTALOSE.

OXYCHLORONAPHTALOSE, s. m. Chim. Corps obtenu en chauffant pendant plusieurs jours la chloronaphtaline dans l'acide nitrique.

OXYCHLORURE, s. m. Chim. Combinaison d'un chlorure avec un oxyde.

OXYCINCHONINE, s. f. (pron. *o-kci-cein-ko-nine*). Chim. Cinchonine à l'état basique et additionnée d'un atome d'oxygène.

OXYCLADE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κλάδος, branche). Bot. Dont les rameaux sont aigus.

OXYCLADÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. d'OXYCLADE. || **OXYCLADÉES**, s. f. pl. Tribu de champignons trichospores à rameaux aigus.

OXYCLÉIDE, s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; κλείς, clef). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des elatérides, établi pour une espèce brésilienne.

OXYCOBALTIAQUE, s. f. (pr. *o-kci-ko-bal-tiake*). Chim. Base ammoniacale renfermant de l'oxyde de cobalt.

OXYCOCCOS, s. m. (pron. *o-kci-kok-koss*; ét. gr., ὀξύς, aigu; κόκκος, grain). Bot. Genre d'ericacées vaccinées, établi pour des arbrisseaux des marais tourbeux de l'hémisphère septentrional des deux continents.

OXYCOÏE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀκούω, j'entends). Médec. Sensibilité excessive de l'ouïe.

OXYCORINE, s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; κόρυς, brasse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille de curculionides orthocères, établi pour deux espèces brésiliennes.

OXYCRAT, s. m. (ét. gr., ὀξύκρατον; fait de ὀξύς, aigre, et de κρατός, mêlé). Mélange d'eau et de vinaigre, dont on fait un fréquent usage dans le traitement de quelques maladies inflammatoires et bilieuses. L'*oxycrat* se boit en général froid et le plus souvent sans addition de sucre ni de miel; on ajoute l'un ou l'autre pour les enfants ou les personnes difficiles. (Mérat.)

OXYCRATÉ, ÉE, part. pass. du v. Oxycrater. S'empl. adjectiv. Médicament oxycraté.

OXYCRATER, v. a. 1re conj. (rad. *oxycrat*). Anc. pharm. Dissoudre dans du vinaigre.

OXYCRÉPIDE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κρηπίς, sandale). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, ayant pour type une espèce de la Guyane.

OXYCROCONIQUE, adj. Chim. Synon. de HECCONIQUE.

OXYCUMINAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide oxycuminique par substitution de l'amidogène à l'oxhydryle.

OXYCUMINIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide cuminique quand il est additionné d'un atome d'oxygène.

OXYCYANOBENZOYLE, s. m. Chim. Liquide incolore obtenu par la distillation du chlorobenzoyle avec le cyanure de mercure.

OXYCYANOPYCRAMYLE, s. f. Chim. Corps obtenu en faisant réagir une solution de potasse sur un mélange d'essence d'amandes amères et d'acide prussique.

OXYCYANURE, s. m. Chim. Combinaison d'un oxyde et d'un cyanure.

OXYCYMÈNE, s. m. Chim. Cymène auquel s'est ajouté un atome d'oxygène.

OXYCYPHE, s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu; νῶτος, voûte). Entom. Genre de névroptères, souvent réunis aux éphémères, dont ils forment une section.

OXYDABILITÉ, s. f. (rad. *oxydable*). Chim. Faculté de se combiner avec l'oxygène. Un autre procédé pour combattre l'*oxydabilité* métallique, dû à M. Porel, consiste à recouvrir du fer décapé d'une couche de zinc en poudre et à chauffer au rouge, ce qui produit le fer zingué, fer galvanisé ou fer galvanique. (L. Louvet.)

* **OXYDABLE**, adj. 2 g. Chim. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène, qui peut être oxyde. L'or n'est *oxydable* directement dans aucune circonstance, excepté peut-être sous l'influence d'une forte décharge électrique, qui le disperse en une poudre rouge, que l'on a regardée comme un oxyde. (Gaultier de Claubry.) L'activité de l'ozone l'empêche d'exister longtemps dans l'atmosphère, où il rencontre toutes sortes de substances *oxydables* qui se détruisent. (Wurtz.)

OXYDANT, part. prés. du v. Oxyder.

OXYDANT, ANTE, adj. Qui a la propriété d'oxyder. Il est facile de prouver que l'agent *oxydant* et odorant qu'on trouve dans l'air de la campagne est bien de l'ozone. (Wurtz.)

— Substantiv. Un oxydant. L'ozone est un *oxydant* énergique : c'est de l'oxygène renforcé. (Wurtz.)

* **OXYDATION**, s. f. (pr. *o-kci-da-cion*; rad. *oxyder*). Chim. Combinaison des métaux ou autres substances avec une certaine portion d'oxygène. || État de ce qui est oxydé. Dans ces derniers temps, les propriétés électriques des corps simples comparés les uns aux autres ont servi à empêcher l'*oxydation* de certains d'entre eux; ainsi Humphry Davy a montré que, pour protéger la doublure en cuivre d'un navire, il suffisait de mettre le cuivre en contact avec des morceaux de fer, de fonte ou de zinc, placés de distance en distance : alors le zinc, la fonte ou le fer s'oxydent seuls, parce que ces métaux sont toujours positifs par rapport au cuivre, qui est négatif relativement à eux. (L. Louvet.)

* **OXYDE**, s. m. (ét. lat., *oxydum*; fait du gr. ὀξύς, aigre). Chim. Combinaison de l'oxygène dépourvue de la propriété de rougir la teinture de tournesol. Oxyde métallique. Oxyde d'eau. Oxyde de carbone. Oxyde de phosphore. Oxyde acidifiable. Oxyde pur. Oxyde alcalin. Les mêmes corps peuvent souvent former plusieurs *oxydes*; on les distingue le plus ordinairement par les mots de protoxyde, deutoxyde, etc., ou protoxyde, bioxyde, etc., suivant leur rang ou les proportions d'oxygène qu'ils renferment. (Gaultier de Claubry.) || *Oxyde acide*. Celui qui joue le rôle d'acide dans les composés salins. || *Oxyde basique*. Oxyde qui remplit le rôle de base dans un composé salin. || *Oxyde vasculeux*. Principe qui se forme toujours plus ou moins abondamment lors de la conversion du caille en fromage, et qui constitue les diverses espèces de fromages fermentés. || *Oxyde indifférent*. Celui qui peut fonctionner comme acide ou comme base. || *Oxyde salin*. Celui qui a les propriétés d'un sel. || *Oxyde singulier*. Celui qui peut devenir acide ou basique suivant qu'il gagne ou perd de l'oxygène. || *Faux oxyde*. Substance pouvant servir de base avec les acides et d'acide faible avec certains oxydes.

OXYDÉ, ÉE, part. pass. du v. Oxyder. S'emploi adjectiv. Métal oxydé. Plumes oxydées. C'était bouche avec de vieilles planches pourries et une feuille de zinc *oxydée* sur laquelle un terrassier avait jeté sa blouse bleue. (De Goncourt.) Ces substances (les substances organiques) imprégnées d'alcool, par exemple, en déterminent rapidement à l'air la conversion en produits *oxydés* et dans l'hydrogène en provoquent la combustion. (Wurtz.)

— *Aluminium oxydé*. Aluminium auquel on a donné une teinte brune et appelé ainsi quoiqu'il n'ait subi aucune combinaison avec l'oxygène.

OXYDENDRON, s. m. (pr. *o-kci-din-dron*; étym. gr., ὀξύς, aigu; δένδρον, arbre). Bot. Genre d'arbres de la famille des ericinées, croissant dans l'Amérique septentrionale.

OXYDÉNIE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀδήν, glande). Bot. Syn. de LEPTOCHLOÉ.

* **OXYDER**, v. a. 1re conj. Réduire à l'état d'oxyde; opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. L'air oxyde le fer.

— S'OXYDER, v. pron. Être oxydé. C'est ainsi qu'en s'*oxydant* les huiles se solidifient. (Richerand.) Ces essences s'*oxydent* bientôt elles-mêmes aux dépens de l'ozone absorbé. (Wurtz.)

OXYDERCE, adj. f. (du gr. ὀξυδερκής, qui a la vue perçante). Myth. gr. Surnom de Minerve adorée à Corinthe.

OXYDERQUE, s. m. (ét. gr., ὀξυδερκής, qui a la vue perçante). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de Cayenne.

OXYDIE, s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu; ἰδέα, forme). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, croissant dans l'Inde.

OXYDO-CHLORURE, s. m. Chim. Combinaison d'un chlorure avec l'oxyde du même corps.

OXYDO-CYANURE, s. m. Chim. Combinaison d'un cyanure avec l'oxyde du même corps.

OXYDOÏDE, s. m. (ét. fr., *oxyde*; gr. εἶδος, forme). Chim. Nom donné à l'oxyde singulier.

OXYDON, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ὀδούς, ὀδοντος, dent). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des herbes qui croissent dans les régions montagneuses de la Nouvelle-Grenade.

OXYDOZYGE, s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; ζυγός, joug). Erpét. Syn. d'OXYGLOSSE.

OXYDRAQUES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Asie, établi non loin du Gange. Alexandre traversa leur pays et prit leur capitale au péril de ses jours.

OXYDULE, s. m. (diminu. d'*oxyde*). Chim. Premier degré inférieur d'oxydation d'un corps. Oxydule d'azote.

OXYDULÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est passé à l'état d'oxydule. Le fer *oxydulé* se trouve toujours dans les terrains anciens; il y forme des couches et des amas contemporains. (Lenormant.)

OXYÉCOÏE, s. f. Physiol. Syn. d'OXYCOÏE.

OXYÉRUCIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide érucique additionné d'un atome d'oxygène.

OXYÉTHYLÉNIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit des bases qui dérivent d'une ammoniaque simple ou composée substituée à l'hydrogène.

OXYFLUORACACODYLIQUE, adject. Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant réagir l'acide cacodylique sur l'acide fluorhydrique.

OXYFLUORURE, s. m. Chim. Combinaison d'un fluorure avec un oxyde.

OXYGALE, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; γάλα, lait). Anc. pharm. S'est dit pour Lait aigre.

* **OXYGÉNABLE**, adj. 2 g. (radic. *oxygéner*). Chim. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène. Corps oxygénable.

OXYGENANT, part. prés. du v. Oxygéner.

OXYGÉNANT, ANTE, adj. Qui produit des oxydes. Principe oxygénant.

* **OXYGÉNATION**, s. f. (pron. *o-kci-jé-na-cion*; rad. *oxygener*). Chim. Acte par lequel l'oxygène se combine avec un autre corps, quelle que soit la nature du corps qui en résulte. || État de ce qui est oxygéné.

* **OXYGÈNE**, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; γεννάω, j'engendre). Chim. Corps simple, l'un des principes de l'air atmosphérique, qui est nécessaire à l'entretien de la vie et à la combustion. Les plantes s'approprient l'hydrogène et l'*oxygène* de l'eau qu'elles décomposent. (Chaptal.) || *Oxygène électrisé*. Ozone.

— Adjectiv. Le gaz *oxygène*. (Acad.) Le gaz *oxygène* est ainsi appelé parce que beaucoup de corps, en l'absorbant, deviennent acides. (Fourcroy.)

OXYGENÉ, ÉE, part. pass. du v. Oxygéner. S'empl. adjectiv. Éther oxygené. Eau oxygenée. On ne trouve pas l'eau *oxygenée* dans l'air et l'on peut en déceler dans une atmosphère où l'on en a introduit à dessein des quantités bien inférieures à celles qui seraient nécessaires pour donner à l'air de la campagne son activité. (Wurtz.)

* **OXYGÉNER**, v. a. Ire conj. L'é de *éner* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'oxygène*. *J'oxygènerai*. Chim. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

— S'OXYGÉNER, v. pron. Être oxygéné.

OXYGÉNÈSE, s. f. Pathol. Maladie attribuée aux désordres de l'oxygénation des parties.

OXYGÉNIFÈRE, adj. 2 g. (étym. fr., *oxygène*; lat. *fero*, je porte). Physiol. Qui porte l'oxygène.

— *Corpuscules oxygénifères*. Les globules du sang.

OXYGÉNO-FERRUGINEUX, EUSE, adj. Chim. Qui contient du fer et de l'oxygène. Carbone oxygéno ferrugineux.

OXYGÉNOMÉTRIE, s. m. (ét. fr., *oxygène*; gr. μέτρον, mesure). Chim. Syn. d'EUDIOMÉTRIE.

OXYGEUSIE, s. f. (pron. *o-kci-ghèu-zi*; ét. gr., ὀξύς, aigu; γεῦσις, goût). Médec. Développement excessif du sens du goût.

OXYGLOSSE, s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; γλῶσσα, langue). Erpét. Genre de batraciens, famille des ranformes, établi pour une espèce du Bengale et de Java.

— Ornith. Syn. de MNIOTHÈTE.

OXYGLOTTE, adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γλῶττα, langue). Bot. Qui a l'une des divisions de son périgone ou des fruits aigus. Astragale oxyglotte.

OXYGNATHE, s. m. (pr. *o-kci-ghnate*; ét. gr., ὀξύς, aigu; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour deux espèces dont une a été trouvée en Angleterre.

* **OXYGONE**, adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γωνία, angle). Géom. Dont tous les angles sont aigus. Triangle oxygone. On dit aussi *acutangle*.

— **OXYGONE**, s. m. Bot. Genre d'herbes de la famille des polygonées vraies, croissant au Cap de Bonne-Espérance.

— **OXYGONE**, s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour huit espèces de l'Amérique équinoxiale.

— **OXYGONES**, s. m. pl. Moll. Famille de mollusques conchifères correspondant à peu près à celle des malléacées.

— Adjectiv. *Mollusque oxygone*. Mollusque dont la coquille est anguleuse.

OXYGONIE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γωνία, angle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélides, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

OXYGRAPHIDE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γραφίς, dessin). Bot. Genre d'herbes de la famille des renonculacées, croissant dans les régions montagneuses du nord de l'Asie.

OXYGUANINE, s. f. (pr. *o kci-goua-nine*; ét. gr., ὀξύς, aigre; fr. *guanine*). Chim. Produit obtenu par oxydation de la guanine.

OXYGUMMIQUE, adj. (pr. *o-kci-gomme-mike*; ét. gr., ὀξύς, aigre; lat. *gummi*, gomme). Chim. Se dit d'un acide obtenu par oxydation de la glycose.

OXYHAPHIE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἁφή, toucher). Médec. Développement excessif du sens du toucher.

OXYHAPHIQUE, adj. 2 g. Médec. Qui concerne l'oxyhaphie.

OXYHÉMOGLOBINE, s. f. Chim. Combinaison d'oxygène et d'hémoglobine.

OXYIODURE, s. m. Chim. Combinaison d'un oxyde et d'un iodure.

OXYLÉPIDÈNE, s. m. Chim. Lépidène additionné d'un atome d'oxygène.

OXYLINOLÉIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu de l'acide linoléique oxydé à l'air.

OXYLOBE, s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; fr. *lobe*). Bot. Genre d'arbustes de la famille des papilionacées podalyriées, croissant en Australie. || Syn. de PHANIE.

OXYLOPHE, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; λόφος, crête). Ornith. Syn. de DRONGO.

OXYMALÉIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qui contient un atome d'oxygène de plus que l'acide maléique.

OXYMANGANATE, s. m. (d'*oxyde*, et *manganate*). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide oxymanganique avec une base salifiable.

OXYMANGANIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit des oxydes de manganèse.

* **OXYMEL**, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; μέλι, miel). Pharm. Sorte de sirop composé essentiellement de miel et de vinaigre. Oxymel simple. Oxymel scillitique. Oxymel colchique. Les *oxymels* diffèrent des sirops ordinaires en ce que le liquide qui contient les principes médicamenteux est du vinaigre au lieu d'être de l'eau. (Mérat.)

— Boisson rafraîchissante composée d'eau, de miel et de vinaigre dont on faisait autrefois usage.

OXYMÈRE, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour seize espèces de l'Amérique équinoxiale.

OXYMÉRIDE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; μερίς, tige). Bot. Genre de la famille des mélastomacées miconiées, établi pour des arbres ou arbrisseaux des régions chaudes de l'Amérique. On dit aussi *oxymère*.

OXYMÉRIE, s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu; μερίς, tige). Bot. Syn. de LEPTOMÉRIE.

OXYMÉTRIE, s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigre; μέτρον, mesure). Chim. Détermination de la quantité d'acide ou de sel acide contenue dans une substance.

OXYMÉTRIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui a rapport à l'oxymetrie.

OXYMITRE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; fr. *mitre*). Bot. Genre d'hépatiques de la tribu des ricciées, établi pour des plantes qui croissent dans les eaux marécageuses et dans les terrains argileux.

OXYMORON, s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; μωρόν, neutre de μωρός, insensé). Rhét. anc. Figure par laquelle on cachait une fine raillerie sous une apparente absurdité.

OXYMORPHINE, s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigre; fr. *morphine*). Chim. Produit obtenu de la morphine oxydée par l'acide azoteux.

OXYMURIATE, s. m. (et. gr., ὀξύς, aigre; fr. *muriate*). Chim. Ancien nom des chlorates.

OXYMURIATIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui est combiné avec l'oxygène et l'acide muriatique. || *Acide oxymuriatique*. Nom donné autrefois au chlore qu'on supposait composé d'oxygène et d'acide muriatique.

OXYMYCTÈRE, s. m. (ét. gr., ὀξύς, pointu; μυκτήρ, nez). Mamm. Groupe de rongeurs, proposé pour quelques espèces de rats.

OXYNAPHTALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu de la naphtaline par substitution d'un atome et par addition de deux atomes d'oxygène.

OXYNAPHTOÏQUE.adj.(ét.gr.,ὀξύς,aigre; fr. *naphtol*). Chim. Se dit d'un acide dérivé du naphtol traité simultanement par le sodium et l'anhydride carbonique.

OXYNAPHTOL. s. m. Chim. Nom générique des combinaisons de naphtol avec de l'oxygène.

OXYNAPHTOQUINONE. s. f. Chim. Naphtoquinone additionnée d'un atome d'oxygène.

OXYNAPHTYLAMINE. s. f. Chim. Base obtenue de la naphtylamine traitée par des agents oxydants.

OXYNAPHTYLE. s. m. Chim. Radical de l'acide oxynaphtalique.

OXYNÉVRINE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigre; fr. *névrine*). Chim. Alcaloïde extrait des betteraves ou des mélasses de la betterave.

OXYNODÉRE.s.f.(et. gr., ὀξύνω, j'aiguise; δέρη, cou). Entom. Syn. de DISCOMORPHE.

OXYNOÉ. s. m. Moll. Genre de gasteropodes, voisin des sigarets.

OXYNOTE. s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu ; νῶτος, dos). Ornith. Syn. de SCHEIBE.

— Entom. Syn. de PODOPS.

OXYODON. s. m. Bot. Syn. d'OXYDON.

OXYOME. s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des scarabéides coprophages, établi pour quatre espèces européennes et une vingtaine d'autres, la plupart américaines.

OXYONÉPÈTE. s. f. (ét. gr., ὀξυόεις, aigu ; fr. *népete*). Bot. Section du genre nepète.

OXYOPE. s.m. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; ὤψ, ωπός, œil). Arachn. Syn. de SPHASE.

OXYOPIE. s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu; ὤψ, ωπός, œil).Médec.Faculté de voir les objets très éloignés.

OXYOPS. s. m. (pr. *o-kci-opss* ; ét. gr., ὀξύς, aigu ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour huit espèces d'Australie.

OXYOSPHRÉSIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; ὄσφρησις, olfaction). Médec. Grand développement du sens de l'odorat.

OXYOTE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; οὖς, ωτός, oreille). Zool. Qui a des oreilles pointues. Hommes oxyotes.

— Bot. Qui a des oreilles ou oreillettes aiguës. Le passerage oxyote a des feuilles caulinaires munies à la base de deux auricules très aigues.

OXYPENTALDINE. s. f. (pr. *o-kci-pein-tal-dine* ; ét. gr., ὀξύς, aigre ; πέντε, cinq ; fr. *aldine*). Chim. Syn. d'OXYTÉTRALDINE.

OXYPÉTALE. adj. 2 g. étym. gr., ὀξύς, aigu ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales linéaires et acuminés. Orpin oxypétale.

— OXYPETALE. s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des asclépiadées cynanchées, croissant sous le tropique américain.

OXYPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à l'oxypétale. || OXYPETALEES. s. f. pl. Tribu de la famille des asclepiadées ayant pour type le genre oxypétale.

OXYPHAS. s.m.(pr.*o-kci-fass* ; ét. gr.,ὀξύς, aigu ; φάς, parlant). Ornith. Genre de pigeons, ayant pour type une espèce de colombe.

OXYPHÉNOL. s. m. (ét. gr.,ὀξύς, aigre ; fr. *phénol*). Chim. Phénol diatomique produit par la distillation sèche du cachou.

OXYPHÉNYL – PROPIONIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide phenyl-propionique dont un atome d'hydrogène est remplacé par de l'oxhydryle.

OXYPHÉRIE. s. f. Bot. Syn. de HUMÉE.

OXYPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; φλόγωσις, inflammation). Pathol. Inflammation très aiguë.

OXYPHLEGMASIE. s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu ; fr.*phlegmasie*). Pathol. Inflammation violente.

OXYPHONIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; φωνή, voix). Méd. Voix aiguë, symptôme qu'on observe dans quelques maladies.

OXYPHOSPHURE. s. m. (rad. *oxyde*, et *phosphure*). Chim. Nom d'un composé de phosphore et d'un oxyde métallique.

OXYPHRÉSIE. s. f. Med. Syn. d'OXYOSPHRESIE.

OXYPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des folioles acuminés. Loranthe oxyphylle. Desmodion oxyphylle.

OXYPICRATE. s. m. Chim. Sel de l'acide oxypicrique combiné avec une base salifiable.

OXYPICRIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide picrique additionné d'un atome d'oxygène.

OXYPILE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; πῖλος, poil). Entom. Genre d'orthoptères, section des dermoptères, tribu des mantiens, établi pour quelques espèces dont le type a été trouvé au Sénégal.

OXYPINOTANNIQUE. adj. (ét. gr., ὀξύς, aigre; lat. *pinnus*, pin ; fr. *tannique*). Chim. Se dit d'un acide extrait des feuilles du sapin d'Écosse.

OXYPLEURE. s. m. (étym. gr., ὀξύς, aigu; πλευρά, côte). Entomol Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour quelques espèces dont le type se trouve dans le midi de la France.

OXYPODE s.f. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; ποῦς, ποδός, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachelytres, tribu des aléocharimiens, établi pour une cinquantaine d'espèces européennes.

OXYPOLIDE. s. f. Bot. Syn. de TIEDEMANNIE.

OXYPORE. s. m. (du gr. ὀξύπορος, qui pénètre rapidement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachelytres, tribu des staphyliniens, établi pour une dizaine d'espèces qui vivent dans les champignons en Europe et en Amérique.

OXYPORITE.adj.2 g. Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre oxypore. || OXYPORITES. s. m. pl. Groupe de coléoptères ayant pour type le genre oxypore.

OXYPORPHYRINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone.

OXYPROTÉINE. s. f. Chim. Protéine additionnée d'un atome d'oxygene.

OXYPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; πτερόν, aile). Mamm. Sous-genre de dauphins.

— Entom. Syn. de MELANOPHILE.

OXYPYCNE. adj. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; πυκνός, serré). Mus. anc. Se dit du troisième son de chaque tétracorde. Son oxypycne.

OXYPYGE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; πυγή, fesse). Ornith. Syn. de MYIOTHERE.

OXYPYROLIQUE.adj. (ét.gr., ὀξύς, aigre ; fr. *pyrolique*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide sebacique.

OXYPYROTARTRIQUE. adj. ét.gr.,ὀξύς, aigre ; πῦρ, feu ; fr. *tartrique*).Chim. Se dit d'un acide homologue à l'acide malique.

OXYQUE. s. m. (du gr. ὀξύς, aigre). Chim. Composé binaire, dans lequel l'oxygène joue le rôle d'élément négatif.

OXYQUININE.s.f.Chim. Quinine additionnée d'un atome d'oxygène.

OXYRACHIDE ou **OXYRACHIS**. s.f.(ét. gr., ὀξύς, aigu; ῥάχις, dos). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des membracides, tribu des fulgoriens, établi pour quelques espèces dont le type se trouve dans l'Europe centrale et occidentale.

OXYRHAMPHE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; ῥαμφή, hache recourbée). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des papilionacées lotées, croissant au Népaul.

— Ornith. Syn. d'OXYRHYNQUE.

OXYREGMIE. s. f. (ét. gr.,ὀξύς, aigre ; ῥηγνυω, je rote). Medec. Rapport aigre de l'estomac.

OXYRHIE. s. f. et. gr., ὀξύς, aigu ; ῥὶς, nez). Mamm. Groupe de mammifères insectivores trouvés à l'état fossile.

OXYRHODIN. s. m. (ét. gr.,ὀξύς, vinaigre ; ῥόδον, rose). Pharm. Vinaigre rosat.

OXYRHYNQUE ou **OXYRHYNCHUS**. Geogr. anc. Ville d'Égypte, ch.-l. d'un nome, sur le Nil ; auj. *Behnesé*.

OXYRIE. s. f. (du gr. ὀξύς, aigu). Bot. Genre d'herbes de famille des polygonées, croissant dans les régions montagneuses d'Europe et d'Asie.

OXYROPE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; ῥοπή, inclinaison). Erpet. Genre établi aux dépens des couleuvres.

OXYRYNCHIDE. adj. 2 g. (pr. *o-kci-rein-kide* ; ét. fr., *oxyrynque* ; gr. εἶδος, aspect). Entom.Qui ressemble a un oxyrynque. || OXYRYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre oxyrynque.

OXYRYNQUE. adj. 2 g.(ét. gr., ὀξύς, aigu ; ῥύγχος, bec). Zool. Dont le museau est prolongé en forme de bec pointu.

— OXYRYNQUE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour trois espèces des Indes orientales.

— Ichtyol. Nom donné à une espèce de raie et à une espèce de saumon.

— Ornith. Genre d'oiseaux classés dans des familles diverses, mais analogues aux loriots, établi pour trois espèces de l'Amerique meridionale.

— OXYRYNQUES.s.m.pl.Crust.Famille de decapodes brachyures ne comprenant que des espèces maritimes caractérisées par un rostre pointu.

OXYS. s. m.(pr. *o-kciss* ; ét. gr., ὀξύς, aigu). Bot. Syn. d'OXALIDE.

OXYSACCHARUM. s. m. (pr. *o-kci-çak-ka-romm* ; ét. gr., ὀξύς, aigre ; σάκχαρον, sucre). Pharm. Mélange de sucre et de vinaigre.

OXYSALICYLIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide salicylique qui contient en plus un atome d'oxygène.

OXYSEL. s.m. (pr. *o-kci-cel* ; étym. gr., ὀξύς, aigre ; fr. *sel*). Chim. Sel dans la base et l'acide duquel il entre de l'oxygène.

OXYSÉLÉNIURE. s. m. (pr. *o-kci-cé-lé-ni-ure*).Chim. Combinaison d'un sélénure avec un oxyde.

OXYSEPTONIQUE. adj. Chim. Syn. d'AZOTIQUE.

OXYSME. s. f. (etym. gr. ὀξύς, aigu). Moll. Genre proposé pour une coquille fossile bivalve voisine des pinnes. On dit aussi *oxysma*, s. m.

OXYSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; σπέρμα, graine). Bot. Dont les fruits sont acuminés. Renoncule oxysperme.

OXYSPORE.s.m.(et.gr., ὀξύς, aigu ; σπορά, semence). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des melastomacees rhexiees, croissant au Nepaul.

OXYSTELME. s. m. et. gr., ὀξύς, aigu ; στέλμα, couronne). Bot. Genre d'asclepiadees cynanchees, établi pour des arbustes des Indes orientales.

OXYSTERNE. s.m. (et. gr., ὀξύς, aigu ; στέρνον, sternum .Entom.Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des rébrionites, établi pour trois espèces dont une des Indes orientales || Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des histeroides, ayant pour type une espece du Senegal.

OXYSTERNON. s. m. (et. gr., ὀξύς, aigu ; στέρνον, sternum . Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour cinq espèces de la Guyane et du Brésil.

OXYSTOMATES. s. m. pl. (etym. gr., ὀξύς, aigu ; στόμα, ατος, bouche). Crust. Tribu de crustacés correspondant à la famille des oxystomes.

OXYSTOME adj. 2 g. (et. gr., ὀξύς, aigu ; στόμα, bouche . Moll. Dont les bords de la coquille sont tres tranchants et la columelle pointue.

— OXYSTOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour deux espèces du Brésil.

— Ornith. Syn. de CREAGION.

— OXYSTOME. s. f. Bot. Syn. d'OPÉGRAPHE.

— Entom. Division des apions.

— OXYSTOMES. s. m.pl. Crust. Famille de decapodes brachyures dont les espèces sont caracterisées par un rostre très allongé.

— Moll. Famille de mollusques dont les espèces sont caractérisées par l'ouverture aiguë de leur coquille.

OXYSTOPHYLLE.s.m.(ét.gr., ὀξύς, aigu ; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées dendrobiees, croissant a Java.

OXYSTRYCHNINE. s. f. (pr. *o-kci-strikh-nine* ; ét. gr., ὀξύς, aigu ; fr. *strychnine*). Chim. Produit d'oxydation de la strychnine.

OXYSTYLE. adj. 2 g. (et. gr., ὀξύς, aigu ; στῦλος, style). Moll. Dont la columelle attenuee à la base est aiguë. Coquille univalve oxystyle.

OXYSULFACÉTYLE. s.m. Chim. Produit de l'action du gaz sulfhydrique sur l'oxychloracétyle.

OXYSULFOBENZOYLE. s. m. Chim.Produit d'une odeur désagreable obtenu en distillant le chlorobenzoyle sur le sulfure de cuivre jaune.

OXYSULFOBROMOSPIROYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en décomposant l'acide bromospiroylique par le gaz sulfhydrique.

OXYSULFOCHLORACÉTYLE. s.m.(pr. *o-kci-çul-fo-klo-ra-ce-tile* . Chim. Produit obtenu par l'action du gaz sulfhydrique sur l'oxychloracétyle.

OXYSULFOCYANATE. s. m. Chim.Combinaison d'un oxyde et d'un sulfocyanate.

OXYSULFOCYANURE. s. m. Chim.Combinaison d'un sulfocyanure avec un oxyde.

OXYSULFOSEL. s. m. Chim.Combinaison d'un oxyde et d'un sulfosel.

OXYSULFURE. s. m. Chim. Combinaison d'un sulfure avec un oxyde et un autre élément.

OXYSYLVIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en abandonnant à l'air, pendant un temps prolongé, une solution alcoolique d'acide sylvique cristallisable.

OXYTARTRE. s. m. (ét.gr., ὀξύς, aigu ; fr. *tartre*,. Chim. Nom donné parfois à l'acetate de potasse.

OXYTÈLE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; τέλος, extremité . Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des brachelytres, type de la tribu des oxyteliniens, établi pour une trentaine d'espèces la plupart européennes, les autres des diverses parties du globe, l'Afrique exceptée.

OXYTÉLIDE. adj. 2 g. Entom. Syn. d'OXYTELINIEN.

OXYTÉLINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble a un oxytele. || OXYTÉLINIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des coleoptères brachelytres, ayant pour type le genre oxytèle.

OXYTÉREPHTALAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide oxyterephtalique.

OXYTÉREPHTALIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide terephtalique additionné d'un atome d'oxygene.

OXYTÉTRALDINE.s.f.(ét. gr., ὀξύς, aigu ; τέτρα, quatre ; fr. *aldine* . Chim. Corps dérivé de l'aldehyde ammoniaque decomposee par la chaleur.

OXYTHYMOÏQUE. s.m.Chim.Syn. d'OXYTHYMOQUINONE

OXYTHYMOQUINONE. s. f. Chim. Thymoquinone qui contient en plus un atome d'oxygène.

OXYTHYRÉE. s.m (étym gr., ὀξύς, aigu ; θύρα, boucher). Entom. Genre d'hemipteres heteropteres, famille des aradides, tribu des réduviens, établi pour une espece de patrie inconnue.

— OXYTHYREE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabeides melitophiles, établi pour trois espèces européennes et treize africaines.

OXYTOCIQUE. adj. 2 g. (etym. gr., ὀξύς, prompt ; τόκος, accouchement). Chir. Synon. d'OCYTOCIQUE.

OXYTOLIQUE.adj.Chim. Se dit d'un acide somere avec l'acide oxybenzoïque.

OXYTOLUAMIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide oxytolnique.

OXYTOLUIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide toluique lorsqu'il a en plus un atome d'oxygène.

OXYTON. s. m. (et. gr., ὀξύς, aigu ; τόνος, accent . Gramm. Nom donné aux mots grecs qui portent l'accent aigu sur la dernière syllabe.

OXYTRÊME. s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu ; τρῆμα, trou). Moll. Genre proposé pour des coquilles fluviatiles qui ressemblent aux nerites.

OXYTRIALDINE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu ; τρίς, trois fois ; fr. *aldine*). Chim. Produit obtenu par la decomposition de l'hydracetamide.

OXYTRICHIN, INE adj. pron. *o-kci-tri-kein*) Infus. Qui ressemble a un oxytrique. || OXYTRICHINS. s. m. pl. Tribu d'infusoires polygastriques, ayant pour type le genre oxytrique.

OXYTRIQUE. s. m.(étym. gr., ὀξύς, aigu ; θρίξ, poil). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

OXYTROPIDE. s. f. (étym. gr., ὀξύς, aigu ; τρόπις, carene). Bot. Genre de plantes herbacées, famille des papilionacées lotées, établi pour un grand nombre d'espèces qui croissent dans les régions septentrionales de l'un et l'autre continent. On dit aussi *oxytropis*, s. m.

OXYURE. adj. 2 g. et. gr., ὀξύς, aigu ; οὐρά, queue). Zool. Dont la queue est terminée en pointe, ou le corps subulé et atténué a l'extrémité postérieure. Animal oxyure.

— OXYURE. s. m. Ornith. Syn. de SYNALLAXE.

— OXYURE. s. f. Bot. Syn. de TOLLATIE.

— Helminth. Genre de vers nématoïdes, famille des ascaridiens, établi pour une dizaine d'espèces rencontrées dans les intestins de l'homme, de quelques mammifères et de quelques reptiles.

— Ornith. Genre de palmipèdes, forme aux dépens des canards.

— OXYURES. s. m. pl. Entom. Syn. de PROCTOTRUPIENS.

OXYURIEN, ENNE. adj. (radic. *oxyure*). Zool. Qui a la queue terminée en pointe.

— OXYURIENS. s.m.pl. Entom.Syn.de PROCTOTRUPIENS.

OXYURIQUE. adj. Chim.Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique.

OXYVALÉRIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide valérique lorsqu'il contient un atome d'oxygène en plus.

OYANCE. s. f. (rad. *ouir*). Anc. cout. Redevance qui se payait à cri public.

OYANT. part. prés. du v. OUIR. Qui entend. Des personnes oyant un mensonge.

> Et le souffleur *oyant* cela
> Grogant encor soufflet, siffla. (LEBRUN.)

* **OYANT, ANTE**. s. Prat. Celui, celle à qui on rend un compte en justice. Le compte de tutelle se rend aux dépens des *oyants*. (Acad.) Les *oyants* compte. (Bl.) Tout traité qui pourra intervenir entre le tuteur et le mineur devenu majeur sera nul, s'il n'a été précédé de la reddition d'un compte detaille et de la remise des pieces justificatives ; le tout constate par un récépissé de l'*oyant* compte, dix jours au moins avant le traité. (Code civil, art. 472.)

OYAPOK. Géogr. Rivière de Guyane, sépare la Guyane française et le Brésil, se jette dans l'ocean Atlantique et a un cours de 310 kil.

OYARZUN. (*Œaso*). Géogr. Ville du Guipuzcoa (Espagne), sur la rivière du même nom, à 14 kil. S.-E. de Saint-Sébastien ; 3,100 hab. Mines, plomb, fer. etc.

OYAT. s. m. Bot. Nom vulgaire donné sur la côte de Boulogne au roseau des sables.

OYEN. s. m. Agric. Nom donné, en Lorraine, aux semailles qui se font en octobre et en novembre.

OYONNAX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nantua (Ain ; 3,800 hab.

OYER. s. m. (pr. *o-ié* ; ra.l. *oie*). Rôtisseur, marchand d'oies rôties.

OYSANITE. s. f. (d'*Oysans*, bourg du Dauphiné). Miner. Syn. d'ANATASE.

OYSANS. Géogr. Ancien pays de France, dans le Dauphiné, auj. dans les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes.

OZAMA. Géogr. Rivière de l'île de Haïti, arrose la République dominicaine et finit a Santo-Domingo, après un cours de 80 kilom.

OZANAM (Jacques). Mathématicien, né à Bouligneux-en-Bresse, 1640-1717, quitta les études théologiques par un goût irrésistible pour les mathématiques, qu'il enrichit de nombreux ouvrages tels que: *Table des sinus; Géométrie pratique, De l'Usage du compas de proportion; Dictionnaire mathématique; Récréations mathématiques et physiques; Méthode facile pour arpenter; Nouveaux Éléments d'algèbre;* etc. || OZANAM (Antoine-Frédéric). Petit-neveu du précédent, né a Milan, 1813-1855, étudia à Lyon, prit ses grades de docteur en droit et docteur ès lettres a Paris, occupa avec succès une chaire de droit commercial a Lyon, concourut pour l'agrégation des facultés des lettres, supplea Fauriel avec une rare éloquence a la Sorbonne dans la chaire de littérature étrangère et le remplaça en 1841. Parmi ses œuvres on cite: *Deux Chanceliers d'Angleterre; Dante et la Philosophie catholique au XIIIe siècle; Études germaniques pour servir à l'histoire des Francs; les Poetes franciscains en Italie au XIIIe siecle;* etc. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1855, avec notice par Lacordaire. Ozanam a été l'un des fondateurs de la société de Saint-Vincent de Paul.

OZANEAUX (Jean-Georges). Littérateur, né a Paris, 1795-1852, élève de l'École normale, professeur de lycee, recteur de diverses académies, puis inspecteur général des études, a laissé quelques écrits en vers, réunis sous le titre d'*Erreurs poetiques; le Dernier Jour de Missolonghi*, drame mêle de chants composes par Herold; *La Perouse*, tragédie en 5 actes; *le Nègre*, drame en 4 actes; *Timour et Bayazed*, tragédie en 5 actes; *la Mission de Jeanne d'Arc*, etc.; d'autres écrits en prose ou se remarque son *Nouveau Système d'études philosophiques*; son *Dictionnaire français-grec*; et surtout, *Histoire de France*, couronnée par l Academie française.

OZANIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὄζω, je sens mauvais). Pharm. Qui est propre a purifier l'haleine. Médicament ozanique. Substance ozanique.

OZANNE (Nicolas-Marie). Né à Brest, 1728-1811, dessinateur de la marine, enseigna aux enfants de France Louis XVI et ses freres, les éléments de la construction des vaisseaux et de leur manœuvre. Il a laissé un *Traité de la marine militaire*; les *Vues des principaux ports et rades de la France et de ses colonies* ont été dessinées et gravées par les freres et sœurs Ozanne.

OZARK (Monts). Géogr. Chaîne de l'Amérique du Nord, dans le Texas, et entre le Missouri et la rivière Rouge; 700 kil. de développement du N.-E. au S.-O. Ce sont des collines escarpees et hautes de 3 à 600 metres.

OZARKITE. s. f. Minér. Variété de thompsonite trouvée dans les monts Ozark.

OZÈNE. s. m. (étym. gr., ὄζαινα, fait de ὄζειν, sentir mauvais). Pathol. Ulceration de la membrane muqueuse des fosses nasales, du voile du palais et du sinus maxillaire, qui, versant un pus fétide, imprègne l'air qui se trouve en contact avec lui d'une odeur si rebutante qu'on l'a comparee a l'exhalaison insupportable que répand une punaise écrasée. Ozène vénérien.

— OZÈNE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour une vingtaine d'espèces toutes exotiques a l'Europe et la plupart américaines.

OZÈNE. Géogr. Ville de l'Inde ancienne. V. OUDJEIN.

OZÉNIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'ozène.

OZEROV (Vladislas-Alexandrovitch). Littérateur russe, 1770-1816, né près de Tver, etudia le théâtre français et donna des tragédies dans le genre racinien. On le considère comme le créateur de ce genre en Russie. On cite: *la Mort d'Oleg, Œdipe à Athènes*, son chef-d'œuvre; *Fingal, Dmitri Donskoi*, et *Polyxène*. Ses *Œuvres completes* ont été publiées à Saint-Petersbourg.

OZIAS. V. OSIAS.

OZIE. s. m. (ét. gr., ὄζος, rameau). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des cancériens, établi pour cinq espèces qui vivent dans l'océan Indien et les mers d'Australie.

OZIÉLITE. s. m. Membre d'une famille juive faisant partie de la tribu de Lévi et qui était chargée de porter les vases sacrés du tabernacle. Elle avait pour chef Ozial, fils de Caath et petit-fils de Lévi.

OZIERI. Géogr. Ville de l'île de Sardaigne (Italie), ch.-l. de la province de ce nom, à 180 kil. N. de Cagliari; 8,000 hab. Évêché.

OZO-BENZINE. s. f. Chim. Substance obtenue par réaction de l'ozone sur la benzine.

OZOCÉRITE. s. f. (étym. gr., ὄζειν, sentir mauvais; κηρός, cire). Minér. Carbure d'hydrogène naturel d'une consistance cireuse, trouvé dans un grès accompagné de lignite et de sel gemme, en Moldavie et en Valachie. On dit aussi *ozokérite*.

OZODE. s. m. (ét. gr., ὀζώδης, noueux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des cérambycins, établi pour huit espèces du Brésil et de la Colombie.

OZODÉCÈRE. s. m. (ét. gr., ὀζώδης, noueux; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides orthocères, établi pour cinq espèces de Madagascar.

OZODÈRE. s. f. (étym. gr., ὀζώδης, noueux; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces.

OZODICÈRE. s. f. (ét. gr., ὀζώδης, noueux; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, tribu des terricoles, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

OZODIE. s. f. (ét. gr., ὀζώδης, puant). Bot. Genre d'herbes de la famille des ombellifères scandicinées, croissant dans l'Inde.

OZOLAIME. s. m. (ét. gr., ὄζος, nœud; λαιμός, gosier). Helminth. Genre de nématoïdes, voisin des oxyures et parasites des iguanes.

OZOLE. s. m. Crust. Syn. de BINOCLE.

OZOLES (Locriens). Géogr. V. LOCRIDE.

OZOMÈNE. s. f. (ét. gr., ὄζος, nœud; μήνη, lunule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galérucites, établi pour quelques espèces dont le type se trouve a Java.

* **OZONE**. s. m. (ét. gr., ὄζειν, sentir mauvais). Chim. Gaz de nature encore peu connue, existant en faible quantité dans l'air, et qu'on suppose être de l'oxygène modifié ou décomposé par l'électricité. L'oxygène dégagé par les plantes et qu'on a dit autrefois renfermer de l'*ozone*, n'en contient pas, d'après les recherches les plus récentes. (Wurtz.) || Nom donné à l'odeur exhalée par ce gaz.

OZONÉ, ÉE. part. pass. du v. Ozoner. S'emploie adjectiv. Le gaz sort de l'appareil fortement *ozoné*. (Wurtz.)

OZONER. v. a. Ire conj. Syn. d'OZONISER.

OZONIDE. s. m. (étym. fr., *ozone*; gr. εἶδος, forme). Chim. Nom donné à des oxydes qui ont la propriété de donner naissance à l'ozone.

OZONION. s. m. (ét. gr., ὄζειν, sentir mauvais). Bot. Genre de champignons de l'ordre des mucédinées.

OZONISATION. s. f. (pr. *o-zo-ni-za-cion*; rad. *ozoniser*). Chim. Combinaison d'un corps avec l'ozone. On a observé, en Amérique, une relation manifeste entre l'*ozonisation* de l'air et l'apparition des fièvres intermittentes. (L. Figuier.)

OZONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ozoniser. S'empl. adjectiv. Air ozonisé. Suspendus dans un gaz contenant de l'ozone, ces papiers bleuissent quand on vient à les humecter; le même résultat s'observe dans l'air atmosphérique *ozonisé*. (L. Figuier.) || Se dit plus particulièrement de l'oxygène quand il est supposé changé en ozone, c'est-a-dire quand il jouit de la propriété d'oxyder l'argent à froid, qu'il dégage une odeur forte et qu'il donne un bioxyde particulier.

OZONISER. v. a. Ire conj. Chim. Combiner avec l'ozone, introduire de l'ozone dans. Ozoniser une chambre.

— S'OZONISER. v. pron. Être ozonisé. La partie de l'oxygène de l'air en excès s'*ozonise* et acquiert ainsi la propriété d'oxyder très promptement une grande portion de carbone. (L. Figuier.)

OZONISEUR. s. m. (rad. *ozoniser*). Chim. Appareil qui sert à produire de l'ozone.

OZONOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *ozone*; gr. μέτρον, mesure). Chim. Appareil qui sert à mesurer la quantité d'ozone contenue dans l'air ou dans tout autre gaz.

OZONOMÉTHIE. s. f. (radic. *ozonomètre*). Chim. Art de constater la présence de l'ozone et d'en déterminer la quantité.

OZONOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui a rapport à l'ozonométrie. Représenter l'état *ozonométrique* de l'air par la coloration plus ou moins grande de ce papier est un procédé tout a fait insuffisant et primitif. (Wurtz.)

OZONOSCOPE. s. m. (ét. fr., *ozone*; gr. σκοπέω, j'examine). Chim. Instrument qui sert a constater la présence de l'ozone. || Syn. d'OZONOMÈTRE.

OZONOSCOPIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est relatif a l'ozonoscope; qui sert à constater la présence de l'ozone. Papier ozonoscopique.

OZOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὄζος, rameau; φύλλον, feuille). Bot. Syn. de TICORÉE.

OZOTHAMNE. s. m. (ét. gr., ὄζος, nœud; θάμνος, arbuste). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie et de la Tasmanie.

OZZA. Myth. ar. Nom d'un dieu arabe.

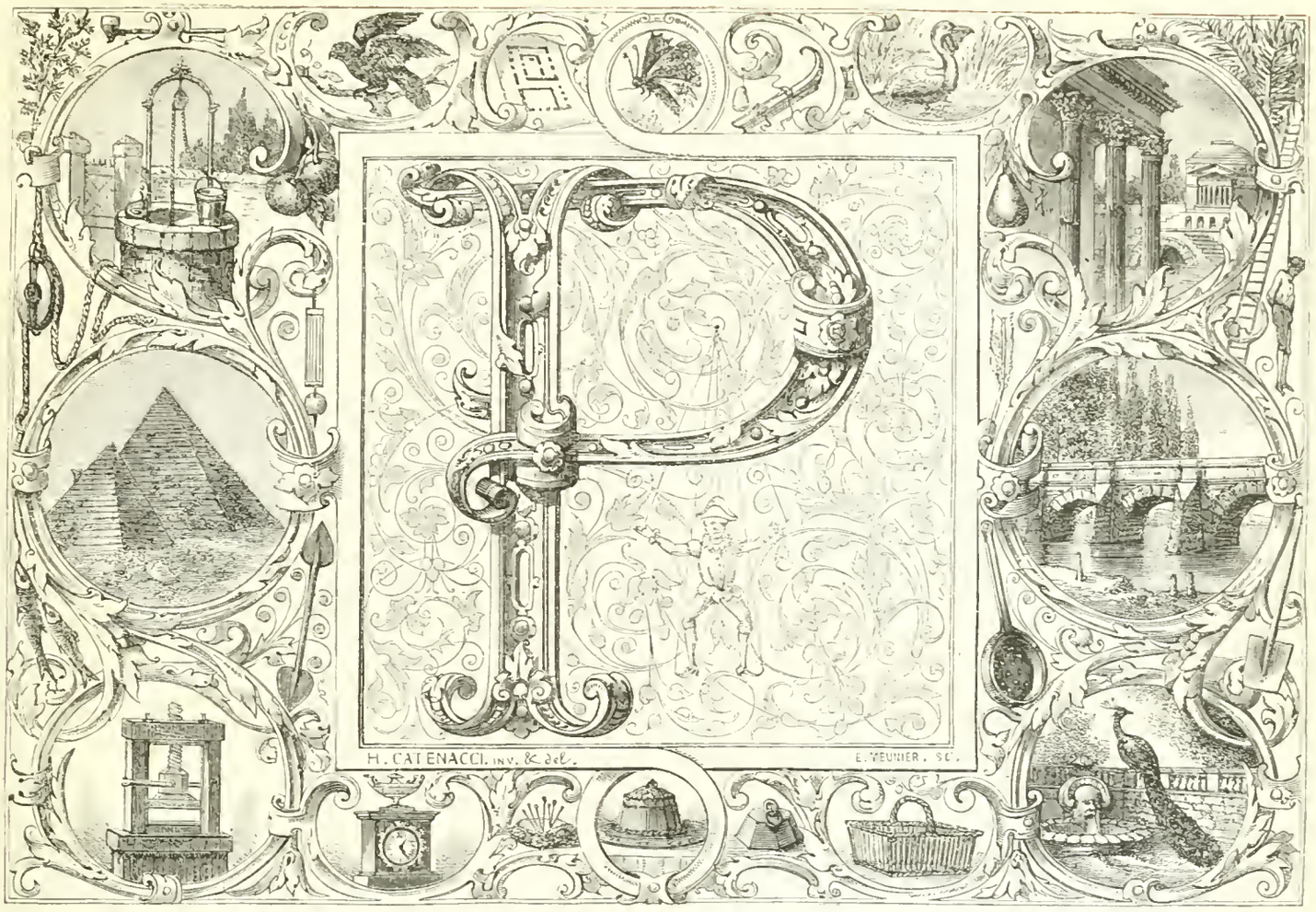

P s. m. (pron. *pé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *pe* suivant la méthode moderne). Seizième lettre de notre alphabet, et la douzième des consonnes. Chez les Grecs, il porte le nom de *pi*, (π. Π). Dans les langues néo-latines et germaniques, le *p* est la plus forte des consonnes labiales. Un grand P. Un petit *p*.

— P initial conserve son articulation propre soit devant les voyelles, soit devant les consonnes, comme dans *paye, psaume, psalmiste*.

— Dans le corps d'un mot, il conserve généralement le son qui lui est propre, comme dans *impie, inepte, adoption, captieux, septembre, septimere, reptile, aptitude, septuagésime, contempteur, excepté, symptôme, exception, exemption, rédempteur, redemption*, etc.

— Mais il est muet dans *baptême, baptistaire, baptiser, exempt, exempter, compte, escompte, prompt, promptitude, sculpture, sculpteur, sept, septième, Baptiste, dompter, dompteur, domptable, indomptable*.

— Le *p* final ne se prononce pas dans *camp, champ, sirop, loup, drap*, mais il se prononce dans *Alep, Gap, jalap, cap, hanap, jalep, salep, cep* pris isolément, etc.

— P final se prononce dans *beaucoup* et *trop*, suivis d'une voyelle. Il a beaucoup étudié. Il est trop entêté. || S'il n'est pas suivi d'une voyelle, on ne le fait pas sentir.

— Le *p* de *coup* se prononce aussi dans le discours soutenu lorsqu'il est suivi d'une voyelle. Coup inattendu. Coup extraordinaire.

— En général, lorsque le *p* est redoublé, on n'en prononce qu'un.

— Le *p* suivi d'une *h* forme une consonne composée dont l'articulation est simple et répond à celle de la lettre *f*, comme dans *philosophe, pharmacie, œsophage*; prononcez : *filosofe, farmacie, ésofage*.

— En français, P. est l'abréviation employée pour *Paul, Pierre*, etc. || P. signifie *Père*, devant les noms des religieux. Le P. Ravignan. || Il se met souvent pour Patriarche. *P. C.* Patriarche de Constantinople. || Il s'est employé pour Prétendu. *P. R.* Prétendu réformé. || Il veut dire quelquefois Propriété. *P. A.* Propriété assurée. || *P. R.* Port-Royal. || Dans les calendriers républicains, cette lettre indique *primidi*, ou le premier jour de la décade.

— Comme signe d'ordre, P indique le seizième rang. Le dossier P.

— Antiq. rom. Chez les Romains, le P était une lettre numérale qui, comme le C, valut 100; d'autres prétendent qu'il valait 400 comme le G. Surmonté d'une barre horizontale, P, il valait 400,000. D'autres lui donnent la même valeur que S, soit 7, et 7,000 avec la barre horizontale. || Dans les inscriptions, P. s'emploie par abréviation pour remplacer plus particulièrement les mots *pater, patria, pius, plebs, pondo, ponendum, pontifex, populus, post, posuit, pridie*. P. M. signifie *pontifex maximus*. P. C. *Patres conscripti*; P. P. *Pater patriæ*; P. R. *Populus romanus*; P. R. C. *post Romam conditam*; P. EX. R. *post exactos reges*, etc. Il est aussi l'abréviation de Publius, nom propre.

— Astron. P. M. Abréviation de *postmeridianus*, de l'après-midi.

— Banq. et Comm. P. signifie *protêt* ou *protesté*; A. P., *à protester*; A. S. P., *accepté sous protêt*; A. S. P. C., *accepté sous protêt pour mettre à compte*; P. %, *pour cent*; P. ‰, *pour mille*.

— Chim. P est le symbole de phosphore; Pb, celui du plomb; Pd, celui du palladium; Pt, celui du platine.

— Métrol. P. Abréviation de *pied*. p. Abréviation de *pouce*. Quelquefois aussi on écrit pied, *pi.*, et pouce, *po*.

— Mus. P., par abréviation, signifie *piano*, doux, doucement; PP., *più piano*, plus doucement; PPP., *pianissimo*, très doucement.

— Numism. P. sur les monnaies françaises, désignait la monnaie frappée à Dijon.

— Pharm. P. est l'abréviation de *pugillum*, pincée, ou celle de *pars*, partie.

— Typogr. P indiquait la *seizième* feuille d'un livre.

PA, s. m. Philol. Une des consonnes de l'alphabet sanscrit; c'est la forte du cinquième ordre, ou de l'ordre des labiales. || La troisième lettre de l'alphabet turc.

PA ou **PLA**, s. m. Art milit. En parlant des batteries du tambour, Coup frappé sur la caisse, en appuyant fortement avec la baguette que l'on tient de la main gauche.

PÂ, s. m. Dénomination des villages fortifiés, en Nouvelle-Zélande.

PAAR. Géogr. Rivière d'Allemagne, affluent du Danube.

PAAS ou **PAASSI**. Myth. Nom donné à l'Être suprême chez quelques peuplades slaves ou tartares.

PABO, s. m. Nom d'un instrument de musique en Espagne. Il se compose d'un morceau de parchemin agité par un bâton qui le traverse et produit un bruit semblable au glousslement du dindon.

PAC, s. m. Ornith. Nom donné à une espèce d'aigle de mer.

PAC (Comtes). Famille lithuanienne qui remonte, dit-on, aux Pazzi de Florence. Son dernier représentant a été *Louis-Michel*, né à Strasbourg, 1780-1835, qui s'occupa d'agriculture et de beaux-arts, combattit à Ostrolenka, 1831, et mourut dans l'exil.

PACA, s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs et fouisseurs comme les lapins, établi pour deux espèces fossiles et deux espèces actuelles, le paca noir et le paca fauve, ayant un cri pareil à celui du petit cochon et s'habituant fort bien à la domesticité. Toutes les deux sont originaires de l'Amérique méridionale, où on fait grand cas de leur chair.

* **PACAGE**, s. m. (du lat. *pascoa*, même signif.). Lieu où l'on mène paître les bestiaux. Bon pacage. Pacage gras. Un pays de pacages. Mettre les bœufs au pacage, dans le pacage. Excellents pacages. Le froment sert, comme le seigle, à former des *pacages*. (Morog.) Elle aimait à voir les troupeaux passer sur la terrasse en revenant des *pacages*. (J. Sandeau.)

— Se prend souvent pour Pâture.

— Nom donné plus particulièrement, dans quelques parties de la France, aux prairies marécageuses qui servent à la pâture du troupeau commun.

— Loc. prov. *Avec pacage et labourage on ne peut manquer en ménage*.

— Cout. *Droit de pacage*. Droit d'envoyer paître son bétail dans certains pâturages, à certaines époques de l'année.

PACAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Pacager. S'emploie adjectiv. Toutes les fois que nos seigles ne sont *pacagés* qu'à l'automne, ils donnent encore du grain l'été suivant. (Morogues.)

* **PACAGER**, v. n. 1re conj. (rad. *pacage*). Ce verbe prend un *e* muet après le *g* quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous pacageons. Je pacageais. Que je pacageasse. Pacageant*, etc. Cout. Faire paître, faire pâturer. Il est permis de *pacager* en terre vaine et vague. (Acad.)

— **PACAGER** v. a. Paître. Le seigle fournit un excellent fourrage pour les troupeaux. Dès l'automne, on peut le faire *pacager*. (Morog.)

— **SE PACAGER**, v. pron. Être pacagé. Les seigles peuvent se pacager à l'automne.

PACANE, s. f. Bot. Fruit du pacanier, espèce de noix lisse et assez semblable pour la forme à une olive.

PACANIER, s. m. Bot. Espèce de noyer originaire de l'Amérique, dont le bois est très recherché dans l'ébénisterie.

* **PACANT**, s. m. (du lat. *pasci*, paître). Se disait pour Animal qui paît.

— Fig. Manant, homme grossier. Je suis un homme comme il faut, et toi, *pacant*, un homme de rien. (Hebert.) Populace et vieux.

PACAPAC, s. m. Ornith. Espèce de cotinga, qu'on nomme aussi *pompadour*, et qui se trouve dans la Guyane.

PACARAIMA (Serra). Géogr. Chaîne de montagnes entre la Guyane brésilienne et le Venezuela. Elle se détache de la Serra Parime et sépare deux parties distinctes du bassin de l'Orénoque.

PACARET, s. m. (pr. *pa-ka-rè* ; altérat. de *Pazarète*). Nom donné à l'un des vins de Xérès.

PACAS, s. m. (pr. *pa-kass*. Mamm. Nom vulgaire du coudou. On dit aussi *pacassa* ou *pacasse*.

PACASCHAS, s. m. (pron. *pa-kass-chass*). Mosconade que l'on retire de la sève des palmiers, aux îles Philippines.

PACASE, s. m. Linguist. Dialecte parlé par les Pacases, tribu de la famille peruvienne ou quichua.

PACATIEN (Titus Claudius Marcius Pacatianus). Empereur romain, dont l'existence n'est connue que par des médailles et qui n'a dû régner que sur quelques provinces vers 259.

PACAUDIÈRE (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Roanne (Loire) ; 2,000 hab.

PACAUT, s. m. Pop. Homme rustre, grossier.

PACAY, s. m. Bot. Nom vulgaire du pois sucre de la Guyane.

PACCANARISTE, s. m. Nom que prirent les jésuites réorganisés à la fin du XVIII^e^ siècle par Paccanari, prêtre tyrolien.

PACCIOLI (Luca). Mathématicien, né à Borgo-San-Sepulcro (Toscane), vers le milieu du XV^e^ siècle. Son ouvrage, *Summa de arithmetica, geometria, proportioni e proportionalità*, est le premier traité de mathématiques imprimé.

*** PACE (IN)**, s. m. V. IN PACE.

PACÉ. Géogr. Commune du canton et de l'arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; 2,500 hab.

PACFI, s. m. Mar. Syn. de PAFI.

*** PACHA**, s. m. (mot turc). Titre d'honneur qu'on donne, en Turquie, aux chefs suprêmes de l'armée et aux gouverneurs des provinces. Ils sont révocables à la volonté du sultan, et jouissent dans leurs commandements d'un pouvoir illimité. On donne aussi quelquefois ce nom à des personnes considérables, même sans gouvernement. L'insigne caractéristique des pachas est la queue de cheval flottant au bout d'une lance, surmontée d'une boule dorée, qu'ils font porter devant eux à la guerre. Pacha à deux queues. Pacha à trois queues. Le pacha de Janina. Avec son turban, sa barbe blanche, son front soucieux, ses traits de lion fatigué, il a l'air d'un *pacha* qui s'ennuie. (H. Taine.) Et le ton dont ce fut dit prouvait que le vieux *pacha* n'avait pas encore abdiqué aux mains de l'esclave favorite. (A. Daudet.)

> Qu'a-t-il donc ce *pacha* que la guerre réclame,
> Et qui, triste et rêveur, pleure comme une femme ?
> (V. Hugo.)

— Anciennement on disait *bacha* et *bavsa*.

— Fam. Homme voluptueux et fainéant.

— Metrol. Monnaie de cuivre du royaume de Guzerate.

PACHACAMA. Géogr. Bourg du Pérou, dans la province de Lima, célèbre par un ancien temple péruvien, dont Pizarre prit les richesses ; 2,500 hab.

PACHACAMAC. Myth. Nom que les Péruviens donnaient à l'Être suprême. Son temple principal était dans une vallée près de Lima. On l'appelle aussi *Pachacamalc*.

PACHALESQUE, adj. 2 g. Se dit de ce qui appartient à un pacha ou de ce qui le concerne.

*** PACHALIK**, s. m. Étendue de pays soumise au gouvernement d'un pacha.

PACHE, s. m. Se disait pour Pacte. Soliman, de la race des Ottomans, race peu soigneuse de l'observance des promesses et des *paches*... (Montaigne.) On s'en sert encore dans ce sens à Genève et dans le pays de Gex.

PACHE (Jean-Nicolas, Homme politique, né à Paris, 1746-1823, servit dans l'administration de la marine, et devint ministre de la guerre, octobre 1792. Destitué, février 1793, il se fit nommer maire de Paris, et se vengea des girondins aux journées du 31 mai et du 2 juin, mais se compromit par ses relations avec les hébertistes. Il publia trois *Mémoires apologétiques*, et mourut dans l'obscurité.

PACHÉABLÉPHAROSE, s. f. (ét. gr., παχύνω, épaissir ; βλέφαρον, paupière). Pathol. Syn. de PACHYBLÉPHAROSE.

PACHECO (Maria). V. PADILLA (Don JUAN DE).

— PACHECO (François). Peintre, né et mort à Séville, 1571-1654, a exécuté plus de 150 portraits, des fresques et des tableaux d'histoire. On a aussi de lui des poésies et un *Traité de la peinture*.

PACHÉE, s. f. Minér. Émeraude orientale, corindon vitreux d'une couleur verte.

PACHÈTRE, s. f. (pr. *pa-kètre* ; ét. gr., παχύς, épais ; γάστηρ, bas-ventre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hadénides, ayant pour type une espèce française.

PACHIURIER, s. m. (de *pachira*, nom vernaculaire). Bot. Genre d'arbres de la famille des sterculiacées bombacées, établi pour quelques espèces qu'on a cherché à acclimater dans les serres d'Europe à cause de la beauté de leurs fleurs, grandes et axillaires, et dont la plus remarquable est celle appelée vulgairement *cacaoyer sauvage*, qui fournit une graine comestible pour les naturels et qui, comme ses congénères, croît dans les régions tropicales de l'Amérique.

PACHISI, s. m. Jeux. Espèce de trictrac à quatre, autrefois en faveur dans les cours musulmanes de l'Inde.

PACHITE, s. f. (etym. gr., παχύς, épais). Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées ophrydées, croissant dans l'Afrique méridionale.

PACHITEA. Géogr. Rivière du Pérou, affluent de gauche de l'Ucayale. Son cours est de 355 kilom.

PACHLYS, s. m. ou **PACHLYDE**, s. f. Entom. Syn. de PACHYLIDE.

PACHMINA, s. m. (pr. *pa-kmi-na*). Comm. Poil de chèvre dont on fait les châles de Cachemire.

PACHNÉE, s. m. (pr. *pa-kné* ; ét. gr., παχνός, couvert de givre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces de Cuba et des États-Unis.

PACHNÉPHORE, s. m. (pron. *pa kné-fore* ; ét. gr., πάχνη, givre ; φορός, qui porte. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour plus de douze espèces d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

PACHNODE, s. f. (pr. *pa-knode* ; ét. gr., παχνώδης, couvert de frimas). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour une trentaine d'espèces, toutes particulières à l'Afrique.

PACHNOLITHE, s. f. (pr. *pa-kno-lite* ; ét. gr., πάχνη, givre ; λίθος, pierre). Minér. Fluorure complexe trouvé au Groenland.

PACHOLÈNE, s. m. (pr. *pa-ko-lène* ; ét. gr., παχύς, épaisseur ; λαῖνα, enveloppe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Brésil.

PACHOMÈTRE, s. m. (pron. *pa-ko-mètre* ; étym. gr., παχύς, épaisseur ; μέτρον, mesure). Techn. Instrument propre à mesurer l'épaisseur du verre des miroirs.

PACHON, s. m. Chronol. Nom du neuvième mois copte ou égyptien qui répondait à notre mois de mai. On l'appelle aussi *bashaush* et *beschnesch*.

PACHTLI, s. m. (pr. *pach-tli*). Chronol. Nom du onzième des dix-huit mois de vingt jours des Mexicains. Ils le nommaient aussi *hécotli*.

PACHUCA. Géogr. Ville du Mexique, à 90 kilom. N.-E. de Mexico, possède une belle église. Près de là sont des mines d'argent abondantes.

PACHYBLÉPHAROSE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; βλέφαρον, paupière). Méd. Épaississement des paupières.

PACHYBRACHIS, s. m. (pr. *pa-chi-brakiss* ; ét. gr., παχύς, épais ; βραχίς, bras). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour près de soixante-dix espèces la plupart d'Amérique, quelques-unes d'Europe et d'Asie.

PACHYCALYX, s. m. (pr. *pa-chi-ka-likss* ; ét. gr., παχύς, épais ; κάλυξ, enveloppe). Bot. Syn. de SIMOCHEILE.

PACHYCARE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; κάρα, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour une espèce de la Morée.

PACHYCARPE, adj. 2 g. (étym. gr., παχύς, épais ; καρπός, fruit). Bot. Qui porte des fruits épais.

— PACHYCARPE, s. m. Genre d'herbes de la famille des asclépiadées cynanchées, croissant dans l'Afrique méridionale.

PACHYCÉLIE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; κοιλία, creux). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des asidites, ayant pour type une espèce d'Australie.

PACHYCENTRIE, s. f. (étym. gr., παχύς, épais ; κέντριον, aiguillon). Bot. Genre de mélastomacées miconiées, établi pour des arbrisseaux de Java.

PACHYCEPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais ; κεφαλή, tête). Zoolog. Qui a la tête très épaisse.

— PACHYCEPHALE, s. m. Ornith. Genre de passereaux, voisin des pies-grièches.

— PACHYCEPHALES, s. m. pl. Crust. Famille de crustacés siphonostomes.

PACHYCÉPHALIE, s. f. (radic. *pachycéphale*). Zool. Épaisseur des os de la tête ou du crâne.

PACHYCÉPHALINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui se rapporte ou ressemble au genre pachycéphale. || PACHYCEPHALINÉES, s. f. pl. Sous-famille de passereaux, de la famille des ampélinées, ayant pour type le genre pachycéphale.

PACHYCÈRE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une dizaine d'espèces la plupart d'Europe, quelques-unes d'Afrique et d'Asie.

— PACHYCERE, s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des akisites, ayant pour type une espèce des Indes orientales.

PACHYCÉRINE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, ayant pour type une espèce trouvée en Suède.

PACHYCHILE, s. m. (pr. *pa-chi-kile* ; ét. gr., παχύς, épais ; χεῖλος, lèvre). Bot. Syn. de BILÉTIE.

— PACHYCHILE, s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des tentyrites, établi pour une douzaine d'espèces de la Barbarie septentrionale.

PACHYCHYMIE, s. f. (étym. gr., παχύς, épais ; χυμός, suc, humeur). Pathol. Épaississement morbide des humeurs.

PACHYCNÈME, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; κνήμη, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides anthobies, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Afrique méridionale.

PACHYCORISE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; κόρις, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, tribu des scutellériens, dont deux espèces se trouvent sur le littoral de la Méditerranée, en Europe et en Afrique.

PACHYDACTYLE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens de la famille des geckotiens, établi pour une espèce de l'Afrique méridionale.

PACHYDACTYLIE, s. f. (ét., V. PACHYDACTYLE). Physiol. Augmentation pathologique ou tératologique du volume des doigts.

PACHYDÈME, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; δῆμας, corps). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, ayant pour type une espèce de la Tunisie.

PACHYDENDRON, s. f. (pr. *pa-chi-dindron* ; ét. gr., παχύς, épais ; δένδρον, arbre). Bot. Genre de liliacées alonées souvent considéré comme simple section du genre aloès.

PACHYDERMATOCÈLE, s. f. (étym. gr., παχύς, épais ; δέρμα, ατος, peau ; κήλη, tumeur). Pathol. Affection congénitale qui consiste en une hypertrophie du tissu lamineux.

*** PACHYDERME**, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais ; δέρμα, peau). Mamm. Qui a la peau très épaisse, presque nue, et les pieds terminés par plus de deux sabots. Le cochon est pachyderme.

— Substantiv. Un pachyderme. L'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le cochon, sont des *pachydermes*. (Acad.) Les cochons ont leurs narines environnées d'un boutoir ; mais aucun *pachyderme* n'a de mufle. (Cuvier.)

— PACHYDERME, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce du Mexique.

— PACHYDERMES, s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères comprenant des animaux remarquables par le cuir dur et épais dont sont revêtus la plupart d'entre eux ; il est composé de trois familles : les proboscidiens, les solipèdes et les pachydermes proprement dits. Les *pachydermes* sont les premiers mammifères qui aient paru dans la période éocène. (L. Figuier.)

— PACHYDERME, s. f. Bot. Syn. de STÉRÉODERME.

PACHYDERMIE, s. f. (rad. *pachyderme*). Pathol. Syn. d'ÉLÉPHANTIASIS.

PACHYDERRIS, s. m. (pron. *pa-chi-derriss* ; étym. gr., παχύς, épais ; δέρρις, peau). Bot. Syn. de PTERONIE.

PACHYDISSE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; δισσός, double). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce australienne.

PACHYGASTRE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais ; γαστήρ, estomac). Mamm. Qui a le ventre ou l'estomac fort épais.

— PACHYGASTRE, s. m. Entom. Syn. d'OTIORYNQUE. || Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, établi pour deux espèces françaises.

PACHYGLOSSE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais ; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue fort épaisse.

— PACHYGLOSSES, s. m. pl. Erpét. Tribu de reptiles sauriens dont les espèces sont caractérisées surtout par l'épaisseur de leur langue.

PACHYGNATHE, s. m. (pron. *pa-chi-ghnate* ; ét. gr., παχύς, épais ; γνάθος, mâchoire). Arachn. Genre d'araignées voisines des linyphies. || Genre d'acarides, établi pour une espèce trouvée dans le midi de la France, où elle vit sous les pierres.

PACHYLARTHRE, s. m. (ét. gr., παχύλλος, épais ; ἄρθρον, articulation). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des chalcidiens, comprenant quelques espèces qui ont les antennes en massue.

PACHYLE, s. m. (ét. gr., παχύλλος, épais). Arachn. Genre de phalangides, ayant pour type une espèce du Chili.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour trois espèces du Brésil.

PACHYLÈNE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; λαῖνα, laine). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des herbes du Chili.

PACHYLÉPIDE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; λεπίς, ίδος, écaille). Bot. Syn. de WIDDRINGTONIE. || Genre d'herbes de la famille des composées chicoracées, croissant dans l'Amérique septentrionale. || On dit aussi *pachylépis*, s. m.

PACHYLIDE, s. m. (ét. gr., παχύλλος, épais). Entom. Genre d'hémiptères anisoscélites, famille des coréides, établi pour plusieurs espèces, la plupart de l'Amérique méridionale.

PACHYLOCÈLE, s. m. (étym. gr., παχύλλος, épais ; κήλη, pince). Entom. Genre de l'ordre des pulmonaires, de la famille des aranéides, ayant pour type une espèce du Brésil.

PACHYLOCÈRE, s. m. (ét. gr., παχύλλος, épais ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce du Sénégal et deux espèces des Indes orientales. || Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, ayant pour type une espèce des côtes de Guinée et de Sierra-Leone.

PACHYLOME, s. m. Bot. Syn. d'HÉTÉRONOME.

PACHYLOPE, s. m. (ét. gr., παχύλλος, épais ; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, ayant pour type une espèce de l'Afrique méridionale.

PACHYLOPHIS, s. m. (pr. *pa-chi-lo-fiss* ; ét. gr., παχύλλος, large ; ὄφις, serpent). Bot. Syn. d'ONAGRE.

PACHYLOSCÈLE, s. m. (ét. gr., παχύλλος, épais ; σκέλος, jambe). Arachn. Syn. d'ACTINOPE.

PACHYMA, s. m. (étym. gr., παχύς, épais). Bot. Genre de champignons hypogés, voisin des truffes.

PACHYMÉNINGITE, s. f. (ét. gr., παχύς, large ; fr. *méningite*). Pathol. Inflammation de la dure-mère.

PACHYMÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais ; μηρός, cuisse). Entom. Qui a les cuisses épaisses.

— PACHYMÈRE, s. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des lygéens, ayant pour type une espèce de l'Europe centrale. || Genre ou sous-genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour une trentaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale. || Syn. de GLAPHYRE.

PACHYMÈRE (Georges). Historien byzantin, né à Nicée, 1242-1315, fut président, à Constantinople, de la cour de justice. On a de lui : *Histoire d'Orient* (règnes de Michel Paléologue et d'Andronic l'Ancien), en treize livres ; *Abrégé de la philosophie d'Aristote*, etc.

PACHYMÉRINE, s. f. (rad. *pachymère*). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des empides, établi pour quatre espèces qui vivent sur les fleurs des prairies.

PACHYMORPHE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, ayant pour type une espèce du Chili.

— PACHYMORPHE, s. f. Entom. Genre d'orthoptères, famille des phasmiens, ayant pour type une espèce de Tasmanie.

PACHYMYE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais ; fr. *mye*). Moll. Genre de conchifères, proposé pour une espèce à coquille bivalve, trouvée dans les terrains basiques de l'Angleterre.

PACHYNE, s. f. (du gr. παχύς, épais). Bot. Syn. de PHAJUS.

PACHYNÈME, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; νῆμα, filament). Bot. Genre d'arbustes de la famille des dilléniacées, croissant dans les parties chaudes de l'Australie.

PACHYNÉVRON, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; νεῦρον, nerf). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des chalcidiens.

PACHYNOTE, s. f. (étym. gr., παχύς, épais ; οὖς, ὠτός, dos). Bot. Syn. de MATTHIOLE.

PACHYNOTÈLE, s. m. (ét. gr., παχύνω, j'épaissis ; lat. *telum*, trait). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des praocites, ayant pour type une espèce de l'Afrique méridionale.

PACHYNUM. Géogr. Nom ancien du cap Passara (Sicile).

PACHYODON, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; ὀδούς, dent). Mamm. Division des cétacés.

PACHYONYQUE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; ὄνυξ, υχος, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, ayant pour type une espèce des États-Unis.

PACHYONYX, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce de l'Afrique méridionale.

PACHYOTE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais ; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Se dit des animaux qui ont les oreilles épaisses. Chauve-souris pachyote.

— PACHYOTE, s. m. Genre de chéiroptères.

PACHYPALPE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais ; fr. *palpe*). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, tribu des fongicoles, ayant pour type une espèce de la France septentrionale.

PACHYPE, s. m. (étym. gr., παχύς, épais ; πούς, pied). Mamm. Groupe d'édentés renfermant à peu près les mêmes espèces que les glyptodons.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des sca-

rabéides phyllophages, établi pour quatre espèces du midi de l'Europe. Syn. de CYLLICNEME.

PACHYPEZE, s. f. (étym. gr., παχύς, épais; πέζα, pied). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, ayant pour type une espèce du Brésil.

PACHYPHRAGME, s. m. (ét. gr., παχύς, épais; φράγμα, cloison). Bot. Syn. de THLASPI.

PACHYPHYLLÉ, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses. Plante pachyphylle.

— PACHYPHYLLE, s. m. Genre d'herbes de la famille des orchidées vandées, croissant au Pérou.

PACHYPLEURE, s. m. (étym. gr., παχύς, épais; πλευρά, côte). Bot. Genre d'herbes de la famille des ombellifères pachyplenrées, croissant sur le littoral de la Méditerranée et dans l'Afrique méridionale. || Syn. de NEOGAYA.

PACHYPLEURÉ, ÉE, adj. Bot. Qui appartient ou ressemble au genre pachypleure. || PACHYPLEURÉES, s. f. pl. Tribu d'ombellifères ayant pour type le genre pachypleure.

PACHYPODE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais; πούς, ποδός, pied). Bot. Qui a le stipe épais.

— PACHYPODE, s. m. Genre d'apocynacées echitées, établi pour des arbrisseaux du Cap. || Syn. de THÉLYPODE et de TONGUEE.

PACHYPTÈRE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des opatrides, établi pour une espèce de la Corse et deux espèces du Sénégal.

PACHYPTÉRIS, s. m (pr. *pa-chi-pté-riss*; ét. gr., παχύς, épais; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, établi pour deux espèces trouvées dans les terrains oolithiques.

PACHYPTILE, adj. 2 g. (étym. gr., παχύς, épais; πτίλον, plume). Ornith. Qui a les plumes épaisses.

— PACHYPTILE, s. m. Syn. de PRION.

PACHYRAMPHE, s. m. (étym. gr., παχύς, épais; ῥάμφος, bec). Ornith. Syn. de PACHYRYNQUE.

— Erpét. Genre voisin des ptérodactyles.

PACHYRE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour deux espèces australiennes.

PACHYRHINE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais; ῥίν, nez). Entom. Syn. de RHINONQUE et de PHYTOBIE.

PACHYRINE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais; ῥίν, nez). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, tribu des tricotes, établi pour huit espèces la plupart de France et d'Allemagne.

PACHYRRHIZE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines épaisses.

— PACHYRRHIZE, s. f. Genre d'herbes de la famille des papilionacées, croissant dans les parties chaudes de l'Asie.

PACHYRYNCHIDE, adj. 2 g. (pr. *pa-chi-rein-kide*; étym. fr., *pachyryuque*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui a un bec épais. || Qui se rapporte ou ressemble au genre pachyryuque. || PACHYRYNCHIDES, s. m. pl. Tribu de curculionides gonatoceres ayant pour type le genre pachyryuque.

PACHYRYNQUE, s. m. (étym. gr., παχύς, épais; ῥύγχος, bec). Ornithol. Genre d'oiseaux établi pour des espèces de bécarides.

— Bot. Genre de composées sénecionidées, établi pour des arbustes de l'Afrique méridionale.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatoceres, établi pour une trentaine d'espèces des îles Philippines. || Syn. de RHINONQUE.

PACHYSANDRE, s. f. (ét. gr., παχύς, épais; ἀνήρ, ἀνδρός, étamine). Bot. Genre d'herbes de la famille des euphorbiacées buxées, croissant dans l'Amérique septentrionale.

PACHYSAURE, s. m. (pron. *pa-chi-core*; ét. gr., παχύς, epais; σαῦρος, lézard). Erpet. Genre de sauriens, famille des lacertiens, établi pour une espèce africaine.

PACHYSCÉLIS, s. m. (pr. *pa-chi-cé-liss*; étym. gr., παχύς, epais; σκελίς, jambe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour dix espèces de la Perse, de la Grèce et de la Barbarie. || Syn. de TRICHODE.

PACHYSCHÈLE, s. m. (pr. *pa chi-skèle*; étym. gr., παχύς, epais; χείλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, très voisins des brachys.

PACHYSOME, s. m. (pr. *pa-chi-zome*; ét. gr., παχύς, epais; σῶμα, corps). Mamm. Genre de cheiroptères de la famille des roussettes, établi pour cinq espèces de Java et de Sumatra. Pachysome à courte queue. Pachysome mélanocephale. Pachysome mammilèvre. Pachysome de Diard. Pachysome de Duvaucel.

— Crust. Genre de crustacés, voisin des grapses, établi pour six espèces dont le type se trouve dans les mers du Japon.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, ayant pour type une espèce de l'Afrique méridionale.

PACHYSTACHYDE, s. f. (pr. *pa-chi-sta-kide*; étym. gr., παχύς, epais; στάχυς, épi. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des acanthacées, ayant pour type une espèce de la Guyane.

PACHYSTÉMON, s. m. (étym. gr., παχύς, épais; στέμων, fil). Bot. Genre d'euphorbiacées hippomanées, établi pour des arbres du Japon.

PACHYSTIGME, s. m (ét. gr., παχύς, épais; στίγμα, stigmate). Bot. Syn. d'OREOPHILE.

PACHYSTOLE, s. f (et. gr., παχύς, épais; στολή, robe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce de l'Europe et une de l'Afrique occidentale.

PACHYSTOME, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche fort grande. Insecte pachystome.

— PACHYSTOME, s. m. Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, tribu des sicaires, établi pour une espèce de l'Europe centrale.

— PACHYSTOME, s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées épidendrées, croissant à Java.

PACHYTE, s. f. (du gr. παχύς, épais). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lepturètes, établi pour une quarantaine d'espèces habitant l'hémisphère nord dans l'un et l'autre continent.

— Moll. Genre de conchifères, voisin des spondyles, trouvé à l'état fossile dans les terrains crétacés.

PACHYTÈLE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais; lat. *telum*, dard). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des brachinides, établi pour trois espèces du Brésil.

PACHYTÉRIE, s. f. (ét. gr., παχύτερος, plus épais). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour six espèces des Indes orientales.

PACHYTHÉRION, s. m. (étym. gr., παχύς, épais; θηρίον, bête sauvage). Mamm. Genre d'edentés fossiles, établi pour une espèce trouvée au Brésil.

PACHYTRIE, s. f. (étym. gr., παχύς, épais; θρίξ, cheveu). Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des lamellicornes, tribu des anthobies, établi pour une espèce de l'Australie.

PACHYTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., παχύς, épais; θρίξ, poil). Zool. Qui a des poils épais.

— PACHYTRIQUE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des curculionides gonatoceres, établi pour une espèce de la Cafrerie.

PACHYURE, s. m. (ét. gr., παχύς, épais; οὐρά, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, famille des geckotiens, établi pour une espèce d'Australie.

— PACHYURE, s. f. Mamm. Genre de mammifères insectivores, établi aux dépens des musaraignes pour une espèce de l'Italie et plusieurs de l'Afrique et de l'Inde.

— Entom. Syn. de PACHYRE.

PACIAIRE, s. m. (ét. lat., *pax*, *pacis*, paix; *agere*, faire). Hist. eccl. Conservateur de la paix. Selon les actes du concile de Montpellier, 1224, et ceux du concile de Toulouse, 1229, on donnait ce titre à des officiers envoyés par la cour de Rome auprès des princes auxquels elle avait enjoint de conserver la paix. || On donnait aussi ce titre à des princes. Clément IV donna à Charles Ier, roi de Sicile, le titre de paciaire dans la Toscane.

PACIEN (Saint). Evêque de Barcelone, mort en 391. Fête, le 9 mars.

* **PACIFICATEUR, TRICE**, s. (rad. *pacifier*). Celui, celle qui pacifie, qui apaise les troubles d'un Etat, les dissensions d'une ville, d'une famille, les différends des particuliers. C'est le pacificateur de l'Etat, le pacificateur des troubles. Faire office de pacificateur. Vous avez été le pacificateur de leurs différends. Qu'il soit plutôt le *pacificateur* que le vainqueur des nations. (Mass.) Catherine II, *pacificatrice* de la Pologne. (Volt.)

> Un projet plus humain m'amène ici, seigneur;
> J'y viens moins en guerrier qu'en *pacificateur*.
> (DE BELLOY.)

— Hist. relig. Nom donné aux membres de plusieurs sectes anabaptistes qui prétendaient que leur doctrine établissait sur la terre une paix perpétuelle. || Nom que l'on donna, dans le Ve siècle, à ceux qui adhéraient à l'henotique de l'empereur Zenon. || Nom donné à une association religieuse et guerrière fondée en 1183 pour purger les provinces méridionales de la France des bandits qui les infestaient. || Cette dénomination a été encore appliquée aux théologiens qui ont cherché à réunir les protestants et les catholiques. || On dit aussi *pacifique* dans ces divers sens.

— Adjectiv. Qui pacifie, qui apaise. Puissance pacificatrice. Un pouvoir *pacificateur*. (Acad.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

* **PACIFICATION**, s. f. (pron. *pa-ci-fi-ka-cion*; rad. *pacifier*). Rétablissement de la paix dans un Etat agité par des dissensions intestines. Edit de pacification. Travailler à la pacification des troubles. C'est au prince qu'on doit la pacification du pays. Ces mesures menaçantes sont également inutiles et dangereuses, soit au bon ordre, soit à la *pacification* des esprits, soit à la sûreté du trône. (Mirab.)

— Fig. Nulle part on n'assiste mieux à l'opération des eaux, à la *pacification* qu'elles éprouvent au sein des lacs. (Michelet.)

— Se dit aussi en parlant de toute espèce de querelles, de discussions. Ils étaient tous divisés dans cette famille, c'est lui qui a travaillé à la *pacification* de leurs différends. (Acad.) On tenterait vainement des *pacifications* sur les controverses, en présupposant qu'il fallût changer quelque chose dans aucun des jugements portés par l'Eglise. (Bossuet.)

— Hist. *Edits de pacification*. V. ÉDIT.

PACIFICUS, Archidiacre de Vérone, 776-844. On lui attribue l'invention des horloges à roues.

— PACIFICUS (Maximus). Né à Ascoli, 1401-1500, auteur d'un recueil de poésies latines, intitulé *Hecatolegium*.

PACIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Pacifier. S'emploi adjectiv. Etat pacifié. République pacifiée. Ville pacifiée.

— *Pacifié par* La Vendée fut pacifiée par le général Lamarque.

— Par extens.

> Ses traits *pacifiés* semblaient encor garder
> La douce impression d'extases commencées.
> (LAMARTINE.)

* **PACIFIER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *pax*, *pacis*, paix; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* à la 1re et à la 2e personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous pacifiions, vous pacifiiez. Que nous pacifiions, que vous pacifiiez.* Calmer, apaiser en rétablissant, en ramenant la paix; faire cesser la guerre, les troubles. Pacifier un Etat. Quand le prince eut pacifié toutes choses. Pacifier les différends.

— Fig. Il est venu *pacifier* le ciel et la terre. (Massill.) Auguste, dit un ancien, avait *pacifié* l'éloquence comme tout le reste; *pacifier* l'éloquence, c'est l'éteindre. (Villemain.)

— SE PACIFIER, v. pr. Se calmer soi-même. Laissez-les faire, ils finiront par se pacifier. Ils se pacifieront bien tout seuls.

— Devenir tranquille. Cet Etat commence à se pacifier.

* **PACIFIQUE**, adj. 2 g. En parlant des personnes, de leur caractère ou de leur humeur, Qui aime la paix, qui est favorable à la paix. Un prince pacifique. Un esprit doux et pacifique. Idées pacifiques. Avoir une humeur pacifique. Ses desseins, ses vues sont pacifiques. Que Dieu jette sur vous des regards *pacifiques*! Il a des vertus *pacifiques* qui font les bons rois. (Mass.)

> Je hais de tout mon cœur les esprits colériques,
> Et porte grand amour aux hommes *pacifiques*. (MOL.)
> *Pacifique* vainqueur, il étendra ses lois
> Sur cent peuples divers. (J.-B. ROUSSEAU.)

—En parlant des choses, Paisible, tranquille. Son règne fut pacifique. Nous menons une vie toute pacifique. Une espèce de valeur et de courage *pacifique*. (Mass.) Le règne de Salomon fut un règne *pacifique*. (Fleury.) Jamais querelle ne fut plus *pacifique*. (Volt.)

— Hist. eccl. *Lettres pacifiques*. Espèce de lettres de recommandation que les évêques et les archevêques s'avaient seuls le droit de délivrer. Les lettres pacifiques, dont l'usage fut établi par Sixte Ier, témoignaient de l'orthodoxie de celui qui les portait. || *Ecrire en forme pacifique*. Se disait des évêques qui écrivaient comme simples particuliers.

— Jurispr. *Titulaire pacifique*. Celui, celle dont le titre n'est point contesté. || *Possesseur pacifique*. Celui qui possède sans réclamation.

— Zool. Se dit des animaux qui vivent dans l'océan Pacifique.

— Substantiv. Bienheureux les *pacifiques*, ils seront appelés enfants de Dieu. (Lemaistre de Sacy.)

— Syn. comp. PACIFIQUE, PAISIBLE. *Pacifique* exprime le désir, l'amour de la paix, les efforts faits pour obtenir la paix. *Paisible* indique l'état de paix ou de tranquillité.

PACIFIQUE (Océan), appelé aussi *Grand Océan*, ou *mer du Sud*. Géogr. L'une des cinq divisions de l'Océan, entre l'Asie et l'Australie à l'O., et l'Amérique à l'E. Il communique, au N., avec l'océan Glacial arctique par le détroit de Behring, et, à l'O., avec l'océan Indien par les détroits de Malacca, de la Sonde, de Bass, etc. Au sud, il est adjacent à l'océan Glacial antarctique. Il forme à l'E. le golfe de Californie, au N. la mer de Behring, et à l'O. les mers d'Okhotsk et du Japon, les mers Jaune et Orientale et la mer de Chine. Il contient un grand nombre d'îlots et d'îles sur le littoral de l'Asie et de l'Océanie. Sa plus grande profondeur connue est de 6,600 mètres, au N.-O. des îles Philippines. Il est traversé par le *courant noir* qui longe le littoral asiatique, de la presqu'île de Malacca à l'archipel Japonais, puis se dirige vers l'Amérique, dont il baigne et échauffe les côtes occidentales depuis la Colombie anglaise jusqu'à l'Equateur. Appelé *mer du Sud* par Balboa, qui le découvrit en 1513, le Grand Océan a reçu son nom de *Pacifique* de Magellan, qui ne rencontra que des calmes dans sa traversée de la Terre de Feu aux îles Philippines, 1520.

PACIFIQUE (Le Père). Frère mineur, né à Provins, fonda des couvents de son ordre à Alep, en Chypre et en Perse. Après avoir été supérieur de Missions aux Antilles, il mourut à Paris. Il a laissé : *Voyage de Perse*; *Relation des îles Saint-Christophe et de la Guadeloupe*.

* **PACIFIQUEMENT**, adv. Tranquillement, d'une manière pacifique. Vivre pacifiquement. Cette entrevue se passa fort pacifiquement.

PACINI (Jean). Compositeur italien, né à Catane, 1796-1866, composa d'abord sans succès de la musique religieuse, ensuite des opéras, écrits avec facilité, qui réussirent en Italie et lui donnèrent une véritable popularité.

PACITE, s. f. Minér. Variété de leucopyrite mêlée de soufre et trouvée en Bolivie.

PACKEN, s. m. Metrol. Poids usité en Russie et valant 491 kilogr. 27.

PACKFOND, s. m. (pr. *pak fon*). Chim. Alliage composé de cuivre, de nickel et de zinc. Il imite assez bien l'argent de vaisselle, dont il a la blancheur, la dureté, et presque l'inaltérabilité, du moins quand il est bien réussi. C'est pour cela qu'on le nomme quelquefois *argenton*. On écrit aussi *pakfong* et *packfond*.

PACKHUIS, s. m. (pron. *pa-kuss*). Comm. Magasin de douanes, en Hollande, où l'on dépose les marchandises jusqu'à ce qu'elles aient acquitté les droits.

PACLIN, s. m. Arg. Pays où l'on est né. On dit aussi *pasquelin*.

PACLITE, s. f. Moll. Genre proposé pour une espèce de bélemnite qui présente une courbure à son sommet.

PACO, s. m. (du péruv. *pacos*, rouge). Minér. Minerai du Chili qui contient beaucoup de fer et un peu d'argent.

— Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'alpaca que les Péruviens ont réduite en domesticité.

PACOCÉROCA, s. m. Bot. Nom d'une espèce d'anone, aux Antilles et au Brésil.

PACOLET, s. m. Mar. Cheville dont on se sert pour amarrer les haubans à l'extrémité des boute-hors qui sont à la proue et à la poupe de la tartane.

PACOLET, Nom d'un personnage des anciennes légendes qu'on représentait monté sur un coursier très rapide. Il est employé dans les deux proverbes suivants : *C'est le cheval de Pacolet*. C'est un homme qui va extrêmement vite. *Il faudrait avoir le cheval de Pacolet pour aller si vite en ce tien-là*. Se dit par allusion à un cheval de bois enchanté qui portait en un moment un homme à mille lieues de l'endroit où il se trouvait.

— Par allusion à la rapidité de ce personnage. A Paris, ce qu'on m'écrit à cette heure-là, le samedi au soir, par exemple, je le reçois ici à neuf heures du matin le lundi; peut-on souhaiter un plus joli *pacolet*? (Mme de Sev.)

— Valet, par allusion à un valet de pied du prince de Condé, qui portait ce nom.

> Ses vers, jetés d'abord sans tourner le feuillet,
> Iraient dans l'antichambre amuser *Pacolet*. (BOIL.)

PACÔME (Saint). Né dans la Thébaïde, 292-348, compagnon de l'anachorète Palemon, devint le fondateur principal des communautés monastiques. Fête, le 14 mai. Il reste de lui deux règles monastiques.

PACORUS, Fils aîné du roi des Parthes Orodes Ier, fut défait et tué par Ventidius, 38 av. J.-C.

— PACORUS, Roi des Parthes, succéda à son père Vologèse Ier, 91-107.

* **PACOTILLE**, s. f. (proa. *pa-ko-tille, ll* mouill.; rad. *paquet*). Comm. Petite quantité de marchandises qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un vaisseau comme officiers, matelots, gens d'équipage, d'emporter avec eux, afin d'en faire commerce pour leur propre compte. Une pacotille de quincaillerie, de miroirs, de montres, etc. J'ai vendu fort avantageusement toute ma pacotille.

— *Contrat de pacotille*. Contrat en vertu duquel les gens de mer ont le droit d'embarquer gratuitement les marchandises qui composent leur pacotille.

— Partie de marchandises qu'un passager transporte outre-mer dans l'intention de les vendre. Nous ferons dans notre quartier une *pacotille* à Paul; car j'ai des voisins qui l'aiment beaucoup. (B. de St-Pierre.)

— Chacune des parties qui forment la cargaison d'un navire. Ce navire a une pacotille de bijouterie, une pacotille de quincaillerie, une pacotille d'articles de Paris, qui lui forment une riche cargaison.

— *Marchandises de pacotille*. Marchandises de qualité inférieure, qu'on ne pourrait débiter qu'à bas prix et même à perte en Europe, et qu'on envoie ordinairement dans les colonies.

— Par dénigr. Ce que vous m'offrez là n'est que de la marchandise de pacotille, ou absolument, Ce n'est que de la pacotille.

— Fig. Ces Cupidons de *pacotille* fourmillent dans l'Anthologie, parmi de divins chefs-d'œuvre. (P. de St-Victor.) Puis de temps en temps, au milieu de cette *pacotille* d'humanité, elle choisit na être au hasard. (De Gonc.)

— Par extens. Ensemble, charge de marchandises quelconques.

> Il est minuit; ça qu'on me suive,
> Hommes, *pacotille* et mulets. (BÉRANGER.)

— Fig. et fam. Certaine quantité d'objets quelconques. Vous avez là une belle pacotille

d'habits, de meubles, de livres. Ensuite, avec une petite *pacotille*, il est retourné en Dauphiné chez ses parents. (Voltaire.) La petite baronne se mit en route pour Versailles avec une *pacotille* de robes de transition. (L. Halevy.)

PACOTILLER, v. n. 1re conj. pr. *pa ko-ti-lle, il* mouill.). Comm. Composer une pacotille; faire le commerce de pacotille.

PACOTILLEUR, s. m. (pr. *pa-ko ti lleur, il* mouill. . Comm. Celui qui fait une pacotille, qui fait le commerce de pacotille.

— Tout propriétaire qui voyage avec sa marchandise pour la vendre par lui-même en pays d'outre-mer.

PACOURIER, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynacées carissées, établi pour des espèces de la Guyane dont le fruit est odorant et comestible.

PACOURINE, s. f. Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

PACOURINOPSE, s. m. Syn. de PACOURINE. On dit aussi *pacourinopsis*.

PACOURY, s. m. Bot. Syn. de PLATONIE.

PACOVE, s. m. Bot. Nom du fruit d'une espèce de bananier. On l'appelle aussi *bacove*.

PACQUAGE, s. m. Pêch. Action de pacquer.

PACQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Pacquer. S'emploie adjectiv. Ce poisson a été mal pacqué.

PACQUER, v. a. 1re conj. Pêch. Trier le poisson et l'arranger dans des barils pour le transporter. Avez-vous pacqué tout le poisson ?

— Absol. Cette femme pacque, a pacque.

PACQUET, s. m. Techn. Mélange de suie, de farine et d'urine, employé pour tremper le fer et l'acier par cémentation.

PACQUIRE, s. m. Mamm. Animal pachyderme, qu'on trouve dans l'île de Tabago, et qu'on croit être le même que le pécari.

PACT, s. m. Syn. de PACTE, employé par La Fontaine.

De certains mots, caractères, brevets,
Ou sans *pact* ni demi.

* **PACTA CONVENTA**, s. m. pl. (pr. *pa-kta-kon-vein-ta*). Hist. Expression latine que l'usage a consacrée, et qui signifie Les conventions que le roi de Pologne nouvellement élu et l'aristocratie s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir. Ce fut Henri de Valois qui jura les premiers pacta conventa, 1571. Les *pacta conventa*, de plus en plus chargés de conditions onéreuses, limitaient étroitement la royauté et la réduisaient à l'impuissance. (Bouillet.)

— Fam. On disait autrefois : *Il faut faire nos pacta conventa*, pour exprimer que l'on voulait convenir de quelque chose.

* **PACTE**, s. m. étym. lat., *pactum*, supin de *pacisci*, faire un accord). Accord, convention. Pacte exprès. Pacte tacite, illicite, commissoire, constitutionnel. Il y a pacte entre eux. Faire, rompre un pacte, le pacte. Renoncer au pacte, à un pacte. Le *pacte* social établit entre les citoyens une telle égalité, qu'ils s'engagent tous sous les mêmes conditions et doivent tous jouir des mêmes droits (J.-J. Rouss.) Le tigre élevé pour la chasse dévore son maître lorsqu'il oublie de lui donner une part à la proie : tel est le *pacte* des tyrans. (Marmontel.) Les grands mouvements d'une nation forment un *pacte* nouveau, de fait et de droit, avec le gouvernement qui en résulte. (Raynal.)

Mais n'allez pas, brisant le *pacte* mutuel,
De votre autorité faire un abus cruel. (Delille.)

— *Pacte colonial*. Accord qui règle les rapports d'une colonie avec sa métropole.

— *Pacte fédéral*. Convention par laquelle plusieurs États se groupent en fédération.

— Fig. Rompez, rompez tout *pacte* avec l'impiété. (Racine.) Saint Louis avait fait, comme dit Job, un *pacte* avec ses yeux, de ne les arrêter jamais sur un visage qui pouvait séduire son âme. (Fléchier.) La justice humaine, qui ne voit que les actions, n'a qu'un *pacte* avec les hommes, qui est celui de l'innocence; la justice divine, qui voit les pensées, en a deux, celui de l'innocence et celui du repentir. (Montesquieu.) Si nous ne pouvons faire un *pacte* avec la victoire, faisons un *pacte* avec la mort. (Gambetta.)

— Poét. *Le pacte conjugal*. Le mariage.

— Par anal. Le chevreuil est fidèle au *pacte* conjugal. (Delille.)

— S'emploie aussi pour exprimer l'Alliance de Dieu avec les hommes. Voici le *pacte* que je fais avec vous, afin que vous l'observiez, et votre postérité après vous. Lemaistre de Sacy.) Ce *pacte*, que je fais avec vous, sera marqué dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous. (Id.) Sara, votre femme, vous enfantera un fils, que vous nommerez Isaac, et je ferai un *pacte* avec lui et avec sa race après lui, afin que mon alliance avec eux soit éternelle. Id.) Jehovah semblait avoir rompu son *pacte* avec les fils d'Abraham. (E. Renan.)

— Demonol. *Faire un pacte avec le diable*. Convenir avec le diable que, moyennant notre âme pour prix, il nous donnera richesse et puissance. Tous les sorciers avaient un pacte avec le diable. Le Sage dit que le maréchal duc de Luxembourg avait fait un *pacte* avec le diable afin de pouvoir marier son fils avec la fille du marquis de Louvois. (Voltaire.)

— Dr. rom. Convention à laquelle le droit civil n'attachait pas d'action. || *Pactes nus*. Pactes qui n'étaient confirmés ni par le droit civil ni par le droit prétorien, et qui n'avaient pas été joints à un contrat de bonne foi. || *Pactes non nus*. Ceux qui étaient confirmés par le droit civil ou par le droit prétorien, ou ceux qui avaient été joints à un contrat de bonne foi, au moment où ce contrat s'était formé.

— Hist. *Pacte de famille*. V. FAMILLE. || *Pacte de famine*. V. FAMINE.

— Jurispr. *Pacte commissoire*. Dans les contrats de vente, Clause qui stipule la résolution de la vente dans le cas où l'acheteur n'aura pas payé le prix à un terme convenu. || Dans le contrat d'engagement, le pacte commissoire était une Clause par laquelle le débiteur consentait à ce que son créancier devînt propriétaire incommutable du meuble donné en gage ou de l'immeuble hypothéqué, dans le cas où il aurait laissé passer le délai accordé sans payer sa dette. Cette clause est interdite par le code civil. || *Pacte in diem addictio*. Convention par laquelle le vendeur se réservait de retirer la chose vendue des mains de l'acheteur, au cas où, dans un temps déterminé, un tiers en offrirait un prix supérieur. || *Pacte en fait de prêt sur gage*. Clause qui donnait au créancier la propriété du gage, en cas de non-payement de la somme prêtée au terme convenu. || *Pacte de famille*. Accord fait entre les personnes d'une même famille, et quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractants et leurs descendants l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi. || *Pacte de préférence*. Clause du contrat de vente par laquelle l'acheteur s'engage à donner la préférence au vendeur, s'il vient à revendre lui-même. || *Pacte de quota litis*. Convention par laquelle un créancier abandonne une partie de sa créance à celui qui la lui fait recouvrer. || *Pacte de rachat*. Celui par lequel le vendeur se réserve la faculté de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement de toutes les dépenses qui ont pu être faites. Ce droit ne doit pas s'étendre au delà de cinq ans. || *Pacte sur une succession future*. Pacte par lequel une personne prend l'engagement de donner à une autre personne des droits déterminés sur sa succession. Quoique ce pacte soit nul devant la loi, on peut cependant, dans un contrat de mariage, établir des conventions sur une succession future.

PACTION, s. f. (pr. *pak-cion ;* ét. lat., *pactio*, même signif.). Action de faire un pacte, une convention. Plût à Dieu qu'il ne fallût ni sceaux ni signes pour l'assurance de ces *pactions*, et que la conscience et la foi en fussent les seules dépositaires. (Malh.) Terme vieilli.

— Anc. prat. Se prenait le plus souvent en mauvaise part. Paction illicite.

PACTIONNER, v. n. 1re conj. (pr. *pak-cio-né ;* rad. *pactionner*). Convenir, faire un pacte. Se prenait surtout en mauvaise part.

* **PACTISER**, v. n. 1re conj. Pratiq. Faire un pacte, une convention. Il est interdit aux avoués de *pactiser* avec leurs clients sur le montant des sommes qui font la matière du procès. (Acad.) *Pactisons* seulement, tout le reste ira bien. (Th. Corneille.)

— Par extens. Se mettre d'accord, venir à composition. Il fallait fuir, vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avaient *pactisé* avec eux. (Montluc.) Si vous cédez à un enfant, il le remarquera et deviendra votre maître; alors, à chaque instant, pour vous faire obéir, il faudra *pactiser* avec lui. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et au sens moral. Il ne faut jamais *pactiser* avec ses devoirs, avec sa conscience. (Acad.) *Pactiser* avec le crime, avec la rebellion. (Id.)

PACTOLE, s. m. (de *Pactole*, n. géogr.). Crust. Genre de décapodes anomoures, tribu des pactoliens, établi pour une espèce de patrie inconnue.

* **PACTOLE**, s. m. Géogr. anc. Petite rivière d'Asie, dans la Lydie, qui charriait beaucoup d'or, parce que, selon la Fable, Midas avant perdu, en se baignant dans ses eaux, le pouvoir de changer en or tout ce qu'il touchait. Aujourd'hui, rivière de *Sart* ou *Bagouly*.

— Quoiqu'il ne contînt plus d'or, même avant le siècle d'Auguste, le Pactole n'en est pas moins resté, grâce aux récits de la Fable, comme le symbole de la richesse et de l'opulence, et aujourd'hui encore, nous disons, à l'imitation des anciens : *Le Pactole coule pour vous, roule chez vous*, pour dire Vous êtes fort riche; *L'or du Pactole, les richesses du Pactole*, pour D'immenses richesses; *Le ministère est pour lui le Pactole ;* c'est-à-dire La source de grandes richesses. La plume d'un habile écrivain est un sceptre, et son encrier le *Pactole*. (Boïste.)

Mais l'honneur, en effet, qu'il faut que l'on admire,
L'ambitieux le met souvent à tout brûler,
L'avare à voir chez lui le *Pactole* rouler. (Boileau.)

PACTOLIDES, s. f. pl. Myth. gr. Nymphes du fleuve Pactole.

PACTOLIEN, ENNE, adj. Crust. Qui a rapport au genre pactole. || PACTOLIENS, s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, ne comprenant que le seul genre pactole.

PACURINE, s. f. Bot. Syn. de PACOURINE.

PACUVIUS Marcus). Poète tragique latin, né à Brindes, 220-130 avant J.-C., était neveu d'Ennius. On a quelques fragments et les titres de seize de ses pièces. Il paraît avoir imité les Grecs.

PACY-SUR-EURE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Evreux (Eure), sur l'Eure; 1,800 h.

PADANG. Géogr. Ville maritime, sur la côte S.-O. de Sumatra; rade excellente; exportation de café; 25,000 hab.

PADAVARA, s. m. Bot. Syn. de MORINDE.

PADDA, s. m. Ornith. Espèce de fringille ou de moineau, qui habite la Chine, et qui, pour certains auteurs, est le type d'un genre particulier. On le nomme aussi *oiseau de riz*.

PADDINGTON. Géogr. Gros bourg à l'extrémité O. de Londres, comté de Middlesex; 10,000 habit. Il est considéré comme un faubourg de Londres.

PADDOCK, s. m. (mot anglais, même signif.). Enclos fait dans une prairie et destiné à recevoir les juments poulinières et leurs petits.

PADDY, s. m. Comm. Grain de riz qui n'a pas été dépouillé de sa balle.

— Sobriquet que les Anglais donnent aux Irlandais.

PADELIN, s. m. Techn. Creuset dans lequel on fond la matière du verre, pour en faire l'essai.

PADELOUP. Famille de relieurs français, dont les œuvres sont recherchées par les bibliophiles. On trouve des Padeloup à Paris depuis 1650 jusque vers la fin du XVIIIe siècle.

PADEN, s. m. Relat. Sorte d'amande amère qui sert de menue monnaie à Guzerate.

PADENA, s. f. Cout. Poêle dont on se servait pour faire du sel, dans le Béarn.

PADERBORN. Géogr. Ville de Westphalie (Prusse), à la source de la *Pader*, affluent de la Lippe, et à 75 kilom. N.-E. d'Arnsberg; 11,000 hab. Cour d'appel, évêché, gymnase qui a remplacé l'université supprimée en 1819. Charlemagne y fonda, en 777, un évêché qui fut sécularisé, 1802, au profit de la Prusse.

PADÈRE, s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre des Indes orientales. On l'appelle aussi *boyga*.

PADERELLE, s. f. Bot. Nom qu'on donne vulgairement à la patience dans le Médoc. On l'appelle aussi *paderolle*.

PADILLA (San-Antonio-de-). Géogr. Village du Tamaulipas (Mexique), où l'empereur Iturbide fut pris et fusillé en 1824.

PADILLA (Don Juan de). Noble de Castille, se mit à la tête des comuneros soulevés contre Charles-Quint, 1520. Abandonné par les nobles, il fut vaincu à Villalar, pris et décapité, 1522. Sa femme, *Maria* PACHECO, défendit énergiquement la ville, puis la citadelle de Tolède. Obligée de fuir en Portugal, elle y mourut bientôt.

— PADILLA (Pedro de). Poète espagnol, né à Linares, mort vers 1600, fut l'un des meilleurs écrivains de son temps et l'ami de Cervantes. Il entra dans un couvent de carmes et se distingua comme prédicateur. Ses poésies bucoliques ont de l'abondance et de la grâce.

PADINE, s. f. Bot. Syn. de ZONAIRE.

* **PADISCHAH**, s. m. (ét. pers., *pad*, protecteur; *chah*, roi). Titre honorifique, que prennent les sultans de Constantinople et qu'ils ont accordé aux rois de France à partir de François Ier et plus tard à quelques autres souverains, l'empereur d'Autriche, par exemple.

Écoute-moi, vizir de ces guerriers sans nombre,
Ombre du *padischah* qui de Dieu même est l'ombre. (V. Hugo.)

— On écrit aussi *padisha*.

PADMA, s. m. Bot. Nom que, dans l'Inde, on donne au nélumbo magnifique.

PADOLLE, s. f. Moll. Genre de gastéropodes, voisin des haliotides.

PADOTA, s. f. Bot. Genre de la famille des labiées.

* **PADOU**, s. m. (de *Padoue*, parce que les premiers qui parurent en France venaient de cette ville). Comm. Ruban moitié fil et moitié soie. Acheter trois mètres de padou. Étoffe bordée de padou. Il ne faut que du padou pour border ces rideaux. On écrit aussi *padoue*.

PADOUACANN et **PADOUHANN**, s. m. Mar. Navire malais qui porte deux ou trois mâts, selon la longueur du corps du vaisseau.

PADOUAN, ANE, s. Géogr. Habitant, habitante de Padoue.

— PADOUAN, s. m. Linguist. Dialecte italien qui tient du vénitien et du lombard.

— *Le Padouan*. Le territoire de Padoue.

— adj. Qui concerne Padoue ou ses habitants.

* **PADOUANE**, s. f. Antiq. Médaille parfaitement imitée de l'antique par deux graveurs de Padoue, au commencement du XVIIe siècle. Cette médaille n'est pas antique, c'est une padouane. Les coins des *padouanes* ont passé du cabinet de Sainte-Geneviève dans celui du roi. (Acad.)

— Par extens. Médaille moderne frappée à l'antique, et qui semble avoir tous les caractères de l'antiquité.

— Chorégr. Sorte de danse usitée à Padoue.

PADOUE, (en latin *Patavium* et en italien *Padova*). Géogr. Ch.-l. de la province de ce nom (Italie), à 35 kil. O. de Venise, sur le Bacchiglione. Évêché, université; belle bibliothèque, soieries, rubans, cordes à boyaux, draps et cuirs. Commerce de vin, grains, ail, huile, bétail. Fondée, dit-on, par le Troyen Anténor, Padoue fut dominée, au moyen âge, par les Carrare, et depuis 1405, par Venise. En 1806, Napoléon Ier en fit le ch.-l. du département de la Brenta. Patrie de Tite-Live, d'Asconius Pedianus, de Belzoni, Mantegna, etc.; 72,000 hab. — La province de *Padoue* a 1,956 kil. carrés et 398,000 h.

PADOUHANN, s. m. Mar. V. PADOUACANN.

PADRE (Puerto-del-). Géogr. Port de la côte nord de Cuba, à 130 kilom. S.-E. de Puerto-Principe. On dit que c'est le premier endroit de Cuba où Christophe Colomb aborda.

PADUS, s. m. (pr. *pa-duss*). Bot. Nom scientifique du merisier à grappes.

PÆ. V. par PÉ les mots qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

PÆAN, s. m. (pr. *pé-an*). Antiq. Hymne des anciens en l'honneur d'Apollon; il rappelait la victoire remportée par ce dieu sur le serpent Python; on le chantait en diverses circonstances, mais toujours pour implorer contre quelque danger l'assistance du dieu. || On donna dans la suite le même nom aux hymnes et aux cantiques que l'on faisait en l'honneur des dieux et des grands hommes.

PÆDAGOGIUM, s. m. (pr. *pé-da-go-ji-omm ;* ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἄγω, je conduis). Antiq. rom. Lieu d'une maison où l'on élevait les enfants des esclaves, quand on les destinait à des emplois libéraux.

— Didact. Nom donné à quelques établissements d'instruction publique en Allemagne.

PAEGEL, s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Danemark et valant 2 litres 415.

PAEL. Géogr. Comm. du Limbourg (Belgique), à 22 kil. d'Asselt; 2,100 hab.

PAENZAÏJE, s. m. (pr. *pa-an-za-ije*). Métrol. Monnaie d'argent de Perse, valant 1 fr. 21 cent. On l'appelle aussi *larin*.

PÆONIA, s. m. (de *Pæon*, n. pr.). Bot. Nom scientifique du genre pivoine.

PAER (Ferdinand). Compositeur et pianiste distingué, né à Parme vers 1771, membre de l'Institut en 1831, mort en 1839. Ses opéras les plus remarquables sont *Achille et le Maître de chapelle*, qui jouit d'une véritable vogue.

PÆSTUM ou **PŒSTUM**. Géogr. anc. Ville d'Italie dans la Lucanie, au N.-O., sur le *Pæstanus sinus*. Colonie de Sybaris. Pæstum reçut des Romains le nom de *Posidonia*. On admire encore les ruines de ses temples, à l'O. du village de *Capaccio*. Les anciens vantaient les roses de Pæstum.

PÆSTUMIEN, ENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient à Pæstum ou qui concerne Pæstum.

— Archit. Se dit du dorique grec, employé dans la construction du temple de Pæstum.

PAEZ (José-Antonio). Homme d'État américain, né en 1780, au bourg d'Arragua, près de la Nouvelle-Barcelone, d'une famille d'Indiens convertis, se déclara pour la cause de l'indépendance dès 1810. Il seconda Bolivar; fut nommé député au sénat de Venezuela; dirigea le mouvement révolutionnaire qui amena la séparation du Venezuela, et fut nommé président de la République en 1830. Il encouragea l'agriculture et l'industrie; plus tard, il sortit de sa retraite pour défendre la constitution attaquée.

PAF, interj. (onomatopée). Ce mot sert à exprimer le son produit par un coup ou un accident imprévu et soudain. *Paf!* un soufflet à droite; *paf!* un autre soufflet à gauche. J'avais enfin le pied à l'étrier; mais *paf!* le cheval crève sous moi et je retombe sur le pavé. (E. Augier.)

— PAF, s. m. Arg. Soulier. En ce sens, on écrit aussi *paff*. || A signifié Vin. Viens d'amitié boire nous trois un coup de *paf*. (Vadé.)

— PAF, adj. 2 g. Ivre. En voilà un qui est un peu *paf*, dit le sous-lieutenant. (P. Féval.) Au bout de trois verres, elle cria : Je suis *paf!* Et elle partit d'un éclat de rire. (De Gonc.) Gervaise en vit deux autres en train de se gargariser, si *pafs*, qu'ils se jetaient leur petit verre sous le menton et imbibaient leur chemise. (E. Zola.)

— Techn. *Grès paf*. Grès qui ne peut pas servir au pavage.

PAFI, s. m. Mar. Nom de deux basses voiles d'un grand bâtiment, la grande voile et la voile de misaine. On disait autrefois *pacfi*.

* **PAGAIE**, s. f. (pr. *pa-ghé ;* de l'ind. *pagai*, même signif.). Mar. Rame dont se servent les sauvages et les Indiens pour faire voguer leurs pirogues. Les chiens de chasseur, les pattes appuyées sur le bord, poussent des cris lamentables, tandis que leurs maîtres, gardant un profond silence, frappent les flots en mesure avec leurs *pagaies*. (Chateaub.) || Petit aviron dont les pêcheurs se servent, sans l'appuyer sur le bord de leur bateau.

— Bot. Arbre très commun à la Guyane, dont le bois sert à faire des fourches, des canots et des avirons. On l'appelle aussi *yakelele*.

— Raffin. Espèce de grande spatule de bois dont les raffineurs se servent pour remuer le sucre à mesure qu'il se refroidit afin d'en former le grain. On l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec la pagaie des canots.

PAGALA, s. m. Dessin exécuté par les Indiens de l'Amérique du Sud sur des roseaux

dont ils se servent pour confectionner divers ustensiles. On dit aussi *pégall.*

PAGALE. s. f. Mar. Ce mot ne s'emploie qu'avec la preposition *en*, et signifie Avec précipitation, en désordre. Mouiller en pagale. Jeter des effets en pagale dans la cale du navire. || *Affaler en pagale.* Jeter avec confusion les choses dans le navire. || *Amener en pagale* Amener une chose en la laissant en quelque sorte livrée à son propre poids. || *Amener les voiles en pagale.* Les amener en larguant subitement leurs drisses. || *Mouiller en pagale.* Laisser subitement tomber l'ancre sans prendre toutes les précautions ordinaires.

PAGAMIER. s. m. Botan. Genre d'arbrisseaux de la famille des loganiacées, établi pour des espèces de la Guyane.

PAGANALES ou **PAGANALIES.** s. f. pl. (du lat. *pagus*, village, hameau). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait au mois de janvier, dans chaque village, en l'honneur des divinités champêtres et particulièrement de Cérès. Ces fêtes avaient été instituées par Servius Tullius.

PAGANEL. s. m. (de l'ital. *paganello*, même signif.). Ichtyol. Poisson du genre gobie, habitant la Méditerranée. On dit aussi *paganelle*, s. f.

PAGANEL (Pierre). Né à Villeneuve-d'Agen, 1745-1826, curé de Noaillac, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, exilé comme régicide, 1816. On a de lui : *Essai historique sur la Révolution française; Histoire de Napoléon Bonaparte.* || PAGANEL (Camille). Fils du précédent, né à Paris, 1797-1859, député et conseiller d'État, a laissé : *Histoire de Frédéric II; Histoire de Joseph II; Histoire de Scanderbeg;* et une traduction de *Flarus.*

PAGANI. s. m. Ornith. Espèce de buse habitant la Guyane et appelée aussi *mangeur de poules.*

PAGANIE. s. f. Se disait pour Paganisme.

— Par exagér. Nom donné quelquefois à un canton de la côte nord du Finistère dont les habitants vivent encore à peu près étrangers au reste du monde. Conscrit venu de la Paganie.

PAGANINI (Nicolo). Célèbre violoniste, né à Gênes, 1784-1840. On a de lui : *24 Caprices pour violon seul*; *12 Sonates* et *6 Quatuors* pour divers instruments.

PAGANIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *paganicus*; de *pagus*, village). Antiq. rom. Qui appartient aux villages, aux habitants de la campagne. || *Fêtes paganiques.* Fêtes communes aux gens de la campagne, au lieu que les Paganales étaient des fêtes particulières à chaque village. || *Paume paganique.* Genre de paume ou de balle en usage dans les gymnases. || On dit aussi substantiv. *la paganique.* La *paganique* était bourrée de plume; elle était plus petite que le ballon et plus grosse que la balle proprement dite. (Compl. de l'Acad.)

PAGANISANT. part. prés. du v. Paganiser.

PAGANISANT. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui restait attaché à certaines pratiques du paganisme.

PAGANISER. v. n. 1re conj. (du latin *paganus*, paien). Se conduire en païen, mener une vie de paien.

— PAGANISER. v. a. Rendre païen, donner un caractère païen. Paganiser une nation. On eût dit qu'il voulait ainsi *paganiser* les trois monts vénérés par les trois religions issues du monothéisme d'Israel. (Réville.)

* **PAGANISME.** s. m. (du lat. *paganus*, habitant de la campagne, paysan, parce que, les gens de la campagne conservèrent l'idolâtrie longtemps après la conversion des villes au christianisme). Religion des païens, idolâtrie, culte des faux dieux. Ce nom fut donné vers le IIIe siècle de notre ère au culte des faux dieux. Le paganisme fut tout à fait détruit vers le VIIIe siècle. Les superstitions du paganisme. Ils étaient encore dans les ténèbres du paganisme. Enée était, dans le *paganisme*, un pauvre héros qui pourrait être un grand saint chez les chrétiens, plus digne fondateur d'un ordre que d'un État. (St-Evremond.) Les plus grands hommes du *paganisme*. (Mass.) La fête des fous était un reste du *paganisme*. (Duclos.) Que les divinités du *paganisme* se partagent le ciel, la terre et les eaux. (A. Mart.) On donne son imagination au *paganisme;* sa foi au christianisme, c'est-à-dire que l'on brise l'unité de la vie intérieure. (E. Quinet.) Rome est une cité sainte, même au milieu du *paganisme*. (Id.) Il ne sort de son desert que pour combattre le *paganisme* et l'hérésie. (Montalemb.) Le *paganisme* hellénique consume le corps sur un bûcher triomphal; du cadavre, il fait une belle flamme. (P. de St-Victor.)

— Nom donné quelquefois à la croyance des différents philosophes grecs ou romains, quoiqu'ils n'ajoutassent pas foi à la plupart des dogmes du paganisme.

Un si bas, si honteux, si faux christianisme,
Ne vaut pas des Platons l'éclairé *paganisme*.
(BOILEAU.)

— Se prend pour l'Ensemble des peuples païens. Le *paganisme* inventa des dieux abominables, qu'on eût punis comme des scélérats. (J.-J. Rousseau.)

— Nom donné quelquefois à l'islamisme, par ignorance réelle ou affectée des véritables dogmes du monothéisme mahométan.

— A été aussi appliqué par les protestants au catholicisme romain. Le paganisme de la nouvelle Babylone. N'a-t-il pas dit partout que le papisme est un abominable *paganisme*, et que l'idolâtrie y est aussi grossière qu'elle était autrefois à Athènes? (Bossuet.)

PAGANO (Francesco-Mario). Publiciste italien, né à Brienza (royaume de Naples), 1748. 1798, se fit connaître par de bons ouvrages; *Politicum universæ Romanorum nomathesæ Examen; Considerazioni; Saggi Politici.* Il fut arrêté et mis à mort, malgré les termes de la capitulation de Naples.

PAGAPATE. s. m. Bot. Synon. de SONNERATIE.

PAGARILLE. s. f. (pr. *pa-ga-ville*, *ll* mouill.) Bot. Nom qu'on donne vulgairement à une espèce de capucine.

PAGARQUE. s. m. (ét. gr., πάγος, bourg; ἀρχός, chef). Hist. anc. Premier magistrat d'un village, chez les anciens.

PAGASÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Pagases.

— adj. Qui appartient à la ville de Pagases ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, de Jason et d'Alceste, nés à Pagases. || *Navire pagasséen, poupe pagasséenne.* Le vaisseau des Argonautes.

PAGASES. Géogr. anc. Ville de Thessalie, où fut construit le navire Argo. Aujourd'hui *Volo.*

PAGAU. s. m. Ichtyol. Syn. de PAGEL.

PAGAYARQUE. s. m. (pr. *pa-ga-iarke*; ét. gr., πάγος, bourg; ἀρχός, chef). Antiq. Syn. de PAGARQUE.

PAGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Pagayer. S'emploie adjectiv. Plusieurs de ces pirogues n'étaient *pagayées* que par des curieux qui, n'ayant rien à nous vendre, faisaient le tour de nos vaisseaux. (La Pérouse.)

PAGAYER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-ghè-ié*). Se conjugue comme *Payer*. Se servir de la pagaie pour imprimer le mouvement à un canot. L'Indien se plaça à l'arrière, se mit à *pagayer* et nous quittâmes le rivage. (Alex. Dumas.)

— Activ. Pagayer un canot.

— SE PAGAYER. v. pron. Être pagayé. Ce canot se pagaye.

PAGAYEUR. s. m. (pr. *pa-ghè-ieur*; rad. *pagayer*). Mar. Celui qui rame avec la pagaie. Peu usité.

PAGAZA. s. m. Belat. Espèce de panier dont les Indiens font usage en guise de portemanteau.

* **PAGE.** s. m. (ét. prob., lat. *paganus*, paysan, parce que, dans l'origine, les seigneurs de village prenaient les paysans pour les servir). Jeune gentilhomme, enfant d'honneur servant auprès d'un roi, d'un prince, d'un seigneur, dont il porte la livrée. Page du roi, de la reine. Grand page. Petit page. Page de la chambre du roi, ou page de la chambre. Le gouverneur des pages. Entrer dans les pages. Châtier, renvoyer un page. Sylvain de ses deniers a acquis de la naissance et un autre nom; il n'aurait pu autrefois entrer *page* chez Cléobule, et il est son gendre. (La Bruy.) *Page*, cherchez Rodrigue, et l'amenez ici. (Corn.) Le duc et le marquis se reconnut aux *pages*. (Boil.) Tout marquis veut avoir des *pages*. (La Font.)

— *Page de la vénerie.* Jeune homme qui était destiné à devenir officier de vénerie. || *Pages de la musique.* Jeunes enfants qui étaient instruits pour chanter devant le roi. Il a été mis dans les pages de la musique. Ce page de la musique a une fort belle voix.

— Fam. *Un tour de page.* Une espièglerie. Il lui a joué un tour de page.

— *Effronté comme un paye, comme un page de cour.* Hardi jusqu'à l'impudence. || *Il n'y en aura que pour les pages.* Se dit d'un mets qui n'est pas assez copieux.

— *Être sorti de page, être hors de page.* Avoir accompli le temps de son service dans les pages.

— Par extens. et fam. *Hors de page.* Hors de la puissance, de la dépendance d'autrui. On l'a mis hors de page. Il n'est plus en puissance de tuteur, il est hors de page.

— Fig.

Il faut se relever de ce honteux partage,
Et mettre hautement votre esprit hors de *page*.
(MOLIÈRE.)

— *Louis XI mit les rois de France hors de page.* Il les rendit absolus.

— *Le hors de page*, pris subst., signifiait La récompense accordée aux pages qui sortaient de service.

— Fig. La chose, la circonstance qui affranchit. La demoiselle de Gournay appelle les *Essais* de Montaigne, le *hors de page des esprits.*

— *Tirer de page.* Rendre maître de ses actions. || *Sortir de page.* Devenir maître de ses actions. Se dit par allusion aux temps de l'ancienne chevalerie, ou les jeunes gentilshommes étaient, dès l'âge de sept ans, mis auprès de quelque haut baron, ou de quelque chevalier, en qualité de page. A quatorze ans, ils sortaient des pages et devenaient ecuyers.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon du genre uranie. || *Pages de la reine.* Nom vulgaire donné à quelques papillons porte-queue, ou dont les ailes inférieures sont prolongées.

— Mar. Nom donné quelquefois à l'apprenti matelot qu'on appelle ordinairement *mousse.*

— Mod. Petite pince au moyen de laquelle on relève le bas de la robe sans être obligé de le tenir, par allusion à l'office des jeunes pages qui portaient les longues queues des robes des nobles dames.

— Relat. Nom donné aux enfants de tribut ou esclaves qui servent le Grand Seigneur.

— Vener. Jeune cerf dont un vieux s'accoste pour donner le change. Les vieux cerfs, plus ruses que les jeunes, ont souvent auprès d'eux un *page*, c'est-à-dire un jeune cerf, duquel ils s'accostent pour donner le change. (E. Chapus.)

* **PAGE.** s. f. (du lat. *pagina*, même signif.). Un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. Le haut, le bas de la page. Remplir la page. Les deux pages d'un feuillet. Numeroter, parafer les pages d'un registre. Ce volume a cinq cent douze pages. Ne l'a-t-il pas écrit lui-même à chaque *page?* (Boil.) Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'avertissement au lecteur, l'épître dédicatoire, la préface, la table, les approbations, il reste à peine assez de *pages* pour mériter le nom de livre. (La Bruy.)

Voyons qui de nous deux, plus assé dans ses vers,
Aura plus tôt rempli la *page* et le revers. (BOIL.)

— Fig. et poét. Le nom de Dieu est écrit sur toutes les *pages* du livre de la nature. (J.-J. Rousseau.)

— *Page blanche.* Page où il n'y a rien d'écrit.

— Fig.

Ah! grâce aux passions que mon cœur se retranche,
Puisse toute ma vie être une *page* blanche!
(LAMARTINE.)

— S'emploie abusivement pour Feuillet. Couper plusieurs pages d'un livre.

— L'écriture ou l'impression contenue dans la page même. Une page à deux, à trois, à quatre colonnes. Cette page est trop blanche, trop noire. Il y a quarante lignes à la page. Ce compositeur est payé à tant la page. Il faut tenir, il faut faire la page plus longue d'une ligne. Retouchant un endroit, effaçant une *page*. (Boil.) La critique est une chose bien commune : on attaque avec un mot; il faut des *pages* pour se défendre. (J.-J. Rouss.)

Vous aurez beau vanter le roi dans vos ouvrages,
Et de ce nom sacré sanctifier vos *pages*... (BOIL.)

— Contenu de la page considéré sous le rapport littéraire. Il y a de belles pages dans ce livre. La première page de ce discours est admirable. Lorsqu'on a écrit quelques *pages* reellement belles, on se permet de barbouiller des volumes. (J.-J. Rouss.)

Mieux vaut un trait d'amour
Que quatre *pages* de louanges. (LA FONT.)

— Par anal. Cette petite *page* de peinture, comme on dit en français banal, fait songer à certaines pages des romans de George Sand. (Bürger.)

— Fig. Combien il faudra déchirer de *pages* de notre révolution pour faire supporter la lecture des autres! (Sallent.)

— *C'est la plus belle page de son histoire, de sa vie.* C'est l'action qui lui fait le plus d'honneur, c'est le moment le plus honorable de sa vie. Il y a de bien belles pages dans la vie de Chateaubriand.

— *Ce n'est pas la plus mauvaise page de sa vie.* Ce n'est pas une action qui le déshonore, bien au contraire.

— Bot. Chacune des deux surfaces d'une feuille plane.

— Techn. Nom donné à des paquets de quatre ou cinq feuilles de papier, qui se collent ensemble en séchant à l'étendoir et forment ainsi des sortes de cartons.

— Typogr. *Mettre en pages.* Rassembler plusieurs paquets de composition pour en former des pages d'une longueur déterminée. Ce compositeur met habilement en pages. || *Mise en pages.* Action de mettre en pages. La mise en pages est la partie la plus délicate de la typographie. || *Metteur en pages.* Ouvrier compositeur chargé de mettre en pages.

— Vitic. Premier bouton qui sort du bourgeon de la vigne.

PAGEAU. s. m. Ichtyol. Syn. de PAGEL.

PAGEL. s. m. (étym. lat., *pagellus*, même signif.; dim. de *pagrus*, pagre). Ichtyol. Genre de poissons acanthopterygiens, famille des sparoïdes, établi pour onze espèces dont la plupart se trouvent dans la Méditerranée. Pagel commun. Pagel à museau court. Pagel à tuyau. Pagel de Fernambouc.

PAGELLE. s. f. Ichtyol. Syn. de PAGEL. || *Pagelle marmyre.* Syn. de MORME.

PAGÈS (Pierre-Marie-François, vicomte de). Marin français, né à Toulouse, 1748-1793; après de nombreux voyages, il fut massacré à Saint-Domingue lors de la révolte des noirs. On a de lui : *Voyage autour du monde et vers les deux pôles.*

— PAGES DE L'ARIEGE (Jean-Pierre). Historien et publiciste, né à Seix (Ariège), 1784-1866, fit partie des assemblées législatives de 1830 à 1849. Il a écrit : *Nouveau Manuel des notaires; Histoire de l'Assemblée constituante*, etc.

PAGÉSIE. s. f. (du lat. *pagus*, bourg). Anc. jurispr. Espèce de tenure qui rendait tous les tenanciers solidaires pour le cens. La pagésie était en usage dans le Velay, le Forez et le Bourbonnais.

— Anc. cout. Action solidaire qui s'exerçait en Auvergne, sur les censitaires appelés *copaignarres.*

PAGÉSIE. s. f. Bot. Genre de scrofulariacées gerardiées, établi pour des herbes de la Louisiane.

PAGEUR. s. m. Ichtyol. Syn. de PAGEL.

PAGIAVELLE. s. m. Comm. Compte de pièces de marchandises usité dans quelques endroits des Indes orientales, lorsqu'on vend en gros. Le pagiavelle de toiles est de quatre pièces, au Pegu.

* **PAGINATION.** s. f. (pr. *pa-ji-na-cion*; rad. *paginer*). Typogr. et Libr. Serie des numéros des pages des livres, indiquant leur ordre relatif. Pagination exacte, fautive. Il y a dans ce livre une faute de pagination. Vérifier la pagination d'un livre.

PAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Paginer. S'emploie adj. Livre paginé. Preface paginée. Livre paginé par le metteur en pages.

* **PAGINER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *pagina*, page). Typogr. et Libr. Numeroter les pages d'un livre. Paginer un livre, un registre.

— Absol. Être occupé à paginer.

— SE PAGINER. v. pron. Être paginé. Ce livre peut se paginer en chiffres romains ou arabes.

PAGLIAZZA. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée aux îles Ioniennes et valant 7 litres 57.

* **PAGNE.** s. m. (du lat. *pannus*, drap). Relat. Morceau de toile de coton dont certaines peuplades se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Leurs toiles ou *pagnes* que leurs femmes ourdissent sont très fines et bien teintes. (B. de St-P.)

— Par anal. Pour vêtements, des *pagnes* de feuillages, ou des peaux de fauves écorchés. (P. de Saint-Victor.)

— Mod. Tissu de filaments végétaux, qui sert à la confection de certains vêtements pour les femmes. Chapeau de pagne.

— Quelques auteurs ont fait ce mot du féminin. Les femmes lui présentent la *payne* qui voile la pudeur. (Chateaubriand.)

— Arg. Provisions qu'on apporte du dehors soit à un prisonnier, soit à un malade d'hôpital.

PAGNOLÉE. s. f. Agric. Nom donné au trèfle commun, dans les environs de Caen.

PAGNOLLE. s. f. Dans l'Aunis, Boisson fabriquée avec des ralles de raisin macérées dans l'eau.

* **PAGNON.** s. m. (ainsi appelé du nom du premier fabricant). Comm. Drap noir très fin, ratiné à l'envers et fabriqué à Sedan. Un habit de pagnon. Avoir une redingote de pagnon.

— Ornith. Nom donné vulgairement au sterne pierre-garin.

— Adjectiv. Drap pagnon.

PAGNONES. s. f. pl. Pièces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin.

* **PAGNOTE.** s. m. (de l'ital. *pagnotta*, petit pain que l'on donnait aux personnes qui se louaient pour escorter les grands dans quelques cérémonies). Poltron, lâche, surtout à la guerre. Vous êtes un vrai pagnote, un franc pagnote. Tu ne seras jamais qu'un pagnote.

— Par extens. Homme qui montre de la timidité, de l'irresolution dans ses actes. Apologie de Salluste du Bartas et d'autres poètes anciens qui ont essayé de mettre en vogue les mots composés ou il est montré que les Français, en cette occasion, n'ont été que des *pagnotes* en comparaison des Grecs et des Romains. (Furetiere.)

— Adjectiv. Archers, disparaissez; fuyez, troupes *pagnotes.* (Legrand.)

— Fig. *Mont Pagnote.* Lieu élevé d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. Pendant l'action, il se tint sur le mont Pagnote. Vieux.

* **PAGNOTERIE.** s. f. Lâcheté, action de pagnote. Il est vieux.

— Impertinence, sottise, stupidité. « Cette *pagnoterie* fait rire le parterre, mais fait enrager l'auteur », dit Voltaire, en parlant d'une erreur commise par l'imprimeur de Genève, lequel avait composé *l'amour* pour *la mort.*

PAGO. Géogr. L'une des îles Illyriennes, dépendant de la Dalmatie (empire d'Autriche), au sud du golfe de Fiume. Ch.-l., *Pago.*

* **PAGODE.** s. f. (ét. pers., *paut*, idole; *kedè*, maison). Temple païen de certains peuples de l'Asie, particulièrement des Chinois, des Indiens et des Siamois. Les pagodes consistent en un pavillon formant le sanctuaire de l'idole, et en deux appentis, l'un devant, l'autre derrière, pour le peuple. Au-dessus du pavillon principal s'élève d'ordinaire une construction pyramidale de forme extrêmement tourmentée et surchargée de beaucoup d'ornements de mauvais goût. Les pagodes les moins riches sont en bois peint, d'autres sont en brique ou en pierre, incrustées de marbre, de jaspe, de porcelaine et même de plaques d'or. Quelques-unes sont de très grandes constructions qui ne manquent pas d'une certaine hardiesse. Une pagode chinoise. La pagode de Jagrenat. Il y avait dans cette ville une pagode magnifique. Mais dès que ses feux doraient les sommets des

pagodes, je disparaissais comme une ombre. (B. de St-Pierre.

Est-ce de leurs discours la brillante eloquence
Qui peut a sa *pagode* arracher un Chanois? (L. Rac.)

— Les pagodes sont aussi la demeure des bonzes et des autres prêtres, et des lieux ou l'on donne l'hospitalite aux voyageurs.

— Par extens. Idole qu'on a lore dans les pagodes. Une grande, une petite pagode. Une pagode d'or massif. Philosophes, pourquoi detruire les idoles, les fétiches, les *pagodes* des pauvres humains, s'ils s'en amusent sans inconvénient? Rayn.)

Encensé comme une *pagode*
Je tiendrais bien mon quant a moi. (Lamotte.)

— Par ironie.

Vos femmes, ou plutôt vos mobiles *pagodes*,
Ont asservi nos cœurs a l'empire des modes. (*Satiriques.*)

— Par extens. Petite figure, ordinairement de porcelaine, et dont souvent la tête est mobile. Avoir des pagodes sur sa cheminee.

— Fam. et par denigr. *Il remue la tête comme une pagode.* Il remue la tête comme un niais. || On dit dans le même sens : *Il fait la pagode.*

— Fig. et fam. On dit d'une personne qui fait beaucoup de gestes insignifiants, que *ce n'est qu'une pagode.*

— Bot. *Arbre des pagodes.* Nom donné à une espèce de figuier vénere par les Indiens parce qu'ils croient que Vichnou est ne a son ombre.

— Metrol. Monnaie d'or en usage dans l'Inde, et dont la valeur et le poids varient selon les différents lieux. On l'appelle ainsi a cause des figures d'idoles qu'elle représente. La pagode de Pondichéry vaut 8 fr. 31. || *Pagode star.* Monnaie d'or de Madras. Lorsque la pagode star porte un croissant et trois figures, elle vaut 9 fr. 99; avec un croissant et une seule figure, 9 fr. 45.

— Moll. Nom donné par les marchands de coquilles a une espèce de sabot, et a une espèce de toupie, type du genre tectaire.

— Theât. Nom donné autrefois aux danseurs habillés en pagodes, et qui remuaient la tête et les mains comme des pagodes. Danse de pagodes. Entree de pagodes.

— *Pagode* s'emploie ainsi quelquefois au masculin lorsqu'il désigne une idole. S'ils découvraient qu'un chrétien eût des *pagodes* cachés. Bouhours.)

— Adjectiv. Mod. *Manches pagodes.* Espèce de manches tres larges.

PAGODITE, s. f. (rad. *pagode*). Minér. Stéatite rose ou verte, vulgairement appelée *pierre de lard*, dont sont faits les magots de la Chine.

PAGRATIDES, s. m. pl. Dynastie de rois arméniens de la fin du IXe siècle a 1079.

PAGRE, s. m. (et. lat., *pagrus*, même signif.). Ichtyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des sparoïdes, renfermant douze espèces qui ressemblent beaucoup aux dorades par les mœurs et les caractères scientifiques. Le pagre commun est un des poissons les plus répandus en Sardaigne; il parvient au poids de 5 a 6 kilogr. et vit dans la Méditerranée et l'Océan.

— Polyp. Genre de polypiers fossiles, établi pour deux espèces du terrain crétacé, dont l'une a été trouvée a Beauvais et a Meudon.

PAGUE, s. m. Mamm. Syn. de PACA.

— Ichtyol. Syn. de PAGRE.

PAGUL, s. m. Crust. Syn. de PAGURE.

PAGUMA, s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des viverriens, formé aux dépens des gloutons, et dont l'espèce type habite Sumatra.

PAGURE, s. m. (étym. lat., *pagurus*, espèce de homard). Crust. Genre de décapodes anomoures, tribu des paguriens, établi pour un grand nombre d'espèces réparties dans toutes les mers et ayant pour type le pagure Bernard, qui se trouve sur toutes les côtes de l'ouest et du nord de l'Europe.

PAGURIEN, ENNE, adj. Crust. Qui ressemble a un pagure. || PAGURIENS, s. m. pl. Tribu de crustacés de l'ordre des décapodes anomoures, renfermant plusieurs genres caractérisés par la longueur de leur carapace, leurs pattes antérieures terminées en pinces et la mollesse de leur tegument.

PAGUS, s. m. (pron. *pa-guss*; mot latin qui signifie *bourg*). Nom des divisions territoriales de la Gaule, qui se sont conservées sous les Romains et au moyen âge, et qu'on retrouve encore sous le nom de *pays*.

PAHANG, Géogr. Capitale d'un petit Etat du même nom, au S.-E. de la presqu'île de Malacca.

PAHAVRE, s. m. Metrol. Poids usité a Bornéo pour les matières précieuses et valant un peu moins de 3 grammes.

PAHLEN (Pierre, comte de). Né en Livonie, 1754-1826, était gouverneur de Saint-Petersbourg quand il trama le complot qui enleva la vie a Paul Ier, mars 1801.

PAHLI, Géogr. Ville du Radjepoutana (Hindoustan); commerce d'opium; 10,000 hab.

PAHOUIN, s. m. Chasseur d'éléphants. C'est avec de petites flèches empoisonnées que le pahouin tue ces animaux.

PAHYADAM, s. m. Cérémonie d'expiation chez les Indiens.

PAIE, s. f. V. PAYE.

* **PAIEMENT**, s. m. V. PAYEMENT.

* **PAÏEN, ENNE**, adj. (ét. lat., *pagauus*, même signif.; de *pagus*, bourg, parce que les habitants de la campagne tardèrent plus que ceux des villes a embrasser le christianisme). Idolâtre, adorateur des idoles, des faux dieux. On le dit aujourd'hui principalement par opposition a Chrétien, et en parlant des anciens peuples qui professaient le polythéisme, comme les Egyptiens, les Grecs, les Romains. Les prêtres païens. Les philosophes païens. Les armées des empereurs païens. Rome *païenne* eut plus de jours fériés que Rome chrétienne. (Denne-Bar.) Eleusis fut la Jérusalem *païenne*. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. Se dit des personnes ou des choses qui ont le caractère du paganisme. Dans les contrées du Midi, la nature est encore plus *païenne* que l'homme. (E. Quinet.)

Ce n'est pas que j'approuve en un sujet chrétien
Un auteur follement idolatre et *païen* (Boileau.)
On cherira toujours les erreurs de la Grèce;
Toujours l'ride charmera
Si nos peuples nouveaux sont chrétiens à la messe,
Ils sont *païens* a l'opéra. (Voltaire.)

— On le dit aussi des peuples modernes qui adorent les idoles. La plupart des habitants de l'Inde sont encore païens.

— S'est dit des mahométans, par opposition a Chrétien, et même des hérétiques, par opposition a Catholique. Les protestants, de leur côté, ont quelquefois désigné les catholiques sous le nom de *païens* et d'*idolâtres*, a cause du culte des saints.

— Se dit aussi de tout ce qui est relatif au culte des faux dieux, des idoles. La religion païenne. Un temple païen. La sagesse païenne. Les superstitions païennes. Tout était adoré dans le siècle *païen*. (L. Racine.) L'empereur a la croix soumet son front *païen*. (Id.) Il est étrange de voir des chrétiens s'enorgueillir d'une institution purement *païenne*: il n'est pas dit un mot de la noblesse dans l'Écriture. (J.-J. Rousseau.)

— PAÏEN, ENNE, s. Personne païenne. Un païen. Une païenne. La religion, les costumes des païens. Les dieux, les idoles des païens. Plusieurs *païens* se convertirent. (Acad.) Plus vertueux que toi, le *païen* te condamne. (L. Racine.) A l'instar des *païens*, il adorait la nature, et comme ce qu'il y avait de mieux, sans contredit, dans cette nature, c'était lui même, il avait fait un dieu de son esprit. (A. de Cust.)

Un *païen* qui sentait quelque peu le fagot
Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot,
Par bénéfice d'inventaire,
Alla consulter Apollon. (La Fontaine.)

— Fig. Il me dit que j'étais folle de ne point songer a me convertir; que j'etais une jolie *païenne*; que je faisais de vous une idole dans mon cœur. (Mme de Sev.) Le monde n'est rempli que de *païens* baptisés, qui se croient des chrétiens. (Bigault.) Si le curé l'admettait cette fois, c'était de peur de ne pas la voir revenir et de lâcher sur le pavé une *païenne* de plus. (E. Zola.)

— Par extens. Impie. C'est un païen.

— Fam. *Jurer comme un païen.* Jurer continuellement; faire des jurements horribles.

PAÏENNIE, s. f. Nom qu'on donnait, au moyen âge, a un pays habité par les païens et surtout par les musulmans.

PAILLAGE, s. m. (pr. *pa-llaje*, *ll* mouill.). Agric. Action de couvrir de paille le sol et les cultures.

PAILLANTINE, s. f. (pron. *pa-llan-tine*, *ll* mouill. Techn. Épiderme du dos d'une plume, dont le brillant sert a confectionner certaines fleurs artificielles.

* **PAILLARD, ARDE**, adj. (pr. *pa-llar*, *ll* mouill.). Qui couche sur la paille, qui est misérable.

— Lascif, débauché, adonné aux plaisirs charnels. Être trop paillard. Être d'une humeur paillarde. Ce mot est libre ainsi que ses dérivés.

— On dit, dans le même sens : *Avoir les yeux paillards, la mine paillarde*, etc.

— S'emploie aussi en parlant des choses.

Il soûle le *paillard* désir
Qui dans son sein velu se couve. (St-Amant.

— PAILLARD, ARDE, s. Celui, celle qui couche sur la paille.

Deux fous *paillards* ont chacun un bâton,
Qu'ils font tomber par poids et par mesure
En observant la cadence et le ton (La Fontaine.)
Fuyons, dit alors le vieillard,
Pourquoi? dit alors le *paillard*:
Me fera-t-on porter double bât, double charge. (Id.)

— Personne de mœurs dissolues. C'est un franc *paillard*. (Acad.) C'est une *paillarde*. (Id.)

Sous sa houppelande
Logeait le cœur d'un dangereux *paillard*.
(La Fontaine.)

— S'est quelquefois employé dans le sens de Gaillard, de drôle, de bon compagnon. Ainsi fuyaient mes *paillards* confondus. (Volt.)

PAILLARDEMENT, adv. (pr. *pa llar-de-man*, *ll* mouill.). D'une manière paillarde, impudique. Peu usité.

* **PAILLARDER**, v. n. Ire conj. (pr. *pa-llar-dé*, *ll* mouill.). Faire des actes paillards, des actes d'impudicite. Tu ne meurtriras pas, tu ne *paillarderas* point. (Calvin.) Son intention n'est que de gourmander, dormir et *paillarder*. (Malherbe.) On pouvait lui objecter une plus grande faute, comme d'avoir *paillardé* avec plusieurs. (Joubert.)

— Fig. et dans le style mystique. S'est dit dans le sens d'Adorer des dieux étrangers.

— PAILLARDER, v. a. Au propre et au figuré, Rendre libertin. Ses yeux ont si bien su *paillarder* ma pensée. (Cyrano de Bergerac.)

— SE PAILLARDER, v. pron. Prendre ses aises, se donner du plaisir. Puis se *paillardait* parmi le lit quelque temps. (Rab.) Il avait été un temps que je me *paillardais* dans le luxe. (Le Sage.)

* **PAILLARDISE**, s. f. (pr. *pa-llar-dize*, *ll* mouill.; rad. *paillard*). Débauche; goût, habitude de l'impudicité. S'adonner a la paillardise.

— Au pluriel, Action que cette habitude, ce goût fait commettre. Se livrer a toutes sortes de paillardises.

* **PAILLASSE**, s. f. (pr. *pa-llace*, *ll* mouill.). Grand sac de toile généralement rempli de paille qu'on place dans un lit entre le matelas et le bois ou le fond sangle. N'avoir pas de paillasse a son lit. On a tout vendu chez lui jusqu'a la *paillasse*. (Acad.)

—*Mettre sur la paillasse.* Mettre un moribond sur la paillasse tiree du lit, en signe d'humilité chrétienne, ce qui se pratiquait fréquemment au moyen âge.

— *Dire serviteur à la paillasse.* Se dit pour exprimer qu'on quitte le service de l'armée, ou il fallait autrefois coucher sur la paillasse. || *Être de paillasse.* S'est dit autrefois dans l'armee pour Être de garde.

— Se dit quelquefois en parlant seulement de la Toile dans laquelle la paille est enfermée. Il faut vider cette *paillasse*, et y mettre d'autre paille. (Acad.)

— Pop. Ventre, corps humain. Se faire crever la paillasse dans un combat.

—Fig., bas et pop. *Paillasse de corps de garde, paillasse à soldats.* Fille ou femme de mauvaise vie, qui s'abandonne indifféremment a tous les soldats, au premier venu. Ça n'avait pas douze ans que ça servait de *paillasse* a soldats. (E. Zola.)

— Techn. Partie d'un fourneau de cuisine qui supporte les réchauds et le carrelage. || *Ceinture de paillasse.* Bande de fer plat qui entoure et maintient cette partie du fourneau. || Massif en briques sur le sol et sous le manteau de la cheminée, sur lequel les distillateurs élèvent leurs fourneaux. || Tout massif établi sur un plancher, et revêtu de plomb, de briques ou de ciment, pour recevoir les eaux qu'on pourrait répandre, et qui pourriraient le plancher.

* **PAILLASSE**, s. m. (pron. *pa-llasse*, *ll* mouill.; radic. *paillasse*, s. f., parce que ces bateleurs sont ordinairement vêtus d'une toile pareille a celle dont on fait les paillasses). Bateleur qui, dans les troupes de charlatans, danseurs de corde, etc., est chargé d'imiter gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades. || Le paillasse est aussi le comique de la parade jouée sur les treteaux en plein vent.

Pierrots et *paillasse*
Charment sur la place
Le peuple ebahi. (Béranger.)

— Fam. *Ce n'est qu'un paillasse.* Se dit d'un homme sans consistance, surtout en politique.

— Fam. *Saute, paillasse.* Se dit en parlant des charlatans politiques, de ceux qui changent de parti et d'opinion selon leurs intérêts.

N' saut' point-z-à demi,
Paillass', mon ami.
Saute pour tout le monde! (Béranger.)

|| *A ton tour paillasse.* Se dit quand on voit un homme prêt a faire quelque jonglerie, quelque bassesse a la suite des autres, surtout dans la carrière politique.

PAILLASSERIE, s. f. Néol. Caractère d'un paillasse. Une *paillasserie* sinistre l'animait: c'était Bolèche et Torquemada, l'inquisition aux Funambules. (De Gonc.)

PAILLASSINE, s. f. (pron. *pa-lla-cine*, *ll* mouill.; fém. de *paillasse*). Femme portant un masque et un costume de paillasse. Au second tour, un bouquet de violettes fraîches, parti d'une calèche chargée de *paillassines*, vint tomber dans la calèche du comte. (Alex. Dumas.)

* **PAILLASSON**, s. m. (pr. *pa-lla-çon*, *ll* mouill.). Sorte de paillasse plate et piquée entre deux toiles ou deux coutils, qu'on met au devant des fenêtres, pour garantir une chambre du bruit, du soleil. Mettre des paillassons devant les fenêtres. On a mis des paillassons a toutes les fenêtres.

— Pièce de natte couverte par dehors d'une grosse toile, que le peuple, en Italie et en Espagne met l'été devant les fenêtres, pour se garantir de l'ardeur du soleil. En France, on se sert ordinairement de stores, de jalousies ou de persiennes.

— Natte de paille, de roseau, de sparte ou de jonc, qu'on place a la porte d'un appartement pour s'essuyer les pieds.

— On met aussi des paillassons dans les pièces non parquetées pour tenir les pieds secs et chauds.

— Pop. et fig. Libertin, souteneur de filles.

— Construct. Natte de paille qu'on étend sur les pierres pour les garantir de la gelée. || Natte plus petite qui sert a amortir le choc de la pierre sur le sol, quand on lui fait faire quartier, ou quand on enlève les rouleaux dans le bardage.

— Hortic. Espèce de claie faite avec de la paille longue, étendue et attachée sur des perches, dont on couvre les couches et les espaliers, afin de les garantir de la gelée ou de la chaleur. || *Paillassons à auvent.* Ceux qui sont supportés par une espèce de potence, et qui ont pour objet d'abriter les espaliers. || *Paillasson à claire-voie.* Ceux que l'on place sur les vitraux des serres pour diviser ou adoucir les rayons du soleil. || *Paillassons pleins.* Ceux qui couvrent directement les plantes.

PAILLASSONNAGE, s. m. (pr. *pa-lla-çonaje*, *ll* mouill.). Hort. Action de paillassonner, ou manière de le faire. On remarqua beaucoup un systeme de *paillassonnage* en plein champ, pour préserver de la grêle les plantes de la petite et de la grande culture. (L. Figuier.)

PAILLASSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Paillassonner. S'empl. adjectiv. Serres paillassonnées.

PAILLASSONNER, v. a. Ire conj. pr. *paila-çonné*, *ll* mouill.). Garnir de paillassons. Paillassonner une fenêtre.

— Hort. Couvrir de paillassons. Paillassonner des plantations.

* **PAILLE**, s. f. (pr. *palle*, *ll* mouill.; du lat. *palea*, même signif.). Tige desséchée des graminées, et surtout des céréales, dépouillées de leur grain. Paille fraîche, nouvelle. Vieille paille. Paille de froment, d'orge, de seigle. Coucher sur la paille. Botte, charretée de paille. Brin de paille. Ouvrages de paille. Cordon, chaise de paille. Chapeau de paille, de paille d'Italie. Mettre de la paille dans une paillasse. Donner de la paille a des chevaux. Hacher de la paille pour la mêler avec de l'avoine. De la paille pour les bestiaux. Des pailles pour faire du fumier. Les fruits mûrissent sur la paille. L'ambre attire la paille, lève la paille. Prétendre éteindre les désirs par la jouissance, c'est vouloir étouffer le feu avec de la *paille*. (Boiste.) La *paille* et surtout celle du froment est un fort bon aliment, lorsqu'elle est blanche, menue, fourrageuse, c'est-a-dire associée a de certaines plantes. (Mme de Genlis.)

Mais je n'y perdais rien, enfin, vaille que vaille,
J'aurais sur le marché fort bien fourni la *paille*. (Racine.)
Qu'ils soient comme la poudre et la *paille* légère,
Que le vent chasse devant lui. (Id.)

— *Paille blanche.* Paille battue et que l'on conserve pour nourrir les bestiaux ou pour couvrir les toits. || *Paille brûlée.* Paille qui, se trouvant a la partie supérieure d'un tas de fumier, n'est que fort peu altérée, lavée qu'elle a été par les eaux et desséchée par les rayons du soleil.

— *Menue paille.* La bale ou la pellicule qui environne immédiatement le grain; on l'en sépare, quand il est battu, par le moyen d'un van ou d'un crible. || *Paille d'avoine.* La bale du grain que l'on en sépare en le vannant.

— Par extens. *Une paille.* Un fêtu, un très petit brin de paille. Il m'est entré une paille dans l'oil.

— Brin de paille qui reste dans le pain grossier. Ces pauvres gens mangent de si mauvais pain, qu'on y voit encore des pailles.

— *Aller à la paille.* Se dit des soldats qui vont faire leur provision de paille.

— Par exagér. *Être à la paille, coucher sur la paille.* Être dans une grande misère. Sur cette *paille* où gémit la souffrance. (Parny.) || *Mettre quelqu'un à la paille.* Le réduire a la misère, le ruiner. On dit d'un homme qui se ruine en folles dépenses : *Il mourra sur la paille; il mérite de mourir sur la paille.*

— Fig. S'emploie dans les paraboles de l'Évangile, pour désigner les réprouvés, par opposition au Grain, qui signifie les élus. Le Seigneur a dit qu'il séparerait la paille du bon grain, et qu'il brûlerait la paille. Les tempêtes dont l'Eglise a été battue ont emporté la *paille*, et fait paraître le froment qui était couvert et enveloppé sous la *paille*. (Nicole.) Quand Satan crible les hommes par la permission de Dieu, il se trouve plus de *paille* que de bon grain. (Herman.)

— *Feu de paille.* Passion qui commence avec ardeur, et qui est de peu de durée. Cet amour si violent n'a été qu'un feu de paille. || On le dit aussi des troubles passagers. La sédition n'était qu'un feu de paille. || *Faire feu de paille.* Prodiguer ses biens en dépenses extravagantes.

— Fig. et fam. *Homme de paille.* Homme de néant, sans valeur, sans nulle considération. || Homme qui prête son nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'il n'y ait point de véritable intérêt. C'est lui qui a signé le marché, mais il n'est qu'un homme de paille. On appelle *homme de paille* le gérant d'un journal, dont il subit toutes les condamnations.

— *Tirer à la courte paille.* Tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. Ils ont tiré a la courte paille a qui payerait la dépense.

— Fig. *Rompre la paille.* Annuler un accord, un marché. La paille est rompue. || *Rompre la paille avec quelqu'un.* Se brouiller avec quelqu'un; déclarer qu'on cesse tout commerce, toute liaison avec lui. Allusion a une coutume remontant a l'antiquité et qui consistait a rompre une paille et a la jeter, pour marquer qu'on renonçait a l'alliance ou au service de celui dont on voulait se séparer. Après ce débat, ils rompirent la paille.

Il faut rompre la *paille*. Une *paille* rompue
Rend entre gens d'honneur une affaire conclue. (Mol.)

|| On disait autrefois dans le même sens: *Rompre le fétu.* || *Jeter la paille au vent.* Se dit à quelqu'un qui est incertain de sa route, pour qu'il se règle sur le mouvement que le vent donnera à la paille. || *Cela lève, enlève, emporte la paille.* Se dit de certaines choses qui sont excellentes en leur genre. Ce conte est délicieux, il lève la paille, il enlève la paille. Se dit par allusion à l'ambre, qui a la propriété de lever la paille. Racine a fait une comédie qui s'appelle Bajazet, et qui enlève la *paille*. (Mme de Sév.)

— Fig. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.* Remarquer les moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient.

— Fam. *Si cela arrive, si ce mariage se fait, croix de paille.* Se dit pour faire entendre qu'on ne croit pas qu'une affaire réussisse.

— *Tout y va, la paille et le blé.* Se dit en parlant d'une dépense ruineuse pour celui qui la fait.

— *Avoir de la paille jusqu'aux yeux.* Vivre dans l'abondance.

— *C'est un homme qui a mis de la paille dans ses souliers.* Se dit d'une personne qui est devenue riche en peu de temps.

— Loc. prov. *Ils sont là comme rats en paille.* Se dit des gens qui sont dans un lieu où ils ont tout à souhait, où ils font grande chère, sans qu'il en coûte rien. || On dit aussi, dans le même sens: *Être aise comme rat en paille; être dans la paille jusqu'au ventre.* || *Cheval de paille, cheval de bataille; cheval d'avoine, cheval de peine; cheval de foin, cheval de rien.* || *Un seigneur de paille mange un vassal de fer.* Le plus faible seigneur peut ruiner le plus puissant vassal. || *A langue voie paille pese.* Un léger fardeau fatigue à la longue. || *Il y a plus de paille que de grain.* || *Nul grain sans sa paille.*

— Alchim. *Paille du poulet.* La cendre de l'écuelle.

— Bot. *Paille de La Mecque.* Nom vulgaire du schénanthe.

— Comm. *Un cent, un millier de paille.* Un cent, un millier de bottes de pailles.

— Econ. dom. *Vin de paille.* Vin fait avec du raisin qu'on a laissé quelque temps sur la paille, après la récolte, pour qu'il soit moins coloré.

— Hist. En 1384, on employa, pour la première fois, de la paille pour le lit du roi d'Angleterre. || L'université avait autrefois ses écoles des deux côtés de la rue du Fouare, qui prit ce nom de la grande consommation de paille que faisaient les écoles, le mot *fouare* signifiant autrefois Paille. Les écoliers n'étaient alors assis dans les classes que sur de la paille. Il n'y avait encore ni bancs ni chaises, non seulement dans les écoles publiques, mais même dans les églises, que l'on jonchait de paille fraîche et d'herbes odoriférantes, surtout à la messe de minuit et aux autres grandes fêtes. || Un des premiers présidents du temps de Henri II, dans une convention faite avec ses fermiers, stipulait qu'aux jours des quatre bonnes fêtes et au temps des vendanges, ils seraient tenus de lui envoyer une charrette avec de bonne paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme et sa fille.

— Joaill. Défaut qui se trouve quelquefois dans les pierreries, et surtout dans les diamants, et qui en diminue l'éclat. Il y a une paille dans ce diamant. Ce diamant a une paille.

— Mar. Nom donné aux bûches placées sur le lest pour recevoir les tonnes rangées dans la cale. || *Paille d'arrimage.* Bûche droite placée sous chaque bout des futailles que l'on arrime dans les cales des vaisseaux. || *Paille de bitte.* Longue cheville de fer arrondie, qui, passée en travers de la tête des montants de bittes, empêche le câble de se décapeler.

— Métal. Petite lamelle qui se détache de la surface d'une barre de fer, et que l'on rencontre quelquefois dans son intérieur, lorsque quelque défaut dans l'affinage ou la soudure du métal n'a pas établi une adhérence suffisante entre toutes ses molécules. L'existence d'une paille dans l'intérieur d'une pièce de fer est fort dangereuse, car elle altère sa solidité et l'expose à rompre inopinément, lorsqu'elle est soumise à un certain effort. Ce rasoir a une paille. Cette lame est fine, mais il y a quelques pailles. || Nom donné aussi aux écailles du fer qui en tombent quand on le forge à chaud, et dont on se sert pour nettoyer les parquets. On dit aussi *paille de fer.*

— Minér. Nom donné aux inégalités, crevasses ou diversités de couleur qu'on trouve dans les pierres de mine.

— Ornith. Nom donné vulgairement à une espèce de gobe-mouches.

— Sal. *Courir à la paille.* Hâter la cuisson du sel par une addition subite de bois, ce qui arrive toutes les fois que la cuisson a été retardée par quelque accident.

— Verrer. Défaut de liaison dans la fusion du verre.

— Adjectiv. Qui est de la couleur de la paille. Ce mot est toujours invariable. Des rubans paille. Gants *paille.* (Acad.) Cela t'ira infiniment mieux, d'autant plus que je vais mettre ma robe *paille.* (Mérimée.) Son regard entrait dans la profondeur de ces firmaments *paille*, baignant d'un fluide d'or la silhouette des êtres et des campagnes. (De Goncourt.)

— PAILLE. s. m. La couleur paille. Le paille de ces rubans est très beau.

PAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pailler. S'emploie adjectiv. Cette aire est trop paillée.

— Blas. Diapré, bigarré de diverses couleurs.

— Hist. nat. Qui est de couleur paille.

— Techn. Qui a des pailles, c'est-à-dire des défauts de continuité dans sa masse. Acier paillé.

PAILLÉ. s. m. (pr. *pa llé, ll* mouill.). Agric. Léger hangar qui sert à couvrir un tas de paille. || Litière qui n'a été laissée qu'un jour sous les chevaux. || Fumier non consommé.

PAILLERART. s. m. (pron. *pa-lle-bar, ll* mouill.). Constr. Mélange d'argile et de paille hachée dont on se sert pour construire. On dit plus souvent *torchis.*

PAILLÉE. s. f. (pr. *pa llé, ll* mouill ; rad. *paille*). Econ. rurale. Blé ou tas de blé, ou de gerbes, qui couvre la surface d'une aire. Vieux. || *Faire une paillée.* Étendre les gerbes sur l'aire pour les battre.

PAILLEMENT. s. m. (pron. *pa-lle-man, ll* mouill.). Agric. Syn. de PAILLAGE.

* **PAILLE-EN-CUL** ou **PAILLE-EN-QUEUE.** s. m. Ornith. Syn. de PHAETON. L'air retentissait des cris des *pailles en-cul*, des frégates, des coupeurs d'eau et d'une multitude d'oiseaux de marine. (B. de St-P.)

— Mar. *Paille-en-cul.* Nom de la voile d'artimon des canots et chaloupes.

PAILLER. v. a. 1re conj. (pron. *pa-llé, ll* mouill.). Agric. Répandre de la paille courte ou de la litière sur un terrain semé ou planté.

— *Pailler des arbres.* Les envelopper de paille au commencement de l'hiver pour les garantir de la gelée.

— Techn. Garnir de paille. Pailler une chaise. || Absol. Cet ouvrier sait bien pailler.

— SE PAILLER. v. pron. Être paillé. Ce terrain doit se pailler.

* **PAILLER.** s. m. (pron. *pa llé, ll* mouill.). Cour d'une ferme où il y a des pailles de grains. Chapon de pailler. Poulardе de pailler.

— Léger hangar sous lequel on conserve, dans le Midi, la paille entassée. || La meule même formée avec des bottes de paille. || Ensemble des pailles recoltées dans une ferme et qui doivent être employées à faire de l'engrais pour la culture de cette ferme.

— Chambre ou est étendue de la paille pour se coucher. Ce ne sera pas, dit-elle, la première fois que vous coucherez sur la paille. Je ne répliquai point à ce discours, et je me déterminai sagement à gagner le *pailler* sur lequel je m'endormis bientôt, comme un homme qui depuis longtemps était fait à la fatigue. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Il est sur son pailler; c'est un coq sur son pailler.* Se dit d'un homme qui est dans un lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier.

PAILLER, ÈRE. adj. (pr. *pa-llé, ll* mouill.). Écon. rur. Qui appartient au pailler, à la cour d'une ferme où se trouvent des pailles de grains. Chapon pailler. Poulardе paillère.

PAILLERET. s. m. (pr. *pa-lle-rè, ll* mouill.; rad. *paille*). Ornith. Un des noms vulgaires du bruant commun.

* **PAILLET.** adj. m. pr. *pa-llè, ll* mouill.; rad. *paille*). Se dit du vin rouge peu chargé de couleur, et en quelque sorte de couleur de paille. Vin paillet.

— PAILLET. s. m. Vin rouge, mais de teinte peu foncée. Le vin rosé se garde mieux que le *paillet.* (Acad.) Il remplit de vin à tout moment sa coupe, boit à longs traits du rouge et du *paillet*, et ne cesse de chanter de mauvaises chansons. (Volt.)

— Agric. Tas de paille.

— Mar. Sorte de natte confectionnée avec des torons de fil de caret tressés ensemble, dont on se sert sur les vaisseaux pour envelopper les parties du greement qu'un veut préserver des effets du frottement. || *Paillets lardés.* Paillets qui ont une de leurs faces couverte de petits bouts de filasse artistement passés dans la trame, afin d'en rendre le contact plus doux.

— Techn. Petite pièce de fer ou d'acier, que l'on place entre la platine et le verrou pour lui servir de ressort et le tenir en état lorsqu'il est levé.

PAILLET (Alphonse-Gabriel-Victor). Avocat renommé, né à Soissons, 1795-1855, siégea à la Chambre des députés, 1846-1848, et à l'Assemblée législative, 1849-1851.

* **PAILLETÉ, ÉE.** part. pass. du v. Pailleter. S'empl. adjectiv. Brodé, couvert de paillettes. Vêtue d'une tunique bleue *pailletée*, portant un bandeau bleu et argent sur ses cheveux châtains... (E. Sue.)

— Par anal. Un cône ouvert, d'où s'échappaient des tourbillons de fumée rouge et de flammes bleues *pailletées* d'étincelles. (Ger. de Nerval.) Le Rhin est *pailleté* d'or comme un fleuve d'Amérique. (V. Hugo.)

— Bot. Se dit du réceptacle des composées qui est muni de paillettes.

— Minér. Se dit d'une substance qui affecte la forme de lamelles, de petits cristaux libres ou disséminés dans des roches, comme le mica pailleté.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Pailleter, ne donne ce mot que comme adjectif.

PAILLETER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-lle-té, ll* mouill.). Parsemer de paillettes. La Brillante est ainsi nommée à cause de parcelles de mica qui *paillettent* son lit. (Balz.)

PAILLETEUR. s. m. (pron. *pa-lle-teur, ll* mouill.). Celui qui s'occupe à recueillir les paillettes d'or dans les rivières aurifères.

* **PAILLETTE.** s. f. (pr. *pa-llète, ll* mouill.; diminut. de *paille*). Parcelle d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier, ronde, mince, percée au milieu, qu'on applique sur une étoffe pour l'orner. On a dit aussi *paillon.* Un habit à paillettes. Des paillettes d'or, d'acier. Paillettes en losange. Il y a bien des paillettes sur cette broderie. Les paillettes d'acier se mêlent dans les jais blancs et noirs pour des broderies du petit deuil des femmes. La tache est tout juste à l'endroit où l'on voit briller les *paillettes.* (Arnault.) Des *paillettes* d'or étincelaient dans les cheveux crépus. (G. Flaubert.) || *Paillettes comptées.* Paillettes arrangées l'une sur l'autre comme de l'argent monnayé. || *Paillettes monnayées.* Celles qui sont entourées d'ornements ou de points de bouillon.

— Fig. Celui-ci lançait à point nommé une proclamation où il prodiguait toutes les *paillettes* de son style. (L. Reybaud.)

— Fig. *Paillette d'esprit.* Un trait, un éclair d'esprit ; un bon mot.

— Petit grain, petite parcelle d'or qu'on trouve dans le sable de certaines rivières. Deux rivières, dont l'une roule des *paillettes* d'or, et l'autre des sables d'argent, lavent le pied des collines. (Chateaub.)

— Par anal.

Il est doux d'observer l'étoile qui rayonne,
Paillette d'or cousue au dais du firmament
(Th. Gautier.)

Les fleurs de leurs *paillettes* blanches
Brodent le bord vert du chemin. (Id.)

— Bot. Petite lame membraneuse qui sépare souvent les fleurons et demi-fleurons des fleurs composées. || On donne aussi ce nom aux bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre des fleurs composées. || Écaille membraneuse et sèche qui se dresse à la base d'une fleur. || Chacune des pièces qui, dans les graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

— Entom. Nom vulgaire du teinodactyle noirâtre, très commun dans les environs de Paris et propre à toute l'Europe.

— Joaill. Syn. de PAILLE. Ce diamant fut appelé le Regent ; il est exempt de toute tache, nuage et *paillette.* (Saint-Simon.)

— Minér. Nom qu'on donne à de très petites lames qui semblent avoir été détachées des substances à texture laminaire. Le mica en offre un exemple frappant.

— Techn. Nom que les cordonniers donnent à deux morceaux de cuir de veau coupés en ligne droite d'un côté, arrondis et amincis de l'autre par le tranchet. Ils les placent à la pointe des entailles, des empeignes, pour les fortifier. || Nom donné, dans les ateliers de tissage, aux petites rondelles qu'on enlève des cartons, au moment du perçage. || Syn. de PAILLET. || *Paillettes de soudure.* Petit morceau de soudure mince prêt à être placé sur l'ouvrage à souder.

PAILLEULE. s. f. (pr. *pa-lleule, ll* mouill.). Agric. Espèce de zostère qui croît sur les côtes de Normandie et qu'on emploie comme engrais.

* **PAILLEUR, EUSE.** s. (pr. *pa-lleur, ll* mouill.) Celui, celle qui vend, qui voiture, qui fournit de la paille.

— Celui, celle qui garnit les chaises de cordonnet de paille. Un pailleur qui sait bien son métier. || En ce sens, on dit plutôt *rempailleur.*

* **PAILLEUX, EUSE.** adj. (pr. *pa-lleu, ll* mouill.). Agric. Se dit du fumier contenant de la paille qui n'est que peu altérée. Le fumier *pailleux* s'amoncelle souvent au-devant de la charrue. (Math. de Dombasle.)

— Comm. *Toile pailleuse.* Toile très grossière dont on se sert pour l'emballage. On y trouve souvent des fragments de paille, et c'est de là que lui vient son nom.

— Techn. Se dit des métaux ou du verre qui ont des pailles. Du fer pailleux. De l'acier pailleux. Une glace pailleuse.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PAILLIET Jean-Baptiste-Joseph). Jurisconsulte, né à Orléans, 1789-1861. On cite de lui : *Manuel du droit français; Législation et Jurisprudence des successions; Droit public français; Dictionnaire universel de droit français; Manuel complementaire des codes français et de toutes les collections des lois ;* etc.

PAILLIS. s. m. (pr. *pa-lli, ll* mouill.) Hort. Couche de paille, de litière courte ou de fumier non consommé, dont on couvre les semis ou les jeunes plants pour les preserver de la gelée.

PAILLOLE. s. f. (pr. *pa-llole, ll* mouill.; diminut. de *paille*). Pêch. Espèce de filet dont les mailles sont étroites et faites d'un fil delié. On dit aussi *pailloie.*

— PAILLOLES. s. f. pl. Paillettes d'or qu'on trouve quelquefois dans le lit des rivières. Vieux mot.

PAILLOLEUR. s. m. (pron. *pa-llo-leur, ll* mouill.). Celui qui s'occupe à ramasser et à laver les pailloles.

— Syn. d'ORPAILLEUR.

* **PAILLON.** s. m. (pr. *pa-llon, ll* mouill. ; augm. de *paille*). Grosse paillette faite avec une petite feuille carrée de cuivre battu, très mince et colorée d'un côté. On s'en sert pour orner les broderies, les habits de théâtre, etc. Un habit brodé de paillons. Quand j'aurai un habit garni de franges d'or et de *paillons*, crois-tu, Valentine, que Léonce m'en trouve plus jolie? (Mme de Genlis.) Toute cette défroque de sacre, tombée dans le *paillon* et la haute école, remisée parmi les chevaux et les éléphants prodiges, quel présage pour la royauté! (A. Daudet.)

— Morceau de lame d'argent verni de différentes couleurs.

— Chim. Alliage de bismuth, plus fusible que l'étain.

— Chir. Chacune des petites lames de scie unies par des chaînons dont l'ensemble forme une scie à chaînette.

— Comm. Enveloppe de paille ayant la forme des bouteilles qu'on veut emballer. On se sert de paillons surtout pour les vins fins ou les liqueurs.

— Econ. dom. Panier sans anse et de forme évasée dont on se sert en Touraine. || L'on a de paille qu'on met à l'intérieur de la cuve devant l'ouverture du robinet pour empêcher le marc de sortir avec le vin.

— Joaill. Lame de cuivre battu, très mince, colorée d'un côté, dont les joailliers placent de petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux.

— Orfèvr. *Paillon de soudure.* Petit morceau de soudure.

— Papet. Poignée de paille qu'on place au fond de la cuve.

— Pot. d'étain. Goutte d'étain lin que les potiers d'étain font tomber sur une platine de cuivre, au moyen d'un fer à souder. || Feuille d'étain mince, ronde, qui sert à paillonner les ouvrages d'étain. || Façon que l'on donne aux pièces d'étain avec le paillon.

— Techn. Chacune des petites mailles d'acier dont l'assemblage constitue une chaîne servant soit à porter une montre, soit à tout autre usage.

PAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paillonner. S'empl. adjectiv. Cette soudure est mal paillonnée.

— *Paillonné par.* Cette pièce a été paillonnée par un mauvais ouvrier.

PAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-lla-né, ll* mouill.). Techn. Faire fondre des paillons d'étain sur une pièce de metal enduite de poix-résine, pour l'etamer.

— SE PAILLONNER. v. pron. Être paillonné. Ce vase se paillonne aisément.

PAILLOT. s. m. (pr. *pa-llo, ll* mouill. ; rad. *paille*). Econ. domest. Très petite paillasse qu'on met par-dessus la grande, dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer la dernière.

— Mar. Soute aux biscuits dans un navire. || Forçat employé aux écritures et logé dans la soute aux biscuits.

— Vitic. Dans le vignoble orléanais, Nom donné aux vignes où les ceps sont plantés sur plus de deux rangs sans intervalle. || Nom d'un cépage rouge particulier au département de l'Indre.

PAILLOTE. s. f. (pr. *pa-llote, ll* mouill.). Hutte de paille dans les colonies.

— Comm. Toile de paille de riz fabriquée dans l'Inde.

PAIMBŒUF. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Loire-Inférieure, à 44 kil. O. de Nantes, sur la rive gauche de la Loire et près de son embouchure. Ecole d'hydrographie ; 2,700 hab.

PAIMBŒUVAIS, AISE. s. (pr. *pain beuré*). Géogr. Habitant, habitante de Paimbœuf. Ce vaudeville a tiré de douces larmes d'attendrissement des yeux de nos jolies *Paimbœuvaises.* (Ch. Monselet.)

— adj. Qui concerne Paimbœuf ou ses habitants.

PAIMPOL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Bon port sur la Manche ; armements pour la pêche ; 2,400 h.

PAIMPONT. Géogr. Comm. du cant. de Plélan, arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine). Forges et clouteries importantes ; 3,300 hab.

* **PAIN.** s. m. (ét. lat., *panis*, même signif.). Aliment fait de farine petrie et cuite ordinairement au four. Bon, mauvais pain. Pain frais, chaud, tendre, dur. Pain de ménage. Pain de boulanger, de cuisson, bourgeois. Le pain est au four. Une fournée de pain. Pain bien cuit, bien levé. Pain léger, pesant. Pain qui a des yeux. Croûte, mie, chapelure de pain. Soupe de pain ou au pain. Couper du pain. Rompre du pain. Manger son pain sec, du pain tout sec. Un morceau de pain. Une bribe de pain. Plusieurs pains. Un quignon de pain. La merveille des *pains* multipliés par sa seule parole. (Mass.) Le ministre Colbert avait vu le temps de la Fronde, temps où la livre de *pain* se vendait dix sous et davantage dans Paris et d'autres villes. (Volt.)

Après avoir au Dieu qui nourrit les humains
De la moisson nouvelle offert les premiers *pains*...
(L. Racine.)

— Beaucoup de pains sont désignés par leurs formes. Pain rond, long, cornu, en bourrelet ou à couronne, en arc. || D'autres sont désignés par la nature de la pâte. Pain de pâte ferme. Pain mollet. || Quelques-uns le sont par l'usage auquel on les destine. Pain à café. Pain à soupe. Pain à potage. || On les désigne aussi

par le nom du grain qui entre dans leur composition. Pain de froment. Pain de seigle. Pain d'orge. Pain d'avoine. || Ou par la qualité de la farine. Pain blanc. Pain bis. Pain bis-blanc. || Ou par la manière dont il a été travaillé. Pain de cuisson. Pain de boulanger.

— *Pain anglais*. Nom que porte, à Paris, un pain très blanc et très poreux, qu'on obtient en ajoutant à la pâte ordinaire du sous-carbonate d'ammoniaque. Ce sel se volatilise pendant la cuisson, et ne peut avoir aucun inconvénient. || *Pain bis*. Pain de qualité inférieure et de couleur brune. || *Pain blanc*. Pain fait avec de la farine de belle qualité, et dont la couleur est souvent assez blanche. || *Pain de brasse*. V. BRASSE. || *Pain brié* ou *broyé*. Pain fait de la pâte la plus ferme, pétrie avec les pieds et avec la brie. || *Pain chaland*. Pain très blanc fait de pâte broyée. || *Pain chapelé*. Petit pain dont on a enlevé la grosse croûte. || *Pain de chapelle*. Petit pain fait avec une pâte bien battue et fort légère, à laquelle on ajoute ordinairement du beurre ou du lait. || *Pain de chapitre*. Espèce de pain supérieur au pain chaland, qu'on peut regarder comme le plus mollet parmi les pains mollets. || *Pain de cuisson* ou *de ménage*. Pain que l'on cuit chez soi. || *Pain de dextrine*. Pain préparé avec de la dextrine et de la farine de belle qualité. || *Pain doux levé*. Pain dont la pâte n'a pas bien fermenté. || *Pain ferré*. Pain brûlé par dessous. || *Pain de Gonesse*. Pain fabriqué à Gonesse, que l'on estimait plus que les autres, parce qu'il était plus léger, ce que l'on attribuait à la qualité des eaux. *Pain gras-cuit* ou *pâteux*. Pain dont la pâte est mate et peu fermentée. || *Pain Jacko*. Pain de luxe d'une espèce particulière et fabriqué à Paris. || *Pain de mie*. Pain qui est fait pour être émietté et pour paner les viandes. || *Pain mi-mollet*. Pain qui résulte de la pâte la plus molle. || *Pain mouton*. Petit pain mollet doré avec du jaune d'œuf, et couvert de quelques petits grains de froment, que faisaient les pâtissiers vers le temps des étrennes, et qui servait à faire de petits présents dans les premiers jours de l'année. || *Pain de munition*. Pain de qualité inférieure fabriqué à l'usage des soldats; il est de couleur brune. || *Pain à la reine, pain mollet, à la mode, à la Montauron, de Gentilly, de condition*. Nom de diverses façons et préparations que les boulangers donnaient aux petits pains. Ils mettaient du lait au pain à la mode, à la Montauron, etc. ils mettaient du sel et de la levure de bière au pain à la reine, du beurre au pain de Gentilly; et en tous ces pains, la pâte était plus molle et plus levée. || *Pain de rive*. Pain qui, ayant été placé sur le bord du four, n'a pas touché les autres et se trouve cuit tout alentour. || *Pain second*. Pain de qualité supérieure au pain bis, mais inférieure au pain blanc. || *Pain à la Ségovie*. Pain fait avec une pâte d'un tiers plus forte et plus dure que celle du pain à la reine. || *Pain de table*. Petit pain qu'on met sur la table avec le couvert, pour les repas. || *Pain viennois*. Sorte de pain au lait.

— *Bouche du pain*. La partie unie qui forme le dessous. || *Queue du pain*. La partie inégale qui forme le dessus.

— Par extens. Pâte prête à être cuite. Mettre le pain dans les corbeilles. || *Tourner le pain*. Rouler la pâte entre les mains pour en former des pains.

— *Pain sec*. Punition par laquelle les enfants sont privés de pitance et n'ont que du pain à manger.

— *N'avoir ni pain ni pâte chez soi*. Être réduit à la dernière misère.

— Fig. Nourriture, subsistance. Gagner son pain à la sueur de son front, de son corps. Gagner du pain. Vous voulez donc m'ôter mon pain? Disputer, défendre son pain. Avoir son pain assuré. Avoir du pain. N'avoir pas de pain. Être sans pain. Être contraint de servir pour son pain. Demander son pain. Ce petit emploi lui donnera du pain. Chaque jour amène son pain. C'est parler mal à propos que de s'étendre sur un repas magnifique que l'on vient de faire, devant des gens qui sont réduits à épargner leur *pain*. (La Bruy.)

— Fig., au sens moral. Comme les hommes sont fragiles et qu'ils s'ennuient de manger toujours du bon *pain*, le mari se rendit amoureux d'une de ses métayères. (L'Heptameron.) La justice est le *pain* des pauvres. (La Menn.)

En l'amoureuse loi,
Pain qu'on dérobe ou qu'on mange en cachette
Vaut mieux que pain qu'on eut ou qu'on achète:
Je m'en rapporte à plus savant que moi. (La Font.)

Du barde voyageur le *pain*, c'est la pensée;
Son cœur vit des œuvres de Dieu. (Lamartine)

— *Défendre son pain*. Défendre son bien. S'il plaide, c'est pour défendre son pain.

— *Être réduit à demander son pain, à mendier son pain*. Être réduit à la mendicité, à la dernière misère.

Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
Va mendier son pain de cuisine en cuisine. (Boil.)

— *Pain quotidien*. La nourriture de chaque jour, ou les besoins journaliers. Donnez-nous aujourd'hui notre *pain* quotidien. (Oraison dominicale.)

— Fig. et fam. Ce que l'on fait tous les jours, ou presque tous les jours. Ils passent leur vie à jouer, c'est leur pain quotidien. Son pain quotidien est de médire de tout le monde. Regnier a dit que Ciceron était le *pain* quotidien de la pédanterie.

— Fam. *Manger du pain, le pain d'un autre*. Être à son service ou vivre à ses dépens. Il a mangé de mon pain pendant dix ans.

— *Il ne vaut pas le pain qu'il mange*. Se dit d'un fainéant, d'un homme qui n'est bon à rien. Vous ne valez pas seulement le pain que vous mangez.

— Pop. *Je ne mange pas de ce pain-là*. Je ne vis pas d'argent acquis malhonnêtement.

— *Mettre à quelqu'un le pain à la main*. Être le premier artisan de sa fortune, de son bien-être. || *Oter le pain de la main à quelqu'un*. Lui ôter les moyens de subsister. Champagne, dans les douces fumées d'un vin d'Avenay ou de Sillery, signe un ordre qu'on lui présente, qui ôterait le *pain* à toute une province, si l'on n'y remédiait. (La Bruyère.)

— Fig. et fam. *Avoir son pain cuit*. Avoir sa subsistance assurée, avoir de quoi vivre en repos. Il n'est pas à plaindre, il a son pain cuit.

— *Être né avant son pain*. Se dit d'un orphelin, d'une personne qui se trouve sans ressources. Nous ne nous rendons pas compte des poignantes difficultés que doit résoudre pour subsister l'homme qui est né avant son *pain*. (De Curzon.)

— Fig. et pop. *Il y a là un morceau de pain, un bon morceau de pain à manger*. C'est un ouvrage, une entreprise profitable.

— Pop. *Faire perdre, faire passer le goût du pain à quelqu'un*. Le faire mourir.

— Fig. *Le pain des anges, le pain céleste, le pain de vie*. L'eucharistie. Nourri à la même table du *pain* de vie. (Boss.) Que n'êtes-vous à ma place dans cette chaire, éloquent et pieux prélat, qui portiez ce *pain* vivant avec la parole de vie! Flech.) || On dit aussi fig. *La parole de Dieu est le pain des fidèles; le pain de la parole de Dieu*, ou simplement *le pain de la parole*, etc. Rompre, distribuer le pain de la parole de Dieu. Distribuez le *pain* de l'Évangile. (La Bruyère.) Ecoutez-moi, reine d'amour, et dites-moi si j'ai raison de détourner ma bouche du *pain* de la vie; et de n'en vouloir ni la mie ni le levain? E. Quinet.)

— Fig., en style de dévotion. *Tremper son pain de ses larmes, se nourrir d'un pain de larmes*, etc. Vivre dans une componction continuelle. Ils ne se nourrissent que d'un *pain* de larmes et d'amertume. (Mass.) Tandis que tant d'infortunés mangent un *pain* de tribulations et d'amertume... (Id.) La parole de Dieu n'est plus écoutée, on perd tous les jours de son autorité des qu'elle n'est plus destinée qu'à être le *pain* des pauvres. (Id.)

Contents dans leur malheur,
De se rassasier du *pain* de la douleur. (L. Rac.)

— *Pain de douleur*. Le temps qu'on passe dans l'affliction.

— Fig. et fam. *Emprunter un pain sur la fournée*. Rendre grosse une fille que l'on se propose d'épouser. || *Se laisser manger le pain à la main*. Se laisser dépouiller de son bien. || *Jeûner au pain et à l'eau*. S'abstenir de tout plaisir, de toute jouissance. || *Être au pain et au sel, être au pain et au vin de quelqu'un*. Être son domestique. || *Manger le pain hardi*. Être domestique. || *Manger son pain dans sa poche*. Manger seul ce qu'on a, n'en faire part à personne. C'est un égoïste qui mange son pain dans sa poche. Il est fort généreux, il ne mange pas son pain dans sa poche. || *Du pain cuit, du pain de cuit*. Se dit d'un ouvrage, d'un travail qui ne sert pas au moment où il vient d'être fait, d'être achevé, mais qui servira plus tard. Voilà du pain cuit. Il a du pain de cuit. || On le dit aussi de plusieurs autres choses qui se font par esprit de précaution, et en vue de l'avenir. C'est autant de pain de cuit. || *Donner une chose pour un morceau de pain*. La vendre à fort bas prix. || *Manger son pain à la fumée du rôt*, ou simplement *à la fumée*. Être témoin des plaisirs d'autrui sans y avoir part. || *Promettre plus de beurre que de pain*. Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. || *Long comme un jour sans pain*. Fort long, fort ennuyeux. || *Être au pain et au conteau*. Être familier. || *Mettre le pain en un four froid*. Employer une chose mal à propos. || *Il a plus de la moitié de son pain cuit*. Se dit d'une personne qui ne vivra pas longtemps. || *Ils vont faire la guerre au pain*. Se dit de ceux qui reviennent affamés au logis. || On dit d'un homme qui dejeune avant d'aller à la messe, qu'*il va à la messe des morts, qu'il y porte pain et vin*. || *Il a mangé son pain blanc le premier*. Il a été dans un état heureux, agréable, et n'y est plus. || *Il a du pain quand il n'a plus de dents*. Se dit d'un homme à qui le bien arrive quand, par son âge ou ses infirmités, il n'est plus en état d'en jouir. || *Liberté et pain cuit*. Les plus grands biens sont d'être libre et d'avoir ce qui est nécessaire à la vie. || *C'est du pain bien long*. Se dit d'une entreprise, d'une affaire qui exigera bien du temps avant de donner aucun profit. || *C'est du pain bien dur*. Se dit d'une condition fâcheuse ou le besoin contraint à rester. || *Il est bon comme le bon pain, comme du bon pain*. C'est un homme extrêmement bon et doux. || *Il a mangé de plus d'un pain*, Il a beaucoup voyagé; il a longtemps couru le monde. || *Il sait son pain manger*. Se dit d'un homme habile et intelligent. On dit à peu près dans le même sens: *Il sait plus que son pain manger*. || *Abattre pain à deux mains*. Manger beaucoup. || Par iron. *Avec du pain et du vin il fera quelque chose*. Il ne peut pas y gagner sa vie. || *Il semble qu'ils ont perdu leur pain au four*. Se dit des gens qui paraissent tristes et qui ne disent rien. || *Il ne faut pas donner aux chiens le pain des enfants*. Il ne faut pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes.

— Loc. prov. *A mal enfourner on fait des pains cornus*. Le principal point d'une affaire, c'est de la bien commencer. || *Pain coupé n'a point de maître*. Se dit lorsqu'à table on prend le pain d'un autre. || *Tel pain, telle soupe*. La valeur des objets dépasse celle de la matière dont ils se composent. || *Jamais pains à deux couteaux ne furent ni bons ni beaux*. Une chose ne peut être bien faite par deux personnes d'un caractère différent. || *Pain de tendre et bois vert mettent la maison en désert*. || *De mauvais grain jamais bon pain*. || *Qui seme bon grain recueille bon pain*. || *Pain dérobé recueille l'appétit*. || *Pain leger, pesant fromage, prends toujours si tu es sage*. || *Pain tant qu'il dure, mais vin à mesure*. || *A bon goût et faim n'y a mauvais pain*. || *A faute de chapon, pain et oignon*. || *A pain de quinzaine, faim de trois semaines*. || *A pain dur, dent aigre*. || *A pain et oignon, trompette ni clairon*. *Après blanc pain le bis ou faim*. || *A son voisin, dé son pain et vin*. || *Ce n'est pas manger que pain prendre*. || *C'est trop manger d'un pain*. || *De beaucoup a soin à qui mange le pain*. || *Faute de pain n'assouvit pas la faim*. || *Il a trouvé le pain cher, il a cherché du vin*. || *Il ne sait pas ce qu'il vent qui son pain sale*. || *Jamais ne vienne demain s'il ne rapporte du pain*. || *L'appetit et la faim ne trouvent jamais pain*. || *Que pain brûlé soit chapelé*. || *Sans pain grand'faim*, || *Chaque demain apporte son pain*. || *Là où pain faut tout est à rendre*. || *Nul pain sans peine*. || *Tel pain, tel levain*. || *Assez demande du pain celui qui se plaint de la faim*.

— Anc. cout. *Pain d'abbaye*. Pensions sur les abbayes, accordées anciennement; dans les Pays Bas, à des femmes ou filles d'anciens militaires. || *Pain de chapitre* ou *pain de chanoine*. Celui qu'on distribuait chaque jour aux chanoines. || *Pain féodal*. Celui qui était dû à raison de fief. || *Pain de feu*. Redevance par feu. || *Pain d'hostelage*. Droit sur les maisons. || *Pain des prisonniers*. Le pain qu'on distribuait journellement aux prisonniers. On condamnait autrefois certains délinquants à payer tant pour le pain des prisonniers. || *Pain du roi*. Se disait du pain des soldats et de celui des prisonniers. Etre au pain du roi. Manger du pain du roi. Il a mangé du pain du roi pendant six ans. || *Être en pain*. Se disait dans les coutumes de Hainaut et de Mons pour Être sous la puissance paternelle. || *Être en pain de mère et de père*. Être soumis à la puissance paternelle. || *Être hors de pain*. Être émancipé. || *Mettre hors du pain* ou *hors de pain et de pot*. Émanciper. || *Mise hors de pain*. Émancipation.

— Anc. usages. *Pain balé*. Pain grossier qui contenait la balle du blé. || *Pain de brode*. Pain de froment et de seigle. || *Pain broyé*. Pain dont la pâte est très soigneusement pétrie. Les boulangers faisaient un pain broyé pour leur chef-d'œuvre. || *Pain de Chailly*. Sorte de pain blanc. || *Pain chaesne*. Pain des chanoines. || *Pain curial*. Celui qu'on servait aux seigneurs. || *Pain d'escuier*. Celui des serviteurs. || *Pain fattis ou fetiz*. Pain bis. || *Pain ferez*. Espèce de gaufre. || *Pain moly*. Pain mollet. || *Pain oubliere*. Oublie. || *Pain perdu*. Pain trempé dans un brouet et frit dans la poêle. || *Pain saulgnon*. Masse de sel en forme de pain. || *Pain tranchoir*. Au moyen âge, on se servait d'une espèce de pain, coupé en tranches, en place de plat ou d'assiette, pour poser et couper les aliments. Ce pain, humecté par le jus des viandes et par les sauces, était ensuite mangé ou donné aux pauvres. Cet usage se conserva assez longtemps au sacre des rois: on en servit plus de douze cents douzaines au sacre de Louis XII. || Dans les vieux statuts des boulangers, on appelait *pain rebouté*, celui qui avait été refusé, et qu'on n'avait pu vendre; *pains ratés*, ceux qui avaient été mangés par les souris; *pains mestournés*, ceux qui étaient trop petits.

— Art culin. *Pain aux champignons, aux mousserons, à la crème*, etc. Sorte de mets fait avec la croûte d'un pain, des champignons, des mousserons, de la crème, etc. || *Pain à chanter*. Sorte d'oublie dont est garni le dessus des nougats. || *Pain à la duchesse*. Gâteau fabriqué avec de la pâte à choux. || *Pain de fruit*. Gelée de fruits. La gélatine et la glace la font prendre dans le moule. || *Pains de Mauheim*. Petits fours à l'anis. || *Pain de noix*. Nougat de noix. || *Pain perdu*. Espèce de beignet fabriqué avec du pain en tranches. || *Pain de riz*. Gelée de riz. || *Pains soufflés*. Espèce de petits pains ronds, cuits, comme les macarons, sur une feuille de papier. || *Pains de Turin*. Petits fours au citron.

— Bot. *Arbre à pain*. Nom vulgaire du jaquier. La verte Otaïti présente à ses insulaires son arbre à *pain* et ses forêts de bananiers. (A. Mart.) || *Pain des anges*. La houlque saccharine. || *Pain-bastlet*. Nom donné vulgairement à la luzerne lupuline. || *Pain blanc*. Un des noms vulgaires de la boule-de-neige. || *Pain brollet*. La minette dorée. || *Pain-de-coucou*. L'alléluia ou morelle blanche et les semences de l'orme. || *Pain de crapaud*. Nom donné à plusieurs champignons du genre bolet, au gouet commun et au plantain d'eau. || *Pain de disette*. Nom donné à l'orge dans certaines provinces. || *Pain de hanneton*. Les fruits de l'orme et les fleurs du marronnier d'Inde. || *Pain des Hottentots*. La zamie africaine, que les Hottentots mangent au lieu de pain. || *Pain des ladreux*. Les racines de deux espèces d'ignames, quand elles sont rôties et cuites à l'eau. || *Pain de lapin*. L'orobanche élevée. || *Pain de lièvre*. Le pied de veau. || *Pain de loup*. Espèce de champignon. || *Pain mollet*. Un des noms vulgaires de la boule-de-neige. || *Pain d'oiseau*. L'orpin brûlant. || *Pain du pauvre*. Espèce de potiron originaire du Chili. || *Pain de poulet*. Le lamier pourpre. || *Pain-de-pourceau*. Le cyclamen d'Europe. || *Pain de Saint-Jean*. Le caroubier. || *Pain de singe*. Les capsules pulpeuses du baobab. || Fruit monstrueux d'un calebassier du Sénégal. || *Pain de vache*. Espèce de champignon, le mélampyre. || *Pain-vin*. Espèce d'avoine.

— Chim. *Pain de noix, d'olives, de roses*, etc. Masse formée du résidu des noix, des olives, des roses, etc., quand on en a extrait l'huile, l'arome. || *Pain de trouille*, ou *de traaille*. Tourteau restant après l'extraction des huiles.

— Comm. *Pain d'acier*. Sorte d'acier qui vient d'Allemagne. || *Pain à cacheter*. Sorte de petit pain sans levain et très mince dont on se sert pour cacheter les lettres. || On dit aussi *pain à chanter*. || *Pain d'émail*. Morceau d'émail préparé et formé comme un petit pain plat. || *Pain de laine*. Laine cardée dont on remplit et garnit les balles. || *Pain de lie*. La lie sèche que les vinaigriers tirent de leurs presses, après en avoir exprimé tout le vin pour faire du vinaigre. || *Pain de liquation*. Les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation, après que le plomb et l'argent en ont été dégagés. || *Pain de vieux oing*. Masse de vieux oing, en forme de pain, qui sert à graisser les roues des carrosses, des chariots, etc. || On appelle *pain* certaines substances mises en masse. Pain de sucre, de cire, de savon. Sucre en pain. Petit pain de beurre.

— Par extens. Ce qui a la forme d'un pain de sucre. Un feutre gris en pain de sucre. Les bords de ce chapeau sont relevés en *pain* de sucre, et ils ont pour garniture une lisière de velours noir. (A. de Cust.)

— Cout. relig. *Pain bénit*. Pain qui est bénit avec les cérémonies de l'Église, et que l'on distribue par morceaux à la grand'messe dans les églises paroissiales. Quelques savants en fixent l'institution au VIIe siècle, dans le concile de Nantes. On ne le donnait autrefois qu'aux catéchumènes, afin de les préparer à la communion; on l'a donné ensuite à tous les fidèles. Rendre, distribuer le pain bénit. Une part de pain bénit. Un morceau, un chanteau de pain bénit. || *Rendre le pain bénit*. Fournir et présenter à l'offrande le pain qui doit être bénit. || *Pain calendatre*. Pain que les fidèles offraient autrefois au prêtre, soit à Noël, soit même aux principales fêtes. || *Pain à chanter, pain d'autel, pain sacramentel*. V. CHANTER. || *Pain de saint Hubert, de sainte Geneviève, de saint Nicolas de Tolen*, etc. Pains bénits avec certaines prières et invocations de ces saints, qui, disait-on, guérissaient de la rage, de la fièvre et de plusieurs autres maladies. || *Pain sacré*. Morceau de cire, de pâte ou de terre, bénit avec des cérémonies particulières, qu'on enchâsse dans des Agnus Dei ou des reliquaires, et qu'on garde avec vénération.

— Fig. et fam. *C'est pain bénit*. Se dit quand il arrive quelque mal, quelque accident à une personne qui l'a bien mérité. || *Il a beau cacher son pain bénit*. Il a la bouche bien grande.

— En style de procéd. eccl. *Être condamné au pain de douleur*. Être condamné à vivre de pain et d'eau. Il fut condamné au pain de douleur.

— *Jeûner au pain et à l'eau*. Faire abstinence de toutes choses.

— Loc. prov. *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit*.

— Hist. sainte. *Pain d'affliction*. Pain que les Juifs mangeaient en souvenir de leur captivité d'Egypte. || *Pain azyme*. Le pain sans levain que les Juifs mangent en faisant la pâque. || *Pains de proposition*. Les douze pains qu'on offrait tous les jours de sabbat, dans le tabernacle ou dans le temple, qui demeuraient exposés durant sept jours sur la table, et dont les prêtres seuls avaient droit de manger.

— Moll. *Pain de bougie*. Nom marchand d'une espèce de vernet ou de serpule, dont le tube s'enroule de manière à ressembler un peu aux rouleaux de petite bougie vulgairement appelés *rats de cave*. || *Pain d'épice*. Nom marchand d'une espèce de nerite.

— Mat. méd. *Pain de gluten*. Pain fabriqué spécialement à l'usage des diabétiques.

— Minér. *Pain de corbeau*. Variété de mica. || *Pain fossile*. Nom trivial qu'on donne à des concrétions calcaires qui ressemblent pour la forme, et quelquefois pour la couleur, à un pain de munition. || *Pain de nœuds*. Morceau, fragment de pierre d'ardoise. || *Pain ou miche de quatorze sous*. Nom qu'on donne à des masses de strontiane sulfatée, argilifère et terreuse, qui ont la forme ronde et aplatie d'un pain.

— Oisel. *Pain de pavots*. Pâte faite avec de la poudre de pavots et du cœur de bœuf, pour élever les rossignols.

— Pâtiss. *Pain d'épice*. Espèce de gâteau fait avec de la farine de seigle, de l'écume de sucre, du miel, des épices, etc. Le pain d'épice peut servir d'excipient à beaucoup de médicaments, de là les pains d'epice vermifuges, purgatifs, etc., que l'on prépare pour les enfants. Fabrique de pain d'épice. On estime particulièrement le pain d'épice de Reims.

— Par allusion aux épices que recevaient autrefois les magistrats, on disait d'un juge qui taxait trop haut ses vacations, qu'*il aimait bien le pain d'épice*.

— Pharm. *Pain azyme*. Mélange de farine et d'eau cuit sans fermentation préalable.

— Relat. *Pain d'aubier*. Pain fait avec l'écorce intérieure du pin et du sapin de Norvège, et dont se nourrissent les habitants de ce pays.

— Sculpt. Masse de terre préparée pour le modelage.

— Techn. *Pain d'affinage.* Argent qui se fixe dans la coupelle où l'on a affiné.

— Vénerie. *Pain de chien.* Pain grossier destiné à la nourriture des gros chiens. || *Pain de cretons.* La même espèce de pain, où l'on a mis les pellicules qui restent après la fonte des graisses de porc, de mouton, etc. || *Pain salé.* Composition d'argile et de sel battus ensemble, et qu'on place dans des châssis disposés dans les parcs à cerfs, daims et chevreuils, pour que ces animaux puissent venir lécher cette composition, qui les entretient en bonne santé.

— Vitic. Masse de vendange qui surnage sur la cuve au-dessous du chapeau.

PAIN (Marie-Joseph). Vaudevilliste, né à Paris, 1773-1830, auteur d'un grand nombre de pièces parmi lesquelles on cite *Fanchon la vieilleuse.*

PAINDÉPICIER. s. m. Celui qui fait et vend du pain d'épice. Peu usité.

PAINE. s. m. Chron. Mois de l'année des Coptes qui correspond au mois de juin.

PAINE (Thomas). Publiciste, né à Thetford (Norfolk), 1737-1809, passa en Amérique, y publia un pamphlet célèbre, *le Sens commun*, 1774, défendit contre Burke les principes de la Révolution française dans un pamphlet, *les Droits de l'homme*, 1791-1792, et fut nommé à la Convention. Il plaida la cause de Louis XVI, fut rayé de la liste des membres comme étranger, rentra à la Convention, 1794, et mena depuis une vie obscure.

PAINES. s. f. pl. Techn. Morceaux de drap ou d'étoffe de laine, dont les corroyeurs font leur gipon.

* **PAIR, AIRE**. adj. (du lat. *par*, même signif.). Égal, pareil, semblable. Ils sont pair et compagnon.

— Arithm. *Nombre pair.* Nombre qui peut se diviser exactement en deux parties égales, sans fraction. Deux, quatre, six, huit, sont des nombres pairs. || *Tranches paires.* Tranches qui sont en rang pair. Les tranches paires d'un nombre sont la deuxième, la quatrième, la sixième, etc.

— Hist. nat. Qui est divisible en deux moitiés et dispose avec symétrie des deux côtés d'un axe. Les organes qu'on nomme *pairs* sont souvent affectés simultanément de la même maladie. (Chomel.)

— Littér. *Pied pair.* Pied dont les syllabes sont en nombre pair.

— Mus. *Ton pair* ou *mode pair.* Se dit des quatre tons plagaux, parce que, dans la table des tons, ils sont exprimés par les quatre nombres pairs 2, 4, 6, 8.

— PAIR. s. m. Égal. Gens sans pairs. Vivre avec ses pairs. Se demande à comparaître devant mes pairs. Être jugé par ses *pairs.* Acad.) Devant ses *pairs* on est interrogé. (J.-B. Rouss.)

— *Pair à pair.* loc. adv. Également, au même degré.

J'aperçus la beauté qui me rend languissant,
Du haut de sa fenêtre à l'envi paraissant,
Qui luisait *pair à pair* vis-à-vis l'un de l'autre.
(GILLES DURANT.)

— *Être pair à pair.* Être égaux.

— *Être pair et compagnon.* Avoir les mêmes idées, la même façon d'entendre et de faire les choses. || *Vivre avec quelqu'un, traiter quelqu'un de pair à compagnon.* Le traiter comme si on était son égal.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de *pair* à compagnon
Avec monsieur, avec madame. (LA FONT.)

— On dit qu'*un homme s'est tiré du pair*, qu'*il est hors de pair*, pour exprimer qu'il s'est élevé au-dessus des autres. Tout ce qui est beau de Milton est hors de *pair*; on y sent l'habitude tranquille des hautes régions et la continuité dans la puissance. (Sainte-Beuve.) || *Cet homme s'est tiré hors du pair.* Cet homme s'est tiré d'une affaire qui était dangereuse. || On dit aussi *Hors du pair.* Il s'est mis, il s'est tiré hors du *pair*, hors de pair. (Acad.)

— Fig. *Être au pair.* N'avoir point de travail en arrière. Je suis au pair. Je me suis mis au pair. || Être employé dans une maison de commerce sans gagner autre chose que la nourriture et le logement.

— *De pair.* loc. adv. D'une manière égale. Il va de pair avec les grands seigneurs. Il marche de pair avec les plus savants. L'homme coquet et la femme galante vont assez de *pair.* (La Bruy.) La postérité fait marcher de *pair* l'excellent poète et le grand capitaine. (Ric.) La mollesse et le plaisir ont trouvé le secret d'aller de *pair* avec la valeur et le courage. (Mass.) Ils marchèrent de *pair* avec le magistrat. Bercheux.) || *Du pair* s'est dit dans le même sens. Il traita du *pair* avec les plus cruels. (Malherbe.)

— Bours. *La rente est au pair.* Elle ne perd rien sur la place; elle se vend et s'achète au prix de sa valeur nominale. Ainsi le 5 pour 100 est au pair à 100 fr. La rente n'est plus au pair. Se dit aussi en parlant des autres effets publics.

— Comm. *Le pair.* L'égalité de change qui résulte de la comparaison de prix d'une espèce dans un pays avec le prix de la même espèce dans un autre pays. || *Le change est au pair.* Il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les traites et dans les remises d'argent de tel pays à tel autre. || *Pair politique.* Celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places, et par le moyen duquel les banquiers découvrent des prix d'égalité qui les déterminent dans leurs opérations. || *Pair réel.* Celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce d'un pays, avec le titre, le poids et le prix d'une autre espèce dans un autre pays.

— Fig. *Il entend le pair.* Se dit d'un homme fort habile en affaires. L'établissement du pair présentait autrefois en France beaucoup de difficultés, à cause de la multiplicité des monnaies, de leur variation continuelle, et de l'altération que leur avaient fait subir plusieurs rois. Ainsi il fut très naturel de désigner un habile changeur par l'expression *il entend le pair*, expression appliquée depuis à tout homme qui montre de l'intelligence dans les affaires.

— Jeux. *Pair ou non.* Sorte de jeu où l'on donne à deviner si le nombre des pièces de monnaie, des jetons ou des autres objets que l'on tient dans la main fermée, est pair ou impair. Jouer à pair ou non. Que prenez-vous, pair ou non ? || *Pair et impair.* Autre jeu qui se joue avec trois dés. || *Pair*, au jeu de la belle, se dit de la totalité des nombres pairs des six premières et des six dernières colonnes droites. || *Pairs du grand côté.* Nombres pairs que contiennent les six dernières colonnes droites.

— Ornith. Se dit du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, et particulièrement de la tourterelle, en parlant de l'un par rapport à l'autre. Quand la tourterelle a perdu son *pair.* (Acad.)

— Turf. *Pair et impair.* Genre de pari aux courses.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

* **PAIR.** s. m. Titre de dignité qui a varié suivant les temps et les pays.

— Le terme de *pair* commençait, du temps de Hugues Capet, et avant qu'il se fût emparé du royaume, à s'introduire dans la langue vulgaire qu'on parlait en France. Il signifie Égal ou confrère. On ne s'en était servi en ce sens que sous la première et la seconde races des rois de France. Les enfants de Louis le Débonnaire s'appelèrent *pairs* (*pares*), dans une de leurs entrevues, l'an 851, et longtemps auparavant. Dagobert donna le nom de *pairs* à des moines. Godegrand, évêque de Metz, appelle *pairs* des évêques et des abbés. Les vassaux d'un même seigneur s'accoutumèrent donc à s'appeler *pairs.* Alfred le Grand avait établi en Angleterre les jurés : c'étaient des pairs dans chaque profession. Un homme, dans une cause criminelle, choisissait douze hommes de sa profession pour ses juges. Quelques vassaux en France en usèrent ainsi, mais le nombre des pairs n'était pas pour cela déterminé à douze. Il y en avait dans chaque fief autant que de barons, qui relevaient du même seigneur, et qui étaient *pairs* entre eux, mais non *pairs* de leur seigneur féodal. Les princes qui rendaient un hommage immédiat à la couronne, tels que les ducs de Guyenne, de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Toulouse, étaient donc en effet des *pairs* de France. *Pairs* a donc signifié d'abord les principaux vassaux de la couronne ou d'un seigneur, qui avaient droit de juger avec le roi ou avec le seigneur dont ils relevaient. Tous les pairs ne jouissaient pas d'une égale considération : ceux qui rendaient un hommage immédiat à la couronne étaient d'un rang bien supérieur à ceux qui n'en étaient que les arrière-vassaux. Ces derniers n'avaient point séance parmi les seigneurs du royaume les autres, au contraire, étaient juges-nés de toutes les questions qui intéressaient l'État. Ils composaient ce qu'on appela la cour de France, la cour du roi ou par excellence, la cour des pairs. || Au XIIe siècle, sous Philippe Auguste, le nombre des pairs se trouva fixé à douze, dont six laïques et six ecclésiastiques. Les six pairs laïques étaient les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne; les six pairs ecclésiastiques étaient l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon. Depuis on créa des pairs à différentes époques. Les ducs de Bretagne, les comtes d'Anjou et d'Artois, furent créés pairs en 1296. En 1551, plusieurs seigneurs de la cour furent créés pairs; leur nombre fut encore augmenté par Louis XIV, et l'archevêque de Paris fut admis au rang des pairs ecclésiastiques en 1690. A la révolution française, il existait trente-huit pairs du royaume.

— Par plaisant. Satan dit un jour à ses *pairs*... (Béranger.)

— Nom donné aux membres de la haute chambre législative pendant les deux restaurations, les Cent-Jours et la monarchie de Juillet. Les pairs de France. Le roi l'a fait, l'a nommé pair, lui a accordé, confère la dignité de pair. Une fournée de pairs. Le président de la Chambre des pairs. Grand référendaire de la Chambre des pairs. Les princes du sang étaient pairs par droit de naissance et siegaient immédiatement après le président. La Chambre des pairs pouvait se constituer en cour de justice. Un régime constitutionnel pourrait, avec des *pairs* et des députés achetés, n'être qu'un despotisme déguisé. (Boiste.)

— En Angleterre. Titre des seigneurs, ducs, marquis, comtes, etc., qui ont droit de séance et de suffrage à la Chambre haute ou Chambre des lords. L'Angleterre a aussi des *pairs*; cette dignité est inhérente à la haute noblesse et à certains prélats de l'Église anglicane. (Bouillon.) Les *pairs* anglais forment un corps politique que l'on nomme la Chambre des lords ou Chambre haute, par opposition à la Chambre des communes. (Id.)

— On donnait le titre de *pair* à l'aîné qui possédait un fief paternel avec ses frères cadets.

— *Pairs bourgeois.* Dans les communes et dans les villes devenues libres et ayant une municipalité, Juges qui avaient remplacé les pairs de fief.

— *Pairs de Champagne.* Nom donné par un arrêt du parlement, en date de 1388, aux sept conseillers du comte de Champagne.

— *Pairs de fief.* Assesseurs ou clercs qui assistaient le seigneur dans le jugement de ses vassaux. || Nom qu'on donnait aussi aux principaux vassaux d'un seigneur, qui, en certaines affaires, avaient droit de juger avec lui. Les pairs de fief avaient droit de juger leurs pairs ou égaux. Les pairs du comte de Toulouse, du comte de Champagne.

— *Pairs de Vermandois.* Nom donné autrefois aux chanoines de Saint-Quentin.

— *Pair* ou *pair femelle.* Se disait autrefois d'une femme possédant une pairie. Mme de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, *pair* de France. (Fléch.) La duchesse d'Aiguillon n'est pas ainsi nommée, parce qu'elle était veuve d'un pair, mais parce que le roi lui avait donné un duché-pairie. La comtesse Mathilde d'Artois était *pair* de France, et assista avec les autres *pairs*, en 1314, au procès fait à Robert, comte de Flandre. Volt.) || *Premier pair de France.* Titre que prenait Mlle de Montpensier.

— Philol. *Les douze pairs de France* ou *de Charlemagne.* Se dit, dans les romans de chevalerie, de douze paladins, que l'on suppose avoir été attachés à la personne de Charlemagne, comme ses lieutenants et les plus braves chevaliers de ses armées.

Les faits d'un roi plus grand en sagesse, en vaillance,
Que Charlemagne aide des douze *pairs* de France
(BOILEAU.)

* **PAIRE.** s. f. (du lat. *par*, même signif.). Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle. On ne le dit guère qu'en parlant de certains volatiles. Une paire de pigeons, de poulets, de tourterelles.

— *Une paire de bœufs, de chevaux.* Deux bœufs destinés à être attachés un même joug; deux chevaux destinés à être attelés à la même voiture.

— Fam. Couple de personnes unies par les liens de l'amitié ou par une conformité de mœurs, de caractère. Une paire d'amis. Quelle que soit l'innocence des âmes, on sent dans le tête-à-tête le plus pudique l'adorable et mystérieuse nuance qui sépare un couple d'amants d'une *paire* d'amis. (V. Hugo.)

— Fam. *Les deux font la paire.* Ils ont les mêmes défauts, ils se ressemblent également. Ils sont étourdis, ignorants, paresseux l'un et l'autre : les deux font la paire.

— Par analog. Se dit de deux choses de même espèce qui vont ordinairement ensemble. Une paire de bas, de bottes, de gants, de souliers. Une paire de pistolets.

— On le dit d'une chose unique, mais aussi composée essentiellement de deux pièces. Une paire de ciseaux, de lunettes, de mouchettes, de pincettes, de tenailles.

— On disait autrefois *Une paire d'habits*, pour Un habit.

— Fam. *Une paire de joues; une paire d'oreilles.* Deux joues; deux oreilles. Vous avez une belle paire d'oreilles. En histoire naturelle, tout l'esprit du monde ne vaut pas une *paire* de bons yeux. (J. Macé.)

Elle avait au bout de ses manches
Une *paire* de mains si blanches... (SCARRON.)

— Fig. *C'est une autre paire de manches, voici bien une autre paire de manches.* C'est une autre affaire, voici bien une autre affaire.

— Anat. *Paire de nerfs*, ou simplement *paire.* Chaque division de nerfs semblables qui ont une origine commune. || *Les douze premières paires de nerfs.* Se dit des vingt-quatre nerfs qui proviennent directement du cerveau ou des parties attenantes. Les trente autres paires naissent régulièrement de chaque côté du tronc.

— Antiq. *Paire de gladiateurs.* Deux combattants qui étaient ameutés dans le cirque.

— Bibliogr. *Une paire d'heures.* Un livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit.

— Bot. Chaque couple des folioles d'une feuille composée, quand elles sont placées vis-à-vis l'une de l'autre.

— Phys. Les deux pièces de zinc et de cuivre qui font la base de la pile voltaïque.

* **PAIREMENT**. adv. D'une manière paire.

— Arithm. *Nombre pairement pair.* Nombre pair, dont la moitié est aussi un nombre pair. Huit, douze, etc., sont des nombres pairement pairs, parce que les nombres quatre et six les mesurent par le nombre deux, qui est aussi un nombre pair. || *Nombre pairement impair* ou *impairement pair.* Celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair, tel est le nombre dix-huit, que le nombre pair deux mesure par le nombre impair neuf.

PAIRER. v. n. 1re conj. (rad. *pair*). Se dit quand deux membres d'une même chambre mais appartenant à deux fractions opposées conviennent de s'abstenir de voter sur un point en discussion, pour que l'abstention de l'un ne donne pas la majorité au parti de l'autre.

* **PAIRESSE**. s. f. (rad. *pair*). Femme qui en Angleterre possède une pairie femelle.

— On donne aussi ce titre à la femme d'un pair. Madame la pairesse. Ce n'a point été assez pour vous, simple vassale que vous étiez, de devenir marquise de Derby, duchesse de Durham, *pairesse* d'Angleterre. (A. Dumas.)

* **PAIRIE**. s. f. Titre, dignité d'un pair, d'un grand vassal de la couronne, d'un possesseur d'un fief auquel était attachée cette dignité. Quelques uns, pour étendre leur renommée, entassent sur leur personne des *pairies*, des colliers d'ordre, la pourpre, et ils auraient besoin d'une tiare. (La Bruy.)

— Nom qu'on donnait au fief, au domaine auquel cette dignité était attachée. Cette terre était une pairie. Cette terre fut érigée en pairie, en duché-pairie. Le roi seul érigeait les pairies.

— *Pairie femelle.* Celle qui passait aux femmes. Il existe encore des pairies femelles en Angleterre.

— Dignité des membres de la Chambre haute au temps où ils portaient le titre de pairs.

— *Pairie héréditaire.* Dignité de pair transmissible à l'héritier mâle. || *Pairie personnelle.* Titre et dignité à vie. La charte octroyée par Louis XVIII donnait au roi le droit de conférer la pairie, soit héréditaire, soit personnelle. La loi du 29 décembre 1831 abolit la pairie héréditaire, et soumit à des conditions le choix du monarque. La pairie a été abolie lors de la chute du gouvernement de Juillet.

— En Angleterre. Dignité des membres de la Chambre des lords.

— Féod. *Tenir une terre en pairie.* Tenir une terre à charge d'assister le bailli du seigneur lorsqu'il juge. || *Hommage en pairie.* Hommage de celui qui était au dessus des simples vassaux.

— *Comté-pairie.* V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Duché-pairie.* V. DUCHÉ.

PAIRLE. s. m. (du lat. *paritis*, parce qu'il est composé de trois branches de longueur égale). Blas. Pièce honorable de l'écu, composée d'un demi-sautoir et d'un demi pal, assemblés au milieu de l'écu et y formant la fourche ou un Y. Issoudun porte d'azur au pairle d'or.

— *En pairle.* Se dit de trois pièces ou meubles rangés dans le sens du pairle.

PAIROL. s. m. Techn. Grand chaudron en cuivre.

PAISIBILITÉ. s. f. Caractère d'un homme paisible. La tranquillité, je dirai plus, la *paisibilité* de son caractère. Mercier.) Vieux mot.

* **PAISIBLE**. adj. 2 g. (rad. *paix*). Qui est d'humeur douce et pacifique. Cet enfant est paisible. C'est un homme paisible. Des citoyens paisibles. Toujours *paisible* autant que généreuse et bienfaisante. (Boss. Héros guerriers, héros *paisibles*. (J.-B. Rouss.) Le *paisible* habitant des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des animaux. Ce cheval est doux et paisible. Le mouton est un animal paisible. Le lion rugissant est un agneau *paisible* (Buf.) Le cerf est un de ces animaux *paisibles* et innocents. (Ardent.)

— Se dit également de l'humeur, du caractère. Caractère paisible. Humeur paisible.

— Opposé à Bouillant, emporté. Un courage *paisible*. (Boss.)

— Qui n'est point inquiété, qui n'est point troublé dans la possession d'un bien. Paisible possesseur d'un héritage. D'une terre. Il resta paisible possesseur de sa fortune. Les ministres *paisibles* dans l'exercice de leurs fonctions. (Massill.) N'ôte troublons pas dans une possession si *paisible*. (Id. *Paisible* souverain des mers et de la terre. (L. Rac.)

— Qui est en paix. Le plus *paisible* État. (Rac.) Le peuple *paisible* dans ses foyers. (La Bruy.) Quand le peuple est *paisible*, on ne voit pas comment le calme peut en sortir. (Id.) *Paisible* dans son champ, le laboureur moissonne. (J.-B. Rousseau.)

— En parlant des choses, Qui n'est point trouble, point agité, qui est calme et tranquille. Le royaume est paisible. Mener une vie paisible. Un sommeil paisible. Une rivière paisible. Une douleur, une joie paisible. Une situation paisible. Des entretiens paisibles. Des dehors *paisibles* nous trompent et nous font supposer dans des familles une paix qui n'y est pas. (La Bruyère.) Dans le séraï j'ai laissé tout *paisible*. (Racine.) Sous les *paisibles* lois d'une agréable mère. (Boil.)

Vois-tu comme le flot *paisible*
Sur le rivage vient mourir ? (LAMARTINE.)

— Qui ne trouble pas la paix. Tous les moyens de réclamer contre l'injustice sont permis quand ils sont *paisibles*. (J.-J. Rouss.)

— Poétiq. Qui apaise, qui donne la paix. Du *paisible* lotos il mêlait le breuvage. (A. Chénier.)

— En parlant des lieux, Où l'on est en paix, où il n'y a point de bruit. Une retraite paisible. Un séjour paisible. Forêts paisibles. Lieux paisibles. Ces paisibles murs. Un grand silence règne dans cette enceinte, où tout est *paisible*, l'air, les eaux et la lumière. (B. de St-P.).

— On dit aussi *Des jours, des années paisibles.* Des jours, des années qu'on passe dans la tranquillité.

Je le comblerai d'années
Paisibles et fortunées. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Paisible sur.*

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse *paisible.*
(BOILEAU.)

* **PAISIBLEMENT.** adv. D'une manière paisible, sans trouble. Dormir paisiblement. Jouir paisiblement d'un bien, d'un héritage. Vivre paisiblement. Discuter paisiblement. On verra le lion et l'agneau vivre ensemble *paisiblement.* (Massillon.) On lui voit *paisiblement* présenter son corps à cette huile sacrée, ou plut t au sang de Jésus. (Boss.) Uni de goût et d'intérêt avec les contempteurs d'Homère, il attend *paisiblement* que les hommes détrompés lui préfèrent les poëtes modernes. (La Bruy.) On a cru qu'en caressant Dieu comme un enfant, on mettrait des entraves à sa justice, et qu'on jouirait *paisiblement* de toute sa bonté. (Mably.) Il n'y a que Dieu qui jouisse *paisiblement* de sa grandeur, qui ne voie personne au-dessus de sa tête, et qui ne puisse jamais tomber. (De Juss.)

PAISIELLO (Giovanni). Compositeur de musique, né à Tarente, 1741-1816, fut maître de chapelle à Naples. On cite de lui beaucoup d'opéras : *il Marchese di Tulipano ; la Disfatta di Dario; il Re Teodoro ; il Pirro ; Giunone Lucina ; il Barbiere di Siviglia ; la Serva padrona,* etc.

PAISLEY. Géogr. Ville d'Écosse (Renfrew). Fabrication considérable de châles et de tartans ; tissus de fil et de coton, fer, cuivre, etc. ; 48,000 hab.

PAISSANCE. s. f. (rad. *paître*). Se disait pour Pâture, pâturage, action de faire paître des animaux.

PAISSANT. part. prés. du v. Paître. Qui paît. Des animaux paissant dans la prairie. Les brebis paissaient l'herbe nouvelle. Nous considérons avec plaisir les creux vallons où les troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages le long des ruisseaux, les moutons *paissant* sur le penchant d'une colline. (Fén.)

Dites-moi dans quel champ, sur quel sommet lointain
Les chameaux voyageurs vont *paissant* la verdure.
(MILLEVOYE.)

PAISSANT, ANTE. adj. Qui est occupé à paître. Les brebis paissantes.

— Blas. Se dit des animaux, principalement de la vache et de la brebis, quand ils sont représentés la tête baissée et semblent paître. Les moutons sont paissants.

PAISSE. s. f. (du lat. *passer,* moineau). Ornith. Ancien nom du moineau commun. ‖ *Paisse des bois.* Nom vulgaire du pinson des Ardennes. ‖ *Paisse buissonnière* ou *privée.* Nom vulgaire du pégot. ‖ *Paisse de saule.* Nom vulgaire du friquet. ‖ *Paisse solitaire* ou *sauvage.* Nom vulgaire du merle solitaire.

PAISSEAU. s. m. (du lat. *paxillus,* pièce). Vitic. Échalas.

— Comm. Espèce de serge qui se fabriquait dans le Languedoc.

PAISSELAGE. s. m. Vitic. Action de paisseler. ‖ Ce qu'il faut pour garnir une vigne de paisseaux ou échalas.

PAISSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Paisseler. S'empl. adjectiv. Vigne paisselée.

PAISSELER v. a. 1re conj. On double l'*l* devant un *e* muet. *Je paisselle. Tu paisselleras. Qu'il paisselle.* Vitic. Munir les pieds de vigne d'échalas, de paisseaux.

— Absol. Quand la terre est durcie, il est difficile de paisseler.

— SE PAISSELER. v. pron. Être paisselé.

PAISSELURE. s. f. Menu chanvre dont on se sert pour lier les paisseaux à la vigne.

PAISSERELLE. s. f. (dimin. de *paisse*). Ornith. Nom vulgaire du moineau, dans les départements de l'Ouest.

* **PAISSON** s. f. Agric. et Vèner. Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent, principalement dans les forêts.

— Action de paître le gland et la faine.

— *Paisson pleine.* Se dit lorsque le gland et la faine abondent.

— *Droit de paisson.* Droit de mener les porcs dans les forêts pour y paître, et redevance que l'on paye pour jouir de ce droit soit à l'État soit aux communes. On l'appelle encore *glandée* ou *panage.* La paisson commence généralement en octobre et finit en décembre.

— PAISSON. s. m. Techn. Outil de fer dont le gantier se sert pour déborder et ouvrir les peaux ‖ Fer arrondi en manière de cercle aminci et non tranchant, servant aux tanneurs à déborder et ouvrir le cuir pour le rendre plus doux.

PAISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paissonner. S'empl. adjectiv. Des peaux paissonnées. Cette peau n'a pas été bien paissonnée.

PAISSONNER, v. a. 1re conj. Techn. Travailler avec le paisson. Paissonner des peaux.

— Absol. Cet ouvrier paissonne.

— SE PAISSONNER. v. pron. Être étendu sur le paisson.

PAISSONNIER, ÈRE. s. Celui, celle qui mène les bestiaux à la paisson.

* **PAÎTRE.** v. a. 4e conj. irrég. et défect. (pr. *pêtre ;* du latin *pasci,* même signification). *Je pais, tu pais, il paît, nous paissons, vous paissez, ils paissent. Je paissais. Je paîtrai. Je paîtrais. Pais, paissons, paissez. Que je paisse. Paissant. Pu, pue.* Manger. Ne se dit proprement que des animaux qui broutent l'herbe, ou qui se nourrissent de certains fruits tombés à terre. Les moutons paissent l'herbe. Les vaches vont paître l'herbe des prés. Les cochons paissent le gland. *Paissez,* chères brebis, les herbettes naissantes. (Mol.) Les daims et les chamois qui *paissent* les admirables vulnéraires de la Suisse ne devraient jamais mourir ; cependant leur vie est courte. (B. de St-P.)

La bique allant remplir sa traînante mamelle,
Et *paître* l'herbe nouvelle. (LA FONTAINE.)

— Faire paître, mener paître. Joseph et ses frères paissaient les troupeaux. Ce grand homme (Moïse) avait passé quarante ans à *paître* les troupeaux de son beau-père. (Boss.) Quand je me verrais obligé d'atteler mes bœufs et de *paître* moi-même mes troupeaux, ces soins rustiques me paraîtraient doux auprès de Delhi. (Mirab.) Enfants, *paissez* vos bœufs, et sillonnez vos plaines. (Domerg.)

Dans Sichem, aux gras pâturages,
Nous *poissions* de nombreux troupeaux. (A. DUVAL.)
Précieuse faveur du dieu puissant des ondes,
Dont il *paît* les troupeaux dans les grottes profondes.
(DELILLE.)

— Fig. Dans le langage de la religion, Conduire au salut. Il faut qu'un curé ait soin de paître son troupeau, de paître ses ouailles du pain de la parole. Il faut un grand amour pour *paître* un grand troupeau. (Fenelon.) Un séminariste français, après avoir reçu le sacrement de l'ordre, s'en va comme desservant dans un misérable village où il *paît* quelques ouailles en sabots. (E. About.)

— Nourrir. Il advient le plus souvent qu'on repaît les yeux du peuple de ce quoi il avait à *paître* son ventre. (Montaigne.)

Quand la triangle faine
Paissait le peuple oisif par les forêts sans peine.
(RONSARD.)

— Fig. et poét.

Mais la dame voulait *paître* encore ses yeux
Du trésor qu'enfermait la bière. (LA FONT.)

— On dit mieux *repaître* en ce sens.

— Absol. Nourrir. Tout ce qui plaît ne *paît* pas. (Montaigne.)

— Fauconn. *Paître un oiseau.* Lui donner à manger. On a oublié de paître ces oiseaux.

— Techn. *Paître la meule.* Mettre sous la meule, au moyen d'une pelle, les olives à écraser.

— PAÎTRE. v. n. Brouter dans les champs. Mener paître des chèvres. Faire paître ses chevaux dans un pré. Les oisons, les grues, les poules paissent. Le lion et le tigre *paissaient* avec les agneaux. (Massill.) Quelques vaches *paissaient* sous ces vergers. (B. de St-P.) Le daim sur les rochers y *paît* en bondissant. (Roucher.) La girafe élève sa tête au-dessus des plus hautes forêts, et se promène en *paissant* à la cime des arbres. (A. Martin.)

Chères brebis, *paissez ;* cueillez l'herbe et les fleurs.
Pour vous l'aube nourrit la terre de ses pleurs.
(LA FONTAINE.)

— Fig. et pop. *Envoyer paître quelqu'un.* Le renvoyer avec mépris, comme si on le mettait au rang des bêtes. Vous avez vu comme je l'ai envoyé paître. Je donne des gages à un homme pour faire paître mon troupeau ; mais cela ne m'ôte pas le droit de mener paître moi-même, et d'envoyer *paître* le berger, si j'en suis mécontent. (Volt.) ‖ *Envoyer paître quelque chose.* Y renoncer. Si j'en croyais mon cœur, j'enverrais *paître* toutes mes petites affaires, et je m'en irais à Grignan. (Mme de Sév.)

— Fauconn. Manger. Ce faucon a bien pu.

— SE PAÎTRE. v. pron. Se repaître, se nourrir ; se dit des oiseaux carnassiers. Les corbeaux se paissent de charogne.

— On l'a dit autrefois de l'homme. Mon appétit est accommodable indifféremment de toutes choses de quoi on se *paît.* (Montaigne.)

— Fig. L'âme peut voir et sentir toutes choses, mais elle ne se doit *paître* que de soi. (Montaigne.)

Puis cela n'advient qu'aux amours
Où les désirs, comme vautours,
Se *paissent* de sales rapines. (MALHERBE.)

— Fig. *Se paître de vent.* Aimer les louanges. ‖ *Se paître de chimères.* Se livrer à de vaines imaginations. On dit plus ordinairement *se repaître.*

PAÏVA. s. f. Bot. Syn. de SABICÉE.

* **PAIX** s. f. (pron. *pe ;* du lat. *pax,* même signif.). Situation d'un État, d'un peuple, d'un royaume qui n'est point en guerre. Paix générale, universelle, perpétuelle, longue, heureuse. Paix ferme et stable. Proposition de paix. Demander, offrir, donner, refuser, accorder la paix. Mettre la paix entre deux personnes, entre deux royaumes. Traité de paix. Traiter de la paix. Négocier, faire, entretenir, conclure, troubler la paix. Avoir la paix. Paix, amitié et concorde entre plusieurs États. Être en paix avec tous ses voisins. Paix sur terre et sur mer. Durant la paix. En temps de paix. En paix et en guerre. Nous jouissons d'une paix profonde. La paix a tout prix. Le royaume était en paix, jouissait de la paix. Il n'y a point de paix. Les nœuds, les liens de la paix, les douceurs de la paix. Également actif et infatigable dans la *paix* et dans la guerre. (Boss.) Ce roi si fameux dans la *paix,* dans la guerre. (Boileau.) Le point le plus important était d'acheter la *paix* entre le czar et Charles. (Voltaire.) J'espère que vous commencez à goûter les doux fruits de la *paix.* (J.-J. Rouss.) Nous avons établi cette coutume contre les indigènes qui, allant toujours armés, pourraient compromettre la *paix* publique. (C. Roland.) C'est au milieu des festins que les sauvages décident la guerre et font la *paix.* (Brillat-Savarin.)

De la *paix,* de l'hymen j'ai rompu tous les nœuds,
En combattant les droits d'un peuple aimé des dieux
(DELILLE.)

Et j'irais de la *paix* serrer les doux liens,
Avec le fils d'un roi, fléau de tous les miens !
(BAOUR-LORMIAN.)

— *Paix perpétuelle.* Nom donné à un système politique dont l'application empêcherait la paix d'être jamais troublée en Europe. L'abbé de Saint-Pierre fut l'inventeur de la paix perpétuelle.

— *Les arts de la paix.* Les arts auxquels la paix est favorable, qui fleurissent pendant la paix, par opposition aux *arts de la guerre,* ceux que la guerre enfante.

— *Pied de paix.* Se dit de la réduction des forces militaires, qui sont augmentées dans de fortes proportions lorsqu'on les met sur le pied de guerre.

— Traité qui règle la paix et ses conditions. Faire une paix honorable, avantageuse, glorieuse, honteuse. Négocier une paix. Les préliminaires, les conditions, les articles de la paix. Conclure, signer la paix. Publier, proclamer la paix. Garder la paix. Enfreindre, violer, rompre la paix. Le vainqueur a dicté la paix. On lit une paix forcée, une paix simulée. La paix est ratifiée. C'est une contravention, une infraction à la paix. Il fit la *paix,* et les armes lui tombèrent de la main. (Malherbe.) Une *paix* dont toutes les parties soient contentes, qui finisse toutes les jalousies, qui apaise tous les ressentiments, et qui guérisse toutes les défiances. (La Bruy.) C'est acheter la *paix* du sang d'un malheureux. (Rac.) Il veut signer une éternelle *paix.* (Id.) Je réponds d'une *paix* jurée entre mes mains. (Id.) Ne faudra-t-il pas signer la *paix* après la guerre ? Que ne le fait-on tout d'un coup ! (Voltaire.) Montfort fit secrètement des avances pour la *paix.* (Anquet.) François envoya offrir la *paix* à Henri. (Id.)

— Fig. et fam. *Paix fourrée, paix plâtrée.* Fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties, chacune ayant intention de la rompre lorsqu'elle le croira utile à ses intérêts. ‖ Cette expression était déjà en usage sous le règne de Charles VI. On appelle ainsi la paix conclue, en 1401, entre le duc de Bourgogne et les enfants du duc d'Orléans qu'il avait fait assassiner. On a aussi donné le même nom à la paix faite à Longjumeau en 1568, entre les calvinistes et les catholiques, et violée six mois après.

— Concorde, tranquillité qui règne dans les États, dans les familles, dans les sociétés particulières. Mettre la paix dans un royaume. Royaume qui est en paix, qui jouit de la paix la plus profonde. Rétablir la paix dans une ville. Ces deux maisons se ruineront, si quelque homme de bien n'y met la paix. Depuis que cet homme est entré dans notre famille, il en a banni la paix, la paix n'y est plus. Porter des paroles de paix à quelqu'un. La paix a été troublée dans quelques provinces. Ayez soin d'entretenir la paix dans votre famille. Vivre en paix. Cette maison est une maison de paix. Aimer la paix. Nous sommes fort amis de la paix. Assurez les lois et la liberté, mais sacrifiez l'amour-propre à la *paix.* (J.-J Rousseau.) La *paix* n'est pas difficile à faire, et chacun se doute aisément des conditions. (Id.) Partout où vous verrez la règle sans tristesse, la *paix* sans esclavage, l'abondance sans profusion, dites avec confiance : C'est un être heureux qui commande ici. (Id.) Il conserva la *paix* avec ses voisins, et l'entretint parmi ses sujets. (Fléch.) Vous assurez la *paix* aux familles. (Massillon.) Il n'est point de repos ni de *paix* avec elle. (Boil.) Les doux plaisirs d'une *paix* fraternelle. (Id.) Doutez-vous d'une *paix* dont je fais mon ouvrage ? (Racine.)

La *paix* n'existe point entre deux caractères
Que le ciel a formés l'un à l'autre contraires.
(VOLTAIRE.)

— *Paix publique.* Calme, absence de désordres, de troubles dans les rues, les places et autres lieux publics. Il est défendu de troubler la paix publique par des cris, des vociférations.

— *Gardien de la paix publique.* Nom donné, à Paris, aux agents chargés du maintien de la paix publique et appelés autrefois *sergents de ville.*

— *Paix du roi.* En Angleterre, on désigne ainsi la Tranquillité intérieure dans les provinces, dans les villes. Les lois portent des peines contre ceux qui troublent la paix du roi.

— *Juge de paix.* V. JUGE.

— *Paroles de paix.* Paroles tendant à rétablir la paix, la concorde. Enfin, je viens chargé de paroles de *paix.* (Rac.)

— *Homme de paix.* Homme pacifique, toujours porté à la conciliation.

— *Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un.* Ne lui donner aucun relâche, le presser continuellement. ‖ *Laisser quelqu'un en paix.* Ne plus le molester, ne plus l'importuner. Vous m'importunez, laissez-moi donc en paix

— Fig.

Je ne sais de tout temps quelle injuste puissance
Laisse le crime en *paix* et poursuit l'innocence. (RAC.)

— Calme, repos, silence, éloignement du bruit ou des affaires. Vous êtes ici bien en paix. Jouir en paix du fruit de ses travaux. La paix des campagnes, des forêts, des tombeaux. Vivre dans une paix profonde. On vit ici dans une grande paix. C'est la demeure de la paix. Dans ces lieux d'innocence et de *paix.* (J.-B. Rouss.) Si les pas des visiteurs ne troublaient la *paix* des salles, on passerait ici la journée sans s'en apercevoir. (H. Taine.) L'entrée de l'appreuti vint déranger ces amoureux installés d'avance dans la *paix* tranquille des conversations de ménage. (A. Daudet.)

A mes graves pensers, oh ! combien est propice
Cette nuit, ce désert, cette profonde *paix !* (ROUCHER.)

— *Être en paix et aise.* V. AISE.

— On le dit quelquefois en parlant des animaux. Les chiens et les chats ne sauraient vivre en paix. Ces deux espèces d'animaux vivaient en paix l'une avec l'autre. Deux coqs vivaient en *paix.* (La Font.)

Tel, brisant ses liens, un coursier indomptable,
Fuit l'heureuse abondance et la *paix* de l'étable.
(ALIGNAN.)

— Union, accord, harmonie qui règne non seulement entre les hommes ou les animaux, mais même entre les êtres inanimés.

Quand il eut débrouillé la confuse matière,
Entre les éléments séparés à jamais,
Il établit les lois d'une éternelle *paix.* (DE SAINT-ANGE.)

— Fig. *Faire la paix.* Se dit en parlant de deux personnes qui étaient brouillées ensemble, et qui se réconcilient. Ces deux adversaires ont fait la paix. ‖ *Il a fait sa paix.* Il est rentré dans les bonnes grâces de son maître, de son protecteur. ‖ Dans le même sens, on dit. *Faire la paix de quelqu'un.* Vous n'avez qu'à me suivre et j'ai fait votre *paix.* (Mol.)

— Tranquillité de l'âme. Paix intérieure. Paix de l'âme. La paix du cœur. Son âme n'est point en paix. La paix habite au fond de son cœur. Être en paix avec soi-même. A vos sens agités venez rendre la *paix.* (Racine.) Tout respire en Esther l'innocence et la *paix.* (Id.) Jouir d'une *paix* profonde au milieu d'une cour tumultueuse. (Fléchier.)

— Se dit particulièrement en style mystique. Dieu nous veuille donner sa paix ! Dieu vous maintienne en paix ! La paix soit avec vous ! *Paix* sur la terre aux hommes dont la volonté est bonne ! (La Mennais.) Je te prie de ne point lui accorder ta *paix,* et de ne point lui donner de ta main les eulogies, jusqu'à ce que nous ayons pleinement avisé à ce qu'il convient de faire. (Aug. Thierry.) A tous ces hôtes divers le moine offrait sa *paix,* et la partageait avec eux. (Montalembert.)

— *Dieu lui fasse paix !* Souhait pieux en faveur de l'âme d'une personne morte. Que Dieu lui fasse paix !

— *Aller en paix.* Mots employés par un supérieur congédiant un inférieur, à l'exemple du Christ qui renvoya la femme adultère en lui adressant ces paroles.

— *Le séjour de l'éternelle paix.* Les lieux où vont, après la mort, les âmes des justes. J'aime à croire que, du séjour de l'éternelle *paix,* cette âme encore aimable et sensible se plaît à revenir parmi nous. (J.-J. Rouss.) ‖ *Le séjour de la paix.* Le tombeau.

— *Prince de la paix.* Le Messie. ‖ *Loi de paix.* L'Évangile.

— *Dieu de paix.* Dieu considéré comme auteur et inspirateur de la paix.

— *L'ange de paix.* Jésus-Christ.

— Par analog. *C'est un ange de paix.* Se dit d'une personne qui porte toujours les esprits à l'union, à la concorde.

— *Ministre de paix.* Le prêtre, parce que son office doit être de maintenir la paix parmi les hommes. Vous, ministre de *paix,* dans les temps de colère. (Racine.)

— *La paix du monde.* Se dit par opposition à celle que donne la pratique des vertus chrétiennes. La *paix* du monde n'est communément qu'une paix apparente, et n'a pour principe que l'intérêt propre, que le déguisement et l'artifice. (Bourdaloue.)

— *En paix.* loc. adv. Tranquillement. Vous soutenez en *paix* une si rude attaque. (Rac.) Adieu, vivez en *paix.* (Boil.) Je jouissais en *paix* du fruit de ma sagesse. (Id.)

L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste ;
Le sage y vit en *paix,* et méprise le reste.
(LA FONTAINE.)

— *Paix.* Interjection dont on se sert pour ordonner le silence. Paix là, messieurs ! Eh ! paix donc ! Chut. paix !

Paix ! don Juan ! nous savons que vous êtes merveille,
Mais vos témérités font peur à mon oreille.
(PONSARD.)

— Loc. prov. *Il faut laisser les morts en paix.* Il ne faut point parler mal d'eux ‖ *Qui de tout se tait, de tout a paix.* ‖ *Paix et peu.* Avoir peu et vivre en paix. Je me contenterai de peu, pourvu que j'aie la paix ‖ *On fait la guerre pour avoir la paix.* Une paix honorable doit être le but de ceux que l'on force à faire la guerre.

— Myth. Fille de Jupiter et de Thémis, la Paix était représentée avec une branche d'olivier à la main, et tenant Plutus sur ses genoux. Vespasien lui avait élevé, à Rome, un temple magnifique. O *Paix,* tranquille *Paix,* secourable immortelle ! (J.-B. Rouss.) La *Paix,* l'aimable *Paix,* fait bénir son empire. (Id.).

Et l'altière Bellone, au repos condamnée,
N'eut jamais exilé la Paix de l'univers.
(J.-B. Rousseau.)

Qu'on s'égare à plaisir dans ce riant bocage!
Quel calme on y respire en respirant le frais!
Sans doute le Bonheur, l'Innocence et la *Paix*,
En renonçant au monde, ont ici, pour jamais
Fixé leur tranquille ermitage
(Demoustier.)

— L'olivier, qui est consacré à Minerve, est regardé comme le symbole de la paix. De là ces périphrases : L'olivier de la paix, le rameau de la paix, l'olive de la paix.

La *paix*, enfin, la *paix* tardive,
A nos yeux montrant son olive,
Nous rappelle des champs de Mars. (Sorin.)

Suivi de peu des siens, il arrive au palais,
Et présente à Céyx l'olive de la *paix*.
(De Saint-Ange.)

— *L'arbre de la paix*. Périphrase par laquelle les poètes désignent l'olivier.

— Anc. cout. Convention, accord. || Droit de pâturage. || *Ville de paix* Ville où il n'était pas permis de prendre les armes pour venger une offense. || *Paix de la ville*. La banlieue, le territoire sur lequel s'étendait la juridiction des apaiseurs, ou des échevins de la ville. Quiconque sera reçu dans cette *paix* (commune) devra, dans l'espace d'un an, se bâtir une maison... (L. Blanc.) || *Maison de paix*. Nom de l'édifice où se rendait la justice, à Mons, en Hainaut. || *Pierre de la paix*. Lieu de refuge. C'était un siége de pierre pour les criminels venant chercher asile dans les églises; il était ordinairement placé près de l'autel.

— Chevalerie. *Ordre de la Paix*. Ordre fondé en 1229 pour combattre les albigeois et les routiers. Il fut aboli en 1260.

— Commun. relig. *Notre-Dame de la Paix*. Monastère de bénédictines établi à Douai, et réformé en 1604.

— Féod. *Paix de Dieu*. Paix universelle et perpétuelle que l'Église essaya d'imposer aux seigneurs féodaux dès le xe siècle, mais qui ne put être maintenue qu'en faveur des ecclésiastiques, des femmes, des enfants et des laboureurs paisibles; pour les autres catégories de citoyens, elle fut remplacée par la *trêve de Dieu*, qui en était un amoindrissement.

— Hist. *Paix du roi*. Nom qu'on donnait aux vingt-quatre heures de trêve que, dans quelques guerres civiles, les deux partis s'imposaient le jour de la fête du roi. || *Paix des dames*. Nom que l'on donne au traité de paix conclu, en 1529, entre François Ier et Charles-Quint, parce que la reine mère Louise de Savoie, et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, se rendirent à Cambrai, où elles réglèrent les articles de cette paix. La paix des dames dura jusqu'en 1536, époque où Charles-Quint la rompit, en pénétrant en France par le Piémont, pour y visiter, disait-il, les Provençaux. || *Paix religieuse*. Traité conclu, en 1555, en Allemagne, entre l'empereur Charles-Quint, les États et les princes protestants, par lequel l'exercice de la religion luthérienne était permis dans tout l'Empire. La paix religieuse autorisait les protestants à garder les biens ecclésiastiques qui se trouvaient alors en leur pouvoir. Ferdinand II publia, en 1629, un édit qui violait en ce point la paix religieuse, et ce fut le motif de la guerre de Trente Ans. || *La paix de Westphalie, des Pyrénées, d'Amiens*, etc. Le traité de paix conclu en Westphalie, au pied des Pyrénées, à Amiens, etc.

— Jeux. Au pharaon, Se dit d'une manière de plier sa carte pour annoncer qu'on ne joue que ce qu'on a gagné sur cette carte.

— Liturg. La patène que le prêtre donne à baiser, à la messe, quand on va à l'offrande. || Plaque de métal ciselé, emaillé ou nielle, que le célébrant baise aux jours de grandes fêtes, pendant l'*Agnus Dei*, et qu'il transmet ensuite à l'acolyte qui le présente à baiser à chacun des ecclésiastiques assistant au service divin, en lui disant : *Pax tecum!* la paix soit avec vous! Cette cérémonie a été célébrée dans le ve siècle par Innocent Ier. Baiser la paix. Donner la paix à baiser. || Nom, en général, de tous les objets bénits qu'on donne à baiser pendant l'office, soit aux officiants, soit aux assistants. L'anneau d'un évêque, les reliquaires, les images saintes sont des paix. Les paix nielles du xve siècle sont fort recherchées des curieux. || *Baiser de paix*. La cérémonie qui se fait à la grand'messe, lorsque le célébrant et ses ministres s'embrassent. On ne baise plus aujourd'hui que la patène.

— Fam. *Ils se sont donné le baiser de paix*. Ils se sont reconciliés.

— *Donner la paix*. Donner le baiser de paix.

— Techn. Os plat et large d'une épaule de veau ou de mouton, dépouillé de sa chair.

PAIXHANS (Henri-Joseph). Général, né à Metz, 1783-1854, s'occupa d'améliorer l'artillerie et les canons à bombes qui portent son nom. On a de lui : *Nouvelle Force maritime ; Expériences faites par la marine sur une arme nouvelle ; Force et Faiblesse militaire de la France*, etc.

PAJANÉLIE, s. f. Bot. Genre de bignoniacées, établi pour plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PAJEROS. s. m. (pron. *pa-jé-ross*). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat.

PAJOL (Claude-Pierre, comte). Général, né à Besançon, 1772-1844, volontaire en 1791, conquit ses grades sur les champs de bataille de l'Allemagne. Il fut mis à la retraite par la seconde Restauration. En juillet 1830, il organisa l'expédition de Rambouillet qui décida le départ de Charles X; il fut créé pair de France en 1831.

PAJONISME. s. m. (de *Pajon*, n. pr.). Hist. relig. Doctrine des pajonistes.

PAJONISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante fondée, vers la fin du XVIIe siècle, par un ministre d'Orléans nommé *Pajon*, qui ne partageait point l'opinion de Calvin sur la grâce efficace et la prédestination.

PAJOU (Augustin). Sculpteur, né à Paris, 1730-1809, eut une grande célébrité pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. || Son fils, *Augustin*, 1766-1820, a été un peintre estimé.

PAJSBERGITE. s. f. (de *Pajsberg*, nom géogr.). Miner. Variété de rhodonite trouvée en Suède.

PAK. s. m. Mamm. Un des noms du paca.

PAK-CHOÏ. s. m. (pr. *pa-kcho-i*; mot chinois). Bot. Légume originaire de la Chine et ressemblant au chou.

PAKEL. s. m. Moll. Gastéropode du genre pourpre.

PAK-FUNG ou **PAKFONG**. s. m. (de deux mots chinois signifiant *cuivre blanc*). Chim. V. PACKFOND.

PAKLAKEN. s. m. (pron. *pa-kla-kein*). Comm. Drap qu'on fabriquait en Angleterre.

* **PAL**. s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Pieu aiguisé par un bout.

— Agric. Outil de fer dont on se sert pour creuser en terre des trous propres à recevoir de jeunes plants.

— Antiq. Les Romains donnaient ce nom à des pieux qui servaient de bornes aux héritages, et qu'ils consacraient au dieu Terme. On regardait ces bornes comme le dieu Terme lui-même, soit qu'elles fussent de pierre, ou seulement des pieux de bois. On les couronnait de fleurs, on les ornait de festons.

— Art milit. Nom qu'on donnait aux pieux ou palissades dont les Romains entouraient leurs champs ou leurs retranchements. Dans les marches, chaque légionnaire était obligé de porter douze pals, formant ensemble un poids d'environ trente kilogr. On retrouve l'usage des pals au moyen âge. Les soldats du Prince Noir portaient des pieux ou pals, tant pour se palissader la nuit, que pour soutenir leur arc ou leur arbalète, afin de mieux ajuster l'ennemi.

— Blas. Pieu perpendiculaire, ordinairement aiguisé par un bout, et qui partage l'écu dans le sens de sa longueur. Il porte d'or au pal de gueules, à deux pals de sinople. || Le pal, dans les armoiries, était originairement une marque de juridiction féodale. || *Pals cométtés*. Ceux dont le chef est terminé en ondes. || *Pals flamboyants*. Ceux dont l'extrémité supérieure figure une flamme.

— Ichtyol. Nom vulgaire du mitandre.

— Métrol. Mesure itinéraire usitée à Java et valant un kilomètre.

— Relat. Instrument de supplice en Turquie. Le supplice du pal est un des plus cruels que l'on ait pu jamais inventer. Il consiste à enfoncer dans le fondement du supplicié un pal qui traverse ses entrailles, à le planter ensuite en terre, et laisser la victime mourir dans les souffrances de l'agonie, à laquelle viennent se joindre les tortures de la soif. Ce supplice est réservé, en Turquie, aux assassins et aux blasphémateurs. On le pratique aussi en Perse et dans le royaume de Siam. En Russie, où l'on empalait par les côtés, il a été aboli par l'impératrice Élisabeth.

— Techn. Gros ringard. || Planche garnie d'ais dont on se sert pour faire des digues.

— Vitic. *Pal distributeur*. Instrument destiné à distribuer aux pieds des ceps les sulfocarbonates alcalins dont on se sert pour le traitement des vignes atteintes par le phylloxera.

— L'Académie dit que le pluriel est *pals* ou *paux*, mais le pluriel *paux* n'est plus usité.

PAL-DE-CHALENÇON (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Bas-en-Basset, arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire). Blondes et dentelles; 2,200 hab.

— PAL-DE-MONS (Saint-). Commune du cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire); 2,300 hab.

PALA. s. m. Ichtyol. Un des noms donnés vulgairement au lavaret.

PALAAM. s. m. Manèg. Sorte d'embouchure tenant du mors de bride et du bridon.

PALABRE. s. f. (de l'espagnol *palabra*, parole). Relat. Présent que les commerçants font aux petits rois de la côte d'Afrique, afin de se maintenir en bonne intelligence avec eux.

— Par extens. Conférence dans laquelle se font les présents et, en général, toute conférence, réunion et discussion.

— Fam. Discours long et inutile.

— Ce mot se trouve aussi au masculin. Sur la demande du docteur, le chef convoqua les principaux habitants de la ville pour assister au *palabre* qui se tint sous l'oranger. (Noirot.) Défiants à l'excès lorsqu'ils ont affaire à un voyageur européen, les naturels du Soudan provoquent de fréquents *palabres*, ou, afin de bien connaître les intentions du voyageur, le même sujet est présenté de différentes façons. (Id.) Durant ce long voyage, j'ai pu me convaincre de la patience, de l'impassibilité, de la verbosité qui sont nécessaires dans un *palabre*. (Id.)

PALABRER. v. n. 1re conj. Être réuni en palabre, discourir dans une palabre. Il est inutile de *palabrer* davantage. (Noirot.) En Afrique, les noirs pour qui le temps n'est rien, *palabrent* pour la moindre des choses. (Id.)

PALADE. s. f. (du latin *pala*, pelle). Mar. Chaque coup de rame qui fait avancer un navire. Une palade fait avancer plus ou moins le bateau, selon la force et l'adresse du rameur.

* **PALADIN**. s. m. (par corrupt. de *palatin*, homme de palais, de la cour; en lat. *palatinus*, formé dans le même sens de *palatium*, palais). Dans les vieux romans de chevalerie, on donnait ce nom à certains chevaliers fameux, qui allaient chercher des aventures, parce qu'après leurs courses, ils se retiraient dans le palais des princes, où ils étaient reçus avec courtoisie, et notamment dans le palais d'Artus, roi d'Angleterre, à la cour duquel commença, dit-on, cette manie des chevaliers errants, dont toute l'occupation était de chercher des occasions d'exercer leur valeur et de prouver leur galanterie. Roland, Renaud et Olivier, qui étaient des princes de la cour de Charlemagne, et dont les auteurs des vieux romans ont décrit les grandes prouesses, sont qualifiés du nom de *paladins*.

— Fig. Gentilhomme d'une naissance sans tache, d'une bravoure à toute épreuve, et doué de toutes les autres vertus chevaleresques.

— Seigneur qui voulait passer pour brave et pour galant. Faire le paladin. Vous rencontrez à chaque pas des jeunes gens à cheval qui vous paraîtront autant de *paladins* equipés pour jouer le premier rôle dans une scène de chevalerie. (A. de Cust.) Cet élégant *paladin* paraissait étranger dans Cordoue; il s'arrêtait à chaque maison, était nonchalamment le cigare de sa bouche pour demander une adresse, et suivait au galop le chemin qu'on lui indiquait. (Id.)

— Fig. et fam. *C'est un vrai paladin*. Il a beaucoup de prétention à la bravoure et à la galanterie.

PALÆO. V. à PALÉO les mots commençant ainsi.

PALAFITTE. s. m. (de l'ital. *palafitta*, clayonnage). Nom de constructions lacustres sur pilotis découvertes dans le lac de Neuchâtel et remontant aux temps préhistoriques.

PALAFOX (Jean de). Théologien et prélat espagnol, né en Aragon, 1600-1659, fut évêque d'Angelopolis ou Puebla (Mexique), puis évêque d'Osma. On a traduit de lui : *Conquête de la Chine par les Tartares*, etc. Ses *Œuvres* forment 13 vol. in-fol.

— PALAFOX Y MELZI (Joseph de). Patriote espagnol, né en Aragon, au château de Palafox, 1780-1847, souleva son pays et organisa dans Saragosse la plus opiniâtre résistance, 1808-1809. Après avoir été capitaine général de l'Aragon, 1814-1820, il embrassa la cause des cortès de 1820, puis celle d'Isabelle II. Il fut nommé duc de Saragosse en 1836.

PALAFOXIE. s. f. (de *Palafox*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées eupatoriacées, croissant dans les parties les moins froides de l'Amérique septentrionale.

PALAGE. s. m. Anc. cout. Droit seigneurial payé par les bateaux qui abordaient à certains rivages.

PALAGONITE. s. f. (de *Palagonia*, nom géogr.). Minér. Minéral amorphe qui entre dans la constitution des formations volcaniques de la Sicile et de l'Islande.

PALAGRIE. s. f. Agric. Sorte de pioche en usage dans le département du Gers.

PALAIRE. adj. 2 g. (du lat. *palus*, échalas). Bot. Se dit d'une partie qui est jointe à une autre, de manière qu'elle semble en être la continuation, comme la tige à la racine, l'ovaire au pédoncule.

— PALAIRES. s. m. pl. Antiq. rom. Exercice d'escrime contre un poteau.

* **PALAIS**. s. m. (pron. *pa-lè*; du lat. *palatium*, même signific. et dérivé du nom d'une colline de Rome où les empereurs romains établirent leur habitation). Maison vaste, somptueuse, pour loger un souverain, un prince, un grand personnage. Superbe palais. Grand, beau palais. Voilà un palais magnifique. Bâtir un palais. Loger dans un palais. Le roi est dans son palais. Le palais du Luxembourg. Le Palais-Royal s'appelait autrefois le Palais-Cardinal. Le palais de l'ambassadeur de France à Rome. Les chagrins, les soucis habitent plus ordinairement les *palais* que les chaumières, que les cabanes. (Acad.) Sous les lambris dorés de son *palais*. (Fléch.) Dans ces superbes *palais* à qui Madame donnait un éclat que vos yeux recherchent encore... (Boss.) Venez dans mon *palais*, vous y verrez ma gloire. (Racine.) Elle est dans un *palais* tout plein de ses aïeux. (Id.) Jusque dans son *palais* cherchons notre ennemie. (Id.) Louis XIV se divertit à faire bâtir des *palais*. (La Font.) J'admirais vos *palais*, vos temples et vos terres. (Berchoux.) Enfin l'église d'Agrigente et tit devenue comme le *palais* de la vérité. (A. Mart.)

Entre le ciel, la terre, et l'empire des ondes,
S'élève un vieux *palais*, aux confins des trois mondes.
(De Saint-Ange.)

— Se prend quelquefois pour le Souverain et les autres personnes qui habitent le palais. Le *palais* a eu des révolutions après sa mort, l'État n'en a éprouvé aucune. (Volt.)

— *Coutumes du palais*. Les usages, l'étiquette qu'on suit dans un palais.

— Dans presque toutes les villes d'Italie, on donne le nom de *palais* (*palazzo*), à ce que nous appelons ici des *hôtels*, en parlant de l'habitation d'un particulier fortriche. Le palais Pitti. Le palais Farnèse.

— *Le palais apostolique*. Le palais du pape.

— Les maisons des cardinaux, des archevêques et des évêques sont aussi appelés Palais. Palais archiépiscopal. Palais épiscopal.

— On donne également ce nom à des monuments où s'assemblent les chambres législatives, ou qui servent à d'autres objets d'intérêt général. Le palais du Luxembourg. Le palais Bourbon. Le palais du Louvre.

— Par exagér. Maison magnifique. Voilà une belle maison, c'est un palais, un vrai palais. Vous habitez un palais. Jouir d'un *palais* à la campagne, et d'un autre à la ville. (La Bruyère.)

— *Le palais de justice*, ou absolument, *le palais*. Le lieu où les tribunaux rendent la justice. La cour du palais. La grande salle du palais. Les sottises d'autrui nous vivons au *palais*. (Boil.)

— Fig. La profession d'avocat ou d'avoué. Suivre le palais. Le palais ne l'a pas enrichi.

— *Jours de palais*. Les jours où l'on plaide au palais. C'est aujourd'hui jour de palais. || *Gens de palais*. Les juges, avocats, avoués, huissiers, etc. || *Style du palais, de palais, termes de palais*. Les formules, les termes de pratique et de jurisprudence dont on se sert dans les actes judiciaires et dans les plaidoiries.

— Pris collect., *Palais* se dit des officiers et des gens du palais. Tel est l'usage constant du palais. Tout le palais vous condamne. Ce gros bonnet du *palais*, accoutumé à la compagnie d'énormes bouquins poudreux... (Juss.) Comment peut-on appliquer les lois si on ne les sait pas? — Si vous connaissiez le *palais*, reprit le magistrat, vous ne parleriez pas comme vous le faites. (Montesq.)

— Par extens. Habitation construite par certains insectes ou certains animaux. Entrez dans le sein de cette cité, vous y verrez un petit peuple tout noir, qui trace de longues galeries, ferme des cellules, élève étage sur étage et *palais* sur *palais*. (A. Mart.)

Du *palais* d'un jeune lapin
Dame belette, un beau matin,
S'empara : c'est une ruse. (La Fontaine.)

— Archit. *Palais d'Éole*. Réservoir d'air destiné à rafraîchir à volonté les appartements en Italie.

— Bibliogr. Titre qu'on a donné à certains livres. Le Palais des curieux, par Béroalde de Verville. Le Palais de l'honneur, par le Père Anselme.

— Hist. *Maire du palais*. V. MAIRE. || *Comte du palais*. L'un des hauts dignitaires sous les deux dynasties franques. C'était le juge des leudes et des grands. Sous les Capétiens, le sénéchal remplaça le comte du palais. || *École du palais*, ou *École palatine*. V. ÉCOLE. || *Palais-Royal*. Palais construit par Richelieu, et qui reçut d'abord le nom de *Palais-Cardinal*; légué par lui au roi, 1642, il passa à la maison d'Orléans en 1672. Un second palais remplaça le premier, incendié, en partie, en 1762. C'est le palais actuel. Le duc de Chartres y ajouta les trois galeries extérieures du jardin, 1782-1786. Sous la Restauration, le duc d'Orléans fit construire la galerie intérieure, parallèle au palais, dite galerie d'Orléans, 1827-1830. || *Palais-Égalité*. Nom donné, à l'époque de la Révolution, au Palais-Royal, qui fut appelé *Palais du Tribunat* au commencement de l'empire. || *Palais national*. Nom donné au Palais-Royal pendant la seconde république française. || *Palais marchand*. On appelait quelquefois ainsi le palais de justice de Paris, à cause des boutiques qui s'y trouvaient. || Le palais de justice de Paris, appelé primitivement *le Palais*, a été le séjour de quelques rois de la première race; douze d'entre ceux de la troisième y demeurèrent; Charles V y résida longtemps, et Charles VII ne l'abandonna tout à fait au parlement qu'en 1431. Un incendie ayant consumé toute la partie du palais qui s'étendait depuis la galerie des Prisonniers jusqu'à la Sainte-Chapelle, on éleva sur les dessins de Desmaisons la façade que l'on voit encore aujourd'hui.

— Hist. rom. *Palais des pontifes*. Palais où le roi des sacrifices s'acquittait de ses fonctions, et où le grand pontife assemblait ses collègues pour y faire leurs cérémonies.

— Polit. *Révolution de palais*. Révolte qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain, qui a pour but de lui ôter la vie ou de le détrôner, et qui est faite par les gens mêmes du palais.

* **PALAIS**. s. m. (du lat. *palatum*, même signification). La partie supérieure du dedans de la bouche. Brûler le palais. Cela écorche, chatouille le palais. Avoir le palais tout en feu. Voile du palais. Le palais sert de paroi supérieure à la bouche; il offre aussi à la langue un point d'appui fixe dans les mouvements de déglutition et d'articulation des sons. Le voile du palais sert à la déglutition et contribue aux modifications du son. Le caïman, en fermant la gueule, s'enfonce les pointes dans la gorge et dans le *palais*. (Boitard.)

A peine le breuvage eut touché son *palais*,
Qu'il rejeta bientôt la liqueur étrangère. (Berchoux.)

Son *palais* émousse ne peut plus savourer
Les mets les plus exquis que l'art sait préparer.
(DARU)

— Fig. *Avoir le palais fin.* Avoir le sens du goût excellent, être délicat sur les mets.

— Fam. *Il est fête au palais.* Se dit des jours de jeûne, par un mechant jeu de mots sur *palais*, cour de justice, et *palais*, organe du goût.

— La double signification du mot *palais* a donne lieu a ce jeu de mot de Saint-Amand :

Certe, à Paris l'on vit beau jeu,
Lorsqu'une nuit dame Justice
Se mit le *palais* tout en feu
Pour avoir trop mangé d'épice.

— Art culin. Ragoût de palais de mouton, de palais de bœuf. Le palais de bœuf fait partie des beatilles qui entrent dans les ragoûts. Palais de bœuf en filets marinés, au gratin, à l'allemande, en coquilles, en crepinettes, etc.

— Bot. Renflement qui se trouve sur la levre inférieure de la corolle de certaines fleurs bilabiées, et qui forme l'entrée de la corolle. || *Palais-de-tierre.* Nom vulgaire du lateron.

— Mod. *Palais-de-bœuf ou chagriné.* Nom marchand d'une espece de nerite, dont la lèvre est garnie de petits tubercules qu'on a comparés aux papilles nerveuses de la langue d'un bœuf.

— Entom. Avancement arrondi et presque membraneux, situe sous les dents, dans l'intérieur de la bouche des larves des libellules et des insectes parfaits.

— Foss. On a quelquefois pris pour des palais de poissons des moules intérieurs de la carapace d'un crustace brachyure du genre ranine, dont le test avait disparu.

— Ornith. Face inférieure de la mandibule superieure.

PALAIS (Le). Géogr. Comm. du cant. de Belle-Ile, arr. de Lorient (Morbihan). Port sur la côte N.-E. de Belle-Ile. École d'hydrographie. Pêche de sardines et de thons ; 4,800 hab.

— **PALAIS** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées), sur la Bidouze. Tribunal de 1re instance ; 1,900 hab.

PALAISEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Versailles (Seine-et-Oise), sur l'Yvette ; 2,400 hab.

PALALACA. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau appartenant au genre pie et vivant dans les îles Philippines.

PALAME. s. m. (du grec παλάμη, paume). Mamm. Membrane qui existe entre les doigts de quelques mammifères, de certains reptiles et d'un grand nombre d'oiseaux.

PALAMÈDE. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

— Ornith. Syn. de PALAMÉDÉE.

PALAMÈDE. Temps. hér. Fils de l'Argonaute Nauplius, roi d'Eubée, entraina au siège de Troie Ulysse, qui, pour se venger, le fit lapider. Palamède inventa, dit-on, plusieurs lettres doubles de l'alphabet grec, le jeu des echecs, les des, les poids et mesures, etc.

PALAMÉDÉE. s. f. (de *Palamede*, n. mythol.). Ornith. Nom scientifique du genre kamichi

PALAMÉDÉIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *palamédée*, gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au genre palamedee. || PALAMEDEIDÉES s. f. pl. Famille d'echassiers ayant pour type le genre palamédee.

PALAMÉDÉINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de PALAMEDEIDE. || PALAMEDÉINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des palamedeidees.

PALAMEDIEN, ENNE. adj. Antiq. gr. Qui vient de Palamede.

— Philol. *Lettres palamédiennes.* Se dit des huit lettres υ, ω, ζ, θ, ξ, φ, χ, ψ, que l'on prétendait avoir été inventees par Palamède pendant le siège de Troie. Selon quelques auteurs, cette expression ne s'applique qu'aux quatre lettres θ, ξ, φ, χ, et ils attribuent à Simonide l'introduction de ces lettres palamediennes et des quatre autres dans l'alphabet ionique. Enfin, quelques anciens écrivains n'ont fait honneur à Palamède que de l'invention du Δ ou de l'Υ, dont la forme lui aurait été suggérée par l'aspect d'un bataillon de grues.

PALAMENTE. s. f. (pron. *pa-la-mante* ; du lat. *pala*, rame). Mar. Ensemble de toutes les rames d'un bâtiment, d'une galère.

PALAMIDE. s. f. Ichtyol. Syn. de PÉLAMIDE.

PALAMIDIÈRE. s. f. Pêch. Syn. de PÉLAMIDIÈRE.

PALAMIE. s. f. Pathol. Crevasse qui laisse echapper un pus sanguinolent.

PALAMITE. s. m. Hist. eccles. Membre d'une secte qui tirait son nom de Palamas, son chef. On disait aussi *hesychiaste*.

PALAMOND s. m. Espece de racahout consommé dans les pays orientaux.

— Analeptique composé de cacao torréfié, de santal rouge, de fécule et de farine de riz.

PALAMOXYDE. s. f. (étym. gr., παλάμη, paume de la main ; ὀξύς, aigu). Bot. Section du genre oxalide.

PALAMPORE. s. m. Comm. Châle à fleurs que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé.

*** PALAN** s. m. (de l'ital. *palanco*, rouleau pour amener les fardeaux). Mecan. Appareil composé de deux poulies et d'un garant ou cordage qui passe sur ces poulies et fait dormant sur l'une d'elles. Les palans sont employés dans la marine pour enlever des fardeaux, ou pour exécuter des manœuvres. Palan de charge. Palan a caliorne. Palan à candelettes. Palan de suspente. Palan d'armure. Palan de bout de vergue. Palan de retraite. Sur le bâtiment, on s'efforçait de mettre un canot à la mer, mais il fallait établir un *palan*, et cela prenait un temps considérable. (Chateaub.)

— Corde qui servait a faire mouvoir le gouvernail des galeres. || Corde qu'on attache à l'étai, ou à la grande vergue, ou a la vergue de misaine, pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les etais.

— Comm. *Livraison sous palan.* Livraison de marchandises faite sous la condition d'appartenir à l'acheteur seulement après qu'elles ont été détachees du palan qui a servi a les hisser sur le navire.

PALANCHE. s. f. (ét. lat., *palanca*, rouleau de bois). Techn. Morceau de bois legerement courbé et ayant une entaille a chaque bout, qui sert a porter deux seaux pleins a la fois.

— Comm. Etoffe grossiere dont on double les capotes des matelots.

PALANCIA. Géogr. Rivière d'Espagne, tributaire de la Méditerranée, arrose les provinces de Castellon de la Plaña et de Valence. Elle roule des parcelles d'or.

*** PALANÇONS**. s. m. pl. (rad. *palanche*). Maçonn. Morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANCRE. s. f. Pêch. Longue et grosse ligne, soutenue par des bouees, et a laquelle sont attachées des lignes plus petites. On dit aussi *palangre* et *palangrotte*, surtout en Provence.

PALANCRER ou **PALANGRER**. v. n. 1re conj. Pêch. Pêcher avec la palancre ou palangre.

PALANCRIER. s. m. Pêch. Celui qui pêche avec la palancre.

— Adjectiv. *Bateau palancrier*. Bateau dont on se sert pour pêcher avec la palancre.

PALANDEAUX. s. m. pl. Mar. Mot fautif que quelques dictionnaires donnent pour *palardeaux*.

PALANGRE. s. f. Pêch. V. PALANCRE.

PALANGRIER. s. et adj. m. Pêch. Syn. de PALANCRIER.

PALANGROTTE. s. f. Pêch V. PALANCRE.

PALANGUER. v. n. 1re conj. Mar. Se servir d'un palan, manœuvrer avec le palan ; charger, décharger un vaisseau par le moyen des palans. || Haler sur un palan.

*** PALANQUE**. s. f. (ét. bas-lat., *palancatum*, même signif.). Fortif. Espece de retranchement fait avec des pals ou pieux joints et placés verticalement, en usage autrefois chez les Turcs et les Hongrois.

— Nom donné aux pieux ou pièces de bois qui servaient à faire ces retranchements et qui sont encore d'usage dans les fortifications passageres.

PALANQUER. v. n. 1re conj. (rad. *palan*). Mar. Syn. de PALANGUER.

— Fortif. Former une fortification en palanques. Palanquer les abords d'un défilé.

*** PALANQUIN**. s. m. (du pali *palangka*, derive du sanscrit *paryanka*, lit). Relat. Sorte de chaise à porteurs, de litiere, de lit de repos, que les hommes portent sur leurs epaules, et dont les personnes de haut rang se servent dans l'Inde et en Chine, pour se faire transporter d'un lieu à un autre. Un riche palanquin. Elle se faisait porter dans son palanquin. Alors le docteur, très pique, appela ses gens, prosternes en adoration sur les degrés de la pagode, et, étant remonté dans son *palanquin*, il se remit en route par l'allée des bambous. (B. de St-P.) En disant ces mots, il sauta en bas de son *palanquin*, en prenant sous son bras son livre de questions avec son sac de nuit. (Id.) Soliman et Balkis se prélassaient dans un vaste *palanquin* porté par soixante et dix philistins conquis a la guerre. (Gerard de Nerval.)

En passant près de la mosquée,
Dans mon *palanquin* recouvert,
L'air du midi m'a suffoquée. (V. HUGO.)

— Les Arabes se servent aussi, pour le transport de leurs femmes, de palanquins qu'ils font porter à dos de chameau.

PALANQUIN. s. m. (rad. *palan*). Mar. Petit palan. Palanquin de ris. Palanquin de sabord. On dit aussi *palanquinet*.

PALANQUINET. s. m. (diminut. de *palanquin*). Mar. V. PALANQUIN. || Corde en palan qui sert à mouvoir le timon d'une galere.

PALAOUAN, PALAWAN ou **PARAGOA**. Geogr. L'une des îles Philippines, au S.-O. Longue et etroite, elle est habitee par des sauvages.

PALAPRAT (Jean), seigneur *de Bigot*. Auteur dramatique, né à Toulouse, 1650-1721, secrétaire du grand prieur de Vendôme à Paris, composa avec l'abbe Brueys plusieurs comédies : *le Grondeur*, *le Muet*, *l'Avocat Patelin*, etc.

PALAQUIER. s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des sapotacées, croissant dans les îles Philippines.

PALARDEAUX. s. m. pl. Mar. Nom donné aux tampons qui servent a boucher les écubiers.

— PALARDEAU. s. m. V. PELARDEAU.

PALARE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères crabroniens, famille des larrides, établi pour un assez grand nombre d'espèces qui vivent dans le bassin de la Méditerranée.

PALAS s. m. (pron. *pa-lass*). Armur. Nom d'une espece de sabre droit dont se servaient autrefois les Turcs.

*** PALASTRE**. s. m. (on écrit aussi et l'on prononce *palâtre*). Serr. Boîte de fer qui forme la partie intérieure d'une serrure, et dans laquelle sont montees toutes les pièces qui la font agir.

— Navig. Pièce de bois plate servant à garnir les fentes qui se trouvent entre les planches d'une embarcation et qui l'empêche de faire eau.

PALASTRINE. s. f. Synon. de PALESTRE. Vieux mot. Pour maintenir leurs corps formes en service de la course, des jeux Olympiques, de la *palastrine*, et tels exercices. (Montaigne.)

*** PALATAL, ALE**. adj. (du lat. *palatum*, palais). Anat. Qui a rapport au palais. L'alcool est le monarque des liquides et porte au plus haut degré l'exaltation *palatale*. (Brill.-Sav.)

— Gramm. Se dit des consonnes qu'on prononce en frappant le palais avec la langue. CH, G, GN, J, K, sont des consonnes palatales. || Il ne se dit, selon Beauzée, que des articulations *j* et *ch*.

— Gramm. sanscr. Se dit des consonnes du deuxième ordre, qui sont *tscha*, *tschha*, *dja*, *dscha* et *na*.

— Gramm. hébr. Se dit des lettres du troisième ordre, *guimel*, *tod*, *caph* et *quf*.

— PALATALE. s. f. Lettre palatale. La palatale J.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif et substantif féminins.

PALATIAL, ALE. adj. pr. *pa-la-ci-al* ; du lat. *palatium*, palais). Qui a rapport au palais de justice ou à la pratique. Style palatial. Vieux mot.

PALATIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *palatum*, palais ; *forma*, forme. Entom. Se dit de la langue des insectes, quand elle forme la face inférieure de la levre, sans en être séparée, comme dans beaucoup de coleoptères.

*** PALATIN, INE**. adj. (du lat. *palatum*, palais). Anat. Qui a rapport ou qui appartient au palais. Os, nerfs palatins. Fosse palatine. Glandes palatines. || *Arteres palatines*. Elles sont au nombre de deux : la superieure et l'inférieure. || *Canaux* ou *conduits palatins*. On en compte deux : l'antérieur et le postérieur. || *Fosse palatine*. Excavation dont la voûte palatine forme le fond et que l'arcade dentaire supérieure limite en avant et sur les côtes. || *Membrane palatine*. Portion de la muqueuse buccale qui tapisse le palais. || *Nerfs palatins*. On en compte trois : le grand, le petit et le moyen. || *Os palatins*. Deux petits os irreguliers situes a la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. || *Tubérosité palatine*. Éminence pyramidale formee par la reunion de l'angle que forme le bord postérieur de la face verticale des os palatins, en se réunissant avec le même bord de la face horizontale. || *Voûte palatine*. Partie supérieure de la cavité buccale.

*** PALATIN, INE**. adj. (du lat. *palatium*, palais). Se disait d'un titre de dignite qu'on donnait jadis a ceux qui avaient une charge ou un office dans le palais d'un prince. Il y a eu quatre comtes palatins en Angleterre : celui de Lancastre, celui de Durham, celui de Chester et celui d'Ely. Dans ces derniers temps, il ne restait plus en Allemagne que l'electeur palatin ou comte palatin du Rhin, qui est aujourd'hui le roi de Baviere. Un prince, un seigneur palatin. Princesse, famille palatine. Pour arriver aux offices *palatins*, il fallut désormais être chevalier. (E. Renan.)

—S'est dit, très anciennement, des seigneurs qui avaient un palais ou l'on rendait la justice. Les comtes palatins de Champagne, de Beaune.

— *Maison palatine*. Maison, famille de l'électeur palatin.

— *Princesse palatine*. Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

— Antiq. rom. Qui appartient au mont Palatin. || *Jeux palatins*. Jeux institues par l'impératrice Livie, femme d'Auguste, pour être célébrés sur le mont Palatin, en l'honneur de cet empereur. Les jeux palatins duraient huit jours a partir du 15 décembre. || *Tribu palatine*. Une des quatre tribus urbaines établies par Servius Tullius.

— Géogr. *Mont Palatin*. L'une des sept collines (16 mètres de hauteur), de Rome. Evandre y aurait bâti la ville de Pallantee ; Romulus s'y établit. || Substantiv. Le Palatin.

— Hist. du Bas-Emp. *Troupes palatines*. Espèce de garde impériale établie par Constantin. Les soldats de cette troupe s'appelaient *scholiastes palatins*.

— Hist. littér. *École palatine*. Nom d'une académie fondee par Charlemagne. || *Société palatine*. Société littéraire établie en Baviere. Les savants de la Société palatine.

— Hist. mod. Qui appartient au Palatinat.

— Myth. Surnom d'Apollon, qui avait un temple sur le mont Palatin. || Surnom de Cybèle. La déesse palatine. La grande mère idéenne et palatine.

—PALATIN. s. m. Nom qu'on donnait a chaque gouverneur de province, en Pologne. Le palatin de Posnanie, de Cracovie, etc.

—Antiq. rom. Nom donné aux prêtres saliens parce qu'ils célébraient les fêtes de Mars sur le mont Palatin.

— Féod. On donnait aussi ce titre aux comtes de Champagne, etc. Le palatin de Champagne, de Bearn. Les palatins de France.

—Hist. Dignité créée par l'empereur Othon Ier pour des officiers du palais impérial ou royal, dont la fonction était de surveiller les ducs et d'empêcher leurs empiétements. || *Grand palatin*. Premier dignitaire du royaume de Hongrie, nommé par l'Assemblée nationale, sur quatre candidats présentés par le chef de l'État. Il commandait les armees, était chef de la justice et régent pendant la minorité du roi.

— Hist. du Bas-Emp. Titre d'un grand officier des empereurs. Le palatin des largesses sacrées.

— PALATINE. s. f. Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

*** PALATINAT**. s. m. Dignité de palatin. Le palatinat était une dignité ancienne dans la maison de Bavière.

— Nom de chaque province de la Pologne. Le palatinat de Cracovie, de Posnanie.

PALATINAT. (en allemand *Pfalz*). Géogr. Ancien État de l'empire d'Allemagne, composé, jusqu'en 1623, de deux territoires distincts. Le *Bas-Palatinat* ou *Palatinat du Rhin*, à l'O., renfermait, en 1789, 13 districts et les trois villes de Heidelberg, Mannheim et Frankenthal ; il fut, en 1815, définitivement divise entre Bade, la Bavière, la Prusse et la Hesse-Darmstadt. La portion la plus considerable, située sur la rive gauche du Rhin, a gar le le nom de *Palatinat* (on l'appelle aussi *Baviere Rhénane*). Elle forme une province de la Bavière, ayant 5,928 kil. carrés et 680,000 hab. Les villes sont *Spire*, ch.-l., Landau, Germersheim. Le *Haut Palatinat*, situe a l'E., sur la Naab, est aussi aujourd'hui, avec quelques additions, un cercle de la Baviere ; il renferme les villes d'*Amberg*, capitale, Donaustauf, Ratisbonne, etc. Sa superficie est de 9,663 kil. carrés et sa population de 530,000 hab.

*** PALATINE**. s. f. Fourrure que les femmes portent sur le cou en hiver, ainsi nommée de la princesse palatine, qui en introduisit l'usage en France sous la minorité de Louis XIV. Une palatine de martre. Cette femme a une belle palatine. || On donnait autre ois le même nom a des ornements faits de réseau que les femmes mettaient sur leur cou.

— Entom. On dit qu'un papillon a les pattes de devant *en palatine*, quand elles sont plus courtes que les autres, sans crochets, plus velues en apparence, et presque repliées sur elles-mêmes de chaque côté du cou, en manière de cordon ou de pendant de palatine.

— Mamm. Espèce de guenon.

PALATINE (Princesse). V. CHARLOTTE-ELISABETH DE BAVIÈRE et GONZAGUE (Anne de).

PALATITE. s. f. (du lat. *palatum*, palais). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais. C'est l'angine simple, phlegmasie très commune, produite souvent par le froid humide, le refroidissement des pieds, le changement subit de la température, etc.

PALATO-DENTAL, ALE. adj. (ét. lat., *palatum*, palais ; fr. *dent*). Gramm. Se dit des lettres, des consonnes qui se prononcent à l'aide du palais et des dents, comme l'*l* dans *al*, *œil*, *chevrefeuille*, etc.

PALATO-LABIAL, ALE. adj. (ét. lat., *palatum*, palais ; *labia*, lèvres). Anat. Qui est en rapport avec le palais et les lèvres. Artere palato-labiale.

PALATO-PHARYNGIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *palatum*, palais ; fr. *pharyngien*). Anat. Qui appartient au palais et au pharynx.

— Substant., en parlant des deux muscles qui s'attachent au palais. Le palato-pharyngien.

PALATO-PHARINGITE. s. f. (rad. *palato-pharyngien*). Pathol. Inflammation du palais et du pharynx.

PALATOPLASTIE. s. f. (ét. lat., *palatum*, palais ; gr. πλάσσω, je forme). Chir. Restitution d'une partie détruite dans la membrane du palais.

PALATO-SALPINGIEN. adj. m. Anat. Se dit du peristaphylin externe ou inférieur, qui est en rapport avec le palais et l'apophyse ptérygoïde.

— Substantiv. Le palato-salpingien.

PALATO-STAPHYLIN. adj. m. (ét. lat., *palatum*, palais ; gr. στοφυλή, luette). Anat. Se dit d'un muscle qui appartient au palais et a la luette.

— Substantiv. Le palato-staphylin.

PALATRE. s. f. (ét. lat., *pala*, pelle). Techn. Partie d'une garde de sabre qui a a peu près la forme d'une pelle. || Tôle battue en feuille.

PALÂTRE. s. m. Serr. Syn. de PALASTRE.

PALATUA. Myth. rom. Déesse qu'on adorait comme la protectrice du mont Palatin.

PALATUAL. s. m. Myth. rom. Sacrifice en l'honneur de Palatua. || Prêtre de Palatua.

— Adjectiv. Flamine palatual.

PALAVE. s. f. (de *Palura*, nom pr.). Bot. Genre d'herbes de la famille des malvacees

malopées croissant au Pérou. || Syn. de SAURAUJA. || On dit aussi *palara*, s. m.

PALAVIE. s. f. Bot. Syn. de PALAVE.

PALAZIN, INE. adj. (du lat. *palatium*, palais). Signifiait Qui est du palais, qui appartient à la cour d'un prince. Ces hautes dames *palazines*. (Roman de la Rose.)

* **PALE**. s. f. (du lat. *pala*, même signif.). Techn. Petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer le biez d'un moulin, la chaussée d'un étang, pour lâcher et retenir les eaux. Lever, baisser la pale du moulin.

— Archit. Nom des planches ou membrures terminées en pointe, qui servent à faire des encaissements lorsqu'on fait des ouvrages dans l'eau.

— Econ. rur. Planchette taillée en pointe et employée à faire des palissades.

— Erpet. Nom spécifique d'une couleuvre.

— Mar. Partie plate d'une rame, d'un aviron, celle qui entre dans l'eau. || Palette de roue, dans les bateaux à vapeur.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de spatule.

* **PALE**. s. f. (ét. lat., *palla*, manteau). Carton carré, recouvert de mousseline ou d'étoffe, qui sert à couvrir le calice pendant la messe. Dans l'ancienne liturgie, la *pale* était un tapis ou voile de soie assez grand pour couvrir tout l'autel. (Acad.) On écrit aussi *palle*, conformément à l'étymologie.

PALE (Le). Géogr. Nom que porta jusqu'au XVIIe siècle la partie de l'Irlande soumise à l'Angleterre.

* **PÂLE**. adj. 2 g. (du lat. *pallidus*, même signif.). En parlant des personnes, Blême, qui est d'un blanc sans vivacité, sans éclat, quelquefois naturel, mais plus souvent causé par la maladie, par une émotion subite ou par un sentiment de crainte. Avoir le teint, le visage pâle, les mains, les lèvres pâles. Vous êtes pâle comme un mort, comme la mort. Ou courez-vous ainsi tout *pâle* et hors d'haleine? (Rac.) Minos juge aux enfers tous les *pâles* humains. (Id.) Quand on vit dans Paris la faim *pâle* et cruelle (Voltaire.) La consternation se répandait de proche en proche, et les routes se couvraient de *pales* vagabonds. (L. Blanc.)

> Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière,
> Rejeté de lambeaux, tout *pâle*; mais son œil
> Conservait sous la cendre encor le même orgueil.
> (RACINE.)
>
> Il dompta les mutins, resta *pâle* et sanglant
> Des flammes, de la faim, des fureurs intestines. (Id.)
> Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs,
> D'un tyran soupçonneux *pâles* adulateurs. (BOILEAU.)

— Poét. *Les pales ombres*. Les âmes des morts.

— Se dit des corps lumineux, quand ils ne répandent qu'une lumière faible, terne, blafarde. Le soleil est bien pâle aujourd'hui. Les pâles rayons de la lune. La pâle lueur des éclairs. Ensuite, il (le soleil) reparaissait plus *pâle* et comme malade. (V. Hugo.)

— Fig. Lorsque le flambeau de l'intelligence brûle trop rapidement dès l'enfance, il ne jette plus qu'une lueur *pâle* sur le reste de la vie. (Boiste.)

— Se dit aussi des couleurs qui ne sont pas vives, qui ne sont pas chargées. Un bleu pâle. Le jaune pâle. De l'or pâle. La couleur de ce rideau est devenue bien pâle.

— Fig., en parlant du style. Qui manque d'éclat, de couleur, de brillant. Cette poésie est pâle. Cet ouvrage est d'un style pâle. Votre discours est trop pâle.

— *Pâle de*. Pâle d'effroi. Pâle d'horreur. Deux enfants presque nus, et *pâles* de souffrance... (Belmontet.)

— Hist. nat. Qui est peu coloré. L'agaric pâle.

— Hortic. *Roses pales*. Roses ordinaires, par opposition à celles de Provins, qui sont d'un rouge plus foncé.

— Pathol. *Pales couleurs*, ou *chlorose*. Maladie qui se montre surtout chez les jeunes filles, et qui rend leur visage pâle.

— Fig. Je vous conjure, ma chère Pauline, de ne pas tant tourner votre esprit du côté des choses frivoles, que vous n'en conserviez pour les solides : autrement votre goût aurait les les *pâles* couleurs. (Mme de Sév.)

PALE, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu meublé de plusieurs pals. Les armes d'Aragon étaient palées d'or et de gueules, c'est-à-dire que l'écu était traversé perpendiculairement par plusieurs bandes alternativement jaunes et rouges.

PALÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *palea*, paillette). Bot. Qui est garni de paillettes, qui est formé par des paillettes, qui ressemble à une paillette. Le clinanthe de la scabieuse est paléacé. L'aigrette du fruit de la centaurée noire est paléacée. || Qui est de la nature de la paille, qui n'a pas plus de consistance que la paille.

PALÉADE. s. f. Crust. Genre de trilobites.

PALÉAGAR. s. m. Nom par lequel on désigne un chef indou indépendant.

PALÉAGE. s. m. (du lat. *pala*, pelle). Mar. Travail du matelot qui jette à la pelle le sel ou le grain chargé en grenier. || Obligation où sont les matelots de travailler gratis à cette décharge.

PALE-ALE. s. m. (pr. *pèl-èle*; mot anglais). Nom d'une espèce de bière anglaise. En même temps sautent les bouchons de *pale ale* ou de romanée, des piles d'or s'écroulent sur le bois des comptoirs. (A. Daudet.)

PALEARIUS (Antonio DELLA PAGLIA, dit *Aonius*). Poète, né à Veroli (campagne de Rome), accusé de tendances luthériennes, fut pendu par ordre de Pie V, à Rome, 1570. Son poème *De immortalitate animarum* est une réfutation des doctrines de Lucrèce.

* **PALÉE**. s. f. (rad. *pal*). Archit. hydraul. Rang de pieux enfoncés en terre, à refus de mouton, pour soutenir des terres, former une digue, porter quelque fardeau de maçonnerie ou les travées d'un pont de bois.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un corégone, que l'on pêche dans les lacs de Neuchâtel et de Bienne.

— Dr. cout. Réunion à un fief des héritages chargés de rentes, faute de payement des arrérages de ces mêmes rentes. || *Lever la palée wason*. Opérer cette réunion.

— Mar. Syn. de PALADE et de PAIF.

* **PALEFRENIER** s. m. (rad. *palefroi*). Valet qui panse les chevaux. Bon palefrenier. Le palefrenier de M. le duc. Quelquefois, un *palefrenier* en casaque rouge nettoyait ses harnais près de la pompe. (A. Daudet.)

— Anc. cout. *Palefrenier du roi*. Nom donné au grand écuyer. Il reçut les lettres de palefrenier du roi.

— A été employé au féminin. Une grosse, lourde, massive, ignoble *palefrenière*. (Diderot.)

* **PALEFROI**. s. m. (ét. lat., *paraveredus*, cheval de poste). Cheval de parade sur lequel les rois, les princes, les grands seigneurs faisaient leur entrée dans les villes. Monter sur un palefroi.

— Cheval que montait une dame, une châtelaine, avant l'usage des carrosses.

— Se dit quelquefois dans le style badin ou ironique, pour Cheval, monture, en général, et par antiphrase, Mauvais cheval, bidet, rosse.

> Te voilà botté,
> Et bientôt après sur la route,
> En vain pressant ton *palefroi*,
> L'animant de ta voix guerrière;
> Veux-tu le pousser devant toi,
> Il bat sa fosse et la crinière. (BONNARD.)

PALÉIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *palea*, paille; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une paille ou d'une paillette.

PALÉINE. s. f. (du lat. *palea*, paille). Chim. Nitroglycérine de paille, espèce de dynamite dans laquelle le sable est remplacé par de la paille, et qui, tout en ayant des propriétés supérieures à celles de la dynamite ordinaire, est cependant moins dangereuse à manipuler.

PALEMBANG. Géogr. Ville maritime sur la côte S.-E. de Sumatra, peuplée de 25,000 h.

PÂLEMENT. adv. D'une manière pâle. Peu à peu les deux campaniles de la Trinité-du-Mont devenaient *pâlement* blancs sur le ciel *pâlement* bleu. (De Goncourt.)

PALEMENTE. s. f. Mar. Syn. de PALAMENTE.

PALÉMON. s. m. Astron. Nom qu'on donne quelquefois à la constellation d'Hercule.

— Crust. Genre de décapodes macroures, tribu des palémoniens, établi pour un grand nombre d'espèces qui vivent généralement sur les côtes et qui, en France, sous les noms de *crevettes*, de *salicoques* ou de *bouquets*, sont très recherchées à cause de la délicatesse de leur chair.

— Entom. Papillon diurne du genre satyre.

PALÉMON. Myth. Fils d'Athamas et d'Ino, devint un dieu de la mer. Les Romains l'identifièrent avec Portunus.

— Litt. Nom de berger, dans les pastorales.

PALÉMONIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte ou ressemble au genre palémon. || PALÉMONIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés ayant pour type le genre palémon.

PALEMPUREZ. s. m. (pron. *pa-lan-pu-rè*). Comm. Syn. de PALAMPORE.

PALENC. s. m. (pr. *pa-lain-ka*). Linguist. Nom d'un idiome intermédiaire entre le tamanaque et le caraïbe.

PALENCIA. (*Pallantia*). Géogr. Ville d'Espagne (Léon), ch.-l. d'une prov. du même nom, sur le Carrion et le canal de Castille, à 130 kil. S.-E. de Leon; 11,000 hab. Évêché, belle cathédrale. Couvertures de laine. — La province de *Palencia* a 8,097 kil. carrés et 195,000 hab.

PALENQUE. Géogr. Nom sous lequel on désigne les ruines de l'ancienne ville mexicaine de *Culhuacan*, près du village de *San-Domingo de Palenque*, à 170 kilom. E. de Ciudad-Real (Chiapa).

PALENQUÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à Palenque ou à ses ruines. Débris palenquéen.

— *Écriture palenquéenne*. Écriture en usage à Palenque avant l'arrivée des Espagnols en Amérique.

PALÉOARCHÉOLOGIE. s. f. (pr. *pa-lé-o-ar-ke-o-lo-ji*; rt. gr., παλαιός, ancien; fr. *archeologie*). Archéologie des temps préhistoriques.

PALÉOARCHÉOLOGIQUE. adj. 2 g. pr. *pa-le-o-ar-ke-o-lo-jike*). Qui concerne la paléoarchéologie.

PALÉOBATRACHUS. s. m. (pr. *pa-le-o-ba-tra-kuss*; rt. gr., παλαιός, ancien; βατραχος, grenouille). Erpet. Genre de raninettes, établi pour une espèce fossile.

PALÉOBDELLE. s. f. (rt. gr., παλαιός, ancien; βδέλλα, sangsue). Annél. Genre voisin des sangsues, établi pour une espèce trouvée dans les eaux du Nil.

PALÉOCHÈRE. s. m. (pr. *pa-lé-o-kère*; ét. gr., παλαιός, ancien; χοῖρος, cochon). Mamm. Genre de pachydermes, intermédiaires entre les pécaris et les anthracothères, établi pour deux espèces fossiles trouvées dans les calcaires de l'Allier.

PALÉOCRYSTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; κρυος, froid). Géol. Se dit des glaces d'ancienne formation.

PALÉOCYON. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; κύων, chien). Mamm. Genre de carnivores, établi pour quelques débris fossiles trouvés aux environs de la Fère.

PALÉOETHNOLOGIE. s. f. (rt. gr., παλαιός, ancien; fr. *ethnologie*). Étude des races humaines préhistoriques.

PALÉOETHNOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la paléoethnologie.

PALÉOETHNOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de paléoethnologie.

PALÉOGÉOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., παλαιός, ancien; fr. *geographie*). Géographie du globe terrestre aux époques anciennes.

PALÉOGÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la paléogéographie.

* **PALÉOGRAPHIE**. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; γραφις, écriture). Didact. Celui qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science.

* **PALÉOGRAPHIE**. s. f. (radic. *paléographe*). Didact. Science qui s'occupe de l'origine de l'écriture et des formes diverses qu'elle a eues chez les différents peuples et dans des temps différents; des instruments et des substances qu'elle a employés, etc. Traité de paléographie.

— Art de déchiffrer les écritures anciennes.

— Manière d'écrire imitée des anciens.

PALÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la paléographie.

PALÉOGRAPHIQUEMENT. adv. (rad. *paléographique*). Selon la paléographie. Paléographiquement parlant.

PALÉOLAIRE. s. f. Bot. Syn. de PALAFOXIE.

PALÉOLE. s. f. (du latin *palea*, paillette). Bot. Nom donné aux petites écailles qui entourent l'ovaire de certaines graminées, et dont la réunion forme ce que certains botanistes appellent glumelle, et d'autres lodicule.

PALÉOLIFERE. adj. 2 g. (ét. fr., *paléale*; lat. *ferre*, porter). Bot. Qui porte des paléoles.

PALÉOLITHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; λίθος, pierre). Qui a rapport à l'âge de pierre.

PALÉOLOGUE. adj. 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; λόγος, discours). Didact. Qui connaît les langues anciennes, ou qui parle à la manière des anciens.

— Subst. Un paléologue. Les paléologues.

PALÉOLOGUE. Famille byzantine qui apparaît dans l'histoire au XIe siècle. Elle a donné des souverains : 1° *à l'empire d'Orient*, Michel VIII, 1261-1282; Andronic II, 1282-1328; Andronic III, 1328-1341; Jean VI (ou Jean Paléologue Ier), 1341-1391; Manuel II, 1391-1425; Jean VII (ou Jean Paléologue II), 1425-1448; Constantin XII Dragazès, 1448-1453; 2° *un marquisat de Montferrat*, de 1306 à 1533.

— PALÉOLOGUE (Jean VI). Fils d'Andronic III, 1332-1391, succéda à son père en 1341, sous la tutelle de Jean Cantacuzène. Il ne fut célèbre que par ses débauches. Jean alla vainement demander des secours à Rome et à Venise contre les Turcs; Bajazet força l'empereur à partager ses dernières provinces avec son fils Andronic, qui avait conspiré. || PALÉOLOGUE (Jean VII). Né en 1390, succéda à son père Manuel II; en 1425, traita avec Amurat II; quoique le concile de Florence, 1439, eût proclamé la réunion des deux Églises, il ne reçut aucun secours des Latins contre les Turcs et mourut en 1448.

PALÉOMÉRYX. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; μηρυξ, qui rumine). Mamm. Genre de cerfs établi pour cinq espèces fossiles trouvées dans les terrains lacustres de la Suisse et des bords du Rhin.

PALÉOMYS. s. m. (pr. *pa-lé-o-miss*; et. gr., παλαιός, ancien; μυς, rat). Mamm. Genre de rongeurs fossiles.

PALÉONISQUE. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; ὀνισκος, cloporte). Crust. Genre d'isopodes de la famille des sphéromiens, établi pour une espèce fossile trouvée dans le terrain marneux des environs de Paris. On dit aussi *paléoniscus*.

PALÉONTOGRAPHIE. s. m. et gr., παλαιός, ancien; ὢν, ὄντος, l'être; γραφω, j'écris). Syn. de PALÉONTOLOGUE ou PALÉONTOLOGISTE.

PALÉONTOGRAPHIE. s. f. Hist. nat. Syn. de PALÉONTOLOGIE.

PALÉONTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Syn. de PALÉONTOLOGIQUE.

* **PALÉONTOLOGIE**. s. f. (étym. gr., παλαιός, ancien; ὄν, ὄντος, l'être; λόγος, discours). Hist. nat. Science qui a pour objet la connaissance des races d'animaux et de végétaux qui ont existé autrefois à la surface du globe, et dont on trouve des débris ou des vestiges fossiles.

* **PALÉONTOLOGIQUE**. adj. 2 g. Hist. nat. Qui appartient à la paléontologie.

* **PALÉONTOLOGISTE**. s. m. Hist. nat. Celui qui s'occupe de la paléontologie. || Auteur de travaux sur la paléontologie.

PALÉONTOLOGUE. s. m. Syn. de PALÉONTOLOGISTE.

PALÉOPÉTRE s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; πετρα, pierre). Miner. Pétrosilex d'une formation ancienne.

PALÉOPHILE. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; φιλέω, j'aime). Erpet. Genre de batraciens fossiles ayant de grands rapports avec les crapauds.

PALÉOPHIS. s. m. (pr. *pa-lé-o-fiss*; ét. gr., παλαιός, ancien; οφις, serpent). Erpet. Genre d'ophidiens fossiles.

PALÉOPHRYNE. s. m. Erpet. Genre de batraciens fossiles.

PALÉOPHYTOGRAPHIE. s. m. Celui qui s'occupe de paléophytographie.

PALÉOPHYTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., παλαιός, ancien; φυτόν, plante; γραφω, je décris). Bot. Description des végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui se rapporte à la paléophytographie.

PALÉOPHYTOLOGIE. s. f. (étym. gr., παλαιός, ancien; φυτόν, plante; λογος, discours). Bot. Partie des sciences naturelles qui s'occupe des végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOLOGIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à la paléophytologie.

PALÉOPHYTOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de paléophytologie.

PALÉOPITHÈQUE s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; πίθηκος, singe). Mamm. Groupe de singes trouvés à l'état fossile.

PALÉORNIS s. m. (pron. *pa-lé-ar-niss*; ét. gr., παλαιός, ancien; ορνις, oiseau). Ornithol. Genre d'oiseaux préhenseurs trouvés à l'état fossile et ayant de grandes analogies avec les perroquets.

PALLOSAURE s. m. pr. *pa lé-o-çore*; ét. gr., παλαιός, ancien; σαυρος, lézard). Erpet. Genre de reptiles sauriens les plus anciens qui aient existé, établi pour deux espèces trouvées en Angleterre dans les couches de grès rouge.

PALÉOSPALAX s. m. (étym. gr., παλαιός, ancien; σπάλαξ, taupe). Mamm. Genre d'insectivores que la forme de ses dents a fait ranger parmi les taupes et dont les débris fossiles ont été trouvés en Angleterre sur la côte de Norfolk.

PALÉOTHÉRIEN, ENNE. adj. Géol. Qui renferme des débris de paléothérium. Gypse paléothérien.

PALÉOTHÉRIOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *paléothérium*; gr. εἶδος, ressemblance). Mamm. Qui ressemble ou se rapporte au genre paléothérium. || PALÉOTHERIOÏDES. s. f. pl. Famille de pachydermes ayant pour type le genre paléothérium.

* **PALÉOTHÉRIUM**. s. m. (pr. *pa-lé-a-tér-romm*; et. gr., παλαιός, antique; θηριον, animal farouche). Mamm. Genre d'animaux fossiles reconstruit par Cuvier pour des quadrupèdes de l'ordre des pachydermes, voisins des tapirs. On compte environ douze espèces de ces animaux. Le grand paléothérium avait la taille d'un cheval, son poil était ras et il ressemblait

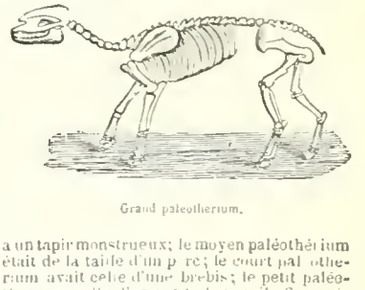

Grand paléothérium.

à un tapir monstrueux; le moyen paléothérium était de la taille d'un porc; le court paléothérium avait celle d'une brebis; le petit paléothérium, celle d'un petit chevreuil. Ces animaux fossiles ont été trouvés en Allemagne et en France, particulièrement dans les carrières à plâtre des environs de Paris. On dit aussi *paleotherion*.

PALEOTRITON. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; τριτων, salamandre). Erpet. Grande salamandre trouvée à l'état fossile.

PALÉOTROGUE. s. m. (étym. gr., παλαιός, ancien; τρώγω, je mange). Mamm. Groupe de mammifères fossiles, rapporté avec doute à l'ordre des rongeurs.

PALÉOZOÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; ζῶον, animal). Hist. nat. Qui a rapport aux animaux et aux végétaux ne se trouvant plus qu'à l'état fossile dans les diverses couches du globe. La flore et la faune *paléozoïques* des deux grands continents actuels offrent un caractère frappant d'analogie. (Maury.)

— *Terrain paléozoïque*. Terrain secondaire renfermant les débris fossiles les plus anciens.

PALÉOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., παλαιός, ancien; ζῶον, animal; λογος, discours). Hist. nat. Histoire naturelle des animaux fossiles.

PALÉOZOOLOGIQUE. adj. 2 g. Hist. nat. Qui est relatif, qui a rapport à la paléozoologie.

PALEOZOOLOGISTE. s. m. Hist. natur.

Celui qui s'occupe de paléozoologie.‖Auteur de travaux sur la paléozoologie.

PALERME.(*Panormus*).Géogr.Ancienne capitale de la Sicile, et actuellement ch.-l. de la province de son nom (Italie), sur la côte N. de la Sicile. Archevêché, cour d'appel, université qui date de 1347. Palerme a deux ports, dont l'un est reservé aux navires de guerre. On y remarque le Palais-Royal, la cathédrale de Sainte-Rosalie, etc. Fabriques de cotonnades, chapeaux de paille, soieries, savon, essences, crème de tartre, acide nitrique; papeteries, fonderies de caracteres. Fondee par les Phéniciens sous le nom de *Panorme*, Palerme a suivi le sort de la Sicile. En 1282, elle donna le signal du massacre des *Vêpres siciliennes*; 250,000 hab. — La province de *Palerme* a 5,087 kil. carrés et 700,000 hab.

PALERMITAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante de Palerme.

— adj. Qui concerne Palerme ou ses habitants.

*** PALERON**. s. m. (étym. lat., *pala*, pelle; parce que le paleron a la forme d'une petite pelle. Partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux. Ce cheval est blessé au paleron.

— Bouch. et Charcut. Partie de l'épaule du bœuf et du porc. Un morceau de paleron. Donnez-moi de la paleron.

PALÈS. s. f. (de *Palès*, nom myth.). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une espèce originaire de Hongrie. ‖ Espèce de papillon diurne appartenant au genre argynne.

PALÈS. Myth. Déesse des bergers et des troupeaux, chez les anciens Romains. Ses fêtes se célébraient par de grands feux allumés le 21 avril.

— Les poètes la confondent quelquefois avec Cérès et Cybèle, et la regardent comme présidant généralement à l'économie rurale; de là les cultivateurs, aussi bien que les bergers, sont appelés par les poètes, *les élèves, les favoris de Palès*.

Élève de *Palès*, ô mortel généreux!
Toi qui d'un fer paisible ouvres tes champs heureux.
(LEBRUN.)

— PALES. Astron. La 59e planète télescopique, découverte le 19 septembre 1857 par M. Goldschmidt.

PALESTE. s. m. (ét. gr., παλαιστής, lutteur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des cucujites, ayant pour type une espèce du Brésil.

PALESTE. s. f. (etym. gr., παλαιστή, même signif. Métrol. anc. Syn. de PALME.

PALESTIN, INE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Palestine.

— adj. Qui concerne la Palestine ou ses habitants.

*** PALESTINE**. s. f. Typogr. Nom d'un caractère d'imprimerie dont le corps est de vingt-deux points, et qui vient entre le gros parangon et le petit canon. Deux cicéros forment le corps de la palestine.

PALESTINE. Géograph. anc. Contrée de la Syrie, au S.-O., s'étendant de la source du Jourdain et de la Phénicie au N., à l'extremité de la mer Morte et à l'Arabie Pétrée au S., et de la Méditerranée à l'O., au désert de Syrie a l'E. Elle était traversée du N. au S. par le Jourdain, qui formait les lacs de Merom et de Genezareth avant de se jeter dans la mer Morte. Elle était arrosée encore par l'Hiéromax et l'Jabbok, affluents du Jourdain, par l'Arnon et le Cédron, tributaires de la mer Morte, enfin par le Léontes, le Belus, le Cison occidental, et les torrents de Gaas et de Besor, tributaires de la Méditerranée. A l'E. du Jourdain étaient les monts Galaad, Abarim et Nébo; a l'O. et au Liban avec les monts Thabor, Gelboé (avec le contrefort du Carmel), Garizim, des Oliviers, etc. Appelée *terre de Chanaan* et *terre promise* avant l'invasion des Israélites, elle fut partagée par ces derniers en onze tribus et les deux demi-tribus de Manassé, qui formèrent plus tard les royaumes de Juda et d'Israel. En 536 av. J.-C. elle fut partagée en 4 provinces: *Batanée* a l'E. du Jourdain; *Galilée* au N.-O.; *Samarie* au centre; *Judée* au S.-O. Les Romains la reduisirent en province sous le nom de *Judée*, 44 ap. J.-C.; puis, au IVe siècle, la diviserent en 4 parties: *Palestine Ire* a l'O., ch.-l., Cesarée. *Palestine IIe* au N., ch.-l., Scythopolis. *Palestine IIIe* au S. avec A abie Pétrée), ch.-l. Petra. *Arabie*, a l'E. du Jourdain, ch.-l., Bostra. Conquise par les musulmans en 636, elle appartient à l'empire ottoman depuis Selim Ier; elle forme la province de *Jerusalem*, qui fait partie du vilayet de Damas.

PALESTINIEN, ENNE. adj. Qui concerne la Palestine. Monument palestinien. Epigraphie palestinienne.

*** PALESTRE**. s. f. (ét. gr., παλαίστρα, même signif.; forme de πάλη, lutte). Antiq. gr. et rom. Lieu public ou les jeunes gens se formaient aux différents exercices du corps. Il y avait dans les palestres des portiques, des bains chauds et froids, et même des salles pour les leçons de philosophie et de grammaire.

Les autres sur l'arène, athlètes vigoureux,
De la *palestre* encor renouvellent les jeux (FAYOLLE.)

— Signifie quelquefois Les exercices mêmes.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des œdémérites, établi pour une espèce australienne.

PALESTRE. Myth. Fille de Mercure, à laquelle on attribue l'invention de la lutte.

PALESTRIN. s. m. (ét. gr., παλαιστρικός, qui aime la lutte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphyliniens, ayant pour type une espèce des Indes orientales.

PALESTRINA.(jadis *Prœneste*).Géograph. Ville de la prov. de Rome (royaume d'Italie), à 14 kil. N.-E. de Frascati; 5,000 hab.

— Archéol. *Mosaïque de Palestrina*. Monument celèbre trouvé a Palestrina, représentant une vue de l'Égypte.

— PALESTRINA. Ile des lagunes de Venise, au S. de Malamocco, avec une ville du même nom, à 14 kil. S. de Venise; 7,000 hab.

PALESTRINA (Jean PIERLUIGI, dit *da*). Né à Palestrina, 1524-1591, maître de chapelle a Rome, fut surnommé le *Prince de la musique*. On a de ce grand artiste des messes (comme la *messe du pape Marcel*, 1565), des motets, des hymnes, des litanies, des madrigaux, etc. On admire surtout son *Stabat mater*.

*** PALESTRIQUE**. adj. 2 g. Antiq. rom. Qui a rapport à la palestre ou qui concerne la palestre. Jeux palestriques. Exercices palestriques.

— PALESTRIQUE. s. m. Celui qui dirigeait les exercices d'une palestre.

— PALESTRIQUE. s. f. L'un des deux principaux genres de la gymnastique, qui se composait de la lutte, du pugilat, du trait, de la course, du saut, du disque, du pancrace, etc. Ces exercices avaient lieu dans la palestre.

PALESTRITE. s. 2 g. Antiq. rom. Jeune homme ou jeune fille qui se livrait aux exercices de la palestre.

PALESTRO. Géogr. Village d'Italie (Novare), sur la rive gauche de la Sésia. Victoire des Franco-Piémontais sur les Autrichiens, 30 et 31 mai 1859.

PALESTROPHYLAX. s. m. (étym. gr., παλαίστρα, palestre; φύλαξ, gardien). Antiq. gr. Directeur des jeux; gouverneur de la palestre; gardien de la palestre.

*** PALET**. s. m. (du lat. *pala*, pelle, à cause de la forme aplatie du palet). Pierre ronde, plate et unie, ou morceau de métal, d'ardoise, de tuile, de la même forme, dont on se sert pour jouer en le lançant le plus près possible d'un but designé. Un gros, un petit palet. Jouer au palet. Son palet touche le but.

— Fig. Sur le sol, encore tout ombreux de la grande allée de marronniers, la lumière jette de distance en distance des *palets* de jour. (De Goncourt.)

— Anc. art milit. Espèce de easque. ‖ On donnait ce nom a la pierre a feu des fusils de rempart.

— Antiq. Morceau de pierre, de fer ou de cuivre, épais de trois ou quatre doigts, un peu ovale et long de plus d'un tiers de mètre, qui servait dans le jeu du disque. La victoire était pour celui qui l'avait lancé plus haut et plus loin que les autres. Avant de pousser le palet ou disque, on avait soin de le frotter de sable ou de poussière ainsi que la main qui le soutenait, afin de le tenir plus ferme. Sa pesanteur était telle que, lorsqu'on voulait le transporter, on le mettait sur l'epaule.

— Pêch. Petit outil en forme de bèche dont se servent quelques pêcheurs pour retirer des vers, des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable. ‖ En Normandie, Pieu enfoncé dans le sable des grèves pour retenir les filets. ‖ *Palets de Gascogne*. Filets pour la pêche, usités en Languedoc. On les tend en les enfouissant dans le sable.

PALÉTATION. s. f. (pr. *pa-lé ta-cion;* rad. *palcter*). Nom ancien du massage avec une palette.

PALETER, v. n. 1re conj. Ce verbe double le *t* devant un *e* muet. *Je palette, tu palettes, il palette, ils palettent. Je paletterai. Je paletterais.* Jeux. Faire glisser le palet sur la terre. Il palette bien. Voila ce qui s'appelle bien paleter.

— Fig. Jouer fréquemment au palet. Peu usité en ce sens.

— PALETER. v. a. Masser avec une palette.

PALETOQUE. s. m. Cost. Espèce de sayon que portaient les paysans.‖Vêtement espagnol ayant a peu pres la forme d'une capote sans manche.

— Mar. Espèce de sarrau à l'usage des marins.

*** PALETOT**. s. m. (pr. *pa-le-tô;* du hollandais *paltsrak*, robe de gros drap; formé de *palster*, pelerin, et de *rok*, robe). Vêtement de dessus pour homme ou pour femme avec poches extérieures sur les côtes. Un paletot double de soie. Voila un riche paletot. Un paletot de drap noir. Paletot d'hiver. Paletot d'été. J'ai passé des journees au lit faute d'un *paletot* pour sortir. (A. Dandet.)

— *Paletot-sac*. Espèce de veston.

— Casaque sans manches que portent les pêcheurs des côtes de Normandie.

— Se disait pour Pourpoint, hoqueton.

— Hortic. Variété de tulipe bigarrée de plusieurs couleurs.

*** PALETTE**. s. f. (ét. lat., *paleta*, même signif.; dimin. de *pala*, pelle). Morceau de bois mince, taillé en ovale et muni d'un manche, dont on se sert pour jouer à la paume.

— Instrument de bois mince avec lequel les maîtres d'école frappaient autrefois dans la main des enfants pour les punir. Donner deux coups, trois coups de palette. ‖ Le coup même donné avec cet instrument. Donner des palettes.

— Anat. Nom vulgaire de l'appendice xyphoïde, de la rotule et de l'omoplate. ‖ Nom vulgaire des deux incisives larges et plates qui occupent le milieu de la mâchoire supérieure. Si vous voulez me vendre vos deux *palettes*, je vous donne de chaque un napoléon d'or. (V. Hugo.)

— Bot. *Palette à dard*. Espèce d'agarie fort dangereux, qui croît dans les bois des environs de Paris.

— Chir. Espèce de petite écuelle, de petit plat de métal, dans lequel on reçoit le sang de ceux à qui l'on ouvre la veine. Apportez une palette. ‖ La quantité de sang qu'on tire par la saignée. Autrefois, la palette était de quatre onces de sang ou 125 grammes. ‖ Instrument de percussion semblable à une spatule à long manche, faite d'un bois léger, que l'on a propose pour le massage. ‖ *Palette de Cabanis*. Instrument formé de deux plaques d'argent trouees, accolées et mobiles l'une dans l'autre, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale.‖ *Palette à pansement*. Petite planche mince, découpée selon la forme de la partie malade, dont on se sert, en certains cas, pour soutenir cette partie. On en fait surtout usage pour tenir écartés les doigts du pied ou de la main, dans le cas de plaies.

— Dor. Outil dont le doreur sur bois se sert pour prendre les feuilles d'or et les poser sur l'objet qu'il dore.

— Entom. Extrémité libre, aplatie et élargie en forme de petite pelle, des antennes et des balanciers des insectes ‖ *Palette triangulaire*. Enfoncement lisse, bordé de poils, qui se trouve au milieu des pattes postérieures de l'abeille.

— Fact. d'orgues. Nom donné aux touches du clavier autres que les feintes.

— Hist. Au moyen âge, Espèce de cassolette en forme de petite poêle, dans laquelle on faisait brûler des parfums.

— Hort. Petite aile qui, poussée par la roue de rencontre, entretient les vibrations du régulateur.

— Hortic. Nom des haricots verts, dans le Médoc.

— Imprim. Sorte de spatule de fer garnie d'un manche, dont les imprimeurs se servent pour prendre de l'encre et la porter sur l'encrier.

— Mar. Nom des parties placées à l'extrémité des bras qui servent a former les roues des bateaux à vapeur, et qui viennent tour a tour s'enfoncer dans l'eau et la pressent en faisant l'office de rames pour communiquer au navire un mouvement de propulsion.‖*Palettes brisées*. Palettes divisées en deux ou trois parties.‖*Palettes cycloïdales*. Palettes qui occupent toute la largeur de la roue, mais qui, au lieu d'être plates, sont recourbées parallelement à l'axe de la roue, en forme de cylindre presentant au liquide sa convexite. ‖ *Palettes verticales*. Palettes qui occupent toute la largeur de la roue, et qui conservent toujours dans l'eau la position verticale.

— Moll. Nom donné aux palmules des tarets. ‖ *Palette de lépreux*. Nom vulgaire du spondyle.

— Ornith. Nom vulgaire donné à la spatule, d'après la forme que présente l'extremité de son bec.

— Peint. Petite planche fort mince, d'un bois dur, ordinairement en forme ovale, sur laquelle les peintres mettent et mêlent leurs couleurs et qu'ils tiennent de la main gauche, à l'aide d'un trou pratiqué vers le bord pour y passer le pouce. Il y a aussi des palettes en porcelaine.

La lyre du poète
Ne peut-elle du peintre égaler la *palette?* (DEL.)

— *Charger sa palette*. Y mettre, y étendre les couleurs. ‖ *Faire des teintes sur sa palette*. Y mélanger les couleurs. ‖ *Sentir la palette*. Se dit d'un tableau dont les couleurs sont mal assorties. ‖ *Fait d'une seule palette*. S'applique à un tableau parfait, sous le double rapport de l'exécution et de l'harmonie. ‖ *Jeter là sa palette*. Renoncer à la peinture. ‖ *Briser la palette d'un peintre*. L'empêcher de peindre par la violence ou par la mort. ‖ *Il a une palette brillante*. Se dit d'un peintre qui est bon coloriste.

— Fig. On le dit aussi d'un poète dont le style a de l'éclat. ‖ Dans le même sens, on dit encore: *Sa palette est riche, il a bien des couleurs sur sa palette*.

— Se prend, par métonymie, pour La peinture.

Je sais
Que ton goût instruisit le ciseau, la *palette*,
Qu'Homère anime encor les accents du poète.
(DE FONTANES.)

— Pot. Instrument de bois avec lequel le potier forme, bat et arrondit son ouvrage.

— Rel. Instrument de cuivre gravé, pour pousser d'un seul coup des filets ou des ornements sur le dos d'un livre.

— Sell. Instrument qui sert à couper les bouches d'aires, dans les marais salants.

— Sell. Saillie antérieure d'une selle à la hussarde.

— Techn. Ais d'une roue de moulin. ‖ Les fournalistes donnent ce nom à une bouve fixée au bout d'un long manche pour mêler et mélanger la terre glaise avec le ciment. ‖ Dans les fabriques de pipes à fumer, on appelle ainsi une Espèce de louchet qui sert à remuer la terre lorsqu'elle est detrempée. ‖ Instrument en forme de petite pelle dont on se sert pour ramener la poudre. ‖ Instrument de fer de même forme que le précédent que les forgerons emploient pour disposer le charbon dans la forge. ‖ *Palette à forer*. Pièce de bois ou de fer à l'usage des ouvriers en fer et des marbriers appelée aussi *conscience*, que l'on applique contre la poitrine pour manœuvrer le foret.

— Verr. Petite plaque de fer garnie d'un manche, qu'on appuie, selon le besoin, contre diverses parties des pièces que l'on fabrique.

— PALETTES. s. f. pl. Ornith. Tribu de perroquets caractérisée par leur queue, ou se trouvent deux plumes plus longues que les autres et terminées en forme de palette ovale.

PALETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Paletter. S'empl. adjectiv. Hameçon paletté.

PALETTER. v. a. 1re conj. (rad. *palette*). Pêch. Aplatir l'extrémité d'un hameçon, pour l'attacher à la ligne.

*** PALÉTUVIER**. s. m. (ét. inconnue). Bot. Genre d'arbres type de la famille des rhizophorées, établi pour des espèces des regions tropicales. Les palétuviers croissent dans la mer supportés par des racines formant comme un plancher au-dessus des eaux; les graines germent sur l'arbre avant de tomber; elles ont des propriétés comestibles et sont mangées par les Indiens en temps de disette. Les palétuviers forment des forêts inextricables qui empêchent souvent d'aborder sur les côtes; leur bois est de qualité inférieure et n'est guère bon qu'à brûler; leur écorce passe pour être fébrifuge; mais on ne l'emploie guère que pour la tannerie et la teinture.

— *Palétuvier gris* ou *rouge*. Avicennie brillante. ‖ *Palétuvier jaune*. Moronobee de la Guyane. ‖*Palétuvier des montagnes*. Clusie veineuse. ‖ *Palétuvier sauvage*. Espèce d'acacia.

PALET. s. m. Techn. Outil dont se servent les cordiers.

*** PÂLEUR**. s. f. (rad. *pâle*). Couleur du visage tirant sur un blanc fade et causée par la maladie ou par une émotion violente. Une pâleur mortelle. Il lui est resté une grande pâleur de sa maladie. Vous veniez de mon front observer la *pâleur*. (Rac.) La *pâleur* de la mort est déja sur son teint. (Id.) Sur son visage habite la *pâleur*. (J.-B. Rouss.) Une *pâleur* étrangère couvre vos joues; la gaieté vous abandonne. (J.-J. Rouss.)

On dit que ton front jaune et ton teint sans couleur
Perdit en ce moment son antique *pâleur*. (BOILEAU.)
La victime tremblante,
Le front couvert d'une froide *pâleur*. (MARMONTEL.)
Que de mélancolie et pourtant que de grâce
Dans ces lèvres sans vie ou la *pâleur* descend! (C. DELAVIGNE.)

— Par extens. La pâleur de la lune.

— Myth. Divinité allégorique a laquelle les Romains rendaient un culte conjointement avec la Peur. Ils la consideraient comme un dieu parce qu'en latin *pallor* est masculin.

PALEYE. s. f. Bot. Syn. de BARKHAUSIE.

PALEYEUR. s. m. (pron. *pa-lè-eur;* rad. *pale*, qui se disait autrefois pour *pelle*). Anc. admin. Nom donné aux employés des greniers à sel preposés au mesurage.

PALFER. s. m. (de *pal*, et de *fer*). Techn. Nom d'un levier de fer dont on se sert dans les carrières, les chantiers et les mines.

PALHANPOUR. Géograph. Capitale d'un petit Etat de ce nom, dans le Goudjerate, tributaire des Anglais; 30,000 hab.

*** PALI** ou **BALI**. s. m. Linguist. Langue des lois, de la religion et des sciences de l'Inde ultérieure, intermédiaire entre le sanscrit et le prakrit. Le pali, autrefois parle dans le Magadha et tres répandu dans l'Inde, est depuis longtemps une langue morte. Tous les livres des sectateurs de Bouddah sont en pali. Le *pali* fut employé de bonne heure comme langue ecrite; et les inscriptions de l'Inde les plus anciennes que nous connaissions encore sont rédigées en *pali*. (Dict. de la Conv.)

— Adjectiv. La langue *palie*. (Acad.) Il n'y a presque personne dans le royaume de Siam qui ne fasse sa prière tous les jours en langue *balie*. C'est la langue de leur religion, comme la latine l'est de la religion romaine. (Le Clerc.)

— *Caractères palis*. Caractères dérivés d'un ancien alphabet bouddhique. Il y a trois variétés d'alphabet pali, l'une usitée chez les Birmans, les deux autres chez les Siamois. On l'écrit de gauche à droite.

— Quelques-uns le font invariable. Les talapoins paraissent fort savants dans leurs sermons, quand ils citent quelques passages de leurs livres anciens qui sont en langue *bali*. (Abbé de Choisy.)

PALI. s. m. Myth. ind. Prince des démons, qui sort de l'abîme une fois par an pour exercer son pouvoir malfaisant sur les hommes. ‖ Nom de plusieurs esprits familiers.

PÂLI, IE. part. pass. du v. Pâlir. S'emploie adjectiv. Visage pâli.

Non, s'ils ont repoussé la relique immortelle,
C'est qu'ils en sont jaloux! qu'ils tremblent devant elle!
Qu'ils en soient tout *pâlis!* (V. HUGO.)

PALIBOTHRA ou **PALIMBOTHRA**. Géogr. anc. Ville de l'Inde, capitale des Pra-

siens. On voit aujourd'hui ses ruines près de Patna, sur le Gange.

PALICARE ou **PALLICARE**. s. m. V. PALIKARE.

PALICES ou **PALIQUES**. Myth. Nom de deux frères jumeaux, fils de Jupiter et de la nymphe Etna. Ils furent mis au rang des dieux et eurent un temple à Palice en Sicile. Près de ce temple etaient deux sources d'eau bouillante et sulfureuse, sur lesquelles on prêtait serment. Le parjure était frappé de mort ou aveuglé.

PALICOT. s. m. (pr. *pa-li-ko*). Pêch. Petit parc tournant, que les pêcheurs établissent dans les endroits où ils pensent qu'il y a beaucoup de poisson.

PALICOURÉE. s. f. Bot Genre de rubiacées psychotriées, établi pour plus de cinquante espèces qui croissent sous le tropique américain.

PALICOURINE. s. f. Chim. Base cristallisable extraite de la palicourée.

PALICOURIQUE. adj. Chim. Se dit de deux acides, l'un volatil, l'autre solide, extraits de la palicourée.

* **PALIER**. s. m. (rad. *paillier*, à cause du paillasson qui se trouve ordinairement sur le palier). Plate-forme sur un escalier, sur un perron, sur une rampe douce, ou sur les gradins d'un théâtre. Il y a un palier à chaque étage d'une maison. Il m'attendait sur le palier. Je suis sortie sur le *palier* pour le suivre des yeux. (J.-J. Rouss.) Il ouvre la porte doucement et s'arrête un instant sur le *palier* pour voir si les élèves ne se reveillent pas. (A. Daudet.)

— Par extens.

Chacun sur son *palier*
S'imagine fixer les yeux du monde entier. (Volt.)

— *Palier de communication*. Celui qui est entre des appartements de plain-pied, et qui leur est commun. C'est dans ce sens qu'on dit : *Demeurer sur le même palier*.

— Loc. prov. *Un homme est bien fort sur son palier*. On est bien fort chez soi, dans sa maison. On dit dans le même sens, *sur son paillier*. || Dans le même sens : *Se battre sur son palier*.

— Archit. *Palier circulaire*. Celui qui se trouve dans la cage d'un escalier en limaçon. || *Demi-palier*. Celui qui est carré, de la longueur des marches.

— Chem. de fer. Portion du parcours d'un chemin de fer ou il est horizontal. Quelquefois, dans les parties à faible pente, ce mot est également employé pour désigner la surface du chemin; par exemple, si l'on veut designer la hauteur par rapport à celle des points environnants, on dira : Le palier du chemin est à 5 mètres, à 10 mètres au-dessus de l'étiage de telle rivière, etc.

— Mecan. Dans les machines, Segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre, à une distance uniforme. C'est une espèce de support ou de coussinet d'une grande dimension, qui repose directement sur le sol ou sur de forts bâtis.

PALIÈRE. s. f. (rad. *palier*). Constr. Première marche d'un escalier.

— Adjectiv. *Porte palière*. Porte qui ouvre sur un palier.

PALIETTE. s. f. Bot. Syn. de PAILLETTE. || Nom donné par les jardiniers aux étamines de certaines fleurs.

* **PALIFICATION** s. f. (pron. *pa-li-fi-ka-cion*; rad. *palifier*). Constr. Action de fortifier, d'affermir un sol avec des pilotis.

PALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Palifier. S'empl. adjectiv. Sol, terrain palifié.

PALIFIER. v. a. Ire conj. (ét. lat., *palus*, pieu; *facere*, faire). Il prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous palifiions, vous palifiiez. Que nous palifiions*, etc. Constr. Fortifier un sol en y enfonçant des pilotis.

PALIGORSKITE. s. f. Minér. Silicate hydraté d'aluminium et de magnésium trouvé dans le nord-est de la Russie.

PA-LI-KA-O. Géogr. Bourg de la Chine, à 12 kil. S.-E. de Pékin. Victoire des Français le 21 septembre 1860.

* **PALIKARE** ou **PALLIKARE**. s. m. (ét. gr., παλληκάριον, jeune homme). Nom donné aux chefs qui, avant l'indépendance grecque, commandaient les milices appelées *armatoles*. || Nom donné, pendant l'insurrection de 1821, à des miliciens qui combattaient pour la cause de l'independance.

— On écrit aussi *pallicare*. Christo Tule est un vieux *pallicare* decoré de la croix de fer. (E. About.)

PALIKOUR. s. m. Ornith. Espèce de fourmilier qui habite l'Amérique.

PALILICIUM. s. m. (pr. *pa-li-li-ci-omm*). Astron. Nom que l'on a donné quelquefois à l'étoile Aldebaran.

PALILIES. s. f. pl. (de *Palès*, nom myth.). Antiq. rom. Fête celebrée le 21 avril, en l'honneur de Palès. Le jour des palilies était l'anniversaire de celui où Romulus avait jeté les premiers fondements de la ville de Rome.

PALIMBACCHIQUE. adj. 2 g. (pron. *pa-limm-ba-chike*). Métriq. anc. Qui concerne le pied appelé palimbacchius.

PALIMBACCHIUS. s. m. (pr. *pa-limm-bachi-uss*; et. gr., πάλιν, par renversement; fr. *bacchius*). Metriq. anc. Nom donné à un pied formé de deux longues et d'une brève, et formant ainsi le bacchius renversé.

PALIMBIE. s. f. Bot. Syn. de PECTEDAN.

* **PALIMPSESTE**. s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ψηστός, raclé). Manuscrit ancien dont on grattait l'écriture pour y écrire de nouveau. Au moyen âge, le défaut de science ou d'industrie rendit commun l'usage des palimpsestes. Cette légende est écrite sur un palimpseste. Les heureux résultats des efforts faits de nos jours par le célèbre Angelo Mai pour retrouver les textes primitifs sous l'écriture nouvelle ont vivement appelé l'attention des savants sur les *palimpsestes*. (Dict. de la Conv.)

— Antiq. Tablette dont on pouvait effacer l'écriture.

— Adjectiv. Un manuscrit *palimpseste*. (Acad.) C'est comme un manuscrit *palimpseste* dont on fait reparaître les lignes par des procédés chimiques. (Ger. de Nerval.)

PALINDROME. adj. 2 g. (étym. gr., παλινδρομός, rétrograde; compose de πάλιν, de nouveau; δρομος, course). Littér. anc. Qu'on peut lire de droite à gauche ou de gauche à droite.

— **PALINDROME**. s. m. Vers ou phrase de prose qui offre toujours le même sens, soit qu'on le lise de gauche à droite ou de droite à gauche. Le vers suivant est un palindrome :

Signa te, signa : temere me tangis et angis.

|| En voici un autre encore plus compliqué, en ce que chaque mot est lui-même un palindrome :

Odo tenet mulum, madidum mappam tenet Anna.

PALINDROMIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; δρομός, course). Pathol. Reflux des humeurs viciées vers les parties nobles du corps. || Retour d'un paroxysme ou d'un accès de fièvre.

PALINDROMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est relatif, qui a rapport à la palindromie.

PALINGÉNÉSIAQUE. adj. 2 g. V. PALINGENESIQUE.

* **PALINGENÉSIE**. s. f. (et. gr., πάλιν, de nouveau; γένεσις, génération). Didact. Régénération, renaissance. Les stoïciens admettaient une palingénésie universelle, et les Gaulois croyaient qu'après un certain nombre de révolutions, l'univers serait dissous par l'eau et par le feu, et qu'il renaîtrait de ses cendres. La *palingénésie* du phénix est une allegorie. (Acad.) Les géologues ont compté les *palingénesies* de notre sphère, et ils ont assuré avec raison que les six jours de la création decrits par Moïse dans la Genèse sont des périodes d'années, à partir de la terre-abîme, comme la nomme l'écrivain sacré, ou du chaos, comme l'ont appelé les Grecs. (Denne-Baron.) Mon esprit, fertile en *palingénésies*, la rajeunissait ainsi et se la représentait en souriant au milieu de toutes ses grâces de jeune fille. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Tout changement en bien survenu ou pouvant survenir dans les choses de ce monde. Comme notre globe, comme la religion, les sciences ont eu leur *palingénésie*; celle qui s'accomplit sous François Ier fut appelée la Renaissance. (Denne-Baron.) La naissance d'un enfant jeta Virgile dans des rêves de *palingénésie* universelle. (E. Renan.)

— Entom. S'emploie comme synonyme de Métamorphose en parlant des insectes. Le ver à soie ou bombyx transparent et la chenille velue ont deux *palingénésies*. (Denne-Baron.)

— Pathol. S'emploie pour Renovation. La palingenesie d'un tissu endommagé.

— Philos. Système de philosophie de l'histoire, d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes luttes, les mêmes révolutions se reproduisent sans cesse dans un ordre donné. M. Ballanche est l'auteur d'un système de palingénésie sociale.

— Phys. Autrefois, Art prétendu de faire reparaître, à l'aide de la chaleur et de quelques ingrédients chimiques, une fleur dans une fiole qui ne contenait que les cendres de cette fleur. Après avoir fait renaître les fleurs de leur cendre, on a prétendu qu'un corps ayant eu vie animale pouvait se reformer de ses émanations. Par suite, on s'est servi de la palingenèse pour expliquer l'apparition des revenants. Le Dictionnaire de Trévoux, et même une encyclopédie moderne, expliquent très sérieusement par la *palingenesie* l'apparition des ombres des morts dans les cimetières, apparitions que les auteurs de ces ouvrages regardent comme un fait constaté. (Ch. Nodier. || Actuellement, Artifice d'optique à l'aide duquel on fait paraître l'image d'un objet, d'une fleur, dans un lieu ou il n'y a en réalité aucun corps. Le P. Kircher appelait *palingenèse* l'art de faire renaître une fleur de ses cendres, et à l'aide de l'artifice connu maintenant sous ce nom, il avait fait croire à quelques personnes qu'il possédait ce pouvoir merveilleux. (Ch. Nodier.)

— Théol. Ce mot a été employé pour signifier quelquefois la Resurrection, quelquefois la Régénération par le baptême.

PALINGÉNÉSIQUE ou **PALINGÉNÉSIAQUE**. adj. 2 g. Qui appartient à la palingenesie, qui produit une palingénésie. Système, operation palingénésique.

PALINGES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Charolles (Saône-et-Loire), sur la Bourbince et le canal du Centre; 2,100 hab.

PALINIDRYSE. s. f. (et. gr., πάλιν, de nouveau; ἵδρυσις, établissement). Méd. Diminution de volume, affaissement d'une partie. || Retablissement d'une partie dans son ancien état.

PALINLOGIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; λόγος, discours). Rhet. Figure poétique qui consiste à commencer un vers par le dernier ou par un des derniers mots du vers précédent.

PALINLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la palinlogie.

* **PALINOD**. s. m. (et. gr., πάλιν, de nouveau; ᾠδή, chant). Littér. Poème en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge. Les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe décernaient annuellement un prix à la meilleure pièce de ce genre. Le palinod se faisait ordinairement en chant royal, ballade, ode, sonnet, etc., au gré du poète.

— *La fête des palinods*. Le jour où avait lieu la distribution solennelle des prix. En ce sens, on dit aussi absolument *les palinods*.

— Par extens. Académie qui décernait les prix aux meilleurs palinods. Le palinod de Rouen fut fondé en 1486, celui de Caen en 1526; ils durèrent jusqu'à l'époque de la Révolution. On dit aussi *puy palinod*.

— Par anal. Pièce de poésie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe.

* **PALINODIE**. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ᾠδή, chant). Rétractation, désaveu de ce qu'on a dit ou fait jusque-là. Son discours était une palinodie, une veritable palinodie. Dans le concert des éloges d'un homme puissant se mêle souvent la voix de la *palinodie*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Chanter la palinodie*. Se retracter, dire du bien d'une personne dont précédemment on avait dit du mal.

— Par extens. S'applique à tout changement dans les paroles ou dans les actions, à tout désaveu honteux, ou bien à toute louange qui s'adresse tour à tour et par interêt au vice et à la vertu.

— Littér. anc. *La sainte palinodie*. Hymne que plusieurs Peres de l'Eglise ont attribué à Orphée, et dans lequel ce poète semblait rendre hommage au vrai Dieu.

— Philol. Nom qu'on donne à un poème de Stésichore, dans lequel ce lyrique chantait les louanges d'Helène, sa pudeur et la félicité conjugale de Ménélas, tandis que, dans un poème précédent, il avait injurié la fille de Tyndare; les Dioscures l'en avaient puni, dit on, en le frappant de cécité; il recouvra la vue quand il eut composé sa palinodie.

PALINODIER. v. a. Ire conj. On met deux *i* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous palinodiions, vous palinodiiez. Que nous palinodiions, que vous palinodiiez*. Tourner en palinodie.

PALINODIQUE. adj. 2 g. Littér. Qui offre le caractère d'un palinod.

PALINODIQUE. adj. 2 g. Qui a le caractère d'une palinodie, qui ressemble à une palinodie.

PALINODISTE. s. m. Celui qui fait des palinodies.

PALINTOCIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; τόκος, enfantement). Antiq. Action d'enfanter une seconde fois. La seconde naissance de Bacchus sortant de la cuisse de Jupiter est une palintocie.

— Antiq. gr. Répétition d'usure ou d'intérêts payés. Les Mégaréens, ayant chassé leur tyran, ordonnèrent la *palintocie*. (Trév.)

— Financ. S'est dit quelquefois pour Intérêt composé ou interêt des interêts.

PALINURE. s. m. (étym. gr., πάλιν, de nouveau; οὐρά, queue). Crust. Syn. de LANGOUSTE.

PALINURE. Temps hér. Pilote d'Enée, se noya sur la côte d'Italie, au N.-O. de la Lucanie, près d'un cap qui porte son nom.

— PALINURE. s. m. Pilote, conducteur d'une barque.

PALINURIN, INE. adj. Crust. Qui ressemble à un palinure.

— **PALINURINE**. s. f. Genre de décapodes macroures, établi pour deux espèces.

— **PALINURINS** s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre palinure.

PALINUROÏDÉ, ÉE. adj. (étym. fr., *palinure*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Syn. de LANGOUSTIEN.

PALIPOU. s. m. Bot. Arbre de Cayenne dont les fruits sont bons à manger. On dit aussi *parepou*.

PALIQUES. s. f. pl. Myth. V. PALICES.

* **PÂLIR**. v. n. 2e conj. Devenir pâle. Pâlir à l'aspect du danger. Palir de colère. Le soleil pâlit. La couleur de cette étoffe a pâli. Vos visages pâlissent. La moindre émotion le fait pâlir. Que nos tyrans communs en *pâlissent* d'effroi. (Rac.) Je le vis, je rougis, je *pâlis* à sa vue. (Fl.) Le plus affreux péril n'a rien dont je *pâlisse*. (Fl.) Il dit que la cavalerie allemande est invincible : il *pâlit* au seul nom des cuirassiers de l'Empereur. (La Bruy.) L'autre partageait l'enthousiasme guerrier de son ami, mais l'Abencerrage avait *pâli* au nom du Cid. (Chateaubriand.)

Et j'ai *pâli* deux fois au terrible récit
Qui vient d'en retracer l'image à mon esprit. (Rac.)

— Fig. S'affaiblir. Beaucoup de pensées que l'on croyait brillantes *pâlissent* au grand jour de l'impression. (Boiste.)

— Fig. Se dit des astres, de la nature, etc. Le soleil commençait à pâlir.

La foudre fait briller ses éclairs en tous lieux,
Fait *pâlir* la nature et fait trembler les cieux. (Gilb.)

— Fig. *Son étoile pâlit*. Se dit de quelqu'un dont la prospérité, la puissance, le bonheur, le crédit diminue.

— Fig. et poét. *Pâlir sur les livres*. Étudier avec une assiduité infatigable. Après cela, va *pâlir* sur la Bible. (Boil.)

— *Pâlir de*. J'ai *pâli* du dessein qui vous a fait sortir. (Rac.

— *Pâlir pour*.

Helas ! quand son épée allait chercher mon sein,
A-t-il *pâli* pour moi ? (Racine.)

— Fig. *Faire pâlir*. Inspirer de la crainte. Pour étonner les coupables et faire *pâlir* les parjures. (Montesquieu.)

— Faire paraître moins brillant. L'éclat du diamant fait pâlir l'or. La rose fait pâlir les autres fleurs.

— Fig. Eclipser. Le Cid fit pâlir tout ce qui avait précédé.

— **PALIR**. v. a. Rendre pâle. Le vinaigre *pâlit* les levres. (Acad.) La fièvre l'a beaucoup *pâli*. Id.)

— Faire paraître pâle. Le reflet de la lune, en *pâlissant* son visage, rendait sa physionomie plus intéressante. (Mme de Genlis.)

— **SE PALIR**. v. pron. Se dit rarement pour Devenir pâle.

PALIRRHÉE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ῥέω, je coule). Pathol. Maladie, écoulement qui se manifeste de nouveau. || Reflux ou engorgement des humeurs qui arrive dans le choléra-morbus, accompagné de vomissements noirs.

PALIRRHÉIQUE ou **PALIRRHOÏQUE**. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la palirrhée.

* **PALIS**. s. m. (pr. *pa-li*; radic. *pal*). Petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce à la suite les uns des autres pour former une clôture. Un jardin clos de palis. Un bois entouré de palis. Il a fait une clôture de palis à son jardin.

— Lieu entouré de pieux.

— Par extens. Clôture faite avec des perches ou claies sèches.

— Art milit. Nom de tiges d'arbres disposées en palanque.

Déjà leur main s'apprête à combler les fossés
De leurs *palis* aigus vainement hérissés (Delille.)

— Pêch. Sorte de filets en nappe simple que l'on tend sur des piquets.

— Zooph. Petite baguette verticale en prolongement des cloisons dans les polypiers.

PALISOT DE BEAUVOIS Ambroise-Marie-François-Joseph, baron de), Naturaliste, né à Arras, 1752-1820, fut de l'Institut. On cite de lui : *Flore d'Oware et de Benin*, 2 vol. in fol., avec planches; *Insectes recueillis en Afrique et en Amérique*; *Muscologie*, etc.

* **PALISSADE** s. f. Econ. rur. Clôture de palis; espèce de barrière faite avec des pieux plantés les uns à côté des autres. On se sert quelquefois de planches. Des troupeaux de vaches paissaient dans des prairies artificielles entourées de *palissades*. (Chateaub. Je ne vois jamais une vieille maison française de Seine-et-Oise ou de Seine-et-Marne, avec son jardin aux *palissades* taillées, sans que mon imagination me représente les livres austères qu'on a lus jadis sous ces allées. (E. Renan.)

— Fig. On cite des interprétations, des autorités, des exemples, qu'on range entre des *palissades* de divisions nouvelles. (H. Taine.)

— Art milit. Ce mot s'emploie surtout en termes de fortification. L'accès des ouvrages en terre est ordinairement protégé par des palissades. Rompre, couper, construire une palissade. La contrescarpe était défendue par une bonne palissade. Tirer de derrière une palissade. Hamilcar exaspéré fit ouvrir les *palissades*, résolu à se faire jour n'importe comment. (G. Flaubert.) || *Palissades crenelées*. Celles qui sont ouvertes d'espace en espace, de manière à former des embrasures.

— Par extens. Chacun des pieux qui forment la palissade. Il fut blessé en regardant entre deux palissades.

— Géogr. *Palissades d'Hudson*. Barrière de rochers que le navigateur Hudson découvrit, en remontant le fleuve auquel il a donné son nom, à la hauteur de l'île de Manhatan.

— Hortic. Mur de verdure; suite d'arbres ou d'arbustes plantés au cordeau, et dont les branches, qu'on laisse croître des le pied, forment une espèce de haie que l'on taille de temps en temps. On emploie les palissades à faire des allées, à clore des bosquets, a revêtir des murs de clôture et de terrasse, à servir de fond à des statues, à des vases, à des fontaines, etc. Cette espece de plantation, d'une grande utilité et d'un fort bon effet dans les jardins français, est passée d'usage comme ces jardins eux-mêmes. Dans les jardins agrestes, on remplace les palissades par des massifs. Palissade de

laurier, de houx, de citronnier, etc. Tondre une palissade. Des palissades fort hautes, fort touffues. Palissades à hauteur d'appui. De houx piquants la verte *palissade*. (Parny.)

— Mod. Nom qu'on donnait autrefois à une partie de la coiffure des femmes. C'était un fil de fer qui servait à faire lever le devant de la cornette, et qui se mettait sous la cornette.

— Syn. comp. PALISSADE, PALIS. *Palis* indique une simple clôture de pieux destinée à fermer. *Palissade* désigne une clôture faite avec plus de soin et destinée à protéger contre l'attaque de l'ennemi.

PALISSADÉ, ÉE, part. pass. du v. Palissader. S'empl. adjectiv. Des allées palissadées. Une contrescarpe palissadée.

— Hortic. Tanne en palissade. Des charmilles palissadées.

PALISSADEMENT, s. m. Action, manière de palissader.

— Ensemble des palissades.

* **PALISSADER**, v. a. Ire conj. Entourer de palissades. Palissader une demi-lune. Palissader un jardin.

— Hortic. Disposer en palissade. Palissader des ifs, des charmilles.

— SE PALISSADER, v. pron. Être palissadé.

— S'entourer de palissades.

— Par anal. Les femmes se *palissadent* tous les jours de baleines pour paraître de belle taille. (Le P. Lamy.)

* **PALISSAGE**, s. m. Hortic. Action de palisser un arbre. || *Palissage à la loque*. Manière de fixer les branches immédiatement sur le mur, au moyen d'une petite lanière d'étoffe qui enveloppe chaque branche, et que l'on fixe par un clou. || *Palissage à sec*. Palissage que l'on fait après la taille d'hiver et avant la pousse des feuilles. || *Palissage en vert*. Palissage que l'on fait lorsque les feuilles ont poussé.

* **PALISSANDRE** ou **PALIXANDRE**, s. m. (et. inconn.). Bot. Arbre dont on ignore encore le genre et la famille, parce que son bois n'est apporté en Europe que débité. Il croît dans les forêts de la Guyane. Le bois de cet arbre, connu dans le commerce sous les noms de palissandre, de Sainte-Lucie ou de bois violet, est recherché pour la marqueterie et les archets de violon. On en fait aussi de très jolis petits meubles.

PÂLISSANT, part. prés. du v. Pâlir. Qui pâlit, qui fait l'action de pâlir. Peut-être, a dit l'auteur, *pâlissant* de courroux. (Boil.) Les animaux épouvantés s'élançaient des bois dans la plaine; et, à la clarté de la foudre, les trois voyageurs *pâlissant* voyaient passer à côté d'eux le lion, le tigre, le lynx, le léopard, aussi tremblants qu'eux-mêmes. (Marm.)

* **PÂLISSANT, ANTE**, adj. Qui devient pâle. Ce mot peint l'altération lente, successive d'une couleur plus ou moins vive. Front, visage pâlissant. Tu me quittes, répondit Bianca *pâlissante*; te reverrai-je jamais? (Chateaub.)

La mort qui m'obéit, qui prenant ma défense,
Sur ce front *pâlissant* a tracé ma vengeance. (Volt.)

— Qui devient terne, dont la couleur s'affaiblit, dont l'éclat se perd. Les funèbres flambeaux dans l'ombre *pâlissante*. (Rondon des Landes.) Le génie de Bossuet, de Corneille, de Molière, et surtout de Fénelon, protégeait la gloire *pâlissante* du grand roi. (Voltaire.)

Mais quoi! de la rose *pâlissante*
Perd son éclat, les parfums, leur odeur. (Delille.)

— Fig. L'automne *pâlissant*, et sur son déclin, offre encore des charmes; il inspire une humeur plus douce. (Deleuze.)

PALISSE, s. f. (lat. *palis*). Écon. rur. Nom donné aux haies dans le Poitou.

PALISSE (La). Géogr. V. LAPALISSE.

PALISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Palisser. S'empl. adjectiv. Pêcher palissé. Cet abricotier n'a pas été bien palissé.

— Blas. Se dit d'une pièce découpée en pointe, en forme de palissade.

PÂLISSEMENT, s. m. (rad. *pâlir*). Action de devenir pâle. Que la philosophie prête ses plaintes volontaires au genre des soupirs, palpitations, *pâlissements*, que nature a mis hors de notre puissance. (Montaigne.)

* **PALISSER**, v. a. Ire conj. (radic. *palis*). Hortic. Fixer, attacher à des pieux contre une muraille ou un treillage, les branches d'un arbre qu'on veut mettre en espalier. Palisser des pêchers, des poiriers, des abricotiers, etc.

— Absol. Ce jardinier palisse fort bien.

— SE PALISSER, v. pron. Être attaché à des pieux ou palis. Certains arbres se palissent.

PALISSEUR, s. f. Se disait pour Pâleur. De *palisseur* ni de maigreur. (Roman de la Rose.)

PALISSON, s. m. Techn. Instrument de fer plat et poli, sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus douces. || Bois refendu dont on se sert pour garnir les entrevoux des solives, et quelquefois pour barrer les futailles.

PALISSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Palissonner. S'empl. adject. Peau palissonnée.

PALISSONNER, v. a. Ire conj. Techn. Passer les peaux au palisson.

— Absol. Cet ouvrier palissonne bien.

PALISSOT DE MONTENOY (Charles). Littérateur, né à Nancy, 1730-1814, quitta l'oratoire pour aborder le théâtre. Il attaqua les philosophes, Voltaire excepté, dans ses *Petites Lettres de grands philosophes*, dans sa comédie des *Philosophes*; dans sa *Dunciade*, ou *Guerre des sots*, poème satirique; et dans ses superficiels *Mémoires sur la littérature*. On cite encore de lui : *le Génie de Voltaire*.

PALISSY (Bernard). Célèbre potier et émailleur, né à La Capelle-Biron, près d'Agen, 1510-1590, établi à Saintes comme arpenteur-géomètre, conçut l'idée de faire des émaux dans le genre des Italiens, 1539; il y arriva, après seize ans de sacrifices. Il obtint le titre d'*inventeur des rustiques figulines du roi*. En 1575, il ouvrit à Paris un cours public, où il traita de la formation des pierres, des eaux, et même des puits artésiens. Enfermé à la Bastille par les Seize, 1588, Palissy y mourut en 1590. Ses *Œuvres* ont été réunies en 1677, et réimprimées en partie en 1844.

PALITHOÉ, s. f. Zooph. V. PALYTHOÉ.

PALIURE, s. m. (ét. gr., παλιούρος, de nouveau : σῦρος, défense). Bot. Genre de la famille des rhamnées, renfermant des plantes voisines des jujubiers, indigènes à l'Europe méridionale, et au nombre de trois espèces, dont l'une croît spontanément dans les broussailles et les lieux

a, Paliure à la guillotine; *b*, fruit

incultes du midi de la France : c'est le paliure épineux, arbuste d'ornement qu'on nomme aussi vulgairement *porte-chapeau*. Le paliure est appelé, dans le Midi, *aragneou* et *argalon*. Son fruit sert avec succès dans les hydropisies.

PALIURÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se rapporte ou ressemble au paliure. || PALIURÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées ayant pour type le genre paliure.

* **PALIXANDRE**, s. m. Botan. V. PALISSANDRE.

PALK (Détroit de). Géogr. Détroit qui sépare Ceylan de l'Hindoustan, et est large de 100 à 120 kil. Sa partie méridionale est presque fermée par une suite d'îlots et de roches coralines qu'on appelle *Pont d'Adam*. Au sud du Pont d'Adam, il s'appelle *golfe de Manaar*.

PALLA, s. f. Antiq. rom. Longue robe traînante que les acteurs portaient dans les tragédies. || Manteau que les dames romaines mettaient par-dessus la stole.

PALLADAMINE, s. f. (de *palladium*, et d'*amine*). Chim. Ammoniaque composée renfermant du palladium.

PALLADANILAMINE, s. f. Chim. Substance obtenue en faisant agir le chlorure de palladium sur l'aniline.

PALLADATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'oxyde palladique avec certaines bases salifiables.

PALLADES, s. f. pl. Myth. gr. Jeunes Thébaines consacrées à Jupiter, dans un temple de Thèbes.

PALLADÉTHYLAMINE, s. f. Chim. Substance obtenue en faisant agir le chlorure de palladium sur l'éthylamine hydratée.

PALLADEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du palladium. || *Sels palladeux*. Sels dans lesquels entre cet oxyde. || *Sulfure palladeux*. Le seul sulfure qu'on connaisse de ce métal.

PALLADIAMINE, s. f. Chim. Substance obtenue en faisant agir l'ammoniaque sur un sel de palladium.

PALLADICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel ammonique, comme le chlorure palladico-ammonique.

PALLADICO-POTASSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel potassique, comme le chlorure palladico-potassique.

PALLADIE, s. f. Bot. Genre de plantes, établi pour des espèces encore peu connues.

PALLADIEN, ENNE, adj. Myth. Qui appartient à Pallas, à Minerve. Le culte palladien.

PALLADIIDES, s. m. pl. Minér. Classe de minéraux qui comprend le palladium et ses combinaisons.

PALLADIO (Andrea). Célèbre architecte italien, né à Vicence en 1508, mort en 1580. Il est auteur d'un traité d'architecture traduit dans toutes les langues.

PALLADION, s. m. Antiq. Se trouve dans quelques auteurs pour Palladium.

Votre sort est pareil à celui d'Ilion.
De votre cœur dépend le succès de l'affaire :
Avant de vous rendre, il faut vous le soustraire.
Ainsi le siége sera long,
Car, si j'en crois votre rigueur austère,
L'amour n'a pas encor pris le *Palladion*. (Demoustier.)

PALLADIQUE, adj. Chim. Se dit d'un des oxydes de palladium. || Se dit aussi des sels dans lesquels cet oxyde joue le rôle d'acide.

* **PALLADIUM**, s. m. (pr. *pal-la-di-omm*). Statue de Pallas, à laquelle Jupiter avait attaché le destin de Troie; elle fut enlevée pendant le siége de la ville par Ulysse et Diomède. Selon une autre tradition, ils n'auraient enlevé qu'un faux Palladium, et, après la chute de Troie, le vrai aurait été emporté par Enée en Italie.

— Par compar., on a depuis désigné par ce nom les divers objets auxquels certaines villes, certains empires attachaient leur durée. Le bouclier sacré qu'on croyait être tombé du ciel, sous Numa, était le *palladium* de l'empire romain. (Acad.)

— Par anal. Se dit de tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose. En Angleterre, on regarde l'acte d'*Habeas corpus* comme le *palladium* de la liberté individuelle. (Acad.) La loi civile est le *palladium* de la propriété. (Montesq.) La charte constitutionnelle, en garantissant les bons principes de la révolution, est le *palladium* du trône et de la patrie. (Mme de Staël.)

— Hist. gr. *Palladium d'Athènes*. Lieu d'Athènes où l'on jugeait les meurtres fortuits et involontaires; les juges étaient au nombre de cent

— Mar. anc. *Palladium de vaisseau*. Statue de bois dore, placée dans une niche à la poupe d'un vaisseau. || Partie des navires qui étaient sous la protection immédiate de Pallas.

* **PALLADIUM**, s. m. (pr. *pal-la-di-omm*). Chim. Corps simple métallique, que l'on trouve au Brésil et dans les monts Ourals, mélangé avec le platine et l'iridium; il est gris de plomb ou d'un blanc plus mat que l'argent, malléable, difficilement fusible et formant de petites paillettes. Il fut découvert en 1803, par Wollaston.

PALLADIUS (Rutilius Taurus Æmilianus). Auteur latin qui vivait probablement au IVe siècle, et qui a écrit un traité *De Re rustica*, compilation de Columelle, de Gargilius Martialis, etc. Le dernier des 14 livres est en vers élégiaques.

— PALLADIUS. Né en Galatie, 367-431, fut évêque d'Hélénopolis, puis d'Aspona, en Bithynie. On a de lui : *Histoire lausiaque contenant les Vies des solitaires*.

PALLADOSO-AMMONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel ammonique. Chlorure palladoso-ammonique.

PALLADOSO-BARYTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel barytique. Chlorure palladoso-barytique.

PALLADOSO-CADMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel cadmique. Chlorure palladoso-cadmique.

PALLADOSO-CALCIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel calcique. Chlorure palladoso-calcique.

PALLADOSO-MAGNÉSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel magnésique. Chlorure palladoso-magnésique.

PALLADOSO-MANGANIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel manganique. Chlorure palladoso-manganique.

PALLADOSO-NICCOLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel niccolique. Chlorure palladoso-niccolique.

PALLADOSO-POTASSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel potassique. Chlorure palladoso-potassique.

PALLADOSO-SODIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel sodique. Chlorure palladoso-sodique.

PALLADOSO-ZINCIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel zincique. Chlorure palladoso-zincique.

PALLADURE, s. m. Chim. Alliage de palladium et d'un autre métal en proportions définies.

PALLANTÉE. (*Pallantium*). Géogr. anc. Ville d'Arcadie, près de Tégée.

— PALLANTÉE. Ville d'Italie, bâtie sur le mont Palatin, près du Tibre, 60 ans avant la guerre de Troie, par Evandre.

PALLANTIDES, s. m. pl. Temps hér. Les enfants de Pallante. Les Pallantides, qui étaient au nombre de cinquante, furent massacrés par Thésée, à l'exception d'Aricie, parce qu'ils avaient voulu le détrôner.

PALLAQUE, s. f. (du gr. παλλαξ, concubine). Antiq. grecq. Courtisane de classe inférieure.

PALLAR, s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une légumineuse du Pérou dont les graines mûres sont comestibles.

* **PALLAS**, s. f. (pr. *pal-lass*; de *Pallas*, n. myth.). Astron. La 2e planète télescopique, découverte le 28 mars 1802 par Olbers.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Mamm. Espèce du genre céphalote.

— PALLAS, s. m. Comm. Panne dont la trame et la chaîne sont en coton et le velouté en poil de chèvre.

— Arg. des typographes. Discours emphatique.

PALLAS. Myth. Surnom de Minerve, considérée comme présidant à la guerre. Parmi les oiseaux, le hibou lui était consacré; aussi les poètes le nomment-ils *l'oiseau de Pallas*; et parmi les arbres, l'olivier lui était dédié, de là ces périphrases fréquentes dans la langue poétique : *L'arbre de Pallas*, pour l'olivier, le *fruit de Pallas*, pour l'olive. De l'arbre de *Pallas* il recueille l'olive. (Delille.) Des fruits de *Pallas* la liqueur onctueuse. (Tissot.)

— PALLAS. Mythol. Nom d'un géant, tué par Minerve, qui prit son nom.

— Temps hér. Fils d'Evandre, fut tué par Turnus.

— PALLAS. Affranchi de l'empereur Claude, le décida à épouser Agrippine, et aida celle-ci à empoisonner son maître. Il fut empoisonné par l'ordre de Néron, 60.

— PALLAS (Pierre-Simon). Voyageur, né à Berlin, 1741-1811, fut attaché à la commission chargée d'aller observer en Sibérie le passage de Vénus sur le soleil. Il a laissé : *Voyage dans plusieurs provinces de l'empire russe*; *Flora russica*; *Icones insectorum*; *Linguarum totius orbis Vocabularia*; *Tableau physique et topographique de la Crimée*, en français. On a de lui encore : *Observations sur la formation des montagnes*; *Nouveaux Essais sur le Nord*.

PALLASIE, s. f. (de *Pallas*, n. pr.). Bot. Syn. de CALODENDRON.

— Entom. Syn. de CISTOGASTRE.

PALLASIUS, s. m. (pr. *pal-la zi-uss*; de *Pallas*, n. pr.). Crust. Syn. d'IDOTÉE.

PALLAVICINI (Oberto). Capitaine italien, né à Plaisance, tour à tour Gibelin et Guelfe; vainqueur par Charles d'Anjou, il mourut de douleur, 1269.

— PALLAVICINI (Pierre-Sforza). Jésuite et cardinal, né et mort à Rome, 1607-1667, a écrit l'*Histoire du concile de Trente*.

PALLAVICINO (Ferrante). Poète satirique, né à Plaisance vers 1618, chanoine, écrivit contre le pape Urbain VIII, fut arrêté sur le territoire d'Avignon et décapité en 1644.

PALLE, s. f. (du lat. *pallium*, manteau, couverture). Liturg. Nom qu'on donnait à un voile ou tapis de soie assez long pour couvrir tout l'autel. Le prêtre ayant mis ce qu'il fallait sur l'autel, le couvrait de la *palle*. (Fleury.)

— Se disait pour Étoffe de soie.

— Mar. Sorte d'embarcation en usage sur la côte du Malabar.

PALLÉAL, ALE, adj. (du lat. *pallium*, manteau). Moll. Qui a rapport au manteau des mollusques. || *Cavité palléale*. Dans les tarets, Cavité du manteau soudée en tube ouvert seulement dans un point de son étendue.

PALLEGOIX (Jean-Baptiste). Évêque de Siam, né près de Beaune, 1805-1862, entra dans les Missions étrangères, et a publié une *Description du royaume de Thaï ou Siam*; un *Dictionnaire français, anglais, espagnol et thaï*, etc.

PALLÈNE, s. m. Crust. Genre de pychnogonides, établi pour deux espèces des côtes d'Écosse et d'Australie.

— Entom. Syn. d'ANTHONOME.

— Ornith. Syn. de CYPSELE.

PALLÈNE. Géogr. anc. La plus occidentale des trois presqu'îles de la Chalcidique. Ses villes étaient Potidée, Mendée, Scione, etc. Aujourd'hui elle s'appelle *Cassandra*.

PALLÉNIS, s. f. (pr. *pal-lé-niss*). Bot. Genre d'herbes de la famille des composées astérotdées, croissant sur le littoral de la Méditerranée.

— Entom. Syn. de CALLITHÈRE.

PALLERTHE, s. m. Ornith. Syn. de MACROPTÉRYX.

PALLET, s. m. Pêch. Sorte de filet. || *Pallets de Gascogne*. Filets que l'on tend comme les rets transversaux, en les enfouissant dans le sable par le bord inférieur. On écrit aussi *palet*.

PALLET (Le). Géogr. Bourg du cant. de Vallet, arr. de Nantes (Loire-Inférieure), sur la Sèvre-Nantaise. Restes du château de Berenger, père d'Abélard, qui y naquit; 1,600 hab.

PALLIATE, adj. f. (du lat. *palliatus*, vêtu d'un pallium). Antiq. rom. Se disait à Rome d'une espèce de pièce comique. La pièce *palliate* était celle dont les personnages étaient grecs, c'est-à-dire revêtus du pallium, par opposition à la *togate*, dont les personnages étaient Romains, c'est-à-dire revêtus de la toge.

PALLIATEUR, TRICE, adj. Néol. Qui pallie. Récit palliateur. Excuse palliatrice.

— Substantiv. Un ami est un palliateur naturel des vices de son ami.

* **PALLIATIF, IVE**, adj. Qui pallie. Il n'est guère en usage que dans les locutions suivantes. *Cure palliative*. Cure qui ne soulage que pour peu de temps. || *Remède palliatif*. Remède

qui ne guérit pas à fond. || *Traitement palliatif.* Traitement qui n'a pour but que de soulager un malade, sans le guérir.

— PALLIATIF. s. m. Ce qui n'a qu'une valeur, qu'un effet apparent. || Remède qui n'apporte qu'un soulagement passager. Ce remède n'est qu'un *palliatif.* (Acad.) Au premier rang des *palliatifs* on place l'opium, dont l'effet général est de calmer plutôt que de guérir. (Raspail.)

— Fig. Cette mesure n'est qu'un *palliatif* qui aggrave les maux de l'État en paraissant les soulager. (Acad.) Quant aux maux de l'âme qui en résultent, je désirerais bien y trouver quelques *palliatifs.* (B. de St-P.) Les emprunts ne sont souvent que des *palliatifs* qui aggravent la situation financière d'un État en paraissant l'alléger. (Charbonn.) A quoi bon des *palliatifs* ou des opérations violentes contre un mal qui est dans le sang et qui tient à la constitution même du corps social? (H. Taine.)

* PALLIATION. s. f. (pr. *pal-li-a cion*). Action de pallier une faute; déguisement. Ce n'est pas une justification, c'est une palliation. En ce sens, il a vieilli.

— Par anal. Distinction que l'on emploie pour faire voir qu'une chose que l'on croit méchante ou défendue ne l'est pas. Ne suffis-il-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues par les *palliations* que vous y apportez? (Pasc.)

— Medec. Adoucissement, modération de la douleur et des symptômes les plus violents dans les maladies incurables. Il faut se contenter de la palliation du mal, quand on ne peut en obtenir la cure. || Guérison apparente d'une maladie, soit dans des vues intéressées, soit par ignorance.

PALLICARE. s. m. V. PALIKARE.

PALLIDICORNE. adj. 2 g. (ét. lat., *pallidus,* pâle; *cornu,* corne). Entom. Qui a les antennes de couleur pâle.

PALLIDIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *pallidus,* pâle; *flos, floris,* fleur). Bot. Qui a des fleurs, qui produit des fleurs de couleur pâle, comme la maxillaire pallidiflore.

PALLIDIPALPE. adj. 2 g. (ét. lat., *pallidus,* pâle; *palpus,* palpe). Zool. Qui a des palpes de couleur pâle.

PALLIDITARSE. adj. 2 g. (ét. lat., *pallidus,* pâle; *tarsus,* tarse). Entom. Qui a des tarses de couleur pâle.

PALLIDIVENTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pallidus,* pâle; *venter,* ventre). Zool. Qui a l'abdomen de couleur pâle.

PALLIE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée à Calcutta; elle vaut 4 litres 119.

PALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pallier. S'emploie adjectiv. Sa faute a été palliée. Crime pallié. Un long mal vainement *pallié.* (Boil.)

* PALLIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *palliare,* couvrir d'un manteau; forme de *pallium,* manteau). Il prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous pallions, vous palliez. Que nous pallions,* etc. Déguiser, excuser, présenter favorablement une chose qui est mauvaise. Il essaya de pallier sa faute. Elle eut l'adresse de bien pallier son crime. N'alléguer que de mauvaises raisons pour pallier le mal qu'on a fait. La sagesse *pallie* les défauts du corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante, et la beauté que plus périlleuse. (La Bruy.) Cette âme angélique trouve toujours dans ses vertus de quoi combattre les vaines subtilités dont les gens cruels *pallient* leurs vices. (J.-J. Rouss.) La philosophie n'a jamais su que *pallier* les passions; c'est à la religion seule à les dompter. (D'Arconville.)

— Médec. *Pallier le mal.* Ne le guérir qu'en apparence. Ou ils ne peuvent guérir la plaie, ils sont contents de l'endormir et de la *pallier.* (Montaigne.)

— Fig. et au sens moral. Les moyens employés pour remédier au mauvais état de ses affaires n'ont point guéri le mal; ils n'ont fait que le *pallier.* (Acad.) Les sophismes qui *pallaient* le crime s'évanouissent, et derrière eux s'élève le remords. (Boiste.) L'amitié même est nuisible lorsqu'elle veut *pallier* le mal. (Id.) La vieillesse est un mal incurable; il y a des remèdes pour le *pallier;* il n'y en a pas pour le guérir. (Destouches.)

— Teintur. Agiter le liquide à l'aide d'un long crible, pour ramener à la surface les substances qui tendent à se déposer.

— SE PALLIER. v. pron. Se guérir en apparence. Cette maladie ne peut que se pallier.

— Être excuse. Cette faute ne peut se pallier.

— Syn. comp. PALLIER, DÉGUISER, VOILER, DISSIMULER. On *voile* ce qu'on ne peut pas cacher entièrement. On *déguise* une chose que l'on veut faire passer pour une autre. On *pallie* ce qu'on ne peut pas justifier entièrement. On *dissimule,* pour éloigner les autres de ce qu'on veut leur cacher.

PALLIÈRE. s. f. Engin de pêche particulièrement employé au Havre.

PALLIKARE. s. m. V. PALIKARE.

PALLIOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. lat., *pallium,* manteau; gr. βράγχια, branchies). Moll. dont les branchies sont couvertes par le manteau. || PALLIOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acephalophores, comprenant ceux qui ont les branchies appliquées à la face interne des lobes du manteau.

PALLIO-CIRRUS. s. m. (pron. *pal-li-o-ci-rus*; et. lat., *pallium,* manteau; fr. *cirrus*). Météor. Nuage de neige.

PALLIO-CUMULUS. s. m. (pr. *pal-li-o-kum-luss*; et. lat., *pallium,* manteau; franç. *cumulus*). Météor. Nuage pluvieux.

PALLIOLUM. s. m. (pr. *pa-li-o-lomm*; mot latin qui signifie *petit manteau,*). Antiq. rom. Espèce de manteau court avec un capuchon, à l'usage des Romains. Le palliolum ne descendait que jusqu'au coude; on le regardait comme un signe de mollesse et de débauche.

PALLISER (Iles). Géogr. Archipel de la Polynésie, à l'extrémité N.-O. des îles Pomotou.

* PALLIUM. s. m. (pr. *pal-li-omm*; mot latin signifiant *manteau*). Antiq. Grand manteau qui servait de vêtement distinctif aux Grecs comme la toge aux Romains. || Couverture de laine dont les Romains se couvraient la tête lorsqu'ils étaient incommodés. || Sorte de voile que portaient les femmes romaines.

— Blas. Croix par laquelle on représente le pallium des archevêques.

— Hist. ecclés. Manteau de laine que les empereurs de Constantinople donnaient aux patriarches et aux principaux évêques; ce fut bientôt le patriarche qui, d'accord avec l'empereur, le donna aux archevêques, comme la marque de leur confirmation dans cette dignité; et les papes jouirent du même droit dans tout l'Occident. || Dans l'Église d'Occident, le pallium n'est plus actuellement qu'un ornement consistant en une bande de laine blanche, large de trois doigts, entourant les épaules, avec des pendants longs d'une palme devant et derrière, et de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, et garnies chacune d'une croix noire. Le pape l'envoie aux archevêques, comme marque de leur dignité, et quelquefois à des évêques, comme faveur particulière. Les archevêques ne peuvent officier pontificalement sans avoir reçu le pallium. L'usage du pallium ne commença dans l'Église latine qu'au IVe siècle. Cet archevêque a reçu le pallium. M. de Belsunce, évêque de Marseille, fut décoré du *pallium,* en récompense de son dévouement pendant la peste. (L. Gozlan.) || Vêtement parsemé de croix que portaient les premiers chrétiens. || On a également donné ce nom à un habit particulier aux moines, à un voile de religieuse et au drap qu'on étend pendant la messe sur les gens qu'on marie et qu'on a depuis appelé *poêle.*

PALLODE. s. m. (du gr. πάλλω, je secoue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, établi pour quatre espèces d'Amérique et de Madagascar.

PALLUAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 550 hab.

PALM. s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée dans les Pays-Bas et valant 1 décimètre.

PALMA. s. f. Métrol. Mesure de longueur usitée en Moldavie, où elle vaut 278 millimètres, et en Valachie, où elle en vaut 245.

PALMA. Géogr. Ch.-lieu des îles Baléares, sur la côte S.-O. de Majorque; 60,000 hab. Évêché suffragant de Valence. Oranges, citrons, vins. Excellent port.

— PALMA. L'une des îles Canaries, au N.-O. du groupe. On y trouve le vaste cratère de la *Caldera.* Elle a 35,000 habitants. Sa capitale est *Santa-Cruz de la Palma.*

PALMA (Jacopo), *l'Ancien.* Peintre de l'école vénitienne, né à Serinalta, près de Bergame, vers 1480, et mort vers 1548, excella dans le portrait comme dans l'histoire. || PALMA (Jacopo), *le Jeune.* Né et mort à Venise, 1544-1628, neveu du précédent, a laissé, outre beaucoup de tableaux, des gravures à l'eau-forte.

PALMAC. s. m. Métrol. Mesure moldave valant 348 millimètres.

* PALMA-CHRISTI. s. m. (mots lat. qui signifient *palme du Christ*). Bot. Nom vulgaire du ricin. On dit aussi *palme de Christ.*

PALMACITE. s. m. (du lat. *palma,* palmier). Bot. Genre de palmiers, établi pour deux espèces fossiles trouvées dans le terrain calcaire. || Syn. de TRIGONOCARPE.

PALMAGE. s. m. Mar. Mesurage en palmes du diamètre d'un mât. || Travail ayant pour but de donner à une pièce de mâture ébauchée les dimensions et la forme qu'elle doit avoir.

— Techn. Action d'aplatir la tête des aiguilles.

PALMAIRE. adj. 2 g. (du lat. *palma,* paume de la main). Anat. Se dit des parties qui sont situées dans la paume de la main. Aponévrose palmaire. Arcades palmaires. Muscles palmaires. Ligaments palmaires. || *Face palmaire de la main.* Le creux ou la paume de la main. || *Ligaments palmaires.* Ligaments qui servent à maintenir les os du carpe et du metacarpe.

— Bot. Se dit d'une tige qui a 8 à 10 centimètres de haut, à peu près la largeur de la paume de la main.

— Mamm. Se dit d'un mammifère qui n'a de mains qu'aux membres de devant.

— PALMAIRE. s. m. Anat. Nom donné à plusieurs muscles intérieurs de la main. Grand palmaire. Petit palmaire. || *Palmaire cutané.* Muscle situé au-devant de la main, près du ligament annulaire interne, et au-devant du cinquième os du metacarpe.

— PALMAIRE. s. f. Bot. Syn. de LAMINAIRE. || Nom vulgaire de quelques fucus et de quelques orchidées.

— Moll. Genre de mollusques, voisin des emarginules, établi pour une espèce trouvée à la Martinique, mais encore imparfaitement connue.

— PALMAIRES. s. m. pl. Mammif. Division de la classe des mammifères qui comprend l'homme.

PALMANT. s. m. Dr. cout. Celui qui prend possession d'un héritage, sous la condition de servir une rente. || Celui qui met une enchère.

— PALMANTS. s. m. pl. Ceux qui concluent un marché en se frappant mutuellement dans la main.

PALMARÈS. s. m. (du lat. *palmaris,* de palme). Catalogue contenant les noms des lauréats dans une distribution de prix.

PALMAS (Las). Géogr. Ville de la Grande-Canarie, sur la côte E. de cette île, dont elle est le ch.-l.; 18,000 hab.

PALMASTÉRIE. s. f. (étym. lat., *palma,* paume; fr. *astérie*). Échin. Groupe d'astéries renfermant les espèces pentagonales.

PALMATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide palmique avec les bases salifiables.

PALMATIFIDE. adj. 2 g. (et. lat., *palmatus,* palmé; *findo,* je fends). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ont les nervures palmées et les lobes fendus jusqu'à moitié du limbe.

PALMATIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *palmatus,* palmé; *flos, floris,* fleur). Bot. Se dit des calathides qui sont composées de fleurs à corolle palmée.

PALMATIFOLIE, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus,* palmé; *folium,* feuille). Bot. Qui a des feuilles palmées.

PALMATIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *palmatus,* palmé; *forma,* forme). Bot. Se dit des corolles indéterminées des composées qui semblent palmées sans l'être réellement.

PALMATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus,* palmé; *lobus,* lobe). Bot. Qui a des feuilles lobées à nervures palmées, et dont les lobes sont incisés à une profondeur qu'on ne peut ou qu'on ne veut point déterminer.

PALMATINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus,* palmé; *nervus,* nerf). Bot. Qui a des nervures palmées.

PALMATIPARTI, ITE. adj. 2 g. (ét. lat., *palmatus,* palmé; *partitus,* divisé). Bot. Qui a des feuilles à nervures palmées, dont les lobes sont divisés au delà du milieu, sans que le parenchyme soit interrompu, et disposés en rayons divergents.

PALMATISÈQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *palmatus,* palmé; *secare,* diviser). Bot. Qui a des feuilles à nervures palmées, dont les lobes sont divisés jusqu'au delà du milieu, et le parenchyme interrompu. On dit aussi *palmatiséqué.*

PALMATODE. s. m. (ét. lat., *palmatus,* palmé; gr. εἶδος, aspect). Entom. Syn. d'OCLADIE.

PALMATURE. s. f. (étym. lat., *palmatus,* palmé). Hist. nat. État de ce qui est palmé.

— Chir. *Palmature des doigts.* Union des doigts par une membrane congénitale ou accidentelle.

PALMBLAD (Wilhelm-Fredrik). Littérateur suédois, né près de Sœderkœping, 1788-1852, imprimeur de l'université d'Upsal, travailla à substituer l'influence de la littérature allemande à celle de la littérature française. Il a publié une biographie suédoise (*Biografiskt Lexicon œfver namnkunnige Svenska Mœn.*)

* PALME. s. f. (du lat. *palma,* même signif.). Bot. Branche de palmier et, par extens., Fruit du palmier ou le palmier lui-même. La palme est le symbole de la victoire. On la met ordinairement aux mains des triomphateurs et des martyrs. La palme était aussi le symbole de la fécondité, parce que le palmier fructifie continuellement jusqu'à la mort. Enfin le palmier était le symbole de la durée de l'empire, parce que cet arbre dure longtemps. Ils portaient tous une palme à la main. Il ne parle que de lauriers, que de *palmes.* (La Bruy.) Apportez les lauriers, les *palmes* des vainqueurs. (Delille.) Plus heureux s'approchèrent avec des *palmes* à la main. (G. Flaubert.)

— Fig. Victoire, triomphe. Des *palmes* cueillies avec la main d'un ennemi ne portent que des fruits empoisonnés. (Boiste.)

— Comme il y a beaucoup de palmiers dans l'Idumée, *Cueillir les palmes idumées* ou *les palmes d'Idumée,* s'est dit pour Cueillir beaucoup de palmes, c'est-à-dire remporter de grandes et nombreuses victoires. Le luxe infructueux des *palmes* d'Idumée. (Béranger.)

Irai-je dans une ode, en phrases de Malherbe,
« Troubler dans ses roseaux le Danube superbe;
« Delivrer de Sion le peuple gémissant,
« Faire trembler Memphis, ou pâlir le croissant,
« Et passant du Jourdain les ondes alarmées,
« Cueillir, mal à propos, « les *palmes* idumées? »
(Boileau.)

— Peut se joindre avec un adjectif dont le sens est péjoratif: ainsi *Palmes funéraires* se dira pour Victoires remportées dans une guerre civile.

Abjurez, il est temps, ces *palmes* funéraires,
Aimez-vous en Français, embrassez-vous en frères.
(Delille.)

— Fig. et poét. *Remporter la palme.* Remporter la victoire. On le dit et des avantages qu'on remporte dans un combat, et de ceux qu'on obtient dans quelque lutte que ce soit. C'est lui qui a remporté la palme. || On dit, dans le même sens: Il vient d'obtenir une belle palme. Ce guerrier vient de cueillir, de moissonner des palmes, de nouvelles palmes. On lui décerna la palme. La palme du vainqueur.

C'est donc ici le champ de ma gloire nouvelle;
Je ne cueillis jamais une *palme* plus belle.
(De Belloy.)

— Fig. et relig. *La palme, les palmes du martyre.* La gloire éternelle que les martyrs ont obtenue par l'effusion de leur sang. Il obtint la palme du martyre.

Si dans ce grand projet quelqu'un de vous expire,
Dieu promet à son front la *palme* du martyre
(Voltaire.)

— Par anal. La *palme* du poète est une *palme* de martyr. (V. Hugo.)

Moi, sur son noble front, qui me tint sa promesse,
J'ai mis la *palme* du Permesse,
Et je mets à sa main la *palme* des vertus. (Mollev.)

— A été employé quelquefois pour Paume de la main. Et de ses maigres mains les deux *palmes* dressées. (Lamartine.)

— Blas. Ornement extérieur de l'écu, pour les petits dignitaires de l'Église, et pour les abbesses. || On accoste souvent les écus par des palmes, tant ceux des hommes que des femmes, comme étant des symboles de l'amour conjugal, que les anciens ont représenté par des palmes mâles et femelles.

— Bot. Nom donné au roseau de Cuba dont les feuilles servent à faire des cordages. || *Palme de Christ.* V. PALMA-CHRISTI.

— Chim. *Cire de palme.* Cire donnée par certains palmiers qui croissent dans l'Amérique tropicale. || *Huile* ou *beurre de palme.* Substance grasse extraite des fruits de quelques palmiers et servant aux mêmes usages que l'huile ordinaire. || *Sucre de palme.* Matière sucrée extraite des palmiers et analogue au sucre de canne. || *Vin de palme.* Vin fait avec la sève du cocotier.

— Hist. ecclés. *Jour, dimanche des palmes.* On appelle ainsi, dans le midi de l'Europe, le dimanche des Rameaux, parce que, dans ces contrées, on porte ce jour-là des palmes consacrées, en mémoire de celles que des Juifs ont portées devant Jésus à son entrée dans Jérusalem. La bénédiction des palmes se fait le dimanche des Rameaux. A défaut de palmes, on porte à la procession qui se fait annuellement dans toute l'Église ce même jour diverses branches de myrte, de buis, d'if ou de laurier, etc. On cherche surtout les branches qui commencent à se charger de fleurs; de là le nom de *Pâques fleuries* qu'on a donné aussi à cette solennité.

— Jeux. Se disait pour Paume. Jeu de palme.

— Mar. Bâtiment en usage dans les Indes orientales.

— Techn. Nom des ornements qui entrent le plus souvent dans le dessin des châles de cachemire, ou dans les imitations européennes de ces tissus. Châle à palmes. Châle semé de petites palmes, bordé de grandes palmes.

* PALME. s. m. (de l'ital. *palmo,* paume de la main). Métrol. Mesure commune en Italie, et qui est de l'étendue de la main ouverte. Le palme n'est pas le même dans toutes les villes de l'Italie. || Le palme de Carrare pour les marbres vaut 25 centimètres. || Le palme de Gênes vaut 249 millimètres. || Dans tous les pays où le système métrique français a été adopté, on a donné le nom de palme au décimètre. || Nom d'une mesure de longueur en usage chez les anciens. Le palme grec, appelé aussi *pabeste* et *doron,* était le quart du pied olympique, et valait 0 m. 077. Le palme romain valait 0 m. 0739.

— Dans l'usage ordinaire, S'emploie pour Largeur de la main ouverte. La largeur de ce fleuve de feu était de cinquante ou soixante pas, sa profondeur de vingt-cinq ou trente *palmes.* (Buffon.)

— Mar. Mesure valant environ trente millimètres, dont on se sert pour mesurer le diamètre des mâts.

* PALMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus*; de *palma,* paume de la main). Zool. Qui a les doigts réunis par une membrane. Oiseau palmé. Triton palmé. Le castor a les pieds de derrière palmés. Les oiseaux navigateurs à pieds *palmés* reposent sur les eaux. (Buffon.)

— Bot. Divisé profondément. Feuille palmée. Bractée palmée. Racine palmée. || *Corolle palmée.* Celle dont l'incisure inférieure ou interne pénètre à peu près jusqu'à la base du limbe, tandis que les quatre autres s'arrêtent vers le milieu de sa hauteur, comme dans le cardopate.

— Entom. Se dit du cubitus des insectes, quand, vers son extrémité, il est armé latéralement de diverses dents spiniformes écartées.

— Mamm. *Antilope palmée.* Antilope dont les cornes ont une empaumure aplatie.

— Ornith. *Semi-palmés.* Se dit des doigts unis entre eux par une membrane, dans une moitié de leur longueur, ou à peu près. || *Totti-palmés.* Se dit lorsque cette membrane embrasse toutes les phalanges. || *Le hibou palmé* porte une tache palmée sur ses ailes supérieures.

— PALMÉS. s. m. pl. Mamm. Groupe de rongeurs ayant pour type le genre castor.

PALME, ÉE. part. pass. du v. Palmer. S'em

ploie adjectiv. Techn. *Aiguille palmée*. Aiguille dont la tête a été aplatie.

PALMÉE, s.f. (étym. bas-lat., *palmata*; fait du lat. *palma*, paume). Se dit surtout pour Soufflet, coup donné avec la main. Recevoir une palmée.

— Anc. cout. Marché conclu en frappant dans la main. | Enchère faite en mettant ses deux mains l'une dans l'autre.

— Dr. cout. Prise de possession d'un héritage, sous la condition de servir une rente.

PALMELLA (Don PEDRO DE SOUZA-HOLSTEIN, duc de), homme d'État, né à Turin, 1786-1850, fils d'un noble portugais, resta en Portugal après le départ de la maison de Bragance; et, en 1808, fut nommé par la régence ministre près des cortes espagnoles. Ministre des affaires étrangères en 1816, il sembla d'abord peu favorable au gouvernement constitutionnel, fut président du conseil, après la contre-révolution de 1823, et même facilita le retour de dom Miguel en Portugal. Mais bientôt ce prince usurpa la couronne; Palmella se déclara contre lui, fut chef de la régence de Terceira, organisa la lutte en faveur de dona Maria, et contribua beaucoup à la faire triompher. Nommé duc, il fut président de la Chambre des pairs, puis président du ministère de dona Maria, 1834 et 1835; mais il fut forcé de céder ce poste au maréchal Saldanha. Il conserva la présidence de la Chambre des pairs jusqu'à sa mort. Il avait traduit *les Lusiades* en vers français, et il a laissé des *Mémoires de sa vie et de son époque*.

PALMELLACÉE, ÉE, adj. Bot. Qui se rapporte à la palmelle. || PALMELLACÉES, s. f. pl. Famille d'algues ayant pour type le genre palmelle.

PALMELLE, s. f. (diminut. du lat. *palma*, palme). Bot. Genre d'algues de la famille des confervacées, établi pour deux espèces gélatineuses croissant sur la terre humide et dans les eaux douces et salées.

PALMELLÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PALMELLACÉ.

PALMER, v. a. 1re conj. (rad. *palme*). Techn. Aplanir les têtes des aiguilles. Palmer les aiguilles.

— Mar. Mesurer le diamètre d'un mât en palmes. || Dégrossir un mât, une vergue, etc., de tout le poids inutile; les réduire à de justes dimensions.

— SE PALMER, v. pron. Être palmé.

PALMER, s. m. (pr. *pal-merr*). Techn. Instrument de précision servant à déterminer l'épaisseur d'une lame ou feuille de métal.

PALMERIER, s. m. Écon. rur. Lieu planté de palmiers, rempli de palmiers.

PALMERSTON Henri-John TEMPLE, lord vicomte. Homme d'État, né à Broadlands, comte de Southampton, d'une ancienne et illustre famille, 1784-1865. Entré dans la Chambre des communes sous les auspices des tories, 1807, il devint un des lords de l'amirauté, et, en 1809, secrétaire de la guerre. Il ne quitta ce dernier poste qu'en 1828. Se jetant dans l'opposition, il fut appelé aux affaires étrangères dans le ministère whig formé par lord Grey, novembre 1830. A l'intérieur, il soutint la réforme électorale; au dehors, il fit reconnaître l'indépendance de la Belgique, et, en 1834, conclut la quadruple alliance. Dans la question d'Orient, il se montra mal disposé à l'égard de la France et signa avec la Russie, l'Autriche et la Prusse, le traité du 15 juillet 1840, qui abaissait Méhémet-Ali, le client du gouvernement français. Palmerston quitta, pour des causes intérieures, le ministère des affaires étrangères, 1841. Il y revint en 1846, et déploya une activité fébrile dans cette période marquée par les mariages espagnols, par la suppression de l'État de Cracovie, par les troubles du Sunderbund en Suisse, enfin par la révolution de février 1848 et le contre-coup qu'elle eut sur le continent. Il devint premier lord de la trésorerie, c'est-à-dire chef du cabinet, février 1855, pour trois ans, pendant la guerre de Crimée. Il fut encore premier lord de la trésorerie, juin 1859, et demeura à la tête des affaires jusqu'à sa mort.

PALMES (Cap des). Géogr. Cap d'Afrique (côte des Graines), au N.-O. du golfe de Guinée.

PALMESORE, s. f. Mar. Pièce de bois cintrée qui forme et entretient la rondeur de la proue d'un navire.

* **PALMETTE**, s. f. dim. de *palme*. Techn. Ornement en forme de feuille de palmier, qu'on taille, qu'on applique sur une moulure, qu'on peint ou qu'on brode sur des étoffes, etc.

— Bot. Palmier nain, dont la plus grande hauteur ne dépasse guère un mètre et demi.

— Hortic. *Arbre en palmette*. Arbre en espalier dont on laisse monter la tige que l'on taille chaque année; les branches latérales qui poussent le long de cette tige sont conduites et palissées horizontalement. || *Palmette double*, ou *palmette en U*. Sorte d'espalier où les branches latérales sont rangées sur deux tiges verticales.

PALMEUR, EUSE, s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui palme les aiguilles.

PALMICOLE, adj. 2 g. (étym. lat., *palma*, palmier; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les palmiers.

PALMICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *cornu*, corne). Entom. Qui porte une espèce de corne divisée en plusieurs filaments.

— Ichtyol. *La blennie palmicorne* porte sur l'œil un tentacule divisé en petits filaments.

* **PALMIER**, s. m. (du lat. *palma*, même signif.). Bot. Grande famille de plantes monocotylédones qui portent un bouquet de longues feuilles à l'extrémité d'un stipe élancé. Le plus élevé de tous les palmiers n'a pas moins de 50 mètres de haut; c'est le céroxyle ou palmier à cire. Presque tous les arbres de cette famille sont dioïques, c'est-à-dire de sexes séparés, et c'est le vent qui charrie à travers les airs la poussière fécondante des palmiers mâles sur les femelles. Ces végétaux sont tous exotiques, à l'exception d'un seul, le chamærops, qui croît dans le midi de l'Europe. On retire des palmiers du vin, des fécules, des liqueurs spiritueuses, de l'huile, etc. Les fruits s'appellent *dattes*. La plupart des espèces ont les feuilles palmées ou pinnatifides. Palmier mâle, femelle. Branche de palmier. Les feuilles de palmier servent à faire des nattes. Le *palmier* dont la feuille est le prix du vainqueur. (De Saint-Ange.)

> Les hauts sapins, les *palmiers* toujours verts,
> Vont balançant leurs souples colonnades. (MILLEV.)

|| *Palmier avoira* ou *aouara*. Élaïs de la Guinée. || *Palmier éventail* ou *palmier nain*. Nom vulgaire d'une espèce de chamærops. || *Palmier du Japon*. Nom vulgaire du sagoutier. || *Palmier jonc*. Nom vulgaire du rotang.

— Chim. *Cire de palmier*. V. PALME.

— Zooph. *Palmier marin*. Nom donné autrefois à quelques espèces de gorgones.

PALMIER, adj. m. Droit rout. Donné à rente. Héritage palmier.

PALMIFÈRE, s. m. (et. lat., *palma*, palme; *fero*, je porte). Bot. Syn. de PALMIER.

PALMIFIDE, adj. 2 g. Bot. Syn. de PALMATIFIDE.

PALMIFLORE, adj. 2 g. Bot. Syn. de PALMATIFLORE.

PALMIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PALMATIFOLIÉ.

PALMIFORME, adj. 2 g. Bot. Syn. de PALMATIFORME.

PALMIGÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *palma*, palme; *gero*, je porte). Archéol. Qui porte une branche de palmier. Victoire palmigère.

PALMIJUNCUS, s. m. (pr. *pal-mi-jon-kuss*; et. lat., *palma*, palmier; *juncus*, jonc). Bot. Ancien nom du rotang.

PALMILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PALMATILOBÉ.

PALMINE, s. f. (rad. *palme*). Chim. Substance produite par l'action de l'acide azotique sur l'huile de ricin.

PALMINERVÉ, adj. 2 g. (et. lat., *palma*, palme; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont palmées. On dit aussi *palminervé*.

PALMIPARTI, ITE, adj. Bot. Syn. de PALMATIPARTI.

* **PALMIPÈDE**, adj. 2 g. (ét. lat., *palma*, paume de la main; *pes, pedis*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux nageurs, dont les doigts des pieds sont unis par une membrane.

— Mécan. *Appareil palmipède*. Espèce de rame à bras articulés et imitant la forme et le mouvement des pattes de certains oiseaux nageurs. Cette invention a été appliquée à la propulsion du bateau à vapeur.

— PALMIPÈDE, s. m. Métrol. anc. Mesure de longueur des Romains, valant un pied romain et un quart, soit 0 m. 3698.

— PALMIPÈDES, s. m. pl. Mamm. Groupe de quadrupèdes rongeurs clavieulés, qui comprend seulement les hydromys et les castors, dont les doigts sont en effet palmés et propres à la natation.

— Ornith. Ordre d'oiseaux renfermant ceux qui ont les pieds palmés, tels que les canards, les oies, les cygnes, etc. L'eau est le véritable élément des palmipèdes.

PALMIPÉDIE, s. f. (rad. *palmipède*). Mamm. Groupe de rongeurs ayant pour type le genre castor.

PALMIPES, s. m. (ét. lat., *palma*, palme; *pes*, pied). Échin. Syn. de PALMASTÉRIE.

PALMI-PHALANGIEN, ENNE, adj. Anat. Se dit des muscles qui se rendent de la paume de la main aux phalanges des doigts.

— Substantiv. Un palmi-phalangien.

PALMIPORE, s. f. (et. lat., *palma*, palme; fr. *pore*). Zooph. Genre de polypiers calcaires voisins des millepores, établi pour les espèces rameuses trouvées dans les mers d'Amérique.

PALMIQUE, adj. Chim. Syn. de RICINI-LAÏDIQUE.

PALMIRANE, s. f. (ét. lat., *palma*, paume; *rana*, grenouille). Erpet. Division du genre grenouille.

PALMISÉQUÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PALMATISÉQUÉ.

* **PALMISTE**, s. m. (du lat. *palma*, palmier). Bot. Nom générique et vulgaire de certains palmiers dont la cime porte une espèce de chou, appelé *chou-palmiste*, qui est formé par les feuilles tendres de la pousse nouvelle, et que l'on mange. L'arbre meurt quand on lui enlève cette partie. La spathe est ligneuse, en forme de cuvette, et capable de contenir plusieurs pintes d'eau. Cet arbre abonde aux Antilles et aux îles Maurice et de la Réunion. Palmiste épineux. Palmiste franc. Le *palmiste* s'élève dans les bois au-dessus de tous les arbres. Il porte au-dessus de sa tête un bouquet de palmes, d'où sort une flèche, qui est la seule chose que ces bois produisent de bon à manger; encore faut-il abattre l'arbre. (B. de St-P.) || *Palmiste amer*. Palmiste dont le fruit, de la grosseur d'un œuf d'oie, est très amer, ainsi que la liqueur qu'il contient. Lorsqu'il est encore jeune et bas, on pratique sur son tronc des fentes longitudinales, dans lesquelles une espèce de charançon dépose ses œufs, dont le ver éclos est recherché comme un mets succulent après qu'on l'a fait rôtir. || *Palmiste franc*. Nom donné à tous les palmistes qui ne sont pas épineux. || *Palmiste rouge* ou *palmiste poison*. Palmiste dont le chou est vénéneux.

— Mamm. Espèce d'écureuil qui est le type du sous-genre des funambules. Cet animal est gris avec des bandes brunes sur le dos; il s'apprivoise facilement et habite l'Asie et l'Afrique tropicales.

— Ornith. Espèce d'oiseau du genre des grives qui vit à Saint-Domingue.

— Adjectiv. *Charançon palmiste*. Charançon dont la larve vit dans l'écorce du palmiste.

PALMITAMIDE, s. f. Chim. Composé obtenu en chauffant, pendant plus de vingt jours, le palmitate d'éthyle avec une solution alcoolique d'ammoniaque.

PALMITATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sel palmique avec une base salifiable.

* **PALMITE**, s. m. Bot. Moelle des palmiers, qui est une substance blanche comme du lait caillé, et d'une saveur douce et agréable.

PALMITINE, s. f. Chim. Combinaison d'acide palmitique et de glycérine.

PALMITIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide gras qui entre, pour une grande partie, dans la fabrication des bougies stéariques.

PALMITOLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé du bromure hypogéique mélangé de potasse alcoolique et soumis à une température élevée.

PALMITONE, s. f. Chim. Acétone de l'acide palmitique qui s'obtient par distillation de l'acide palmitique avec de la chaux éteinte.

PALMITONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'acide palmitique en fusion et exposé à l'air.

PALMITOXYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu de l'acide palmitolique traité par l'acide azotique fumant.

PALMITYLE, s. m. Chim. Radical supposé de l'acide palmitique.

PALMON, s. m. (rad. *palme*). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des chalcidiens, établi pour quelques espèces trouvées dans la gomme copal.

PALMOPLANTAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *planta*, plante des pieds). Mamm. Qui a des membres terminés par des mains. || PALMOPLANTAIRES, s. m. pl. Ordre des mammifères, tels que les singes, les makis, etc., qui ont des mains aux quatre membres.

PALMOULE, s. f. Agric. Espèce d'orge à deux rangs de grains, principalement cultivée dans le haut Languedoc.

PALMULAIRE, s. f. (et. lat., *palma*, palme). Zooph. Genre de petits corps fossiles rapportés avec doute à des polypiers et trouvés dans les terrains tertiaires de Normandie.

PALMULE, s. f. (du lat. *palma*, palme). Moll. Nom qu'on donne, dans les tarets, à deux organes particuliers, de forme variable, composés d'une pièce calcaire implantée au milieu d'une partie membraneuse qui s'élargit à son extrémité libre.

— Entom. Petite jointure accessoire, située entre les ongles des pattes antérieures des insectes hexapodes, qui correspond à la plantule des autres.

PALMULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui porte des palmules.

PALMURE, s. f. (radic. *palme*). Zool. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes. Ils ont des pattes courtes et implantées à l'arrière du corps, leurs doigts antérieurs entièrement réunis par des *palmures*, ou du moins élargis par des membranes découpées, disposition qui fait des pattes entières et même seulement de véritables rames. (F. Passot.)

PALMYRE, s. f. Annél. Genre d'annélides aphrodites, établi pour une espèce trouvée sur les côtes de l'île Maurice.

PALMYRE ou **TADMOR**, (littérat. *ville des palmiers*). Géogr. anc. Ville de Syrie, dans une oasis, à environ 250 kil. N.-E. de Damas. Fondée par Salomon, elle devint la station principale de la voie qui suivait le golfe Persique et l'Euphrate, pour aboutir aux ports de la Méditerranée, en traversant le désert de Syrie. Elle fut, sous Odénat et surtout sous Zénobie, la capitale d'un puissant État. Aurélien la ruina en 272; au moyen âge, elle fut encore saccagée. Au milieu de ses débris s'élèvent les cabanes de 500 Arabes qui y habitent. Les ruines de Palmyre rappellent encore sa splendeur.

PALMYRÈNE, Géogr. anc. Contrée d'Asie dont Palmyre était la capitale. La Palmyrène, ou le royaume de Palmyre, commence à marquer dans l'histoire au temps des guerres entre les Romains et les Parthes, au milieu desquels cet État maintint son indépendance. Odénat, soldat parvenu, époux de Zénobie, reine de Palmyre, devint l'allié des Romains et reçut le titre d'auguste. A sa mort, Zénobie déclara la guerre aux Romains, les vainquit d'abord, puis fut bientôt vaincue elle-même par Aurélien, qui détruisit son empire.

PALMYRÉNIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Palmyrène ou de Palmyre.

— adj. Qui appartient à la Palmyrène, à Palmyre ou à leurs habitants.

— Linguist. Qui a rapport à la langue de la Palmyrène ou de Palmyre. L'alphabet palmyrénien a été retrouvé par Barthélemy, d'après des inscriptions antiques.

PALMYRIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Syn. de PALMYRÉNIEN.

PALO, s. m. (mot espagnol signif. *pieu*). Bot. Nom donné à divers arbres de l'Amérique méridionale.

— *Palo de calenturos*. Nom générique des quinquinas. || *Palo Maria*. Le calophylle. || *Palo de vaca*. Le brosimon, appelé aussi *arbre à la vache*, parce qu'on en tire un suc laiteux très agréable.

* **PALOMBE**, s. f. (du lat. *palumbus*, pigeon ramier). Ornith. Espèce de pigeon ramier des provinces voisines des Pyrénées.

— Nom qu'on donnait autrefois au pigeon, et à la colombe en général. Il s'emploie encore de la même manière en poésie. Plus tendrement la *palombe* soupire. (Millev.)

> Comme on voit de Vénus les *palombes* chéries
> Raser le vert naissant des plantes prairies. (AIGNAN.)
> La tendre tourterelle et l'errante *palombe*
> Gardent au fond des bois les mœurs de la colombe. (ROSSET.)

— Techn. Cordage d'étoupe employé au commettage dans les corderies. En ce sens, on dit aussi *palonne*.

PALOMBIN ou **PALOMBINO**, s. m. Archéol. Sorte de marbre blanc, compact et à grain fin, qu'on trouve dans les débris des vieux monuments.

PALOMET, s. m. Bot. Espèce d'agaric qu'on mange dans les landes de Bordeaux. || Espèce de mousseron qui croît dans le Béarn. On dit aussi *palomette*, s. f.

PALOMIÈRE, s. f. Chass. Appareil pour la chasse aux pigeons ramiers et bisets.

PALOMMIER, s. m. Bot. Espèce de gaultherie.

PALOMYDE, adj. 2 g. (ét. gr., παλὸς, beau; μυῖα, mouche). Entom. Qui vit dans les marais. || PALOMYDES, s. m. pl. Famille de l'ordre des myodaires, dont les larves ne vivent que sur les végétaux, principalement dans les marécages.

PALON, s. m. (du lat. *palus*, pieu). Techn. Spatule de bois dont les ciriers se servent pour remuer la cire dans la chaudière. || On s'en sert aussi dans différents arts pour enlever et remuer la matière qu'on emploie.

— Agric. Sorte de pelle de bois employée dans les Ardennes.

PALONNE, s. f. Techn. V. PALOMBE.

* **PALONNIER**, s. m. (rad. *palon*). Techn. Pièce du train d'une voiture, d'une charrue ou de tout autre appareil qu'il faut traîner, à laquelle on attache les traits lorsque ces appareils sont dépourvus de brancards. On dit aussi *palonneau*.

PALOS, Géogr. Ville d'Espagne, dans la prov. d'Huelva (Andalousie), à l'embouchure du Rio-Tinto. Christophe Colomb s'y embarqua, le 3 août 1492, pour découvrir l'Amérique.

— PALOS (Cap). Cap situé au S.-E. de l'Espagne (Murcie), sur la Méditerranée.

* **PALOT**, s. m. (rad. prob. *pale*, vieux mot signif. *pelle*). Villageois fort grossier. C'est un palot, un gros palot. Vous êtes un franc palot. Que tu sens ton franc *palot!* (Gherardi.) Terme de mépris.

— Expr. prov. *Tenir palot à quelqu'un*. Être son égal. Si je leur pouvais tenir *palot*, je serais honnête homme; car je ne les entreprends que par où ils sont le plus raides. (Montaigne.)

— Pêch. Espèce de bêche employée par certains pêcheurs pour retirer des vers, des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable. || Nom des piquets sur lesquels les pêcheurs tendent leurs cordes, au bord de la mer. Tendre sur palots.

— Techn. Sorte de pelle à l'usage des tourbiers.

* **PÂLOT, OTTE**, adj. (diminut. de *pâle*). Fam. Un peu pâle. Cet enfant est pâlot. Cette petite fille est toute pâlotte.

— Substantiv. Quand il fut mort, le pauvre cher *pâlot*, il fallut que Cadet Ballard y mît toutes ses forces pour m'enlever de dessus le corps. (De Gone.)

PALOTAGE, s. m. (rad. *paloter*). Agric. Opération qui consiste à creuser des tranchées dont la terre est rejetée sur les intervalles, afin d'y faire une plantation de colza.

PALOTER, v. a. 1re conj. (rad. *palot*). Agric. Rejeter sur les pieds de colza la terre tirée d'une tranchée creusée entre les lignes sur lesquelles ils sont plantés.

PALOTEUR. s. m. (radic. *palot*). Agric. Ouvrier qui travaille avec la bêche et la pelle.

PALOURDE. s. f. Moll. Nom donné aux mulettes sur le littoral français de la Méditerranée.

— Hortic. Variété de courge, cultivée dans le département de Maine-et-Loire.

PALOVÉE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des papilionacées césalpinées, croissant dans la Guyane.

PALPABILITÉ. s. f. Caractère de ce qui produit de l'effet sur le sens du toucher, de ce qui est palpable.

* **PALPABLE**. adj. 2 g. (rad. *palper*). Qui se fait sentir au toucher. Tous les corps sont palpables. Les anges, les esprits ne sont point palpables.

— Par exagér. *Ténèbres palpables*. Ténèbres épaisses. || *Brouillard palpable*. Brouillard fort épais.

— Fig. Clair, facile à comprendre. La raison en est palpable. C'est une chose palpable. Ce que je vous dis est clair et palpable. Recherchez surtout la cause des grands changements dans la suite des grands empires, ou la grandeur des événements les rend plus *palpables*. (Bossuet.) Ce système est appuyé de preuves physiques et presque *palpables*. (Brillat-Savarin.) Du moment où la religion prend des formes *palpables*, on ne peut savoir jusqu'à quel point la folie et le fanatisme peuvent aller. (Morgan.) Mais personne n'y a porté plus de bon sens, des raisons plus pratiques, des arguments plus *palpables*. (H. Taine.)

— Substantiv. Le jour où l'on dit que toutes les idées venaient par les yeux et par les oreilles, et qu'il n'y avait de vrai que le *palpable*... (Mme de Staël.)

* **PALPABLEMENT**. adv. D'une manière palpable. On lui a montré palpablement sa méprise. Peu usité.

PALPADE. s. f. (rad. *palpe*). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, établi pour une espèce brésilienne.

PALPAL, ALE. adj. (radic. *palpe*). Entom. Qui a des palpes remarquables par leur couleur, leur longueur, leur forme, ou leur mode d'insertion et leur nombre.

PALPARE. s. m. (rad. *palpe*). Entom. Genre de névroptères de la famille des myrméléonides, souvent réunis au genre fourmi-lion.

PALPATION. s. f. (pron. *pal-pa-cion;* rad. *palper*). Médec. Application méthodique de la main sur la surface externe des parties normales ou morbides situées sous la peau ou dans les cavités naturelles à paroi flexible, comme le ventre ou les bourses.

* **PALPE**. s. f. (radic. *palper*). Entom. Nom donné aux petites antennes au nombre de deux ou davantage, mais toujours en nombre pair, articulées, sensibles et mobiles, placées sur les parties latérales de la bouche d'un insecte, soit sur les mâchoires proprement dites, soit sur la lèvre inférieure. On leur a donné ce nom parce qu'on les a crues destinées à palper les corps que les insectes rongent. Elles sont regardées comme les organes de la gustation par certains entomologistes, et par d'autres comme les organes de l'olfaction. Les palpes d'un hanneton. Palpes maxillaires. Palpes labiales.

— Crust. Organe analogue dont sont munis les crustacés.

— Ichtyol. Nom donné aux barbillons des poissons.

— Les naturalistes font souvent ce mot du masculin.

PALPÉ, ÉE. part. pass. du v. Palper. S'emploie adjectiv. Ma poitrine a été palpée par un bon médecin. Cette somme a été palpée par un escroc.

* **PALPÉBRAL, ALE**. adj. (étym. lat., *palpebra*, paupière). Anat. Qui appartient aux paupières. Muscle palpébral. Artères, veines palpébrales. Ligaments palpébraux. Portions palpébrales. || *Région palpébrale*. Celle qu'occupent les muscles palpébral, sourcilier et élévateur de la paupière supérieure.

PALPÉBRÉ, ÉE. adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Zool. Qui a les yeux garnis de paupières. Reptile palpébré. Poisson palpébré.

PALPÉBREUX, EUSE. adj. (du lat. *palpebrosus*, même signif.). Zool. Qui a des paupières ou des apparences de paupières. Crocodile palpébreux.

PALPÉBRITE. s. f. (rad. lat., *palpebra*, paupière). Pathol. Syn. de BLEPHARITE.

PALPE-MÂCHOIRE. s. f. Nom qu'on a donné d'abord aux organes des crustacés appelés depuis *pieds-mâchoires*.

* **PALPER**. v. a. 1re conj. (du lat. *palpare*, même signif. Toucher doucement avec la main et en pressant légèrement. Son médecin l'a *palpé* pour savoir s'il n'avait pas des obstructions. (Acad.) Il le *palpait* dans l'ombre pour découvrir la blessure. (G. Flaubert.)

— Se dit de certains animaux dans un sens analogue. Les oiseaux se servent de leurs doigts beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour *palper* les corps. (Buff.)

— Fig. Rien chez Galilée qui trahisse l'étonnement; il *palpe* l'univers dans tous les sens, comme s'il le connaissait d'avance. (E. Quinet.)

— Fig. et fam. *Palper de l'argent*. Le recevoir, le toucher. J'ai *palpé* l'argent, la somme. (Acad.)

— Absol. La lèvre du rhinocéros saisit avec force et *palpe* avec adresse. (Buffon.)

— Mar. *Palper l'eau*. Plonger la pale d'un aviron dans l'eau, et l'y tenir immobile pour ralentir la marche d'une embarcation.

— SE PALPER. v. pr. Se toucher; être palpé.

— PALPER. s. m. Syn. de PALPATION. Le palper du ventre n'a révélé aucune lésion dans cette partie.

PALPET. s. m. (dimin. de *palpe*). Ichtyol. Nom des barbillons allongés que plusieurs poissons portent auprès de la bouche.

— Entom. Petite palpe.

PALPEUR, EUSE. adj. (étym. lat., *palpus*, palpe). Entom. Qui a des palpes très longues.

PALPEURS. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, caractérisés par la longueur de leurs palpes maxillaires.

PALPICORNE. adj. 2 g. (radic. *palpe*, et *corne*). Entom. Qui a de longues palpes en forme d'antennes. || PALPICORNES. s. m. pl. Famille de coléoptères pentamères, ainsi appelée parce que les insectes qui la composent ont les palpes maxillaires plus longues que les antennes. On divise cette famille en palpicornes aquatiques et palpicornes terrestres.

PALPIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *fero*, je porte). Entom. Qui porte des palpes. || *Pièce palpifère*. Grande plaque qui, dans les insectes, occupe la face supérieure de la mâchoire, se trouve contiguë à la mandibule et porte la palpe maxillaire à l'un de ses angles.

PALPIFORME. adj. 2 g. Entom. Qui a la forme d'une palpe. Appendice palpiforme.

PALPIGÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *palpus*, palpe; *gero*, je porte). Entom. Qui porte une palpe. Mâchoire palpigère.

PALPIMANE. s. m. (ét. lat., *palpus*, palpe; *manus*, main). Arachn. Genre d'arachnides, établi pour trois espèces, dont le type, le palpimane bossu, se trouve en Espagne et en Algérie.

PALPISTE. adj. 2 g. (du lat. *palpus*, petite antenne). Entom. Qui est muni de palpes, d'antennules. Arachnide palpiste.

PALPITANT. part. près. du v. Palpiter. Qui palpite. On voyait les chairs palpitant encore sur le brasier. Ici sont des infortunes *palpitant* encore sous des ruines. (Flor.)

* **PALPITANT, ANTE**. adj. Qui éprouve des palpitations. Des membres palpitants. C'est ma houri! dit Aben Hamet; et il écoute, le cœur *palpitant*; au nom des Abencerrages plusieurs fois répété, son cœur bat encore plus vite. (Chateaub.)

— Fig. Il était tout palpitant d'amour, de joie, de crainte, d'espérance. Le ravisseur tout *palpitant* de joie. (J.-J. Rouss.) Je l'arrache enfin de cet horrible lieu, toute *palpitante* de frayeur et de reconnaissance. (A. de Maistre.)

— Se dit des mouvements des parties intérieures des personnes et des animaux. Des entrailles palpitantes.

Et d'un œil curieux,
Dans son cœur *palpitant* consultera les dieux! (RAC.)

Des animaux vivants que déchirait sa main
Les morceaux *palpitants* assouvissaient sa faim.
(L. RACINE.)

Tels que des champs de l'air tombent presqu'exilés,
Des oiseaux tout sanglants, *palpitants* sur la terre.
(VOLTAIRE.)

— On le dit quelquefois de la vibration des instruments.

La main n'était plus là, qui, vivante et jetant
Ce bruit par tous les pores,
Tout à l'heure pressait le clavier *palpitant*,
Plein de notes sonores. (V. HUGO.)

— *Question palpitante*. Question qui excite un grand intérêt, dont la solution est attendue avec impatience, avec emotion.

— PALPITANT. s. m. Arg. Cœur.

* **PALPITATION**. s. f. (pr. *pal-pi-ta-cion*; rad. *palpiter*). Pathol. Mouvement déréglé et inégal, agitation convulsive de quelque partie du corps. Il a une *palpitation* à l'artère du cou, à la paupière. (Acad.) Les veines sont susceptibles, dans quelques occasions, d'éprouver de véritables battements ou *palpitations*. (Merat.)

— Se dit particulièrement en parlant des battements de cœur, lorsqu'ils deviennent plus forts, plus sensibles qu'à l'ordinaire. Elle est sujette à des palpitations de cœur. Grandes, violentes palpitations. Être affecté de palpitations. Il a une *palpitation* de cœur continuelle. (Acad.) On a vu des *palpitations* si violentes qu'elles soulevaient toute la poitrine. (Merat. On cite des individus qui ont eu des *palpitations* pour avoir mangé des pommes. (Id.) L'empereur d'Autriche Maximilien, qui éprouva pendant fort longtemps de vives *palpitations*, avait un calcul dans le cœur. (Id.) Les *palpitations* par pléthore sont très fréquentes, et se remarquent chez les gens vigoureux, hauts en couleur, gros mangeurs, qui font des exercices violents. (Id.) Un air pur est extrêmement utile aux personnes affectées de *palpitations*. (Id.)

— Battement du cœur produit par un sentiment, par une émotion très vive. Toutes les *palpitations*, tous les battements de ce cœur, c'est la charité qui les produit. (Boss.)

— Se dit aussi en parlant des contractions musculaires saccadées sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés.

* **PALPITER**. v. n. 1re conj. (du lat. *palpitare*, même signif. Avoir des palpitations. On voit souvent *palpiter*, dans quelques enfants nouveau-nés, le sommet de la tête à l'endroit de la fontanelle. (Buffon.)

— Fig. Sorti des rachats des Mauvoisines, Piper ne fit que *palpiter* et ne figura plus en Europe. (Saint Simon.)

— Se dit aussi des mouvements réglés du cœur, du sein, etc. Son sein palpitait doucement. Son cœur palpite encore.

Ce laurier, c'est Daphné, chaste nymphe; [illegible]
Sous l'écorce vivante elle *palpite* encore.
(DE LAVAL DE MONTMORENCY.)

— Fig. Palpiter d'amour, de crainte, d'espérance. Ce souvenir fait *palpiter* mon cœur. Ah! que mon cœur *palpite* à ce nom! (Volt.) Et le cœur de Latone en *palpite* de joie. (Id.) Les yeux d'un saint amour font *palpiter* les cœurs. (Cas. Delavigne.) Il *palpite* à la fois de crainte et d'allégresse. (Id.) L'univers entier était en suspens et toutes les poitrines *palpitaient* comme si elles n'eussent eu qu'une seule âme. (V. Hugo.)

La [illegible]
Palpite du plaisir d'aimer et d'être aimé.
(DE SAINT-ANGE.)

— Se mouvoir d'un mouvement inégal et fréquent. La paupière, le cœur lui palpite. Une lésion physique fait souvent palpiter le cœur.

— Avoir encore quelque mouvement, en parlant des parties intérieures des personnes ou des animaux que l'on vient de tuer. Les entrailles de la victime *palpitaient* encore. (Acad.)

— Par anal. Se dit des choses inanimées qui ont un certain mouvement.

Il est amer et doux, pendant les nuits d'hiver,
D'écouter, près du feu qui *palpite* et qui fume,
Les souvenirs lointains lentement s'élever
(BAUDELAIRE.)

— Par extens. Des étoiles *palpitaient* dans la profondeur de l'eau. (G. Flaubert.)

— *Faire palpiter*. Donner le mouvement, la vie. Crédit! C'est le cœur de ce vaste corps que fait *palpiter* la vapeur. E. de Girardin.)

— Beaux-arts. Se dit d'une peinture, d'une sculpture qui a tous les mouvements, toute l'apparence de la vie. Cette figure, cette statue palpite.

PALPLANCHE. s. f. Constr. Madrier taillé en pointe par un bout, pour être enfoncé dans le sol. || Planche aiguisée en pal.

PALPOPLÈVRE. s. f. (ét. lat., *palpus*, palpe; gr. πλευρά, côté). Entom. Genre de névroptères de la famille des libellulines, établi pour quelques espèces presque toujours réunies aux libellules.

PALPULE. s. f. (dimin. de *palpe*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, établi pour une douzaine d'espèces trouvées dans l'Europe centrale et occidentale.

* **PALSAMBLEU**. interj. (corruption euphémique de *par le sang de Dieu*). Sorte de juron bien burlesque très usité dans l'ancienne comédie. *Palsambleu!* je suis bien nourri. (Regnard.) On disait aussi *par la sambleu*.

Par la *sambleu!* messieurs, je ne croyais pas être
Si plaisant que je suis! (MOLIÈRE.)

PALSANGUE et **PALSANGUIENNE**. interj. (ét. V. PALSAMBLEU). Juron de l'ancienne comédie. Les paysans disaient Palsangue, Palsanguienne, et les marquis Palsambleu.

PALSGRAVE (Jean). Grammairien, né à Londres, mort en 1554, enseigna le français à Marie, sœur de Henri VIII, qui épousait Louis XII. Il publia, en 1530, l'*Eclaircissemeat de la langue française*, sorte de grammaire qui présente l'inventaire complet de notre langue à la fin du XVe siècle.

PALTAS. s. m. (pr. *pal-tass*). Bot. Nom vulgaire de l'avocatier.

* **PALTOQUET**. s. m. (corrupt. du vieux mot *paletot*, jaquette de paysan). Pop. Homme épais et grossier. C'est un franc paltoquet. C'est bien à toi, *paltoquet*, de t'arrêter à ce chimérique honneur! (Mariv.)

— Se disait pour Habit de livrée. || Hoqueton.

PALTORIE. s. f. Bot. Syn. de HOUX.

PALUD ou **PALUDE**. s. m. (du lat. *palus, udis*, même signif.). Signifiait Marais. Florus dit que les Romains s'efforcèrent de conquérir dans la Gaule ce qui était bon, laissant le pays inaccessible à cause des *paluds*. Fauchet.)

— Fig.

Fortune, hélas! muable et déréglée,
Qui du *palud* de malheur viens et sors,
Bien se montre que tu es aveuglée. (MAROT.)

— Teintur. Espèce de garance.

PALUDAMENTUM. s. m. (pr. *pa-lu-da-men-tomm*; mot lat. usité parmi les antiquaires). Manteau écarlate ou blanc dont se couvraient les généraux romains, en partant de la ville ou pour faire des vœux et des sacrifices.

* **PALUDÉEN, ENNE**. adj. (du lat. *palus, udis*, marais). Qui concerne les marais, qui provient des marais. Terrain paludéen. Fièvre *paludéenne*. (Acad.)

PALUDÉINE. s. f. Pharm. Nom donné au mucus des paludines employé à faire un sirop adoucissant.

PALUDELLE. s. f. (du lat. *palus, udis*, marais). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour des espèces communes dans les parties marécageuses de l'Europe septentrionale.

PALUDÉEN, ÉUSE. adj. (étym. lat., *palus, udis*, marais). Hist. nat. Qui vit dans les marais. Rat paludéen. Remonte paludéenne.

— On l'a quelquefois aussi employé pour Marécageux.

PALUDICELLE. s. f. (du lat. *palus, udis*, marais). Polyp. Genre de bryozoaires qui habitent les eaux douces.

PALUDICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *palus, udis*, marais; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur les bords des étangs, des marais.

— PALUDICOLE. s. f. Espèce de genre d'amphibiens de la famille des crapauds, établi pour deux espèces de l'Amérique septentrionale.

PALUDIER, ÈRE. s. (du lat. *palus, udis*, marais). Économie. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les marais salants.

PALUDINE. s. f. (du lat. *palus, udis*, marais). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, établi pour une douzaine d'espèces qui se trouvent dans les eaux douces et saumâtres. La plupart de ces espèces sont très petites, tandis que la paludine vivipare, la paludine agate ainsi qu'une espèce de l'Inde, la paludine du Bengale, atteignent ou dépassent une longueur de trente centimètres.

Paludine.

PALUDINÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble ou qui a rapport à la paludine. || PALUDINES. s. m. pl. Famille de gastéropodes pectinibranches ayant pour type le genre paludine.

PALUDIQUE. adj. 2 g. Syn. de PALUDÉEN.

PALUMBUS. s. m. (pr. *pa-lom-buss*). Ornith. Nom scientifique du genre colombier.

* **PALUS**. s. m. (pr. *pa-luss*; du lat. *palus*, même signif. Marais, terrain très humide.

— Terrain d'alluvion qui borde la Garonne et la Dordogne et qui produit un vin estimé.

— Géogr. anc. *Palus Méotide*. La mer d'Azof.

* **PALUSTRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *paluster*, forme de *palus*, marais). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les marécages. Qui est de la nature des marécages. Terrain palustre.

PALYTHOE. s. m. Zooph. Genre de polypiers zoanthaires, établi pour quelques espèces qui s'attachent en forme de croûte sur divers corps marins de la mer des Antilles.

PAMBAN ou **PAUMBEN**. Géogr. Etroit passage entre l'Ile du pont d'Adam et l'île Ramiseram, à l'extrémité d'une petite presqu'île de la côte de Coromandel.

PAMBE. s. m. Ichtyol. Poisson plat qui est fort estimé dans les Indes, et qu'on fait sécher ou confire dans la pulpe de tamarin, pour les voyages de long cours.

PAMBÉOTIES. s. f. pl. (pron. *pan-bé-o-ci*; ét. gr., πᾶς, παντός, tout; Βοιώτιος, Béotien). Antiq. gr. Fête de Minerve, célébrée à Coronée, par tous les habitants de la Béotie.

PAMBORE. s. m. (ét. gr., παμβόρος, vorace). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des grandipalpes, établi pour sept espèces australiennes.

PAME. s. m. Se disait pour Paroisse.

— Hist. relig. *Notre-Dame de Pame*. Nom d'une fête que l'Eglise célébrait autrefois en l'honneur de la sainte Vierge.

* **PÂMÉ, ÉE**. part. pass. du v. Pâmer. S'emploie adjectiv. Evanoui. Tomber demi-*pâmée*. Boileau.)

Et froide, demi-morte, et presque pâmée,
Aux pieds de son amant elle tombe pâmée. (RACINE.)

— Fig. Qui perd l'usage des sens par suite d'une impression très vive. Pâmé de joie. Pâmé de douleur. Je la retrouvais *pâmée* de rire avec mes femmes de chambre. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. A demi *pâmé* d'ivresse, il abandonnait le licol de son [illegible] maladive. G. Flaub.)

— *Pâmé par*. Pâmé par la souffrance.

— *Carpe pâmée*. Carpe qui, lorsque le soleil brille, paraît à la surface de l'eau couchée sur le flanc, ouvrant la bouche et fermant les yeux comme si elle allait expirer.

— Fig. et fam. *Faire l'effet de carpe pâmée*. Accomplir les mouvements d'une personne sur le point de s'évanouir. || *C'est une carpe pâmée*. C'est une personne qui s'émeut pour rien.

— Blas. Qui a la gueule béante. Se dit particulièrement du dauphin d'Auvergne, qui est représenté sans langue et expirant.

PAMELE. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 22 kil. de Bruxelles; 3,000 hab.

PAMELLE. s. f. Bot. Espèce d'orge qu'on cultive en Picardie.

* **PÂMER** v. n. 1re conj. (du gr. σπάσμα, spasme). Tomber en pâmoison, en défaillance. Pâmer de douleur, de plaisir. Il n'en peut plus, il pâme.

— Fam. et par exagér. *Pâmer de rire, rire à pâmer*. Rire bien fort. Il vous ferait pâmer de rire. Mon fils a ri à *pâmer* de votre madame. (Mme de Sév.) Tous parlent si extrêmement breton que nous *pâmions* de rire. (Id.)

— On dit, dans le même sens : *Pâmer de joie.* Se laisser aller au transport de la joie.

Ici *pâma* de joie
Des mortels le plus heureux. (La Font.)

— Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* pour marquer l'action et avec l'auxiliaire *être* pour marquer l'état.

— SE PAMER v. pron. Même signif. que le v. n. Cet enfant se pâme à force de crier. Elle se *pâme* dans la haine comme une bacchante dans la volupté. (P. de St Victor.) Aussi longtemps que le colonel se *pâmait*, aussi longtemps les officiers, avec un ensemble remarquable, se tordaient. (L. Halevy.)

— Fam. et par exager. *Rire à se pâmer.* Rire bien fort. Il se pâmait de rire. Il riait à se pâmer. Souvent dans ses accents il se *pâme* de rire. (Destouches.)

— On dit, dans le même sens : *Se pâmer de joie.* Se laisser aller au transport de la joie.

— Se dit de toute impression vive.

On se sent à ces vers jusques au fond de l'âme
Couler je ne sais quoi qui fait que l'on se *pâme*.
(Molière.)

— Agric. Se dit de la luzerne coupée et ayant subi un commencement de dessiccation.

— Techn. Perdre sa trempe. Il se dit de l'effet produit sur l'acier lorsqu'il est chauffé ou forgé trop longtemps.

PAMET. s. m. Moll. Espèce de mollusque bivalve du genre donace.

PAMIERS. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ariège, à 22 kil. N. de Foix, sur l'Ariège ; fabriques d'acier. Pamiers est une corruption du mot *Apamee*, nom que lui donna Roger III, comte de Foix, qui fonda cette ville au retour de la première croisade, 1104 ; 11,700 hab.

* **PÂMOISON**. s. f. (radic. *pâmer*). Défaillance, évanouissement. Tomber en pâmoison. Il est sorti de sa pâmoison. On l'a fait revenir de sa pâmoison. A ces mots, elle tombe encore en *pâmoison*. (Fagan.) Il l'avait laissée en *pâmoison* sur un canapé, et il était sorti. (L. Halevy.) Mais qu'avez-vous donc, mon reverend ? Est-ce que vous voulez tomber en *pâmoison ?* (Mérimée.)

Mais voyez qu'elle pâme, et d'un amour parfait,
Dans cette *pâmoison*, sire, admirez l'effet. (Corn.)
Les *pâmoisons*, les spasmes, les vapeurs,
Produisent à Paris des effets admirables.
(Demoustier.)

— Fig. Forte sensation qui apporte un grand trouble dans l'usage des sens.

Adieu le vin, l'amour et les folles chansons !
Adieu les grands éclats, les longues *pâmoisons !*
(A. Barbier.)

— Syn. comp. PÂMOISON, EVANOUISSEMENT. L'*évanouissement* arrive par la défaillance des forces naturelles, au lieu que la *pâmoison* se fait par quelque violente passion, qui cause une convulsion subite.

PAMPA. s. m. Mamm. Syn. de PAJEROS.

* **PAMPA**. s. f. Nom des immenses plaines herbacées de l'Amérique du Sud, situées entre les Andes, l'Atlantique, les Campos dos Parexis et le Rio-Negro.

— S'emploie surtout au pluriel. La partie nord est le Gran-Chaco ; dans les *pampas* de la république Argentine habitent les *Gauchos*. (L. Grégoire.)

— Géogr. *Pampas-del-Sacramento*. Vastes plaines au S. du Pérou, habitées par des Indiens, à l'E. de la province de Trujillo.

* **PAMPE**. s. f. (altér. de *pampre*). Écon. rur. Nom qu'on donne vulgairement aux fanes ou feuilles des graminées. Pampe de blé, d'avoine.

— Signifiait Fleuron brodé sur une étoffe.

PAMPÉ, ÉE. adj. Comm. Se disait d'une étoffe brodée de pampes. Pampé d'or, d'argent.

PAMPÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante des pampas.

— adj. Qui a rapport aux pampas ou à leurs habitants.

PAMPELONNE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Albi (Tarn) ; 2,000 hab.

PAMPELUNE. (*Pamplona* en espagnol). Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Navarre, sur l'Arga, à 330 kil. N.-E. de Madrid ; 25,000 hab. Évêché, suffragant de Burgos. Fondée, dit-on, par Pompée (*Pompeiopolis*), Pampelune a été la capitale du royaume de Navarre.

— Hist. *Royaume de Pampelune*. Nom primitif du royaume de Navarre.

— PAMPELUNE. Ville de la Confédération Grenadine, ch.-l. de l'Etat de Santander, dans la haute vallée de la Zulia, à 480 kilom. N. E. de Santa-Fé de Bogota ; 4,000 hab.

PAMPÉRO. s. m. Relat. Nom d'un vent qui règne sur le Grand Océan et dans les pampas. On y essuie quelquefois des *pampéros* qui sont des tourmentes de vent du sud-ouest, accompagnées d'orages affreux. (Bougainville.)

PAMPHAGE. adj. 2 g. (étym. gr., πανφάγος, qui mange tout). Syn. d'OMNIVORE.

— PAMPHAGE. s. m. Entom. Genre d'orthoptères acridiens, famille des truxalides, établi pour un grand nombre d'espèces la plupart africaines.

PAMPHALÉE. s. f. Bot. Genre d'herbes de la famille des composées nassauviées, croissant dans les marais du Brésil.

PAMPHILE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout ; φίλος, ami). Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec celui qu'on appelle jeu de la mouche. || Nom du valet de trèfle au jeu du pamphile, où il est le principal atout.

— Par extens. Homme servile et de peu de valeur. On ne tarit point sur les *pamphiles :* ils sont bas et timides devant les princes et les ministres, pleins de hauteur et de confiance avec ceux qui n'ont que de la vertu. (La Bruy.)

— Entom. Syn. de LYDA.

PAMPHILE (Saint). Martyr, né à Béryte 240-309, dirigea l'école d'Alexandrie après Origène. Il a composé un *Commentaire des Actes des apôtres*, et une *Apologie d'Origène*, en 5 livres. Fête, le 1er juin.

PAMPHILIE. s. f. Entom. Synon. de PAMPHILE.

* **PAMPHLET**. s. m. (mot anglais). Littér. Brochure, petit livre dicté par un esprit de critique ou de sarcasme plus ou moins violent et spirituel, et d'un petit volume, qui en facilite le débit. Ce pamphlet est fort spirituel. Un pamphlet injurieux, séditieux. Un auteur, un faiseur de pamphlets. A la lecture de certains *pamphlets*, on s'étonne que l'auteur ait pu se compromettre pour eux. (Boiste.) Le *pamphlet* est le livre populaire par excellence. Les gros volumes peuvent être bons pour les désœuvrés des salons ; le *pamphlet* s'adresse aux gens laborieux dont les mains n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages. (P.-L. Courier.) Pour avoir traduit en latin un *pamphlet* grec contre les Borgia, le Vénitien Lorenzo, malgré les réclamations de la république, fut jeté au fleuve. (P. de St-Victor.)

* **PAMPHLÉTAIRE**. s. m. Auteur de pamphlets. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part. Pour être *pamphlétaire*, il suffit de posséder une plume de fer un peu effilée par le bout, avec dix francs pour acheter une rame de papier, et trente francs pour solder une feuille de composition. (Cormen.)

PAMPHLÉTARISME. s. m. Système qui consiste à se servir du pamphlet pour attaquer ou dénigrer.

PAMPHLÉTIER. s. m. Littér. Faiseur de mauvais pamphlets. Le *pamphlétier* est presque toujours un lâche méchant. (Boiste.) Le *pamphlétier* est encore au-dessous du pamphlétaire. (Volt.) Ce qui me fâche, c'est que le nom de Mme Duchâtelet soit indignement livré à la malignité d'un *pamphlétier* comme Desfontaines. (Id.) On a dit aussi *pamphlétiste*.

PAMPHRACTE. s. m. (ét. gr., πᾶς, tout ; ῥραχτός, fortifié). Zool. Animal peu connu trouvé à Java et classé par les uns dans les tortues, et par les autres, dans les marsupiaux.

PAMPHYLIE. Géograph. anc. Contrée de l'Asie Mineure, au S., traversée par le Taurus de l'E. à l'O., arrosée par l'Eurymédon et le Cestrus, tributaires du golfe de Pamphylie (auj. golfe de *Satalie*). Ses villes principales ont été *Sidé, Aspendus, Perga, Selga, Attalia*, etc. Elle forma, au IVe siècle après J.-C., une province du vicariat d'Asie (préfecture d'Orient), dont *Aspendus* fut la capitale.

PAMPHYLIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Pamphylie. Les Pamphyliens étaient Ciliciens d'origine.

— adj. Qui appartient à la Pamphylie ou à ses habitants.

PAMPINATION. s. f. (pr. *pan-pi-na-cion :* du lat. *pampinus*, pampre). Vitic. Développement des bourgeons de la vigne.

PAMPINIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pampinus*, pampre ; *forma*, forme.) Anat. Se dit d'un entrelacement des vaisseaux spermatiques, qui imite les vrilles de la vigne. Corps ou vaisseau pampiniforme.

* **PAMPLEMOUSSE**. s. f. (du tamoul *bambolmas*). Bot. Espèce d'oranger qui s'élève à 7 ou 8 mètres, et dont le fruit est légèrement piriforme. Il est garni d'épines ; ses rameaux sont gros, cassants ; ils sont ornés de feuilles très grandes, d'un vert gai en dessus, blanchâtre en dessous, tandis qu'à leur sommet des grappes de fleurs blanches et parsemées de points verdâtres se font remarquer par l'épaisseur de leurs quatre pétales, l'éclat de leurs nombreuses étamines et l'odeur délicieuse qu'elles répandent au loin. On dit aussi *pampelimouse, pamplemoès, pampelimousse, pamplimousse, pampelmouse*, etc.

— Le fruit de cet arbre est également désigné sous le nom de *pamplemousse*.

* **PAMPRE**. s. m (du lat. *pampinus*, même signif.). Branche de vigne avec ses feuilles, ses vrilles et ses fruits. Pampre bien vert. Bacchus est couronné de pampres. Les bacchantes entouraient leurs javelots de pampre et de lierre. De *pampres*, de festons couronnant mes cheveux. (J.-B Rousseau.) Le rosier est sans fleurs, le *pampre* est sans raisin. (Id.) Des *pampres* retombaient du sommet des sycomores. (G Flaubert.)

Du *pampre* triomphal ils couronnaient leurs fronts ;
Le *pampre* sur leurs dards s'enlaçait en festons. (Del.)

— Par extens. Dans le midi de la France, on appelle *pampre* la feuille de la vigne.

— Poet. *Le pampre de Bacchus*. La feuille de la vigne. Une grotte obscure que Bacchus tapissa de son *pampre* vermeil. (Léonard.)

C'est la femme du jardinier ;
Elle vient vous offrir les trésors de l'automne,
Dans l'osier couronné des *pampres* de Bacchus.
(Demoustier.)

— Archit. Ornement imitant une branche de vigne.

PAMPRÉ, ÉE. adj. (rad. *pampre*). Blas. Se dit des grappes de raisin représentées dans les armoiries, quand leur tige et leur feuillage sont d'un autre émail que les grains. D'or à trois grappes de raisin de sable, pamprées de sinople.

PAMPROUX Géogr. Commune du cant. de La Mothe-Saint-Héraye, arr. de Melle (Deux-Sèvres). Céréales, vins ; 2,200 hab.

* **PAN**. s. m. (du lat. *pannus*, étoffe, drap). Partie considérable d'un vêtement, comme d'un manteau, d'une robe, d'une étoffe de meuble. Le pan d'une robe. Les pans d'un manteau. Un pan de tapisserie. Les Romains se couvraient la tête d'un des pans de leur robe lorsqu'il pleuvait. Quand Pompée fut assassiné par Achillas, il se couvrit le visage avec un pan de sa robe. Quand les Romains députaient vers quelque puissance pour décider de la paix ou de la guerre, l'un des députés présentait le pan de sa robe plié. Si la conférence se terminait par la paix, le pan de la robe restait plié. Si elle se terminait par la guerre, il laissait tomber le pan, et la guerre était déclarée. Je demande un *pan* de laine pour le plus grand roi des rois. (E. Quinet.)

— Par extens. Partie d'un mur. Un pan de mur, de muraille. Ils avaient abattu un grand pan de la courtine.

Admirez, en passant, cette tour octogone
Qui fait à ses huit *pans* hurler une gorgone
(V. Hugo.)

— Par anal. Quand les tempêtes ont abattu des *pans* entiers de forêts... (Chateaub.)

— Anc. art milit. Drap ou draperie d'étendard. || *Pan de cuirasse*. Partie de la cuirasse qui couvrait le haut des reins.

— Anc. cout. Signifiait Gage, nantissement.

— Bouch. Cuissot de veau auquel sont attachés le rognon et le carré.

— Charr. *Pan de roue*. Corde placée sur un rais et entourant le cercle de la roue, sur laquelle on tire quand on veut franchir un obstacle.

— Chass. Sorte de filet simple ou contremaille, que l'on tend autour d'un bois pour y prendre le gibier. || *Pans de rets*. Ceux dont on se sert pour prendre les grosses bêtes.

— Constr. *Pan de bois*. Assemblage de charpente dont on remplit les vides de maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes. Autrefois la plupart des maisons de Paris étaient construites en pans de bois. Cloison en pans de bois. || *Pan de comble*. Un des côtés de la couverture d'un comble. Le côté le plus long s'appelle *long pan*. || *Pan coupé*. Surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur. Un salon à pans coupés. Faire un pan coupé à l'angle d'une rue.

— Constr. anc. *Pan de fust*. Mur fait de bois ; cloison de charpente.

— Mar. Face d'une pièce de bois considérée dans le sens de la longueur.

— Menuis. Nom donné aux quatre pièces de bois qui ferment la couchette.

— Techn. Un des côtés, une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfévrerie, etc., qui a plusieurs angles. Un cabinet à pans. Une tour à pans, à six pans, à huit pans. Une table, une salière à pans. || Evidement que l'on fait sur les faces d'une lame de sabre ou d'épée. || *Pan de canon* Partie aplatie de l'extérieur d'un canon, d'un fusil ou d'une carabine.

— *A pan, tout à pan*. Locution adverbiale employée dans quelques provinces et signifiant A plein, à même. Vendanger tout à pan. Mettre un enfant à pan d'un pot de confiture.

PAN. s. m. (diminin. d'*empan*). Metrol. Mesure de longueur usitée dans le midi de la France ; elle est de 24 centimètres.

* **PAN**. Onomatopée qui exprime soit le bruit occasionné par un corps qui tombe subitement ou qui frappe sur un autre corps, soit le bruit de quelque chose qui éclate. Il courut, pan ! le voilà par terre. En parlant d'un ivrogne qui frappait avec son épée sur une borne, Grécourt a dit :

En s'escrimant donc de plus belle,
Et *pan* et *pan*, il s'avançait.
Lorsque le champagne
Fait en s'échappant
Pan, pan,
Ce doux bruit me gagne
L'âme et le tympan. (Desaugiers.)

PAN. Mythol. Dieu des troupeaux et des pâturages, était fils de Jupiter et de Calisto, ou de Mercure et de Dryope. Sa tête était garnie de cornes ; il avait des jambes de bouc. Il fut d'abord honoré en Arcadie, au mont Lycée.

— Mus. *Flûte de Pan*. Instrument composé de morceaux de roseau de longueurs et d'épaisseurs inégales.

— Philos. *Le grand Pan*. Nom sous lequel les panthéistes ont désigné la nature.

— Par allusion à leur pouvoir ou à leur capacité, Nom donné par les contemporains à quelques grands hommes du XVIIe siècle. Richelieu a été appelé le grand Pan. Saumaise a aussi reçu ce titre. Ce grand *Pan*, c'est le grand Bourdaloue. (Mme de Sevigné.)

PANABASE. s. f. (ét. gr. πᾶς, παντὸς, tout ; fr. *base*). Miner. Sulfure de cuivre, d'antimoine, de fer, d'arsenic, de zinc et d'argent, appelé *cuivre gris* et trouvé dans les Pyrénées occidentales, les Vosges et quantité d'autres lieux.

PANABAT. s. m. Métrol. V. BANABAT.

PANACEAU. s. m. Techn. Lame de bois mince ou de carton qu'on applique, au lieu de baguette, au cartouche d'une fusée volante.

* **PANACÉE**. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; ἀκέομαι, je guéris). Remède universel. Il se vante d'avoir trouvé la panacée. Le calomel ou mercure doux et la magnésie ont été préconisés comme des panacées.

— Fig. Un bon livre est la *panacée* universelle. (Boiste.) La bienfaisance change l'or en *panacée* universelle. (Id.) Lisez nos brochures ; c'est la *panacée* universelle. (Drouineau.) Il n'y a pas, je le repète de *panacée* sociale, il y a tous les jours un progrès à faire, mais non pas de solution immédiate, définitive et complète. (Gambetta.)

— Bot. Nom vulgaire de la berce branche-ursine. || *Panacée antarctique*. Un des noms du tabac. || *Panacée bâtarde*. Espèce de laser. || *Panacée de Bauhin*. Le panais opopanax. || *Panacée des fièvres quartes*. Nom vulgaire de l'asaret. || *Panacée des laboureurs*. L'épiaire des bois ou ortie puante. || *Panacée de montagne*. Nom vulgaire d'une espèce de berce.

— Pharm. Nom de quelques préparations pharmaceutiques. || *Panacée anglaise*. Carbonate de magnesie mêlé de carbonate calcaire. || *Panacée de Glauber*. Sel de Glauber ou sulfate de soude. || *Panacée antimoniale*. Nom que l'on a donné à plusieurs préparations d'antimoine. || *Panacée mercurielle*. Protochlorure de mercure sublimé neuf fois.

PANACÉE. Myth. Une des filles d'Esculape et d'Épione, fut honorée comme déesse, et on croyait qu'elle présidait à la guérison de toutes sortes de maladies.

PANACHAÏCON. s. m (pr. *pa-na-ka-i-kon ;* ét. gr., πᾶν, tout ; Ἀγαικὸς, Achéen). Antiq. gr. Assemblée générale des États de l'Achaïe.

* **PANACHE**. s. m. (ét. ital., *pennachio*, même signif. ; fait du lat. *penna*, plume). Assemblage de plumes flottantes dont on orne un casque, un chapeau, etc. Les hommes de guerre en portaient sur leurs casques, les courtisans sur leurs chapeaux, et les dames sur leurs coiffures. Ces bouquets ne se mettaient que d'un côté de la tête, au-dessus de l'oreille, et étaient relevés avec des aigrettes de héron. Son chapeau était ombragé d'un panache. Les chevaux de la voiture du roi avaient la tête ornée de panaches. Ce lit, ce dais est surmonté d'un panache, de panaches.

Ne perdez point de vue, au fort de la tempête,
Ce *panache* éclatant qui flotte sur ma tête. (Volt.)

— Fig. Quand l'hypocrisie a perdu le masque de la honte, elle arbore le *panache* de l'orgueil. (Buff.)

— Par extens. Bouquet, couronne que forme la verdure ou les fleurs au sommet des arbres, des arbrisseaux et des plantes. Le vert lilas s'élance en *panaches* flottants (Béranger.)

Fière de ses longs jours, au zéphyr inconstant
L'amarante a livré son *panache* éclatant. (Rouch.)

— Par anal. Une locomotive passe dans le lointain avec son râle et son long *panache* de fumée. (Th. Gautier.)

— Bois, en parlant du cerf.

Nicon, jeune berger, le présente, ô Délie,
Cette hure, et d'un cerf le *panache* orgueilleux.
(Dovergne.)

— Fig. et fam. Se dit aussi pour Cornes, en parlant d'un mari dont la femme est infidèle.

D'un *panache* de cerf sur le front me pourvoir,
Hélas ! voilà vraiment un beau venez-y-voir. (Mol.)

— Annél. Nom vulgaire des espèces des genres amphitrite et sabelle.

— Archit. La surface triangulaire de la partie d'une voûte qu'on appelle pendentif, et qui supporte un dôme ou un plafond en coupole. || Ornement de plumes d'autruche qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre français, et qu'on mettait au lieu de feuilles à un chapiteau composé.

— Art culin. *Panaches de pores*. Oreilles de cochon panées et cuites sur le gril.

— Bot. *Panache de Perse*. La fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont verticillées et panachées de diverses couleurs. || *Panache rouge*. Les fleurs des érythrines. || *Panache du vent*. Les panicules magnifiques du saccharum ou canamelle de Ravenne et du saccharum spontané.

— Entom. Petit coléoptère dont la larve se trouve plus particulièrement dans le tronc des saules.

— Hortic. Nom des rayures de différentes teintes qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur. || Mélange de couleurs dans une fleur.

— Jeux. Au whist, Action de jeter son jeu sur la table si on n'a pas l'espoir d'en tirer un bon parti.

— Mar. Fusée, artifice de guerre employé dans les brûlots.

— Ornith. Touffe de plumes qui couvre la tête de quelques oiseaux.

— Techn. La partie supérieure d'une lampe d'église. Le *panache* porte le culot par le moyen de plusieurs chaînes. (Acad.) || Branche d'un chandelier qui s'étend en forme d'aile autour de la tige. || Partie d'une marmite ou d'une chaudière qui n'entre pas dans la maçonnerie du fourneau. || Nom que le plumassier donne à de gros bouquets de plumes d'autruche, artistement disposés, qu'il place sur les dais,

sur les ciels de lit, etc. || Espèce de fond qui sépare une fontaine sablée en plusieurs parties. || On donne, dans plusieurs arts, le nom de *panache* à des ornements qui, soit qu'on les fasse en plumes, ou avec d'autres substances, même métalliques, ont des emplois analogues aux objets connus sous ce nom.

— Turf. *Faire panache.* Se dit d'un jockey qui tombe en passant par-dessus la tête du cheval.

PANACHE, s. f. Ornith. Nom donné quelquefois à la paonne.

PANACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Panacher. S'empl. adjectiv. Orné d'un panache. Homme panaché.

— Qui porte une aigrette. Oiseau panaché.

— Par extens. On laisse à gauche la villa Mandragone, énorme ruine *panachée* d'herbes flottantes et de petits arbustes. (H. Taine.)

— Fam. Varié, disparate. Une société panachée.

— *Salade panachée.* Salade faite de plusieurs herbes. || *Glace panachée.* Glace formée de deux ou de plusieurs sortes de glaces, ordinairement de différentes couleurs. || *Absinthe panachée.* Absinthe mêlée avec un sirop de gomme, d'orgeat, ou toute autre liqueur.

— Blas. Orné d'un panache. Chapeau, casque panaché.

— Hist. nat. Se dit des surfaces qui offrent plusieurs couleurs disposées sans aucun ordre. Les lianes de l'Amérique s'enlacent autour des palmiers qui balancent leurs feuilles *panachées* au-dessus de leurs arcades de verdure. (A. Martin.) Dans l'étang voisin, le canard richement *panaché* nage en gazouillant au-devant de ses petits. (Deleuze.) || S'emploie particulièrement pour désigner les variétés de certains oiseaux, ou de certaines plantes, de certaines fleurs. Serein panaché. Poule panachée. Tulipe, anemone, rose panachée. Laitue panachée. Buis panaché. Si vous daignez prendre ce camelia *panaché*, dimanche je serai à l'église de votre village. (Stendhal.)

— Polit. *Liste panachée.* Liste de candidats composée avec des noms appartenant à des partis différents et empruntée à diverses listes.

— Substantiv. Pourvu que ce soit pour tuer les coquins de riches, d'accapareurs, ou de mouchards, et de *panachés* du Luxembourg. (Babœuf.)

PANACHÉENNE ou **PANACHÉIS**, adj. f. (pr. *pa-na-hé-ène* ou *pa-na-hé-iss*; et. gr., πᾶν, tout; Ἀχαιός, Achéen) Myth. Surnom de Minerve et de Cérès, adorées en Achaïe, comme protectrices de tous les Achéens.

* **PANACHER**, v. n. 1re conj. (rad. *panache*). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés de différentes couleurs. Voilà une tulipe qui commence à *panacher*. (Acad.)

— PANACHER, v. a. Garnir d'un panache. Panacher une épée.

— Fig. Varier, mélanger. L'homme affecté d'enthousiasme doit assidûment *panacher* de sa présence ces rassemblements. (L. Reybaud.)

— SE PANACHER, v. pron. Se parer d'un panache. Il ne permet à aucun citoyen de se broder, de se *panacher*. (Babœuf.)

— Bot. Même signification que le verbe neutre. Voilà une tulipe, une anémone, une rose, un œillet qui se *panache* bien. (Acad.)

PANACHER, s. m. Techn. Nom qu'on donnait aux plumassiers. Ceux qui fabriquaient des panaches de plumes se nommaient *panachers bouquetiers*. Vieux mot.

* **PANACHURE**, s. f. (rad. *panacher*). Bot. Veines, taches blanchâtres ou de diverses couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, d'une feuille, d'un fruit. De belles panachures. La panachure est ordinairement, chez les végétaux, un état de maladie qui se perpétue quelquefois de génération en génération.

— Ornith. Couleur variée des oiseaux.

PANACOCO, s. m. Bot. Espèce d'arbre originaire de l'île de Cayenne, produisant une graine semblable à un pois rouge marqué d'une petite tache noire et que les naturels emploient pour faire des colliers ou autres ornements. || Espèce d'abre appelée aussi *liane à réglisse*, qui croît dans le même pays et dont les graines servent au même usage.

PANACONE, s. f. Chim. Substance cristalline que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique sur la panaquilone.

* **PANADE**, s. f. du lat. *panis*, pain). Art culin. Espèce de soupe faite avec de la croûte de pain qu'on laisse longtemps mitonner dans de l'eau, avec du sel, du beurre et un jaune d'œuf. On en fait aussi avec du pain râpé que l'on met dans du bouillon. Faire de la panade, une panade. Manger de la panade.

Ne lui donnez plus rien qu'un petit de *panade*,
Car il est mort, autant vaut.
(LA FONTAINE.)

— Adjectiv. Pop. Mou, indolent. Il est un peu *panade*. (H. de Balzac.)

* **PANADER (SE)**, v. pron. 1re conj. (rad. *paon*). Fam. Marcher avec un air d'ostentation et de complaisance, comme un paon quand il fait la roue. Voyez comme il se panade! On dit plus ordinairement *se pavaner*.

— Fig. Poser orgueilleusement. Comme il se panade!

Il se *panade* et voit le ciel ouvert
Dans son azur au grand jour découvert.
(J.-B. ROUSSEAU.)

PANÆNUS. Peintre athénien du Ve siècle avant J.-C., neveu ou frère de Phidias.

PANÆTIUS. Philosophe du IIe siècle av. J.-C., né à Rhodes, disciple du stoïcien Diogène de Babylone, accompagna son maître et Carnéade dans leur célèbre ambassade à Rome, et fut admis dans l'intimité du second Scipion l'Africain. A son retour à Athènes, il devint chef de l'école stoïcienne. Il avait écrit des traités *Du Devoir* et *De la Tranquillité d'esprit*, qui paraissent avoir inspiré Cicéron et Plutarque.

* **PANAGE**, s. m. (ét. bas-lat., *panaticum*, même signif.; du lat. *pasci*, paître). Dr. cout. Droit de mettre dans une forêt des porcs qui s'y nourrissent de gland, de faîne, etc. Droit de panage et glandée. La durée de la glandée et du *panage* ne pourra excéder trois mois. (Code forest., art. 66).

— Anc. cout. Nom donné à toute espèce d'impôt.

— Cout. de Bresse. Certaine quantité de blé que le métayer se réservait de prélever par préciput, avant de partager la récolte avec le propriétaire.

PANAGÉE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des patellimanes, établi pour une quarantaine d'espèces réparties sur toute la surface du globe.

PANAGIA, s. f. Forme grecque du mot *panagie*, employée par quelques auteurs.

PANAGIE, s. f. (étym. gr., πᾶν, tout; ἁγία, sainte). Hist. ecclés. Nom par lequel les Grecs modernes désignent la Vierge. || Cérémonie pratiquée par les moines grecs; elle consiste à bénir un morceau de pain au nom de la sainte Vierge et à se le partager à la fin du repas. Fête de la Vierge, chez les Grecs. || Espèce de médaillon en forme de croix qui contient l'image de la Vierge.

PANAIRE, adj. 2 g. (du latin *panis*, pain). Qui se rapporte au pain ou se compose de pain. Alimentation panaire.

— *Mélange panaire.* Mélange de divers grains destinés à être panifiés ensemble. Le blé et l'orge forment un mélange panaire fort usité à la campagne.

— Chim. Se dit d'une fermentation que subit la pâte destinée à faire le pain, et qui se compose d'une fermentation alcoolique, bientôt suivie d'une fermentation acide, dont le résultat est de produire les gaz qui forment les yeux du pain.

* **PANAIS**, s. m. pr. *pa-nè*; du lat. *panax*, même signif.). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant dix espèces de plantes herbacées et potagères, la plus commune est le panais cultivé. Sa racine, qui est d'un blanc jaunâtre, est d'une saveur doucereuse. On en retire du sucre non cristallisable. Manger des panais. Mettre des panais dans le pot-au-feu.

— *Panais de vache.* Nom vulgaire de la berce ou branche-ursine.

PANAMA, s. m. (de *Panama*, nom géogr.). Comm. Chapeau confectionné avec les feuilles de divers arbres d'Amérique.

— Pop. Chapeau de paille en général.

— Econ. dom. *Bois de Panama.* Ecorce d'arbre possédant les propriétés du savon.

PANAMA (État de). Géogr. L'un des neuf États-Unis de Colombie (Amérique du Sud, situé au N.-O., entre la mer des Antilles et le Grand Océan; il est renfermé dans l'isthme auquel il donne son nom: aussi l'appelle-t-on encore l'*État de l'Isthme*. La superficie est de 81,785 kilom. carrés; la pop. de 220,000 habit. Les villes principales sont: *Panama*, capitale, Colon ou Aspinwall, Chagres, Porto-Bello, sur la côte N.

— PANAMA. Ville de Colombie, capitale de l'État de Panama, sur le golfe du même nom, à 900 kil. N.-O. de Santa-Fé de Bogota; 20,000 hab. Panama tire son importance du chemin de fer qui le met en communication avec Colon et la mer des Antilles.

— Hist. *Congrès de Panama.* Réunion des représentants de toutes les républiques de l'Amérique, convoqués à Panama par le libérateur Bolivar, en 1824. Le congrès de Panama se sépara sans avoir rien décidé.

— PANAMA (Golfe de). Golfe formé par le Grand Océan, sur la côte S. de l'isthme du même nom; il renferme les îles des Perles.

— PANAMA (Isthme de). Langue de terre qui unit les deux Amériques, longue d'environ 250 kil., et large de 11 kil. à 160. Il est traversé, depuis 1855, par le chemin de fer de Colon à Panama. Un canal interocéanique, de Colon à Panama, commencé en 1880, doit unir l'océan Atlantique à l'océan Pacifique.

PANAPANA, s. m. Ichtyol. Syn. de PANTOUFLIER.

PANAPHILE, s. m. Entom. Synon. d'OTIORYNQUE.

PANAQUILONE, s. f. Chim. Matière jaune et amère extraite du panax à cinq feuilles.

PANARCHIE, s. f. (et. gr., πᾶν, tout; ἀρχή, commandement). Gouvernement de tous.

* **PANARD**, adj. m. (mot provençal signifiant *boiteux*). Manég. Se dit d'un cheval dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors. On dit aussi: Cheval panard du derrière.

— *Cheval panard du boulet.* Cheval dont les boulets sont trop tournés en dehors.

— Cet adjectif est généralement invariable. Une jument panard.

PANARD (Charles-François). Vaudevilliste et chansonnier, né à Courville, près de Chartres, 1694-1765, travailla pour le théâtre; ses 80 vaudevilles et opéras-comiques sont oubliés; on ne cite plus que ses chansons.

PANARGYRE, s. m. (étym. gr., πανάργυρος, tout argenté). Bot. Genre de composées nassauviées, établi pour des arbrisseaux croissant au Chili.

PANARIA. Géogr. Une des îles Lipari, au S.-O. de Stromboli.

PANARIRE, s. f. (radic. *panaris*, à cause des propriétés médicales qu'on attribuait autrefois à cette plante). Bot. Genre de paronychiées illécébrées, établi pour un certain nombre d'espèces dont quelques-unes croissent en Europe.

* **PANARIS** s. m. (pr. *pa-na-ri*; étym. lat., *panaricum*, même signif.; dérivé probablement du gr. παρά, auprès; ὄνυξ, ongle). Pathol. Tumeur fluxionneuse qui vient au bout des doigts ou des orteils, ou à la racine des ongles, et qui fait éprouver de vifs élancements. Il a un panaris qui lui cause une grande douleur. Rarement plusieurs doigts sont atteints de *panaris*. (Boyer.) Le *panaris* peut survenir sans causes bien déterminées. (Id.) A son début, le *panaris* paraît si peu de chose que les malades le négligent et n'y font que très peu d'attention. (Id.) Les *panaris* dans lesquels l'inflammation se propage à la main, à l'avant-bras, et même à toute l'étendue du membre supérieur, sont presque toujours mortels. (Id.)

PANARO (*Scultenna*). Géogr. Rivière d'Italie, affluent du Pô (rive droite), naît dans l'Apennin; cours de 125 kil. Sous Napoléon Ier, de 1801 à 1814, son nom fut donné au département du *Panaro*, ch.-l. Modène.

PANASSERIE, s. f. (du lat. *panis*, pain). Nom donné à Paris à la fabrication des pains de fantaisie. || Les pains de fantaisie faits à Paris.

PANATAGUE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pariétaire.

PANATELLA ou **PANETELA**, s. m. (ét. inconn.). Cigare de La Havane, très long et très mince. Elle fumait des *panatellas*. (Beybaud.)

L'un vers les trabucos tourne sa fantaisie;
Sur les *panetelas* un autre s'extasie. (BARTHELEMY.)

* **PANATHÉNAÏQUE**, adj. 2 g. Antiq. Qui appartient aux Panathénées, qui concerne les Panathénées.

— *Vase panathénaïque.* Vase antique sur lequel sont représentées des scènes des Panathénées.

* **PANATHÉNÉES**, s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes établies par Thésée, à Athènes, en l'honneur de Minerve. On distinguait les grandes et les petites Panathénées: les premières, qui ne revenaient que tous les cinq ans, avaient presque l'éclat des quatre grands jeux de la Grèce. Les petites *Panathénées* étaient annuelles. (Acad.)

PANATHÉNIEN, ENNE, adj. Antiq. gr. Syn. de PANATHENAÏQUE.

PANAULON, s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; αὐλός, flûte). Espèce de flûte traversière, à tube recourbé et munie de dix-sept clefs, inventée à Vienne en 1820.

PANAVA, s. m. Bot. Espèce de croton.

PANAX ou **PANACE**, s. m. (ét. gr., πανάκης, qui guérit tout). Bot. Genre de végétaux appartenant à la famille des araliacées, établi pour plus de trente espèces auxquelles on attribuait autrefois la vertu de guérir les maux du corps et de l'esprit, mais qui sont simplement toniques et stimulantes, et dont la plus employée était le *ginseng*, appelé aussi panax à cinq feuilles, qu'on trouve dans les parties montagneuses et boisées de la Chine et de l'Amérique septentrionale. Il a été acclimaté en Europe.

PANAY. Géogr. Une des îles Philippines, au centre de l'archipel, riche en gibier; on y fabrique des tissus; 300,000 hab.

* **PANCALIERS**, s. m. (de *Pancaliери*, ville du Piémont). Bot. Variété du chou frisé. Un pancaliers.

— Adjectiv. Des choux *pancaliers*. (Acad.)

PANCARPE, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; καρπός, fruit). Antiq. gr. Sacrifice où l'on offrait toutes sortes de fruits.

— Antiq. rom. Nom d'un divertissement que les empereurs romains donnaient au peuple, et dans lequel figuraient des animaux de toute espèce. || Combat d'hommes contre toutes sortes d'animaux.

— Archit. Guirlande de fleurs et de fruits.

* **PANCARTE**, s. f. étym. gr., πᾶν, tout; χαρτής, papier). Papier qui contient le tarif de tous les droits.

— Feuilles de papier, carton très mince, plié en deux, servant à mettre les papiers d'un usage journalier.

— Espèce de registre sur lequel les suisses ou portiers des maisons inscrivent ceux qui sont venus faire des visites en l'absence des maîtres.

— Par extens. Toute sorte d'affiche. Dans un cadre de bois noir, était appliquée au mur une *pancarte* de neuf pieds de haut. (V. Hugo.)

— Par plaisanterie ou par mépris, Toute sorte de papiers ou d'écrits. Otez-nous toutes ces pancartes. Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses *pancartes* qui déchiffrent les conditions, et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers? (La Bruy.) Nos gens d'affaires étalent toutes nos *pancartes*. (Mme de Grignan.)

N'en déplaise aux ductes *pancartes*
Et des Rohault et des Descartes. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Madame Dampierre, ma tante, d'une d'honneur de la reine Louise, qui est et une vraie *pancarte* des choses mémorables de la cour... (Brantôme.)

— Admin. Placard annonçant certaines défenses, certains droits imposés sur des marchandises, sur le passage d'une rivière, d'un pont, etc. Une pancarte affichée à l'entrée d'un pont.

— Anc. admin. Charte de fondation renfermant un grand nombre de donations, faites par différentes personnes, postérieurement à celle du fondateur principal. || Confirmation d'une charte apennc.

— Hist. Nom populaire de l'impôt du sou par livre.

— Adjectiv. Hist. ecclés. *Bulle pancarte.* Bulle qui renferme divers articles importants.

PANCERNE, s. m. Hist. Soldat d'un corps de cavalerie polonaise. Une compagnie de pancernes.

— PANCERNES, s. m. pl. Corps de cavalerie polonaise, qui formait à lui seul la force de l'État avant le licenciement en 1831.

PANCHÆA. Géogr. Île découverte, dit-on, sur la côte N.-E. de l'Afrique, par Evhémère, que Cassandre, roi de Macédoine, avait envoyé dans la mer Rouge. L'existence de cette île merveilleuse n'est pas admise par la plupart des modernes. Peut-être est-ce l'île Socotora.

PANCHÉEN, ENNE, s. (pron. *pan-ké-ein*). Géogr. Habitant, habitante de Panchæa.

— adj. Qui appartient à Panchæa ou à ses habitants.

PANCHLORE, s. m. (pron. *pan-klore*; ét. gr., παγχλωρος, tout jaune). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des blattiens, établi pour des espèces d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

PANCHRE, s. f. (pr. *pankre*; étym. gr., πᾶν, tout; χρόα, couleur). Miner. Sorte de pierre précieuse offrant les couleurs de l'iris.

PANCHRESTAIRE, s. m. (pron. *pan-krè-stère*). Antiq. rom. Pâtissier qui faisait particulièrement des panchrestes.

PANCHRESTE, adj. 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; χρηστός, bon). Pharm. anc. Se dit de certains remèdes qu'on croyait propres à guérir toute sorte de maladies.

— PANCHRESTE, s. m. Antiq. rom. Nom d'une espèce de pâtisserie.

— PANCHRESTE, s. f. Syn. de PANACÉE.

PANCHYMAGOGUE, a. lj. 2 g. et. gr., πᾶν, tout; χυμός, humeur; ἄγω, je chasse). Pharm. anc. Se disait de certains remèdes purgatifs propres à évacuer toutes les humeurs. Un remède panchymagogue.

— Pharm. *Extrait panchymagogue.* Extrait d'aloès, auquel on ajoute de la coloquinte, des racines d'ellébore noir, de l'agaric, de la scammonée et de la poudre de diarrhodon.

— Substantiv. Un panchymagogue.

PANCIATIQUE, s. f. (étym. gr., πᾶν, tout; σκιατικός, ombreux). Bot. Syn. de CADIE.

PANCIÈRE, s. f. Anc. art milit. Synon. de PANSIÈRE.

PANCKOUCKE (André-Joseph). Libraire et littérateur, né et mort à Lille, 1700-1753. On cite de lui: *Dictionnaire de la châtellenie de Lille; Dictionnaire des proverbes français; Art de désopiler la rate*, etc. || PANCKOUCKE (Charles-Joseph). Libraire et littérateur, fils du précédent, né à Lille, 1736-1798, donna au *Mercure de France* la plus grande publicité, traça le plan de l'*Encyclopédie méthodique*, 1781, et fonda, en 1789, *le Moniteur universel*. || PANCKOUCKE (Charles-Louis-Fleury). Fils du précédent, né à Paris, 1780-1844, a attaché son nom à de grandes publications: *Dictionnaire des sciences médicales, Victoires et Conquêtes des Français, Description de l'Égypte, Bibliothèque latine-française*. Il a traduit lui-même Tacite.

PANCORBO (Garganta ou *gosier de*). Géog. Défilé formé près de Miranda (Vieille-Castille).

* **PANCRACE**, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, force). Antiq. Exercice gymnastique qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat. Dans cet exercice, on faisait effort de tout son corps, et même des dents et des ongles.

— Fam. *Docteur pancrace.* Grand disputeur, celui qui se prétend habile sur tous les sujets de discussion.

PANCRAIS, s. m. Bot. Syn. de PANCRATIER.

PANCRATÉS, adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, pouvoir, puissance). Myth. gr. Surnom de Jupiter comme étant tout-puissant.

* **PANCRATIASTE**, s. m. (pr. *pan-kra-ci-asste*). Antiq. Celui qui avait remporté le prix au pancrace.

PANCRATIE, s. f. (pr. *pan-kra-ci*). Antiq. gr. Exercice gymnastique; le pancrace.

— Bot. Syn. de PANCRATIER.

PANCRATIEN, adj. m. (pr. *pan-kra-ci-ein*). Litt. anc. Se dit d'un vers grec composé de

de IX trochées et d'une syllabe hypercatalectique.

PANCRATIER, s. m. (pr. *pan-kra-ci-é*; ét. gr., παγκρατής, tout-puissant, par allusion à de prétendues vertus médicinales). Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées, établi pour une trentaine d'espèces, les unes du littoral de la Méditerranée, les autres de l'Inde et des régions chaudes de l'Amérique. Un certain nombre sont cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs blanches et odorantes.

PANCRATIFORME, adj. 2 g. Bot. Qui a la forme d'un pancratier, qui ressemble à un pancratier.

PANCRATIUM, s. m. (pr. *pan-kra-ti-amm*). Bot. Nom scientifique du pancratier.

PANCRE, s. m. Ornith. Nom vulgaire du butor.

*** PANCRÉAS**, s. m. (pr. *pan-kré-ass*; ét. gr., πᾶν, tout; κρέας, chair). Anat. Glande située dans l'abdomen, entre le foie et la rate, qui sécrète le suc pancréatique. Le pancréas existe chez tous les mammifères, chez les oiseaux, les reptiles et quelques poissons. || *Petit pancréas*. Le prolongement plus ou moins considérable que le pancréas offre presque toujours à sa partie droite. || *Pancréas d'Asselli*. Nom donné à tort à un certain nombre de glandes lymphatiques, agglomérées près du pancréas et de la racine du mésentère, dont elles suivent à peu près la direction.

PANCRÉATALGIE, s. f. (ét. gr., πάγκρεας, pancréas; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dont le siége est dans le pancréas.

PANCRÉATALGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui tient, qui a rapport à la pancréatalgie.

PANCRÉATEMPHRAXIS, s. f. (pr. *pan-kré-a-tan-frak-kciss*; ét. gr., πάγκρεας, pancréas; ἐμφραττω, j'obstrue). Pathol. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pancréas et au duodénum.

PANCRÉATINE, s. f. Chim. Un des principes du suc pancréatique.

*** PANCRÉATIQUE**, adj. 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pancréas. Canal pancréatique. Artères, veines, nerfs pancréatiques. *Suc pancréatique*. Liquide sécrété par le pancréas qui, à l'état normal, est incolore, limpide, visqueux, sans odeur spéciale et constamment alcalin, et facilite les fonctions de la digestion. || *Lobe pancréatique du foie*. Lobe ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas.

PANCRÉATITE, s. f. Pathol. Inflammation du pancréas.

PANCRISTALLIE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; fr. *cristal*). Chim. Théorie d'après laquelle une molécule cristallisée servirait de noyau aux cristallisations salines sursaturées.

PANDA, s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, famille des ours, établi pour une espèce qui peut avoir un mètre de longueur et qui n'a encore été rencontrée que dans les monts Himalaya.

— Arachn. Genre d'arachnides encore inédit.

— Bot. Arbre du Congo appelé aussi *quinquina d'Afrique*.

PANDA, Myth. romaine. Déesse qu'on invoquait en commençant un voyage dangereux, ou déesse de la paix. Quelques auteurs disent que c'est la même que Cérès.

PANDACA, s. m. Bot. Syn. de TABERNEMONTANE.

PANDACTYLE, adj. 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; δακτύλος, doigt). Mamm. Se dit des pachydermes dont les pieds ont cinq doigts distincts.

PANDALE, s. m. Crust. Genre de décapodes macroures, famille des palémoniens, établi pour deux espèces, l'une des côtes d'Angleterre et d'Irlande, l'autre de la Méditerranée.

*** PANDANÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au pandanus. | PANDANÉES, s. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédones, voisine des palmiers et renfermant le seul genre pandanus.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin pluriel.

PANDANOCARPE, s. m. (ét. fr., *pandanus*; gr., καρπός, fruit). Bot. Genre de pandanées, établi pour une espèce fossile trouvée dans le sédiment supérieur.

PANDANUS, s. m. (pr. *paa-da-nuss*; du malais *pandang*, même signif.). Bot. Nom scientifique du genre baquois.

PANDARE, s. m. (de *Pandare*, nom mythol.). Crust. Genre de siphonostomes, famille des peltocéphales, établi pour six espèces qui vivent en parasites sur divers poissons.

— Entom. Syn. de DENDARE.

PANDARE, Myth. Fils de Lycaon, célèbre par son adresse à manier l'arc.

PANDARIEN, ENNE, adj. Crust. Qui ressemble ou se rapporte au genre pandare. || PANDARIENS, s. m. pl. Famille de crustacés ayant pour type le genre pandare.

PANDAVA, s. m. Myth. hér. ind. Nom par lequel on désigne chacun des cinq fils de Pandou.

PANDECT, s. m. Relat. Syn. de PANDIT.

PANDECTAIRE, s. m. Philol. Auteur de pandectes. Il se dit particulièrement de Matthieu Sylvaticus, médecin de Mantoue, auteur des Pandectes de médecine.

*** PANDECTES**, s. f. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; δέχομαι, je recueille). Recueil des décisions des anciens jurisconsultes romains, compilées par ordre de Justinien, qui leur donna force de loi. On nomme aussi ce recueil *Digeste*.

— Philol. *Pandectes florentines*. Edition des Pandectes faite sur le manuscrit de Florence. || *Pandectes de médecine*. Espèce de dictionnaire de médecine publié par Mattheus Sylvaticus, en 1297.

— Fam. Lois.

> A commenter dans leurs scènes dolentes
> Du doux Quinault les *pandectes* galantes.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

PANDÉE, s. f. Acal. Genre de méduses, établi pour une espèce des côtes de Norvége et deux espèces de la Méditerranée.

PANDÉLÉTÉE, s. m. (ét. gr., παν-δίλητος, rempli de fourberie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces du Mexique et des États-Unis.

PANDÈMES, s. m. pl. (étym. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Antiq. gr. Jours pendant lesquels on servait aux morts des festins publics.

PANDÉMIE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Pathol. Maladie qui attaque un grand nombre de personnes, dans un même lieu, ou qui attaque la plupart des peuples du globe. Le choléra est une *pandémie*. (Nysten.)

PANDÉMIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui tient, qui se rapporte à la pandémie.

*** PANDÉMONIUM**, s. m. (pr. *pan-dé-mo-ni-amm*; ét. gr., πᾶν, tout; δαίμων, démon). Lieu imaginaire que l'on suppose être la capitale des enfers, dans laquelle Satan, selon Milton, convoque le conseil des démons. Il y a dans le Paradis perdu de Milton une description du *Pandémonium*. (Acad.)

— Fig. *C'est un pandémonium, un vrai pandémonium*. Se dit d'une réunion de gens qui ne s'assemblent que pour faire du mal ou du tapage. Quel *pademonium!* quelle cohue énorme inextricable doit être un théâtre véritable! (Th. Gautier.)

— Par extens. Se dit aussi d'une ville où règne la dépravation, et même d'un livre rempli de principes dangereux.

— Quelques-uns disent *pandémonion*. Une foule de martyrs qui ne tiendraient pas dans le *Pandémonion* de Milton... (Voltaire.)

PANDÉMOS, adj. 2 g. (étym. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Myth. gr. Surnom de Vénus. || Surnom de l'amour qui inspire des désirs grossiers.

PANDÉRIE, s. f. Bot. Genre d'atriplicées chénopodiées, établi pour des herbes de l'Asie australe.

PANDICILLE, s. f. Ornith. Syn. de SYLVIE.

PANDICULAIRES, s. m. pl. Antiq. rom. Jours pendant lesquels on sacrifiait à tous les dieux en commun.

— Adjectiv. Jours pandiculaires.

*** PANDICULATION**, s. f. (pron. *pan-di-ku-la-cion*; du lat. *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude). Médec. Extension pour ainsi dire involontaire des bras en haut, en renversant la tête en arrière, et en allongeant les jambes; elle est ordinairement causée, dans l'état de santé, par la lassitude ou par l'envie de dormir, et dans l'état de maladie, elle précède souvent les accès d'hystérie, d'hypocondrie et de manie; elle est presque toujours un des symptômes du début des fièvres, et surtout des accès de fièvres intermittentes. Les pandiculations sont presque toujours accompagnées de bâillements.

PANDIES, s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Jupiter, établies à Athènes par Pandion.

PANDION, s. m. (de *Pandion*, n. myth.). Ornith. Nom scientifique du balbuzard.

PANDION, Temps hér. Roi d'Athènes, fils d'Érichthonius et de Pasithée. || Autre roi d'Athènes, fils de Cécrops II et de Métiadusa. Chassé de son trône par les Métionides, il se retira à Mégare.

PANDIONIDE, s. f. Hist. Nom d'une des tribus d'Athènes.

— Adjectiv. La tribu pandionide.

— PANDIONIDES, s. m. pl. Temps hér. Descendants de Pandion, fils de Cécrops. Après la mort de leur père, ils reprirent l'Attique et la partagèrent entre eux.

PANDIONS (Pays des). Géogr. anc. Région de l'Inde ancienne, comprenant la partie S. du Dekkan actuel.

*** PANDIT**, s. m. Relat. Docteur indien de la religion de Brahma. On dit aussi *pandect*. Le docteur, qui pensait toujours aux trois questions qu'il avait proposées au chef des *pandects*, fut ravi de la réponse du paria. (B. de St-P.)

PANDJERA, s. m. (pron. *pan-djé-ra*). Nom des membres d'une tribu arabe de l'Indoustan.

PANDOCIE, s. f. Moll. Sous-genre d'ascidies simples.

PANDOLFE, Nom de sept princes de Capoue et de Bénévent, dont le premier, surnommé *Tête de fer*, régna de 961 à 981.

PANDONE, s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une espèce brésilienne.

PANDORE, s. f. (du gr. παν-δοῦρα, même signif.). Mus. anc. Instrument de musique semblable à un luth, mais dont les cordes étaient de laiton, et les touches de cuivre.

— Acal. Genre de béroïdes, établi pour une espèce rencontrée au Japon.

— Moll. Genre de conchifères dimyaires, famille des pandorées, établi pour une espèce fossile et une douzaine d'espèces actuelles dont le type se trouve sur les côtes de France.

*** PANDORE**, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; δῶρον, présent). Mythol. Nom de la première femme, formée par Vulcain. Elle fut douée par les dieux de toutes les grâces et de tous les talents; Jupiter lui donna une boîte qui renfermait tous les maux, et l'envoya à Épiméthée. Celui-ci épousa Pandore, et ouvrit la boîte; les maux se répandirent sur la terre, et il ne resta au fond que l'espérance.

— Nom sous lequel les poëtes ont quelquefois désigné la Terre.

— Une des compagnes d'Hécate et des Furies. Orphée lui donne un corps de fer et la fonction de tourmenter les hommes.

— Loc. prov. *C'est la boîte de Pandore*. Se dit de ce qui est la source de beaucoup de maux. La révolution est la boîte de *Pandore*; au fond doit se trouver la liberté sans licence. (Boiste.) J'aime mieux, au fond de la boîte de *Pandore*, l'espérance que la science. (Volt.)

— PANDORE. Astron. La 55e planète télescopique, découverte le 10 septembre 1858 par M. Searle.

PANDORE, s. m. (nom d'un personnage d'une chanson de G. Nadaud). Pop. Gendarme.

PANDORÉ, ÉE, adj. Moll. Qui ressemble ou se rapporte au genre pandore.

— PANDORÉE, s. f. Bot. Syn. de TÉCOME.

— PANDORÉES, s. f. pl. Moll. Famille de mollusques établie pour le genre pandore.

PANDORINE, s. f. (diminut. de *pandore*). Infus. Genre d'infusoires proposé pour quelques espèces de volvoces.

PANDORINÉ, ÉE, adj. Infus. Qui ressemble à une pandorine. | PANDORINÉES, s. f. pl. Famille d'infusoires correspondant à peu près à celle des volvociens.

PANDOSIA, Géogr. anc. Ville du Brutium, colonie de Posidonia, sur l'Achéron et sur la mer Tyrrhénienne.

— PANDOSIA. Ancienne ville de l'Épire (Thesprotie), au S.-O., sur un affluent de l'Acheron.

PANDOU. Myth. ind. Roi de Couroundesa ou d'Hastinâpoura, et père des Pandavas.

PANDOULEAU, s. m. Vitic. Raisin noir qui croît dans le Jura.

*** PANDOUR**, s. m. (nom d'un bourg de la Basse-Hongrie, dont les premiers pandours étaient originaires). Membre d'une milice redoutable et indépendante, qui était d'abord commandée par un chef de son choix. Les pandours se mettaient ordinairement à la solde des souverains de la Serbie. Depuis 1742, l'Autriche les a organisés en milice régulière. || On écrivait aussi *pandoure*.

— Par extens. Pillard qui ravage un pays. Notre petite province se trouve à présent la seule en France qui soit délivrée des *pandours* des fermes générales. (Volt.)

— Fig. et pop. Homme grossier, brutal. C'est un vrai pandour.

— Par extens. Si nos anciens littérateurs revenaient au monde, ils avoueraient qu'en comparaison de nos aimables controversistes d'aujourd'hui, ils ne furent que des *pandours* littéraires. (Mém. de Trév.)

PANDOVIE, s. f. Bot. Syn. d'AFZÉLIE.

PANDURÉ, ÉE, adj. (du lat. *pandura*, pandore). Bot. Syn. de PANDURIFORME.

PANDURIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pandura*, pandore; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles oblongues, larges à leur base, et échancrées de côté, en forme de violon ou de pandore.

PANDURIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pandura*, pandore; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une pandore. Se dit d'une feuille oblongue, qui, de chaque côté, offre vers son milieu un sinus arrondi à sa base et à son sommet.

PANDYNAMOMÈTRE, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; fr. *dynamomètre*). Mécan. Appareil destiné à évaluer le travail d'un moteur.

PANÉ, ÉE, part. pass. du v. Paner. S'empl. adjectiv. Couvert de pain émietté. Des côtelettes panées.

— *Eau panée*. Eau où l'on a fait tremper du pain grillé, pour en ôter la crudité et la rendre plus nourrissante. Ne boire que de l'eau panée.

— Pop. Syn. de PANNÉ.

PANÉAS, Géogr. anc. Ville de Palestine (Nephtali), près de la source du Jourdain, connue dans la suite sous le nom de *Césarée de Philippe*. Auj. *Banias*.

PANEAU, s. m. Ornith. V. PAONNEAU.

PANÉGYRIARQUE, s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; ἄγυρις, foule; ἀρχή, commandement). Antiq. gr. Magistrat des villes grecques qui présidait aux panégyries.

PANÉGYRIE ou **PANÉGYRIDE**, s. f. (ét. gr., πανήγυρις, fête, assemblée). Antiq. gr. Espèce de foire; nom de fêtes, de jeux, d'assemblées, qui se tenaient à Athènes tous les cinq ans.

— Antiq. égypt. Il y avait aussi des panégyries égyptiennes, sur lesquelles on n'a pas de renseignements positifs.

PANÉGYRIQUE, adj. 2 g. (rad. *panégyrie*). Antiq. Se disait des assemblées où il y avait un grand concours de monde. Assemblées, fêtes, jeux panégyriques.

— Qui a rapport à un panégyrique. Laissons aux orateurs du monde la pompe et la majesté du style *panégyrique*... (Bossuet.)

*** PANÉGYRIQUE**, s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; ἄγυρις, foule). Discours publié à la louange de quelqu'un. Faire, composer, prononcer un panégyrique. Le panégyrique d'un saint, d'un prince. Pline a fait le panégyrique de Trajan. Un éloge ennuyeux, un froid *panégyrique*. (Boileau.) L'imagination a plus de part aux *panégyriques* que la raison; ce sont des hyperboles continuelles. (Fléch.) L'Académie française serait plus propre à fixer, par les charmes de l'éloquence, les regards de la nation sur nos grands hommes, si elle cherchait moins par ses éloges à faire le *panégyrique* des morts que la satire des vivants. (B. de St-P.) La plupart des faiseurs de *panégyriques* imitent ce sénateur dont parle Tacite, lequel, au lieu de faire la dépense d'une statue de Tibère, se servit d'une vieille effigie d'Auguste, se contentant de lui ôter la tête et d'en substituer une nouvelle. (Noël.) Il a eu l'honneur insigne de prononcer le *panégyrique* de la Vierge Marie, en présence du saint-père et de tout le sacré collége. (F. Fabre.)

— Par extens. Tout ce qu'on dit à la louange de quelqu'un. Il fait le panégyrique de son ami en toute occasion. Vous êtes bonne et belle, voilà votre panégyrique en deux mots. Et vous, pauvres, quelque nom que vous portiez; pauvres connus, pauvres honteux, vous qu'elle assistait avec tant de joie, quel admirable *panégyrique* prononceriez-vous, par vos gémissements, à la gloire de cette princesse, s'il m'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée! (Boss.) Je n'écris pas un *panégyrique*, mais une histoire. (Montalemb.) Je ne fais pas le *panégyrique* de Napoléon. (L. Veuillot.)

— Par iron. Discours médisant, malin. Vous lui faites là un beau panégyrique. Je ne vous ai pas chargé de faire mon panégyrique.

— Prov. *Menteur comme un panégyrique* ou *comme une oraison funèbre*. Très menteur.

— Antiq. gr. Discours d'apparat prononcé devant des réunions nombreuses, et quelquefois aux jeux qui réunissaient tous les Grecs. Isocrate a écrit un célèbre panégyrique d'Athènes.

— Hist. rom. Discours de remerciement que les consuls adressaient à l'empereur, dans le sénat, après leur élection: c'est pourquoi le discours de Pline s'appelle proprement le *Panégyrique de Trajan*.

— Hist. du Bas-Emp. Compliment, adresse de félicitations, que les grandes villes faisaient offrir aux souverains.

— Liturg. Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs. Il contient des éloges des saints pour tous les jours de l'année.

— Syn. comp. PANÉGYRIQUE, ÉLOGE. L'*éloge* est l'œuvre d'un esprit sage, qui sait discerner le bien et le mal; le *panégyrique* est l'œuvre d'une imagination exaltée qui exagère les qualités et dissimule les défauts. On peut faire l'*éloge* de toutes sortes de personnes, et l'on ne fait le *panégyrique* que des saints, des rois, des personnes illustres.

PANÉGYRISÉ, ÉE, adj. Qui est l'objet d'un panégyrique. Empereur, saint panégyrisé.

— Substantiv. Comme votre *panégyrisé* est sans comparaison plus brave et meilleur que Stilicon... (Balzac.)

PANÉGYRISME, s. m. Littér. Morceau écrit dans le style et dans la forme d'un panégyrique.

— Louange outrée. L'auteur de cet ouvrage ne me paraît pas y garder assez le caractère d'historien. Le *panégyrisme* y domine depuis le commencement jusqu'à la fin. (Le Clerc.) Peu usité dans les deux sens.

*** PANÉGYRISTE**, s. m. Celui qui fait un panégyrique. Un éloquent panégyriste. Ce n'est pas un historien, c'est un panégyriste. Ils veulent avoir des *panégyristes* de leur générosité. (Massill.) Le saint est loué par son *panégyriste* d'avoir toujours enseigné l'évangile à tous sans exception. (Montalemb.)

— Par extens. Celui qui fait l'éloge de quelqu'un; dans ce sens, il se prend ordinairement en mauvaise part. Il s'est fait le panégyriste d'un tel. Je hais ces *panégyristes* perpétuels, qui ont toujours l'encensoir à la main. (Saint-Réal.)

— Orateur qui consacre son talent à immortaliser, par ses éloges, les vertus des grands hommes. Le *panégyriste* met toujours le saint du jour au-dessus des autres. (Fléch.)

— Antiq. Syn. de PANÉGYRIARQUE.

PANÉICONOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; εἰκών, image; γράφω, je dessine). Syn. de PANICONOGRAPHIE.

PANELLE, s. f. Comm. Espèce de sucre brut qu'on tire des Antilles.

— Blas. Nom des feuilles du peuplier.

PANÉMION, s. m. Chron. Mois athénien qui répondait à notre mois de juillet.

PANÉMONE, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄνεμος, vent). Techn. Machine qui tourne et se meut à tout vent, et que l'on a appliquée à l'ascension de l'eau, à la mouture des grains, à la fabrication des huiles, etc.

PANENTHÉISME, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἐν, dans; Θεός, Dieu). Philos. Doctrine philosophique opposée au panthéisme et qui admet que tout est en Dieu et non que tout est Dieu.

* **PANER** v. a. 1re conj. (du lat. *panis*, pain). Art culin. Couvrir de pain émietté de la viande que l'on fait griller ou rôtir. Paner une poularde. Paner des côtelettes. Paner des pieds de cochon. On pane également des ragoûts entiers, lorsqu'on veut leur faire prendre couleur au four ou sous le four de campagne.

— SE PANER, v. pron. Être pané. Ces côtelettes doivent se paner.

PANÉRE, s. f. Techn. Nom donné, dans le tissage des soieries, à la basane destinée à préserver l'étoffe du frottement et des taches.

* **PANERÉE**, s. f. (radic. *panier*). Contenu d'un panier entièrement rempli. Une panerée de raisins. Une panerée de pommes, de poires. Son fermier lui a apporté une panerée de pêches fort belles. Seulement, de temps à autre, ils recevaient des *panerées* de friandises, des écroulements de brioches. (A. Daudet.)

— Fig. Grand nombre. Il lui semblait toujours de voir autour de lui des *panerées* de baisers, des *panerées* de toutes sortes de choses. (Mme de Sevigné.)

PANESSE, s. f. Ornith. Nom peu usité donné à la femelle du paon.

PANESTHIE, s. f. Entom. Genre d'orthoptères de la famille des blattiens, ayant pour type une espèce de Java.

PANETELA, s. f. Syn. de PANATELLA.

* **PANETERIE**, s. f. (du lat. *panis*, pain). Lieu ou l'on garde et ou l'on distribue le pain dans les grandes maisons, les communautés, les hospices, les collèges, etc. Vous le trouverez à la paneterie. On a placé la paneterie près du réfectoire.

— Admin. milit. Lieu où l'on dépose le pain sur des étagères, dans les manutentions militaires.

— Hist. Administration de tout ce qui concernait le service de la table, et spécialement le pain, à la cour. La paneterie du roi. Avoir une charge à la *paneterie*. (Acad.) || Ensemble des officiers qui servaient à la paneterie. La paneterie reçut ordre de suspendre son service. || Dans les abbayes et les couvents, la paneterie était devenue un office claustral. La *paneterie* de Saint-Denis, de Fécamp, etc. (Trevoux.)

PANÉTIE, s. f. (pron. *pa-né-ei*). Bot. Genre de plantes de la famille des composées senecionées, croissant en Australie.

* **PANETIER**, s. m. (pr. *pa-ne-ti-é*; du lat. *panis*, pain). Celui qui est chargé de garder et de distribuer le pain dans les communautés, les hospices, les collèges, etc. Derrière un simple *panetier* on rencontrait tel grand seigneur qui lui avait vendu sa charge. (L. Blanc.)

— Hist. *Grand panetier*. Grand officier de la couronne qui faisait distribuer le pain dans toute la maison du roi, et qui avait autorité sur tous les boulangers du royaume. Le grand panetier de France.

— Mar. Boulanger du bord, et, par extension, Chef de la cambuse.

* **PANETIÈRE**, s. f. (pr. *pa-ne-ti ère*; du lat. *panis*, pain). Petit sac ordinairement de toile, dans lequel les bergers, les bergères mettent leur pain. La panetière d'un berger. Il tirait d'une *panetière* suspendue contre sa poitrine des boulettes de froment. (G. Flaubert.)

— Chass. Filet en forme de sac.

— Entom. Nom vulgaire de la blatte.

PANETON, s. m. (diminin. de *panier*). Techn. Petit panier d'osier, garni intérieurement d'une toile, dans lequel on met la pâte à laquelle on a donné la forme et le volume d'un pain.

PANGASE, s. m. Ichtyol. Genre de malacoptérygiens de la famille des siluroïdes, voisin des pimélodes, établi pour une espèce qui vit à l'embouchure du Gange.

PANGÉE. Geogr. anc. Petite chaîne de montagnes de l'ancienne Macédoine (Édonide), au N.-E. du golfe Strymonique.

PANGENÈSE, s. f. (étym. gr., πᾶν, tout; fr. *genèse*). Physiol. Doctrine opposée à celle de la panspermie, et qui soutient que tout être vivant a été engendré.

PANGERMANISME, s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; fr. *germanisme*). Polit. Système politique de l'Allemagne, tendant à étendre la domination de ce pays sur tous les peuples d'origine allemande.

PANGFILS, s. m. Comm. Espèce d'étoffe fabriquée en Chine.

PANGIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la pangie. || PANGIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre pangie.

PANGIE, s. f. Bot. Syn. d'HYDNOCARPE.

PANGIÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PANGIACÉ.

PANGLOSS. Philol. Nom d'un personnage de *Candide*, roman de Voltaire. Il y personnifie l'optimisme.

* **PANGOLIN**, s. m. (du malais *peng-tolung*, animal qui s'enroule). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des édentés, voisin des fourmiliers, renfermant deux espèces fossiles

Pangolin

et quatre espèces actuelles qui vivent dans l'Afrique du Sud et dans l'Inde. Ces animaux sont remarquables par leur manque absolu de dents, la petitesse de leurs oreilles et l'extensibilité de leur langue, avec laquelle ils s'emparent des insectes qui composent leur nourriture.

PANGONIE, s. f. (ét. gr., παγγώνιος, qui a une surface anguleuse). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tabaniens, établi pour une douzaine d'espèces la plupart européennes.

PANGOTAKI ou **PANAGIOTES** (Nicosias). Né à Scio, mort en 1674, drogman officiel du gouvernement ottoman. De lui date l'influence des Fanariotes à Constantinople. Il a écrit une *Confession orthodoxe de l'Église catholique et apostolique d'Orient*.

PANGUAY, s. m. Espèce de pirogue en usage aux îles Comores.

PANGUE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, ayant pour type une espèce de l'Europe centrale.

PANHARMONICON ou **PANHARMONIQUE**, s. m. (pron. *pa-nar-mo-ni-kon* ou *pa-nar-mo-nike*; et. gr., πᾶν, tout; ἁρμονικός, harmonique). Mus. Espèce d'orgue à cylindre, qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, etc. Quelques modifications heureuses ont rendu cet instrument propre à imiter les sons de la voix humaine. On l'a aussi appelé *panharmonimetallicon*.

PANHELLÉNIEN, ENNE, adj. (pr. *pa-nel-lé-ni-ein*; et. gr., πᾶν, tout; Ἕλλην, Grec). Antiq. gr. Qui concerne toute la Grèce.

— Surnom de Jupiter. Jupiter Panhellénien.

PANHELLÉNIES, s. f. pl. (pr. *pa-nel-lé-ni*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Jupiter Panhellenien, auxquelles toute la Grèce devait participer.

PANHELLÉNION s. m. (pr. *pa-nel-lé-ni-on*; mot grec). Antiq. gr. Assemblée nationale des Grecs. || Lieu où se tenait cette assemblée.

PANHELLÉNIQUE, adj. 2 g. (pr. *pa-nel-lé-nike*; et. gr., πᾶν, tout; Ἑλλην, grec). Qui concerne toute la Grèce.

PANHELLÉNISME, s. m. (pr. *pa-nel-lé-nissme*; rad. *panhellénique*). Polit. Système qui consiste à réunir les Grecs en une seule nation.

PANHYDROMÈTRE, s. m. (pr. *pa-ni-dro-mètre*; et. gr., πᾶν, tout; ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique de toute espèce de liquide.

PANIC, s. m. (du lat. *panicum*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées panicées, comprenant plus de quatre cents espèces, dont six seulement sont indigènes à la France. Les plus communes sont le panic commun, vulgairement appelé *millet*, et le panic d'Italie, ou *millet des oiseaux*, que l'on cultive principalement pour la nourriture des oiseaux.

PANICASTRELLE, s. f. Bot. Syn. de CENCHRE et d'ECHINAIRE.

PANICAUT, s. m. Bot. Genre d'ombellifères saniculées, établi pour plus de cent espèces qui croissent sur tous les points du globe. Panicaut champêtre. Panicaut amethyste. Panicaut des Alpes.

PANICÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un panic. || PANICÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre panic.

PANICIÈRES, s. f. pl. (du fr. *panic*, employé dans l'Ain comme synonyme de maïs). Agric. Nom que les fermiers du département de l'Ain donnent à d'excellents sols sur lesquels il est d'usage de faire succéder alternativement, sans interruption et sans repos, le froment au maïs et le maïs au froment.

PANICONOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; εἰκών, image; γράφω, je dessine). Gravure en relief obtenue sur une plaque de zinc à l'aide de l'acide nitrique qui creuse les parties situées entre les traits du dessin.

PANICONOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la paniconographie.

* **PANICULE**, s. f. (étym. lat., *panículus*, dimin. de *panus*, peloton de laine). Bot. Disposition de fleurs ou de fruits portés sur des pédoncules inégaux, divisés plusieurs fois et de différentes manières. Fruits, fleurs en panicule. || On a donné ce nom, dans les graminées, à des axes articulés dont chaque nœud émet plusieurs pédicelles plus ou moins longs, simples ou rameux. Le millet porte ses grains en *panicule*. (Acad.)

* **PANICULÉ, ÉE**, adj. Bot. Se dit des tiges dont les rameaux, en se divisant et se subdivisant diversement, forment une panicule.

PANICULIFORME, adj. 2 g. Bot. Qui a la forme d'une panicule. || *Thyrse paniculiforme*. Celui dont les cimes latérales, étant dichotomes ou trichotomes, occupent le haut des branches seulement, ou les feuilles sont peu développées, les entre-nœuds rapprochés, et la maîtresse branche peu disposée à s'allonger, de sorte que la réunion de ces cimes forme une sorte de panicule terminale.

* **PANIER**, s. m. (ét. lat., *panarium*, corbeille à pain). Ustensile portatif d'osier, de jonc, etc., où l'on met des denrées, des provisions, des marchandises, etc. Il est carré, rond ou ovale, toujours composé d'un corps et d'un fond, et souvent d'une anse et d'un couvercle. Il sert à beaucoup d'usages différents, suivant sa figure ou sa capacité. Gros, petit panier. Panier couvert. Panier à anse, sans anse. Le couvercle, le fond, le cul d'un panier. Panier de boulanger, de vendangeur. Un panier à claire-voie. Panier à sel. Les enfants portent à l'école un panier dans lequel se trouvent leurs livres et leur déjeuner.

— Nom des ustensiles analogues qui se mettent sur des bêtes de somme, sur des chevaux de bât, pour transporter des provisions à la campagne ou à l'armée, ou des marchandises d'une ville en une autre, comme les paniers de messagers, de chasse marée, de poulaillers, de boulangers, de coquetiers. On en charge aussi des charrettes.

— Il y a aussi des paniers pour transporter le gibier vivant. A chaque côté de ces paniers est pratiquée une petite fenêtre pour que l'animal ait de l'air.

— Par extens. Panerée, contenu d'un panier. Un panier de fraises, de pommes, d'abricots, de raisins, etc. Ces fruits se vendent au panier. Combien vaut le panier de fraises?

— *Panier d'un coche*. Grande caisse d'osier qui se mettait devant ou derrière le coche, et dans laquelle on plaçait des marchandises, et quelquefois des voyageurs. || *Panier aux ordures*. Panier dans lequel on met les épluchures de cuisine. || *Panier à ouvrage*. Petite corbeille ou les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille. || *Panier au papier*. Panier d'osier dans le quel on jette les papiers sans valeur. || *Panier roulant*. Sorte de chariot d'osier dont on se sert pour faire marcher les enfants. Emile n'aura ni *paniers* roulants ni lisières. (J.-J. Rousseau.) || *Panier à salade*. Panier fait en fils de fer dans lequel on met la salade pour l'égoutter. || Fig. *Panier à salade*. Voiture légère en osier et de forme élégante dont on se sert pour la promenade. || Pop. et par iron. *Panier à salade*. Voiture qui sert au transport des prisonniers.

— *Le dessus du panier*. Le choix, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur, et qu'on place ordinairement en évidence pour faire valoir le reste. Prendre le dessus du panier. || *Le fond du panier*. Le rebut, ce qu'il y a de moins beau et de moins bon. Il n'y a plus que le fond du panier. || *Le dessus, le fond du panier*. S'emploient quelquefois fig. et fam. Il ne nous a fait voir que les meilleurs dessins, il montrait le dessus du panier. Je vous donne avec plaisir le dessus de tous les *paniers*, c'est-a-dire la fleur de mon esprit, de ma tête, de mes yeux, de ma plume, de mon écritoire, et puis le reste va comme il peut. (Mme de Sevigné.)

— Fig. et fam. *C'est un panier percé*. Se dit d'une personne qui dépense tout son argent, qui n'en saurait garder.

— Par extens. Se dit d'une personne qui n'a pas de mémoire. || Se dit aussi d'une personne qui ne saurait garder un secret.

— Fig. et fam. *Faire danser l'anse du panier*. Se dit d'une domestique qui fait payer à ses maîtres ce qu'elle achète plus cher qu'on ne le lui a vendu. || On dit dans le même sens : *L'anse du panier vaut beaucoup à cette cuisinière*. || On dit aussi : *Elle porte le panier*.

— Fam. *Il est sot comme un panier*. Il est fort sot. || *Il est resté sot comme un panier*. Se dit d'un homme qui, s'apercevant qu'il a été attrapé, est demeuré muet de surprise. || *Mettre tous ses œufs dans un panier*. Faire dépendre son sort, sa fortune, son bonheur, etc., d'une seule chose. Il signifie particulièrement, Placer tous ses fonds dans une même affaire ou dans un seul genre de propriété, d'industrie, ou dans une seule créance.

— Loc. prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*. Se dit lorsque les vendanges sont faites, ou qu'il est arrivé malheur aux vignes. || Fig. Se dit de toutes les affaires manquées sans ressource, ou quelquefois de celles qui sont entièrement terminées, et signifie l'occasion est passée, il n'y a plus rien à faire. || *A petit mercier, petit panier*, ou simplement, *Petit mercier, petit panier*. Les personnes qui ont peu de bien doivent proportionner leur dépense à leur revenu. On le dit plus particulièrement en parlant de commerce : Il ne faut pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ses forces. || *Au jour du jugement, chacun sera mercier, et portera son panier*. Au jour du jugement chacun répondra de ses fautes.

— Apic. Ruche d'abeilles faite en osier ou en paille. Il y a vingt paniers dans son jardin.

— Arbor. *Panier anglais*. Panier dans lequel on peut faire voyager avec sûreté des arbres rares, délicats, et en pleine végétation.

— Archit. *Une voûte, une arcade à anse de panier*. Une voûte, une arcade dont le cintre est surbaissé, qui n'a pas son cintre partait, son entre plein. || *Panier de fleurs*. Ornements qui reproduisent des paniers, qu'on met sur la tête des cariatides ou des termes. Il est différent de la corbeille en ce qu'il est plus haut et plus étroit. Un panier rempli de fleurs sert d'amortissement sur les colonnes et les piliers de la clôture d'un jardin.

— Anc. art milit. Espèce de bouclier fait d'osier, et revêtu en dedans. Un trait de l'arbalète ou se plaçait le projectile que l'on voulait lancer. || *Panier d'armement*. Panier qui servait à contenir les objets nécessaires à la manœuvre des obusiers et des mortiers. || *Panier à feu*. Espèce de machine qu'on lançait avec des mortiers.

— Chass. Sorte de piège pour prendre des oiseaux.

— Cost. Espèce de jupon garni de verges de baleine employé au XVIIIe siècle, et qui soutenait et étendait les jupes et la robe des femmes à droite et à gauche, au-dessous des hanches. Il n'y avait guère que les dames de condition qui fissent usage des paniers.

Vous voulez qu'un *panier* de gothique structure,
En dépit du bon sens, du goût, de la nature,
Flotte autour de sa taille, et, fatigeant ouvrage,
En tournente la forme, en gêne les ris sur-
(DE BOIRY.)

— Par extens. On dit *paniers* pour caractériser le goût du temps ou les femmes portaient des paniers, c'est-à-dire du XVIIIe siècle. La façade de ce château est dans le genre paniers.

— Écon. domest. Sorte de cage de forme conique en osier, qui sert à chauffer le linge. || *Panier à bouteilles*. Panier à compartiments, dans lequel on met des bouteilles. || On dit de même : *Le panier aux verres, le panier à l'argenterie*.

— Escr. *Panier à espadon*. Sorte de garde en osier, qui garnit une lame de bois, ou une baguette en forme de sabre, dont on se sert pour apprendre à tirer l'espadon.

— Hort. *Panier à pâtisser*. Panier dans lequel on met les clous nécessaires pour les palissades, et que l'on assujettit devant soi au moyen d'une sangle.

— Jeux. Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. || Les enjeux eux-mêmes.

— Mar. *Panier d'ouvrage*. Sorte de panier en clayonnage qu'on remplit de gravier et qu'on emploie à défaut d'ancre.

— Pêch. *Panier de marée*. Celui dans lequel on apporte ordinairement la marée à la halle. || *Panier de bonde*. Sorte de nasse sans goulot, que l'on place ordinairement près des chutes de moulins.

— Sport. Espèce de muselière en cuir que l'on attache avec une laniere au-dessus de la tête du cheval.

— Techn. Caisse en bois qui sert à transporter le verre en feuilles. || Machine employée pour nettoyer le coton arrivant des îles. || *Panier de maçon*. Espèce de vase d'osier à claire voie, qui sert à passer le plâtre en gros. || *Plâtre au panier*. Plâtre qui a été passé par ce panier. Il est plus fin que celui qui est au sac.

PANIÈRE, s. f. (fem. de *panier*). Nom donné dans le Midi aux paniers à deux anses.

PANIFIABLE, adj. 2 g. (radic. *panifier*). Dont on peut faire du pain. Le maïs est panifiable.

PANIFICATEUR, s. m. (rad. *panifier*). Celui qui fait du pain, boulanger. Je l'ai pris parce qu'il est mon voisin, et je le garde parce je l'ai proclamé le premier *panificateur* du monde. (Brillat Savarin.)

* **PANIFICATION**, s. f. (pr. *pa-ni-fi-ka-ei-on*; rad. *panifier*). Écon. dom. Conversion des matières farineuses en pain. La pomme de terre est susceptible de panification. La panification du maïs.

PANIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Panifier. S'emploi adjectiv. Dont on a fait du pain. Cette farine a été panifiée.

* **PANIFIER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *panis*, pain; *facere*, faire). Il prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous panifiions, vous panifiiez. Que nous panifiions*, etc. Faire du pain avec une farine quelconque. Panifier de la farine de seigle, d'orge, etc.

PANIGAROLA (François). Né à Milan, 1548-1594, cordelier, évêque d'Asti, 1587, vint à Paris pour donner à la Ligue l'appui de son éloquence. On lui doit un *Abregé des Annales de Baronius*.

PANINE (Nikita-Ivanovitch). Homme d'État russe, né à Saint-Petersbourg, 1718-1783, d'une famille d'origine italienne. Il contribua à l'élévation de Catherine II, sous laquelle il dirigea les affaires étrangères.

PÂNINI. Philologue indien, vivait en 350 av. J.-C. Il a donné 3,995 règles de la grammaire sanscrite.

PANIONIEN, ENNE, adj. Antiq. gr. Qui appartient, qui a rapport aux Panionies.

PANIONIES, s. f. pl. (étym. gr., πᾶν, tout; Ἰωνία, Ionie). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de

Neptune, que l'on célébrait sur le mont Mycale en Ionie.

PANIONIQUES. s. f. pl. Syn. de PANIONIES.

PANIONIUM. s. m. (pr. *pa-ni-o-ni-om*). Nom donné à l'assemblée des députés des douze colonies grecques d'Ionie, qui se tenait sur une montagne appelée aussi *Panionium*.

PANIPOT. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais (Calcutta), dans la prov. de Delhy, sur la Djemnah.

* **PANIQUE**. adj. 2 g. (de *Pan*, dieu qui passait pour inspirer des terreurs de ce genre). Se dit d'une frayeur subite et sans fondement réel. Il n'est guère usité que dans cette locution : Terreur panique. Une terreur panique s'empara des esprits. Inspirer une terreur panique, de paniques terreurs. Quoi ! sur l'illusion d'une terreur *panique* !... (Corn.)

> Un Dieu plus puissant que les armes
> Frappe de *paniques* alarmes
> Ces intrépides guerriers. (J.-B. Rousseau.)

— *Devenir panique*. Se dit d'une terreur fondée au commencement, mais dont les motifs disparaissent. Nous avons eu de grandes terreurs ; Dieu merci, elles sont devenues *paniques*, et il en sera quitte pour de petits anodins. (Mme de Sévigné.)

— Hist. gr. *Terreur panique*. Se dit particulièrement de l'épouvante qui se répandit parmi les Gaulois, attaqués par les Grecs auprès du temple de Delphes. On a supposé que le dieu Pan avait pris en cette occasion la défense des Grecs et répandu l'effroi parmi leurs ennemis.

— PANIQUE. s. f. Terreur panique. Ils furent frappés de panique. Une *panique*. (Acad.)

PANIS. s. m. Bot. Syn. de PANIC.

PANIS (Étienne-Jean). Homme politique, né dans le Périgord, 1757-1833, beau-frère de Santerre, fut l'un des fondateurs de *la Commune*, au 10 août. Membre de la Convention, il contribua à la chute de Robespierre.

PANISQUES. s. m. pl. (dim. de *Pan*). Myth. Dieux champêtres qu'on croyait de la taille des Pygmées. On dit aussi *Petits Pans*.

PANISSIÈRES. Géogr. Commune du cant. de Feurs, arr. de Montbrison (Loire). Linge damassé ; 5,000 hab.

PANKA. s. m. Grand éventail en usage dans l'Inde, qui, mû par des machines, sert de ventilateur pour renouveler l'air des appartements.

PANLEXIQUE. s. m. (étym. gr., πᾶν, tout ; λεξικόν, lexique). Didact. Dictionnaire comprenant tous les mots d'une langue et toutes les locutions consacrées dans cette langue.

PAN-MÉLODICON. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout ; μελῳδικός, mélodieux). Mus. Instrument de musique inventé à Vienne en 1810 et dans lequel une roue met en mouvement les lames vibrantes.

PANNA. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une espèce de fougère employée comme anthelminthique par les indigènes de l'Afrique méridionale.

PANNAH. Géograph. Ville du Bundelkand (Hindoustan). Mines de diamants.

PANNAIR ou **PENNAR**. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, arrose le Maissour et le Carnatic, passe à Nellore, et finit dans le golfe de Bengale ; 350 kil. de cours.

PANNAIRE. s. f. (du lat. *pannus*, étoffe). Technol. Basane ecrue qui recouvre l'étoffe de soie déjà tissée, pendant que le tisserand achève la pièce.

— Bot. Syn. de ZÉORE.

* **PANNE**. s. f. (et. inconn. ; se dit peut-être par allusion à *panne*, étoffe). Bouch. Graisse dont la peau du cochon et de quelques autres animaux se trouve garnie en dedans, et principalement au ventre. On la hache et on la fond quand on veut faire du saindoux. Ce cochon n'a presque point de panne. La panne de ce cochon fera d'excellente graisse.

— Fig. et fam. *Avoir deux doigts de panne*. Être extrêmement gras.

— Se dit pour Peau, et même pour Peau avec sa toison. S'est dit aussi pour Peau chargée d'une certaine épaisseur de graisse qui s'y attache, et particulièrement celle du ventre.

* **PANNE**. s. f. (du bas-lat. *panna*, peluche). Comm. Sorte d'étoffe de soie, de coton, de fil, de laine, de poil de chèvre, fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. Panne de soie. Panne de coton. Le mètre de panne. La panne fut mise à la mode par les élégants du Directoire.

— Employé sans complément, il s'entend toujours de la panne de soie. Bonne panne. Panne forte, noire, grise. Manteau double de panne.

— Pop. Situation déplorable. Quand je serai comme on dit vulgairement dans une *panne* complète, entièrement ràfalé, je ne l'en aimerai que mieux. (Méry.)

— Blas. Fourrure de vair ou d'hermine.

— Hortic. *Panne sauvage*. Variété d'anémone de couleur isabelle, à pelucbe.

— Théât. Mauvais rôle.

* **PANNE**. s. f. (ét. lat., *pannus*, étoffe). Mar. S'emploie surtout dans cette locution : *Vaisseau en panne*. Situation d'un vaisseau dont les voiles sont placées de façon qu'il se maintienne sans marcher. || *Mettre en panne*. A signifie Faire pencher le vaisseau sur un bord afin de fermer une voie d'eau. | Actuellement, Suspendre ou ralentir la marche d'un vaisseau, en disposant les voiles de manière que moitié de leur effort tende à le faire avancer et que l'autre moitié tende à le faire reculer ; dans cet état, le mouvement se borne à la dérive. On mit en panne pour attendre l'ennemi. || On dit dans le même sens : *Être en panne, se tenir, rester en panne*. || *Panne sèche*. Manière de rester en panne par le seul effet du gouvernail. || *Panne courante*. Manière de se tenir en panne sous le grand et le petit hunier. || *Rouler panne*. Éprouver un mouvement de roulis considérable. | *Guipon de panne*. Bâton muni d'un morceau d'étoffe qui sert à éteindre le brai.

— Fig. et fam. *Se tenir en panne, rester en panne*. Suspendre toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable. Je me suis tenu en panne, je suis resté en panne jusqu'au moment d'agir. | Se dit de la cavalerie qui reste en position. | Se dit, dans le langage populaire, de quelqu'un qui est arrêté tout à coup dans une entreprise ou dans un discours. Eh bien ! il reste en panne !

* **PANNE**. s. f. (ét. inconn.). Charp. Pièce de bois placée horizontalement sur les arbalétriers, pour porter les chevrons. || *Panne de brisis*. Celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé. || *Panne à tierne*. Celle qui est assemblée dans les arbalétriers au lieu de porter dessus. || *Cours de pannes*. Ensemble de toutes les pannes placées à la même hauteur sur les différents pans inclinés dont se compose un même comble. || *Panne* indique aussi une Pièce de bois équarrie dans certaines dimensions. La panne des Vosges a 12 a 14 mètres de longueur, et 0 m. 22 à 0 m. 32 de diamètre au gros bout.

— Techn. Partie du marteau opposée au gros bout. Frapper de panne. || Partie inférieure d'un grand marteau de forge. || Cuvier de bois dont les blanchisseuses de l'Anjou se servent pour lessiver les toiles neuves. | Tuile faîtière double.

* **PANNÉ, ÉE**. part. pass. du v. Panner. S'emploie adjectiv. Fer panné. Tôle pannée.

— Pop. Misérable. Il est bien *panné*. (Acad.) Je ne te croyais pas *pannée* tant que ça, moi. De Goncourt.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Panner, ne donne ce mot que comme adjectif.

* **PANNEAU**. s. m. (dim. de *pan*). Petit pan.

— Fig. et pop. *Crever dans ses panneaux*. Se dit d'un homme trop serré dans ses habits ou d'un homme gonflé de colère.

— Archit. Chacune des faces d'une pierre taillée. || Partie de la charpente d'un escalier placée entre le patin, le limon et le noyau. | Plaque de marbre placée dans l'encadrement d'un foyer ou entre des chambranles circulaires. || Maçonnerie dont on remplit les entredeux des poteaux d'une cloison. || *Panneau de douelle*. Celui qui fait la courbure d'un voussoir. || *Panneau de fer*. Ensemble des ornements fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer. || *Panneau de lit*. Celui qui est caché dans les joints. || *Panneau de tête*. Celui qui est au-devant.

— Bot. Syn. de VALVE.

— Chap. Sorte de chevalet sur lequel porte la chanterelle à l'extrémité de l'archet, et qui sert à bander la corde, quand l'ouvrier veut faire vaguer l'étoffe.

— Chass. Filet pour prendre des lièvres, des lapins, etc. Tendre un panneau. Il a tendu des panneaux.

— Fig. et fam. Piège. Voilà une dupe tout du long dans mes *panneaux*. Brueys.)

— Fig. et fam. *Tendre un panneau à quelqu'un*. Lui tendre un piège pour le faire tomber dans quelque faute, dans quelque méprise, pour lui causer quelque mal ou quelque désagrement.

> Mort ou vif, lui dit-il, montre-nous ton moineau,
> Et ne me tends plus de *panneau*. (La Fontaine.)

— *Être, donner, tomber dans le panneau*. Se laisser tromper, attraper. Il est homme à donner dans tous les *panneaux* qu'on lui présentera. (Mol.)

> Quoique bien averti, j'étais dans le *panneau*.
> — Va, n'appréhende pas d'y tomber de nouveau (Corneille.)
>
> Mais n'admirez-vous pas cette bonne ruse, dit,
> Qui, dès qu'elle me voit, donnant dans le *panneau*,
> Me charge d'un exploit pour monsieur Chicaneau ?
> (Racine.)

— Constr. Planche ou feuille de metal, découpée suivant la forme exacte du profil d'une pierre, et servant à la tailler.

— Hortic. Châssis vitré qui sert à recouvrir les plantes cultivées sur couches.

— Mar. Frappe ou couvercle qui sert à fermer les écoutilles. || *Grand panneau*. Panneau qui ferme la grande écoutille. || *Panneau de carene*. Bordages calfatés avec lesquels on ferme les ouvertures des ponts.

— Menuis. *Panneau de hauteur*. Panneau plus haut que large, au haut d'une porte ou d'un lambris. || *Panneau d'épaisseur*. Celui qui affleure le bati des deux côtés.

— Peint. Planche dressée pour exécuter un tableau sur bois. || *Panneau flexible*. Celui qui est fait sur du carton, du fer-blanc, etc., pour pouvoir ensuite être appliqué sur une face concave, convexe ou cylindrique, etc. || *Panneau d'ornement*. Espèce de tableau de fleurs, de fruits, etc., pour enrichir un lambris, un plafond.

— Sculpt. *Panneau de sculpture*. Ornements sculptés dans un panneau.

— Sell. Chacun des deux coussinets qu'on met aux côtes d'une selle, sous les arçons, pour empêcher que le cheval ne se blesse. Rembourrer des panneaux. Cambrer les panneaux d'une selle. Il faut mettre, attacher des panneaux à cette selle. || Pièce de cuir rembourrée de paille ou de bourre qui embrasse le dos des bêtes de somme et sur laquelle sont posés les fûts du bât.

— Techn. Modèle de bois pour le tailleur. || Planche d'une dimension déterminée. Le panneau de chêne a de 0 m. 22 à 0 m. 24 de largeur, sur 0 m. 20 a 0 m. 22 d'épaisseur. || Partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'orfèvrerie, etc., qui offre un champ, une surface enfermée dans une bordure ou ornée de moulures. Un panneau de lambris. Un panneau de porte. Une porte, des volets à panneaux. Les panneaux d'un carrosse. Tableau peint sur panneau. | *Panneau de glace*. Celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois. || *Panneau de vitre*. Compartiment de pièces de verre.

— PANNEAUX. s. m. pl. Dans la machine à friser les étoffes, Deux roues de champ placées verticalement.

PANNEAUTAGE. s. m. (rad. *panneauter*). Chass. Action de chasser aux panneaux.

* **PANNEAUTER**. v. n. 1re conj. Chass. Tendre des panneaux pour prendre des lapins ou d'autres animaux.

— Hortic. Mettre des panneaux sur une couche.

PANNEAUTEUR. s. m. (rad. *panneauter*). Celui qui chasse aux panneaux.

PANNEFIN. s. m. Comm. Sorte de papier qu'on fabrique en Hollande.

PANNEKET ou **PANNEQUET**. s. m. Art culin. Espèce de gâteau anglais fait à la poêle.

PANNELLE. s. f. Blas. V. PANELLE.

PANNER. v. a. 1re conj. Techn. Creuser une pièce de métal avec la panne d'un marteau. Panner du fer, du cuivre.

— Essuyer un meuble avec un linge.

— SE PANNER. v. pron. Être panné.

PANNERESSE. s. f. (rad. *panneau*). Constr. Disposition donnée a des pierres de taille ou à des briques qui permet de voir en parement leur longueur et leur hauteur.

— Par anal. Disposition semblable donnée à des gazons.

PANNERIE. s. f. Tuilerie dans laquelle on fabrique la tuile appelée panne.

PANNETIÈRE. s. f. (du lat. *panis*, pain). Entom. Nom donné en Provence à la blatte ordinaire.

* **PANNETON**. s. m. (ét. inconn.). Techn. La partie d'une clef qui entre dans la serrure. Les trois parties d'une clef sont l'anneau, la tige et le panneton. || *Panneton d'espagnolette*. La partie saillante de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur l'un, et appuyant sur l'autre.

— Blas. Partie de la clef qui joue dans la serrure.

PANNEXTERNE. s. f. (ét. lat., *pannus*, étoffe ; *externus*, extérieur). Bot. Partie externe, ou écorce des fruits et de l'urne des mousses.

PANNICULE. s. m. (etym. lat., *panniculus*, petit manteau ; dimin. de *pannus*, etoffe). Chir. Excroissance membraneuse sur la cornée de l'œil.

— Anat. Membrane cutanée. || *Panniculе charnu*. Tegument musculeux qui se trouve au-dessous de la peau dans diverses régions du corps. || *Panniculе graisseux* ou *adipeux*. Couche sous-cutanée du tissu cellulaire. || *Panniculе virginal*. La membrane de l'hymen.

— Mamm. Peau qui couvre les cornes caduques de certains mammifères ruminants, lorsqu'elles commencent a se développer, et qui se détache au bout de quelque temps.

PANNIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pannus*, étoffe). Bot. Qui ressemble à un morceau de drap ou de feutre ; telle est la substance spongieuse et épaisse de certains lichens.

PANNINTERNE. s. f. (étym. lat., *pannus*, étoffe ; *internus*, intérieur). Bot. Membrane interne des fruits et de l'urne des mousses.

PANNOIR. s. m. (rad. *panne*). Techn. Marteau avec lequel on forme la tête des épingles.

PANNOMIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; νόμος, loi, decret). Ouvrage qui comprend toutes les lois. || Recueil des lois de toutes les nations. || Titre d'un recueil de decrets attribué par les uns à Ives de Chartres, et par les autres à Hugues de Châlons.

PANNON. s. m. (du lat. *pannus*, étoffe). Ancienne orthographe du mot PENNON. Le pannon était long et la bannière carrée ; lorsqu'un simple gentilhomme était fait chevalier banneret, on coupait la queue de son pannon, d'où est venu la locution *Faire de son pannon bannière*, qui signifie Monter a un rang supérieur.

— Blas. *Pannon généalogique*. Écu rempli des diverses alliances des maisons desquelles un gentilhomme est descendu, qui sert a faire ses preuves de noblesse. Il comprend les armes du père et de la mère, de l'aïeul et de l'aïeule, du bisaïeul et de la bisaïeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, etc., sur lesquels on dresse l'arbre généalogique.

— Mar. *Pannon de pilote*. Morceau de liège garni de plumes qu'on livre au vent pour en connaître la direction.

PANNONAGE. s. m. Féod. Droit d'avoir un pannon ou pennon.

PANNONIE. Géogr. anc. Contrée de l'Europe centrale, entre le Danube au N. et à l'E., la Norique, à l'O., et l'Illyrie au S. (partie de la Hongrie, de l'archiduché d'Autriche, de la Styrie, de la Carniole, de la Croatie, de la Bosnie et de la Slavonie). Ses habitants étaient au N.-O. d'origine celtique, et au S.-E. d'origine pélasgique. On la voit de bonne heure divisée en *Pannonie supérieure* (villes principales : *Vindobona*, *Carnuntum*, *Sabaria*, *Scarabantia*, *Siscia*, etc.), et *Pannonie inférieure* (villes principales : *Acimcum*, *Mursa major*, *Sirmium*, *Taurunum*). Elle devint province romaine sous Auguste. Au IVe siècle, elle fut comprise dans le diocèse d'Illyrie et la préfecture d'Italie ; elle fut partagée en quatre provinces : 1° *Pannonie Ire* ou *supérieure*, ch.-l. *Sabaria* ; 2° *Pannonie IIe* ou *inférieure*, ch.-l. *Bregetio* ; 3° *Valérie*, ch.-l. *Acimcum* ; 4° *Savie*, ch.-l. *Siscia*. Au VIIe siècle, des tribus slaves s'établirent sur les bords de la Drave et de la Save, mais pour subir la domination des Allemands et des Hongrois.

PANNONIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Pannonie.

— adj. Qui appartient à la Pannonie ou à ses habitants.

PANNONIQUE. adj. 2 g. Hist. anc. Qui appartient à la Pannonie. Les guerres pannoniques.

PANNOSITÉ. s. f. (du lat. *pannus*, étoffe). Pathol. Défaut de consistance de la peau, que la maladie rend mollasse.

PANNUS. s. m. (pr. *pa nuss* ; du lat. *pannus*, étoffe). Chir. Tache dans l'œil qui ressemble à un petit lambeau de drap. On dit aussi *pannus de la cornée*. || Tache irrégulière de la peau, qu'on regarde comme un signe certain de l'invasion de la lèpre.

PANNYCHISME. s. m. (pr. *pan-ni-kissme* ; étym. gr., πανυχισμός, fête nocturne). Antiq. Veillée religieuse, ou célébration nocturne des mystères.

PANOMA. s. m. Bot. Syn. de CROTON.

PANOMPHÉE. adj. m. (ét gr., πᾶν, tout ; ὀμφή, voix). Myth. Surnom de Jupiter, parce qu'étant adoré par tous les peuples, il connaissait toutes les langues. Jupiter Panomphée était adoré sur la côte d'Asie.

* **PANONCEAU**. s. m. (dimin. de *pannon*). Féod. Girouette sur laquelle les armes du seigneur étaient peintes ou découpées à jour. || Petit pannon appartenant à des nobles d'un ordre encore inférieur a ceux qui avaient le pannon. || Écusson d'armes que les seigneurs faisaient afficher à des poteaux dans les carrefours et sur les grands chemins, pour marquer le droit qu'ils avaient de justice et de voirie.

— Anc. prat. Nom qu'on donnait aux affiches où étaient imprimées les armes du roi, qu'on attachait aux portes des maisons saisies et aux portes des églises paroissiales, pour annoncer que ces maisons et biens étaient saisies. || Écusson qu'on mettait aux portes qui étaient en sauvegarde.

— Par anal. Écusson que les officiers ministériels mettent à leurs portes.

— Armur. Nom donné aussi au floquet qu'on mettait auprès du fer des lances.

PANOPE. s. m. Ornith. Syn. de CHÉNALOPEX.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des cyclométopes, tribu des cancériens, établi pour deux espèces américaines.

PANOPE. Temps hér. Fils de Phocus et d'Astéropée ; il accompagna Amphitryon dans la guerre contre les Téléboëns, et fut l'un des héros qui se trouvaient a la chasse du sanglier de Calydon.

PANOPÉE. s. m. (de *Panopée*, nom myth.). Moll. Genre de conchifères dimyaires, famille des solénacés, établi pour trois espèces fossiles et trois espèces actuelles dont le type se trouve près des côtes de la Sicile.

PANOPÉE. Myth. Divinité que les navigateurs invoquaient pendant la tempête.

— PANOPÉE. Astron. La 70e planète télescopique, découverte le 5 mai 1861 par M. Goldschmidt.

PANOPHOBIE. s. f. Pathol. Syn. de PANTOPHOBIE.

PANOPHOBIQUE. adj. 2 g. Pathol. Syn. de PANTOPHOBIQUE.

PANOPHRYS. s. m. (pr. *pa-no-friss* ; ét. gr., πᾶν, tout ; ὀφρύς, sourcil). Infus. Genre d'infusoires ciliés de la famille des parameciens, vivant dans les eaux douces et dans les eaux salées.

PANOPIE. s. f. Bot. Syn. de MACARANGA.

* **PANOPLIE**. s. f. et. gr., πᾶν, tout ; ὅπλον, arme. Art milit. Armure complète d'un chevalier du moyen âge.

— Sorte d'écu où des armes diverses sont accrochées avec symétrie. Les *panoplies* suspendues les éblouissaient comme des miroirs. (G. Flaubert.) Dans la politique, il y a la trabi-

son, de même que dans la *panoplie* il y a le poignard. (V. Hugo. La *panoplie* ciselée coudoyait le sayon de poil ou d'écorce. (P. de St-Victor.) Ah! s'il avait pu se venger, décrocher de ces *panoplies* deux armes, n'importe lesquelles! (A. Baudet.)

— Fig. Chose dont on s'embarrasse inutilement dans une course, une expédition, un voyage. Qu'allez-vous faire de cette panoplie?

— Arachn. Genre d'acarides dont les caractères n'ont pas encore été publiés.

— Philol. *Panoplie dogmatique*. Titre d'un ouvrage composé par l'ordre de l'empereur Alexis Comnène, qui contient l'exposition de toutes les hérésies et leur réfutation tirée des Pères de l'Église.

PANOPOLIS. Géogr. anc. Ville d'Égypte, sur la rive droite du Nil, où Pan était particulièrement honoré.

PANOPOLITAIN, AINE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Panopolis.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Nome panopolitain.

PANOPS, s. f. (pr. *pa-nopss*; ét. gr., πᾶν, tout; ὄψ, œil). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des vésiculeux, établi pour trois espèces exotiques.

PANOPSIDE, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ὄψις, vue). Bot. Genre de protéacées.

PANOPTÉS, adj. m. (étym. gr., πᾶν, tout; ὄπτομαι, je vois). Myth. Surnom de Jupiter, parce qu'il voit tout. || Surnom d'Argus.

PANOPTIQUE, s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; ὄπτομαι, je vois). Constr. Bâtiment construit de telle manière que d'un point de l'édifice l'œil peut embrasser toutes les parties de l'intérieur. On propose de bâtir un panoptique pour servir de maison de correction.

— Adjectiv. Construction panoptique. Édifice panoptique.

— Phys. *Lunettes panoptiques*. Lunettes dont les verres sont remplacés par des disques de cuivre noirci, percés de très petits trous.

* **PANORAMA**, s. m. (et. gr., -ᾶν, tout; ὁράω, je vois). Grand tableau circulaire, disposé de manière que le spectateur placé au centre voit les objets représentés, comme si d'une hauteur il découvrait tout l'horizon dont il serait environné. Le panorama d'Athènes, de Jérusalem, de Paris, de la Bastille, etc. L'invention des panoramas est due, selon les uns, à de Breyssig, professeur de Dantzick, à la fin du XVIIIe siècle. D'autres l'attribuent à un peintre de portraits d'Édimbourg, nommé Robert Barker, qui fit exécuter un panorama en grand à Londres, avec beaucoup de succès. Les *panoramas* procurent une illusion extraordinaire. (Acad.)

— Par extens. Bâtiment où est exposé le panorama. Le panorama des Champs-Élysées.

— Par anal. Vaste étendue de pays qu'on découvre d'une hauteur, sans que l'œil soit borné dans aucune direction. Afin d'embrasser d'un seul coup d'œil le *panorama* du massif d'Alger, il nous faut monter au-dessus d'El-Biar. (Feydeau.) La route qui mène à Constance domine longtemps ce vaste *panorama*. (Gér. de Nerval.) Il laissait errer ses yeux sur l'admirable *panorama* qui se déroulait devant lui. (G. Ohnet.)

— Fig. Infinité d'objets que l'on perçoit par la pensée. Ma mémoire est un *panorama*; la viennent se peindre sur la même toile les sites et les cieux les plus divers, avec leur soleil brûlant ou leur horizon brumeux. (Chateaubriand.)

PANORAMIQUE ou **PANORAMATIQUE**, adj. 2 g. Qui offre les caractères du panorama, d'un horizon entier. Vue panoramique.

PANORGUE-PIANO, s. m. (et. gr., πᾶν, tout; fr. *orgue*, et *piano*). Instrument de musique qui dérive de l'orgue et du piano.

PANORME. Géogr. anc. Ancien nom de Palerme.

— Hist. anc. *Bataille de Panorme*. Victoire remportée en 480 av. J.-C., par Gélon, roi de Syracuse, sur Hamilcar, général carthaginois.

PANORMITA (Antoine BENACCELLI, dit). Né à Palerme, 1394-1471, professeur de belles-lettres à Pavie, a écrit en latin : *Hermaphroditus*, recueil d'épigrammes; *De Dictis et Factis regis Alphansi*, etc.

PANORMITAIN, AINE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Panorme.

— adj. Qui appartient à Panorme ou à ses habitants.

— *Le Panormitain*. Surnom donné à Nicolas Tedeschi, mort à Palerme.

PANOROGRAPHE, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ὄρος, limite; γράφω, je décris). Phys. Instrument à l'aide duquel on obtient immédiatement sur une surface plane le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'horizon.

PANORPATE, adj. 2 g. Entom. V. PANORPIDE.

PANORPE, s. f. (étym. gr., πᾶν, tout; ὁρπή, crochet). Entom. Genre de névroptères, famille des panorpides, établi pour huit espèces dont le type se trouve en Europe.

PANORPIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *panorpe*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à la panorpe. || PANORPIDES, s. f. pl. Famille de névroptères comprenant les genres panorpe, bittaque et boré. On dit aussi *panorpates* et *panorpiens*.

PANORPIEN, ENNE, adj. Entom. V. PANORPIDE.

PANORPITE, adj. 2 g. Entom. Qui se rapporte au genre panorpe. || PANORPITES, s. f. pl. Division établie dans la tribu des panorpides.

PANOSSAKE, s. m. Comm. Étoffe fabriquée par les nègres des bords de la Gambie.

PANOSSARE, s. m. Relat. Sorte de pagne dont les Indiens se servent pour se couvrir de la ceinture en bas.

PANOU, s. m. Ornith. Espèce de cotinga ou tangara du Brésil.

PANOUFLE, s. f. Pop. Morceau de peau de mouton avec sa laine, dont on garnit des sabots.

PANOUIL, s. m. Bot. Épi de maïs en Gascogne. On dit aussi *panouille*, s. f.

PANOURE, s. f. Mar. Sorte de petit bateau ou de galiote chinoise.

PANPHALÉE, s. f. Bot. V. PAMPHAIE.

PANPHRACTE, s. m. Zool. V. PAMPHRACTE.

PANPOURCEAU, s. m. Chass. Fort paquet qui soutient le filet des chasseurs aux pluviers.

PANQUECALITZI, s. m. (pr. *pan-ké-kali-tzi*). Chron. Le quatorzième des dix-huit mois de vingt jours dont se composait l'année mexicaine.

PANSAGRE, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'œnanthe safranée qui est une plante très vénéneuse.

* **PANSAGE**, s. m. Manég. Action de panser. Le pansage de ce cheval est difficile.

— Syn. comp. PANSAGE, PANSEMENT. Le *pansage* s'entend du soin qu'on prend des chevaux en santé, et le *pansement* de l'application sur la surface du corps des appareils et des médicaments indiqués.

PANSARD, ARDE, adj. Pop. Qui a un gros ventre, une grosse panse. || S'emploie aussi dans le sens de Gourmand.

— Substantiv. C'est un pansard.

PANSCOPE, s. m. (ét. gr., παγκόπις, qui observe tout). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce des États-Unis.

PANSCROTICHE, s. f. (pr. *pan skro-tiche*; étym. allem., *Panzer*, cuirasse; *schrotheisen*, tranchant). Anc. art milit. Longue épée de hussard allemand.

* **PANSE**, s. f. (du lat. *pantex*, même signif.). Fam. Ventre. Grosse panse. Avoir la panse pleine. Vous aviez tous la *panse* un peu moins pleine. (La Fontaine.) Deux grands pas avant lui l'on voit marcher sa *panse*. (Dufresny)

Peut-on voir sans courroux et sans étonnement,
Que des religieux nés pour la pénitence,
Loin de se contenter du plus simple aliment,
Prennent tant de soin de leur *panse*? (BALATIN

— Fig. *Avoir plus grands yeux que grande panse*, ou *avoir les yeux plus grands que la panse*. Se trouver bientôt rassasié, après avoir annoncé un appétit vorace.

— Pop. *Se faire crever la panse*. Se faire tuer à la guerre ou dans un combat singulier.

— Loc. prov. *Il faut servir Dieu avant sa panse*. Il faut remplir ses devoirs religieux avant de satisfaire les grossiers appétits du corps. || *Il vaut mieux avoir belle manche que belle panse*. Il vaut mieux être vêtu proprement que de faire bonne chère. || *Après la panse vient la danse*. Quand on a fait bonne chère, on ne pense plus qu'à se réjouir. || *De la panse vient la danse*. Un bon repas rend gai. || *Qui a la panse pleine, il lui semble que les autres sont soûls*. Ceux qui ont tout ce qui leur est nécessaire ne peuvent admettre les besoins des autres.

— Archit. Partie inférieure du fût d'un balustre.

— Bot. Corps ou partie renflée d'un ovule ou d'une graine.

— Calligr. Partie arrondie de certaines lettres. La panse de cet *a* est mal faite.

— Fam. *Panse d'a*. Se prend aussi en général pour la moindre petite chose.

Dans mes replis fouillez tout à votre aise,
N'y trouverez *panse d'a* qui déplaise. (SENECE.)

— *N'avoir pas fait une panse d'a*. N'avoir rien écrit, rien composé. C'est un homme qui de sa vie n'a fait une panse d'a. || On dit aussi de celui qui s'attribue ou à qui d'autres attribuent quelque part à un ouvrage, mais qui cependant n'y a nullement travaillé : *Il n'y a pas seulement fait une panse d'a*.

— Comm. *Panse de vache*. Linge ouvré qui se fabriquait en Picardie.

— Mamm. Dans les animaux. Le plus volumineux des quatre estomacs des ruminants; c'est le premier de tous, c'est-à-dire celui où arrivent les herbes aussitôt qu'elles sont mâchées et avalées. || La partie du ventre des animaux qui renferme ce qu'ils ont mangé.

— Navig. Bâtiment de commerce employé autrefois en Hollande.

— Techn. Partie la plus large d'une cornue, d'un matras ou d'une bouteille. || Endroit où le collier d'un cheval est le plus large par derrière. || Convexité du marteau à battre des relieurs. *Panse d'une cloche*. Le bord, l'endroit où le battant va frapper.

— Vitic. *Panse de Damas*. Espèce de gros raisins séchés au soleil. *Panse musquée*. Cépage des Pyrénées-Orientales.

PANSÉ, ÉE, part. pass. du v. Panser. S'employ. adjectiv. Malade pansé. Plaie pansée.

— Étrille et nettoye. Un cheval bien étrillé est à demi *pansé* (Acad.)

— Fig. et pop. *Cet homme est bien pansé*. Il a bien mangé et bien bu.

PANSELÈNE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σελήνη, lune). Astron. Nom par lequel les anciens astronomes désignaient la pleine lune

— Adjectiv. Une éclipse panselène.

* **PANSEMENT**, s. m. Chir. Action de panser une plaie, une blessure; action d'appliquer les appareils destinés soit à maintenir une plaie en action, comme dans le cas des cautères, soit à favoriser la cicatrisation, en la préservant du contact de l'air et des corps nuisibles. L'heure du pansement approche. Le pansement est quelquefois plus douloureux que l'opération.

— Soins qu'on donne et remèdes qu'on emploie pour panser des blessures. Devoir beaucoup au chirurgien pour ses pansements.

— Se dit des animaux dans le même sens. Payer le maréchal pour les fers et les pansements des chevaux.

— Manég. Action de brosser, d'étriller un cheval en santé, d'en avoir soin. Ce domestique entend bien le pansement des chevaux. || On dit aussi, dans ce sens : *Le pansement de la main*. Entendre le pansement de la main. || Il vaut mieux dire *pansage* en ce sens.

— Syn. comp. PANSEMENT, PANSAGE. V. PANSAGE.

* **PANSER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *pensare*, soigner). Chirurg. et Art vétér. Appliquer sur une plaie, sur une blessure les remèdes nécessaires à sa guérison, nettoyer, lever l'appareil d'une plaie, d'une blessure, en mettre un autre, etc. On l'a pansé ce matin. Le chirurgien vient le panser deux fois par jour. Panser un blessé, un cheval blessé.

— Fig. J'ai déchiré la nappe de l'autel, c'est vrai; mais c'était pour *panser* les blessures de la patrie. (V. Hugo.)

— Fig. Adoucir, calmer, en parlant des douleurs morales.

— *Panser à sec*. Panser une plaie avec de la charpie qui n'est pas chargée de médicaments et des compresses qui ne sont pas humectées.

— Pop. *Allez-vous faire panser*. Se dit à ceux qu'on chasse avec mépris.

— Manég. Étriller, brosser, nettoyer un cheval, lui donner tout ce qui lui est nécessaire. Ce palefrenier panse bien ses chevaux. L'étrille à la main, tout en *pansant* son cheval, il grommelait entre ses dents avec humeur. (Mérimée.) En ce sens, on dit aussi *panser de la main*.

— Se dit, par extension, de tous les autres animaux. Je lui ai laissé le soin de panser les chiens, les oiseaux.

— SE PANSER, v. pron. Soigner soi-même ses plaies, ses blessures.

— Par extens. Se dorloter, prendre ses aises

— Être pansé. C'est à cette heure que se pansent les malades.

— Être brossé, étrillé. Voilà l'heure où se pansent les chevaux.

PANSERNE, s. m. Hist. V. PANCERNE.

PANSERON (Auguste), Compositeur, né à Paris, 1795-1859, élève de Gretry, s'est fait connaître par 500 romances, par l'*A B C musical*, etc.

PANSIÈRE, s. f. (rad. *panse*). Anc. art milit. Partie de l'armure qui recouvrait la partie inférieure du tronc.

PANSLAVE, adj. 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; *Slave*, n. géogr.). Qui appartient à tous les Slaves, qui concerne tous les Slaves. Histoire panslave. Archéologie panslave.

PANSLAVISME, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; fr. *slavisme*). Polit. Système politique de la Russie, tendant à rattacher à son empire tous les peuples slaves.

PANSLAVISTE, adj. 2 g. Polit. Qui se rapporte au panslavisme.

— Substantiv. Un panslaviste.

PANSOPHE, adj. 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; σοφός, sage, savant). Didact. Qui sait tout.

— Substantiv. Un pansophe.

PANSOPHIE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σοφία, sagesse, science). Didact. Sagesse, science universelle.

PANSOPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la pansophie.

PANSPERMIE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σπέρμα, semence). Physiol. Système des naturalistes qui prétendent que les germes des corps organisés sont disséminés partout, et n'attendent que les circonstances favorables pour se développer. || *Panspermie atmosphérique*. Doctrine médicale et empirique qui prétend que toutes les maladies et toutes les fermentations sont dues à des germes répandus dans l'air.

— Fig. Pour ne faire une confusion et *panspermie* de toutes choses... (Naudé.)

— Pathol. Amas confus, dans le corps, de matières hétérogènes, de pus, etc.

PANSPERMIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la panspermie.

PANSPERMISTE, s. m. Physiol. Partisan de la panspermie.

— Adjectiv. Théorie panspermiste.

PANSTÉRECHIL, s. f. Anc. art milit. Syn. de PANSCROTICHE. On disait aussi *panstercreche*.

PANSTÉREORAMA, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; στερεός, solide; ὅραμα, vue). Phys. Représentation entière, en relief, d'un monument, d'une ville, etc. On dit aussi *plan en relief*.

PANSTÉREORAMIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui est en relief; qui a rapport au panstéréorama.

* **PANSU, UE**, adj. Fam. Qui a une grosse panse. C'est un homme fort pansu. Le vin avait pour représentant un gros Silène *pansu*, ventru, trapu, cornu, pourtant couronne de lierre au front. (E. Sue.) C'était un homme *pansu*, avec un nez rouge, des yeux vairons, et un sourire qui lui faisait le tour de la tête. (Th. Gautier.) C'était une espèce de Strigan, *pansu*, barbu, velu et chevelu, féroce, et vêtu en hongrois de mélodrame. (V. Hugo.)

— Par anal. Se dit des objets fortement renflés. Des balustres *pansus* soutenaient l'appui des balcons. (Th. Gautier.) Il étoffe le sac à ouvrage, il faut saillir les côtes de la cruche *pansue*. (De Gonc.)

— Substantiv. C'est un gros *pansu*. (Acad.)

PANTAGATIN, s. m. Relat. Chef d'une peuplade sur la côte de la Pêcherie, au cap Comorin. Les dimanches, assemblez les hommes dans l'église, et prenez garde si les *pantagatins* y assistent. (Bouhours.)

PANTAGOGUE, adj. 2 g. (étym. gr., πᾶς, παντός, tout; ἄγω, je chasse). Pharm. Syn. de PANCHYMAGOGUE.

— Substantiv. Un pantagogue.

PANTAGONIEN, s. m. (ét. gr., πᾶς, παντός, tout; ἀγών, combat). Nom que l'on donna, vers la fin du XVIIIe siècle, à des marionnettes parisiennes.

PANTAGRUEL. Personnage du livre de Rabelais. Selon quelques-uns, ce serait Antoine de Bourbon; selon d'autres, ce serait Henri II, quoique en 1529, année où Geoffroy Tory copia et publia un passage du premier livre de *Pantagruel*, Henri n'eût que dix ans. Pantagruel était un philosophe épicurien, joyeux buveur, et bon convive.

PANTAGRUÉLESQUE, adj. Qui est selon Pantagruel. Festin pantagruelesque.

PANTAGRUÉLION, s. m. (rad. *Pantagruel*). Nom donné par Rabelais au chanvre, sur lequel il fait une dissertation burlesque.

PANTAGRUÉLIQUE, adj. 2 g. Qui appartient, qui ressemble à Pantagruel. Henri II n'avait rien du tempérament *pantagruélique* de son père. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Qui mange et boit sans cesse. Il a un estomac pantagruélique.

— Qui traite de la mangeaille et de la bouteille. Chanson pantagruélique.

PANTAGRUÉLISER, v. n. 1re conj. Boire copieusement, comme Pantagruel. Ainsi que voir pourrez en *pantagruelisant*. (Rabelais.)

PANTAGRUÉLISME, s. m. (rad. *Pantagruel*). Philosophie insouciante, épicurienne. *Pantagruélisme*, vous entendez que c'est certaine gaieté d'esprit confite en mépris des choses fortuites. (Rabelais.)

PANTAGRUÉLISTE, s. m. Philos. Celui qui professe le pantagruélisme, c'est-à-dire joyeux buveur, bon convive, philosophe rabelaisien.

PANTAGUIÈRES, s. f. pl. Mar. Cordes pour assurer les mâts dans la tempête, et pour tenir les haubans plus raides et plus fermes.

PANTAINE, s. f. Chass. Syn. de PANTIÈRE.

PANTALÉON, s. m. Mus. Espèce de clavecin vertical dont le corps est plus étroit que celui du clavecin ordinaire, inventé en 1718 par Pantaléon Hebenstreit. || Espèce de grand tympanon monté sur des cordes à boyau.

PANTALÉON (Saint). Subit le martyre vers 305. Fête le 27 juillet.

* **PANTALON**, s. m. (de l'ital. *pantaloni*, même signif.). Culotte longue qui prend depuis les reins et descend jusque sur le cou-de-pied. Pantalon de drap, de casimir, de cuir-laine, de coutil, etc. Pantalon de daim, de chamois. Pantalon large, étroit, collant. Pantalon à sous-pieds. || Vêtement, plus court que celui des hommes, que les femmes portent sous leurs jupons.

— *Revêtir le pantalon rouge*. Se faire soldat. Les Romains ne sont pas disposés à revêtir le *pantalon* rouge et à prendre un fusil pour le service du pape. (E. About.)

— *Pantalon à pieds*. Pantalon qui a des pieds comme les bas; espèce de caleçon qui est tout d'une pièce avec les bas.

— Art scén. Nom d'un personnage de la comédie italienne, qui porte un pantalon, une espèce de robe de palais, un masque à barbe, et qui représente les vieillards. Il est quelquefois amoureux et dupe, quelquefois aussi bon, simple et point du tout ridicule. Truffaldin et *Pantalon* paraissent souvent dans ces drames burlesques à côté des plus grands rois de la terre. (Mme de Staël.) La commerçante Vénise caricaturait le vieux marchand, tantôt magnifique, tantôt avare, vaniteux, galant et toujours dupé, et créait messer *Pantalon*. (L. Moland.)

— Fig. et fam. Homme qui prend toute sorte de figures, et qui joue toute sorte de rôles pour arriver à ses fins. C'est un pantalon, un vrai

pantalon. Plus on approfondit tout ce qui a rapport à ce *pantalon* soisse, plus on trouve de preuves de son incroyable vanité. (Mme de Maintenon.)

— Fam. *A la barbe de Pantalon.* En présence et au dépit de celui que la chose intéresse le plus.

— Chorégr. Une des figures qui composent la contredanse française.

— Comm. Nom d'un papier qui se fabrique dans les environs d'Angoulême.

— Hist. On a donné quelquefois ce nom aux Vénitiens, parce que le personnage appelé Pantalon est originaire de Venise. Pantalon est toujours Vénitien, comme Arlequin est Bergamasque, et le Docteur Bolonais.

— Imprim. *Faire pantalon.* Dans une page imprimée à plusieurs colonnes, Se dit de la dernière quand elle ne descend pas aussi bas que les autres. Il se trouve toujours bien une anecdote sur Talma pour combler le vide, et éviter que la colonne commence ne fasse *pantalon*, c'est-à-dire n'atteigne pas le bas de la page. (Th. Gautier.)

— Mus. Syn. de PANTALEON.

* **PANTALONNADE**, s. f. Art scén. Bouffonnerie, posture comique d'un Pantalon, d'un farceur. Il a fait une pantalonnade, de plaisantes pantalonnades. Tout le reste est une dérision amère, une *pantalonnade* sans esprit. Th. Gaut.) Et l'on se rabattit sur une *pantalonnade* jouée en ce moment avec succès sur un théâtre des boulevards. (De Goncourt.)

— Fam. Fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance. Sa joie, sa douleur n'est que *pantalonnade*. (Acad.)

— Fig. Entrée ou sortie brusque d'un étourdi.

— Par extens. et fam. Subterfuge ridicule pour sortir d'embarras. Il s'en est tiré par une pantalonnade.

— Chorégr. Danse de pantalon.

PANTALONNÉ, ÉE, adj. (rad. *pantalon*). Techn. Se dit d'un tonneau qui est cerclé dans toute sa longueur.

— S'emploie aussi au sens propre et signifie Qui est vêtu d'un pantalon. L'artiste cherchait ainsi à nourrir la partie inférieure de la statue fortement amaigrie par les jambes *pantalonnées* et bottées du personnage moderne. (Bergerat.)

PANTALONNIER, ÈRE, adj. et s. Celui, celle qui fait des pantalons.

PANTALONNISME, s. m. Théât. Pièce dans laquelle figure le type de Pantalon. Peu usité.

PANTAMERE, s. m. (étym. gr., πᾶς, παντὸς, tout; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Mexique.

PANTANNE, s. f. Pêch. Enceinte de filets qu'on établit dans l'étang de Leucate près de Narbonne.

PANTASBE, s. f. Espèce de pierre précieuse à laquelle les anciens attribuaient la faculté d'attirer l'or comme l'aimant attire le fer, et dont ils racontaient de grandes merveilles. L'éclat en était si vif qu'elle permettait d'y voir la nuit aussi clair qu'en plein jour; elle garantissait du feu ceux qui la portaient, etc.

PANTASMA Geogr. Rivière de l'Amérique centrale, arrose le Honduras et le Guatemala, puis le pays des Mosquitos, pour se jeter dans la mer des Antilles, au S. du cap Gracias-a-Dios. Son cours est de 150 kilom., du S.-O. au N.-E.

PANTCHA-AMRITA, s. m. Mélange que l'on emploie dans l'Inde aux purifications.

PANTCHA-GARIA, s. m. Purification indoue, qui s'accomplit en buvant un mélange des cinq excrétions de la vache. On dit aussi *pantcha-gavia*.

PANTCHAMAKAHLA, s. m. Ère actuelle des jainas indous.

PANTCHARATRA, s. m. Philos. ind. Nom des membres d'une secte religieuse et philosophique hétérodoxe de l'Inde. Les pantcharatras sont adorateurs de Vichnou, qu'ils considèrent comme le principe de l'univers. On les appelle aussi *bhagavatas*.

PANTCHA-TANTRA, s. m. (littéral. *les Cinq livres*). Philol. Célèbre recueil de fables indoues, attribué au brahme Vichnou-Sarma, que nous connaissons sous le nom de Pilpay. Ces fables, ces apologues, bien que n'étant pas des chefs-d'œuvre et manquant souvent de justesse, ont été cependant de bonne heure populaires; elles ne sont pas détachées, mais forment un enchevêtrement bizarre.

PANTE, s. f. Techn. Chapelet fait de petites coquilles blanches. || Toile de crin dont on se sert dans les brasseries.

PANTE, s. m. Homme ridicule qui sert de but aux plaisanteries. On dit aussi *pantre*.

PANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Panter. S'emploie adjectiv. Peau pantée.

PANTELANT part. pres. du v. Panteler. Qui pantelle.

* **PANTELANT, ANTE**, adj. Qui halète, qui respire avec peine, par secousse, à qui le cœur bat de peur, de colère, d'avoir trop couru. Il est tout pantelant. Estomac pantelant.

— *Chair pantelante*. La chair d'un animal récemment tué, lorsqu'elle palpite encore.

— Par extens. Étendu sans connaissance.

Ah! Raymond, à mon tour voilà que je te tiens
Pantelant à mes pieds comme je fus aux tiens!
(A. Dumas.)

— Fig. En proie à une vive passion.

Pour peu que vos regards puissent l'égratigner,
C'est un cœur *pantelant* que vous ferez saigner.
(Th. Corneille.)

PANTÉLÉGRAPHE, s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; fr. *télégraphe*). Appareil de télégraphie électrique qui transmet le fac-simile de l'écriture, du dessin, etc.

PANTÉLÉGRAPHIE, s. f. Action du pantélégraphe, transmission en fac-simile de toute sorte d'écritures, de dessins.

PANTÉLÉGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte au pantélégraphe ou à la pantélégraphie.

* **PANTELER**, v. n. Ire conj. (rad. *pantoir*). Ce verbe double l'*l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je pantelle. Tu pantelleras. Il pantellerait.* Il diffère, palpiter fortement et d'une manière embarrassée et pressée.

— Fig. Éprouver, ressentir une vive émotion. Je vous le disais bien, mon pauvre cœur *pantelle*. (Th. Corneille.)

— Syn. comp. PANTELER, PALPITER. *Palpiter* suppose une émotion douce qui provient du cœur, et *panteler*, une émotion qui provient d'une crise, d'un effort ou d'un état violent.

PANTELLARIA (jadis *Cossyra* ou *Cossura*). Geogr. Île du canal de Malte, dans la Méditerranée, à 100 kil. S.-O. de la Sicile. Ch.-l., *Oppidolo*.

PANTELLEMENT, s. m. Action, état d'une personne qui pantelle.

PANTENE, s. f. V. PANIENNE.

PANTÈNE (Saint). Né en Sicile vers 155, dirigea l'école d'Alexandrie et mourut vers 216. Fête, le 7 juillet.

PANTENNE, s. f. Chass. Espèce de filet. Syn. de PANTIÈRE.

— Econ. rur. Plateau d'osier à rebord qui sert à faire sécher les fruits et à transporter les vers à soie.

— Pêch. Espèce de filet du genre des verveux, qu'on place au bout des bourdigues, pour retenir les anguilles.

— *En pantenne*, loc. adv. Se dit d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre, mal orientées, brisées par le vent ou par un combat, etc. Vaisseau en pantenne. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son vaisseau en pantenne.

PANTEQUIÈRE, s. f. Mar. Cordage pour lacer les haubans de tribord avec ceux de bâbord d'un bas mât. On dit aussi *pantoquière*.

PANTER, v. a. Ire conj. Techn. Arrêter les peaux des cardes dans le panteur, en les accrochant aux pointes dont il est garni de distance en distance dans toute sa longueur.

— SE PANTER, v. pron. Être panté. Ces peaux se pantent presque seules.

PANTEUR, s. m. (rad. *panter*). Techn. Instrument propre à tendre les peaux des cardes.

PANTHACHATE, s. f. (pr. *pan-ta-kate*; ét. gr., πανθήρ, bête féroce; ἀχάτης, agate). Minér. Espèce d'agate mouchetée comme la peau d'un tigre.

* **PANTHÉE**, adj. f. (ét. gr., πᾶν, tout; Θεός, Dieu) Antiq. *Figure panthée*. Statue qui réunissait les symboles ou les attributs de différentes divinités. La statue de la déesse syrienne était une figure panthée.

— *La nature panthée*. La nature considérée comme ayant tous les pouvoirs de la Divinité, ou comme étant la Divinité même.

PANTHÉE, Femme d'Abradate, roi de Suziane, se poignarda sur le corps de son mari, tué à la bataille de Thymbrée, 548 av. J.-C.

* **PANTHÉISME**, s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; Θεός, Dieu). Théol. Système de ceux qui, comme Spinoza, n'admettent d'autre Dieu que le grand tout, l'universalité des êtres existants. Le *panthéisme*, c'est-à-dire la nature divinisée, à force d'inspirer de la religion pour tout, la disperse sur l'univers, et ne la concentre point en nous-mêmes. (Mme de Staël.) Une griserie de *panthéisme* inconscient lui était venue de ces études errantes qu'il faisait hors de son atelier. (De Goncourt.)

— Philos. *Panthéisme cosmolatique*. Celui qui considère l'univers et Dieu comme étant identiquement le même être : c'est le panthéisme de l'école éléatique. || *Panthéisme mystique*. Celui qui considère l'ensemble des choses comme un être dont le réel et l'idéal, l'objectif et le subjectif, sont, pour ainsi dire, les deux pôles opposés. Le panthéisme mystique a quelques rapports avec le naturalisme allemand. Le panthéisme de l'Inde est encore un panthéisme mystique. || *Panthéisme autologique*. Celui qui ne reconnaît qu'une substance éternelle, se manifestant ici par la pensée, là par l'étendue : c'est le spinosisme. || *Panthéisme psychologique*. Système qui considère Dieu comme l'âme du monde, et le monde comme le corps de la Divinité. || Au moyen âge, on trouve le *panthéisme idéaliste* d'Amaury de Chartres, et le *panthéisme matérialiste* de son disciple David de Dinant.

* **PANTHÉISTE**, s. m. (pr. *pan té-isste*). Philos. Partisan du panthéisme. Un panthéiste. Pour quelques panthéistes, Dieu est l'âme du monde.

— Hist. philos. *Panthéistes* ou *loge socratique*. Société établie en Allemagne d'après les principes panthéistes, dans laquelle il n'était pas tenu compte des idées de morale naturelle ni des choses révélées.

— Adjectiv. Philosophe panthéiste. Système *panthéiste*. (Acad.) Doctrine *pantheiste*. (Id.) Montaigne n'est donc pas sceptique, il serait plutôt *pantheiste*, s'il osait se l'avouer. (L. Blanc.)

PANTHÉISTIQUE, adj. 2 g. Philos. Qui a le caractère du panthéisme. Chez lui, la liberté métaphysique a péri sous les préoccupations utilitaires, et la rêverie *panthéistique* sous les préoccupations morales. (H. Taine.)

PANTHÉOLOGIE, s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; Θεός, Dieu; λόγος, discours). Histoire de tous les dieux du paganisme.

PANTHÉOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui est relatif, qui a rapport à la panthéologie.

* **PANTHEON**, s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; Θεός, Dieu). Antiq. Temple consacré à tous les dieux à la fois. || Ensemble de tous les dieux d'une nation. Le panthéon romain. Le panthéon grec.

— Par extens. Personnages illustres considérés comme formant un grand corps. Jean est arrivé, par l'abnégation, à la gloire et à une position unique dans le *panthéon* religieux de l'humanité. (E. Renan.)

— Antiq. gr. Ensemble des figures panthées, petites statues qui portaient les symboles de plusieurs divinités.

— Hist. de France. *Panthéon de Paris*. Édifice connu d'abord sous le nom d'*église de Sainte-Geneviève* et élevé par l'architecte Soufflot. La première pierre en fut posée en 1764 par Louis XV. Cette église n'était pas encore terminée en 1791, quand une loi de l'Assemblée nationale la consacra à la sépulture des Français illustres; elle prit le nom de *Panthéon*, et la frise de la façade reçut cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Les restes de Mirabeau, de Marat, de Voltaire, de Rousseau y furent successivement déposés; ceux des deux premiers furent enlevés sous la Révolution, ceux des deux autres, dès le début de la Restauration. Sous Napoléon Ier, le Panthéon redevint l'église Sainte-Geneviève; Louis XVIII fit effacer l'inscription, qui reparut en 1830; le Panthéon reprit alors sa destination jusqu'en 1852. A cette époque, Louis-Napoléon le rendit au culte; mais un décret du président de la République en date du 26 mai 1885 remit en vigueur la loi de l'Assemblée nationale, à l'occasion des obsèques de Victor Hugo.

— Hist. gr. *Panthéon d'Athènes*. Édifice somptueux, entouré de cent vingt colonnes de marbre, et dont la porte principale était ornée de deux chevaux, ouvrage du fameux Praxitèle.

— Hist. rom. *Panthéon de Rome*. Édifice construit après la bataille d'Actium, dans le champ de Mars, par Agrippa, gendre d'Auguste, qui le consacra à Jupiter Vindicator et à tous les dieux. Il existe encore aujourd'hui dans son entier, et on en a fait une église sous l'invocation de *Sainte-Marie de la Rotande*.

— Par extens. et fig. Ouvrage ou partie d'ouvrage consacré à la gloire des grands hommes. Cette page vide est le *panthéon* du poète; le temps ne lui permet point encore d'y placer ses héros. (Masson.)

— En ce sens, est souvent employé comme titre d'ouvrage. Le Panthéon français. Le Panthéon national. Le Panthéon littéraire, par Aimé Martin.

PANTHÉONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Panthéoniser. S'empl. adject. Placé au Panthéon.

PANTHÉONISER, v. a. Ire conj. Néol. Placer au Panthéon. On veut panthéoniser les grands hommes.

— Absol. Gardons-nous de *panthéoniser* à la légère. (Mercier.)

PANTHER, s. m. (pr. *pan-terr*; étym. gr., πανθήρ, même signif.). Mamm. Espèce de loup dont parlent quelques auteurs anciens et qui n'est probablement que le chacal actuel.

* **PANTHÈRE**, s. f. (ét. lat., *panthera*, même signif.). Mamm. Carnassier du genre chat facile à distinguer par son pelage jaune sur le dos, blanc sous le ventre et marqué de taches nombreuses. La panthère a un mètre de long et une queue de même dimension; elle habite surtout le Bengale et l'Afrique. Ses habitudes sont nocturnes, et, si elle s'attaque rarement à l'homme, elle fait une guerre terrible aux animaux. On trouve à Java une variété plus petite, mais plus féroce encore, appelée panthère noire, à cause de la nuance de son pelage. La *panthère* ressemble au tigre par ses mœurs et au léopard par sa robe. (Ardant.)

Et voit-on, comme lui, les ours et les *panthères*
S'effrayer sottement de leurs sottes chimères! (Boil.)

— *Panthère des fourreurs*. Nom vulgaire de l'once, appelé aussi *chat once* et *jaguar*.

— Fig. Personne furieuse, emportée.

— Arg. *Faire sa panthère*. Rôder dans les rues, aller d'un cabaret à l'autre. Il passait tout son temps à rôder dans le faubourg, d'un cabaret à un autre, à faire sa *panthère*, comme disent les ouvriers parisiens, par allusion sans doute à ce mouvement de va-et-vient qu'ils voient aux fauves encagés. (A. Baudet.)

— Astron. Nom donné à la constellation du Loup

— Minér. *Pierre de panthère*. Espèce de jaspe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, etc., à laquelle les anciens attachaient beaucoup de vertus fabuleuses.

PANTHÉRIN, INE, adj. Erpetol. Qui est parsemé de grandes taches, comme celles du pelage de la panthère. La couleuvre panthérine.

PANTHÉROPHIS, s. m. pr. *pan-té ro-fiss*; ét. gr., πάνθηρ, panthère; ὄφις, serpent). Erpét. Division d'ophidiens voisins des couleuvres et ayant pour type une espèce de l'Amérique méridionale.

PANTHÉROSAURE, s. m. (pr. *pan-té-ro-zore*; ét. gr., πάνθηρ, panthère; σαῦρος, lézard). Erpét. Sous-genre de sauriens de la famille des lacertiens, établi pour une espèce d'Australie.

PANTHIALÉEN, ENNE, s. Hist. anc. Membre d'une des tribus des Perses. Les Panthialéens s'adonnaient à l'agriculture.

— adj. Qui appartient aux membres de cette tribu.

PANTHOLOPS, s. m. (pr. *pan to-lopss*; ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; ὅλος, entier; ὤψ, œil). Mamm. Groupe de ruminants appartenant au genre antilope.

PANTICAPÉE, Géograph. anc. Colonie de Milet, fondée dans le VIe siècle av. J. C., sur le Bosphore Cimmérien. Elle a été la capitale du royaume de Bosphore. Auj. *Kertch*.

* **PANTIÈRE**, s. f. (ét. lat., *panthera*, filet). Espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, quand ils volent par troupes. Les braconniers se servent de la pantière pour prendre les compagnies de perdrix pendant la nuit. || Endroit où l'on tend un de ces filets pour prendre les pigeons sauvages. || Sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions de bouche et à rapporter le gibier qu'ils ont pris.

— Pêch. Filet à larges mailles qu'on établit verticalement et par le fond.

* **PANTIN**, s. m. (ét. inconnue). Petite figure de carton plat et colorié, qui représente un homme ou une femme, et qui se meut par le moyen d'un fil. Fabriquer de pantins. Acheter un pantin. Donner un pantin à un enfant.

— Fig. et pop. Homme qui gesticule ridiculement et sans motif ou dont la tournure gauche et dégingandée imite assez celle des pantins de carton.

— Fig. Individu qui flotte sans cesse d'une opinion à l'autre. Pantin politique. Que de pantins ici-bas! || Homme sans volonté que l'on fait marcher comme on veut. Je ne me doutais guère alors que je n'étais moi-même dans vos mains qu'un *pantin* un peu plus industrieusement organisé. (Ch. Nodier.)

Parce qu'il court et va partout,
Ce *pantin* se croit libre. (Béranger.)

— Arg. Paris.

PANTIN, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Denis (Seine), sur le canal de l'Ourcq; 18,000 hab.

PANTINE, s. f. Comm. Paquet de soie d'un poids déterminé et dont quatre font une main.

— Morceau d'étoffe de soie employé à quelques menus objets à l'usage des femmes. La pantine joue un certain rôle dans la peinture du XVIIIe siècle. Une *pantine* de Boucher. (Diderot.)

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ophrys.

— Cost. Nom de la coiffure des femmes dans le Poitou.

PANTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Pantiner. S'empl. adjectiv. Mis en pantine. Écheveaux pantinés.

PANTINER, v. a. Ire conj. Techn. Lier des écheveaux ensemble pour former une pantine. On dit aussi *pantimer*.

— SE PANTINER, v. pron. Être mis en pantine. Ces écheveaux doivent se pantiner.

PANTINOIS, OISE, s. Geogr. Habitant, habitante de Pantin.

— adj. Qui concerne Pantin ou ses habitants.

— Arg. Parisien.

PANTINURE, s. f. Techn. Petit lien que les mouliniers attachent aux pantines.

PANTOCRATOR, adj. m. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; κραίνω, je crée). Myth. Surnom de Jupiter.

PANTODACTYLE, s. m. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de sauriens, famille des chalcidiens, ayant pour type une espèce de la République Argentine.

PANTOGAME, adj. 2 g. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; γάμος, mariage). Zool. Se dit des animaux dans lesquels le mâle et la femelle s'accouplent indistinctement avec tous les individus d'un sexe contraire au leur, aussi longtemps que le besoin de la reproduction se fait sentir en eux.

— Substantiv. Les chiens, les chats, les moineaux, sont d'insatiables *pantogames*. (Maquel.)

PANTOGAMIE, s. f. Zool. Caractère, mœurs d'un animal pantogame.

PANTOGÈNE, adj. 2 g. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; γένος, origine). Miner. Se dit d'un cristal dont tout les bords et tous les angles ont subi un décroissement.

PANTOGONIE, s. f. (étym. gr., πᾶς, παντὸς, tout; γωνία, angle). Géom. Trajectoire réciproque qui, quelle que soit la position de son axe, se coupe toujours elle-même sous un angle rentrant.

* **PANTOGRAPHE**, s. m. (étym. gr., πᾶς,

πᾶς, tout; γράφω, je décris). Géom. Instrument au moyen duquel on copie mécaniquement des dessins et des gravures, sans aucune connaissance de l'art, et qui sert surtout à réduire cette copie en telle proportion que l'on veut. On l'appelle aussi *singe*.

— *Pantographe des sculpteurs*. Appareil en usage pour mettre au point les statues et les bustes.

PANTOGRAPHIE. s. f. (rad. *pantographe*). Géom. Art de copier toutes sortes de figures sans le secours du dessin.

— Manière de se servir du pantographe.

— Philol. Collection de tous les alphabets.

PANTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie. Opération pantographique.

— Se dit de ce qui est exécuté par le pantographe. Dessin pantographique.

PANTOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière pantographique, avec le pantographe.

PANTOIEMENT. s. m. (rad. *pantois*. Fauconn. Asthme dont les oiseaux de fauconnerie sont attaqués.

PANTOURE. s. f. Mar. Manœuvre dormante, capelée, comme le hauban, sur les bas mats. On dit plus ordinairement *pendeur*.

* **PANTOIS, OISE**. adj. (étym. celt., *pant*, oppression). Haletant, hors d'haleine. La Lussa la dadans avec son ami, fort *pantoise* et desolee. (Brantôme.) Ce mot vieillit.

— Fig. et fam. Stupefait, interdit. Je m'en allai tout *pantois*, louant la Providence, mais grommelant entre mes dents ces tristes paroles. (Volt.) Je restai tout ébahi et tout *pantois* devant cette étrange cérémonie. (E. About.)

Cependant, tout triste et *pantois*,
Il s'en allait rongeant ses doigts. (Scarron.)

— **PANTOIS**. s. m. Fauconn. Mal d'oie qui survient à la gorge et aux poumons des oiseaux. Ce faucon a le pantois, est attaqué du pantois.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PANTOISEMENT ou **PANTOIMENT**. adv. N'est dit pour D'une manière pantoise, à perdre haleine. Ne cent fureurs *pantoiment* tourmente. (Ronsard.)

PANTOISER. v. n. 1re conj. (rad. *pantois*). Se disait pour Respirer péniblement. Être asthmatique.

PANTOLIE. s. f. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; ὅλος, entier.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour trois espèces de Madagascar.

* **PANTOMÈTRE**. s. m. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; μέτρον, mesure). Géom. Instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs, de hauteurs et de distances.

PANTOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Géom. Qui appartient, qui a rapport au pantomètre.

* **PANTOMIME**. s. m. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout, μιμέομαι, j'imite. Art scen. Acteur qui exprime les passions, les sentiments, les idées, par des gestes et sans parler. Les anciens avaient d'excellents pantomimes. Il suffisait à Bathylle d'être *pantomime* pour être couru des dames romaines. (La Bruy.)

— Celui qui est versé dans la science du geste. Il ne suffit pas à l'acteur d'opéra d'être un excellent chanteur, s'il n'est encore un excellent *pantomime*. J.-J. Rouss.)

— Acteur qui joue quand danse dans les ballets.

— Par extens. Celui qui est habile à contrefaire, à reproduire les gestes, les manières des autres. Un jeune homme qui chante qui contrefait son prochain fort plaisamment, qui est *pantomime*. (Voltaire.)

— Adjectiv. Il y a des peuples *pantomimes*; il y en a qui semblent n'avoir jamais connu que le langage des sons articulés. (Cond. Hac.)

— L'Académie, en ce sens, ne donne ce mot que comme substantif masculin; cependant, dans le langage ordinaire, on dit très bien: Il y avait d'excellentes pantomimes dans ce ballet.

* **PANTOMIME**. s. f. Art dram. Art, action d'exprimer les passions, les sentiments, les idées, par des gestes et sans le secours de la parole. Cet art reçut le dernier degré de perfection chez les Romains. Quintus Roscius le porta si bien qu'il réussissait, dit on, à rendre une même pensée par autant de gestes différents que le langage pouvait offrir de tours pour l'exprimer.

— Art des gestes et des attitudes. La *pantomime* de cet acteur est très expressive. Ah! mes anges, j'ai bien peur qu'on ne corrompe entièrement la tragédie par toutes ces *pantomimes* de Mlle Clairon. (Volt.)

— Espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par le geste. Jouer, exécuter une pantomime.

— B.-arts. Art de disposer les gestes des figures.

— Chorégr. Espèce de danse théâtrale. Air de cette danse.

— Adjectiv. Divertissement pantomime. Danse *pantomime*. Acad. Ballet *pantomime*. Id. La danse des Américains est *pantomime*, car ils imitent, comme des enfants, tout ce qu'ils voient faire. (B. de St-P.)

PANTOMIMER. v. a. 1re conj. Imiter par la pantomime, faire une pantomime. Alors Garrick se mit à *pantomimer* le désespoir du père. (Diderot.)

PANTOMIMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la pantomime.

— Qui est mêlé de pantomimes. Danse pantomimique.

PANTOPÉE. s. f. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; πέω, je fais). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce australienne.

PANTOPÉLAGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; πέλαγος, haute mer). Ornith. Se dit des oiseaux qui fréquentent la haute mer, comme les pétrels et les albatros.

PANTOPHAGE. adj. 2 g. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; φαγω, je mange). Syn. d'OMNIVORE.

— Substantiv. Un pantophage.

PANTOPHAGIE. s. f. Caractère des animaux pantophages ou omnivores.

PANTOPHAGIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif, qui a rapport à la pantophagie.

PANTOPHILE. s. m. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; φίλος, ami). Didact. Ami de tout.

— **PANTOPHILE**. adj. 2 g. Qui aime tout. Vous êtes un homme pantophile.

PANTOPHOBE. adj. 2 g. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; φόβος, crainte). Pathol. Affecté de pantophobie.

— Substantiv. Un pantophobe.

PANTOPHOBIE. s. f. (rad. *pantophobe*). Pathol. Crainte de tous les objets; anxiété sans cause empêchant d'accomplir les actes les plus simples et les plus ordinaires.

PANTOPHONE. s. m. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; φωνὴ, voix). Mus. Sorte d'orgue dont le cylindre est garni de chevilles mobiles, avec lesquelles on peut jouer de nouveaux airs.

PANTOPLANE. s. m. (ét. gr., παντοπλανὴς, errant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce brésilienne.

PANTOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; πτερὸν, nageoire). Ichtyol. Se dit de poissons osseux qui ont des nageoires sur toute la longueur du corps. || **PANTOPTÈRES**. s. m. pl. Famille de poissons holobranches apodes répondant à celle des anguilliformes.

PANTOQUIÈRE. s. f. Mar. V. PANTEQUIÈRE.

PANTOTÉLE. s. m. (ét. gr., παντοτελὴς, entier, parfait). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

PANTOTHRIC. s. m. (ét. gr., πᾶς, παντὸς, tout; θρὶξ, τρίχος, cheveu). Infus. Genre d'infusoires ciliés dont le corps est hérissé de cils vibratiles.

* **PANTOUFLE**. s. f. (de l'ital. *pantofola*, même signif.). Chaussure qui ne s'attache pas comme le soulier, et dont on se sert dans la chambre. Pantoufle de maroquin, de peau de mouton, de lisières, etc. Une paire de pantoufles. Être en pantoufles. La pantoufle était autrefois une chaussure de femme; elle n'avait pas de quartier; elle n'avait que l'empeigne, sous laquelle les dames mettaient le pied. Le talon en bois, recouvert de cuir, auquel parfois peint en noir ou de la couleur de l'étoffe de l'empeigne, était fortement assujetti avec la semelle. De fines *pantoufles* en peau de serpent étaient restées sur le bord avec une buire d'albâtre. G. Flaubert.)

— *Mettre ses souliers en pantoufles* Mettre le quartier de ses souliers sous ses talons, au lieu de le relever.

— Fig. *Il a mis son soulier en pantoufle*. Se dit d'un homme qui se croit bien dégoûté et qui n'a presque rien de changé.

— Fig. *En pantoufles*. A son aise, avec toute sorte de commodités. Notre professeur fait sa classe en pantoufles.

— *Faire un siège en pantoufles*. Avoir toutes les choses nécessaires pour le faire commodément.

— *Livre écrit en pantoufles*. Livre écrit dans un style fort négligé.

— Fam. On dit *qu'on irait en pantoufles en quelque lieu*, pour exagérer la facilité du chemin, ou la commodité qu'il y a pour y aller.

— Un homme qui a un procès dans la juridiction de la ville où il demeure contre un homme d'un autre pays, dit qu'*il plaide en pantoufles*.

— *Raisonner comme une pantoufle*, ou elliptiquement, *Raisonner pantoufle*. Parler au hasard, raisonner tout de travers, battre la campagne. Il raisonne comme une pantoufle. Vous ne faites que raisonner pantoufle. Cette locution vient d'un jeu de mots entre *raisonner* et *resonner*, parce que la pantoufle ne *resonne* pas comme le soulier.

— Pop. *Et cætera pantoufle* Quolibet dont on se sert pour ne pas terminer une histoire, un récit.

— Bot. *Pantoufle de Notre-Dame*. Un des noms vulgaires du mulhier et du cypripède sabot.

— Chir. Bandage pour la rupture du tendon d'Achille. || Autre appareil servant à l'extension continue du fémur.

— Maréch. *Fer à pantoufle*, ou simplement *pantoufle*. Fer de cheval qui a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors. Mettez un fer à *pantoufle* à ce cheval, dont le pied serait bientôt encastelé sans cette précaution. (Acad.)

— Mus. Levier d'orgue.

PANTOUFLERIE. s. f. (rad. *pantoufle*). Fam. Raisonnement faux. Ce n'est qu'une pantoufle.

— Par extens. et fam. Se livrer à des causeries familières, chez soi, en pantoufles. Nous allons bien *pantoufler*. Mme de Sévigné.

— Pop. Se dédire pour Faire bien des pas et des démarches.

PANTOUFLERIE. s. f. (rad. *pantoufle*). Fabr. Raisonnement faux. Ce n'est qu'une pantoufle.

— Par extens. Conversation aisée, sans apprêts, sans prétention. Vous êtes désaccoutumée de philosopher, ma bonne, mais non pas de raisonner; il y a des philosophes dont la *pantoufflerie* ne vous déplairait pas. (Mme de Sévigné.)

— Techn. Art du pantoufflier.

PANTOUFLIER, ÈRE. s. Techn. Celui, celle qui fabrique ou qui vend des pantoufles.

— Fig. Celui qui quitte rarement ses pantoufles.

— *Vieux pantoufliers de Sorbonne*. Se disait d'un vieux docteur qui ne sortait de chez lui que pour se rendre aux assemblées de la faculté.

— Ichtyol. Espèce de poisson ressemblant beaucoup au marteau.

PANTOUN. s. m. Philol. Espèce de poésie malaise composée de quatrains dont les deux premiers vers contiennent une image vive ou une énigme, et les deux derniers la moralité ou le nœud.

PANTRE. s. m. V. PANTE.

PANT-SEE. s. m. (pr. *pan-tsi*). Nom d'un instrument de supplice en usage en Chine.

PANUCO. Géograph. Rivière tributaire du Mexique, qui, réunie au Rapido, forme le Tampico (Mexique).

PANUFLE. s. m. Signifiait Pantoufle. Pie les larges a mettre grands *panufles*. (Roman de la Rose.)

PANULÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *panis*, pain). Chir. Se dit d'un furoncle qui forme des bubons, des abcès qui ont la couleur jaunâtre d'une croûte de pain.

PANURE. s. f. (rad. c. *paner*). Mie de pain avec laquelle on saupoudre les viandes ou autres mets que l'on prépare sur le gril ou au four. || *Bouille panure* ou *panure à l'anglaise*. Sorte de panure qui consiste à tremper le mets panné dans un mélange de jaunes d'œufs et de beurre fondu, avant de le mettre sur le gril.

PANURE. s. m. (étym. gr., πᾶν, tout; οὐρὰ, queue). Ornith. Syn. de CALAMOPHILE.

PANURGE. s. m. (ét. gr., παυοῦργος, bon à tout faire). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des apiens, famille des anthrènètes, établi pour quelques espèces dont le type se rencontre en Allemagne, en France et en Italie.

PANURGE. Un des personnages du livre de Rabelais. Suivant les interprétateurs, c'est tour à tour le cardinal d'Amboise, le cardinal de Lorraine, Jean de Montluc, évêque de Valence, ou Rabelais lui même.

— PANURGE. s. m. Fig. Agent habile, délié, beau parleur et propre à tout. C'est un panurge, un vrai panurge. Il fait le panurge.

— Loc. prov. *Moutons de Panurge*. Se dit de gens qui imitent ce qu'ils voient faire, quelque danger qu'il en résulte pour eux.

PANUS. s. m. Path. V. PANNUS.

— Bot. Genre de champignons de la famille des agaricinées, qui croissent sur les bois et que des auteurs classent avec les pleurotes et les crépidotes.

— Entom. Syn. de MAGDALIS.

PANYASIS Poète grec, natif d'Halicarnasse et oncle d'Hérodote, mis à mort, vers 459 av. J.-C., par le tyran Lygdamis. Il ne reste que quelques fragments de son poème d'*Héraclée*.

PANYGRON. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ὑγρὸς, humide). Pharm. Espèce d'onguent.

PANZÉRÉ. s. f. de *Panzer*, nom pr.). Bot. Syn. d'ÉPERU.

PANZERIE. s. f. de *Panzer*, nom pr.). Bot. Syn. d'AGRIPAUME ou de TEUCRE.

PAO. s. m. Bot. Espèce de pothier qui croît au Brésil.

PAOLI Hyacinthe Chef d'escadre, né à Bastia, 1702-1768; l'un des premiers officiers qui prirent pour roi Louis XV. Nommé vice-amiral en 1738, il quitta la carrière et alla terminer sa vie au service du roi de Naples.

PAOLI (Pascal). Homme politique, fils du précédent, né à Morosaglia, 1726-1807, général en 1755, organisa son pays tout en combattant les Génois. Il proclama l'indépendance de la Corse en 1768, mais dut subir la cession de la Corse à la France; mais il dut se réfugier en Angleterre. L'Assemblée constituante le rappela en 1790. Il fut impliqué avec la France, 1793, et s'entendit avec Napoléon pour placer l'île sous la souveraineté de George III, mais fut encore forcé de fuir en Angleterre.

PAOLISTE. s. m. Relat. Nom donné, dans les colonies portugaises, aux individus nés de l'union d'un Portugais avec une femme du pays.

PAOLO. s. m. (corrupt. de *Paul*, pr. m.). Monnaie d'argent des États de l'Église. Le vieux paolo valait 0 fr. 61, et le nouveau 0 fr. 54.

* **PAON**. s. m. (pr. *pan*; du lat. *pavo*, même signif. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, auquel on assigne pour caractères principaux un bec en cône courbé, à base nue; une aigrette sur la tête; les tectrices et surtout les supérieures très longues, au nombre de dix-huit, et susceptibles de se relever. Le paon est sujet à des variétés quelquefois remarquables, et ces variétés sont dues à l'influence de la domesticité. On en voit le gris, de blancs, de noirs, de verts, de bleus, de jaunes, etc., mais ces couleurs sont presque toujours accidentelles. Il existe pourtant deux variétés qui paraissent constantes et que l'on pourrait considérer comme formant deux races distinctes, c'est celle du paon blanc et celle du paon panaché; ce dernier étant le résultat de l'accouplement du paon ordinaire avec le paon blanc. Une autre espèce non moins belle est le paon spicifère, ainsi nommé parce que cet oiseau porte sur la tête une aigrette en forme d'épi. Les paons sont quelquefois importuns à cause du cri bruyant qu'ils font entendre, et qui est, dit-on, un présage de pluie lorsqu'ils le poussent durant la nuit. S'il n'est pas apparenté à la beauté et non à la force, le *paon* serait sans contredit le roi des oiseaux; il n'en est point auquel la nature ait versé ses trésors avec plus de profusion. La taille grande, le port important, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce

1. — Paon.

qui annonce un être de distinction lui a été donné. Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne sa tête et l'élève sans la charger; son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles fleurs, tout ce qui les éblouit dans les reflets pétillants des pierreries, tout ce qui les étonne dans l'éclat majestueux de l'arc-en-ciel; non seulement la nature a réuni sur le plumage du *paon* toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence; elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son immitable pinceau, et en a fait un tableau unique, ou elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et les effets de lumière si sublimes, que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. (Buff.)

— *Paon d'Afrique* ou *de Guinée*. Nom que quelques voyageurs ont donné à la pintade de Numidie. || *Paon céleste*. Nom qu'on donnait anciennement aux paons des sauvages, qui vivaient autour des habitations. On l'a appliqué à tort au vanneau. || *Paon de la Chine*. L'éperonnier, ou chinquis. *Paon des Indes*. Nom que les Espagnols ont donné au dindon, parce qu'il étale sa queue à la manière des paons. || *Paon du Japon*. Le spicifère. *Petit paon de Maurice*. L'éperonnier. *Paon marin*. Nom donné au lobsean royal, ou grande écrevisse, parce qu'il imite la voix du paon. *Paon de marais* ou *paon de mer*. Nom qu'on donne au combattant en Picardie. || *Paon des pâturages* et *paon des roses*. Le cornaline. *Paon sauvage*. L'outarde. *Le Paon et l'outarde*, fable de Pilpay. Le vanneau a été aussi quelquefois désigné sous ce nom. || *Paon sauvage des Pyrénées*. Un des noms du coq de bruyère. *Paon terrestre*. Nom qu'on donnait anciennement aux poules qui ne savaient pas s'élever sur un arbre. || *Paon du Thibet*. Le chinquis.

— Fig. et fam. *Être glorieux comme un paon*. Être fort glorieux, fort vain. *C'est le vrai paon des plumes du paon*. Se dit d'une personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas, par allusion à une fable de La Fontaine. || *Il est comme le paon qui crie en voyant ses pieds*. Se dit d'un glorieux qui se plaint d'un défaut, d'un vice de conformation qui le dépare, parce que, selon un préjugé populaire, le paon crie lorsqu'il regarde ses pieds, fort laids relativement à son plumage.

— Myth. Le paon était l'oiseau favori de Junon, et les yeux qui ornent sa queue sont ceux du surveillant Argus.

— Annel. Espèce d'annélide trouvée dans les mers de l'Inde.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

— Blas. *Paon rouant*. Paon représenté de face et la queue déployée.

— Bot. Nom vulgaire du coquelicot dans les départements du Nord-Ouest.

— Entom. *Paon de jour*. Nom vulgaire du papillon. || *Paon de nuit*. Nom vulgaire du genre bombyx. || *Demi-paon*. Nom vulgaire du sphinx ocelle.

— Hist. du moyen âge. *Vœu du paon*. Serment solennel par lequel on s'engageait à prendre les armes, ou à terminer quelque grande entreprise. Le vœu du paon se prononçait à table, la main étendue au-dessus du plat qui portait un paon rôti et orné de ses plumes. || Il était d'usage autrefois de servir au festin nuptial des gens riches un paon qui paraissait vivant, avec le bec et les pieds dorés. Pour cela, on le dépouillait de sa peau, et, après avoir fait cuire son corps avec de la cannelle, du girofle et d'autres aromates, on le recouvrait de sa peau et de ses plumes, et on le servait sans qu'il parût avoir été dépouillé. Ce mets était pour le plaisir des yeux, et l'on n'y touchait point; l'oiseau se conservait dans cet état plusieurs années sans se corrompre, par l'effet des aromates.

— Hortic. *Paon royal*. Variété d'œillet.

— Ichtyol. *Paon bleu*. Espèce de poisson du genre labre. || *Paon marin*. Nom donné à deux poissons des genres labre et spare.

— Numism. Sur les médailles, le paon marque la consécration des princesses.

— Relig. Chez les premiers chrétiens, le paon était le symbole de la résurrection.

PAONACE, s. f. (pr. *pa-nace*; rad. *paon*). Bot. Sorte de plante de la famille des anémones.

— S'est dit pour Étoffe dont les couleurs sont diaprées et variées comme celles de la queue du paon. Aussi bien sous bureau, comme sous *paonace*. (Geoffroy.)

* **PAONNE**, s. f. (pr. *pane*). Ornith. Femelle du paon. La *paonne* aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré. (Buff.)

* **PAONNEAU**, s. m. (pr. *pa-no*). Ornith. Jeune paon. Manger des paonneaux. Les *paonneaux* âgés d'un an sont, à ce que l'on prétend, un excellent manger. (Z. Gerbe.)

PAONNER, v. n. Ire conj. (pr. *pa-né*; rad. *paon*). Faire la roue, faire parade de ses avantages.

PAONNET, s. m. (pr. *pa-né*; rad. *paon*). Anc. art milit. Genre de flèches.

PAONNIER, s. m. (pron. *pa-ni-é*). Anc. art milit. Fantassin qui combattait avec des paonnets.

— Econ. dom. Celui qui a soin des paons.

— Techn. Chapelier qui faisait des bonnets avec des plumes de paon.

PAORNOMY, s. m. Relat. Fête solennelle qu'on célèbre dans les Indes au mois de novembre, la veille ou le jour de la nouvelle lune. Elle dure neuf jours.

PAO-TING-FOU, Géogr. Ville de la prov. de Pe-tche-li (Chine); 120,000 hab.

PAOUAOUCI, s. m. Relat. Espèce d'enchantement au moyen duquel les naturels de la Virginie prétendent faire pleuvoir.

PAOUR, OURE, adj. (et. allem., *Bauer*, paysan). Pop. Lourdaud, rustique, grossier.

— Substantiv. Un gros paour.

PAOUROU, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du milandre.

* **PAPA**, s. m. (du gr. πάππας, même signif.). Terme dont les petits enfants, et même beaucoup de grandes personnes, ont coutume de se servir au lieu du mot *père*. Il commence à parler, il dit déjà papa. Où est votre papa? Les papas et les mamans. Un mon petit *papa* mignon, prononce bien tendrement, sera assez pour vous toucher. (Mol.) J'ai été bien longue à admettre ces mots *papa* et bébé, qui sont entrés maintenant dans le langage courant. (G. Droz.)

— Les enfants disent aussi *grand papa, bon papa*, au lieu de *grand-père*.

— Fam. *C'est un gros papa, un gros papa de bonne mine*. Se dit d'un homme d'un certain âge, qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur.

— Fig. et fam. *Bon papa*. Bonhomme. || En ce sens, on dit aussi *papa*. Vous aviez bien raison, *papa* Michau; mademoiselle Cateau est la beauté même. (Colle.)

— Fam. *A la papa*. Sans éclat, tranquillement. Ce sont des encheres à la *papa*: tout s'y passe à la douce. (Champfleury.)

— *A la papa*. Signifie aussi D une façon supérieure. Il va nous juger ça à la *papa*. (Désaug.)

— Chron. Nom du dixième mois de l'année des Coptes et des Abyssins; il répond au mois d'octobre.

— Ornith. Vautour d'Amérique, remarquable par ses couleurs, et qu'on nomme aussi *roi des vautours*.

PAPA (Cap). Géogr. Cap situé au N.-O. de la Morée, à l'entrée O. du golfe de Patras.

* **PAPABLE**, adj. m. (rad. *pape*). Propre à être pape. Il n'est usité qu'en parlant des prélats qu'on regarde comme pouvant parvenir quelque jour à la papauté. C'est un sujet *papable*, très *papable*. (Acad.)

PAPACIN, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un syngnathe.

PAPADIE, s. f. Relat. Femme d'un prêtre arménien.

PAPAGALLO, s. m. Relat. Sur la côte orientale du Mexique, Vent violent qui souffle régulièrement dans la direction du N.-E. et dans celle du N.-N.-E. pendant la belle saison, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai.

PAPAGAYO, Géogr. Golfe du Grand Océan, sur la côte de Guatemala, séparé par une faible distance du lac de Nicaragua.

PAPAÏCOT, s. m. Bot. Papayer des Antilles.

* **PAPAL, ALE**, adj. Qui appartient au pape, qui est du pape, qui relève du pape. Pouvoir papal. Dignité, autorité papale.

— *Terres papales*. Provinces qui constituaient les États du pape.

— Substantiv. Sa Majesté le traite avec tant de distinction que tous les *papaux* en crèvent de dépit. (Merimée.)

— REM. GRAMM. Des lexiques donnent *papals* comme pluriel masculin de ce mot; cependant nos anciens auteurs écrivaient *papaux*. Donna le pape pleine puissance de faire ce qu'il pouvait faire, réserve aucuns cas *papaux*. (Froissart.) || Au temps des guerres de religion, on dit substantivement *les papaux* pour Les partisans du pape. Les huguenots avaient autant fait de quatre livres que les *papaux* de quatre cent mille écus. (D'Aubigné.)

PAPALIN, INE, adj. Qui dépend du pape ou est son partisan. Les troupes papalines. Les journaux papalins. Pour la dispense du pape, j'en suis bien guéri, aussi bien que de toutes les autres fanfreluches romaines et *papalines*. (Guy Patin.) Quand le pape Paul V veut imposer sa volonté à Venise, le clergé vénitien demeure patriote, et le peuple chasse avec des huées les moines *papalins*. (H. Taine.)

— PAPALIN, s. m. Partisan du pape. Un papalin. Les papalins de la Chambre, du Sénat. Ces ânes de *papalins* ne savent pas qu'ils sont des ânes. (Bossuet.)

— Soldat du pape. Il suffira de faire marcher les vôtres quand les *papalins* seront prêts d'entrer au duché de Milan. (Bassompierre.)

— Metrol. Ancienne monnaie des États de l'Église.

PAPANGAYE, s. f. Bot. Nom vulgaire des espèces du genre momordique. On dit aussi *papangai*, s. m.

PAPAROL, s. m. Bot. Variété de grenadier à fleurs doubles.

* **PAPAS**, s. m. (pron. *pa-pass*; du gr. πάππας, papa ou père). Nom donné aux prêtres chrétiens de l'Orient, aux évêques et même aux patriarches orientaux. Un papas grec. Un papas arménien. Le premier d'entre eux prend le nom de *protopapas*

— Relat. Nom donné au grand prêtre des anciens Péruviens. || Grand prêtre mexicain chargé d'ouvrir les entrailles des victimes humaines sacrifiées aux idoles.

— Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux batates.

PAPAT, s. m. Dignité de pape; papauté.

PAPAU, s. m. Bot. Nom vulgaire du papayer.

* **PAPAUTÉ**, s. f. Dignité de pape. Aspirer à la papauté. La *papauté* est la représentation de la souveraineté ecclésiastique; c'est aussi l'expression la plus haute de l'unité chrétienne. (Laurentie.)

— Par extens. Temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siége. Pendant la papauté de Léon X.

— Par anal. Autorité morale qui présente un caractère sacré. Voltaire, Rousseau, Montesquieu, triple couronne de cette *papauté* nouvelle que la France a montrée à la terre... (E. Quinet.)

PAPAVER, s. m. (pr. *pa pa-verr*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre pavot.

* **PAPAVÉRACÉ, ÉE**, adj. (du lat. *papaver*, pavot). Bot. Qui ressemble au pavot. || PAPAVÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dont l'un des principaux genres est le pavot. Les papavéracées contiennent toutes un suc propre, blanc, jaune ou même rougeâtre, qui les rend toutes plus ou moins âcres, vireuses et délétères, quoique sa nature varie dans les diverses espèces.

— S'emploie quelquefois au singulier. Une *papavéracée*. (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

PAPAVÉRATE, s. m. Chim. Syn. de MÉCONATE.

PAPAVÉRINE, s. f. (du lat. *paparer*, pavot). Chim. Alcaloïde existant en petite quantité dans l'opium et agissant comme la morphine, mais avec moins d'intensité.

PAPAVÉRIQUE, adj. (rad. *papaver*). Chim. Se dit d'un acide extrait du coquelicot.

PAPAVÉROSINE, s. f. (rad *papaver*). Chim. Alcaloïde extrait des capsules du pavot.

PAPAW, s. m. (pron. *pa-pô*). Bot. Nom de l'asimine dans la Louisiane.

PAPAYA, s. m. Bot. Nom vernaculaire du papayer.

PAPAYACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au papayer. || PAPAYACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre papayer.

PAPAYE, s. f. Bot. Fruit du papayer. Il est gros comme un petit melon, charnu, jaunâtre, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique. On mange ordinairement les papayes confites au sucre ou au vinaigre.

* **PAPAYER**, s. m. (pr. *pa pa-ié*). Bot. Genre d'arbres type de la famille des papayacées, établi pour des espèces à tronc droit comme le palmier, dont le suc, employé d'ailleurs comme vermifuge et comme cosmétique pour enlever les taches de rousseur, a la singulière propriété d'attendrir les viandes qu'on y plonge pendant quelques minutes. Originaire de l'Amérique méridionale, le papayer est actuellement cultivé dans toutes les régions tropicales du globe. Papayer commun. Papayer épineux. Papayer digité. Papayer à petits fruits. Papayer monoïque.

PAPAYOS, Géogr. Petites îles de l'Atlantique, près de la côte de Rio-de-Janeiro (Brésil) et du cap Frio.

* **PAPE**, s. m. (du grec πάππας, père). Vicaire de Jésus Christ, chef visible de l'Église catholique. Place au sommet de la hiérarchie, il nomme les cardinaux, et, quand il n'y est pas dérogé par des concordats, les archevêques et les évêques; dans tous les cas, il confère aux premiers le pallium, et, aux seconds, l'institution canonique; il crée les évêchés; il approuve ou supprime les ordres religieux. Gardien de la foi et de la discipline, il y pourvoit par des bulles, brefs et encycliques; ses décisions sont souveraines; les conciles généraux ne peuvent se réunir que sur la convocation du pape, qui les préside soit par lui-même, soit par ses légats. Administrateur général de l'Église, il règle, quand il y a lieu, ses rapports avec les puissances temporelles par des concordats; il décide dans les cas réservés au saint-siége; il accorde des indulgences, prononce les canonisations, etc. Il gouverne les régions éloignées par des vicaires apostoliques, et y propage la foi par des missions. Il entretient près des cours étrangères des légats ou des nonces. Le pape porte une tiare ou triple couronne, symbole des diverses puissances qu'il réunit sur sa tête, comme chef de l'Église, évêque de Rome, et souverain de droit des États romains; ses armoiries portent une clef d'or et une clef d'argent, qu'on nomme les clefs de saint Pierre. Le mode d'élection du souverain pontife a varié suivant les époques; jusqu'au XIe siècle, le pape fut nommé le plus souvent, par le clergé et par les fidèles de Rome. En 1059, Nicolas II décida que le pape serait choisi par les cardinaux; Grégoire VII supprima l'intervention de l'Empereur dans l'élection, et Alexandre III, celle du clergé inférieur et des fidèles. La nomination du pape confiée désormais aux cardinaux, fut réglée par Grégoire X, dans le deuxième concile général de Lyon, qui institua les conclaves, 1274. Depuis la mort d'Adrien VI, 1523, tous les papes ont été exclusivement d'origine italienne. L'infaillibilité personnelle du pape a été proclamée dogme de foi, le 13 juillet 1870, par le concile du Vatican. Élire, faire un pape. Notre saint-père le pape. En appeler au pape. Appeler du pape au concile. Légat, nonce du pape. Bulle, constitution, bref du pape. Le grand lama seul a plus de sujets que le *pape*. (J. de Maistre.)

— Le pape est appelé par les catholiques romains *le vicaire de Jésus-Christ, le père commun des chrétiens*.

— Par extens. Chef suprême d'une religion quelconque. Comme un peuple ne saurait se passer de *pape*, Henri VIII se fit *pape* pour le sien. (Vaequerie.)

— *Soldat du pape*. Mauvais militaire; homme fort poltron et qui aime beaucoup ses aises, parce que les troupes du pape, ne faisant guère qu'un service de parade, passaient pour être peu aguerries.

— Fig. et fam. *Nous aurions fait un pape*. Se dit à celui qui a eu en même temps une pensée identique à la nôtre. || *Il n'en brûlerait pas pour le pape*. Se dit d'un homme inébranlable dans son opinion ou dans son poste. || *Être assis comme un pape Calus*. Prendre fort ses aises, se mettre dans une place de distinction ou commode. || *Il en met bien dans le grenier du pape*. Se dit d'une personne qui passe une grande partie de ses prières, ou qui n'en dit aucune. || *Être fantasque comme la mule du pape, qui ne mange et ne boit qu'à ses heures*. Se dit d'un homme extrêmement fantasque ou obstiné dans ses habitudes. || *Cet homme est servi comme le pape*. Il est bien servi.

— Loc. prov. *Dieu sait comme se font les papes*. || *Il faut avoir du nez pour être pape*. || *Le pape ne peut mourir*. || *Pape par voix, roi par nature, empereur par force*.

— Hist. On peut distinguer cinq grandes époques dans l'histoire de la papauté, qui commence à saint Pierre, premier évêque de Rome, où il subit le martyre en 67. Après la fin des persécutions, la suprématie du pontife romain continue à se manifester au milieu des invasions barbares: saint Grégoire le Grand arrache les Lombards à l'arianisme et envoie le moine Augustin convertir les Anglo-Saxons; sous Grégoire II et Grégoire III, saint Boniface évangélise la Germanie, et Rome, secouant l'autorité de Léon l'Iconoclaste, 726, se transforme en une république dont le pape est le chef.

Une seconde période est inaugurée par les donations de Pepin le Bref et de Charlemagne; le prestige moral des papes est toujours grand aux yeux des barbares, mais, au milieu de l'anarchie féodale, la papauté est tour à tour le jouet des factions romaines et des empereurs allemands, et le schisme avec l'Église grecque se consomme, en 1054.

La troisième période de l'histoire des papes est caractérisée par la querelle des investitures et les croisades. Grégoire VII fonde pour deux siècles la monarchie universelle de l'Église, et affranchit la papauté des césars germaniques. Alexandre III, Innocent III, Grégoire IX et Innocent IV achèvent l'œuvre de l'indépendance italienne; le royaume de Jérusalem et l'empire latin de Constantinople sont de véritables vassaux du saint-siége.

La quatrième période peut être considérée comme une sorte d'épreuve: les papes d'Avignon subissent l'influence des rois de France. A la suite du grand schisme d'Occident, 1378-1449, les Pères de Constance et de Bâle proclament que les conciles généraux sont supérieurs aux papes. L'unité rétablie, les papes obéissent plutôt aux préoccupations de la politique temporelle qu'à celles des intérêts spirituels, et Luther et Calvin détachent du saint-siége le nord et le centre de l'Europe.

Dans la cinquième période, la papauté, fortifiée par les décrets du concile de Trente, redevient surtout une puissance morale. Appuyée sur la société de Jésus, elle combat le protestantisme, les jansénistes, les philosophes du XVIIIe siècle, la Révolution française, rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre et en Hollande, augmente sa puissance spirituelle, mais finit par perdre tout pouvoir temporel.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Saint Pierre, à Rome, en	42
Saint Lin	67
Saint Clet	76
Saint Anaclet	78
Saint Clement	91
Saint Evariste	100
Saint Alexandre Ier	109
Saint Sixte Ier	119
Saint Télesphore	127
Saint Hygin	139
Saint Pie Ier	142
Saint Anicet	157
Saint Soter	168
Saint Eleuthère	177
Saint Victor Ier	193
Saint Zéphirin	202
Saint Calixte Ier	219
Saint Urbain Ier	223
Saint Pontien	230
Saint Anthère	235
Saint Fabien	236
Vacance	250
Saint Cornelle	251
Novatien, *antipape*	251
Saint Luce Ier	252
Saint Etienne Ier	253
Saint Sixte II	257
Saint Denis	259
Saint Félix Ier	269
Saint Eutychien	275
Saint Caius	283
Saint Marcellin	296
Vacance	304
Saint Marcel Ier	308
Saint Eusèbe	310
Saint Melchiade	311
Saint Sylvestre Ier	314
Saint Marc	336
Saint Jules Ier	337
Libère	352
Félix, *antipape*	355
Libère, de nouveau	355
Saint Damase Ier	366
Ursin, *antipape*	366
Saint Sirice	384
Saint Anastase Ier	398
Saint Innocent Ier	401
Saint Zozime	417
Saint Boniface Ier	418
Eulalius, *antipape*	418
Saint Célestin Ier	422
Saint Sixte III	432
Saint Léon Ier le Grand	440
Saint Hilaire	461
Saint Simplice	468
Saint Félix III	483
Saint Gelase Ier	492
Saint Anastase II	496
Symmaque	498
Laurent, *antipape*	498
Hormisdas	514
Saint Jean Ier	523
Felix III	526
Boniface II	530
Jean II	533
Saint Agapet Ier	535
Silvère	536
Vigile	537
Pelage Ier	555
Jean III	560
Benoit Ier	574
Pelage II	578
Saint Grégoire Ier, le Grand	590
Sabinien	604
Boniface III	607
Boniface IV	608
Saint Deusdedit	615
Boniface V	618
Honorius Ier	625
Severin	640
Jean IV	640
Théodore Ier	642
Saint Martin Ier	649
Saint Eugène Ier	654
Vitalien	657
Adéodat	672
Donus Ier	676
Agathon	678
Saint Léon II	682
Benoit II	684
Jean V	685

Pierre et Théodore, *antipapes*. . . 686
Conon 686
Sergius Ier. 687
Théodore et Pascal, *antipapes*. . . 687
Jean VI. 701
Jean VII 705
Sisinnius 708
Constantin. 708
Saint Grégoire II 715
Grégoire III 731
Zacharie 741

SECONDE PERIODE.

Étienne, élu, mort le mar d'Mr 752
Étienne II 752
Saint Paul Ier. 757
Constantin, *antipape*. 767
Philippe, *antipape*. 768
Étienne III. 768
Adrien Ier 772
Saint Léon III. 795
Étienne IV. 816
Saint Pascal Ier 817
Eugène II 824
Zozime, *antipape* 824
Valentin 827
Grégoire IV 827
Sergius II 844
Saint Léon IV. 847
Benoît III 855
Anastase, *antipape*. 855
Saint Nicolas Ier 858
Adrien II. 867
Jean VIII 872
Martin II 882
Adrien III 884
Étienne V 885
Formose 891
Boniface VI. 896
Étienne VI. 896
Romain. 897
Théodore II 898
Jean IX 898
Benoît IV. 900
Léon V 903
Christophe. 903
Sergius III. 904
Anastase III 911
Landon 913
Jean X 914
Léon VI. 928
Étienne VII 929
Jean XI. 931
Léon VII 936
Étienne VIII 939
Martin III 942
Agapet II 946
Jean XII 956
Léon VIII, *antipape* 963
Benoît V 964
Jean XIII 965
Benoît VI 972
Boniface VII, *antipape*. 974
Donus II 974
Benoît VII 975
Jean XIV 983
Jean XV. 984
Jean XVI 985
Grégoire V. 996
Jean XVII, *antipape* 997
Sylvestre II 999
Jean XVII 1003
Jean XVIII. 1003
Sergius IV. 1009
Benoît VIII. 1012
Léon ou Grégoire ..., *antipape*. . . 1012
Jean XIX 1024
Benoît IX 1033
Grégoire VI 1044
Silvestre III, *antipape* 1044
Jean XX. 1045
Clément II. 1046
Damase II 1048
Saint Léon IX. 1049
Victor II. 1055
Étienne IX. 1057
Benoît X, *antipape*. 1058
Nicolas II 1058
Alexandre II 1061
Honorius II, *antipape*. 1061

TROISIEME PERIODE.

Saint Grégoire VII. 1073
Clément III, *antipape* 1080
Victor III. 1086
Urbain II 1088
Pascal II 1099
Albert, Théodoric et Maginulf, dit Silvestre IV, *antipape* 1100
Gélase II 1118
Grégoire VIII, *antipape* 1118
Calixte II 1119
Honorius II. 1124
Innocent II. 1130
Anaclet II, *antipape* 1130
Victor IV, *antipape* 1138
Célestin II 1143
Lucius II 1144
Eugène III. 1145
Anastase IV 1153
Adrien IV 1154
Alexandre III. 1159
Victor IV, *antipape*. 1159
Pascal III, *antipape* 1164
Calixte III, *antipape*. 1168
Innocent III *antipape*. 1178
Lucius III 1181
Urbain III 1185
Grégoire VIII 1187
Clément III. 1187
Célestin III. 1191
Innocent III 1198
Honorius III 1216
Grégoire IX 1227
Célestin IV. 1241
Innocent IV 1243
Alexandre IV 1254
Urbain IV 1261
Clément IV. 1265
Grégoire X. 1271
Innocent V. 1276
Adrien V 1276
Jean XXI 1276
Nicolas III 1277
Martin IV 1281
Honorius IV 1285
Nicolas IV 1288
Célestin V 1294
Boniface VIII 1294
Benoît XI 1303

QUATRIEME PERIODE.

Papes d'Avignon, 1309-1377

Clément V. 1305
Jean XXII 1316
Nicolas V, *antipape* 1328
Benoît XII 1334
Clément VI. 1342
Innocent VI 1352
Urbain V 1362
Grégoire XI 1370

Grand schisme d'Occident.

A Avignon.

Clément VII 1378
Benoît XIII. 1394-1424
Clément VIII 1424
Félix V, *antipape* 1439-1449

A Rome.

Urbain VI 1378
Boniface IX 1389
Innocent VII 1404
Grégoire XII 1406
Alexandre V 1409
Jean XXIII. 1410-1415
Martin V 1417
Eugène IV 1431

Unité rétablie, 1449.

Nicolas V 1447
Calixte III 1455
Pie II 1458
Paul II 1464
Sixte IV. 1471
Innocent VIII 1484
Alexandre VI 1492
Pie III 1503
Jules II. 1503
Leon X 1513
Adrien VI 1522
Clement VII 1523
Paul III. 1534
Jules III. 1550
Marcel II 1555

CINQUIEME PERIODE.

Paul VI. 1555
Pie IV 1559
Saint Pie V 1566
Grégoire XIII 1572
Sixte-Quint 1585
Urbain VII 1590
Grégoire XIV 1590
Innocent IX 1591
Clement VIII 1592
Leon XI. 1605
Paul V 1605
Grégoire XV 1621
Urbain VIII. 1623
Innocent X. 1644
Alexandre VII. 1655
Clément IX. 1667
Clément X. 1670
Innocent XI 1676
Alexandre VIII 1689
Innocent XII 1691
Clement XI. 1700
Innocent XIII 1721
Benoit XIII. 1724
Clement XII 1730
Benoît XIV. 1740
Clement XIII 1758
Clement XIV 1769
Pie VI 1775
Pie VII 1800
Leon XII 1823
Pie VIII. 1829
Grégoire XVI 1831
Pie IX 1846
Léon XIII 1878

— Ornith. Bel oiseau de trois couleurs, gros comme un serin, qu'on trouve à la Caroline et au Canada ; c'est une espèce de verdier ou de gros-bec.

PAPEBROCH ou **PAPEBROECK** (Daniel), Jésuite, né à Anvers, 1628-1714, travailla aux *Acta sanctorum* commencés par Bolland ; mais ayant prétendu que le prophète Élie n'était pas le fondateur des carmes, il eut des démêlés avec ces religieux qui le firent condamner par l'inquisition d'Espagne. Il en appela au pape, qui ne confirma point la sentence.

PAPECHIEN s. m. Ornith. Nom ancien du vanneau.

PAPEFIGUE, s. m. (de *pape*, et *figue*). Nom par lequel Rabelais désigne certains hérétiques auxquels on reprochait d'avoir fait la figue à une image du pape.

— Syn. de PAPEFIGUIERE.

Papefigue se nomme
L'île et province où les gens autrefois
Firent la figue au portrait du saint-père ;
Punis en sont, rien chez eux ne prospère.
(La Fontaine.)

PAPEFIGUIER s. m. Habitant de Papefiguière.

Si d'autre part celui que vous verrez
N'a l'œil tirant, le corps rond, le teint frais,
Sans hésiter, qualifiez cet homme
Papefiguier. (La Fontaine.)

PAPEFIGUIÈRE, s. f. radic. *papefigue*). Pays imaginé par Rabelais, pays d'incrédulité, où l'on se moque du pape. Le diable de Papefiguière.

— On dit aussi *Papefigue*.

* **PAPEGAI** s. m. de l'arabe *balbaga*, perroquet. Jeux. Oiseau de carton ou de bois peint, que l'on place au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse. Tirer au papegai. Emporter un morceau du papegai. Celui qui abat le papegai remporte le prix. Abattre un papegai du premier coup. On dit aussi *papegay* et *papegaut*.

— Ornith. Nom donné à certains perroquets d'Amérique qui n'ont point de plumes rouges dans les ailes.

— Autrefois, Perroquet en général.

PAPÉGER, v. n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Faire tout ce qui peut conduire à la papauté. Il est en si grande réputation à Rome, car il *papège*, et dit que s'il s'était trouvé en conseil avec un huguenot, il serait perdu. (Sully.

PAPEGOT, s. m. Fam. Partisan ou sujet du pape.

O *papegots* ! voilà la belle source
De tous vos biens (Voltaire.)

PAPÉITE, Géogr. Port de l'île de Tahiti, sur la côte N.-O., capitale des îles de la Société et résidence du gouverneur français ; 3,000 h.

* **PAPELARD, ARDE**, s. (de *paper*, et de *lard*). Hypocrite, faux dévot. C'est un papelard, un franc papelard. O *papelards*, qu'on se trompe à vos mines ! (La Font.) Quand nous voyons un franc usurier, un adultère, un larron, marmotter tous les jours à la messe plusieurs patenôtres, et pour cela ne changer sa méchante vie, nous l'appelons *papelard*, et ses actions papelardises. De Brieux. Quand le renard s'approche du corbeau pour lui voler son fromage, il débute en *papelard*. (H. Taine.)

— Adjectiv. Un air papelard. Le ton papelard. Voix, mine *papelarde*. Acad.) Et puis cet air consiste en perfection, ces petites façons *papelardes* et chattemites que je vous avais ! (Th. Gautier.)

PAPELARDER, v. n. 1re conj. Faire le papelard, l'hypocrite. Peu usité.

— Marmotter entre ses dents en disant des oraisons.

— PAPELARDER v. a. Tromper quelqu'un en usant de flatterie. Il aura beau le *papelarder*, la main de Cécile ne dépend ni du père ni de la mère. (H. de Balzac.)

PAPELARDIE, s. f. (rad. *papelard*). Hypocrisie. Nous vîmes que son fait était *papelardie*. (La Font.)

* **PAPELARDISE**, s. f. (radic. *papelard*). Fam. Hypocrisie, fausse dévotion. On a dit aussi *papelarderie*.

PAPELARDISER, v. n. 1re conj. (rad. *papelard*). Faire l'hypocrite. Vieux mot.

PAPELARDISME, s. m. Système du papelard. Sans toutefois omettre ce qui sert à faire le style de *papelardisme*, que tenaient les frères frapparts ... (Henri Estienne.)

* **PAPELINE**, s. f. Comm. V. POPELINE.

PAPELONNÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit de l'écu ou d'un membre de l'écu couvert de plusieurs rangs d'écailles ou de tuiles, posées de manière que les bouts tirent vers le chef, et les demi-cercles vers la pointe. Porter de gueules papelonné d'argent.

— S'emploie dans le langage général dans le même sens. Les hauts toits d'ardoises délicatement imbriquées et *papelonnées*. T. Gaut.

PAPENBURG Géograph. Ville du Hanovre (Prusse), au S. d'Emden. Tourbe, commerce actif ; 5,000 hab.

PAPENGAIE, s. f. Bot. Fruit d'une espèce de concombre.

PAPENGER, s. m. Agent de la police maltaise.

PAPER, v. a. 1re conj. Se disait pour Manger à la manière des enfants.

* **PAPERASSE**, s. f. (radic. *papier*). Fam. Papier écrit qui ne sert plus de rien, qui n'est bon qu'à être mis au rebut. Vieille paperasse. Jetez donc au feu toutes ces paperasses. Un tas de paperasses. Un procès vous ruine en sottes *paperasses*. Piron.)

* **PAPERASSER**, v. n. 1re conj. (rad. *paperasse*. Fam. Passer son temps à remuer, feuilleter, arranger des papiers. J'ai passé toute la matinée à paperasser. Il y eut un instant de silence où l'on n'entendit que le bruit de l'abbé qui *paperassait*. (De Goncourt.)

— Par extens. Faire des écritures inutiles. Cet avoué aime à paperasser. Cet auteur ne fait que paperasser.

PAPERASSERIE, s. f. (rad. *paperasser*). Amas, grande quantité de papiers inutiles. La paperasserie universitaire.

* **PAPERASSIER, ÈRE**, s. Personne qui aime à paperasser, à ramasser, conserver des papiers inutiles. C'est un grand paperassier.

— Adjectiv. C'est un homme paperassier.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PAPESSE**, s. f. Femme qui a été élevée à la dignité de pape. La papesse Jeanne. La fabuleuse *papesse* Jeanne semblait renaître et régner en elle. P. de St-Victor.

— Par extens. S'est dit parfois d'une souveraine reconnue comme chef d'une église. La *papesse* Elisabeth. Mem. de Trévoux.)

PAPET, s. m. Metrol. Syn. de PAPETTO.

* **PAPETERIE**, s. f. Manufacture de papier. Une grande, une belle papeterie. Il y a de belles papeteries dans les Vosges.

— Par extens. Art de fabriquer le papier. La papeterie lui doit plusieurs procédés nouveaux.

— Espèce de nécessaire, boîte de carton ou de bois, qui renferme ce qu'il faut pour écrire, papiers de tous les formats, pains à cacheter, etc.

— Commerce de papier. Magasin de papeterie. Il s'est enrichi dans la papeterie. || Magasin où l'on tient non seulement du papier, mais toutes les fournitures de bureau.

* **PAPETIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui fait ou vend du papier.

— *Papetier colleur de feuilles*. Nom qu'on donnait autrefois aux cartonniers.

— Adjectiv. Ouvrier *papetier*. (Acad.) Marchand *papetier*. (Id.) || On dit aussi Industrie papetière. Fabrique papetière.

— Entom. *Mouche papetière*. Espèce de guêpe ainsi appelée parce qu'elle fait son nid avec une matière imitant le papier.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

PAPETON s. m. Bot. Râle sur laquelle sont fixés les grains de maïs.

PAPETTO, s. m. Metrol. Monnaie d'argent des États de l'Église, qui valait 1 fr. 08.

PAPETY (Dominique-Louis-Ferréol). Né à Marseille, 1815-1849, obtint le grand prix de peinture, 1836 ; il s'est occupé beaucoup d'archéologie et de l'art byzantin.

PAPHIE, s. f. Moll. Syn. de CRASSATELLE.

— Entom. Espèce de papillon.

PAPHIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Paphos.

— adj. Qui appartient à Paphos ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de Vénus adorée à Paphos. Vénus paphienne. Sa statue avait la forme d'un cône ou d'un balustre terminé en pointe.

PAPHLAGONIE, Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, au N., entre la Bithynie et le Pont. Sinope en était la ville la plus célèbre.

PAPHLAGONIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Paphlagonie. Les Paphlagoniens passaient pour grossiers et stupides, et le nom de Paphlagonien était une injure.

— PAPHLAGONIEN, s. m. Linguist. Idiome des habitants de la Paphlagonie ; c'était probablement un dialecte phrygien.

— adj. Qui appartient à la Paphlagonie ou à ses habitants. La cavalerie paphlagonienne était la meilleure de toute l'Asie.

PAPHNUCE (Saint). Évêque de Thébaïde, combattit l'arianisme à Nicée, 325, et mourut vers 360. Fête, le 11 septembre.

PAPHORE, s. m. Ornith. Espèce de grand aigle.

PAPHOS Géogr. anc. Nom de deux anciennes villes de l'île de Chypre, sur la côte O. La plus méridionale, *Palé-Paphos* ou Paphos l'ancienne, fut spécialement consacrée au culte de Vénus ; *Néa-Paphos* ou Paphos la nouvelle, au N.-O., fut la capitale d'un des neuf rois qui se partagèrent l'île sous la domination des Perses et d'Alexandre le Grand. La plus ancienne n'existe plus ; la nouvelle s'appelle *Baffo*.

— Comme Vénus était honorée d'un culte tout particulier dans l'île de Chypre, elle est fréquemment nommée chez les poètes : La reine, la déesse de Paphos, la divinité qu'on adore à Paphos.

Le char semblait voler sur la face des flots,
Et nous crumes y voir la reine de *Paphos*.
(Favolle.)

— *L'enfant, le dieu de Paphos*. Se dit, par périphrase, pour L'Amour, le fils de Vénus.

PAPIA. Antiq. rom. Il y a quatre lois connues sous ce nom. La première avait pour objet d'expulser de Rome tous les étrangers ; la deuxième ne fit que confirmer la loi Julia sur les mariages ; la troisième, donnait au patron des droits sur le bien de son client lorsque celui-ci laissait une somme d'argent que la loi spécifiait, ou avait moins de trois en-

fants; la quatrième donna au grand prêtre le pouvoir de choisir vingt jeunes vierges pour le service du culte de Vesta.

PAPIA. Géogr. Nom latin de Pavie au moyen âge.

PAPIANISTE, s. m. Hist. relig. Nom donné quelquefois aux manichéens, parce que leur système fut énergiquement défendu par un nommé *Papien*.

PAPIAS (Saint), Évêque d'Hiérapolis (Phrygie), auteur d'une *Explication des discours du Seigneur* dont il ne reste que quelques fragments; subit le martyre en 163. Fête le 22 février.

PAPICOLE, s. m. (étym. lat., *papa*, pape; *colo*, j'adore). Polém. relig. Nom que les protestants ont donné aux catholiques, en les accusant d'adorer le pape.

— Adjectiv. Secte papicole.

* **PAPIER**, s. m. (du gr. πάπυρος, papyrus, arbrisseau d'Égypte dont l'écorce intérieure servait autrefois à faire le papier). Composition faite de diverses substances végétales, et principalement de vieux linge détrempé dans l'eau, pilé ou broyé et réduit en pâte, ensuite étendu par feuilles que l'on fait sécher soit à l'air, soit sur des cylindres chauffés par la vapeur, et qu'on met en presse, pour servir à écrire, à imprimer, etc. On a fabriqué du papier avec de la paille, de l'ortie, du chardon, etc. Bon, mauvais papier. Papier fin, fort. Grand, petit papier. Papier mécanique. Papier à lettres. Papier à vignettes. Papier coquille. Papier vélin. Papier battu, lavé, réglé. Papier bien collé, doré sur tranche, satiné. Papier qui boit. Papier qui a du corps. Papier de bonne pâte. Papier de cuve. Rame, main, feuille de papier. Papier de soie. Papier blanc, écrit. Ce n'est pas plus épais qu'une feuille de papier. La noblesse ne fut plus qu'idéale lorsqu'on put la faire avec de l'encre, du *papier* et de la cire. (Boiste.) Il faut qu'une pensée ait beaucoup d'éclat pour ne point pâlir sur le *papier*. (Id.) Un auteur doit éviter d'imiter ceux qui tirent, pour ainsi dire, de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le *papier*. (La Bruy.) Je reprends sur-le-champ le *papier* et la plume. (Boileau.) Mes vers comme un torrent coulent sur le *papier*. (Id.)

— *Papier* se dit aussi de plusieurs sortes de papiers qui ne sont bons ni pour l'écriture ni pour l'impression, mais qu'on emploie à d'autres usages. Papier à sucre, à chandelles. Papier à filtrer. || *Mettre en papier*. Envelopper des marchandises dans du papier.

— *Papier bleu*. Papier qui sert aux marchands à envelopper quelques marchandises, comme les pains de sucre, les pièces de toile, etc. || *Papier brouillard*. Papier qui sert pour imbiber l'encre fraîche. || On appelle encore *papier brouillard* celui qui ne sert plus à rien. || *Papier à cigarettes*. Papier très fin, fabriqué avec des fils de toile, et dans lequel on roule le tabac pour faire des cigarettes. || *Papier à la Calbert*. Papier ainsi nommé parce que Colbert le fit faire pendant son ministère, et qu'on voit ses armes à chaque feuille. On l'appelle aussi *papier de compte*, parce qu'on s'en sert pour copier les comptes et les mettre au net. || *Papier de coton, papier bombycin*. Espèce de papier qui, dès le IXe siècle, remplaça le papyrus chez les Orientaux. L'introduction du papier de coton en Europe arrêta les ravages produits sur les manuscrits par l'usage des palimpsestes. Au XIIe siècle, le papier de chiffons remplaça le papier de coton. || *Papier d'écorce*. Le plus ancien qu'on ait fait chez les modernes. Après le XIe siècle, on ne trouve plus d'actes publics écrits sur papier d'écorce. || *Papier goudron*. Papier très fort dont on se sert pour les emballages et dans la pâte duquel on a mélangé du goudron. || *Papier gris* ou *brouillard*. Gros papier qui n'est point collé, et qui sert à filtrer plusieurs liqueurs. || *Papier joseph*. Sorte de papier très mince et transparent. || *Papier linge*. Papier proposé par Montgolfier pour remplacer le linge de table. || *Papier de linge* ou *de chiffe*. Celui dont nous nous servons, et dont l'origine est inconnue. On l'attribue aux Arabes, et il paraît qu'il a été inventé entre le XIIe et le XIVe siècle. || *Papier d'oiseau*. Nom donné au papier très mince parce que c'est sur du papier très mince qu'on écrivait ou qu'on écrit encore les messages portés par les oiseaux. || *Papier d'or*. Espèce de papier doré dont les Persans font usage. || *Papier parchemin*. Papier trempé dans une solution d'acide sulfurique pour lui donner la consistance du parchemin. || *Papier-pâte*. Papier que l'on colle dans l'intérieur des armoires. Les relieurs donnent ce nom au papier non lissé. || *Papier de sûreté*. Papier dont la composition s'oppose à ce que l'on puisse altérer l'écriture qu'il a reçue. || On donne aussi ce nom à un papier fait de telle sorte qu'on ne peut le contrefaire et qui sert à imprimer les billets de banque et autres valeurs. || *Papier-tabac*. Papier à cigarettes fabriqué avec la partie la plus fine du tabac. || *Papier Tellier*. Papier fabriqué par ordre de Letellier, lorsqu'il était ministre, et qui est à ses armes. On le nomme aussi *papier d'état*, parce qu'il servait à copier les états. || *Papier de verre*. Papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir les pièces de bois ou de métal qui doivent être finies et ajustées avec beaucoup de soin. Ce granit est âpre comme une lime et revêche comme du *papier* de verre (Fh. Gaut.). || On donne le nom de *vieux papiers* à des papiers écrits devenus inutiles, à des maculatures d'imprimerie qu'on vend aux beurrières, aux épiciers, pour faire des cornets ou des enveloppes.

— Fig. et fam. *Figure, visage de papier mâché*. Visage blême, qui annonce le manque de force ou de santé. || *Ame de papier mâché*. Ame sans énergie.

— On dit d'un mauvais drap qui se déchire aisément, que *ce n'est que du papier, du papier mouillé*.

— *Il le faut fournir d'encre et de papier*. Se dit d'un homme qui exige plus qu'on n'est tenu à lui donner.

— Se dit de ce qui est écrit, par opposition à un discours prononcé, ou à ce qui est réel et effectif. Cette oraison funèbre a paru belle dans la chaire, mais sur le papier, on y trouve bien à redire. Cette machine me paraît belle sur le papier, mais je doute qu'elle réussisse lorsqu'elle sera mise en œuvre. L'armée de cette puissance, de ce général existe seulement sur le papier.

— Fam. *Cela est beau sur le papier*. Se dit d'un projet, d'un plan qui paraît beau en théorie, mais dont l'exécution serait impossible, inutile ou dangereuse.

— Fig. *Mettre, jeter ses raisons, ses réflexions, ses idées sur le papier*. Les écrire. Je confie au *papier* les secrets de mon cœur. (Boil.) J'ai toujours cru que Pascal n'avait jeté ses idées sur le *papier* que pour les revoir, et en rejeter une partie. (Volt.) | On a dit aussi *Mettre en papier*.

> Il est vrai que ceux-là qui n'ont pas tant d'esprit
> Peuvent mettre en *papier* leur dire par écrit.
> (Regnier.)

— *Brouiller, barbouiller, gâter, gâcher du papier*. Écrire des choses inutiles ou ridicules.

— *Papiers*, au pluriel, désigne le passeport, le livret et les différents actes qui certifient la qualité, la profession, l'état civil d'une personne. Ce voyageur n'avait pas de papiers. Ses papiers étaient en règle. Il attend, pour se marier, que ses papiers soient arrivés de son pays.

— Se dit aussi quelquefois pour Manuscrits. Après la mort de M. Pascal, on trouva quelques *papiers* qu'on fit imprimer aussitôt. (Trév. Newton a laissé en mourant des *papiers* contenant d'importantes découvertes. (Id.)

— *Papiers* se dit aussi pour Toute sorte de titres, documents, mémoires et autres écritures, lors même qu'ils ne seraient pas tous en papier. Avez-vous apporté vos papiers? J'ai égaré un papier important. Je n'ai pas les papiers nécessaires. On lui a dérobé ses papiers. Confiez-moi ce papier. Les papiers d'une succession, d'une propriété. Inventorier des papiers. Mettre de l'ordre dans ses papiers. Sous des monceaux de *papiers* ridicules. (J.-B. Rouss.) Vos *papiers* sont restés parmi les miens. (J.-J. Rouss.) Il s'agit premièrement de sauver mes *papiers*. (Id.)

— Se dit en général, parmi le peuple, pour Toute sorte de procédure et de papier écrit.

— *Être riche en papiers*. Avoir du bien sujet à litige. || *Être sur les papiers de quelqu'un*. Lui devoir de l'argent. || Se dit aussi d'une personne contre laquelle il a été donné quelque mémoire, quelque renseignement à celui qui a droit d'inspection et de juridiction. Il est sur les papiers du préfet de police.

— Fig. et fam. *Être bien, être mal dans les papiers, sur les papiers de quelqu'un*. Être bien, être mal dans son esprit. || *Rayez cela, ôtez cela de vos papiers*. Ne comptez pas là dessus. Vous croyez que je suis votre ami, rayez cela de vos papiers. || *Son nom est écrit sur le papier rouge*. Se dit de celui qui en a offensé un autre et duquel ce dernier se vengera tôt ou tard. Ce proverbe vient de ce qu'il y a eu au greffe du parlement un livre couvert de bas de rouge, dans lequel on enregistrait les défauts, et si l'on ne se présentait dans trois jours, on perdait sa cause avec dépens.

— *Papiers sur table*, loc. adv. En exhibant des actes ou autres pièces justificatives de ce qu'on soutient. || Fig. Preuves en main; démonstrativement. Je vous le ferai voir quand vous voudrez, papiers sur table.

— Loc. prov. *Le papier souffre tout*. On écrit sur le papier tout ce qu'on veut. Il ne faut pas conclure qu'une chose soit vraie, de cela seul qu'elle est écrite. On s'expose à se tromper beaucoup, en jugeant un homme par ses écrits; le *papier* souffre tout. (Boiste.) *Les murailles sont les papiers des fous*. Il n'y a que les fous qui écrivent sur les murailles. || *Le parchemin est plus fort que le papier*. Se dit par allusion à l'ancien usage d'écrire sur parchemin tous les actes importants.

— Hist. Les anciens ne connaissaient pas le papier; ils écrivirent d'abord sur des feuilles de palmier, sur des écorces d'arbres, sur des tablettes enduites de cire, sur du plomb, sur du linge, et enfin sur du papier fait de l'écorce d'un roseau croissant sur le bord du Nil, et nommé *papyrus*. On en place la découverte au règne d'Alexandre le Grand. L'usage ne s'en répandit guère qu'après la fondation d'Alexandrie. Le papier était connu en France et en Allemagne avant le Ve siècle de notre ère, et pendant tout le Ve siècle et le VIe, on ne se servit pas d'autre matière pour écrire. Cependant les ravages des Arabes en Orient obligèrent les peuples d'Europe à faire usage du parchemin, et l'on s'en servit en guise de papier pendant tout le XIIe siècle et le XIIIe. On ne peut pas donner de date plus ancienne que cette dernière époque à l'invention en Europe du papier de chiffons, quoique les Orientaux eussent, dès le IXe siècle, substitué le papier de coton au papyrus. Les Chinois prétendent qu'ils connaissaient le papier longtemps avant l'ère chrétienne. Les Japonais fabriquent du papier depuis les temps les plus reculés avec l'écorce du mûrier. Les anciens Mexicains employaient comme papier des feuilles de certaines espèces d'aloès, ou de l'écorce de palmier. Le papier de soie était en usage en Perse dès 632.

— Administr. *Papier timbré* ou *marqué*. Papier marqué d'un timbre dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans des cas déterminés par la loi. Justinien, l'an 538 de J.-C., est le premier qui ait établi une espèce de timbre, qu'on appelait *protocole*, parce que cette marque ne paraissait alors que sur la première feuille des actes. Après avoir été établi en Espagne et en Hollande en 1553, le papier et le parchemin timbrés s'étendirent en Allemagne et en Autriche, puis en France en 1635; cependant ce ne fut qu'en 1673 que deux déclarations successives l'établirent définitivement. || *Papier libre* ou *mort*. Papier qui n'est pas timbré. || *Papiers d'affaires*. Papiers qui, n'étant pas considérés comme correspondance, sont transportés par la poste à un tarif moins élevé que celui des lettres.

— Anc. jurispr. *Papiers publics* ou *papiers royaux*. Papiers signés du roi ou de ses principaux officiers.

— Art milit. *Papier de cartouche*. Gros papier gris dont on se servait pour faire des cartouches.

— Banq. Lettre de change, billet payable au porteur, et autres effets de cette nature, qui représentent l'argent comptant. Payer en papier. Tout son bien est en papier. Comme l'argent est le signe des valeurs des marchandises, le *papier* est un signe de la valeur de l'argent et la représente. (Montesq.) || *Bon papier, mauvais papier*. Billet dont la signature est solvable ou non, qui perd peu ou beaucoup sur la place. || *Le papier d'un négociant*. Les lettres de change et les billets souscrits par lui. Je ne veux pas de son papier. Son papier perd beaucoup sur la place. || *Papier long, papier court*. Valeur à longue ou à courte échéance. || *Papier dare sur tranche*. Celui dont le signataire offre d'excellentes garanties. || *Papier sur Londres, sur Berlin*, etc. Papier payable à Londres, à Berlin. Elliptiq. on dit *du Londres, du Berlin*.

— Bot. *Papier du Nil* ou simplement *papier*. Nom que quelques naturalistes donnent au papyrus. J'ai eu l'honneur de vous envoyer quelques plantes, et entre autres le vrai *papier*, qui jusqu'ici n'était point connu en France. (J.-J. Rousseau.) || *Papier feuille d'arbre*. Feuille de palmiste. || *Arbre à papier*. Le mûrier à papier.

— Chim. *Papier réactif*. Papier teint d'une couleur bleue végétale, dont on se sert pour éprouver les acides et les alcalis: les premiers changeant le bleu en rouge, et les seconds en vert.

— Compt. comm. Journal, livre de compte. Papier-journal. Écrivez cela sur votre papier. Dans ce sens, il vieillit.

— *Faire, tenir papier*. S'est dit pour Tenir registre. Ce n'est point chez moi qu'on fait *papier* de mise et de recette; je sais à qui je dois. (Malherbe.)

— Féod. *Papier terrier*. Registre contenant le dénombrement de toutes les terres et de tous les tenanciers qui relevaient d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui étaient dus. Faire un papier terrier. La confection d'un papier terrier. || *Papier à taille*. Rôle de tous les taillables d'une paroisse et de leur imposition. On disait aussi absolument *papier*. Je n'ai presque encore rien reçu sur mon papier. Je suis en avance sur mon papier. Les taillables qui soupçonnaient un collecteur de détourner les deniers de la taille l'obligeaient de représenter son papier, pour voir s'il avait acquitté en recette toutes les sommes qu'il avait reçues.

— Financ. Effets publics, valeurs en papier données par le gouvernement. Papiers publics. Papiers royaux. Le papier baisse, hausse. || *Papier-monnaie*. Papier créé par le gouvernement pour avoir valeur et cours d'argent monnayé. Ce papier fut connu à Athènes, en Arabie et dans l'Hindoustan. En Europe, on fut longtemps sans en faire usage; cependant il était répandu à Sienne et à Florence vers le milieu du XIIIe siècle. Les premiers papiers-monnaie que l'on ait vus en France furent les billets de la banque de Law en 1701, et les billets d'État émis par la caisse d'escompte en 1776, mais ce genre de billets ne fut bien répandu qu'à l'époque de la création des assignats. || *Papier municipal*. Billet municipal. V. MUNICIPAL.

— Jeux. *Faire courir le petit papier*. Aux jeux innocents, Racheter son gage en demandant à chacun des joueurs une pénitence avec cette formule: Si j'étais petit papier, que feriez-vous de moi?

— Jurisprud. *Papier volant*. Feuille détachée sur laquelle on a écrit quelque chose. N'écrivez pas cela sur un papier volant qui peut se perdre, mettez-le dans un registre. On dit plutôt *feuille volante*. || *Papier de compte*. Le grand papier sur lequel on écrit les grosses des comptes, les écritures des avocats, qu'on appelle rôles doubles. || *Papiers domestiques*. On comprend sous ce nom les cahiers et les registres dont une personne se sert pour tenir compte des dépenses et des recettes de sa maison, et en général de tout ce qui concerne l'état de sa famille. Des feuilles volantes, des notes éparses, ne sont pas des papiers domestiques. || *Expédition sur papier*. Les copies ou procédures qui ne se délivrent point en parchemin.

— Mar. Nom donné à tous les papiers et manuscrits qui se trouvent dans un vaisseau, comme le rôle de l'équipage, les commissions, les connaissements, les patentes de santé, etc. Le capitaine les réunit dans une boîte imperméable, afin de les transporter facilement et sans danger lorsque la nécessité l'exige. Dans un événement de mer, une des choses qu'on cherche le plus à conserver, c'est la boîte aux papiers. || *Papier de doublage*. Papier que l'on place parfois entre le franc-bord et le doublage en cuivre.

— Minér. *Papier fossile*. Tissu d'asbeste très mince et comme papyracé. || On donne ce nom à plusieurs substances appelées aussi *cuir ou liege fossile*. || *Papier de montagne*. Nom qu'on donne quelquefois à l'asbeste.

— Moll. *Papier brouillard*. Sorte de coquille du genre cône. || *Papier de la Chine*. Sorte de coquillage chinois du genre olive. || *Papier marbré*. Nom marchand d'une espèce de cône. || *Papier routé*. La bulle oublie. || *Papier turc*. Nom vulgaire du cône minime.

— Mus. *Papier réglé*. Papier sur lequel sont tracées d'avance, et à l'encre, cinq lignes sur lesquelles on place les notes de musique. La réunion des lignes s'appelle *portée*. || *Papier réglé à la française*. Celui qui est plus long que large. || *Papier réglé à l'italienne*. Celui qui est plus large que long.

— On appelle aussi *papier réglé* celui sur lequel on a tracé des lignes au crayon, afin d'aller droit en écrivant.

— Fig. et fam. *Il est réglé comme un papier de musique*. Se dit d'une personne très rangée dans ses habitudes.

— Peint. *Papier gélatine*. Papier transparent qui sert à faire des calques.

— Pharm. *Papiers médicamentés*. Nom que l'on donne à certaines préparations que l'on range parmi les topiques, et qui résultent de l'application de substances adhésives sur du papier, pour être ensuite placées sur des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverses, telles que des matières grasses chargées du principe vésicant des cantharides ou du garou, et associées à la cire. On en fait aussi seulement avec les résines. || Le *papier sparadrapique vésicant* sert à entretenir les vésicatoires. || On a fait aussi du *papier à cautères*. || *Papier chimique*. Sparadrap fait avec du papier enduit d'huile siccative et d'une couche de minium. || *Papier Rigollot*. Papier recouvert d'une couche de farine de moutarde privée de ses huiles grasses et qu'on emploie comme sinapisme.

— Polit. *Papiers publics, papiers-nouvelles*. Les journaux, les gazettes. Les papiers publics parlent de guerre.

— Dans le journalisme, *papier* est quelquefois synonyme d'Article. J'ai fait un papier sur la dernière séance de la Chambre.

— Rolat. *Papier de Chine*. Papier fait avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou, réduite en pâte. Pour la gravure, le papier de Chine est un des plus appréciés. Les chronologistes chinois en font remonter l'origine à plus de deux mille ans. || Outre celui qu'on fabrique avec le bambou, il se fait aussi dans les diverses provinces avec différents matériaux, tels que l'écorce du mûrier, la paille de riz et la pellicule qui garnit intérieurement les parois des coques des vers à soie. Ce dernier est celui qu'on appelle *papier de soie*.

— Techn. *Papier peint* ou *papier-tenture*. Nom donné aux papiers de différentes espèces et de toutes sortes de dessins, que l'on emploie en guise de tapisserie. Le premier papier de tenture nous vient de la Chine et du Japon; l'usage en a été introduit en Europe par les Hollandais et les Espagnols, vers 1555. En 1760, le papier peint était presque inconnu en France, et cependant nulle part cette fabrication n'a atteint le haut degré de perfection où elle est parvenue chez nous. Manufacture, fabrique de papiers peints. Appartement tendu de papier. Voilà un joli papier. Papier-damas. Papier-lambris. Papier-marbre. Papier-grand. Papier-arabesque. Papier velouté, uni, rayé, à fleurs. Une grande salle ornée d'un *papier* peint à personnages. (Ger. de Nerval.) || *Papier-arabesque*. Papier imitant le genre d'ornements arabesques. || *Papier-coutil*. Papier de tenture imitant le coutil. || *Papier marbré* ou *papier-marbre*. Sorte de papier de tenture dont on se sert pour la couverture des livres en demi-reliure. || *Papier maroquiné*. Papier apprêté de manière à ressembler au maroquin. Il fut inventé en Allemagne en 1800, et importé en France en 1804. || *Papier vélin*. Papier qui imite la blancheur et le poli du vélin, et dont l'invention est due aux Anglais. Baskerville en fabriqua le premier. || *Papier velouté*. Papier sur lequel on a appliqué de la laine hachée pour imiter les étoffes. On l'appelle aussi *papier soufflé*.

— Les cartiers appellent *papier tracé* ou *main brune, papier au pot* et *papier cachet*, les trois différentes sortes de papier qu'ils emploient pour la fabrique des cartes à jouer.

— Les cartonniers appellent *papier libre* le papier non filigrané qu'ils emploient.

— *Papier-pierre*. Massé de pâte de papier destinée à remplacer la pierre lithographique.

— Chez les éventaillistes, le mot *papier* sert à designer tout tissu qui est étendu sur le bois, et qui sert a agiter l'air.

— Typogr. *Papier tombard.* Sorte de papier à impression. || Les livres en *grand papier* sont ceux qui ont de plus grandes marges que ceux qui sont en *petit papier*, quoi qu'ils soient de la même impression. || *Papier blanc.* Le premier côté de la feuille qu'on couche sur la forme. Commencer le papier blanc. || On appelait autrefois *papier bleu*, un petit livre qui ne contenait que peu de pages, et qu'on ne couvrait que de papier.

PAPIFIANT, part. prés. du v. Papifier.

PAPIFIANT, adj. m. Hist. eccles. Se dit d'un cardinal qui assiste au conclave, et qui n'a pas la prétention de se faire nommer pape. Cardinal papifiant.

PAPIFIER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *papa*, pape; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous papifiions, vous papifiiez. Que nous papifiions, que vous papifiiez.* Faire un pape.

PAPILIO, s. m. Antiq. rom. Tente carrée qui servait de logement à six ou huit soldats.

*** PAPILIONACÉ, ÉE**, ou **PAPILLONACÉ, ÉE**, adj. Bot. Se dit des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont quelque ressemblance avec un papillon. Presque toutes les fleurs des légumineuses sont papilionacées. Corolle papilionacée. Les fleurs des pois sont appelées *papilionacées*, parce qu'on a cru y voir quelque chose de semblable à la figure d'un papillon. (J.-J. Rousseau.)

— Entom. *Mouches papilionacées.* Nom que l'on a donné aux phryganes, parce que leurs ailes sont plus ou moins chargées de poils fins et très courts.

— Moll. Quelques coquilles, par exemple les vénus papilionacées, ont été ainsi nommées, parce qu'elles sont minces, allongées et colorées à peu près comme des ailes de papillons.

—PAPILIONACÉES OU PAPILLONACÉES, s. f. pl. Bot. Section de la famille des légumineuses, qui a reçu ce nom parce que ses fleurs présentent la forme d'un papillon. Le haricot, le trèfle, sont des *papilionacées*. (Acad.)

— On dit aussi, au singulier, Une papilionacée. La fève est une papilionacée.

PAPILIONAIRE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un papillon.

PAPILIONIDE ou **PAPILLONIDE**, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un papillon. || **PAPILIONIDES**, s. m. pl. Tribu de lépidoptères diurnes ayant pour type le genre papillon.

PAPILLACÉ, ÉE, adj. (pr. *pa-pil-la-cé*). Bot. Qui a des papilles. || **PAPILLACÉES**, s. f. pl. Famille de champignons dont le chapeau est à surface fructifère et recouverte de papilles.

*** PAPILLAIRE**, adj. 2 g. (pr. *pa-pil-lère*; du lat. *papillo*, mamelon). Anat. Qui a des papilles, des mamelons, ou qui est en forme de mamelon, qui est de la nature des papilles. Tunique, membrane papillaire. Éminences papillaires. Appareil papillaire. || *Corps papillaires.* Ensemble des papilles que les filets traversant la peau forment sous l'épiderme.

— Bot. *Glandes papillaires.* Celles qui, en forme de mamelons, et logées dans des fossettes, sont composées de plusieurs rangs de cellules placées circulairement. || Se dit des plantes ou des organes des plantes qui portent de ces sortes de glandes. Feuille papillaire. Calice papillaire.

*** PAPILLE**, s. f. pr. *pa-pil-le*; ét. lat., *papilla*, mamelon). Anat. Nom donné aux petites éminences plus ou moins saillantes, régulièrement coniques, qui s'élèvent à la surface de la peau et des membranes muqueuses a epithelium pavimenteux, particulièrement de la langue. Les papilles font partie du derme, dont elles occupent la face externe, et ne doivent pas en être séparées. C'est dans les papilles que se passent la plupart des phénomènes de vitalité dont la peau est le siège. C'est la que sont secrétées toutes les parties situées à la surface : le corps muqueux, l'épiderme; c'est là que se forme la matière colorante, que se produisent les poils, les ongles, les plumes, les cornes, les écailles, etc. Les lèvres, c'est revêtu d'une cuticule si fine qu'un anatomiste a pu dire que leurs *papilles* nerveuses n'étaient pas recouvertes, mais seulement gazées, gazées, c'est son mot, par cet épiderme. De Goncourt. Le corps de garde est prevenu, et la soupe assaisonnée pour les *papilles* royales... (A. Daudet.) || *Papille du nerf optique.* Légère saillie que le nerf optique forme a la face antérieure de la rétine.

— Bot. Nom donné aux petites excroissances ou protubérances filiformes, molles et compactes qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., et qui sont probablement les laboratoires ou se distillent les huiles essentielles auxquelles certaines fleurs doivent leur odeur prononcée. || Dans quelques champignons, Nom de petites éminences qui supportent les spores.

— Techn. Nom des petits grains qui sont sur le chagrin.

PAPILLÉ, ÉE, adj. (pron. *pa pil-lé*). Hist. nat. Qui est garni de papilles. Langue papillée. Stigmate papillé. Agaric papillé.

PAPILLETTES, s. f. pl. Brins de paillettes. (Rabelais.)

PAPILLEUX, EUSE, adj. (pr. *pa-pil-leu*, leuse). Hist. nat. Qui est parsemé de papilles.

— Qui est de la nature des papilles. La surface de ce polypier est hérissée de grains *papilleux*. (Milne Edwards.)

PAPILLIFÈRE, adj. 2 g. (pr. *pa-pil-li-fère*; et. lat., *papilla*, mamelon; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui a des papilles ou de saillies grosses, épaisses et cylindracées.

— Entom. *Queue papillifère.* Se dit quand du dernier segment de la queue des insectes sortent deux organes mous et charnus qui secrètent un liquide lactescent, comme dans le staphylin.

PAPILLIFORME, adj. 2 g. (pr. *pa-pil-li-forme*; et. lat., *papilla*, mamelon; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une papille.

— Helminth. Se dit des ventouses ou suçoirs de certaines entozoaires.

PAPILLOME, s. m. (pr. *pa-pil-lo-me*). Chir. Sorte d'epithelium qui a pour caractère l'augmentation de volume des papilles de la peau ou des muqueuses.

*** PAPILLON**, s. m. (pr. *pa-pi-llon*, *ll* mouill.; du lat. *papilio*, même signif.). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi pour plus de trois cents espèces dont la plupart se rencontrent dans les parties chaudes de la terre.

— Dans le langage ordinaire, ce nom sert à désigner tous les genres et toutes les espèces de lépidoptères, qu'ils soient diurnes, crépusculaires ou nocturnes. Les ailes d'un papillon. Les vers à soie se changent en papillons. Imaginez-vous l'application d'un enfant à se saisir d'un *papillon* : c'est celle de Théodote pour une affaire de rien. La Bruy. Une petite affaire que je crois toujours tenir m'empêche de pouvoir encore m'établir a Livry : vraiment c'est bien ce *papillon* sur quoi on croit mettre le pied et qui s'envole toujours. (Mme de Sevigne. *Le papillon*, posé sur la rose, échappe a la main prête a le saisir, s'élève dans les airs, s'abaisse, s'éloigne, se rapproche; et, après s'être joué du chasseur, il prend sa volée, et va chercher sur d'autres fleurs une retraite plus tranquille. B. de St-P.)

Le *papillon*, chose frivole,
Près de la fleur coquette est assez bien placé,
Le *papillon* est une fleur qui vole,
La fleur un *papillon* fixé. (Lebrun.)

Voyez ce *papillon* échappe du tombeau;
Sa mort fut un sommeil, et sa tombe un berceau. (Delille.)

— *Papillon à ailes en plumes.* Le pterophore. || *Papillon des blés.* Nom donné aux teignes, aux œcophores et aux alucites. || *Papillon bourdon.* Nom vulgaire d'un grand nombre de lépidoptères crépusculaires. || *Papillon du chardon.* Nom vulgaire des vanesses. || *Papillon de la cuscute du saule.* Le cossus, et le bombyx a queue fourchue. || *Papillon du chou.* Nom vulgaire des piérides. || *Papillon de l'écaut.* L'aleyrode. || *Papillon estropié.* Nom vulgaire des hespéries. || *Papillon feuille morte.* Nom de quelques bombyx. || *Papillon nacré.* Nom vulgaire des argynnes. || *Papillon à nuances.* La vanesse vulcain. || *Papillon de l'orme.* Vanesse grande tortue. || *Papillon paon.* Nom vulgaire des espèces de vanesses et de bombyx liées aussi paons de jour et paons de nuit. *Papillon a tête de mort.* Espèce de sphynx. *Papillon tipule.* Nom vulgaire des pterophores.

— Fig. Ces vieux libertins sont de hideuses araignées qui quelquefois attrapent de jolis *papillons*. Boiste. Et que venaient faire ici ces jeunes *papillons* de cour que j'ai trouvés ? (A. Dumas.)

Papillon du Parnasse, et semblable aux abeilles,
A qui le bon Platon compare nos merveilles,
Je suis chose légère et vole a tout sujet;
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet
(La Fontaine.)

— Particulièrement, Amant volage et inconstant.

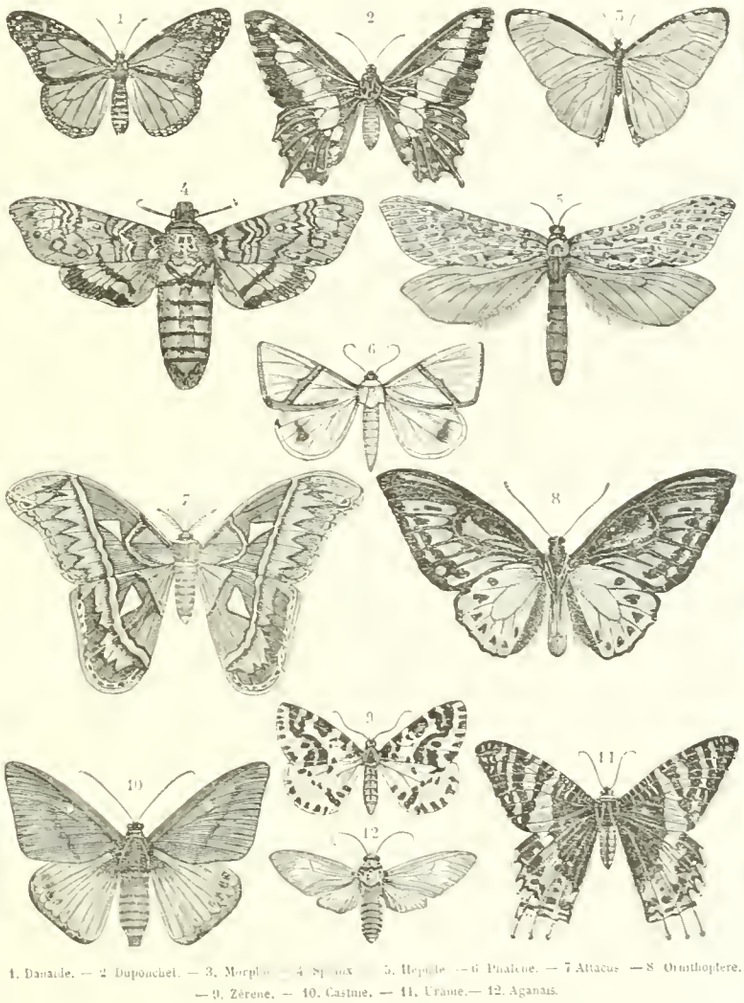

1. Damade. — 2. Duponchel. — 3. Morpho. — 4. Sphinx. — 5. Hepiale. — 6. Phalene. — 7. Attacus. — 8. Ornithoptere. — 9. Zérene. — 10. Castnie. — 11. Uranie. — 12. Aganais.

— Fig. *C'est un papillon.* Se dit d'une personne svelte et vive.

— *Courir après les papillons.* S'amuser a des bagatelles.

— Fam. *Être sot comme un papillon.* Être très sot, ne pas avoir le prévoyance.

— Affaire qui traîne en longueur, dont on ne peut voir la fin. J'ai mis le bout du pied sur un bout de l'aile du *papillon*; sur neuf mille francs, j'en ai touché deux. (Mme de Sevigne.)

— *Papillons noirs.* Idées sombres, tristes, lugubres.

— Fam. et fig. *Il va se brûler à la chandelle comme un papillon.* Se dit d'un homme qui, se laissant tromper par des apparences agréables, est près de donner dans un piège.

— Arg. Blanchisseur. || *Voler un papillon.* Vol qui se fait sur les voitures des blanchisseurs.

— Blas. *Papillon miraillé.* Celui qui a les marques ou taches des ailes d'un autre email que son corps.

— Fauconn. *Voler le papillon.* Se disait au propre de l'oiseau qui poursuivait les papillons et non le gibier.

Tout l'air pante, rien ne l'arrête,
Et si vous faites sa conquête,
Vous n'aurez pris qu'un papillon. (De Chazet.)

— Fig. *Courir après les papillons.* S'amuser a des bagatelles.

— Fam. *Être sot comme un papillon.* Être très sot, ne pas avoir le prévoyance.

— Affaire qui traîne en longueur, dont on ne peut voir la fin. J'ai mis le bout du pied sur un bout de l'aile du *papillon*; sur neuf mille francs, j'en ai touché deux. (Mme de Sevigne.)

— *Papillons noirs.* Idées sombres, tristes, lugubres.

— Fam. et fig. *Il va se brûler à la chandelle comme un papillon.* Se dit d'un homme qui, se laissant tromper par des apparences agréables, est près de donner dans un piège.

— Arg. Blanchisseur. || *Voler un papillon.* Vol qui se fait sur les voitures des blanchisseurs.

— Blas. *Papillon miraillé.* Celui qui a les marques ou taches des ailes d'un autre émail que son corps.

— Fauconn. *Voler le papillon.* Se disait au propre de l'oiseau qui poursuivait les papillons et non le gibier.

— Fig. Se dit de ceux qui s'amusent aux détails sans importance au lieu d'aller au fond des choses. C'était une étrange tâche que voler le *papillon* aux dépens de l'objet si principal de prendre Paris. (Saint-Simon.)

— Géogr. Petite carte placée au coin d'une grande.

— Ichtyol. Un des noms vulgaires de la raie bouclée.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes. || *Faire le petit papillon.* Se dit, a ce jeu, quand un joueur fait ses trois cartes avant que la partie soit terminée.

— Mar. Voile la plus élevée de la tête des mâts d'un bâtiment de haut bord.

— Mécan. Registre mobile autour d'un axe, comme les clefs des poêles de nos appartements, et qui sert a modérer et même a arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives. Il est percé d'un trou a son centre pour laisser passer la vapeur qui s'échappe dans la cheminée, même lorsque celle-ci est fermée aux gaz sortant du foyer.

— Mod. Partie d'une coiffe qui va en s'élargissant comme les ailes d'un papillon. Bonnet a grand papillon. || *Papillon de diamants.* Diamants montés en forme de papillon et composant un ornement que les femmes se mettent dans les cheveux.

— Ornith. Nom donné au colibri noir et bleu.

— Techn. Bande de parchemin destinée a donner une légère secousse aux rubans, a leur sortie des cylindres cannelés, pour dégager la poussière et séparer les filaments trop serrés. || Soupape employée dans les usines d'affinage. || Sorte de bec d'éclairage au gaz dont la flamme s'étale en forme de papillon.

— Vitic. *Faire le papillon.* Se dit de la vigne, lorsque ses bourgeons, en s'épanouissant, ne donnent qu'une feuille de chaque côté, qui ressemble aux ailes d'un papillon.

PAPILLON, ONNE, adj. Dont les goûts ressemblent a ceux du papillon; inconstant.

— Philos. *La passion papillonne.* Terme employé particulièrement dans la théorie de Fourier, pour indiquer l'amour du changement, une des passions de l'homme appelées dans cette même théorie *distributives* ou *mécanisantes*.

— On dit aussi substantiv. *La papillonne.*

PAPILLON. Nom d'une famille de graveurs : *Jean*, né a Rouen, 1639-1710. *Jean*, son fils, né a Saint-Quentin, 1661-1723. *Jean Michel*, neveu du précédent, né a Paris, 1698-1776; on a de lui : *Traité historique de la gravure en bois.*

*** PAPILLONACÉ, ÉE**, adj. V. **PAPILIONACÉ**.

PAPILLONAGE, s. m. pr. *pa-pi-lla-naje*, *ll* mouill.). Action de papillonner. Le papillonage de tous ces jeunes fats.

PAPILLONIDE, adj. 2 g. Entom. V. **PAPILIONIDE**.

PAPILLONISTE, s. m. Amateur de papillons, naturaliste qui s'en occupe spécialement.

PAPILLONNANT, part. prés. du v. Papillonner.

PAPILLONNANT, ANTE, adj. Qui papillonne. L'hommage de mille petits êtres *papillonnants*. (Mme Roland.)

PAPILLONNE, s. f. (rad. *papillon*). Hortic. Variété de tulipes.

PAPILLONNÉ, ÉE, adj. (radic. *papillon*). Blas. Se dit d'un ouvrage a écailles.

*** PAPILLONNER**, v. n. 1re conj. (pr. *pa-pi-llo-né*, *ll* mouill.; rad. *papillon*). Voltiger d'objets en objets sans s'arrêter a aucun. On ne l'emploie qu'au figuré. Il ne fait que papillonner.

Elle *papillonne* toujours,
Me disait ce grand homme, et rien ne la corrige
(Mme Desboulières.)

— Être toujours en mouvement, comme les papillons, qui ne sont jamais plus d'un moment dans une même place. Papillonner autour d'une femme.

Il n'était point d'agréable partie
S'il n'y venait briller, caracoler,
Papillonner, siffler, toastgmoler. (Gresset.)

— Arg. Pratiquer le vol au papillon.

— Magnan. Produire des papillons en parlant des cocons de vers a soie.

PAPILLONNEUR, EUSE, adj. (pr. *pa-pi-llo-neur*, *ll* mouill.; rad. *papillon*). Arg. Celui, celle qui dévalise les voitures de blanchisseurs.

PAPILLOT, s. m. (pr. *pa-pi-llo*, *ll* mouill.; rad. *papillon*, parce que ces taches paraissent tantôt dans un endroit tantôt dans un autre). Pathol. Nom de taches qui se montrent sur la peau des malades atteints de la fièvre pourprée.

*** PAPILLOTAGE**, s. m. (pr. *pa-pi-llo-taje*, *ll* mouill.; rad. *papilloter*). Mouvement incertain et involontaire des yeux qui les empêche de se fixer sur les objets. Le papillotage des yeux. || Éblouissement produit sur les yeux par des couleurs trop vives.

— Coiff. Action de mettre des papillotes. || Les papillotes d'une frisure, d'une perruque. Faire, défaire un papillotage.

— Littér. Caractère d'un écrit dont le style est semé d'un trop grand nombre d'expressions brillantes. Il y a beaucoup de papillotage dans

ce style. C'est un papillotage continuel. || Brillantes futilités. Les almanachs poétiques sont enflés de *papillotage*. Boiste.)

— Peint. Effet d'un tableau qui fatigue les yeux en les éblouissant par des lumières trop brillantes et des couleurs trop vives. Il y a beaucoup de papillotage dans ce tableau. Faudra-t-il donc, pour plaire aujourd'hui en peinture, faire des tableaux où tout ne soit que *papillotage*, et dont les figures ressemblent à autant de poupées? S. Didier. || Se dit aussi en parlant des plis des draperies quand ils sont trop multipliés, soit en peinture, soit en sculpture.

— Par extens. Le *papillotage* des toilettes de fête et des costumes pittoresques. (A. Daudet.)

— Fig. Elle jeta les yeux sur sa vie passée, et n'y vit plus que le *papillotage* de mille vaines occupations. (Marm.)

— Typogr. Se dit d'une feuille sur laquelle le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

PAPILLOTANT, part. prés. du v. Papilloter.

PAPILLOTANT, ANTE, adj. Qui produit le papillotage. Des couleurs papillotantes. Tout ce clinquetis de tons frigidement *papillotants*, descendent de la palette qui a peint les deux tableaux figurant dans le musée allemand (De Gonc.)

* **PAPILLOTE**, s. f. (pron. *pa-pi-llote, ll* mouill. ; rad. *papillon*, parce qu'on a cru trouver de la ressemblance entre la forme d'une papillote et celle d'un papillon). Petit morceau de papier ou d'étoffe dont on enveloppe une boucle de cheveux pour la faire tenir frisée. Mettre des papillotes. Mettre les cheveux sous les papillotes, dans des papillotes. Fer à papillotes.

— Par extens. *Être en papillotes, avoir la tête en papillotes*. Avoir les cheveux sous des papillotes, dans des papillotes. Elle était encore en papillotes. Elle avait la tête en papillotes.

— Par anal. et fam. *Avoir la tête en papillotes*. Se dit d'une personne qui a reçu à la tête plusieurs coups, plusieurs blessures qu'on a été obligé de panser séparément. On lui a mis la tête en papillotes.

— *Avoir les yeux en papillotes*. Avoir les yeux à peine ouverts en se réveillant.

— Fam. *Cela n'est bon qu'à faire des papillotes*, C'est un écrit sans mérite, une pièce sans valeur, bonne à mettre au rebut.

— Art culin. *Côtelette de veau, de mouton*, etc., *en papillote*. Côtelette de veau, de mouton, etc., parée, que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire. || Appareil en papier qu'on met au tournebroche pour qu'il ne tourne pas trop vite.

— Conf. Dragée de sucre ou de chocolat enveloppée dans un morceau de papier. Un cornet de papillotes.

— Cost. Nom des paillettes d'or et d'argent dont on relevait les habits en broderie.

— Hist. mod. Sous le Consulat et sous l'Empire, au lieu de papier ou d'étoffe, on se servait de feuilles de plomb pour papillotes.

PAPILLOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Papilloter. S'empl. adjectiv. La voilà toute papillotée. Impression papillotée. Page toute papillotée.

PAPILLOTEMENT, s. m. Syn. de PAPILLOTAGE.

* **PAPILLOTER** v. n. 1re conj. (pr. *pa-pi-llo-té, ll* mouill. ; rad. *papillote*). Se dit des yeux lorsqu'un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets. Les yeux lui *papillotent* continuellement. (Acad.)

— Par extens. Se dit des objets trop éclatants qui font papilloter les yeux. Les peintures couvrent les murailles, tout resplendit et *papillote*, en plein air, en plein soleil. (Gerard de Nerval.)

— Littér. Se dit d'un style dans lequel les expressions brillantes sont répandues avec profusion, ce qui éblouit comme des papillotes ou paillettes multipliées. Ce style papillote. De petites pensées brillantes et découpées en petites phrases précipitées et décousues *papillotent*, étourdissent, fatiguent. (Boiste.) Les adjectifs et les substantifs amoncelés font *papilloter* le style. (Id.) || Dans un sens analogue, Se dit aussi des personnes dont la conversation s'exerce à tort et à travers sur toutes sortes de sujets.

> Parce qu'il fait du bruit, il croit faire merveille,
> *Papillote* à mes yeux et lasse mon oreille. (Delille.)

— Peint. Se dit d'un tableau qui fatigue les yeux par des lumières trop brillantes et des couleurs trop vives, ce qui provient de ce que les lumières, au lieu d'être distribuées par grandes masses, sont dispersées par petites parties, et font à peu près l'effet que produisent sur la tête des papillotes qu'on peut compter une à une. On le dit particulièrement des draperies dont les plis multipliés et chiffonnés manquent de largeur, parce que les draperies ainsi disposées présentent nécessairement un grand nombre de petites masses d'ombre qui produisent le papillotage.

— Sculpt. Se dit d'un ouvrage qui offre trop de petites parties qui reçoivent des lumières étroites et portent de petites ombres.

— Typogr. Se dit d'une feuille sur laquelle le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

— Vitic. Se dit de la vigne, quand les bourgeons ne se développent qu'en partie.

— **PAPILLOTER**, v. a. Mettre des papillotes à quelqu'un. Le coiffeur viendra vous papilloter.

— Rendre papillotants en parlant des yeux. Tes yeux, que n'a pas encore *papillotés* Bacchus, sont bien ouverts. (Hebert.)

— Art culin. Mettre en papillote. Papilloter des côtelettes.

— Techn. Couper en dentelles les copeaux des bois de teinture. || Disposer en papillote un bout de mèche. Autrefois on *papillotait* le bout des mèches avec du papier; ce qui faisait le même effet, mais on perdait plus de cire. (Mme de Genlis.)

— **SE PAPILLOTER**, v. pron. Se mettre les cheveux en papillotes. S'est-elle enfin papillotée? Tous leurs beaux decrets serviront à nous *papilloter*. (Hebert.)

PAPILLOTEUR, s. m. (pr. *pa-pi-llo-teur, ll* mouill.). Peintre qui fait papilloter les couleurs, qui fatigue les yeux par leur éclat.

PAPIMANE, s. 2 g. Philol. Habitant du pays de Papimanie. Mot crée par Rabelais.

> Si quelqu'un se présente
> A nos regards, ayant face riante,
> Couleur vermeille, et visage replet, ..
> Dire pourrez, sans que l'on vous condamne,
> Cettui me semble, à le voir, *Papimane*. (La Font.)

— Fam. Partisan du gouvernement spirituel et temporel du pape.

PAPIMANIE, s. f. (rad. *pape*, et *manie*). Philol. Nom que Rabelais donne à un pays imaginaire, qu'il suppose habité par la cour du pape.

> Maître François dit que *Papimanie*
> Est un pays où les gens sont heureux. (La Font.)

— Nom donné, par dénigrement, à la cour, à l'entourage du pape.

— Zèle excessif pour le pape et son gouvernement. Le bonhomme M. Benoît m'a autrefois dit que, l'an 1651, la *papimanie* mourrait en France, que nous deviendrions alors tous réformés. (Guy Patin.)

PAPIN, s. m. (du lat. *pappare*, manger à la manière d'un enfant). Nom enfantin de la bouillie. Faire manger du papin à un enfant.

— En Flandre, Colle de farine.

PAPIN (Denis). Physicien célèbre, né à Blois, 1647-1714, étudia la médecine à Paris; et, après la révocation de l'édit de Nantes, 1685, se réfugia à Marbourg (Hesse), où il enseigna les mathématiques. Papin a imaginé la première machine à vapeur à piston; le *digesteur* ou *marmite de Papin*, destiné à extraire la gélatine des os, fut inventé par lui. Il a aussi fait des expériences sur le siphon, perfectionné la machine pneumatique, etc.

PAPINER v. a. 1re conj. Coller avec la colle appelée papin.

PAPINGAIE, s. f. Bot. Syn. de PAPANGAYE

PAPINIANISTE, s. m. Dr. rom. Jurisconsulte qui suit les lois, les maximes de Papinien.

— Hist. Nom qu'on donnait aux étudiants en droit qui faisaient leur troisième année, parce qu'alors ils étudiaient Papinien.

PAPINIEN (Æmilius Papinianus). Jurisconsulte, né en Phénicie vers 142, fut, sous Septime Sévère, maître des requêtes (*magister libellorum*); et, en 203, préfet du prétoire. Il ne put empêcher le meurtre de Géta, et fut assassiné lui-même pour n'avoir pas voulu faire l'apologie du meurtrier Caracalla. Papinien avait écrit plusieurs traités de droit qui servirent de base à l'enseignement dans les écoles de l'empire.

PAPION, s. m. Mamm. Espèce de cynocéphale dont quelques auteurs ont fait un genre, qui habite l'Asie et l'Afrique, et que les voyageurs représentent comme très feroce, très pillard et très lubrique.

— *Papion à perruque*. Cynocéphale hamadryade. || *Petit papion*. Cynocéphale babouin.

PAPIRIA (Loi). Il y a cinq lois romaines de ce nom. 1° 326 av. J.-C., loi qui abolit l'esclavage pour dettes; 2° 333 av. J.-C., loi qui donna le droit de bourgeoisie romaine aux habitants d'Acerra; 3° 133 av. J.-C., loi qui ordonna que le peuple donnerait son suffrage sur des tablettes; 4° loi décrétée sous le tribun Q. Papirius, ordonnant qu'aucun citoyen ne pourrait consacrer un édifice, un terrain, ou toute autre chose sans la permission du peuple; 5° 191 av. J.-C., loi qui diminua le poids et augmenta la valeur de l'as romain.

PAPIRIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des narcissées.

PAPIRIEN, ENNE, adj. Antiq. rom. Qui appartient à un citoyen romain nommé Papirius.

— Législ. rom. *Droit papirien*. Collection des lois rendues par les rois de Rome sur les choses sacrées. Ce recueil fut fait par Sextus Papirius, sous le règne de Tarquin le Superbe.

PAPIRIUS CURSOR (Lucius). L'un des héros de la guerre des Samnites. Dictateur en 325 av. J.-C., consul en 319, dictateur, de nouveau, en 309, il gagna une victoire en Apulie, et mourut peu après.

* **PAPISME**, s. m. (radic. *pape*). Croyance catholique. Ce terme est en usage parmi les chrétiens dissidents et surtout les anglicans. Il y en eut plus de vingt qui abjurèrent le *papisme*. (Mérimée.) Le *papisme* passe toujours en Angleterre pour une idolâtrie impie et pour une servitude dégradante. (H. Taine.)

— Eglise catholique, dont le pape est le chef.

> Ainsi l'ont dit les malins huguenots,
> Qui du *papisme* ont blasonné l'histoire.
> (Voltaire.)

— Iron. Autorité absolue des papes. Les plus habiles politiques de l'Europe ont souvent déclaré que le *papisme* était inconciliable avec le gouvernement représentatif. (Boiste.)

PAPISSER, v. n. 1re conj (radic. *pape*). Se disait pour Occuper le siège pontifical. Benoît onzième, son prédecesseur, qui *papissa* seulement huit mois, leva de son propre mouvement et la censure et l'interdiction. (Et. Pasq.)

* **PAPISTE**, s. 2 g. (rad. *pape*). Nom sous lequel les catholiques sont désignés par les chrétiens dissidents et surtout les anglicans. || Partisan de la suprématie des papes.

— Adjectiv. Comment peut-il se trouver un homme assez sot pour croire à toutes les fadaises que débitent les prêtres *papistes*? (Mérimée.)

PAPISTIQUE, adj. 2 g. Qui appartient aux papistes. Formulaire papistique. Elle détestait la consubstantiation lutherienne avec la transsubstantiation *papistique*. (Bossuet.)

PAPOAGE ou **PAPOAIGE**, s. m. Anc. jurispr. Héritage, bien que l'on a recueilli dans la succession d'un ascendant.

PAPOLÂTRE, s. 2 g. (ét. gr., πάππας, pape; λατρεία, adoration). Nom que les dissidents donnent aux catholiques romains, qu'ils accusent d'adorer le pape.

— Adjectiv. Écrivain papolâtre.

PAPOLÂTRIE, s. f. (rad. *papolâtre*). Adoration du pape; superstition dont les catholiques ont été faussement accusés par les protestants.

PAPON (Jean-Pierre). Littérateur, né à Puget Theniers, 1734-1803, bibliothécaire à Marseille, a écrit *Histoire de Provence; Voyage de Provence; Histoire de la Révolution depuis 1789 jusqu'au 18 brumaire*, etc.

PAPONGE, s. f. Bot. Syn. de PAPANGAYE.

PAPOTAGE, s. m. Action de papoter.

PAPOTER, v. n. 1re conj. Néol. Parler beaucoup pour ne rien dire. Be son côté, il aimait à jaser, à *papoter* avec moi. (V. Cherbuliez.)

PAPOU, s. m. Ichtyol. Nom d'un poisson du genre teuthis.

— Ornith. Espèce de manchot.

PAPOUASIE, (en hollandais *Papoua*). Géograph. V. GUINÉE (Nouvelle-).

PAPOUCHE ou **PAPOUTCHE**, s. f. (autre forme de *babouche*). Relat. Chaussure des Indiens et des Mongols. || Ancienne chaussure turque usitée parmi les grands.

PAPOUILLE, s. f. (pr. *pa-pouille, ll* mouill.). Mar. Petit navire de cabotage entre la Guyane et l'Amazone.

PAPOUS, s. m. pl. (de *Poaa-Pona*, cheveux frisés). Géogr. L'une des trois races des nègres océaniens. Outre une chevelure crossant par touffes, ils ont le nez épaté, les lèvres grosses, la face prognathe; ils sont noirs ou d'un brun rouge très foncé. Ils habitent la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Irlande, la Nouvelle-Bretagne, les Nouvelles-Hébrides, les îles Salomon, la Nouvelle-Caledonie, les îles Viti, etc.

PAPPE, s. m. (du lat. *pappus*, même signif.). Bot. Duvet cotonneux qui, dans le chardon et un grand nombre d'autres plantes, protège les semences, quand la floraison est passée.

PAPPÉA, s. m. Bot. Genre d'arbres rapportés avec doute à la famille des sapindacées et habitant le Cap de Bonne-Esperance.

PAPPENHEIM (Godefroi-Henri), Général allemand, 1594-1632, servit le duc Maximilien de Bavière, l'empereur Ferdinand II, et fut blessé mortellement à la bataille de Lutzen, 1632.

PAPPEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est muni d'une aigrette ou pappe.

PAPPIENNE, adj. f. Antiq. rom. Se disait d'une loi qui interdisait aux sénateurs d'épouser des actrices.

PAPPIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pappus*, aigrette; *fero*, je porte). Bot. Qui porte une aigrette ou pappe.

PAPPIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pappus*, aigrette; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une aigrette ou pappe.

PAPPOPHORE, s. m. (ét. gr., πάππος, aigrette; φορός, qui porte). Bot. Genre de graminées pappophorées, ayant pour type le pappophore queue de renard, qui habite l'Amérique méridionale.

PAPPOPHORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un pappophore. || **PAPPOPHORÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre pappophore.

PAPPOSILÈNE, s. m. (pr. *pap-po-si-lène*; étym. gr., πάππος, duvet; σιληνός, silène). Myth. gr. Nom des silènes barbus du drame satyrique.

PAPPUS, adj. m. Myth. anc. Surnom de Silène. Silène Pappus était représenté sous la figure d'un vieillard.

PAPRIKO, s. m. Relat. Soupe au poivre que l'on fait en Afrique.

PAPUA. Géogr. anc. Mont de la Numidie, près de la Méditerranée. Gelimer, 533, s'y défendit contre Bélisaire. Aujourd'hui *Edough*.

PAPULAIRE, s. f. (ét. lat., *papula*, papule). Bot. Genre de champignons clinospores, établi pour une espèce qui croît sur les feuilles du hêtre en forme de petite tache noirâtre.

PAPULATION, s. f. (pr. *pa-pu-la-cion*). Pathol. Production de papules.

* **PAPULE**, s. f. (du lat. *papula*, postule). Pathol. Petit bouton rouge qui s'élève sur la peau et s'y dessèche; il ne contient ni pus ni sérosité. || Dans les anciens auteurs, on trouve ce mot appliqué à beaucoup d'autres espèces de boutons.

— Bot. Nom de petites vésicules ou glandes papillaires, arrondies, molles, contenues dans la matière parenchymateuse des feuilles, et paraissant renfermer un liquide aqueux.

PAPULEUX, EUSE, adj. Pathol. et Bot. Qui est couvert de papules. Peau papuleuse. Feuille papuleuse. || Qui est de la nature des papules. Éruption papuleuse.

PAPULIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *papula*, papule; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des papules. Feuille papulifère.

PAPULIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *papula*, papule; *forma*, forme). Pathol. et Bot. Qui a la forme d'une papule.

* **PAPYRACÉ, ÉE**, adj. (du lat. *papyrus*, papier). Hist. nat. Qui est mince, sec, souple, et qui a quelque analogie avec le papier pour l'épaisseur et la consistance.

— Anat. *Os papyracé*. Un des noms de l'ethmoïde et plus particulièrement de sa lame externe plane.

— Minér. *Tourbe papyracée*. Tourbe formée de feuillets minces superposés.

— Moll. Se dit de certaines coquilles fort minces. Nautile papyracé.

— Zooph. Dont le cartilage intérieur a très peu d'épaisseur.

PAPYRIER, s. m. (rad. *papyrus*). Bot. Syn. de BROUSSONNETIE.

PAPYRIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *papyrus*, papier; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes dont l'écorce sert ou peut servir à faire du papier. Bouleau papyrifère. Broussonnétie papyrifère. Amyride papyrifère.

PAPYRIFORME adj. 2 g. (étym. lat., *papyrus*, papyrus; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du papyrus ou du papier.

PAPYRIN, INE, adj. Qui a l'apparence du papyrus ou du papier.

— **PAPYRINE**, s. f. Chim. Cellulose qu'on a modifiée en la traitant par l'acide sulfurique.

PAPYRIUS. Surnom donné à Law dans les pamphlets du temps, par allusion aux torrents de papier dont il inonda la France.

PAPYROGRAPHE, s. m. (ét. gr., πάπυρος, papier; γράφω, j'écris). Celui qui exerce la papyrographie

PAPYROGRAPHIE, s. f. (rad. *papyrographe*). Art d'écrire, de dessiner ou d'imprimer sur le carton lithographique substitué à la pierre lithographique.

PAPYROGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la papyrographie.

* **PAPYRUS** s. m. (pr. *pa-pi-russ*; mot lat. même signif.) Bot. Espèce du genre souchet qui croît dans les marais du Nil, célèbre dans l'antiquité par les divers emplois auxquels elle était soumise; ses racines servaient de combustible; on en faisait aussi des vases et d'autres menus objets; la partie inférieure de sa tige, légèrement sucrée, se mangeait en bouillie; on faisait de légers bateaux avec la partie supérieure entrelacée, des mèches avec sa moelle, des voiles, nattes et autres objets de sparterie avec sa première écorce; enfin le liber de la partie moyenne de son tronc fournissait la matière sur laquelle on écrivait le plus généralement. Les minces tiges des *papyrus* se balançaient doucement. (G. Flaubert.)

— Par extens. Nom donné aux pellicules de la plante préparées de façon à recevoir l'écriture. Ces pellicules étaient au nombre de dix ou douze; on les détachait à l'aide d'une pointe très mince pour ne pas les endommager; ensuite une première pellicule était étendue sur une toile dans le sens de la longueur, une deuxième était coupée par bandes et ces bandes collées sur la première dans le sens de la largeur; la réunion de ces deux pellicules ainsi disposées formait la feuille sur laquelle on écrivait. Il y avait plusieurs sortes de papyrus; l'*hiératique* ou *sacré*, qui avait 0 m. 251 de large et était ainsi appelé parce qu'on le reservait pour les livres qui traitaient du culte; le *livien*, qui était de même largeur, et tenait son nom de Livie, femme d'Auguste; l'*emporétique*, ou celui du commerce ordinaire qui n'avait que 0 m. 116 de large; le *fannique* ou *fannien* qui était plus solide, plus blanc que les autres, et avait 0 m. 193; l'*amphithéatrique* et le *saïtique*. La longueur était indéterminée et on cite des rouleaux de 20 mètres, mais généralement ils étaient de moindre dimension. L'usage du papyrus remonte à une haute antiquité; cependant il ne fut employé en grand qu'à partir du IVe siècle avant Jésus-Christ. Bientôt son prix relativement élevé (en monnaie française 4 fr. 50 ou 5 fr. la feuille) amena

l'usage du parchemin qui fut employé concurremment avec lui jusqu'au XIIe siècle après Jésus-Christ, où le papier de coton et de chiffons le fit disparaître complètement. Il déroula un long morceau de *papyrus*. (G. Flaubert.)

— Manuscrit sur papyrus. Les papyrus d'Herculanum. Les papyrus de la Bibliothèque nationale. Au moyen âge, on a souvent gratté les anciens papyrus pour les recouvrir d'une nouvelle écriture.

PAQUAGE, s. m. (rad. *paquet*. Comm. Arrangement du poisson salé dans les barils où on l'enferme.

— Ce qu'il coûte à arranger. Payer le paquage.

* **PÂQUE** s. f. (étym. lat., *paschu*, même signif., fait de l'hébr. *pesha*, passage). Fête nationale des Hébreux, instituée par Moïse en mémoire de la sortie d'Égypte. Elle commençait le jour de la première pleine lune du mois de nissan (mars ou avril), et durait sept jours entiers. Chaque famille devait immoler un agneau ou un chevreau de l'année, mâle et sans défaut, et on le mangeait debout, en habit de voyageur, avec des pains azymes et des laitues sauvages. En même temps on teignait avec son sang le haut et les jambages de la porte. Toutes ces cérémonies rappelaient les événements qui avaient eu lieu la nuit ou les Juifs avaient quitté l'Égypte, leur repas précipité à l'instant du départ, et la précaution qu'ils avaient eue de teindre leurs portes de sang pour en écarter l'ange exterminateur. L'obligation de faire la pâque était universelle, et si sacrée que quiconque y manquait était puni de mort. Les juifs modernes ne manquent pas de la célébrer tous les ans, le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe du printemps. La pâque des Juifs, Notre-Seigneur célébra la pâque avec ses disciples. Paul choisit pour prétexte de son départ la célébration de la *pâque*. (E. Renan.)

— *Seconde pâque*. Fête des Juifs qui se célébrait le 14 du second mois, de la même manière que la première, le 14 du premier mois. Cette seconde pâque avait été instituée en faveur des voyageurs et des malades qui n'avaient pas pu célébrer la première et être ce jour-là à Jérusalem.

— Fig. Comme les juifs au banquet de la *pâque*, on assiste au banquet de la vie à la hâte, debout, les reins ceints d'une corde, les souliers aux pieds et le bâton à la main. (Chateaubriand.)

— *Immoler, manger la pâque*. Se dit en parlant de l'agneau que la loi de Moïse prescrit d'immoler et de manger pour célébrer la pâque.

— On donnait autrefois, dans la liturgie chrétienne, le nom de *pâque* à toutes les fêtes solennelles. Ainsi l'on appelait *la grande pâque*, la fête de la Résurrection ; *la pâque de la Nativité*, le jour de Noël ; *la pâque de l'Ascension*, le jour de l'Ascension ; *la pâque de la Pentecôte* ou *des roses*, le jour de la Pentecôte, parce qu'il arrive au temps des roses, etc. || *Pâque demandée*. Le dimanche des Rameaux, parce qu'on faisait une instruction aux catéchumènes. || *Pâque de Notre-Dame*. Nom que les Syriens donnent au 15 du mois ab, qui est le dernier mois de l'été, et qui répond à juillet. Ils jeûnent depuis le 1er de ce mois jusqu'à la pâque de Notre-Dame.

— PÂQUE et plus ordinairement PÂQUES. s. m. En ce sens, il s'emploie sans article, et s'écrit toujours avec une majuscule. Liturg. cathol. Fête que les chrétiens solennisent tous les ans, en mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur, et que, suivant les prescriptions du concile de Nicée, on célèbre toujours le premier dimanche qui suit immédiatement la pleine lune de l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire entre le 21 mars et le 26 avril. Quand Pâques sera venu. Le jour, la veille, le lendemain de Pâques. Le temps de Pâques. Le jour de Pâques, ainsi appelé parce qu'on le compara, dans les premiers temps, à la pâque des Juifs, a de tout temps été pour l'Église un jour de jubilation et de ferveur. Ainsi l'un de ses commandements porte que tout chrétien doit communier au moins une fois l'an, à Pâques. C'est de cette fête que dépendent, pour les catholiques, toutes les fêtes mobiles. Dans plusieurs pays, l'année a commencé longtemps à Pâques. Je vous payerai à *Pâques*, au terme de *Pâques*, à *Pâques* prochain. (Acad. || *La quinzaine de Pâques*. Tout le temps qui est entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo inclusivement. J'irai passer à la campagne la quinzaine de Pâques. || *La semaine de Pâques*. Le temps qui est entre le dimanche de Pâques et celui de Quasimodo inclusivement. Il faut passer saintement la semaine de Pâques.

— *Se faire paissonner la veille de Pâques*. S'engager dans une affaire terminée, lorsqu'il n'y a plus aucun avantage à en espérer. || *Se faire brave comme un jour de Pâques*. Se parer comme en un jour de fête. Vous vous faites brave comme un jour de Pâques ; et simplement : *il est brave comme un jour de Pâques*. || *Long comme d'ici à Pâques*. Très long. Je voudrais que vous l'eussiez vue les mains manger une beurrée longue comme d'ici à *Pâques*. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte* (autrefois on prononçait *Pentecoûte*, et le proverbe était alors rimé). Se dit parce qu'il n'y a pas encore de fruits à cette époque, et qu'il n'y a plus de confitures. || *A Pâques on s'en passe, à la Pentecôte quoi qu'il coûte*. Cela s'entend des habits d'été, dont on n'a absolument besoin qu'à cette époque. || *Fais une dette payable à Pâques, et tu trouveras le carême court*. || *A Noël au balcon, à Pâques au tison*. || *A Noël les moucherons, à Pâques les glaçons*. || *Pâques vieilles ou non vieilles ne viennent jamais sans feuilles*. || *Après Pâques et Rogations fi de prêtre et d'oignon*. || *Entre Pâques et Rogations cinq semaines tout au long*. || *Tarde qui tarde, en avril aura Pâques*. || *Toujours sont Pâques en mars ou en avril*.

— Anc. cout. *Devoir de Pâques*. Droit d'un agneau que chaque ménager du bourg de Beauterre devait au curé de cette paroisse, en vertu d'un arrêt du parlement de Rennes de 1561. || *Deniers de Pâques*. V. *Coutume épiscopale* au mot COUTUME.

— Chron. et diplom. *Devant Pâques* ou *après Pâques*. Formules que Philippe V ajoutait aux dates de ses diplômes, pour les rendre plus précises.

— Cout. relig. *Œufs de Pâques*. Œufs ordinairement teints en rouge qu'il est d'usage de vendre, et, dans certaines églises, de distribuer dans le temps de Pâques. | Dans le midi de la France, Œufs que les paroissiens donnent à leur curé, qui va bénir leurs maisons pendant la quinzaine de Pâques. || Bonbons ou boîte en forme d'œufs ou l'on met des jouets ou autres cadeaux que l'on offre aux enfants le jour de Pâques. Je lui ai donné ses œufs de *Pâques*. (Acad.)

— PAQUES. s. f. pl. Le devoir pascal. Faire ses pâques. Se mettre en état de faire de bonnes *pâques*. (Acad.)

— Par anal. *Faire ses pâques*. S'est dit pour Faire une communion à une époque quelconque. Le roi partit de Blaye le 30 et arriva la veille de la Toussaint à Saintes, où il séjourna pour y faire ses *pâques*. (Bassompierre.

— On dit, pour se moquer d'un bourgeois vêtu de neuf, qu'*il est brave comme un bourreau qui fait ses pâques*.

— Loc. prov. *Il faut faire carême-prenant avec sa femme et pâques avec son curé*.

— *Pâques fleuries*. Le dimanche des Rameaux. || *Pâques closes*. Le dimanche de Quasimodo.

— Pop. On appela.t autrefois l'âne *un saint Christophe de Pâques fleuries*, parce que Christophe signifie en grec *porte Christ*, et que Jésus était monté sur une ânesse lorsqu'il fit son entrée à Jérusalem, le jour des Rameaux ou de Pâques fleuries.

— Hist. *Pâques véronaises*. Massacre des Français à Vérone, le lundi de Pâques 17 avril 1797.

— Hist. ott. *Pâques des Turcs*. V. BAIRAM.

PAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Paquer. S'emploie adjectiv. Arrangé par couches. Harengs paqués. Saumon paqué.

* **PAQUEBOT**, s. m. (étym. angl., *pack* ou *packet*, paquet ; *boat*, bateau). Navire qui fait entre deux ports le transport des lettres et des passagers. Paquebot à vapeur. Ils s'embarquèrent sur le *paquebot* qui va de Calais à Douvres. (Acad.)

— Autrefois, Navire petit et bon voilier chargé de porter les ordres et avis d'un amiral, d'un chef de port ou d'escadre.

PAQUEFIC, s. m. (pr. *pa-ke fik*). Mar. Basses voiles d'un bâtiment.

PAQUER, v. a. Ire conj. (rad. *paquet*). Pêch. Arranger par couches les harengs, les morues, etc., dans des barils, après les avoir salés, et les y presser fortement.

— SE PAQUER. v. pron. Être paqué. Ces harengs se paquent bien.

PAQUERESSE, s. f. V. PAQUEUR.

* **PÂQUERETTE**, s. f. (du vieux français, *pasquis* ou *pasquier*, en lat. *paschuum*, pâturage, parce que cette plante croît surtout dans les prairies et pâturages). Nom vulgaire du genre bellis, dont l'espèce la plus connue est celle appelée *petite marguerite*, qui, transplantée dans les jardins, donne des fleurs doubles et remarquables par une grande variété de couleurs.

La blanche *pâquerette*
Fleurit sous l'herbe, et craint de s'élever. (PARNY.)

— Fig. et pop. *Paquerettes de cimetière*. Les cheveux blancs d'un homme qui commence à grisonner.

PÂQUERINE, s. f. Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des espèces dont le type se trouve en Australie.

PÂQUERIOLLE, s. f. Bot. Genre de radicées ressemblant beaucoup aux pâquerettes.

PÂQUES, s. m. V. PÂQUE.

PÂQUES (île de). Géogr. V. VAI HOU.

PÂQUES-DIEU. Jurement particulièrement employé par Louis XI.

* **PAQUET**, s. m. (ét. lat., *paccus*, du celt. *pac*, même signif.). Assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. Petit, gros paquet. Paquet de linge, de hardes, de livres, de lettres. Un paquet d'allumettes. Faire un paquet. Mettre en paquet, par paquets.

Combien, pour quelques mois, ont vu fleurir leur livre,
Dont les vers en *paquet* se vendent à la livre? (BOIL.)

— Par anal. M. de Barillon est arrivé ; il a trouvé un *paquet* de famille dont il ne connaissait pas tous les visages. (Mme de Sévig.)

— Fig. Emporter des *paquets* dans l'autre monde, des péchés non expiés, des fautes à réparer. (Mme de Sévigné.) Je suis toujours fâchée qu'on emporte de pareils *paquets* dans l'autre monde. (Id.)

— Fam. et pop. *Faire son paquet*. S'en aller de la maison ou l'on demeurait. Forcé de céder le jour même la place à un journal concurrent, qui s'était engagé à servir les abonnés du Binocle, le rédacteur en chef faisait ce qu'on appelle ses *paquets*. (Ch. Monselet.) || *Vous pouvez faire votre paquet*. Vous pouvez vous préparer à sortir d'ici.

— Fam. et pop. *Recevoir son paquet, ses paquets*. Recevoir son congé d'une manière plus ou moins bienveillante. Il a reçu son paquet.

— Fig. et fam. *Plier son paquet*. S'en aller furtivement. || *Faire ses paquets pour l'autre monde ou plier son paquet*. Mourir, ou plutôt donner des symptômes de mort prochaine.

— Pop. On dit à un bossu qu'*il porte son paquet*, en faisant allusion à sa bosse.

— Plusieurs lettres renfermées sous une même enveloppe.

— Par extens. Toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier. Le paquet d'Angleterre. Le paquet d'Espagne. La réponse à ma lettre est arrivée dans le paquet de Madrid.

— Par anal. Commission pénible. Pour le bon d'Hacqueville, il a eu le *paquet* d'aller à trente lieues d'ici, annoncer cette nouvelle à la maréchale de Grammont. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Donner un paquet à quelqu'un*. Lui imputer d'avoir fait quelque chose qui ne peut être avoué. On le soupçonne d'être l'auteur du libelle, on lui donne ce paquet, ce paquet-là dans ce sens il vieillit. || *Donner un paquet à quelqu'un*. Signifie aussi Lui faire une malice, une tromperie. Ne nous donnez plus de ces paquets-là. || *Donner dans un paquet*. Être trompé, attrapé. Il a donné dans le paquet. Je ne donnerai plus dans vos paquets. || *Donner à quelqu'un son paquet*. Lui faire une réponse vive et ingénieuse qui le réduit au silence. Il m'a voulu railler, mais je lui ai donné son paquet. || On dit, dans le même sens : *Il a bien eu son paquet*. || *Faire un paquet, des paquets sur quelqu'un*. Tenir sur lui des propos désobligeants et faux. Il fait des paquets sur tout le monde. | On dit, dans le même sens : *C'est un faiseur de paquets*. *Faire des paquets* dire des mensonges. || *Hasarder, risquer le paquet*. S'engager dans une affaire douteuse. Enfin il a risqué le paquet.

Chacun se met en équipage ;
Chacun met dans son sac un morceau de fromage ;
Chacun promet enfin de risquer le *paquet*. (LA FONTAINE.)

— Par extens. Personne qui a pris beaucoup d'embonpoint, et qui se remue difficilement. Cette femme est devenue un paquet. || Se dit aussi d'une personne qui n'apporte aucun agrément dans la société, qui y cause plutôt de la gêne. Ce n'est qu'un paquet. Quel paquet ! Femme habillée sans grâce. C'est un paquet, un vrai paquet. || Adjectiv. Vous êtes devenue bien paquet.

— Pop. L'enfant dont une femme est enceinte.

— Artill. *Paquet de mitraille*. Projectile formé de balles de fonte entassées sur un plateau de fer forgé.

— Bot. Assemblage de plusieurs fleurs ou fruits dans les épis, et particulièrement dans les graminées.

— Comm. Quantité de persil, d'oseille ou d'épinards, pesant un kilogramme.

— Entom. *Paquet de chenilles*. Assemblage de chenilles en tas.

— Hist. nat. Terme vulgaire par lequel on désigne des amas de poils, de plumes et de fleurs négligemment réunis.

— Hydraul. *Paquet d'eau*. Quantité d'eau qui s'écoule quand une écluse est ouverte.

— Jeux. *Petit paquet*. Sorte de jeu de cartes.

— Mar. *Amener les voiles en paquet*. Les amener avec une grande précipitation. || *Manœuvres en paquet*. Manœuvres en désordre, embrouillées. *Un paquet de mer*. Une grosse et pesante lame qui tombe à bord pendant la tempête.

— Bel. Ensemble de volumes tournés tous du même sens et cousus, préparés pour être endossés, et liés ensemble à l'entour, mais séparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font sortir le dos.

— Techn. *Trempe au paquet*. Nom donné, dans les arts mécaniques, à une cémentation accidentelle au moyen de laquelle on acière le fer, et on le rend susceptible d'être trempé. Bande de fer brut avec laquelle on fabrique les rails. | Parties d'une loupe de fer coupée à la cisaille. || Mélange d'urine, de suie et de farine employé autrefois pour tremper le fer. || Dans l'industrie de la soie. Nom donné à l'assemblage de vingt mains ou quatre-vingts pantines. || Dans le tissage, Groupe de maillons attachés à une seule corde correspondant à un crochet. | Assemblage de cent écheveaux de fil de lin ayant chacun une longueur de 360 yards.

— Typogr. Certaine quantité de lignes de composition, sans folio ni titre courant, liées avec une ficelle. Travailler, composer en paquet. Ce compositeur fait tant de paquets par jour.

PAQUETAGE, s. m. (radic. *paqueter*). Art milit. Manière d'emplir le portemanteau de cavalerie, et de l'attacher derrière la selle.

— Par extens. Manière dont les soldats plient leurs effets d'habillement, et les placent soit dans leur sac, soit sur les tablettes de leur chambre.

— Action d'empaqueter, de mettre en paquets.

— Ensemble des ouvriers qui mettent le tabac en paquets.

PAQUETAILLE, s. f. pron. *pa-ke-taille, ll* mouill. Comm. Soie en paquets qui provient des petits producteurs.

PAQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Paqueter. S'emploi adjectiv. Mes en paquet. Mes hardes bien *paquetées* entre mes bras. (Noël du Fail.)

— S'est dit pour Arrêté. Par ce compliment inutile, je reconnaîtrais le signal que le maréchal de Villeroi était *paqueté*. (Saint-Simon.)

— Prévenu, irrité. Monseigneur sera *paqueté* contre son fils, et le premier à lui jeter la pierre. (Saint-Simon.)

PAQUETER v. a. Ire conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je paquette, tu paquettes, il paquette*, etc. Mettre en paquets. On dit mieux *empaqueter*.

— Expédier, comme on expédie un paquet. Mme des Ursins fit arrêter et *paqueter* en France le marquis de Leganez. (Saint-Simon.)

— Prévenir, irriter quelqu'un contre une autre personne. Paqueter un amant contre sa maîtresse, une femme contre son mari.

— SE PAQUETER. v. pr. Se mettre en paquets.

PAQUETEUR, EUSE, s. (radic. *paqueter*). Celui, celle qui met en paquets. Un paqueteur de tabac. Une paqueteuse de chocolat.

— Adjectiv. Ouvrière paqueteuse.

* **PAQUETIER** s. m. Typogr. Compositeur qui ne fait que des lignes qu'il rassemble en paquets. Ce metteur en pages occupe cinq paquetiers. Vous êtes un paquetier habile. Les bons paquetiers sont rares.

PAQUETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la grande marguerite des champs, de la pâquerette vivace et de la paquerolle.

La *paquette* ouvre ses rayons
Blanchit la terre et nous croyons
Voir l'hiver aux noces de Flore. (DUAULT.)

PAQUEUR, EUSE, s. Comm. Ouvrier, ouvrière qui paque les poissons salés.

PÂQUIER s. m. (rad. *pâquis*). Etendue de terrains qui produit l'herbe nécessaire à la nourriture d'une vache pendant un estivage.

PAQUIRE, s. m. Mamm. Nom vulgaire du pécari.

* **PÂQUIS**, s. m. (pr. *pâ-ki* ; du lat. *pascere*, paître). Pâturage.

— Ven. Lieu où le gibier vient paître ou pisser. Elles (les becasses) cherchent les terres molles, les *pâquis* humides à la rive du bois. (Buffon.)

PAQUOT (Jean-Noël). Historiographe de Marie-Thérèse, né à Florennes (pays de Liège), 1722-1803, a publié des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces*.

* **PAR** prep. (du gr. παρά, même signif.). Elle sert à marquer le passage et le mouvement. Il a passé par Lyon, par Bordeaux. J'irai à Marseille par le Bourbonnais. Courir par monts et par vaux. Voyager par terre, par eau, par mer. Aller par le monde. Passer par la porte, par la fenêtre. Entrer par la brèche. Vous êtes toujours par voies et par chemins. Passer par de rudes épreuves.

— On dit d'un remède, qu'*il fait aller le malade par haut et par bas*, pour exprimer qu'il cause des évacuations par le vomissement et par les selles.

— En, dans. Il se promène par la rue, par la ville, par les champs. Cela eut lieu en même temps par toute la France. Cela se fait par tout pays. Les bêtes, renversant leurs hommes, s'enfuirent *par* la plaine. (G. Flaubert.)

— Suivant, selon. Le pape était, *par* les dernières nouvelles, à la dernière extrémité. (Mme de Sévigné.)

— Suivi d'un mot qui désigne l'endroit, la partie d'une personne ou d'une chose qu'on saisit, qu'on tient, qu'on touche. Je le pris par le bras. Il le tenait, il l'a mené par la main. Je ne sais par où le prendre. Il le tira par le pied. Présentez le couteau par le manche. C'est la crainte de tenir toujours au monde malgré eux, *par* quelques points, qui fait rester beaucoup de ces esprits-là parmi les humains. (A. de Cust.)

— Préposition de temps signifiant Durant. Où allez-vous par cette pluie-là ? par ce grand froid, par ce mauvais temps ? Voyager par un beau temps. Il songeait à la senteur des pâturages *par* les matins d'automne, à des flocons de neige, aux bourdonnements des aurochs perdus dans le brouillard. (G. Flaubert.)

— S'emploie aussi avec des mots qui marquent distribution et partage. Marcher par troupes. Distribuer par compagnies. La distribution fut faite par cantons. Numéroter par feuilles. Il a divisé son livre par chapitres. Philémon regardait Baucis *par* intervalles. (La Font.) Chaque anachorète a sa petite maison entourée d'un jardin qu'il cultive lui-même, et séparée des autres *par* un mur. (A. de Cust.) Deux des ermites sont employés à aller faire la quête à Cordoue, deux fois *par* mois ; fonction toujours remplie *par* les mêmes anachorètes. (Id.)

— Suivi d'un mot qui désigne la cause, l'agent, le motif, la manière, le moyen, l'instrument. Il a fait cela par crainte, par zèle, par

envie, par animosité, par curiosité. Il a été instruit par un tel. Ce temple fut fondé par Auguste. Cette guerre a été conduite par un habile général. Il a dit cela par ironie, par raillerie, par mépris, par manière d'acquit. Il ne va que par bonds et par sauts. Vous avez obtenu cet emploi par faveur, par fraude, par bonheur. Par hasard. Par aventure. Nous sommes arrivés par le bateau à vapeur. Épouser une femme par amour. Dire quelque chose par mégarde, par inadvertance. Descendre d'un prince par les femmes. Il en a menti par la gorge. Donner quelque chose par charité, par aumône. Compter par ordre. Compter par le menu. S'en aller par pièces. Tomber par lambeaux. Finir par pardonner à son ennemi. Commencer par un bout, finir par l'autre. Poème divisé par chants. Recevoir par parties. Couper par morceaux. Ranger par tas. Il a commencé par m'embrasser. Non seulement je la retrouvais, mais je retrouvais près d'elle, et *par* elle, un état agréable. (J.-J. Rousseau.) Le détail des préparatifs et des précautions indispensables pour une entreprise considérée *par* les gens du pays comme hardie dans cet instant, vous paraîtra peut-être curieux. (A. de Custine.) La peur des retours vers le passé me fait comprendre la préférence accordée *par* les âmes vraiment pénitentes aux ordres monastiques les plus austères. (Id.)

— S'emploie pour affirmer, jurer, conjurer. Il en jure par sa foi. Je vous en conjure par notre ancienne amitié. Par tout ce qu'il y a de plus saint.

— *Par le roi*. Formule du contreseing des lois et ordonnances, qui signifie De la part du roi.

— S'est employé pour Moyennant, en parlant d'un prix, d'une somme d'argent. Le marché en est fait *par* quatre cent soixante mille livres. (Malherbe.)

— *Par quoi*. Raison pour laquelle, en conséquence de quoi. *Par* quoi il fut unanimement résolu de décamper. (Acad.) Cette locution a vieilli.

— *Par conséquent*. loc. adv. Donc, en conséquence. L'équité l'exige, *par* conséquent vous le ferez. (Acad.)

— *Par delà*. S'est dit pour Au delà de, plus loin que telle chose ne le prescrit. Je prends vos intérêts *par* delà mes serments. (Corn.) Ses égards vont pour lui *par* delà le respect. (Bours.) Courage, chance-toi *par* delà ces rumeurs. (Turquety.)

> A ma confusion, Néron veut faire voir
> Qu'Agrippine promet *par* delà son pouvoir. (Rac.)

— *Par delà* s'employait autrefois substantivement pour désigner ceux qui habitent au delà de la Garonne, et même quelquefois ceux qui sont au delà de la Loire.

— *Par entre*. Par l'espace qui sépare deux choses. Il fallait aller aux ennemis *par* entre les deux villages. (Saint-Simon.)

— *Par ici*. loc. adv. Par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci, en parlant du lieu où l'on est. Passez par ici. Venez par ici.

— *Par là*. loc. adv. Par ce lieu-là, par ce point-là; en parlant d'un lieu où l'on n'est pas. Passez, prenez par là. Allez par là. || Par ce côté-là parti, par moyen, par ces paroles. J'ai été forcé d'en passer par là. Par là vous réussirez. Qu'entendait-il par là? Par là il désignait son ami.

> Faites grâce, seigneur, ou souffrez que j'en tasse,
> Et montre à tous *par* là que j'ai repris ma place.
> (Corneille.)

— Fam. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*. C'est une nécessité, c'est le seul parti qui reste à prendre.

— *Par-ci par-là* loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre. Nous avons couru par-ci par-là. On trouve encore dans ce livre quelques fautes par ci par-là. Il n'a que ce qu'il peut attraper *par*-ci *par*-là. (Acad.) || A diverses reprises, sans aucune suite. Il m'a entretenu de cette affaire *par*-ci *par*-là. (Acad.) || De fois à autres. Je le vois par-ci par-là.

— Se joint à plusieurs prépositions et adverbes de lieu, sans modifier beaucoup leur signification. Par delà les mers. Par delà les monts. Par deçà le grand chemin. Passer par dehors les murailles de la ville. Cette maison est belle par dedans et par dehors. J'ai passé par devant, par derrière votre château. Cette terre touche à la maison par devant et par derrière. Un contrat passé par-devant notaire. Comparaître par-devant le commissaire. Se pourvoir par devant son juge naturel. Votre habit est trop large par en haut, et trop étroit par en bas. On le prit par-dessous les bras. Sauter par-dessus les murailles. Il a reçu cent francs par-dessus ce qu'il demandait. Elle est jeune, elle est riche, et par-dessus tout cela, elle est sage. On lui a donné tout ce qu'il demandait, et quelque chose par-dessus. Il a le bon bout par-devers lui. Par-devant moi. Retenir des papiers par-devers soi.

— Fig. et fam. *Par-dessus les maisons, par-dessus les moulins, par-dessus les épaules*, etc. V. MAISON, MOULIN, ÉPAULE, etc.

— On disait *par auprès, par ainsi*, pour Auprès, ainsi.

— *Par* s'est conservé comme particule explétive dans plusieurs phrases du style familier. Répéter par deux fois.

— *Par ci-devant*. Précédemment. Le temps que *par* ci-devant on vous a fait perdre. (Malherbe.)

— *Par après*. loc. adv. Depuis. Cela n'est arrivé que *par* après. (Acad.) Cette locution vieillit.

— *Par trop*. loc. adv. Beaucoup trop. Vous êtes par trop pressant. Il est *par* trop importun. (Acad.)

— *De par*. Par l'ordre, par le commandement de. De par le roi. De par la volonté du peuple. Il faut avoir trente ans pour être député de *par* cette maudite charte. (Mermée.)

— Fam. *De par le monde*. Dans le monde. J'ai de par le monde un cousin que j'aime beaucoup. J'ai dit quelque part que j'avais de *par* le monde trente mille amis au moins. (A. Dumas.)

— Jurispr. *De par le roi, la loi et justice*. Par l'ordre du roi, de la loi et de la justice. Ancienne formule qui se mettait en tête des jugements qui autorisaient la saisie ou la vente des biens meubles et immeubles. On dit actuellement : *Au nom du peuple français*.

— Manèg. Ne dit, en parlant d'un cheval, Gladiateur par Monarch et Gladia, c'est-à-dire fils de Monarch et de Gladia.

— Mar. S'emploie pour désigner la position d'un bâtiment, d'un objet par rapport à un autre objet ou à un autre bâtiment. Ainsi on dit qu'*un port, une batterie à terre, sont par le travers d'un vaisseau*, ou que *le vaisseau a ce port, cette batterie par son travers*, lorsque le port ou la batterie se trouvent sous le plan prolongé du maître couple du vaisseau, ou sur une ligne horizontale, qu'on imagine menée perpendiculairement à sa longueur. || *Le vaisseau a le port ou la batterie par sa hanche* ou *par sa joue*, selon que ce port ou cette batterie sont situés sur une ligne dont l'extrémité aboutirait à l'une ou à l'autre de ces parties du bâtiment, en formant un angle avec son axe longitudinal. On dit *canonner, aborder un vaisseau par sa hanche* ou *par sa joue*, soit de tribord, soit de bâbord. || Si un vaisseau paraît à l'avant ou à l'arrière d'un autre vaisseau, ce dernier est vu *par l'avant* ou *par l'arrière*. || Un vaisseau *navigue* ou *est mouillé par tant de brasses d'eau* lorsque la mer a, dans le lieu où il se trouve, une profondeur de tant de brasses. || *Il est par telle hauteur*, quand sa position sur la mer correspond au parallèle du globe, dont la latitude est égale au nombre de degrés indiqué par cette hauteur. || On dit qu'*il navigue* ou qu'*il se trouve par telle longitude*, lorsque son méridien est à cette distance du premier méridien.

— BEM. GRAMM. Autrefois, *par* se construisait très souvent avec l'infinitif et remplaçait *parce que* ou *en* suivi du participe présent; on a eu tort de laisser vieillir cette tournure à la fois concise et énergique dont voici quelques exemples. Le roi était accoutumé au visage de Mme de Saint-Simon *par* les Marly et *par* la voir souvent à la suite de Mme la duchesse de Bourgogne. (Saint-Simon.) On se convient aussi *par* ne pas se ressembler. (Fontenelle.)

> Nous la saurons dompter,
> Moi *par* écrire et vous *par* réciter. (La Fontaine.)
> *Par* trop bien boire un curé de campagne
> De son pauvre œil se trouvait délaire. (J.-B. Rouss.)

— Actuellement, ne s'emploie plus de cette manière qu'après les verbes Commencer, débuter, finir et terminer. Il a débuté par être petit commis dans une banque et il a fini par devenir millionnaire. Je terminerai cet article *par* réfuter une erreur. (B. de St-Pierre.)

— Syn. comp. PAR, À. On dit : On voit *à* sa mine qu'il n'est pas content, et On juge *par* sa mine qu'il n'est pas content. Dans le premier exemple, *à* indique que la mine est regardée comme un signe certain de mécontentement; dans le second, *par* indique que la mine n'offre qu'un signe probable de mécontentement. || PAR, DE. Quand le participe passé d'un verbe exprime des actes intérieurs de l'âme, auxquels le corps n'a point de part, on emploie ordinairement *de* après ce participe. Un jeune homme vertueux est estimé de tout le monde. Mais si le participe présente une opération de l'esprit ou une action du corps, on emploie plus souvent *par*. La poudre à canon fut inventée par un moine, et l'imprimerie par un gentilhomme. Si le participe, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, on doit employer *par*. Elle fut accusée de vol par sa maîtresse.

— Les poètes ne suivent pas scrupuleusement cette règle, et ils emploient souvent la préposition *de*, où la prose ferait usage de la préposition *par*.

> Ne vous figurez point que dans cette journée
> D'un lâche désespoir ma vertu consternée
> Craigne les sons du trône où je pourrais monter. (Rac.)
> Quelquefois l'un d'entre eux, vaincu *du* poids des grains
> Qu'il traîne en haletant aux greniers souterrains...
> (Roucher.)

PARA. (ét. gr., παρά, à côté). Chim. Particule inséparable que l'on place avant la dénomination des corps dont la composition élémentaire est semblable, et qui cependant jouissent de propriétés différentes, corps dits isomériques; tels sont les acides tartrique et paratartrique, les acides phosphorique et paraphosphorique.

* **PARA**. s. m. (du persan *parah*, pièce). Métrol. Monnaie turque qui vaut un peu plus de 8 cent. de France. || Quarantième partie de la piastre de Smyrne. || Mesure de contenance dont se servaient les Portugais dans les Indes orientales pour les légumes secs.

— Bot. Fougère alimentaire de Taïti.

— Ornith. Espèce de perroquet.

PARA (Rivière de). Géogr. Nom de l'embouchure méridionale de l'Amazone. La marée y remonte jusqu'à 60 kil. Le Tocantins s'y jette.

— PARA. Province du Brésil, au N.-E; elle a 1,149,712 kil. carrés et 344,000 hab. Pays plat, boisé, très fertile. Les villes sont *Para* ou Belem, capitale, Macapa, Monte-Alegro, Tapajos, etc.

— PARA ou BELEM. Ville du Brésil, capitale de la province de ce nom à 2,500 kil. N.-O. de Rio-de-Janeiro; 40,000 hab. Port excellent. Exportation de cuirs, cacao et caoutchouc.

PARA DU PHANJAS (François). Jésuite, né au château de Phanjas (Dauphiné), 1721-1797. On a de lui plusieurs ouvrages remarquables : *Éléments de métaphysique sacrée et profane, ou Théorie des êtres insensibles; Théorie des êtres sensibles; Principes du calcul et de la géométrie*, etc., etc.

PARAAL. s. m. Anat. Osselet qui se trouve placé au-dessus du cycléal, dans les animaux chez lesquels les pièces vertébrales sont géminées. || Pl., les *paraal*.

— Adjectiv. *Os paraal*. Os qui constitue chaque vertèbre.

PARAANGIEL, ELLE. adj. (ét. gr., παρά, auprès; ἀγγεῖον, petit vase). Anat. Syn. d'ARTERIEL.

PARABALLE. s. m. (rad. *parer*, et *balle*). Appareil qui sert à mettre à couvert des balles dans un tir.

PARABANATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide parabanique combiné avec une base.

PARABANE. s. m. Chim. Radical supposé de l'acide parabanique.

PARABANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique.

* **PARABASE**. s. f. (ét. gr., παράβασις, même signification; formé de παρά, au delà; βαίνω, je vais). Litt. gr. Sorte de digression fort en usage dans les anciennes comédies grecques, et qui se faisait au moment où, les acteurs n'étant plus sur la scène, le chœur s'adressait au public pour lui réciter quelque sentence ou pour lui faire quelque censure.

PARABATE. s. m. (du gr. παραβάτης, qui marche à côté d'un autre). Antiq. gr. Coureur qui, dans les anciens jeux du cirque, courait à pied, après avoir déjà couru avec un char.

PARABENZINE. s. f. Chim. Corps isomère de la benzine.

PARABENZOL. s. m. Chim. Syn. de PARABENZINE.

PARABIE. s. f. Sorte d'ancien breuvage dans lequel il entrait du millet.

PARABLASTE. adj. 2 g. (ét. gr., παρά, à côté; βλαστός, germe). Pathol. Se dit des maladies accompagnées de changement dans les tissus.

PARABLOPS. s. m. (pr. *pa-ra-blopss*; ét. gr., παραβλώψ, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

* **PARABOLAIN**. s. m. (du gr. παράβολος, audacieux). Antiq. Nom qu'on donnait aux plus hardis gladiateurs.

— Charlatan, hâbleur. (Rabelais.)

— Hist. eccl. On appelait de ce nom, dès les premiers temps de l'Église, des gens du peuple qui se consacraient au service des églises et des hôpitaux. Les parabolains formaient une espèce de confrérie. || Clerc qui affrontait les plus grands dangers pour secourir les malades et surtout les pestiférés.

— On dit aussi *parabolan*. A l'en croire, il n'y aurait eu ni soldats en armes envahissant l'église, ni *parabolans*, ni moines syriens, milice féroce de Barsumas. (Am. Thierry.)

* **PARABOLE**. s. f. (ét. gr., παραβολή, comparaison; formé de παρά, auprès, et de βάλλω, je jette). Allégorie qui renferme quelque vérité importante. Il n'est guère usité qu'en parlant des allégories employées dans l'Écriture sainte. Les paraboles de l'Évangile. La parabole de l'Enfant prodigue. Parler en paraboles, par paraboles, sans paraboles. Les réformateurs, les épurateurs doivent méditer la *parabole* évangélique de l'ivraie et du bon grain. (Boiste.) La *parabole* est une espèce de langage figuré, familier et populaire, qui emprunte les images les plus communes et les plus connues pour en faire naître d'autres plus profondes et plus éloignées de la portée commune des esprits; c'est une façon d'instruire engageante, qui réveille l'esprit et l'applique agréablement, en lui donnant lieu, par ce qu'on lui dit, de méditer sur ce qu'on ne lui dit pas. (Claude.) Les prophètes se sont servis de *paraboles* pour rendre sensibles aux princes et aux peuples les menaces ou les promesses. (Fleury.)

— Fig. *Parler en paraboles*. Dire des choses inintelligibles. Vous parlez toujours en paraboles.

— Écrit. sainte. *Devenir la parabole des nations*. Devenir un objet de risée.

— Rhét. anc. S'est dit quelquefois pour Simple comparaison.

— Philol. *Paraboles de Salomon*. Proverbes composés par ce prince.

— Syn. comp. PARABOLE, ALLÉGORIE. La *parabole* a pour objet les maximes de morale, et l'*allégorie*, les faits d'histoire. Les *paraboles* sont fréquentes dans les instructions que donne le Nouveau Testament. L'*allégorie* fait le caractère de la plupart des ouvrages orientaux.

* **PARABOLE**. s. f. (du gr. παραβάλλω, j'égale; parce que, dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abcisse). Géom. Courbe plane dont tous les points sont également distants d'une droite et d'un point fixe. La parabole ordinaire se nomme aussi *parabole conique* ou *apollonienne*. Le point fixe se nomme *foyer*, et la droite, *directrice*.

— *Demi-parabole*. La partie au-dessus ou au-dessous de l'axe.

— On donne encore le nom de *parabole* à diverses courbes qui diffèrent essentiellement de la parabole ordinaire. || *Parabole biquadratique*. Courbe du troisième ordre ayant deux branches infinies. || *Parabole cartésienne*. Courbe du second ordre, qui a quatre branches infinies. || *Parabole cubique*. Courbe du second ordre, ayant deux branches infinies dirigées en sens inverse.

— Par extens. Courbe décrite par un projectile et dont le vrai nom est *trajectoire*.

— Quelques anciens mathématiciens donnaient le nom de *parabole* au quotient de la division géométrique.

— PARABOLES. s. f. pl. Géom. Nom sous lequel on désigne une famille de courbes dans lesquelles les abscisses sont proportionnelles aux puissances des ordonnées. La parabole ordinaire ou apollonienne est la plus simple de ces courbes.

PARABOLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est courbé en parabole. Synonyme peu usité de PARABOLIQUE.

PARABOLER. v. a. 1re conj. Syn. de PARABOLISER.

PARABOLICITÉ. s. f. Géom. Caractère de ce qui est parabolique. Parabolicité d'un miroir.

PARABOLIQUE. adj. 2 g. Littér. Qui tient de la parabole, qui est fait au moyen de la parabole. L'enseignement de Jésus-Christ était parabolique.

— Philol. *Poésie parabolique*. Nom par lequel on désigne toutes les allégories, tous les mythes de l'antiquité. La poésie, suivant ce philosophe, est narrative, dramatique ou parabolique. La fable de Pan est un poème parabolique relatif aux sciences naturelles.

* **PARABOLIQUE**. adj. 2 g. Géom. Qui est courbe en parabole. Ligne parabolique.

— *Miroir parabolique*. Miroir qui a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un corps lumineux placé à son foyer. On s'en sert pour éclairer les phares.

— Bot. Se dit des feuilles qui, étant plus hautes que larges, se rétrécissent insensiblement vers leur sommet toujours arrondi.

— Mécan. Qui se fait par une parabole. Mouvement parabolique.

* **PARABOLIQUEMENT**. adv. (rad. *parabolique*). En parabole, par paraboles. Parler paraboliquement.

* **PARABOLIQUEMENT**. adv. Géom. En décrivant une parabole. Un corps qui se meut paraboliquement.

PARABOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Paraboliser. S'empl. adjectiv. Miroir parabolisé.

PARABOLISER. v. a. 1re conj. Phys. Donner une forme parabolique à. Paraboliser un miroir.

PARABOLISTE. s. m. Celui qui fait des paraboles.

PARABOLOÏDAL, ALE. adj. Géom. En forme de paraboloïde.

PARABOLOÏDE. s. m. (ét. fr., *parabole*; gr. εἶδος, forme). Géom. Surface engendrée par le mouvement d'une parabole.

— PARABOLOÏDE. s. f. Géom. Surface du second degré, engendrée par une parabole verticale assujettie à se mouvoir en restant parallèle à sa première position, de manière que son sommet glisse sur une courbe horizontale. Paraboloïde hyperbolique. Paraboloïde elliptique. || *Paraboloïde demi-cubique*. Courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres. On la nomme plus ordinairement *seconde parabole cubique*.

— On a aussi quelquefois donné ce nom aux paraboles de degrés supérieurs.

— Art milit. Excavation formée par l'explosion d'une mine.

PARABORÉEN, ENNE. adj. (du gr. παρά, à côté, et de *Borée*). Ethnog. Se dit de la race des Esquimaux. Race paraboréenne.

PARABRAHMA. Myth. ind. Le premier des dieux de l'Inde, de qui sont nés Siva, Vichnou et Brahma, qui forment la trinité indienne.

PARABROMACÉTYLE. s. m. Chim. Corps qui ressemble au bromacétyle.

PARABROMALIDE. s. f. Chim. Corps isomère du bromal.

PARABYSTON. s. m. (du gr. παράβυστον, même signif.). Antiq. gr. Tribunal d'Athènes, composé de onze juges qui prenaient connaissance des affaires peu importantes. || Lieu où siégeait ce tribunal.

PARACACODYLE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *cacodyle*). Chim. Corps obtenu par oxydation directe de l'oxyde de cacodyle.

PARACAJEPUTÈNE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *cajeput*). Chim. Hydrocarbure dérivé de l'essence de cajeput traitée par l'acide phosphorique anhydre.

PARACARPE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès;

καρπός, fruit). Bot. Ovaire avorté ou organe qui en tient lieu dans les fleurs mâles par avortement.

— Par extens. Partie accessoire du fruit qui est produite soit par la persistance du pistil, comme l'orbicule de la lavatère trimestrielle, soit par celle du stigmate, comme la couronne du pavot.

PARACARTHAMINE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *carthamine*). Chim. Substance voisine de la carthamine et obtenue par reduction de la rutène.

PARACASÉINE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *caséine*). Chim. Caséine extraite du seigle, du froment et des diverses légumineuses.

PARACATU. Géogr. Rivière du Brésil, affluent du San-Francisco ; cours de 100 kil.

— PARACATU. Ville de la prov. de Minas Geraes (Brésil), à 550 kilom. N.-O. d'Ouro-Preto. Mines d'or.

PARACEL. s. m. Mar. Groupe d'îlots ou de récifs coupés par des passages.

PARACELLAIRE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès ; lat. *cella*, cuisine). Hist. eccles. Officier du pape qui était chargé de distribuer aux pauvres les restes de la table pontificale.

PARACELLULOSE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *cellulose*). Chim. Variété de cellulose qui existe dans la moelle des plantes et dans le tissu cellulaire du bois.

PARACELS (Iles). Géogr. Archipel de récifs et d'îlots sur la côte E. d'Annam, dans la mer de Chine.

PARACELSE (Philippe – Auréole – Théophraste BOMBAST DE HOUENHEIM). Médecin, né à Einsiedeln, près de Zurich, 1493-1541, enseigna à Bâle, eut une vie errante, et mourut à Salzbourg, peut-être assassiné. Il combattit le galénisme, étudia la nature avec intelligence, employa les minéraux dans la thérapeutique et voulut rapporter toutes les maladies à des phénomènes chimiques. Il a eu la réputation d'un alchimiste, parce qu'on lui attribua une foule de rêveries, en contradiction avec les principes qu'il avait émis.

PARACELSISER. v. n. Ire conj. Suivre la doctrine de Paracelse.

PARACELSISME. s. m. Méd. Doctrine de Paracelse.

PARACELSISTE. s. m. Méd. Partisan de la doctrine de Paracelse.

PARACENTÉRION s. m. (pr. *pa ra çan-té-ri-on* ; rad. *paracentese*). Chir. Petit trocart avec lequel on fait la ponction de l'œil atteint d'hydropisie. On dit aussi *paracentère*.

PARACENTÈSE. s. f. (pr. *pa-ra-çan-tèse* ; ét. gr., παρακέντησις, même signif.) ; formé de παρά, à côté, et κεντέω, je pique). Chir. Ponction qu'on pratique au bas-ventre dans l'hydropisie de cette partie du corps.

— En général, Toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps.

PARACENTRAL, ALE. adj. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *central*). Situé près du centre. Points paracentraux.

PARACENTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *centre*. Géom. Se dit d'une courbe telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en temps égaux, d'un centre ou point donné.

— Astron. Se disait de l'approximation ou de l'éloignement d'une planète par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

— Subst. au féminin. Une paracentrique.

PARACENTROSTOME. adj. 2 g. pron. *pa-ra çan tro-stome* ; ét. gr., παρά, auprès ; κέντρον, centre ; στόμα, bouche). Zool. Qui n'a pas la bouche tout à fait au centre.

— PARACENTROSTOMES. s. m. pl. Échin. Famille d'échinides, comprenant les espèces qui ont la bouche placée à côté du centre.

PARACÉPHALE. s. 2 g. (ét. gr., παρά, à côté ; κεφαλή, tête). Tératol. Monstre caractérisé par une tête incomplète.

— Adjectiv. Monstre paracéphale.

PARACÉPHALIE. s. f. Tératol. Monstruosité du paracéphale.

PARACÉPHALIEN, ENNE. adj. Tératol. Qui est conformé comme le paracéphale. || PARACEPHALIENS. s. m. pl. Classe des monstres caractérisés par une tête incomplète.

PARACÉPHALIQUE. adj. 2 g. Tératol. Qui offre les caractères de la paracéphalie.

PARACÉPHALOPHORE. adj. 2 g. (étym. gr., παρά, auprès ; κεφαλή, tête ; φορός, qui porte). Zool. Qui a une tête peu distincte du reste du corps.

— PARACEPHALOPHORES. s. m. pl. Moll. Classe de mollusques correspondant à celle des gastéropodes.

PARACERQUE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès ; κέρκος, queue). Ornith. Fausse queue produite dans certains oiseaux par les plumes allongées des hypocondres, du dos et du croupion, et qui cache la vraie queue.

PARACÉTYLE. s. m. Chim. Nom donné à un radical hypothétique formé de quatre parties de carbone et trois d'hydrogène.

PARACHEVABLE. adj. 2 g. Susceptible d'être parachevé.

PARACHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Parachever. S'emploi adjectiv. Qui est fini, terminé. Maison parachevée.

* **PARACHÈVEMENT**. s. m. rad. *parachever*. Fin, perfection d'un ouvrage. Se contentant de la honte qu'il leur avait fait recevoir, il retourna toutes ses pensées au *parachèvement* de son siége. (Sully.) Il est vieux.

* **PARACHEVER**. v. a. Ire conj. (de *par*, préfixe qui marque perfection, et du v. *achever*). Ce verbe prend un accent grave devant une syllabe muette. *Je parachève, tu parachèves, il parachève. Je parachèverai. Je parachèverais.* Achever, finir, terminer, perfectionner. Il est vieux.

— Bor. Étendre sur l'argent ou le cuivre qu'on veut dorer l'or moulu et le vif-argent amalgamés ensemble avec l'avivoir ou le grattе-bosse.

— Teint. Se dit particulièrement des noirs qui se commencent avec la guède, l'indigo et le pastel, suivant leur qualité, et qui se parachèvent avec de la galle et de la couperose.

— SE PARACHEVER. v. pron. Être parachevé.

PARACHILIE. s. f. (pr. *pa-ra-ki-li* ; ét. gr., παρά, auprès ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides melitophiles, établi pour deux espèces de Madagascar.

PARACHLAMYDE. s. f. (pron. *pa ra-kla-mide* ; ét. gr., παρά, autour, à l'entour ; χλαμύδα, chlamyde, manteau). Antiq. gr. Vêtement qui était propre aux militaires et aux enfants.

PARACHLORALIDE. s. f. (pr. *pa-ra-klo-ra-lide* ; ét. gr., παρά, auprès ; fr. *chloral*. Chim. Substance qui est isomère avec le chloral et analogue à la parabromalide.

PARACHLORÉTHER. s. m. (pr. *pa-ra-klo-ré-terr*). Chim. Produit obtenu par l'action de l'éther sur le parachloro-acétyle.

PARACHLORO-ACÉTYLE. s. m. (pr. *pa-ra-klo-ro-a-ce-tile*). Chim. Liquide d'odeur éthérée, obtenu par le même procédé que le chloretheroide.

PARACHLOROBENZOÏQUE. adj. (pr. *pa-ra-klo-ro-bin-zo-ike* ; ét. gr., παρά, auprès ; fr. *chlorobenzoïque*). Chim. Acide isomère de l'acide chlorobenzoïque. On dit aussi *chlorodracylique*.

PARACHLORONAPHTALIDE. s. f. (pr. *pa-ra-klo-ro-naf-ta-lide*). Chim. Produit qui se forme en même temps que la chloronaphtalase.

PARACHLOROTHIOBENZOÏQUE. adj. (pr. *pa-ra-klo-ro-ti-o-bin-zo-ike*). Chim. Se dit de l'aldehyde dans laquelle le soufre a été substitué à l'oxygène.

PARACHLOROTOLUIDINE. s. f. (pr. *para klo-ro-to-lu-i-dine*). Chim. Dérivé monochlore de la paratoluidine.

PARACHLOROTOLUIQUE. adj. (pr. *pa-ra-klo-ro-to-lu-ike* ; ét. gr., παρά, auprès ; fr. *chlorotoluique*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'oxydation du monochloroxylène.

PARACHOC. s. m. (du fr. *parer*, et *choc*). Chem. de fer. Appareil en bois, à coulisse, placé en avant de chaque voiture et destiné à amortir les chocs dans le cas d'arrêts subits ou de rencontres.

PARACHOLIQUE. adj. (pr. *pa-ra-ko-like*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide glycocholique.

* **PARACHRONISME**. s. m. (pr. *pa-ra-kra-nisme* ; ét. gr., παρά, au delà ; χρόνος, temps). Espèce d'anachronisme qui consiste à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé.

* **PARACHUTE**. s. m. (de *parer*, et *chute*). Phys. Machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant par son déploiement une résistance à l'air. L'invention du parachute est attribuée à l'aéronaute Lenormand, 1783.

— Proprement, Machine adaptée aux aérostats pour ralentir la vitesse de leur descente.

— Appareil qu'emploient certains aéronautes pour descendre en abandonnant leur ballon. Cet aéronaute a fait plusieurs descentes en parachute.

— Fig. Il est vrai que partout il loue les princes ; mais ce sont des *parachutes* : il ne pense pas ce qu'il dit des princes. (P.-L. Courier.)

— Jouet d'enfant en papier léger, qui retombe lentement quand on le lance en l'air.

— Min. Appareil qui a pour but de ralentir, en cas de rupture des câbles, la chute des bennes dans les puits de mine.

— Techn. Pièce qui empêche l'axe du balancier d'une montre de ressentir la violence de quelque coup brusque.

PARACITRIQUE. adj. Chim. Syn. d'ACONITIQUE.

* **PARACLET**. s. m. (du grec παράκλητος, consolateur). Theol. Nom affecté particulièrement au Saint-Esprit.

— Nom que les montanistes donnaient à Montan, leur fondateur, qui se mettait au-dessus des apôtres, disant qu'il avait reçu la perfection, c'est-à-dire le Paraclet que Jésus-Christ avait promis.

— Philos. Nom d'un des éons des valentiniens.

— Adjectiv. De là vient qu'il disait à ses saints apôtres : Si je ne m'en retourne à mon Père, l'esprit *paraclet* ne descendra pas. (Bossuet.)

PARACLET. Le. Géogr. Ancienne abbaye de bénédictines, à 5 kil. S.-E. de Nogent-sur-Seine (Aube). Cette abbaye, fondée par Abailard en 1123, fut longtemps dirigée par Héloïse.

PARACLÉTIQUE. adj. 2 g. Theol. Qui appartient au Paraclet, à l'Esprit-Saint.

— PARACLÉTIQUE. s. m. Liturg. Livre ecclésiastique des Grecs, contenant pour toute l'année et pour tous les temps des discours dont la plupart tendent à consoler les pécheurs et à les exhorter à la pénitence.

PARACLOSE. s. f. Syn. de PARCLOSE.

PARACMASTIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., παρακμαστικός ; affaiblissement ; formé de παρά, acte, ἄκμη, sommet). Pathol. Se dit d'une maladie, d'une fièvre qui, après être arrivée à son plus haut degré, diminue d'intensité jusqu'à sa terminaison.

— *Âge paracmastique*. Autrefois, Âge compris entre trente-cinq et cinquante ans, parce que les anciens médecins prétendaient que c'était à cet âge que commençait le déclin vers la vieillesse.

PARACME. s. m. (du gr. παρακμαστικός, affaiblissement). Pathol. Déclin d'une maladie. Peu usité.

PARACOLOMBITE. s. f. Minér. Sorte de fer titané.

PARACOMÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un produit obtenu par décomposition de l'acide méconique. || Se dit encore d'un autre produit obtenu par distillation du même acide.

PARACONATE. s. m. Chim. Sel formé de l'acide paraconique combiné avec une base.

PARACONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomère des acides citraconique, itaconique et mésaconique.

PARACOPE. s. m. (du gr. παρακωπή, même signif.). Pathol. Léger délire que l'on observe quelquefois dans la chaleur fébrile. C'est l'équivalent scientifique du mot Rêvasserie.

PARACOROLLE. s. f. (ét. gr., παρά, presque ; fr. *corolle*). Bot. Disque corolliforme que l'on voit au-dedans du vrai périgone dans les fleurs des narcisses. Cet organe a été aussi appelé *nectaire* et *couronne*. Ce mot a vieilli.

PARACOUMARIQUE. adj. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *coumarique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide coumarique, extrait de l'aloès par l'action de l'éther.

PARACOUSIE. s. f. (ét. gr., παρά, à côté ; ἀκούω, j'entends). Pathol. Bourdonnement ou tintement d'oreille dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins des bruits qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille. || Anomalie dans la perception des sons qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue. || Il y a des espèces de paracousies dans lesquelles on ne peut entendre que confusément les sons aigus et forts, tandis que l'on distingue beaucoup mieux ceux qui sont bas et faibles. D'autres fois, non seulement les sons aigus et forts ne sont perçus qu'avec difficulté, mais encore ils font sur l'organe une impression douloureuse. || *Paracousie de Willis*. Elle consiste en ce que l'on ne peut entendre distinctement les paroles prononcées même à très haute voix, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un grand bruit, tel que celui du tambour ou des cloches.

PARACROTTE. s. m. de *parer*, et *crotte*. Techn. Appareil pour garantir les bas et les pantalons de la boue qu'on soulève en marchant. || Bande de cuir bouilli qu'on pose de chaque côté de la portière d'une voiture, afin que les vêtements ne puissent pas toucher les roues lorsqu'on monte dedans ou qu'on en descend.

PARACRUSIS. s. m. (pron. *pa-ra-kru-zis* ; ét. gr., παραχρουω, je rends fou). Entom. Syn. de MIMÈLE.

PARACTÈNE. s. m. (ét. gr., παρά, à côté ; κτείς, κτενός, peigne). Bot. Genre de graminées.

PARACUSIE. s. f. Pathol. Syn. de PARACOUSIE.

PARACYANATE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *cyanate*). Chim. Sel de l'acide paracyanique combiné avec une base salifiable.

PARACYANE. s. m. Chim. Un des produits de la décomposition du cyanogène par l'eau, l'alcool et l'ammoniaque.

PARACYANIQUE. adj. m. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide composé comme l'acide cyanique, mais de propriétés différentes.

PARACYANOGÈNE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *cyanogène*). Chim. Substance isomère avec le cyanogène.

PARACYANURIQUE. adj. m. (étym. gr., παρά, auprès ; fr. *cyanurique*). Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide cyanurique, quoique ses propriétés soient de nature différente.

PARACYÉSIE. s. f. (ét. gr., παρά, à côté ; κύησις, grossesse). Pathol. Grossesse extra-utérine.

PARACYNANCIE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; fr. *cynancie*). Pathol. Variété de l'angine, moins intense que la cynancie. || Inflammation des muscles extérieurs du larynx.

PARADACTYLE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Partie latérale des doigts des oiseaux, lorsqu'on peut, d'une manière quelconque, la distinguer de la face inférieure.

PARADATISCÉTINE. s. f. Chim. Substance qui ressemble à la datiscétine.

* **PARADE**. s. f. (de l'espag. *parada*, temps d'arrêt d'un cheval de manège). Montre, étalage. Mettre une chose en parade. Cela n'est mis là que pour parade, que pour la parade.

— Proprement, Se dit de tout ce qui est pour l'ornement. Une chambre, un meuble de parade. Un carrosse, un habit de parade. La fiancée du roi de Neustrie quittait son lourd chariot de voyage pour un char de *parade*, élevé en forme de tour, et tout couvert de plaques d'argent. (Aug. Thierry.)

— *Lit de parade*. Grand lit sur lequel on expose, après leur mort, les rois, les princes, les évêques, et autres personnages de grande distinction. Nom qu'on donnait aussi à un lit paré sur le quel les jeunes mariées recevaient les visites de leurs connaissances pendant quelques jours. || *Cheval de parade*. Celui dont on se sert dans les occasions de cérémonie et d'apparat, et plus pour la beauté que pour le service réel.

— Fig. Se dit de tout ce qui est plutôt pour le luxe, l'ostentation, la vanité, que pour l'utilité. Cette cérémonie ne fut qu'une parade. Il jouait une parade. Ses larmes n'étaient qu'une parade. Je voudrais vivre près de mes enfants en un quartier de ma maison, non pas le plus en *parade*, mais le plus en commodité. (Montaigne.) Elles sont toutes ravies qu'un homme dont elles ne veulent rien faire devienne leur esclave de *parade*, seulement pour grossir l'équipage. (Hamilton.) La politesse est souvent une vertu de *parade*. (Mirabeau.) Ce n'était qu'une mensongère *parade* imaginée par quelques courtisans pour tromper la mélancolie de leur vieux maître. (L. Blanc.) Est-ce que nous avons de vraies antichambres et la splendide *parade* de la vie aristocratique ? H. Taine.)

— Fig. et au sens moral. *Faire parade d'une chose*. En tirer vanité, en faire ostentation. Il fait parade de son esprit, de son savoir. Faire parade de beaux sentiments. Elle fait parade de ses pierreries. La vertu dont il faisait *parade*. Boil.) Voilà les sentiments dont je veux faire *parade*. (Mme de Sév.) Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire *parade* de tous ses avantages. (Buff.)

— *Mettre en parade*. S'est dit dans le même sens.

Sortir hors de vous-même, et montrer à grand bruit
A quelle extrémité mon amour vous réduit,
C'est mettre avec trop d'art la douleur en *parade*.
(CORNEILLE.)

— Anc. art milit. *Faire parade*. Prendre la meilleure tenue possible. On faisait parade lorsque le roi ou quelque grand personnage se présentait devant un poste.

— Anc. cout. Argent donné par les héritiers d'un défunt à ceux qui doivent aller à l'offrande pendant le service funèbre.

— Art dram. Scènes burlesques que les bateleurs donnent à la porte de leur théâtre, pour engager à y entrer. La parade vaut mieux que la pièce. Il y a de fort plaisantes parades de Collé, de Fragan. || *Comédie parade*. Farce, comédie au gros sel.

— Art milit. Espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde. Aller à la parade. La parade se fait ordinairement à midi. Nous avons assisté à la parade. || Pop. *Défiler la parade*. Mourir.

— Chevalerie. Marche que les chevaliers faisaient en bel ordre dans la lice, avant de commencer le combat dans les tournois.

— Comm. Lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer aux acheteurs.

— Escrim. Action par laquelle on pare un coup. Être à la parade. Manquer la parade, à la parade. Parade sûre, prompte, ferme. La parade est difficile. N'être pas heureux à la parade. || *Parade en tranchant le fer*. Action de parer, les ongles tout à fait tournés en dessous, pour écarter le fer en formant un grand angle.

— Fig. et fam. *Il n'est pas heureux à la parade*. Se dit de celui qui ne sait pas écarter une plaisanterie, un reproche.

— Féod. Quantité de blé, de volaille, de cire, de poivre ou autres denrées, que les vassaux donnaient chaque année au seigneur, lorsqu'il venait visiter les fiefs de sa dépendance.

— Manèg. Arrêt d'un cheval qu'on manie. Ce cheval est sûr à la parade. || *Parade manquée*. Action du cheval qui hausse le dos et s'arme de la bride quand on veut l'arrêter.

— Mar. *Faire parade*. Orner un vaisseau de tous ses pavillons.

— Syn. comp. PARADE, OSTENTATION. *Parade* sert plutôt à désigner l'action et sa fin ou son but, et *ostentation* indique plutôt la manière de faire l'action, et son principe ou sa cause.

* **PARADER**. v. n. Ire conj. Art milit. Faire la parade, en parlant des troupes.

— Fam. Se montrer, faire le beau, se faire admirer. Se bien battre, bien dîner et boire, *parader* superbement à cheval, il ne souhaitait rien au delà. (H. Taine.) Le petit Chose en profite pour aller *parader* au soleil sur l'esplanade et se montrer à ses compatriotes. (A. Daudet.)

— Art dram. Faire une parade. Il connaissait l'art de *parader* et de donner à la représen-

tation cet extérieur qui frappe la multitude. (Noël.)

— Par extens. Usage de charlatanisme. Il connaît l'art de parler.

— Chevalerie. Se disait des marches qu'on exécutait avant un carrousel.

— Mimog. *Faire parader un cheval.* Le faire manœuvrer sur la parade ou la montre.

— Mar. Croiser, aller et venir en paraissant se disposer à l'attaque.

— SE PARADER. v. pr. S'est dit pour Se mettre en évidence. M. de Vendôme se *paradait* et amusait le roi tantôt d'un courrier, tantôt d'un officier pour apporter ces grandes nouvelles. (Saint-Simon.)

PARADIASTOLE. s. f. (du gr. παραδιαστολή, même signif. Littér. Figure de rhétorique qui consiste à distinguer l'une de l'autre deux idées qui ont entre elles une grande analogie, et à les déterminer d'une manière précise, au moyen de plusieurs oppositions de mots, l'épithètes. On dit aussi *paradiastom* et *paradiation.*

PARADIAZEUXIS. s. f. pr. *pa-ra-di-a-zeu-xiss;* du gr. παραδιάζευξις. Rhét. anc. Défaut de style qui consiste dans une disjonction vicieuse. C'est à tort que quelques grammairiens en ont fait une figure.

— Mus. Intervalle d'un ton, disjonction entre deux tétracordes dans la musique grecque.

PARADIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de filet, que les pêcheurs de la Méditerranée établissent en pleine eau, et qui forme une enceinte au moyen de pieux, sur lesquels il est tendu.

PARADIGALLE. s. m. (et. fr., *paradisier;* lat. *gallus,* coq). Ornith. Syn. d'ASIBAPIE.

PARADIGITALIRÉTINE. s. f. (et. gr., παρά, auprès; fr. *digitaliretine*). Chim. Substance isomère de la digitaliretine.

* **PARADIGME.** s. m. (et. gr., παράδειγμα, même signif. de παρά, auprès, et δείκνυω, je montre). Gramm. Exemple des déclinaisons et des conjugaisons qui peut servir de modèle pour les autres mots que l'usage et l'analogie ont soumis aux mêmes variations de l'une ou de l'autre espèce. Les paradigmes des déclinaisons. *Amare* est le paradigme ordinaire de la première conjugaison des verbes latins.

— Philosoph. platonic. Type idéal du monde visible.

PARADIMÉTHYLBENZINE. s. f. Chim. Syn. de PARAXYLENE.

PARADIPLOHÉMIÉDRIE. s. f. (étym. gr., παρά, à côté; δίπλοος, double; ἡμι, à demi; ἕδρα, base). Miner. Etat d'un cristal diplohémiédriques, dont les pyramides résultent de deux moitiés de deux pyramides tétragones.

PARADIPLOHÉMIÉDRIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a les caractères de la paradiplohémiédrie.

* **PARADIS.** s. m. (pr. *pa-ra-di;* du zend, *pairidaeza,* enclos, dont les Grecs ont fait παράδεισος, jardin, verger). Jardin délicieux. En ce sens, il n'est en usage que dans l'expression : *Le paradis terrestre,* le jardin où Dieu mit Adam aussitôt qu'il l'eut créé. Adam fut mis dans le paradis terrestre. Adam et Ève furent chassés du paradis terrestre, ou simplement du paradis. Il y avait au milieu du paradis un arbre appelé l'arbre de vie. Les commentateurs de la Genèse ont disputé pendant longtemps pour savoir en quel pays était situé le paradis, mais ils n'ont jamais pu s'accorder sur ce point. La femme a été créée seule dans le *paradis* terrestre, et devait y vivre, elle et toute sa descendance féminine, dans un bonheur parfait, au milieu des fleurs et des chants des oiseaux. (J. Larcher.)

— Fig. et fam. Lieu délicieux, orné par l'art ou par la nature. Cette campagne est un paradis terrestre, un vrai paradis. Votre jardin est un paradis, un petit paradis. Voilà mon *paradis.* (L. Racine.) Venise se doit nommer à cette heure le *paradis* de la terre. (Volt.)

— Le séjour des bienheureux, ou les âmes des justes jouissent d'un bonheur éternel, en la présence de Dieu. L'opinion de l'Église catholique est que les portes du paradis sont ouvertes aux justes aussitôt après la mort et sans attendre le jugement dernier, comme l'ont supposé Luther, Calvin et les schismatiques grecs et arméniens. Gagner le paradis. Les jeux du paradis. Il est maintenant en paradis. Un *paradis* pour elle il aplanit les routes. (Boil. Par des formalités gagner le *paradis!* (L.) Au sacre de l'abbesse de Chelles, sœur de Mme de Fontanges, les tentures de la couronne, les pierreries au soleil du saint sacrement, la musique exquise, les odeurs et la quantité d'évêques qui officiaient, surprirent tellement une manière de provinciale qui était là, qu'elle s'écria tout haut : N'est-ce pas ici le *paradis?* — Oh! non, madame, dit quelqu'un, il n'y a pas tant d'évêques. (Mme de Sévigné. Le *paradis* ne coûterait guère, si on l'obtenait en ne se privant de rien pendant sa vie, et en témoignant sa mort de la haine à sa famille. Bussy-Rabutin. Le *paradis* est à ceux qui nourrissent pour l'amour de Dieu, les malheureux sans ressources, les orphelins et les esclaves. Choiseul-Gouffier.

Il lui fera bien dû, aide de Lucifer,
Goûter en *paradis* les plaisirs de l'enfer. (Boil.)

— *Portier du paradis.* Nom donné à saint Pierre parce qu'il est représenté tenant entre ses mains les clefs du paradis.

— *Aller droit en paradis.* Aller en paradis sans passer par le purgatoire.

Et si d'une muse féconde
Les vers aimables et polis
Sauvent une âme en l'autre monde,
Il ira droit en *paradis.* (VOLTAIRE)

— On dit d'un homme qui a été à l'agonie, qu'*il a heurté à la porte du paradis.*

— *C'est le chemin du paradis.* Se dit d'un chemin étroit, montant, difficile.

— *Se recommander à tous les saints du paradis.* Implorer l'assistance, la protection de tout le monde. || *Faire son paradis en ce monde,* ou *faire son paradis de ce monde.* Se livrer à toute sorte de plaisirs ; ne vivre que pour la joie et les plaisirs mondains.

— *Aller par delà paradis.* Faire plus que son devoir.

— Fig. *Être en paradis, croire être en paradis, dans le paradis.* Être dans une grande joie, se croire au comble de la prospérité. || Se trouver délivré de quelque grande douleur, de quelque grande peine d'esprit.

— *Entendre les joies du paradis.* Entendre des personnes qui se divertissent, qui prennent des plaisirs auxquels on n'a point de part.

— Pop. *Vous ne l'emporterez pas en paradis.* Se dit par manière de menace, et signifie Je saurai bien me venger tôt ou tard.

— Fig. et au sens moral. L'état le plus heureux dont on puisse jouir. Un bon ménage est un paradis sur la terre. Le *paradis* sur la terre est dans un bon livre et une bonne conscience. (Boiste.)

— Le lieu où l'on jouit de ce bonheur. La terre serait un *paradis,* si la religion chrétienne y était observée. (B. de St-P.)

— Loc. prov. *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes, l'enfer des chevaux.*

— Anc. liturg. Nom donné aux autels provisoires élevés dans les rues, les jours de procession solennelle. On dit aujourd'hui *reposoir.* || Cour carrée placée devant une église.

— Bot. *Arbre de paradis.* Espèce de thuya. || *Fleurs de paradis.* Nom qu'on donne à un très bel arbre du Pérou. || *Paradis des jardiniers.* Nom vulgaire du saule pleureur.

— Hist. Nom de grands parcs dont les palais de plaisance des anciens rois de Perse, ou ceux de leurs satrapes, étaient environnés. Ces paradis renfermaient dans leur enceinte des troupes de bêtes fauves destinées à la chasse des monarques. Ils formaient aussi de vastes emplacements ou les armées étaient passées en revue. Au moyen âge, Chambre de parade.

— Hortic. *Pommier de paradis,* ou simplement *paradis.* Variété de pommier obtenu par le semis du pommier doucin, et ainsi nommée à cause de la beauté et de la bonté de son fruit. Sa tige s'élève peu. Greffer des paradis. || *Pomme de paradis.* Fruit du pommier de paradis ; espèce de pomme rouge qui se mange en été. Il y a des pommiers, des pruniers nains, qu'on appelle improprement du nom de paradis.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un polynème.

— Mar. Endroit, dans le fond d'un port, où les vaisseaux sont en sûreté.

— Relig. *Paradis de Mahomet.* Lieu où Mahomet a fait espérer aux sectateurs de sa loi qu'après leur mort ils jouiront de tous les plaisirs des sens. Les mahométans comptent jusqu'à sept paradis. || Le paradis des Guèbres rassemble tous les plaisirs que l'on peut goûter en ce monde, avec cette exception cependant, que la volupté des sens s'y trouve dégagée de la grossièreté que les hommes charnels ont coutume d'y mêler. || Les Indiens de l'Amérique du Nord croyaient que, pour récompense de leur valeur et de leur probité, ils seraient transportés, après leur mort, dans un pays heureux où la chasse serait bonne et abondante. || Les Mexicains croyaient que le paradis était situé près du soleil. Dans ce séjour de bonheur, ceux qui avaient été tués en combattant courageusement pour la patrie occupaient le rang le plus distingué ; après eux étaient placés les malheureux que l'on avait égorgés en l'honneur des dieux.

Oiseau de paradis.

— Ornith. *Oiseau de paradis.* Genre d'oiseaux sur lesquels on a débité quantité de fables absurdes. On a dit, par exemple, qu'ils n'avaient pas de pieds, qu'ils étaient toujours en l'air, que la femelle pondait ses œufs sur le dos du mâle, que c'était là qu'elle couvait sa nichée, etc. En réalité, les paradisiers sont de la grosseur d'une grive, ils nichent et se reproduisent à la façon des autres oiseaux, ils sont insectivores et frugivores et n'ont d'extraordinaires que la beauté et l'éclat de leur plumage qui fait rechercher leur dépouille, objet d'un grand commerce entre les navigateurs et les naturels de la Nouvelle-Guinée.

— *Oiseau de paradis.* Nom donné aussi aux plumes de cet oiseau que les femmes portent dans leur coiffure. Son oiseau de paradis lui a coûté fort cher.

— Pharm. *Grain de paradis.* Nom que portent dans les pharmacies le grand cardamome et la malaguette.

— Philol. *Le Paradis.* Titre d'un des trois poèmes qui forment *la Divine Comédie* de Dante. || *Le Paradis perdu.* Poème épique anglais de Milton. || *Le Paradis reconquis.* Autre poème de beaucoup inférieur au premier.

— Théât. Nom donné à une espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges. On lui a donné ce nom par un rapprochement singulier, tire de la hauteur à laquelle nous supposons que se trouve le paradis. On l'appelle aussi *poulailler.*

— Syn. comp. PARADIS, CIEL. V. CIEL.

PARADISA. s. m. Vitic. Sorte de raisin qui croît dans l'île de Corse.

PARADISÉE. s. f. Ornith. Syn. de PARADISIER.

PARADISÉIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de PARADISIANE.

PARADISIER. v. a. 1re conj. Égaler, rendre semblable aux joies du paradis.

PARADISIANÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un oiseau de paradis. || PARADISIANES. s. m. pl. Syn. de PARADISIERS.

PARADISIAQUE. adj. 2 g. Ascét. Du paradis, qui appartient au paradis. Les joies paradisiaques.

PARADISIER. s. m. Ornith. Oiseau de paradis.

— PARADISIERS. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type l'oiseau de paradis.

PARADISTE. s. m. (radic. *parader*). Art dram. Paillasse qui à la porte d'un théâtre forain fait des parades, des scènes burlesques.

PARADOS. s. m. (pron. *pa-ra-do*). Fortific. Ouvrage de fortification qui garantit une troupe ou un second ouvrage contre les feux de revers.

PARADOUZ. s. m. Anc. art milit. Genre de flèches que quelques auteurs ont nommé *pasadouz.*

* **PARADOXAL, ALE.** adj. Qui tient du paradoxe. Opinion paradoxale. Sentiments paradoxaux.

— Par anal. Qui aime le paradoxe. Esprit paradoxal. L'esprit *paradoxal* ébranle les institutions les plus sacrées. (Mme de Staël.) C'est heurter la droite raison, et être esclave d'un goût *paradoxal,* que de penser et de parler autrement. (Desfont.) C'est surtout dans la république des lettres que la flatterie semble avoir depuis peu établi son empire. De là toutes ces factions secrètes, et toutes ces misérables conspirations, pour encenser certains auteurs et en rabaisser d'autres qui n'ont pour appui que le bon sens et le bon goût. De là les succès de l'esprit *paradoxal* et du néologisme. (Id.)

— Fig. et par analogie. On appelle *existence paradoxale,* l'existence de certains hommes dont on a lieu de croire les ressources nulles, et qui cependant vivent dans l'aisance.

— Erpét. *Grenouille paradoxale.* Grenouille dont le têtard a une queue énorme et une taille supérieure à celle de l'animal parfait, ce qui avait fait croire aux anciens que ce reptile passait de l'état de grenouille à celui de têtard, puis à celui de poisson.

— Hist. nat. Se dit des animaux dont l'existence est contestée, ou dont la conformation semble contrarier les lois généralement connues. L'ornithorynque paradoxal.

— Ichtyol. Se dit d'un poisson qui appartient au genre solénostome. Le solénostome paradoxal.

— Minér. Se dit d'un cristal dont la structure présente des résultats inattendus, et qui semblent tenir du paradoxe. La chaux carbonatée paradoxale.

— PARADOXAL. s. m. Ce qui est paradoxal, le genre, le style paradoxal. M. R. s'élève de toutes ses forces contre ce qui sent l'affectation, et ce qui s'éloigne de la nature. Mais le familier ingénieux, le trivial orné, le *paradoxal* coloré, le faux masqué en vraisemblance, le bas un ennobli, le subtil simplifié, tout cela ne devrait-il pas au moins trouver grâce à ses yeux? (Trev.)

PARADOXALEMENT. adv. D'une manière paradoxale, en forme de paradoxe.

* **PARADOXE.** s. m. (ét. gr., παρά, contre; δόξα, opinion). Proposition contraire à l'opinion commune, qui choque les opinions reçues. C'est une idée contradictoire, ou fausse en apparence, quoique vraie quelquefois dans le fond. Avancer, soutenir un paradoxe. Dire que la pauvreté est préférable aux richesses, c'est un paradoxe. Le *paradoxe* tient la vérité pour faire briller le mensonge. (Boiste.) On peut soutenir les *paradoxes* les plus révoltants en ne montrant les objets que d'un côté ; mais malheur à leur auteur lors que la raison tourne la médaille! (Id.) C'est un *paradoxe* qu'un violent amour sans délicatesse. (La Bruy.) Humiliez-vous, raison superbe ; connaissez quel *paradoxe* vous êtes à vous-même. (Pascal. L'opinion de Galilée que la terre tourne fut longtemps regardée comme un *paradoxe.* (Buffon.) J'aime mieux être un homme à *paradoxes* qu'un homme à préjugés. (J.-J. Rouss.) L'esprit de *paradoxe* est à l'esprit original ce qu'est l'affectation à la grâce. (Sallent.) Un homme à *paradoxes* ressemble à un charlatan qui, pour s'attirer l'attention des sots qui passent sur le Pont-Neuf, prend un accoutrement singulier avec lequel il débite effrontément ses sottises et ses drogues. (Sainte-Foi.) Ceci n'est ni un *paradoxe* ni même une nouveauté, mais une simple observation de faits. (Brill.-Sav.) Il n'est pas surprenant que Rousseau soit amoureux de Mme d'Egmont ; sa beauté est un *paradoxe.* (Mme Necker.) L'amour en cheveux blancs est-il donc un *paradoxe* ou une plaisanterie? (G. Droz.)

— *Faire du paradoxe.* Soutenir des propositions étranges, non établies. Ton ami fait du *paradoxe,* ce qui est use depuis dix ans chez nous, et ce qui est ici tout neuf. (Gérard de Nerval.)

— *Crier au paradoxe.* Prétendre qu'une opinion est contraire à celles généralement admises. Tous les hommes vulgaires, tous les petits littérateurs sont faits pour crier toujours au *paradoxe,* pour me reprocher d'être outré. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. Personne qui pense ou agit autrement que le commun des hommes. Faut-il que sur l'office de votre salut seulement vous soyez un abîme de contradictions et un *paradoxe* incompréhensible? (Massillon.)

— Par anal. Animal qui a une conformation naturelle peu commune. L'ornithorynque est un véritable paradoxe.

— Phys. *Paradoxe hydrostatique.* Principe d'après lequel la pression exercée par un liquide sur les parois latérales du vase qui le contient est indépendante de la forme du vase.

— Adjectiv. C'est un homme qui se plaît à avancer des propositions paradoxes. Cette opinion révoltera tout le monde, elle est trop *paradoxe.* (Acad.) Y eut-il jamais opinion plus *paradoxe* que celle-là? (Pasq.) Ces béatitudes, en apparence si *paradoxes* et si incroyables. (Bourdal.) Il a vieilli ; on dit aujourd'hui *proposition, opinion paradoxale.*

— S'est dit aussi des personnes. On devient un individu *paradoxe* de l'espèce humaine. (Bayle.)

PARADOXER. v. n. 1re conj. Néol. Faire des paradoxes.

PARADOXIDE. s. m. (ét. gr., παράδοξος, incroyable; εἶδος, forme). Paléont. Genre d'oxygyens, établi pour cinq espèces fossiles trouvées dans le schiste albumineux des terrains de transition.

PARADOXIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au paradoxe, qui renferme des paradoxes. Traité paradoxique.

* **PARADOXISME.** s. m. Rhét. Figure qui consiste à réunir sur le même sujet, sous forme de paradoxe, des attributs qui semblent inconciliables, mais qui sont combinés de façon qu'ils frappent l'intelligence par leur accord et leur vérité. Ainsi, Boileau a dit d'un noble ruiné, qui se mésallie pour redevenir riche : « Il rétablit son *honneur,* à force d'*infamie.* »

PARADOXITE. s. f. Minér. Variété d'orthose ne renfermant pas de soude et trouvée en Saxe.

PARADOXOLOGIE. s. f. (étym. gr., παράδοξον, paradoxe ; λόγος, discours). Traité sur les paradoxes.

— Par extens. Manie, abus des paradoxes.

— Antiq. rom. Improvisation bouffonne.

PARADOXOLOGUE. s. m. (radic. *paradoxologie*). Antiq. rom. Espèce de farceur, d'improvisateur, qui devait être prêt à parler sur toutes sortes de sujets, et que l'on faisait venir pendant les repas pour amuser les convives.

PARADOXORNIS. s. m. (pron. *pa ra-dok-or-niss* ; et gr., παράδοξος, extraordinaire ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des loxies.

PARADOXURE. s. m. (ét. gr., παράδοξος, extraordinaire ; οὐρά, queue). Mamm. Genre de carnassiers plantigrades, division des viverriens, offrant de grandes analogies avec les civettes et établi pour une dizaine d'espèces dont le type, originaire de l'Inde, se trouve très communément à Java. Paradoxure Boudar. Paradoxure bulan ou musanga.

PARADROME. s. m. (ét. gr., παρά, pour, δρομεύς, coureur). Antiq. gr. Lieu découvert où s'exerçaient les lutteurs.

PARAELLAGIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide sulfurique sur l'acide gallique.

PARAETONIUM ou **AMMONIA.** Géogr. anc. Ville de la Marmorique ou Libye extérieure, sur la Méditerranée, fut, au IVe siècle, la capitale de la Libye inférieure.

* **PARAFE** ou **PARAPHE.** s. m. (corrupt.

de *paragraphe*). Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordinairement après sa signature. Signer son nom avec parafe. Plusieurs personnes signent sans mettre de parafe. Mettre son parafe pour approuver une addition, une rature. || Le parafe est une marque que l'on ajoute à son nom dans les signatures pour augmenter les difficultés de leur contrefaçon. Autrefois, chaque signature était suivie du mot *scripsi*, j'ai écrit; mais, la plupart du temps, on remplaçait ce mot par deux *s* liés ensemble de cette manière §; telle est l'origine du parafe.

— Trait de plume ou signature abrégée que l'on met, en certains cas, pour la signature même. Mettez-y votre parafe. Votre parafe suffit. Collationné avec parafe.

PARAFÉ ou **PARAPHÉ, ÉE**. part. pass. du v. Parafer ou Parapher. S'emploie adj. Signé avec parafe. Acte parafé. Pages parafées. Les registres de l'état civil doivent être parafés et cotés sur chaque feuillet.

— *Parafé par*. Cette pièce a été parafée par le juge.

* **PARAFER** ou **PARAPHER**, v. a. 1re conj. Mettre un parafe à quelque acte. Il faut parafer cette pièce. Parafer toutes les pages d'un mémoire. Quand il y a un renvoi dans quelques actes, il faut *parafer* le renvoi. (Acad.)

— Monn. *Parafer des mounaies*. Graver sur les monnaies, avec le poinçon, le déférent, la marque et le point secret.

— Prat. *Parafer un appointement*. Se disait quand on portait une cause au parquet, quand on passait par l'avis des avocats généraux et qu'on en dressait un appointement que paraitait l'avocat général qui avait entendu les parties. Cet appointement était aussi valable que s'il eût passé à l'audience. || *Parafer ne varietur*. Mettre son parafe sur le papier, afin que ce papier ne puisse être changé. || *Parafer un procès par premiere et derniere*. Mettre son parafe à chaque page du dossier d'un procès, à mesure qu'on y place les numéros.

— **SE PARAFER**, v. pron. Être parafé. Cette pièce doit se parafer.

PARAFEU, s. m. (de *parer*, et de *feu*). Techn. Petit mur élevé devant les ouvreaux, dans les verreries.

PARAFFINAGE, s. m. (radic. *paraffiner*). Action d'enduire de paraffine.

* **PARAFFINE**, s. f. (ét. lat., *parum*, peu; *affinis*, qui a de l'affinité). Chim. Carbure d'hydrogène blanc, de nature grasse, qu'on obtient avec les produits de la distillation du goudron végétal. La paraffine est fusible à 43° et brûle très bien.

— *Paraffine native*. Syn. de **CÉRÉSINE**.

— Adjectiv. Lumière paraffine.

PARAFFINÉ, ÉE. part. pass. du v. Paraffiner. S'empl. adjectiv. Œufs paraffinés pour être conserves frais.

— Qui est de la nature de la paraffine. Huile paraffinée.

PARAFFINER, v. a. 1re conj. Enduire de paraffine.

PARAFFINIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide azotique sur la paraffine.

PARAFOUDRE, s. m. (de *parer*, et de *foudre*). Syn. de **PARATONNERRE**. || Particulièrement, Appareil employé en télégraphie pour parer aux fâcheux effets que la foudre et l'électricité atmosphérique produisent sur les fils de transmission.

* **PARAGE**, s. m. (ét. bas-lat., *paraticum*, même signific.; formé de *par*, pair). Signifiait Extraction, qualité, et n'est usité que dans cette locution *De haut parage* pour dire De haut rang, de grande naissance. Gens de haut parage. Dame, demoiselle, personne de haut parage. C'est un homme de haut parage.

Faire mille et mille façons,
Être en continuels soupçons,
Dépendre d'une humeur fière, brusque et volage,
Chez les femmes de haut *parage*,
Ces choses sont à craindre et bien d'autres encor.
(LA FONTAINE.)

— Par extens. Se dit des gens en vue, haut placés, déjà à la cour depuis longtemps, elle avait éconduit les hommages du plus haut *parage*. (Stendhal.)

— Se disait pour Parenté; affinité.

— Féod. Manière de tenir un fief entre parents: l'aîné de la famille rendait seul foi au seigneur, en assignant à chacun sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés. Parage légal. Parage conventionnel. || *Sous-parage*. Portion d'un des cadets, assignée par l'aîné. || *Gentilhomme, noblesse de parage*. V. *Noblesse de race*, au mot **NOBLESSE**. || *Haut parage*. Grand fief, comme ceux des pairs et des seigneurs, mouvant immédiatement du roi.

* **PARAGE**, s. m. (ét. inconn.). Mar. Espace de mer, partie de côtes accessible à la navigation. Nous nous trouvions dans tel parage. La mer est très orageuse dans ces parages. Les corsaires fréquentent, infestent ces *parages*. (Acad.)

— Par extens. et fam. Lieu, endroit quelconque. Que venez-vous faire dans nos *parages*, dans ces *parages?* (Acad.)

PARAGE, s. m. (rad. *parer*). Mar. Poli que les charpentiers donnent à la surface de la membrure d'un vaisseau, avant de le border.

— Navig. fluv. *Parage des cordes*. Action de guider les cordes pour qu'elles ne s'accrochent pas sur le chemin de halage.

Techn. Une des opérations de l'ajustage des pièces métalliques, qui a pour but de redresser les surfaces cylindriques à base circulaire, ou les surfaces planes pour lesquelles on ne peut employer la machine à raboter. | Opération qui consiste à coucher tous les poils d'un même côté dans la préparation des draps. || Opération par laquelle on enlève aux briques fraîches les bavures du moule et les ordures qui se sont amassées sur leur surface.

— Viticult. Labour donné aux vignes avant l'hiver.

PARAGEAU, s. m. Anc. cout. Frère puîné qui tenait son fief en parage.

—Adjectiv. *Fief parageau*. Le fief des parageaux.

PARAGÉNÉSIE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; γένεσις, génération). Hist. nat. Hybridité dans laquelle les métis directs sont stériles entre eux, tandis que les métis provenant d'un métis et d'un individu de race pure sont féconds.

PARAGÉNÉSIQUE, adj. Qui a rapport à la parageneste.

PARAGER ou **PARAGEUR**, s. m. Anc. cout. L'aîné de la famille dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Loudunois. || Dans la Normandie, l'Angoumois, le Poitou et la Saintonge, au contraire, *parageur* et *parageur* se disaient des puînés, et l'aîné ne prenait aucun nom particulier.

—**PARAGER, ÈRE**, adj. Qui a rapport aux puînés. Branche paragère.

PARAGEUSIE, s. f. (pr. *pa-ra gheu-zi*; et. gr., παρά, auprès; pr. *globule*). Chim. Substance retirée des globules du sang.

PARAGLOBULINE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *globuline*). Chim. Substance retirée des globules du sang.

PARAGLOSSE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; γλῶσσα, langue). Entom. Appendice membraneux, divergent et garni de poils, qui a l'apparence d'une oreillette ou d'un petit pinceau aplati, et que certains insectes, tels que les abeilles, portent à la base de leur langue, un de chaque côté.

— Pathol. Tuméfaction de la langue qui la déforme et la fait paraître renversée dans le pharynx.

PARAGNATHE, s. 2 g. (pr. *pa ra-ghnate*; et. gr., παρά, auprès; γνάθος, mâchoire). Térat. Monstre qui a une mâchoire inférieure surnuméraire placée tout à fait latéralement.

—**PARAGNATHE**, s. m. Bot. Syn. de **DIPLOMÉRIDE**.

PARAGNATHIE, s. f. (pr. *pa-ra-ghna-tie*). Térat. Monstruosité des paragnathes.

PARAGNATHIEN, ENNE, adj. (pr. *pa-ra-ghna-ti-ein*). Terat. Qui a le caractère de la paragnathie ou des paragnathes.

PARAGNATHIQUE, adj. 2 g. (pr. *pa-ra-ghna-tike*). Terat. Qui appartient, qui a rapport à un paragnathe, ou à la paragnathie.

* **PARAGOGE**, s. f. (ét. gr., παραγωγή, augmentation; dérivé de παράγω, j'augmente). Gramm. Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. En latin *met, ce*, dans *ipsemet, hicce*; en français, *ci, là, dà*, dans les mots *celui-ci, celui-là, oui-da*, sont des paragoges. On peut considérer comme une paragoge l'addition de la lettre *s* à *jusque* devant une voyelle. Sion *jusques* au ciel élevée autrefois. Racine.)

— Anc. art milit. Évolution par laquelle la milice grecque se formait en colonne. On dit aussi *paragogue* dans ce dernier sens.

— Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation.

PARAGOGIQUE, adj. 2 g. Gramm. Qui se rapporte à la paragoge. Lettres paragogiques. Particules paragogiques.

PARAGOIN, s. m. Féod. Coseigneur.

PARAGOMPHOSE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; γόμφος, emboîtement). Ostéol. Sorte d'articulation immobile par laquelle un os pénètre dans la cavité d'un autre et y est emboîté comme un clou ou une cheville dans un trou. Telle est l'insertion des dents dans les cavités alvéolaires des deux mâchoires.

—Obstét. Enclavement incomplet de la tête de l'enfant dans le bassin de la mère.

PARAGONITE, s. f. (du gr. παρά, εἶν, mettre auprès l'un de l'autre). Minér. Variété de mica du Saint-Gothard.

PARAGRAISSE, s. m. (de *parer*, et de *graisse*). Linge qu'on fixe au dos d'un fauteuil pour qu'on ne le salisse pas avec la tête.

PARAGRAMMATISME, s. m. (et. gr., παρά, contre; γράμμα, lettre). Gramm. Syn. d'**ALLITÉRATION**.

PARAGRAMME, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; γράμμα, lettre, écriture). Faute de langue, d'orthographe. || Erreur dans l'arrangement des lettres; faute d'impression.

* **PARAGRAPHE**, s. m. (ét. gr., παρά, près, autour; γράφω, j'écris). Petite section d'un chapitre d'un discours, d'un ouvrage. Paragraphe premier. Voyez le paragraphe dix. Cette loi est au paragraphe vingt-cinq. Il y a dans ce chapitre quelques paragraphes fort bien écrits. Ce paragraphe se lie mal au précédent. Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue est ce qu'on appelle un *paragraphe*; plusieurs *paragraphes* forment un chapitre; plusieurs chapitres font un livre; plusieurs livres un traité. (Condill.)

Quoique c'est soumis aux lois de l'orthographe,
Quoiqu'on y retienne quelque vieux *paragraphe*,
Comme un financier, guerrier ou sénateur,
Se décore aujourd'hui du beau titre d'auteur. (DESPAZE.)

— *Homme à paragraphes*. Celui qui passe son temps à étudier les livres de droit. Qu'un homme à *paragraphe* est un joli galant! (Corn.)

— Antiq. gr. Nom des barres marginales surmontées d'un point, par lesquelles les Grecs désignaient, dans la comédie ancienne, certaines parties du chœur ou de la parabase qui devaient correspondre entre elles.

— Paléogr. Figure dont on se sert pour séparer les différentes parties d'un ouvrage. Cette figure a varié; elle a été alternativement représentée par un gamma, Γ, par une croix, ✝, par un delta ou triangle, Δ.

— Typogr. Signe figuré ainsi §, que l'on met quelquefois en tête d'un paragraphe.

PARAGRAPHO. Ablatif latin signifiant Au paragraphe, que les commentateurs des livres de droit, les avocats, dans leur plaidoiries, ont souvent employé pour indiquer le lieu d'une citation. Ce sont tous termes de l'art qui sont cités fort à propos: l'épopée, le code Justinien, le *paragrapho*. Je voudrais avoir trouvé une douzaine de ces mots, et les avoir payés une pistole pièce. (Regnard.)

Qui ne sait que la loi *Si quis canis*, ffigeste,
De Vi, paragrapho, messieurs *Capoudus*,
Est manifestement contraire à cet abus? (RAC.)

PARAGRÈLE, s. m. (de *parer*, et de *grêle*). Phys. Appareil placé dans un champ, sur une maison, au moyen duquel on a cherché à dissiper les nuages chargés de grêle. Le paragrèle consiste en une perche en bois de 12 à 13 mètres de haut, qui porte à son extrémité supérieure une pointe métallique aiguë, la dépassant de 13 à 16 centimètres. Cette pointe doit être en laiton, et avoir un peu plus de 2 millimètres. A sa base se fixe un conducteur, soit en fil de fer, soit en fil de cuivre ou de laiton, ayant un peu moins d'un millimètre de diamètre, et descendant le long de la perche, à laquelle il tient de distance en distance par des anneaux de laiton. Il va se perdre ensuite dans le sol humide pour faciliter la dispersion du fluide électrique. Un paragrèle de 16 mètres et demi de haut abrite un espace de 33 mètres de rayon. On a inventé plusieurs sortes de paragrèles. L'efficacité du paragrèle n'est point reconnue.

PARAGRÊLÉ, ÉE, adj. Néol. Qui est pourvu d'un paragrêle. Champ, vigne paragrêlée.

PARAGUA, s. m. (pron. *pa-ra-gua*). Ornith. Espèce de perroquet du Brésil.

PARAGUA, Géogr. Rivière du Brésil (Matto-Grosso), sur la frontière de Bolivie, coule au N.-O., et se jette dans le Guaporé. Cours de 450 kil.; affluent du Caroni (Vénézuela), naît dans la Parime, et coule au N.; 600 kil. de cours.

PARAGUANA, Géogr. Presqu'île de la république de Vénézuela, sur la mer des Antilles, au N.-E. du golfe de Maracaïbo. Elle est longue de 70 kil. et se termine par le cap de San-Roman.

* **PARAGUANTE**, s. f. (pr. *pa-ra gou ante*; ét. esp., *para*, pour; *guante*, gant; pour des gants). Présent que l'on fait à quelqu'un en reconnaissance d'un service qu'il a rendu. Il a eu mille écus de paraguante. Voilà une bonne paraguante. On l'accuse d'avoir pris, d'avoir reçu des paraguantes. Pourvu qu'il tire des *paraguantes* d'une affaire, il se soucie fort peu des épilogueurs. Le Sage.)||Somme que l'on versait aux agents du fisc pour obtenir une diminution de taxe. Terme vieilli.

PARAGUASSU, Géogr. Fleuve du Brésil (Bahia), arrose Caxoeira, et finit dans la baie de Tous-les-Saints; 650 kil. de cours.

PARAGUATAN, s. m. pr. *pa-ra-gua-tan*). Variété de macrocnème qui fournit un suc rouge propre à la teinture.

PARAGUAY, Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, naît dans le plateau de Parexis (Brésil), coule du N. au S., en séparant l'État du Paraguay de la Bolivie et de la Confédération de la Plata, et se jette dans le Parana, après 1,600 kil. de cours. Il reçoit le Pilcomayo et le rio Vermejo.

— **PARAGUAY**. République de l'Amérique du Sud, bornée par le Brésil au N. et à l'E., et par la Confédération de la Plata à l'O. et au S. Superficie, 238,290 kil. carrés; popul. 350,000 hab. La capitale est *L'Assomption*. Vaste plaine entrecoupée de marais et de bois, cette contrée est arrosée par le Paraguay et le Parana. Climat chaud et sec, mais sain. Conquis en 1536 par les Espagnols, le Paraguay était habité par les Guaranis, que les jésuites convertirent. Le territoire des *Missions* ou *Réductions* devint une vraie république théocratique, 1610-1767, sous la suzeraineté de l'Espagne, qui le céda un instant au Portugal, 1750-1777. Le Paraguay s'affranchit en 1811, mais pour subir le despotisme du docteur Francia, puis une guerre ruineuse contre le Brésil et la Confédération Argentine, de 1865 à 1870.

— Bot. *Herbe du Paraguay*. Plante dont on se sert au Paraguay comme de thé.

PARAGUAY-ROUX, s. m. Pharm. Spécifique contre le mal de dents; il est composé de baume ou d'eau de Paraguay.

PARAGUE, s. m. (ét. gr., παράγω, j'égare). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des syrphides, établi pour quatorze espèces dont la plupart se trouvent dans les prairies des départements méridionaux.

PARAGUÉEN, ENNE, s. (pr. *pa-ra-ghé-ein*). Géogr. Habitant, habitante du Paraguay.

— adj. Qui appartient au Paraguay ou à ses habitants. On dit aussi *paraguayen*.

PARAGUEUSTIE, s. f. (ét. gr., παρά, prép. qui indique changement; γεῦσις, goût). Pathol. Perversion du goût. On dit aussi *paraguesie*.

PARAH, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée dans l'Inde, et valant 110 litres 12 centilitres.

— Métrol. anc. Petite monnaie d'Égypte, qui équivaut à 3 centimes et demi. On l'appelle aussi *medin*.

PARAHUNYLÈNE, s. m. Chim. Produit de condensation de l'hexylène sous l'influence de l'acide sulfurique.

PARAHYBA DO NORTE, Géogr. Fleuve du Brésil, arrose la province de son nom et se jette dans l'Atlantique. Cours de 400 kil.

— **PARAHYBA DO NORTE**. Province du Brésil, à l'E., a 74,731 kil. carrés et 140,000 h. Ch.-l., *Parahyba*.

— **PARAHYBA DO NORTE**. Ville du Brésil, ch.-lieu de la province de ce nom, sur le rio Parahyba. Sucre, café, coton, bois, cuirs, etc; 14,000 hab.

— **PARAHYBA DO SUL**. Fleuve du Brésil, arrose la province de Rio-de-Janeiro. Cours de 600 kil.

PARAIL, s. m. Anc. mar. Appareillage; agrès

PARAISO, s. m. Bot. Arbre de la République Argentine.

PARAISON, s. f. (rad. *parer*). Techn. Forme particulière qu'on donne au verre fondu en le roulant sur le marbre, tandis qu'on le souffle. || Masse vitreuse qui a été soumise à la paraison.

PARAISONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Paraisonner. S'empl. adjectiv. Soufflé. Verre paraisonné. Glace paraisonnée.

— *Paraisonné par*. Verre paraisonné par un ouvrier habile.

PARAISONNER, v. a. 1re conj. (rad. *paraison*). Techn. Souffler les glaces. Il faut paraisonner ce verre.

— **SE PARAISONNER**, v. pron. Être paraisonné.

PARAISONNIER, s. m. (rad. *paraisonner*). Techn. Ouvrier verrier qui fait la paraison, qui souffle les glaces à miroir.

* **PARAÎTRE**, v. n. 1e conj. irrég. (étym. lat., *parescere*, forme populaire de *parere*, même signif.). *Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent. Je paraissais, tu paraissais*, etc. *Je parus, tu parus*, etc. *J'ai paru*, etc. *Je paraîtrai, tu paraîtras*, etc. *Je paraîtrais*, etc. *Parais, paraissons, paraissez. Que je paraisse*, etc. *Que je parusse*, etc. *Paraissant. Paru, parue*. Se faire ou se laisser voir, se montrer, se manifester. L'aurore, le soleil, la lune paraît. Les boutons paraissent aux arbres. L'étoile du soir commence à paraître. Dès qu'il paraît. Il a paru comme un éclair. Depuis longtemps il ne paraît plus. Les grands génies que ce siècle vit paraître. Son innocence a paru dans tout son jour. Un homme qui commence à paraître dans le monde. Paraître en public. Paraître sur la scène. C'est l'acteur qui paraît le plus souvent. Il n'a fait que paraître et disparaître. Je l'ai vu paraître un instant, et s'en aller. Les ennemis ont paru sur la frontière. Ne plus oser paraître. N'oser paraître devant quelqu'un. N'oser faire paraître des titres qu'on dit avoir en sa possession. Qu'avez-vous affaire de paraître là? Ses ennemis ne paraissent pas. Alors parut un homme qui éclipsa tous ses rivaux. On ne peut juger que de ce qui paraît. On prétend que Thésée a *paru* dans l'Épire. (Rac.) Les deux plus grands hommes qui eussent encore *paru* sur la terre. (Massillon.) Pradon comme un soleil en nos jours a *paru*. (Boil.) Nous allons tous penser, Descartes va *paraître*. (L. Racine.) Le premier homme contenait actuellement et individuellement tous les hommes qui ont *paru* et *paraîtront* sur la terre. (Buff.) Toute la France redemandait le grand Condé, s'il avait *paru* alors, la cour était perdue (Volt.) Tous deux furent les premiers qui commencèrent à *paraître* à la tête d'une troupe d'acteurs, l'un monté sur des tréteaux, l'autre sur un chariot. (Barthél.) Tout le monde sort et attend le pape, qui doit *paraître* sur le grand balcon de Saint-Pierre et donner sa bénédiction. (H. Taine.)

Un tigre furieux, d'une énorme grandeur,
Paraissait tout à coup, contre le chien s'avance.
(FL. RIAN.)

— Se dit en parlant des sentiments de l'âme, des qualités. Laisser paraître des sentiments qui ne font pas honneur. Sa délicatesse paraît dans toutes ses actions. L'homme est si grand que sa grandeur *paraît* même en ce qu'il se connaît misérable. (Pascal.) Qui vit jamais *paraître* en cette princesse, ou le moindre senti-

ment d'orgueil, ou le moindre air de mépris? (Boss.) Mon amour a *paru* : je ne m'en puis dédire. (Corn.) Ses remords ont *paru* même aux yeux de Narcisse. Rac

Ire leur arrêt sur tu vois la violence.
Narcisse, elle a *paru* jusque dans son silence.
(RACINE.)

— Se dit en parlant des sentiments qui se peignent sur le visage. Il *parut* triste et agité. (Mass.) Le roi d'un noir chagrin *parut* enveloppé. Rac.) Dans un sombre chagrin (Athalie) *parut* ensevelie. (Id.) Le Cevenol fut certainement très étonné de mon peu d'empressement à accepter ses offres, mais il eut le bon goût de n'en rien laisser *paraître*. (A. Daudet.)

— Ironiq. On dit d'une chose qui est très visible *Cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage; cela paraît comme le nez au milieu du visage*.

— Se laisser apercevoir, quoique faiblement. Vous avez cru effacer cette tache d'encre, elle *paraît* encore. (Acad.) L'écriture de cet acte, de ce manuscrit *paraît* à peine. (Acad.)

— Se présenter en justice ou y produire quelque pièce. Cet homme n'a osé paraître à l'audience, parce qu'il y a un décret de prise de corps contre lui. Il faut qu'une telle partie paraisse, qu'elle intervienne en la cause pour la rendre meilleure. Dès qu'on aura fait paraître ce testament, ce titre, le procès sera indubitable.

— Être imprimé, mis en vente. Quand votre ouvrage paraîtra-t-il? Quand ferez-vous paraître votre brochure? La cinquième livraison de ce recueil n'a pas encore paru. J'ai longtemps retenu ce petit poème, et peut être me suis-je encore trop hâté de le laisser *paraître*. (Campistron.) Mais pour que les journaux parlent de moi, il faut que mon livre *parusse*, et je vois bien qu'il ne *paraîtra* pas. (A. Daudet.)

— Dans un sens analogue, Se dit d'une pièce de théâtre qu'on représente. Cette tragédie, l'une des plus morales et des plus intéressantes qui aient *paru* sur aucun théâtre du monde... (Marmontel.)

— Briller, être très apparent, en parlant des choses. Les jeunes gens aiment les choses qui paraissent. Il ne veut point de galon d'or sur le collet de son manteau, cela paraît trop.

— Se distinguer, briller, se faire remarquer, en parlant des personnes. Chercher à paraître. C'est un homme vain qui veut paraître. Il y a des gens qui paraissent plus avec dix mille francs de rente que d'autres avec vingt mille. Dans une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil .. (Boss.) Je me vis toujours pauvre, et tâchai de *paraître*. (Tristan.) Que voulez vous? chacun cherche à *paraître*. (Voltaire.

Dans quel palais superbe et plein de ma grandeur,
Puis-je jamais *paraître* avec plus de splendeur?
(RACINE.)

— Sembler, avoir l'apparence. Ce bijou paraît d'or, ce n'est que du cuivre. Cela me paraît ainsi. Ne pas paraître ce qu'on est. Être et paraître sont deux. Aimer mieux être que paraître. Les moindres attachements aux créatures lui *parurent* des infidélités punissables. (Fléchier.) Les devoirs de la religion ne leur *paraissent* bientôt plus que les amusements puérils de l'enfance. (Mass.) La perte du temps ne leur *paraît* rien, pourvu que l'innocence périsse. (Id.) Et sa voix m'a *paru* comme un tonnerre horrible. (Rac.) Ses mots les plus flatteurs *paraissent* des rudesses. Boileau.) Pour *paraître* honnête homme, en un mot il faut l'être (Id.) Les cornes d'Ammon, les pierres étoilées, les lenticulaires, les judaïques, les glossopètres, m'ont *paru* des fossiles terrestres. Volt.)

Et que l'amour, souvent de remords combattu,
Paraisse une faiblesse et non une vertu. (BOILEAU.)

— Dans ce sens, il se construit souvent avec un adjectif. Cela me paraît beau. Ces raisons paraissent bonnes. La vérité ne leur *paraît* estimable qu'autant qu'elle est utile. (Fléchier.) Charles-Quint avait coutume de dire : « L'Italien *paraît* sage, et l'est pour l'ordinaire ; l'Espagnol le *paraît* et ne l'est point ; le Français l'est, sans le *paraître*. » Rayn.) Don Carlos avait *paru* si fier en chantant ces paroles d'une voix mâle et sonore, qu'on l'aurait pris pour le Cid lui-même. (Chateaubr.) || Se construit aussi avec un infinitif. L'aveugle *parut* alors changer de voix et de visage. Bossuet.) Les charmes d'un empire ont *paru* le flatter. (Rac.) Il est des saisons où les dauphins *paraissent* préférer la pleine mer. Lacepède. Deshayes, envoyé par Louis XIII en Palestine, m'a donc *paru* mériter qu'on s'attachât à son récit. (Chateaub.) Il était couvert de poussière, inondé de sueur, et *paraissait* avoir fait une longue route. L. Blanc.)

Non loin du port, au couchant de la ville,
Un fond des eaux *paraît* sortir une île,
Un triste écueil, un rocher menaçant.
L'onde en courroux s'y brise en mugissant (DEBN.)

— On le met quelquefois avec un nombre d'années pour exprimer l'âge. Vous ne paraissez pas cinquante ans. A vrai dire, il *paraissait* vingt ans. J. Sandeau.)

— *Paraître à*, suivi d'un nom de personne. Se montrer à, apparaître. Quand Jésus-Christ *paraîtra* lui-même à ces malheureux. Bossuet.) Gustave *parut* à la Pologne surprise et trahie, comme un lion. Id. || *Paraître à quelqu'un*. Signifie aussi Faire l'effet d'une chose importante. Bon Dieu! un homme qui vous a vue, qui vient de vous quitter, qui vous a parlé, comme cela me *paraît!* (Mme de Sevigné.)

— *Paraître à*, suivi d'un infinitif. Ce défaut ne paraît pas moins à craindre que celui dont vous avez eu tant de peine à vous corriger.

— *Paraître chez quelqu'un*. S'y présenter.

— *Paraître dans une affaire*. Y intervenir. Je vous conjure de me *paraître* dans cette affaire-là que le moins que vous pourrez. (Mme de Maintenon.)

— *Faire paraître*. Faire venir. Qu'on les fasse tous deux *paraître* en ma présence. (Rac.)

— Fig. Quelle assemblée l'apôtre saint Jean nous fait *paraître!* Boss.) Ne craignons pas de faire *paraître* notre princesse dans les états différents où elle s'est trouvée. (Id.)

— *Faire paraître*. Montrer une qualité, un sentiment. Ce fut là que cette princesse fit *paraître* toutes les richesses de son esprit. Boss., II) Fait *paraître* en courant sa bouillante vigueur. (Boil.)

— *Faire paraître*. Faire ressortir, mettre en relief. Loin de les décrier, je les ai fait *paraître*. (Boileau. Nous ferions des épargnes pour faire vivre et *paraître* notre enfant. (Mme de Sev.)

— Faire qu'une chose semble telle ou telle. Des lunettes qui font paraître les objets plus gros qu'ils ne sont. L'armée était rangée en bataille d'une manière qui la faisait paraître plus grande qu'elle n'était. Le soin la fait *paraître* un peu moins criminelle. (Corneille.) La grâce qui le faisait *paraître* grand aux yeux des autres le cachait à lui-même. (Flech.. Tout ce qui est plus élevé que lui le fait *paraître* petit à ses yeux. Mass.)

— *Se faire paraître*. S'est dit pour Se montrer. Mais si mon amitié pour vous se fait *paraître*. (Molière.) A ce peuple agité viens te faire *paraître*. (Bours.)

Aussitôt que Lucrèce a pu le reconnaître,
Elle a voulu qu'exprès je me sois fait *paraître*.
(CORNEILLE.)

— *Laisser paraître*. Montrer, faire voir. Elle a bien plus de mérite et d'esprit qu'elle n'en laisse *paraître*. (Mme de Sevigné.)

— Impersonn. *Il paraît*. Il semble. Il me paraît que vous vous êtes trompé. Suivant, selon, autant qu'il me paraît. A ce qu'il me paraît. Il paraît que vous avez tort. Héritiers d'un grand nom, il leur *paraît* inutile de s'en faire un à eux-mêmes. Mass.) Il lui *paraît* plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de son peuple. Id.) Il a *paru* un peu étrange qu'un particulier répondît en son nom à un souverain par une déclaration de guerre. La Harpe.) Il y en avait plus d'une qui enrageait, à ce qu'il me *paraissait*. (Mérimée.)

Il me *paraît*, adorable fontaine,
Que vous n'eutes jamais la vertu d'Hippocrène. (BOIL.)

— On voit, on aperçoit. Il paraît une comète. Il paraissait des taches livides sur plusieurs endroits de son corps. Il a paru de grands génies dans ce siècle-là. Il paraît par ce que nous venons de dire que vous vous étiez trompé. Il *paraît* d'abord dans le caractère de Pilate des restes d'incertitude. (Mass.)

— *Il y paraît*. On le voit bien, il en reste des marques. Il a trop bu, il y paraît à sa démarche. Elle a eu la petite vérole, mais il n'y paraît pas, il n'y paraît plus. On n'en saurait si peu ôter qu'il n'y paraisse. C'est un homme fort instruit, sans qu'il y paraisse. L'orage a passé par cette contrée, il y paraît. J'ai enlevé cette tache, et il n'y a plus paru. Si je mets la main à cette besogne, il y paraîtra. Il y a des gens qui ont l'art de se moquer des autres, sans qu'il y paraisse.

— Fam. *Il n'y a rien qui n'y paraisse*. Cela est encore très sensible, évident. Vous avez reçu toute la pluie ; il n'y a rien qui n'y paraisse, vos habits sont encore trempés.

— Ironiq. Vous dites qu'il est brave ; il n'y a rien qui n'y *paraisse*, je l'ai vu lâcher pied en mainte circonstance. (Acad.)

— *Paraître* employé impersonnellement, et accompagné d'une négation, demande le subjonctif. Il ne paraît pas que vous soyez son ami.

On emploie l'indicatif dans le cas contraire. Il me paraît que vous doutez de ma sincérité.

— Antiq. rom. *Il ne me paraît pas*. Formule employée par les juges quand ils n'absolvaient ni ne condamnaient le coupable. Chacun donnait son avis d'une de ces trois manières : J'absous ; je condamne ; il ne me *paraît* pas. (Montesquieu.)

— PARAÎTRE. s. m. Apparence. Tous mettent leur être dans le *paraître*. (J.-J. Rouss.) Préférez l'être au *paraître*. (Volt.)

— Syn. comp. PARAITRE, APPARAITRE. Pour *paraître*, il faut avoir un corps ou quelques qualités capables de frapper les sens. Mais un ange *apparaît*, parce qu'il est invisible par sa nature, et que ce n'est que par des causes surnaturelles qu'il est revêtu ou paraît revêtu d'un corps. *Apparaître* se dit aussi des choses qui ne *paraissent* que rarement, de loin en loin, et qui ne sont pas prévues. || PARAITRE, SEMBLER. *Paraître* a plus de rapport à l'objet même ; *sembler* en a davantage à la manière dont l'objet affecte les sens. *Paraître* dit quelque chose de plus fixe, de plus certain; *sembler* quelque chose de plus vague, de plus incertain.

PARAJOUR. s. m. (de *parer*, et de *jour*). Techn. Objet qui, dans un panorama, projette une ombre ferme sur les spectateurs, ainsi que sur les corps qui les avoisinent.

PARALACTIQUE. adj. (ét. gr., παρὰ, auprès ; fr. *lactique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide lactique.

PARALALIE. s. f. et. gr., παρὰ, à côté ; λαλέω, je parle). Pathol. Trouble dans la parole ; impossibilité de se rappeler les mots propres à rendre la pensée.

PARALAMPSIS. s. f. (pr. *pa-ra-lan-pciss*; ét. gr., παρὰ, sur ; λαμπω, je luis). Médec. Tache brillante et perlée sur la cornée. On dit aussi *paralampsie*.

PARALATE. s. m. Antiq. Nom que les Scythes donnaient à leurs rois.

PARALBUMINE. s. f. (ét. gr., παρὰ, auprès ; fr. *albumine*). Chirurg. Corps isomère de l'albumine.

PARALCYON. s. m. (ét. gr., παρὰ, à côté ; fr. *alcyon*). Ornith. Syn. de MARTIN-PECHEUR.

PARALDÉHYDE. s. m. (ét. gr., παρὰ, à côté ; fr. *aldéhyde*). Chim. Substance isomère de l'aldéhyde ordinaire.

PARALE. s. f. Antiq. Vaisseau sacré d'Athènes, qui était l'objet d'une grande vénération, et qui n'était employé que pour des affaires d'État ou de religion, parce qu'il avait été sauvé seul de la défaite des Athéniens à la journée d'Égos-Potamos.

— Adjectiv. Galère parale.

PARALÉ. s. m. Bot. Syn. de PLAQUEMINIER. On dit aussi *paraléa*, s. m. et *paralie*, s. f.

PARALÉA. s. m. Bot. V. PARALÉ.

PARALÉPIDE. s. m. (ét. gr., παρὰ, presque ; λεπὶς, ἰδος, écaille). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour deux espèces du golfe de Nice. On dit aussi *paralèpe*.

PARALIAS. s. m. (pron. *pa-ra-li-ass*). Bot. Nom qu'on a donné, chez les anciens, à un euphorbe de l'Europe méridionale, et à une espèce de pavot.

PARALIE. (ét. gr., παρὰ, auprès ; ἅλς, mer). Géogr. anc. Partie de l'Attique qui bordait la mer.

PARALIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Paralie.

— Antiq. Matelot qui montait le navire nommé *parale*.

— PARALIENNE. s. f. Galère sacrée d'Athènes.

— adj. Qui concerne la Paralie ou ses habitants.

PARALIER. s. m. (ét. gr., παράλιος, maritime). Bot. Syn. de PLAQUEMINIER.

* **PARALIPOMÈNES**. s. m. pl. (ét. gr., παραλειπομένα, part. pass. du v. παραλείπω, j'omets. Proprement, Sorte de supplément à un ouvrage qui précède. Les prolégomènes se placent au commencement, les paralipomènes à la fin.

— Additions.

— Titre de deux livres historiques de la Bible, qui contiennent ce qui avait été omis dans les quatre livres des Rois. Les deux livres des Paralipomènes.

* **PARALIPSE**. s. f. (étym. gr., παράλειψις, dérive de παραλείπειν, négliger.) Rhét. Figure par laquelle on fixe l'attention sur un objet en feignant de le négliger. On l'appelle aussi *prétérition*.

— On rattache à cette figure l'omission des détails que l'imagination peut suppléer ; les poètes, les romanciers font agir leurs personnages, sans mentionner tous les repas qu'ils prennent, toutes les nécessités auxquelles ils sont soumis.

PARALIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., παρὰ, à côté ; ἅλς, mer). Géol. Qui a rapport aux rivages de la mer. Roches paraliques.

* **PARALLACTIQUE**. adj. 2 g. Astron. Qui appartient à la parallaxe. || *Angle parallactique*. L'angle de la parallaxe, c'est-à-dire celui qui sert à calculer la parallaxe de longitude, de latitude, d'ascension droite et de déclinaison. || *Machine, lunette parallactique*. Machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe, et suivre le mouvement diurne des astres, sur le parallèle qu'ils décrivent. || *Pied parallactique*. Pied sur lequel repose cette machine. || *Triangle parallactique*. Celui qui est formé par l'angle de la parallaxe et par le rayon de la terre. || *Règle parallactique*. Instrument dont Ptolémée se servit pour calculer la parallaxe de la lune. || *Télescope parallactique*. Telescope destiné à mesurer la parallaxe des étoiles.

PARALLACTIQUEMENT. adv. Astron. D'une manière parallactique.

* **PARALLAXE**. s. f. (ét. gr., παράλλαξις, changement alternatif ; forme de παραλλάττω, je transpose). Astron. Angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites menées de ce même point, l'une au centre de la terre, l'autre au point de la surface terrestre où se trouve l'observateur. La parallaxe se déterminait autrefois au moyen de deux observateurs placés en des lieux différents ou par un observateur et une étoile fixe qui tenait lieu de second observateur. Observer la parallaxe de Mars, du soleil, de la lune. || *Parallaxe de hauteur*. Parallaxe déterminée sur un point de la surface terrestre pour un rayon qui part du centre de la terre et aboutit à ce point. || *Parallaxe horizontale*. Parallaxe dans laquelle la ligne partant du centre de l'astre est perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon partant du centre de la terre. || *Parallaxe horizontale équatoriale*. Parallaxe de la lune considérée par rapport au rayon de l'équateur. || *Parallaxe annuelle*. Angle formé par deux lignes droites qui seraient menées aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe de la terre. || *Parallaxe mensuelle*. Petite inégalité que produit dans le lieu vrai du soleil l'attraction de la lune sur la terre. || *Parallaxe des étoiles fixes*. Leur distance est si immense, que non seulement elles n'ont aucune parallaxe par rapport au rayon terrestre, mais même par rapport au diamètre entier de l'orbite de la terre.

— Chirurg. Raccourcissement d'un membre fracturé, lorsque les fragments de l'os chevauchent l'un sur l'autre.

—Quelques auteurs ont fait ce mot masculin.

Que, l'astrolabe en main, un autre aille chercher
Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe,
Si Saturne à nos yeux peut faire un *parallaxe*.
(BOILEAU.)

* **PARALLÈLE**. adj. 2 g. (ét. gr., παράλληλος, l'un contre l'autre). Géom. Se dit d'une ligne ou d'une surface également distante, dans toute son étendue, d'une autre ligne ou d'une autre surface. Deux lignes parallèles. Ces deux rues sont parallèles l'une à l'autre. Les tropiques et l'équateur sont parallèles. || *Plans parallèles*. Plans qui ne peuvent jamais se rencontrer étant prolongés à l'infini. || *Règles parallèles*. Instrument composé de deux règles également larges partout et jointes ensemble par des lames de traverse, de manière qu'elles puissent s'ouvrir à différents intervalles, s'approcher, s'éloigner, sans cesser d'être parallèles.

— Fig. Qui se développe proportionnellement. Dans la société actuelle, le progrès de la misère est *parallèle* et adéquat au progrès de la richesse. (Proudhon.)

— S'est employé autrefois pour Semblable, conforme. Avis, sentiment, opinion parallèle. Je lis dans vingt mémoires nouveaux que les états ont un avis *parallèle* à celui du parlement ; que le parlement de Rouen n'a pas une opinion *parallèle* a celui de Paris, comme si *parallèle* pouvait signifier conforme ; comme si deux choses *parallèles* ne pouvaient avoir mille différences. (Volt.)

— Bot. Se dit des lobes des anthères, quand ils se prolongent notablement, sans s'approcher ou s'éloigner l'un de l'autre, comme dans la bignonie. || Se dit aussi des cloisons d'un fruit, lorsqu'elles répondent aux valves d'un péricarpe bivalve et biloculaire comme dans l'alysse.

— Cosmogr. *Sphère parallèle*. Situation de la sphère dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon. La sphère est parallèle par rapport aux habitants des pôles, dans le cas où les pôles seraient habités.

— Opt. *Rayons parallèles*. Ceux qui partent d'un point lumineux situé à une distance infinie de l'œil.

— Philol. Qui renferme un parallèle, qui est classé, rédigé de manière a produire un parallèle. Plutarque a écrit les Vies parallèles des hommes illustres de la Grèce et de Rome.

— PARALLÈLE. s. f. Géom. Ligne parallèle à une autre. Tirer une parallèle. Tracer des parallèles rayonnées. La vraie définition et la plus nette qu'on puisse donner d'une parallèle, est de dire que c'est une ligne qui a tous ses points également éloignés d'une autre ligne. La théorie des *parallèles*. (Acad.)

— Fortif. Tranchée bordée d'un parapet avec banquette, et tracée parallèlement du côté de la place de guerre qu'on assiège. Première, seconde, troisième parallèle. Commencer, faire, former une parallèle. Les *parallèles* se communiquent par des chemins couverts. (Acad.)

— PARALLÈLE. s. m. Cosmogr. Cercle parallèle à l'équateur, tiré par tous les degrés du méridien terrestre. Tous les lieux qui sont sur le même *parallèle* ont la même latitude, ont les jours et les nuits de la même longueur. (Acad.) || *Parallèles de déclinaison*. Cercles parallèles à l'équateur, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute et par chaque seconde des méridiens, compris entre l'équateur et chaque pôle du monde. || *Parallèles de hauteur*. Cercles parallèles à l'horizon, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute et par chaque seconde du méridien, compris entre l'horizon et le zénith. || *Parallèles de latitude*. Cercles parallèles à l'écliptique, que l'on trace sur le globe céleste, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute et par chaque seconde du colure des solstices, compris depuis l'écliptique jusqu'à chacun de ses pôles. || On donne aussi ce nom aux cercles parallèles à l'équateur, que l'on trace sur le globe terrestre, et qui sont les mêmes que les parallèles de déclinaison, tracés sur le globe céleste.

— Mar. *Moyen parallèle*. Parallèle figuré entre deux latitudes données.

— Techn. Instrument formé par les règles parallèles. || *Parallèle à vis*. Outil qui sert au graveur en lettres pour tracer sur une planche de métal des parallèles de toute espèce.

* **PARALLÈLE**. s. m. Littér. Comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre ; examen des rapports et des différences que deux personnes ou deux choses ont entre elles. Un beau, un juste parallèle. Je ne veux point entrer en parallèle, je ne veux point qu'on me mette en parallèle avec cet homme-là. Faire le parallèle d'Alexandre avec César, d'Alexandre et de César. Les parallèles des hommes illustres. Établir un parallèle. Mettre deux hommes, deux choses en parallèle. En prenant

es points vagues de comparaison, on fait des *parallèles* plus ingénieux que solides. (Boiste.) Tout *parallèle* offense l'homme parce qu'il se croit unique en son espèce. (Dufresny.) J'entends, je perdrais tout sans doute au *parallèle*. (C. d'Harlev.) D'Alembert appelait les *parallèles* une féconde matière d'antithèses, qui prouvait seulement qu'on avait plus ou moins le talent d'en faire. (Sallent.)

— Syn. comp. PARALLÈLE, SIMILITUDE. Dans les *parallèles*, la comparaison règne bien plus longtemps que dans les *similitudes*, et s'applique à beaucoup plus de points.

* **PARALLÈLEMENT**, adv. D'une manière parallèle. Ces murs sont construits parallèlement, parallèlement les uns aux autres. La Delaware coule *parallèlement* à la rue qui suit son bord occidental. (Chateaub.) Deux autres rangs de bassins plus petits s'étendaient *parallèlement* de chaque côté. (G. Flaubert.)

— Fig. D'une façon semblable. Ils arrivent au succès parallèlement.

* **PARALLÉLÉPIPÈDE**, s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; ἐπί, sur; πεδίον, surface plane). Géom. Corps solide termine par six parallélogrammes, dont les opposés sont sembla-

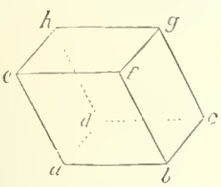

Parallelépipede.

bles, égaux et parallèles entre eux. Quelques-uns écrivent *parallélipipède*. || *Parallélépipède droit*. Celui qui a ses faces perpendiculaires au plan de la base. || *Parallélépipède rectangle*. Celui dont la base est un rectangle.

— Min. Se dit d'un cristal composé de six faces parallèles deux a deux, et qui sont des parallélogrammes.

— PARALLÉLÉPIPÈDE, adj. 2 g. Zool. Se dit de quelques animaux, par allusion a la forme de la totalité ou des parties constituantes de leurs corps. Tenia parallelépipede. Dionychus parallelépipède.

PARALLÉLÉPIPÉDIQUE, adj. 2 g. Qui a la forme d'un parallélepipede. On dit aussi *parallélipipédique*.

PARALLÉLIGÈRES, s. f. pl. (ét. lat., *parallelus*, parallèle; *gero*, je porte). Entom. Race d'aranéides dont les yeux sont places sur deux lignes parallèles.

PARALLÉLINERVÉ, ÉE, adj. (et. lat., *parallelus*, parallele; *nervus*, nerf.) Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont placees à des distances à peu près egales.

PARALLÉLIQUE, adj. 2 g. Hist. nat. Se dit d'une partie qui est parallèle à une autre.

— *Classification parallélique*. Celle dont les sections se correspondent.

— Bot. *Cloisons parallétiques*. Cloisons placentariennes uniques, qui s'élargissent parallèlement au plan des valves d'un pédicarpe bivalve, et vont joindre par leurs bords les deux autres opposées, comme dans les crucifères.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel une grande partie des facettes qui le terminent, quoique produites par différentes lois de décroissement, sont remarquables par le parallélisme de leurs intersections, comme la baryte sulfatée parallélique.

PARALLÉLISATION, s. f. (pr. *pa-ral lèli-za-cion*). Action de paralléliser.

PARALLÉLISER, v. a. 1re conj. Rendre parallète. || Mettre en parallélisme.

— SE PARALLÉLISER, v. pron. Devenir parallèles, en parlant de choses différentes.

* **PARALLÉLISME**, s. m. Géom. État de deux lignes, de deux plans paralleles. Il y a un défaut de parallélisme entre les deux galeries du Louvre.

— Fig. Correspondance entre les idées, les choses, etc. Il faut maintenir le parallélisme entre la production et la consommation.

— Astron. *Parallélisme de l'axe de la terre*. Propriété de l'axe de la terre de rester sensiblement parallèle à lui-même dans tous les points de la courbe que la terre décrit annuellement autour du soleil.

— Chir. État d'une plaie dont une excision a rendu les lèvres à peu près parallèles. Il est parfois nécessaire de maintenir le *parallélisme* des bords des plaies, pour qu'il n'en resulte pas des inconvénients. (Merat.) Il y a pourtant des circonstances ou il convient de provoquer le défaut de *parallélisme* dans les plaies; c'est le plus souvent pour empêcher des écoulements de liquides d'avoir lieu. (Id.)

— Techn. État de deux objets parallèles. Le parallelisme des essieux.

PARALLÉLIVEINÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *parallelus*, parallele; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont les veines sont parallèles, ou conservent une distance a peu près égale.

PARALLÉLOGRAMMATIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui a la forme d'un parallélogramme. Figure parallelogrammatique. Place parallélogrammatique.

* **PARALLÉLOGRAMME**, s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; γράμμα, ligne). Geom. Figure plane dont les côtes opposes sont egaux et paralleles. Les proprietes du parallelogramme.

— Alg. *Parallélogramme de Newton*. Règle imaginée par Newton pour trouver les premiers termes de la serie en x, qui donne la valeur de y lorsque ces deux variables entrent dans une équation algebrique donnée.

— Mecan. *Parallélogramme flexible* ou *parallélogramme articulé*. Ingenieux mécanisme de Watt, souvent employe dans les machines, pour conserver à la tige du piston la direction sensiblement verticale. || *Parallélogramme des forces*. Théorème par lequel on trouve la resultante de deux ou plusieurs forces dont l'intensité et la direction sont connues.

PARALLÉLOGRAMMIQUE, adj. 2 g. Geom. Syn. de PARALLELOGRAMMATIQUE.

PARALLÉLOGRAPHE, s. m. (et. gr., παράλληλος, parallele; γράφω, j'écris). Math. Instrument propre a tracer des lignes paralleles.

PARALLÉLOGRAPHIE, s. f. (rad. *parallélographe*). Mathem. Art de tirer des lignes paralleles.

PARALLÉLOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Mathém. Qui est relatif, qui a rapport a la parallelographie, ou au parallelographe.

PARALLÉLON, s. m. Entom. Syn. de TYCHIE.

PARALLÉLOPLEURON, s.m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; πλευρόν, côté). Anc. geom. Parallelogramme imparfait; espèce de trapeze.

PARALOGISER, v. n. 1re conj. (du gr. παραλέγειν, même signif.). Extravaguer, déraisonner. Ainsi *paralogisant* contre lui-même en faveur de sa faiblesse... (J. Riehepin.)

* **PARALOGISME**, s. m. (étym. gr., παρά, contre; λογίζομαι, je raisonne). Didact. Raisonnement faux, ou erreur commise dans la démonstration, quand la conséquence est tiree de principes qui sont faux ou qui ne sont pas prouvés, ou bien quand on glisse sur une proposition qu'on aurait dû prouver. Il croyait avoir trouvé une démonstration, mais ce n'est qu'un paralogisme, un pur paralogisme. Quel paralogisme! Il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant, même touchant les plus simples matieres de geométrie, et y font des *paralogismes*. (Descartes.) C'est un *paralogisme* de chercher en Dieu la loi du monde, quand c'est du monde que nous sommes obliges de tirer le peu de lueurs que nous avons sur la nature de Dieu. (J. Simon.)

— Syn. comp. PARALOGISME, SOPHISME. Le *paralogisme* est un argument contraire aux regles du raisonnement; le *sophisme* est un *paralogisme* présenté de mauvaise foi.

PARALOGITE, s. f. Miner. Variété de wernérite blanche et tachée de bleu.

PARALOS, s. f. Antiq. gr. Vaisseau sacré d'Athenes. On l'appelle aussi *parale*.

PARALUMINITE, s. f. Miner. Sous-sulfate d'aluminium hydraté trouve a Huelgoat.

PARALYSANT, part. prés. du verbe Paralyser.

PARALYSANT, ANTE, adj. Qui paralyse. Cause paralysante.

PARALYSATEUR, TRICE, adj. Méd. Qui paralyse. Une action paralysatrice.

PARALYSÉ, ÉE, part. pass. du v. Paralyser. S'empl. adjectiv. Frappé de paralysie. Son bras est paralysé. Il est paralysé de la moitié du corps. Si le mouvement volontaire persiste quelquefois sans alteration dans des organes *paralysés*, il n'est pas rare non plus de voir des tremblements et des mouvements convulsifs s'y manifester dans certains cas. (Chamberet.)

— Par extens. Ils furent comme *paralysés* d'indignation, en apercevant un homme. (G. Flaubert.)

— Fig. Réduit à l'impuissance. Mes efforts ont été *paralysés* par sa mauvaise volonté. (Acad.)

— Se dit des facultés de l'âme. Quelquefois l'âme animale et la raisonnable sont *paralysées*: alors il tombe dans l'etat d'imbecillité. (B. de Saint-Pierre.)

— Se dit aussi d'une conscience qui n'a plus de remords. Une conscience *paralysée* et une conscience vertueuse produisent la même paix. (Chateaubriand.)

* **PARALYSER**, v. a. 1re conj. (ét. gr., παρά, contre; λύω, je relâche). Frapper de paralysie. Cet accident lui a paralysé le bras.

— Fig. Frapper d'inertie, neutraliser, empêcher l'action de quelque cause morale. La frayeur paralysait toutes ses facultés. La paresse paralyse ses bons désirs. Une résistance à laquelle on ne s'attendait point *paralysa* l'action du gouvernement. (Acad.)

— SE PARALYSER, v. pron. Devenir paralysé. Mon bras se paralyse.

— Fig. Se paralyser l'un l'autre, se réduire mutuellement a l'impuissance.

* **PARALYSIE**, s. f. (rad. *paralyser*). Pathol. Maladie qui consiste dans la privation ou dans une diminution considerable du sentiment et du mouvement volontaire d'une ou même de la totalité des parties du corps, causée par le relâchement des nerfs et des muscles. Tomber en paralysie. Avoir une attaque de paralysie. Paralysie de la moitié du corps. Paralysie de la paupiere superieure. Paralysie des nerfs gustatifs et olfactifs. Paralysie de la langue. Paralysie des membres abdominaux. Paralysie des viscères. Paralysie universelle. Ces eaux réussissent dans la plupart des paralysies. La *paralysie* lui est tombée sur un bras. (Acad.) Tout ce qui peut exciter les centres nerveux, et surtout le cerveau, comme les boissons alcooliques, les travaux intellectuels trop prolonges, la trop grande abondance de sang, finit par produire la *paralysie*. (Chamberet.) La *paralysie* parait plus commune chez les hommes que chez les femmes. (Id.) En abolissant en nous les deux importantes facultés que la nature nous a données pour établir nos rapports avec les objets exterieurs, pour distinguer les choses utiles de celles qui nous sont nuisibles, la *paralysie* devient un des accidents les plus tristes et les plus deplorables auxquels nous puissions être exposes. (Id.) On a vu, dans certains cas, une vive frayeur, une joie subite, un accès de colère, le sentiment d'une profonde indignation, et autres affections vives de l'âme, guerir tout à coup des *paralysies* qui avaient résisté à tous les moyens. (Id.) || La paralysie est *complète* ou *incomplète* selon qu'elle se manifeste par l'abolition ou par le simple affaiblissement de la sensibilité et de la contractilité animales. || *Paralysie digitale des couturières*. Sorte de paralysie a laquelle sont sujettes les ouvrières qui travaillent a l'aide de la machine a coudre. || *Paralysie idiopathique*. Paralysie qui résulte immédiatement de l'altération directe de quelque partie du système nerveux. || *Paralysie imparfaite*. Celle dans laquelle il y a abolition du mouvement ou du sentiment, mais non des deux. || *Paralysie intermittente*. Celle qui se manifeste par des retours réguliers et de veritables acces. || *Paralysie mobile*. Paralysie qui occupe necessairement plusieurs parties du corps. Se dit par opposition à *paralysie fixe*. || *Paralysie parfaite*. Celle dans laquelle il y a privation du mouvement et du sentiment tout ensemble. || *Paralysie particulière*. Celle qui arrive à quelque membre, à un bras, à une jambe, etc. || *Paralysie progressive*. Affaiblissement progressif de la contraction musculaire, suivi de vertiges et d'embarras dans la prononciation. || *Paralysie saturnine*. Celle qui est causée par le plomb. || *Paralysie symptomatique*. Celle qui est l'effet d'une autre maladie. || *Paralysie tremblante*. Paralysie de l'âge avancé. || *Paralysie universelle*. Celle dans laquelle, la tête demeurant dans son entier, les parties qui sont au-dessous sont destituées de sentiment et de mouvement. || La paralysie d'un côté seulement se nomme *hemiplegie*, et celle de la moitié inférieure du corps, *paraplégie*.

— Fig. L'oisiveté est une espèce de *paralysie* spirituelle. (Noël.)

* **PARALYTIQUE**, adj. 2 g. Atteint de paralysie. Personne paralytique. Rester, demeurer paralytique. Rendre le mouvement au corps *paralytique*. (Boil.)

— Fig. On l'a quelquefois dit de l'esprit. L'esprit devient *paralytique*, comme le corps, faute d'exercice. (Mme Necker.)

— PARALYTIQUE, s. 2 g. Personne qui est atteinte de paralysie. Un paralytique. Une paralytique. Le paralytique de l'Evangile. Notre-Seigneur guerit le *paralytique*. (Acad.) Dieu me donnera peut-être de la santé pour aller servir cette *paralytique*. (Boss.) La différence qu'il y a entre un *paralytique* et un mort, c'est qu'un *paralytique* est un mort qui souffre, au lieu qu'un mort est un *paralytique* qui ne souffre pas. (Boil.) Plus d'une fois vous avez guéri des *paralytiques* de trente ans. (Mass.) Les *paralytiques*, pour la plupart, deviennent peu susceptibles d'attention; leur mémoire s'affaiblit ou s'oblitère presque entièrement. (Chamberet.)

PARAMAGNÉTIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport au paramagnetisme.

PARAMAGNETISME, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *magnétisme*). Phys. Propriété qu'a le magnétisme de donner aux corps placés entre les deux pôles d'un électro-aimant une direction parallèle à la ligne des pôles.

PARAMALÉATE, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *maléate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramaleique avec une base salifiable.

PARAMALÉIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation sèche de l'acide malique.

PARAMANJI, s. m. Pénitent indou.

PARAMARIBO, Geogr. Ch.-l. de la Guyane hollandaise, port commode sur le Surinam et à 22 kil. de son embouchure; 25,000 hab.

PARAMARTYRIE, s. f. (ét. gr., παρά, par; μάρτυς, témoin). Antiq. gr. Preuve par temoins en faveur de l'accusé.

PARAMATTA, s. m. Comm. Etoffe légère, en laine et soie grège ou en coton. On l'appelle aussi *orléans croisé*.

PARAMATTA, Géogr. Ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), à 30 kil. N. O. de Sidney, sur la baie de Port-Jackson; 10,000 hab.

PARAME, Géogr. Comm. du canton. et de l'arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Port de cabotage; 4,000 hab.

PARAMÈCE, s. m. (étym. gr., παραμήκης, oblong). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour trois espèces de l'Amérique méridionale.

PARAMÉCIE, s. f. (étym. gr., παραμήκης, oblong). Infus. Genre d'infusoires ciliés, type de la famille des parameciens, longs d'un quart de millimetre et naissant a profusion dans les infusions végétales.

PARAMÉCIEN, ENNE, adj. Infus. Qui ressemble ou se rapporte au genre paramecie. || PARAMECIENS, s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés ayant pour type le genre paramecie.

PARAMÉCONIQUE, adj. m. (et. gr., παρά, auprès; fr. *méconique*). Chim. Se dit d'un acide produit en faisant bouillir l'acide méconique dans l'eau.

PARAMÉCOPS s.m. (pr. *pa-ra-mé-kopss*; étym. gr., παραμήκης, oblong; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatoceres, établi pour une espèce du Bengale.

PARAMÉCOSOME, s. m. (pr. *pa-ra-mé-kosome*; etym. gr., παραμήκης, oblong; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des scagides, ayant pour type une espèce d'Angleterre.

PARAMÉLIE, s. f. Polyp. Genre de polypes amorphes.

PARAMÉLIQUE, adj. 2 g. Chim. Syn. de COMÉNIQUE.

PARAMÉNISPERMINE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *ménispermine*). Chim. Substance qui accompagne la ménispermine dans la coque du Levant et qui est isomérique avec elle.

PARAMÈQUE, s. m. Entom. Syn. de PARAMÉCE.

PARAMERAS, s. f. pl. Nom donné en Espagne a de hautes terres nues et desertes, s'etendant de la source de l'Ebre à la sierra d'Albarracin, du N.-O. au S. E.

PARAMÈSE, s. f. (ét. gr., παρά, vers; μέσος, milieu). Mus. anc. La cinquieme corde de la lyre, dédiee a Mars.

— PARAMESE, s. m. Anat. Nom qu'on donnait autrefois au doigt annulaire.

— Bot. Division du genre trèfle.

PARAMÉSIE, s. f. (et. gr., παράμεσος, qui est pres du milieu). Anat. Nom qu'on donnait autrefois aux parties internes de la cuisse.

— Entom. Genre de dipteres brachocères, famille des tanystomes, tribu des empides, établi pour deux espèces de Belgique.

* **PARAMÈTRE**, s. m. (ét. gr., παρά, à côté; μέτρον, mesure). Geom. Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe, et qui sert de mesure fixe pour la comparaison des ordonnees et des abscisses. Le parametre d'une parabole, d'une ellipse. || Quantite constante qui entre dans l'équation d'une famille de courbes ou de surfaces, et par la variation de laquelle on peut obtenir toutes les varietés de courbes et de surfaces qui appartiennent à cette famille.

— Astron. Nom donné quelquefois aux élèments des orbites.

PARAMÉTRIQUE adj. 2 g. Géom. Qui appartient, qui a rapport au parametre.

PARAMICIPPE, s. m. (et. gr., παρά, auprès; fr. *micippe*). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, tribu des maiens, établi pour deux especes detachees des micippes et de patrie inconnue.

PARAMIDE, s. f. (et. gr., παρά, auprès; fr. *amide*). Chim. Dérivé du mellitate d'ammoniaque.

PARAMIDOBENZOÏQUE, adject. Chim. Syn. de PARAOXYBENZAMIQUE.

PARAMIGNYE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; μιγνύω, je mêle). Bot. Genre d'aurantiacées, tribu des clausenees, etabli pour des arbrisseaux indiens.

PARAMITHRAX, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *mithrax*). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, tribu des maiens, etabli pour plusieurs especes de l'ocean Indien.

PARAMMON, s. et adj. m. Myth. gr. Un des noms de Mercure chez les Eleens. Son culte parait être venu de la Libye.

PARAMNÉSIE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; μνῆσις, souvenir). Pathol. Perte de la mémoire des mots.

PARAMONAIRE, s. m. (du gr. παραμονή, résidence). Hist. eccles. Fermier qui tenait a bail un bien ecclésiastique.

PARAMONDRE, s. f. Zooph. Nom donné à des spongiaires fossiles assez semblables aux ventriculites et qui ont ete trouves dans les couches crayeuses de l'Irlande.

PARAMONT, s. m. Vener. Sommet de la tête du cerf. || On disait autrefois: *Ce cerf porte quatre ou six de paramont*, c'est-à-dire quatre ou six andouillers à chaque empaumure.

PARAMORPHINE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *morphine*). Chim. Substance voisine de la morphine, et qui existe dans l'opium.

PARAMOS, Géogr. Nom donne dans l'Amérique du Sud aux hauts plateaux stériles de la Cordillère des Andes.

PARAMUCATE, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *mucate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramucique avec une base.

PARAMUCIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'acide mucique par l'eau bouillante, et évaporant la liqueur à siccité.

PARAMYLÈNE. s. m. (ét. gr., παρὰ, auprès; fr. *amylène* Chim. Carbure d'hydrogène produit par l'action du chlorure de zinc sur l'alcool amylique. On dit aussi *paramylile*.

PARAMYLON s.m.Chim. Substance trouvée dans certains infusoires et analogue à l'amidon du blé.

PARAMYTHIE. s. f. (ét. gr. παρὰ, auprès; μῦθος, fable . Litter. Espèce de poésie dont Herder a donné les premiers modèles, et qui consiste à exposer une vérité sous la forme d'un conte rattaché à quelque mythe ancien. Les plus belles paramythies sont celles qui, pour rendre cette vérité plus sensible, développent le mythe primitif.

PARANA. Geogr. Rivière de l'Amérique du Sud, naît au massif de l'Itacolumi, dans la prov. de Minas-Geraes (Brésil). Le Parana sépare le Paraguay du Brésil et de la république de la Plata, dans laquelle il arrose Corrientes, Santa-Fe, Parana et Rosario. Il se réunit à l'Uruguay pour former le rio de la Plata, après un cours de 2,700 kil. Il reçoit à droite le Paranahyba du Sul, le Paraguay et le Salado.

PARANA. Province du Brésil, au S.-E., a 221,319 kil. carrés et 200,000 hab. Villes principales. *Curityba*, capitale, et Paranagua.

— PARANA. Ch.-l. de la prov. d'Entre-Rios (Confederation de La Plata), à 550 kil.N.-E.de Buenos-Ayres, sur le Parana ; 15,000 hab.

PARANA Honorio-Hermeto Carneiro-Leão, marquis de). Homme d'Etat brésilien, né dans la province de Minas-Geraes, 1802-1856, membre de la Chambre des députés en 1828, lutta à la tribune et dans la presse pour soutenir la constitution ; fut plusieurs fois ministre, contribua à vaincre quelques revoltes, négocia habilement une alliance contre Rosas, avec l'Uruguay, le Paraguay et Urquiza, et fit promulguer une nouvelle loi électorale dans un sens sagement libéral.

PARANACARE. s. m. Crust. Espèce de crabe trouvé sur les côtes du Brésil.

PARANAGUA. Géogr. Ville de la prov. de Parana (Brésil), à 120 kil. E. de Curityba, avec un bon port sur l'Atlantique ; 8,000 hab.

PARANAHYBA. Geogr. Ville du Brésil (province de Piauhy), sur le fleuve de son nom, et à 30 kil. de l'embouchure ; 10,000 hab.

— PARANAHYBA DO NORTE. Fleuve du Brésil au N. E., naît dans la serra de Tabatinga, et se jette dans l'Atlantique au-dessous de Paranahyba. Cours de 1,000 kil. Il reçoit, à droite, le Piauhy.

— PARANAHYBA DO SUL. Rivière du Brésil, coule au S. et se jette dans le Parana. Cours de 500 kil.

PARANAN. Geogr. Rivière du Brésil, arrose la province de Goyaz et se jette, par la rive droite, dans le Tocantins, après 660 kil. de cours.

PARANAPANEMA Géogr. Rivière du Brésil, descend de la Serra Geral et se jette, à gauche, dans le Parana, après 660 kil. de cours, sur les limites des provinces de Saint-Paul et de Parana.

PARANAPHTALASE. s. f. Chim. Substance qui se rapproche de la naphtalase.

PARANAPHTALINE. s. f. (ét. gr., παρὰ, auprès ; fr. *naphtaline*).Chim.Carbure d'hydrogène qui accompagne la naphtaline dans le goudron de houille, d'où il a été extrait.

PARANAPHTALOSE. s. m. Chim. Un des noms de l'anthraquinone.

PARANATELLON s. m. (ét. gr., παρὰ, à côté ; ἀνατέλλω, je parais, je me lève). Astron. Astre qui se lève en même temps qu'un autre astre, ou qui borde l'horizon quand le soleil entre dans un signe du zodiaque.

PARANATELLONTIQUE. adj. Astron. Qui a rapport aux paranatellons. Levers paranatellontiques.

PARANDRE. s. m. (ét. gr., παρὰ, contre ; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prionicns, établi pour une quinzaine d'espèces presque toutes américaines.

PARANEIGE. s. m. (rad. *parer*, et *neige*). Ce qui garantit de la neige. Un paraneige. Des paraneiges. Des ecureuils du nord de l'Amérique ont des queues en panaches dont ils se couvrent la tête, et qui leur servent en quelque sorte de *paraneige*. (B. de St-P.)

PARANEPHROPS. s. m. (pron. *pa-ra né-frop-s* ; ét. gr., παρὰ, à côté ; fr. *néphrops*). Crust. Genre de crustacés, voisin des néphrops.

PARANÈTE. s. f. (etym. gr., παρὰ, auprès ; νήτη, contract. de νεάτη, dernière). Music. anc. L'avant-dernière ou sixième corde de la lyre. La paranète était dédiée à Jupiter. || La troisième corde de chaque tétracorde.

PARANGARIE. s. f. Anc. cout. Corvée qui consistait à fournir des chevaux pour les chemins de traverse. L'empereur Constantin accorda aux clercs, en l'année 353, l'exemption des *parangaries*. (Fleury.)

PARANGINE. s. f. (etym. gr., παρὰ, à côté ; fr. *angine*). Pathol. Angine anomale.

* **PARANGON**. s. m. (de l'espagn. *parangon*, même signifie.). Patron, modèle. Parangon de beauté, de chevalerie. Il croit proposer des vérités scientifiques, et il ne fait que s'étaler lui-même et s'offrir pour *parangon* à ceux qui agiront d'après lui. (St-Simon.)

Car c'est un vrai *parangon*
De sagesse et de droiture. (LA FONT.)

— Ce qu'il y a de plus excellent dans un ordre de choses.

Par ce *parangon* des présents
Il croyait sa fortune faite. (LA FONTAINE.)

— Signifiait aussi Comparaison. Mettre en parangon. Faire le parangon d'une chose avec une autre. Cela est sans parangon.

— Comm. *Parangon de Venise*. Dans le commerce de Smyrne, Nom donné aux plus belles étoffes de soie qui y sont apportées de Venise.

— Hortic. Nom donné à quelques fleurs qui reviennent chaque année avec la même beauté, sans dégénérer.

— Joaill. Diamant ou perle qui n'offre aucun défaut. Ce diamant est un parangon.

— Minér. Espèce de marbre fort noir que les anciens tiraient de l'Egypte et de la Grèce. || Pierre de touche.

— Typogr. Caractère d'imprimerie qui est entre le gros romain et la palestine. Il y a le gros parangon et le petit parangon ; le premier a vingt et un points, et le second, dix-huit.

— Adjectiv. Un diamant, un rubis parangon. Une perle parangon. Marbre parangon.

* **PARANGONNAGE**. s. m. Typogr. Action de parangonner. Faire un parangonnage.

PARANGONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Parangonner. S'empl. adjectiv.

Typogr. Aligné, ajusté. Ce caractère n'est pas bien parangonné. Ligne parangonnée par un mauvais compositeur.

* **PARANGONNER**. v. a. 1re conj. (radic. *parangon*). Comparer. Vous osez le parangonner à cet honnête homme ! Vieux et inusité dans cette acception.

— Typogr. Faire qu'un caractère d'un corps différent s'aligne bien avec celui dont on se sert, en y ajoutant des espaces, des cadrats, des interlignes et des lingots. Parangonner du saint-augustin avec du cicéro.

— Absol. Ce compositeur parangonne bien.

— SE PARANGONNER. v. pron. Se comparer, se mettre en égalité d'estime. Il ose se parangonner à vous. Vieux et inusité.

— Hortic. Se dit des fleurs qui doivent avoir tous les ans les mêmes panaches, être toujours les mêmes sans dégénérer. Quand les plaques demeurent bien distinctes des couleurs et du panache, on doit espérer que la tulipe se parangonnera tous les ans.

— Typogr. Être parangonné. Ces caractères doivent se parangonner pour aller ensemble.

PARANILINE. s. f. (ét. gr., παρὰ, auprès ; fr. *aniline*). Chim. Base polymère de l'aniline.

PARANITE. s. f. Minér. Nom que les anciens donnaient à une espèce d'améthyste d'un vert clair, presque insensible.

PARANITROTOLUIDINE. s. f. Chim. Dérivé mononitré de la paratoluidine.

PARANOÏE. s. f. (du grec παράνοια, folie', Pathol. Diminution de l'intelligence. || Démence incomplète.

PARANOMASE. s. f. Syn. de PARONOMASE.

PARANOMASIE. s. f. Synon. de PARONOMASIE.

PARANOME. s. m. (ét. gr., παρανομος, irregulier). Bot. Syn. de NIVENIE.

PARANOMIE.s.f.(ét.gr.,παρὰ,contre ; νόμος, loi). Antiq. gr. Délit qui consistait à faire une proposition contraire aux lois de la république ou sans observer les formes prescrites.

PARANONQUE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, ayant pour type une espèce d'Australie.

PARANT. part. pres. du v. Parer.

* **PARANT, ANTE**. adj. Propre à orner, à parer. Une étoffe parante. Rien n'est si parant que les diamants.

PARANTHINE. s. f. (ét. gr., παρὰ, presque ; ἀνθέω, je fleuris . Miner. Syn. de SCAPOLITHE.

* **PARANYMPHE**. s. m. (etym. gr., παρὰ, auprès ; νύμφη, jeune épouse). Antiq. Chez les Grecs. Espèce d'officier qui, dans les mariages, présidait à la noce pour en régler les réjouissances et le festin. Il était chargé spécialement de la garde du lit nuptial.

— Chez les Romains, Chacun des trois jeunes garçons qui conduisaient la nouvelle mariée à la maison de son époux, et dont l'un marchait devant avec une torche de pin à la main, tandis que les deux autres soutenaient la nouvelle mariée. Pour être admis à l'emploi de paranymphe, il fallait avoir encore son père et sa mère vivants.

— Chez les Hébreux, L'ami de l'époux, celui qui faisait les honneurs de la noce et conduisait l'épouse chez l'époux.

— Il y a eu aussi autrefois des paranymphes parmi les chrétiens, il en est fait mention dans les Capitulaires de Charlemagne.

— Seigneur désigné pour conduire une princesse de la cour de son père à celle de son époux. || Dans l'université de Paris, Celui qui primitivement conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui ensuite complimentait les élus.

— Par extens. La félicitation elle-même.

— Discours solennel qui, dans les facultés de théologie et de médecine, était prononcé à la fin de chaque licence ; il renfermait le portrait de chaque licencié.

— S'est dit pour Éloge en général. Bastit un *paranymphe* à sa propre vertu. (Régnier.)

— PARANYMPHE. s. f. Jeune fille qui, chez les Grecs, conduisait la mariée à son époux.

PARANYMPHÉ, ÉE. part. pass. du v. Paranymphier. S'emploie adjectiv. Les louanges lui étaient bonnes, de quelque part qu'elles vinssent, et jamais il n'était assez *paranymphé* à sa fantaisie. (Tallem. des Réaux.)

PARANYMPHIER. v. a. 1re conj. Se disait pour Louer dans un paranymphe. Sixte V défendit qu'on fît son éloge en public ni qu'on le *paranymphât* à l'ouverture des thèses qui furent soutenues à un chapitre général de son ordre, deux desquelles lui furent dédiées. (Le Pelletier.)

— Absol. Il paranymphe.

PARANYMPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un paranymphion.

PARANYMPHION. s. m. (ét. gr., παρὰ, auprès ; νύμφιος, epoux). Bot. Sorte de nectaire qu'on observe dans quelques fleurs. || On l'a aussi appliqué à des parties autres que le tégument proprement dit de la fleur, qui, de l'extrémité des étamines, ou en même temps qu'elles, tendent vers l'extrémité de l'ovaire, ou vers le fond de la fleur.

PARAOMPHALIQUE. adj. (ét. gr., παρὰ, à côté ; ὀμφαλὸς, nombril). Anat. *Vaisseaux paraomphaliques*. Veinules sous-péritonéales du ligament falciforme du foie.

PARAOS. s. m. (pr. *pa-ra-oss*). Mar. Petit navire chinois.

PARAOUSTI s. m. Relat. Nom que les sauvages de la Floride donnaient à leurs princes ou chefs. La polygamie est permise aux paraoustis.

PARAOXYBENZAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide oxybenzamique.

PARAOXYBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide ou traité par l'acide iodhydrique.

PARAPAR. s. m. Bot. Sorte de graine légumineuse d'Amérique, peu connue.

PARAPARA. s. f. Bot. Espèce d'herbe vénéneuse qu'on trouve en Amérique.

PARAPECTINE. s. f. (ét. gr., παρὰ, auprès ; fr. *pectine*).Chim.Corps isomère de la pectine.

PARAPECTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide pectique.

PARAPEGME. s. m. (étym. gr., παρὰ, sur ; πῆγμα, table). Antiq. Table de métal sur laquelle on gravait les lois et les décrets, et que l'on affichait dans un lieu public pour que chacun pût les lire.

— Astrol. Table sur laquelle les astrologues inscrivaient leurs règles.

— Astron. Table astronomique en usage chez les Syriens et les Phéniciens, qui y indiquaient les levers et les couchers des astres. || Machine que ces peuples employaient pour indiquer les solstices par l'ombre d'un style.

* **PARAPET**. s. m. (pr. *pa-ra-pè* ; de l'ital. *parapetto*, pare-poitrine). Fortif. Élévation en terre ou en maçonnerie, qui couronne la partie supérieure d'un rempart, et qui donne aux soldats le moyen de faire feu sur l'ennemi, en ne laissant à découvert que la partie supérieure de leur corps. Le parapet d'un bastion. Parapet rasé par le canon. Les troupes de la garnison bordaient le parapet. Les bons *parapets*, faits d'abord pour protéger les canons de la place et mettre à couvert du feu de l'ennemi les troupes qui la défendent, doivent ensuite être à l'épreuve des projectiles lancés d'une distance ordinaire. (Volt.) Un fossé avec un *parapet* en terre défendait les approches du côté de la ville. (Mérimée.)

— Par extens. Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'un quai, etc., pour servir de garde-fou. Le parapet d'une terrasse. Les parapets d'un quai, d'un pont. Une balustrade y tiendrait lieu de parapet. Garnir d'un parapet.

— Fig. L'homme de résolution s'appuie sur les obstacles comme sur une barrière, un *parapet*, pour les franchir. (Boiste.)

PARAPÉTALE. s. m. (etym. gr., παρὰ, auprès ; πέταλον, pétale). Bot. Appendice quelconque d'un pétale ou d'une corolle, comme les filets de la corolle du ménianthe. || On a aussi appliqué ce nom à des pétales situés sur une rangée plus inférieure, comme ceux qu'on voit dans les renonculacées. || On donne plus particulièrement ce nom aux divisions de la corolle situées tout à fait intérieurement, comme cela arrive dans un grand nombre de fleurs, où les étamines sont sujettes à se transformer en pétales. Ce sont ces fleurs que les jardiniers appellent *pleines* ou *doubles*.

PARAPÉTALIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *parapétale* ; lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui a des parapétales.

— PARAPÉTALIFERE. s. f. Syn. de BAROME.

PARAPÉTALOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *parapétale* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui a la forme d'un parapétale.

PARAPÉTALOSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., παρὰ, auprès ; πέταλον, pétale ; στήμων, étamine). Bot. Se dit d'une plante dont les étamines sont portées sur des parapétales.

PARAPÉTASME. s. m. (ét. gr., παρὰ, auprès ; πέτασμα, voile). Antiq. gr. Grand rideau qui se plaçait, dans l'intérieur d'un temple, devant la statue de la divinité.

— Art scen. Rideau de théâtre.

PARAPHAGÈNE. s. m. (ét. gr., παρὰ, auprès ; φάγω, je mange). Antiq. Nom d'un cimetière près de Rome, dont la terre avait la propriété de consumer les corps en peu de temps.

* **PARAPHE**. s. m. V. PARAFE.

* **PARAPHER**. v. a. 1re conj. V. PARAFER.

* **PARAPHERNAL, ALE**. adj. (étym. gr., παρὰ, outre ; φερνὴ, dot). Jurisprud. Qui arrive outre la dot, par surplus de la dot.

— Il n'est guère en usage que dans ces loc., *Propriété paraphernale, biens paraphernaux*. Propriété, biens qui ne font point partie de la dot d'une femme, soit qu'ils lui arrivent durant le mariage par succession, donation ou autres voies, soit qu'elle ne les ait pas tous compris dans la constitution de sa dot, s'en reservant l'administration et la jouissance. Le mari ne peut pas, sans le concours ou le consentement de sa femme, aliéner ses biens paraphernaux ; mais aussi la femme ne peut les aliéner ou paraître en justice à raison d'eux, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la justice. Les propriétés *paraphernales* des femmes mariées sous le régime dotal sont environnées de la même faveur et des mêmes garanties que les propriétés des femmes mariées sous un autre régime. (Guillem.) Le mari peut autoriser sa femme à aliéner une propriété *paraphernale*. (Bl.)

— La coutume de Normandie donnait à ce mot un sens bien différent. Elle appelait *biens paraphernaux*, les meubles, le linge, et autres hardes à l'usage de la femme, qu'on lui adjugeait au préjudice des créanciers, lorsqu'elle renonçait à la succession de son mari

—Substantiv. Le paraphernal de votre sœur. Les *paraphernaux*. (Acad.)

PARAPHERNALITÉ. s. f. Jurispr. Etat des biens paraphernaux.

* **PARAPHIMOSIS**. s. m. (pr. *pa-ra-fi-mo-siss* ; ét. gr., παρὰ, autour ; φιμόω, je serre). Pathol. Affection dans laquelle le prépuce est tellement gonflé et renversé, qu'on ne peut le rabattre sur le gland.

PARAPHONE. adj. 2 g. Mus. anc. Qui a rapport à la paraphonie. Sons paraphones.

PARAPHONIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, à côté ; φωνὴ, voix). Pathol. Articulation vicieuse des sons. || Lésion de la voix, dans laquelle les sons produits n'offrent pas le ton et la force convenables.

— Mus. anc. Consonance de quinte et de quarte, chez les Grecs.

PARAPHONISTE. s. m. (rad. *paraphonie*). Hist. eccles. Chantre. Le grand chantre était appelé *archiparaphoniste*.

— Mus. anc. Musicien qui fait une paraphonie.

— Adjectiv. Musicien paraphoniste.

PARAPHORE. s. m. (etym. gr., παράφορος, même signif. ; formé de παρὰ, auprès, et φορὸς, qui porte). Pathol. Délire peu intense.

PARAPHORON. s. m. Minér. Nom donné chez les anciens à une sorte d'alun liquide, grossier et de couleur pâle.

PARAPHOSPHATE. s. m. (ét. gr., παρὰ, auprès ; fr. *phosphate*). Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide paraphosphorique avec les bases salifiables.

PARAPHOSPHORIQUE. adj. (ét. gr., παρὰ, auprès ; fr. *phosphorique*). Chim. Se dit de l'acide phosphorique chauffé et ayant acquis par là des propriétés qu'il n'avait pas à l'état froid.

* **PARAPHRASE**. s. f. (ét. gr., παράφρασις, même signif. ; fait de παραφράσσειν, interpréter). Philolog. Explication plus étendue d'un texte qui a besoin d'être développé ou éclairci ; explication dans laquelle on cherche à suppléer à ce que l'auteur aurait dit et pensé sur la matière qu'il a traitée. Il y a plusieurs *paraphrases* sur les Psaumes. (Acad.) *Paraphrase* du Cantique des cantiques. (Bl.) Les auteurs obscurs, le satirique Perse, par exemple, ne peuvent, dans une foule d'endroits, être traduits que par *paraphrase*. (Champagnac.) Le grand mérite de la *paraphrase* est de parvenir à rendre clair ce qui est difficile à comprendre ; ce serait tomber dans la diffusion et le bavardage que d'en faire l'application à ce qui s'entend aisément. (Bl.) Combien de fois, dans ses immortels discours, le sublime évêque de Meaux n'a-t-il pas fait d'éloquentes *paraphrases* de divers passages de l'Écriture ou des Pères ! (Bl.)

— Par extens. Traduction trop étendue. Sa traduction n'est qu'une lourde *paraphrase*. (Acad.)

— Fam. et par exagér. Discours, écrit verbeux et diffus. Dites-nous la chose sans tant de *paraphrases*. (Acad.)

— Fam. Interprétation que l'on donne à certaines choses. Il a fait une *paraphrase* maligne sur un propos très innocent. (Acad.)

— Philol. sacrée. *Paraphrase chaldaïque*.

Ancienne version de la Bible en chaldéen. Il y a trois paraphrases chaldaïques sur le Pentateuque.

— Syn. comp. PARAPHRASE, GLOSE, COMMENTAIRE. La *paraphrase* est une interprétation détaillée qui s'attache à rendre le sens d'un auteur et non ses paroles. La *glose* explique le texte mot à mot. Le *commentaire* peut s'écarter autant qu'il lui plaît du texte qu'il explique.

PARAPHRASÉ, ÉE, part. pass. du v. Paraphraser. S'empl. adjectiv. Traduction paraphrasée. Discours paraphrasé. Cet ouvrage a été paraphrasé par le traducteur. Dieu le veut ! peut être *paraphrasé* en mille manières. (Mme de Sévigné.)

* **PARAPHRASER**, v. a. 1re conj. Faire une paraphrase, des paraphrases. Massillon a paraphrasé les Psaumes. On a *paraphrasé* les Institutes de Justinien. (Acad.) Le Mascaron *paraphrasait* le Miserere, et faisait pleurer tout le monde. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Etendre, amplifier dans le récit. Vous ne rapportez pas le discours comme il est, vous le *paraphrasez*. (Acad.)

— Par extens. Parler d'une chose en style ampoulé. Et sans *paraphraser* tes faits et tes louanges... (Regnier.)

— *Paraphraser un visage*. Le déchiffrer.

J'épiais les occasions;
J'épiloguais nos passions;
Je *paraphrasais* un visage. (Corneille.)

— Absol. Ce n'est pas la traduire, c'est *paraphraser*. (Acad.) Il ne faut pas ainsi *paraphraser*. (Id.) Dites la chose comme elle est, sans *paraphraser*. (Id.)

— *Paraphraser sur tout*. Amplifier tout, exagérer tout par ses paroles sans mesure ou malicieusement intentionnées. Dans les réunions, il y a des gens qui *paraphrasent* sur tout. (Champagnac.)

— SE PARAPHRASER, v. pr. Être paraphrasé. Ouvrage qui ne peut se paraphraser.

— Être amplifié. Cette histoire peut très bien se paraphraser.

* **PARAPHRASEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui fait des paraphrases, qui amplifie les choses en les rapportant. Vous êtes un paraphraseur éternel. Ce mot est familier et ne se dit que dans un sens de blâme. || Auteur de discours longs et embrouillés.

* **PARAPHRASTE**, s. m. Auteur de paraphrases. Ce mot est presque synonyme d'*interprète*. Les paraphrastes chaldaïques.

Le sieur Godeau le *paraphraste*,
Le bon Beaudoin le métaphraste,
Ont maintenu tous ces bons mots. (Ménage.)

PARAPHRASTIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la paraphrase, qui est de sa nature.

PARAPHRÉNÉSIE, s. f. (ét. gr., παρά, autour; φρήν, esprit). Pathol. Délire passager causé par l'inflammation du diaphragme. || Inflammation même de ce muscle. On dit aussi *paraphrenitis*.

PARAPHROSYNE, s. f. (ét. gr., παραφροσύνη, même signif.). Pathol. Délire fébrile. On dit aussi *paraphrosynie*. Peu usité.

PARAPHYLLE, s. m. (ét. gr., παρά, presque; φύλλον, feuille). Bot. Expansion qui ressemble à une feuille, quoiqu'elle en diffère sous certains rapports.

PARAPHYSE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; ἔφυσα, gonflement). Bot. Nom donné à des cellules allongées, simples ou rameuses, entre lesquelles sont placées les thèques et les sporidies des lichens.

PARAPHYSIPHORE, adj. 2 g. (étym. fr., *paraphyse*; gr. φορός, qui porte). Bot. Qui porte des paraphyses.

PARAPICOLINE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *picoline*). Chim. Polymère de la picoline.

PARAPLECTIQUE, adj. 2 g. (du gr παραπληξία, paralysie). Pathol. Qui cause, ou qui est réputé causer la paralysie.

— Entom. Le *lire paraplectique* a été nommé ainsi parce qu'on croit, en Suède, que sa larve, qui vit dans le phellandre, paralyse les membres des chevaux qui mangent cette plante.

PARAPLÉGIE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie de la moitié inférieure du corps, quelle qu'en soit la cause. || Paralysie qui succède à l'apoplexie.

PARAPLÉGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui est atteint, affecté de paraplégie. || Qui a rapport à la paraplégie. Maladie paraplégique.

PARAPLEURE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; πλευρόν, côté). Entom. Chacune des pièces qui forment le côté du thorax des insectes.

PARAPLEURÉSIE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; πλευρόν, plèvre). Pathol. Fausse pleurésie. || Point de côté.

PARAPLEURÉTIQUE, a. lj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la paraplcurésie.

PARAPLEURITIS, s. f. (pr. *pa-ra-pleu-ri-tiss*; ét. gr., παρά, auprès; πλευρά, plèvre). Pathol. Syn. de PARAPHRÉNÉSIE.

PARAPLEXIE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; πλήσσω, je frappe). Pathol. Syn. de PARAPLÉGIE. || Apoplexie dans laquelle la paralysie est prédominante.

* **PARAPLUIE**, s. m. (fait de *parer*, et de *pluie*). Sorte de petit pavillon portatif, que l'on porte déployé au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie. Un parapluie de taffetas, de soie. Le manche, les baleines d'un parapluie. Ouvrir, étendre, déployer un parapluie. Fermer son parapluie. L'usage des parapluies est très ancien en Italie, et généralement chez tous les peuples de l'Orient et de l'Inde; en France, on ne se sert de parapluies que depuis 1688. Les Chinois en ont en papier huilé et vernl, qui sont très légers et tout à fait impénétrables à l'eau. Les paysans et les pêcheurs chinois en ont de plus communs, faits de feuilles d'arbres. Il faudrait se boucher les yeux et l'esprit pour ne pas voir que ce pétale est la comme un *parapluie* pour garantir ceux qu'il couvre des principales injures de l'air. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. et par plaisant.

Que mon fils m'épouse!
Qui faute de pudeur,
Me fait toujours, s'il pleut des pots ou s,
Demeurer sous le *parapluie*. (Pis

— Sur les tramways ou les grands omnibus, Abri qui garantit de la pluie les voyageurs de la plate-forme.

— Hortic. Abri contre la pluie pour les plantes grasses.

— Mm. Engin servant à descendre et à remonter dans les puits des mines.

— Techn. Planche qui garantit les fondeurs des éclaboussures.

PARAPOPLECTIQUE, adj. 2 g. Qui est affecté de paraplexie. || Qui concerne la paraplexie.

PARAPOPLEXIE, s. f. (étym. gr., παρά, à côté; ἀποπλήξια, apoplexie). Pathol. Etat soporeux qui simule l'apoplexie.

PARAPSIDE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; ἅψις, contact). Entom. Chacune des deux pièces latérales par l'intermédiaire desquelles le scutum du métathorax des insectes hexapodes s'articule avec l'aile, et qui, généralement soudées avec ce scutum, sont distinctes dans plusieurs hyménoptères.

PARAPTÈRE, s. m. (ét. gr., παρά, à côté; πτερόν, aile). Ornith. Nom donné à de fausses ailes, pruluites, chez certains oiseaux, par de longues plumes qui s'insèrent au bras, près de l'omoplate ou de l'aisselle, et recouvrent plus ou moins les ailes.

— Entom. Chacune des pièces qui existent sur les parties latérales de chaque segment du thorax des insectes hexapodes, et qui ont des rapports tant avec l'épisternum qu'avec l'aile, à l'égard de laquelle on les voit très souvent changer de position, ce qui leur a valu leur nom.

PARARHODÉORÉTINE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; fr. *rhodéorétine*). Chim. Substance résineuse qu'on extrait des racines de jalap.

PARARTHRÈME ou **PARARTHROME**, s. m. (ét. gr., παρά, à côté; ἄρθρον, articulation). Chir. Luxation incomplète.

PARARYTHME, adj. m. (ét. gr., παρά, contre; ῥυθμός, rythme). Méd. Se dit du pouls, quand son mouvement n'est point proportionné à l'état du sujet.

PARASACCHAROSE, s. f. (pr. *pa-ra-ça-ka-roze*; ét. gr., παρά, à côté; fr. *saccharose*). Chim. Sucre isomérique avec le sucre de canne.

PARASALICYLE, s. m. (pr. *pa-ra-ça-li-ci-le*; ét. gr., παρά, auprès; fr. *salycl e*). Chim. Corps obtenu par distillation du salicylate de cuivre.

* **PARASANGE**, s. f. (pr. *pa-ra-çanje*; du gr παρασάγγης, même signif., mot d'origine persane; les Chaldéens disent *farsa*; les Persans actuels l'appellent *parsang*). Antiq. Mesure itinéraire chez les anciens Perses. Elle valait 5 kilomètres 5 mètres 12 cent. Employée aussi chez les Egyptiens et dans la plus grande partie de l'Asie, elle variait chez les différents peuples. || Quelques-uns disent *parasanque*. Son parc situé à quelques *parasangues* de Babylone... (Voltaire.)

PARASCÉNIUM, s. m. (pron. *pa-ra-cé-ni-omm*; ét. gr., παρά, proche; σκηνή, scène). Antiq. Le derrière du théâtre, où les acteurs s'habillaient. On dit aussi *postscénium*.

PARASCÉPASTRE, s. m. (étym. gr., παρά, à côté; σκέπαστρον, enveloppe). Chir. Sorte de bandage qui enveloppait la tête.

PARASCÉVE, s. f. (du gr. παρασκεύω, je prépare). Liturg. La sixième férie de la dernière semaine de carême, ou le vendredi saint.

— Hist. juive. Les juifs donnent ce nom au vendredi, parce que, ce jour-là, ils préparent à manger pour le jour du sabbat, où ce travail n'est pas permis. Saint Jean dit que le vendredi saint, jour de la passion de Jésus-Christ, était la *parascève* de la pâque, parce qu'en effet cette fête devait se célébrer le lendemain. Fleury.)

— Par extens. Jour qui précède une fête juive.

PARASCHE, s. f. (pron. *pa-raché*). Philol. rabbin. Passage du Pentateuque qu'on lit le jour du sabbat. Les juifs divisent les livres de la loi en cinquante-quatre paraschès.

— Liturg. Leçon de l'Écriture sainte.

PARASCIDE, s. m. Chir. Fragment ou esquille d'un os fracturé.

* **PARASÉLÈNE**, s. f. (pron. *pa-ra-cé-lène*; étym. gr., παρά, à côté; σελήνη, lune). Météorol. Phénomène formé par un météore lumineux disposé en cercle autour de la lune et sur lequel se reflètent une ou quelques images de cet astre.

PARASÉMATOGRAPHIE, s. m. (pr. *pa-ra-cé-ma-to-gra-fi*; ét. gr., παρά, sur; σῆμα, marque, signe, γράφω, j'écris). Science qui s'occupe du blason, qui décrit les armoiries, qui a fait un ouvrage sur le blason.

PARASÉMATOGRAPHIE, s. f. rad. *parasematographe*. Science, art du blason, des armoiries.

PARASÉMATOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la parasematographie ou au parasematographe.

PARASÈME, s. m. (pr. *pa-ra-cème*; ét. gr., παρά, sur; σῆμα, signe). Antiq. Emblème, figure peinte ou sculptée à la proue d'un vaisseau, pour le distinguer des autres navires.

PARASIE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des Tinéides, et établi pour une espèce de la Hongrie.

PARASIFALCO, s. m. Ornith. Synon. de CARACARA.

PARASINE, s. f. Poix-résine. Rabelais.)

PARASITAIRE, adj. rad. *parasite*. Terat. Se dit de monstres formés de deux individus dont l'un vit aux dépens de l'autre.

— Syn. de PARASITIQUE.

* **PARASITE**, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; σῖτος, blé). Antiq. gr. Officier subalterne, ministre des autels qui prenait soin du blé recueilli sur les terres du temple d'un dieu, ou bien offert par les particuliers à la divinité. Les parasites étaient au nombre de dix ou douze, chaque tribu ayant le sien. Cette dignité, d'abord très considérée, dégénéra dans la suite, et ne fut bientôt plus qu'un terme de dérision donné à ceux qui fréquentaient les repas publics du Prytanée, et enfin à ceux qui faisaient métier de vivre aux dépens d'autrui.

— Aujourd'hui et par mépris, Écornifleur, homme qui fait métier d'aller manger chez les autres. *Un parasite* affamé. (Acad.) C'est le *parasite* d'un tel. (Id.) La chaleur de l'affection du *parasite* s'anime ou s'éteint comme celle de la cuisine de son amphitryon. (Boiste.) Le *parasite*, sans s'enquérir de ce qu'il n'a que faire ni se mêler du gouvernement du monde, et croyant que tout va bien et qu'il ne saurait mieux aller, boit, mange et se réjouit, goûtant en repos les délices de la vie, sans être seulement travaillé des mauvais songes; car, comme il n'a point d'inquiétude le jour, il n'en peut avoir la nuit. (D'Ablancourt.) Les courtisans sont les *parasites* des rois. (Abailie.) Le *parasite* appartient à cette classe de flatteurs qui vivent toujours aux dépens de ceux qui les écoutent. (Jouffières.)

Pour de lui sont les *parasites*
Rongés lentement par les nuits. (Scarron.)
Vont-on encore autour d'affamés *parasites*,
Qui tous les jours dans les maisons
A l'heure du dîner vont faire des visites? (Regnard.)
Parasites que Rome et la Grèce ont vus naître,
Tombez à ses genoux, confessez votre maître! (Colnet.)

— Animal parasite. Le crocodile entre en fureur, mais les ailes puissantes de ces *parasites* les dérobent à sa colère, et ces oiseaux ne cessent de le harceler en partageant malgré lui et devant lui les lambeaux corrompus de sa proie. (Boizard.)

D'autres *parasites* chéris et revenant sans cesse,
Assiégent l'avare oreille, et, sûr de dans la main.
Parasites ailés, vient tenir table le gram. (Delille.)

— *Parasite actif, parasite de l'air*. La mouche, les cousins et autres insectes du même genre. Tous ces insectes ailés qu'on peut appeler les *parasites* de l'air incommodaient beaucoup les visages. (Scarron.)

Ce *parasite* ailé
Que nous avons mouche appelé. (La Fontaine.)

— On donne aux plantes qui végètent sur d'autres plantes, et qui se nourrissent de leur substance. Au nombre de ces *parasites* souterraines sont l'orobanche, la clandestine, la petite truffe du safran. (Bonnet.)

— PARASITE, s. f. Miner. Substance dont on suppose l'existence dans la boracite pour expliquer sa structure fibreuse, son action sur la lumière polarisée et la présence de l'eau dans son analyse.

— PARASITES, s. m. pl. Entom. Syn. d'EPIZOIQUES.

— Crust. Ordre de crustacés comprenant un grand nombre de genres.

— Terat. Ordre de monstres monstruosités dont le corps ne consiste qu'en un amas informe et qui vivent implantés sur les organes générateurs de la mère.

— PARASITES, s. f. pl. Bot. Groupe de plantes qui naissent sur un végétal d'une espèce autre que la leur et qui vivent de sa sève. || Nom donné également aux plantes qui croissent dans les terres cultivées, et qui nuisent aux objets de la culture, comme le chiendent, la nielle, le coquelicot. On les nomme aussi *mauvaises parasites*. *Fausses parasites*. Plantes qui ne tirent rien des végétaux sur lesquels elles se développent. Elles sont appelées aussi *épiphytes*.

— PARASITE, adj. 2 g. Qui se nourrit aux dépens des autres.

— Se dit de tout ce qui a rapport au parasite.

Loin de tous ces faux complaisants
Qui, sous de vains dehors, tout à dupes
Aux vanités qu'ils ont pour mets,

Errent de quartiers,
Vont dans
Porter leur
Et le régal de Ghesset

Loin de ces parasites, de ces flatteurs
Leurs plus chers hôtes, de ces *parasites*,
Vos glaces, vos tartes, votre salon doré. (Delille.)

— Bot. *Plantes parasites*. Celles qui croissent sur d'autres plantes ou se nourrissent sur d'autres corps organisés morts ou vivants. Le gui, le boranthe d'Europe, les espèces du genre clusier, la vanille aromatique, les orobanches, sont des plantes parasites. Les arbres sont d'une hauteur extraordinaire, avec des troncs noueux emmaillotés de plantes *parasites*. (Th. Gaut.)

Une herbe *parasite*, abondamment éclose,
De la sève égarée épuise l'aliment. (Esmenard.)

— Par extens. *Branche parasite*. Celle qui suce l'arbre inutilement et sans donner de fruit.

— Entom. *Insectes parasites*. Certains insectes de la famille des aptères, qui vivent sur le corps d'autres êtres organisés. Le pou, la puce, la tique, la smaridie, le lepte et le sarcopte, sont des insectes parasites.

— Litt. et Beaux-arts. *Mots, expressions, ornements parasites*. Mots, expressions, ornements superflus, ou qui reviennent trop souvent dans un même ouvrage. Un style plein d'ornements parasites. Bannir enfin tous les mots *parasites*. Boileau. Une épithète qui, dans le style, ne contribue à donner à la pensée ni plus de force, ni plus de grâce, est un mot *parasite*. De Saint-Ange. Quelques monosyllabes *parasites* qui s'agglutinent au commencement des mots tiennent lieu de flexions finales. (E. Renan.)

Fuis les longueurs, évite les redites,
Bannis enfin tous ces mots *parasites*
Qui, malgré vous, dans le style glissés,
Reviennent toujours, quoique toujours chassés.
(J.-B. Rousseau.)

— Minér. Se dit des minéraux qui naissent par un changement graduel de composition, les formes extérieures restant les mêmes.

— Moll. *Coquillages parasites*. Se dit de certains coquillages qui croissent sur d'autres et en tirent leur nourriture.

— Pathol. Se dit d'une excroissance anormale. Tumeur parasite.

— Ornith. *Lestris parasite*. Lestris qui poursuit les mouettes et les oblige de lui abandonner leur pâture. *Faucon parasite*. Faucon hardi qui vient s'emparer des viandes préparées par les voyageurs.

— Syn. comp. PARASITE, ECORNIFLEUR. L'assiduité à une table et l'art de s'y maintenir constituent le *parasite*. L'avidité de manger et l'art de surprendre des repas distinguent l'*écornifleur*.

PARASITERIE, s. f. Métier de parasite. Ne vivre que de parasiterie. Vieux mot.

PARASITICIDE, s. m. (ét. fr., *parasite*; lat. *cædo*, je tue). Composition qui sert à détruire les parasites des végétaux ou des animaux.

— Adjectiv. Poudre parasiticide.

PARASITICOLE, s. f. (ét. fr., *parasite*; lat. *colo*, j'habite). Bot. Syn. de TUBERCINIE.

PARASITIFÈRE, adj. 2 g. (ét. fr., *parasite*; lat. *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des parasites. Animal, plante parasitifère.

PARASITION, s. f. pr. *pa-ra-zi-ti-on*; (ét. gr., παρά, auprès, pour; σῖτος, blé). Antiq. gr. Lieu où l'on renfermait les grains consacrés aux dieux.

PARASITIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient aux parasites. || Qui décèle le parasite.

— Med. Qui est occasionné par les parasites. Tumeur parasitique.

— PARASITIQUE, s. f. Art de vivre aux dépens d'autrui. J'ai montré que la *parasitique* était un art, et il me reste à montrer que c'est le meilleur. (D'Ablancourt.)

* **PARASITISME**, s. m. Profession, état de parasite. || Habitude du parasite.

— Par extens. Etat de ceux qui consomment et ne produisent pas. La sueur du mercenaire monte et va alimenter le *parasitisme* d'en haut. (Proudhon.)

— Hist. nat. Etat ou condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps vivant, soit qu'il en tire ou non sa nourriture. || Se dit aussi des végétaux. Le parasitisme des plantes.

PARASITOGÉNIE, s. f. (ét. fr., *parasite*; gr. γένεσις, génération). Méd. Prédisposition à donner naissance à des parasites. || Ensemble des phénomènes qui engendrent les parasites dans un organisme.

PARASITOPHORE, adj. 2 g. (ét. fr., *parasite*; gr. φορός, qui porte). Syn. de PARASITIFÈRE.

* **PARASOL**, s. m. pr. *pa-ra çol*; (étym. fr., *parer*; lat. *sol*, soleil). Espèce de petit pavillon qu'on déploie au-dessus de sa tête pour être à couvert du soleil. Porter un parasol. Ouvrir, fermer son parasol. Marchand de parasols. Depuis quinze jours les *parasols* sont plus utiles que les fourrures. (Merimée.)

— Par analog. Objet en forme de parasol ou qui en tient lieu. La nature fait d'un rocher un *parasol* au midi et un reverbère au nord. B. de St-P.) Je regarde les fleurs lumineuses comme des fleurs à *parasol*. (Id.) La lune dardait ses rayons sur le *parasol* épais de figuiers qui ombrageait le perron. Rogat de Beauv.) Quelques pins plus rares étendaient çà et là leurs sombres *parasols*. (Ger. de Nerval.)

— *Montagnes à parasol.* Celles qui sont les tinces à garantir les végétaux et les animaux de l'action trop ardente du soleil, à leur procurer des ombres l'une grande étendue. Les montagnes à *parasol* se multiplient à mesure qu'on approche des contrées méridionales. (B. de Saint-Pierre.)

— Anc. art milit. *Parasol de marquise.* Partie supérieure ou dôme d'une tente nommée marquise.

— Bot. Syn. d'OMBELLE et de CHAPEAU. || *Parasol blanc.* Espèce d'agaric. || *Parasol chinois.* Le tong-chu a feuilles de platane. *Parasol d'Énée.* L'agaric parasol. || *Parasol frisé.* Espèce d'agaric des environs de Paris, qui a la chair du chapeau très mince, qui est de couleur noisette et qui offre une apparence guillochée. || *Grand parasol.* Espèce d'agaric fort rare aux environs de Paris. || *Parasol olivâtre.* Agaric à chapeau très mince, de couleur olive. *Parasol à queue.* Agaric que l'on trouve autour des pièces d'eau. || *Parasol rayé.* Agaric qui croît dans les bois aux environs de Paris. *Parasol visqueux.* Agaric dont le pédicule est fort élevé et le chapeau visqueux.

— Hist. anc. Attribut qui, avec le chasse-mouches, était le symbole de l'autorité royale chez les anciens Perses.

— Hist. L'usage des parasols est très ancien chez tous les peuples de l'Orient et des Indes, où les rois ne sortent que sous ces sortes de dais, faits ordinairement de plumes d'oiseaux. En France, le parasol ne remonte qu'à l'an 1680.

— Moll. *Parasol chinois.* Coquille du genre patelle.

PARASORBIQUE, adj. (pr. *pa-ra-çor-bike*; ét. gr., παρά, à côté; fr. *sorbique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide sorbique.

PARASPHAGIS, s. f. (pr. *pa-ra-sfa-jiss*; ét. gr., παρά, à côté; σφαγίς, gorge). Anat. La partie du cou contiguë aux clavicules. Peu usité.

PARASQUINANCIE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; fr. *esquinancie*). Pathol. Variété d'esquinancie.

PARASTADE, s. m. (du gr. παραστάς, pilier). Archit. Pierre qui sert à former les jambages d'une porte.

— Bot. Filament stérile placé entre les pétales et les étamines des fleurs.

PARASTAMINE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; lat. *stamen*, étamine). Bot. Étamine avortée. || Nom donné aux parties qui ressemblent aux étamines, mais qui n'en font pas les fonctions.

PARASTANNIQUE, adj. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *stannique*). Chim. Se dit d'un oxyde d'étain qui ressemble à l'oxyde stannique sous certains rapports, mais qui en diffère sous d'autres.

PARASTASIE, s. f. (ét. gr., παράστασις, représentation). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une quinzaine d'espèces des îles de la Malaisie.

PARASTASIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *parastasie*, gr. εἶδος, aspect. Entom. Qui ressemble à la parastasie. || PARASTASIDES, s. f. pl. Groupe d'insectes coléoptères ayant pour type le genre parastasie.

PARASTATE, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ἵστημι, je suis placé). Antiq. gr. Nom que l'on donnait, dans l'ancienne milice grecque, à un soldat, en raison de son voisinage avec l'homme ou les hommes de la même file.

— Anat. anc. Nom qu'on donnait à l'épididyme et à la prostate. Nom donné aussi à la partie qui forme le commencement du canal déférent.

— Arachn. Genre d'acariens non encore décrit.

— Archit. Pilastre, pilier, poteau, jambe de force, pied droit, etc.

— PARASTATE, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Hercule.

PARASTÈME, s. m. (ét. gr., παρά, presque; στήμων, étamine). Bot. Partie de certaines fleurs qui ressemble à un filet d'étamine, mais qui n'en remplit pas les fonctions.

PARASTILBITE, s. f. Miner. Substance analogue à l'epistilbite.

PARASTREMME, s. m. (étym. gr., παρά, à côté; στρέφω, je tourne). Chir. Distorsion de la bouche ou d'une portion du visage.

PARASTYLE, s. m. (étym. gr., παρά, presque; στῦλος, style). Bot. Partie qui, dans certaines fleurs, ressemble à un style, mais n'en remplit pas les fonctions. || Nom donné à certains pistils avortés.

PARASULFOMÉTHYLATE, s. m. (pr. *pa-ra-çul-fo-me-ti-late*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide parasulfométhylique avec une base.

PARASULFOMÉTHYLIQUE, adj. pr. *pa-ra-çul-fo-me-ti-like*; ét. gr., παρά, auprès; fr. *sulfométhylique*). Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide sulfométhylique.

PARASYMBAMATE, s. m. pr. *pa-ra-sein-ba-mate*; ét. gr., παρά, à côté; σύν, avec; βαίνω, je marche). Anc. log. Proposition qui ne forme pas par elle-même un sens complet.

PARASYNTHÈME, s. m. pr. *pa-ra-sin-tème*; ét. gr., παρά, à côté; σύν, avec; τίθημι, je place). Anc. art milit. Signe de reconnaissance qui était en usage dans la milice grecque. || Signal donné par un geste.

PARASYNTHÉTIQUE, adj. 2 g. (pron. *pa-ra-sein-té-tike*; ét. gr., παρά, auprès; fr. *synthétique*). Gramm. Se dit de composés formés de telle sorte que l'on ne peut supprimer le préfixe ou le suffixe qui agissent sur le radical sans supprimer le mot lui-même. *Ingrater* est un mot parasynthétique, dont il ne reste aucun mot français si l'on supprime le préfixe *in*, *grater* n'ayant pas une signification qui se rapporte à celle de *ingrater*.

— Substantiv. Un parasynthétique.

PARAT, s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau dans le midi de la France. La femelle est appelée *pare*, ou *paratte*.

PARATARSE, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ταρσός, tarse). Ornith. Partie latérale du tarse des oiseaux, entre l'articulation du genou et celle du pied, lorsqu'elle se distingue d'une manière quelconque de l'acrotarse et de la plante.

PARATARTRIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide paratartrique.

PARATARTRATE, s. m. (étym. gr., παρά, à côté; fr. *tartrate*). Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide paratartrique avec une base salifiable.

PARATARTRÉLIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., παρά, à côté; fr. *tartrelique*). Chim. Se dit d'un acide isomère avec l'acide tartrelique et obtenu de la même manière.

PARATARTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide tartrique, mais qui en diffère à certains égards, et qui s'obtient en saturant des vins des Vosges par le carbonate de soude et de potasse.

— *Éther paratartrique.* Éther isomère du tartrate d'éthyle.

PARATATIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., παρατατικός, prolongé). Gramm. Qui est à l'imparfait. Construction, phrase paratatique.

PARATAXE, s. f. (étym. gr., παρά, auprès; τάξις, ordre). Anc. art milit. Ordre dans lequel la milice grecque se rangeait en bataille. || Corps de 256 hommes.

PARATÈNE, s. m. (ét. gr., παρατείνω, j'étends). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour deux espèces américaines.

PARATHÉNAR, s. m. (ét. gr., παρά, proche; θέναρ, plante des pieds). Anat. Muscle qui forme le bord extérieur de la plante du pied. || *Grand parathénar.* Portion du muscle abducteur du petit orteil. || *Petit parathénar.* Le court fléchisseur de cet orteil.

PARATÉRÉBENTHÈNE, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *térébenthène*). Chim. Hydrocarbure qui ressemble au térébenthène.

PARATHERMAL, ALE, adj. (ét. gr., παρά, à côté; θέρμη, chaleur). Phys. Qui comprend les effets d'une température par un changement correlatif à cette température. On dit aussi *parathermique.*

PARATHÈSE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès; τίθημι, je place). Liturg. Nom d'une oraison que l'évêque grec récite sur les catéchumènes, quand il leur fait l'imposition des mains.

PARATHIONIQUE, adj. (étym. gr., παρά, auprès; fr. *thionique*). Chim. Se dit d'un acide qui est isomère de l'acide éthyl-sulfurique.

PARATHORITE, s. f. Minér. Substance rencontrée dans la danburyte.

PARATILME, s. m. (du gr. παρατίλλειν, épiler). Antiq. gr. Épilation. Sorte de peine que l'on infligeait à ceux qui s'étaient rendus coupables d'adultère. Les riches pouvaient se racheter du paratilme au moyen d'une amende.

PARATIQUE, s. m. (du bas-lat. *paraticum*, même signif. Hist. du moyen âge. Contribution levée en Italie pour le roi des Romains, la première fois qu'il y venait.

* **PARATITLAIRE**, s. m. Auteur de paratitles.

* **PARATITLES**, s. m. pl. (ét. gr., παρά, près; τίτλος, titre). Jurispr. Abrégés ou sommaires de ce que contient un livre de jurisprudence civile ou canonique, avec une explication précise de tous les titres et les principales décisions, accompagnées de notes. Les *Paratitles* de Cujas. (Acad.)

PARATODO, s. m. (ét. portug., *para*, pour; *todo*, tout). Bot. Nom vulgaire du gomphrène officinal au Brésil.

PARATOLUATE, s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide paratoluique avec une base.

PARATOLUÈNE, s. m. (ét. gr., παρά, près; fr. *toluène*). Chim. Hydrocarbure isomère avec le toluène et qui aurait été découvert dans des huiles de houille.

PARATOLUIDINE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; fr. *toluidine*). Chim. Substance qui ressemble à la toluidine.

PARATOLUIQUE, adj. (étym. gr., παρά, à côté; fr. *toluique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide toluique.

PARATOME, s. m. (étym. gr., παρά, près; τομή, action de couper). Ornith. Partie latérale de la moitié supérieure du bec des oiseaux, celle qui contient le tranchant.

* **PARATONNERRE**, s. m. (de *parer*, et de *tonnerre*). Phys. Appareil destiné à garantir du tonnerre, en soutirant l'électricité des nuages et en la dirigeant dans la terre humide ou dans l'eau, sans qu'elle ait eu le temps d'éclater sur les édifices que cet appareil est appelé à protéger. Le paratonnerre, qui a été inventé par Franklin, consiste en une longue barre métallique sans solution de continuité, dont une partie, la tige, *a*, *b*, *c*, ordinairement terminée par une pointe de platine ou de cuivre doré, *d*, est placée sur le faîte de l'édifice et plonge dans l'air atmosphérique, et dont l'autre, mise en communication par un collier *e* avec le conducteur *f*, descend depuis le pied de la tige jusque dans le sol. Si un nuage orageux passe au-dessus d'un paratonnerre, il décompose par influence son électricité neutre, refoule dans le sol l'électricité de même nom, et attire dans la tige l'électricité de nom contraire. Cette électricité, obéissant à l'attraction du nuage, s'écoule dans l'air et va à chaque instant neutraliser le fluide électrique qui se trouve accumulé sur le nuage. Le diamètre du paratonnerre à sa base doit être de 16 à 18 millimètres. Un paratonnerre convenablement établi garantit autour de lui tous les corps dans un rayon double de sa tige. Faire mettre un *paratonnerre* sur sa maison. (Acad.)

Paratonnerre.

— *Paratonnerre végétal.* Celui dont la corde est de paille.

— Par extens. Les arbres peuvent être considérés comme des *paratonnerres* naturels, destinés à attirer, à absorber ou diviser les éléments de la foudre. (Rauch.)

PARATOPIE, s. f. (étym. gr., παρά, à côté; τόπος, lieu). Chir. Déplacement d'un organe. La hernie consiste dans la paratopie d'un viscère.

PARÂTRE, s. m. (du bas-latin *paraster*, beau-père; on écrivait autrefois *parastre*). Le second mari de la mère par rapport aux enfants d'un premier lit. Il l'appelait son père, mais ce n'était que son *parâtre*. (Lancelot du Lac.)

— Ne s'emploie plus aujourd'hui que par dénigrement et dans le sens péjoratif attribué à Marâtre. Ce n'est pas un père que vous avez là, c'est un parâtre.

PARATRIMME, s. m. (ét. gr., παρά, sur; τρίβω, je frotte). Chir. Rougeur érésipélateuse qui se manifeste sur une partie de la peau, et qui est produite par la contusion ou par la compression continuelle de cette partie.

PARATROPE, s. m. (ét. gr., παραπροπή, action d'induire en erreur). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des blattiens, établi pour une espèce du Brésil.

PARATROPIE, s. f. Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux de la famille des araliacées, croissant sous le tropique asiatique.

PARATUNGSTATE, s. m. Chim. Tungstate acide.

PARATY, Géogr. Ville du Brésil, dans la province de Rio-de-Janeiro. Commerce florissant; eaux thermales renommées; 9,000 hab.

PARAUCHÈNE, s. m. (pr. *pa-rô-kène*; ét. gr., παρά, auprès; αὐχήν, nuque). Zool. Partie latérale du cou d'un mammifère ou d'un oiseau, entre la gorge et la région cervicale.

PARAUDIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Paray.

— adj. Qui concerne Paray ou ses habitants.

PARAUXÈSE, s. f. (du gr. παραύξησις, accroissement). Littér. anc. Se disait pour Exagération, amplification.

PARAVALANCHE, s. f. (de *parer*, et *avalanche*). Construction pour détourner ou arrêter les avalanches.

PARAVANT, adv. S'est dit pour Auparavant.

Tout beau, mon innocence
Veut savoir *paravant* le nom de l'imposteur. (Corn.)

— PARAVANT, prép. Avant. *Paravant* l'offense. (Corneille.)

— *Paravant que*, loc. conjonct. S'est dit pour Avant que.

Cette soif s'éteindra : ta prompte guérison,
Paravant qu'il soit peu, l'en dura la raison. (Corn.)

* **PARAVENT**, s. m. (rad. *parer*, et *vent*). Meuble composé de plusieurs châssis réunis, se pliant les uns sur les autres, destiné à parer du vent lorsqu'il est déployé. Les châssis sont garnis de toile recouverte de papier, de tapisserie ou d'étoffe. Châssis, feuille de paravent. Paravent à quatre, à six feuilles. *Paravent* d'étoffe, de tapisserie, de papier. (Acad.) *Paravent* de Chine. (Id.)

— Par anal. Cette tour, abattue mal à propos, n'était pas mise pour rien; c'était un *paravent*, et elle en rompait la première impétuosité. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Beaucoup d'hommes sont les *paravents* d'ambitions féminines inconnues. (Balzac.) Amenez votre sœur; elle vous servira de *paravent*, on s'occupera d'elle, et, pendant ce temps-là, vous serez tranquille. (G. Ohnet.)

— *Chinois de paravent.* Mauvaise figure dans un tableau, par allusion aux représentations chinoises dont on décore les paravents. Ce peintre ne peut s'élever au-dessus des Chinois de paravent.

— Grand volet de bois qu'on met en dehors des fenêtres aux maisons de campagne, pour défendre les vitres des orages et des vents, et pour servir de défense contre les voleurs. On l'appelle plutôt *contrevent*.

PARAVERI, s. m. Bot. Nom indigène de l'ambélanie à fruits acides, à la Guyane.

PARAXANTHE, s. m. (ét. gr., παρά, presque; fr. *xanthe*). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des cyclométopes, tribu des cancériens, ayant pour type une espèce des mers du Chili.

PARANATI, Myth. ind. Déesse, mère de Brahma, son fils aîné, qu'elle épousa.

PARAXYLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paraxylique avec une base.

PARAXYLÈNE, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *xylène*). Chim. Variété isomérique du xylène.

PARAXYLIQUE, adj. (ét. gr., παρά, auprès; fr. *xylique*). Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide benzoïque.

PARAY-LE-MONIAL, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Charolles (Saône-et-Loire), près du canal du Centre; 4,000 hab.

PARAYSON, s. m. Anc. cout. Bail à condition de livrer la moitié des fruits.

PARAZONION, s. m. (étym. gr., παρά, auprès; ζώνη, ceinture). Anc. art milit. Dague ou poignard que les guerriers grecs portaient à la ceinture. On dit aussi *parazonium*.

— Archéol. Courte épée accompagnée de son baudrier, qui est l'attribut ordinaire des statues de Mars et de celles des héros.

PARBAJOLLO, s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Milan qui valait à peu près 9 centimes.

PARBIEU, interj. Serment burlesque, que l'on a employé autrefois pour Parbleu.

Parbieu, j'en tiens, c'est tout de bon,
Ma libre humeur en a dans l'aile. (St-Amant.)

* **PARBLEU**, interj. (euphémisme pour *pardieu*). Sorte d'exclamation, de jurement. *Parbleu!* tu jugeras toi-même si j'ai tort. (Mol.) Quant aux enfants, ils grandiraient, on les élèverait, *parbleu!* (E. Zola.)

Parbleu! dit le meunier, est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
(La Fontaine.)

Parbleu! je viens du Louvre, où Cléante, au levé,
Madame, a bien paru ridicule achevé. (Molière.)

* **PARC**, s. m. (pron. *park*; étym. bas-lat., *parcus*, lieu clos). Vaste étendue de terrain, close par des murs ou des palissades, et ordinairement plantée de bois, pour le plaisir de la chasse, de la promenade, etc. Faire, clore un parc. Les murailles d'un parc. Enfermer une vallée dans un parc. Le parc de Fontainebleau et celui de Versailles sont comptés au nombre des plus beaux. Les parcs sont annexés aux grandes habitations, aux châteaux, aux demeures royales.

Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées,
Qui du *parc* à l'instant assiègent les allées. (Boil.)

Du superbe Versailles
Il faisait agrandir le *parc* délicieux. (J.-B. Rouss.)

— Anc. cout. *Devoir le parc.* Être soumis à l'obligation de garder dans un parc les animaux surpris dans les terrains non sujets au pacage.

— Anc. législ. Lieu où se livraient les combats judiciaires.

— Par extens. Du temps de Plutarque, les *parcs* où l'on combattait à nu rendaient les jeunes gens lâches, les portaient à un amour infâme. (Montesquieu.)

— Anc. prat. *Parc civil.* Se disait, au Châtelet, pour Parquet.

— Art milit. *Parc d'artillerie.* Lieu enclos où l'on rassemble tout le matériel d'une armée, les bouches à feu, les fourgons ou caisses chargées de matériel, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts et toutes les munitions de guerre présumées nécessaires. Il y a dans cette forteresse un beau parc d'artillerie. Le parc de l'artillerie. Le parc aux projectiles. Le parc des vivres. Le commissaire du parc. Les munitions doivent être dans un parc. || Par extens. Réunion des voitures qui traînent à la suite d'une armée le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration. Faire marcher un parc. Enlever à l'ennemi un parc de cinquante canons.

— Chass. Enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires.

— Écon. rur. Clôture où l'on enferme les bestiaux en plein air. Les *parcs* étaient rompus, les rigoles taries. (G. Flaubert.) || *Parc aux bœufs.* Pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser. Mettre les bœufs au parc. C'est un parc assez grand pour engraisser deux cents bœufs. || *Parc aux moutons.* Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été, quand ils couchent dans les champs. Le berger couche au parc. Le loup est entré dans le parc. Il a trois chiens pour garder le parc. || *Parc domestique.* Celui qu'on établit dans la cour d'une ferme ou à côté. || *Parc des champs.* Celui qu'on établit au milieu des champs. || *Coup de parc.* Temps pendant lequel on laisse les moutons dans un endroit, quand on les parque successivement sur divers points d'un

champ. || On donne aussi ce nom à une Réunion de ruches d'abeilles.

— Féod. *Droit de parc*. Droit en vertu duquel un vassal, qui faisait enclore un parc dans l'étendue de la juridiction d'un seigneur haut justicier, devait laisser une ouverture de neuf pieds de longueur pour permettre au seigneur d'y chasser à son gré.

— Hist. *Parcaux cerfs*. Emplacement de la forêt de Versailles dans lequel on renfermait, sous Louis XIII, les cerfs destinés aux chasses de ce prince. Plus tard cet emplacement fut défriché et servit à bâtir un quartier de Versailles qui conserva l'ancien nom. Louis XV y acheta une maison dans laquelle il se faisait amener des jeunes filles recrutées de tous côtés pour ses plaisirs.

— Jeux. Emplacement où l'on joue aux quilles.

— Mar. Lieu où sont renfermés les magasins, et où l'on construit les vaisseaux de l'État. || Enceinte de planches, entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux que les officiers font embarquer pour leur consommation. || Partie d'un vaisseau où sont placés les boulets. || *Parc en gobelet*. Parc à boulets formé d'une enceinte de planches.

— Par extens. La cale d'un navire où l'on enfermait les nègres dont on faisait la traite. Les noirs étaient sortis du *parc*, avaient attaché les matelots aux mâts et se rejouissaient de la conquête de leur liberté passagère dans une bacchanale intraduisible. (P. Chevalier.)

— Pêch. Retranchement que l'on fait dans l'eau pour prendre le poisson qui suit le retour de la marée, en se portant vers la haute mer. || Enceinte dans laquelle on conserve le poisson. || Lieu préparé pour y mettre des huîtres, qu'on y laisse grossir et verdir. Parc aux huîtres. Il y a sur les côtes de la Manche un assez grand nombre de parcs. Le *parc* doit avoir une inclinaison vers la mer, qui l'alimente d'eau. (J. Lecomte.) On profite de la saison des chaleurs, époque où l'on abandonne la pêche des huîtres, pour nettoyer les *parcs* et renouveler les couches de pierres. (Id.)

— Techn. Dans les marais salants, on appelle *parcs* ou *parquets*, différents bassins ou séparations que l'on y pratique pour recevoir et faire entrer l'eau de la mer dont se fait le sel.

* **PARCAGE**, s. m. Séjour des moutons parqués sur des terres labourables. On paye un berger pour le parcage de ses moutons. Opération par laquelle on enferme un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans des champs et dans différentes places de ces champs, pendant plusieurs mois de l'année, pour les fertiliser par l'urine et la fiente de ces animaux. Les *parcages* des bords de la mer conviennent mieux pour les animaux vieux et d'un engrais difficile que les prairies à l'abri des influences de l'eau de mer. (Gub.)

— Féod. *Droit de parcage*. Droit qui était dû au seigneur par ceux qui avaient un parc pour leurs troupeaux.

— Pêch. Action de mettre des huîtres dans un parc. D'autres hommes s'occupent du *parcage*, opération délicate, surtout lorsque les huîtres viennent directement de la baie de Cancale. (J. Lecomte.) On n'a pas autant de précautions à prendre pour celles qui viennent de Saint-Vaast, où elles ont déjà subi un *parcage*. (Id.)

PARCÉ. Géogr. Comm. du cant. de Sablé, arr. de La Flèche (Sarthe). Filatures de lin; 2,000 hab.

PARCEAU, s. m. Techn. Syn. de MATEAU.

* **PARCELLAIRE**, adj. 2 g. Qui se rapporte à des parcelles, qui est fait par parcelles. || Qui doit exécuter une parcelle. L'ouvrier *parcellaire* est voué par état à toutes les sortes d'indigence. Proudhon.)

— Admin. *Cadastre parcellaire*. Cadastre fait, établi par pièces de terre.

— PARCELLAIRE, s. m. Cadastre parcellaire. Le *parcellaire* d'une commune. (Acad.)

— Ce qui est particulier, parcellaire. Le *parcellaire* est de la créature; les masses sont la créateur. (Kératry.)

PARCELLARISME, s. m. Néol. Système de division par parcelles. Le parcellarisme de la propriété.

PARCELLARITÉ, s. f. Néol. État de ce qui est divisé en parcelles ou qui se fait par parcelles.

* **PARCELLE**, s. f. (ét. lat., *particula*, même signif.; dimin. de *pars*, *partis*, partie). Petite partie d'une chose, d'un tout. Une parcelle d'or d'argent, etc. Payer une somme par parcelles. Dieu, aux yeux de qui rien ne se perd, et qui sait toutes les *parcelles* de nos corps, en quelque endroit écarté du monde que la corruption ou le hasard les jette... Boss.)

— Fig. La nature a distribué des *parcelles* de bonheur sur les trônes, dans les palais, les cabanes et les cachots. (Toussaint.)

— Admin. Chaque petite portion de terre, séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent. Le cadastre de chaque commune embrasse des milliers de parcelles. Les géomètres du cadastre sont payés à tant la parcelle.

PARCELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Parceller. S'empl. adjectiv. Divisé en parcelles. Champ parcellé. Prairie parcellée. Cette terre a été parcellée par votre père.

PARCELLEMENT, s. m. Division par parcelles. Le parcellement des terres.

PARCELLER, v. a. 1re conj. Diviser une chose en parcelles, en très petites portions.

— SE PARCELLER, v. pron. Se diviser en petites portions.

* **PARCE QUE**, loc. conj. qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit, le motif de ce qu'on a fait, la cause d'un événement. Je le veux, parce que cela est juste. Il est tombé, parce que le chemin est glissant. Pour les étrangers, il les recevait avec bonté et voulait les voir, *parce qu'*il croyait qu'on apprenait toujours quelque chose d'utile en s'instruisant des mœurs et des maximes des peuples éloignés. (Fén.) Il y a dans quelques femmes un esprit éblouissant qui impose, et que l'on n'estime que *parce qu'*il n'est pas approfondi. (La Bruy.) Et *parce qu'*elle meurt, faut-il que vous mouriez? (Racine.) La tout est bien, *parce que* tout est vrai. (J.-J. Rouss.) Les grands hommes entreprennent de grandes choses *parce qu'*elles sont grandes, et les fous, *parce qu'*ils les croient faciles. (Vauvenargues.)

Non; il est question de réduire un mari
A chasser un valet dans la maison chez lui,
Et qui, parce qu'il plaît, a trop su lui déplaire. (Poil.)

— Il ne faut pas confondre *parce que*, attendu que, avec *par ce que*, par cela que. Ainsi l'on écrit: Je ne le vois plus, parce qu'il est malade; c'est-à-dire vu qu'il est malade: mais on doit écrire: *Par ce que* vous dites, je vois que je me suis trompé, c'est-à-dire par cette chose que vous dites.

— Substantiv. *Le parce que*. La raison d'une chose. Les pourquoi et les parce que.

PARCHASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Parchasser. S'empl. adjectiv. Pris. Le cerf a été parchassé. Bête parchassée par les chiens.

PARCHASSER, v. a. 1re conj. (de *par*, et *chasser*). Vener. Chasser une bête avec les chiens courants, lorsqu'il y a quelque temps qu'elle est passée. Poursuivre la bête sans aboiements. || Terminer la chasse par la prise de la bête chassée.

— SE PARCHASSER, v. pron. Être parchassé. Cette bête doit se parchasser.

PARCHAT, s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de héron.

PARCHÉE ou **PARCHYE**, s. f. Anc. coût. Territoire sur lequel on peut exiger une amende pour le dommage causé par les bestiaux.

* **PARCHEMIN**, s. m. (du lat. *pergamenus*, de Pergame, parce que les rois de Pergame furent les premiers qui firent usage de cette peau pour écrire). Peau d'animal, spécialement de chèvre ou de mouton, préparée pour écrire ou pour divers autres usages. Une feuille de parchemin. Contrat sur parchemin. Livre relié en parchemin. Au moyen âge, le parchemin était presque exclusivement la seule matière sur laquelle on écrivait; mais il fut souvent assez rare pour qu'on effaçât des parchemins déjà écrits pour y écrire de nouveau. Ces sortes de parchemins, nommés *palimpsestes*, peuvent permettre de lire l'ancienne écriture sous la nouvelle. L'usage du papier de chiffons a fait tomber le parchemin en discrédit; on ne s'en sert plus que dans la reliure, pour les diplômes, etc. Ce n'est pas sur le *parchemin*, mais dans l'âme, que doivent s'imprimer les titres de noblesse. Delille. Leur peau ressemble à un *parchemin* blanc tendu sur des ossements. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Contrat. Il y a les âmes sales, petries de boue et d'ordure, uniquement occupées de leurs débiteurs, enfoncées et comme abîmées dans les contrats, les titres et les *parchemins*. (La Bruy.) *Parchemins* inventés pour faire souvenir ou pour convaincre les hommes de leur parole, honte de l'humanité. (Id.)

— *Gratteurs de parchemin*. Autrefois on désignait ainsi les clercs et les copistes.

— *Allonger le parchemin*. Multiplier des écritures sans nécessité, souvent par esprit de chicane ou d'intérêt. Ce procureur allongeait le parchemin.

— *Donner du parchemin*. Se disait pour Payer en obligations, en contrats, au lieu de donner de l'argent.

— Fig. et pop. *Visage de parchemin*. Visage couvert d'une peau sèche et jaune. Avoir un visage de parchemin.

— Par extens. Je suis un *parchemin*, mon corps est diaphane. (Regnard.)

— Fig. et fam. Au pluriel, Titres de noblesse. Être entiché de ses parchemins. Il est fier de ses parchemins. Il est toujours dans ses vieux parchemins. Il ne sait lire que ses parchemins. Montrer, étaler ses parchemins. Tel roturier prouverait une noblesse plus ancienne que la vôtre, si ses *parchemins* n'avaient été submergés par le déluge. Boiste. || Le seul mérite de certaines familles est d'avoir bien su conserver des *parchemins*. Id.)

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
Que de vieux *parchemins* qu'ont épargnés les vers. (Boileau.)

— Bot. Pellicule mince et transparente, ou arille, qui revêt extérieurement les graines du café, ainsi que les fruits des légumineuses, comme les pois, les haricots, les lentilles, qu'on appelle spécialement pour cette raison avec ou sans parchemin. Dans ces dernières sortes de graines, le parchemin est alors le spermoderme ou épisperme des botanistes.

— Comm. *Parchemin vierge*. La peau préparée des petits chevreaux ou agneaux mort-nés. || *Parchemin en cul de veau*. Peau telle qu'elle sort des mains du maroquinier, et telle qu'on la met sur la couverture du parchemin.

— Ichth. *Parchemin d'Orient*. Variété de pêche.

— Pathol. *Bruit de parchemin*. Bruit semblable au froissement du parchemin, qu'on perçoit par l'auscultation dans certaines maladies de cœur.

PARCHEMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Parcheminer. S'emploi adjectiv. qui a la consistance ou l'aspect du parchemin.

— Bot. Se dit de l'arille du café, et d'une espèce d'agaric dont le chapeau ressemble à du cuir.

— Méd. *Peau parcheminée*. Se lit d'un aspect particulier de la peau dans certaines maladies, et aussi de la peau qui recouvre certaines cicatrices ou certains chancres.

PARCHEMINER, v. a. 1re conj. Rendre semblable au parchemin. Parcheminer du papier.

— SE PARCHEMINER, v. pron. Devenir semblable au parchemin. Une peau qui se parchemine.

* **PARCHEMINERIE**, s. f. Lieu où l'on prépare le parchemin.

— Comm. Négoce qui se fait de cette peau.

— Techn. Art de préparer le parchemin.

PARCHEMINEUX, EUSE, adj. Qui a la nature ou l'apparence du parchemin.

* **PARCHEMINIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui prépare, qui apprête ou vend le parchemin.

— Adjectiv. Ouvrier, marchand parcheminier.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PARCHIM, Géogr. Ville du Mecklembourg-Schwerin, sur l'Elde; 6,000 hab. Siége d'un tribunal d'appel commun aux deux Mecklembourg.

PARCHON, s. f. du lat. *pars*, partie. Anc. coût. Portion de meubles que le père ou la mère qui se remariait devait assigner à ses enfants du premier lit. On trouve aussi *parçon*.

PARCHONNIER, s. m. Traduc. *parchonus*. Anc. jurispr. Celui qui possédait une terre avec un autre. || Ce qui était partagé entre plusieurs. On dit aussi *parçonnier*.

— Par extens. Complice d'un crime.

PARCHWITZ, Géograph. Ville de Silésie Prusse, près du confluent de la Katzbach et de l'Oder. Armistice de juin 1813.

PARCHYE, s. f. Anc. coût. V. PARCHÉE.

PARCICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *parcus*, en petit nombre; *cornu*, corne, antenne). Entom. Dont les antennes contiennent peu d'articles.

PARCIER, ÈRE, s. (du lat. *pars*, partie. Anc. jurispr. Celui, celle qui avait part dans quelque chose.

— *Tenir à parcière*. Tenir une terre moyennant une part des fruits.

* **PARCIMONIE**, s. f. (ét. lat., *parcimonia*, même signif.; formé de *parcus*, avare). Épargne, économie minutieuse, qui s'attache aux plus petites choses. Il est d'une excessive parcimonie.

— Fig. Il faut répandre avec *parcimonie* le fiel de la satire. Boiste.

— Synon. comp. PARCIMONIE, ÉPARGNE, MÉNAGE, ÉCONOMIE. V. ÉCONOMIE.

* **PARCIMONIEUSEMENT**, adv. D'une manière parcimonieuse. Vivre parcimonieusement.

* **PARCIMONIEUX, EUSE**, adj. Qui a de la parcimonie. Un homme parcimonieux. Cette femme est trop parcimonieuse.

PARCIQUINE, s. f. Hortic. Variété d'anémone.

PARCLOSE, s. f. (de *par*, et *clos*). Anc. coût. Lieu cultivé, qui était fermé de murs ou de haies.

— Archit. Traverse rapportée en haut et en bas d'une planche ravalée ou creusée par son milieu, pour figurer un ouvrage d'assemblage. Enceinte d'une stalle d'église qui renferme le siége.

— Mar. Planche mobile de la varangue, qu'on laisse dans la cale des deux côtés de la carlingue et qu'on soulève pour se rendre compte de la quantité d'eau amassée dans la cale. Planche qu'on met entre les aiguilles et les lisses, pour lancer un bâtiment à la mer.

PARCON, s. m. Case du bas-Jet étalon, dans la Vienne.

PARÇON, s. m. Dr. coût. V. PARCHON.

PARÇONNIER, ÈRE, s. V. PARCHONNIER.

* **PAR-CORPS**, s. m. Anc. prat. Contrainte par corps. Ce qui rend le *par-corps*. (Acad.)

Ils eurent un *par-corps* pour plus d'une raison,
Et le firent mettre en prison. (Barton.)

* **PARCOURIR**, v. a. 2e conj. (étym. lat., *percurrere*, même signif.; formé de *curricre*, courir; *per*, à travers). Se conjugue comme *Courir*. Courir çà et là; aller d'un bout à l'autre. Il a parcouru toutes les mers, toute l'Asie. J'ai parcouru presque toute l'Europe. Ce cheval a parcouru la carrière en cinq minutes. Sans cesse *parcourant* les chemins de l'Asie. (Rac.) Ce n'est pas dans la lice, disait Plutarque, que les vainqueurs de nos jeux sacrés sont couronnés, c'est après qu'ils ont *parcouru*. J.-J. Rouss. Un crieur public *parcourait* les villages, annonçant la cérémonie au son de la conque. Chateaubriand. Que dirait-on d'un homme qui, *parcourant* la Grèce et l'Italie, ne s'occuperait qu'à confondre Homère et Virgile? Id. Tout ce que vous voyez en *parcourant* cette contrée singulière vous entretient l'esprit dans une illusion semblable à celle que produit la lecture d'un poème. (A. de Custine.) Les hordes nomades qui *parcourent* les solitudes de la Haute Asie. Virey.) Quelquefois, après une longue route à travers une vaste et belle contrée, on s'arrête un instant pour contempler d'un lieu élevé le pays qu'on a *parcouru*. (Thiers.

— Par extens.

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous le ce monde un monstrueux pâté. (Boileau.)

— Se dit des choses dans le même sens. Le soleil parcourt le zodiaque en un an.

Pendant que tu dors sur les célestes demeures,
Pendant que Jupiter achève un jour de dix heures. (Voltaire.)

Et les nerfs, *parcourus* par leur obscur labyrinthe,
Des objets au cerveau vont apporter l'empreinte. (Delille.)

— Visiter rapidement. Parcourir un appartement.

Et dans ce vaste enclos que j'ai tout *parcouru*,
Je vous marquais mon art, à vous n'oser parler. (Piron.)

Et la vue abusée
Croit, au lieu d'un jardin, *parcourir* un musée. (Delille.)

— En parlant d'un homme qui, en entrant dans une assemblée, jette les yeux sur toutes les personnes qui la composent, on dit qu'il *a parcouru des yeux toute l'assemblée*.

— Dans le même sens. De cette hauteur, la vue, l'œil parcourt tout l'horizon, parcourt une vaste étendue de terrain, parcourt toute la mer, etc.

— Fig. *Parcourir des yeux*, ou simplement *parcourir*. Examiner légèrement et rapidement des livres, des ouvrages d'esprit, des papiers sur lesquels on jette les yeux en passant. Parcourir un livre en quelques minutes. Quand on *parcourt*, sans la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, on ne sait à laquelle se tenir. (La Bruy.) Aristote, en *parcourant* les divers changements que la révolution des saisons apporte à la nature des oiseaux, comme plus immédiatement soumis à l'empire de l'air, dit que le bectigue se change dans l'automne en fauvette à tête noire. (Buff.)

Des prophètes sacrés *parcourant* les volumes,
Sans peine il reconnaît le siècle dont leurs plumes
Ont écrit tant de fois les mœurs délicieux. (L. Racine.)
Bientôt à décider son disciple hardi,
Ayant tout *parcouru*, c'eut tout approfondi. (Id.)

— Fig. J'ai *parcouru* des yeux la cour, Reine et l'Empire. (Rac.)

— Visiter par le souvenir, par la réflexion.

D'un regard timide
Sans cesse *parcourait* les chemins de l'Aulide,
Mon cœur pour le chercher volait loin devant moi. (Racine.)

— Passer en revue des yeux, de l'esprit. Je n'ai d'abord qu'à *parcourir* tout cet univers, et à vous découvrir tout d'un coup toute la face de la nature. Fléch.) En un mot *parcourons* et la mer et la terre. Buff.) *Parcourant* toutes les passions. Mass.) Nous voilà *parcourant* le globe et sautant aux extrémités de l'univers. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Se développer dans le sens de la longueur.

Et de ce beau tissu brodé par son amante,
L'or flexible *parcourt* la trame éblouissante. (Delille.)

— Mar. *Parcourir les coutures d'un navire*. Passer sur tous les joints avec le ciseau, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état.

— SE PARCOURIR, v. pron. Être parcouru. Cette ville peut se parcourir en peu d'instants.

* **PARCOURS**, s. m. (pron. *par-kour*; rad. *parcourir*). Chemin parcouru par un objet quelconque en mouvement. Ces fleuves répandent la vie et l'abondance sur toute l'étendue de leur *parcours*. Blanqui.)

— Chemin que parcourt une voiture publique. Le parcours des omnibus.

— Chem. de fer. *Parcours d'une locomotive*. Chemin qu'elle peut parcourir avant d'être réparée. || *Parcours de garantie*. Parcours d'essai qu'on fait faire à une locomotive avant de l'accepter pour le service. || *Libre parcours*. Droit que chacun possède de faire circuler sur les chemins de fer des machines et des voitures en concurrence avec celles du concessionnaire de l'exploitation, en payant toutefois à ce dernier, pour l'usage de la voie, des prix déterminés par le tarif.

— Cout. Action de faire paître les bestiaux sur une grande étendue de terrain. Les terrains faibles ou d'inférieures qualités, au lieu de retenir et d'occuper des hommes qui en retirent à peine leur propre subsistance, seraient laissés au *parcours* d'élèves en bestiaux. Toulongeon. || Dans un sens plus restreint, Droit que s'accordent mutuellement des communes de faire paître les bestiaux sur les terrains appartenant à l'une ou à l'autre. Le *parcours* est la vaine pâture étendue, par réciprocité, d'une commune à l'autre. Bayle-Mouillard.) || Terrain sur lequel se fait le parcours.

Ce parcours est mauvais, les vaches y maigrissent

— Féod. *Droit de parcours et entrecours*, Traité que faisaient des seigneurs voisins, en vertu duquel leurs vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie à une autre sans craindre d'être asservis. Le *parcours* et entrecours accordait aux serfs d'une des seigneuries la faculté de contracter des mariages valables avec les serfs de l'autre. Complém. de l'Acad. || *Bourgeois de parcours*. Celui qui, en vertu de la convention appelée *droit de parcours et entrecours*, pouvait décliner par simple aveu la juridiction de son seigneur, et en appeler aux juges royaux.

— Syn. comp. PARCOURS, VAINE PÂTURE. Le terme de *vaine pâture* entraîne avec lui l'absence momentanée du droit de propriété, tandis que, par celui de *parcours*, on entend plus souvent le mode à loger par l'exploitant, sans pour cela qu'un tiers ait le droit d'en user.

PARCOURU, UE, part. pass. du v. Parcourir. S'empl. adjectiv. Les nombreux pays parcourus par ce voyageur. Ce champ me paraît si vaste, que je ne puis croire qu'il eût été entièrement *parcouru*. B. de St-P.)

PARCQ Les, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais) ; 700 hab.

PARCYE, s. f. Anc. cout. Repas qu'on faisait faire aux moissonneurs à la fin de la moisson.

PARD s. m (étym. lat., *pardus*, léopard). Mamm. Espèce du genre chat. || Dans le langage des fourreurs, Le lynx ou le serval.

PARDACTYLE, adj. 2 g. et. lat., *par*, pair ; gr. *δάκτυλος*, doigt). Ornith. Se dit d'un oiseau qui a les doigts en nombre pair, comme les grimpeurs.

PARDALIANCHE, s. f. Bot. Nom d'une plante d'Amérique peu connue et non encore déterminée ; on croit que c'est une espèce de doronic.

PARDALIDÉ, s. f. (et. gr., *πάρδαλις*, panthère). Antiq. gr. Peau de panthère, qui est un des attributs de Bacchus.

PARDALIE, s.f. Minér.anc. Sorte de pierre précieuse d'un brun rougeâtre.

PARDALIS, s. m. pr. *par-da liss* ; mot gr., même signif. . Mamm. Chez les Grecs, Nom d'une espèce du genre chat, qui était probablement la panthère actuelle.

PARDALISQUE, s. m. (ét. gr., *πάρδαλις*, panthère). Crust. Genre peu connu de crustacés amphipodes.

PARDALOTE, s. m. (et. gr., *παρδαλωτὸς*, tacheté). Ornith. Genre de passereaux, voisin des manakins, établi pour dix espèces de mœurs encore inconnues et probablement insectivores, qui habitent les régions les plus chaudes du globe. Pardalote pointillé. Pardalote orné. Pardalote africain. Pardalote strié. Pardalote huppé.

PARDANTHE, s. m. (et. gr., *παρδος*, léopard ; *ἄνθος*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, qui habite les parties sablonneuses de l'Inde, de la Chine et du Japon.

PARDAO, s. m. Métrol. Monnaie d'argent usitée en Barbarie et valant 1 fr. 55.

PARDAOS s. m. (pr. *par-da-oss*). Métrol. Nom de deux monnaies, l'une espagnole et l'autre portugaise, qui sont en usage dans l'Inde.

PARDAVE, s.m. Métrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut le quart d'un tael.

PARDE, s. m. Mamm. Syn. de PANTHÈRE.

PARDEDANS, s. m. Se disait pour Intérieur. Madame n'en fut pas trop joyeuse en son *pardedans*. (Cent Nouv. nouv.)

PARDÉLA s.m. (ét. gr., *πάρδαλος*, léopard). Ornith. Espèce de pétrel.

PARDEHORS, s. m. Signifiait Extérieur. Quelque semblant qu'elle montrât au *pardehors*. (Cent Nouv. nouv.)

*** PAR-DESSOUS** prép. V. DESSOUS.

*** PAR-DESSUS**, prép. V. DESSUS.

— PAR-DESSUS, s. m. Anc. mus. Instrument destiné à jouer les parties les plus élevées. Par-dessus de viole.

— Comm. Ce qu'on donne de plus que la somme due ou la marchandise vendue. Le marchand m'a donné le par-dessus. Le treizième exemplaire pour le par-dessus.

— Féod. Le premier seigneur d'une terre.

— *Au par-dessus*, loc. adv. En outre. Un maudit marquis malade, vieux au *par dessus*. (J.-J. Rousseau.) Vieux mot.

***PARDESSUS**, s.m. Cost. Espèce de grande redingote, de surtout, qui se met par dessus les autres parties de l'habillement, soit des hommes, soit des femmes. Par-dessus trop long. Un pardessus de drap doublé en soie. Faire un pardessus. Mettre un pardessus. L'homme tenait à la rampe, plus lent et fatigué, le collet de son *pardessus* clair remontant sur un dos un peu voûté qu'agitait un sanglot convulsif. (A. Daudet.)

PARDESSUS (Jean-Marie, Jurisconsulte, né à Blois, 1772-1853, siégea au Corps législatif, 1807-1811, et obtint au concours une chaire de droit commercial à Paris, 1810. Député, il entra à la Cour de cassation en 1821, et à l'Académie des inscriptions en 1828. On a de lui : *Traité des servitudes ; Cours de droit commercial ; Collection des lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle ; Us et Coutumes de la mer* ; etc. Il a encore édité la *Loi salique*.

*** PAR-DEVANT**, prép. Prat. V. DEVANT.

PARDI interj. Diminutif de Pardien. *Pardi !* le cœur d'une femme est bien étonnant ? le feu y prend bien vite. (Mariv.) On disait aussi *pardié* et *pardienne*.

PARDIAC (Comté de). Géogr. Ancien pays de France, faisait partie de l'Astarac (Gascogne). Ch.-l., *Montlezun*.

PARDIEU ou **PARDIEU'**, interj. Sorte de juron familier. Nous étudions la vie, nous analysons l'amour, nous sommes des philosophes, *pardieu !* (Ger. de Nerval.)

— Substantiv. Comment, pardieu ? Voilà un *pardieu* qui est bien bizarre. (A. Dum.)

PARDINE, interj. (transform. de *pardieu*). Juron familier. *Pardine*, monsieur ! dit-elle d'un ton un peu sec, vous vous mêlez de choses qui ne vous regardent guère. (G. Sand.)

PARDISION, s. m. Bot. Syn. de PERDICIUM.

PARDO, s. m. Nom par lequel les Brésiliens désignent les mulâtres.

PARDO, Géogr. Affluent brésilien du Parana, dans le lit duquel on trouve de beaux diamants ; son cours est de 400 kil.

— PARDO (El). Château royal d'Espagne (Nouvelle-Castille), dans la province et à 15 k. N. de Madrid, sur le Manzanarez.

*** PARDON**, s. m. (du préf. *par*, et du subst. *don*). Rémission d'une offense, d'une faute ; il se dit des personnes et des choses. Demander pardon. Accorder le pardon. Le pardon des injures. Digne, indigne de pardon. Le pardon des ennemis. Vous m'avez déjà accordé bien des pardons. Le *pardon* est la plus noble vengeance. (Boiste.) Elle excusait l'action, elle louait l'attention ; accordant le *pardon*, comme si elle l'eût demandé. (Fléchier.) La croix de Jésus-Christ qu'elle embrassait, le *pardon* qu'elle demandait, tantôt à Dieu, tantôt aux hommes, causaient une douleur qui portait la consolation, mais aussi le trouble dans l'âme. (Id.) Le *pardon* que sainte Thérèse obtenait lui était un nouveau lien qui l'attachait à la croix. (Id.) Qu'il vienne recevoir le *pardon* de son crime. (Corn.) Sans espoir de *pardon* m'avez-vous condamnée ? Racine.) On n'a jamais tant d'esprit quand on demande *pardon*, que quand on offense. (Hamilton.) S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le *pardon* des injures, qui d'ailleurs est toujours héroïque, quand ce n'est pas l'effet de la crainte. (Volt.) Il aurait été plus noble, plus digne de la majesté royale, d'accorder un *pardon* gratuit. (Anquetil.)

— Par extens. Perrin a de ses vers obtenu le *pardon*. (Boileau.)

— Rémission des péchés. Obtenir le pardon de ses péchés. Jésus-Christ vint plus tard réaliser la promesse faite à l'humanité, et du haut de la croix, il annonça que le *pardon* était désormais et irrévocablement accordé. (Chassagne.)

— Fam. *Je vous demande pardon*. Formule de civilité dont on se sert lorsqu'on veut interrompre quelqu'un, qu'on est d'un autre avis que le sien, ou qu'on lui cause quelque dérangement. Je vous demande pardon, si je vous interromps, si je suis d'un autre avis que vous. Je vous demande pardon de vous avoir fait attendre, d'être venu vous voir si matin.

— Par extens. Je demande *pardon* à Aix, mais Marseille est bien joli. (Mme de Sévigné.)

— Par abrév. et toujours dans le même sens. *Pardon, mille pardons*. Pardon, mille pardons, si je ne me suis pas rendu à votre invitation. *Pardon*, monsieur, mais je parle des anciens. (Boil.) *Pardon*, si jusqu'à vous ma douleur est venue. (Bours.) *Pardon*, messieurs, j'imite trop Pindare. (J.-B. Rousseau.)

> *Pardon* ; je sens tout le travers
> De la morale où je m'engage
> *Pardon*, vous n'êtes pas si sage
> Que je le prétends dans ces vers. (VOLTAIRE.)

— Il est bon d'observer que, hors le discours familier et les circonstances peu importantes, *demander pardon* est une expression plus forte, et qui marque, de la part de celui qui s'en sert, une soumission plus grande que *faire ses excuses*.

— Loc. prov. *Pour néant demande pardon qui pardonner ne veut*.

— Bot. *Le grand pardon*. Nom vulgaire du houx.

— Chevalerie. *Pardon d'armes*. Sorte de tournoi.

— Hist. eccl. *Le grand pardon*. On appelait aussi autrefois le jubilé. || Nom de certains pèlerinages. Le pardon de Notre-Dame d'Auray. || Indulgence que le pape accorde aux fidèles pénitents, remission des peines du purgatoire qu'ils ont méritées pour la satisfaction de leurs péchés. Gagner les pardons. Aller chercher les pardons à Rome. Il y avait autrefois à Boucau une foire dite *du pardon* à cause des indulgences qu'on accordait.

— Fig. et fam. *Croire gagner le pardon*. Croire faire une œuvre méritoire.

— Fig. *Aller chercher des pardons à Rome*. Aller très loin pour se procurer quelque chose.

> Il n'allait pas que je *pardons* à Rome,
> Quand il pouvait en rencontrer plus près
> (LA FONTAINE.)

— Hist. juive. *Pardon des ennemis*. Fête qui se célébrait le 10 du mois de tisseri, pendant laquelle toute œuvre cessait, et où l'on était dans l'obligation de pardonner à tous ses ennemis.

— Législ. anc. *Lettres de pardon*. Lettres que le prince accordait en petite chancellerie, pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires.

— Liturg. Prière qui se dit le matin, à midi et le soir au son de la cloche. Sonner le pardon. Le pardon est sonné. Il a vieilli ; on dit mieux *Angélus*. Quoi ! le *pardon* sonnant te retrouve en ces lieux ! (Boil.)

— Syn. comp. PARDON, RÉMISSION, ABSOLUTION. Le *pardon* est en conséquence de l'offense et regarde principalement la personne qui l'a faite ; il dépend de celle qui est offensée, et produit la réconciliation, quand il est sincèrement demandé et sincèrement accordé. La *rémission* est en conséquence du crime, et a un rapport particulier à la peine qu'il a encourue ; elle est accordée par le prince ou par le magistrat et elle arrête l'exécution de la justice. L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché ; elle est prononcée par le ministre ecclésiastique, ou par le juge civil, et elle rétablit le pénitent ou l'accusé dans les droits de l'innocence.

*** PARDONNABLE**, adj. 2 g. Qui mérite pardon, excuse, qui peut être pardonné. Il se dit des choses et des personnes. Une faute, une offense, une erreur pardonnable. Votre conduite n'est pas pardonnable. Il n'y a rien de si *pardonnable* que ce que vous avez fait. (Acad.) Osez-t-il croire encor son crime *pardonnable* ! (Corneille.) On n'a guère de défauts qui soient plus *pardonnables* que les moyens que l'on emploie pour les cacher. (La Rochef.) Il paraîtrait bien plus *pardonnable* à ceux qui naissent, pour ainsi dire, dans la boue, de s'enfler, de se hausser. (Mass.) Ils sont *pardonnables* de s'en attribuer la nature. (Id.)

PARDONNAIRE, s. m. Hist. relig. Celui qui est chargé de distribuer les pardons ou les indulgences à Rome.

— Par extens. S'est dit quelquefois de celui qui vendait des pardons ou indulgences de Rome.

PARDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pardonner. S'empl. adj. Remis, excusé. Crime pardonné. Offense, injure, faute pardonnée. Jésus-Christ dit à la Madeleine : Tes péchés te sont pardonnés. Une si grande bevue ne saurait être pardonnée. Mais toutes ces fautes-là m'ont été *pardonnées* à Noël, et j'ai communié depuis. (Scribe.)

— Se dit quelquefois des personnes. Sophie baiserait la terre devant le dernier domestique, sans que cet abaissement lui fît la moindre peine, et sitôt qu'elle est *pardonnée*, sa joie et ses caresses montrent de quel poids son bon cœur est soulagé. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Vous êtes tout pardonné*. Se dit, dans la conversation, à celui qui, par civilité, demande pardon d'une liberté qu'il a prise, d'une inconvenance qu'il a commise.

— Loc. prov. *Péché caché est à moitié pardonné*. Le peché est beaucoup moindre quand le scandale n'y est pas joint. || *Péché confessé est à moitié pardonné*. L'aveu d'une faute en fait obtenir facilement le pardon.

*** PARDONNER** v. a. Ire conj. Accorder le pardon d'une faute, d'une offense, d'une injure. En ce sens, il régit la chose directement, et la personne avec la prép. *à*. Pardonner les offenses. Pardonner à quelqu'un. Je vous pardonne de bon cœur tout le mal que vous m'avez fait. Pardonner une faute légère. Ayant puni les chefs, il *pardonne* aux complices. (Corn.) Il n'y a guère moins d'inconvénient à *pardonner* à tout le monde qu'à ne *pardonner* à personne. (Ménage.) Il est possible à un homme fier de *pardonner* à celui qui le surprend en faute, et qui se plaint de lui avec raison. (La Bruyère.) Quelque délicat qu'on soit en amour, on *pardonne* plus de fautes que dans l'amitié. (Id.) Lors même qu'on proteste qu'on ne veut point de mal à son frère, on lui en fait ; et on l'accablera même, si l'on peut, en lui disant toujours que chrétiennement on lui *pardonne*. (Mass.) Il viole tous les traités de paix, et moi je lui *pardonne* ses offenses. (Anquetil.) Si vous reprochez à votre ami ses défauts ou ses vices, vous courez risque de rompre avec lui ; si vous l'avertissez de ses ridicules, soyez certain qu'il ne vous le *pardonnera* pas. (Beauchêne.)

> Il est donc des forfaits
> Que le courroux du ciel ne *pardonne* jamais ! (VOLT.)
> A mes persécuteurs j'ai *pardonné* mes maux :
> Mais comment supporter qu'un ami me trahisse,
> Et qu'il se joigne à mes bourreaux ? (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Excuser, supporter, tolérer. Pardonnez mes craintes, mes soupçons. Le monde est un juge sévère qui ne pardonne pas les moindres fautes. Je vous *pardonnerais* la négligence de votre style, mais je ne saurais vous *pardonner* toutes les puérilités dont vous avez rempli votre livre. (Acad.) M. de Montausier n'a-t-il pas eu, dans la licence même de la guerre, une scrupuleuse retenue dans un temps où l'on *pardonnait* un peu d'avarice, pour entretenir le courage et la bonne humeur des gens de guerre ? (Fléchier.) Je *pardonnerais* cette vanité à une femme, parce qu'elle est d'un sexe plus faible que nous. (Mariv.) Le siècle a *pardonné* le christianisme a saint Vincent de Paul. (Chateaub.)

— Lorsqu'un homme, dans la chaleur, dans la passion, s'emporte à faire ou à dire quelque chose de mal à propos, on dit : *Je pardonne cela à l'état où vous êtes*, c'est-à-dire j'excuse cela en considération de l'état où vous êtes. || On dit de même : Je pardonne cela à votre amitié, à votre franchise, à votre caractère, etc.

— On se sert aussi de ce mot dans le même sens, en plusieurs autres occasions. Il a fait un discours assez médiocre, mais je pardonne cela au peu de temps qu'il a eu pour se préparer.

— Absol. Il est plus beau de pardonner que de punir. Celui qui offense pardonne rarement. On peut douter si Henri IV a soumis son royaume à force de combattre ou à force de *pardonner*. (Mézeray.) Qui *pardonne* aisément invite à l'offenser. (Corn.) Calma les factions, sut vaincre et *pardonner*. (Volt.) Charlemagne savait punir, il savait encore mieux *pardonner*. (Montesq.) La pitié se plaît à *pardonner*. (J. J. Rousseau.)

> Il faut plaindre le sort du prince infortuné
> Dont le cœur endurci n'a jamais *pardonné*. (CHÉNIER.)

— Avec une négation. Ne pas voir sans chagrin, sans jalousie, sans dépit. Il ne lui pardonne pas son mérite. Il ne sait pas se faire pardonner sa supériorité. On ne peut pardonner à cette femme sa beauté. Les membres de ces petites sociétés ne *pardonnent* point à cette femme qui arrive, ni son ton de voix, ni son silence, ni son visage, ni son habillement, ni son entrée, ni la manière dont elle est sortie. (La Bruyère.)

> Des droits de ses enfants une mère jalouse
> *Pardonne* rarement aux fils d'une autre épouse. (RAC.)

— S'emploie comme terme de civilité. *Pardonnez-moi*, ou simplement *pardonnez si je vous contredis*. Vous me pardonnerez si je vous dis que l'affaire se passe autrement. Je vous prie de me pardonner la liberté que je prends. *Pardonnez-moi* ces expressions. (Boss.) *Pardonnez-moi*, grands dieux ! si je me suis trompée. (Corn.) *Pardonnez*, si j'ose vous troubler. (Rac.)

> Madame, *pardonnez*, j'avoue en rougissant
> Que j'accusais à tort un discours innocent. (RAC.)

— Dans cette acception, on dit quelquefois simplement, et sans rien ajouter : *Pardonnez-moi, vous me pardonnerez*, pour marquer honnêtement qu'on n'est pas d'accord de ce qu'un autre a dit.

— PARDONNER, v. n. Faire grâce. Le roi lui pardonne. Son maître lui a pardonné. Les sophistes n'ont pas plus *pardonné* à la pitié qu'aux autres sentiments. (Michaud.)

> Vingt conjures mourants, qui n'accusent que moi !
> Ah ! c'en est trop, Cephise, et je *pardonne* au roi.
> (VOLTAIRE.)
> Il *pardonne* aux humains, il rit de leur délire,
> Et de sa main mourante il touche encor sa lyre. (Id.)

— *Pardonner*, en ce sens, s'emploie aussi avec un nom de chose. Pardonnez à ma franchise. *Pardonnez* aux efforts que je viens de tenter. (Rac.) *Pardonne*, cher Hector, à ma crédulité. (Id.) Ne *pardonner* à rien. (Mol.)

— *Pardonner à*. Excepter, épargner ; mais alors il ne s'emploie guère qu'avec la particule négative *ne*. La mort ne pardonne à personne. Le temps ne pardonne à aucune chose. Il ne *pardonne* pas aux vers de la Pucelle. (Boileau.) Cet ennemi éternel du mérite et de la vertu ne *pardonne* qu'au vice et à l'obscurité. (Mass.)

> Quel sang épargnera ce barbare vainqueur,
> Qui ne *pardonne* pas à celui de sa sœur ? (CORN.)

— *Cette maladie ne pardonne jamais*. On y succombe tôt ou tard.

— Fam. *Dieu me pardonne*. Espèce d'excuse, d'adoucissement à ce qu'on dit. Je crois, Dieu me pardonne, qu'il a perdu l'esprit. Dieu me pardonne, vous êtes un grand sot.

— *Pardonner de*, avec l'infinitif. Je vous pardonne d'avoir agi ainsi.

— SE PARDONNER, v. pron. User d'indulgence pour soi-même. Il se pardonne bien des choses. Cet homme ne se pardonne rien. Nous nous *pardonnons* aisément nos fautes quand la fortune nous les pardonne. (Boss.) Nous nous *pardonnons* tout, et rien aux autres hommes. (La Fontaine.)

— Avoir de l'indulgence l'un pour l'autre. S'ils se connaissaient mieux, ils se pardonneraient mutuellement bien des fautes. Dans le commerce de la vie, il faut se pardonner mutuellement bien des choses. Ces deux amis ne se pardonnent rien. Une révolution finit lorsque tous les partis se *pardonnent*. (Boiste.) On ne peut aller loin dans l'amitié, si l'on n'est pas disposé à se *pardonner* les uns aux autres ses petits défauts. (La Bruy.) Les offenseurs et les offensés qui ne se *pardonnent* pas ont toujours tort. (Id.) Rarement les femmes se *pardonnent* l'avantage de la beauté. (Fonten.)

— Être pardonné. Cette faute ne peut se pardonner. Perfide, cet affront se peut-il *pardonner ?* (Rac.)

— REM. GRAMM. *Pardonner* veut le nom de la chose au régime direct, et le nom de la personne au régime indirect, d'où il suit qu'il ne faut pas dire : *Pardonner à quelque chose, pardonner à quelques vers faibles*, ni *pardonner quelqu'un, pardonner ses enfants* ; il faut dire : *Pardonner quelque chose, pardonner quelques vers faibles, pardonner à quelqu'un, pardonner à ses enfants*.

PARDONNEUR, s. m. Celui qui pardonne. Je ne suis grand *pardonneur* en ce monde ici. (Rabelais.)

— Nom donné aux moines et aux autres ecclésiastiques qui parcouraient les villes et villages pour distribuer les indulgences, les pardons accordés par la cour de Rome.

> Venez-y tous, bons *pardonneurs*,
> Qui savez faire les honneurs,
> Aux villages, de bons pâtes. (VILLON.)

— Ce mot a été employé par quelques écrivains modernes non seulement comme substantif, mais encore comme adjectif. La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des méchantes, *pardonneur* des fautes légères, est donc la croyance la plus utile au genre humain. (Volt.) C'est ainsi que ces monstres impitoyables invoquaient le Dieu de la clémence et de la bonté, le Dieu *pardonneur*, en commettant le crime le plus atroce et le plus barbare. (Id.)

PARDONNIGERE, s. m. Vendeur d'indulgences. (Rab.)

PARDOUX (Saint-). Géogr. Bourg du cant. de Mazières-en-Gâtine, arrond. de Parthenay (Deux-Sèvres); 2,300 hab.

— PARDOUX-LA-RIVIÈRE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nontron (Dordogne); 1,800 h.

PARDUS, s. m. (pron. *par-duss*; du gr. παρδος, même signif.). Nom scientifique de la panthère.

PARE, s. m. Ornith. Nom donné quelquefois au genre mésange.

PARÉ, ÉE, part. pass. du v. Parer. S'empl. adjectiv. Orné. Femme bien, trop parée. Autel magnifiquement paré. Calchas est prêt, madame, et l'autel est *paré*. (Rac.) Les volatiles de cette classe si bien *parée* ne sont sensibles qu'au plaisir des yeux, ils ne le sont point à ceux de l'ouïe, car ils n'ont pas de voix, ou ils n'en ont que de discordantes. (B. de St-P.) Cette nature est belle et soigneusement *parée*, mais on s'en fatigue à la longue. (Mme de Staël. Un grand jeune homme blond, coiffé d'une casquette allemande et *paré* de lunettes d'or... E. About.)

Ma mère Jezabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort, pompeusement *parée*.
(RACINE.)

— Par extens. Couvert. Chargées de pretintailles et de falbalas, elles semblent *parées* de guenilles. (J.-J. Rouss.)

— *Paré avec.* Virginie était si contente sous ces cabanes, si jolie et si bien *parée* avec un mouchoir rouge et des fleurs autour de sa tête. (B. de Saint-Pierre.)

— *Paré de.* De la pourpre aujourd'hui *paré* comme vous-même. (Racine.) Des salles *parées* d'arbres généalogiques. (La Bruy.) Que de l'or le plus pur son autel soit *paré*. (Boil.) Sur un tombeau *paré* de fleurs Marcellin célébrait le mystère des chrétiens. (Chateaub.) *Parés* de la dépouille des ours, des veaux marins, des urochs et des sangliers, les Francs se montraient de loin comme un troupeau de bêtes féroces. (Id.)

— Fig. Dieu permet souvent que le vice soit *paré* du masque de la beauté, dans la crainte qu'on ne la prenne pour le souverain bien. (La Mothe le Vayer.) En vain de vos bienfaits Mardochée est *paré*. (Rac.) Les hommes à talents se trouvent *parés* tout à la fois de leur dignité et de leur modestie. (La Bruy.) Honteux de regarder d'où son père était sorti, *paré* de sa mère et de sa femme. (Saint-Simon.) Tels sont les corps *parés* du grand nom d'éléments. (Del.)

Me montrer la vertu *parée*
Des attraits de la volupté. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Paré par.* Cette jeune fille a été parée par sa mère. La vertu par les grâces *parée*. (L. Racine.)

— Fam. *Elle est parée comme une épousée, comme un autel, comme une châsse.* Se dit d'une femme excessivement parée.

— Évité. Cent coups furent portés et rendus tout à coup avec la même agilité, *parés* avec la même adresse. (Viennet.)

— Arg. Préparé, apprêté.

— Blas. Se dit pour Lampassé, langué, etc.

— Bouch. *Pièce parée.* La pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge. || *Côtelette parée.* Côtelette dont on n'a laissé que la partie la plus délicate.

— Chorégr. *Bal paré.* Bal où la toilette de bal est de rigueur.

— Comm. *Blé paré.* Blé dans lequel les grains de qualité supérieure sont au-dessus et ceux de qualité inférieure au-dessous. Vendre du blé paré peut constituer le délit d'escroquerie. || *Paner paré.* Paner où l'on a placé en dessus les plus beaux produits qu'il contient. || *Cidre paré.* Cidre qui a fermenté.

— Hortic. *Pomme parée.* Pomme qui a mûri dans le fruitier où elle avait été déposée avant d'être tout à fait mûre. Ce jardinier vend ses pommes, ses poires avant qu'elles soient parées.

— Littér. *Style paré.* Style brillant, semé de fleurs.

— Mar. *Ancres parées.* Ancres prêtes à être lancées à la mer. || *Vaisseau paré.* Vaisseau prêt à combattre. || *Paré à tout.* Leste partout. || *Bien paré.* Bien festé. || Sauvé, hors de danger.

— Procéd. *Ce titre est paré, il porte une exécution parée, il porte exécution parée.* Il est en forme exécutoire, c'est-à-dire on peut, en vertu de ce titre, contraindre le débiteur au payement, sans qu'il soit besoin de jugement. Les grosses de contrats, obligations, sentences, arrêts, etc., sont des titres *parés*. (Acad.)

— Vener. *Pied paré.* Pied usé par le séjour de l'animal dans un terrain dur et pierreux.

— Substantiv. Anc. technol. *Mettre en paré.* Art de fouler les draps.

PARÉ (Ambroise). Chirurgien, né à Laval, 1517-1590, fut attaché au service de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III. Selon Brantôme, Charles IX le sauva lors de la Saint-Barthélemy. Cependant on a prétendu que Paré n'était pas calviniste. Restaurateur de la chirurgie en France, il a réformé le traitement des plaies d'armes à feu, etc.

PARE-À-FAUX, s. m. Monn. Pièce qui empêche les coups portés à faux d'atteindre et de briser les coins.

***PARÉAGE** ou **PARIAGE**, s. m. (et. lat., *par, paris*, égal; *ago, je conduis*). Jurispr. féod. Égalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

PARÉAS, s. m. (pr. *pa-ré-ass*). Erpet. Genre d'ophidiens, établi pour une espèce africaine séparée des couleuvres.

***PAREATIS**, s. m. (pr. *pa-ré-a-liss*; mot lat. qui signifie *obéissez*; du v. *parere*, obéir). Anc. chancell. Lettre qui s'obtenait pour faire exécuter un contrat ou un jugement hors du ressort de la justice où il avait été rendu. Il fallait un paréatis du grand sceau, pour faire mettre à exécution, dans le ressort d'un parlement, un arrêt rendu par un autre parlement; et un paréatis du petit sceau, pour faire exécuter une sentence hors de la juridiction d'un tribunal où elle avait été rendue. || Requête d'un huissier à un juge à l'effet d'exécuter un jugement rendu par un autre juge.

— Anc. jurispr. *Paréatis rogatoire.* Commission du grand sceau, formée pour mettre à exécution, dans un royaume allié, un jugement rendu en France.

PAREAU, s. m. Mar. Grande barque indienne en usage à Ceylan et sur les côtes du Malabar.

— Techn. Chaudière pour faire fondre la vieille cire.

— **PAREAUX**, s. m. pl. Pêch. Gros cailloux, ronds, pesants et percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long de la courbure d'en bas d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de liéges.

PARECBASE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; ἔκβασις, sortie). Rhét. Digression. || Exagération d'un reproche.

PARECBOLE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; ἐκ, hors de; βολή, jet). Philol. Extrait, citation. || *Les Parecboles.* Titre des Commentaires d'Eustathe sur Homère.

PARÉCHÈSE, s. f. (pr. *pa-ré-kèze*; du gr. παρήχησις, même signif.). Rhét. Consonance, similitude de son. Il y a beaucoup de parechèses dans Homère. || Répétition désagréable de la même syllabe, comme : *Nous nous nourrissons.* On dit aussi *parèchème*, s. m.

PAREDES DE NAVA. Géogr. Ville d'Espagne, dans la prov. de Palencia, dans un territoire fertile en blé; 6,000 hab.

PAREDES (Mariano). Homme d'État mexicain qui se distingua dans la guerre de l'indépendance, soutint et combattit successivement divers présidents, puis fut nommé président lui-même. Déposé et enfermé, il parvint à s'évader, vint en Europe et noua des intrigues pour donner à sa patrie un roi français ou espagnol. Ayant échoué, il revint au Mexique, se plongea dans la débauche et mourut obscurément, 1849.

PARÉDRE, s. m. (étym. gr., παρά, auprès; ἕδρα, siége). Hist. gr. Titre de certains magistrats d'Athènes qui assistaient les archontes. || Magistrat de la Grèce moderne qui remplit les fonctions de maire.

— Myth. On appelait ainsi, chez les anciens, les nouvelles divinités, c'est-à-dire les hommes qui après leur mort avaient été mis au rang des dieux. || Nom donné aussi aux divinités réunies dans le même temple. Les douze grands dieux sont les parédres de Jupiter.

— Adjectiv. Les dieux parédres.

PARÉE, s. f. Techn. Partie d'un fourneau de forge.

— Anc. cout. Nom de préparatifs qu'on faisait pour recevoir des hôtes, soit privés, soit publics. || Dépenses des curés et des maisons religieuses pour la réception des évêques en tournée, dépenses qui finirent par se convertir en une redevance fixe. || Frais de réception des envoyés royaux et des officiers publics.

— Féod. *Droit de parée.* Droit en vertu duquel le serf qui avait usé du parcours restait soumis à son ancien seigneur, quoique demeurant sur les terres d'un autre.

PARÉEUR, s. m. Anc. techn. Ouvrier qui parait les draps.

PARE-FEU, s. m. (de *parer*, et de *feu*). Engin ou appareil pour arrêter la propagation des incendies.

— Eaux et for. Intervalle ménagé entre deux forêts pour empêcher qu'un incendie allumé dans l'une se communique à l'autre.

PAREFEUILLE, s. f. de *parer*, et de *feuille*). Techn. Traverse qui maintient au dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

PARÉGORIE, s. f. (étym. gr., παρηγορέω, je calme, j'adoucis. Médec. Action, qualité des remèdes qui adoucissent, qui calment les douleurs.

***PARÉGORIQUE**, adj. 2 g. (radic. *parégorie*). Méd. Qui calme, adoucit, apaise les douleurs. User de remèdes parégoriques. On dit mieux *anodin*.

— Substantiv. Des parégoriques.

PAREIA, s. m. (mot grec signifiant *joue*). Anat. Partie de la face qui est située entre les yeux et le menton. Peu usité.

***PAREIL, ELLE**, adj. (pr. *pa-reil, ll* mouill.; du lat. *par, paris*, même signif. Égal, semblable. Se dit des choses qui, sans être rigoureusement égales entre elles, ont néanmoins de si grands rapports, qu'elles peuvent être mises en parallèle, être comparées, s'appareiller l'une avec l'autre. On n'a rien vu de pareil. Ces deux étoffes ne sont pas pareilles. Que ferez-vous en pareille occasion? Ces deux écoliers ont une pareille ardeur pour l'étude. A pareil jour. A pareille heure. Ces deux fauteuils sont bien pareils. C'est de *pareils* héros qu'on fait les empereurs. (Corn.) Beesse, venge-toi; nos causes sont *pareilles*. (Rac.) Il y a de petits défauts que l'on abandonne volontiers à la censure; ce sont de *pareils* défauts que nous devons choisir pour railler les autres. (La Bruy.) Combien de fois saint Louis dit il, comme un prince pécheur dans une circonstance *pareille* à celle où il se trouvait : C'est moi qui suis le coupable; tournez, Seigneur, sur moi votre colère. (Massillon.)

Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux. (RACINE.)

— Tel, de cette nature, de cette espèce. Un pareil ouvrage annonce du génie. Pareil exemple n'est pas bon à suivre. De pareils amis sont précieux. Comment avoir commis une *pareille* faute? (Acad.) Il n'y a qu'un seul service que nous aimions à rendre aux autres sans leur demander le *pareil* : c'est de les avertir de leurs torts et de leurs défauts. (Boiste.) Qui vit jamais une *pareille* rage! (Corn.) Cette race est si dégoûtante, si obstinée, si impudente, que vous ne trouvez de *pareils* hommes qu'en Espagne et dans les tableaux de Murillo, ou dans Gil Blas. (A. de Cust.) De *pareils* exemples de détachement ne sont pas rares : le siècle offre peu d'attrait aux esprits méditatifs. (Id.)

— Tel, si supérieur, en parlant des personnes. On n'a jamais vu un pareil homme.

— Identique, en parlant du temps. *A pareil* jour, à *pareille* heure, telle chose m'est arrivée. (Acad.)

— *A nulle autre pareille, à nulle autre seconde.* Ces expressions, autrefois très usitées en poésie, tombent en désuétude. Quelque gloire qu'il ait à nulle autre *pareille*. Malherbe.)

— *Ils sont pareils en âge, en sagesse; ils sont presque de pareil âge, de pareil tempérament.* Ils sont aussi âgés, aussi sages l'un que l'autre; ils sont presque aussi âgés, ils ont presque le même tempérament. Ces phrases vieillissent. On dit plus ordinairement : Ils sont égaux en âge, en sagesse; ils sont presque de même âge, de même tempérament.

— *Toutes choses pareilles.* loc. adv. Toutes choses étant égales. Un parent, un ami, toutes choses pareilles, doit l'emporter sur un homme qu'on ne connaît pas.

— Fig. *A telles pareilles.* Sans aucun avantage d'une chose sur l'autre.

— **PAREIL, ELLE**, s. Personne ou chose semblable. C'est un homme qui n'a pas son pareil. Elle n'a pas sa pareille pour la malignité. Il a peu de pareils. Il a un beau cheval de carrosse, mais il ne peut trouver le *pareil*. (Acad.) Je l'ai établi chef de cette jeune noblesse qui n'a pas sa *pareille*. (Vaugelas.)

— *Sans pareil.* Incomparable, de très grand mérite. Un homme sans pareil. Le bonheur sans *pareil* de vous donner la main. (Corn.) Cette locution se prend plus souvent en mauvaise part, en parlant d'un homme singulier dans ses manières, dans sa conduite.

— Au pluriel, Personnes de l'état, de la naissance, du caractère de la personne dont il s'agit. Il en use mal avec ses pareils. Fréquentez vos pareils. Vos pareils se comportent autrement que vous. Téléphon, il faudrait vous développer, vous manier, vous confronter avec vos *pareils*, pour porter de vous un jugement favorable. (La Bruy.) Ils n'abordent plus leurs *pareils*, ils ne les saluent plus. Id. J'ai vu de mes *pareils* les revers éclatants. (Rac.) Telle est de ses *pareils* l'ardeur héréditaire. (J.-B. Rousseau.)

Qu'ils viennent préparer les nœuds infortunés,
Par qui de ses *pareils* les jours sont terminés. (RAC.)

— Se dit pour Adhérents, gens qui se ressemblent, et il ne se prend alors qu'en mauvaise part. Sur mes *pareils*, Nearque, un bel œil est bien fort. (Corn.)

Je ne le vois que trop, Photin et ses *pareils*
Vous ont empoisonné de leurs lâches conseils.
(CORNEILLE.)

Fable tyran, garde pour tes *pareils*
Ton amitié, tes soins, ta honte et tes conseils. (CRÉB.)

— **PAREIL**, s. m. Objet pareil. Je ne trouverai pas le pareil. || On dit aussi, en parlant de choses qui peuvent être divisées. Je ne trouverai pas du pareil.

— Anc. métrol. Mesure de grain qui faisait la charge d'un âne. Je lui ai vendu deux pareils.

— **PAREILLE**, s. f. Le même traitement qu'on a fait ou qu'on a reçu. Je vous rendrai la *pareille*. (Acad.)

Quel esprit que la raison conseille,
S'il est âme ne rend point de *pareille*! (MALH.)
Trompeurs, c'est pour vous que j'écris :
Attendez-vous à la *pareille*. (LA FONTAINE.)

— *A la pareille.* loc. adv. et fam. De la même manière, de la même façon. Je me comporterai à la pareille. Vieux en ce sens.

J'en use sans scrupule, et ce n'est pas merveille
Qu'on se paisse, entre amis, service à la *pareille*.
(MOLIÈRE.)

Il prend donc les menus, puis leur parle à l'oreille,
Et puis il fait à la *pareille*
D'écouter leur réponse ou demeura surpris,
Cela suspendit les esprits. (LA FONTAINE.)

— Par extens. Se dit pour Je vous rendrai la pareille. Si vous me faites ce plaisir-là, je vous la pareille. Si vous n'en usez pas bien, à la pareille.

— Syn. comp. **PAREIL, SEMBLABLE, TEL**. Un objet *tel* qu'un autre ne diffère pas de celui-ci; un objet *pareil* à un autre ne le cède point à celui-ci; un objet *semblable* à un autre s'assortit avec celui-ci.

***PAREILLEMENT**, adv. (pron. *pa-rè-lle-man, ll* mouill.; rad. *pareil*). De la même manière. Vous m'avez traité avec bonté, je vous traiterai pareillement. Jamais deux hommes ne jugèrent *pareillement* l'une même chose. Mont.)

— Aussi. Vous le désirez, et moi pareillement. La plupart des brebis dormaient *pareillement*. (La Font.)

— A une personne qui vous dit *Portez-vous bien, soyez heureux*, etc., on répond quelquefois : *Et vous pareillement.*

PAREIRE, s. f. ou **PAREIRA BRAVA**, s. m. mot portugais signif. *vigne bâtarde*). Bot. Nom d'une plante de la famille des ménispermées qui croît au Brésil. || Racine de cette plante aujourd'hui inusitée, mais regardée autrefois comme un remède souverain contre une multitude de maladies.

PAREJA (Juan de). Peintre espagnol, 1606-1670, né à Séville, esclave de Velasquez, dut la liberté à Philippe IV, étonné de son talent. Il y a de lui beaucoup de portraits.

***PARÉLIE**, s. f. Astron. V. PARHÉLIE.

***PARELLE**, s. f. Bot. Espèce de lichen qu'on recueille particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture, et qui se présente sous la forme d'une croûte blanche ou grise. Il s'étend sur les rochers, auxquels il adhère fortement, mais son abondance en rend la récolte facile. Avant d'être livrée au commerce, la parelle est réduite en pains. Elle est connue sous le nom d'*orseille de France, d'Auvergne*, ou *de terre*, pour la distinguer de celle que l'on prépare avec le véritable lichen, *orseille des Canaries*. || On donne encore ce nom à l'orseille et à quelques autres espèces de rumex. Quelques-uns disent *parrelle*.

PARELLINE, s. f. (radic. *parelle*). Chim. Nom donné à l'acide parellique.

PARELLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans les lichens et que l'on obtient quelquefois en même temps que l'acide lecanorique.

PARELLIPSE, s. f. (rad. *par*, et *ellipse*). Gramm. Omission d'une consonne, lorsqu'elle est double dans le même mot.

PAREMBOLE, s. f. (du gr. παρεμβολή, intercalation). Littér. Espèce de parenthèse, dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

— Anc. art milit. Évolution qui était en usage dans les armées byzantines, et qui consistait à détacher des subdivisions en avant.

***PAREMENT**, s. m. Action de parer; résultat de cette action.

— S'est dit pour Parure en général. Il demande à quel propos on ne portait ce babut à la garde-robe ou en quelque autre lieu, sans en faire ceans *parement*. (Cent Nouv. nouv.) Il ordonna que toutes les bagues et joyaux (*parements* inutiles des femmes) seraient convertis pour bâtir un temple à la déesse Cerès. Pasq.) Des peaux de chien et de loup étaient aussi les *parements* des sièges de leurs maisons. (Fauch.)

— S'est dit pour Parade. Lors elle rendit l'esprit en se débattant aucune espace, et demeura ainsi sur le lit de *parement*. (Lemaire de Belges.)

— S'est dit pour Étalage. Le marchand qui fait montre et *parement* du plus riche échantillon de sa marchandise. (Mont.)

— Anc. fortif. Mur, parapet, rempart.

— Anc. jurispr. Revenus et privilèges.

— Archit. Surface apparente d'un ouvrage. Le parement de plâtre, de pierre d'un mur. Mettre une pierre en parement. || *Le parement d'une pierre.* Le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. Parement brut, taillé, poli. Pierre à deux parements. || *Les parements.* Les grosses pierres de taille dont un ouvrage est revêtu. || *Parement d'appui.* Les pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vide dans l'embrasure. || *Parement brut.* Pierre qui, bien qu'elle ne soit ni taillée ni polie, est à la surface de la construction. || *Parement de couverture.* Plâtras et enduit de plâtre disposé sur le lattis ou sur la volige d'une couverture, pour lui donner la pente nécessaire à l'écoulement des eaux. || *Parement de tête.* Mise en ligne des moellons qui forment la tête d'un mur.

— Bouch. Graisse qui est autour de la panse d'un agneau et dont on pare les quartiers de derrière.

— Cost. Étoffe riche ou voyante que les hommes portaient sur les manches de leurs habits et les femmes sur le devant de leurs robes. Les habits et les robes à parements d'étoffe d'or ou d'argent ne se voient plus qu'au théâtre. || Espèce de retroussis qui est au bout des manches d'un habit, et qui est fait de la même étoffe. Les parements de mon habit sont

usés. Mettez des parements neufs à cet habit.

— Cost. milit. Étoffe d'une couleur différente que les militaires portent au bout des manches de leurs uniformes. L'uniforme de ce régiment a des revers et des parements bleus, rouges, etc.

— Droit can. *Parements personnels.* Droits et privilèges du clergé. L'ordonnance Guillemine borna la compétence des tribunaux ecclésiastiques aux *parements* personnels des clercs pronus aux ordres sacrés. Compl. de l'Acad.)

— Fauconn. Plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie.

— Liturg. Étoffe dont on pare le devant d'un autel. Un beau parement d'autel. Un parement de soie, de velours. On a donné un magnifique parement à cette église.

— Ornith. *Parement bleu.* Oiseau de la grosseur du verdier.

— Pavage. Bordure formée de gros quartiers de pierre ou de grès dans un chemin pavé. || Arrangement uniforme des pavés. || Face du pavé sur laquelle on met le pied.

— Techn. Colle de farine dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces. || Face en vue dans un ouvrage de menuiserie. *Ouvrage à un parement.* Ouvrage de menuiserie qui n'est travaillé que sur une face. || *Les parements d'un fagot.* Les plus gros bâtons d'un fagot, ceux que le bûcheron met en dessus pour parer sa marchandise. Il prit un parement de fagot, et lui en donna des coups sur les épaules. || Morceau de bois dont on garnit un four à charbon. Entre les gros rondins on met des *parements* de fagots bien droits, et pour que le plancher ne se dérange pas, on arrête chaque bout des rondins avec un piquet. (Éd. Leclerc.)

— Vénerie. Morceau de chair attaché à la peau du cerf. On détache le parement pour donner la curée aux chiens.

PAREMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Parementer. S'emploie adjectiv. Uni. Mur parementé. Pierre parementée.

— S'est dit pour Orné. Quand une demoiselle de mille livres de rente avait robe *parementée* de velours et la queue de taffetas, c'était pour les fêtes seulement, et à toute sa vie. (Noel du Fail.)

PAREMENTER v. a. 1re conj. Constr. Faire un parement ; unir une surface.

PAREMIAQUE, adj. (du gr. παροιμία, proverbe). Métriq. anc. Se dit d'un vers usité surtout pour les proverbes. Il se composait des trois derniers pieds de l'hexamètre précédés d'une longue ou de deux brèves.

PARÉMIE, s. f. (du gr. παροιμία, proverbe). Litter. Courte allégorie.

— Par extens. Expression proverbiale.

PARÉMIOGRAPHIE, s. m. (rad. *parémiographe*). Didact. Auteur d'un recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., παροιμία, proverbe ; γραφή, description). Didact. Recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient ou a rapport à la parémiographie ou au parémiographe.

PARÉMIOLOGIE, s. f. (ét. gr., παροιμία, proverbe ; λογος, discours). Explication des proverbes. || Recueil de proverbes.

PARÉMIOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la parémiologie.

PARÉMIOLOGUE, s. m. Celui qui écrit sur la paremiologie. || Auteur d'une parémiologie.

PAREMPTOSE, s. m. (pron. *pa-ran-ptoze* ; du gr. παρέμπτωσις, insertion). Anc. pathol. Phénomène accidentel. || Déplacement ou plutôt chute de quelque humeur d'une partie du corps dans une autre. || Erreur sur le siége de la maladie.

— Gramm. Genre d'épenthèse qui consiste à insérer dans un mot une lettre pour modifier la quantité de ce mot.

PARENCÉPHALE, s. m. (étym. gr., παρά, auprès ; ἐγκέφαλον, cerveau). Anat. La partie du cerveau qu'on nomme aussi *cervelet.*

PARENCÉPHALITE, s. f. Pathol. Inflammation du parencéphale.

PARENCÉPHALOCÈLE, s. f. (étym. gr., παρεγκεφαλίς, cervelet ; κήλη, tumeur). Chirur. Hernie du cervelet sous la forme d'une tumeur molle, indolente, non réductible.

PARENCHYMAL, ALE, adj. Médec. Qui est de la nature du parenchyme. Membrane parenchymale.

PARENCHYMATEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est formé de parenchyme, de tissu cellulaire. || Qui a rapport au parenchyme.

— Zooph. Se dit des animaux dont les viscères contenus dans le parenchyme sont peu apparents. || PARENCHYMATEUX, s. m. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux dont le corps renferme dans son parenchyme des viscères mal déterminés, quelquefois très peu apparents.

* **PARENCHYME**, s. m. (étym. gr., παρέγχυμα, même signif. ; dérive de παρεγχέω, j'épanche, parce qu'on a cru que ce tissu était formé par du sang épanché ou coagulé. Anat. Tissu spongieux propre aux organes glanduleux du corps, composé de grains agglomérés unis par du tissu cellulaire, et se déchirant avec plus ou moins de facilité ; telle est la texture du foie, des reins, etc. On ne peut donner une définition générale du parenchyme, puisqu'il diffère essentiellement dans chaque viscère. Il semble même convenable d'appeler, en général, *parenchyme*, le tissu propre aux viscères qu'on ne peut ranger dans aucun des systèmes généraux admis par Bichat, puisque le cerveau, le poumon, qui ne sont point granuleux comme le foie, la rate, etc., sont cependant considérés comme des organes parenchymateux.

— Anc. médec. Suc contenu dans des mailles d'un tissu celluleux serré de plusieurs organes, tels que le foie, la rate.

— Bot. Substance molle, spongieuse, ordinairement colorée en vert, et formée d'un tissu cellulaire, qui remplit les interstices que parcourent les vaisseaux propres des végétaux, principalement dans les feuilles où cette substance est fort abondante, et forme souvent une épaisseur remarquable, telle que dans les feuilles des aloès, etc. Toutes les parties herbacées des végétaux, les jeunes tiges, les fruits, le liber annuel, les organes floraux mêmes, lui doivent leur consistance plus ou moins épaisse. || On donne généralement ce nom au tissu cellulaire considéré en masses par opposition aux parties qui ont beaucoup de vaisseaux. On a aussi donné ce nom à une variété du tissu cellulaire végétal qui est constitué par des cellules dodécaédriques, dont chacune est entourée par douze autres, comme dans les monocotylédones. || Nom donné au tissu des champignons, qui est en général homogène et pénètre de sucs.

* **PARÉNÈSE**, s. f. (étym. gr., παραίνεσις, exhortation, avertissement). Discours moral. Exhortation à la vertu. Peu usité.

* **PARÉNÉTIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la parenèse, à la morale. On divise les discours de religion en dogmatiques, parenétiques, ascétiques et mystiques. Peu usité.

— *Théologie parénétique.* La prédication.

— PARÉNÉTIQUE, s. f. L'éloquence de la chaire, traitant de la morale.

PARENI, s. m. Linguist. Syn. de CAVERE.

PARENSANE, s. f. Mar. Appareillage. || *Faire la parensane.* Dans le Levant, Se dit pour Appareiller.

* **PARENT, ENTE**, s. (pr. *pa-ran* ; du lat. *parens, parentis* ; forme de *pario*, j'engendre). Celui, celle qui est de même famille, qui nous est uni par le sang, qui nous touche par consanguinité. Parent paternel, maternel. C'est mon parent. Parent au deuxième, au troisième degré, etc. Il est de mes parents. Il est mon parent du côté de mon père, de ma mère. Elle est ma parente. Ils ne sont pas parents. Elles ne sont nullement parentes. Être parent éloigné de quelqu'un. Le mariage entre *parents* est prohibé à certains degrés. (Acad.) Aux gens riches on en faveur il pleut des *parents.* (Id.) Convoquer une assemblée de *parents.* (Id.) Avis de *parents.* (Id.) Il y a des âmes sales, capables d'une seule volupté, qui est celle d'acquérir ; de telles gens ne sont ni *parents*, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes ; ils ont de l'argent. (La Bruyère.) La fréquentation d'une *parente* entêtée des vanités et des folies du monde. (Fléch.) Et chacun pour *parent* vous fuit et vous renie. (Boileau.) Vous de tous mes *parents* destructeur odieux. (Volt.) Un sacrifice domestique, suivi d'un repas entre les parents, compose tout le cérémonial funèbre. (Roland.) Aujourd'hui chacun vit enfermé dans sa maison ; on fuit les amis, on redoute même les *parents* ; chacun craint d'être appelé à répondre d'un autre ; on voudrait vivre seul, on finira pas se tuer, pour être plus sûr de ne pas se compromettre. (A. de Cust.)

Romains contre Romains, *parents* contre *parents*,
Combattaient seulement pour le choix des tyrans.
(CORNEILLE.)

— Par extens. Personne à qui on est allié par un mariage. Il est devenu mon *parent* en épousant ma cousine. (Acad.)

— Fig. La colère et l'humanité sont deux proches *parents.* (La Bechef.)

— Au pluriel, Ceux de qui on descend. Il est né de parents illustres. Elle compte entre ses *parents* des princes d'Italie. (Boil.)

A d'illustres *parents* s'il doit son origine,
La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. (RAC.)

— Particulièrement Le père et la mère. Un enfant doit obéir à ses parents. Il s'est marié sans le consentement de ses parents. Les auteurs, comme les *parents*, ne préfèrent pas toujours leur meilleur enfant. (Boiste.) Vous qui voulez faire renoncer un peuple à la liberté, rendez-lui ses enfants, ses *parents*, ses amis, tout ce qu'il a perdu pour elle. (Racine.) On n'a point de *parents* alors qu'on les ignore. (Volt.) De nos *parents* sur nous vous savez le pouvoir. (Id.)

Dans la nuit, au tombeau j'enfermerai ma honte,
Sans chercher des *parents* si longtemps ignorés. (RAC.)
Il faut que les enfants
Pour première vertu respectent leurs *parents.* (FALBE.)

— En ce sens, on ne l'emploie jamais au singulier pour désigner le père ou la mère. J'ai dîné chez mon parent, chez ma parente, signifie Tout autre parent que le père et la mère.

— *Parents ascendants.* Le père, l'aïeul, le bisaïeul, etc. || *Parents descendants.* Le fils, le petit-fils, le neveu. || *Parents spirituels.* Le parrain et la marraine.

— Fam. *Les grands parents.* Les plus considérables d'entre les proches parents. On consulta les grands parents.

— *Les grands-parents.* Le grand-père et la grand'mère. J'allais dire à mes grands-parents telle chose.

— Fig. *Nos premiers parents.* Adam et Ève.

— Fig. et fam. *Être parents du côté d'Adam.* Être parents à un degré très éloigné ou même n'être pas parents du tout. || *Renvoyer quelqu'un chez ses parents.* Le renvoyer d'auprès de soi.

— Loc. prov. *Nous sommes tous parents en Adam.* || *Les rois et les juges n'ont point de parents.* Ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt public. || *L'amour des parents descend et ne remonte pas.* L'amour du père et de la mère pour les enfants surpasse celui des enfants pour le père et la mère. || *Un bon ami vaut mieux qu'un parent.*

— Hist. *Parent du roi.* Chez les Perses, Titre donné à tous les seigneurs de la cour, qui peut-être appartenaient à la même tribu que le souverain. Il y avait dans l'armée perse quinze cents parents du roi Darius.

— Adjectiv. Je lui ai rendu service ; nous sommes parents.

— Fig. Qui a des rapports, des analogies. Ces défauts sont parents. Ces qualités sont parentes.

PARENT DU CHÂTELET (Alexandre-Jean-Baptiste). Médecin, né à Paris, 1790-1836, se voua surtout à des travaux d'hygiène publique. Son meilleur ouvrage est : *De la Prostitution dans la ville de Paris.*

* **PARENTAGE**, s. m. Parenté. Un cousin, abusant d'un fâcheux *parentage.* (Boil.)

Mais les princes, comme les autres,
Ont, grâces à l'humanité,
Quelque défectuosité,
Et sont hommes pour tout potage,
Nonobstant leur haut *parentage* (SCARRON.)

— Fig.

Imprudence, babil et sotte vanité,
Et vaine curiosité,
Ont ensemble étroit *parentage*,
Ce sont enfants tous d'un lignage. (LA FONT.)

— Syn. comp. PARENTAGE, PARENTÉ. *Parentage*, tombé en désuétude, ne peut guère figurer aujourd'hui que dans le style familier, mais, par sa terminaison, c'est un nom collectif plus propre que *parenté* à exprimer tous les parents ensemble.

PARENTAILLE, s. f. (pr. *pa-ran-taille, ll* mouill.). Se dit par dénigrement pour Parenté.

PARENTALES, s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes funèbres que l'on célébrait au mois de janvier, tous les ans, en l'honneur des morts d'une famille, et quelquefois de tout un pays. Les parents et les amis des morts se réunissaient, en cette occasion, pour offrir des sacrifices et faire des festins, dans lesquels on ne servait presque que des légumes. On dit aussi *parentalies.*

PARENTAXE, s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; τάξις, rang). Anc. art milit. Entrelacement ou interopposition de phalangites et de peltastes.

* **PARENTÉ**, s. f. Consanguinité, qualité de parent. Il y a parenté entre eux. Il n'y a entre nous qu'une parenté fort éloignée. Toute parenté vient de la naissance et dérive de ce que des personnes sortent d'une même souche. Prends cette coupe, prends-la de la main d'un gendre en signe de *parenté* et d'alliance, car aujourd'hui j'épouse ta fille. (Roland.)

La *parenté* m'excède, et ces liens, ces chaînes
Ne gens dont on partage ou les torts ou les peines...
(GRESSET.)

— Fig. Il y a une liaison étroite et comme une *parenté* entre le prince et les sujets. (Boiste.)

— Pris collectiv. Tous les parents et alliés d'une même personne. Il fallut assembler la *parenté.* (Acad.) Il n'a encore vu qu'une partie de sa *parenté.* (Id.) Il faut laisser parler cet inconnu que le hasard a placé près de vous ; vous connaîtrez bientôt son nom, sa demeure, son pays, sa *parenté*, les armes de sa maison. (La Bruy.)

— Dr. canon. *Parenté spirituelle.* Parenté produite par le parrainage. La parente spirituelle mettait un empêchement au mariage entre le parrain et la filleule, entre la marraine et son filleul.

— Généal. *Degrés de parenté.* Se dit, selon la loi civile actuelle et l'ancien droit romain, du nombre de générations qui séparent entre eux deux membres de la même famille. Dans la ligne collatérale, les degrés de parenté se comptent en remontant d'un des deux collatéraux à l'auteur commun, puis, en descendant de là, jusqu'au second. Ainsi, deux frères sont au second degré de parenté ; l'oncle et le neveu, au troisième ; les cousins germains au quatrième. Selon le droit canonique, chaque génération ne se compte qu'une fois pour les deux parents ; ainsi, les frères sont au premier degré de parenté collatérale, et les cousins germains au second. Ce même droit canonique plaçait au septième degré de parenté les personnes qui descendent d'un sixième aïeul commun, et étendait jusqu'à elles les défenses du mariage. Cet usage excita de grandes disputes dans le XIe siècle, et le concile de Latran, au XIIIe siècle, borna la défense au quatrième degré canonique. || *Parenté naturelle.* Rapport des personnes unies par les liens du sang. || *Parenté légale.* Alliance se contractant par l'adoption.

* **PARENTELE**, s. f. Ensemble de tous les parents.

— Degré de parenté.

Il épousa malgré la *parentèle*
Sa sœur Junon par maximes d'État.
(J.-B. ROUSSEAU.)

* **PARENTHÈSE**, s. f. (ét. gr., παρά, entre ; ἐν, dans ; τίθημι, je place). Gramm. Mots qu'on insère dans une période et qui forment un sens à part. Grande, longue parenthèse. Il faut mettre cela en parenthèse. Son style est embarrassé de parenthèses. Il en est des *parenthèses* comme des folies ; les plus courtes sont les meilleures. (Noel.) C'est un défaut dans le style que les *parenthèses* trop fréquentes et trop longues. Elles embarrassent et obscurcissent le discours, et le rendent lâche et traînant. (Lav.)

— Il y a parenthèse lorsqu'un sens complet et isolé est inséré dans un autre dont il interrompt la suite, comme dans ces vers :

O surprise! ô douleur! il voit autour de lui
Ses soldats (désormais quel sera son appui?)
Compagnons de sa chute, ainsi que de son crime,
Sans mouvement, sans voix, étendus sur l'abîme
(L. RACINE.)

— Digression. Il tombe dans des *parenthèses* qui peuvent passer pour des épisodes, mais qui font oublier le gros de l'histoire. (La Bruy.)

— Arithm. et Alg. L'usage des parenthèses est indispensable dans l'indication de certaines opérations, pour qu'on ne confonde pas les nombres : par exemple, la multiplication de $2 - \frac{3}{4}$ par $7 + \frac{1}{3}$ doit s'écrire ainsi :

$$\left(2 - \frac{3}{4}\right)\left(7 + \frac{1}{3}\right).$$

— Calligr. et Typogr. Nom des espèces de crochets dont on se sert pour enfermer les mots d'une parenthèse ( ). Ouvrir, fermer la parenthèse. Mettre cette phrase entre parentheses, entre deux parentheses.

— Fig. et pop. *Avoir les jambes en parenthèse.* Avoir les jambes arquées.

— *Par parenthèse.* loc. adv. On s'en sert dans la conversation, pour dire quelque chose qui n'y a pas un rapport direct, et pour excuser l'interruption d'un discours ou pour faire remarquer en passant un fait ou une circonstance à laquelle on attache de l'importance. Je dois, par parenthèse, vous informer que votre frère est arrivé. Par parenthèse, j'ajouterai que mon élève n'est pas très studieux. J'ai beaucoup vu Ortega, qui est, par *parenthèse*, la coquelueche des belles dames de Madrid. (Mérimée.)

S'il se trouvait présent, par *parenthèse*,
Je voudrais voir son visible embarras. (DEGUERLE.)

PARENTIS (Etang de). Géogr. Etang situé sur la côte N.-O. du départ. des Landes, au S. de l'étang de Sanguinet.

— PARENTIS-EN-BORN. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mont-de-Marsan (Landes) ; 1,800 hab.

PARENTUCELLIE, s. f. Bot. Synon. d'EUPHRAISE.

PARENZO, (*Parentium*). Géogr. Port d'Istrie (Autriche), sur la côte O. ; 2,000 h.

PARÉPIGRAPHE, s. f. (du gr. παρεπιγραφή, même signif.). Rhét. Figure par laquelle on fait à dessein les choses qui ont dû précéder celle dont on parle.

PAREPOU, s. m. Bot. Syn. de PALIPOU.

* **PARER**, v. a. 1re conj. (du lat. *parare*, même signif.). Orner, embellir. Parer une église, un autel, une chambre. Parer un enfant. Le printemps avait paré la terre de fleurs. Chez les anciens, on parait la victime avant de l'immoler. Toute la nature s'épuise pour la *parer.* (Boss.) Tantôt à vous *parer* vous excitiez nos mains. (Rac.) Un objet n'est digne de notre empressement que lorsque, au delà des agréments qui le *parent* à nos yeux, il renferme en lui une bonté, une utilité réelle. (Barth.) Les lauriers, les orangers, mêlés aux bustes et aux statues, *parent* les escaliers et les vestibules. (H. Taine.)

— Fig. et au sens moral. Il est un art de parer la vertu, la raison. Il a paré son discours des plus brillantes couleurs de l'imagination. Ses rois, à vous ouir, m'ont *paré* d'un vain titre. (Racine.) C'est là que les Grecs sont sur leur trône, que la simplicité les *pare*, que la gaieté les anime. (J.-J. Rousseau.) Ces philosophes *parent* leurs dogmes des charmes de la poésie. (Barth.)

— Servir de parure. Je n'ai fait jusqu'ici que louer d'heureuses vertus, et qu'amasser, pour ainsi dire les fleurs qui *parent* la victime. (Flechier.)

— Préparer, apprêter certaines choses de manière à les rendre plus belles, plus commodes, etc. Parer sa marchandise. Parer les allées d'un jardin. L'on ne pouvait reprocher aux vendeurs de *parer* la marchandise. (Ger. de Nerval.)

— Escr. Empêcher, éviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête. Parer un coup, une botte, une estocade, un trait. Parer le coup. Parer la balle. Je me contentai d'abord de *parer* les bottes qu'il me portait. (Th. Gaut.)

— Par extens. Si rapidement que vous lui ayez frappé sur l'épaule, il aura le temps de *parer* sa surprise. (G. Droz.)

— Fig. et fam. *Parer un coup, une botte.* Se défendre d'un mauvais office, d'une demande importune, fâcheuse.

Je me tiens trop heureux
D'avoir *paré* le coup qui nous perdait tous deux. (RAC.)

— Par anal. Il vous faudra *parer* leurs haines mutuelles. (Corn.)

— *Parer de, contre.* Mettre à couvert, défendre contre une attaque, une incommodité. Cela vous parera de la pluie, du soleil, du vent. Parer sa maison contre le vent du nord. Je tâche de me parer contre les incommodités de la saison. Rien ne m'a pu *parer* contre ses derniers coups. (Rac.)

— Absol. Empêcher, éviter. Parer et porter on même temps. Parer du fort de l'épée. Vous ne parez pas. Parez donc. || *Parer du corps.* Détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. || *Parer de la pointe.* Écarter la pointe de la ligne du corps. || *Parer en quarte.* Détourner l'épée de son adversaire, sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes.

— Agric. *Parer les vignes.* Se disait d'une opération qui, à Orléans, consiste à reporter, en automne, sur la poupe la terre qui en a été enlevée par les binages d'été, afin de garantir le pied des ceps des gelées de l'hiver.

— Art culin. *Parer des légumes, des fruits.* En enlever les parties qui ne sont pas bonnes à manger.

— Bouch. *Parer un agneau.* Lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. || *Parer les viandes.* Oter les peaux et les graisses superflues. || *Parer des côtelettes.* En enlever la partie la moins bonne.

— Econ. dom. *Parer du cidre, du poiré.* Le faire fermenter, pour lui ôter le goût doucâtre qu'il a naturellement.

— Hortic. Rogner les racines des végétaux destinés à être transplantés.

— Jeux. *Parer la balle de volée.* Renvoyer la balle en la frappant avec la raquette, avant qu'elle ait touché à terre.

— Manèg. Absol. S'arrêter. Ce cheval pare bien sur les hanches.

— Maréch. *Parer le pied d'un cheval.* Oter de la corne du pied d'un cheval, en faire le nivellement pour le ferrer. Il faut parer le pied à ce cheval.

— Mar. Dresser. || *Parer un câble, une ancre,* etc. Préparer un câble, une ancre, etc. || *Parer la carène d'un bâtiment.* Rendre sa surface bien régulière, en enlever les aspérités. || *Parer un vaisseau.* Donner à la courbure des membranes une parfaite régularité. || *Pare manœuvre.* Commandement qui a pour but de faire lever toutes les manœuvres qui ont été déployées dans un virement de bord. || *Parer un abordage.* L'éviter. || *Parer un cap.* Le doubler, passer au delà en le laissant à côté.

— Mégiss. *Parer un cuir, une peau.* Donner une certaine façon au cuir, à la peau.

— Navig. *Parer les cordes.* Sur les chemins de halage, Empêcher les cordes de s'accrocher.

— Pêch. *Parer la senne.* Tenir la senne au fond de l'eau.

— Techn. Se dit de quelques préparations que l'on donne à certaines marchandises, pour les rendre plus éclatantes, ou pour les disposer à faire un meilleur service. Les bonnetiers parent leurs bas, les marchands et manufacturiers leurs marchandises, par des eaux qu'ils leur donnent, ou par la manière de les presser. Les corroyeurs parent leurs cuirs, les relieurs les couvertures des livres. Les relieurs se servent d'un couteau à parer pour amincir les peaux qu'ils mettent en usage. || On le dit aussi des fruitières qui parent leurs marchandises, en mettant les plus beaux fruits au-dessus du panier. || *Parer la chaîne.* La coller. || *Parer le fer.* Le chauffer au rouge après l'étirage, pour lui donner des arêtes vives en le martinant. || *Parer une pièce de bois.* La polir. || *Parer un fossé.* Se disait pour Le relever. || *Parer une pomme.* Se disait pour La peler.

— PARER. v. n. Mûrir au fruitier, en parlant des pommes, des poires, etc. Ces pommes n'ont pas encore paré.

— *Parer à.* Empêcher une chose d'avoir lieu, ou en détourner les mauvais effets. On ne saurait *parer* à tout. (Acad.) Il faut *parer* à cet inconvénient. (Id.) On ne peut pas *parer* à des événements qui naissent continuellement de la nature des choses. (Montesq.)

— Prévoir, remédier. On ne peut pas parer à tout.

— Mar. *Pare au grain.* Commandement de se préparer à amener les voiles, pour éviter un grain. || *Pare à mouiller.* Commandement de tout préparer pour jeter l'ancre. || *Pare à virer.* Commandement de l'officier qui précède les manœuvres nécessaires pour virer de bord.

— SE PARER. v. pron. Faire sa toilette. Cette femme aime à se parer. Elle a passé trois heures à se parer. Se parer et se farder. Se parer de superbes atours. Lorsque des femmes se *parent*, la plus jolie est toujours la plus mal parée. (Boiste.) On se détruit pour se *parer*. (Boss.) Presque tous ceux qui déclament contre les femmes qui se *parent*, iraient les prier de reprendre leurs ajustements, si elles cessaient de s'en servir. (St-Evrem.)

> Et c'est, je l'avouerai, dans le dessein de plaire,
> Que je me suis *paré* plus qu'à mon ordinaire. (Dest.)

— Être paré. L'éclat dont le trône se *pare*. (Corn.) Aux feux inanimés dont se *parent* les cieux... (Rac.)

— Fig. Au printemps, la terre se pare de mille couleurs. L'Italie se *para* de toutes ses pompes pour accueillir cette sœur aînée qui arrive en pèlerine des ruines et des cloîtres d'Athènes. (E. Quinet.) La nature s'était *parée* comme pour lui faire fête. (G. Ohnet.)

— Faire parade. Se parer d'un vain titre. Pourquoi vous parez-vous de vertus que vous n'avez pas? Les stoïciens se paraient d'une impassibilité fastueuse. Se *parer* de son bel esprit ou de sa philosophie. (La Bruyère.) Les titres glorieux dont l'orgueil des hommes se *pare*. (Id.) Du zèle de ma loi que sert de vous *parer*? (Rac.) Sans vous *parer* ici d'une foi qui m'est due. (Id.) Il se *pare* insolemment du mérite d'autrui. (Boil.) Churchill se *pare* donc partout de sa nouvelle faveur. (Bamilt.) Ils se *parent* d'une antiquité douteuse. (Mass.) Le soldat se *pare* de sa cicatrice. (L. Veuillot.)

> Cette austère vertu dont se *paraît* l'ingrat,
> Ne servait que de voile au plus noir attentat. (Chén.)

— Fig. *Se parer d'une personne.* La promener d'un air fier. Il se pare de sa femme comme d'un bel habit.

— Fig. et fam. *Se parer des plumes d'autrui, des plumes du paon.* S'approprier ce qui appartient à un autre pour en tirer vanité. De leur dépouille il se *pare* à mes yeux. (Rac.)

> Il est assez de gens à deux pieds comme lui,
> Qui se *parent* souvent des dépouilles d'autrui,
> Et que l'on nomme plagiaires. (La Font.)
>
> De ces brutaux fiefés qui. . . . . ,
> Et du nom de maris bèrement se *parants*. (Molière.)

— Se mettre à couvert, se défendre contre une attaque, etc., au propre et au figuré. Porter un manteau pour se parer de la pluie. Je saurai bien me parer de ses coups. Il est difficile de se parer des mauvais offices secrets. De ce coup imprévu songeons à nous *parer*. (Rac.) Quoi! de votre poursuite on ne peut se *parer*! (Mol.)

— Mar. Se préparer, se débarrasser, s'alestir.

— PARER. s. m. Manèg. Arrêt relevé de cheval de manège. Un beau parer.

— Syn. comp. PARER, DÉCORER, ORNER, EMBELLIR. *Embellir* est le terme général. Il signifie rendre plus beau, plus intéressant, plus agréable, plus précieux, de quelque manière que ce soit. *Orner*, c'est ajuster à une chose simple des choses accessoires qui, sans en faire partie, servent à la rendre plus agréable. *Décorer*, c'est distribuer tous les ornements que l'on ajuste à une chose, de manière qu'ils concourent également à l'*embellir*. *Parer*, c'est embellir une chose par des accessoires qui la font paraître plus belle, plus agréable à la vue.

* PARÈRE. s. m. (du lat. *parere*, paraître). Anc. jurispr. Avis, sentiment des négociants sur des questions de commerce. Le livre des Parères de Savary.

PARERGON. s. m. (ét. gr., παρὰ, proche; ἔργον, ouvrage). B.-arts. Hors-d'œuvre, addition à l'ouvrage principal. On dit au pluriel des *parerga*. Les bas-reliefs qui ornent le piedestal d'une statue sont des *parerga*. (Compl. de l'Acad. Peu usité.

PARERMÉNEUTE. s. m. (ét. gr., παρὰ, contre; ἑρμηνεύς, interprète. Hist. relig. Nom donné dans le VIIe siècle à une secte d'hérétiques qui expliquaient les Écritures à leur manière, et sans avoir égard au sens reconnu par l'Eglise.

PARESCAUME. s. m. Pêch. Bateau portant mâts et voiles, dont on se sert ordinairement pour la pêche à la madrague.

PARÉSIE. s. f. (étym. gr., πάρεσις, relâchement. Patholog. Paralysie imparfaite qui ne prive que de la faculté de se mouvoir.

* PARESSE. s. f. (ét. lat., *pigritia*, même signif.). Fainéantise, négligence, nonchalance ou lenteur blâmable dans des choses qui sont d'obligation. Grande, horrible paresse. Quelle paresse! La paresse est un des sept péchés capitaux. La société ne sera jamais parfaite tant qu'il y aura de la misère sans *paresse*. (Boiste.) La *paresse* donne entrée à tous les vices. (Malebr.) Mon amitié se plaint de sa *paresse*. (Corn.) De toutes les passions, celle qui est la plus inconnue à nous-mêmes, c'est la *paresse*. (La Rochef. La *paresse* est un sommeil où l'on n'a guère de bons rêves, et qui ne renouvelle les forces ni de l'âme ni du corps. (De Juss.) La *paresse* produit la misère; la misère tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin. (Id.) Trop souvent la *paresse* est la mère du crime. (Agnicl.)

— Amour du repos, du loisir, tranquillité du corps et de l'esprit. Paresse aimable, voluptueuse. Une douce paresse. La paresse a ses douceurs. Il méprisa ces âmes oisives qui n'achetent ces titres vains d'occupation et de dignité que pour satisfaire leur orgueil et pour honorer leur *paresse*. (Flechier.) Le mérite en repos s'endort dans la *paresse*. (Boil.)

> Ici, par l'amable *paresse*,
> Ce fameux vainqueur désarmé. (J.-B. Rouss.)

— Fam. Faiblesse de tempérament qui porte à se dispenser de faire tout ce qui demande un peu d'action. C'est par paresse qu'il ne va jamais se promener. C'est par *paresse* que l'on s'apaise et que l'on ne se venge point d'une offense. (La Bruyère.) La gloire peut réveiller quelquefois dans les grands l'assoupissement de la *paresse*. (Mass.)

— Fig. Lenteur.

> Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
> Semblait du jour trop long accuser la *paresse*?
> (Boileau.)
>
> Après lui Cloanthe fend les flots,
> Ses rameurs sont plus forts, mais l'art des matelots
> De son vaisseau pesant accuse la *paresse*. (Del.)

— Par extens. *Paresse d'esprit.* Lenteur, nonchalance de l'esprit, qui empêche de concevoir promptement, ou de s'appliquer avec force, avec persévérance.

— Fam. *Relever quelqu'un du péché de paresse.* Le forcer, par des reproches ou par des menaces, à travailler, à mieux remplir son devoir. Je vous relèverai bien du péché de paresse.

— On la personnifie quelquefois. La *Paresse* va si lentement, que la Pauvreté l'a bientôt attrapée. Noel.)

— Myth. Divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit. La tortue et le limaçon lui étaient consacrés.

* PARESSER. v. n. 1re conj. Fam. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse. Aimer à paresser. J'ai paressé toute la matinée dans mon lit. Les femmes qui se fatiguent le soir au mouvement d'une soirée bruyante, ont besoin de *paresser* le matin. (Noel.) Tiens, je me fais des reproches de t'avoir laissé *paresser*... j'aurais dû te faire travailler. (De Gonc.)

PARESSEUSE (Mer), *Mare pigrum*). Géograph. anc. Nom donné par les anciens à l'océan Glacial arctique, ou à la mer Baltique.

* PARESSEUSEMENT. adv. (rad. *paresseux*). Avec paresse. Il travaille, il se meut paresseusement. Il me semble, ma très chère, que vous devez m'en aimer mieux, quand vous êtes couchée bien *paresseusement*. (Mme de Sévigné.)

> Faites-vous servir grandement,
> Et servez *paresseusement*. (Ecst. Deschamps.)

— Fig. Des barques stationnaient *paresseusement* le long des berges. (Th. Gautier.)

* PARESSEUX, EUSE. adj. Qui est ami de la paresse, qui a du penchant à la paresse. Un écolier paresseux. Il est si paresseux qu'il néglige toutes ses affaires. Les hommes de la nature sont *paresseux*; les hommes civilisés sont turbulents : les premiers jouissent de la vie; les autres courent après. (Boiste.) *Paresseuse* au printemps, en hiver diligente. (Boil.) Une nation où les femmes donnent le ton est une nation *paresseuse*. (Montesq.) C'est la paresse des gens d'esprit que j'aime; mais les sots *paresseux* ressemblent à des valets dans une antichambre : ils y deviennent menteurs, médisants, curieux et insulents. (Le prince de Ligne.)

— Fam. *Être paresseux comme une couleuvre, comme un loir.* Être très paresseux, par allusion aux habitudes de ces animaux.

— Se dit aussi de l'esprit. Avoir l'esprit paresseux.

> Notre muse, souvent *paresseuse* et stérile,
> A besoin pour marcher de colère et de bile. (Boil.)

— Fig. Avril a réveillé l'aurore *paresseuse*. (Michaud.) Et des champs *paresseux* exciter la lenteur. (Regn.)

> Hésiode a son tour, par d'utiles leçons,
> Des champs trop *parcsseux* vint hâter les moissons
> (Boileau.)
>
> Et parmi les gazons roulant d'énormes grains,
> Pour l'hiver *paresseux* remplit ses magasins
> (Michaud.)

— *Paresseux à.* S'emploie lorsque l'action dont il est question est un but qu'il s'agit d'atteindre. Être paresseux à servir. Je ne fus pas *paresseux* le lendemain à me lever matin. (Le Sage.) La petite était sérieuse et *paresseuse* à marcher. (De Gonc.)

— *Paresseux de.* S'emploie lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure. Quoique mon fils ne soit pas *paresseux* d'écrire, je n'ai jamais de lettre comme les autres. (Mme de Sévig.) Ma main est devenue bien *paresseuse* d'écrire, mais assurement mon cœur ne l'est pas de vous aimer. (Volt.) Je sais que vous êtes un peu *paresseuse* d'écrire; mais vous ne l'êtes ni de penser ni de rendre service. (Id.)

> Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
> Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir. (Boil.)

— Loc. prov. *Gens paresseux, jamais riches.*

— Bot. S'est dit du cucubale baccifère et d'une variété tardive de laitue.

— Manèg. *Cheval paresseux.* Cheval qui ralentit toujours son allure et qu'il faut avertir sans cesse.

— Mar. Se dit d'un bâtiment mauvais marcheur.

— Médec. *Estomac, ventre paresseux.* Estomac, ventre qui fait lentement ses fonctions. J'ai l'estomac fort paresseux. L'usage fréquent des lavements rend le ventre paresseux.

— Techn. *Ressort paresseux.* Ressort qui ne se détend pas avec vigueur. || *Balance paresseuse.* Balance qui n'obéit pas à de très petits poids.

— PARESSEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a le défaut de la paresse. C'est un *paresseux*, un franc *paresseux*. (Acad.) C'est une *paresseuse*. Id.) Il n'y en a point qui pressent tant les autres que les *paresseux*. (La Rochef.) Illustres *paresseux*, dont Pétrone est le maître. (L. Rac.) Le *paresseux* est toujours triste quand il ne fait rien, et plus triste encore quand il a quelque chose à faire. (Noel.) Il n'y a que les *paresseux* de bien faire qui ne sachent faire du bien que la bourse à la main. (J.-J. Rousseau.)

> Approche donc et viens : qu'un *paresseux* t'reprenne,
> Automne, ce que c'est que travail et que peine
> (Boileau.)

— Loc. prov. *Le paresseux est frère du mendiant.* || *Le champ du paresseux est plein de mauvaises herbes.*

— PARESSEUX. s. m. Mamm. Quadrupède commun entre les tropiques, qui n'a point de dents incisives et qui marche et se meut avec une extrême lenteur. || On donne ce nom à plusieurs quadrupèdes dont les mouvements sont très lents. Ceux qui le portent primitivement sont les bradypes unau et ai de l'Amérique méridionale, les autres appartiennent aux genres nyctithèbe et ours.

— Entom. Nom vulgaire d'une larve de mouche qui vit de matières fécales.

— Ornith. Un des noms vulgaires donnés au butor.

— PARESSEUSE. s. f. Mod. Coiffure de femme qui s'appliquait sur la tête comme une perruque, ce qui permettait à une femme qui se levait tard de se coiffer en un moment.

— *Corset à la paresseuse*, ou simplement *paresseuse*. Corset qu'on n'a pas besoin de lacer.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de mimosa.

— Entom. Larve de l'hylotome du rosier.

— Techn. Nom donné, dans le métier Jacquard, à un crochet qui laisse traîner sous l'étoffe les fils correspondants. || Défaut occasionné par cet accident.

— Syn. comp. PARESSEUX, FAINÉANT. Le *paresseux* craint la peine et la fatigue; il est lent dans ses opérations et fait traîner l'ouvrage. Le *fainéant* aime à être désœuvré; il hait l'occupation et fuit le travail.

PARESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, à côté; αἴσθησις, sensation). Pathol. Hallucination.

PARET. s. m. Féod. Droit de loger chez un vassal.

PARÉTACÈNE. (*Pays des montagnes*). Géogr. Nom donné dans l'antiquité 1° à une contrée située au N. de la Perse proprement dite, où était Aspadana, auj. *Ispahan*; 2° à une portion de la Sogdiane, située au N. de l'Oxus moyen, près de la Bubacène.

PARÉTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la paresie.

— *Animaux parétiques.* Nom donné quelquefois aux animaux hibernants.

* PAREUR. s. m. (rad. *parer*). Techn. Ouvrier qui tint, qui perfectionne un ouvrage. || Se dit particulièrement dans la parcheminerie.

— Hist. *Pareur de drap.* Titre que prenaient, à Paris, les maîtres foulons.

— Manuf. Celui qui aplaigne la surface d'un drap, en dirigeant les brins de la laine d'un même côté.

— Navig. fluv. *Pareur de cordes.* Celui qui est chargé d'empêcher que la corde ne s'arrête, lorsque le bateau monte.

PAREXIS (Campos dos'. Géogr. Plateau de l'Amérique du Sud (Brésil), où le Paraguay prend sa source. Il tire son nom d'une tribu indienne.

PARFAICT (Les frères). *François*, né à Paris, 1698-1753; *Claude*, 1701-1777, ont composé : *Histoire générale du théâtre français*, qui s'arrête à 1721; *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire*; *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien*; *Dictionnaire des théâtres de Paris*, etc.

* PARFAIRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *perficere*, achever; forme de *per*, qui signifie augmentation, et *facere*, faire). Se conjugue comme *Faire*. Ce verbe ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et aux temps composés. Achever, compléter, mettre la dernière main. Parfaire un ouvrage, un bâtiment. Pour *parfaire* un ouvrage, il ne faut jamais le regarder comme parfait. (Boiste.) Les lettres gâtent les cerveaux et esprits faibles, *parfont* les forts et bons naturels. (Charron.)

— Iron. Combler, achever. Tel événement, après lequel nous soupirons, *parfait* notre misère. (Boiste.)

— Absol. L'homme perfectionne, mais ne *parfait* pas. (De Lévis.)

— Financ. *Parfaire une somme, un payement.* Ajouter ce qui manque à une somme, à un payement. Je tâcherai de *parfaire* la somme avec mes pauvres hardes, pour l'honneur de ma parole. (Ch. Nodier.)

— Jurispr. *Parfaire le juste prix.* Réparer la lésion, le dommage que le vendeur d'un immeuble a éprouvé. L'acquéreur a été condamné à délaisser la maison, si mieux il n'aimait en *parfaire* le juste prix. (Acad.)

— Libr. *Parfaire un livre.* Ajouter les feuillets manquants.

— Proc. crim. *Parfaire le procès de quelqu'un.* Conduire ce procès jusqu'au jugement définitif. Cette locution vieillit.

— SE PARFAIRE. v. pron. Se compléter.

PARFAISEUR. s. m. (rad. *parfaire*). Celui qui rend une chose finie, achevée.

— Techn. Fabricant de peignes pour les étoffes.

PARFAIT, AITE. part. pass. du v. Parfaire. S'empl. adject. Complète. Le prix a été parfait par les parties. S'emploie surtout dans la locution *fait et parfait*. Cela est fait et parfait. Il a été ordonné que son procès lui serait fait et *parfait*, jusqu'à jugement définitif inclusivement. (Acad.)

— On dit aussi quelquefois *fait et parfait*, pour Parfaitement fait. Votre style est comme on le peut souhaiter, il est fait et *parfait*. (Mme de Sévigné.)

* PARFAIT, AITE. adj. Qui réunit toutes les qualités. Dieu seul est parfait. Il n'y a rien de parfait sur la terre. Les grands croient seuls être *parfaits*. (La Bruy.) Celui-là est bon qui fait

du bien aux autres; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très bon; s'il en meurt, sa vertu ne saurait aller plus loin, elle est héroïque, elle est *parfaite*. (L.) Cherche, pour l'imiter, des âmes plus *parfaites*. (Corneille.) Mais ce *parfait* censeur se trouve rarement. (Boil.) Il n'y a de *parfaits* que les gens qu'on ne connaît pas. (Mme de Boufflers.)

Apprends que la seule sagesse
Peut faire les héros *parfaits*. (J.-B. Rouss.)

— Qui paraît accompli dans son genre. C'est un homme parfait. Une statue d'une beauté parfaite. Un parfait courtisan. Un parfait imbécile. Une vertu, une grâce, une beauté parfaite. Un sot parfait. Un parfait débauché. Il y a peu de femmes si *parfaites*, qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme. (La Bruy.) O *parfait* ouvrier, l'homme est-il ton ouvrage? (L. Rac.) La France riche alors en âmes si *parfaites*. (Id.) La plupart des animaux ont l'odorat *parfait*. (Buff.) Est-il donc vrai que l'homme le plus *parfait*, livré à sa propre raison, n'arrive qu'à un egoïsme épuré, à l'egoïsme de la science? (A. de Cust.)

— Qui atteint le degré le plus élevé en bien ou en mal. Pascal, que la prose française reconnaît pour son créateur et pour l'un de ses plus *parfaits* modèles. (Auger.)

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent mystique,
Au milieu des péchés tranquille fanatique,
Un plus *parfait* amour semble avoir l'heureux don,
Et croit posséder Dieu dans les bras du démon
(Boileau.

— Complet, total. Il est difficile d'obtenir le vide parfait. Obscurité parfaite. Une solitude parfaite. Un repos parfait. Votre guérison n'est pas parfaite. En ce monde il n'est point de *parfaite* sagesse. (Boileau.) Discernant le bien d'avec le bien, et la vertu d'avec la vertu, pour s'arrêter toujours à la plus *parfaite*. Fléchier.) Ton triomphe est *parfait*, tous tes coups ont porté. (Rac.)

Le *parfait* bonheur ne consiste
Qu'à rendre les hommes heureux. (J.-B Rouss.)
Des mains de notre maître.
L'homme est sorti *parfait* autant qu'il le doit être.
(L. Racine.)

— Arithm. *Nombre parfait*. Celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Le nombre six est un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, un, deux, trois. Peu usité.

— Bot. *Fleur parfaite*. Fleur à la composition de laquelle il ne manque aucune partie.

— Comm. *Parfait amour*. Liqueur spiritueuse composée de divers ingrédients, tels que citron, girofle, muscade, etc.

— Eaux et for. *Bois parfait*. Partie du bois plus dure que l'aubier.

— Entom. Se dit de la métamorphose totale des insectes.

— Gramm. *Prétérit parfait*, ou subst. *le parfait*. Le prétérit qui marque une chose parfaite, arrivée dans un temps qui n'est ni précis, ni déterminé, comme *j'ai aimé, j'ai lu*. Aujourd'hui on dit plus généralement *passé défini*. || *Prétérit plus que-parfait*, ou subst. *le plus-que-parfait*. Le prétérit qui marque une chose faite ou arrivée dans un temps plus éloigné que le temps marqué par le prétérit parfait, comme *j'avais aimé, j'avais lu* || L'emploi de ces deux temps comme substantif est le plus ordinaire. Ce verbe est au parfait, au plus-que-parfait de l'indicatif, du subjonctif.

— Hist. nat. *Mue parfaite*. Celle qui a lieu, dans les animaux, quand la peau, ne recevant plus de nourriture à cause d'une autre peau qui croît au-dessous, se détache et fait place à cette dernière, comme dans les ophidiens, les aranéides. || *Animal parfait*. Animal entier qui est propre pour la génération. || On appelait autrefois *animaux parfaits*, ceux qui étaient produits par une génération univoque, par opposition à ceux que l'on prétendait être produits par une génération équivoque.

— Fr.-maçonn. *Rit des parfaits initiés d'Égypte*. Nom d'un ordre maçonnique qui parut en France en 1776.

— Mod. *Parfait contentement*. Parure de diamants.

— Mus. *Accord parfait*. L'accord fondamental, qui ne se compose que d'intervalles consonants, c'est-à-dire d'une tierce, d'une quinte, et de la replique, à l'aigu, du premier son, que l'on nomme octave. || *Consonance parfaite*. Intervalle consonant, comme l'octave et la quinte. || *Cadence parfaite*. Celle qui porte la note sensible et qui tombe de la dominante sur la finale. || *Mode parfait*. S'est dit pour Mesure à trois temps.

— Myst. Se dit de celui qui a renoncé à toutes les choses du monde pour se donner entièrement à Dieu.

— Pathol. Total, complet. Apoplexie parfaite.

— Philos. *Devoirs parfaits*. Ceux qui sont nettement fixés, et qu'on doit accomplir en entier.

— Phys. *Gaz parfait*. Gaz qui obéirait rigoureusement et non approximativement aux lois sur les gaz.

— Prosod. anc. *Vers parfait*. Vers hexamètre dans lequel se trouvent les huit parties de l'oraison.

— PARFAIT, AITE. s. Personne qui a renoncé à toutes les choses du monde. Elle eut de la ferveur, dès qu'elle eut de la connaissance; les premiers exemples qu'elle suivit furent ceux des *parfaits*. (Fléch.)

— Personne qui est avancée en connaissance, qui a plus de lumières que les autres. La sagesse que nous proposons est pour les parfaits.

— PARFAIT. s. m. La perfection, en parlant des choses. Les anciens se sont plus attachés au parfait, et les modernes au fini. Le *parfait* est rare en tout genre. (Acad.) On ne saurait, en écrivant, rencontrer le *parfait*, et, s'il se peut, surpasser les anciens, que par leur imitation. (La Bruy.)

— Art culin. Crème glacée.

— *Au parfait*. anc. loc. adv. D'une manière parfaite.

— Syn. comp. PARFAIT, FINI. Le *parfait* regarde proprement la beauté qui naît du dessin et de la construction de l'ouvrage, et le *fini*, celle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier.

PARFAIT (Saint). Martyr de Cordoue en 850. Fête, le 18 avril.

* **PARFAITEMENT**. adv. D'une manière parfaite. Jouer parfaitement du violon. S'acquitter parfaitement bien de son devoir. Roscius entre de bonne grâce sur la scène pour déclamer *parfaitement*; il ne lui manque, comme on le dit, que de parler avec la bouche. (La Bruy.) C'est à la cour que l'on sait *parfaitement* ne faire rien, ou faire très peu de chose, pour ceux que l'on estime beaucoup. (Id.) Nous désirerions peu de choses avec ardeur, si nous savions *parfaitement* ce que nous désirons. (La Roche.) Les moindres circonstances sont chères de ceux qu'on aime *parfaitement*. (Mme de Sevigné.)

— D'une manière complète, totale. Être parfaitement guéri. Être parfaitement ridicule. Celui qui sort de votre entretien content de soi et de son esprit, l'est de vous *parfaitement*. (La Bruyère.)

— Se dit pour Oui, afin de donner plus de force à l'affirmation. Viendrez-vous?—Parfaitement.

* **PARFILAGE**. s. m. Action de parfiler. Le parfilage de cette étoffe sera long.

— Ce qui résulte du parfilage. Un tas, une botte de parfilage.

PARFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Parfiler. S'empl. adjectiv. Se dit d'un tissu dont on a séparé tous les fils. Étoffe parfilée. Galon parfilé.

— S'est dit pour Tissu avec des fils d'or. Velours bleu tout *parfilé* d'or en figures diagonales. (Rabelais.)

— *Parfilé par*. Étoffe parfilée par des femmes.

— Céram. Orne de filets. Vase parfilé.

* **PARFILER**. v. a. 1re conj. (rad. *par*, et *filer*). Séparer fil à fil d'un galon, d'une étoffe, l'or et l'argent de la soie qu'ils recouvrent. Parfiler du galon. || On parfile aussi des morceaux d'étoffe en soie sans dorure; l'opération consiste alors à les décomposer, c'est-à-dire à séparer les brins de la trame et de la chaîne.

— Par anal. Il *parfilé* la lumière du soleil comme nos dames parfilent une étoffe d'or. — Qu'est-ce que *parfiler*, monsieur? — L'équivalent de ce mot ne se trouve pas dans les oraisons de Cicéron: c'est effiler une étoffe, la detisser fil à fil et en séparer l'or; c'est ce que Newton a fait des rayons du soleil. (Volt.)

— Fig. Je conçois bien qu'un roi perde sa couronne, mais je ne conçois pas qu'il la laisse *parfiler* sur sa tête. (Mme de Luxembourg.)

— Fig. Dire avec détail. Parfiler les anecdotes d'un récit. On n'a jamais *parfilé* des riens avec plus de soin et de prétention. (La Harpe.)

— S'est dit autrefois pour Entremêler, entissant une étoffe, un galon, des fils d'une matière ou d'une couleur différente.

— Absol. Nous parfilâmes pendant tout le temps que dura sa visite. Cette femme passe son temps à *parfiler*. (Acad.)

— SE PARFILER. v. pron. Être parfilé. Ce galon se parfile bien.

PARFILEUR, EUSE. s. Celui, celle qui parfile. Une habile *parfileuse* gagnait à ce métier cent louis par an (Mme de Genlis.)

PARFILURE. s. f. (rad. *parfiler*) Fils d'or et d'argent séparés de la soie qu'ils recouvraient. || Brins de soie, de lame, etc., d'une étoffe parfilée. || Endroit d'un ouvrage où se forment les contours des figures, tant en dedans qu'en dehors, et qui sont exprimés par les points noirs et blancs du dessin.

PARFIN. s. f. Se disait pour Fin dernière.

— *A la parfin*. loc. adv. S'est dit pour Enfin, finalement.

Force vous est pourtant, à la *parfin*,
Sur lit gésir en piteuse parade. (Hamilton.)

* **PARFOIS**. adv. (rad. *par*, et *fois*). Quelquefois. Il arrive parfois que les plus habiles se trompent. On se trouve mal parfois de n'avoir pas demandé conseil à plus instruit que soi. Les cailles et les cailleteaux lui font *parfois* sentir les joies d'un autre temps. (Gr. de la Reymère.) L'habilete trouve *parfois* plus de profit dans la mauvaise fortune que dans la bonne. (De Ségur.) La philosophie la plus heureuse et la plus sage est celle qui nous fait voir *parfois* le côté le moins défavorable des circonstances les plus fâcheuses. (Las-Cases.)

Et si *parfois* d'amour votre âme est allumée,
C'est un feu passager. (Voiture.)

— On disait autrefois *par fois*, *par les fois*. Picquet, qui en avait fait son passe-temps, se prenait à rire *par les fois* si fort, qu'ils s'en aperçurent. (Desperriers.)

PARFOND, ONDE. adj. Ancienne forme de PROFOND.

— PARFOND. s. m. Pêch. Filet chargé de plomb, qui tombe au fond de l'eau.

* **PARFONDRE**. v. a. 4e conj. (étym. lat., *perfundere*, mélanger). Se conjuguer comme *Fondre*. Émaill. Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également. Ce peintre en portrait sait bien parfondre les couleurs.

— SE PARFONDRE. v. pron. Entrer en fusion, se mélanger, s'unir également.

PARFONDU, UE. part. pass. du v. Parfondre. S'empl. adj. Couleurs bien parfondues.

— *Parfondu par*. Ces couleurs ont été parfondues par un ouvrier habile.

PARFORCER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour S'efforcer. Toutes fois ils se *parforcèrent* de se tenir sur leurs pieds. (Amyot.)

PARFOURNI, IE. part. pass. du v. Parfournir. S'empl. adject. Complétement fourni. Objets parfournis par un marchand.

* **PARFOURNIR**. v. a. 2e conj. Fournir en entier, achever de fournir. Un libraire doit parfournir les feuilles qui manquent à un livre qu'il a vendu. Peu usité.

— Jurispr. Contribuer subsidiairement. La veuve qui constitue dot à sa fille purement et simplement ne constitue rien du sien, si les biens paternels se trouvent suffisants pour remplir la constitution. Elle serait seulement obligée de *parfournir*, à concurrence de ce que les biens du père se trouveraient insuffisants; cette veuve n'est tenue que subsidiairement de la dot par elle constituée, c'est-à-dire de *parfournir* seulement ce qui ne se trouvera pas sur les biens du père. (Trév.)

— SE PARFOURNIR. v. pron. S'achever. Tous les actes de la comédie se *parfournissent* en un. (N. Pasquier.)

* **PARFUM**. s. m. (pr. *par-fun*; étym. lat., *per*, par; *fumus*, fumée). Odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, et particulièrement des fleurs. Doux, agréable parfum. Ce parfum est trop fort. Le parfum de la rose, des fleurs, de l'encens. Aimer, craindre les parfums. Les parfums entêtent. Les plaisirs sont comme les *parfums*, il faut les éloigner pour les mieux sentir. (Boiste.) La connaissance des affaires, l'application à ses devoirs, produisirent cette première fleur de réputation qui répand son odeur, plus agréable que les *parfums*, surtout le reste d'une belle vie. (Fléchier.) Une brise toute chargée de *parfums* endormait les équipages. (G. Flaubert.)

Et foulant le *parfum* de ces plantes fleuries,
Aller entretenir ses douces rêveries. (Boileau.)
Le zephyr cueille sur les fleurs
Les *parfums* que la terre exhale.
(J.-B. Rousseau.)

— La chose même qui exhale une odeur agréable. Se dit surtout, en ce sens, des compositions artificielles, odorantes. L'essence de rose est un délicieux parfum. Parfums simples, composés, secs, liquides. La plupart des parfums viennent de l'Orient. L'usage des parfums était connu des anciens. Pline en fait remonter l'invention au règne de Darius. Au temps de Moïse, l'usage des parfums était commun chez les Hébreux, ainsi que la Bible nous l'apprend. Les Égyptiens s'en servaient aussi. Il est inutile d'ajouter que les Romains connaissaient aussi cet usage; il y avait sous leurs empereurs des parfums qui coûtaient jusqu'à quatre cents deniers la livre. Les Grecs et les Romains regardaient les parfums non seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Chez les poëtes, les divinités ne se manifestent jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Les anciens brûlaient aussi des parfums sur les tombeaux. Pline ajoute que la première cassette de *parfums* dont il soit fait mention dans l'histoire est celle qu'Alexandre trouva dans les dépouilles de Darius. (Pastoret.)

Bien tout-puissant, sont-ce là les prémices,
Les *parfums* et les sacrifices
Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels?
(Racine.)

— *Parfums simples*. Ceux que la nature nous donne dans un état tel qu'on peut les employer et les conserver sans y rien changer ni ajouter, comme l'encens, les baumes, etc. || *Parfums composés*. Mélange de plusieurs parfums simples réunis. || *Parfums secs*. Parfums friables, et qui peuvent être facilement réduits en poudre, comme toutes les résines odorantes. || *Parfums liquides*. Esprits et essences de plantes très odorantes.

— Par iron. Mauvaise odeur. Incontinent ce *parfum*, épanché par sa boutique, prit chacun au nez plutôt qu'aux talons. (Tabourot.)

— Fig. La ferveur de sentiment, c'est lorsqu'une âme, attirée par des grâces sensibles, court dans les voies de Dieu, à l'odeur de ses *parfums*, comme l'épouse des Cantiques. (Fléch.) Je ne vous dirai pas que saint Louis ne permit point au pécheur de répandre les *parfums* sur sa tête, et qu'il aima mieux être repris par la vérité que corrompu par les louanges. (Id.) La bienveillance est la fleur de l'amitié; et son *parfum* dure toujours quand on la laisse sur sa tige sans la cueillir. (B. de St-P.)

Au bienfaiteur un prix est dû;
Mais tout bien dont l'auteur se vante
Est un *parfum* dont la vertu
Se perd aussitôt qu'il s'évente. (Florian.)

— Fig. et par anal. *Le parfum de la louange, des louanges*. Le plaisir qu'on a de s'entendre louer. Le parfum des louanges l'entête promptement. Il est peu de têtes assez fortes pour résister au parfum de la louange.

— On dit, dans le même sens: Le parfum de la prière s'élève jusqu'à Dieu, est agréable à Dieu. La prière monte au ciel comme un agréable parfum. Ce n'est pas mon dessein d'entrer dans d'inutiles curiosités, en décidant indiscrètement par où s'élève et s'exhale dans le ciel le *parfum* de nos oraisons. (Fléch.)

— Par extens. Dans ce paradis insulaire, et sous la houlette d'un tel pasteur, on respirait partout le *parfum* de la vie. (Montalembert.)

— *Il y a dans ce livre un parfum d'antiquité*. A la lecture de ce livre, on sent que l'auteur s'est pénétré du génie des auteurs anciens.

— Fig. et par extens. *Cet appartement respire un parfum d'antiquité*. Se dit d'un appartement décoré dans le genre des anciens.

— Hortic. *Parfum d'août*. Petite poire hâtive, qui est jaune citron d'un côté et rouge foncé de l'autre, et d'une odeur fort agréable.

— Mar. Composition artificielle, minérale ou végétale, d'une odeur forte, dont on se servait dans les lazarets pour purifier les personnes et les effets regardés comme suspects de peste ou de maladies contagieuses.

— Méd. anc. Nom donné aux fumigations, à toutes les vapeurs, bonnes ou mauvaises, à toutes les exhalaisons volatiles d'un corps dont on faisait usage pour la guérison des maladies.

— Techn. Chez les tireurs d'or, Composition dont ils se servent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour du fil d'or.

— Syn. comp. PARFUM, ARÔMATE. V. ARÔMATE. PARFUM, ODEUR. *Odeur* désigne en général toute émanation agréable ou déplaisante quelconque qui s'exhale des corps; mais on n'emploie que pour les odeurs plus ou moins suaves le nom de *parfum*.

PARFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Parfumer. S'empl. adjectiv. Qui répand une bonne odeur, qui a été exposé aux parfums. Des gants parfumés. Cette chambre a été parfumée. Il y a en Laponie plusieurs espèces de mousses comestibles, farineuses, sucrées, *parfumées*. (B. de St-P.) L'aspect d'un oasis *parfumé*, d'une île verdoyante, le dédommage de ses fatigues (A. Martin.)

Le voile *parfumé* de cette fleur brillante
Cache un fruit savoureux pour la saison suivante.
(A. Martin.)

Et le vent, soupirant sous le frais sycomore,
Allait tout *parfumé* de Sodome à Gomorrhe (V. Hugo.)

— *Parfumé de*. Gants parfumés de musc. L'air est *parfumé*, dans un été continuel, de l'odeur des plantes aromatiques que la nature y fait naître sans culture. (Volt.)

Je verrai les chemins encor tout *parfumés*
Des fleurs dont sous ses pas on les avait semés. (Rac.)

— Fig.

Quelle terre n'est *parfumée*
Des odeurs de sa renommée? (Malherbe.)

— *Parfumé par*. Gants parfumés par le parfumeur.

— Hist. *Gants parfumés*. Gants dont la peau était enduite de pâte et d'essence, dont l'usage avait été apporté en France par les Italiens vers la fin du XVIe siècle. || Gants dans la composition desquels on croyait qu'il pouvait entrer des matières vénéneuses propres à donner la mort à celui qui les porterait. Othon III fut sa mort aux gants *parfumés* que lui avait envoyés la veuve de Crescentius, l'an 1002. (Compl. de l'Acad.)

— Hyg. Soumis à des fumigations pour éviter la contagion. Marchandises parfumées. Vous me dites fort plaisamment l'état où vous met mon papier *parfumé*; ceux qui vous voient lire mes lettres croient que je vous apprends que je suis morte. (Mme de Sevigné.)

* **PARFUMER**. v. a. 1re conj. (rad. *parfum*). Répandre une bonne odeur dans quelque lieu. Les fleurs parfument l'air. Ce pot de tubéreuses parfume toute la chambre. Les chèvrefeuilles *parfument* les airs. (B. de St-P.)

Les compagnes de Flore
Parfument les coteaux. (J.-B. Rousseau.)

— Faire prendre une bonne odeur à quelque chose au moyen de parfums. Parfumer des gants, du linge, des habits, de la poudre, de la pommade, des savonnettes, des pâtes, des pastilles, des essences.

— Par extens. Elle connaissait les baumes, les simples, tous ces calmants qui ont des noms de fleurs et qui *parfument* les guérisons. (A. Daudet.)

— Fig. Quand nous croirons être obligés de nous départir des sentiments des grands écrivains, donnons et *parfumons* nos objections. (Balzac.) Sénèque *parfume* trop ses pensées; à la longue, elles portent à la tête. (Bouhours.) Une odeur de comptoir *parfumait* mon discours. (C. Delavigne.)

Chez des femmes de bien dont l'honneur est entier,
Et qui de leurs vertus *parfument* le quartier.
(Regnard.)

— Admin. *Parfumer une lettre*. Exposer au feu du soufre et tremper dans le vinaigre une lettre qui vient d'un pays où règne une maladie contagieuse.

— Hyg. *Parfumer une maison, un navire, un lieu.* Y faire des fumigations, y brûler quelque chose d'une odeur forte, pour en chasser le mauvais air. Il y avait un foyer d'infection dans cette maison, il a fallu la parfumer avec du soufre.

— SE PARFUMER, v. pron. Remplir son linge, ses habits de bonnes odeurs; embaumer ses cheveux, sa peau par des eaux, des pommades odorantes. Vous vous parfumez trop. L'habitude de se parfumer est bien moins répandue qu'autrefois. L'encens dont ils se *parfument*. (J.-B. Rouss.)

— Être parfumé. Ces choses se parfument ordinairement.

* **PARFUMERIE**, s. f. Fabrication et commerce des parfums, des cosmétiques, des pommades, des savons de toilette, des pâtes d'amandes et autres, des huiles antiques, aromatiques et essentielles, des poudres dentifrices et à poudrer, des pastilles à parfumer, des eaux-de-vie aromatisées et autres eaux de senteur, des essences, des fards et autres compositions diverses.

* **PARFUMEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui fait, qui vend des parfums et toute sorte de senteurs. Un excellent parfumeur. C'est une parfumeuse renommée.

— Adjectiv. Ouvrier parfumeur. Ouvrière parfumeuse.

PARFUMIER, s. m. Se disait pour Parfumeur. Et en ont fait les hommes comme les *parfumiers* de l'huile; ils l'ont sophistiquée. (Montaigne.)

PARFUMOIR, s. m. Econ. dom. Espèce de coffre avec une grille sous laquelle on brûle du parfum, des pastilles, pour en imprégner les différents objets que l'on veut parfumer.

PARGA, Géogr. Port de la Turquie d'Europe (Albanie), sur la mer Ionienne, à 100 kil. S.-O. de Janina; 4,000 hab. Les Anglais, à qui elle recourut, l'ayant livrée à Ali-Pacha, les habitants émigrèrent, 1819.

PARGANIOTE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Parga.

— adj. Qui appartient à Parga ou à ses habitants.

PARGASITE, s. f. Minér. Variété d'amphibole ou de pyroxène qu'on trouve aux environs de Pargas dans la Finlande.

PARGE, ÉE, part. pass. du v. Parger. S'emploie adjectiv. Betail pargé.

PARGER, v. a. Ire conj. (rad. *parc*). Il prend un *e* après le *g* devant *a, o. Nous pargeons. Je pargeais*, etc. Anc. cout. d'Auvergne. Parquer, mettre des bestiaux dans un parc. ‖ *Parger héritages.* Fumer et engraisser une terre en y parquant des bêtes à laine.

PARGIE, s. f. (rad. *parger*). Féod. Amende que payait au seigneur le propriétaire des bestiaux qui avaient dégradé un champ.

PARGNEAU, s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires du carpillon.

PARGOIS, s. m. Nom ancien d'une espèce de couteau.

PARGUÉ, PARGUIÉ, PARGUENNE, PARGUIENNE, interj. Juremens patois et burlesques de l'ancienne comédie; corruption de *pardienne*.

* **PARHÉLIE** ou **PARÉLIE**, s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ἥλιος, soleil. Astron. Image du soleil formée par la réflexion des rayons dans une nuée, ou due à la réfraction de ses rayons dans des glaces prismatiques en suspension dans l'atmosphère. On vit ce jour-là deux parhélies. Les *parhélies* sont fréquents dans les régions polaires. (Acad.)

PARHÉLIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport au parhélie. Cercle parhélique. On écrit aussi *parélique*.

PARHERMÉNEUTE, s. m. V. PARERMENEUTE.

PARHOMOLOGIE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; ὅμος, semblable; λόγος, discours. Rhét. Nom que les anciens donnaient à la figure nommée Concession.

PARHYPATE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; fr. *hypate*). Mus. anc. Seconde corde de la lyre qui était dédiée à Mercure; elle était d'un degré au-dessus de l'hypate.

* **PARI**, s. m. (du lat. *par, paris*, égal, pareil). Gageure, promesse réciproque, par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires s'engagent de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir raison. J'en fais le pari. On a fait un gros pari. Proposer, accepter un pari. J'ai gagné, j'ai perdu le pari, mon pari. Le pari est bien hasardeux.

— *Tenir le pari.* L'accepter, parier contre la personne qui le propose. Il a tenu tous les paris.

— *Le pari est ouvert, les paris sont ouverts.* Tout le monde est admis à parier.

— Fig. *Les paris sont ouverts.* Se dit d'une affaire incertaine sur laquelle il y a des opinions contraires, et qui doit bientôt se décider.

— *Il est hors de pari.* Se dit de celui qui, dans un pari fait entre plusieurs personnes, a perdu et n'a plus de droit aux enjeux que les autres se disputent encore.

— Par extens. La somme pariée. Payer le pari. Les paris ont été religieusement payés.

— Jeux. Somme indépendante de l'enjeu ordinaire, que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie. ‖ Au jeu de paquet à écrire. Résultat des deux coups qui forment l'ide. Celui qui perd le pari est obligé de mettre à la queue. ‖ *Paris de traverse.* Les paris qui ne sont pas du courant du jeu. ‖ Fig. Ne croyez point que ce soit chose possible que de vaquer à nos deux commerces et à tous les *paris* de traverse qui arrivent chaque jour. (Mme de Sévigné.)

— Logiq. *Démonstration par le pari.* Mode d'argumentation mis en usage par Pascal, fondé sur les périls éternels causés par l'incrédulité.

* **PARIA**, s. m. (du tamoul *pareyers*, homme hors de classe). Homme qui n'appartient à aucune des quatre castes de la société brahmanique. Les parias sont probablement les descendants des anciens habitants de la contrée, subjugués jadis par les Hindous venus du Nord-Ouest. Ils sont méprisés, surtout au sud et à l'ouest du Dekkan; ils sont réduits à exercer les métiers les plus humbles et les plus vils; c'est se souiller que de manger avec un paria et même de le toucher. Beaucoup sont au service des Européens, parce qu'il y a beaucoup de soins domestiques que tout autre Indien rougirait de leur rendre. La caste des *parias* est réputée infâme par toutes les autres. Acad.) Un *paria* est un homme qui n'a ni foi ni loi; c'est un Indien de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer si on en est seulement touché. Si nous entrons chez lui, nous ne pouvons, de neuf lunes, mettre le pied dans aucune pagode, et pour nous purifier, il faudra nous baigner neuf fois dans le Gange, et nous faire laver autant de fois, de la tête aux pieds, d'urine de vache, par la main d'un brahme. (B. de Saint-Pierre.)

— Par extens. Homme tenu à l'écart par ses semblables. Ce galetier morne, silencieux et pensif, *paria* des lois qui regardait l'homme avec colère, damné de la civilisation qui regardait le ciel avec sévérité... V. Hugo.)

— Fig. Homme qui appartient aux classes les moins heureuses de la société. *Parias politiques.* Personnes privées de toute espèce de droits politiques.

— Mar. Dans l'Inde, Bâtiment mal tenu ou monté par des parias. ‖ Par extens., Tout bâtiment mal tenu et de pauvre apparence.

— S'emploie quelquefois au féminin.

PARIA (Golfe de). Géogr. Golfe formé par l'Atlantique au N.-E. du Venezuela, entre l'étroite et montueuse presqu'île de Paria au N.-O. et l'île de la Trinité à l'E. Il communique avec l'océan par le canal du Dragon au N. et le canal du Serpent au S.

— PARIA. (Presqu'île). Presqu'île sur la côte N.-E. du Venezuela, où elle termine sur l'Atlantique la sierra de Caracas.

— PARIA. Ville de la Bolivie, à 90 kilom. N.-O. de Potosi, sur la rive droite du Desaguadero, près du lac de Paria, long de 22 kilom. Aux environs, sources thermales, mines d'argent, d'étain, de plomb; élève considérable de bestiaux.

PARIAGOTE, adj. m. Linguist. Syn. de CARAIBE.

* **PARIADE**, s. f. (du lat. *par, paris*, couple). Chass. Etat des perdrix lorsqu'elles cessent d'aller par compagnies, pour s'apparier. Le temps de la pariade. La pariade est complète. ‖ Perdrix appariées. Il y a quelques pariades dans ce champ. De cette herbe s'envolaient des bandes de pluviers et des *pariades* de perdrix rouges. (A. Dum.)

—Saison où les perdrix s'apparient. La chasse est défendue pendant la pariade.

— Par extens. Se dit aussi en parlant des canards sauvages.

PARIAGE, s. m. (du lat. *par*, égal). Droit coutumier. Convention par laquelle un haut seigneur assurait sa protection à un seigneur moins puissant.

PARIAMBE, s. m. (étym. gr., παρά, à côté; fr. *iambe*). Métriq. anc. Pied de deux brèves qu'on appelle aussi *pyrrhique*. Pied composé d'une brève et de deux longues. ‖ Pied composé d'une longue et de quatre brèves.

— Mus. anc. Instrument à cordes, qui servait à accompagner les vers iambiques.

PARIAMBOÏDE, s. m. (ét. fr., *pariambe*; gr. εἶδος, aspect). Métriq. anc. Pied oratoire composé de cinq syllabes; une brève, une longue, une brève et deux longues, comme *petitiones*.

PARIAN, s. m. Céram. Porcelaine qui contient beaucoup de feldspath et ressemble au marbre de Paros.

PARIANA, s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des hordéacées, établi pour des plantes de l'Amérique tropicale.

PARIBLE, s. m. Crust. Genre de crustacés aranéiformes de la famille des pychnogonides.

PARIBLE, adj. 2 g. Anc. jurispr. *Loi parible*. Épreuve par l'eau et par le feu.

PARICINE, s. f. Chim. Substance mal définie, non cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, extraite d'une écorce venant de Para et reconnue plus tard dans le quinquina.

PARICLE, adj. 2 g. Paléogr. Mot qui n'est guère employé que dans les locutions suivantes. *Notice paricle*. Espèce de chirographe particulier. ‖ *Charte paricle*. Se disait des chartes, des contrats dont on était obligé de délivrer autant de copies qu'il y avait de personnes intéressées à l'acte.

PARIDÉ, ÉE, adj. ét. lat., *paris, idis*, parisette. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la parisette. ‖ PARIDÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des smilacées, qui a pour type la parisette.

PARIDINE, s. f. du lat. *paris, paridis*, parisette. Chim. Nom d'un extrait des feuilles de la parisette à quatre feuilles. On dit aussi *parine*.

PÀRIDJÀTA, s. m. Myth. ind. Nom d'un arbre céleste qui fait l'ornement du paradis d'Indra, et dont les fleurs répandent un parfum très pénétrant.

PARIDOL, s. m. Chim. Dérivé de la paridine.

PARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Parier. S'emploie adjectiv. Il y a eu cent louis de pariés. Payer toute la somme pariée. Somme pariée par un étourdi.

PARIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'île de Paros.

— adj. Qui appartient à Paros ou à ses habitants.

— *Marbre parien.* Marbre de Paros.

* **PARIER**, v. a. Ire conj. (radic. *pari*). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous pariions, vous pariiez. Que nous parions*, etc. Faire un pari, une gageure. Parier le double contre le simple ou simplement parier double contre simple. Que voulez-vous parier? Je parie cent contre un que vous avez tort.

— On dit *parier à coup sûr*, quand on parie avec la certitude de gagner le pari. Il n'y a qu'un malhonnête homme qui puisse *parier* à coup sûr. Acad.

— Fam. *Il y a à parier, beaucoup à parier, gros à parier, tout à parier que, je parierais ma tête que.* Il est presque certain que, il y a de fortes raisons de croire que. Il y a à parier qu'il ne viendra pas. Il y a tout à parier que cela n'est pas vrai.

— *Parier de.* Parier de faire une chose.

—*Parier que.* Parier qu'une chose n'est pas. Parier que quelqu'un ne viendra pas à bout de ses entreprises. Si tel, que vous croyiez votre ami, vous a trahi, on peut *parier* mille contre un qu'il est faux philosophe ou faux dévot. (Boiste.)

—Quand ce verbe est employé sans négation, il faut mettre à l'indicatif le verbe de la phrase qui lui est subordonnée. Je parie qu'il a dit cela. Il faut au contraire le mettre au subjonctif quand parier est à cette personne à l'une négation. Je ne parie pas qu'il ait dit cela.

— Absol. Parier pour. Parier contre.

— Jeux. *Parier pour quelqu'un*, ou simplement *parier*. Gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera la partie. Vous pariez pour monsieur, je tiens le pari, ou je parie contre. Pour qui pariez-vous?

— Turf. *Parier contre un cheval 8 contre 2*, ou 8 2. S'engager à donner 8 si le cheval gagne et à ne recevoir que 2 s'il perd.

— SE PARIER, v. pron. Être parié. Cela ne peut se parier.

— Syn. comp. PARIER, GAGER. V. GAGER.

PARIER, v. n. Ire conj. (rad. *pair*). Aller de pair. Il ne put *parier* de mérite à la guerre ni dans le cabinet avec MM. de Bouillon et de Turenne. (Saint-Simon.) Terme vieilli.

— Signifie aussi S'accoupler. Elles (les juments) perdent presque le manger du désir qu'elles ont de *parier*. (O. de Serres.)

PARIER, s. m. Le possesseur, un pair, d'un ovelage.

* **PARIÉTAIRE**, s. f. (ét. lat., *parietaria*: rad. de *paries, parietis*, muraille. Bot. Genre de la famille des urticées, établi pour des plantes herbacées ou sous-frutescentes de la région méditerranéenne, de l'Amérique du Nord et de l'Asie tropicale. La plus commune est la

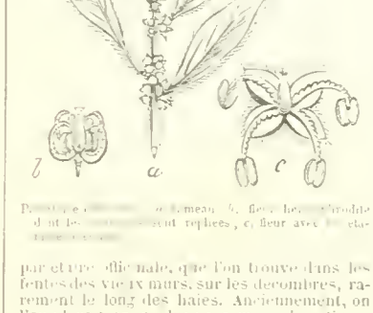

Pariétaire officinale. *a*, fleur hermaphrodite et tubuleuse; *b*, fleur mâle; *c*, fleur avec le calice et la corolle ouverts.

pariétaire officinale, que l'on trouve dans les fentes des vieux murs, sur les décombres, rarement le long des haies. Anciennement, on l'employait en médecine comme diurétique, émolliente et rafraîchissante. On la nomme vulgairement *pariétaire casse-pierre, perce-muraille, herbe de Notre-Dame*.

— PARIÉTAIRE, adj. 2 g. Qui a rapport aux murailles. Une inscription pariétaire.

* **PARIÉTAL, ALE**, adj. du lat. *paries, parietis*, mur, muraille. Anat. Se dit de deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. Les deux os pariétaux couvrent la plus grande partie du cerveau. V. CRANE. ‖ *Bosse pariétale.* Éminence du milieu de la face externe de chacun des pariétal. ‖ *Feuillet pariétal.* Partie des séreuses revêtant les parois d'une cavité et se portant sur le feuillet viscéral. ‖ *Fosse pariétale.* Enfoncement qui répond à la bosse, sur la face interne de l'os. ‖ *Suture pariétale.* Suture qui unit les deux pariétaux. ‖ *Trou pariétal.* Petit trou pour le passage d'une artère ou d'une veine, près de l'angle postérieur supérieur de l'os pariétal.

— Art vétér. *Protubérance pariétale.* Protubérance du pariétal du cheval.

— Bot. Se dit d'une plante qui croît sur les murailles. ‖ Se dit aussi d'une partie qui s'insère à la paroi d'une autre. Ainsi on dit des graines et du placentaire, quand ils s'attachent à la paroi qui circonscrit la cavité d'un péricarpe, ou non, comme le groseillier; de l'insertion des étamines, lorsque le calice étant transformé en tube, les étamines se fixent au tube, soit près de sa base, comme dans beaucoup de papilionacées, soit plus haut, comme dans la plupart des thymélées.

— Substantiv. Se dit pour Os pariétal. Le pariétal. Les pariétaux s'articulent entre eux, et chacun d'eux s'articule avec le frontal, le temporal et l'occipital. Les *pariétaux*. Acad.)

— PARIÉTALES, s. f. pl. Bot. Ordre de plantes comprenant celles qui sont caractérisées par la placentation pariétale dans le fruit.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

PARIÉTARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la pariétaire. ‖ PARIÉTARIÉES, s. f. pl. Groupe de la famille des urticées, qui a pour type la pariétaire.

PARIÉTINE, s. f. Chim. Syn. d'USNINE.

PARIÉTIQUE adj. 2 g. Chim. Syn. de CHRYSOPHANIQUE.

* **PARIEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui parie. Vous êtes un grand parieur. Les Anglais sont les premiers parieurs du monde. Il y a les *parieurs* de part et d'autre. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela ne vaut rien pour les parieurs.* Se dit d'une chose qui fait craindre un résultat fâcheux à l'une des parties intéressées dans une affaire.

—*Voilà un coup pour les parieurs.* Se dit quand on voit arriver un beau coup de jeu. (Fig. Se dit, en dehors du jeu, quand il arrive quelque événement qui doit faire craindre un succès fâcheux à l'une des deux parties intéressées.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PARIFICATION s.m. (pr. *pa-ri-fi-ka-cion*; rad. *parifier*. Action de rendre pareil.

PARIFIER v. a. Ire conj. et lat., *par, paris*, égal; *facere*, faire). Rendre pareil.

PARIGLINE, s. f. et ital., *pariglia*, fin du mot *salsapariglia*, salsepareille). Chim. Substance blanche, cristallisable, extraite de la salsepareille. Syn. de SMILACINE.

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. du Mans (Sarthe); 3,100 hab.

PARILIES s.f. pl. du lat. *parere*, enfanter. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Pales, dans lesquelles on faisait des vœux pour la fécondité des troupeaux. ‖ Les femmes enceintes les faisaient aussi célébrer dans leurs maisons pour obtenir un heureux accouchement.

PARILION, s. m. Bot. Syn. de NYCTANTHE.

PARILLINIQUE, adj. et. V. PARAGLINE. Chim. Se dit d'un acide que l'on a trouvé dans la salsepareille.

PARIMA ou **RIO-BRANCO**, Géogr. Rivière du Brésil (Amazones), affluent du Rio Negro. Cours de 750 kilomètres, encombré de cataractes.

PARIME, Géogr. Chaîne de montagnes peu connue, s'étendant du N.-O. au S.-E. de l'Orénoque à l'Atlantique, dans le Venezuela et sur la limite des Guyanes et du Brésil.

PARINA, Géogr. Cap du Pérou qui forme la pointe la plus occidentale de l'Amérique du Sud.

PARINARI ou **PARINARIBE**, s. m. Bot. Genre de chrysobalanées, établi pour des espèces originaires de l'Amérique et de l'Afrique tropicale.

PARINE, s. f. Chim. V. PARIDINE.

PARINÉ, ÉE adj. ét. lat., *parus*, mésange. Ornith. Qui ressemble ou se rapporte à la mésange. ‖ PARINÉES, s. f. pl. Sous-famille de passereaux dentirostres, ayant pour type le genre mésange.

PARINERVÉ, ÉE, adj. ét. lat., *par, paris*, égal; *nervus*, nervure. Bot. Qui porte deux nervures égales, placées plus près du bord que du centre, comme la palette supérieure des graminées. On dit aussi *parinervié*.

PARINI Joseph), Poète italien, né à Brusasco (Milanais), 1729-1799, ecclésiastique, écrivit

puatre poèmes descriptifs, *le Matin*, *le Midi*, *le Soir*, et *la Nuit*.

PARIOCÈLE, s. m. (ét. gr., παρειά, joue; κήλη, tumeur. Erpet. Genre de sauriens, famille des scincoïdiens, dont l'espèce type habite l'Asie et l'Amérique.

PARIOPELTIS s. m. (pr. *pa-ri-o-pel-tiss*; et. gr., παρειά, joue; πέλτη, bouclier). Erpet. Genre d'ophidiens, rattache aux couleuvres.

PARIPAROBO, s. m. Bot. Syn. de CAA-PEBA.

PARIPENNÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *par*, *paris*, égal; *penna*, plume, feuille). Bot. Qui a des feuilles pennées terminées à leur sommet par deux folioles opposées. On dit aussi *paripenne* pour les deux genres, *paripinné*, *abruptipinné*.

PARIPOU, s. m. Bot. Espèce de palmier de la Guyane, dont les fruits, cuits dans l'eau avec du sel, sont servis sur les meilleures tables.

PARIS, s. m. (pr. *pa-riss*). Bot. Nom scientifique du genre parisette.

PARIS, *Lutetia*, *Parisii*). Géogr. Capitale de la France et chef-lieu du département de la Seine. Paris est situé sur les deux rives de la Seine, qui y reçoit le ruisseau de la Bièvre et baigne la ville dans une longueur de 8 kilom. Autrefois, elle y formait dix îles : l'île aux Javiaux ou île Louviers, l'île Notre-Dame, l'île aux Vaches, la Cité, l'île aux Juifs, l'île a la Gourdaine, l'île du Louvre, l'île aux Treilles, l'île de Seine et l'île du Gros-Caillou ou des Cygnes. Ces îles sont aujourd'hui réduites a trois : la réunion de l'île Notre Dame et de l'île aux Vaches a fourni l'île Saint-Louis ; l'île aux Juifs et l'île a la Gourdaine ont été reliées a la Cité ; il reste encore une partie de l'île aux Cygnes ; les autres ont été rattachées aux rives du fleuve. Paris est par 48° 50' 14" lat. N. ; le méridien qui passe par l'Observatoire sert de point de départ, en France, pour la détermination des longitudes ; il est a 2° 20' long. E. du méridien de Greenwich. L'enceinte des fortifications est d'environ 35 kilomètres et renferme une superficie de 7,802 hectares. La population est de 2,500,000 hab. — Paris est divisé en 20 arrondissements et chacun de ces arrondissements en 4 quartiers. Il est administré par le préfet de la Seine et le préfet de police, assistés du conseil municipal. A la tête de chaque arrondissement se trouvent un maire et des adjoints. Paris est la résidence du président de la République, des ministres et des membres du corps diplomatique ; il est le siège du Sénat, de la Chambre des députés, du conseil d'État, de la cour des comptes, de toutes les grandes administrations centrales, de la cour de cassation, d'une cour d'appel, d'une académie universitaire et d'un archevêché. Sous le rapport de l'administration militaire, la ville de Paris est répartie entre les 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée. — Cette ville est une des plus remarquables par ses monuments, par ses boulevards, ses passages, ses places, ses promenades, ses jardins publics ; deux lignes de quais magnifiques avec des ports et des ponts nombreux. Nous citerons les palais du Louvre, du Palais-Royal, de l'Élysée, du Luxembourg, le palais de Justice, le Panthéon, l'hôtel de ville, l'hôtel des Invalides, l'Opéra ; les églises de Notre-Dame, de la Madeleine, de Saint-Eustache, la Sainte-Chapelle, l'Hôtel-Dieu, les Halles centrales ; les arcs de triomphe de l'Étoile et du Carrousel ; les colonnes de la place Vendôme et de la Bastille, etc., etc. ; les Champs-Élysées, les parcs Monceaux, Montsouris, des Buttes-Chaumont, les jardins des Tuileries, du Luxembourg. Les catacombes de Paris forment pour ainsi dire une seconde ville ayant ses rues, ses places et ses carrefours, et contenant les ossements de plusieurs millions d'êtres humains. Elles occupent sous le sol de Paris une surface de 674,000 mètres et sont dues a l'extraction des pierres destinées aux constructions, extraction qui a commencé vers le XIVe siècle. Les catacombes sont situées en majeure partie sous le faubourg Saint-Jacques et sous le quartier de Montsouris. — On peut regarder Paris comme le foyer de la civilisation européenne, la ville par excellence des arts et des lettres. L'Institut avec ses cinq académies marche a la tête de nombreuses sociétés savantes. On trouve dans cette ville de grands établissements d'instruction, facultés des lettres, des sciences, de droit, de médecine, de théologie, Collège de France, Muséum, écoles polytechnique, normale, des chartes, des mines, des ponts et chaussées, de guerre, des beaux-arts, de pharmacie, des langues orientales, le Conservatoire de musique, le Conservatoire des arts et métiers, l'Observatoire ; les musées du Louvre, du Luxembourg, de Cluny, Carnavalet ; les bibliothèques Nationale, Mazarine, Sainte-Geneviève, de la Sorbonne, de l'Arsenal, etc. ; les théâtres Français, de l'Odéon, du Gymnase, du Vaudeville, de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, etc., etc. — L'industrie parisienne est très variée ; elle a surtout pour objet tout ce qui concerne les modes, l'ameublement, la bijouterie ; ses produits sont caractérisés par un goût et une élégance incomparables. Paris est le centre du réseau des chemins de fer français, reliés par les deux chemins de fer de ceinture et de grande ceinture ; son commerce très étendu comprend tous les produits d'alimentation, de vêtement et de luxe. Paris est en outre un des plus importants marchés de capitaux et de métaux précieux ; il renferme un grand nombre d'établissements financiers, dont le principal est la banque de France.

— Hist. Au temps des Gaulois, Paris n'était qu'une bourgade renfermée dans l'île de la Cité ; on la nommait *Lutetia*, *Lutèce* (de *Loutouhezi*, habitation au milieu des eaux) ; elle était la capitale du petit peuple des *Parisii*. Suivant une tradition généralement admise, saint Denis y porta l'Évangile, avec ses compagnons Rustique et Eleuthère, et devint le premier évêque de la ville vers 250. Constance Chlore avait bâti sur la rive gauche un palais connu sous le nom de palais des Thermes ; Julien y résida pendant cinq hivers, 355-361. Au temps des invasions barbares, sainte Geneviève sauva la ville, dont elle est devenue la patronne. Paris fut la résidence habituelle de Clovis. Mais il fut abandonné par les derniers Mérovingiens, et par les Carlovingiens, qui résidaient habituellement en Austrasie. Il y eut alors un comte de Paris. Au IXe siècle, la ville fut plusieurs fois ravagée par les Normands, et le siège de Paris, 885-886, est resté célèbre. Depuis l'avènement de Hugues Capet, duc de France et comte de Paris, cette ville fut habitée par les rois capétiens et devint chaque jour plus considérable. Philippe Auguste fit paver les principales rues et construire une nouvelle enceinte munie de tours. Au XIVe siècle, l'enceinte fut de nouveau agrandie et fortifiée par Étienne Marcel. Charles V fit élever la Bastille. Sous Charles VI, les querelles des Armagnacs et des Bourguignons ouvrirent aux Anglais les portes de Paris, 1418-1430. Louis XI fit creuser des égouts, construire des ponts ; la Renaissance vit s'élever de nombreux monuments : le Louvre, les Tuileries, etc. Mais a la fin du XVIe siècle, la Saint-Barthélemy, la journée des Barricades ensanglantèrent Paris, qui fut assiégé par Henri III et deux fois par Henri IV. Sous ce prince, les embellissements furent poursuivis et le Pont-Neuf relia le quartier Saint-Germain à la rive droite. Une nouvelle enceinte fut élevée sous Louis XIII et remplacée par des boulevards sous Louis XIV, que les troubles de la Fronde déterminèrent a transporter sa résidence à Saint-Germain, puis a Versailles. La capitale n'en garda pas moins son importance et s'accrut rapidement ; les rues furent éclairées la nuit ; des faubourgs furent ajoutés à Paris, qu'on divisa en vingt quartiers ; de nouveaux monuments furent élevés : l'Observatoire, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, la colonnade du Louvre, les Invalides, etc. Sous Louis XV et Louis XVI, Paris continua à s'embellir ; en 1786, les fermiers généraux firent construire le mur d'octroi, qui marqua les limites de Paris jusqu'en 1860. A partir de la Révolution, l'histoire de Paris se confond de plus en plus avec celle de la France ; cette ville est le théâtre d'importants événements : prise de la Bastille, journées du 10 août, du 9 thermidor, du 18 brumaire ; entrée des alliés en 1814 et 1815, révolution de juillet 1830, de février 1848, insurrection de juin 1848, coup d'État du 2 décembre 1851, révolution du 4 septembre 1870, siège de 1870-1871 par les Allemands, insurrection communale de 1871. Pendant cette période, le mouvement d'agrandissement et d'embellissement de Paris s'accélère : de 1841 a 1846, on élève les fortifications ; en 1859, le mur d'octroi disparaît et la ville est étendue jusqu'aux fortifications, englobant les communes d'Auteuil, Passy, les Batignolles-Monceaux, Montmartre, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle.

— *C'est un petit Paris*. Se dit d'un lieu que l'on compare a Paris pour la magnificence, le genre de vie, etc.

— Loc. prov. *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes, l'enfer des chevaux*. || *Prendre Paris pour Corbeil*. Se tromper grossièrement. || *Paris ne s'est pas fait en un jour*. Les grands ouvrages ne s'achèvent qu'avec le temps. || *Faire comme on fait à Paris, laisser pleuvoir*. || *Il est riche à Paris, jamais n'y a rien vendu*. || *Il ne fait jamais mauvais temps pour retourner a Paris*. || *Il ne faut pas laisser Paris pour trouver les chirurgiens en vote*. || *Qui se tient à Paris ne sera jamais pape*. || *Si Paris était de beurre, il fondrait au soleil*. Se dit en réponse a une supposition absurde.

PARIS (Matthieu). V. MATHIEU PARIS.

PÂRIS, ou, selon Hérodote, **ALEXANDRE**. Myth. L'un des dix neuf enfants de Priam et d'Hécube, fut élevé parmi les bergers du mont Ida ; il y épousa la nymphe Œnone, et y prononça le jugement qui décernait a Vénus la pomme d'or que la Discorde, aux noces de Thétis et de Pélée, avait envoyée a la plus belle. A Sparte, il enleva Hélène, femme de Ménélas. De la la célèbre guerre de Troie. Dans la dixième année de la lutte, il tua Achille, et tomba lui-même sous les coups de Philoctète.

— Bot. *Herbe à Paris*. V. PARISETTE.

— PARIS (François de). Diacre, né a Paris, 1690-1727, fils d'un conseiller au parlement, mourut janséniste ardent, consumé par les macérations et les veilles. Il fut inhumé dans le cimetière Saint-Médard, qui, jusqu'en 1732, servit de théâtre aux excès des convulsionnaires.

— PARIS (Pierre Adrien). Architecte, né à Besançon, 1747-1819, fut chargé, sous Louis XVI, des fêtes de Versailles, de Marly et de Trianon, et des décorations de l'Opéra. Il a traduit de l'anglais *l'Agriculture des anciens* de Dickson, et *l'Agriculture pratique* de Marshall.

— PARIS (Philippe). Garde constitutionnel de Louis XVI, né à Paris en 1763, assassina le conventionnel Le Pelletier de Saint-Fargeau qui avait voté la mort du roi, et s'enfuit en Normandie. Il se tua d'un coup de pistolet, 1793.

— PARIS-DUVERNEY (Joseph). Financier, né à Moirans en Dauphiné, 1684-1770, était le troisième fils d'un aubergiste. Avec ses frères aînés *Antoine* et *Claude*, dit *la Montagne* et son jeune frère *Jean*, il fit fortune dans le service des subsistances militaires. Les frères Pâris, exilés pour leur opposition au système de Law, furent rappelés pour soumettre au visa tous les papiers du système. Duverney, rentra dans les affaires, 1728, et fit créer l'École militaire, dont il fut le premier intendant, 1751. || PARIS DE MONT-MARTEL (Jean). Le plus jeune frère du précédent, 1690-1766, fut banquier de la cour sous Louis XV, qui le créa marquis de Brunoy.

PARISET (Étienne). Médecin, né à Grand Vosges,, 1770-1847, de pauvres paysans, docteur en médecine, 1805, alla étudier la fièvre jaune à Cadix, à Barcelone, 1821, et la peste en Égypte, 1828. Il s'occupa encore des maladies mentales. On lui doit : *Éloge des membres de l'Académie de médecine ; Histoire médicale de la fièvre jaune observée en Espagne*.

PARISETTE, s. f. (de *Páris*, nom myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des smilacées, tribu des paridées, établi pour des herbes vivaces originaires de l'Europe et des contrées centrales et boréales de l'Asie. Une seule espèce croît en France, la parisette à quatre feuilles, vulgairement appelée *herbe à Pâris, raisin de renard, étrangle-loup*.

PARISIANISER, v. a. 1re conj. Assimiler au caractère parisien.

— SE PARISIANISER, v. pron. Prendre le caractère parisien. Il gagnait à tous les frottements de se *parisianiser* un peu plus chaque jour. (A. Daudet.)

PARISIANISME, s. m. Usage, habitude, mœurs des Parisiens. L'éventail corrige un peu cette prétention au *parisianisme*. (Th. Gaut.)

— Locution propre aux Parisiens.

PARISIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Paris.

— Par iron. Badaud. C'est un vrai Parisien. Voilà bien le Parisien pur sang.

— PARISIENNE, s. f. Nom que portaient autrefois les omnibus.

— Comm. Étoffe en laine mérinos, nommée aussi *toile laine*.

— Cost. Pantalon de grosse toile bleue que les ouvriers mettent, pour travailler, par-dessus leur pantalon ordinaire.

— Hortic. Variété d'anémone.

— Littér. *La Parisienne*. Chanson patriotique composée par Casimir Delavigne pour célébrer la révolution de 1830.

— adj. Qui appartient, qui a rapport à Paris ou à ses habitants.

— Geol. *Étage parisien*. L'une des subdivisions du terrain éocène du bassin de Paris. Cet étage comprend trois assises, deux d'eau douce séparées par une assise marine, savoir : le calcaire d'eau douce de la Brie, les sables de Fontainebleau et le calcaire de la Beauce. On y trouve de la marne verte, du gypse, du calcaire siliceux, des pierres meulières.

— Hist. *Matines parisiennes*. Massacres de la Saint-Barthélemy.

* **PARISIENNE**, s. m. Typogr. Petit caractère d'imprimerie, immédiatement au-dessous de la nonpareille et dont le corps a cinq points. On le nomme aussi *sédanoise*. Au-dessous de la parisienne, il n'y a que la perle.

PARISII, s. m. pl. Géogr. anc. Petit peuple de la Gaule Celtique (Lyonnaise IVe), sur les deux rives de la Seine. Villes : *Lutetia*, *Melunedum*. Ils furent battus par Labiénus, 52 av. J.-C.

PARISIOLLE, s. f. Bot. Nom vulgaire du genre trolle.

* **PARISIS**, adj. 2 g. (pr. *pa-ri-ziss* ; rad. *Paris*). Métrol. Se disait de la monnaie qui se frappait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours. Un sou parisis. Trois deniers parisis. Écoute, gars ; prends ces deux sous *parisis*. (A. Dumas.)

— PARISIS, s. m. Anc. métrol. Monnaie des ducs et des comtes de Paris. || Monnaie d'or qui fut frappée en 1330 et decriée en 1336. || Monnaie d'argent qui eut cours jusqu'au règne de Jean le Bon en 1350. || Mesure de terre qui rapportait un parisis par an.

— Anc. admnist. Droit d'un quart en sus qui était perçu en certaines occasions.

PARISIS, (*Pagus Parisiacus*). Géogr. Petit pays de l'ancienne France, compris aujourd'hui dans les dép. de Seine et Seine-et-Oise. Ch.-l., *Louvres*.

PARISIS (Pierre-Louis). Prélat français, né à Orléans, 1795-1866, a été évêque de Langres, 1834, puis d'Arras, 1854, a contribué beaucoup a l'extension du rit romain en France.

PARISITE, s. f. (de *Paris*, n. pr.). Minér. Nom donné a un minéral trouvé à Muzo (Nouvelle-Grenade), associé avec l'émeraude, la pyrite, la dolomie et une anthracite dans un calcaire néocomien. On l'appelle aussi *murraulite*.

PARISOME, s. m. (étym. gr., πάρισος, égal ; σῶμα, corps). Ornith. Genre de passereaux, établi pour une espèce de sylvie.

PARISOT (Valentin). Professeur d'histoire, de littérature étrangère, né a Vendôme, 1800-1861, a écrit dans la *Biographie universelle*, et rédigé le *Dictionnaire mythologique* qui y est joint. On lui doit : *De Porphyrii Vita et Indole*, le texte et la traduction du 37e livre de Nicéphore Phocas ; etc.

— PARISOT, V. NORBERT.

PARISTÉMIE, s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce de l'Afrique tropicale.

PARISTHMIE, s. f. (pr. *pa-ri-stmi* ; ét. gr., παρά, a côté ; ἰσθμός, gosier). Anat. Ancien nom des amygdales.

PARISTHMITE, s. f. (pr. *pa-ri stmite* ; ét. gr., παρά, proche ; ἰσθμός, gosier). Pathol. Angine tonsillaire sur le côté de la gorge. || Inflammation des amygdales. || Engorgement inflammatoire ou séreux de ces glandes.

PARISTYPHNINE, s. f. Chim. Nom d'un glycoside trouvé dans la racine de la parisette.

PARISYLLABE, adj. 2 g. Gramm. Syn. de PARISYLLABIQUE.

* **PARISYLLABIQUE**, adj. 2 g. (pr. *pa-ri-cil-la-bike* ; et. lat., *par*, *paris*, égal ; fr. *syllabe*). Gramm. Se dit des déclinaisons qui ont le même nombre de syllabes au nominatif et au génitif. Les deux premières déclinaisons latines sont parisyllabiques.

PARITAIRE, s. f. Bot. Syn. de PARIÉTAIRE.

PARITARISME, s. m. (rad. *parité*). Polit. Système de liberté égale pour tous les cultes.

* **PARITÉ**, s. f. (ét. lat., *paritas*, même signif. ; formé de *par*, *paris*, égal). Égalité entre des objets de même qualité, de même mesure. Il ne se dit guère des personnes. Il n'y a point de *parité* entre ces faits. (Acad.)

— On dit aussi, par analogie : *Je nie la parité*. Je nie que le fait, le cas allégué soit pareil a celui dont il s'agit. || On dit encore dans le même sens : *La parité n'est pas exacte*.

— Égalité de rang. La *parité* manquait entre les personnes. J. J. Rousseau.)

— Par extens. Comparaison par laquelle on prouve une chose par une autre semblable. Je vais vous prouver cela par une parité.

— Arithm. État de ce qui est pair.

PARUTION, s. m. (pr. *pa-ri cion*). Bot. Genre de malvacées, tribu des hibiscées, établi pour des arbres ou arbrisseaux des contrées tropicales.

PARITOIRE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire.

PARIUM. Géogr. Ancienne colonie de Pares et de Milet, dans la Mysie, sur la Propontide. Aujourd'hui *Kemer*.

PARIVE, s. f. Bot. Genre de papilionacées césalpiniées, établi pour des arbres de la Guyane.

* **PARJURE**, s. m. (ét. lat. *perjurium*, même signif. ; formé de *per*, préf. qui marque opposition, et de *jus*, *juris*, droit). Acte par lequel on affirme avec serment ce que l'on sait être une fausseté. Parjure manifeste, horrible. Être convaincu de parjure. Faire, commettre un parjure. Toutes ses paroles sont autant de parjures. Est-ce ainsi qu'au *parjure* on ajoute l'outrage ? (Rac.) Toujours les scélérats ont recours au *parjure*. (Id.) Le Normand même alors ignorait le *parjure*. (Boil.) Un *parjure* jamais ne devient légitime. (Volt.) N'épargnons contre lui mensonge ni *parjure*. (J.-B. Rouss.) Othon II, empereur d'Allemagne, voyant que les Italiens ne se faisaient aucun scrupule de commettre des *parjures*, défendit que l'on crût personne en Italie sur sa parole. (Noël.)

Quiconque à son pays osa faire une injure,
Doit marcher malgré soi de *parjure en parjure*.
(Fr. DE NEUFCHATEAU.)

— Par extens. Promesse que l'on ne tient pas. Les parjures des amants.

— Fig.

Je sais que vos regards vont rouvrir mes blessures,
Que tous mes pas vers vous sont autant de *parjures*.
(RACINE.)

* **PARJURE**, adj. 2 g. (étym. lat., *perjurus*, même signif.). Qui fait un faux serment, en affirmant véritable un fait qu'il sait être faux, ou qui viole volontairement son serment, en n'accomplissant pas la promesse faite sous la foi du serment. Un amant parjure. On veut, après sa mort, que je lui sois *parjure*. (Racine.) Dieu s'apprête a te joindre à la race *parjure*. (Id.) On est toujours *parjure* alors qu'on est ingrat. (La Harpe.) L'homme *parjure* aux dieux est *parjure* aux humains. (Lemercier.)

Mon cœur même aujourd'hui
De son *parjure* amant lui promettait l'appui. (RAC.)

— En bonne part.

Chante cette épouse empressée
Dont Monis condamna les sœurs ;
Qui, sauvant son *parjure*, osa sauver Lyncée
De leurs parricides fureurs. (LA MOTTE.)

— Se dit, dans le style élevé et surtout en poésie, de tous les objets qui ont rapport au parjure.

Ah ! le bronze est moins dur qu'un amant irrité
Qui blesse les dieux même en frappant la beauté !
C'est assez pour vos feux d'outrager sa parure,
Et de briser les nœuds d'une tresse *parjure*.
(LEBRUN.)

— Substantiv. Vous êtes une parjure. Les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire condamnaient le parjure à avoir la main coupée. C'est un *parjure*. (Acad.) On peut dans son devoir ramener le *parjure*. (Rac.) Donnez moi tous les noms destinés aux *parjures*. (Id.) J'attendais en secret le retour d'un *parjure*. (Id.)

Cupidon ne punit rebelle ni *parjure*,
C'est un emploi qui ne dure,
Qu'autant que ses sujets y trouvent des appas.
(Mme DESHOULIÈRES.)

*** PARJURER SE**, v. pron. 1re conj. (rad. *parjure*). Violer son serment. Il m'a fait mille serments, et cependant je crains qu'il ne se parjure. Bientôt se *parjurer* cesse d'être un parjure. (Boil.) Eh bien! *parjurez*-vous, c'est le droit des amants. (La Chaussée.)

Et j'irais l'abuser d'une fausse promesse!
Je me *parjurerais!* (RACINE.)

— Par extens. Faire un faux serment en justice. Voudriez-vous vous *parjurer?* (Acad.)

— PARJURER, v. a. Violer ce que l'on s'était engagé à respecter. Parjurer sa foi. Envers moi Léandre a *parjuré* ses vœux. (Molière.)

— Absol. Richard III *parjure* et tue pour régner; Iago trahit et perd par plaisir. (P. de Saint-Victor.)

PARK (Mungo). Voyageur anglais, né à Fowlshills, près de Selkirk (Écosse), 1771-1805, visita d'abord Sumatra, puis remonta la Gambie en 1795, arriva au Niger, et revint en 1797. Il fut chargé, par le gouvernement anglais, d'explorer le Niger. Parti de Goree en mai 1805, il atteignit le fleuve, mais, après le 16 novembre, on n'eut plus de nouvelles authentiques; il périt probablement dans le pays d'Haoussa. La relation de ses deux *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique* a été traduite en français.

PARKER (Mathieu). Prélat anglais, né à Norwich, 1504-1575, chapelain d'Anne de Boleyn et de Henri VIII, archevêque de Cantorbery en 1559, persécuta les puritains et les catholiques. Il a écrit : *De Antiquitate britannicæ Ecclesiæ*, etc.

— PARKER (Sir William). Né à Almington-Hall (Stafford), 1781-1866, devint contre-amiral en 1830, fut lord de l'Amirauté, 1831-1841; fut mis à la tête de l'expédition contre la Chine, et imposa la paix de Nankin, 1842; il y gagna le titre de baronnet, 1841, et fut amiral de la flotte, 1863.

PARKÉRIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la parkerie. || PARKERIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre parkérie.

PARKÉRIE, s. f. (de *Parker*, n. pr.). Bot. Genre de polypodiacées, établi pour des fougères de la Guyane.

PARKÉSINE, s. f. Techn. Variété de caoutchouc durci.

PARKFONG, s. m. Minér. Syn. de PACKFOND.

PARKIE, s. f. (de *Park*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des mimosées parkiées, établi pour des arbres sans épines de l'Afrique et de l'Asie tropicale. Les fruits de la parkie d'Afrique sont recherchés des Mandingues, qui en font une boisson rafraîchissante.

PARKIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a rapport au genre parkie. On dit aussi *parkiacé*. || PARKIÉES, s. f. pl. Tribu de mimosées composée des seuls genres erythrophlée et parkie.

PARKINSON, s. m. Bot. Syn. de PARKINSONIE.

— Ornith. Syn. de MÉNURE.

PARKINSONIE, s. f. (de *Parkinson*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées cesalpiniées, établi pour des arbustes dont la principale espèce est la parkinsonie épineuse. En Amérique, et particulièrement dans les Antilles, on se sert fréquemment de ce bel arbrisseau pour en former des haies, des clôtures non seulement fort solides, impénétrables, à cause de leurs longues épines, mais inappréciables surtout par le charmant aspect qu'elles présentent, étant couvertes de fleurs en toutes saisons.

*** PARLAGE**, s. m. (rad. *parler*). Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. Un ennuyeux parlage. Parlage politique. Parlage littéraire. Le *parlage* est un besoin pour les têtes vides et les corps sédentaires. (Boiste.) L'enseignement mutuel, dont on abusait, y donnait le goût du *partage*. (Michelet.) Il prenait sa maîtresse comme elle était, et pour ce qu'elle était, une bête charmante dont le *parlage* ne le choquait pas plus que les notes d'un oiseau qu'on n'a pas seriné. (De Goncourt.)

— Action de parler avec une certaine emphase. La fonction du directeur de l'Académie ne lui permet que d'effleurer légèrement les objets, les honneurs du *parlage* étant presque entièrement destinés au recipiendaire. (Ling.)

— Discours apprêté que l'on tient à dessein de tromper.

PARLAMENT, s. m. Hist. Grand conseil ou assemblée nationale, dans les États du nord de l'Italie, au XIIe siècle.

PARLANT, part. prés. du v. Parler. Qui parle.

Mais, pour mieux réussir, il est bon, ce me semble,
Qu'on ne vous trouve point tous deux *parlant* ensemble.
(MOLIÈRE.)

Être aux éléments *parlant* en souverain;
Les cieux par lui fermés et devenus d'airain. (RACINE.)

— *Généralement parlant*, loc. adv. A prendre la chose en général. Cette expression se place au commencement de la phrase. On dit aussi, mais moins bien, *à parler généralement*. || *Absolument, sérieusement parlant*. Pour prendre la chose d'une manière absolue, sérieuse. || *Humainement parlant*. Comme parlent ou peuvent parler les hommes. J'ai fait tout mon possible, humainement parlant.

*** PARLANT, ANTE**, adj. Qui peut parler. L'homme est la seule créature parlante. Vous ne vous rendrez pas à la surprenante merveille de cette statue mouvante et *parlante?* (Mol. Albert le Grand avait fait une tête *parlante*. (Aimé Martin.)

— Fam. *Cet homme est parlant*. Il parle volontiers, il parle beaucoup. *Cet homme est peu parlant*. Il parle peu; il ne parle pas à tout le monde.

— À qui l'on attribue l'usage de la parole.

J'ai passé plus avant; les arbres et les plantes
Sont devenus chez moi créatures *parlantes*.
(LA FONTAINE.)

— *Trompette parlante*. Ancienne dénomination du porte-voix.

Voix parlante. Son articulé. De même, dans la voix *parlante*, le langage de sentants n'a point d'accent; ils crient, mais ils n'accentuent pas. (J.-J. Rouss.) L'homme a trois sortes de voix, savoir : la voix *parlante* ou articulée, la voix chantante ou mélodieuse, et la voix pathétique ou accentuée. (Bl.)

— Par extens. *Regards, gestes parlants*. Regards, gestes expressifs. Scipion, n'osant devant eux faire éclater la satisfaction intérieure qu'il ressentait, me la témoignait par des regards *parlants*. Le sage. Un geste pittoresque et des regards *parlants*. (Fr. de Neufch.)

—Dans un sens analogue. Le philosophe s'écria qu'il lui semblait voir la chose même et non pas la représentation, et que cet homme avait le corps et les mains *parlantes*. D'Ablancourt. La physionomie du roi était si *parlante* que la bonne dame comprit aisément sans le secours d'un interprète. (E. About.) Il n'y avait plus rien de caressant ni de *parlant* dans ses yeux immobiles. (De Gonc.)

— Par extens. Se dit des caractères hiéroglyphiques. Longtemps les Chaldéens gravèrent leurs observations sur la brique en hiéroglyphes, qui étaient des caractères *parlants*. (Volt.)

— *Leçon parlante*. Leçon juste, sévère, qui tombe à propos. Ah! que mon mariage est une leçon bien *parlante* à tous les paysans qui veulent s'élever au-dessus de leur condition! (Molière.)

— Fig. Fort ressemblant. Ce portrait est parlant. Cette tête est parlante. Ainsi préparé, on comprend qu'il ait mis des portraits frappants et *parlants* dans ses fresques. (H. Taine.)

Cet air, ce port, cette âme bienfaisante,
Du bon vieux temps est l'image *parlante*.
(VOLTAIRE.)

— On dit, dans le même sens : *Vous êtes parlant dans votre portrait*.

— S'empl. quelquefois dans le sens de Certain, incontestable. Pensez-vous qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves *parlantes* de certains faits, et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? (La Bruy.)

— Art scen. *Personnages parlants*. Se dit par opposition à *personnages muets*.

— Blas. *Armes parlantes*. Armes dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent. Les armes de Mailly, qui sont des maillets, sont des armes *parlantes*. (Acad.)

Numism. Se dit des monnaies qui rappellent la ville ou elles ont été frappées.

— PARLANT, ANTE, s. Personne jouissant du don de la parole. Les premiers parlants.

PARLÉ, ÉE, part. pass. du v. Parler. S'emploie adjectiv. Dont on fait usage par la parole. La langue française est parlée dans les cinq parties du monde.

— *Langue parlée, langage parlé*. Se dit par opposition à Langue écrite. L'allemand convient mieux à la poésie qu'à la prose, et à la prose écrite qu'à la prose *parlée*. (Mme de Staël.) Les gens du monde ont sur la langue *parlée* un tact que les connaissances ne peuvent suppléer. (Suard.) Le langage *parlé* est devenu aujourd'hui une machine ingénieuse qui nous sert à exprimer les émotions les plus délicates et les plus raffinées de notre âme. (Faure.)

— Elliptiq. Voilà *parlé* comme il faut. (Mol.)

— Absol. *Parlé*. S'écrit au-dessus des passages qui, dans une pièce lyrique, doivent être déclamés et non chantés.

— Arithm. *Numération parlée*. Se dit des nombres exprimés par la parole, par opposition à Numération écrite.

*** PARLEMENT**, s. m. (radic. *parler*). Du temps de nos premiers rois, Assemblée des grands du royaume convoquée pour délibérer des affaires importantes et participer à la confection des lois. On y jugeait aussi les différends les plus graves entre les sujets, et tout ce qui concernait la dignité et la sûreté du roi et la liberté des personnes. Ce roi tint trois parlements dans la même année.

— Dans les temps postérieurs, Cour souveraine de justice connaissant directement des affaires qui lui étaient attribuées, et, par appel, des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies et autres juridictions inférieures de son ressort. Les édits, les déclarations, les lettres patentes et autres ordonnances du roi s'enregistraient au parlement. Les parlements du royaume. Le parlement de Paris, de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux. Conseiller, avocat, procureur au parlement, en parlement. Arrêt, remontrances du parlement.

— *Tenir le parlement*. En présider une séance.

— Le ressort, l'étendue de la juridiction d'un parlement. Le *parlement* de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge. (Acad.) Il y en eut dix du *parlement* de Paris. (Bl.)

Durée des sessions du parlement, depuis l'ouverture jusqu'aux vacances. Ses pouvoirs furent remis au *parlement* prochain. (Acad.)

— *Ouverture du parlement*. La première assemblée du parlement, qui se tenait après la Saint-Martin.

— *Maître du parlement et souverain*. Titre sous lequel on désignait au moyen âge les premiers présidents du parlement français.

— Au moyen âge, *Parlement d'amour*. C'est dit dans le même sens que Cour d'amour.

— Fig. et fam. *Parlement sans vacances*. Réunion de bavards.

— Par extens. Pouvoir législatif. L'omnipotence du parlement. Le parlement français. Le parlement anglais.

— S'est dit pour Pourparler, entrevue. Bertheville étant sorti pour parlementer pendant le *parlement*, la ville se trouva sans défense. (Mont.)

— *Prendre un parlement*. Signifie S'aboucher, conférer avec quelqu'un, ou prendre un conseil.

— Anc. cost. Sorte de fichu à coqueluchon.

— Hist. En France, ce mot a désigné : 1° sous les deux dynasties franques, l'assemblée nationale, qu'on appelait aussi *malum, champ de Mars* ou *champ de mai*; 2° sous les premiers Capétiens, *la cour du roi*, composée des grands vassaux du duché de France et des hauts dignitaires de la couronne, et investie d'attributions politiques, judiciaires et financières; 3° de 1302 à 1789, une *cour supérieure de justice*, siégeant à Paris. Le parlement judiciaire a été un démembrement de la cour du roi. Philippe le Bel la divisa en trois corps, 1302; il donna au Grand Conseil les fonctions politiques, à la Chambre des comptes, le contrôle des finances, et au parlement proprement dit, l'administration de la justice. Philippe le Bel composa le parlement de trois chambres : *Chambre des enquêtes; Grand'chambre*, qui jugeait les procès; *Chambre des requêtes*, qui connaissait des causes jugées directement par le parlement. On y ajouta encore une chambre temporaire, dite de *droit écrit*. Sous Philippe VI, les conseillers-rapporteurs ou légistes finirent par évincer les conseillers jugeurs ou barons, dont ils n'avaient d'abord été que les auxiliaires : ainsi commence la noblesse de robe. Sous Charles V, les séances du parlement devinrent permanentes; jusqu'alors, elles avaient seulement été tenues aux deux sessions de la Toussaint et de Pâques, 1369. C'est à cette époque, sans doute, qu'il commença à siéger dans l'ancienne résidence des premiers Capétiens, appelée depuis *Palais de justice*. Charles VII créa une quatrième chambre, la *Tournelle*, ou chambre criminelle, 1454. Louis XI donna l'inamovibilité aux conseillers du parlement. Le parlement finit par s'attribuer l'élection de ses membres. Depuis François Ier, en vendit les charges de judicature; on créa des chambres entières dont on céda les places à beaux deniers comptants. Les abus de ce trafic furent, à cet égard, atteints par l'institution de la Paulette, 1604, qui, tout en consacrant le système de la vénalité des charges, en facilita la transmission aux descendants des titulaires. Les prérogatives politiques du parlement de Paris vinrent de l'habitude d'enregistrer les édits royaux, et du *droit de remontrance*, que s'arrogea le parlement. Si le roi ne déférait pas aux remontrances, l'enregistrement ne pouvait être obtenu que par des lettres de jussion ou par des lits de justice. Ce droit, combattu par nos rois, supprimé par Louis XIV, rétabli par le Régent, a duré jusqu'en 1789. Ainsi le parlement essaya-t-il plus d'une fois de remplacer les états généraux, disposa de la régence, et osa même soutenir contre la royauté la guerre de la Fronde. Au XVIIIe siècle, il ne cessa de lutter contre le gouvernement. Le ressort du parlement de Paris était très-étendu. Il comprenait dans ses limites, au N., la Picardie et la Champagne; à l'E., l'Auxerrois, le Nivernais, le Mâconnais et le Lyonnais; au S., l'Auvergne, la Marche, l'Angoumois et l'Aunis; à l'O., le Poitou, l'Anjou, le Maine et le Perche, et les provinces circonscrites par celles que nous venons de nommer. *Parlements provinciaux*. Parlements formés soit par démembrement du parlement de Paris, soit après un agrandissement du domaine. En voici la liste : 1° *parlement de Toulouse*, créé par Philippe le Bel, 1302, constitué par Charles VII, 1443; Languedoc, Rouergue, Quercy, Armagnac, Bigorre, Comminges et Foix; 2° *parlement de Grenoble*, créé par Louis XI, 1453 : Dauphiné; 3° *parlement de Bordeaux*, créé par Louis XI, 1461 : Guyenne, Gascogne en grande partie, Limousin, Saintonge; 4° *parlement de Dijon*, établi par Louis XI, 1477; 5° *parlement de Rouen*, substitué par Louis XII à l'Échiquier des anciens ducs de Normandie, 1499; 6° *parlement d'Aix* ou *de Provence*, établi par Louis XII, 1501; 7° *parlement de Rennes* ou *de Bretagne*, institué par Henri II, 1553; 8° *parlement de Pau*, créé par Louis XIII, 1620 : Béarn et Navarre française; 9° *parlement de Metz*, établi pour les trois évêchés : Metz, Toul et Verdun, par Louis XIII, 1633; 10° *parlement de Douai*, 1686, installé d'abord à Tournay, 1668, institué par Louis XIV : Flandre française, Hainaut, etc.; 11° *parlement de Besançon*, transféré de Dôle par Louis XIV, 1676, après la conquête de la Franche-Comté; 12° *parlement de Nancy*, établi, en 1775, après la réunion de la Lorraine et du Barrois à la France. La petite principauté de *Dombes* avait eu aussi son parlement à Trevoux pendant plus de deux siècles. Il y avait enfin les quatre conseils souverains d'*Alsace* (à Lusshem, 1657, puis à Colmar, 1678), de *Roussillon* (à Perpignan, 1660), d'*Artois* (à Arras, 1677) et de *Corse* (à Bastia). || *Parlements Maupeou*. Les neuf parlements et les treize conseils qui remplacèrent les anciens parlements, 1771-1774, supprimés par le chancelier Maupeou.

— En Angleterre, Nom donné aux chambres ou assemblées qui partagent avec le souverain le pouvoir législatif. Les chambres législatives d'Angleterre sont la *Chambre haute* ou *Chambre des lords*, et la *Chambre basse* ou *Chambre des communes*. L'origine du parlement anglais remonte au grand conseil national, formé des barons dont s'entoura Guillaume le Conquérant et ses premiers successeurs. Les barons s'unirent au haut clergé pour imposer à Jean sans Terre la Grande Charte, 1215, qui limitait l'autorité royale. Le grand conseil d'Oxford, sous Henri III, 1258, est la première assemblée qui ait porté le titre officiel de *parlement*. Le comte de Leicester imagina d'appeler au parlement des barons non seulement les chevaliers des comtés, en petite noblesse, mais encore les députés de la bourgeoisie qui n'y avaient jamais siégé, 1265. De cette innovation devait sortir la *Chambre des communes*. C'est sous Edouard III, en 1337 ou au plus tard en 1373, que le parlement se divisa en *Chambre des lords* (hauts barons et haut clergé) et *Chambre des communes* (députés des chevaliers de comtés, députés des villes et des bourgs). Après bien des vicissitudes et des luttes entre le parlement et les rois, le *Parlement-Convention*, qui donna la couronne à Guillaume III d'Orange, fixa enfin la constitution anglaise par la déclaration des droits (février 1689) : au roi le pouvoir exécutif; aux chambres le vote des lois, du budget, de l'armée, inviolabilité de leurs membres, etc. On décida encore, en 1694, que les parlements seraient élus pour trois ans et tiendraient des sessions annuelles. Cette disposition fut modifiée en 1716, par un bill encore en vigueur, qui porta à sept ans la durée de chaque législature. L'organisation du parlement a été complétée par les actes qui réunirent les parlements d'Écosse, 1707, et d'Irlande, 1800, au parlement d'Angleterre. Terminons en indiquant la constitution actuelle du parlement du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. La *Chambre haute* renferme : 1° les *pairs spirituels*, archevêques et évêques; 2° les *pairs temporels*, siégeant à titre héréditaire, ou bien nommés à vie soit par la couronne, soit par la pairie d'Irlande; enfin les seize pairs d'Écosse, dont le mandat est renouvelé avec chaque parlement. La *Chambre basse* se compose de 665 membres, 491 pour l'Angleterre, 71 pour l'Écosse, et 103 pour l'Irlande, élus pour sept ans par les comtés, par les villes, par les bourgs de 1,000 habitants au moins, et par les trois universités de Cambridge, d'Oxford et de Dublin. *Parlement-Barebone*. Assemblée nommée par Cromwell et ses officiers pour remplacer le Long parlement, du 14 juillet au 22 décembre 1653. || *Parlement-Convention*. On donna ce nom, en Angleterre, à deux parlements qui se réunirent en dehors des formes légales. Le premier, qui remplaça le *Rump* (20 avril 1660 mai 1661), rappela Charles II Stuart. Le deuxième, rassemblé après la fuite de Jacques II, donna le trône à Guillaume III, après qu'il eut accepté la déclaration des droits (février 1689). || *Long parlement*. Nom donné au cinquième parlement convoqué par Charles Ier Stuart (novembre 1640); c'est lui qui a fait la révolution d'Angleterre. Chassé par O. Cromwell (avril 1653), il fut, après l'abdication de Richard Cromwell, rappelé, puis renvoyé par Lambert, 1659. Cette assemblée, fletrie alors du nom de *Rump* ou *Cromptou*, se réunit encore sous la protection de Monk, mais pour se dissoudre elle-même, avril 1660.

PARLEMENTAGE, s. m. Action de parlementer. Ce *parlementage* entre les deux armées ne diminua pas la fermeté anglaise. (Michelet.)

— Abus du parlementarisme. On organisait le *parlementage* des chambres contre les ministres. (Proudhon.)

*** PARLEMENTAIRE**, adj. 2 g. Qui appartient au parlement considéré comme cour de justice. La sémarre *parlementaire* adoucissait quelquefois les coups du sceptre. (Boiste.)

— En Angleterre, Qui concerne le parlement. Esprit, forme parlementaire. || Qui a rapport à la guerre entreprise par le parlement anglais contre Charles Ier. L'armée parlementaire.

— Par anal. Qui a rapport aux deux Chambres qui font, en France, ou dans tout autre pays constitutionnel, la part de l'autorité législative. Régime parlementaire. Discussion, éloquence parlementaire.

— *Usages parlementaires*. Usages qui résultent des rapports entre les diverses branches des pouvoirs de l'État, et entre les individus qui exercent ces pouvoirs ou y participent.

— On lit que *tel procédé, tel discours, sont ou ne sont pas parlementaires*, suivant qu'ils sont conformes ou opposés à l'esprit et aux habitudes d'un parlement.

— Fam. et par extens. Conforme aux usages et aux convenances. Au contraire, c'est le ministre qui croit m'exploiter, s'il faut se servir de ce terme peu *parlementaire*. (Mérimée.)

— Substantiv. Les personnages qui composaient le parlement, les cours de justice. On entendait dire tout ouvertement aux *parlementaires* qu'on n'avançait rien à brûler les livres et qu'il fallait brûler les auteurs. (J.-J. Rousseau.)

Plusieurs des *parlementaires* furent saisis d'un redoublement de dévotion, et se rendirent à la messe malgré la défense. (L. Blanc.)

Personne qui, pendant la Fronde et le XVIIIe siècle, soutenait le parlement contre la cour. Le parti des *parlementaires*. (Acad.) Je hais toute tyrannie et je ne serai jamais ni jésuite, ni jansoniste, ni *parlementaire*. (Volt.)

En Angleterre. Partisan du parlement dans la guerre qu'il fit contre Charles Ier. Le père de Léonore en était parti quinze jours auparavant pour aller en Angleterre, où il était allé servir le roi contre les *parlementaires*. (Scarron.)

— Partisan du régime parlementaire. Il faut se tenir en garde contre la probité politique de nos *parlementaires*. (Cormenin. Les anciens *parlementaires* commencent à dresser les oreilles. (Mennicé.)

* **PARLEMENTAIRE**, s. m. Individu chargé par son général de dépêches ou de propositions verbales auprès d'un général ennemi. Les assiégeants envoyèrent un *parlementaire* aux assiégés pour les engager à capituler. (Acad. La personne d'un *parlementaire* est inviolable et sacrée. (Dictionn. de la Conv.) Le *parlementaire* part avec un tambour ou trompette ; arrivé aux avant-postes ou sur les glacis d'une place, il fait battre ou sonner pour qu'on le reconnaisse, après quoi on lui bande les yeux, et il est conduit auprès du général ennemi. (Id.)

— Vaisseau qu'on envoie porter des propositions à une flotte ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre. On envoya un parlementaire porter des propositions de paix à la flotte ennemie. Le parlementaire porte à sa corne le pavillon national, et celui de l'ennemi au mât de misaine.

— **PARLEMENTAIRE**, adj. Qui a rapport à l'action de parlementer. Vaisseau parlementaire. Le drapeau, le pavillon *parlementaire*. (Acad.)

— *Pavillon parlementaire* Pavillon qu'on hisse lorsque l'on a l'intention de parlementer.

PARLEMENTAIREMENT, adv. Selon le gouvernement parlementaire, d'après les usages parlementaires. Un souverain qui se conduit parlementairement. S'exprimer parlementairement.

PARLEMENTARISME, s. m. Polit. Système, gouvernement parlementaire.

* **PARLEMENTER**, v. n. Ire conj. (rad. *parlement*). Entrer en pourparlers en parlant de deux chefs commandant des forces ennemies et dont l'un veut obtenir quelque chose de l'autre. Parlementer pour obtenir un échange de prisonniers, un armistice qui permette d'enterrer les morts.

— Se dit plus particulièrement quand il s'agit de la reddition soit d'une place, soit d'un corps en rase campagne. Le gouverneur de la place demande à *parlementer*. (Acad.)

— Fig. Entrer en voie d'accommodement dans une affaire particulière. Nous en viendrons à bout, il commence à parlementer.

A peine Mars se présenta
Que la belle *parlementa*. (La Fontaine.)

— Fam. Discuter. Allons, donnez-moi le bras sans *parlementer* davantage. (Diderot.) Celui-ci, furieux, arriva chez Bigny, mais dut *parlementer* avec le valet de chambre. (G. Ohnet.)

— Loc. prov. *Ville qui parlemente est à demi rendue*. Celui qui écoute les propositions qu'on lui fait pour l'amener à quelque composition est à peu près décidé à les accepter.

— Impersonn. au passif. Il ne fut pas longtemps parlementé.

* **PARLER**, v. n. Ire conj. (ét. bas-lat., *parabolare*, raconter ; d'où le v. fr. *paroler*, puis *parler*). Proférer, prononcer, articuler des mots. L'homme est la seule créature qui ait véritablement le don de parler. Un enfant qui commence à parler, qui ne sait pas encore parler. Malade qui ne parle plus. Parler si bas qu'on ne se fait pas entendre. Il ne faut pas parler haut dans la chambre d'un malade. Parler du nez, de la gorge. Parler à l'oreille de quelqu'un. Parler avec peine. Avoir de la peine à parler. Parler toujours entre ses dents. Parler gras.

L'homme *parle*, et bientôt toutes ses passions
S'échappent de son âme en ses expressions. (Fontanes.)

— *Parler du haut de la tête, du crâne, à la petite octave*. Parler d'un ton très aigu.

— Se dit de certains oiseaux qui imitent le langage de l'homme, comme les perroquets, les sansonnets, les geais, les pies, etc. Apprendre à parler à un perroquet. Oiseau qui commence à parler. Le serin peut *parler* et siffler. (Buffon.)

— Se dit aussi des animaux ou des choses auxquels des traditions bibliques ou mythologiques ont attribué l'usage de la parole humaine. L'âne de Balaam a parlé. Avant le cheval d'Achille, le bélier de Phryxus avait *parlé*, aussi bien que les vaches du mont Olympe. (Voltaire. Des fourbes, il est vrai, firent croire, et des superstitieux crurent que des statues avaient *parlé*. Id.)

— Discourir, s'énoncer par le discours, soit dans un entretien familier, soit en public. Parler de quelque chose. Parler d'affaires. Parler comme un ange, comme un oracle. Parler de tout à tort et à travers. Ne parler de quelque chose que par ouï-dire. Parler de tout en étourdi, comme un étourdi. Parler familièrement ensemble. Moi qui vous parle. Parler tête à tête. Parler sans témoin. Parler en public. Parler devant une grande assemblée. Parler sur-le-champ. Parler sans être préparé, sans préparation. Parler sur des matières difficiles. Parler avec éloquence, avec véhémence. Parler avec ambiguïté, avec mystère. Parler avant d'avoir pensé. Parler sans rien dire. Parler autrement qu'on ne pense, autrement qu'on n'agit. Parler contre sa conscience. Parler beaucoup. Parler peu. Parler trop. Avoir une grande démangeaison de parler. Parler de sang-froid. Parler de confiance. Le talent, l'art de parler. Parler avec quelqu'un. Parler à quelqu'un. Nous en parlerons tantôt ensemble. Parler à quelqu'un de quelque chose qui le regarde, lui parler de ses intérêts. Parler d'une affaire au ministre. Laisser des personnes parler d'affaires. Avoir de la grâce à parler. Quand ce fut à lui de parler. Parler à son rang, à son tour. C'est à mon tour à parler. Monsieur a parlé. Ils *parlent* des faits miraculeux qui *parlent* de la divinité de la religion, avec la même incertitude qu'ils *parleraient* d'un point peu important d'histoire. (Mass.) Les hommes nés et organisés pour les arts n'en *parleat* pas froidement. (La Harpe.) M. de Montesquieu, dans les Lettres persanes, a *parlé* des poètes avec assez de mépris, en exceptant cependant les poètes dramatiques. (Id.) Il est toujours beau, dit Montesquieu en *parlant* de ces pères, de gouverner les hommes en les rendant heureux. (Chateaub.) On risque à trop *parler* ce qu'on gagne à se taire. (Casimir Delavigne.)

— Fig. La doctrine ancienne, qui, selon l'oracle de l'Evangile, doit être prêchée jusque sur les toits, pouvait à peine *parler* à l'oreille. (Bossuet.)

L'éloquent Westminster, où tout *parle* à l'orgueil
De grandeur, de néant, et de gloire et de deuil. (Delille.)

— S'emploie souvent absol., dans le sens de faire usage de la parole. *Parler* et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose. (La Bruy.) On ne doit *parler*, on ne doit écrire que pour l'instruction. (Id.) Il faut des raisons pour *parler*, mais il n'en faut pas pour se taire. (Nicole.) Nous souffrons tous, mais *parler* nous soulage. (Volt.) L'art de *parler* n'est au fond que l'art de persuader. (C. Fée.) *Parler*, c'est penser tout haut ; pour quelques-uns, ce n'est que faire du bruit. (Id.)

— Fig. Est-ce donc votre cœur qui vient de nous *parler?* (Rac.) Il faut que le cœur seul *parle* dans l'élégie. (Boil.)

— *Parler bien*, ou *bien parler*. Parler avec élégance et pureté ; dire des choses convenables et vraies. Ce prédicateur a bien parlé. Il y a *parler* bien, *parler* aisement, *parler* juste, *parler* à propos. (La Bruyère.) C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien *parler*, ni assez de jugement pour se taire. (Id.)

— *Parler mal*, ou *mal parler*. S'exprimer d'une manière incorrecte, inconvenante ou fausse. Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière ; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait fort mal *parler*. (Mol.) Je ne dis rien, de peur de mal *parler*. (Id.) A la cour, c'eût été très mal *parler* que de se servir de cette phrase proverbiale : Cela est beau comme le Cid. (Fontenelle.) Ce n'est pas mal *parler* que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui a imposé. (Volt.) || On dit dans un sens analogue : *Cet homme ne sait pas parler*.

— *Parler ferme*. Parler avec énergie.

— *Parler juste*. Raisonner et s'exprimer avec justesse, d'après les lois du bon sens.

— *Parler par compas et par mesure*. Parler avec gravité, en mesurant ses paroles.

— Fam. *Parler d'or*. Parler de la manière la plus convenable dans la circonstance, ou la plus satisfaisante pour celui à qui l'on parle.

— *Parler avec passion*. Dire des choses que la passion suggère.

— *Parler du cœur*. Parler sincèrement, déposer toutes ses pensées dans le cœur d'un ami. Tu lui *parles* du cœur, tu la cherches des yeux. (Rac.)

Je fuis de leurs respects l'inutile langueur
Pour trouver un ami qui me *parle* du cœur. (Rac.)

— Fam. et fig. *Parler de la pluie et du beau temps*. Discourir, s'entretenir de choses indifférentes.

— *Parler d'une affaire à bâtons rompus*. En parler à diverses reprises, à diverses fois et sans suite. Il ne m'a jamais parlé de son affaire qu'à bâtons rompus.

— Fam. *Parler en l'air*. Parler sans fondement, sans être bien instruit. Il parle de cela en l'air, et sans savoir de quoi il est question. || *Parler en l'air*. Signifie aussi Parler sans aucun dessein, sans attacher la moindre importance à ce qu'on dit. Je vous parle de cela en l'air et sans véritable intention.

— *Parler au hasard*. Parler sans réflexion, parler de ce qu'on ne sait pas bien. C'est un homme qui parle de tout au hasard. || On dit dans le même sens : *Parler à la boute vue*.

— *Parler à tort et à travers*. Parler sans réflexion, sans discernement.

— *Parler le cœur dans la main*. Parler sincèrement. *Parler à tâtons*. Parler au hasard, à tort et à travers. || *Parler de quelqu'un comme de Pilate dans le Credo*. En parler mal. || *Parler par la bouche comme saint Paul*, ou *parler comme saint Paul, la bouche ouverte*. Parler clairement.

— *Parler légèrement*. Parler sans être suffisamment informé. C'est un défaut assez ordinaire que de parler légèrement de son prochain.

— Fam. *Parler pour parler*. Parler sans avoir rien à dire. On dit de même : *Parler pour ne rien dire*. Du langage n'est-ce abuser, que de *parler* pour ne rien dire. (Lamotte.) || *Parler pour ne rien dire*. Parler sans conclure, sans faire connaître le fond de sa pensée. Il veut m'acheter ma maison, mais il parle toujours pour ne rien dire. Quand on le presse, il se tait ou parle pour ne rien dire.

— *Parler comme un perroquet*. Parler sans savoir ce qu'on dit. || Parler d'après autrui.

— *Parler comme un oracle*. Parler par énigmes.

— Fam. *Parler comme un livre*. Parler avec facilité, mais en termes trop recherchés et trop arrangés pour la conversation. || Il se prend aussi en bonne part et signifie S'exprimer heureusement sur toutes sortes de sujets.

— *Il n'y a que pour lui à parler*. Se dit de celui qui s'empare de la conversation, soit contre, soit avec l'assentiment des interlocuteurs. Nous allâmes chez la reine ; j'étais avec Mme de Chaulnes ; il n'y eut que pour moi à *parler*. (Mme de Sevigné.)

— *Parler en public*. Parler devant une assemblée, une assistance nombreuse. Voilà la seule fois de ma vie que j'aie *parlé* en public et devant un souverain, et la seule fois que j'aie parlé hardiment et bien. (J.-J. Rousseau.)

— *Il en parle comme un aveugle des couleurs*. Se dit d'un homme qui se mêle de parler de choses dont il n'a aucune connaissance.

— *Il en parle en maître*. Se dit d'un homme qui parle sur une matière qu'il possède à fond.

— *Il en parle en écolier*. Se dit de celui qui n'a qu'une connaissance superficielle de ce dont il parle.

— *Parler à cœur ouvert*. Parler avec une entière franchise.

— *Parler d'abondance*. Parler sans préparation, ou du moins sans réciter de mémoire. Ce prédicateur parle d'abondance.

— *Parler d'abondance de cœur*. Parler avec épanchement, avec une pleine confiance.

— Lorsqu'un homme exprime un sentiment dont il est vivement pénétré, on dit de lui que *de l'abondance du cœur la bouche parle*.

— Fig. *Parler à un mur, aux rochers*. Parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit, des représentations qu'on leur fait.

— Fig. et fam. *Parler à un sourd*. Parler à un homme qui est résolu de ne rien accorder, de ne rien faire de ce qu'on lui demande.

— Fig. et fam. *Parler à cheval à quelqu'un*. Lui parler avec hauteur et dureté.

— Fig. et fam. *Parler des grosses dents à quelqu'un*. Le réprimander, lui parler avec menaces.

— Fig. *Parler haut, parler bien haut*. Parler sans ménagement, et quelquefois avec insolence. Ne parlez pas si haut. Je saurai bien l'empêcher de parler si haut.

— *Il en parle bien à son aise*. Se dit d'un homme qui donne quelque conseil difficile à pratiquer, et qu'il n'est pas obligé de suivre, ou qui parle avec sang-froid des misères et des douleurs qu'il n'éprouve pas. Il parle fort éloquemment du mépris des richesses, mais il en parle bien à son aise, lui qui est fort riche.

— Par menace. *Je vous apprendrai à parler*. Je saurai bien vous contraindre à parler avec plus de retenue, avec plus de respect.

— *Savoir ce que parler veut dire*. Comprendre facilement une menace ou une explication.

— *Trouver à qui parler*. Trouver de l'opposition, de la résistance, trouver des gens qui vous tiennent tête.

— *Je n'ai pu trouver à qui parler dans cette maison, dans cette société*. Je n'y ai pas vu une personne de connaissance.

— *Trouver avec qui parler*. Trouver avec qui l'on peut s'entretenir.

— *A qui croyez-vous parler?* Se dit à quelqu'un qui méconnaît la déférence ou le respect dû à la personne à qui il s'adresse.

— *Parler à son bonnet*. Se parler à soi-même, parler sans s'adresser la parole à quelqu'un.

— *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*. Se dit d'une chose qui est peu importante, ou à laquelle on veut paraître attacher peu d'importance. || Se dit quelquefois ironiquement pour relever l'importance de la chose dont on parle. Il ne lui a volé que cent mille écus ; ce n'est pas la peine d'en parler, cela ne vaut pas la peine d'en parler, qu'on en parle.

— *Ne m'en parlez pas*. Ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question. Votre affaire marche-t-elle? Etes-vous content de votre avocat? — Oh ! ne m'en parlez pas. || S'emploie aussi pour affirmer, pour insister sur la vérité de ce qu'on dit. Il y a plaisir, ne m'en parlez point, à travailler pour des personnes qui soient capables de sentir les délicatesses d'un art. (Mol.)

— *Parlez-moi de cela!* Se dit en signe d'approbation ou de contentement. Voilà un noble procédé, parlez-moi de cela ! Voilà des offres raisonnables, parlez-moi de cela! *Parlez*-moi de cela, voilà une belle fête. (Auger.) || On dit dans un sens analogue : *Parlez-moi de cet homme-là*.

— *Ne me parlez pas d'un tel*. Ne croyez pas qu'on puisse compter sur un tel.

— Fam. *Parlez donc*. Sorte d'interpellation dont on se sert lorsqu'on se dispose à demander compte de quelque chose à quelqu'un. Parlez donc, n'avez-vous pas vu le prisonnier qui s'est échappé?

— *Prendre des gants pour parler, parler avec des gants*. Se dit des personnes obséquieuses qui s'expriment avec une politesse cérémonieuse.

— *Faire parler quelqu'un*. Lui faire dire ce qu'il veut tenir caché. Il se tient sur ses gardes, mais on le fera parler quand même. || Inspirer les paroles qu'il prononce. C'est son père qui le fait parler.

— Fig. C'est la colère qui le fait parler. Un auteur né copiste doit éviter comme un écueil de vouloir imiter ceux que le cœur fait *parler*. (La Bruyère.)

— Donner un certain langage à des personnages, dans une œuvre littéraire.

Cet autre, abject en son langage,
Fait *parler* ses bergers comme on parle au village. (Boileau.)

— Dans un sens péjoratif. Ajouter aux paroles de quelqu'un, leur donner un mauvais sens, ou même prêter à quelqu'un un discours qu'il n'a pas tenu.

Calchas, qui l'attend en ces lieux,
Fera faire nos pleurs, fera *parler* les dieux. (Racine.)

— Fig. Exprimer d'une manière vive, énergique. Elle aura devant lui fait *parler* ses douleurs. (Racine.)

Ainsi, pour nous charmer, la Tragédie en pleurs
D'Œdipe tout sanglant fit *parler* les douleurs. (Boil.)

— Par forme de menace. *Ne me faites point parler*. Craignez que je ne dise des choses qui ne seraient pas à votre avantage.

— S'emploie pour appeler, pour faire venir à soi. Parlez ! Oh ! venez çà. Parlez, mon ami.

— *Parler au cœur, à l'imagination, aux passions*. Parler de manière à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter, à exciter les passions. L'homme le plus puissant est celui qui sait le mieux *parler* aux passions et les satisfaire. (Boiste.) Il faut *parler* aux passions des hommes pour se faire entendre à leur opinion. (Id.) Pour avoir une légende, il faut avoir *parlé* au cœur du peuple. (E. Renan.)

— Se dit des impressions que les objets font sur l'esprit et sur le cœur. Que votre silence m'a *parlé* fortement au cœur. (Bouh.)

— Se dit de Dieu quand il nous envoie des inspirations. C'est alors, ô mon Dieu, que vous lui *parlez* dans la solitude ou vous l'aviez conduite. (Flech.)

Et Dieu, par sa voix même appuyant notre exemple,
De plus près à leur cœur *parlera* dans son temple. (Racine.)

— *Dieu parle au cœur des pécheurs*. Il leur donne de bons mouvements, des avertissements sur leur état.

— Se dit aussi des divinités du paganisme, des saints, des êtres surnaturels en général. Son ange gardien, son bon génie lui a parlé. Callhope jamais ne daigna leur *parler*. (Boil.) Les dieux vous ont *parlé* quelquefois, ils nous *parlent* tous les jours. (Volt.)

— Par extens. Le ciel souvent lui *parle*. (Racine.)

— Se dit des choses qui sont un sujet d'entretien dans le monde.

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement :
Les gens en *parleront*, n'en doutez nullement (La Fontaine.)

— *On parle de la guerre, de la dissolution de la Chambre*, etc. Il circule des bruits, des murmures, annonçant vaguement que la guerre, la dissolution de la Chambre auront lieu.

— *On en parlera, on en entendra parler*. Cela doit faire du bruit, de l'éclat dans le monde.

— *On en parle fort*. Se dit d'une chose qui fait le principal sujet des conversations.

— *On en parle diversement*. Se dit d'une action, d'un événement qui est raconté de différentes manières, ou d'une chose que les uns louent, que les autres blâment.

— *Parler de quelqu'un*. S'occuper beaucoup de ses actions. Combien d'hommes admirables sont morts sans qu'on en eût *parlé*, combien vivent encore dont on ne *parle* point et dont on ne *parlera* jamais! (La Bruy.) Et qu'on *parle* de nous ainsi que de nos pères. (Racine.) A peine *parle*-t-on de la triste Octavie. (Id.)

— Mettre quelqu'un sur les rangs pour une place.

Du choix d'un successeur Athènes incertaine
Parle de vous, me nomme... (Racine.)

— *Parler bien, parler mal d'une personne*. En dire du bien, en dire du mal, en discourir en bien ou en mal. Il ne faut point mal parler des absents. Dieu nous défend de *parler* mal de notre prochain. (Lhomond.) Il faudrait que je fusse un monstre pour *parler* mal du ministre dans de telles circonstances. (Volt.) *Parler* mal de quelqu'un en sa présence. (Noël.)

— *Parler des autres*. Se dit, en mauvaise part, pour Blâmer, critiquer, censurer.

— Quelquefois la manière dont on parle de quelqu'un n'est pas exprimée. Et savez-vous aussi comme on *parle* de vous ? (Boil.)

Je veux croire qu'au fond il ne se passe rien,
Mais celui qui en *parle*, et cela n'est pas bien. (Mol.)

— *Il faut laisser parler le monde*, ou simplement *il faut laisser parler*. Il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde dit mal à propos.

— *Faire parler de soi*. Faire des choses qui viennent à la connaissance de tout le monde, dont tout le monde s'entretient. C'est un homme qui a bien fait parler de lui dans le temps. Cela se dit également en bien et en mal. Assez

de sots sans moi feront *parler* la ville. (Boil.)

— *Cet homme n'a point fait parler de lui.* Il n'a rien fait qui lui ait donné de la réputation.

— *Cette femme n'a jamais fait parler d'elle.* Elle a toujours eu une conduite régulière, elle n'a jamais donné prise à la médisance.

— *C'est une femme, une fille dont on a parlé.* C'est une femme, une fille dont la réputation n'est pas intacte.

— Intercéder, défendre par des discours. Parler pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un. Vous *parlez* mieux pour lui qu'il ne *parle* lui-même. (Racine.) Vous avez *parlé* pour votre patrie en brave homme. (Volt.)

Et de ses courtisans souvent les plus heureux
Vous pressent à genoux de lui *parler* pour eux.
(Corneille.)

— Absol. L'un de mes amis qui a promis de *parler* ne *parle* point; l'autre *parle* mollement. (La Bruyère.)

— Fig. S'emploie élégamment dans cette acception avec un nom de choses. Crois-tu que quelque voix ose *parler* pour lui? (Rac.) Tout lui *parle*, madame, en faveur d'Agrippine. (Id.) Il ne sait pas l'amour qui vous *parle* pour lui. (Id.) Et ses écrits tout seuls doivent *parler* pour lui. (Boil.)

— *Son mérite, ses services parlent, parlent pour lui, parlent en sa faveur.* Son mérite, ses services le rendent recommandable, rendent ses prétentions légitimes.

— *Tout parle pour lui.* Le bon droit, l'équité et la raison sont de son côté.

— *Il n'a rien qui parle pour lui, rien ne parle en sa faveur, tout parle contre lui.* Il n'est recommandable sous aucun rapport. || Le bon droit, la raison est contre lui.

—*Parler contre quelqu'un.* Parler de quelqu'un à dessein de lui nuire. Il faut l'en croire, puisqu'il *parle* contre lui-même. (Mass.) Qui vous démentira? tout *parle* contre lui. (Rac.)

— Fig.

Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui *parlent* contre vous. (Rac.)

— *Parler contre sa pensée.* Parler autrement qu'on ne pense.

— S'adresser à quelqu'un. Pour obtenir cette faveur il faut parler au ministre. C'est le patron que votre affaire regarde, allez lui parler. Quand on lui demandait quelque ouvrage, il répondait avec une bonté d'âme singulière qu'on allât *parler* au prieur et que, si le prieur voulait bien, lui ne manquerait pas. (H. Taine.)

— Expliquer ses sentiments, sa pensée, déclarer son intention, sa volonté. C'est un homme qui ne veut pas parler nettement. Je saurai bien le faire parler. Expliquez-vous mieux, ce n'est pas là parler. Parler au nom de quelqu'un. Parler de son chef. Parler avec mission. Vous n'avez qu'à parler, vous serez servi. Ulysse ni Calchas n'ont point encor *parlé*. (Rac.)

Au conseil assemblé,
L'esprit de Mahomet par ma bouche a *parlé*. (Volt.)
Titus m'aime; il peut tout; il n'a plus qu'à *parler*.
Il verra le sénat m'apporter ses hommages. (Rac.)

— Pop. *Parler à une fille.* Lui parler d'amour, de mariage. S'il ne veut pas l'épouser, pourquoi lui parle-t-il?

— Fam. *Voilà ce qui s'appelle parler; voilà parler, c'est parler, cela.* Se dit lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait. || Se dit aussi pour louer quelqu'un qui a dit, sur une question longtemps agitée, des choses claires, lumineuses, péremptoires.

— *Parler en.* Parler avec une qualité, avec une autorité que l'on a ou que l'on s'attribue. Je *parle* à mon tyran en fille d'empereur. (Corneille.)

C'est à vous de sortir, vous qui *parlez* en maître;
La maison m'appartient, je le ferai connaître.
(Molière.)

— Fig. Manifester ses sentiments, ses pensées par un autre moyen que celui de la parole. Les muets parlent par signes. Parler des yeux et du geste. Chaque mouvement de cet habile pantomime parlait aux yeux des spectateurs. Leurs postures suppliantes parlaient pour eux. Chose bizarre! c'est un moine espagnol qui, le premier, au XVI^e^ siècle, a deviné et essayé cette tâche, crue alors impossible, d'apprendre aux muets à *parler* sans parole. (A. de Musset.) Il *parle* aux yeux par les puissantes oppositions d'ombre et de lumière, par les riches draperies de la sainte et de son fiancé. (H. Taine.)

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de *parler* aux yeux,
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.
(Biébrey.)

— *Parler par.* S'expliquer par la bouche ou par la plume d'autrui. Parler par truchement, par interprète. Le roi a parlé par la bouche de son ministre. Dieu a parlé par la bouche de ses prophètes. Dieu parle aux hommes par ses lois. Les rois parlent par la bouche de leurs ambassadeurs. Mais ce saint ne *parle*-t-il pas lui-même par sa vie et ses exemples. (Fléch.) Vous avez la prétention de *parler* seuls à ce pays, par les murs, par les brochures, par les journaux subventionnés. (Gambetta.)

— Fig. Mais si tantôt ce cœur *parlait* par votre bouche. (Corneille.)

— *Parler par la bouche du canon.* Répondre par la guerre à une demande, à une réclamation. Ce fut par la bouche du canon que le roi parla aux émeutiers.

— Se dit aussi des choses morales ou inanimées, qui ont ou qui semblent avoir une sorte de langage. La peinture parle aux yeux. Les cieux et toute la nature parlent de la puissance du Créateur. Ses yeux parlent plus éloquemment que sa bouche. Son visage parle. Son amour parlait par ses yeux. Son silence même a parlé. En votre absence, tout nous parlait ici de vous. Dans les murs, hors des murs, tout *parle* de sa gloire. (Corneille.) Votre trouble a Mathan n'a-t-il point trop *parlé*? (Rac.) Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses *parleront* assez d'elles-mêmes. (Boss.) Le cœur d'une grande reine, autrefois élevée par une si longue suite de prospérités, et puis plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes, *parlera* assez haut. (Id.) Ils vous laisseraient ignorer l'antiquité de leur origine, si elle pouvait être ignorée; les monuments publics en *parlent* assez, sans qu'ils en *parlent* eux-mêmes. (Mass.) C'est le corps qui *parle* au corps; tous les mouvements, tous les signes y concourent et y servent également. (Buff.) Une âme fut en quelque sorte soufflée aux édifices, les pierres mêmes se couvrirent d'idées et les murailles *parlèrent*. (L. Blanc.)

L'histoire luit : soudain les temps ont reculé;
L'ombre a fui, les tombeaux, les débris ont *parlé*.
(Legouvé.)

— *Faire parler la poudre, le canon.* Faire la guerre.

— On dit que *les yeux*, que *le visage d'une personne parlent*, pour exprimer qu'on voit dans ses yeux, sur son visage, quelle est sa pensée, quels sont ses sentiments; et l'on dit que *son silence même parle* pour exprimer que, par son silence, on connaît ce qu'elle pense sur les choses dont il s'agit.

— On dit que *la nature parle, que le sang parle*, pour exprimer que les sentiments naturels se réveillent dans certains cas. La nature, le sang a parlé, quand il a vu son fils malheureux et repentant. Le temps vient, l'amour presse, et l'instinct a *parlé*. (Delille.)

A peine on s'est mêlé,
La vengeance s'est tue, et le sang a *parlé* (Delille.)

— *La vérité, la raison, l'équité parle par sa voix, par sa bouche.* Ce qu'il dit est rempli de vérité, de raison, d'équité.

— *Les murailles parlent.* Il se trouve souvent des témoins des choses mêmes les plus cachées.

— *Cela parle tout seul, parle de soi; la chose, parle d'elle-même.* Cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication. || La chose est évidente.

— Avoir un entretien avec quelqu'un. J'ai voulu vous *parler* un moment sans témoin. (Rac.) Phèdre veut vous *parler* avant votre départ. (Id.) Oubliez, s'il se peut, que je vous ai *parlé*. (Id.) Il se glorifie de l'amitié d'un grand auquel il n'a jamais *parlé*. (Desmahis.)

— *Parler avec quelqu'un.* S'entretenir avec lui, discourir.

— S'emploie quelquefois sans régime dans cette acception. Elle a *parlé*; le ciel a fait le reste. (Rac.) J'ai *parlé*; tout a changé de face. (Id.)

— *Faire parler à quelqu'un.* Procurer un entretien avec quelqu'un. Je lui conseille, comme la vieille femme, de prier Sa Majesté de la faire parler à M. Colbert. (M^me^ de Sévigné.)

— *Parler à moi* a plus de force que *Me parler*. Oubliez-vous que vous parlez à moi? A quel dessein veut-il *parler* à moi? (Corneille.) Cependant il ne faudrait pas abuser de cette tournure, qui semble peu en harmonie avec le ton ordinaire de la conversation.

— Se dit pour annoncer un projet non encore bien défini. Il parle de s'en aller. Il parle de se marier.

Oui, oui, j'ai su que ce traître d'amant
Parle de m'obtenir par un enlèvement. (Molière.)

— Faire connaître une chose secrète. Les temps sont accomplis, princesse, il faut *parler*. (Rac.) O ciel! que ne puis-je *parler*! (Id.)

Je *parlerai* Thésée, aigri par mes avis,
Bornera sa vengeance à l'exil de son fils. (Racine.)

— *Il faut que quelqu'un ait parlé.* Il faut que quelqu'un ait divulgué le secret.

— Expliquer sa pensée par écrit. Aristote a très bien parlé de cette matière dans ses ouvrages. Cet auteur parle de physique comme un homme qui n'y entend rien. Il ne me parle point de cela dans sa lettre. Tout est vide dans un cœur que Dieu ne remplit pas, c'est un roi lui-même qui *parle*. (Mass.) Pourquoi Quinte-Curce, en *parlant* des Scythes qui habitaient au nord de la Sogdiane, au delà de l'Oxus; pourquoi, dis-je, Quinte-Curce mettait-il une harangue philosophique dans la bouche de ces barbares? (Volt.) Si quelquefois, dans le cours de cet ouvrage, je suis historien moins fidèle, seulement en *parlant* de la belle Laure, on pardonnera quelques fictions dans le récit des amours d'un poète. M^me^ de Genlis.) Josèphe *parlant* de la ruine de Jérusalem, rapporte que les Juifs furent principalement poussés à la révolte contre les Romains par une obscure prophétie qui leur annonçait que, vers cette époque, un homme s'élèverait parmi eux, et soumettrait l'univers. (Chateaub.)

— *Parler de.* Que *parlez*-vous ici d'Albe et de sa victoire? (Corn.) Vous me *parlez* toujours d'inceste, d'adultère. (Rac.) Que *parlez* vous du Scythe et de mes cruautés? (Id.)

— *Ne plus parler de.* Oublier. Ne *parlons* plus ici de Claude et d'Agrippine. (Rac.) Mon fils, ne *parlons* plus d'une mère infidèle. (Id.)

Parler encore de. Se dit dans le sens contraire. Quoi! vous *parlez* encore de vengeance et de haine! (Corn.)

— *Parler de*, avec une négation, s'emploie souvent dans les prétéritions. Je ne vous *parlerai* pas de la modestie de sa conversation et de la singularité de ses habits. (Fléch.) Je ne *parle* pas ici de toutes les autres passions. (Id.)

— *Parler que.* S'est employé dans le sens de Dire. Vous avez ou *parler* que ce M. Oronte a une fille? (Mol.) Vous me *parlez* dans votre lettre, ma bonne, qu'il faudra songer au moyen de vous envoyer votre fille. (M^me^ de Sévigné.)

— *Parler sur.* Traiter un sujet. Parler sur un sujet, sur une matière. Il ne disait rien qui fût précisément méconnaissable, mais il froissait toujours les sentiments d'Oswald en *parlant* trop fort ou trop légèrement sur ce qui l'intéressait. (M^me^ de Stael.) Il semble à beaucoup de gens que rien ne soit plus facile que de *parler* correctement sur une question donnée. (J. Favre.)

— Quelquefois *parler sur* signifie Parler d'après quelqu'un. Je *parle* sur des témoignages certains, sur la foi de l'Église même. (Fléch.)

— *Pour parler avec.* Expression souvent employée par les orateurs chrétiens, lorsqu'ils citent quelque Père de l'Église, ou quelque auteur sacré. Pour parler avec saint Paul. Pour parler avec saint Grégoire de Nazianze.

— *Pour ainsi parler, si j'ose parler ainsi.* Locutions fort usitées pour adoucir une expression trop forte. Elle se vit, pour ainsi *parler*, tout environnée de vertus, des son enfance. (Mass.) La France n'est plus, pour ainsi *parler*, qu'une seule forteresse. (Id.) Ils naissent pour traîner, si j'ose *parler* ainsi, comme de vils animaux, le char de votre grandeur et de votre indolence. (Id.)

— *Sans parler de.* loc. prépos. Indépendamment de. Sans parler de sa fortune, c'est un des hommes les plus heureux que je connaisse.

— Prov. *Quand d'autrui tu parleras, songe à toi, tu te tairas.* Si l'on songe à ses propres défauts, on gardera le silence sur les défauts des autres. || *Il y a un temps de parler et un temps de se taire.* Il faut savoir parler et se taire à propos. || *Il est aisé de parler, mais il est malaisé de se taire.* La discrétion est une vertu rare. || *Trop gratter cuit, trop parler nuit.* Un grand parleur s'attire souvent de méchantes affaires. || *Qui parle beaucoup dit beaucoup de sottises.* Proverbe tiré des Proverbes de Salomon. || *Quand on parle du loup, on en voit la queue.* Se dit d'une personne qui arrive au moment où l'on parle d'elle.

— Jeux. Dire ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue. C'est à vous à parler. || Au piquet, Compter les points qu'on a en main. Il a oublié de parler.

— Manège. *Parler aux chevaux.* Faire du bruit avec la voix, quand on les approche dans l'écurie.

— Mus. On dit que *les tuyaux d'un orgue parlent bien*, pour exprimer que le son est juste, clair et net. On le dit aussi de quelques autres instruments. || *Cette touche ne parle pas.* Elle ne rend aucun son quand on la frappe. || *Ce musicien fait parler plusieurs instruments.* Ce musicien sait jouer de plusieurs instruments. C'est une chose infinie que le nombre d'instruments qu'il fait *parler*. (La Bruyère.)

— Pal. *Cet avocat, cet avoué parle pour un tel.* Il plaide pour un tel. || *Cette pièce parle contre lui.* Elle est contraire à ses prétentions, elle les détruit. || *Parler dans un contrat, parler au contrat.* Déclarer sa volonté dans un contrat; intervenir au contrat; s'obliger par le contrat. Vous avez parlé dans le contrat, et par conséquent vous y êtes obligé. Sa femme n'a pas parlé au contrat. || Se dit quelquefois des écrits, dans un sens analogue. La loi est formelle là-dessus, et parle très clairement. Le contrat ne parle point de cette clause. Sa lettre ne me parle pas de cela. || *Faire parler.* Amener un accusé à faire des aveux.

— Prat. *Parlant à.* Formule dont les exploits d'huissiers font mention pour indiquer à qui l'acte est remis.

—Vénerie. *Parler aux chiens.* Allonger les mots, et, pour ainsi dire, les chanter, afin d'exciter les chiens à la chasse. || Aboyer. Ce chien ne parle point. Ce chien parle beaucoup trop pour être bon chasseur.

— PARLER v. a. Dire. Ce que je *parle* avec vous, ce que je vous dis, qu'est-ce que c'est? (Mol.) Cette aptitude à *parler* sa pensée, a traduire ses impressions sous la forme du discours est une attribution spéciale de l'homme. (Ch. Nodier.) Quiconque ne sait plus ce que vaut sa parole n'est plus digne de la *parler*. (Id.) *Parler* ses convictions le soulageait, puisqu'il ne leur trouvait pas d'autre moyen d'écoulement. (A. Daudet.) On a chanté ses idées et ses besoins avant de les *parler*. (G. Droz.)

—Exprimer ses pensées dans une langue quelconque. Parler une langue. Parler français, italien, allemand, anglais, latin, grec, etc. Parler la langue française, la langue italienne, etc. Parler bon français, bon espagnol. Parler bien sa langue. Parler mal une langue étrangère. Parler plusieurs langues. La langue que parlaient nos pères. Et sa muse en français *parlant* grec et latin. (Boileau.) On pourrait dire de la langue italienne que c'est une langue qui va d'elle-même, exprime sans qu'on s'en mêle, et paraît presque toujours avoir plus d'esprit que celui qui la *parle*. (M^me^ de Stael.) L'idiome propre de Jésus était le dialecte syriaque mêlé d'hébreu qu'on *parlait* alors en Palestine (E. Renan.)

— Se dit aussi des diverses nuances qui existent dans une même langue. Parler le langage de la cour, le langage des halles. Parler patois.

— Par extens. On n'ose parler à certaines personnes le langage de la vérité.

— Fig. Chaque passion *parle* un différent langage. (Boileau.) Il faut que les écrits faits pour les solitaires *parlent* la langue des solitaires. (J.-J. Rousseau.)

— *Parler à chacun sa langue.* Parler de façon à être bien vu de chacun des interlocuteurs. Entrant dans les intérêts de chacun et *parlant* à chacun sa langue... (Flechier.)

— *Ce poète dramatique, ce romancier fait parler à chacun sa langue.* Ce poète dramatique, ce romancier donne à chacun des personnages qu'il présente le langage qui convient à son âge, à son sexe, à ses passions, à sa situation, etc.

— Fig. *Parler français.* S'exprimer clairement, intelligiblement.

— On dit pop., dans le même sens, *parler chrétien.* Il faut parler *chrétien*, si vous voulez que je vous entende. (Molière.)

— *Parler chrétien.* Se dit aussi pour Parler la langue d'un pays chrétien, par opposition à la langue d'un peuple d'une religion opposée. Dans les sierras d'Andalousie, pour me demander si je *parlais* espagnol, les montagnards me demandaient si je *parlais* chrétien. (Ed. Quinet.)

— Fig. et fam. *Parler français.* Expliquer nettement son intention sur une affaire. Parlez nous français. On a bien de la peine à vous faire parler français. || *Parler français à quelqu'un.* Lui parler avec autorité, et d'un ton menaçant.

— *Parler français comme une vache espagnole.* V. VACHE.

— Fam. *On lui fera bien parler français.* On lui fera dire la vérité.

— Fig. et fam. *Parler grec, bas-breton, haut-allemand.* S'exprimer d'une manière inintelligible, comme si l'on parlait une langue inconnue. || On dit dans le même sens : *Parler iroquois.*

— Fig. et fam. *Quand les ânes parleront latin.* Jamais, ou dans un temps fort éloigné. || *Il parle latin devant les cordeliers.* Se dit d'un homme qui parle de science devant des gens plus habiles que lui.

— Se dit de la manière de prononcer une langue. || *Parler gascon, parler normand*, etc. Parler français avec un accent gascon, avec un accent normand, etc.

— *Parler métaphore, parler épigramme.* Employer dans ses discours beaucoup de métaphores, beaucoup d'épigrammes.

— Fam. *Parler phébus.* S'exprimer avec emphase, en termes ampoulés.

— *Parler rébus.* Parler énigmatiquement, d'une manière inintelligible.

— *Parler proverbe.* Parler en proverbes. Il faut apprendre à hurler avec les loups, comme disent ceux qui *parlent* proverbe. (Balzac.)

— *Parler Vaugelas.* Parler selon les règles données par Vaugelas. A cause qu'elle manque à *parler* Vaugelas. (Mol.)

— On disait dans un sens analogue : *Parler Balzac, parler Horace.* Imiter le style de Balzac, d'Horace. Avant Voiture, on pensait n'avoir de l'esprit que quand on *parlait* Balzac tout pur. (Bouh.)

— *Parler raison.* Parler sagement, raisonnablement. Il faut de bonne heure parler raison aux enfants.

Combien de gens qui, dans la vie,
Se conduisent en fous, et qui *parlent* raison!
Pour moi, j'agis en sage, et je parle folie. (Imbert.)

— Se mettre à la raison. Voilà parler raison. C'est parler raison cela.

— *Parler affaires.* S'entretenir d'affaires avec quelqu'un, surtout si cet entretien en fait l'unique objet. Lorsqu'on n'exclut pas tout autre sujet de conversation, on dit *parler d'affaires.*

— *Parler guerre, parler chasse, parler blason*, etc. En raisonner, en discourir. || On dit dans le même sens : *Parler géométrie, musique, peinture, politique*, etc. Colonel, nous *parlions* razzia. Je voudrais bien en voir une. (Mérimée.)

— *Parler chicane.* S'exprimer en termes de chicane ou parler de procès.

— Loc. prov. *Il faut parler français à son ami, italien à sa maîtresse, espagnol à Dieu, allemand aux chevaux, anglais aux oiseaux.* La qualité essentielle du français est la clarté; celle de l'italien est la douceur; celle de l'espagnol, la noblesse; l'allemand est rude, et l'anglais est sifflant.

— Arg. des théâtres. *Parler du puits.* Perdre son temps.

— Impersonn. au passif. Vous voulez que j'en écrive dans la même liberté qu'il en fut *parlé*. (Balzac.) Cette étrange aventure ne produisit rien. Monsieur fit mettre pour quelques jours le fils du duc d'Elbeuf à la Bastille, et il n'en fut plus *parlé*. (Volt.) Il n'est *parlé* d'aucune entreprise maritime ni des Chaldéens ni des Indiens. (Id.) Il est *parlé* de satyres dans presque tous les auteurs anciens. (Id.)

—*Il en a été beaucoup parlé dans le monde.* Cela a été le sujet de l'entretien public.

— *Il en sera parlé à jamais.* La postérité en conservera le souvenir.

— Subst. Le *parler* peu a toujours été très recommandable. (Marg. Buffet.) Le trop *parler* est l'une des grandes incommodités qui puissent troubler les douceurs de la société. (Id.)

— SE PARLER. v. pron. Être parlé. La langue française se parle dans toute l'Europe.

— Pouvoir être parlé. Cette langue se parle aisément. Le français se parle rarement avec pureté.

— Avoir un entretien. Les a-t-on vus souvent se *parler?* (Rac.) L'embarras irritant de ne s'oser *parler.* (Id.)

Voulez-vous qu'avec moins de contrainte,
L'un et l'autre une fois nous nous *parlions* sans feinte?
(RACINE.)

— S'entretenir avec soi-même. Je me *parle* à moi-même. (Mol.)

— On dit de deux personnes qu'*elles se parlent des yeux*, pour exprimer qu'elles se font connaître leurs sentiments par leurs regards.

— Pop. Se courtiser. Ils se parlent depuis un an.

— Impersonn. Les histoires seront abolies avec les empires, et il ne se *parlera* plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines. (Bossuet.)

— Le participe passé de *se parler* est toujours invariable. Ils se sont parlé, elles se sont parlé; excepté lorsque *se parler* signifie Être parlé. La langue latine s'est parlée longtemps en France.

— REM. GRAMM. *Parler*, dans le sens d'Exprimer ses pensées dans un langage quelconque, veut un régime direct. La Fontaine a donc eu tort de dire : D'un langage nouveau, j'ai fait *parler* le loup. Il faut : J'ai fait *parler* au loup un langage nouveau.

* **PARLER**, s. m. Langage, manière de parler. Avoir un parler doux et gracieux. Avoir un parler rude et choquant. Avoir un parler niais. Avoir le parler bref, lent, lourd. Le *parler* que j'aime, c'est un *parler* simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche; un *parler* sucrelet et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque. (Montaigne.) Un *parler* sec, rond et cru quelquefois, à qui ne le connaît d'ailleurs, un peu vers le dédaigneux. (Id.) Un *parler* ouvert ouvre un autre *parler*, et le tire hors, comme fait le vin et l'amour. (Id.) Le doux *parler* ne nuit de rien. (La Font.) L'Anglaise a un petit *parler* si doux. (Gérard de Nerval.)

Elle essaya son sourire enchanteur,
Son doux *parler*, son maintien séducteur (VOLT.)
Je veux toujours chanter, je veux aimer toujours
Plutôt au doux parler, plutôt au doux sourire.
(DALC.)

Hélas! il eut aussi la démarche hardie,
Le front dur, les yeux secs et le *parler* hautain.
(A. DUMAS.)

Fam. *Avoir son parler franc.* S'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense.

— Jargon, accent particulier à certaines contrées. Le parler picard. Le parler normand. Je n'entends pas leur parler. Reconnaître quelqu'un à son *parler.* (Acad.)

— Loc. prov. *Jamais beau parler n'écorcha la langue.* Il est toujours bon de parler honnêtement.

— Jurispr. *Parler sommaire.* Instruction faite sommairement devant un rapporteur.

PARLERESSE, s. f. S'est dit pour Celle qui parle.

* **PARLERIE**, s. f. (rad. *parler*). Babil impertinent. Une grande parlerie. Une parlerie continuelle. J'aimerais mieux que mon fils apprît aux tavernes à parler qu'aux écoles de la *parlerie.* (Montaigne.) Inusité.

— Syn. de HÂBLERIE.

En matière de *parlerie*,
Qu'on dit autrement hâblerie. (SCARRON.)

* **PARLEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui parle. Boileau appelait les héros d'opéras des *parleurs d'amour.* Malheur à lui, s'il restait l'homme agréable, le *parleur* de salon qu'il fut à vingt-cinq ans peut-être! (Michelet.)

Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade adulateur, ni *parleur* trop sincère
(LA FONTAINE.)

— Fig.

Le songe est un tableau des passions humaines,
Un confident peu sûr, un *parleur* peu discret,
Qui des plus retenus évente le secret (ROTROU.)

—S'emploie plus ordinairement avec une épithète. C'est un grand parleur, une grande parleuse. Un parleur éternel, perpétuel. Les demi-savants sont grands parleurs. Avec de l'esprit on est quelquefois parleur; mais on n'est jamais bavard ou grand *parleur.* (Boiste.) A un homme vain, indiscret, qui est grand *parleur* et mauvais plaisant, il ne lui manque plus, pour être adoré de bien des femmes, que de beaux traits et la taille belle. (La Bruy. Il est vif et grand *parleur*, pour faire parler les autres. (Id.) Phocion disait : Les grands *parleurs* sont des tonneaux vides qui rendent plus de son que les tonneaux pleins. (Sallent.)

— *Grand parleur.* Se dit d'un homme qui parle trop, qui parle souvent mal à propos, qui parle en l'air, qui parle pour parler.

— *Un beau parleur, un agréable parleur.* Un homme qui s'énonce facilement, et d'une manière agréable. L'élégance fait les beaux *parleurs*; l'éloquence fait les bons orateurs. (Girard.) Quelquefois un beau *parleur* s'amuse à raconter une histoire. (E. About.)

— Fam. *Beau parleur.* S'emploie quelquefois ironiquement, en parlant de quelqu'un qui parle avec affectation, qui fait sonner les grands mots. Chevalier, prends garde à Dorsain, il te pervertira, je t'en avertis; c'est un beau *parleur*; cependant je t'assure qu'au fond de l'âme il ne vaut pas mieux que moi. (Mme de Genlis.)

— Absol. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop. C'est un parleur. C'est une parleuse. Ce n'est qu'un parleur. Chez le *parleur*, le flux du discours est toujours en raison directe de la pauvreté de la pensée. (Proudhon.)

Dans un coin du salon, voyez ces deux *parleurs*,
Qui n'écoutent jamais de discours que leurs leurs.
(DELILLE.)

— Harangueur, orateur. Ces *parleurs* célèbres imposent aux yeux et aux oreilles; ils dérobent et ils ravissent notre jugement. (Balzac.)

Le sénat demanda ce qu'avait dit cet homme,
Pour servir de modèle aux *parleurs* à venir.
(LA FONTAINE.)

— Phys. Appareil du télégraphe électrique servant à transmettre les communications.

— Adjectiv. Il fallait prendre garde que, sous prétexte de catéchisme, elles ne fussent *parleuses* et dissipées. (Fleury.) N'est-ce pas Dieu qu'il faut bénir d'avoir fait l'homme *parleur*, comme il l'a fait sensible et raisonneur? (Andrieux.) Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'être excessivement timide, pas *parleur* et triste. (Sainte-Beuve.)

— *Oiseau parleur.* Oiseau auquel on peut apprendre à articuler la parole humaine. On faisait grand cas à Rome de ces oiseaux *parleurs* (les corbeaux), et un philosophe n'a pas dédaigné de nous raconter assez au long l'histoire de l'un d'eux. (Buffon.)

— Se dit plus particulièrement du perroquet. L'oiseau *parleur* est déjà dans la barque. (La Fontaine.)

PARLIER, ÈRE, adj. Se disait pour Parlant, éloquent. Voilà pas un taire *parlier*, et bien intelligible? (Montaigne.)

— Qui abonde en paroles. Je hais toute sorte de tyrannie, et la *parlière*, et l'effectuelle. (Montaigne.) C'est (la poésie) un art folâtre et subtil, degnisé, *parlier*, tout en plaisir, tout en montre. (Id.) L'éloquence *parlière*, agréable et facile de cet orateur. (Beaum.)

— Se prend le plus souvent en mauvaise part, pour Verbeux, bavard. Philosophie parlière. Je ne fais pas grand cas, non plus que toi, de toute cette philosophie *parlière*. (J.-J. Rouss.) Vos pièces senles ont du mouvement et de l'intérêt; et, ce qui vaut bien cela, de la philosophie, non pas de cette philosophie froide et *parlière*, mais de la philosophie en action. (Id.)

— S'est pris substantiv. pour Avocat.

* **PARLOIR**, s. m. Lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers. Il y a des *parloirs* dans presque toutes les maisons anglaises. (Acad.) Peu usité en ce sens.

— Nom donné particulièrement, dans les communautés religieuses, dans les hospices, dans les collèges, etc., au lieu où les religieux et religieuses, les malades, les écoliers, etc., viennent parler aux personnes du dehors. Faire venir quelqu'un au parloir. La grille du parloir. Le petit cabinet du *parloir*. (J.-J. Rouss.) Rien de plus froid que ce grand *parloir*, dont le carreau, déteint et passé à la cire, vous donnait l'impression d'un lac gelé et glissant. (A. Baudet.)

Enfin, avant de paraître au *parloir*,
On doit au moins deux coups d'œil au miroir.
(GRESSET.)

— Nom des lieux où les religieux se rassemblent pour parler.

— Hist. *Parloir aux bourgeois.* Nom que l'on donnait autrefois, à Paris, au lieu où l'on disentait, devant le prévôt des marchands et les échevins, toutes les causes qui pouvaient être réglées par la coutume de Paris, et où se traitaient toutes les affaires municipales. Le parloir aux bourgeois devint l'hôtel de ville de Paris. || *Parloir du roi.* Nom d'assemblées que tenait Louis IX pour juger les affaires que les bailliis laissaient en suspens. Dans le parlement judiciaire qui succéda aux *parloirs* du roi, les conseillers recevaient cinq sols parisis par jour. (L. Blanc.)

PARLOIRE, s. f. Se prenait pour Discours. Nous ne voulions nous amuser à ouïr toutes leurs *parloires*. (Sat. Ménipp.)

PARLOTE, s. f. (rad. *parler*). Lieu où l'on bavarde. || Manie de bavarder.

— Exercices de parole des jeunes avocats entre eux. Ah! fit Benoisel, la conférence d'Augesseau... Ça va donc toujours votre petite *parlote?* (De Goncourt.)

PARMA, Géogr. Rivière d'Italie, naît dans l'Apennin, arrose Parme et se jette dans le Pô. Cours de 80 kil.

PARMACELLE, s. f. (ét. lat., *parma*, bouclier). Moll. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des limaciens, différant des limaces et des testacelles par la position de l'écusson, établi pour une espèce de la Mésopotamie.

PARMACK, s. m. Metrol. Mesure turque de longueur, équivalant à 0 m. 031.

PARMACOLE, s. m. Échin. Syn. de SCUTELLE.

PARMAHAT, s. m. Chronol. Quatrième mois de l'année des Coptes. Il répond à avril.

PARMAIN, s. m. (de *Parmain*, n. géogr.). Maçonn. Pierre tendre dont le grain est très fin.

PARME, s. f. Antiq. rom. Petit bouclier dont certains gladiateurs se servaient. || Plus ordinairement, Bouclier de trois pieds de diamètre qui entrait dans l'armement des vélites.

PARME, (*Julia Augusta*). Géogr. Ancienne capitale du duché de Parme et actuellement ch.-l. de la province de son nom (Italie), sur la Parma. Evêché, cathédrale, église de la *Steccata*, théâtre. Draps, soieries; imprimeries. D'origine étrusque, Parme fut colonisée par Rome en 184 av. J.-C.; capitale d'un duché de son nom, elle fut le ch.-l. du département du Taro, en 1802. Cambacérès eut le titre de duc de Parme. Patrie du poète Titus Cassius et du peintre Mazzuoli, dit *le Parmesan*; 15,000 hab. — La province de *Parme* (Émilie) a 3,239 kil. carrés et 270,000 hab.

— PARME ET PLAISANCE (Duché de). Ancien État souverain de l'Italie du Nord, entre la Lombardie au N., l'ancien duché de Modène à l'E. et au S.-E., et le Piémont à l'O. et au S.-O. Depuis 1860, il est réuni au royaume d'Italie, et forme les deux provinces de Parme et de Plaisance. Après avoir joui d'une indépendance souvent troublée, cette région fut réunie au duché de Milan, 1346, pour en être détachée, au profit du saint-siége, en 1515, Paul III l'érigea en duché héréditaire en faveur de son fils Pierre-Louis, fondateur de la dynastie des Farnèse, qui s'éteignit en 1731. Il passa alors aux Bourbons d'Espagne, issus d'Élisabeth Farnèse. Cédé à la France en 1802, il forma le département du Taro, et, en 1815, fut donné à l'impératrice Marie-Louise, qui le laissa en mourant au duc de Lucques Charles II, petit-fils de Ferdinand, 1817.

PARME (Alexandre FARNÈSE, duc de). V. FARNÈSE.

— PARME (Don Philippe, duc de). Fils du roi d'Espagne Philippe V, et d'Élisabeth Farnèse; investi de Parme, Guastalla et Plaisance en 1748; eut pour ministre le marquis de Felino et mourut en 1765. || PARME (Ferdinand, duc de). Fils du précédent, régna de 1765 à 1802; élève de Condillac, il expulsa les jésuites en 1768. Bonaparte lui imposa un traité onéreux en 1796. Il venait de recevoir le titre de roi d'Étrurie, lorsqu'il mourut. || PARME (Louis de). Fils du précédent, né en 1773, échangea ses droits sur Parme contre la Toscane, érigée en royaume d'Étrurie, 1801, et mourut en 1803. Il avait épousé Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne.

PARMÉLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une parmélie. || PARMELIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des lichens ayant pour type le genre parmélie.

PARMÉLIE, s. f. (du lat. *parma*, bouclier). Bot. Genre de la famille des lichens, tribu des parméliacées, établi pour des espèces vivant généralement sur les plantes qui entrent en décomposition et répandues sur toutes les contrées froides du globe.

PARMÉLIÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PARMÉLIACÉ. || PARMELIÉES, s. f. pl. Sous-tribu des parméliacées.

PARMÈNE, s. f. (ét. gr., παρμένω, j'ai de la persévérance). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une dizaine d'espèces de l'Europe méridionale et de l'Afrique septentrionale.

PARMÉNIDE. Philosophe grec, né à Élée (Grande-Grèce), vers 519 av. J.-C., législateur de sa ville natale, développa ses doctrines dans un poème intitulé *De la Nature*; il nous en reste un assez grand nombre de vers. L'idéalisme de Parménide, en refusant aux sens la puissance d'atteindre la vérité, conduisait au scepticisme de son disciple Zénon.

PARMÉNIDÉES, s. f. pl. Entom. Famille de coléoptères pentamères, comprenant les genres parme et dryops.

PARMÉNIE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

PARMÉNION. Célèbre général macédonien, né vers 400 av. J.-C., contribua pour une grande part aux victoires de Philippe et d'Alexandre le Grand. Il était en Médie lorsque son fils Philotas, impliqué dans une conspiration, fut mis à mort. Alexandre, craignant que son ressentiment ne le poussât lui-même à la révolte, le fit massacrer à son tour, 330 av. J.-C.

PARMENTAIRE, s. f. Bot. Syn. de PYRÉNASTRE.

PARMENTIER (Jean). Navigateur, né à Dieppe en 1494, est, dit-on, le premier marin français qui ait abordé au Brésil. Il découvrit Sumatra, où il mourut en 1530.

— PARMENTIER (Antoine-Augustin, baron). Agronome, né à Montdidier, 1737-1813, prisonnier dans le Hanovre, étudia les propriétés alimentaires de la pomme de terre et s'efforça d'en généraliser l'emploi. Il s'occupa aussi du maïs, de la châtaigne, de la mouture économique, des grains, de la préparation du biscuit de mer, etc. Inspecteur général du service de santé, 1803, il rédigea un *Code pharmaceutique à l'usage des hospices civils et des prisons.* On lui doit encore : *le Parfait Boulanger*; *Économie morale et domestique*, etc.

PARMENTIÈRE, s. f. (de *Parmentier*, n. pr.). Bot. Ancien nom de la pomme de terre. || Genre de crescentiées, établi pour des arbres du Mexique.

PARMESAN, ANE, s. Géogr. Habitant, habitante de Parme ou du duché de Parme.

— adj. Qui appartient à Parme ou à ses habitants.

— Écon. rur. Se dit d'une race de bœufs italienne. Race parmesane.

* **PARMESAN**, s. m. Fromage très estimé fabriqué aux environs de Lodi avec un mélange de lait de vache et de chèvre, appelé *lodise* de son nom d'origine, et *parmesan* en France, parce que ce fut la duchesse de Parme, épouse de Ferdinand, petit-fils de Louis XV, qui le fit connaître à Paris.

PARMESAN (François MAZZUOLI, dit *le*). V. MAZZUOLI.

PARMESANE, s. f. Bot. Espèce d'anémone.

* **PARMI**, prép. (et. fr., *par*, et *mi*, pour moitié; on écrivait autrefois *par mi*). Entre, dans le nombre de. Se mêler parmi des enfants, parmi les honnêtes gens. Trouver un papier parmi les livres. L'ivraie est mêlée parmi le bon grain. Parmi de grandes vertus, il y a souvent quelque défaut. Parmi les hommes. Parmi le peuple. Un seul mensonge mêlé *parmi* les vérités les fait suspecter toutes. (Boiste.) Il n'y a rien de solide ni de vraiment grand *parmi* les hommes. (Bossuet.) *Parmi* tant de héros je n'ose me placer. (Rac.) Il y a plus de morts *parmi* les fuyards que *parmi* les braves. (De Ségur.)

Dans les grands corps on a vu de tout temps
Se glisser des lupins *parmi* d'honnêtes gens.
(BOURSAULT.)

Une juste prière
Parmi les gens d'honneur ne se refuse guère. (SCARR.)

— *Parmi nous.* Dans notre pays. Êtes-vous à ce point *parmi* nous étrangère? (Rac.) Régnier seul, *parmi* nous, formé sur leur modèle. (Boileau.)

— La préposition *parmi* ne se met qu'avec un pluriel indéfini qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif. Parmi les hommes. Parmi le peuple. On ne dirait pas : Parmi les deux, parmi les trois frères. Il faut *parmi* le monde une vertu traitable. (Molière.) Une fable avait cours *parmi* l'antiquité. (La Font.)

— Cependant les auteurs l'emploient souvent devant un substantif singulier et non collectif, et il signifie alors Au sein de, au milieu de. Force moutons *parmi* la plaine. (La Font.) D'où lui venait *parmi* une telle agitation une si grande tranquillité? (Bossuet.)

Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère,
J'attendais un époux de la main de mon père
(CORNEILLE.)

— *Parmi les chemins.* Pendant le trajet.

Un trésor supposé
Dont *parmi* les chemins on m'a désabusé. (MOLIÈRE.)

— Se disait pour Moyennant, au moyen de. || *Parmi que.* A condition que.

— *De parmi.* loc. prépos. Du milieu de. Un nom obscur et à peine échappé de *parmi* le peuple. (Massillon.)

— *Parmi* est souvent employé adverbialement, c'est-à-dire sans complément. Il vint une grande assemblée de recteurs, pour assister à la cérémonie de notre chapelle; M. du Plessis était *parmi*. (Mme de Sévigné.)

Ces deux emplois sont beaux; mais je voudrais *parmi*
Quelque doux et discret ami. (LA FONTAINE.)

— Syn. comp. PARMI, ENTRE. *Parmi* diffère de *entre* en ce que ce dernier se dit proprement de deux objets, et *parmi* d'un plus grand nombre.

PARMI, s. m. Pêch. Filin élongé entre les deux ralingues d'une seine, pour la renforcer.

PARMIN, s. m. Constr. Syn. de PARMAIN.

PARMOPHORE, s. m. (ét. lat., *parma*, bouclier; φορός, qui porte). Moll. Genre de mollusques gastéropodes scutibranches de la famille des dicranobranches, voisin des émarginules, établi pour deux ou trois espèces vivantes des mers de la Nouvelle-Zélande. On connaît aussi deux parmophores fossiles du terrain tertiaire parisien.

PARMULAIRE, s. m. (ét. gr., πάρμη, petit bouclier). Antiq. rom. Espèce de gladiateur que l'on appelait aussi *thrace*. || Nom donné à ceux qui, dans le cirque et parmi les spectateurs, prenaient parti pour les gladiateurs de cette classe.

— PARMULAIRE, s. f. Bot. Genre de champignons de la division des chinosporés, établi pour une espèce du Brésil.

PARMULE, s. f. (diminut. de *parme*). Antiq. rom. Petite parme, très petit bouclier à l'usage de la cavalerie et de certains gladiateurs.

PARNAGE, s. m. Féod. Droit de faire paître les bêtes sur un terrain. || *Droit de parnage.* Droit dû au seigneur pour le pacage. Ce droit s'acquittait en grains ou en argent.

* **PARNASSE**, s. m. Géogr. anc. Montagne de la Grèce ancienne, haute de 2,459 mètres, dont le nom servait aussi à désigner la chaîne qui traverse la Phocide du N.-O. au S.-E. Au milieu de ses rochers s'élevait Delphes. Les anciens avaient consacré le Parnasse à Apol-

lon et aux Muses. Le Parnasse s'appelle aujourd'hui *Liakoura*.

— Fig. La poésie. Phébus a-t-il pour vous aplani le *Parnasse* ? Boil.) L'Amour est de tous les dieux celui qui sait mieux le chemin du *Parnasse*. (Rac.)

Mais lui, qui fait ici le régent du *Parnasse*,
N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace.
(BOILEAU.)

On ne sut plus en vers que pointes triviales;
Le *Parnasse* parla le langage des halles. (Id.)

— *Les nourrissons du Parnasse*. Les poètes.

— *Monter sur le Parnasse, franchir le Parnasse, gravir le Parnasse*. Composer des vers, s'adonner à la poésie.

Non, non, sur ce sujet pour rimer avec grâce,
Il ne faut point monter au sommet du *Parnasse*.
Et sans aller rêver dans le double vallon,
La colère suffit et vaut un Apollon. (BOILEAU.)

— *Le Parnasse français*. La poésie française. || Les poètes français.

Durant les premiers ans du *Parnasse* français,
Le caprice tout seul faisait toutes les lois. (BOILEAU.)

— Recueil de vers. Parnasse satirique. || *L'Échelle du Parnasse*. Dictionnaire dont les écoliers se servent pour faire des vers. On lui donne plus ordinairement son nom latin : *Gradus ad Parnassum*, ou simplement *Gradus*.

— Les poètes appellent le Parnasse *le double mont, la double colline*.

— Quoique le Parnasse, le Pinde et l'Hélicon soient trois montagnes différentes, les poètes les prennent sans difficulté l'une pour l'autre, et se servent de ces trois mots comme s'ils étaient synonymes, lorsqu'il s'agit du séjour des Muses et de ce qui a rapport à la poésie.

PARNASSIDE. adj. 2 g. Qui appartient au Parnasse; qui habite le Parnasse.

— Myth. gr. *Les Parnassides*. Les Muses.

PARNASSIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *parnassien*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au parnassien. || PARNASSIDES. s. m. pl. Tribu de lépidoptères diurnes comprenant les genres doritis et parnassien.

PARNASSIE. s. f. (de *Parnasse*, n. géogr.). Bot. Genre de dioscréacées, tribu des parnassiées, établi pour des herbes des régions froides et tempérées du globe, principalement des prairies marécageuses de l'Amérique septentrionale.

PARNASSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parnassie. || PARNASSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des droseracées, ayant pour type le genre parnassie.

PARNASSIEN, ENNE. adj. Qui habite sur le Parnasse.

— PARNASSIEN. s. m. S'est dit quelquefois pour Poète. Il donnerait, répondit le *parnassien* secouant l'oreille, plutôt cent pistolets à une fille de joie qu'un teston à un poète. (Trev.) Il ne s'emploie qu'en badinant.

— Nom donné à une école de poètes contemporains, qui se rattachent aux romantiques et poussent à l'excès le culte exclusif de la forme.

PARNASSIEN. s. m. (de *Parnasse*, n. géogr.). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des parnassides, établi pour huit espèces qui presque toutes habitent l'Europe.

PARNASSIN. s. m. S'est dit pour Directeur d'une synagogue. Oriel Acosta proposa ses difficultés et ses doutes aux rabbins, et comme il refusait de se rendre à l'autorité suprême des *parnassins*, ou directeurs de la synagogue, ils l'excommunièrent. (Le Clerc.) || Nom qu'on donne, chez les Juifs modernes, aux diacres dont les fonctions ressemblent à celles des anciens dans les consistoires des réformés. Ils sont chargés de recueillir les aumônes et de les distribuer aux pauvres.

PARNASSUS. Myth. hér. Fils de Cléodore et de Neptune; est considéré comme l'inventeur de l'art des augures, et donna son nom au Parnasse.

PARNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des leptodactyles, établi pour un grand nombre d'espèces d'Europe, d'Amérique et d'Afrique.

PARNE. s. f. Charp. Nom, autrefois, d'une pièce de charpente qui supportait les chevrons.

PARNELL (Thomas). Poète anglais, né à Dublin, 1679-1717, ecclésiastique; parmi ses poésies, on remarque *l'Ermite*, son chef-d'œuvre.

PARNÈS. Géogr. anc. Montagne de la Grèce, entre l'Attique et la Béotie, à l'E. du Cithéron, se prolongeant jusqu'à l'Euripe. Hauteur, 1,413 mètres. Auj. *Nozea* ou *Osas*.

PARNIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *parne*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un parne. || PARNIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères ayant pour type le genre parne.

PARNIDÉ, ÉE. adj. Entom. Syn. de PARNIDE.

PARNOPE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des chrysidiens, groupe des parnopites, établi pour une espèce du midi de la France.

PARNOPITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parnope. || PARNOPITES. s. f. pl. Groupe d'hyménoptères de la tribu des chrysidiens, comprenant le seul genre parnope.

PARNY (Évariste-Désiré DE FORGES, chevalier, puis vicomte de). Poète, né à Saint-Paul (île de la Réunion), 1753-1814, s'éprit d'une jeune créole, qu'il célébra, sous le nom d'Éléonore, dans un recueil en trois livres intitulé *Poésies érotiques*; et, en 1781, y ajouta un quatrième livre, son chef-d'œuvre. Il fut de l'Académie française en 1803. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 5 vol. in-18. Paris, 1808.

PAROARE. s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des fringillidés, dont le genre type est la loxie du Brésil et du Paraguay.

PAROCHÈTE. s. m. (pron. *pa-ro-kè-te*). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des herbes de l'Inde.

PAROCHIAL, ALE. adj. (pr. *pa-ro-ki-al*; du lat. *parochia*, paroisse). Qui a rapport à la paroisse. Église parochiale.

PAROCHIES. s. f. pl. (pr. *pa-ro-ki*). Antiq. rom. Provisions préparées par le parochus, pour subvenir aux besoins des magistrats en voyage.

PAROCHUS. s. m. (pron. *pa-ro-kuss*; mot latin). Antiq. rom. Pourvoyeur; celui qui était chargé de subvenir aux besoins des personnages importants qui étaient en voyage, et qui passaient par sa résidence.

PARODELLE. s. f. Sorte de fromage rond. Rabelais.)

* **PARODIE**. s. f. (ét. gr., παρά, contre; ᾠδή, chant). Ouvrage en prose ou en vers dans lequel on imite plaisamment un ouvrage sérieux. Parodie ingénieuse, heureuse parodie. Boileau a fait la *parodie* d'une scène du Cid, sous le titre de Chapelain décoiffé. (Acad.)

Semer l'ignoble *parodie*
Sur les fruits du talent et les dons du génie. (GRESS.)

— Application toute simple, mais maligne, de quelques vers connus ou d'une partie de ces vers, sans y rien changer.

— Une autre espèce de parodie consiste à faire des vers dans le goût et dans le style de certains auteurs peu approuvés. Tels sont ceux où Boileau a imité la dureté des vers de *la Pucelle* :

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve;
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents!

— Par extens. Bien qu'il se glorifiât d'être un Robespierre à cheval, il n'était que la *parodie* sanglante et sinistre du césarisme byzantin. (Gambetta.)

— Particulièrement. Pièce de théâtre d'un genre gai ou burlesque, fait pour travestir, pour tourner en ridicule une autre pièce de théâtre d'un genre noble ou pathétique. Plusieurs *parodies* ont blessé à mort les pièces et leurs auteurs; le ridicule tue tout. (Boiste.)

Plus d'une fois la *parodie*
Vengea le goût avec gaîté,
A Melpomène la Folie
Dit en riant la vérité;
Mais c'est en vain qu'avec justesse
Par elle un auteur est jugé :
Il en est plus d'un qu'elle blesse,
Et pas un qu'elle ait corrigé (DE SÉGUR.)

— Par extens. Mascarade, travestissement ridicule.

Tout est colinchet, pompon et *parodie* :
Le monde comme il est me plaît à la folie. (GRESSET.)

— Récit prêté à un ignorant qui raconte avec ses propres idées, c'est-à-dire d'une façon burlesque et ridicule, les diverses péripéties d'une pièce qu'il a vu représenter. Le chef-d'œuvre de ce genre de parodie est celle que Desaugiers a donnée de *la Vestale de Spontini*.

— Vers faits sur un air de musique donné. Louis XIV faisait sur-le-champ de petites *parodies* sur les airs qui étaient en vogue. (Voltaire.) || Au XVIIIe siècle, Nom donné particulièrement aux vaudevilles composés sur les airs des opéras de Lulli et de Rameau.

— S'est dit pour Maxime triviale ou proverbe populaire.

— Syn. comp. PARODIE, BURLESQUE. V. BURLESQUE.

PARODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Parodier. S'emploie adjectiv. Des paroles parodiées sur un air de Gluck, de Sacchini.

— *Parodié par*. Pièce parodiée par un poète habile.

***PARODIER**. v. a. 1re conj. *Je parodie, nous parodions, vous parodiez. Je parodiais, nous parodions, vous parodiez. Que je parodie*, etc.; *que nous parodiions, que vous parodiiez*. Faire une parodie. Parodier une scène, un air, une tragédie.

— Fig. Cette génisse de bois qui répond, dans le cirque, aux mugissements d'un taureau furieux, c'est une invention de Néron *parodiant* la fable de Pasiphaé. P. de St-Victor.)

— *Parodier quelqu'un*. Imiter, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage. En t'avouant que ton ami n'a point le style de l'un ni les nombreux mérites de l'autre, et qu'à les *parodier* il compromettrait gravement l'estime que tu fais de lui .. (Ger. de Nerval.)

— Par extens. Se dit des choses. Des filets d'eau gros comme le pouce *parodient* les torrents. (V. Hugo.)

— Mus. *Parodier un air*. Composer sur cet air de nouvelles paroles.

— SE PARODIER. v. pron. Être parodié. Cette pièce peut se parodier.

— Par extens.

Mes amis, toujours dans la vie,
Goûtèrent tout ce *parodieur*. (SÉGUR.)

— Se dit des personnes qui se contrefont mutuellement.

PARODIQUE. adj. 2 g. Littér. Qui a rapport à la parodie.

PARODIQUE. adj. (ét. gr., παρά, suivant; ὁδός, route). Anc. mathém. *Degrés parodiques*. Nom que quelques auteurs donnent aux différents termes qui se suivent sans interruption dans une équation ordonnée, et dont les exposants croissent ou décroissent en progression arithmétique.

* **PARODISTE**. s. m. Auteur d'une parodie, de parodies.

— Fig.

D'une terrible époque imprudents *parodistes*,
Encombrez les cachots (BARTHÉLEMY.)

— Adjectiv. Un écrivain parodiste.

PARODONTIDE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès; ὀδούς, ὀντος, dent). Pathol. Sorte de tumeur qui se forme sur les gencives. On dit aussi *parodontis*.

PARŒMIE. s. f. Littér. V. PAREMIE.

PARŒNIE. adj. f. (étym. gr., παρά, près; οἶνος, vin). Antiq. gr. Se disait d'une flûte dont on jouait pendant les festins. La flûte parœnie. On disait aussi *parœnique* et *parœnitune*.

* **PAROI**. s. f. (du lat. *paries*, muraille). Muraille. Elles se sont éloignées de la fenêtre pour s'approcher de la *paroi* qui lui était opposée. Bonnet.) Vieux en ce sens.

— Particulièrement, Cloison de maçonnerie, qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec un autre. S'appuyer contre la paroi. Les parois de cette chambre sont humides.

— Fig. Cette attache est la *paroi* mitoyenne entre tous les cœurs. (Bossuet.)

— Parement d'un mur. Comme la giroflée aux *parois* des vieux murs. (Lamart.)

— Par extens. *Paroi de rochers*. Masse de rochers coupée à pic et qui se dresse comme un mur.

— Face latérale. Les parois d'une caverne. Il y a dans ces montagnes plusieurs précipices et de larges ouvertures dont les *parois* sont noires et brûlées. (Buffon.) Leurs membres se heurtaient contre les *parois* du canal trop étroit. (G. Flaubert.)

— Côté intérieur d'un vase, d'un tube, etc. Les parois d'un tube, d'un vase, d'un tuyau. Mince, fragile paroi. Paroi épaisse.

— Anat. Nom des parties qui forment la clôture, les limites des diverses cavités du corps, et principalement de leurs faces internes. Les parois de l'estomac, de la poitrine, de la vessie, de la matrice. Les parois de la tête. Les parois des vaisseaux, des intestins.

— Artill. *Projectile à double paroi*. Celui dont la paroi est formée de deux parties concentriques.

— Art vétér. *Parois du sabot du cheval*. Épaisseur des bords de la corne. On dit aussi *muraille*.

— Eaux et for. Ligne d'arbres marqués au marteau, pour tracer une limite dans une forêt.

— Hydrost. *Orifice à mince paroi*. Ouverture sans ajutage dans une lame métallique ou mince planche de bois.

— Pêch. Nom des fils de canne des bourdigues.

— Techn. *Fausses parois*. Mur qui enveloppe les parois d'un haut fourneau.

— Vener. Peau de sanglier, non compris la partie qui recouvre les épaules.

— Syn. comp. PAROI, MURAILLE. *Paroi* se dit proprement d'une cloison, d'une séparation, d'un mur mitoyen; au lieu que la *muraille* se dit plutôt de l'enceinte d'une propriété, d'une ville, etc.

PAROÏDE. s. m. ét. lat., *parus*, mésange; gr. εἶδος, aspect. Ornith. Genre de la famille des gobe-mouches, section des moucherolles, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique.

PAROIR. s. m. (radic. *parer*). Techn. Marteau à panne tranchante, avec lequel le tonnelier pare le dedans d'une futaille. || Instrument dont le maréchal ferrant se sert pour parer le pied des chevaux. || Lame tranchante avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer. || Outil dont le boutonnier se sert pour parer les moules de boutons. || Espèce de chevalet sur lequel le corroyeur étale les peaux, afin de les parer. || Outil de sabotier, consistant en un couteau tranchant attaché à un banc.

* **PAROISSE**. s. f. (ét. gr., παρά, proche; οἶκος, maison). Territoire dans lequel un curé exerce ses fonctions et dirige, pour le spirituel, les habitants de sa communion. Grande, petite paroisse. Le curé de la paroisse. Être d'une paroisse. La maison est de cette paroisse, sur cette paroisse. Les habitants d'une paroisse. Les marguilliers de la paroisse. Il y a beaucoup de paroisses dans cet évêché. Être à la charité de la paroisse. Demeurer paroisse Notre-Dame. Habiter une *paroisse*, dans une *paroisse*, sur une *paroisse*. (Acad.) Un curé de *paroisse* vaut mieux pour le bon ordre qu'une compagnie de grenadiers. (Pagès.)

— Église de la paroisse. Aller à la messe à sa paroisse. Demeurer près de la paroisse. Aller à la paroisse pour recevoir la bénédiction nuptiale. Messe de paroisse. Habitué de paroisse. Cette église est une succursale de telle *paroisse*. Acad.) Le clocher de la *paroisse*. (Id.)

— Par métonymie. Les habitants d'une paroisse. Toute cette *paroisse* aime son curé. (Acad.)

— *Corps de paroisse*. Les plus riches habitants d'un bourg, d'un village, les anciens marguilliers d'une paroisse.

— Fig. et fam. *Coq de paroisse*. Celui qui est le plus riche et le plus considéré dans une paroisse de campagne. C'est le coq de sa paroisse. C'est un coq de paroisse.

— *C'est le coq de la paroisse*. Se dit en parlant d'un joli garçon, parmi les habitants d'une petite ville ou d'un village.

— *N'être pas de la même paroisse*. Différer d'avis. || *De toutes les paroisses*. De toute espèce, de toute provenance.

— *De deux paroisses*. Se dit d'objets dépareillés. Gants de deux paroisses. Souliers de deux paroisses.

— *Habit de deux paroisses*. Habit de deux étoffes ou de deux couleurs mal assorties. Se dit par allusion à un ancien usage qui voulait, lorsque deux paroisses étaient fondues en une seule, que le bedeau portât un habit mi-parti de la couleur de l'une et mi-parti de la couleur de l'autre.

— Fig. *Porter habit de deux paroisses*. Agir, parler de façon à ménager ses intérêts entre des partis opposés.

Quoiqu'ainsi que la pie, il fasse dans ces lieux,
Porter habit de deux *paroisses* (LA FONTAINE.)

— Anc. cout. *Seigneur de paroisse*. Seigneur qui avait la haute justice dans une paroisse, ou sur le terrain ou l'église paroissiale était bâtie.

— Antiq. Endroit où l'on était obligé de donner aux magistrats qui voyageaient tout ce qui leur était nécessaire pour continuer leur route.

— Art culin. *Tarte de paroisse*. Nom, chez les pâtissiers, d'une tarte faite pour un grand couvert.

— Géogr. Division administrative en Angleterre.

* **PAROISSIAL, ALE**. adj. Qui appartient à la paroisse. Église, messe paroissiale. Les intérêts paroissiaux.

* **PAROISSIEN, ENNE**. s. Habitant, habitante d'une paroisse, d'une commune à laquelle préside un curé. Ce curé a bien soin de sa paroisse et de ses *paroissiens*. (Acad.) Les devoirs d'un *paroissien*. (Id.) Bon *paroissien*. (Id.) Aujourd'hui tout est changé, c'est le bon Dieu qui est obligé de se rapprocher des *paroissiens*! (Gérard de Nerval.)

— Fig. *Avoir affaire au curé et à ses paroissiens*. Avoir bien de la peine à contenter des personnes qui ont des intérêts différents. || *Il faut être le paroissien de son curé*. Il faut s'accommoder de celui que nous avons pour maître.

— Pop. Individu. Un singulier paroissien.

— PAROISSIEN. s. m. Livre de prières dont on se sert principalement pour suivre l'office qui se dit à l'église. Paroissien romain. Paroissien complet. Un paroissien richement relié. Nana et Pauline marchaient les premières, le *paroissien* à la main, retenant leurs voiles que le vent gonflait. (E. Zola.)

— PAROISSIEN, ENNE. adj. Qui appartient à la paroisse. Registre paroissien. Charte paroissienne.

* **PAROLE**. s. f. (du bas-lat. *parabola*, employé dans le même sens). Mot prononcé. Parole bien articulée, mal articulée. Paroles distinctes. Paroles entrecoupées de soupirs, de sanglots. Prononcer une parole. Trainer ses paroles. Expliquer quelque chose en peu de paroles. Répéter tout ce qu'on nous dit parole pour parole. La *parole* est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute. (Montaigne.) Trafiquer du discours et vendre les *paroles*. Boil.) Mon esprit éperdu demeure sans *parole*. Id.) On peut comparer les *paroles* aux vêtements, qui, bien qu'inventés pour la nécessité, servent tellement depuis à l'ornement, qu'on en fait dépendre toute la bienséance. (La Mothe le Vayer.) Elle savait de quel poids est non seulement la moindre *parole*, mais le silence même des princes. (Boss.) Des sources d'eau vive sortent d'un rocher aride, à la *parole* de Moïse. (Fléch.) Une *parole* échappée, et elle tombe de l'oreille du prince bien avant dans sa mémoire, et quelquefois jusque dans son cœur : il est impossible de la ravoir; tous les soins que l'on prend pour l'expliquer ou pour l'affaiblir serventa la graver plus profondément et à l'enfoncer davantage. (La Bruy.) Ses *paroles* sont vaines; ses actions sont des mensonges. (Desmahis.) Le peuple, disait Varron, n'est pas le maître de l'écriture comme de la *parole*. (Duclos.) Je ne sais quelles furent ses *paroles*, elles n'arrivaient pas jusqu'à moi. (J. Janin.)

Le vin aux plus muets fournissant des *paroles*,
Chacun a débité ses maximes frivoles. (BOILEAU.)

— *Dispute de paroles*. Discussion dans laquelle on oublie le fond pour ne s'attacher qu'aux mots.

— *Jeu de paroles*. S'est dit pour Jeu de mots. On voit clairement qu'il ne dit point ce qu'il pense, et qu'il ne pense point ce qu'il dit; pardonnez le jeu de *paroles*. (Mme de Sévigné.)

— *Jeter quelques paroles*. Dire quelques mots

p ur voir comment sera reçu ce que l'on veut proposer.

— Faculté naturelle de parler. Dieu a donné la parole à l'homme. C'est un grand avantage que la parole. Perdre, recouvrer la parole, l'usage de la parole. Les organes de la parole. Le mécanisme par lequel se forme la parole est admirable. Jésus-Christ a rendu la vue aux aveugles, la parole aux muets. L'usage de la *parole* n'a été accordé qu'à l'homme. (D'Agoult.) La *parole* est un attribut de notre nature. (Audrieux.) Le singe, par la ressemblance des formes extérieures, et le perroquet, par l'imitation de la *parole*, lui ont paru des êtres privilégiés entre l'homme et la brute. (Buff.) Nous parlons pour faire connaître nos pensées; le but de la *parole* est donc de rendre les pensées telles qu'elles existent dans l'esprit avec les mêmes liaisons, les mêmes rapports, les mêmes modifications, les mêmes couleurs. (Noel.) La *parole*, le plus doux lien de la société, rapproche les hommes de leurs semblables, et les empêche de n'être que des automates sur la terre : elle est l'interprète de nos pensées. (Latour d'Auvergne. Comment l'homme a-t-il pu acquerir le don d'une *parole* organisée? Comment la *parole* organisée est-elle devenue une langue? (Malte-Brun.)

— La parole a été refusée aux animaux; si quelques animaux, les perroquets, par exemple, apprennent facilement à parler, la parole n'a jamais été pour eux un moyen de perfectionnement; le perroquet n'a jamais appris à ses petits à parler comme lui; jamais d'ailleurs il n'a su donner un sens aux paroles qu'il prononçait.

— Fig. La parole extérieure, que forme notre bouche, n'est autre chose que l'image de la *parole* intérieure de l'entendement. (Noel.)

— *Perdre la parole*. Ne plus pouvoir parler. Le malade a perdu la parole depuis plusieurs heures. || Demeurer muet de surprise, de crainte, etc.

— *Il ne lui manque que la parole*. Se dit d'un portrait fort ressemblant, d'une statue bien faite. || Se dit aussi d'un animal intelligent.

— *Porter la parole*. Parler au nom d'une autorité, d'une compagnie, d'un corps, au nom de plusieurs personnes. C'était lui qui portait la parole au nom de la compagnie.

— Dans les assemblées politiques, *Avoir la parole*. Avoir le droit, la permission de parler, conformément au reglement. Avoir la parole. N'avoir pas la parole.

— Dans un sens général, *Avoir la parole*. S'emparer de la conversation. Ou les entoure, ils ont la *parole*, président au cercle, et persistent dans cette hauteur ridicule et contrefaite. (La Bruyère.)

— *Avoir la parole*. Avoir le droit de parler, en vertu de sa charge, de son emploi. Parmi les gens du roi, c'est l'avocat général qui avait la parole.

— On dit que *la parole est demeurée à un homme*, pour exprimer que c'était à lui à parler. Quand la compagnie s'est levée, la parole est demeurée à un tel.

— *Demander la parole*. Demander à parler, à être entendu. || *Accorder, refuser la parole*. Accorder, refuser la permission de parler. || *Oter, retirer la parole*. Défendre à quelqu'un de jouir plus longtemps de la parole. || *Céder la parole*. Céder à une autre personne le droit qu'on a de parler. || *Réclamer la parole*. Demander la parole sans pouvoir l'obtenir. Jamais on ne devrait clore une discussion, tant qu'un orateur réclame la *parole*. (Boiste.)

— *Prendre la parole*. Commencer à parler, à faire un discours, dans un entretien, dans une assemblée.

— Fig.

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes
Vont prendre la *parole*, et, prêts à m'accuser
Attendent mon époux pour le désabuser. (Racine.)

— *Reprendre la parole*. Recommencer à parler après une interruption.

— *Prendre la parole après quelqu'un*. Parler immédiatement après lui.

— *Couper la parole à quelqu'un*. L'interrompre dans son discours. || Le mettre dans l'impossibilité de répondre. Ce mot lui coupe la *parole*. (Corneille.)

— *Adresser la parole à quelqu'un*. Parler directement à quelqu'un.

— Sentence, beau sentiment, mot notable. Parole mémorable. C'est une belle parole, une parole digne d'un souverain. Il faudrait écrire cette parole en lettres d'or. Dire une belle parole, une parole remarquable, admirable, sublime, une parole pleine de justesse, pleine de sens. Selon la parole du sage. S'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements étranges, un roi me prête ses *paroles*. (Boss.) Il faut faire retentir bien loin cette *parole*, qui ne peut être assez entendue. (Id.) Pour me servir des *paroles* fortes du plus grave des historiens. (Id.)

— Mot ou discours considéré sous le rapport des qualités que lui donne l'idée ou le sentiment qu'il exprime. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Paroles civiles, obligeantes. Paroles amicales. Paroles aimables. Fâcheuses paroles. Paroles mystérieuses, énigmatiques, ambiguës, équivoques. Paroles claires. Paroles obscures. Paroles discrètes. Paroles indiscrètes. Paroles significatives. Paroles insignifiantes. Paroles dures, inciviles, outrageuses, outrageantes. Paroles aigres. Paroles douces, douceureuses. Paroles chrétiennes, pieuses. Paroles impies. Paroles honnêtes, déshonnêtes, sales. Vilaines paroles. Paroles hautaines. Paroles modestes. Paroles flatteuses, gracieuses, affectueuses, respectueuses. Paroles inutiles, superflues, oiseuses. Être insolent en paroles. Avantageux en paroles. Libre en paroles. Réservé, modeste, retenu en paroles. Maltraiter quelqu'un de paroles. Paroles de civilité, d'honnêteté. Paroles de colère. Ce sont les paroles d'un fou, d'un homme ivre. La douceur, la modestie de ses paroles. Mal interpréter, prendre en mauvaise part, les paroles de quelqu'un. Il n'eut pas plus tôt lâché la parole qu'il s'en repentit. Il eût bien voulu retenir sa parole. A quoi bon tant de paroles? Il faut peser, mesurer ses paroles. Dire plus en une parole que d'autres en mille. Ajouter foi aux paroles de quelqu'un. Dans tout ce qu'il dit, il n'y a pas une parole de vérité. Et ces riens enfermés dans de grandes *paroles*. (Boil.) Chacun pour l'exalter en *paroles* abonde. (Id.)

Pensez-vous qu'ébloui de vos vaines *paroles*,
J'ignore qu'en effet tous vos discours frivoles
Ne sont qu'un badinage? (Boileau.)

— Fig. *Avoir la parole haute*. Parler avec autorité, avec arrogance.

— *Faire passer la parole de main en main*. Faire passer d'une personne à une autre un avis, un avertissement, un ordre, jusqu'à celles qui sont les plus éloignées.

— *Tenir à paroles*. Se disait pour Entretenir, faire la conversation.

— Fig. *En paroles couvertes* En termes qui insinuent, qui font entendre quelque chose qu'on ne veut pas dire ouvertement. Je lui ai fait entendre cela en paroles couvertes. C'était lui dire en paroles couvertes qu'il était un ignorant. On dit plutôt aujourd'hui, *à mots couverts*.

— *Paroles* signifie quelquefois Discours piquants, aigres, offensants. Se prendre de paroles. Avoir des paroles, quelques paroles ensemble. Des paroles en venir aux mains. Avoir de grosses paroles ensemble. En venir aux grosses paroles.

— Fig. et fam. *Je lui ferai rentrer les paroles dans le corps, dans le ventre*. Je saurai bien le faire taire. || Je lui ferai retracter les paroles qu'il a dites.

— Le ton de la voix, selon qu'elle est forte ou faible, douce ou rude, etc. Avoir la parole rude, la parole agréable, la parole douce, la parole brève, la parole lente, la parole nette, la parole forte, la parole embarrassée, difficile. Avoir la parole d'un homme malade. Avoir encore la parole bonne. Avoir la parole tremblante, la parole faible. Je reconnais même ce sourire fin, cette action négligée, cette *parole* douce, simple et insinuante. (Fénelon.)

— On dit aussi quelquefois : *Reconnaître quelqu'un à sa parole, déguiser, contrefaire sa parole*; mais ces expressions vieillissent; on dit plutôt aujourd'hui *Reconnaître quelqu'un à sa voix, déguiser, contrefaire sa voix*.

— Se dit quelquefois des termes, des expressions considérées relativement à l'art de parler ou d'écrire. La parole doit répondre exactement à la pensée. La force du sens se perd dans une grande abondance de paroles. Cet auteur dit moins de paroles que de choses. On ne peut se défendre du charme de ses paroles. Des paroles choisies. Des paroles éloquentes. Ce ne sont que des paroles. Les hommes à *paroles* succèdent aux gens d'action. (Ger. de Nerval.)

— Eloquence, diction. Posséder le talent de la parole. L'art de la parole a été plus cultivé, plus considéré chez les anciens que chez les modernes. Porter au plus haut degré les grâces, les agrements, les charmes de la parole. Dominer par la parole. Mahomet subjugua l'Arabie par le glaive et par la parole. Tels étaient ces grands artisans de la *parole*, ces premiers maîtres de l'éloquence française. (La Bruyère.)

— *Avoir le don de la parole, avoir la parole à commandement, manier bien la parole*, et fam. *avoir la parole à la main, en main*. Bien parler, parler facilement.

— Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses. Parole sacrée, inviolable. Parole solennelle. Parole expresse, positive, formelle. Tenir parole, sa parole. Donner parole, sa parole, sa parole d'honneur. Retirer, reprendre, dégager sa parole. Se dédire de sa parole. Rendre à quelqu'un sa parole. Prendre la parole de quelqu'un. Être le dépositaire de la parole de quelqu'un. Manquer de parole. Avoir parole de quelqu'un. Donner à quelqu'un sa parole qu'une chose sera. Cela sera, je vous en donne ma parole. Donner parole à quelqu'un pour aujourd'hui, pour demain. Sommer quelqu'un de sa parole. C'est une parole donnée. La parole vaut de l'argent. Sa parole y est engagée. Un homme d'honneur n'a que sa parole. Se fier à la parole de quelqu'un. Laisser aller un prisonnier de guerre sur sa parole. Être prisonnier sur sa parole. Un honnête homme doit se regarder comme esclave de sa parole. Plus jaloux de sa *parole* et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts. (Boss.) Il ne voulut donner d'autre garant de sa *parole* que sa *parole* même. (La Bruy.) Rien n'était plus connu que la religion de sa *parole*. (Flech.) Vous le voulez, j'y cours; ma *parole* est donnée. (Corn.) Hélas! j'ai trop tenu *parole*; est-il une mort plus cruelle que de survivre à l'honneur? (J.-J. Rousseau.)

Qu'il te souvienne
De garder ta *parole*, et je tiendrai la mienne. (Corn.)
Je ne prétends pas qu'un impuissant courroux
Dégage ma *parole*. (Racine.)

— *Croire quelqu'un à sa parole, sur sa parole*. Croire, sans autres preuves, ce qu'il dit, ce qu'il affirme.

Et si l'on pouvait croire un père à sa *parole*,
Quelque écolier qu'il soit, je dirais qu'aujourd'hui
Peu de nos gens de cour sont mieux taillés que lui. (Corneille.)

— *Porter parole à quelqu'un*. Lui donner sa parole.

Si mon père aujourd'hui porte *parole* au vôtre,
Après son témoignage en voudrez-vous quelque autre? (Corneille.)

— *Être homme de parole, un homme de parole*. Tenir tout ce qu'on promet. || *Sa parole vaut de l'or*. Se dit de quelqu'un qui remplit scrupuleusement ses engagements.

— *Ma parole, ma parole d'honneur, parole d'honneur*. Se dit quelquefois, dans la conversation, pour affirmer fortement. Ma parole d'honneur, cela s'est passé comme je vous le dis.

— On dit aussi : *Votre parole?* à quelqu'un qui vient de faire une promesse ou d'avancer un fait, afin de s'assurer davantage de sa bonne foi, de sa sincérité.

— *La parole fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu*. On est obligé de tenir, d'exécuter ce qu'on a dit en se mettant au jeu ou pendant qu'on jouait. || Se dit, par extension, de toute parole donnée.

— *N'avoir qu'une parole*. Tenir toujours ce que l'on a promis.

— En fait de commerce, de conventions. *N'avoir qu'une parole*. Ne point surfaire, dire tout d'un coup les conditions auxquelles on veut traiter.

— *Cet homme est à deux paroles, il a deux paroles*. Il parle tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; il n'y a pas de fond à faire sur ce qu'il dit.

— Fig. et fam. *Trouver un homme en deux paroles*. Se dit pour exprimer qu'il se contredit, ou qu'il manque à la première parole qu'il avait donnée.

— *Dégager sa parole*. Retirer une promesse. || *Fausser sa parole*. Manquer à ses engagements.

— *Sur parole*. loc. adv. D'après le témoignage d'autrui. Il ne faut ni approuver, ni surtout condamner sur parole. Estimer, louer quelqu'un sur parole.

— *Sur la parole de*. Sur l'affirmation de. Ces pigeons sont dodus; mangez sur ma *parole*. (Boileau.)

— *Se parler sur parole*. Se dit, en termes militaires, de deux personnes de parti contraire qui se voient, se parlent, sur la parole de ne rien entreprendre l'une contre l'autre.

— *Être prisonnier sur parole*. Se dit d'un prisonnier à qui on laisse une certaine liberté, après lui avoir fait prendre l'engagement de ne pas s'enfuir.

— *Jouer sur parole*. Jouer sans argent, en s'engageant à payer les sommes perdues. || *Jouer sur sa parole, perdre une somme d'argent sur sa parole*. Jouer, perdre à crédit et sur sa bonne foi. Les joueurs raisonnables évitent de jouer sur leur parole.

— Au pluriel, Promesses vaines et vagues, par opposition à Effets. Moins de paroles plus d'effets. N'avoir que des paroles. Vouloir de l'argent, ne pas se contenter de paroles. Amuser quelqu'un de paroles, avec des paroles, le payer de paroles. Des paroles vaines, des paroles en l'air. Il faut des actions et non pas des *paroles*. (Rac.) La vertu ne se paye ni d'apparence ni de *paroles*; il lui faut des actions et des effets. (S. Dubay.)

— Iron. *De belles paroles*. De grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir.

— Fig. *Paroles emmiellées*. Paroles flatteuses et d'une douceur affectée.

— *Donner des paroles, de belles paroles*, ou absolument, *des paroles*. Faire de grandes promesses sans avoir dessein de les tenir. J'ai peur que l'homme puissant à qui vous vous êtes adressé ne vous ait donné des *paroles*, et non pas une *parole*. (Volt.)

— *Donner de bonnes paroles*. Tenir des discours qui supposent des intentions favorables.

— *Mauvaises paroles*. Paroles dictées par une mauvaise intention.

— *Payer de paroles*. Se faire passer pour meilleur que l'on n'est. || *Se payer de paroles*. Être crédule.

— Proposition qu'on fait de la part d'un autre. Parole d'accommodement. Parole de paix. Porter à quelqu'un parole de quelques milliers de francs, s'il veut renoncer au procès. Il a fait demander cette jeune personne en mariage, c'est moi qui en ai porté la parole. Ce n'est pas un homme assez considérable pour le charger de cette parole, d'une parole si importante. Être le porteur de paroles.

— *Jeter quelques paroles en l'air, par-ci par-là*. Pressentir les intentions de quelqu'un. Notre abbé, qui entend dire de tous côtés que l'on vous aime, se va mettre dans la tête de vous aimer aussi, tellement qu'il m'a déjà priée de vous en jeter quelques *paroles* par-ci par-là. (Mme de Sevigné.)

— Par extens. Pourparler. Nous étions en *paroles* pour cela, M. Orgon et moi. (Dancourt.)

Il est avec Anselme en *parole* pour vous
Que de son Hippolyte on vous fera l'époux. (Mol.)

— Loc. prov. *La parole s'enfuit, l'écriture demeure*. Il vaut mieux se fier à un écrit qu'à une promesse verbale. On cite plus fréquemment ce proverbe sous sa forme latine : *Verba volant, scripta manent*. || *Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir*. Les hommes sont sujets à changer d'avis. || *A grands seigneurs peu de paroles*. Il ne faut pas fatiguer l'oreille des grands. || *Les paroles des grands ne tombent jamais à terre*. Elles ne sont jamais perdues, il y a toujours quelqu'un qui les écoute et les recueille pour les répandre. || *On prend les bêtes par les cornes et les hommes par la parole*. On prend les bêtes par la force et les hommes par la persuasion. || *Quand les paroles sont dites, l'eau bénite est faite*. Il n'y a pas moyen de revenir sur sa parole. || *A bon entendeur peu de paroles*. Un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications. || *Les paroles sont des femelles et les écrits sont des mâles*. Se dit pour exprimer que l'un est plus fort que l'autre. || *Les belles paroles n'écorchent pas la langue*. || *Paroles ne puent pas*, ou au singulier, *parole ne pue pas*. Se dit, par manière d'excuse, lorsqu'on est obligé de parler de choses sales et dégoûtantes.

— Anc. art milit. *Passe parole*. Faites passer l'avis, l'ordre, le commandement. Avance, cavalerie, passe *parole*. (Acad.) || *Donner la parole*. Se disait pour Donner le mot d'ordre.

— Anc. jurisprud. *Paroles de présent*. Déclaration que deux personnes faisaient devant un notaire, après s'être présentées à l'église, qu'elles se prenaient pour mari et femme. Le mariage par paroles de présent était valable.

— Jeux. *Avoir la parole*. Avoir la faculté d'exprimer ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue. || *Passe parole*. Se dit, à certains jeux de renvi, quand celui qui doit parler ne veut pas couvrir le jeu pour le moment.

— Liturg. *Paroles sacramentales*, et absol. *paroles*. Les mots que le prêtre prononce dans la consécration. Quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentales, a dit les paroles, il n'y a plus ni pain ni vin.

— Fig. et fam. *Paroles sacramentelles, mots sacramentaux*. Les mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité. L'affaire est conclue : il a dit les paroles sacramentelles, les mots sacramentaux.

— Magie. *Paroles magiques*. Les paroles dont le peuple croit que les magiciens se servent pour des opérations de magie. || *Charmer, guérir avec des paroles*. Faire un charme, guérir en prononçant certaines paroles, dans lesquelles on suppose une secrète vertu. Prétendre guérir avec des paroles. Prétendre charmer les armes à feu avec des paroles. || *Savoir les paroles*. Se dit par allusion aux paroles magiques, et signifie Connaître les moyens de faire quelque chose. Il vous fera avoir une audience; il sait les paroles.

— Mus. Les mots d'un air, d'une chanson, d'un motet, etc. Se souvenir de l'air et oublier les paroles. Chanter bien, mais ne pas prononcer nettement les paroles. Faire de belles paroles sur un air. Les paroles de cet opéra sont d'un auteur inconnu.

— Relig. *La parole éternelle, la parole incréée, la parole incarnée*. Jésus-Christ. On dit plus ordinairement *le Verbe*. || *La parole de Dieu, la parole divine, la parole de vie*, ou simplement *la parole*. L'Ecriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer. Prêcher la parole de Dieu aux peuples. Annoncer la parole de Dieu. Ecouter la parole de Dieu. C'est un homme qui abuse de la parole de Dieu, en y donnant des explications forcées. Heureux si je reserve au troupeau que je dois nourrir de la *parole* de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint! (Boss.) La *parole* de Dieu, annoncée simplement et sans art, avait, dans la bouche du saint, toute sa force et toute sa majesté. (Fléchier.) La *parole* dont j'ai l'honneur d'être le ministre est une *parole* de réconciliation et de vie. (Mass.) || *La parole écrite*. L'Ecriture sainte. || *La parole non écrite*. La tradition.

— Fig. *Distribuer le pain de la parole*. Prêcher.

— *La parole de Dieu*. Signifie aussi Un commandement, une volonté de Dieu.

Lorsque du Créateur la *parole* féconde
Dans une heure fatale eut engendré le monde
Des germes du chaos. (Lamartine.)

— *Parole* s'est dit absolument de la réforme religieuse. Ceux qui étaient prisonniers pour la *parole*. (Pasq.)

— Syn. comp. PAROLE, MOT. V. MOT. || S'ENGAGER, PROMETTRE, DONNER SA PAROLE. V. ENGAGER.

* **PAROLI**. s. m. Dans certains jeux, tels que la bassette, le pharaon, etc., il désigne Le double de ce qu'on a joué la première fois. Faire un paroli au roi, à l'as. Offrir, tenir, gagner le paroli. Jouer au trictrac, partie, paroli et le tout. J'ai fait trois parolis dans cette table, et je les ai gagnés. Il gagna, fit *paroli*, mais perdit le second coup. (Mérimée.)

— Fig. et fam. *Faire paroli, donner, rendre le paroli à quelqu'un*. L'égaler ou enchérir sur lui en ce qu'il a dit, en ce qu'il a fait de bien ou de mal. Faire paroli à une raillerie par une repartie vive et piquante. Vous m'avez désobligé, mais je vous rendrai le *paroli*. (Acad.) Cette sottise que vous nous mandez de votre prédicateur n'a jamais été imaginée. On ne peut vous donner le *paroli* de celle-là. (Mme de Sévigné.)

— Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double.

— *Paroli de campagne*. Paroli qu'un joueur

fait par friponnerie avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné.

PAROLIER, s. m. Néol. Auteur des paroles d'un opéra, d'une chanson, etc.

— A souvent un sens défavorable. Je dis le *parolier* et non pas le poète; car les livrets de Voltaire sont ce qu'on peut imaginer de plus misérable. (Castil-Blaze.)

PAROMALE, s. m. (ét. gr., παρά, presque; ὁμαλός, uni). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, établi pour une dizaine d'espèces de l'Europe, de l'Amérique et de l'Afrique.

PAROMÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des athérospermées.

PAROMOCRICIEN, ENNE, adj. (ét. gr., παρόμοιος, presque semblable; κρίκος, anneau). Entom. Dont le corps est partagé d'une manière peu évidente en thorax et abdomen, vu la différence très faible des anneaux. || PARAMOCRICIENS, s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont la différence des anneaux et de leurs appendices permet de diviser le corps en régions thoracique et abdominale, quoique la séparation soit peu évidente.

PAROMOLOGIE, s. f. (du gr. παρομολογία, même signif.). Rhétor. Figure par laquelle on feint de faire une concession afin d'en tirer avantage.

PAROMOLOGIQUE, adj. 2 g. Rhétor. Qui a rapport à la paromologie.

PAROMPHALOCÈLE, s. f. (ét. gr., παρά, à côté; ὀμφαλός, nombril; κήλη, tumeur). Chir. Hernie ventrale qui survient à côté de l'ombilic.

PARONIQUE, s. f. Bot. V. PARONYQUE.

PARONNE, s. f. Se disait pour Partie de la charrue à laquelle on attelle les chevaux ou les bœufs. || Nom donné, dans le Cotentin, à un collier de cheval d'une forme spéciale.

* **PARONOMASE**, s. f. (ét. gr., παρά, près; ὄνομα, nom). Rhét. Figure qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Exemples : Ils donnent à la *vanité* ce que nous donnons à la *vérité*. Son âme se remplit d'*erreurs* et de *terreurs*.

* **PARONOMASIE**, s. f. (rad. *paronomase*). Ressemblance entre des mots de langues différentes, qui peut marquer une origine commune. || Syn. de PARONOMASE.

PARONS, PAIRONS ou **PERRONS**, s. m. pl. (du lat. *parens*, père). Chass. Se dit du père et de la mère des oiseaux de proie.

PARONYCHIE, s. f. pr. *pa-ro-ni-ki*; ét. gr., παρωνυχία, panaris; fait de παρά, près, et de ὄνυξ, ongle. Bot. Genre type des paronichiées, tribu des illécébrées, établi pour des herbes vivaces des régions chaudes et tempérées.

— Chir. Se dit quelquefois pour Panaris.

PARONYCHIÉ, ÉE, adj. (pr. *pa-ro-ni-ki-é*). Bot. Qui ressemble à une paronychie. || PARONYCHIÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre paronychie.

* **PARONYME**, s. m. (ét. gr., παρά, proche; ὄνυμα, nom). Gramm. Mot qui a du rapport avec un autre par son étymologie, ou seulement par sa forme. *Abstraire* et *distraire*, *émouvoir* et *émouvoir*, *immuable* et *immuable* sont des paronymes.

PARONYMIE, s. f. Caractère de ce qui est paronyme.

PARONYMIQUE, adj. 2 g. Gramm. Qui a rapport au paronyme ou à la paronymie. Différence paronymique. || Qui a de l'affinité par sa consonance, son étymologie. Mots paronymiques.

PARONYQUE, s. f. Bot. Syn. de PARONYCHIE.

PARONIQUÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PARONYCHIE.

PAROPAMISADES. Géogr. anc. Région de l'Asie comprise entre la Bactriane au N., l'Arie à l'O., l'Inde à l'E., et l'Arachosie au S. Ses villes étaient *Carura* ou *Ortospanum* (auj. Kaboul), et une *Alexandrie* (aujourd'hui Kandahar), bâtie par Alexandre le Grand.

PAROPAMISUS. Géograph. anc. Chaîne de montagnes de l'Asie ancienne, nommée aussi Caucase indien. Auj. *Hindou-Kousch*.

PAROPE, s. m. Entom. Syn. de BRACHYTARSE.

PAROPHTALMIE, s. f. Pathol. Ophtalmie palpébrale.

PAROPIE, s. f. (ét. gr., παροπία, angle de l'œil; de παρά, auprès; ὠψ, ὠπός, œil). Anat. Angle externe ou petit angle des paupières, celui qui est tourné vers les oreilles.

PAROPSIDE, s. f. (du gr. παροψίς, écuelle). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une cinquantaine d'espèces d'Australie et deux ou trois d'Asie.

PAROPSIE, s. f. (ét. gr., παρά, préf. indiq. dérangement; ὄψις, vue). Pathol. Nom général des troubles de la vision, tels que la myopie, l'héméralopie, etc.

PAROPSIE, s. f. (ét. gr., παροψίς, écuelle). Bot. Genre de la famille des passiflorées, tribu des paropsiées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar.

PAROPSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une paropsie. || PAROPSIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des passiflorées, ayant pour type le genre paropsie.

PAROPTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., παρά, à côté; ὄπτομαι, je vois). Phys. Se dit d'une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction.

PARORAMA, s. m. pr. *pa-ro-ra-ma*; ét. gr., παρά, auprès; ὅραμα, vue. Pathol. Perversion de la vue qui empêche de bien juger de la couleur des objets.

PARORCHIDE, s. m. (pr. *pa-ror-kide*). Celui qui est affecté de parorchidie.

PARORCHIDIE, s. f. (pr. *pa-ror-ki-di*; ét. gr., παρά, au delà; ὄρχις, testicule). Anat. Position mauvaise et peu naturelle de l'un ou des deux testicules.

PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE, s. f. (pr. *pa-ror-ki-do-an-té-ro-cèle*). Chir. Hernie intestinale compliquée du déplacement des testicules ou de la rétention de cet organe dans l'abdomen.

PARORGANIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., παρά, presque; fr. *organique*). Physiol. Qui est accidentel dans l'organisme.

PAROS. Géogr. L'une des Cyclades, située entre Naxos à l'E., et Oliaros à l'O., à 61 kil. de circonférence. Elle fut colonisée successivement par des Phéniciens, par des Crétois, par des Pélasges d'Arcadie, enfin des Ioniens. Comprise aujourd'hui dans la nomarchie des Cyclades, elle a 6,000 hab. Sol fertile. Carrières de marbres célèbres dès l'antiquité. Le chef-l. est *Parikia* (ancien Paros). Patrie d'Archiloque. Adj. *Paro*.

— Philol. *Marbres de Paros*. Tables de marbre contenant des inscriptions grecques et des listes chronologiques se rapportant à l'histoire des Grecs de 1582 à 351 av. J.-C., dressées par l'ordre du gouvernement d'Athènes.

— PAROS, s. m. Marbre de Paros. De beau Paros.

PAROSELLE, s. f. Bot. Syn. de DALÉE.

PAROT, s. m. Ichtyol. Poisson du genre labre.

— Ornith. Nom vulgaire du rossignol des murailles.

PAROTE, s. f. Bot. Ansérine du Mexique, plante naturalisée en Europe.

* **PAROTIDE**, s. f. (ét. gr., παρά, près; οὖς, ὠτός, oreille). Anat. La plus volumineuse des glandes salivaires qui est située derrière l'oreille, près de l'angle de la mâchoire inférieure.

— Pathol. Gonflement douloureux et souvent inflammatoire, qui survient à ces glandes. Parotides symptomatiques. || *Parotide bénigne*. Celle des enfants. || *Parotide maligne*. Celle qui survient dans les fièvres adynamiques, etc.

— Zool. Amas de glandes mucipares qui, dans les crapauds, forme en arrière de chaque œil une masse irrégulière, ovoïde, percée de pores très visibles, par lesquels suinte un liquide gluant.

— Adjectiv. La glande parotide.

PAROTIDÉE, adj. f. (rad. *parotide*). Pathol. Se dit d'une esquinancie qui s'étend du cou à la gorge.

PAROTIDIEN, ENNE, adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à la parotide. Canal parotidien.

PAROTIDITE, s. f. Pathol. Inflammation, engorgement de la parotide.

PAROTIDO-AURICULAIRE, adj. Anat. Qui est en rapport avec la parotide et l'oreille.

— Substantiv. *Le parotido-auriculaire*. Le cinquième muscle de l'oreille.

PAROTIDONCIE, s. f. (étym. gr., παρωτίς, parotide; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction de la glande parotide.

PAROTIE, s. f. (pr. *pa-ro-ti*). Ornith. Nom scientifique du genre sifflet.

PAROTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., παρά, près; οὖς, ὠτός, oreille). Anat. Qui avoisine les oreilles. || Qui concerne la parotide. Maladie parotique.

— Ichtyol. Le *labre parotique* est ainsi appelé à cause de la couleur de ses opercules, qui diffère de celle du reste du corps.

— Ornith. *Région parotique*. Le tour de l'oreille.

PAROTITE, s. f. Pathol. Syn. de PAROTIDITE.

PAROTONCIE, s. f. Pathol. Syn. de PAROTIDONCIE.

PAROU, s. m. (rad. *parer*). Techn. Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

PAROUEL, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des Alpes.

PAROÜLIE, s. f. (étym. gr., παρά, à côté; οὖλα, gencives). Pathol. Inflammation, abcès des gencives.

PAROVAIRE, s. m. (ét. gr., παρά, à côté; fr. *ovaire*). Anat. Nom donné à des canalicules rapprochés les uns des autres, d'un aspect glanduleux, et situés, chez la femme, dans le ligament large, entre l'ovaire et la trompe. On l'appelle aussi *corps de Rosenmuller*.

PAROVARIQUE, adj. 2 g. (rad. *parovaire*). Situé près de l'ovaire. || *Kyste parovarique*. Celui qui dérive du parovaire.

PAROXYBENZOÏQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la potasse sur divers corps et particulièrement l'acide anisique.

PAROXYNTIQUE, adj. 2 g. Pathol. Syn. de PAROXYSTIQUE.

* **PAROXYSME**, s. m. (ét. gr., παροξυσμός; forme de παρά, beaucoup; ὀξύς, aigu). Pathol. La plus grande intensité que peut prendre un accès, une crise, une maladie. Il y a des *paroxysmes* réglés et périodiques, et d'autres qui ne suivent aucune règle. (Acad.) *Paroxysme* d'épilepsie, épileptique. (L.) Être dans le *paroxysme* de sa maladie, de sa fièvre. (Id.)

— Poétiq. Effervescence.

— Fig. Le paroxysme de la douleur. Le paroxysme de la colère. La persécution, après un *paroxysme* suprême, et le plus cruel de tous, allait faire place à la protection. (Montalemb.) Ajoutez encore à cette raison toute-puissante la piété des morts portée à son *paroxysme*. (P. de Saint-Victor.)

PAROXYSMIQUE, adj. 2 g. Qui tient du paroxysme, qui a rapport au paroxysme.

PAROXYSTE, s. m. (rad. *paroxysme*). Néol. Celui qui, par tempérament, pousse tout au paroxysme. J'étais un *paroxyste*, je ne serai plus qu'un enragé de modérer. (Ch. Monselet.)

PAROXYSTIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui tient du paroxysme.

— *Jour, semaine paroxystique*. Jour, semaine marquée par un paroxysme.

PAROXYTON, adj. m. (ét. gr., παρά, auprès; ὀξύς, aigu; τόνος, accent). Métriq. grecq. Se dit des mots qui ont l'accent aigu sur l'avant-dernière syllabe.

— Substantiv. Un paroxyton.

PAROY (Jean-Philippe-Guy LE GENTIL, marquis de). Peintre et graveur, né en Bretagne, 1750-1822, a écrit un *Précis historique de l'Académie de peinture, de sculpture et gravure*.

PARPAIGNE, adj. f. Maçonn. Se dit d'une pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur.

PARPAILLOLE, s. f. (pron. *par-pa-llote*, *ll* mouill.). Anc. métrol. Espèce de monnaie milanaise, valant environ 7 centimes.

PARPAILLOUER, s. m. (pr. *par-pa-llo-té*, *ll* mouill.). Métrol. En Dauphiné, Nom donné aux grands blancs de dix deniers tournois sur la fin du XVe siècle.

PARPAILLOT, s. m. (pron. *par pa-llo*, *ll* mouill. Hist. religi. Nom qui fut donné, en quelques endroits de la France, aux calvinistes. Les uns prétendent que ce nom venait de ce que François-Fabrice Serbellini, parent du pape, avait fait décapiter à Avignon Jean Perrin, seigneur de Parpaille, président à Orange, le 8 août 1562. Suivant d'autres, les calvinistes furent ainsi nommés parce qu'ils couraient au danger sans crainte, et s'exposaient à la mort, comme font les papillons qui vont se brûler à la chandelle, et que les Gascons appellent *parpaillots*. *Parpaillot* était un terme de mépris dont les catholiques désignaient souvent les protestants. (Mérimée.) Toujours est-il que la troupe dut subir une captivité très pénible aux mains des *parpaillots*. (L. Moland.) On a écrit *parpaillaud*.

— Fam. Impie. C'est un parpaillot. Ce sont des parpaillots. Je ne sais plus à propos de quoi ce *parpaillot* de docteur me disait... (G. Droz.)

— PARPAILLOTTE, s. f. Espèce de chemise que les protestants mirent par-dessus leurs vêtements en Gascogne, dans une sortie de nuit, pendant le siége de Nérac.

* **PARPAING**, s. m. (ét. lat., *per*, à travers; *panus*, pour *pannus*, pan de muraille). Maçonn. Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. Mur de parpaing. Pierre faisant parpaing. || Nom donné aussi aux pierres placées sous un pan de bois, pour fixer du sol et de l'humidité. || Massif de maçonnerie sur lequel on élève un treillage. || *Parpaing d'appui*. Pierre à deux parements et formant l'appui d'une croisée. || *Parpaing d'échiffre*. Mur qui porte les marches d'un escalier.

PARPINE, s. f. Constr. Bout de planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour prévenir les lézardes et les déversements.

PARPIROLLE, s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de billon dont on se servait en Savoie.

* **PARQUE**, s. f. (ét. lat., *parcæ*; fait, probablement, de *parcere*, épargner, par antiphrase. Myth. Chacune des trois déesses nommées Clotho, Lachesis et Atropos, qui filaient, devidaient et coupaient le fil de la vie des hommes. Maîtresses du sort des hommes, elles en réglaient les destinées; tout ce qui arrivait dans le monde était soumis à leur empire, et ce pouvoir ne se bornait pas à filer nos jours, car le mouvement des sphères célestes et l'harmonie des principes constitutifs du monde étaient aussi de leur ressort. La vie des hommes dont elles filaient la trame était entre leurs mains. Les différentes espèces de fil qu'elles employaient dans leur ouvrage formaient la différence des jours heureux et malheureux. Clotho tenait la quenouille, Lachesis tournait le fuseau, Atropos coupait le fil. Les anciens confondaient souvent les Parques et les Destinées. || On compte quelquefois parmi les Parques Hythia, et Pausanias appelle Vénus la plus ancienne des Parques. || Chez les Romains, les Parques sont quelquefois appelées Nona, Decima et Morta. || Les Parques scandinaves sont Urda, Verandia et Skulda, le passé, le présent et l'avenir.

— Poét. Les ciseaux de la Parque. La Parque a tranché le fil de ses jours. Un véritable amour brave la main des *Parques*. Corn.) Et qu'il reste à la *Parque* encor de quoi filer. Boileau.) S'affranchir de la main des *Parques*. (J.-B. Rousseau.)

Les dieux livrent enfin à la *Parque* homicide
L'ami, le compagnon, le successeur d'Alcide. (RACINE.)
La *Parque*, ravissant ou son fils ou sa fille,
A-t-elle moissonné l'espoir de sa famille? (BOILEAU.)
C'est ainsi que la main des *Parques*,
Va moissonner ce siècle heureux. (J.-B. ROUSSEAU.)
Hâtez-vous, le temps fuit, et la *Parque* elle-même
D'un coup de son ciseau va vous rendre au néant. (R. RACINE.)
Je vis de l'Achéron les filles inflexibles,
Les *Parques*, aux mortels si fidèles, si terribles. (LAGRANGE-CHANCEL.)

— Par extens. La Mort. La Parque cruelle, impitoyable.

— Icon. On représente les Parques sous la figure de trois femmes accablées de vieillesse, avec des couronnes faites de gros flocons de laine blanche entremêlés de fleurs de narcisse, et portant dans leurs mains la quenouille et les ciseaux. D'autres leur donnent des couronnes d'or; quelquefois une simple bandelette entoure leur tête. Rarement elles paraissent voilées.

— Arachn. Genre d'aranéides.

— Ichtyol. Espèce de poisson d'Amérique.

— PARQUE, s. m. Rélat. Chemise ou blouse en fourrure des Kamtchadales.

PARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Parquer. S'empl. adjectiv. Bœufs parqués. Moutons parqués.

— *Huîtres parquées*. Celles que l'on conserve et élève dans les clayères.

— Fig. Classé à part. Dans les temples protestants d'Amérique, vous verrez encore les noirs, à l'heure qu'il est, *parqués* dans un endroit à part. (Roger de Beauv.) La, les hommes *parqués*, entassés, n'ont jamais respiré l'air frais du matin. (Mérimée.) Dans cette multitude *parquée* pour la mort ou l'esclavage, on fit des catégories. (E. Renan.)

— *Parqué par*. Les esclaves sont parqués dans ce lieu par leurs maîtres.

— Se dit du terrain sur lequel on a fait parquer un troupeau. On distingue facilement les terres *parquées* de celles qui sont fumées d'une autre manière à la honte et à l'égalité des productions. Desormeaux.)

— Mar. Se dit d'un vaisseau renforcé par des courbes supplémentaires.

PARQUEMENT, s. m. Action de parquer.

— Par extens. J'ai sauvé les soldats de l'humiliation et des souffrances d'un *parquement* dans des camps retranchés. (J. Favre.)

* **PARQUER**, v. a. 1re conj. Mettre dans un parc, dans une enceinte. Parquer des bœufs, des moutons. Parquer des juments poulinières, des pouliches, des poulains.

— *Parquer des huîtres*. Les jeter dans les clayères.

— *Parquer une terre*. Y faire paître des moutons enfermés dans un parc mobile qu'on peut transporter d'une place à l'autre afin de la fertiliser par leur fiente et leur urine.

— Absol. Il y a plus d'avantages de *parquer* avec un grand troupeau qu'avec un petit. (Desormeaux.) On ne doit point entreprendre de *parquer* avant qu'il y ait aux champs une suffisante quantité de pâturage. (Id.)

— Fig. en parlant des hommes et des choses, Enfermer dans une classe, une caste, isoler, classer. Parquer des esclaves, des peuples. L'action continue des préjugés politiques a *parqué* les idées comme les hommes. (Noel.) Mais ou *parquer* ces générations immobiles qui tiennent, après leur mort, autant de place que de leur vivant? (P. de St-Victor.)

— Art milit. Installer un parc. Parquer l'artillerie, les vivres en une ville.

— PARQUER, v. n. Être dans un parc. Les moutons ne parquent pas encore. Faire parquer des bœufs, des moutons, des juments. L'artillerie parquait le long du bois. On peut faire *parquer* en hiver sur les terrains secs, tant que le froid n'est pas trop rigoureux. (Desormeaux.)

— Servir au parcage. Les brebis dont la fiente n'est pas sèche et qui urinent fréquemment *parquent* mieux que les autres. (Desormeaux.)

— Par extens. Se dit des autres lieux où l'on fait séjourner les troupeaux. Les troupeaux *parquent* au seuil des temples, et les reptiles immondes habitent les sanctuaires des lieux. (Volney.)

— SE PARQUER, v. pron. Établir un parc. Nos artilleurs se parquèrent du côté de la rivière.

— Être mis dans un parc.

— Être placé par mépris dans un lieu séparé. Aux États-Unis, les esclaves se parquent dans un endroit particulier des temples.

— Se loger à l'étroit. La propriété est divisée, la population ne se *parque* plus timidement dans l'enceinte des villages. (E. About.)

— Fig. Se placer. Mon bonheur voulut que j'aperçusse une puce qui s'était *parquée* au beau milieu de son sein. (Pasquier.)

* **PARQUET**, s. m. (pr. *par-ké*; dimin. de *parc*). Espace qui est renfermé par les sièges des juges, et par le barreau où sont les avocats.

Faire entrer les parties dans le parquet. Traverser le parquet. || Lieu ou les officiers du ministère public tiennent leur séance, pour recevoir les communications qui les concernent. Aller au parquet. || *Tenir le parquet.* Tenir séance au parquet. || *Le parquet des huissiers.* Le lieu ou les huissiers se tiennent pendant la séance des juges.

— Par metonymie, Les membres du ministère public lorsqu'ils tiennent le parquet. C'est au parquet a ordonner là-dessus. Renvoyer des prévenus au parquet. Communiquer au parquet. Les membres du parquet.

— Se disait pour Petit parc, petit enclos. || Preau d'une prison.

— Bours. *Le parquet des agents de change.* L'enceinte ou se reunissent les agents de change pour faire constater le cours de la Bourse. || *Parquet du comptant.* Endroit voisin du parquet des agents de change, ou leurs commis font, en leur nom, les operations au comptant.

— Econ. rur. Cage dans laquelle on enferme les faisans qu'on destine a peupler. || Compartiment d'un parc a bestiaux. Mettre les juments qui n'ont pas conçu avec les jeunes poulines dans un autre *parquet* ou le pâturage soit moins gras... (Buffon.)

— Jeux. Jeu d'adresse qui consiste à arranger plusieurs petits morceaux de bois peints, les uns et les autres, de manière à former des dessins et des figures.

— Menuis. Assemblage à compartiments, fait de pieces de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'en bas d'une salle, d'une chambre, etc. Parquet de bois de chêne, de bois de noyer, de marqueterie. Des feuilles de parquet. Parquet carre. Le module d'un parquet. Panneaux de parquet. Parquet losange. Parquet mosaique. Poser des parquets. Les parquets se font avec des bois de deux a quatre centimètres. Il y a mille manieres de faire le parquet. Des que les planches droites seront assemblées a rainure et languette, elles formeront un *parquet*. Desormeaux.) || *Parquets à l'anglaise ou à frises.* Parquets qui se composent de planches refendues, frises ou alaises, se plaçant les unes a côté des autres, s'assemblant a rainures et languettes. || *Parquets à bâtons rompus.* Parquets dans lesquels les abouts, au lieu d'être coupés d'onglet, sont coupés carrement. || *Parquets à compartiments, d'assemblage ou sans fin.* Parquets composés de feuilles formées de bâtis et de panneaux arases. || *Parquets mosaïques.* Parquets dans lesquels on emploie des essences differentes et de couleurs diverses. || *Parquets en points de Hongrie, ou en feuilles.* Parquets qui se composent de plusieurs assemblages pareils d'environ un mètre carré. || *Parquet de glace.* Assemblage de bois sur lequel on pose les glaces. || Nom des doubles panneaux rapportés au fond des portes cochères.

— Fig. L'écrivain minutieux fatigue le lecteur, en lui faisant faire cent lieues sur une ligne de *parquet*. (Boiste.)

— Mar. Compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtes d'un navire, pour contenir les différentes sortes de grains, ou pour déplacer le lest quand on abat en carène. || Retranchement qu'on fait sur le pont pour y mettre les boulets.

— Relig. Nom, parmi les protestants, des bancs ou se placent les ministres et les personnes considérables dans le temple; ces bancs sont separés du peuple par une clôture à hauteur d'appui.

— Théât. La partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre des musiciens et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes pour les spectateurs. On dit plus ordinairement aujourd'hui *orchestre*. || Les spectateurs qui occupent ces places. || Espace entoure de planches, que les opérateurs et les baladins font construire au-devant du théâtre ou ils distribuent leurs drogues ou jouent leurs farces.

— Vénerie. Compartiment d'un parc de chasse. Après la messe, le roi alla tirer dans les *parquets* nouveaux. (Dangeau.)

* **PARQUETAGE**. s. m. Ouvrage de parquet, action de parqueter.

PARQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Parqueter. S'empl. adjectiv. Salle parquetée.

— Hist. nat. Se dit des parties qui sont disposées en manière de parquet ou de mosaique, comme les granulations de l'asterie parquetée.

— *Parqueté par*. Salle parquetée par le menuisier.

* **PARQUETER** v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parquette, tu parquettes, il parquette. Je parquetterai. Je parquetterais.* Mettre du parquet dans un appartement, dans une chambre.

— Absol. Être occupé à parqueter.

— Par extens. La Vargas, grossie par les innombrables rigoles improvisées par l'orage, mêle le fracas des galets qui *parquettent* son lit a celui du tonnerre et des vents. (Méry.)

— SE PARQUETER. v. pr. Etre parqueté. Cette salle ne se parquette pas vite.

* **PARQUETERIE**. s. f. Art de faire du parquet.

* **PARQUETEUR**. s. m. Ouvrier qui fait du parquet.

— Adjectiv. Ouvrier parqueteur.

PARQUEUR. s. m. Celui qui s'occupe d'un parc d'huitres.

PARQUIER s. m. Écon. rurale. Celui qui garde les bestiaux dans un parc.

— Jurispr. Celui qui est chargé de garder les bestiaux saisis.

— Pêch. Pêcheur faisant métier de prendre des poissons dans des parcs.

— Adjectiv. Pêcheurs parquiers.

PARR (Catherine). Sixième femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, née en 1509, deux fois veuve quand elle épousa le prince, 1543; prit un quatrième mari, le grand amiral Thomas Seymour, 1547, et mourut en 1548.

PARRA. s. m. Ornith. Nom générique des jacanas.

* **PARRAIN**. s. m. (ét. bas-lat., *patrinus*, même signif.; fait de *pater*, père). Celui qui tient un enfant un converti sur les fonts de baptême. L'usage des parrains est très ancien dans l'Église. Les persecutions des premiers siècles donnerent lieu a cette institution. On croit que le pape Hygin en fut l'auteur, au IIe siècle. Dans ces temps cruels, il était necessaire d'avoir des témoins du baptême, et l'on engageait, par cette espece de lien, les fideles à veiller à l'instruction des enfants qu'ils venaient de tenir sur les fonts. Être le parrain d'un enfant. Les parrains donnent ordinairement leurs noms de baptême a leurs filleuls. Autrefois, on exigeait aussi un parrain et une marraine pour le sacrement de confirmation.

— Nom donné aussi au saint dont on porte le nom. Saint Antoine est le *parrain* de tous ceux qui s'appellent Antoine. (Trév.) || On a quelquefois donne des parrains aux évêques que l'on consacrait. Cet usage existait surtout en Espagne. || Celui qui donne un nom à une cloche, à un navire, lorsqu'on les bénit.

— Fam. *Être le parrain d'une chose.* En être le promoteur. Pythagore fut le parrain du mot philosophe.

— Nom donné burlesquement à ceux qui ont donne un nom ou un sobriquet à quelqu'un.

— Nom des deux membres de l'Académie française qui accompagnent le recipiendaire.

— Par anal. Celui qui présente quelqu'un dans un cercle ou une societe quelconque.

— Chevalerie. Nom donné autrefois, dans les combats singuliers, a celui que chaque combattant choisissait pour l'accompagner, pour empêcher la surprise et pour lui servir de témoin. Les deux combattants se trouvèrent au lieu du combat, chacun avec ses parrains. Chacun des combattants avait ordinairement avec lui deux parrains, qui visitaient les armes, faisaient faire aux champions leur prière et leur confession a genoux, et après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire passer à leur adversaire, ils les laissaient en venir aux mains. || Dans les ordres militaires, Chevalier qui presente le novice à sa réception.

— Hist. Nom qu'on donnait, à Goa, aux personnes riches et considerables, qui accompagnaient les condamnés a l'autodafé. || S'est dit aussi pour Personne de qualité qui coupait les premiers cheveux d'un enfant de grande maison. Charles Martel envoya son fils Pepin à Luitprand, roi des Lombards, afin que celui-ci lui coupât les cheveux et devînt son parrain.

— Législ. milit. Celui qu'un soldat qui doit être passé par les armes choisit pour lui bander les yeux.

— Théât. *Parrain de Mascarille.* Nom donné aux personnes qui facilitent aux auteurs l'accès du théâtre.

PARRAINAGE. s. m. Qualité, rapports, fonctions de parrain, de marraine.

PARRAKOUA. s. m. Ornith. Genre de la famille des pénélopinees, formé aux dépens des guans ou vacous, dont l'espèce type habite la Guyane. On écrit aussi *parraqua*.

PARRAQUA. s. m. Ornith. V. PARRAKOUA.

PARRE. s. f. Agric. Paille destinée à faire du fumier et placée a cet effet dans les rues des villages ou sous les égouts.

PARRET. Géogr. Petit fleuve d'Angleterre, au S.-O., passe a Bridgewater (Somerset), et finit dans le golfe ou canal de Bristol; 65 kil. de cours.

PARREUX. s. m. Anc. jurispr. Celui qui possédait une terre en commun avec un autre.

PARRHASIS. s. f. Astron. Ancien nom de la Grande Ourse.

PARRHASIUS Peintre grec, né à Éphèse, fils et eleve d'Evenor, florissait vers l'an 100 av. J.-C. Il appartenait a l'ecole d'Ionie, mais exerça son art à Athènes. Il fut le rival de Zeuxis.

* **PARRICIDE**. s. 2 g. (ét. lat., *parricida*, même signif.; fait de *pater*, père; *cædere*, tuer). Celui, celle qui tue son père ou sa mère, son aeiul ou son aeule, ou quelque autre de ses ascendants. Leurs flambeaux, vengeurs des *parricides*. (L. Racine.) Atrée, dont son frère a fait un *parricide*, médite une exécrable vengeance. (P. de St Victor.) La fatalité est seule responsable; elle a tout fait, tout prémédité; elle seule est l'incestueuse et la *parricide*. (Id.)

— Celui qui attente a la personne du chef de l'Etat, ou qui porte les armes contre sa patrie. Jaureguy et Balthasar Gerard, assassins du prince d'Orange Guillaume Ier, le dominicain Jacques Clément et tous les autres *parricides* de ce temps-là. (Voltaire.)

— Hist. A Rome, le parricide était condamné à être préalablement fouetté jusqu'au sang, et puis enfermé dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq et une vipère, et jeté ainsi dans l'eau. Les Egyptiens enfonçaient des roseaux pointus dans toutes les parties du corps d'un parricide, et le jetaient en cet état sur un monceau d'épines ou l'on mettait le feu. Solon n'avait point fait de loi contre les parricides, parce qu'il ne croyait point ce crime possible. Autrefois, en France, les parricides étaient condamnés à subir la question ordinaire ou extraordinaire, a avoir le poing droit coupé, à faire amende honorable, et à être rompus vifs sur la roue; on brûlait ensuite leurs corps, et on en jetait les cendres au vent. Dans notre législation actuelle, le condamné pour crime de parricide monte à l'échafaud en chemise, nu-pieds, et la tête couverte d'un voile noir.

— Myth. Pausanias dit que dans les enfers la peine d'un parricide est d'avoir pour bourreau son propre pere qui l'étrangle.

— Adjectiv. Qui concerne le crime appelé parricide. Joie parricide. Catilina, au moment d'exécuter son dessein *parricide*... (Acad.) Il étale à mes yeux sa *parricide* joie. (Rac.)

De ce couple perfide
J'avais presque oublié l'attentat *parricide*. (RACINE.)

Quel demon *parricide*
Arme vos sacrileges bras? (J.-B. ROUSSEAU.)

Ce monstre ténébreux
A qui l'envie, au regard homicide,
Met dans les mains son flambeau *parricide*. (Id.)

— *Parricide de*. La doctrine *parricide* des rois et l'opinion seditieuse de leur déposition. (Sainte-Beuve.)

— Se dit aussi des personnes. Je deviens *parricide*, assassin, sacrilège. (Rac.) Inceste et *parricide*, et pourtant vertueux. (L. Rac.)

La tragédie en pleurs
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs,
D'Oreste *parricide* exprima les alarmes. (BOILEAU.)

— Fig. On répand depuis huit jours que la section de l'Assemblée nationale qui veut le concours de la volonté royale dans l'exercice du droit de la paix ou de la guerre, est *parricide* de la liberté publique. (Mirabeau.)

— **PARRICIDE**. s. m. Crime que commet le parricide. Commettre un parricide. Henri IV fut ravi à l'amour des Français par un abominable, par un détestable *parricide*. (Acad.) En ce lieu Rome a vu le premier *parricide*. (Corn.) Du grand César le cruel *parricide*. (Id.) Le *parricide* et le fratricide mettent en coupes réglées sa maison. (P. de St-Victor.)

Ils s'étonnent comment leurs mains de sang avides
Volaient, sans y penser, à tant de *parricides*.
(CORNEILLE.)

Tais-toi, perfide,
Et n'impute qu'à toi ton lâche *parricide*. (RACINE.)

PARRINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui a rapport ou qui ressemble au genre parra. || **PARRINÉES**. s. f. pl. Sous-famille d'échassiers, ayant pour type le genre parra.

PARROCEL. Nom d'une famille de peintres français, originaire du Forez, dont voici les plus connus. *Barthélemy*, né à Montbrison, mort en 1660; *Joseph*, 1648-1705, fils du précédent, né à Brignolles, s'adonna au genre des batailles. Ses élèves ont été ses neveux *Pierre*, 1664-1739, et *Ignace*, 1668-1722, nés à Avignon; *Charles*, fils de Joseph, né à Paris, 1688-1752, exécuta deux portraits de Louis XV, et grava aussi a l'eau-forte; *Joseph-Ignace-François*, fils de Pierre, né à Avignon, 1705-1781.

PARROTIE. s. f. (pr. *par-ro-ti*). Bot. Genre de la famille des hamamelées, établi pour des arbres de la Perse septentrionale et du Caucase.

PARRY (Iles). Géogr. Groupe des iles arctiques a l'O.; les principales sont Prince-Patrick, Melville, Bathurst, Cornwallis.

PARRY (Sir William-Edward). Navigateur anglais, né à Bath, 1790-1855, lieutenant de John Ross dans les régions arctiques, y fit lui-même quatre voyages, 1819-1820; 1821-1823; 1824-1825 et 1828. On a publié ses *Quatre Voyages au pôle nord*.

PARRYA. s. m. Bot. Genre de crucifères, tribu des arabidees, établi pour des herbes de l'Asie septentrionale et de l'Amérique.

PARS. s. m. (pr. *par*). Mamm. Espèce du genre chat, voisine du serval.

PARSAGADE. adj. et s. 2 g. Hist. anc. Syn. de PASARGADE.

PARSDORF. Géogr. Village de Bavière, à 12 kil. E. de Munich (Haute-Bavière). Armistice du 15 juillet 1800.

PARSE. adj. et s. V. PARSI.

PARSEINTE. s. f. Mar. Morceau de toile que l'on applique sur une couture trop ouverte, après l'avoir trempé dans du brai bouillant.

PARSEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Parsemer. S'empl. adjectiv. Chemin parsemé de fleurs. Ciel parsemé d'étoiles. Les cheveux des jeunes hommes sont *parsemés* des flocons brillants des frimas. (Mme de Staël.) La campagne y était *parsemée* d'habitations. (Bern. de St-P.) Les rameaux des arbres, d'un beau rouge, sont *parsemés* de gouttes de verdure et de boutons de fleurs blanches et cramoisies. (Id.)

Un jupon court *parsemé* de feuillage
A remplacé l'enflure des panniers (PARNY.)

* **PARSEMER**. v. a. 1re conj. (étym. lat., *per*, parmi; *seminare*, semer). Ce verbe change en *è* l'*e* de la seconde syllabe dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parsème, tu parsèmes, il parsème*, etc. Semer, jeter çà et là. Ne se dit guère qu'en parlant des choses qu'on répand pour orner, pour embellir. Parsemer un chemin de fleurs. Parsemer un habit de perles, de pierreries.

— Fig. Le pedantisme a *parsemé* la robe de Flore de lambeaux grecs, latins ou barbares. (Boiste.)

L'Aurore au visage riant,
De rubis et de fleurs *parsema* l'Orient (B.-LORM.)

Volage muse, qui. . . . . .
Viens tour a tour *parsemer* ma jeunesse
De jeux, d'ennuis, d'epines et de fleurs. (GRESSET.)

— Se dit des choses parsemées. De pauvres herbes sans feuilles *parsèment* le sol mouvant. (H. Taine.)

— SE PARSEMER. v. pron. Être, pouvoir être parseme. Au printemps, les prairies se parsèment de fleurs.

— Fig. Les éloges outrés se *parsèment* sans risque sur les personnes vaniteuses; aucun ne tombe à terre. (Boiste.) Les fleurs de rhetorique ne se *parsèment* jamais avec plus d'abondance que sur les morts. (Id.)

— Syn. com. PARSEMER, SEMER. Le composé ajoute au simple l'idée accessoire d'une grande abondance, d'une sorte de profusion.

PARSEVAL-GRANDMAISON (François-Auguste). Poète, né a Paris, 1759-1834, accompagna Bonaparte en Egypte, et entra à l'Académie française, en 1811. On cite de lui: *les Amours épiques*, poème en 6 chants; *Philippe Auguste*, poème epique en 12 chants.

— PARSEVAL-DESCHÊNES (Alexandre-Ferdinand). Amiral, né à Paris, 1790-1860, echappa au desastre de Trafalgar, et, comme capitaine de frégate, prit part à l'expedition d'Alger, 1830. Il devint contre-amiral en 1840, et vice-amiral, 1846. Il commanda la flotte qui devait opérer dans la Baltique. A son retour, il fut crée amiral.

* **PARSI, IE** ou **PARSE**. adj. Se dit des anciens Perses ou des Guèbres modernes, considérés sous le rapport religieux.

— Qui appartient aux Parsis. Langue parsie. Caractères parsis. Tous les éléments de la mise en scène apocalyptique se retrouvent dans la theorie *parsie* des fins du monde. (E. Renan.)

— PARSI. s. m. Linguist. L'ancien persan, dialecte du zend. On le range dans la famille des langues aryennes ou indo-persanes; il devint, sous les Sassanides, l'idiome dominant de tout l'empire.

— PARSIS. s. m. pl. V. GUÈBRES.

PARSISME. s. m. (rad. *parsi*). Religion de Zoroastre.

PARSON. s. m. (ét. lat., *partio*, action de partager). Part de propriété dans une mine de houille.

PARSONNIER, ÈRE. adj. (ét. lat., *partionarius*, derivé de *partitio*, partage). Anc. cout. Se disait de ce qui devait être partagé entre plusieurs. Héritage parsonnier.

— S'employait substantiv. dans le sens de Cohéritier. || Signifiait aussi Celui qui prenait part à une action.

Et de maints autres prisonniers,
De leurs folies *parsonniers*. (*Roman de la Rose.*)

PARSONS (Robert). Jésuite, né à Nether-Stowey (Somerset), 1546-1610, dirigea le collège anglais de Rome; il fut accusé d'avoir pris part à la conspiration des poudres. On a de lui: *Guide du chrétien; Conférence au sujet de la future succession à la couronne d'Angleterre*, etc.

PARSONSIE. s. f. (de *Parsons*, n. pr.). Bot. Genre d'apocynacées echitées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique et de l'Australasie. On dit aussi *parsontie*.

* **PART**. s. m. (du lat. *partus*, accouchement). Jurispr. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. Ce mot n'a point de pluriel, et il n'est guère usité que dans ces locutions, *supposition de part, suppression de part, confusion de part*.

— *Part légitime*. Enfant qui vient au monde avec les conditions requises pour qu'il jouisse des avantages accordés par la loi. || *Part illégitime*. Enfant qui ne réunit pas ces conditions. || *Exposition de part*. Action de déposer et de délaisser un enfant. || *Confusion de part*. Echange de deux enfants. || *Suppression de part*. Action de cacher la naissance d'un enfant et de le priver de son état civil. || Se dit aussi pour Infanticide. || *Supposition de part*. Action de présenter un enfant comme né de telle femme, bien que cette femme ne soit pas accouchée. Cette fraude est quelquefois commise par la femme elle-même. || *Substitution de part*. Action de remplacer un enfant mort-né par un enfant vivant, ou un enfant vivant par un enfant d'un sexe différent.

— S'emploie aussi pour Accouchement.

— Art vétér. Mise bas, chez les animaux. Le lait du quatrième jour qui suit la *part* peut entrer dans le commerce. (Mme de Genlis.) || *Coitus ante partum*. Non donné à la fièvre vitulaire.

PART. s. m. (rad. *partir*). Admin. des postes. Feuille qui contient les renseignements sur un service et qui est ainsi appelee parce qu'elle commence par le mot Part. Le part sert à constater le retard, l'avance et autres incidents qui peuvent survenir. On dit aussi *feuille de part*.

* **PART**. s. f. (pr. *par*; du lat. *pars, partis*,

partie). Portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes. Faire trois parts de tout le bien d'une succession. Avoir une part d'enfant dans une succession. Avoir une part d'aîné. Quand il y a tant d'héritiers, les parts sont petites. Voilà votre part, et voici la mienne. Bonne, grande, petite part. La principale part. La plus forte part. La meilleure part. La moindre part. Une part double. Une double part. Une part et demie. Une demi-part. Trois quarts de part. Céder sa part. Avoir sa part franche, une part franche dans une affaire. Avoir tant pour sa part et portion. Donner sa part. Demander, reclamer, prendre sa part. Faire la part de quelqu'un, à quelqu'un. Faire les parts. Devoir, avoir les trois parts, les cinq parts des six. Avoir tant à sa part, pour sa part. S'il y a du profit, j'en aurai ma part, j'y aurai part, j'y retiens part, j'en retiens part. Entrer en part, être de part avec quelqu'un. Une part de pain bénit. Une part de gâteau. Et j'espérais ma *part* d'une si riche proie. Racine.)

Eux venus, le lion par ses ongles compta,
Et dit : Nous sommes quatre à partager la proie.
Puis en autant de *parts* le cerf il dépeça. (La Font.)

— Par extens. Chacun d'eux au péril veut la première *part*. (Boil.) Il y a donc, dans l'œuvre et dans le génie de Molière, une *part* à faire à l'Espagne, comme une *part* à faire à l'Italie (L. Moland.)

— *Faire la part de chacun, régler chaque part.* Déterminer ce qui doit revenir à chacun.

— *Faire la part au plus jeune.* Faire un partage inégal.

— Fig. Dans une affaire, dans une entreprise, *Faire la part des accidents.* Prévoir et mettre en ligne de compte tout ce que les accidents pourront apporter d'obstacles et causer de préjudice.

— *Faire la part du bonheur, du hasard.* Tenir compte du bonheur, du hasard. En faisant la part du bonheur, du hasard, on trouve encore qu'il a mis beaucoup d'habileté dans cette affaire, dans cette négociation.

— On dit dans un sens analogue : *Faire la part de l'envie, de la raison, de la vertu, de la jeunesse*, etc. Il faut, dans la vie, faire la *part* aux ennuis, aux dégoûts, aux chagrins, et jouir modestement du reste. (Boiste.)

— *Faire la part du trouble, de la timidité.* Avoir égard au trouble, à la timidité. Cet acteur a peu réussi dans son premier début, mais il faut faire la part du trouble, de la timidité.

— *Faire la part de la critique.* Mêler quelques critiques aux éloges qu'on donne.

— *Faire la part du feu.* Abattre une partie des édifices que le feu menace, afin de sauver le reste. || Fig. Sacrifier une portion de ce que l'on possède pour mettre le reste à l'abri.

— Fig. et fam. *Faire la part du diable.* Ne pas juger avec trop de rigueur les actions, la conduite d'une personne, et tenir compte de la faiblesse humaine.

— Fig. *Prendre la part du lion.* Se dit lorsqu'un homme abuse de son autorité, de sa force, pour s'attribuer la totalité d'une chose qu'il devrait partager avec d'autres.

— Fam. *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens.* Se dit d'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose. || On dit dans le même sens : *Il n'en quitte pas sa part ; il compte bien en avoir sa part, sa bonne part ; il n'en donnerait pas sa part pour rien au monde.*

— *N'en pas quitter sa part.* Ne pas renoncer à un profit, à un avantage ; y avoir des prétentions. Le récipiendaire ayant assuré que son prédécesseur était un grand homme, que le cardinal de Richelieu était un très grand homme, le chancelier Séguier un assez grand homme, Louis XIV un plus que grand homme, le directeur lui répond la même chose, et ajoute que le récipiendaire pourrait bien aussi être une espèce de grand homme ; et que pour lui, directeur, il n'en quitte pas sa *part*. (Volt.)

— *J'y retiens part.* Se dit quand on est dans la compagnie d'une personne qui trouve quelque chose, pour exprimer qu'on veut partager sa bonne fortune.

— Ellipt. On dit en ce sens : *Part à deux.*

— S'emploie de préférence au pluriel dans le sens de Partage. Quand ce vient aux parts, les larrons se brouillent. Faire les parts. Régler les parts.

— Se dit d'une chose qu'on divise en plusieurs parties, sans qu'il soit question de partage.

Il est profond dans l'art de l'ergotisme ;
En quatre *parts* il vous coupe un sophisme. (Volt.)

— Se disait pour Partie. Une si belle *part* d'une si belle vie. (Corn.)

— S'est dit adverbialement pour En partie. Ils retournèrent en la cour de Pantagruel, *part* joyeux, *part* fâchés. (Rabelais.) Une vis brisée de laquelle les marches étaient *part* de porphyre, *part* de pierre numidique, *part* de marbre serpentin. (L.)

— S'est dit pour Côté.

Et combien des deux *parts* l'amour et la fureur
Étalèrent ici de spectacles d'horreur ! (Corn.)

— S'est dit pour Parti. Chef de part. Si j'eusse été chef de *part*, j'eusse pris autre voie plus naturelle. (Mont.) On peut dire que de lâcher la bride aux *parts*, d'entretenir leur opinion, c'est épandre et semer la division. (L.)

— Participation. Avoir part à la faveur, aux bonnes grâces du prince. Avoir beaucoup de part à l'amitié de quelqu'un. Accorder une grande part de confiance à quelqu'un. C'est un honneur, c'est un plaisir dont je veux avoir ma part. Toute l'Europe a part aux avantages de la paix. Tous les élus auront part à la béatitude éternelle. Je me crois heureux puisque cette action me mérite quelque *part* dans votre estime. (Mariv.) La *part* de chacun est, dans les mouvements populaires, impossible à discerner. (E. Renan.)

— *Sur ma part de paradis.* Au nom de mon salut éternel.

— Coopération. Avoir part à la dépense. Avoir la principale part à un ouvrage. Avoir eu part à une bonne œuvre. Et pour être punis, avons-nous *part* au crime ? (Corn.) Je n'ai point eu de *part* en cet enlèvement. (L.) Les hommes parvenus déshonorent ceux qui ont eu quelque *part* au hasard de leur élévation. (La Bruyère.) Ces questions ou l'orgueil et l'irréligion ont plus de *part* que l'amour de la vérité. (Mass.) Hippadomus de Milet fut le premier qui, sans avoir eu *part* à l'administration des affaires, conçut un nouveau plan de république. (Barthélemy.) La vanité a souvent plus de *part* à la haine que l'antipathie. (Bignicourt.) || *Avoir la première part.* Y jouer le principal rôle.

Je compris donc qu'aux œuvres de génie
Où la raison s'unit à l'harmonie
L'âme toujours a la première *part*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. et fam. *Avoir part au gâteau.* Avoir part aux profits qui reviennent d'une affaire.

— *Avoir part à* signifie aussi Être intéressé dans. Pharnace aurait-il *part* à ce désordre extrême ? (Racine.) L'amour a peu de *part* à ses justes soupçons. (Id.)

Tranquille à mes soupirs, muet à mes alarmes,
Semblait-il seulement qu'il eut *part* à mes larmes ?
(Racine.)

— Lorsque le verbe *avoir* est précédé de la négation, l'usage assez ordinaire est d'employer la préposition *de*. N'avoir point de part à un beau fait d'armes.

— *Prendre part à quelque chose.* Y coopérer. Prendre part à une entreprise, à une négociation, à un complot. Ne prendre aucune part à une conspiration. || S'associer par le sentiment, par l'intérêt. Prendre part à tout ce qui touche quelqu'un. Prendre part à une affaire. Prendre part à la douleur, au succès, à la joie de quelqu'un. Chimène, je prends *part* à votre déplaisir. (Corn.) Je prendrai *part* aux maux sans en prendre à la gloire. (Id.) Les vents et les flots semblaient prendre *part* à ma douleur par leurs murmures. (B. de St-P.)

Je viens après mon fils vous rendre une assurance
De la *part* que je prends en votre délivrance.
(Corneille.)

— *Entrer en part.* Être complice. Vous entrez en *part* de leurs désordres. (Mass.)

— *Être de part.* Avoir sa part des bénéfices d'une affaire.

— *Mettre de part.* Faire participer aux bénéfices d'une affaire.

— *Se donner part à quelque chose.* Vouloir y participer. C'est en quelque sorte se donner *part* aux belles actions que de les louer. (La Rochefoucauld.)

— *Faire part de quelque chose à quelqu'un.* Partager avec lui quelque chose, l'y faire participer. Faire part de son bien aux pauvres. Ne désirer avoir de la fortune que pour en faire part à ceux qui nous entourent. Je veux vous faire *part* de toutes mes richesses. (Rac.) Le premier usage qu'on se propose de cette nouvelle élévation, c'est d'en faire *part* à tous ceux qui nous environnent. (Mass.) || On dit dans le même sens : *Donner part à quelqu'un de quelque affaire, de quelque secret, de quelques nouvelles.* Donner part de ses entreprises, de ses desseins à ses alliés. || *Faire part de quelque chose à quelqu'un.* Le lui communiquer, le lui faire savoir, l'en informer. Quand vous aurez des nouvelles, faites-m'en part. Faire part à quelqu'un de ses sentiments, de son opinion sur quelque chose ; lui faire part de ses regrets, de ses craintes, de ses espérances. C'est un mystère, un tel m'en a fait *part*. (La Bruy.)

— *Billets de faire part*, ou elliptiq. *Billets de part.* Billets circulaires par lesquels on fait part d'un mariage, d'une naissance, d'un décès, qui intéresse celui qui écrit.

— En ce sens, on a dit absolument *part*. La part n'est pas encore arrivée.

— Se dit aussi en parlant de la personne d'où vient quelque chose. De quelle part viennent ces nouvelles ? Venir de la part du roi. Dites-lui cela de ma part. Saluez-le, complimentez-le de ma part. Cela vient de bonne part. De quelque part qu'il vienne, il sera toujours bien reçu. Je sais cela d'autre part que vous. Il faut recevoir les biens et les maux comme venant de la part de Dieu. Va trouver de ma *part* ce jeune ambitieux. (Racine.) Sans aucune consolation de la *part* des hommes. (Boss.) Je déclare aux femmes, de la *part* de tous les hommes, que le blanc et le rouge les rendent affreuses. (La Bruy.) Les prophètes qui venaient de la *part* de Dieu l'avertir de ses devoirs. (Mass.) Il faut souffrir beaucoup de la *part* de la nature et de la *part* des hommes. (Volt.) Aucun potentat sur la terre n'a obtenu ni mérité au même degré les purs hommages dont il était alors l'objet de la *part* de la France et du monde entier. (Thiers.)

Son ombre, en attendant Rodogune et son frère,
Peut déjà de ma *part* les promettre à son père.
(Corneille.)

— Fam. *Je prends cela de la part d'où il vient.* Je ne fais nul cas de tout ce que cet homme a pu dire d'offensant pour moi, je ne l'estime pas assez pour m'en fâcher. || Je me m'en formalise qu'autant que la chose en vaut la peine.

— Fig. *Prendre en bonne part, en mauvaise part.* Trouver bon, trouver mauvais, interpréter en bien ou en mal. Prendre en bonne part ce que fit quelqu'un, le prendre en mauvaise part. Cette expression est empruntée au latin.

— *Ce mot se prend en bonne, en mauvaise part.* Ce mot se prend dans un sens favorable, défavorable.

— *Pour ma part, pour sa part.* Quant à moi, quant à lui. Vous ferez ce qu'il vous plaira ; mais, pour ma part, je n'y consentirai jamais. Il y a fait, pour sa part, tout ce qu'il a pu. || On disait : *De ma part, de sa part ;* mais, dans ce sens, ces locutions ont vieilli. Ne crains rien toutefois de ma *part*, ton secret sera gardé par ton ami. (J.-J. Rouss.)

— Lieu, endroit. Aller quelque part. Suivre quelqu'un, quelque part qu'il aille, en quelque part du monde qu'il aille. Il faut que j'aille autre part. Mettez cela quelque autre part. Je quelque part qu'il vienne. On a beau chercher, on ne le trouve nulle part.

— *J'ai lu cela quelque part.* Je l'ai lu dans quelque écrit.

— Pop. et fam. *Quelque part.* S'emploie pour désigner une partie du corps dont le nom est malséant. Il (le sergent de ville) a dû se faire coller un œil de verre quelque *part*, pour surprendre son monde. (E. Zola.)

— *Quelque part* s'emploie aussi pour désigner un lieu qu'il n'est pas décent de nommer, par exemple les cabinets d'aisance.

— *Quelque part que, de quelque part que.* loc. conj. En quelque endroit, de quelque endroit que. Quelque part qu'il se cache, la justice saura le découvrir.

— Loc. prov. *Le plus fort fait la part au plus faible.*

— Anc. cout. *Part du bon Dieu* ou *du pauvre.* Première part du gâteau des rois, que l'on réservait pour le premier pauvre qui se présenterait.

— Comm. Dans les mémoires, dans les livres de compte, etc., *En l'autre part, de l'autre part.* De l'autre côté de la feuille. J'ai reçu le contenu en l'autre part, de l'autre part. Cette somme, jointe à celle qui est portée de l'autre part, forme un total de trois mille francs.

— Diplom. *Donner part d'un événement à un prince, à un ministre.* L'en informer. Il y a déjà longtemps que la nouvelle en est arrivée, mais l'ambassadeur n'en a pas encore donné part.

— Hist. *Part antique.* Nom donné à la partie de Montpellier appelée aussi *la Rectorie*, parce qu'elle avait été la première réunie à la couronne.

— Jurispr. *Part en argent.* Portion du prix des biens vendus. *Part héréditaire.* Ce qui revient à quelqu'un dans une succession à titre d'héritier. || *Part en nature.* Portion des biens meubles ou immeubles de chaque héritier. || *Part personnelle.* Celle dont un cohéritier, colégataire ou codonataire, ou autre copropriétaire, est tenu dans quelque chose, comme dans les dettes. || *Part virile.* Partage égal par tête.

— Législ. anc. *Part avantageuse.* La portion que l'aîné avait dans les fiefs, outre son préciput. On l'appelait *avantageuse* parce que l'aîné prenait plus que les puînés. || *Part d'enfant le moins prenant.* Portion de la succession du père ou de la mère qui revenait à l'enfant le moins avantagé.

— Mar. *Part de prise.* Part qui revient à chacun sur le produit de la prise d'un bâtiment. || *Être à la part, naviguer à la part.* Se dit lorsque chacun de ceux qui composent un équipage a sa part dans les bénéfices de la campagne, et ne reçoit pas de solde fixe.

— Théât. Somme proportionnelle qui est allouée à l'artiste sur les recettes du théâtre. Ce comédien a part entière, demi-part, quart de part dans les bénéfices de la société. Cet acteur est à la part, à la demi-part.

— *A part.* loc. adv. Séparément. Mettre, laisser quelques affaires à part. Tirer quelqu'un à part. Faire ses affaires à part. Faire le ménage à part. C'est un fait à part. Camille, je suis père, et j'ai mes droits à *part*. (Corn.) Justice, lois et besoins à *part*, ce m'est toujours une chose nouvelle que la férocité des hommes envers les hommes. (La Bruy.)

(Il) Inventa le blason avec les armoiries ;
De ces termes obscurs fit un langage à *part*. (Boil.)

— *C'est un homme, un esprit à part.* C'est un homme que son genre d'esprit, que ses qualités distinguent de tous les autres.

— *A part* se met ordinairement après le verbe. Mettre à part. On le trouve quelquefois après un substantif. Prétention à part.

— *Raillerie à part.* Sans raillerie, en mettant la raillerie de côté. || On dit de même : *Plaisanterie à part, intérêt personnel à part, modestie à part*, etc.

— *Faire lit à part.* Se dit du mari qui ne couche pas avec sa femme et réciproquement.

— Fam. et iron. *On vous en garde dans un petit pot à part.* Se dit pour exprimer qu'il n'y a rien à espérer pour quelqu'un.

— *A part*, loc. prép. Se met quelquefois au commencement de la phrase, et alors il signifie Excepté. A part quelques auteurs favoris, j'ai renoncé à tous les livres. A part sa vivacité, on ne peut qu'être satisfait de son caractère.

— *A part moi, à part soi, à part vous.* loc. adv. et fam. En moi-même, en soi-même, en vous-même, tacitement. Je disais à part moi. Examinons bien, disait-il à part soi.

Il disait à *part* soi :
Voilà mes gens, Orléans est à moi. (Voltaire.)

— On ne dit pas *à part eux, à part chez.*

— Loc. prov. *Il faut son petit pot à part.* Il ne communique ses affaires à personne. *Il ressemble à Thibaud Garrau, il faut son cas à part.* Se dit d'un homme qui ne veut s'associer à personne, ou simplement d'un homme peu sociable. *A cheval rageux, il faut étable à part.* Les hommes chagrins et fantasques ne sont pas volontiers admis dans les bonnes compagnies.

— Art dram. *A part.* Se dit dans les pièces de théâtre, en parlant de quelques mots ou de quelques phrases que les personnages qui sont en scène prononcent assez haut pour être entendus des spectateurs, mais que d'autres personnages, qui sont en scène avec eux, sont censés ne point entendre. Ce vers doit être dit à part. V. APARTE.

— *De part et d'autre, de toute part, de toutes parts.* loc. adv. De côté et d'autre, de tout côté. Aller, courir de part et d'autre. Trouver, ramasser diverses choses de part et d'autre. Il arrive des soldats de toutes parts. De toute part, la nature offre des merveilles et des énigmes. Vous voyez tomber de toutes *parts* les temples de l'hérésie. (Boss.)

D'oiseaux de toute *part*, d'hôtes industrieux,
De toutes parts s'emplit ce vaste asile. (Campenon.)
J'ai longtemps parcouru le monde,
Et l'on m'a vu de toute *part*. . . (Étienne.)

— *De part et d'autre, des deux parts, d'une part, d'autre part, de toute part, de toutes parts.* Se disent en parlant des choses que l'on considère, que l'on examine sous deux rapports, ou sous un grand nombre de rapports. D'une part, il considérait qu'il s'exposait à des pertes, d'autre part, il envisageait de grands profits. Après avoir tout examiné de part et d'autre. D'une et d'autre part je vois de grands avantages. Je ne vois qu'inconvénients de toutes parts, de toute part. Combien de services oubliés ou dissimulés ! et d'autre *part*, combien de faveurs de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers postes ! (Mass.) Au jour terrible de vos vengeances, vous vous servirez de la vie rude et laborieuse d'un homme de guerre pour confondre la lâcheté du mondain et de ses excuses ; et d'autre *part*, l'amour du mondain pour les plaisirs condamnera le peu d'usage que l'homme de guerre a fait de ses souffrances. (Id.)

— On dit *de toute part* et *de toutes parts* ; le pluriel est beaucoup plus usité.

— Dans les contrats, dans les procès, *D'une part, d'autre part*, servent à désigner les parties contractantes et plaidantes. Transaction entre un tel d'une part, et un tel d'autre part.

— *De part en part* loc. adv. D'un côté à l'autre, d'une superficie à l'autre. Un coup d'épée qui le perce de part en part. Muraille percée de part en part.

— Syn. comp. DE TOUTES PARTS, DE TOUS CÔTÉS. *De tous côtés* paraît avoir plus de rapport à la chose même dont on parle ; *de toutes parts* semble en avoir davantage aux choses étrangères qui environnent celles dont on parle. || PART, PARTAGE. La *part* est la portion de quelque chose qui se livise entre plusieurs personnes ; le *partage* est la division qui se fait de cette chose. || PART, PARTIE, PORTION. La *partie* est ce qu'on détache du tout ; la *part*, ce qui en doit revenir ; la *portion*, ce qu'on en reçoit.

* **PARTAGE**, s. m. du lat. *pars, partis*, partie. Division de quelque chose en plusieurs portions. Faire le partage d'une succession. Faire le partage des meubles qu'on a achetés en commun. Faire le partage du butin. Le partage d'un pays conquis. Les enfants peuvent venir à partage de la succession de leur père, ou y renoncer. Procéder à un partage. Entrer en partage avec les autres héritiers. C'est un tel qui a fait les partages. Dans les plus puissantes maisons, les *partages* ne sont-ils pas regardés comme une espèce de dissipation, par où elles se détruisent d'elles-mêmes ? (Boss.) Venez, je veux moi-même en faire le *partage*. (Rac.)

Ces neveux affamés dont l'importun visage
De mes biens à mes yeux fait déjà le *partage*. (Boil.)

— *Partage noir.* Partage périodique des terres dans les communes slaves.

— Action par laquelle on partage. Nous avons fini le partage.

— Portion de la chose partagée, assignée à chaque partageant. Partage égal. Partage inégal. Cette ferme m'est échue, m'est tombée en partage. Voilà mon partage. Cela est de mon

partage. Avoir une maison pour son partage. Le partage de l'aîné, du cadet. Partage d'aîné, de cadet. Les partages répondent l'un de l'autre. Le Pont est son *partage*, et Colchos est le mien. (Rac.)

De celui que je crains si je suis le *partage*,
Je saurai l'accepter avec même visage. (Corn.)

— Bien que l'on obtenait par droit héréditaire. Les apanages étaient donnés aux prêtres pour leur tenir lieu de partage. Les partages des aînés en Normandie étaient fort avantageux.

— Fig. Se dit en parlant des biens et des maux, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on tient de la nature ou de la fortune. Les maladies sont le partage du genre humain. La douceur et la commisération sont le partage des femmes. La timidité est le partage de la jeunesse, et la prudence celui de la vieillesse. Le ciel distribue ses dons comme il lui plaît, l'un a l'esprit en partage, l'autre la force de caractère. Les princes de cette maison ont la valeur en partage. Le ciel lui a donné en partage un noble caractère. L'art de plaire est son partage. Un excessif amour-propre lui est tombé, lui est échu en partage. Avoir pour partage, pour son partage l'infortune et l'opprobre. Oublions donc ce qui n'est que périssable et passager pour nous attacher à ce qui est notre *partage* éternel. (Flech.) L'Écriture nous enseigne tantôt que la gloire est le *partage* de l'humble de cœur, tantôt que l'humilité est un présage infaillible de la gloire qui doit la suivre. (Id.) Auprès de ce riche, il y a six vingts familles qui n'ont point d'habits pour se couvrir, et qui manquent de tout... Quel *partage* ! (La Bruy. Les caprices et les chagrins semblent être le *partage* des grands. (Mass.) C'est la que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, les vérités du salut le *partage* des âmes oiseuses. (Id.) La vertu, toujours égale, constante, invariable, n'est pas le *partage* de l'homme. (B. de St-P.) Les puissances élémentaires n'ont eu *partage* qu'une existence permanente, différemment modifiée. (Id.) L'abandon est le *partage* des malheureux il ne devrait être que celui des méchants. (S. Dubay)

L'esclave craint le tyran qui l'outrage
Mais des enfants l'amour est le *partage*. (Racine.)
Tel est mon *partage* funeste...
Le cœur est pour Pyrrhus, et les vœux pour Oreste. (Id.)
L'homme le moins sage
Croit toujours seul avoir la raison en *partage*. (Boil.)

— Fig. *Posséder un cœur sans partage*. Posséder seul toute la tendresse, toute l'affection de quelqu'un. || On dit de même. *Vouloir un cœur sans partage, un amour sans partage ; être à quelqu'un sans partage*, etc. Une âme comme la sienne ne souffre point de *partage*. (Boss.) Il nous demande un amour sans *partage*. (L. Rac.)

Se dit en parlant des opinions, des votes, des suffrages d'une assemblée d'une compagnie délibérante, lorsqu'il y en a autant d'un côté que de l'autre. Partage de voix, d'opinions. En cas de partage, on recommencera le scrutin. Juger, vider un partage. Il y a partage. Arrêt de partage. Les juges sont dix pour et dix contre ; il y a partage. Les lois qui font périr un homme sur la déposition d'un seul témoin sont fatales à la liberté : la raison en exige deux ; parce qu'un témoin qui affirme et un accusé qui nie sont un *partage*, et il faut un tiers pour le vider. (Montesq.)

— Prov. *C'est le partage de Montgomery, tout d'un côté et rien de l'autre*. Montgomery est le nom d'une illustre famille de Normandie, où la coutume voulait que les aînés eussent presque tout. || *C'est le partage de Cormery*. Se dit dans le même sens.

— Chem. de fer. *Point de partage*. Le point culminant d'un chemin de fer, lorsqu'il remonte une vallée ou le versant d'une montagne, pour descendre ensuite de l'autre côté.

— Géogr. *Point, ligne de partage des eaux*. Lieu de séparation de deux bassins, où les eaux peuvent s'écouler indifféremment d'un côté ou de l'autre.

— Hydraul. *Point de partage*. Point entre deux vallées, assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre. || Lorsqu'il s'agit d'un canal ou des branches d'un canal, Point où l'on place le réservoir supérieur qui doit les alimenter. || Lieu le plus élevé d'où l'on puisse faire couler les eaux, et d'où on les distribue en différents endroits, par le moyen de canaux, ruisseaux, conduites, etc. || *Canal à point de partage*. Canal qui franchit une chaîne de montagnes ou un faîte quelconque entre deux vallées. || *Biez de partage*. Le biez le plus élevé du canal à point de partage ; celui qui écoule ses eaux sur les deux versants.

Jurispr. Acte qui contient la division d'une succession. Produire son partage. Voir les partages. Justifier par son partage qu'un immeuble nous appartient. || *Partage autorisé ou partage d'ascendants*. Partage que le père, la mère ou les autres ascendants font de leurs biens entre leurs enfants et descendants. || *Partage provisionnel*. Partage provisoire. Le partage provisionnel ne règle que la jouissance.

— Mathem. Se dit en parlant des divisions admises dans les sciences. Le partage d'une ligne en diverses parties. Les astrologues ont fait le partage du ciel en douze maisons.

PARTAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Partager. S'empl. adjectiv. Biens partagés. Les avis se trouvent partagés. Les opinions sont partagées. La Chambre était partagée. Comme les avis étaient *partagés*, Périclès se hâta de monter à la tribune. (Barthel.) Nous autres Brabançons particulièrement, quoique toutes les provinces aient leurs prérogatives, nous sommes de beaucoup les mieux *partagés*. (Marm.)

Des enfants de Lévi la troupe *partagée*,
Dans un profond silence aux portes s'est rangée. (Racine.)
Non, Dieu serait injuste, et la sage nature
Dans ses dons *partagés* garde plus de mesure. (Volt.)

— *Amour partagé*. Amour réciproque.

— *Voix partagées*. Se dit lorsque, dans une assemblée, deux opinions différentes réunissent le même nombre de voix.

— *Partagé à*. Ils en font porter aux malades tout ce qu'il y a de meilleur ; le reste est *partagé* à tous les habitants de la bourgade. (Chateaubriand.)

— *Partagé avec*. Héritage partagé avec les collatéraux.

— *Partagé de*. Être bien partagé du sort.

— *Partagé en*. La ville est *partagée* en petites sociétés qui sont comme autant de républiques. (La Bruy.) Les habitants de l'Attique se trouvaient *partagés* en trois factions. (Barthel.) J'ai dit plus haut que les Athéniens sont *partagés* en dix tribus. (Id.) Tout le reste de ce vaste continent était *partagé*, et l'est encore, en petites sociétés à qui les arts sont inconnus. (Volt.) Ainsi la carrière de notre vie se trouve *partagée* en deux parties, l'une en espérances, l'autre en souvenirs. (B. de St-P.) Plût à Dieu que les bords de cette forêt fussent *partagés* en une multitude de petites propriétés à autant de familles qui n'ont rien ! (Id.) Ce pied si court et si petit est *partagé* en cinq doigts, qui sont tous recouverts par la peau, et dont aucun n'est apparent au dehors. (Buff.) Leurs cheveux, *partagés* en des centaines de petites tresses serrées. . (Gér. de Nerval.)

— *Partagé entre*. En un mot, comment cette situation pourra-t-elle porter les hommes à cultiver la terre tant qu'elle ne sera point *partagée* entre eux, c'est-à-dire tant que l'état de nature ne sera point anéanti ? (J.-J. Rouss.) Les autres passions sont *partagées* entre les hommes. (A. Martin.) Elle est *partagée* entre toutes les sectes chrétiennes. (Chateaub.) Les conditions du traité furent que Jérusalem serait *partagée* entre les chrétiens et les musulmans. (Id.)

— Fig. Proserpine, *partagée* entre les enfers et la terre, symbolise le phénomène de la végétation enfouie chaque année avant de fleurir. (P. de St-Victor.)

— On dit qu'*un homme est partagé entre l'amour et la colère, entre la crainte et l'espérance*, pour exprimer qu'il est agité de passions et de mouvements contraires.

— *Partagé par*. Si la Pologne a été *partagée* de nos jours par ses voisins, c'est que ses paysans esclaves et ses gentilshommes domestiques ne l'ont point défendue. (B. de St-P.) Cette disposition se remarque jusque dans les grandes villes *partagées* par un fleuve, malgré les ponts qui réunissent ses bords. (X. de Maistre.)

— *Partagé sur*. Être partagés sur une question.

— Bot. Se dit d'une partie qui offre des découpures prolongées jusqu'au delà de la moitié de sa hauteur.

*** PARTAGEABLE**, adj. 2 g. Qui peut être aisément partagé. Les experts ont reconnu que cette propriété n'est point *partageable*. (Acad.)

— Qui doit être partagé. Le bien partageable entre les héritiers.

— Fig. Bien et mal, tout est *partageable* entre nous. (Malherbe.)

— Bot. Se dit des parties des végétaux qui ne sont point réellement composées, mais qu'on peut cependant partager sans déchirure sensible.

PARTAGEABLEMENT, adv. D'une manière partageable. Peu usité.

PARTAGEANT, part. prés. du v. Partager. Qui partage.

De la triste Didon *partageant* les malheurs,
Son bucher fut longtemps arrosé de mes pleurs. (Racine.)

*** PARTAGEANT**, s. m. Jurispr. Celui qui reçoit une part de quelque chose, qui est intéressé dans un partage. Chacun des partageants.

*** PARTAGER**, v. a. 1re conj. (radic. *partage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous partageons. Nous partagions. Nous partageâmes*. Diviser une chose en plusieurs parties séparées, pour en faire la distribution. Partager également, inégalement son bien entre ses enfants. Partager la succession. Partager des immeubles, des meubles. Partager le butin. Partager des profits. Partager un gâteau. Partager quelque chose entre plusieurs personnes. Partager le travail aux ouvriers. Partager son bien avec les pauvres. Comme un oiseau ravissant, qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid, ou il *partage* son butin à ses petits. (Bossuet.) La nature a *partagé* entre elles l'anneau conjugal comme le signe d'une union égale et parfaite. (B. de Saint-Pierre.)

Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie,
Les vainqueurs tout sanglants *partageront* leur proie... (Racine.)
Entre elle et son époux le destin tout-puissant
Semble avoir *partagé* la conquête du monde. (Volt.)

— Fam. *Il partagerait une maille en deux*. Se dit d'un homme fort avare. || *Partager un cheveu*. Affecter une trop rigoureuse exactitude dans un partage.

— Fig. *Partager le gâteau*. Partager quelque profit. Il se prend le plus souvent en mauvaise part.

— *Partager le différend par la moitié*, ou simplement *partager le différend*. Se relâcher chacun de la moitié sur la différence qui existe entre le prix que l'un demande et celui que l'autre veut donner.

— *Partager la poire en deux*. Partager une somme par moitié, quand on règle une affaire.

— Fig. et au moral. Donner, prendre, avoir une part égale ou à peu près égale. Le père partage également sa tendresse entre tous ses enfants. L'amour et la gloire partagent son cœur. Partager sa vie, son temps, sa journée entre l'étude et le plaisir. Ils partagent entre eux le pouvoir. Partager l'autorité avec quelqu'un. Partager avec quelqu'un l'honneur, la gloire d'une journée. Partager avec quelqu'un les fatigues et les dangers d'une entreprise. Partager la destinée, le sort de quelqu'un. L'homme n'est jamais plus heureux que lorsqu'il *partage* son bonheur. (Boiste.) Ni les conseils de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle *partageât* tant soit peu son ardeur. (Bossuet.) *Partager* son cœur entre Dieu et les créatures. (Fléchier.) Nous le vertions encor nous *partager* ses soins. (Racine.) L'ambition et l'amour de la fortune *partagent* dans les autres hommes l'amour du plaisir ; les soins qu'exigent ces deux passions sont autant de moments dérobés à la volupté. (Mass.) Les véritables héros n'ont pas plus de peine à voir la gloire des autres qu'à *partager* avec eux la lumière. (Dufresny.

— Repartir sur. Comblez-le lui seul de toutes les grâces que vous aviez réservées, dans vos trésors éternels, à tant de princes qui devaient régner à sa place, et auxquels sa couronne était destinée ; réunissez en lui tout ce que vous deviez *partager* sur les autres. (Mass.)

La nature, fertile en esprits excellents,
Sait entre les auteurs *partager* les talents. (Boileau.)

— Posséder par moitié ou en commun. Il n'y a qu'une seule chose que nous aimons à voir *partager* avec nous, quoiqu'elle nous soit bien chère, c'est notre opinion. (Boiste.) Je suppose qu'il n'y ait que deux hommes sur la terre qui la possèdent seuls, et qui la *partagent* entre eux deux ; je suis persuadé qu'il leur naîtra bientôt quelque sujet de rupture. (La Bruy.) La faveur lui devient amère, dès qu'il faut la *partager* avec ses commettants. (Mass.) Elles (les comédiennes) deviennent l'objet de la passion de vos enfants, et *partagent* peut-être avec vous-mêmes le cœur de votre mari. (Id.)

Avec elles il *partage*
Le sceptre du double chant. (J.-B. Rouss.)
J'aime à voir l'animal, qui des races humaines
Aimé que les plaisirs à *partagé* les peines. (Delille.)

— Pop. Se dit de deux hommes qui jouissent des faveurs de la même femme. Si je ne vous en ai pas parlé, c'est que je vous connais sais trop fier pour consentir à me *partager* avec un autre. (A. Baudet.) Depuis qu'il *partageait* la patronne avec le mari, il se considérait comme tout à fait de moitié dans le ménage. (E. Zola.)

— Faire entrer en partage, associer à. Il *partage* avec eux les soins du gouvernement. (Massillon.)

— Avoir part à, participer à. Ils *partagent* ses faveurs, en imitant ses désordres. (Mass.) Ah ! qui peut avec lui *partager* notre amour ? (Rac.) Ceux qui de leur enfance ont *partagé* les jeux. (Delille.) Combien de fois, à l'ombre de ces rochers, ai-je *partagé* vos repas champêtres ! (B. de Saint-Pierre.)

Avec ses fils *partageant* sa tendresse,
Elle a vu son enfance élevée avec eux. (Racine.)

— Entrer en part de. Nous *partagerons* ses triomphes en combattant pour lui. (Mass.)

— S'intéresser à. Partager la joie, la douleur, les regrets, les ressentiments de quelqu'un. Junie a pu le plaindre, et *partager* ses peines. (Rac.) Je condamne sa faute, en *partageant* ses larmes. (Boil.) Il est vrai que je lui préfère celui de *partager* maintenant votre joie. (J.-J. Rouss.)

O filles de Lévi ! troupe jeune et fidèle,
Que déjà le Seigneur embrase de son zèle,
Qui venez si souvent *partager* mes soupirs. (Racine.)
Je *partage* sa honte en vous traçant ses crimes,
Mais comment vous compter ses illustres victimes ? (De Belloy.)

— *Partager l'opinion, l'avis, le sentiment de quelqu'un*. Être de son opinion, de son avis, de son sentiment.

— *Partager les soupçons, la défiance, les craintes de quelqu'un*. Avoir les mêmes soupçons, la même défiance, les mêmes craintes que quelqu'un.

— Subir avec quelqu'un. Pour éviter de *partager* avec lui le même sort. (La Bruyère.) Mais elle se plut à justifier la folie de sa fille en la *partageant*. (H. de Balzac.)

D'Homère et de Milton *partageant* l'infortune,
Bientôt je vais traîner une vie importune,
Et former, au hasard, par mon bâton conduit,
Des pas environnés d'une profonde nuit. (Fellens.)

— Diviser, former dans un tout des parties distinctes, mais non séparées les unes des autres. Partager un nombre en deux. Ce fleuve partage la province. L'équateur partage le globe. L'astre qui *partage* les jours. (J.-B. Rouss.) En général, les montagnes occupent le milieu des continents, et *partagent* dans la plus grande largeur, les îles, les promontoires et les autres terres avancées. (Buffon.) La nature a *partagé* la vie des femmes en deux périodes, dont chacune leur compose une existence différente. (Beauchêne.)

— Séparer en partis opposés. Cette querelle va partager toute la cour. Cette question a partagé toute l'école. (Id.) Balancé les destins et *partage* les dieux. (Corn.)

Mais quoique seul pour elle, Achille furieux
Épouvantait l'armée, et *partageait* les dieux. (Rac.)
Vit-on, dans sa manie,
Un tigre en factions *partager* l'Hyrcanie ? (Boileau.)

— Donner en partage à quelqu'un ; et, en ce sens, il régit directement la personne. Partager un de ses fils en aîné, le partager en cadet. Bien, mal partager quelqu'un. || Se dit aussi en parlant des dons de la nature ou de la fortune. La nature ne l'a pas mal partagé. La fortune l'a bien partagé.

— Autrefois, *Partager à* s'est dit pour Partager avec.

Vouloir qu'en ma faveur à ce grade il renonce,
C'est faire une prière indigne de réponse,
Et de son amitié je ne puis l'exiger,
Sans vous voler un bien qu'il vous doit *partager*. (Corneille.)

— Chevalerie. *Partager le soleil*. Ménager les mêmes avantages aux deux combattants en champ clos.

— Manèg. *Partager les rênes*. Prendre une rêne dans chaque main, et conduire ainsi son cheval.

— Mar. *Partager le vent*. Le disputer à un vaisseau ennemi ; manœuvrer de manière que, si l'on ne peut avoir l'avantage du vent, l'ennemi ne l'ait pas non plus. || Prendre le vent en plusieurs bordées à peu près égales, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

— **PARTAGER**, v. n. Avoir part, avoir droit à une part. Ne pas partager dans une succession. Être appelé à partager. Partager par moitié.

— *Partager en frères*. Partager également et amiablement, sans dispute, sans contestation.

— **SE PARTAGER**, v. pr. Se diviser une chose. Se partager une somme.

Comme on partage des troupeaux,
Les rois se *partagent* des hommes. (C. Delav.)
Qu'en un congrès se *partageant* le monde,
Des potentats soient trompeurs ou trompés,
Je ne vais point demander à la ronde,
Si de ma tonne ils se sont occupés. (Béranger.)

— Se donner mutuellement une part. Les époux se partagent les peines et les plaisirs.

— Fig. Partager entre soi. Les bons et les mauvais succès semblent s'être *partagé* la durée des ans et des siècles. (Mass.)

— Former un tout dont les parties sont distinctes, mais non séparées. Un nombre impair ne peut se partager en parties égales sans fractions. Près de cet endroit, la route se partage en deux branches.

— Être, pouvoir être partagé. Cet objet peut, ne peut se partager. Tout bonheur qui ne peut pas se *partager* n'est pas le vrai bonheur. (Boiste.)

— Être donné également. L'amour et le plaisir se partagent son cœur. Sa tendresse se partage également entre tous ses enfants.

J'ai trop de courage
Pour souffrir qu'avec toi ma gloire se *partage*. (Corneille.)

— *Se partager entre plusieurs choses*, ou *plusieurs personnes*. Consacrer à chacune d'elles un temps égal. Se *partageant* entre les devoirs de sa place et les soins de sa famille. (Flech.) Le matin, Glycère se *partage* entre la toilette et quelques billets qu'il faut écrire. (La Bruy.) S'il est dans l'homme de se *partager* entre l'erreur et la vérité, je doute qu'il lui soit possible de se *partager* entre le vice et la vertu. (Mlle Clairon.) La maîtresse, obligée de se *partager* entre tous, pèse peu à chacun, et soutient peu chacun. (Michelet.)

— Se séparer en partis opposés, différer d'avis. Les avis se partagèrent sur cette question. Pour le choix d'un maître Athènes se *partage*. (Rac.) Les ministres se *partagèrent*. L'Europe fut inondée de libelles. (L. Blanc.)

— Se diviser en corps séparés.

Amis, *partageons*-nous : qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'orient regarde ;
Vous, le côté de l'Ourse, et vous, de l'occident,
Vous le midi. (Racine.

— REM. GRAMM. Quand on conserve une portion de ce qu'on partage, on dit *partager avec*, et lorsqu'on ne se réserve rien, *partager entre*.

— Syn. comp. **PARTAGER, RÉPARTIR, DISTRIBUER**. On *partage* ce qui est un ; on *répartit* ce qui est déjà partagé ; on *distribue* tout ce qui est divisé ou susceptible de division. || **PARTAGER, DIVISER**. L'action de *diviser* marque plusieurs parties ; l'action de *partager* fait plusieurs parts.

PARTAGEUR, s. m. Anc. jurispr. Celui qui était préposé pour faire le partage des successions. || Syn. de **PARTAGEUX**.

PARTAGEUX, EUSE, s. Pop. Celui, celle qui voudrait le partage, la communauté des biens.

*** PARTANCE**, s. f. (radic. *partir*). Mar. Départ d'une flotte, d'un vaisseau ou d'un autre bâtiment. Jour de partance. Faire une bonne partance, une mauvaise partance. Être sur le point de sa partance. Voir la partance de la flotte. || *Coup de partance*. Coup de canon chargé à poudre qu'on tire pour avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile. Tirer le coup de *partance*. (Acad.) || *Être de partance*. Être en état

de partir. || *Pavillon, bannière de partance.* Pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à venir à bord pour appareiller. Arborer la bannière de *partance*. (Acad.) || Un bâtiment *fait une belle partance*, lorsqu'à son départ il a bon vent et bonne mer. || *Point de partance.* Point que l'on détermine sur la carte, avant de perdre la terre de vue, par des relevements de position bien déterminés. C'est à partir de ce point qu'on commence à compter sa route.

— Par extens. *Coup de partance.* Le signal du départ, dans quelques autres occasions. Huit heures sonnent, voilà le coup de *partance*. (Acad.) La générale bat, c'est le coup de *partance*. (Id.)

— Fig. Il prétend que l'affaire des bulles est si bien disposée, que ce sera le coup de *partance* et le boute-selle pour venir à Grignan. (Mme de Sevigné.)

— *En partance*, loc. adv. Sur le point de partir, en parlant d'un bâtiment. Je le remettrai au premier paquebot en *partance*. (Merimée.) Il était en *partance* et allait prochainement appareiller. (V. Hugo.)

—Fig. et fam. Se disait de tout autre départ.

PARTANT, part. près. du v. Partir. Qui part.

PARTANT, s. m. Celui qui part. Je suis un des partants. Un secret au malade, aux *partants* un adieu. (Lamartine.)

* **PARTANT**, adv. Prat. et Comptab. Par conséquent. Vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé. Sur quoi payé tant, *partant* reste... (Acad.)

—S'emploie quelquefois dans le style familier. Il n'avait plus de fortune, et *partant* plus d'amis. (Acad.) Toutes ces fillettes sont rondes, alertes, gentilles, un peu grisettes et *partant* fort peu déesses. (H. Taine.)

Les tourterelles se fuyaient;
Plus d'amour, *partant* plus de joie. (La Font.)

— *Partant quitte.* Tous les comptes balancés, les deux parties sont quittes l'une envers l'autre. Reçu tant, payé tant, et *partant* quitte. (Acad.

PARTEMENT, s. m. Action de partir, départ, éloignement. Il suffit de l'accompagner à son *partement*. (Montaigne.) Le duc de Bourgogne, à son *partement* d'Amiens, laissa son fils le comte de Charolois en Artois. (Saint-Remy.) Vieux mot.

Je ne m'aperçois pas que le destin m'apprête
Un autre *partement*. (Malherbe.)

— Mar. Direction du cours d'un vaisseau vers l'orient ou l'occident par rapport au méridien d'où il est parti. || Différence de longitude entre le méridien sous lequel la dernière observation a été faite, et celui où le vaisseau se trouve actuellement.

— Pyrotechn. *Fusées de partement.* Fusées qui doivent partir ensemble.

* **PARTENAIRE**, s. 2 g. (de l'angl *partner*, allerat. probable du vieux français *parsonnier*). S'emploie à plusieurs jeux, et principalement au jeu de whist, pour désigner L'associé avec lequel on joue. Être le partenaire, la partenaire de quelqu'un. Nous sommes partenaires. Au café du Helder, nous trouvâmes nos six *partenaires*. (Ch. Monselet.) || On écrit aussi *partner*. Enfin, rien n'ennuie l'amour-goût comme l'amour-passion dans son *partaer*. (Stendhal.)

—Fig. Religion et monarchie sont deux *partenaires* qui, bien que toujours en brouille, ne peuvent exister l'une sans l'autre. (Proudhon.)

— Chorégr. Personne qui figure avec une autre dans un bal. Choisir son partenaire, sa partenaire.

PARTENEMENT, s. m. Sal. Bassin où se fait la concentration préparatoire des eaux salées.

PARTÈQUE, s. f. Pêch. Nom, en Provence, d'une perche que l'on attache aux cordes du ganguy, pour maintenir ce filet ouvert.

PARTERET, s. m. (rad. *partir*, dans le sens de Partager). Sorte de grand couteau du Lyonnais.

* **PARTERRE**, s. m. (des mots fr. *par*, et *terre*). Aire plate et unie. || Nom qu'on donnait au sol et au rez-de-chaussée.

— Jardin, ou partie d'un jardin qu'on orne de compartiments de gazon ou de buis, de plates-bandes garnies de fleurs, etc. Parterre de buis, de gazon, de fleurs. Parterre orné de vases, de statues et de bassins. Tracer un parterre. Les plates-bandes, les bordures, les compartiments d'un parterre. Les parterres, qui entrent comme partie principale dans la composition du jardin français, sont aujourd'hui de peu d'usage. On les a remplacés, dans le jardin anglais, par des massifs de fleurs et d'arbustes.

Le *parterre* où vont naître vos fleurs
Doit recevoir ses rayons créateurs. (Parny.)

— *Parterre de broderie.* Celui qui est composé de rinceaux, de fleurons et autres figures formées par des traits de buis nain, et entouré de plates bandes. || *Parterre de pièces coupées.* Celui qui est par compartiment de figures régulières, séparé par des sentiers, et dans lequel on met des fleurs. || *Parterre de gazon.* Celui qui est de pièces de gazon en compartiments carrés, et avec enroulement. || *Parterre à l'anglaise.* Celui qui est de broderie mêlé de plates-bandes et d'enroulements de gazon. || *Parterre de coquilles.* Coquilles arrangées de façon à former une espèce de parterre. || *Parterre d'eau.* Canaux découverts qui ornent un jardin, et qui forment des compartiments à peu près semblables à ceux des parterres ordinaires. || Nom donné aussi, en parlant du jardin de Versailles, aux deux grands bassins qui se trouvent immédiatement devant le château.

— Par anal. C'était un très beau *parterre* à voir que tant d'escadrons et de bataillons en bon ordre. (Pellisson.

— Comm. Nom donné autrefois à certaines étoffes de soie, semées de fleurs naturelles, qui, par leur diversité, représentaient assez bien l'émail d'un parterre.

— Eaux et for. *Parterre d'une coupe de bois.* Emplacement où elle se fait.

— Econ. domest. *Parterre de natte.* Natte qui couvre le parquet de tout une pièce.

— Erpet. Serpent du genre du boa.

— Ichtyol. Nom spécifique d'une girelle, rangée autrefois parmi les labres.

— Théât. Partie d'une salle de spectacle qui, plus basse que la scène, forme un espace ordinairement garni de banquettes, au milieu de l'enceinte des loges, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. Aller au parterre. On paye moins au parterre qu'aux loges. Une place, un billet de parterre. Autrefois on était debout dans tous les *parterres*. (Acad.) Donner à ce tailleur deux billets de *parterre*. (Colnet.)

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le hola,
Peut aller au *parterre* attaquer Attila (Boileau.)

— Par extens. Les spectateurs qui sont placés au parterre. Le parterre a fort applaudi ce vers, cet acteur. Le parterre a mieux jugé que les loges. Les applaudissements, les sifflets du parterre. J'ai cru, dans ma première jeunesse, que les vers de certains poètes étaient intelligibles pour les acteurs, pour le *parterre* et l'amphithéâtre, que leurs auteurs s'entendaient eux-mêmes : je suis détrompé. (La Bruyère.) Plaint Pradon opprimé des sifflets du *parterre*. (Boil.) Il voulait venger la cour immolée au *parterre*. (Id.)

Mon embarras est comment
On pourra finir la guerre
De Pradon et du *parterre*. (Boileau.)

Non, j'appelle en auteur soumis, mais peu craintif,
Du *parterre* en tumulte au *parterre* attentif. (Piron.)

— Par anal. L'empire, pour lui, n'est qu'un tréteau colossal, où il parade devant un *parterre* de nations. (P. de St-Victor.)

— Fig. Le public, par rapport aux actes de la vie publique ou privée qui viennent à sa connaissance. Le ministre vient de faire une grande faute ; voilà de quoi rejouir, amuser, égayer le *parterre*. (Acad.) L'affaire de madame de Courcelles rejouit fort le *parterre*. (Mme de Sevigné.

— *Juger du parterre les actes, les opérations du gouvernement.* Les juger de loin, sans y avoir aucune part.

— Pop. et par jeu de mots. *Prendre un billet de parterre.* Tomber. || *Faire des parterres.* S'est dit dans le même sens. Ils feront tantôt de beaux *parterres*. (Naude.)

PARTERRIEN, s. m. Se dit, populairement et par plaisanterie, pour Spectateur qui est au parterre.

PARTHA, Géogr. Rivière de la Saxe royale, affluent de l'Elster.

PARTHE, s. m. Géograph. anc. Nom des membres d'une tribu scythe qui s'établit au sud de l'Hyrcanie, dans le pays auquel elle donna son nom. Soumis par les Perses, les Parthes se soulevèrent contre le roi de Syrie Antiochus II Théos, en 255 ou 250 av. J.-C., sous un chef du nom d'Arsace. Une longue lutte contre les Séleucides leur valut la conquête de l'Hyrcanie, puis de la Médie, de la Perside, de la Babylonie, de l'Assyrie, etc. Vers la même époque, ils s'avançaient jusqu'à l'Indus et même au delà. Leur lutte avec les Romains commença par la défaite de Crassus, 53 ; elle dura plus de deux siècles. Enfin les Parthes affaiblis succombèrent sous une révolte dont le chef était le Perse Artaxerxès, fondateur de l'empire des Sassanides, 226. Le pouvoir royal était contenu par une forte aristocratie ; la couronne était élective, mais dans la famille des Arsacides ; le royaume était divisé en dix-huit satrapies.

— Prov. *Fuir comme les Parthes.* Fuir en lançant des flèches contre ceux par qui l'on est poursuivi. || Fig. Feindre de céder dans une discussion, et porter en même temps des coups dangereux à son adversaire.

— adj. Qui a rapport aux Parthes. Roi parthe. Coutumes parthes.

PARTHENAY, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Deux-Sèvres, à 56 kil. N.-E. de Niort, sur le Thouë. Grosses étoffes du pays ; marchés de bœufs. Ancienne capitale de la Gâtine ; 6,500 h.

PARTHENAY-L'ARCHEVÊQUE (Catherine de), d'une illustre famille du Poitou, qui prétendait descendre des Lusignan, 1551-1631, épousa le baron du Pont, Charles de Quellenec, massacré lors de la Saint-Barthelemy, et, en 1575, Bene II, vicomte de Rohan. Aux deux sièges de La Rochelle, 1573 et 1628, elle excita les habitants à la résistance. On cite son *Apologie pour le roi Henri IV*, une tragédie, *Judith et Holopherne*, etc.

PARTHENIASTRE, s. m. Bot. Plante formant une section du genre parthenie.

PARTHENICHÈTE, s. f. (pr. *par-té-ni-kè-te* ; et. fr., *parthénie* ; gr. χαίτη, poil). Bot. Plante formant une section du genre parthenie.

PARTHÉNIE, s. f. du gr. παρθένος, vierge). Myth. gr. Nom que l'on donnait à Minerve, à Junon et à Diane ; à Minerve et à Diane, comme ayant toujours conservé la virginité, et à Junon, quoique mère de plusieurs enfants, parce que tous les ans la fontaine Canathos, dont elle buvait les eaux, lui rendait sa virginité.

— Astron. Un des noms de la constellation de la Vierge.

— Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour cinq ou six espèces de la Virginie et de Cuba et réparties en trois sections : parthéniastre, parthénichète et argyrochète.

— **PARTHÉNIES**, s. f. pl. Antiq. gr. Hymnes chantés par de jeunes filles dans des fêtes solennelles, particulièrement dans les Daphnéphories, que les Béotiens célébraient en l'honneur d'Apollon.

PARTHÉNIEN, s. m. (du gr. παρθένος, de vierge). Antiq. gr. Nom des enfants illégitimes nés à Lacédémone, surtout pendant la première guerre de Messénie. Les parthéniens ayant été déclarés inhabiles à hériter, se liguèrent avec les ilotes pour causer des troubles à Sparte ; mais leur conjuration ayant été découverte, ils émigrèrent, et fondèrent Tarente, dans la Grande Grèce, vers l'an 707 av. J.-C.

— **PARTHÉNIENNE**, s. f. Espèce de flûte, au son de laquelle dansaient les vierges grecques.

PARTHÉNIUS, Géogr. anc. Fleuve d'Asie Mineure, Paphlagonie, se rendait dans le Pont-Euxin.

PARTHÉNIUS *de Nicée*. Poète grec, du Ier siècle avant J.-C., fut le maître de Virgile et l'ami de Cornélius Gallus. On a de lui un écrit en prose, *Infortunes amoureuses*.

* **PARTHÉNOGENÈSE**, s. f. (ét. gr., παρθένος, jeune fille, vierge ; γένεσις, engendrement.) Physiol. Génération sans intervention des sexes.

PARTHÉNOGENÉSIQUE, adj. 2 g. Physiol. Qui a rapport à la parthénogénèse.

PARTHÉNOLOGIE, s. f. et. gr., παρθένος, vierge ; λόγος, discours). Méd. Traité médical sur les jeunes filles.

PARTHÉNOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la parthénologie.

* **PARTHÉNON**, s. m. (du gr. παρθένος, vierge, un des surnoms de Minerve, comme ayant toujours conservé sa virginité). Antiq. Temple de Minerve à Athènes. Il était situé sur le même rocher que la citadelle. Détruit par les Perses, il fut rebâti plus beau par Périclès. On y voyait la statue d'ivoire et d'or de la déesse, un des chefs-d'œuvre de Phidias. On admire encore aujourd'hui les ruines de cet édifice.

— Appartement des filles qui, chez les Grecs, était l'endroit de la maison le plus reculé. || Sous le Bas-Empire, Monastère de vierges.

PARTHÉNOPE, s. m. (de *Parthénope*, nom mythol.). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, formé aux dépens des cancers, et dont l'espèce unique, le parthénope horrible, habite l'océan Indien et l'Atlantique.

PARTHÉNOPE, Géogr. Nom primitif de Naples.

PARTHÉNOPE, Myth. gr. Une des Sirènes ; elle se précipita dans la mer, de désespoir de ne pouvoir charmer Ulysse.

— **PARTHÉNOPE**, Astron. La 11e planète télescopique, découverte le 11 mai 1850 par de Gasparis.

PARTHÉNOPÉEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Parthénope ou Naples.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *République parthénopéenne.* Gouvernement installé à Naples par Championnet, 23 janvier 1799.

PARTHÉNOPIEN, ENNE, adj. Crust. Qui ressemble à un parthénope. || **PARTHÉNOPIENS**, s. m. pl. Tribu de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, renfermant cinq genres : eumédon, eurynome, lambre, parthénope et cryptopodie. Leurs mœurs sont peu connues.

PARTHÉNOXYS, s. m. (ét. gr., παρθένος, vierge ; ὀξύς, aigre). Bot. Division du genre oxalide.

PARTHIE ou **PARTHYÈNE**, Géogr. anc. On a entendu par ce nom : 1° la province qui fut le berceau de l'empire des Parthes, entre l'Hyrcanie au N., la Médie à l'O., l'Arie à l'E., et la Parétacène au S. ; auj. *Kounistan* et *Khorassan persan*, capit. de. *Hécatompylos* ; 2° l'empire des Parthes, capitale *Ecbatane*, puis *Séleucie* et *Ctésiphon*.

PARTHIQUE, adj. 2 g. Hist. Qui appartient aux Parthes. Titre que les Romains donnèrent aux vainqueurs des Parthes. Trajan le Parthique. || *Jeux Parthiques.* Jeux célébrés en l'honneur de Trajan, vainqueur des Parthes.

— Antiq. rom. *Cuir parthique.* Peau teinte en couleur de feu, dont on se servait à Rome pour faire des baudriers, des chaussures, etc.

PARTI, IE, part. pass. du v. Partir, pris dans le sens de se mettre en chemin. S'empl. adject. v. Homme parti. Femme partie. Les deux sœurs *parties*, et la nuit revenue, Psyché lui raconta tout ce qui s'était passé, et le reçut avec les caresses que l'absence a coutume de produire entre nouveaux mariés. (La Font.) Un éclat de rire *parti* de la bouche du petit vieillard retentit dans les oreilles du jeune fou comme un bruissement de l'enfer. (H. de Balzac. Voyez à un signal *parti* du ciel car c'est le soleil qui le donne ces mille églises tressaillir à la fois. (V. Hugo.

Jamais sans eux aux *partis* de rires du Stagirite
Aux champs Thes aliens ont-ils des cendres ? (Rv.)

— Pop. Mis en mouvement, soulevé, excité. Le vent parti, il va parler longtemps. Paris est *parti*, disait un vétéran des luttes révolutionnaires, qui venait de parcourir divers quartiers de la capitale. (E. Texier.)

— Pop. Gris, excité par la boisson. Il était un peu parti à la suite de ce dîner. || Endormi. Allons, les voilà *partis*. (Du Vautrin en remuant la tête du père Goriot et celle d'Eugène. (H. de Balzac.)

PARTI, IE ou **ITE**, part. pass. du v. Partir, pris dans le sens de Diviser. S'empl. adjectiv., mais il n'est guère usité qu'en termes de blason pour signifier Divisé perpendiculairement en parties égales, en parlant de l'écu. Il porte parti d'or et de gueules. On le dit aussi en parlant d'un aigle à deux têtes. Il porte de sable à l'aigle d'or au chef parti. V. mi-parti. *Écu parti et coupé de six pièces.* Celui qui a trois pièces en chef et trois en pointe. *Parti en bande droite ou en bande.* Tranché. *Parti en bande gauche ou en barre.* Taillé. *Parti en fasce.* Coupé. *Parti de l'un et de l'autre.* Se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change rec proquement d'émail, avec le champ. *Parti en pal.* Divisé par une ligne perpendiculaire. *Parti en sautoir.* Se dit d'un écu tranché et taillé.

— S'est dit pour Fixé, réparti.

— S'est dit pour Partagé, divisé. Le pays était *parti* en trois peuples. (Cl. Fauchet. Tout le monde se voit *parti* pour trois heures. (Montaigne.)

— Bot. Profondément divisé par les incisions aiguës. Feuille partite.

— Diplom. *Charte-partie.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Litter. *Jeux partis.* On appelait autrefois *jeux partis* ou *partagés*, des demandes joyeuses et roulant sur l'amour, que posaient ordinairement les trouvères ou poètes d'amour, et sur lesquelles on s'exerçait dans les bonnes compagnies. Les jeux partis étaient fort en usage dans le XIIe siècle et dans le XIIIe. On posait, par exemple, ces questions : Lequel vaudrait mieux pour celui qui aimerait une demoiselle, qu'elle se mariât à un autre, ou qu'elle vînt à mourir ? De deux amants, lequel aime mieux ; celui qui, à la prière de sa dame, fait ce qu'il répugne fortement à faire ; ou celui qui ne fait pas ce qu'il désire ardemment de faire ? Ces questions devaient, par leur nature, partager les esprits, puisque les uns pouvaient disputer pour, et les autres contre ; de là, ces divertissements furent appelés *jeux partis*.

— **PARTI**, s. m. Blas. Division de l'écu en deux parties égales depuis le haut jusqu'en bas. Il y a quatre divisions de l'écu : le parti, le coupé, le tranché et le taillé. Porter parti d'or et de gueules.

* **PARTI**, s. m. (le lat. *pars, partis*, portion, partie). Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire. Un grand, un puissant parti. Être dans le bon parti, dans le mauvais parti. Être du bon parti, du mauvais parti. Il y a un parti formé. Le parti de la Ligue. Le parti des Guelfes. Le parti des Gibelins. Le parti des gens de bien. Se mettre dans un parti, d'un parti. Entrer dans un parti. Tenir le parti de quelqu'un. Se déclarer d'un parti. Se détacher d'un parti. Quitter, abandonner un parti. Son parti est abattu. Ruiner, relever un parti. Soutenir un parti. Se faire chef de parti. N'être d'aucun parti. Ne prendre jamais parti dans les guerres civiles. Être neutre entre les partis. Être de partis opposés, de partis contraires. Le choc des partis. Chacun des partis, l'un et l'autre parti a des fautes à se reprocher. Ainsi les calvinistes, plus hardis que les lutheriens, ont servi à établir ces sociniens, qui ont été plus loin qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le *parti*. (Boss.) Marlborough avait fait autant de mal à la France par son *parti* que par ses armes. (Volt.) Charles était alors en Lithuanie occupé à ranimer un *parti*. (Id.) Vous voulez dans l'État vous former un *parti*. (Id. Voyez les factions qui l'enveloppent dès son enfance ; tout est *parti* chez les huguenots et chez les catholiques. (Condillac. C'est grâce à de tels actes que la démocratie française se deviendra invincible et qu'elle cessera d'être un *parti* pour être la nation tout entière. (Gambetta.) La force d'un *parti* est toujours en proportion du nombre de ses martyrs. (E. Renan.)

Je ne murmure point qu'une amitié commune
Se range du *parti* que flatte la fortune. (Racine.)
Car il n'est point d'auteur si décrié,
Qui dans l'arti n'ait un *parti* zélé. (J.-B. Rouss.)

— Fig.

J'irai semer partout ma crainte et ses alarmes
Et ranger tous les cœurs au *parti* de ses larmes. (Rac.)

— *Homme de parti.* Celui qui se montre crédule ou passionné en tout ce qui intéresse son parti. Il faut se défier de tout homme de parti. Les hommes, les gens de parti sont souvent injustes de bonne foi. Ne comptez pas sur le cœur et le jugement des hommes de *parti*. (Boiste.) Les livre faits par les gens de *parti*. (La Bruyère.)

— *Esprit de parti.* Disposition morale d'un homme tellement attaché à son parti, qu'il est aveugle ou même injuste en tout ce qui regarde ce parti et le parti contraire. L'esprit de parti altère tous ses jugements et tous ses récits. L'esprit de *parti* n'est que l'égoïsme, sous le nom de l'utilité générale. (Boiste.) L'esprit de *parti* abaisse les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple. (La Bruy.) De l'esprit de *parti* je sais quelle est la rage. (Volt.) C'est par abus qu'on a dit trop longtemps esprit de *parti*: l'expression propre, c'est bêtise de *parti*. (De Cust.)

— *Prendre parti.* Se décider pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. Il ne resta pas devant l'Empereur, qui prenait *parti* pour l'évêque. (Montalemb.)

— Fig. *Prendre le parti de quelqu'un.* Se déclarer pour lui, le défendre, le protéger. Prendre le parti de quelqu'un envers et contre tous. Prendre le parti des plus faibles. On dit dans le même sens: *Prendre parti pour quelqu'un.*

Prendre parti contre quelqu'un. Se tourner contre lui, l'attaquer.

— *Prendre quelqu'un à parti.* S'est dit pour Prendre quelqu'un à partie. Elle eut beau prendre à *parti* les lois et la religion. (Hamilton.)

— Fig. *Être, se mettre, se ranger du parti de quelqu'un, de quelque chose.* Favoriser, préférer quelqu'un, quelque chose. Être toujours du parti des malheureux, des opprimés. Il faut toujours être du parti de la vérité. Être du parti, se ranger du parti de la modération, de l'indulgence. La vertu obscure est souvent méprisée; mais des que vous en prenez vous-même le *parti*, elle ne manque plus de protecteurs. (Mass.) Il prend ce le *parti* du crime à celui de la justice. (Id.)

— On dit d'un homme trop habile, qu'*il se met toujours du parti le plus fort.*

— En parlant de la diversité des opinions, on dit: *Être d'un bon, d'un mauvais parti*, pour Être d'une bonne, d'une mauvaise opinion.

— *Avoir un parti.* Avoir pour soi, avoir dans ses intérêts un certain nombre de personnes par qui l'on est soutenu, défendu, prôné. Avoir un parti, un grand parti à la cour, dans l'armée. Ce poète, ce peintre, ce musicien a un parti, un parti nombreux dans le public. On dit, dans le sens opposé: *Avoir un grand parti, un nombreux parti contre soi.*

— Action de plusieurs personnes réunies qui se séparent pour aller les unes d'un côté, les autres d'un autre. Nous devions quitter notre bonne compagnie du midi, et prendre chacun notre *parti* les uns vers Paris, les autres à Autry. (Mme de Sévigné.)

Par extens. Fraction d'un groupe de personnes ainsi séparées. Je me joignis au *parti* qui allait à terre, et, une demi-heure après avoir quitté le vaisseau, je foulai le sol américain. (Chateaub.)

— Situation intermédiaire. Il y a un *parti* à trouver entre les âmes crédules et les esprits forts. (La Bruy.) Il y a un *parti* à prendre dans les entretiens, entre une certaine paresse qu'on a de parler ou quelquefois un esprit distrait qui nous fait faire de mauvaises demandes ou de sottes réponses. (Id.)

— Résolution, détermination. Prendre un parti modéré, un parti violent. Prendre un grand parti. C'est le parti qu'il faut prendre. Savoir bien prendre son parti dans l'occasion. C'est un homme qui ne sait jamais prendre son parti, le deux *partis*, nous voyons le plus sage, et nous suivons le plus mauvais. (Boiste.) C'est un *parti* sage à la guerre de se tenir sur la défensive; mais ce n'est pas le plus brillant. (La Roche.) Ceux qui font bien mettraient seuls d'être enviés, s'il n'y avait encore un meilleur *parti* à prendre, qui est de faire mieux. (Id.) C'est à toi de choisir quel *parti* tu dois prendre. (Rac.) Il est moins dangereux de prendre un mauvais *parti* que de n'en prendre aucun, ou que d'en prendre un trop tard. (Fen.) Le *parti* le plus honnête est toujours le plus sage. (J. J. Rousseau.) Chacun des alliés prit le *parti* de traiter. (Volt.)

— *Parti pris.* Opinion préconçue; résolution sur laquelle on ne revient pas. Le tempérament ne change pas, et le *parti* pris change. (E. Renan.) *Parti fait.* S'est dit dans le même sens. Vous m'honorez de votre estime en un temps où il semble qu'il y ait un *parti* fait pour ne m'en laisser aucune. (Corneille.)

— *De parti pris.* Sans rien vouloir entendre. Il est le parti pris.

— *Faire parti.* S'est dit pour Comploter, se préparer à.

Léandre fait *parti*
Pour enlever Celie; et j'en suis averti. (Molière.)

— Absol. *Prendre un parti, son parti.* Prendre une dernière et ferme résolution. Il est inutile de lui parler davantage, il a pris son parti.

— On dit dans le style plaisant: *Prendre son parti en grand capitaine.*

— *Prendre son parti* signifie aussi Se résigner à ce qui doit arriver. Dès qu'on lui eut fait voir que sa maîtresse était sans espérance, il prit son parti. Il en prit son parti sans compter sur moi prenez votre *parti*. (Racine.)

— *Demi-parti.* Résolution insuffisante, qui ne mène qu'à moitié chemin du but qu'on veut ou qu'on doit atteindre.

—Expédient. Proposer à quelqu'un plusieurs partis pour sortir d'affaire. Les partis extrêmes ne sont point de son goût. Les partis moyens ne réussissent pas toujours. C'est le parti le plus sûr, le plus prudent, le plus sage, le plus honnête. Le plus court parti. Se décider pour le parti le plus prompt.

— Avantage, utilité, profit. Tirer un bon part d'une affaire. Tirer un parti avantageux, un grand parti, un parti me livrer d'une entreprise, d'une manufacture. C'est un homme qui sait tirer parti, tirer un grand parti de ses amis, de ses protecteurs, de ses subordonnés. L'habileté tire parti de tout. Voilà comme on tire *parti* du présent, en s'instruisant pour l'avenir. (J.-J. Rouss.) C'est alors que vous le verrez tirer de tout ce qui l'environne le *parti* le plus avantageux pour son bien-être actuel. (Id.) Il faut savoir tirer *parti* même de ses ennemis. (Pourneville.)

— Fig. *Tirer parti de la vie.* En faire un bon et agréable usage.

— Condition, traitement qu'on fait à quelqu'un. Faire à quelqu'un un bon parti. Son parti en sera meilleur. On lui offre six mille francs d'appointements, c'est lui faire un bon parti. On lui voulait donner une préfecture, il ne devait pas refuser ce parti-là. C'est un bon parti pour lui. Accepter le parti.

— *Jouer un mauvais parti à quelqu'un.* L'attraper, lui faire quelque vilain tour.

— *Faire un mauvais parti, un méchant parti à quelqu'un.* Lui faire essuyer quelque mauvais traitement ou même attenter à sa vie. Ces misérables vous feront un mauvais parti. On pourra bien lui faire un mauvais parti, un méchant parti.

— Profession, genre de vie, emploi. Prendre le parti des armes, le parti de la robe, le parti du barreau. Prendre le parti de l'Église, le parti de l'épée. Prendre parti dans l'épée, dans la robe. Prendre le *parti* de la retraite et de la piété. (Mass.)

— Absol. *Prendre parti.* S'est dit pour S'enrôler. Il y en eut près de vingt mille qui prirent *parti* en divers lieux parmi ses troupes. (Fléchier.)

— *Prendre parti chez les ennemis.* Déserter.

— Personne à marier, considérée par rapport à son bien ou à sa naissance. Cette fille est le plus grand parti qui soit en France. Cette fille-là est un bon parti. C'est un grand parti, un riche parti. Chercher un parti sortable. Proposer à quelqu'un un bon parti. Refuser un grand parti. N'être pas un assez bon parti pour quelqu'un. C'est un mauvais parti. On les marie ensemble, ce sont deux bons partis. Il est d'une grande naissance, fils unique et très riche, c'est un excellent parti. Il a hérité, il est donc très riche et d'un très grand mérite... combien de galants va-t-il mettre en déroute? quels bons *partis* ne fera-t-il pas manquer? (La Bruy.) A des *partis* plus hauts ce beau fils doit prétendre. (Corn.) Il devait se marier à une personne que sa beauté, sa naissance et sa fortune rendaient le premier *parti* de la capitale. (Volt.) Quand on avait vu Bernerette devenir une héritière probable, les *partis* s'étaient présentés en foule. (V. Hugo.)

— *Prendre parti.* Se marier. Il y a un temps où les filles les plus riches doivent prendre *parti*. (La Bruyère.)

— S'est dit pour Sujet, occasion. M. de Vardes honore Paris de sa présence, et il est toujours le bon *parti* de la conversation. (Mme de Sév.)

— Loc. prov. *A parti pris point de conseil.* Il est inutile de donner des conseils aux personnes qui ont décidé ce qu'elles feront.

— Anc. administ. Forfait passé pour certaines fournitures ou pour le prélèvement de certaines taxes. Mettre une affaire en partis. Le parti des vivres. Le parti des poudres. S'enrichir dans les partis. Saint Louis ne mit point en *parti* les biens et la fortune des pauvres; il ne crut pas que, pour avoir des sujets obéissants, il fallût les rendre misérables. (Fléch.) Ergaste trafiquerait des sciences et des arts, il mettrait en *parti* jusqu'à l'harmonie. (La Bruyère.)

— Art milit. Troupe de gens de guerre, soit de cavalerie, soit d'infanterie, que l'on détache pour battre la campagne, reconnaître l'ennemi, faire des prisonniers, etc. Un parti de cinq cents chevaux. Un parti d'ennemis. Un gros parti. Aller en parti. Mener, conduire, commander un parti. Avant que d'être maréchal de camp, il demanda à quelques gentilshommes s'ils voulaient venir en *parti* avec lui. (Tallemant des Réaux.) Henri IV y a bu, en effet, un jour qu'il avait grand chaud et qu'un *parti* d'Espagnols le poursuivait de fort près. (G. Droz.)

— Par extens. Ne pourrions-nous point aller en *parti* sur le grand chemin de Paris? il y aurait de bons coups à faire. (Dancourt.)

— *Parti réglé.* Troupe munie d'une commission. || *Parti bleu.* Autrefois, on appelait ainsi une petite troupe de soldats maraudeurs qui infestaient indifféremment pays ami ou ennemi pour piller le paysan. Les soldats attrapés ainsi en parti étaient pendus sans rémission.

— Beaux-arts. *De parti pris.* Se dit d'une manière raisonnée et déterminée de traiter une difficulté, un accessoire du sujet. Ces draperies sont traitées de parti pris. || *Prendre un parti.* Disposer les ombres et les lumières, grouper les figures et les objets par grandes masses; ne point les éparpiller. || *Prendre un grand parti.* Placer dans un tableau des parties d'ombre et de lumière larges et tranchées, si ces masses, opposées les unes aux autres, sont fortes et bien distinctes. || *Ne pas prendre de parti.* Laisser les objets dans le vague et dans la confusion.

— Jeux. Se dit, au lansquenet, d'une manière de jouer trois contre deux, deux contre un ou trois contre un. || Se dit, à plusieurs jeux de cartes, lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans les cartes, et que la carte d'un joueur compte double. Faire le parti. Donner le parti.

— Mathém. *Règle des partis.* Ancien nom du calcul des probabilités.

— Syn. comp. PARTI. FACTION. V. FACTION.

* **PARTIAIRE**, adj. 2 g. (pr. *par-ci-ère*). Jurispr. Ne s'emploie que dans cette expression: *Colon partiaire.* Cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme.

— Substantiv. Un partiaire.

* **PARTIAL, ALE**, adj. (pr. *par-ci-al*; rad. *parti*). Qui s'affectionne de préférence, et par esprit de prévention, à une personne, à une opinion, à un parti. Être partial, bien partial. Se montrer fort partial dans une occasion. Arbitre qui n'est point partial. Cet historien est trop *partial* pour qu'on ne se défie pas de ses jugements. (Acad.) || Plur. masc., *partiaux.*

— Se dit particulièrement d'un juge lorsqu'il penche à juger plus favorablement pour une partie que pour l'autre, par des raisons qui ne sont pas prises de l'équité rigoureuse. Un juge *partial* est un mauvais juge. (Acad.) Un juge *partial* est au-dessous des bourreaux. (Boiste.)

— S'est dit particulièrement pour Partiel. Éclipse partiale.

— Mus. S'est dit des cinq notes, la blanche, la noire, la croche, la double croche et la triple croche. On les appelait ainsi parce qu'il en fallait plusieurs pour faire une mesure.

* **PARTIALEMENT**, adv. (pr. *par-ci-a-le-man*; rad. *partial*). Avec partialité. Se conduire partialement. Agir partialement. Il s'est conduit partialement dans cette affaire.

PARTIALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Partialiser. S'empl. adjectiv. Voyant son royaume *partialisé* pour la diversité des religions. (Pasq.)

PARTIALISER, v. a. 1re conj. (pr. *par-ci-a-li-zé*). Se disait pour Diviser en partis.

— Rendre partial. Partialiser les esprits. Peu usité en ce dernier sens.

— SE PARTIALISER, v. pron. Devenir partial, prendre parti pour ou contre. Dans les temps orageux ou tout le monde se *partialise.* (Mirabeau.)

PARTIALISTE, s. m. (pr. *par-ci-a-lisste*). Néol. Celui qui juge avec partialité. Peu usité.

* **PARTIALITÉ**, s. f. (pr. *par-ci a-li-té*; rad. *partial*). Attachement de préférence et passionné à un parti, à une personne, à une opinion. Avoir de la partialité. Être d'une partialité révoltante. Être sans partialité. Être exempt de partialité. Marquer, montrer, témoigner de la partialité pour quelqu'un. Les *partialités* nuisent extrêmement au bien public. (Acad.)

— Acte partial. Se laisser aller à des partialités.

— S'emploie aussi dans le sens de Faction, de parti. Il y avait alors des troubles et des partialités dans l'État. Les partialités sont dangereuses dans un État. Les partialités de la dévotion érigent autel contre autel. Encore qu'ils voudroient bien entrer en quelques ligues et *partialitez.* (Noel du Fail.) C'était chose contre la dignité du peuple romain de s'embarrasser dans les *partialités* de la ville de Carthage. (Malherbe.) On ne doit pas s'étonner qu'il y ait des *partialités* parmi les chrétiens, puisqu'il faut même qu'il y ait des hérésies. (Bossuet.)

PARTIBILITÉ, s. f. (rad. *partible*). Didact. Faculté de se diviser en plusieurs parties.

— Bot. Propriété qu'ont certains péricarpes de se partager spontanément en plusieurs parties closes et monospermes.

PARTIBLE, adj. 2 g. (du lat. *pars, partis*, partie). Qui peut se diviser en plusieurs parties.

— Bot. Qui est susceptible de se diviser spontanément, à l'époque de la maturité. Valve partible.

* **PARTIBUS** (IN); on sous-entend *infidelium.* (pr. *inn par-ti-buss*). Expression latine qu'on emploie en parlant de celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles. Évêque in partibus. On donne ce titre aux évêques suppléants ou sans siége établi, ou qui ont droit à une succession future d'un siége épiscopal. L'usage de donner des évêchés in partibus commença lorsque les Sarrasins chassèrent les chrétiens de Jérusalem et de l'Orient. L'espérance de reconquérir ce pays fit que l'on continua de nommer des évêques dans les lieux où il y en avait eu, et cela a servi depuis aux coadjutoreries, car on ne peut être coadjuteur sans être évêque, puisqu'un coadjuteur fait toutes les fonctions épiscopales.

— Fig. et iron. *Monarque in partibus.* Monarque déchu, banni. || *Mari in partibus.* Mari nominal.

— Par une extension plaisante. Au milieu des impies, des gens qui attaquent la religion. Je déclarai Mahomet au pape et je compte être évêque *in partibus infidelium*, attendu que c'est la mon véritable diocèse. (Voltaire.)

PARTICELLI. V. EMERY.

PARTICHOIR s. m. Anc. techn. Instrument pour préparer le fil.

PARTICIPABLE, adj. 2 g. A quoi l'on peut participer. Substance participable.

PARTICIPANT, part. prés. du v. Participer. Ils s'associent, pour ainsi dire, à la pensée primitive du Créateur, et, *participant* de sa toute-puissance, ils conservent dans le monde sensible les types éternels de la beauté. (D'Altenheim.)

* **PARTICIPANT, ANTE**, adj. Qui participe à quelque chose. Si cette entreprise donne des bénéfices, vous en serez participant.

Sa gouvernante
Qui du secret n'était *participante*... (La Fontaine.)

— S'emploie souvent en mauvaise part. Ne craignez-vous pas que votre consentement ne vous rende *participant* de leur crime? (Pasc.)

— Fig. Selon ce que dit saint Pierre, nous sommes *participants* de la nature divine. (Boss.)

— *Protonotaires participants, camériers participants.* Les protonotaires, les camériers en charge à la cour de Rome.

— Subst. Pour beaucoup de *participants* au pouvoir, vexer, c'est administrer. (Boiste.)

PARTICIPATIF, IVE, adj. Qui a la faculté de participer. Peu usité.

* **PARTICIPATION**, s. f. (pr. *par-ti-ci-pa-cion*). Action de participer à quelque chose. La participation aux mérites de Jésus-Christ, aux prières des saints, aux prières des fidèles. La participation au corps et au sang de Jésus-Christ. La participation aux sacrements, aux saints mystères. Il exclut les incrédules de la *participation* du corps et du sang. (Calvin.)

— On dit quelquefois que la lune et les planètes n'ont point de lumière propre, qu'elles n'en ont que *par participation*, c'est-à-dire par emprunt.

— Coopération. Cela s'est fait sans ma participation, sans sa participation. N'avoir aucune participation à un complot. Les lois ne sont faites qu'avec la *participation* des députés que la nation choisit pour la représenter. (De Jussieu.)

— Comm. *Société en participation.* Association momentanée, et ordinairement secrète, entre plusieurs négociants, avec des parts égales ou inégales.

— Relig. *Lettres de participation.* Lettres qu'un ordre religieux donne à une personne séculière, et en vertu desquelles elle participe aux prières et aux bonnes œuvres de l'ordre.

— Théol. Nom par lequel plusieurs Pères de l'Église, et entre autres saint Denis l'Aréopagite, ont désigné certaines vertus divines qui existent dans les créatures à des degrés finis. La puissance, la bonté, ne sont en nous que des participations.

— Par extens. Toutes ces idées particulières ne sont que des *participations* de l'idée générale de l'infini. (Malebranche.)

PARTICIPATIVEMENT, adv. D'une manière participative. Saint Thomas nous dit que bien existe *participativement* et nuncupativement. (Voltaire.)

* **PARTICIPE**, s. m. (radical *participer*). Gramm. Mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. Il tient du verbe, en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent le verbe. Il tient de l'adjectif, en ce qu'il qualifie ou détermine un substantif, et souvent s'accorde avec lui en genre et en nombre. Quelques grammairiens en font une partie du discours; mais le plus grand nombre ne reconnaissent en lui qu'un mode du verbe.

— On distingue deux sortes de participes: les *participes présents* et les *participes passés.*

— Les *participes présents*, qui se terminent toujours en *ant* et qui marquent une concidence d'époque, expriment en général une action, et sont employés avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel ils appartiennent est actif ou neutre. Parler en marchant. Voir quelqu'un en passant. Parlant à quelqu'un. Portant un livre. Buvant du vin. Les Maures *descendant* de leurs montagnes parcouraient et pillaient l'Afrique. (De Ségur.)

Une horrible maigreur creuse leurs flancs avides,
Qui, toujours s'*emplissant*, demeurent toujours vides.
(Delille.)

— Quelquefois les participes présents sont dépouillés de tout rapport avec le verbe, et ne sont employés qu'à signifier une qualité, une situation, un état du substantif, abstraction faite de tout rapport aux temps et aux autres propriétés du verbe. Par exemple, dans *une mère caressant son enfant, caressant* modifie mère avec le rapport à l'action de caresser; mais si je veux désigner dans cette femme non l'action de caresser, mais une qualité, une disposition naturelle qui la porte à l'action de caresser, je dirai qu'*elle est caressante*, et alors le mot *caressante* est semblable a un adjectif simple. Ces sortes d'adjectifs, tirés des verbes, et que l'on appelle *adjectifs verbaux*, n'étant plus des participes présents, mais de véritables adjectifs qualificatifs, s'accordent en genre et en nombre avec le substantif qu'ils modifient, comme on vient de le voir dans l'exemple cité.

— Toutes les fois que par la forme verbale en *ant* on veut exprimer un acte, une action instantanée pure et simple, et non un état, on emploie le participe présent, qui est toujours invariable. C'est là qu'on voit errer les troupeaux qui mugissent, les brebis qui bêlent, avec leurs tendres agneaux *bondissant* sur l'herbe. (Fen.) La mer *mugissant* ressemblait à une per-

sonne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (Bl.) Personne assurément ne s'aviserait aujourd'hui de représenter dans un poème une troupe d'anges et de saints *buvant* et *riant* à table. (Volt.) Les animaux, *vivant* d'une manière plus conforme à la nature, doivent être sujets à moins de maux que nous. (J.-J Rousseau.) Toutes les planètes *circulant* autour du soleil paraissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune (Buff.)

Blondins y sont beaucoup plus femmes qu'elles,
Profondément remplis de bagatelles,
D'un ceil hautain, d'une hirsute voix,
Chantant, dansant, mouvant à la fois. (Volt.)

Et les zéphyrs légers *voltigeant* sur le thym,
Vous rapportent le soir les parfums du matin. (Del.)

Tous les siècles *en deuil*, l'un à l'autre semblables,
Courent sans s'arrêter, *foulant* de toutes parts
Les trônes, les autels, les empires épars. (De Font.)

— Si au contraire on veut peindre un état, une manière d'être, une disposition à agir, plutôt qu'une action, on fait usage de l'adjectif verbal, qui est variable. Je vous trouve aujourd'hui bien *raisonnante*. (Mol.) C'est la disette d'idées qui les rend si affamés d'objets étrangers, d'autant plus qu'il ne leur reste rien, que tout passe en eux, que tout en sort; gens toujours *regardants*, toujours *écoutants*, toujours *pensants*. (Mariv.) Elles ont besoin d'une puissance *réglante* pour les tempérer. (Montesq.) Les peuples *errants* doivent être les derniers qui aient écrit. (Volt.) D'où vient que tant de partisans de Rome, d'ennemis de Rome, ont été si sanguinaires, si barbares, *persécutants* et persécutés? (Id.) La canaille *cabalante*, la canaille *écrivante*. (Id.) Les insectes *changeants* qui nous donnent la soie. (Id.) Les eaux *dormantes* sont meilleures pour les chevaux que les eaux vives. (Buff.) Tantôt elle donne la chasse aux insectes *voltigeants*. (Id.) J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, *grondants* ou *souffrants*. (J.-J. Rouss.) Il n'y a que les âmes *aimantes* qui soient propres à l'étude de la nature. (B. de St-P.) Il y a des peuples qui vivent *errants* dans les déserts. (Id.) On vient d'y construire deux pompes *foulantes* et *aspirantes* qui donnent abondamment l'eau dont on a besoin. (Mme de Genlis.)

Decrirai-je ses bas en vingt endroits percés,
Ses souliers *grimaçants* vingt fois rapetassés? (Boil.)
Ces serpents odieux de la littérature,
Abreuvés de poisons et *rampants* dans l'ordure,
Sont toujours écrasés par les pieds des passants.
(Voltaire.)

— Lorsque le participe présent est précédé ou suivi d'un régime direct, il est toujours invariable, attendu que dans ce cas il a, comme le verbe d'où il dérive, la propriété de marquer l'action. L'adjectif, naturellement propre à se placer à la fin d'une proposition, n'est jamais suivi d'un semblable régime. On n'entendit plus les coups des terribles marteaux qui, *frappant* l'enclume, faisaient gémir les profondes cavernes de la terre et les abîmes de la mer. (Fénelon.)

Je hais la cruauté de ces peuples perfides
Qui, *donnant* au hasard leur haine et leurs faveurs,
S'immolent tour à tour leurs plus chers défenseurs.
(Delave.)

— Le participe présent était autrefois toujours variable, comme le participe présent des Latins. La distinction entre le participe présent et l'adjectif verbal a été établie par la Grammaire générale de Port-Royal, en 1660, et consacrée par une décision de l'Académie, en 1679. Pour ce que j'appellerai de leurs oreilles *écoutantes* mal à elles-mêmes, quand elles écouteront bien. (H. Estienne.) Ces corsaires incontinent s'approcheront et viendront côtoyer notre navire, *tenants* le gué. (Amyot.) C'est ainsi que devraient naître des âmes *rêvantes* d'une vie brute et bestiale. (Boss.)

Petits ruisseaux y furent *ondoyants*,
Toujours *fuisants* autour des prés herbus
Un doux murmure. (Marot.)

Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
Ayants Dieu dans le cœur, ne le peuvent louer
(Malherbe.)

On ne reconnut plus qu'usurpateurs iniques,
Qu'infâmes scélérats à la gloire *aspirants*. (Boileau.)

Mille usuriers fournis de ces obscurs brûlants
Qui vont de doigts en doigts tous les jours *circulants*.
(Regnard.)

— Il subsiste encore dans la langue juridique un débris du participe présent variable dans les expressions *ayants droit*, *ayants cause*, etc.

— Quelques participes présents ont pour correspondants des adjectifs dont l'orthographe est différente, et avec lesquels il faut bien prendre garde de les confondre. Tels sont *extravagnant*, *fabriquant*, *vaquant*, *affluant*, *différant*, *excellant*, *précédant*, *résidant*, *violant*, *intriguant*, *fatiguant*, *adhérant*, *convenant*, *équivalant*, *négligeant*, *présidant*, *expédiant*, dont les adjectifs correspondants sont : *Extravagant*, *fabricant*, *vacant*, *affluent*, *différent*, *excellent*, *précédent*, *résident*, *violent*, *intrigant*, *fatigant*, *adhérent*, *convident*, *équivalent*, *négligent*, *président*, *expédient*. Le vrai moyen d'éloigner la guerre, c'est de cultiver les arts, c'est d'honorer les hommes *excellant* dans cette profession. (Fén.) Cette dame est d'un *excellent* caractère. (Wailly.)

— Le participe présent peut devenir substantif, ou être employé substantivement, et alors il prend les deux genres et les deux nombres. A plus d'un *combattant* la Chelle est fatale. (Boil.) On dit que Thèbes pouvait faire sortir dix mille *combattants* par chacune de ses portes. (Boss.) On élève sur les débris de la gloire du mort la gloire du *vivant*. (Mass.) Les morts et les *vivants* se succèdent continuellement. (Id.) Les soupirs contagieux qui sortent du sein d'un *mourant* peuvent faire mourir ceux qui vivent. (Flech. Sanglant, percé de coups sur un tas de *mourants*. (Volt.)

— Le participe présent peut aussi quelquefois s'employer d'une manière elliptique pour modifier un verbe, et remplir en quelque sorte le rôle d'adverbe.

Mais pour mieux parvenir à la leur faire entendre,
Offrez de les payer *comptant*, et sans attendre,
Ils se décideront, ils sont gens à savoir
Très bien ce que par heure un écu peut valoir
(André.)

— Le participe présent précédé de la proposition *en* forme ce que l'on a appelé le *gérondif*, locution qui exprime les rapports de simultanéité, de cause, de moyen, de manière, de supposition, de concession, etc. Il riait en me *regardant*; son ris était malin, moqueur et cruel. (Fén.) On hasarde de perdre en *voulant* trop gagner. (La Font.) Vous êtes le vrai maître, en *étant* le plus fort. Voltaire.)

C'est ainsi qu'en *croyant* reconquérir ses droits,
Tout un peuple est puni du malheur de ses rois.
(Raynouard.)

— Quand il y a dans une même phrase plusieurs participes présents de suite, employés avec ou sans la conjonction *et*, c'est le goût et l'oreille qui doivent décider s'il faut répéter ou non la proposition *en*.

— Voici des exemples où la répétition a lieu : Leur subtil conducteur qui, en *combattant*, en *dogmatisant*, en *mêlant* mille personnages divers, en *faisant* le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde .. (Boss.) En *faisant* passer en revue devant un enfant les productions de la nature et de l'art, en *excitant* sa curiosité, en le *suivant* où elle le porte, on a l'avantage d'étudier ses goûts. (J.-J. Rouss.)

— En voici d'autres où *en* n'est exprimé qu'une fois. C'est ainsi qu'il apprend à sentir la pesanteur, la légèreté des corps, à juger de leur grandeur, etc., en *regardant*, *palpant*, *écoutant*, surtout en comparant la vue au toucher. (J.-J. Rouss.) Elle y servait encore comme un arbrisseau que les passants font bientôt périr, en le *heurtant* et le *pliant* dans tous les sens. (Id.)

— Les participes présents peuvent être précédés de deux sortes de *en* : l'un préposition, l'autre pronom. || Dans l'exemple suivant, *en* est préposition.

Ah! dit-il au lion, je vois que la nature
Me fait faire en ce monde une triste figure,
Je pensais être roi, j'avais certes grand tort,
Vous êtes le vrai maître, *en étant* le plus fort. (Volt.)

— Dans les suivants, au contraire, il est pronom. En *usant* de la sorte on ne peut vous blâmer. (Corn.)

Un vieux renard, mais des plus fins,
Fut enfin au piège attrapé;
Par grand hasard en *étant* échappé,
Non pas franc, car pour gage il y laissa sa queue ..
(La Fontaine.)

— Il faut éviter de placer deux sortes de *en* devant un participe présent. Les écrivains en offrent cependant quelques exemples. Je crus faire des vœux pour la gloire de la France, en en *faisant* pour que M. de Choiseul triomphât. (J.-J. Rouss.) Tous les anciens manuscrits de Longus ont des lacunes et des fautes considérables, et n'en est que depuis peu qu'en en *comparant* plusieurs on est parvenu à suppléer l'un par l'autre. (Courier.)

— Le participe présent précédé de la préposition *en* se rapporte ordinairement au sujet de la phrase. L'avarice perd tout en *voulant* tout gagner. (La Font.) Le bœuf, en *paissant* l'herbe, acquiert autant de chair que l'homme ou que les animaux qui ne vivent que de chair et de sang. Buff. Locke ne se doutait pas qu'en *refusant* à l'homme des idées innées, il fournissait des arguments à l'anarchie et au matérialisme. (B. de St-P.)

Le puissant foule aux pieds le faible qui menace.
Et vit, en l'*écrasant*, de sa terrible audace. (Volt.)

— Cependant il peut être en relation avec tout autre substantif que le sujet de la phrase, toutes les fois qu'il ne donne lieu à aucune équivoque, à aucune obscurité. Quand il serait vrai que cette bulle ne pourrait être reçue en ne la *regardant* qu'en elle-même, on ne devrait pourtant point la recevoir maintenant. (Pasc.) Il y a une infinité de gens de qui l'on ne peut jamais croire du mal sans l'avoir vu, mais il n'y en a point de qui il doive nous surprendre en le *voyant*. (La Rochef.) Rome retombe en les mains de Marc-Antoine, de Lépide et du jeune César Octavien, petit-neveu de Jules César, et son fils adoptif, trois insupportables tyrans, dont le triumvirat et les proscriptions font horreur en les *lisant*. Boss. Ce n'est pas être malheureux que d'occuper votre pensée, soit en *dormant*, soit en *veillant*. (Mol.) Je voudrais pouvoir vous décrire les pleurs de Jacquine, en *voyant* votre frère monter à cheval. (Mme de Sév.) La grâce en s'*exprimant* vaut mieux que ce qu'on dit. (Volt.) Ce sont quelques idées sur le style que j'ai puisées dans vos ouvrages. C'est en vous *lisant*, c'est en vous *admirant*, qu'elles ont été conçues; c'est en les *soumettant* à vos lumières qu'elles se produiront avec quelque succès. (Buffon.

Le deuil enfin sert de parure,
En *attendant* d'autres atours. (La Fontaine.)

Mais si seul en mon lit je pense avec raison,
C'est encor pis cent fois en *quittant* la maison. (Boil.)

— Les participes passés, qui prennent différentes terminaisons, comme *aimé*, *suivi*, *lu*, *souffert*, etc., expriment, soit l'état passif, et, dans ce cas, ils se joignent à l'auxiliaire *être*, sans avoir jamais de régime direct : *Je suis aimé*, *vous serez reconnu*, *il était suivi*; soit une idée de temps écoulé, et alors on les joint avec l'auxiliaire *avoir*, quand le verbe auquel ils appartiennent marque l'action, ou avec l'auxiliaire *être*, quand ce verbe est pronominal ou indique un état, et on peut leur donner un régime direct, si le verbe lui-même est de nature à en recevoir un : *J'ai étudié la musique*; *j'ai beaucoup ri de sa mépriser*; *je me suis reproché mes fautes*; *elle s'en est bien repentie*; *je suis revenu depuis hier soir*; *elles sont parties*. Les expressions que le participe passé forme ainsi avec les auxiliaires *être* et *avoir* sont ce que l'on nomme *les temps composés* des verbes.

— Nos anciens écrivains faisaient constamment varier le participe passé, quelle que fût d'ailleurs la place qu'il occupât dans le discours. Cette règle n'existe plus depuis le XVIe siècle. Nous avons *a laissez* la vertu. (Sylvain. Il avoit, par comman lement, presque *enterrez* toute vive la plus belle personne du monde. (Amyot.)

— Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, que ce nom le précède ou le suive. *Navrés* à la campagne dans toute la rusticité champêtre, vos enfants y prendront une voix plus sonore. (J.-J. Rouss. *Touchés* de mes accords, les chênes applaudissent. (Rosset.)

Mais quand j'aurai vengé Rome des maux *soufferts*,
Je saurai le braver jusque dans les enfers. (Lobin.)

Voyez ce papillon *échappé* du tombeau,
Sa mort fut un sommeil, et sa bombe un berceau.
(Delille.)

Comme une lampe d'or dans l'azur *suspendue*,
La lune se balance aux bords de l'horizon. (Lamart.)

— Tout participe passé accompagné d'un verbe autre que les auxiliaires *avoir* ou *être* subit toutes les variations de genre et de nombre que lui impose le nom qu'il qualifie, que ce nom précède ou suive. L'oiseau mouche, cet amant leger des fleurs, vit à leurs dépens sans les flétrir; il ne fait que pomper le miel, et c'est à cet usage que sa langue paraît uniquement *destinée*. Buff.)

Ainsi, sans votre appui, les ifs et le Pinde
Tomberaient *abattus* à leur première autorité.
(Castel.)

L'oiseau monte et descend dans une autre cellule,
On, *cachés* et bravant les pièges, les saisons,
Reposent mollement ses tendres nourrissons. (Del.)

— Le participe passé précède du verbe *être* doit toujours prendre le genre et le nombre du sujet du verbe, excepte dans les verbes pronominaux. Si la vertu et la vérité étaient *bannies* de la terre, elles devraient toujours se trouver dans la bouche des rois. (Boiste.) Ces différentes phrases du rossignol) sont *entremêlées* de silences, de ces silences qui, dans tout genre de mélodie, concourent si puissamment aux grands effets. (Buff.) Il semble que la vie et la beauté ne nous aient été *données* que pour aimer. (Aimé-Martin.)

Les mortels, plus instruits, en sont-ils plus humains?
Le fer est *émoussé*, les bûchers sont *éteints*. (Volt.)

Dans l'atelier bruyant on règne l'industrie,
Du luxe des cités l'indigence est *bannie*. (Mich.)

— Le sujet placé avant ou après n'a aucune influence sur le participe passé conjugué avec *avoir*. Enfin, pour achever ces tableaux de la nature, je vous rappellerai les quatorze mille mirs que Hook a *trouvés* sur l'œil d'un bourdon. (A. Martin.) Peut être a-t-il dû cette idée aux mémoires qu'avait *laissés* sa mère, sous le titre modeste de Souvenirs. (De Caylus.)

Le moindre des tourments que mon cœur a *soufferts*
Égale tous les maux que l'on souffre aux enfers.
(Racine.)

Qui pourra vous sauver de l'immortel courroux,
Lorsque vous rendrez compte au Dieu de la nature
Des tourments qu'a *soufferts* sa faible créature?
(M.-J. Chénier.)

— Lorsque le participe passé accompagné du verbe *avoir* n'est suivi ni précédé d'aucun régime, il est toujours invariable. On la mouche a *passé* le moucheron demeure. La Font. Son visage a *changé*, son teint s'est éclairci. Molière.) Nos imprudents aieux n'ont *vaincu* que pour lui. (Volt.)

— Construit avec le verbe *avoir*, le participe passé est toujours invariable quand il est suivi de son complément direct. Jésus-Christ n'a pas *fait* acception des blancs et exception des noirs. (Boiste.) Quand on a ainsi *distingué* l'éloquence du barreau de la fonction de l'avocat, et l'éloquence de la chaire du ministère du prédicateur, on voit qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider. (La Bruy. Vous serez heureux avec Antiope, pour avoir moins *cherché* la beauté que la sagesse et la vertu. (Fén.)

— Il s'accorde au contraire avec le complément direct, quand il en est précédé. Si Dieu nous a distingués des autres animaux, c'est surtout par le don de la parole. Les meilleures harangues sont celles que le cœur a *dictées*. Marmontel.)

Eh! quel spectacle est préférable
Au spectacle touchant des heureux qu'on a *faits*?
(Léonard.)

— Le régime direct placé avant le participe passé est ordinairement un substantif joint aux mots *quel*, *que de*, *combien de*, ou représenté par *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les*, *que*. Les Perses, leurs ennemis, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles ni les rois qu'on avait *faits* dieux. (Boss.) Aux filles de centrois je vous ai *préférée*. Rac.) Nous ne savons si la matière raisonne ou ne raisonne pas, et quelle sorte de petite intelligence Dieu a *donnée* aux bêtes, Mme de Sévigné. Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir *crue* et *soutenue* par les Bacon, les Descartes, les Newton, les Grotius, les Corneille, les Racine, les Boileau, les Fureme, les d'Agouseau, l'éternel honneur de l'esprit humain! La Bruy. Quels obstacles a jamais *trouvés* là-dessus la volonté de ceux qui tiennent en leurs mains la fortune publique? Mass.) Mes chères richesses, qu'êtes-vous devenues? Helas! je vous ai *perdues* en moins de temps encore que je ne vous avais *gagnées*. Le Sage. Dieu, en créant les individus de chaque espèce l'animal et de végétal, a non seulement donné la forme à la poussière de la terre, mais il l'a *rendue* vivante et animée. (Buff.) Que de miracles les historiens ont *prodigués*, et contre les Turcs, et contre les hérétiques! Volt. De sa s... nalsen de disputes j'ai *essuyées* en Angleterre sur notre versification. Il Pourquoi la nature n'aurait-elle pas mis sur la terre, dans les fleurs, les insectes des objets qu'elle a *placés* dans les eaux. B. de St-P.)

Et le sort l'eût-il *fait* encor plus inhumain,
Une larme d'un F... peut amollir le Romain. (Corn.)

La vie en est trop courte, et trop remplie,
De soins plus importants je l'ai vue agitée. (Racine.)

— Autrefois et jusqu'au milieu du XVIIe siècle, on plaçait quelquefois le nom qui est régime direct entre l'auxiliaire *avoir* et le participe; et celui-ci se mettait au même genre et au même nombre que le nom. Quand les tièdes zéphyrs ont l'herbe *rajeunie*. La Font.)

O Dieu! dont les bontés, de nos larmes touchées,
Ont aux vœux de nos rois les arrêts arrachés! (Malh.)

J'ai beau solliciter la muse
Qui m'avait ses trésors *ouverts* (Racan.)

Vous y verriez la douce frénésie
Dont vous avez ma volonté *saisie*. (Théophile.)

— Il est reste une trace de cette inversion dans la locution : *Avoir toute honte bue*. Mais à part cet exemple, elle n'est plus admise que dans le style marotique.

A son côté pendait sa noble épée
Qui d'Holopherne a la tête *coupée*. (Voltaire.)

Une tristesse maladive,
Des affaires le poids fatal,
Ont longtemps ma voix *affaiblie*. Id.

— Quand plusieurs substantifs sont joints par les expressions comparatives *comme*, *ainsi que*, *de même que*, *aussi bien que*, *autant que*, *non moins que*, *non plus que*, le participe ne s'accorde ordinairement qu'avec le sujet de la proposition principale.

— Lorsque, au contraire, les substantifs sont liés par *mais on seulement* le participe passé prend toujours l'accord du dernier. Non seulement toutes ses richesses et ses honneurs, mais toute sa vertu s'est *évanouie*. (Vaugelas.)

— Quand un participe passé est précédé de deux substantifs unis par la préposition *de*, il faut le faire accorder avec celui qui est le plus en rapport d'idée avec lui. Ce malheur devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens était sans cesse *occupée* à accuser l'autre. (Voltaire. Tous les hommes ont toujours quelque petit grain de folie *mêlé* à leur science. Id.) On voit qu'ils eurent dans leur langue un mélange harmonieux de consonnes douces et de voyelles qu'aucun peuple de l'Asie n'a jamais *connues*. Id. Cet ouvrage d'Aristote s'est présenté à mes yeux comme une table de matières qu'on aurait *extraites* de plusieurs milliers de volumes. Buff.) Quels miracles un petit nombre de soldats, *persuadés* de l'habileté de leur général, ne peuvent-ils pas enfanter! Chateaub.)

— Cette règle s'applique également au participe précédé des mots *peu de*. Je ne crois pas que j'eusse besoin de cette liberté d'Euripide pour justifier le peu de liberté que j'ai *prise*. Rac.) Il ne laissa pourtant pas, en lui donnant des marques de son affection, de lui reprocher le peu de confiance qu'il avait *eu* en lui. (Le Sage.) Les Américains sont des peuples nouveaux; il me semble qu'on n'en peut pas douter, au peu de progrès que les plus civilisés d'entre eux avaient *fait* dans les arts. (Buff.)

— Le même principe reçoit encore son application lorsque le participe passé est précédé d'un adverbe de quantité, quel qu'il soit. Jamais tant de vertu fut-elle *couronnée*? Rac.) Autant de vertus qu'elle a *pratiquées*, sont autant de sujets de confiance en la bonté de Dieu. (Flech. Tant de malheurs que vous avez *soufferts* ne vous ont point encore appris ce qu'il faut faire pour éviter la guerre. (Fenelon.) Jamais tant de vertu n'a été *réuni* à tant d'intelligence. (Ch. Nod.)

— La même règle s'observe encore avec *un*, *un des*. Les Anglais étaient sous les ordres d'un des plus singuliers hommes qu'ait jamais *portés* ce pays si fertile en esprits fiers, courageux et bizarres. (Volt.) Voilà, parbleu, un des plus honnêtes et des plus consciencieux avocats que j'aie *vus* de ma vie. Brueys.)

— Toutes les fois que le pronom *en* n'est pas précédé d'un régime direct, le participe qui suit est invariable. Tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'en a *rendu*. (Mme de Maintenon.)

Hélas! j'étais avengle en mes vœux aujourd'hui;
J'en ai *fait* contre toi quand j'en ai *fait* pour lui.
(Corneille.)

— Le participe, au contraire, s'accorde avec le régime direct, si le pronom *en* en est précédé. Cassius, naturellement fier et impérieux, ne cherchait dans la perte de César que la ven-

geance de quelques injures qu'il en avait *reçues*. (Vertot.) Il y remarqua beaucoup d'impies hypocrites qui, faisant semblant d'aimer la religion, s'en étaient *servis* comme d'un beau prétexte. (Fén.) Il n'y avait peut-être pas en Europe dix gentilshommes qui eussent lu la Bible; elle n'était point traduite en langue vulgaire, ou du moins les traductions qu'on en a *faites* dans peu de pays étaient ignorées. (Volt.)

— Toutes les fois qu'un participe passe accompagné du pronom *en* est suivi d'un mot indiquant une quantité, il est invariable. Les animaux que l'homme a le plus admirés sont ceux qui ont paru participer à sa nature. Il s'est émerveillé toutes les fois qu'il en a *vu* quelques-uns faire ou contrefaire les actions humaines. (Buff.) Un seul physicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille d'huître pétrifiée sur le mont Cenis. Je dois le croire, et je suis très étonné qu'il n'y en ait pas *eu* des centaines. (Voltaire.)

Le glaive a tué bien des hommes,
La langue en a tué bien plus. (Fr. de Nelf.)

— Le participe varie, au contraire, si ce mot le précède. Ces terribles agonies effrayent plus les spectateurs qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas *vus* qui, après avoir été à la dernière extrémité, n'avaient aucun souvenir de tout ce qui s'était passé, non plus que de ce qu'ils avaient senti. (Buff.) Son supplice lit plus de prosélytes en un jour, que les livres et les prédications n'en avaient *faits* en plusieurs années. (Volt.) Il est probable que notre habitation a éprouvé autant de révolutions en physique, que la rapacité et l'ambition en ont *causées* parmi les peuples. (Id.) Que les grandes puissances de l'Europe apprennent qu'il leur faudrait beaucoup moins d'efforts pour cette riche conquête, qu'elles n'en ont *faits* depuis vingt ans pour détruire, en dernier résultat, l'indépendance de quelques petits États. (Julien.) Les sénateurs accumulèrent sur sa tête plus d'honneurs qu'aucun mortel n'en avait encore *reçus*. (De Segur.)

Combien en a-t-on vus jusqu'au pied des autels,
Porter un cœur pétri de penchants criminels! (Volt.)

— Mais si le pronom *en* est relatif à un substantif singulier précédé d'un adverbe de quantité, et pris dans un sens générique, l'adverbe ne présente plus qu'une idée fractionnaire, et dès lors il ne peut imposer ni genre ni nombre au participe. Par son analyse, il a fait faire plus de progrès à la géométrie, qu'elle n'en avait *fait* depuis la création du monde. (Thomas.) Les Russes ont fait en quatre-vingts ans, que les vues de Pierre ont été suivies, plus de progrès que nous n'en avons *fait* en quatre siècles. (Voltaire.) Voilà une partie des chimères qu'une politique a mises sous le nom d'un grand ministre, avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de Saint Pierre n'en a *montré*. (Id.) La théologie scolastique, fille bâtarde de la philosophie d'Aristote, mal traduite et méconnue, fit plus de tort à la raison et aux bonnes études que n'en avaient *fait* les Huns et les Vandales. (Id.)

— Quand le participe passé est précédé d'un régime direct et immédiatement suivi d'un infinitif, pour savoir si l'accord doit avoir lieu, il faut examiner si le nom ou pronom qui le précède est le régime du verbe *avoir* ou celui de l'infinitif. On reconnaît mécaniquement que le nom ou le pronom qui précède le participe est le régime du verbe *avoir* et non de l'infinitif, lorsque ce dernier peut se changer en participe présent. On reconnaît que ce nom ou pronom est le régime de l'infinitif lorsque ce changement ne peut avoir lieu. Ainsi, dans les phrases suivantes : Les personnes que j'ai *entendues* chanter; les enfants que j'ai *vus* dessiner; la romance que j'ai *entendu* chanter; on peut dire : Les personnes que j'ai entendues chantant, qui chantaient; les enfants que j'ai vus dessinant, qui dessinaient; et l'on ne pourrait pas dire d'une romance : Je l'ai entendu chantant; mais bien j'ai entendu quelqu'un chanter cette romance.

— Si le nom ou pronom qui précède le participe est le régime direct, l'accord a lieu. Pour être plus sûr de la vérité de ces deux choses, il faut les avoir *vues* s'accomplir réellement. (J. J. Rouss.) Ainsi des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux qu'on avait *supposés* être nés du commerce surnaturel de la divinité avec une mortelle. (Volt.) La désobéissance s'est *trouvée* monter au plus haut point. (D'Olivet.)

— Si le nom ou pronom qui précède le participe est le régime direct de l'infinitif, le participe reste invariable. Il n'est pas croyable qu'Homère et Virgile se soient soumis par hasard à cette règle bizarre que le père Le Bossu a *prétendu* établir. (Volt.) Pour être sûr de la vérité, il faut l'avoir *entendu* annoncer d'une manière claire et positive. (J.-J. Rouss.) Paul s'étant rendu par hasard dans ce lieu, fut rempli de joie en voyant ce grand arbre sorti d'une petite graine qu'il avait *vu* planter. (B. de St-Pierre.)

Il ne nous eut pas vu l'un et l'autre élever,
Moi, pour vous obéir, et vous, pour me braver. (Rac.)

— Lorsque le participe *laissé* est suivi d'un infinitif, il faut bien examiner si le nom ou le pronom qui précède le participe est le régime direct du participe ou de l'infinitif qui suit. Dans le premier cas, il y a accord; dans le second cas, le participe reste invariable. Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare pour s'être *laissé* gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Fén.) Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient *laissé* faire. (Id.) Il est écrit que Dieu n'a pas révélé ses jugements aux gentils, et qu'il les a *laissés* errer dans leurs voies. (J.-J. Rouss.) Nephté ne s'est point *laissée* aller, comme bien des rois, aux injustices. (Terrasson.)

Et je vous ai *laissés* tout du long quereller,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Mol.)

— Le participe *fait*, suivi immédiatement d'un infinitif, est toujours invariable, parce que ce participe forme avec l'infinitif une expression inséparable, du moins dans la pensée. Le hasard les ayant *fait* naître le même mois, tous deux moururent presque au même âge. (Henault.) Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place ou le destin les a *fait* naître. (Lacépède.) Par une étrange faculté, il peut faire rentrer dans son sein les petits monstres que l'amour en a *fait* sortir. (Chateaub.) Dans ce même temps, d'autres généraux de Justinien, sortant d'Arménie, s'étaient *fait* battre sur les frontières de Perse. (Ségur.)

— Si le participe passé est suivi d'une préposition et d'un infinitif, il faut voir si le nom ou pronom qui précède le participe est le régime direct du participe ou bien celui de l'infinitif. Lorsque le régime appartient au participe, celui-ci varie. Aimez toujours vos parents; souvenez-vous de la peine qu'ils ont *eue* à vous quitter. (Louis XIV.) Toute la cour a été pendant trois jours en combustion au sujet d'une mauvaise comédie que j'ai *empêchée* d'être représentée. (Volt.) La plante mise en liberté garde l'inclination qu'on l'a *forcée* à prendre. (J.-J. Rousseau.) La permission que le czar avait *donnée* de vendre du tabac dans son empire, malgré le clergé, fut un des plus grands motifs des séditieux. (Volt.)

— Lorsque le régime appartient à l'infinitif, le participe est invariable. Partout les rayons perçants de la vérité vont venger la vérité qu'il a *négligé* de suivre. (Fén.) Law revenant une seconde fois bouleverser la France avec des billets, trouverait des ennemis plus acharnés qu'il n'en avait *eu* à combattre dans ses premiers prestiges. (Volt.) Quels travaux n'a-t-elle pas *eu* à supporter avant de se reposer dans le port où on la voit! (De Pradt.) L'on ne m'accusera pas de m'être fort occupé jusqu'ici des critiques qu'on a *trouvé* bon de diriger contre mes écrits. (B. Constant.)

— Lorsque le participe passé est suivi d'un verbe à un autre mode que l'infinitif, il est toujours invariable. Les affaires que vous aviez *prévu* que vous auriez sont elles terminées? (Beauzee.) Je me laissai enlever de l'hôtellerie, au grand déplaisir de l'hôte, qui se voyait par la sevre de la dépense qu'il avait *compté* que je ferais chez lui. (Le Sage.) Les mathématiques, que vous n'avez pas *voulu* que j'étudiasse, sont cependant fort utiles. (Wailly.)

— Après les participes des verbes *vouloir, pouvoir, devoir, permettre*, on sous-entend quelquefois l'infinitif; dans ce cas, le participe reste invariable, parce que le mot *que* est le régime des infinitifs ellipsés. Si vous lui avez rendu tous les services que vous avez pu, que vous avez dû (sous-entendu *lui rendre*). J'ai lu mon épître très posément, jetant dans mes lectures toute la force et tout l'agrément que j'ai *pu*. (Boileau.) S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait *voulu*. (Voltaire.) N'est-il pas louable d'avoir cherché les plus noires couleurs qu'il a *pu*, pour donner l'horreur d'un si détestable abus? (Arnault.)

— Lorsqu'il n'y a aucun mot sous-entendu, l'accord a lieu. Elle m'a payé les sommes qu'elle m'a dues. Il veut fortement les choses qu'il a une fois voulues. J'ai fait les démarches que mes parents m'ont permises.

— Lorsque le participe passé est précédé de *l'* se rapportant à un nom précédemment ou postérieurement exprimé, le participe s'accorde avec le pronom. Je l'ai *vue* à la fin, cette grande cité. (J.-J. Rousseau.)

— Si *l'* signifie Cela, le participe reste invariable. La chose était plus sérieuse que nous ne l'avions *pensé* d'abord. (Le Sage.) Cette querelle fut, comme nous l'avons *vu*, l'unique cause de la mort de Henri IV. (Volt.) Avec cette loi, plus sage et plus profonde que le ministère ne l'a *soupçonné*, la puissance nationale est là où elle doit être. (B. Constant.)

J'ai vu même près d'eux nos bergers, nos bergères,
Affecter, je l'ai vu, leurs modes étrangères.
(J.-B. Rousseau.)

— *Je l'ai échappé belle* est une expression elliptique, dont on ne peut bien saisir la valeur qu'en la ramenant à son intégrité. *Je l'ai échappé belle* doit être un abrégé de *je l'ai échappé d'une belle manière*. La médecine l'a *échappé* belle. (Mol.) Ma foi, mon ami, je l'ai *échappé* belle depuis que je ne t'ai vu. (Le Sage.)

— Les participes *coûté, valu* et *pesé* restent invariables quand ils sont pris dans le sens neutre, qui est leur sens propre; quand ils sont pris dans le sens actif, qui est le plus souvent un sens figuré, ils s'accordent avec le régime direct, lorsque ce régime les précède. Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez *coûtés* depuis votre enfance. (Fén.) Voilà la réception que mon costume m'a *value*. (Jacquemart.)

Après tous les ennuis que ce jour m'a *coutés*,
Ai-je pu rassurer mes esprits agités? (Racine.)

— Si *que, les, combien*, sont employés avec ellipse de *pendant*, le participe est invariable. Tous les jours qu'il a *pleuré*, c'est-à-dire pendant lesquels il a pleuré. Les deux heures que j'ai couru, c'est-à-dire pendant lesquelles j'ai couru. On croira que ces jours me durèrent huit siècles; tout au contraire, j'aurais voulu qu'ils me les eussent *duré*. (J.-J. Rouss.) Qui pourrait dire combien de siècles a *vécu* celui qui a beaucoup senti et médité? (De Meilhan.)

— Dans les verbes pronominaux, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* suit la règle du participe passé des verbes actifs conjugués avec l'auxiliaire *avoir*.

— Lorsque les pronoms *m', et', se, nous, vous*, remplissent dans la phrase la fonction de régimes directs, le participe doit prendre l'accord. La vie pastorale, qui s'est *conservée* dans plus d'une contrée de l'Asie, n'est pas sans opulence. (Volt.) Il n'est pas un point de théologie sur lequel les hommes ne se soient *divisés*. (Id.)

Je ne puis oublier qu'Ariane exilée
S'est pour vos intérêts elle-même *immolée*. (Th. Corn.)

— Mais si ces pronoms sont employés comme régimes indirects, le participe reste invariable. Il est vrai qu'elle et moi nous nous sommes *parlé* des yeux. (Mol.) C'est par son désintéressement que M. de Lamoignon s'était *réservé* cette liberté d'esprit si nécessaire dans la place qu'il occupait. (Fléch.)

Autant que sa fureur s'est *immolé* de têtes,
Autant dessus la sienne il croit voir de tempêtes,
(Corneille.)

— Les participes passés des verbes impersonnels sont toujours invariables. Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique, on laissa cet abus, à cause des inconvénients qu'il y aurait *eu* à le changer. (Vertot.) Que de temps, que de réflexions n'a-t-il pas *fallu* pour épier et connaître les besoins, les écarts et les ressources de la nature! (Barth.) Rappelez-vous, Athéniens, toutes les humiliations qu'il vous en a *coûté*. (Volt.) C'est en Égypte que l'on conçut une des idées les plus utiles à la morale qu'il y ait jamais *eu*. (Thomas.)

— Les participes *passé, excepté, ci-joint, ci-inclus, vu, supposé, attendu, approuvé, non compris* et *y compris* sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif. *Excepté* la cour qui s'élève quelquefois au-dessus des préjugés vulgaires, il n'y a point un Égyptien qui voulût manger dans un plat dont un étranger se serait servi. (Volt.) Vous trouvez ci-*joint* la copie de la lettre que M. C..... m'a écrite. (J.-J. Rouss.) Ce n'est que *passé* trois mois que ces jeunes oiseaux poussent le rouge. (Buff.)

— Ils varient lorsqu'ils suivent le substantif. Le dessein de ce cougnar m'a été envoyé d'Angleterre par M. Collinson, avec la description ci-*jointe*. (Buff.) Je fis l'effort, ces jours *passés*, d'aller à la comédie du passé, du présent et de l'avenir. (Volt.)

— Le participe passé du verbe *être* ne varie jamais, quels que soient d'ailleurs les mots qui le précèdent ou qui le suivent. Ils ont été riches. Elles ont été jolies.

— *Participe passif*. Nom donné autrefois au participe passé. || Se dit, dans la langue latine, du participe en *us* des verbes déponents et de quelques verbes intransitifs, quand il ne prend pas le sens de la voix active. || *Participe futur actif*. Se dit du participe en *urus*. || *Participe futur passif*. Se dit du participe en *andus* ou en *endus*.

— Les participes, dans la langue grecque, correspondent à tous les temps du verbe, excepté l'imparfait et le plus-que-parfait. Ainsi l'on a les participes présent, futur, aoriste, parfait, et futur second, aoriste second, parfait second.

— En sanscrit, les participes sont considérés comme des noms; ils se forment à l'aide de suffixes.

— Finance. S'est dit pour Celui qui avait part dans un traité, dans une affaire de finance. Les traitants et leurs participes.

— Jurispr. crim. Celui qui prend part à un crime. Informer contre les adhérents, fauteurs et participes du crime. Vieux en ce sens.

PARTICIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Participer. S'empl. adjectiv. Pris par participation. Tout porte en nous la marque d'une raison subalterne, bornée, *participée*. (Fénelon.)

* **PARTICIPER**. v. n. 1re conj. (du latin *participare*, même signif.). Avoir part. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *à*. Participer à la fortune, à la disgrâce de quelqu'un. Participer à tous les profits, à toutes les pertes d'une société. Participer à une conjuration, à une trahison. C'est participer en quelque sorte au crime, que de ne le pas empêcher quand on le peut. Ne point vouloir participer à de mauvais desseins. *Participer* à ma gloire, au lieu de la souiller. (Corn.) On *participe* aux péchés des autres quand on les y engage par de mauvais exemples. (Nicole.) Ainsi c'est par vous que les peuples *participent* à ces désordres. (Massill.) Les différentes classes des élèves assistent aux vêpres sans y *participer*. (Barth.) Il les attirait par les charmes de la conversation, en s'associant à leurs plaisirs, sans *participer* à leurs excès. (Id.)

— En style de dévotion. Participer aux prières des fidèles, aux saints mystères, aux sacrements, au corps et au sang de Jésus-Christ, aux mérites de Jésus-Christ.

— Prendre part, s'intéresser. Participer à la douleur, à la joie de quelqu'un. Participer à ses peines comme à ses plaisirs. C'est alors un terme de compliment et de civilité. On dit plus ordinairement *prendre part*.

— Tenir de la nature de quelque chose. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *de*. Cela participe de la nature du feu. Cette maladie participe de telle autre. Le mulet participe de l'âne et du cheval, participe de l'un et de l'autre, participe de tous les deux. Son système participe de celui des anciens. L'enthousiasme de cet homme participe de la folie. L'Éternel en nous faisant *participer* de lui par l'intelligence, nous fait participer à son immortalité. (Boiste.) S'il y a quelque chose dans l'homme qui *participe* de la nature divine, c'est son âme. (Bern. de St-P.) Je crois que tous les sentiments tendres et vertueux que Dieu avait placés dans nos cœurs *participeront* de notre immortalité. (Ch. Nodier.) Vous *participez* de l'ange et du démon, mais beaucoup plus du dernier. (Merimée.)

Déjà de Vesperus la douteuse lumière,
Qui *participe* ensemble et de l'ombre et du jour,
Éclairait à demi le céleste séjour. (Delille.)

— Se disait pour Avoir commerce avec quelqu'un. || Vivre avec une personne.

— S'est employé activement. Ce peu que je *participais* de l'être parfait. (Descartes.)

— Syn. comp. PARTICIPER, PRENDRE PART. *Participer* à un complot, c'est être au nombre de ceux qui le forment. Y *prendre part*, c'est le seconder.

PARTICIPIAL, ALE. adj. Gramm. Qui vient du participe. Forme participiale. || Pl. m., *participiaux*.

PARTICIPIALEMENT. adv. (rad. *participial*). Par le participe, comme le participe.

PARTICULAIRE. adj. 2 g. Gramm. Qui appartient à la particule, qui est de la nature des particules.

— Chim. Qui appartient aux particules des corps.

— PARTICULAIRE. s. m. Hist. ecclés. Moine qui dans les anciens monastères distribuait les portions a ses confrères.

PARTICULARISATION. s. f. (pr. *par-ti-ku-la-ri-za-cion*). Action de particulariser, effet de cette action.

PARTICULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Particulariser. S'empl. adjectiv. Fait particularisé. Affaire particularisée. Histoire particularisée par l'écrivain.

* **PARTICULARISER**. v. a. 1re conj. (du lat. *particularis*, particulier). Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement. Il est bon dans certaines affaires de particulariser jusqu'à la moindre circonstance. Particulariser un fait. S'il faut être un peu en garde contre les historiens qui remontent à la tour de Babel et au déluge, il ne faut pas moins se défier de ceux qui *particularisent* toute l'histoire moderne, qui entrent dans tous les secrets des ministres. (Voltaire.)

— Rendre particulier, par opposition à Généraliser. La malignité *particularise* la critique et la satire générales. (Boiste.)

— Jurispr. crimin. *Particulariser une affaire*. Poursuivre la vindicte d'un crime commun à plusieurs, contre un seul de ceux qui y ont eu part.

— SE PARTICULARISER. v. pron. Se distinguer des autres. || Faire l'original.

— Devenir particulier. Affaires qui se particularisent.

* **PARTICULARISME**. s. m. Polit. Intérêt particulier; intérêt d'un seul. Le *particularisme*, en France, l'emporte toujours sur l'intérêt général. (Duclos.)

— Hist. Système des États allemands qui, quoique annexés à la Prusse après la guerre de 1866, voulaient conserver leur législation particulière.

— Hist. relig. Doctrine qui enseigne que Jésus est mort pour les élus, et non pour les hommes en général.

* **PARTICULARISTE**. s. 2 g. Hist. relig. Personne qui professe le particularisme.

— Polit. Nom de ceux qui sont opposés à l'assimilation complète a la Prusse des États annexés en 1866.

— Adjectiv. Sentiments particularistes.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PARTICULARITÉ**. s. f. Circonstance particulière. Particularité essentielle, remarquable, importante, curieuse. Conter toutes les particularités d'une affaire. Omettre dans un récit plusieurs particularités nécessaires. Ne pas connaître une particularité de la vie de quelqu'un. Raconter les particularités d'un voyage. Je rapporte toujours les lettres des généraux, lorsque j'y trouve des *particularités* intéressantes. (Volt.) Il se rappelait mille *particularités* dont la douleur aime à se repaître. (Barth.) C'était une des *particularités* de cette nature d'enfant d'être aussi prompte au mensonge que maladroite à mentir. (A. Daudet.)

— Philos. Caractère de ce qui est spécial. La particularité des lois positives.

* **PARTICULE**. s. f. (étym. lat., *particula*; dimin. de *pars*, partie). Petite partie. Les particules dont les corps sont composés. La moindre particule. L'air se charge comme les plantes des *particules* de la terre de chaque pays. (Montesquieu.)

— Chim. Nom donné aux atomes intégrants

des corps simples ou composés, parce qu'ils sont toujours de la même nature que les corps dont ils font partie.

— Gencal. *Particule nobiliaire.* Préposition ou syllabe que les nobles placent devant leur nom. La particule nobiliaire est, chez les Français, *de;* chez les Allemands, *von;* chez les Néerlandais, Flamands et Hollandais, *van;* chez les Scots d'Écosse et d'Irlande, *mac;* chez les Irlandais, *O';* chez les Espagnols, *don;* chez les Portugais, *dom*, etc. || On dit aussi absol. *particule.* Tout ce que je puis, c'est de faire qu'il se rabatte sur une *particule,* sur un *de.* (De Goncourt.)

— Gramm. Nom de certains petits mots du discours, qui sont invariables, et ordinairement d'une seule syllabe. Particule conjonctive, adversative, copulative, disjonctive. *Et, ou, ni, mais, si, quand, que,* etc., sont des particules. C'est à tort que l'on a donné ce nom à tous ces mots à cause de leur brièveté : ce n'est ni le matériel du mot, ni sa longueur, qui constitue une essence, c'est son usage dans le discours. || Par un abus encore plus grand, quelques grammairiens ont donné ce nom à des monosyllabes variables, à des pronoms, etc., tels que *son, sa, ses, se, lui, leur, on,* etc. || Nom donné plus exactement à de petits mots qui ne peuvent point être employés seuls, et qui s'unissent à un radical, pour le modifier, soit qu'ils s'écrivent séparément, soit qu'ils ne forment qu'un seul mot avec lui. || *Particule préposítive* ou *préfixe.* Celle qui se place devant le radical qu'elle doit modifier. Les principales de ces particules sont : *a, ac, ad, af, ag, al, an, ap, ar, as* et *at; ab* ou *abs; anti, co, col, com, con* et *cor; contre; de* ou *des; di* ou *dis, é, ex* ou *es; en* ou *em; in, il, im* et *ir; me* ou *mes; par* ou *per, pré; re, ré* ou *res; sé; sous* ou *sub; sur* ou *super; tra* ou *trans.* || *Particule post-positive.* Celle qui se place après le mot qu'elle modifie. La langue française n'a que trois particules post-positives : *ci, là* et *da.* || La connaissance de la valeur précise de ces particules est très importante pour sentir la valeur des mots composés. || *Particule inséparable.* Particule qui n'a de sens que dans la composition. || *Particule séparable.* Celle qui ne fait pas partie du mot.

— Liturg. Nom donné aux miettes ou petits morceaux de pain consacré qui se détachent de l'hostie. || *Cérémonie des particules.* Cérémonie en usage chez les Grecs modernes; elle consiste à offrir, en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de plusieurs autres saints, de petites parties d'un pain non consacré.

PARTICULÉ, ÉE. adj. Gramm. Qui est précédé, muni d'une particule, ou exprimé à part, ou incorporé par contraction, ou sous-entendu. Dans *Venez à moi,* le mot *moi* est particulé. Cette locution, proposée par l'abbé d'Olivet, n'a point été admise.

*** PARTICULIER, ÈRE.** adj. (ét. lat., *particularis;* de *particula,* petite partie). Qui appartient proprement et singulièrement à certaines choses ou à certaines personnes. Une raison particulière. Un motif particulier. Une considération particulière. Avoir une dévotion particulière à la Vierge. Son caractère *particulier* était de concilier les intérêts opposés. (Bossuet.) Un auteur moderne prouve que les auteurs anciens nous sont inférieurs en deux manières, par raison et par exemple : il tire la raison de son goût *particulier,* et l'exemple de ses ouvrages. (La Bruy.) Ces ouvrages ont cela de *particulier* qu'ils ne méritent ni le cours prodigieux qu'ils ont pendant un certain temps, ni le profond oubli où ils tombent ensuite. (Id.) Elle regardait sa fille endormie avec cet air *particulier* d'une mère qui a nourri son enfant. (V. Hugo.)

— Qui n'est point commun à d'autres personnes, à d'autres choses de la même espèce. Cela est particulier à ce climat, à ce pays, à ce peuple, à cette profession. Cela vous est particulier, ne vous est pas particulier. Cette plante a une vertu *particulière.* (Acad.) Cet homme a une façon de penser *particulière,* toute *particulière.* (Id.) C'est une espèce d'élégants subalternes *particulière* à l'Espagne. (A. de Custine.)

— S'emploie souvent par opposition à Général. La volonté générale doit l'emporter sur les volontés *particulières.* (Acad. Il faut séparer la question *particulière* de la question générale. (Id.) Ce mot se prend tantôt dans un sens général, tantôt dans un sens *particulier.* (Id.) L'intérêt *particulier* doit céder à l'intérêt général. (Id.) L'éducation *particulière* ne peut faire que des hommes *particuliers,* pour le moins personnels, s'ils ne sont égoïstes. (Boiste.) Il y eut des extravagants qui prirent le nom de philosophes; mais ceux qui étaient suivis étaient ceux qui enseignaient à sacrifier l'intérêt *particulier* et même la vie à l'intérêt général et au salut de l'État. (Bossuet.) L'ordre d'arracher les vignes en Portugal ne peut avoir été dicté que par des intérêts *particuliers.* (Raynal.) La volonté générale n'y assujettit pas même la volonté *particulière.* (Id.) Combien d'irruptions *particulières* se sont faites alors de tous côtés. (Buff.)

— Se dit par opposition à Universel. L'Église admet un jugement particulier après la mort.

— S'emploie aussi par opposition à Public. Aimer mieux être reçu en audience particulière qu'en audience publique. En sortant des fonctions publiques, il rentra avec joie dans la vie particulière. La simplicité d'une vie particulière. La vie publique et particulière. Les prospérités publiques ou particulières. Beaucoup de fortunes *particulières* se sont faites aux dépens de la fortune publique. (Acad.) La couronne de France est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes *particulières.* (Bossuet.) On ne voit que révolutions dans les affaires publiques et *particulières.* (Volt.) Les fortunes *particulières* tiennent essentiellement à la fortune publique. (Rayn.)

— Particularisé, détaillé, circonstancié. Faire un détail particulier d'une affaire. Dans les circonstances les plus particulières.

— Qui est séparé, distinct d'une autre chose de même nature. Avoir une habitation particulière. Donner à quelqu'un une chambre particulière. Manger à une table particulière. Boire d'un vin particulier. Avoir son vin particulier. Les heures *particulières* qu'elle destinait à la méditation. (Boss.)

— *Opinions particulières.* Opinions différentes de l'opinion commune.

— Fam. *Il y a quelque chose de particulier entre ces deux personnes.* Elles ont ensemble quelque affaire qu'elles ne veulent pas qu'on pénètre. || *Il n'y a rien de particulier entre cet homme et cette femme.* Il n'y a aucune liaison suspecte entre eux.

— *Secrétaire particulier.* Secrétaire attaché à une personne et ne dépendant pas de l'administration que cette personne dirige.

— Égoïste, qui ne s'occupe que de ses affaires.

— Singulier, extraordinaire, peu commun. Le cas est fort particulier. Raconter une aventure particulière. Avoir un talent particulier, tout particulier. Élever ses enfants avec un soin particulier. Affaire qui exige une attention particulière. Avoir pour quelqu'un une affection particulière. Faire un cas tout particulier de quelqu'un, de quelque chose. Avoir un zèle particulier pour le bien de la religion, pour le salut de l'État, pour la gloire de son pays.

— Secret, intime. Mme d'Hendicourt rendait compte de ce qui se passait de plus *particulier* à la cour. (Mme de Caylus.)

— *Cela est particulier, voilà qui est particulier.* Cela est étonnant, inexplicable. Voilà qui est *particulier;* mais levez-vous donc pour vous expliquer. (Marivaux.)

— *Un homme particulier.* Un homme qui n'aime pas à voir le monde, qui se communique à peu de gens. || Homme bizarre.

— *Esprit particulier.* Sorte d'esprit qui ne s'accommode pas avec le reste du monde.

— Anc. jurispr. *Lieutenant particulier.* Magistrat qui remplaçait temporairement le lieutenant civil, à Paris, ou le lieutenant général, en province. || *Arrêt de défenses particulières.* Celui qui se donnait en considération des personnes, des cas et des conjonctures qui se rencontraient en une affaire, et qui ne tirait à conséquence ni pour le reste du procès, ni pour d'autres cas semblables.

— Anc. admin. *Maître particulier des eaux et forêts.* Celui qui avait sous ses ordres une seule province, par opposition au grand maître, qui en administrait plusieurs. || *Maîtrise particulière.* Province qui dépendait d'un maître particulier des eaux et forêts.

— Bot. Se dit de l'involucre qui entoure la base d'une ombellule; de la spathe qui enveloppe des fleurs contenues dans une spathe générale.

— Enseignem. *Leçons particulières.* Leçons données en dehors de la classe générale ou à domicile. || *Maître particulier.* Maître qui ne professe pas dans un établissement public et qui donne des leçons privées.

— Jurispr. Se dit de ce qui ne touche qu'une personne ou une chose; il est opposé à Universel ou général. L'héritier particulier n'a pas un droit si étendu que l'héritier universel. Legs particulier. Substitution particulière.

— Philos. *Proposition particulière.* Celle qui ne s'applique pas à tous les individus de la même espèce. Exemple : Quelques femmes sont légères.

— PARTICULIER. s. m. Personne privée, par opposition, soit à une société, soit à une personne publique ou d'un rang très élevé. On ne doit pas préférer l'intérêt d'un *particulier* à l'intérêt de toute une nation. (Académ.) Il y a des choses qu'un *particulier* peut se permettre, mais qui ne conviennent pas à une personne publique. (Id.) De pareilles dépenses conviennent à un prince, et ne conviennent point à un *particulier,* à un simple *particulier,* à des *particuliers.* (Id.) Ce n'est qu'un *particulier,* qu'un simple *particulier.* (Id.) Cela est bon de *particulier* à *particulier.* (Id.) Cela est bon entre *particuliers.* (Id.) Le patriotisme épargne à une nation la douleur de sacrifier des *particuliers* à son salut, ils se dévouent. (Boiste.) Sa demeure est superbe; un dorique règne dans tous ses dehors; ce n'est pas une porte, c'est un portique; est-ce la maison d'un *particulier?* est-ce un temple? (La Bruy.) Quel est l'égarement de certains *particuliers* qui, riches du négoce de leurs pères, dont ils viennent de recueillir la succession, se moulent sur les princes pour leur garde-robe et leur équipage? (Id.) Du temps de nos aïeux, l'on était persuadé de cette maxime, que ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie, inepties dans le *particulier.* (Id.) Il se trouve des maux dont chaque *particulier* gémit, et qui deviennent néanmoins un bien public. (Id.) Jamais prince n'en a tant fait pour aucun *particulier.* (J.-J. Rousseau.) Les talents égalent les *particuliers* aux rois. Frédéric.) Les mœurs des nations ne sont pas moins variées que celles des *particuliers.* B de St P. Les *particuliers* s'enrichissaient d'un jour à l'autre au jeu des spéculations hasardeuses. J. Sandeau.

— On trouve aussi le féminin *particulière.* Nous autres petites *particulières,* nous ne connaissons d'excès que celui du sentiment. (Mme de Puiseux.)

— Pop. *Un particulier.* Un homme, un inconnu. Un *particulier* s'approcha de nous. (Acad.) Que nous veut ce *particulier?* (Id.) Le *particulier* était déjà au deuxième étage, mais j'ai bien reconnu la redingote de monsieur Lantier. (É. Zola.)

— Pop. *Sa particulière.* Sa maîtresse. Il nous avait dit que le fashionable tournerait la rue d'Angoulême, pour venir à la rencontre de sa *particulière.* P. Féval.)

— Se dit dans un sens collectif par opposition à Public. Le public et le *particulier* leur demandent compte de cette injustice, qui n'est pas pardonnable. (Mme de Sév.)

— PARTICULIER. s. m. Ce qui est particulier. On m'a parlé en gros de l'affaire, on ne m'en a pas dit le *particulier.* (Acad.)

— Se dit pour Le chez soi, la maison. Aimer son particulier.

— Solitude. Le cœur préfère le *particulier,* l'esprit aime la publicité. (Boiste.)

— Tête-à-tête, aparte. Dans ces sortes de réconciliations, le *particulier* de l'homme et de la femme est un grand secours pour terminer bien des contestations. (Hauteroche.)

— *Dans le particulier.* loc. adv. Dans l'intimité, avec sa famille ou ses amis. Être aimable dans le particulier. Combien de gens qui vous étouffent de caresses dans le *particulier,* et qui sont embarrassés de vous dans le public! (La Bruyère.)

— *En particulier.* loc. adv. A part, séparément des autres. Voir quelqu'un en particulier. Prendre quelqu'un en particulier. Avoir un mot à dire en particulier à quelqu'un. Dîner en particulier. Être agréable en particulier. En général et en particulier. Il y a des personnes avec lesquelles vous aurez raison en *particulier* et toujours tort en public sur les mêmes objets. (Boiste.) Il se donne non plus en général à la nature humaine, mais à chaque fidèle en *particulier.* (Boss.)

— Se dit, par menace, d'un duel, d'une querelle, d'une explication vive. Nous nous verrons en particulier.

— Fam. Se dit d'un rendez-vous.

— *En mon particulier.* Pour ce qui est de moi. En mon particulier, je suis d'avis que vous avez bien fait.

— Fam. On dit, dans le même sens et par une espèce de modestie : *En mon petit particulier.*

— *Être en son particulier.* Être retiré dans sa chambre, dans son cabinet.

— *Vivre en son particulier, se mettre en son particulier.* Faire son ordinaire chez soi. Il vivait en pension, il s'est mis dans son particulier. Il vivait avec un de ses amis; il vit aujourd'hui en son particulier.

*** PARTICULIÈREMENT.** adv. (rad. *particulier*). Singulièrement. Honorer particulièrement quelqu'un. Le culte de la Vierge est *particulièrement* cher aux Italiens, et à toutes les nations du Midi. (Mme de Staël.)

— Spécialement. Connaître plusieurs personnes d'une société et particulièrement un tel. Avoir du talent pour la poésie, particulièrement pour la poésie lyrique. Recommander particulièrement une affaire à quelqu'un.

— D'une manière particulière, fixe, déterminée. Le plus grand plaisir consiste à être *particulièrement* occupé. (Voltaire.)

— En détail. Raconter quelque chose plus particulièrement.

PARTIDAS. (Las siete). Philol. Code de Castille, commencé sous Alphonse X, en 1256, et composé d'éléments bien divers : *Institutes, Pandectes* de Justinien; *Décrétales* des papes; lois des Goths; *Fueros.*

*** PARTIE.** s. f. (du lat. *pars, partis,* même signif.). Portion d'un tout. Petite partie. Grande partie. Une bonne partie. Avoir la meilleure partie d'une chose. Parties essentielles, intégrantes. Partie d'un corps politique. Le tout est plus grand que sa partie. Cela est composé de parties différentes. Les parties physiques d'un corps. Les parties du corps humain. Parties homogènes, hétérogènes. Parties aliquotes. Parties proportionnelles. Parties contiguës, continues. Parties subtiles, grossières. L'union, l'arrangement des parties. Les diverses parties du monde. Les étoiles qui sont dans cette partie du ciel. La partie orientale, occidentale, méridionale, septentrionale. La partie haute, la partie basse d'une rivière. Perdre une partie de son royaume. Perdre une partie de son bien. Vendre son bien par petites parties, par parties. Cette maison fait partie de son bien. Livre divisé en plusieurs parties. La plus grande partie des savants. La meilleure, la plus saine partie de cette assemblée. Une partie de l'armée était encore campée, l'autre était en marche. N'avoir qu'une partie de ses troupes. Donner une partie de son argent. Vendre une partie de ses livres. Les marchands y abordent de toutes les *parties* du monde. (Fén.) La cour est la *partie* la plus décriée de ce monde. (Fléch.) Si l'on m'oppose que la fureur du jeu est la pratique de tout l'Occident, je réponds que c'est peut-être aussi l'une de ces choses qui nous rendent barbares à l'autre *partie* du monde. (La Bruyère.) Le corps meurt donc peu à peu et par *parties.* (Buff.)

— *Les cinq parties du monde.* Les cinq grandes divisions que les géographes ont établies dans le globe terrestre, et qui sont : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Visiter les cinq parties du monde. Voyager dans les cinq parties du monde.

— S'emploie aussi au moral. Employer une partie de sa vie à un travail. Donner une partie de son temps aux affaires. Une partie de ses économies. Une partie de son autorité, de son crédit, de sa puissance, fut employée à obtenir cette position. Le jugement est une partie essentielle du génie. Porter sa surveillance sur toutes les parties de l'administration. Bien disposer les parties de son sujet. L'indiscrétion, la vanité, la colère ou la malignité, sont souvent la meilleure *partie* de la franchise. (Boiste.) Saint Louis voulut prévenir ce danger; et se chargeant lui-même d'une *partie* de la justice, il sut le secret de s'ôter à lui-même une *partie* de sa grandeur. (Fléch.) Les amusements de certains magistrats sont comme la *partie* sacrée de leur vie, à la quelle on n'ose toucher. (Id.) Elmire ne croyait pas la moindre *partie* de toutes les folies que l'on disait que l'amour avait fait faire dans tous les temps. (La Bruy.) L'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa *partie* (Id.) Mais toujours du secret il cache une *partie.* (Corn.) C'est dans cette *partie* que la nature a renferme le sommaire de son ouvrage. (J.-J. Rousseau.)

> Que d'un art délicat les pièces assorties
> N'y forment qu'un seul tout de diverses *parties.*
> (Boileau.)

— Chaque art, chaque science se subdivise en un plus ou moins grand nombre de parties. Le dessin est une partie de la peinture. L'hydraulique est une partie de la physique.

— Ce qu'on détache ou ce que l'on considère comme détaché d'un tout. Le tout est plus grand que la partie.

— *Faire partie de.* Être au rang, du nombre de. Faire partie du Sénat. Faire partie du jury. Il ne peut exister de monarchie sans que la classe aristocratique en fasse *partie* (Mme de Staël.)

— Part que quelqu'un prend à un événement. La comédie ne serait pas moins bien jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre; ma *partie* est bien petite en ce monde. (Bossuet.)

— Bonne qualité naturelle ou acquise, parce que chaque qualité peut être considérée comme formant une partie de l'âme, du génie de l'homme. La principale *partie* de l'orateur, c'est la probité. (La Bruyère.)

— En ce sens, s'emploie plus souvent au pluriel. Une des parties les plus essentielles d'un honnête homme, c'est la reconnaissance. Avoir toutes les parties d'un grand capitaine. A dire le vrai, ou trouvera-t-on un poète qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes *parties,* l'art, la force, le jugement, l'esprit? (Rac.) Le caractère incomplet de ce jeune homme, qui ne régna que onze mois et qui avait quelques *parties* royales, est fort bien rendu, ou du moins très vraisemblablement par l'historien. (Sainte-Beuve.)

— *Avoir des parties, de grandes parties.* A signifié aussi Avoir de l'esprit. En Angleterre, pour dire qu'un homme a de l'esprit, on dit qu'il a de grandes *parties, (great parts).* D'où cette manière de parler qui étonne aujourd'hui les Français peut-elle venir? D'eux-mêmes; autrefois nous nous servions de ce mot *parties* très communément dans ce sens-là. (Voltaire.)

— Se dit quelquefois pour Profession. Il a choisi une partie difficile. Il est épicier et son fils embrassera la même partie. Les pères avaient cette bête d'habitude de fourrer quand même les enfants dans leur *partie.* (É. Zola.)

— Fig. et iron. Ce M. Sévin est fort pieux. La vertu est sa *partie.* (Mérimée.)

— S'est dit aussi pour Parti, ligue, faction. Son ennemi le faisoit tuer sous ombre d'être de la *partie* du roi et du comte d'Armagnac. (Al. Chartier.)

— Anat. Portion du corps. Partie saine, malade, douloureuse. Partie offensée, blessée, affligée, affectée. La partie droite, la partie gauche. Appliquer une fomentation sur la partie. La maladie se jette toujours sur la partie la plus faible. || *Parties naturelles, parties honteuses,* ou simplement *parties.* Les parties qui servent à la génération. || *Parties nobles.* Les viscères, les parties absolument nécessaires à la vie, comme le cœur, le poumon, le foie, le cerveau. Le coup a offensé les parties nobles.

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps, de cette compagnie.* Il fait déshonneur au corps, à la compagnie dont il est membre.

— Anc. administ. *Les parties casuelles.* Les droits et revenus éventuels qui étaient perçus au profit de l'État. Trésorier des parties casuelles. || Deniers provenant des offices vénaux qui devenaient vacants. || Droit que l'on payait à chaque résignation || Droit annuel, appelé autrement *paulette.* || Le bureau où l'on payait ces droits. || *Première, seconde partie de l'épargne.* Celle qui était destinée pour le roi ou pour le payement de ses officiers.

— Art milit. *Partie secrète.* Bureau d'état-major d'une armée, ou se traitent les détails de l'espionnage.

— Astrol. *Partie de fortune.* L'horoscope lunaire. La partie de fortune est représentée dans les horoscopes par un cercle coupé en croix

— Banq. et Comm. *Tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple.* Manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit, ou à qui l'on doit. || On dit de même : *Tenir les livres en partie* ou *à partie simple. Passer un article en partie simple.* | *Tenue des livres en partie double* ou *à partie double.* Celle qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier, dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense. || On dit de même : *Tenir les livres en partie double* ou *à partie double. Compter en partie double.* Dans la tenue des livres à partie double, inventée par les Italiens, on joint aux comptes des débiteurs et des créanciers particuliers, sous le nom de *marchandises générales, traites et remises, profits et pertes,* etc., des comptes généraux qui font le contrôle perpétuel des comptes particuliers, et dont les résultats indiquent, par un calcul sûr et facile, les bénéfices ou les pertes du négociant. C'est de ces doubles comptes que la méthode a pris le nom de *partie double.*

— Comm. Quantité plus ou moins considérable de marchandises qu'on achète. Vendre, placer, acheter une grosse partie, une partie considérable de café, de cacao, de drap, de mousseline, etc. || *Parties,* au pluriel, désigne quelquefois les articles d'un mémoire, de ce qui a été fourni par un marchand, un ouvrier, etc. Parties de tailleur, de maître d'hôtel. Parties d'apothicaire. Faire des parties. Arrêter ses parties. Payer les parties. Faire monter ses parties bien haut. Ces deux articles enflent bien les parties. Vieux dans ce sens. || *Parties arrêtées.* Mémoire de marchand, approuvé, quant au prix, de la main du débiteur. Les parties arrêtées avaient action pendant trente ans.

— Fig. *Parties d'apothicaire.* Comptes sur lesquels il y a beaucoup à diminuer, à rabattre. On dit plus ordinairement aujourd'hui *mémoire d'apothicaire.*

— Somme d'argent qui est due. Ne quitter une partie. Avoir à recevoir une partie de plusieurs milliers de francs. Racheter une partie de cinq cents livres de rentes. Vieux en ce sens.

— *Acheter, vendre une partie de rente.* Acheter, vendre une rente sur l'État ou sur des particuliers.

— Comptab. Article de compte. Laisser une partie en souffrance. Une partie rayée. Cette partie a été allouée par la cour des comptes. Il vieillit en ce sens.

— Dr. des gens. *Parties belligéraates.* Les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres.

— Gramm. *Partie d'oraison.* Les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'interjection, la conjonction, etc. || *Faire les parties d'un discours, d'une période,* etc. Analyser un discours, une période, etc., en marquant sous quelle partie d'oraison chaque terme doit être rangé.

— Jeux. La totalité des coups ou des points qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu, suivant les règles de chaque jeu. Partie de jeu. Au piquet, il faut faire tant de points, ou gagner tant de paris, pour gagner la partie; à la paume, il faut gagner tant de jeux. Jouer une partie de paume, une partie de piquet, de trictrac, d'échecs, de reversi, etc. Gagner plusieurs parties tout de suite. Gagner une belle partie. Faire une partie de piquet, d'échecs, de dames, etc. Faire tous les jours sa petite partie. Si vous le souhaitiez, je ferais votre partie. Parier à la partie. Perdre la partie, une partie. Partie et revanche. Partie, revanche et le tout. Jouer en deux parties liées ou en parties liées. Souvent avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame et l'on gagne la *partie :* le plus habile l'emporte, ou le plus heureux. (La Bruy.)

— Par extens. Ce que l'on joue dans la *partie* du 14 octobre, c'est l'existence du suffrage universel et l'existence des principes de la Révolution française. (Gambetta.)

— Fig. Faisant fort peu de cas du platonisme et ne s'en cachant point, et toutefois mettant toujours le cœur de la *partie.* (Th. Gaut.)

— Au reversi, Ce qu'on est obligé de payer au joueur qui, étant le plus près du panier, ne fait aucun point, ou n'en fait pas plus que celui qui en a fait le moins. || *Partie bredouille.* Se dit, au trictrac, quand on gagne douze points sans interruption. || *Partie simple.* Se dit quand on fait douze points à plusieurs reprises. || *Partie carrée.* Au jeu de l'hombre, Trois rois et une dame dans la même main. || *Partie d'honneur.* La troisième partie que l'on gagne, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. || *Coup de partie.* Coup qui décide le gain ou la perte de la partie. || Fig. *Coup de partie.* Coup qui décide du succès d'une affaire.

— *Faire un coup de partie.* Faire quelque chose qui emporte avec soi une décision heureuse, ou qui doit avoir des conséquences très avantageuses.

— *La partie est bien faite, est mal faite, est égale, est inégale.* Elle est faite entre des joueurs de même force, entre des joueurs de force égale, inégale.

— Fig. et fam. *Il fait bien ses parties.* C'est un homme qui sait prendre ses avantages.

— Fig. *La partie n'est pas égale.* Se dit lorsque, dans une contestation, une concurrence, un jeu, etc., il y a d'un des deux côtés une grande supériorité. | On dit, dans un sens analogue : *La partie n'est pas tenable.*

— Fig. *C'est une partie perdue.* Se dit lorsqu'on désespère de réussir dans ce qu'on a entrepris.

— *Marquer la partie.* Marquer les coups qui s'y font.

— *Quitter la partie.* Convenir que celui contre qui l'on joue a gagné.

— Fig. *Quitter la partie.* Se désister de quelque chose, y renoncer. Quitter la partie au moment où l'on allait obtenir ce qu'on demandait.

— *Peloter en attendant partie.* Faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux. || Faire par manière d'exercice ce qu'on fera plus sérieusement dans la suite.

— Par comparaison avec une partie de jeu, Projet formé entre plusieurs personnes. Lier partie pour chercher querelle à quelqu'un, pour voyager, etc. Faire la partie d'aller voir quelqu'un. Remettre la partie au lendemain. La *partie* est rompue, et les deux la renouent. (Corneille.)

— Fig. *C'est une partie faite à la main.* C'est une partie concertée dans une mauvaise intention.

— Projet de divertissement, de récréation, de plaisir. Faire une partie de promenade, de chasse, de pêche, de débauche. Faire une partie de campagne. Faire la partie d'aller se promener, d'aller dîner en un endroit, d'aller à la chasse. Lier, rompre, renouer une partie. Manquer à une partie. Être d'une partie. Être de la partie. Mettre quelqu'un de la partie. Être de toutes les parties de plaisir. Remettre la partie. Renouer la partie. La partie n'a pas eu lieu, est restée là.

— Le divertissement même. La partie a été très agréable, a été charmante, ennuyeuse, troublée par des fâcheux. Un jour que nous faisions une *partie* de montagne, elle entra dans un chalet pour se rafraîchir. (V. Cherbuliez.)

— *Partie carrée.* Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. On voit Glycère en *partie* carrée, au bal, au théâtre, dans les jardins publics. (La Bruyère.) Ida ne comprenait rien à l'amour, le voyait ridiculement sentimental, ou, sinon, sous la forme d'une *partie* carrée. (A. Baudet.) || *Partie carrée.* Se dit aussi d'une action théâtrale vicieuse, se plaçant entre deux couples qui ont même situation.

— *Partie fine.* Partie de plaisir où l'on met quelque mystère.

— *Être de la partie.* Être d'une partie de plaisir.

— Fig. Contribuer à un travail, à une expédition. || *Se mettre de la partie.* Se joindre à quelqu'un. || *Remettre la partie.* Différer de faire une chose.

— Loc. prov. *Qui quitte la partie la perd.* Celui qui cesse de suivre une affaire, qui se décourage, ne peut réussir. || *Ce n'est pas assez de bien jouer, il faut bien faire ses parties.* Il ne suffit pas d'être habile, il faut n'entreprendre que de bonnes affaires. || *Il ne faut pas remettre la partie au lendemain.* Il ne faut point différer ce que l'on peut faire dans le moment.

— Jurispr. Celui qui plaide contre quelqu'un, soit en demandant, soit en défendant. Qui est votre partie? C'est ma partie adverse. Se rendre partie. Être juge et partie. Recevoir quelqu'un partie intervenante. Se rendre partie dans une affaire criminelle. N'être pas partie capable. Être partie opposante. Satisfaire la partie plaignante. Avoir affaire à forte partie. Prendre quelqu'un à partie. Partie principale. Partie intervenante. Partie défaillante. Parties plaidantes. Un juge doit écouter les deux parties. Parties assignées. Parties ouïes. Les parties ont passé un compromis, et se sont mises en arbitrage. Faire consumer en frais une pauvre partie. Un avocat qui contente ses parties. Défendre bien le droit de sa partie. La *partie* de maître un tel a été condamnée aux dépens. (Acad.) Quand les *parties* sont d'accord, le juge n'y a que voir. (L.) Condamner avant d'avoir entendu les *parties*, c'est être méchant : On croit le mal plutôt que le bien. (Boiste. Des malheureux qui craignent plus leurs juges que leurs *parties.* (Fléchier.) Confondre les droits et les espérances des *parties* par des arrêts contradictoires. (L.) Va, je suis la *partie*, et non pas ton bourreau. (Corn.) Un procureur ne doit point travailler pour et contre sa *partie.* (Del.)

— Par anal. Se disait pour Ennemi, obstacle. Albucilla s'étant pour se tuer frappée trop mollement, donna encore à ses *parties* moyen de l'emprisonner et faire mourir à leur mode. (Montaigne. Il semble que le nom de vertu présuppose de la difficulté et du contraste, et qu'elle ne peut s'exercer sans *parties.* (L.)

— Fig.

> Il semble que de Dieu la main appesantie,
> Se faisant du tyran l'effroyable *partie,*
> Veuille avancer par là son juste châtiment.
> (Corneille.)

— Chacune des personnes qui contractent ensemble. Les parties contractantes. Toutes les parties intéressées en sont d'accord. Cela a été résolu pour le bien de toutes les parties. Cela s'est fait à la satisfaction de toutes les parties, du consentement de toutes les parties. Concilier les intérêts des parties. || *Partie adverse.* Celui qui plaide contre un autre. Le défendeur est la partie adverse du demandeur, et le demandeur la partie adverse du défendeur. || *Partie capable.* Celle qui de droit a l'âge compétent, ou les qualités pour agir. || *Partie civile.* Celle qui, en matière criminelle, agit en son nom contre un accusé, pour des intérêts civils. Intervenir dans un procès, et se constituer partie civile. On l'appelle ainsi parce qu'en concluant sur la plainte, il ne peut demander qu'une réparation civile et des intérêts civils. Pour se rendre partie civile, il faut avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime ou du délit, comme lorsqu'on a été volé ou quand on est héritier d'une personne qui a été tuée, etc. || *Partie comparante.* Celle qui comparaît en personne ou par représentation, soit à l'audience, soit devant le juge ou tout autre officier public. | *Parties contradictoires.* Parties qui, ayant des intérêts opposés, se présentent l'une et l'autre en personne, ou par le ministère de leur avocat ou de leur avoué, devant le juge. || *Partie défaillante.* Celle qui ne se présente ni en personne, ni par procuration. || *Partie formelle.* Partie civile qui poursuit en son nom l'accusé. || *Partie intervenante.* Celle qui, de son propre mouvement, se rend partie dans une contestation déjà pendante entre deux autres parties. || *Parties litigantes.* Celles qui sont en procès ensemble. || *Parties ouïes.* Celles qui ont été entendues contradictoirement. || *Partie plaignante.* Celle qui a rendu plainte en justice. || *Partie principale.* Celle qui est la plus intéressée dans la contestation. | On appelle aussi *parties principales* Ceux entre lesquels a commencé la contestation, pour les distinguer de ceux qui ne sont que parties intervenantes. || *Partie publique.* Le procureur général ou ses substituts.

— *Parties prenantes.* Créanciers de l'État, dont le payement a été assigné sur un fond particulier. | Ceux qui participent à une distribution de vivres, d'habits, etc., faite par le gouvernement. | Tous les créanciers qui viennent en ordre utile dans une distribution de fonds provenant de leur débiteur.

— *Faire partie.* Se disait pour Intervenir.

— Fig. *Avoir affaire à forte partie.* Avoir un adversaire redoutable. | *Il n'est pas partie capable.* Il n'a pas les talents, les qualités, les ressources qu'il lui faudrait pour l'emporter sur ses adversaires, pour réussir dans son entreprise.

— *Prendre quelqu'un à partie.* Attaquer en justice un homme qu'on n'avait pas d'abord pour adversaire. || *Prendre son juge à partie.* Se rendre partie contre son juge, l'accusant d'avoir prévariqué. || *Prise à partie.* Acte par lequel on prend son juge à partie. Craindre la prise à partie.

— Fig. *Prendre quelqu'un à partie.* Lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. Il n'a point pris le ciel ni le sort à *partie.* (Corneille.) J'eus beau prendre le ciel et le chantre à *partie.* Boil.)

> Lui reprochant l'espoir qu'il vous avait donné,
> Et de ma mort enfin le prenant à *partie,*
> Mon importune ardeur ne s'est point ralentie. (Rac.)

— Fig. *Être partie dans une chose.* Y prendre part, y jouer un rôle. Notre religion, à nous, c'est notre histoire; nous sommes *parties* dans les scènes que le pinceau nous étale. (Chateaubriand.)

— Quoique, dans cette dernière acception, le mot *partie* fût toujours du féminin, on mettait cependant autrefois au masculin l'adjectif ou le pronom qui s'y rapportaient, lorsque l'on désignait des hommes. Les juges peuvent recevoir des présents des parties, quand *ils* les leur donnent par amitié. (Pat.) Ma partie, au sortir de l'enfance, s'est *consacré* au ministère de l'autel. Id.)

— Prov. *Qui n'entend qu'une partie n'entend rien.* Il faut écouter les deux parties pour se mettre en état de bien juger.

— Libr. Chacune des différentes divisions des feuilles d'un volume, assemblées, collationnées et pliées. || *Mettre les parties en corps.* Assembler les parties d'un volume dans l'ordre des signatures.

— Mar. Côté d'où vient le vent. Les vents soufflent de la partie de la terre.

— Math. *Partie aliquote.* Celle qui, étant répétée un certain nombre de fois, fait un nombre précisément égal au tout. 3 est une partie aliquote de 12, parce que, répété 4 fois, il produit exactement ce nombre. || *Partie aliquante.* Celle dont la répétition ne produit jamais qu'une somme inférieure ou supérieure au tout. 3 est une partie aliquante de 16, car 5 fois 3 font 15, et 6 fois 3 font 18, deux nombres, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de 16. || *Partie semblable.* Chacune de celles qui ont la même raison avec leur tout. Ainsi 6 et 9 sont des parties semblables de 36 et de 54; car elles ont une même raison à leur tout : 6 est à 36 comme 9 est à 54, savoir la 6e partie.

— Mus. Portion d'un grand morceau, d'une sonate, d'un concerto, d'une symphonie, d'une ouverture, d'un air, d'un chœur, etc. Tout morceau de musique régulier se divise en deux parties; dans la sonate, le duo, le trio, le quatuor, le quintette, le sextuor instrumental, cette division est marquée par des reprises. La première partie du grand morceau d'une sonate, d'un quatuor, etc., s'exécute deux fois; on répète rarement la seconde partie, quoiqu'elle soit aussi précédée et suivie par le signe qui marque la reprise. | Chacune des mélodies séparées dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. Il y a quatre parties principales dans la musique vocale, qui sont le dessus, la haute-contre, la taille ou le ténor, et la basse. Dans la musique instrumentale, les quatre parties principales sont le premier dessus, le second dessus, la quinte et la basse. Ce morceau est à deux, à trois, à quatre parties. Les parties en sont très bien écrites, en sont mal écrites. Il n'a fait que le sujet, un autre a fait les parties. Composer à plusieurs parties. Partie de violon, d'alto, de flûte, de basse, de piano, etc. Exécuter une partie. La partie qu'on lui a donnée à étudier est fort difficile. Il y a des instruments, comme le piano et la harpe, sur lesquels on peut exécuter plusieurs parties à la fois. || Papier, cahier sur lequel est écrite la partie séparée de chaque musicien. Distribuer les parties aux musiciens, aux exécutants. || *Parties concertantes,* ou *parties de chœur.* Celles qui s'exécutent par plusieurs personnes chantant ou jouant à l'unisson, chacune selon la nature de sa voix ou de son instrument, et dont la réunion forme un ensemble que l'on nomme *chœur.* || *Parties d'orchestre.* Celles qui doivent être exécutées par les instruments. || *Partie récitante.* Celle qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement. || *Parties réelles.* Celles qui sont indispensables à l'harmonie. || *Parties de remplissage.* Celles qui doublent une autre partie. || *Chanter sa partie, faire sa partie.* Exécuter une partie dans un concert.

— Fig. et fam. *Faire sa partie.* Prendre part à une conversation, à une dispute. || *Tenir bien sa partie.* Se bien acquitter de ce qu'il convient de faire dans la société ou l'on est. Tenir bien sa partie à table. Tenir bien sa partie dans une conversation. || *Chanter* ou *jouer sa partie.* Faire comme les autres.

— Peint. On dit qu'*un tableau a de belles parties,* quand il n'est bien que sous certains rapports.

— Phys. *Parties insensibles.* Celles qui sont réduites à un degré de ténuité tel qu'on ne peut les apercevoir, à moins qu'elles ne soient plusieurs ensemble. La divisibilité des corps peut être poussée au moins jusqu'à ce degré de ténuité.

— Philos. scolast. *La partie supérieure.* La raison. | *La partie inférieure, la partie animale.* L'appétit sensitif, la concupiscence. || On dit aussi *la partie irascible, la partie concupiscible.* || Ces expressions ont vieilli, surtout les deux premières, et ne s'emploient guère que dans le style familier. || On dit, en morale, qu'*il faut que la partie supérieure commande à l'inférieure,* pour exprimer qu'il faut que la raison ait l'avantage sur les passions.

— Rhét. *Parties du discours.* L'exorde, la narration, la confirmation, etc.

— Turf. *Course en partie liée.* Course dans laquelle il faut gagner au moins dans deux épreuves pour être vainqueur.

— *En partie.* loc adv. Non en totalité, non entièrement. N'être héritier qu'en partie. N'être propriétaire d'une terre qu'en partie. Ce bâtiment n'est élevé qu'en partie. L'armée était en partie, en grande partie composée d'aventuriers venus de tous les pays.

> Il punit à regret, et ce n'est qu'en *partie*
> Qu'il frappe sur l'ingrat que son courroux châtie.
> (L. Racine.)

— Quand cette locution est répétée, elle a ordinairement le sens de Moitié, pris adverbialement. Un corps de troupes composé en partie de Français, en partie de Suisses.

— On omet quelquefois la préposition *en.* Le payement s'est fait partie avec de l'argent, partie avec des billets. Faire quelque chose partie pour l'amour de quelqu'un, partie pour son propre intérêt. Partie bien, partie mal. Il) vivait encor chez lui, *partie* à ses dépens. (Boileau.)

— Syn. comp. PARTIE, PART, PORTION. V. PART.

PARTIE, s. f. (rad. *partir*). Manèg. Action de partir. Ce cheval a fait une belle partie.

— *Faire une partie de la main.* Abandonner la main pour faire prendre le galop au cheval.

* **PARTIEL, ELLE**, adj. (pr. *par-ci-el* ; rad. *partie*). Qui fait partie d'un tout. Les sommes partielles.

— Fait par parties. Travail partiel. Lecture partielle.

— Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie. Les révoltes *partielles* affermissent le despotisme. (Boiste.)

— Arithm. *Produit partiel.* Produit du multiplicande par un seul chiffre du multiplicateur. || *Dividende partiel.* Partie du dividende dans laquelle on cherche un seul chiffre du quotient.

— Astron. *Éclipse partielle.* Éclipse qui a lieu quand la lune n'entre qu'en partie dans l'ombre de la terre, ou quand elle ne cache qu'une partie du disque du soleil.

— Bot. *Cloisons partielles.* Celles qui n'aboutissent que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne, et qui, de l'autre côté, aboutissent à un placentaire ou à quelque autre cloison, de sorte que chacune, prise isolément, ne pourrait partager la cavité du péricarpe en deux loges. || *Ombelles partielles,* dites aussi *ombellules.* Celles que porte l'ombelle générale. || *Pédoncule partiel.* Division quelconque d'un pédoncule composé. || *Pétiole partiel.* Chacune des branches articulées sur le pétiole commun, et portant plusieurs folioles, dans une feuille composée.

— Entom. *Métamorphose partielle.* Celle des insectes qui, pendant le cours de leur vie, ne subissent point ou presque point de mutation dans leur forme générale, mais acquièrent seulement de nouvelles parties à l'extérieur,

comme les hémiptères, les orthoptères et beaucoup de névroptères.

— Mathém. *Différence partielle d'une fonction de deux ou de plusieurs quantités variables.* Différence de cette fonction prise en faisant varier seulement une des variables. || *Calcul aux différences partielles.* Calcul qui a pour but de trouver les différences des quantités données et de remonter de là aux fonctions dont dérivent ces différences. || *Équation aux différences partielles.* Toute équation dans laquelle se trouvent des quantités variables, combinées d'une manière quelconque avec des quantités constantes. || Si les différentielles sont infiniment petites, les équations sont dites *aux différentielles partielles.*

— Minér. Se dit d'une variété qui fait exception à la loi de symetrie, en ce que les lois de decroissement qui la déterminent n'ont pas lieu sur toutes les parties identiques de la forme primitive, comme le cobalt gris partiel.

* **PARTIELLEMENT**, adv. (pr. *par-ci-elle-man ;* radic. *partiel*). Par parties. Payer partiellement.

PARTIL, ILE, adj. (rad. *partir*). Astrol. Se dit d'une certaine manière de déterminer l'aspect reciproque de deux planètes. || *Conjonction partile.* Position de deux astres dans le même degré. || *Opposition partile.* Éloignement de 180 degrés. || *Quadrat partil.* Éloignement de 90 degres. || *Trine partil.* Celui qui a 120 degrés. Le soleil est en trine partil avec la lune, lorsqu'il est au douzième degré du Lion, et la lune au douzième degré du Sagittaire. || Les astrologues ne laissaient pas de nommer tous les aspects partils, lorsqu'ils n'étaient éloignés de la précision que de trois ou quatre degres.

PARTIMENTO, s. m. Mus. Nom italien de certains exercices préparés pour l'étude de l'accompagnement et de l'harmonie, dont on fait usage dans les écoles d'Italie. Ces exercices sont composés de parties de basses ou l'on indique les accords par des chiffres placés au-dessous des notes. L'élève doit jouer sur le piano ces accords avec la main droite, tandis que la gauche execute la basse. || Pl., *partimenti.*

PARTINICO, Géogr. Ville de Sicile, à l'O. de Palerme.

* **PARTIR**, v. a. 2e conj. (ét. lat., *partiri*, même signif. ; fait de *pars*, partie, portion). Diviser en plusieurs parts. Il est vieux, et il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et dans cette phrase proverbiale et figuree : *Avoir maille à partir avec quelqu'un.* Avoir avec lui quelque démêlé.

Ces gens gais et joyeux
Sont sur le point de *partir* leur chevauce,
Lorsqu'on les vient prier d'une autre danse.
(La Fontaine.)

— SE PARTIR, v. pron. Se disait pour Se partager. Soissons où se devait *partir* le butin. (Fauchet.) Le temps venu que le pillage se devait *partir*. (Id.)

* **PARTIR**, v. n. 2e conj. (du latin *partiri*, partager). *Je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent. Je partais. Je partis. Je suis parti* ou *j'ai parti. Je partirai. Je partirais. Pars, partons, partez. Que je parte. Que je partisse. Partant. Parti, partie.* Se mettre en chemin. Commencer un voyage. Partir pour la promenade. Partir de Paris. Il vient de partir pour Rome. Partir pour la campagne. Il serait parti aujourd'hui, sans une affaire qui lui est survenue. Il ne fait que de partir. Vous n'êtes pas plus tôt parti qu'il est arrivé. Cette voiture part tous les jours a telle heure. Ce navire partira bientôt. Rien ne sert de courir, il faut *partir* à point. (La Fontaine.) Louis de Bavière, *partant* pour l'armée, confia l'administration de ses Etats à son rival Frederic le Beau, alors son prisonnier, et il se trouva bien de cette confiance, qui dans ce temps, n'etonna personne. (Mme de Staël.) J'avais une femme et une fille, et je n'en ai plus : elles sont *parties* cette nuit avec deux de mes meilleurs amis, après m'avoir volé. (B. de St-P.)

Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois,
N'attendent que les vents pour *partir* sous vos lois.
(Racine.)

— Absol. On est ordinairement moins fâché lorsqu'on *part*, que lorsqu'on voit *partir*. (Mme de Staal.)

— Fig. Allez, *partez*, mes vers, dernier fruit de ma veine. (Boileau.) Je laisse *partir* cet ecrit pour l'aller joindre aux autres discours qui ont deja paru sur ce sujet. (Bossuet.)

— Fig. *Partir d'un principe.* Poser ou admettre un principe, et raisonner en conséquence. Dans cette discussion, il est parti d'un bon, d'un faux principe. || On dit à peu près dans le même sens : *Partir d'un point, d'une donnée ; partons de là ; partant de là, je conclus.* C'est en *partant* de ces observations que Samuel Merland, le Père Kircher et Jean-Baptiste Porte crurent avoir inventé le porte-voix. (A. Martin.) Lorsqu'on *part* d'une erreur, on n'arrive jamais à la vérité. (Jouy.) De quelque idée preconçue, de quelque dogme qu'on *parte*, on ne peut pas offenser Dieu en rendant une âme a la bête. (Michelet.)

— *Partir de ce monde.* Mourir. Voilà les vœux que fait pour elle le vieillard qui va *partir* de ce monde. (Volt.)

— Absol. Je suis une pauvre vieille, qui n'est plus bonne a rien et qui *partira* bientôt. (Mme de Maintenon.)

— Se dit de ce qu'on dépense. Tout mon argent est parti. Je me trouvai le soir à Meudon, où je dépensai le peu qui me restait, hors dix kreutzers qui *partirent* le lendemain à la dînee. (J.-J. Rousseau.)

— *Ne pas partir de.* Ne pas bouger de. Il ne part pas de l'église.

— Fig. *Partir d'un éclat de rire, d'un grand éclat de rire.* Rire tout à coup avec éclat. En voyant cet homme, il est parti d'un grand éclat de rire. Henri *partit* d'un éclat de rire. (De Goncourt.) Elle *partit* d'un éclat de rire douloureux qui se termina par un sanglot. (G. Ohnet.)

— Se dit aussi du rire qui eclate tout à coup. La petite Mona, son amie de deux ans, provoquait par des agaceries deja feminines d'interminables rires *partant* comme des fusées, et qui semblaient ne pas avoir de cause. (H. de Balzac.)

— Se mettre à courir. Au moindre signe, il part comme l'eclair. Dès que le signal a été donné, il est parti comme un trait.

— Prendre sa course, son vol, en parlant des animaux, des oiseaux. Le lièvre partit a quatre pas des chiens. Le chien a fait partir la perdrix.

— S'élever. Tout à coup sont *partis* des nuages de poudre. (Delille.)

— Sortir avec impétuosité, en parlant des choses. La bombe part du mortier. La foudre qui part de la nue. Le coup part. J'ai vu partir le coup. Les eclairs qui *partaient* de ses yeux. (Rac.) Un point brillant *part* comme un éclair, et remplit aussitôt l'espace. (J.-J. Rouss.) Deja les traits vengeurs sont *partis* dans ses mains. (De Bellay.)

— Fig. C'est de ce tribunal souverain que *partent* ces foudres qui vont consumer l'iniquite jusqu'aux tribunaux les plus éloignés. (Fléchier.)

— Se dit aussi au moral. Il est vif, sa réponse ne tarde pas à partir. Cela part plus tôt que la réflexion. Ce mot est parti plus vite qu'il n'aurait voulu. Elle abondait en saillies charmantes qu'elle ne recherchait point, et qui *partaient* quelquefois malgré elle. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit des armes a feu dont le coup part, d'un ressort qui se detend brusquement, etc. Le fusil a parti tout d'un coup. Faire partir un ressort. Faire partir des fusées, des petards, des bombes. Leurs fusils, crassés a force de tirer, ne *partaient* plus. (Mérimée.) Si je tente de vous assassiner, et que le pistolet ne *parte* pas, le defaut de mon arme ôte-t-il quelque chose à la perversité de mon intention ? (J. Simon.)

— Se dit aussi du projectile lancé.

Ou d'un plomb qui suit l'œil et *part* avec l'eclair,
Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (Boil.)

— Avoir son point de départ. Rien n'est plus sagement ordonne que ces cercles qui, *partant* du dernier cure de village, s'élèvent jusqu'au trône pontifical. (Chateaub.)

— Tirer son origine, avoir son commencement, en parlant des choses physiques. Tous les nerfs partent du cerveau. Toutes les arteres partent du cœur. C'est de cette montagne que part la source du fleuve. Cette rue part de telle place, et aboutit à telle autre. Il part de cette ville plusieurs grandes routes qui vont jusqu'aux extremités du territoire.

— Se dit aussi des personnes dans ce sens. Son érudition profonde vous dit d'ou sont *partis* tous les peuples du monde. (J.-J. Rouss.)

— Emaner, provenir, être produit en parlant des choses morales. Ce conseil ne part pas de lui. Cet avis est parti de bon lieu. Tout ce qui part de son esprit a de l'originalité. Cela part d'un bon cœur, d'un bon naturel. Ce langage part du cœur. Cela part d'un mauvais principe. L'affabilite *part* moins souvent d'un bon cœur, que d'un esprit vain qui cherche des longueurs. (Boiste.) Peut-être jamais deux pieces ne *partirent* d'une même main plus différentes et d'invention et de style. (Corn.) On ne sait point d'ou *part* ce dessein furieux. (Racine.) Mon malheur est *parti* d'une si belle cause. (Id.) Tout cela *part* d'un cœur toujours maitre de soi. (Id.) C'etait un étrange contraste que du sein d'une cour voluptueuse on régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il *partit* des ordres si durs et si impitoyables. (Voltaire.)

Périsse mon espoir
Plutôt que de ma main *parte* un crime si noir ! (Corn.)

— Fig. et pop. *Cela part de sa boutique.* Cela vient de lui. Cette expression s'emploie toujours en mauvaise part.

— Par anal. Se dit du son, de la lumière, des odeurs, etc. Une odeur infecte part de ce cimetière. La lumière part du soleil. Il n'y a que l'expérience qui puisse l'accoutumer à juger de la distance qui est entre lui et l'endroit d'ou *part* le bruit. (Condillac.)

— *A partir de.* loc. prépos. A dater de, en commençant à. A partir du règne de Louis le Gros, les communes ont commencé à être affranchies de la féodalité. A partir d'aujourd'hui, soyez plus exact. A partir du troisième acte, l'interêt de cette tragedie va en s'affaiblissant.

— *A partir de là.* En supposant telle chose. Vous prétendez que l'homme n'est pas libre ; à *partir* de là, nos actions ne seraient ni bonnes ni mauvaises. (Acad.)

— Art culin. *Faire partir des haricots.* Les faire bouillir, les faire crever.

— Art milit. Se mettre en marche. Partir du pied gauche. Partir du pied droit.

— Manég. *Partir juste.* Prendre le galop sur le pied de devant. || *Partir de pied ferme.* Faire passer le cheval du pas au galop. || *Ce cheval part bien de la main.* Dès qu'on lui baisse la main, il prend bien le galop.

— Fig. et fam. *Il part de la main.* Se dit d'un homme qui fait avec promptitude ce qu'on lui ordonne, ce qu'on lui demande.

— Mus. Commencer. *Partez* donc, musicien barbare. (Regnard.)

— Techn. *Faire partir la pierre.* La séparer et l'ouvrir avec les coins de fer.

— REM. GRAMM. Lorsque *partir* signifie aller d'un lieu dans un autre, il demande après lui la préposition *pour*, et non la préposition *à*. La phrase suivante n'est pas correcte : Le pape fit aussi *partir* Brunon à Cologne. (Barre.) || *Partir* prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action de partir, et il prend l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'état du sujet relativement à cette action finie. *Quand le tierce a-t-il parti ? Il est parti il y a une demi heure.*

— PARTIR, v. a. Manég. Faire partir. Partir un cheval.

— SE PARTIR, v. pron. Se disait pour S'éloigner d'un lieu. Le roi se *partit* de Riom. (Al. Chartier.)

— Se disait pour Se séparer d'une personne.

— PARTIR, s. m. Manèg. L'action de partir. Le partir du cheval. Ce cheval a le partir prompt, a de la grâce au partir.

— Fig. Qui n'arrête le *partir*, n'a garde d'arrêter la course, dit Montaigne, en parlant de la nécessité de se rendre maître de ses premiers mouvements.

— *Un beau partir de la main.* La course qu'on fait faire au cheval sur une ligne droite, sans qu'il s'en écarte, ou qu'il se traverse.

— *Au partir de.* Au moment ou l'on part. Plus belle qu'elle n'était au *partir* de Londres. (Hamilton.)

* **PARTISAN**, s. m. (rad. *parti*). Celui qui est attaché a la fortune d'une personne, d'un parti, d'un système, qui en epouse les interêts, qui en prend la défense. Les partisans de César, de Pompee, d'Auguste. Les partisans de la republique, de l'empire, de la monarchie. Être des partisans de quelqu'un. Cet auteur a bien des partisans. Chacun a ses partisans. On peut être *partisan* de la République, comme du bonheur, sans y croire. (Boiste.)

— Fig. L'éclat de mes hauts faits fut mon seul *partisan*. (Corneille.)

— Par extens. Personne qui préfère certaines choses à d'autres. Les partisans de la musique italienne. Être grand partisan des nouvelles inventions. *Partisans* du plaisir et neanmoins sectateurs de la vertu. (Mass.) Tout le monde se dit *partisan* de la vertu, et cependant le vice a plus de sectateurs. (S. Dubay.)

L'ouvrage le plus plat a, chez les courtisans,
De tous temps rencontré de zeles *partisans*. (Boileau.)
Non, non, sans le secours des filles de Memoire,
Vous vous flattez en vain, *partisans* de la gloire,
D'assurer a vos noms un heureux sonveur.
(J.-B. Rousseau.)

— Se dit quelquefois pour Membre d'un parti, d'une faction.

— Anc. administ. Celui qui avait fait un traite, ou ce qu'on appelait alors un parti, avec le roi, pour des affaires de finance, qui avait pris à ferme les revenus de l'Etat, les impôts, etc. Ce mot fut créé, en ce sens, sous Henri III. Un riche partisan. Se faire partisan. Les partisans étaient sujets à être recherches, à être taxes. Une vermine de gens que nous appelâmes par un nouveau mot, *partisans*, qui avançaient la moitié ou le tiers du denier pour avoir le tout. (Pasq.) N'approfondissez pas la fortune des *partisans*. (La Bruy.) || Par denigrement, La Bruyere les designe quelquefois par les lettres *P. T. S.* : Les *P. T. S.* nous font sentir toutes les passions l'une apres l'autre. L'on commence par les mépriser a cause de leur obscurite, on les envie ensuite on les hait, on les craint, on les estime quelquefois, et l'on vit assez pour finir, a leur égard, par la compassion.

— Art milit. Officier de troupes légères ou irrégulières détachees pour faire une guerre de surprises ou d'avant-postes. C'est un grand partisan. Un bon partisan. Faire la guerre en partisan. Un bon partisan serait souvent un mauvais général. Le capitaine Merle, *partisan* protestant, fit ecorcher vifs trois religieux de l'abbaye d'Isseire. Chateaub. || Se dit au pluriel pour désigner les troupes composées, la plupart du temps des volontaires, qui font cette espèce de guerre. Un corps de partisans. Un chef de partisans.

— Hist. *Partisan de Pitt et de Cobourg.* Nom que l'on donnait aux royalistes pendant la Révolution.

— PARTISANE, s. f. Celle qui est attachée au parti de quelqu'un, qui en prend la défense. Vous n'aviez point de *partisane* plus sincère. (Volt.) Crates, vieux, laid et bossu, trouva une *partisane* jeune et jolie, aux yeux de qui le zèle de la science changea ses défauts en agrements. (Linguet.)

Qu'avec lui l'univers me condamne,
Je vis de ces emportements,
Pourvu que vous soyez toujours ma *partisane*.
(Boissy.)

— On trouve quelquefois *partisante*, mais cette forme n'est pas correcte. Comme femme, je suis *partisante* des modes. (Ninon de Lenclos.)

PARTITE, adj. Bot. Syn. de PARTI.

PARTITEUR, s. m. Arithm. S'est dit pour Diviseur.

— Neol. Celui qui fait les parts. Ces partiteurs de renommee.

— Eaux et for. Appareil destine à partager l'eau entre les concessionnaires d'un canal d'irrigation.

* **PARTITIF, IVE**, adj. (radic. *partie*) Gramm. Qui désigne une partie d'un tout. *Moitié, dizaine*, etc., sont des substantifs partitifs. *Plusieurs, quelques*, sont des adjectifs partitifs. La préposition *de* se prend dans un sens partitif. || *Collectif partitif.* Celui qui exprime plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout. Pour la règle d'accord des collectifs partitifs, V. COLLECTIF.

* **PARTITION**, s. f. (pr. *par-ti-cion ;* rad. *partir*). Action de diviser, de partager.

—Arithm. Nom donné autrefois à la division.

— Blas. Nom des traits qui partagent l'ecu en plusieurs parties. || *Partitions simples.* Celles qui le divisent en parties égales. || *Partitions composees.* Celles qui forment des compartiments inégaux.

— Bot. Lobe ou segment des feuilles partites.

— Gramm. Ancien nom de l'exercice désigné aujourd'hui sous le nom d'*analyse*. || *Partition des douze vers de Virgile.* Analyse très detaillée que Priscien a faite du vers par lequel commence chacun des douze chants de l'*Énéide*.

—Hist. nat. Division d'un ordre, d'une classe en plusieurs sections. Nous venons de voir que la première division des acides et des alcalis en minéraux, végétaux et animaux est plutôt une *partition* nominale qu'une division réelle. (Buffon.)

— Logiq. anc. Alternative d'un dilemme.

— Mus. Ensemble, réunion de toutes les parties d'une composition musicale, rangées les unes au-dessous des autres, selon la nature de leur diapason, et de manière a se correspondre exactement. La partition de l'opéra d'Alceste. La partition d'Œdipe a Colone, de Don Juan, etc. Cette partition est bien ecrite. Operas en partition. || *Grande partition.* Celle qui contient toutes les parties, tant celles du chant que celles de l'orchestre. || *Partition abrégée.* Celle qui contient toutes les parties de chant mais ou celles d'orchestre sont réduites au quatuor, au quintette des instruments a cordes et aux rentrées des instruments à vent. || Partition de chant. Celle ou les partitions d'orchestre, encore plus réduites, se composent d'un simple accompagnement au piano.

— Par extens. Se prend souvent pour L'œuvre même. Herold est auteur de plusieurs partitions remarquables.

— Règle pour accorder l'orgue et le piano par temperament. || Opération par laquelle on applique cette règle. Les facteurs de pianos vendent aujourd'hui des partitions formées de diapasons ajustés d'après le système tempéré.

— Phys. *Partition du baromètre.* Division que l'on a faite en sept parties, entre le plus haut et le plus bas degre du mercure, pour marquer les variations de l'atmosphere.

— Rhétor. Chacune des parties ou points dans lesquels un discours est divisé. Cicéron a composé un Traité des partitions oratoires. Il semble, à les voir s'opiniâtrer a cet usage, que la grâce de la conversion soit attachee à ces énormes *partitions*. (La Bruyère.)

* **PARTNER**, s. V. PARTENAIRE.

PARTOLOGIE, s. f. (ét. lat., *partus*, accouchement ; *gr. λόγος*, discours). Chir. Traité des accouchements, science des accouchements.

PARTOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient a la partologie.

* **PARTOUT**, adv. radic. *par*, et *tout*). En tous lieux. Aller partout. Etre partout. Passer partout. Dire partout. *Partout* on entend des cris, *partout* on voit la douleur, le desespoir et la mort. (Bossuet.) A la cour, a la ville, mêmes passions, mêmes faiblesses *partout* des brus, des belles-mères, des maris et des femmes, des divorces, des ruptures et des raccommodements. La Bruy.) *Partout* en ce moment on me bénit, on m'aime (Rac.) Vous trouverez *partout* l'horreur du nom romain. (Id.) L'exile *partout* est seul. (La Menn.)

— Par extens. *Partout*, dans son livre, il fait paraître beaucoup de richesses et d'abondance geometrique. Fontenelle.)

— Fam. *Se fourrer partout, fourrer son nez partout.* Se produire, s'introduire dans toutes les maisons, s'ingérer dans toute sorte d'affaires.

— En quelque lieu que ce puisse être. On reprend son bien partout ou on le trouve. On se moque de lui partout ou il va. Il est incertain ou la mort nous attend, attendons-la *partout*. (Montaigne.) *Partout* ou se pouvait etendre le pouvoir de M. de Montausier, l'oppression et l'injustice n'etaient pas libres. (Fléchier.) L'homme est le même *partout* ; l'homme est toujours l'homme. (Volt.) Toute place est bonne, on peut prier *partout*. (De Bréhan.) Les mauvais prêtres ont toujours glissé *partout* la fraude et le mensonge. (Napol.)

Je puis mettre à ses pieds ma douleur et ma joie,
Partout ou sa bonte consent que je la voie. (Rac.)

— *Partout ailleurs.* En tout autre endroit que celui dont on parle.

— *Partout* peut se répéter pour indiquer une

énumération ou une progression. *Partout* où il y a combinaison, il y a intelligence ; *partant* où il y a intelligence, il y a ordre et justice, récompense et punition : voilà Dieu démontré. (Boiste.)

— *De partout.* De tous les côtés. On souffre de *partout* ; il y a cependant du bon dans la vie. (Voltaire.)

— *En tout et partout.* Absolument.

— On a dit autrefois, mais à tort, *tout partout.* Aussi Mme de Sévigné se moque de cette façon de parler : Ces coliques sont douloureuses ; vous avez mal *tout partout*, comme dit Mme Reinié.

— Loc. prov. *On ne peut être partout.* On ne saurait être en même temps en deux endroits. || On ne peut vaquer à plusieurs affaires à la fois.

— Jeux. *Sir partout, as partout, blanc partout*, etc. Se dit, au domino, pour annoncer que le nombre indiqué se trouve aux deux extrémités du jeu.

— Substantiv. Faire un partout.

PART-PRENANT, ANTE. adj. et s. Anc. prat. Personne qui a part dans un héritage.

PARTROUBLE, ÉE. part. pass. du v. Partroubler. S'empl. adjectiv. On est si *parti oublé* qu'on ne sait ce qu'on fait. (Regnard.)

PARTROUBLER. v. a. 1re conj. Se disait pour Troubler extrêmement.

PARTSCHINE. s. f. Minér. Nom de cristaux trouvés en Transylvanie, dans les sables aurifères.

PARTULA. Myth. rom. Déesse qui présidait aux accouchements ; elle réglait le terme de la grossesse.

PARTULE. s. f. (de *Partula*, nom mythol.). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, établi aux dépens des bulimes.

PARTURATEUR. s. m. (du lat. *parturire*, accoucher). Chir. Instrument dont quelques chirurgiens se servaient dans les accouchements difficiles.

PARTURATION. s. f. Ancien syn. de PARTURITION.

PARTURE. s. f. S'est dit pour Jeux partis.

* **PARTURITION.** s. f. (pr. *par-tu-ri-cion* ; et lat., *parturitio*, fait de *parturire*, accoucher). Accouchement ou sortie naturelle, et sans le secours de l'art, du fœtus arrivé à son terme d'accroissement.

— Mise bas, en parlant des animaux.

PARTZITE. s. f. Minér. Nom de corps formés par une décomposition d'antimonosulfures trouvés en Californie.

PARU, UE. part. pass. du v. Paraître. S'emploie adjectiv. dans certaines locutions du langage ordinaire. Les volumes parus. Les livraisons parues. Cependant, comme *paraître* se conjugue toujours avec l'auxiliaire *avoir*, l'Académie n'autorise cet usage par aucun exemple. Il est donc mieux de dire : La troisième livraison de ce recueil n'a pas encore paru. Envoyez-moi toutes les livraisons qui ont paru.

— PARU. s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre stromatée.

PARU'. Géogr. Rivière du Brésil (Para'), qui se jette dans l'Amazone à Almeirim ; 450 kil. de cours.

PARUE. s. f. Anc. mar. État d'un vaisseau couvert de tous ses pavillons.

PARULE. s. f. Ornith. Genre de passereaux à bec fin, approchant de la mésange selon les uns, de la fauvette selon les autres, et dont l'espèce type habite l'Amérique.

— PARULE. s. m. Ornith. Syn. de SYNALLAXE.

PARULIE. s. f. (ét. gr., παρά, proche ; οὖλον, gencive). Pathol. Petit phlegmon qui se forme dans le tissu fibro-muqueux des gencives et qui provient généralement de la carie des dents. On dit aussi *parulis*.

PARUNDA. Myth. rom. V. PARTULA.

* **PARURE.** s. f. (radic. *parer*). Ornement, ajustement, ce qui sert à parer. Belle parure. La parure d'une femme. Ne s'occuper que de sa parure. N'avoir pas besoin de parure. La parure ne lui sied pas bien. Il y avait à ce bal de fort jolies femmes et des parures très élégantes. Les richesses sont au mérite ce que la *parure* est aux belles personnes. (La Rochef.) Il y a des femmes qui se perdent avantageusement sous leur *parure*. (St Evremond.) La même *parure* qui a autrefois embelli sa jeunesse défigure enfin sa personne, exclure les défauts de sa vieillesse. (La Bruy.) Un extérieur simple est l'habit des hommes vulgaires, il est taillé pour eux et sur leur mesure ; mais c'est une *parure* pour ceux qui ont rempli leur vie de grandes actions. (Id.) Leur fer et leurs mousquets composaient leur *parure*. (Volt.) Le goût de *parure* s'étend de la maîtresse de la maison à tout ce qui la compose. (J.-J. Rouss.) Toute femme a l'excès est folle de *parure*. (F. d'Eglantine.) Je prenais soin à mon tour de sa *parure*. (Chateaubriand.) Les femmes à qui la *parure* est nécessaire sont comme ces viandes qui ont besoin d'être mises en ragoût pour donner de l'appétit. (Noël.) Le mariage est, dit-on, d'institution divine ; mais quand Dieu l'a institué, la *parure* d'une femme n'avait rien de ruineux (A. Karr.)

De chiffons ramassés dans la plus noire ordure,
Dont la femme aux bons jours composait sa *parure*.
(BOILEAU.)

— *Parure de diamants, parure de rubis*, etc. Garniture de diamants, de rubis, comprenant les pendants, le collier, les bracelets et autres accessoires de la toilette d'une femme. Avoir une parure de diamants complète. Avoir des parures de pierreries fines.

— Col de lingerie avec manches. Une parure de valenciennes.

— Par anal. Se dit des animaux. Ces crins, du fier coursier ondoyeuse *parure*. (Del.)

— Se dit aussi des choses. La parure des près, des bois, des bosquets, des parterres. La parure du printemps. Les fleurs sont la parure d'un jardin. Les bois ont revêtu leur nouvelle *parure*. (Tissot.)

Aux bosquets jaunissants, pour dernière *parure*,
Le rouge cornouiller apporte ses tributs.
(LUCE DE LANCIVAL.)

— Poét. *La parure des forêts.* La verdure.

— Fig. Se dit quelquefois au moral. La modestie est la plus belle *parure* d'une jeune fille. (Acad.) Une élégante simplicité est la véritable *parure* du style. (Id.) La justice ne doit point exiger de *parure* lorsqu'on se présente devant elle. (Boiste.)

— Ressemblance, convenance entre deux ou plusieurs choses. || *Chevaux de même parure.* Chevaux de même taille, de même poil. || *Meubles de même parure.* Meubles de même étoffe, de même ouvrage.

— Fig. *Tout est de même parure.* Se dit en parlant d'un homme, d'un ouvrage dans lequel tout se ressemble, tout est d'accord. Son caractère, sa conduite, sa manière d'être, tout est en lui de même parure. Le sujet, les pensées, le style, tout dans cet ouvrage est de même parure. Cette locution est peu usitée et ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— Anc. mar. *Parure d'une galère.* Flammes, bannières et autres objets dont on l'ornait pour les fêtes ou les combats.

— Techn. Ce qui a été retranché avec un outil. | *La parure du pied d'un cheval.* La corne que le maréchal en a ôtée avant de le ferrer. || *La parure d'une peau de veau.* Ce que le relieur en détache avant de l'employer à couvrir un livre.

— PARURES. s. f. pl. Rognures pour faire de la colle forte.

— Bouch. Graisse que le boucher vend au fondeur de chandelles.

— Syn. comp. PARURE, AJUSTEMENT. Ce qui appartient à l'habillement complet quel qu'il soit, simple ou orné, est *ajustement* ; ce qu'on ajoute d'apparent, de superflu, est *parure*.

PARURO. Géogr. Ville du départ. et à 25 kil. S.-O. de Cuzco (Pérou) ; 20,000 hab.

PARUS. s. m. (pron. *pa-russ*). Ornith. Nom scientifique du genre mésange.

PARUTA (Paolo). Diplomate, né à Venise, 1540-1598, a écrit : *Discours politiques*, et surtout *Histoire de Venise*, de 1513 à 1552.

PARVADI ou **PARVATI.** Myth. ind. Nom que porte quelquefois la déesse Bourga, femme de Siva, qui semble se rapprocher de la Junon des Grecs. Les Indiens la représentent comme Cybèle, c'est-à-dire couronnée de tours, et la regardent comme la protectrice de la terre et des êtres, ou la déesse de la providence.

PARVATIE. s. f. (pr. *par-va-ci*). Bot. Genre de la famille des ménispermacées, tribu des lardizabalées, établi pour des arbrisseaux du Népaul.

* **PARVENIR.** v. n. 2e conj irrég. (du lat. *pervenire*, même signif.). Se conjugue comme *Venir*. Arriver à un terme qu'on s'est proposé, y arriver avec difficulté, après une longue route. Nous parvînmes au pied des Alpes. Ne pouvoir parvenir au haut de la montagne. Ne pouvoir parvenir jusqu'à quelqu'un. L'oiseau entre dans son nid en montant, et il n'y a précisément que ce qu'il lui faut de passage pour *parvenir* à l'intérieur où est la nichée. (Buff.) Du point où nous étions *parvenus*, il y avait encore trois heures de marche jusqu'à Argos. (Chateaub.) L'endroit où nous étions *parvenus* se nommait Carvati, et c'est là qu'il faut se détourner de la route. (Id.) A grand'peine il *parvient* jusqu'à la maîtresse de la maison. (Mérimée.)

— Fig. Arriver, s'élever. Parvenir à une charge, à une dignité, à un emploi. Parvenir aux honneurs par les bonnes voies, par les degrés ordinaires. Parvenir à un haut degré de fortune. Parvenir au trône, au pouvoir, à l'empire. J'ai souhaité l'empire et j'y suis *parvenu*. (Corn.) Le désir de *parvenir* a de grandes places, l'amour de la gloire et de l'élévation, nous est si naturel, que rien ne nous coûte pour y *parvenir*. (Massillon.) La certitude de *parvenir* aux places sans talent éteint l'émulation. (Condorcet.) Voyez à quel degré de puissance ces républiques sont *parvenues*. (B. de Saint-Pierre.)

L'auteur le plus poli
Ne *parviendra* jamais au sort de l'Angely. (BOILEAU.)

— Absol. S'élever en dignité, faire fortune. C'est un homme qui ne peut pas manquer de parvenir. Vouloir parvenir à quelque prix que ce soit. Parvenir par de mauvaises voies. Le meilleur moyen de parvenir. Jouer l'homme de bien pour *parvenir*. (Mass.) Que de bassesse pour *parvenir* ! (Id.)

— Par extens. Parvenir à un grand âge, à une extrême vieillesse. Le fer ne suffit pas contre ce malheureux serpent, lorsqu'il est *parvenu* à toute sa longueur. (Lacép.) Saint-Chaumont est *parvenu* à l'âge de quarante ans sans avoir eu une idée, un sentiment étranger à sa personne. (Jouy.)

— Fig. et au moral. Il est difficile de parvenir à la perfection chrétienne. Il est impossible de parvenir à la connaissance de tous les secrets de la nature. Au comble des douleurs tu m'as fait *parvenir*. (Rac.) Ce ne fut pas par la voie du raisonnement que sainte Thérèse *parvint* aux connaissances sublimes de la Divinité ; ce fut par la voie de la charité et de la prière. (Fléch.) Se frayer des routes d'iniquités pour *parvenir* à ses fins. (Mass.) Mais, avant d'entrer dans ce nouvel ordre de choses, jetons les yeux sur celui d'où nous sortons, et voyons, le plus exactement qu'il est possible, jusqu'où nous sommes *parvenus*. (J.-J. Rouss.) Voilà précisément le degré où étaient *parvenus* la plupart des peuples sauvages qui nous sont connus, et c'est faute d'avoir suffisamment distingué ces idées et remarqué combien ces peuples étaient déjà loin du premier état de nature, que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel. (Id.) Lysis, observez que les vieillards sont *parvenus* au terme de la carrière que vous allez parcourir. (Barthel.) On devrait bien plutôt le féliciter d'être *parvenu* au port en quittant le rivage. (B. de St-P.) Je n'ai point atteint cette almagestion de soi-même ou quelques anachorètes sont *parvenus*. (X. de Maistre.) Nous sommes *parvenus* à un tel point de perfection dans les ballets, que nous sommes en état de nous passer à l'Opéra de paroles et de musique. (La Harpe.) La grossièreté et la virulence des libelles est *parvenue* à un point dont on n'avait plus d'idée depuis les mazarinades. (Id.)

— *Parvenir à*, suivi d'un infinitif. Ne pouvoir jamais parvenir à être riche. Ne pouvoir parvenir à persuader quelqu'un, parvenir à le décider à faire quelque chose. On a vu un cercle de personnes liées par un commerce d'esprit, par tout ce qu'elles appelaient délicatesse et sentiments ; ils étaient *parvenus* à n'être plus entendus et à ne s'entendre pas eux-mêmes. (La Bruy.) Il est très difficile de conjecturer comment les hommes sont *parvenus* à connaître et employer le fer, car il n'est pas croyable qu'ils aient imaginé d'eux-mêmes de tirer la matière de la mine. (J.-J. Rouss.) Chénier est *parvenu* à faire jouer son Charles IX, et sans autre inconvénient que d'ennuyer les gens de goût. (La Harpe.) Les missionnaires chrétiens, au péril de leurs jours, et avec une charité infatigable, étaient *parvenus*, chez plusieurs nations, à faire substituer un esclavage assez doux aux horreurs du bûcher. (Chateaub.) Tout religieux qui, au moyen d'une haire et d'un sac, est *parvenu* à rassembler sous ses lois plusieurs milliers de disciples, n'est point un homme ordinaire. (Id.)

— Arriver, en parlant des choses. J'espère que ma lettre parviendra jusqu'à lui. Les lettres ne *parviennent* ici qu'affranchies jusqu'à la frontière. (J.-J. Rousseau.) Adieu, monsieur, si cette lettre vous *parvient*, je vous prie de m'en donner avis. (Id.) On doit regretter que les écrits d'Agathar chides de Gnide ne soient pas *parvenus* en entier jusqu'à nous. (M.-Brun.) Les écrits des Babyloniens, des Égyptiens, des Phéniciens et des Carthaginois ne sont pas *parvenus* jusqu'à nous. (Id.)

— Fig. Son nom est parvenu aux oreilles du roi. Ce bruit n'est pas parvenu jusqu'à moi. Ses prières, ses gémissements sont parvenus jusqu'à Dieu.

Et ne vas pas chercher, sous un ciel inconnu,
Des pays où mon nom ne soit point *parvenu*. (RACINE.)

— Atteindre à. Élevez votre âme si haut que l'offense ne *parvienne* pas jusqu'à elle. (Descartes.)

— Syn. comp. PARVENIR, VENIR. *Venir* est le terme ordinaire, général, absolu ; *parvenir*, c'est *venir* difficilement, lentement à un but.

PARVENU, UE. part. pass. du v. Parvenir. S'empl. adjectiv. Le prélat par la brigue aux honneurs *parvenu*. (Boil.) *Parvenu* a ce premier pas longtemps disputé, Voltaire régnait dans l'empire des lettres, et regardait comme un rebelle quiconque osait l'attaquer. (La Harpe.) La noix, *parvenue* à sa maturité, tombe de l'arbre qui la porte. (B. de St-P.) *Parvenus* à cette dernière cime, nous découvrîmes le golfe de Messénie. (Chateaub.)

Déjà jusqu'à mon cœur le venin *parvenu*
Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu.
(RACINE.)

— Qui a réussi. Une homme parvenu à ses fins.

— PARVENU, UE. s. Personne qui, née dans un état très obscur, a fait une grande fortune, est arrivée aux emplois, aux honneurs. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. C'est un parvenu, un nouveau *parvenu*. (Acad.) Il a toute l'insolence d'un *parvenu*. (Id.) Il n'y a pas de *parvenues* parmi les femmes : il n'y a que des personnes qui semblent arrivées à leur but naturel. (Saint-Marc Girardin.) Les principaux habitants sont des *parvenus*, dans le sens le plus honorable du mot. (E. About.) C'était bien l'intérieur improvisé, dès la descente du chemin de fer, par un gigantesque *parvenu* pressé de jouir. (A. Daudet.)

Que ces gens inconnus
Sont fiers ! Voilà l'orgueil de tous nos *parvenus*.
(DESTOUCHES.)

— Fig.

Le fils de la chenille,
Beau *parvenu*, honteux de sa famille. (DELILLE.)

— Adjectiv. Un sot *parvenu* est comme sur une montagne, d'où tout le monde lui paraît petit, comme il paraît petit à tout le monde. (Noël.)

PARVICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet court.

PARVIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit ; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs, comme le thym parvifloré.

PARVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *parvus*, petit ; *folium*, feuille). Botan. Qui a de petites feuilles, comme l'adénocarpe parvifolié.

PARVIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle.

* **PARVIS.** s. m. (pron. *par-vi* ; du lat. *pertius*, sous-entendu *locus*, lieu où l'on passe aisément). Place devant la grande porte d'une église, et principalement d'une église cathédrale. Le parvis de Notre-Dame, et plus ordinairement le parvis Notre-Dame.

Un peuple immense inonde le *parvis*.
Le temple s'ouvre. (VOLTAIRE.)

— Par extens. Enceinte, intérieur. La scène se passe dans le *parvis* d'une cour criminelle. (L. Blanc.)

— Nom donné autrefois à toutes les places qui étaient devant les palais et les grandes maisons.

— Hist. s. En parlant de l'ancien temple de Jérusalem, Espace qui était autour du tabernacle.

Dans un des *parvis* aux hommes réservé,
Cette femme superbe entre le front levé. (RACINE.)

|| *Parvis des gentils.* La première enceinte du temple, où tout le monde pouvait pénétrer. || *Parvis d'Israël.* Seconde enceinte, où les Hébreux seuls entraient.

— PARVIS. s. m. pl. Poét. Vestibule, enceinte. De ses *parvis* sacrés j'ai deux fois fait le tour. (Racine.)

Mais quel charme imposant m'attire
A l'ombre des *parvis* sacrés ?
L'orgue saint éclate, il soupire,
Et parle à mes sens enivrés. (Mme DESROCHES.)

— *Les célestes parvis, les parvis célestes.* Le ciel, l'olympe, la voûte céleste.

Et vous, astres nombreux qui, sans cesse allumés,
Aux célestes *parvis* sans ordre êtes semés
(DENNE-BARON.)

Que ne puis-je aussi bien, dans les *parvis* célestes,
Vaincueur de la vieillesse et du fleuve infernal,
M'asseoir avec les dieux, et marcher leur égal ?
(AIGNAN.)

PARVITÉ. s. f. Se disait pour Petitesse, exiguïté. Le sieur de Malherbe le pria que, vu la *parvité* de la somme, il ne s'en parlât point en ladite transaction. (Malh.)

PARVOLINE. s. f. Chim. Produit de la distillation des schistes riches en débris fossiles animaux.

PARVULISSIME. adj. 2 g. (superlatif de forme latine du lat. *parvulus*, dimin. de *parvus*, petit). Très petit. Il ne s'est employé que par plaisanterie.

— Substantiv. Nom donné par plaisanterie à la petite république de Genève. On dit que vous n'habitez plus le territoire de la *parvulissime*. (D'Alembert.)

PARVULO. s. m. (du lat. *parvulus*, petit). Hist. Sous Louis XIV, Nom des petites réunions que la cour tenait à Meudon. || Pl., des *parvulo*.

PARY. s. m. Métrol. Piastre mexicaine, monnaie de compte en usage dans le Brésil, valant 4 fr. 81.

PARYPHE. s. m. (étym. gr., παρυφή, bordé d'une frange). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour une espèce de Colombie. || Genre d'hémiptères du groupe des anisoscélites, famille des coréides, établi pour quelques espèces de l'Amérique méridionale.

PARYPHODACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., παρυφή, frange ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les pieds lobés ou festonnés.

PARYSATIS. Reine de Perse, fut toute-puissante, pendant les règnes de Darius II Nothus, son mari, et d'Artaxerxès Mnémon, son fils aîné.

* **PAS.** s. m. (pr. *pâ* ; du lat. *passus*, même signif.). Mouvement que fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. Le pas d'un homme. Le pas d'un enfant. Le pas d'un cheval. Petit pas. Grand pas. Faire un pas. S'arrêter à chaque pas. A tous les pas qu'il laisait. Marcher à petits pas, à grands pas, à pas lents. Hâter, presser, précipiter, ralentir, allonger le pas, son pas, ses pas. Doubler, forcer le pas. Régler ses pas. S'accommoder au pas, se régler sur le pas du plus faible. S'en aller à son petit pas. Aller bon pas. Marcher d'un pas léger, d'un pas rapide, d'un pas chancelant. Assurer ses pas. Porter ses pas. Tourner ses pas. Adresser ses pas quelque part. Guider, diriger, accompagner, suivre les pas de quelqu'un. Marcher sur les pas de quelqu'un. Faire un pas, faire des pas en arrière. La frayeur de la nuit précipite mes *pas*. (Rac.) On ne voit point mes *pas* sous l'âge chanceler. (Boil.) Le trouble m'a saisi ; mes *pas* ont hésité. (Id.)

Le pompeux appareil qui suit ici vos *pas*
N'est point d'un malheureux qui cherche le trépas.
(RACINE.)

— Fig. Dès les premiers *pas* regarder en arrière. (Corn.) Je crois voir la mort marcher devant ses *pas*. (Rac.) Il ne faut plus qu'un *pas*,

et c'est où je l'attends. (H.) Dans quel piège as-tu conduit mes *pas*? (H.)

Les graces, les ris, la jeunesse,
Marchent au-devant de ses *pas*. (J.-B. Rouss.)

— *Marcher han pas.* Marcher vite.

— *Doubler le pas.* Avancer plus vite. A demi-lieue de la ville, j'entends sonner la retraite : je double le *pas*. (J.-J. Rousseau.)

— *Fixer les pas de quelqu'un.* L'arrêter dans sa marche. Sur le bord du Jourdain le ciel fixa nos *pas*. (Volt.)

— *Arrêter, fixer ses pas.* S'arrêter.

Il peut entrer. Pourquoi ne vient-il pas?
— Dans la première enceinte il arrete ses *pas*. (Volt.)

— *Conduire ses pas, poser ses pas, diriger ses pas*, etc. Marcher, aller quelque part. Mais votre frère Attale a dresse ici ses *pas*. (Corn.) Pylade va bientôt conduire ici ses *pas*. (Rac.) L'illustre Josabet porte vers nous ses *pas*. (Id.) Elle porte au hasard ses *pas* précipités. (Delille.)

— *Precipiter, hâter ses pas.* Aller vite, courir. Contre un fier ennemi précipitez vos *pas*. (Racine.)

Oh! que si, moins pressé du sujet qui m'entraîne,
Vers le but qui m'attend je ne hâtais mes *pas*.
(Delille.)

‖ *Précipiter les pas de quelqu'un.* Hâter sa marche, sa fuite. La peur précipite ses pas.

— *Égarer ses pas.* S'égarer, se fourvoyer, et même se promener dans un lieu. Soit qu'aux bois de Delos il égare ses *pas*. (De Valori.)

— Dans le même sens.

Et ses *pas* incertains
Sans but erraient dans les pays lointains. (Parny.)

— *Traîner ses pas.* Marcher lentement et avec difficulté. Le bouc suit avec peine et traîne un *pas* tardif. (Rosset.)

— *Arrêter, retenir les pas de quelqu'un, suspendre, retarder ses pas.* Le retarder, le retenir.

Et, souhaitant surtout qu'il ne vous surprît pas,
Dans votre appartement j'ai retenu ses *pas*. (Rac.)

— *Se précipiter, voler sur les pas de quelqu'un.* Courir après lui, le poursuivre.

Tandis que, plein d'amour, d'horreur et de pitié,
Je vole sur les *pas* de ma chère moitié. (Delille.)

— *Précéder, devancer les pas.* Marcher devant, précéder.

La haine et le courroux, répandant leur venin,
Marchent devant ses *pas*, un poignard à la main.
(Voltaire.)

— *Retourner sur ses pas.* Retourner au lieu d'où l'on vient.

— *Revenir sur ses pas.* Parcourir en revenant le chemin qu'on a fait pour aller. Taisez-vous, il revient sur ses *pas*. (Corneille.)

— Par anal. Se dit des choses qui ont un mouvement. Une rivière qui revient sur ses pas par un détour sinueux

— Fig. Après avoir mal fourni sa carrière, on ne revient plus sur ses *pas* pour reprendre d'autres routes. (Massillon.)

— *Marcher sur les pas, suivre les pas, s'attacher aux pas de quelqu'un*, etc. Le suivre, l'accompagner. La victime bientôt marchera sur vos *pas*. (Rac.) De votre auguste époux accompagnez les *pas*. (Id.)

— Fig.

Ainsi, de toutes parts, les plaisirs et la joie
M'abandonnent, Zaïre, et marchent sur leurs *pas*.
(Racine.)

— *Suivre les pas de quelqu'un, marcher sur les pas de quelqu'un.* L'imiter, le prendre pour modèle. Marchant sur les *pas* de son invincible frère. (Boss.)

— Fig. *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un.* Le suivre partout. Comme une furie attachée à tes *pas*. (Corn.) Il Sema partout la mort attachée a ses *pas*. (Volt.)

Viens m'aider à fuir les vices
Qui s'attachent à mes *pas*. (J.-B. Rousseau.)

— *Être compagnon ou compagne des pas de quelqu'un.* L'accompagner.

Les bergers pleins d'effroi dans les bois se cachèrent;
Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs *pas*,
Emportaient leurs enfants gémissants dans leurs bras.
(Voltaire.)

— *Faire un pas de conduite à quelqu'un.* Le reconduire pendant un bout de chemin.

— Fig. *En être au premier pas.* N'être pas plus avancé dans une affaire que si on venait de la commencer. Voilà six mois d'écoulés, et nous n'en sommes encore qu'au premier pas. ‖ *Faire les premiers pas.* Faire les avances, les premières démarches, les premières propositions pour une affaire, pour une réconciliation. Il était l'offenseur, il devait faire les premiers pas.

— Fig. et pop. *Faire aller quelqu'un plus vite que le pas.* Lui donner de l'exercice en lui suscitant des affaires, des embarras. ‖ Le mener rudement.

— *Faire un faux pas.* Glisser ou chanceler en marchant, faute d'avoir bien assuré son pied.

— Fig. et fam. *Faux pas.* Faute dans la conduite, dans une affaire. N'avoir jamais fait un faux pas. Faire beaucoup de faux pas, bien des faux pas dans sa vie. Se garder de faire un faux pas. Nous repassons avec amertume sur tous nos faux *pas*. Boss.) Tout meurtri des faux *pas* de sa muse tragique. (Gilbert.)

— *Pas de clerc.* Faute commise par imprudence dans une affaire. Il a fait un pas de clerc qui a ruiné son affaire. Faire souvent des pas de clerc.

— *A pas* est souvent suivi d'un adjectif pour exprimer de quelle manière on marche, on s'avance, soit au propre, soit au figuré. Elle voit avancer la mort à *pas* lents. (Boss.) Tracer à *pas* tardifs un pénible sillon. (Boileau.) Mon pouls inégal marche à *pas* redoublés. (H.) Cérès vient à *pas* lents à la suite de Flore. (J.-J. Rousseau.)

Mon Dieu, qu'une vertu naissante
Parmi tant de périls marche à *pas* incertains! (Rac.)

— Fig. *Marcher à pas comptés, à pas d'ambassadeur.* Marcher avec une extrême lenteur. *A pas d'oie.* Se dit par plaisanterie dans le même sens.

— Fig. et fam. *Aller à pas de tortue dans le chemin de la fortune, dans une affaire.* N'y avancer que lentement.

— Fig. *Aller à pas mesurés.* Procéder dans une affaire avec beaucoup de circonspection.

— *Aller à pas de loup.* Marcher si doucement qu'on ne soit point entendu, dans le dessein de surprendre quelqu'un.

— *A grands pas.* Avec rapidité. Revenir à grands pas. Mais a grands *pas* vers nous je vois quelqu'un marcher. (Rac.) Il voit fuir a grands *pas* ses naïfs les craintives. (Boil.)

— Fig.

Depuis ce coup fatal, le pouvoir d'Agrippine
Vers sa chute à grands *pas* chaque jour s'achemine.
(Racine.)

Mars, amenant la Victoire,
Vole, et le suit à grands *pas*. (Boileau.)

— Fig. *Aller à grands pas aux dignités, aux honneurs.* Franchir avec rapidité les degrés qui conduisent aux dignités, aux honneurs, être sur le point d'y parvenir.

— Fig. *Aller à pas de géant dans une entreprise, dans le chemin de la fortune.* Y faire de grands progrès en peu de temps.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pas.* Le mettre à la raison, l'obliger à faire son devoir. ‖ Lui faire partager des idées en vogue, le mettre au niveau d'un mouvement politique qui s'accomplit.

— *D'un pas*, suivi d'un adjectif, au propre et au figuré, s'emploie à peu près dans le même sens que *à pas*. La sottise marche d'un *pas* assuré, lorsque la vanité la soutient. (Boiste.) Nous marchons d'un *pas* soutenu dans le chemin de la vertu. (Bossuet. Chacun le suit d'un *pas* ou plus ou moins pressé. (Corn.) Ils marchent droit au chœur d'un *pas* audacieux. Boil.) Toujours vers la justice aller d'un *pas* egal. (H.)

— Il se dit poétiquement des choses inanimées.

Fameux théâtre des naufrages,
Mer dont les flots impétueux
Viennent d'un *pas* respectueux
Baiser le sable des rivages... (Godeau.)

— Fam. *En deux pas un saut.* Se dit pour exprimer qu'il faut faire quelque chose promptement, ou aller promptement en un lieu.

— Fig. Conduite. Observer tous les pas de quelqu'un. Il compte tous les *pas* du pecheur. (Boss.) Si mes accusateurs observent tous mes *pas*. Rac. De tous vos *pas* fameux observateur frileux. Boil.)

— Allées et venues, démarches que l'on fait pour quelque affaire, et peines qu'on prend pour y réussir. Faire bien des pas pour son ami, pour un mariage, pour obtenir une place. Cela lui a coûté bien des pas, bien des pas inutiles. Ne pas ménager, ne pas épargner ses pas dans une circonstance. Vous y perdriez vos pas.

— *Mettre une chose au rang des pas perdus.* N'en tenir aucun compte.

Je n'ai reçu de lui ni devoirs, ni services
— C'est bien quelque raison, mais ceux qu'il m'a rendus,
Il ne les faut pas mettre au rang des *pas* perdus.
(Corneille.)

— *Salle des pas perdus.* Salle qui sert d'antichambre à une salle d'un tribunal, ainsi nommée des démarches inutiles des plaideurs.

— *Je ne ferai pas un pas, un pas de plus.* Je ne ferai aucune démarche, je ne ferai pas une démarche de plus pour cette affaire.

— *Regretter ses pas.* Regretter les peines que l'on s'est données.

— *Plaindre ses pas.* Ne pas aimer à prendre de la peine pour autrui. C'est un homme qui plaint ses pas, on n'en peut tirer aucun bon office. ‖ On dit dans le sens contraire : *Il ne plaint pas ses pas.* Il n'est pas homme à plaindre ses pas dès qu'il s'agit d'obliger.

— Fig. Se dit de ce qui fait des progrès. Il n'y a point de petits *pas* dans les grandes affaires. (De Retz.)

— Fig. *Faire des pas, de grands pas.* Faire des progrès. Faire de grands pas dans la carrière des sciences. Faire faire de grands pas à la science. Voilà déjà un pas de fait, un grand pas vers le bien. Il ne suffit point de faire de grands *pas* pour arriver, il faut marcher droit. (Boiste.) Pourvu que Socrate fasse de grands *pas* et des *pas* mesurés, il s'imagine qu'il avance beaucoup. (Malebranche.) N'importe, et quoi qu'on en dise, la Révolution française est le plus puissant *pas* du genre humain depuis l'avènement du Christ. (V. Hugo.) A mesure que les ouvriers se perfectionnaient, la sculpture faisait des *pas* rapides vers l'imitation. (Mérimée.)

— Vestige, marque qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal, en marchant. Voir des pas d'homme sur le sable du rivage. Ce n'est pas là le pas d'un homme, c'est celui d'une femme, d'un enfant. Distinguer le pas d'un cheval de celui d'un mulet.

— Fig. *Vous devriez baiser la trace de ses pas, chacun de ses pas.* Il vous a rendu de très grands services, vous lui devez beaucoup de reconnaissance.

— Fig. et fam. *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval.* Se dit d'une chose difficile à trouver, et principalement d'une somme considérable.

— Espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche. La longueur, la distance de cent pas. Ce pistolet, ce fusil porte tant de pas, a tant de pas. Il y a des bornes de mille en mille pas. Avancer, reculer, s'éloigner d'un pas. Mesurer au pas.

— *Faire un pas en arrière.* Reculer d'un pas.

— Fig. Reculer.

Il suivra sacrilège par qui notre bannière
N'a jamais en marchant fait un *pas* en arrière. (Boil.)

— *Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer d'un pas.* Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer du tout; il veut rester en il est.

— *Il ne fait pas le quitter d'un pas, d'un seul pas.* Il ne faut pas le quitter du tout, il faut toujours être avec lui.

— Par exagér. *Il n'y a qu'un pas.* Il n'y a que très peu de chemin a faire, qu'une très courte distance a parcourir. Il n'y a qu'un pas d'ici chez moi. ‖ Dans le même sens : Demeurer a deux pas, a trois, a quatre pas d'ici. Madame se trouve-t-elle incommodée? zest! en deux *pas* te voilà chez elle. (Beaum.)

— Fig. Se dit au moral. Il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, du plaisir à la douleur. De la première chute à la dernière, souvent il n'y a qu'un *pas*. (Flèch.) Il n'est qu'un *pas* de l'admiration a l'amour. (Las-Cases.)

— Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. Le pas de Suse. Garder le pas. Défendre le pas. Le pas des Thermopyles.

— *Un mauvais pas.* Un endroit par où il est difficile ou dangereux de passer, comme un bourbier, un précipice. Il y a là un mauvais pas.

— Fig. *Être dans un mauvais pas.* Être dans une situation critique et dangereuse.

— Fig. *Se tirer d'un mauvais pas, d'un pas difficile.* Se tirer d'une affaire difficile, embarrassante.

— Fig. *C'est un pas glissant.* C'est une occasion où il est difficile de se bien conduire. Le mépris est un *pas* glissant; dès qu'on y est arrivé, on ne peut plus s'arrêter, et l'on tombe de précipice en précipice. (Henri IV.)

— Canal étroit entre deux rivages voisins l'un de l'autre.

— *Pas de Calais.* Détroit de 31 kil de largeur entre les caps Grisnez (France) et Sud-Foreland (Angleterre).

— Pierre que l'on met au bas d'une porte, et qui diffère du seuil, en ce qu'elle avance au delà du mur, en manière de marche. Être sur le pas de la porte.

— Fig. et pop. *Il a passé le pas, il a sauté le pas.* Il est mort. Se dit plus ordinairement de ceux qui ont été exécutés par l'ordre de la justice.

— Fig. et fam. *Il a fallu passer le pas.* Se dit d'une personne qu'on a forcée à faire quelque chose.

— Fig. et fam. *Franchir le pas, sauter le pas.* Se décider à faire une chose, après avoir longtemps hésité. Il a balancé longtemps à se marier, mais enfin il a franchi le pas.

Je ne veux point vous raconter
Par quel art l'enfant de Cythère
Conduisit la simple bergère
A ce *pas* si doux à sauter. (Parny.)

— Nom donné quelquefois aux marches qui sont au-devant d'une entrée. Prenez garde, il y a ici un pas. Il y a quatre pas pour monter a ce perron.

— Préséance, droit de marcher le premier. Le parlement avait le pas sur les autres compagnies. Céder le pas a quelqu'un. Prendre le pas devant quelqu'un, sur quelqu'un. Disputer le pas à quelqu'un. Vous êtes d'une difficulté pour le *pas* qui vous jettera dans un furieux embarras. (Mme de Sévigne.)

— Fig. Le saint respect des morts doit avoir le *pas* devant tout. Beaumarchais.)

— *Donner le pas.* Laisser passer quelqu'un le premier.

— *Prendre le pas.* Passer le premier. Il a pris le *pas* devant lui, sur lui. Acad.)

— Fig.

Lui-même il s'applaudit, et d'un esprit tranquille
Prend le *pas* au Parnasse au-dessus de Virgile.
(Boileau.)

— *Pas à pas.* loc. adv. Un pas après l'autre et doucement. Aller pas à pas. J'arrive *pas* a *pas* au terme désiré. (L. Racine.)

— Fig. Elle nous conduit *pas* a *pas* par tous les excès. (Boss.)

— *De ce pas, tout de ce pas.* loc. adv. A l'heure même, a l'heure même où je vous parle. J'y vais de ce pas. Allez-y tout de ce pas. Il s'en va de ce *pas* trouver le trésorier. Boil.)

Allez, et de ce *pas*,
Qu'enfermé dans la tour on ne le quitte pas. (Rac.)

— Fig.

Il faut sur des sujets plus grands, plus curieux,
Attacher de ce *pas* ton esprit et tes yeux. (Boileau.)

— *A chaque pas.* A chaque instant. Les tentations infinies qui attaquent a chaque *pas* la faiblesse humaine. (Boss. Nous verrons notre camp grossir a chaque *pas*. (Rac.) Votre douleur redouble et croît a chaque *pas*. (Id.)

— *Sous les pas.* Aux pieds, sous les pieds. Le philosophisme, en voulant tout approfondir, a creusé l'abîme du néant sous ses *pas*. (Boiste.) Chaque chute creuse sous vos *pas* de nouveaux abîmes. (Boss.) J'ais trembler sous tes *pas* les colonnes d'Hercule. (Corn.) L'abîme entr'ouvert sous ses *pas*. (Rac. Sous leurs *pas* diligents le chemin disparaît. Boil.) La terre fuit sous ses *pas* (H.)

N'éparguez point les fleurs,
Il en renaît assez sous le *pas* de Marie. (Malherbe.)

— Poét. Les fleurs naissent sous ses pas. Les amours naissent sous vos pas.

— Loc. prov. *Il n'y a que le premier pas qui coûte.* En toute affaire, ce qu'il y a de plus difficile est de commencer. ‖ Quand on a fait une première faute, on en commet d'autres plus aisément. Le premier *pas* vers le vice est le seul pénible; on peut suit sans même y songer. (J.-J. Rouss.) Ah! le premier *pas* qui coûte le plus était celui qu'il ne fallait pas faire. (Id.) Ce n'est pas le premier *pas* qui coûte, c'est le dernier. (Mme Camargo.) Les femmes peuvent fort bien se relâcher des levirs extérieurs que la pudeur exige; mais, quand il s'agit de faire les derniers *pas*, la nature se révolte. (Montesq.) ‖ *Tout dépend du premier pas.* Le succès d'une affaire dépend ordinairement de la manière dont elle a été commencée, entamée. ‖ *Pas à pas on va bien loin.* Quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer beaucoup, quoiqu'on aille lentement. Il se dit au propre et au figuré.

— Art milit. Se dit pour exprimer les différentes manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes. Pas ordinaire. Pas accéléré. Pas redouble. Pas cadence. Pas de route. Pas direct. Pas oblique. Pas de charge. Emporter une redoute au pas de charge. Mettre, remettre la troupe au pas. Marcher au pas. Prendre le pas. Perdre le pas. N'être plus au pas. ‖ *Pas accéléré.* Pas cadence qui tient le milieu entre le pas ordinaire et le pas de charge. ‖ *Pas en arrière.* Pas des conversions à reculons. ‖ *Pas cadence* ou *réglé.* Pas mesuré, qui est le même pour une troupe en marche. ‖ *Pas de charge.* Celui que l'on fait pour tomber vivement sur l'ennemi. ‖ *Pas de conversion.* Pas usité pour faire les conversions. ‖ *Pas de camp.* Mesure pour tracer le camp. ‖ *Pas directs.* Se dit lorsque la troupe marche directement devant elle. ‖ *Pas d'école* ou *pas lent.* Ancien pas cadence. ‖ *Pas faux.* Pas qui n'est pas en mesure. Un pas faux dérange toute une colonne. ‖ *Pas gymnastique.* Pas de course régulier et cadencé. ‖ *Pas de manœuvre.* Nom actuel du pas redouble.

Pas oblique. Se dit lorsque la troupe marche sur une ligne diagonale, supposée tirée du pied d'où elle part, a celui où elle tend. ‖ *Pas ordinaire.* Pas cadence qui a la vitesse de la marche ordinaire. ‖ *Pas de peloton.* Pas cadence usité en Prusse, au XVIIIe siècle. ‖ *Pas redoublé.* Marche militaire d'un mouvement très rapide. ‖ *Pas de route.* Marche a volonté. ‖ *Changer de pas.* Quitter un pas pour en prendre un autre. ‖ *Changer le pas.* Rapporter le pied qui est derrière a côté de celui qui est devant, pour repartir de ce dernier pied. ‖ *Marquer le pas.* Faire du bruit a chaque pas régulier qu'on doit faire. ‖ *Marquer le pas.* Simuler le pas, en rapportant les talons à côté l'un de l'autre, sans avancer, et en observant la cadence du pas.

— Chevalerie. *Pas d'armes.* Lieu qu'un chevalier entreprenait de défendre contre tout assaillant. ‖ Combat simulé qu'un tenant offrait à tout venant, et dans lequel on avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un pont, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit enfin un passage en rase campagne, mais ferme par des barricades. Un pas d'armes célèbre est le pas de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit avec neuf chevaliers, dans la rue Saint-Antoine, à l'occasion du mariage de Louis XII, en 1514. ‖ *Ouvrir le pas.* Commencer un tournoi. ‖ Fig. Commencer une discussion. Le chancelier de l'Hospital a ouvert le *pas*. Pas.) ‖ Commencer a marcher. Les soldats doivent ouvrir le pas du pied gauche.

— Chorégr. Se dit pour exprimer les différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant ou en pirouettant. Pas grave. Pas battu. Pas coupé. Pas glissé. Pas chassé. Pas marché. Pas de basque. Pas de menuet, le gavotte, de valse, etc. Après un *pas* gracieux elles viennent incliner leur front humide devant chacun des spectateurs. (Ger. de Nerval.) ‖ *Pas balancé* ou *balancement.* Celui qui se fait lorsqu'on se jette a droite avec un mouvement sur la pointe du pied, pour faire ensuite un coupé. ‖ *Pas de ballet.* Pas figuré fait dans les ballets. ‖ *Pas battu.* Pas que l'on fait en tournant une des jambes par-dessus l'autre, ou par dessous, avant que de poser le pied a terre. *Pas chassé.* Celui ou l'on plie avant de mouvoir le pied. ‖ *Pas coupé.* Celui qu'on fait après un pas de mouvement, et qui est plus lent. ‖ *Pas de route.* Celui ou les deux pieds se meuvent en même temps dans un sens opposé. ‖ *Un pas de deux, un pas de trois.* Une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. ‖ *Pas droit.* Pas qui se fait en ligne droite. ‖ *Pas glissé.* Celui qui est plus grand qu'il ne doit être naturellement. ‖ *Pas grave* ou *ouvert.* Pas qui se fait en écartant un pied de l'autre en demi-

cercle. || *Pas de hache.* Danse fortement caractérisée et rythmée, espèce de pyrrhique dansée par une troupe de soldats, de sauvages, de cyclopes, etc. La danse des soldats romains, dans la Vestale, est un pas de hache. || *Pas avec mouvement.* Celui qu'on fait avec les plis des genoux. || *Pas relevé ou neuf.* Celui qui se fait lorsque, après avoir plié au milieu du pas, on se relève en le finissant. || *Pas seul.* Danse exécutée par un seul danseur. || *Pas russe.* Air d'une danse en usage chez les Russes. Elle se danse à deux personnes, et a, quant à la figure, quelques rapports avec le menuet; mais la mesure en est à quatre temps. || *Pas tombé.* Celui où l'on ne plie qu'après avoir posé le pied qu'on a mû. || *Pas tortillé.* Celui qu'on fait lorsqu'en partant on met la pointe en dedans, et qu'en se posant on la remet en dehors. || *Pas tourné.* Pas que l'on fait avec un tour de jambes, ou en décrivant un cercle entier avec le pied, en avant ou en arrière.

— Comm. *Avoir un pas de porte.* Se dit pour Avoir un magasin, une boutique qui ouvre directement sur la voie publique. Un pas de porte augmente beaucoup la valeur d'un fonds de commerce.

— Constr. Entaille faite sur la plate-forme d'un comble pour recevoir le pied du chevron.

— Escr. *Marcher à grands pas.* Laisser un espace de 50 centimètres environ entre les pieds qui avancent sur la ligne droite ou qui reculent en arrière. || *Marcher à petits pas.* Se dit lorsque l'espace laissé n'est que d'environ 25 centimètres.

— Horl. *Pas d'une fusée.* Chacun des tours de l'espèce de rainure en spirale qui est taillée autour de la fusée. La fusée d'une montre a ordinairement cinq ou six pas.

— Manég. Une des allures naturelles du cheval. Cheval qui va bien le pas, qui n'a point de pas, qui a bon pas, un grand pas. Avoir le pas rude, le pas fort doux. Mettre, remettre un cheval au pas. Mener un cheval au pas, au grand pas, au petit pas. Le mulet a le *pas* ferme et sûr. (Ardant.) *Cheval de pas.* Cheval qui va un grand pas, et fort à l'aise. *Ce cheval a le pas relevé.* Il relève bien les jambes de devant. || *Pas averti.* Pas réglé, dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe. || *Pas de coq.* Flexion brusque du jarret qui imite la marche du coq. || *Pas de côté.* Sorte de travail de manège qui consiste à faire avancer le cheval sur une ligne oblique à la direction de son corps. || *Pas écouté.* Pas raccourci d'un cheval qui se balance entre les talons. || *Pas relevé.* Se dit d'une allure ressemblant au pas, mais avec des mouvements précipités et irréguliers. || *Le pas et le saut.* Air qui se forme en trois temps, dont le premier est un temps de galop raccourci ou de terre à terre, le second une courbette, et le troisième une cabriole.

— Mar. Entaille faite dans la carlingue pour recevoir le pied des longues épontilles établies dans la cale.

— Mécan. *Pas d'engrenage.* Nom donné à la distance qui existe entre le milieu de deux dents consécutives. || Chaque tour que le gros câble fait sur l'arbre de la roue d'une carrière.

— Métrol. *Pas romain.* Mesure qui valait un peu plus de 1 mètre 47 centim. || Il s'entend quelquefois de la moitié de cette mesure, 73 centim. || *Pas grec.* 77 centim. || *Pas de champ de Berne.* 73 centim. || *Pas de forêt de Berne.* 87 centim. || *Pas géométrique.* Mesure précise de terrain qui est longue de 1 mètre 65 centim. Il est peu usité.

— Mus. Morceau dont la mesure est appropriée au pas des troupes. || Morceau arrangé pour la danse. On a fait un joli pas de cette cavatine. || *Pas redouble.* Morceau d'un mouvement rapide, dont la mesure est toujours à $\frac{2}{4}$ ou $\frac{6}{8}$. On a fait un pas redouble du motif de cet air.

— Techn. *Pas d'écrou.* Filet intérieur d'un écrou. || *Pas d'hélice.* Distance comprise entre deux spires consécutives d'une hélice. || *Pas d'une vis, pas de vis.* Espace compte entre deux filets d'une vis. Plus le pas de la vis est petit, plus la vis augmente de force. || Pas de l'hélice forme par le filet. || *Pas carré* ou *à l'anglaise.* Pas d'une vis où le fond entre chaque filet est aussi évasé que le devant. || Les artisans disent qu'ils ont des outils de toutes sortes de pas, c'est-à-dire de toute sortes de grandeurs.

— Tiss. Passage du fil dans la lame. || *Pas clos.* Tissage exécuté de façon que le battant ne frappe contre la trame qu'au moment où le pas est fermé. || *Pas doux.* Levée de la demi-maille de la lice anglaise en même temps que la maille a coulisse. || *Pas dur.* Partie du métier des fabricants de gazes ou repond une des trois marches. On l'appelle ainsi parce qu'il est le plus pesant et le moins facile à faire mouvoir. || *Pas faillé.* Défaut de la fabrication, lorsque la trame manque sur toute la largeur de l'étoffe. || *Pas ouvert.* Tissage exécuté de façon que le battant frappe avant que le pas soit entièrement fermé. || *Chercher le pas.* Marcher en avant ou en arrière pour retrouver la dernière duite. || *Être hors du pas.* Prendre un fil pour un autre, ou en échapper un sans le prendre.

— Syn. comp. PAS, COL, DÉTROIT, DÉFILÉ, GORGE. *Détroit* se dit proprement d'une mer ou d'une rivière resserrée entre deux terres, et par extension, d'une langue de terre resserrée entre deux eaux, et d'un passage serre entre deux montagnes. Le *défilé* est un passage ou chemin étroit à travers lequel un corps de troupes ne peut passer qu'en défilant. La *gorge* est un passage dans des montagnes, ou entre deux collines. Le *col* est un passage long et étroit, qui, comme le cou de l'homme, s'élargit à l'entrée et à la sortie, ou qui aboutit de chaque côté à des capacités plus grandes. Le *pas* est un passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne.

* **PAS**, adv. de négat. qui est toujours précé le ou censé precede de l'une des négatives *ne* ou *non*, auxquelles il donne plus de force. Je ne le veux pas. N'y allez pas. Je n'entends pas cela. Il est trop fier, pour ne pas dire impertinent. Nous ne le verrons pas que l'hiver ne soit venu. Je n'en parlerai pas que vous ne m'en ayez donné la permission. Il n'ira pas, à moins qu'on ne l'y force. Depuis trente ans je ne l'ai pas vu. Il ne mange pas depuis un mois. Il y a un mois qu'il ne mange pas. Il ne me l'a pas dit. Il n'est pas venu. Vous n'êtes pas sage. La naissance n'est rien ou la vertu n'est *pas*. (Corn.) Ah! de peur de tomber, ne courons *pas* si fort. (Mol.) L'exemple ne peut *pas* autoriser un crime. (La Chaussee.) Tu ne le connais *pas*, ce sexe impérieux. (Id.) Ne ferais-je *pas* mieux d'éviter sa présence? (Id.) Quel moyen de n'y *pas* fixer tous ses désirs? (Id.) Se serait-il battu? ce n'est *pas* son défaut. (Id.) Le zèle n'est *pas* tout, il faut de la prudence. (Gress.) La naïveté est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est *pas* naturelle. (Duclos.)

— Dans certains cas, on peut exprimer ou supprimer *pas*, selon que l'oreille ou le goût l'exige. Il faut se conduire par la raison, et non pas par fantaisie. Il se déclara contre lui; non pas qu'il fût son ennemi, mais à l'instigation d'un de ses amis. On peut dire aussi: Et non par fantaisie; non qu'il fût son ennemi, etc.

— *Pas* se supprime avec les mots *ni, rien, jamais, plus, aucun*, et en général devant tous les mots exclusifs. On trouve cependant des exemples de *pas* avec ces mots. Et vous n'avez *pas* lieu d'en prendre aucun soupçon. (Mol.) Albert n'est *pas* un homme à vous refuser rien. (Id.) On ne veut *pas* rien faire ici qui vous déplaise. (Rac.) On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités sans *pas* un seul défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile, quelque armee qu'il eût commandée, qu'il n'eût été vainqueur, et qu'en quelque république qu'il fût né il ne l'eût gouvernée. (Montesquieu.)

— *Pas* s'emploie devant quelques adverbes dans une réponse négative. Avez-vous de l'argent? Pas trop, pas beaucoup.

— L'usage permet encore de l'employer devant des adverbes dans des phrases qui ne répondent à aucune interrogation. Les passions, *pas* encore moderées par l'expérience, semblent sortir en foule. (Massillon.) Vingt-cinq mille hommes *pas* trop mal équipes. (Thiers.)

— *Pas aussi.* S'est employé pour Pas non plus. Je ne suis pas un être nécessaire; je ne suis *pas* aussi éternel ni infini. (Pascal.)

— *Pas* joint avec le mot *un, une*, signifie Nul, nulle, aucun, aucune. Pas un ne le dit. Pas un ne le croit. Il n'y a pas un seul homme, pas une seule personne qui soit contente de son sort. Il n'y avait pas une âme. *Pas* une expérience ne lui a reussi. (Acad.)

— On l'emploie de même dans des phrases elliptiques, devant un substantif, un nom de nombre, etc. Pas d'argent, pas de suisse. Vous vivrez sans joug et sans règles; *pas* le plus petit retour sur vous-même. (Mass.)

— Fam. *Pas vrai?* Cela n'est-il pas vrai?

— Dans les temps simples, *pas* se place après le verbe, et dans les temps composés entre l'auxiliaire et le participe. Il ne vient pas. Il n'est pas venu. || Cependant l'usage est de placer *pas* avant l'infinitif. Ce serait une grande faute de ne pas parler dans cette occasion. || Mais cet usage ne constitue pas une regle absolue, et on trouve de nombreux exemples de *pas* placé après l'infinitif. Il m'est indifférent d'écrire ou de ne *pas* ecrire, d'écrire ou de n'écrire *pas*. (Acad.)

> Amitié que les rois, ces illustres ingrats,
> Sont assez malheureux pour ne connaître *pas*.
> (VOLTAIRE.)

— Quelquefois, *ne* et *pas* se trouvent séparés par un pronom.

> Il faudrait s'arranger
> Pour ne nous *pas* trouver tous deux en concurrence.
> (LA CHAUSSEE.)

— Dans le style marotique, on place bien *pas* devant la particule *ne*. Pas ne veut, pour il ne veut pas.

> Bien est donc vrai qu'aux hommes misérables,
> Aveugles, imprudents, inquiets, variables,
> Pas n'appartient de faire des souhaits. (PERRAULT.)

— Il y a une différence entre *cette chose ne peut pas arriver* et *cette chose peut ne pas arriver*. La première signifie que la chose en question n'arrivera pas; la seconde est simplement dubitative; elle dit que la chose peut arriver, comme il peut se faire qu'elle n'arrive pas. Ce bienheureux retour peut ne *pas* arriver. (La Chauss.)

— *Savoir pas que, il n'y a pas que*, sont des locutions incorrectes qui produisent un effet très désagréable dans une phrase. Il n'y a pas que vos amis qui aient voyagé en Amérique. Le pays n'a pas que cette seule esperance. Il faut dire: Vos amis ne sont pas les seules personnes qui aient voyagé en Amérique. Le pays n'est pas réduit à cette seule esperance.

— Pour les autres emplois de *pas*, V. NE.

— Syn. comp. PAS, POINT. *Pas* énonce simplement la negation. *Point* appuie avec plus de force et exprime la negation absolue.

PAS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Arras (Pas-de-Calais); 800 hab.

— PAS-DE-CALAIS. Département de France, au N., forme de l'Artois, du Boulonnais, du Calaisis et du Ponthieu, entre ceux du Nord au N.-E. et de la Somme au S., la mer du Nord au N.-O. et la Manche à l'O., sur le détroit de son nom. Sup., 660,561 hect.; pop., 820,000 hab. Pays plat, traversé par les collines d'Artois, arrosé par la Scarpe, la Lys, l'Aa, la Liane, la Canche, l'Authie, et par plusieurs canaux. Nombreux marais. Climat humide et froid. Agriculture avancée: céréales, pommes de terre, betteraves, œillette, colza et lin, houblon, tabac, chevaux et moutons. Sucre de betterave, alcools, bière, dentelles de Calais, pipes, huiles, lainages, cotonnades, toiles, etc. Houille, fer, tourbe. Ce département dépend du diocèse d'Arras, du 1er corps d'armée (Lille), de la cour d'appel et de l'académie universitaire de Douai. Il forme 6 arrondissements: Arras, ch.-l., Bethune, Saint-Omer, Saint-Pol, Boulogne-sur-Mer, Montreuil; 14 cantons et 904 communes. Les ports sont: Calais, Boulogne, Etaples et Berck.

PASAGINIEN, s. m. (ét. inconnue). Hist. relig. Membre d'une secte établie en Lombardie au XIIe siècle. Les pasaginiens niaient la Trinité, regardaient le Christ seulement comme une creature et admettaient toutes les pratiques de la religion de Moïse à l'exception des sacrifices. On disait aussi *passagien, passagin*, et *circoncis*.

PASAN, s. m. Mamm. Espèce de ruminant du genre des antilopes. || Nom que les Persans donnent à une espece de chèvre sauvage, dont ils tirent leur bézoard.

PASARGADE, adj. et s. 2 g. Hist. anc. Une des dix castes ou tribus qui composaient la nation des Perses. C'était la première des trois castes nobles ou guerrières.

PASARGADE. Géogr. anc. Ville de la Perside, où les rois de Perse étaient couronnés, et où se trouvait le tombeau de Cyrus.

* **PASCAL, ALE**, adj. Qui appartient à la pâque des Juifs.

— *Agneau pascal.* Agneau que les Juifs mangeaient debout, les reins ceints, tenant un bâton à la main, en mémoire de la délivrance du peuple d'Israël de la servitude d'Égypte.

— Qui appartient à la fête de Pâques des chrétiens. Cierge pascal. Devoir pascal. Communion pascale.

— *Communion pascale.* Communion qui se fait dans le temps de Pâques. Le temps du carême se passa en des exercices continuels de piete et de pénitence, qui servirent de disposition à la communion *pascale*. (Bouh.) || *Cierge pascal.* Cierge dont on fait usage dans les églises pendant le temps de Pâques. || *Temps pascal.* Temps d'allégresse dans l'Église catholique, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ.

— Hist. eccles. *Épître pascale.* Lettre que le pape et primitivement le patriarche d'Alexandrie ecrivait aux evêques pour leur indiquer les fêtes de Pâques.

— Le pluriel *pascaux* n'est point usité, quoiqu'il se trouve dans les anciens auteurs. Quelques personnes disent *pascals*.

— PASCAL, s. m. Vitic. Cépage de Provence. On dit aussi *pascaou*.

PASCAL Ier (Saint). Pape, né à Rome, 817-824. Fête, le 17 mai. || PASCAL II (RAINIERI). Pape, né a Bléda, près de Viterbe, élevé à Cluny, nommé cardinal par Grégoire VII, fut élu en 1099. Il lutta contre Henri IV, contre Henri V, qui lui imposa la convention de Sutri, 1111, le retint prisonnier et le força de quitter Rome, ou Pascal II ne rentra, 1118, que pour mourir. || PASCAL III (GUI DE CREME). Antipape. V. ALEXANDRE III.

— PASCAL (Blaise). Né à Clermont-Ferrand, 1623-1662, ne tarda pas a montrer une aptitude rare pour les sciences; à douze ans, il en vint, sans secours aucun, jusqu'à trouver la 32e définition du livre d'Euclide. A seize ans, il fit un *Traité des coniques* qui étonna Descartes lui-même. A dix-huit ans, il inventa la machine arithmétique. Il commença des experiences sur l'équilibre des liqueurs et la pesanteur de l'air; sur ses indications, Perier, son beau-frère, fit, sur le puy de Dôme, l'experience sur laquelle est fondé le baromètre, 1648. Pascal la répeta lui-même sur la tour Saint-Jacques la Boucherie, a Paris. Il écrivait alors à Fermat sur des questions d'analyse, répondait au chevalier de Mere sur le probleme des paris, inventait le haquet, la brouette du vinaigrier, et même les omnibus. Sa conversion définitive à la vie pieuse fut hâtée par un accident au pont de Neuilly, 1654. Il vint habiter Port-Royal des Champs et écrivit peu de temps après un *Entretien sur Epictète et Montaigne*. Sa liaison avec Arnauld lui fit composer ses *Provinciales* ou *Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. jésuites sur la morale et la politique de ces peres*. Elles parurent successivement de janvier 1656 à mars 1657. Pascal s'occupa ensuite d'une apologie de la religion chrétienne, qu'il n'eut pas le temps d'achever; il ne nous en reste que des fragments épars, publiés après sa mort sous le titre de *Pensées*. Toujours tourmenté par la maladie, il mourut le 19 août 1662. Les *Pensées* de Pascal n'ont été publiées exactement que de nos jours.

PASCALIE, s. f. (de *Pascal*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des herbes du Chili.

PASCALIN, s. m. Imitateur, partisan de Pascal.

— Mathém. Syn. de PASCALINE.

PASCALINE, s. f. Mathém. Machine à compter inventée par Pascal. On l'appelle aussi *roue, roulette pascaline*.

PASCANTHE, s. m. (ét. gr., πάσχα, pâque; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de passiflorées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

PASCHPATA, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne, appelée plus ordinairement *Mahenvari*.

PASCO. Géogr. Ville du Pérou, dans les Andes, a 250 kil. N.-E. de Lima, ch.-l. du département de Junin.

— PASCO (Nœud du Cerro de). Sommet des Andes, au N.-E. de Lima, hauteur 3,500 m.

PASCUARO. Géogr. Ville du Mexique, dans l'État de Michoacan, a 50 kilom. S.-O. de Valladolid, sur les bords d'un petit lac. Mines de cuivre aux environs; 6,000 h.

* **PAS-D'ÂNE**, s. m. Bot. Nom vulgaire du tussilage. || Pl., des *pas-d'âne*.

— Sorte de mors de cheval. C'est un mors à pas-d'âne. Ce cheval a la bouche forte, il lui faut un pas-d'âne.

— Instrument avec lequel les vétérinaires et les maréchaux tiennent la bouche d'un cheval ouverte, pour la considérer intérieurement. Voyez s'il a des surdents, prenez le pas-d'âne.

— Garde d'epee qui couvre toute la main.

PAS-D'ASSE, s. m. Technol. Chanfrein intérieur que l'on voit sur l'épaisseur des douves d'un tonneau, dans la partie du jable. || Pl., des *pas-d'asse*.

PAS-DE-CHEVAL, s. m. Bot. Nom vulgaire de la cacalie. || Pl., des *pas-de-cheval*.

PAS-DE-PAYSAN, s. m. Moll. Nom vulgaire et marchand de la cancellaire.

PAS-DE-POULAIN, s. m. Échin. Nom vulgaire du spatangue.

PAS-DE-SOURIS, s. m. Fortif. Nom qu'on donnait à une espèce de trottoir ménagé au bas de l'extérieur d'un rempart, et qui conduisait au haut de la contrescarpe.

PASENDA, s. m. Relat. Secte de brahmanes, qui fait profession d'incrédulité et rapporte tout à la nature.

PASENG, s. f. (pr. *pa-zaugh*). Mamm. Syn. de PASAN.

PASEWALK. Géogr. Ville de Prusse (Poméranie), sur l'Ueker. Toiles, commerce d'eaux-de-vie; 7,000 h.

PASIGRAPHE, s. m. (rad. *pasigraphie*). Celui qui écrit en caractères pasigraphiques.

* **PASIGRAPHIE**, s. f. (ét. gr., πᾶς, tout; γράφω, j'écris). Ecriture universelle; art d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue, sans traduction. Cette langue universelle doit exprimer, non pas les sons d'une langue connue, mais le sens des mots de toute langue, même de celles qu'on n'aura point apprises.

PASIGRAPHIER, v. a. 1re conj. Ecrire en caractères pasigraphiques.

— Absol. Se servir de la pasigraphie.

— SE PASIGRAPHIER, v. pron. Être pasigraphié.

PASIGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la pasigraphie. Ecriture, signe, méthode pasigraphique.

PASILALIE, s. f. (ét. gr., πᾶς, tout; λαλέω, je parle). Gramm. Langue universelle.

PASILALIQUE, adj. 2 g. Gramm. Qui appartient à la pasilalie.

PASIMAQUE, s. m. (ét. gr., πᾶς, tout; μάχομαι, je combats). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour plusieurs espèces des États-Unis et du Mexique.

PASINE, s. f. Bot. Syn. d'HORMIN.

PASINELLI (Lorenzo). Peintre italien, né à Bologne, 1629-1700.

PASIPHAÉ, s. f. (de *Pasiphaé*, n. myth.). Crust. Genre de l'ordre des décapodes macroures, famille des salicoques, tribu des peneens, établi pour trois espèces, dont le type est très commun sur les côtes de Nice. On écrit aussi *pasiphaée*.

PASIPHAÉ. Myth. gr. Fille d'Apollon et de la nymphe Persèis, femme de Minos, fut la mère d'Androgée, d'Ariane et de Phèdre. Le Minotaure naquit de sa passion pour un taureau.

PASITANO. Géogr. Ville de la province et à 28 kil. S.-O. de Salerne (Italie). Patrie de Flavio Gioja; 4,000 hab.

PASITE, s. f. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des nomadides, tribu des melhifères, établi pour quelques espèces, dont la principale habite l'Allemagne.

PASITÉLÈS. Statuaire romain du 1er siècle av. J.-C., né dans la Grande-Grèce.

PASITHÉE, s. f. (de *Pasithée*, n. myth.). Bot. Genre de liliacées, établi pour une herbe du Chili.

— Moll. Genre de mollusques pectinibranches, établi aux dépens des rissoaires.

PASITHÉE. Myth. gr. Une des Grâces. Homère en fait l'épouse du Sommeil. || Une des Néréides. || Surnom de Cybèle.

PASITHOÉ. s. f. Crust. Genre de crustacés araneiformes de la famille des pycnogonides, ne comprenant qu'une seule espèce.

PASITIGRIS. Géogr. Nom donné, chez les anciens, au fleuve formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate; c'est auj. le *Chott-El-Arab*.

PASKEVITCH (Ivan-Fœdorovitch). Né à Poltava, 1782-1856, officier d'ordonnance des czars Paul Ier et Alexandre Ier, servit, à la tête d'une division, dans les dernières luttes contre la France, 1812-1815. Général en chef dans la guerre de Perse, il fut vainqueur à Elisavethpol, 1826, à Érivan, 1827, et conclut la paix avantageuse de Tourkmantchai. Dans la guerre contre Mahmoud II, il mérita le titre de feldmaréchal par la prise de Kars, 1828, et d'Erzeroum, 1829. Il accabla l'insurrection polonaise en 1831, fut gouverneur général de Pologne, et, en 1849, commanda l'armée qui aida les Autrichiens à dompter la Hongrie. Mais, en 1854, il échoua au siège de Silistrie.

PASMASNANA. s. m. Pratique religieuse indienne qui consiste à se frotter le front avec de la cendre de bouse de vache.

PASNAGE. s. m. Féod. Droit de faire paître. Ce droit appartenait au seigneur haut justicier qui avait droit de gruerie et de garenne.

PASPALAGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un paspale. || **PASPALACÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre paspale.

PASPALE. s. m. (du gr. πασπάλη, grain de millet). Bot. Genre de graminées panicées, établi pour environ quatre-vingt-dix espèces, dont quatre seulement existent en Europe et surtout en France. On les fait sécher pour les brûler ou pour augmenter la masse du fumier.

PASQUAGE. s. m. Se disait pour Pâturage. Ses rentes et domaines se sont échangés en *pasquages* bien maigres. (Montaigne.)

PASQUE. Ancienne orthographe du mot PÂQUE.

PASQUEDILLE. s. f. Sorte d'ancienne broderie.

PASQUELIN. s. m. Arg. Pays natal. On dit aussi *paclin* et *pathelin*.

PASQUERASE. s. f. Féod. Droit que percevait le seigneur par paire de bœufs ou d'autres animaux de labourage.

PASQUIER. s. m. Pâtis, dans le Midi.

PASQUIER (Etienne). Jurisconsulte et historien, né à Paris, 1529-1615, acquit de la réputation, en défendant l'université contre les jésuites. Avocat général à la cour des comptes, 1583, et député aux seconds états de Blois, 1588, il suivit Henri III à Tours. On cite de lui : *Recherches de la France; Lettres; Catéchisme des jésuites*, pamphlet; etc. On a publié, en 1847, son *Interprétation des Institutes de Justinien*. || **PASQUIER** (Etienne-Denis, baron, puis duc). Homme d'État, né à Paris, 1767-1862, de la famille du précédent, conseiller au parlement de Paris, 1787-1789, entra au conseil d'État, 1806, et devint préfet de police en 1810; siégea six ans à la Chambre des députés, 1815-1821, et la présida même en 1816. Garde des sceaux dans les ministères Talleyrand, 1815, et Richelieu, 1817-1818, ministre des affaires étrangères dans les cabinets Decazes, 1819-1820, et Richelieu, 1820-1821; pair de France en 1821, il combattit le ministère Villèle. Sous Louis-Philippe il présida la Chambre des pairs et fut nommé chancelier de France, 1837, et duc, 1844. Il fut de l'Académie française en 1842.

PASQUILLE. s. f. (pr. *pa-skille*, *ll* mouill.; de l'ital. *pasquillo*, brocard). Grosse plaisanterie, insulte. Ce n'était que *pasquilles* et brocards; le peuple le poursuivait de ses chansons dans la rue. (E. Quinet.)

— Se dit aussi dans le nord de la France pour chanson patoise. Les pasquilles de Desrousseaux.

— Ce mot a d'abord été du genre masculin et s'est écrit *pasquil*. Un *pasquil* du temps y fait cette maligne allusion. (Il de La Ferrière.)

*** PASQUIN**. s. m. (pron. *pa-skein*). Statue mutilée de gladiateur, retrouvée à Rome pendant le XVe siècle; elle fut dressée près de la boutique d'un tailleur nommé Pasquin, célèbre par les bons mots et les brocards qu'il lançait contre les gouvernants. Du tailleur, le nom passa à la statue, et bientôt on prit l'habitude d'attacher à son socle de petits écrits satiriques dirigés contre le pape et les cardinaux. Cet usage cessa sous Pie IX par le transport de la statue dans un musée.

— Par anal. Méchant diseur de bons mots, satirique dans le genre bas et bouffon. Cet homme est un Pasquin, n'est qu'un Pasquin.

— Valet de comédie.

— Épigramme, satire courte et plaisante. Faire courir un pasquin. D'un *pasquin* qu'on a fait, au Louvre on vous soupçonne. (Boileau.)

— Loc. prov. *Ce que dit Pasquin des cardinaux*. Se dit par allusion aux traits satiriques de Pasquin contre le pape et les cardinaux.

*** PASQUINADE**. s. f. Placard satirique qu'on attachait à la statue de Pasquin à Rome.

— Par extens. Raillerie bouffonne et triviale. Faire des pasquinades. Faiseur de pasquinades. Je croyais être venu ici pour discuter des intérêts sérieux, et non pour écouter des *pasquinades* d'écolier. (Ch. de Bernard.)

— Syn. comp. PASQUINADE, SATIRE. La *satire* n'a point d'autre but que de corriger; la *pasquinade*, au contraire, a pour but de mordre et de déchirer.

PASQUINER v. a. et n. Ire conj. S'est dit pour Pasquiniser.

PASQUINISER. v. n. Ire conj. Faire des pasquins, des pasquinades.

— SE PASQUINISER. v. pron. S'adresser mutuellement des pasquinades.

PASQUIS. s. m. Syn. de PAQUIS.

*** PASSABLE**. adj. 2*g*. (radic. *passer*). Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce. Ce vin n'est pas excellent, mais il est passable. Cette femme n'est pas si laide que vous disiez, elle est *passable*. (Acad.)

— *Très passable*. Bon sans être irréprochable. Vin très passable.

— Substantiv.

Vous trouverez dans cet ouvrage-ci
Du *passable*, du bon, du médiocre aussi,
Voilà le portrait de tout livre. (DE CELSEAU.)

*** PASSABLEMENT**. adv. (rad. *passable*). D'une manière supportable, de telle sorte qu'on peut s'en contenter. Du vin passablement bon. Il s'est acquitté *passablement*, *passablement* bien de cette commission. (Acad.) Ils se figurent qu'il n'y a qu'à s'expliquer *passablement* pour devenir bon historien. (D'Ablanc.)

— Par iron. De façon à dépasser la mesure ordinaire. Ses mains étaient *passablement* grandes. (Hamilton.)

*** PASSACAILLE**. s. f. (ét. esp., *pasar*, passer; *calle*, rue). Mus. Espèce de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire. Une belle passacaille. On ne compose plus de passacailles.

— Chorégr. Espèce de danse qu'on exécutait sur l'air d'une passacaille. Il y a longtemps qu'on ne danse plus de passacailles.

— Jeux. *Faire la passacaille*. Couper avec une carte inférieure, dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas une carte plus forte.

— Mod. Espèce de ruban ou de ceinture dont on se servait pour soutenir le manchon.

*** PASSADE**. s. f. (radic. *passer*). Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour. Je n'ai fait là qu'une passade. Ce gîte est assez bon pour une passade.

— Fig. Défiez-vous des charlatans qui ont usurpé, en leur temps, une réputation de *passade*. (Voltaire.)

— *A la passade*. En passant. Le duc de Bourgogne conférait quelquefois, mais à la *passade*, sur des matières particulières. (Saint-Simon.)

— *De passade, en passade*. En ne faisant que passer. Acteur qui joue en passade dans tel théâtre, dans telle ville. Le père Goutery prêchait de *passade* dans une ville huguenote. (Garasse.)

— Fig. *Revenir à la passade*. Revenir à ce que l'on a déjà dit. Je reviens à la *passade*, pour vous dire encore une fois que vous ne soyez pas en peine de ma jambe. (Mme de Sév.)

— Gîte, logement que l'on occupe dans un lieu par lequel on passe pendant un voyage. Le cardinal de Bouillon demanda la *passade* à plusieurs personnes dont les maisons étaient plus commodes que les méchants cabarets d'une route de traverse. (Saint-Simon.)

— Aumône demandée par des gens qui ne font que passer, et qui n'ont pas coutume de mendier. Soldats qui demandent la passade. Donner la passade à un pauvre soldat. Un ouvrier qui va de ville en ville demandant la passade à ses camarades.

— Commerce amoureux entre deux personnes qui se quittent aussitôt. Avoir une passade, quelques passades. Il n'était ni assez riche ni assez sot pour payer si chèrement une *passade*. (Voltaire.) Elle lui associa un jeune homme de robe, sans compter les *passades* qu'elle regardait comme choses qui ne tiraient pas à conséquence. (Duclos.)

— Loc. prov. *Cela est bon pour une passade*. Cela est bon pour une fois, mais à la charge de n'y plus retourner.

— Anc. cout. Sorte de péage.

— Escrim. Syn. de PASSE.

— Par anal.

Mais celles (les galères) des Grégeois se montrent mieux
A provoquer l'attaque, à feindre des refuites, [instruites]
A couper la *passade* avec égalité,
Et suivre du timon l'ordre précipité. (BRÉBEUF.)

— Fauconn. Mouvement de l'oiseau qui descend obliquement, puis remonte.

— Manég. Course d'un cheval qu'on fait passer et repasser plusieurs fois sur une même longueur de terrain. Faire faire plusieurs passades à son cheval. || *Passade furieuse* ou *à la française*. Nom de la demi-volte en trois temps, en marquant un demi-arrêt. || *Passade relevée*. Passade où les demi-voltes se font à courbettes. || *Fermer la passade*. Reprendre la ligne de passade.

— Au pluriel, Exercices équestres dansés en spectacle.

Vos fréquentes *passades*,
Joutes, tournois, devises, sérénades. (LA FONT.)

— Natat. *Donner une passade*. Se dit d'un nageur qui enfonce sous l'eau un autre nageur, en lui appuyant une main sur la tête, et qui le fait passer ainsi entre ses jambes. Les nageurs se donnent tour à tour des passades.

— Théât. Nom des allées et venues en travers de la scène. Les moindres *passades* ont fait l'objet de longues discussions. (A. Dandet.)

*** PASSAGE**. s. m. Action de passer. Le passage de l'armée. Le passage des troupes. Cette ville est trop sujette au passage des gens de guerre. Il ne laissa jamais après lui les traces funestes de son *passage*. (Fléch.) Tous les jours sans trembler j'assiegeais leur *passage*. (Boileau.)

— Se dit passiv. du lieu qui est traversé, par lequel on passe. Le passage de la mer Rouge. Le passage de la rivière. Le passage des Alpes. Le passage du pont est interdit pendant les grosses eaux. Il faut au moins du Rhin tenter l'heureux *passage*. (Boil.)

— Fig. *La vie n'est qu'un passage*. Elle est courte.

— Fam. *Cette route, cette ville est d'un grand passage*. Cette route est parcourue, cette ville est traversée par un grand nombre de personnes.

— Par extens. Se dit de la voix. Je puis donner *passage* à mes tristes soupirs. (Corn.) En ces terribles mots, sa voix s'ouvre un *passage*. (J.-B. Rousseau.)

Je demeurai sans voix, et n'en repris l'usage
Que par mille sanglots qui se firent *passage*. (RACINE.)

— Fig. Se dit des choses spirituelles et morales. Le péché d'Adam nous avait fermé le passage du paradis, Jésus-Christ nous l'a ouvert par sa mort. Les modernes nous ont ouvert de nouveaux passages. Le grand mérite de cette personne lui a ouvert le passage aux honneurs, aux dignités. La faculté de médecine est située sur le *passage* de ce monde à l'autre. (Dufresny.)

— Se dit particulièrement des oiseaux et des poissons qui changent de lieu dans certaines saisons. Le passage des ramiers, des cailles, des bécasses, etc. Le passage des harengs, des morues, etc.

— *Oiseaux de passage*. Les oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. Les hirondelles, les cailles sont des oiseaux de *passage*. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un oiseau de passage*. Se dit d'une personne qui n'est en quelque lieu que pour peu de temps. Les faux amis sont des oiseaux de *passage* qui viennent à la belle saison et s'en vont à la mauvaise. (Boiste.)

— Fig. *De passage*. Qui arrive à son tour.

On ne peut fêter tous ses jours
Sur le trône heureux des amours,
Tous les plaisirs sont de *passage*,
Mais vous saurez régner toujours
Par l'esprit et par le courage. (VOLTAIRE.)

— *De passage*. Signifie aussi Qui est fait pour un temps très court. L'armée fit quelques camps de *passage*, et prit enfin celui de Leck. (St-Simon.) || Qui ne dure qu'un instant. Bonheur de passage. Amour de passage.

— Le moment de passer. Son passage fut court. Attendre, observer, guetter le passage de quelqu'un. On s'attend au *passage* réciproquement dans une promenade publique. (La Bruy.) Je puis l'attendre à son *passage*. (Rac.)

— Fig. En tous lieux les chagrins m'attendent au *passage*. (Boil.)

— Fig. Transition. Le passage de cette idée à celle qui la suit est trop brusque, n'est pas bien ménagé. Le passage du jour à la nuit. Le passage d'une teinte à un autre, dans un tableau. Passages d'ombre. Le passage d'un ton, d'un mode à un autre, dans un morceau de musique.

— Se dit particulièrement, au moral, pour Changement d'une situation, d'une disposition d'âme en une autre. Le passage d'une vie mondaine à une vie chrétienne est rare et difficile. Qui aurait pu s'attendre à un passage si subit de la plus violente colère à la plus parfaite modération? Le passage d'un amour violent à une haine implacable n'est pas chose très rare. La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands *passages* de l'abaissement à la grandeur. (Montesq.) C'est un dur *passage* que celui de la vie épicurienne et spéculative à la vie industrielle et militante. (H. Taine.)

— Le lieu par où l'on passe. Attendre quelqu'un au passage. Ce lieu est un grand passage. Ce champ n'est pas un passage. Ôter du passage, du passage de quelqu'un. Se saisir, s'emparer des passages. Garder les passages. Donner, livrer passage par son pays. Boucher, fermer le passage. Défendre le passage. Le passage est embarrassé. Le passage est ouvert. Avoir droit de passage en quelque endroit. Se faire, s'ouvrir, se frayer un passage. Occuper, disputer, tenter un passage. Chambre qui communique à un cabinet par un petit passage. Galerie qui sert de passage. Passage étroit. Boulet de canon, torrent qui se fait passage. Il se trouve sur le *passage* des grands. (La Bruy.) Elle-même lui dresse une embûche au *passage*. (Corn.) Son courroux nous défend d'en chercher les *passages*. (Rac.) Des pavés en ce lieu me bouchent le *passage*. (Boil. Un axis sur deux pavés forme un étroit *passage*. (Id.) Non, non, tout doit franchir ce terrible *passage*. (J.-B. Rousseau.)

— Par anal. Elle ouvrirait les chemins de l'infidélité et ne servirait que comme d'un *passage* pour aller à d'autres plus jeunes et plus ragoûtants. (Mme de Sévigné.)

— Fig. M. d'Harouys me mande que la joie de votre accouchement et le nom et la naissance de votre fils se sont fait un *passage* au travers de sa tristesse; et je l'assure aussi, en récompense, que sa tristesse s'est fait un *passage* au travers de ma joie. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Il me trouvera sur son passage*. Se dit, en menaçant quelqu'un, pour exprimer qu'on cherchera des occasions de lui nuire, qu'on formera des obstacles aux choses qu'il voudra entreprendre.

— Nom donné particulièrement, dans quelques grandes villes, à certaines issues, ordinairement couvertes, ou ne passent que les piétons, qui servent comme de dégagement aux rues voisines, et qui sont ordinairement fermées de portes ou de grilles durant la nuit. Quelquefois ces passages sont pavés en dalles, couverts d'un vitrage, bordés de boutiques. Depuis quelques années, il s'est fait à Paris un assez grand nombre de passages de cette dernière espèce, dont quelques-uns sont de véritables galeries. De longs *passages* voûtés conduisent çà et là d'une rue à l'autre. (Ger. de Nerval.) J'ai découvert que sa demoiselle noble n'est pas noble du tout, et qu'elle vend des assiettes dans un *passage*. (A. Dan. et.)

— En Normandie, Barrière qu'on peut enjamber pour passer d'une prairie dans une autre.

— Droit qu'on paye pour traverser une rivière dans un bac ou dans un bateau, pour passer sous un pont, sur un pont, par une écluse, etc. Payer le passage, son passage. Affermer fort cher le passage d'un pont.

— *Bateaux de passage*. Ceux qui servent à transporter des passagers d'un bord d'une rivière à l'autre, ou qui font d'autres trajets de ce genre.

— Fig. Certain endroit d'un auteur, d'un ouvrage, que l'on cite, que l'on allègue, que l'on indique. Il y a dans ce livre un beau passage, un passage bien remarquable. Un passage formel. Passage obscur, difficile. Citer, rapporter, commenter, expliquer un passage. Passage de l'Écriture, de saint Augustin, de Cicéron, de Virgile, d'Homère, etc. Mettre les passages en marge. Concilier des passages qui paraissent opposés. Cet auteur cite trop de passages. Son écrit est chargé de passages grecs et latins. Voilà le *passage* entier du saint prophète Isaïe. (Boss.) Toute sa trame, science, histoire, longs *passages*. (L. Rac.) La plupart des autres scholastes entendent autrement ce *passage*. (Volt.) Dans vos sermons n'affectez point de faire paraître beaucoup d'érudition et de mémoire, en citant un grand nombre de *passages* des anciens auteurs. (Bouh.)

— Loc. prov. *A mauvais passage nul honneur*.

— Archit. Dégagement entre deux pièces: corridor court et étroit.

— Art milit. *Passage de défilé, passage de fossé, passage de lignes*. Noms des différentes évolutions militaires pratiquées pour passer dans un défilé, traverser un fossé, etc.

— Astron. Moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes ou mobiles auxquels il rapporte sa position. Observer le passage d'une étoile aux fils du micromètre. Observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. || *Instrument de passage*. Instrument qui sert à observer les ascensions droites des astres. || *Passage au méridien*. Moment où un astre est le plus élevé et à distances égales de l'orient et de l'occident. || *Lunette des passages*. Un des noms de la lunette méridienne.

— Chem. de fer. *Passage à niveau*. Endroit où un chemin de fer rencontre une route ou un chemin ordinaire, lorsque la différence de niveau entre ces deux rives de communication n'est pas assez considérable pour que l'on puisse établir ce croisement au moyen d'un pont, soit au-dessus, soit au-dessous.

— Douanes. *Droit de haut passage*. Impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises à leur sortie du royaume.

— Fortif. Nom donné aux solutions de continuité pratiquées dans les ouvrages fortifiés pour l'entrée ou la sortie des troupes. || *Passage de fossé*. Retranchement élevé dans le fossé d'une place assiégée pour pénétrer à couvert au pied de la brèche.

— Géol. Forme intermédiaire entre une roche et une autre.

— Hist. ecclés. *Droit de passage*. Somme que payaient, au profit de l'ordre, ceux qui, sortis d'un ordre religieux, étaient reçus dans celui de Malte ou dans quelques autres ordres religieux et militaires. || Dot qu'on payait pour être admis dans l'ordre de Malte. Le passage était proportionné au grade.

— Imprim. Espace à travers duquel le tympan passe sous la platine.

— Jeux. Se dit, au trictrac, d'une flèche vide de l'adversaire, par laquelle on peut passer une dame au retour. || Se dit d'une flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame. On dit quelquefois, dans ce cas, *passage ouvert*, par opposition à *passage fermé*, qui s'emploie lorsqu'il y a deux dames sur la flèche.

— Jurispr. Droit général ou particulier de passer sur la propriété d'autrui, par prescription ou par convention. Devoir un passage par son parc. Être sujet au passage. Acheter, vendre le passage. Ôter, retirer, racheter le passage. || *Passage de servitude*. Celui dont on joint

sur le terrain d'autrui, par convention ou par prescription. || *Passage de souffrance.* Celui qu'on est obligé de souffrir en vertu d'un titre.

— Manég. Action mesurée et cadencée du cheval dans son allure, qui le fait soutenir et doit être soutenue. Le passage qui tient du trot est plus brillant et plus sonore que le passage qui tient du pas. || *Passage des sangles.* Partie de la région costale située en arrière du coude et en avant du ventre, sur laquelle appuient et passent les sangles de la selle.

— Mar. Temps que dure une traversée sur mer d'un port à un autre, plus ou moins long, plus ou moins pénible, selon que les circonstances atmosphériques ont été favorables ou contraires. || *Passage des poudres, des projectiles.* Service organisé le façon à faire arriver, pendant le combat, des soutes aux pièces, les cartouches et les projectiles. || *Passage de la ligne.* Instant où un bâtiment, cinglant sur le méridien, coupe la ligne équinoxiale, et passe de l'un hémisphère dans l'autre; circonstance de navigation qui donne lieu à cette vieille et ridicule saturnale de bord, connue sous le nom de *baptême de la ligne.* || Embarquement sur un navire d'un individu qui ne fait pas partie de l'équipage, qui paye un prix convenu pour être transporté au lieu de la destination du bâtiment, et qui pour cela prend la dénomination de *passager.* || Somme qu'on paye pour faire transporter par mer sa personne, ses effets, sa pacotille. Payer son passage sur un bateau à vapeur. Son passage en Amérique lui a coûté fort cher.

— Mus. Ornement qu'on ajoute à un trait de chant fort court, composé de plusieurs petites notes ou diminutions qui se chantent ou se jouent très légèrement. Faire un beau passage, des passages. Il y a bien des passages dans cet air. Ce chanteur fait trop de passages. *Notes de passage.* Celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints, pour les franchir avec plus de grâce. Les notes de passage suivent toujours une marche diatonique. || *Passage* signifie aussi Portion de chant comprenant une ou plusieurs phrases. Ce passage est charmant.

— Peint. Transition d'un effet à l'autre dans différentes parties de l'art. || Usage qu'on fait des nuances pour parvenir à l'harmonie et à la vérité que présente la mesure. Dans ce dernier sens, il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Il y a dans cette carnation des passages d'une finesse extrême. *Passage de couleurs.* Espace entre deux couleurs différentes, lequel, par degrés insensibles, participe autant de l'une que de l'autre. || *Passage de lumière.* Ombre ou demi-teinte extrêmement légère, placée entre des masses de lumière, et qui, loin de les séparer, semble les réunir, en servant comme de route à l'œil pour passer facilement de l'une à l'autre.

— Techn. Préparation que l'on donne aux peaux en les passant dans différentes drogues, afin de les adoucir et de les rendre propres à différents ouvrages. || Première opération du tissage qui consiste à passer chaque fil de la chaîne dans les mailles des lices et dans les maillons. On dit aussi *remettage.*

— Topogr. *Point de passage.* S'emploie quelquefois, dans le langage topographique, comme synonyme de Col, parce que ce sont effectivement les cols qui servent de points de passage aux voies de communication tracées d'une vallée à une autre.

PASSAGE (Le). Géogr. Ville d'Espagne (Guipuzcoa), sur le golfe de Gascogne, à 9 kil. N.-E. de Saint-Sébastien. Très beau port, en partie ensablé.

— PASSAGE (Le). Comm. du cant. et de l'arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 2,000 hab.

PASSAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Passager. S'empl. adjectiv. Cheval passagé.

— *Passagé par.* Ce cheval a été passagé par un habile écuyer.

* **PASSAGER.** v. a. 1re conj. On met un *e* muet après le *g* devant *a* ou *o*. *Nous passageons. Nous passageâmes.* Manèg. Mener un cheval au pas ou au trot sur deux pistes, en le faisant marcher de côté, en sorte que les hanches tracent un chemin parallèle à celui que tracent les épaules. Passager un cheval sur les voltes. Passager la volte.

— PASSAGER. v. n. Se dit du cheval à qui on fait exécuter cette action. Cheval qui passage bien, qui passage mal.

— SE PASSAGER. v. pr. Être tenu et conduit dans l'action du passage. Ce cheval se passage facilement.

* **PASSAGER, ÈRE.** adj. (radic. *passage*). Qui ne s'arrête point dans un lieu, qui ne fait que passer. Hôte passager. Oiseaux passagers. Poissons passagers. Je suis médecin *passager* qui vais de ville en ville. (Mol.)

Pourquoi me fuir, *passagère* hirondelle?
Ah! viens fixer ton vol auprès de moi. (GATAYES.)

— Fig. Qui est de peu de durée. Goût passager. Succès passager. La beauté est passagère. Les plaisirs de ce monde sont passagers. Fleurs passagères. Clartés passagères. Feux passagers. Fléaux passagers. Chagrin passager. Mal faible et passager. Pour une nation éclairée, il ne peut y avoir qu'un despotisme *passager.* (Boiste.) De nos ans *passagers* le nombre est incertain. (Rac.) Notre esprit n'est qu'un souffle, une ombre *passagère.* (J.-B. Rouss.) Je vois trop tard que ce que j'avais pris pour un délire *passager* fera le destin de ma vie. (Id.) Le public est presque toujours un juge d'esprit, quand des circonstances *passagères* n'altèrent point son opinion. (Mme de Staël.) Deux grands sentiments les agitaient à la fois, l'amour et l'amitié, avec cette différence que l'amour était pour eux une flamme dévorante et *passagère*, l'amitié, une chaleur vive et continue. (Barth.)

L'homme en sa course *passagère*
N'est qu'un vapeur légère
Que le soleil fait dissiper. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Art milit. *Fortification passagère.* Travail de défense qui sert à fortifier un point momentanément.

— Bot. Se dit du calice de l'actée en épi et de la corolle de la plupart des plantes, qui tombe aussitôt après la fécondation.

— Peint. Peu marqué, peu prononcé.

— REM. GRAMM. C'est à tort que beaucoup de personnes disent *qu'une rue est passagère, qu'un chemin est passager*, parce que *passager* ne signifie pas *où l'on passe fréquemment*; il faut lire *chemin passant, rue passante.* V. PASSANT, ANTE. adj.

* **PASSAGER, ÈRE.** s. (rad. *passage*). Celui, celle qui s'embarque sur un bâtiment pour être transporté en quelque lieu. Les matelots et les passagers. Il y avait plusieurs passagers sur ce bâtiment.

Un *passager*, pendant l'orage
Avait voué cent bœufs au vainqueur des Titans.
(LA FONTAINE.)

— Celui, celle qui monte dans un bac ou une barque pour passer un fleuve, une rivière. Le passeur et les passagers.

Voyez, amis, cette barque légère,
Elle contient gentille *passagère*? (BÉRANGER.)

— On l'a dit, par extension, en parlant des animaux. Des serpents verts, des herons bleus, des flamants roses, de jaunes crocodiles, s'embarquent *passagers* sur ces vaisseaux de fleurs. (Chateaubriand.)

— Fig. Les *passagers* sur le vaisseau de l'Etat doivent, pendant la tempête, seconder de toutes leurs forces l'équipage, mais ne pas vouloir commander la manœuvre. (Boiste.) Il ne faut pas se mêler de conduire le vaisseau sur lequel on n'est que *passager.* (Malh.)

— Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu, qui n'y a point de demeure fixe.

— Fig. Nous ne sommes ici-bas que des passagers.

— Par extens.

Espères-tu, dis-moi, t'avancer dans le monde,
Toi qu'on a toujours vu, d'une humeur vagabonde,
Effleurer chaque état, qui changes pour changer,
Qui n'es dans chacun d'eux qu'un simple *passager*?
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

—Personne qui passe. Acheter quelque chose d'un passager. Ouir dire quelque chose à des passagers. Sur la route d'Italie, on rançonne assez durement les *passagers.* (J.-J. Rousseau.) Vieux en ce sens.

— Pop. Se dit pour Passeur d'eau.

* **PASSAGÈREMENT.** adv. En passant, pour peu de temps. N'être que passagèrement en un lieu.

PASSAGÈRETÉ. s. f. Action des oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. La *passagèreté* des oiseaux de proie. (Buffon.)

PASSAGEUR. s. m. Se disait pour Batelier, qui fait le métier de passer les voyageurs de l'une à l'autre rive. On dit aujourd'hui *passeur.*

PASSAGIEN ou **PASSAGIN.** s. m. Hist. relig. Syn. de PASAGINIEN.

PASSAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Domfront (Orne); 1,600 hab.

PASSALE. s. m. (du gr. πάσσαλος, pieu, bois; parce que ces insectes percent des trous dans le bois). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes pétalocères, tribu des lucanides, établi pour un grand nombre d'espèces.

— Bot. Calice entier ou non divisé.

PASSALIE. s. f. Bot. Syn. d'ALSODÉE.

PASSALORYNCHITE. s. m. (pr. *pa-ça-lo-rin kite*; et. gr., πάσσαλος, cheville; ῥύγχος, bec). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui formait une branche de celle des montanistes. Les passalorynchites pensaient qu'afin d'être sauvé il faut garder un silence perpétuel.

PASSAN. s. m. Ichtyol. Espèce de poisson d'eau douce de Surinam.

PASSANDEAU. s. m. Anc. art milit. Nom d'un genre de flèche.

— Artill. Nom ancien de la pièce de huit.

PASSANDRE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des cucujides, établi pour trois espèces de Sierra-Leone, de Rio-de-Janeiro et de La Havane.

PASSANDRIN, INE. adj. Entom. Qui a rapport à la passandre. || PASSANDRINS. s. m. pl. Division de coléoptères ayant pour type le genre passandre.

PASSANT part. prés. du v. Passer. Des personnes passant dans une rue, sur un pont.

— *En passant.* loc. adv. Se dit de tout ce que l'on fait avec une sorte de précipitation et sans y avoir donné le temps nécessaire. Je n'ai pas eu le loisir d'examiner ce livre, je ne l'ai vu qu'en passant. Je ne lui ai parlé de votre affaire qu'en passant. Pour un maigre auteur que je glose en *passant.* Boil.) Un mot qu'il me dit hier en *passant* me semble annoncer la fin de son ouvrage. (Marm.) || Se dit encore lorsqu'on interrompt un discours, une conversation, pour parler succinctement de quelque chose qui se présente à l'esprit. Vous remarquerez en passant. Je vous dirai en passant. Cela soit dit en passant. Remarquons, en *passant*, que, dans l'âge moyen de la Grèce, du temps d'Homère, l'âme n'était autre chose qu'une image aérienne du corps. (Volt.) Je vous ferai remarquer en *passant* combien est admirable l'harmonie qui existe entre les trois états de l'eau. (A. Martin.)

— Se dit aussi quelquefois par une espèce de menace. Je lui dirai deux mots en passant.

* **PASSANT, ANTE.** adj. Où l'on passe, ou l'on a droit de passer. N'est usité que dans les locutions suivantes.

— *Chemin passant, rue passante.* Chemin, rue par lesquels il passe beaucoup de monde.

— *Chemin passant.* Chemin public où tout le monde a droit de passer.

— *Ville passante.* Ville où abondent les étrangers, les voyageurs.

— *Province passante.* Province où il se fait un grand commerce, où il vient beaucoup d'étrangers. Dans le rang que vous tenez dans la plus brillante et la plus *passante* province de France, joindre l'économie à la magnificence d'un gouverneur, c'est ce qui n'est pas imaginable. (Mme de Sév.)

— Dans un sens analogue, on dit encore *Lieu passant, rue passante.*

— Blas. Se dit des animaux représentés sur leurs quatre pieds. Porter d'azur au mouton passant d'argent.

— Syn. comp. RUE PASSANTE, RUE FRÉQUENTÉE. Il y a une différence réelle entre les idées auxquelles répondent ces deux expressions. En effet, quand on dit qu'une rue est *passante*, on veut faire entendre que beaucoup de personnes y passent pour se rendre ailleurs; qu'elle aboutit à un lieu public, à un établissement quelconque en possession d'attirer la foule. Il n'y a là aucune idée de station; mais le mot *fréquentée* présente un autre sens. Un lieu *fréquenté* est celui qui réunit habituellement un concours d'individus. C'est un point de réunion, c'est un endroit où l'on vient pour s'y arrêter. Il y a entre les expressions *rue passante* et *rue fréquentée* la différence du but à la route. La rue qui conduit à un lieu fréquenté est par cela même une rue *passante*; une rue *fréquentée* est celle qui, par son commerce, ses monuments ou quelque autre objet susceptible d'intérêt, attire particulièrement le public.

* **PASSANT, ANTE.** s. Personne qui passe par une rue, par un chemin, etc. En passant, une passante. Rassembler, amasser les passants. Vendre du vin aux passants. Dévaliser les passants. Demander quelque chose aux passants. Il en est pour nous des plus belles demeures, comme de cette jolie chartreuse que l'un de ses tristes cénobites disait être charmante pour les *passants.* (Boiste.) Dans ces lieux d'un concours général, où les femmes vont recueillir le fruit de leur toilette; c'est là qu'on se parle sans se rien dire, ou plutôt qu'on parle pour les *passants.* (La Bruyère.) Ils) Font aboyer les chiens et jurer les *passants.* (Boil.) L'ours a peur du *passant*, et le *passant* de l'ours. (Id.) Il amusa les *passants* d'un spectacle nouveau. (Id.) Il poursuit de ses vers les *passants* dans la rue. (Id.) Ils ne vivent ainsi qu'afin que les *passants* qui les admirent viennent leur donner des aumônes. (Volt.) Ne seriez-vous point aussi curieux d'observer un jour les voleurs dans leurs cavernes, et de voir comment ils s'y prennent pour dévaliser les *passants?* (J.-J. Rousseau.)

Dans son chemin dès que Robert trouvait
Ou femme ou fille, il prenait la *passante*
De lui conter ce que plus elle aimait. (VOLTAIRE.)
Dans leurs châteaux mille petits brigands
Pour leur plaisir détroussaient les *passants.*
(PALISSOT.)

— PROV. *Donner l'eau bénite des passants.* Jeter des pierres. Cette expression vient de l'habitude où l'on était, dans l'antiquité, de jeter une pierre en passant sur les sépultures qu'on rencontrait.

— Cost. milit. *Passant de baudrier.* Partie du baudrier dans laquelle s'introduit le fourreau d'une arme blanche.

— Techn. Scie de bûcheron sans monture. || Morceau de cuir d'environ trois centimètres de long, feudu au milieu dans presque toute sa longueur. On en coud plusieurs le long de la tige d'une bottine, et on les passe les uns dans les autres après les avoir passés dans les boutonnières placées de l'autre côté de la tige. || Petite pièce de cuir en forme d'anneau adaptée à une courroie de harnachement pour recevoir une autre courroie.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PASSARAGE. s. m. Ornith. Syn. de PASSERAGE.

PASSARGE. Géogr. Petit fleuve de la Prusse propre, se jette dans le Frisches-Haff, au-dessous de Braunsberg; 200 kil. de cours.

PASSARILLES. s. m. pl. (pr. *pa-ça-rille, ll* mouill.). Raisins secs qu'on prépare à Frontignan et dans les environs.

PASSARO. (*Pachynum promontorium* des anciens). Géogr. Cap au S.-E. de la Sicile. Bataille en 1718.

PASSAROTTI (Barthélemi). Peintre italien, né à Bologne vers 1530, mort vers 1592, se distingua surtout par ses portraits.

PASSAROWITZ. (*Mergum*). Géogr. Petite ville de Serbie, près du confluent du Danube et de la Morava, à 25 kil. S.-E. de Semendria. Paix conclue le 21 juillet 1718, entre Venise, l'Autriche et la Porte, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. En vertu de ce traité, Temeswar et Belgrade furent cédées à l'Autriche par la Porte.

PASSATELLE. s. f. Sorte de jeu italien. Comme il n'avait pas fini de boire, le joli serrurier a proposé une *passatelle.* (E. About.)

* **PASSATION.** s. f. (pr. *pass-ça-cion*). Prat. Action de passer un contrat. Assister à la *passation* d'un contrat, d'un acte. (Acad.)

— Compt. Action de passer écriture d'une opération. Au moyen de certificats ou billets au porteur, le virement se fait sans *passation* d'écritures. (J. Garnier.)

PASSAU. s. m. Agric. Sorte d'araire fort léger.

PASSAU. (*Batava Castra*). Géogr. Place forte du cercle de Basse-Bavière, sur le Danube, qui y reçoit l'Inn et l'Ilz. La citadelle est sur la rive gauche du Danube. Siège d'un évêché; 16,000 hab.

— Hist. *Bataille de Passau.* Victoire remportée par l'électeur de Bavière, le 11 mars 1703, sur les troupes impériales, commandées par le comte de Schlick. || *Traité* ou *transaction de Passau.* Traité que Charles-Quint conclut en 1552 avec l'électeur Maurice. Il agrandit la Saxe et la Hesse, et accorda aux protestants l'exercice de leur religion, la possession des biens ecclésiastiques, etc. Le traité de Passau abolit l'interim et fut suivi de la paix de religion.

— Loc. prov. *C'est la transaction de Passau, chacun garde ce qu'il a.* S'est dit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

— PASSAU (Evêché de). Ancien État de l'empire germanique (cercle de Bavière), composé de cette ville et d'un territoire qui s'étendait jusqu'aux monts de Bohême. Il a été réuni à la Bavière, 1803-1805.

PASSAUITE. s. f. Minér. Sorte de wernérite trouvée à Passau.

* **PASSAVANT.** s. m. (rad. *passer*, et *avant*). Mar. Passage établi de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre, pour servir de communication entre les deux gaillards.

— Anc. fortif. Nom donné à un genre de travaux propre à cacher aux assiégés les démarches des assiégeants.

* **PASSAVANT.** s. m. Douan. et Contrib. indir. Acte, billet qui autorise à transporter d'un lieu à un autre une quantité de denrées ou marchandises qui ont acquitté les droits ou en sont exemptes. Se faire délivrer un passavant. Le passavant doit être présenté aux préposés, sur la route, toutes les fois qu'ils le requièrent.

— Hist. Cri de guerre des comtes de Champagne.

PASSAVANT (Jean-David). Peintre et critique d'art allemand, né à Francfort, 1787-1861, a écrit : *Raphael d'Urbin*, et a collaboré aux *Costumes du moyen âge chrétien.* On lui doit *le Peintre-graveur*, histoire de la gravure.

PASSCHENDAELE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 41 kilom. de Bruges; 3,600 hab.

* **PASSE.** s. f. Action de passer. Dans le Béarn il y a deux *passes* d'ortolans et, par conséquent, deux chasses. (Buffon.)

— Autorisation de prendre passage. Il faut une *passe* pour s'embarquer. (Alex. Dumas.)

— Somme allouée à un malheureux pour lui permettre de se transporter au lieu où il désire aller.

— *Mot de passe.* Mot qui sert à passer par un endroit gardé, à reconnaître l'adhérent d'une société et à lui permettre d'entrer aux séances. Faute d'avoir le mot de *passe*, il dut revenir sur ses pas. (Acad.) As-tu le mot de *passe* des truands? (V. Hugo.)

— *Maison de passe.* Maison mal famée où se donnent des rendez-vous amoureux.

— Admin. *Lettres de passe.* Lettres accordées pour passer d'un emploi à un autre.

— Calligr. Nom des différents coups de plume entrelacés les uns dans les autres, qui suppléent à des lettres retranchées.

— Chevalerie. *Passe d'armes.* Rencontre de deux jouteurs dans la lice. || Fig. La séance de ce jour a donné lieu à de belles passes d'armes parlementaires.

— Chorégr. Mouvement de corps particulier à quelques figures. || Entrelacement des bras dans la valse.

— Comm. Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte. Vous me devez soixante-deux francs, et vous ne me donnez que trois pièces de vingt francs; il me faut encore deux francs pour la *passe.* (Acad.) || Petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces que le gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque. Voilà un écu de six francs, et vingt centimes pour la *passe.* (Acad.) || *Passe du sac.* Ce qu'on paye pour le prix du sac où est renfermée la somme qu'on reçoit. Donner quinze centimes pour la passe du sac. La passe du sac est de quelque profit pour le payeur.

— Par extens. Dépense en plus, allant au delà de celle qui avait été prévue. On lui avait donné un acquit patent de cinquante mille écus pour les *passes* de sa maison. (Mem. du duc d'Orléans.)

— Escrim. Action par laquelle on avance sur l'adversaire, en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. Faire une passe sur quelqu'un. || *Mesure de la passe.* Position où les deux faibles des l'épée peuvent se toucher. Être, se placer a la mesure de la passe. || *Passes au collet.* Passes qui consistent à se saisir d'une manière prompte et adroite du corps de son ennemi, pour en tirer l'avantage. || *Passes nécessaires.* Passes qui se font quand on est si pressé par l'ennemi, qu'on n'a pas le temps de se retirer. || *Passes volontaires.* Passes qui se font quand on ne peut atteindre l'ennemi.

— Géol. Point profond d'une crête de montagne où se trouve l'origine de deux vallées qui s'étendent de chaque côte de la montagne.

— Hist. *Passe algérienne.* Tribut annuel payé aux Barbaresques par les États qui voulaient être exemptes de la piraterie.

— Imprim. *Main de passe*, ou *chaperon.* Main de papier qu'on délivre à l'ouvrier imprimeur, en sus de chaque rame, pour servir a la mise en train, et pour suppléer aux feuilles qui seraient gâtées ou qui manqueraient dans la rame. La main de passe produit ordinairement quelques exemplaires de plus.

— Jeux. Mise que chacun doit faire de quelques jetons ou fiches, a chaque nouveau coup. Mettre sa passe. Oublier sa passe. Gagner la passe. La passe est double. || *Tirer sa passe.* A certains jeux de cartes, Faire la vole. || *Voler la passe.* S'emploie, à la bouillotte, pour exprimer l'action d'un joueur qui, ayant mauvais jeu, propose une somme assez forte qu'il croit qu'on ne tiendra pas afin de faire finir les joueurs et de leur prendre la passe. || *Passe* se dit, a la roulette, de tous les numeros au-dessus de 18, comme *manque* se dit des autres. Jouer la passe. || Bâton qui, dans un jeu de longue paume, soutient la planche percee au bas du toit. || Au billard et au mail, Petite arcade de fer, par laquelle il faut que la bille ou la boule passe, selon les règles du jeu. Cette passe est trop large, trop etroite. La passe est faussee. Jouer a la passe. Il n'y a presque plus de billards qui aient une passe || Au mail. *Être en passe, se mettre en passe, venir en passe*, etc Être, se mettre, venir vis-a-vis de la passe || Au billard, *Être en passe, venir en passe*, etc. Être dans un lieu du billard d'ou l'on peut, sans bricole, et en traversant la passe, toucher la bille opposee. || *Avoir la passe pleine.* Se dit lorsqu'on est vis-a-vis le milieu de la passe, ou peu s'en faut. || *Avoir de la passe.* Être de côté, en sorte pourtant qu'on puisse passer. || *Avoir beaucoup de passe, en avoir peu.* Se dit de la situation de la bille, selon qu'elle est plus ou moins éloignée de la ligne qui répond droit au milieu de la passe. || *Donner la passe à un autre.* Le mettre en etat de passer, ou en tournant la passe du côté où est sa bille, ou en poussant sa bille du côté que regarde la passe. || *Flatter la passe.* Tomber délicatement dessus avec sa bille. || *Se mettre en passe.* Pousser la bille en un lieu ou elle soit devant la passe, et d'ou elle puisse passer dedans. || *Oter de passe.* Pousser sa bille en un endroit ou elle ne puisse passer. || *Prendre la passe.* Passer par dedans. || *Tourner la passe.* Lui faire changer de situation. || *Belle passe.* situation d'ou l'on puisse aisément passer.

— Fig. *Bonne passe.* Occasion favorable pour réussir, position qui promet beaucoup. Vous voila en bonne passe. || *Belle passe.* Se dit dans un sens analogue. Il apprit un jour que son debiteur avait rajuste ses affaires, et qu'il etait dans une plus belle *passe* qu'auparavant. (Le Sage.)‖Ces deux expressions s'emploient suivies de la préposition *de* Vous voila en bonne, en belle passe de devenir depute.

— Fig. et fam. *Être en passe d'avoir quelque emploi, quelque charge*, etc. Être dans une position favorable pour l'obtenir. Être en passe de devenir officier. Nous ne sommes pas encore connues, mais nous sommes en *passe* de l'être. (Mol.) Il est fort peu d'emplois dont je ne sois en *passe*. (Id.)

— *Mettre en passe.* Mettre en situation de réussir. Mais qu'aviez-vous fait pour vous mettre en *passe* et vous faire connaître ? (Vauven. || Avec la préposition *de*. C'est une place fort briguée, parce qu'elle met en *passe* de l'évêché. (Pellisson.)

— On appelait autrefois *passe* une Horloge de sable dont les maitres de billards se servaient pour marquer le temps que l'on jouait.

— Magnét. Nom donne aux mouvements qu'un magnétiseur fait avec les mains, soit en touchant legèrement le corps du magnétisé, soit a distance. Quelques *passes*, quelques attouchements opèrent la transfiguration; ô le magnetisme! (L. Reybaud.)

— Mar. Sorte de canal de mer entre deux bancs, entre deux terres, entre deux écueils, etc., par ou les bâtiments peuvent passer sans echouer. On peut entrer dans ce port par deux passes. Ce pilote connait bien les passes. On passe un mois a etudier les changements survenus dans la direction et la profondeur des *passes* constatees au plan de l'estuaire du fleuve du Gabon. (L. Halevy.) || Par extens. On tend les troupes pour les loups a l'entree des *passes*, au debouche d'un fourré. (Chateaubriand.) || Bout que l'on introduit dans les intervalles des torons, pour executer les épissures. || La *passe d'un cordage* est le tour qu'il fait sur une poulie, autour d'un point d'appui, dans un nœud ou dans un amarrage quelconque. || *Passe du monde sur le bord.* Commandement precède d'un coup de sifflet du maitre d'équipage, a deux matelots en grande tenue, de se placer de chaque côte de l'echelle de commandement, au passage d'un officier qui va monter ou descendre du bord.

— Mod. Partie d'un chapeau de femme qui est attachee a la forme, et qui abrite le visage. || Partie d'un bonnet de femme qui couvre le devant de la tête et qui est attachée au fond. || Tour de faux cheveux qui servait autrefois a coiffer les femmes. || Se disait aussi pour Bord, lisiere d'une étoffe.

— Techn. Rouleau de bois, à l'usage du teinturier sur soie. || Derniere façon qu'on donne a la couleur en la passant legèrement dans une cuve. || Chez les brodeurs, Point qui commence au haut de la nervure d'une feuille, a droite ou a gauche, et qui tombe en se couchant un peu sur le trait de crayon qui borde la feuille. || Dans le marbre et la pierre, Veine analogue au fil du bois et suivant une direction constante.

— Théât. Mouvement d'un acteur qui passe d'un côte de la scene a un autre.

— Thérap. Nom donne a l'une des formes du massage et qui consiste en un glissement des mains le long ou autour d'un membre, du tronc, ou de l'une de leurs parties.

— Vitic. Sorte de raisin sec.

PASSE, s. f. (étym. lat., *passer*, passereau). Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver. On l'appelle aussi *passe privée*, *passe sourde* et *passe buissonnière*. || *Passe de saule.* Nom vulgaire appliqué au moineau friquet, parce qu'on le voit souvent dans les saules. ||*Passe de Canarie.* Nom vulgaire du serin. || *Passe solitaire.* Nom vulgaire du merle bleu ou solitaire.

PASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Passer. S'emploie adjectiv. Pont passé. Le peu d'heures saintement *passées* dans les plus rudes épreuves. (Boss.) Ces heures *passées* dans la lecture et dans la prière. (Mass.) Ah! si la morale la plus pure et le cœur le plus tendre, si une vie *passée* a combattre l'erreur et à soulager les maux des hommes, sont les attributs de la Divinité, qui peut nier celle de Jesus-Christ ? (Chateaubriand.)

— Qui s'est écoulé, en parlant du temps.

Huit ans déjà *passés*, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits. (RACINE.)

— *Ces jours passés, la semaine passée, le mois passé.* Ces jours qui viennent de s'écouler, la semaine dernière, le mois dernier. Je fis l'effort, ces jours *passés*, d'aller a la comedie du passe, du present et de l'avenir. (Volt.)

Ces jours *passés*, chez un vieil hutsion,
Un chroniqueur émut la question
Quand dans Paris commença la methode
De ces sifflets qui sont tant à la mode. (RACINE.)

— Fam. *Avoir trente, quarante, cinquante ans passés.* Avoir un peu plus de trente, quarante, cinquante ans. Je porte fort gaiement mes cinquante ans *passés*. (C. Delavigne.)

— Qui a été autrefois, et qui n'est plus. Le temps passé. Au temps passé. Se ressouvenir de ses fautes passées. La vie passee. Les travaux passes. Nos misères passees. Les guerres passees. Les âges passés. Les siecles passes. Les pertes passees. Les victoires passees. Mes bontes passees. On vante les temps *passés*, parce que l'imagination se nourrit de regrets comme d'esperance. (Boiste.) Dans le cours de ma gloire *passee*. (Rac.) Tremble, ton jour approche, et ton regne est *passé* ! (Id.) Les evènements presents ne sont pas les enfants de tous les evenements *passés*. (Volt.) Si vous changez seulement quelques noms propres dans l'eloge d'un general, vous pouvez y faire entrer tous les généraux *passes* et a venir. (B. de Saint-Pierre.)

Et ne vois-tu pas que changer sans cesse
Nous rend doux et chers les plaisirs *passés* ? (A. DE MUSSET.)

— Fam. Sans espoir, sur le point de mourir. C'est fait de moi, je suis *passé*. (Gér. de Nerval.)

— Qui a perdu son lustre, qui est fané. Etoffe passee. Couleur passée. Fleurs passées. Les premieres sont *passees*, tandis que les autres ont conserve toute leur fraicheur. (Merimee.)

— En ce sens, Se dit aussi des personnes et plus particulièrement des femmes. Oui, elle est fort *passee*, mais je pense qu'elle a ete assez jolie. (Marivaux.)

— Par anal. Qui a perdu sa saveur, qui commence a se corrompre, en parlant des fruits, de la viande. Des poires passees. Du gibier passe.

— Applique et promené sur. Un fer chaud passé sur une étoffe, un chapeau. Une lame de fer ou d'acier *passée* sur l'aimant en reçoit une certaine mesure de vertu magnétique. (Buffon.)

— Introduit. Un rossignol passé dans la serrure.

— Filtré. Liquide passé. Café passé.

— Mis, en parlant d'un vêtement. Son pantalon passe, il se dépêche de mettre ses souliers.

— Ajuste autour. Un anneau passé au doigt.

— Admis par une assemblée. Loi passée a une grande majorité. Motion passee.

— Écrit, dresse dans les formes. Acte passé devant Me Robert. Il m'envoie un pouvoir *passé* devant notaire. (Th. Corneille.)

— Par extens. Le public est garant d'une convention *passée* en sa presence. (J.-J. Rousseau.)

— Promu à une fonction, à un grade. Il est passé capitaine. Il est passé préfet.

— *Être passé maître.* Avoir obtenu une maitrise. || Avoir obtenu le grade de maitre ès arts.

— Fig. *Être maitre passé, être passé maître en fripponnerie, en fourberie.* Y être fort habile.

— *Être passé par les armes.* Être fusille. || *Être passé au fil de l'épée.* Être percé de part en part par une épée, être tué a coups d'epee.

— *Passé* s'emploie quelquefois comme préposition ; il se place alors devant le substantif, et ainsi employe il est toujours invariable. Il a le sens d'Après. Passé cette époque, il ne sera plus temps. Il y a un temps *passé* lequel les recherches ne sont plus que pour la curiosité. (Volt.) Ce n'est que *passé* trois mois que ces jeunes oiseaux poussent le rouge. (Buff.)

— Loc. prov. *Ce qui est passé ne peut revenir.*

— Blas. *Epees passees en sautoir.* Epées croisées. || *Queue de lion passée en sautoir.* Queue de lion fourchue, dont les fourches se croisent.

— Gramm. *Participe passé.* V. PARTICIPE.

— Mar. *Une manœuvre est bien passée*, lorsqu'elle vient a son appel. || Si elle est passee a contre, on dit qu'*elle est mal passee.*

— Techn. *Jonction passée.* Reunion de deux pièces fixees sans être articulées.

— PASSÉ. s. m. Le temps passé. Le passé, le présent et l'avenir. Rappeler tout ce que quelqu'un a fait par le passé. Comme par le passé. Le *passé* ne se peut plus rappeler. (Acad.) Le *passé* me tourmente, et je crains l'avenir. (Corneille.) Le *passé* et le present nous garantissent l'avenir. (Bossuet.) Affaibli du *passé*, accable du présent, il est encore effrayé de l'avenir (Flech.) Toujours plaint le présent, et vante le *passe*. (Boil.) Et, loin dans le *passé*, regarde l'avenir. (Id.) Mais plus prompt que l'éclair, le *passé* nous échappe. (Racine. Ici, c'est le *passé* qui parle au souvenir. (Delille.) C'est que l'avenir est un *passé* qui recommence. (Ch. Nodier.) Ici encore le *passé* et l'avenir se donnent la main. (V. Hugo.)

Dans leur stupide oubli les animaux mourants
Jettent vers le *passe* des yeux indifferents. (DELILLE.)

— Ce que l'on a fait ou dit autrefois. Il ne faut plus se souvenir du passe. Oublier tout le passé. Ne plus parler du passe. Les vieillards vivent dans le *passé* ; les jeunes gens dans l'avenir ; l'homme mûr et sage dans le présent. (Boiste.) Le travail, l'économie et la vertu seuls peuvent empêcher que le *passé* ne soit perdu pour nous. (Id.) Mais enfin je consens d'oublier le *passé* (Rac.) Toi-même en ton esprit rappelle le *passe*. (Id.) Vous osez a mes yeux rappeler le *passé* ? (Id.) Dans l'âge mûr on jouit également du *passé*. (Buff.) En avouant ses erreurs, on met la raison au présent, et le tort au *passé*. (De Lévis.) Les publicistes de l'Italie armaient un *passé* glorieux contre un present inerte. (E. Quinet.)

— Couleur passee. Le passé de cette pièce d'étoffe empêchera de la vendre. Là-dedans, il y a une feuille de papier qui a dû être bleue autrefois, et qui a maintenant le *passé* du temps. (De Gonc.)

— Gramm. L'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. || *Passé défini.* Il ne se dit que d'un temps complètement ecoule, et distinct de l'instant ou l'on parle ; ainsi l'on ne dira pas Je reçus une lettre cette annee, ce mois, cette semaine, aujourd'hui ; mais on dira: Je reçus une lettre l'année derniere, le mois dernier, la semaine derniere, hier. || *Passe indéfini.* Il designe un temps passé, soit entièrement écoule. J'ai reçu une lettre l'année derniere, le mois passe, la semaine derniere, hier ; soit qu'il en reste encore quelque portion à s'ecouler : J'ai reçu une lettre cette annee, ce mois, cette semaine, aujourd'hui. || *Passé antérieur.* Il designe une chose qui a été terminée immediatement avant qu'une autre chose également passée eût lieu. Quand j'eus fini, j'allai me promener. || *Passé de l'impératif.* Designe un commandement qui doit être executé avant qu'une autre action ait lieu. Ale fini quand j'arriverai. || *Passé simultané ou imparfait de l'indicatif.* V. IMPARFAIT. || *Passé du subjonctif.* S'emploie dans une phrase subordonnee pour indiquer une action entièrement terminée. Je veux que vous ayez fini a mon retour. || *Passé de l'infinitif.* S'emploie pour exprimer, d'une manière vague, une action passee. Je vais avoir fini.

— Techn. Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'etoffe en dessus qu'en dessous.

PASSE-ÂGE, s. m. Anc. coutume. Acte par lequel le juge declarait qu'il etait de notoriété que telle personne avait atteint la majorite coutumière.

PASSE-APPAREIL, s. m. Mar. Petit cordage qui sert a soulever et a introduire dans les reas les garants des caliornes et autres poulies. ||, Pl., des *passe-appareils.*

PASSE-AUX-FLETANS, Géogr. Bras de mer qui sert d'entree a la rade de Saint-Pierre (de Saint-Pierre), et dont l'accès est difficile.

PASSE-AVANT, s. m. Mar. V. PASSAVANT.

PASSE-BALLE, s. m. Art milit. Planche percee de trous d'une grandeur determinée, par lesquels on fait passer des balles pour vérifier leur calibre. || Dans la marine, le passe-balle était un Cercle en metal garni d'un manche et appelé aussi *lunette.*||Pl., des *passe-balles.*

PASSE-BLEU, s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de friquet originaire de la Guyane. || Pl., des *passe-bleus.*

PASSE-BOMBE, s. m. Art milit. Lunette a deux poignees qui sert a mesurer le calibre des bombes. || Pl., des *passe-bombes.*

PASSE-BOULET, s. m. Art milit. Planche percee en rond qui sert à mesurer le calibre des boulets. || Pl., des *passe boulets.*

PASSE-BUSE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des haies. || Pl., des *passe-buses.*

PASSE-CAMPANE, s. f. Art vétér. Syn. de CAPELET. On dit aussi *passe-campagne* et *passe-compagne.*

PASSE-CANAL, s. m. Mar. Bateau avec lequel on peut traverser un canal. || Pl., des *passe-canaux.*

* **PASSE-CARREAU**, s. m. Techn. Planche de bois dur plus large d'un côté que de l'autre, dont tous les angles sont arrondis, et sur laquelle les tailleurs passent les coutures au fer. || Pitre qui remplit le rôle de tailleur dans les farces jouees sur un theâtre de la foire. || Pl., des *passe-carreaux.*

* **PASSE-CHEVAL**, s. m. Espèce de bac destine à passer un cheval d'un bord de la riviere a l'autre. || Pl., des *passe-chevaux.*

PASSE-CICERO, s. m. Typogr. Nom qu'on donnait au caractere immédiatement au-dessus du cicéro. || Pl., des *passe-cicero.*

PASSE-CICERON, s. m. A été employé ironiquement pour designer un Homme qui se dit eloquent, qui se croit grand orateur. || Pl., des *passe-Ciceron.*

Et l'autre affiche par la ville,
Qu'il est un *passe-Ciceron.* (LA FONTAINE.)

PASSE-CITADELLE, s. f. Hortic. Variete de tulipe. || Pl., des *passe-citadelles.*

PASSE-COLÈRE, s. m. Personne ou chose sur laquelle on assouvit sa colere. Vieux mot.

PASSE-COLLET, s. m. Techn. Crochet qui sert a passer les collets dans la planche du métier a la Jacquard. || Pl., des *passe-collets.*

PASSE-COLMAR s. m. Hortic. Variété de poire. || Pl., des *passe-Colmars.*

PASSE-CORDE s. f. Techn. Sorte d'aiguille dont le bourrelier se sert pour enfiler les ficelles et les faire passer ou il veut. || Pl., des *passe-cordes.*

PASSE-CORDON s. m. Grosse aiguille pour faire passer un cordon. || Pl., des *passe-cordons.*

PASSE-COUDE, s. m. Anc. costume. Gant long qui montait plus haut que le coude. || Pl., des *passe-coudes.*

PASSE-COUPE, s. m. Jeux. Opération des joueurs qui font sauter la coupe. || Pl., des *passe-coupes.*

PASSE-CRASSANE, s. f. Hortic. Variété de poire. || Pl., des *passe-crassanes.*

* **PASSE-DEBOUT**, s. m. Douan. et Contrib. indir. Permission donnee a un négociant ou a un voiturier de faire entrer, sans payer l'octroi, des marchandises dans une ville ou elles ne pourront être vendues, ni même déchargées, et qu'elles ne feront que traverser pour être conduites à leur destination. || Pl., des *passe debout.*

* **PASSE-DIX** s. m. Jeux. Sorte de jeu qui se joue avec trois des, et dans lequel un des joueurs parie d'amener plus de dix. Il tant, pour que le coup soit compté, que deux des marquent le même point, c'est-a-dire qu'il y ait un doublé. Si les trois des marquent le même point c'est ce qu'on appelle rafle. Les coups ou les trois des marquent des points differents sont nuls. || Pl., des *passe-dix.*

* **PASSE-DROIT**, s. m. Grâce qu'on accorde a quelqu'un contre le droit et contre l'usage ordinaire. On l'a reçu docteur sans l'examiner, c'est un *passe-droit* qu'on a fait en sa faveur. (Acad.)

— Plus ordinairement, Injustice qu'on fait a quelqu'un, en lui préférant, pour un grade, pour un emploi, pour une récompense, une personne qui a moins de titres que lui par l'ancienneté ou par les services. Faire un passe-droit. Il a essuyé, éprouvé bien des *passe-droits.* (Acad.) Après avoir baise la main d'une femme, on s'avançait de grade en grade à force de mérite et sans *passe-droits.* (Stendhal.) Rien n'est tel qu'un *passe-droit* pour aviver le sentiment de la justice. (H. Taine.)

— Par extens. L'unité de lieu est assez exactement gardee en cette comedie, avec ce *passe-droit*, toutefois, que tout ce que dit Daphnis à sa porte ou en la rue serait mieux dit dans sa chambre.. (Corneille.)

— Se disait autrefois dans le sens de Privilège exorbitant

* **PASSÉE**, s. f. Passage, action de passer. Une *passee* de gens de guerre a ruiné ce bourg, ce village. (Trev.) Vieux en ce sens.

— Nom qu'on donnait, en Normandie, à un chemin, a un passage qu'on faisait autour d'un champ, et qui avait des arbres des deux côtes.

— *Passée d'août.* Fête qui clôt la moisson, en Normandie.

— Chass. Moment du soir ou les becasses se levent du bois pour aller dans la campagne. L'heure de la passee. || Chasse de ces oiseaux que l'on fait a ce moment. Tuer, prendre des

becasses à la passée. || Grand filet qui sert à cette chasse. || Trace que laisse le pied d'une bête. Chemin que suit une bête. Bientôt il acquiert la certitude qu'il se trouve sur la *passée* du lion. (A. Dum.)

— Pêch. Espace en forme de chemin et rendu libre au milieu des herbes aquatiques pour amener le poisson à des filets placés à son extrémité.

— Techn. Trait de cheveux que l'on passe dans le tissu de soie de la perruque pour tresser l'aller et le venir de la navette. || Nom donné, par les mégissiers, à une certaine quantité de peaux qu'on plonge à la fois dans une cuve pour les faire devenir blanches. La passée est ordinairement de deux douzaines. *Passées.* Nom donné, par les tailleurs, aux fils qu'ils passent des deux côtés d'une boutonnière pour la former.

PASSE-FIL, s. m. Chir. Syn. de SUTEUR.

PASSEFILAGE, s. m. Action, façon de passefiler. Passefilage bien fait.

PASSEFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Passefiler. Scompl. adjectiv. Un bas passefilé.

PASSEFILER v. a. 1re conj. Faire une reprise à un linge, à une étoffe, à un tricot, etc.

— Absol. Cette ouvrière passefile bien.

PASSE-FILLON EN loc. adv. (pr. *en passe-fi-lon*. Vieux mot qui se disait des cheveux frisés au fer. Cheveux en passe-fillon.

PASSEFILURE s. f. (rad. *passefiler*). Résultat du passefilage.

PASSE-FIN a lj. Qui dépasse les autres en finesse. Ces maîtres *passe-fins*. Guy Patin.

* **PASSE-FLEUR**, s. f. Bot. Un des noms de l'anémone. — Nom vulgaire de la coquelourde, de l'agrostemme coronaire et de la pulsatille. *Passe-fleur sauvage* Nom vulgaire de la lychnide dioïque. || Pl., des *passe-fleurs*.

PASSE-FOLLE, s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette d'Amérique. || Pl., des *passe folies*.

PASSE-GARDE, s. f. Armur. Syn. de GARDE-COLLET. || Pl., des *passe-gardes*.

PASSÈGE, s. m. Manég. syn. de PASSAGE.

* **PASSÈGER**, v. n. 1re conj. Manég. Syn. de PASSAGER.

PASSE-GRAND s. m. Mégiss. Peau assez grande pour y tailler trois gants. || Pl., des *passe-grands*.

* **PASSE-LACET**, s. m. Espèce d'aiguille au moyen de laquelle on passe un lacet dans les œillets d'un corset ou de tout autre vêtement. || Pl., des *passe-lacets*.

PASSE-LIT, s. m. Nav. fluv. Nom de constructions destinées à faire franchir plus aisément les passes des fleuves. || Pl., des *passe-lits*.

PASSELONGUE, s. f. Vitic. Variété de raisin plus connue sous le nom de *muscat d'Alexandrie*.

PASSE-MARINIÈRE, s. f. Passage pour les bateaux.

* **PASSEMENT**, s. m. (rad. *passer*). Tissu plat et un peu large, de fil d'or, de soie, de laine, etc., qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles. Passement d'or, d'argent, de soie, etc. || Petite dentelle d'or, de fil ou de soie, dont on bordait un habit, des manchettes, etc.

— Anc. admnist. Pouvoir de passer les actes publics. Scing. || Souscription d'un acte, d'une charte.

— Techn. Cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle le tanneur plonge les peaux pour les faire gonfler.

— PASSEMENTS, s. m. pl. Cordages.

PASSEMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Passementer. Scompl. adjectiv. Habit passementé.

— *Passementé de.* Habit passementé d'or. Sa chaussure d'or posait sur un tapis *passementé* de dorures. Gér. de Nerval.)

— *Passementé par.* Habit passementé par un bon ouvrier.

* **PASSEMENTER** v. a. 1re conj. Chamarrer de passements. Passementer un habit.

— Burlesq. Battre.

Il montait qu'une é ue ere
Passementoit son maroquin. (SAINT-AMANT.)

— SE PASSEMENTER v. pr. Être passementé. Cet habit doit se passementer.

* **PASSEMENTERIE**, s. f. Art du passementier. Apprendre la passementerie. La passementerie comprend principalement la fabrication des franges, houppes, glands, galons, lacets, cordonnets, gazes, ceintures, tresses, etc. On trouve aussi dans les magasins de passementerie des dentelles, des éventails, des bourses, des fleurs artificielles, etc. Cet art remonte à la plus haute antiquité.

— Commerce du passementier. Se mettre dans la passementerie.

— Par ironie. Rubans, décoration fausse. Ils sont les victimes prédestinées de tout escroc qui se présente chez eux en équipage de grande remise avec une *passementerie* quelconque à la boutonnière. Villemot.)

* **PASSEMENTIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui fabrique, fait ou vend des passements d'or, d'argent, de soie, etc., des galons, des rubans, des franges, et en général tous les tissus épais et étroits confectionnés en fil, en coton, en bourre, en laine, en crin, en or, en argent, et servant à garnir les meubles, les rideaux, les voitures, ou à orner les uniformes, les livrées. || Sous le régime des jurandes et des maîtrises, les passementiers fabriquaient beaucoup d'objets qui appartiennent aujourd'hui à des professions différentes, comme à l'art du boutonnier, à celui du fabricant de dentelles, du bourrelier, du fleuriste artificiel, du plumassier, de l'éventailliste, du fabricant de masques, du rubanier, etc.

PASSEMÈSE, s. f. (étym. ital., *passa*, pas ; *mezzo*, moyen). Chorégr. Espèce d'entrée de danse qu'on exécutait en faisant plusieurs fois le tour du théâtre, et en le traversant ensuite par le milieu pour revenir à la rampe.

* **PASSE-MÉTEIL**, s. m. Agric. Mélange de deux tiers de froment avec un tiers de seigle. | Pl., des *passe-meteils*.

PASSE-MONTAGNE, s. m. Bonnet dont les côtés se rabattent sur les oreilles et les épaules. | Pl., des *passe-montagnes*.

PASSE-MUR, s. m. Anc. art mil. Ancien nom de la pièce de seize. || Pl., des *passe-mur*.

PASSE-MUSC, s. m. Mamm. Nom du chevrotain moschifère, animal qui porte un musc de qualité supérieure. || Pl., des *passe-musc*.

PASSE-MUSCAT, s. m. Vitic. Espèce de raisin. || Pl., des *passe muscat*.

PASSE-MUSQUÉ, s. m. Viticult. Syn. de PASSE-MUSCAT.

PASSENAGE, s. m. Anc. comt. Droit qu'on faisait payer à ceux qui passaient à certains endroits.

* **PASSE-PAROLE**, s. m. Art milit. Commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue. || Pl., des *passe-parole*, c'est-à-dire des commandements qui passent par la parole, qui se transmettent au moyen de la parole.

* **PASSE-PARTOUT**, s. m. Clef faite de façon qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes dans un même appartement, dans une même maison. || Nom donné aussi aux clefs qui, étant pareilles, servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. Chacun des locataires de cette maison a un passe-partout pour ouvrir la porte de l'allée. || Pl., des *passe-partout*.

— Fig. Si vous n'avez pas la clef des sciences, vous avez un *passe-partout* à qui il n'y a point de porte qui ne soit ouverte. (Balzac.) Rien ne résiste à l'or ; c'est un *passe-partout*. (Poisson.)

— Loc. prov. *L'argent est un bon passe-partout*. L'argent donne entrée partout. || On dit aussi quelquefois : *Une belle figure est un bon passe-partout*.

— Agric. Sorte de crible à trous ronds qu'on emploie, dans quelques parties de la France, à la place du van.

— Dess. Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté, pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer, afin de les avoir sous verre, en attendant qu'on en dispose définitivement, ou pour être à même de les copier sans courir risque qu'ils se gâtent étant à découvert.

— Grav. Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche gravée exprès, à laquelle la première sert de bordure et d'ornement.

— Mar. Scie dont on fait usage pour scier la glace autour d'un navire.

— Techn. Sorte de ciseau à l'usage de l'ardoisier, pour diviser les blocs d'ardoise. || Espèce de grande scie dont les dents sont entr'ouvertes et bistournées, et qui sert à scier les plus gros arbres. || Scie sans dents pour les petits blocs de marbre. || Espèce de scie à main, dentée des deux côtés, à l'usage des facteurs d'orgues. || Batte plate qui sert, dans les forges de fer, à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. || Sorte de brosse.

— Typogr. Ornement de bois ou de fonte, dont le milieu est percé, et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer.

* **PASSE-PASSE**, s. m. (reduplication du v. *passer*, à la seconde personne du singulier de l'impératif. Expression dont se servent les joueurs de gibecière en parlant à leurs godenots.

— Fig. et fam. *Faire des tours de passe-passe*. Tromper adroitement. L'aristocratie, s'appuyant sur les prêtres et les sociétés bibliques, est pour eux un vieux tour de *passe-passe* qui les fait rire. (Stendhal.)

— Un poète a dit en parlant de la mort :

Ce n'est pas jeu de *passe-passe*,
Car on s'en va sans revenir. (ALAIN CHARTIER.)

— Sorte de jeu où les enfants, se tenant par la main, dansent en rond et en chantant une chanson dont le refrain est :

Passe, passe par-ci,
La dernière y restera.

PASSE-PIERRE, s. m. Bot. Nom qu'on donne à plusieurs espèces de fleurs panachées, à la rose à cent feuilles, et plus particulièrement à la saxifrage ombreuse, à cause de la difficulté que présente leur exécution soit en dessin soit en peinture. | Pl., des *passe-pierre*.

PASSE-PERLE, s. m. Comm. Fil de fer très fin qu'on prépare à Libourne pour faire des cardes. || Il se dit aussi des fils de laiton. || Pl., des *passe-perle* ou *passe-perles*.

* **PASSE-PIED**, s. m. Espèce de danse sur un air à trois temps, dont le mouvement est un peu vite. Danser le passe-pied. || Air sur lequel on danse le passe-pied. Jouer un passe-pied. || Pl., des *passe-pieds*.

* **PASSE-PIERRE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la bacile. || Pl., des *passe-pierre* ou *passe-pierres*.

* **PASSEPOIL**, s. m. Liséré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc., ou qui règne le long d'une couture ; il est formé d'une bande étroite d'étoffe qu'on met entre les deux parties d'une couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle dépasse un peu l'un et l'autre. Des revers bleus avec un passepoil rouge. Les *passepoils* servent à distinguer les différents corps de troupes. (Acad.)

PASSE-POMME, s. m. Hortic. Espèce de pomme précoce, sans pépins. Il y a trois variétés de ce nom. || Pl., des *passe-pomme*.

* **PASSEPORT**, s. m. Ordre par écrit donné par les autorités, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes, des effets, des marchandises, etc. Signer, expédier, délivrer un passeport, des passeports. Faire viser un passeport. Passeport pour voyager dans l'intérieur. Passeport pour l'étranger. Passeport d'indigent. Attendre ses passeports. Donner un passeport. Obtenir un passeport pour faire passer ses effets. Un bâtiment pris à la mer sans passeport est traité comme pirate. Madame sait que nous sommes obligées de donner les *passeports* à la police. De Goncourt.)

— Par extens. Sans un billet de confession, constatant l'adhésion prescrite, plus de sacrements, plus de *passeport* pour le voyage du ciel. (L. Blanc.)

Un capucin, brûlant de zèle,
Lui dépêchait son *passeport*. J.-B. ROUSSEAU.)

— Sauf-conduit. Le général lui a donné un passeport.

— Permission que le prince accordait de faire entrer dans ses États, ou d'en faire sortir des meubles, des marchandises sans en payer les droits.

— Permission que l'on accordait à certaines personnes de faire entrer ou sortir, en payant néanmoins les droits, les marchandises de contrebande ou déclarées telles par les ordonnances.

— Fig. et fam. *Il porte son passeport avec lui*. Se dit d'un honnête homme reconnu pour tel. || Se dit d'un homme dont l'extérieur agréable et décent doit le faire bien recevoir partout.

— Fig. Se dit quelquefois pour désigner les choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres. L'allégorie sert de passeport aux vérités les plus hardies. Il y a des adoucissements qui servent comme de passeport aux plus fortes hyperboles. Tout ce qui a *passeport* de la raison est solide. (Malh.) La louange est un *passeport* dont la vérité a souvent besoin pour être accueillie chez les grands. (La Bruy.) L'amour-propre ne manque jamais de servir de *passeport* aux compliments, même les plus suspects. (S. Dub.)

— Diplom. *Demander ses passeports*. Se dit d'un ambassadeur qui annonce l'intention de rompre les relations diplomatiques par son départ ; c'est un commencement de rupture entre les puissances, mais la guerre n'est pas encore déclarée.

— Mar. Permission donnée par l'État à un bâtiment de commerce, de faire un voyage déterminé. || Nom que les marins donnent à leur feuille de route. || Sauf-conduit délivré à un bâtiment ennemi pour se rendre dans un port désigné.

PASSEPORTE, s. f. Se disait pour Passeport et passavant.

PASSE-PRIVÉE, s. f. Ornith. Fauvette des haies. || Pl., des *passe-privées*.

* **PASSER**, v. n. 1re conj. (et. bas-lat., *passare*, même signif. ; de *passus*, pas). Aller d'un lieu, d'un endroit à un autre, traverser l'espace qui est entre-deux. Passez de ce côté-ci. Passer le long de la muraille. Passer de l'autre côté de l'eau. Passer par un lieu, par un pays. Passer par Lyon, par Paris. Passer en Amérique. Passer dans une ville, dans la ville. Passer par la porte. Passer par la fenêtre. Passer sur un pont, sur une planche. Passer de France en Angleterre. Passer de l'antichambre au salon. Passer bien près d'un lieu. L'armée a passé par ce pays-là. Le sang passe des artères dans les veines. Faire passer quelque chose de main en main. Je *passais* jusqu'aux lieux où l'on garde mon fils. (Rac.) Notre rouge-gorge est un oiseau très faible et de vol très court pour avoir *passé* en Amérique par les mers. (Buff.) Javan, son petit-fils, peupla la Grèce en *passant* en Italie. (Volt.) Pour *passer* plus loin, ils écartèrent une tapisserie. G. Flaubert.)

— Fig. Le courage de M. de Turenne est *passé* à nos ennemis. (Mme de Sév.)

— Fam. *Passer chez quelqu'un*. Aller, entrer chez quelqu'un dont la demeure se trouve sur la route que l'on a prise pour se rendre quelque autre part. Je passerai chez vous ce soir en allant au spectacle. || *Passer par chez quelqu'un*. Passer par sa ville, par son pays. Lorsque je voyagerai dans le midi de la France, je passerai par chez vous.

— Fig. Changer de parti. Passer du côté des ennemis. Passer dans le parti contraire. C'est à vous de *passer* du côté de l'empire. (Racine.) Le Français *passe* toujours du côté du péril, parce qu'il est sûr d'y trouver la gloire. (Chateaubriand.) Avec le langage, les sentiments sont changés, et les plus grandes dames *passent* à l'opposition. (H. Taine.)

— *Passer de fil en aiguille*. Passer d'un discours à un autre.

— Souvent il n'indique que le passage, sans désigner le lieu de départ ou d'arrivée. Le courrier passe à midi. Ne faire que passer. Ne faire que passer et repasser. Passer comme un éclair. Il passe beaucoup de monde, beaucoup de voitures dans cette rue. Passer outre. Passer outre malgré tous les obstacles. Passer plus avant. Voir passer un animal. Laisser passer les plus pressés. Passer devant quelqu'un. Ne passer qu'après quelqu'un. Passer à quatre pas de quelqu'un. Le coup lui a passé sous le bras, entre les jambes. Le boulet lui a passé bien près de la tête. La rivière passe par là, passe à travers la ville, à côté de la ville, le long des murs de la ville. La route ne passe pas loin du village. La balle du joueur a passé par-dessus le mur ; elle a passé à fleur de corde. Faire passer quelque chose sous les yeux de quelqu'un. Je n'ai fait que *passer*, il n'était déjà plus. (Rac.) Hé! monsieur, auraient répondu les comédiens, nous avons des hommes et des femmes qui ont été trouvés raisonnables partout où nous avons *passé*. (Mol.) Une nation ignorée, une nation supérieure aux générations indigènes de ce moment, a *passé* dans ces déserts. (Chateaub.) En général, les monastères étaient des hôtelleries où les étrangers trouvaient en *passant* le vivre et le couvert. (Id.) Par intervalles, le fleuve Meschacébé élève sa voix en *passant* sur les monts, et répand ses eaux débordées autour des colonnades des forêts et des pyramides des tombeaux indiens ; c'est le Nil des déserts. (Id.) Un chambellan de la reine d'Espagne, né Portugais, *passait* par la Cordoue ; il vint à cet ermitage comme un curieux, comme moi ; mais il y demeura plusieurs années, et ne sortit que parce que l'âpreté de l'air avait altéré sa santé. (A. de Custine.)

Le char de l'opulence
M'éclabousse en *passant* :
J'éprouve l'insolence
Du riche et du puissant. (BÉRANGER.)

— Par extens. On sentait que la mort avait *passé* partout. (Levilloux.) Souviens-toi que tu as résolu de ne point *passer* en vain sur cette terre. (Sénancour.)

— Fig. Que le souffle puissant qui animait nos devanciers *passe* sur nos âmes et nous vaincra. (Gambetta.)

— Fig. *Il faut passer là-dessus*. Il faut pardonner, oublier cette faute. Je veux bien, pour cette fois, passer là dessus.

— Par anal. Se dit, des choses qui, par une illusion d'optique, semblent se mouvoir lorsqu'on passe très vite devant elles. Les villages qui *passent* n'ont de remarquable que leurs clochers en forme d'oignons, garnis d'écailles de fer-blanc. (Gér. de Nerval.)

— Être appliqué et promené sur. Jamais une éponge n'a *passé* sur les vitres ni un balai sur les escaliers. (H. Taine.)

— Traverser un lieu, une chose. Le vent, l'air, la lumière, le jour, passent par cette fenêtre. Le vent passe dans ces tuyaux. Recevoir un coup qui passe tout au travers du corps. Barre de fer qui passe dans la muraille. Faire passer l'or par la filière. La pomme était trop grosse, elle ne put *passer* par le trou. (J.-J. Rousseau.) C'est ce que j'ai vu arriver à des ormes négligés, qui avaient poussé de leur partie inférieure des rameaux si étendus, qu'on ne pouvait plus *passer* dans leurs intervalles. (B. de St-Pierre.) La lumière *passant* de l'eau dans l'air et dans le cristallin de la baleine serait donc très peu réfractée ? (Lacépède.) Le vent du midi, mon cher fils, perd sa chaleur en *passant* sur des montagnes de glace. (Chateaub.) Je me peignais les bois à travers lesquels cette onde avait *passé*, et mon âme était tout entière à la Solitude. (Id.) On *passe* par une belle arcade ogive dans l'intérieur du donjon. (Th. Gaut.) A Scia, la route *passe* sur un petit pont fort élevé, qui domine un autre pont grisâtre abandonné. (H. Taine.)

— Fig. Notre âme a *passé* à travers le torrent : sans le secours du Seigneur, elle n'aurait pu le franchir. (La Harpe.)

— En parlant des aliments, Être digéré. Tout lui reste sur l'estomac, rien ne passe. La chair de porc, ainsi que celle de sanglier, desseche, mais elle fortifie et *passe* aisement. (Barthélemy.)

— Fig. Je m'excède, disait-elle, de livres de dévotion, je m'en bourre et rien ne *passe*. (D'Alembert.)

— Se dit des idées qui viennent à l'esprit et ne l'occupent que pendant un temps très court. Ce sont des doutes qui *passent* dans l'esprit. (Bossuet.) Je voudrais savoir s'il *passe* quelquefois dans le cœur des autres hommes des puérilités pareilles à celles qui *passent* dans le mien. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. et fam. *Celui lui a passé par la tête*. Il lui est arrivé d'y penser, il s'en est occupé. C'est une fantaisie qui lui a passé par la tête. C'est une idée qui m'avait *passé* une fois par la tête, et que j'ai laissée là comme une bagatelle. (Mol.) Je ne souffre pas qu'ils coupent un entretien sérieux, pour occuper tout le monde de la première impertinence qui leur *passe* par la tête. (J.-J. Rouss.)

— *Cela lui a passé de la tête, de l'esprit.* Il a cessé d'y penser, il l'a oublié.

— Être porté, rendu, sanctionné. Le premier président et le président de Mesnier sont absents, et nous ferons *passer* ce qu'il nous plaira dans la campagne plus aisément que s'ils étaient présents. (De Retz.) Hier la loi a *passé*, grâce à l'éloquence de celui qui l'avait le plus éloquemment combattue. (C. Delavigne.)

— Par anal. On peut croire que cette folie ne *passa* pas sans opposition. (J.-J. Rousseau.)

— S'écouler, ne pas demeurer dans un état permanent. Les jours, les années passent. L'hiver est bientôt passé. Laisser passer le temps de planter. Les plaisirs passent. Tout passe en ce monde. Les beaux jours passent. La peine et le plaisir *passent* comme l'ombre. (J.-J. Rousseau.) Tout a *passé* devant moi; tout m'appelle et tout m'abandonne. (G. Sand.) Dès que l'hiver a *passé*, des brumes légères remplissent soudain l'atmosphère, humectent les vallées, et les couvrent de gazon et de fleurs. (Deleuze.)

Deux fois quarante hivers ont suivi ma naissance :
Ce grand âge a *passé* comme un songe flatteur.
(Fellens.)

— Périr, disparaître sans laisser de trace. Madame, cependant, a *passé* du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. (Bossuet.) Le monde, dont la figure *passe* et s'évanouit. (Id.) Homme par la loi du corps, je tiens à ce monde qui *passe* par l'espérance et par la foi, je tiens à Dieu qui ne *passe* point. (Fléchier.) Toutes choses *passent* comme l'ombre. (Id.) Le monde est une figure trompeuse qui *passe*, et vos richesses, vos plaisirs et vos honneurs *passent* avec lui. (Id.) Oscar et Malvina ont *passé*, mais rien n'est changé dans leur solitaire patrie. (Chateaub.) Il n'a pas pu craindre d'avoir *passé* comme un météore. (L. Veuillot.)

Fuyons, dit-il en soi, j'oublierai cette belle :
Tout *passe*, et même un jour ses larmes *passeront*.
(La Fontaine.)

— Fig. *Passer de cette vie en l'autre, passer de cette vie à une meilleure*, et absol., *passer*. Mourir, expirer. Il est à l'agonie, il va passer. Voir passer quelqu'un. Il a passé, il est passé. Celui qui s'empêche de souhaiter que son père *passe* bientôt de la vie à la mort est un homme de bien. (La Bruy.) Leur cher oncle est *passé*. (Boil.) || *Son âme a passé*. Se dit dans le même sens.

Et, quand à ce transport je voulus m'opposer,
Son âme avait *passé* dans ce dernier baiser.
(Lamartine.)

— Fam. *Il a passé comme une chandelle*, ou *comme une chandelle qui s'éteint*. Il est mort doucement, sans douleur.

— Finir, cesser. Il est en colère, mais cela passera. Cette mode passera. La fantaisie, l'envie m'en est passée. La faim lui a passé. Je vous en ferai passer l'envie. Cela fait passer le mal de dents. Et leur première ardeur *passant* en un moment... (Boil.)

— *Passer de mode*. N'être plus à la mode. Les paniers des femmes ont depuis longtemps passé de mode.

— Se flétrir. Ce bouquet a passé bien vite. La beauté passe comme une fleur. Cette couleur passe bien vite. L'homme est le matin comme l'herbe qui *passe* : il fleurit un instant, et il est passé; il tombe le soir, il s'endurcit, il est desséché. (Villeneuve-Bargemont.)

— S'altérer. En cette saison, la viande passe bien vite.

— Être transmis. Cette terre, cette charge passa dans cette ancienne maison par mariage. Quand la couronne de France passa de la première race à la seconde. Sa place, son emploi doit passer à son fils. Ces livres, ces manuscrits passèrent en d'autres mains, en des mains étrangères, entre les mains d'autres personnes. Souvent les vices, les maladies des pères passent à leurs enfants. Passer de bouche en bouche, de génération en génération. Quand ils verront que, dans un moment, leur gloire *passera* à leurs noms, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux. (Bossuet.) Vos bons mots *passant* du peuple aux princes. (Boil.) Les ouvrages funestes à l'innocence ne *passent* à la dernière postérité qu'à la faveur de vos noms et de votre protection. (Massill.) Leurs actions *passent* de bouche en bouche, de province en province, de nation à nation. (Id.) Ces auteurs dangereux *passeront* entre les mains de nos neveux. (Id.) La prospérité des impies n'est jamais *passée* à leurs descendants. (Id.) Tous les trésors de l'Inde auraient *passé* d'Aden ou d'Éden à sa ville d'Alexandrie. (Volt.) Pendant le cours de ces événements, la couronne de Jérusalem avait *passé* d'Isabelle à Henri. (Chateaubriand.)

Et nos premiers écrits, annales des humains,
Des mains du premier peuple ont *passé* dans nos mains.
(Racine)

Son sceptre et son épouse ont *passé* dans vos bras.
C'est vous qui recueillez le fruit de son trépas.
(Voltaire.)

— *Cette nouvelle a passé jusqu'à lui*. Elle est arrivée, elle est parvenue jusqu'à lui.

— S'introduire, se glisser, en parlant des choses. Une glose qui a passé dans le texte. Ce mot a *passé* dans notre langue, est *passé* de l'italien dans le français. (Acad.)

Hélas! ce jaloux caractère
De l'Olympe en nos jours a *passé* sur la terre.
Nos simples demi-dieux ne veulent pas d'égal.
(Fr. de Neufchateau.)

— Dans un sens analogue. Ces vices passent des hautes classes dans le peuple, parmi le peuple. Les manières basses de plaisanter ont *passé* du peuple, à qui elles appartenaient, jusque dans une grande partie de la jeunesse de la cour, qu'elles ont déjà infectée. (La Bruy.) C'est de vous que *passent* jusque dans le peuple les modes immodestes, la vanité des parures. (Mass. Cet esprit de discorde avait *passé* de la cour jusqu'aux moindres villes et possédait toutes les communautés du royaume. (Voltaire.)

— Fig. Se dit d'un changement successif d'état, de position. La maladie a passé par toutes ses périodes. Passer de l'opulence à la pauvreté. Dans cette profession, on *passe* presque toujours du crime ou de la débauche à la mort. (Mass.) O hommes qui, ayant vécu loin du monde, avez *passé* du silence de la vie au silence de la mort, de quel dégoût de la terre vos tombeaux ne remplissent-ils point mon cœur! (Chateaub.)

— *Passer à l'état de*. Devenir. Passer à l'état de squelette. || Être tenu pour. L'abbé Grégoire, ancien évêque, ancien conventionnel, ancien sénateur, était *passé* dans la polémique royaliste à l'état « d'infâme Grégoire ». (V. Hugo.)

— Se dit en parlant d'un sentiment qui succède à un autre. Passer de l'amour à la haine, de la tristesse à la joie. On *passe* de l'amour à l'ambition. (La Rochef.) *Passer* de la curiosité et de l'admiration à l'indifférence et au mépris. (La Bruy.) Il semble qu'il est moins rare de *passer* de l'antipathie à l'amour, qu'à l'amitié. (Id.) Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, *passe* de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. (Volt.) Tout a coup de la brouille on *passe* à l'accord, on s'entend, on contracte, tout est pour le mieux. (Gambetta.)

Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence.
(Racine.)

— Se dit d'un changement d'occupation. Passer d'un exercice de piété à un autre.

— Se dit de l'ordre des travaux, des occupations. Les travaux doivent passer devant les plaisirs, avant les plaisirs.

— *Passer à l'ordre du jour*. Se dit, dans les assemblées délibérantes, pour s'occuper des questions à traiter au jour ou l'on se trouve. Dans l'Assemblée, on *passait* en quelque sorte à l'ordre du jour sur les misères sociales, sur la faim du peuple. (L. Blanc.)

— Se dit particulièrement en parlant des transitions qui se font d'un point ou d'une matière à l'autre. Passons au second point. Je passe à la seconde objection. Passons à autre chose, à d'autres choses. J'ai bien envie de *passer* tout d'un coup à ce qui me tient le plus au cœur. (Mme de Sévigné.)

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère!
(Boileau.)

— Se dit encore des couleurs qui vont d'une nuance à l'autre. Sa couleur, quand elle est étendue, *passe* au jaune doré. (Roard.)

— Fig. *Passer du blanc au noir*. Aller d'un extrême à l'autre. || Changer brusquement de conduite, d'opinion, de langage.

— Être admis, être reçu. Cette monnaie ne passe plus. Cette pièce de vingt-quatre sous ne passe plus que pour vingt sous. Cette chose a passé, est passée en paroles, en usage, en coutumes, en force de loi, en force de chose jugée. L'on ne doit donc pas se persuader avec le vulgaire que l'albâtre soit toujours blanc, quoique cela ait *passé* parmi nous en proverbe. (Buff.)

— *Passer à la montre*. V. montre.

— *Passer sous les drapeaux*. Être admis dans une troupe.

— *Passer à l'examen*. Être reçu à l'examen. Ne pas passer à l'examen à cause de son ignorance.

— *Passer bachelier, docteur*, etc. Être reçu bachelier, docteur, etc., à la suite d'un examen. || *Passer maître*. Se disait autrefois de celui qui avait subi un examen et présenté un chef-d'œuvre pour avoir le droit d'exercer une profession. Qu'il fasse toujours son chef-d'œuvre et que jamais il ne *passe* maître. (J.-J. Rouss.)

— Être supportable. Ce vin peut passer. Cette pièce de vers peut passer, malgré ses défauts. La gaieté de cette plaisanterie fit passer ce qu'elle avait d'inconvenant.

— Être admis, accepté, vendu, quoique médiocre ou mauvais. Ce livre, ce vin, cette denrée, ce mets passera.

— S'étendre jusqu'à. Ce sacrifice serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût *passer* jusqu'à elle. (Boss.)

Je reconnais toujours vos injustes mépris ;
Ils ont même *passé* sur mon malheureux fils. (Rac.)

— Fig. Ma flamme au désespoir *passe* jusques au crime. (Corn.)

— S'étendre au delà. Ayant attention de tenir la mèche bien unie et sans fil qui *passe*... (Mme de Genlis.)

— Se communiquer.

Et le feu des yeux de sa mère
A *passé* jusqu'en ses écrits.
(Boileau.)

— Fig. *Passer plus avant, trop avant*. Faire quelque chose de plus décisif, de plus grave; aller au delà de ce qu'il convient de faire. N'ayez pas peur de passer plus avant. Après l'avoir insulté, il *passa* plus avant et le maltraita. (Acad.)

Vraiment, en voulant rire,
Vous *passez* trop avant, laissons là, s'il vous plaît.
(Corneille.)

— Fig. *Passer dans le feu pour quelqu'un*. Se dit d'une personne très dévouée à une autre. Elle passerait dans le feu pour lui éviter une larme.

— *Passer devant*. Marcher devant quelqu'un, et au fig. Avoir la préséance. Vous *passez* le vent moi, vous ne le devez pas. (Mme de Sév.)

— *Passer devant les yeux*. Se dit des choses que l'on voit se faire devant soi.

— On dit, pour taxer un homme de légèreté, *qu'il ne faut qu'une mouche qui lui passe devant les yeux pour l'arrêter*.

— Fig. et fam. *Cela lui passera devant le nez*. Se dit d'une chose qu'une personne convoite et qu'elle n'obtiendra pas. || On dit aussi *Cela lui passera loin du nez*.

— *Passer en*. Se changer en.

Je vois tous mes soupçons *passer en* certitudes,
Et ne puis plus douter de tes ingratitudes.
(Molière.)

— *Passer plus loin*. Aller au delà. La générosité, la magnanimité ne *passe* point plus loin. (Mme de Sévigné.)

— Signifie aussi Poursuivre l'accomplissement des choses dont on s'occupe.

Mais, avant que de *passer* plus loin,
J'ai voulu vous parler un moment sans témoin.
(Racine.)

— *Passer outre*. Aller au delà de quelque endroit sans être arrêté par les obstacles qui en empêchent.

— Fig. *Passer outre*. Ajouter encore à ce qu'on a dit, à ce qu'on a fait. Il ne se contenta pas de mépriser les observations que je lui fusais, il passa outre.

— Fig. et fam. *Cet homme a passé par l'étamine*. Il a été examiné sévèrement.

— Fig. et fam. *Cette affaire a passé par ses mains*. Il s'en est mêlé, il en a une connaissance particulière.

— *Tout lui passe par les mains*. Il s'occupe de tout.

— *Il lui en a bien passé par les mains*. Il a pris part à un grand nombre d'affaires.

— Fig. *Il est fâcheux d'avoir à passer par ses mains*. Se dit en parlant d'un homme sévère, épineux, ou peu expéditif.

— *Cette femme a passé par ses mains*. Elle a eu avec lui un commerce amoureux volontaire ou forcé.

— Fig. et fam., par manière de menace. *C'est un homme qui passera par mes mains*. C'est un homme dont j'aurai occasion de me venger.

— Fig. et par plaisanterie. *Passer par les mains d'un médecin*. Être traité par lui. Il n'en réchappe guère de ceux qui passent par ses mains.

— Fig. *Passer par la main du bourreau*. Subir un supplice par ordre de la justice.

— *Passer par les verges, par les baguettes, par les courroies, par les armes*. Être condamné à recevoir des coups de verges, des coups de baguettes, des coups de courroies, à être fusillé. || *Passer par le fil de l'épée, par le fer*, etc. Être exécuté par l'ennemi. Tout ce qui se trouva d'habitants qui n'avaient pu s'échapper *passa* par le fer ennemi. (Vertot.)

— Fig. *Passer par de rudes épreuves, par de grandes tribulations*. Avoir beaucoup à souffrir en certaines occasions. Tels sont les hauts, les bas, par lesquels *passe* la jeunesse, un jour tendre, un jour stoïque. (Michelet.)

— Fam. *J'ai passé par là, je sais ce qui en est*. J'ai éprouvé tous ces malheurs, je sais combien ils sont difficiles à supporter.

— *Passer par là*. S'emploie souvent dans le sens de Avoir éprouvé cela. Les règles ne sont que l'itinéraire du génie; elles nous apprennent que Corneille, Racine et Voltaire ont *passé* par là. (Mme de Staël.)

— *Passer par un fidelium*. Abréger, finir brusquement. S'est dit par allusion à l'usage des moines qui, ne pouvant trouver le temps de mentionner toutes les personnes pour lesquelles on faisait des fondations, passaient de suite à la dernière oraison de l'office des morts, qui commence par *Fidelium*.

— Fig. *Passer par les emplois, par les dignités*. S'élever des moindres dignités aux plus grandes et y parvenir par degrés. || On dit de même : *Passer par tous les grades militaires, par tous les degrés d'honneur*.

— *En passer par*. Se résigner, se soumettre à. J'en passerai par où il vous plaira. J'en passerai par l'avis de ces messieurs, qui sont très compétents. Il faut qu'il en passe par là. Il faut en passer par où il lui plaît.

— Fam. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*. Il faut nécessairement accepter ces conditions, cette position.

— *Passer par-dessus*. Franchir. Passer par-dessus une clôture.

— Fig. *Passer par-dessus toutes les difficultés*. N'être point arrêté par les difficultés. || *Passer par-dessus toutes sortes de considérations*. N'avoir égard à rien de ce qui pourrait déterminer à faire ou à ne pas faire quelque chose.

— Fig. *Passer par-dessus les beaux endroits d'un livre, par-dessus les défauts d'un ouvrage*. Ne point s'y arrêter, ne point les remarquer.

— *Passer par-dessus le marché*. Se dit de ce qui est donné en dehors des conditions d'un marché. Ce bijou passera par-dessus le marché.

— *Passer pour*. Être réputé. Passer pour un homme de bien. Passer pour sage, pour un sage, pour un homme sage. Il est avare, au moins il passe pour cela. C'est un galant homme, et qui passe pour tel. S'il n'est savant, il passe pour l'être. Passer pour bon médecin, pour grand géomètre. Passer pour avoir fait, pour avoir dit quelque chose. Si j'avais fait cette faute, pour qui passerais-je dans votre esprit, dans le monde? Ça la passe pour article de foi. Cela passe pour constant. La crainte de passer pour hypocrite. Cet ouvrage passe pour merveilleux. Son fils *passe* ici pour mon frère. (Corneille.) C'est *passer* trop longtemps pour traître auprès de vous. Il. Il veut *passer* pour gouverner son maître. (La Bruyère.) Les calomnies publiques *passent* dans l'esprit des superstitieux pour des vengeances du ciel. (Fléch.) Ceux qui *passent* pour avoir quelque commerce avec la dévotion. (Mass.) On voudrait *passer* dans le monde pour vertueux, et l'on ne remplit seulement pas son devoir. (S. Bulay.) Se plaindre de ne pas être compris alors qu'on ne se comprend pas soi-même, est un moyen infaillible de *passer* pour un homme profond. (G. Droz.)

Voulez-vous qu'un dessein si beau, si généreux,
Passe pour le transport d'un esprit amoureux?
(Rac.)

— *Passer sur une chose*. Ne pas l'approfondir, la laisser de côté. *Passez, passez* sur les perfections. La Font.) Nous *passions* à la hâte sur mille chapitres que nous n'avions pas le temps de traiter à fond. (Mme de Sév.)

— *Passer sur les défauts d'une personne, d'un ouvrage*. Les voir avec indulgence, ne pas les faire remarquer. Passez sur les défauts de ceux dont vous parlez.

— Fig. *Passer sur le ventre à quelqu'un*. Le renverser, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. Il ne craint pas de pareils adversaires, il leur passera sur le ventre.

— Fig. On se voit *passer* sur le corps par des subalternes. (Massillon.)

— *Y passer*. Être complètement employé. Toute sa fortune y passera. Je crus que toute la petite basse-cour de la pauvre femme y avait *passé*. (G. Sand.) Être soumis à, supporter. Le service militaire vous déplaît! vous y passerez comme les autres. || Subir malgré qu'on en ait une peine, un châtiment, un événement fatal. Cela n'est pas agréable, mais il faudra bien qu'il y passe.

Ce fier animal la mort), pour toutes les prières,
Ne perdrait pas un coup de ses dents meurtrières.
Tout le monde y *passe*
(Molière.)

— *Y passer*. Signifie aussi Donner une intervention nécessaire. Oh! tu as beau dire, il faut que le notaire y *passe*. (Picard.)

— *Le notaire y a passé*. Se dit d'une chose constatée par un acte en forme.

— Par extens. La main du maître y a passé.

— *Passons*. S'emploie surtout pour exprimer qu'on n'insiste point.

Passons, je ne me puis souvenir sans trembler
Du coup dont j'empêchai qu'il nous put accabler.
(Corneille.)

— Fam. *Passe*. Soit, je l'accorde, j'y consens. Eh bien! passe, je le veux. Passe pour cela. *Passe* encor de bâtir, mais planter à cet âge! (La Font.) *Passe* encore s'il ne va pas plus loin que Notre-Dame-de-Lorette. (Ch. Monselet.)

— *Passe pour celui-là, mais n'y revenez plus; passe pour cette fois-là, mais que cela n'arrive plus*. Se dit quand une personne a fait quelque chose de mal et qu'on lui pardonne pour cette fois-là.

— *Faire passer*. Faire marcher, introduire. Il l'a fait passer devant. Il l'a fait passer de l'antichambre au salon.

— Transmettre, faire arriver. L'antiquité n'a rien fait *passer* jusqu'à nous qui soit si généralement connu que le voyage des Argonautes. (Corneille.)

Je n'ai que cent louis comptés dans cette bourse
Je voudrais, s'il se peut, les lui faire *passer*
(Collin d'Harleville.)

— Par anal. Despréaux a su faire *passer* dans ses vers les beautés propres à chaque genre dont il donne les règles. (D'Alembert.)

— Fig. Communiquer. Faire passer dans l'âme des soldats l'enthousiasme dont on est animé. Heureuse si elle eût pu faire *passer* ses inclinations dans le reste de sa famille! (Fléch.) Bien tera *passer* à des mains étrangères vos titres et vos possessions. (Massillon.) Il est encore plus aisé de faire *passer* nos passions dans l'âme de nos enfants que nos connaissances dans leur esprit. (Montesq.)

— Faire admettre.

Une morale nue apporte de l'ennui :
Le conte fait *passer* le précepte avec lui. La Font.)

— *Faire passer une proposition*. La faire accepter. La finesse de la plaisanterie fit *passer* ce qu'elle avait de trop piquant. (Volt.)

— Ôter l'ennui, faire paraître court. La lecture du journal lui fait passer la soirée.

Hé, monsieur! peut-on voir souffrir des malheureux?
— Bon! cela fait toujours *passer* une heure ou deux.
Racine.)

— Effacer. Sa conduite a fait passer le souvenir de ses premières fautes.

— Pop. On dit qu'*un homme en fait passer quinze pour douze à un autre*, quand il trompe celui qui a en lui quelque confiance, ou qui ne sait pas se défendre de sa malice.

— *Laisser passer*. Permettre de passer. Je l'ai laissé *passer* dans son appartement. (Rac.)

Ulysse, en apparence approuvait mes discours,
De ce premier torrent laissa passer le cours. (Racine.)

— Fig. *Laisser passer une proposition, une parole, une action.* Ne pas la reprendre, ne pas la blâmer. Quoi ! vous avez laissé passer cette extravagance ? La sera-t-on passer un livre aussi dangereux sans le refuter ? Il ne fallait pas lui laisser passer ce mot-là. Cette faute est trop grossière, je ne saurais la laisser passer.

— Fig. *Laisser passer une faute, une erreur.* Ne pas la remarquer, ne pas l'apercevoir. Ce prote, ce correcteur ne corrige pas exactement, il laisse passer bien des fautes. En parcourant un ouvrage, on laisse passer des erreurs qu'une lecture plus attentive ferait apercevoir.

— *En passant.* loc adv. V. PASSANT.

— Loc. prov. *Le temps passe et la mort vient.* Tout finit par la mort. || *Il passera bien de l'eau sous les ponts entre ci et là.* Cela n'arrivera pas de longtemps.

— Impers. *Il passe pour constant.* On regarde comme constant. Il passe pour constant que la paix est signée.

— Art milit. Exécuter un mouvement ayant pour but de changer la disposition d'une troupe. Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. || *Passez au large !* ou simplement *au large !* Cri par le quel les sentinelles avertissent, pendant la nuit, de passer à quelque distance de l'endroit ou elles sont posées. || *Passer à l'ennemi.* Deserter et se mettre du parti ennemi. || *Faire passer la parole de main en main.* Faire passer de bouche en bouche un commandement jusqu'à l'extremité d'un corps de troupes. || *Passer au conseil de recrutement.* Être examiné par le conseil de recrutement. || *Passer à un conseil de guerre* Être jugé par un conseil de guerre. || *Cette compagnie, ce régiment a passé en revue.* On en a fait la revue.

— Douan. et Contrib. indir. *Passer debout.* Se dit des marchandises qui, pour être transportées à leur destination au delà d'une ville, la traversent sans pouvoir y être vendues, ni même déchargées.

— Escr. *Passer en avant.* Mettre le talon du pied gauche à la bouche du pied droit. || *Passer en arriere.* Mettre le pied droit en arriere du talon gauche, et retomber en garde du pied gauche. || *Passer sur quelqu'un.* Avancer sur lui en portant le pied gauche devant le pied droit, pour le désarmer.

— Jeux. *Passer au retour.* Au trictrac. Entrer au jeu de l'adversaire, quand il y a passage. || Au billard et au mail. Faire passer la boule ou la balle par la passe. J'ai passé. || Passer par la passe. La balle passe, a passé. — Au piquet. *Voulez vous passer de point*, ou simplement *passe de point.* Voulez-vous que reciproquement nous n'accusions pas notre point ? || A différents jeux de cartes. *La carte, la main passe.* Aucun des joueurs ne la coupe. || *La main passe.* Se dit aussi pour exprimer qu'un joueur perd sa donne. || Au brelan, Ne point ouvrir le jeu, ou ne point tenir la vade que fait un autre joueur. Je passe, personne n'y va-t-il ? Tout le monde a-t-il passé ? J'ai dit passe. J'ai passé. C'est a vous à parler. || Au jeu d'hombre. Ne point faire jouer. || *Passer à fleur de corde.* Se dit, à la paume, pour Pousser la balle de maniere a ce qu'elle s'eleve le moins possible au-dessus de la corde tendue au milieu du jeu.

— Fig. et fam. *La chose a passé à fleur de corde.* Il s'en est peu fallu qu'elle manquat.

— Absol. *Qui passe perd* Se dit, a certains jeux, lorsqu'on excede le nombre de points nécessaires pour gagner.

— Mar. *Passer au billet.* Se dit de l'action d'un equipage qui vient, avant le départ, se présenter devant l'officier, pour qu'il en constate le nombre. || *Passer sur le beaupré.* Passer trop près sur l'avant. || *Passer a poupe.* Se dit d'un bâtiment a qui le commandant d'une flotte, escadre ou division, a des ordres a donner dans le porte-voix, et qui pour cela passe assez près de la poupe. || *Passer d'un ordre dans un autre.* Se dit d'une manœuvre entre bâtiments de guerre, lorsqu'une armée navale, apres avoir été rangée suivant une combinaison, se range suivant une autre. || *Passer au vent, sous le vent d'un vaisseau.* C'est, en le gagnant en vitesse, se placer entre lui et le point de l'horizon d'ou vient la brise, ou sous le vent de ce vaisseau. || *Faire passer à la bande.* Ordonner que l'equipage monte sur les vergues ou dans les haubans, mais d'un seul côté du bâtiment, pour saluer a la voix, par les vivats adoptés, les officiers généraux et les personnages qui quittent le navire ou un bâtiment qui passe. || *Passer par-dessus le bord.* S'y introduire ou en sortir clandestinement. || Se dit aussi d'un objet jeté a la mer. || *Passer sur un bâtiment* S'y embarquer comme passager. || *Passer pour deux, pour trois.* En parlant du sablier, Être vide deux, trois fois.

— Mus. Changer, en parlant du ton, du mode. Passer d'un ton, d'un mode a un autre, dans un autre.

— Procéd. *Passer outre.* Commencer ou continuer d'executer, nonobstant une opposition. Nonobstant les defenses a lui faites, il ne laissa pas de passer outre. Defense de passer outre a la vente du bien. Il avait commencé de bâtir en cet endroit, il lui fut défendu par arrêt de passer outre. (Acad.) || *Cette affaire a passé a l'avis du rapporteur.* Elle a été jugée suivant l'avis du rapporteur. || *Elle a passé contre l'avis du rapporteur.* Elle a été jugée contre le sentiment du rapporteur. || *Elle a passé du bonnet*, ou *elle a passé tout d'une voix.* Tous les juges ont été du même avis. Ces locutions ont vieilli. || *Cette affaire ne passera qu'apres telle autre, ne passera que dans un mois.* Elle ne sera jugée, ne sera examinée que dans un mois. || *Passer aux assises, en police correctionnelle.* Comparaître devant les assises, devant la police correctionnelle pour y être jugé.

— Procéd. anc. *A quoi passe-t il ?* Quelle est la decision des juges ? || *Il passe à tel avis.* La decision des juges est telle. || *Il passe au mitoyen.* L'avis le plus doux l'emporte. || *Il passe au bannissement, il passe à la mort.* Il y a condamnation au bannissement, a la mort.

— Vener. *Passe le cerf, passe, passe, passe, passe.* Termes dont les piqueurs se servent lorsqu'ils voient le cerf, après avoir rappelé les chiens.

— *Passer* se conjugue tant tôt avec l'auxiliaire *avoir*, tant tôt avec l'auxiliaire *être* S'il est l'esprit considère l'action du passage comme se faisant a telle époque, on emploie l'auxiliaire *avoir* : Il a passé en Amérique en tel temps : et si l'esprit considere la même action comme etant absolument faite, *passer* prend l'auxiliaire *être* : Il est passé en Amérique depuis tel temps.

— PASSER. v. a. Traverser. Passer la cour. Passer le pont. Passer la rivière ; la passer a gue ; la passer a la nage ; la passer en bateau. Passer les monts. Passer une forêt. Passer le detroit. Passer la mer. Passer l'eau. Ils *passent* de la nef la vaste solitude. (Boil.) Et *passant* du Jourdain les ondes alarmées. (Id.) Après avoir *passé* l'isthme de Corinthe, elle se rendit en Beotie, et força les troupes d'Eteocle a se renfermer dans les murs de Thèbes. Barthel.) Quand on a *passé* le pont du torrent de Ce lron, on trouve au pied du *Mons offensionis* le sépulcre d'Absalon. (Chateaub.)

Que cent peuples unis des bouts de l'univers
Passent pour la detruire et les monts et les mers.
(CORNEILLE.)

— Fig. et fam. *Passer son chemin.* Continuer son chemin sans s'arrêter.

— *Passez votre chemin, laissez-nous en paix.* Se dit a un importun pour le renvoyer.

— *Passez votre chemin, sans écouter les propos.* Se dit pour exhorter quelqu'un a ne pas s'inquieter.

— *En passant chemin.* En chemin, dans le chemin. Je l'ai rencontré en passant chemin.

— *Passer la porte.* Être congédié. Passez la porte, et plus vite que ça !

— *Passer le pas.* Mourir. Le pauvre homme a été longtemps malade, mais enfin il a passé le pas. | Se dit surtout en parlant d'une mort forcée. Si on l'attrape une fois, il passera le pas. Se dit aussi d'un homme qu'on a contraint a faire quelque chose d'importun, de douteux. Être obligé de passer le pas. Faire passer le pas a quelqu'un.

— Transporter d'un lieu à un autre. Le batelier m'a passé, il m'a passe a l'autre bord.

Empêcher que Caron, dans la fatale barque,
Ainsi que le berger, ne passe le monarque. (BOILEAU.)

— Transmettre. Passer un objet à son voisin.

— *Passer des marchandises en fraude.* Les faire entrer ou sortir sans payer les droits.

— *Passer une pièce de monnaie douteuse, légère*, etc. L'employer, la faire recevoir. Passer un ecu rogne. Passer de mauvais argent. Passer des pièces fausses.

— Faire couler des substances liquides au travers d'un tamis, d'un linge, etc. Passer du ratafia, de la gelée dans une chausse. Passer une décoction dans un linge. Passer un bouillon a travers une étamine. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de *passer* ce que vous buvez de peur d'avaler un moucheron, et qui avalez un chameau. (Lemaistre de Sacy.)

— Se dit aussi de certaines substances en poudre, en poussière. Passer de la farine au tamis, dans un tamis, au bluteau. Passer de la farine au gros sas.

— Fig. *Passer une chose par l'étamine.* L'examiner severement.

— Fig. et fam. *Passer une chose au gros sas.* Ne l'examiner que superficiellement.

— Faire passer, introduire. Passer les bras dans les manches de sa robe, de sa robe de chambre, de son habit. Passer un ruban, un lacet dans un œillet Passer son epee au travers du corps de quelqu'un.

— *Passer son habit, sa robe*, etc. Mettre son habit, sa robe, etc. M Joyeuse salua gaiement les autres employes, *passa* sa jaquette de travail et son bonnet de velours noir. (A. Daudet.)

— Avec un régime indirect. Quel plaisir j'avais a la parer, a lui poser sur la tête un petit bouquet de fleurs d'oranger, a lui *passer* sa robe de noces ! (Mme de Genlis.)

— *Passer dans.* Engager dans. Passer son doigt dans une bague. Les soldats, en riant beaucoup, leur *passerent* les doigts dans les oues, et les apporterent sur les tables. (G. Flaubert.)

— Aller au delà, exceder. La boule a passé le but. Ne vouloir pas passer un prix pour l'achat d'un objet. La dépense passe la recette. La doublure passe le drap. Des bas qui ne passent point le genou. Cet arbre passe la muraille d'un metre. Cet homme vous passe de la tête. Ce rire ne passe pas les lèvres. En courant en aveugle au but, on le *passe*. (Boiste.) Le plus grand défaut de la pénétration n'est point de n'aller pas jusqu'au but, c'est de le *passer*. (La Rochef.)

— S'emploie dans le même sens, au moral. Passer les bornes, la mesure. Cela passe la raillerie, le jeu. Cela passe la vraisemblance. Ceci passe la permission. Le succes *passait* mon esperance. (Corneille.) Elle ne leur permet rien de ce qui *passe* l'amitié. (La Bruy.) Grâce aux dieux, mon malheur *passe* mon esperance. (Racine.) La vérité *passe* la renommée. (Id.) Mon bonheur a *passé* mes souhaits. (Boil.)

Des soumissions
Qui *passent* le commun des satisfactions. (CORN.)

— Fam. *Que cela ne nous passe pas.* Que cela demeure secret entre nous.

— Se dit aussi en parlant du temps. Mais je crains de *passer* l'heure du rendez-vous. (Rotrou.) L'âge du vieux Priam *passe* celui d'Hector. (J.-B. Rouss.)

— *Il ne passera pas l'année, l'hiver, la journée, la nuit*, etc. Il ne vivra pas jusqu'a la fin de l'année, de la journée, de la nuit, etc. S'il passe ce mois-ci, il en passera bien d'autres. Ah ! monsieur... Il va mourir... Il ne *passera* pas la nuit (A. Daudet.)

— Devancer. Ce lévrier passe tous les autres à la course.

— Surmonter en mérite, valoir mieux de quelque maniere que ce soit. S'il continue d'étudier, il passera tous les savants de son siecle. Cet enfant passera bientôt tous ses camarades dans les études. Homère et Virgile ont passé de bien loin tous les autres poetes épiques. Passer ses compagnes en beauté. Les troupes ennemies nous passaient en nombre, mais non pas en valeur. Alexandre et César ont passé les plus célebres capitaines de l'antiquite.

— L'emporter sur. Une princesse dont le mérite *passe* la naissance. (Boss. Une fonction dont les devoirs *passent* quelquefois les rigueurs et les travaux des cloîtres. (Massill.) Le crime de la sœur *passe* celui des freres. (J.-B. Rouss.)

— S'est dit pour Vaincre. Cesar *passa* des difficultés extrêmes en la guerre contre Afranius et Petreius. (Amyot.)

— Être au-dessus des forces du corps. Cela passe mes forces. Celui dont la force *passe* les besoins est un être fort ; celui dont les besoins *passent* la force est un être faible. (J.-J. Rousseau)

— Être au-dessus de la portee des facultés de l'esprit. Cela passe ma capacité, mon intelligence. Cela passe la portée de l'esprit humain. Cela passe l'imagination, toute imagination. Des merveilles qui me passent. Ce mot Dieu *passe* notre intelligence. (Boiste.) Ce qui est possible a la Divinité *passe* de bien loin la capacité de notre faible raison. Bossuet.) Il y a un excès de biens et de maux qui *passe* notre sensibilite. (La Rochef.)

— *Cela me passe.* Je n'y entends rien, je ne le conçois pas. Que ces vers soient de lui, cela me passe. En vérité, ta fermeté me *passe*. (Merimee.)

— Popul. *Cela vient jusqu'à moi, et cela me passe.* Se dit d'une chose qu'on ne comprend pas.

— Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre. Passer sa main sur son visage, sur ses cheveux. Passer la main sur le dos, sur le ventre d'un cheval. Passer le fer sur du linge. Passer des rasoirs sur la pierre, sur le cuir. *Passer* des couteaux sur la meule pour les aiguiser. (Acad.) Une main chérie daigne lui *passer* un mouchoir sur les joues. (J.-J. Rouss.)

— *Passer la lime sur un ouvrage.* L'achever, le polir.

— *Passer l'éponge sur un ouvrage.* L'effacer. || Fig. *Passons l'eponge sur tout cela.* Oublions-le.

— *Passer la plume, un trait de plume sur quelques endroits d'un ouvrage.* Rayer quelques endroits dans un ouvrage.

— Fig. *Ne faire que passer les yeux sur un ouvrage, sur une chose.* Ne les regarder qu'a la hâte, ne les examiner que superficiellement.

— Pop. et fig. *Passer à quelqu'un la plume par le bec.* Le frustrer adroitement des espérances qu'il avait conçues.

— *Passer la jambe à quelqu'un.* Se dit de celui qui, avec sa jambe, saisit celle d'un autre pour le faire tomber.

— Exposer, soumettre à l'action de. Passer du papier au feu pour le faire sécher. Passer du linge à la calandre. Si vous écrivez à Léocadie, je vous conjure de *passer* vos lettres au vinaigre avant de les lui envoyer. (Mme de Genlis.)

— Fig. Soumettre à un examen. Je *passe* et repasse toutes ces choses en mon esprit. Descartes.) Combien de pêcheurs sont ainsi *passés* au jugement de Dieu ! (Bourdaloue.)

— *Passer en revue les actions d'une personne.* Les examiner.

— Dans un sens opposé, *Passer un examen* Le subir. Passer son examen d'une maniere brillante, le passer fort mal.

— *Passer quelqu'un maître.* Le recevoir à la maîtrise.

— Fig. et fam. *On l'a passé maître, on l'a fait passer maître.* On a dîné ou soupé sans lui.

— *Passer quelqu'un en parlement.* Se disait autrefois des personnes dont les titres devaient être consacrés par une décision du parlement. Le roi a fait entendre à MM. de Charost qu'il voulait leur donner des lettres de duc et de pair, c'est-a-dire qu'ils auront dès a présent les honneurs du Louvre tous deux, et l'assurance d'être *passés* en parlement la première fois qu'on en *passera*. (Mme de Sevigné.)

— Fig. Se dit des actes que l'on fait par-devant notaires. Passer un contrat, une procuration, une transaction, un compromis, etc. Passer acte à quelqu'un. J'ai loué un hôtel deux mille écus ; et j'espère *passer* le contrat aujourd'hui. (Montesquieu.)

— Par anal. Il n'est pas impossible que le conseil d'une démocratie *passe* de mauvais decrets. (J.-J. Rousseau.)

— Aller, céder en parlant d'un objet en vente. Vous ne me passez pas cet objet trop cher. Passez-moi cet article, je vous en passerai un autre. Il avait mis que cette boite, qu'il appelait un ballot, pesait onze quintaux, et il m'en avait *passé* le port a un prix énorme. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Accorder. Il décrie la conduite du mort : lui ôte jusqu'a la science des détails, que la voix publique lui accorde ; ne lui *passe* point une mémoire heureuse. (La Bruy.) On pourrait laisser au monde cette faible consolation, ne pas lui disputer une gloire aussi vaine et aussi frivole que lui-même, et puis qu'il renonce aux vertus des saints, lui *passer* du moins celles des hommes. (Mass.) Je vous *passe* la crinoline, mais je ne vous *passe* pas la pruderie. (Mérimée.)

— Pardonner. Passer une faute à quelqu'un. Il ne faut rien lui passer. Tâchez d'avoir une grande qualité, ou vous *passera* les mauvaises. (Boiste.) Il n'y a sorte de fatuité qu'on ne lui *passe*. (La Bruy.)

— Fig. *Passer candamnotion.* Avouer qu'on a tort. || Ceder sur un point.

— Excuser comme une licence. Passez-moi cette expression. Tenez, marquis, *passez*-moi le mot. vous avez été adorable. (J. Sandeau.)

— Fig. Toucher, mentionner adroitement une chose dans le discours, sans l'approfondir, sans s'y arrêter. Passer quelque chose délicatement, adroitement, légerement.

— Omettre quelque chose. Passer des mots dans une copie.

— N'en point parler. Passez cet endroit, ne le lisez pas. Passez cela, on le sait.

— *Passer sous silence.* Se taire sur certaines choses. Passez ces détails sous silence.

— Absol. *Passez* si cela vous ennuie. (Marivaux.)

— On dit que *l'amitié passe le goût*, lorsqu'on touche la main de quelqu'un a l'improviste, sans qu'il ait le loisir de la présenter nue.

— Consumer, employer, en parlant du temps. Passer le temps. Passer une année, un mois, un jour, une heure. Passer l'année. Passer un jour bien agréablement. Passer la nuit sans dormir. Passer l'été a la campagne. Passer la nuit à danser, à jouer. Passer les jours et les nuits. Passer la nuit en prières. Passer sa vie dans l'oisiveté, dans les plaisirs. La phrase ordinaire de Passe-temps et de Passer le temps représente l'usage de ces prudentes gens, qui ne pensent point avoir meilleur compte de leur vie, que de la couler et échapper, de la *passer*, gauchir, et, autant qu'il est en eux, ignorer et fuir. (Montaigne.) Elles *passent* les nuits et les jours dans les prieres. (Boss.) Une vie qu'il avait *passée* à troubler les autres. (Fléch.) *Passer* sa jeunesse à examiner des modes et des ajustements. (Id.) J'y *passe* obstinément les ardeurs du Lion. (Boil.) Dans un sommeil profond ils ont *passé* leur vie. (J.-B. Bousseau.) Ils n'ont *passé* que des jours de deuil et des nuits laborieuses sur la terre. (Mass.) On pourrait croire que cette ouverture du trou de Bolal est en effet maintenue par l'habitude que la jeune baleine contracte en naissant, de *passer* un temps assez long dans le fond de la mer. (Lacép.) Eh ! qui n'a pas *passé* des heures entières, assis sur le rivage d'un fleuve, a voir s'écouler les ondes ! (Chateaub.) Brûlez la maison d'un homme qui a *passé* dix ans de sa vie a la construire, et faites-lui venir ensuite un philosophe pour l'exhorter à la patience. (Marin.) Aussi bien les six mois que j'ai *passés* là sont passés. (Gerard de Nerval.) Elle m'a dit qu'elle avait *passé* l'hiver a déjeuner en ville, puis luncher. (Merimee.) Les savants de Rome viennent souvent ici *passer* deux ou trois mois dans les chaleurs de l'été, afin de travailler a leur aise. (H. Taine.)

— *Passer le temps.* Se divertir. Passer bien le temps, son temps.

— Fam. *Passer le temps comme un roi.* Très bien se divertir.

— Fig. *Passer mal son temps, le temps.* Souffrir, ou être maltraité. S'il avait affaire a des gens vindicatifs, il passerait mal son temps, on lui ferait mal passer le temps.

— *Passer la nuit.* Ne pas se coucher. Tu vas encore *passer* une partie de la nuit a travailler. (A. Dum.) || Se dit relativement à l'état dans lequel on se trouve durant la nuit. La malade a passé une bonne nuit.

— On dit que *la jeunesse est forte à passer*, pour exprimer qu'il est difficile de passer son jeune âge sans faire quelque folie.

— Suffire pendant quelque temps, durer quelque temps. Il faut que ce peu de blé nous passe l'année. Ce manteau, cet habit me passera cet hiver.

— Satisfaire, en parlant de quelques passions, de quelques sentiments. Il a passé sa mauvaise humeur sur son cheval.

— *Passer son envie d'une chose.* Satisfaire le

désir qu'on a de quelque chose. Après avoir souhaité passionnément d'avoir une maison de campagne, enfin il en a passé son envie.

— Loc. prov. *Contentement passe richesse.* La satisfaction est préférable aux richesses.|| *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.* Se dit en parlant de deux personnes qui se font mutuellement des concessions, qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées. Il ne se dit qu'en mauvaise part ou par plaisanterie.

— Art culin. *Passer de la viande, du poisson par la farine.* Enduire de farine un morceau de viande, de poisson, etc. || *Passer quelque chose par la poêle.* Mettre quelque chose sur le feu dans une poêle, avec du beurre, de la graisse ou du lard.

— Art milit. *Passer la voir.* Se dit de l'action d'un factionnaire qui pousse un cri pour avertir la sentinelle la plus proche, laquelle doit le répéter à son tour. || *Passer un soldat par les armes.* Le fusiller, par jugement d'un conseil de guerre. || *Passer un soldat par les baguettes, par les verges.* Le punir en le faisant passer au travers des rangs d'une compagnie, dont chaque soldat le frappait avec une baguette. Dans la cavalerie, on disait *passer par les courroies.* || *Passer au fil de l'épée.* Tuer en passant l'épée au travers du corps. Ne se dit qu'en parlant des gens massacrés de cette manière dans une ville, dans une place de guerre qui vient d'être prise. Si l'on prend la ville par force, on passera tout au fil de l'épée. || *Passer un ennemi à la baïonnette.* Le tuer en lui passant la baïonnette au travers du corps. || *Passer des troupes en revue.* En faire la revue. || *Passer une revue.* Faire une revue de troupes.

— Chorégr. *Passer un entrechat.* Faire un entrechat.

— Coutur. et Taill. *Passer des coutures au feu.* Les rabattre avec un fer, avec le carreau.

— Comm. *Passer un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un.* Lui en transmettre la propriété par endossement.|| Écrire, mentionner sur un registre. Passer une somme en compte, dans un compte, à compte. Passer un article en dépense.

— Econ. dom. *Passer au bleu.* Passer du linge lavé dans une eau bleue, afin de l'empêcher de prendre une teinte jaunâtre.

— Fig. et fam. *Passer au bleu.* Escamoter. On m'a passé mon porte-monnaie au bleu.

— Jeux. *Passer parole.* Au renvi, Passer à un autre son droit de relancer. || *Passer prise.* Aux échecs, Se dit du pion qui s'avance de deux cases à son premier pas. || *Passer son jeu.* Se dit, au trictrac, quand on est obligé de jouer les dames sans espoir de pouvoir remplir. || *Passer la main.* Céder son tour de jouer.

— Mar. *Passer les manœuvres.* Introduire dans le canal des poulies ou, dans les conduits de toutes sortes qui doivent les recevoir, les manœuvres courantes qui complètent le gréement d'un vaisseau. || *Passer la tournevire.* L'élonger des deux côtés du pont, le double passant sur l'avant du mât de misaine, après qu'un des bouts a été garni au cabestan, et que les deux bouts ont été réunis ensemble.|| *Passe du monde sur le bord.* V. PASSE, s. f. || *Passer la ligne.* Naviguer au delà de l'équateur.

— Techn. Préparer, accommoder, apprêter certaines choses, comme cuirs, étoffes, etc. Il faut passer ce cuir. On a bien passé cette peau. Passer une étoffe en couleur. || *Passer la claire.* Chez les raffineurs, Nettoyer entièrement la matière et en ôter toutes les saletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes. || *Passer les cuirs en suif de chair et de fleur.* Les imbiber de suif bouillant par les deux côtés. || *Passer des étoffes par la calandre.* Se dit en parlant de diverses étoffes ou toiles que l'on met sous les plaques de la machine appelée calandre, pour leur faire prendre des ondes. || *Passer le laiton, l'acier par la filière.* Réduire le laiton et l'acier en fils de différents échantillons, en les faisant passer successivement par tous les trous de la filière. || *Passer des rasoirs sur la pierre, sur le cuir, passer des couteaux sur la meule.* Les aiguiser ou les affiler sur la meule, sur la pierre, etc. || *Passer les terres par la claie.* Séparer, au moyen d'une claie, la bonne terre des pierres qui y sont mêlées. || *Passer en blanc.* Chez les monnayeurs, Mettre les lames de métal entre les rouleaux du laminoir avant de les avoir fait recuire. || *Passer en carton.* Chez les relieurs, Percer la couverture de carton d'un livre pour y passer le fil qui forme les nervures. || *Passer en parchemin.* Couvrir le dos d'un livre avec du parchemin. || *Passer en mégie.* Donner à un cuir tous les apprêts qui sont de la profession des mégissiers. || *Passer en sumac.* Se servir du sumac pour donner aux veaux noirs une couleur orange du côté de la chair.

— SE PASSER, v. pron. S'écouler, en parlant du temps. Les années se passent, le temps se passe insensiblement. La belle saison se passe. L'occasion se passe. Presque toute notre vie se passe à former de vains désirs. Tout leur temps se passe en de frivoles occupations. Ses jours se passent dans l'oisiveté. La matinée se *passait* dans ce cruel exercice. (Boss.) Il est devenu ambitieux comme un homme dont la jeunesse se *passe*, et qui cherche à s'établir d'une manière stable. (B. de St-P.) C'est là, je crois, que la lune de miel se *passera*. (Mermet.)

Vous craindrez vous sans cesse, et vos embrassements
Ne se *passeront*-ils qu'en éclaircissements ? (RACINE.)

— Se dit des choses qui perdent leur beauté, leur éclat, leur force, etc. Les fleurs se passent en un jour. Les couleurs vives se passent facilement. Cette femme se passe. Ce vin n'a plus de force, il se passe. Ce qui se *passe* et vieillit est proche de sa fin. (Lemaistre de Sacy.)

— Cesser d'être en vogue, en honneur. Cette mode se passe.

— Arriver, avoir lieu. Ce qui s'est passé avant nous. Ce qui se passera après nous. Ce qui s'est passé depuis deux jours. Tout ce qui s'est *passé* dans les siècles d'ignorance, tout ce qui se *passe* de nos jours, doit inspirer de l'horreur pour la superstition. (Boiste.) Dans sa cour, dans son cœur, dis-moi ce qui se *passe*. (Rac.) Les principaux événements qui se *passent* dans notre siècle. (Massillon. Ce qui se *passe* de plus secret dans les cours et les royaumes les plus éloignés. (Id.) Jusque-là les choses s'étaient *passées* sans bruit, et personne, grâce au ciel, ne s'était encore révolté contre mes ordonnances ; mais, quelque excellente que soit la pratique d'un médecin, elle ne saurait manquer de censeurs. (Le Sage.) Qui est-ce qui sait mettre exactement le lecteur au lieu de la scène pour voir un événement tel qu'il s'est *passé* ? (J.-J. Rousseau.) Si, au lieu d'imaginer, on eût daigné observer, on eût senti que les choses se sont *passées* en ces temps comme elles se *passent* aujourd'hui. (Michelet.)

— *Comment s'est passée votre dispute ?* Qu'est-il arrivé de votre dispute ?

— *Comment s'est passé votre voyage ?* Que vous est-il arrivé d'agréable ou de fâcheux dans votre voyage ?

— Fig. et par menace. *Cela ne se passera pas ainsi, comme cela.* J'aurai satisfaction de ce qu'il fait, de ce qu'il dit.

— Il se dit des émotions, des sentiments, des mouvements de l'âme. Je ne saurais dire ce qui se passait en moi, ce qui se passait alors dans mon cœur, dans mon âme. Ils prennent tout ce qui se *passe* dans leur imagination pour des vérités que Dieu leur révèle. (Fléch.)

— Se contenter. Se passer à peu. Il ne se passe pas à cela. On ne saurait se passer à moins. On se passerait à moins. Il s'est fallu *passer* à cette bagatelle. (Corn.) Je me *passerai* à un peu moins d'éclat. (Fonten.) On dit plutôt aujourd'hui *se contenter de*. || En ce sens, on dit aussi *Se passer de*. Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est *passé* durant sa vie d'une assez simple demeure, en veuille avoir une si magnifique quand il n'en a plus que faire. (Molière.)

— N'avoir pas recours à, n'avoir pas besoin de. Se passer de médecin, d'argent. La prudence humaine ne peut se *passer* de la Providence (Boiste.) Les jouissances que donne la vertu peuvent seules se *passer* de trésor et de pouvoir. (Id.)

— Savoir se priver, s'abstenir. Ne pouvoir se passer de vin. Si l'on n'en peut avoir, il faut s'en passer. Se passer de quelqu'un. Se passer de dire quelque chose, d'en parler. On est riche de tout ce dont on sait se *passer*. (Boiste.) N'accoutumez pas ceux que vous aimez à se *passer* de vous. (Id.) Il ne saurait se *passer* de jouer. (La Bruy.) Il faut en France beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour se *passer* des charges et des emplois. (Id.) C'est posséder les biens que de savoir s'en *passer*. (Regnard.) Ce qui est indispensable ailleurs vous manque ici, mais aussi vous apprenez à vous *passer* de tout, excepté de ce qui n'est pas nécessaire. (A. de Cust.)

— Fam. *On s'en passe plus aisément que de pain.* Se dit d'une chose dont on peut se passer sans trop d'inconvénient.

— Pop. *Il ne peut non plus s'en passer que de sa chemise, que de chemise.* Se dit d'un homme qui a peine à s'abstenir d'une chose à laquelle il est accoutumé, et qui souffre quand il en est privé.

— Se construit avec *que* et le subjonctif. Je puis me *passer* que vous m'estimiez ; mais j'ai besoin de vous estimer vous-même. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit de choses que l'on n'aurait voulu ni faire, ni voir, ni entendre. Il me dit encore une infinité d'autres choses que je me serais fort bien *passé* d'entendre. (Le Sage.)

— Se pardonner. C'est un homme qui ne se passe rien.

— S'est dit dans le sens de Se surpasser. Il se *passa* lui-même, lorsqu'il revint au Palais-Royal. (De Retz.)

— S'enfoncer à soi-même. Se passer une épée au travers du corps.

— Fig. et fam. *Se passer son épée au travers du corps.* La vendre pour se procurer à manger ou à boire.

— Prov. *Il faut que jeunesse se passe.* On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que la vivacité et l'inexpérience de la jeunesse font commettre.

— S'empl. impersonn. dans le sens d'Arriver, avoir lieu. Il s'était *passé* pendant le siége de Troie un événement qui avait fixé l'attention d'Homère. (Barth.) Jamais peut-être dans un si court intervalle de temps il ne s'est *passé* de si grandes choses. (Id.)

— S'emploie également dans le sens de S'écouler. Il ne s'est *passé* que vingt jours depuis que je vous ai écrit de Lyon. (Sénanc.)

— Syn. comp. PASSER, SE PASSER. La qualité et le sort des choses qui *passent*, c'est de n'avoir qu'une existence bornée et de finir. L'état actuel et la révolution des choses qui *se passent*, c'est d'être sur leur déclin ou dans une crise de décadence qui amène leur fin. || PASSER, SURPASSER. Le composé annonce une supériorité plus grande, plus remarquable ; *passer*, c'est être plus grand dans quelque sens que ce soit, et sans qu'on détermine sous quel rapport ; *surpasser*, c'est s'élever au-dessus, dominer. || PASSER, OUTREPASSER. *Passer* est le terme général et se dit même quand l'action de passer est involontaire. *Outrepasser* est un terme spécifique employé seulement quand il s'agit de transgressions véritables, faites à dessein, en parlant d'ordres ou de pouvoirs dont on a été chargé par délégation. || PASSER, DÉPASSER. *Passer* arrête l'esprit tout entier sur le sujet dont il exprime l'avantage ; *dépasser* est relatif, et fait penser aux vaincus, à ceux qui restent en arrière.

— PASSER, s. m. Action de passer. Au *passer* d'une rivière, nous aperçûmes venir à nous quatre grands taureaux. (Voiture.)

PASSER, s. m. (pr. *pa-cerr*'. Ornith. Nom scientifique du moineau domestique. || Syn. de PYRGITE.

* **PASSERAGE**, s. f. (rad. *passer*, et *rage*). Bot. Plante que l'on croyait autrefois propre à guérir la rage. La passerage à feuilles étroites est précieuse dans les habitations infestées par les punaises de lit, qu'elle fait périr en peu de temps. || Nom vulgaire d'une espèce de lepidier. || *Petite passerage.* Le cresson des marais. || *Passerage sauvage.* Le cresson des prés.

— Ornith. Espèce d'outarde.

PASSERAT, s. m. (ét. lat., *passer*, passereau). Ornith. Moineau franc.

PASSERAT (Jean). Poète et savant, né à Troyes, 1531-1602, succéda à Ramus au Collége de France, 1572. Il écrivit, avec quelques amis, la *Satire Ménippée* ; la plupart des vers sont de lui.

PASSERCULE, s. m. (pron. *pa-cerr-kule*). Ornith. Genre de passereaux, établi aux dépens des passerines, et dont l'espèce type habite l'Amérique.

* **PASSEREAU**, s. m. (du lat. *passer*, même signif.). Ornith. Nom vulgaire du moineau franc.

Le *passereau*, peu circonspect,
Lui donnait force coups de bec. (LA FONTAINE.)

— PASSEREAUX, s. m. pl. Ordre d'oiseaux qui a pour type le passereau commun, et auquel appartiennent le merle, l'hirondelle, etc. C'est l'ordre le plus nombreux de toute la classe des oiseaux ; il contient tous les oiseaux qui ne sont ni rapaces, ni échassiers, ni grimpeurs, ni gallinacés.

PASSE-REBUT, s. m. Douve servant à construire le corps d'un tonneau. || Pl., des *passe-rebuts*.

* **PASSERELLE**, s. f. (rad. *passer*). Sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons. Établir une passerelle sur une rivière. L'exécution des chemins de fer, en nécessitant la traversée des propriétés importantes, amène souvent la construction de passerelles destinées à maintenir des communications entre les deux parties d'une propriété.

— Ornith. Genre de passereaux du groupe des paroares, établi aux dépens des fringilles. || Ce mot a été autrefois employé comme féminin de Passereau.

Quand, d'un infini retour,
Il mignarde sans séjour
Sa lascive *passerelle*. (TAHUREAU.)

— Mar. Petit pont léger jeté d'un plat-bord à l'autre dans la partie centrale d'un bâtiment à vapeur, et où se place l'officier de quart.

— Techn. Baguette de bois en forme de fourche qui tient lieu de navette dans la fabrication des tissus métalliques.

PASSERESSE, s. f. (rad. *passer*). Mar. Moyen ou petit cordage servant de supplément aux cargues d'artimon, de brigantine et de certaines voiles d'étai. || Cordage servant à prendre le ris d'une basse voile, lorsque cette bande de ris n'a pas de garcettes.

PASSERET, s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon.

PASSERI (Jean-Baptiste). Peintre et littérateur italien, né à Rome, 1610-1679, a écrit : *Vies des peintres, des sculpteurs et architectes*, de 1641 à 1673.

— PASSERI (Jean-Baptiste). Antiquaire, né à Farnèse, près de Rome, 1694-1780, passionné pour l'archéologie, a écrit : *Lucernæ fictiles ; Picturæ Etruscorum in vasculis ; Nurus Thesaurus gemmarum veterum* ; etc.

PASSERIANO. Géogr. Petite ville d'Italie, dans la prov. et à 25 kil. S.-O. d'Udine, a, sous Napoléon Ier, donné son nom à un département du royaume d'Italie ; ch.-l., *Udine*.

PASSERIE, s. f. Hist. Se disait autrefois pour Passage. Il n'est plus usité que dans cette locution : *Traité des passertes*, qui se dit d'une convention qui existait autrefois d'une manière permanente entre la France et l'Espagne. Ce traité permettait de faire le commerce en temps de guerre par les passages des Pyrénées.

— Techn. Liqueur aigre dont on se sert pour faire enfler les peaux.

PASSERIGALLE, adj. 2 g. (ét. lat., *passer*, moineau ; *gallus*, coq). Ornith. Qui tient des gallinacés et des passereaux. || PASSERIGALLES, s. m. pl. Sous-ordre de passereaux, tenant des passereaux et des gallinacés, et comprenant toute la famille des pigeons et les genres menure, mégapode, alectheli, penélope et parraqua.

PASSEHILLES, s. f. pl. Comm. Syn. de PASSARILLES.

PASSERINE, s. f. (du lat. *passer*, moineau ; à cause de la forme de ses semences). Bot. Genre de la famille des daphnacées, établi pour des arbrisseaux et des herbes annuelles qui croissent dans une partie de l'Europe et de l'Asie et surtout au Cap. On en connaît plus de vingt espèces, dont sept croissent dans le midi de la France, où elles fleurissent tout l'été.

— Ornith. Genre d'oiseaux établi aux dépens des bruants et des fringilles. || Syn. de JACARINE. || Nom vulgaire de la fauvette grise.

PASSERINETTE, s. f. diminut. de *passerine*. Ornith. Nom, en Provence, de la petite fauvette.

PASSERNIQUE, s. f. Nom d'une espèce de pierre à aiguiser.

PASSERON, s. m. (étym. lat., *passer*, moineau). Ornith. Un des noms vulgaires du moineau franc. || *Passeron de muraille.* Nom vulgaire du friquet.

PASSERONI (Jean-Charles, Poète italien, né à Condamine (comté de Nice), 1713-1803, prêtre, a laissé : *il Cicerone*, poème héroï-comique, en 34 chants, satire légère de la société ; *l'Augole Esopiane*, imitation d'Ésope, de Phèdre, etc.

* **PASSE-ROSE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'alcée ou rose trémière. || *Passe-rose parisienne.* Nom vulgaire de l'agrostemme coronaire. || Pl., des *passe-roses*.

PASSE-ROSÉE, s. f. Hortic. Variété de tulipe. || Pl., des *passe-rosée*.

PASSE-ROUTE, s. f. S'est dit pour Tour d'adresse très difficile.

— S'est dit pour Passeport.

PASSE-ROUX, s. m. Bot. Espèce de mâche des environs de Montpellier. || Pl., des *passe-roux*.

PASSE-SATIN, s. m. Bot. Un des noms de la lunaire bisannuelle. || Pl., des *passe-satin*.

PASSE-SAULE, s. m. Ornith. Fringille de montagne. || Pl., des *passe-saules*.

PASSE-SOIE, s. f. Techn. Lame de fer percée de trous, par lesquels on fait passer la soie, à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas. || Pl., des *passe-soie*.

PASSE-SOLITAIRE, s. m. Ornith. Merle solitaire. || Pl., des *passe-solitaires*.

PASSET, s. m. Se disait pour Allure paisible ; démarche lente. || *Aller le passet.* Marcher avec lenteur, à pas mesurés.

— Métrol. Mesure dont on faisait usage autrefois chez les Romains.

— PASSETS, s. m. pl. On appelait ainsi autrefois les rayons sur lesquels les marchands plaçaient leurs marchandises, selon leur qualité.

PASSE-TAILLE, s. f. Anc. mus. Composition qui était à trois temps, et dont les membres de phrase étaient de quatre mesures. || Pl., des *passe-taille*.

PASSE-TALON, s. m. Morceau de peau de veau noircie, avec laquelle on couvrait autrefois les talons de souliers, qui étaient alors en bois. || Pl., des *passe-talon*.

PASSE-TALONNIER, s. m. Celui qui faisait les passe-talon dont les cordonniers se servaient pour couvrir les talons de souliers que portaient autrefois les femmes. || Pl., des *passe-talonniers*.

PASSETEAU, s. m. Ornith. Nom vulgaire du friquet.

* **PASSE-TEMPS**, s. m. (radic. *passer*, et *temps*). Divertissement, occupation légère et agréable. Passe-temps innocent, doux, agréable. Se donner du passe-temps, un passe-temps. Avoir le passe temps d'une chose. Lire par passe-temps, et non pour s'instruire. Le jeu est le passe-temps des gens oisifs. Voilà un beau passe-temps pour un homme sérieux, de faire des ricochets. Hé quoi ! vous n'avez point de *passe-temps* plus doux ? (Racine.) Il faut des *passe-temps* de toutes les façons. (Volt.) J'aurai fait un heureux ; c'est *passe temps* celeste. (Piron.) Mille doux *passe-temps* abrégent la soirée. (Delille.) Conde n'était pas homme à voir dans la défense de la religion nouvelle autre chose qu'un *passe-temps* de chevalier. (Louis Blanc.) Le plus inoffensif *passe-temps* de cet insensé était le souci de sa propre divinité. (E. Renan.)

Enfin tous,
Chez une muse en *passe-temps* fertile,
Vinrent chercher un *passe-temps* utile.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Il n'est pour moi de *passe-temps* plus doux
Que de pouvoir rire aux dépens des fous.
(DESTOUCHES.)

— Iron. On se donne beaucoup dans ce pays-là le *passe-temps* de se tuer ; voilà quatre suicides en six semaines. (Voltaire.)

PASSE-TÊQUE, s. m. Mar. Nom qu'on donne aux poulies coupées.

PASSETIER, s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon dans quelques cantons de la France.

PASSE-TOUTE, s. f. Horticult. Sorte de poire tardive.

PASSE-TOUT-GRAINS, s. m. Vitic. Vin ordinaire de la Côte-d'Or.

PASSETTE, s. f. rad. *passer*. Écon. domest. Petite passoire.

— Techn. Chez les ouvriers en soie. Fil de laiton en spirale pour attirer ou accrocher le fil de soie que l'ouvrier donne, et pour tenir les soies de la chaîne écartées, afin d'éviter qu'elles ne se confondent. || Outil analogue employé dans les tissages de coton et de laine pour remettre les fils de chaînes cassés. Chez les tireurs d'or. Portion de cercle dont un bout se termine en anneaux coniques pour briser, presser le fil sous les roues du moulin.

PASSETTO, s. m. Métrol. Mesure de longueur en usage en Toscane. Elle équivalait environ aux deux tiers de la canne, ou 1 m 1672.

PASSE-TULIPE, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

* **PASSEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau. Appeler le passeur, demander le passeur.

— Anc. cout. Nom donné, en Bretagne, du XIe au XVIe siècle, aux notaires et officiers civils chargés de passer les actes et contrats.

— Ch. de fer. Employé qui, sur les lignes à une seule voie, monte sur la locomotive de chaque train, et fait des signaux.

— Techn. *Passeur de peau*. Chamoiseur. | *Passeur de sable*. Ouvrier qui passe à la claie le sable de rivière.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PASSE-VAREK, s. m. Relat. Chez les Lapons, Nom de montagnes réputées saintes.

* **PASSE-VELOURS**, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amarante ou célosie et du sumac. On les nomme ainsi parce qu'ils ont l'œil du velours. || On a aussi donné le nom de passe-velours à deux plantes très différentes : l'une, le *passe-velours branchu*, est l'amarante à queue de renard, l'autre, le *passe-velours jaune*, est le souci des jardins. || Pl., des *passe-velours*.

PASSE-VERT, s. m. Ornith. Espèce de tangara qu'on trouve à Cayenne. || Pl., des *passe-verts*.

PASSE-VIN, s. m. Instrument dont on se sert pour faire passer une liqueur sur une autre plus légère en les faisant changer de place. On l'appelle ainsi parce qu'on s'en sert ordinairement pour passer du vin. || Pl., des *passe-vin*.

PASSE-VIOLET, s. m. Techn. Couleur que le fer ou l'acier acquiert à un certain degré de feu. || Pl., des *passe-violet*.

PASSE-VOGUE, s. f. Anc. mar. Action de nager, de ramer, en appuyant sur les avirons avec toute la force possible. On fit faire passe-vogue à la chiourme. || Pl., des *passe-vogue*.

* **PASSE-VOLANT**, s. m. Homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paye au profit du capitaine. Il y avait des peines établies contre les *passe-volants*. (Acad.)

— Mar. Nom donné, dans quelques ports, aux canons de bois qu'on cloue sur les sabords, pour figurer une batterie. || Celui qui est porté en fraude sur le rôle d'un équipage sans être présent. || Se dit aussi des individus cachés à bord; on les connaît plus généralement sous le nom d'*enfants trouvés*. || Passager qui payait une rétribution à bord des navires de guerre.

— Fig. et fam. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres, ou qui entre au spectacle sans payer, quoiqu'il n'en ait ni le droit ni la permission. Nous ne voulons point de passe-volants parmi nous. Les comédiens ont établi une consigne sévère pour remédier à l'abus des *passe-volants*. (Acad.)

— Celui qui n'est dans une société que pas sagement. Je laisse Mme Denis donner des repas de vingt-six couverts, et jouer la comédie pour ducs et présidents, intendants et *passe-volants* qu'on ne reverra plus. (Volt.)

PASSI, IE, adj. etym. lat., *passus*, flétri). Écon. rur. Se dit des vers à soie qui ne viennent pas bien.

* **PASSIBILITÉ**, s. f. Qualité des corps passibles, des corps qui peuvent éprouver des sensations, souffrir la douleur, sentir le plaisir.

* **PASSIBLE**, adj. 2 g. (du lat. *passibilis*, même signif.). Capable d'éprouver des sensations, de souffrir les douleurs, de sentir le plaisir. Le corps humain, dans son état naturel, est *passible*. (Acad.)

Pour les maux étrangers nos âmes sont *passibles*,
Et ses propres malheurs nous trouvent insensibles.
(Hafert.)

— Législ. et Jurispr. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine. Celui qui commet ce délit est passible d'un emprisonnement, d'une amende. Être passible de dommages et intérêts. S'il est convaincu d'avoir dissimulé une portion de son gain, il paye une grosse amende, et outre cela il est *passible* des peines imposées aux faussaires. (H. Taine.)

PASSIÈRE, s. f. (du lat. *passer*, passereau). Ornith. Nom vulgaire du moineau femelle en Saintonge. || *Passtere folle*. Nom vulgaire du friquet.

PASSIÈRE, s. f. (rad. *passer*). Trou qui peut donner passage.

* **PASSIF, IVE**, adj. du lat. *passivus*, qui souffre. Inusité. Qui souffre l'action, l'impression. Corps passif. Principe passif. Etat passif. Qualité, puissance passive. L'ennui actif et *passif* du beau monde. (Volt.)

— *Principe passif*. Sujet sur lequel travaille l'agent physique. *Qualité passive*. Qualité qui rend propre à recevoir l'impression de cet agent.

— Par extens. Se dit, dans le langage ordinaire, d'un homme qui n'agit point. Un homme, un personnage passif, purement passif. Il faut, dans cette affaire, se tenir passif. Votre rôle est tout passif.

— Par extens. Cette grande femme représente la beauté *passive* innocente des ravages qu'elle cause et des fléaux qu'elle suscite. (P. de Saint-Victor.)

— *Obéissance passive*. Obéissance d'un homme qui exécute sans examen, sans objection, ce qu'on lui ordonne, ce dont on le charge.

— *Agent passif*. Agent qui a une obéissance passive. On les a vus eux-mêmes perdre le sentiment de leur propre dignité, au point de n'être plus que des agents *passifs* d'un pouvoir occulte et étranger. (Gambetta.)

— Chim. *État passif*. Etat d'un corps qui, dans certaines conditions, reste indifférent à l'action d'un autre corps.

— Comptab. et Jurispr. *Dette passive*. Celle qu'on est tenu d'acquitter.

— Econ. polit. *Commerce passif*. Dans la théorie de la balance du commerce, Se dit des achats faits à l'étranger, des importations ou de l'excès des importations sur les exportations.

— Gramm. Se dit des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. En grec et en latin, il y a des verbes passifs, c'est-à-dire des verbes qui, à la voix passive, ont des terminaisons différentes de celles de l'actif, et dont chaque temps est exprimé par un seul mot. En français, et dans plusieurs langues modernes, il n'y a pas à proprement parler de verbes passifs, il n'y a que des locutions passives, c'est-à-dire que tous les temps et toutes les personnes de ces verbes sont exprimés par un des temps du verbe *être* et le participe passé du verbe que l'on veut conjuguer. *Je suis aimé. Je suis appelé*. || Les verbes passifs demandent pour régime les prépositions *de* et *par* : *de*, quand ils expriment un sentiment, une passion, en un mot, un mouvement de l'âme; *par*, lorsqu'ils signifient une action à laquelle l'esprit ou le corps a seul part. L'honnête homme est estimé *de* tout le monde. Une grande partie de la terre a été conquise *par* les Romains. Cependant, au lieu de la préposition *de*, l'usage permet d'employer *par*, pour éviter plusieurs *de*. Votre conduite a été approuvée d'une commune voix *par* toutes les personnes sages et éclairées. || *Voix passive*. Manière dont se conjuguent les verbes passifs. || *Signification passive*. Celle des verbes ou des adjectifs verbaux qui servent à marquer l'action, l'impression reçue par le sujet. || Dans les langues anciennes, il faut distinguer dans le passif la signification et la forme; ainsi tel verbe grec ou latin a la forme passive et la signification active, comme les verbes déponents, les verbes moyens. || En français, on emploie souvent le verbe pronominal pour exprimer le sens passif, au lieu de faire usage de la forme passive. Ainsi on dit : Cette marchandise se débitera, quoique la marchandise soit évidemment le sujet passif du débit, et qu'on eût pu dire *sera débitée*. || *Verbe neutre passif*. Nom que quelques grammairiens donnent aux verbes qui se conjuguent comme les verbes passifs, et qui ont la signification neutre. || *Participe passif*. Nom donné par quelques grammairiens au participe passé.

— Hist. *Citoyen passif*. S'est dit, pendant la Révolution, des citoyens qui n'avaient pas le droit de vote. || *Voix passive*. Pouvoir, capacité d'être élu.

— Pathol. Se dit des affections qui sont déterminées par une faiblesse ou un relâchement organique, par opposition à celles qui se rattachent à une augmentation d'action et qu'on appelle *actives*. Hémorragie passive. Anévrisme passif du cœur.

— Physiol. Se dit des os, qui ne font qu'obéir à l'impulsion qui leur est communiquée par les muscles.

— Théol. *Ame passive*. Ame qui se trouve dans l'état passif. || *Contemplation passive*. Contemplation qui exclut, non les actes passibles et désintéressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets et pressés pour notre propre intérêt. || *État passif*. Celui où une âme n'aimant plus d'un amour mélangé, fait tous les actes délibérés d'une volonté pleine et efficace, mais tranquille et désintéressée. || *Oraison passive*. Suspension totale des facultés intellectuelles par laquelle l'âme demeure impuissante à produire tous les actes, ou de propre industrie, ou de propres efforts.

— PASSIF. s. m. Ce qui est passif.

— Comptab. et Jurispr. Totalité des dettes passives d'une personne. Comparer l'actif et le passif. Dans cette succession, l'actif surpasse à peine le *passif*. (Acad.)

— Gramm. Voix passive. Le changement de l'actif en passif est souvent très utile dans le discours. Conjuguer le *passif* d'un verbe. (Acad.) Ce verbe n'a point de *passif*. (Acad.)

* **PASSIFLORE**, s. f. (ét. lat., *passio*, passion, *flos, floris*, fleur; parce qu'on a cru reconnaître dans les organes plusieurs des instruments de la passion de Jésus-Christ). Bot. Genre de la famille des passiflorées, établi pour un grand nombre de plantes herbacées ou frutescentes, grimpantes au moyen de vrilles, quelques-unes sont arborescentes, mais

Passiflore ailée.

dépourvues de vrilles. Elles croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale et quelques-unes en Asie. Quelques espèces sont cultivées dans nos climats comme plantes d'ornement et pour leur fruit dans les contrées chaudes; telles sont la passiflore quadrangulaire, la passiflore ailée, la passiflore à grappes et la passiflore bleue.

PASSIFLORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la grenadille ou passiflore. || PASSIFLORÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones comprenant des herbes et plus souvent des arbrisseaux, rarement des arbres, croissant principalement dans l'Amérique entre les tropiques.

PASSIFLORINE, s. f. Chim. Alcali tiré de la racine de la passiflore.

PASSIGNANO (Dominique CRESTI, dit *le*) Peintre, né à Passignano (Toscane), 1560-1638.

PASSIM, adv. Mot latin fréquemment employé dans les citations et qui signifie Çà et là.

* **PASSION**, s. f. (ét. lat., *passus*, part. de *patior*, je souffre). Souffrance. En ce sens, il ne se dit que des souffrances de Jésus-Christ et des martyrs. La passion de Notre-Seigneur. Il n'y a personne qui ne soit touché quand on les voit, les martyrs dans leur *passion*, entre les mains des persécuteurs. (Bossuet.)

— Par anal. L'Italie a souffert une *passion* de huit siècles. (Edg. Quinet.)

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion*. Eprouver de grandes douleurs. || Être fort impatienté. Il hésitait à chaque moment dans son discours, je souffrais mort et passion à l'entendre.

— Ce mot s'est employé longtemps en Bretagne dans le sens d'Agonie.

— Art vétér. *Passion bovine*. Le claveau.

— Blas. *Clous de la passion*. Se dit de clous d'une forme particulière. Les Machiavelli de Florence portaient d'argent à la croix d'azur onglée de quatre clous de la passion. || *Croix de la passion*. Croix dont la barre est placée vers le haut, comme celle où Jésus fut attaché.

— Bot. *Fleur, arbre de la Passion*. Nom vulgaire des passiflorées.

— Chevalerie. *Ordre de la Passion de Jésus-Christ*. Ordre fondé en France par Charles VI, et en Angleterre par Richard II, dans l'année 1380, lorsque ces princes formèrent le projet de reconquérir la terre sainte. Cet ordre eut fort peu de durée.

— Hist. litter. *Confrères de la Passion*. Association qui se forma, en 1402, à Paris, pour la représentation du mystère de la passion et d'autres scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament.

— Hist. relig. *Filles de la Passion*. Nom que l'on donnait quelquefois aux capucines.

— Liturg. Nom sous lequel on désignait autrefois tout le carême. || La partie de l'Évangile où est racontée la passion de Notre-Seigneur. La passion selon saint Jean, selon saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc. Chanter la passion. || Sermon qu'on prêche le vendredi saint sur la passion de Jésus-Christ. Prêcher la passion. Entendre la passion. Aller à la passion. Bourdaloue a composé plusieurs *passions* presque également belles. (Acad.) J'ai entendu la *passion* du père Mascaron, qui en vérité a été très belle et très touchante. (Mme de Sév.) || Pop. Sonnerie qu'on fait à l'église pendant l'agonie d'un mourant. || Cloche qu'on fait sonner au milieu de la messe vers la consécration et pendant que le prêtre récite la passion. || *La semaine de la Passion*. Celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'Église commence à faire l'office de la passion de Notre-Seigneur. || *Le dimanche de la Passion*. Le dimanche qui ouvre cette semaine.

— Mus. Oratorio sur la passion de Jésus-Christ. La Passion de Gounod.

— Pathol. Nom donné autrefois à certaines maladies très douloureuses. Passion hystérique, iliaque, cœliaque, hypocondriaque, etc.

* **PASSION**, s. f. Affection permanente, tendance continue, désir violent et fixe, volonté immuable ou penchant irrésistible pour un objet, une action quelconque, comme l'amour, la haine, la crainte, l'espérance, le désir, etc. Grande, forte passion. Passion violente, véhémente, ardente, déréglée, furieuse, aveugle. Passion noble, généreuse, abjecte, honteuse. Avoir les passions douces, les passions vives. Être maître, être esclave de ses passions. La passion l'emporte, l'aveugle. Se laisser aller, se laisser emporter à ses passions. Dompter, réprimer, modérer, calmer ses passions. Commander, obéir, céder à ses passions. Triompher de ses passions. Être soumis à ses passions. Ne pas écouter sa passion. Le trouble, le tumulte, l'orage, la violence, le choc, l'ivresse des passions. Toutes ses passions sont extrêmes. Être à l'abri des passions. Être dans l'âge des passions. Satisfaire ses passions. Flatter les passions de quelqu'un. L'âge amortit les passions. Dans le silence des passions, la raison se fait entendre. Ses passions s'enflamment promptement, mais elles s'éteignent plus promptement encore. Ses passions étaient assoupies, elles se sont réveillées plus vives que jamais. L'amour est la passion dominante, prédominante des jeunes gens. La passion se ralentit. C'est la passion qui parle. La passion est l'âme de la parole. Voilà bien comme la passion s'exprime. Voilà bien le langage de la passion. Exciter, émouvoir, remuer les passions. Savoir parler aux passions. La pitié et la terreur sont les passions que la tragédie se propose d'exciter. Toutes les *passions* sont menteuses, elles se déguisent autant qu'elles le peuvent aux yeux des autres; elles se cachent à elles-mêmes. (La Bruy.) Les *passions* tyrannisent l'homme, et l'ambition suspend en lui les autres *passions*. (Id.) Une teinte d'états n'offre rien de si sérieux qu'une table de gens qui jouent grand jeu : toutes les *passions* comme suspendues cèdent à une seule. (Id.) Les princes ressemblent aux hommes, ils sont à eux-mêmes, ils suivent leurs goûts, leurs *passions*, leur commodité. (Id.) Leur condition (des princesses) les oblige à se prêter quelquefois au monde, pour calmer et suspendre par d'honnêtes et nécessaires divertissements les *passions* secrètes qui les dévorent. (Fléch.) Lorsque les *passions* se trouvent jointes avec un pouvoir absolu, qu'il est difficile de les régler et de les vaincre ! (Id.) Leurs *passions*, conservées dans des monuments publics, ou immortalisées dans nos histoires, ou chantées par une poésie lascive, iraient encore préparer des pièges à la dernière postérité. (Massill.) L'âge et les aliments diminuent les *passions*, que la raison croit avoir domptées. (Voltaire.) Les *passions* sont des désirs violents causés par des besoins de l'âme, avec souffrance jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits. (Rivarol.) La *passion* est faible ou véhémente, réglée ou désordonnée, éphémère ou persévérante, suivant les caractères, les tempéraments, la discipline. (J. Simon.)

Ah ! fort bien ! vous nommiez les *passions* des maux !
Sans elles nous serions au rang des animaux.
(Collin d'Harleville.)

— Fig. A quoi bon faire des livres pour instruire les hommes ? les *passions* n'ont jamais lu. (Marivaux.)

— Se dit des affections analogues qu'on observe dans les animaux. La peur est une *passion* dont l'animal est susceptible. (Buff.)

— Désir ou sentiment qui ne permet pas d'en avoir d'autre, ou qui, du moins, est le plus dominant. Une *passion* est un désir dominant tourné en habitude. (Condill.) Où est celui que quelque *passion* favorite n'engage pas constamment, dans de certaines rencontres, à ne se conduire que d'après l'impression forte que les choses font sur son imagination, et ne fasse retomber dans les mêmes fautes ? (Id.) Si j'ai quelque *passion* dominante, c'est celle de l'observation. (J.-J. Rousseau.) Quand la *passion* de la vertu vient à s'élever, elle domine seule et tient tout en équilibre. (Id.) Je trouve que l'amour du bien public est la plus éloquente de toutes les *passions*. Voltaire. Les hommes sont presque tous paresseux et poltrons, à moins qu'une grande *passion* ne les anime. (Id.) Vous ferez un gouvernement fort, capable de refaire, comme nous en avons tous la *passion*, la gloire et l'honneur de la France. (Gambetta.)

— Par exagér. Pour ce qui est de vous, vous ne sauriez douter de la *passion* que j'ai à vous honorer. (Voiture.) Mon fils est toujours dans la même *passion* de vendre. (Mme de Sévigné.)

— Nous appelons *passions*, dans un sens absolu et généreux, les affections déréglées de l'âme, et, quand nous voulons donner à ce mot une acception favorable, nous y joignons toujours une épithète qui le relève et le corrige, comme une passion noble, louable, légitime, etc. Quoique les grandes *passions* troublent l'esprit, il n'y a rien qui rende éloquent comme elles. (La Font.) On dit que les pilotes craignent jusqu'au dernier point ces mers pacifiques où l'on ne peut naviguer, et qu'ils veulent du vent, au hasard d'avoir des tempêtes. Les *passions* sont, chez les hommes, des vents qui sont nécessaires pour mettre tout en mouvement, quoiqu'ils causent souvent des orages. (Fontenelle.) Il n'y a que les grandes *passions* qui fassent les grandes nations. (Carnot.)

— Fig. *Lâcher la bride à ses passions, aux passions de quelqu'un*. V. BRIDE.

— Se dit particulièrement de la passion de

l'amour. Déclarer sa passion. Mourir de passion pour une femme. C'est sa première passion, une passion naissante. Il arrive quelquefois qu'une femme cache à un homme toute la *passion* qu'elle sent pour lui, tandis qu'il feint pour elle toute celle qu'il ne sent pas. (Bossuet.) On parle d'une région où les jeunes gens se trouvent affranchis de la *passion* des femmes, dans un âge où l'on commence ailleurs à la sentir. (Id.) Le plaisir de l'amour est d'aimer, et l'on est plus heureux par la *passion* qu'on a que par celle qu'on donne. (La Rochefoucauld.) Le voilà maintenant enivré d'une *passion* naissante son cœur s'ouvre aux premiers feux de l'amour. (Id.) Ces accents sont ceux de la *passion* pure, et c'est dans ses Nuits de mai et d'octobre qu'il les a surtout exhalés. (Sainte-Beuve.)

— En ce sens, S'est employé au pluriel jusqu'au XVIIe siècle. Il s'égara dans les *passions* qui ont perdu Salomon. (Boss.) Je ne vous tiendrai plus mes *passions* secrètes. (Corneille.) Toutes mes *passions* n'ont fait que lui déplaire. (Tristan.)

— *Cette femme a fait, a causé de grandes passions, beaucoup de passions.* Elle a été éperdument aimée, elle a été aimée par beaucoup de gens.

— *Passion malheureuse.* Amour non partagé. Une grande *passion* malheureuse est un grand moyen de sagesse. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. et par plaisant. *Passion malheureuse.* Goût pour une chose à laquelle on ne réussit pas. Il a la manie de faire des vers; c'est une passion malheureuse.

— *Demi-passion.* Passion sans force et sans durée. Se dit surtout de l'amour éphémère que l'on a pour une femme. Ce n'est qu'une demi-passion.

— Affection très vive que l'on a pour quelque chose que ce soit. Avoir une grande passion pour les tableaux, pour les médailles. Avoir la passion des médailles, des tableaux. Avoir la passion de la gloire, la passion des richesses, la passion du jeu, la passion d'acquérir du bien. La *passion* qu'elle ressentait pour la gloire de Monsieur n'avait pas de bornes. Boss. Il n'avait pour toutes *passions* que l'affection pour la gloire du roi, le désir de la paix et le zèle du bien public. (Flechier.) Celui qui a du goût pour tout n'a de *passion* pour rien. (Trublet.) Il y a des hommes dont toute la *passion* est dans les oreilles, les yeux ou la bouche; ils sont amants de la musique, de l'art ou de la nature. (St Lamb.) Avouez que ce tableau d'un coin de Cordoue est assez différent de la peinture d'une ville de la Normandie ou du Hampshire pour justifier une *passion* voyageuse. (A. de Cust.)

— L'objet de cette affection. Sa plus forte passion, c'est la chasse, c'est le jeu. L'étude est sa passion. Une avidité de savoir, une assiduité, et, si j'ose le dire, une intempérance de lecture, ont été les *passions* de sa jeunesse. (Fléchier.) Le désir de souffrir pour Dieu fut comme sa *passion* dominante. (Id.)

— En ce sens, Se dit quelquefois en parlant des personnes. Cette femme est sa passion. Une si heureuse naissance la rendit d'abord la *passion* de tout ce qu'ils y avait de vertueux et d'élevé à la cour. (Flech.)

— Prévention forte pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. Juger tout avec passion. Parler sans passion d'une personne, d'une chose. Faire tout par passion. N'agir que par passion. La passion inspire toutes ses paroles. La passion dicte tous ses jugements. Mettre trop de passion dans ce que l'on dit. Le plus grand triomphe de la *passion* est de l'emporter sur l'intérêt. (La Bruy.) Tout ce que je puis faire de plus sage dans ma situation présente est de ne point écouter la *passion*. (J.-J. Rousseau.)

— *Par passion.* Entraîné par la passion. C'est par *passion* et non pas par raison que nous osons combattre ces vérités. (Boss.)

— Expression, représentation vive des passions que l'on traite dans une pièce de théâtre ou dans quelque autre ouvrage d'esprit. Les passions sont admirablement bien traitées dans cet ouvrage. Les passions sont bien entendues dans ce poème. Cet auteur n'entend rien aux passions, à la passion. Savoir bien toucher la passion, les passions. Ce trait n'est que de l'esprit, il fallait là de la passion. Forcer, exagérer une passion.

> Que dans tous vos discours la *passion* émue,
> Aille chercher le cœur, l'échauffe, le remue. (Boil.)
> Chaque *passion* parle un différent langage,
> La colère est superbe et veut des mots altiers,
> L'abattement s'exprime en des termes moins fiers (Id.)

— *Cet orateur, cet acteur,* etc., *entre bien dans la passion.* Il se pénètre bien du sentiment qu'il doit exprimer.

— Se dit, dans le même sens, en parlant de la musique et de la peinture. Il y a beaucoup de passion dans cet air-là. Les passions sont bien rendues dans ce tableau.

— Gramm. Impression reçue par un sujet. Le verbe actif marque l'action, le passif marque la *passion* du sujet. (Acad.)

— Philos. Les stoïciens admettaient quatre passions : le désir, la joie, la crainte et la tristesse. || Les épicuriens ne reconnaissaient que la joie, la douleur et le désir. || Les péripatéticiens en portaient le nombre à huit : colère, souffrance, crainte, pitié, confiance, joie, amour, haine; ils y joignirent ensuite l'envie, l'émulation, les désirs et l'amitié. Cette division aristotélique fut admise dans tout le moyen âge. || On a distingué encore, d'après saint Thomas, les passions qui appartiennent à la partie concupiscible, les passions qui appartiennent à la partie irascible, et enfin les passions mixtes. || L'école fouriériste compte douze passions, dont cinq sensitives, correspondant aux cinq sens; quatre affectives, qui sont : l'amitié, l'amour, l'ambition et l'amour de la famille; et trois distributives : la passion cabaliste ou rivalisante, la passion composite ou exaltante, et la papillonne ou engrenante. Elles se relient toutes par l'unitéisme.

— Techn. Cadre de bois uni qui sert à encadrer des estampes d'une grandeur déterminée, et ainsi appelé parce que les premières estampes pour lesquelles on en fit représentaient la passion de Notre-Seigneur.

— *De passion, à la passion.* loc. adv. Passionnément. Mlle Nevers est toujours le même; sa femme l'aime *de passion.* (Mme de Sévig.) Cette pauvre fille, qui aimait ma mère *à la passion*, ne pouvait se décider à nous quitter. (A. Daudet.)

— Syn. comp. PASSION, AFFECTION. On nomme plus spécialement *affections* les passions qui ne sont pas actives, telles que la tristesse, le chagrin, la crainte; au contraire, la colère, l'amour, la haine, la vengeance, ou même l'ambition, la fureur du jeu, etc., sont qualifiées plus généralement de *passions*.

PASSIONNAIRE, s. m. Livre qui contient l'histoire de la passion. || Nom d'anciens livres qui racontaient les souffrances des martyrs.

— PASSIONNAIRE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la passiflore.

PASSIONNANT part. pres. du v. Passionner. C'est en passionnant ses lecteurs qu'on les intéresse.

PASSIONNANT, ANTE, adj. Qui passionne, qui peut passionner. Une discussion passionnante.

PASSIONNÉ, ÉE part. pass. du v. Passionner. S'empl. adjectiv. Il est peu sentencieux, parce qu'il n'a pas appris à généraliser ses idées; il a peu d'images, parce qu'il est rarement *passionné*. (J.-J. Rouss.) Le poète est un homme *passionné*. (St-Lambert.) L'éloquence naît de la réunion d'une logique exacte à une âme *passionnée*. (D'Alembert.) Tout le secret de l'art oratoire est d'être *passionné*. (Mirabeau.) Autant j'étais *passionné*, autant j'étais difficile dans mes choix. (J. Lanin.) Le travail *passionné*, qui nous rend si sérieux, en revanche bannit les tristesses. (Michelet.) La *vérité* n'est pas faite pour l'homme *passionné*. (E. Renan.)

— *Passionné à.* Les choses que vous êtes si *passionnés* à posséder. (Malherbe.)

— *Passionné de.* Dans les moindres paroles, dans un tour de phrase, dans un entretien indifférent, on aperçoit un grand cœur *passionné* de gratitude. (H. Taine.)

— *Passionné pour.* Être passionné pour les richesses, pour la musique, pour la danse, pour la gloire, pour la justice. Les enfants sont *passionnés* pour les fruits, empêchons-les seulement de les cueillir avant la maturité. (B. de St-P.) En revanche, les bourgeois et les nobles, tous ceux qui ont un habit de drap et lisent les journaux sont *passionnés* pour l'Italie. (H. Taine.)

— Rempli de passion, d'affection pour une personne ou pour une chose. Amant passionné. Avoir l'âme tendre et passionnée. Les femmes de la cour sont plus galantes que *passionnées*. (Saint-Evremond.) Il n'y manqua pas, et ce fut pour cette amante *passionnée* un grand sujet de ravissement d'apprendre qu'elle aurait ce soir-là le plaisir de me voir et de m'entendre. Le Sage. On est souvent *passionné* sans être tendre. (Mme Riccobini.)

— En ce sens, Se dit des choses qui marquent la passion. Parler d'un air, d'un ton passionné. Des regards passionnés. De même, un mouvement *passionné*, trop violent ou trop faible, égare l'âme en deçà ou au delà du but. (Barthélemy.)

— Se dit, en ce sens, dans les arts, la littérature. Peinture passionnée. Musique passionnée. Cette ode, à mon gré le chef-d'œuvre d'Horace, dans le genre *passionné*, qui est le premier de tous les genres. (Marmontel.)

— Rempli d'une forte prévention, d'une chaleur immodérée pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. C'est un homme passionné qui s'emporte au moindre mot. Parler en homme passionné. Écrivain passionné. La philosophie humaine, trop faible contre les hommes *passionnés*, invoque la philosophie divine. (Boiste.) On ne gouverne pas avec les passions des hommes *passionnés*. (Id.) Le duc de Saxe-Zeith, évêque de Savarin, était *passionné* Autrichien. (Saint-Simon.) L'imagination de Rousseau était naturellement *passionnée*. (La Harpe.)

— S'est employé dans le sens de Mis à mort, qu'on a fait souffrir.

— Substantiv. en parlant des personnes. Jouer, faire le passionné. Un *passionné* émeut toujours, et quoique sa rhétorique soit très irrégulière, elle ne laisse pas d'être très persuasive. (Malebranche.)

— Néol. Un passionné de musique. Un passionné de peinture.

PASSIONNEL, ELLE, adj. Philos. Qui tient aux passions, qui en dépend

— *Attraction passionnelle.* Se dit, dans l'école fouriériste, de l'impulsion qui est donnée par la nature antérieurement à la réflexion, et qui porte les hommes les uns vers les autres, et chacun vers le but de sa passion dominante. || On dit dans un sens analogue et dans la même école *Science passionnelle, essors passionnels*.

* **PASSIONNÉMENT**, adv. Avec beaucoup de passion. Il ne se dit que de l'amour et du désir. Aimer passionnément sa femme, en être passionnément amoureux, passionnément aimé. Désirer passionnément faire adopter ses opinions. Ceux qui aiment *passionnément* la gloire doivent mourir si t'qu'ils l'ont acquise. (Boiste.) Musard jouait du violoncelle, et aimait *passionnément* la musique italienne. (J.-J. Rouss.) Par réciprocité, on voit un grand nombre de personnes s'attacher *passionnément* à des animaux domestiques, et les traiter en quelque sorte comme des enfants chéris. (Descuret.)

* **PASSIONNER**, v. a. 1re conj. Donner un caractère animé et qui marque de la passion. Passionner sa voix, son chant, son récit, sa déclamation, son langage. La voix de Mentor n'avait aucune douceur efféminée, mais elle était flexible, forte, et elle *passionnait* jusqu'aux moindres choses. (Fen.) On dira : Il est froid, il ne *passionne* rien, d'un mauvais comédien; elle *passionne* tous les airs, d'une personne qui chante. (Bouhours.)

— Exciter la passion de quelqu'un. Les éléments de géométrie ont *passionné* des jeunes gens, mais jamais des vieillards. (B. de St-P.)

— S'est dit autrefois et se dit encore, dans quelques provinces, dans le sens de Désirer quelque chose avec ardeur, avec passion. Passionner une affaire. Mme de Maintenon crut que Capres viendrait à bout de la chose du monde qu'elle *passionnait* le plus démesurément. (Saint-Simon.)

— Absol. C'est la réflexion qui remue, qui attendrit, qui *passionne*. (F. Neuville.)

— SE PASSIONNER, v. pron. Se préoccuper par l'effet de quelque passion, prendre un extrême intérêt à quelque chose. Un homme sage ne se passionne jamais. Se passionner fort pour une affaire. Se passionner trop. La vie s'écoule en dédaignant de fort belles choses et en se *passionnant* pour des misères. (Mme de Pusieux.) Son admiration se *passionnait* pour la perfection de ces images humaines ou le ciseau de l'artiste lui paraissait avoir dépassé le génie de l'homme. (De Goncourt.)

— Se laisser aller à sa passion, s'emporter. C'est un homme qui se passionne au moindre mot. Ne vous *passionnez* donc point. (Molière.)

— Se laisser toucher par un objet doux, agréable, etc. La pensée, le tour, l'arrangement des mots, tout les charmait, jusque-là qu'en prononçant les vers de l'Iliade ou de l'Odyssée, ils se *passionnaient* sur leur harmonie, qui peut-être dans leur bouche aurait fait pitié à Homère même. (Lamotte.)

— Devenir amoureux. Se passionner pour toutes les femmes que l'on voit. Quiconque ne se *passionne* pas pour moi n'est pas digne de moi. (J.-J. Rousseau.)

— Syn. comp. SE PASSIONNER, S'AFFECTIONNER. On s'*affectionne* aux personnes lorsque les liens du sang, l'habitude de la fréquentation, les services rendus ou reçus inspirent pour elles un sentiment d'attachement et de bienveillance; on se *passionne* pour les personnes, lorsque ayant une haute idée de leur mérite et de leurs bonnes qualités, on conçoit pour elles une admiration extraordinaire, on les exalte avec enthousiasme, on les recherche avec ardeur.

PASSIONNISTE, s. m. Hist. relig. Nom des religieux de la congrégation de la Très-Sainte Croix et Passion de Jésus-Christ, fondée à Alexandrie, en 1720, par Paul de La Croix, qui est béatifié en 1852. Les passionnistes croyaient que Dieu le Père avait souffert sur la croix. On les appelait aussi *patropassiens*.

— Adjectiv. *Poète passionniste.* Poète qui a composé des mystères sur la passion.

PASSIR. Géogr. Petit royaume de l'île de Bornéo, au S.-E., sur le détroit de Macassar, avec une capitale du même nom.

PASSIS, s. m. Écon. rur. Ver à soie qui, affecté de gattine, ne peut arriver à son complet développement.

PASSIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Passiver. S'empl. adjectiv. Préjugé passivé.

* **PASSIVEMENT**, adv. D'une manière passive. Se soumettre passivement.

— Gramm. Selon la voix passive ou dans un sens passif. Il y a plusieurs verbes qui se prennent activement et *passivement*. (Acad.)

PASSIVER, v. a. 1re conj. Néol. Rendre passif; réduire à un état passif.

* **PASSIVETÉ** ou **PASSIVITÉ**, s. f. Philos. État d'un être passif, d'une chose qui est passive. Il y a une manière de s'exprimer sur l'âme qui ne me paraît pas bonne, c'est quand on dit que l'âme est passive lorsqu'elle aperçoit ou qu'elle sent; la *passivité*, si je puis me servir de ce mot, est directement opposée à l'activité. Bonnet. La *passivité* de l'esclave à quelque chose qui ressemble à la froideur et à l'abrutissement de la prostitution. (G. Sand.)

— Theolog. État de l'âme contemplative et passive sous l'influence et les excitations de la grâce. Saint Paul, en bannissant les mouvements turbulents que donnent les soins du monde, ne nous ordonne point de demeurer dans l'inaction et la *passivité*. (Boss.) Dieu entraîne sa créature comme il lui plaît, et dans les opérations de la grâce, il y a une certaine *passivité* qui en est inséparable, parce qu'il y a plus d'action de la part de Dieu que d'action de notre côté. (Id.) La *passivité* des contemplatifs n'est point un état de souffrance; elle n'est opposée qu'à l'action et à l'activité. (Id.) Une immense *passivité* de fatigue et d'écrasement lui donnait pour tout une espèce d'effrayante insensibilité. (De Goncourt.)

— Techn. Propriété du fer traité par l'acide nitrique concentré.

PASSMA, Géogr. L'un des plus hauts sommets de Sumatra, haut de 4,250 mètres.

PASSO, s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Italie et en Espagne. || *Le passo d'Espagne* vaut 1 m. 41. || *Le passo de Florence*, 1 m. 64. || *Le passo de Naples*, 1 m. 97. || Le *passo de Venise*, 1 m. 73.

* **PASSOIRE**, s. f. (rad. *passer*). Art culin. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, et dans lequel on écrase soit des pois, des lentilles, etc., pour en tirer la purée : soit des groseilles et d'autres fruits pour en tirer le jus.

— Écon. rur. Ustensile de laiterie et de fromagerie, qui sert à séparer du lait les matières étrangères qui pourraient s'y être introduites.

— Hortic. Ustensile dont se servent les jardiniers pour épurer les graines.

— Techn. Sorte de petit chaudron percé de trous, dont les teinturiers se servent pour la préparation du bain de rocou. || Bessot l'oblong en usage dans l'horlogerie. || Grand cuvier dont se servent les mégissiers pour passer les peaux au bain d'alun.

PASSOT, s. m. Anc. art milit. Espèce de tour pour bander l'arbalète. || *Arbalète de passot.* Arbalète qui avait plus que la longueur ordinaire et qu'on était obligé de bander avec le passot. || *Épée de passot* ou simplement *passot*. Espèce de longue dague. Elle était appelée ainsi parce qu'elle passait en longueur les épées communes, comme l'arbalète de passot passait les autres arbalètes.

PASSOURE, s. f. Bot. Syn. d'ALSODÉE.

PASSOW (François-Louis-Charles-Frédéric Philologue allemand, 1786-1833, né à Ludwigslust, Mecklembourg), a composé un excellent *Lexique manuel de la langue grecque*.

PASSULAR, s. m. (du latin *passula*, raisin sec), Pharm. Pâte médicamenteuse ou alimentaire aux raisins secs.

PASSULAT, adj. m. (ét. lat., *passula*, raisin sec). Anc. pharm. Qui renferme des raisins cuits. N'est usité que dans cette locution : *Miel passulat.* Miel apprêté avec des raisins secs de Damas.

PASSURE, s. f. Techn. Opération par laquelle les reliures passent les nerfs du livre dans les trous du carton.

PASSY, Géogr. L'une des onze communes qui ont été annexées à Paris en 1860. Eaux minérales ferrugineuses; puits artésien.

PASSY (Hippolyte-Philibert), Homme politique et économiste français, membre de l'Institut, né à Garches-Villeneuve (Seine-et-Oise), 1793-1880, occupa à plusieurs reprises le ministère des finances sous Louis-Philippe et pendant la présidence de Louis-Napoléon. Collaborateur du *Journal des Économistes*, il a publié : *Des Systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale ; Des Causes de l'inégalité des richesses*, etc.

PAST, s. m. (ét. lat., *pastus*, action de se repaître). Anc. cout. Ce qu'on payait pour être reçu dans un corps de métier, le repas compris. || Repas que le seigneur avait droit de prendre chez son vassal, une fois l'an. || Prestation en nature que les bouchers nouvellement reçus payaient aux chefs de la corporation, à Paris.

— Fauconn. Syn. de PÂT.

PASTA (Judith), Chanteuse italienne, née à Côme, 1778-1865, tint une des premières places sur les théâtres italiens d'Europe de 1821 à 1840.

PASTAÇA, Géogr. Affluent du Tunguragua (Équateur), naît près du Cotopaxi; 600 kil. de cours.

PASTAR, s. m. Anc. métrol. Synon. de PATARD.

PASTÉ, s. m. Bot. Nom vulgaire de la balsamite.

PASTÈGUE, s. f. Mar. Galoche. || Poulie coupée. Se dit dans la Méditerranée.

* **PASTEL**, s. m. (du lat. *pastillus*, petit gâteau). Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme, de manière à en former une pâte. On fait des pastels de toute sorte de couleurs. Des pastels moelleux. Boîte de pastel. Dessiner au pastel. Peindre au pastel. Un portrait au pastel, en pastel.

— *Peinture au pastel.* Genre de dessin exécuté au moyen de crayons en pastel qui, dans l'emploi qu'en fait l'artiste, remplissent en partie l'office de pinceau ou d'estompe. La peinture au pastel a l'agrément de ne pas sécher comme la peinture à l'huile, mais elle a le défaut de manquer de fixité. Aussi ce genre de peinture, très en vogue pendant le XVIIIe siècle, surtout pour le portrait, est-il aujourd'hui à peu près abandonné. On dit qu'il ne remonte pas au delà de 1685.

— Par extens. Ce qui est peint au pastel. Les pastels de Latour, de Rosalba. Avoir beaucoup de pastels chez soi. Voilà un beau pastel.

— Hist. ecclés. Petit repas qui se faisait après l'ordination. || Ce que les nouveaux ordonnés payaient pour ce repas.

*** PASTEL**, s. m. Botan. Genre de plantes annuelles ou bisannuelles de la famille des crucifères, tribu des isatidées, dont on tire une fécule qui remplace l'indigo dans quelques usages. Elle croît naturellement dans l'Europe méridionale et orientale ainsi que dans les parties moyennes de l'Asie. On en connaît plusieurs espèces, parmi lesquelles la plus importante est le pastel tinctorial, qui croît naturellement en France. L'usage du pastel comme plante tinctoriale remonte à une époque très

Pastel.

reculée; les anciens Bretons l'employaient pour se peindre le corps; et, dans le moyen âge, lorsque l'indigo n'était pas encore connu en Europe, le pastel étant la seule plante qui pût fournir une teinte bleue solide, devint un objet d'industrie et de commerce qui acquérait de jour en jour plus d'importance. Lorsque l'indigo fut apporté en Europe, cette nouvelle substance fit abandonner presque entièrement celle qui l'avait précédée, et le pastel ne fut plus employé que pour les teintures communes. Le pastel peut aussi servir à la nourriture des bestiaux. || Nom vulgaire du panais dans le midi de la France. *Pastel bâtard.* Variété de pastel qui doit être soigneusement extirpée des cultures du pastel tinctorial. || *Pastel d'écarlate.* L'n des noms du kermès.

— Teint. Matière tinctoriale retirée du pastel. On dit que les boules de *pastel*, qu'on appelle dans quelques endroits florée et cocagne, augmentent toujours en qualité pendant l'espace de dix ans. (Mme de Genlis.) || *Orangé-pastel.* Sorte de couleur orangée qui tire un peu plus sur le brun que l'orange ordinaire.

PASTELERO, s. m. (étym. espag., *pastelero*, pâtissier). Polit. Nom que l'on a donné, en Espagne, à ceux qui professaient une opinion modérée, qui voulaient modifier la constitution de 1812.

PASTELIER, s. m. Techn. Moulin à pastel.

PASTELLAGE, s. m. (rad. *pastel*). Action de dessiner au pastel. D'autres amateurs, et des plus fins, et des plus délicats, ont été trompés par un certain *pastellage* donnant à un dessin une couleur chardinesque. (De Gonc.)

— Art culin. Espèce de pâte de sucre dont on garnit des assiettes montées dans les desserts.

PASTELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pastelier. S'emploie adjectiv. Dessins pastellés. Il vient à peu près un mois de dessins de têtes d'Espagnoles *pastellées*. (De Gonc.)

PASTELLER, v. a. 1re conj. Dessiner au pastel. Nombre de têtes aux crayons de couleur, que Boucher avait l'habitude de *pastelle*r, sont assez souvent des portraits déguisés. (De Goncourt.)

PASTELLISE, LE, adj. Qui ressemble à la peinture au pastel.

PASTELLISTE, s. m. Celui qui dessine au pastel. Le *pastelliste* nous la montre blonde avec des yeux bruns d'une infinie douceur. (De Goncourt.)

*** PASTENADE**, s. f. Bot. Nom vulgaire du panais dans le midi de la France.

PASTENAGUE, s. m. Bot. Syn. de PASTENADE.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

PASTENC, s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans la Haute-Garonne, à des pièces de terre en prairie permanente pour le pâturage.

*** PASTEQUE**, s. f. Bot. Plante de la famille des cucurbitacées, dont le fruit, de même nom, ne mûrit, en France, que dans les provinces méridionales. La pulpe de la pastèque est rouge, douce et très agréable à manger. La pastèque s'appelle aussi *melon d'eau*, non parce qu'elle croît dans les lieux aquatiques, mais parce qu'elle contient beaucoup d'eau. Au rapport des voyageurs, on fait dans quelques parties de l'Afrique une sorte de vin en pilant grossièrement des pastèques et en les mettant fermenter.

PASTER, v. n. 1re conj. Vèner. Emporter de la terre à ses pieds en traversant des lieux humides. Il ne se dit guère que des lièvres.

PASTERMA, s. m. Jambon de mouton en Turquie.

*** PASTEUR**, s. m. (du lat. *pastor*, pâtre, berger). Celui qui possède ou qui garde les troupeaux. Dans cette acception, il ne se dit guère que des peuples anciens et en poésie. Quand Romulus voulut fonder Rome, il assembla les pasteurs de la contrée. Les anges annoncèrent aux pasteurs la naissance du Messie. Abel était *pasteur* de troupeaux. (Lemaistre de Sacy.) Les *pasteurs* des taureaux arrivent à pas lents. (Denne-Baron.)

> Trois *pasteurs*, enfants de cette terre,
> Le suivaient, accourus aux abois turbulents
> Des molosses, gardiens de leurs troupeaux bêlants.
> (A. Chénier.)

— Poét. *Le pasteur phrygien.* Paris. *Le pasteur de Mantoue.* Virgile. *Le pasteur des troupeaux de Neptune.* Protée. Tel que le vieux *pasteur* des troupeaux de Neptune. (J. B. Rouss.)

— Fig. Celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple, sur une réunion d'hommes. Homère appelle les rois les *pasteurs* des peuples. (Acad.) O vous *pasteurs* d'humains et non pas de brebis! (La Font.) Veillez vous-même, vous qui n'êtes roi, c'est-à-dire *pasteur* du peuple, que pour veiller nuit et jour sur votre troupeau. (Fén.) Le souverain n'est lui-même que le père et le *pasteur* de ses peuples. (Massill.) Les magistrats sont les véritables *pasteurs* des peuples. (B. de St-P.)

— En mauvaise part.

> Sous leurs pas cependant s'ouvrent de noirs abîmes,
> Où la cruelle Mort, les prenant pour victimes,
> Frappe ces vils troupeaux dont elle est le *pasteur*.
> (J.-B. Rousseau.)

— S'applique surtout à Jésus-Christ, aux évêques, aux curés. Jésus-Christ est le souverain pasteur des âmes. Notre-Seigneur est le bon pasteur qui ramène la brebis égarée. Pasteur spirituel. Il faut écouter son pasteur. Un pasteur doit avoir soin de ses ouailles. Les brebis connaissent la voix du pasteur. Le saint *pasteur* qui l'assista dans sa dernière maladie. (Boss.) Quand on voit dans l'Évangile la brebis perdue préférée par le bon *pasteur* à tout le reste du troupeau. (Id.) Telle était la régularité de madame la dauphine dans les observances de l'Église, dont elle ne se dispensa jamais qu'après avoir examiné ses besoins, et rendu à ses *pasteurs* les déférences nécessaires... (Fléchier.) Le *pasteur* est fait pour l'Église, et non pas l'Église pour le *pasteur*. (Id.) Il est plus facile d'être le *pasteur* de pauvres paysans que *pasteur* de citadins. (Mérimée.)

> Avec quel saint respect le *pasteur* du village,
> Seul, et foulant les fleurs qui couvrent son passage,
> Porte le roi des rois, et l'élève à nos yeux
> Sous l'emblème immortel d'un pain mystérieux
> (De La Renaudière.)

— En ce sens, on dit aussi *Pasteur des âmes*. Ne pensons pas qu'il n'y ait que les évêques et les supérieurs ecclésiastiques qui entrent avec Jésus-Christ en communication de cette qualité de *pasteur* des âmes. (Bourdaloue.)

— Titre des ministres protestants qui ont charge d'âme. Étudier pour être pasteur. Être nommé pasteur.

— Bot. *Bourse-à-berger* ou *à-pasteur*. V. CAPSELLE.

— Hist. anc. *Les pasteurs*, s. m. pl. Se dit d'un peuple nomade qui envahit l'Égypte vers le XXIe siècle av. J.-C. V. HYCSOS.

— PASTEUR, s. m. Ichtyol. Genre de poissons, établi aux dépens des scombres.

— Myth. gr. *Le dieu pasteur* ou *le pasteur d'Admète*. Apollon.

— Adjectiv. Les rois *pasteurs*. (Acad.) Les peuples *pasteurs*. (Id.)

PASTEURISATION, s. f. (de *Pasteur*, n. pr.). Opération qui consiste à détruire, par une élévation déterminée de température, les microbes qui produisent la fermentation du vin et de la bière, et les rendent amers et aigres.

PASTEURISÉ, ÉE, adj. Se dit des liquides qui ont été soumis à la pasteurisation. Bière pasteurisée.

PASTICHAGE, s. m. Action de faire un pastiche.

— Imitation, figure en terre cuite.

*** PASTICHE**, s. m. (de l'ital. *pasticcio*, pâte, parce qu'ordinairement un pâté est composé de différentes viandes). Peint. Tableau ou un peintre a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites, dans le dessein de faire passer ses ouvrages pour ceux de ce maître. Prendre pour un tableau du Guide ce qui n'est qu'un pastiche fait dans sa manière. Les pastiches du Bourdon, de Téniers. Les faiseurs de *pastiches* ne sauraient contrefaire ni l'ordonnance, ni le coloris, ni l'expression des grands maîtres. (Boiste.) Il va sans dire que le faiseur de *pastiches*, bien qu'il n'emprunte pas aussi son sujet au maître qu'il imite, doit, pour que rien ne manque à l'illusion, faire choix d'un sujet analogue à ceux que le maître a coutume de traiter. (Boutard.) Des peintres, même fort habiles, se sont fait tout à la fois un jeu et un mérite de l'exécution de *pastiches*; d'autres se sont quelquefois surpassés eux-mêmes en faisant des *pastiches* de maîtres plus forts qu'eux. (Id.)

— Imitation mélangée de la manière et du style de différents maîtres. Ce n'est ni un original ni une copie, mais c'est un tableau formé de différentes parties prises dans d'autres tableaux. C'est un pastiche des anciens maîtres.

— Litter. Ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain célèbre. Certaines réflexions de ce moraliste sont un pastiche ou il a imité le raisonnement et le style de Pascal. Les pastiches les plus louables sont les pastiches satiriques, qui font ressortir le ridicule d'un mauvais langage ou d'un faux talent. Boileau a parfaitement réussi dans le pastiche, en composant deux lettres fameuses, l'une dans le style de Balzac, l'autre dans celui de Voiture. Quiconque, de parti délibéré, se livre au *pastiche*, est blâmable. (Fr. Wey.) Le producteur de *pastiches* abdique son individualité et dérobe la forme d'autrui. (Id.) Campistron essaya de produire des *pastiches* du style de Racine. (Id.) C'est dans la première jeunesse que l'on a le plus de tendance à s'abandonner au *pastiche*. (Id.) L'Apocalypse offre le phénomène presque unique d'un *pastiche* de génie, d'un centon original. (E. Renan.) Vous n'y trouverez que les *pastiches* d'un écolier qui parle grec et latin avec l'accent de la place Maubert. (P. de St-Victor.)

— Mus. Œuvre musicale dont les partitions ou les paroles sont composées de morceaux de différents maîtres.

— Syn. comp. PASTICHE, COPIE. Le *pastiche* diffère de la *copie* en ce que cette dernière est la reproduction du tableau, plutôt que celle du faire du maître, et que l'autre est la reproduction en quelque sorte de ce faire appliqué à une composition originale. Le *pastiche* présuppose donc dans celui qui le traite la faculté d'inventer et l'adresse à imiter, tandis que la *copie* n'exige que l'exactitude de l'imitation.

PASTICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Pasticher. S'empl. adjectiv. Un style pastiché.

PASTICHER, v. a. 1re conj. Néol. Faire le pastiche du style, de la manière d'un écrivain, du faire d'un peintre.

PASTICHEUR, s. m. Néol. Celui qui pastiche.

PASTILLAGE, s. m. (pron. *pa-sti-llaje, ll* mouill.; rad. *pastille*). Techn. Imitation d'un objet, faite d'une pâte de sucre, de gomme adragante et d'amidon, dont on garnit des assiettes montées qu'on sert sur la table dans les desserts. On fait de cette manière des fruits, des légumes et d'autres produits naturels, une infinité de produits de l'industrie, de petites figures d'hommes, de femmes, d'enfants, de toute espèce d'animaux, etc.

— Ouvrage d'argile pétrie à la main et mise au four.

PASTILLAIRE, adj. 2 g. (pr. *pa-sti-llère, ll* mouill.). Hist. littér. *Thèse pastillaire.* S'est dit d'une certaine thèse médicale dans l'université de Paris. Ce nom lui venait de ce que le bachelier qui la soutenait devait faire cadeau d'un pâté à chacun des docteurs.

— Substantiv. La pastillaire. J'ai du latin à faire pour la *pastillaire* de M. Lavail. (Patin.)

*** PASTILLE**, s. f. (pr. *pa-stille, ll* mouill.; du lat. *pastillus*, petit gâteau). Nom de petits pains de diverses formes et composés de différentes substances odorantes, dont on se sert ordinairement pour parfumer l'air d'une chambre en les brûlant. Pastilles à brûler. Pastilles d'encens, de benjoin, etc.

— *Pastilles du sérail.* Pastilles fabriquées à Constantinople; elles répandent une odeur agréable, et on en fait différents bijoux.

— Confis. et Pharm. Nom de petits pains ronds faits avec du sucre, des aromates, des sucs de plantes, des jus de fruits, etc., et que l'on mange comme agréables au goût ou utiles à la santé. Pastilles d'ambre, de cannelle, de menthe, de cédrat, d'ananas, etc. Pastilles de gomme. Pastilles de chocolat. Pastilles pectorales. Pastilles d'ipécacuana. || *Pastilles à la goutte.* Pastilles que l'on obtient en versant goutte à goutte sur des feuilles de fer-blanc la pâte chauffée légèrement sur un feu très doux et lorsqu'elle a acquis assez de fluidité. Il y a des pastilles à la goutte dont une moitié est blanche et l'autre colorée. || *Pastilles au bijou.* Pastilles à la goutte qui sont transparentes, et que l'on fait avec du sucre entièrement liquéfié. || *Pastilles du Levant.* Terres bolaires qu'on apporte des îles de l'Archipel, sous la forme de pastilles, et qui ont l'empreinte d'un cachet. Elles sont employées comme remèdes astringents et absorbants. *Pastilles d'Épiménide.* Pâte qui tient lieu de pain.

— Loc. fam. *Mettre une pastille dans la bouche de quelqu'un.* Faire ou dire une chose qui le rend heureux ou content.

PASTILLEUR, s. m. (pron. *pa-sti-lleur, ll* mouill.). Celui qui met certaines pâtes en pastilles.

— Celui qui fait le pastillage.

— Pharm. Instrument à fabriquer les pastilles.

PASTILLIER ou **PÂTELIER**, s. m. Hist. relig. Nom sous lequel furent désignés les ministres luthériens de Souabe, parce qu'ils décidèrent, vers le milieu du XVIe siècle, que le corps de Jésus-Christ était dans le pain de l'eucharistie comme la viande dans un pâté.

PASTINACA, s. m. Bot. Nom scientifique du genre panais.

PASTISSON, s. m. Bot. Nom vulgaire de la courge.

PASTO, Géogr. Ville de la Confédération Grenadine (Cauca), à 220 kil. S.-O. de Popayan, au milieu d'une région toute volcanique; 7,000 hab.

PASTON, s. m. Techn. Morceau de pâte dont le potier fait les petites pièces.

PASTOPHORE, s. m. (et. gr., πάστος, petite chapelle; φορός, qui porte. Antiq. Nom de prêtres grecs et égyptiens qui, dans les théories sacrées, portaient les images des dieux enfermées dans une espèce de petit temple appelé lui-même *pastos* ou *pastophorion*. || Nom de prêtres qui pratiquaient la médecine en Égypte. || Prêtre chargé de lever le voile qui à la porte des temples égyptiens cachait la divinité. || Édicule près d'un temple où l'on gardait une image de la divinité. Il y avait un pastophore près du temple d'Isis, à Pompéi.

— Iron. S'est employé pour Prêtre en général. Quelles tragédies sont excitées par certains *pastophores!* (Rabelais.) Les *pastophores* vont s'assembler, et tout est à craindre. (Voltaire.)

PASTOPHORION, s. m. (rad. *pastophore*). Antiq. Porche d'un temple, tabernacle. || Habitation près des temples, ou logeaient les pastophores. || Cellule à côté des temples où l'on portait les offrandes chez les païens et les chrétiens.

— Chez les Juifs, Tour du haut de laquelle le sacrificateur en charge sonnait de la trompette, et annonçait au peuple le sabbat et les jours de fête. || Édicule portée dans les cérémonies par les pastophores.

PASTOR, s. m. Ornith. Nom scientifique du genre martin.

*** PASTORAL, ALE**, adj. (ét. lat., *pastoralis*; fait de *pastor*, pasteur). Champêtre, qui appartient aux pasteurs ou bergers, et en général aux personnes des champs. Chant pastoral. Habit pastoral. Vie pastorale. Mœurs pastorales. Abraham régnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie *pastorale* tant renommée par sa simplicité et son innocence. (Bossuet.) L'art *pastoral*, père du repos et des passions oiseuses, est celui qui se suffit le plus à lui-même. (J.-J. Rousseau.) La simplicité de la vie *pastorale* a toujours quelque chose qui touche. (Id.) Les Germains s'appliquaient beaucoup à la vie *pastorale*. (Montesq.) || Pl. m., *pastoraux*. Peu usité.

— Se dit des choses qui appartiennent aux pasteurs spirituels. Bâton pastoral. Soin pastoral des âmes. Sollicitude pastorale. Fonction pastorale. Lettre, instruction pastorale. Sa sainteté jointe à sa vigilance *pastorale* est une chose qui ne peut se comprendre. (Mme de Sév.)

— Littér. et B.-arts. Se dit de ce qui retrace la vie, les mœurs des pasteurs. Poésies pastorales. Scènes pastorales. Roman pastoral. La poésie pastorale est l'imitation gracieuse de la vie champêtre. La poésie pastorale peut se représenter sous trois formes différentes. Quelquefois le poète raconte lui-même l'événement dont il s'agit; c'est la forme épique. D'autres fois le poète se cache et ne fait paraître que ses bergers, qui se racontent l'événement: l'églogue alors est dramatique. Enfin quelquefois le poète parle lui-même, et fait ensuite parler les acteurs, ce qui fait une espèce mixte. Le style de ces sortes de poèmes doit être simple, doux et naïf. Homère est plein, dans l'Iliade, de comparaisons *pastorales* qui adoucissent ses carnages. (P. de Saint-Victor.)

— PASTORAL. s. m. Le genre pastoral.

— Liturg. Livre où sont contenues les prières, les cérémonies, les devoirs et les fonctions d'un évêque, et particulièrement celles qui sont extraordinaires et qui se font avec le plus de solennité.

— Philol. Titre d'un ouvrage de saint Grégoire sur les devoirs du pape et des évêques.

*** PASTORALE**, s. f. Littér. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères. Composer, jouer une pastorale. L'*Aminte* du Tasse est la plus estimée de toutes les pastorales. La *pastorale* à la façon de Théocrite fut dans les pays helléniques une vérité. (E. Benan.)

— Se dit quelquefois pour Poème ou roman pastoral. La pastorale de Longus est intitulée: *les Amours de Daphnis et Chloé*. L'*Estelle* de Florian est une pastorale.

— Instruction pastorale. M. Jean-Georges Le Franc, évêque du Puy en Velay, dit, dans son immense *pastorale* aux habitants du Puy... (Voltaire.)

— Chorégr. Sorte de danse exécutée sur un air à deux temps se rapprochant de la musette.

— Hortic. Grosse poire d'automne assez longue, cendrée et tachée de roux.

— Mus. Pièce dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature champêtre.

*** PASTORALEMENT**, adv. (rad. *pastoral*). En bon pasteur, à la façon des pasteurs.

— Fig. Reprendre quelqu'un pastoralement. Prêcher pastoralement. Agir pastoralement.

PASTORALISER, v. n. 1re conj. Néol. Se livrer à la vie pastorale.

PASTORAT, s. m. Hist. ecclés. Dignité de prêtre, de pasteur. || Circonscription formée des habitants d'une paroisse.

PASTORELLE, s. f. Mus. Air italien dans le genre pastoral. Les pastorales françaises sont ordinairement à deux temps; les *pastorelles*

italiennes sont en six-huit. (Compl. de l'Acad.)

PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de). Né à Marseille, 1756-1840, d'une ancienne famille parlementaire. Conseiller à la cour des aides, 1781, de l'Académie des inscriptions, 1784, procureur-syndic du département de la Seine, 1791, député à l'Assemblée législative; il émigra, après le 10 août. Il fut du conseil des Cinq-Cents. Professeur de droit au Collège de France, 1804, sénateur, 1809; pair de France, marquis, ministre d'État, il entra à l'Académie française, 1820, et fut créé chancelier de France, 1829. Il était aussi de l'Académie des sciences morales et politiques. On a de lui : *Moïse, législateur et moraliste*; *Des Lois pénales*; *Histoire de la législation*. || **PASTORET** (Amédée-David, marquis de). Fils du précédent, né à Paris, 1791-1857. Administrateur des biens du comte de Chambord depuis 1830, il se rallia au second empire et entra au sénat, 1852. On cite de lui : *Récits historiques*; deux poèmes, *les Troubadours*, *les Normands en Italie*; un *Recueil d'elegies*, etc.

PASTORICIDE. s. m. (ét. lat., *pastor*, pasteur; *cæda*, je tue). Hist. relig. Nom par lequel on désigna, au XVIe siècle, des sectaires fanatiques qui égorgeaient les ministres de l'Évangile ou les pasteurs en Angleterre.

PASTOSITÉ. s. f. (rad. *pâte*, anciennement *paste*). Néol. Etat de ce qui est pâteux.

PASTOUR, OURE. s. Pasteur, bergère. || S'est dit autrefois pour Petit berger.

— S'emploie encore dans la poésie légère et populairement dans certains cantons du centre et du midi de la France. De l'amoureux *pastour* la parure est flétrie. (Boucher.) Trois moutons pour une *pastoure* ce n'est guère. (G. Sand.) La Guillette prit avec elle sa fille, une douzaine de jeunes et jolies *pastoures*, amies et parentes de sa fille. (Id.)

*** PASTOUREAU, ELLE**. s. (du lat. *pastor*, même signif., dont on a fait d'abord *pasturr*, puis *pastoureau*, qui n'en est qu'un diminutif). Petit pasteur, petite bergère. Il n'est guère usité que dans les chansonnettes, les madrigaux, et généralement dans le genre pastoral et le style marotique. La *pastourelle* encore en forme ses bouquets. (Delille.)

> Mais si, près de douce bergère,
> Beau *pastoureau* parle d'amour,
> Derobe un instant ta lumière,
> Il leur sofit d'un demi-jour. (Charlemagne.)

— **PASTOUREAU**. s. m. Hist. Nom donné à des villageois fanatiques qui se réunirent en France, vers l'an 1251, sous la conduite d'un moine de Cîteaux nommé Jacob, qui prenait le titre de maître de Hongrie, et qui se disait envoyé de Dieu pour délivrer le roi Louis IX des fers des Sarrasins. Les pastoureaux, d'abord paisibles, furent protégés par la reine Blanche; mais ils pillèrent les villages et même les villes, et massacrèrent les prêtres à Orléans. Alors la régente ordonna de leur courir sus partout ou ils se presenteraient. Le maître de Hongrie fut tué à Bourges; Marseille, Aigues-Mortes et Bordeaux fermèrent leurs portes aux pastoureaux, qui se dispersèrent. || Nom donné aussi à certaines gens de la campagne qui se rassemblèrent l'an 1320, dans le but de délivrer la terre sainte. Cette association ne dura pas davantage et eut le même sort que l'autre. Ces pastoureaux se livrèrent à de grands excès; on arrêta leurs chefs, et on dispersa le reste de la troupe.

— **PASTOURELLE**. s. f. Chorégr. Nom d'une des figures de la contredanse française.

— Litter. Sorte de poésie pastorale du moyen âge.

— Liturg. Office ancien des pasteurs, qui se faisait autrefois avec personnages, en plusieurs églises, aux laudes de Noël. Cette sorte de comédies spirituelles et religieuses fut abrogée par la faculté de théologie de Paris; mais on en retrouve les paroles en beaucoup d'églises, ou elles servent d'antiennes aux laudes de Noël.

— Hortic. Espèce de poire d'hiver dont on fait des compotes, et que l'on emploie pour garnir des tourtes d'entremets.

PASTOURIAUX. s. m. pl. Archit. Nom que l'on donne quelquefois aux pièces cubiques formant le petit appareil dans les monuments antérieurs au XIe siècle.

PASTRAÏNA. s. f. Viande séchée ou salée que l'on conserve en Orient. C'est particulièrement de la viande de chèvre qui est soumise à cette préparation.

PASTRÉITE. s. f. Minér. Sous-sulfate ferrique hydraté, avec acide arsénieux, silice, oxyde de plomb, etc., trouvé près d'Alais, Gard.

PASTRENGO. Géogr. Village à 15 kil. N.-O. de Vérone, près de l'Adige. Victoire des Français, 1799.

PASVIG. Géogr. Fleuve de Russie, finissant dans le golfe Varanger (océan Glacial).

PASYTHÉE. s. f. Polyp. Genre de polypes hydraires de la famille des sertularies, établi pour deux petits polypiers trouvés sur les sargasses de l'Atlantique.

*** PAT**. adj. invar. (pr. *patt*; de l'ital. *patto* ou *patta*, même signif.). Jeux. Se dit, aux échecs, lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans le mettre en prise. Quand on est pat, la partie reste indécise; il faut la recommencer. Faire pat. Être pat. || Se dit aussi du roi qui se trouve dans cette situation. Votre roi est pat.

— Substantiv. Vous n'échapperez pas au pat.

PÂT. s. m. (pr. *pâ*; du lat. *pastus*, nourriture). Fauconn. Aliment que l'on donne aux oiseaux. Le pât d'un faucon.

— Vénér. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATABÉE. s. f. Bot. Genre de rubiacées coffeacées, tribu des psychotriées, établi pour des arbrisseaux de la Guyane.

PATAC. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'Avignon qui valait un double.

PATACA. s. f. Métrol. Monnaie d'argent en usage au Brésil et valant 1 fr. 80. || Monnaie de compte d'Égypte équivalant à 0 fr. 56. || Monnaie de compte de Batavia équivalant à 2 fr. 67.

PATACH. s. m. Bot. Syn. de PATACHE.

*** PATACHE**. s. f. (ét. inconn.). Nom donné autrefois à une sorte de bâtiment léger, employé au service des grands navires, pour aller à la découverte, et pour envoyer des nouvelles en diligence. Patache d'avis. || Nom donné aussi à un petit vaisseau de guerre qui mouillait à l'entrée d'un port, pour aller reconnaître ceux qui venaient sur les côtes. || Aujourd'hui, Bâtiment de la douane et du fisc en général. || Particulièrement, en quelques villes, Petit bâtiment ancré dans des fleuves ou des rivières, pour la perception des droits sur les marchandises qui y entrent par eau, soit en descendant, soit en remontant la rivière. | Nom donné aussi à certaines barques, à certains bâtiments qui portent des lettres ou des passagers, sur quelques fleuves, sur quelques rivières.

— Par extens. Voiture publique à deux roues, non suspendue, par laquelle on voyage à peu de frais, mais fort peu commodément. Voyager par les pataches. Prendre les pataches. Revenir dans une patache. Robert frêta une *patache* qui, pour quelques louis, le conduisit à Arlon, en territoire belge. (L. Halévy.) Le splendide Chariot faisait son voyage au milieu des étoiles pendant que ma pauvre *patache* faisait le sien à travers les cailloux. (V. Hugo.)

— Bot. Espèce de varech du littoral de la mer Noire dont on utilise la cendre dans la fabrication du savon.

PATACHIER. s. m. Syn. de PATACHON.

PATACHON. s. m. Celui qui dirige le vaisseau nommé *patache*.

— Celui qui conduit ou fait conduire à son compte la voiture qu'on nomme *patache*.

— Douanes. Celui qui garde la patache aux droits.

PATAFIOLER v. a. 1re conj. Ne s'emploie que dans l'expression populaire : *Que le bon Dieu ou que le diable te patafiole!* c'est-à-dire te bénisse ou te confonde.

PATAGAU. s. m. Moll. Coquille bivalve chargée de taches jaunes blanches et noires.

PATAGION. s. m. (du gr. πατάγιον, je fus du bruit). Mamm. Membrane qui fait fonction d'ailes dans les chauves-souris et les polatouches.

— Entom. Nom de deux écailles cornées qui, dans les lépidoptères, sont fixées de chaque côté du tronc, précisément derrière la tête, et couvertes d'une longue touffe de poils.

PATAGIUM. s. m. (pr. *pa-ta-ji-omm*; ét., V. PATAGION). Antiq. rom. Bande d'étoffe, ornée de clous d'or, qui faisait le tour du cou et tombait sur la poitrine. Les femmes seules portaient le patagium.

*** PATAGON**. s. m. (de l'arabe *bâ tâca*, père de la fenêtre, à cause d'une empreinte imitant la forme d'une fenêtre qui se trouvait sur cette pièce). Métrol. Monnaie d'argent fabriquée au coin du roi d'Espagne, et valant à peu près 3 fr. || Monnaie de Genève, en argent, valant 5 fr. 05. || Ancienne monnaie flamande en argent, valant de 48 à 58 sous.

PATAGON, ONE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Patagonie. Parmi les peuplades des côtes de la Patagonie, celles qui avoisinent le détroit de Magellan ont étonné les navigateurs européens par leur grande taille, qui excède six pieds. Ce sont principalement ces peuplades que l'on désigne sous le nom de *Patagons*.

— PATAGON. s. m. Linguist. Langue ou groupe de langues des Patagons.

— Bot. Nom vulgaire de la valériane humble. || *Herbe à patagons*. Nom vulgaire d'une espèce de nyctaginée.

— Ornith. Espèce de perroquet de Buenos-Ayres.

— **PATAGONE**. s. f. Ornith. Division de la famille des oiseaux-mouches.

— **PATAGON, ONE**. adj. Qui appartient à la Patagonie ou a ses habitants.

PATAGONIE. Géogr. Territoire de l'Amérique du Sud, borné au N. par le Chili et la Plata, à l'E. par l'Atlantique, à l'O. par l'océan Pacifique, et au S. par le détroit de Magellan. La côte E. est basse; la côte O. offre beaucoup de baies et d'îles. Le rio Negro l'arrose au N. Stérile, froide, et à peu près inconnue, la Patagonie est habitée par les Araucans, les Puelches et les Tehuelches ou *Patagons*. La Patagonie est revendiquée par la Confédération Argentine et par le Chili.

PATAGONIQUE. adj. 2 g. Géogr. Qui a rapport à la Patagonie ou aux Patagons.

— **PATAGONIQUE**. s. f. Bot. Syn. de PATAGONULE.

PATAGONULE. s. f. (de *Patagonie*, nom geogr.). Bot. Genre de cordiacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique méridionale.

PATAGUA. s. m. Bot. Syn. de CRINODENDRE.

PATAÏQUES adj. et s. m. pl. Myth. syr. Divinités dont les Phéniciens plaçaient l'image sur la poupe de leurs vaisseaux. Les dieux *pataïques* ou les *Pataïques* étaient représentés comme des pygmées. (Compl. de l'Acad.)

PÂTÂLA. Myth. ind. Abîme souterrain que les Indiens regardent comme un lieu de tourments et que l'on peut considérer comme leur enfer.

PATANDJALI Personnage mythologique auquel les Hindous attribuent plusieurs ouvrages célèbres. C'est le Platon de la philosophie indienne.

PATANDJALIQUE. adj. 2 g. Philol. De Patandjali. Le Bhagavat-Gita est un monument *patandjalique* des vedantins. (Daniélo.)

PATANI Géogr. Ville et État de la presqu'île de Malacca, sur le golfe de Siam, tributaire du royaume de Siam.

PATANS. s. m. pl. Hist. Dynastie afghane qui regna dans l'Inde depuis l'an 1215 de J.-C., jusqu'à l'année 1398. Cette dynastie fut renversée par Tamerlan, qui établit sur les ruines de la dynastie des Patans la nouvelle dynastie des Timourides.

PATAOUA. s. m. Bot. Espèce de palmier qui croît dans l'île de Cayenne. On en mange les fruits; on en tire une huile qui remplace celle d'olive, et l'amande fournit un beurre également bon.

PATAPOUF. s. m. Pop. Gros homme dont la démarche est lourde.

PATAPSCO Géogr. Rivière des États-Unis, traverse le Maryland, Baltimore et finit dans la baie Chesapeake.

PATAQUE. s. f. Métrol. Syn. de PATACA.

*** PATAQUÈS** s. m. Faute grossière de langage qui consiste à faire entendre un *t* final quand il y a une *s*, ou réciproquement. Faire un pataquès, des pataquès. Voici, dit-on, ce qui a donné lieu à ce mot populaire. Un plaisant qui était à côté de deux femmes, trouve sous sa main un éventail. « Madame, dit-il à la première, cet éventail, est-il à vous? — Il n'est *point-z-à-moi*. — Est-il à vous, madame? dit-il en le présentant à l'autre. — Il n'est *pas-t-à-moi*. — Il n'est *point-z-à-vous*, il n'est *pas-t-à-vous*; ma foi je ne sais *pas-t-à-qu'est-ce!* »

— Dans un sens général, Faute grossière de langage. Faire des *pataquès*. (Acad.) L'oncle parla et ne s'en tira pas trop mal, à part quelques formidables *pataquès* à faire crouler le lustre. (A. Daudet.)

PATARAS. s. m. Métrol. Syn. de PATARD.

PATARA. Géogr. anc. Ville maritime de Lycie (Asie Mineure), au S., à l'embouchure du Xanthus.

*** PATARAFE**. s. f. (corruption de *parafe*). Fam. Traits informes, lettres confuses et brouillées ou mal formées. Écriture pleine de patarafes. Une grande et vilaine patarafe. S'amuser à faire des patarafes.

— Ne s'emploie pour Parafe que par plaisanterie.

PATARAS. s. m. pr. *pa-ta-ra*). Mar. Nom de gros cordages employés accidentellement pour remplacer ou soulager les haubans lorsque le mauvais temps fait juger cette précaution nécessaire. Dans l'abatage d'un navire, on les fait fonctionner sur les mâts.

PATARASSE. s. f. Mar. Coin de fer emmanché, avec lequel on ouvre les joints entre les bordages neufs d'un bâtiment, afin de faciliter le calfatage. || *Patarasse cannelée*. Patarasse dont le tranchant est remplacé par une cannelure longitudinale et qui sert à introduire l'étoupe dans les joints sans les couper.

PATARASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Patarasser. S'empl. adjectiv. Navire patarassé.

PATARASSER. v. a. 1re conj. Mar. Ouvrir avec la patarasse les joints d'entre deux bordages.

— PATARASSER. v. n. Se servir de la patarasse.

— SE PATARASSER. v. pron. Être patarassé. Ce navire doit se patarasser incessamment.

*** PATARD** s. m. Métrol. Ancien nom du sou de Flandre et de Brabant. Ce mot s'employait encore, il y a quelques années, dans la Flandre française, par opposition au sou de France. Dans la commune de La Gorgue, il fallait payer quatorze *patards*. (L. Blanc.) || Pièce de monnaie d'Avignon qui valait un double. || Sou double de France en métal de cloche. || On dit aussi *patac*.

— Fam. *Je n'en donnerais pas un patard; cela ne vaut pas un patard*. Se dit pour exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose.

— Fam. *N'avoir pas un patard*. N'avoir rien.

*** PATARIN**. s. m. (ét. prob., *Pataria*, nom d'un faubourg de Milan où il y avait beaucoup d'hérétiques). Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise du XIIe siècle, qui ne récitait d'autre prière que l'Oraison dominicale, et croyait que l'homme et le monde visible avaient été créés par le démon. || Il s'est dit en général de tous les albigeois. || Nom d'une société populaire du XIe siècle, établie en Italie et poursuivant l'abolition du concubinage des prêtres et de la simonie. || On a dit aussi *paterin* et *patrin*.

PATAS. s. m. (pron. *pa tass*). Mamm. Beau singe du Sénégal, du genre des guenons. || *Patas à bandeau*. Espèce de guenon rouge. || *Patas à queue courte*. Nom vulgaire de la guenon rhésus.

PATATA Onomatopée usitée dans l'expression *Et patati et patata*, pour indiquer des bruits qui se croisent ou un babil insignifiant et ennuyeux. C'est le beau d'Onquenay, vous savez, murmuraient-elles autour de moi, c'est lui... Ah! qu'il est bien! *Et patati et patata*. (G. Droz.)

> *Et patati et patata*,
> Prêtons bien l'oreille à ce discours-là. (Béranger.)

*** PATATE**. s. f. Bot. Plante du genre des liserons, qui a de grosses racines tuberculeuses semblables à des pommes de terre. Elle est cultivée avec succès en Espagne, dans les environs de Malaga. Cuite, la patate a quelque analogie, pour la saveur, avec le réceptacle de l'artichaut; elle est bien inférieure à la pomme de terre. On fait avec la patate une boisson très enivrante, qui, distillée, donne beaucoup d'alcool. || Ses racines mêmes. | Il s'est dit quelquefois improprement de la pomme de terre ou du topinambour. || *Patate à Durand*. Nom qu'on donne, dans l'île de la Réunion, au liseron pied de chèvre, dont les rameaux entrelacés servent quelquefois de seine pour prendre du poisson. || Les voyageurs ont aussi donné le nom de *patate* à plusieurs espèces d'ignames, à la délicate et savoureuse consse-couche des Antilles, à la racine tubéreuse du chou caraïbe, etc. | *Patate douce*. Nom vulgaire de la patate comestible.

*** PATATRAS** interj. (pr. *pa-ta-tra*). Fam. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. Il pose le pied maladroitement, et patatras! le voilà par terre. J'amassais un tuileau pour la cater, quand, *patatras!* la voilà qui tombe à la renverse. (Mérimée.)

> J'allai dans certain coin me mettre en sentinelle,
> Je n'y fus pas plus tôt qu'aussitôt, *patatras!*
> Avec un fort grand bruit voilà l'esprit en bas.
> (Regnard.)

— Prov. *Patatras, monsieur de Nevers!* Se dit en voyant quelqu'un tomber, par allusion à une chute faite par le duc de Nevers dans la ville de Pouilly. Une femme s'étant écriée : *Patatras, monsieur de Nevers!* le duc envoya des soldats qui désolèrent la ville.

— Substantiv. Mais au *patatras* qui se fit, je jugeai qu'ils avaient pu renverser quelque objet, qui en aurait renversé quelque autre. (Töpffer.)

*** PATAUD, AUDE**. s. (pr. *pa-tô*). Jeune chien, jeune chienne qui a de grosses pattes. Quel gros pataud de chien! Quel gros patand! Quelle patande!

— Fig. et fam. Gros enfant potelé.

— Personne dont l'allure est lente et grossière. Quel gros *pataud*! (Acad.)

— Fam. *Être à nage pataud*. Se dit d'un chien qu'on a jeté à l'eau. || Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui est tombé dans l'eau, et qui se débat pour en sortir. || Fig. et pop. Se dit d'un homme qui est dans l'abondance. Vous en parlez à votre aise, vous qui êtes à nage pataud.

— Hist. Pendant la Révolution, Nom que les Vendéens donnaient aux patriotes. Fusiller les *patauds*, c'est-à-dire les bourgeois, leur plaisait. (V. Hugo.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** PATAUD, AUDE**. adj. Se dit d'une personne lourde ou grossièrement faite. Cet homme est bien pataud. Cette femme est bien *pataude*. (Acad.) Le sculpteur est un moine *pataud* qui copie des patauds du peuple. (H. Taine.) Les danseuses se démenaient, tortillaient, cabriolaient, ammes, *pataudes* et déchaînées sous le coup de fouet d'une joie bestiale. (De Goncourt.)

PATAUGEAGE. s. m. Action de patauger. Tout le mardi gras monarchique finissant dans un *pataugeage* de sang et de boue. (A. Daudet.)

*** PATAUGER**. v. n. 1re conj. (rad. *patte*). Ce verbe prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*. *Nous pataugeons. Je pataugeais*. Fam. Marcher dans une eau bourbeuse ou dans une matière grasse. Patauger dans les chemins, dans les rues, dans les ruisseaux, dans la boue. Ils regardent avec une curiosité douce et sympathique la foule qui *patauge* en se bousculant. (G. Droz.)

— Par extens. Il n'y a de canotier sérieux que le canotier à la voile; le reste de la confrérie barbote et *patauge* sans péril et sans gloire. (Aymar-Bression.)

— Fig. S'embarrasser dans son raisonnement, dans son discours. Vous avez raison de trouver de grandes difficultés dans le chapitre de Locke de la puissance ou de la liberté; il avouait lui-même qu'il était comme le diable de Milton *pataugeant* dans le chaos. (Volt.) Le professeur d'histoire, après sept mois de cours, *pataugeait* encore dans la quatrième ou cinquième journée de la création du monde. (E. About.)

— Se trouver dans une situation embarrassée. Ce banquier ne fait pas de bonnes affaires, il patauge.

PATAVIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Patavium ou Padoue.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PATAVINITÉ. s. f. (rad. *pataria*'. Littér. lat. Latinité incorrecte sous quelques rapports, qui était propre aux habitants de Padoue. Quintilien rapporte que Pollion trouvait dans l'Histoire de Tite Live une certaine patavinité.

— Par extens. Tout langage propre à une province.

PATAVIUM. Geogr. Ville de la Gaule cisalpine Venetie, auj. *Padoue*. Patrie de Tite Live.

PATAY Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Orleans Loiret, près de la rive gauche de la Loire; 1,100 hab. Victoire de Jeanne d'Arc sur l'Anglais Talbot, 1429. Combat du 2 decembre 1870.

PATAZ. s. m. Metrol. Petite monnaie de Hongrie.

PATCHOL. s. m. Chim. Nom que l'on a donné au camphre de patchouli.

* **PATCHOULI.** s. m. (de *patchey*, nom vernaculaire, et de *elley*, feuille). Nom donné aux tiges et feuilles desséchées et grossièrement pilées d'une plante labiée dont le nom scientifique est pogostémon patchouli, et qui nous vient des Indes. A cause de son odeur très forte et pénétrante, elle sert comme parfum ou pour détruire les vers qui attaquent les pelleteries et les fourrures.

— Chim. *Camphre de patchouli*. Corps solide contenu dans l'essence de patchouli. || Parfum extrait de cette plante. Les odeurs de *patchouli*, de cold-cream, de corne et de poils brûlés s'échappaient de l'espace restreint. (A. Daudet.)

* **PATE.** s. f. V. PATTE.

* **PÂTE.** s. f. (du lat. *pasta*, même signif.; on écrivait autrefois *paste*). Farine détrempée et pétri pour faire du pain, ou quelque autre chose de semblable bon à manger. L'eau, le lait, le vin, l'eau-de vie, les œufs, le miel, sont les plus usuelles d'entre les substances qui servent a delayer les pâtes. Pâte dure. Pâte molle. Pâte blanche. Pâte bise. Pâte fine. Du pain de pâte ferme. Faire lever la pâte. De la pate bien petrie. Pâte levée. Pâte sans levain. Pate a dresser. Pâte brisee. Pâte a nouilles. Pate a brioches. Pâte d'echandes. Pâte a biscuits ordinaires. Pâte royale. Pâte de choux a la reine. Pâte a ramequin. Pâte aux amandes. Pâte d'office. Pâte pour talmouses. Pâte a la duchesse. Pâte croquante. Pâte croquante a l'italienne. Porter de la pâte au four. Ce pain n'est pas cuit, ce n'est que de la pâte. || *Renforcer la pate*. Ajouter de la farine a une pâte qui est trop molle, et la repetrir.

— Fig. Vous avez entre les mains la *pâte* avec laquelle la nation se petrit. (J. Favre.)

— On dit que *le pain ne sent que la pate* quand il est gras cuit et mal petri.

— Fam. *Il n'y a ni pain ni pâte au logis*. Il n'y a rien a manger. || *N'avoir mangé ni pain ni pate de la journée*. N'avoir rien mange.

— *Mettre la main a la pâte*. Aider a faire la cuisine. C'est un homme qui ne se contente pas de commander, il met aussi la main à la pâte.

— Fig. *Mettre la main a la pâte*. Ne pas s'en remettre a d'autres du soin de faire quelque chose, y travailler soi-même. Rien n'est bon pour les mains ambitieux, que lorsqu'ils mettent la main a la *pâte*. (De Segur.) || *Avoir la main à la pate* Être en train de distribuer quelque chose. || Avoir le maniement des affaires.

— *Être comme un coq en pâte* Être dans son lit bien chaudement et bien couvert, de sorte que la tête seule paraisse. || Fig. Être dans une situation tres commode, tres agreable.

— Nom donné à plusieurs autres choses qui sont mises en une masse, et comme petries ensemble. Pâte d'amandes pour degraisser les mains. Pâte de guimauve. Pâte de confitures. Pâtes de groseilles, d'abricots, de coings. La pâte de ce fromage est fort bonne. Ce fromage est d'une excellente pâte. Reduire, mettre des olives en pâte pour en extraire l'huile. Le cacao est une sorte d'amande enfermee dans une capsule, et qui, etant rôtie, broyée et mise en pâte, fait le principal ingrédient de la composition appelée *chocolat*.

— Fig et fam. Constitution, complexion. Être de bonne pâte. Homme de bonne pâte. Les ignorants sont des gens de bonne *pate*; aussi les charlatans veulent-ils les multiplier. (Boiste.)

— Fig. et au moral. *C'est une bonne pate d'homme, une excellente pâte d'homme, la meilleure pâte d'homme qui fut jamais*. C'est un bon homme, un bon cœur d'homme, un homme doux, accommodant.

— Loc. prov. *Quand on a la main à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts*. Quand les personnes ont un grand maniement d'argent, il leur en reste ordinairement quelque profit.

— Art culin. *Mettre de la viande en pâte*. La mettre dans la pâte preparee pour la faire cuire au four. Mettre on lievre, des perdrix, des canards en pâte.

— Comm. Nom donné dans l'Amérique espagnole, aux lingots passes en contrebande.

— Econ. dom. *Pâtes alimentaires ou pâtes d'Italie*. Pâtes sèches faites de farine auxquelles on donne differentes formes, portant le nom de vermicelles, semoules, macaroms, nouilles, etc. Les matieres premieres employees à cet usage sont les blés très durs d'Auvergne et d'Algérie, et les farines de froment améliorées. Les centres les plus importants de fabrication, en France, sont Clermont Ferrand, Paris, Lyon, Marseille, Nancy.

— Geol. Matiere qui constitue essentiellement une roche.

— Grav. *Estampe de belle pâte*. Estampe dont les tailles ont de la souplesse ainsi que du moelleux et de la couleur. Se dit surtout quand tous ces mérites ont été bien conserves dans l'opération du tirage.

— Peint. L'ensemble des couleurs d'un tableau. || *Peindre dans la pâte*. Charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. Les dessinateurs opèrent par couches successives, les coloristes peignent dans la pâte. Les chairs sont modelees a pleine *pate* dans la lumière, et ressortent sur des ombres profondes et transparentes. (Thoré.) || *Tableau tout d'une pâte*. Tableau qui, par l'unité de l'exécution, semble avoir été peint tout d'une haleine.

— Pharm. Médicament de consistance molle composé essentiellement de sucre et de gomme que l'on dissout dans un liquide medicamenteux. Voici les noms des principales pâtes : *Pâte arsenicale*. Pâte formée d'acide arsenieux et de farine de froment; elle sert à détruire les animaux nuisibles. || *Pâte caustique de Canquoin*. Chlorure de zinc et farine de froment. || *Pâte depilatoire*. Composé d'orpiment et de chaux vive. || *Pate de guimauve*. Pâte composée de gomme, de sucre et d'eau de fleurs d'oranger. || *Pâte de jujube*. Jujubes secs, sucre et eau de fleurs d'oranger. || *Pâte de lichen*. Lichen, gomme arabique, sucre et eau de fleurs d'oranger. || *Pâte de Regnault*. Pâte composée de baume de Tolu, gomme et sucre. || *Pâte phosphorée*. Pâte composée de phosphore, de farine de seigle et de sucre; elle sert à détruire les rats. || *Pâte d'argent*. Amalgame d'argent pour plomber les dents cariées.

— Techn. Nom de certaines matières broyées et mêlées dans les proportions convenables, et qu'on emploie à différents usages dans les arts. Pâte de porcelaine. Cette porcelaine est d'une pâte très fine. Pâte d'argile pour faire des creusets. Pâte de stuc. Pâte de papier. Pâte de carton. || Vieux linge detrempe, pilé, broyé dans l'eau sous consistance de bouillie, avec lequel on fait le papier. || Eau et farine de seigle mêlees ensemble, dont les cordonniers se servent pour coller les cuirs des patrons avec l'empeigne des souliers et autres ouvrages. || Bouillie de farine de froment, de jaunes d'œufs, d'huile d'olive et d'eau alunée et salée employée par les mégissiers. || *Pâtes de la Chine et du Japon*. Pâtes que l'on obtient en imprégnant du papier mâché d'eau de gomme bien forte; on fait bouillir ce mélange et on le met ensuite dans un moule. Les Japonais en font des vases de toute espèce, des plats, des assiettes, qu'ils recouvrent d'un vernis noir, que l'on a parfaitement imité en France. || *Pâte cuite*. Ouvrage en bois doré et orne de pâte séchee, ce qui le fait ressembler à un ouvrage d'orfèvrerie. || *Pates doublées*. Nom d'un procède des porcelainiers consistant à mettre une couche de pâte colorée sur un fond uni. || *Pâte grasse*. Pâte qui retient beaucoup d'eau et pendant longtemps. || *Pâte longue*. Pâtes qui prend facilement toutes les formes || *Pâte moulée*. Pâte que l'on fait avec du carton en papier mâche, des râpures de bois ou du blanc d'Espagne, pour suppléer aux ornements de sculpture qu'on faisait, à grands frais et d'un assez mauvais goût, sur le champ des cadres, sur les panneaux des appartements, etc.; on les fixe par de la colle, et souvent par de légères pointes, a la place que l'on desire. || *Pâte de reliques*. Pâte ou il entre quelques particules de reliques. || *Pâtee de riz*. Pâte dont les Chinois font des vases très beaux et très solides. Ils font avec la même matière une colle plus dure que le bois et qui ressemble au beau marbre blanc. || *Pate surge*. Pâte qui retient peu d'eau et pendant un temps très court. || *Pâtes de verre*. Composition de pierres gravées factices, que les anciens nommaient *vitrum obsidianum*. || *Pâte verte*. Pâte faite avec les chiffons qui n'ont pas été soumis au pourrissage. || *Metal en pâte*. Métal qui est prêt a fondre.

— Typogr. *Mettre un paquet, une farme en pâte*. Rompre ce paquet, cette forme, et brouiller les caracteres. || *Tomber en pâte*. Se dit du paquet ou de la forme qui se brise, dont les caracteres s'éparpillent.

* **PÂTÉ.** s. m. (du fr. *pâte*, parce que la viande est enfermée dans la pâte). Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. Pâté chaud. Pâté froid. Petit pâté. Des petits pâtés tout chauds. Pâté de canard, de perdrix, de lièvre, de cerf, de sanglier, de venaison. Pâté de veau, de jambon. Pâté de saumon, de truites Pâté de Strasbourg, d'Amiens. Pâté bien assaisonné, mal assaisonné. Croûte de pâté. Ouvrir, entamer un pâte. Les noix de veau, les filets de mouton, les perdrix, les bécasses, les filets de lièvre, les poulardes, les chapons et les dindons desossés, garnis de veau et mêlés de jambons, font des pâtes excellents. Petits pâtés a la bourgeoise. Petits pâtés au jus. Petits pâtés à la béchamel. Petits pâtés à la reine. Petits pâtes à la mancelle. Petits pâtes au salpicon. Pâte à la ciboulette. Pâté chaud de gorge de lièvre. Pâté à la financière. Pâté de pigeons a l'anglaise. Pâté en timbale. Pâté froid à la Deforge. Petits pâtés polonais.

Hé quoi ! toujours *pâtes* au bec ?
Pas une anguille de tête ;
Pâtés tous les jours de ma vie!
J'aimerais mieux du pain tout sec.
(La Fontaine.)

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux *pâté*.
(Boileau.)

— Fig. Ce sonnet ne vaut rien; c'est un *pâté* de chevilles. (Malherbe.)

— *Pâtes chauds*. Ceux qu'on sert chauds, après y avoir mis une sauce, en les tirant du four. || *Pâté en pot*. Hachis de viande assaisonné d'épices, de marrons, etc., et cuit dans un pot. Il faut faire un *pâté* en pot bien garni de marrons. Molière.) || *Pâtés de requête*. Sortes de petits pâtes chauds. || *Pâté en terrine*, ou simplement *terrine*. Viande assaisonnée d'epices, de truffes, etc., et cuite dans une terrine, où on la laisse pour la servir froide. Les pâtés en terrine de Nérac sont fort estimés. || *Pâté de veille*. Pâté que le maître donnait à ses apprentis, le jour ou commençaient les veillées.

— Fam. *Pâté d'ermite*. Figue sèche dans laquelle on a enfermé une noix, une noisette ou une amande.

— *Hacher menu comme chair à pâté*. Mettre en pièces, hacher par morceaux.

— Fam. *Il mangerait du pâté sur sa tête*. Il est beaucoup plus grand que lui.

— On dit d'une femme en travail d'enfant, qu'*elle crie les petits pâtés*, pour signifier qu'Elle crie bien haut, qu'elle souffre beaucoup. C'est une allusion à l'habitude qu'avaient autrefois les marchands de petits pâtés d'annoncer bruyamment leur marchandise dans les rues.

— Pop. et fig. *Un gros pâté*. Un gros enfant potele. C'est un gros pâté. Quel gros pâté que cet enfant-la !

— Fig. et fam. Goutte d'encre tombée sur du papier. Ne pouvoir écrire deux lignes sans faire des pâtés.

— Loc. prov. *C'est un prix fait comme celui des petits pâtés*. Se dit en parlant d'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde. || *Croûte de pâté vaut bien pain*. Se dit à ceux qui se plaignent qu'un objet leur manque, quand ils ont quelque chose de mieux pour le remplacer.

— Agric. Place que les vignerons, par paresse, laissent sans y labourer.

— Archit. Assemblage de maisons, ou édifice isolé et ayant une forme arrondie ou carrée, comme les pâtés. || Butte de terre qu'on laisse dans une fouille pour servir de témoin.

— Fortif. Sorte d'ouvrage avancé, placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau.

— Grav. Nom des endroits noirs qui se trouvent dans les ombres par la confusion que l'eau-forte fait sur les bachures serrees et croisees.

— Hist. *Pâtés de grenades*. Pots remplis de poudre et de grenades. Les Lillois, assiegés en 1708, lancèrent des pâtés de grenades contre les assiégeants.

— Jeux. *Faire le pâté*. Arranger les cartes par tricherie pour se donner beau jeu. Faire le pâté en mêlant les cartes. Mettre tous les as, tous les rois ensemble, et se les donner, c'est faire le pâté.

— Joaill. Assemblage de plusieurs pierres précieuses de nature et de forme différentes, que l'on expose en vente. Vendre, acheter un pâté de pierres.

— Maçonn. Masse de plâtre, de forme convexe, employée pour la construction des voûtes.

— Moll. Nom vulgaire de la came gauche.

— Techn. Assemblage de lames de vieux fer, qu'on soude et corroie ensemble. || Petit ustensile de brodeur à plusieurs cases. || Chez les boutonniers, Morceau de bois plus ou moins plat et grand, couvert d'une semelle de chapeau, sur lequel on pose le bouillon. || Chez les brocanteurs, Nom qu'on donne à plusieurs petites curiosites qu'on assemble pour vendre ou acheter en bloc, parce qu'elles ne sont pas assez considérables pour les estimer ou les évaluer en particulier. || Les terrassiers appellent *pâté* une butte que l'on veut araser. || *Pâté de chevreux*. Quantité de cheveux mis et fortement roules sur des bilboquets, pour leur donner la frisure, et qu'on enferme dans de la pâte grossière, après qu'ils ont été brouillés et sechés.

— Typogr. Certaine quantité de caractères mêles et confondus sans aucun ordre, comme cela arrive quand une forme se rompt par quelque accident. Les *pâtés* d'imprimerie offrent rarement des mots complets, preuve de l'impuissance du hasard. (Boiste.) *Composer un pâté*. Le remettre en ligne pour le distribuer plus facilement. D'ordinaire les apprentis sont charges de composer le pâté.

PÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pâter. S'empl. adjectiv. Cuirs pâtés.

* **PÂTÉE.** s. f. Econ. dom. Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les jeunes dindons et quelques autres oiseaux. || Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, qu'on donne à manger aux animaux domestiques, particulièrement aux chiens et aux chats.

— Fam. Soupe très épaisse. || Nourriture grossiere. || En général, Nourriture.

— Par anal. Il nous a appris que les petits des trois sortes (dans une ruche d'abeilles) sont élevés au milieu d'un amas irrégulier de *pâte* qui n'est point renfermée dans une cellule. (Bonnet.)

— Art vêter. Médicament sous forme de pâte donné aux animaux.

PATEIL. s. m. Anc. art milit. Matras; dard à grosse tête.

PATEL. s. m. Relig. pers. Confession de ses fautes, accompagnée de repentir.

PATEL (Pierre), dit *Patel le père*. Peintre, né peut-être en Picardie, 1605-1676, peignit beaucoup de paysages dans le goût de Claude Lorrain. || PATEL (Pierre-Antoine). Peintre, fils du précédent, né à Paris, 1648-1707, a laissé des tableaux estimes.

PATÉLE. s. m. Sorte de maire de village, aux Indes.

PATELET. s. m. Pêch. Sorte de morue qui tient le cinquième rang dans le triage qu'on en fait dans la Normandie.

PATELETTE. s. f. Cost. milit. Partie de la giberne et du havresac qui recouvre le côté extérieur.

PÂTELIER. s. m. Hist. relig. V. PASTILLIER.

* **PATELIN.** s. m. Personnage d'une vieille comédie qui, par son adresse et ses manières insinuantes, parvient a enlever six aunes de drap à un marchand nommé Guillaume.

— **PATELIN, INE.** s. Personne souple et artificieuse, qui, par des manières flattenses et insinuantes, tâche de faire venir les autres à ses fins. C'est une pateline, un vrai patelin, un grand patelin, un maitre patelin.

Les écureuils ne sont pas bêtes,
Et le mien etait fort malin.
Il reconnaît le *patelin*. (Florian.)

— S'est dit pour Patelinage.

Le pauvre tu delunis, la veuve et l'orphelin,
Et ruines chacun avec ton *patelin*. (Regnier.)

— Hist. relig. Nom qu'on a donné aux manichéens du XII^e^ siècle.

— Techn. Petit creuset à queue, dont on se sert pour essayer la pureté du minium, dans les fabriques de cristal.

— **PATELIN, INE.** adj. Artificieux, insinuant, souple. Homme patelin. Une personne pateline. Ton patelin. Air patelin. Voix patelines. Manières *patelines*. (Acad.) Oh ! mon Dieu, reprit le docteur avec une modestie *patelinc*, je n'ai pas grand mérite à parler de la sorte. (J. Sandeau.)

* **PATELINAGE.** s. m. Fam. Manière insinuante et artificieuse d'un patelin. Toute son habileté, toute sa conduite, tout ce qu'il dit n'est que patelinage. Le *pateliuage* d'une doucereuse affabilite marque des passions haineuses, cupides ou dominatrices. (Boiste.)

PATELINÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Pateliner. S'emploie adjectiv. Affaire patelinée. Vieillard pateliné par un hypocrite.

* **PATELINER.** v. n. 1^re^ conj. Agir en patelin. Ne faire que pateliner.

— Se divertir.

— **PATELINER.** v. a. Ménager adroitement l'esprit d'une personne dans la vue de quelque interêt. Il a si bien su pateliner ces gens-la, qu'il les a fait venir à ses fins. *Patelinez* l'arbitre. (Dufresny.)

— *Pateliner une affaire*. La manier avec adresse pour la faire reussir comme on souhaite. Peu usité.

— **SE PATELINER.** v. pron. Se ménager mutuellement dans la vue de quelque interêt. Ces deux personnes se patelinent continuellement.

— Être manié avec adresse. Cette affaire se pateline bien.

PATELINERIE. s. f. (rad. *pateliner*). Manière d'agir, action d'un patelin.

* **PATELINEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui pateline. C'est un patelineur. C'est une grande patelineuse. Toute ma famille vient vous offrir ses services. Que de *patelineurs* ! (Brueys.)

PATELLACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble a une patelle. || **PATELLACÉS.** s. m. pl. Famille de l'ordre des gasteropodes cyclobranches, qui a pour type le genre patelle.

PATELLAIRE. adj. 2 g. (du lat. *patella*, plat). Didact. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle.

— Mollusq. Se dit de la coquille de la telline patellaire.

— Polyp. Se dit d'une espèce de polypier, la fongie patellaire.

— **PATELLAIRE.** s. f. Bot. Genre de lichens, dont on a réuni depuis les espèces à d'autres genres. || Genre de champignons de l'ordre des thecasporés.

PATELLARIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une patellaire. || **PATELLARIACÉES.** s. f. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre patellaire.

PATELLARIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide provenant d'un lichen du genre patellaire.

PATELLE. s. f. (étym. lat., *patella*, plat). Antiq. Sorte de vase sacré des anciens, dans lequel ils faisaient des offrandes aux dieux.

— Bot. Réceptacle plan et ayant un rebord distinct du talle.

* **PATELLE.** s. f. (du lat. *patella*, plat). Mollusq. Genre de mollusques de l'ordre des gasteropodes cyclobranches. Ces mollusques servent de nourriture presque partout, et partout presque exclusivement a la classe pauvre,

car leur chair est coriace et craque sous la dent comme du cartilage. Le nombre des espèces de ce genre est extrêmement considérable. || *Patelle allongée.* Nom que les marchands emploient quelquefois pour désigner la principale espèce du genre parmophore. On l'appelle aussi *patelle ambigue.* || *Patelle de Bourbon.* Nom sous lequel, en l'examinant fort légèrement, on a désigné quelque temps la navicelle ordinaire. || *Patelle à crête.* Nom sous lequel on a désigné quelquefois la coquille de l'argonaute. || *Patelle équestre.* Espèce du genre calyptrée. || *Patelle fendue.* Espèce du genre émarginule. || *Patelle pectinée.* Espèce du genre helcion. || *Patelle peinte.* Espèce de fissurelle || *Patelle sauvage.* Nom qu'on donne quelquefois aux haliotides. || *Patelle voûtée.* Nom vulgaire d'une espèce du genre crépidule. || *Patellites labiées.* Espèces de patelles qui constituent le genre crepidule.

PATELLÉ, ÉE. a lj. Hist. nat. Qui a la forme d'une patelle, d'un petit plat.

— Entom. Se dit de la main des insectes quand elle offre quelques articles dilatés en forme de plaques orbiculaires, comme dans le mâle du dytique.

— Polyp. *Tubulipore patellé.* Polypier qui forme une expansion presque orbiculaire.

PATELLIER. s. m. Moll. Mollusque qui habite les coquilles appelees *patelles.*

PATELLIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *patella,* plat; *forma,* forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle.

— Bot. Qui est large, mince, orbiculaire, convexe d'un côté et concave de l'autre, comme les apothécies des lecidées, l'embryon de la flagellaire indienne. || *Opercules patelliformes* ou *squameux.* Ceux qui se forment par des pièces d'accroissement concentriques.

PATELLIMANE. adj. 2 g. (ét. lat., *patella,* plat; *manus,* main). Entom. Qui a le bout des pattes de devant élargi en une plaque ronde. || **PATELLIMANES.** s. f. pl. Tribu de la famille des carabiques, comprenant divers genres. Les patellimanes fréquentent les bords des rivières et les lieux humides.

PATELLITE. s. f. Minér. Patelle fossile. || On a autrefois confondu sous ce nom les patelles, les fissurelles, les émarginules et les crépidules fossiles.

PATELLOÏDE. adj. 2 g. (étym. lat., *patella,* plat; gr. εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle. Notreme patelloïde.

— **PATELLOIDE** s. f. Moll. Genre de gastéropodes de l'ordre des scutibranches, établi pour de nombreuses espèces des mers australes || **PATELLOIDES.** s. m. pl. Famille de mollusques ou malacozoaires monopleurobranches, comprenant les ombrelles, les siphonaires, etc.

PATELLULE. s. f. (du lat. *patella,* plat). Bot. Variété d'apothécies orbiculaires, sessiles, entourées d'un rebord dépendant du réceptacle et non du talle.

PATEMAR ou **PATMAR.** s. m. Mar. Sorte de navire de l'Inde très rapide.

* **PATEMMENT.** adv. (pron. *pa-ta-man*). Didact. D'une manière patente, publique. Nos adversaires sont, *patemment* ou latemment, mais nécessairement, des ennemis les uns pour les autres. (Considérant.)

* **PATENE.** s. f. (étym. lat., *patena,* même signif.; fait de *patere,* être ouvert). Liturg. Vase sacré fait en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie, et qu'on donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande. Patène d'or, d'argent. Baiser la patène. || Plat ou était le pain, dans la communion sous les deux espèces.

PATENIER Joachim). Peintre flamand, né à Dinant (Belgique), en 1490, mort vers 1515.

PATENOTIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du staphylier.

* **PATENÔTRE.** s. f. (des mots latins *pater noster,* notre père, qui commencent cette prière). Pop. L'Oraison dominicale, ou le *Pater noster.* Les moines comptent force *patenôtres* entrelardées de longs *Ave Maria,* sans y penser ni entendre. (Rabelais.) || On comprend aussi sous ce nom l'*Ave,* et les autres premières prières qu'on apprend aux enfants. Cet enfant sait sa patenôtre.

— Fam. Toute sorte d'autres prières chrétiennes. Dire ses patenôtres. Grande disense de patenôtres. Il me maudissons lardant sa *patenôtre.* (Volt.) Il ne se dit qu'en plaisantant.

> Français, dessillez-vous les yeux,
> Apprécrez pour vous et les vôtres,
> Qu'il n'y a gens si fâcheux
> Que des diseurs de *patenôtres.*
> (*Sat. Ménippée.*)

— Fig. *Mangeurs de patenôtres.* Hypocrites.

> De faux mangeurs de *patenôtres,*
> Gens qui font enrager les autres
> Pour tes bas les gens de bien,
> A mon gré, se passeraient bien. (Scarron.)

— Fig. Racine l'a employé pour Termes de chicane:

> Il marmotte toujours certaines *patenôtres*
> Où je ne comprends rien.

Fig. *Il dit la patenôtre de singe.* Il gronde et murmure entre ses dents.

— *Mettre en même patenôtre.* Mettre ensemble, comparer.

> Et quant aux courtisans,
> Qui, doucets et gentils, font tant les suffisants,
> Je trouve, les mettant en même *patenôtre,*
> Que le plus sot d'entre eux est aussi sot qu'un autre.
> (Regnier.)

— Bot. *Patenôtre des Italiens.* L'azedarac.

— Superst. *Patenôtre du loup.* Espèce d'enchantement par lequel les bergers croyaient écarter le loup. || *Savoir la patenôtre du loup.* Être en mesure de se garer des menaces que quelqu'un nous fait. || *Patenôtre blanche.* Prière cabalistique qui assure le paradis à ceux qui la récitent.

— **PATENÔTRES.** s. f. pl. Pop. Grains d'un chapelet.

— *Se suivre comme des patenôtres.* Aller à la suite les uns des autres. Ils se suivaient en file, ainsi que *patenôtres.* (La Font.)

— Par extens. Le chapelet tout entier.

— Fig. Certains endroits de chemins où il se trouve des élévations et des enfoncements alternatifs, parce que ces crêtes se succèdent comme les patenôtres d'un chapelet.

— Archit. Ornement composé de petits grains ronds ou ovales que l'on place au-dessous des oves.

— Blas. Dizain de chapelet ou chapelet tout entier, dont certains écussons sont entourés. Les chevaliers de Malte portent des patenôtres autour de leur écu.

— Hydraul. Chaîne sans fin employée dans les chapelets verticaux. Certaines mailles des patenôtres, également espacées, sont disposées de manière à fermer exactement le vide du cylindre dans lequel l'eau est élevée.

— Pêch. Chapelet de morceaux de liège qui maintient un filet au-dessus de l'eau.

PATENÔTRÉ, ÉE. adj. (rad. *patenôtre*). Se dit d'une croix faite de grains enfilés.

PATENÔTRERIE. s. f. (rad. *patenôtre*). Anc. comm. Profession et boutique d'un patenôtrier ou marchand de chapelets.

— Étalage de chapelets, de croix.

PATENÔTRIER, ÈRE. adj. Se disait pour Diseur de patenôtres. || Bigot.

* **PATENÔTRIER.** s. m. Comm. Fabricant, marchand de chapelets, de boutons, de bracelets, de colliers, etc. Il y avait autrefois à Paris trois corps de ce metier : les patenôtriers en bois, les patenôtriers en verre et les patenôtriers en émail.

— Bot. Nom vulgaire de l'azédarac et du staphylier, dont les grains servent à faire des chapelets.

— Adjectiv. Maître *patenôtrier.* (Acad.)

* **PATENT, ENTE.** adj. (du lat. *pateus, patentis,* ouvert). Evident, manifeste. Verite patente. Cela est patent.

— Se disait pour Ouvert.

> Pour exalter sa maison libérale,
> Qui à chacun est ouverte et *patente.* (Marot.)

— On disait aussi *des termes patents,* pour Des termes clairs, connus.

— Chancell. et Fin. *Acquit patent.* Se disait d'un brevet du roi, scellé du grand sceau, portant gratification de quelque somme d'argent, et servant d'acquit et de décharge à celui qui devait en faire le payement.

— Chancell. *Lettres patentes.* Nom qu'on donnait autrefois à toutes les lettres rédigées sur parchemin, scellées du grand sceau, et par lesquelles le roi accordait une faveur ou une grâce. Lettres patentes enregistrées au parlement.

* **PATENTABLE.** adj. 2 g. (rad. *patenter*). Qui est sujet à patente. Marchand patentable.

— Que l'on peut soumettre à l'impôt appelé *patente.* Marchandises patentables.

* **PATENTE.** s. f. (radic. *patent*). Nom des lettres, des commissions, des diplômes accordés, ou par le roi, ou par des corps, des universités, etc. Se faire délivrer une patente. Obtenir une patente. Patente de docteur. Montrer, produire sa patente, ses patentes. Exercer d'après sa patente, sans patente. Avoir patente pour quelque chose. Avoir patente en poche. Il a vieilli en ce sens.

— Particulièrement, Contribution annuelle et proportionnelle imposée sur ceux qui font un commerce, ou qui exercent une industrie sujette à ce droit. Après la suppression des maîtrises et des jurandes, une loi du 17 mars 1791 institua les patentes, qui, supprimées ensuite en 1793, furent rétablies en l'an III, et le droit s'en perçut par douzième, comme les autres contributions. Elles consistent en un droit fixe et en un droit proportionnel, l'un réglé par un tarif, l'autre formé du dixième du loyer du commerçant et suivant la nature de son commerce. Patente d'épicier, de tailleur, de banquier, de libraire. L'impôt de la patente, des patentes.

— Quittance de cette contribution. Prendre, payer une patente. Les patentes ne sont que pour un an.

— *Patente nationale.* Nom qu'on donnait, dans la constitution de 1791, aux brevets d'invention.

— Anc. jurispr. *Patente du Languedoc.* Droit que le fermier des cinq grosses fermes levait, en Languedoc, sur les marchandises qui sortaient, par terre ou par eau, du Languedoc.

— Mar. Pièce qui indique la qualité des marchandises. || Nom donné aussi aux passeports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent, pour constater, au lieu de leur destination, l'état sanitaire du point de départ. C'est d'après les termes de cette pièce que l'on motive la libre admission d'un navire, ou son obligation d'entrer en quarantaine. || *Patente nette.* Celle qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté. || *Patente brute.* Celle qui atteste le contraire.

— Techn. *Essieu à patente.* Essieu disposé de façon à diminuer beaucoup le frottement. || On nomme aussi cet essieu *patente* || *Voiture demi-patente.* Voiture qui n'a l'essieu à patente qu'à moitié.

* **PATENTÉ, ÉE.** part. pass. du v. Patenter. S'emploi adjectiv. Personne patentée. Marchand patenté. Marchand le patentée. N'être pas patenté. Eh quoi! traiter en comparse l'empoisonneuse *patentée* de la maison des Césars, cette femme reptile que l'imagination se représente tordue, comme une couleuvre de cadmée, autour du sceptre des empereurs. (P. de Saint-Victor.)

— *Patenté par.* Être patenté par le gouvernement.

— Substantiv. Les patentés. Les plus haut, les plus fort patentés. Un *patenté.* (Acad.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Patenter, ne donne ce mot que comme adjectif et substantif.

PATENTER. v. a. 1re conj. Administ. Soumettre à la patente.

— Délivrer une patente à quelqu'un.

— **SE PATENTER.** v. pr. Prendre une patente.

PATÉOSAURE. s. m. (pron. *pa-té-o-çore*; ét. gr., πατέω, je marche; σαῦρος, lézard). Erpét. Groupe de sauriens de la famille des lacertiens, dont le type est Péremic, originaire du Cap.

PATE-PELU. s. m. V. PATTE-PELU.

PATÉQUES. s. m. pl. Myth. anc. Syn. de PATAIQUES.

* **PATER.** s. m (pr. *pâ-terr*; mot lat. signif. *père*). Mot qui commence l'Oraison dominicale en latin, et dont on se sert pour nommer cette prière. Le Pater ayant été dicté par Jesus-Christ lui-même, l'Église, dès son origine, l'a proposé aux fidèles comme un modèle de prière et l'a toujours considéré comme une partie essentielle du culte. Il se trouve en effet dans le canon de la messe et au commencement de presque tous les offices. Dire le Pater, un Pater. Ne pas savoir son Pater. || Pl., des *Pater.*

— Par extens. Premiers éléments, premières notions d'une science ou d'un art. Quand tu es apprenti et que tu ne sais pas encore ton *Pater,* tu sais déjà donner le coup de pouce à la balance. (Mérimee.)

— Fam. *Savoir une chose comme son Pater.* La savoir très bien, par cœur.

— Fig. et fam. *Ne pas savoir son Pater.* Être fort ignorant.

— *Ne pas dire un Pater.* Être peu dévot.

— Le temps qu'on met à dire un Pater. Charost fut plus de trois ou quatre *Pater* a se remettre. (Saint-Simon.)

— Nom donné aussi aux gros grains d'un chapelet, sur lesquels on dit le Pater. Les *Pater* de son chapelet sont d'émeraude. (Acad.)

— Nom donné plaisamment au curé d'une paroisse ou a un religieux. Le *Pater* de Bourganeuf. (Trev.)

PÂTER v. a. 1re conj. Techn. Coller des cuirs ensemble avec une sorte de colle qu'on appelle *pâte.*

— **PÂTER.** v. n. Hortic. Se dit des fruits qui n'ont pas d'eau, qui sont comme de la pâte. Ce fruit pâte beaucoup.

— Vén. S'emploie à tort pour Patter.

— **SE PÂTER.** v. pron. Se coller. Ces cuirs se pâtent bien.

PATER (Jean-Baptiste-Joseph). Peintre, né à Valenciennes, 1696-1736, a composé de jolis paysages dans le genre de Watcau, son maître.

PATÉRAÏTE. s. f. Minér. Molybdate de cobalt, contenant en outre du fer, du bismuth, du soufre, de la silice et de l'eau.

PATERCULUS (C. Velleius). Historien latin, né à Naples vers 19 av. J.-C., préfet, puis légat sous les ordres de Tibère en Germanie, devint préteur, 14 après J.-C. On croit qu'il périt dans la ruine des amis de Sejan, 31. Son *Histoire romaine,* en 2 livres, ne nous est pas parvenue intacte. Elle est écrite d'un style concis, énergique, avec des locutions surannées.

* **PATÈRE.** s. f. (étym. lat., *patera*; fait de *patere,* être ouvert). Antiq. Espèce de soucoupe de bronze ou d'argile, munie quelquefois d'un manche, dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices, pour recevoir le sang des animaux qu'on immolait, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. Elle frappa dans une des *patères* d'or. (G. Flaubert.) || Vase d'or ou d'argent, de marbre, de bronze ou de terre, qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après s'en être servi pour les libations de vin et d'autres liqueurs usitées dans les funérailles.

— Espèce d'ornement de cuivre doré, à peu près de la forme d'une patère antique, et qui est vissé à l'extrémité des verges de fer droites ou en croissant, dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre.

— Par extens. Ornement du même genre dont on se sert pour accrocher divers objets. Des habilleuses accrochaient à des *patères,* contre les murs, des robes crottées et des jupons de flanelle rouge à cerceaux. (L. Halevy.) On voyait parmi la fumée des pipes flamboyer les pompons des shakos et les ceinturons qui reluisaient pendus aux *patères.* (A. Dumas.)

— Acal. Genre de méduses, famille des oceanidées, établi pour une espèce de très grande taille.

— Archit. Ornement de forme circulaire imitant une patère antique. La patère se place dans les métopes de la frise dorique.

— Bot. Organe creux, dont l'orifice est evasé comme une soucoupe.

— Numism. La patère dont on se servait dans les sacrifices se met à la main de toutes les divinités, et souvent à la main des princes, pour marquer la puissance sacerdotale unie avec l'impériale, par la qualité de souverain pontife des dieux, soit du premier, soit du second ordre.

— Serr. Rosette en cuivre plein rapportée sur les croisillons d'un balcon, d'une rampe, etc.

— Techn. Rondelle enfilée aux ficelles qui soutiennent les lices du métier à tisser. || Morceau de bois encadré dans la maçonnerie, sur le quel on fixe les appareils d'éclairage à gaz.

— **PATÈRE.** s. m. Antiq. gr. Nom de certains prêtres d'Apollon, par la bouche desquels le dieu rendait ses oracles.

PATERIN. s. m. (ét. lat., *pater,* père). Hist. relig. Nom de certains hérétiques qui ne se servaient pas d'autres prières que du Pater. || Nom donné aussi aux partisans de Grégoire VII, durant sa querelle avec l'empereur Henri IV, de 1078 à 1086. || Syn. de PATARIN.

* **PATERNE.** adj. 2 g. (du latin *paternus,* même signif.). Paternel, qui appartient a un père. Parler d'un ton paterne. Il est vieux, et ne s'emploie qu'en badinant. J'allai voir le prelat. Il me reçut d'un air *paterne,* en m'appelant toujours mon cher monsieur Marmontel. (Marmont.) Il les relève avec un air *paterne.* (Volt.) Sur sa mine *paterne* et mielleuse passaient de petits éclairs froids. (De Goncourt.) Je passai trois mortelles semaines en tête-à-tête avec moi-même, sans apercevoir d'autre visage humain que la face *paterne* du guichetier. (V. Cherbuliez.) Un gros bonhomme tout rond, en chaise à porteurs, les mains croisées sur le ventre, qui nous regarde d'un air *paterne* et lit son journal. (H. Taine.)

PATERNE (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mamers (Sarthe); 500 hab.

PATERNE (Saint). Premier évêque de Vannes, mort vers 548. Fête, le 15 avril.

— **PATERNE** (Saint). Évêque d'Avranches de 552 à 565, appelé aussi *saint Pair* ou *Pots.*

* **PATERNEL, ELLE.** adj. (du lat. *paternus,* même signif.). Du père, qui appartient au père. Quitter la maison paternelle. Recevoir la bénédiction paternelle. Échappé de la maison paternelle. Elevé dans l'enceinte des murs paternels. Aux mânes *paternels* je dois ce sacrifice. (Corneille.) Tremper ses mains dans le sang *paternel.* (Id.)

> Ne me préparez pas la douleur éternelle
> De l'avoir fait répandre a la main *paternelle.*
> (Racine.)

— Qui vient du père, qui est du côté du père. Succession paternelle. Biens paternels. Propre paternel. Parents paternels, du côté paternel. Ligne paternelle. Un homme de cour qui n'a pas un assez beau nom doit l'ensevelir sous un meilleur, faire entrer dans toutes les conversations ses aïeux *paternels* et maternels. (La Bruyère.) Les uns font valoir leurs anciennes liaisons, leur société d'études, les autres feuillettent leur généalogie, remontent jusqu'a un trisaïeul, rappellent le côté *paternel* et le maternel. (Id.)

— Qui est tel qu'il convient à un père, tel qu'il convient à l'état, a la qualité de père. Amour paternel. Tendresse, affection paternelle. Soins, sentiments paternels. Entrailles paternelles. Correction paternelle. Avis paternels. Le pouvoir paternel. L'autorité, la puissance paternelle. Les yeux éclairés de la foi découvrirent la main *paternelle* qui la frappait pour éprouver sa fidélité et sa constance. (Massill.) Mais Dieu veut qu'on espère en son soin *paternel.* (Rac.) Il est toujours une attention *paternelle* a ne point faire porter au peuple un fardeau pesant. (Volt.) Savez-vous bien que vous avez donne une furieuse secousse a mes entrailles *paternelles?* (Id.) L'un leur porte les prévoyances *paternelles,* l'autre les affections et les soins maternels. (B. de St-P.)

> L'Être suprême, en ces mots *paternels,*
> Leur annonça ses ordres solennels. (J.-B. Rouss.)

— Fig. J'ai laissé reposer Mahomet, afin de le revoir avec des yeux moins *paternels.* (Voltaire.)

— Par extens. Se dit, en parlant d'un souverain, d'un maître, d'un supérieur, etc. Ce monarque a pour ses sujets une tendresse paternelle. Avoir des soins paternels pour ses domestiques. Faire a son élève une remontrance paternelle, toute paternelle.

> Sous un air *paternel* cachez l'autorité,
> Et mêlez la douceur a la sévérité. (Delille.)

— Gramm. *Cas paternel.* Se dit quelquefois du génitif.

* **PATERNELLEMENT.** adv. (rad. *paternel*). En père, comme un père doit faire. Traiter

quelqu'un paternellement. Le père de l'enfant prodigue reçut son fils paternellement et lui pardonna.

PATERNIEN s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée, au IVe siècle, par Paternus de Paphagonie. Les paterniens soutenaient que la chair est l'œuvre du démon, et, au lieu de la mortifier, ils se livraient à toutes sortes d'impuretés.

PATERNISER v. n. 1re conj. (ét. lat., *pater*, père). S'est dit pour Ressembler à son père. On croit que les filles paternisent plus que les garçons. Vieux mot.

* **PATERNITÉ**, s. f. (ét. lat., *pater*, père). État, qualité de père. La paternité et la filiation sont deux termes relatifs. Paternité légale, présumée, supposée. La paternité a de grandes douleurs et de grandes peines. Les désordres de sa femme ont rendu sa paternité fort douteuse. La dignité d'homme du sauvage commence avec sa *paternité*. (Chateaub.) Et au bout du mariage, il y avait encore la *paternité*, qui, pour lui, naissait à l'artiste. (De Goncc.) | *Paternité légitime*. Celle qui est le résultat du mariage. | *Paternité naturelle*. Celle qui a eu hors du mariage. | *Paternité adultérine* ou *incestueuse*. Celle qui résulte du commerce d'un homme et d'une femme, entre lesquels le mariage de l'un d'eux ou le lien du sang qui les unit prohibent toute union.

— Quelquefois, Compliment affectueux, semblable à celui que pourrait faire un père. Le bon abbé vous fit mille *paternités* (Mme de Sévigné.)

— Fam. Qualité d'auteur. Il revendique la paternité de cet ouvrage.

— Dr. canon. *Paternité spirituelle*. Alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul, ou même entre le prêtre qui baptise et le baptisé.

— Hist. *Votre Paternité*. Titre qu'on donnait aux papes, dans le XIIIe siècle. | On l'a aussi donné aux anciens religieux, aux prêtres, aux confesseurs.

— Jurispr. *Recherche de paternité*. Action de rechercher le père d'un enfant naturel non reconnu. La *recherche* de la paternité est interdite. (E. de Girardin.)

— Théol. Perfection relative à la personne du Père, et non à la nature divine; ainsi, quoiqu'elle soit incommunicable au Fils, elle ne fait pas de Dieu le Père un Dieu différent de Dieu le Fils, parce qu'elle ne tombe pas sur la nature divine.

PATERNO (jadis *Hybla major*) Géogr. Ville de Sicile, à 16 kil. N.-O. de Catane, au pied de l'Etna; 13,000 hab.

PATER-NOSTER, s. m. Bot. Nom vulgaire de la canne de l'Inde, dont les grains servent à faire des chapelets ou rosaires. | On donne le même nom, à Saint-Domingue, à certaines graines employées au même usage.

PATERSONIE, s. f. (de *Paterson*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, établi pour des arbrisseaux des contrées sablonneuses de l'Australie.

PÂTEUX, **EUSE**, adj. Qui a les caractères, la consistance de la pâte. Se dit surtout en parlant de la fusion de certaines substances, qui ne font que se ramollir, sans passer à l'état liquide. Les savons que forme l'union des graisses et des huiles avec la potasse restent mous, ou plus ou moins *pâteux*. (Thenard.)

— *Pain pâteux*. Pain qui n'est pas assez cuit.

— Se dit aussi des choses qui font dans la bouche le même effet que ferait de la pâte. Poires pâteuses. Abricots pâteux. Fruit à chair pâteuse.

— *Cette liqueur est pâteuse, ce vin est pâteux*. Il y a dans cette liqueur, dans ce vin des filaments, des matières non fondues, qui empêchent son entière liquidité. | On dit de même: *Cette liqueur, ce vin a un œil pâteux*.

— *Avoir la bouche, la langue pâteuse*. Se dit quand la langue est couverte d'un enduit muqueux qui en émousse la sensibilité. Quand on a le dos de ce vin, on a la bouche pâteuse. Il lui est resté de sa maladie un grand dégoût, il a la bouche, la langue pâteuse. Cela rend la bouche pâteuse, la langue pâteuse.

— *Chemin pâteux*. Chemin dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée.

— Se dit de l'encre qui devient trop épaisse, par suite de l'évaporation. De l'encre pâteuse.

— Comm. *Ce diamant, cette agate a un œil pâteux*. Ce diamant n'est pas parfaitement clair, cette agate a quelque chose de trouble et de louche.

— Litter. Dans la critique littéraire, ce mot emporte une signification dénigrante, et se dit d'un style qui manque de fermeté, de netteté.

— Peint. Se dit quelquefois d'une touche abondante en couleurs, des chairs peintes largement et moelleusement. *Touches pâteuses, chairs pâteuses*, sont des expressions qui se prennent toujours en bonne part. | Mais on ne dit pas *tableau pâteux*, même en parlant d'un tableau peint dans la pâte.

PATHÉMAR s. m. Mus. V. PATEMAR.

* **PATHÉTIQUE**, adj. 2 g. et gr. (gr. *pathêtikos*, fait de *pathos*, passion). Qui émeut les passions. Discours pathétique. Orateur pathétique. Le dernier acte de cette tragédie est fort pathétique. Traiter un sujet d'une manière pathétique. Chaleur pathétique. Voix pathétique. Chant pathétique. Accent pathétique. Un ton véhément et pathétique. Toute cette action est *pathétique*, mais si le style ne l'était pas aussi, elle ne serait que puérile. (Volt.) Le plus *pathétique* des orateurs, c'est la passion dominante. (Noel.)

— Anat. Se dit d'un muscle et d'un nerf de l'œil, à raison de ce que leur action fait exécuter au globe de l'œil les mouvements qui caractérisent les passions violentes. Le muscle pathétique est situé à la partie supérieure et interne de l'orbite. On le nomme aussi *grand oblique de l'œil*, à cause de sa situation oblique et réfléchie dans la forme orbitaire. Le nerf pathétique ou *de la quatrième paire* est destiné à donner le mouvement et la sensibilité au muscle grand oblique. C'est le plus petit des nerfs crâniens; il prend son origine sur les côtés et un peu en arrière de la valvule de Vieussens.

— Musiq. *Le genre pathétique*. Le genre qui tend à peindre et à émouvoir les grandes passions.

— PATHÉTIQUE, s. m. Ce qui émeut fortement les passions, ce qui touche le cœur. Il y a dans cette scène beaucoup de pathétique. Il ne faut pas confondre la déclamation avec le *pathétique*. (Acad.) Le *pathétique* s'anime aux feux de l'imagination et du cœur. (Boiste.) Rien n'est froid comme le faux *pathétique*. (D.) Les citations profanes, les froides allusions, le mauvais *pathétique*, les antithèses, les figures outrées ont fini. (La Bruyère.) Le point critique et délicat du *pathétique* tient, c'est de tenir essentiellement à l'opinion personnelle. (Marm.) L'harmonie de ses vers et le *pathétique* qui règne dans son style ont pu séduire les Athéniens. (Volt.) Cette tragédie s'est toujours soutenue; ce que j'attribue en partie à l'avantage qu'elle a toujours eu d'être très bien représentée, et en partie à la pompe et au *pathétique* du spectacle. (D.)

— Mus. Ce qui est touchant, expressif, passionné. Le genre chromatique, avec ses semitons majeurs et mineurs, tant en descendant qu'en montant, est fort propre au pathétique. Il en est de même des dissonances bien ménagées, surtout des superflues et des diminuées; la variété des mouvements, tantôt vifs, tantôt languissants, tantôt lents, tantôt vites, etc., contribue encore beaucoup au *pathétique*. (Brossard.)

— Rhét. Art d'exciter les passions, soit en communiquant aux âmes les sentiments dont on est soi-même pénétré, soit en faisant naître ces sentiments par un récit, un exposé, une peinture. Dans le premier cas, c'est le *pathétique direct*; dans le second, c'est le *pathétique indirect* ou *réfléchi*.

— Par extens. et iron. Pendant ce colloque, Rosette n'avait pas manqué de s'évanouir selon les plus saines règles du *pathétique*. (Th. Gautier.)

— Se dit quelquefois pour Orateur pathétique. Les *pathétiques* sont sujets à tomber dans la sensiblerie. (Cormen.)

— Syn. comp. PATHÉTIQUE, TOUCHANT. Le *touchant* peut ne consister que dans un trait, dans un mot, dans une situation; pour le *pathétique*, il faut une réunion de traits, d'expressions, de sentiments qui tendent au même but.

* **PATHÉTIQUEMENT**, adv. D'une manière pathétique. Scène écrite pathétiquement. Cet acteur a rendu son rôle pathétiquement.

PATHÉTISME, s. m. (ra. l. *pathétique*). Rhét. Art d'émouvoir les passions par l'expression de la physionomie, par les gestes, la manière de déclamer. Un avocat ne doit nullement employer les accents nécessaires pour le *pathétisme*; il révolterait les juges, qui ne cherchent qu'à connaître la vérité, pour être en état de rendre la justice. (Trev.) Cette grande actrice connaissait toutes les ressources du *pathétisme*, et dans son silence même faisait verser des larmes. (Mercier.)

— Néol. Emploi, et plus souvent affectation du pathétique.

PATHIQUE, s. m. (ét. gr., *pathêtikos*, de *pathos*, passion). Mystic. Celui qui reste sous la domination de ses passions.

PATHMOS Géogr. Ile de la Turquie d'Asie (Sporades), au S.-E. de l'île Nicaria; 1,000 h. Le ch.-l. est la bourgade de Saint-Jean ou Patmo.

PATHODERME, s. f. (ét. gr., *pathos*, maladie; *derma*, peau. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, établi pour des espèces de l'Inde et du Sénégal.

PATHOGÉNÉSIE, s. f. (ét. gr., *pathos*, maladie; *genesis*, génération). Méd. Origine des maladies, leurs causes, leurs principes.

PATHOGÉNÉSIQUE, adj. 2 g. Méd. Qui tient, qui a rapport à la pathogénésie.

PATHOGÉNIE, s. f. (ét. gr., *pathos*, maladie; *genos*, origine). Pathol. Partie de la pathologie générale qui s'occupe de la formation des maladies.

PATHOGÉNIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pathogénie.

* **PATHOGNOMONIQUE** ou **PATHOGNOSTIQUE**, adj. 2 g. (pr. *pa-to-gno-mo-nike* ou *pa-to-gno-stike*; ét. gr., *pathos*, maladie; *gnômonikos*, qui dénote, qui indique). Pathol. Se dit des signes qui font connaître le vrai caractère d'une maladie. Les signes pathognomoniques sont inséparables des affections qu'ils accompagnent. Une fièvre aiguë, une douleur pongitive au côté, la toux et la difficulté de respirer, sont les signes pathognomoniques de la pleurésie. Ce signe *pathognomonique* ne me trompe guère. (Merimée.)

— PATHOGNOMONIQUE, s. f. Science des diagnostics des maladies.

— Philos. Science des signes des passions.

* **PATHOLOGIE**, s. f. (ét. gr., *pathos*, maladie; *logos*, discours). Méd. Branche de la médecine théorique qui a pour objet l'étude des maladies du corps humain. | *Pathologie animée*. On a proposé de désigner sous ce nom les maladies produites dans le corps de l'homme par la présence des animalcules, des vers, etc. | *Pathologie comparée*. Celle qui a pour objet de comparer les phénomènes pathologiques des divers animaux ou même des végétaux. | *Pathologie externe* ou *chirurgicale*. Chirurgie. | *Pathologie générale*. Collection de préceptes, de corollaires, renfermant la substance ou les fondements de l'art; elle présente les maladies dans ce qu'elles ont de commun. | *Pathologie humaine*. Pathologie des maladies de l'homme. *Pathologie interne*. Médecine proprement dite. | *Pathologie spéciale*. Histoire particulière de chaque maladie. | *Pathologie vétérinaire*. Celle qui s'occupe des animaux.

* **PATHOLOGIQUE**, adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la pathologie. Questions pathologiques. Signes pathologiques. Doctrines pathologiques. Science pathologique. Traité pathologique. Les thèses de médecine sont, pour la plupart, des questions pathologiques.

— Par extens. Tout le monde me regardait, en retirant doucement vers les joues les deux coins de la bouche, et en mettant les mains sur les côtés, ce qui est le signe *pathologique* de la joie. (Voltaire.) | Qui offre les symptômes d'une maladie. Etat pathologique d'un organe. | *Anatomie pathologique*. V. ANATOMIE.

PATHOLOGIQUEMENT, adv. Au point de vue pathologique.

* **PATHOLOGISTE**, s. m. Celui qui s'occupe de la pathologie.

PATHOMANIE, s. f. (ét. gr., *pathos*, maladie; *mania*, folie). Pathol. Espèce de maladie qui se rapporte à la démence, à l'égarement d'esprit.

PATHOPÉE, s. f. (ét. gr., *pathopoiia*; de *pathos*, passion). Littér. Art d'émouvoir les passions.

PATHOPOÉSE, s. f. (ét. gr., *pathos*, maladie; *poiêsis*, création). Médec. Production des maladies. On dit dit aussi *pathopoïese*.

PATHOPOÉTIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la production des maladies, ou pathopoëse.

* **PATHOS**, s. m. (pr. *pa-toss*; du gr. *pathos*, passion). Anc. rhét. Nom donné autrefois aux mouvements, aux figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs. On voit partout chez vous l'ithos et le *pathos*. (Molière.)

— Fam. Se dit, en mauvaise part, pour exprimer une chaleur, une emphase affectée et déplacée dans un discours, dans un ouvrage quelconque. Voilà bien du pathos. Tout cela n'est que du pathos. Faire un grand pathos. Pathos politique. Pathos philanthropique. Le sublime dégénère aisément en *pathos* sous la plume des plus grands écrivains. (Boiste.) Un homme qui vit dans le monde ne peut s'accoutumer aux idées extravagantes, au *pathos* affecté, au déraisonnement continuel de vos bonnes gens. (J.-J. Rousseau.)

* **PATIBULAIRE**, adj. 2 g. (dulat. *patibulum*, gibet). Qui appartient au gibet, qui est destiné à servir de gibet. Fourches patibulaires.

— Fig. *Avoir la mine, la figure, la physionomie patibulaire*. Avoir la mine, la figure, la physionomie d'un méchant homme, d'un homme qui mérite d'être pendu. Le trouve encore, dans Béroalde de Verville, une anecdote qui, vraie ou fausse, prouve le renom *patibulaire* qu'avait laissé le vieux sire. (P. de St-Victor.)

— PATIBULAIRE, s. m. Recueil de faits qui concernent les suppliciés.

— Gibet, potence; exposition au pilori.

> Car de mettre au *patibulaire*
> Le corps d'un mari tant aimé,
> Ce n'était pas peut-être une si grande affaire.
> (La Fontaine.)

PATIBULE, s. f. (ét., V. PATIBULAIRE). Gibet, potence. Vieux mot.

PATIBULÉ, ÉE, part. pass. du v. Patibuler. S'empl. adjectiv. Coupable patibulé.

PATIBULER v. a. 1re conj. (rad. *patibulaire*). Attacher au gibet.

* **PATIEMMENT**, adv. (pron. *pa-ci-a-man*; rad. *patient*). Avec patience. Souffrir patiemment. Attendre patiemment. Supporter patiemment. Écouter patiemment. La colère est d'autant plus impétueuse, que l'on a tolère plus *patiemment* les provocations. (Boiste.) Le pauvre supporte plus *patiemment* sa misère, quand il voit que le bonheur n'accompagne pas toujours les richesses. (St-Evrem.) Les hommes ne savent point être *patiemment* ce qu'ils sont. (Fontenelle.) Il me semblait que j'aurais supporte plus *patiemment* sa mort ou son absence. (J.-J. Rouss.) Madame de Vaubert s'appliqua *patiemment* à étouffer ce vieux levain de 93. (J. Sandeau.)

* **PATIENCE**, s. f. (pr. *pa-ci-ance*; du lat. *patientia*, souffrance). Vertu qui fait supporter les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités, etc., avec modération et sans murmurer. Grande patience. Il faut avoir une merveilleuse patience, un grand fonds de patience pour souffrir cela. Patience d'ange. Patience de saint. Patience de Job. Mettre la patience de quelqu'un à une rude épreuve. Prier Dieu qu'il nous donne la patience nécessaire. Avoir besoin de patience. Il faut s'armer de patience. Il faut faire provision de patience. Exercer sa patience. Pousser à bout la patience de quelqu'un. Epuiser sa patience. Ne vouloir pas abuser plus longtemps de la patience de quelqu'un. La patience m'échappe. La patience lui manque. Lasser la patience de quelqu'un. Ecouter quelqu'un avec patience. C'est un grand exemple de patience. Il faut avoir patience jusqu'au bout. On prend souvent l'indolence pour la *patience*. (De Retz.) Vous poussez ma *patience* à bout. (Boil.) La *patience* se soutient par le désir de vivre, ou par l'espérance même de mourir. (Fléch.) On sent toute la pesanteur de sa croix, et l'on ne laisse pas de la porter avec *patience*. (D.) Quelques magistrats aiment mieux lasser la *patience* du malheureux, et mettre au hasard une bonne cause, que de retrancher quelques moments de leur sommeil. (D.) L'Eglise n'oppose jamais aux persécutions que la *patience* et la fermeté. (Massill.) Si vous voulez lire cet ouvrage, faites provision de courage et de *patience*. (Volt.) Je vous demande pardon d'abuser de votre temps et de votre *patience*. (D.) Je respecte trop vos grands travaux pour abuser plus longtemps de votre *patience*. (D.) Des dégoûts plus sensibles mirent sa *patience* à une plus rude épreuve. (Barth.) Il est un courage plus rare et plus nécessaire, qui nous fait supporter chaque jour, sans témoins et sans éloges, les traverses de la vie, c'est la *patience*. (B. de Saint-Pierre.)

> J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
> Tenté leur *patience*, et ne l'ai point lassée. (Racine.)
> S'ils se taisent, madame, et me vendent leurs lois,
> A quoi m'exposez-vous? par quelle complaisance
> Faudra-t-il quelque jour payer leur *patience*? (D.)

— *Prendre son mal en patience*. Le supporter, le souffrir avec patience, avec résignation. Le chrétien prend ses afflictions en patience, et les offre à Dieu.

— Tranquillité, calme, sang-froid avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire. Prendre patience. Avoir patience. Se donner patience. Il faut avoir une belle patience pour attendre si longtemps. Il n'y a point de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser; il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la *patience*. (La Bruy.) Il eût dû prendre plus de *patience*, afin d'avoir plus de certitude de l'événement. (Corneille.) La *patience* est l'art d'espérer. (Vauven.)

— *Prendre en patience*. Supporter avec modération et retenue les choses qui font de la peine. | *Perdre patience*. S'impatienter.

— *La patience lui échappe*. Il ne se contient plus, il se fâche.

— *Mettre la patience à bout*. Devenir un sujet de colère, d'emportement.

> Sa mauvaise conduite, insupportable en tout,
> Met a chaque moment ma *patience* à bout. (Molière.)

— Fam. *Il faudrait avoir la patience de Grisélidis*. Il faudrait avoir une patience infinie. | *Il faut prendre patience en enrageant*. Se dit lorsqu'on est obligé de supporter une chose malgré soi, parce qu'elle vient d'un supérieur.

— Constance, persévérance à faire une chose, à poursuivre un dessein, malgré la lenteur des progrès, malgré les difficultés, les obstacles, les peines, les dégoûts. La *patience* vient à bout des travaux les plus longs et les plus pénibles. (Acad.) Nous allons voir dans l'exemple des Hollandais ce que peut un petit peuple quand la *patience*, la réflexion et l'économie dirigent ses spéculations. (Rayn.) La casuistique était devenue entre leurs mains un jouet, qui, comme tous les jouets, devait fort inviter à la *patience*. (E. Renan.)

— *Ouvrage de patience*. Ouvrage qui demande principalement du temps et de la constance.

— *Patience d'Allemand*. Grande patience, comme celle des ouvriers de cette nation, qui mettent beaucoup de temps et de soins à de petits ouvrages.

— S'est dit pour Délai, répit. Des créanciers qui, après six mois, ne me donneront pas de *patience*. (Mme de Sév.) Il n'a jamais eu de *patience* qu'il n'en ait fait un de ses commensaux. (Id.)

— S'empl. quelquefois absol., et en manière d'interjection. Si on lui laissait quelque chose, patience; mais on lui ôte tout. Eh bien! patience.

— Fam. *Patience, patience, s'il vous plaît*. Ne m'interrompez point, laissez-moi parler. *Patience!* mon cœur, *patience!* (Mol.) | On dit aussi, dans le même sens: *Patience, un moment de patience*.

— On dit, par menace, *Patience, j'aurai mon tour*.

— Se trouve quelquefois au pluriel.

> Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
> On vit aller des *patiences*.
> Plus loin que la sienne n'alla. (Benserade.)

— Loc. prov. *La patience est la vertu des ânes*. Il y a de la sottise à rester dans une situation fâcheuse d'où l'on peut sortir, à supporter ce qu'on ne doit pas endurer. | *Patience poussée à bout tourne en fureur*. | *La patience vient à bout de tout*. | *La patience est amère, mais son fruit est doux*. Si la patience n'est point exempte de

peines, elle sait du moins les diminuer de moitié, et les adoucir. || *Patience vaut un bon bouclier.* || *Patience passe science.* || *Qui n'a patience, il n'a rien.*

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage. (LA FONTAINE.)

— Alchim. *Ouvrage de patience.* Pierre philosophale, parce qu'il faut un temps très long pour la réduire à sa dernière perfection, et que l'artiste ne doit pas s'ennuyer ni agir avec précipitation; car cet ouvrage divin, disent-ils, a son temps ordonné par la nature, aussi bien que les fleurs et les fruits que portent les végétaux.

Anat. Muscle releveur de l'omoplate.

— Blas. Salamandre représentée dans le feu.

— Hist. relig. Nom donné à plusieurs sortes de scapulaires et de chemises, que les supérieurs donnaient à leurs novices ou à leurs malades; ils variaient selon les ordres.

— Jeux. *Jeu de patience.* Amusement ingénieux qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces découpées en cent façons d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc. || On appelle *patiences* différentes combinaisons d'un jeu de cartes, au moyen desquelles une personne seule arrive à un résultat qu'elle s'est propose. Il y a aussi des patiences de cette espèce qui peuvent se jouer à deux. || *Patience russe.* Jeu de cartes appelé aussi *nigaud.*

— Liturg. Sorte de cul-de-lampe où l'on s'assied quand on a levé les stalles du chœur.

— Techn. Petite planchette mince, avec une rainure au milieu, dans laquelle on fait entrer les boutons, afin de pouvoir les nettoyer sans user ou salir le drap.

* **PATIENCE**, s. f. (ét. bas-allem., *patick*; du bas-lat. *lapathium,* oseille). Bot. Nom vulgaire du genre rumex. Patience sauvage. Patience rouge ou sang-de-dragon. Patience aquatique.

— Pharm. Sous le nom de *patience*, on trouve dans le commerce, outre la racine de la patience officinale, celle de quelques autres espèces, qui ont absolument la même amertume et les mêmes propriétés toniques et sudorifiques.

— Loc. prov. *Patience! disent les ladres. Patience* est mis ici par allusion à la plante de ce nom, qu'on emploiait comme remède dans le traitement de la ladrerie ou lèpre. || On dit de même : *Assez, prenez une once de patience.*

* **PATIENT, ENTE**, adj. (pr. *pa-ci-an ;* ét. lat., *patiens ;* fait de *pati,* souffrir). Qui souffre avec modération et sans murmurer les adversités, les injures, les mauvais traitements, etc. C'est l'homme du monde le plus patient. Il faut être bien patient pour souffrir tout cela sans rien dire. Il est fort patient dans la douleur. L'homme patient vaut mieux que le courageux. Ce père a été fort patient à l'égard de son fils. Ce mari, ce maître est fort patient dans son domestique. Ce juge est fort patient dans les audiences qu'il donne. Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi *patient,* aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas. (Boss. Les aventures du sage et *patient* Ulysse valent bien la colère de l'impétueux Achille. (Fénelon.) Si l'amitié rend quelquefois diffus celui qui parle, elle rend toujours *patient* l'ami qui écoute. (J.-J. Rousseau.) Il parla longtemps, je m'attendais à voir bondir le prêtre, mais il écouta en silence, aussi *patient* qu'un moine romain. (L. Veuillot.)

— Par extens. Cette vertueuse mère plia son fils avec douceur au joug de l'autorité maternelle. L'accoutumant insensiblement à une vie simple et *patiente.* (Fléchier.)

— Qui attend et qui persévère avec tranquillité. Quand on a quelque affaire à conduire, il faut être *patient.* (Acad.) C'est une preuve assez forte, que les Français, quand ils sont bien conduits, peuvent avoir ce courage *patient,* qui est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse qu'on leur accorde. (Volt.)

— Loc. prov. *La charité est patiente.* Les personnes qui ont de la charité supportent patiemment les offenses.

— Ecrit. *Dieu est patient et miséricordieux.* Il supporte nos fautes, pour nous donner le temps de nous corriger.

— Philos. Qui reçoit l'impression d'un agent physique. Tous les êtres à l'égard les uns des autres sont agents ou *patients.* (Acad.)

— **PATIENT, ENTE**, s. Personne qui a de la patience. Madame m'a fait connaître la vérité de cette parole du Sage : Le *patient* vaut mieux que le fort. (Boss.)

— Personne condamnée à la peine capitale, et livrée à l'exécuteur. Accompagner les patients au supplice. Le *patient* était dans la charrette. (Acad.) Les rôles se retournent : c'est le *patient* qui condamne à mort ses bourreaux. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. Celui qui est entre les mains des chirurgiens, et qui subit une opération douloureuse.

— Celui qui souffre. Aux yeux de la justice des hommes, le tort est presque toujours du côté du *patient.* (Boiste.)

— Fam. *Il n'a été que le patient.* Se dit de celui qui, dans une querelle avec un autre homme, a souffert les injures, sans rien faire pour les repousser.

— Gramm. gr. *Nom de patient.* V. NOM. || *Patient.* Complement.

— Philos. Celui sur qui le sujet agit. L'agent et le patient. L'homme est le *patient* des événements. (V. Hugo.)

— Syn. comp. **PATIENT, ENDURANT.** V. ENDURANT.

* **PATIENTER**, v. n. 1re conj. (pr. *pa-ci-an-te* Prendre patience, attendre avec patience. Patienter un peu. Il faut patienter.

PATIME, s. f. Bot. Genre de cinchonacées, tribu des hameliacées, établi pour des sous-arbrisseaux de la Guyane.

PÂTIMENT, s. m. (rad. *pâtir*). Néol. Etat de souffrance.

* **PATIN**, s. m. (rad. *patte*). Sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. Porter des patins. Elle était montée sur des *patins,* sur de hauts *patins.* (Acad.)

Sur un *patin* de liege élevant sa chaussure,
Lise veut être grande en dépit de nature. (REGN.)

—Fig. Behaussée sur les *patins* d'imprudence. (Duplessis-Mornay.)

— Chaussure supportée par un cercle de fer et par deux montants, que les femmes attachaient à la semelle de leurs souliers pour éviter l'humidité des rues. Les patins ont été remplacés par les socques.

— *Patin brisé.* Patin composé d'une semelle en bois de noyer, garnie en cuir, en forme de pantoufle, et doublée en peau. Cette semelle est brisée vers son centre; les deux parties sont réunies par une charnière en cuivre maintenue en dessus par un ressort en acier, et en dessous par une pièce de cuir flexible.

— On a aussi fait des patins destinés à être placés sous des bottes ou des souliers.

— Dans les pays du Nord, Chaussure pour marcher sur la neige. Les Lapons se servent, pour courir sur la neige, de *patins* fort épais, de bois de sapin, longs d'environ deux aunes et larges d'un demi-pied. (Buffon.)

— Chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace, et qui est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier recourbée à la pointe et droite au talon. Cette chaussure se fixe sous chaque pied à l'aide de courroies et de boucles. Les peuples du Nord font du patin non seulement un moyen de divertissement, mais encore un objet d'utilité; ils s'en servent pour voyager sur la glace. Aller sur des patins, en patin. Glisser sur des patins. A l'aide du rapide *patin,* de jeunes laitières glissent sur la glace endurcie, et franchissent en moins d'une heure l'espace de plusieurs milles. (Ch. Pougens.)

Sur des *patins* bruyants il glisse en équilibre,
Et rase comme un trait la surface des eaux (LEONARD.)

— *Patin à roulettes.* Patin muni de roulettes avec lequel on peut glisser sur un sol uni.

— *Patins nageoires.* Appareil que l'on avait proposé autrefois pour permettre aux personnes qui ne savaient pas nager de traverser les rivières, debout et sans danger.

— Arg. des théâtres. *Casser son patin.* Perdre sa vertu.

— Charpent. Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier, pour le porter et lui servir de base. || Assemblage de pièces de bois formant le pied d'un support unique.

— Ch. de fer. Espèce de pied articulé tenant lieu de roues. || *Faire patin.* Se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur place.

— Constr. Pièce de bois que l'on couche sur un pilotage pour y établir la plate-forme, quand on fonde un édifice dans l'eau.

— Imprim. Morceau de bois qui sert à assembler le bas des jumelles d'une presse. || Pièce de bois dans laquelle s'assemblent les traverses du berceau.

— Marech. *Fer à patin.* Sorte de fer que l'on met sous le pied des chevaux pour les empêcher de glisser sur le sol. | Sorte de fer qu'on met aux chevaux étanchés pour les forcer à s'appuyer sur le pied opposé.

— Serr. Cale en fer qui reçoit la portée d'un poitrail ou sur laquelle repose une colonne. On dit aussi *semelle.*

— Techn. Gros tendon enlevé de la partie postérieure des quatre jambes du bœuf. Nom qu'on donne, dans les forges anglaises, aux supports des cisailles employés pour couper le fer et la tôle. || Partie du modèle d'un pied de marmite. Toute pièce de bois servant à porter des montants || Patte intérieure des boutons doubles pour chemises.

— Sell. Partie des porte-étrivières rivée sur l'arçon.

— **PATINS.** s. m. pl. Mar. Bouts d'allonges de revers prolongées au dessus du plat-bord pour servir à tourner différents cordages. On les nomme aussi *apotureaux* ou *jambettes.*

— Dans les brasseries, Petits morceaux de bois de cinq centimètres en carré, dont la longueur est de la largeur des planches du faux fond de la cuve matière. Ils servent à soutenir ce faux fond distant du fond de leur épaisseur.

PATIN (Guy), Médecin et écrivain célèbre, né à Hodeng ou Houdan, près de Beauvais, 1601-1672, docteur en médecine, professeur au Collège de France, combattit le quinquina, l'antimoine, la circulation du sang, etc. Ses *Lettres* sont un tableau curieux et non sans passion de la société de son temps. Il a encore écrit des *Eloges* en latin; *De la Conservation de la santé;* etc. || **PATIN** (Charles). Médecin et numismate, fils cadet du précédent, né à Paris, 1633-1693, a donné : *Familiæ romanæ ex antiquis Numismatibus; Histoire des médailles; Imperatorum romanorum Numismata.*

PATINABLE, adj. 2 g. Susceptible d'être patiné. Main, bras patinable.

Les patineurs sont gens inappotables,
Même aux beautés qui sont très *patinables* (SCARRON.)

PATINADE, s. f. Néol. Se dit de l'action de prendre la main de quelqu'un et de la secouer avec force en signe d'affection. M. Dupin, le président de la Chambre, me disait un jour en parlant de ces mains secouées, façon de s'aborder aussi grossière que ridicule, mais en usage enfin, et voilà ce qui lui déplaît avec raison, qu'il fallait nommer cela des *patinades* (Mme d'Abrantès.)

PATINAGE, s. m. Action de patiner, de toucher avec les mains.

— Action de patiner sur la glace.

— Ch. de fer. Mouvement des roues d'une locomotive qui tournent sur elles-mêmes sans avancer, comme cela arrive quand les rails sont couverts de verglas ou quand on quitte une voie horizontale pour gravir une pente.

* **PATINE**, s. f. (etym. lat., *patina,* plat). Enduit d'hydrocarbonate de cuivre, qui se forme sur les statues et les médailles de bronze de l'antiquité, leur donne des reflets verts et bleus avec de grandes parties brunes et leur sert en quelque sorte de vernis. La patine de cette médaille est fort belle. On applique sur les statues de bronze modernes un vernis qui imite assez bien la *patine* antique. (Acad.)

— Fig. Les lazzaroni demi-nus se cuisent et donnent à leur peau une *patine* de bronze (Th. Gautier.)

— Par extens. Nom donné aux concrétions terreuses qui se forment quelquefois à la surface des marbres antiques.

— Espèce de crasse dont se chargent les vieux tableaux, ou les vieux objets. *La patine du temps* Se dit en parlant des tableaux dont la teinte est adoucie, vieillie par une longue suite d'années. Acheter un tableau sur lequel la patine du temps se fait voir.

— Fam. et iron. Ces bottes, qui, évidemment, comptaient de vieux services, avaient reçu la *patine* du temps. L. Halévy.)

PATINÉ, ÉE, part. pass. du v. Patiner. S'empl. adjectiv. Fruits patinés.

— *Patiné par.* Fruits patinés par des enfants.

* **PATINER**, v. a. 1re conj. (du fr. *patte*). Manier indiscrètement. Ces fruits ont perdu toute leur fleur, on les a trop patinés.

— Prendre et manier les mains et les bras d'une femme. En ce sens, il est libre.

— Absol. S'approchant des comédiennes il, leur prit les mains sans leur consentement et voulut un peu *patiner* : galanterie provinciale qui tient plus du satyre que de l'honnête homme. (Scarron.)

—Mar. Manœuvrer. Bien patiner un vaisseau.

— **SE PATINER.** v. pron. Être patiné. Ces fruits ne doivent pas se patiner.

— Mar. Faire un ouvrage avec précipitation. Se patiner au travail. || *Patine-toi.* Expression du gaillard d'avant, qui équivaut à une recommandation de faire promptement une chose.

PATINER, v. a. 1re conj. Donner le ton de la patine.

* **PATINER** v. n. 1re conj. (radic. *patin*). Glisser sur la glace avec des patins. Dans les pays froids, c'est un divertissement commun pendant l'hiver que de patiner, d'aller voir patiner. L'art de patiner a été poussé à un tel degré, qu'il en est qui peuvent tracer sur la glace des caractères et des phrases entières.

— Chem. de fer. Se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur les rails sans avancer, faute d'adhérence suffisante. Cet effet se présente lorsque le poids remorqué par la machine est trop considérable ou que les rails sont glissants.

PATINERIE, s. f. Métier de celui qui fait des patins. || Commerce de patins.

* **PATINEUR**, s. m. (rad. *patiner*). Celui qui prend et manie indiscrètement les mains et les bras d'une femme. C'est un grand patineur, un patineur insupportable. Les patineurs n'ont pas beau jeu avec elle. Ah! doucement, je n'aime point les *patineurs.* (Mol.) Ce mot est libre et de mauvais ton.

* **PATINEUR, EUSE**, s. (rad. *patiner*, glisser). Celui, celle qui glisse sur la glace avec des patins. De gais *patineurs,* le visage caché sous un masque, les mains enveloppées dans un épais manchon, tracent sur l'onde solide cent figures variées. (Ch. Pougens.) Les uns se heurtent en passant, ils chancellent; les spectateurs prévoient en riant une chute prochaine; mais l'adroit *patineur,* s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse et reprend avec grâce son équilibre; d'autres gravent, avec le tranchant acéré du frêle patin, le chiffre de leur maîtresse. (Id.)

— Hist. milit. *Chasseur patineur.* V. CHASSEUR.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PATINHO (Joseph), Homme d'Etat espagnol, né à Milan, 1667-1736, jésuite, protégé par Alberoni, par Elisabeth Farnèse, fut ministre de la marine en 1725, puis des finances, et devint tout-puissant après la disgrâce du marquis de La Paz, 1734.

PATINIER, s. m. Techn. Ouvrier qui fait des patins.

PATINOT, s. m. Constr. Nom donné aux poteries que l'on place dans l'épaisseur des murs pour former les tuyaux de cheminée. On les appelle aussi *wagons.*

PATI, PATA. Syn. de PATATI, PATATA.

PATIO, s. m. (pr. *pa-ti-o;* mot espagnol). Cour intérieure dallée, où l'on se promène. Plus de ces charmants *patios,* avec des fontaines de marbre au milieu des boutiques. (A. Dumas.)

* **PÂTIR**, v. n. 2e conj. (du lat. *pati,* souffrir). Souffrir, avoir du mal, être dans la misère. L'armée pâtit beaucoup dans cette marche. Les chevaux y ont plus pâti que les hommes. Il faut qu'un soldat sache pâtir. Les pauvres pâtissent en hiver. Ce malade a bien pâti avant de mourir. Vous êtes bien élevée, vous n'avez pas *pâti.* (Mérimée. Pour ce qui est de sa vie, elle est en harmonie avec sa personne; car il a beaucoup *pâti,* beaucoup combattu et beaucoup couvert. (H. Taine.)

— Fig. Ma fierté *pâtissait* à retourner chez des gens qui m'avaient si mal reçu. (J.-J. Rousseau.)

— *Nature pâtit.* Se dit en parlant d'une personne qui se fait violence pour cacher les sentiments pénibles qu'elle éprouve. || Se dit aussi de celui qui, connaissant le péril, ne laisse pas de s'y exposer.

— *Pâtir de quelque chose.* En être puni, en souffrir du dommage. Il a fait la faute, et j'en ai pâti. Tel en pâtira qui n'en peut mais. Vous vous êtes trop laissé aller à vos plaisirs, vous en pâtirez.

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont *pati* des sottises des grands! (LA FONTAINE.)

— *Pâtir pour quelqu'un.* Souffrir d'une faute qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu. Il ne faut pas que l'innocent pâtisse pour le coupable. Souvent les bons pâtissent pour les méchants.

— Souffrir du déchet, de l'altération, diminuer de profit. Votre bien pâtira de votre absence. Sa santé a pâti de ces excès. Ce champ, ce jardin a pâti. Cet arbre a pâti. Ce tableau a un peu pâti. Le commerce en a pâti. Bah! lui répondit le docteur, il n'y a que le système nerveux qui ait *pâti.* (V. Cherbuliez.)

— Endurer. Mais je ne puis *pâtir* de me voir rejeté. (Régnier.)

— Ascet. Être dans l'inaction, dans une contemplation pénible et passive. *Pâtir,* en ce sens, n'emporte pas une idée de souffrance, c'est simplement un état tranquille opposé au mouvement et à l'action.

PATIRA, s. m. Mamm. Cochon d'Amérique du genre pécari.

PATIRAGE, s. m. Anc. cout. Ancien droit de pâture.

PÂTIRAS, s. m. (pr. *pâ-ti-ra ;* rad. *pâtir*). Personne malade, souffrante ou d'une excessive maigreur || Personne, animal servant de jouet. C'est son pâtiras, le pâtiras d'un tel.

— Techn. Petit tapis de lisière, sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau. On écrit aussi *pâtira.*

PATIRICH s. m. (pron. *pa-ti-rik*). Ornith. Sorte de guêpier de Madagascar.

* **PÂTIS** s. m. pr. *pâ-ti ;* du lat. *pastus,* pâture. Econ. rur. Espèce de lande ou de friche, dans laquelle on met paître les bestiaux. Mettre des moutons, des vaches dans le pâtis, dans un pâtis. Ce n'était qu'un pâtis, j'en ai fait un pâturage.

Mes frères, leur dit-il, ne me décidez pas
Je vous enseignerai les *pâtis* les plus gras. (LA FONTAINE.)

— Anc. cout. Terrain vague et en pâture perpétuelle.

PÂTISSAGE, s. m. (rad. *pâtir*). Anc. cout. Droit de pâture.

PÂTISSAGE, s. m. Action de pâtisser.

— Fig. Mélange. Ces *pâtissages* de lieux communs, de quoi tant de gens ménagent leur étoffe, ne servent guère qu'à sujets communs, et servent à nous montrer, non à nous conduire. (Montaigne.)

PÂTISSANT, part. prés. du v. Pâtir.

PÂTISSANT, ANTE, adj. Qui pâtit, qui est sujet à pâtir. Une âme pâtissante.

PÂTISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Pâtisser. S'empl. adjectiv. Objet bien, mal pâtissé.

* **PÂTISSER**, v. n. 1re conj. Faire de la pâtisserie. Pâtisser fort bien. S'entendre à pâtisser.

— **PÂTISSER**, v. a. Travailler pour la pâtisserie. L'apprenti a pâtissé la pâte.

— Fig. Et Dieu sait lors, entre la douleur et la frayeur, de quel bon jugement ils vous le (leur testament) *pâtissent!* (Montaigne.)

— **SE PATISSER**, v. pron. Être pâtissé.

* **PÂTISSERIE**, s. f. Econ. dom. Nom donné à des pâtes de formes variées composées de farine, d'eau, d'œufs, de beurre, de sucre, auxquelles on ajoute des fruits, de la crème, des confitures, etc. On donne à la pâte la forme voulue en la plaçant dans des moules en cuivre étamé ou en fer battu, et on cuit au four

le boulanger et, dans les ménages, au four de la campagne. Bonne, excellente pâtisserie. Manger de la pâtisserie. La pâtisserie charge l'estomac. Il aime beaucoup la *pâtisserie*, les *pâtés crûs*. (Acad.) On ne doit point s'accoutumer à l'usage des *pâtisseries*, non seulement parce qu'elles sont presque toutes pesantes sur l'estomac et difficiles à digérer, mais encore parce qu'il faut toujours préférer, autant qu'on le peut, les aliments les plus simples aux composés. (Lemery.)

— Art de faire la pâtisserie, travailler bien en pâtisserie. Les pâtes, les tourtes, les biscuits, les gâteaux, etc., sont des ouvrages de *pâtisserie*. Ac'el. La France marche à la tête de la *pâtisserie* et après elle viennent l'Italie et la Suisse. (Savagner.)

— Commerce du pâtissier. La boutique du pâtissier. La pâtisserie.

— Endroit où l'on confectionne, où l'on vend la pâtisserie.

* **PÂTISSIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui fait des pâtés et autres pièces de four. Bon pâtissier. Mauvais pâtissier. Aujourd'hui, il est devenu le mode d'entrer, au milieu de la journée, dans la boutique de certains pâtissiers le renom, pour le goûter les produits de leur industrie.

— *Pâtissier de petit four*. Celui qui fait des petits gâteaux en pâte sucrée et aromatisée.

— Loc. prov. *Il a toute honte bue, il a passé par-devant l'huis du pâtissier*. C'est un effronté. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois les pâtissiers tenaient cabaret; et comme il était honteux d'aller chez eux, beaucoup de personnes n'y entraient que par la porte de derrière, et c'était une effronterie d'y entrer par la boutique ou par le devant.

— PATISSIER, s. m. Livre dans lequel on enseigne la pâtisserie. Le Pâtissier français.

— Hist. esp. Syn. de PASTELERO.

— Hist. fr. *Pâtissier-bouche*. Titre donné autrefois aux pâtissiers attachés à la maison du roi.

— Mus. Motet créé par Castil-Blaze pour Faisan de pastiches. Peu usité.

— Adjectiv. Marchand pâtissier. Ouvrier pâtissier.

PATISSOIE, s. f. Comm. Belle étoffe de soie de la Chine, façonnée en gros de Tours.

* **PÂTISSOIRE**, s. f. Techn. Table avec des rebords, sur laquelle on pâtisse.

PÂTISSON, s. m. Bot. Syn. de PASTISSON.

PATITO, s. m. (mot italien). Sigisbée, mignon d'une dame. Vous auriez dû me prévenir, monsieur le marquis, que j'entrais ici pour être le *patito* de madame Maréchal. E. Augier.

PATKUL (Jean-Reinhold de), Noble livonien, né dans une prison de Stockholm, 1660, remarqua en faveur des privilèges de la Livonie, 1689; condamné à mort, il se réfugia auprès d'Auguste II, roi de Pologne; fut ambassadeur de Pierre le Grand. Auguste vaincu dut livrer à Charles XII Patkul, qui fut écartelé, 1707.

PATMAR, s. m. Mar. V. PATEMAR.

PATMO, Geogr. V. PATHMOS.

PATNA, Geogr. Ville de l'Hindoustan anglais, capitale du Bahar, dans la présidence et à 600 kil. N.-O. de Calcutta, sur le Gange. Commerce d'opium; tapis, étoffes de coton, orfévrerie; 170,000 hab.

PATOCHE, s. f. Coup de férule appliqué sur la main.

— Arg. Main.

* **PATOIS** s. m. (ét. inconn.; on a proposé l. lat. *patriensis*, qui est du pays, et qui aurait donné d'abord *patrois* et ensuite *patois*. Le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province. Les patois sont les vestiges, les restes plus ou moins altérés des idiomes primitifs qui ont concouru à la formation d'une langue. Chaque province a son patois. Le patois bourguignon, picard, normand, champenois, gascon, provençal. Parler patois. Il n'entend point le patois. Parler en franc patois. Je demande si le dictionnaire concordant des *patois* d'une langue ne serait pas un des plus beaux monuments qu'on pût élever à la lexicologie. (Ch. Nodier.)

> Tuez quelques *patois*, corrompus dans leur source, N'est-ce pas, jour en jour s'épuiser à la source. (Pain.)

— Par extens. Langage des étrangers dont on n'entend point la langue. J'ai dîné avec des Allemands, mais ils ont toujours parlé en leur patois, je n'ai pu rien comprendre.

— Par extens. Se dit de certaines façons de parler qui échappent aux gens de province, et, en général, de toute façon incorrecte de s'exprimer. Cela est du patois. Cet homme parle encore patois. Je viens de lire cet article, quel patois!

— Par dénigrement. Ce texte a les délicatesses si difficiles à rendre, et notre maudit *patois* le français ne fait broncher au diable. (P.-L. Courier.) Dîome, mon cher maître, c'est, en *patois* parisien, une femme à la mode. (Mérimée.)

— La Fontaine l'a dit en parlant des animaux: L'âne se plaint en son *patois*.

— Brantôme a dit *Se faire son patois*, pour l'avantage novice, paraître n'être jamais sorti de son pays natal.

— Adjectiv. Une façon de parler ridicule et patoise.

— Syn. comp. PATOIS, DIALECTE. V. DIALECTE.

PATOISANT, part. prés. du v. Patoiser.

PATOISANT, ANTE, adj. Qui patoise. Il chassait de race, il sentait son fruit, étant né, en pleine vendange bourguignonne, d'un père grand faiseur de noels et chansonnier *patoisant*. (P. de St-Victor.)

PATOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Patoiser. S'empl. adjectiv. Rôle patoisé.

PATOISER, v. n. 1re conj. Parler patois.

— Imiter le patois.

— PATOISER, v. a. Dire en patois. Patoiser un rôle.

— SE PATOISER, v. pron. Être rendu en patois. Ce rôle doit se patoiser.

PATOISERIE, s. f. rad. *patoiser*). Théât. Langage ou caractère patois d'un rôle.

PATOLE, s. f. Comm. Étoffe de soie que l'on fabrique aux environs de Surate.

PATON, s. m. (rad. *patte*). Morceau de cuir mis entre le dessus et la doublure d'un soulier, afin de le tenir plus ferme. Motte de terre, ordinairement plus petite que les ballons, qui sert à faire une oreille, un manche d'une pièce de poterie. || Bouleau de terre qui, mis sur les autres, forme le creuset du verrier.

* **PÂTON** s. m. (rad. *pâte*). Nom donné à certains morceaux de pâte dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc.

— Fam. *Paton de graisse*. Petit oiseau excessivement gras. Personne de petite taille et très grasse. Cette fillette est un pâton de graisse.

— Techn. Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en pétrissant. Défaut du papier produit par un petit amas de matière.

PATORÉALE, s. f. Ornith. Espèce de canard du Chili, qui a une crête rouge sur le bec.

PATOS s. m. (pron. *pa-tass*). Myth. gr. Vêtement spécial de Junon.

PATOS (Lac ou lagune de Los). Géogr. Lac au S.-E. du Brésil, séparé par une longue langue de terre de l'Atlantique avec le quel il communique par le Rio-Grande-do-Sul.

PATOU ou **PATOW**, s. m. Relat. Espèce de casse-tête dont se servent certaines peuplades sauvages des îles de la mer du Sud. On dit aussi *paton-paton* ou *patow-patow*.

PATOUILLE, s. f. (pr. *pa-taulle, ll* mouill.). Art. milit. Ancienne forme du mot PATROUILLE.

— Mar. Espèce d'échelle de corde.

— Techn. Syn. de PATOUILLET.

PATOUILLER, v. n. 1re conj. (pr. *pa-tau-lle, ll* mouill.; rad. *patte*). Patauger dans la boue.

PATOUILLET, s. m. (pron. *pa-tou-lle, ll* mouill.; rad. *patouiller*). Techn. Bassin dont on se sert pour opérer le débourbage du minerai de fer. Il consiste en une cuve semi cylindrique dans laquelle circule un courant d'eau. Dans cette cuve sont disposés des bras courbes en fer animés d'un mouvement de rotation dont l'effet est d'agiter le minerai au milieu du liquide.

PATOUILLET (Louis), Jésuite, né à Dijon, 1699-1779, est connu par les attaques de Voltaire. Il a travaillé à 5 vol. des *Lettres édifiantes*; a une *Histoire du pélagianisme*; etc.

PATOUILLEUR, s. m. (pr. *pa-tou-lleur, ll* mouill.; rad. *patouiller*). Techn. Ouvrier qui opère le lavage des minerais.

PATOUILLEUX, EUSE, adj. (pr. *pa-toulieu, il* mouill.; rad. *patouiller*). Boueux.

— Mar. Se dit d'une lame courte, agitée dans tous les sens. *Mer patouilleuse*. Mer grosse sans être houleuse.

PÂTOUR, s. m. Pâtre, dans le Berry. Vous ne vous souvenez donc pas d'avoir été *pâtour* et d'avoir fait de grands feux aux champs? (G. Sand.)

PATRAGALI Myth. ind. Déesse adorée par les Indiens, et fille d'Ixora, un des principaux dieux des Indes. Elle a huit faces et seize mains horriblement noires. Ses dents sont des défenses de sanglier. Ses yeux sont ronds et d'une grandeur prodigieuse. Des serpents sont entortillés autour de son corps, et pour pendants d'oreilles elle a deux éléphants.

* **PATRAQUE**, s. f. (ét. inconnue). Fam. Machine usée ou mal faite, et de peu de valeur. Cette montre est une patraque, une vieille patraque. Cette voiture est une patraque, une véritable patraque.

— Fig. et fam. Personne faible et usée. Je ne suis plus qu'une vieille patraque. || Se dit surtout d'une vieille femme.

— Hortic. Nom donné à toutes les variétés de pommes de terre dont la sphéricité est très irrégulière.

— Adjectiv. Il devient *patraque*. (Acad.) Dès que le temps est brouillé, je souffre; lors qu'il pleut, je suis tout *patraque*. (Mérimée. Je ne sais pas ce que j'ai, mais depuis quelque temps je me sens tout *patraque*. (A. Daudet.)

PATRAS, Géogr. Ville de Grèce (Achaïe), sur le golfe de son nom, au N.-O. de la Morée. Elle fut l'une des premières villes de la ligue achéenne; c'est aujourd'hui le ch.-l. de la nomarchie d'Achaïe et Elide. Rade excellente; 26,000 hab.

— PATRAS (Golfe de). Golfe formé par la mer Ionienne, au N.-O. de la Morée et à l'entrée du golfe de Lépante.

PATRAT, adj. m. (pron. *pa-tra*). Hist. rom. Ne s'emploie que dans cette locution: *Pere patrat*. Chef du collège des fœciaux.

* **PÂTRE**, s. m. (du lat. *pastor*, berger). Celui qui fait paître des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc. O Zenobie! après que vous aurez mis la dernière main à cet édifice, quel prince ou de ces *pâtres* qui habitent les sables voisins de Palmyre, devenu riche par les péages de vos rivières, achètera un jour à deniers comptants cette royale maison. (La Bruy.) Il avait fait la guerre contre les Romains avec les *pâtres* du Samnium. (G. Flaubert.)

> Il s'éloigne et reprend sa morne rêverie,
> Mais la chanson du *pâtre* assis dans la prairie
> Apprivoise du moins sa farouche douleur.
> (La Harpe.)
>
> Au sommet du Carmel je devance le jour.
> La tout le firmament à mes yeux se dévoile.
> Du *pâtre* syrien je vois briller l'ébauche. (Baour-Lorm.)

— Par extens. Le sachem ne daigne pas jeter un regard sur le *pâtre* d'hommes (surveillant des nègres). (Chateaub.)

— Ornith. Genre d'oiseaux établi pour placer le merle rose et les diverses espèces de martins.

— Syn. comp. PÂTRE, PASTEUR, BERGER. V. BERGER.

PATRIMENTS, s. m. pl. Comm. Nom donné parmi les négociants francs de Constantinople, aux peaux de bœuf que l'on obtient en hiver.

* **PATRES (AD)**. V. AD PATRES.

PATRIA, *Laterna palus*, Géogr. Lac de l'Italie, à 25 kil. N.-O. de Naples.

* **PATRIARCAL, ALE**, adj. Qui appartient à la dignité du patriarche. Siège, trône patriarcal. Dignité patriarcale. Croix patriarcale. Il y a à Rome cinq églises patriarcales: Saint-Jean de Latran représente le pape; Saint-Pierre, le patriarche de Constantinople; Saint-Paul, celui d'Alexandrie; Sainte-Marie-Majeure, celui d'Antioche; et Saint-Laurent-hors-des-Murs, celui de Jérusalem. Les évêques pourvus de ces titres marchent après le pape et les cardinaux, et précèdent les autres prélats.

— Qui a rapport aux anciens patriarches. Gouvernement patriarcal. La vie patriarcale marque une certaine époque de l'enfance des sociétés, dont quelques monuments des littératures primitives nous retracent de poétiques tableaux.

— Par extens. Qui rappelle la simplicité des mœurs des anciens patriarches. Vie patriarcale. Mœurs patriarcales. L'intérieur de sa maison offre un aspect *patriarcal*. (Acad.) N'a-t-il pas un air vraiment *patriarcal*? (De Balzac.

— Blas. *Croix patriarcale*. Croix haute à deux traverses dont la première est moins longue, comme la croix des patriarches.

— Pl. m., *patriarcaux*. Les légats des autres sièges *patriarcaux*. Bossuet.) L'Église de Constantinople séparée des quatre sièges *patriarcaux*. (Id.) Le parti des strélitz et bourgeois *patriarcaux* en vint aux mains contre la faction des abakumistes. (Volt. Ils ne peuvent se faire une idée des temps héroïques ou *patriarcaux*. Id.)

PATRIARCALEMENT, adv. (radic. *patriarcal*). En patriarche. Vivre patriarcalement.

* **PATRIARCAT**, s. m. (rad. *patriarche*). Dignité de patriarche. Être élevé au patriarcat.

— Étendue de territoire soumise à la juridiction d'un patriarche. Le patriarcat de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche.

— Temps pendant lequel un patriarche a occupé son siège. Durant son patriarcat.

— Philos. Nom donné dans le système de Fourier, à la troisième des sept périodes de l'enfance du genre humain. Le patriarcat succède à la sauvagerie, et se trouve remplacé par la barbarie. Le patriarcat correspond à la vie nomade et pastorale.

* **PATRIARCHE** s. m. (ét. gr., πατὴρ, πατρὸς, père; ἀρχὴ, chef). Nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. Il désigne les chefs de famille qui vécurent avant et après le déluge jusqu'à Moïse. Noé, Abraham, etc., étaient des patriarches. Autant qu'un *patriarche* il vous faudrait vieillir. (La Font.) S'il entend quelquefois parler des premiers hommes et des *patriarches*, de leur vie champêtre et de leur économie, il s'étonne qu'on ait pu vivre en de tels temps. La Bruy. Je sais qu'on trouve déjà l'agriculture en grand honneur dès le temps des *patriarches*. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Il a l'air d'un patriarche*. Se dit d'un vieillard qui a une figure vénérable.

— Fig. *C'est un patriarche*. Se dit d'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse. *Ce patriarche* de la famille royale. (Mass.)

— *Mener une vie de patriarche*. Vivre comme un patriarche.

— Par extens.

> Mais lorsqu'un chêne antique, ou lorsqu'un vieil érable,
> *Patriarche* des bois, lève un front vénérable,
> Que toute sa tribu, se rangeant alentour,
> S'écarte avec respect, et compose sa cour... (Delille.)

— Titre de dignité dans l'Église, qui se donnait autrefois aux évêques des premiers sièges episcopaux. Patriarche de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem. Le *patriarche* de Constantinople, malgré les titres orgueilleux dont il paraît sa servitude, tombait de plus en plus au premier rang de la domesticité impériale. Montalembi. || On a aussi donné ce titre à des abbés. || On donne encore ce titre à quelques évêques. Le patriarche de Lisbonne. Le patriarche d'Aquilée. Les patriarches sont, par rapport aux métropolitains, ce que les métropolitains sont par rapport aux évêques. || Titre des chefs de l'Église grecque et de quelques autres communions regardées comme schismatiques par l'Église romaine, telles que celles des maronites, des jacobites, des nestoriens, etc. Titre de l'instituteur de certains ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoît, etc.

— Par anal. Coraï, heureux et tranquille à la tête des hellénistes, *patriarche* de la Grèce savante. (P.-L. Courier.)

— Hist. *Patriarches d'Orient*. V. ORIENT. || *Trinité des patriarches*. Dénomination sous laquelle certains auteurs ecclésiastiques ont désigné les patriarches de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, en prétendant que ces patriarches avaient été établis par les apôtres eux-mêmes. On dit aussi *les trois patriarches de l'Église primitive*, bien que ce mot n'ait été en usage que vers le Ve siècle. || *Les cinq patriarches*. S'est dit des évêques de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. || *Patriarche suprême*. Titre de l'évêque de Rome, de 607 à 753. || AU XVIe siècle, Nom donné au prêche que les calvinistes avaient au faubourg Saint-Marceau, à Paris.

— Hist. litter. *Patriarche de Ferney*. Nom par lequel on désigne Voltaire, qui a passé la dernière partie de sa vie à Ferney.

PATRIARCHIE, s. f. Gouvernement, administration des patriarches.

— Hist. eccléS. Titre des cinq églises principales de Rome, appelées aussi *églises patriarcales*. V. PATRIARCAL.

* **PATRICE**, s. m. (ét. lat., *patricius*; fait de *pater*, père). Titre d'une dignité instituée par Constantin. Les patrices avaient le premier rang dans l'empire, après les césars. Il y avait plusieurs patrices en même temps. La dignité de *patrice* était à vie. (Acad.) || Il y a eu, sous les empereurs d'Orient, plusieurs sortes de patrices: les uns qu'on nommait les pères de l'Empereur et les tuteurs de l'Empire; les autres, les protecteurs ou avoués des églises. Il y avait aussi des patrices de la milice, des patrices d'une province, d'une ville. A Constantinople, ce titre fut aussi donné aux dames du palais.

— Hist. Titre d'une dignité qui se multiplia dans le Ve siècle, de sorte qu'à cette époque les patrices composaient le conseil des empereurs. Elle fut donnée à des rois francs; et Clovis reçut le titre de patrice. Le soldat de Marathon, agitant sa palme, est plus grand qu'Attila, recevant les rois et les *patrices* sur le dos de son cheval maigre. (P. de St-Victor.) || Titre que portaient les gouverneurs envoyés par les rois francs dans le royaume de Bourgogne. || *Patrice honoraire*. Titre donné par le pape Étienne à Carloman et à Charles, fils de Pepin, en 755. *Patrice des Romains*. Dignité conférée à Pepin et à Charlemagne par les papes.

— Les magistrats et les sénateurs de plusieurs villes modernes ont été nommés *patrices*.

— Adjectiv. *Dames patrices*. Nom donné, à la cour de l'empire grec, aux dames d'honneur de l'impératrice.

— Myth. rom. Se disait de huit divinités. Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et la Terre étaient les dieux patrices.

PATRICE ou **PATRICK** (Saint). Né en 372, en Écosse, premier évêque d'Armagh, apôtre de l'Irlande, mourut vers 466. Parmi ses *Œuvres*, on remarque sa *Confession*, écrite dans un latin barbare. Fête, le 17 mars.

PATRICIAL, ALE, adj. Qui a rapport au titre de patrice. La dignité patricienne.

* **PATRICIAT**, s. m. (pr. *pa-tri-ci-a*). Hist. rom. Dignité de patrice. On ne parvenait ordinairement au patriciat qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme celles de consul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.

— Dignité de patricien, rang des familles patriciennes, à Rome. Le patriciat fut établi par Romulus, ou plutôt il existait antérieurement, et se régularisa conjointement avec la monarchie romaine.

— Ordre des nobles dans les gouvernements où ils sont appelés patriciens.

— Tout système de caste dominatrice, de monopole des droits. Droits que nous saurons acquérir en dépit du *patriciat* et du royalisme. (Babœuf.)

— Hist. *Patriciat de Saint-Pierre*. Nom que les livres carolins donnent aux terres concédées aux pontifes de Rome par Pepin et par Charlemagne.

PATRICIDE, s. 2 g. (ét. lat., *pater, patris*, père; *cædo*, je tue). Celui, celle qui tue son père. On dit plutôt *parricide*.

— Fig. L'auteur de la ruine de sa patrie.

— Adjectiv. Un fils patricide. Une fille patricide.

— PATRICIDE, s. m. Le crime du patricide.

* **PATRICIUS, ENNE**, adj. (du lat. *patricius*, même signif.). Se dit de ceux qui, parmi les Romains, étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus. Dans les premiers temps de la république romaine, on ne faisait point de consuls qui ne fussent *patriciens*. (Acad.)

Et ce barbare mele au gré de sa colère
Le sang *patricien* à celui du vulgaire. (BRÉBEUF.)

— Se dit des nobles ou privilégiés dans quelque pays que ce soit.

— Par extens. Distingué, noble. Une allure patricienne.

— Hist. rom. *Familles patriciennes*. Se dit des quatorze familles appelées *majorum gentium*, qui descendaient de celles ou Romulus avait choisi les sénateurs; et des trente-huit familles dites *minorum gentium*, qui postérieurement furent adjointes aux premières.

— PATRICIEN, ENNE. s. m. Membre de l'ordre des patriciens dans l'ancienne Rome. Les anciens patriciens. Les nouveaux patriciens. Les ennuis exercées par les patriciens contre les plébéiens. Les seuls *patriciens* furent longtemps en possession du consulat. (Acad.) La loi des Douze Tables avait défendu aux *patriciens* de contracter mariage avec des plébéiennes. (Encycl.) Les *patriciens* virent d'un œil irrité la destruction de ces ruines. (G. Flaubert.)

— PATRICIEN, ENNE. s. Personne qui appartient à la noblesse, à la classe aristocratique. Il avait tout l'orgueil d'un *patricien*. (Acad.) Cette belle et fière *patricienne*. (Id.) Elle y mêlait le goût d'une artiste à celui d'une *patricienne*. (O. Feuillet.) Tout en cette *patricienne* offensait et froissait cette bourgeoise. (G. Ohnet.)

PATRICIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui parut au XI^e^ siècle, et dont le fondateur se nommait Patrice. Les patriciens croyaient que la chair n'est point l'œuvre de Dieu, mais du démon, et ils avaient en conséquence une aversion pour leur propre corps qui les portait quelquefois au suicide.

PATRICOTAGE. s. m. Fam. Petite intrigue. Les *patricotages* du cardinal de Fleury. (D'Argenson.)

PATRICOTER. v. n. 1re conj. Faire des patricotages.

* **PATRIE**. s. f. (étym. lat., *patria*, même signif.; fait de *patrius*, paternel). Pays ou l'on a pris naissance, nation dont on fait partie, société politique dont on est membre. La France est notre patrie. Dans des contrées pauvres, dont le climat est rude, on voit les hommes chérir leur patrie. Pousser des cris de joie en voyant la patrie. Dans l'exil, le cœur palpite au souvenir de la patrie. Solon donna des lois à sa patrie. Cicéron fut appelé le père de la patrie. Les vertus de ce magistrat, les talents de ce poète font honneur à votre patrie, honorent votre patrie. Se dévouer pour sa patrie. Asservir sa patrie. Porter les armes contre sa patrie. Il n'y a point de patrie sans liberté. L'amour de la patrie doit survivre aux institutions qui la rendaient heureuse. Les devoirs envers l'humanité sont encore plus sacrés que les devoirs envers la patrie. Une princesse infortunée, à qui sa propre *patrie* n'est plus qu'un triste lieu d'exil. (Boss.) Homère est encore, et sera toujours; les receveurs des droits, les publicains ne sont plus : ont-ils été? leur *patrie*, leurs noms sont-ils connus ? (La Bruy.) Il n'y a point de *patrie* dans le despotisme; d'autres choses en tiennent lieu : l'intérêt, la gloire, le service du prince. (Id.) Que me servirait, comme à tout le peuple, que ma *patrie* fût puissante et formidable, si, triste et inquiet, j'y vivais dans l'oppression et dans l'indigence? (Id.) On sert mal sa *patrie* quand on la sert aux dépens des règles saintes. (Massill.) D'un mortel courageux la *patrie* est partout. (L. Racine.) Aristide écrivit son nom, et fut condamné, et il sortit de la ville en formant des vœux pour sa *patrie*. (Barth.) Somme par un tribun factieux de dire s'il avait observé les lois, un grand homme de l'antiquité répondit : Je jure que j'ai sauvé la *patrie*. (Mirab.) Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utile à la *patrie*. (Gallois.) L'on équipera des galères qui vous reconduiront dans vos *patries*. (G. Flaub.) Les garçons de notre pays aiment la *patrie* comme une maîtresse; ils ne craignent pas de se faire tuer pour ses beaux yeux. (E. About.)

Tu tiras les humains du centre des forêts,
Fixés auprès des champs qu'ils cultivent en paix,
Ils purent prononcer le saint nom de *patrie*,
Et connu les vertus, ornements de la vie
(SAINT-LAMBERT.)

Il retentit longtemps dans son âme attendrie
Ce cri, le dernier cri de la triste *patrie*,
Et des cœurs généreux fantôme révéré !
Culte de la *patrie*, amour pur et sacré ! (VIENNET.)

— *Mère patrie*. Nation à laquelle appartient une colonie. Les colonies françaises sont attachées à la mère patrie.

— *La céleste patrie*. Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux. Loin de la céleste *patrie*. (Boss.)

En proie aux passions qui troublent son séjour,
L'âme, tout, espère et tremble tour à tour,
Et bientôt dans l'exil, par le vice flétrie,
N'ose plus contempler sa céleste *patrie*. (GASTON.)

— La province, la ville où l'on est né. La Normandie est sa patrie. La Bretagne est la patrie de Chateaubriand. Genève est la patrie de J.-J. Rousseau. Aller visiter sa patrie. Est-ce une disgrâce semblable à la mienne qui vous a arraché à votre *patrie* ? (Fén.) C'est un bonheur dont le séjour est insupportable en été et en hiver, mais c'est la *patrie* d'Hésiode. Barthélemy.)

Et si mon âme attendrie
Du moins pour un instant retrouve sa *patrie*. (DEL.)

— *Petite patrie*. Se dit en ce sens et aussi dans celui de Famille. Comme si ce n'était point par la petite *patrie*, qui est la famille, que le cœur s'attache à la grande. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Dans la *patrie* des beaux-arts, les hommes semblent avoir été plus grands qu'ailleurs. (Boiste.) Dans le nord scandinave, cette *patrie* des fraternités politiques, rien n'est indigène en fait d'associations industrielles. (Aug. Thierry.) ‖ *Athènes fut la patrie des philosophes*. Beaucoup de philosophes célèbres habitèrent cette ville, y donnèrent leurs leçons. ‖ *La France est la patrie des sciences et des arts*. Les sciences et les arts y fleurissent, y sont particulièrement en honneur.

— Par extens. Le climat, la contrée propre à certains animaux, à certains végétaux. La Laponie est la patrie du renne. La patrie des palmiers, des oliviers. La *patrie* du tulipan croissant est l'île de Sumatra. (Lacépède.)

Le castor, avec nous disputant d'industrie,
De hardis monuments embellit sa *patrie*. (ROUCHER.)

— Loc. prov. *La patrie est partout où l'on est bien*.

— Antiq. rom. *Patrie germaine*. Le lieu où l'on était né. ‖ *Patrie commune*. L'État dans lequel on possédait des droits politiques. Milon était dictateur de Lanuvium, sa patrie germaine; il se présentait comme candidat pour la dignité de consul, à Rome, sa patrie commune.

— Hist. *Société des Amis de la patrie*. Société instituée en Espagne par Charles III, pour développer l'agriculture et les arts.

PATRIME. s. m. Antiq. Enfant né d'un mariage par confarréation, dont le père vivait encore. C'était parmi eux qu'on choisissait les jeunes gens qui devaient chanter des hymnes dans les sacrifices, et conduire les nouvelles mariées dans la maison de leurs époux

— Adjectiv. Fils patrime.

* **PATRIMOINE**. s. m. (du lat. *patrimonium*, même signif.). Le bien qui vient du père et de la mère, qu'on a hérité de son père et de sa mère. Ample patrimoine. Mince patrimoine. Biens de patrimoine. Son père et sa mère lui ont laissé un grand patrimoine, un patrimoine opulent. Dissiper, manger son patrimoine. Quelles peines n'eut-on pas à persuader à M. Letellier d'étendre un peu, en faveur de sa dignité, les limites de son *patrimoine* ! (Flech.) Mots appliqués à dissiper ou à grossir leur *patrimoine* qu'à le maintenir, ils le laissaient entier à leurs héritiers. (La Bruyère.) Je te restituai d'abord ton *patrimoine*. (Corn.) Où vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de *patrimoine*, ni souffrir que d'autres en eussent. (Montesq.)

— *Patrimoine paternel*. Les biens qui viennent du côté du père. ‖ *Patrimoine maternel*. Les biens qui viennent du côté de la mère.

— Plus généralement. Les biens de famille, par opposition aux acquêts. Il n'a jamais voulu toucher à son *patrimoine*, il n'a dispose que de ses acquêts. (Acad.)

— Par extens. Royaume, charge qui se transmet héréditairement. La Castille devient *patrimoine* d'un fils de France. (Massillon.)

— Fig. Les biens donnés à l'Église devaient être le *patrimoine* des pauvres. (Acad.) L'indépendance des idées, la résignation, sont le *patrimoine* de la vraie philosophie. (Boiste.) Vos largesses sont le seul *patrimoine* que Dieu leur ait assigné sur la terre. (Mass.) Il faut que l'instruction et l'éducation soient le *patrimoine* de tous sans exception. (J. Favre.)

— Se prend aussi en mauvaise part. Les mauvais procès sont le patrimoine des praticiens fripons. Les maladies imaginaires forment au moins la moitié du patrimoine des médecins. Les folies des jeunes dissipateurs sont le *patrimoine* des usuriers. (Acad.)

— Géogr. *Patrimoine de Saint-Pierre* ou *province du Patrimoine*. Ancienne circonscription administrative des États de l'Église; le chef-lieu était *Viterbe*. Il correspondait aux légations de Civita-Vecchia et de Viterbe, et à une partie de celle de Rome. Il est maintenant réuni au royaume d'Italie.

— Hist. eccles. Nom donné aux biens-fonds de chaque église. Patrimoine de l'église de Milan. Patrimoine de l'église de Ravenne.

— Jurispr. *Séparation des patrimoines*. Opération qui a pour but d'empêcher que les créanciers d'un héritier ne soient payés sur la part des autres héritiers.

* **PATRIMONIAL, ALE**. adj. Qui est de patrimoine. Héritage patrimonial. Biens patrimoniaux. Terre patrimoniale.

— Qui se transmet comme un héritage. Ce qui est essentiel, c'est de ne pas confondre la majorité représentative avec la monarchie *patrimoniale*. (E. de Girardin.)

— Féod. *Juridiction patrimoniale*. Droit qu'avaient dans certaines contrées les seigneurs de rendre la justice sur le territoire de leur fief héréditaire, parce que cette juridiction était inhérente au patrimoine, et se transmettait avec lui.

— Hist. Après la Révolution, on a appelé *biens patrimoniaux* les Biens provenant de la famille par hérédité, en opposition aux *biens nationaux*, c'est-à-dire qui furent, à la suite d'une confiscation, vendus au profit de la nation. L'indemnité accordée aux émigrés fit disparaître cette distinction.

— Hist. eccles. *Titre patrimonial*. Attribution qui était faite en faveur d'un prêtre d'une partie du revenu ecclésiastique, pour subvenir à l'insuffisance de son propre patrimoine.

PATRIMONIALEMENT. adv. Prat. D'une manière patrimoniale. Ce bien lui appartient patrimonialement. Cette famille possédait *patrimonialement* la couronne. (Moreau.)

PATRIMONIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Patrimonialiser. S'emploie à l'objectiv. Bien patrimonialisé par l'acquéreur.

PATRIMONIALISER. v. a. 1re conj. Prat. Rendre patrimonial un bien par traité avec le dépossédé.

— SE PATRIMONIALISER. v. pron. Devenir patrimonial. Par cet acte mon bien se patrimonialise.

PATRIMONIALITÉ. s. f. Prat. Etat de ce qui est patrimonial, de ce qui a rapport au patrimoine.

PATRIA (Eugène-Louis-Melchior) Minéralogiste, né à Mornant, près de Lyon, 1742-1815, a écrit : *Voyage aux monts Altaï; Histoire des minéraux*.

PATRINIE. s. f. (de *Patrin*, n. pr.). Botan. Genre de valérianées, établi pour des herbes de l'Asie centrale. ‖ Syn. de NARDOSTACHYDE.

PATRINITE. s. m. Minér. Nom d'un sulfure de bismuth, de plomb et de cuivre. ‖ Syn. de NADELEISENERZ.

* **PATRIOTE**. s. 2 g. (du lat. *patria*, patrie). Celui, celle qui aime sa patrie et qui cherche à lui être utile. Bon patriote. Faux patriote. Parler, se conduire en vrai patriote, en zélé patriote. *Patriote* comme il l'était, il avait été toute sa vie touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffrait. (Saint-Simon.)

Patriotes! ce titre, et sacré et respecté,
A force de vertus veut être mérité. (LAYA.)

— S'est dit pour Compatriote. Au milieu de son pays, de ses amis, de ses parents, de ses patrons, de ses *patriotes*. (J.-J. Rousseau.)

— Hist. Pendant la Révolution, Nom donné aux partisans du progrès et de la liberté. Le mot patriote fut employé pour la première fois avec ce sens particulier aux réunions du Palais-Royal du mois de juin et du mois de juillet 1789. ‖ Nom que les Vendéens donnaient ironiquement aux soldats de la République. ‖ *Patriote de 89*. Nom donné aux Français qui, dès l'origine de la révolution, avaient embrassé la cause de la liberté. ‖ *Bataillon de patriotes de 89*. Un des premiers bataillons que la population parisienne envoya aux frontières, en 1792. ‖ *Patriotes du 10 août*. S'est dit des girondins, et des hommes que la peur fit passer dans les rangs des républicains, après la prise des Tuileries. ‖ *Patriotes du 2 septembre*. S'est dit des montagnards, que l'on accusait d'avoir provoqué le massacre des prisons.

— Adjectiv. Turgot fut un ministre *patriote*. (Acad. Nos opinions étant le résultat des opinions que nous nous faisons malgré nous des choses, il est difficile que celui qui se fait une très haute idée de Dieu, de sa nation, ne soit pas théiste et *patriote*. (Boiste.)

L'un n'est point *patriote*, et vise à le paraître :
L'autre tout bonnement se contente de l'être (LAYA.)

— On le dit aussi des choses morales. Ame, esprit, cœur patriote.

— L'Académie ne fait pas mention de ce mot avec le genre féminin.

PATRIOTERIE. s. f. Fam. Se dit pour Affectation de patriotisme.

* **PATRIOTIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient au patriote. Sentiment patriotique. Discours patriotique. Action patriotique. Zèle, ardeur patriotique. On a vu dans tous les temps des hommes illustres par des vertus *patriotiques* sortir de toutes les conditions. (B. de St-P.) Il laissa pour tout héritage des exemples *patriotiques* à suivre. (Rayn.)

— *Don patriotique*. Don fait à la patrie.

* **PATRIOTIQUEMENT**. adv. (rad. *patriotique*). En patriote. Agir patriotiquement.

* **PATRIOTISME**. s. m. Amour de la patrie, caractère, vertu du patriote. Acte de patriotisme. Le *patriotisme* ne doit pas être mis trop souvent en représentation. (B. de St-P.) Le *patriotisme* des papes tels que Grégoire a créé leur puissance temporelle. (Montalemb.) La religion d'Athènes ne fut d'abord que la consécration religieuse du *patriotisme* et des institutions de la cité. (E. Renan.) Si quelque chose manque totalement aux fondateurs de l'Église, c'est le *patriotisme*. (Id.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour désigner les vues étroites des gens qui ne voient dans la patrie que la province, la ville, le village où ils sont nés. Patriotisme de clocher. Patriotisme provincial.

— Syn. comp. PATRIOTISME, CIVISME. V. CIVISME.

PATRIPASSIEN ou **PATROPASSIEN**. s. m. et f. (lat., *pater, patris*, père; *passus*, qui a souffert). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui pensait que le Christ était Dieu le Père.

PATRISIE. s. f. (de *Patris*, n. m. pr.). Bot. Syn. de CHAILLETÉE et de RYANIE.

PATRISIÉ, ÉE. a. lj. Bot. Qui ressemble à une patrisie. (PATRISIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtiacées, qui a pour type le genre patrisie.

PATRISTIQUE. s. f. (du lat. *pater, patris*, père). Syn. de PATROLOGIE.

PATRIZZI ou **PATRICIUS**. François, Philosophe italien, né à Cherso, en Dalmatie, 1529-1597, contribua à renverser l'influence d'Aristote. On cite de lui : *Nova de universis Philosophia; Discussiones peripateticæ; Pracli Elementa theologica et physica latine reddita*, etc.

PATROBE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des ferronens, établi pour neuf espèces d'Europe, d'Amérique et de Sibérie.

* **PATROCINER**. v. n. 1re conj. (du lat. *patrocinari*, défendre). Parler longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader. Il se joint ordinairement avec le verbe *prêcher*. Prêchez et patrocinez tant qu'il vous plaira. Vous aurez beau prêcher et patrociner. Il est vieux et ne s'emploie que par badinage.

Prêchez *patrociniez* jusqu'à la Pentecôte,
Vous serez ébahi, quand vous serez au bout,
Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout. (MOL.)

— Se disait pour Défendre, protéger.

PATROCLE. s. m. (de *Patrocle*, n. myth.). Moll. Genre de foraminifères, établi pour une coquille microscopique.

PATROCLE. Temps hér. Fils de Ménœce, roi de Locride, ami d'Achille. Tué par Hector, il fut vengé par son ami, qui lui fit de magnifiques funérailles.

* **PATROLOGIE**. s. f. (ét. gr., πατήρ, πατρός, père; λόγος, discours). Connaissance particulière des Pères de l'Église. ‖ Traité sur les Pères de l'Église, sur leur doctrine. ‖ Édition de leurs œuvres.

* **PATRON, ONNE**. s. (ét. lat., *patronus*, défenseur; dérive de *pater*, père, parce que le patron faisait l'office du père). Antiq. rom. Protecteur qu'un plébéien se choisissait parmi les patriciens et auquel, en retour, il rendait certains services. ‖ L'ancien maître par rapport à l'esclave affranchi. ‖ Sous les empereurs, Citoyen qui faisait métier de plaider devant les tribunaux.

— Homme puissant sous la protection de qui l'on se met pour faire sa fortune, pour avoir de l'appui. Avoir un prince pour patron. Théodore vise également à se faire des *patrons* et des créatures; il est médiateur, confident, entremetteur; il veut gouverner. (La Bruy.) Fuis, va chercher ailleurs ses *patrons* bien-aimés. (Boil.) A la cour, on ne paraît qu'à l'abri d'un *patron*, en sorte qu'un homme est toujours caché derrière un autre. (Noel.)

— Homme dont on obtient le secours dans une affaire, dans une circonstance difficile. Avoir un bon patron pour nous tirer d'un pas difficile. Il a été mon *patron* dans ce procès. (Acad.)

— Par extens. Les jésuites, *patrons* intéressés de toutes les faiblesses, publient, dans l'Histoire de France de leur père Daniel, de longs plaidoyers pour la bâtardise. (Lemontey.)

— Fig. Se dit quelquefois à l'égard des choses. Il n'y en a pas un (remède) qui n'ait son *patron* et qui ne soit la médecine de mes voisins. (Mme de Sévigné.)

— Particulièrement, Saint dont on porte le nom, sous l'invocation de qui une église est dédiée; celui qu'un pays, une ville, une confrérie, une commonauté réclame comme son protecteur. Saint Pierre est son patron. Sainte Madeleine est sa patronne. Saint Denis est un des patrons de la France. Sainte Geneviève est la patronne de Paris. Saint Nicolas est le patron de la Russie. La sainte Vierge est la patronne d'un grand nombre d'églises. Saint Fiacre est le patron des jardiniers; saint Éloi, celui des orfèvres; saint Crépin, celui des cordonniers. Évitons d'avoir rien de commun avec la multitude; affectons au contraire toutes les distinctions qui nous séparent. Qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs disciples, les martyrs (telles gens, tels *patrons*); pour nous autres grands, ayons recours aux noms profanes. (La Bruyère.)

— Par plaisanterie. Et mon *patron* à moi, c'est le joyeux Crispelle. (Collin d'Harleville.)

— Fig. Le hasard est le *patron* des fous. (Frédéric.)

— Fam. Maître, maîtresse d'une maison. Demander le patron. Prendre les ordres du patron. Saluer le patron. La patronne fait bien les honneurs de chez elle.

— *Patron de la case*. Homme qui, sans être le maître d'une maison, y a tout pouvoir. Cette femme, depuis son veuvage, l'a reçu chez elle, et il y est devenu le *patron* de la case. (Acad.)

— Nom que les ouvriers donnent au chef, à la maîtresse de l'établissement où ils travaillent. Adressez-vous au patron. Le patron est à son bureau. Le patron est sorti. La grève ruine le patron et l'ouvrier.

— Pop. Se dit, par manière de qualification amicale, à un homme quelconque. Bonjour, patron. Gare à vous, patron. Rangez-vous, patron.

— Dans le Levant, Le maître à l'égard de l'esclave. Avoir pour patron un homme compatissant.

— *Dès le patron-minet* ou *patron-Jacquet*. V. POTRON-JACQUET.

— Dr. canon. Prélat ou seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice. Patron ecclésiastique. Patron laïque. Être le patron d'un bénéfice. Être seigneur et patron de

sa paroisse. Le patron avait les droits honorifiques, comme successeur du premier fondateur. || *Patron d'une église*. Celui qui avait bâti, fondé ou doté une église, en considération de quoi il avait ordinairement sur cette église un droit honorifique nommé *patronage*. Pour être reputé patron d'une église, il ne suffisait pas d'avoir donné le fonds ou le sol sur lequel elle était bâtie, il fallait encore l'avoir dotée.

— Hist. Titre d'une dignité princière, dans quelques villes, au moyen âge. Patron de Salonique.

— Mar. Celui qui commande aux matelots d'un canot, d'une chaloupe ou d'un très petit bâtiment, employé au petit cabotage. Le patron de la barque, du bateau, de la chaloupe. || Sur les bâtiments de commerce, on donne ce nom à l'homme qui tient momentanément le gouvernail en main. || *Patron d'embarcation*. Marin chargé de la surveillance de l'armement de chaque embarcation qui accompagne les vaisseaux de guerre, et qui gouverne lorsqu'elle est mise à la mer. || *Patron de galère*. Celui qui était chargé de la navigation, qui commandait les rameurs d'une galère. On disait aussi *capitaine marin*. *Patron du port*. A Venise, Prêtre bien qui commandait le port.

— Fig. et fam. *Il est le patron de la barque*. Se dit de celui qui a le plus de crédit dans une société, dans une compagnie, dans une affaire.

— Ornith. *Patron des maréchaux et des charbonniers*. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

— Adjectiv. *Cardinal patron*. S'est dit, à la cour de Rome, du cardinal qui gouvernait comme premier ministre. C'était ordinairement le neveu du pape qui était le cardinal *patron*. (Acad.)

— Mar. *Galère patronne*, ou simplement *patronne*. Seconde des galères du roi, que montait ordinairement le lieutenant général des galères. La patronne souffrit beaucoup dans cette tempête. La patronne essuya un grand feu.

* **PATRON**, s. m. Modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers et autres. Beau patron. Nouveau patron. Patron extrêmement riche. Patron trop chargé d'ouvrage. Patron à dentelle. Patron de dentelle. Patron fort beau, bien travaillé.

— *Dentelle d'un beau patron*. Dentelle faite sur un beau patron.

— Par extens. Modèle. Cet homme s'est formé sur un bon, sur un mauvais *patron*. (Acad.) Le maréchal de Biron était estimé si parfait guerrier, qu'on croyait que le *patron* en serait rompu par sa mort. (Pasq.) N'allez pas prendre *patron* sur mes lettres, elles sont infimes. (Mme de Sév. La loi qui règle les accroissements d'un brin d'herbe est faite sur le même *patron* que la loi qui contient les mouvements du soleil. (J. Simon.) Elle était bâtie sur le *patron* des autres femmes. (É. Zola.)

— Art milit. Nom qu'on a donné d'abord à la gibecière. On disait aussi *patronne*.

— Techn. Morceaux de papier, de carte ou de parchemin que les tailleurs, les lingères, les marchandes de modes, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lesquels on taille l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits. Le patron d'une veste, d'un gilet. Le patron d'une chemise, d'un bonnet. Le patron d'une passe de chapeau de femme. Tailler le patron. Avoir un mauvais patron. || Dans les manufactures d'or, d'argent et de soie figurés, on donne ce nom au Dessin fait par le peintre, et rehaussé de couleurs, qui sert à monter le métier, et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures de fleurs, d'animaux et de grotesques, dont le fabricant veut l'embellir. || Chez les luthiers, Nom de certaines pièces de bois qui ont la forme de différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, guitare, etc., et d'après lesquelles on taille le bois dont les instruments doivent être faits. Violon d'un grand, d'un petit patron. || Modèle en bois des creusets et étalages d'un fourneau. || Papier ou carton découpé appliqué sur une surface quelconque et servant à peindre les parties laissées à découvert par les découpures. || Peinture obtenue par ce procédé. || *Patron*, ou *table à patron*. Table de bois blanchie sur laquelle les vitriers tracent et dessinent avec la pierre noire les différentes figures des compartiments d'après lesquels ils veulent couper les pièces de leurs panneaux.

— S'est employé au sens passif pour Reproduction. Belle âme, beau *patron* des célestes ouvrages. (Malherbe.)

* **PATRONAGE**, s. m. (rad. *patron*). Protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur. Patronage d'un ministre. Il exerce un grand *patronage* dans sa ville natale. (Acad.)

— Influence qui résulte de cette protection.

— Par extens. Chacune de ces associations était mise sous le *patronage* d'un Dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner. (Aug. Thierry.)

— S'applique à des sociétés de bienfaisance. Œuvre du *patronage* des enfants de Saint-Vincent-de Paul. (Litt.)

— Blas. *Armoiries de patronage*. Celles qui contiennent, dans le haut de l'écu, quelque marque de dépendance. Les fleurs de lis, que la ville de Paris portait dans son écu, en faisaient des armoiries de patronage.

— Dr. canon. Droit qu'un prélat ou qu'un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice. Bénéfice en patronage ecclésiastique, en patronage laïque. Droit de patronage sur une chapelle. || Droit qui appartenait sur une église à celui qui l'avait fait construire, ou qui l'avait fondée ou dotée. || *Patronage ecclésiastique* ou *réel*. Celui qui était attaché à une terre, à un bénéfice, et qu'on perdait en vendant cette terre ou ce bénéfice. Lorsqu'un patronage réel tombait entre les mains d'un hérétique, le droit dormait, mais n'était pas perdu. || *Patronage laïque* ou *personnel*. Celui qui était attaché à la personne, et qui ne pouvait être ni aliéné ni vendu.

— Hist. rom. Lien établi par Romulus entre les patriciens et les plébéiens, leurs clients. Le patron devait défendre les clients en justice, les assister s'ils étaient dans le besoin, etc. En retour, les clients soutenaient le patron de leurs votes, etc. Les citoyens puissants eurent dans leur clientèle des villes, des provinces, des peuples ou des rois. || Droit que le maître conservait sur l'esclave qu'il avait affranchi.

— Techn. Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

* **PATRONAL, ALE**, adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu. Fête patronale. Les saints patronaux.

* **PATRONAT**, s. m. Hist. anc. Droit d'un patron sur ses clients. || Rapport ou il était avec ses affranchis. || Dignité du patron. || Protection.

— État de celui qui est patron, possesseur des instruments de travail, dans l'industrie moderne. Le *patronat* et la maîtrise sont-ils autre chose qu'une concession temporaire à l'imbécillité générale ? (Proudhon.)

PATRONIER, s. m. Cordonn. Ouvrier qui confectionne les patrons. On écrit aussi *patronnier*.

PATRONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Patroniser. S'empl. adjectiv. Barque patronisée. Elles fleurirent en Angleterre et dans les royaumes scandinaves, accueillies et *patronisées* par les rois. (Aug. Thierry.)

PATRONISER, v. a. 1re conj. Se disait pour Conduire une barque en qualité de patron. Patroniser une barque.

— Être le patron de, en parlant d'un saint. Saint Fiacre patronise les jardiniers.

— Protéger, en parlant d'un homme puissant. Le ministre patronise cette institution.

PATRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Patronner (*protéger*). S'empl. adjectiv. Personne patronnée par un homme puissant. Il se présentait au trône comme un candidat *patronné* par l'étranger. (Lamartine.)

PATRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Patronner (*découper*). S'empl. adject. Découpé avec un patron. Paletot bien patronné.

— Fig. Les ailes des papillons sont *patronnées* sur une infinité de formes. (B. de St-P.)

* **PATRONNER**, v. a. 1re conj. (rad. *patron*, s. 2 g.). Protéger; introduire dans le monde, dans la haute société. C'est une grande dame qui le patronne. Elle a été remplacée au pied levé par madame Manrique, une dugazon, que semble *patronner* le Mémorial de notre ville. (Ch. Monselet.)

* **PATRONNER**, v. n. 1re conj. (rad. *patron*, s. m.). Cart. Endurer de couleur, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraître.

— PATRONNER, v. a. Calquer sur un patron.

— On l'a employé plaisamment pour Faire le portrait de quelqu'un. J'aimerais bien à *patronner* les grosses joues de Paulme. (Mme de Sévigné.)

— SE PATRONNER, v. pron. Être calqué.

* **PATRONNESSE**, adj. et s. f. Se dit de dames qui se chargent de diriger un bal, une fête, au profit de quelques infortunés. Les dames patronnesses du bal pour les pauvres. Une des patronnesses de la fête donnée au profit des incendiés.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif.

PATRONNET, s. m. Pop. Garçon pâtissier.

PATRONNEUR, s. m. Techn. Celui qui fait du patronnage. || Celui qui patronne les cartes. || Celui qui invente les dessins, et qui les forme sur le papier, de manière à être exécutés sur le métier.

PATRONNIER, s. m. Techn. V. PATRONNIER.

PATRONOME, s. m. (ét. gr., πατὴρ, πατρὸς, père ; νόμος, loi). Antiq. gr. Nom de magistrats spartiates créés par le roi Cléomène pour remplacer les éphores.

* **PATRONYMIQUE**, adj. 2 g. (ét. gr., πατὴρ, πατρὸς, père ; ὄνυμα, nom). Il n'est guère usité que dans cette locution : *Nom patronymique*. Nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré du nom de celui qui en est le père. Héraclides, Séleucides, sont des noms patronymiques.

— Hist. anc. Se dit du nom donné à un individu, d'après le nom de son frère ou de sa sœur ; ainsi *Pharonide* se dit d'Ino, sœur de Pharonée. || Se dit encore du nom donné à un peuple, d'après celui de ses souverains ; ainsi les Athéniens sont appelés *Théséides*, les Romains, *Romulides*. || Enfin il se dit quelquefois du nom donné à un personnage, d'après celui d'un de ses descendants plus illustre que lui : *Théséide*, se dit quelquefois d'Égée.

— Se dit, chez les nations modernes, du nom de famille, par opposition aux noms de terre ou de fief, et aux surnoms.

— *Signe patronymique*. Se disait pour Signe nécessaire, indubitable.

PATROPASSIEN, s. m. Hist. relig. V. PATRIPASSIEN.

* **PATROUILLAGE**, s. m. (pr. *pa trou-llaje*, *ll* mouill.). Pop. Saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant. Faire un patrouillage.

— S'est dit pour Salmigondis, ragoût malpropre et dégoûtant.

Les chanoines venus, on servit sur la table
Ce *patrouillage* épouvantable. (BARATON.)

* **PATROUILLE**, s. f. (pron. *pa-trouille*, *ll* mouill. ; du fr. *patrouiller*, parce que dans les courses de nuit, on patrouille dans la boue). Art milit. Marche qu'une partie des troupes de garde dans une ville fait, pendant la nuit, pour la sûreté des habitants. Faire la patrouille. Faire patrouille. Aller en patrouille.

— En général, Toute marche que fait un détachement de soldats, soit pour prévenir les désordres et arrêter les malfaiteurs, soit pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi. Faire des patrouilles hors de la place, hors du camp.

— Le détachement même qui fait la patrouille. La patrouille marche par la ville. Rencontrer la patrouille. Les patrouilles étaient nombreuses. Doubler les patrouilles. Patrouille à pied, à cheval. Chef de la patrouille. Patrouille de gardes nationaux. Reconnaître la patrouille.

— Fig. Le bon sens et les vertus se cachent lorsque les partis font *patrouille*. (Roiste.)

— Fam. et pop. *Se mettre en patrouille*. Aller de cabaret en cabaret boire sans nécessité, et plus qu'il ne convient.

— *Patrouille grise*. Se dit d'agents de police en civil marchant à quelque distance les uns des autres et sans bruit pour surprendre les malfaiteurs. Les domestiques qui attendent sous le péristyle ou aux alentours gardent tout un quartier bien mieux que les *patrouilles* grises. (Th. Gautier.)

— Techn. Espèce d'écouvillon avec lequel le boulanger nettoie son four. || Linge mouillé fixé sur un bâton pour rafraîchir le moule.

PATROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Patrouiller. S'emploie adjectiv. Détérioré par le maniement. Fruits patrouillés. Viande patrouillée par un sale cuisinier.

* **PATROUILLER**, v. n. 1re conj. (pron. *pa-trou-lle*, *ll* mouill.). Art milit. Faire la patrouille, aller en patrouille.

* **PATROUILLER**, v. n. 1re conj. Agiter, remuer de l'eau sale avec les mains, les pieds ou autrement. Les enfants aiment à patrouiller dans les rues, dans le ruisseau. Les canes, les cochons prennent plaisir à patrouiller dans la boue.

Dieu sait la joie, on s'en donne à loisir,
On est à même, ou tripote, on *patrouille*,
Et jamais bain ne fit tant de plaisir. (DE CERCEAU.)

— Fig. S'avilir, vivre malhonnêtement. Patrouiller dans la fange, dans le vice.

— PATROUILLER, v. a. Manier malproprement les choses auxquelles on touche, les gâter, les déranger en les maniant. Un cuisinier qui *patrouille* des viandes. (Acad.) Qui est-ce qui a *patrouillé* tous ces fruits-là ? (Id.)

— SE PATROUILLER, v. pron. Être patrouillé. Ces viandes ne doivent pas se patrouiller.

* **PATROUILLIS**, s. m. (pron. *pa-trou-lli*, *ll* mouill.). Lieu où l'on a patrouillé. Quel *patrouillis* est-ce là ? (Acad.)

— Pop. Bourbier. Mettre le pied dans le *patrouillis*. (Acad.)

— Se dit en parlant des plats qu'on a maniés malproprement. Je ne puis manger de ce patrouillis-là.

PATROUILLOTISME, s. m. (pr. *pa-trou-llo-tisse-me*, *ll* mouill.). Nom donné, par dénigrement, en 1789 et depuis, à un zèle exagéré pour le service de la garde nationale. Leur esprit de *patrouillotisme* les rendit impopulaires. (Cormenin.)

PATRU (Olivier), Avocat, né à Paris, 1604-1681, épura l'éloquence du barreau et la langue française. Reçu à l'Académie, 1660, il inaugura l'usage des discours de réception.

PATRUISAGE, s. m. Anc. cout. Droit payé par les marchands pour fréquenter les foires.

PATRUS, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des gyrinides, établi pour deux espèces de Java dont on ne connaît que les femelles.

PATTALA, Géogr. anc. Ville de l'Inde maritime, située à l'origine du delta de l'Indus. Auj. *Tattah* (Sindhy).

PATTALE, s. m. Vén. Rois non encore ramifié d'un jeune cerf. C'est ce qu'on nomme communément *daguet*.

* **PATTE**, s. f. (et. inconn.). Le pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes. Patte de singe, de lion, de chat. Chien qui donne la patte. Les pattes de devant, les pattes de derrière d'un chien. Chat qui donne des coups de patte.

— Le pied de tous les oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie. Patte de perroquet. Patte d'oie.

— Le pied de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse, le homard, etc. Des pattes d'écrevisse.

— Le pied de certains insectes. Des pattes d'araignée. Un insecte à huit pattes.

— Fig. *Pattes de mouches*. Traits d'une écriture très fine et mal formée.

— Fig. et fam. *Ce chat fait patte de velours*. Il retire ses griffes en donnant la patte. Je puis me fier au chien qui me caresse ; mais je dois avoir l'œil sur la *patte* de velours du chat. (De Jussieu.)

— Fig. et au moral. *Faire patte de velours*. Cacher sous des dehors caressants le pouvoir ou le dessein qu'on a de nuire. Qui ne veut pas blesser fait *patte* de velours. (Fabre d'Églantine.)

— Fig. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*. Se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose de périlleux, dont on espère recueillir le profit.

— Pop. *A pattes*. A pied. Cette dame va au théâtre à pattes.

— Fam. *Marcher à quatre pattes*. Marcher sur les pieds et sur les mains. On dit qu'ils se présenteront à quatre *pattes*, suivant l'usage de leur pays. (Mérimée.)

— Fig. *Mettre l'homme à quatre pattes*. Le considérer comme un animal. Je ne puis souffrir en aucune circonstance qu'on mette l'homme à quatre *pattes*. (Diderot.)

— *N'aller que d'une patte*. Se trouver en mauvaise situation, être à peu près sans mouvement, sans vie.

— Par anal. L'atelier de cartonnage de M. Madinier n'allait plus que d'une *patte*. (É. Zola.)

— *Il ne remue ni pied ni patte*. Il est sans mouvement.

— *Il ne saurait remuer ni pied ni patte*. Se dit d'un homme qu'une grande faiblesse ou une grande lassitude empêche de marcher.

— Par plaisant. Se dit pour La main de l'homme, mais en mauvaise part. Cet homme a une grosse vilaine patte. Cette fille, en voulant rajuster la coiffure de sa maîtresse avec sa grosse patte, l'a entièrement dérangée. Otez vos pattes de là. Rangez votre patte.

— *A bas les pattes !* Se dit aux personnes qui portent les mains sur quelqu'un ou quelque chose d'une façon malséante.

— *Demeurer pattes croisées*. Ne pas bouger.

— Fam. *Mettre la patte sur quelqu'un*. Le battre, le maltraiter. Si je mets une fois la patte sur lui, il y paraîtra. || Se rendre maître de son esprit ; prendre de l'ascendant, de l'empire sur lui. || Rencontrer, retrouver. Je ne puis mettre la patte sur ce livre.

— Fam. *Tomber sous la patte de quelqu'un*. Tomber en son pouvoir. Qu'il ne tombe pas sous ma patte, il s'en souviendrait longtemps. || Rencontrer quelqu'un fortuitement.

— *Passer sous la patte de quelqu'un*. En être maltraité.

— Fam. *Être entre les pattes de quelqu'un*. Être soumis à l'examen d'un homme dont on a sujet de craindre la sévérité.

— Fam. *Sortir des pattes, se tirer des pattes de quelqu'un*. N'être plus dans sa dépendance, n'avoir plus rien à redouter de lui. || Être à l'abri de ses persécutions, de ses importunités.

— Fam. *Tenir quelqu'un sous sa patte*. Être en état, en pouvoir de lui causer du déplaisir.

— *Trouver quelqu'un sous sa patte*. Le trouver à sa portée.

— Fig. et fam. *Donner un coup de patte, des coups de patte à quelqu'un*. Lâcher avec finesse quelque trait vif et malin contre quelqu'un, soit en sa présence, soit en son absence.

— *Graisser la patte à quelqu'un*. Le corrompre, le gagner par argent. Graisser la patte au portier, au valet de chambre.

— Pied d'un verre, d'une coupe et d'autres objets semblables. Verre à patte. La patte d'un flambeau, d'un guéridon.

— Blas. On représente les pattes ordinaires en barre. Quand elles sont en une autre assiette, il les faut spécifier en blasonnant.

— Bot. Racine de certaines plantes qui a quelque ressemblance avec la patte d'un animal. C'est ce qu'on nomme autrement *griffe*. Patte d'anemone, de renoncule. || Nom spécifique d'un certain nombre de plantes, dans le langage vulgaire. || *Patte d'araignée*. Nom vulgaire de la nigelle des jardins. || *Patte du diable*. La maregravie ombelliforme. || *Patte de grillon*. L'ellébore fétide. || *Patte de lapin*. L'orpin vêtu et le trèfle des champs. || *Patte de lièvre*. Le trèfle rouge et le plantain || *Patte de loup*. Le lycope vulgaire. || *Patte d'ours*. L'acanthe molle et l'ellébore fétide.

— Crust. *Fausses pattes*. Appendices placés sous la queue des crustacés.

— Eaux et for. Se dit pour Pied, en parlant des arbres marqués en réserve ou en délivrance.

— Entom. *Patte étendue*. Nom donné à une espèce de bombyx, parce qu'il semble se cacher la tête entre les pattes. || *Patte pelue*. Nom vulgaire de la calandre ou charançon du blé. || *Fausses pattes*. Organes de la marche des chenilles et des annélides ; ces organes n'ont pas l'organisation de véritables pattes.

— Jeux. Jeu d'écoliers, où l'on jette quelque menue monnaie contre une muraille, et où

l'on gagne quand il n'y a que la largeur de la patte ou de l'extension de la main entre les pièces des joueurs.

— Mar. *Les pattes d'une ancre.* Les pièces triangulaires qui terminent à ses deux extrémités la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond. || *Patte d'anspect.* Garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. || *Pattes de bouline, de cargues et de ris.* Bouts de filin épissés sur les ralingues de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline, les cargues et les palanquins. || *Pattes d'élingue* Morceau de fer plat et recourbé, fixé de l'autre bout à un cordage ; deux élingues, ainsi garnis de pattes, servent à soulever les futailles, sous les douves desquelles on engage les pattes. || *Pattes d'embarcations.* Bouts de filin forts et courts sur lesquels on croche les palans pour hisser l'embarcation ; on épisse un croc à cosse sur chaque bout de la patte, et dans le milieu, par un amarrage en étrive, une cosse ou s'accroche le palan. || *Patte de voiles.* Les morceaux carrés de toile qu'on applique au bord des voiles, proche la ralingue, pour les renforcer, afin d'y amarrer les pattes de bouline.

— Mécan. *Pattes d'araignée.* Sillons creusés sur la surface des coussinets des boîtes à graisse afin que la matière lubrifiante se répartisse également.

— Moll. *Patte de crapaud.* Nom marchand d'une espèce du genre rocher. || *Patte de lion brûlée.* Nom vulgaire d'une espèce de pourpre. || *Patte d'oie.* Nom marchand employé quelquefois pour désigner le strombe pied de pélican. || *Patte d'oie, ou aile de souris.* Coquille du genre des rostellaires.

— Mus. Instrument qui sert à régler du papier de musique, en traçant à la fois les cinq lignes qui forment une partie. || Ouverture inférieure des instruments à vent, tels que flûtes, hautbois, etc.

—Pêch. Tas de morues mises au premier sel.

— Techn. Petite bande d'étoffe qui est attachée par un de ses bouts à quelque partie du vêtement, et dont l'autre bout porte soit un bouton, soit une boutonnière. || Petite bande d'étoffe de couleur tranchante qui fait partie du parement d'un habit d'uniforme. || On donnait autrefois ce nom à une Petite bande d'étoffe, où il y avait quatre ou cinq boutonnières qu'on attachait à la fente d'un haut-de-chausse, pour fermer une brayette. || Languette qui garnit la couverture d'un portefeuille, et qui sert à le fermer. || Partie inférieure d'une cloche qui va en s'amincissant. || Le gros bout plat d'un pain de sucre. || Crochet ou cheville de bois dont le boucher se sert pour attacher la viande || Partie de la filasse qui approche de la racine de la plante, et qui est plus épaisse que le reste. || Sorte de clou dont la tête est aplatie en forme d'ovale et percée de plusieurs trous pour l'attacher contre une planche. || Partie de l'étui qui sert à le fermer et à l'ouvrir, en s'agrafant ou en se boutonnant vers le milieu || Chez les vergetiers, Morceau de bois percé, dans les trous duquel doivent être passés les loquets avec de la poix fondue. || Partie mobile d'un sergent. || Outil de charpentier, à lame large et mince. || Chez les charrons, Bout de raie de roue qui entre dans le moyeu. || Morceau de fer pointu d'un bout et plat de l'autre ; par le bout pointu, il se fiche dans du bois, ou se scelle dans du plâtre, et par l'autre bout, il sert à fixer un lambris, un chambranle de porte, un chassis de croisée, etc. || *Une patte en bois, en plâtre.* Une patte à mettre dans du bois, dans du plâtre. || *Patte de coq.* Nom des supports en terre employés pour soutenir dans les casettes les poteries dont la glaçure est susceptible de se ramollir par l'activité du feu. || *Patte de loup, ou lissoir.* Instrument propre à adoucir le papier raboteux, ou dont le grain est trop gros. || *Pattes.* Vieux chiffons pour la fabrication du papier. || *Pattes et queues.* Nom qu'on donnait dans quelques provinces de la France, aux lames de la moindre qualité, et les plus courtes qui se levent de dessus l'enclume.

— Vénér. Empreinte que la patte du loup laisse sur le sol.

— REM. En général, ce mot désigne les membranes ou organes de la locomotion d'un animal. Cependant il est des circonstances où l'usage veut qu'on appelle ces parties *pieds*, ou même qu'on leur donne d'autres noms, comme ceux de *mains, griffes, serres, sabots, nageoires.* Ainsi, chez l'homme, la même partie qui, aux membres de devant, prend le nom de *main*, reçoit celui de *pied* à ceux de derrière, tandis que, dans la plupart des singes, les extrémités des quatre membres sont également appelées *mains.* On dit les *pieds* d'un cheval, d'un bœuf, d'un cerf, d'un chameau, d'un éléphant, d'un mouton, d'un veau, d'une chèvre, et des autres animaux qui ont ces parties enveloppées de corne ; les *pattes* d'un chien, d'un chat, d'un lièvre, d'un lapin, d'un ours, d'un rat, et des autres mammifères qui n'ont pas ces parties recouvertes de corne. On dit aussi les *pattes* en parlant de la plupart des oiseaux, des reptiles, des insectes et des autres animaux articulés ; mais les organes correspondants de certains mollusques, tels que les céphalopodes, prennent le nom de *bras.* Les pattes conformées en manière de rames, et qui servent à la natation, sont appelées *nageoires* dans les poissons, certains mammifères, les cétacés, par exemple, et dans les tortues marines. L'arbitraire seul a réglé ces dénominations, dont la diversité jette une grande confusion dans l'étude philosophique des organes.

PATTE (Pierre). Architecte, né à Paris, 1723-1814. Il a écrit *Cours d'architecture ; Essai sur l'architecture théâtrale ; Monuments erigés en l'honneur de Louis XV.*

PATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Patter. S'emploie adjectiv. Papier patté.

— Qui a une espèce de patte.

— Blas. *Croix pattée.* Croix terminée en forme de patte étendue. Porter d'argent à la croix pattée d'azur.

— Diplom. *Lettres lombardes pattées.* Caractères dont chaque jambage porte une espèce de patte à son extrémité.

PATTE-D'OIE, s. f. Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil.

— Par anal. Vous retrouvez de grands canaux larges et clairs comme le belles rivières, puis des lacs en rond, puis des îles et quelquefois des étoiles et des *pattes-d'oie* d'eau. (Pellisson.)

— Fam. Nom des rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle extérieur de chaque œil. Il n'est plus jeune, on lui voit déjà la *patte-d'oie.* (Acad.) || *Avoir la patte-d'oie.* Commencer à se rider.

— Bot. Nom vulgaire des chénopodes.

— Charp. Assemblage de pièces de charpente présentant en plan la forme triangulaire. || Marque que les charpentiers font sur les pièces de bois.

— Chirom. Nom de certaines lignes de la main.

— Mar. Assemblage de trois câbles tirant sur un même point. || *Mouiller en patte-d'oie.* Mouiller sur trois ancres disposées en triangle, à l'avant du vaisseau.

— Monn. Grand blanc à fleur de lis frappé par Etienne Marcel.

— P. et ch. Endroit d'un pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul.

PATTÉE, s. f. Portée, dans le plain-chant.

PATTE-FICHE, s. f. Constr. Morceau de fer plat d'un côté, pointu de l'autre.

PATTE-MÂCHOIRE, s. f. Crust. Syn. de PIED-MÂCHOIRE.

*** PATTE-PELU, UE**, s. (rad. *patte*, et *pelu* pour *poilu*). Celui qui va adroitement à ses fins, sous les apparences de douceur et d'honnêteté. C'est un franc patte-pelu. Ce mot s'emploie, suivant les uns, par allusion à ce qu'on dit dans la Genèse de Jacob et d'Esau, comme si on voulait dire de ces hypocrites qu'ils ont la voix de Jacob et la main d'Esau. Suivant d'autres, c'est une allusion à la fable du loup qui montrait patte de brebis à l'agneau pour le tromper. Cet homme, cette femme est une vraie *patte-pelue*, est une dangereuse *patte-pelue.* (Acad.)

C'étaient deux vrais tartufes, deux archipatelins,
Deux francs *patte-pelus*, qui, des frais du voyage,
Croquant mainte volaille, escroquant maint fromage,
S'indemnisaient à qui mieux mieux. (LA FONT.)

— Adjectiv.

De ce Jacob, heureux par un mensonge,
Patte-pelu dont l'esprit lucratif
Avait vendu ses lentilles en juif. (VOLTAIRE.)

— PATTE-PELUE. s. f. S'est dit pour Fourberie. Surpassant en humilités, chattemites et *patte-pelues* tous les moines du mont Athos. (Noël du Fail.)

— Entom. Calandre.

PATTER, v. a. 1re conj. Techn. Régler du papier de musique avec une patte.

— PATTER v. n. Chass. Se dit d'un animal qui, marchant sur un sol humide, empâte de la terre à ses pieds.

— SE PATTER v. pron. Être patté. Ce papier doit se patter dans la journée.

PATTERSON. Géogr. Ville des États-Unis (New-Jersey), sur le Passaïc, à 110 kil. N.-E de Trenton ; 51,000 hab.

PATTI. Géogr. Ville maritime de Sicile, sur la côte N., à 75 kil. O. de Messine ; 6,500 hab.

PATTIER, ÈRE, s. (rad. *patte*). Marchand, marchande de chiffons pour papier. Vieux mot.

— PATTIÈRE. s. f. Techn. Femme qui trie et déblaye les chiffons à papier.

PATTINSONAGE, s. m. (de *Pattinson*, n. pr.). Techn. Méthode particulière de traitement des plombs argentifères.

PATTOU, s. m. Parasite indou.

*** PATTU, UE**, adj. Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes. Les jeunes chevreaux, mal d'aplomb sur leurs jambes *pattues*, trébuchent dans des essais de galop. (De Goncourt.)

— Se dit de certains oiseaux d'une espèce particulière, qui ont de la plume jusque sur les pattes. Pigeons pattus. Coqs pattus. Poules pattues.

PATULIPALLE, adj. 2 g. (ét. lat., *patulus*, ouvert ; *pallium*, manteau). Moll. Se dit des mollusques acéphales qui ont le manteau ouvert.

PATUMAR, s. m. Mar. Syn. de PATEMAR.

PATURA, s. m. Comm. Tapis commun en feutre de la Roumanie.

PÂTURABLE, adj. 2 g. Qui peut servir à la pâture. Terrain pâturable.

*** PÂTURAGE**, s. m. (radic. *pâture*). Lieu où les bestiaux pâturent. Bons pâturages. Gras pâturages. Pays qui n'a point de pâturages. Oubliant tous les jours le *pâturage* et l'herbe. (Boileau.) Cette forêt a sous ses pieds de gras *pâturages* (Fén.) Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de *pâturages* et de troupeaux. (Barthel.) L'agneau naissant expire en un frais *pâturage.* (Delille.

Les lions dépouillent leur rage,
Et dans le même *pâturage*
Bondissent avec les troupeaux. (J.-B. Rouss.)

Cet animal guerrier qu'enfanta le trident
Déploie, en se jouant dans un gras *pâturage*,
Sa vigueur indomptée et sa grâce sauvage (DELILLE.)

— *Pâturage naturel.* Pâturage proprement dit. || *Pâturage accidentel.* Jachère, chaume, etc || *Pâturage artificiel.* Pâturage où l'on a semé des plantes fourragères.

— Par anal. Je l'avais traité de bélitre et d'oison qui ne faisait des vers que pour être traînés sur leurs douze pattes dans les *pâturages* du budget. (L. Veuillot.)

— Fig. Se dit, dans le style mystique, de tout ce qui peut contribuer à la consolation, à la nourriture de l'âme des fidèles. Que cet enfant miraculeux les mène encore, et les voie réunis dans les mêmes *pâturages.* (Massill. Aux *pâturages* gras il mène ses troupeaux. (L. Racine.) Vous êtes les brebis favorites à qui le souverain pasteur a réservé ses plus fertiles *pâturages.* (Fléch.)

— Action de faire paître. Il ne lui en coûte rien pour le *pâturage* de ses bestiaux. (Acad.)

— Usage du pâturage. Avoir le pâturage d'un fonds. Avoir droit de *pâturage* sur une terre. (Acad.)

— Herbe du pâturage.

— Féod. Droit que le seigneur levait sur ses vassaux et sur les habitants qui faisaient paître leurs troupeaux dans certains temps de l'année.

— Jurispr. *Pâturage rif.* Celui qui offre une véritable jouissance des fruits utiles du fonds, car il consiste à faire consommer par les bestiaux des herbes ou des fruits commerçables. || *Pâturage vain.* Chose que le propriétaire abandonne comme ne lui étant d'aucune utilité, et comme ne pouvant produire par conséquent ce que l'on appelle une perception de fruits.

PATURAGES. Géograph. Ville du Hainaut (Belgique), à 10 kil. de Mons ; 10,700 hab.

PÂTURAL, s. m. Un des noms des pâtis.

PÂTURANT, part. près. du v. Pâturer. Qui pâture. Des troupeaux pâturant tranquillement. Germinie aimait à y retrouver les cardeurs de matelas au travail, les chevaux d'équarrissage *pâturant* la terre pelée. (De Gonc.)

PÂTURANT, ANTE, adj. Que l'on conduit au pâturage. Animaux pâturants.

— Blas. Se dit des animaux qui semblent paître, sauf pour le cheval, le bœuf et le mouton, pour lesquels on dit *paissant.*

*** PÂTURE**, s. f. (étym. lat., *pastura*, même signif. : fait de *pascere*, paître). Ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux, et même des poissons. Dieu donne à tous les animaux leur pâture, il leur apprend à chercher leur pâture. Les petits poissons sont la pâture des gros. Être la pâture des loups, des vautours, des corbeaux. Nos corps deviendront la pâture des vers. Aux petits des oiseaux il donne leur *pâture.* (Rac.)

D'un perfide ennemi j'ai purgé la nature
A ses monstres lui-même a servi de *pâture* (RACINE.)

Devenir la *pâture*
Des corbeaux affamés et des loups dévorants
(J.-B. ROUSSEAU.)

— L'herbe et la paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture, et principalement à des bœufs et à des vaches. Mettre de la pâture devant des bœufs, leur donner de la pâture.

— On désigne sous ce nom, dans certaines parties de la France, un mélange de foin, de regain et de paille, qu'on donne chaque jour aux bestiaux.

— Action de prendre la nourriture. Ces animaux demeurant presque tout le jour à la pâture.

Et les troupeaux, épris de leurs concerts touchants,
Négligeant la *pâture*, en mêlent leurs chants
J.-B. ROUSSEAU

— Nourriture que le bétail trouve dans les pâturages, les pâtis, les pacages.

— Lieu où croît la nourriture des animaux qui paissent. Une belle pâture. Une vaste pâture.

Dans les vitales verts que formaient les halliers,
L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers,
Présentaient aux troupeaux une *pâture* exquise
(LA FONTAINE.)

— *Mettre, envoyer des chevaux en pâture.* Les mettre paître, les envoyer paître dans un pré.

— Nom donné, dans l'ancien Boulonnais, aux prairies naturelles situées sur les coteaux trop en pente pour être cultivés.

— *Pâtures grasses.* Nom qu'on donne en Flandre à des prairies artificielles composées de graminées qu'on a abondamment fumées, et dans lesquelles on place des bestiaux pour l'engraissement.

— *Pâture rompue* Herbage défriché, dans les environs de Dunkerque.

— Fam. et par extens. Nourriture de l'homme. C'est une bonne pâture, une excellente pâture que la pomme de terre. Les fruits et les salades ne sont pas une bonne pâture. N'avoir pas une pâture suffisante. Ce n'est pas là une pâture. Elle a engraissé les enfants qu'elle a eus d'Atti ; elle les a donné à manger leurs cœurs dans du miel et du fraisement en lui découvrant de quelle *pâture* il s'est repu. H. l'aîné.

Tous les hommes sont avant la grossière nature,
Dispersés dans les champs, courants à la *pâture*,
(BOILEAU.)

— Fig. au moral. Aliment, entretien. Il faut donner de la pâture à son esprit. Dans ce livre, on ne trouve pas de pâture pour l'esprit. La parole de Dieu est la pâture de l'âme. Pâture spirituelle. La prédication de l'Evangile est la pâture d'une âme chrétienne. Jésus-Christ nous a laissé une pâture céleste dans l'eucharistie. La contemplation de la nature est la pâture de l'esprit d'un philosophe. Il y a dans ce poème beaucoup de pâture pour la critique. Tout sert de pâture à sa malignité. Théophile écrotte ; il veille sur tout ce qui peut servir de *pâture* à son esprit d'intrigue, de méditation ou de manège. (La Bruy. Ne cessons de combattre l'orgueil, aqui tout, jusqu'à l'humilité même, sert de *pâture* et d'aliment. (Boss.) Voici donc la littérature, le théâtre, la peinture et tous les arts qui entrent dans la voie sentimentale pour fournir à l'imagination échauffée une *pâture* factice. (H. Tainc.) Elle ne veut pas donner sa douleur en *pâture* à Sarah, sa rivale heureuse. H.

— Bot. *Pâture de chameau.* Nom que les Arabes donnent au schénanthe, dont ils se servent pour nourrir leurs chameaux.

— Jurispr. *Vaine pâture.* Terres dont la pâture est libre, ou tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. || En général, toute terre où il n'y a ni semences ni fruits. || *Droit de parcours et vaine pâture.* Droit de mener ses bestiaux dans les terres où il n'y a ni semences ni fruits. || *Vive pâture ou grasse pâture.* Droit de faire paître durant tout l'été ses bestiaux sur un fonds. Le droit qu'ont les habitants d'une commune sur les communaux est un droit de vive pâture || Se dit aussi pour Temps de la glandée.

PÂTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Pâturer. S'empl. adjectiv. Qui a été mangé, tondu par le bétail. Prairie pâturée.

— Qui est destiné à être mangé par les bestiaux. Aujourd'hui nos meilleurs agriculteurs consacrent des champs à la culture des céréales destinées à affourager les bestiaux ou à être *pâturées* sur place. (Moroz.)

PÂTUREAU, s. m. Anc. coût. Pré où l'on fait paccager les bœufs. Dans le Nivernais, on tenait les bœufs au *patureau* jusqu'à la Saint-Martin. (Compl. de l'Acad.)

*** PÂTURER** v. n. 1re conj. Prendre la pâture. Les bêtes qui broutent à paturer, vont pâturer. C'est un lieu où les troupeaux pâturent commodément. Il s'arrêta dans la prairie où ses chevaux et ses poulains *pâturaient* en liberté. (J. S'ndeau.

— Activ. Pâturer l'herbe d'un pré.

*** PÂTUREUR**, s. m. (rad. *pâture*). Anc. milit. Cavalier, valet, qui mène les chevaux à l'herbe. Donner une escorte aux pâtureurs.

PATURIN, s. m. (rad. *pâture*). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des festucacées, établi pour de nombreuses espèces de plantes disséminées sur tout le globe. Parmi les espèces de paturin, on doit citer le paturin abyssinien, dont la graine, dans son pays natal, est employée avantageusement à faire du pain. Le paturin commun et le paturin des prés sont cultivés dans nos climats comme plantes fourragères.

*** PATURON**, s. m. de *pasture*, nom donné autrefois à la corde avec la pelle on tenait attachés les animaux qu'on menait paître. Art veter. La partie au-bas de la jambe d'un cheval et des autres mammifères ongulés, entre le canon et la couronne. Cheval blessé au paturon. Paturon court. Paturon long. Joint du paturon.

PÂTURON, s. m. (radic. *pâture*). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons comestibles, parce que c'est dans les pâturages que les meilleurs et les plus savoureux prennent naissance. || Nom vulgaire de grosses variétés de citrouilles ou de courges.

PÂTUS, s. m. Admm. Syn. de DÉPORT.

PATY, s. m. Agric. Nom qu'on donne, aux environs de Metz, à des pierres enlevées des vignes et mises en tas à leurs extrémités.

PAU, s. m. Metrol. Mesure de longueur en usage dans le royaume de Loango. Le pau vaut 77, 66 ou 15 centimètres.

— Vitic. Dans le Médoc, Echalas des vignes hautes.

PAU. Géogr. Chef-lieu du départ. des Basses-Pyrénées, sur le gave de Pau, à 780 kil. S.-O. de Paris. Cour d'appel. Toiles, coutellerie, etc. Commerce de mulets et de chevaux. Eaux minérales et chlorurées. Capitale du Béarn depuis 1464. Gaston Phœbus, comte de Foix, y a élevé le château où naquit Henri IV. Patrie de Gaston de Foix, de Gassion et de Bernadotte ; 30,000 hab.

— PAU (Gave de). Affluent de l'Adour, formé

par les gaves de Barrèges, de Gavarnie et d'Azun, arrose le départ. des Hautes-Pyrénées et sépare les Basses-Pyrénées des Landes. Il passe à Argelès, Lourdes, Pau, Orthez et Peyrehorade. Cours de 200 kil. Il reçoit à gauche le gave d'Oloron.

PAUCIARTICULÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *pauci*, peu nombreux; *articulus*, article). Entom. Se dit des antennes quand elles ne sont formées que d'un petit nombre d'articles.

PAUCIDENTÉ, ÉE, adj. ét. lat., *pauci*, peu nombreux; *dens, dentis*, dent. Bot. Se dit des feuilles qui n'ont qu'un petit nombre de dents, comme celles de la serjanie paucidentée, qui n'ont qu'une ou deux dents au sommet.

PAUCIFLORE, adj. 2 g. (étym. lat., *pauci*, peu nombreux; *flos, floris*, fleur. Bot. Qui porte peu de fleurs, comme le froment pauciflore, ou qui en contient peu, comme la calathide de la knautie.

PAUCIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pauci*, peu nombreux; *folium*, feuille. Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles ou folioles, comme l'indigotier paucifolié.

PAUCIJUGUÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *pauci*, peu nombreux; *jugum*, paire). Bot. Se dit d'une feuille composée qui n'est formée que d'un petit nombre de paires de parties. || Se dit aussi des ombellifères dont chaque carpelle du fruit ne porte que cinq lignes saillantes, comme la férule paucijuguée.

PAUCINERVÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *pauci*, peu nombreux; *nervus*, nerf. Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de nervures. || Se dit d'une plante dont les feuilles sont peu veinées. || Se dit aussi des paillettes des graminées, quand le nombre des nervures ne dépasse pas cinq pour l'inférieure et quatre pour la supérieure. || On dit aussi *paucinervié*.

PAUCIOVULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pauci*, peu nombreux; fr. *ovulé*). Bot. Qui a peu d'ovules.

PAUCIRADIÉ, ÉE, adj. ét. lat., *pauci*, peu nombreux; *radius*, rayon. Bot. Se dit de l'ombelle qui ne contient ou ne porte qu'un petit nombre de rayons, comme dans l'hydrocotyle vulgaire. || Le *nénufar pauciradié* est aussi nommé parce que son stigmate n'a que huit ou neuf rayons.

PAUCIRUGUEUX, EUSE, adj. (ét. lat., *pauci*, peu nombreux; *rugus*, ride). Botan. Qui offre peu de rides ou de rugosités. Hyménon paucirugueux.

PAUCISÉMINÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pauci*, peu nombreux; *semen, seminis*, semence). Bot. Qui a peu de graines.

PAUCISÉRIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pauci*, peu nombreux; *series*, série). Bot. Qui est partagé en un petit nombre de séries. || Se dit des squames du péricline des synanthérées, lorsqu'elles sont disposées autour de la calathide sur plusieurs rangs concentriques.

PAUCISPIRÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pauci*, peu nombreux; *spira*, spire). Moll. Se dit de l'opercule des mollusques, quand il ne décrit qu'un petit nombre de tours, de spirales, un ou deux par exemple, qui augmentent rapidement la largeur, et dont le sommet est à peu près central, comme dans les sabots.

PAUCITÉ, s. f. (du lat. *paucitas*, même signif.). Petit nombre. La *paucité* de la race humaine rend la terre inhabitable, et cette terre abandonnée contribue à son tour à la dépopulation. (Volt.) Je renvoie à notre Dodwell, qui a démontré la *paucité* des martyrs. (L. Peu usité.

PAUCRAIN ou **PAUCRIN**, s. m. Mar. Portefaix dans les ports de mer.

— Nom que les matelots donnent à un armateur avare.

PAUFORCEAU, s. m. (du vieux mot fr. *pau*, pieu, et de *force*). Chass. Piquet solidement enfoncé dans la terre, auquel on attache le filet pour prendre les pluviers.

PAUILLAC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Lesparre (Gironde). Port de commerce, qui a une rade très sûre, sur la rive gauche de la Gironde, à 54 kil. S.-E. de la pointe de Grave, en face de Blaye; 1,700 hab.

PAUKA, s. m. Syn. de PUNKA.

PAUL, s. m. (de l'ital. *Paulo*, Paul, nom de pape). Métrol. Monnaie d'argent des anciens États romains, valant à peu près 52 centimes. La famille meurt de faim, et parfois emprunte deux *pauls* (vingt sous) à un voisin pour achever la semaine. (H. Taine.)

PAUL (Saint-). Géogr. Ville de la Réunion, arr. du Vent, sur la côte O., à 28 kil. S.-O. de Saint-Denis. Patrie de Parny; 29,000 hab.

— PAUL (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Barcelonnette (Basses-Alpes), près de l'Ubaye; 1,200 hab.

— PAUL (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Lavaur (Tarn), sur l'Agout; 1,200 hab.

— PAUL (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Perpignan (Pyrénées-Orientales), sur la Gly; 2,300 hab.

— PAUL (Saint-). Capitale du Minnesota (États-Unis), sur la rive gauche du Mississipi; 12,000 h.

— PAUL (Saint-). Ch.-l. de la province de ce nom (Brésil), à 250 kil. S.-O. de Rio-de-Janeiro; 10,000 hab.

— PAUL (Saint-). (*San-Paulo*). Province du Brésil, au S.-E. Elle touche le Paraguay à l'O., et l'Atlantique à l'E. Elle a 290,876 kil. carrés, et 1,100,000 hab. Les villes principales sont *Saint-Paul*, ch.-l., Santos, etc.

— PAUL (Saint-). Île de la mer des Indes, à 2,500 kilom. S.-E. de la Réunion. Volcanique, froide et inhabitée, elle offre, comme l'île Amsterdam, qui en est voisine, un abri aux baleiniers.

— PAUL-DE-LOANDA (Saint-). V. LOANDA.

— PAUL-EN-JARRET (Saint-). Comm. du cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne (Loire); 3,500 hab.

— PAUL-LÈS-DAX (Saint-). Comm. du cant. et de l'arrond. de Dax (Landes), sur l'Adour. Forges; 3,200 hab.

— PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Montélimar (Drôme), près du Rhône. Évêché avant la Révolution; 2,300 h.

PAUL (Saint). Apôtre des gentils, né à Tarse, 2 ans avant J.-C. (?), d'une famille juive, reçut en naissant le nom de *Saul*. Disciple de Gamaliel, partisan rigide de la tradition judaïque, il se rendit à Damas pour y frapper les disciples de Jésus. Tout d'un coup, converti miraculeusement sur le chemin de cette ville, 36, il se voua à la propagation de l'Évangile au milieu des gentils, reçut à Antioche, par l'imposition des mains, la consécration de son apostolat, 44. Après avoir visité Chypre et l'Asie Mineure, il se rendit à Jérusalem, 50. Reprenant sa prédication, il revint en Asie Mineure, passa en Macédoine, puis à Athènes, où il parla devant l'aréopage, et à Corinthe, 51-57. Il résida à Éphèse, fut arrêté, à l'instigation des Juifs, par le gouverneur de Judée, Félix; en appela à l'empereur, et fut envoyé à Rome. Néron le fit décapiter, 29 juin 66. On a de cet apôtre 14 *Épîtres*, écrites en grec. Fête, le 29 juin.

— Hist. relig. *Ermites de Saint-Paul*. Congrégation établie en Hongrie, au commencement du XIVe siècle. On les appelait plus souvent *les Peres de la mort*. || *Ordre de Saint-Paul décapité*. Nom que quelques bulles des papes donnent à l'ordre des barnabites.

— Loc. prov. *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*. Dérober à l'un pour donner à l'autre. || *Prendre saint Pierre pour saint Paul*. Se méprendre, prendre une personne pour une autre. || *Qui loue saint Pierre ne blâme saint Paul*.

— PAUL (Saint). Premier anachorète, né en 228, dans la Haute-Égypte, se retira dans le désert et vécut dans une caverne jusqu'à l'âge de 113 ans. Fête, le 15 janvier.

— PAUL (Saint). Patriarche de Constantinople, élu en 333, fut tué en 341, ou après 350. Fête, le 6 juin.

— PAUL Ier (Saint). Pape, né à Rome, 757-767. || PAUL II. Pape, 1464-1471, né à Venise en 1418, continua la guerre contre les Turcs, et fit prêcher une croisade contre Podiebrad de Bohême, 1468. || PAUL III (Alexandre FARNÈSE). Pape, 1534-1549, né à Canino en 1468, conclut sans succès la trêve de Nice, pour réunir contre les Turcs François Ier et Charles-Quint, 1538. Il assembla le concile de Trente, 1545, puis le transféra à Bologne. Plaisance ayant été occupée par les Espagnols après l'assassinat de Pierre-Louis, son fils, 1547, le pape rattacha Parme au saint-siège. || PAUL IV (Jean-Pierre CARAFFA). Pape, 1555-1559, né à Capriglio (Naples) en 1476, avait créé l'ordre des théatins, 1524, et réorganisé l'inquisition romaine, 1542. Ennemi implacable de l'Espagne, il s'allia contre elle aux Français. || PAUL V (Camille BORGHÈSE). Pape, 1605-1621, né à Rome, en 1552, d'une famille siennoise.

— PAUL *de Samosate*. Évêque d'Antioche vers 260, nia la divinité de Jésus-Christ. Ses disciples s'appelèrent *paulianistes*.

— PAUL *le Silentiaire*. Poète grec du VIe siècle, chef des silentiaires, ou secrétaires de Justinien Ier, a laissé 33 epigrammes; une *Description de Sainte-Sophie*.

— PAUL *d'Égine*. Médecin grec du VIIe siècle, a écrit un *Abrégé de la médecine* en 7 livres; le 6e livre, le plus intéressant, traite de la chirurgie.

— PAUL *Diacre*. Historien latin, né peut-être à Aquilée, 730-796, occupa diverses charges à la cour du roi Didier, passa six ans à la cour de Charlemagne, 781-787, et se retira au mont Cassin. On a de lui : *De Gestis Langobardorum*, en 6 livres; *Historia miscella*; et l'hymne *Ut queant laxis*.

— PAUL Ier (Pétrovitch). Czar de Russie, 1796-1801, né à Saint-Pétersbourg en 1754, fils de Pierre III, tenu en tutelle pendant le long règne de sa mère Catherine II; bouleversa l'administration intérieure, par ressentiment contre sa mère. Il adhéra à la seconde coalition contre la France et envoya une flotte qui prit les îles Ioniennes et des armées qui furent battues à Zurich et à Bergen, 1799. Puis, gagné par Bonaparte, il expulsa les émigrés et reforma la ligue des neutres contre l'Angleterre, 1800. L'aristocratie trama un complot dont Pahlen était l'âme; Paul Ier fut assassiné dans la nuit du 23-24 mars 1801.

— PAUL *de Saumur* (Le chevalier). Fils d'une lavandière, ne sut mer près de Marseille, 1597-1667, se distingua par son courage, fut nommé par Richelieu chef d'escadre, lieutenant général, vice-amiral, et mourut commandant maritime à Toulon.

— PAUL-ÉMILE. V. ÉMILE.

— PAUL JOVE. V. GIOVIO.

— PAUL VERONÈSE. V. VERONÈSE.

PAULDING (James-Kirke), Littérateur américain, né à New York, 1779-1860, a écrit des pamphlets, des parodies, des romans.

PAULDRON, s. m. Anc. art milit. Partie d'une cuirasse qui s'étendait sur l'humerus.

PAULE ou **PAOLA**, Géogr. Ville de la prov. et à 31 kilom. N.-O. de Cosenza (Italie), sur la mer Tyrrhénienne. Patrie de saint François de Paule; 6,000 hab.

PAULE (Sainte), 347-404. Descendait des Scipions et des Gracques. Elle se retira, avec sa fille Eustochie, à Bethléem, près de saint Jérôme. Fête, le 26 janvier.

PAULÉE, s. f. (du gr. παῦλα, suspension, repos). Dans l'ancienne Bourgogne, était employé pour Temps de repos, fêtes qui suivaient les vendanges.

> La *paulee* est jour d'allégresse
> Passons-nous les bras et le pain,
> Etendons-nous toujours la peau,
> En fete ou bien dans la detresse.
> (SIMON-GAUTHEY.)

PAULET (Jean-Jacques), Médecin, 1740-1826, né à Anduze (Gard), a écrit : *Histoire de la petite verule; Recherches sur les maladies épizootiques; Traité des champignons*.

PAULÉTIE, s. f. (pr. *pô-lé-ci*; de *Paulet*, n. pr.). Bot. Syn. de BAUHINIE.

* **PAULETTE**, s. f. Anc. admin. Droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi, afin de pouvoir disposer de leurs charges et pour que le prix en demeurât à leurs héritiers, s'ils venaient à mourir dans le cours de l'année. Ce droit fut établi, en 1604, par Ch. Paulet, secrétaire de la chambre du roi. La paulette fut d'abord fixée au soixantième du prix de l'office; elle fut réduite au centième en 1771, et prit le nom de *centième denier*.

PAULETTER, v. n. 1re conj. Anc. admin. Payer la paulette. Les officiers des maisons royales ne *paulettent* point; leurs charges vaquent par mort. (Trévoux.)

PAULHAGUET, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Brioude (Haute-Loire); 1,600 hab.

PAULIANISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui fut fondée au IIIe siècle, par Paul de Samosate, évêque d'Antioche. Il enseignait que le Fils et le Saint-Esprit existent en Dieu, comme les facultés de raison et d'activité chez les hommes; il considérait le Christ comme un homme animé de l'esprit divin. || *Nouveaux paulianistes*. Nom par lequel on a désigné les sociniens.

PAULICIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques, dont le fondateur, l'Arménien Paul, renouvela, au XIe siècle l'erreur des manichéens. Les albigeois parurent s'y rattacher.

PAULIEN, ENNE, adj. Dr. anc. Se dit du recours que les créanciers, frustrés par une renonciation d'héritier, pouvaient exercer dans certains cas.

PAULIEN (Saint-), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Puy (Haute-Loire); 2,800 hab.

PAULIER, s. m. (du vieux fr. *pau*, pieu, bâton, parce qu'il en portait ordinairement un). Anc. cout. Celui qui levait les gerbes pour la dime. On disait aussi *dimeur*.

PAULI-JOANNITE, s. m. Hist. relig. Syn. de PAULICIEN.

PAULIN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui habitait la Bulgarie, et qui mettait saint Paul au-dessus de Jésus-Christ. Les paulins baptisaient avec le feu.

PAULIN Géogr. Comm. du cant. d'Alban, arr. d'Albi (Tarn); 2,500 hab.

PAULIN (Saint). Évêque de Trèves, né à Poitiers, exilé en Phrygie par Constance, y mourut en 359. Fête, le 31 août.

— PAULIN DE NOLE (Saint). Né à Bordeaux, 353-431, élève d'Ausone, marié en Espagne, avant d'être évêque de Nole, a écrit des *Lettres*, des *Poésies sacrées*, *la Passion de saint Genies d'Arles*, etc. Fête, le 21 juin.

— PAULIN (Saint). Né en Frioul ou en Austrasie, 726-804, patriarche d'Aquilée, combattit les hérésies d'Elipand et de Félix d'Urgel. Fête, le 28 janvier.

— PAULIN DE PÉRIGUEUX. Poète latin du Ve siècle mit en vers la *Vie de saint Martin*, de Sulpice Sévère.

— PAULIN (Le capitaine). V. LA GARDE.

PAULINE, s. f. Hist. eccles. Nom d'une bulle de Paul III sur les indults.

PAULINE BONAPARTE. V. BONAPARTE.

PAULINIEN, ENNE, adj. Hist. relig. Qui a rapport à l'apôtre saint Paul. Doctrine paulinienne.

— Substantiv. Un paulinien.

PAULINISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de saint Paul.

PAULINISTE, s. m. Hist. relig. Partisan d'un évêque d'Antioche nommé Paulin, qui avait été élu vers la fin du IVe siècle, en même temps qu'un autre évêque suspecté d'arianisme.

PAULISTE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la ville ou de la province de Saint-Paul au Brésil.

— *Mines des Paulistes*. Se dit des mines qui existent dans cette province.

— Hist. eccles. Nom qu'on donnait, à Goa, aux jésuites. On disait aussi *Pères paulistes*.

— adj. Qui appartient à la province de Saint-Paul ou à ses habitants.

PAULITE ou **PAULIEN**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de sévériens, dont un nommé Paul fut le chef.

— PAULITE, s. f. Minér. Nom d'un minéral appelé aussi *hypersthène*, dont les premiers échantillons ont été trouvés dans l'île de Saint-Paul, au Labrador.

PAULLINIA, s. f. Pharm. Extrait obtenu des graines d'une espèce de paullinie.

PAULLINIE, s. f. Bot. Genre de sapindacées, établi pour des arbrisseaux grimpants, originaires de l'Afrique et de l'Amérique tropicale. Quelques espèces sont recherchées pour leurs propriétés médicinales. Les tiges de ces plantes sont flexibles, et on en fait des paniers, des cordes et autres objets de cette nature.

PAULLINIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une paullinie. || PAULLINIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des sapindacées, qui a pour type le genre paullinie.

PAULMÉE, s. f. Se disait pour Mesure qui a la longueur de la main; palme.

— Chevalerie. Accolade, léger coup donné avec la main à celui qu'on recevait chevalier.

PAULMY (Marquis de). V. ARGENSON.

* **PAULO-POST-FUTUR**, s. m. (ét. lat., *paulo*, un peu; *post*, après; *futurus*, futur). Gramm. gr. Temps des verbes passifs grecs, qui exprime un futur très prochain. Ce terme n'est plus en usage aujourd'hui; on appelle ce temps *futur antérieur*.

— Par iron. Temps à venir plus éloigné que le futur.

* **PAULOWNIA**, s. m. (d'*Anna Polowna*, n. pr.). Botan. Genre de scrofulariées digitalées, établi pour des arbres du Japon.

PAULUS, Julius). Jurisconsulte romain, mort vers 235, rival de Papinien, préfet du prétoire sous Héliogabale. La sixième partie environ du *Digeste* se compose des extraits de Paulus.

— PAULUS (Pierre). Homme d'État hollandais, né à Axel (Hollande), 1754-1796, présida l'Assemblée qui abolit le stathoudérat, puis la première Convention nationale. Il a écrit : *Commentaire sur l'union d'Utrecht*.

— PAULUS (Henri-Eberhard Gottlob), Théologien protestant, né près de Stuttgart, à Leonberg, 1761-1850, rédigea, 1819-1829, *le Sophronizon*, contre les catholiques, et a écrit *Commentaire sur le Nouveau Testament; Vie de Jésus; Manuel exégétique sur les trois premiers Evangiles*.

* **PAUME**, s. f. (du lat. *palma*, même signifie.). Anat. Le creux, le dedans de la main entre le poignet et les doigts. Avoir la paume de la main longue, courte, etc. Être blessé à la paume de la main. La *paume* de la main est plus ou moins concave, suivant les individus. (Petit.) Les piqûres de la *paume* de la main sont quelquefois suivies d'un gonflement considérable de la main et de l'avant-bras. (Id.)

— Pop. *Siffler en paume*. Appeler en faisant du creux de la main une espèce de sifflet.

— Agric. Syn. de PAUMÉE.

— Bot. *Paume de Christ*. Nom qu'on donnait au palma-christi ou ricin.

— Charp. Coupe oblique faite au bout d'un chevron, pour le joindre à un autre.

— Entom. Premier article des deux tarses antérieurs des insectes hexapodes, quand il se distingue des autres par plus de longueur, plus de largeur, ou quelque autre caractère.

— Mamm. La partie large de la main jusqu'aux doigts, comprenant le poignet et le métacarpe dans les mains proprement dites, le tarse et le métatarse dans les pieds en forme de mains.

— Mar. Nom qu'on donne dans les ateliers de mâture au bout d'une pièce qui sert à allonger la mèche d'un mât d'assemblage. || En général, toutes les pièces qu'on accole les unes aux autres ou qui sont surajoutées à la mèche sont terminées en paume, afin qu'elles ne puissent se séparer.

— Métrol. Mesure formée par la hauteur du poing fermé; elle est d'environ 8 centimètres. On dit plus souvent *palme*.

— Turf. Mesure de 4 pouces anglais (un peu plus de 10 centim.), qui sert à évaluer la taille des chevaux.

* **PAUME**, s. f. (du lat. *palma*, paume de la main, parce qu'on renvoyait les balles avec la paume de la main, avant qu'on eût inventé les raquettes et les battoirs). Sorte de jeu auquel jouent deux ou plusieurs personnes qui se renvoient une balle avec une raquette ou battoir, dans un lieu préparé exprès. Il paraît que ce jeu est fort ancien, puisqu'il en est question dans Homère. Jeu de paume. Joueur de paume. Jouer parfaitement à la paume. Belle partie de paume. La paume est un exercice utile à la santé. || *Longue paume*. Jeu de paume que l'on joue dans un espace de terrain ouvert de tous côtés et disposé exprès. || *Courte paume*. Jeu de paume que l'on joue dans un carré long enfermé de murailles, ordinairement peintes en noir, et pavé de dalles de pierre.

— *Jeu de paume*. Lieu où l'on joue à la courte paume. Jeu de paume couvert. Jeu de paume découvert. || *Jeu de longue paume*. Lieu où l'on joue à la longue paume. || *Jeu de paume à dedans*, ou simplement *dedans*. Jeu de paume dans l'un des bouts duquel se trouve une galerie ouverte. || *Jeu de paume carré*. Jeu de paume qui a un

petit trou et un ais à la place du dedans. ‖ *Demi-paume.* Espèce de raquette légère.

— *Salle une comme un jeu de paume.* Salle qui n'est pas meublée.

— Hist. fr. *Jeu de paume.* Nom donné particulièrement au jeu de paume de Versailles, où les députés du tiers état, ayant trouvé le lieu de leur séance fermé, se réunirent, le 20 juin 1789, et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. Le serment, l'assemblée, la séance du jeu de paume.

PAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Paumer. S'empl. adjectiv. Avoir la gueule paumée. Il a eu la gueule paumée par un ivrogne.

PAUMÉE. s. f. Coup donné avec la paume de la main.

— Agric. Manière de mesurer la tige du lin et du chanvre avec la paume de la main.

* **PAUMELLE.** s. f. Bot. Espèce d'orge très commune dans quelques provinces. ‖ Un des noms de l'agaric élevé.

— Chass. Syn. de PAUMILLE.

— Mar. Morceau de cuir dont les voiliers garnissent la paume de leur main, pour y fixer le dé avec lequel ils poussent leur aiguille. ‖ Partie de grève solide ou le reflux laisse les rides irrégulières. ‖ Tangue fraîche, déposée par la dernière marée.

— Techn. Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main, pour rendre les cuirs plus maniables. ‖ Les maroquiniers se servent aussi de paumelles de bois et de liége, pour faire sortir et relever le grain des peaux de maroquins noirs qu'ils fabriquent. ‖ Bout de lisière de drap dont le coudier entoure le fil de caret à mesure qu'il l'a formé. La paumelle empêche que la main de l'ouvrier ne soit coupée par le fil. ‖ Espèce de penture de porte qui s'attache sur le bois et qui tourne sur un gond.

* **PAUMER.** v. a. 1re conj. Pop. Frapper avec la paume de la main. Il va se faire paumer.

— Prendre, arrêter. Il est méchant ce petit crapaud. Nous ne sommes pas assez pour le *paumer.* (V. Cherbuliez.)

— *Paumer la gueule.* Donner un coup de poing sur le visage.

— *Paumer une terre.* La mesurer avec la paume.

— Arg. *Paumer marron.* Prendre en flagrant délit. Si vous me laissez agir contre lui, je le *paumerai* marron. (H. de Balzac.)

— PAUMER. v. n. Mar. Se louer à la main. ‖ Se servir du paumet.

— SE PAUMER. v. pron. Pop. et bas. *Se paumer la gueule.* Se battre mutuellement.

PAUMET. s. m. Mar. De que le voilier fixe à sa main avec la paumelle.

* **PAUMIER.** s. m. Maître d'un jeu de paume.

— *Paumier-raquetier.* Artisan qui fait des raquettes de paume.

— Celui qui porte une palme. Se disait des croisés et des pèlerins qui revenaient de la terre sainte.

— PAUMIÈRE. s. f. Femme qui tenait un jeu de paume. La *paumière* alla où j'envoyais tous mes malades. (Le Sage.)

— Écon. rur. Bergère que l'on appelle aussi *méridienne.*

— Adjectiv. Maître *paumier.* (Acad.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

PAUMILLE. s. f. (pr. *pô-mille, ll* mouill.). Chass. Machine sur laquelle on place une mouquette destinée à faire tomber les oiseaux dans le piége.

PAUMILLON. s. m. (pron. *pô mi-llon, ll* mouill.). Agric. Partie de la charroe qui tient l'épart et où sont attachés les bœufs ou les chevaux.

PAUMOULE. s. f. Bot. Sorte d'orge du Midi.

PAUMOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Paumoyer. S'empl. adjectiv. Lin paumoyé. Chanvre paumoyé.

PAUMOYER v. a. 1re conj. (pr. *pô moi-ié; rad. paume*). Ce verbe change l'*y* en *i* devant un *e* muet. *Je paumoie, tu paumoies, il paumoie, nous paumoyons, ils paumoient. Je paumoierai. Je paumoierais,* etc. Se disait pour Manier. Se disait particulièrement de l'usage des armes. Paumoyer une lance.

— Agric. Mesurer à la paume. Paumoyer le lin, le chanvre.

— Mar. Faire passer sous un grelin ou sous un câble. Paumoyer une chaloupe. ‖ Coudre en faisant usage de la paumelle. ‖ *Paumoyer le câble d'une ancre mouillée.* Placer ce câble sur le davier d'une embarcation et se haler dessus, de façon à faire sortir de l'eau successivement toutes les parties du câble pour le visiter.

— SE PAUMOYER. v. pron. Être paumoyé.

— Mar. Se hisser à la force des poignets le long d'un cordage.

* **PAUMURE.** s. f. Vénerie. Sommet de la perche du bois d'un cerf, où elle se partage en plusieurs parties. On dit aussi *empaumure.*

* **PAUPÉRISME.** s. m. (mot emprunté de l'anglais, qui l'a tiré du latin *pauper,* pauvre). Écon. polit. Existence d'un grand nombre de pauvres dans un État. Le *paupérisme* porte non seulement sur les besoins réels que la nature nous a créés, mais encore sur les besoins factices bien autrement étendus qui sont le fruit d'une civilisation développée. (Vivien.)

— Fig. La quête de louanges et d'articles à la laquelle se livrent les auteurs modernes, c'est la mendicité, le *paupérisme* de l'esprit. (H. de Balzac.)

* **PAUPIÈRE.** s. f. du lat. *palpebra,* même signif. Anat. Peau mobile qui sert à couvrir le globe de l'œil, quand elle s'abaisse, et qui est bordée de petits poils appelés *cils.* Les paupières, par leur écartement, permettent à l'œil de recevoir l'impression de la lumière, ou, par leur occlusion plus ou moins complète, le mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps étrangers. La plupart des vertébrés ont trois paupières; cependant l'homme et les singes n'en ont que deux, et quelquefois les reptiles, de même que les poissons, n'en ont point du tout. La paupière de dessus, de dessous. La paupière supérieure, inférieure. Ouvrir, fermer, clore la paupière. Rougir en baissant la paupière. Avoir les paupières bordées. L'envie de dormir appesantit la *paupière.* (Acad. Un sommeil léthargique accabla mes *paupières.* L. Racine. Deux noirs sourcils en arc portageant sa *paupière.* Del. De grosses larmes se faisaient passage à travers ses longues *paupières.* Pougens. Celui qui met des larmes sous vos *paupières* a mis de la sensibilité dans vos cœurs. Delabre. La voiture partit, et une larme vint mouiller ma *paupière.* X. Marm.

Que de tristes mourants, qui tenaient la *paupière*
Sont tout à coup rendus à la douce lumière!
(L. Racine.)

— *Paupière interne.* Troisième paupière des oiseaux.

— Fig. *Fermer la paupière.* Dormir. Je n'ai pas fermé la *paupière* de toute la nuit. Acad. Il ne m'est plus permis de fermer la *paupière.* Boil. ‖ Mourir. Il n'eut pas plus tôt fermé la paupière, qu'on mit le scellé chez lui. Quand le trépas fermera ma *paupière.* (Benne-Baron.) ‖ *Fermer la paupière, les paupières à quelqu'un.* L'assister jusqu'à la mort. Cette expression vient de l'usage où l'on est de fermer les paupières à ceux dont les yeux restent ouverts après le décès. Je l'ai vu mourir, c'est moi qui lui ai fermé les *paupières.* Acad. Ses triomphantes mains vont fermer ma *paupière.* Bac.

Mais à peine le ciel eut rappelé mon père,
Des que ma triste main eut fermé sa *paupière* ..
(Racine.)

— Fig. *Ouvrir la paupière.* S'éveiller. Notre fils sentit l'infortune en ouvrant la *paupière.* Voltaire.

— Le poil de la paupière, les cils. Paupière noire, blonde. De grandes, de longues paupières.

— Se prend aussi quelquefois pour l'œil.

—Ichtyol. Poisson du genre persègue ou bodian.

PAUPIETTES. s. f. pl. Art culin. Tranches de viande recouverte de lard et de farce, qu'on fait rôtir enveloppées de papier, et qu'on sert avec une sauce piquante. On dit aussi *poupiettes.*

PAUPOIRE. s. f. Techn. Plaque de fonte placée dans les ateliers, sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles noires.

PAUQUE. s. m. Métrol. Ancienne mesure pour le vin, qui équivalait à un demi-litre environ.

PAURIDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des hypoxydées, établi pour des herbes du Cap.

PAUSAIRE. s. m. Ét. lat., *pausarius;* de *pausa,* pause. Antiq. rom. Prêtre qui réglait les pauses des processions d'Isis, qui entonnait les hymnes dans les maisons.

— Anc. mar. Chef des rameurs d'un vaisseau. Il donnait le signal aux rameurs pour les faire manœuvrer de concert. On dit aussi *pausarien.*

PAUSANIAS. Régent de Sparte pendant la minorité de Pistarque, fils de Léonidas, était fils du roi Cléombrote. Vainqueur de Mardonius, à Platée, 479 av. J.-C., il voulut régner sur la Grèce, et fut convaincu d'intelligences criminelles avec les Perses. Il se réfugia dans un temple de Minerve dont les éphores firent murer les portes; il y mourut de faim, 471.

PAUSANIAS. Roi de Sparte, petit fils du précédent, remplaça son père Pistonax, exilé, 444 av. J.-C. Il rétablit Thrasybule à Athènes, 403.

— **PAUSANIAS.** Géographe grec du IIe siècle après J.-C., ne peut-être en Lydie ou à Césarée en Cappadoce, fut disciple d'Hérode Atticus. Il a écrit un *Itinéraire de la Grèce* en 10 livres, sorte de guide du voyageur; il est souvent obscur.

PAUSANIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Sparte, accompagnées de jeux, et auxquelles les Spartiates avaient seuls le droit de disputer le prix.

* **PAUSE.** s. f. ét. gr., παῦσις; fait de παύω, je fais cesser. Suspension, interruption momentanée d'une action, d'un mouvement. Faire une pause, de longues pauses. Faire plusieurs pauses en chemin. Le cortége fit une pause en cet endroit. Dans un long travail, il faut des pauses, de petites pauses de temps en temps. Le prédicateur fit une pause au milieu de son sermon. J'ai fait une *pause* à la fin du précédent livre. (J.-J. Rouss.)

— Intervalle pendant lequel un orateur, un acteur, une personne émue reste sans parler. Enfin la Caverne finit la *pause* que les larmes avaient fait faire. (Sarron.)

— Séjour momentané. J'aurai fait ici une petite *pause* de dix jours. (Mme de Sevigne.)

— Se dit à l'égard de la cessation, relâche. Dieu donne à prix et *pause* à vos pitoyables adversités. Pasq. Elle le fusait mourir à petit feu et à longues *pauses.* Noel du Fail.

— Mar. Grand embarcation employée à Archangel au chargement des navires.

— Musiq. Silence, intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens, ou même tous les concertants, demeurent sans chanter, sans jouer. Marquer les pauses, compter les pauses. Plus exactement, signe de la durée d'une mesure pleine ‖ *Demi-pause.* Silence de la valeur d'une blanche, qui vaut la moitié de la mesure.

— Fig. *Compter les pauses.* S'ennuyer à attendre.

— Physiol. *Pause expiratoire.* Période de l'équilibre pendant laquelle il y a repos absolu de toutes les puissances expiratrices et inspiratrices. ‖ *Pause du cœur.* Temps où les ventricules et les oreillettes sont à l'état de repos.

— Techn. Dans les clochers, l'intervalle où le battant frappe. Temps nécessaire pour battre l'or et le refaire à un certain degré.

— PAUSES. s. f. pl. Antiq. Endroits marqués où s'arrêtaient ceux qui portaient la statue d'Apollon, dans les processions faites en l'honneur de ce dieu et de la déesse Isis.

* **PAUSER** v. n. 1re conj. Mus. Appuyer sur une syllabe en chantant. Pauser sur une syllabe. On ne doit pauser que sur les syllabes longues, et l'on ne pause jamais sur les muettes. ‖ Faire une pause en musique. Vieux.

PAUSIAS. Peintre grec du IVe siècle av. J.-C., était né à Sicyone.

PAUSICAPE. s. f. ét. gr., παῦσις, cessation; κάπη, mangeoire. Antiq. gr. Espèce de cylindre creux, dans lequel on enfermait les épaules d'un criminel que l'on mettait aux entraves, et par le moyen duquel on empêchait de manger ceux qui étaient condamnés à mourir de faim. Muselière pour les chevaux, que l'on mettait quelquefois aux esclaves pour les empêcher de manger.

PAUSILIPPE. Géogr. Montagne près de Naples, traversée par une grotte ou route souterraine, qui va de Naples à Pouzzoles.

PAUSIMÉNIE. s. f. étym. gr., παῦσις, cessation; μήν, mois. Physiol. Cessation du flux menstruel chez la femme. On dit mieux *ménopause.*

PAUSSE. s. m. Ent. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages, tribu des paussides, établi pour une vingtaine d'espèces originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Les pausses sont caractérisés par quatre palpes inégaux, les antennes composées de deux articles, dont le dernier est fort grand et comprimé. Parmi les espèces on remarque le pausse cornu, du Sénégal, le pausse bucéphale et le pausse bivicorne, etc.

Pausse cornu

PAUSSIDE. adj. 2 g. étym. fr., *pausse;* gr. εἶδος, forme. Entom. Qui a rapport au genre pausse. PAUSSIDES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coléoptères tétramères xylophages ayant pour type le genre pausse.

PAUSSILE. adj. 2 g. Entom. Syn. de PAUSSIDE.

PAUTE. Géogr. Rivière de la Confédération Grenadine, vient des Andes, reçoit la Zamora, prend le nom de Santiago et finit dans l'Amazone, au-dessus de San-Francisco de Borja. Son cours est de 280 kil.

PAUTKAS. s. m. pron. *pô-tkass.* Comm. Toile de coton des Indes.

PAUTSAVIE. s. f. Bot. Syn. de MARLÉE.

* **PAUVRE.** adj. 2 g. du lat. *pauper,* même signification. Qui n'a pas le nécessaire, ou qui l'a trop strictement, soit faute de gagner sa vie par le travail, soit faute de travail. Pauvre homme. Pauvre femme. Pauvre artisan. En ce pays-là, les paysans sont fort pauvres. Devenir pauvre. Vivre et mourir pauvre. Pauvre comme Job. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles de ces *pauvres* femmes. Boss. Un homme qui, importuné d'un ami *pauvre,* lui donne enfin quelques secours, l'on dit de lui qu'il achète son repos, et tout le monde qu'il est libéral. La Bruy. Un homme d'esprit qui est ne fier ne perd rien de sa fierté ou de sa raideur s'il vient à se trouver *pauvre.* Id. Devenant *pauvre,* il devint homme sage. (J.-B. Rousseau.) Un homme n'est pas *pauvre* parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Montesquieu.

Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes *pauvre,* et comme eux orphelin.
(Racine.)

— Par extens. Se dit d'une personne qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition. Être bien pauvre pour son rang. Faire un homme plus pauvre qu'il n'est. Tout devint *pauvre,* et dans sa maison, et sur sa personne. Bossuet. Si je compare les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content du nécessaire, et les autres sont inquiets et *pauvres* avec le superflu. La Bruyère. Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consomme; celui-là est *pauvre,* dont la dépense excède la recette. Id. S'il est vrai que l'on soit *pauvre* par toutes les choses que l'on désire, l'ambitieux et l'avare languissent dans une extrême pauvreté. Id.

Moins riche de ce qu'il possède,
Que *pauvre* de ce qu'il n'a pas. (J.-B. Rousseau.)

— *Mourir pauvre.* Mourir sans laisser de biens.

— *Être pauvre comme Job.* Être dans le dénûment le plus complet.

— *Vous n'aimez mieux pauvre que riche.* Se dit à celui qui veut nous faire accepter quelque chose et qui, ou qui veut nous prier de faire quelque dépense plus grande que nous ne voudrions.

— Se dit des pays stériles ou dont les habitants sont misérables. Royaume, province, ville, village, pays pauvre. L'usure est énorme dans les pays *pauvres.* La Mennais.

— Se dit des associations, des établissements qui ont des revenus très médiocres ou insuffisants. Cet hospice est pauvre, fort pauvre. Société pauvre.

— Se dit de certaines choses dans lesquelles on ne trouve pas l'abondance qu'on y pourrait dire. Cet édition, mauvaise nomenclature, bibliothèque, musée, jardin pauvre.

— *Mine pauvre.* Celle d'où l'on n'extrait que peu de métal.

— *Langue pauvre.* Celle qui n'a pas tous les termes et tous les tours nécessaires pour bien exprimer les pensées. Une langue est *pauvre* lorsqu'elle est obligée de se servir d'un même mot dans des acceptions d'un rapprochement bizarre, ridicule ou scandaleux (Boiste.)

— *Rime pauvre.* Rime imparfaite.

— *Sujet pauvre, matière pauvre.* Sujet, matière stérile, qui fournit peu à celui qui le met en œuvre.

— *Architecture pauvre.* Celle dont les membres sont grêles, les profils mous et sans saillie, les ornements rares, ou, ce qui est pis encore, de mauvais goût et d'une exécution mesquine.

— Se dit quelquefois par sentiment de compassion. Le pauvre homme! il a bien souffert. *Pauvre* esprit, dira-t-on, que je plains ta folie! Boil. Résous-toi, *pauvre* époux, à vivre de couleuvres. Id. Les tragédies, les romans, les comédies, les contes, se disputent l'imagination du *pauvre* voyageur. A. de Chast. Ces *pauvres* ermites ne sont pas encore assez séparés des hommes, on leur dispute le repos qu'ils ont acheté si cher. Id. Ces animaux si souples, si doux, si obéissants à la pensée de leur maître, nous expliquent l'erreur des *pauvres* Indiens, qui prenaient les premiers cavaliers espagnols pour une seule bête homme et cheval. Id.

Je le tiens ce rat de fauvette;
Ils sont deux, trois, quatre petits;
Depuis si longtemps je vous guette,
Pauvres oiseaux, vous voilà pris! (Berquin.)

— Se dit aussi par tendresse et par familiarité. Mon pauvre enfant. Mon pauvre ami. Le pauvre petit!

— Se dit de diverses choses par manière de plainte. Voilà mon pauvre habit tout gâté. Voilà nos pauvres vignes toutes gelées. Je vous embrasse de toutes mes *pauvres* forces. Volt.)

— Se dit souvent par mépris, dans le sens de chétif, mauvais dans son genre. Faire un pauvre discours. Donner une pauvre pièce. C'est un pauvre esprit, un pauvre poète, un pauvre musicien. De pauvre pain. De pauvre vin. De pauvre étoffe. Faire une pauvre chère, un pauvre dîner. Faire une pauvre ambassade. Faire un pauvre effet. Cet habit a pauvre mine. Dans cette acception, *pauvre* se place toujours avant le substantif. Quelque chose de crautif, d'embarrassé, d'incorrect, donnant d'abord une *pauvre* idée de son éloquence. E. Ben m. Ce *pauvre* corps de femme, délicat et charmant, écrasé sous la violence physique, fait pitié. H. Taine.)

— *Un pauvre sire.* Un homme sans considération, sans mérite. ‖ *C'est un pauvre argentier.* Se disait d'un homme sans crédit et sans ressources.

— *Un pauvre hère, un pauvre diable.* Un homme qui est dans la misère. C'est un pauvre diable que celui-là. Il faudrait qu'on aidât à ce pauvre diable, car il peut bien de la peine.

— S'empl. quelquefois dans le sens de Petit.

N'ayant avoir, dans un acre de coulte,
Avec le roi le bel état Martin,
Que ne bottois quelque chet qu'il m'en coûte,
Be meslin plus un *pauvre* coup de vin. (Chaucrec.)

— *Il ne m'a pas dit un pauvre mot.* Il ne m'a pas dit un seul mot.

— *Pauvre,* placé avant ou après les substantifs *homme* et *femme,* à quelques-uns des sens différents.

— *Un pauvre homme.* Celui qui manque d'industrie, d'esprit, de cœur pour ses affaires. C'est un pauvre homme. Vous êtes un pauvre homme de vous laisser mener ainsi. Ne vous laisser duper de la sorte. ‖ Homme à plaindre. Le pauvre homme ne sait que devenir.

— *Un homme pauvre.* Un homme qui est dans l'indigence.

— Il y a la même différence entre un *pauvre auteur* et un *auteur pauvre.* Le premier est un auteur sans mérite; le second est un auteur qui est dans l'indigence.

— Poet. *Pauvre de.* Privé, dénué de. On en tirait plutôt de l'argent que des paroles, tant il était *pauvre* de langage. (Malherbe.)

Les champs de ces Helvétiens,
Pauvres de vains trésors, mais riches de vrais biens. (Chénedollé.)

Et *pauvre* de couleur, mais riche de sa voix,
Le rossignol encor enchantera nos bois (Delille.)

— *Pauvre en.* Qui possède peu de. Un esprit pauvre en imagination. Un pays pauvre en gibier.

— Loc. prov. *Pauvres gens n'ont guère d'amis.*

— Bot. *Herbe à pauvre homme.* Gratiole. || *Arbre à pauvre homme.* Nom vulgaire de l'orme.

— Crust. *Pauvre homme.* Nom vulgaire du pagure bernard.

— Peint. Qui manque de grandeur, de richesse, qui est sans élévation, sans dignité, sans énergie. *Composition pauvre.* Composition qui n'a pas la richesse que promettait le sujet, ou manquent les épisodes, les circonstances et les objets accessoires, les contrastes et les autres combinaisons de l'art propres à donner l'intelligence du sujet. || *Dessin pauvre.* Dessin petit, mesquin, qui manque de grandeur dans les formes, etc. || *Draperie pauvre.* Draperie qui manque d'apparence, d'ampleur, de développement. || *Tête pauvre.* Tête ignoble, sans caractère, sans expression, sans physionomie, faiblement modelée, sans relief, sans vigueur de dessin, ni couleur.

— **PAUVRE.** s. m. Mendiant. Donner l'aumône à un pauvre, aux pauvres. Assister les pauvres. Les *pauvres* sont les membres de Jésus-Christ. (Acad.) Quand il visitait les hôpitaux, saint Louis servait la tête nue et a genoux les *pauvres* les plus dégoûtants. (F. de Sales.) Dans toutes les conditions, le *pauvre* est bien proche de l'homme de bien, et l'opulent n'est guère éloigné de la friponnerie. (La Bruy. Les grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des *pauvres* et des malheureux. (J. Croyez-vous degrader un *pauvre* de sa qualité d'homme en lui donnant le nom méprisant de gueux ? (J.-J. Rousseau.) Qui de nous enfin voudrait se séquestrer du monde des heureux pour vivre éternellement parmi les souffrances, et ne recevoir en mourant pour tant de bienfaits que l'ingratitude du *pauvre* et la calomnie du riche ? (Chateaub.) Qu'est-ce qu'un *pauvre* ? C'est celui qui n'a point encore de propriétés. (La Mennais.)

— Celui qui a peu de biens pour vivre. Le désordre et les fantaisies n'ont plus de bornes et font plus de *pauvres* que les vrais besoins. (J.-J. Rouss.) La haine qui a toujours subsisté entre les riches et les *pauvres* a partout détruit les sources de l'honneur et de la vertu. (Barthélemy.)

— *Pour les pauvres.* Expression dont on se sert dans les quêtes pour solliciter la charité du public.

— *Pauvres honteux.* Personnes qui sont dans l'indigence, et qui n'osent demander publiquement l'aumône.

— *Avoir ses pauvres.* Donner des secours a certains pauvres a l'exclusion des autres.

— *Pauvres de la paroisse, de la commune.* Ceux qui sont a l'aumône de la paroisse, de la commune.

— *Cet homme fait le pauvre.* Il feint de n'avoir pas le nécessaire relatif a son état.

— Loc. prov. *Le pauvre est toujours pauvre.* Les moyens lui manquent pour se tirer de la misère. || *Qui donne au pauvre prête à Dieu.* || *La main du pauvre est la course de Dieu.* || *Donner au pauvre n'appauvrit pas.* L'aumône est, dans l'esprit de la religion, une usure sainte, un gain assuré. || *Tout le monde tombe sur le pauvre.* || *Pauvres, chétifs et malheureux ne sont sujets aux envieux.*

— Administ. *Grand bureau des pauvres.* Institution de secours a domicile établie en 1544 a Paris. || *Droit des pauvres.* Droit prélevé en France sur les théâtres et concerts, en faveur des hôpitaux. || *Taxe des pauvres.* Impôt anglais en faveur des pauvres.

— Ecrit. s. *Pauvres d'esprit.* Ceux qui ont le cœur et l'esprit entièrement détachés des biens de la terre. || *Pauvres de cœur.* Se dit dans le même sens.

— Fam. *Pauvre d'esprit.* Personne de peu d'esprit. Les *pauvres* d'esprit sont plus faciles a supporter que les prétentieux d'esprit. (Lacretelle.)

— Hist. relig. *Pauvres de Lyon.* Nom d'une secte vaudoise qui prit naissance à Lyon, au XIIe siècle. || *Pauvres catholiques.* Nom donné à une communauté formée de vaudois, qui se convertirent en 1207. || *Pauvres de la Mère de Dieu.* Congrégation de clercs qui enseignaient les humanités ; elle fut régularisée par Paul V, le 6 mars 1617, par un bref qui lui donnait le nom de *Congrégation pauline.* || *Pauvres volontaires.* Ordre religieux fondé en Allemagne vers la fin du XIVe siècle. Il était composé de simples laïques qui s'occupaient de divers métiers, qui servaient les malades quand ils étaient appelés, et vivaient des aumônes publiques. || *Pauvre très chrétien.* Nom que prit saint François. || *Pauvre des pauvres.* Titre que prenait saint Ignace.

— Syn. comp. **PAUVRE, INDIGENT, NÉCESSITEUX, MENDIANT, GUEUX.** Le *pauvre* n'a qu'une existence précaire, il est exposé au besoin. L'*indigent* est dans le besoin, il éprouve de la souffrance. Le *nécessiteux* est dans une extrême détresse, il manque des nécessités de la vie. Le *mendiant* professe, pour ainsi dire, la misère ; il va solliciter la charité publique. Le *gueux* mendie avec l'appareil le plus dégoûtant et le plus révoltant.

* **PAUVREMENT.** adv. (rad. *pauvre*). Dans l'indigence, dans la pauvreté. Vivre pauvrement.

— D'une manière qui sent la misère. Se nourrir pauvrement.

— *Être vêtu pauvrement.* Être mal habillé, être habillé comme quelqu'un qui est dans la misère. Sainte Élisabeth, fille du roi de Hongrie, paraissait souvent au milieu de ses dames vêtue bien *pauvrement.* (Fr. de Sales.) || On dit de même : *Être logé, meublé pauvrement.*

— Fam. D'une façon inhabile. Peindre pauvrement. Il reprit toute l'affaire *pauvrement* et misérablement, lisant ce qu'il disait. (Mme de Sévigné.)

* **PAUVRESSE.** s. f. Fam. Femme pauvre qui mendie. Donner l'aumône a une pauvresse.

* **PAUVRET, ETTE.** s. (dimin. de *pauvre*). S'emploie par commisération, par affection, dans le sens de Pauvre petit, pauvre petite. Le pauvret, la pauvrette ne sait ou aller. Mais le *pauvret*, ce coup, y laissa ses bouseaux. (La Fontaine.) Après bien des façons le *pauvret* s'en approche. (Du Cerceau.) C'est pourquoi le *pauvret* s'entendit avec son compagnon de chaine. (E. About.) Cette nuit, par exemple, la *pauvrette* a fait un mauvais rêve (H. Taine.)

En ces extrémités, la *pauvrette* s'écrie :
Alcandre, mon Alcandre, ôte-moi, je te prie,
Du malheur où je suis. (Malherbe.)

Un milan qui dans l'air planait, faisait la ronde,
Voit d'en haut le *pauvret* se débattant sur l'onde (La Fontaine.)

Tout comme une brebis qu'on mène
Droit au boucher,
La *pauvrette* en pleurant se traîne
Pour se coucher. (Moncrif.)

* **PAUVRETÉ.** s. f. (rad. *pauvre*). Indigence, manque de biens, manque des choses nécessaires à la vie. Grande pauvreté. Affreuse pauvreté. Tomber dans une extrême pauvreté. Tirer quelqu'un de la pauvreté. La pauvreté d'un pays, d'une province. Être d'une grande pauvreté. La *pauvreté* est une pierre précieuse dont le monde ne connaît pas l'éclat, mais qui aux yeux de Dieu est plus brillante que tout l'or du monde. (Fr. de Sales.) La *pauvreté* peut souvent donner de mauvais conseils. (Flech.) La *pauvreté* ne paraît point entière à sainte Thérèse, si elle n'était extrême. (Id.) Elle porta la *pauvreté* jusqu'à l'entier dépouillement des biens et du désir de les posséder. (Id.) Les magistrats font déserter les villes et les bourgades, et ne peuplent pas moins la terre de mendiants, de vagabonds et d'esclaves, que la *pauvreté*. (La Bruy.) Une *pauvreté* noble est tout ce qui me reste. (Volt.) La *pauvreté* mène quelquefois a l'orgueil. (Marm.)

L'art même à la laideur donne un teint de beauté ;
Mais tout devient affreux avec la *pauvreté*. (Boileau.)

— Fig. La pauvreté des biens est aisée à guérir, la *pauvreté* de l'âme, impossible. (Montaigne.)

— En termes de dévotion, *Pauvreté évangélique.* Renonciation volontaire aux biens temporels, suivant le conseil de l'Évangile. Les hommes apostoliques n'ont point de plus riche trésor que leur *pauvreté*, ni de fonds plus sûr que celui de la Providence. (Bouh.) Il créa a Hippone un monastère où il observait la *pauvreté* évangélique (Montalembert.) || *Pauvreté d'esprit.* Le détachement entier des biens de la terre || *Vœu de pauvreté.* Un des trois vœux que les religieux prononcent avant d'embrasser la vie monastique et qui consiste dans l'absence complète de biens dont la jouissance peut être personnelle.

— *Pauvreté d'esprit* est aussi du langage ordinaire et signifie Manque d'esprit. Cette manœuvre suppose tant de *pauvreté* d'esprit, une vanité si puérile. (J.-J. Rousseau.)

— *Il a jeûné le carême, il est chu en pauvreté.* S'est dit d'un homme qui avait perdu de l'embonpoint.

— *Qui a bonne heure en sa vie n'a pas toujours pauvreté.* Se dit d'une personne qui a fait un bon repas.

— Fig. *La pauvreté d'une langue.* Le manque de mots, de phrases nécessaires pour exprimer les pensées.

— *Pauvreté d'idées.* Manque d'étendue, d'agrément dans les idées. Il y a dans presque tous nos tableaux une faiblesse de concept, une *pauvreté* d'idées, dont il est impossible de recevoir une secousse violente, une sensation profonde. (Diderot.)

— Nom collectif des pauvres en général. Ce qu'il y a de plus bas au monde, c'est de mortifier la *pauvreté*. (Ch. Nodier.)

— Ce mot n'a pas de pluriel dans les acceptions précédentes, mais il en a un dans les suivantes.

— Fig. et fam. Chose commune, mauvaise. Ne dire, n'écrire que des pauvretés. Grand diseur de pauvretés. Je vous manderai toutes mes actions ; j'aime que vous aimiez ces *pauvretés*. (Mme de Sév.) Du reste, méticuleux, radoteur, hargneux, occupé tout le jour a repasser des *pauvretés* et a se plaindre de vétilles. (H. Taine.)

Et les soins où je vois tant de femmes sensibles
Me paraissent aux yeux des *pauvretés* horribles. (Molière.)

Marchons, marchons, tous ces beaux compliments
Sont *pauvretés* qui font perdre le temps. (Volt.)

— Ce qui est commun, plat, mauvais, dans les ouvrages littéraires. Il y a bien des pauvretés dans cet ouvrage. Ses épîtres, ses odes ne sont que des pauvretés.

(Elle) Pèse sans passion Chapelain et Virgile,
Remarque en ce dernier beaucoup de *pauvretés*. (Boileau.)

— Loc. prov. *Pauvreté n'est pas vice.* Pour être pauvre on n'est pas malhonnête homme. || *Pauvreté n'est pas vice ; mais c'est une espèce de ladrerie, chacun la fuit.* Tout le monde s'éloigne d'un homme pauvre. || *En grande pauvreté n'y a pas grande loyauté.* La pauvreté pousse à faire des actions coupables. | *Pauvreté engendre tricherie.* Tel qui a fait une bassesse ne l'aurait pas faite s'il n'avait pas été dans l'indigence.

— Myth. Divinité allégorique, fille du Luxe et de l'Oisiveté ; selon Plaute, elle était fille de la Débauche, parceque celle-ci mène à la pauvreté ceux qui s'y livrent. Platon disait qu'elle était mère de l'Amour, qu'elle eut de Porus, dieu de l'abondance. Aristophane en fait une Furie. Quelques-uns la font mère de l'industrie et de tous les arts.

— Ane. jurispr. *Pauvreté jurée.* Etat de ceux qui avaient donné leurs biens à l'Eglise ou à un monastère. || État des oblats, sous les rois de la deuxième race.

— B.-arts. Se dit pour qualifier les formes petites, les détails minutieux, les accidents vulgaires qu'il est de l'essence de l'art d'agrandir ou de négliger.

— Hist. ecclés. Semi-prébende dans l'église de Reims.

— Syn. comp. **PAUVRETÉ, INDIGENCE, DISETTE, BESOIN, NÉCESSITÉ.** La *pauvreté* est une situation de fortune opposée a la richesse, dans laquelle on est privé des commodités de la vie, et dont on n'est pas toujours le maître de sortir. L'*indigence* enchérit sur la *pauvreté* : on y manque des choses nécessaires. La *disette* est un manque de vivres, dont l'opposé est l'abondance ; elle semble venir d'un accident ou d'un défaut de provisions plutôt que du défaut de biens-fonds. Le *besoin* et la *nécessité* ont moins de rapport à l'état et à la situation habituelle que les trois mots précédents ; mais ils en ont davantage aux secours qu'on attend, ou au remède qu'on cherche, avec cette différence entre eux deux, que le *besoin* semble moins pressant que la *nécessité*.

PAUVRETEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Chétif, misérable. Le comte de Châtillon, gentilhomme de la chambre, était un seigneur fort *pauvreteux*. (Saint-Simon.)

PAUWELS (Jean-Englebert). Compositeur belge, né a Bruxelles, 1768-1804, écrivit trois opéras-comiques : *la Maisonnette dans les bois, l'Auteur malgré lui, Léontine et Fonrose.*

PAUX. s. m. pl. Pêch. Pieux ou piquets qui forment la muraille ou la chasse de la paradière.

PAUXI. s. m. Ornith. Genre de gallinacés de la famille des cracidées, établi pour deux espèces : le pauxi-pierre, originaire de la Guyane, et le hocco ou mitu, que l'on trouve à Surinam. Ces oiseaux ont la faculté d'étendre brusquement les pennes de la queue et de les épanouir en roue, à peu près comme le fait le dindon.

* **PAVAGE.** s. m. (rad. *paver*). Ouvrage fait avec du pave. Pavage bien fait. Pavage de grès, de pierre dure, de lave. Pavage en bois, en asphalte. || Travail du paveur. Le pavage de la cour est terminé. Payer le pavage. || Matériaux fournis par le paveur. Mémoire de pavage.

— Anc. jurispr. Droit qu'on payait pour l'entretien des chaussées.

PAVAGEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui recevait le pavage.

PAVAME. s. m. Bot. Nom vulgaire du sassafras et du bois de cannelle.

PAVANAGE. s. m. S'est dit pour Orgueil, ostentation. Louis XIV fut trop fastueux sans doute ; mais en même temps que son orgueil se bouffissait d'un *pavanage* indigne de lui, il imposait la loi a ses voisins, il régénérait les lettres, les arts et les sciences, donnait une marine à nos ports étonnés, et rendait en tout sa nation la première de l'Europe, et peut-être de l'univers. (Legrand d'Aussy.)

* **PAVANE.** s. f. (ét. ital., *pavana*, fait par abréviation de *padovana*, padouane ; on dit du latin *pavo*, paon, parce que les danseurs faisaient la roue l'un devant l'autre). Ancienne danse grave et sérieuse. Elle semblait réservée aux reines, aux dames de leur cour et aux seigneurs qui pouvaient figurer avec elles ; aussi les dames la dansaient-elles en robes longues et traînantes, chargées de broderies et de pierreries, ayant quelquefois sur la tête des couronnes qui marquaient leur dignité. Les princes l'exécutaient avec de grands et riches manteaux, et les simples gentilshommes en cape et en épée. || Air sur lequel cette danse s'exécutait.

— Bot. Nom vulgaire du bois du pignon de l'Inde.

* **PAVANER (SE).** v. pron. Ire conj. (du lat. *pavo*, paon). Se dit au propre du paon qui marche d'un air fier lorsqu'il fait la roue. L'habitude qu'ils (les paons) prennent de les déployer (leurs plumes) en se *pavanant* et faisant la roue. (Buffon.)

— Par anal. Je le trouve bien hardi de se *pavaner* ainsi avec ma forme et de faire l'insolent comme s'il était un type virginal. (Th. Gautier.)

Heureux qui se *pavane* a ces longues banquettes
Où le monde s'installe en parures coquettes ! (Barthélemy.)

— Fig.

D'un air content l'orgueil se repose,
Se *pavanait* sur son large visage. (Voltaire.)

— Activ. Mais avec tant de cœurs navrés de mort, qui s'en vont sur les places affichant leur affront, et *pavanant* leur défaite. (E. Quinet.)

— Neutral. Peut-être avait-il besoin, pour émoustiller sa royale maîtresse, de *pavaner* ainsi sous ses fenêtres en compagnie de Suzanne Bloch. (A. Daudet.)

PAVANEUR. s. m. Ornith. Espèce de fauvette d'Afrique.

PAVANIER. s. m. Mot employé par Rabelais, et signifiant, suivant les uns, Homme qui se pavane, et suivant les autres, Homme qui danse la pavane.

PAVATE. s. m. Bot. Syn. de PAVETTE.

PAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Paver. S'emploie adjectiv. Chemin pavé. Il semble plutôt que Malines soit une ville peinte que réelle, tant les rues en sont propres et bien *pavées*. Regnard. Et dans trois cents ans il arrivera un homme qui inventera les routes *pavées* avec leurs bordures d'ormeaux. (A. Karr.)

— *Pavé de.* Salle pavée de marbre, pavée de petits carreaux. L'eau était si limpide que l'on apercevait le fond *pavé* de cailloux blancs. (G. Flaubert.)

— Par extens. Couvert, jonché. Plaine pavée de cadavres.

— *Pavé en.* Salle pavée en mosaïque.

— *Pavé par.* Cette cour a été pavée de grès par l'administration du pavage.

— Fig. et fam. *Il a le gosier pavé.* V. GOSIEN.

— Fam. *Les rues en sont pavées.* Se dit en parlant de choses dont il y a une grande abondance dans une ville. Les oranges étaient autrefois fort rares, maintenant les rues en sont *pavées*. (Acad.) || Se dit de certaines gens dont il y a une multitude dans une ville. Les rues de cette ville sont pavées de filous.

— Loc. prov. *L'enfer est pavé de bonnes intentions.* Les bonnes intentions ne suffisent pas.

* **PAVÉ.** s. m. (du lat. *parimentum*, même signif.). Morceau taillé, de marbre, de pierre de liais, de pierre commune, de carreau de faïence et de terre, de bois, enfin de toutes les matières propres au pavage qu'on emploie avec le plâtre et le ciment, pour couvrir et rendre unis et solides les planchers d'un bâtiment, les cours, les chemins, les rues, etc. Pavé de pierre. Pavé de grès. Pavé de cailloux. Pavé de marbre. Pavé de pierre de liais. Pave de bois. Le pavé d'une rue, d'une cour, d'une salle. Un ais sur deux *pavés* forme un étroit passage. (Boileau.)

— Lorsqu'on ne désigne pas de quelle espèce sont les pavés dont on parle, on entend ordinairement des pavés de grès ou de caillou, servant à paver les rues, les cours, etc. Lever un pavé. Arracher un pavé. Un cent de pavés. Une charretée de pavés.

— Assemblage de pavés qui couvre une aire, une surface. Pavé de grès, de cailloux, de marbre, de brique, de lave, de pierre de liais. Pavé bien fait, mal fait. Pavé à compartiments de diverses couleurs. Pavé de mosaïque. Paver uni, raboteux. Pavé d'une église, d'une cour, d'une cuisine, d'une écurie, d'un cabinet de bains.

Tu le vois tous les jours, devant toi prosterné,
Humilier ce front de splendeur couronné,
Et, confondant l'orgueil par d'augustes exemples,
Baiser avec respect le *pavé* de tes temples (Racine.)

Tandis qu'avec respect, sur le marbre inclinés,
Et plus près de l'autel quelques-uns prosternés,
Touchaient l'humble *pavé* de leurs faces guerrières... (Thomas.)

— *Pavé de mosaïque.* Pavé fait de petits cubes colorés, formant des dessins.

— Se dit particulièrement en parlant d'un chemin, d'une rue, etc. Ne pas quitter le pavé. Suivre le pavé. Entretenir le pavé. Avoir soin du pavé. Refaire le pave d'une rue. Pavé mauvais, glissant, rompu. D'ici là, c'est tout pavé.

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'emmouvoir sur le *pavé* glissant. (Boileau.)

Ma muse, qui se plaît dans ces routes perdues,
Ne saurait plus marcher sur le *pavé* des rues. (Id.)

— Se prend pour les rues d'une ville. Faut il interdire au mendiant le *pavé*, qui est son seul domaine ? (Cte de Lambert.)

— Par extens. La ville elle-même. Ce médecin, ce maître de danse, de musique, etc. gagne beaucoup sur le *pavé* de Paris ; le *pavé* de Paris lui vaut beaucoup. (Acad.) Outre quelque petite chose encore sur le *pavé* de Paris, il possède en Auvergne un château dont il va prendre le nom. (L. Veuillot.)

— Fig. *Se promener sur le pavé d'une ville.* Se promener dans les rues de cette ville.

— Fig. *Être sur le pavé.* Ne point avoir de domicile. || Être sans place, sans condition, sans emploi. || *Tomber sur le pavé.* Tomber dans la misère. || *Mettre quelqu'un sur le pavé.* Le faire sortir de son logement, sans qu'il sache où en trouver un autre. || *Mettre les meubles de quelqu'un sur le pavé.* Les mettre dans la rue. || *Être sur le pavé du roi.* Être sur la voie publique ; être dans un lieu où l'on a droit d'être comme tout le monde, et d'où l'on ne peut être exclu par personne.

— *Faire quitter le pavé à quelqu'un.* Le faire retirer, faire qu'il n'ose plus paraître.

— *Brûler le pavé.* Aller très vite à cheval ou en voiture.

— *Il ne faut pas aller bride en main sur le*

paré. Il est dangereux de galoper sur le pavé. || Fig. Il ne faut rien précipiter dans les affaires délicates et qui peuvent avoir des suites fâcheuses.

— *Tâter le paré*. Prendre toutes les précautions avant de faire une chose.

— *Le pavé est chaud*. Les événements sont imminents, les circonstances sont difficiles.

— Fam. *Battre le pavé*. Aller par les rues, courir par la ville. Ne faire que battre le pavé.

Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère,
Qu'à battre le pavé comme un las de galants?
(RACINE.)

— Fam. *Batteur de pavé*. Fainéant qui passe son temps à courir les rues.

— *Le haut du pavé*. La partie du pavé qui est du côté des murailles. Prendre, céder, disputer le haut du pavé.

— Fig. et fam. *Tenir le haut du pavé*. Être au premier rang, jouir d'une grande considération dans une ville, dans une compagnie. Cette créature tient le haut du *pavé* et de contenance et embarrasse extraordinairement la duchesse. (Mme de Sévigné.) || *Disputer le haut du pavé*. Disputer le premier rang. Personne ne peut lui disputer le haut du pave. || *Prendre le haut du pavé*. Prendre, occuper le premier rang. Prendre le haut du pavé sur toutes les personnes de son état, de sa profession.

— Fam. et fig. *Les pavés le disent*. Tout le monde le sait.

— *Il en sort de dessous les pavés*. Se dit pour Il en sort en très grande quantité.

Vous êtes bien rêveur! Qu'est-ce que vous avez?
— J'ai qu'il me sort des sots de dessous les *pavés*.
(LA CHAUSSÉE.)

— *C'est tout paré*. Se dit ironiquement à quelqu'un qui se plaint d'aller loin.

— Fam. Événement, circonstance fâcheuse. Nous avons reçu là un rude pavé. || Éloge maladroit.

— Fig. *Le paré de l'aurs*. Un éloge maladroit et nuisible.

— Poét. Se dit de la glace.

La gelée a formé son invisible chaîne
D'abord elle obéit au courant qui l'entraîne,
S'attache autour des joncs qui percent le canal,
Cimente au pied des rocs un *pave* de cristal.
(LEONARD.)

— Loc. prov. *Paré sec et bois mouillé*. Se dit quand on voit une chose désagréable, parce qu'il est fort déplaisant de courir à cheval sur un pave sec, ou d'allumer du bois mouillé.

— Comm. *Pavé rafraîchissant*. Gros pain d'épice.

— Féod. *Droit de paré*. Droit du seigneur haut justicier de fournir le premier pave d'une ville seigneuriale.

—Géol. *Paré des géants*. Amas prodigieux de colonnes basaltiques en Irlande, au comté d'Antrim. Le terrain basaltique se prolonge fort loin sous les eaux de la mer.

— Hist. Les Carthaginois sont, d'après Isidore, les premiers qui employèrent des pierres pour paves. La première grande route pavée par les Romains le fut sous le consulat d'Appius Claudius. Les rues de Thèbes furent pavées ainsi que celles d'Herculanum, de Pompéi, et autres villes anciennes, où l'on remarque encore non seulement des pavés, mais même des trottoirs établis de chaque côté des rues. On assure que Cordoue fut la première ville moderne qui, en 850, reçut un pavé régulier. Paris ne commença à être pavé que vers 1185, sous Philippe Auguste; mais on ne pava alors que les rues qui formaient ce que l'on appelait la *croisée de Paris*, c'est-à-dire deux rues qui se croisaient au centre de cette ville, dont l'une se dirigeait du midi au nord, et l'autre de l'est à l'ouest.

— Moll. Nom marchand du cône d'ivoire. || *Pavé d'Italie* ou *nattes d'Italie*. Noms du cône mosaïque.

— Ponts et ch. *Pavé bâtard*. Pavé qui n'a pas la dimension réglementaire. || *Pavé de démolition*. Pavé provenant d'un pavage démoli. || *Pavé de deux, de trois*. Partie d'un pavé d'échantillon refendu en deux, en trois parties. || *Pavé d'échantillon*. Grès cubique de 21 centimètres de côté, qu'on débite en deux. || *Gros pave*. Celui dont on se sert pour les rues et les grands chemins. || *Petit pavé*. Celui que l'on emploie pour paver les cours, les cuisines, les écuries. || *Pavé en recherche*. Se dit des réparations qu'on fait à une surface pavée, en cernant et en levant avec une pince les pavés fendus et pourris, ainsi que le sable noir et puant qui est au-dessous, et les remplaçant par du sable et des pavés neufs. || *Pave refendu*. Pavé qui n'a que la moitié de l'épaisseur du pavé ordinaire, et dont on se sert pour les lieux ou les voitures ne circulent pas. || *Pavé en salpêtre*. Pave qu'on lie avec les terres lessivées dont on a extrait le salpêtre.

PAVÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la digitale pourprée.

PAVEILLE. s. f. (pr. *pa-vèlle, ll* mouill.). Écon. rur. Collier d'attelage fait de jone et de paille, du côté d'Avranches.

* **PAVEMENT**. s. m. Action de paver. Le pavement est fini.

— Matériaux qu'on emploie pour cet effet. Payer le pavement de sa cour.

— Se dit plus particulièrement des ouvrages de luxe et de goût qui forment les pavages intérieurs. Le pavement en mosaïque d'une église. Le pavement des édifices grecs et romains était souvent de marbre de couleur.

PAVENTIA. Myth. rom. Divinité qui préservait les enfants de la peur.

* **PAVER**. v. a. 1re conj. (du lat. *parire*, aplanir). Couvrir le terrain, le sol d'un chemin, d'une rue, d'une cour, d'une écurie, d'une salle, etc., avec du grès, de la pierre dure, du caillou, du marbre, de la brique, etc., pour le rendre plus solide et plus uni, pour y marcher, ou y faire passer des voitures plus commodément. Paver un chemin, une rue, une cour. Faire paver une écurie. Paver une église de dalles, de pierres de liais. Paver une salle à manger de carreaux de marbre. Paver de grès, de briques, de cailloux.

— Quand on dit simplement *paver*, sans y rien ajouter qui spécifie la matière, on l'entend toujours de l'ouvrage de grès. Paver un chemin, une cour. Quand on se sert de carreaux de terre cuite ou de faïence, on dit *carreler*. Si l'on emploie le marbre, la pierre de liais, la brique, on dit Paver de marbre, de pierre de liais, de brique.

— *Paver à bain de mortier*. Enfoncer les pavés dans une épaisse couche de mortier, de chaux et de sable, ou de chaux et de ciment, pour asseoir et maçonner les pavés, comme on fait dans les cours, les cuisines, les écuries, les terrasses, les aqueducs, les pierrées, les cloaques. || *Paver à sec*. Paver sur le sable seul, sans mortier.

— Fig.

Tu passes comme un foudre en la terre flamande,
D'Espagnols abattus la campagne *pavant*. (MALHERBE.)

— Fig. Être en très grande quantité dans un lieu. Les madrépores si nombreux qui *pavent* les mers de la zone torride. B. de St-P.

— Absol. On est souvent obligé de paver devant sa porte. Les voitures ne peuvent passer dans une rue où l'on pave. Il faudrait paver dans cette rue. Les propriétaires sont obligés de paver devant leurs maisons. Le chemin est mauvais en cet endroit, il y faudrait paver.

— Pop. *Rue où l'on pave*. Rue où l'on évite de passer de crainte d'y rencontrer un créancier.

— SE PAVER. v. pron. Être pavé. La rue commence à se paver.

PAVERACCIA. s. f. (*pa-ve-ra-tchia*. Moll. Nom des clovisses sur le littoral de l'Adriatique.

PAVERT. s. m. Ornith. Espèce de tangara, nommé aussi *passe-vert*.

* **PAVESADE**. s. f. de l'ital. *pavese*, pavois). Mar. Toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour du combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se faisait, de ce qui se passait sur le pont. Tendre la pavesade. || On le disait aussi d'un grand nombre de pavois qu'on plaçait aux deux côtes de la galere, pour couvrir et défendre ceux qui ramaient.

— Anc. art milit. Action de se retrancher au moyen de boucliers en pavois. Grande claie portative, derrière laquelle se mettaient les archers pour lancer des flèches.

PAVESIN, INE. s. Geogr. Habitant, habitante de Pavie.

— adj. Qui appartient à Pavie ou aux habitants de cette ville.

PAVESSIER ou **PAVOISSER**. s. m. Anc. art milit. Soldat qui portait un pavois ou large bouclier sous lequel il abritait avec lui un archer ou un arbalétrier. On disait aussi *pavescheur*.

PAVETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des psychotriées, établi pour des arbrisseaux des contrées tropicales d'Asie et d'Afrique. Une seule espèce, la pavette indienne, est cultivée en Europe.

PAVETTE, EE. adj. Bot. Qui ressemble à une pavette. || PAVETTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre pavette.

* **PAVEUR**. s. m. Celui dont le métier est de paver des rues, des chemins, des cours.

* **PAVIE**. s. m. Hortic. Variété de pêche dont la chair est adhérente au noyau. Gros pavie. Pavie rouge. Pavie jaune. Quel jues-uns font ce mot du féminin. Une pavie.

— Bot. Syn. de PAVIER.

— On écrit aussi *pari*.

Je vois les *paris* rougissants
Étaler les rayons luisants
De leur belle neige empourprée. (RACINE.)

— Comm. Espèce de linge ouvré que l'on fabriquait en Flandre et en Basse-Normandie.

PAVIE. anc. *Ticinum*. Géogr. Ch.-l. de la province de ce nom (Italie), sur la rive gauche du Tessin, à 32 kil. S. de Milan. Evêché et célèbre université. Magnifique collège Borromée; cabinet d'anatomie le plus complet d'Italie. Soieries. Aux environs est une Chartreuse, l'une des merveilles de la Lombardie: 30,000 hab. Patrie de Cardan et de Lanfranc. Pavie fut la capitale des Lombards; au moyen âge, elle fut gibeline, et, par suite, rivale de Milan, à laquelle les Visconti la soumirent. — La prov. de *Pavie* (Milanais) a 3,345 kilom. carrés et 418,000 hab.

— Hist. *Diète de Pavie*. Assemblée nationale qui était chez les Lombards ce que le champ de mai était chez les Francs. || *Bataille de Pavie*. Victoire remportée, en 774, par Charlemagne sur Didier, roi des Lombards. Cette victoire fut suivie de la prise de Pavie, qui sert de date à certains diplômes de Charlemagne. || Défaite de l'armée française par Charles-Quint, le 24 février 1525. François Ier fut fait prisonnier à cette bataille. || *Traité de Pavie*. A la paix par lequel une coalition fut formée contre la France, le 20 mai 1791, entre l'Autriche, l'Espagne, la Sardaigne et la Suisse. On appelle aussi ce traité accord la *déclaration de Mantoue*.

— Loc. prov. *Il a fait comme le roi devant Pavie, il a tiré jusqu'à sa dernière pièce*. Il a épuisé sa bourse. C'est une mauvaise équivoque sur la double signification du mot *pièce*.

PAVIER. s. m. Mar. Nom donné quelquefois au bord d'un vaisseau qui sert de garde-fou.

— Bot. Genre de la famille des hippocastanées, établi pour quatre espèces de l'Amérique méridionale. Les paviers se montrent avec un grand éclat dans nos bosquets. Les plus répandus sont le pavier à fleurs jaunes et le pavier à fleurs rouges.

PAVIER. v. n. 1re conj. Prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous pavions, vous paviez. Que nous pavions, que vous paviez*. Mar. Mettre un tour de drap rouge ou de toile au bord du vaisseau pour cacher les soldats, et aux hunes pour cacher ceux qui travaillent aux voiles. C'est une pratique de réjouissance ou de combat. Dans les grands vaisseaux, on pavie de frise ou d'écarlate.

PAVIÉTINE ou **PAVINE**. s. f. Chim. Syn. de FRAXETINE et de FRAXINE.

* **PAVILLON**. s. m. (pron. *pa-vi-llon*, *ll* mouill.; du lat. *papilio*, tente). Espèce de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminé en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre. Les pavillons étaient ordinairement faits de toile. L'arbre, le mât d'un pavillon. Les cordages d'un pavillon. Tendre un pavillon.

A ce déluge barbare
D'effroyables bataillons
L'infatigable Tartare
Joint encor ses *pavillons*. (J.-B. ROUSS.)

— Fig. Se dit du ciel. Ciel, *pavillon* de l'homme. (Gilbert.) Des vastes cieux le *pavillon* bleuâtre. (Chénedollé.)

— Drapeau, étendard. Va sur les bords du Rhin planter nos *pavillons*. (Corn.)

— Tour de lit plissé par en haut, et suspendu au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet. Pavillon de taffetas, de toile des Indes, de serge. On dit aujourd'hui *couronne*.

— Marque, signet que l'on fait à un livre.

— Anat. *Le pavillon de l'oreille*. Le cartilage de l'oreille; l'oreille externe des mammifères. Il est destiné à rassembler les sons dans ses cavités anfractueuses, avant de les transmettre au conduit auditif. || *Pavillon de la trompe utérine* ou *trompe de Fallope*. Son extrémité libre, évasée et frangée.

— Anc. métrol. *Pavillon d'or*. Monnaie frappée, en 1329, par Philippe de Valois; elle fut décriée l'année suivante. Ce prince y était figuré sous un pavillon ou tente.

— Archit. Corps de bâtiment ordinairement carré, appelé ainsi à cause de la ressemblance de sa forme avec celle des pavillons d'armée. Les pavillons sont ordinairement couverts d'un seul comble, à deux égouts, ou en dôme, ou à l'impériale. Maison qui ne consiste qu'en un pavillon. Bâtir un pavillon au bout de son jardin. Corps de bâtiment qui accompagne la maison principale. Corps de logis entre deux pavillons. Corps de logis ayant un pavillon au milieu. || *Pavillon double*. Pavillon dans lequel il y a deux appartements adossés. || On appelle aussi *pavillons* les extrémités angulaires d'un bâtiment, soit sur la rue, soit sur les jardins. || *Comble en pavillon*. Comble formé par la réunion de plusieurs croupes, dans lequel chaque pan est soutenu par une demi-ferme de croupe, et chaque arête, par une demi-ferme d'arêtier.

— Blas. Espèce de dais qui surmonte les armes des souverains. Le pavillon de France était d'azur, semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine, et sommé de la couronne royale.

— Bot. Nom donné quelquefois à l'étendard des fleurs papilionacées.

— Chir. Extrémité évasée d'une sonde ou d'une algalie.

— Comm. Fis de copeaux provenant des arbres abattus et façonnés sur place.

— Dr. des gens. *Le pavillon couvre la marchandise*. Le commerce des neutres dont être respecté par les puissances belligérantes.

— Fig. La police ne permet pas qu'une fille ait un amant, il y aurait scandale; mais une femme mariée peut faire commerce de sa personne: *le pavillon* couvrira la marchandise. E. About.

— Hist. *Impôt des pavillons*. Taxe que les Juifs payent en Turquie, sous prétexte qu'ils exercent les musulmans de l'enceinte du paradis, et qu'ils doivent en conséquence leur fournir un abri. || *Pavillon de guerre*. Nom donné dans l'histoire de l'Italie à un pavillon attaché à un char, orné des armes de l'Etat, qu'on promenait pour annoncer que la guerre était déclarée.

— Hortic. Espèce de châssis pour recouvrir les cloches à melons.

— Jeux. Au trictrac, Marque façonnée en étendard, qui annonce qu'on a la bredouille. Prendre le pavillon. Abaisser le pavillon.

— Liturg. Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle, dans quelques églises. || Tour d'étoffe qu'on met sur le saint ciboire.

— Mar. Espèce de bannière ou d'étendard, qui est en forme de carré-long, et dont le principal usage est de faire connaître à quelle nation appartient le bâtiment sur lequel il est arboré. Quand il a cet usage, on le met au mât de l'arrière. Placé à d'autres mâts, il sert à indiquer le rang de l'officier général de marque commande. Il n'y a que l'amiral qui porte le pavillon au grand mât. La couleur du pavillon est aussi le signe de quelques circonstances particulières. Le pavillon rouge se hisse sur les navires qui transportent des poudres, le jaune sur ceux qui ont des pestiférés à bord, le blanc sur une embarcation qui porte un parlementaire. Le pavillon de France, d'Angleterre. Arborer le pavillon. Mettre le pavillon bas. Baisser le pavillon. Soumettez ces mers à nos fiers *pavillons*. L. Racine. || *Amener le pavillon*. Le baisser par déférence ou par force. || *Arborer pavillon blanc*. Se déclarer ami, ou demander la paix. || *Assurer son pavillon*. Tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation. || *Baisser le pavillon*. Le baisser par marque de soumission devant un plus fort. Les forces maritimes de Louis XIV forcèrent les Espagnols à baisser le pavillon devant elles. || *Embrasser le pavillon*. Se mettre auprès du bâton du pavillon et le ramasser entre les bras de façon à en faire une espèce de faisceau. || *Mettre le pavillon en berne*. Le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau, pour rappeler ceux de l'équipage qui sont à terre, ou pour demander du secours, ou en signe de deuil. || *Traîner sous le pavillon neutre, sous pavillon neutre*. Employer, en temps de guerre, des bâtiments neutres pour le transport de ses marchandises.

— On a dit des forbans, qu'*ils sont tantôt pavillon de France, tantôt de Hollande*, pour exprimer qu'ils arborent différentes bannières pour se déguiser.

— Fig. et fam. *Baisser le pavillon, baisser pavillon*, ou *mettre pavillon bas*. Céder et se reconnaître inférieur à la personne à qui l'on se trouve comparé, avec qui l'on est en concurrence, en contestation. Quant à cela, je baisse le pavillon, je baisse pavillon et je reconnais que vous l'emportez sur moi. C'est un homme qui est au-dessus de tous les autres dans ce genre-là; il faut baisser pavillon devant lui, il faut mettre pavillon bas devant lui. Vos raisons sont meilleures que les miennes, je ce le et je baisse pavillon devant elles. Robert mettrait *pavillon* bas. Boileau. Il aurait baissé *pavillon* en morale théologique devant un saint-simonien. Ch. Nodier.)

— Fig. *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un*. Se mettre sous sa protection. || Se reconnaître inférieur à lui. || Se mettre de son parti. || *Déserter le pavillon*. Abandonner le parti.

— Par métonymie. Les vaisseaux, l'armée navale, la puissance maritime d'une nation. On est protégé, dans les parages étrangers, par le pavillon de sa nation. Le pavillon anglais domine sur ces mers. Soutenir l'honneur du pavillon français.

Ses *pavillons* sans foudre, honorés des deux mondes,
Voguent indépendants sur l'empire des ondes
(MILLEVOYE.)

— Mar. anc. Petite construction ronde ou carrée établie aux angles de la poupe. || *Pavillon de chaloupe*. Pavillon carré qu'on arborait au mât d'une chaloupe, lorsqu'il s'y trouvait un officier général. || *Pavillon marchand*. Pavillon bleu et blanc, aux armes de France. Le pavillon marchand pouvait varier la disposition de l'azur et du blanc, mais ne pouvait jamais être entièrement blanc. || *Pavillon de combat*. Pavillon rouge, dont on ne se sert plus depuis 1689. || *Pavillon* ou *vaisseau pavillon*. Vaisseau commandé par un officier général. || *Faire pavillon*. Se disait pour Arborer le pavillon. Faire pavillon de France.

— Moll. *Pavillon de Hollande*. L'agatine de Lamarck. || *Pavillon d'orange*. Nom marchand sous lequel on désigne une coquille de prix du genre volute. || *Pavillon du prince*. Nom vulgaire d'une espèce de bulime.

— Mus. Extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, d'un hautbois, d'une clarinette, d'un trombone, etc. || *Pavillon chinois*. Instrument de musique militaire, formé d'un petit cône de métal garni de clochettes, et attaché à l'extrémité d'une hampe, que l'on agite pour accompagner la grosse caisse, en frappant sur les temps forts de la mesure. On dit aussi *bonnet* ou *chapeau chinois*.

— Techn. Planche qui cache toutes les planchettes d'une jalousie, lorsque celle-ci est relevée. || Facette qui termine la culasse du diamant taillé en brillant. || Partie évasée d'un entonnoir.

PAVILLON (Nicolas). Né à Paris, 1597-1677, évêque d'Aleth. 1639. Se prononça en faveur des jansénistes, et s'opposa au bon de régale. || PAVILLON (Étienne). Neveu du précédent, né à Paris, 1632-1705, poète, imitateur de Voiture, remplaça Benserade à l'Académie, 1691.

PAVILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-vi-llo-né*, *ll* mouill.; rad. *pavillon*). Blas. Se dit des instruments tels que le cor, dont la grande ouverture est d'un autre émail que le reste de l'instrument. Se dit aussi des châteaux et des

tours, dont la girouette est d'un autre émail que le corps. Porter de gueules à une tour ronde pavillonnée d'or.

PAVILLONNER, v. n. Ire conj. (pr. *pa-vi-llo-né, ll* mouill.; rad. *pavillon*). Faire des plaisanteries. Tu pavillonnes, je crois. Vieux mot.

— Pop. Divaguer, parler en dehors du sujet de la conversation. Laissons-le, il pavillonne.

PAVILLONNERIE, s. f. (pr. *pa-vi-llo-ne-ri*). Mar. Atelier de fabrication des pavillons, étendards, etc. Magasin où sont gardés les pavillons.

PAVILLONNEUR, s. m. (pron. *pa-vi-llo-neur, ll* mouill.). Mar. Ouvrier qui fabrique les pavillons, étendards, etc.

PAVILLY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rouen (Seine-Inférieure). Filatures de coton; 2,709 hab.

PAVIMENTEUX, EUSE, adj. (du lat. *pavimentum*, pavé. Anat. Qui a l'aspect d'un pavé.

— Minér. Se dit d'une roche dont on fait des dalles ou des pavés, comme la tephrine pavimenteuse, ou lave de Volvic, dont on garnit les trottoirs de Paris.

PAVIN (Lac), Géogr. Lac situé en France (Puy-de-Dôme), dans la chaîne des Dores.

PAVINDA, s. m. Bot. Syn. d'AUDOUINIE.

PAVION, s. m. Mamm. Syn. de PAPION.

PAVITRAM, s. m. Amulette indienne en forme d'anneau, composée d'herbes tressées.

PAVLOVA ou **PAWLOWO**, Géogr. Ville du gouvernement et au S.-O. de Nijni-Novogorod (Russie), Serrurerie renommée.

PAVO, s. m. (mot lat.), Ornith. Nom scientifique du genre paon.

* **PAVOIS**, s. m. (de l'ital. *pavese*, bouclier). Sorte de grand bouclier dont on se servait anciennement pour se préserver des traits de l'ennemi. Quand les Francs élisaient un roi, ils l'élevaient sur un pavois, et lui faisaient faire de cette manière trois fois le tour du camp, exposé à la vue de toute l'armée. Le vainqueur emporta son glaive et son *pavois*. (Gaston.)

Le Troyen se rapproche, et sur le fier Mézence,
D'une main vigoureuse il fait voler sa lance,
Qui, malgré le *pavois* muni d'un triple airain,
Va percer du Toscan la cuisse ensanglantée. (Del.)

— Fig. *Élever sur le pavois*. Porter à la souveraine puissance. || Donner du renom ou de la gloire à quelqu'un. || *Monter sur le pavois*. Monter sur le trône. || *Tomber du pavois*. Être détrôné.

— Fig. La patience est un *pavois* à l'épreuve de tous les coups de la fortune. (Et. Pasq.)

— Se dit, pour But d'un tir à l'arc, d'un tir à l'arbalète. Ce but avait été primitivement un pavois, et il en gardait la forme. Ce mot est encore en usage dans quelques provinces.

— *Faire pavois de*. S'est dit pour Se faire un rempart. L'amiral Chabot répondit qu'il faisait *pavois* de sa conscience contre tous les juges. (Et. Pasq.) Ils ne craignent rien tant que de faire *pavois* de leur vie pour défendre leur honneur. (Id.) Il faut que la prud'homie de l'avocat soit armée d'une vive force pour terrasser le vice, soutenir vertueusement le pauvre affligé, faire *pavois* de sa conscience contre les efforts des plus puissants qui veulent abuser de leur autorité et grandeur à la suite des plus faibles. (Id.)

— Échin. Nom vulgaire des sentelles.

— Mar. Nom des bordages cloués sur les jambettes ou plus haut que les plats-bords. || Bandes de drap bleu d'un mètre de large environ, avec bordure rouge ou jaune, et qu'on plaçait à certains jours comme ornement sur les côtés extérieurs d'un bâtiment, les frontaux, les hunes, les embarcations. || Ensemble de pavillons qu'on hisse à chaque mât. On distingue le petit et le grand pavois; le petit pavois se compose des pavillons nationaux hissés en tête de chaque mât. Si on pavoise en l'honneur d'une nation étrangère, le pavillon national du grand mât est remplacé par celui de cette nation. Le grand pavois se compose de pavillons de signaux hissés sur des drisses fixées au bout des vergues. Les pavillons du mât de misaine sont bleus et blancs; ceux du grand mât, rouges et blancs; ceux de l'artimon, jaunes et bleus. || Nom qu'on donnait à des boucliers placés sur le bord supérieur du vaisseau, et à l'abri desquels on combattait. || *Pavois de poulaine*. Bordages qui ferment la poulaine et empêchent les lames d'y pénétrer.

— Moll. Genre établi aux dépens des patelles et mieux connu sous le nom de *parmophore*. || Genre de gastéropodes nus, établi pour une espèce microscopique.

PAVOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pavoiser. Se dit, adjectiv. Vaisseau pavoisé. Bâtiment pavoisé. Mâts pavoisés.

— *Pavoisé de*. Pavoisé de couleurs nationales.

— *Pavoisé par*. Pavoisé par les matelots.

— Par extens. Orné. Place pavoisée. Hôtel pavoisé de drapeaux.

— Par iron. Des ruelles infectes *pavoisées* de linge sale ou de linge qui sèche. (H. Taine.)

* **PAVOISEMENT**, s. m. Action de pavoiser. État d'un bâtiment pavoisé.

* **PAVOISER**, v. a. Ire conj. Couvrir du pavois, protéger par un bouclier.

— Orner, décorer en signe de réjouissance. Pavoiser les monuments publics.

— Mar. Garnir un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons. Faire pavoiser tous les vaisseaux d'une flotte. Pavoiser les bâtiments qui sont dans un port.

— SE PAVOISER, v. pron. Être garni de pavois, de pavillons.

— Fig. Nos mâts se *paroisent* des nuages de deux arcs-en-ciel. (Dupré de St-Maur.)

PAVONAIRE, s. f. Polyp. Genre de polypes alcyonins, voisin des pennatules, établi pour deux espèces.

PAVONAZZO, s. m. Minér. Marbre antique panaché de rouge et de blanc. On ne connaît plus les carrières dont il a été tiré, et on ne le trouve plus que dans les monuments antiques.

PAVONCELLE, s. f. Ornith. Syn. de COMBATTANT.

PAVONESQUE, adj. 2 g. (du lat. *pavo*, paon). S'est dit pour Qui appartient au paon. Vanité pavonesque.

— Fig. S'est dit pour Vain, orgueilleux. Une gloire *pavonesque*. (Et. Pasq.)

PAVONESQUEMENT, adv. (rad. *pavonesque*). Se disait pour Comme un paon, à la manière d'un paon.

— Fig. Se disait pour Orgueilleusement. Se plaisant *pavonesquement* en sa plume. Pasq.

PAVONIE, s. f. (du lat. *pavo, onis*, paon). Bot. Genre établi pour des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux, très rarement des herbes, qui croissent dans l'Asie tropicale. On en trouve aussi, mais plus rarement, dans l'Amérique. || Genre de monimiacées athérospermées, établi pour des arbres du Chili.

— Entomol. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des nymphalides, établi aux dépens des morphos, et dont l'espèce type habite le Brésil.

— Polyp. Genre de polypiers pierreux, lamelliféres, établi pour quatre espèces de madrépores des mers tropicales, dont trois vivantes et une fossile.

PAVONIEN, ENNE, adj. (étym. lat., *pavo, onis*, paon). Zool. Qui a des taches œillées, comparables à celles de la queue du paon.

PAVONINE, s. f. Moll. Genre de foraminifères de la famille des stichostegues equilatéraux, établi pour une espèce vivante des côtes de Madagascar.

PAVONINÉ, ÉE, adj. (rad. lat., *pavo, onis*, paon). Ornith. Qui a rapport au genre paon. || PAVONINÉES, s. f. pl. Sous-famille de l'ordre des gallinacés et de la famille des phasianides, ayant pour type le genre paon.

PAVONITE, s. f. (rad. *pavonie*). Polyp. Nom donné par les anciens à quelques polypiers fossiles.

PAVOR, Myth. rom. Dieu de la Peur dont les Romains avaient fait le compagnon de Mars.

PAVORIEN, s. m. Mythol. rom. Nom de certains prêtres de Mars, consacrés particulièrement au culte du dieu Pavor.

* **PAVOT**, s. m. (pr. *pa-vô;* par corruption du lat. *papaver*, même signif.). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des papavéracées, comprenant des plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, à suc laiteux, dont plusieurs espèces sont cultivées en France. Le pavot d'Orient, connu en horticulture sous le nom de *pavot de Tournefort*, qui croît naturellement en Arménie et au Caucase, est cultivé en pleine terre dans nos climats. On a reconnu l'existence de la morphine dans les capsules de ce pavot. Le pavot coquelicot, ou simplement *coquelicot*, se fait remarquer dans nos champs par sa couleur d'un rouge vif. Le pavot somnifère, ou simplement *pavot*, est originaire d'Orient; il se cultive en Europe dans tous les jardins comme fleur d'agrément, et si les tiges, les fleurs et les boutons ne répandaient pas une odeur nauséabonde lorsqu'on les touche, si les fleurs étaient parfumées comme celles de la rose, le pavot serait sans contredit une de nos plantes d'ornement les plus

Pavot somnifère.

agréables et les plus recherchées. Chaque fleur, il est vrai, dure peu; le jour qui la voit naître la transmet rarement au jour suivant, mais on est dédommagé de cette jouissance passagère, par le développement successif des autres corolles portées sur une tige, par la variété des couleurs et par la beauté des formes. C'est du pavot somnifère que l'on retire l'opium et l'huile connue dans le commerce sous le nom d'*huilette*. Le pavot à bractées est également cultivé dans nos jardins. Le pavot est une des plantes les plus fécondes; et le nombre prodigieux de ses semences a quelquefois servi de comparaison aux poètes anciens; on a calculé qu'un seul pied peut en produire jusqu'à trente-deux mille. Pavot hybride. Pavot argémon. Pavot parviflore. Pavot du Levant. Pavot sauvage. Pavot de jardin. Pavot noir, blanc, rouge. Pavot double. Pavot panaché. Tête, graine, jus de pavot. Le coquelicot est une espèce de pavot. Le *pavot* dans les champs lève la tête altière. (Michaud.) Le *pavot* peint l'ennui, le lis la vérité. (Dorat.

Mais les timides fleurs qui se cachent sous l'herbe
Ont leur prix aussi bien que le *pavot* superbe
(J.-B. Rousseau.)

|| *Pavot cornu*. Nom vulgaire de la glaucie. || *Petit pavot cornu*. Nom vulgaire de l'hypecoon. || *Pavot épineux*. Nom vulgaire de l'argémone du Mexique. || *Pavot gallois*. Nom vulgaire du méconopsis. || *Pavot rouge des champs, pavot sauvage, pavot coq*. Noms vulgaires du coquelicot.

— Poét. *Les pavots du sommeil, les pavots de Morphée*. Le sommeil. Et toujours le Sommeil lui verse des *pavots*. (Boil.) Le sommeil en ces lieux verse en vain ses *pavots*. (Crébillon.)

Et d'un profond sommeil secouant les *pavots*,
Les mortels ont repris le cours de leurs travaux.
(Bigot-Lormian.)
Les *pavots* que Morphée épaissit sur les yeux
De la Volupté qui sommeille. (Lebrun.)
La nuit couvrait la terre, et le dieu du repos
Sur tout ce qui respire étendait ses *pavots*. (Delille.)

— Par extens. Se dit de plusieurs choses qui causent une espèce de sommeil, de léthargie, d'engourdissement. Les pavots de l'ennui. Le lourd ennui couronné de *pavots*. (Palissot.) Sauvons l'Amour du *pavot* des langueurs. (Bernard.)

La mort vient sur son sein poser sa main de fer,
Et verse sur ses yeux les *pavots* de l'enfer. (Del.)

— On dit encore *Les pavots de la mort*. Sans voir qu'elle y mêlait les *pavots* de la mort. V. Hugo.)

— *Comparer la rose au pavot*. Comparer deux choses tout à fait dissemblables.

— Alchim. *Pavot des philosophes*. Pierre parfaite au rouge.

PAVOUANE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grande perruche à collier rouge, de l'Afrique et de l'Arabie.

PAWNIES ou **PANIS**, s. m. pl. Géogr. Tribu indienne des États-Unis (Nébraska).

PAX, s. m. Mamm. Syn. de PACA.

PAX AUGUSTA, PAX JULIA, Géogr. anc. Ville des Celtici (Espagne), dans la vallée de l'Anas, que l'on croit être *Beja*.

PAXARÈTE, s. m. Sorte de vin de Xérès. On dit, par corruption, *pacaret*.

PAXDA, s. m. Relat. Titre qu'on donnait à l'empereur d'Araucan, dans les Indes.

PAXILLE, s. m. (pr. *pa-kcile;* ét. lat., *paxillus*, petit pieu). Bot. Genre de champignons de l'ordre des basidiosporées, groupe des agaricés.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides, établi pour quatre espèces d'Amérique.

PAXILLIFÈRE, adj. 2 g. (pron. *pa-kci-lifère;* et. lat., *paxillus*, pièce; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des appendices en forme de paillettes.

PAXILLOME, s. m. (pr. *pa-kci-lome*). Entom. Syn. de PAXYLLOME.

PAXIODONTE, s. m. Moll. Syn. de PAXYODON.

PAXO, (anc. *Paxos*), Géogr. La plus petite des îles Ioniennes (Grèce), au S.-E. de Corfou; 5,000 hab.

PAXTON (Joseph), Architecte et horticulteur anglais, né à Milton-Bryant (Bedford), 1803-1865, jardinier du duc de Devonshire, fonda sa réputation d'architecte en donnant le plan du Palais de cristal, pour l'exposition universelle de 1851.

PAXTONIE, s. f. (de *Paxton*, n. pr.). Bot. Genre d'orchidées, établi pour des herbes de Manille.

PAXYLLOME, s. m. (pr. *pa-kci-lome;* ét. lat., *paxillus*, petit pieu; gr. ὦμος, épaule). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des braconides, tribu des ichneumoniens, établi pour une seule espèce du nord de l'Europe.

PAXYODON, s. m. Moll. Genre de mollusques conchifères de l'Amérique du Nord.

PAYA, s. m. Comm. Soie blanche d'Alep. || Espèce de coton filé.

PA-YA, s. m. Relat. Titre honorifique que le roi de Siam confère à ses favoris.

* **PAYABLE**, adj. 2 g. (pron. *pè-ya-ble*). Qui doit être payé à certains termes ou à certaines personnes. Lettre de change payable à vue, payable à jour préfix ou à jour nommé, payable à tant de jours de vue, payable à une ou à plusieurs usances, payable par corps. Billet payable à Pâques, à Noël, au 1er, au 15 du mois, en foire. Somme payable en quatre termes égaux. Billet payable au porteur, payable à un tel ou à son ordre, payable à volonté, payable en lettres de change, en papier.

Billets *payables* au porteur
Enflent ton classeux porte-lettre;
Mais je tiens d'un fort bon auteur
Que tu les fais pour les y mettre. (Sénecé.)

— Qu'on peut payer, acquitter.

Quelles malices de flots,
Par des murmures effroyables,
A des vieux à peine *payables*
N'obligeront les matelots? (Malherbe.)

PAYANT, part. prés. du v. Payer. Qui paye. Une personne payant ses créanciers.

— *Payant donnant*. En payant contre livraison de la marchandise.

* **PAYANT, ANTE**, adj. (pr. *pè-ian*). Se dit de celui, de celle qui paye. Il n'y avait parmi nous que quatre personnes payantes.

— *Billet payant*. Billet que l'on achète pour aller à un bal, à un concert, etc., par opposition à *billet gratis*.

— *Carte payante*. Compte de la dépense que l'on a faite chez un restaurateur, par opposition à la carte sur laquelle sont portés les noms des mets et leur prix.

— PAYANT, s. m. Celui qui paye. Le nombre des *payants* était de six seulement. (Acad.) On explique le combat des opinions d'une nation en la divisant en *payants* et en payés. (Boiste.)

PAYAS, Géogr. Petite ville de Cilicie (Asie Mineure), sur les ruines d'Issus.

* **PAYE**, s. f. (rad. *payer*). Solde qu'on donne comme salaire. Donner la paye aux troupes. La paye de l'armée. Paye de capitaine, de lieutenant. Avoir double paye. On écrit aussi *paie*.

— *Demi-paye*. La moitié de la paye.

— Salaire des ouvriers. Les ouvriers reçoivent ordinairement leur paye tous les huit jours. L'une femme, des enfants guettant le père, attendant qu'il rapportât ce soir lundi ce qui lui restait de sa *paye* du samedi. (A. Daudet.)

— Action de donner la paye. La paye des soldats se fait tous les cinq jours. C'est aujourd'hui jour de paye. La paye des imprimeurs se fait tous les samedis.

— Par métonymie, Celui qui doit payer; débiteur. C'est une bonne paye; une mauvaise paye, c'est-à-dire Il paye bien, il est exact à payer; il paye mal, inexactement.

— Loc. proverb. *D'une mauvaise paye on tire ce qu'on peut*. Quand un débiteur n'a pas le moyen ou la volonté de payer tout ce qu'il doit, il faut se contenter du peu qu'il offre. || Fig. Il ne faut pas exiger des gens plus qu'ils n'ont le pouvoir ou la volonté de faire.

— Admin. milit. *Haute paye*. Solde plus forte que la solde ordinaire. Être à la haute paye. Recevoir la haute paye. || Se dit aussi de celui qui reçoit la haute paye; en ce sens, il est du masculin et s'emploie ordinairement au pluriel. Les hautes payes du regiment. || *Mortepaye*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Hist. Polybe nous apprend que chez les Romains les fantassins recevaient par jour 29 centimes, les cavaliers 87 centimes. Les centurions recevaient une paye double de celle des fantassins, 61 centimes. La nourriture, l'habillement et l'équipement étaient déduits de cette paye. Au moyen âge, on ne payait que les troupes mercenaires; les autres devaient le service à titre de redevance féodale. En France, Charles VII fut le premier qui, renonçant à l'appui inconstant et capricieux des seigneurs, équipa une armée nationale entretenue par l'État. L'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par la création de 15 compagnies d'ordonnance, par celle des francs archers, et par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde régulière des troupes royales.

— Syn. comp. PAYE, SALAIRE, SOLDE. La *paye* est le salaire d'un travail ou d'un service continu. Le *salaire* est le prix ou la rétribution due à un travail, à un service. La *solde* est proprement la paye des gens de guerre.

PAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Payer. S'empl. adjectiv. Somme payée. Créanciers, ouvriers payés. Marchandise payée. Lettre de change payée. L'homme qui se vend est toujours *payé* plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.)

Il me semble, grand roi, dans mes nouveaux écrits,
Que mon encens *paye* n'est plus de même prix.
(Boileau.)

— *Cela est bien payé*. Se dit d'une chose, d'une marchandise dont on donne tout ce qu'elle vaut, ou plus qu'elle ne vaut. || *Cela n'est pas payé*. Se dit dans le sens opposé.

— *Tant tenu, tant payé*. Se dit pour exprimer que le service d'une personne, ou que l'usage d'une chose a été ou sera payé en raison de sa durée.

— *Être payé pour quelque chose*. Être chargé d'un soin, d'un travail qui est rétribué.

— Fig. et fam. *Être payé pour cela*. Connaître à ses dépens, par expérience, ce que telle chose a de dangereux, de nuisible, de désagréable. Je ne retournerai plus dans cette maison, je suis payé pour cela. Il ne fréquentera plus ces étourdis, il est payé pour cela.

— *Il n'est pas payé pour...* Il a des motifs plausibles pour ne pas... Il n'est pas payé pour aimer cet homme, pour se fier à cet homme.

— Fam. et iron. *Il a été bien payé de l'injure qu'il a dite, de l'insulte qu'il a faite*. Il en a été bien puni, on s'en est bien vengé sur lui.

— Absol. *Il a été payé*. Il a reçu son fait, il a reçu ce qu'il méritait.

— Iron. *Vous voilà payé*. Se dit à un homme que l'on ne veut pas payer.

— *Payé avec.* Payé avec des marchandises.

— *Payé de.* Être bien payé de sa peine. Être payé de tous ses crimes. L'un est *payé* d'un mot, et l'autre d'un coup d'œil. (Boileau.) Et son premier plaisir est *payé* de sa vie. (Del.) Je serai suffisamment *payé* de mes recherches s'il s'en trouve une seule qui soit adoptée. (B. de Saint-Pierre.)

C'est cet amour *payé* de trop d'ingratitude,
Qui me rend en ces lieux sa présence si rude. (Rac.)

— Fig. Un instant de contrainte qui doit être *payé* d'une félicité sans fin et sans mesure. (Massillon.)

— *Payé en.* Payé en espèces, en billets.

— *Payé par.* Être payé par un mauvais débiteur.

— *Une fois payé.* Se dit du principal d'une obligation, par opposition aux annuités. Au lieu de cinq cents francs de rente, il a préféré verser dix mille francs une fois payés.

— Substantiv. *Plus-payé.* Somme payée en trop. Le *plus-payé.* (Acad.)

— REM. GRAMM. Quand *payé* précède le substantif, il est invariable. Payé à valoir une somme de vingt mille francs.

PAYELLE, s. f. (pr. *pa-iele'*). S'est dit pour Poêle ou poêlon de cuivre. Il se dit encore en ce sens dans quelques départements.

— Techn. Grande chaudière qui sert à raffiner le sel.

* **PAYEMENT, PAIEMENT** ou **PAÏMENT**, s. m. (radic. *payer*). Ce qui se donne pour acquitter une dette, une obligation. Exiger le payement d'une dette. Un payement en papier, en numéraire. Donner, prendre, recevoir des effets en payement. Demander, compléter, achever le payement.

— Action de payer. Faire un payement. Le payement du prix convenu. Le payement s'enlera en trois termes. Le jour du payement.

— Fig. Le témoignage de la conscience est le seul *payement* qui jamais ne nous manque. (Montaigne.) Le bonheur est le *payement* de la vertu. (Bl.)

* **PAYEN, ENNE**, s. et adj. V. PAIEN.

— PAYEN, s. m. Techn. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

PAYEN (Anselme). Chimiste, né à Paris, 1795-1871, dirigea pour son père une fabrique de sucre de betterave à Vaugirard; puis trouva une foule de procédés nouveaux qui firent faire de grands progrès à la chimie industrielle. Il eut une chaire au Conservatoire des arts et métiers, et entra à l'Académie des sciences, 1842. On a de lui : *Traité élémentaire des réactifs; la Chimie expliquée en vingt-deux leçons; Traité de la fabrication des diverses sortes de bières; Cours de chimie élémentaire et industrielle; Manuel du cours de chimie organique appliquée aux arts industriels et agricoles; Traité complet de la distillation des principales substances qui peuvent fournir de l'alcool; Précis de chimie industrielle.*

* **PAYER**, v. a. 1re conj. (pr. *pè-ié;* ét. lat., *pacare*, apaiser). *Je paye, tu payes, il paye*, ou *il paie, nous payons, vous payez, ils payent*, ou *ils paient. Je payais, nous payions, vous payiez, ils payaient. Je payai. J'ai payé. Je payerai*, ou *je paierai*, ou *je pairai. Je payerais* ou *je paierais* ou *je pairais. Paye, payez. Que je paye, que nous payions, que vous payiez, qu'ils payent. Que je payasse. Payant.* Acquitter une dette. Payer une somme d'argent. Payer le prix d'une chose. Payer ce qu'on doit à son créancier. Payer une forte somme. Ne pas payer un sou. Je n'approuve pas de mon côté que vous en ayez *payé* le port. (J.-J. Rouss.) J'aurais *payé* la somme chaque année, et chaque fois je serais monté en grade. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. Il est d'absolue nécessité que chaque ville, chaque commune *paye* sa dette à la défense nationale. (Gambetta.)

— Se dit aussi en parlant de celui à qui on doit. Payer ses créanciers. Payer un marchand. Payer ses domestiques. Payer des ouvriers. Payer ses ouvriers à la semaine, au mois, à l'année. Payer quelqu'un avec des marchandises, en marchandises. Payer quelqu'un en or, en argent, en espèces, en papier. Payer les troupes. Les bons ouvriers ne se peuvent trop payer. Enfin je me suis fait payer. Monsieur *paye* le rôtisseur et le cuisinier, et c'est toujours chez madame qu'on a soupé. (La Bruy.) Moi, vous *payer!* lui dit le bigot en colère. (Boileau.)

— *Se faire bien payer.* Vendre cher ses services, son travail. Cet ouvrier travaille bien, mais il se fait bien payer.

— *Se faire payer.* Vendre ses services, tirer un profit de fonctions qui doivent être gratuites. Il n'a pas eu cette place pour rien, son protecteur a eu la bassesse de se faire *payer.* (Acad.)

— Se dit également en parlant de la chose pour laquelle on doit. Payer des marchandises. Payer une étoffe. Payer ce que l'on achète argent comptant, à la minute. Payer les gages, les appointements. Payer les intérêts, les arrérages et le principal. Payer l'amende. Payer la folle enchère. Payer une pension. Payer les loyers d'une maison. Payer le dîner. Payer l'écot. Payer sa fête. Payer sa bienvenue. Payer sa quote part. Payer le prix convenu. Payer ses dettes. L'héritier prodigue *paye* de superbes funérailles et dévore le reste. (La Bruy.) Tout se soutient dans cet homme, rien ne se dément dans cette grandeur qu'il a acquise, dont il ne doit rien, qu'il a *payée.* (Fl.)

— Pop. *Payer pinte, chopine, bouteille à quelqu'un.* Mener quelqu'un boire au cabaret et payer pour lui.

— *Payer une obligation, une promesse, un billet, une lettre de change*, etc. Payer la somme portée dans une obligation, etc.

— Fig. Le prince n'a pas assez de fortune pour *payer* une basse complaisance. (La Bruy.) C'est la santé qui *paye* les dettes de la sensualité. (De Buss.) Ce solliciteur qui vide sa bourse dans les antichambres *paye* ou les services qu'il a reçus, ou ceux qu'on lui rendra. (Arnault.)

— *Payer le tribut à.* Être soumis à une redevance annuelle. Payer le tribut au sultan.

— Fig. *Payer le tribut à la nature.* Mourir. || Dans le même sens. Votre mère a *payé* les droits à la nature. (Regnard.)

— *Payer le tribut à la faiblesse humaine.* Avoir quelqu'une des imperfections, commettre quelqu'une des fautes auxquelles l'espèce humaine est sujette.

— Fig. Je vous *paye* avec plaisir le tribut d'estime et de reconnaissance que je vous dois. (Volt.) Pardon si je vous parle si longtemps de moi, mais c'est un tribut que je *paye* à vos bontés. (Id.) Il faut me résoudre à *payer* toute ma vie quelque tribut à la calomnie. (Id.)

— *Cela est à payer.* Se dit de ce qui est excellent dans son genre, très agréable ou très curieux. Cet homme-là est à payer pour son originalité. On dit mieux *être impayable.*

— *Payer les violons pendant que les autres dansent.* Faire les frais d'un divertissement ou l'on a le moins de part.

— Fig. et fam. *Payer les violons.* Faire les frais d'une affaire dont un autre tire tout le profit.

— *Il en payera les pots cassés.* On fera retomber sur lui le dommage, la perte. || On s'en vengera sur lui. || On dit dans le même sens : *Il en payera la folle enchère.*

— Fig. et par menace. *Il le payera.* Se dit pour exprimer qu'on trouvera moyen de se venger du déplaisir, de l'injure qu'on a reçue de quelqu'un. Il m'a fait un mauvais tour, il m'a rendu un mauvais office, mais il me le payera. || On dit familièrement dans le même sens : *Il me le payera plus cher qu'un marché, il me le payera au double.* || On trouve quelquefois *la* au lieu de *le.* Fût-ce mon propre frère, il me la *payerait.* (Molière.)

— Se dit quelquefois des personnes ou des choses qui sont sujettes à quelque impôt, qui doivent quelque droit. Payer deux cents francs de patente. Payer mille francs d'impositions. Ce département paye un million de contributions. Cette marchandise paye tant à la douane. L'hectolitre de vin paye tant d'entrée. Les spectacles de Paris ont *payé,* année commune, un tribut de plus de cent mille écus à l'hôpital. (Volt.) Vous ne saviez pas que les ouvrages en filigrane *payent* un droit de onze francs par hectogramme. (Mérimée.)

— Corrompre à prix d'argent. Payer des assassins. Payer un juge. || Se dit avec le nom de l'acte illicite obtenu. Payer une trahison.

— Fig. Récompenser, reconnaître. Bien payer, mal payer les services, les soins de quelqu'un. Rien ne peut payer une telle marque de dévouement. Être assez payé par le plaisir d'avoir obligé quelqu'un. Il n'a pas *payé* seulement cette belle action d'un coup d'œil, d'une parole flatteuse. (Acad.) On a *payé* le zèle, on punira le crime. (Rac.)

Jélin, sur qui je vois que votre espoir se fonde,
D'un oubli trop ingrat a *payé* ses bienfaits. (Racine)
Elle part, elle vole
Vers le lit de douleur de ces braves guerriers,
Dont le sang des vaincus a *payé* les lauriers.
(Delille.)

— *Payer quelqu'un de retour.* Reconnaître ses procédés ou ses sentiments par des procédés ou des sentiments pareils.

— Iron. Puisse le juste ciel dignement te *payer!* (Racine.)

— Punir. Payer quelqu'un de son insolence. Payer quelqu'un de tous ses crimes.

— Dédommager. Un moment de bonheur nous paye de beaucoup de jours de peine.

Ce ne sont point vos pompeuses offrandes
Qui le peuvent *payer* de ses dons immortels.
(J.-B. Rousseau.)

— Obtenir, acquérir quelque chose par un sacrifice. Payer de sa liberté, de sa vie, de son sang un court instant de plaisir. La fortune lui a fait *payer* bien cher ses faveurs. (Acad.)

— Expier. Payer de sa tête un grand forfait. Payer sa scélératesse. Payer une injure.

Mais, de ce jour, Adam, déchu de son état,
D'un tribut de douleurs *paya* son attentat. (Boil.)
Vos bourreaux et les miens vont *payer* de leur tête
Ces cruautés... (Piron.)

— *Payer cher une chose.* En éprouver les suites fâcheuses.

— Absol. Se défendre, refuser de payer. Il a fallu payer. Être condamné à payer. Ne pas aimer à payer. Être obligé de payer pour quelqu'un. Payer comptant. Payer argent comptant. *Paye* et vite et comptant. (Boil.) Il est périlleux de se trouver complice d'un grand dans une affaire grave; il s'en tire et vous laisse *payer* doublement, pour lui et pour vous. (La Bruy.) C'est à celui qui *paye* de commander. (J.-J. Rousseau.)

— Produire de quoi couvrir les frais en parlant d'une chose exploitée. Cette mine ne paye pas.

— *Payer bien, payer mal.* Payer exactement, payer difficilement. C'était un roi qui *payait* mal. (La Font.) || *Payer rie à rie.* Payer avec lésinerie; s'acquitter, mais en payant le moins qu'on peut. Il n'est pas généreux, il paye rie à rie. || *Faire payer rie à rie.* Faire payer tout ce qui est dû, sans grâce ni remise. C'est un homme qu'il faut faire payer rie à rie. || *Payer rubis sur l'ongle.* Payer sans retard et intégralement.

— Fig. *Payer en monnaie de singe, en gambades.* V. MONNAIE. || *Payer en même monnaie.* Rendre la pareille.

— On dit d'un homme dur à la desserre, qu'*il ne veut ni compter ni payer;* qu'*il paye bien quand il paye comptant.*

— *Payer à.* Payer à vue. Payer au mois, à la semaine. Payer à la minute, c'est-à-dire sans délai.

— *Payer avec.* Payer avec des marchandises.

— *Payer de.* Un homme en place ne saurait *payer,* je ne dis pas de trop de bienfaits, mais de trop de familiarités et de caresses, le secours qu'il en tire : quels petits bruits ne dissipent-ils pas! (La Bruy.)

— Fig. *Payer de belles paroles, payer de mots.* Ne donner satisfaction qu'en paroles. Une prude *paye* de maintien et de paroles, une femme sage *paye* de conduite. (La Bruy.) Que le candidat ne nous *paye* pas seulement de paroles, mais d'actes, et d'actes connus de nous, d'actes républicains. (Gambetta.)

— *Payer d'ingratitude.* Manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu.

— *Payer de raisons.* Donner de bonnes raisons sur les choses dont il s'agit. On dit en sens contraire : *Payer de mauvaises raisons.*

— *Payer d'effronterie.* Soutenir effrontément un mensonge, se tirer d'un mauvais pas par effronterie.

— *Payer d'audace.* Faire si bonne contenance, que, par là, on arrête, on intimide ses ennemis.

— *Payer de sa personne.* S'exposer dans une occasion dangereuse et y faire bien son devoir. C'est un homme brave et qui a bien payé de sa personne en cent occasions. || Agir par soi-même dans les occasions qui le demandent. Cette compagnie a un chef qui sait au besoin payer de sa personne. || Se rendre agréable.

Quand on fait, comme vous, mettre d'être railleur,
Il faudrait savoir mieux *payer* de sa personne.
(Collin d'Harleville.)

— *Payer de bonne mine, ne payer que de mine.* Se dit d'un homme de peu de mérite, mais d'une belle représentation. La cour n'est jamais dénuée de gens qui *paient* de mine, d'une inflexion de voix, d'un geste ou d'un sourire. (La Bruy.) Il était à sa portière, qui *payait* merveilleusement de mine, s'il ne fournissait pas beaucoup à la conversation. (Hamilton.) || *Ne pas payer de mine.* Se dit d'un homme dont l'apparence est chétive ou disgracieuse.

— *Payer de.* S'est dit pour Égaler en.

Je le disais dès lors, sans cette qualité,
Vous n'eussiez jamais pu le *payer* de bonté.
(Corneille.)

— Pop. *Payer de bays.* Ne rien répondre à propos; payer quelqu'un de paroles insignifiantes. Ce proverbe vient, dit-on, de la comédie de l'*Avocat Pathelin,* où le berger Agnelet, cité en justice, ne voulut répondre à toutes les interrogations que par une espèce de bêlement : *bay.*

— *Payer en.* Payer en espèces, en or, en piastres.

— Fig. *Se faire payer en bourreau.* Se faire payer d'avance. || *Payer en chats et en rats.* Payer fort mal, en mauvais papiers; ne point acquitter ce qu'on doit. || *Payer en louis.* Signifiait Obtenir des lettres de répit, parce qu'elles commençaient par : Louis, etc. || *Payer en changeur, en saunier.* Payer comptant.

— *Payer pour.* Expier en place de. Cette victime publique qui doit *payer* pour tout le monde. (Balzac.)

— Fig. *Payer pour les autres.* Être seul puni d'une faute commune à plusieurs. On est au guet pour attraper les contrevenants, et les premiers pris *payeront* pour les autres. (Dancourt.)

— *Payer pour.* Se dit aussi avec le nom de l'acte qui mérite expiation. C'est à nous à *payer* pour les crimes des nôtres. (Racine.)

— Loc. prov. *Les battus payent l'amende.* Souvent ceux qui auraient droit à une réparation sont réprimandés, condamnés, maltraités de nouveau. || On dit dans le même sens : *C'est la coutume de Lorris, où les battus payent l'amende.* || *Qui paye ses dettes s'enrichit.* || *Qui casse les verres les paye.* On est obligé de réparer le dommage qu'on a causé. || *Qui mange la vache du roi, à cent ans de là en paye les os.* || *Qui répand paye.* On est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. Il se dit au propre et au figuré. || *Il faut payer ou ayrer.* Quand on doit, il faut donner de l'argent, ou du moins de bonnes paroles. || *Il est plus facile d'acheter que de payer.* || *Qui doit à Luc et paye à François paye une autre fois.* Il ne faut payer qu'entre les mains de celui à qui l'on doit.

— Mar. *Payer pour.* On dit qu'une pièce de bois *paye pour une autre,* pour exprimer qu'elle a en excédent ce qui manque à une autre avec la quelle elle doit être assemblée.

— SE PAYER, v. pron. Être payé, devoir être payé. Cette marchandise se paye de suite.

— *Cela ne se peut payer.* Se dit de ce qui est excellent dans son genre, très agréable ou très curieux. Ce conte-là est excellent, il ne se peut payer. C'est un plaisir qui ne se peut payer. Ce sont là de ces choses qui ne se peuvent *payer,* (Molière.)

— Fig. Être récompensé, être reconnu. L'amitié ne se paye que par l'amitié. Un tel service ne peut se *payer* que par une reconnaissance éternelle. (Acad.)

— Être puni. Les erreurs de jeunesse se payent dans l'âge mûr. Les mauvaises actions se payent tôt ou tard.

— Prendre le montant de sa dette sur une valeur appartenant au débiteur. Payez-vous sur ce billet de mille francs.

— *Se payer par ses mains.* Se dit dans le même sens. Puisque tous les frais sont à couvert et qu'ainsi je pourrai me *payer* par mes mains. (Mme de Genlis.)

— Fig. Un honnête homme se *paye* par ses mains de l'application qu'il a à son devoir par le plaisir qu'il sent à le faire. (La Bruyère.)

— Se contenter. Se payer de mots. Ne pas se payer de belles paroles. Il n'y a que les esprits faibles, ignorants ou superficiels, qui se *payent* de ces mots : nature, matière, hasard; ils n'expliquent rien. (Boiste.) Accoutumez-vous à ne pas vous *payer* de mots, pour n'être pas mal payé de faits ou de choses. (Id.) Il n'y a personne de ceux qui se *payent* de mines et de façons de parler, qui ne sorte d'avec Théodore fort satisfait. (La Bruy.)

—Se payer mutuellement. Nous nous sommes payé ce que nous nous devions.

— *Se payer de chansons.* Accepter des prières, des supplications sans valeur.

— *Se payer de choses.* Se rendre aux raisons qu'un autre allègue.

—Syn. comp. PAYER, ACQUITTER. V. ACQUITTER.

PAYER (Jean-Baptiste). Botaniste, né à Asfeld (Ardennes), 1818-1860, professeur de botanique à la faculté des sciences de Paris, a laissé : *Botanique cryptogamique; Traité d'organogénie végétale,* etc.

PAYERNE. Géogr. Ville de Suisse (Vaud), sur la Broye, à 38 kil. N.-E. de Lausanne; 3,600 hab.

* **PAYEUR, EUSE**, s. (pron. *pè-ieur*). Celui, celle qui paye. Bon payeur. Bonne payeuse.

— *Bon payeur.* Celui qui acquitte ponctuellement ses dettes, lettres de change, billets, promesses, etc. A bon *payeur* on fait bonne mesure. (La Fontaine.) || *Mauvais payeur.* Celui qui refuse ou fait difficulté de payer, qui souffre des protêts, des assignations ou qui laisse obtenir contre lui des sentences pour gagner du temps.

— Loc. prov. *Le bon payeur est maître de la bourse des autres.* || *D'un mauvais débiteur et payeur prends paille et foin pour ton laveur.* || *Le demain d'un mauvais payeur est vain.* || *L'on connaît avec le temps les bons payeurs et marchands.* || *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs.* V. CONSEILLEUR. || *Crédit est mort; les mauvais payeurs l'ont tué.* V. CRÉDIT.

— Admin. Homme chargé par son emploi, par son office, de payer des traitements, des dépenses, des rentes, etc. Payeur de l'armée. Payeur divisionnaire. Payeur à la trésorerie. Payeur de rentes à l'hôtel de ville.

— On dit aussi adjectiv. Officier payeur.

PAYOL, s. m. (pr. *pa-iol'*. Mar. Plancher du fond de la chambre d'une embarcation.

PAYOLLE, s. f. (pr. *pai-ole;* radic. *paille*). Dans la Corrèze, Chapeau de paille pour femme.

PAYOT, s. m. (rad. *payer*). Forçat qui tenait une portion de la comptabilité.

PAYRAC. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon (Lot; 1,200 hab.

PAYRE, s. f. Anc. cout. Redevance que chaque maison payait avec un chaudron de cuivre ou sa valeur en argent.

PAYROLE, s. f. (de *payrola,* nom vernaculaire). Bot. Genre de plantes établi pour un petit arbre de la Guyane.

* **PAYS**, s. m. (pr. *pè-i;* ét. lat., *pagus,* canton). Étendue de terre plus ou moins grande, plus ou moins habitée. Bon pays. Mauvais pays. Pays à blé. Pays de bois. Pays de chasse. Pays gras, maigre, riche, stérile, fertile, inculte, abondant. Pays montueux, montagneux, marécageux. Pays ouvert. Pays chaud, froid, humide. Beau pays. Les pays étrangers. Les pays lointains. Pays ruiné, désolé. Pays peuplé. Pays désert. Pays perdu. Aller dans un pays. Faire vider le pays à quelqu'un. Faire sortir quelqu'un du pays. Voir, faire, parcourir bien du pays. Visiter, parcourir tous les pays du monde. L'homme est le même en tout pays. Courir le pays. Aller par le pays. Reconnaître le pays. S'habituer dans un pays. Faire une carte avec de pays. Les gens du pays. Haut pays. Bas pays. En tout *pays* il n'y a que trop d'hommes qui ne sont pas de leur nation. (Boiste.) Il n'y avait presque plus de *pays* si reculé et si inconnu, ou l'Évangile n'eût pénétré. (Bossuet.) L'homme du monde se trouve là comme dans un *pays* lointain, dont il ne connaît ni les routes, ni la langue, ni les mœurs, ni la coutume. (La Bruy.) Les casse-noix se plaisent surtout dans les *pays* montagneux. (Buff.) Leurs mouvements sont vifs et légers, leur costume est d'une élégance d'autant plus frappante que, dans ce singulier *pays* tout semble négligé, excepté les vêtements. (A. de Custine.)

— *Gagner pays.* Avancer, faire du chemin. La nuit vient, gagnons *pays.* Acad. || *Avancer pays.* Se dit dans le même sens, et par extension, pour Avancer en âge. N'ayant pas oui dire

qu'en avançant *pays* on trouvât la parfaite santé. M^me de Sévigné.)

— Pop. *Tirer pays*. S'enfuir, s'évader.

— *Aller par pays*. Voyager. La plupart de ceux qui allaient par *pays* avaient quelque trafic à faire. Malherbe.

Il allait par *pays*, accompagné du chien
Gravement, sans songer à rien,
Tous deux suivis d'un commun maître.
(La Fontaine.)

— *Passer pays*. Traverser une région, un canton. Ce qui me fâche, c'est de ne recevoir de vos lettres qu'à Nantes; je ne les hasarderai point en passant *pays*. (M^me de Sévigné.)

— *Battre du pays*. Voir, parcourir beaucoup de lieux différents. || Fig. Traiter beaucoup de sujets différents, s'éloigner de son sujet.

— *Voir le pays, du pays*. Voyager. Il ne pouvait rien me proposer qui me fût plus agréable, car je mourais d'envie de voir le *pays*. Le Sage. || *Voir le pays*. Signifie aussi Parcourir la région où l'on se trouve pour l'examiner. Etre à voulu voir le *pays*; c'est une petite satisfaction qu'on ne doit pas refuser à une personne de son âge. (Voltaire.)

— Fig. *Faire voir du pays à une personne*. Lui donner bien de l'exercice, bien de la peine, lui susciter beaucoup d'embarras.

— *Courir le pays*. Aller çà et là dans un pays. Il court le pays pour vendre sa marchandise. || Se dit aussi d'un bruit, d'une nouvelle qui se répand, dont on parle de côté et d'autre. Son aventure court le pays. Les galanteries de cette femme courent le pays.

— Fig. et fam. *Savoir la carte du pays*. Connaître bien toutes les parties d'un pays. || Connaître les gens avec qui on a à vivre.

— Fam. *Il a vidé le pays*. Il a pris la fuite, il a quitté le pays.

— *Pays de Cocagne*. V. COCAGNE.

— Fig. *Pays de loups*. Contrée, région peu civilisée.

— *Un pays perdu*. Un lieu où il y a peu de ressources. || Particulièrement, Quartier éloigné du centre des affaires et de la société. Habiter un pays perdu. Aller loger dans un pays perdu.

— Fig. *Être en pays de connaissance*. Se trouver parmi des gens de connaissance. || S'appliquer en général à toutes les choses que l'on connaît. Je vais vous mener dans ma bibliothèque, vous serez en pays de connaissance.

— Fig. *Parler, juger à vue de pays*. Parler, juger d'après un premier aperçu, et avant d'avoir approfondi les choses.

— Fam. *De quel pays venez-vous?* Se dit à une personne qui ignore quelque chose que tout le monde sait.

— *Accommodez-vous, le pays est large*. Se dit pour inviter quelqu'un à se mettre à son aise. Se dit surtout ironiquement à une personne qui prend trop ses aises.

— Fig. Les modernes ont découvert dans les sciences de nouveaux pays, des pays inconnus. Nous devons beaucoup de chapitres et de tous les *pays* nous revenons à vous. (M^me de Sévigné.) Le *pays* des chimères est en ce monde le seul digne d'être habité. (J.-J. Rousseau.) Quand on veut renoncer au *pays* des chimères on nomme l'institution de Platon. (H.)

A ces fêtes merveilleuses,
A ces spectacles charmants,
Que du pays des romans
Qui rappelle les délices...
(Genest.)

— *Le pays de la cour*. Se dit pour la cour. Les agréments que l'on peut avoir dans le *pays* de la cour ne valent pas les plaisirs de l'amitié. (Voltaire.)

— Par métonymie, Les habitants mêmes du pays. Telle est la coutume, tel est l'usage constant du pays. Pays riche, florissant. Pays catholique. Pays protestant. Pays civilisé. Chaque *pays* a ses usages, ses mœurs, ses habitudes. (Acad.) Partout les environs de Cordoue passent encore pour appartenir à un *pays* civilisé; il y eut même une époque où cette contrée s'est trouvée à la tête des nations de l'Europe. (A. de Custine.) Les *pays* insurgés n'envoyaient pas leur argent à Joseph. (De Pradt.)

— Ensemble des citoyens d'une nation. Mon pays me jugera. J'en appelle au pays.

— Partie plus ou moins considérable du globe considérée sous le point de vue de ses différentes qualités. Les Alpes, la Suisse sont des pays montueux. La Hollande est un pays maritime, marécageux et abondant en pâturages. L'Afrique est un pays sec et maigre. Les Ardennes sont des pays de bois. Un pays de chasse. La Beauce est un pays plein et uni. L'Afrique est un pays brûlé par les ardeurs du soleil. La Hollande est un pays coupé de canaux.

— *Pays plat, pays de plaines*. Se dit par opposition à Pays montueux. || *Plat pays*. La campagne, par opposition aux Lieux fortifiés. || *Haut pays* ou *pays d'amont*. Celui qui est le plus éloigné de la mer, ou sont les sources des rivières. || *Pays bas*. Ceux qui sont vers les embouchures des fleuves, et proches de la mer.

— On appelait à Paris *la ferme des aides de plat pays*, celle qui comprenait tous les villages d'autour de Paris, de l'élection de Paris.

— Se disait autrefois, en France, pour désigner de petites contrées dont plusieurs faisaient ensemble une province. Le pays de Caux, le pays d'Auge.

— *Le pays de Sapience*. La Normandie. On l'appelait ainsi parce qu'il était gouverné par une sage coutume.

— *Pays latin*. V. LATIN.

— *Le pays des âmes* ou *des esprits*. Le lieu où, suivant les sauvages de l'Amérique, l'âme allait habiter après la mort. Oh! que ne descendis-je alors dans le *pays* des âmes! j'aurais évité les malheurs qui m'attendaient sur la terre. (Chateaubr.)

— *Le pays d'où l'on ne revient pas*. Le tombeau.

— Patrie, lieu de naissance. Il s'entend quelquefois de tout l'Etat où l'on est né, et quelquefois de la province, de la contrée, de la ville où l'on a pris naissance. Pays natal. La France est mon pays. Mourir pour le salut de son pays, pour la gloire de son pays. Aimer son pays. L'amour du pays. Défendre, sauver son pays. Quitter son pays. Retourner dans son pays. Avoir encore l'accent de son pays. Être d'un pays éloigné. Être du même pays. La Corse était le pays de Napoléon. Paris est le pays de beaucoup d'hommes distingués. Les peuples esclaves ont un *pays* comme les animaux, mais point de patrie. (Boiste.) Il est vrai qu'il entre trop de grossièreté et de fadeur dans ces manières de plaisanter, pour qu'elles fassent plus de progrès dans un *pays* qui est le centre du bon goût et de la politesse. (La Bruy.) Je saurai bien venger mon *pays* et mon père. (Corn.) Ne sait-on pas au moins quel *pays* est le vôtre? (Rac.) Je ne trahirai point mon *pays* pour mon père. (Volt.)

— Fam. *Cet homme est bien de son pays*. Il est bien simple, bien crédule. Vraiment vous êtes bien de votre pays, de croire tous ces contes.

— Pop. S'emploie quelquefois sans adjectif possessif dans l'acception précédente. Écrire au pays. Recevoir des nouvelles du pays.

— *Avoir la maladie du pays*. Être triste, abattu, malade, parce qu'on est éloigné de son pays et qu'on désire vivement d'y retourner.

— *Vin de pays*, ou *du pays*. Vin recueilli dans le canton. Se dit plus ordinairement d'un vin qui n'est pas de première qualité, qui n'est pas d'un vignoble fameux.

— *Cheval de pays*. Celui dont la race est originaire du pays.

— *Pays étranger*. Pays qui n'est pas la patrie. || On le dit de toute nation dans laquelle on n'est pas né ou naturalisé.

— On dit d'un homme fort savant, qu'*il est de tous les temps et de tous les pays*.

— Fam. Se dit des parties du corps. Être blessé aux pays d'en bas. Parlez-moi un peu de votre santé en détail, car vous avez des *pays*, hélas! où il s'est fait autrefois de grands ravages. (M^me de Sévigné.)

— Loc. prov. *Autant de pays, autant de guises*. Les modes et les coutumes sont différentes dans chaque pays. || *Chaque pays ses sabots*. Chaque pays a ses coutumes. || *Il est d'assez sots de tous pays*. || *Pays ruiné vaut mieux que pays perdu*. Il vaut mieux ruiner un pays que de le perdre, en y laissant à l'ennemi de quoi vivre, et en lui permettant de s'y établir. || *Bon pays, mauvais chemin*. || *Le pays est là où l'on peut vivre*. || *Nul n'est prophète en son pays*. Un homme de mérite est ordinairement moins considéré dans son pays qu'ailleurs.

— Anc. jurispr. *Pays de concordat*. Provinces où les matières bénéficiales devaient être réglées selon le concordat fait entre François I^er et Léon X. || *Pays coutumiers*. Les pays où l'on suivait une coutume provinciale ou locale. || *Pays de droit écrit*. Pays où l'on suivait le droit romain. || *Pays d'élection*. Provinces où il y avait des généralités et des élections établies. || *Pays d'états*. Les provinces de France où les impositions étaient consenties et réparties par l'assemblée des états, composée de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. La Bretagne, la Provence, le Languedoc, le Béarn, etc. étaient des pays d'états || *Pays de franc-aleu*. Pays situé entre l'Auvergne et le Limousin. || *Pays de franc-salé*. Provinces qui étaient exemptes de la gabelle. || *Pays de nantissement*. Provinces d'où lesquelles il fallait s'adresser au juge pour acquérir une hypothèque. || *Pays d'obédience*. Provinces où le pape nommait à certains bénéfices. || *Pays rangés*. Pays qui possédaient des cours wehmiques.

— Absol. S'est dit pour Administration, budget d'une province. Il y a lieu de craindre que nous ne puissions pas faire mettre Notre-Dame de la Garde sur le *pays*. (M^lle de Scudéry.)

— Art milit. *Battre le pays*. Explorer, reconnaître le pays. || *Pays de chasse*. Nom que les militaires donnent à des terrains entrecoupés, accidentés, propres à une guerre d'embuscade.

— Géogr. Subdivision des anciennes provinces de la France.

— Hist. *Pays conquis*. Conquêtes faites par la France depuis le règne de Louis XIV. || *Pays reconquis*. S'est dit du Calaisis.

— Politiq. *Pays légal*. Ensemble des électeurs, quand la constitution n'établit pas le suffrage universel.

— Vénerie. *Grand, petit pays*. Grand, petit bois.

— PAYS, PAYSE. s. Pop. Compatriote. C'est mon pays, c'est un de mes pays. Bonjour, pays. Elle est allée avec une de ses *payses*. (Acad.)

— Syn. comp. PAYS, CONTRÉE, RÉGION. V. CONTRÉE.

* **PAYSAGE**. s. m. (pr. *pè-i zaje*). Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. Beau paysage. Riche paysage. Agréable paysage. Paysage riant. Les paysages délicieux des bords de la Seine, de la Loire. Je suis entouré du plus beau *paysage* du monde. (Voltaire.) Des coteaux toujours verts, des vallées toujours riantes, y forment partout des *paysages* délicieux. (Raynal.) La nuit sombre fuit d'un pas rapide; le jour naissant montre à la vue l'immensité du *paysage*. (Deleuze.)

— Genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages. Étudier le paysage. Réussir dans le paysage. Ne travailler qu'en paysage. Peinture de paysage. Peindre le paysage. Le genre du *paysage* exige un coloris où il y ait de l'intelligence et qui fasse beaucoup d'effet. (Encycl.) Le *paysage* embrasse la représentation des terrains, des montagnes, des rochers, des lacs, des rivières, de tout ce que présente et peut présenter l'aspect d'un pays; il comprend le genre particulier des marines, la composition et la représentation des figures, des animaux et des épisodes historiques ou de fantaisie qui peuvent animer une scène champêtre, et appeler l'intérêt sur un site agreste. Ce genre est celui que cultivent le plus ordinairement les amateurs, les gens du monde. (Boutard.)

— Tableau qui représente un paysage. Grand, petit paysage. Ce paysage est d'un jeune peintre. Faire des paysages. Paysages à la gouache, à l'aquarelle. Tableau de paysage.

— Par anal. Sur les vitres chargées de givre, le soleil fait des *paysages* d'argent. (A. Daudet.)

— *Paysage champêtre* ou *pastoral*. Celui qui représente la nature dans toute sa simplicité. || *Paysage historique*. Celui dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire ou de la Fable. || *Paysage idéal*. Paysage où tout est de la composition du peintre qui a tiré son sujet de sa mémoire ou de son imagination. || *Paysage mixte*. Paysage copié de quelque site ou paysage naturel, mais auquel l'artiste a ajouté, retranché ou changé ce qu'il a jugé nécessaire pour l'effet pittoresque de son tableau.

— Partie d'un tableau représentant la campagne. Le paysage de ce tableau est bien réussi.

— Fig. et fam. *Cela fait bien dans le paysage*. Se dit d'une chose dont l'effet est excellent. Il a cent mille livres de rente; cela fait bien dans le paysage.

PAYSAGER, ÈRE. adj. (pron. *pè-i-za-jé*; radic. *paysage*). Hortic. Se dit des jardins à lignes courbes, à dispositions irrégulières. On dit aussi *paysagiste*.

PAYSAGESQUE. adj. 2 g. (pron. *pè-i-za-jesske*). Néol. Qui a rapport au paysage.

PAYSAGISME. s. m. (pr. *pè-i-za-jissme*). Néol. Genre du paysage, peinture que fait le paysagiste.

* **PAYSAGISTE**. s. m. (pr. *pè-i-za-jisste*). Peintre qui fait des paysages. Bon, mauvais paysagiste. En général, les *paysagistes* n'aiment point assez la nature, et la connaissent peu. (Chateaub.)

— Adjectiv. Peintre paysagiste.

* **PAYSAN, ANNE**. s. (pr. *pè-i-zan*; rad. *pays*). Homme, femme de village, de campagne. Bon paysan. Pauvre paysan. Riche paysan. Belle paysanne. Les gens de guerre vivent sur le paysan. C'est un paysan de mon village. Avant 1865, il y avait dans la diète de Suède l'ordre des paysans. Souvent un jeune *paysan*, avec un panier et une échelle, monté sur un arbre fruitier, vous présente l'image de Vertumne. Bern. de St-P.) En Bretagne, le *paysan* est mal vêtu, ne boit que de l'eau et ne vit que de blé noir. (Id.)

— *C'est un paysan, un gros paysan, il a l'air d'un paysan, d'un franc paysan*. C'est un homme rustre, impoli, grossier dans ses manières et dans son langage.

— Loc. prov. *Il faut acheter son blé d'un paysan, et son vin d'un bourgeois*. || *C'est toujours le paysan qui paye*. C'est toujours sur le plus faible que tout retombe.

— Hist. *Guerre des paysans*. Soulèvement contre les nobles, qui éclata à la suite de la réforme religieuse, dans la Souabe, la Thuringe et la Franconie. L'anabaptiste Munzer était à la tête des paysans. La guerre des paysans, commencée en 1524, se termina l'année suivante par la bataille de Frankenhausen. On dit aussi *guerre des rustauds*.

— PAYSANNE. s. f. Chorégr. Espèce de danse.

— Hortic. Sorte de poire. || Variété de tulipe.

— PAYSAN, ANNE. adj. Qui appartient aux paysans. Avoir l'air paysan, les habitudes paysannes. Quand l'insurrection *paysanne* sera complète, la descente anglaise se fera. (V. Hugo.)

— *A la paysanne*. loc. adv. A la manière des paysans. Être vêtu à la paysanne. S'habiller à la paysanne. Danse à la paysanne.

— REM. GRAMM. Dans le XVII^e siècle, on prononçait souvent *pèzan* et on faisait le mot de deux syllabes. Et la bonne *paysanne* apprenant mon désir. (Molière.)

Le *paysan* n'ayant peur des bannières étranges,
Chantant coupe ses blés, riant fait ses vendanges.
(Regnier.)

PAYSANDAILLE. s. f. (pr. *pè-i-zan-dalle, ll mouill.*). Troupe de paysans. Mot dont François I^er se servait par mépris en parlant des Suisses quand il était en guerre avec eux.

PAYSANESQUE. adj. 2 g. (pron. *pè-i-za-nesske*). Qui appartient, qui a rapport aux paysans. Cette observation attentive du langage campagnard et *paysanesque*. (Sainte-Beuve.)

* **PAYSANNERIE**. s. f. (pr. *pe-i-za-ne-ri*). Condition, manières, mœurs des paysans. Franche paysannerie. J'aurais bien mieux fait, tout riche que je suis, de m'allier en bonne et franche *paysannerie*, que de prendre une femme qui se tient au-dessus de moi. (Mol.)

— Litter. Pièce dont les personnages sont des paysans.

PAYS-BAS. s. m. pl. Fig. et fam. Le derrière.

Par cas fortuit, l'enfant de chœur Lucas
Avait usé le lin des *pays-bas*. (Gresset.)

PAYS-BAS. Géogr. Ancien État situé entre la mer du Nord au N.-O., l'Allemagne à l'E. et la France au S.-O. Il fut formé, au XVI^e siècle, de 17 provinces bataves et belges que Charles-Quint érigea en corps de nation en les agrégeant à l'empire d'Allemagne, sous le nom de *cercle de Bourgogne*, 1549. Sous le règne de Philippe II, roi d'Espagne, sept des provinces bataves constituèrent, en 1581, la république des *Provinces-Unies*. Les autres provinces s'appelèrent *Pays-Bas espagnols*, jusqu'au traité d'Utrecht, qui les donna à l'Autriche, 1713, et *Pays-Bas autrichiens* jusqu'au traité de Campo-Formio, 1797, qui les céda à la France. On en fit 8 départements; mais, en 1814, on les donna à la Hollande, avec laquelle ils formèrent le *royaume des Pays-Bas*. Depuis la révolution de 1830, qui a affranchi la Belgique, le nom de *Néerlande* ou *Pays-Bas* ne s'applique plus qu'à la Hollande.

— PAYS-BAS (Nouveaux). Colonie hollandaise fondée en 1621, dans l'Amérique du Nord; cedée aux Anglais par le traité de Breda, 1667, elle a formé les trois États de New-York, New-Jersey et Delaware.

PAYTINE. s. f. Chim. Alcaloïde extrait d'un quinquina blanc de Payta (Pérou).

PAYTONE. s. f. (de *Payta*, n. géogr.). Chim. Corps non azoté dérivé de la paytine, distillée avec de la chaux sodée.

PAYZAC. Géogr. Comm. du canton de Lanouaille, arr. de Nontron (Dordogne); 2,400 h.

PAZ (La). Géogr. Ville de la Bolivie, à l'O., dans les Andes, à une altitude de 3,717 mètres, à 210 kilom. N.-O de Chuquisaca; 26,000 hab. Commerce de quinquina, de maté et de cuivre. La Paz est le ch.-l. d'un département du même nom qui comprend le N. O. de la Bolivie.

— PAZ (La). Ville du Mexique, capitale de la Vieille-Californie, avec un bon port sur le golfe de Californie; 5,000 habitants.

PAZ (Jean-Augustin du). Généalogiste, né en Bretagne, mort en 1631, dominicain, a écrit *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne; Généalogie des maisons de Rosmadec et de La Chapelle; Généalogie de la maison de Molac*.

PAZANNE (Sainte-). Géogr. Comm. du cant. du Pellerin, arrond. de Paimbœuf (Loire-Inférieure); 2,500 hab.

PAZCUARO. Géograph. Ville de l'État de Michoacan (Mexique); 6,000 hab.

PAZEN. s. m. Mamm. Syn. de PASAN.

PAZEND. s. m (pr. *pa-zeindd*; altération du zend *upazanti*, explication d'une glose). Linguist. Idiome persan de la famille indo-européenne. || Ensemble des gloses dont est accompagné le texte des livres de Zoroastre dans la traduction pehlvie.

PAZZI. Famille de Florence, originaire du val d'Arno supérieur. En 1478, le banquier *Jacques* PAZZI et son neveu *François* conspirèrent avec Jérôme Riario, neveu de Sixte IV, la perte de Julien et de Laurent de Médicis. Julien fut tué, mais Laurent fit pendre les Pazzi.

PÉ. s. m. Appellation ancienne et usuelle de la lettre P, qui, d'après l'appellation nouvelle, se nomme *pe*.

PÉ (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argelès (Hautes-Pyrénées), sur le gave de Pau. Commerce de bois et de vin; 2,300 hab.

PEABODY. s. m. (pr. *pi-ba-di*; de *Peabody*, n. pr.). Fusil de guerre ainsi nommé du nom de l'inventeur.

PEABODY (George). Né à Danvers (Massachusetts), 1795-1869, épicier, marchand de nouveautés, vint s'établir à Londres en 1837. Il créa, en 1848, une grande maison de courtage d'argent, acquit une immense fortune, et en consacra une partie à des œuvres de bienfaisance qui l'ont rendu célèbre.

* **PÉAGE**. s. m. (étym. bas-lat., *pedaticum*, même signif.; du lat. *pes, pedis*, pied). Droit qui se perçoit pour un passage. Percevoir le péage. Refuser le peage. On paye le péage sur ce pont.

— Se dit aussi pour Lieu où l'on paye le droit de passage.

— Fig.

Il triomphe des vents pendant plus d'un voyage;
Gouffre, banc, ni rocher n'exigea de *peage*
D'aucun de ses ballots. (La Fontaine.)

— Féod. Droit que les seigneurs prélevaient sur le détail ou les marchandises de passage, pour l'entretien des ponts et des chemins.

* **PÉAGER, ÈRE**. s. Celui, celle qui reçoit le peage.

— Adjectiv. Taxe péagère. Usage péager.

— L'Académie ne donne ce mot qui comme substantif masculin.

PÉAN. s. m. Antiq. V. PÆAN.

PEARL-RIVER. (littéral. *rivière des Perles*). Géogr. Rivière qui arrose, aux États-Unis, les États de Mississipi et de Louisiane.

PAYS-BAS
ET
BELGIQUE
Villes capitales
Chefs lieux de provinces
Villes principales
Villes secondaires ou communes
Villes fortifiées
Limite d'Etat
Limite de Province
Canaux
Chemins de fer
Lignes de navigation
Phares
Echelle
0 5 10 20 30 40 50 Kil.
0°
1°
2°
3°
4°
5°
53°
52°
51°
50°
MER DU NORD
Borkum
Schiermonnick Oog
Ameland
Ter Schelling
Vlieland
Texel
Den Burg
Den Helder
Dokkum
Appingadam
Emden
LEEUWARDEN
FRISE
GRONINGUE
Harlingen
Sneek
Winschoten
Heerenveen
ASSEN
DRENTE
Wieringen
Steenwijk
Hoogeveen
Meppel
Enkhuisen
Hoorn
Alkmaar
ZUIDER-ZEE
OVERYSSEL
ZWOLLE
Almelo
HAARLEM
AMSTERDAM
PAYS-BAS
Deventer
Nykerk
Amersfoort
UTRECHT
GUELDRE
ARNHEIM
Zutphen
Bocholt
Leyde
La Haye
Rotterdam
Delft
Gouda
Dordrecht
Gorinchem
Tiel
Nimègue
Clèves
Bois-le-Duc
Breda
Tilburg
Eindhoven
Helmond
Venlo
Gueldres
Duisbourg
Crevelt
Dusseldorf
Neuss
Roermonde
Maseyck
Sittard
Juliers
COLOGNE
Deutz
Duren
Bonn
AIX-LA-CHAPELLE
MAESTRICH
Kerkrade
HASSELT
Zierikzée
Walcheren
MIDDELBOURG
Goes
Ostende
BRUGES
Dixmude
Furnes
Eecloo
GAND
Termonde
Malines
Turnhout
ANVERS
Thielt
Roulers
Alost
Vilvorde
Louvain
Ypres
Courtray
Audenarde
Bruxelles
Tirlemont
Tongr
Verviers
Nivelles
Soignies
Ath
LILLE
Tournay
Béthune
Douai
Arras
Scarpe
Valenciennes
MONS
Charleroi
Thuin
NAMUR
Dinant
Marche
Rochefort
la Roche
Philippeville
Cambrai
Avesnes
le Cateau
Landrecies
Aulnoye
Maubeuge
Bastogne
Houffalise
St Hubert
Virton
LUXEMBOURG
Arlon
Djekirch
Gd DUCHÉ DU
TRÈVES
Bitbourg
Wittlich
Hillesheim
Gerolstein
ALLEMAGNE
FRANCE
Péronne
St Quentin
Montdidier
Roeroi
Rethel
MEZIÈRES
Sedan
Charleville
Bouillon
Neufchâteau
LAON
Oise
Somme R.
Escaut
Meuse
Sambre
Lys R.
Yser R.
Moselle
Sarre R.

PEARLSTONE, s. f. (pron. *perl-stone* ; ét. angl., *pearl*, perle ; *stone*, pierre). Minér. Substance en grains ronds et brillants comme des perles. On trouve ce mot au masculin.

PEARSON (Jean), Évêque de Chester, né à Snoring (Norfolk), 1613-1686, a écrit l'*Exposition de la foi*.

PÉAT, s. m. Agric. Houe dont on se sert pour la vigne.

• **PEAU**, s. f. (pr. *pô* ; du lat. *pellis* ; d'où, en vieux français, *pel*). Enveloppe générale du corps, séparée ou non de l'animal. La peau du lion. La peau du serpent. La peau d'un aigle. La peau d'une baleine. La *peau* de la scorpène volante est revêtue de petites écailles. Lacépède. Le centronote a la *peau* lisse. Id.

— Particulièrement, Enveloppe du corps humain. C'est une membrane dense, serrée, résistante, épaisse, très flexible et extensible, exposée au contact immédiat de l'air, et se continuant avec les membranes muqueuses au niveau des yeux, des narines, de la bouche, de l'anus, des parties génitales. La peau présente une multitude de pores. Elle est composée de deux couches, l'épiderme et le derme. L'épiderme se compose de la couche de Malpighi et de la couche cornée. Le derme se compose des papilles ou couche papillaire et du derme proprement dit. Les fonctions de la peau sont nombreuses. Elle enveloppe le corps, le met en rapport avec les corps extérieurs, est le siège des sensations nommées le tact et le toucher, et peut être en outre considérée comme un organe essentiellement exhalant et absorbant. La couleur de la peau n'est pas la même chez les différents peuples. Elle est noire chez les nègres, cuivreuse chez les Américains, basanée chez les Arabes, blanche ou rosée chez les Européens. Peau blanche, fine, souple, douce, délicate. Le tissu de la peau. Peau veloutée. Peau brune. La peau bronzée, basanée des habitants du Midi. La peau cuivrée des Égyptiens. La peau noire des habitants de la Guinée. Peau fraîche, ferme, unie, rosée. Peau flasque, pendante, ridée. Les bains assouplissent les fibres de la peau. La peau des femmes est beaucoup plus douce que celle des hommes. Combien de *peaux* sont plus douces que l'esprit et le cœur qu'elles enveloppent! Boiste. Les anciens, qui faisaient un grand usage des bains, oignaient ensuite leur *peau* avec des huiles aromatisées. Virey. Bon!...bon!...assez de lichades, dit mademoiselle. Tu vous userais la *peau*, avec ta façon d'embrasser. (De Goncourt.)

Aux trésors répandus
Sur le satin d'une *peau* blanche et fine,
On le prendrait pour le fils de Vénus. (Malfil.)

— *Maladie de peau*. Maladie qui altère la peau, qui se porte au tissu cutané. On dit aussi *maladie cutanée*.

— *Être gros à pleine peau*. Être très gros.

— *Porter à la peau*. Faire suer, en parlant d'une boisson, d'une potion. || Faire naître des désirs voluptueux.

— Fig. *Ne pas tenir, ne pas durer dans sa peau*. Être tourmenté, agité d'un désir, d'une passion, d'une inquiétude.

— *Sortir hors de sa peau*. Ne plus songer uniquement à soi. Ils le séparent de sage de la communauté de toutes choses, et ne veulent point qu'il sorte hors de sa *peau*. (Malh.)

— *La peau lui démange*. Se dit d'une personne qui cherche gratuitement à s'attirer une correction.

— Fig. *Être dans la peau de quelqu'un*. Être à sa place. Je ne voudrais pas être dans sa peau.

— Fig. *Être, vivre dans la peau de*. Ressembler à, imiter. Il était monstre en dessous ; il vivait dans une *peau* d'homme de bien avec un cœur de bandit. (V. Hugo.)

— *Faire peau neuve*. Se dit du serpent, qui change d'épiderme au printemps.

— Fig. *Faire peau neuve*. Changer complètement d'opinion, de conduite. || Se vêtir tout à neuf.

— Fig. *La vieille peau*. Les sentiments qu'on a toujours eus, les opinions qu'on a toujours soutenues. Sa vieille et ancienne *peau*, ses engagements de plusieurs années. (Saint-Simon.)

— Se prend dans le sens de Personne dans un assez grand nombre de locutions familières.

— Fam. *Avoir soin, grand soin de sa peau*. Se ménager, se dorloter, vivre en sybarite, en femmelette. || *Aimer sa peau*. Tenir à sa personne. || *Risquer sa peau*. Risquer sa vie. || *Vendre cher sa peau*. Vendre cher sa vie ; la disputer par une vigoureuse défense. || *Faire bon marché de sa peau*. Se prodiguer, s'exposer au péril sans raison.

— *Je ne veux point me charger de sa peau*. Je ne veux pas m'embarrasser de lui, répondre de sa personne.

Je viens pour faire honneur à madame Isabeau,
Et par un bon contrat me charger de sa *peau*.
(Th. Corneille.)

— Fig. *Mourir dans sa peau*. Mourir sans s'être corrigé de ses défauts ou de ses vices.

— *Crever, enrager dans sa peau*. Être très gros et tenir à peine dans ses habits.

— Fig. N'oser témoigner son ressentiment, sa jalousie, son dépit.

— *Craindre pour sa peau*. Être poltron, avoir peur d'un danger qu'on devrait affronter avec courage. || *Craindre pour la peau de quelqu'un*. Prévoir un malheur pour lui, craindre qu'il ne lui arrive quelque accident fâcheux.

— Fam. *N'avoir que les os et la peau, avoir la peau collée sur les os*. Être excessivement maigre.

— Partie de chair flasque qui pend.

— Membrane coriace de certaines viandes. On ne m'a donné que des peaux.

— Cuir détaché du corps de l'animal, et préparé pour divers usages. Peau de bœuf, de cheval, de renard, de chèvre, de mouton, de veau. Peau vernie. Acheter une peau. La culotte est de *peau* blanche avec une ganse verte imitant la broderie sur la couture extérieure. A. de Custine.

— *Mettre un animal en peau*. Faire subir à sa peau une préparation qui permette de la conserver.

Bas en peau de lapin. Bas que l'on a retournés pour le mettre plus facilement.

— Fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion*. Joindre la finesse à la force.

— *Peau de chien*, ou simplement *peau*. Nom injurieux par lequel les gens grossiers désignent ou apostrophent une fille de mauvaise vie.

— *Contes de Peau-d'âne*. Petits contes composés pour l'amusement des enfants, et ainsi nommés parce que dans un ancien conte figurait une jeune fille vêtue de la peau d'un âne et appelée Peau-d'âne.

Si Peau-d'âne m'était contée
J'y prendrais un plaisir extrême. (La Font.)

— Enveloppe des fruits et des plantes. Ôter la peau d'une poire, d'une pêche. Ne pas avaler la peau des grains de raisin. La peau d'un oignon.

— Couche épaisse qui se forme à la surface des matières onctueuses ou liquides.

— Loc. prov. *Dans sa peau mourra le loup ou le renard*. Ses instincts de méchanceté ou de fourberie ne disparaîtront pas. || *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir couché par terre*. Il ne faut pas songer à partager les dépouilles d'un ennemi avant de l'avoir vaincu.

— Anc. prat. S'est dit pour Parchemin. || *Greffier à peau* ou *à la peau*. Greffier qui mettait sur parchemin les expéditions des arrêts.

— Bot. *Peau de la graine*. Nom donné vulgairement aux téguments immédiats de l'amande, lesquels sont au nombre de trois : l'arille, la lorique ou test, le tegmen ou tunique interne. || *Peaux douces*. Famille d'agarics qui comprend des champignons dont le chapeau offre une peau sèche, très douce au toucher, et dont la forme peut se comparer à celle d'un oreiller. || *Peau de moutelles*. Genre de champignons qui comprend quelques espèces de peziza et d'helvelle. On les divise en deux familles : *les peaux de moutelles assises*, c'est-à-dire sessiles ou sans pieds, et les *peaux de moutelles moutecs*, qui ont un ou plusieurs prolongements de substance, qui leur servent de soutien.

— Comm. *Peau d'agneau*. Drap d'alpaga filé, moutonné et à longs poils. || *Peau du diable* ou *peau de taupe*. Étoffe de coton, le plus souvent imprimée en grisaille, que l'on utilise pour pantalons. || *Peau divine*. Nom vulgaire de la baudruche. || *Peau de tambour* ou *peau d'âne*. Peau d'âne préparée dont on fait des cribles, des tambours, etc. *Peau de taupe*. S'est employé dans le sens de Bourse. Fouiller jusque dans la *peau* de taupe du gagne-petit. Hebert. *Peau de vélin*. Peau de veau pour la reliure. *Peau de chagrin*. V. chagrin.

— Ichtyol. *Peau bleue*. Sorte de poisson qui fait de grands ravages dans les rivières.

— Mégiss. *Peaux crues* ou *vertes*. Peaux qui n'ont point encore reçu de préparation, et qui sont telles qu'elles ont été levées de dessus le corps de l'animal. *Peaux d'Espagne*. Peaux de senteur, bien passées. *Peaux fraîches*. Maroquins, façon de Barbarie, qui se fabriquent à Rouen.

— Moll. *Peau d'âne*. Nom vulgaire de la porcelaine jaunâtre. || *Peau de buffle*. Espèce de bucein. || *Peau de chagrin*. Nom vulgaire du cône varié et granulé. || *Peau de chat*. Nom vulgaire de la porcelaine fragile. || *Peau de civette*. Nom vulgaire du cône obèse. || *Peau de lièvre*. Nom vulgaire de la porcelaine tortue. || *Peau de lion*. Nom vulgaire d'une espèce de strombe. || *Peau de teche*. Espèce d'hélice. *Peau d'ours-tti*. Espèce de bucein. || *Peau de serpent*. Nom vulgaire de diverses coquilles des genres cône, hélice, porcelaine, turbo, etc. || *Peau de tigre*. Nom vulgaire d'une espèce de porcelaine.

— Sculpt. Nom des différentes couches d'un bloc de marbre travaillé par le sculpteur.

— Tann. *Peaux de bon apprêt*. Peaux qui sont faciles à préparer.

— Techn. Nom des diverses couches d'un émail. || *Peau de chien de mer*. Morceau de peau de l'animal qui porte ce nom et qui sert à polir divers ouvrages de bois. || *Peau de recette*. Peau suffisante pour fournir une paire de gants. || *Peau de l'or*. Surface extérieure d'un émail d'or. || *Chaponner une peau*. Fendre la tête depuis les yeux jusqu'à la bouche, et couper les oreilles.

— Théât. *Entrer dans la peau d'un personnage, du bonhomme*. Le représenter avec un tact, un naturel parfait.

PEAUX-ROUGES, s. m. pl. Géogr. Nom générique sous lequel on désigne les tribus indigènes des États-Unis d'Amérique. Cette race, refoulée de plus en plus par la civilisation, tend à disparaître.

PEAUCIER, adj. Anat. V. peaussier.

— Peauciers, s. m. pl. Bot. Famille de champignons établie aux dépens des agarics. Peaux et rosipenouilles. Peauciers parasols.

PEAU-DE-CHIENNER, v. a. 1re conjug. Techn. Polir avec la peau de chien de mer.

PEAULE, Géogr. Comm. du cant. de Questembert, arr. de Vannes (Morbihan) ; 2,501 h.

• **PEAUSSERIE**, s. f. Art de travailler les peaux ; état, métier de peaussier. Apprendre la peausserie. Finir son apprentissage de peausserie. Être habile dans la peausserie.

— Commerce des peaux. Être dans la peausserie. Entendre bien la peausserie. Faire la peausserie.

— Lieu où l'on travaille les peaux. Être à la peausserie. Aller à la peausserie.

• **PEAUSSIER**, s. m. Artisan qui façonne les peaux, qui les met en couleur.

— Celui qui vend les peaux préparées. Dans ce sens, on peut dire au féminin : une *peaussière*.

— Adjectiv. Un marchand peaussier. Une marchande peaussière. Un ouvrier peaussier.

— Anat. *Muscle peaussier*. Muscle très large, situé immédiatement sous la peau, à la partie antérieure et latérale du cou, depuis le milieu de la poitrine, où il prend naissance dans le tissu cellulaire qui recouvre les muscles grand pectoral et deltoïde, jusqu'à la partie inférieure de la symphyse du menton, et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire ; il se prolonge aussi sur la face : c'est le *thoraco-facial*.

— Substantiv. *Le peaussier*. Le muscle peaussier.

— Art vétér. Chez le cheval, Nom donné au muscle sous-cutané de l'encolure.

PEAUTIA, s. m. Bot. Syn. d'HORTENSIA.

PEAUTRAILLE, s. f. (rad. *peautre*). Pop. Vile populace, lie du peuple, canaille. Tantôt il vantait et trompettait sa noblesse, bien qu'il fût issu de la plus vilaine *peautraille*. (Noël du Fail.)

PEAUTRE, s. m. et. scand., *piâtr*, étain. Nom donné autrefois à l'étain.

— Ancien fard composé d'étain raffiné et de vif-argent. Leur visage reluit de céruse et de *peautre*. (Regnier.)

• **PEAUTRE**, s. m. et. ane. haut-allem., *polstar*, matelas. Mauvais lit.

— Pop. *Envoyer quelqu'un au peautre* ou *aux peautres*. Le renvoyer loin de soi, le chasser, le congédier brusquement et honteusement. || *Aller au peautre*. Se perdre, périr.

— Par extens. Endroit méprisable, lieu de débauche.

— Homme grossier, paysan, gros garçon.

PEAUTRE, s. f. et. inconn. ; peut-être le précédent, par analogie à la forme d'un lit. Navig. Ancien nom du gouvernail d'un vaisseau ou d'un bateau. || Le bateau lui-même. Bien eut à faire à gouverner sa *peautre*. (Cl. Marot.)

PEAUTRÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit de la queue des poissons dont l'émail diffère de celui du corps. Dauphin d'azur peautré d'or.

• **PÉBRINE**, s. f. (du prov. *pébré*, poivre, parce que la peau des vers malades est souvent parsemée de taches noires semblables à des grains de poivre). Magnan. Maladie particulière des vers à soie. Cette maladie est déterminée par des corpuscules analogues à des spores qui se développent dans les tissus. || Syn. de muscardine.

PÉBRINÉ, ÉE, part. pass. du v. se Pébriner. N'empl. adjectiv. Vers à soie pébrinés.

PÉBRINER SE, v. pron. 1re conj. Magnan. Se dit des vers à soie qui contractent la pébrine.

• **PEC**, adj. m. N'est usité que dans cette expression : *Hareng pec*. Hareng en caque et fraîchement salé.

— **PEC**, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

PÉCAÏRE, Interjection provençale. *Pécaïre !* Quand j'ai vu cela, moi, j'étais furieux. Mérimée.

PÉCAN, s. m. Mamm. V. pekan.

PÉCARI, s. m. Mamm. Genre de pachydermes, voisin du genre cochon, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale. Le pécari a collier est un gibier recherché. A Cayenne, on l'appelle *cochon des bois*. On a fait du pécari le genre dicotyle. Les *pécaris* sont communs dans l'Amérique méridionale, on ils vivent par troupes souvent fort nombreuses. (Guerin.)

PÉCCABILITÉ, s. f. Théol. Etat d'un être pécable.

• **PÉCCABLE**, adj. 2 g. et. lat., *peccare*, pécher. Qui est capable de pécher. En cette vie tout homme est pécable.

• **PÉCCADILLE**, s. f. (pron. *pé-ka-dille*, ll mouillés ; ét. esp., *pecado* et *peccadilla* ; du lat. *peccatum*, péché). Petite faute légère, faute légère. Se fâcher pour une simple péccadille. S'alarmer d'une péccadille. Ne rien pardonner, pas même la moindre péccadille. Une conscience droite et sévère ne se permet aucune péccadille. Sa *péccadille* fut jugée un cas pendable. La Font. Ses fautes ne sont plus que des *péccadilles*, presque des séductions qu'on pourrait lui envier. (G. Droz.)

PÉCCAIS (Fort), Géogr. Fort élevé à la jonction du canal de Silvereal et du Rhône-Mort, à 15 kil. N.-O de Nîmes (Gard).

• **PÉCCANT, ANTE**, adj. Anc. médec. Qui pèche. Les humoristes donnent cette épithète aux humeurs, quand elles sont d'une mauvaise qualité ou en trop grande quantité. On dit ordinairement *humeurs vicieuses*. Il faut évacuer les humeurs péccantes.

• **PÉCCATA**, s. m. du lat. *peccatum*, péché. Ane, dans les combats publics d'animaux. A l'une des anciennes barrières de Paris, la barrière du Combat, on avait établi une espèce de cirque où l'on faisait combattre des animaux. Un âne, sous le nom de *Peccata*, était l'un des principaux combattants.

— Fig. *C'est un peccata*. C'est un homme stupide.

— *Peccata mundi*. En Normandie, Nom vulgaire de la bourrique, par allusion à l'ânesse qui portait Jésus à son entrée à Jérusalem.

• **PÉCCAVI**, s. m. mot lat. signif. *j'ai péché*. Aveu que l'on fait à Dieu des péchés que l'on a commis. Il n'est guère usité que dans ces locutions familières : *Un bon péccavi, de bons péccavi, faire son péccavi, dire ses péccavi*, etc. ; et ne se dit guère que d'un pécheur qui se repent à toute extrémité. Il ne faut à la mort qu'un bon *péccavi* pour être sauvé. Acad. Que de forfaits n'a pas enfantés cette funeste espérance d'un bon *péccavi*, qui doit terminer une vie souillée de crimes et lui assurer l'éternité bienheureuse ! (Dupuis.)

— Par anal. Là, je dis hautement mon *péccavi*, m'avouant humblement ou fièrement l'auteur de la pièce. J.-J. Rousseau.)

PÉCÉ, s. f. Bot. V. pesse.

PÉCHBLENDE, s. m. (pr. *pech-blande* ; ét. all., *Pech*, poix ; *Blende*, sulfure). Minér. Nom donné à l'oxyde d'urane.

• **PÊCHE**, s. f. (du lat. *persicum*, sous-entendu *malum*, pomme de Perse). Bot. Fruit que porte le pêcher, presque sphérique, marqué sur l'un des côtés d'un sillon profond qui commence à l'attache du pédoncule et se continue, en diminuant, jusqu'au point où se trouvait placé le style. Sa grosseur varie beaucoup. A la beauté de sa forme, à l'éclat de ses vives couleurs que rehausse un léger duvet, au parfum délicieux qu'elle exhale, la pêche réunit une chair délicate, une saveur sucrée, un goût vineux exquis, et toutes les hautes qualités des meilleurs fruits. La cueillette des pêches doit être faite quand elles ont atteint leur parfaite maturité. Toute pêche destinée à être conservée se fait cuire, sécher ou confire. Grosse pêche. Petite pêche. Pêche vineuse, cotonneuse, jaune, blanche, violette, hâtive, tardive. Pêches à chair ferme. Pêches fondantes. Compote, marmelade de pêches. Pêche au vin. C'est dans son état naturel et dans sa fraîcheur qu'il faut manger la pêche. Pêches confites dans l'eau-de-vie. Pêches sèches au four. Amandes de pêches. Pêche de vigne. Noyau de pêche. La pêche quitte le noyau, n'adhère point au noyau. Le duvet de la pêche. La *pêche* au frais duvet, à la robe vermeille. (Michaud.)

Et la *pêche* vermeille à mon œil satisfait
Montrait avec orgueil sa pourpre et son duvet.
(De Lacretelle.)

— Dans le Midi, ce nom désigne plus particulièrement les espèces dont la chair se détache du noyau ; les autres sont appelées *alberges*.

— Fig. et pop. *Un lit, un matelas, un coussin, un fauteuil rembourré de noyaux de pêche*. Un lit, un matelas, etc., fort dur.

• **PÊCHE**, s. f. (étym. lat., *piscatio*, même signif. ; rad. *piscis*, poisson). Art de pêcher. Connaître la pêche. Etudier la pêche. Être adroit à la pêche. Pêche à la ligne, aux filets.

Sur la rive du lac le pêcheur matinal
De la *pêche* à portée le champêtre arsenal. (Poisolin.)

— Exercice ou action de pêcher. Être passionné pour la pêche. Se livrer du matin au soir à la pêche. S'amuser, s'ennuyer à la pêche. Un bon temps, un mauvais temps pour la pêche. Aller à la pêche. Revenir de la pêche. Il est à la pêche.

— *Pêche fluviale*. Celle que l'on fait dans les fleuves, les lacs, les étangs, etc. || *Pêche maritime*. Pêche que l'on fait en mer. La pêche maritime comprend : 1° les *grandes pêches*, qui se font dans les parages éloignés, comme celle de la morue en Islande ou à Terre-Neuve ; celle de la baleine, dans les régions polaires ; celle du hareng, sur les côtes d'Écosse et dans la mer du Nord ; 2° les *petites pêches*, qui se font sur les côtes par des bateaux armés de filets de toutes sortes, de lignes, ou sur le rivage même au moyen de filets que l'on fixe au fond de la mer ; 3° les *pêches à pied*, qui se font sur le rivage et dans les endroits peu profonds ; 4° les *pêches en flotte* qui se font avec plusieurs navires réunis.

— Fam. *Il ne pêche qu'au plat*. V. plat.

— Poisson que l'on prend en pêchant. Faire une bonne pêche. Je vous souhaite bonne pêche. Il doit nous régaler de sa pêche.

— Droit de pêcher, dans les rivières où la pêche est réservée. Avoir la pêche, acheter, affermer la pêche d'une rivière.

— Se dit en parlant des perles et du corail qu'on prend dans certaines mers.

— Par extens. Se dit en parlant des marchandises et des débris qu'on retire de l'eau lorsqu'un vaisseau a fait naufrage. La pêche de toute une cargaison.

— Hist. sainte. *Pêche miraculeuse*. Celle que firent les disciples de Jésus-Christ sur l'invitation du Sauveur. || Tableau qui représente

cette pêche. La Pêche miraculeuse de Rubens.

* **PÉCHÉ**, s. m. (du lat. *peccatum*, même signif. . Théol. Transgression volontaire de la loi de Dieu. Le péché des anges rebelles. Le péché du premier homme. L'horreur, la crainte, la haine du péché. La confession, l'absolution, la rémission des péchés. Faire, commettre un péché. Être en péché, tomber en péché. Rester, croupir, dormir, persévérer, mourir dans son péché. Pleurer, confesser ses péchés. Absoudre, remettre, retenir les péchés. Jésus-Christ, Verbe de Dieu fait homme, est mort pour les péchés du genre humain. La charité efface les péchés. On rachète ses péchés par le repentir et par l'aumône. Tout homme sage ne doit point remettre au lendemain à faire pénitence de ses péchés. Le *péché* est un mouvement de la volonté de l'homme contre les ordres suprêmes de la sainte volonté de Dieu. (Bossuet.) Il faut être inexorable au *péché*, mais humain au pécheur. (Fléch.) || *Péché actuel*. Se dit, par opposition à Péché originel, de celui que nous commettons nous-même et qui ne nous est pas transmis. || *Péché de la chair*. Celui qui a pour objet une délectation charnelle. La luxure, la gourmandise, l'ivrognerie, sont autant de péchés de la chair. *Péché de commission*. Celui qui consiste à faire ce que la loi défend. || *Péché de l'esprit*. Celui qui a pour objet une délectation intérieure ou spirituelle. L'orgueil, l'ambition, l'envie, sont des péchés de l'esprit. || *Péché d'habitude*. Celui auquel on est particulièrement enclin et que l'on commet le plus souvent. || *Péché mortel*. Celui qui donne à l'âme la mort spirituelle, c'est-à-dire qui la sépare de Dieu et lui fait encourir la damnation éternelle, en la privant de la grâce sanctifiante par laquelle elle était une au Seigneur. || *Péché contre nature*. Celui qui consiste à commettre des actes contraires aux fins que se propose la nature, surtout pour la reproduction de l'espèce humaine. || *Péché d'omission*. Celui qui consiste à ne pas faire ce que la loi prescrit. | *Péché d'Onan*. Onanisme. *Péché originel*. V. ORIGINEL. || *Péché réservé*. Celui dont l'absolution ne peut être donnée par un confesseur ordinaire, mais par un supérieur ecclésiastique. Il y a des péchés réservés à l'évêque, des péchés réservés au pape. || *Péché contre le Saint-Esprit*. Péché sur la nature duquel les théologiens ne sont pas d'accord et qui ne se pardonne ni en ce monde ni en l'autre. || *Péché véniel*. Celui qui affaiblit en nous la grâce de la justification, mais sans la détruire, et dont on obtient la rémission par quelques peines temporelles subies en ce monde ou en l'autre. || *Les sept péchés capitaux*. Les sept péchés qui sont la tête ou la source de tous les autres ; ce sont l'orgueil, l'envie, la colère, l'avarice, la luxure, la gourmandise et la paresse.

— Par extens. Manquement, faute. Si ce n'est pas un *péché* de lever la main sur une si belle femme ! (A. Baudet.)

— Fam. *Péché mignon*. Mauvaise habitude de laquelle on ne veut pas se défaire. Chacun a son péché mignon. Le jeu est votre péché mignon. La médisance est le péché mignon de bien des personnes.

— *Péché de jeunesse*. Faute que l'on doit attribuer à l'inexpérience de la jeunesse.

— Fam. et fig. *Se dire les sept péchés mortels*. Se dire l'un à l'autre les plus grosses injures. Ils se sont dit les sept péchés mortels. | *Dire de quelqu'un les sept péchés mortels*. En dire tout le mal possible. A quoi bon avoir dit de cette femme les sept péchés mortels ? || *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un*. Rechercher sa vie passée, à dessein de lui nuire. || *Mettre quelqu'un, mettre quelque chose au rang des vieux péchés, des péchés oubliés*. Ne plus se soucier d'une personne ou d'une chose, ne plus vouloir y songer.

On a beau nous aimer, des pleurs sont tôt séchés ;
Et les morts sont bientôt mis au rang des vieux *péchés*.
(CORNEILLE.)

— *Ce n'est pas un grand péché, ce n'est pas un péché irrémissible*. Se dit pour diminuer quelqu'une des fautes légères qui tiennent au commerce de la vie. || *Pour ses péchés, pour mes péchés*, etc., etc. Pour sa punition, pour ma punition, etc. | *Laid comme le péché*. Très laid. || *Mourir dans son péché*. S'obstiner dans le mal. || *En porter le péché*. Avoir la responsabilité d'un acte.

— Loc. prov. *Péché caché est à demi pardonné*. Le mal est moindre, toutes les fois qu'on a soin d'éviter le scandale. || *A tout péché miséricorde*. Il faut avoir de l'indulgence, il faut faire grâce, il n'y a point de fautes qui ne puissent être pardonnées.

PÊCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Pêcher. S'emploie adjectiv. Une carpe pêchée dans la Seine. Un barbillon pêché à la ligne. Des perles pêchées sur les côtes de Ceylan.

PÊCHE-BERNARD, s. m. Ornith. Nom vulgaire du héron.

PÉCHEGUERA, s. m. (pron. *pe-ché-ghé-ra*). Méd. Nom d'une affection pulmonaire observée sur des enfants de trois à quatre mois dans l'Amérique du Sud, et qui est promptement fatale.

PÊCHE-LAIT, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire des lactaires.

PÊCHE-MARTIN, s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

* **PÉCHER**, v. n. Ire conj. (du lat. *peccare*, même signif.). Le *c* se change en *ç* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je pèche, tu pèches, il pèche*, etc. *Je pécherai, tu pécheras*, etc. *Je pécherais, tu pécherais*, etc. Transgresser volontairement la loi divine. Pécher mortellement, vénièlement, gravement, grièvement, légèrement. Pécher contre Dieu, contre les commandements de Dieu, contre les commandements de l'Église. Mon père, dit l'enfant prodigue, j'ai péché contre le ciel et contre vous.

Nos pères ne sont plus, nos pères ont *péché*
Et nous portons la peine de leurs crimes. (RACINE.)

— Par anal. Faillir contre quelque règle de morale, manquer à quelque devoir. Pécher contre les bonnes mœurs. Pécher contre l'honneur, contre la probité, contre la délicatesse, contre la bienséance. J'offensais la délicatesse, je *péchais* contre la prudence. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Faillir contre quelque autre règle que ce soit. Pécher contre les règles de l'art. Pécher contre le bon sens, contre la vraisemblance, contre la mode, contre les règles du langage, etc. Ce peintre a péché contre les règles de la perspective, contre le costume. Cet acte *pèche* contre la forme, dans la forme. Acad.

— *Ce vin pèche en couleur, par la couleur*. Il n'a pas la couleur qu'il devrait avoir naturellement, ou il est naturellement un peu louche.

— *Pécher par*. Être défectueux sous le rapport de. Ce tableau pèche par le coloris. Cet acte *pèche* par la forme. (Acad.)

— Fam. *Ce n'est pas par là qu'il pèche*. Ce n'est pas là son défaut. Direz-vous qu'il a manque d'esprit, de prudence, de sincérité ? Ce n'est pas par là qu'il pèche.

— *Pécher par trop de*. Outrer, porter trop loin, porter jusqu'à l'excès, en parlant de choses bonnes en elles-mêmes. Pécher par trop de zèle, par trop d'assiduité, par trop de circonspection, par trop d'assurance, par trop de timidité. Pécher par trop d'imagination, par trop d'érudition, par trop d'exactitude. Pécher par trop bien faire, par trop bien dire.

— Loc. prov. *Qui perd pèche*. Quand on éprouve quelque dommage, on est exposé à passer les bornes de la justice et de la modération. || On donne toujours tort à celui qui perd. || *Celui qui pèche ignore*. || *Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans*. || *Le juste pèche sept fois par jour*. Toute personne est sujette à faillir souvent.

— Médec. *Humeurs qui pèchent en quantité, en qualité*. Humeurs qui n'ont pas la quantité ou la qualité voulue.

* **PÊCHER**, v. a. Ire conj. (et. lat., *piscari*, même signif., rad. *pisces*, poisson). Prendre du poisson. Pêcher une carpe, un brochet, une tanche, une perche. Pêcher du poisson dans la mer, dans une rivière, dans un étang, dans un réservoir.

— *Pêcher un étang*. Pêcher tout le poisson qui s'y trouve. D'habitude on pêche les étangs de trois en trois ans.

— Par anal. Se dit du corail et des perles que l'on prend dans certaines mers. Pêcher des perles à Ceylan. Pêcher du corail sur les côtes d'Afrique.

— Par extens. Retirer de l'eau des objets qui s'y trouvent par accident. Pêcher un cadavre. Pêcher des marchandises naufragées. Pêcher la membrure d'un vaisseau.

— Fig. et fam. Prendre, chercher, puiser, trouver. Où a-t-il pêché cela ? Où êtes-vous allé pêcher cette nouvelle ? On peut-on pêcher de pareilles raisons, de si pitoyables arguments ? Plus tard, entremetteurs, solliciteurs, mendiants, ils *pêcheront* leur dîner où ils pourront. (H. Taine.)

— De même, en parlant d'une personne on dit : *On a-t-il pêché cet homme là ?* c'est-à-dire comment a-t-il pu faire choix d'un tel individu, ou comment cette personne s'est-elle rencontrée sous sa main ? Où a-t-il et *pêcher* cette infante ? La tournure est bien singulière, et la toilette... (Ch. Monselet.)

— Absol. Pêcher au filet, avec un filet, à la ligne, à la foule.

— Fig. *Pêcher en eau trouble*. Profiter d'un désordre, en tirer avantage. Il avait jeté la confusion dans une fête publique pour *pêcher* en eau trouble quelques porte-monnaie. (Edm. About.)

— *Pêcher au plat*. Prendre dans le plat ce qu'on veut.

— Fam. et fig. *Cet homme ne sait que pêcher au plat, n'aime que pêcher au plat*. Il ne sait prendre la peine de rien faire, il n'aime que les choses toutes faites.

— Loc. prov. *Toujours pêche qui en prend un*. On ne perd pas son temps toutes les fois qu'on réalise un petit gain.

— SE PÊCHER, v. pron. Être pêché. Le thon se pêche dans la Méditerranée. La morue se pêche tous les ans au banc de Terre-Neuve.

— Fig. Se trouver. De pareilles conceptions ne se pêchent pas dans la tête d'un sot.

* **PÊCHER**, s. m. (rad. *pêche*). Bot. Genre de la famille des amygdalées, voisin du genre amandier, auquel il a été réuni par quelques botanistes. Le pêcher ne diffère généralement des amandiers que par son fruit charnu et à noyau, et profondément sillonné. Il est originaire de l'Asie tempérée ; il paraît avoir été introduit en Europe vers le premier siècle avant notre ère. On distingue deux races de pêchers : le pêcher cultivé, à fruit duveté, qui comprend les variétés pavie jaune, pavie blanc, pavie rouge, pavie monstrueux, avant-pêches, madeleines, vineuses, chevreuses, etc., le pêcher cultivé à fruit lisse, qui comprend la pêche violette et le brugnon. Fleurs de pêcher. Sirop de fleurs de pêcher. On cultive le pêcher en plein vent et en espalier. Pêcher-cerise. Pêcher nain. Dignes du fruit dont elles sont le berceau, les fleurs du *pêcher*, au premier souffle des zéphyrs printaniers, couvrent nos espaliers d'un tapis de verdure ; celles de la variété à fleurs doubles sont de vraies roses en miniature. (Loiseleur-Deslongchamps.)

— *Couleur de fleur de pêcher*. Sorte de couleur de chair, à peu près semblable à celle des fleurs de pêcher. || Se dit de la robe d'un cheval ou l'on trouve des bouquets de poils rouges sur un fond blanc.

— Pharm. *Sirop de fleur de pêcher*. Sirop obtenu en faisant fondre au bain-marie trois parties de sucre blanc dans quatre parties de sue de fleurs de pêcher. Ce sirop sert surtout à purger les enfants.

PÊCHÈRE, s. f. Techn. Réservoir d'eau compris dans un appareil de soufflerie hydraulique.

PÊCHERESSE, s. f. V. PÊCHEUR.

PÊCHERESSE, adj. f. Eaux et for. Qui concerne la pêche. Entreprise, navigation, ordonnance pêcheresse. Ce terme est peu usité.

— Diplom. *Traité pêcheresse*. Traité fait entre des puissances belligérantes pour respecter réciproquement, pendant la guerre, les pêcheries et les bateaux pêcheurs.

— Ichtyol. *Raie pêcheresse*. Nom vulgaire de la baudroie.

* **PÊCHERIE**, s. f. Lieu où l'on pêche, où l'on a coutume de pêcher, ou l'on a le droit de pêcher. Les Français ont conservé bien peu de leurs anciennes pêcheries sur les côtes méridionales du nouveau monde. Nos *pêcheries* de pourpre sont à peu près perdues. (G. Flaubert.)

— Lieu préparé pour une pêche. La pêcherie est belle et parfaitement en ordre.

— Agric. Dans la Creuse, Réservoir à bonde qui sert à l'arrosage d'une prairie.

PÊCHE-VEAU, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la baudroie.

PÊCHETTE, s. f. Pêch. Petit filet pour prendre les crevisses, les sangsues, etc.

* **PÊCHEUR, PÊCHERESSE**, s. Celui, celle qui pêche, qui commet des péchés, qui est enclin au péché, qui est dans l'habitude du péché. Pêcheur humble, soumis, repentant. Grand pêcheur. Misérable pêcheur. Pêcheur endurci, impénitent. La troupe des pêcheurs. Juger, punir, confondre les pécheurs. Plaindre, ramener, convertir les pécheurs. Dieu punit souvent les *pécheurs* par leurs propres péchés. (Fléchier.) Je vous amène un *pécheur* qui ne mérite point de pardon. (Fl.) Elle se regardait comme une *pécheresse* frappée de la main de Dieu. (Fl.) Dieu fait miséricorde au *pécheur* misérable. (Mol.) Jésus appelle à lui la faible Samaritaine, il pardonne à la femme adultère, il absout la *pécheresse* qui baigne ses pieds de larmes ; mais il sévit contre les ambitieux. (B. de Saint Pierre.)

Mon Dieu, ...
Où se peuvent cacher les saints ?
Les *pécheurs* couvrent la terre. (RACINE.)

— Fam. Libertin, débauché, surtout dans cette expression : *Vieux pécheur, vieille pécheresse*. Il ne faut pas affirmer ni que ce fût une *pécheresse*, ni qu'elle fût femme de bien. (Sarasin.) Il leur échappa mille discours hardis, entremêlés de menues faveurs et de minauderies qui furent bien savourées par ces vieux *pécheurs*. (Le Sage.) Dieu aura pitié de vous, pauvre *pécheresse* ! (Mérimée.)

— Loc. prov. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*. Dieu est indulgent, nous n'avons pas le droit d'être inexorables.

— Adjectiv. Tout homme est pécheur. Nous sommes tous pécheurs. La Madeleine pécheresse. Incliner devant Dieu un front pécheur. Recommander à Dieu toutes les âmes pécheresses. Jésus-Christ pardonne à la femme pécheresse dont le repentir est sincère. La femme *pécheresse* de l'Évangile. Acad.)

* **PÊCHEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui pêche, qui fait l'action ou le métier de pêcher, qui a le goût ou l'habitude de la pêche. Bon, habile, adroit pêcheur. La barque, les filets, les instruments d'un pêcheur. On ne rencontre guère de ces mains-là dans les *pêcheuses* de Portbail. (V. Hugo.)

Le *pêcheur* patient prend son poste aux bords,
Tient la ligne tremblante, et suit l'onde du sud.
(BOISJOLIN.)

Pêcheur à rerge. Pêcheur à la ligne.

— Chancell. *Anneau du pêcheur*. Sceau qui est apposé à certaines expéditions de la cour papale. Des brefs donnés sous l'anneau du pêcheur. V. ANNEAU.

— Hist. s. *Pêcheurs d'hommes*. Expression qui n'est usitée qu'en parlant des apôtres qui exerçaient le métier de pêcheurs, et auxquels Jésus-Christ a dit « Je vous ferai pêcheurs d'hommes. »

— Mar. Homme naviguant pour la pêche.

— Ichtyol. Nom vulgaire de la grande baudroie. On dit aussi *pêcheur marin*.

— Ornith. *Pêcheur du roi*, ou simplement *pêcheur*. Syn de MARTIN-PÊCHEUR. || *Pêcheur du Sénégal*. Oiseau de plumage brillant et varié, gros comme notre moineau.

— PÊCHEUR, EUSE, adj. Qui est destiné à la pêche, qui sert pour la pêche. Bâtiment pêcheur. Bateau pêcheur. Barque pêcheuse.

— *Prud'hommes pêcheurs*. Prud'hommes chargés de faire exécuter les règlements de pêche dans certains ports.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PÊCHE-VÉRON, s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

PÊCHEYE, s. f. Bot. Syn. de COUSSARÉE.

PÉ-CHI-LY, s. m. Mamm. Race de chats à longs poils et à oreilles pendantes.

PÊCHOIRE, s. f. Pêch. Crochet de fer dont les pêcheurs du littoral de l'Ouest se servent pour chercher les coquillages dans le sable ou la vase.

PECHSTEIN, s. m. (et. allem., *Pech*, poix ; *Stein*, pierre). Minér. Syn. de RETINITE.

PÉCHURANE, s. m. (et. allem., *Pech*, poix ; fr. *urane*). Minér. Urane oxydulé d'Ilmitz, ou urane noir de Brongniart.

PÉCHURIM, s. m. Bot. Syn. de PICHURIM.

PÉCHYAGRE, s. f. (pr. *pé-ki-agre* ; ét. gr., πέχυς, coude ; ἄγρα, prise). Pathol. Espèce de goutte qui affecte ou qui attaque le coude. La péchyagre ne constitue point une maladie particulière.

PÉCHYAGRIQUE, adj. 2 g. (pr. *pé-ki-agrike*). Pathol. Qui tient de la péchyagre, qui est relatif à la péchyagre. Douleurs péchyagriques.

PÉCILE, s. m. Antiq. gr. Monument public à Athènes, où l'on conservait soigneusement les chefs-d'œuvre de la peinture.

— Bot. Syn. d'ETHALION.

PECK, s. m. Métrol. Nom d'une mesure anglaise de capacité valant 2 gallons ou 9 litres 087.

PECKIA, s. m. Bot. Syn. de MYRSINE.

PÉCLET (Jean-Claude-Eugène). Physicien, né à Besançon, 1793-1857, professeur, inspecteur de l'université, a composé : *Traité élémentaire de physique ; Traité de la chaleur et de ses applications*.

PECOPTÉRIS, s. m. (prou. *pé-ko-ptér-riss* ; ét. gr., πέκος, toison ; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, établi pour soixante-treize espèces des terrains houillers.

* **PÉCORE**, s. f. (étym. lat., *pecus, pecoris*, toute sorte d'animaux qu'on élève). Animal, bête. Vieux en ce sens.

La chétive *pécore*
S'enfla si bien qu'elle creva. (LA FONTAINE.)

— Fig., fam. et injur. Personne sotte, stupide. Une grosse pécore. Une vraie pécore. Petite pécore. Vous ne serez jamais qu'une pauvre *pécore*. (Mol.)

— PÉCORE, s. m. Mamm. Syn. de RUMINANT.

— PÉCORES, s. m. pl. Mamm. Ordre des ruminants.

PECORONE (Giovanni-Fiorentino, dit *il*). V. GIOVANNI.

PECQ, Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique) à 59 kil. de Mons ; 2,200 hab.

* **PECQUE**, s. f. (ét., V. PECORE). Femme sotte et impertinente qui fait l'entendue, la précieuse, la rencherie, et qui par-dessus tout est ridicule. A-t-on jamais vu, dites-moi, deux *pecques* provinciales faire plus les rencheries que celles-là ? Mol.) Il épousa une *pecque* provinciale. (Hamilt.)

— Autrefois, on a dit *pec* au masculin.

PECQUEMENT, s. m. Techn. Moût de raisin dans lequel on trempe le maroquin.

PECQUET (Jean). Anatomiste, né à Dieppe, 1622-1674, entra à l'Académie des sciences, 1666.

— PECQUET (Antoine). Littérateur, né à Paris, 1704-1762, grand maître des eaux et forêts de Rouen, a laissé : *Lois forestières de la France*.

PECTASE, s. f. (du gr. πηκτός, figé). Chim. Ferment azoté qui accompagne les produits pectiques dans les fruits et les racines. La pectase qui existe à l'état soluble et à l'état insoluble passe du premier au second, quand on la précipite par l'alcool. Elle transforme la pectine en acide pectosique et pectique, phénomène connu sous le nom de *fermentation pectique*.

PECTATE, s. m. Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases. Ces sels sont gélatiniformes, se dessèchent comme une gomme, et sont en général peu solubles.

PECTEN, s. m. (pr. *pek-teun* ; du lat. *pecten*, peigne). Anat. Os pubis.

Bot. Syn. de SCANDIX.

— Moll. Nom scientifique du genre peigne.

PECTEUX, EUSE, adj. Chim. Consistant comme la pectine. || *Acide pecteux*. Nom donné à l'acide hyperpectique. || *Etat pecteux*. Etat d'un corps sirupeux qui forme une gelée consistante.

PECTIDE, ÉE, adj. Bot. Qui concerne le genre pectide. || PECTIDÉES, s. f. pl. Sous-tribu de composées vernoniacées ayant pour type le genre pectidie.

PECTIDIE, s. f. (ét. lat., *pecten, tinis*, peigne ; gr. ἰδέα, forme). Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des herbes des Antilles.

PECTIDOPSIS, s. m. (pr. *pek-ti-do-psiss*; étym. lat., *pectis*, genre de plantes; gr. ὄψις, aspect). Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des herbes des montagnes de l'Amérique boréale.

PECTINAIRE, s. m. (du lat. *pecten, inis*, peigne). Annel. Genre d'annélides sétigères du groupe des tubicoles, établi pour un petit nombre d'espèces.

PECTINASTRE, s. m. (ét. lat., *pecten, inis*, peigne). Bot. Genre de composées cynarées, établi aux dépens des centaurées.

PECTINATO-PENNÉ, ÉE, adj. (rad. *pectiné*, et *penné*). Bot. Se dit des feuilles portant sur les côtés de nombreuses incisions, peu profondes.

PECTINE, s. f. (du gr. πηκτός, coagulé, gelée artificielle). Chim. Principe formé aux dépens de la pectose par l'action des acides minéraux étendus ou des acides végétaux. La pectine se forme encore par l'ébullition des pulpes de carottes ou de navets avec une liqueur faiblement acidulée. La pectine est insoluble dans l'alcool, qui la précipite des sucs de fruits sous forme gélatineuse si la solution est étendue, ou en longs filaments si elle est concentrée. Sous l'influence de la pectose elle passe à l'état d'acide pectosique; les acides la changent en acide métapectique. Les alcalis et les terres alcalines la changent en acide pectique.

PECTINÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *pecten, inis*, peigne). Qui est en forme de peigne.

— Anat. Qui appartient à l'os pubis. || *Muscle pectiné*. Muscle de la partie interne de la cuisse, fixe supérieurement à l'espace qui sépare l'éminence ilio-pectinée de l'épine du pubis, et se termine inférieurement à la ligne oblique étendue entre le petit trochanter et la ligne âpre du fémur. On l'appelle aussi *muscle sus-pubio-fémoral*.

— Anc. archit. *Toit pectiné*. Toit en pointe, aux bords dentelés.

— Bot. Se dit des feuilles pinnatifides à lobes étroits, rapprochés et disposés parallèlement comme les dents d'un peigne.

— Entom. *Antennes pectinées* Antennes des insectes garnies d'appendices semblables aux dents d'un peigne.

— Substantiv. *Le pectiné*. Le muscle pectiné. Le pectiné est recouvert par l'aponévrose crurale et les vaisseaux crureux.

— PECTINÉS, s. m. pl. Moll. Groupe de mollusques acéphales.

PECTINEUX, EUSE, adj. Chim. Syn. de PECTEUX.

PECTINIBRANCHE, adj. 2 g. (étym. lat., *pecten, inis*, peigne; gr. βράγχια, bouclier). Moll. Qui a les branchies en forme de dents de peigne.

Pectinibranches : Casque (traduction).

- PECTINIBRANCHES, s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes caractérisé par la forme pectinée ou plumeuse des branchies.

PECTINICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *pecten, inis*, peigne; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou antennes en forme de peigne. || PECTINICORNES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

PECTINIDE, adj. 2 g. (étym. lat., *pecten, inis*, peigne; gr. εἶδος, forme). Moll. Qui a rapport au genre pecten. || PECTINIDES, s. m. pl. Quatrième famille de l'ordre des conchifères monomyaires, comprenant les genres peigne, lime, houlette et spondyle.

PECTINIE, s. f. (du lat. *pecten, inis*, peigne). Polyp. Nom donné à certains madrépores.

PECTINIER, s. m. (du lat. *pecten, inis*, peigne). Moll. Animal des coquilles du genre peigne.

PECTINIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pecten, inis*, peigne; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des appendices en forme de peigne.

PECTINIFOLIÉ, ÉE, adj. 2 g. (étym. lat., *pecten, inis*, peigne; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pectinées.

PECTINIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pecten, inis*, peigne; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est en forme de peigne.

PECTINIROSTRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pecten, inis*, peigne; *rostrum*, bec). adj. Zool. Qui a le bec ou le museau en forme de peigne.

PECTINITE, s. f. (du lat. *pecten, inis*, peigne). Moll. Ancien nom des espèces fossiles du genre peigne. On trouve ce mot au masculin dans certains auteurs.

— Sorte de pétrification qui a la forme d'un peigne.

PECTINOÏDE, adj. 2 g. (étym. lat., *pecten, inis*, peigne; gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui ressemble au coquillage appelé peigne. Plicatule pectinoïde.

PECTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πηκτικός; rad. πηκτός, gelée artificielle). Chim. Qui provient de la pectine. Se dit d'un acide qui est le résultat de l'action des alcalis sur la pectine, ou sue gélatineux d'une foule de substances végétales.

PECTIS, s. m. (pr. *pèk'tiss*). Bot. m. Syn. de PECTIDE.

PECTOCARYE, s. f. (ét. gr., πηκτός, peigné; κάρυον, noix). Bot. Genre de borraginées, établi pour plusieurs herbes du Chili.

PECTOLACTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πηκτός, coagulé; fr. *lactique*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'oxyde de cuivre sur un excès de sucre de lait.

PECTOLITHE, s. f. (étym. gr., πηκτός, coagulé; λίθος, pierre). Minér. Silicate hydraté de sodium et de calcium. On dit aussi *osmelite*.

PECTONCULITE, s. f. Moll. Syn. de PECTUNCULITE.

PECTOPHYTE, s. m. (ét. gr., πηκτός, touffe; φυτόν, plante). Bot. Genre d'ombellifères hydrocotylées, établi pour des herbes du Pérou.

PECTOPLUME, s. m. (étym. gr., πηκτός, peigne; fr. *plume*). Appareil pour plumer les volailles et trier automatiquement les plumes selon leur grosseur. On dit aussi *pectiplume*.

*** PECTORAL, ALE**, adj. et lat., *pectoralis*, même signif.; rad. *pectus, oris*, poitrine). Anat. Qui appartient à la poitrine, qui fait partie de la poitrine. Muscles pectoraux. || *Muscle grand pectoral*. Celui qui, de la moitié interne de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, vient se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. || *Muscle petit pectoral*. Muscle sous-jacent au précédent, étendu obliquement entre l'apophyse coracoïde et le bord supérieur des deuxième, troisième et quatrième côtes. || *Muscle pectoral interne*. Le muscle triangulaire du sternum. || On dit aussi substantiv. Le grand pectoral. Le petit pectoral. Le pectoral interne. Les *pectoraux*. (Acad.)

— En histoire naturelle, l'adjectif *pectoral* a beaucoup d'autres acceptions qui se rattachent toutes plus ou moins à l'acception primitive. Ainsi on appelle *mamelles pectorales*, celles qui ont leur siége à la poitrine, comme dans l'homme, les singes, les makis, les lamantins, etc., etc. || *Plumes pectorales*. Plumes qui garnissent la poitrine des oiseaux. || *Nageoires pectorales*. Nageoires qui, dans les poissons, représentent les membres thoraciques des autres vertébrés. || On donne aussi l'épithète de *pectoral* à des animaux qui ont la poitrine remarquable d'une manière quelconque, par exemple, par la structure osseuse, par le mode de coloration, etc. | *Pectoral* signifie encore qui est en forme de plastron, c'est-à-dire ovale et déprimé. Enfin, on appelle ainsi certains petits animaux qui vivent sur les nageoires des poissons.

— Qui est bon pour la poitrine, pour fortifier la poitrine. Ce vin de Bordeaux est vieux, léger et pectoral.

— *Croix pectorale*. Croix que les évêques portent sur la poitrine, pour marque de leur caractère épiscopal. Les abbés et abbesses de certaines communautés religieuses portent aussi la croix pectorale, comme signe de leur dignité.

— Pharm. Qui est propre à combattre les affections de la poitrine. Substances pectorales. Médicaments pectoraux. || *Espèces pectorales*. Les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hysope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales en poids. *Les quatre fleurs pectorales*. Les fleurs de mauve, de violette, de bouillon-blanc et de coquelicot. || *Les quatre fruits pectoraux*. Les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. || Subst. *Les pectoraux*. Les remèdes pectoraux.

— PECTORAL, s. m. Armur. Partie de l'armure romaine qui protégeait le haut de la poitrine.

— PECTORAUX, s. m. pl. Ichtyol. Division des poissons appelés plus communément *thoraciques*.

*** PECTORAL**, s. m. (ét., V. PECTORAL, adj.). Hist. jud. Ornement en broderies, garni de pierres précieuses, que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine; les noms des douze tribus y étaient gravés.

PECTORALINE, s. f. (dimin. du lat. *pectoralis*, pectoral). Infus. Genre d'infusoires de la famille des paridormées.

PECTORILOQUE, adj. 2 g. Médec. Qui présente le phénomène de la pectoriloquie. Ce malade est pectoriloque.

— Subst. Un pectoriloque. Une pectoriloque.

PECTORILOQUIE, s. f. (ét. lat., *pectus, pectoris*, poitrine; *loqui*, parler). Pathol. Phénomène que présentent certains phtisiques, lorsque leur poitrine étant explorée à l'aide du stéthoscope, la voix semble sortir à travers les parois du thorax, et passer tout entière, pure et nette, par le canal central, ce qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par la suppuration ou le ramollissement des tubercules, et connues sous le nom d'*ulcères du poumon*. || *Pectoriloquie chevrotante*. Syn. d'ÉGOPHONIE.

PECTOSE, s. f. (ét., V. PECTINE). Physiol. Nom d'un principe immédiat contenu dans le tissu des végétaux, où il accompagne la matière cellulosique. La pectose se rencontre surtout dans les fruits verts et certaines racines (carottes, navets, garance, etc.).

PECTOSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la pectose sur les alcalis et des carbonates alcalins sur la pectine.

PÉCUAIRE, adj. 2 g. (du lat. *pecus*, troupeau). Qui concerne les troupeaux. Vieux mot.

— PÉCUAIRE, s. m. Anc. droit. Droit des pâturages qui appartenaient au fisc.

*** PÉCULAT**, s. m. (pr. *pé-ku-la*; étym. lat., *peculatus*; rad. *peculum*, pécule, argent). Vol des deniers publics, commis par celui qui en a le maniement ou l'administration. L'accusation, le crime de péculat. Être accusé, convaincu de péculat, condamné pour cause de péculat. Le *péculat* est naturel dans les États despotiques (Montesquieu.)

PÉCULATEUR, s. m. Celui qui est comptable de péculat; fonctionnaire ou administrateur qui a volé les deniers publics. Il est peu usité.

PÉCULATIVEMENT, adv. En péculateur.

*** PÉCULE**, s. m. (du lat. *peculum*, même signif.). Antiq. rom. Argent économisé ou gagné par un esclave. Les lois permettent favoriser le *pécule*, et mettre les esclaves en état d'acheter leur liberté. (Montesq.) || Bien amassé par un homme encore soumis à la puissance paternelle. Si le pécule avait été amassé dans la guerre ou dans l'exercice de la profession d'avocat, le possesseur en avait la propriété pleine et entière; le père au contraire en conservait l'usufruit s'il provenait par héritage des biens de la mère ou d'un parent maternel.

— Au moyen âge. Bien amassé par un religieux de la communauté pour desservir une cure ou un autre bénéfice. A la mort, ce bien revenait au couvent ou devait être distribué aux pauvres.

— Par anal. Toute petite somme économisée. Aujourd'hui, la plupart des ouvriers portent leur pécule à la caisse d'épargne. Je ne veux pas toucher à mon petit *pécule* (Acad.) Il a disposé de son *pécule* à l'insu de ses parents. Id.

PÉCULIARITÉ, s. f. (étym. lat., *peculiaris*, qui a rapport au pécule). Dr. canon. Propriété personnelle interdite par les règles monastiques.

*** PÉCUNE**, s. f. (étym. lat., *pecunia*, argent monnayé; rad. *pecus*, troupeau; l'ancienne monnaie des Grecs et des Romains portait l'empreinte d'un bœuf). Pierre de monnaie, argent. Chez moi, il y a disette de pécune.

Plus de pécune ici qu'aux plaines de Pactole,
Le sort d'un roi n'est pas si digne de risée,
Il va trouver le marchand qui vend. (LA FONTAINE.)

*** PÉCUNIAIRE**, adj. 2 g. (rad. *pécune*). Qui consiste en argent. Secours pécuniaire. Dédommagement pécuniaire. Indemnité pécuniaire.

— Qui a rapport à l'argent, qui concerne l'argent. Se brouiller avec quelqu'un pour des intérêts pécuniaires. Aujourd'hui, plus que jamais, l'intérêt pécuniaire divise les hommes, sans en excepter les plus vieux amis.

— Jurispr. *Peine pécuniaire, amende pécuniaire*. Somme d'argent à laquelle une personne est condamnée par justice, en réparation de quelque faute.

— Saint Simon a dit substant. *Le pécuniaire* pour l'argent.

PÉCUNIAIREMENT, adv. D'une manière pécuniaire.

*** PÉCUNIEUX, EUSE**, adj. Qui a beaucoup de pécune, c'est-à-dire beaucoup d'argent. Un homme pécunieux. Une ville pécunieuse. Ce Bitut était fils de Luerie, prince tant *pécunieux*, que, par magnificence, il espendoit çà et là de l'or et de l'argent. Cl. Fauchet.) Soyez mieux que *pécunieux*, soyez riche. J.-J. Rousseau. Ce terme est familier et peu en usage.

PÉDAGNE, s. m. (ét. lat., *pedaneus*, long d'un pied). Anc. mar. Appui des pieds des forçats qui tiraient la rame dans les galères.

*** PÉDAGOGIE**, s. f. (rad. *pédagogue*). Éducation, instruction, enseignement des enfants; art d'élever la jeunesse. La pédagogie exige beaucoup de préparation, de lumières et d'expérience, ainsi qu'une grande sagacité d'esprit et une haute moralité de cœur. L'empire en venant à une sorte d'orthodoxie, a une *pédagogie* officielle, comme la Chine. (E. Renan.)

— Se dit, dans certains pays, pour Maison d'éducation les enfants. Instituer, fonder une *pédagogie*. (Acad.) Entrer à la *pédagogie*. Id. Peu usité dans ce dernier sens.

*** PÉDAGOGIQUE**, adj. 2 g. Qui concerne la pédagogie, qui a rapport à l'éducation des enfants. Système, méthode, ouvrage, enseignement pédagogique. Institution pédagogique. La vieille éducation grecque, destinée dans son principe à former le citoyen libre, devient la loi *pédagogique* du genre humain. (E. Renan.)

— En mauvaise part, comme terme de mépris ou de dérision, qui sent le pédagogue, qui tient du pédagogue. Ton pédagogique. Air pédagogique. Manières pédagogiques. Cette épithète s'applique principalement en parlant du ton doctoral, des manières tranchantes, des airs de censeur que se donnent impertinemment certaines personnes.

— PEDAGOGIQUE, s. f. Science pédagogique.

PÉDAGOGIQUEMENT, adv. (rad. *pédagogique*). A la manière d'un pédagogue.

PÉDAGOGISME, s. m. (rad. *pédagogue*). Se disait de l'enseignement sous forme de dialogue, et particulièrement des dialogues de Platon. Les *pédagogismes* de Platon. (Montaigne.)

— Système des pédagogues.

— Manières de pédagogue. Qu'il est ennuyeux avec son pédagogisme!

*** PÉDAGOGUE**, s. m. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἄγω, je conduis). Celui qui conduit, qui dirige, qui élève, qui instruit des enfants; instituteur, précepteur. J'étais fort satisfait de mon poste; j'y avais tous les agréments qu'un *pédagogue* puisse trouver dans une maison. (Le Sage.) Le *pédagogue* qui avait réussi à se faire accepter de la noblesse romaine, a force de subir ses dédains. (E. Renan.)

— Fig. Saint Basile, ce divin *pédagogue* de la vie monastique... (Patru.)

— Se prend le plus souvent en mauvaise part.

Et pour quoi, s'il vous plaît
Faut-il aller un savant quérir comme un pédagogue?
Il faut un homme, non pas un *pédagogue*. (MOLIÈRE.)

— Par extens. Celui qui, sans en avoir le droit, affecte de censurer ses semblables et de les redresser dans leurs discours et leurs actions, absolument comme un précepteur fait de ses élèves. Un vrai pédagogue. Un franc pédagogue. Un plaisant, un insupportable pédagogue. Faire le pédagogue. Cela sent le pédagogue. S'ériger en pédagogue du genre humain. Cette acception du mot *pédagogue* est beaucoup plus ordinaire que l'autre, et trouve souvent son application dans la société. Il ne faut pas demander si c'est à pour un *pédagogue* l'occasion d'entamer un beau discours. (J.-J. Rouss.)

— Livre écrit pour instruire. Le *Pédagogue* chrétien est un livre français, composé vers le commencement du dernier siècle. (Trévoux.)

— Antiq. rom. Esclave qui accompagnait les jeunes enfants à l'école.

— Adjectiv. Un ton pédagogue.

PÉDAIRE, adj. et s. m. (ét. lat., *pedarius*, même signif.; rad. *pes, pedis*, pied). Antiq. rom. Sénateur qui opinait en passant du côté de l'assemblée où se trouvait celui dont il approuvait le sentiment. Sénateur pédaire. Un pédaire.

— PÉDAIRE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour deux espèces du Sénégal.

PÉDAL, ALE, adj. (ét. lat., *pes, pedis*, pied). Qui a rapport aux pieds. Version pédale.

*** PÉDALE**, s. f. (ét. lat., *pedalis*, rad. *pes, pedis*, pied). Mus. Chacune des touches de bois que l'organiste fait mouvoir avec le pied pour donner les notes graves qui font la basse des morceaux exécutés sur l'orgue. Toucher, frapper, lâcher, ouvrir la pédale. Lever, fermer les pédales. Abaisser les pédales. Un jeu de pédales.

— Par extens. Chacun des tuyaux d'orgue mis en activité par les pédales. *Pédale* de bombarde, de trompette, de clairon, etc. (Acad.) *Clavier de pédales*. Rangée des touches que l'organiste abaisse avec les pieds pour faire parler le jeu entier des pédales.

Pédales de harpe. Touches de fer qui sont placées au bas du corps de la harpe, et qu'on abaisse avec le pied. || *Pédales de piano*. Touches de bois placées sous l'instrument et que le pied fait mouvoir pour modifier la force du son.

— Le son le plus grave d'un serpent, d'un basson, d'un ophicléide, d'un trombone. || *Tenir la pédale*. Dans l'exécution d'une composition musicale, Tenir un même son pendant plusieurs mesures dans une partie, tandis que les autres, sans cesser de chanter, continuent leur marche. || Absol. *Pédale*. Note obtenue en tenant la pédale. Pédale supérieure. Pédale inférieure. Dans la fugue, la *pédale* produit un effet merveilleux par le contraste du calme et de l'immobilité du son soutenu à la basse et des mouvements précipités des figures harmonieuses qui sont dans le strette. (D'Origue.)

— Fam. *Rouler comme une pédale d'orgue*. Rouler très-fort.

— Techn. Morceau de bois plat à l'une des extrémités duquel est attachée une corde qui correspond à un ressort, et que l'on fait mouvoir avec le pied pour communiquer la rotation à une meule, à un tour, etc.

PÉDALÉ, ÉE, adj. Bot. N'est usité que dans cette expression : *Feuille pédalée*. Feuille composée dont les folioles naissent sur le bord interne de deux maîtresses nervures, qui, en sortant du pétiole commun, s'écartent l'une de l'autre en forme de pédale.

PÉDALIE, s. f. (rad. *pédale*). Bot. Genre type de la famille des pédalinées, établi pour des herbes de l'Inde.

PÉDALIACÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PEDALINE.

PÉDALIER, s. m. Mus. Clavier de pédales dans un jeu d'orgues.

PEDALIFIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *pedale*; lat. *findere*, fendre). Bot. Se dit de feuilles pédalinerves fendues.

PÉDALIFORME, adj. 2 g. (ét. fr., *pédale*, et *orme*). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures n'ont pas de vaisseaux, et dans lesquelles le tissu cellulaire qui les forme offre une disposition analogue à celle des nervures des feuilles pédalinerves.

PÉDALILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PEDATILOBE.

PÉDALINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la pédale. || PEDALINÉES, s. f. pl. Famille

de plantes dicotylédones monopétales, hypogynes, tribu des sésamées.

PÉDALINERVE. adj. 2 g. (ét. fr., *pédale*, et *nerf*). Bot. Qui a des nervures pédalées. S'applique aux feuilles dont la nervure longitudinale, étant fort courte ou presque nulle, en produit deux fortes latérales qui divergent sur le même plan et qui ne se ramifient point également des deux côtés. On dit aussi *pédalinervé*.

PÉDALION. s. m. Bot. Nom scientifique du genre pedalie.

— Mamm. Appendice horizontal de la peau, avant la forme d'une nageoire, qui garnit l'extrémité de la queue des cétacés.

PÉDALIPARTITE. adj. 2 g. (étym. fr., *pédale*; lat. *partitus*, divisé). Bot. Se dit des feuilles pédalinerves partagées.

PÉDALISÉQUÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-da-li-cé-ké*; et. fr., *pédale*; lat. *secare*, couper). Bot. Se dit des feuilles pédalinerves disséquées.

PÉDANCHONE. s. m. (pron. *pé-dan-kône*; étym. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἄγχω, j'étrangle). Pathol. Nom d'une angine mortelle, qui est particulière aux enfants.

PÉDANE. s. m. (altération de *pet d'âne*). Bot. Nom vulgaire du chardon commun ou onoporde.

* **PÉDANÉ**, adj. m. (ét. lat., *pedaneus*, même signif.; rad. *pes*, *pedis*, pied). Hist. rom. Qui se tient à pied, sur les pieds. Cette épithète s'appliquait à certains juges d'un ordre tout à fait inférieur, qui n'avaient ni tribunal ni prétoire, et qui rendaient la justice debout, dans les villages. Juges pédanés.

* **PÉDANT, ANTE**. s. (du gr. παῖς, παιδός, enfant). Signifie proprement Celui qui enseigne les enfants; mais ce n'est plus qu'un terme injurieux par lequel on désigne le maître d'école et le régent de collége. Un pédant de collége. Avoir toutes les manières d'un pédant de collége.

Et ne sais bête au monde pire
Que l'écolier, si ce n'est le *pédant*. (La Font.)

— Par extens. Faux savant, érudit ridicule, toujours prêt à citer, jamais à raisonner. C'est un pédant, un vrai pédant, un franc pédant. Il n'y a pas moyen de supporter ce pédant. Débarrasser quelqu'un d'un pédant. Dans cette acception, il se dit aussi d'une femme. Une pédante. Quelle ennuyeuse pédante! L'usage, et même la raison, veut qu'on appelle *pédants* ceux qui, pour faire parade de leur fausse science, citent à tort, à travers, toutes sortes d'auteurs; qui parlent seulement pour parler et pour se faire admirer des sots; qui amassent sans jugement et sans discernement des apophtegmes et des traits d'histoire, pour prouver ou faire semblant de prouver des choses qui ne se peuvent prouver que par des raisons. (Malebranche.) Chez plusieurs, savant et *pédant* sont synonymes. (La Bruy.) Que de termes éloignés de leur origine! *Pédant*, qui signifiait Instructeur de la jeunesse, est devenu une injure. (Volt.) *Pédant!* Voyez ce que cette belle acception est devenue, et avec quelle invincible puissance l'usage des langues modifie la valeur des mots selon l'essence des choses. (Ch. Nod.) Ce recteur, ami d'Esysette père, était un grand beau vieux, alerte et sec, n'ayant rien qui sentît le *pédant*, ni quoi que ce fût de semblable. (A. Daudet.)

Les *pédants* sont des animaux ennuyeux,
Misanthropes, chagrins, lâches, présomptueux,
Contestants, absurdes, lourdes, malicieux,
Ennemis du mérite, et lui faisant la guerre,
Et qu'on doit mettre au rang des malheurs de la terre.
(Scarron.)

Un *pédant* enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance
(Boileau.)

— Celui qui affecte une rigidité, une sévérité trop inflexible dans les bagatelles, et qui veut plier autrui à ses propres règles. Faire le pédant. Parler en vrai pédant. Régenter tout le monde en vrai pédant. C'est le propre d'un pédant, de trouver à redire à tout, de censurer ou dédaigner tout ce qu'on fait autour de lui. Quel supplice, quelle tyrannie pour une femme d'avoir pour mari un pédant! La *pédante* au tonlier. (Boileau.)

— **PÉDANT, ANTE**. adj. Qui fait le pédant, qui affecte de montrer de la science, qui se donne trop d'importance, des airs trop capables, qui prend la tâche de régenter tout le monde. Un homme pédant. La gent pédante. Cette femme a un mari *pédant*. Acad. Elle est très *pédante*. (Mich.) Le docteur n'instruit plus dès qu'il devient *pédant*. (Santeuil.) S'apercevant tôt ou tard de sa supériorité sur les autres femmes, elle devient *pédante*, c'est-à-dire l'être le plus désagréable et le plus dégradé qui existe au monde. (Stendhal.)

— Qui tient du pédant, en parlant de certaines choses. Air pédant. Ton pédant. Manières pédantes. Cela est pédant. Vous tenez un langage très pédant. N'affectez pas des manières si pédantes. Le véritable savoir n'est jamais pédant, parce qu'il ne sent pas le besoin de l'être.

PÉDANTAILLE. s. f. (pron. *pé-dan-taille*, *ll* mouill.). La gent pédantesque, les pédants. Personne pédante. Un poëte, un astrologue, ou quelque *pédantaille*. (Regnier.)

PÉDANTASSE. s. m. Gros pédant.

— Adjectiv. Façon pédantasse.

PÉDANTER. v. n. 1re conj. (radic. *pédant*). Enseigner les enfants dans les collèges. Vieux mot.

— Par extens. Faire le pédant; affecter de paraître savant, parler d'un ton doctoral, régenter impertinemment tout le monde. Que de gens, dans la société, qui ne sont bons qu'à pédanter, et qui ne font pas autre chose, sans qu'ils s'en doutent!

* **PÉDANTERIE**. s. f. (rad. *pédant*). Profession de ceux qui enseignent les enfants. Quitter la pédanterie. Se ressentir de la pédanterie. Vieux en ce sens.

— Érudition lourde, indigeste, dont on aime à faire parade. Ce n'est pas là du vrai savoir, c'est tout simplement de la pédanterie. Ces livres, ces discours sont tous remplis de pédanterie. Tout le savoir obscur de la *pédanterie*. (Molière.)

— Vice du pédant, air pédant, ton pédant, manière pédante, affectation de rigidité dans les choses les plus futiles. Haïr la pédanterie. Sentir la pédanterie. Mettre en tout de la pédanterie. Se défaire de sa pédanterie. Pédanterie ridicule, assommante, choquante, insupportable. Être d'une inconcevable pédanterie. Contrôler par pédanterie tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait. Il y a de la pédanterie à se donner continuellement des airs de docteur. Que voulez-vous que je vous dise du costume? Il serait choquant de le braver à un certain point; il y aurait plus souvent de la *pédanterie* à s'y assujettir à la rigueur. (Didier.)

— Œuvre pédante. Toutes ces statues sont une pure *pédanterie* prise de Bembo. (Malh.)

* **PÉDANTESQUE**. adj. 2 g. Qui sent le pédant, qui est propre au pédant, qui tient du pédant. Air pédantesque. Ton pédantesque. Démarche pédantesque. Discours pédantesque. Manières pédantesques. Habitudes pédantesques. Érudition, science pédantesque. Phrase, style pédantesque. Un excès de culture érudite, parfois *pédantesque*, est le défaut du Nord. (Michelet.)

Mais sa muse, en français parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste *pédantesque*
(Boileau.)

— *Formation pédantesque*. Se dit des mots français tirés du latin par les lettrés, par opposition à ceux faits lors de la décomposition de la langue latine et de la formation de la langue française. Ainsi *frêle* et *fragile*, dérivés tous deux de *fragilis*, sont, l'un de formation ancienne et populaire, l'autre de formation pédantesque. On dit aussi *formation savante*.

— Se dit des personnes.

Muse baisse le ton, et, sans être grotesque,
Prens des ris du bameau le mentor *pédantesque*.
(Delille.)

— Substantiv. *Le pédantesque*. Genre de littérature qui sent l'affectation, ou l'on fait un étalage de science fausse ou désordonnée. Tomber dans le pédantesque. Éviter le pédantesque. Que de moralistes tombent dans le pédantesque!

* **PÉDANTESQUEMENT**. adv. (rad. *pédantesque*). D'une manière pédante, d'une manière qui sent le pédant. Baisonner, discourir, parler, agir pédantesquement. Sous cette armure séculaire, la discussion marche *pédantesquement*, à pas comptés. (H. Taine.)

PÉDANTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pédantiser. S'empl. adjectiv. Air pédantisé. Personne pédantisée.

* **PÉDANTISER**. v. n. 1re conj. Faire le pédant, affecter le pédantisme, faire parade d'une fausse science, d'une érudition exagérée.

— Se prend quelquefois activement, et signifie Rendre pédant. Pédantiser quelqu'un.

— **SE PÉDANTISER**. v. pron. Devenir pédant.

* **PÉDANTISME**. s. m. Air, ton, caractère, manières du pédant. Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un *pédantisme*. (La Bruy.) *Pédantisme!* ce mot paraît être né dans la langue en même temps que la naissance de l'érudition exagérée. (Phil. Chasles.) Pour les comprendre, il faut se placer bien loin du *pédantisme* inhérent à toute scolastique. (E. Renan.)

— Se prend pour Les pédants. C'est la paresse des hommes qui a encouragé le *pédantisme* à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques. (La Bruy.)

Et ce public, fléau du *pédantisme*,
N'épargne pas quand l'écrit est jugé,
Le protecteur plus que le protégé. (J.-B. Rouss.)

PÉDANTOCRATIE. s. f. (pron. *pé-dan-to-kra-cé*; et. fr., *pédant*; gr. κράτος, puissance). Néol. Domination, gouvernement des pédants.

PÉDARIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour deux espèces du Sénégal.

PÉDARTHROCACE. s. m. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἄρθρον, jointure; κακός, mal). Pathol. Maladie des articulations chez les enfants. | Nom donné au spina ventosa.

PÉDATIFIDE. adj. 2 g. (ét. lat., *pedatus*, qui a des pieds; *findere*, diviser). Bot. Syn. de PEDALIFIDE.

PÉDATIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pedatus*, qui a des pieds; *forma*, forme). Bot. Syn. de PEDALIFORME.

PÉDATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pedatus*, qui a des pieds; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des nervures pédalées et des lobes incisés à une profondeur indéterminée. Feuille pédatilobée.

PÉDATION. s. f. (pr. *pé-da-cion*; du lat. *pes*, *pedis*, pied). Entom. Manière dont les pattes des insectes se développent; nombre des pièces articulées dont ces pattes se composent; forme des diverses parties qui les constituent; usages auxquels elles sont destinées.

PEDATIPARTITE. adj. 2 g. (ét. lat., *pedatus*, qui a des pieds; *partitus*, divisé). Bot. Syn. de PEDALIPARTITE.

PÉDATISÉQUÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-da-ti-cé-ké*; et. lat., *pedatus*, qui a des pieds; *seco*, je coupe). Bot. Syn. de PEDALISÉQUÉ.

PÉDATROPHIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; fr. *atrophie*). Pathol. Atrophie mésentérique. || Syn. de CARREAU.

PÉDATROPHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pédatrophie.

PÉDAUQUE. s. f. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *auca*, oie). Hist. Image de femme terminée par des pieds d'oie, qui se voit sur certains monuments gothiques, et qu'on suppose être celle de la reine Berthe, mère de Charlemagne.

PÉDÉAITHIE. s. f. (pr. *pe-dé-é ti*; étym. gr., πηδάω, je saute; αἰθός, noir). Ornith. Division établie aux dépens du genre grèbe, et ayant pour type le grèbe sous-gris.

PEDEE. Géogr. Nom de deux cours d'eau des États-Unis: le *Grand-Pedee* arrose les deux Carolines, et a 550 kil. de cours; le *Petit-Pedee*, qui a 200 kil. de cours, se jette dans le Grand-Pedee, à 60 kil. de son embouchure.

PÉDÈME. s. f. Antiq. gr. Sorte de danse lacédémonienne. | Air de cette danse.

— Entom. Syn. d'OEDIONYQUE.

* **PÉDÉRASTE**. s. m. Celui qui est adonné au vice de la pédérastie.

* **PÉDÉRASTIE**. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἔρως, j'aime). Passion désordonnée, amour criminel d'un homme pour un jeune garçon, et des hommes entre eux.

PÉDÈRE. s. m. (ét. gr., παιδίερως, sorte d'opale). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des pédériniens, établi pour quarante-deux espèces répandues sur tout le globe. Les pédères habitent ordinairement les lieux humides.

PÉDÉRIE. s. f. Bot. Genre de rubiacées cofféacées, type de la tribu des pédériées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde, sarmenteux ou dressés. On en connaît neuf espèces.

PÉDÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au genre pédérie. | PEDERIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre pédérie.

PÉDÉRINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre pédère. | PEDERINIENS. s. m. pl. Quatrième tribu de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre pédère.

PÉDERNEC. Géogr. Commune du cant. de Bégard, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 3,100 hab.

PEDERNEIRA Géogr. Bourg du Portugal, dans la province d'Estrémadure, sur la petite baie de son nom. Port de pêche. Près de là est le fameux sanctuaire de Notre-Dame-de-Nazareth; 2,500 hab.

PÉDÉROS. s. m. (pron. *pé-dé-ross*; ét. gr., παιδίερως, sorte d'opale). Minér. Variété blanche d'opale.

PÉDÉROTE. s. f. (ét. gr., παιδίερως, acanthe). Bot. Genre de scrofulariacées véronicées, établi pour des espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique boréales.

PÉDESOUILLE. s. m. (mot à mot, *pied crotté*, *pied souillé*. Arg. Paysan. On écrit aussi *pedzouille*. Il s'emballa au point de traiter Coupeau lui-même de *pedzouille*, en l'accusant de ne pas savoir faire respecter un ami par sa femme. (É. Zola.)

* **PÉDESTRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *pedestris*, même signif.; rad. *pes*, *pedis*, pied). Qui pose sur ses pieds, qui représente un homme à pied. Statue pédestre, par opposition à *statue équestre*, celle qui représente un homme à cheval.

— Qui se fait à pied. Course pédestre. Promenade pédestre. Voyage pédestre. Exercice pédestre. Il est peu usité.

— PEDESTRES. s. m. pl. Entom. Groupe de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, comprenant les harpaliens, les scaritides et les brachinides.

* **PÉDESTREMENT**. adv. (rad. *pédestre*). A pied. Aller pédestrement. Voyager pédestrement.

PÉDESTRIAN. s. m. (rad. *pédestre*). Coureur; celui qui lutte à la marche ou à la course à pied.

PÉDESTRIANISME. s. m. (radic. *pédestrian*). Lutte entre marcheurs ou coureurs. || Habitude d'aller à pied.

PÉDÈTE. s. m. (du gr. πηδητής, sauteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type habite les régions les plus septentrionales de l'Amérique.

— Mamm. Syn. d'HÉLAMYS.

PÉDIAIRE. adj. 2 g. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Syn. de PÉDALE.

PÉDIAL, ALE. adj. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied.

— Bot. *Feuille pédiale*. Feuille dont les folioles sont attachées sur le côté intérieur des divisions d'un pétiole bifide.

— Ornith. *Plumes pédiales*. Celles qui garnissent les pieds dans certains oiseaux.

PÉDIAQUE. s. m. (étym. gr., πεδιακός, de la plaine). Entom. Genre de coléoptères à mâles hétéromères, à femelles pentamères, famille des xylophages, tribu des cucujites, comprenant trois espèces qui habitent l'Europe centrale.

PÉDIASTRE. s. m. Bot. Syn. de MICRASTÉRIAS.

PÉDIATRIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἰατρεία, guérison). Médecine des enfants.

PEDICELLAIRE. s. m. (radic. *pédicelle*). Zooph. Nom donné à des appendices épars à la surface des oursins, entre les piquants et les baguettes et que l'on avait pris d'abord pour des polypes parasites.

— PEDICELLAIRE. s. f. Bot. Syn. de CLEOME.

* **PÉDICELLÉ**. s. m. (ét. lat., *pedicellus*; même signif.; rad. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Petit pédoncule particulier résultant de la ramification d'un pédoncule commun, et ne portant qu'une seule fleur. || Nom donné au pédicule de quelques champignons quand il est mince et allongé, comme dans les mucédinées et quelques agarics. || Support capillaire de l'urne des mousses.

— Entom. Deuxième article des antennes des insectes.

PÉDICELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est placé au sommet d'un pédicelle, qui est porté par un pédicelle. Chacune des fleurs qui composent la grappe du lilas, de la vigne, etc., est pédicellée. || *Boutons pédicellés*. Ceux qui sont placés sur une petite excroissance en forme de pied. || *Glandes pédicellées*. Celles qui sont situées à l'extrémité d'un support très mince.

— Entom. Qui est muni d'un pédicelle.

— PÉDICELLÉS. s. m. pl. Échin. Groupe d'échinodermes, comprenant les astéries, les oursins et les holothuries, dont les appendices rétractiles servent d'organes locomoteurs.

PÉDICELLIE. s. f. (radic. *pédicelle*). Bot. Genre de la famille des sapindacées, établi pour des arbres de la Cochinchine.

PEDICELLULE. s. m. Bot. Pédicelle très mince; support filiforme qui sert de pédicelle à l'ovaire de certaines composées.

PEDICELLULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est porté sur un pédicellule.

PÉDICIE. s. f. Entom. Genre de diptères némocères, tribu des tipulaires terricoles, dont l'espèce unique est répandue dans presque toute l'Europe.

PÉDICINE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des épizoïques, parasites des singes. La seule espèce connue, le pédicine eurygastre, est commune sur la guenon, le macaque et le cynocéphale.

* **PÉDICULAIRE**. adj. 2 g. (du lat. *pediculus*, pou). Pathol. Se dit d'une maladie dans laquelle il s'engendre des poux entre cuir et chair.

— Bot. Qui a rapport au pédicule.

— Zool. Qui concerne les poux.

* **PÉDICULAIRE**. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, tribu des rhinanthées, établi pour des herbes ordinairement simples, à fleurs blanches, rouges ou jaunes. Elles croissent dans les régions froides et tempérées du globe. On en connaît une soixantaine d'espèces dont une grande partie croît en France. La pédiculaire des marais, vulgairement appelé *herbe aux poux*, parce qu'elle développe beaucoup de vermine chez les animaux qui s'en nourrissent, croît dans les localités marécageuses de l'Europe. La pédiculaire des forêts croît abondamment dans les bois bas et humides de nos pays. Pédiculaire verticillée, à épi feuillé, tubéreuse, des Pyrénées, à bec, pourpre-noire. || Nom donné aussi à une espèce de staphisaigre et à l'ellébore fétide.

* **PÉDICULE**. s. m. (ét. lat., *pediculus*; rad. *pes*, *pedis*, pied). Anat. Toute partie grêle et menue qui supporte un organe ou une portion d'organe.

— Archit. Petit pilier soutenant un objet isolé. | Partie terminant un arc à talon et surmontée d'un bouquet ou d'un cul-de-lampe.

— Bot. Partie qui supporte le chapeau et fixe le champignon au lieu où il a pris naissance. || Support quelconque.

— Entom. Toute partie rétrécie qui supporte une portion du corps, comme les balanciers chez les diptères, l'abdomen dans beaucoup d'hyménoptères.

— Pathol. Partie servant de base aux diverses tumeurs et excroissances qui s'élèvent sur la surface du corps, ou croissent à l'intérieur et se développent sur les membranes muqueuses.

* **PÉDICULÉ, ÉE**. adj. Hist. nat. Qui est porté sur un pédicule, ou qui est muni d'un pédicule. Tumeur pédiculée. Insecte pédiculé. Aigrette pédiculée. Champignon pédiculé.

— PEDICULÉS. s. m. pl. Ichtyol. Famille d'acanthoptérygiens, dont le principal caractère est d'avoir les nageoires pédiculées.

PÉDICULES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'Italie, appelé aussi *Pencétiens*.

PÉDICULIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *pediculus*, pou; gr. *εἶδος*, aspect). Entom. Qui a rapport au genre pou. || **PEDICULIDES**, s. m. pl. Groupe de parasites ayant pour type le genre pou. On dit aussi *pédiculines*.

PÉDICULISATION, s. f. (pr. *pé-di-ku-li-zi-cion*). Pathol. Transformation en pédicule. Pédiculisation d'une tumeur.

PÉDICULISÉ, ÉE, adj. Méd. Qui est devenu pédicule après avoir existé sans pédicule. Tumeur pédiculisée.

* **PÉDICURE**, s. m. (étym. lat., *pes, pedis*, pied; *cura*, cure). Celui qui traite les maladies des pieds; particulièrement, Celui qui fait profession d'enlever les cors et les durillons.

— Adjectiv. Chirurgien pédicure. La médecine *pédicure*, seule, n'est pas très lucrative. (Merat.)

PÉDIEN, ENNE, adj. et s. (du gr. *πεδιάς*, plaine). Antiq. gr. Nom qu'on donnait aux Athéniens qui habitaient entre la colline et la mer. On dit aussi *pédicen* et *pédiasique*.

PÉDIEU, s. m. Anc. art milit. Syn. de SOLERET.

PÉDIEUX, EUSE, adj. (du lat. *pes, pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied. || *Artère pédieuse*. Artère qui fait suite à la tibiale antérieure, et s'étend du milieu de l'espace intermalléolaire à la partie postérieure du premier espace intermétatarsien. || *Muscle pedieux*. Celui qui revêt la face dorsale du pied. C'est le même que le petit extenseur des orteils. || On dit aussi substantiv. *La pédieuse*, pour L'artère pédieuse. La *pédieuse*, à raison de sa position superficielle sur le dos du pied, est exposée à être ouverte dans les plaies de cette partie. (Petit.)

PÉDIFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *pes, pedis*, pied; *fero*, je porte). Bot. Qui est muni d'un pied, comme l'ovaire de certaines synanthérées.

— Zool. Se dit d'animaux qui ont des pieds ou des appendices analogues.

— **PÉDIFÈRES**, s. m. pl. Moll. Famille de conchifères fluviatiles comprenant les cyclades et plusieurs genres voisins des mulettes et des anodontes.

PÉDIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a forme de pied; dont la forme a quelque analogie avec celle du pied. Tel est, par exemple, la palpe d'arachnide.

PÉDIGÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *gero*, je porte). Hist. nat. Muni de pieds.

PEDIGREE, s. m. (pr. *pé-di-gri*; mot anglais). Turf. Généalogie, origine d'un cheval.

PÉDILANTHE, s. m. (ét. gr., *πέδιλον*, chaussure; *ἄνθος*, fleur). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, établi pour des arbrisseaux lactescents et dépourvus d'épines, qui croissent principalement dans l'Amérique et les régions tropicales de l'Asie, et dont une espèce, le pédilanthe tithymaloïde est employé contre la syphilis, et est appelé, à cause de ses propriétés vomitives, *ipeca bâtard* à Saint-Domingue et à La Havane.

PÉDILE, s. m. (du gr. *πέδιλον*, chaussure). Bot. Petit pied; sorte de support grêle formé par un rétrécissement du limbe du calice au-dessous de l'aigrette des synanthérées.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélydes, tribu des pyrochroïdes, établi pour cinq espèces dont deux de la Russie d'Asie et trois de l'Amérique septentrionale.

PÉDILÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un pédile. Se dit particulièrement de l'aigrette des synanthérées, quand elle surmonte un ovaire qui se rétrécit et s'allonge en pédile. Léontodon pédilé.

PÉDILÉE, s. f. Bot. Syn. de DIÉNIE.

PÉDILONE, s. m. (rad. *pédile*). Bot. Genre de plantes parasites de Java.

PÉDILONIE, s. f. Bot. Syn. de DENDROBION et de WAGHENDORFIE.

PÉDILOPHORE, s. m. (étym. gr., *πέδιλον*, chaussure; *φορέω*, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des byrrhiens, établi pour une espèce de la Russie méridionale.

* **PÉDILUVE**, s. m. (étym. lat., *pes, pedis*, pied; *luo*, je lave). Médec. Bain de pieds. Pédiluves froids, chauds, tièdes. Pédiluve de propreté. Prendre un pédiluve. Ajouter à un pédiluve quelques onces de sel commun ou de la farine de moutarde. Les *pédiluves* tièdes déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur; les *pédiluves* froids, ou même glacés, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation à la suite d'une entorse, d'une brûlure; les *pédiluves* chauds sont employés comme révulsifs pour opérer une prompte dérivation. (Nyst.) Sous le rapport de la propreté et de la santé, il est nécessaire d'user fréquemment de *pédiluves*. (Bl.)

* **PÉDIMANE**, adj. 2 g. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *manus*, main). Mamm. Dont les pieds ayant le pouce opposable se trouvent par la conversion en une sorte de mains. Sarigue pédimane. Toute cette structure *pédimane* fait que les singes ne marchent guère, ce qui était convenable à leur destination, puisque ces animaux sont formés pour grimper habilement sur les arbres. (Virey.)

PÉDIMANE, s. m. Le sarigue est un *pédimane*. (Acad.)

— **PÉDIMANES**, s. m. pl. Groupe de mammifères qui se servent de leurs membres antérieurs comme d'une main.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PÉDINE, s. m. (du gr. *πεδινός*, qui habite les plaines). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour treize espèces des provinces méridionales de l'Europe.

PÉDINORNITHE, adj. 2 g. (ét. gr., *πεδινός*, de plaine; *ὄρνις, ιθος*, oiseau). Ornith. Se dit des oiseaux qui vivent dans les plaines. || **PEDINORNITHES**, s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui vivent dans les plaines.

PÉDIOCLE, adj. 2 g. (étym. lat., *pes, pedis*, pied; *oculus*, œil). Crust. Qui a les yeux portés sur un pédicule. || **PEDIOCLES**, s. m. pl. Ordre de crustacés comprenant les décapodes, les macroures, les stomapodes et les brachiopodes.

PÉDIONALGIE, s. f. (ét. gr., *πέδιον*, métatarse; *ἄλγος*, douleur). Pathol. Affection spasmodique de la plante des pieds, caractérisée par une douleur vive, lancinante, revenant par accès et à des intervalles indéterminés. J'ai eu occasion d'observer plusieurs *pédionalgies* assez intenses contre lesquelles tous les topiques imaginables ont été vainement employés. (Reydell.)

PÉDIONALGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pédionalgie.

PÉDIONOME, adj. 2 g. (du gr. *πεδιονόμος*, qui habite la plaine). Ornith. Qui vit dans la plaine.

— **PEDIONOME**, s. m. Ornith. Genre de la famille des coure-vite établi pour une espèce d'Australasie.

— **PEDIONOMES**, s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers ayant pour type le genre outarde.

PÉDIOPHIS, s. m. (pr. *pé-di-o-fiss*; ét. gr., *πεδίον*, plaine; *ὄφις*, serpent). Erpet. Genre de reptiles ophidiens, analogue au genre couleuvre.

PÉDIOPHYLAX, s. m. (étym. gr., *πεδίον*, plaine; *φύλαξ*, gardien). Erpet. Genre de reptiles sauriens, famille des lacertiens.

PÉDIOPLANE, s. m. (étym. gr., *πεδίον*, plaine; *πλανής*, errant). Erpet. Genre de reptiles sauriens, famille des lacertiens.

PÉDIOPSIS, s. m. (pr. *pé-di-o-peiss*; ét. gr., *πεδίον*, plaine; *ὄψις*, aspect). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des fulgoriens.

PÉDIPALPE, adj. 2 g. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *palpus*, palpe). Arachn. Dont le palpe est en forme de pied, de serre ou de bras. || **PEDIPALPES**, s. m. pl. Famille d'arachnides, correspondant aux phrynéides et aux scorpionides.

PÉDIPÈS, s. m. Moll. Nom scientifique du genre pietin.

PEDIR, Géograph. Port commerçant du royaume d'Atchin (Sumatra).

PÉDISQUE, s. f. (ét. gr., *παιδίσκη*, jeune fille). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour trente-cinq espèces de la France et de l'Allemagne.

PÉDIVEAU, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes.

PÉDOMANCIE, s. f. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; gr. *μαντεία*, divination). Divination par l'inspection des pieds.

* **PÉDOMÈTRE**, s. m. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *metrum*, mesure). Metrol. Syn. d'ODOMÈTRE.

PÉDON, s. m. (du lat. *pedo, pedonis*, qui a de grands pieds). Piet-on, facteur rural dans le midi de la France.

PÉDONCULAIRE, adj. 2 g. Bot. Qui donne naissance à des pédoncules avortés. Vrilles pédonculaires. || Qui a de longs pédoncules. Pectophyte pédonculaire. || Qui provient d'un pédoncule ou qui se rapporte au pédoncule.

* **PÉDONCULE**, s. m. (étym. lat., *pedunculus*, même signif.; dim. de *pes*, pied, support). Bot. Support de la fleur ou du fruit. Il est simple ou composé; dans ce dernier cas, ses ramifications portent le nom de *pédicelle*. Aussitôt que le mystère est accompli, le *pédoncule* qui soutient la corolle se redresse, la fleur se relève et présente au ciel ses voiles de rubis et d'azur qui enveloppent déjà le berceau de ses enfants. (A. Martin.)

— Anat. Nom donné à divers appendices du cerveau. || *Pédoncules cérébraux*, ou *cuisses du cerveau*. Prolongements blancs qui continuent la moelle allongée et s'étendent de la protubérance annulaire aux couches optiques. Ils sont placés au-devant du pont de Varole. || *Pédoncules du cervelet*. Nom donné à trois paires de cordons médullaires, dont les *supérieurs* se rendent aux tubercules quadrijumeaux, les *moyens* au pont de Varole, et les *inférieurs* à la moelle allongée. || *Pédoncules du corps calleux*. Nom donné à deux rubans de substance blanche qui naissent de la partie réfléchie du cerveau et vont se perdre à l'extrémité interne de la scissure de Sylvius. || *Pédoncules de la glande pinéale* ou *pédoncules du conarion*. Nom donné aux prolongements, au nombre de trois, qui, partis d'un même point, se portent les uns en avant, les autres en bas, les derniers en dehors; de là leur classification en *supérieurs*, appelés aussi *rênes, frein de la glande, inférieurs* et *transverses*.

Zool. Support d'une partie. || *Pédoncule oculaire*. Support de l'œil chez les crustacés podophtalmaires.

* **PÉDONCULÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui est porté par un pédoncule. Fleur pédonculée. || *Chêne pédonculé*. Chêne dont les glands sont portés par de longs pédoncules.

— Entom. Se dit de la tête d'un insecte, quand elle se resserre à sa partie postérieure en manière de col.

Crust. Se dit des yeux d'un crustacé, quand ils sont portés sur un fort gros pédoncule.

— **PEDONCULES**, s. m. pl. Moll. Ordre de brachiopodes caractérisés par un pédoncule tendineux supportant la coquille.

PÉDONCULÉEN, ENNE, adj. Botan. Qui provient de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule. Strobile pédonculéen. Vrilles pédonculéennes.

PÉDONCULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a de longs pédoncules. Ismardie pédonculeuse.

PÉDONNE, s. f. Techn. Nom donné à de petites chevilles employées dans les métiers à tisser le façonne. Elles sont adhérentes aux faces du cylindre et servent à maintenir les cartons.

PÉDONOME, s. m. (ét. gr., *παῖς, παιδός*, enfant; *νόμος*, loi. Antiq. gr. Magistrat chargé de surveiller l'éducation de la jeunesse à Lacédémone.

PÉDOPHILE, s. 2 g. (ét. gr., *παῖς, παιδός*, enfant; *φίλος*, ami). Qui aime les enfants. Homme pédophile. Mère pédophile.

— Myth. gr. Surnom de Cérès, considérée comme la mère ou la nourrice du genre humain.

PÉDOPHLÉBOTOMIE, s. f. (ét. gr., *παῖς, παιδός*, enfant; fr. *phlébotomie*). Chir. Saignée des enfants.

PÉDOPHLÉBOTOMIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport, qui appartient à la pédophlébotomie.

PÉDOPHLYSIS, s. f. (pron. *pé-do-fli-zisse*; ét. gr., *παῖς, παιδός*, enfant; *φλύσις*, ébullition). Pathol. Pemphigus des jeunes enfants.

PÉDOTHYSIE, s. f. (étym. gr., *παῖς, παιδός*, enfant; *θυσία*, immolation). Relig. anc. Sacrifice des enfants, coutume barbare que pratiquaient certains païens pour désarmer le courroux des dieux.

PÉDOTRIBE, s. f. (ét. gr., *παῖς, παιδός*, enfant; *τρίβω*, je frotte). Antiq. Nom qu'on donnait à celui qui, dans les gymnases, frottait d'huile les jeunes gens avant les exercices. || Maître de gymnase. || Professeur de gymnastique.

PÉDOTROPHE, s. m. (rad. *pédotrophie*). Hyg. Celui qui enseigne l'art, la manière de nourrir les enfants.

PÉDOTROPHIE, s. f. (ét. gr., *παῖς, παιδός*, enfant; *τροφή*, nourriture). Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants.

PÉDOTROPHIE, s. f. (ét. gr., *πέδον*, sol; *τρέφω*, je nourris). Agron. Art ou théorie des engrais.

PÉDOTROPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à l'alimentation des enfants. Régime pédotrophique.

— Agron. Qui concerne la théorie des engrais. Art pédotrophique.

PÉDRE, V. PEDRO.

PEDRINAL, s. m. Nom sous lequel étaient connus, au XVIe siècle, les bandits qui se cachaient dans les Pyrénées.

PEDRO (San-). Géogr. Ville du Brésil (Rio-Grande-do-Sul), à 250 kil. S. de Portalegre, sur le Rio-Grande, qui sert d'écoulement à la lagune de los Patos; 19,000 hab. Cette ville s'appelle aussi *Rio-Grande*. Port important.

— **PEDRO-SACATEPEQUEZ** (San-). Ville du Guatemala (Amérique centrale); 4,000 hab.

PEDRO Ier (Dom). Empereur du Brésil, 1822-1831, et, sous le nom de **PEDRO IV** (1826), roi de Portugal, était né au château de Queluz (Portugal) en 1798. Il fut nommé régent du Brésil par son père Jean VI, rappelé en Europe en 1821; puis, il se laissa déclarer, de l'aveu de Jean VI, protecteur, empereur constitutionnel du Brésil, 1822. A la mort de son père, 1826, dom Pedro accorda une constitution libérale aux Portugais, et leur donna pour reine sa fille, Maria da Gloria, qui devait épouser dom Miguel, second fils de Jean VI (mai 1826). En Portugal, dom Miguel usurpa le trône; au Brésil, le parti démocratique excita des troubles qui amenèrent l'abdication de l'empereur en faveur de son fils don Pedro II (avril 1831). Devenu simple duc de Bragance, dom Pedro parvint, à l'aide de l'Anglais Napier, à expulser dom Miguel (juin 1833), et mourut trois mois après, septembre 1834.

PEDROTALLAGALLA, Géogr. Sommet de l'île de Ceylan, haut de 2,526 met.

PEDUM, s. m. (pron. *pé-domm*; du lat. *pes, pedis*, pied). Antiq. Bâton pastoral, houlette. Signe distinctif des auteurs comiques, parce que Thalie, muse de la comédie, était aussi la muse de l'agriculture.

— Myth. gr. Attribut de Pan, des Faunes, etc.

— Moll. Syn. de HOULETTE.

PÉE (Saint-). Géogr. Comm. du cant. d'Ustaritz, arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées); 2,500 h.

PEEBLES, Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de ce nom, au confluent de la *Peebles* et de la Tweed, à 35 kil. S. d'Édimbourg; 2,000 h. — Le comté de *Peebles*, appelé aussi *Tweeddale*, est dans les basses terres (*lowlands*); c'est un pays montueux où on élève des moutons des races Cheviot et Black-faced.

PEEL (Sir Robert). Homme d'État anglais, né à Chamboy Hall, près de Bury (Lancastre), 1788-1850, fils d'un riche filateur, membre de la Chambre des communes, 1809, entra dans le ministère Liverpool, 1812-1818. Il eut le département de l'intérieur dans les cabinets Liverpool et Wellington, 1822-1830. Il présenta, en 1829, un bill pour l'émancipation des catholiques; il s'allia ainsi le parti tory, l'université d'Oxford, et même sa propre famille. Après 1830, il combattit la réforme électorale, et ne reprit véritablement la direction des affaires qu'en septembre 1841. Abandonné par les exagérés de son parti, mais soutenu par Cobden et la ligue de Manchester, il obtint l'abolition des lois sur les céréales, 1846. Il prêta son concours au cabinet de sir John Russell pour la continuation de la réforme économique. Il mourut d'une chute de cheval. On a publié de lui : *Discours parlementaires* et *Mémoires d'après ses papiers*.

PEELISME, s. m. (pr. *pi-lissme*). Hist. angl. Système politique de Robert Peel.

PEELISTE, s. m. (pr. *pi-lisste*). Hist. angl. Partisan du système politique de Robert Peel.

— Adjectiv. Politique peeliste.

PEENE, Géogr. Rivière d'Allemagne, passe à Anklam (Poméranie), et finit dans le Stettiner-Haff. Cours de 100 kil.

PEER, Géogr. Comm. du Limbourg (Belgique), à 29 kil. d'Hasselt; 2,100 hab.

PÉGA, s. f. Metrol. anc. Ancienne mesure pour les vins en usage à Toulouse.

PÉGALE, s. m. Agric. Dans le Cantal, terrain schisteux.

PÉGAFROL, s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de colibri.

PÉGALL, s. m. Syn. de PAGATA.

PÉGANE, s. m. (du gr. *πεγανον*, rue). Bot. Genre de rutacées, établi pour des herbes annuelles ou vivaces, rameuses, qui croissent principalement dans l'Europe centrale et les contrées orientales du globe. Les graines du pégane harmale sont utilisées en Orient comme condiment; on en retire un principe tinctorial rouge appelé *harmaline*.

PÉGANITE, s. f. Minér. Nom d'un phosphate hydraté d'aluminium trouvé en Saxe.

* **PÉGASE**, s. m. Myth. Cheval ailé, né de Neptune et de Méduse; Persée le monta pour délivrer Andromède, et Bellérophon pour combattre la Chimère. D'un coup de pied, Pégase fit sortir de l'Hélicon la fontaine de l'Hippocrène, où les poètes venaient, dit-on, puiser l'inspiration.

— Symbole de l'essor du génie poétique; on suppose qu'il porte les poètes dans l'espace jusque sur l'Hélicon. || *Monter sur Pégase, enfourcher Pégase*. Faire des vers. || *Pegase est rétif pour lui, son Pégase est rétif*. C'est un fort mauvais poète.

> Dans son génie étroit il est toujours captif,
> Pour lui Pégase est sourd, et *Pégase* est rétif
> (BOILEAU.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, qui contient quatre-vingt-treize étoiles. || *Carré de Pégase*. Quatre étoiles de cette constellation disposées en carré.

— Ichtyol. Genre de l'ordre des lophobranches, établi pour plusieurs espèces de la mer des Indes.

PÉGASIDES, s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, pris du cheval Pégase, qui, comme elles, habitait l'Hélicon, et qui leur servait de monture ainsi qu'à Apollon.

PÉGASIE, s. f. (de *Pégase*, n. myth.). Acal. Genre de méduses, établi pour deux espèces des mers australes.

PÉGASIEN, ENNE, adj. Mythol. gr. Qui appartient, qui a rapport à Pégase.

PÉGÉES, s. f. pl. (du gr. *πηγή*, fontaine). Myth. gr. Nymphes des fontaines, les mêmes que les Naïades.

PÉGIE, s. f. Mythol. gr. Nymphe d'une fontaine.

— Bot. Genre de térébinthacées anacardiacées, établi pour des arbrisseaux originaires de l'Inde.

PÉGLE, s. m. Goudron épaissi, dans les Landes.

PÉGMA, s. m. (du gr. *πῆγμα*, échafaud). Antiq. gr. Machine mouvante qui servait au théâtre pour le changement des décorations.

PÉGMAIRE, s. m. (du gr. *πῆγμα*, échafaud). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait sur un pegmate, ou plancher mobile et élastique. On dit aussi *pegmatile*.

PÉGMATE, s. m. (du gr. *πῆγμα*, échafaud). Antiq. rom. Espèce de plancher mobile que l'on construisait à Rome pour y faire combattre des gladiateurs. || On donnait aussi le nom de *pegmates* aux gladiateurs.

PÉGMATIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., *πῆγμα*,

(agglomération). Chim. Qui se rapporte à la coagulation, coagulant.

PEGMATITE, s. f. du gr. πῆγμα, conglomération). Miner. Syn. de GRANITIN.

PEGMINE, s. f. du gr. πῆγμα, conglomération). Méd. Nom donné à la couenne inflammatoire qui se forme sur le caillot de la saignée.

PEGNIE, s. f. (du gr. παγνία, jeu, fête). Antiq. gr. Genre de poésie légère.

PEGNITZ Géogr. Rivière de Bavière, dans le cercle du Haut-Mein, tombe dans la Regnitz, après un cours de 100 kilom.

— Hist. *Société des Bergers de Pegnitz*. Espèce d'Académie libre fondée à Nuremberg en 1644, pour le développement de la langue et de la littérature allemandes.

PEGO. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province d'Alicante. Commerce de soie, d'huile, de raisins secs; 5,500 hab.

PEGOLETTIF, s. f. Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, établi pour des arbustes ou herbes du Cap et de la Sénégambie.

PÉGOLIÈRE, s. f. Mar. Bateau dans lequel on place les chaudières où chauffe le brai pour le carénage des vaisseaux. On écrit aussi *pégaltière*.

PÉGOMANCIE, s. f. (ét. gr., πηγή, fontaine; μαντεία, divination). Divination par le mouvement des eaux des fontaines.

PÉGOMANCIEN, ENNE adj. Qui concerne la pégomancie.

— PÉGOMANCIEN, ENNE, s. Celui, celle qui pratique la pégomancie.

PÉGOMYDE, adj. 2 g. (ét. fr. *pégomyie*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une pégomyie. || PÉGOMYDES, s. m. pl. Tribu de l'ordre des diptères, famille des athéricères, ayant pour type le genre pégomyie.

PÉGOMYIE, s. f. (ét. gr., πηγή, fontaine; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi aux dépens des anthomyes pour seize espèces qui vivent en France et en Allemagne.

PÉGON, s. m. Moll. Nom vulgaire du genre vénus.

PÉGOT, s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre accenteur.

— Écon. rur. Matière gluante qui enveloppe les fromages de Roquefort.

PÉGOULIÈRE, s. f. (du provençal *pega*, poix). Dans le midi de la France, Sentier dans un bois de pins pour faire passer les bestiaux.

PÉGOPSE, s. f. Ichtyol. Nom vulgaire du genre pleuronecte.

PÈGRE, s. f. Arg. Caste des voleurs. *Haute pègre*. Association des voleurs les plus anciens et les plus habiles qui ne commettent que des vols de grande importance. || *Basse pègre*. Association des voleurs qui débutent et ne commettent que de petits vols.

— PÈGRE, s. m. Voleur, membre de la pègre.

PÉGRENNE, s. f. Arg. Faim, misère.

PÉGRENNER v. n. 1re conj. Arg. Faire maigre chère, être privé.

PÉGRIOT, s. m. Arg. Celui qui vole des objets de peu de valeur. || Voleur maladroit. || Apprenti voleur qui se fait la main aux étalages.

— *Brûler le pégriot*. Faire disparaître la trace d'un vol.

PÉGU, PÉGOU ou, selon les Birmans, **PAGO**. Géogr. Ville de l'Indo-Chine anglaise, sur un affluent de l'Iraouaddy. Pégu a été la capitale d'un royaume conquis par les Birmans au XVIIIe siècle; c'est le ch.-l. d'une province de la Birmanie anglaise depuis 1853.

PÉGUAD, s. m. Métrol. Ancienne mesure dont on se servait pour le vin.

PÉGUAN, ANE, s. Géogr. Habitant, habitante de Pégu.

— adj. Qui concerne Pégu ou ses habitants.

PÉGUILLÈRE, s. f. Syn. de PÉGOULIÈRE.

PÉHA s. m. Guitare indienne à trois cordes.

PEHAL, s. m. Grammm. orient. Nom d'une des formes du verbe chaldéen.

* **PEHLVI, IE**, adj. Linguist. Se dit d'une langue parlée dans l'ancienne Médie; idiome mixte, dont la plupart des mots appartiennent aux langues sémitiques, tandis que leurs formes grammaticales sont tout à fait persanes. Idiome pehlvi. Langue pehlvie. On dit aussi *pehlvien, enne*.

— PEHLVI, s. m. Se dit pour idiome pehlvi. On dit aussi *pehlvique*.

PÉHUEN, s. m. (pr. *pé-u-en*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'araucarie, au Chili.

PÉHUENCHE, s. m. pr. *pé-u-anche*). Linguist. Langue parlée au Chili.

PEÏCHAWER ou **PESCHAOUER**. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais. Pendjab au N.-O., sur le Kaboul, à 600 kil. N.-O. de Lahore; 50,000 hab.

PEICHERAN, s. m. (pr. *pé-che-ran*). Anc. cout. Nom dans le Berri, des lieux où l'on fait paître les troupeaux.

PEIGNAGE, s. m. Techn. Action de peigner la laine, le lin, le chanvre, la bourre de soie, etc., etc.: façon qu'on leur donne avec le peigne.

* **PEIGNE**, s. m. (lu lat. *pecten*, même signif.). Instrument de buis, de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., taillé d'un ou des deux côtés en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux ou la barbe et à décrasser la tête. On s'en sert aussi pour nettoyer les crins des animaux. Le dos d'un peigne. Les deux côtés d'un peigne. Les petites dents, les grosses dents d'un peigne. Un peigne fin. Un peigne de poche. Un peigne de toilette. Brosse à nettoyer les peignes. Se donner un coup de peigne, deux ou trois coups de peigne.

— Fam. *Être sale comme un peigne*. Être extrêmement sale, n'avoir aucune propreté, par allusion au peigne avec lequel on enlève la crasse de la tête.

— *Un peigne dans un chausson*. V. CHAUSSON.

— *Donner un coup de peigne à quelqu'un*. Le peigner rapidement.

— Fig. On peut reconnaître aisément qu'il y a des endroits de l'Enéide auxquels l'auteur eût donné encore quelques tours de *peigne*, s'il en eût eu loisir. (Montaigne.)

— Fig. et pop. *Donner un coup de peigne à quelqu'un*. Le battre, le maltraiter. || *Se donner un coup de peigne*. Se battre.

— *Il tuerait un mercier pour un peigne*. Se dit d'une personne qui commettrait les plus graves fautes pour des motifs futiles.

— Ornement de tête, de forme plus ou moins courbe et à longues dents, que les femmes portent pour retrousser leurs cheveux et les maintenir dans la forme qui leur a été donnée. Mettre dans ses cheveux un peigne d'écaille, un peigne d'or. || On dit un *peigne de diamants*, pour Un peigne enrichi de diamants.

— Agric. *Peigne Machan*. Machine armée de lents, propre au binage des prairies.

— Anat. Membrane vasculaire du nerf optique qui s'étend dans la chambre de l'œil.

— Arachn. Nom donné à deux pièces situées une de chaque côté de la partie postérieure de la poitrine du scorpion, qui portent une rangée de dents disposées à peu près comme celles d'un peigne. Le nombre des lames de ce peigne varie suivant les espèces.

— Art vétér. Nom donné à la crapaudine, lorsqu'elle a son siége à la partie antérieure de la couronne, et que les poils qui avoisinent le sabot sont redressés comme les dents d'un peigne.

— Bot. *Peigne de Vénus*. Ombellifère du genre scandix.

— Ichtyol. Espèce de poisson du genre gobie, habitant les mers de Chine.

— Mar. Sorte de carde des ateliers de corderie.

— Moll. Genre de conchifères monomyaires, d'abord confondu avec le genre huître, établi pour des espèces qui la plupart vivent libres au fond des eaux et sont même susceptibles de se mouvoir et de nager. Sur les côtes, on mange quelques grandes espèces, palourdes, pelerines, ricardots, peignes à côtes rondes, Peigne moyen, Peigne de Saint-Jacques, Peigne bénitier, Peigne sole, Peigne pourpré, Peigne manteau blanc, Peigne glabre, manteau ducal, Peigne bigarré. || Genre de coquilles fossiles, dont plusieurs sont véritablement caractéristiques de divers terrains secondaires ou tertiaires.

— Techn. Instrument de fer pour apprêter la laine, le lin, le chanvre. Peigne de cardeur. Peigne de tisserand. || Sorte de châssis long et étroit, dans les trous duquel le tisserand fait passer séparément les fils de la chaîne des étoffes. || Tringle de bois armée de dents, avec laquelle le marbreur agite ses couleurs sur l'eau gommée. || Extrémité des douves d'un tonneau. || Poinçon en forme de râteau avec lequel l'épinglier perce les papiers pour y placer les épingles. || Outil qui sert à fileter les vis et les écrous. || Outil que le savonnier emploie pour tracer les pains de savon. || Instrument avec lequel le boulanger trace des figures sur le biscuit de mer. || Extrémité des échalas de taillage. || *Peignes de soie*. Parties de chaînes qui restent sur le métier après la fabrication des étoffes. || *Tenon à peigne*. Tenon de rapport que le menuisier colle dans les traverses, soit droites, soit entrées.

— Zool. *Peigne ou écran oculaire pectiné des oiseaux*. Nom donné à la membrane rhomboïdale qui s'insère sur le prolongement du nerf optique des oiseaux.

PEIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Peigner. S'emploie adject. Cheveux bien peignés. Tête mal peignée. Chevelure, perruque artistement peignée.

— *Laine peignée*. Laine préparée, travaillée au moyen du peigne.

— Fig. et fam. *Un homme trop peigné*. Celui dont la toilette est trop recherchée, trop prétentieuse. || *Un homme mal peigné*. Celui qui est malpropre, mal vêtu. On dit substantiv. *Un mal peigné, une mal peignée*.

— *Être peigné à la diable*. Avoir les cheveux ou la perruque en désordre.

— Fig. Soigné, bien tenu, d'une propreté recherchée. Jardin bien peigné. Allées bien peignées. C'était un parc dans le goût de Watteau; ormes fleuris, ifs noirs, verte charmille, sentiers *peignés* et tirés au cordeau. (Th. Gautier.)

— Poli, travaillé avec soin, châtié. Ouvrage bien peigné. || *Style trop peigné*. Style où le soin se fait trop remarquer, où l'exactitude est trop affectée.

— Pop. Battu, maltraité. Il a été bien peigné, drôlement peigné.

— Pêch. *Hareng peigné, morue peignée*. Hareng, morue qui a perdu une partie de ses écailles, de sa peau, de ses nageoires.

— Substantiv. *Le peigné*. Se dit en littérature pour Le genre peigné.

Gardez-vous bien
D'imiter le faux goût qui mêle en son ouvrage,
L'inculte, l'élégant, le *peigné*, le sauvage. (DELILLE.)

— Comm. Espèce de fil ou de tissu en laine peignée.

— PEIGNÉE, s. f. Techn. La quantité de laine, de lin ou de chanvre que l'ouvrier met sur son peigne.

— Pop. Action de peigner ou de se peigner, dans le sens figuré de Battre ou se battre. Donner une peignée à quelqu'un. Se donner une peignée. Recevoir une bonne peignée. Alors on se trepignait dans la chambre vide, des *peignées* à se faire passer le goût du pain. (É. Zola.)

* **PEIGNER**, v. a. 1re conj. Démêler, nettoyer, arranger avec un peigne. Peigner ses cheveux, sa perruque, sa barbe, ses moustaches. Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le quadragénaire en *peignant* ses favoris. (H. de Balzac.)

— Se dit des animaux. Peigner un cheval. Peigner la crinière et la queue d'un cheval. Peigner un chien, un chat.

— Fig. et pop. Battre, maltraiter. Peigner quelqu'un comme il faut, le bien peigner, le peigner de la bonne manière.

— Littér. Travailler, soigner, châtier, polir. Peigner son style.

— Mar. *Peigner les bouts d'un cordage*. Les détortiller et effiler le chanvre avec un couteau.

— Techn. Apprêter la laine, le lin ou le chanvre avec des peignes à dents de fer. Peigner du chanvre, du lin. || Chez les fleuristes, Arranger les différentes parties d'une fleur, afin de la rafraîchir. || *Peigner à l'eau*. Peigner la laine lavée à l'eau de savon. || *Peigner à l'huile*. Peigner la laine imprégnée d'huile.

— SE PEIGNER, v. pron. Peigner ses cheveux.

Il vient parler à jeun. Il se *peigne*, il s'apprête;
L'ivoire trop fidèle deux fois rompt sur sa tête,
Et deux fois de sa main le bois tombe en morceaux.
(BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Voilà où les chats se peignent*. Voilà où est la difficulté.

— Pop. Se maltraiter, se battre. Ces deux mégères se sont horriblement peignées.

PEIGNERAN s. m. Nom que l'on donne encore, dans quelques localités, à l'ouvrier qui fabrique des peignes pour la laine.

PEIGNERIE, s. f. Industrie de ceux qui pratiquent le peignage des matières textiles.

PEIGNE-SEC, s. m. Art vétér. Espèce de gale qui se manifeste à la couronne du pied du cheval.

PEIGNEUR, EUSE, s. Techn. Celui, celle qui peigne la laine, le chanvre, le lin, etc. Les maîtres cardeurs de Paris étaient appelés autrefois *peigneurs de laine*.

— Métier à peigner. Peigneur perfectionné. Peigneuse circulaire.

* **PEIGNIER** s. m. Fabricant, vendeur de peignes.

— Adjectiv. Marchand *peignier*. (Acad.)

* **PEIGNOIR**, s. m. Sorte de manteau de toile qu'on se met sur les épaules quand on se peigne, pour empêcher que la crasse, les cheveux viennent à tomber sur les habits, sur la robe de chambre. Mettre un peignoir.

— Manteau de toile, à peu près semblable au peignoir ordinaire, et dont on se couvre dans le bain ou en sortant du bain. Faire chauffer un peignoir.

— Vêtement de femme, en forme de robe, sans taille ajustée, que les dames portent le matin, lorsqu'elles sont en déshabillé ou qu'elles gardent la chambre. Être en peignoir. Porter un riche peignoir, un peignoir à dentelle, un peignoir simple, uni. Un large *peignoir* bleu de ciel, couvert de guipures, flottait autour d'elle comme une nuée. (A. Daudet.)

— Trousse où les perruquiers mettent leurs peignes, quand ils se rendent à domicile.

PEIGNON s. m. Techn. Quantité de chanvre peigné que l'ouvrier fixe à sa ceinture, pour filer une corde.

— PEIGNONS, s. m. pl. Filaments courts, ou rebuts, restes de la laine peignée.

PEIGNOT (Étienne-Gabriel). Bibliographe, né à Arc (Haute-Marne), 1767-1849, avocat à Besançon, plus tard inspecteur d'académie, a laissé de nombreux ouvrages bibliographiques: *Amusements philologiques; Essai sur la reliure des livres; Documents sur les dépenses de Louis XIV; Manuel bibliographique; Dictionnaire raisonné de bibliographie; Répertoire bibliographique universel; Manuel du bibliophile* ou *Traité du choix des livres*.

PEIGNURE, s. f. Mar. Extrémité d'un cordage qui a été détordu et effilée. || Action de détordre et d'effiler ce cordage.

— Comm. *Peignure de Russie*. Déchet provenant du peignage des crins de Russie.

* **PEIGNURES**, s. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête lorsqu'on se peigne. On a fait des bourses et des bracelets avec ses *peignures*. (Acad.)

PEÏ-HO ou **PAY-HO**. (littéral. *fleuve blanc*). Géogr. Fleuve de Chine, coule à l'E. en passant près de Pékin, à Tientsin et à Takou. Son embouchure dans le golfe de Pe-tchi-li est obstruée par une barre; cours de 700 kil.

PEIK s. m. Hist. ott. Nom des gardes du corps du sultan. || *Peik-baschi*. Chef des peiks.

PEILA ou **PEILAU**. Géogr. Ville de Prusse, dans la Silésie, aux sources de la Peila. Établissement des frères moraves. Frédéric le Grand y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 16 août 1762.

PEILLE, s. f. Pêch. Nom que l'on donne à certaines lignes armées d'hameçons.

— Techn. Nom donné aux chiffons qui servent pour fabriquer le papier.

PEILLIER, ÈRE, s. (pr. *pè-llé, ll* mouill.). Celui, celle qui ramasse les peilles ou chiffons pour la fabrication du papier. On dit communément *chiffonnier*.

PEILLERÉAU (s. m. (pr. *pè-lle-ro, ll* mouill.). Chiffonnier qui va acheter les peilles dans les maisons.

PEINANT, part. près. du v. Peiner.

PEINANT, ANTE, adj. Qui cause de la peine. Événement peinant. Choses peinantes. Vieux mot.

PEINCHEBEC, s. m. Métall. Alliage de zinc et de cuivre.

* **PEINDRE**, v. a. 1e conj. irrég. (du lat. *pingere*, même signif.). Se conjugue comme *Teindre*. Représenter, figurer, reproduire les objets par les traits, les couleurs, les formes, la situation. Peindre une tête, un bras, un corps. Peindre un homme, un lion, un agneau. Peindre un aigle, un cygne, un colibri. Peindre un arbre, un paysage, un coucher de soleil, un clair de lune. Peindre quelqu'un en grand, en petit, en pied, en partie, en demi-buste. Peindre une bataille, une prairie, une vallée, une montagne. Proposez-lui plutôt à lui qui sait faire de la chair, de *peindre* une étoffe, un ciel, un œillet, une prune avec sa vapeur, une pêche avec son duvet. (Diderot.)

Tantôt de son pays *peignant* les longs malheurs,
Elle en chargeait la toile et l'arrosait de pleurs.
(DELILLE.)

Si de Rubens imitant la magie,
La toile eût pu s'animer sous mes doigts,
Quel beau portrait j'aurais fait de ma mie!
Je l'aurais *peinte* ainsi que je la vois. (SÉGUIER.)

— *Peindre l'histoire*. Représenter des sujets historiques. On dit de même Peindre : le portrait, le genre, le paysage, etc.

— Fig. et poét.

Au sein de ce lac immobile
Qui *peint* le ciel et les oiseaux. (DEMOUSTIER.)
Sont que le jour, dissipant les étoiles,
Force la nuit à retirer ses voiles,
Et *peigne* l'orient de diverses couleurs. (RACAN.)

— Absol. S'adonner à peindre. Apprendre à peindre. Exceller dans l'art de peindre. Peindre d'après nature. Peindre dans le goût d'une école, dans la manière d'un maître. Peindre d'idée, de mémoire, de pratique. Peindre sur toile, sur bois, sur cuivre, sur verre, sur ivoire, sur porcelaine, sur vélin. Peindre à l'huile, à fresque, à l'aquarelle, au pastel. Peindre en détrempe, en camaïeu, en miniature, en émail.

— Fig. *Manière de peindre*. Façon dont on agit, dont on se conduit ordinairement. Des traitresses de douleurs qui reviennent quelquefois, et dont il faut se moquer, parce que c'est la manière de *peindre* des rhumatismes. (Mme de Sévigné.)

— *A peindre*. Sorte de locution adverbiale dont on se sert pour exprimer la parfaite conformation de certains objets que l'on peut représenter par des couleurs, et qui mériteraient de servir de modèles, si l'on avait à peindre des objets semblables. C'est ainsi qu'on dit : *Un homme fait à peindre, une femme faite à peindre*, c'est-à-dire Un homme, une femme parfaitement bien faits. De même, on peut dire : *Un habit fait à peindre, qui va à peindre*, c'est-à-dire Un habit dont la coupe est parfaite, qui sied bien à celui qui le porte, etc., etc. Un époux fait à *peindre*, un jeune homme bien né. (Regn.)

— Par iron. Les figures des musiciens sont à *peindre*; on dirait de vieux tailleurs crasseux et fatigués. (H. Taine.) | Se dit aussi d'une position, d'une attitude ridicule. Vous étiez tous les trois à *peindre*. (Imbert.)

— Fig. Représenter vivement par le discours, par la pensée. Peindre les combats dans un poème. Homère a peint parfaitement, dans son *Odyssée* et son *Iliade*, les dieux et les héros du paganisme. Racine, Corneille, Bossuet, Fénelon, Pascal, La Bruyère, Molière, etc., ont peint avec une frappante vérité, chacun dans son genre, les hommes avec leurs passions et leurs différents caractères. Peindre le vice et la vertu avec les couleurs qui leur sont propres, de manière à faire aimer celle-ci, et haïr celui-là. Votre mémoire vous la *peindra* mieux avec tous ses traits et son incomparable douceur, que ne pourraient faire toutes mes paroles. (Boss.) Celui-là *peint* les hommes tels qu'ils devraient être, celui-ci les *peint* tels qu'ils sont. (La Bruy.) Qu'on nous *peigne* l'amour comme on voudra, il séduit, ou ce n'est pas lui. (J.-J. Rouss.) Personne n'a *peint* avec plus de vérité

les situations et les infortunes qui excitent la pitié. Barth. On nous avait *peint* les habitants comme des êtres presque stupides. (Id.) Il faudrait avoir la main légère pour trouver ce qui peut prêter à la moquerie chez les Français, et la plupart des étrangers ne les ont *peints* qu'avec des traits lourds et dont la ressemblance n'est ni délicate ni frappante. (Mme de Staël.) J'ai voulu *peindre* la déchéance fatale d'une famille ouvrière, dans le milieu empesté de nos faubourgs. (É. Zola.)

Oui, je l'ai vu, madame,
Et j'ai *peint* à ses yeux le trouble de votre âme. (Rac.)
Je *peindrai* le carnage inondant les sillons,
Les souverains armés et leurs fiers bataillons. (Del.)
En *peignant* la vertu, j'ai cru *peindre* ma mère,
Mais je n'en ai formé que des traits affaiblis.
(La Harpe.)

— Par anal. Il s'en faut bien que je croie la musique capable de tout *peindre*, je crois seulement qu'elle peut, par ses sons, nous mettre quelquefois dans une situation semblable à celle où nous mettent certains objets de la vue, et par là nous rappeler l'idée de ces objets. (D'Alembert.)

— Absol. en ce sens. Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de *peindre* par le dialogue. (Aug. Thierry.)

— *Peindre*, avec un nom de chose inanimée pour sujet.

Ce trait *peint* l'homme,
Depuis la tête jusqu'aux pieds. (J.-B. Rouss.)
La pâleur sur son visage
Peint la tristesse et la langueur. (Id.)
Ses écrits, vrai tableau de sa vie,
Le *peignent* encor mieux. (Id.)

— Enduire simplement de couleurs, sans que celles-ci représentent aucune figure. Peindre une chambre, une alcôve, un mur. Peindre les roues et le train d'une calèche. Leur coutume est de *peindre* leurs lèvres. (La Bruy.)

Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de *peindre* et d'orner son visage
Pour réparer des ans l'irréparable outrage (Racine.)

— Fig. *Peindre en jaune*. Se dit d'une femme qui trompe son mari. Elle plaignait son frère, ce jeanjean que sa femme *peignait* en jaune de la tête aux pieds. (É. Zola.)

— Orner de peintures, de diverses représentations de figures, d'arabesques, etc. Peindre une galerie, un plafond, des lambris. A Rome, dit-il, mon voyageur vit Raphaël *peignant* les galeries du Vatican. (Chateaub.)

— *Peindre à*. Pour représenter la beauté des anges, on les *peint* à la ressemblance des femmes. (Boiste.) On veut essayer de *peindre* à la postérité non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais. (Volt.)

J'ai vu ce même enfant dont je suis menacée,
Tel qu'un songe effrayant l'a *peint* à ma pensée.
(Racine.)

— *Peindre de*. Peindre quelqu'un des plus noires couleurs. Elle *peint* de bourgeons son visage guerrier. (Boil.)

Des plus nobles vertus cette adroite ennemie,
Peint l'honneur à nos yeux des traits de l'infamie.
(Boileau.)

— *Peindre en*. Représenter comme.

Et me jeter au rang de ces princes soumis,
Que le titre d'amant lui *peint* en ennemis. (Molière.)

— *Peindre en beau*. V. beau.

— *Peindre sous*. Peindre quelqu'un sous un aspect défavorable. L'imagination *peint* tout sous de fausses couleurs. (Boiste.)

Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous *peindront* la vertu sous une affreuse image.
(Racine.)

— Neutral. Écrire, former les lettres, les caractères dont se compose l'écriture. Peindre bien. Peindre mal. Il *peint* si mal qu'on ne peut lire son écriture. (Acad.)

— S'emploie aussi activement en ce sens.

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De *peindre* la parole et de parler aux yeux. (Brébeuf.)

— Tapiss. Faire le fond du papier.

— SE PEINDRE. v. pron. Se représenter soi-même, par des traits et des couleurs, faire son propre portrait. Raphaël, Rembrandt, le Titien, Rubens, et plusieurs autres grands peintres ont su se peindre avec une ressemblance parfaite.

— Se couvrir de couleur tout ou partie du corps. Ce vieillard se peint la barbe. Il y a des sauvages qui se *peignent* le corps et le visage de plusieurs couleurs. (Acad.)

— Fig. Se représenter à l'esprit. On se *peint* mal ses malheurs et ceux d'autrui. (Boiste.) *Peins-toi*, dans ces horreurs, Andromaque éperdue. (Rac.)

— Fig. Se faire connaître en bien ou en mal, en disant ses défauts ou ses qualités, en racontant ses aventures, ses malheurs, etc. Je ne veux point me *peindre* avec trop d'avantage. (Racine.)

— *Cet auteur se peint dans ses ouvrages*. Par ses pensées et son style, il fait connaître ses inclinations et son caractère.

— Être peint. Le glorieux miracle de la transfiguration du Christ ne saurait mieux se peindre que d'après Raphaël.

— Être représenté. Les objets se peignent naturellement dans une onde claire et paisible, sur une glace, sur une surface polie. Dans la nuit profonde, les ardentes lueurs de l'incendie se peignaient sur le fond noir du ciel. Le narcisse même se *peint* dans les ruisseaux. (Castel.)

— Par anal. La mort *se peignit* sur son visage, et on la voyait dans des souffrances cruelles, sans néanmoins qu'elle parût agitée. Mme de La Fayette.)

— Fig. Se montrer sensiblement, en parlant des passions et des mouvements de l'homme qui se manifestent à l'extérieur par la coloration, l'altération, la contraction du visage, par l'attitude générale du corps. La candeur de son âme se peignait sur son front et dans ses yeux. Le sentiment de l'honneur se peint dans tous ses traits. L'espérance et la crainte se *peignaient* dans les regards inquiets des spectateurs. (Barthél.)

Quelle sécurité se *peint* sur ton visage!
Comme ton cœur est pur, ton front est sans nuage
(Florian.)

— Se colorer. Le ciel calme et serein se *peint* d'or et d'azur. (Rosset.)

Tel on voit sur le soir un nuage vermeil,
Se *peindre* d'un feu rouge aux rayons du soleil.
(De Saint-Ange.)

— Être décrit, représenté vivement par le discours. Cette catastrophe est trop horrible, elle ne se peint pas par la parole. La douleur de cette mère infortunée ne saurait se peindre. J'espère que l'honnêteté de votre âme se *peindra* toujours dans vos lettres. (J.-J. Rouss.)

Tout vit par la chaleur d'une lettre éloquente,
Le sentiment s'y *peint* sous les doigts d'une amante.
(Colardeau.)

— Fig. et fam. *S'acharner de peindre*. Mettre le comble à sa ruine, à son déshonneur. || Se dit aussi, très familièrement, d'un homme qui, après avoir beaucoup bu, recommence à boire.

— Fam. *Pour nous achever de peindre*. Pour comble, pour surcroît de malheur.

★ **PEINE**, s. f. (ét. lat., *pœna*, même signif.). Châtiment, punition. La peine d'un délit, d'un crime. Porter la peine de son crime. Prononcer, infliger, appliquer une peine. Proportionner la peine à la faute. Encourir une peine. Subir sa peine. Établir, déterminer des peines. Peine corporelle, capitale, légale, afflictive, infamante, pécuniaire. Ou a-t-on pris que la *peine* et la récompense ne soient que pour les jugements humains? Boss. L'hypocrisie n'a point lieu où il n'y a ni *peine* à craindre, ni récompense à espérer. (Flech.) Pourquoi vous imposer la *peine* de son crime? (Rac.) Si le ciel a ces maux avait borné ma *peine*. (Boil.) Il est juste que je porte seul la *peine* du crime dont je suis coupable. (J.-J. Rousseau.) Le juge prononce les *peines* que la loi inflige. (Montesq.) Il fallait une loi pour infliger une *peine* capitale; pour condamner à une *peine* pécuniaire, il ne fallait qu'un plébiscite. (Id.)

Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus,
Et nous portons la *peine* de leurs crimes. (Racine.)

— *Ame en peine*. V. ame.

— Sentiment de quelque mal, de quelque souffrance dans le corps et dans l'esprit. Les peines du corps. Les peines de l'esprit. Les peines de la vie. Une grande peine, une peine sensible, cruelle. Adoucir, partager les peines de quelqu'un. Cacher, concentrer sa peine. Tous mangent leur pain en *peine* et douleur, Notre-Seigneur le promit dès qu'il fit l'homme. (Phil. de Commines.) Le doux sommeil n'avait pu appesantir ses paupières, ni suspendre un moment sa cuisante *peine*. (Fenel.) Elle se trouva dans une horrible *peine* d'esprit. (Id.) Elle n'épargne aucun soin pour en écarter tous les sentiments de douleur et de *peine* auxquels la vie humaine est assujettie. (J.-J. Rousseau.) Après tant de *peines* auxquelles j'étais accoutumé, votre déshonneur et tout la seule que je ne pouvais supporter. (Id.) Une flatteuse illusion me flattait dans mes *peines*; je perdis avec elle la force de les supporter. (Id.) La plupart des *peines* n'arrivent si vite, que parce que nous faisons la moitié du chemin. (De Lévis. Qu'est-ce que les *peines*? Des désirs qui surpassent nos forces. Droz.)

Voulez-vous, trop sensible aux *peines* de l'amour,
Le front chargé d'ennuis, vous montrer à la cour?
(Crébillon.)

— *Faire peine*. Occasionner une souffrance morale ou physique. La seule comparaison que nous faisons de nous au fini fait *peine*. (Pascal.)

— *Faire peine*. Inspirer de la pitié. Ses joues cousues et ses lèvres tremblantes me faisaient *peine*. (V. Cherbuliez.)

— *Faire de la peine à quelqu'un*. Lui donner de l'ennui, des embarras, employer à son égard des procédés trop rigoureux. Je consentais à le payer, et s'il m'a envoyé l'huissier, c'est seulement pour me faire de la peine. Il vaudrait mieux lui donner double taxe, et qu'il ne nous fît point de *peine*. (Corneille.)

— *Se faire une peine de*. Ils se font même une *peine* de paraître humains. (Mass.)

— Par formule de politesse. Si je me faisais une *peine* de vous importuner trop souvent. (J.-J. Rousseau.)

— Impersonn. Il nous fait *peine* à présent d'admettre de petites divinités là où nous ne voyons que de grands espaces. (Chateaub.)

— *Être dans la peine*. Être dans le manque des choses nécessaires, indispensables. Les pauvres sont souvent dans la peine.

— Embarras, inquiétude. Je ne sais que faire, ma peine est grande. Tu m'ôtes d'une grande *peine*, en me donnant de tes nouvelles. (J.-J. Rousseau.)

— *Être en peine de, se mettre en peine de*. Être dans l'inquiétude, s'inquiéter. Être en peine de quelqu'un. Être en peine de la santé d'un ami. Se mettre en peine de ce qui peut arriver. Les défaillances de son agonie furent celles d'une âme en *peine* des comptes qu'elle allait rendre plutôt que les transes d'un vil caractère. (P. de Saint-Victor.)

— *Être en peine d'une chose*. Ne pas la posséder et ne savoir comment se la procurer. Nous étions en *peine* d'ornements pour notre chambre. (J.-J. Rousseau.)

— *Être en peine de sa personne*. Ne savoir que faire, que devenir. On me laissa sur le perron, où je demeurai fort en *peine* de ma personne. (Le Sage.)

— *Être en peine que*. J'étais en *peine* qu'une petite demoiselle représentât le roi. (Mme de Sévigné.)

— Dans un sens contraire, *Ne pas être en peine de, ne pas se mettre en peine de*. Ne pas s'inquiéter, ne pas s'embarrasser, se soucier fort peu de. Il n'y avait que la durée de sa vie dont nous ne croyions pas devoir être en *peine*. (Bossuet.)

— *Avoir peine*. Éprouver de la douleur. J'ai *peine* à contempler son grand cœur, dans ces rudes épreuves. (Boss.)

— *Avoir peine, avoir de la peine à*. Éprouver de la répugnance. J'ai de la peine à lui annoncer ce fâcheux événement.

— *Avoir peine, de la peine, beaucoup de peine*. Éprouver de la difficulté en quelque chose. Avoir de la peine à gagner un procès, à faire sa fortune, à venir à bout d'une entreprise, à voir clair dans une affaire. Avoir de la peine à marcher, à parler, etc. Quelle *peine* n'eut-on pas à lui persuader d'étendre les limites de son patrimoine! (Flech.) A cet aspect, je sentis une impression que j'aurais *peine* à vous rendre. (J.-J. Rouss.) J'eus toute la *peine* du monde à démêler la vérité. (Id.) Il avait *peine* à passer une heure dans une chambre où n'était pas un être humain. (De Gone.)

— Fig. Cette affaire, cette entreprise a bien de la *peine* à marcher. (Acad.)

— Travail, fatigue. Se donner de la peine. Un travail, un métier qui exige de la peine, beaucoup de peine, une grande peine. Regretter sa peine. Épargner à quelqu'un une peine. Vous n'aurez pas grande peine à faire cela. La terre ne refuse ses biens qu'à ceux qui refusent de lui donner leurs *peines*. (Fén.) Dur au travail et à la *peine*. (La Bruy.) Ne voulant goûter de l'autorité que les *peines* et les soins que le devoir y attache. (Mass.) Je souhaite que vos *peines* vous procurent autant d'avantage que de gloire. (Volt.) Je me donne bien de la *peine* pour en épargner à nos Français, qui, généralement parlant, voudraient apprendre sans étudier. (Id.) Plus propres à supporter les fatigues de la course que les *peines* du travail, ils avaient moins de vigueur que d'agilité. (Rayn.)

— *Mourir à la peine*. Mourir sans avoir obtenu une chose pour laquelle on s'était donné beaucoup de peine. || *Réussir dans une entreprise ou mourir à la peine*. Mourir plutôt que de se désister de ce que l'on a entrepris. || Dans un sens analogue, *Mourir à la peine* signifie Mourir en travaillant. Cet infatigable ouvrier mourra à la peine.

— *Perdre sa peine, ses peines*. Se donner de la peine inutilement, travailler inutilement à quelque chose.

— *Ne compter pour rien la peine, ses peines, ne pas plaindre sa peine, ses peines*. Se dit familièrement d'une personne obligeante et active qui est toujours disposée à travailler ou à rendre service. || On dit encore: *La peine est pour rien*.

— Fam. *La chose en vaut la peine*. La chose mérite qu'on s'en occupe, qu'on ne néglige rien. Pour obtenir cet emploi, cette faveur, faites agir tous vos amis; la chose en vaut la peine. || Dans le sens contraire, on dit: *Cela n'en vaut pas la peine, ce n'est pas la peine*. Je lui aurais bien écrit pour lui donner avis de cela; mais la chose n'en vaut pas la peine.

— Fam. *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*. Se dit d'une chose peu importante ou à laquelle on affecte d'attacher peu d'importance. Se dit aussi quelquefois, par ironie, pour relever l'importance de la chose dont on parle. Ce négociant n'a perdu que cent mille écus, cela ne vaut pas la peine d'en parler, cela ne vaut pas la peine qu'on en parle.

— Par politesse, on dit: *Prenez la peine, donnez-vous la peine de faire cela*. Veuillez faire cela, je vous prie de faire cela. Prenez la peine de vous asseoir. Donnez-vous la peine de venir me voir.

— *Un homme de peine, des gens de peine*. Celui, ceux qui gagent leur vie par toute espèce de travail manuel et pénible, sans exercer un métier particulier.

— *Pour sa peine*. Se dit de ce qu'un salarié reçoit en échange de son travail, des services qu'il a rendus. Je lui ai donné vingt francs pour sa peine. | Iron. Il a prêté de l'argent à monsieur un tel, et monsieur un tel le calomnie pour sa peine.

— Salaire, fruit de la peine qu'on s'est donnée, du travail qu'on a fait. Payer à un ouvrier sa peine. Ne pas retenir la peine du mercenaire. N'oubliez pas la peine du travailleur.

— Loc. prov. *Nul bien sans peine*. On n'acquert pas de fortune sans travailler; et, dans un autre sens, Les biens sont toujours mélangés de quelques maux. || *Peine passe plaisir*. On recueille souvent plus de peine que de plaisir, on trouve beaucoup de désagréments, là où l'on espérait trouver beaucoup de jouissances. || *Peine de vilain n'est comptée pour rien*. On fait peu de cas de la peine des malheureux. *Toute peine mérite salaire*. || *A chaque jour suffit sa peine*.

— Anc. cout. *Peine serrée*. Dans le Cambrésis, Acte par lequel le débiteur se mettait lui et ses biens à la disposition des autorités judiciaires.

— Anc. législ. *Peine forte et dure*. Peine que l'on infligeait autrefois en Angleterre à ceux qui, accusés de félonie, refusaient de répondre aux juges.

— Dr. anc. *Peine de l'authentique*. Peine que l'on infligeait aux femmes adultères.

— Jurispr. *Sous les peines de droit*. Sous les peines portées par la loi. Interdire les associations politiques, les attroupements sur la voie publique, sous les peines de droit. || *Peine arbitraire*. Celle dont l'appréciation, l'application est laissée à l'arbitrage du juge. Dans un autre sens, Peine que l'on impose, que l'on fait subir par un abus d'autorité, sans que la loi l'ait prononcée. || *Peine commutatoire*. Peine imposée pour contraindre les hommes à remplir leurs obligations. || *Peine contractuelle*. Clause pénale insérée dans un contrat. *Peine testamentaire*. Déchéance prononcée par un testateur contre ses héritiers ou légataires, pour le cas où ils n'exécuteraient pas ses dernières volontés.

— Théol. *Les peines éternelles, les peines de l'enfer*. Le châtiment éternel que Dieu inflige aux réprouvés dans l'enfer. || *Peine du dam*. Ce que souffrent les réprouvés par la privation de la vue de Dieu. || *Les peines du purgatoire*. Ce que les âmes souffrent dans le purgatoire. || *Peine du sens*. Les douleurs que les damnés souffrent par les tourments de l'enfer.

— *A peine*, loc. adv. Sert à marquer le peu de temps s'il y a qu'une chose est faite ou arrivée. A peine étions-nous entrés. A peine étais-je sorti du lit. Nous étions à peine assis. A peine le soleil avait-il paru sur l'horizon, nous marchâmes à l'ennemi. Elle avait à *peine* quarante ans, quand l'Espagne la pleura. (Boss.) Ma vie a *peine* a commencé d'éclore. Rac.)

A *peine* nous sortions des portes de Tricène,
Il était sur son char... (Racine.)

— Dans ce sens, on met quelquefois la conjonction *que* au commencement du second membre de la phrase. A peine a-t-il déjeuné, qu'il se met au travail. Il avait à peine marché une heure, qu'il se trouva sur le bord de la mer. A *peine* eut-il le sceptre en main, qu'il ruina la secte des albigeois. (Flech.)

A *peine* ils sont assis, que d'une voix dolente,
Le chantre... (Boileau.)

— Presque pas. Il est à peine jour. Il sait à peine lire, à peine écrire. A *peine* un faible jour vous éclaire et me guide. (Rac.)

— Dans un sens analogue, légèrement, faiblement. Ce tableau est à peine esquissé. Il faut à peine toucher ce point délicat.

— *A peine si*. A peine s'il nous regarde. C'est à peine si vous m'avez salué.

— Difficilement. Trouver à peine de l'eau pour boire. A peine y a-t-il un seul de ces fruits qui ne soit gâté. On voit à peine à se conduire. A peine votre tête entre-t-elle dans votre chapeau. L'Albain, percé de coups, ne se traînait qu'à *peine*. (Corn.)

— Fig. On vit dans une grande jeunesse ce que l'on trouve à *peine* dans un âge avancé. (Fléchier. On ne conçoit qu'à *peine* une telle fureur. Corn.)

— *A grand'peine*. Très difficilement, malaisément. Si vous le rangez à votre avis, ce sera à grand'peine. A grand'peine arriverez-vous avant la nuit.

— *Avec peine*, loc. adv. Avec fatigue. Porter un fardeau avec peine.

— Fig. A regret. Il portait son encens avec *peine* sur l'autel de la fortune. (Fléch.) Ils ne souffrent qu'avec *peine* le respect qui leur est dû. (Mass.)

— *Sans peine*, loc. adv. Sans fatigue, sans effort. Faire sans peine deux lieues dans une heure.

— Fig. Aisément. Cet esprit qui embrassait sans *peine* les plus grandes difficultés. (Boss.)

— Volontiers, sans contrainte, de bon cœur. Je ferai cette démarche sans peine.

— *Sous peine de*, loc. adv. Sous peine de la vie, sous peine de vie, sous peine de perdre la vie. Le médecin lui a défendu ce violent exercice, sous peine de maladie, sous peine de tomber malade.

— Par anal. Un poète dramatique est obligé sous *peine* de chute... (D'Alembert.)

— Dans ce sens, on trouve aussi *sur peine de*, et *à peine de*; mais la locution la meilleure et la plus usitée est *sous peine de*.

PEINÉ, ÉE, part. pass. du v. Peiner. S'empl. adjectiv. Affligé, chagrin.

— *Peiné contre*. Fâché contre. Surtout quand il s'aperçoit que j'étais *peiné* contre lui. (Fénelon.)

— *Peiné de*. Être peiné de ce qui arrive de fâcheux à un ami. Il en est peine. Elle en est bien peinée.

— *Ouvrage peiné*. Ouvrage fait péniblement, difficilement. Un style peiné. Ce tableau renferme de belles choses, mais il paraît peiné, il est trop peine. Une bonne académie est celle qui est exécutée avec un faire facile, sans ne-

gligence; une correction fine, sans secheresse et sans maigreur; une touche ressentie avec justesse; du goût sans maniere, et un travail plus ou moins soigné, sans etre *peiné* ni froid. (Watelet.)

— Dans le même sens, Écriture peinée, trop peinée.

— Substantiv. Il est facile de voir sa gêne, son embarras, le *peiné* de son travail. De Goncourt

* **PEINER**, v. a. 1re conj. (pr. *pé-né*). Causer de la peine, du chagrin, de l'inquiétude. Cette nouvelle me peine. La position de cette personne me peine vivement. Mais un moyen de ce qu'aucun emploi ne serait vil, mais honoré de la société à raison de son utilité, cet article ne devra jamais *peiner* les parents. (Restif de la Bretonne.)

— Fatiguer. Ce travail me peine beaucoup. C'est un métier qui me peine trop.

— Travailler péniblement, difficilement. Cet auteur peine beaucoup ses écrits. Ce peintre peine beaucoup ses ouvrages.

— **PEINER**, v. n. Se fatiguer, faire des efforts. Peiner en traversant un pays de montagnes. Des chevaux qui peinent beaucoup à tirer des bateaux, à traîner un chargement trop lourd. Nous suons, nous *peinons* comme bêtes de somme. (La Fontaine.)

— Supporter un fardeau trop lourd, un poids trop grand. Cette poutre, cette solive *peine* beaucoup, *peine* trop. (Acad.)

— *Peiner à*. Avoir de la répugnance à. Peiner à punir. Je peine à vous faire tous ces reproches. Peu usité dans cette acception.

— Fig. Souffrir. Peiner à entendre les gémissements d'un malade. Peiner à voir une personne désolée.

— Impersonn. Il me peine de vous voir malheureux.

— **SE PEINER**, v. pron. Prendre de la peine, se donner de la peine. N'aimer pas à se peiner. Ne pas se peiner dans une affaire. Il faut se trop *peiner* pour avoir de l'esprit. (Molière.)

— *Se peiner de*. L'honnête homme est celui qui s'est *peiné* de n'avoir que de la vertu. (La Bruyère.)

PEINEUX, EUSE, adj. Qui éprouve ou cause de la peine. L'histoire est toute pleine de ceux qui, en mille façons, ont changé à la mort une vie *peineuse*. (Montaigne.) Valeur devait nous conserver valeureux; peine, *peineux*. (La Bruy.) Vieux mot.

— Hist. relig. *La semaine peineuse*. La semaine sainte, celle où l'Église pleure les souffrances de Jésus-Christ. Le comte de Saint-Pol partit de Paris la semaine *peineuse*. (Monstrelet.)

— Litt. et B.-arts. Se dit d'un ouvrage où le travail est trop apparent. Que l'oreille ne soit offensée d'aucun son dur, sec, traînant, sifflant; que l'esprit ne soit embarrassé d'aucune construction *peineuse*. (Le Batteux.)

PEINT, EINTE, part. pass. du v. Peindre. S'empl. adjectiv. Tableau parfaitement peint. Ces aigles romaines n'étaient point des aigles *peintes* sur des drapeaux; c'étaient des aigles d'argent ou d'or au haut d'une pique. (Trev.) Une académie savamment *peinte* a autant de droits à devenir un tableau de cabinet précieux, qu'un ouvrage de tout autre genre. (Watelet.) Sa tunique, ou des fleurs étaient *peintes*, craquait aux asselles. G. Flaubert.) L'on comptait ainsi quatre escaliers, indiqués par les quatre premières lettres de l'alphabet, *peintes* sur le mur. (É. Zola.)

— Fig. Mœurs fidèlement peintes. La douleur et la vertu *peintes* sur votre visage ne me permettent pas de me défier de vous. (Fénelon.) Quoique absente il la voyait; elle était *peinte* et comme vivante devant ses yeux. (Id.) Ils entrèrent chez moi la douleur et la consternation *peinte* sur leurs visages. (Barth.) Les princes avaient l'effroi *peint* sur le visage; la reine pleurait. (L. Blanc.)

> Éclaircissez ce front où la tristesse est *peinte*,
> Les vois craignent surtout le reproche et la plainte
> (Racine.)

— *Cela est peint*. Cela est bien raconté, pris sur nature.

— Enduit de couleurs. Volets peints en jaune.

— Par anal. Tous ces jeunes oiseaux à l'aile vive et *peinte*. (V. Hugo.)

— Fig. *Style peint*. Style coloré, fleuri. Mon avis serait que vous prissiez, même dans l'introduction ou préface, un style moins fleuri, moins *peint* et moins travaillé. (Bayle.)

— *Tristesse peinte*. Apparence de tristesse. Toutefois il n'a rien qu'une tristesse *peinte*. (Malherbe.)

— Comm. *Toiles peintes*. Certaines toiles, certains tissus de fil ou de coton, ou sont empreints divers dessins, diverses figures, et qui servent à l'habillement des femmes, aux tentures et aux meubles. — *Papier peint*, V. PAPIER.

— Hist. nat. Se dit d'un corps dont la surface offre des taches qui ne sont ni arrondies, ni très allongées. Couleuvre peinte.

PEINTADE, s. f. Ornith. V. PINTADE.

PEINTADEAU, s. m. Ornith. V. PINTADEAU.

PEINTELÉ, ÉE, adj. Qui a les couleurs de la pintade.

* **PEINTRE**, s. m. (ét. lat., *pictor*, même signif.; fait de *pingere*, peindre). Artiste qui exerce l'art de la peinture. Un bon peintre. Un grand peintre. Un peintre célèbre. Les peintres anciens. Les peintres modernes. Raphaël est le roi des peintres. Les peintres de l'école flamande, de l'école française, de l'école de Rome, de Naples, de Florence, de Milan, de Venise. Peintre de genre. Peintre d'histoire. Peintre sur bois, sur émail, sur verre, etc., etc. Un *peintre* qui fait d'après nature force et exagère une passion, un contraste, des attitudes. (La Bruy.)

> La lyre du poëte
> Ne peut-elle du *peintre* égaler la palette? (Delille.)

— Loc. fam. *Être gueux comme un peintre*. Être fort mal dans ses affaires.

— Fig. Celui qui représente vivement les choses par le discours. Ce poëte, cet orateur, cet écrivain est un grand peintre, un excellent peintre. Racine et Corneille sont les peintres du cœur humain. Molière et La Bruyère sont de grands peintres de travers, de vices, de ridicules. Pline et Buffon sont les *peintres* de la nature. (Acad.) J'avais copié mes personnages d'après le plus grand *peintre* de l'antiquité, je veux dire d'après Tacite. (Rac.) Je donne tous les jours quelques coups de pinceau à ce beau siècle de Louis XIV, dont je veux être le *peintre* et non l'historien. (Volt.)

> Le *peintre* dangereux, dont le hardi pinceau
> Du perfide hypocrite entreprit le tableau. (L. Racine.)
> *Peintres* impurieux, redoutez la colère
> De ce bien terrible et puissant. (J.-B. Rouss.)
> Qu'alors il paraît grand le *peintre* des héros,
> Quand l'homme tout entier respire en ses tableaux!
> (La Harpe.)

— Celui dont le métier est de mettre en couleur les appartements, les plafonds, les murailles, etc., etc. || *Peintre en bâtiments*. Celui qui revêt de couleurs les parois intérieures et extérieures d'un édifice. || *Peintre d'impression*. Celui qui fait toutes les teintes unies, destinées à préparer les murs, les plafonds, les boiseries, etc. || *Peintre de décors*. Celui qui, sur les fonds préparés par le peintre d'impression, imite les bois, les marbres, la coupe des pierres, les joints, les fleurs, etc. || *Peintre de lettres*. Celui qui fait les lettres des enseignes. || *Peintre d'attributs*. Celui qui fait les ornements extérieurs et intérieurs des magasins.

— Ce mot a été employé au féminin par La Fontaine, dans le sens de Femme d'un peintre:

> L'une pourtant des fureuses de vin
> De lui sourire au retour ne fit faute,
> Ce fut la *peintre*...

— Bot. *Désespoir des peintres*. Espèce de saxifrage ainsi nommée de sa grande beauté, très difficile à rendre en peinture.

— Méd. *Colique des peintres*. V. COLIQUE.

— Adjectiv. Je suis peintre. Une femme *peintre*. (Acad.) Ce n'est pas l'artiste alors qui fit les frais de cette figure de mots; c'est la langue elle-même qui fut *peintre*, qui fut poëte, qui fut artiste avant lui. (Ch. Nodier.)

PEINTREAU, s. m. Mauvais peintre.

PEINTRESSE, s. f. Femme peintre. Il prendra vos filles pour les faire *peintresses*, cuisinières et boulangères. (Calvin.) Je crois que la *peintresse* ne vous a pas flattée, mais je vous vois déjà de la main d'un autre peintre, duquel je n'en oserais dire autant. (J.-J. Rouss.)

— Dans les écoles professionnelles de Paris, *Peintresse* désigne les femmes qui font la peinture sur porcelaine.

PEINTRE-VITRIER, s. m. Celui qui est à la fois badigeonneur et vitrier.

— Par extens. Mauvais peintre, barbouilleur. Ce tableau est d'un peintre-vitrier.

* **PEINTURAGE**, s. m. Action de peinturer; effet de cette action; enduit de couleur sur du bois, sur du fer, sur un mur. Faites-moi un beau peinturage, un solide peinturage.

— Mauvaise peinture. Ce tableau n'est qu'un grossier peinturage.

* **PEINTURE**, s. f. (ét. lat., *pictura*, même signif.; de *pingere*, peindre). Art de peindre. S'adonner à la peinture. Cultiver la peinture. Exceller dans la peinture. La peinture est un art d'agrément. Tant de livres faits sur la *peinture* par des connaisseurs n'instruiront pas tant un élève que la seule vue d'une tête de Raphaël. (Voltaire.) La *peinture* se divise en technique et en idéale, et l'une et l'autre se subdivisent en portraits, *peinture* de genre et *peinture* historique. (Diderot.) La *peinture* est pour l'ignorant ce que l'écriture est pour celui qui sait lire. (Montalembert.)

> Je ne m'étonne point qu'à l'école des fleurs
> La *peinture* ait appris le secret des couleurs. (Boccn.)

— Fig. Description vive et animée. La peinture des mœurs, des caractères, des passions. Ce poëte descriptif excelle dans la peinture des scènes champêtres, des spectacles de la nature. Il a fait en quelques lignes une peinture si vraie, si chaude de cet événement, de cette bataille, qu'on croit y assister, et voir la chose même de ses propres yeux. Vous verrez dans les paroles de ce grand roi la vive *peinture* de la reine. (Boss.) Des vices dont on m'avait fait une *peinture* si agréable. (La Bruy.) Ce n'est pas là une *peinture* imaginaire, ce sont les mœurs. (Massill.) A quoi sert la *peinture* de leurs vices ou de leurs désastres? (Voltaire.) Les langues, pour quelqu'un qui les connaîtrait bien, seraient une *peinture* du caractère et du génie de chaque peuple. (Condillac.) Quel intérêt peut-il résulter des *peintures* qui ne représentent les hommes que dans les convulsions de la fureur ou du désespoir? (Barth.) Si quelque fidélité brille dans mes *peintures*, c'est en présence même des objets qui m'ont servi de modèle qu'on appréciera le mieux ce genre de mérite. (Campenon.) Lisons les anciens, nous y trouverons des *peintures* vives et frappantes. (Guénard.)

> J'ajoute à ces tableaux la *peinture* effroyable
> De leur concorde impie, affreuse, inexorable! (Corn.)

— Fig. *Faire une mauvaise peinture de quelqu'un*. Représenter son caractère désavantageusement.

— Fig. *Renoncer à la peinture*. Abandonner un projet, se dégoûter d'une chose.

— Ouvrage de peinture. Peinture à l'huile, à fresque, en détrempe, en mosaïque, au pastel. Peinture sur verre, sur bois, sur toile, sur émail, sur porcelaine, etc. Faire de belles peintures. Enrichir les murs d'un palais de précieuses peintures. Couvrir une galerie, une coupole d'admirables peintures.

> Le pinceau de Zeuxis, rival de la nature,
> A souvent de ses traits ébauché la *peinture*. (Boil.)

— Portrait. Je n'ai pas reconnu les traits de sa *peinture*. (Mol.)

— *Plate peinture*. Au moyen âge, Peinture exécutée sur une surface plane.

— Fam. *Cela est fait comme une peinture*. Cette chose est bien faite, cet ouvrage est exécuté avec soin.

— Couleur, assemblage, assortiment de couleurs. Peinture fraîche. Cette peinture n'est pas encore sèche. Ne vous salissez pas à cette peinture. Cette peinture est d'un éclat merveilleux. Cette peinture est bonne et solide.

— Par anal. La *peinture* dont elles se fardent. (La Bruyère.)

— Fig. Sachez qui donne aux fleurs cette aimable *peinture*. (Régnier. Il donne aux fleurs leur aimable *peinture*. (Rac.)

— Fig. et fam. *En peinture*, loc. adv. En apparence, sans réalité. Riche en peinture. Brave en peinture.

> Ne raillons point ici de la magistrature,
> Vois-tu? je ne veux point être un juge en *peinture*.
> (Racine.)

— *Je ne voudrais pas y être même en peinture*. J'ai une invincible répugnance à me trouver dans cet endroit.

— *Je ne puis pas le voir même en peinture*. Il m'inspire le plus haut degré d'aversion qu'il soit possible d'avoir.

— *En peinture ni en figure*. En aucune façon. Je ne le connais ni en peinture ni en figure.

— Jeux. Aux jeux de cartes. Se dit dans le même sens que Figure, pour désigner les rois, les dames, les valets. Mon jeu est plein de peintures. Il n'y a que des peintures dans son jeu.

— Techn. Suivant la nature du liquide qui sert à cet effet, on distingue la *peinture à la détrempe* et la *peinture à l'huile*. Dans la *peinture à la détrempe*, les couleurs sont délayées avec de la colle très claire, mais les teintes ne s'appliquent qu'après plusieurs encollages, c'est-à-dire que l'on passe sur les surfaces plusieurs couches de peinture en délayant du blanc d'Espagne dans de la colle. La *peinture à l'huile* conserve beaucoup mieux les corps sur lesquels on l'applique et préserve mieux de l'humidité. Les premières couches doivent toujours être faites avec de la céruse délayée dans l'huile de noix ou de lin. On applique ensuite la teinte avec une peinture composée de céruse délayée dans l'huile additionnée d'essence de térébenthine et de la couleur qui doit donner la teinte. || *Peinture en bâtiments*. Art de couvrir de diverses couleurs les surfaces de bois, de fer, de maçonnerie, etc., dans le but de les conserver et de les décorer. || *Peinture en bois*. Partie de l'ébénisterie qui représente des figures et autres ornements par l'emploi de bois diversement colorés.

PEINTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Peinturer. S'empl. adjectiv. Mur mal peinturé. Statue bien peinturée.

— Fig. Les visages sont bien barioles de diverses couleurs ou *peinturés* de blanc ou de noir. (Chateaubriand.) Nous n'apercevons les Grâces que *peinturées*, bouffies et enflées d'artifices. (Mont.)

— Par anal. Nous campâmes dans des prairies *peinturées* de papillons et de fleurs. (Chateaubriand.)

— Peint sans art, sans goût. Ce tableau n'est pas peint, il n'est que peinturé.

* **PEINTURER**, v. a. 1re conj. (rad. *peinture*, dans le sens de couleur). Mettre en couleur, enduire de couleur. Peinturer un treillage, un mur, une porte, un plafond.

— Par anal.

> Le pré dessous ses pas était tout tapissé
> De mille belles fleurs qui *peinturaient* la rive.
> (Gilles Durant.)

— Barbouiller, mal peindre. Peinturer une enluminure.

— **SE PEINTURER**, v. pron. Être enduit de couleur.

* **PEINTUREUR**, s. m. Ouvrier qui met en couleur les bois, les fers, les murs, etc.

— Barbouilleur, mauvais peintre.

PEINTURLURAGE, s. m. Action de peinturlurer, résultat de cette action.

PEINTURLURÉ, ÉE, part. pass. du v. Peinturlurer. S'empl. adjectiv. Ce tableau n'est pas peint, il est peinturluré.

PEINTURLURER, v. a. 1re conj. Fam. et iron. Enluminer, barbouiller, faire de mauvaises peintures qui ont un certain éclat.

— Absol. A quoi bon perdre son temps à peinturlurer de la sorte?

PEIPÏS ou TCHOUDSKOÉ, Géogr. Lac à l'O. de la Russie d'Europe. Il a 120 kilom. sur 60. Il reçoit la Vélikaïa, et communique avec le golfe de Finlande par la Narva.

PEIRESC (Nicolas-Claude **FABRI DE**). Né à Beaugensier (Provence), 1580-1637, conseiller au parlement d'Aix, avait rassemblé des manuscrits et formé des collections de tout genre. Il acclimata en France le chat d'Angora, le laurier-rose, le papyrus d'Égypte, diverses espèces de vignes, de roses, de jasmins, etc. Il écrivit beaucoup, mais sans rien publier. Boissonade a publié ses *Lettres* à Holstenius.

PEIRESCIE, s. f. (de *Peiresc*, n. pr.). Bot. Syn. de PERESKIE.

PEITH, s. m. Philol. Treizième lettre de l'alphabet celtique; elle correspond à notre P.

PEITHO, s. m. Astron. La 118e planète télescopique, découverte le 15 mars 1872 par M. Luther.

PEINOTOA, s. m. Bot. Genre de malpighiacées, tribu des notopterygiées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique australe.

PEIZORYNQUE, s. m. (ét. gr., πεζα, frange; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des gobe-mouches.

PÉJORATIF, IVE, adj. (du latin *pejor*, pire). Qui augmente le mal. Ordonnance péjorative. Peu usité.

— Gramm. Qui rend pire; qui exprime l'augmentatif dans le mauvais: qui ravale le sens. En français, il y a particulièrement des terminaisons péjoratives. Telles sont: *ache*, dans *brauvache*; *ace*, dans *villace*; *ailler*, dans *criailler*, etc.

— **PEJORATIF**, s. m. Ce qui aggrave un mal. Dans un milieu constamment défavorable, les remèdes deviennent des *péjoratifs*. (Broussais.)

— Gramm. Mot péjoratif. Il n'y a pas un mot français sous la lettrine *pej*; et on ne sait pourquoi *péjoratif* n'y est point. Cela vient peut-être de la vieille erreur qu'il n'y a point de *péjoratifs* en français. (Ch. Nod.)

PÉJORATION, s. f. (pr. *pé-jo-ra-cion*; du lat. *pejor*, pire). Action d'empirer; état de ce qui devient pire. Peu usité.

PÉKAN, s. m. Mamm. Espèce de martre du Canada, dont le pelage est très estimé comme fourrure.

PÉKAO ou PÉKO, s. m. Comm. Espèce de thé. On nous servit un thé auquel il n'y avait rien à reprendre: c'était du plus pur *pékao* à pointes blanches. (A. Dumas.)

PÉKÉA, s. m. Bot. Syn. de CARYOCAR.

PÉKI, s. m. Bot. Genre de rhizobolées, établi pour des arbres de la Guyane. Le fruit du péki butyreux contient une matière utilisée comme beurre par les habitants de la Guyane.

PÉ-KIANG Géogr. Rivière de la Chine, passe à Canton et se jette dans le Si-Kiang, au-dessous de cette ville; 450 kil. de cours.

* **PÉKIN**, s. m. (de *Pékin*, n. géogr.). Techn. Sorte d'étoffe de soie fabriquée primitivement en Chine et que l'on fait aujourd'hui en Europe. Le bras droit de Mme de Pompadour s'accoudait sur un coussin de *pékin* peint. (De Gonc.)

— Arg. milit. Celui qui n'est pas soldat, qui n'est pas dans la vie militaire. En ce dernier sens, on écrit aussi *péquin*.

— Par anal. Celui qui dans un bal n'est pas déguisé.

PÉKIN ou PEKING, (*Cour du Nord*, ou encore *Tsiny-Tscheny* (*la capitale*). Géogr. Capitale de l'empire chinois et de la province de Tchi-li, dans une plaine arrosée par un affluent du Peï-ho, le Yu-ho; population probable, 1,000,000 d'habit. Pékin se compose de deux villes distinctes, de forme carrée: la *ville impériale* ou *tatare*, et la *ville chinoise*. La première, qui est au N., renferme le palais impérial. La plupart des rues sont étroites, non pavées et bordées de maisons à un seul étage. Koublaï-Khan, petit-fils de Gengiskhan, fonda la ville impériale ou tatare, 1267; mais la ville chinoise remonterait à la dynastie des Tchou, vers 1100 av. J.-C. Les Anglais et les Français sont entrés à Pékin en 1860.

PÉKINADE, s. f. (rad. *pékin*). Comm. Étoffe d'ameublement qui vient de Chine.

PÉKINOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Pékin.

— adj. Qui a rapport à Pékin ou à ses habitants.

PÉKLA, s. m. Mythol. Enfer des anciens Borusses.

PÉKO ou PÉKOÉ, s. m. Comm. V. PÉKAO.

PEKTOLITHE, s. f. Minér. V. PECTOLITHE.

PEKU, s. f. Metrol. Nom que l'on donne, à Batavia, à une valeur de mille caches.

PÉ-LA, s. m. Comm. Cire blanche de Chine appelée aussi *cire d'arbre*, produite par un petit insecte.

PELACHE, s. f. Anc. comm. Espèce de peluche grossière, faite de fil et de coton.

PÉLA-CHU, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de cirier.

PELADE, s. f. (du lat. *pilus*, poil). Comm. Nom donné à la laine dont on dépouille à la chaux

les peaux de mouton ou de brebis qu'on veut tanner.

* **PÉLADE**, s. f. (du lat. *pilus*, poil). Pathol. Nom vulgaire de l'alopécie lorsque la chute de l'épiderme en lamelles accompagne ou suit celle des poils.

— Fam.

> Mes coffres sont tellement vides
> Qu'étant à bout de mon latin,
> Ma robe a gagné la *pelade*. (CORNEILLE.)

PÉLADERO, s. m. Econ. rur. Nom donné à l'insecte qui produit la maladie appelée *pelatina*.

PÉLADON, s. m. Techn. Crochet de fer fixé par une douille à un long manche de bois.

* **PÉLAGE**, s. m. (du lat. *pilus*, poil). Couleur ou nature des poils qui couvrent le corps des mammifères. Le pelage des cerfs est blond, fauve, brun ou manchete. Le pelage du tigre est fort riche et fort beau. Deux chevaux du même pelage. Dans l'état de domesticité, le *pelage* du cerf change du fauve au blanc. (Buff.)

— S'est pris autrefois pour Fourrure.

— Encroûtement superficiel du sol qui détruit la végétation.

— Agric. Action d'enlever la première couche du sol.

— Techn. Action de peler les peaux.

PÉLAGE, s. m. (du gr. πέλαγος, mer). Féod. Droit que l'on payait pour l'amarrage des bateaux.

— Mamm. Syn. de PÉLAGIEN.

PÉLAGE, hérésiarque du Ve siècle, était, dit-on, originaire de la Grande-Bretagne, et moine. Venu à Rome vers 400, il soutenait qu'il n'y a pas de péché originel; que tous les hommes peuvent, par un effort de leur volonté, vivre dans le bien et la vertu. Cette doctrine fut condamnée par plusieurs conciles, par les papes et par les empereurs. Le pélagianisme et le semi-pélagianisme ont été surtout combattus par saint Augustin.

— PÉLAGE Ier. Pape, 555-560, était né à Rome vers 495. || PÉLAGE II, 578-590, aussi né à Rome, était Goth d'origine.

— PÉLAGE. Roi des Asturies, 719-737. Fils de Favila, duc de Cantabrie, se réfugia, après la défaite de Xérès, 711, dans les Asturies, et continua vaillamment la lutte contre les Arabes.

PÉLAGIANISER, v. n. Ire conj. Suivre la doctrine de Pélage. Il pélagianisait sans y penser.

* **PÉLAGIANISME**, s. m. Hist. relig. Doctrine de Pélage. Le pélagianisme est une hérésie dans laquelle on nie la nécessité de la grâce, le péché originel, la damnation des enfants morts sans baptême, en soutenant que, par son seul arbitre, l'homme peut s'abstenir du péché et atteindre dans cette vie à un état de perfection. Condamné dans les conciles de Carthage, d'Antioche et d'Éphèse, le pélagianisme n'en subsista pas moins jusqu'au VIe siècle. Le *pélagianisme* marche toujours sur les talons du rationalisme. E. Scherer.)

PÉLAGIE, s. f. (du gr. πέλαγος, mer). Acal. Genre de méduses, établi pour des méduses gastriques monostomes de taille moyenne et presque toutes phosphorescentes. Pélagie onguiculée. Pélagie denticulée. Pélagie pourprée.

— Pathol. Érésipèle écailleux des mains, quelquefois des jambes, rarement de la face.

— Polyp. Genre de polypiers ou bryozoaires fossiles, dont l'espèce type, le polypier bouclier, se trouve dans les couches supérieures du calcaire jurassique aux environs de Caen.

PÉLAGIE (Sainte). Née dans le Ve siècle, d'abord comédienne, puis religieuse, finit ses jours dans la pénitence sur le mont des Oliviers.

— PÉLAGIE (Sainte). Hist. Ancien couvent de filles repenties fondé par Mme de Miramion et converti en une prison en 1790. Les détenus pour dettes y furent longtemps enfermés et, actuellement, une partie des bâtiments est réservée aux condamnés politiques et aux délinquants de la presse.

PÉLAGIEN, ENNE, adj. (du gr. πέλαγος, mer). Antiq. Qui appartient à l'Océan.

— Myth. gr. Surnom de Vénus, de Neptune et d'Isis.

— Zool. Qui se rencontre à une profondeur plus ou moins considérable en pleine mer. Coquilles pélagiennes. || Qui fréquente la haute mer, pour y chercher la nourriture. Oiseaux pélagiens.

—PÉLAGIEN, s. m. Mamm. Nom donné à l'une des subdivisions du genre phoque.

— PÉLAGIENS, s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des palmipèdes comprenant les genres qui fréquentent la haute mer, tels que albatros, bec-en-ciseaux, frégate, fou, mouette, pétrel, phaéton, stercoraire, sterne, etc.

* **PÉLAGIEN, ENNE**, adj. Hist. relig. Qui est conforme à la doctrine du moine Pélage. Opinion pélagienne.

— Substantiv. Les *pélagiens* furent réfutés par saint Augustin. (Acad.)

* **PÉLAGIQUE**, adj. 2 g. (étym. gr., πέλαγος, mer). Qui concerne la haute mer. Étudier les courants pélagiques.

— Géol. Qui est le produit des sédiments de la mer. On donne cette épithète à un ordre de terrains jurassiques, comprenant les sédimenteux moyens depuis la craie jusqu'au lias, ou calcaire à gryphites exclusivement.

— Hist. nat. Qui vit sur les bords de la mer, qui se rapporte à la mer.

— Ichtyol. Se dit des poissons qui vivent en mer à une grande distance des côtes.

PÉLAGIUS, s. m. pr. *pé-la-ji-uss*. Mamm. Nom scientifique du genre pélagien.

PÉLAGONIE, Géogr. anc. Province de Macédoine, comprise dans la Péonie, avec laquelle on la confond quelquefois.

PÉLAGOPHYTE, s. m. (étym. gr., πέλαγος, mer; φυτον, plante). Bot. Végétal qui vit dans l'eau de la mer.

PÉLAGOSAURE, s. m. (pr. *pé-la-go-zore*; étym. gr., πέλαγος, mer; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles, voisin des crocodiles.

PÉLAGOSCOPE, s. m. (ét. gr., πέλαγος, mer; σκοπέω, je regarde). Phys. Instrument d'optique dont on se sert pour voir les objets dans la mer au fond de l'eau.

PÉLAGOSCOPIE, s. f. Phys. Art de se servir du pélagoscope.

PÉLAGOSCOPIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui appartient au pélagoscope, à la pélagoscopie.

PÉLAGUSIE, s. f. (du gr. πέλαγος, mer). Moll. Syn. d'ORBULITE.

PÉLAIN, s. m. Comm. Nom des satins de la Chine que la Compagnie des Indes achetait dans l'Hindoustan. On dit aussi *pelain*, *pelang* ou *pelung*.

PÉLAKONITE, s. f. (ét. gr., πέλος, livide; κόνις, poussière). Minér. Substance qui paraît être un phosphate de fer et de manganèse que l'on trouve au Chili.

* **PÉLAMIDE**, s. f. (du gr. πηλός, limon). Erpét. Genre d'ophidiens aquatiques venimeux vivant dans les eaux marines et principalement dans la mer des Indes. A cause de leur genre de vie, on les nomme *serpents d'eau* ou *hydrophides*. On en mange la chair à Haïti.

— Entom. Syn. d'OXYOME.

— Ichtyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, établi aux dépens des thons, dont la principale espèce, la pélamide commune, ou bonite à dos rayé, habite la Méditerranée, les eaux du Cap-Vert et les côtes du Brésil. La pélamide du Chili, découverte dans les mers du Chili, ressemble beaucoup à la pélamide commune. || Nom vulgaire de la hêche en Languedoc.

PÉLAMIDIÈRE, s. f. Pêch. Filet pour la pêche de la pélamide.

PÉLAN, s. m. Techn. Écorce d'arbre enlevée par grands fragments pour des usages industriels. On dit aussi *plan*.

* **PÉLARD, ARDE**, adj. Se dit du bois qui a été pelé, écorcé sur pied, pour faire du tan.

— Substantiv. Acheter vendre du pelard.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PÉLARDEAU, s. m. Mar. Sorte de placard fait d'un bout de planche ou d'un morceau de fort plomb, que l'on cloue sur un trou de boulet vers la flottaison. Pour rendre la fermeture plus étanche, le pélardeau est garni intérieurement d'étoupe bien suifée.

PÉLARGION, s. m. Bot. Section du genre pélargonium.

PÉLARGODÈRE, s. m. (ét. gr., πελαργός, cigogne; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères téframères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces des Indes orientales.

PÉLARGONATE, s. m. Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison, en proportions définies, de l'acide pélargonique avec diverses bases salifiables, telles que ammonium, argent, baryum, calcium, cuivre, potassium, sodium, strontium, etc. || *Pélargonate d'éthyle*. Éther produit par l'action du chlorure de pélargyle sur l'alcool, et probablement identique à l'éther œnanthique de Liebig et Pelouze.

PÉLARGONE, s. f. Bot. Syn. de PÉLARGONIER.

— Chim. Huile formée par la distillation sèche du pélargonate de baryum; elle se solidifie par le refroidissement.

PÉLARGONIER, s. m. (du gr. πελαργός, cigogne, par allusion à la forme du fruit). Bot. Genre de la famille des géraniacées, établi aux dépens des géraniums pour des herbes acaules ou caulescentes, ou des sous-arbrisseaux, qui croissent pour la plupart à l'extrémité méridionale de l'Afrique. On en connaît environ 150 espèces. Les principales, cultivées dans nos jardins, sont : le pélargonier noble, parfumé, à zone, à grandes fleurs et à fleurs en tête.

PÉLARGONIQUE, adj. Bot. Qui se rapporte au pélargonier.

— Chim. Se dit d'un acide extrait de l'huile volatile de géranium (pélargonier rose). || *Pélargonate pélargonique*. Anhydride obtenu par la réaction de l'oxychlorure de phosphate sur le pélargonate de baryum.

PÉLARGONIUM, s. m. (pr. *pé-lar-go-ni-omm*). Bot. Nom scientifique du genre pélargonier.

PÉLARGONOBENZOÏQUE, adj. Se dit d'un anhydride obtenu par l'action du chlorure de benzoïle sur le pélargonate de potassium.

PÉLARGYLE, s. m. Chim. Composé qui se produit dans l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide pélargonique.

PÉLAS, s. m. (pron. *pe-lass*). Mamm. Nom vulgaire du pécari.

PÉLASGES, s. m. pl. Géogr. Nom d'un ancien peuple qui a laissé des traces multipliées de son existence en Grèce, en Italie, dans l'Asie Mineure occidentale, et même en Espagne. En Grèce, les Pélasges formèrent la population primitive. Dans le Péloponnèse, ils habitèrent l'Argolide ou l'Arcadie à l'origine. La Béotie fut le siége principal des Pélasges dans la Grèce centrale. La Grèce du nord fut à peu près exclusivement pélasgique; en Thessalie, ils élevèrent, très anciennement, Larisse du Pénée et Larisse Crémaste (Argos Pelasgicum). En Épire, on a découvert les restes de 15 villes fondées par les Pélasges. Hors du continent, les Pélasges occupèrent la Crète, Rhodes, une partie des Cyclades, les Sporades, et admis le nord de la mer Égée, Scyros, Imbros, Lemnos, Samothrace, etc. L'invasion des Hellènes fut fatale aux Pélasges; presque partout ils furent ou chassés ou réduits au plus dur esclavage, comme les *Pénestes* de Thessalie et les *Ilotes* de Laconie; l'Arcadie demeura seule, et jusqu'à la fin, pélasgique. En Italie, on a rapporté à la race pélasgique les Osques et les Sabelliens, qui se disaient autochtones sur la côte S.-E. de la Péninsule, on retrouvait un mélange de Pélasges et d'Illyriens *Messapiens*, *Peucétiens*, *Bauniens*, dans la Japygie; *Œnotriens*, *Chones* et *Morgetes*, dans le Brutium. Dans le N.-O., les Sicules ou Pélasges tyrrhéniens s'établirent sur les bords du Pô, et surtout au midi de l'Arno. Comme les Pélasges de la Grèce, ceux d'Italie furent asservis. Quelques tribus, les Sicules et les Morgètes, émigrèrent en Sicile. En Espagne, la présence des Pélasges se décèle dans les solides enceintes de Saragosse, de Tarragone et de Sagonte. Sur la côte occidentale d'Asie Mineure, les Pélasges ont occupé tous les pays qui s'étendent de la Carie au Pont-Euxin. Troie fut la grande ville pélasgique. Les Pélasges ont été une race agricole et industrieuse. Grands bâtisseurs de villes, ils ont élevé avec d'énormes blocs de pierre des murailles, dites *cyclopéennes*, qui ont résisté à l'action des temps et des hommes. Ils ont aussi jeté les bases de la religion des Grecs : les sanctuaires de Samothrace, de Dodone et d'Eleusis ont survécu à la race pélasgique elle-même.

PÉLASGIDE, adj. 2 g. Antiq. gr. Syn. de PÉLASGIQUE.

PÉLASGIE, s. f. de *Pélasgie*, n. géogr.). Ornith. Syn. de CYPSELE.

PÉLASGIE, Géogr. anc. Nom générique de toute la Grèce. || Nom spécifique du Péloponnèse, où les Pélasges établirent principalement leur domination.

PÉLASGIEN, ENNE, adj. Antiq. gr. Syn. de PÉLASGIQUE.

— Myth. Surnom de Junon et de Cérès.

PÉLASGIOTIDE, Géogr. anc. Contrée de Thessalie, qui tirait son nom d'une colonie de Pélasges, et dont la capitale était Larisse.

* **PÉLASGIQUE**, adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux Pélasges. || *Constructions pélasgiques* ou *cyclopéennes*. Nom donné à des constructions qui caractérisent l'époque pélasgique, et dont il reste encore aujourd'hui en Grèce et en Étrurie des ruines gigantesques. Dans ces constructions, les pierres plus ou moins dégrossies et ajustées sont réunies sans mortier. || *Écriture pélasgique*. La plus ancienne écriture connue qui ait été en usage chez les Grecs; on l'appelle aussi *écriture cadméenne*. || *Langue pélasgique*. L'idiome des Pélasges, lequel, selon Hérodote, différait essentiellement de celui des Grecs ou Hellènes proprement dits. On croit que tous les noms propres des temps héroïques, comme Achille, Ulysse, Thésée, etc., etc., appartiennent à la langue pélasgique.

— Géogr. anc. *Golfe Pélasgique*. Golfe de la mer Égée, au S.-E. de la Thessalie, aujourd'hui *golfe de Volo*.

PÉLASGOMANE, s. m. (ét. gr., Πελασγοί, Pélasges; μανία, manie). Historien porté à attribuer beaucoup le rôle des Pélasges dans l'histoire.

PÉLASGONIE, Géogr. anc. Canton de la Péonie.

PÉLASGO-PHÉNICIEN, ENNE, adj. et s. Ethnogr. Nom que donnent aux Pélasges et à ce qui les concerne, ceux qui prétendent que ce peuple appartenait à la race sémitique. Par ce système d'une race pélasgo-phénicienne on explique plausiblement l'origine des luttes entre la race hellénique et les habitants de l'Asie occidentale.

PÉLASGUS, Temps hér. Nom porte par plusieurs fondateurs de colonies pélasgiennes, dont le plus célèbre fut, selon Denys d'Halicarnasse et Apollodore, fils de Jupiter et de Niobé.

PÉLASTRE, s. m. (péjorat. de *pelle*). Anc. techn. Partie inférieure, large et plate d'une pelle; espèce de palette, avec ou sans bords, qui est à l'extrémité du manche.

PÉLATE, s. m. (du gr. πελάτης, domestique). Antiq. gr. Citoyen d'Athènes que la pauvreté réduisait à se mettre aux gages d'un autre citoyen.

— Ichtyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour trois espèces qui vivent dans les mers de l'Océanie. Leur chair est estimée des habitants des côtes ou on les pêche.

PÉLÂTRE, s. m. Syn. de PÉLASTRE.

PÉLATINA, s. f. Écon. rur. Nom donné en Colombie à une maladie du maïs qui a certains rapports avec l'ergotisme gangreneux.

PÉLAYAGE, s. m. (radic. *peler*). Techn. Opération par laquelle on fait tomber le poil des peaux.

PÉLAUDÉ, UE, part. pass. du v. Pelauder. S'emploi. adject. Je fus *pelaude* à toutes mains. (Montaigne.)

PÉLAUDER, v. a. Ire conj. (du lat. *pellis*, peau, en v. fr. *pel*). Battre, étriller, châtier, écorcher. Vieux mot

— SE PÉLAUDER, v. pron. Pop. Se battre à coups de poing.

PÉLAUDERIE, s. f. (rad. *pelauder*). Lutte à coups de poing. Populaire et inusité.

* **PÈLE**, s. m. Techn. V. PENE.

PELÉ, ÉE, part. pass. du v. Peler. S'emploi. adjectiv. Fruit pelé. Amande pelée. Fromage pelé. Velours pelé.

— Qui a été dépouillé de son poil. Chemin faisant, il vit le cou du chien *pelé*. (La Font.) Un vieux chat noir, maigre, *pelé* comme un manche à balai hors d'usage. (Th. Gaut.)

— Fig. Je suis pauvre, mais je n'ai pas le cou *pelé*; c'est-à-dire je ne m'engraisse pas des biens de la terre; mais aussi je ne ressemble pas à ce chien bien nourri qui porte au cou le collier et la chaîne, indices de la servitude. (J.-J. Rousseau.)

— *Tête pelée*. Tête chauve.

— Fig. *Roc pelé*, *montagne pelée*. Roc, montagne sans végétation ni verdure.

— Subst. et fam. *Un pelé*, *un vieux pelé*. Une personne chauve.

— Pop. et par mépris. Personne sans considération, sans fortune, homme de rien.

> Un beau quelque peu clerc prouva, par sa harangue,
> Qu'il fallait dévorer ce maudit animal,
> Ce *pelé*, ce galeux d'où venait tout leur mal. (La Font.)

— Loc. fam. *Il y avait quatre pelés et un tondu*. Se dit d'une pièce assemblée, ou il y avait peu de personnes et rien que de petites gens.

PÉLÉADES, s. f. pl. Antiq. gr. Vierges sacrées, prophétesses, qui demeuraient chez les Dodoniens.

— Astron. Syn. de PLÉIADE. Peu usité.

PÉLÉCANIDÉ, ÉE, adj. (étym. gr., πελεκάν, pélican; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble au pélican. On dit aussi *pélécanoïde*. || PÉLÉCANIDÉES, s. f. pl. Famille de palmipèdes qui a pour type le genre pélican.

PÉLÉCANINÉES, s. f. pl. Ornith. Sous-famille de l'ordre des palmipèdes et de la famille des pélécanidées.

PÉLÉCANOÏDE, s. m. (ét. gr., πελεκάν, pélican; εἶδος, ressemblance). Ornith. Syn. de PUFFINURE.

PÉLÉCANOPE, s. m. (ét. gr., πελεκάν, pélican; ὤψ, pied). Ornith. Syn. de STERNE.

PÉLÉCANUS, s. m. (pr. *pé-lé-ka-nuss*). Ornith. Nom scientifique du genre pélican.

PÉLÉCIE, s. f. (du gr. πέλεκυς, hache). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour quatre espèces du Brésil et de l'ancienne Colombie.

PÉLÉCINE, s. f. (du gr. πέλεκυς, hache). Entom. Genre de l'ordre des hyménoptères, tribu des ichnemoniens, famille des evaniens, dont l'espèce principale se trouve au Brésil. || Syn. d'OEDEMERE.

— Bot. Syn. de BISERRULE.

PÉLÉCINIE, s. f. (du gr. πέλεκυς, hache). Ornith. Syn. de LANIAIRE.

PÉLÉCINON, s. m. (du gr. πέλεκυς, hache). Antiq. Espèce de cadran solaire qui avait la forme d'une hache.

PÉLÉCOCÈRE, s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; κέρας, antenne). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des syrphides, dont l'espèce unique se trouve en France et en Allemagne.

PÉLÉCOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., πέλεκυς, hache; εἶδος, forme). Géom. Qui est en forme de hache. Se dit particulièrement d'une figure formée par deux quarts de cercle renversés, se touchant par deux de leurs extrémités, et surmontés d'un demi-cercle qui s'appuie sur les deux autres.

— PÉLÉCOIDE, s. m. Figure en forme de hache. Le pélécoïde est une surface carrable.

PÉLÉCOPHORE, s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des mélyrides, établi pour cinq espèces des îles Maurice et de la Réunion.

PÉLÉCOPSÉLAPHE, s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; ψηλαφάω, tâtonnement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour trois espèces originaires du Brésil.

PÉLÉCOTOME, s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; τομή, section). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélydes, tribu des mordellones, établi pour une seule espèce qui se trouve en Finlande et dans le nord de la Russie.

PÉLÉCYNTHE, s. m. (du gr. πέλεκυς, hache). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

PÉLÉCYPHORE, s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléop-

tères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des asidites, établi pour une dizaine d'espèces, la plupart originaires du Mexique. || Syn. d'ECRYPORE.

PÉLÉCYPODE, adj. 2 g. (étym. gr. πέλεκυς, hache; πούς, ποδός, pied). Moll. Qui a le pied en forme de hache ou de lancette. || PELECYPODES, s. m. pl. Dénomination donnée par quelques auteurs aux conchifères dimyaires, dont le pied a la forme d'un fer de hache.

PÉLÉCYSTOME, s. m. (étym. gr. πέλεκυς, hache; στόμα, bouche). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des braconides, tribu des ichneumoniens, établi pour deux espèces.

PELÉE (Montagne). Géogr. L'un des points culminants de La Martinique, haut de 1,500 mètres.

PÉLÉE, Temps hér. Fils d'Éaque, épousa la déesse Thétis et fut père d'Achille. Ce fut aux noces de Pelée que la Discorde jeta la fatale pomme qui causa la guerre de Troie. Pélée fut la tige des rois d'Épire.

PÉLÉEN, ENNE, adj. Syn. de PÉLÉIDE.

PÉLÉGRINE, s. f. Bot. Nom de la capucine des Canaries et d'une espèce d'alstrœmérie.

PÉLÉIDE, adj. et s. Temps hér. Descendant de Pélée.

PÉLÉKYDE, s. f. (ét. gr., πέλεκυς, hache). Minér. Variété de cuivre arséniaté.

* **PÊLE-MÊLE**, loc. adv. (formé de *pelle*, et de *mêler*, comme quand on entasse diverses sortes de grains avec la pelle). Confusément. Entrer, sortir pêle-mêle. Des hardes, des effets, des meubles entassés pêle mêle. Je suis assez juste pour rendre au vrai mérite ce qui lui appartient, quoique je le trouve *pêle-mêle* avec quelques désagréments. (Mme de Sév.) Je me suis trouvé confondu *pêle-mêle* dans toutes les conversations sans qu'on ait fait la moindre attention à moi. (Montesq.) Les tonneaux, les ballots, les pièces de bois sont *pêle-mêle* sur les dalles. (H. Taine.) Les autres convives s'étaient assis *pele-mêle*, au hasard de l'arrivée, de la rencontre, car le logis s'ouvrait à tout le monde. (A. Daudet.)

Tout ce dont la fortune afflige cette vie
Pêle-mêle assemble me presse tellement,
Que c'est parmi les miens être digne d'envie,
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement.
(MALHERBE.)

—*Vivre pêle-mêle*. Vivre dans la promiscuité.

— PÊLE-MÊLE, s. m. État, situation ou l'on est pêle-mêle; mélange confus, désordonné, de personnes ou de choses. Le pêle-mêle de la société. Le pêle-mêle des institutions, des lois. La vie n'est qu'un pêle-mêle de biens et de maux. C'est un *pêle-mêle* où il est impossible de se reconnaître, de rien distinguer. (Acad.) Ce *pêle-mêle* et ce désordre apparents se trouvent, au bout du compte, rendre plus exacte la vie réelle. (Th. Gaut.)

— Hist. Usage établi dans certaines cours pour éviter les querelles de préséance et en vertu duquel, dans une cérémonie, chacun conservait la place que le hasard ou son habileté lui procurait. Il faut voir dans les charmants Mémoires de M. de Ségur à quels artifices on était forcé d'avoir recours, soit pour surprendre un rang, soit pour assurer la sincérité du *pêle-mêle*. (P. Janet.)

PÊLE-MÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pêle-mêler. S'empl. adjectiv. Livre pêle-mêle de notes et considérations. Je vois là, tantôt un amour, tantôt un dedain, puis tous les deux *pêle-mêlés* ensemble. (Et. Pasq.)

PÊLE-MÊLER, v. a. 1re conj. Entasser confusément, mettre pêle-mêle. *Pêle-mêlant* le bien avec le mal, et le mal avec le bien. (Nic. Pasquier.)

Fortune, qui entre ses mains
Va *pêle-mêlant* les humains. (GRÉGIN.)

— SE PÊLE-MÊLER, v. pron. Se mettre pêle-mêle. La jeunesse se *pêle-mêlant* sans ordre, sans cérémonie. (Noël du Fail.)

PÉLÉOPSIS, s. m. (pr. *pé-lé-o-psiss*). Moll. Syn. de CARDILHON.

* **PELER**, v. a. 1re conj. (du lat. *pilus*, poil, ou *pellis*, peau, selon le sens). On change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Je pèle, tu pèles, il pèle*, etc. Ôter le poil. Peler un cochon de lait après l'avoir mis dans de l'eau bouillante. Peler des cuirs, des peaux.

Deux femmes, l'une jeune, et l'autre à quarante ans,
Maniaient les cheveux de leur grison fidèle ;
La vieille ôtant les noirs et la jeune les blancs.
Ah! pauvre sot! tu crois qu'on te lrise, on te *pèle*.
(BOURSAULT.)

— Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre, et, en général, la surface des choses qui ont une espèce de peau. Peler une pomme, une poire. Peler un jeune arbre. Peler une langue de bœuf. Peler du fromage.

— Horticult. *Peler la terre*. Ôter le gazon, l'herbe dont elle est couverte. || *Peler des allées*. En enlever l'herbe avec la bêche ou la pelle, etc., etc.

— PELER, v. n. Perdre sa peau ou son poil. Le corps m'a pelé à la suite de la longue maladie que j'ai faite. Je suis brûlé et je *pèle* depuis le front jusqu'au cou. (Merimée.)

— SE PELER, v. pron. Être pelé. Le cochon de lait se pèle aisément. La pêche est le fruit qui se pèle le mieux.

— Perdre son poil ou sa peau. Cette peau de lapin se pèle. Mon corps se pele.

— Par anal. La terre se *pèle* et s'écorche sous les pas redoublés et furieux des guerriers. (Chateaubriand.)

* **PÉLERIN, INE**, s. (ét. lat., *peregrinus*, voyageur). Personne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers pour visiter les saints lieux, et pour faire ses dévotions aux reliques des saints. Un saint pèlerin. Un pauvre pèlerin. Un pèlerin qui va à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques de Compostelle. En Italie, il est assez commun de voir une jeune femme riche s'affubler d'un habit de *pèlerine*. (Sall.) A peine les *pèlerines* nous eurent-elles aperçus qu'elles se sauvèrent en poussant de grands cris. (A. Dumas.)

— Fig. Je rêvais ces folles bandes de *pèlerins* d'amour aux manteaux de satin changeant. (Gérard de Nerval.)

— Se dit aussi en parlant des sectateurs de toute autre religion que la religion chrétienne. Les pèlerins de La Mecque. Les pèlerins de Jaggernaut.

— Voyageur, voyageuse en général.

Marché fait, les oiseaux forgent une machine
Pour transporter la *pèlerine*. (LA FONT.)

— Personne fine, adroite, rusée, dissimulée; bon apôtre, et même fripon, par allusion aux ruses qu'employaient anciennement les pèlerins pour surprendre la crédulité des peuples. Si tu connaissais le *pèlerin*, tu trouverais la chose assez facile pour lui. (Molière.)

— Loc. prov. *Vent du soir et pluie du matin n'étonnent pas le pèlerin*. || *La pluie du matin réjouit le pèlerin*. La pluie du matin fait tomber la poussière et rend le chemin moins pénible. || *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*. Un ciel rouge le soir et blanc le matin annonce une belle journée. || Se dit aussi plaisamment pour Il faut boire du vin blanc le matin et du vin rouge le soir.

— Hist. *Société des Pèlerins*. Société secrète découverte à Lyon en 1825. Par ses statuts, elle avait des rapports avec la franc-maçonnerie.

— Hist. relig. *Les pèlerins d'Emmaüs*. Les deux disciples qui allaient à Emmaüs, après la résurrection de Jésus-Christ.

— Adject. Les peuples *pèlerins* se sont levés avec le siècle, à l'appel du Dieu des vivants; ils ont semé aussi leur chemin de leurs os. (E. Quinet.)

— PELERIN, s. m. Astrol. Planète placée de façon à ne pouvoir causer ni bonheur ni malheur.

— Ichtyol. Genre de l'ordre des chondroptérygiens à branchies fixes, famille des sélaciens, dont la seule espèce connue habite les mers du Nord. Ce poisson, qui a la forme du requin, atteint quelquefois 10 mètres de longueur.

— Ornith. Espèce de faucon de passage.

* **PÈLERINAGE**, s. m. Voyage que fait un pèlerin, voyage fait par dévotion. Aller en pèlerinage. Entreprendre un long pèlerinage, un lointain pèlerinage, un pieux pèlerinage. L'on ne voit point faire de vœux ni de *pèlerinages* pour obtenir d'un saint d'avoir l'esprit plus doux. (La Bruy.) Voici les instructions qu'on nous a données pour nous aider à faire sans danger ce hasardeux *pèlerinage*. (A. de Cust.) Son père l'avait conduit en *pèlerinage* au temple d'Ammon. (G. Flaubert.) Au moyen âge, il était méritoire de payer des gens pour faire des *pèlerinages*. (E. Renan.)

— Par anal. Notre *pèlerinage* doit être de sept ou huit jours. (J.-J. Rousseau.) Quoi! vous voulez faire un *pèlerinage* à Montmorency? (Id.) Ou vous voyez une insulte au malheur, M. de La Seiglière ne verrait lui-même qu'un *pèlerinage* pieux. (J. Sandeau.) Des savants étrangers lirent le *pèlerinage* de Paris uniquement pour le voir. (Flourens.) Don Quichotte poursuit, la lance en arrêt, son *pèlerinage* idéal. (P. de Saint-Victor.) En approchant du banc de grand-père, c'était le but de notre *pèlerinage*, ils sont devenus graves comme dans le voisinage d'un lieu béni. (G. Droz.)

— Fig. Carrière parcourue dans la vie, la vie elle-même. La vie est un bien triste pèlerinage, un court pèlerinage. Le mariage est un long *pèlerinage*. (Le P. Sim. Mars.) Cette mort dans la paix et dans l'espérance du Seigneur, qu'il a regardée comme la fin de son travail et le terme de son *pèlerinage*... (Flech.) Vous voyez que le *pèlerinage* de cette vie n'est pas semé de roses. (Volt.)

— Lieu où l'on va en pèlerinage. Le sépulcre du Sauveur, à Jérusalem, est le plus saint et le plus fréquenté de tous les pèlerinages chrétiens.

— Hist. Dès le règne de Constantin, les chrétiens commencèrent à se rendre en pèlerinage à Jérusalem, pour visiter le tombeau du Sauveur; les pèlerinages devinrent de plus en plus fréquents et donnèrent naissance aux croisades. || En Espagne, Saint-Jacques de Compostelle, et, en France, Saint-Michel du Mont, étaient des lieux de pèlerinage. Les mahométans ont aussi leur pèlerinage de La Mecque; tous les peuples, dans toutes les religions, ont des lieux de pèlerinage. || *Pèlerinage de grâce*. Ligue que les catholiques du Lincolnshire organisèrent contre Henri VIII en 1536.

PÈLERINAL, ALE, adj. Qui appartient à un pèlerin.

* **PÈLERINE**, s. f. (radic. *pèlerin*). Costume. Ajustement de femme, en forme de grand collet rabattu qu'on ajoute à une robe, et qui couvre la poitrine et les épaules. La pèlerine est ordinairement faite de la même étoffe que la robe.

— Bot. Nom vulgaire de la capucine et d'une sorte de gourde.

— Comm. Sorte de perle.

— Moll. Nom vulgaire du peigne.

PÈLERINER, v. n. 1re conj. Aller en pèlerinage. Inusité.

PELET (Jean-Jacques-Germain, baron), Général, né à Toulouse, 1777-1858, officier du génie, devint colonel dans la campagne de Russie et général de brigade dans celle d'Allemagne, 1813. En 1830, il devint lieutenant général et directeur général du dépôt de la guerre. Député de Toulouse depuis 1831, pair de France depuis 1837, il présida, en 1848, le comité de défense nationale, et, en 1852, entra au sénat. Il a publié : *Mémoires sur la guerre de 1809; Introduction aux campagnes de Napoléon de 1805 à 1809; Introduction aux Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, etc.

PELETIER (Jacques). Né au Mans, 1517-1582, de bonne heure admis dans la société de Marguerite de Navarre, mourut principal au collège du Mans. Parmi ses poésies, on cite : *l'Art poétique d'Horace; l'Art poétique français*, le poème de *la Savoye*; puis il a écrit : *Dialogue de l'orthographe et de la prononciation; l'Arithmétique, l'Algèbre*, etc., enfin *les Euclidis Elementa geometrica demonstrationum Lib. VI.* || PELETIER (Julien). Neveu du précédent, né dans le Maine, 1535-1596, curé de Saint-Jacques de la Boucherie à Paris en 1583, fut l'un des principaux chefs de la Ligue. Malgré son repentir, il dut quitter Paris, en avril 1594.

PELETTE, s. f. Techn. Instrument avec lequel on coupe, ou divise la terre à briques.

PÉLEVANILLE, s. f. (pr. *pé-le-va-mille, ll* mouill.). Vitic. Variété de raisin qui croît en France, dans le Médoc.

PELEW, PALAOS. Géogr. Archipel de la Micronésie, à l'O. des îles Carolines. Sol fertile, ignames, arbres à pain, cheniers, cocotiers, immenses forêts de bambous.

PÉLEXIE, s. f. Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

PELFRE, s. f. Butin, dépouilles prises sur l'ennemi. Vieux mot.

PELHAM (Sir Henry). Homme d'État anglais, 1694-1754, d'abord collègue de Walpole, écarta du pouvoir lord Carteret, et avec son frère aîné, le duc de Newcastle, gouverna l'Angleterre, 1744-1754.

PÉLIADE, adj. (du gr. πελιάς, πελιάδος, de couleur noirâtre). Antiq. gr. Qui concerne le mont Pélion.

— PÉLIADE, s. f. Crust. et Erpét. Syn. de PÉLIAS.

PÉLIADES, s. f. pl. Temps hér. Filles de Pélias.

PÉLIAS, s. m. (pr. *pé-li-ass*; de *Pélias*, n. myth.). Crust. Genre de l'ordre des décapodes macroures, établi aux dépens des alphées, et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

— Erpét. Genre de vipères, ayant pour type la vipère commune d'Europe.

PÉLIAS, Temps hér. Fils de Neptune et de Tyro, frère de Nélée, usurpa le trône d'Iolcos, éloigna Jason, par l'expédition des Argonautes, mais périt par les artifices de Médée.

* **PÉLICAN**, s. m. (du gr. πελεκάν, même signif.). Ornith. Genre de l'ordre des palmipèdes totipalmes, dont le bec est long, droit, large, très déprimé, à mandibule supérieure très aplatie, terminée par un onglet fort, comprimé et très crochu; la mandibule inférieure est formée par deux branches osseuses, entre lesquelles pend une grande poche de peau nue et susceptible de se dilater au point de contenir vingt litres d'eau. La longueur du pélican est quelquefois de près de 2 mètres de l'extrémité du bec à celle de la queue, et ses ailes présentent 4 mètres d'envergure; son bec a près de 50 centimètres de long. Les fleuves, les lacs et les côtes maritimes sont les lieux que fréquentent les pélicans. Nageurs habiles et voiliers excellents, ils se servent de ces deux moyens pour faire la chasse aux poissons, dont ils font leur nourriture. Ils ont aussi la faculté de se percher sur les arbres, malgré la conformation de leurs pieds. On en connaît cinq espèces : le pélican ordinaire, ou pélican blanc, qui habite les rivières et les lacs de la Hongrie et de la Russie, ainsi que l'Afrique et l'Amérique; le pélican huppé ou frisé, qui habite les parages de la mer Noire et le Sénégal; le pélican brun, que l'on trouve aux Antilles, au Pérou, au Bengale et à la Caroline du Sud; le pélican à lunettes, qui habite les terres australes; et le pélican onocrotale, qui habite le Mexique et le Chili. || *Pélican américain*. Nom vulgaire du couricaca.

— Anc. chim. Alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés, qui font anse et qui se rendent à la cucurbite, où ils rapportent les vapeurs condensées dans le chapiteau.

— Artill. anc. Pièce d'artillerie qui est un quart de coulevrine, portant six livres de boulet.

— Chir. Instrument recourbé à la manière d'un crochet, dont on se sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires. Il est aujourd'hui remplacé par le davier à molaires.

— Hist. Le pélican retire de son estomac les aliments qu'il a pris, pour en nourrir ses petits; on le peint même se déchirant les flancs, pour faire boire son sang à sa couvée; ce qui l'a fait prendre pour l'emblème de la tendresse paternelle, et même de la Providence divine. Sur les autels, sur la porte des tabernacles, sur les ornements sacerdotaux, on peint, on sculpte, on grave un pélican s'ouvrant les entrailles, par allusion à l'amour de Jésus-Christ qui, dans le sacrement eucharistique, nourrit les fidèles de sa propre substance.

— Techn. Petit crochet servant à assujettir les pièces de bois, lorsqu'on les scie ou qu'on les travaille.

PÉLICANITE, s. f. Minér. Espèce d'argile, paraissant être un produit de l'altération du feldspath, trouvée dans les granits du gouvernement de Kiew (Russie.)

PELICE, s. f. Ancienne forme du mot PELISSE.

— Féod. *Deniers de pelice*. Redevance qui se payait en fourrures ou en argent à défaut de fourrures.

PÉLICE, s. f. Erpét. Espèce de couleuvre. Ce serpent est noir en dessus, vert en dessous, avec du brun derrière les yeux et sur le sommet de la tête; on le rencontre aux Indes.

PÉLICOÏDE, adj. 2 g. (étym. gr., πελεκάν, écaille; εἶδος, forme). Moll. Qui a la forme d'un bénitier. || PELICOIDES, s. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

PELIÇON, s. m. Manteau, pelisse. Vieux mot.

PÉLIDNE, s. f. (du grec πελιδνός, livide). Ornith. Nom générique des oiseaux connus vulgairement sous le nom d'*alouettes de mer*. || Syn. de COCORLI.

PÉLIDNOTE, s. f. (du gr. πελιδνότης, lividité). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une trentaine d'espèces originaires d'Amérique.

PÉLIDNOTIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *pélidnote*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui a rapport ou qui ressemble au genre pélidnote. || PELIDNOTIDES, s. f. pl. Groupe de coléoptères de la famille des lamellicornes, ayant pour type le genre pélidnote.

PÉLIE, s. f. (du gr. πελιάς, noirâtre). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, établi pour un petit crustacé mâle trouvé aux îles Gallapagos.

PÉLIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante des îles Pelew.

— adj. Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants.

PÉLIGNIENS, s. m. pl. Hist. anc. Petit peuple du Samnium, à l'est des Marses, dans les montagnes, près de la mer.

PELIN, s. m. (du lat. *pellis*, peau). Comm. Espèce de vin que l'on fabrique en Roumanie avec des feuilles d'absinthe.

—Tann. Composition qui sert à peler le cuir, les peaux.

PÉLINE, s. m. (du gr. πήλινος, fangeux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des fongicoles, établi pour une espèce de Cayenne.

PÉ-LING, Géogr. Montagnes de la Chine proprement dite, se rattachant aux monts Yuling; leurs masses confuses sont entre le Hoang-ho et le Yang-tsé-Kiang.

PELIOM, s. m. Minér. Syn. de CONNÉRITE.

PÉLIOME, s. m. (étym. gr., πελιός, livide). Pathol. Tache cuivrée, verte ou jaune, de la peau.

PELION, Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Grèce (Thessalie), s'étendait du N.-O. au S.-E., entre le lac de Bœbéis et le golfe de Magnésie, à l'O., et la mer Égée à l'E., dans la presqu'île de Magnésie. Elle s'appelle aujourd'hui *Plessidhi*.

PÉLIONETTE, s. f. Ornith. Syn. de MACREUSE.

PELIOPE ou **PÉLIOPODE**, s. f. (ét. gr., πελιός, gros; ποῦς, ποδός, pied). Ornith. Variété de poule d'eau, caractérisée par des pattes blanches.

PELIOSANTHE, s. m. (pron. *pé-li-o-zante*; ét. gr., πελιός, livide; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'ophiopogonées, établi pour des herbes originaires de l'Inde.

PÉLIOSE, s. f. (pr. *pé-li-oze*; du gr. πελιός, livide). Pathol. Syn. de PURPURA. || *Péliose rhumatismale*. Éruption cutanée constituée par de petites taches arrondies, rouges, de grandeur variable qui passent de la teinte carmin à la nuance jaune cuivré, analogue à la couleur des taches syphilitiques. Les taches de la péliose se rapprochent de celles de l'ecchymose.

PÉLIOSTOME, s. m. (ét. gr., πελιός, livide; στόμα, bouche). Bot. Genre de scrofulariées salpiglossidées, établi pour des herbes ou arbustes du Cap.

PELIS, s. m. (pron. *pe-liss*). Laine que les mégissiers arrachaient sur les moutons tués. Vieux mot. On disait aussi *plis*.

* **PELISSE**, s. f. (du lat. *pellis*, peau). Sorte de manteau ou mantelet de femme, en étoffe

de soie ou de laine, ordinairement doublé ou garni de fourrures. Une pelisse de femme. Se couvrir d'une pelisse. L'hiver commence à se faire sentir, il faut endosser la pelisse.

— Espèce de manteau ouaté dont on se sert pour envelopper les enfants.

— Cost. milit. Veste galonnée et bordée de fourrures, qui faisait partie de l'habillement du hussard, et qu'il attachait et laissait pendre sur ses épaules, par-dessus la veste ordinaire d'uniforme, lorsqu'il était en grande tenue. Une pelisse de soldat. Une pelisse d'officier. La pelisse du colonel est magnifique. Qu'il portait galamment sur l'épaule la *pelisse* bordée de fourrures ! (J. Sandeau.)

— Hist. ott. Vêtement d'honneur, fait de pelleteries précieuses, dont le sultan des Turcs fait cadeau aux grands dignitaires de son empire et aux personnages étrangers auxquels il veut donner un témoignage de sa faveur. La pelisse de renard noir est réservée au sultan : en recevoir une de sa main, c'est le comble de l'honneur et de la distinction.

PÉLISSIER, Géogr. Comm. de l'arrond. de Mostaganem (Algérie) ; pop. totale 2,000 hab., agglomérée 150.

PÉLISSIER (Amable-Jean-Jacques), duc de Malakoff, Maréchal de France, né à Maromme (Seine-Inférieure), 1794-1864, prit part aux expéditions d'Espagne, de Morée et d'Alger sous la Restauration ; se distingua en Algérie, à la bataille d'Isly, aux grottes du Dahra ; devint maréchal de camp, 1845, et général de division, 1850. Pendant la guerre de Crimée, il commanda le premier corps d'armée devant Sébastopol, février 1855, devint général en chef, mai, battit les Russes à Traktir, 16 août, et emporta enfin Sébastopol, 8 septembre. Récompensé par les titres de maréchal de France, 1855, de duc de Malakoff, 1856, il fut envoyé en Angleterre comme ambassadeur, 1858-1859. Pendant la guerre d'Italie, 1859, il commanda l'armée d'observation sur le Rhin. Il fut grand chancelier de la Légion d'honneur, gouverneur général de l'Algérie.

PÉLISSON, s. m. (rad. *pelisse*) Robe fourrée que portaient autrefois les dames.

PÉLIUSE, s. f. (du gr. *πελιός*, livide). Entom. Genre de coléoptères hétérotarses, famille des brachélytres, tribu des aléochariniens, dont l'espèce unique est originaire de Madagascar.

PELLA, s. f. Entom. Syn. de MYRMÉDONIE.

— Métall. Amalgame d'argent contenant les deux tiers de son poids de mercure.

PELLA, Géogr. anc. Ville de Macédoine (Emathie), au S.-E. d'Edessa, qu'elle remplaça comme capitale. Patrie de Philippe II et d'Alexandre le Grand. Auj. *Iéaidyeh*.

PELLACALYX, s. m. (ét. gr., *πέλλη*, vase ; *κάλυξ*, calice). Bot. Genre de saxifragées, établi pour des arbustes de Java.

PELLAGE, s. m. Action de remuer à la pelle.

— Féod. Droit qui était perçu sur les bêtes de poil. || Droit que percevaient les seigneurs riverains de la Seine sur chaque muid de vin déchargé dans leurs ports.

* **PELLAGRE**, s. f. (ét. lat., *pellis*, peau ; gr. *ἄγρα*, affection). Pathol. Maladie générale peu connue, se manifestant d'abord par des symptômes du côté de la peau, suivis d'altérations graves de la muqueuse digestive et de ses fonctions, puis de troubles du système nerveux central ; elle commence par une inflammation chronique, exanthématique ou squameuse, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, qui est bornée aux parties exposées aux rayons solaires, et qui est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives ou cérébrales. La pellagre est commune chez les individus dont la constitution est détériorée par la misère ou les maladies. Elle est particulière au Milanais et au Piémont, au département des Landes, à quelques cantons des Pyrénées et à quelques parties de l'Espagne. Elle est produite par les altérations du verdet sur le maïs et autres céréales.

PELLAGREUX, EUSE, adj. Pathol. Qui concerne la pellagre. || *Folie pellagreuse*. Accidents cérébro-spinaux chroniques qui surviennent chez les pellagreux au bout de quelques années, et ayant des rapports avec les accidents des dernières périodes de la paralysie générale.

— Substantiv. Un pellagreux, une pellagreuse.

PELLARDEAU, s. m. Syn. de PALARDEAU.

* **PELLE**, s. f. (du lat. *pala*, même signif.). Instrument de fer ou de bois, large et plat, à long manche, et qui sert à prendre ou à réunir diverses choses. Pelle à feu ou pelle de feu. Pelle de four. Pelle de jardin. Pelle d'écurie. Prendre du feu avec une pelle ou sur une pelle. Remuer les blés avec une pelle. Une selle à la turque, et dont les étriers étaient, comme en Barbarie, des espèces de *pelles* coupantes qui tiennent lieu d'éperons à l'écuyer. (A. de Cust.) Saint Honoré, patron des boulangers, est représenté une *pelle* à four à la main. (Sall.)

— Fig. *Remuer l'argent à la pelle*. Avoir beaucoup d'argent.

— Fig. *La pelle se moque du fourgon*. V. FOURGON.

— *C'est un petit saint de bois sur une pelle*. C'est un homme vain et suffisant.

Bas et pop. *Chasser quelqu'un la pelle au cul*. Le chasser d'une façon méprisante, en lui faisant subir un traitement honteux.

— Hydraul. Partie mobile d'une porte d'écluse. || *Pelle hollandaise*. Espèce de cuiller en bois emmanchée et suspendue à une lanière, qui sert à des travaux d'épuisement, dans la construction des fondations.

— Mar. *Pelle d'aviron*. Partie plate de l'aviron, laquelle entre dans l'eau.

— Pathol. *Pelle de lixa*. Espèce de variole observée au Brésil, qui sévit de préférence contre les nègres et les Indiens. Sa durée ne dépasse guère sept jours.

PELLE-À-CUL, s. f. Espèce de chaise de jardin, dont le siège est en forme de pelle. || Pl., des *pelles-à-cul*.

* **PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE**, s. f. Ce qui peut tenir sur une pelle, la quantité que peut contenir une pelle. Une pelletée de terre. Une pelletée de plâtre. Jeter aux volailles une pelletée de grains. Donnez-moi une pelletée de feu.

— Fig. Les chagrins que nous causons aux autres sont des *pelletées* de terre que nous jetons par avance sur nous-mêmes. (G. Droz.

— Fam. Une grande quantité. Il lui envoya une pelletée d'injures.

PELLÉEN, ENNE, s. et g. Géogr. anc. Habitant, habitante de Pella.

— adj. Qui appartient à Pella ou à ses habitants.

PELLEGRIN (L'abbé Simon-Joseph), Poète, né à Marseille, 1663-1745, travailla pour les théâtres, surtout pour l'Opéra-Comique. Il a aussi publié des *Poésies chrétiennes*.

PELLEGRINI, dit *Tibaldi* ou *Pellegrino de Bologne*, Architecte et peintre, né à Bologne, 1527-1600. || PELLEGRINI (Domenico), dit aussi *Tibaldi*. Frère du précédent, né à Bologne, 1541-1582, peintre et architecte.

— PELLEGRINI (Antonio), Peintre, né à Venise, 1675-1741.

PELLEGRINO DE SAN-DANIELO (Jean-Martin D'UDINE, dit). Peintre italien, mourut en 1546.

— PELLEGRINO DE MODÈNE. Peintre italien, né à Modène, l'un des meilleurs élèves de Raphaël, fut assassiné en 1523.

PELLEGRUE, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de La Réole (Gironde) ; 1,600 hab.

PELLÈNE, Géogr. anc. L'une des douze villes de l'Achaïe, non loin de la Sicyonie. D'origine pélasgique.

PELLÉNIDE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane adorée à Pellène.

PELLER, v. a. 1re conj. Remuer à la pelle. Peu usité.

* **PELLERÉE**, s. f. V. PELLÉE.

PELLERIN (Le), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure), sur la rive gauche de la Loire. Cabotage actif ; 1,800 hab.

PELLERIN (Joseph), Numismate, né à Marly, 1684-1782, vendit à Louis XVI, 1776, son cabinet, qui contenait 32,500 médailles. Son *Recueil de médailles*, 10 vol. in-4°, avec planches, est célèbre.

PELLERON, s. m. Techn. Pelle de bois étroite et longue, dont les boulangers se servent pour enfourner les petits pains.

— Moll. V. BATILLE.

PELLETAGE, s. m. Action de pelleter.

PELLETAN (Philippe-Jean), Chirurgien, né à Paris, 1747-1829, professeur à l'École de médecine. On a de lui : *Clinique chirurgicale*.

— PELLETAN (Pierre), Physicien, fils du précédent, né à Paris, 1782-1845, a écrit : *Traité de physique générale et médicale ; Dictionnaire de chimie médicale*, 1822-1823.

— PELLETAN (Pierre-Clément-Eugène), Écrivain et homme politique, né au Maine-Bertrand (Charente-Inférieure), 1813-1884, débuta dans le journalisme en 1837 et devint un des principaux rédacteurs de *la Presse*, du *Bien public* et du *Siècle*. Élu député de la Seine en 1863, il fut successivement membre du gouvernement de la défense nationale, membre de l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, où il soutient, dans un style souvent trop vague, la cause du progrès et de la liberté. Nous citerons : *les Dogmes, le Clergé et l'État ; les Droits de l'homme ; la Décadence de la monarchie française ; la Profession de foi du XIXe siècle ; la Nouvelle Babylone ; Élysée, voyage d'un homme à la recherche de lui-même ; un Roi philosophe ; le Grand Frédéric*, etc., etc.

PELLETAT, s. m. (radic. *pelleter*). Pêch. Ouvrier qui fait le déchargement de la morue salée.

* **PELLETÉE**, s. f. V. PELLÉE.

PELLETER, v. a. 1re conj. Prendre à la pelle, remuer avec la pelle. Pelleter du sable. Pelleter du grain pour qu'il ne s'échauffe pas.

* **PELLETERIE**, s. f. (pr. *pè-le-te-ri* ; du lat. *pellis*, peau). Nom collectif sous lequel on embrasse toutes les peaux préparées en fourrures que l'on vend dans le commerce pour la garniture de vêtements d'hiver. Le poil du dos des animaux à fourrure est le plus recherché dans les pelleteries, parce que c'est celui qui réunit au plus haut point les qualités voulues, c'est-à-dire la longueur, l'épaisseur, la douceur et la couleur. Les plus précieuses pelleteries sont les peaux des animaux qui vivent dans le nord, telles que celles de martre, celles de renard noir et blanc, l'hermine, le loup blanc, le petit-gris ; les plus chaudes sont celles de loup et de renard.

— Art de préparer les peaux en fourrures ou les peaux garnies de leur poil.

— Commerce de fourrures. La *pelleterie* est un bon commerce pendant les hivers rigoureux. (Acad.)

PELLETEUR, s. m. (rad. *pelleter*). Machine qui fait le travail d'une pelle. Ouvrier, individu qui travaille avec la pelle.

* **PELLETIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui prépare et qui vend de la pelleterie, des pelleteries, des fourrures.

— Loc. prov. *Tous les renards se trouvent à la fin chez le pelletier*. La mort atteint tout le monde, sans distinction. || *Tôt ou tard on subit la conséquence de ses habitudes*. || *On se donne assignation pour se revoir chez le pelletier*. Tout le monde se retrouve au cimetière.

— Adjectiv. Un marchand pelletier. Une marchande pelletière.

— Entom. *Teigne pelletière*. Espèce de teigne aux ailes gris plombé avec quelques points noirs au milieu.

PELLETIER (Louis LE), Bénédictin, né au Mans, 1663-1733, a laissé un bon *Dictionnaire de la langue bretonne*.

— PELLETIER (Ambroise), Généalogiste, né à Porcieux (Lorraine), 1703-1758, bénédictin de Saint-Vanne, a laissé un *Armorial général de la Lorraine et du Barrois*.

— PELLETIER (Bertrand), Né à Bayonne, 1761-1797, fut professeur de chimie à l'École polytechnique. On a réuni la plupart de ses écrits sous ce titre : *Mémoires et Observations de chimie*.

PELLETIER (Pierre-Joseph), Fils du précédent, né à Paris, 1788-1843, a été directeur-adjoint de l'École de pharmacie. La découverte du sulfate de quinine lui valut un prix de 10,000 francs décerné par l'Académie des sciences.

PELLETIÉRE, s. f. de *Pelletier*, n. pr. Bot. Genre de la famille des primulacées, établi pour des herbes du Brésil.

PELLETIÉRIE, s. f. Bot. Syn. de PELLETIÈRE.

PELLETIÉRINE, s. f. (pr. *pel-le-ti-é-rine* ; de *Pelletier*, n. propre). Chim. Alcaloïde volatil contenu dans l'écorce de la racine de grenadier.

PELLEVÉ ou **PELVÉ** (Nicolas de), Né à Jouy-en-Josas, 1518-1591, évêque d'Amiens, 1552, archevêque de Sens, 1564, cardinal en 1570, fut l'un des fauteurs de la Ligue, 1585. Il présida le clergé aux états généraux de 1593.

PELLEVERSAGE, s. m. Agric. Action de pelleverser.

PELLEVERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Pelleverser. S'emploi adjectiv. Terre pelleversée.

PELLEVERSER, v. a. 1re conj. (étym. fr., *pelle* ; lat. *verso*, je retourne). Agric. Bêcher le fond de la raie creusée par la charrue. Ce genre de travail est en usage dans les terrains argileux et dans ceux où la couche de terre arable est peu épaisse. Pelleverser un champ.

— SE PELLEVERSER, v. pr. Être pelleversé.

PELLEVERSOIR, s. m. Agric. Sorte de bêche pour pelleverser.

PELLICO (Silvio), Poète et littérateur italien, né à Saluces, 1789-1854, précepteur des enfants du comte Porro, à Milan, donna une tragédie de *Françoise de Rimini*, qui fut accueillie avec enthousiasme. Il fonda *le Conciliateur*, journal littéraire, qui dépérit à l'Autriche, 1819. Pellico, arrêté sous prétexte de conspiration, fut condamné à mort, 1822 ; sa peine ayant été commuée en 15 ans de carcere-duro au Spielberg, il fut gracié en 1830. On a de lui : tragédies, des *Cantiche*, des *Poésies* inédites ; etc. En prose, il a écrit *Des Devoirs des hommes*, et *Mes Prisons*, œuvre restée célèbre, 1833.

PELLICULAIRE, adj. 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'une pellicule ou lame mince. Se dit particulièrement d'un minéral qui est en lamelles étendues sur divers corps. Cuivre pelliculaire. || Se dit aussi, en botanique, d'un périsperme qui consiste en une lame mince.

* **PELLICULE**, s. f. (ét. lat., *pellicula*, diminut. de *pellis*, peau). Petite peau, peau extrêmement mince et délicate des êtres animés, de la coque intérieure de l'œuf et de quelques fruits. L'épiderme est une pellicule. Il y a dans un œuf deux *pellicules*, celle qui tapisse intérieurement la coque, et celle qui enveloppe le jaune. (Acad. Les grains de grenade sont séparés les uns des autres par de petites *pellicules*. (Id.)

— Petite peau qui se forme sur certaines substances, sur certaines gelées. Enlever la pellicule qui s'est formée sur le lait bouilli.

— Bot. Membrane très mince qui enveloppe en entier certaines graines, et qui porte les poils dont elles semblent chargées.

— Helminth. *Pellicule animée*. Ver marin du genre des planaires, qui a trois centimètres de long, et douze yeux.

— Pharm. *Évaporer à pellicule*. Faire évaporer un liquide jusqu'à la formation d'une pellicule à la surface.

PELLICULÉ, ÉE, adj. Qui est recouvert d'une pellicule.

— Comm. *Gomme pelliculée*. Espèce de gomme arabique de Djeddah.

PELLICULEUX, EUSE, adj. Didact. Qui est plein de pellicules.

PELLIE, s. f. (du gr. *πηλός*, limon). Bot. Genre d'hépatiques de la tribu des jongermanniées, dont l'espèce type est une petite herbe qui croît dans les endroits marécageux.

PELLIONIE, s. f. (de *Pellion*, n. pr.). Bot. Genre d'urticacées, établi pour des herbes des Moluques.

PELLIOU, s. m. Mamm. Nom des ovicapres ou produits croisés de la chèvre et du bélier, dans l'Amérique espagnole.

— Par extens. Toison de ces mêmes animaux.

PELLISSON (Paul), Littérateur, né à Béziers, 1624-1693, débuta par une *Histoire de l'Académie française*, 1653, qui lui valut son admission dans cette compagnie. Il fut premier commis sous Fouquet, et composa, à la Bastille, trois *Discours* pour sa défense. Pellisson devint historiographe, abjura le protestantisme, et eut l'administration de la caisse destinée à la conversion des hérétiques. On lui doit : *Histoire de Louis XIV* jusqu'en 1672 ; *Lettres historiques ; Réflexions sur les différends en matière de religion*.

PELLOIR, s. m. Agric. Partie d'une charrue qui a la forme d'une pelle.

PELLONIE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, établi pour quatre espèces d'Europe.

PELLORNÉE, s. f. (ét. gr., *πηλός*, limon ; *ὄρνις*, oiseau). Ornith. Genre de passereaux, établi pour une espèce ayant beaucoup d'analogie avec les cinclosomes.

PELLOS, s. m. (pr. *pel-loss*). Ornith. Nom d'une espèce de héron.

PELLOUTIER (Simon), Historien, né à Leipzig, d'une famille de réfugiés français, 1694-1757, a écrit l'*Histoire des Celtes*.

PELLUCIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *per*, à travers ; *lucidus*, luisant). Phys. Qui est transparent, ou demi-transparent.

— Hist. nat. Se dit des feuilles du tétraphys, des points dont sont parsemées celles de la fougère, du corps de l'holoturie, de la coquille de l'hélicomace, d'une partie de l'abdomen du cénogastre et des chrysopes.

PELLUCIDITÉ, s. f. Phys. Caractère de ce qui est pellucide.

PELLUTÉINE, s. f. Chim. Produit de la pélosine hydratée décomposée au contact de l'air et de la lumière. Cette substance forme des sels solubles et incristallisables.

PELMA ou **PELME**, s. m. (du gr. *πέλμα*, plante du pied). Ornith. Totalité de la surface inférieure du pied des oiseaux.

PELMATODE, adj. 2 g (du gr. *πέλμα*, plante du pied). Ornith. Se dit de certains oiseaux qui ne marchent ni ne sautent, mais qui se posent seulement sur des branches d'arbres ou des pierres. || PELMATODES, s. m. pl. Famille de l'ordre des sylvains et de la tribu des anisodactyles composée des genres guêpier et martin-pêcheur.

PELMATOPE, s. m. (ét. gr., *πῶμα*, plante du pied ; *πούς*, pied). Entom. Syn. de SCOTODE.

PÉLOBATE, s. m. (ét. gr., *πηλός*, marais ; *βατέω*, je marche). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des raniformes, établi pour deux espèces européennes.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des simplicimanes, établi pour huit espèces originaires de la Russie méridionale.

PÉLOBIE, s. f. (étym. gr., *πηλός*, marais ; *βίος*, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares, tribu des dyticiides, établi pour une espèce de l'Europe et du nord de l'Afrique.

PÉLOCONITE, s. f. (ét. gr., *πηλός*, marais ; *κόνις*, poussière). Miner. Variété d'un brun noir de wad cuprifère, de Remolinos (Chili).

PÉLODE, s. m. (du gr. *πηλωδής*, boueux). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des sternes.

PÉLODISQUE, s. m. (ét. gr., *πηλός*, marais ; fr. *disque*). Erpét. Genre d'émydes.

PÉLODYTE, s. m. (ét. gr., *πηλός*, marais ; *δύτης*, qui nage). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des raniformes, établi pour une espèce européenne très commune en France.

PÉLOGÈNE, adj. 2 g. (ét. gr., *πηλός*, limon ; *γένος*, espèce). Minér. Qui est formé dans les couches argileuses.

PÉLOGONE, s. m. (étym. gr., *πηλός*, limon ; *γόνος*, origine). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, tribu des népiens, famille des galguliens, dont l'espèce unique habite le voisinage des eaux principalement dans le midi de la France.

PÉLOHÉMIE, s. f. (étym. gr., *πηλός*, boue ; *αἷμα*, sang). Art veter. Etat dans lequel le sang est épais, sirupeux et d'une couleur noire foncée ; cet état se manifeste dans les maladies du sang de rate, la gangrène, la fièvre charbonneuse.

PELOIR, s. m. (radic. *peler*). Techn. Bâton rond et renflé dans le milieu, dont le mégis-

sier se sert pour faire tomber le poil des peaux.

PÉLOMANCIE. s. f. (ét. gr., πηλός, boue; μαντεία, divination). Genre de divination dans lequel on emploie de la boue. Cette divination ne paraît pas avoir été en usage; mais le mot se trouve dans Rabelais.

PÉLOMÉDUSE. s. f. (ét. gr., πηλός, marais; fr. *méduse*). Erpét. Genre d'emydes.

PELON. s. m. Rafle de l'épi de maïs, dans l'Aunis.

PÉLONECTE. s. m. (ét. gr., πηλός, marais; νηκτής, nageur). Erpet. Genre de salamandres aquatiques.

PÉLONIE. s. f. (anagramme d'*énoplie*, genre voisin). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour cinquante espèces américaines. On dit aussi *pélonion*, s. m.

PÉLOPÉE. s. f. (du gr. πηλοποιός, potier). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des sphégiens, formé aux dépens des sphex pour un grand nombre d'espèces des pays chauds du globe. Les pélopées construisent leurs nids comme les hirondelles.

PÉLOPÉES ou **PÉLOPIES**. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient dans l'Élide en l'honneur de Pélops.

PÉLOPÉIEN, ENNE. adj. Antiq. gr. Qui appartient à Pélops, qui descend de Pélops. || *La vierge pélopéienne*. Iphigénie. || On dit aussi *pélopéen* et *pélopien*.

PÉLOPHILE. s. m. (ét. gr., πηλός, boue; φίλος, ami). Erpét. Genre de pythons, établi pour une espèce de Madagascar. || Genre de batraciens anoures. || Genre de batraciens fossiles.

— **PÉLOPHILE**. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des simplicipalpes, établi pour des espèces de Sibérie et du Kamtchatka.

PÉLOPHIS. s. m. (pr. *pé-lo-fiss*; étym. gr., πηλός, marais; ὄφις, serpent). Erpet. Genre d'ophidiens de la famille des boas.

PÉLOPHYLAX. s. m. (ét. gr., πηλός, marais; φυλαξ, gardien). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des raniformes.

PÉLOPIDAS. Général, né à Thèbes, d'une famille noble et riche, l'un des chefs du parti populaire, affranchit Thèbes, 379 avant J.-C. Il commanda le bataillon sacré à la journée décisive de Leuctres, 371; envahit le Péloponnèse avec Épaminondas, fut envoyé en Thessalie contre Alexandre de Phères, et en Macédoine contre l'usurpateur Ptolemée, 368. Après avoir procuré à Thèbes l'alliance d'Artaxerxès Mnemon, il repartit en Thessalie, battit Alexandre de Phères, à Cynocéphales, mais périt en poursuivant l'ennemi, 364.

PÉLOPIDE. s. m. Antiq. gr. Descendant de Pélops. Il se dit particulièrement d'Atrée et de Thyeste. Les Pélopides régnèrent 215 ans à Mycènes, jusqu'au temps des Héraclides.

PÉLOPIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide de pelopium.

PELOPIUM s.m. (pr. *pé-lo-pi-omm*). Chim. Metal que l'on avait cru trouver dans la tantalite et que l'on a reconnu plus tard ne pas exister.

PÉLOPONNÈSE. Géogr. Presqu'île de la Grèce ancienne qui, au N.-E., se rattachait à l'Hellade par l'Isthme de Corinthe, entre le golfe de Corinthe au N., la mer Ionienne à l'O., la mer Égée et le golfe Saronique à l'E. et la mer de Crète au S. Il comprenait 8 contrées au centre, Arcadie, et, sur le littoral, Sicyonie, et Achaïe au N., Élide au N.-O., Messénie au S.-O., Laconie au S.-E., Argolide à l'E. et Corinthie au N.-E. Il reçut de Pelops le nom de *Péloponnèse ou île de Pélops*, 1284 av. J.-C. Après avoir été peuplé par les Pélasges, il fut envahi par trois des tribus helléniques : les Ioniens s'établirent en Égialée, les Éoliens en Corinthie, Élide et Messénie, les Achéens en Laconie et Argolide. En 1104, survint la quatrième tribu hellénique, celle des Doriens, qui prit possession de la Messénie, de la Laconie, de l'Argolide et de la Corinthie. Les Achéens expulsés se portèrent dans l'Égialée, et lui imposèrent leur nom après en avoir chassé les Ioniens. Au milieu de ces révolutions, l'Arcadie resta toujours aux Pélasges. A partir du XIIe siècle, le Péloponnèse prit le nom de *Morée*.

— *Guerre du Péloponnèse*. Nom de la lutte qui éclata entre Athènes et Sparte, 431-404 av. J.-C. Elle eut pour cause la rivalité des deux républiques et le despotisme d'Athènes sur ses alliés, et pour occasion le débat de Corcyre et de Corinthe, 432. Cette guerre désastreuse finit par la défaite des Athéniens à Ægos-Potames et par la prise d'Athènes, 404. Elle a été racontée par Thucydide et Xénophon.

PÉLOPONNÉSIAQUE. adj. 2 g. Géogr. Qui appartient au Péloponnèse.

PÉLOPONNÉSIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante du Péloponnèse.

— adj. Qui appartient au Péloponnèse ou à ses habitants.

PÉLOPS. s. m. (de *Pelops*, n. myth.). Arachn. Genre de l'ordre des acariens.

PÉLOPS. Fils de Tantale, roi de Phrygie, fut mis à mort par son père, qui le servit aux dieux dans un festin; mais Jupiter lui rendit la vie. Banni dans la suite, il se rendit en Élide, devint maître de la plus grande partie du Péloponnèse, eut plusieurs fils, Atrée, Thyeste, etc.

PÉLOR. s. m. (du gr. πέλωρος, prodigieux). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des joues cuirassées, établi pour quatre espèces qui habitent la mer des Indes.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour cinq espèces originaires de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

PÉLORE. s.m. (du gr. πέλωρος, monstrueux). Arachn. Genre de scorpionides, établi aux dépens des obisies et dont l'espèce type habite le Brésil.

— Entom. Syn. de **PÉLOBATE**.

— Moll. Genre de coquilles microscopiques de rhizopodes. || Syn. de **POLYSTOMELLE**.

— **PÉLORE**. s. f. Bot. Nom vulgaire de la linaire peloriee.

PÉLORE. Géogr. anc. Cap au N.-E. de la Sicile. Auj. cap *Faro*.

PÉLORIDE. s. f. (ét. fr., *pélore*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Genre de mollusques acéphales.

PÉLORIE. s.f. (du gr. πέλωρος, monstrueux). Bot. État particulier de certaines fleurs qui, habituellement irrégulières, deviennent régulières dans certains cas. C'est à tort qu'on a regardé ce phénomène comme une monstruosité, puisqu'on peut le reproduire au moyen de boutures.

PÉLORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a subi la pélorie ou qui a rapport à la pélorie.

PÉLORIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

PÉLORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait en Thessalie en l'honneur de Pélorius, qui découvrit la vallée de Tempé.

PÉLORIS. s. m. (pr. *pé-lo riss*; du gr. πέλωρις, huître très grosse). Moll. Nom donné à l'animal des huîtres.

PÉLORISATION. s. f. (pr. *pé-lo-ri-za cion*; rad. *péloriser*). Bot. Transformation par pélorie.

PÉLORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Péloriser. S'emploie adjectiv. Plante pélorisée.

PÉLORISER v. a. Ire conj. Bot. Amener une plante à l'état de pélorie. Péloriser des linaires.

— Absol. Ce jardinier pélorise.

— **SE PÉLORISER** v. pron. Passer à l'état de pélorie. Les linaires se pélorisent.

PÉLORONTE. s. m. (du gr. πέλωρος, monstrueux). Moll. Syn. de **NÉRITE**.

PÉLOROPE. s. m. (ét. gr., πέλωρος, monstrueux; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour cinq espèces originaires du Sénégal et du Cap.

PÉLORORHINE. s. m. (étym. gr., πέλωρος, monstrueux; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces originaires de l'Australie.

PÉLORYNQUE. s. m. (ét. gr., πέλωρος, prodigieux; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux, établi aux dépens de la bécassine. On dit aussi *pélorynque*.

PÉLOSARD s. m. (pr. *pé-lo-zar*). Vitic. Espèce de raisin qui croît aux environs de Perpignan.

PÉLOSINE. s. f. Chim. Alcaloïde que l'on trouve dans la racine du pareira brava et que l'on assimile à la buxine.

PÉLOSSIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du prunellier.

PELOTA. s. f. Bateau dont on se sert à Buenos-Ayres.

PELOTAGE. s. m. Action de peloter, de mettre les écheveaux en pelotes.

— Fam. Action de peloter une femme.

— Comm. Poil de chèvre qu'on tire d'Orient et qui nous arrive en pelotes. || Sorte de laine de vigogne.

— Jeux. A la paume et au billard. Action de jouer négligemment, sans s'astreindre aux règles.

— Par allusion à ce sens. La prise de Barcelone fut un nouvel aiguillon qui rendit effectif et sérieux à Ryswick ce qui jusqu'alors n'avait été qu'un indécent *pelotage*. (Saint-Simon.)

*** PELOTE**. s. f. (du lat. *pila*, balle). Boule qu'on forme en roulant sur eux-mêmes du fil, de la soie, de la laine, etc. Pelote de coton, de laine, de ficelle.

— Petit coussinet, ordinairement de forme ronde ou ovale, sur lequel les femmes fichent des aiguilles et des épingles. Pelote de toilette. Grosse pelote.

— Petite masse de matière à laquelle on a donné une forme arrondie. Les Arabes ne donnent aux chameaux chaque jour qu'une heure de repos et une *pelote* de pâte. (Buffon.)

— *Pelote de neige*. Boule que l'on fait avec de la neige pétrie, pressée. Se battre à coups de pelotes de neige.

— Fig. *La troupe se grossit comme une pelote de neige*, ou simplement, *la pelote se grossit*. Se dit d'une troupe de gens qui augmente, qui grossit à chaque instant. || Dans un autre sens, *La pelote grossit*. Les torts, les profits, les intérêts d'argent, etc., etc., s'accumulent.

— Fig. et fam. *Au bout de quelque temps, cela fait pelote*. De petits profits, ajoutés les uns aux autres, finissent par faire une certaine somme. || *Faire sa pelote*. Amasser, arrondir ses profits, de manière à s'en composer une fortune. Cet intendant n'a pas mis longtemps à faire sa pelote. Ce maître d'hôtel aura bientôt fait sa pelote.

— Fig. Il n'y a point de jour où l'on ne fasse cesser quelque vexation ou quelque abus; mais la *pelote* était si énorme, qu'à peine paraît-elle encore dégrossir. (D'Alembert.)

— Marque blanche qui se trouve sur le front de certains chevaux, et que l'on nomme autrement *étoile*. Ce cheval a la pelote, est marqué de la pelote.

— *A la pelote*. loc. adv. En se jouant, sans précaution. Les dieux s'ébattent de nous à la *pelote*, et nous agitent à toutes mains. (Montaigne.) Politique espagnolisé, le cardinal de Lorraine joue à la *pelote* de sa foi et de son honneur. (Jeanne d'Albret.)

— Anc. cout. *Droit de pelote*. Droit perçu par les évêques ou abbés sur les artisans de leur juridiction. || Droit perçu dans quelques villes au profit des hospices sur la dot des filles qui se mariaient avec des étrangers. || *Jeu de la pelote*. Jeu de paume des chanoines et des magistrats dans la cathédrale d'Auxerre jusqu'en 1531.

— Art milit. *Pelote à feu*. Pièce d'artifice que les assiégés lancent pour éclairer le fond du fossé.

— Bot. *Pelote de neige*. Nom vulgaire du genre viorne.

— Chir. Partie des brayers et des compresseurs qui appuie sur la peau. || Nom des bourdonnets de charpie destinés à emplir une cavité accidentelle ou naturelle, dans le but d'exercer une compression; ils s'emploient pour opérer le tamponnement dans quelques hémorragies.

— Entom. Dans certains insectes, Partie élargie des tarses, lorsqu'elle est garnie de villosités ou de lames qui font office de ventouses et servent à l'animal pour s'accrocher ou pour se tenir renversé.

— Jeux. Balle avec laquelle on joue. Il n'y a point de doute que, si la *pelote* tombe, ce ne soit par la faute ou de celui qui la jette ou de celui qui la reçoit. (Malherbe.) || Ballon rempli de sable, bien poli, et frotté d'huile en dehors pour qu'il soit glissant. On lance la pelote, et les joueurs tâchent de se l'arracher. Ce jeu est usité en Basse-Normandie; en Bretagne, il s'appelle la *soule*. || *Pelote de paumier*. Balle d'un jeu de paume, avant qu'elle soit recouverte de drap.

— Hist. nat. *Pelotes de mer*. Balles composées de fibres entrelacées et comme agglutinées, que l'on trouve parmi les algues sur le rivage de la mer.

— Mar. Grosse pelote de matières inflammables qu'on plaçait de distance en distance sur les brûlots pour communiquer partout le feu. || *En pelote*. Ordre de marche dans lequel les navires d'une division se massent autour du chef de peloton.

— Moll. *Pelote de beurre*. Nom vulgaire d'une espèce de cône, appelé aussi *tinne de beurre*.

— Pêch. *Pelote* ou *peloton*. Bout de membrure que l'on cloue sur la partie de l'auge qui traverse la chaussée des étangs. || Amorce en forme de boule que l'on jette aux poissons au bout d'une ligne.

— Techn. Cuivre en feuille, roulé et préparé pour le mettre à la fonte. || Boule d'émeri pulvérisé et réduit en pâte avec l'eau. || Tas de braise ou de cendre rouge, sur lequel on pose les plateaux fondus, dans les verreries. || Réunion de peaux qu'on jette à la fois au foulage dans les tanneries.

PELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Peloter. S'emploie adjectiv. Mis en pelote. Fil pelotéé. Écheveaux pelotés.

— Battu, maltraité. Pelotéé à coups de poings. || Fig. Pelotéé dans une discussion. Il a été bien *pelotéé* dans cette dispute. (Acad.) || Se dit d'une femme caressée amoureusement.

*** PELOTER**. v. n. Ire conj. (rad. *pelote*). Jouer à la paume, par manière d'amusement, sans faire une partie réglée. Ils ne jouent pas partie, ils ne font que *peloter*. (Acad.)

— Fig. Je compris bien que ces prélats voulaient *peloter* avec moi, et, comme le jeu me plaisait assez, je fis volontiers la partie. (Marmontel.)

— Fig. *Peloter en attendant partie*. Faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux. || Faire par manière d'essai, ce qu'on fera plus sérieusement dans la suite. Cette expédition de Nice n'est que *peloter* en attendant partie. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Faire de petits profits. Cette gouvernante pelote tout à son aise. || Disputer, discuter vivement.

— **PELOTER**. v. a. Mettre en pelote, en peloton. Peloter du fil, de la laine, etc.

— Fig. Nous *pelotions* nos déclinaisons grecques, à la manière de ceux qui, par certains jeux de tablier, apprennent l'arithmétique et la géométrie. (Montaigne.) Voyez l'horrible imprudence de quoi nous *pelotons* les raisons divines. (Id.)

— Battre, maltraiter de coups ou de paroles. On l'a pelotéé. Il voulait faire le malin, on n'a pas eu de peine à le peloter.

— *Peloter quelqu'un dans une conversation, dans une discussion*. Avoir sur lui un grand avantage. Dans la conférence, on l'a pelotéé sur tous les points.

— Famil. Caresser amoureusement une femme.

— Pêch. Jeter de l'amorce dans l'eau, sous formes de pelotes, pour attirer du poisson. Peloter le poisson.

— Techn. Dans les ateliers de monnaie, Étendre sous le marteau. Peloter des lingots.

— **SE PELOTER**. v. pron. Être mis en peloton en pelote. Cet écheveau de fil se pelote aisément.

— Fig. et pop. Se battre, se maltraiter de coups.

PELOTEUR, EUSE. s. Jeux. Personne qui joue à la pelote, qui pelote.

— Techn. Ouvrier, ouvrière employés à mettre du fil en pelotons.

— **PELOTEUR**. s. m. Fam. Celui qui pelote ou qui aime à peloter les femmes.

— **PELOTEUSE**. s. f. Techn. Machine pour façonner les pelotes de fil, de coton.

*** PELOTON** s.m. (rad. *peloter*). Boule qu'on forme en roulant sur eux-mêmes du fil, de la soie, de la laine, etc. Faire un peloton. Mettre des écheveaux en pelotons. Un gros peloton de fil. Elle avait remué avec affectation la corbeille qui contenait ses *pelotons* de laine. (G. Ohnet.)

— Fig. Si nous n'étions pas des *pelotons* de contradictions. (Diderot.)

— Petit nombre de personnes réunies en groupes. Former un petit peloton d'amis. Je trouvai le monde par *pelotons* dans les appartements. (Saint-Simon.)

— Par extens. Un peloton de mouches à miel. Un peloton de chenilles. Elles (les cigognes) traversent l'Hellespont, puis, se divisant à la hauteur de Tenedos, elles partent en *pelotons* et vont toutes vers le midi. (Buffon.)

— Fig. *Peloton* ou *pelote de graisse*. Petit oiseau extrêmement gras, comme le sont ordinairement les becfigues, les ortolans. Ce n'est qu'un peloton de graisse. || Se dit aussi d'un enfant fort gras et bien potelé.

— Fig. *Se mettre en peloton*. Ramasser ses membres de manière que le corps forme une espèce de boule. Se mettre en peloton dans le lit, au lieu de s'étendre.

— Autrefois, Espèce de pelote à épingles, que les femmes attachaient à leur ceinture.

— Fam. *Ramasse-peloton*. Homme qui passe sa vie aux pieds des femmes. C'est un ramasse-peloton.

— Art milit. Subdivision d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche. Les pelotons sont tous égaux en force, autant que possible, ce qui n'a presque jamais lieu dans la subdivision par compagnies. Le premier, le second, le troisième peloton. Chef de peloton. Former, aligner le peloton, les pelotons. Rompre par peloton. Une colonne de dix pelotons. École de peloton. Feu de peloton. Peloton, en avant, marche. || Se dit aussi, en général, pour Petit corps de troupes. Plusieurs petits corps moscovites qui, depuis la grande bataille de Narva, ne se montraient plus que par *pelotons*. (Voltaire.)

— Jeux. Balle à jouer à la paume, lorsqu'elle n'est point encore couverte de drap.

— Mar. *Ordre de front par peloton, ordre de file par peloton*. Ordres composés que prend une escadre.

— Pêch. *Peloton*. V. **PELOTE**.

— Turf. Ensemble des chevaux en train de courir.

PELOTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pelotonner. S'empl. adjectiv. Écheveau pelotonné. Soie pelotonnée. Des amis pelotonnés au fond d'une salle. C'est le fil le mieux *pelotonné* que l'on puisse prendre pour faire marcher son jugement dans toute cette étonnante série d'événements. (Mme Campan.) Les nuages *pelotonnés* errent en désordre dans l'étendue des cieux. (Deleuze. Lorsque Bligny entra, il aperçut la marquise *pelotonnée*, comme d'habitude, au fond de sa bergère. (G. Ohnet.)

— Bot. Se dit d'une plante dont les filaments portent des pinceaux ou pelotons à l'extremité. Chantransie pelotonnée. || Se dit d'un embryon courbé de haut en bas et latéralement, de manière à former une boule, comme celui de la moutarde blanche.

PELOTONNEMENT. s. m. Action de pelotonner.

*** PELOTONNER**. v. a. Ire conj. Mettre en peloton. Pelotonner un écheveau. Pelotonner de la soie, du fil, du coton, de la laine.

— **SE PELOTONNER**. v. pr. Être mis en peloton.

— Par extens. La neige humide se pelotonne. Les nuages qui s'amoncellent et se *pelotonnent* en courant enveloppent les monts gigantesques et la plaine immense. (Mme L. Colet.)

— Fig. Se presser, se serrer, se gronper. Se pelotonner dans un coin de la salle pour causer d'affaires. Des chenilles qui se pelotonnent. Ce qu'il y avait de plus grand, de meilleur, de plus distingué de tout âge, se *pelotonnait* au tour de lui. (St-Sim.) Le premier hiver, ils firent encore du feu quelquefois, se *pelotonnant* autour du poêle, aimant mieux avoir chaud que de manger. (É. Zola.)

— Rassembler, réunir ses membres, se ramasser. Se pelotonner en sautant d'un premier

etage. Quand le hérisson ne peut fuir, il se pelotonne.

PELOTONNEUR, s. m. (rad. *pelotonner*). Ouvrier qui met le tabac en pelotons.

PELOU, s. m. Agric. Épi de maïs dépouillé de son grain.

*** PELOUSE**, s. f. (de l'ital. *pelluzza*, poil court), Terrain couvert d'une herbe douce et courte. Grande, belle, verte pelouse. Se promener sur la pelouse. Dîner sur la pelouse. Danser sur la pelouse.

Un berceau frais, respecté d'aquilon,
Dont un chêne aux cent bras couvre au loin la *pelouse*.
LEGRAND D'AUSSY.

— Par extens. Herbe qui couvre la pelouse.

— S'est dit pour Duvet, poil follet.

PELOUSTON, s. m. Pêch. Dans le midi de la France, Petite huître qui tient à une grosse.

PELOUX, s. m. pl. Terres entamées par la pluie du haut des montagnes.

PELOUZE (Théophile-Jules), Chimiste, né à Valognes, 1807-1867, découvrit avec Liebig l'acide œnanthique, en 1836, et fut essayeur de la Monnaie. Il a publié, avec M. Fremy, un *Traité de chimie*.

PELS (André), Poète hollandais, né à Amsterdam, mort en 1681, fut l'un des principaux chefs d'une école poétique qui imitait les écrivains français.

PELTA, s. m. (du gr. πέλτη, bouclier). Antiq. Syn. de PELTE.

— Bot. Conceptacle large et aplati, d'une substance coriace, se développant au bord du talle de certains lichens, et recouvert d'abord d'une membrane gélatineuse, dont l'existence est de peu de durée. Le pelta est sessile, reniforme, arrondi ou discoïde.

— Moll. Syn. de PAVOIS.

— Mar. Nom que l'on donne aux hommes embarqués pour faire les gros ouvrages, sur les bâtiments de pêche de Terre-Neuve. || Mauvais matelot.

PELTAIRE, s. f. (du gr. πέλτη, bouclier). Bot. Genre de crucifères alyssinées, établi pour des herbes vivaces qui croissent principalement dans l'Europe orientale et l'Asie méditerranéenne. On en connaît trois espèces.

PELTANDRE, s. f. (ét. gr., πέλτη, bouclier; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Genre d'aroïdées calladiées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

PELTANTHÈRE, s. f. (ét. gr., πέλτη, bouclier; ἄνθηρός, fleuri). Bot. Syn. de VALLAIRE.

PELTARIA, s. f. Bot. Nom scientifique de la peltaire.

PELTARIUM, s. m. (pr. *pel-ta-ri-omm*; du gr. πέλτη, bouclier). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, créé pour deux espèces originaires, l'une de Mongolie, et l'autre du Caucase.

*** PELTASTE**, s. m. (du gr. πελταστής, armé d'un bouclier). Antiq. gr. Fantassin portant une pelte et armé d'un dard, dans l'ancienne milice grecque. Les peltastes tenaient le milieu entre les soldats pesamment armés et l'infanterie légère.

— Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des ichneumonides, groupe des pimplites, dont l'espèce type habite une grande partie de l'Europe.

*** PELTE**, s. f. (ét., V. PELTA). Antiq. Petit bouclier sans pointe au milieu, et presque toujours en forme de croissant, à l'usage des troupes légères. Dans les bas-reliefs antiques, les Amazones sont ordinairement représentées armées de *peltes*. (Acad.)

PELTÉ, ÉE, adj. (ét. gr., πέλτη, bouclier). Bot. Se dit des feuilles qui ont leur pétiole inséré au milieu du disque et généralement de tous les organes dont l'insertion offre la même disposition. Anthère peltée. Cotylédon pelté. Graine peltée. Indusie peltée. Stigmate pelté.

— PELTÉ, s. m. Espèce de gelée d'un grand usage en Roumanie.

— PELTÉS, s. m. pl. Bot. Ordre de lichens dont les conceptacles sont en forme de bouclier. || PELTÉES, s. f. pl. Famille de plantes équisétacées, ainsi nommées en raison de la forme des indusies dans ces plantes.

PELTEW, Geogr. Affluent de gauche du Bug, passe à Lemberg.

PELTICOCHILIDE, adj. 2 g., Moll. Syn. de PELTOCOCHILIDE.

PELTIDE, adj. 2 g. (ét. gr., πέλτη, bouclier; εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble ou qui a rapport au genre peltis. || PELTIDES, s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, ayant pour type le genre peltis.

PELTIDÉ, ÉE, adj. (rad. *peltide*). Bot. Qui a une forme orbiculaire, en parlant du chapeau d'un champignon. Agaric peltidé.

PELTIDÈE, s. f. (ét. gr., πέλτη, bouclier; εἶδος, forme). Bot. Syn. de PELTIGÈRE.

PELTIDIE, s. f. (ét. gr., πέλτη, bouclier; εἶδος, forme). Bot. Syn. de WILLEMETIE. On dit aussi *peltidium*.

— Crust. Genre de l'ordre des copépodes, famille des pontiens, voisin des saphirines et des caligiens, dont on ne connaît qu'une espèce.

PELTIER (Jean-Gabriel), Publiciste, né à Nantes, ou près de Nantes, mort en 1825, débuta, en 1789, par un pamphlet, *les Actes des Apôtres*, dirigé contre l'Assemblée constituante. Réfugié à Londres, 1792, il y publia *l'Ambigu*, 1803-1819, et attaqua Bonaparte. On a de lui : *Dernier Tableau de Paris, ou Précis de la révolution du 10 août et du 2 septembre; Courrier de l'Europe et Courrier de Londres; Paris pendant les années 1791 à 1802*.

PELTIFIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *findere*, fendre). Bot. Se dit des feuilles dont les divisions sont soudées jusqu'au milieu de leur longueur.

PELTIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles peltées. Géranium peltifolié.

PELTIFORME, adj. 2 g., étym. lat., *pelta*, bouclier; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bouclier.

— Bot. *Apothecies peltiformes*. Apothecies en forme d'écusson. *Feuilles peltiformes*. Celles dont les nervures sont formées d'un simple tissu cellulaire allongé, et dont la disposition est la même que dans les feuilles pelti-nerves.

— Géol. *Couches peltiformes*. Couches convexes et appliquées sur le penchant d'une montagne.

PELTIGÈRE, s. f. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *gerere*, porter). Bot. Genre de lichens, ordre des gymnocarpes, tribu des parméliacées, établi pour des lichens vivant sur la terre ou sur les mousses. Peltigère veinée. Peltigère horizontale. Peltigère canine. Peltigère safranée.

PELTIGÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une peltigère. || PELTIGÉRÉES, s. f. pl. Famille de lichens qui a pour type le genre peltigère.

PELTINERVE, adj. 2 g. (étym. lat., *pelta*, bouclier; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures peltées, en parlant des feuilles dans lesquelles il part du sommet du pétiole plusieurs nervures qui se dirigent en rayonnant dans un seul plan, mais non dans la direction du pétiole.

PELTIPARTI, ITE, adj. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *partitus*, divisé). Bot. Se dit des feuilles peltinerves dont les divisions sont soudées entre elles vers la base.

PELTIS, s. m. (pr. *pel-tiss*; du gr. πέλτη, bouclier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des peltides, établi pour neuf espèces d'Europe et d'Afrique. Ces insectes sont nocturnes et lignivores.

PELTISÉQUÉ, ÉE, adj. pron. *pel-ti-cé-ké*; étym. lat., *pelta*, bouclier; *secatus*, coupé). Bot. Se dit des feuilles peltinerves dont les segments sont complétement divisés.

PELTOCÉPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., πέλτη, bouclier; κεφαλή, tête.) Zool. Qui a la tête en forme de bouclier.

— PELTOCÉPHALE, s. m. Erpét. Genre de batraciens de la famille des ranformes, voisin du genre calyptocéphale. || Genre de chelonéens de la famille des pleurodères, dont l'unique espèce vit au Brésil.

— PELTOCÉPHALES, s. m. pl. Crust. Famille de l'ordre des siphonostomes, comprenant les genres argule, caligé et pandare. Les peltocéphales vivent en parasites sur les poissons.

PELTOCOCHILIDE, adj. 2 g. (pr. *pe.-lo-lo-kilide*; étym. gr., πέλτη, bouclier; κοχλίς, coquille). Moll. Dont la coquille est en forme de bouclier. || PELTOCOCHILIDES, s. m. pl. Classe de mollusques comprenant les ordres des cyclobranches et des scutibranches.

PELTODON, s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier; ὀδούς, dent). Bot. Genre de labiées ocimoïdées, établi pour des herbes des montagnes du Brésil.

PELTOGYNE, s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier; γυνή, pistil). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des césalpinées, établi pour des arbres ou des arbrisseaux du Brésil.

PELTOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., πέλτη, bouclier; εἶδος, forme). Hist. nat. Qui a de la ressemblance avec un bouclier.

PELTOPHORE, s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier; φορός, qui porte). Bot. Syn. de CÉSALPINIE et de MANIVIER.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, division des apostasimérides cryptorynchides.

— PELTOPHORE, s. f. Entom. Genre d'hémiptères de la tribu des scutellériens, dont l'espèce type habite la Tasmanie.

PELTOPHRYNE, s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier; φρύνη, crapaud). Erpét. Genre de crapauds.

PELTOPSIS, s. f. (pr. *pel-to-peiss*; ét. gr., πέλτη, bouclier; ὄψις, œil). Bot. Syn. de POTAMOGETON.

PELTOSPERME, s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier, σπέρμα, graine). Bot. Genre de bignoniacées, établi pour des arbres de la Guyane.

PELTOURE, s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier; οὐρά, queue). Crust. Genre de crustacés fossiles de l'ordre des trilobites, famille des ogygiens, établi aux dépens des paradoxides pour deux espèces.

PELTRE, s. m. Comm. Toile fort grossière que l'on fabrique en Bretagne.

*** PELU, UE**, adj. Qui a des poils. Ces membres *pelus*, robustes et nerveux. (Racan.)

— Hist. *Registre pelu*. Registre des chirographes contenant les années 1273 à 1298. Ce registre a été perdu, mais reconstitué en partie avec des documents de la Bibliothèque nationale.

*** PELUCHE**, s. f. (ét. lat., *pilucus*, forme vieillie du lat. *pilus*, poil). Comm. Étoffe de laine, de soie, de fil, de coton, de poil de chèvre, ayant un poil long d'un côté. Ce tissu se compose d'une trame et d'une chaîne qui forment le fond, d'une trame et d'une chaîne qui forment le poil. La peluche se distingue du velours par ses poils longs, couchés et brillants.

— Hortic. Nom donné par les jardiniers à l'ensemble des pétales qui remplacent les pistils dans l'anémone double.

— On écrit aussi *pluche*.

*** PELUCHÉ, ÉE**, adj. (rad. *peluche*). Velu. Se dit de certaines étoffes et de quelques plantes. Bas pelucheux. Étoffe pelucheuse. Tige pelucheuse. Feuille pelucheuse. Fleur pelucheuse.

— Se dit des étoffes dont le poil est sorti par suite d'usure.

*** PELUCHER**, v. n. Se couvrir, par l'usage et par l'effet du frottement, de poils qui se dégagent du tissu, en partant de certaines étoffes. Cette étoffe pelucha. Ces bas commencent à pelucher.

— SE PELUCHER, v. pron. A la même signification que le verbe neutre. Cette étoffe se pelucha. Ces bas commencent à se pelucher.

PELUCHEUX, EUSE, adj. Qui pelucha, qui se pelucha. Étoffe pelucheuse. Drap pelucheux.

— Se dit aussi d'une étoffe qui a les poils très longs d'un côté.

— Bot. Se dit des fruits couverts de poil.

*** PELURE**, s. f. (rad. *peler*). Peau qu'on lève de dessus le fromage, les fruits, les légumes, etc., etc. Pelure de poire, de pomme, de pêche, d'abricot. Pelure de fromage. Vous faites des pelures trop épaisses. On n'ôte pas la pelure des pommes d'api.

— *Pelure d'oignon*. Petite membrane transparente placée entre deux couches de l'oignon.

— Popul. Vêtement de dessus. Ce n'est pas tout que de se lester, reprend-il; il faut que je répare les avaries de ma *pelure*. (V. Cherbuliez. Il vaut mieux avoir chaud sous une *pelure* vulgaire que de marcher tout nu ou de rester au lit. (G. Droz.)

— Syn. de PELIS.

— Bot. *Pelure d'oignon*. Nom vulgaire d'un champignon et d'une variété de pomme de terre.

— Chim. *Couleur pelure d'oignon*. Teinte rose semblable à celle de la peau de l'oignon; les acides forts donnent à la teinture de tournesol une couleur rosée pelure d'oignon. || Couleur de quelques vins qui prennent une teinte rousse.

— Comm. *Papier pelure d'oignon* ou *papier pelure*. Papier très fin et très léger.

— Moll. *Pelure d'oignon*. Nom vulgaire de quelques coquilles, principalement de la tonne cannelée, de l'ampullaire idole et de l'anomie.

— Vener. Nom des inégalités, des élévations qui se voient à la surface du terrain et des andouillers, dans le bois d'un cerf.

PELURÉR, v. a. 1re conj. Neol. Peler. Tout marcha encore bien, pendant qu'elle *pelurait* ses pommes de terre. (E. Zola.)

PÉLUSE, Géograph. anc. Ville d'Égypte, au N.-E., sur la Méditerranée, et à l'extrémité de la plus orientale des 7 bouches du Nil. Appelée d'abord *Avaris*, elle fut le rempart de l'Égypte contre les invasions du N.-E. Sur son emplacement s'élève auj. la ville de *Tineh*, à l'E. de Port-Saïd.

PÉLUSIAQUE, adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Péluse. || *Bouche pélusiaque*. Nom donné par les anciens à la plus orientale des sept branches du Nil. C'est aujourd'hui le canal *Khalîtz-Abou-Menedi*.

PÉLUSIENNE, adj. f. (de *Péluse*, n. géogr.). Entom. Se dit d'une sorte d'araignée d'Égypte.

PÉLUSIOS, s. m. du gr. πηλός, marais). Erpét. Genre d'émydes.

PÉLUSIOTE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Péluse.

— adj. Qui se rapporte à Péluse ou à ses habitants. Les soldats pélusiotes. Les femmes pélusiotes.

PÉLUSSIN Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Étienne (Loire); 3,500 hab.

PELVAN, s. m. du bas-breton *peul*, pilier; *man*, figure). Antiq. Pierre celtique dressée verticalement.

PELVAPTÈRE, adj. 2 g., ét. lat., *pelvis*, bassin; gr. ἀ priv., πτερόν, nageoire). Ichtyol. Qui n'a pas de nageoires pelviennes ou ventrales. || PELVAPTÈRES, s. m. pl. Famille de poissons privés de nageoires ventrales.

PELVI, s. m. Linguist. V. PEHLVI.

PELVI-CRURAL, ALE, adj. ét. lat., *pelvis*, bassin; *crus, cruris*, cuisse). Anat. Qui appartient au bassin et à la cuisse. Artère pelvi-crurale. Muscles pelvi-crureux.

*** PELVIEN, ENNE**, adj. (ét. lat., *pelvinus*, même signif., rad. *pelvis*, bassin). Anat. Qui appartient au bassin. || *Aponévrose pelvienne*. Expansion aponévrotique plus ou moins épaisse, qui se fixe au détroit supérieur du bassin, en se continuant avec le fascia iliaca et l'expansion aponévrotique du muscle petit psoas. *V. fascia pelvienne*. Cavité du bassin. || *Face pelvienne de l'os iliaque*. Celle qui correspond à la cavité pelvienne. || *Membres pelviens*. Les membres inférieurs ou abdominaux.

PELVIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *pelvis*, bassin; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bassin, d'une coupe ou d'une écuelle.

PELVIMÈTRE, s. m. (ét. lat., *pelvis*, bassin; gr. μέτρον, mesure). Chir. Instrument dont on se sert, dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin, et surtout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal.

PELVIMÉTRIE, s. f. (rad. *pelvimètre*). Art ou action de mesurer les diamètres du bassin.

PELVIMÉTRIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la pelvimétrie ou le pelvimètre.

PELVI-PÉRITONITE, s. f. (ét. lat., *pelvis*, bassin; fr. *péritonite*). Pathol. Inflammation du péritoine du bassin.

PELVIPODE, adj. 2 g. (ét. lat., *pelvis*, bassin; gr. πούς, ποδός, pied). Ichtyol. Se dit d'un poisson dont les nageoires pelviennes entourent l'anus. || PELVIPODES, s. m. pl. Famille de poissons ayant la disposition ci-dessus.

PELVI-RECTAL, ALE, adj. Qui concerne la partie inférieure du rectum et du bassin. || *Espace pelvi-rectal inférieur*. Espace plein de tissu adipeux entre la face externe du rectum et celle du releveur de l'anus au centre et les ischions de chaque côté. || *Espace pelvi-rectal supérieur*. Espace compris entre l'aponévrose supérieure du releveur de l'anus, le péritoine, le rectum et les parois du bassin.

PELVIS, s. m. pr. *pel-viss*. Anat. Mot latin qui signifie Bassin, et qui est passé dans notre langue avec la même signification.

PELVITOMIE, s. f. (ét. lat., *pelvis*, bassin; gr. τομή, section). Chirurg. Section du pubis à droite et à gauche de la symphyse, en deux ou en dehors des trous sous-pubiens. Cette opération, qui a été pratiquée sans succès, est repoussée par la pratique. On dit aussi *pelycotomie*.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, ENNE, adj. pr. *pel-vi-tro-kan-té-ri-ein*; ét. lat., *pelvis*, bassin; fr. *trochanter*). Anat. Qui appartient au bassin et au trochanter. || *Région pelvi-trochantérienne*. Celle qu'occupent le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural, qui tous s'étendent du bassin à la cavité du grand trochanter.

PELVOUX Géogr. Sommet des montagnes du Dauphiné, dans le massif de l'Oisans, au S.-E. du pic des Écrins (Hautes-Alpes). Hauteur, 3,934 m.

PÉLYCOTOMIE, s. f. (ét. gr., πέλυξ, ικος, bassin; τομή, section). Chir. V. PELVITOMIE.

PELZEL François-Martin), Historien bohémien, né à Reichenau, 1735-1801, professeur à Prague, a laissé de nombreux ouvrages sur l'histoire et la langue de la Bohême : *Histoire de Bohême; l'Empereur Charles IV, roi de Bohême; Vie du raide Romains Venceslas; Principes de la grammaire bohémienne*, etc., etc.

PEMANI, s. m. pl. Géogr. Peuple de la Gaule Belgique, dans la forêt des Ardennes.

PEMBA, Géogr. Île d'Afrique, sur la côte de Zanguebar, au N. de Zanzibar.

PEMBROKE, Géogr. Ville d'Angleterre (Galles), ch.-l. du comté de son nom, au fond du havre de Milford; 15,000 hab. Arsenal et chantiers de construction.

— PEMBROKE, Comté d'Angleterre (Galles), au S.-O. Villes, *Pembroke*, ch.-l., Milford, Saint-David's, etc. Houille. Race de bœufs qui porte le nom du comté.

PEMINA, s. m. Bot. Obier du Canada.

PEMMICAN, s. m. (ét. angl., *pemmacan*, même signif.) Comm. Viande desséchée, et très nutritive sous un petit volume. On en fait provision pour les longs voyages.

PEMPADARQUE, s. m. (ét. gr., πεμπάς, άδος, cinq, ἄρχω, je commande). Antiq. Commandant de cinq hommes, dans la milice de l'empire grec.

PEMPADE, s. f. (du gr. πεμπάς, άδος, cinq). Troupe de cinq hommes dans la milice du Bas-Empire.

PEMPHÉRIDE, s. m. (ét. gr., πεμφερίς, sorte de poisson de mer). Ichtyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des squammipennes, établi pour huit espèces des pays chauds.

PEMPHIGODE, adj. 2 g. (étym. fr., *pemphigus*; gr. εἶδος, apparence). Pathol. Épithète donnée à la fièvre qui accompagne le pemphigus.

PEMPHIGOÏDE, adj. 2 g. (ét. fr., *pemphigus*, gr. εἶδος, forme). Pathol. Qui ressemble au pemphigus.

*** PEMPHIGUS**, s. m. pr. *pein-fi-guss*, du gr. πέμφιξ, πέμφιγος, pustule). Pathol. Phlegmasie cutanée qui commence par un prurit promptement suivi de plaques rouges sur lesquelles se forment des bulles volumineuses, jaunâtres, transparentes, qui se terminent, au bout d'un ou deux jours, par l'effusion du liquide qu'elles contiennent et par la dessiccation de leurs bases dénudées. Pemphigus aigu, ou chronique. Les causes du pemphigus sont peu connues.

On dit aussi *pemphis* et *pompholix*. || *Pemphigus épidémique*. Pemphigus qui règne épidémiquement en Irlande parmi les enfants et se manifeste par un epanchement sous-cutané, suivi de vésicules remplacées à leur tour par un ulcère. Il siège ordinairement derrière les oreilles, quelquefois sur les mains ou les pieds, les parties sexuelles, la poitrine, aux aines aux levres ou dans la bouche.

PEMPHIS s. m. (*pr. peun-fiss*; ét. gr., πέμφις, cloche). Bot. Genre de lithrariées, etabli pour des arbrisseaux de l'Asie tropicale. On dit aussi *pemphide*, s. f.

— Pathol. Syn. de PEMPHIGUS.

PEMPHRÉDON. s. m. (du gr. πεμφηδών, espece de guêpe). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des crabroniides, etabli pour quelques espèces d'Europe et qui a pour type le pemphrédon lugubre ou unicolore.

PEMPSAMACRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tetramères, tribu des cerambycins, établi pour une espèce de l'Australie.

PEN ou **PIN** s. m. Chron. Quatrième jour du cycle duodenaire des Chinois.

PEÑA DE PEÑAMARELLA Géograph. Sommet des Pyrénées cantabriques, haut de 2,885 mèt.

—**PEÑA DE PEÑARANDA**. Sommet des Pyrénées cantabriques, haut de 3,362 mèt.

PÉNADER. v. n. 1re conj. V. PENNADER.

PENÆA. s. f. (*pr. pé-né-a*). Bot. Nom scientifique du genre pénée.

PENÆACÉ, E. adj. Bot. Syn. de PENÉACÉ.

PENÆUS, s. m. (*pr. pé-né-uss*). Crust. Nom scientifique du genre pénée.

PUÑAFIEL. Géogr. Ville du Portugal, dans la province de Minho, sur la rive droite de la Tamega. Belle eglise et hôtel de ville remarquable. Foire tres fréquentée; 2,900 hab.

PEÑAFIEL. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la province et à 54 kil. de Valladolid, près de la rive gauche du Duero, avec un château fort bien conservé; 3,500 hab.

PENAGOLOSA (Sierra). Géograph. Chaine de montagnes qui de la Sierra Albaracin se dirize vers l'Ebre a Tortose.

PENAILLE. s. f. (*pr. pe-naille, ll* mouill.; du lat. *panus*, haillon). Chiffons, haillons.

— Terme de mépris dont quelques écrivains, par allusion à la bure grossiere des moines, se sont servis pour signifier Gent monacale, assemblée de moines.

La *penaille* ensemble enfermée,
Fut en peu d'heures consumée,
Les maris sautant à l'entour
Et dansant au son du tambour. (LA FONTAINE.)

PENAILLERIE. s. f. (*pron. pe-na-lle-ri, ll* mouill.). Assemblage de penaillons, de haillons, de vieilleries, d'objets sans aucune valeur.

— Par anal. Rassemblement d'hommes qui ne jouissent d'aucune consideration.

— Par mépris ou injure. La gent monacale. C'était l'honneur de la *penaillerie*. (Volt.)

*** PENAILLON**. s. m. (*pron. pe-na-llon, ll* mouill.; ét. lat., *panunlus*, même signif.; dimin. de *panus*, haillon). Haillon, guenille.

— Par extens. Moine. Notre Seigneur veut que nous mangions notre pain en la sueur de nos corps, non pas en rien ne faisant, comme ce *penaillon* de moine que vous voyez, frere Jean, qui boit. (Rabelais.)

*** PÉNAL, ALE**. adj. (ét. lat., *penalis*, même signif.; fait de *pena*, peine). Qui assujettit à quelque peine, a des peines. Code penal. Lois penales. Dispositions penales. Droit pénal. Législation pénale. Matiere penale. Le systeme du code penal repose sur trois modes de peines; la mort, la privation totale ou partielle de la liberté, la privation partielle de la fortune. Il faut eviter les lois *pénales* en fait de religion; elles rendent l'âme atroce. (Montesq.)

— Jurispr. *Clause pénale*. Dommages-intérêts fixés par les parties en cas de delit ou de non-exécution par l'une d'elles des engagements contractés.

— Le pluriel masculin *pénaux* a été usité autrefois. Il a fait publier des édits *pénaux*. (Du Bellay.)

PENAL, s. m. Anc. métrol. Mesure qui, dans quelques parties de la France, était employée pour les grains. Le penal de Franche-Comté était de la contenance du boisseau de Paris.

PENALBA. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province de Saragosse. L'archiduc Charles y vainquit Philippe V en 1710.

PÉNALEMENT. adv. Au point de vue pénal. Être penalement responsable.

*** PÉNALITÉ**. s. f. Qualité de ce qui est pénal. La penalité de cette loi est trop sévère.

— Système des peines établies par les lois. Une penalité indulgente. Une pénalité trop sévere. La pénalité varie suivant les temps et les lieux, les institutions et les mœurs. Les *pénalités* pour les délits de presse ont beaucoup varié en France depuis cinquante ans. (Acad.) L'éducation sociale est destinée à remplacer la *pénalité*. Th. Thoré.)

PEÑARANDA-DE-BERACAMONTE. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la province et à 38 kil. de Salamanque. Rubans de fil, toiles grossieres, cordes, maroquin, sandales, chapeaux; 3,500 hab.

*** PÉNARD**, s. m. Terme de raillerie qui n'est guère usité que dans cette locution familière : *Vieux penard*. Vieillard usé, vieux libertin.

Ma foi ! j'en suis d'avis que *ces penards* chagrins,
Nous viennent étourdir de leurs contes badins,
Et, vertueux par force, espérent par envie
Oter aux jeunes gens les plaisirs de la vie. (MOLIÈRE.)

Quand, malgré moi, l'on m'a jointe avec vous:
Vous, vieux *penard*; moi fille jeune et drue,
Qui méritais d'être un peu mieux pourvue,
Et de goûter ce qu'hymen a de doux ! (LA FONTAINE.)

— Partie du bois d'une fleche qui est garnie de plumes.

— Ornith. Nom vulgaire du canard à longue queue.

PEÑAS. Géogr. L'un des caps de la Galice, au N.-O. de l'Espagne.

— **PEÑAS-DE-SAN-PEDRO**. Bourg de la province et à 30 kilom. d'Albacète, avec un vieux château fort. Commerce de bois de construction; 7,000 hab.

*** PÉNATES**. s. m. pl. (étym. lat., *penates*, même signif.; formé de *penitus*, intérieur). Myth. rom. Dieux domestiques des Romains, dont les images étaient placées dans la partie la plus retirée de la maison. C'est par extension qu'on donne ce nom aux divinités domestiques de tous les anciens païens. Énée mit sur son dos le vieil Anchise, qui tenait à la main ses dieux domestiques, et il sauva ainsi de l'incendie de Troie ce qu'il avait de plus précieux, son père et ses pénates. La premiere pensée des vainqueurs était de piller les lares et les *pénates;* on livra au passe les *pénates* et les lares de l'avenir. (E. Quinet.)

— Se dit figurement pour la Patrie, le pays, la ville, et aussi pour la Demeure, la maison où l'on a fixé sa residence.

Il renonce aux courses ingrates,
Revient en son pays, voit de loin ses *pénates*,
Pleure de joie et dit : Heureux qui vit chez soi
(LA FONTAINE.)

Que le pasteur, suivi d'un chien fidèle,
Traîne avec lui ses *penates* voulants (sa cabane).
(CAMPENON.)

— Poés. Les poètes disent *de riches pénates, des pénates d'or*, pour De riches palais, des maisons somptueuses; et, par opposition, *Des pénates d'argile*, pour Un reduit modeste ou pauvre, et aussi pour La médiocrité de la fortune ou l'indigence.

Ma douce pauvreté me fait d'heureux loisirs;
Contens sous mes foyers de voir la flamme agile
Égayer vers le soir mes *penates* d'argile. (LEBRUN.)

— *Les pénates des champs, les pénates champêtres*. Se dit poétiquement pour Une maison des champs, une maison de campagne.

Cherchez un site ou votre main prudente
Puisse etablir vos *penates* des champs. (CAMPENON.)

— Se prend adjectiv. Les statues des dieux pénates étaient de cire, d'ivoire, de terre ou d'argent; on leur offrait du vin, de l'encens, des fruits, etc. Énée emporta de Troie ses dieux *pénates*. (Acad.)

— Fig. Je ne songeai qu'à me sauver avec mes dieux *pénates*, c'est-à-dire avec mes hardes. (Le Sage.)

PENATIGÈRE. adj. m. (ét. lat., *penates*, pénates; *gerere*, porter). Temps hér. Surnom d'Énée.

*** PENAUD, AUDE**. adj. (ce mot a succédé à *péneux*, qui s'est dit dans le même sens; rad. *peine*). Honteux, interdit, embarrassé. La Gérves est demeurée toute *penaude*. (Mme de Sév.) Nous allons voir le maître et le valet bien *penauds*. (Baron.) Voilà des gens *penauds*, s'il en fut onc. (Piron.) Jenkins, un peu *penaud*, effaré de sa propre audace, balbutia quelques excuses. (A. Dandet.) Jusqu'à ce moment il avait eu l'air *penaud* et gêné. (G. Ohnet.)

— Substantiv. Le penaud. La penaude. Faire le penaud, la penaude.

Messieurs, dit le *penaud*, quand le bruit eut cessé,
De grâce, écoutez une chose. (LEBAILLY.)

PÉNAULT. s. m. Anc. métrol. Mesure du poids de cent livres, qui était employée pour les grains, dans le Barrois.

PEN-BAS. s. m. (*pron. pein-bass*). Sorte de bâton des paysans bretons.

PENCATITE. s. f. Miner. Carbonate hydraté de calcium et de magnésium trouvé près de Predazzo (Tyrol). On le trouve aussi au Vésuve sous la forme de masses lamelleuses d'un bleu grisâtre.

PENCE. s. m. pl. (*pr. peun-ce*). Métrol. angl. Pluriel du mot Penny.

PENCEL. s. m. Anc. art milit. Un des synonymes du mot Pennon. || Floquet qu'on attachait à la lance et à l'épee.

PENCHANT, part. prés. du v. Pencher. Qui penche. Des branches de saules penchant gracieusement vers la terre. Des empires penchant vers leur ruine.

*** PENCHANT, ANTE**. adj. Qui est penché, qui est incliné. Un mur penchant, une muraille penchante. Et le saule incliné sur la rive *penchante*. (La Harpe.)

Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne *penchante*. (BOILEAU.)

— Fig. Qui est dans le déclin, sur le declin. Un empire penchant et prêt à s'écrouler. Une fortune penchante. O d'un État *penchant* l'inespéré secours ! (Corn.) Vois-je l'État *penchant* au bord du précipice ? (Rac.)

En cet âge *penchant*
Où mon peu de lumiere est si près du couchant.
(MALHERBE.)

Rendez-vous comme lui digne de ce dépôt,
Que son âge *penchant* vous remettra bientôt.
(CORNEILLE.)

— Porté à. *Penchant* à la légèreté. (Pascal.)

— Bot. Se dit d'un organe qui, d'abord perpendiculaire, se recourbe et incline son sommet vers la terre : telles sont les feuilles du lycopode, les urnes du ptychostome, les fleurs de la rhexie, etc., etc.

— Entom. Se dit des ailes d'un insecte, quand leur bord interne est plus élevé que l'externe, ce qui les fait paraître pendantes, ainsi qu'on le remarque dans quelques phalènes.

*** PENCHANT**. s. m. (rad. *pencher*). Pente d'un terrain, terrain qui va en baissant. Le penchant de la montagne. Le penchant d'un précipice. Sur le *penchant* de la colline. (La Bruy.) Bâti sur le *penchant* d'un long rang de collines. (Boil.) Le soir, le vent du nord s'abaisse en murmurant; le vent du midi s'élève; la glace se dissout peu à peu; on voit des places découvertes sur le *penchant* des coteaux. (Deleuze.)

— Fig.

Seigneur, dans le *penchant* que prennent les affaires,
Les grands discours ici ne sont pas nécessaires.
(CORNEILLE.)

— Fig. *Être sur le penchant d'un précipice*. En parlant d'une personne, Être exposé à se laisser aller au désordre, à tomber dans le mal. || En parlant d'une chose, Être sur le point d'être ruine, detruit. Un Etat qui est sur le penchant du precipice. || *Se retenir sur le penchant du précipice*. S'arrêter par prudence, par force morale, sur la pente du mal où l'on allait glisser.

— Cours incliné d'une rivière. Le penchant de la Loire est plus rapide que celui de la Seine. Le Rhône suit vers nous le *penchant* qui l'entraîne. (Rac.) De même qu'une eau débordee ne fait pas partout les mêmes ravages, parce que sa rapidité ne trouve pas partout les mêmes *penchants* et les mêmes ouvertures. (Boss.)

— Déclin. En cette acception, il ne s'emploie guère que dans ces locutions: *Vers le penchant, sur le penchant, jusqu'au penchant*. La faveur dont jouissait ce courtisan est sur son penchant.

— *Le penchant de l'âge*. Le declin de l'âge. On se sent soi-même sur le *penchant* de l'âge. (Massillon.)

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur *penchant*. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Inclination naturelle bonne ou mauvaise. Suivre son penchant. Se laisser aller, se laisser entraîner à son penchant. Résister a ses penchants. Écouter, étudier, diriger, combattre, vaincre, réduire ses penchants. Développer d'heureux penchants, de nobles penchants, des penchants vertueux. Redresser un mauvais penchant. La sultane a suivi son *penchant* ordinaire. (Rac.) Quel *penchant !* quel plaisir je sentais à les croire ! (Id.) Ils suivaient sans remords leur *penchant* amoureux. (Id.) Notre *penchant* nous porte à des idées plus agréables. (Fléch.) Le *peachant* prend sa source dans les premières mœurs. (Mass.) Il change en sources de vices des *penchants* qui étaient en eux des espérances de vertu. (Id.) Les vices mêmes qu'on censure trouvent encore au dedans de nous, non seulement des *penchants*, mais des raisons qui les défendent. (Id.) Rien ne montre mieux les vrais *penchants* d'un homme que l'espèce de ses attachements. (J.-J. Rousseau.) Les plus pervers ne sauraient perdre tout à fait ce *penchant*. (Id.)

Ah ! si d'un autre amour le *penchant* invincible
Des lors à mes bontes vous rendait insensible,
Pourquoi chercher si loin un odieux repos ? (RACINE.)

D'un *penchant* dangereux que notre âme s'épuise;
Craignons de le laisser mûrir;
Il en coûte pour s'en guérir,
Autant qu'à vaincre la nature. (DU TREMBLAY.)

Sur nos mauvais *penchants* la victoire est peu sure;
Ils ne sont qu'assoupis, nous les croyons vaincus.
(LEBRUN.)

— *Penchant à*. La facilité à croire le mal est un indice du *penchant* à l'imiter. (Boiste.) Le *penchant* au péché est fortifié par la facilité de le commettre. (Fléch.) Même fidelité pour tous les devoirs, même *penchant* à la vertu. (Id.) Le *penchant* à la superstition est né avec l'homme. (Le grand Frédéric.)

— *Penchant pour*. Ayant un peu de *penchant* pour la retraite. (La Bruy.) Les premiers *penchants* dans les grands sont pour la vertu. (Massillon.)

— *Penchant vers*. Ne se dit que des personnes. Quel que soit vers vous le *penchant* qui m'attire. (Racine.)

— Syn. comp. PENCHANT, INCLINATION V. INCLINATION. || PENCHANT, PENTE, PROPENSION. Le *penchant* marque une impulsion forte, une tendance naturelle; la *pente* indique une situation glissante; la *propension* suppose un attrait puissant.

PENCHÉ, ÉE. partic. pass. du v. Pencher. S'empl. adjectiv. Tête penchée. Vase penché. Branches penchées. Mur penché. Il faut que sa direction soit en ligne droite depuis le poitrail jusqu'à la ganache, et peu *penchée* en avant. (Buff.) Dans ce moment je ne vis qu'Atala, je ne pensai qu'à elle. Sous le trone *penché* d'un bouleau, je parvins à la garantir des torrents de la pluie. (Chateaub.) Un jour qu'elle errait sur les grèves, elle aperçut une longue barque dont la proue élevée, le mât *penché* et la voile latine annonçaient l'élégant génie des Maures. (Id.)

— Fig. *Penché à*. Porté à. Flatter la faiblesse humaine, trop *peachée* par elle-même au relâchement. (Bossuet.)

— *Penché sur*. Sa tête sur son bras languissamment *penchée*. (Corn.) Sur son lit il demeure *penché*. (Racine.) Le dieu qui présidait au cours d'un fleuve, *penché* sur son urne et couronné de roseaux, regardait avec attendrissement la danse des nymphes au quelles ses ondes servaient d'asile. (Cousin-Despréaux.) Cependant Virginie, s'étant un peu reposée, cueillit sur le tronc d'un vieux arbre, *penché* sur le bord de la rivière, de longues feuilles de scolopendre qui pendaient de son tronc. (Bern. de St P.) *Penché* sur le soc brillant, le laboureur le conduit. (Deleuze.) A la clarté de la lune, dont un rayon s'échappait entre deux nuages, j'entrevois une grande figure blanche *penchée* sur moi et occupée à denouer silencieusement mes liens. (Chateaubriand.)

Jusqu'au bord infernal son erreur le poursuit,
Il cherche avidement l'image qu'il adore,
Et, *penché* sur le Styx, il la contemple encore.
(MALFILATRE.)

— *Penché vers*. Le cardinal écoutait, impassible, *penché* vers son interlocuteur pour ne perdre aucune de ses paroles. (F. Fabre.)

Dans sa voluptueuse et sombre rêverie
Il retombe... et, *penché* vers l'image chérie,
Il pleure : l'eau frémit, l'image a disparu. (MALFIL.)

— *Air penché*. Air souffrant, malade. Je fus hier au cours avec un air *penché*, parce que je ne veux point faire de visite. (Mme de Sév.) || Fig. *Airs penchés*. Mouvements affectés de la tête ou du corps, attitudes nonchalantes. Se donner des airs penchés. Prendre de petits airs penchés.

— Bot. Qui est attaché la base en haut et le sommet en bas, ou qui se dirige perpendiculairement vers la terre; tels sont les folioles de l'oseille, les pédoncules du cytise, les rameaux du saule de Babylone, les graines de l'alise champêtre, etc.

— Mamm. S'applique à certains animaux dont la partie postérieure du corps est bien plus basse que l'antérieure, comme on le voit dans la girafe. || PENCHÉS. s. m. pl. Famille de mammifères dont la girafe est le type.

*** PENCHEMENT**. s. m. Action d'une personne qui se penche; état d'un corps qui penche. Contracter un penchement de tête. Avoir un mauvais penchement de corps. Le penchement de l'un mur. Le penchement de la tour de Pise.

*** PENCHER**, v. a. 1re conj. (étym. bas-lat., *pendicare;* du lat. *pendere*, être suspendu). Incliner d'un côté. Pencher la tête. Pencher le corps. Pencher les bras. Pencher les branches d'un arbre. Quelques arbres fruitiers sauvages *penchaient* leurs têtes sur les nôtres. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Non qu'une folle ardeur de son côté me *penche*. (Corn.)

Il est peu de Romains qui *penchent* la balance
Vers l'extrême hauteur ou l'extrême indulgence.
(CORNEILLE.)

— Mettre quelque chose hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire. Pencher un vase.

— PENCHER, v. n. Être hors de son aplomb, hors de la perpendiculaire. Ce mur penche. Ce terrain va en penchant.

— Fig. Être sur le point d'être ruiné, anéanti. Ainsi, la France présentait, à l'avènement de Richelieu, tous les symptômes d'un empire qui *penche*. (L. Blanc.)

— Fig. *Pencher à*, suivi d'un nom. Être porté vers quelqu'un ou a une chose. Celui s'appelle proprement ingrat, qui *penche* plus à ce vice qu'à nul autre. (Malh.) Cette princesse *penchait* au judaïsme. (Boss.)

Je mets bas le respect qui pourrait m'empêcher
De combattre un avis ou vous semblez *pencher*
(CORNEILLE.)

— *Pencher à*, suivi d'un infinitif. Les juges penchaient à le renvoyer absous. Ils *penchent* à aimer le vice. (J.-J. Rouss.)

Je *penche* d'autant plus à lui vouloir du bien,
Que, s'en voyant indigne, il ne demande rien.
(CORNEILLE.)

— *Pencher de*. De quel côté penchez-vous ?

Et si je *penche* enfin du côté de ma gloire,
Crois qu'il m'en a coûté... (RACINE.)

Il est malaisé, dans cette égalité,
Qu'un esprit combattu ne *penche* d'un côté. (CORN.)

— *Pencher pour*. Pencher pour la vérité. Pencher pour le parti de l'honneur et du courage. Osmin a vu l'armée, elle *penche* pour vous. (Rac.) Les juges *penchaient* pour ce soldat. (Volt.)

— *Pencher vers*. Et toujours tous les cœurs *penchent* vers Bajazet. (Rac.) Il faut toujours *pencher* vers la clémence plutôt que vers la cruauté. (Volt.)

C'est toi, dont l'ambassade, à tous les deux fatale,
L'a fait, pour son malheur, *pencher* vers ma rivale.
(RACINE.)

— Loc. prov. *On tombe toujours du côté où l'on penche*. On finit toujours par céder à ses défauts, à ses vices.

— SE PENCHER, v. pron. S'incliner, se baisser. Son corps se penche sous le poids de l'âge. Sa tête appesantie se penchait sur son sein. J'ai deviné, dit Vautrin en se *penchant* à l'oreille de madame Vauquer. (H. de Balzac.) Vraiment, Georges, dit Musidora en se *penchant* de son côté, cet homme est comme un hérisson, on ne sait par où le prendre. (Th. Gautier.)

— Fig. Le sage, pour faire monter la foule jusqu'à lui, doit se *pencher* vers elle. (Villem.)

— *Se pencher sur.* Polyeucte, se *penchant* trop sur ses chevaux, ne put se tenir ferme dans une secousse. (Fén.) Quand je remontai dans ma chaire, pâle encore et tremblant d'émotion, tous les visages se *penchèrent* vivement sur les pupitres. (A. Dumont.)

PENCHET s. m. Bot. Dans l'Oise, Nom vulgaire du coquelicot. On dit aussi *penchut*.

PENCHINILLE s. f. Mamm. Nom du hérisson dans le midi de la France.

PENÇOIR, s. m. Signet des livres d'église. Vieux mot.

* **PENDABLE**, adj. 2 g. Qui est à pendre, qui mérite d'être pendu. Un homme pendable. Une femme pendable. Il n'est si homme de bien, qu'il mette a l'examen des lois toutes ses actions et pensees, qui ne soit *pendable* dix fois en sa vie. (Montaigne.)

— *Cas pendable.* Cas dont l'auteur mérite d'être pendu, de subir une peine capitale, un châtiment exemplaire. Avant la Révolution, le vol domestique était un cas pendable.

Sa peccadille fut jugée un cas *pendable*.
Manger l'herbe d'autrui, quel crime abominable!
(La Fontaine.)

— Fam. *Tour pendable.* Méchanceté insigne qu'on a de la peine à pardonner. Jouer à quelqu'un un tour pendable.

PENDAGE, s. m. (rad. *pendre*). Min. Inclinaison des couches dans une mine ou dans une carrière. || Dans les mines du Nord, Couche qui s'enfonce d'un mètre sur deux. || *En amont pendage.* Se dit des travaux exécutés au-dessus du niveau de la bure. || *En aval pendage.* Se dit des travaux exécutés au-dessous du niveau de la bure. || Se dit dans le même sens des parties de la couche. || *Pendage au droit.* Se dit lorsque le mur reste au-dessus du combustible. || *Pendage à l'envers.* Se dit lorsque le mur reste au-dessous du combustible.

— Techn. Chez les tisseurs, Suspension provisoire des maillons garnis aux cordes ou arcades a l'aide d'un nœud à boucler.

PENDAILLE, s. f. Vieux mot signifiant Canaille, tas de vauriens méritant la corde.

* **PENDAISON** s. f. Action de pendre ou de se pendre; supplice de celui qui est attaché au gibet. La pendaison d'un criminel. La pendaison était en usage en France avant la Révolution.

PENDANT, part. prés. du v. Pendre. Qui pend. Une longue chevelure pendant sur les épaules. Une epee pendant au croc. On voit des cordes pendant d'un toit, pendant jusqu'a terre, pendant beaucoup trop.

Les palmiers chevelus, *pendant* au front des tours,
Semblaient d'en bas des touffes d'herbes
(V. Hugo.)

* **PENDANT, ANTE**, adj. Qui est incliné, qui va en bas. Ce chien a les oreilles pendantes. Porter une robe à manches pendantes. Avoir les bras pendants. Aller les bras pendants. Giton a le teint frais, le visage plein et les joues *pendantes*. (La Bruy.) Toutes les colonnes du temple sont ornées de festons *pendants* (Fén.) A peine l'enfant est-il sorti du sein de la mère, on l'emmaillote, on le couche la tête fixée et les jambes allongées, les bras *pendants* à côté du corps, il est entouré de linges et de bandages de toute espèce, qui ne lui permettent pas de changer de situation. (J.-J. Rousseau.)

En face un autre frais, sous des rochers *pendants*,
Fait jaillir une eau douce en ruisseaux abondants.
(Delille.)

Son troupeau réuni suit sa marche pesante ;
Nous remarquons sa flute à son côte *pendante*. (Id.)
Et revenant le soir la mamelle *pendante*
Épanche d'un lait pur une source abondante.
(De Saint-Ange.)

— Qui est suspendu par en haut. Des raisins pendants.

— Fig. Qui n'est pas encore terminé, décidé. Un procès pendant. Une instance pendante. Cette cause est pendante à tel tribunal. Son proces est pendant depuis six mois. Depuis tantôt six mois que la cause est *pendante*. (La Fontaine.)

— Par extens. Une question *pendante* depuis longtemps devant le public. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Se prenait anciennement pour Dependant. La tourbe de nos hommes, stupide, basse, servile, *pendante* toute d'autrui. (Montaigne.)

— *Pendant à.* Mais que font là tes bras *pendants* a ton côté? (Rac.) Ils recommencèrent à mener leurs bêtes aux champs comme devant, et portant aux nymphes des grappes *pendantes* encore au sarment pour premices de la vendange, les vinrent en grande joie honorer. (P.-L. Courier.) Il se jeta sur le matelas, une jambe et un bras *pendants* à terre. (Th. Gaut.) Elle apportait *pendants* a son cœur saignant tous les traits décochés par la pitié de Saint-Léonard. (J. Sandeau.)

— *Pendant sur.* Voici un temps où il nous faudrait des prophètes envoyés miraculeusement pour nous dénoncer les châtiments *pendants* sur nos têtes. (Fénelon.)

L'arbre de ces vergers dont les rameaux féconds
Courbent leurs fruits *pendants* sur l'ombre des gazons.
(La Harpe.)

— Bot. Qui est dirigé perpendiculairement vers la terre. Rameaux pendants. Feuillerie pendantes. Chatons, épis pendants. Voyez ces fruits *pendants* inviter votre main (Del.) Afin de favoriser la fecondation du végétal, ses fleurs restent *pendantes* jusqu'à ce que la poussière soit sortie des loges qui la contiennent. (A. Martin.) C'est ainsi que les fleurs de la couronne impériale, des ancolies, des campanules, restent *pendantes* sur leurs tiges. (Id.)

— Comm. *Mitraille pendante.* Debris de bronze ou de cuivre destinés à la fonte.

— Diplom. *Sceau pendant.* Sceau qui était attaché aux anciennes chartes par un morceau de parchemin.

— Jurispr. *Fruits pendants par les racines* ou *par racines.* Les blés, les fruits qui sont sur terre et dont la recolte n'est point encore faite.

— **Pendant.** s. m. Partie pendante du baudrier ou du ceinturon au travers de laquelle on passe l'epée.

— Partie d'une boite de montre à laquelle on attache la chaîne ou le cordon.

— *Pendants* ou *pendants d'oreilles.* Parure de pierreries, de perles, d'or, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreilles. De riches pendants. Cette femme a de beaux *pendants* d'oreilles. (Acad.) || La boucle et le pendant proprement dit. || Tout bijou qui se porte suspendu. Les femmes sauvages s'accrochent des pendants aux narines.

— Fig. Ces deux frères furent de cruels *pendants* d'oreilles pour Guisard, leur aîné, dans sa fortune et dans sa richesse. (Saint Simon.)

— Le pareil, la pareille, en parlant des personnes ou des choses qui ont entre elles beaucoup de rapport, d'analogie. Cet homme et son ami sont bien les deux pendants, sont parfaitement les deux pendants. Ces tableaux sont les deux pendants. J'ai les deux pendants. J'ai perdu le pendant. Chercher un pendant a un tableau. Servir de pendant. Voici le pendant de votre histoire. Le dévouement des Choéphores fait à celui d'Agamemnon un *pendant* sinistre. (P. de St-Victor.) Chaque serail a pour *pendant* une ménagerie. (Id.)

— *Faire pendant.* Servir de pendant. Acheter une marine pour faire pendant a une autre.

— Dans un sens analogue, *Faire le pendant de quelqu'un.* Eprouver le même sort que lui.

— *Au pendant.* A l'endroit qu'occuperait un objet qui ferait pendant à un autre.

— Signifiait anciennement Pente. Le pendant d'un mont, d'une colline. C'est en ce detroit qu'est assise la ville de Leucade, attachée contre le *pendant* d'une petite montagne. (Malherbe.)

— Anc. cost. Nom donné à des bandes d'étoffe qui ornaient les vêtements des femmes.

— Anc. cout. *Le pendant des eaux.* Toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côte.

— Archit. *Pendants.* s. m. pl. Voussoirs en moellon piqué.

— Blas. Partie qui pend au lambel. Lambel à quatre pendants.

— Mar. *Pendants d'oreilles.* Poulies simples des drisses de bonnette, de hune et de perroquet.

* **PENDANT**, prép. Durant un certain laps de temps. Pendant la vie. Pendant l'ete. Pendant votre séjour à la campagne. Le cours prodigieux qu'ils ont *pendant* un certain temps. La Bruy.) *Pendant* tout le cours de sa vie et *pendant* le présent. (Boss.) Le chardonneret chante *pendant* toute l'année. (A. Martin.) Je les vois mourants *pendant* mon sommeil; ils meurent quelques jours après. (Volt.) *Pendant* cette longue harangue, le baron avait pris une bouteille de bordeaux (Defauconpret.) Une famille vertueuse est un vaisseau tenu *pendant* la tempête par deux ancres, la religion et les mœurs. (Montesq.) Aller le soir entendre de la bonne musique, c'est accorder un juste dedommagement aux oreilles pour tout ce qu'elles ont à souffrir *pendant* la journée. (De Lévis.)

L'ange, *pendant* ce temps, au fond de la Medie,
Allait redemander le dépôt de Tobie. (Florian.)

— *Pendant que.* loc. conj. Tandis que. Elle s'est instruite elle-même *pendant* que bien instruisait les princes par son exemple. (Bossuet.) *Pendant* que ce grand roi la rendait la plus illustre des reines, vous la faisiez, monseigneur, la plus illustre de toutes les meres. (Id.) Ils ne sont tous deux appliques qu'à bien faire, *pendant* que le fanfaron travaille à ce que l'on dise de lui qu'il a bien fait. (La Bruy.) *Pendant* qu'il delibère, vous êtes déja hors de portée. (Id.)

— S'est dit pour Tant que. *Pendant* que je vivrai, je ne puis jamais voir tranquillement tous les maux qui vous peuvent arriver. (Mme de Sevigne.)

— Syn. comp. **pendant, durant.** V. durant. || **pendant que, tandis que.** *Pendant que* désigne simplement la circonstance ou l'epoque des choses; *tandis que* marque des rapports entre deux choses, fait ressortir les oppositions, les disparates, les contrastes.

PENDAR, s. m (radic *pendre*). Horticult. Espèce de poire qui se cueille à la fin de septembre.

* **PENDARD, ARDE**, s. (pr. *pan-dar*). Vaurien, vaurienne; coquin, coquine; fripon, friponne à pendre. Non, je veux auparavant vous faire voir à vous-même comment je suis servi par ce *pendard*-là (Brueys.) Oh! ventrebleu, ma *pendarde* de belle-sœur n'est pas encore ou elle s'imagine. (Dancourt.) Cette *pendarde* de Lisette nous fera faire diète, je vous en avertis. (Id.)

PENDARD s. m. S'est dit pour Bourreau. On disait aussi *pendeur*.

— Ornith. *Pendard à tête rousse.* Nom vulgaire de la pie-grièche rousse.

PENDARDEAU, s. m. Fam. Petit pendard.

PENDARDERIE, s. f. Conduite, action de pendard. C'est une veritable pendarderie. Vit-on jamais pareille pendarderie? Vieux mot.

* **PENDELOQUE**, s. f. (rad. *pendre*). Pierreries ordinairement en forme de poire, ajoutées à des boucles d'oreilles. Une paire de pendeloques. Des pendeloques de diamants. Perdre ses pendeloques. Porter de riches pendeloques.

— Par anal. Morceau de cristal ou de verre taille en poire. Attacher des pendeloques a un lustre. Orner un lustre de pendeloques, pour multiplier le reflet, le scintillement des lumieres. Au plafond était suspendu un vieux lustre à *pendeloques* de cristal de roche. (Balzac.)

— Par derision. Morceau d'etoffe qui pend d'un habit déchiré. Sa robe a plusieurs *pendeloques* qui traînent dans la boue. (Acad.)

PENDEMENT, s. m. Pendaison. Action de pendre. J'arrive a la fin de cette lettre en vous parlant d'un petit *pendement*. (Mme du Noyer.) Vieux mot.

PENDENISSE, Géogr. anc. Forteresse de l'Amanus (Comagene), au S.-O. de Samosate.

* **PENDENTIF**, s. m. (rad. *pendre*). Portion de voûte spherique qui se trouve placée entre les grands arcs qui supportent une coupole ou un dôme. Le pendentif s'appelle encore *panache* ou *fourche*. Ce sont de grandes figures debout, les bras étendus et tenant des phylacteres, qui occupent les *pendentifs* des arcades. (Merimée.) Dans les angles de la voûte et dans les *pendentifs* se groupaient force visages illustres. (V. Hugo.)

— *Planchers à pendentifs.* Planchers décorés de pendentifs aux points de reunion des solives qui dessinent les compartiments de leur charpente.

— *Pendentif de Modène.* Portion de cintre gothique de forme triangulaire || *Pendentif de Valence.* Espèce de voûte en cul-de-four.

— Se dit parfois pour Cul-de-lampe et Clef pendante.

PENDERIE, s. f. Pendaison. Il s'est fait ici une *penderie* d'un prêtre sorcier. (Malherbe.) M. de Chaulnes est a Rennes avec les Forbin et les Vins, et quatre mille hommes. On croit qu'il y aura bien de la *penderie*. (Mme de Sév.) Vieux mot.

— Techn. Endroit où le mégissier pend ses peaux pour les faire sécher || Chacune des perches placées dans cet endroit.

* **PENDEUR** s. m. S'est dit pour Bourreau.

— Mar. Gros cordage suspendu au-dessous des capelages de haubans pour supporter des caliornes ou poulies simples, appelées *pendants d'oreilles*. Pendeur de balancine, de caliorne, de bras de palan. On dit aussi *pendour*.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pie-grièche.

— Pêch. Celui qui suspend les harengs pour les fumer.

PENDILLANT, part. prés. du v. Pendiller.

PENDILLANT, ANTE, adj. Qui est suspendu, balance par le vent. Peu usite.

PENDILLARD s. m. (pron. *pan-di-llar, ll* mouill. Vitic. Espèce de raisin noir qu'on cultive dans le département de l'Aisne.

PENDILLE, s. f. (pr. *pan di lle, ll* mouill.). Ce qui pend comme une pendeloque.

* **PENDILLER**, v. n. 1re conj. (pr. *pan-di llé, ll* mouill. Fam. Pendre, être suspendu en l'air et agité par le vent. Ne se dit guere qu'en parlant des choses de peu de valeur. Ne pas laisser des hardes, des linges pendiller aux fenêtres. L'uniforme en lambeaux *pendillait* si splendidement autour de ses côtes. (H. Taine.)

PENDILLON, s. m. (pron. *pan-di-llon, ll* mouill.). Petite pendeloque.

— Petit bijou pendant à un ornement. Un collier orné de pendillons.

— Techn. Verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule d'une horloge. On dit aussi *fourchette*.

— Fig. En attendant, je vous recommande la rate de ma mère; vous êtes pour les vapeurs le meilleur *pendillon* du monde. (Mme de Grignan.)

PENDJÂB ou **PUNJAUR**, (en sanscrit, *pays des cinq rivières*). Geogr. Nom donné a la partie moyenne du bassin de l'Indus, qu'arrosent ce fleuve et le *Djelam*, le *Tchenab*, le *Ravi* et le *Sutledje*, ses affluents ou sous-affluents de gauche. On appelle aussi Pendjâb un gouvernement de l'Hindoustan anglais (presidence de Calcutta), situé au N.-O., entre l'Afghanistan a l'O., l'Himalaya au N.-E., le Gherval et le Radjepoutana au S.-E. Il comprend l'ancien pays des Seikh et l'Afghanistan anglais. Villes, *Lahore*, ch.-l., Amretsir, Moultan, Loudhiana, Attock, Peichawer, etc.

PENDJA-BASCHI, s. m. Dans le kanat de Boukhara, Celui qui commande a cinquante hommes.

PENDJABI, s. m. Linguist. Syn. d'**hindoustani**.

PENDJIK, s. m. Hist. ott. Certificat constatant le droit de propriete d'un Turc sur son esclave.

PENDJNAB ou **PENDJINAB** Geogr. Fleuve formé par la reunion du Tchenab et du Sutledje, affluent de l'Indus.

PENDLETON Geogr. Ville d'Angleterre (Lancastre, faubourg de Manchester.

PEND-NAME, s. m. Bibliogr. En Perse, Livre traitant d'un sujet de morale ou de mysticisme.

PENDOIR, s. m. (radic. *pendre*). Techn. Corde, crochet où l'on suspend les quartiers de lard chez un charcutier, les quartiers et les morceaux de viande chez un boucher. || Appareil auquel on suspend les animaux pour les dépouiller.

PENDRAGON, s. m. Hist. Chef suprême des Bretons au moyen âge; il devait resider a Londres. Le roi Arthur était le grand pendragon des Bretons. Après la conquête saxonne et normande, le prince du pays de Galles prit le titre de pendragon.

* **PENDRE**, v. a. 1e conj. (du lat. *pendere*, même signif.). Attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas. Pendre de la viande à un croc. Pendre les raisins au plafond. Pendre du linge pour le faire secher. Je *pendis* au croc une seconde fois mon habit brodé, pour en prendre un de mon maître et me donner l'air d'un médecin. (Le Sage.)

Puis il *pend* au grand mât, comme au front d'une tour
Son drapeau que l'air rouge. (V. Hugo.)

— Se dit de l'homme et des animaux. Pendre un homme par les pieds, par les bras, par le milieu du corps. Pendre un lievre par les oreilles, par les pattes de derrière. Absalon fut *pendu* par les cheveux et percé de trois dards. (Voltaire.)

— Attacher par le cou à une potence, pour que l'étranglement s'ensuive. Pendre un voleur. Pendre quelqu'un en effigie. Pendre haut et court. On ne corrige pas celui qu'on *pend*, on corrige les autres par lui. Montaigne. Sur des propos détachés, pris isolement, il y a de quoi faire *pendre* vingt fois le Fils de Dieu. (J.-J. Rousseau.) Le plus beau privilège d'un roi absolu, c'est de *pendre* ceux qu'il lui plaît, et de ne dépendre de personne. (E. About.)

— *A pendre, bon a pendre.* Qui mériterait d'être pendu. C'est un coquin bon a pendre.

— *Cet homme ne vaut pas la corde pour le pendre.* Se dit d'un profond scélerat.

— *Dire d'un homme pis que pendre.* Dire de lui toute sorte de mal, plus de mal qu'il n'en faudrait pour le faire pendre.

— *Je veux qu'on me pende.* Espèce de serment que l'on fait pour affirmer une chose.

— Absol. Les rigueurs s'adoucissent; à force d'avoir *pendu*, on ne *pendra* plus. (Mme de Sevigne.)

— *Pendre à la croix.* Se dit pour Crucifier. Le Fils de Dieu a été *pendu* a la croix. (Boss.)

— Loc. prov. *Le bruit pend l'homme.* La mauvaise réputation d'un homme le fait souvent accuser d'un fait dont il est innocent, ou condamner pour un crime qu'il n'a point commis. || *Par complaisance on se fait pendre.* Se dit familierement, quand on fait quelque chose pour plaire a la société dans laquelle on se trouve. || *Les grands voleurs pendent les petits.*

— **pendre.** v. n. Être suspendu. Une riche épée pendait à sa ceinture. L'écu de France pendait pour enseigne à cette hôtellerie. Les fruits pendent encore a cet arbre. Il faut pendre des lustres au plafond. Des rochers *pendaient* en ruine au-dessus de ma tête (J.-J. Rousseau.)

Voici l'etroit sentier de l'obscure vallée,
Du flanc de ses coteaux *pendent* des bois épais
Qui, courbant sur mon front leur ombre entremelee,
Me couvrent tout entier de silence et de paix
(Lamartine.)

Qu'il soit dans ton repos, qu'il soit dans tes orages,
Beau lac, et dans l'aspect de tes riants coteaux,
Et dans ces noirs sapins, et dans ces rocs sauvages
Qui *pendent* sur tes eaux (Id.)

— *Pendre sur la tête de quelqu'un.* Se dit d'un accident, d'un malheur près de frapper une personne. Un grand malheur pend sur sa tête.

— Fig. et fam. *Autant lui en pend à l'œil, au nez, à l'oreille.* Il pourrait bien lui arriver semblable accident, pareil malheur.

— Tomber trop d'un côte, descendre trop bas. Cette draperie pend d'un côté. Votre jupon, votre robe pend du c'ôté droit. Renouer un cordon qui pend.

— *Les joues lui pendent.* Ses joues sont flasques.

— Fig. Être en suspens, en jugement. C'était au Châtelet que *pendait* cette affaire. (Bourg.)

— S'employait autrefois dans le sens de Pencher. Cet ambassadeur, de son inclination particulière, *pendait* du côté de la France (Montaigne.) Tacite a les opinions bonnes et *pend* du parti des affaires romaines. (Id.)

— **se pendre** v. pron. Se faire mourir par la strangulation. Se pendre de honte, de désespoir.

— Par exagération, pour exprimer qu'un événement est désespérant, on dit: *Il y a de quoi se pendre.* || *Après cela il faut se pendre* Se dit quand on a laissé échapper une belle occasion. || *Je ne m'en pendrai pas.* Je ne prendrai pas de chagrin de ce mécompte.

— Se suspendre, s'attacher. Se pendre aux branches d'un arbre, aux anfractuosites d'un rocher. Se pendre par les bras.

Le galant fait le mort, et du haut d'un *juchoir*
Se *pend* la tête en bas : la bête se dit bête,
A de certains cordons se tenant pour la patte
(La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Se pendre au cou de quelqu'un.* L'entourer de ses bras, l'embrasser chaudement, tendrement. A mesure qu'ils arrivaient, leurs femmes et leurs enfants se *pendaient* à leurs cous. (B. de St-P.)

— *Se pendre à la sonnette.* L'agiter vivement et longtemps.

PENDU, UE. part. pass. du v. Pendre. S'emploie adjectivem. Attaché par le cou à une potence. Pris les armes à la main, il fut *pendu* pour sa foi mentie. (Anquetil.) Sous Elisabeth, Seipion aurait été *pendu*; sous Charles II, il n'eût été que trop ridicule. (Volt.)

Dr. Larrons à larrons il est bien de degrez!
Les petits sont *pendus*, et le grand... sont titrés.
(P. de Ne[illegible]tal.)

— Fig. et fam. *Aussitôt pris, aussitôt pendu.* Se dit d'une personne ou d'une chose sur laquelle on prend une prompte décision, qu'on emploie aussitôt qu'elle se présente, par allusion à la fin tragique de trois membres du parlement et du Châtelet, Brisson, Larcher et Tardif, qui, dans les temps orageux de la Ligue, furent arrêtés à neuf heures, par ordre des Seize, confessés à dix, et pendus à onze, le 15 novembre 1591.

— *Être pendu haut et court.* Être pendu à une potence élevée. Que nobles et vilains soient *pendus* haut et court. (V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Autant vaudrait être pendu que d'avoir fait cela.* Se dit en parlant d'une action blâmable ou d'un ouvrage défectueux, mal fait.

Je veux être pendu si je fais cela, si je conseus à ce que vous erriez de mai, si l'on n'y rattrape, si j'ai compris un seul mot de tout ce qu'il a dit, etc., etc. Se dit par forme de serment, pour attester la vérité de ce qu'on avance, pour donner plus de force à ses affirmations. Que voulez-vous dire, mon oncle? je veux être *pendu* si je comprends quelque chose. (H. De Balzac.)

— Attaché à. Des raisins pendus au plafond. Quand nous eûmes fait environ deux cents pas, en tournant et en descendant toujours, nous entrâmes dans une écurie où étaient deux grosses lampes de fer *pendues* à la voûte. Le Sage. Les mères les tiennent presque toujours *pendus* à leurs mamelles, même la nuit. (Chateaub.) Au-dessus de ma tête, Charles-Quint, Joseph II ou Napoléon *pendus* à une vieille potence en fer et faisant enseigne. (V. Hugo.)

Dans Rome donc un jour, à l'étal d'un boucher,
Avec d'autre gibier un croc était *pendu*
La dépouille d'un singe assez gras à la vue
(Fig. de Neufchâteau.)

— *Avoir la langue bien pendue.* Parler avec facilité, avec volubilité.

— Fig. et fam. *Être toujours pendu au cou de quelqu'un.* L'embrasser continuellement, le couvrir de baisers, l'accabler de caresses.

— Dans un sens analogue, *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un.* Affecter de lui parler souvent || *Être toujours pendu aux côtés, à la ceinture de quelqu'un.* L'accompagner, le suivre partout.

— Par extens. Passer toutes les nuits *pendu* à une lunette pour découvrir dans les cieux quelque nouvelle planète. (Malebranche.)

— Fig. Il nous peignit sa mort avec des couleurs ineffaçables dans mon esprit et dans celui de tout l'auditoire, qui paraissait *pendu* et suspendu à tout ce qu'il disait. (Mme de Sévig.)

— *Pendu sur.* Suspendu sur.

Et les glaives qu'il tient *pendus*
Sur les plus hautes couronnes
Sont d'autant plus inévitables
Que leurs coups sont moins attendus. (Corneille.)

— **PENDU, UE.** s. Celui, celle qui a subi le supplice de la pendaison. Il a l'air d'un *pendu*. (Acad.) L'histoire du *pendu* me revenait souvent en mémoire. (Jules Janin.)

Être sec comme un pendu. Être d'une maigreur extrême. *Avoir de la corde de pendu dans sa poche.* Se dit d'un homme qui gagne beaucoup, qui gagne toujours au jeu.

Loc. prov. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu.* Il ne faut pas dire des choses qui peuvent être un reproche indirect pour ceux devant qui on parle, ou leur rappeler un souvenir désagréable. || *De cent pendus, pas un de perdu; de cent noyés, pas un de sauvé.* V. noyé.

PENDULAIRE. a. lj. 2 g. Mécan. Qui a rapport au pendule, qui est produit par le pendule. Oscillation pendulaire.

— Acoust. *Vibration pendulaire.* Vibration ayant la même loi mathématique que les oscillations du pendule.

* **PENDULE.** s. m. (et lat., *pendulus*; rad. *pendere*, pendre). Phys. Instrument qui se compose d'un corps pesant suspendu à l'extrémité d'un fil flexible, et dont les propriétés principales sont : 1° de marquer la direction verticale ou celle de la pesanteur; 2° de faire, en allant et venant, des oscillations planes, quand on l'écarte de la verticale et qu'ensuite on l'abandonne à lui-même sans lui donner aucune impulsion; 3° les oscillations du pendule sont *isochrones*, c'est-à-dire qu'elles se font toutes dans le même temps; leur durée est indépendante du poids du corps pesant et de la nature de sa substance, enfin ces durées sont entre elles comme les racines carrées des longueurs du pendule. L'application du pendule à l'horlogerie est due à Galilée, puis à Huyghens.

— Fig. Tout est *pendule* dans ce monde, les saisons, les empires, les gouvernements, les hommes, le bonheur et le malheur, la vertu, le vice; on monte, on descend, et l'on ne saurait jamais s'arrêter au milieu, si l'on s'y arrêtait, on s'y trouverait si bien que le mouvement finirait. (Galiani.)

— *Pendule composé.* Celui dont la verge est faite de deux ou de plusieurs barres de métal différent, qui ont pour objet la compensation du chaud et du froid. *Pendule électrique.* Appareil qui sert à constater les phénomènes d'électricité. Le plus simple consiste en une petite boule de moelle de sureau suspendue par un fil très fin et s'écartant de l'équilibre à l'approche d'un corps électrisé. Il repose sur ce principe que les électricités de même nom se repoussent et les électricités de nom contraire s'attirent. || *Pendule libre.* Celui dont les oscillations sont indépendantes du rouage, et se font par la seule impulsion qu'on a donnée à ce pendule, dont la verge est pesante et la lentille étendue, en l'écartant de son repos. || *Pendule à pirouette.* Celui qui décrit un cône dont la base est horizontale, au lieu de faire des oscillations dans un même plan. || *Pendule réversible.* Sorte de pendule composé dont l'usage est fondé sur la réciprocité des axes de suspension et d'oscillation. || *Pendule simple.* Appareil idéal formé d'un corps pesant de dimensions très petites dont on néglige le poids, lequel, étant suspendu à un fil supposé sans pesanteur, peut se mouvoir en décrivant des arcs de cercle autour du point où le fil est suspendu.

Artill. *Pendule balistique.* Appareil servant à mesurer la vitesse des projectiles.

— Hydraul. *Pendule hydrométrique.* Pendule qui, suspendu au-dessus d'un cours d'eau et plongeant dans le liquide, sert à calculer la vitesse du courant.

— Mécan. *Pendule conique.* Régulateur de Watt employé dans les machines à vapeur pour atténuer les variations de vitesse du volant.

* **PENDULE.** s. f. (ét., v. pendule, s. m.). Horloge à poids ou à ressort, dont la marche est réglée par un pendule. La perfection d'une *pendule* n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. (Vauvenargues.)

— *Pendule astronomique* ou *sidérale.* Horloge réglée sur le temps sidéral de façon à marquer 0 h. à chaque passage du point équinoxial au méridien. || *Pendule à équation.* Horloge d'appartement qui donne à la fois le temps vrai et le temps moyen. || *Pendule à poids.* Celle qui est à grandes vibrations, à équation. | *Pendule à quantième.* Celle qui donne l'heure, le mois et le quantième du jour. || *Pendule à répétition.* Celle qui possède un mécanisme capable de répéter les heures à volonté. Le mécanisme est le même que celui des montres à répétition. || *Pendule à ressort.* Celle d'une certaine grandeur qui a un ressort roulé en spirale pour principe de mouvement.

— Nom donné aussi à la caisse ou boîte qui renferme le cadran et le mouvement. Pendule de bronze, de marbre, etc.

— Hist. *Prêt à la pendule.* Se disait, au temps du système de Law, d'un prêt à gros intérêts et consenti pour quelques heures seulement.

PENDULIER. s. m. Techn. Horloger qui fabrique exclusivement des pendules. Peu usité.

— Adjectiv. Horloger pendulier.

PENDULIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *pendulus*, pendant; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs pendantes par l'effet de l'incurvation des pédoncules. Astrapée penduliflore. Spirospermе penduliflore.

PENDULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pendulus*, pendant; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pendantes. Mœnie penduliflore.

PENDULINE. s. f. (diminut. du lat. *pendulus*, pendant). Ornith. Syn. d'ictère et d'égithale.

— Bot. Genre de la famille des mousses, ne comprenant qu'une seule espèce, la penduline court pendue du Cap de Bonne-Espérance.

PENDULISTE. s. m. Techn. Ouvrier qui fabrique des boîtes pour les pendules et les montres.

PÊNE. s. f. (du lat. *pannus*, lambeau d'étoffe). Mar. Bouchon de grosse étoffe dont on fait les gupons employés par les calfats. || Pièce de bois qui fait partie de l'antenne.

— Manèg. Partie du harnais d'un cheval; frange de petites cordes, qui pend au bas du capuçon pour chasser les mouches.

— Rubann. Pièce que l'on emploie au plus près des lices, au moyen de la corde à encorder.

— Tiss. Restant d'une chaîne sur le métier; partie qui termine cette chaîne et ne peut être tissée.

* **PÊNE.** s. m. (du lat. *pessulus*, verrou). Techn. Dans une serrure, Morceau de fer qui ferme la porte, et que le jeu de la clef tournant sur elle-même fait aller et venir. On distingue plusieurs sortes de pênes; le plus souvent le pêne est rectangulaire. Pêne brisé, rouille. Le pêne ne va point, ne joue point. || *Pêne à demi-tour* ou *à ressort.* Celui qu'un ressort repousse toujours et tient toujours fermé. || *Pêne en bord.* Celui qui passe le long du bord de la serrure et dont on se sert pour fermer les coffres. || *Pêne dormant.* Celui qui ne va que par le moyen de la clef, et qui reste dans l'état où l'action de la clef l'a mis. || *Pêne fourchu.* Le même que le pêne dormant, si ce n'est qu'il a la tête fendue et qu'il forme en apparence deux pênes. | *Pêne à pignon.* Celui qui est mû par un pignon. || *Pêne à verrou de nuit.* Celui qui se meut au moyen d'un bouton de coulisse et est maintenu et guidé par un picolet.

— Dans un verrou, une targette. Pièce qui joue le même rôle que le pêne dans la serrure.

PÉNÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pénée. | **PÉNÉACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pénée.

PÉNEAU. s. m. (du lat. *panuus*, grosse étoffe). Vieux mot signifiant Harde, haillon.

— Mar. Position de l'ancre prête à être filée du haut du bossoir. *Faire peneau.* Larguer la serre-bosse d'une ancre en mouillage, de façon à ce qu'elle ne soit suspendue que sur sa bosse debout, et soit prête à être mouillée. Avec les mouilleurs, on ne fait plus *pêneau.*

PENEDO. Géogr. Ville du Brésil (Alagoas), sur le rio San-Francisco; 15,000 hab.

PENÉE. s. f. Bot. Genre type de la famille des penéacées. || Syn. de badiré.

— **PÉNÉE.** s. m. Crust. Genre de l'ordre des décapodes macroures, établi pour un grand nombre d'espèces des mers d'Europe, de l'Inde et de l'Amérique, et dont l'espèce type, le pénée caramote, habite la Méditerranée.

PÉNÉE. Géogr. Nom de deux petits fleuves de la Grèce ancienne : 1° le *Pénée de Thessalie*, auj. *Salembria*, arrosait Larisse, Gonnos et la vallée de Tempe. Il se jetait dans le golfe Thermaïque, entre le bas Olympe et l'Ossa; son affluent principal était l'Énipée; 2° le *Pénée d'Élide*, né au mont Erymanthe, arrosait Élis, et se jetait dans la mer Ionienne en face de Zacinthe. Il s'appelle auj. *Gastouni.*

PÉNÉEN, ENNE. adj. (du gr. πένης, pauvre). Géol. Se dit de certains terrains qui sont pauvres en débris de corps organisés. Le terrain *pénéen* ou permien succède à l'époque carbonifère. (Maury.)

— Crust. Qui ressemble ou se rapporte au genre pénée. || **PÉNÉENS.** s. m. pl. Tribu de l'ordre des décapodes macroures, famille des salicoques, comprenant neuf genres et ayant pour type le genre pénée.

PÉNÉIDE. adj. f. Mythol. gr. Surnom de Daphné, fille du fleuve Pénée.

PÉNELAC. s. m. (ét. lat., *pene*, presque; *lacus*, lac). Hydraul. Nom donné par quelques géographes aux lacs qui versent leurs eaux dans la mer par un canal qu'on ne peut appeler rivière.

PENELLA. Géogr. Bourg du Portugal, dans la province de Beira, à 30 kil. S.-E. de Coïmbre; 3,700 hab.

PÉNELLE. s. f. Morceau de grosse toile. Vieux et inusité.

— Crust. Genre de l'ordre des lernéides, famille des lernéocériens, comprenant trois à quatre espèces.

— Navig. Grande barque plate dont on se sert sur les canaux.

PÉNELLINE. s. f. Crust. Genre de crustacés parasites, de l'ordre des lernéides.

PÉNÉLOPE. s. m. (de *Pénélope*, n. myth.). Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, famille des alectors, établi pour des espèces de l'Amérique méridionale. Les pénélopes s'élèvent facilement en domesticité. Les principales espèces sont : le penélope guan, marail, peoa, yamihu, sifleur, aburri, le parrakoua momot, maillé et goudot. || **PÉNELOPES.** s. m. pl. Famille de l'ordre des gallinacés, correspondant à la sous-famille des penélopinées, et comprenant les genres pénélope et cotinfolice.

PÉNÉLOPE. Temps hér. Femme d'Ulysse, roi d'Ithaque, et mère de Télémaque, était, par son père Icarius, nièce de Tyndare, roi de Sparte. Pendant la longue absence de son époux parti pour la guerre de Troie, elle déjoua les espérances des prétendants qui l'accablèrent de leurs importunités. Pour se débarrasser d'eux, elle promit de faire un choix lorsqu'elle aurait fini une pièce de toile à laquelle elle travaillait; mais elle détruisait pendant la nuit ce qu'elle avait fait pendant le jour.

— Par allusion au travail de Pénélope, on dit d'un ouvrage qui traîne en longueur et dont on ne voit pas la fin, que *c'est le travail de Penelope, la toile de Pénélope.*

— **PENELOPE.** Astron. La 201e planète télescopique, découverte le 7 août 1879 par M. Palisa.

— **PÉNÉLOPE.** s. f. Femme chaste, vertueuse, modèle de fidelité conjugale. C'est une Pénélope.

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une *Penelope* honora son pays. (Boileau.)

— Ironiq.

Enfin ne pouvant plus tenir tête à l'orage,
Avec sa *Penelope* il a plié bagage. (La Chaussée.)

PÉNÉLOPINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui a rapport au genre pénélope. || **PÉNÉLOPINÉES.** s. f. pl. Sous-famille de l'ordre des gallinacés ayant pour type le genre penelope, auquel on a réuni les parrakouas.

PÉNÉROPLE. s. m. Moll. Genre de coquilles microscopiques rhizopodes, famille des nautiloïdes, établi pour un petit nombre d'espèces fossiles ou vivantes.

PÉNESTE. s. m. (du grec πενέστης, serviteur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

PÉNESTES s. m. pl. (littéral. *gens pauvres*). Géogr. anc. Nom donné aux Pélasges par les conquérants hellènes, qui les réduisaient en servitude.

PÉNÈTE. s. f. (du gr. πένης, ητος, pauvre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour une espèce du Brésil.

* **PÉNÉTRABILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est pénétrable; qualité qui rend pénétrable. La pénétrabilité des corps. La pénétrabilité des liquides. La pénétrabilité des substances spongieuses.

* **PÉNÉTRABLE.** adj. 2 g. Qui peut être pénétré. Corps pénétrable. Substance pénétrable.

— Où l'on peut pénétrer. Ce bois est si épais qu'il est à peine pénétrable. Les alentours sont si bien gardés, que ce château n'est presque pas pénétrable.

— Fig. Les arbres remuaient comme s'ils étaient *pénétrables* à l'enchantement qui se dégageait d'elle. (V. Hugo.)

PÉNÉTRAMMENT. adv. D'une manière pénétrante.

PÉNÉTRANT. part. prés. du v. Pénétrer. Qui pénètre. Eau pénétrant une étoffe. Épée pénétrant les chairs.

* **PÉNÉTRANT, ANTE.** adj. Qui est propre à pénétrer, qui est susceptible de pénétrer. Sel caustique et pénétrant. Rien n'est si pénétrant que le mercure.

— Qui traverse, qui passe à travers. Les rayons pénétrants de la lumière.

— Fig. Laissez couler sur lui, du sein de votre gloire, ces rayons *pénétrants* de votre grâce lumineuse. (Fléch.)

— Qui affecte douloureusement. Ses douleurs plus *pénétrantes* et plus vives que ses joies. (Boss.)

— Qui se fait vivement sentir. Froid pénétrant. Le vent du nord qui souffle continuellement, et en apporte un froid si *pénétrant* et si vif, que, dès le mois de septembre, le Tobal charrie des glaces. (Mme Cottin.)

— Fig. Qui émeut, qui impressionne vivement, qui persuade. Discours pénétrant. Logique pénétrante. Éloquence pénétrante. Depuis les écrits de Rousseau et des économistes, un souffle d'humanité chaque jour plus fort, plus *pénétrant*, plus universel, est venu attendrir les cœurs. (H. Faine.)

— Qui voit loin. Œil pénétrant. Regards pénétrants.

— Fig. Qui scrute, qui examine, qui va au fond des cœurs. Soutenir le regard pénétrant, l'œil pénétrant d'une personne. Il faut des yeux *pénetrants* pour distinguer un sot, sous le masque du bon ton et de la loyauté. (Boiste.) Son désordre n'échappe point aux yeux *pénétrants* de Sophie : les siens l'instruisent de reste qu'elle en est l'objet. (J.-J. Rousseau.) Leurs yeux vifs et brillants ne sont pourtant ni *pénétrants* ni doux. (Id.)

Et ne craignez-vous pas, seigneur, en vous montrant,
Du tyran soupçonneux le regard *pénetrant*? (Piron.)

— Qui approfondit, qui a de la vivacité, de la sagacité, de la perspicacité. Esprit pénétrant. Intelligence pénétrante. Ton esprit déjà mûr, *pénétrant*, élevé, sociable. (La Bruyère.) Quelque *pénetrant* qu'il soit né, il ne sait rien à fond. (Mme Deshoul.) On ne peut avoir l'âme grande et l'esprit un peu *pénétrant*, sans quelque passion pour les lettres. (Vauven.) Cette jeune fille avait un esprit juste, *pénétrant*, vif comme l'air de ses montagnes. (Stendhal.) Tel était, décrit par le génie *pénétrant* et cynique de Dubois, le mécanisme des résistances parlementaires. (L. Blanc.) On n'est *pénétrant* qu'à la condition d'être facilement pénétrable. (G. Droz.)

— *Odeur pénétrante.* Odeur vive et forte.

— Chir. Se dit d'une plaie qui s'étend jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique.

* **PÉNÉTRATIF, IVE.** adj. Qui pénètre aisément. Bayle a dit d'Antoinette Bourignon, fameuse par sa laideur et son extravagante mysticité, et qui se piquait d'inspirer la chasteté à tous les hommes qui l'approchaient, qu'elle avait une chasteté *pénétrative.*

* **PÉNÉTRATION.** s. f. (pr. *pé né-tra cion*). Vertu, action de pénétrer. L'activité et la pénétration du mercure. La pénétration des sels.

— Fig. Subtilité, sagacité, vivacité d'esprit; facilité à pénétrer dans la connaissance des choses; faculté de concevoir ce qui est obscur et caché. Avoir de la pénétration, beaucoup de pénétration, une grande pénétration. Être doué d'une remarquable pénétration en affaires. Compter sur la pénétration de quelqu'un. Se défier de son peu de pénétration. Manquer de pénétration. La *pénétration* a un air de deviner qui flatte plus notre vanité que toutes les autres qualités de l'esprit. (La Rochef.) Quelle *pénétration*, quand il fallait percer les nuages de la dissimulation! (Fléch.) La *pénétration* est une faculté à concevoir, à remonter aux principes des choses, on à prévenir leurs effets par une suite d'inductions. (Vauvenarg.)

— Art milit. Quantité dont une masse de matière peut être pénétrée par un projectile.

La pénétration de la terre, du bois, de la maçonnerie.

— Constr. Nom donné à la courbe passant par les points d'intersection de deux surfaces qui se rencontrent.

PÉNÉTRATIVEMENT, adv. D'une façon pénétrative.

PÉNÉTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Pénétrer. S'emploie adjectivement. Imprégné. Pénétré de sueur. Les herbes et les arbres y sont trempés d'eau, la terre même en est *pénétrée*, comme on le voit par ce long serpent qui s'empresse de quitter son souterrain. (Bern. de St-P.) Il est remarquable aussi que les pluies d'orages, qui sont *pénétrées* de ce feu électrique, font éclore très promptement les semences des végétaux et les œufs des insectes. (Id.) Ils (ses vêtements) étaient *pénétrés* d'eau de pluie qui ne tarissait pas et d'eau de mer qui ne sèche jamais. (V. Hugo.)

— Par extens. Il est si doux, aux approches du printemps, de se sentir *pénétré* par les premières tièdeurs du soleil ! (H. Taine.)

— Fig. Touché, rempli. Pénétré de douleur. Pénétré de l'amour de Dieu, des vérités de la foi. Pénétré de repentir de ses péchés. Pénétré de reconnaissance et d'amour. *Pénétrés* de la grandeur et de la pureté de Dieu. (Flech.) Le sang de Jésus-Christ dont elle est déjà toute teinte, toute *pénétrée*. (Boss.) Je n'eus pas su et entendu ces paroles, que je tombai aux pieds de Sa Grandeur, tout *pénétré* de reconnaissance. (Le Sage.) Xerxès, intérieurement *pénétré* de joie, assembla son conseil et y fit entrer Artémise. (Barthél.) Paul, *pénétré* de douleur à la vue de ces dons de la fortune qui lui présageaient le départ de Virginie, s'en vint quelques jours après chez moi. (B. de St-Pierre. Sabinus, dans l'effroi de sa surprise, donne des ordres pour la défense, mais tels qu'on les pouvait attendre d'un homme *pénétré* de honte et de consternation. (Anquetil.) J'étais *pénétré* de tous ses droits à ma reconnaissance et à mon respect; mais aucune confiance n'avait existé jamais entre nous. (B. Constant.) Ce qu'il fallait aux calvinistes, c'était un chef plein de zèle pour leur doctrine et *pénétré* de son esprit. (L. Blanc.)

Il dit; et moi, de joie et d'horreur *pénétrée*,
Je cours, de ce palais j'ai su trouver l'entrée. (Rac.)

— Très affecté. Air pénétré. Avoir l'air pénétré, un air pénétré.

— Percé, traversé. Les figues ne mûrissent qu'autant qu'elles ont été *pénétrées* par un petit insecte. (Cuvier.)

— Fig. Compris, deviné. Quel secret *pénétré* peut flétrir votre gloire? (Volt.)

— Se dit aussi des personnes. Il a été pénétré malgré ses réticences.

*** PÉNÉTRER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *penetrare*, même signif.; formé de *penitus*, au-dedans, et *intrare*, entrer). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je pénètre, tu pénètres, il pénètre*, etc. *Je pénétrerai. Je pénétrerais.* Percer, passer à travers. La lumière pénètre le verre et les corps diaphanes. L'eau, l'huile pénètre les étoffes. L'eau-forte pénètre le fer et l'acier. Les sels pénètrent les corps. Des pluies fines et tièdes *pénètrent* le sein des guerets. (B. de St-P.) Une fraîcheur délicieuse *pénétrait* mes sens interdits. (Barth.) Déjà le ciel, tendu et fermé de toutes parts, n'offrait à nos yeux qu'une voûte ténébreuse que la flamme *pénétrait*. (Id.)

— Fig. Émouvoir la sensibilité, toucher le cœur. Les beautés du christianisme pénètrent puissamment les âmes. Le dévouement des religieux du mont Saint-Bernard pénètre le cœur d'admiration. Ce pitoyable spectacle m'a pénétré de douleur. L'Esprit-Saint me *pénètre*, il m'échauffe, il m'inspire. (J.-B. Rousseau.) Votre lettre, monsieur, m'a *pénétré* jusqu'aux larmes. (J.-J. Rouss.) Seigneur, guérissez-moi, parce que le trouble a *pénétré* mon âme. (La Harpe.)

— *Pénétrer de.* Il les *pénétra* de son zèle. (Condillac.) L'architecture a effet du palais m'a *pénétré* d'indignation pour tous les lieux communs qu'on en dit. (Mérimée.)

— S'emploie absolument dans le même sens. L'un élève, étonne, maîtrise, instruit; l'autre plaît, remue, touche, *pénètre*. (La Bruy.)

— Entrer bien avant. Le coup a pénétré les chairs. Leurs dards... ne *pénétreront* plus le sein des innocents. (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Le froid pénètre la poitrine, pénètre la terre.

— Voir, apercevoir. Cela m'a semblé presque aussi vif que le décolletage de la maman, dont on *pénétrait* tout l'estomac d'un coup d'œil. (Mérimée.)

— Fig. Parvenir à connaître. Pénétrer les ruses, les secrets, les intentions de quelqu'un. Pénétrer les mystères de la nature. Pénétrer tout. Dieu seul pénètre le fond des cœurs, et les pensées les plus secrètes. Pénétrer un complot. Pénétrer la politique d'un gouvernement. Pénétrer le sens d'un mot, le sens d'une phrase, d'un texte. Il *pénétra* les secrets le ce barbare politique. (Flech.) Nul n'en *pénétrait* la cause. (Bossuet.) Vous savez mon secret, j'ai *pénétré* le vôtre. (Racine.) Je crovais *pénétrer* tes jugements augustes. (J.-J. Rouss.) Ce n'est point aux enfants des ténèbres à *pénétrer* le soleil. (Bern. de St-P.) Ma femme vient me trouver; elle a *pénétré* mes intentions; il devient délicat de lui avouer et difficile de la convaincre. (Las-Cases.) Montesquieu a *pénétré* tout le génie de la république romaine. Villem. Ils n'essayaient pas de donner leur esprit à la nature, mais de *pénétrer* le sien. (Michelet.)

Spectacle, de ce siècle et ses savants dépositaire,
A plus avant que moi j'*pénètre* ce mystère. (Delille.)

— Absol. Plus on eut *pénétré*, moins on fut éclairé. (Boil.)

— *Pénétrer quelqu'un.* Lire dans son esprit, dans sa pensée, dans son cœur; deviner ses intentions, les sentiments qui l'agitent. Elle ne se doute pas que je l'ai *pénétrée*, et elle m'en aime davantage. (Mme de Maintenon. Je te devine, je te *pénètre*, je perce jusqu'au plus profond de ton cœur. (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. *Courte prière pénètre les cieux.* Ce n'est pas la longueur, mais la ferveur qui rend les prières efficaces.

— PENETRER, v. n. Parvenir avec difficulté, s'insinuer. Le coup a pénétré dans les chairs. Le boulet a pénétré dans le corps du navire. Pénétrer dans la caverne, dans la prison. Pénétrer dans le camp opposé, dans les rangs ennemis. Pénétrer dans l'intérieur d'un pays. Pénétrer jusqu'à un ministre, jusqu'au roi. Elle est ravagée par les maladies qui *pénètrent* jusqu'à ses entrailles. (Boss. Il craint trop les grands hivers pour y avoir *pénétré* par les mers du Nord. (Buff. Il n'est pas connu des anciens, qui n'avaient pas *pénétré* fort avant dans les terres du Nord. (Id.) Un mélange étonnant de la nature sauvage et de la nature cultivée se montrait partout la main des hommes où l'on eût cru qu'ils n'avaient jamais *pénétré*. (J.-J. Rousseau.) Dans une peau délicate et molle l'air *pénètre* par tous les pores. (Id.) On frémit lorsqu'on lit, dans les relations des voyageurs qui ont *pénétré* dans cette partie du monde. (Lacépède.) Du côté de l'ouest, nous avons *pénétré* jusqu'aux colonnes d'Hercule, où nous avons une idée confuse des nations qui habitent les côtes de l'Ibérie. (Barthelemy.)

— Fig. Pénétrer dans la confiance de quelqu'un. Pénétrer dans des mystères. Pénétrer dans l'avenir, dans les causes ou dans les suites d'un événement. Que vous *pénétrez* mal dans le fond de mon cœur! (Rac.) La foi qui *pénètre* jusqu'aux cieux. (Boss.) On écarte tout cet attirail qui l'est étranger, pour *pénétrer* jusqu'à loi qui n'est qu'un fat. (La Bruy.) Comment voulait *pénétrer* dans toutes les conditions humaines, l'on se fit mener chez un ministre. (Voltaire.) Les lois sont passables, mais l'arbitraire les corrompt et *pénètre* dans les peines comme dans les grâces. (H. Taine.) Et peu à peu elle ferait *pénétrer* la pensée de son frère dans le cœur de mademoiselle de Beaulieu. (G. Olmet.) La raison qui ne mène pas à la foi peut occuper l'esprit, bien ou mal, mais ne *pénètre* pas dans le cœur. (G. Droz.)

— *Pénétrer à.* Aux tentes de Varus il avait *pénétré*. (Volt.) L'action du froid *pénètre* à l'intérieur du fer. (Buffon.)

— Quelques auteurs ont dit *Pénétrer un lieu*, au lieu de *Pénétrer dans un lieu*. Cette forme est peu usitée. Comment avez-vous pu *pénétrer* cette enceinte? (Laya.)

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
Peut *pénétrer* des morts la profonde demeure? (Rac.)
Seigneur, dans la plus noire adversité
Quel mortel est digne d'entrer?
Qui pourra, grand Dieu, *pénétrer*
Ce sanctuaire impénétrable? (J.-B. Rousseau.)

— SE PENETRER, v. pron. Remplir son âme, son cœur. Se pénétrer d'une obligation, d'un devoir, du sentiment de ses devoirs.

— Fig. Les âmes ne se *pénètrent* pas plus que ne se pénètrent les corps. (G. Droz.)

— *Se pénétrer d'une chose.* Se bien mettre cette chose dans l'esprit, l'y inculquer, l'y graver profondément. Examinons si, à mesure que les lumières des enfants se développent, ils se *pénètrent* d'un plus vif intérêt pour leurs devoirs. (Barth.)

— Par anal. Cet excellent vieillard que vous voyez sur cette pierre, se *pénétrant* des premiers rayons du soleil et cherchant à se ranimer par les douces influences de l'aurore et du printemps... (Saint-Lambert.)

— Entrer l'un dans l'autre, se combiner. Ces substances mêlées ensemble se *pénètrent* intimement. (Acad.)

— Prendre connaissance de soi-même.

D'une ignorance curieuse
Notre âme, esclave ambitieuse,
Cherche encore à se *pénétrer*. (Lamotte.)

— Connaître mutuellement ses pensées. Malgré leur prudente réserve, ces deux hommes se sont pénétrés.

PENEZ Grégorius. Dessinateur et graveur allemand, né à Nuremberg, mort entre 1550 et 1556.

PENFELD. Géogr. Petite rivière, dont l'embouchure forme le port de Brest.

PÉNIA, s. f. Entom. Syn. de PENIE.

PÉNIAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient au pénis. Glandes péniales.

*** PÉNIBLE**, adj. 2 g. Qui donne de la peine, qui se fait avec peine, avec fatigue. Travail pénible. Ouvrage pénible. Exercice pénible. Étude pénible. Vie rude et pénible. Situation, position pénible. Chemin pénible. Entreprise pénible. Effort pénible. Une recherche pénible. Une course pénible. Un pénible métier. Toute leur vie n'est qu'une précaution *pénible* contre l'ennui. (Massillon. Je songe aux *pénibles*, douteux et dangereux chemins qu'il est quelquefois obligé de suivre pour arriver à la tranquillité publique. (La Bruyère.) Toute notre vie n'est qu'une longue et *pénible* agonie. (Mass.) Des bœufs, attelés à des charrues, traçaient le *pénibles* sillons. (Barth.) Le songe *pénible* de la vie est bientôt fini. (Volt.) Le travail de la campagne est agréable à considérer, et n'a rien d'assez *pénible* en lui-même pour émouvoir la compassion. (J.-J. Rousseau.)

Toi seul as su, dans la *pénible* carrière,
De ses beautés nous déterrer la matière. (J.-B. Rousseau.)

— *Style pénible.* Style travaillé, le contraire de naturel.

— Qui fait de la peine, qui afflige, qui inquiète désagréablement l'âme, l'esprit. Sentiment pénible. Impression pénible. Spectacle pénible. Nouvelle pénible. Doute pénible. Une chose pénible à voir, à entendre. Un avenir pénible à faire. J'ai le chagrin de tous les jours d'entendre parler de mon enfant dans des termes bien *pénibles*. (A. Baudet.)

— Qui embarrasse par la complication de la trigue de cette pièce est *pénible* à suivre. (Acad.)

— *Pénible à.* Une action *pénible* à la nature. (Mass.) Le chemin est glissant et *pénible* à monter. (Boil.) Mais savez-vous ce qui rend cette modération si *pénible* à un homme ordinaire? (J.-J. Rousseau.)

— Impers. *Il est pénible de* de. Il est pénible à un père d'avoir de graves reproches à faire à ses enfants.

Est-il donc à vos cœurs, est-il si douloureux
Et si *pénible* de l'ouïr? (Racine.)

— Se dit quelquefois avec un nom de personne et signifie difficile à manier, à gouverner. Il est certain qu'il y a des âmes qui sont *pénibles*. (Abbé de Saint-Cyran.)

*** PÉNIBLEMENT**, adv. D'une manière pénible, avec peine, avec difficulté. Marcher péniblement. Parler, écrire, composer, travailler péniblement. Ce peintre a un talent correct, mais froid et lent, il compose très péniblement. Il parlait mal et *peu de vient* notre langue. (Marmontel.)

PÉNICAUD. Famille d'orfèvres de Limoges, au XVIe siècle.

*** PENICHE**, s. f. de l'angl. *pinnace*, sorte de canot d'un vaisseau). Mar. Embarcation svelte et légère, élégante de forme, plus propre à aller à l'aviron qu'à la voile. Les pénitences sont surtout employées comme garde-côtes; elles sont munies de pierriers et parfois d'un canon en coursive, gréées comme un lougre, et bordant beaucoup d'avirons. Les *peniches* que l'on vit dans la flottille de Boulogne, à l'époque des projets de descente en Angleterre, surpassaient de beaucoup les proportions des *péniches* ci-dessus. (Lecomte.) || Espèce de bateau plat, de port de 150 à 250 tonneaux, en usage principalement sur les rivières et canaux du Nord et de la Belgique. (Canot de course bordé à clin et muni de six ou huit avirons.

PENICHE. Géogr. Ville de Portugal. Estremadure, place forte et port, à 80 kil. N.-O. de Lisbonne; 3,000 hab.

PÉNICHRE, s. m. (du gr. πενιχρός, pauvre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenelytres, tribu des helopiens, formé pour une espèce des environs de Carthagène.

PÉNICILLAIRE, adj. 2 g. (pr. *pé-ni-cil-lère*; du lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui porte des pinceaux de poils.

— PENICILLAIRE, s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des panicées, établi aux dépens du genre houlque et dont l'espèce type est la houlque en épi. || Syn. de PTÉRULE.

PÉNICILLE, s. m. (pr. *pé-ni-cil-le*; du lat. *penicillum*, pinceau). Anat. Partie disposée en forme de pinceau.

— Moll. Nom scientifique du genre arrosoir.

— Polyp. Genre d'algues ou de polypiers. || Syn. de PINCEAU.

*** PENICILLÉ, ÉE**, adj. (pr. *pé-ni-cil-lé*; du lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui est en forme de pinceau, en parlant d'un assemblage de poils. || PENICILLES, s. m. pl. Famille de myriapodes dont le corps est garni d'écailles formant un pinceau à l'extrémité postérieure.

PENICILLEUX, EUSE, adj. (pr. *pé-ni-cil-leu*, du lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui est hérissé de prolongements formant des espèces de pinceaux. Éponge penicilleuse.

PENICILLIFORME, adj. 2 g. (pr. *pé-ni-cil-li-forme*; ét. lat., *penicillum*, pinceau; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un pinceau. Cette épithète s'applique surtout, en botanique, au stigmate, quand les poils qui le couvrent sont ramassés en forme de houppe.

PÉNICILLIGÈRE, adj. 2 g. (pr. *pé-ni-cil-li-jère*; étym. lat., *penicillum*, pinceau; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des poils disposés en manière de pinceau.

PENICILLION, s. m. (du lat. *penicillum*, pinceau). Bolan. Genre de champignons du groupe des arthrosporées, tribu des aspergillées, croissant sur les substances en décomposition.

PENICULE, s. m. (ét. lat., *peniculus*, pinceau). Crust. Genre de l'ordre des lernéides.

PENIDE ou **ÉPÉNIDE**, s. f. (du persan *pendid*, sucre). Pharm. Sucre tors, sucre depenide, cuit à la plume avec une décoction d'orge, coulé à chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains mouillées d'huile d'amandes douces, enfin allongé et tortillé comme une corde. Les pénides possèdent les mêmes qualités que les pastilles et les pâtes et diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de safran, et que le tirasse refroidir sans le remuer, pour qu'il conserve sa transparence. || Quelques-uns font ce mot du masculin.

PÉNIE, s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des cébrionides, dont l'espèce type a été trouvée au Népaul.

PÉNIE. Myth. gr. La Pauvreté. Selon Platon, elle fut la mère de l'Amour.

PÉNIEN, ENNE, adj. Anat. Qui appartient au pénis. L'artère pénienne est une très petite branche de la honteuse interne. Son volume la fait regarder comme la continuation principale de la honteuse.

PENIG. Géogr. Ville du royaume de Saxe, à 20 kil. S.-E. de Leipzig, sur la Mulda; 4,000 hab.

*** PÉNIL**, s. m. (ét. lat., *penis*, même signif.). Anat. Partie extérieure de l'os pubis, qui environne les parties naturelles, et qui croît le poil qui est l'indice de la puberté. On l'appelle aussi *mont de Vénus*.

PENILLON, s. m. (pr. *pé-ni-llon*, ll mouillées). Mar. Longueur de cordage, dont les pans de la robe ne sont que les bouts.

PENINGUE, s. f. Pâte de guimauve frite et en bâton.

*** PÉNINSULAIRE**, adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à une péninsule ou à ses habitants. Mœurs péninsulaires. Sol péninsulaire.

— Substantiv. Les Espagnols, les Portugais sont des péninsulaires.

*** PÉNINSULE**, s. f. (ét. lat., *pene*, presque; *insula*, île). Géogr. Portion de terre assez considérable qui s'avance dans la mer, sans en être tout à fait entourée. Dans la rigueur du langage géographique, une péninsule est une presqu'île d'une fort grande étendue, et dont l'isthme est toujours fort large.

— *Péninsule ibérique.* Espagne et Portugal. *Péninsule italique.* Partie de l'Italie formant presqu'île. *Péninsule orientale.* Nom donné à la partie de l'Europe comprise entre l'Adriatique et l'Archipel. (Absol. *La Péninsule*.) L'Espagne et le Portugal. Voyager dans la Péninsule.

PÉNIS, s. m. (pron. *pé-nisse*). Anat. Mot latin qu'on a retenu en français pour désigner la verge ou le membre viril. Les téguments du pénis. La peau du pénis. Les muscles du pénis. Les vaisseaux du pénis. L'artère profonde du pénis. Nerfs du pénis. Le frein du pénis. Le pénis de l'homme. Le pénis des mammifères. Maladies du pénis. Lésions du pénis. Gangrène du pénis.

PENISCOLA. Géogr. Place forte d'Espagne, dans la prov. et à 135 kil. N.-E. de Valence, sur un rocher qui domine la Méditerranée; 2,300 hab.

PÉNISTON ou **PANISTON**, s. m. Comm. Étoffe de laine drapée qui se fabrique en Angleterre.

*** PÉNITENCE**, s. f. (ét. lat., *pœnitentia*, même signif.; radic. *pœnitere*, se repentir). Théol. Vertu chrétienne qui consiste dans un repentir profond, un regret sincère d'avoir péché, d'avoir offensé Dieu. Pénitence véritable, humble, confiante. Pénitence tardive, douteuse, fautive. La vertu de pénitence. Les œuvres, les fruits de la pénitence. S'exciter à la pénitence.

— *Psaumes de la pénitence.* Psaumes dans lesquels le roi David exprime au Seigneur la douleur qu'il a de ses crimes, et en sollicite le pardon. Les Psaumes de la pénitence sont au nombre de sept, et contiennent en termes magnifiques les sentiments d'une âme humiliée, brisée, et demandant grâce sous la main de Dieu.

— Un des sept sacrements de l'Église catholique, celui par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les lui confessent avec un regret sincère d'avoir offensé Dieu. La pénitence ou le sacrement de pénitence consiste dans la contrition, la confession, l'absolution et la satisfaction. L'ordre de la prêtrise donne le pouvoir radical d'administrer le sacrement de pénitence; mais, pour mettre ce pouvoir en exercice, il faut l'autorisation spéciale de l'évêque, à moins qu'il n'y ait nécessité, et que le pénitent soit en danger de mourir.

— *Pénitence* se restreint souvent à cette partie du sacrement de pénitence qu'on nomme satisfaction, et signifie les austérités que le prêtre impose à un pécheur pour l'expiation de ses fautes. Donner, imposer une pénitence. Accomplir pieusement, humblement, fidèlement sa pénitence. Satisfaire à sa pénitence.

— *Le tribunal de la pénitence.* Le lieu où le prêtre reçoit officiellement la confession du pénitent; le prêtre lui-même, en tant que recevant cette confession. Aller, s'agenouiller au tribunal de la pénitence. Porter ses péchés au tribunal de la pénitence. Un cœur brisé de douleur dans le tribunal de la pénitence. (Flech.)

— Par extens. Nom donné aux jeûnes, prières, macérations, austérités qu'on s'impose volontairement pour l'expiation temporelle de ses péchés. Faire pénitence. Vivre dans la pénitence, dans une pénitence continuelle, dans un esprit de pénitence. Dans les exercices de la pénitence. Il faut faire pénitence pour être

sauvé. Le temps de la pénitence. Toute la vie doit être un temps de pénitence. L'âme s'affermit et se purifie par la *pénitence*. (Bossuet.) Il avoua humblement ses fautes et en fit *pénitence*. (Id.) Non seulement il se chargea du soulagement de la misère publique, il voulut même prendre sur soi la *pénitence*. (Flech.) Sa *pénitence* ne fut ni tardive, ni forcée. (Id.) Il gouvernera même sa santé, et l'empêchera bien de prendre le feu trop chaud sur la *pénitence*. (Mme de Sév.)

— *Faire pénitence*. Se repentir d'une faute, l'expier, autant par ses regrets que par une juste réparation. Sous la forme de l'expiation, la pénitence se retrouve dans presque toutes les religions.

— Fig. et fam. *Faire pénitence*. Faire mauvaise chère. Si vous voulez demeurer à dîner avec nous, vous ferez pénitence. Restez à faire pénitence avec nous.

— Punition imposée pour quelque faute que ce soit. Pénitence trop forte pour une faute légère. Faire subir, imposer, infliger une pénitence. Mettre en pénitence. Des pénitences d'écolier. Des pénitences d'enfant.

— *Pour pénitence de cela, en pénitence de cela, pour votre pénitence*, loc. adv. et fam. En punition de, pour peine de, pour vous punir. Vous ne nous aviez pas prévenus du jour de votre arrivée; en pénitence de cela, vous allez faire un bien mauvais déjeuner. Vous m'aviez promis deux exemplaires de votre dernier ouvrage; pour pénitence de votre oubli, vous m'en donnerez trois. Si une femme pouvait dire à son confesseur, avec ses autres faiblesses, celle qu'elle a pour son directeur, et le temps qu'elle perd dans son entretien, peut-être lui serait-il donné pour *pénitence* d'y renoncer. (La Bruy.)

> Voyons, lui dit le confesseur
> C'est le plaisir qu'on fait l'offense
> Que donnait-on ? Le Déserteur.
> Vous le tirez pour *pénitence*. (Pilon.)

— Loc. prov. *Qui fait le peché doit faire la pénitence*. Toute faute doit entraîner une punition.

— Commun. relig. Nom commun à plusieurs ordres monastiques. Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique. Ordre de la Penitence de la Madeleine. Ordre de la Pénitence des martyrs.

— Hist. relig. *Pénitence publique*. Expiation que l'Église imposait autrefois aux grands criminels, retenus dans l'état de l'excommunication. La pénitence publique avait quatre degrés : des *pleurants*, des *auditeurs*, des *prosternés* et des *consistants*. Elle n'était imposée qu'une fois, et rendait incapable d'entrer dans la cléricature. || *Pénitence solennelle* Pénitence publique accompagnée de certaines cérémonies, et qui avait ordinairement lieu pendant le carême. || *Lettres de pénitence*. Lettres que les évêques envoyaient à ceux de leurs pénitents respectifs auxquels des pèlerinages étaient imposés. || *Libelles de pénitence*. Libelles renfermant divers articles de pénitence, que des individus coupables d'hérésie ou de prévarication s'engageaient à observer.

— Jeux. A certains petits jeux. Peine qu'on impose à ceux qui ont contrevenu aux règles du jeu. On lui a donné telle pénitence.

* **PÉNITENCERIE**, s. f. (rad. *pénitence*). Chancell. rom. Office, tribunal ecclésiastique de la cour de Rome, où s'examinent et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui intéressent la conscience, comme les dispenses de vœux de chasteté perpétuelle et de religion. Ce tribunal est composé d'un cardinal grand pénitencier, d'un dataire, de trois procureurs ou secrétaires, de deux consulteurs, d'un officier qui signe et scelle les bulles, d'un correcteur qui les revise et de trois écrivains. La France n'a jamais reconnu extérieurement ce qui émane de la pénitencerie de Rome, dont la juridiction ne s'étendait que dans le for intérieur.

— Dr. canon. Charge, fonction, dignité de pénitencier. La pénitencerie d'une cathédrale. La grande pénitencerie de Rome. Être pourvu de la pénitencerie. Se démettre de la pénitencerie.

* **PÉNITENCIER** s. m. (radic. *pénitence*). Dr. canon. Prêtre commis par l'évêque, pour absoudre des cas réservés.

— *Sous-pénitencier*. Prêtre subordonné au pénitencier et qui peut le suppléer dans certains cas.

— A Rome. Nom donné à des prêtres pris dans les divers ordres religieux, et établis pour confesser dans les trois églises patriarcales : Latran, le Vatican, et Sainte-Marie Majeure. Les pénitenciers portent tous à la main une verge, pour marquer l'étendue de leurs pouvoirs, et sont soumis à leur supérieur d'ordre pour la vie régulière, et au grand pénitencier pour leur office. Elle cherchait à se renseigner, essayant de se mettre sur la trace d'un sévère *pénitencier*, dans cette Rome au delonnaire catholicisme. (De Goncourt.) Il me fait remarquer les confessionnaux où des *pénitenciers* de toutes les langues reçoivent l'aveu des crimes spéciaux qu'un simple prêtre ne pourrait effacer. (E. About.) || *Grand pénitencier*. Cardinal présidant la pénitence; cet office date de l'an 684, sous le pontificat de Benoît II.

— Adjectiv. Il fallut établir dans chaque église un prêtre *pénitencier*. (Flechier.)

* **PÉNITENCIER**, s. m. (rad. *pénitence*). Législ. pén. Prison où sont détenus les malfaiteurs. Les détenus, aux États-Unis, respirent dans le *pénitencier* une atmosphère religieuse qui leur arrive de toutes parts. (G. de Beaumont.) Si on les éloigne du *pénitencier*, l'influence de la religion disparaîtra; restera la philanthropie pour réformer les criminels. Id.)

— *Pénitencier militaire*. Prison où sont enfermés les militaires condamnés à un temps de réclusion plus ou moins long.

— Quelquefois. Homme détenu dans un pénitencier.

* **PÉNITENT, ENTE**, adj. (rad. *pénitence*). Qui est contrit, douloureusement touché d'avoir offensé Dieu; qui accomplit les œuvres, les exercices de la pénitence. Pécheur pénitent. Pécheresse pénitente. Cœur pénitent. Esprit pénitent. Âme pénitente. Il alla se jeter à la Trappe, et se crut *pénitent* parce qu'il était humilié. (D'Alembert.)

— Qui marque, qui indique la pénitence, en parlant des choses. Sous un air *pénitent*, ils portent encore un cœur coupable. (Flech.)

> J'ai révélé mon cœur au dieu de l'innocence;
> Il a vu mes pleurs *pénitents*. (Gilbert.)

— *Vie pénitente*. Vie qui est consacrée à la pénitence, à l'exercice de la pénitence. Il changea la mollesse de la cour en une vie austère et *pénitente*. (Flech.)

— PENITENT, ENTE. s. Celui, celle qui a recours au sacrement de pénitence. Interroger, confesser, absoudre un pénitent, une pénitente. Être plein de compassion et de charité pour la fragilité des pénitents. Inspirer du courage, de la confiance à ses pénitents. Ce prêtre a beaucoup de *pénitents*, de *pénitentes*. (Acad.)

— Celui, celle qui fait pénitence. Tous les saints pénitents. Il ne fit pas un moindre miracle dans l'âme de notre sainte *pénitente*. (Bossuet.) Il s'imposa toutes les peines qu'on a coutume d'imposer aux *pénitents*. (Flech.)

— *Pénitent du diable*. Celui qui retourne au péché, après avoir fait pénitence.

— Fam. *Avoir l'air d'un pénitent* Avoir l'air contrit et humilié. || En mauvaise part, Affecter cet air par hypocrisie.

— Comm. relig. *Pénitents*. Les religieux du tiers ordre de Saint-François; ils diffèrent des autres franciscains par leur costume, qui est le petit capuchon et la haute chaussure. || Membres de certaines confréries de laïques ou l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence. La couleur de leur robe les a fait nommer *pénitents noirs, pénitents blancs, gris, bleus, verts, violets*. || *Pénitentes de la Madeleine*. Ordre de femmes fondé en Allemagne au XIIe siècle. || *Penitentes d'Orviete*. Maison établie comme maison de refuge pour les femmes sans famille, et transformée plus tard en maison de pénitence. || *Filles pénitentes* Ordre de filles repenties établi à Séville en 1550.

— Hist. ecclés. Celui, celle qui accomplissait une pénitence publique.

— Min. Mineur qui, la tête couverte d'un capuchon, mettait le feu au grisou avant l'invention de la lampe Davy.

* **PÉNITENTIAIRE**, adj. 2 g. (pr. *pé-ni-tan-ci-ère*). Qui concerne la pénitence, le repentir.

— Administr. Se dit particulièrement des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés. Système pénitentiaire. Régime pénitentiaire. La société des États-Unis est elle-même éminemment religieuse, et ce fait a encore une grande influence sur la direction des établissements *pénitentiaires*. (G. de Beaumont.) Le travail était donc réglé dans le monastère comme dans un atelier *pénitentiaire*. (Montalembert.)

— PENITENTIAIRE. adj. et s. Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui ne partagent point les opinions de l'Église romaine sur la pentence.

* **PÉNITENTIAUX, ELLES**, adj. pl. Qui appartient à la pénitence, qui concerne la pénitence. Œuvres *pénitentielles*. (Acad.)

— *Psaumes pénitentiaux*. Les sept Psaumes de la pénitence. || *Canons pénitentiaux*. Dans la primitive Église, Canons relatifs aux pénitences publiques.

— REM. GRAMM. Selon l'Académie, ce mot n'a pas de singulier. En effet, on ne trouve nulle part la forme *pénitential* indiquée par pénitentiaux; mais *pénitentiel*, indiqué par le féminin pluriel *pénitentielles*, est donné par la plupart des dictionnaires.

* **PÉNITENTIEL**, s. m. Liturg. Livre ecclésiastique contenant tout ce qui concerne l'imposition de la pénitence et la réconciliation des pénitents. Il y a différents *pénitentiels*. (Acad.)

PÉNITISSIME, adj. 2 g. (superl. à forme lat. de *penitus*, intérieur). Très retiré, très intérieur, très profond. Ce mot se trouve dans Rabelais.

PENMARCH (Pointe de). Géogr. Cap de France (Finistère), au S.-E. de la baie d'Audierne.

— PENMARCH Bourg du cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper, fut jadis une ville assez importante; 2,800 hab.

PENN (Guillaume). Né à Londres, 1644-1718, fils d'un amiral, embrassa les principes des quakers. Il acheta la propriété d'un vaste territoire, situé sur le Delaware, dans l'Amérique du Nord. Ce territoire reçut le nom de *Pennsylvanie*, 1681. Penn donna aux colons une constitution fondée sur la base de la liberté civile et religieuse, et commença à bâtir Philadelphie. Il fut en grande faveur auprès de Jacques II; de là les attaques qu'il eut à supporter sous Guillaume III. On a publié ses *Œuvres*.

PENNACÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *pennaceus*, même signif.; rad. *penna*, plume). Hist. nat. Qui ressemble à une plume; qui a la surface chargée de taches allongées, qu'on a comparées à des plumes.

PENNACHE, s. m. Vieille forme orthographique du mot PANACHE. Le *pennache* éventant. (Du Bellay.)

— Annél. *Pennache de mer*. V. PANACHE.

PENNADE, s. f. Buade. Vieux et inusité.

PENNADER, v. n. Ire conj. (du lat. *penna*, penne). Étendre les ailes, prendre l'essor, s'ébattre dans son vol, en parlant d'un oiseau.

— Fig. Étendre les bras, les jambes avec nonchalance et mollesse.

— Par métaphore, Marcher avec peine, se traîner dans la boue.

— Frapper du pied. Faire pennader un cheval. Ce terme se trouve dans Rabelais, sous ces deux acceptions. On a dit aussi *penader*. Aimerait on pour hennir un fier et courageux cheval, *penadant* de travers et à sauts, ruades et bonds redoublés ? (Noël du Fail.)

* **PENNAGE**, s. m. (du lat. *penna*, plume). Fauconn. Ensemble des plumes dont un oiseau est couvert; plumage. N'est usité qu'en parlant des oiseaux de proie. Un faucon du second pennage. Pennage blond, fauve, roux, gris, cendré.

— Les longues plumes des ailes et de la queue de tout oiseau. Inusité en ce sens.

PENNAGE, s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait pour faire paître ses troupeaux sur les terres du seigneur.

PENNAIRE, adj. 2 g. (du lat. *penna*, plume). Hist. nat. Qui offre des plis disposés comme les barbes d'une plume.

— PENNAIRE. s. f. Polyp. Genre de polypiers formé aux dépens des sertulaires.

PENNANT (Thomas). Naturaliste anglais, né à Downing (Flint), 1726-1798, a écrit : *Zoologie de la Grande-Bretagne ; Histoire des quadrupèdes ; le Nord du globe*.

PENNANTIE, s. f. (de *Pennant*, nom pr.). Bot. Genre rapporté avec doute à la famille des rhamnées, établi pour des arbres de la Nouvelle-Zélande et de l'île Norfolk.

PENNAR. Géogr. V. PANNAIR.

PENNARD, s. m. (du lat. *penna*, plume). Ornith. Nom vulgaire du canard à longue queue, qu'on nomme aussi à tort *penard*.

PENNART, s. m. Couteau à deux tranchants. Vieux mot.

PENNATICISÉ, ÉE, adj. (et. lat., *pennatus*, aile; *cædo*, je coupe). Bot. Qui est découpé en dentelures, crénelures, lobes ou parties, disposés latéralement comme les barbes d'une plume. Feuilles pennaticisées. On dit aussi *pinnaticisé*.

PENNATIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des plumes. On dit aussi *pinnatifère*.

PENNATIFIDE, adj. 2 g. Bot. V. PINNATIFIDE.

PENNATIFOLIÉ, adj. 2 g. Bot. V. PINNATIFOLIE.

PENNATILOBÉ, adj. 2 g. Bot. V. PINNATILOBE.

PENNATIPARTI, ITE, adj. Bot. V. PINNATIPARTI.

PENNATISÉQUI'É, ÉE, adj. Bot. V. PINNATISEQUE.

PENNATISIGNÉ, ÉE, adj. Bot. V. PINNATISIGNÉ.

PENNATISTIPULÉ, ÉE, adj. Bot. V. PINNATISTIPULE.

PENNATULAIRE, adj. 2 g. ou **PENNATULIEN, ENNE**, adj. Polyp. Qui ressemble à une pennatule. || PENNATULAIRES ou PENNATULIENS. s. m. pl. Famille de polypes qui a pour type le genre pennatule.

PENNATULE, s. f. (du lat. *penna*, plume). Polyp. Genre de polypes alcyoniens de la famille des pennatulaires, appelés aussi *plumes de mer* à cause de leur forme. Les pennatules sont pour la plupart très phosphorescentes, se trouvent près des côtes, naturellement enfoncées dans le limon, ou flottant librement dans les eaux.

PENNATULIN, INE, adj. Polyp. Syn. de PENNATULAIRE. || PENNATULINES. s. f. pl. Famille de polypes correspondant aux pennatulaires.

PENNATULITE, s. f. Polyp. Nom ancien des pennatules fossiles.

* **PENNE**, s. f. (du latin *penna*, plume). A signifié Plume en général, plume à écrire. || S'est dit particulièrement des plumes qui garnissent les flèches.

— Anc. art milit. Syn. de CRÉNEAU. || Autrefois, Château crenelé.

— Blas. Nom des plumes qui garnissent un chapeau placé au-dessus de l'écu.

— Constr. Sorte de solive.

— Ornith. Nom des plumes des ailes et de la queue des oiseaux, avec lesquelles ils exécutent le vol. Tous les pinsons ont la queue fourchue et composée de douze *pennes*. (Buff.) Baudour avait un oiseau de la grandeur d'un aigle, la queue blanche mêlée de *pennes* incarnates. (V. Hugo.) || *Pennes rémiges*. Grandes plumes des ailes d'un oiseau qui servent à l'acte du vol. || *Pennes rectrices*. Grandes plumes de la queue qui servent à diriger le vol.

— Mar. Gros cordon de laine réuni en houppe au bout d'un bâton pour étendre le brai. || Petit bout supérieur d'une antenne. *Faire la penne*. Apiquer une antenne contre son mât; la penne est alors bien plus élevée que le mât, et on peut y mettre un homme en vigie.

— Polyp. *Penne marine*. Nom vulgaire des pennatules.

— Tiss. Tête de la chaîne. || *Fils de penne*. Fils qui restent attachés aux ensouples, quand on a levé la toile. En ce sens, on écrit aussi *peigne* et *pienne*.

PENNE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), près du Lot; 2,700 hab.

— PENNE. Ville de la prov. et au S.-E. de Teramo (Italie). Chapeaux de paille; 10,000 hab.

* **PENNÉ, ÉE**, adj. (ét. lat., *pennatus*, même signif.; rad. *penna*, plume). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de chaque côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

— Ornith. *Ailes pennées*. Celles qui sont pourvues de rémiges dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres et se recouvrent naturellement, de manière à servir au vol. || *Doigts pennés*. Ceux qui sont garnis d'une membrane découpée à chaque phalange, en festons lisses ou finement dentelés.

— On dit aussi *pinné*.

PENNEAU, s. m. Bouch. Flèche de lard, coupée depuis l'épaule du cochon jusqu'à la cuisse.

PENNELLE, s. f. Crust. Syn. de PÉNELLE.

PENNES (Les). Géogr. Comm. du cant. de Gardanne, arrond. d'Aix (Bouches-du-Rhône); 2,000 hab.

PENNET, s. m. Bois d'une flèche empennée. Inusité.

PENNI (Jean-François). Peintre, né à Florence, 1488-1528, élève de Raphaël, travailla avec lui aux Loges du Vatican.

PENNICORNE, adj. 2 g. (étym. lat., *penna*, plume; *cornu*, corne). Entom. Qui a des antennes pennées ou plumeuses.

— PENNICORNE. s. m. Syn. de SCAPHURE.

PENNIFIDE, adj. 2 g. Bot. Syn. de PINNATIFIDE.

PENNIFOLIÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *penna*, plume; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles découpées comme les barbes d'une plume.

PENNIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une plume. Rameaux penniformes. Feuilles penniformes.

— Anat. *Muscles penniformes*. Muscles dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon moyen, comme les barbes d'une plume le long de leur tige commune.

PENNIGÉMINÉ, ÉE, adj. Bot. V. PENNOGÉMINÉ.

PENNIGLUME, adj. 2 g. (étym. lat., *penna*, plume; *gluma*, glume). Bot. Qui a les glumes plumeuses.

PENNILLION, s. m. Litt. Sorte de poème gallois.

PENNILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PINNATILOBÉ.

PENNINE, s. f. Minér. Silicate hydraté d'aluminium et de magnésium, avec fer et chrome, originaire des Alpes Pennines.

PENNINERVE, adj. 2 g. (étym. lat., *penna*, plume; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont le pétiole se prolonge en une nervure longitudinale qui, de chaque côté, émet sur un seul plan des nervures latérales. Feuilles penninerves.

PENNINES (Alpes). Géogr. V. ALPES.

PENNING, s. m. (pr. *penn-ning*). Métrol. Monnaie hollandaise, valant environ 0fr.02.

PENNINUS MONS. Géogr. Nom ancien du Grand Saint-Bernard.

PENNIPARTI, ITE, adj. Bot. V. PINNATIPARTI.

PENNIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *pes, pedis*, pied). Hist. nat. V. PINNIPÈDE.

PENNISEQUÉ, ÉE, adj. Bot. V. PINNATISEQUE.

PENNISÈTE, s. m. (pron. *penn-ni-cète*; ét. lat., *penna*, plume; *seta*, soie). Bot. Genre de graminées panicées, établi pour des plantes qui croissent dans toutes les contrées du globe, mais surtout dans les régions tropicales.

PENNITARSE, adj. 2 g. (étym. lat., *penna*, plume; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses pennés.

PENNITE, s. f. (de *Penn*, nom pr.). Minér. Variété de dolomie.

PENNIVEINÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *penna*, plume; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont la nervure médiane est saillante, et dont les nervures latérales sont pinnées.

PENNOGÉMINÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *penna*,

plume; *geminus*, double). Bot. Se dit d'une feuille décomposée, dont chacun des deux pétioles secondaires porte plusieurs paires de folioles.

*** PENNON**, s. m. (du latin *penna*, plume). Hist. Etendard à longue queue que faisait porter devant lui tout chevalier qui commandait à vingt hommes d'armes. Les chevaliers avaient *pennons*; les barons bannières; les rois avaient à la fois bannières et *pennons*. (Froissart.) Des lances ornées de *pennons* blancs et bleus, des albarnos, des casaques de satin taillade, étaient rangés auprès des boucliers, et brillaient au milieu des cimeterres et des poignards. (Chateaubriand.) Les écuyers attendent, les destriers hennissent, les *pennons* flottent, l'armée est en marche. (L. Blanc.)

— *Pennon royal*. Bannière que les anciens rois faisaient flotter devant eux quand ils allaient à la guerre.

— *Faire de pennon bannière*. V. BANNIERE.

— Par extens. Tout drapeau appartenant à un corps de troupes.

— Plume qui garnit la baguette d'une flèche.

— Blas. *Pennon généalogique*. Écu indiquant les alliances d'une maison.

PENNONAGE, s. m. Féod. Droit de porter pennon.

— Anc. cout. Division de la milice bourgeoise de Lyon qui comprenait environ cinq cents hommes et se rassemblait sous un pennon. Il y avait à Lyon trente-cinq pennonages, autant que de quartiers.

PENNONCEAU, s. m. Diminutif de Pennon. || Banderole que l'on fixait à la lance.

PENNONCELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pennoncelier. S'empl. adjectiv. Forteresse pennoncelée.

PENNONCELLER, v. a. et n. 1re conj. Féod. Déployer un pennon; prendre possession d'un lieu en y plantant sa bannière.

PENNONIE, s. f. Anc. art milit. Subdivision d'une troupe rangée sous un pennon.

PENNONIER, s. m. (rad. *pennon*). Anc. art milit. Porte-étendard.

PENNSYLVAIN, s. m. A été employé comme synonyme de PENNSYLVANIEN.

Il veut qu'en liberté les heureux *Pennsylvains*
Puissent cueillir les fruits qu'ont cultivés leurs mains. (DELILLE.)

PENNSYLVANIE. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, qui a 117,102 kil. carrés, et 1,300,000 habitants. Traversé du N.-E. au S.-O. par les monts Alléghanys, il est arrosé par le Delaware, la Susquehannah et l'Ohio. Riches mines de fer, de cuivre, de houille et d'anthracite. Sol très fertile et admirablement cultivé. L'industrie est très active. Les villes sont : *Harrisburg*, ch.-l.; Philadelphie, Pittsburg, etc. Fondée par William Penn, la Pennsylvanie (*forêt de Penn*) prit une part active à la guerre de l'indépendance américaine, 1775-1783.

PENNSYLVANIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Pennsylvanie.

— adj. Qui appartient à la Pennsylvanie ou à ses habitants.

PENNULE, s. f. Bot. Syn. de PINNULE.

PENNY, s. m. Métrol. Monnaie de compte anglaise formant le douzième du schelling. || Monnaie réelle d'argent valant 0 fr. 0979. || Monnaie de bronze valant 0 fr. 0945. Il y a aussi en bronze, des demi pence et des quarts de penny. || Pl., *pence*.

PENNYBOY, s. m. (mot anglais). Turf. Enfant que les gentlemen-riders chargent de tenir leurs chevaux et auquel ils donnent un penny.

PENOBSCOT. Géogr. Petit fleuve des États-Unis (Maine), finit dans une baie de même nom. Cours de 450 kil.

*** PÉNOMBRE**, s. f. (ét. lat., *pene*, presque; *umbra*, ombre). Astron. Lumière faible qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total, et avant le retour total de la lumière, ou, en d'autres termes, zone d'ombre moins opaque qui borde de chaque côté l'ombre véritable. La *pénombre* est une ombre faible, un commencement d'obscurité. (Bailly.)

— Particulièrement, en parlant du soleil, Teinte moins sombre qui entoure les grosses taches.

— Fig. Malgré son mérite, il est resté dans la *pénombre*. (Acad.)

— Demi-jour en général. Il considérait cette forme vague se dressant comme un fantôme dans les *pénombres* de la nuit. (G. Flaubert.)

— B.-arts. Passage graduel de la lumière à l'ombre pure; sorte de dégradation au moyen de laquelle l'intensité de la lumière va toujours en diminuant, depuis le point le plus fortement éclairé jusqu'à celui ou elle se fond dans l'ombre.

PÉNOMBRÉ, ÉE, adj. Qui est dans la pénombre. On dit aussi *pénombreux*.

*** PENON**, s. m. Féod. V. PENNON.

— Mar. Petite boulette qui, pour avoir la plus grande légèreté, est faite au moyen d'un fil à voile traversant en son centre des plaques de liège de 8 à 10 centimètres, et garnie sur sa circonférence de petites plumes légères. Le penon se fixe à un galhauban du côté du vent, et permet à l'officier de quart de se rendre bien compte de la direction de la brise. || Sur les bâtiments ayant des mâts à pible, la vergue qui porte le tiron s'appelle penon.

PEÑON-DE-VELEZ. Géogr. Forteresse d'Afrique (Maroc), dans un îlot de la Méditerranée, en face de Malaga. Elle appartient à l'Espagne, qui en a fait un présidio.

PENRITH. Géogr. Paroisse du Cumberland (Angleterre), à 28 kil. S.-E. de Carlisle; 6,000 hab.

PENSACOLA. Géogr. Ville des États-Unis (Floride), sur la baie du même nom. Son port est le plus beau et le plus sûr du golfe du Mexique.

PENSAGRE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'œnanthe.

PENSANT, part. prés. du v. Penser. Qui pense. *Pensant* juste, parlant bien. Voltaire.) L'homme sauvage doit aimer à dormir et avoir le sommeil léger comme les animaux qui, *pensant* peu, dorment pour ainsi dire tout le temps qu'ils ne pensent point. (J.-J. Rouss.)

*** PENSANT, ANTE**, adj. Qui est capable de penser, qui est propre à la pensée. Être pensant. Faculté pensante. On retrouvera dans tous mes écrits cette humanité qui doit être le premier caractère d'un être *pensant*. (Volt.) Ils disaient : Dieu fit l'âme *pensante*, il la conservera *pensante*. (Id.) Qu'avec de la matière et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes *pensantes*, cela est bien fort. (Id.) Soyez sûr que les ouvrages des êtres *pensants* du dix huitième siècle sont fort au-dessus des apothéoses de la Grèce. (Id.) C'est l'esprit des sociétés qui développe une tête *pensante*. (J.-J. Rouss.) Une race *pensante*, avide de connaître. Fontanes.) Ce n'est pas la une petite œuvre, car c'est à une œuvre semblable que tout le monde *pensant* travaille aujourd'hui. (H. Taine.)

L'univers fut le fruit de ce prompt assemblage;
L'être libre et *pensant* en fut aussi l'image. (RAC.)
D'un artisan suprême impuissantes machines,
Automates *pensants* mus par des mains divines,
Nous serions à jamais de mensonge occupés,
Vils instruments d'un Dieu qui nous aurait trompés! (VOLTAIRE.)

— *Mal pensant*. Qui juge désavantageusement du prochain. C'est un individu bien mal pensant, trop mal pensant.

— *Bien pensant, mal pensant*. Qui a de bons ou de mauvais sentiments, de bons ou de mauvais principes. Un homme bien pensant. Une femme bien pensante. Se ranger toujours du côté des gens bien pensants.

— Substantiv. Un mal pensant. C'est un mal pensant Favoriser les bien pensants. Ce qu'ils voulaient, c'était le maintien d'une loi de sang, qui permettait de lapider le mal *pensant*. (E. Renan.)

PENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Penser. S'empl. adjectiv.

— Imaginé. Chose bien pensée, sagement pensée. Les ouvrages *pensés* avec profondeur. (Villemain.)

— Littér. et B.-arts. *Bien pensé*. Se dit d'un ouvrage de littérature, d'un tableau, d'un bas-relief dont la composition est sagement conçue, dont toutes les parties sont parfaitement coordonnées. Je le trouve (son livre) très bien écrit et *pensé*. Mérimée.)

*** PENSÉE**, s. f. (rad. *penser*). Acte de la faculté pensante, opération de la substance intelligente. La pensée est l'attribut de l'esprit. La pensée est la première faculté de l'homme. Exercer la pensée. Le mot *pensée* comprend dans son acception toutes les facultés de l'entendement, et toutes celles de la volonté. (Condill.) Il fallait qu'il s'écoulât des siècles pour faire soupçonner que la *pensée* peut être assujettie à des lois. (Id.) Il nous est impossible d'apercevoir notre âme autrement que par la *pensée*. (Buff.) Qu'est-ce que notre *pensée*, si haute en dignité, si petite en puissance? (H. Taine.)

Osé-tu porter la *pensée*
Jusque dans le conseil des dieux? (J.-B. ROUSS.)
Sur des ailes de feu, loin du monde élancée,
Mon active *pensée*
Plane sur les débris entassés par le temps. (THOMAS.)
Par quel rapide effort la sublime *pensée*,
Des prisons du cerveau tout à coup élancée,
Sait-elle dans leur cours ces vastes tourbillons
Qui tracent sur l'éther d'invisibles sillons? (LEBRUN.)

— *En pensée, de la pensée, par la pensée*. Par un acte de l'esprit, sans parler et sans agir. Il n'a péché qu'en pensée. L'un et l'autre se dit adieu de la *pensée*. (La Font.)

— *Il y a de la pensée dans cet ouvrage*. Il annonce un écrivain qui pense, un penseur.

— Signifie quelquefois L'esprit lui-même, l'intelligence tout entière. Après avoir perdu l'usage des facultés physiques, ne conserver que la pensée. Son corps et sa *pensée* s'exercent à la fois. (J. J. Rousseau.)

— Chose que l'on pense ou que l'on a pensée; produit de l'acte de la faculté pensante. Pensée vive, ingénieuse, fine, délicate, spirituelle, sublime. Pensée élevée, basse. Pensée juste, vraie, fausse. Pensée honnête, innocente, criminelle, perverse, coupable. Exprimer sa pensée. Développer une pensée. Faire comprendre ses pensées. Rendre bien ou mal sa pensée. La première pensée est toujours la meilleure. Élevez maintenant, ô mon Dieu, et mes *pensées* et ma voix. (Boss.) Je ne marche point dans de vastes *pensées*. (Id.) L'insensé ferme devant lui ses lèvres impies, et, retenant sous un silence forcé ses vaines et sacrilèges *pensées*, se contente de dire en son cœur : Il n'y a point de Dieu. (Fléch.) Les grandes *pensées* viennent du cœur. Vauvenargues.) Quand on écrit à ses amis, on est tenté de leur faire part de ses sensations les plus intimes. Il y a des *pensées* du dehors qui sont destinées aux indifférents. (Mme Necker.) J'ai trouvé qu'il y a dans la méditation des *pensées* honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu. (J.-J. Rouss.) La première *pensée* de l'homme à l'aspect de la nature fut consacrée à l'admiration. (A. Martin.)

Clémène est généreuse. . . . . .
Elle ne peut souffrir une basse *pensée*. (CORNEILLE.)
Au moment où je parle, ah! mortelle *pensée*!
Ils bravent la fureur d'une amande insensée! (RACINE.)
Maudit soit le premier dont la verve indiscrète,
Dans les bornes d'un vers renfermant sa *pensée*,
La plus noble *pensée* (BOILEAU.)
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée. (Id.)
Il est certains esprits dont les sombres *pensées*
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées. (Id.)
A me servir aussi cette voix empressée
Loin de moi, quand je veux, va porter ma *pensée*. (L. RACINE.)

— Par extens., en parlant des personnes. Dieu est son unique pensée. Être d'un siècle entier la *pensée* et la vie. (Lamartine.)

— *Pensée humaine*. Ensemble des idées qui ont contribué au développement progressif de la civilisation. Étudier, écrire l'histoire de la pensée humaine.

— *Pensée de derrière, de derrière la tête*. Fond de la pensée qu'on ne révèle pas, qu'on garde pour soi. Il faut avoir une *pensée* de derrière, et juger de tout par là, en parlant cependant comme le peuple. (Pascal.) Peut être sa *pensée* de derrière la tête était-elle de gagner du temps, peut-être avait-il quelque autre intention. (V. Cherbuliez.)

— Fam. *Il n'est pas tourmenté par ses pensées*. Il a peu d'intelligence, peu d'esprit.

— *Avoir de mauvaises pensées*. Penser à des choses criminelles, déshonnêtes.

— Maxime, vérité morale courte et précise. La pensée est ordinairement détachée, ce qui la distingue de la sentence, qui fait partie d'un ouvrage; elle doit être écrite avec beaucoup de pureté et d'élégance, et présenter, en peu de mots, une idée juste et frappante. Les vers qui commencent ou terminent l'apologue ont ordinairement le caractère distinctif de la pensée. Les *pensées* détachées sont autant de clous d'airain qui s'enfoncent dans l'âme et qu'on n'en arrache pas. (Diderot.) Chaque *pensée* a ses proportions et ses ornements. (Condill.) Le plus vaste trésor serait une collection des bonnes et belles *pensées* humaines. (Delille.)

— Opinion, conviction; façon de penser, manière de voir. Parler contre sa pensée. Dire franchement, faire connaître librement sa pensée. Avoir de quelqu'un une pensée avantageuse, favorable, conforme à la bonne réputation et au mérite réel de cette personne. Est-ce la votre pensée? Nous n'avons pas là-dessus la même pensée. Déguiser sa pensée. Détourner quelqu'un d'une pensée. Un enfant est peu propre à trahir sa *pensée*. (Rac.) Il est de mon devoir de répondre à la confiance dont vous m'honorez en vous disant librement ma *pensée*. (Voltaire.)

— *Lire, pénétrer dans la pensée de quelqu'un*. Découvrir, apercevoir ce qui se passe dans son esprit. || *Entrer dans la pensée de quelqu'un*. Comprendre et approuver sa manière de voir. || *Entrer dans la pensée d'un auteur*. Pénétrer le sens de cet auteur. || *Altérer, affaiblir, dénaturer la pensée d'un auteur*. Se dit plus particulièrement d'un traducteur qui rend mal le texte de son original.

— Méditation, rêverie. S'enfoncer, s'égarer dans ses pensées. S'abandonner à ses pensées. Il allait porter son encens, avec peine, sur les autels de la fortune, et revenait chargé du poids de ses *pensées*. (Fléch.) Les *pensées* les plus noires et les plus sombres viendront fondre dans son âme. (Mass.)

— En style de dévotion, *La pensée de Dieu, la pensée du salut, la pensée de la mort*. La pensée par laquelle on s'occupe de Dieu, du salut, de la mort. S'accoutumer à la pensée de la mort. Éloigner la pensée de la mort || *Avoir aucune pensée de Dieu, de son salut*. N'y faire aucune attention, aucune réflexion.

— Dessein, projet. Rouler de sombres pensées dans son esprit. Avoir la pensée de nuire à quelqu'un, d'être utile à une personne. Ferdre la pensée d'un voyage, d'un mariage. Reprendre plusieurs fois une pensée plusieurs fois abandonnée. Concevoir de vastes pensées. S'égarer dans des pensées ambitieuses. A la mort périront toutes nos pensées. Rome, que tu tenais, l'échappe, et le destin t'a ôté, tantôt le moyen, tantôt la *pensée* de la prendre. Boss.) Pour votre hymen Achille a changé de *pensée*. (Racine.)

Je souhaitai son lit, dans la seule *pensée*
De vous laisser au trône où je serais placée. (RAC.)

— Loc. impers. *Il me vient dans la pensée*, ou *il me vient en pensée*. J'ai l'intention, le projet de.

— Espérance.

Dans le temps que votre âme empressée
Forme d'un doux hymen l'agréable *pensée*. (RAC.)

— Souvenir. (Monime.) Avec tous ses attraits revient à ma *pensée*. (Rac.) Mais il ne put sitôt en bannir la *pensée* (de Vasthi). (Id.)

Puis-je demeurer sans voir
Si dans mes chants la double et retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma *pensée*? (RAC.)

— Bibliogr. *Pensées* ou *Pensées détachées*. Titre qu'on donne à des recueils de réflexions sur plusieurs sujets qui ne sont point nécessairement les uns aux autres. On donne encore ce nom à des recueils qui sont formés de réflexions extraites des divers ouvrages d'un auteur. Les Pensées de Cicéron, de Sénèque. Les Pensées de Pascal.

— Littér. et B.-arts. Première esquisse, première ébauche, première idée, plan qui n'est pas encore arrêté, qui n'est pas fini. Jeter sur le papier la pensée d'un ouvrage, la pensée d'une mélodie, sur la toile la pensée d'un tableau, etc. Ce n'est pas une première pensée, qu'une première penser, qu'une première pensée. J'ai trouvé la *pensée* de la Vierge que je vous ai promise; il faut maintenant trouver le temps et la commodité de l'exécuter. N. Poussin.) || Quelquefois, Trait saillant, ce qui ressort d'une œuvre. L'allusion de Wels fait toute la *pensée* du couplet. Hamilton.)

— *La pensée d'un auteur, d'un artiste*. Œuvre qui exprime tout le genre, toutes les qualités d'un auteur ou d'un artiste. Ce livre est sa pensée. Cette pièce est sa pensée. Celle (la statue de Laurent de Médicis, médite la vengeance de l'assassinat de son frère, a mérité l'honneur d'être appelée la *pensée* de Michel-Ange. (Mme de Staël.)

— Rhét. *Figures de pensée*. Figures qui dépendent de l'expression de la pensée et non des mots ou de la tournure grammaticale que l'on emploie.

*** PENSÉE**, s. f. Bot. Espèce de plante à grandes fleurs du genre violette, cultivée dans les jardins d'agrément; on la nomme aussi *violette tricolore*. || Fleur de cette plante. Les pensées sont de jolies fleurs cultivées, que la couleur veloutée de leurs pétales supérieurs et le jaune citron des trois autres rendent fort distinguées. Dans les terrains médiocres, la couleur de la pensée se change en bleu clair, puis en couleur tout à fait jaune.

— *Couleur de pensée, couleur pensée*, ou absol. *pensée*. Violet brun. Des couleurs pensée, *Pensée*, en ce dernier sens, ne prend pas la marque du pluriel.

— Pharm. On emploie les pensées en décoctions contre les maladies cutanées. La racine de cette plante est émétique.

PENSEMENT, s. m. Action de penser, de réfléchir; pensée, réflexion. Comment est-il possible qu'on se puisse défaire du *pensement* de la mort? (Montaig.) Ce *pensement* était son plaisir et sa consolation. (G. Sand.) Ce terme est vieux, mais encore usité dans le style villageois.

— *Entrer en pensement*. Se mettre à réfléchir. Dont l'endiadge entra plusieurs fois en *pensement*. (La Font.)

— Souci, sollicitude, inquiétude. S'occuper du *pensement* de chose si éloignée, ce serait folie. (Montaigne.)

J'ai veu sans nul *pensement*,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle;
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigna songer à moi
Qui ne songeai jamais à elle. (REGNIER.)

*** PENSER**, v. n. 1re conj. pr. *pan-cé*; du lat. *pensare*, peser, examiner. Former dans son esprit l'idée, l'image d'une chose. L'homme, l'âme pense. Ils ne *pensent* pas, ils disent ce que les autres ont *pensé*. (La Bruyère.) L'un ne *pense* pas assez pour goûter un auteur qui *pense* beaucoup; l'autre *pense* trop subtilement pour s'accommoder des pensées qui sont naturelles. (Id.) *Penser* et s'exprimer noblement. (Volt.) C'est ne vivre qu'à demi, que de n'oser *penser* qu'à demi. (Id.) L'enfant qui lit ne *pense* pas, il ne fait que lire. (J.-J. Rousseau.) L'homme du monde voit tout et n'a le temps de *penser* à rien. (Id.) Celui qui ne *pense* pas ne sait pas non plus profiter des pensées des autres. (C. Fec.) L'être qui ne fait que sentir ne *pense* pas encore, et l'être qui *pense* sent toujours. (Rivarol.)

— *Penser finement, noblement*, etc. Avoir des pensées fines, nobles, etc.

— *Penser tout haut*. Faire connaître ce qu'on a dans l'esprit, avec franchise, sans détour, sans réserve, sans arrière-pensée. Il a l'habitude de penser tout haut. Bien peu de gens sont assez droits pour penser tout haut. Ici l'on *pense* tout haut et l'on ne se gêne guère pour personne. (Mérimée.)

— *Liberté de penser*. Droit de professer les opinions que l'on croit bonnes.

— Raisonner. Penser juste. L'art de penser. Ne penser que d'après les autres. Ils *pensaient* avec les sages, et n'osaient parler que comme le peuple. (Mass.)

— Réfléchir, méditer. Penser avant de parler. Parler sans penser. Penser beaucoup, penser peu, ne penser guère. Il a pensé longtemps à ce que vous lui avez dit. On ne saurait penser trop mûrement à une entreprise de cette importance. Penser en soi-même à quelque chose. Je n'ai pas eu le temps de penser aux propositions que vous m'avez faites. Quiconque a *pensé* *pensera* toujours, et l'entendement une fois exercé à la réflexion ne peut plus rester en repos. (J.-J. Rouss.)

— *Donner à penser*. Faire réfléchir, éveiller l'attention. Cet événement, cette mesure politique donne à penser.

— *Il y a beaucoup à penser*. Il y a bien des

réflexions à faire, il faut longuement examiner. Il y a beaucoup à penser avant de se lancer dans une telle entreprise. Comme il y a beaucoup à *penser*, je *pense* beaucoup aussi, et par malheur bien inutilement. (Mme de Sév.)

— Fam. On dit ironiquement d'une personne silencieuse : *Il est comme le perroquet de M. de Vendôme, s'il ne dit mot, il n'en pense pas plus.* || *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins.* Se dit au contraire de celui qui réfléchit, mais ne juge pas à propos d'exprimer sa pensée.

— *Sans y penser.* Sans faire attention, sans intention, involontairement. La plupart des écrivains moralistes fournissent sans y *penser* des armes contre eux-mêmes. (Dulav.)

Penser si. Vous ne *pensez* pas seulement s'il y a un Dieu au-dessus de nous. (Mass.)

— *Penser à.* Songer à. Le mal vient sans qu'on y pense. Gand tonne avant qu'on *pense* à le munir. (Bossuet.) Nous ne *pensons* ni à la mort dont Dieu nous menace, ni à l'immortalité qu'il nous promet. (Fléch. Un homme de cœur *pense* à remplir ses devoirs. (La Bruyère.) A trente ans passés, il est temps de *penser* à soi ; commence donc à rentrer en toi-même, et sois homme une fois avant la mort. (J.-J. Rouss.)

— Se souvenir. Penser à ses anciens amis. Penser encore à la perte qu'on a faite. Je n'ai plus pensé à vous apporter les livres que je vous avais promis. Qui pourra *penser*, sans verser des larmes, aux marques de tendresse que lui donna le roi son frère ? Boss.) Après le combat, ne *pensez* plus au mort. (Corn.) Demain matin, ma sœur, vous me ferez *penser* à mettre mon petit bonnet qui a de la dentelle. (V. Hugo.)

— En ce sens, on a dit *penser de* et *penser en*. *Pensez* de vous résoudre à soulager ma peine. (Malh.) Le reste du temps, je l'employai à *penser* en ma faute votre mère et vous. (Voiture.)

— Être d'opinion, être d'avis, croire, juger. Pensez-vous comme moi sur cette affaire ? Ils ont pensé les uns comme les autres sur ce point. Cela est plus vrai qu'on ne pense. Vous le croyez honnête homme, je pense comme vous. L'art d'interroger n'est pas si facile qu'on *pense*. (J.-J. Rousseau.)

— *Bien penser, mal penser.* Avoir des opinions, des idées conformes ou contraires aux principes ou aux croyances généralement admis.

— *Façon de penser.* Opinion, jugement sur quelque chose. Je désirerais connaître votre façon de penser. Voici ma façon de penser. Cet homme a sur des choses de la plus haute importance une façon de penser tout à fait singulière. || *Dire à quelqu'un sa façon de penser.* Lui dire franchement ce qu'on pense de lui, ne garder aucun ménagement dans les reproches qu'on lui adresse.

— *Vous n'en êtes pas où vous pensez.* Vous vous méprenez grandement, les choses ne sont pas telles que vous les supposez. On n'est pas où l'on *pense* en me faisant injure. (Molière.)

— *Honni soit qui mal y pense.* Il ne faut jamais interpréter à mal ce qui peut être fort innocent en soi-même. V. HONNI

— Avoir en vue, projeter, former un dessein. Penser à un parti avantageux pour ses enfants. Il pense à marier richement son fils. Penser à naître. Penser à faire visite à un ami. Penser à acheter un domaine, une maison

Armons-nous de courage, et nous ferons trembler
Ceux dont les lâchetés *pensent* nous accabler (Corn.)

— *Penser à mal.* Avoir quelque mauvaise intention. || *Sans penser à mal.* Sans aucune intention de blesser, de fâcher personne. Agir, parler sans penser à mal.

— *Penser à soi.* Se précautionner, prendre garde. Vos ennemis sont remuants et nombreux, pensez à vous.

— *Ne penser qu'à soi-même.* Ne s'occuper que de soi, concentrer tout en soi. Ceux qui ne *pensent* qu'à eux-mêmes. (La Bruy.)

— *Penser à quelqu'un.* S'occuper de lui être utile ; faire choix d'une personne pour l'aimer, pour l'épouser. Comment, avec un extérieur si peu fait pour plaire, pouvait-il *penser* à ma sœur ? (Mme de Genlis.) || Se dit aussi familièrement pour Ne pas oublier ce qu'on lui a promis. Vous m'avez promis ce travail, avez-vous pensé à moi ?

— Tendre, aspirer. Et moi, par un bonheur ou par malheur... j'ai osé *penser*... (Racine.)

— *Penser*, suivi d'un infinitif. Être sur le point de. Il a pensé se noyer en traversant le fleuve. J'ai pensé mourir depuis notre dernière entrevue. Nous avons pensé être enveloppés tous d'un cet horrible malheur. Il a parlé d'un mariage qui a *pensé* se conclure pour lui, mais que trois ou quatre femmes jalouses ont trouvé sourdement le secret de faire manquer. (Marivaux.) A force de vouloir paraître grand, vous avez *pensé* ruiner votre véritable grandeur. (Mass.) Il la pria aussi de se souvenir du mal qu'elle avait *pensé* lui causer, afin qu'elle évitât de le faire à d'autres. (Lemaistre de Sacy.) Les remords rentrent dans son cœur, et il se hâte de quitter l'édifice où il a *pensé* devenir infidèle à sa religion et à sa patrie. (Chateaub.)

Je pris certain auteur autrefois pour mon maître,
Il *pensa* me gâter. (La Fontaine.)

— Impersonn. Il *pensa* bien y avoir en Orient à peu près la même révolution qui arriva, il y a environ deux siècles, en Occident. (Montesquieu.)

— PENSER, v. a. Avoir dans l'esprit, concevoir par la réflexion. Dire ce que l'on pense. Un homme ne doit jamais dire ce qu'il ne pense pas ; un homme prudent n'est pas toujours tenu de dire tout ce qu'il pense. Ce qu'il dit est bien éloigné de ce qu'il pense. Il m'a fait les plus obligeantes promesses, les offres de services les plus empressées ; mais, au fond de son âme, il pensait tout autre chose. La liberté de *penser* tout ce qu'on veut. Boss., Souffrez, Crétois, que je vous dise ce que je *pense*. (Fénel.) Je l'ai souvent *pensé*, tu ne prospères point sur ce sol brillant où le bonheur semble pourtant t'avoir transplanté. X. Marmier.)

— *Penser sa parole.* Réfléchir à ce que l'on veut dire. L'homme *pense* sa parole avant de parler sa pensée. (De Bonald.)

— *Penser des pensées.* S'est dit pour Avoir des pensées. Nous savons qu'elle a toujours imité Dieu, dont elle porte sur le front le caractère ; elle a toujours *pensé* des pensées de paix. (Boss.)

— Croire, juger, être d'avis. Penser de quelqu'un des choses fâcheuses. Ne rien penser de quelqu'un qui ne soit honorable. Je sais qu'en penser, ce que je dois en penser. Je n'en pense ni bien ni mal. Cette chose n'est pas si aisée qu'on le pense. Quel *pensez*-vous que fut le lendemain l'appareil de son triomphe ? (Fléch.) Mais de lui-même ici que faut-il que je *pense* ? (Rac.) Ne doutez jamais de la manière très distinguée dont je *pense* sur votre sujet. (Mme de Sévigné.) A chaque instant, je *pensais* le voir tomber malade. (J.-J. Rousseau.) Daignez attendre et ne pas *penser* mal de votre âme. (Id.)

— *Penser que.* Croire, supposer que. Toi qui connais Pyrrhus, que *penses*-tu qu'il fasse ? (Rac.) Tu te trompes si, avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent, et ces six bêtes qui te traînent, tu *penses* que l'on t'en estime davantage. (La Bruyère.) Sa timidité l'avait indigné ; il avait *pensé* que l'homme aimé de Madeleine ne devait baisser la tête devant personne. (Alph. Karr.) Quelques littérateurs ont *pensé* que la poésie descriptive n'était point un genre ; cela peut être vrai, si on prend la définition à la rigueur. (Michaud.)

— *A ce que je pense.* Suivant mon idée, ma conjecture, ma manière de voir. Il viendra vous voir cette semaine, à ce que je pense.

— *Ne pas savoir que penser.* Ne pouvoir se former une opinion. Il y en a un assez grand nombre qui ne savent qu'en *penser* et qui décideraient volontiers la question à croix ou pile. (Diderot.)

— Espérer, se flatter. Il *pense* voir en pleurs dissiper cet orage. (Rac.) *Pensez* vous par des pleurs prouver votre tendresse ? Id. Mais en vain mille auteurs y *pensent* arriver Boil.)

Quoi donc ! Crois-tu *penser* qu'Andromaque infidèle
Peut trahir un époux qui revit en elle ? (Racine.)
Pensez-vous qu'Hermione, à Sparte inexorable,
Vous prépare en Epire un sort plus favorable ? (Id.)
J'approuvais tout pourtant de la mine et du geste,
Pensant qu'au moins le vin dut rester le reste
(Boileau.)

— Imaginer. Penser quelque chose pour faire réussir une affaire. Voici ce qu'il a pensé pour me tirer de ce cruel embarras.

— Créer par la pensée. Celui qui a *pensé* tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans sa tête, est le seul architecte. (Fenelon.)

— SE PENSER, v. pr. Être pensé. De pareilles choses ne se pensent pas.

— Se croire dans un certain état. Je ne me *pensais* pas si fort dans sa mémoire. (Corn.)

— Exercer sur soi-même la faculté de penser. La pensée de Dieu est simple, car il suffit qu'il se *pense* lui-même, puisqu'il a en lui la source et la plénitude de l'être. (J. Simon.) Je pourrais me passer de connaître le monde, tandis que je ne puis être un sujet pensant sans me *penser*, ni une créature sans penser mon créateur. Id.)

— Synon. comp. PENSER, RÊVER, SONGER. On *pense* avec tranquillité, avec ordre ; on *songe* avec inquiétude, sans suite ; on *rêve* par plaisir ou par mélancolie.

* **PENSER**, s. m. Action de penser, faculté de penser. Le *penser* des âmes fortes leur donne un idiome particulier, et les âmes communes n'ont pas même la grammaire de cette langue. (J.-J. Rouss. Quel est l'homme sur la terre qui peut assurer, sans une impiété absurde, qu'il est impossible à Dieu de donner à la matière le sentiment et le *penser* ? (Volt.)

— Syn. de Pensée. Dans mes *pensers* quels affreux des accords ! Mollev., De sinistres *penseurs* je ne suis pas le maître. (A. Dum.)

Ainsi je m'occupais, sans suite et sans méthode,
De ces *penserS* divers où j'étais égaré (Voltaire.)
Cependant, agité par des projets contraires,
Livré en entretient ses *penserS* solitaires (Delille.)
La jeune fille en son âme légère
Eut-elle un seul *penser* qui ne fut pour sa mère.
(A. Dumas.)

— *Un doux penser, de doux penserS.* Un penser, des penserS d'amour.

Un doux *penser* l'agite en ce moment,
Et sur sa bouche a placé le sourire. (Imbert.)

— Lamartine a fait à tort ce mot féminin :

Mes *penserS* dans mon front roulaient comme un torrent,
Et mes esprits flottants sur toutes, sur aucune,
En vain comme l'éclair en voulaient saisir une.

* **PENSEUR, EUSE**, s. (rad. *penser*). Celui, celle qui médite, qui suppute, qui s'applique à connaître, qui approfondit. Un profond penseur. *Pensez-vous*, amis du travail, n'en croyez pas les poètes, écoutez les médecins. Brill.-Sav. C'était donc naturellement à affranchir l'individu que devait tendre l'effort révolutionnaire des *penseurs*. L. Blanc.) L'aristocratie des *penseurs* se souciait peu des besoins sociaux qui se faisaient jour. E. Renan.)

— *Libre penseur.* Celui qui admet le principe d'une entière liberté d'examen, d'une complète indépendance de la raison humaine en matière de foi. Toute libre *penseuse* est un monstre à mes yeux, même lorsqu'elle se tait. (L. Veuillot.) On a dit aussi *franc penseur*.

— Adjectiv. Un esprit penseur. L'observation, par un homme *penseur*, d'un fait qui le frappe, et dont il sait tirer des conséquences utiles, est ce qui produit les découvertes. (Turgot.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PENSIF, IVE**, adj. Qui est fortement occupé d'une pensée. Être pensif. Avoir l'esprit pensif, l'air pensif. Une femme inquiète et pensive. Cet événement l'a rendu tout pensif. Il suivait tout *pensif* le chemin de Mycènes. (Rac.) Il est *pensif* et non questionneur. (J.-J. Rousseau.) Sa figure sombre et *pensive*, jusque dans le sommeil, faillit m'ôter ma résolution. (G. Sand.) Le livre lui tombait des mains, et elle demeurait *pensive*, le regard perdu, jusqu'au retour de son fils, pour qui elle essayait un sourire. (A. Daudet.)

— Substantiv. C'était un *pensif*. (V. Hugo.)

— Syn. comp. PENSEUR, PENSIF, RÊVEUR. Un *penseur* est un homme qui a l'habitude des fortes pensées ; l'homme *pensif* est occupé d'une seule pensée qui l'embarrasse, l'inquiète ; l'homme *rêveur* ne s'occupe que de chimères, que d'idées creuses.

PENSILE, adj. 2 g. Didact. Qui pend, qui est suspendu. Vieux et inusité.

* **PENSION** s. f. (étym. lat., *pensio*, même signif. ; de *pendere*, payer). Somme d'argent donnée à des intervalles fixes et périodiques pour le payement d'une dette contractée à quelque titre que ce soit. Ainsi on donne le nom de pension à la somme que l'on paye pour la nourriture et le logement ou pour la nourriture seule. Payer pension, un quartier de sa pension. Payer une bonne, forte, médiocre pension.

— Lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. Être en pension. Chercher une pension. Avoir trouvé une excellente pension. Prendre quelqu'un en pension.

— *Pension bourgeoise.* Celle où l'on est censé vivre comme l'on vit en famille.

— Se dit en parlant de certains animaux. Payer pension pour ses chevaux. Mettre ses chiens en pension.

— Loc. popul. *Être de pension.* Être engagé ou perdu, en parlant d'une chose.

— Particulièrement, Maison d'éducation où les enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une certaine somme payable périodiquement. Mettre son fils en pension. L'éducation et l'instruction sont également fortes dans cette pension.

— *Maître, maîtresse de pension.* Celui, celle qui tient, qui dirige une maison d'éducation appelée *pension*. || *Sous-maître, sous-maîtresse de pension.* Celui, celle dont l'autorité est subordonnée à celle du maître, de la maîtresse de pension.

— Réunion des enfants que renferme une pension. La pension est nombreuse. La pension est à la promenade. La pension est d'une sagesse exemplaire, fait des progrès sensibles. J'y voyais souvent sur les routes les petites *pensions* d'enfants que l'on faisait voyager. Michelet.)

— *Demi-pension.* Ce que l'on donne quand on ne prend qu'un repas, au lieu ou l'on est en pension. Être à demi-pension, en demi-pension. Ne payer qu'une demi-pension, que demi-pension || Maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires.

— Revenu annuel qu'on donne à quelqu'un, en rémunération de ses services, de ses travaux, ou par munificence, par libéralité. Un souverain, un Etat, un particulier, peut donner, accorder, faire une pension. Une pension du roi. Une pension sur l'Etat. Pensions assignées sur le trésor public. Pensions assignées sur les fonds de retenue des diverses administrations publiques. Pensions assignées sur la caisse des invalides de la marine. Pension de retraite. Pensions de réforme. Solliciter, obtenir une pension. Toucher le premier quartier de sa pension. Mettre quelqu'un à la pension, lui retirer sa pension. Les pensions de retraite pour les militaires et les fonctionnaires sont viagères et reversibles en partie sur la tête de la veuve. Il ne saurait payer, je ne dis pas de trop de *pensions* et de bienfaits, mais de trop de familiarité et de caresses, les secours et les services qu'il en tire. (La Bruyère.) Soudez cet homme, nous pourrions bien lui donner une chambre, un laboratoire, la table et une *pension* de cent écus. (Volt.) Il faut pouvoir donner des *pensions* à des hommes qui ont rendu des services civils, comme les préfets, les juges supérieurs, les conseillers d'Etat, et à leurs veuves. Napol. Ce qu'il fonda de chaires nouvelles, ce qu'il donna de *pensions* littéraires, ne se peut calculer. E. Renan.)

— *Pension viagère.* Celle qu'en vertu d'une clause, d'un contrat ou d'une disposition de la loi, on reçoit pendant tout le temps de sa vie. La pension viagère s'éteint avec l'individu qui en jouissait, à moins qu'elle ne soit reversible, en totalité ou en partie, sur d'autres têtes. *Pension alimentaire.* Celle qu'un individu reçoit pour ses besoins, pour sa subsistance. Léguer à son domestique une pension alimentaire de huit cents francs.

— Par anal.

Il n'était point d'étang, dans tout le voisinage,
Qu'on cormoran n'eût mis à contribution :
Viviers et réservoirs lui payaient *pension*.
(La Fontaine.)

— Gages en général. M. d'Elbeuf avait été douze ou quinze ans en Flandre à la *pension* d'Espagne. (Cardinal de Retz.)

— Dr. canon. Certaine portion à prendre annuellement sur les revenus d'un bénéfice. Obtenir mille écus de pension sur un évêché. Avoir un brevet de pension sur un prieuré, sur une abbaye.

* **PENSIONNAIRE**, s. 2 g. Celui, celle qui paye pension. Un pensionnaire pour le logement et pour la table. Une pensionnaire pour la table seulement. Un bon pensionnaire. Des pensionnaires qui payent fort exactement.

— Iron. Je ne puis me défaire de cet écornifleur, il est mon *pensionnaire*. (Trévoux.)

— Celui, celle qui, moyennant un prix convenu, reçoit dans un établissement spécial le logement, la nourriture et l'instruction. Il y a six cents pensionnaires dans ce collège. Le nombre des pensionnaires s'est accru dans cette institution. Elle avait pris le voile dans un couvent où elle était *pensionnaire*. (J.-J. Rousseau.) Avec cela les mains rouges, et les grâces un peu froides d'une *pensionnaire* en vacances. (A. Daudet.)

— Fam. Personne naïve. Avoir des airs de pensionnaire.

— Personne nourrie et logée dans un établissement public spécial. Pensionnaire d'un hospice, d'un asile d'aliénés. Les pensionnaires de Charenton.

— Celui, celle qui reçoit une pension d'un Etat, d'un prince, d'un particulier. Pensionnaire du roi. Pensionnaire de l'Etat. Pensionnaire du gouvernement.

— Iron. et fam. *Pensionnaire du roi.* Détenu.

— Titre donné autrefois aux membres effectifs de l'Académie des sciences, c'est-à-dire à ceux qui n'étaient ni honoraires, ni associés, ni élèves.

— Dr. canon. Celui qui jouissait d'une pension sur un bénéfice.

— Hist. *Grand pensionnaire.* Titre donné par les écrivains français au conseiller pensionnaire ou avocat de la Hollande. Le grand pensionnaire était député-né de sa province aux états généraux et au conseil d'Etat ; il était, à cause de la prépondérance de la Hollande, premier ministre des Provinces-Unies.

— Théât. *Pensionnaire d'un théâtre.* Comédien, comédienne qui reçoit un traitement fixe et détermine, sans participer aux bénéfices de la société. Pensionnaire de la Comédie française. Pensionnaire est opposé à *Sociétaire*.

—*Demi-pensionnaire.* Élève externe qui prend un repas avec les pensionnaires. Un demi-pensionnaire. Une demi-pensionnaire.

— Celui qui n'est dans une pension bourgeoise que pour un repas.

— Adjectiv. Il est pensionnaire au collège Henri IV. Elle est pensionnaire chez les dames du Sacré-Cœur.

* **PENSIONNAT**, s. m. (pr. *pan-si-o-na* ; rad. *pension*). Lieu où logent les pensionnaires d'un collège. Inusité dans cette acception.

— Établissement particulier où l'on prend en pension des enfants de l'un ou de l'autre sexe pour les instruire. Un pensionnat de garçons. Un pensionnat de demoiselles. Un pensionnat renommé.

— Hist. *Pensionnat normal.* Nom qui était donné à l'établissement appelé depuis *École normale*, dans le décret impérial du 17 mars 1806, sur l'organisation de l'université.

PENSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pensionner. S'empl. adjectiv. Un soldat pensionné du gouvernement. Un coiffeur était *pensionné* comme ayant coiffé une fille du comte d'Artois. (L. Blanc.)

* **PENSIONNER**, v. a. 1re conj. Donner, faire une pension à quelqu'un. Pensionner un vieux soldat, un employé, un domestique.

— *Pensionner de.*

Veut-on votre portrait ? quel corps académique
Vous a *pensionné* d'un prix périodique ? (Gilbert.)

PENSIVEMENT, adv. D'une manière pensive.

PENSIVITÉ, s. f. État d'une personne pensive. || Souci, chagrin, inquiétude, mélancolie, humeur rêveuse. Il est vieux et inusité.

PENSOTTER, v. n. 1re conj. Fam. Penser légèrement. Avec cela on vivote, on *pensotte*. (L. Desnoyers.)

PENSTÉMON, s. m. Bot. Syn. de PENTSTÉMON.

* **PENSUM**, s. m. (pr. *pein-çomm* ; mot lat. formé de *pendere*, pendre, peser. Le *pensum* était un certain poids de laine que l'on donnait à filer par jour aux esclaves. Par extension, il signifiait aussi ouvrage). Surcroît de travail qu'on donne à un élève par punition. Donner un pensum, des pensums. Faire son pensum. Il a eu trois *pensums* à faire, il a eu trois *pensums* cette semaine. (Acad.)

* **PENT** ou **PENTA** (du gr. πέντε, cinq). Préfixe inséparable qui entre dans la composition de plusieurs de nos termes, surtout d'un grand nombre de mots techniques, tels que

pentagone, pentaglotte, pentaleuque, pentamètre, etc, etc.

PENTABROMOTHYMOL. s. m. (pr. *pin-ta-bro-mo-ti-mol'* Chim. Composé obtenu du thymol en substituant cinq atomes de brome à cinq atomes d'hydrogène.

PENTACALIE. s. f. Bot. Syn. de PSACALION.

PENTACAMARE. adj. 2 g. (pron. *pin-ta-ka-mare*; et. gr., πέντε, cinq; fr. *camare*). Bot. Qui est formé de cinq camares.

PENTACANTHE. adj. 2 g. (pron. *pin-ta-kante*; ét. gr., πέντε, cinq; ἄκανθα, epine). Ichtyol. Qui a cinq rayons épineux à l'une des nageoires, à la dorsale ou à l'anale.

— PENTACANTHE. s. m. Arachn. Espèce d'araneide de la Guyane française.

PENTACARBURE. s. m. (pr. *pin-ta-kar-bure*, etym. gr., πέντε, cinq; fr. *carbure*. Chim. Hydrogène carboné liquide qu'on obtient, par compression, du gaz d'éclairage.

PENTACARPE. adj. 2 g. (pr *pin-ta-karpe*; ét. gr., πέντε, cinq; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit se compose de cinq carpelles ou fruits réunis.

PENTACÉRAS. s. m. (pron. *pin-ta-cé rass*; étym. gr., πέντε, cinq; κέρας, corne). Bot. Genre d'arbrisseaux de la Guyane, imparfaitement établi.

PENTACÉROS. s. m. (pron. *pin-ta-cé-ross*; étym. gr., πέντε, cinq; κέρας, corne). Échin. Genre établi pour certaines asteries pentagonales

— Ichtyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour une seule espece, le pentacéros du Cap.

PENTACHAINE. s. f. Bot. V. PENTAKÈNE.

PENTACHLOROTHYMOL. s. m. (pr. *pin-ta-klo-ro-ti-mol*). Chim. Composé obtenu en substituant, dans le thymol, cinq atomes de chlore à cinq atomes d'hydrogène.

PENTACHLORONYLON. s. m. (pr. *pin ta-klo-ro-kei-lon*). Chim. Produit obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique et du chlorate de potasse sur la crèosote.

PENTACHONDRE. s. f. (pr. *pin-ta-kon-dre*; ét. gr., πέντε, cinq; χόνδρος, cartilage). Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, tribu des styphéliées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie et de la Tasmanie.

PENTACHOTOME. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-ko-tome*; étym. gr., πένταχῆ, de cinq manières; τομή, section). Bot. Qui se divise en cinq parties. S'applique principalement aux cimes ou chaque fleur terminale a sous elle cinq bractées, et donne naissance à autant de rameaux.

PENTACLE. s. m. Sceau magique.

PENT-À-COL. s. m. (pr. *pan-ta-kol*). Sorte de médaillon du moyen âge, qui se portait pendu au cou.

PENTACONTAÈDRE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-kon ta-edre*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface est composée de cinquante faces. Cristal pentacontaèdre.

— Substantiv. Un pentacontaèdre.

PENTACONTARCHIE. s. f. (pron. *pin-ta-kon-tar-chi*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἀρχή, commandement). Antiq. gr. Commandement de cinquante hommes. || Office de pentacontarque.

PENTACONTARQUE. s. m. (pr. *pin-ta-kon-tarke*; rad. *pentaconlarchie*). Antiq. gr. Officier civil ou militaire qui avait cinquante hommes sous ses ordres.

PENTACOQUE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-koke*; ét. gr., πέντε, cinq; κόκκος, coque). Bot. Se dit de la diérèsile et du regmate, quand ils sont composés de cinq coques.

* **PENTACORDE**. s. m. (pr. *pin-ta-korde*; ét. gr., πέντε, cinq; χορδή, corde). Anc. musiq. Espèce de lyre grecque, à cinq cordes, inventée et mise en usage au siècle de Sapho et d'Alcée. Le pentacorde est intermédiaire entre la lyre primitive, qui n'avait que trois cordes, et la lyre des époques postérieures, qui en avait sept. || Dans la melopée grecque, Système de cinq sons

PENTACORYNE. s. f. Bot. Syn. de NAUCLÉE.

PENTACOSIARCHIE. s. f. (pr. *pin-ta-ka-zi-ar kie*; ét. gr., πεντακόσιοι, cinq cents, ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne milice grecque, composée de cinq cent douze phalangites, et contenant deux syntagmes.

PENTACOSIARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une pentacosiarchie.

PENTACOSIEN, s. m. (pr. *pin-ta ko zi en*; du gr. πενταχόσιοι, cinq cents). Antiq. gr. Nom que l'on donnait aux prytanes d'Athènes. Avec les proedres et l'épistate, les pentacosiens etaient au nombre de cinq cents.

PENTACOSIOMÉDIMNE. s. m. (pron *pin-ta-ko-zi-o-mé-dimne*; et. gr., πεντακόσιοι, cinq cents; μέδιμνος, mesure de grains qui contenait six boisseaux). Antiq. gr. Habitant d'Athènes qui possédait un revenu équivalant à cinq cents médimnes de blé. Les pentacosiomédimnes formaient la première classe des citoyens; la deuxième classe était celle des chevaliers; la troisième était celle des zygites.

PENTACOSMIE. s. f. (pron. *pin-ta-ko-smi*; et. gr., πέντε, cinq; κόσμος, ordre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espece des îles Philippines

PENTACRINE ou **PENTACRINITE**. s. m. (et. gr., πέντε, cinq; κρίνον, lis. Échin. Genre de crinoïdes, voisin des comatules, établi pour une seule grande espèce vivante des mers équatoriales. Les pentacrines fossiles sont plus nombreux; plusieurs sont caractéristiques du terrain jurassique ou du lias.

PENTACROSTICHE. s. m. (pron. *pin-ta-kro-stiche*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀκροστιχον, acrostiche). Littér. Nom donné à certains vers disposés de telle sorte qu'on y trouve cinq fois le nom qui fait le sujet de l'acrostiche, en partageant toute la pièce de vers en cinq parties différentes de haut en bas.

PENTACRYPTE. s. f. (pron. *pin-ta kripte*, etym. gr., πέντε, cinq; κρύπτη, voûte). Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, établi pour des herbes du Mexique.

PENTACTE. s. f. (pr. *pin-takte*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀκτίς, rayon). Échin. Genre d'holothuries, établi pour une vingtaine d'espèces.

PENTACYCLE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-cikle*; étym. gr., πέντε, cinq; κύκλος, cercle). Bot. Qui décrit cinq tours, comme les légumes cochléiformes du médicago.

PENTADACTYLE. adj. 2 g. (pron. *pin-ta-da-ktile*; étym. gr., πέντε, cinq; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a cinq doigts aux mains.

—Bot. Qui a cinq divisions en forme de doigts. Feuilles pentadactyles.

—Entom. Qui a cinq divisions aux ailes: deux aux supérieures, trois aux inférieures.

— Ichtyol. Qui a cinq rayons libres à chaque nageoire pectorale.

— PENTADACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophiosauriens.

PENTADACTYLON. s. m. (pr. *pin-ta dakti-lon*; et. gr., πέντε, cinq; δακτύλος, doigt). Bot. Syn. de PERSOONIE.

PENTADACTYLOSASTRE. s. m. (pron. *pin-ta-da-ktı-lo-zastre*; ét. gr., πέντε, cinq; δάκτυλος, doigt; ἀστηρ, étoile). Échin. Genre formé aux dépens des astéries.

PENTADARQUE. s. m. (pr. *pin-ta-darke*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Chef de cinq hommes, bas officier de la milice grecque.

PENTADE. s. f. (pr. *pin-tade*; du gr. πέντε, cinq). Didact. Réunion de cinq objets en un seul système.

— Antiq. gr. Escouade de cinq hommes.

— Chron. Groupe de cinq jours dans le calendrier des Scandinaves.

— Liturg. gr. Nom des deux classes dont se composait le clergé séculier, dans l'Église d'Orient.

PENTADÉCAGONE adj. 2 g. (pr. *pin-ta déka-gone*; ét. gr., πέντε, cinq; δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Qui a quinze angles et quinze côtés. Figure pentadécagone.

— Substantiv. Un pentadécagone.

PENTADELPHE adj. 2 g. (pr. *pin-ta-delfe*; ét. gr., πέντε, cinq, ἀδελφός, frère). Bot. Se dit des fleurs qui ont les étamines réunies en cinq faisceaux.

PENTADELPHIE. s. f. (pr. *pin-ta-del fi*; rad. *pentadelphe*). Bot. Réunion des étamines en cinq faisceaux.

PENTADESME. s. m. (pr. *pin-ta-dessme*; ét. gr., πέντε, cinq; δῆσμος, lien). Bot. Genre de la famille des clusiacées, tribu des moronobees, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique tropicale

PENTADRACHME. s. f. (pr. *pin ta-drahme*; et. gr., πεντε, cinq; δραχμή, drachme). Metrol. anc. Monnaie d'argent grecque qui valait cinq drachmes.

PENTADYNAME. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-dinome*; et. gr., πέντε, cinq; δύναμις, force). Bot. Se dit d'une plante ou d'une fleur qui, sur dix étamines, en a cinq plus longues que les autres.

PENTAÈDRE. adj. 2 g. (pron. *pin-ta èdre*; etym. gr., πέντε, cinq; ἕδρα, base). Géom. Qui a cinq faces. Un cristal pentaèdre.

— Substantiv. Un pentaèdre.

PENTAÉTÉRIDE. s. f. (pron. *pin-ta-é-teride*; et. gr., πέντε, cinq; ἔτος, année). Antiq. gr. Espace de cinq ans. Intervalle qui s'écoulait entre deux célébrations successives des jeux Pythiens. Cet espace était primitivement de neuf ans, ce qui l'avait fait nommer *ennéatéride*

PENTAGLOTTE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-glote*; et. gr., πέντε, cinq; γλῶττα, langue). Philol. Qui est écrit en cinq langues. Dictionnaire pentaglotte. Bible pentaglotte.

— Bot. Dont les pédicules portent chacun cinq gousses, qu'on a comparées à l'épiglotte.

— PENTAGLOTTE. s. m. Bot. Syn. de CARYOLOPHE. On dit aussi *pentaglossse*.

PENTAGONAL, ALE. adj. pr. *pin-ta gonal*). Géom. Qui a rapport au pentagone. || *Figure pentagonale* Figure dont les faces sont des pentagones. || *Prisme pentagonal*. Prisme dont la base est un pentagone.

* **PENTAGONE**. s. m. (pr. *pin-ta-gone*; et. gr., πέντε, cinq; γωνία, angle) Géom. Polygone de cinq angles, pentagone inscrit dans un cercle. L'homme qui ne le comprendrait pas serait inférieur à l'abeille même, si invariable dans la construction de son *pentagone*. (Ch. Nodier.)

— Adjectiv. Figure *pentagone*. (Acad.)

— Bot. Capsule pentagone Placentaire pentagone. Tige pentagone. Rameau pentagone.

PENTAGONITE. s. f. (pr. *pin-ta-go-nite*. Zool. Genre d'actinozoaires.

PENTAGONULE. adj. 2 g. (pr. *pin ta go nule*. Qui offre cinq angles peu saillants

PENTAGYNE. adj. 2 g. (pron *pin ta-jine*; et. gr., πέντε, cinq; γυνή, femelle). Bot. Se dit d'une fleur qui a cinq pistils. Fleur pentagyne.

PENTAGYNIE. s. f. (pr. *pin ta-ji-nı*; rad. *pentagyne*). Bot. Dans le système sexuel de Linné, Ordre qui comprend les plantes à cinq pistils, ou organes femelles.

PENTAGYNIQUE. adj. 2 g. (pr. *pin ta-jinike*). Bot. Qui appartient à la pentagynie.

PENTAHEXAÈDRE. adj. 2 g. (pr. *pin-tak-sa-edre*; et. gr., πέντε, cinq; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface est composée de cinq rangs de facettes, situées six à six les unes au-dessus des autres. Quartz pentahexaèdre.

PENTAHIROLINE. s. f. (pron. *pin ta-i-roline*). Chim. Nom d'une base homologue avec la quinoléine.

PENTAHYDRIQUE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-idrike*; et. gr., πέντε, cinq; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient cinq fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. || *Phosphure pentahydrique*. Le quatrième degré d'hydrogénation du phosphore.

PENTAIRE. s. f. Bot. Syn. de MERCURIA.

PENTAKÈNE. s. m. (pron. *pin ta-kene*; ét. gr., πέντε, cinq; fr. *akène*). Bot. Fruit simple, formé par un ovaire adhérent avec le calice qui, à sa maturité, se partage en cinq lobes.

— Adjectiv. Le fruit des araliacées est pentakène.

— On écrit aussi *pentachaine*.

PENTAL. s. m. Techn. Poulie avec laquelle on etend la chaine que l'on veut faire sécher après l'avoir collée. On dit aussi *penteur*.

PENTALÉE. s. m. (pron. *pin-ta-lé*; du gr. πέντε, cinq). Arachn. Genre de l'ordre des acarides, voisin des trombidions, établi pour une douzaine d'espèces.

PENTALÈPE. s. m. (pr. *pin-ta-lèpe*; étym. gr., πέντε, cinq; λεπίς, écaille). Zooph. Genre de nématopodes.

PENTALÉPIDE. adj. 2 g. (pron. *pin-ta-lépide*; etym. gr., πέντε, cinq; λεπίς, ίδος, écaille). Hist. nat. Qui porte cinq écailles.

PENTALOBE. s. m. (pron. *pin-ta-lobe*; ét. gr., πέντε, cinq; λοβός, lobe). Bot. Genre d'alsodinées violariées, établi pour des arbres de la Cochinchine.

PENTALPHA. s. m. (pr. *pin-tal-fa*; ét. gr., πέντε, cinq; ἄλφα, alpha). Antiq. Espèce de sceau magique sur lequel était reproduite une étoile formée d'un pentagone dont les côtés étaient les bases de triangles représentant des alphas. || On a dit, à tort ou par faute d'impression, *penthacle*.

PENTAMÉRANTHE. s. m. (pr. *pin-ta-mérante*; et. gr., πέντε, cinq; μέρος, partie; ἄνθος, fleur. Bot. Syn. de SIEGESBECKIE.

PENTAMÈRE. adj. 2 g. (pron. *pin-ta-mère*; ét. gr., πέντε, cinq; μέρος, partie). Entom. Se dit d'un insecte qui a cinq articles distincts à tous les tarses. Insectes pentamères.

— Hist. nat. Qui a cinq divisions.

— PENTAMERE. s. f. Moll. Genre de brachiopodes fossiles, établi aux dépens des térébratules.

— PENTAMERES. s. m. pl. Entom. Section de coléoptères composée de ceux chez lesquels on distingue cinq articles à tous les tarses.

PENTAMÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Synon. de PENTAMERE.

PENTAMÉRIDE. s. f. (pr. *pin-ta-mé-ride*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui ne renferme qu'une seule espèce, recueillie à l'île de Madagascar.

* **PENTAMÈTRE**. s. m. (pr. *pin-ta-mètre*; étym. gr., πέντε, cinq; μέτρον, mesure). Litt. anc. Vers composé de cinq pieds, en usage chez les Grecs et les Romains, qui le joignaient au vers hexamètre pour former un distique. Ce vers, dont l'invention est attribuée à Callimus d'Éphèse, est composé de deux dactyles ou spondées, suivis d'une cesure longue et de deux dactyles, suivis encore d'une cesure longue, ou, selon une autre manière de scander, de deux pieds indifféremment dactyles ou spondées, d'un spondée et de deux anapestes. On trouve très rarement des exemples de pentamètres seuls.

— Adjectiv. Un vers pentamètre. Les élégies et les épîtres d'Ovide sont composées de vers hexamètres et *pentamètres*. (Acad.) || Se dit quelquefois du vers français de dix syllabes.

PENTAMYRON. s. m. (pr. *pin-ta-mi-ron*; ét. gr., πέντε, cinq; μύρον, onguent). Anc. pharm. Onguent qui était composé de cinq sortes de substances.

PENTANDRE. adj. 2 g. (pr. *pin-tandre*, ét. gr., πέντε, cinq; ἀνηρ, ἀνδρος, mâle). Bot. m. Se dit d'une plante dont chaque fleur a cinq étamines.

* **PENTANDRIE**. s. f. (pron *pin-tan-dri*; rad. *pentandre*). Bot. Dans le système linnéen, Classe renfermant tous les végétaux hermaphrodites qui présentent cinq étamines distinctes.

PENTANDRIQUE. adj. 2 g. (pron. *pin-tandrike*). Syn. de PENTANDRE. Il est plus usité que ce dernier. De plus, il signifie qui appartient à la pentandrie.

PENTANE. s. m. (pr. *pin-tane*; du gr. πέντε, cinq). Chim. Nom d'un hydrocarbure qui contient cinq atomes de carbone et douze d'hydrogène. On dit aussi *hydrure d'amyle, hydrure d'amylene* ou *de valerene*.

PENTANÈME. s. f. (pr. *pin-ta-nème*; ét. gr., πέντε, cinq; νῆμα, filament). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des herbes orientales.

PENTANOME. s. m. (pr. *pin-ta-nome*; ét. gr., πέντε, cinq; νόμος, division). Bot. Syn. d'OCHROXYLE.

PENTANTHE. adj. 2 g. (pron. *pin-tante*; et. gr., πέντε, cinq; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs.

— PENTANTHE. s. m. Genre de la famille des composées labiatiflores, tribu des nassauviées, établi pour des sous-arbrisseaux du Pérou || Syn. de PANARGYRE.

PENTANTHÈRE. adj. 2 g. (pr. *pin-tan-tère*, ét. gr., πέντε, cinq; ἀνθήρ, anthère). Bot. Qui porte cinq anthères. Se dit d'une plante parmi les étamines de laquelle il n'y en a que cinq qui portent des anthères

— PENTANTHÈRE s. f. Syn. de RHODODENDRON.

PENTAPASME. s. m. (pr. *pin ta-passme*). Bot. Syn. de DISCARIE.

PENTAPÈRE. s. f. (pr *pin-ta père*; ét. gr., πέντε, cinq; πέρα, trou). Bot. Genre de la famille des ericacées, dont l'espèce type croît en Sicile.

PENTAPÉTALE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-pétale*; et. gr., πέντε, cinq; πέταλον, pétale). Bot. Se dit d'une corolle composée de cinq pétales.

PENTAPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de PENTAPÉTALE.

PENTAPÈTE. s. m. (pr. *pin-ta-pète*; du gr. πεντα πετής, plante a cinq feuilles). Bot. Genre de la famille des malvacées, tribu des dombeyacées, établi pour des herbes annuelles, pubescentes, à fleurs rouges, croissant dans l'Asie tropicale

PENTAPHILE. s. m. (pron. *pin-ta-file*). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PENTAPHRAGME. s. m. (pr. *pin-ta-fragme*; ét. gr., πέντε, cinq; φράγμα, cloison). Bot. Genre de goodeniacées, établi pour des plantes herbacées de l'Inde. || Syn. de SCHUBERTIE.

PENTAPHYLLE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-file*; ét. gr., πέντε, cinq; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'un calice à cinq divisions ou d'une plante qui a les feuilles digitées.

— PENTAPHYLLE. s. m. Bot. Syn. de LUPINASTRE.

— Echin. Genre formé aux dépens des ophiures.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour six espèces dont deux habitent la France.

PENTAPHYLLOÏDE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-fil-lo-ide*; etym. gr., πέντε, cinq; φύλλον, feuille; εἶδος, ressemblance. Bot. Syn. de PENTAPHYLLE.

—PENTAPHYLLOÏDE. s. f. Nom qu'on donnait à une espèce de potentille, appelée aussi *argentifere*.

PENTAPHYLLON. s. m. (pr. *pin-ta-fil-lon*; ét. gr., πέντε, cinq; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

PENTAPLE. s. m. (pron. *pin-taple*; du gr. πενταπλόος, quintuple). Antiq. gr. Coupe donnée pour prix aux vainqueurs à la course. En la décernant, on y mélangeait cinq ingrédients: du vin, du miel, de l'huile, du fromage et de la farine.

PENTAPLOSTÉMONE. adj. 2 g. (pr. *pin-ta-plo-sté-mone*; et. gr., πενταπλόος, quintuple; στήμων, etamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre quintuple des divisions de la corolle.

PENTAPODE. s. m. pr. *pin-ta-pode*; étym. gr., πέντε, cinq; πούς, ποδός, pied). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des sparoïdes, établi pour huit espèces vivant pour la plupart dans la mer des Indes.

PENTAPOGON s. m. (pr. *pin ta-po-gon*; ét. gr., πέντε, cinq; πώγων, barbe). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des arundinacées, établi pour des espèces de la Tasmanie.

* **PENTAPOLE**. s. f. (pron. *pin-ta pole*; ét. gr., πέντε, cinq; πόλις, ville) Géogr. anc. Nom donné à des territoires comprenant cinq villes principales. Il y en avait deux en Palestine: l'une se composait des villes de Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm et Ségor, dans la vallée du Jourdain; l'autre comprenait Gaza, Ascalon, Azoth, Accaron et Geth, dans le pays des Philistins. Les Grecs avaient donné ce nom: 1° à la Cyrenaïque; 2° à la Doride d'Asie Mineure, quand la ville d'Halicarnasse eut été exclue de l'hexapole. Enfin, au moyen âge, Pepin le Bref enleva aux Lombards, pour la donner au pape Etienne II, une pentapole formée des villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône, sur l'Adriatique, 755.

PENTAPOLITAIN, AINE. s. (pr. *pin-ta-po-li-tin*). Géogr. Habitant, habitante d'une pentapole.

— adj. Qui appartient à une pentapole ou à ses habitants.

PENTAPROTE. s. m. (pron. *pin-ta-prote*, et. gr., πέντε, cinq, πρῶτος, premier). Hist. anc.

Titre des cinq principaux officiers municipaux de certaines villes de l'empire grec.

PENTAPROTIE, s. f. (pron. *pin-ta-pro-ti*. Hist. anc. Dignité de pentaprote.

PENTAPTÈRE, adj. 2 g. (pr. *pea-ta-ptere*; ét. gr., πέντε, cinq; πτερόν, aile). Bot. Qui porte cinq expansions en forme d'ailes ou de côtes, saillantes ou tranchantes. Capsule, carcérule pentaptère.

— PENTAPTÈRE, s. m. Genre de combrétacées terminaliées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale.

PENTAPTÉRIS, s. m. (pr. *pin-ta-pté-riss*). Bot. Syn. de MYRIOPHYLLE.

PENTAPTÉROPHYLLE, s. m. (pr. *pin-ta-ptè-ro-file*; ét. gr., πέντε, cinq; πτερόν, aile; φύλλον, feuille). Bot. Syn. de MYRIOPHYLLE.

PENTAPTOTE, adj. 2 g. (pr. *pin-ta-ptote*; ét. gr., πέντε, cinq; πτῶσις, qui a des cas). Grammat. Se dit des noms qui ont cinq cas ou cinq terminaisons différentes dans un seul nombre. *Soror, dominus*, sont des noms pentaptotes.

— Substantiv. Un pentaptote.

PENTAPYLON, s. m. pr. *pin-ta-pi-lon*; ét. gr., πέντε, cinq; πύλη, porte). Antiq. lat. Édifice à cinq portes. Nom du temple de Jupiter arbitre, à Rome.

PENTARAPHIDE, s. f. (pr. *pin-ta-ra-fide*; ét. gr., πέντε, cinq; ῥαφίς, aiguille). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des chloridées, établi pour des gramens du Mexique.

PENTARAPHIE, s. f. (pron. *pin-ta-ra-fi*. Bot. Syn. de CONRADIE.

PENTARCHAT, s. m. (pron. *pin-tar-ka*. Polit. Dignité de pentarque, durée de ses fonctions.

PENTARCHIE, s. f. (pr. *pin-tar-chi*; rad. *pentarque*). Polit. Gouvernement de cinq chefs. Pendant la Révolution française, le Directoire était une pentarchie.

PENTARCHIQUE, adj. 2 g. (pr. *pin-tar-chike*). Polit. Qui a rapport à la pentarchie ou au pentarque.

PENTARHOMBIQUE, adj. 2 g. (pr. *pin-ta-rom-bike*; étym. gr., πέντε, cinq; ῥόμβος, rhombe). Minér. Qui offre cinq rhombes. Mode pentarhombique.

PENTARIE, s. f. Bot. Syn. de MURUCUIA.

PENTARQUE, s. m. (pr. *pin-tarke*; ét. gr. πέντε cinq; ἄρχης, chef). Polit. Membre d'une pentarchie.

PENTARRHÈNE, adj. 2 g. ou **PENTARRHIN, INE**, adj. (pr. *pin-tar-rène, pin-tar-rin*; ét. gr., πέντε, cinq; ἄρρην, mâle). Bot. Syn. inusité de PENTANDRE.

— PENTARRHÈNE, s. m. Genre d'asclépiadées, établi pour des sous-arbrisseaux du Cap.

PENTASACHME, s. m. (pr. *pin-ta-zakme*; étym. gr., πέντε, cinq; ἀκμή, pointe). Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées, établi pour des herbes originaires de l'Inde.

PENTASÉPALE, adj. 2 g. (pr. *pin-ta cé-pale*; ét. gr., πέντε, cinq; σκέπαλον, foliole). Bot. Qui est composé de cinq sépales. Calice pentasépale.

PENTASPASTE, s. m. (pr. *pin ta-spaste*; étym. gr., πέντε, cinq; σπασις, action de tirer). Mécan. anc. Machine à cinq poulies, dont trois à la partie supérieure et deux à la partie inférieure. On s'en servait pour lever de lourds fardeaux.

PENTASPERME, adj. 2 g. (pron. *pin-ta-sperme*; étym. gr., πέντε, cinq; σπέρμα, graine). Bot. Se dit d'un fruit ou d'une loge de fruit qui contient cinq graines ou semences. Hibiscus pentasperme.

PENTASTÉRIE, s. f. (pr. *pin ta-sté-ri*; ét. grecq., πέντε, cinq; ἀστηρ, rayon). Echin. Sous-genre d'astéries, comprenant les espèces profondément divisées en cinq rayons.

PENTASTIQUE, adj. 2 g. (pr. *pin-ta-stike*; étym. gr., πέντε, cinq; στίχος, rangée). Hist. nat. Qui est disposé sur cinq rangs.

— Archit. anc. Portique à cinq rangs de colonnes.

— Littér. Qui est composé de cinq vers. Épigramme pentastique.

PENTASTOME, adj. 2 g. (pr. *pin-ta-stome*; ét. gr., πέντε, cinq; στόμα, bouche). Helminth. Qui a cinq bouches ou cinq ouvertures.

— PENTASTOME, s. f. Genre de vers apodes de la classe des entomozoaires.

PENTASTYLE, adj. 2 g. (pr. *pin-ta-stile*; étym. gr., πέντε, cinq; στῦλος, style). Bot. Qui porte cinq styles. Ovaire pentastyle.

— Archit. Qui a cinq rangs de colonnes à la face de devant.

— Substantiv. Un pentastyle.

PENTASULFURE, s. m. (pron. *pin-ta-sulfure*, étym. gr., πέντε, cinq; fr. *sulfure*). Comm. Nom des sulfures contenant cinq équivalents de soufre pour un de métal.

PENTASYLLABE, adj. 2 g. (pr. *pin ta cil-labe*; ét. gr., πέντε, cinq; συλλαβή, syllabe). Littér. Qui est composé de cinq syllabes. Il y a des mots, des vers, des pieds de vers qui sont pentasyllabes. On dit aussi *pentasyllabique*.

— Substantiv. Un pentasyllabe.

* **PENTATEUQUE**, s. m. (étym. gr., πέντε, cinq; τεῦχος, livre). Nom donné à la réunion des cinq premiers livres de la Bible attribués à Moïse: Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome. Approfondir le Pentateuque.

— Anc. chirurg. *Pentateuque chirurgical*. Division des maladies externes en cinq classes: plaies, ulcères, tumeurs, luxations et fractures. Le pentateuque chirurgical est tombé en désuétude.

— Philol. Nom que quelques auteurs donnent aux Décrétales publiées par Grégoire IX, qui forment la seconde partie du droit canonique. Le Pentateuque des Décrétales se compose de cinq livres.

PENTATHIONATE, s. m. (pr. *pin-ta-ti-o-nate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pentathionique avec une base.

PENTATHIONIQUE, adj. (pr. *pin-ta-ti-o-nike*; ét. gr., πέντε, cinq; θεῖον, soufre). Chim. Nom de l'acide hyposulfurique trisulfuré.

* **PENTATHLE**, s. m. (pr. *pin tatle*, du gr. πένταθλον, même signif.). Antiq. gr. Ensemble des cinq exercices en usage dans les jeux de la Grèce. Ces exercices étaient la lutte, la course, le saut, le disque et le javelot. || Athlète qui s'adonnait à ces cinq exercices.

PENTATOME, s. m. (pron. *pin-ta-tome*; ét. gr., πέντε, cinq; τομή, division). Entom. Genre d'hémiptères, tribu des scutellériens, groupe

Pentatome.

des pentatomites, établi pour un grand nombre d'espèces, dont plusieurs très communes en France sur les crucifères. On trouve aussi ce mot au féminin.

PENTATOMIDE, adj. 2 g. Entom. Syn. de PENTATOMITE.

PENTATOMITE, adj. 2 g. (pron. *pin-ta-to-mite*). Entom. Qui se rapporte au genre pentatome. || PENTATOMITES, s. m. pl. Groupe de la tribu des scutellériens, ordre des hémiptères, ayant pour type le genre pentatome.

PENTATONON, s. m. (pron. *pin-ta-to-non*; étym. gr., πέντε, cinq; τόνος, ton). Mus. anc. Intervalle de cinq tons dans la musique grecque. Le pentatonon revient à notre sixte superflue ou septième diminuée.

PENTATROPIS, s. m. (pr. *pin ta-tro-piss*; ét. gr., πέντε, cinq; τρόπις, carène). Bot. Genre d'asclépiadées, établi pour des arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique tropicale.

PENTAZONIES, s. f. pl. (pr. *pin-ta-zo-ni*; ét. gr., πέντε, cinq; ζώνη, ceinture). Entom. Division de myriapodes comprenant les genres glomeris, spirobole et spherotherion.

* **PENTE**, s. f. (du lat. *pendere*, pendre, pencher). Penchant, inclinaison d'un terrain, d'un plan, d'une surface quelconque. Pente douce, aisée, insensible, imperceptible. Pente raide, rapide, abrupte. La pente d'une montagne, d'une colline, d'un chemin, d'une rivière. Aller en pente. Être en pente. Adoucir la pente. Donner de la pente pour l'écoulement des eaux. Une maison située sur la pente, à mi-pente d'un coteau. La rivière a sa pente au midi. D'innombrables ravins d'une *pente* si rapide qu'il est impossible de les défricher. (Rayn.) On les accoutume à courir sur un terrain en *pente*. (Barthelemy.)

— Par extens. Le commerce qui sort naturellement de l'agriculture y revient par sa *pente* et sa circulation. (Rayn.) Il aurait fallu donner une autre *pente* à leur ambition. (Fl.) Toutes les richesses du monde affluaient dans son trésor par des *pentes* aussi entraînantes que celles qui portent les fleuves à la mer. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. La pente du plaisir. La pente du libertinage. Suivant la *pente* de la coutume qui veut qu'on loue. (La Bruy.)

> Ma jeunesse nourrie à la cour de Néron,
> S'égarant, cher Paulin, par l'exemple abusée,
> Et suivant du plaisir la *pente* trop aisée (RACINE.)

— Fig. Inclination, propension. Avoir de la pente au plaisir, au libertinage. Suivre sa pente. Contrarier sa pente naturelle. Suivre la pente de son cœur, de son esprit. Vous seul, ô mon Dieu, quand ils ont mis leur cœur en vos mains, pouvez les gouverner et leur donner la *pente* et le mouvement que votre providence a résolu de leur donner. (Flechier.) Arrêter la *pente* d'une nature toujours rapide vers le mal. (Mass.) Toujours accessible, cherchant par la *pente* naturelle de son caractère à plaire à ceux qui se présentaient à lui. (Condorcet.)

— *Pente à*. La *pente* au mal est douce et la chute rapide. Boiste. Leur extrême *pente* a rire aux dépens d'autrui. (La Bruy.) Je n'ai que trop de *pente* à punir son audace. (Rac.) J'aime ces petites façons soumises et j'ai de la *pente* au despotisme oriental. (Th. Gaut.)

— Constr. *Pente de plâtre*. Enduit de plâtre sur lattes ou voliges, préparé pour recevoir les feuilles de plomb ou de zinc destinées à former des chéneaux ou des gouttières. || *Pente de comble*. Inclinaison d'un côté du comble.

— Ch. de fer. Inclinaison de la voie que l'on appelle plus généralement *rampe*.

— Géogr. phys. *Pente d'une contrée*. Différence qui existe entre la courbure de cette contrée et celle des mers. || Nom donné aux deux versants d'un rameau de chaîne de montagnes; versant d'une chaîne de montagnes, qui est incliné dans le sens de la pente générale du terrain.

— Géom. *Pente d'une droite*. Angle que fait cette droite avec sa projection horizontale. Elle a pour mesure le rapport entre la distance d'un point quelconque de cette droite au-dessus de l'horizontale ou la hauteur et la distance de la projection de ce point à la trace de la droite ou la base: ainsi, si la hauteur est représentée par le nombre 3 et la base par le nombre 5, on dit que la pente $= \frac{3}{5}$. || *Pente d'un plan*. Angle que fait ce plan avec l'horizon. La perpendiculaire aux horizontales de ce plan porte le nom de *ligne de plus grande pente*. || *Ligne de plus grande pente sur une surface*. Courbe qui a pour tangente en un point la ligne de plus grande pente du plan tangent en ce même point. || *Pente par mètre*. Quotient de la différence de niveau des extrémités d'une droite par la longueur de cette droite; ainsi, si la différence de niveau sur une longueur de 1,000 mètres est de 5 mètres, la pente par mètre sera $\frac{5}{1000} = 0{,}005$.

— Hydraul. Dans les canaux et les cours d'eau, la pente est le quotient de la différence de niveau de deux points de la surface libre par la distance de ces deux points. Ces pentes varient suivant les circonstances entre 0 m. 1313 et 0 m. 009.

— Mar. Dans les vaisseaux, Nom des côtés pendants des tentes.

— Pav. *Pente courante*. Pente qui suit la longueur de la voie. || *Pente latérale*. Pente dans le sens de la largeur. || *Contre-pente*. Pente en sens inverse d'une direction indiquée. || Pour les chaussées pavées, la meilleure pente est de 0 m. 04 par mètre; pour les parties empierrées, on adopte ordinairement 0 m. 02 a 0 m. 03.

— Techn. Bande qui pend autour d'un ciel de lit sur le haut des rideaux, autour d'un dais, etc. Pentes de damas, de velours. Pentes garnies de crépines, de franges, de glands. Les pentes de dehors. Les pentes de dedans ou les petites pentes. || Dans les bibliothèques, Bande d'étoffe qui s'attache aux tablettes, pour garantir les livres de la poussière. || Courbure du fer d'un outil, d'une crosse de fusil, etc. || *Mettre le tabac à la pente*. Le suspendre pour qu'il sèche.

PENTÉCONTACORDE, s. m. (pr. *pin-té-kon-ta-korde*; étym. gr., πεντήκοντα, cinquante; χορδή, corde). Antiq. Instrument de musique à cinquante cordes inégales.

PENTÉCONTAÉDRE, adj. 2 g. (pr *pin-té-kon ta-édre*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux offrent cinquante faces.

PENTÉCOSTAIRE ou **PENTÉCOSTÉRE**, adj. 2 g. (pr. *pin-té-ko-stère*). Liturg. Qui a rapport à la Pentecôte.

— PENTECOSTAIRE, s. m. Livre qui contient l'office, depuis la fête de Pâques jusqu'à la Pentecôte.

— Hist. anc. Chef d'une pentécostys ou d'une division de cinquante soldats, chez les Spartiates.

PENTÉCOSTYS, s. f. (pr. *pin-té-ko-stiss*; du gr. πεντηκοστύς, cinquantième). Antiq. milit. Subdivision de la milice spartiate qui comprenait cinquante hommes.

* **PENTECÔTE**, s. f. (ét. gr., πεντήκοντα, cinquante). Fête religieuse dans laquelle les Juifs offraient à Dieu les premices de leurs moissons et qu'ils célébraient cinquante jours après la pâque.

— Chez les chrétiens, Fête instituée en l'honneur de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et de la première promulgation de l'Evangile, cinquante jours après la résurrection de Jésus-Christ.

— On appelait anciennement *Pentecôte* tout le temps compris depuis le jour de Pâques jusqu'au jour de la Pentecôte proprement dite.

— Fam. *Jusqu'à la Pentecôte*. Pendant très longtemps.

> Prêchez, patrociniez jusqu'à la *Pentecôte*;
> Vous serez ébahi, quand vous serez au bout,
> Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout. (MOL.)

— Bot. *Rose de la Pentecôte*. Nom vulgaire de la pivoine.

PENTÉDECAGONE, adj. 2 g. (pr *pin-té-de ka-gone*, étym. gr., πέντε, cinq; δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Se dit d'un polygone qui a quinze angles et quinze côtés.

— Substantiv. Un pentédécagone.

PENTÉLAGONASTRE, s. m. (pr. *pin-té-la-go-nasstre*). Echin. Genre établi pour quelques astéries pentagonales revêtues de plaques.

PENTÉLIQUE, adj. 2 g. Archéol. Qui provient du mont Pentélique. Marbre pentélique.

— Substantiv. Le pentélique.

PENTÉLIQUE, Géogr. Montagne de l'Attique, au N.-E., près de la source du Céphise.

PENTENNE, s. f. Pêch. Sorte de nasse ou filet qui termine les bourdigues, pour empêcher l'anguille de sortir.

PENTÈRE, s. f. (du gr. πεντήρης, même signif.). Antiq. Navire à cinq rangs de rames.

PENTÉSYRINGE, s. f. (pron. *pin-té-si-rein-je*; ét. gr., πέντε, cinq; σύριγξ, tuyau). Antiq. gr. Machine de bois à cinq trous, où l'on entravait la tête, les bras et les jambes des criminels. Cette machine n'était en usage que dans la Grèce et l'Asie Mineure.

PENTÉTÉRIS, s. m. (pr. *pin-té té-riss*; ét. gr., πέντε, cinq; ἔτος, année). Antiq. Chez les Grecs, Lustre ou espace de cinq ans. On dit aussi *pentétéride*, s. f.

PENTEYRN, s. m. Hist. Syn. de PENDRAGON.

PENTHE, s. m. (du gr. πένθος, deuil). Entom. Syn. d'ANOROPS.

PENTHÉE, s. f. (du grec πένθος, douleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour cinq ou six espèces de l'Australie.

— Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour des herbes du Cap.

PENTHÉE, Temps hér. Successeur de Cadmus dans le gouvernement de Thèbes. Ayant voulu interrompre les orgies du culte de Bacchus, il fut déchiré par les bacchantes, à la tête desquelles se trouvait Agavé, sa propre mère.

PENTHÉMIMÈRE, s. f. (pr. *pin té-mi-mère*; ét. gr., πέντε, cinq; ἥμι, demi; μέρος, partie). Littér. anc. Césure du vers pentamètre. || Hémistiche composé de deux pieds et d'une syllabe. Ex.: *Arma virumque cano*.

— Adjectiv. Hemistiche penthémimère.

PENTHÉSE, s. f. (pron. *pin-tèze*). Hist. eccles. Nom qu'on donne, dans l'Eglise d'Orient, à la fête de la Purification de la sainte Vierge.

PENTHÉSILÉE, Temps hér. Fille de Mars et reine des Amazones; elle fut tuée par Achille sous les murs de Troie.

PENTHÉTRIE, s. f. (pr. *pin-té-tri*; du gr. πενθέτρια, en deuil). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, établi pour une espèce d'Allemagne et une espèce trouvée à Philadelphie.

PENTHICODE, s. m. Entom. Syn. d'APHÈNE.

PENTHIÈRE, s. f. Admin. Etendue de territoire confiée à la surveillance d'une brigade de douaniers.

PENTHIÈVRE, Géogr. Fort situé au N. de la presqu'île de Quiberon, dont il ferme l'isthme, est à 11 kil. S.-E. de Lorient (Morbihan).

— PENTHIEVRE (Comté, puis duché de). Il comprenait une grande partie du département actuel des Côtes-du-Nord, entre la Rance, à l'E., et le Guer, à l'O. Ses villes étaient *Lamballe*, chef-lieu, Guingamp, Lannion, etc.

PENTHIÈVRE, Ancienne maison de Bretagne, dont le chef fut Eudes, second fils de Geoffroy, duc de Bretagne, en 1008, et dont les possessions embrassèrent, sous le titre de comte de Bretagne ou de Penthièvre, les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier, et une partie de ceux de Dol et de Saint-Malo. Cette maison s'étant éteinte, le comté passa à Guy de Bretagne, frère du duc Jean III, en 1317. En 1595, il fut érigé en duché par Charles IX, en faveur de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, descendant par les femmes des derniers comtes; en 1623, il passa à César de Vendôme, puis aux princes de Conti, et enfin au comte de Toulouse, dans la postérité duquel il resta jusqu'à la Révolution. || PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie DE BOURBON, duc de). Né à Rambouillet, 1725-1793, fils du comte de Toulouse, vécut à Sceaux; il y reçut les gens de lettres, et conserva une grande popularité jusqu'à sa mort.

PENTHIMIE, s. f. (pron. *pin-ti-mi*; ét. gr., πένθιμος, lugubre). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des cercopites, établi pour des insectes qui causent des ravages dans les vignes.

PENTHINE, s. f. (pr. *pin-tine*; du gr. πένθιμος, lugubre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des platyomides, établi pour vingt espèces qui, presque toutes, habitent la France et l'Allemagne.

PENTHIQUE, s. m. (pr. *pin-tike*; du gr. πένθος, lugubre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour deux espèces du Turkestan et une espèce de la Perse.

PENTHON ou **PENTON**, s. m. (pr. *pin-ton*. Ichtyol. Espèce de tétrodon, appelé aussi *poulan de mer*.

PENTHOPHÈRE, s. f. (pr. *pin-to-fère*; ét. gr., πένθος, deuil; φέρω, je porte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des liparides, établi pour une espèce de la France méridionale.

PENTHORE, s. m. (pron. *pin-tore*; ét. gr., πέντε, cinq; ὅρος, borne). Bot. Genre de crassulacées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale et du Chili.

* **PENTIÈRE**, s. f. Pêch. et Chass. Syn. de PANTIÈRE.

— Pente d'une montagne.

PENTISULCE, adj. 2 g. (pr. *pin-ti-sulce*; ét. gr., πέντε, cinq; lat. *sulcus*, sillon). Mamm. Qui a les pieds pourvus de cinq doigts, ou divisés en cinq doigts. On dit mieux *pentadactyle* ou *pentactile*.

PENTLAND, Géogr. Détroit de l'océan At-

lantique, entre l'Écosse au S. et les îles Orcades au N. Il est large de 10 kil.

PENTLANDIE. s. f. (pron. *pin-tlan-di* ; de *Pentland*, n. pr.) Bot. Syn. de COLLANIE.

PENTLANDITE. s. f. (pr. *pin-tlan-dite*, de *Pentland*, nom geogr.). Minér. Sulfure de fer et de nickel trouvé en Norvege.

PENTODON. s. m. (pr. *pin to-don* ; ét. gr., πέντε, cinq ; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour cinq espèces du midi de la France, de l'Europe australe, de la Russie et de l'Égypte.

PENTONYX, s. m. (pr. *pin to-nikx* ; ét. gr., πέντε, cinq ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de chéloniens de la famille des pleurodères, établi pour deux espèces d'Afrique.

PENTRÉMITE. s. f. (pron. *pin-tré-mite* ; ét. gr., πέντε, cinq ; τρῆμα, trou). Échin. Genre de crinoïdes, établi pour quelques corps fossiles imparfaitement connus, qui semblent intermédiaires entre les crinoïdes à corps ovoïde ou pyriforme et les oursins.

PENTRI. s. m. pl. Géogr. Peuple du Samnium (Italie ancienne), qui avait pour capitale Bovianum.

PENTSÉE. s. m. (pr. *pin-tcé*). Relat. Touffe de cheveux que les Chinois conservent au sommet de la tête.

PENTSTÉMON. s.m. (pron. *pint-sté-mon* ; ét. gr., πέντε, cinq ; στήμων, filament). Bot. Genre de scrofulariées digitalées, établi pour des herbes des régions boréales et tropicales de l'Amérique.

* **PENTURE**. s. f. (ét. inconn.). Technol. Morceau de fer plat, replié en rond par un bout pour recevoir le mamelon d'un gond, et que l'on fixe au moyen de vis sur une porte ou un contrevent. Cette ferrure sert à faire mouvoir le vantail et à consolider la jonction des planches qui le composent. Penture à équerre a T, avec gond. Penture à équerre double inférieure. Penture à équerre double supérieure. Penture à équerre double avec gond et patte. Penture à charnières, à pivot. || *Penture flamande*. Celle qui est faite de deux bandes de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour que le gond y passe ; on applique les deux barres de fer des deux côtés du volet. || *Penture à talon*. Celle dont le bout est recourbé en forme de crampon.

— Mar. Nom donné aux ferrures du gouvernail ou d'un mantelet de sabord.

PEN-TY. s. m. En Bretagne, Paysan qui travaille à la journée.

PENTZIE. s. f. (pr. *pin-tzi*). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbrisseaux très rameux qui croissent principalement au Cap. On en connaît douze espèces.

PÉNULE. s. f. (du lat. *penula*, même signif.). Antiq. rom. Manteau étroit et court, fermé par devant comme la toge, et surmonté d'un capuchon, que les Romains portaient à l'armée et en voyage, pour se garantir du froid et de la pluie. La pénule était ordinairement en laine ; lorsqu'elle était de peau, elle prenait le nom de *scortée*. La pénule était de différentes couleurs, et était commune aux hommes et aux femmes.

* **PÉNULTIÈME**. adj. 2 g. (ét. lat., *pene*, presque ; *ultimus*, dernier). Avant-dernier. Le pénultième jour du mois. La pénultième syllabe d'un mot. Votre *pénultième* mari, madame ! Vous avez donc été mariée bien des fois ? (Dancourt.)

— Substantiv. Le trentième jour de janvier est le *pénultième* du même mois. (Acad.) Dans le mot tempête, la *pénultième* est longue. (Id.)

— On disait autrefois *pénultime*. Le plus haut monte a souvent plus d'honneur que de mérite, car il n'est monté que d'un grain sur les épaules du *pénultime*. (Mont.)

* **PÉNURIE**. s. f. (du lat. *penuria*, même signif.). Extrême disette. Pénurie d'argent, de fruits, de denrées. Il y a pénurie. Grande pénurie. La *pénurie* des hommes libres et la désertion faisaient à l'armée des brèches incessantes. (P. de St-Victor.)

— Fig. Pénurie de langage.

— Absol. Disette d'argent, pauvreté, misère. Être dans la dernière pénurie, la plus affreuse pénurie. Cet homme est tombé dans la pénurie, il vit dans une pénurie absolue.

— S'est dit primitivement pour Manque d'approvisionnement dans les magasins publics.

PENVENAN. Géogr. Comm. du cant. de Tréguier, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord) ; 3,200 h.

PENZA ou **PENSA**. Géogr. Ch.-l. du gouvernement de ce nom (Russie), à 1,000 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg ; 15,000 hab. — Le gouvernement de *Penza*, situé dans la Russie orientale, a 38,839 kil. carrés, et 1,360,000 hab.

PENZANCE. Géogr. Port d'Angleterre (Cornouailles), sur la Manche, à 16 kil. E. du cap Land's-End. Riches mines d'étain. Patrie de Davy ; 9,000 hab.

PÉON. s. m. (du gr. παιών, même signif.). Métriq. anc. Pied composé de trois brèves et d'une longue, quelle que soit la position de la longue.

PÉON. s. m. (de l'esp. *peon*, piéton). Au Chili, Pâtre d'origine espagnole qui sert de guide pour le passage des Andes. || Fantassin, dans l'Inde.

PÉON. Myth. Fameux médecin, originaire d'Égypte ; passe chez les mythologues pour le médecin des dieux ; quelques auteurs l'identifient avec Apollon, qui porte en effet le surnom de *Péonien*.

PÉONAGE. s. m. (radic. *péon*). Sorte d'esclavage imposé aux indigènes du Mexique par leurs créanciers.

PÉONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de PÉONIE.

PÉONIDES. Temps hér. Famille célèbre d'Athènes, dont l'origine remonte a Peon.

PÉONIE. Géogr. Portion N. de l'ancienne Macédoine, comprenait les bassins supérieurs de l'Axius et du Strymon. Elle reçut son nom de *Péon*, chef d'une colonie de Pélasges et d'Éoliens, venue d'Élide, 1393 av. J.-C., et fut réunie par Philippe II a la Macédoine. On l'appelait aussi *Pélagonie*, de son canton principal.

PÉONIÉ, ÉE. adj. (rad. *pæonia*). Bot. Qui a rapport au genre pivoine. || PÉONIES. s. f. pl. Tribu de renonculacées ayant pour type le genre pivoine.

PÉONIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Peonie.

— adj. Qui a rapport à la Péonie ou à ses habitants.

PÉONINE. s. f. (ét. gr., παιωνία, pivoine). Chim. Matière résultant de l'action de l'ammoniaque sur l'acide rosolique. La peonine est employée en teinture pour donner une couleur rouge.

* **PÉOTTE**. s. f. Mar. Espèce de grande gondole, de forme ronde, et plus grande qu'une chaloupe, qui est fort en usage sur l'Adriatique. S'embarquer sur une péotte. Monter une péotte. Mettre la peotte a la mer. On écrit aussi *peaute*.

PÉPARÈTHE. Géogr. Petite île de la mer Égée, au N. de Scyros. Auj. *Piperi*.

PÉPASME. s. m. (du gr. πεπαίνω, je cuis). Medec. Nom sous lequel les humoristes désignaient cet état de la maladie ou la matière morbifique a déjà perdu de sa crudité.

PÉPASTIQUE ou **PEPTIQUE**. adj. 2 g. (du gr. πέπτειν, cuire). Medec. Maturatif. || *Médicaments peptiques*. Nom que les humoristes donnaient aux médicaments propres à favoriser la coction des humeurs.

— Substantiv. Un peptique. Des peptiques.

PEPE (Guillaume). Général napolitain, né à Squillace (Calabre), 1783-1855, fit sa fortune militaire sous Joseph Bonaparte et Murat. Place à la tête de l'insurrection de 1820 (juillet), il fut battu par les Autrichiens à Rieti (mars 1821). Exilé jusqu'en 1848, il commanda alors le contingent que Ferdinand II envoyait au secours de la Lombardie, et se distingua dans la défense de Venise, 1848-1849. On a de lui : *Relation des événements de 1820 et 1821 ; Mémoires ; Histoires des révolutions d'Italie, de 1817 à 1849*. || PEPE (Florestan). Frère du précédent, né à Squillace, 1780-1851, lieutenant général, sous Murat, fut charge par Ferdinand de soumettre Palerme insurgée, en 1820.

PÉPENTIC. s. m. Alchim. Première digestion de la pierre.

PÉPÉRIDIE. s. f. (ét. gr., πέπερι, poivre ; εἶδος, forme). Bot. Syn. de CHLORANTHE et de RENEALMIE.

* **PÉPÉRIN**. s. m. (du gr. πέπερι, poivre). Miner. Roche volcanique, composée de petits grains de la grosseur et de la forme d'un grain de poivre. Le péperin est une pierre grise et tendre qui durcit avec le temps, dont les Italiens se servent dans leurs constructions ; on l'extrait des environs de Rome et surtout de Castel-Marana, sur la route de Naples.

PÉPÉRITE. s. f. Minér. Roche ou pâte tufacée, composée d'un verre pyroxénique en partie décomposé et mélangé d'une très grande quantité de particules étrangères déterminées, sur lesquelles la décomposition a aussi produit ses effets.

PÉPÉROMIE. s. f. (ét. gr., πέπερι, poivre ; ὁμός, semblable). Bot. Genre formé aux dépens des poivriers.

PÉPHAGOMYS. s. m. (pron. *pé-fa-go-miss* ; ét. gr., ποία, herbe ; φάγω, je mange ; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des éténomes, établi pour une espèce du Chili.

* **PÉPIE**. s. f. (du lat. *pituita*, pituite). Pellicule blanche, espèce d'écaille qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et de pousser leur cri ordinaire. Cette poule a la pépie. Arracher la pépie, ôter la pepie a un oiseau. Les canards, les oies et les pigeons ne paraissent pas sujets à la pépie. On a vu des poules communes et des dindes avoir la pépie, quoiqu'elles n'eussent jamais manqué d'eau. Il est important d'observer à temps les oiseaux attaqués de la pepie.

— Fig. et popul. *Cet homme n'a pas la pépie*. Il boit volontiers. || *Il n'a point, elle n'a point la pépie*. Il ou elle parle beaucoup. || *Vous nous ferez avoir la pépie*. Vous ne nous versez pas à boire, vous tardez trop a nous verser du vin.

PÉPIEMENT. s. m. Action de pépier. Que j'aimais le *pépiement* des oiseaux sous la feuillée et le bourdonnement des abeilles autour des fleurs ! (Ch. Nodier.)

PÉPIER. v. n. 1re conj. (du lat. *pipire*, même signif.). Crier, en parlant des petits des oiseaux, et, en particulier, du moineau. Les oiseaux jargonnaient, gazouillaient, *pépiaient* et sifflaient. (Th. Gaut.)

Sautant de motte en motte après la mouche bleue,
On entend *pépier* les brusques hoche queue.
(J. RICHEPIN.)

Par extens. et fam. Les comédiennes, ayant bu deux doigts de vin, *pépiaient* comme des perruches sur leurs bâtons. (Th. Gaut.)

En vieux français, il signifiait Gémir, se plaindre.

Je sens mon cœur qui s'affaiblit,
Et puis je ne puis *pépier*. (VILLON.)

PEPIN *de Landen*, ou *le Vieux*. Puissant leude d'Austrasie, qui contribua à la perte de Brunehaut, 613, devint maire du palais d'Austrasie, au nom du jeune Dagobert Ier, 622, puis sous Sigebert II. Il mourut en 639. Il laissa un fils, Grimoald, et une fille, Begga, mariée a Anségise, fils de l'évêque Arnulf. L'Église l'a mis au rang des saints ; on le fête le 21 février. || PEPIN D'HÉRISTAL. Fils d'Anségise et de Begga, il devint, avec Martin, son cousin, duc héréditaire des Austrasiens, 679, lutta contre le maire de Neustrie Ebroin, qui fit périr Martin ; puis remporta a Testry, 687, une victoire qui étendit sur la Gaule presque entière la double autorité de sa famille et de l'Austrasie. Il gouverna au nom de quatre rois mérovingiens, 687-714. Il lutta contre les Frisons et les Alamans. En mourant, il laissa le pouvoir à sa veuve Plectrude, et à son petit-fils Théobald. D'Alpaïde, il avait eu Charles Martel. || PEPIN LE BREF (ou *le Petit*). L'un des trois fils de Charles Martel, reçut la Neustrie et la Bourgogne. Associé à son frère Carloman, duc d'Austrasie, 742, il reforma l'Église, aux conciles de Leptines et de Soissons, 743-744, et combattit les Bavarois, les Alamans, les Saxons, et surtout les Aquitains. Après la retraite de Carloman au Mont-Cassin, Pepin consomma la ruine définitive des Mérovingiens. Childéric III fut relégué dans un cloître, 752. Proclamé roi des Francs, à Soissons, avec l'approbation du pape Zacharie, il fut sacré a Mayence par saint Boniface. Il secourut Étienne II contre les Lombards, 754-756, et lui donna l'exarchat de Ravenne et la Pentapole. Il enleva aux musulmans d'Espagne Narbonne et la Septimanie, 752-759. Il soumit l'Aquitaine, malgré la résistance opiniâtre du duc Waïfre, 760-768. Il mourut en 768. || PEPIN *le Bossu*. Fils naturel de Charlemagne, conspira plusieurs fois contre son père ; il mourut en 811. || PEPIN, Second fils de Charlemagne, né en 776, sacré roi d'Italie par le pape Adrien Ier, 781, combattit les Avares en 796. Le capitulaire de Thionville, 806, lui donnait, outre l'Italie, la Bavière, l'Istrie, etc. Il mourut en 810. || PEPIN Ier. Roi d'Aquitaine, second fils de Louis le Débonnaire et d'Hermengarde, né en 803, investi de l'Aquitaine, 817, se joignit a ses frères contre son père, 830 ; puis, redoutant l'ambition de Lothaire, il s'entendit avec Louis le Germanique, et rétablit Louis le Débonnaire. Dépouillé de l'Aquitaine par l'empereur, il se joignit encore à ses frères pour le déposer, 833, se reconcilia avec lui, et mourut en 838. || PEPIN II. Roi d'Aquitaine, fils du précédent, lui succéda en 838, s'unit à son oncle Lothaire, fut battu avec lui a Fontanet, 841, et dépouille par le traité de Verdun, 843. Mais il ne cessa de lutter contre Charles le Chauve, appela les Normands a son secours, fut deux fois pris, enfin condamné à mort par l'assemblée de Pistes, 864, et enfermé dans la forteresse de Senlis. Il y mourut peu de temps après.

* **PÉPIN**. s. m. (ét. inconn.). Nom vulgaire des graines contenues au centre de certains fruits, tels que les pommes, les poires, les melons. C'est une semence couverte d'une tunique propre, épaisse et coriace. Selon quelques naturalistes, c'est à tort que l'on désigne sous ce même nom les noyaux du raisin. Les arbres qui produisent des fruits à pépins se nomment arbres à pépins. Les arbres du verger, chargés de fruits à noyaux et à *pépins*, sont encore une autre richesse. (Volt.) Mais Pluton avant de laisser partir Proserpine lui a fait manger un *pépin* de grenade. (P. de St-Victor.)

— Arg. Parapluie.

* **PÉPINIÈRE**. s. f. (radic. *pépin*). Hortic. Terrain ou l'on cultive les jeunes arbres ; plant de jeunes arbres qu'on range sur une ou plusieurs lignes, et qu'on élève jusqu'a ce qu'ils soient assez forts pour être transplantés. Planter une pepinière. Établir, élever une pépinière. Faire une pépinière. Une grande pépinière. Une pépinière défoncée et bien close en murs, haies ou fossés. Pépinière d'arbres forestiers. Pepinière d'arbres d'agrément. Pépinière d'arbres verts. Entretenir une pepinière de pommiers, de poiriers, d'arbres fruitiers. Avoir des ormes, de la charmille, des ifs, des sapins en pépinière.

La riche *pépinière* à l'instant doit s'offrir
Des héritiers nombreux et des races nouvelles.
(DE FONTANES.)

— *Pépinière volante*. Trou dans lequel on sème des graines d'arbres pour les transplanter lorsqu'elles ont un peu germé.

— Fig. L'habitude vicieuse ne s'éteint pas, encore que le péché cesse ; elle devient dans nos cœurs comme une *pepinière* de nouveaux péchés. (Bossuet.)

— Fig. Collection, réunion de jeunes gens, de personnes destinées ou propres à un état, à une profession. La France est une pepinière de soldats. Les séminaires sont des pépinières pour l'état ecclésiastique. Je vois bien, encore une fois, que cela seul a fait imaginer le spécieux et irréprochable prétexte du soin des âmes, et semé dans le monde cette *pepinière* intarissable de directeurs. (La Bruy.) Cette île de chrétiens féconde *pépinière*. (L. Rac.) Cette *pépinière* immense de citoyens que les Romains trouvèrent dans leurs esclaves... (Montesq.) Ce fut une *pépinière* de saints et de docteurs, et la plus célèbre abbaye de la péninsule. (Montalembert.)

— Par extens. De là sortait une *pépinière* de guerres civiles entre nous. (Et. Pasquier.) Tacite est une *pépinière* de discours éthiques et politiques, pour la provision et ornement de ceux qui tiennent quelque rang au maniement du monde. (Montaig.)

* **PÉPINIÉRISTE**. s. m. Hortic. Celui qui cultive des pepinieres. Un habile pepiniériste, Un pépiniériste de profession.

— Adjectiv. Un jardinier *pépiniériste*. (Acad.)

PEPINSTER. Géogr. Comm. de la prov. et a 25 kil. de Liége (Belgique) ; 2,900 hab.

* **PÉPITE**. s. f. (de l'espagn. *pepita*, grain). Miner. Masse d'or natif, d'un volume considérable, qu'on trouve dans un terrain meuble. Une énorme pépite d'or.

— Par extens. Des *pépites* de platine. (Acad.)

PÉPLIDE. s. f. (du grec πέπλιον, pourpier). Bot. Genre de la famille des lythrariées, établi pour des plantes qui croissent dans les marais. On en connaît trois espèces, dont une, la péplide pourpière, croît naturellement en France. On lui donne vulgairement le nom de *pourpier sauvage*.

PÉPLIDIE. s. f. (ét. fr., *péplide* ; gr. εἶδος, forme). Bot. Genre de scrofulariées gratiolées, établi pour des herbes de l'Asie et de l'Afrique.

PÉPLIS. s. m. Bot. Syn. de PÉPLIDE.

* **PÉPLUM** ou **PÉPLON**. s. m. (pron. *péplomm* ; du gr. πέπλος, voile). Antiq. Espèce de surtout à l'usage des femmes ; il était sans manches, fixé par des agrafes sur l'épaule, et ne descendant que jusqu'à la ceinture en formant quelquefois deux pointes sur le devant. || Voile blanc brodé d'or, qui ornait la statue de Minerve, à la procession des Panathénées. || En général, Vêtement dont on parait les statues des déesses. || On dit aussi *péplos*. Un *péplos* aux plis nombreux couvre la poitrine, ses cheveux courts et calamistrés ont la rudesse que l'art antique prêtait aux coiffures des divinités androgynes. (P. de St-Victor.)

— Philol. Collection d'épitaphes, attribuées à Aristote, pour les héros mentionnés dans le catalogue des vaisseaux de l'*Iliade*.

PÉPO. s. m. Bot. Syn. de PEPON.

PÉPOAZA. s. m. Ornith. Syn. de TENIOPTÈRE ou TYRAN. On dit aussi *pépoaze*, s. f.

PEPOLI. Famille de Bologne, puissante au XIVe siècle.

PÉPON. s. m. (du lat. *pepo*, courge). Bot. Nom générique donné autrefois à un certain nombre d'espèces de la famille des cucurbitacées dont les plus remarquables étaient le giraumont, la cougourdette, l'orangin, le turban, le pastisson et diverses variétés de coloquintes.

PÉPONIDE. s. f. (du latin *pepo*, potiron). Bot. Fruit baccien, pulpeux à l'intérieur, divisé en plusieurs loges par un placentaire rayonnant qui porte les graines vers la circonférence du péricarpe, et se détruit souvent au centre, vers l'époque de la maturité ; fruit qui ressemble à celui de la courge ou au potiron. La pulpe de la péponide ou du pépon est solide, jaune, d'une odeur légèrement aromatique, d'une saveur généralement douce et sucrée. Le melon est une péponide.

PÉPONIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pepo, onis*, potiron ; *fero*, je porte). Bot. Qui a pour fruit une péponide. || PEPONIFERES. s. f. pl. Classe de plantes à laquelle on a rapporté les cucurbitacées et les bégoniacées.

PEPONITE. s. f. (du lat. *pepo, onis*, concombre). Miner. Nom de masses bacillaires contenues dans un calcaire de la Saxe et paraissant être une asbeste.

PÉPRILE. s. m. Ichtyol. Genre établi aux dépens des stromatées et réuni au genre rhombe.

PEPSIDE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des sphégides, établi pour un grand nombre d'espèces dont les principales habitent l'Amérique méridionale.

PEPSIE. s. f. (pron. *pèpsi* ; du gr. πέπτω, je cuis). Médec. Coction, maturation ; travail que subissent les aliments dans l'estomac, pour l'assimilation.

* **PEPSINE**. s. f. (du gr. πέψις, digestion). Nom donné au principe azoté du suc gastrique. || *Glandes à pepsine*. Les follicules de l'estomac. || *Pepsine officinale*. Pepsine que l'on extrait de la caillette des moutons dans les abattoirs de Paris.

PEPTAR. s. m. Espèce de gilet bontonnant sur le côté que l'on confectionne en Moldavie avec des peaux de mouton dont la toison est tournée à l'intérieur.

PEPTIQUE. adj. 2 g. (du gr. πεπτικός, digestif). Medec. V. PEPASTIQUE.

PEPTOGÈNE. adj. et s. m. (ét. gr., πεπτός, digéré, γεννάω, je produis). Médec. Se dit des substances qui, ingérées dans l'estomac, favorisent la production de la pepsine dans le suc gastrique secrété et accroissent son influence sur le gonflement des aliments. Telles sont le pain, la dextrine, le bouillon de viande, etc.

PEPTOLITHE. s. f. (étym. gr., πεπτός, cuit ; λίθος, pierre). Miner. Substance analogue à la

prasénlite et à diverses autres alterations de la cordiérite.

PEPTONE, s. f. (du grec πεπτός, digéré). Chim. Produit liquide de la digestion gastrique des substances azotées.

PEPTONIFICATION, s. f. (pr. *pep-to-ni-fi-ka-cion*; rad. *peptonifier*). Chim. Transformation en peptone.

PEPTONIFIER v. a. 1re conj. (etym. fr. *peptone*; lat. *facere*, faire). Chim. Transformer en peptone.

PEPTONISER, v. a. 1re conj. Chim. Syn. de PEPTONIFIER.

PEPYN (Martin). Peintre flamand, né à Anvers, vivait en 1578, et fut admiré de Rubens.

PEQUIGNOT (Jean-Pierre). Peintre de paysages, né à Baume-les-Dames, 1765-1806.

PÉQUIN s. m. V. PÉKIN.

PER Préfixe augmentatif que les chimistes mettent devant certains noms pour désigner la plus grande accumulation d'un principe. Exemple : *Perchlorique* signifie plus oxygéné que chlorique; *perchlorure, perbromure*, etc., sont des composés contenant plus de chlore, plus de brome, que les chlorures, les bromures, etc., etc.

PÉRA s. m. Bot. Genre rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées, et établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

— Vitic. Cépage blanc cultivé dans l'Indre.

PÉRA. Géogr. Faubourg de Constantinople, au N. de la Corne d'Or, où résident les Francs.

PÉRACÉPHALE, adj. et s. (ét. gr., πέρα, au delà; ἀ priv., κεφαλή, tête). Térat. Se dit d'un genre de monstres doubles acéphaliens.

PÉRACÉPHALIE, s. f. Térat. Etat de la monstruosité du péracéphale.

PERACICABA Géograph. Ville du Brésil, dans la province et à 180 kil. N.-O. de Saint-Paul. Mines d'or et eaux thermales, source sulfureuse; 3,000 hab.

PERACYON, s. m. Mamm. Syn de SARIGUE.

PÉRAGRATION, s. f. (pr. *pé-ra-gra-cion*; rad. *peragrer*). Didact. Voyage, parcours, marche.

— Astron. Temps que la lune met à parcourir le zodiaque. On dit aussi *mois de peragration*.

PERAGRER v. n. 1re conj. (du lat. *peragrare*, aller par les champs). Vieux mot qui se disait pour Voyager, particulièrement pour Voyager en pèlerinage.

PERAGU, s. m. Bot. Syn. de CLÉRODENDRON.

PERAHARA, s. m. Fête en l'honneur de Bouddha.

PERAK. Géogr. Petit royaume de la presqu'île de Malacca, à l'O., avec une capitale du même nom.

PERALTA. Géogr. Ville de la Navarre Espagnole, à 45 kil. S. de Pampelune, sur l'Arga. Vins dits de *Rancio*; 4,000 hab.

PERALTÉE, s. f. Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

PÉRAMBULATION, s. f. (pr. *pé-ran-bu-la-cion*; étym. lat. *perambulatio*; formé de *per*, parmi, à travers; *ambulare*, marcher). Promenade, excursion.

— Anc. admin. Visite d'une forêt.

— Se prenait aussi pour Arpentage d'un terrain.

PÉRAME, s. f. Bot. Genre de rubiacées cofféacées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

— Mar. Petit bâtiment des mers du Levant.

PÉRAMÈLE, s. m. (étym. gr., πέρα, poche; μῆλον, blanreau). Mamm. Genre de marsupiaux, voisin des sarigues et des kanguroos, établi pour cinq espèces de l'Australie. L'espèce type de ce genre est le péramèle à museau pointu, ainsi nommé à cause de l'allongement de sa tête, de son museau effilé, et de son nez, qui se prolonge au delà de la mâchoire; son pelage est gris-brun en dessus et blanc en dessous. Il est de la taille d'un lapin de garenne.

PÉRAMÉLIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *péramèle*; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre péramèle. On dit aussi *peramelidé* et *peramelin*. || PÉRAMÉLIDES s. m. pl. Nom donné par quelques auteurs à une petite famille de marsupiaux comprenant les genres péramèle et isoodon.

PÉRAMÉLISIDE adj. 2 g. (rad. *péramélide*). Mamm. Qui a rapport au genre péramèle. || PÉRAMÉLISIDES s. m. pl. Nom donné par quelques auteurs à une famille de marsupiaux ayant pour type le genre péramèle.

PÉRAMO Géogr. Village situé sur l'emplacement de Cyzique, au N.-O de l'Asie Mineure.

PÉRAMYS, s. m. (pr. *pé-ra-miss*; ét. gr., πέρα, poche; μῦς, rat). Mamm. Genre de marsupiaux, établi aux dépens des didelphes pour quatre espèces du bassin de la Plata.

PÉRANDA (Simon). Peintre, né à Venise, 1566-1638, composa de bons tableaux pour La Mirandole, beaucoup de portraits pour la cour de Modène.

PÉRANÈME, s. m. (ét. gr., πέρα, sac; νῆμα, fil). Bot. Syn. de SPHÉROPTÉRIS.

PÉRAPÉTALE, adj. 2 g. (ét. gr., πέρα, au delà, πέταλον, pétale). Bot. Se dit des appendices de la corolle.

PÉRAPHYLLE, adj. 2 g. (étym. gr., πέρα, poche; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des appendices du calice saillants à la surface externe.

— PÉRAPHYLLE, s. m. Genre de la famille des pomacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique boréale.

PÉRAT, s. m. Nom donné au charbon de Paris.

— Gros bloc de houille, dans les mines de la Loire. || Dénomination de la houille en gros morceaux, dans les houillères de la Loire, du Centre et du Nord.

PÉRATIQUE, adj. et s. 2 g. Hist. relig. Nom d'une secte fondée en Cilicie par Euphrate, et qui admettait trois Pères, trois Fils, trois Esprits-Saints, tous issus de l'être nécessaire et increé. Les peratiques étaient aussi appelés *péréens*.

PÉRATOSCOPIE, s. f. (ét. gr., πέρας, horizon; σκοπέω, je regarde). Divination fondée sur l'inspection des horizons, des lointains, selon quelques auteurs. Divination par le moyen des phénomènes qui apparaissent dans les airs.

PÉRATOSCOPIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la pératoscopie. Divination peratoscopique.

PÉRAY (Saint-). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Tournon (Ardèche). Bons vins blancs mousseux; 2,700 hab.

PERBROMATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide perbromique avec une base.

PERBROMIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du brome sur l'acide perchlorique.

PERBROMOQUINONE, s. f. (pron. *per-bro-mo-ki-none*). Chim. Syn. de TÉTRABROMOQUINONE.

PERBROMURE, s. m. Chim. Bromure salifié de brome.

PERCA, s. f. Ichtyol. Nom scientifique du genre perche.

PERÇAGE, s. m. Techn. Action de percer. || Particulièrement, Action de percer des trous pour mettre des chevilles. || Action de piquer les cartons qui doivent servir à la fabrication des tissus façonnés; résultat de cette action. || Dans la fabrication des aiguilles, Opération qui consiste à pratiquer le chas.

* **PERCALE**, s. f. (étym. inconn.). Comm. Toile de coton, au fil rond et d'un tissu très ras et très serré. La percale, qui est de beaucoup supérieure au calicot, sert à faire des chemises, des robes, des rideaux, des couvertures, etc., etc. Les premières pièces de percale furent apportées en France des Indes orientales, où la plupart des toiles de coton ont été inventées. La France et l'Angleterre fabriquent la percale avec une grande perfection. Percale blanche. Percale de couleur. Une robe, un mouchoir, une cravate de percale. Belle percale. Percale fine.

* **PERCALINE**, s. f. Comm. Toile de coton, au fil plat et au tissu clair et très peu serré; elle est cotonneuse et peluchée, ce qui est le contraire de la percale; on lui donne ordinairement un certain lustre et on s'en sert surtout pour doublures de robes et autres vêtements, et aussi pour couvertures. Percaline verte, rouge, noire, rose, lilas. Un habit doublé de percaline.

— Chir. *Percaline agglutinative*. Percaline préparée comme le taffetas d'Angleterre pour servir à la réunion des lèvres des plaies.

PERÇANT, part. prés. du v. Percer. Qui perce. Une épée perçant la poitrine.

— Par anal. Des voix aigres perçant les oreilles. Des cris perçant jusqu'à moi, perçant à une grande distance.

— Fig. Une intelligence perçant les vérités les plus cachées.

Je voudrais que, *perçant* un nuage odieux,
Déjà votre innocence éclatât à leurs yeux. (VOLTAIRE.)

* **PERÇANT, ANTE**, adj. Qui est propre à percer. Un poinçon perçant. Une alène perçante. Des instruments perçants. Ce foret n'est pas assez perçant. Cette tarière est très perçante.

— Par extens. Qui se fait vivement sentir, qui pénètre, qui impressionne vivement les chairs. Un vent perçant. Un froid perçant. Se mettre en route malgré un froid perçant.

— Fig. Clair, aigu. Des sons perçants. Une voix perçante. Il a la voix *perçante* et rude. (La Font.) L'ânesse a la voix plus claire et plus *perçante* que l'âne. (Buff.) Plus loin, les voix *perçantes* des mollahs, qui annonçaient du haut des airs les heures de la nuit, m'apprirent que j'étais au pied des minarets d'une mosquée. (B. de St-P.) Virginie, à cette vue, jetait des cris *perçants*, et disait que ces jeux-là lui faisaient grand'peur. (Id.)

Dans la forêt, le bruit *perçant* des cors
De vingt chasseurs anime les efforts. (PARNY.)
Il semble aux sons *perçants* de leurs confuses voix,
Qu'on entende sonner vingt cloches à la fois.
(ANDRIEUX.)

— Qui a du feu, du brillant. Yeux perçants. Regards perçants. Ses yeux creux et *perçants*, ennemis du repos. Volt.) Ces hommes ont le teint uni, mais basané comme l'Arabe, les yeux *perçants*, la taille svelte. (A. de Cust.)

— *Vue perçante*. Celle qui distingue des objets très petits et très éloignés. Sa vue est *perçante*; il voit de très loin sa proie. (Buff.) Mais elle peut l'apercevoir de plus loin et l'éviter avec plus de facilité que plusieurs autres cétacés; elle a la vue très *perçante*. (Lacépède.)

— Fig. Qui pénètre, qui lit dans les cœurs, dans l'avenir. Dieu a la vue perçante.

Que sous un fer sacré des taureaux gémissants
Devoient l'avenir à leurs regards *perçants*. (VOLT.)
Son œil *perçant* et juste est prompt à le connaître,
Il l'aime en son égal, il l'adore en son maître. (Id.)
Et qu'avez-vous, madame, à craindre de leurs coups?
Quels regards si *perçants* sont dangereux pour vous?
(Id.)

— Fig. Qui a de la vivacité, de la pénétration. Esprit perçant. Intelligence perçante. Avoir l'esprit perçant. Un génie qui est droit et *perçant* conduit enfin à la règle. (La Bruy.) Son génie était actif et *perçant*. (Volt.) Il sortit de leurs bouches des réponses pleines d'un grand sens, et *perçantes* comme des traits. (Barth.)

— Substantiv. La Feuillade ne put éviter le *perçant* des yeux du duc d'Orléans, qui s'appliquait à pénétrer l'état d'une besogne qui devenait sienne. (Saint-Simon.)

— Syn. comp. PERÇANT, PÉNÉTRANT. *Perçant* s'entend de la vivacité de l'œil et de l'esprit; *pénétrant* suppose l'attention et la réflexion. L'esprit *perçant* découvre promptement les choses; l'esprit *pénétrant* les approfondit patiemment.

PERCARBURE, s. m. Chim. Carbure dans lequel entre la plus grande proportion de carbone. Percarbure de fer.

PERCARBURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est combiné avec la plus grande proportion possible de carbure; qui se trouve à l'état de percarbure. Gaz hydrogène percarburé.

* **PERCE**, s. f. Techn. Sorte d'outil avec lequel on perce, on fait une ouverture || Instrument de luthier que l'on nomme aussi *percebourdon*.

— *Perce à main*. Instrument de luthier analogue à la perce, mais plus petit.

— Action ou façon de percer un objet. || Manière dont un objet est percé. Perce cylindrique.

— Chacun des trous que l'on fait à un instrument à vent.

— *Mettre un liquide en perce*. Faire avec la perce une ouverture à la pièce qui renferme le liquide, pour pouvoir le tirer à volonté. Mettre, laisser du vin en perce. Il ne faut pas laisser si longtemps du vin en *perce*. (Acad.)

— Ichtyol. Nom vulgaire de la loche.

— L'Académie ne donne ce mot que dans la locution adverbiale *En perce*.

PERCÉ, ÉE, part. pass. du v. Percer. S'emploie adjectiv. Un habit percé. Une robe percée. Nous buvons tous à la source du bonheur dans un vase *percé*; lorsqu'il arrive à nos lèvres, il est presque vide. (Boiste.) La base du tissu végétal est un amas de petites cellules dans lequel sont *percés* des canaux nombreux. (Cuv.) Les Mèdes s'avancent en fureur : leurs premiers rangs tombent *percés* de coups; ceux qui les remplacent éprouvent le même sort. (Barthélemy.) Le vieux comte de Fuentes, qui commandait cette infanterie espagnole, mourut *percé* de coups. (Volt.)

Percé de coups lui-même, il se traînait à peine;
Il tomba tout sanglant aux genoux de la reine.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Brisé de douleur. Avoir le cœur percé, l'âme percée, les entrailles percées. J'ai le cœur *percé* de me voir privé de cette consolation. (Voltaire.)

Ce cœur, en vous aimant, indignement *percé*,
Reprend pour vous aimer le sang qu'il a versé.
(CORNEILLE.)

— *Percé à jour*. Troué de part en part.

— Fig. Pénétré, deviné. Il est *percé* à jour ce calcul de nos adversaires qui consiste à représenter une partie de la France comme étrangère à l'autre. (Gambetta.)

— Fig. *Être bas percé*. Ne rien avoir, ou n'avoir presque plus rien, avoir ses affaires en désarroi, en désordre. Il est bas percé. Je ne le croyais pas si bas percé.

— Fig. *Un panier percé* Un homme qui ne saurait rien garder, un homme qui dépense, qui dissipe tout ce qu'il a.

— Qui a des ouvertures. Une maison bien percée. Navire percé pour quatre-vingts canons. La terre était couverte de neige; des petites fenêtres dont les maisons sont *percées*, sortaient les têtes de quelques habitants, que le bruit d'une voiture arrachait à leurs occupations monotones. (Mme de Staël.) C'était une assez grande salle bien lambrissée de vieux chêne et *percée* de larges fenêtres en ogive. (Mérimée.)

— Qui est traversé par des routes. Une forêt bien percée.

— *Rue bien percée*. Rue qui suit une ligne droite.

— Qui est pénétré par l'eau de pluie. Figurez-vous un pauvre diable *percé* jusqu'aux os par douze heures de pluie. (P.-L. Courier.)

— *Percé de* Percé de part en part, d'outre en outre.

— *Percé de douleur*. Accablé par la douleur. Loth fut *percé* d'une sensible douleur, lorsqu'il se vit ainsi dans le péril d'exposer des personnes auxquelles il avait cru que sa maison servirait d'asile. (Lemaistre de Sacy.)

— *Percé par*.

Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir
Qui m'a servi deux ans soit *percé* par le coude?
(SCARRON.)

— Blas. *Pièces percées*. Celles qui sont à jour et qui laissent voir l'émail dans le champ de l'écu.

— Econ. rur. *Cocon percé*. Cocon d'où le papillon est sorti.

— Gray. *Corps percé*. Nom donné à deux couleurs claires posées l'une sur l'autre dans les tableaux à graver.

— Peint. Qui laisse découvrir les objets éloignés. Paysage bien percé.

— PERCÉ, s. m. Nom donné dans quelques régions de l'Est au pain en forme de couronne.

* **PERCÉ**, s. m. Syn. de PERCÉE.

* **PERCE-BOIS**, s. m. Entom. Nom vulgaire des térédyles. || Pl., des *perce-bois*.

PERCE-BOSSE, s. m. Bot. Nom vulgaire de la lysimachie commune. || Pl., des *perce-bosses*.

PERCE-BOURDON, s. m. Techn. Sorte de perce, outil avec lequel le luthier perce les bourdons d'un instrument. || Pl., des *perce-bourdons*.

PERCE-CARTE ou **PERCE-VERRE**, s. m. Phys. Petit appareil électrique qui sert à montrer les effets mécaniques de l'électricité; il consiste en un support portant deux pointes à travers lesquelles on peut faire jaillir une étincelle. Une plaque de verre, un morceau de carton placé entre ces pointes est percé par le passage de l'électricité; un morceau de bois très sec est brisé, et ses fragments sont projetés au loin.

PERCE-CHAUSSÉE, s. m. Moll. Espèce de taret qui occasionne de grands dégâts dans les digues de Hollande. || Pl., des *perce-chaussées*.

PERCE-CRÂNE, s. m. Chir. Instrument avec lequel on divise le crâne d'un fœtus mort dans l'utérus, pour diminuer ses dimensions et hâter son expulsion, lorsque le trop grand volume de la tête rend l'accouchement impossible par les seuls efforts de la mère ou à l'aide des ferrements. || Pl., des *perce-crânes*.

* **PERCÉE**, s. f. Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique, pour faire un chemin ou pour se procurer un point de vue, etc. Faire une percée, plusieurs percées, de nouvelles percées dans une forêt, dans un parc. Faire des percées pour rendre la chasse plus commode.

— Par anal. *Faire une percée dans une troupe*. L'enfoncer, se frayer un passage à travers. Faire une percée dans les bataillons ennemis, dans une aile ou dans un centre d'armée, dans un carré d'infanterie ou de cavalerie.

— *Faire une percée*. Pénétrer en voyageant. Faire une percée assez avant dans l'Allemagne, dans la Russie, dans un pays jusque-là inexploré.

— Archit. Nom des ouvertures d'une façade. || *Faire une percée dans un mur*. Y pratiquer une porte ou une fenêtre.

— B.-arts. Espace ménagé entre des masses d'ombre pour donner passage à une échappée de lumière.

— Métall. Ouverture du fourneau pour la sortie du métal en fusion.

* **PERCE-FEUILLE**, s. f. Bot. Nom vulgaire du buplèvre. || Pl., des *perce-feuilles*.

* **PERCE-FORÊT**, s. m. Chasseur déterminé. Il est du style familier. || Pl., des *perce-forêts*.

PERCEINTES, s. f. pl. Mar. Syn. de PRÉCEINTES.

PERCE-LANGUE, s. m. Pathol. Nom vulgaire du glossanthrax. || Pl., des *perce langues*.

PERCE-LETTRE, s. m. Petit instrument avec lequel on perçait les lettres missives, pour y passer le cordon auquel on attachait la cire. || Pl., des *perce-lettres*.

PERCE-MEMBRANE, s. m. Chir. Instrument obstétrical pour perforer ou rompre artificiellement les membranes du fœtus pendant l'accouchement. || Pl., des *perce-membranes*.

* **PERCEMENT**, s. m. Action de percer. Pendant le percement de cette muraille.

— Ouverture faite en perçant. Le percement d'une rue, d'un chemin, d'un forêt. Le percement d'un puits artésien. Le percement d'une montagne. Le percement de l'isthme de Suez.

— Constr. Ouverture faite dans un mur, dans une façade. Pour le percement d'un mur mitoyen, il faut obtenir le consentement et requérir la présence des personnes intéressées.

PERCE-MEULE, s. m. Techn. Outil d'acier avec lequel on perce les meules de grès dans le milieu. || Pl., des *perce-meules*.

PERCE-MOUSSE, s. f. Bot. Nom vulgaire du polytric commun. || Pl., des *perce-mousses*.

PERCE-MURAILLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire officinale. || Pl., des *perce-murailles*.

PERCEMURE, s. f. Techn. Rachures que le corroyeur enlève de dessus les peaux, et qui servent à faire de la colle.

* **PERCE-NEIGE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la nivéole, ainsi nommée parce qu'elle fleurit en plein hiver. La *perce-neige* et les crocus variés se montrent les premiers; paraissent ensuite les disques étoilés des marguerites. (Vernier.) La *perce-neige* se trouve dans nos bois comme dans nos jardins; partout elle plaît également. (Loiseleur-Deslongchamps.) Une femme de la campagne étant venue vendre

au marché, dans une ville d'Allemagne, des oignons de *perce-neige* pour ceux de ciboulette, toutes les personnes qui en mangèrent furent prises de vomissements qui d'ailleurs se calmèrent et ne furent suivis d'aucun accident. (Id.) || Pl., des *perce-neige*.

PERCENTAGE, s. m. (etym. lat., *per*, par ; *centum*, cent). Anc. fin. Énonce de la somme d'intérêts que cent francs rapportent en un temps donné. || Droit de tant pour cent. Le percentage prélevé par la douane sur les marchandises venues de l'étranger.

* **PERCE-OREILLE**, s. m. Entom. Nom vulgaire de la forficule. || Pl., des *perce-oreilles*.

PERCE-PIED, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aphane champêtre. || Pl., des *perce-pieds*.

* **PERCE-PIERRE**, s. f. Bot. Nom vulgaire du crithme. || Nom vulgaire de l'alchimille des champs. || Synon. de PASSE-PIERRE. || Pl., des *perce-pierres*.

— PERCE-PIERRE, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la blennie baveuse.

PERCE-POT, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle. || Pl., des *perce-pots*.

PERCEPT, s. m. Philos. Acte de la sensibilité à son plus faible degré.

PERCEPTA. Physiol. Mot latin qui signifie *choses perçues*, et qui est adopté pour indiquer d'une manière générale les effets de l'action nerveuse dans l'économie vivante, c'est-à-dire les sensations, les fonctions de l'âme, celles de l'esprit et leur affaiblissement ou leur privation.

* **PERCEPTEUR, TRICE**, adj. Se dit des organes qui perçoivent.

— PERCEPTEUR, s. m. Administr. Celui qui est commis, préposé à la recette ou au recouvrement de deniers, de fruits, d'impositions. Percepteur des contributions. Percepteur-receveur.

— PERCEPTRICE, s. f. Femme d'un percepteur.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PERCEPTIBILITÉ**, s. f. (rad. *perceptible*). Qualité de ce qui peut être perçu. La perceptibilité d'un impôt, des deniers publics.

— Qualité de ce qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit. La perceptibilité d'un objet au microscope. La perceptibilité d'une vérité. || Faculté de se rendre compte des émotions qu'on éprouve. La *perceptibilité* exige un centre auquel les impressions se rapportent ; aussi n'existe-t-elle que dans les animaux qui, comme l'homme, ont un cerveau ou quelque chose qui en tient la place. (Richerand.) La *perceptibilité* ne peut pas exister indépendamment du mouvement ; la faculté de se rendre compte de ses sensations et celle de se mouvoir à volonté, communes à l'homme et à tous les animaux qui ont un centre nerveux distinct, sont essentiellement liées l'une à l'autre. (Id.)

* **PERCEPTIBLE**, adj. 2 g. (du lat. *percipere*, percevoir). Qui peut être perçu. Impôt perceptible. Deniers perceptibles.

— Qui peut être perçu par les sens. Bruit perceptible à l'oreille. Saveur perceptible au goût. A la distance où vous êtes, cet objet est encore perceptible pour vous ; il est encore perceptible à vos yeux. Les os, les tendons, les membranes, les cartilages, le tissu cellulaire, etc., sont complètement, dans l'état sain, privés de la faculté de renvoyer au cerveau des impressions *perceptibles*. (Richerand.)

— Fig. Qui peut être saisi par l'esprit, par la pensée. Il y a un petit trait de raillerie dans son discours, mais cela n'est presque pas *perceptible*, est à peine *perceptible*. (Acad.) C'est ce caractère dont nous animons la matière qui nous la rend *perceptible* et nous permet de la décrire. (G. Droz.)

— S'emploie surtout avec la négative. Cela n'est point perceptible. Cette tache d'encre est si faible qu'elle n'est pour ainsi dire pas perceptible. Ce léger défaut n'est point perceptible dans le magnifique ensemble qu'offre ce tableau.

PERCEPTIBLEMENT, adv. D'une manière perceptible.

PERCEPTIF, IVE, adj. (du lat. *percipere*, percevoir). Philos. Qui concerne la perception. Faculté perceptive. La sensibilité variant à l'infini, suivant les divers tempéraments, il est évident que la faculté *perceptive* se trouve liée d'une manière étroite avec ces derniers, et qu'elle doit donner lieu à des résultats bien différents dans les divers individus, en raison de la variété qu'ils apportent dans la manière de sentir. (Reydell.)

— Physiol. *Foyer perceptif*. V. FOYER.

* **PERCEPTION**, s. f. (pr. *per-cep-cion* ; ét. lat., *perceptio* ; forme de *percipere*, recevoir par le moyen de). Philos. Faculté dont jouit notre âme de saisir à travers les organes des sens, et par le moyen de ces organes, les qualités des objets. On a longtemps confondu la *perception* avec la *sensibilité* ; cependant, depuis que la doctrine de Condillac, fondée principalement sur cette confusion, a cessé de régner dans nos écoles, on exprime par le mot de *perception* la faculté de prendre connaissance des objets extérieurs, réservant celui de *sensibilité* pour signifier exclusivement la faculté d'éprouver le plaisir ou la douleur. Les sens, considérés seulement sous le point de vue intellectuel, sont les modes de la *perception*, les organes en sont les instruments. (Lafave.) La *perception* est une faculté précieuse accordée à tous les êtres animés, et qui établit entre cette classe et celle des végétaux une distance immense ; c'est en effet la véritable ligne de démarcation. (Reydell.) Son esprit se distinguait par une finesse exquise de *perception*, son cœur par une tendresse inépuisable de sentiment. (Ch. Nodier.)

— Acte de la faculté perceptible. Chacun de nos sens est spécialement destiné à nous fournir certaines perceptions. A la vue appartient la perception de la couleur ; à l'ouïe, celle du son ; à l'odorat, celle des odeurs ; au goût, celle de la saveur ; au toucher, celles de la résistance, de la solidité, de la distance et de la forme. Perception distincte, claire, imparfaite, confuse. Le nombre des perceptions que les objets produisent en nous nous met à même de juger de leur simplicité ou de leur composition. L'âge, en changeant nos organes, change nos *perceptions*, nos sentiments, tout notre être. (Boiste.) Lorsque les objets attirent notre attention, les *perceptions* qu'ils occasionnent en nous se lient avec les sentiments de notre être. (Id.) Quoi de plus clair que les *perceptions* de sons, de couleur, de solidité ? nous est-il jamais arrivé de confondre deux de ces choses ensemble ? (Id.) Celui chez qui l'imagination est devenue maîtresse, s'ennuie bientôt de la *perception* des choses réelles présentes. (P. Janet.)

— *Perceptions originelles et primitives*. Celles qui sont particulièrement attachées par la nature à chacun de nos sens. || *Perceptions acquises ou artificielles*. Celles qui sont transportées d'un sens à un autre. De bonne heure, en effet, l'expérience nous apprend à joindre aux perceptions propres d'un sens celles d'un autre. Par exemple, nous jugeons de l'étendue, de la distance et de la forme, par la vue, au lieu d'en juger par le toucher, comme on le fait dans la première enfance.

— Recette, recouvrement d'un revenu, d'un impôt, soit en argent, soit en nature. La perception des fruits d'un héritage. La perception des contributions, des deniers publics.

— Emploi, charge de percepteur. Être nommé à une perception. Obtenir une perception. Il y a pour la ville de Paris autant de perceptions que d'arrondissements.

PERCEPTIVITÉ, s. f. Physiol. Nom donné à la propriété des éléments nerveux qui accomplissent la perception, qui en sont le siège, qui transforment l'impression transmise en sensation.

* **PERCER**, v. a. 1re conj. (ét. douteuse ; lat. *percidere*, même signif.). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous perçons. Je perçais*, etc. Faire une ouverture de part en part, d'outre en outre. Percer une montagne pour y faire passer un canal. Percer les oreilles pour y mettre des pendants. Percer une planche pour y passer une corde.

— *Percer une croisée, une porte dans un mur*. Faire l'ouverture d'une croisée, d'une porte dans un mur. || *Percer une rue*. La faire en abattant les constructions qui se trouvent dans la direction qu'elle doit suivre. On dit de même : *Percer une allée, une route dans un bois*. || Dans un sens analogue, *Percer un pays, une forêt*. Ouvrir des routes dans un pays, dans une forêt.

— Fam. *Les os lui percent la peau*. Se dit d'une personne ou d'un animal si maigre que les os semblent près de déchirer la peau qui les recouvre.

— Fig. *Percer la nuit*. Veiller toute la nuit. N'ayant pas, à l'entendre parler, assez de force pour soutenir quelques moments de réflexion sur les vérités du salut, [elle] trouve néanmoins assez de santé pour *percer* les nuits, dès qu'il est question de son jeu. (Bourdaloue.)

— Faire une ouverture, qu'elle soit ou non de part en part. Percer la cuisse d'un coup d'épée. Percer un abcès avec une lancette. Vous n'arriverez à rien, mon père, disait Mlle Cazotte, qu'après m'avoir *percé* le cœur. (Legouvé.) Mon père, voici la pomme que ta flèche a *percée* : je savais bien que tu ne me blesserais pas. (Mme de Staël.)

— *Percer un homme de coups*. Lui faire plusieurs blessures avec un instrument perçant, tel qu'une épée, un poignard.

Et quels glaives invisibles
Percent de coups si terribles
Ces corps pâles et sanglants ? (J.-B. Rouss.)

— *Crier à percer les oreilles*. Pousser des cris aigus, jeter les hauts cris. || On dit aussi dans le même sens : *Percer l'air, la nue de ses cris*.

— Fig. Faire éprouver une vive et poignante affection, pénétrer douloureusement. Percer l'âme, le cœur, les entrailles. Cet affreux spectacle perce le cœur. Vous me percez l'âme en m'apprenant cette triste nouvelle. Je porte un cœur sensible et vous l'avez *percé*. (Corn.) Ces paroles *percèrent* mon cœur. (Fénelon.) Ah ! de quel coup vous me *percez* le cœur ! (Rac.) Cette horrible journée *perce* l'âme. (Volt.)

Je viens en imprudent, confier ma douleur
Au fatal ennemi qui me *perce* le cœur. (Creb.)

— Fig., en parlant des sarcasmes, des traits ironiques, mordants, épigrammatiques. Vous aiguisez les flèches dont on les *perce*. (Fléch.) Il *perce* de mille traits l'homme dissolu. (Mass.) Ce sont des mains invisibles qui *percent* le fanatisme d'un bout de l'Europe à l'autre, avec les flèches de la vérité. (Volt.)

— Mettre en perce. Percer un tonneau, une feuillette, une pièce de vin. Percer du vin. Percer un autre vin, d'un autre vin. Percer son meilleur vin pour régaler des amis. Percer au-dessus, au-dessous de la barre.

— Pénétrer, passer à travers. La pluie a percé mon manteau et tous mes habits. La pluie, si forte qu'elle soit, ne percera jamais cette étoffe. La pluie a percé la terre d'un demi-pied.

— Par exagér. *L'orage m'a percé jusqu'aux os*. L'orage m'a extrêmement mouillé.

— Par anal. Se frayer un passage à travers. Percer les buissons, les halliers, les forêts, les forts. Percer les escadrons, les bataillons ennemis. Les Français percèrent l'aile droite de l'armée ennemie. Nos soldats chargèrent impétueusement et percèrent la réserve. Nous eûmes beaucoup de peine à percer la foule. Il faut monter plusieurs marches et *percer* la foule pour pénétrer enfin dans la pièce principale. (Gérard de Nerval.)

Je n'ai *percé* qu'à peine
Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur. (Racine.)

Cher amant, si mes pleurs, mon trouble, mes remords,
Peuvent *percer* la tombe et passer chez les morts... (Voltaire.)

— Fig. *Percer la foule*. Ils *percent* la foule et parviennent jusqu'à l'oreille du prince. (La Bruy.) Quelle foule de concurrents faut-il *percer* pour en venir là ! (Mass.) La vérité ne peut *percer* la foule des flatteurs pour aller jusqu'à lui. (Fénelon.)

— Dans le même sens, on dit absol. *Percer*. Essayons de percer. Il faut percer. Nous viendrons à bout de percer. Si compacte que soit la foule, perçons toujours.

— Par anal. *Le soleil perce les nuages*. Il les pénètre de ses rayons. || *La lumière perce les ténèbres*. Elle les dissipe.

— Fig. La lumière de l'Évangile a percé les ténèbres de l'idolâtrie. Le soleil de la vérité a percé les nuages de l'erreur. Cet amas de vertus que leur humilité tenait secret *perce* l'obscurité qui les cachait aux yeux des hommes. (Boss.) La goutte d'eau qui tombe du rocher perce la montagne ; pourquoi la goutte d'eau qui tombe d'un esprit ne *percerait*-elle pas les problèmes historiques ? (V. Hugo.)

— Fig. Approfondir par l'attention et la réflexion de l'esprit. Percer un mystère. Percer une difficulté. Percer le fond d'une affaire. Combien de siècles faut-il *percer* pour découvrir son origine ! (Fléchier.) Quelle pénétration quand il fallait *percer* les nuages de la dissimulation ! (Id.) La sagesse humaine, toujours enveloppée sous de fausses apparences, doit toujours craindre qu'un coup d'œil plus heureux ne la *perce* enfin et ne la démasque. (Mass.) Vous seule avez *percé* ce mystère odieux. (Rac.)

Que sert à mon esprit de *percer* les abîmes
Des mystères les plus sublimes ? (Racine.)

D'un mystère où des miens l'unique espoir se fonde
Je veux seul aujourd'hui *percer* la nuit profonde. (Crébillon.)

Ses yeux inévitables
Percent tous les replis de nos cœurs insensés. (J.-B. Rousseau.)

Mais on ne peut tromper l'œil vigilant des dieux ;
Des plus obscurs complots il *perce* les abîmes. (Volt.)

— *Percer l'avenir*. Le prévoir, y lire ; deviner ce qui arrivera.

Déjà de l'avenir *perçant* la nuit profonde,
Les oracles sacrés le promettent au monde. (Del.)

— Mar. *Percer un navire*. Y faire des sabords.

— Techn. *Machine à percer*. Machine pour percer des trous circulaires dans les corps durs.

— PERCER, v. n. Se faire ouverture. Cette tumeur percera d'elle-même. Le bois perce déjà à ce jeune faon. Les dents commencent à *percer* à cet enfant. (Acad.)

— Dans un sens analogue. Le jour perce à travers les rideaux de cet appartement. La lune perce à travers les nuages.

— On dit populairement qu'un enfant *perce ses dents*, lorsque la dentition s'opère. Il a perce sa première dent.

— *Le coup perce dans les chairs*. Il entre dans les chairs.

— Avoir issue. Cette maison perce dans deux rues, sur deux rues.

— Se dit d'une couleur qui se fait voir à travers une autre. Cette même couleur olive *perce* dans le brun noirâtre des pennes des ailes. (Buffon.)

— Fig. Avancer dans une profession, dans les honneurs, dans la gloire, dans les richesses ; faire son chemin dans le monde. Percer par son mérite. Percer à force d'intrigues. Finir par percer. Commencer à percer. Avoir beaucoup de peine à percer. Le talent de cet homme perce déjà. Aujourd'hui, le mérite seul arrive rarement à percer, tant il y a d'entraves et de corruption dans la société.

— Se propager, se communiquer. La liberté perce chez tous les peuples d'Europe. La raison et l'humanité commencent à *percer* de tous côtés. (Voltaire.) La philosophie *perce* dans toutes les classes de la société. (Id.) L'attrait du luxe *perçait* en Europe. (Rayn.)

— Se déceler, se manifester, se faire jour. La vérité perce tôt ou tard. Le secret le mieux gardé finit toujours par percer. Le caractère d'un homme perce plus ou moins dans ses discours, dans sa conduite, dans ses habitudes, dans sa démarche, dans son maintien. L'intention de cet homme perce à travers son silence. Lorsque le vice prend le masque de la vertu, ses regards et sa voix *percent* à travers et font frémir. (Boiste.) La voix aiguë de la satire *perce* à travers le plus brillant concert d'éloges. (Id.) Dans cet ouvrage, le sentiment *perce* à chaque page. (Volt.) Le génie de Shakspeare *perça* au milieu de la barbarie. (Id.) Ses camarades lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes, qu'il parait s'attirer par la dureté qui *perce* dans son caractère. (Barth.) La mauvaise humeur *perce* sous la politesse et la licence. (H. Taine.) Aussi, à y regarder de bien près, le mouvement révolutionnaire n'était pas sans *percer* dans le discours destiné à le couvrir. (L. Blanc.)

La foi [dont l'humble vol] perce au delà des cieux,
Pour cette vérité trouve seule les yeux (Corneille.)

La nouvelle en fut que en vain les portes [de la ville]
Tout se sait tôt ou tard, et la vérité *perce*. (Gresset.)

— En ce sens, se dit aussi des personnes.

Ce siècle avait deux ans, Rome remplissait Sparte,
Déjà Napoléon *perçait* sous Bonaparte (V. Hugo.)

— *Percer dans*. Pénétrer dans. Percer dans l'avenir, dans le fond d'une affaire, dans les conséquences d'un principe, dans les suites d'un événement.

— *Percer à travers*. L'orteil *perce* à travers les souliers crevés. (B. Taine.)

— Fig.

Mais, malgré l'appareil d'un frivole discours,
Je *perce* en ce moment à travers vos détours. (Creb.)

— Vénerie. Fuir à travers bois. Le cerf a percé. Le loup perce en avant. || *Percer au fort*. Poursuivre la bête dans les fourrés les plus épais. || *Perce ! perce !* Cri pour exciter les chiens à pousser en avant.

— SE PERCER, v. pron. Se faire une ouverture. Se percer la main, le bras. Le premier, dans un transport amoureux, se *perça* le sein à ses pieds. (La Bruy.)

— Se percer soi-même. Je songe bien plutôt à me *percer* moi-même. (Racine.)

— Fig. *Se percer de ses propres traits*. Se nuire à soi-même en voulant nuire aux autres.

— Se percer mutuellement. Ils se sont percé la poitrine. Ils se sont percés de coups d'épée. Lorsque Étéocle et Polynice résolurent de terminer entre eux leurs différends, le jour pris, le lieu fixé, les peuples en pleurs, les armées en silence, les deux princes fondirent l'un sur l'autre, et, après s'être *percés* de coups, ils rendirent les derniers soupirs sans pouvoir assouvir leur rage. (Barth.)

— Fig. Laissez les méchants et les calomniateurs se *percer* ; jugez-les sans les imiter. (Boiste.)

— Être percé. Le bois se perce facilement. De tous les métaux, le platine est celui qui se perce le plus difficilement.

— Fig. Être ému, ébranlé.

J'en verse, et plût à Dieu qu'à force d'en verser,
Ce cœur trop endurci se put enfin *percer* ! (Corneille.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi. *Cette étoffe, ce drap, ce cuir ne perce point*, c'est-à-dire Cette étoffe, etc., n'est point percée, pénétrée par l'eau, en d'autres termes, cette étoffe est imperméable.

PERCE-RAT, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de quelques raies. || Pl., des *perce-rat*.

PERCERETTE, s. f. (rad. *percer*). Techn. Nom vulgaire du foret, de la vrille.

PERCE-ROCHE, s. f. Annel. Nom vulgaire des térébelles. || Pl., des *perce-roches*.

PERCE-RONDE, s. f. Techn. Compas à verge à l'usage des cribliers. || Pl., des *perce-rondes*.

PERCE-TERRE, s. m. Bot. Nom vulgaire du mouron commun. || Pl., des *perce-terre*.

PERCETTE, s. f. (rad. *percer*). Nom de la vrille dans quelques départements.

PERCEUR, EUSE, s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui perce les trous. || Dans la fabrication des aiguilles, Ouvrier, ouvrière qui perce les chas.

— *Perceur de boulins*. Se dit par plaisanterie pour Massacreur, homme qui fait un grand carnage.

— Mar. Ouvrier qui perce les trous de l'arrière, dans lesquels on place les chevilles pour fixer le bordage aux membrures du bâtiment.

— PERCEUSE, s. f. Machine qui fait d'un seul coup tous les trous d'un carton.

PERCEVABLE, adj. 2 g. Qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit. Sensations perceivables.

— Qui peut être perçu à titre d'impôt.

PERCEVAL (Spencer), Homme d'État anglais, né à Londres en 1762, fut chancelier de l'Échiquier, 1807, puis premier lord de la trésorerie, 1809. Il fut assassiné, mai 1812, par un nommé Bellingham.

PERCEVANT, part. prés. du v. Percevoir. Qui perçoit. Les animaux perceivant des sensations.

PERCEVANT, ANTE, adj. Philosoph. Qui a la faculté de percevoir. || *Sensibilité perceivante*. Sensibilité avec conscience des impressions ; sensibilité cérébrale, nerveuse, animale ; perceptibilité. La sensibilité en quelque sorte latente de certaines parties du corps ne peut pas être entièrement assimilée à celle des végétaux ; puisque ces organes, dont le sentiment est ordinairement si obtus, manifestent dans leurs maladies une sensibilité *perceivante*, qui s'annonce par de vives douleurs ; qu'il suffit même de changer le stimulant auquel ils sont accoutumés, pour déterminer ce phénomène.

(Richerand.) Dans le sommeil parfait, l'exercice de la sensibilité *percevante* et celui de la contractilité volontaire est entièrement suspendu. (Id.)

*** PERCEVOIR** v. a. 3e conj. (ét. lat., *percipere*, même signif. ; forme de *per*, par, au moyen de, et de *capere*, prendre). Recevoir, recueillir. Percevoir un revenu, un droit, un impôt. Percevoir les contributions.

— Par anal. La mort d'un ennemi ne fut pas le seul avantage que Tarquin *perçut* de son crime. (Le P. Catrou.)

— Fig. Percevoir la vérité. Il ne *perçoit* du monde extérieur, de la société ou il vit, que des rumeurs, des légendes. (Gambetta.)

— Philos. Recevoir l'impression des objets, en concevoir l'idée, en éprouver la sensation. Percevoir les sons. On a profité de cette remarque pour rendre à des sourds, même de naissance, mais non pas insensibles à toute espèce de bruit, la faculté de *percevoir* la parole, et de jouir en quelque sorte des avantages de la conversation. (Reydell.) La force de nos passions peut tirer son origine de l'organisation même de nos sens, de la vivacité avec laquelle nous en *percevons* les impressions, pour nous en former intérieurement des idées plus ou moins vives, exactes et durables. (Id.)

— Absol. Chez le vieillard, les perceptions sont peu nombreuses, et diminuent de jour en jour à mesure que les organes des sens s'affaiblissent; bientôt les impressions deviennent presque nulles. La nature le dépouille progressivement des privilèges dont il a joui de si longues années. Il ne sent plus; il ne *perçoit* plus. (Reydell.)

— **SE PERCEVOIR**. v. pron. Être perçu, dans l'une et l'autre acception du verbe actif.

PERCHANT, part. prés. du v. Percher. Des oiseaux perchant sur un arbre.

PERCHANT, s. m. Chass. Oiseau qu'on attache par le pied à une perche, à un pieu, pour attirer les autres oiseaux dans le piège.

*** PERCHE** s. f. (du lat. *perca*, même signif.). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, type de la famille des percoïdes, établi pour un grand nombre d'espèces qui vivent généralement dans l'eau douce. La perche de nos rivières a une chair blanche, ferme, fine et d'une saveur exquise; c'est l'un des meilleurs poissons d'eau douce. Elle est répandue dans toute l'Europe tempérée et dans une grande partie de l'Asie. Elle se plaît également dans les lacs et les ruisseaux d'eau vive. Elle ne parvient guère, dans les contrées tempérées, et particulièrement dans celles que nous habitons, qu'à la longueur de 15 à 50 centimètres, mais dans les pays plus rapprochés du Nord, elle présente des dimensions bien plus considérables. Perche commune. Perche d'Italie. Perche jaunâtre. Perche à opercules grenus. Perche à tête grenue. Perche à museau pointu. Perche grêle. Perche de plumier. Perche ciliée. Perche à caudale bordée de noir. Perche à taches rouges. La *perche* aux mailles d'or, à l'aviron vermeil. (Castel.) Et la *perche* étalant sa nageoire pourprée. (Del.) La *perche* à l'œil ardent, et de pourpre embellie. (Boisjolin.)

— *Perche chrysoptère*. Le cicle. || *Perche coro*. La sandre. || *Perche dorée*. Un des noms vulgaires de la gremille goujonnière. || *Perche juba*. Le pristipome. || *Perche marine*. Nom sous lequel on a désigné l'holocentre marin. || *Perche de mer*. Le serran. || *Perche ailée*. Un des noms vulgaires du priacanthe macrophtalme. || *Perche ondulée*. La scène. || *Perche pertuse*. Le diagramme. || *Perche rude*. Le cingle. || *Perche saxatile*. Le chromis. || *Perche ombre*. L'ombrine. || *Perche rénéneuse*. Le dentex. || *Perche zingel*. Le cingle.

*** PERCHE**, s. f. (étym. lat., *pertica*, même signif.). Brin de bois, long de trois à quatre mètres, et de la grosseur du bras. Étendre du linge sur une perche. Un treillage de perches. Un palis de perches. Mettre un oiseau de proie sur une perche.

— *Perche à crochets*. Perche de bois de 5 à 10 mètres, armée de crochets de fer dont on se sert pour pénétrer dans les maisons incendiées, après la destruction des escaliers. || *Perche à grappins*. Perche de 3 à 4 mètres de long dont on se sert pour retirer les noyés de dessous la glace.

— Fig. *Tendre la perche à quelqu'un*. Lui offrir un moyen de se tirer d'une situation difficile.

— Fig. et fam. *Perche, grande perche*. Personne grande et mince, dont la taille est toute d'une venue.

— Archit. *Perches*. Petits piliers ronds, minces, fort élevés et réunis en faisceau, pour supporter les nervures des voûtes ogivales.

— Chass. Nom des branches qu'on élague et que l'on plie, pour y tendre des gluaux, dans les avenues des pipées.

— Fauconn. *Se battre à la perche*. Se dit de l'oiseau de proie qui se débat continuellement sur la perche, et étend les ailes comme pour voler.

— Fig. C'est alors que nous nous agitons davantage, nous battant à la *perche*, et que, faute de donner emploi à notre esprit il se fait peine à lui-même. (La Mothe le Vayer.)

— Métrol. Mesure de superficie anciennement usitée en France. Elle avait de 18 à 20 ou 22 pieds, selon les différentes localités. Cent perches carrées faisaient un arpent; la perche de Paris valait 3 toises; celle des eaux et forêts était de 22 pieds. Mesurer à la perche.

— La chose ou l'espace mesuré, qui a l'étendue d'une perche carrée en superficie. Une perche de pré, de vigne, de jardin, de champ, de bois. Acheter vingt perches de terrain.

— Navig. Grand bâton qu'on appuie sur le fond pour faire avancer une barque dans les petites rivières où on ne peut se servir de rames.

— Pêch. Baguette de huit à dix pieds de longueur, dont on se sert pour pêcher, et à laquelle on attache une ligne.

— Techn. Pièce du métier de haute lice. || Morceau de bois auquel on attache une étoffe pour en faire ressortir le poil. || Traverse sur laquelle on fait passer les pièces de drap pour vérifier le bon état de la confection. || *Tirer un drap à la perche*. Le lainer, en tirer le poil avec des chardons sur la perche.

— Vénerie. Chacune des deux tiges principales du bois des cerfs.

PERCHE (*Perticus* ou *Perticensis pagus*). Géogr. Ancien pays de France, entre la Normandie au N.-O., l'Ile-de-France au N.-E., l'Orléanais au S.-E. et le Maine au S.-O. Il comprenait : 1° le *Grand-Perche* ou *Haut-Perche* (Mortagne, ch.-l. ; Nogent-le-Rotrou, Corbon, Bellesme, abbaye de la Trappe) ; 2° le *Perchet* ou *Petit-Perche* (la Loupe, Bretoncelle) ; 3° le *Thimerais* ou *Terres démembrées* (Châteauneuf, ch.-l. ; Maillebois), et la *Terre française* ; 4° le *Perche-Gouet* ou *Bas-Perche* (Montmirail, ch.-l. ; Dangeau). Il est réparti anj. entre les départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir.

— **PERCHE** (Col de la). Col des Pyrénées orientales, long de 5 kilom. ; route de Perpignan à Urgel, par Montlouis et Puycerda.

PERCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Percher. S'empl. adjectiv. Un oiseau perché. Des poules perchées. Le pinson est plus souvent posé que *perché*. (Buffon.)

— *Perché dans*. Effrayer les oiseaux *perchés* dans mes allées. (Boil.)

— *Perché sur*. Maître corbeau sur un arbre *perché*. (La Font.) *Perchés* sur les arbres, les oiseaux nettoient leurs plumes, et les humectent de ce suc huileux et brillant qui les rend impénétrables à l'eau. (Deleuze.) Un énorme vautour *perché* sur la cime d'un arbre mort y semblait encore attendre le passage d'un augure. (Chateaub.)

— Par plaisant. ou par iron. Se dit des personnes. Je trouvai le grand escogriffe bleu de la veille, *perché* comme un ara sur le perron. (A. Daudet.)

— Fig. *Il est toujours perché sur sa grandeur, sur ses aïeux*. Se dit d'un homme entêté de sa noblesse.

— Par extens. Logé à un étage élevé. Le lieutenant français était *perché* au 17, sous les toits. (E. About.)

— Situé, bâti sur un point élevé. Je suis ici dans une horrible petite ville *perchée* sur une haute montagne. (Mérimée.) Les maisons haut *perchées* qui bordent le Tibre se tapissent de figuiers et de lierres. (E. About.)

— *Ballon, volant perché*. Ballon, volant qui s'est pris dans les branches d'un arbre.

— Blas. Se dit d'un oiseau qui est posé sur une branche d'un émail autre que celui dont il est peint lui-même. Perché et grillete d'argent.

— Géol. *Blocs perchés*. Blocs de pierre entassés par un glacier à la cime d'un pic conique et qui y sont demeurés après la fonte de ce glacier.

— Substantiv. *Tirer les faisans au perché*. Les tirer lorsqu'ils sont perchés.

PERCHÉE, s. f. Réunion, groupe d'oiseaux perchés. Une perchée d'oiseaux. Des perchées d'oiseaux.

— Agric. Nom des billons, séparés par des fosses, sur lesquels on plante la vigne ou les asperges.

— Chass. Piège à prendre les petits oiseaux.

PERCHE-QU'UE, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. || Pl., des *perche-queues*.

*** PERCHER**, v. n. 1re conj. Se poser sur une perche, sur une branche d'arbre, sur une baguette, etc. ; se dit proprement des oiseaux. Pendant la nuit, la plupart des oiseaux perchent sur des buissons ou sur des arbres. Les corbeaux se réunissent en foule pour percher sur ce grand arbre.

— Par extens. Se dit de tout lieu élevé sur lequel les oiseaux se posent. Cet oiseau a perché longtemps sur ma fenêtre. Ces corneilles perchent habituellement dans le clocher, sur le toit du palais.

— Fam. Loger à un étage élevé. Je perche sous les combles.

— Absol. Il y a des oiseaux qui perchent ; il y en a qui ne perchent pas. Les perdrix grises, les cailles, les alouettes ne perchent pas.

— **SE PERCHER**. v. pron. Même signification que le verbe neutre ; avec cette différence que *percher*, v. n. s'entend plutôt de l'habitude qu'ont certains oiseaux de se poser sur une perche ou sur une branche, par opposition à certains autres oiseaux qui jamais ne s'y posent ; tandis que *se percher* signifie ordinairement l'action de se poser sur une perche, sur une branche, à la fin du vol.

— Fig. et fam. Se mettre en un lieu élevé pour mieux voir ou pour mieux entendre. Où diable vous êtes-vous allé percher, s'est-il allé percher ? Pourquoi vous percher si haut ? De l'endroit où je me suis perché, je découvre un vaste horizon.

PERCHER, s. m. Techn. Bâton sur lequel on étend les mottes à brûler pour les faire sécher.

*** PERCHERON, ONNE**, s. Géogr. Habitant, habitante de la province du Perche.

— adj. Qui appartient au Perche ou à ses habitants.

— *Cheval percheron*. Cheval de trait produit dans le Perche, c'est-à-dire dans les départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loir, de la Sarthe et du Loir-et-Cher.

— Substantiv. Un percheron.

— L'Académie ne donne ce mot qu'en ce dernier sens.

PERCHETTE, s. f. (diminutif de *perche*). Agric. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre.

— Pêch. Filet plat, monté sur un cercle de fer ou de bois, et garni d'un pied assez lourd pour le maintenir au fond de l'eau. On l'appelle aussi *balance*.

PERCHEUR, EUSE, adj. Ornith. Qui perche, qui a l'habitude de percher.

— **PERCHEUSE**, s. f. Ornithol. Nom vulgaire de la farlouse ou alouette des prés, ainsi appelée à cause de son habitude, étrangère aux alouettes communes, de se percher sur les arbres.

PERCHIS, s. m. (pr. *per-chi*). Sylvic. Bois de dix à quinze ans. || Clôture faite avec des perches. || En Franche-Comté, Grenier dont l'aire est faite par un assemblage de grosses perches et dans lequel on entasse des gerbes ou de la paille.

PERCHLORATE, s. m. (pr. *per-klo-rate*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide perchlorique avec certaines bases.

PERCHLORÉ, ÉE, adj. (pron. *per-klo-ré*). Chim. Qui contient la plus grande proportion de chlore. Éther perchloré.

PERCHLORIQUE, adj. 2 g. (pr. *per-klorike*). Chim. Se dit d'un acide oxygéné du chlore qui contient la plus grande proportion possible de chlore.

*** PERCHLORURE**, s. m. (pron. *per-klorure*). Chim. Composé qui contient autant de chlore qu'il peut en renfermer à l'état de combinaison. Perchlorure de carbone.

PERCHLORURÉ, ÉE, adj. (pron. *per-klorure-ré*). Chim. Qui se trouve à l'état de perchlorure.

*** PERCHOIR**, s. m. Lieu où l'on met percher les volailles d'une basse-cour. || Bâton sur lequel on fait percher un oiseau. Elle prit l'oiseau, le caressa, lui dit deux ou trois mots d'espagnol, et le rapporta sur un *perchoir* doré, à l'autre bout du salon. (A. Daudet.)

— Fam. Logement à un étage élevé. Où avez-vous votre perchoir ?

— Fauconn. Endroit où se perchent les oiseaux de proie.

PERCHOT, s. m. (pr. *per-cho* ; rad. *perche*). Anc. art milit. Pique longue ; sorte de perche ferrée.

PERCHROMIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'eau oxygénée sur le bichromate de potasse.

PERCIER (Charles), Architecte, né à Paris, 1764-1833, eut le grand prix d'architecture, 1786, et fut envoyé à Rome, où il se lia avec Fontaine ; les deux artistes travaillèrent ensemble, surtout sous la direction de Gisors ; mis en rapport avec Bonaparte par une restauration de la Malmaison, ils eurent désormais une part importante aux travaux exécutés sous l'Empire ; Percier était surtout dessinateur. Il a donné avec Fontaine : *Palais, maisons dessinés à Rome ; Choix de maisons de plaisance de Rome ; Recueil de décorations intérieures*.

PERCIÈRE, s. f. Anc. jurispr. Droit de terrage. || Portion de fruits recueillie dans un fonds, et rendue à celui de qui le fonds avait été acheté

PERCILLÉ, ÉE, adj. (pron. *per-ci-llé*, ll mouill. ; rad. *percé*). Magnan. Se dit d'un papier percé de trous sur lequel on étend les feuilles de mûrier, afin d'enlever les vers à soie qui passent au travers des trous pour venir manger.

PERCILLETTE, s. f. (pron. *per-ci-llète*, ll mouill.). Bot. Syn. de COSCINODON.

PERCIS, s. m. (pr. *per-ciss* ; du lat. *perca*, perche). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour des espèces de l'océan Indien, dont les mœurs sont peu connues.

PERCLURE, v. a. 1e conj. Rendre perclus. Accable d'une étrange paralysie qui l'avait *perclus* de tous ses membres. (Le P. Mars.) Inusité.

*** PERCLUS, USE**, adj. (pr. *per-klu* ; ét. lat., *perclusus*, part. pass. de *percludere*, interdire). Impotent de tout son corps ou d'une partie. Être tout perclus, à moitié perclus. Rendre perclus. Revenir, rester, demeurer perclus.

— Par exagér. Immobile, privé de la faculté d'agir, d'accomplir ses fonctions. La superstition rend aveugle et la poltronnerie rend *perclus*. (De Juss.)

> L'énormité du fait le rendit si confus,
> Que d'abord tous ses sens demeurèrent *perclus*.
> (La Fontaine.)

— *Perclus de*. Perclus d'un bras, d'une jambe. Perclus de tous ses membres. Elle est percluse de la moitié du corps.

— Fig. et fam. *Cerveau perclus, esprit perclus*. Tête faible, pauvre esprit. C'est un cerveau perclus. Il a l'esprit perclus.

PERCLUSION, s. f. Pathol. État de celui qui est perclus. Perclusion locale. Perclusion complète.

— Syn. comp. PERCLUSION, PARALYSIE. La *perclusion* est occasionnée par une lésion ayant son siège sur la partie percluse, tandis que la *paralysie* a pour cause une lésion des centres nerveux.

PERCNOPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πέρκνος, noir ; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes noires ou tachetées de noir.

— **PERCNOPTÈRE**, s. m. Genre formé aux dépens des vautours.

PERCOÏDE, adj. 2 g. (ét. lat., *perca*, perche ; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui ressemble ou se rapporte au genre perche. || **PERCOIDES**, s. m. pl. Famille de l'ordre des acanthoptérygiens, qui a pour type le genre perche.

*** PERÇOIR**, s. m. Techn. Instrument avec lequel on perce.

— Maréch. Morceau de fer troué, sur lequel on pose la pièce de fer qu'on veut percer.

— Métall. Ringard dont on se sert pour faire la percée.

— Menuis. Petit outil à manche, dont le fer pointu présente deux arêtes qui coupent les fils du bois, lorsqu'on l'enfonce dedans pour y faire le trou.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre murex.

— Pot. Outil de fer pointu avec lequel on fait des trous à de petites pièces de poterie.

— Serrur. Outil d'acier qui sert à percer le fer à chaud et à froid.

— Tonnell. Foret pour percer des pièces de vin ou d'autre liqueur.

PERCOLATEUR, s. m. (ét. lat., *per*, à travers ; *colare*, filtrer). Anciennement, Cafetière à filtre. Il y avait aussi des percolateurs à thé. Ce mot s'est maintenu dans les corps de troupes.

PERCOPHIS, s. m. (pr. *per-ko-fiss* ; étym. gr., πέρκη, perche ; ὄφις, serpent). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour une seule espèce, le percophis du Brésil.

PERCOSIE, s. f. (du grec πέρκος, noirâtre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des amares, et dont l'espèce type habite la Sicile.

PERÇU, UE, part. pass. du v. Percevoir. S'empl. adjectiv. Reçu, recouvré. Impôt perçu. Droit, revenu perçu. Contributions perçues.

— Dont on a reçu l'impression. Objet perçu. Vérité perçue. Pour qu'une impression soit *perçue*, il est nécessaire que l'action qui la produit ait une durée appréciable. (Reydell.)

PERCULAIRE, s. f. Bot. Genre d'asclépiadées, établi pour des arbrisseaux dont une espèce, la perculaire glabre de l'Inde, est cultivée pour les qualités odoriférantes de ses fleurs.

PERCUS, s. m. (pron. *per-kuss* ; du gr. πέρκνος, noirâtre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, considéré comme une simple division du genre feronie.

PERCUSSAIRE, s. f. (du gr. πέρκνος, noirâtre). Bot. Syn. de SCYTONÈME.

PERCUSSEUR s. m. (ét. lat., *percussor*, même signif. ; de *percutere*, frapper). Celui qui frappe, qui tue.

*** PERCUSSION**, s. f. (du lat. *percussia*, même signif.). Action de frapper ; coup par lequel un corps en frappe un autre ; choc éprouvé par le corps qui frappe et par celui qui est frappé. Percussion forte, violente, soudaine. Les lois, les effets de la percussion. Descartes s'est trompé sur les lois de la *percussion*. (D'Alembert.)

— Armur. *Arme à percussion*. Arme dans laquelle la détonation est produite par le choc d'une pièce sur une capsule fulminante.

— Chirom. Partie charnue de la main entre le poignet et le petit doigt.

— Constr. *Percussion des bois*. Moyen employé pour reconnaître certains défauts des bois que l'on ne peut découvrir à la simple inspection. Si le son est clair, le bois est homogène et dur ; s'il est sourd, étouffé, le bois offre des défectuosités.

— Mécan. *Centre de percussion*. Point où se réunit toute la force d'un corps qui en frappe un autre. || *Percussion directe*. Celle qui se fait suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, et qui passe par le centre de gravité commun de deux corps qui se choquent. || *Percussion oblique*. Celle où l'impulsion se fait suivant une ligne oblique à l'endroit du contact, en suivant une perpendiculaire qui ne passe pas par le centre de gravité de deux corps.

— Mus. Choc de la dissonance, qui frappe

sur le premier temps de la mesure. La préparation, la percussion et la résolution sont les trois circonstances que l'on distingue dans l'emploi de la dissonance sur un temps fort. ‖ *Instruments de percussion.* Instruments dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, les timbales, les tambourins, la grosse caisse.

— Pathol. Méthode d'exploration à l'aide de la pelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. Percussion médiate, immédiate. La *percussion* est surtout employée pour éclairer le diagnostic des maladies des organes thoraciques; elle se fait en frappant avec le bout des quatre doigts réunis sur une seule ligne, et avec leur portion pulpeuse, perpendiculairement et non obliquement, légèrement et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. (Nyst.) La *percussion* appliquée aux maladies qui comportent l'emploi de ce procédé apprend tantôt que la sonorité normale est exagérée, tantôt qu'elle a disparu ou point d'être remplacée par une matité complète. (Max. Simon.) ‖ *Percussion des points douloureux.* Syn. de MASSAGE.

PERCUTANT, part. prés. du v. Percuter. Un médecin percutant la poitrine de son malade.

* **PERCUTANT, ANTE**, adj. Qui occasionne une percussion. ‖ *Fusée percutante.* Fusée qui communique le feu à une bombe, à un obus après avoir été enflammée par le choc.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

PERCUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Percuter. S'emploie adjectiv. Corps percuté.

— Pathol. Ventre percuté. Poitrine percutée.

PERCUTER, v. a. 1re conj. (du lat. *percutere*, même signific. . Frapper. Un corps qui percute un autre corps. Pour faire feu on presse la détente, le chien frappe la broche qui vient *percuter* l'amorce placée au centre du culot de la cartouche. (Ch. Laboulaye.)

— Pathol. Employer la percussion comme moyen d'exploration médicale. Percuter le ventre, les reins, la poitrine d'un malade. Percuter une cavité. Pour arriver aux résultats qu'on se propose en *percutant* la poitrine, celui d'obtenir le véritable son que rend cette cavité, il y a diverses précautions à prendre. (Merat.)

— Absol. Il faut, en général, *percuter* sur les os et non dans les espaces intercostaux; si l'on explore comparativement les deux côtés de la poitrine, il faut choisir les deux points semblables, les frapper avec une égale force et sous le même angle. (Nyst.) La force avec laquelle on *percute* est réglée sur l'épaisseur des parois de la poitrine et la vigueur des sujets malades. (Merat.)

— *Percuter médiatement.* Interposer un corps solide et conducteur du son, entre la main qui percute et le thorax exploré.

— SE PERCUTER, v. pron. Être percuté.

PERCUTEUR, s. m. Armur. Tige métallique mue par un ressort et dont le choc détermine l'explosion de la cartouche, dans les fusils se chargeant par la culasse.

— Chir. Nom d'un instrument lithotriteur.

— Mar. Marteau en métal qui, en frappant sur l'étoupille, l'enflammait et communiquait le feu à la charge d'une bouche à feu. Le percuteur était mobile autour d'un axe; un cordon fixé à l'extrémité opposée à la tête du marteau permettait de le faire tomber brusquement sur l'étoupille.

PERCY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Lô (Manche); 2,700 hab.

PERCY, Famille ancienne d'Angleterre, issue d'un compagnon de Guillaume le Conquérant, *Guillaume* PERCY. Parmi ses descendants, on cite : *Henri* PERCY, vainqueur, sous Edouard III, du roi d'Ecosse David Bruce, à Nevill's Cross, en 1346. ‖ *Henri* PERCY, comte de Northumberland en 1377, fut l'un des principaux partisans de Henri IV de Lancastre; puis se révolta contre lui, avec son fils *Henri*, surnommé *Hotspur* (ardent au combat, qui fut vaincu et tué à la bataille de Shrewsbury, 1403. Il périt lui-même dans le comté d'York, avec son frère *Thomas*, en 1700. Un de ses descendants, *Thomas* PERCY, comte de Northumberland, voulut délivrer Marie Stuart, et fut décapité en 1571.

— PERCY (Thomas). Erudit anglais, né à Bridgenorth (Shropshire), 1728-1811, évêque de Dormore, en Irlande, a écrit *la Clef du Nouveau Testament.*

— PERCY (Pierre-François, baron), Chirurgien militaire, né à Montagney (Doubs), 1754-1825, remporta vingt fois les prix décernés par les sociétés savantes de Paris ou d'Europe, et fut chirurgien en chef depuis 1792. On a de lui : *Manuel du chirurgien d'armée; Pyrotechnie chirurgicale, ou Art d'appliquer le feu en chirurgie.*

PERCYANURE, s. m. Chim. Nom donné à des composés dans lesquels le cyanure entre en plus grande quantité que dans les cyanures ordinaires.

PERCYLITE, s. m. (de *Percy*, n. pr.). Minér. Matière trouvée dans l'or de la Sonora et que l'on croit être un oxychlorure de plomb et de cuivre hydraté.

* **PERDABLE**, adj. 2g. Qui peut se perdre. Procès perdable. Cause perdable. Pari, gageure perdable. Je me compose à perdre la vie sans regret; mais comme *perdable* de condition, non comme moleste et importune. (Montaigne.)

PERDANT, part. prés. du v. Perdre. Qui perd. Des ministres perdant leurs places. Des arbres perdant leurs feuilles. Une femme perdant son mari. Des enfants perdant leur père.

* **PERDANT, ANTE**, s. Celui, celle qui perd au jeu. Être du nombre des perdants. Les gagnants et les perdants. C'est moi qui suis le perdant.

— Mar. *Perdant de l'eau*, ou absolument *perdant.* Se dit pour Jusant. ‖ *Perdant des marées.* Période pendant laquelle les marées deviennent de plus en plus faibles.

— Adjectiv. Un billet perdant. Les numéros perdants. Une série perdante.

— L'Académie ne donne pas le feminin de ce mot.

PERDENDOSI loc. adv. (pron. *per denn do ci*; mots italiens qui signifient littéralement *en se perdant*). Mus. On écrit ces mots sous un passage d'un morceau de musique, pour indiquer qu'on doit l'exécuter en affaiblissant insensiblement le son, jusqu'à ne plus le faire entendre.

PERDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui perd, qui est sujet à perdre. Ces *perdeurs* de cognée. (Rabel.) La bonne compagnie est une *perdeuse* de temps. Le pr. de Ligne.)

PERDIABLÉ, ÉE, adj. Qui est entièrement possédé du diable. Luther appelait les calvinistes, endiablés, *perdiablés*, transdiablés. (Pellisson.)

PERDICCAS Ier, Roi de Macédoine (VIIIe siècle av. J.-C.) fut le fondateur de la dynastie, selon Hérodote, et le quatrième roi selon d'autres. ‖ **PERDICCAS II** Fils d'Alexandre Ier, mourut en 413. ‖ **PERDICCAS III**, 364-359, périt dans une bataille contre les Illyriens.

— **PERDICCAS**. L'un des généraux d'Alexandre le Grand, régent au nom de Philippe Arrhidée et d'Alexandre Aigus, 323 avant J.-C., Antipater, Cratère, Antigone et Ptolemée formèrent une ligue contre lui. Il fut battu et assassiné près du Nil, 321.

PERDICIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au perdicion. ‖ **PERDICIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes labiatiflores, qui a pour type le genre perdicion.

PERDICINÉ, ÉE, adj. (du lat. *perdix, icis*, perdrix). Ornith. Qui a rapport ou qui ressemble au genre perdrix. On dit aussi *perdicé*. ‖ **PERDICINÉES**, s. f. pl. Sous-famille de l'ordre des gallinacées, famille des tétraonidées, ayant pour type le genre perdrix.

PERDICION, s. m. ou **PERDICIE**, s. f. Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des herbes du Cap.

PERDIGUIER (Agricol), Écrivain français, né à Morières (Var), 1805-1875, ouvrier menuisier, compagnon du devoir sous le nom d'*Avignonais-la-Vertu*, se fit connaître par ses livres sur les corporations ouvrières. Il fut élu, après la révolution de 1848, à la Constituante et à la Législative, et fut proscrit au 2 décembre. On cite parmi ses ouvrages : *le Compagnonnage, rencontre de deux frères; Livre du compagnon; Mémoires d'un compagnon*, etc.

* **PERDITION**, s. f. pr. *per-di-cion*; et. lat., *perditio*, même signif.; formé de *perdere*, perdre). Degât, dissipation, gaspillage; mauvais emploi d'une chose. C'est une perdition, une véritable perdition.

— En ce sens, il ne s'emploie guère que dans cette locution familière : *S'en aller en perdition.* Tout son bien s'en va en perdition. Cette grande fortune s'en va en perdition.

— Perte, destruction d'une chose. Quand tout le livre périrait, je me consolerais aisément de sa *perdition*, pourvu que je ne fusse point obligé d'en faire un autre. (H. de Balzac.)

— *La perdition du Rhône.* Nom donné à l'endroit où le Rhône se perd, aux environs du bourg de Bellegarde.

— Mar. *Être en perdition*, ou *à perdition.* Être en danger de se jeter à la côte. La légende du pétrel marchant sur les eaux, autour du vaisseau qu'il semble mener à *perdition*, est originairement hollandaise. (Michelet.)

— Relig. chrét. Etat d'une âme hors de la voie du salut, c'est-à-dire qui est dans l'habitude du péché, ou dans une croyance opposée à celle de l'Église. Être dans le chemin de perdition, dans la voie de perdition. Fréquenter une maison, un lieu de perdition. Toute cette intrigue est une œuvre de *perdition*, un ouvrage de *perdition*. (Acad.)

— Fam. *Lieu de perdition.* Lieu où l'on ne peut demeurer, ou l'on éprouve quelque désagrément. Après nous être arrêtés dans un lieu de *perdition* et d'ennui, tel que l'Opéra... (Grimm.) Tant de dangers, de si fatales rencontres dans ce Paris de *perdition!* A. Daudet.)

— Style bibl. *Enfant de perdition, fils de perdition*, Judas, l'Antechrist.

PERDIX, s. m. pron. *per-dikss*; mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre perdrix.

* **PERDRE**, v. a. 4e conj. et. lat., *perdere*, même signif.). Être privé d'une chose. Perdre son bien, sa place. Perdre un royaume, une couronne. Celui qui s'attache à Dieu ne *perd* ni ses biens ni son honneur. (Boss.) Il a pu *perdre* l'empire sans perdre la gloire. (Id.) Il me faut tout *perdre*, et toujours par vos coups. Rac.) Ce royaume n'a pu essuyer de grands désastres sans *perdre* encore tous les vaisseaux qu'il envoyait pour les prévenir. (Volt.) On voit bien que c'est le courage d'esprit qui fait *perdre* ou conserver les États, qui les élève ou les abaisse. Id.) On ne joint sans inquiétude ce que l'on peut *perdre* sans peine. (J.-J. Rouss.) J'ai *perdu* ma fortune, mon existence; je ne sais ce que je deviendrai, et cependant je jouis de la vie. Mme de Staël.)

Quoi! c'est la Normi! — Non, leur répondit-elle;
Ce n'est plus Normi! Ce nom veut dire belle.
J'ai *perdu* ma beauté, mon fils et mon ami.
Nommez-moi malheureuse et non pas Normi!
(FLORIAN.)

— Être privé d'une personne. Perdre un guide éclairé, un protecteur puissant. Cette ville a perdu un bon administrateur. On *perd* tout quand on *perd* un ami si fidèle. (Corn. Il faut venger un père et *perdre* une maîtresse. Id.) On le négligea comme un serviteur qu'on ne pouvait *perdre*. Fléchier.) Elle savait trouver Dieu, la même où les autres le *perdent*. Id. Il faut souvent choisir entre elles, ou les *perdre* toutes deux. La Bruyère. Je *perds* mon plus ferme soutien. J.-J. Rouss.

— Être privé d'un avantage, en quelque genre que ce soit. Perdre la grâce de Dieu. Perdre les bonnes grâces, l'estime, l'affection, la bienveillance de quelqu'un. Perdre sa réputation, son honneur, son crédit. Deux mots que lui dit son père lui font bien entendre qu'il n'a pas *perdu* ses avantages. Bossuet. Il n'est pas permis aux rebelles de faire *perdre* la majesté à un roi qui sait se connaître. Id. Il *perd* le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait. La Bruyère.) Il *perdit* leur amour et leur fidélité. Massill.) Mais enfin la fière Sparte perdit les mœurs et la liberté comme les avait *perdues* la savante Athènes. Sparte a fini. J.-J. Rousseau.) Quoique l'homme ait *perdu* tant de prérogatives, quelle autorité lui reste encore dans la nature! De Beauvais.)

— Être privé pour toujours, séparé par la mort. Perdre son père, sa mère, ses enfants. Perdre ses amis l'un après l'autre. L'homme meurt autant de fois qu'il *perd* ceux qu'il aime. Boiste.) Je serrais les bras, mais j'avais déjà *perdu* ce que je tenais. Bossuet. S'il me *perd*, je prétends qu'il me retrouve en toi. Racine. J'ai *perdu* mes parents dans mon enfance, et je ne les connus jamais. X. de Maistre. Il était arrivé à madame Gervaisais de *perdre* une vieille femme de chambre qui l'avait élevée. De Goncourt.)

J'ai *perdu*, dans la fleur de leur jeune saison,
Six frères, quel espoir d'une illustre maison! (RACINE.)
Votre fils! par quels coups l'avez-vous donc *perdu*?
Quel oracle sur vous les dieux ont-ils rendu?
(VOLTAIRE.)
Des fils qu'elle a *perdus* tout lui parle en ces lieux,
Ces arbres, ces vallons reçurent leurs adieux.
(AIMÉ MARTIN.)

— Voir périr, dans un combat, une bataille. Les Suédois n'avaient pas *perdu* six cents hommes. Volt.) Enfin, sous le grand maître Villiers de l'Ile-Adam, Soliman s'empara de Rhodes après avoir *perdu* cent mille hommes devant ses murs. Chateaub. L'ennemi *perdit* à Hanau plus de douze mille hommes. L. Gallois.)

— Être privé, en totalité ou en partie, de choses qui nous sont inhérentes, qui tiennent à notre personne, de quelque faculté, de quelque avantage physique ou moral. Perdre un bras, une jambe, un doigt, un œil, une oreille. Perdre la vue, les forces, la santé. Perdre le repos, le sommeil, l'appétit. Perdre son embonpoint, sa fraîcheur. Perdre la gaieté, l'égalité l'humeur. Perdre l'usage de ses sens. Cette fille infortunée a *perdu* le sommeil. La Bruyère.) *Perdez*-en la mémoire aussi bien que la vue. Racine.) Il n'a point *perdu* cette vive blancheur, et cet éclat qui charme les yeux. Fén.) Goetz de Berlichingen fut surnommé la Main de fer, parce qu'ayant *perdu* sa main droite à la guerre, il s'en fit faire une à ressort, avec laquelle il saisissait très bien la lance. Mme de Staël.)

On dit que ton front jaune, et ton teint sans couleur
Perdit en ce moment son antique pâleur. (BOILEAU.)

— *Perdre le boire et le manger.* Être très ennuyé ou préoccupé d'une chose.

— *Perdre la vie.* Mourir.

— *Perdre la parole, l'usage de la parole.* Ne pouvoir plus parler. Le malade a perdu la parole pendant deux jours.

— Fig. *En perdre la parole.* Rester muet de surprise, d'admiration ou de crainte.

— *Perdre haleine, l'haleine, perdre la respiration.* Manquer de respiration, ne pouvoir plus respirer. ‖ Dans un sens moins rigoureux, Respirer péniblement.

— *Perdre la tête.* Avoir la tête tranchée. Être condamné à perdre la tête.

— Fig. *Perdre la tête, perdre l'esprit.* Devenir fou.

— Dans un sens plus usité, Ne plus savoir où l'on en est. Il a tant d'embarras, tant de chagrins, tant d'occupations, qu'il perd la tête, qu'il en perdra la tête. Les matelots furent troublés jusqu'à *perdre* l'esprit. (Boss. La gouvernante, cette brave femme qui est toujours si prudente, il paraît que pour le coup elle a *perdu* la tête. X. Marmier.) On *perd* la tête, on soupire, on est amoureux fou. Gér. de Nerv.)

— *Perdre la mémoire.* Oublier. De ses autres bienfaits j'ai *perdu* la mémoire. Rac.) Les richesses font *perdre* la mémoire. Dufresny.)

— Par analog. Ces arbres ont perdu leurs feuilles. Ces fruits ont perdu leur âpreté. Cette pierre a perdu de sa dureté. Ce drap a perdu sa couleur, de sa couleur, son lustre, de son lustre. L'herbe qui sèche dans la prairie *perd* à midi sa fraîcheur du matin. Fléch.) Ces lieux pour nos bergers ont *perdu* leurs appas. Boileau. Nous voyons tous les jours la mer gagner du terrain dans de certaines côtes et en *perdre* dans d'autres. Buff.) Les champs meurtris ont *perdu* la fécondité qu'ils devaient aux sueurs de l'homme. Chateaub.)

— *Perdre son nom.* Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre, lorsque celui-ci conserve seul son nom. La Marne perd son nom à Charenton. ‖ *J'y perdrai mon nom.* Espèce de serment qui marque la ferme volonté d'arriver à un but déterminé, malgré tous les obstacles. Je découvrirai le coupable ou j'y perdrai mon nom.

— Se priver soi-même d'une chose, y renoncer. Vous *perdez* le respect, mais je pardonne à l'âge. (Corn.) Quoi! vous ne *perdrez* point cette cruelle envie! Rac.) Elle avait *perdu* le goût des plaisirs et des vanités. Fléchier. Il sut obéir aux ordres du souverain pontife, et, sans *perdre* le respect de fils, défendre les droits qu'il souverain. Id. Ils perdent leur innocence, en la faisant *perdre* à ceux qui les écoutent. Mass. Il *perd* la crainte de Dieu, et, avec elle, il *perd* son repos et tout le bonheur de sa vie. Id. C'est encore là que l'honneur d'un homme de guerre, d'un magistrat, d'un homme de lettres, dépend souvent d'une femme qui a *perdu* le sien. B. de Saint-Pierre. Vous resterez, je le veux; il faut *perdre* cet air chagrin et demeurer. (Mme Riccoboni.)

— Égarer; ne pas savoir ce qu'un objet est devenu. Perdre son mouchoir, son chapeau, ses gants, sa canne.

Un villageois ayant *perdu* son veau,
L'alla chercher dans la forêt prochaine. (LA FONT.)

— Se construit aussi avec un complément indirect. On lui *perd* tout; on lui égare tout. (La Bruyère.

— *Perdre quelqu'un.* Égarer. Cette bonne a perdu à la promenade l'enfant qui lui était confié.

— *Perdre quelqu'un.* Le détourner de la route qu'il devait tenir. Ce postillon a perdu ses voyageurs.

— Cesser de suivre. Perdre son chemin. Perdre son rang. Perdre la file. Les chiens ont perdu la piste de la bête.

— Fig. On *perd* tout à coup la route de leur cœur et de leur esprit. La Bruyère.) Je désire rappeler à des hommes ingrats la route du bonheur qu'ils ont *perdue*, et la tracer à leurs enfants innocents. B. de St-P.)

— *Perdre les pas de quelqu'un.* Perdre sa trace.

Il m'est, lorsque j'y pense, avantageux sans doute,
D'avoir *perdu* ses pas et pu manquer sa route
(MOLIÈRE.)

— *Perdre la trace, les voies, le train d'une affaire.* N'être plus au courant d'une affaire, ne savoir plus à quel point elle en est.

— *Perdre du terrain.* Reculer dans une affaire, au lieu d'avancer.

— *Perdre de vue.* Ne plus voir, ne plus apercevoir. Perdre de vue un vaisseau. Perdre quelqu'un de vue dans la foule. Sitôt qu'elle eut *perdu* de vue le vieillard et sa famille, son dessein se représenta à elle tel qu'il était. (La Font.)

Épire, c'est assez qu'Hermione rendue
Perde à jamais tes bords et ton prince de vue.
(RACINE.)

— Fig. Dans ces mouvements violents, hors de leur temps, le monde *perd* de vue ces grands esprits précurseurs. Edg. Quinet.)

— Fig. *Ne pas perdre quelqu'un de vue.* Le surveiller soigneusement. Une mère attentive et prudente ne doit jamais perdre sa fille de vue. ‖ *Perdre quelqu'un de vue.* Être longtemps sans en entendre parler.

— *On ne peut le suivre, on le perd de vue.* Se dit d'un homme qui se jette dans des discours trop élevés.

— *Perdre de vue une affaire.* Cesser de la suivre, de s'en occuper.

— En parlant des choses spirituelles, *Ne jamais perdre de vue les biens éternels.* Les avoir toujours présents à l'esprit, à la pensée.

— *Perdre le fil d'un discours.* Ne pouvoir plus suivre le discours qu'on avait commencé, ne plus se ressouvenir de l'ordre ni de l'enchaînement des idées. On lui a fait perdre le fil de son discours. ‖ On le dit également en parlant de la peine qu'on a à suivre le discours d'un autre. Cet orateur débite avec trop de rapidité, on perd souvent le fil de son discours.

— Par anal. Il ne sait le français qu'imparfaitement, et il perd une grande partie de ce qui se dit dans la conversation.

— *Ne pas perdre un mot.* Écouter avec attention tout ce qui se dit autour de soi.

— En ce sens, Se dit aussi des choses qui se perçoivent par la vue. Il est myope, et il perd à peu près tout le jeu des acteurs. Sainville ne *perdait* aucun de ses mouvements. Mme de Genlis.)

— *Perdre contenance.* Laisser voir le trouble dont on est agité.

— *Perdre pied, perdre terre.* Ne plus trouver le fond de l'eau avec ses pieds.

— Fig. Ne savoir plus où l'on en est.

— Décréditer, déshonorer, ruiner. Cet homme vous perdra. La fréquentation de cette société l'aura bientôt perdu. Une seule parole imprudente a suffi pour le perdre. Ses ennemis ont eu beaucoup de peine à le perdre dans l'esprit du roi. *Perdez* Héraclius et sauvez votre père. (Corn.) Il *perd* trop d'innocents pour

sauver un coupable. (Id.) Il travaille à le *perdre*, et le *perd* à regret. (Id.) Je t'ai laissé ton erreur, parce qu'elle a pu t'être utile; mais à présent qu'elle te *perdrait*, il faut te l'ôter. (J.-J. Rousseau.)

Il peut, dans ce désordre extrême,
Épouser ce qu'il hait et *perdre* ce qu'il aime. (Rac.)

— Corrompre, débaucher, gâter l'esprit, le jugement, dépraver les mœurs. Perdre quelqu'un par des flatteries. Perdre les jeunes gens par des maximes dangereuses, par de coupables exemples. Perdre une jeune fille, en abusant de sa crédulité. Que penser de ceux qui consacrent à *perdre* les hommes ce fluide beau divin qu'il leur donne pour les guider? (J.-J. Rousseau.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. L'orgueil perd les hommes. L'ambition perd les grands. Les passions ont *perdu* Salomon. (Boss.) Les passions *perdent* les peuples comme les individus. (La Rochef.) La vanité *perd* plus de femmes que l'amour. (Mme du Deffand. L'amour des richesses l'a *perdu* comme tant d'autres. (B. de Saint-Pierre.)

— Endommager une chose. L'inondation a perdu les foins et les blés. Cette tache d'huile perd mon habit. Ne me touche pas! s'écria Philippe en repoussant la jeune fille, je suis couvert de boue. Je te *perdrais* ta robe. (G. Ohnet.)

— *Un moment peut tout perdre*. Il suffit d'un moment pour compromettre le sort de l'entreprise, pour la faire manquer.

— Faire un mauvais emploi, un emploi inutile d'une chose. Perdre temps. Perdre son temps. Perdre le temps. Perdre ses pas, ses démarches, ses soins, sa peine. Perdre sa jeunesse. Perdre sa matinée. Perdre sa journée entière. Aucune occupation ne lui faisait *perdre* ces heures particulières qu'il destinait à la méditation. (Bossuet.) Dans ces rêves flatteurs que j'ai *perdu* de jours! (Rac.) C'est trop *perdre* de temps à souffrir ce discours. (Corneille.) Après avoir *perdu* la moitié de ma vie à nourrir une passion malheureuse, je consacrais l'autre partie à la justifier. (J.-J. Rouss.) Voulons-nous *perdre* à disputer sur l'essence divine ce temps si court qui nous est donné pour l'honorer. (Id.) Il serait triste d'avoir *perdu* un temps si précieux. (Voltaire.) Quand un jeune homme *perd* son argent et son temps à courir après une maîtresse, on le ramène à l'économie et à sa maison en le mariant avec une honnête femme. (B. de Saint-Pierre.)

Le ciel m'inspirera ce qu'ici je dois faire.
Adieu, nous *perdons* temps. (Corneille.)
En quels retardements
D'un jour si précieux *perdons*-nous les moments? (Racine.)
Contre tous les poisons soigneux de me défendre,
J'ai *perdu* tout le fruit que j'en pouvais attendre. (Id.)
Chacun à ce métier
Peut *perdre* impunément de l'encre et du papier. (Boileau.)

— Fig. *Vous y perdrez vos pas*. Vous ne réussirez pas dans cette entreprise. Il a beau faire, il y perdra ses pas. || *Perdre son latin*. Employer sans succès son savoir et sa peine.

— Par plaisant.

Je sens déjà crouler notre planète,
L'observatoire y *perdra* ses compas. (Béranger.)

— *Perdre le fruit d'une chose*. Ne pas recueillir les avantages qu'on devait en attendre. On aime à voir ses soins réussir, a ne point *perdre* le fruit de ses dépenses. (Volt.) Le vainqueur *perdit* le fruit de sa conquête. (Id.) Charles XII avait *perdu* en un jour le fruit de neuf ans de travaux, et de près de cent combats. (Id.) Vous ne *perdrez* pas le fruit d'un effort qui vous a tant coûté. (J.-J. Rouss.)

— Manquer à profiter. Perdre l'occasion qui s'était offerte. Perdre le moment favorable. *Perdait*-il une occasion de pacifier les différends? (Flech.)

— *Avoir tout à perdre*. Avoir toutes les chances défavorables sans aucune favorable. | *N'avoir rien à perdre*. N'être exposé à aucun ennui, à aucun désagrément.

— *Il n'y a pas un moment à perdre*. Il faut agir sans le moindre retard.

— Fig. et fam. *Perdre son ours, son ourse*. Ne point réussir. Un compositeur et un correcteur ordinaire y perdent leur *ourse*. (Mlle de Gournay.) || *Je n'y perdrai que l'argent et l'attente*. J'ai affaire à une personne insolvable. || *Vous ne perdrez rien pour attendre*. Pour être retardé, votre payement n'en est pas moins assuré; vous attendrez, mais la récompense viendra. || Se dit ironiquement et par menace, pour l'ôter ou tard je vous châtierai comme vous le méritez.

— Avoir du dessous, du désavantage, au lieu du gain, de l'avantage que l'on s'était promis. Perdre une gageure, un pari, un dédit. Perdre une partie, la partie. Perdre partie, revanche et le tout. Perdre une bataille. Perdre la bataille. Perdre sa supériorité. Nous avons *perdu* une bataille. (La Bruy.)

— *Jouer à tout perdre*. Exposer tout d'un coup, sur une seule chance, tout ce qu'on a, ou les plus grands intérêts dont on est chargé. Il joue à tout perdre. C'est un fou de jouer ainsi à tout perdre.

— Absol. Ne pas obtenir le gain, le profit que l'on espérait. Il faut savoir perdre pour gagner. Perdre au change. Ne rien perdre, ne rien gagner. Il croit que c'était un gain que de savoir *perdre*. (Flech.) Le vrai moyen de gagner beaucoup est de ne vouloir jamais trop gagner, et de savoir *perdre* à propos. Fén. || *Jouer à qui perd gagne*. Jouer en convenant que celui qui perdra selon les règles ordinaires du jeu, gagnera la partie. || Fig. et fam. Se procurer un avantage réel au prix d'un désavantage apparent.

— Loc. prov. *Qui ne sert et ne persert son loyer perd*. Celui qui ne remplit pas ses devoirs jusqu'à la fin n'a point droit à la récompense. || *A tout perdre il n'y a point de reste*. Il ne faut pas risquer tout ce qu'on possède. | *Il se faut garder des gens qui n'ont rien à perdre*. | *A tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux*. Risquer tout sur un seul coup, c'est se résigner à tout perdre. || *Marchand qui perd ne peut rire*. Les mauvaises affaires ôtent la gaieté. || *Qui quitte la partie la perd*. Il faut poursuivre ce qu'on a entrepris sous peine d'échec. || *C'est aujourd'hui la Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd*. Dicton des enfants quand l'un d'eux a pris la place de celui qui s'est absenté. || *Qui perd son bien perd son sens*. La perte de la fortune occasionne souvent le dérangement de l'esprit. || *A tarer la tête d'un âne, d'un More, on perd sa lessive*. C'est peine perdue que de vouloir instruire une personne indocile, obstinée, stupide, ou de vouloir lui faire entendre raison.

— Arg. des théâtres. *Perdre son bâton*. Se dit d'un acteur qui est de mauvaise humeur, qui perd contenance.

— Grav. *Perdre une taille*. La rendre insensible, la joindre à une autre, de manière que les deux se confondent ensemble.

— Jeux. *Perdre les cartes*. Faire moins de levées que la personne contre laquelle on joue.

— Fig. *Perdre la carte*. Se brouiller, se troubler, se confondre dans ses idées.

— Manèg. *Perdre du terrain*. Se rétrécir sur les voltes.

— Mar. *Perdre la tramontane*. Sur la Méditerranée, Ne plus apercevoir l'étoile polaire à travers les nuages; ne pouvoir plus s'aider de la boussole, à cause de l'agitation du navire. || Fig. et fam. *Perdre la tramontane*. Être troublé, n'avoir plus de contenance, ne savoir plus ce qu'on fait ni ce qu'on dit. || *Perdre un navire*. Se dit d'un officier ou d'un pilote dont le navire fait naufrage pendant qu'ils ont la direction. || *Perdre le fond*. Cesser de trouver le fond avec la sonde. || *Perdre terre*. S'en éloigner assez pour ne plus l'apercevoir. Le vaisseau a perdu terre. || *Perdre le vent*. Se laisser aller sous le vent d'un point quelconque.

— Relig. chrét. Compromettre le salut; faire tomber dans la damnation. Vous *perdez* une âme qui devait jouir éternellement de Dieu (Mass.) Ils ne comptent pour rien le gain du monde entier, s'ils venaient à *perdre* leur âme. (Id.)

— PERDRE, v. n. Diminuer de valeur. Le papier de ce négociant perd sur la place. Cette marchandise, cette denrée a perdu considérablement.

— *Perdre sur une marchandise*. La vendre moins cher qu'on ne l'a achetée. || *Perdre dans un commerce*. Ne pas retirer ses avances; y souffrir du dommage, du préjudice. On dit de même: *Perdre sur un marché* ou *dans un marché*.

— Fig. La fierté prend sa source dans la médiocrité; on *perdrait* en se montrant de trop près. (Mass.)

— Fig. *Cet homme, cet ouvrage a beaucoup perdu*. On en fait beaucoup moins de cas qu'auparavant. | *Sa réputation perd chaque jour*. De jour en jour on diminue de l'estime qu'on faisait de lui.

— *Perdre à*. La véritable grandeur ne *perd* rien à être vue de près. (La Bruyère.) Je *perds* moins à mourir qu'à vivre leur sujette. (Corn.) Les rois ne *perdent* rien à être accessibles. (Massillon.)

— *Perdre au change*. Trouver plus mal que ce qu'on a laissé.

— *Perdre de*. Sans que mon livre *perde* beaucoup de son étendue et de son utilité. (La Bruy.)

— Fig. Cette action perd de son prix, beaucoup de son prix.

— Mar. *La mer perd* lorsqu'elle descend pendant le jusant. || *La marée perd* lorsqu'elle est de plus en plus faible. || *Un navire perd* lorsque, au lieu d'avancer, il recule sous l'influence des courants. || *Un navire perd au vent* lorsqu'il tombe sous l'influence du vent, de la dérive ou des courants, et sous la perpendiculaire au lit du vent. || *Un navire perd en virant*, lorsque, après cette manœuvre, il se trouve sous le vent du point où il a commencé son virement de bord.

— Typogr. Composer plus de lignes que la copie n'en faisait prévoir. On dit aussi *chasser*.

— SE PERDRE, v. pron. Disparaître. Se perdre dans la foule. Un ballon qui se perd dans les nues. Ils se *perdirent* parmi la foule qui les interrogeait. (G. Flaubert.) Tout se *perdit* dans une traînée de poussière. (Id.)

— Fig. Il n'y avait rien autour de lui qu'une ombre où se *perdait* son regard, et un silence où sa voix se *perdait*. (V. Hugo.)

— Cesser d'exister. Beaucoup d'espèces d'animaux se sont perdues.

— Se séparer. On sentait qu'on s'aimait dès qu'on s'était *perdu*. (Michelet.)

— Faire naufrage. Un bâtiment qui se perd corps et biens sur une côte, sur un rocher, en touchant un écueil.

— S'évaporer, se dissiper. L'odeur de cette essence, de cette liqueur s'est perdue.

— Se mêlanger, se confondre. Ces couleurs, ces nuances se perdent l'une dans l'autre.

— Par extens. Les peuples, réconciliés ou vaincus, viennent se *perdre* dans le peuple romain. (Chateaub.)

— Tomber en désuétude. Cette loi se perd de jour en jour. Cet usage s'est perdu. Les bonnes coutumes ne devraient jamais se perdre. Pourquoi le droit romain se *perdit*-il peu à peu dans le pays des Francs? (Montesq.)

— Dans un sens analogue, on dit d'un mot vieilli et inusité, qu'*il s'est perdu*, qu'*il se perd*.

— S'enfoncer, disparaître. Cette rivière se perd dans la terre, sous terre, à tel endroit. Des eaux qui se *perdent* sans retour. (Boss.) Le Rhin se *perd* dans les sables qu'il a lui-même accumulés. (Buff.) De sa fenêtre, Suzanne voit les profondes allées du parc qui se *perdent* dans un lointain de verdure. (G. Ohnet.)

— Se jeter dans, tomber dans. Cette rivière se perd dans un lac. Ce fleuve se perd dans l'Océan. Tout va se *perdre* dans ce gouffre. (Massillon.)

— Fig. S'absorber. Cette âme prend l'essor et va se *perdre* heureusement dans l'abîme des grandeurs et des perfections de Dieu. (Flech.) Les vertus se *perdent* dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer. (La Rochef.) Je me *perdais* dans votre contemplation, oubliant tout pour vous suivre des yeux quand vous marchiez sur la terrasse. (G. Ohnet.)

— Cesser d'être frayé. La route se perd à tel endroit.

— S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin. Se perdre dans un bois. Se perdre la nuit, en pleine campagne. Nous nous sommes perdus dans la montagne.

Ma plus jeune brebis, hier, pendant l'orage,
S'était *perdue* au fond du bois. (Berquin.)

— Fig. Se dit en parlant des égarements de l'esprit. Je ne me *perds* point dans de tels excès. (Boss.) Au milieu d'opérations si dévorantes pour le désir du bonheur, la tête se *perd*. (Stendhal.)

— *S'y perdre, se perdre à quelque chose*. N'y rien entendre, n'y rien comprendre. Je m'y perds. L'esprit s'y perd. On s'y perd. C'est à s'y perdre. Comme vous je m'y *perds* d'autant plus que j'y pense. (Racine.) Je me *perds* dans les réflexions que cela me fait faire. (Mme de Sév.)

— *Se perdre dans des digressions*. Se livrer à des digressions qui font oublier le sujet principal.

— Fig. *Se perdre dans les nues*. Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles. L'un a peur de ramper, il se *perd* dans la nue. (Boil.)

— Par anal. En politique comme en religion, il est inutile de se *perdre* en raisonnements, il suffit de croire et d'aimer. (La Rochef.)

— Se dit aussi en parlant des ouvrages d'esprit.

Que l'action marchant où la raison la guide,
Ne se *perde* jamais dans une scène vide. (Boileau.)

— S'évanouir, se dissiper. Un feu qui se *perd* en fumée. (Boil.) Que vos ressentiments se *perdront* en discours. (Rac.)

— Exposer sa vie ou tous les avantages qu'on possède dans le monde. C'est un lâche s'il n'ose ou se *perdre* ou régner. (Corneille.) Je consens a me *perdre* afin de le sauver. (Id.)

Sans consulter enfin si je me *perds* moi-même,
J'abandonne l'ingrat. (Racine.)

— Se ruiner. Se perdre par des dépenses folles, par d'inconcevables prodigalités. || Se compromettre gravement, se faire tort dans l'opinion des hommes, se déshonorer. Se perdre d'honneur et de réputation. En cédant à de mauvais conseils, il s'est perdu.

— *Jouer à se perdre*. S'exposer à ruiner sa fortune ou sa réputation. Il a joué imprudemment à se perdre.

— *Se perdre à plaisir, de gaieté de cœur*. Compromettre étourdiment sa fortune, sa santé, sa réputation, sa personne.

— Être perdu. Dieu, aux yeux de qui rien ne se *perd*. (Boss.) La haine se resserre, mais ne se *perd* pas. (Flech.) La faveur s'évanouit, les dignités se *perdent*. (Mass.)

— En parlant des personnes, Ne plus se retrouver soi-même, se dépouiller de ses qualités. Ainsi il est vrai qu'il a perdu Dieu; mais nous avons dit, et il est vrai qu'il ne faut pas s'étonner s'il s'est après cela *perdu* lui-même. (Bossuet.)

— Jeux. Au billard, Mettre sa propre bille dans la blouse, ou la faire sauter hors des bandes.

— Relig. chrét. Se damner. Les uns se *perdent* sans ressource. (Flech.) Ils ne sauraient se *perdre* ni se sauver tout seuls. (Mass.) L'Église a une tige toujours subsistante dont on ne peut se séparer sans se *perdre*. (Boss.)

PERDRE, s. m. Action de perdre, ce que l'on perd. Le perdre et le gagner. Ce n'est point le *perdre* qui nous afflige, mais l'opinion seule d'avoir perdu. (Malherbe.)

* **PERDREAU**, s. m. Ornith. Nom donné aux petits de la perdrix qui n'ont point encore quitté leur mère; perdrix de l'année, qui n'est pas encore de la grosseur ordinaire de l'espèce. Une compagnie de perdreaux. Tuer des perdreaux. Le perdreau est un excellent gibier.

— Loc. prov. *A la Saint Remi, tous perdreaux sont perdrix*. Ils ne sont plus assez petits, assez jeunes pour être encore appelés perdreaux.

— Anc. art milit. Machine de guerre, dont on se servait au moyen âge pour lancer des pierres. || Double grenade qu'on lançait avec la bombe. Mortier à perdreaux.

PERDRIAUX, s. m. pl. Pierres qu'on place autour des bornes pour les consolider.

PERDRIER ou **PERDRIEUR**, s. m. Hist. Chasseur aux perdrix. Le perdrier de la maison du roi.

* **PERDRIGON**, s. m. Horticult. Sorte de prune. Perdrigon blanc. Perdrigon violet. Des prunes de perdrigon.

* **PERDRIX**, s. f. (pr. *per-dri*; du lat. *perdix*, même signif.). Ornith. Genre de gallinacés, type de la tribu des perdicinées. Le corps des perdrix est gros et ramassé; leur plumage est gris, tacheté de diverses couleurs; leurs pattes sont nues et armées, chez les mâles, d'un éperon ou ergot. On distingue parmi les espèces principales la perdrix grise dont les jambes sont grises, et qui habite les pays plats; la perdrix rouge, aux jambes de cette couleur, et qui habite les bois et les montagnes; elle est plus grosse et d'un plumage plus brillant; la bartavelle, qui se plaît dans les lieux élevés et rocailleux. Les perdrix sont communes en France, et très recherchées pour l'excellence de leur chair; on ne peut les réduire en domesticité. Aller à la chasse aux perdrix. Tuer des perdrix à la remise.

Les ragouts fins dont le jus pique et flatte,
Et les *perdrix* à jambes d'écarlate. (Delille.)
Aux jours frais de l'automne à Diane si chers,
L'épagneul, plein d'espoir, court aux sillons déserts,
De la *perdrix* errante annonçant la présence. (Poisolin.)

— *Perdrix des neiges*. Nom vulgaire du lagopède. || *Perdrix de mer*. Syn. de GLAREOLE. || *Perdrix francolin*. Syn. de FRANCOLIN.

— Fig. et par plaisant. *Perdrix de Gascogne*. L'ail, dont les Gascons font une grande consommation.

— Anc. loc. *Manger des perdrix sans oranges*. Juger des choses exquises sans y chercher les raffinements les plus fins.

— Chass. *Compagnie de perdrix*. Toutes les perdrix d'une couvée qui volent ensemble.

— Comm. *Vin œil de perdrix, couleur œil de perdrix*. Vin paillet, fort cher, vif et brillant. || *Linge à œil de perdrix*. Linge de table ouvré, dont la façon représente assez exactement des yeux de perdrix.

— Ichtyol. *Perdrix de mer*. Nom vulgaire de la sole, par allusion à la bonne qualité de ce poisson. || *Perdrix d'eau douce*. La perche.

— Moll. *Perdrix grise*. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine. || *Perdrix rouge*. Nom vulgaire d'une coquille du genre natice. || *Perdrix violette*. Nom vulgaire d'une coquille du genre agatine.

— Pathol. *Œil-de-perdrix*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

PERD-SA-QUEUE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. || Pl., des *perd-sa-queue*.

PERDU, UE, part. pass. du v. Perdre. S'emploie adjectiv. Biens perdus. Fortune perdue. Un père, un ami perdu. Une réputation perdue. Le bonheur perdu. Illusions perdues. Il est certain que si Brutus avait fait grâce a ses enfants, son collègue eût infailliblement sauvé tous les autres complices, et que la république était *perdue*. (J.-J. Rouss.) Des leçons de cette espèce sont rarement *perdues* dans le cœur des jeunes gens qui ne sont pas tout à fait corrompus. (Id.) La liberté est *perdue* avec lui; si on le perd, tout est *perdu* avec lui; si on le conserve, tout est sauvé. (La Harpe.) Quelquefois une idée *perdue* dans l'antiquité devenait le fondement d'un monument immortel. (Villemain.) Alors je suis *perdue*, dit-elle en joignant les mains d'un air égaré. (G. de Lévis.)

Un autre espoir en vous aujourd'hui m'est resté.
Si vous ne la sauvez, Léonore est *perdue*! (Pinos.)
Vous qui, sous les frimas qu'un long hiver entasse,
Des voyageurs *perdus* courez chercher la trace. (Delille.)

— Où l'on a eu le désavantage. C'est une partie perdue.

Je sais que sa brigade à peine descendue
Rétablit à nos yeux la bataille *perdue*. (Corneille.)

— Par dénigrement, *Avocat des causes perdues*. Avocat qui perd toujours les causes qu'il plaide.

— *A fonds perdus*. En viager, c'est-à-dire en abandonnant le fonds, moyennant un intérêt convenu, que recevra sa vie durant la personne qui aura fourni le capital. Prêter, placer, mettre de l'argent à fonds perdus.

— *Tout est perdu*. Il n'y a plus d'espoir. Tout est *perdu*, tout, hélas! hors l'honneur. (Delille.)

— Qu'on ne retrouve pas. Ma clef est perdue.

— Fam. *Si vous n'avez pas votre sifflet, votre chien est perdu*. Vous échouerez, si vous n'avez pas d'autres moyens.

— *Ballon perdu*. Ballon libre qui n'est pas monté. || *Voyager à ballon perdu*. S'élever dans l'air par le moyen d'un aérostat, sans qu'une corde le retienne à la terre. || Fig. *Voyager à ballon perdu*. Divaguer, s'aventurer.

— *Puits perdu*. Puits sans fond, ou d'un fond de sable, dans lequel les eaux se perdent.

— *Pays perdu*. Pays écarté, désert, sans voie de communication, n'offrant point de ressources.

— *Regard perdu*. Regard égaré, qui ne se fixe sur rien.

— *A corps perdu*. Avec impétuosité et sans le ménager. Se jeter a corps perdu sur quel-

qu'un. Se jeter à corps perdu dans la mêlée. Se précipiter à corps perdu dans le foyer de l'incendie.

— Fig. Témérairement, aventureusement. Se jeter, se lancer à corps perdu dans les entreprises industrielles, dans les opérations commerciales.

— *Coup perdu.* Coup hasardé, coup hors de portée. Tirer à coup perdu, à coups perdus.

— Inconnu, inaperçu. Bonaparte est *perdu* dans la foule. (L. Veuillot.)

— Qui disparaît, se fond. La plaine, en bas, se prolongeait, *perdue* dans les vapeurs de la nuit. (G. Flaubert.)

— Inutile, infructueux. Peine perdue. Soins perdus. Hommages perdus. La leçon ne sera pas *perdue* pour ceux qui ont le sentiment de l'honneur national. (Gambetta.)

Ma vengeance est *perdue*,
S'il ignore en mourant que c'est moi qui le tue.
(RACINE.)

— *Voix perdue.* Dans un scrutin, Se dit d'un vote nul ou qui se porte sur un candidat qui n'obtient que peu de voix.

— *Temps perdu.* Temps mal employé, temps pendant lequel on n'a rien à faire. || *Heures perdues.* Heures de loisir.

— *C'est temps perdu, c'est peine perdue.* Il est inutile d'employer du temps à cela, et de se donner de la peine. Prétendre ôter la queue eût été temps *perdu.* (La Fontaine.)

— *A temps perdu, à heures perdues.* loc. adv. Dans des moments de loisir. Faire quelque chose à temps perdu. Vous ferez ceci à vos heures perdues. Aller voir un ami à ses heures perdues.

— *Salle des pas perdus.* Grande salle qui précède ordinairement la chambre des audiences d'un tribunal, ou une grande salle de réunion.

— *Homme perdu.* Homme atteint d'une maladie qui ne pardonne pas. Il a le choléra, c'est un homme perdu. || Par extens. Le voilà maintenant sans fortune, sans crédit; c'est un homme perdu.

— *Perdu d'honneur, de réputation; perdu de débauches; perdu de dettes, de crimes.* Se dit elliptiquement pour Qui est perdu en fait d'honneur, en fait de réputation, etc., etc., et signifie Ruiné par rapport à la réputation, à l'honneur, aux débauches, aux dettes. Un tas d'hommes *perdus* de dettes et de crimes. (Corn.)

—On dit aussi absolument dans ce sens, Un homme perdu. Des hommes perdus. Les hommes les plus décriés et les plus *perdus.* (Mass.) || *Femme, fille perdue.* Femme, fille de mauvaises mœurs. Parmi toutes ces femmes *perdues* je n'en voulais qu'à une femme, à une seule. (J. Janin.) Pauvre femme, elle avait eu le sort des femmes *perdues!* (Id.)

— Dans un sens analogue, Se dit en parlant des malades. Quoique depuis longtemps elle fût *perdue* d'écrouelles. (Duclos.)

— *Perdu auprès de.* Je me crus cent fois *perdu* auprès d'elle. (Mme de La Fayette.)

— *Perdu dans.* Eudice, Statice, étaient *perdues* dans la douleur. (Montesquieu.) Claire, les yeux *perdus* dans le ciel, regardait, sans le voir, l'admirable horizon qui s'ouvrait devant elle. (G. Ohnet.)

— *Perdu pour.* Cet exemple est *perdu* pour les Olynthiens. Barthelemy.) La voilà devenue une des plus grandes dames du royaume; mais aussi la voilà *perdue* pour moi. (Marivaux.)

— Loc. prov. *Ce qui est différé n'est pas perdu.* || *Un bienfait n'est jamais perdu.* Une bonne action obtient tôt ou tard sa récompense. || *C'est du bien perdu.* Se dit de tout ce qui survient d'heureux, d'avantageux, d'agréable, d'utile pour une personne qui ne sait pas en profiter. Lire une tragédie de Racine devant des gens qui n'ont ni goût ni oreille, c'est du bien perdu. Mettre une immense fortune dans les mains d'un avare, c'est du bien perdu.

— Anc. art milit. *Enfants perdus.* Soldats qui commençaient l'attaque.

— Fig. Dans une affaire de parti, Ceux que l'on met en avant, que l'on pousse à faire les plus périlleuses démarches, ou qui s'y aventurent d'eux-mêmes. S'avancer dans une affaire en enfant perdu. Être l'enfant perdu du parti.

— Art milit. *Sentinelle perdue.* Sentinelle postée dans un lieu très avancé.

—Art culin. *Pain perdu.* Espèce de brioche.

— Comm. *Faire flotter du bois à bois perdu, à bûche perdue.* Le jeter dans de petites rivières non navigables, pour le rassembler à leur embouchure dans de plus grandes rivières, et en former des trains.

— Grav. *Taille perdue.* Taille devenue moins sensible.

— Hist. nat. *Espèce perdue.* Espèce animale ou végétale qui n'existe plus. Le mammouth, le plésiosaure sont des espèces perdues.

— Par extens. Vous voulez que je croie encore à votre ancien peuple *perdu.* Volt.)

— Maçonn. *Ouvrage à pierres perdues.* Construction qu'on établit dans l'eau en y jetant sans ordre de gros quartiers de pierre. Ordinairement les fondations d'une digue, d'un môle sont faites à pierres perdues.

— Mar. *Cheville à tête perdue.* Cheville enfoncée dans le bordage et recouverte de brai.

— Peint. *Contours perdus.* Contours qui ne tranchent pas assez sur le fond. Quand on peint dans la pâte, on fait ordinairement des contours perdus.

— Techn. *Reprise perdue.* Reprise tellement bien faite qu'elle se confond avec le tissu de l'étoffe et qu'on ne l'aperçoit pas.

— PERDU, UE. s. Celui qui est perdu, celle qui est perdue.

— *Crier comme un perdu, comme une perdue.* Crier de toutes ses forces, à tue-tête.

A peine était-il jour que mon maître est venu
M'arracher de mon lit, criant comme un *perdu*
(BOISSY.)

— Loc. prov. *Pour un perdu, deux retrouvés.* Se dit en parlant de personnes ou de choses dont on veut faire entendre que la perte est aisément réparable.

PERDU (Mont). Géogr. Sommet des Pyrénées centrales, sur le versant espagnol (Aragon), au S.-O. du mont Cylindre; 3,351 mètres de hauteur.

PERDUELLION s. f. (du lat. *perduellio*, même signif.). Antiq. rom. Crime de celui qui avait aspiré à la royauté ou qui avait traité un citoyen en ennemi. Le crime de perduellion était jugé par le peuple assemblé en centuries et entraînait la peine de mort.

PERDURABLE, adj. 2 g. Qui dure toujours, qui n'a point de fin. Un temps perdurable. Une vie perdurable. Un bonheur perdurable. Pourquoi dit-on durable, et ne dit-on plus *perdurable*, qui l'agrandit? (Marmont.)

PERDURABLEMENT, adv. (rad. *perdurable*). A perpétuité, toujours. Vieux mot.

* **PÈRE**, s. m. (par contract. du lat. *pater*, même signif.). Celui qui a engendré, qui a un ou plusieurs enfants. Un bon père, un tendre père. Père barbare, dénaturé, cruel. Honorer, respecter, aimer son père et sa mère, ses père et mère. Le cœur, la tendresse, l'amour d'un père. Des entrailles de père. Les enfants qui avaient égorgé leurs *pères* ou leurs mères souffraient moins que ces hypocrites. (Fénelon.) Un troisième dit que la religion protestante ordonne aux *pères* et mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfants quand ils veulent se faire catholiques. (Volt.) Je reçois vos avis avec la docilité d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un *père.* (J.-J. Rouss.) La nature y pourvoit par l'attachement des *peres* et des mères. (Id.) Jusqu'à l'âge de sept ans, l'enfant, chez les Spartiates, était laissé aux soins du *père* et de la mère. (Barthel.) Un beau matin, le fils s'engage; le *père* et la mère sont au désespoir. (B. de St-P.) Une fille de Saint-Pierre ayant perdu son *père* et sa mère, et se trouvant maîtresse d'une petite fortune, fut envoyée par ses parents à Constantinople. (Chateaub.) Le malheur du *père* et de la mère ne passe point à leur postérité; les Muscogulges n'ont point voulu que la servitude fût héréditaire. (Id.) Les *pères* et les mères des enfants étranglés ouvraient la marche, portant leurs enfants morts dans leurs bras. (Id.) Le *père* était le roi de la famille antique, son pontife et presque son dieu. (P. de St-Victor.)

Les *père* et mère ont pour objet le bien,
Tout le surplus ils le comptent pour rien.
(LA FONTAINE.)

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de *père.*
(RACINE.)

Le corsaire Abdalla tout enlève et tout pille;
On enchaîne à la fois *père*, enfant, femme, fille.
(VOLTAIRE.)

— *Père de famille.* Celui qui a des enfants. Un bon père de famille, un vrai père de famille. Vivre en père de famille, comme un père de famille. Un *père* de famille qui se plaît dans sa maison a, pour prix des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.) Tel croit être un bon *père* de famille et n'est qu'un vigilant économe. (Id.)

— *Père heureux en enfants.* Celui dont les enfants sont bien nés, bien portants, bien sains. || *Père heureux dans ses enfants.* Celui dont les enfants sont placés et pourvus, ont acquis une position dans le monde par leur travail et leur mérite.

— *Père adoptif.* Celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. || *Père légitime.* Celui qui est devenu père par suite d'une union légitime. || *Père naturel.* Celui qui a eu un enfant d'une femme à laquelle il n'est point uni en mariage. || *Père putatif.* Celui qui est réputé le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet.

— *Les père et mère.* Désignation générale pour dire Le père et la mère. Ressemblez à vos *peres* et meres, et soyez comme eux la bénédiction du pays. (J.-J. Bouss.) Le père du Tertre dit que si tous les nègres sont camus, c'est que les *pères* et mères écrasent le nez à leurs enfants. (Buff.) L'union des *pères* et meres aux enfants est naturelle puisqu'elle est nécessaire. (Id.) Les *père* et mère continuent de les nourrir et de veiller sur eux. (Id.) Les negres créoles, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de leurs *peres* et mères que l'esprit de servitude et la couleur. (Id.) L'homme qui veut se marier offre aux *père* et mère de la jeune personne un sac de cuir ou quelque autre objet tout aussi précieux. (La Harpe.) Le calcul des *peres* et mères a peut-être encore plus de danger que l'inexpérience des jeunes gens. (Boufflers.)

— *Grand comme père et mere.* Se dit d'un adolescent qui a atteint la taille d'un homme.

— Fig. et fam. *Le pere n'y reconnaîtrait pas son fils.* Se dit d'un lieu en désordre, encombré de choses au milieu desquelles on se perd.

— Pop. *C'est le pere aux autres.* Se dit d'une chose qui l'emporte sur les autres de même nature, en étendue ou en valeur.

— Par extens. Celui qui tient lieu de père, qui agit comme un père.

— *Pere nourricier.* Le mari de la nourrice d'un enfant. || Fig. *Le pere nourricier d'une famille.* Celui qui la fait subsister, qui prend soin d'elle.

— Fig. Celui qui a rendu de grands services, qui a beaucoup fait pour le bonheur d'un peuple ou d'une classe nombreuse de personnes, qui s'est conduit envers ceux dont il prend soin, comme ferait un père à l'égard de ses enfants. Père de la patrie. Père du peuple. Père des pauvres. Père des veuves et des orphelins. Louis XII fut surnommé le Père du peuple. Ce général était le père de ses soldats. Cet homme a une foule de parents éloignés dont il est le père. J'aimerais mieux encore que vous eussiez été le *pere* du peuple que le *pere* des lettres. (Fénelon.)

— S'emploie aussi comme terme de respect par imitation d'un des sens du latin *pater*, père.

Lycas descend, accourt, tend la main, le relève:
Salut, *père* étranger, et que puissent tes vœux
Trouver le ciel propice à tout ce que tu veux!
(A. CHÉNIER.)

— Fam. Homme d'un certain âge et d'un rang inférieur. Bonjour, père. Entrez, père. Je voudrais parler au père un tel.

— Fam. *Gros père.* Peut se dire de toute personne, même n'ayant pas d'enfant. Elle fait un éclat de rire immodéré en l'appelant gros *pere.* (Mme de Genlis.)

— Pop. *Père la joie.* Un franc rieur, celui qui a une gaîté ronde et communicative. Il ravissait mon cousin, qui me dit en parlant de lui qu'il serait un bon vivant, un *pere* la joie. (Mme de Genlis.)

— *Père douillet.* Un homme qui aime beaucoup ses aises, qui se plaint dès qu'il lui manque la moindre chose.

— *Père aux ecus.* Homme qui a beaucoup d'argent.

— *Grand-pere paternel.* Le père du père. *Grand-père maternel.* Le père de la mère.

— En style familier, on dit aussi *pere grand*, pour Grand-père.

— Fam. et fig. *Renvoyer quelqu'un chez son père grand.* Lancer quelqu'un d'importance; lui donner une bonne semonce.

— Se dit aussi des animaux. Le père et la mère d'une nichée d'oiseaux. Mon chien est le père du vôtre. Le père de ce cheval est anglais. Le *pere* et la mère semblaient exciter leur petite compagne à s'en repaître la première. (Buff.) Ces deux jeunes animaux ne se ressemblaient pas plus que leurs *pere* et mère, par leur naturel. (Id.) Presque tous les oiseaux qui paraissent ne vivre que de graines ont néanmoins été nourris, dans le premier âge, par leurs *pères* et meres, avec des insectes. (Id.)

— A été employé en poésie, en parlant des végétaux. Delille a dit à propos d'un arbre: Et d'un *père* affaibli naît un enfant débile.

— *Nos pères.* Nos aïeux, nos ancêtres. Ceux qui ont vécu dans un siècle antérieur au nôtre. Étudier, respecter les usages, les coutumes, les institutions de nos pères.

Nos *peres* ont péché, nos *pères* ne sont plus,
Et nous portons la peine de leurs crimes (RACINE.)
Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
Il faut mêler sa cendre aux cendres de ses *peres.*
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Chef d'une longue suite de descendants, dans l'ordre de la nature ou autrement. Adam est notre premier père, le père du genre humain. Abraham est le père des croyants, le père des fidèles.

— Créateur, fondateur, protecteur. Hérodote est le père de l'histoire. Homère est le père de la poésie épique. Corneille est le père de notre théâtre. Pierre Corneille, le *père* de la tragédie, fut soutenu dans sa puissante initiative par la littérature espagnole. (L. Moland.)

—En ce sens, est employé quelquefois comme surnom. François Ier a été surnommé le Père des lettres. Avant moi tout était grossier, pauvre, ignorant, gaulois; enfin je me suis fait nommer le *Père* des lettres. (Fén.)

— En parlant des choses. Principe, cause. Le travail est souvent le *pere* du plaisir. (Volt.) Dès la plus haute antiquité, l'Océan a été appelé le *pere* de toutes choses. (B. de St-P.

Et le travail, *père* de l'abondance,
Sur la cité répandait ses bienfaits. (VOLTAIRE.)
C'est le *père* d'hiver: des doux loisirs,
Il ramène les cœurs, il bannit les soupirs,
Il invite aux festins, il anime la scène. (J.-B. ROUSS.)

— Poét. *Le père du jour.* Le soleil.

— Titre par excellence que l'on donne à Dieu. Le divin Père. Le Père éternel. Le Père céleste. Le Père tout-puissant. Le Père des lumières. Le Père de miséricorde. Notre Père. Personne, dit Tertullien, n'est père autant que Dieu. Vous n'avez qu'un *pere* qui est Dieu. (La Menn.)

Ame de l'univers, Dieu, père, créateur,
Sous tous ces noms divers, je crois en toi, Seigneur.
(LAMARTINE.)

— *Père spirituel.* Celui qui convertit à la foi, qui dirige l'âme dans les voies du salut.

— *Le saint-pere, le tres saint-pere, notre saint-père, notre tres saint-pere, le pere des fideles, le pere des chretiens.* Le pape. || *Tres saint père.* Titre donné, au moyen âge, aux simples évêques. || *Pere des peres.* Titre qui a été donné aux papes, dans le moyen âge. || *Pere en Dieu, révérend père en Dieu.* Titre qui se donne quelquefois aux évêques et même aux cardinaux.

— Chef d'une communauté de religieux. Le père supérieur. Le père général. Le père prieur. Le père gardien. Père un tel. Le révérend père abbé. || *Pere correcteur.* Supérieur d'un couvent de mineurs. || *Pere ministre.* Supérieur d'un couvent de mathurins. *Pere recteur.* Supérieur d'un couvent de jésuites. || *Pere d'ordre.* Un abbé qui commande à plusieurs autres, dans l'ordre de Cîteaux. || *Pere procureur.* Religieux chargé des dépenses de la communauté. || Dans les ordres mendiants, *Pere temporel.* Le séculier qui reçoit les aumônes. Le père temporel des capucins. || Titre qu'on donne aux religieux prêtres. Les pères capucins. Les pères de la Trappe. Les pères de l'Oratoire. Le *pere* Lizarde fut trouvé percé de flèches sur un rocher; son corps était à demi déchiré par les oiseaux de proie. (Chateaubriand.) || On écrit en abrégé P. au singulier et PP. au pluriel. Le P. Hyacinthe. Les PP. jésuites.

— *De père en fils.* loc. adv. Par transmission successive du père au fils. Ils sont libraires de père en fils dans cette famille. Ils sont gouteux de père en fils.

Ce sont, dit-il, leurs lois qui m'ont de ce logis
Rendu maître et seigneur, et qui, de *père* en fils,
L'ont, de Pierre à Simon jous à mon Jean, transmis.
(LA FONTAINE.)

— Loc. prov. *Est bien père qui nourrit.* Subvenir aux premiers besoins d'un enfant est une action toute paternelle.

— Antiq. rom. *Pere conscrit.* S'est dit primitivement des sénateurs choisis parmi les chevaliers, au commencement de la république, pour remplacer ceux que Tarquin le Superbe avait fait mettre à mort. Plus tard, la même dénomination s'est étendue à tous les sénateurs. || *Pere de l'empereur.* Titre d'honneur dans l'empire grec; selon quelques auteurs, syn. de Patrice.

— Cout. de Meaux. *Père perpétuel.* Le père ou l'aïeul d'une femme mariée.

— Ecrit. s. *Le père du mensonge.* Le diable. Le *père* du mensonge place un esprit d'illusion à chaque simulacre des divinités païennes. (Chateaubriand.)

— Hist. eccles. *Pères de l'Église.* Titre donné aux docteurs qui ont traité et approfondi d'une manière supérieure les dogmes du christianisme, et dont les ouvrages font règle en cette matière. Les Pères de l'Église grecque, de l'Église latine. On répartit les Pères de l'Église en trois âges. Le premier contient les trois premiers siècles; le deuxième renferme les trois siècles suivants; et le troisième s'étend depuis le VIe jusqu'au XIIIe siècle. Les protestants ne reconnaissent pas les Pères du troisième âge. Les principaux Pères de l'Eglise sont: saint Justin, saint Irénée, saint Cyprien, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, Arnobe et Lactance. || On dit aussi les *saints Peres.* Les saints *Peres* nous enseignent qu'il y a dans le siècle des séductions imperceptibles (Fléchier.) || De même, on dit absol., *les Pères.* Les Peres grecs. Les Pères latins. S'en tenir au sentiment des Pères. S'en rapporter à la décision des Pères. Lire, étudier, connaître les Pères. Posséder les Pères. Être profond dans la doctrine des Pères. || Par analogie, S'est dit encore de quelques écrivains religieux modernes. Une lumière de l'Eglise, parlons d'avance le langage de la postérité, un *Pere* de l'Église. (La Bruy.) || *Les Peres du concile.* Les évêques qui assistent au concile, qui le composent. Disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, ce que les six cent trente *Pères* dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine. (Boss.) — *Les Peres du désert.* Les anciens anachorètes qui se retiraient au fond des déserts, pour s'y livrer aux macérations, aux austérités, à tous les exercices de la pénitence. || *Petits Peres.* Augustins qui avaient à Paris un couvent, fondé par la reine Marguerite, première femme de Henri IV. || *Pères de la mort.* Religieux qui se dévouaient pour prendre soin des pestiférés.

— Jurispr. *User, prendre soin d'une chose en bon père de famille.* Ménager, administrer une chose avec autant d'économie que le propriétaire lui-même pourrait le faire.

— Mamm. *Pere aux bœufs.* Au Canada, Nom vulgaire du mammouth.

— Ornith. *Père noir.* Nom vulgaire d'un passereau de la Martinique.

— Philos. *Pere inconnu.* Le Buthos ou l'Être invisible des gnostiques. || *Le Pere, les Peres.* Titres pris par le chef du saint-simonisme, et par les dignitaires saint-simoniens sous ses ordres.

— Théât. *Père noble.* Celui qui est chargé des rôles d'hommes ayant une certaine gravité dans la tragédie et la haute comédie. Jouer les pères nobles. Je vous préviens d'avance que, depuis le *père* noble jusqu'au souffleur, tout sera de fantaisie. (C. Delavigne.) Le *pere* noble arrive tout exprès de la Chine dans une jonque de bambou pour reconnaître une petite fille enlevée. (Th. Gautier.)

— Theol. *Dieu le Père, le Pere éternel, le Père.* Première personne de la Trinité.

— Adjectiv. Être père. Un sauvage devenu *père* prend une toute autre autorité dans la

nation. (Chateaub.) Un homme n'était jugé digne d'être *pere* que quand il avait prouvé qu'il saurait défendre ses enfants. (Id.)

PÈRE-EN-RETZ (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure ; 3,000 hab.

PÉREAU. s. m. Techn. Vase dans lequel le cirier fond la cire pour la filer.

PÉRÉBÉA. s. m. Bot. Genre d'artocarpées, établi pour plusieurs espèces d'arbres qui croissent à la Guyane et rendent un suc laiteux quand on incise leur écorce. On dit aussi *perebier*.

PÉRÉCOP ou **PÉRÉKOP**. Géogr. Ville de Russie (Tauride), sur l'isthme du même nom. Grands magasins de sel. Appelé *Taphros* (fossé), par les anciens Grecs, Pérecop a reçu des Russes son nom actuel (*Portes de l'isthme*).

— PÉRECOP. Isthme entre le golfe de Kerkinit à l'O. (mer Noire) et la mer Putride à l'E. Il unit la Crimée au continent ; sa largeur est de 8 kil.

PEREDA (Antonio de). Peintre espagnol, né a Valladolid, 1599-1669, cultiva tous les genres, histoire, architecture, paysage, nature morte.

PÉRÉE. Géogr. L'une des quatre divisions de la Palestine sous les Machabées et Hérode. Située à l'E. du Jourdain, elle renfermait l'Iturée, la Trachonitide, la Gaulonitide, l'Abilene, la Batanée, l'Ammonitide, la Moabitide, la *Pérée* propre, etc.

— *Pérée éolienne*. Partie de la côte d'Éolie, vis-à-vis de Mitylène. || *Perée rhodienne*. Partie méridionale de la Carie, vis-à-vis de l'île de Rhodes.

PÉRÉFINE (Hardouin DE BEAUMONT DE). Historien, né a Beaumont, près de Châtellerault, 1605-1671, fut précepteur du dauphin, depuis Louis XIV, 1642, archevêque de Paris en 1662. On cite son *Histoire du roy Henri le Grand*. Il était de l'Académie française depuis 1654.

PÉREGRIN, INE. adj. et s. (ét. lat., *per*, a travers ; *ager, agri*, champ). Voyageur, pelerin, étranger. Vieux mot.

— Antiq. Se disait d'un étranger domicilié à Rome ou dans un pays soumis a sa domination.

— Fauconn *Faucon pérégrin*. Oiseau de proie qui n'est pas apprivoisé.

— Hist. eccles. *Communion pérégrine*. Espèce de dégradation ecclesiastique qui consistait à abaisser un clerc à un rang inférieur et à l'interdire des fonctions publiques de la cléricature. || *Subir la communion pérégrine*. Déchoir de son rang.

— PERÉGRINE. s. f. Perle fameuse qui fait partie du trésor de la couronne d'Espagne, et qui est à peu près de la grosseur d'un œuf de pigeon. On l'appelle aussi *pelerine*.

PÉRÉGRINAIRE. s. m. (rad. *pérégrin*). Hist. eccles. Moine chargé de recevoir les voyageurs.

PÉRÉGRINANT. part. pres. du v. Pérégriner. Si mon état se pouvait exercer en *peregrinant* d'une part et d'autre. (Bern. Palissy.)

PÉRÉGRINANT. s. m. Néol. Personne qui fait des pérégrinations.

PÉRÉGRINATEUR s. m. Syn. de PEREGRINANT.

* **PÉRÉGRINATION**. s. f. (pr. *pé-ré-gri-na-cion ;* rad. *pérégriner*). Voyage en pays lointain. Aimer les pérégrinations. Faire d'interminables pérégrinations. C'est surtout aux habitants des grandes villes que la *pérégrination* s'offre avec tous ses avantages. (Percy.) Il prit la resolution d'aller à Arpino, dans la Terre de Labour, s'isoler sur le point le plus élevé de la montagne, regardant ce voyage comme sa dernière *pérégrination*. (Id.) J'ai eu toute sorte de contrariété dans mes *pérégrinations*. (Mérimée.) Le but des *pérégrinations* apostoliques était l'extremité de l'Occident. (E. Renan.)

— Hist. nat. Changement de climat annuel de certains animaux. C'est le besoin de frayer qui détermine chez les diverses espèces de saumon leurs longues *pérégrinations* (A. Maury.)

PÉRÉGRINER v. n. 1re conj. (rad. *pérégrin*). Faire un pèlerinage ; aller au loin, faire un long voyage. Vieux mot.

* **PÉRÉGRINITÉ**. s. f. (du lat. *peregrinitas*, condition de l'étranger). Jurispr. État de celui qui est étranger dans un pays. || *Vice de pérégrinité*. Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

— Didact. Air étranger, manières étrangères. || Vice de langage, consistant à employer des locutions, des tours de phrase qui n'appartiennent qu'aux langues étrangères.

— Signifiait anciennement Chose étrangère, inconnue. Je vous ai longtemps connu amateur de *pérégrinité*, et desirant toujours voir et toujours apprendre. (Rabelais.)

— Antiq. rom. Chez les Romains, Etat d'un homme dépouillé du titre de citoyen romain, et rendu par la semblable à un étranger.

PÉRÉGRINOMANIE. s. f. (rad. *pérégriner*, et *manie*). Manie, goût passionné des voyages. Ce mot a été forgé par Guy Patin.

PEREGRINUS PROTEUS. Personnage du IIe siècle, chercha la notoriété à tout prix ; il finit en se brûlant vif aux jeux Olympiques, 165.

PÉRÉGUEMENT. s. m. (étym. prob., *per-æquare*, mot lat. signif. *niveler*). Dans quelques provinces, Se dit pour Arpentement.

PÉRÉIASLAVL. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement et à 260 kil. N.-O. de Poltava ; jadis capitale des Cosaques Zaporogues ; 9,000 hab.

PÉREILÈME. s. f. Bot. Genre de graminées agrostidées, établi pour plusieurs espèces de Panama.

PEREIRA (Nuno-Alvarez). Général portugais, né en 1360, fut créé connétable en 1385, par Jean Ier, dont il affermit le trône à la journée d'Aljubarota. Il mourut en 1431.

PEREIRE (Jacob-Rodrigue). Né à Berlanga (Estremadure espagnole), 1715-1780, s'occupa le premier, en France, d'instruire les sourds-muets. || PEREIRE (Emile). Banquier français, petits-fils du précédent, né à Bordeaux, 1800-1875, s'attacha à la secte saint-simonienne, fut rédacteur au *Globe*, au *National*, puis se lança dans les spéculations financières et les entreprises industrielles, organisa le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, construisit le chemin de fer du Nord, créa la Société générale du crédit mobilier, etc., etc. || PEREIRE (Isaac). Frère du précédent, né à Bordeaux, 1806-1880, s'associa à tous les travaux de son frère, et publia quelques brochures sur diverses questions économiques.

PEREIRINE. s. f. Chim. Matière amère basique extraite, à la manière de la quinine, de l'écorce d'une apocynée nommée *pao pereira*.

PERELLE. s. f. Bot. Syn. de PARELLE.

PÉREMBRYON. s. m. Bot. Partie de l'embryon des monocotylédones qui renferme dans son intérieur la plumule et les radicules non apparentes au dehors.

* **PÉREMPTION**. s. f. (pr. *pé-ran-pcion ;* ét. lat., *peremptio ;* formé de *perimere*, détruire). Jurispr. civ. Anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, d'inscriptions hypothécaires non renouvelées. La péremption est une sorte de prescription ; elle a son effet toutes les fois qu'il y a cessation de poursuites pendant trois ans. Péremption d'instance. Péremption acquise, encourue, empêchée, couverte.

* **PÉREMPTOIRE**. adj. 2 g. (étym. lat., *peremptorius*, même signif. ; rad. *perimere*, détruire). Décisif, contre quoi il n'y a rien à répliquer, a alléguer. Raisons, moyens, arguments, preuves, démonstrations, reponses péremptoires.

— Jurispr. Qui tient de la péremption. N'est guère usité que dans cette locution : *Exception péremptoire*. Celle qui a pour objet la péremption. || *Exception péremptoire de forme*. Celle par laquelle le défendeur requiert le rejet de la demande, parce qu'elle n'a pas été formée régulièrement, sauf au demandeur à la renouveler dans les formes. || *Exemption péremptoire de fond*. Celle par laquelle le défendeur requiert que la demande soit rejetée, pour certains vices ou certaines circonstances inhérentes, soit à la reclamation, soit à la personne même du demandeur.

— Dr. rom. *Édit peremptoire*. Assignation définitive, à laquelle on était tenu de se rendre, sous peine d'être considéré et jugé comme contumace.

— PÉREMPTOIRE. s. m. Anc. cout. Délai qui doit être laissé après chacune des criées. Selon la coutume du Bourbonnais, le peremptoire était de quinze jours.

* **PÉREMPTOIREMENT**. adv. D'une manière peremptoire, d'une maniere décisive, sans replique. Repondre péremptoirement. Une seule voix, dans la presse, s'éleva énergiquement, *péremptoirement*, contre la loi martiale : celle de Marat. (L. Blanc.)

PÉREMPTORISER. v. n. 1re conj. Anc. cout. Accorder un delai ; donner les peremptoires.

PÉRENCHIES. Géogr. Bourg du cant. du Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille (Nord) ; 2,600 h.

PERENGO. s. m. Ornith. Nom vulgaire du biset, dans le Midi.

PÉRENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *perennis*, même signif. ; de *per*, pendant, et *annus*, année). Perpetuel. Le monde n'est qu'une branloire *pérenne ;* toutes choses y branlent sans cesse. (Montaig.) Deux ruisseaux *pérennes*, bordés de beaux arbres. (Id.)

— Hist. nat. Qui dure un an. Peu usité.

PÉRENNIBRANCHE. adj. 2 g. (ét. lat., *perennis*, qui dure ; gr. βραγχια, branchies). Erpét. Dont les branchies sont persistantes. || PÉRENNIBRANCHES. s. m. pl. Groupe de batraciens urodèles comprenant les genres sirène, protee et axolotl.

PERENNIS. Préfet du prétoire, sous Commode, fut massacré par les soldats, 186.

PÉRENNITÉ. s. f. (radic. *pérenne*). Perpétuité, continuité non interrompue ; état de ce qui dure longtemps. Dieu nous délivre de la *pérennité* des mauvaises routines ! (Ch. Nod.)

PÉRÉOLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la centaurée bleue.

PÉRÉQUATEUR. s. m. (pron. *pé-ré-koua-teur ;* ét. lat., *per*, parmi ; *æquare*, egaler). Antiq. Officier public chargé de repartir également les charges, les impôts. Voltaire a employé ce mot ; néanmoins, dans l'administration moderne, on se sert plus ordinairement de *répartiteur*.

* **PÉRÉQUATION**. s. f. (pron. *pé-ré-koua-cion ;* rad. *pérequateur*). Repartition égale des charges, des impôts. Ce mot est employé aussi bien dans l'administration moderne que dans les colles anciens. La réduction et la *perequation* de l'impôt ne peuvent être obtenues sous un pouvoir à haute pression. (Proudhon.)

— Géom. Équation parfaite, équation au plus haut degré. Inusité.

PÉRESKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des opuntiacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale. || Syn. d'HIPPOCRATÉE.

PÉREWIAZKA. s. m. (pr. *pé-ron-ia-ska*). Mamm. Syn. de PÉROUASCA.

PEREZ (Antonio). Homme d'État espagnol, 1539-1611, secrétaire d'État, 1567, servit la politique insidieuse de Philippe II à l'égard de don Juan d'Autriche ; devint suspect à son tour, fut arrêté, 1581 ; put, en 1590, se réfugier en Aragon. Il fut reclamé par l'inquisition, et delivré par le peuple, auquel ce soulèvement coûta ses privilèges, 1591. Perez mourut en France. On a de lui : *Mémoires et Opuscules ; Étoile polaire des princes*.

— PEREZ (David). Compositeur de musique d'origine espagnole, né à Naples en 1711, vécut a Palerme, à Naples, à Lisbonne, et mourut en 1778.

PÉRÉZIE. s. f. (de *Perez*, n. pr.). Bot. Genre de composées, tribu des chicoracées, établi pour des herbes annuelles et vivaces de l'Amérique australe. || Genre de composées nassauviées, établi pour plusieurs sous-arbrisseaux du Mexique, a feuilles épineuses.

PER FAS ET NEFAS. loc. adv. (pr. *per-fass ett ne-fass ;* litteral. *par le permis et le défendu*). Mots tirés du latin, que nous employons proverbialement pour dire Par tous les moyens possibles, tant ceux qui sont licites, que ceux qui ne le sont pas.

PERFECTEUR. s. m. (ét. lat., *perfector*, même signif. ; de *perficere*, parfaire). Celui qui perfectionne, qui met la dernière main. Le temps, qui est le destructeur de toute législation humaine, en est aussi le *perfecteur*. (Cerutti.) Peu usité.

PERFECTIBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Perfectibiliser. S'empl. adj. Comment se fait-il donc que les instituteurs tiennent le dernier rang dans la civilisation *perfectibilisée ?* (Fourier.)

PERFECTIBILISER. v. a. 1re conj. Rendre perfectible. Néologisme employé par Fourier.

PERFECTIBILISEUR. s. m. Néol. Celui qui perfectibilise. Une secte, qu'on peut nommer la coterie des *perfectibiliseurs*, ne cesse de vanter les progrès de la raison moderne. (Fourier.)

PERFECTIBILISTE. s. m. Neol. Celui qui tend a la perfectibilité. Canning était un des *perfectibilistes*, hommes du progrès et du vol sublime, qui ne voient la civilisation que dans les salons. (Cormen.)

* **PERFECTIBILITÉ**. s. f. État, qualité de ce qui est perfectible. Perfectibilité de l'humanité. Perfectibilité de l'intelligence humaine. La perfectibilité n'est autre chose que le développement progressif de l'espèce humaine. Le principe de la perfectibilité est dans l'homme lui-même. Si ce qui est ancien devait être eternel, l'homme perdrait son plus bel attribut, la *perfectibilité*. (Boiste.) Mais toutes ces sensations ayant pour centre commun l'âme, attribut spécial de l'espèce humaine et cause toujours active de *perfectibilité*, elles y ont été reflechies, comparees et jugées. (Brillat-Savarin.) Il semble que rien ne nous empêche de tire distinctement dans le passé l'histoire de la parole, qui est l'instrument de notre *perfectibilité* future. (Ch. Nodier.) Jamais les âmes avilies dans l'opprobre du vice ne se sont élevees à cette haute conception de la *perfectibilité*, qui franchit les barrieres ou s'arrête le vulgaire. (Virey.)

* **PERFECTIBLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *perfectibilis*, même signifie. ; formé de *perficere*, perfectionner). Qui est susceptible d'être perfectionné. L'homme est un être éminemment perfectible. Ils étudient la nature comme parfaite et non comme *perfectible*. (Dider.)

PERFECTIF, IVE. adj. Philos. Qui est arrivé au dernier degre de perfection ; qui est dans un état de perfection absolue. Si les choses materielles etaient perçues immediatement, elles seraient une veritable lumière pour l'esprit, car elles en seraient la forme intelligible et *perfective ;* elles lui seraient donc supérieures. (Jouff.)

* **PERFECTION**. s. f. (pr. *per-fek cion ;* ét. lat., *perfectio*, même signif. ; de *perficere*, achever). Signifie, au propre, Achèvement entier. Dans ce sens et dans les suivants, il ne s'emploie qu'au singulier. Dans un an, cet édifice sera porté à sa perfection. Prendre le collier, prêter le serment, et achever ainsi la *perfection* d'un chevalier sans reproche. (Mme de Sév.) Il est peu usité dans cette acception.

— Etat d'un objet qui est parvenu à un point aussi parfait que le comporte sa nature. Le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de *perfection*, qu'il commence a déchoir. (Buff.)

— Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre. Chercher la perfection. Tendre, aspirer, arriver, atteindre à la perfection. Être éloigné de la perfection. S'approcher de la perfection. Le comble de la perfection. La poursuite imprudente de la *perfection* mène à l'imperfection. (Boiste.) Il faut tendre à la *perfection* sans jamais y prétendre. (Malebr.) Il faut toujours tendre à la *perfection*. (La Bruy.) Le motif seul fait le merite des actions des hommes, et le désintéressement y met la *perfection*. (Id.) Ils lui ont tracé l'idee d'une *perfection* et d'un heroïsme dont il n'est point capable. (Id.) Elle ne met pas une *perfection* chimerique dans les œuvres que Dieu ne demande pas de nous. (Mass.) La connaissance de Dieu est la *perfection* de la sagesse. (Fléch.) L'administration de la France acquerait son dernier degré de *perfection*. (Volt.) Racine est de tous nos écrivains celui qui a le plus approché de la *perfection* dans l'élégance et la beauté continue de ses ouvrages. (Id.) Nous sommes aussi touchés de l'ébauche la plus grossière dans les premières découvertes d'un art, que des beautes les plus achevees, lorsque la *perfection* nous est une fois connue. (Id.) La *perfection* des ressorts du corps humain. (Buff.) La *perfection* de l'homme, c'est le bonheur. (Mme Necker.) Il est clair que Dieu est la *perfection* et la bonté mêmes et que nous lui devons la vie et tous les biens dont nous jouissons. (J. Simon.)

— Dans le style mystique, Etat parfait de la vie pieuse et dévote. La perfection du chrétien. La perfection de la vie chrétienne, de la vie religieuse. Travailler à sa perfection. La perfection du chretien est de renoncer a soi-même. La grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la *perfection* d'une longue vie. (Boss.) Il s'avança dans la *perfection* sans empêchement et sans obstacle. (Fléch.) On est d'autant plus parfait qu'on aime plus la *perfection*. (Id.) Ils sont retardés dans le chemin de la *perfection*. (La Bruy.) La meilleure partie de notre *perfection* consiste à bien remarquer nos imperfections. (La Mothe Le Vayer.) On a une si haute idée de la *perfection*, quand on ne la pratique pas. (Mme de Maintenon.)

— Qualité excellente de l'âme et du corps. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Avoir de grandes perfections. Être orné, être doué de toutes les perfections, de toutes sortes de perfections. Ce jeune homme a toutes les perfections, possède toutes les perfections. Quelle est la perfection qui lui manque ? Aucune autre perfection ne se fait désirer en nous.

> Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable ;
> Ils comptent les défauts pour des *perfections*.
> (MOLIÈRE.)

— Par extens. J'étais présente quand on lui conseilla d'y aller (à des eaux), après lui en avoir dit les *perfections*. (Mme de Sévigne.)

— Théol. *Les perfections de Dieu*. Les qualites infinies que possède son être, qui sont en lui, qui le constituent.

— *A la perfection, en perfection, dans la perfection*. loc. adv. Parfaitement, d'une manière parfaite. Travailler en perfection. Peindre en perfection. Danser, chanter en perfection, à la perfection. Reciter des vers en perfection. Raconter en perfection. Elle fut remercier Sa Majesté un jour d'appartement ; elle fut reçue en toute *perfection*. (Mme de Sév.) Comedienne qui jouait dans la *perfection*. (Hamilton.) || Se prend quelquefois en mauvaise part. Façonniere et coquette en *perfection*. (Mme de Sév.)

— On dit aussi *d'une perfection* avec un déterminatif. Parlons de ma santé... Dieu me la donne d'une *perfection* qui me surprend moi-même. (Mme de Sev.)

PERFECTIONNANT. part. près. du v. Perfectionner. Un inventeur perfectionnant ses découvertes.

PERFECTIONNANT, ANTE. adj. Qui perfectionne. Ces humbles et bienheureuses simplicités aussi purifiantes et *perfectionnantes* que les oraisons les plus passives. (Bossuet.)

PERFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Perfectionner. S'empl. adjectiv. Ouvrage perfectionné. Instrument perfectionné. Mécanisme perfectionné. Machines perfectionnées. Arts perfectionnés. Sciences perfectionnées. Esprit perfectionné. Mœurs perfectionnées. Civilisation, société perfectionnée. Les arts nécessaires etant *perfectionnés*, les arts d'ostentation commencèrent à être en honneur. (Volt.) Le malheur de nos langues *perfectionnées* est d'avoir fourni des mots à toutes les nuances de l'idée. (Ch. Nod.) On sait que les messageries et les postes, *perfectionnées* par Louis XI, furent d'abord établies par l'université de Paris. (Chateaubriand.)

* **PERFECTIONNEMENT**. s. m. (pron. *per-fek-ci-o-ne-man*). Action de perfectionner ; effet de cette action. Le perfectionnement d'une machine. Le perfectionnement des arts et des sciences. Le perfectionnement de l'administration. Le perfectionnement de la langue française. Le perfectionnement de l'esprit humain. Favoriser, hâter le perfectionnement. Contribuer au perfectionnement. Etrange effet du *perfectionnement* social ! d'abondantes récoltes sont une calamite, parce qu'il est bon que le pain soit cher pour nourrir le luxe et l'inutilité. (Boiste.)

— *Brevet de perfectionnement* Brevet pris pour une chose dont on n'est pas l'inventeur, mais que l'on a perfectionnée.

* **PERFECTIONNER**. v. a. 1re conj. (pr. *per-fek-ci o-ne ;* ét. lat., *perficere*, même signif. ; forme du pref. *per*, qui marque excellence, et *facere*, faire). Au propre, Achever complètement, de telle sorte qu'il ne manque rien, sous quelque rapport que ce soit. Rendre parfait dans son genre. Je suis ravie de votre bonne

santé; elle me donne du courage pour *perfectionner* la mienne. (Mme de Sév.)

— Dans un sens moins absolu et très usité, Rendre plus parfait, faire qu'une chose déjà bonne en elle-même devienne encore meilleure, qu'elle présente une utilité plus grande, des avantages plus marqués. Dans ce sens, il se dit de tout ce qui est du domaine des arts et métiers, de l'industrie, et de tout ce qui peut recevoir une exécution matérielle plus finie, plus achevée. Perfectionner des instruments aratoires. Perfectionner les constructions navales. Perfectionner le mécanisme d'une montre, d'une machine à vapeur. Perfectionner les instruments de précision.

— Par anal. Se dit du procédé que l'on suit, de la méthode par laquelle on obtient une exécution plus avantageuse. Perfectionner la mécanique, les arts et métiers, les arts industriels. Perfectionner l'horlogerie, la quincaillerie, la métallurgie. Perfectionner les filatures.

— Faire faire des progrès à. Se dit des arts, des sciences et des lettres, de tout ce qui compose la civilisation, le progrès d'un peuple. Perfectionner la typographie. Perfectionner la peinture, la musique. Perfectionner la chimie, la médecine. Perfectionner la littérature. Perfectionner les institutions politiques et sociales d'un peuple. Il ne se fit dans ses États aucun changement qui corrompît ni qui *perfectionnât* l'administration. (Volt.) Ils ont *perfectionné* la morale, qui est la première des sciences. (Id.) L'esprit d'imitation a produit les beaux-arts, et l'expérience les a *perfectionnés*. (J.-J. Bouss.) La diversité de nos étoffes et de nos draperies n'a pas peu contribué à *perfectionner* l'art de colorier. (Dider.)

— Dans un sens purement moral, Améliorer, corriger les défauts, les imperfections de la nature. Perfectionner l'esprit, le goût, la raison, le jugement, le caractère, les mœurs. La lecture des bons livres perfectionne l'esprit. La fréquentation des honnêtes gens perfectionne les mœurs. Les plus nobles efforts de l'esprit humain sont ceux qui tendent à *perfectionner* notre raison. (Voltaire.) On a voulu tout *perfectionner*, et tout a dégénéré. (Id.) C'est de la société que l'homme tient sa puissance, c'est par elle qu'il a *perfectionné* sa raison. (Buffon.) Boileau, tout en *perfectionnant* le goût et la langue, a donné à l'esprit français, l'on ne saurait le nier, une disposition très défavorable à la poésie. (Mme de Staël.) La nature fournit les germes, l'art les *perfectionne*. (De Meilhan.) On peut *perfectionner* la nature, mais il est impossible de la détruire. (Id.)

— Absol. *Perfectionner* est un des mots les plus superbes et qui honorent le plus la nature humaine; changer est un de ceux qui marquent le plus sa faiblesse, et qui l'avilissent davantage. (Mme Necker.) Lorsque l'esprit humain *perfectionne*, c'est moins parce qu'il imagine de nouvelles règles, que parce qu'il simplifie celles qu'il connaissait auparavant. (Condillac.) Quand l'homme croit avoir *perfectionné*, il n'a fait que déplacer les choses. (H. de Balzac.)

— SE PERFECTIONNER. v. pron. Être perfectionné. Se prend dans toutes les acceptions du verbe actif. Les métiers, les arts, les sciences, les industries se perfectionnent. La civilisation se perfectionne. L'esprit, la raison, les mœurs se perfectionnent. L'humanité entière se perfectionne. L'industrie, s'étant *perfectionnée* dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. (Voltaire.) La nature se *perfectionne*, elle anime, mais, hélas! elle ne peut animer sans détruire. (A. Martin.)

— Par ironie et en mauvaise part. La turpitude de notre théâtre et de notre littérature va toujours en se *perfectionnant*, et il est de plus en plus avéré que les succès ne sont plus qu'une affaire d'arrangement. (La Harpe.)

— *Se perfectionner dans*. Se perfectionner dans un art, dans une science. Aussi, c'est dans cette morale et dans l'économie politique, dans l'agriculture, etc., que les Chinois se sont *perfectionnés*. (Volt.)

— *Se perfectionner par*. Se perfectionner par le travail. Se perfectionner par la fréquentation des gens de bien. Les méchants s'empirent, les bons se *perfectionnent* par leur réunion. (Boiste.)

PERFECTIONNEUR, s. m. (pr. *per-fek-ci-o-neur*; rad. *perfectionner*). Celui qui apporte un perfectionnement à une chose.

PERFECTIONNISTE, s. m. (pr. *per fek-ci-o-nisste*; rad. *perfection*). Hist. relig. Membre d'une secte des États-Unis qui se rattache à la fois au christianisme et au communisme et dans laquelle les femmes sont communes.

PERFECTISSIMAT, s. m. Hist. Dignité de perfectissime dans l'empire romain; elle était au-dessus du clarissimat.

PERFECTISSIME, adj. 2 g. (ét. lat., *perfectissimus*, superlatif de *perfectus*, parfait). Très parfait.

— PERFECTISSIME, s. m. Titre qu'on donnait, dans l'empire romain, à quelques gouverneurs de province et aux personnes qui avaient rempli des magistratures élevées.

PERFEUILLÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PERFOLIÉ.

* **PERFIDE**, adj. 2 g. (du lat. *perfidus*, même signif.). Traître, déloyal, qui manque de foi, qui trahit sa parole ou la confiance qu'on avait en lui. Un homme perfide. Une femme perfide. Un peuple perfide. Un amant perfide. Un ami perfide. Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'il la croit fidèle, elle est *perfide*. (La Bruyère. Il n'y a pas de plus *perfide* ami que l'amour propre. De Livry. L'hypocrisie rend les hommes fourbes, *perfides* et traîtres. Vernier.)

Par ses duplicités soi-même l'on s'abuse,
Et tout *perfide* cœur, en ses pièges trompé,
Est par un plus *perfide* enfin enveloppé. (Le Mercier.)

— *Perfide à*. *Perfide* à ce que j'aime. (Corn.)

— *Perfide pour*. Pour moi, pour vous également *perfide*. (Rac.)

— En parlant des choses. Où il y a de la perfidie, ou il entre de la perfidie, ou l'on reconnaît la perfidie. Joie perfide. Silence perfide. Amour perfide. Serments perfides. Bienfaits perfides. Bouche perfide. Flèche perfide. Zèle perfide. Action perfide. Source perfide. Caresses perfides.

Ou dans le sein des mers avides
Jetons ces richesses *perfides*,
L'unique élément de nos maux (J.-B. Rouss.)
O ciel! qu'est devenu ce monstre audacieux
Dont le *perfide* effort en ce lieu m'a conduit? Id.

— Fig. Qui cache un péril, un danger. Un sentier *perfide* rampait dans la montagne et la prenait à revers. (P. de St-Victor.)

— Substantiv., en parlant des personnes. Un perfide. Une perfide. Honte et haine aux perfides. Le perfide! la perfide! Dieu et les hommes doivent s'unir pour punir les perfides. Le *perfide* m'a trahi. (Acad.) Le *perfide* m'a abandonné. Id.) *Perfide!* oses-tu bien te montrer devant moi? Racine.) Tiens, *perfide*, regarde, et demens cet écrit. Id.) Le *perfide!* il n'a pu s'empêcher de pâlir. Id.) Un *perfide* toujours soupçonne son complice. (De Belloy.)

— Fam. *Un petit perfide*. Un homme dont les perfidies sont sans conséquence, qui trompe par plaisanterie. Est-il possible que Le Brun, qui m'adressait de si belles odes pour m'engager à prendre Mlle Corneille, et m'envoie souvent de si jolis vers, ne soit qu'un petit *perfide!* (Voltaire.)

* **PERFIDEMENT**, adv. Avec perfidie. En user perfidement avec quelqu'un. Livrer quelqu'un perfidement entre les mains de ses ennemis. Parler, agir perfidement.

* **PERFIDIE**, s. f. (du lat. *perfidia*, même signific.). Manque de foi, de loyauté, trahison, abus de confiance. Insigne perfidie. Lâche perfidie. Honteuse perfidie. Faire une perfidie. Être auteur, complice, victime d'une perfidie. Tramer de noires perfidies. Soupçonner quelqu'un d'une perfidie. Il est bien difficile de résister à la séduction d'un sourire, quoique souvent il ne soit qu'une *perfidie*. (Boiste. La *perfidie* est noble envers la tyrannie. (Corneille.) On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalousie. La Bruyère.) La *perfidie*, si j'ose le dire, est un mensonge de toute la personne. Id.) Le roi des Lombards Agilulfe, révolté par de nouvelles *perfidies* de l'exarque impérial, revint mettre le siége devant Rome. (Montalembert.)

C'est le coup, scélérat, par où tu m'expédies;
Et voilà couronner toutes tes *perfidies* (Molière)

— Fig. La vue du port qui se montre ne doit jamais faire oublier la *perfidie* de l'écueil qui se cache. (E. de Girardin.)

— Par plaisant.

Souvenez-vous toujours, dans le cours de la vie,
Qu'un dîner sans façon est une *perfidie*. (Désaugiers.)

— Se personnifie quelquefois.

La lâche *perfidie*
Qui d'abord en rampant se cache et s'humilie,
Puis tout à coup, levant un homicide bras,
Fait siffler ses serpents et porte le trépas. (Voltaire.)

— Mus. Action de celui qui semble affecter de ramener les mêmes sujets, les mêmes idées musicales.

PERFIDIER, v. a. 1re conj. Se disait pour Agir traîtreusement, avec perfidie. Alans reste *perfidiez*, trouvoient douteuses les choses serres. (A. d'Aubigné.)

PERFLABLE, adj. 2 g. (du lat. *perflabilis*, exposé à tout vent). Perméable à l'air. Epicure fait les dieux luisants, transparents et *perflables*. (Montaigne. Inusité.

PERFLATION, s. f. (pr. *per-fla-cion*). Didact. Action du souffle du vent.

PERFLUORURE, s. m. Chim. Fluorure saturé de fluor.

* **PERFOLIÉ, ÉE**, adj. (ét. lat., *per*, à travers; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et des feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs dépassent la tige et se soudent de l'autre côté.

— Entom. *Antennes perfoliées*. Celles dont les articles aplatis du sommet à la base paraissent comme enfilés par le milieu.

PERFORAGE, s. m. Action de perforer.

PERFORANT part. prés. du v. Perforer. Qui perfore.

* **PERFORANT, ANTE**, adj. Qui est susceptible de perforer, de pénétrer les corps.

— Bot. Se dit de certaines plantes qui s'enfoncent dans les pierres.

— Anat. *Muscles perforants*, ou substantiv. *perforants*. Certains muscles dont les tendons passent dans l'écartement des fibres ou des tendons d'autres muscles dits *perforés*. || *Artères perforantes*. Rameaux artériels qui traversent les muscles interosseux de la main et sont fournis par l'arcade palmaire profonde; on appelle encore ainsi trois ou quatre artères que donne la profonde division de la crurale, et les rameaux supérieurs et antérieurs de l'arcade plantaire.

PERFORATEUR, TRICE, adj. Qui perfore, qui sert à perforer. Appareil perforateur.

— PERFORATEUR, s. m. Chir. Partie du trépan qui perce la pierre. || *Perforateur de l'unguis*. Instrument dont on se sert pour l'opération de la fistule lacrymale et pour la guérison des fistules simples.

— PERFORATRICE, s. f. Machine à perforer.

PERFORATIF, IVE, adj. Didact. Qui sert à perforer.

— PERFORATIF, s. m. Chirurg. Espèce de trépan qui sert à percer des trous dans les os. Le perforatif consiste en une lame d'acier poli, losangique, terminée par une pointe triangulaire, de manière à couper et piquer en même temps.

* **PERFORATION**, s. f. (pron. *per-fo ra-cion*). Action de perforer, de percer quelque chose de part en part.

— Chir. et Pathol. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne et sans le secours d'aucune cause vulnérante. Les perforations internes sont dites *spontanées*, et s'observent surtout à l'estomac, et particulièrement à la suite d'une phlegmasie.

— Diplom. Action de percer avec un poinçon des actes accusés de faux pour signaler la présomption élevée contre eux. On reconnaît dans beaucoup d'anciennes chartes des traces de perforation.

PERFORÉ, ÉE, part pass. du v. Perforer. S'empl. adjectiv.

— Anat. *Muscle perforé*. Nom donné par Casserius au muscle coraco-brachial. || *Muscles perforés*. Ceux dont les fibres s'écartent dans un point de leur longueur pour donner passage aux tendons des muscles dits *perforants*. || *Substance perforée*. Espace triangulaire compris dans l'angle des deux pédoncules cérébraux.

— Bot. Qui est percé de trous; tel est le sommet des poils de l'ortie dioïque, le centre du stigmate du lis.

— Entom. *Élytres perforés*. Élytres qui offrent une petite cavité dans leur milieu. *Corselet perforé*. Celui qui présente une ouverture pour le passage de la partie supérieure de la tête.

— Moll. *Manteau perforé*. Celui qui, à l'endroit de la réunion des deux lobes, présente deux ou trois trous dans son prolongement.

— PERFORÉS, s. m. pl. Foram. Groupe de foraminifères dans lesquels la substance de la coquille est percée de canaux occupés par le protoplasma.

* **PERFORER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, à travers; *fora*, je perce). Percer.

— Fig. La manie, cruelle comme le ver imperceptible des naturalistes, avait tout *perforé*, rongé de part en part. (A. Daudet.)

— SE PERFORER, v. pron. Être perforé.

—Se percer soi-même. C'est avec ces atroces outils que les derviches hurleurs se flagellent, se tailladent et se *perforent*. (Th. Gaut.)

PERFORMANCES, s. f. pl. Turf. Mot anglais adopté par la langue du sport, et qui résume les qualités, la manière de courir et les états de service d'un cheval.

PERFRIGÉRATION, s. f. (pr. *per-fri-jé-ra-cion*; rad. lat., *per*, pref. qui marque achèvement; *frigus*, froid). Refroidissement d'un corps animé.

PERFUS, USE, adj. (ét. lat., *perfusus*, part. pass. de *perfundere*, répandre). Bot. Se dit de parties répandues sur toute la surface d'une autre partie; par exemple, des graines qui sont répandues sur toute la surface des valves ou des cloisons; dans cette dernière catégorie se trouvent les graines du pavot.

PERGA, Géogr. anc. Ville capitale de la Pamphylie; aujourd'hui *Cara Hissar*.

PERGAME, Géogr. anc. Nom de la citadelle de Troie et de la ville de Troie, alors qu'elle n'occupait que le versant O. de l'Ida.

— PERGAME, *Pergamus*). Ancienne ville d'Asie Mineure (Mysie), sur le Caïcus, capitale de l'État de ce nom, 283 av. J.-C. Elle fut célèbre par la découverte du parchemin et par sa bibliothèque. Patrie de Galien.

— *Royaume de Pergame*. Etat d'Asie Mineure, fondé, 283 av. J.-C., par Philetère. Il s'agrandit, sous ses successeurs d'une grande partie de l'Asie Mineure. Les Romains, profitant du testament d'Attale III, enlevèrent à Aristonic, 132-129, le royaume de Pergame, qui forma leur province d'Asie.

PERGAMÉNIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville ou du royaume de Pergame.

—adj. Qui appartient à cette ville, à ce royaume ou à leurs habitants.

— Antiq. *Charte pergaménienne*. Nom primitif du parchemin.

— Myth. Surnom d'Esculape, qui était adoré à Pergame.

PERGAMENTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *pergamentum*, parchemin). Qui a la forme ou la consistance d'une feuille de parchemin. Feuilles pergamentacées. Expansions pergamentacées.

PERGIE ou **PERGÉE**, s. f. Féod. Ce qu'on payait au seigneur pour qu'il établît des messiers. || Amende pour le dégât causé par les bestiaux.

PERGINE (Col de). Géogr. Dans les monts Lessinens (Italie), route de Trente à Bassano.

PERGOLA (Ange de la), Condottiere italien, au service du duc de Milan, auquel il rendit de grands services. Il mourut peu de temps après la bataille de Malaco, qu'il perdit contre les Vénitiens (1426).

PERGOLE, s. f. Constr. Nom de constructions légères élevées dans un parc ou un jardin, et pouvant être utilisées comme salles de conversation. On utilise avantageusement le bois découpé dans ce genre de constructions.

PERGOLÈSE, s. m. Vitic. Variété de raisin noir.

PERGOLÈSE (Jean-Baptiste), Compositeur de musique, né à Jesi, marche d'Ancône, 1710-1736, écrivit pour les théâtres de Naples plusieurs partitions d'opéras qui, si l'on excepte *la Serva padrona*, n'ont été appréciées qu'après sa mort. Maître de chapelle à Lorette, 1731, atteint d'une phthisie pulmonaire, il se retira à Pouzzoles, où il écrivit son *Stabat*, une cantate d'*Orphée* et son *Salve Regina*.

PERGUE, s. f. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des tenthrédiniens, tribu des cimbicites, établi pour quelques espèces de l'Australie et de la Tasmanie. On dit aussi *perga*, s. m.

PERGULAIRE, s. f. (ét. lat., *pergula*, treille). Bot. Genre d'asclépiadées, type de la tribu des pergulariées, établi pour des herbes volubiles, à fleurs jaunes très odorantes, cultivées principalement dans l'Inde et la Chine pour l'odeur suave de leurs fleurs. Les principales espèces sont la pergulaire glabre, la pergulaire tomenteuse, la pergulaire du Japon, la pergulaire pubescente.

PERGULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au genre pergulaire. || PERGULARIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des asclépiadées dont l'espèce type est la pergulaire.

PERI (Jacques), Compositeur de musique, né à Florence, a été l'un des créateurs du drame lyrique, à la fin du XVIe siècle.

PÉRI, Préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et signifie Auprès, à l'entour de.

PÉRI, IE, part. pass. du v. Périr. S'empl. adjectiv. Sans parler de ce nombre prodigieux de seigneurs du sang royal, de pairs du royaume, d'illustres citoyens *péris* sur un échafaud en place publique. (Voltaire.)

Ceux qui sont *péris* sous leurs eaux
Ne l'ont pas été dire à Rome. (La Fontaine.)

— Blas. Se dit des pièces qui sont raccourcies de manière à ne pas toucher les bords de l'écu.

* **PÉRI**, s. m. Myth. or. Nom donné à des génies mâles qui, dans les contes persans, sont des créatures intermédiaires entre les anges et l'humanité. Les péris sont tous bienfaisants et jouent le même rôle que nos fées. Les esprits ont bâti ma tour, les *péris* ont bâti ma muraille, les fées y demeurent. (E. Quinct.) A ce soleil brumeux les *péris* auraient froid. (V. Hugo.)

— PERI, s. f. Génie femelle de même nature. Des *péris* je suis la plus belle. (V. Hugo.)

PÉRIACTE, s. m. (ét. gr., περί, autour; ἄγω, je conduis). Antiq. gr. Espèce de machine de guerre. || Machine de théâtre, ayant plusieurs faces, offrant des décorations diverses en tournant sur elle-même, et tenant lieu de nos coulisses.

PÉRIANAL, ALE, adj. (du préf. *péri*, et de *anal*). Anat. Syn. de PÉRIPROCTIQUE.

PÉRIANDRE, s. f. (ét. gr., περί, autour; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Botan. Genre de légumineuses phaséolées, établi pour des herbes ou arbrisseaux de l'Amérique du Sud. || Syn. de THYLACOSPERME.

PÉRIANDRE, Tyran de Corinthe, 625-585 av. J.-C., protégea le commerce, les lettres et les arts, et conquit Epidaure et Corcyre. On le compte parmi les sept sages de la Grèce.

PÉRIANDRIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., περί, autour; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Botan. Se dit des nectaires qui entourent les étamines. Le nectaire périandrique n'a été observé que dans les fleurs monadelphes.

* **PÉRIANTHE**, s. m. (ét. gr., περί, autour; ἄνθος, fleur). Bot. Selon Linné, Toute espèce de calice ou d'involucre. || D'après les botanistes modernes, Enveloppe des organes genitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double. Quelques auteurs désignent expressement par ce mot la Partie supérieure du calice, toutes les fois qu'on peut la distinguer, d'une manière quelconque, de la partie inférieure.

PÉRIANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'une périanthe simple ou double. Fleur périanthée.

PÉRIANTHIEN, ENNE, adj. Bot. Qui provient d'un périanthe. Industries périanthiennes.

PÉRIAPTE, s. m. (ét. gr., περί, autour; ἅπτω, j'attache). Antiq. gr. Amulette, talisman que l'on portait au cou comme préservatif de certaines maladies.

— Méd. Substance médicamenteuse que l'on suspend au cou.

PÉRIARTÉRITE. s. f (ét. gr., περί, autour; fr. *artérite*). Pathol. Inflammation du tissu extérieur des artères. || *Périarterite diffuse*. Altération hypertrophique non inflammatoire des parois des artérioles du cerveau à la suite des ramollissements cérébraux.

PÉRIARTICULAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; fr. *articulation*). Anat. Qui est placé près d'une articulation.

PÉRIBALLIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; βάλλω, je lance). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des avenacées. || Syn. de CANCHE.

PÉRIBÉE. Temps hér. Petite-fille de Pélops; Telamon la rendit mère d'Ajax.

PÉRIBLASTE. s. m. (ét. gr., περί, autour; βλαστός, germe). Physiol. Matière amorphe périphérique qui se segmente autour des noyaux d'épithélium.

PÉRIBLASTÉTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; βλάστησις, pousse). Bot. Qui entoure, qui borde les expansions ou le blasteme des lichens. Couche périblastétique.

PÉRIBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour; βλέφαρον, paupière). Infus. Se dit d'une section du genre urcéolaire, comprenant ceux de ces animalcules dont les cirres vibratiles paraissent garnir tout le tour du limbe.

PÉRIBLEPSIE. s. f. (pr. *pé-ri-blep-ci*; ét. gr., περί, autour; βλέψις, regard). Medec. Regard effaré, inquiet, qu'on remarque ordinairement chez un malade en délire et consistant dans un certain mouvement des yeux, qui se promenent sur tous les objets sans s'arrêter sur aucun.

PÉRIBLEPTE. s. m. (du gr. περιβλεπτος, remarquable). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type vit dans l'Himalaya.

* **PÉRIBOLE**. s. m. (du gr. περιβολή, même signif.). Antiq. relig. Enceinte sacrée formée de portiques qui entourait les temples de la Grèce et de Rome.

— Espace consacré planté de vignes et d'arbres fruitiers, qu'on laissait autour des temples, et dont la récolte appartenait aux prêtres.

— Première enceinte des temples chrétiens, qui renfermait divers petits bâtiments et des cours, et qui était inviolable comme l'église elle-même.

— Archit. mod. Espace laissé entre un édifice quelconque et la clôture de cet édifice. Le péribole de la bourse de Paris est planté d'arbres.

— Médec. Déplacement des matières morbifiques vers les parties extérieures.

— Moll. Genre fictif de gasteropodes, établi pour de jeunes porcelaines qui ne sont pas encore complétement formées.

PÉRIBROSE. s. f. (pr. *pé-ri-broze*; ét. gr., περί, autour; βρώσκω, je ronge). Pathol. L'ulcération des paupières, ou simplement ulcération autour des paupières.

PÉRICAL. s. m. (mot indien qui signifie *pied fébricitant*). Pathol. Affection propre à l'Inde et caractérisée par une augmentation indolente et graduelle des os du pied; celui-ci se charge de tubérosités qui se ramollissent, s'ulcèrent, et au bout de quelques années, amènent la mort, soit que la suppuration des tubercules épuise le malade, soit que la gangrène provoque la mort. L'amputation est le seul moyen curatif connu.

PÉRICALE. s. m. (du gr. περικαλλής, très beau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour deux espèces de Java.

PÉRICALICIE s.f. (étym. gr., περί, autour; κάλυξ, calice). Bot. Classe de plantes, comprenant celles qui ont les étamines insérées au calice.

PÉRICALLE. adj. 2 g. (du gr. περικαλλής, très beau). Ornith. Se dit de l'oiseau qui se distingue par la beauté de son plumage.

— PÉRICALLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale.

PÉRICALIDES. s. m. pl. Ornith. Famille du groupe des sylvains ou des anisodactyles, renfermant les genres phibalure, vireon, némosie, tangara, habia, arrémon, touit, jacapa, pyranga et tachyphone.

PÉRICALYMNE. s. m. (du gr. περικάλυμμα, enveloppe). Bot. Genre de myrtacées chamelauciées, établi pour des arbrisseaux originaires de l'Australie.

* **PÉRICARDE**. s. m. (ét. gr., περί, autour; καρδία, cœur). Anat. Sac membraneux, de forme triangulaire, situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme et enveloppant le cœur à la manière des membranes séreuses, c'est-à-dire sans le contenir dans sa cavité. Le pericarde est composé de deux membranes dont l'extérieure est fibreuse, et l'intérieure séreuse; il facilite les mouvements du cœur au moyen d'une quantité plus ou moins grande de sérosité qu'il renferme. Vaisseaux du pericarde. Artères du péricarde.

PÉRICARDIAIRE. adj. 2 g. Méd. Qui s'engendre dans le péricarde. Vers péricardiaires.

PÉRICARDIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport au péricarde ou qui en dépend.

* **PÉRICARDITE**. s. f. Pathol. Inflammation du péricarde, causée ordinairement par des coups, des chutes sur la région du cœur ou des affections morales vives et profondes, un refroidissement brusque, les grandes opérations chirurgicales. Le diagnostic de la péricardite est assez difficile, et la terminaison de cette maladie est presque toujours funeste. On distingue trois sortes de pericardites : la péricardite aiguë, la péricardite subaiguë et la péricardite chronique. Pericardite avec granulation du péricarde, avec suppuration considérable. Traitement de la péricardite.

PÉRICARDO-PÉRITONÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient en même temps au péricarde et au péritoine. || Se dit d'un canal qui fait communiquer le pericarde et le péritoine des tortues.

* **PÉRICARPE**. s. m. (ét. gr., περί, autour; καρπός, fruit). Bot. Partie du fruit qui renferme les graines. Le péricarpe d'un fruit comprend tout ce qui, dans ce fruit, n'est pas de la graine; il se compose toujours de trois parties superposées : l'*epicarpe*, le *sarcocarpe* ou *mésocarpe* et l'*endocarpe*. Les capsules, les gousses, les siliques, les follicules, les noix, etc., sont des péricarpes. || Urne des mousses.

— Thérap. Topique appliqué sur le poignet, pour guérir la fièvre. On dit aussi *épicarpe*.

PÉRICARPIAL, ALE. adj. Bot. Qui se développe dans ou sur le péricarpe. Bulbilles péricarpiales. Epines pericarpiales.

PÉRICARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est autour du carpe.

PÉRICARPIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport au pericarpe; qui appartient, qui ressemble au péricarpe. || *Graines péricarpiques*. Graines dans lesquelles l'axe est parallèle à l'axe du fruit.

PÉRICAUSTIQUE. s. f. (étym. gr., περί, autour; fr. *caustique*). Géom. Espèce de ligne courbe.

PÉRICENTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; κέντρον, centre). Didact. Qui est disposé autour du centre.

— Botan. Se dit de l'insertion des étamines, quand celles-ci paraissent être disposées autour du centre de la partie indivise du calice, dans le cas où cette partie du calice est plane ou seulement concave.

PÉRICÈRE. s. m. (étym. gr., περί, autour; κέρας, corne). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, tribu des maïens, établi pour quatre espèces des mers de l'Inde et des Antilles.

PÉRICHÈSE. s. m. (pr. *pé-ri-kèze*; ét. gr., περί, autour; χαίτη, crinière). Bot. Involucre qui entoure les fleurs femelles des mousses, et qui est composé de petites bractéoles, différentes des autres feuilles par leur forme, leur consistance membraneuse, etc. || Collerette formée par les feuilles de la tige, qui remplacent le pericole non existant. || On dit aussi *périchète* et *périchésie*, s. f., et *perichætium*, s. m.

PÉRICHÉTIAL, ALE. adj. (pr. *pé-ri-kè-ci-al*). Bot. Se dit des petites feuilles qui entourent la base du périchèse des mousses. || Qui a un long périchèse.

* **PÉRICHONDRE**. s. m. (pr. *pé-ri-kondre*; ét. gr., περί, autour; χόνδρος, cartilage). Anat. Membrane fibreuse, analogue au périoste, qui revêt tous les cartilages non articulaires.

PÉRICHONDRITE. s. f. (pr. *pé-ri-kondrite*). Pathol. Inflammation du périchondre. || *Périchondrite tarsienne*. Nom donné à tort à la chalaze.

PÉRICHONDROME. s. m. (pr. *pé-ri-kondrome*). Pathol. Tumeur cartilagineuse sans coque osseuse, tumeur du périchondre.

PÉRICHORES. adj. et s. m. pl. (pr. *pé-ri-kore*; étym. gr., περί, autour; χορεύω, je danse). Antiq. gr. Se dit des jeux grecs, qui n'étaient ni sacrés ni périodiques, et qui se donnaient pour les habitants d'une petite contrée.

PÉRICHORÈSE. s. f. (pr. *pé-ri-ko-rèze*; ét. gr., περί, autour; χορεύω, je marche). Théol. Circumincession des personnes de la Trinité.

PÉRICLADE. s. m. (ét. gr., περί, autour; κλάδος, branche). Bot. Evasement de la base du pétiole, qui souvent embrasse la tige ou les rameaux; cet évasement se remarque principalement dans les cyperacées.

PÉRICLASE. s. f. (étym. gr., περί, autour; κλάσις, rupture). Gramm. Nom donné à l'élevation suivie d'abaissement de la voix sur une même syllabe.

— Méd. Ancien nom des fractures comminutives.

— Minér. Magnésie cristallisée en octaèdres réguliers, d'un gris verdâtre, trouvée dans les blocs éruptifs de la Somma.

PÉRICLÈS. Homme d'État athénien, 499-429 av. J.-C., était fils de Xanthippe, l'un des vainqueurs de Mycale. A la tête du parti populaire, par opposition à Cimon, il enleva à l'aréopage et au conseil des Cinq-Cents le pouvoir judiciaire presque entier, et le transporta a des jurés tirés au sort; il fit instituer les thesmothètes, qui devaient proposer au peuple la revision des lois défectueuses. Ensuite il combattit Corinthe et Égine; il commença les longs murs qui joignaient Athènes au Pirée et à Phalère. Sparte forma une ligue qui battit Périclès à Tanagre, 457. Après la mort de Cimon, Périclès conclut avec Sparte et ses alliés une trêve de trente ans, 445. Alors il s'appliqua à embellir Athènes à l'aide du trésor formé par les contributions des alliés; tout-puissant depuis l'exil de Thucydide, nouveau chef du parti aristocratique (443 ou 442), il bâtit l'Odéon, le Parthénon, le temple d'Éleusis, les Propylées, l'Érechthéion, etc. Périclès prévint un premier soulèvement des alliés jaloux en comprimant avec vigueur une révolte de Samos, 440. Mais bientôt éclata la grande guerre du Peloponnèse, 431; frappé dans ses amis Phidias, Anaxagoras et Aspasie, il dirigea cependant les affaires pendant les deux premières années de la lutte. Il mourut de la peste en 429. Jusqu'a la fin il mena une vie simple et retirée, dans la société de quelques philosophes, Anaxagoras, Protagoras, Zénon d'Élée, du musicien Damon, du sculpteur Phidias, etc. On a justement donné le nom de *siècle de Périclès* a cette époque à laquelle appartiennent les plus illustres artistes de la Grèce.

PÉRICLINANTHE. s. m. Bot. Syn. de PÉRICLINE.

PÉRICLINE. s. m. (étym. gr., περί, autour; κλίνη, lit). Bot. Nom donné par quelques auteurs à l'involucre des composées.

— Minér. Espèce de feldspath se rapprochant de l'albite On trouve le pericline au Saint-Gothard et dans le Tyrol. On écrit aussi *périkline*.

PÉRICLINIFORME. adj. 2 g. Bot. Qui a la forme d'un pericline. L'involucre des synanthérées est presque toujours péricliniforme.

PÉRICLINOÏDE. adj. 2 g. Bot. Synon. de PÉRICLINIFORME.

PÉRICLITANT. part. prés. du v. Péricliter. Qui periclite. Des royaumes périclitant. La royauté périclitant.

PÉRICLITANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de péricliter, de tomber en péril, de tendre à la ruine. Entreprise, compagnie periclitante.

PÉRICLITATION. s. f. (pr. *pé-ri-kli-ta-cion*). Etat de ce qui périclite, de ce qui est en péril. La periclitation de la paix publique, des affaires de l'État.

* **PÉRICLITER**. v. n. 1re conj. (ét. lat., *periclitari*, même signif.; rad. *periculum*, péril). Être en péril, en parlant des choses. Une affaire qui périclite. Il ne faut jamais que l'honneur périclite. Mettre de l'argent en mauvaises mains, c'est le faire péricliter. L'État périclite. Le crédit public n'a que trop souvent periclité. J'eus assez de fermeté pour le faire sortir de chez moi, sans avoir fait *périclíter* mon honneur. (Le Sage.) Des qu'on parle de socialiser la société, elle *périclite*, elle périt. (Proudhon.)

— Se dit aussi en parlant des personnes. Elle peut *périclíter*, si on ne lui donne du secours. (Molière.)

— Activ. Mais croyez-vous, maître Simon, qu'il n'y ait rien à *periclíter* ? (Moliere.) Inusité en ce sens.

PÉRICLYMÈNE. s. m. (du gr. περικλύζω, j'entoure). Bot. Espèce de chèvrefeuille. On dit aussi *périclyménon*.

PÉRICOLPITE. s. f. (ét. gr., περί, autour; κόλπος, sein). Pathol. Inflammation du tissu qui entoure le vagin.

PÉRICONIE. s. f. (étym. gr., περί, autour; κονία, poussière). Bot. Syn. de CEPHALOTRICHION.

PÉRICONIÉS. s. m. pl. (radic. *periconie*). Bot. Tribu de champignons de la division des trichosporés.

PÉRICOPE. s. f. (étym. gr. περικοπή, division; fait de περί, autour; κόπτω, je coupe). Rhét. anc. Definition exacte et precise.

—Littér. Section, paragraphe, surtout en parlant des livres saints.

— Liturg. gr. Nom donné aux passages des épitres et des évangiles spécialement désignés pour la lecture à l'autel, ou comme texte des sermons faits en chaire.

PÉRICORNÉAL, ALE. adj. (ét. gr., περί, autour; fr. *cornée*). Anat. Qui est auprès de la cornée. On dit aussi *périkératique*.

PÉRICOROLLE. s. f. (ét. gr., περί, autour; fr. *corolle*). Bot. Corolle monopetale périgyne.

PÉRICOROLLÉ, ÉE. adj. (radic. *péricorolle*). Bot. Se dit des plantes dicotylédones monopétales dont la corolle est périgyne.

PÉRICOROLLIE. s. f. Bot. Classe de plantes renfermant celles qui sont pericorollées, dans la classification de Jussieu.

PÉRICORS. s. m. (pr. *pé ri-kor*). Techn. Outil d'ep·nglier, nommé aussi *apéritoir*.

* **PÉRICRÂNE**. s. m. (ét. gr., περί, autour; κράνιον, crâne). Anat. Nom donné au périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRICROCOTE. s. m. Ornith. Syn. d'ACIS.

PÉRICTYONE. Mère du philosophe Platon. Les Grecs prétendent que Platon fut le fruit d'un commerce clandestin entre Apollon et Périctyone.

PÉRICYSTITE. s. f. (ét. gr., περί, autour; fr. *cystite*). Pathol. Inflammation du tissu qui entoure la vessie.

PÉRIDÉCAÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; δέκα, dix; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme tétraèdre qui, par suite de décroissements, a été converti en un prisme à dix pans. Cuivre sulfaté péridécaèdre.

PÉRIDÉE. s. f. (du gr. περιδίνης, effrayé). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des notodontides, dont l'espece unique habite la France et l'Allemagne.

PÉRIDÉIPNON. s. m. (ét. gr., περί, autour; δεῖπνον, repas). Antiq. gr. Repas funèbre.

PÉRIDÉRIDIE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères smyrnees, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

PÉRIDERME. s. m. (ét. gr., περί, autour; δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons sur lesquels on observe une membrane qui recouvre tout le conceptacle. || Nom donné aux feuillets de l'intérieur des plantes dicotylédones, composes d'utricules aplatis, larges et en forme de table. || Nom donné au liège parce qu'il est formé par des tissus de cette espèce.

PÉRIDERMIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport au périderme. Cellule peridermique.

PÉRIDESMIQUE. adj. 2 g. (pron. *pé-ri-désmike*; étym. gr., περί, autour; δεσμός, lien). Pathol. Qui est occasionne par une ligature serrée autour d'un organe ou d'une partie quelconque.

PÉRIDIDYME. s. m. (ét. gr., περί, autour; δίδυμοι, testicules). Anat. Tunique albuginée des testicules.

PÉRIDIDYMITE. s. f. Pathol. Inflammation du pérididyme.

PÉRIDINACÉ et **PÉRIDINIACÉ, ÉE**. adj. Infus. Syn. de PERIDINIEN.

PÉRIDINÈTE. s. m. (étym. gr., περιδίνητος, tournoyant). Entom. Genre de coleopteres tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une dizaine d'espèces de l'Amérique du Sud.

PÉRIDINIEN, ENNE. adj. Infus. Qui ressemble ou qui a rapport au genre péridinion. || PÉRIDINIENS. s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés, ayant pour type le genre péridinion.

PÉRIDINION. s. m. (ét. gr., περιδινέω, je fais tournoyer). Infus. Genre d'infusoires, type de la famille des péridiniens, établi pour des espèces d'eaux douces.

PÉRIDIOLE. s.m. (dimin. de *péridion*). Bot. Nom donné au réceptacle clos, membraneux, qui renferme les organes de la reproduction des champignons.

PÉRIDIOLITHE. s. m. (ét. gr., περιδέω, je ceins; λίθος, pierre). Moll. Nom donne a des brachiopodes fossiles du genre producte.

PÉRIDION. s. m. (du gr. περιδέω, je ceins). Botan. Sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs des lycoperdacées et des trichiacées. Dans quelques espèces, il prend la forme d'un disque ou d'une calotte, et alors il se nomme *chapeau*. || Syn. de PÉNA. || On dit aussi *péridium*.

PÉRIDIRÉE. s. m. (du gr. περιδέραιος, qui se met autour du cou). Entom. Genre de coleopteres tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique habite le Brésil.

PÉRIDISCAL, ALE. adj. (ét. gr., περί, autour; δίσκος, disque). Bot. Qui entoure le disque, qui est immédiatement au pourtour du disque. Insertion péridiscale des étamines.

PÉRIDODÉCAÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; δώδεκα, douze; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre converti, par l'effet des décroissements, en un prisme dodécaèdre. Pinite péridodécaèdre.

PÉRIDOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *péridion*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui est muni d'un péridion. || PERIDOIDES. s. m. pl. Syn. de LYCOPERDACÉES.

* **PÉRIDOT**. s. m. Minér. Pierre infusible de couleur verte, que l'on trouve sous forme de grains, de masses granulaires et de cristaux prismatiques très petits. Le péridot est apporté de l'Orient; il est transparent ou demi-transparent, peu dur, difficile à polir. On l'emploie dans la joaillerie. Péridot triunitaire. Péridot quadruplant. Péridot olivaire, vulgairement *chrysolithe des volcans*.

— Plusieurs pierres qui n'appartiennent pas à cette espèce ont reçu le nom de péridot, en raison de leur couleur. || *Péridot du Brésil*. La tourmaline verdâtre. || *Péridot idocrase*. Une idocrase. || *Péridot oriental*. La télésie vert jaunâtre.

PÉRIDOTEI'X, EI'SE. adj. Minér. Qui renferme des grains de peridot bien distincts. Basanite peridoteuse.

PÉRIDOTIQU'E. adj. 2 g. Minér. Se dit d'une roche dans laquelle le péridot domine. Basanite lavique peridotique.

PÉRIDOTITE. s. f. (rad. *péridot*). Minér. Nom donne aux basaltes et basanites qui contiennent plus de la moitié de leur masse de petits cristaux de péridot.

* **PÉRIDROME**. s. f. (ét. gr., περί, autour; δρόμος, course). Antiq. gr. Triple évolution que les assistants aux funérailles faisaient autour du bûcher, en tenant la main gauche étendue vers les restes du défunt.

— Archit. Espace formant galerie entre les colonnes et le mur d'un périptère.

— PÉRIDROME. s. m. Bot. Pétiole des fougères, quand il porte à la fois des feuilles et des fruits.

PÉRIDROMIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *péridromie*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble ou qui a rapport au genre péridromie. || PÉRIDRO-

MIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères diurnes ne renfermant que le genre péridromie.

PÉRIDROMIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; δρόμος, je cours). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, type de la tribu des péridromides, établi pour cinq ou six espèces de l'Amérique du Sud.

PÉRIÈGE. s. m. (et. gr., περιηγής, qui se meut en rond). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique se trouve au Caucase.

PÉRIÉGÈSE. s. f. (étym. gr., περί, autour; ἡγέομαι, je conduis). Philol. Description géographique. La Périégèse de Priscus et d'Aviénus est une traduction en vers latins du grec de Denys.

PÉRIÉGÈTE. s. m. (et. gr., περί, autour; ἡγέομαι, je conduis). Philol. Auteur d'un voyage, d'une description de pays.

— Antiq. gr. Nom donné aux prêtres du temple de Delphes qui servaient de guides et d'interprètes aux étrangers.

PÉRIÉLÈSE. s. f. (etym. gr., περί, autour; εἰλέω, j'enroule). Mus. Dans le plain-chant, Interposition, en forme de cadence ou de neume, de quelques notes dans l'intonation et dans la finale d'une pièce de chant, pour avertir le chœur que c'est à lui de poursuivre.

PÉRIENCÉPHALITE. s. f. (ét. gr., περί, autour; fr. *encéphalite*). Pathol. Inflammation de la substance grise du cerveau coexistant souvent avec la méningite. A l'état chronique et sous différentes formes, elle amène la paralysie générale.

PÉRIENCHYME. s. m. (étym. grecq., περί, autour; ἐν, dans; χυμός, suc). Botan. Classe de tissu cellulaire végétal qui se compose de cellules disposées sans ordre, et qu'on observe surtout dans les organes sphériques, tels que glands, périsperme, cotylédons.

PÉRIÈQUE. s. m. (étym. gr., περί, autour; οἰκέω, j'habite). Antiq. gr. Habitant d'un pays conquis, qui n'était ni citoyen ni esclave.

— Géogr. anc. Nom donné aux anciens habitants de la Laconie, qui devinrent vassaux des Spartiates.

PÉRIER. s. m. Techn. Moreeau de fer emmanché qui sert à faire l'ouverture des fourneaux, pour faire couler le metal, quand on veut jeter quelque ouvrage en moule.

— Ornith. Nom vulgaire du proyer.

PÉRIER (Jacques-Constantin). Mécanicien, né à Paris, 1742-1818, établit à Chaillot deux pompes à feu pour la distribution des eaux de la Seine dans Paris, 1788.

— PÉRIER (Claude). Banquier, né à Grenoble, 1742-1801, a été l'un des fondateurs de la Banque de France. || PÉRIER (Casimir). Homme d'État, né à Grenoble, 1777-1832, était le troisième des huit fils du précédent. Il fonda, avec son frère Scipion, une banque qui prospéra, fut élu député de Paris en 1817, et demeura toujours dans les limites de l'opposition constitutionnelle. En 1830, il entra dans la commission municipale et se rallia à la royauté de Louis-Philippe. Ministre sans portefeuille dans le cabinet du 11 août, président de la Chambre des députés en novembre 1831, il fut président du conseil, 13 mars 1831. Au dedans, il s'attacha à rétablir l'ordre troublé par les émeutes, et y réussit à force d'énergie. Au dehors, il refusa d'intervenir en Pologne, mais il défendit la Belgique contre la Hollande, 1831, et, en Italie, occupa audacieusement Ancône pour contenir l'Autriche, 1832. Il succomba aux atteintes du choléra. || PÉRIER (Auguste-Victor-Laurent PÉRIER, plus tard *Casimir*). Né à Paris, 1811-1876, fils du célèbre ministre; diplomate, député, 1846-1848, puis 1849-1851, protesta contre le coup d'État, et rentra dans la vie privée. Élu député par trois départements en 1871, ministre de l'intérieur, 11 octobre 1871-6 juillet 1872, puis en 1873, il contribua beaucoup au triomphe du parti républicain. Il fut nommé sénateur inamovible en 1875. Il a écrit plusieurs ouvrages : *Traité avec l'Angleterre; les Finances de l'empire; les Sociétés de coopération; l'Article 75 de la constitution de l'an VIII sous le régime de la constitution de 1852*, etc.

PÉRIÉRÈSE. s. f. (étym gr., περί, autour; αἱρέω, je prends). Anc. chir. Extirpation d'une tumeur volumineuse, dont on cernait la base en y faisant une incision circulaire.

PÉRIERS. Géogr. Chef-lieu de canton de l'arr. de Coutances (Manche); 2,700 hab.

PÉRIGASTRIQUE. adj. 2 g. (et. gr., περί, autour; γαστήρ, estomac). Hist. nat. Se dit de la cavité qui entoure l'estomac et les autres viscères chez les invertebres, correspondant à la cavité abdominale des animaux supérieurs.

* **PÉRIGÉE.** s. m. (ét. gr., περί, autour; γῆ, terre). Astron. Point de l'orbite de la lune ou d'une planète qui répond à la plus petite distance de cet astre à la terre. Le perigée est le contraire de l'apogée. || Époque à laquelle le soleil est dans cette position.

— Adjectiv. Le soleil est périgée. Quand Vénus sera-t-elle perigée? La lune est *périgée*. (Acad.)

PÉRIGLOTTE. s. f. (ét. gr., περί, autour; γλῶττα, langue). Anat. Nom donné à la glande épiglottique.

PÉRIGNON (Dominique-Catherine, comte, puis marquis de). Maréchal de France, né à Grenade (Haute-Garonne), 1754-1818, membre de l'Assemblée législative, succéda, comme général en chef, à Dugommier, en 1794, et gagna la bataille d'Escola (20 novembre). Ambassadeur en Espagne, il négocia le traité de Saint-Ildefonse, 1796. Sénateur, 1801, maréchal, 1804, il ne prit aucune part aux guerres de cette époque.

PÉRIGONE. s. m. (étym. gr., περί, autour; γόνος, origine). Botan. Enveloppe immediate, simple ou double, des organes sexuels d'une plante. Perigone simple. Périgone double.

— Minér. Variété de quartz agate, offrant des bandes de calcédoine diversement colorées autour d'un noyau quartzeux; on l'appelle aussi *agate aux fortifications*, parce qu'elle offre une image grossière des ouvrages d'une place forte.

— Ornith. Enveloppe extérieure des œufs des oiseaux, lorsqu'elle est simplement membraneuse.

— PERIGONE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des ditomites, dont l'espèce type est originaire du Sénégal.

PÉRIGONIAIRE. adj. 2 g. Bot. Se dit des fleurs qui sont devenues doubles par la multiplication ou la transformation, soit d'un périgone simple, soit du calice et de la corolle à la fois.

PÉRIGORD. *Petrocoriensis ager, Petragricus* ou *Petragoricensis pagus*). Geogr. Ancien pays de France (Guyenne). Il se divisait en : 1° *Périgord noir* (ainsi nommé à cause de ses forêts), ou *Haut-Périgord*, au N. (Périgueux, chef-lieu; Bourdeilles, Bergerac, la Force, Mucidan); 2° *Périgord blanc*, ou *Bas-Périgord*, au S.-E. (Sarlat, ch.-lieu; Biron, Castillon, abbaye de Cadouin, etc.). Il fut réuni au domaine par Henri IV, 1589. Il forme aujourd'hui le département de la Dordogne.

PÉRIGORD (Comtes de). Les comtes de Périgord datent de l'an 778, et furent établis par Charlemagne en la personne d'un seigneur nommé Widbalde, dont les successeurs sont restés dans l'oubli pendant près d'un siècle. Une nouvelle dynastie obtint, en 856, le comté de Périgord, et le transmit aux comtes de La Marche vers le milieu du x^e^ siècle; ceux-ci ayant pris le nom de Talleyrand, conservèrent le Périgord jusqu'en 1399.

PÉRIGOURDIN, INE. s. Geogr. Habitant, habitante du Périgord.

— PERIGOURDIN. s. m. Linguist. Patois du Périgord.

— adj. Qui appartient au Périgord ou à ses habitants.

— Se dit d'une race de porcs du Périgord, caractérisée par un corps trapu et court, une tête effilée, des membres forts; soies rudes, souvent noires.

PÉRIGRAPHE. s. m. (et. gr., περί, autour; γράφω, je décris). Anat. Insertion tendineuse des muscles droits du bas-ventre.

* **PÉRIGUEUX.** s. m. Minér. Sorte de pierre noire fort dure, ainsi nommée parce qu'on la trouve dans les environs de la ville de Perigueux.

PÉRIGUEUX. (*Vesunna*, puis *Petrocorii*). Géogr. Ch.-l. du dep. de la Dordogne, sur l'Isle, à 476 kil. S. O. de Paris; 26,000 hab. Evêché, suffragant de Bordeaux. Commerce de truffes; pâtes truffes; fer. Marché de porcs le plus considérable de France. Patrie de Daumesnil.

PÉRIGYNANDRE. s. m. (ét. gr., περί, autour; γυνή, femelle; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Enveloppe florale, corolle ou calice.

PÉRIGYNE. adj. 2 g. (et. gr., περί, autour; γυνή, femelle). Bot. Se dit de la corolle ou des pétales quand ils naissent sur la paroi interne du calice et des étamines et s'attachent à la paroi interne du perianthe. Corolle perigyne. Etamines périgynes. Les etamines des legumineuses et des rosacées sont perigynes.

PÉRIGYNIE. s. f. Bot. Mode d'insertion des étamines ou des perianthes perigynes.

PÉRIGYNION. s. m. (rad. *perigyne*). Bot. Petite vessie membraneuse ou cartilagineuse qui entoure l'ovaire de certaines plantes, et offre un trou à son sommet pour le passage du style. || Involucre des mousses.

PÉRIGYNIQUE. adj. 2 g. (rad. *périgyne*). Bot. Qui se rapporte à la circonference de l'ovaire. || Se dit de l'insertion des etamines, lorsqu'elle se fait autour de l'ovaire ou sur la paroi interne du périanthe.

* **PÉRIHÉLIE.** s. m. (et. gr., περί, autour; ἥλιος, soleil). Astron. Point de l'orbite de la terre ou d'une autre planete, ou cet astre est à sa plus petite distance du soleil. || Epoque ou cet astre se trouve en ce point. La terre se trouve au périhélie vers le 1^er^ janvier.

— Adjectiv. Demain, la lune sera périhélie. Cette planete est *perihélie*. (Acad.)

PÉRIHEXAÈDRE. adj. 2 g. (et. gr., περί, autour; ἕξ, six; ἕδρα, base). Miner. Se dit d'un prisme quadrangulaire, converti en un prisme hexaèdre par l'effet des decroissements. Staurotide perihexaedre.

PERIJA. Géogr. Ville de la republique de Venezuela, à 112 kil. S.-O. de Maracaïbo, sur la rive gauche de la *Perija*, qui se jette dans le lac de Maracaïbo, après un cours de 130 kil.

PÉRIJOVE. s. m. (et. gr., περί, autour; lat. *Jupiter*, gen. *Jovis*, Jupiter). Astron. Nom donné au point où les quatre satellites de Jupiter se trouvent le plus rapprochés de la planète.

PÉRIKLINE. s. f. Miner. V. PERICLINE.

* **PÉRIL.** s. m. (pr. *pé rill*, *ll* mouill.; et. lat., *periculum*, par contract. *periclum*, même signif.). Danger, risque; état ou il y a quelque chose de fâcheux à appréhender. Braver, affronter, surmonter le peril, les périls. Craindre, éviter, fuir le peril. Se jeter à travers les périls. Echapper au peril. Se tirer, se sauver du peril. Être en peril. Se mettre en péril. Courir un peril, un grand peril. Garantir du peril. Un courage affamé de périls. Exempt, affranchi du péril. Quand je considere moi-même les *périls* extrêmes et continuels qu'a courus cette princesse sur la mer et sur la terre.... (Boss.) Le bon esprit nous découvre notre devoir, notre engagement à le faire, et s'il y a du *peril*, avec *peril*. (La Bruy.) Éloignez de lui tous les *périls* qui pourraient menacer sa vie. Massill.) Il ne connait les *périls* que pour les affronter. (Id.) A vaincre sans *peril*, on triomphe sans gloire. (Corn.) Au travers des *périls* un grand cœur se fait jour. (Rac.) Je sais trop qu'à vos yeux les *périls* ont des charmes. (De Belloy.) Des grands *périls* les grands efforts sont nés. (Saurin.) *Péril* prévu n'est plus si dangereux. (Fab. d'Égl.) La bravoure évite plus de *périls* que la peur. (De Ségur.)

Compagne du *peril* qu'il vous fallait chercher,
Mot-même devant vous j'aurais voulu marcher.
(RACINE.)

Est-ce ainsi que votre âme, aux *périls* aguerrie,
Soutient sur ces remparts l'honneur et la patrie?
(BOILEAU.)

— En parlant des choses. L'Italie mit leur empire en *peril*. (Boss.)

— Par exagér. Celui qui a la mémoire fidèle et une grande prevoyance est hors du *péril* de censurer dans les autres ce qu'il a peut-être fait lui-même. (La Bruyère.)

— *Au péril de*. En exposant. Au peril de ma vie, de mes jours, de ma santé, de ma fortune. Sauver quelqu'un au peril de sa propre vie. J'ai conquis votre cœur aux *périls* de ma vie. (Corneille.)

— En bravant.

J'aime mon maître assez pour m'exposer sans peine
Jusqu'à l'oser servir, au *peril* de sa haine. (QUINAULT.)

— *Je vous en assure au péril de ma vie*. Se dit par affirmation, et pour marquer que ce qu'on a dit est indubitable.

— *Prendre une affaire à ses risques et périls*. Se déclarer responsable de tout ce qui en peut résulter, du bon comme du mauvais succès. Puisque les dechargeurs le font pour eux, et conduisent chez eux les marchandises et les déchargent à leurs *périls* et fortune... (Scarr.)

— *Être en péril*. Être dans un état où il y a à craindre que tel ou tel mal ne nous arrive. Être en peril de mort. Être en peril d'être ruiné. || Se dit absolument des objets, des valeurs exposées à des risques. Sa dot est en peril. Sa fortune est en peril.

— Dans un sens tout à fait moral et spirituel, Danger qui menace le salut de l'âme; ce qui compromet, ce qui expose le salut eternel. Songez que cette gloire que vous admirez faisait son *peril* en cette vie. (Bossuet.) Cette mort a mis fin aux plus grands *périls* dont une âme chrétienne puisse être assaillie. (Id.)

Mon Dieu, qu'une vertu naissante,
Parmi tant de *périls*, marche à pas incertains! (RAC.)

— Particulierement, Danger que font courir les sentiments amoureux.

Tous les amants savent feindre!
Nymphes craignez leurs appas.
Le *peril* le plus à craindre
Est celui qu'on ne craint pas. (J.-B. ROUSS.)

— Construct. *Édifice en péril*. Se dit d'une bâtisse qui menace ruine.

— Prat. *Il y a péril en la demeure*. V. DEMEURE.

PÉRILAMPE. s. m. (du gr. περιλαμπής, eclatant). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des chalcidiens, établi pour de jolis insectes d'un vert doré et de toute petite taille.

PÉRILITE. s. m. (étym. gr., περί, autour; λίθος, chetif). Entom. Genre d'hemiptères de la famille des braconides, tribu des ichneumoniens, dont l'espèce type se trouve en Belgique.

PÉRILITHE s. f. (étym. gr., περί, autour; λίθος, pierre). Conchyl. Drap marin, ou faux epiderme de beaucoup de coquilles.

PÉRILLE. s. f. (pr. *pé-rille*, *ll* mouill.; de *Peyrilhe*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des labiées, tribu des menthoidées, établi pour des herbes de la Chine et de l'Inde.

PÉRILLER. v. n. 1^re^ conj. (pron. *pé-ri-llé*, *ll* mouill.). Être en peril. Établir en un royaume des personnes incapables qui, pour prix de l'or, achetent les charges, c'est le faire *périller*. (Nic. Pasquier.) Inusite.

* **PÉRILLEUSEMENT.** adv. (pr. *pé-ri-lleuze-man*, *ll* mouill.; rad. *périlleux*). Dangereusement, avec peril. Se hasarder trop périlleusement. Marcher périlleusement entre deux précipices. Il n'y avait plus ni pain ni farine à l'armée de Flandre; il fallut céder honteusement et *périlleusement* à la nécessité. (Saint-Simon.)

* **PÉRILLEUX, EUSE.** adj. (pr. *pé-ri-lleu*, *ll* mouill.). Dangereux, ou il y a du péril, ou il y a quelque chose à craindre, à risquer. Poste périlleux. Passage périlleux. Attaque, défense périlleuse. Occasion, tentative, situation, entreprise périlleuse. Affaire périlleuse. La sagesse pallie les défauts du corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante, et la beauté que plus *périlleuse*. (La Bruyère.) L'Église bretonne avait connu les *périlleuses* agitations de l'hérésie. (Montalemb.)

Hébreux le faste orgueilleux
Et ne se laisse point séduire
A tous ses attraits *périlleux*. (RACINE.)

Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux,
Chez nous pour se produire est un champ *périlleux*.
(BOILEAU.)

— *Saut périlleux*. Saut difficile et dangereux qu'executent les danseurs de corde. Il consiste à faire une cabriole en l'air.

— Fig. Résolution ou action violente et hasardée; ce qu'il y a de plus difficile, de plus hemeraire, ce qui coûte le plus à faire dans une entreprise. Il a fait le saut *périlleux*. (Acad.)

— *Il est périlleux de*. Il y a du danger à. Il est périlleux de décider d'une manière trop tranchante. S'il est *périlleux* de tremper dans une affaire suspecte, il l'est encore davantage de s'y trouver complice d'un grand. (La Bruy.)

— Ce mot s'est employé dans le sens de Qui affronte les périls. Je suis fort *périlleux*. (Th. Corneille.)

PÉRILLO-LIGÉRO s. m. (pr. *pé-ri-llo-lighe-ro*, *ll* mouill.; mot espagnol). Mamm. Un des noms vulgaires de l'aï ou paresseux.

PÉRILOMIE. s. f. (étym. gr., περί, autour; λῶμα, bord). Bot. Genre de la famille des labiées scutellariées, établi pour des herbes ou arbrisseaux du Pérou.

PÉRILYMPE. s. f. Anat. Nom par lequel on désigne quelquefois l'humeur de Cotugno.

PÉRILYPE. s. m. (du grec περίλυπος, très affligé). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont on trouve l'espèce type au Mexique.

PERIM (*Insula Diodori*). Géogr. Ile du Bab-el-Mandeb, à 10 kil. O. de l'Arabie. Volcanique et stérile, elle a été occupée en 1857 par les Anglais.

PÉRIMACHÈTE. s. m. (pr. *pé-ri-ma-kète*; ét. gr., περιμάχητος, qui est un sujet de combat). Entom. Genre de coléoptères tétrameres de la famille des curculionides gonatoceres, établi pour deux espèces de l'Australie.

PÉRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Périmer. S'emploi adjectiv. Instance perimée.

PÉRIMÈCE. s. m. (et. gr., περιμήκης, très long). Entom. Syn. de CHATONYCHE ou MÉLANOÏE.

PÉRIMÈLE. s. f. (étym. gr., περί, autour; μέλας, noir). Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des cyclomètopes, forme aux dépens des crabes, et dont on trouve l'espèce unique dans la Méditerranée et sur les côtes de la Manche et de la Vendée.

PÉRIMÉLIDE. adj. et s. f. (étym. gr., περί, autour; μῆλον, brebis). Myth. gr. Nom des nymphes qui président aux troupeaux.

* **PÉRIMER.** v. n. 1^re^ conj. (du lat. *perimere*, abolir). Il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. Jurispr. Se perdre par prescription, ou faute de poursuites en temps utile. Laisser périmer une instance. L'instance est périmée.

— SE PÉRIMER. v. pron. Être périme. Une inscription hypothecaire se *périme* au bout de dix ans. (Acad.)

PÉRIMÉTRAL, ALE. adj. Géom. Qui se rapporte au perimetre.

* **PÉRIMÈTRE.** s. m. (ét. gr., περί, autour; μέτρον, mesure). Géom. Contour ou étendue qui limite une figure plane. Les périmètres des surfaces sont des lignes.

— Optiq. Instrument destiné à la mesure du champ visuel.

PÉRIMÉTRIE. s. f. Géom. Mesure des périmètres.

PÉRIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Géom. Qui appartient au perimetre ou à la périmetrie. Forme perimétrique.

PÉRIMÉTRISER. v. a. 1^re^ conj. Entourer, circonscrire au moyen d'un perimetre.

— SE PERIMETRISER. v. pron. Être périmétrisé.

PÉRIMÉTRITE. s. f. (du prèf. *péri*, et de *metrite*). Pathol. Inflammation du tissu qui enveloppe l'utérus.

PÉRIMINEL. s. m. Alchim. Substance réduite en cendres.

PÉRIMORPHOSE. s. f. (ét. gr., περί, autour; μορφή, forme). Entom. Transformation des chenilles en chrysalides, c'est-à-dire en des corps non divisés, présentant des traits saillants qui dessinent quelques parties de l'insecte parfait.

PÉRIMYSIUM. s. m. (pr. *pé-ri-mi-zi-omm*; et. gr., περί, autour; μῦς, muscle). Anat. Nom donné au tissu lamineux qui enveloppe les fascicules secondaires de certains faisceaux striés dans les muscles.

PÉRIN (Liè Louis). Peintre de portraits, né à Reims, 1753-1817, excella dans la miniature.

PÉRINE ou **PÉRINNE.** s. f. Comm. Résine la plus pure, découlant naturellement du pin. On dit aussi *perine vierge*. || Terebenthine qui découle du pin d'Alep.

PERINE (Sainte). V. PETRONILLE.

PÉRINÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient ou qui se rapporte au perinée. Artère périnéale. Hernie périnéale. Detroit périnéal.

— Chir. *Ischurie perinéale*. Ischurie causée par une tumeur au perinée.

* **PÉRINÉE**, s. m. (du gr. περίναιος, même signif.). Anat. Espace qui est entre l'anus et les parties génitales; il est partagé en deux parties égales par une ligne médiane qu'on appelle *raphé*. Tumeur au perinée. Maladies du périnée. Hernie du périnée. Abcès au périnée.

PÉRINÉEN, ENNE, adj. Anat. Syn. de PÉRINÉAL.

PÉRINÉOCÈLE, s. f. (ét. gr., περίναιος, périnée; κήλη, tumeur). Chir. Hernie qui apparaît au périnée.

PÉRINÉO-CLITORIDIEN, adj. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se rend du perinée au clitoris. Muscle périnéo-clitoridien.

— Substantiv. Le périnéo-clitoridien.

PÉRINÉOPLASTIE, s. f. (ét. fr., *périnée*; gr. πλάσσειν, former). Chir. Autoplastie de la région perineale.

PÉRINÉORAPHIE, s. f. (ét. fr., *périnée*; gr. ῥαφή, suture). Chir. Suture du perinée.

PÉRINÉPHRÉTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; fr. *néphrétique*). Méd. Syn. de PÉRINÉPHRITIQUE.

PÉRINÉPHRITE, s. f. (étym. gr., περί, autour; fr. *néphrite*). Pathol. Inflammation du tissu cellulaire qui enveloppe le rein à l'extérieur.

PÉRINÉPHRITIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., περί, autour; νεφρός, rein). Méd. Qui siége autour du rein.

PÉRINERF, s. m. Anat. Ancien nom du névrilème.

PÉRINERVEUX, EUSE, adj. (ét. gr., περί, autour; lat. *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures rayonnent en partant d'un point commun.

PÉRINET, s. m. Ornith. Coq huppé.

— Comm. Syn. de PÉRINE.

PÉRINETTE, s. f. Ornith. Poule huppée, femelle du périnet.

PÉRINEURE, s. f. (ét. gr., περί, autour; νεῦρον, nerf). Entom. Division du genre tenthrede.

PÉRINEVRE, s. f. (ét., V. PÉRINEURE). Anat. Nom des tubes dans lesquels sont enfermés les faisceaux primitifs des nerfs.

PÉRINÉVRITE, s. f. Anat. Ancien nom de la nevrilemite.

PÉRINGLE ou **PÉRINGUE**, s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une variete de mesange.

PERINGSKJOELD Jean, Antiquaire suédois, né à Strengnæs, 1654-1720, a publié *Monumenta uplandica*, recueil d'inscriptions runiques, etc.

PERINO DEL VAGA Pierre BUONACCORSI, pit. Peintre, né en Toscane, 1500-1547, travailla à la décoration du Vatican sous Raphael et sous Jules Romain.

PÉRINTHE. Geogr. anc. Colonie de Milet, sur la côte N. de la Propontide, à l'O. de Selymbrie. Elle fut appelée depuis *Heraclée*; d'où son nom actuel d'*Erekli*.

PÉRINTHIEN, ENNE, s. Geogr. anc. Habitant, habitante de Perinthe.

— adj. Qui appartient à Perinthe ou à ses habitants.

PERINYCTIDE, s. f. (ét. gr., περί, autour; νύξ, νυκτός, nuit). Médec. Exanthème qui ne se manifeste que pendant la nuit.

PÉRIOCHE, s. f. (étym. gr., περί, autour; ἔχειν, avoir). Anc. rhet. Longue periode.

PÉRIOCTAÈDRE, adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; ὀκτώ, huit; ἕδρα, base). Miner. Se dit d'un prisme quadrangulaire converti en un prisme octogone, par l'effet des decroissements. Pyroxène perioctaedre.

PERIODATE, s. m. (du préf. *per*, et *iodate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide periodique avec une base.

* **PÉRIODE**, s. f. (étym. gr., περί, autour; ὁδός, chemin). Signifie litteralement Contour, circuit; indique un espace limite par une sorte de circuit que fait un objet.

— Antiq. gr. Reunion des quatre solennités des jeux Pythiens, Isthmiques, Nemeens et Olympiques, qui se succedaient d'année en année de maniere à remplir l'olympiade. || *Vainqueur de la période*. Athlète qui avait remporté la palme dans les quatre jeux successifs.

— Arithm. Chiffres d'une fraction décimale qui se répetent à l'infini dans le même ordre.

— Astron. Temps qu'une planète met à faire sa revolution, ou Durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un point du ciel jusqu'à l'instant où elle y revient. Periode solaire. Periode lunaire. Le soleil fait sa periode en trois cent soixante-cinq jours et près de six heures. Les cometes decrivent des ellipses plus ou moins allongees, dans des *periodes* différentes de temps, dont les unes sont de plusieurs années, et les autres de quelques siècles. (Buff.)

— Chron. Espace de temps déterminé par le retour d'un phenomène qui revient à des epoques fixes, ou Revolution d'un certain nombre d'années au moyen duquel le temps est mesuré de différentes manieres par differentes nations. Periode est synonyme de Cycle. Periode callippique. Période dionysienne. Periodique metonique, etc., etc. || *Période d'Hipparque*. Cycle callippique quadruple par l'astronome Hipparque et porté à 304 ans, en retranchant le dernier jour. || *Période Julienne*. Periode factice imaginée par Scaliger, qui la nomma ainsi en l'honneur de son pere Jules; elle se compose du cycle lunaire de 19 ans, multiplié par le cycle solaire de 28 ans, et par celui des indictions de 15 ans; ce qui donne un produit de 7,980 ans. La premiere année de l'ère chrétienne est la 4714e de la période Julienne. || *Période de Louis le Grand*. Période factice, imaginée par Cassini, et composée de 11,960 ans. Elle n'est d'aucun usage.

— Geol. *Périodes géologiques*. Divisions de l'existence de la terre; il y en a quatre, qu'on appelle *primaire, secondaire, tertiaire* et *quaternaire*.

— Mathém. *Période d'une fonction*. Accroissement constant qu'elle peut recevoir sans que la variable change: ainsi l'arc d'un cercle considéré comme fonction d'une de ses lignes trigonometriques a pour période 2π si la variable est un sinus, et π si la variable est une tangente.

— Mus. Phrase musicale dont les membres sont disposes avec art, de maniere à former un sens parfait. L'art consiste à savoir lier, arrondir, remplir ses periodes.

— Pathol. Chacune des différentes phases ou révolutions d'une maladie. On admet communément trois periodes: l'augment ou l'accroissement, l'état ou le plus haut degré d'intensité, et le declin. Quelques auteurs ajoutent deux autres périodes, l'invasion et la terminaison. || Dans les fièvres intermittentes, Espace de temps qui comprend un accès et une intermission, ou Temps qui s'écoule de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'acces suivant.

— Fig. L'amour est une maladie qui a ses *périodes*: désir, possession, satieté. (De Meilh.)

— Philos. *Periodes de la vie sociale*. Dans le systeme des fouriéristes, Subdivisions de l'existence du genre humain. Chaque phase de cette existence renferme plusieurs périodes. C'est ainsi que la phase de l'enfance sociale se divise en sept periodes, qui sont l'edenisme, la sauvagerie, le patriarcat, la barbarie, la civilisation, le garantisme et l'association simple.

— Rhét. Phrase composée de plusieurs membres dont la reunion forme un sens complet et un ensemble harmonieux. Période longue, courte, nombreuse, arrondie. Periode obscure, embarrassee, inegale. Periode à deux membres, à trois membres, à quatre membres. Proceder par périodes. Abuser des périodes. Vous m'avez interrompu au milieu de ma *période*. (Mol.) Ils conçoivent une *période* par le mot qui la commence, et par une *période* tout un chapitre. (La Bruy.) La *période* est longue, il faut reprendre haleine. (La Font.) Des *périodes* pures et harmonieuses semblent mettre notre langue en musique, et en changer la nature, sans cesser de s'y conformer. (Mme Necker.) Une *période* retranchée d'un ouvrage vaut un louis d'or; un mot, vingt sous. (Mme de La Fayette.) Ses *périodes* ceremonieuses drapent de la toge consulaire Calandrino et Buffalmaco. (Paul de Saint-Victor.) Sa *période* savamment agencee se développe avec une majesté simple sans trahir l'art de la composition. (J. Favre.) || *Période carrée*. Période composée de quatre membres à peu près égaux. S'oppose à Période ronde. || *Période croisée*. Celle dont les membres sont opposés et forment antithèse. || *Période ronde*. Celle dont les membres sont tellement joints, qu'on aperçoit difficilement l'endroit où ils s'unissent; se dit par opposition à Période carrée. || *Période poétique*. Periode versifiée.

— PÉRIODE, s. m. Le plus haut point, le plus haut degré ou une chose puisse parvenir. Démosthene et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut *periode*. (Acad.) La France, après avoir atteint le *période* de sa gloire militaire, marche d'un pas assuré vers celui de sa gloire civile. (Boiste.) Les maux ont leur *période* comme les biens. (Mont.) Serait-il possible que vos incommodités fussent venues à leur *période*! (Mme de Sev.) Je ne doute pas que nous ne devions à cette sorte d'irritabilité la puberté de notre intelligence, qui s'élève aussi rapidement que notre physique dans ce *période* fortuné de notre vie. (Virey.)

— *Le dernier période*. La fin. Il est au dernier période de sa vie. La puissance, la grandeur de cet empire touchait à son dernier *période*. (Acad.) La puissance de Charles et la grandeur de la Suede toucherent alors à leur dernier *période*. (Voltaire.) L'anévrisme touche à son dernier *période*. (Ch. Nodier.)

— Espace de temps indéterminé. Un long période, un court période de temps. Dans un certain période, dans le dernier période. Les princes ont, dans leur vie, des *périodes* d'ambition; après quoi d'autres passions et l'oisiveté même succedent. (Montesquieu.)

— En ce sens, plusieurs font *période* du féminin. Les *périodes* du temps auxquelles toutes les choses parviennent tôt ou tard à leur perfection et maturité. (Naude.)

PÉRIODEUTE, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὁδεύειν, marcher). Antiq. gr. Medecin ambulant qui allait de ville en ville traiter les malades. C'était surtout chez les Égyptiens que les périodeutes était aussi communs qu'indispensables, puisque la medecine était divisée en autant de branches distinctes qu'ils connaissaient de maladies. || Marchand ambulant.

— Hist. eccles. Espèce d'inspecteur, dans l'Église grecque.

* **PÉRIODICITÉ**, s. f. Caractere de ce qui est périodique. Calculer la periodicite des comètes. La periodicité des maladies. La périodicité des menstrues. La périodicité d'un ouvrage resulte de la publication de cet ouvrage à des époques fixes et régulières. Quand, par la *périodicité* de leurs mouvements, par la similitude de leurs formes, par l'unite de leurs couleurs, les objets cessent d'attacher la vue, les yeux, qui ne rencontrent rien de nouveau, se ferment. (Reydell.)

PÉRIODIQUE, adj. (de *per*, et *iodique*). Chim. Se dit d'un acide qui contient l'iode en plus grande quantité que l'acide iodique.

* **PÉRIODIQUE**, adj. 2 g. Qui a ses périodes, qui a ses retours marqués. Mouvement périodique. Revolution périodique. Les vents alternatifs ou *périodiques* dont nous venons de parler sont des vents de mer. (Buffon.) Presque tous les pays arroses par de grands fleuves sont sujets à des inondations *périodiques*. (Id.) L'enfant, comme l'année, ne devient capable d'engendrer que par une suite *périodique* de jours et de saisons que l'astre de la lumière produit successivement. (B. de St-P.) Les revolutions de la politique doivent être *périodiques* comme celles de la nature. (Id.)

— Qui paraît dans des temps fixes et réglés. Ouvrage, ecrit periodique. Recueil periodique. L'influence des ecrits *périodiques* est l'une des conséquences du gouvernement constitutionnel. (Boiste.) L'ouvrage *périodique* auquel vous avez dessein de travailler peut très bien réussir, quoiqu'il y en ait déjà trop de cette espèce. (Voltaire.)

— Ce mot s'applique aussi à la presse, c'est-à-dire à l'ensemble des journaux. La presse periodique.

— *Écrivain périodique*. Celui qui compose des ecrits périodiques. Quels ouvrages que ceux dont plusieurs de nos écrivains *périodiques* ne rougissent pas de faire l'éloge! (D'Alembert.)

— Arithm. *Fraction périodique*. Se dit des fractions décimales dont les chiffres se reproduisent dans le même ordre à l'infini. || *Fraction périodique mixte*. Celle qui, avant les chiffres periodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répetent point.

— Astron. *Mois périodique de la lune*. Espace de temps que cette planète emploie pour revenir à la même etoile; le mois periodique est de 27 j. 7 h. 43′ 5″. || *Irrégularités périodiques*. Variations auxquelles tous les elements du système du monde sont soumis, et qui reviennent avec les mêmes valeurs après des intervalles de temps assez courts pour qu'on ait pu en observer les retours et en déterminer les lois.

— Bot. Qui s'ouvre et se ferme à des heures fixes et reglées. Fleur périodique.

— Medec. *Maladies périodiques*. Celles qui reviennent après une révolution de temps fixe. Fièvres périodiques ou intermittentes. Fièvre periodique. Crise, accès périodique.

— Par anal. Je ne saurais m'accoutumer à ces accès *périodiques* de découragement et de confiance. (Barth.)

— Métriq. *Vers périodiques*. Vers où les dactyles et les spondées alternent périodiquement.

— Mus. Qui appartient à la période musicale. Cette forme d'airs *périodiques* dont Vinci était l'inventeur... (Marmontel.)

— Rhét. Qui est abondant en périodes; qui a du nombre et de l'harmonie. Style périodique. Discours périodique. Le style *périodique* convient particulièrement aux descriptions, car celui qui décrit peut rassembler plus d'idées que celui qui narre ou qui raisonne, et même il le doit. (Condillac). Au style *périodique* est opposé le style coupé; et leur mélange bien entendu constitue l'une des principales ressources du beau langage. (Deaddée.)

— PÉRIODIQUE, s. m. Publication périodique.

* **PÉRIODIQUEMENT**, adv. D'une manière périodique. Les planetes se meuvent périodiquement. Une fièvre qui revient périodiquement. Des ouvrages publiés périodiquement.

— Par périodes. Parler périodiquement. Ne se dit guère qu'ironiquement et en mauvaise part.

PÉRIODISTE, s. m. Celui qui fait des ouvrages periodiques, qui travaille à un écrit periodique. Les journalistes sont des periodistes. Quelque *périodiste* plein d'esprit, car il y en a plus d'un qui entend à demi-mot... (D'Alemb.)

— Adjectiv. Des écrivains périodistes.

PÉRIODONTITE, s. f. (ét. gr., περί, autour; ὀδούς, ὀντος, dent). Pathol. Inflammation du périoste alveolo-dentaire.

PÉRIODURE, s. m. (du préf. *per*, et *iodure*). Chim. Combinaison d'iode avec un autre corps simple, dans lequel cette substance entre en aussi grande proportion que possible.

PÉRIODYNIE, s. f. (ét. gr., περί, autour; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur vive occupant un point fixe.

PÉRIODYNIQUE, adj. 2 g. (rad. *périodynie*). Pathol. Qui est le propre d'une douleur vive et fixe; qui tient de la périodynie.

* **PÉRIŒCIENS**, s. m. pl. (pr. *pé-ri-é-ci-ens*; ét. gr., περί, autour; οἰκεῖν, habiter). Géogr. Peuples qui habitent sous le même parallèle mais sous le méridien directement opposé, c'est-à-dire sous le même degré de latitude, mais à une distance de cent quatre-vingts degrés de longitude les uns des autres. || Nom qu'on donnait autrefois aux habitants des zones tempérees.

— Adjectiv. Peuples périœciens. Mœurs périœciennes.

PÉRIOLE, s. f. Bot. Genre de champignons tubereux, de forme arrondie ou irrégulière, revêtus d'une écorce qui se change en une villosité persistante; on en connaît trois espèces: périole velue, périole tomenteuse, périole pubescente. Ces champignons croissent sur les vieux troncs d'arbres ou sur les végétaux renfermés dans les caves.

PÉRIONE, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὠόν, œuf). Anat. Nom donné à la membrane caduque.

PÉRIOPHTALME, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὀφθαλμός, œil). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens de la famille des gobioïdes, établi pour une dizaine d'espèces des Moluques.

PÉRIOPHTALMIE, s. f. (ét. gr., περί, autour; ὀφθαλμός, œil). Médec. Sorte d'inflammation qui occupe le tour des yeux.

PÉRIOPLE, s. m. (étym. gr., περί, autour; ὁπλή, sabot du cheval). Art vétér. Chez les solipèdes, Lame cornée recouvrant le bord supérieur de l'ongle.

PÉRIOPLIQUE, adj. 2 g. Art vétér. Qui a rapport au periople. || *Bourrelet périoplique*. V. BOURRELET.

PÉRIOPS, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὤψ, œil). Erpet. Genre d'ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et dont l'espèce type se trouve dans le voisinage de la Méditerranée.

PÉRIORBITE, s. m. (ét. gr., περί, autour; fr. *orbite*). Anat. Periosteé qui tapisse la fosse orbitaire.

PÉRIORCHITE, s. f. (pr. *pé-ri or-kite*; ét. gr., περί, autour; ὄρχις, testicule). Pathol. Inflammation de la partie périphérique du parenchyme testiculaire. || Inflammation autour du testicule.

PÉRIORGE, s. m. (ét. gr., περιοργής, très irrité). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique vit au Brésil.

PÉRIOROMYS, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὄρος, montagne; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs fossiles.

PÉRIORTHOGONE, adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; ὀρθός, droit; γωνία, angle). Miner. Se dit d'un prisme rhomboïdal converti en un prisme rectangulaire, par l'effet des décroissements. Pyroxène périorthogone.

PÉRIOSTAL, ALE, adj. Anat. Syn. de PÉRIOSTÉ.

* **PÉRIOSTE**, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὀστέον, os). Anat. Membrane fibreuse, blanche, résistante, qui forme une enveloppe aux os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont encroûtés de cartilages; il contribue à leur accroissement en leur fournissant, par sa face interne, une exsudation albumineuse, qui passe ensuite à l'état cartilagineux, et finit par s'ossifier. Le *périoste* joue un rôle important dans la formation du cal. (Nysten.)

PÉRIOSTÉ, ÉE, adj. Anat. Qui se rapporte au périoste. On dit aussi *périosteique* et *périostéal*.

PÉRIOSTÉITE, s. f. Pathol. Inflammation du perioste.

PÉRIOSTÉOMÉDULLITE, s. f. (ét. fr., *périoste*; lat. *medulla*, moelle). Pathol. Inflammation du périoste et de la moelle des os.

PÉRIOSTÉOPHYTE, s. m. (ét. fr., *périoste*; gr. φυτόν, production). Anat. Nom des productions osseuses qui partent du périoste.

PÉRIOSTÉOTOME, s. m. Chir. Instrument pour pratiquer la périosteotomie.

PÉRIOSTÉOTOMIE, s. f. (ét. fr., *périoste*; gr. τομή, section). Chir. Résection du périoste des tumeurs osseuses.

PÉRIOSTIQUE, adj. 2 g. Anat. Syn. de PÉRIOSTÉ.

PÉRIOSTITE, s. f. Pathol. Syn. de PÉRIOSTÉITE.

* **PÉRIOSTOSE**, s. f. (étym. gr., περί, autour; ὀστέον, os). Pathol. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de necrose des lames superficielles de l'os. La *périostose*, résultat ordinaire de l'inflammation, est presque toujours un symptôme d'une affection syphilitique constitutionnelle, et a le plus souvent son siége sur les os larges; cependant une contusion peut en être la cause déterminante. (Nysten.)

PÉRIOSTOSTÉITE, s. f. (ét. fr., *périoste*; gr. ὀστέον, os). Pathol. Inflammation simultanee du périoste et du tissu osseux.

PÉRIOSTOTOME, s. m. Chir. Sorte de bistouri servant à pratiquer la periostotomie.

PÉRIOSTOTOMIE, s. f. (ét. fr., *périoste*; gr. τομή, section). Chir. Section du périoste des tumeurs osseuses.

PÉRIOSTRAQUE, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὄστρακον, coquille). Moll. Épiderme ou drap marin des coquilles.

PÉRIOVULAIRE, adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; fr. *ovule*). Anat. Qui entoure l'ovule.

PÉRIPATE, s. m. (ét. gr., περιπατέω, je me promene). Annél. Genre type de la famille des péripatiens, établi pour plusieurs espèces des mers d'Amérique et du Cap.

PÉRIPATÉ, ÉE. adj. Annél. V. PERIPATIEN.

* **PERIPATÉTICIEN, ENNE.** s. et adj. Qui appartient ou qui a rapport au peripatétisme, à l'enseignement philosophique d'Aristote. Doctrine peripateticienne. Philosophe peripatéticienne. Certainement il ne savait rien de la logique *péripatéticienne*. (E. Renan.)

— En parlant des personnes, Qui suit la doctrine péripatéticienne. Philosophe peripatéticien.

— Substantiv. Le système des péripatéticiens. Après Aristote, les plus célèbres péripatéticiens furent Théophraste, Straton, Hiéronyme de Rhodes, Critolaüs, Diodore de Tyr, Démétrius de Phalère. Un *péripatéticien*. (Acad. Les *peripatéticiens*. Id.) Il se peut que ce suit là le motif qui ait engagé les *péripatéticiens* à prendre pour principe que toutes nos connaissances viennent des sens. (Condill.)

PÉRIPATÉTIQUE. adj. 2 g. Philos. Qui a rapport au peripatétisme, qui appartient à la doctrine d'Aristote. Logique péripatétique.

— Substantiv. Racine a dit dans la comédie des *Plaideurs* : L'autorité du *Péripatétique* pour L'autorité du Peripatéticien.

PÉRIPATÉTIQUEMENT. adv. (rad. *péripatétique*). A la manière des péripatéticiens.

* **PÉRIPATÉTISME.** s. m. (ét. gr., περί, autour; πατέω, marcher, se promener; les peripatéticiens recevaient leurs leçons en se promenant dans les salles et les jardins du Lycée). Philos. Philosophie péripatéticienne. Le peripatétisme fut importé à Rome vers le temps d'Auguste; négligé dans les premiers siècles du christianisme, il fut remis en honneur vers le VIe siècle, et domina le moyen âge jusqu'au XVIe siècle, mais fut depuis cette époque battu en ruines par Ramus, Patrizzi, Bacon, Descartes et une foule d'autres philosophes.

PÉRIPATIEN, ENNE. adj. (pr. *pé-ri-pa-ti-ein*; ét. gr., περί, autour; πατέω, se promener). Annél. Qui a rapport ou qui ressemble au genre péripate. On dit aussi *péripaté*. || PERIPATIENS. s. m. pl. Famille d'annélides ayant pour type le genre péripate.

PÉRIPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Qui entoure les pétales ou la corolle. Nectaires péripétales.

PÉRIPETALIE. s. f. (rad. *péripétale*). Bot. Classe de plantes polypétales à étamines périgynes.

* **PÉRIPÉTIE.** s. f. (pr. *pé-ri-pé-si*; ét. gr., περί, autour; πίπτω, je tombe). Renversement d'état, changement subit de fortune, en bien ou en mal. Voilà la czarine morte. Nous verrons quelle sera la face du Nord; en ma qualité de faiseur de tragédies, j'aime beaucoup les *péripéties*. (Voltaire.)

— Par extens. Événement qui captive l'attention, qui émeut. Les péripéties du combat.

— Littér. Changement soudain de situation ou de caractère dans un poème épique, dans un roman pour renouveler et accroître sans cesse l'intérêt. Un poème qui abonde en péripéties. || Dernier changement qui fait le dénouement d'une pièce de théâtre. Péripétie soudaine, inattendue, ingénieuse, touchante, saisissante. Péripétie bien amenée. Ici est la *péripétie* de ce grand drame. (V. Hugo.)

PÉRIPHACITE. s. f. (ét. gr., περί, autour; φακός, lentille). Pathol. Syn. de PHACOHYMENITIS.

PÉRIPHALLIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; φαλλός, phallus). Myth. anc. Groupe de ceux qui portaient le phallus dans les Dionysiaques. || PÉRIPHALLIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Priape. On disait aussi *Phallugogies*.

PÉRIPHÈRE. s. f. Antiq. Syn. de CRUSTE.

* **PÉRIPHÉRIE.** s. f. (ét. gr., περί, autour; φέρω, porter). Circonférence ou surface extérieure d'un corps quelconque.

— Géom. Contour d'une figure curviligne.

PÉRIPHÉRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui tient de la périphérie, qui est situé à la périphérie.

— Bot. *Embryon périphérique*. Celui dont la longueur dépasse celle de la graine et qui revient d'un bord par l'autre vers sa base. || *Perisperme périphérique*. Celui qui, au lieu d'être entouré par l'embryon, l'environne et le cache.

PÉRIPHÉROME. s. m. (étym. gr., περί, autour; φέρομαι, je suis emporté). Rhet. Syn. de CIRCONLOCUTION.

PÉRIPHORANTHE. s. m. étym. gr., περί, autour; φορός, qui porte; ἄνθος, fleur). Bot. Involucre des composées.

PÉRIPHORE. s. m. (étym. gr., περί, autour; φορός, qui porte). Bot. Corps charnu, de nature bien distincte, qui élève l'ovaire au-dessus du calice, et qui porte les pétales et les étamines admis longitudinalement par leur base à sa surface intérieure.

PÉRIPHORIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui tient au périphore. || *Etamines périphoriques*. Celles dont l'insertion a lieu à la surface du périphore.

PÉRIPHRAGME. s. m. (ét. gr., περί, autour; φραγμός, haie). Bot. Syn. de CANNA.

PÉRIPHRASE. s. f. (ét. gr., περί, autour; φράζω, je parle). Rhet. Circonlocution; tour indirect de paroles que l'on emploie quand on ne veut pas exprimer une chose en termes propres. Périphrase longue, obscure, embarrassée, entortillée. Employer une périphrase. Recourir à une périphrase. Parler par périphrases. Multiplier les périphrases. Se servir, abuser des périphrases dans un discours. La périphrase a pour but de présenter l'idée sous le point de vue descriptif, en donnant à l'expression de l'élégance et de la clarté. Les définitions et les analyses sont proprement des *périphrases* dont le propre est d'expliquer une chose. (Condill.)

Plus d'un mot suranné, retrouvant sa jeunesse,
Dans le moderne style avec grâce introduit,
Peut de la *périphrase* épargner le circuit.
(MILLEVOYE.)

— Fam. et par iron. Filer une périphrase.

— Syn. comp. PERIPHRASE, CIRCONLOCUTION. La *circonlocution* est une expression détournée, développée et substituée à l'expression naturelle, moins avec une intention oratoire ou poétique, que par nécessité, uniquement pour faciliter l'intelligence des choses ou encore pour déguiser ce que le mot propre pourrait avoir de déshonnête ou de blessant; la *périphrase* est une figure de rhétorique par laquelle on substitue à l'expression simple d'une idée une description ou une expression plus développée, pour donner au discours plus de sensibilité, plus de noblesse, d'intérêt, de charme, d'énergie. La *circonlocution* a quelque chose de commun et de familier; la *périphrase* est essentiellement oratoire ou poétique.

* **PÉRIPHRASER.** v. n. 1re conj. Parler par périphrases. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. Vouloir toujours périphraser.

— PÉRIPHRASER. v. a. Mettre en périphrases, commenter. Il ne fait que *périphraser* ce que Saint-Sorlin a dit. (Mme Dacier.)

—SE PÉRIPHRASER. v. pron. Être périphrasé, être mis en périphrase. Ce sont là de ces choses qui ne se disent jamais en termes propres, mais qui doivent se périphraser, par ménagement pour ceux à qui l'on parle.

PÉRIPHRASEUR. s. m. (rad. *périphraser*). Celui qui a la manie des périphrases, qui ne parle que par périphrases. Delille est un habile périphraseur.

— PÉRIPHRASEUR. adj. Qui a le caractère de la périphrase. Vers périphraseurs.

PÉRIPHRASTIQUE. adj. 2 g. Rhét. Qui tient de la périphrase; qui abonde en périphrases. Style périphrastique.

— Gramm. Se dit de tous les temps des verbes qui se forment à l'aide d'un auxiliaire. Futur périphrastique.

PÉRIPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; φύλλον, feuille). Bot. Dont l'ombelle est découpée en folioles.

— PÉRIPHYLLE. s. m. Écaille qui entoure l'ovaire des grammées.

PÉRIPLANÈTE. s. f. et. gr., περιπλανής, qui erre autour). Entom. Syn. de CANCRELAT.

* **PÉRIPLE.** s. m. (étym. gr., περί, autour; πλέω, je navigue). Géogr. anc. Circumnavigation; navigation autour d'une mer, autour des côtes d'un pays, ou même autour d'une partie du monde. Le voyage qu'il désirait accomplir c'était le *périple* de la Méditerranée, le tour du monde connu. (A. Dum.)

— Littér. Récit d'une navigation de cette espèce. Les anciens nous ont laissé quatre de ces relations. Le Périple d'Hannon sur les côtes d'Afrique; celui de Pythéas sur les côtes de l'Europe septentrionale; le troisième et le quatrième sont ceux d'Arrien sur les côtes du Pont-Euxin et sur celles de la mer Erythrée (golfe Persique). L'auteur du *Périple* de la mer Erythrée. (Montesq.)

— PERIPLES. s. m. pl. Moll. Groupe de foraminifères, voisin des cristellaires.

PÉRIPLÉROME. s. m. Rhét. Syn. de PERIPHEROME.

PÉRIPLOCE, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour; πλέκειν, enlacer). Bot. Qui s'entortille, qui s'enlace, qui se roule autour des plantes et des autres corps. || Qui ressemble à un périploque. || PERIPLOCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des asclepiadées qui a pour type le genre périploque.

PÉRIPLOME. s. f. (ét. gr., περίπλωμα, circuit). Moll. Genre d'acephales de la famille des ostéodesmées, établi pour plusieurs espèces dont la principale a été découverte dans le voisinage de l'île Sainte-Hélène.

PÉRIPLOQUE. s. f. (ét. V. PÉRIPLOCE). Bot. Genre de la famille des asclepiadées, type de la tribu des périplocées, établi pour plusieurs espèces d'arbrisseaux volubiles qui croissent dans le voisinage de la Méditerranée et dans l'Afrique tropicale. On a profité des longues branches de la périploque de la Grèce et de son beau feuillage pour couvrir les murs et former des tonnelles embellies par de jolies fleurs purpurines, disposées en bouquets, qui s'épanouissent au commencement de l'été et produisent un très bel effet. La racine de cette périploque contient un suc purgatif très violent. La périploque scammonée, qui croît en Egypte, se distingue de la précédente par ses fleurs blanches.

PÉRIPLYSIE. s. f. (du gr. περίπλυσις, même signif.). Pathol. Flux, écoulement abondant.

* **PÉRIPNEUMONIE.** s. f. (ét. gr., περί, autour; πνεῦμα, poumon). Pathol. Inflammation du poumon, avec fièvre aiguë, oppression et crachement de sang. || Nom donné quelquefois à la pleurésie. || On trouve aussi *peripulmonie*. Luxembourg tomba malade à Versailles d'une *péripulmonie*. (Saint-Simon.)

— Art vétér. Maladie de poitrine du gros bétail qui cause de grands ravages en Europe. La péripneumonie est contagieuse. L'inoculation est employée avec succès comme moyen préventif.

PÉRIPNEUMONIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la péripneumonie. Catarrhe péripneumonique. Fièvre péripneumonique.

— PÉRIPNEUMONIQUE. s. 2 g. Pers. une attaquée de l'inflammation du poumon.

PÉRIPODE. s. m. (ét. gr., περί, autour; πούς, ποδός, pied). Bot. Involucre ou périchèse des mousses.

PÉRIPOLAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; fr. *polaire*). Qui est situé dans le voisinage du pôle.

— Phys. *Induction péripolaire*. Se dit de la force électromotrice radiale, induite par le mouvement d'un corps qui tourne autour d'un axe passant par le pôle d'un aimant.

PÉRIPROCTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; πρωκτός, anus). Anat. et Pathol. Se dit des organes ou des lésions situés auprès de l'anus.

PÉRIPROCTITE. s. f. (ét. gr., περί, autour; πρωκτός, anus). Pathol. Inflammation du tissu qui entoure le rectum.

PÉRIPROSTATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; fr. *prostate*). Med. Qui est situé autour de la prostate. Abcès périprostatique.

* **PÉRIPTÈRE.** s. m. (ét. gr., περί, autour; πτερόν, aile). Architect. Édifice qui a un rang de colonnes isolées dans tout son pourtour extérieur, par opposition à Diptère, qui a deux rangs de colonnes. La bourse de Paris est un périptère.

— Les anciens donnaient spécialement ce nom à un Temple entouré extérieurement d'un rang de colonnes.

— Adjectiv. Édifice périptère. Les temples périptères de la Grèce. La bourse de Paris est *périptère*. (Acad.)

PÉRIPTÈRE. s. f. Bot. Syn. de SIMA.

PÉRIPTÈRE, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour; πτερόν, aile). Bot. Qui est entouré d'une expansion membraneuse en forme d'aile. Carcérule périptérée. Capule, graine périptérée.

PÉRIPTOSE. s. f. (ét. gr., περί, indiquant augmentation; πτῶσις, chute). Méd. Chute subite d'un organe, arrivée imprévue d'un phénomène.

PÉRIPYÉMIE. s. m. et. gr., περί, autour; πύον, pus). Médec. Exsudation de pus à la surface d'un organe.

* **PÉRIR.** v. n. 2e conj. et. lat., *perire*, même signif.; formé de *per*, par, et *ire*, aller. Dans le sens le plus général, il signifie Prendre fin. Dans son acception ordinaire, il signifie Faire une fin qui n'est ni heureuse ni conforme aux lois de la nature. Périr plutôt que de désobéir à Dieu. Périr plutôt que de perdre l'honneur. Il est incapable de trahir son prince, il aimerait mieux cent fois périr. C'est ici qu'il nous faut ou régner ou *périr*. (Corn.) Puis qu'il aime à *périr*, je consens qu'il *périsse*. (Id.) Vivons ou *périssons* dignes de Mithridate. (Rac.) Quoi donc! elle devait *périr* sitôt! (Flech.) Risquer de tout perdre pour faire *périr* un seul homme. (Mass.) Charles XII *périt* à l'âge de trente-six ans et demi. (Volt.)

— En parlant d'un État, des affaires publiques, etc., de toutes les choses que l'on personnifie. Tout l'État *périra* s'il faut que je *périsse*. (Corneille.) L'État *périrait*, le trône serait renversé, si Dieu ne voyait encore au milieu de nous des serviteurs fidèles. (Mass.)

Quoi! lorsque vous voyez *périr* votre patrie,
Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie!
(RACINE.)

— Fig. Si l'amour vit d'espoir, il *périt* avec lui. (Corn.) A la mort *périront* toutes nos pensées. (Boss.) L'espérance des pécheurs *périt* avec eux. (Massill.) Cette grandeur *périt*, j'en veux une immortelle. Id.

— Par extens. Cet arbre périt parce qu'il n'est pas arrosé. Suivant quelques philosophes, le monde *périra* par l'eau; suivant d'autres, il *périra* par le feu. (Acad.)

— Faire naufrage. Des vaisseaux qui périssent en pleine mer, sur une côte, dans le port, contre un écueil. Elle vit *périr* ses vaisseaux. (Boileau.)

— Fig. Périr sur la mer orageuse du monde. *Périr* d'un commun naufrage. (Flech.)

— Être anéanti. Votre bon droit ne peut jamais *périr*. (Mme de Sév.) Bien verra-t-il *périr* ce qu'il a fait capable de le connaître et de l'aimer? (Boss.) Les belles-lettres *périssent* à vue d'œil. (Buff.) Les talents *périssent* sur tous côtés. (Id.) Tout *périt* chez moi, hors les sentiments qui m'attachent à vous. (Volt.) Si cette idée est détruite, avec elle *périt* nécessairement celle de la justice, du droit, de la fraternité humaine. (J. Favre.)

— En parlant des choses, Dépérir, tomber en ruine, en décadence. Faute de réparations, ce superbe palais va périr. Cette maison a péri promptement, parce qu'elle était inhabitée.

— Fig. Le mauvais goût, le défaut d'encouragement fait périr les lettres et les arts. L'excès des passions fait périr la liberté. Dès que l'égoïsme a resserré le cœur, tout grand sentiment, toute affection généreuse s'y trouve à l'étroit et périt. Les brillantes facultés de cet homme ont péri, parce qu'il n'a pas su en modérer l'exercice. Je vois le bon usage que vous faites de ce conte... il est vrai qu'il *périt* entièrement entre mes mains. (Mme de Sév.)

— N'être point transmis à la postérité. Le nom des Hébreux doit *périr* sans retour. Rac.) Leur mémoire *périt* avec leur personne. Massillon.) Les vertus les simples fidèles *périssent*, pour ainsi dire, avec eux; mais vos vertus seront conservées dans nos histoires avec vos noms. Id.) J'ai vu tomber ton temple et *périr* ta mémoire. (Volt.)

— Disparaître momentanément, pour un temps. Le jour que je vis *périr* dans ce nuage dans le soleil qui avait brillé tout le jour. Mme de Sévigné.)

— *Périr à*. Ce jeune homme a péri à l'armée. Ce vaisseau est venu périr au port.

— *Périr dans*. Le Céramique est réservé pour ceux qui ont *péri* dans les combats. (Barthél.) Abîme des deux côtés! je *péris* dans l'un ou dans l'autre. (J.-J. Rouss.) Contemporaine de la plus ancienne monarchie de l'Europe, isolée par son système et par sa position, elle a *péri* dans cette grande révolution qui a renversé tant d'autres États. P. Daru.)

Que n'ai-je, ô ciel! *péri* dans cet orage!
Mais mon malheur me sauva du naufrage.
(MALFILATRE.)

— *Périr de*, suivi d'un nom indiquant le lieu d'où l'objet dont on parle est ôté, enlevé, effacé. Leur nom ne *périra* jamais de la mémoire des hommes. Mass.)

— *Périr de*. Se dit par ellipse pour Périr par excès de. Périr de froid, de faim, de misère. Vous *périssez* d'un mal que vous dissimulez. (Racine.)

— Par exagér. *Périr d'ennui*. Être excédé d'ennui. || Dans un sens analogue, on dit *Périr de chagrin, périr d'inquiétude, périr d'amour*.

— *Périr en*, *en* signifiant *dans*. Que n'a-t-on vu *périr* en lui le nom d'Horace! (Corn.)

— *Périr en*, *en* signifiant *à la manière de, comme il convient à*. Qu'il triomphe en vainqueur ou *périsse* en coupable. Corn.) Je me tiens plus heureux de *périr* en monarque. Id.)

— *Périr par*. Périr par le fer, par le feu, par l'eau. Nous eûmes menace de *périr* ou par la colère du ciel, ou par la stérilité de la terre. Flech. Ne *périrait*-il point par le bourreau ou sous le fer d'un assassin? (L. Blanc.)

Par vous aurait *péri* le monstre de la Crète,
Malgré tous les détours de sa vaste retraite. (RACINE.)

— *Périr pour*. Être perdu pour. Marie-Thérèse *périt* pour toute la terre. Boss.)

Le nom de mon époux,
Insensibles sujets, a donc *péri* pour vous? (VOLT.)

— *Périr pour*. Se sacrifier pour. Résolu de *périr* pour vous sauver la vie. Corn.) Nous *périrons* tous deux, s'il faut *périr* pour vous. Id.) Il est beau de *périr* pour éviter un crime. Id.)

— *Périr sous*. Il a péri sous ses coups. Périr sous les décombres. Trois victimes à peine ont *péri* sous tes doigts. Del.)

— A *périr*. Expression qui signifie Beaucoup, extrêmement. Je vous ai beaucoup d'obligation de me retirer de cette Allemagne où je m'ennuyais à *périr*. Mme de Staël.)

— *Périsse*. Terme de malédiction, d'imprécation. *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes! Rac.)

Périsse mon amour, *périsse* mon espoir,
Plutôt que de ma main parte un crime si noir!
(CORNEILLE.)

— Jurispr. Périmer. Laisser périr une instance, un appel. Des droits qui périssent par prescription.

— Relig. chrét. Se damner, mourir de la mort spirituelle, de la mort éternelle, perdre la grâce de la justification, en commettant une faute mortelle. Tant de victimes infortunées renoncent à la pudeur pour servir à vos plaisirs, et viennent sur des théâtres criminels chanter des passions pour flatter les vôtres, *périr* pour vous plaire. Mass.) Les combats de la foi sont des combats de tous les jours, on a affaire à des ennemis qui renaissent de leurs propres défaites; si vous vous lassez, vous *périssez*. Id.

— REM. GRAMM. Quoique, en règle générale, *périr* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, on le trouve souvent avec l'auxiliaire *être*, quand il marque l'état. L'héritage promis à Jésus-Christ était *péri* et ses promesses anéanties. (Boss.) Mes espérances sont *péries*, moi-même je me sens périr. (Fénelon.)

PÉRIRRHANTÈRE. s. m. (du gr. περιῤῥέω, je coule autour). Antiq. gr. Vase rempli d'eau lustrale, qu'on plaçait à l'entrée du temple.

PÉRISATURNE. s. m. (pr. *pé-ri-sa-turne*; ét. gr., περί, autour; fr. *Saturne*). Astron. Révolution qu'un satellite de Saturne fait autour de cette planète. Observer le périsaturne de Titan.

PÉRISCAPTE. s. f. (ét. gr., περί, autour; σκάπτω, je creuse). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, dont on trouve l'espèce unique au Cap de Bonne-Espérance.

PÉRISCÉLIDE. s. f. (ét. gr., περί, autour; σκελίς, jambe). Antiq. gr. Ornement en forme de bracelet ou de cercle, que les femmes portaient au-dessus de la cheville. On dit aussi *périscélis*.

PÉRISCHŒNISME. s. m. (pr. *pé-ri-shé-nissme*; du gr. περισχοινίζω, j'entoure d'une corde). Antiq. gr. Partie du Pnyx d'Athènes, que l'on entourait de cordages, pour que le peuple ne serrât point trop les juges et les orateurs.

* **PÉRISCIENS.** s. m. pl. (pr. *pé-ri-ci-ein*;

ét. gr., περί, autour; σκιά, ombre). Géogr. Habitants des zones froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon, en certains temps de l'année où le soleil ne se couche point pour eux et paraît tourner autour de leurs têtes.

PÉRISCOLE. s. m. Bot. Péristome de certaines mousses.

PÉRISCOPE. s. m. (étym. gr., περισκοπέω, je regarde autour). Erpet. Genre d'ophidiens ressemblant aux couleuvres.

PÉRISCOPIQUE. a lj. 2 g. (étym. gr., περί, autour; σκοπέω, j'examine). Phys. Se dit de verres optiques dont l'une des faces est plane ou concave et l'autre convexe, de manière que tout le champ transmette les objets. Lunette périscopique.

PÉRISCYLACISME. s. m. (ét. gr., περί, autour; σκύλαξ, chien). Antiq. gr. Sorte d'expiation qui consistait à porter un chien ou un renard autour de la personne que l'on voulait purifier, et à immoler ensuite l'animal devant l'autel de Proserpine

PÉRISCYPHISME. s. m. (étym. gr., περί, autour; σκύφος, vase). Anc. chirurg. Incision circulaire faite à la peau du crâne, afin de procurer quelque soulagement dans les maux de la tête et les fluxions des yeux.

PÉRISOREE. s. m. Ornith. Syn. de CONBEAU et de PIE.

PÉRISPASME. s. m. (ét. gr., περί, autour; σπάσμα, mouvement). Antiq. grecq. Évolution demi-circulaire de la milice grecque; sorte de demi-conversion.

PÉRISPERMATIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient ou qui a rapport au périsperme. || *Mucilage périspermatique*. Liquide contenu dans le sac périspermatique. || *Sac périspermatique*. Poche qui, par les progrès de la végétation, devient le périsperme, et qui enveloppe toujours l'embryon sur toute sa surface.

PÉRISPERME. s. m. (ét. gr., περί, autour; σπέρμα, semence). Bot. Enveloppe propre de la graine, que l'on appelle mieux *épisperme* ou *endosperme*. || Syn. d'ALBUMEN.

PÉRISPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un périsperme. Amande, graine périspermée.

PÉRISPERMIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui est muni d'un périsperme. || Qui est recouvert d'une enveloppe, réduite à la condition d'une simple membrane ou lame. || Qui a rapport au périsperme.

PÉRISPHALSIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; σφάλλω, je glisse). Anc. chirurg. Mouvement de rotation ou de circonduction par lequel on réduisait certaines luxations.

PÉRISPHÈRE. s. f. (ét. gr., περί, autour; σφαῖρα, sphère). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des blattiens.

PÉRISPLÉNITE. s. f. (étym. gr., περί, autour; fr. *splénite*). Pathol. Inflammation du péritoine à la partie enveloppant la rate.

PÉRISPOMÉNE. adj. 2 g. (étym. gr., περί, autour; σπάω, j'allonge). Gramm. gr. Qui a l'accent circonflexe sur la dernière syllabe. Mot périspomène.

PÉRISPORANGE. s. m. (ét. gr., περί, autour; fr. *sporange*). Bot. Membrane qui enveloppe et cache les corpuscules reproducteurs des fougères.

PÉRISPORE. s. m. (étym. gr., περί, autour; σπορά, graine). Bot. Filet qui entoure la graine; mot employé pour *épisperme*.

PÉRISPORIÉ, ÉE. a lj. Bot. Qui ressemble à un périsporion.

PÉRISPORION s. m. (ét. gr., περί, autour; σπορά, graine). Bot. Genre de champignons de la tribu des sphériacées, établi pour de petites espèces qui croissent sur les feuilles vivantes, sous la forme de petits points noirs.

PÉRISPRIT. s. m. (étym. gr., περί, autour; lat. *spiritus*, esprit). Enveloppe demi-matérielle de l'âme, selon les spirites.

*** PÉRISSABLE**. a lj. 2 g. Qui est sujet à périr, à prendre fin; qui est peu stable, peu durable. Il se dit des personnes et des choses. L'homme est périssable dans son corps. Le monde est périssable. Cette vie est triste et périssable. La santé est un bien périssable. Les trésors, la gloire, la puissance, les honneurs, les plaisirs, tout ici-bas est fugitif, inconstant, périssable. Le bien de la fortune est un bien *périssable*. (Racan.) Nos pensées, qui devaient être incorruptibles du côté de leur principe, deviennent *périssables* du côté de leur objet. (Boss.) Oublions ce qui n'est que *périssable* et passager. (Fléchier.) L'être immortel soumis à l'être *périssable*. (L. Racine.)

> Grandeurs, richesses et l'amour
> Sont fleurs *périssables* et vaines. (MALHERBE.)
>
> Si, dans ce monde *périssable*,
> Un revers soudain vous accable,
> Parlez : quel est votre recours?
> (LE FRANC DE POMPIGNAN.)

— Comm. Se dit des marchandises susceptibles de se gâter, de s'avarier.

PÉRISSANT. part. pres. du v. Périr.

PÉRISSANT, ANTE. a lj. Qui périt. N'est plus guère usité.

PÉRISSEMENT. s. m. État d'une chose qui se détruit, qui perit. A vieilli.

PÉRISSODACTYLE. a lj. 2 g. (ét. gr., περισσός, impair; δάκτυλος, doigt). Mamm. Dont les doigts sont en nombre impair. || PÉRISSODACTYLES. s. m. pl. Tribu de pachydermes comprenant ceux dont le nombre des doigts est impair.

PÉRISSOIRE. s. f. (rad. *périr*, parce que cette embarcation chavire facilement). Très petit esquif, monté par un seul homme, et dirigé à l'aide d'une double pagaie.

PÉRISSOLOGIE. s. f. (ét. gr., περισσός, superflu; λόγος, discours). Rhét. Vice d'élocution opposé à la concision; il consiste à répéter en d'autres termes une pensée suffisamment expliquée. On dit aussi *tautologie*.

PÉRISSOLOGIQUE. adj. 2 g. Rhét. Qui est entaché de périssologie.

PÉRISTACHYON. s. m. (pr. *pé-ri-sta-kion*; ét. gr., περί, autour; σταχύς, épi). Bot. Enveloppe extérieure des feuilles, dans les graminées.

*** PÉRISTALTIQUE**. a lj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; στέλλειν, resserrer). Médec. Qui a la vertu de se resserrer. Il se dit du mouvement par lequel les intestins se contractent pour favoriser l'acte de la digestion. Mouvement péristaltique. Contraction péristaltique.

PÉRISTALTISME. s. m. Méd. Accomplissement des contractions péristaltiques.

PÉRISTAMINÉ, ÉE. a lj. (ét. gr., περί, autour; στάμων, étamine). Bot. Se dit des plantes dicotylédones apétales, à étamines périgynes

PÉRISTAMINIE. s. f. Bot. Classe de plantes renfermant celles qui sont péristaminées.

PÉRISTAPHYLIN a lj. m. (ét. gr., περί, autour; σταφυλή, luette). Anat. Qui est autour de la luette. Il se dit de plusieurs muscles du voile du palais.

— Substantiv. Le péristaphylin interne ou supérieur. Le péristaphylin externe ou inférieur.

PÉRISTAPHYLO-PHARYNGIEN adj m. Anat. Se dit d'un muscle particulier qui va du voisinage de la luette au pharynx, et qui est une portion du muscle palato-pharyngien.

— Substantiv. Le péristaphylo-pharyngien.

PÉRISTÉDION. s.m. Ichtyol. Syn. de MALARMAT.

PÉRISTELLÉ, ÉE a lj. (ét. gr., περί, autour; στέλλω, j'habille). Moll. Se dit de coquilles composées d'une enveloppe qui recouvre plusieurs loges. || PÉRISTELLÉES. s. f. pl. Famille de céphalopodes comprenant les genres bélemnite et ichtyosarcolite.

PÉRISTÈME. s.m. (étym. gr., περί, autour; στῆμα, fil, trame d'une plante). Bot. Syn. de PÉRIANTHE.

PÉRISTÈRE. s. m. (du gr. περιστερεών, colombier). Liturg. Ancien nom du baldaquin qui enveloppait le tabernacle.

PÉRISTÈRE. s. f. (du gr. περιστερά, pigeon). Ornith. Genre de la famille des colombidées, qui a pour type la colombe cendrée.

— Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des vandées, établi pour plusieurs herbes de Panama. || Syn. de PELARGONIER.

— PÉRISTERES. s. f. pl. Ornith. Syn. de COLOMBINES.

PÉRISTÉRITE. s. f. Minér. Albite de Perth (Canada).

PÉRISTÉRONIQUE. adj. 2 g. (du gr. περιστερά, pigeon). Qui s'occupe d'élever des pigeons voyageurs destinés à porter au loin des messages.

PÉRISTÉROPHILE. adj 2 g. (étym. gr., περιστερά, pigeon; φίλος, ami). Qui aime les pigeons, qui encourage l'élevage des pigeons. Quelques-uns disent *péristeraphile*.

PÉRISTÉTHION. s. m. (ét., gr., περί, autour; στῆθος, poitrine). Entom. Une des pièces de la poitrine des insectes, celle qui est placée entre les bras et les pattes moyennes.

PÉRISTIARQUE. s. m. (ét. gr., περιστία, cérémonies lustrales; ἄρχος, chef). Antiq. gr. Celui qui était chargé de purifier les temples.

PÉRISTIE. s. f. (du gr. περιστία, purification). Antiq. gr. Purification d'un temple, d'une enceinte.

PÉRISTIGMÉNE. adj. 2 g. (étym gr., περί, autour; στίγμα, point). Diplom. N'est usité que dans cette locution : *Diple peristigmene*. Duple entre deux points, signe qui a la forme d'un V couché, avec un point dessus et un autre dessous, qui, dans les manuscrits, marque des choses ajoutées mal à propos.

*** PÉRISTOLE**. s. f. (ét. gr., περί, autour; στολή, resserrement). Médec. Action ou mouvement péristaltique des intestins, consistant en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement du haut en bas, à mesure que la matière chymeuse avance dans le canal alimentaire.

PÉRISTOLÉ, ÉE. adj. Moll. Syn. de PÉRISTELLÉ.

PÉRISTOME. s. m. (ét. gr., περί, autour; στόμα, bouche). Anat. Membrane qui revêt l'embouchure intestinale des vaisseaux chyleux.

— Bot. Garniture simple ou double de petites lanières rangées circulairement, qui borde le plus souvent l'orifice de l'urne des mousses, et qui n'est visible qu'après la chute de la coiffe et de l'opercule.

— Entom. Cavité de la région inférieure de la tête des insectes, ou la base de la trompe et la plupart des muscles prennent leur attache, et où la trompe se retire ordinairement pendant le repos.

— Moll. Épaisseur entière d'une coquille univalve, prise à l'endroit de son ouverture.

PÉRISTOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un péristome.

PÉRISTOMIEN, ENNE. adj. (rad. *péristome*). Moll. Dont la coquille a des bords continus. || PÉRISTOMIENS. s. m. pl. Syn. de PALUDINÉS.

PÉRISTOMIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui concerne le péristome.

— Bot. Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice. Insertion péristomique des étamines. Nectaire péristomique.

PÉRISTROMA s. m. (ét. gr., περί, autour; στρῶμα, couche). Anat. Couche, enveloppe qui tapisse la cavité ou l'extérieur d'un organe.

PÉRISTROPHE. s. f. (du gr. περίστροφος, qui tourne autour). Bot. Genre d'acanthacées diclipterées, établi pour des herbes ou sous-arbrisseaux de l'Asie tropicale.

*** PÉRISTYLE**. s. m. (ét. gr., περί, autour; στῦλος, colonne). Temple ou édifice qui, dans son pourtour intérieur, est environné d'un rang de colonnes isolées et parallèles aux murs. Le péristyle diffère du périptère en ce qu'il a les colonnes intérieures au lieu de les avoir extérieures. Le temple est tout de marbre; c'est un parfait *péristyle*. P. Feval.) || Chez les Romains, Partie de la maison qui formait la seconde division du plan général et représentait l'intérieur même de l'habitation. Il correspondait au gynecee de la maison grecque.

— Tout édifice entouré de colonnes.

— Galerie formée de colonnes isolées et construites autour d'une cour ou d'un édifice.

— Ensemble des colonnes qui forment le frontispice d'un monument. Sur le *péristyle* des temples, les prêtres desespérés se tordaient les bras. G. Flaubert.) En face est une église et de chaque côté de l'église un couvent, tous les trois avec un *péristyle* de fines colonnes, demi-ioniennes, demi corinthiennes, qui s'achèvent en arcades. (H. Taine.)

— Fig. Quiconque porte la vérité en lui a mis le pied sur le *péristyle* de l'éternité. (E. Pelletan.)

— Antiq. Cour carrée, au milieu du gymnase, où l'on se livrait à l'exercice du saut et du disque.

— Bot. Syn. de PÉRISTYLIDE.

— PÉRISTYLE. adj. 2 g. Qui est orné à l'intérieur de colonnes parallèles aux murs à distance d'un entre-colonnement. Un temple peristyle. Un édifice péristyle.

PÉRISTYLIDE. s. f. (ét. gr., περίστυλος, entouré de colonnes). Bot. Genre d'orchidées, tribu des ophrydées, établi pour des herbes que l'on rencontre dans toutes les regions de l'ancien continent.

PÉRISTYLIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; στύλος, style). Bot. Qui est situé autour du style. Insertion péristylique des étamines. Les étamines sont péristyliques lorsqu'elles sont insérées entre l'ovaire et le calice, et plus ou moins adhéreotes avec son sommet.

PÉRISYPHE ou **PÉRISYSPHE**. s. m. (pr. *pé-ri-zife* ou *pé-ri-zissfe*; ét. gr., περί, autour; συσφαιρόω, j'arrondis). Bot. Périchèse des mousses.

*** PÉRISYSTOLE**. s. f. (ét. gr., περί, autour; συστολή, contraction). Pathol. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères. Ce phénomène est peu sensible dans l'état normal de l'individu, et ne s'aperçoit que dans les moribonds.

PÉRISYSTOLIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la périsystole.

PÉRITÈLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tetramères de la famille des curculionides gonatocères, tribu des cyclomides, établi pour une quinzaine d'espèces presque toutes européennes.

PERITESTE. s. m. (étym. gr., περί, autour; lat. *testis*, testicule). Anat. Synon. peu usité de PÉRIORCHYME.

PÉRITHÉCION s. m. (ét. gr., περί, autour; θήκη, boîte). Bot. Réceptacle qui renferme les organes de la fructification, dans les champignons, les mousses et les lichens. On dit aussi *périthèque* et *périthèce*.

PÉRITHORACIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; fr. *thoracique*). Anat. Qui est situé autour du thorax.

*** PÉRITOINE** s. m. (étym gr., περιτόναιον, même signif.; de περί, autour; τείνειν, etendre). Anat. Sorte de sac sans ouverture, membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, se prolonge sur la plupart des organes contenus dans cette cavité, les enveloppe en totalité ou en partie, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux replis ligamenteux.

PÉRITOME s.m. Bot. Syn. de PÉDICELLAIRE.

PÉRITOMIE s. f. (étym. gr., περί, autour; τομή, section). Chir. Syn. de CIRCONCISION

PÉRITOMISTE. s. m. (rad. *péritomie*). Celui qui pratique la circoncision.

PÉRITONÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au péritoine. Tunique péritonéale. Replis péritonéaux. Arrière-cavité péritonéale.

PÉRITONÉALGIE. s. f. (ét. fr., *péritoine*; gr. ἄλγος, douleur). Path. Douleur au péritoine.

PÉRITONÉORRAGIE. s. f. (ét. fr., *péritoine*; gr. ῥηγνυ, couler). Pathol. Hémorragie du péritoine.

PÉRITONÉORREXIE. s. f. (ét. fr., *péritoine*; gr. ῥῆξις, rupture). Chir. Hernie à travers une rupture du péritoine.

*** PÉRITONITE**. s. f. (du gr. περιτόναιον, péritoine). Pathol. Phlegmasie ou inflammation du péritoine. Peritonite aigue, subaigué, chronique. Peritonite entière. Peritonite partielle. Les signes caractéristiques de la *péritonite* sont des douleurs abdominales aigues, lancinantes, augmentant par la moindre pression extérieure, par les fortes inspirations et par le mouvement du corps, avec teosion de l'abdomen, hoquets, vomissements, petitesse et concentration du pouls, etc. (Nyst.) || *Péritonite puerpérale*. Celle qui se déclare quelquefois à la suite de l'accouchement.

PÉRITRACHÉEN, ENNE. adj. (pron. *pé-ri tra ké en*; ét. gr., περί, autour; fr. *trachéen*). Entom. Qui entoure les trachées.

PÉRITRÈME. s. m. (ét. gr., περί, autour; τρῆμα, trou). Entom. Petite pièce, souvent cornée, qui entoure l'ouverture stigmatique percée le long du bord antérieur de l'épisternum, quelquefois du sternum, et même à la partie supérieure du corps, chez les insectes hexapodes.

PÉRITRICHIE. s. f. (pron. *pé-ri-tri-ki*; ét. gr., περί, autour; θρίξ, τριχός, cheveu). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides anthobies, établi pour quatre espèces de l'Afrique australe.

PÉRITRIQUE. s. f. (étym. gr., περί, autour; θρίξ, τριχός, cheveu). Infus. Genre d'infusoires ciliés de l'ordre des trichodès.

PÉRITROPE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; τρέπω, je tourne). Bot. Qui se dirige de l'axe du fruit vers les côtés du péricarpe. Graine péritrope.

PÉRITTION. s. m. (du gr. περιττός, abondant). Bot. Syn. de MELANOXYLE.

PÉRITYPHLITE. s. f. (ét. gr., περί, autour; τυφλός, aveugle). Pathol. Phlegmon du tissu cellulaire qui entoure le cæcum, produisant les abcès iliaques.

PÉRI-UTÉRIN, INE. adj. (ét. gr., περί, autour; fr. *utérus*). Anat. Qui siége autour de l'utérus.

PÉRIVALIUM s. m. (pr. *pé-ri-va-li omm*; ét. gr., περί, autour; lat. *vallis*, vallée). Liturg. Nom que l'on donnait autrefois au chœur des chantres, composé de deux rangées parallèles de stalles.

PÉRIVASCULAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., περί, autour; fr. *vasculaire*) Anat. Qui est situé autour des vaisseaux.

PÉRIVÉSICAL, ALE. adj. (étym. gr., περί, autour; fr. *vesical*). Anat. Qui entoure la vessie.

PÉRIVISCÉRAL, ALE. adj. (ét. gr., περί, autour; fr. *viscéral*). Anat. Qui est situé autour d'un viscère.

PERIZONIUS (Jacques VOORBROEK). Philologue hollandais, né à Dam (Groningue), 1651-1715, a donné : *Animadversiones historicæ; Rerum per Europam secudo XVI gesturum Commentarii historici; Origines Babylonicæ et Ægyptiacæ*.

*** PERKALE**. s. f. V. PERCALE.

*** PERKALINE**. s. f. V. PERCALINE.

PERKINISME. s. m. Med. Moyen thérapeutique employé, au XVIIIe siècle, par Perkins, médecin à Plainfeld, dans l'Amerique septentrionale, et qui consistait dans l'emploi de deux tracteurs ou de deux fuseaux faits de métaux différents, que l'on promenait à quelque distance de la peau, et dont on assimilait les effets au galvanisme.

PERKINS. s. f. Mécan. Machine à vapeur à pression illimitée, ainsi appelée du nom de son inventeur. On dit ordinairement *machine à la Perkins*. || *Canon à la Perkins*. Machine proposée par Perkins, qui devait lancer des projectiles à l'aide de la vapeur.

PERKINS WARBECK. Fils d'un Juif converti de Tournay, se fit passer pour le second fils d'Edouard IV, prit le nom de Richard IV, 1498, tomba entre les mains de Henri VII, et fut pendu à Tyburn, 1499.

PERLAIRE. adj. 2 g. Qui a l'éclat des perles ou de la nacre. Stigmate perlaire.

— PERLAIRES. s. m. pl. Entom. Syn. de PERLIENS.

PERLAMORPHE. s. f. (ét. fr., *perle*; gr. μορφή, forme). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des phasmiens, dont l'espèce unique vit à Java.

PERLASSE. s. f. (ét. allem., *Perle*, perle; *Asche*, cendre). Comm. Potasse la plus pure et la plus blanche. || *Perlasse factice*. Mélange solide composé d'une lessive de soude caustique et de plâtre qu'on divise ensuite en fragments.

*** PERLE**. s. f. (du bas-lat. *perula*, petite poire, à cause de la forme des perles). Matière d'un blanc nacré, dure, sphérique, d'un petit volume, composée de couches concentriques nombreuses et très serrées, qui constitue une partie plus ou moins considérable de la substance

de certaines coquilles univalves. Les perles se développent dans l'intérieur de ces coquilles par suite d'une activité anormale dans le travail sécrétoire qui donne naissance à la nacre. La perle est un carbonate calcaire combiné avec une gélatine animale. Perle ronde. Perle en poire. Perle orientale. Perle plate. Perle d'une belle eau, d'un bel orient. Collier, bracelet, garniture de perles. Broderie de perles. Bourse brodée de perles. Pêcher des perles. Enfiler des perles. Les principales pêcheries de perles sont celles des mers de l'Inde (Ceylan, baie du détroit de Manaar) ; les pêcheries américaines ont lieu dans les golfes de Panama et de Californie ; enfin tout le golfe Persique est le siège d'une pêche encore plus importante que celle de Ceylan. Le produit annuel s'élève à près de dix millions de francs. Les *perles* de Panama sont communément d'assez belle eau. (Rayn.)

Ces trésors arrondis, ces *perles* que l'aurore,
De l'onde orientale autrefois vit éclore. (DELILLE.)
Et la *perle* blanche au sein des vastes mers
Couronne, en se jouant, l'or de leur chevelure.
(THOMAS.)

— Fig. Ce qu'il y a de mieux, de meilleur dans son genre, particulièrement en parlant des personnes. C'est la perle des hommes, la perle des femmes, la perle des maris. Qu'est devenue Mlle Cunegonde, la *perle* des filles, le chef-d'œuvre de la nature ? (Volt.)

— Fig. *Perles*, au pluriel. De belles dents. Avoir des perles dans la bouche. Les dents de cette jeune fille sont des perles.

Près de ses lèvres ravissantes,
Trente-deux *perles* éclatantes,
Que polit la main de l'Amour,
Ressemblent aux pleurs que l'Aurore,
Sur la rose qu'elle colore,
Répand au matin d'un beau jour. (PIZAY.)

— *Cela est net comme une perle, cela est net comme perle.* C'est une chose très nette, très claire.

— Fig. *Jeter des perles devant les pourceaux.* Montrer ou donner à quelqu'un des choses dont il ne sait pas le prix ; dans un sens encore plus figuré. Lui dire des choses dont son esprit ne saurait comprendre ni sentir la valeur, la délicatesse. C'est jeter des perles devant les pourceaux. Autant vaudrait jeter des perles devant les pourceaux.

— Fig. Goutte d'un liquide, et particulièrement Goutte de rosée. Les yeux d'une femme qui pleure sèment des *perles*. (Moratin.)

J'aperçois des *perles* liquides
Sur le feuillage vacillant. (PARNY.)
Quel parfum pénétrant
S'exhale de ces fleurs sur leurs tiges penchées !
De leur calice ouvert les *perles* détachées
Tombant de feuille en feuille, offrent aux sens surpris
L'odeur de l'ambroisie et l'éclat de l'iris
(SAINT-CYRAN.)

— Poét. *Les perles du matin.* La rosée.

— *Les perles des cieux.* Les étoiles. Le voile de la nuit parsemé de perles.

J'admire cette lune et ces *perles* des cieux ;
Noble et brillante cour, dont la magnificence
Rend plus auguste encor la nuit et son silence
L. RACINE.)

— *Gris de perle* ou *gris perle.* Gris approchant de la couleur des perles. Une paire de gants gris perle. Une robe gris de perle.

— On fabrique aussi des imitations de perles en verre, en or, en acier, etc., qui sont employées à de petits ouvrages de broderie.

— *Perles défilées.* Perles qui ne tiennent plus au fil sur lequel elles étaient enfilées.

Les disgrâces souvent sont du ciel révélées.
J'ai songé, cette nuit, de *perles* défilées. (MOLIÈRE.)

— Fig. et fam. *Enfiler des perles.* Perdre son temps à des niaiseries, à des bagatelles, à des riens. Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles. Il croit peut-être qu'on le paye pour enfiler des perles.

— Fil à plomb dans lequel le poids est un grain de plomb percé d'un petit trou.

— Alchim. Rosée du printemps.

— Archit. Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées *baguettes*.

— Comm. *Perles baroques.* Les perles irrégulières. || *Perles de capulle.* Perles de dimension et de beauté suffisantes pour avoir chacune une valeur commerciale. || *Perles fausses.* Perles contrefaites. Une parure de perles fausses. || *Perles fines.* Perles véritables. Un collier de perles fines. Des bracelets en perles fines. || *Perles mortes.* Perles dont l'éclat est terni, comme celles qu'on pêche en Écosse. || *Perles parangons.* Les plus belles perles. || *Perles de Rome.* Grains d'albâtre recouverts de nacre. || *Perles de Venise.* Grains d'émail rouge en forme de perles. || *Loupe de perle.* Bouillon de la nacre qui forme une perle imparfaite. || *Nacre de perle, mère de perle.* Substance intérieure de la coquille des moules à perles. || *Semence de perles.* Les plus petites perles.

— Distill. *Faire la perle.* Se dit de l'eau-de-vie, lorsqu'elle se couvre de bulles, après avoir été faiblement agitée.

— Entom. Genre de névroptères, type de la famille des perliens, établi pour plus de quarante espèces, la plupart européennes. La perle marginée, que l'on peut considérer comme type du genre, est une des espèces les plus répandues dans nos climats.

— Méd. anc. Autrefois, les perles en poudre ont été recommandées comme astringentes.

— Mus. Nom donné aux notes de chant détachées, et, plus particulièrement, aux cadences de la flûte quand leur son est plein et arrondi.

— Pathol. Nom donné à un abcès qui s'est développé entre les lames de la cornée transparente, dont il pousse les plus extérieures en avant, de manière à produire une tumeur de forme lenticulaire, à laquelle le pus qu'elle contient communique une couleur blanche et mate analogue à celle des perles.

Pharm. Petite capsule contenant un médicament liquide.

— Tapiss. Globule de bois, recouvert de soie ou de laine, employé dans les franges.

— Techn. Petit globe d'émail percé dont se sert le fabricant de gaze.

— Typogr. Le plus petit de tous les caractères. Le corps de la perle est de quatre points typographiques ou deux tiers de ligne. || Nom donné aux vignettes qu'on emploie à la place des filets pour faire des cadres de couverture et des têtes de chapitres.

PERLÉ, ÉE, part. pass. du v. Perler. S'emploie adjectiv. Qui imite la perle.

— Fig. Qui est fait avec un goût, un soin extrême, en parlant d'un ouvrage à l'aiguille, dont les points sont égaux et symétriquement rangés. C'est un ouvrage perlé. Cette broderie est perlée.

— Fam. *C'est perlé.* C'est parfait. C'est très bien.

— Art culin. *Bouillon perlé.* Bouillon bien fait, bien consommé, à la surface duquel paraissent des ronds qui ressemblent à des perles. || Bouillon blanchi avec un lait d'amandes broyées dans du jus de viande de mouton. Une soupe à bouillon *perlé*, soutenue d'un jeune et gros dindon. (Mol.)

— Blas. Orné, surmonté, couvert de perles. Croix perlée. Couronne perlée. Surmonter son écusson d'une couronne perlée.

— Bot. Qui est relevé de petites éminences arrondies et fermes. Feuilles perlées. || *Expansions de lichens perlées.* Celles dont les bords sont garnis de tubercules arrondis et farineux qu'on a comparés à une broderie de petites perles. || *Plantes perlées.* Celles dont les fleurs blanches sont disposées en petites grappes oblongues.

— Comm. *Orge perlé.* Grains d'orge entièrement dépouillés de leurs teguments, et arrondis par le frottement. || *Riz perlé.* Riz dont on a enlevé la pellicule qui reste après la décortication.

— Diplom. *Lettres perlées.* Celles dont les parties sont formées de perles ou de petits cercles rangés les uns à la suite des autres. Les anciens faisaient un grand usage des lettres perlées.

— Minér. Qui a l'éclat de la perle, qui tire sur le luisant argentin de la perle. Spath perlé. Fer carbonaté, cristallisé et perlé.

— Mus. Brillant et délicat. Jeu perlé. Cadence perlée.

— Pathol. *Grains perlés.* Petits grains ou petites plaques d'un gris blanc qui parsèment souvent la surface des sarcoceles kystiques et que l'on aperçoit au travers de l'enveloppe fibreuse.

— Techn. *Sucre perlé* ou *cuit à perlé.* Sucre auquel on a donné un second degré de cuisson, et qui coule en gouttes semblables à des perles. || *Sirop perlé.* Sirop dont les gouttes, après la cuisson, tombent de la cuiller en forme de perles.

— Zool. D'un gris de perle ; marqué de taches d'un blanc éclatant, parsemé de granulations arrondies qui ressemblent plus ou moins à des perles.

— PERLÉ, s. m. État de cuisson du sucre perlé. Le perlé du sucre.

— Bot. *Perlé roux.* Petit agaric remarquable par son chapeau à bord relevé d'un gris de perle, avec les feuillets roux.

PERLÉBIE, s. f. (de *Perleb*, n. pr.). Bot. Syn. de COLLADONIE.

*** PERLER** v. n. 1re conj. Se dit d'un liquide qui suinte sous forme de gouttelettes arrondies en perles. Les larmes perlent dans ses yeux. La sueur lui *perlait* au front. (Acad.) Une sueur glacée *perla* sur son front, aussitôt essuyée par la baronne. (G. Ohnet.)

— Techn. Se dit du sucre à la seconde cuisson. Le sucre perle.

— PERLER, v. a. Faire dans la perfection, en parlant d'un ouvrage à l'aiguille. Cette jeune brodeuse perle tout ce qu'elle fait.

— Fig. Perler son discours. Son style est toujours en grande toilette ; il le *perle*, il le dore, il l'habille à la dernière mode. (Cormen.)

— Confis. Fabriquer de petites dragées en forme de perles, en faisant couler le sucre par gouttes dans les trous d'un entonnoir. || Couvrir certaines friandises de petites dragées qui ont la forme d'une perle.

— Mus. Exécuter dans la perfection une cadence, une roulade ; en détacher toutes les notes, et les faire pour ainsi dire tomber une à une comme les perles d'un collier.

— Techn. Arrondir les grains de l'orge ou du riz et les dépouiller de leurs teguments. || Réduire le sucre de manière à ce qu'il puisse se réduire en globules semblables à des perles.

— SE PERLER, v. pron. Être perlé.

PERLES (Iles des). Géograph. Archipel du Grand Océan, dans le golfe de Panama. Il comprend seize îles et beaucoup d'îlots dangereux.

PERLETTE, s. f. Très petite perle, ou perle de peu de valeur. Quelques perlettes sur une bague.

PERLEUR, EUSE, adj. Techn. Se dit des appareils avec lesquels on perle le riz.

— PERLEUSE, s. f. Machine pour perler le riz.

— Nom par lequel on désigne parfois les ouvrières en perles.

PERLIDE adj. 2 g. Entom. Syn. de PERLIEN.

PERLIEN, ENNE, adj. Entom. Qui ressemble ou qui a rapport à la perle. || PERLIENS, s. m. pl. Tribu de l'ordre de névroptères qui a pour type le genre perle. Les perliens habitent les endroits marécageux, le bord des eaux, se tenant sur les pierres, les bois, les plantes.

*** PERLIER, ÈRE**, adj. Moll. Qui fournit des perles. Moule perlière. Coquille perlière. Huître perlière. Masse perlière. En Écosse, on trouve des moules *perlières* dans les cours d'eau. (L. Figuier.)

— PERLIÈRE, s. f. Coquille qui contient des perles. Ouvrir une perlière. Mettre des perlières dans un puits. Le gouvernement suédois établit de véritables *perlières* artificielles. (De Blainville.)

— Bot. Nom vulgaire du gremil officinal, du gnaphale des jardins, d'une espèce d'abies, etc.

*** PERLIMPINPIN** s. m. pr. *per-lein-pein-pein*). Ne s'emploie que dans cette locution : *Poudre de perlimpinpin.* Médicament qui n'a aucune vertu. || Poudre à laquelle on attribue, par plaisanterie, des qualités merveilleuses.

— Par extens. Chose qui n'a pas de valeur. Je me suis alors permis de répondre que vous étiez trop bon calculateur pour changer votre argent contre de la poudre de *perlimpinpin*. (E. de Balzac.)

PERLITE, s. f. (radic. *perle*) Minér. Roche feldspathique formée de petits grains gris ou brunâtres. Sa composition se rapproche de celle de l'obsidienne.

PERLOIR, s. m. Techn. Instrument gravé en creux, dont le ciseleur se sert pour ornementer en forme de perles. || Entonnoir à petits trous, à travers lequel le confiseur laisse filer doucement le sucre sur les dragées qu'il veut perler.

PERLON, s. m. (rad. *perle*). Ichtyol. Nom vulgaire d'un squale cendré et du rouget grondin.

PERLOSETTE, s. f. (diminut. de *perle*). Vitic. Variété de raisin, à très petits grains.

PERLOT, s. m. Nom que l'on donne sur le littoral de la Manche à une petite espèce d'huîtres.

PERLSTEIN, s. m. Minér. Syn. de NÉTINITE.

PERLUAU, s. m. (du lat. *perlucere*, briller). Écorces desséchées qu'on enduit de résines pour servir de flambeaux.

PERLUÈTE, s. f. Nom que l'on donnait au signe &, représentant le mot *et*, qui terminait l'alphabet. On disait aussi *perlouète* et *esperluète*.

PERLUCIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *per*, préf. augment. ; *lucidus*, luisant. Didact. Parfaitement clair ; d'une belle transparence. On dit aussi *pellucide*.

*** PERLURE**, s. f. (rad. *perle*). Vénér. Nom des grumeaux, des petites inégalités qui se trouvent sur le bois des cerfs, des daims, des chevreuils, etc.

PERM Géogr. Ville de la Russie, ch.-l. du gouvernement de son nom, à 1,800 kil. S. de Saint-Pétersbourg, sur la Kama ; 33,000 hab.

— PERM (Gouvernement de). Gouvernement de la Russie, à l'E., sur les deux versants de l'Oural. Il a 332,000 kil. carrés, et 2,520,000 h. (Russes, Tatars, Finnois, etc.). Centre de l'industrie minérale en Russie ; fer, cuivre, or, platine ; salines. Les villes sont : *Perm*, ch.-l. ; Iékaterinenburg, Irbit, Verkhoturie, etc.

PERM, s. m. Métrol. Poids en usage en Russie pour le foin ; il est équivalent à 3 kil. 93.

PERMAINE, s. f. Hort. Nom d'une certaine espèce de pomme, cultivée en Normandie.

PERMANEMMENT, adv. (pr. *per-ma-ua-man*). D'une manière permanente. Inusité.

*** PERMANENCE**, s. f. (rad. *permanent*). Durée constante, ininterrompue. La permanence des institutions est nécessaire pour qu'on puisse développer le bonheur du peuple. La permanence conserve et fortifie l'autorité. La permanence des emplois fait la sécurité de ceux qui les occupent. La *permanence* des âmes. (Voltaire.)

— Etat d'une assemblée constamment en fonctions. L'assemblée a décrété sa permanence.

— Admin. Commissariat central.

— Polit. Lieu où une assemblée tient ses séances en permanence. | *Commission de permanence.* Commission nommée par une assemblée législative pour siéger en l'absence de celle-ci. La commission de permanence de l'Assemblée nationale de 1871.

— Théol. Présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, après la consécration. Croire la permanence. Les luthériens nient la permanence.

— *En permanence*, loc. adv. Sans désemparer, sans discontinuer, en parlant de la durée d'une action ou d'un état de choses. Être en permanence. Rester en permanence. Se déclarer en permanence.

— Dans un sens analogue, Se dit d'un homme qui reste, qui demeure longtemps dans le même lieu. Cette personne ne quitte pas son cabinet, elle y est en permanence. Depuis plus d'une heure, je suis resté là en permanence à vous attendre.

*** PERMANENT, ENTE** adj. (ét. lat., *permanens*, même signif. ; forme de *per*, peu fam. ; *manere*, rester). Stable, durable. Situation permanente. État permanent. Emploi permanent. Félicité permanente. Les puissances élémentaires n'ont en partage qu'une existence *permanente*, différemment modifiée. B. de St-P. Un état *permanent* est-il fait pour l'homme ? (J.-J. Rousseau.)

— Dans un sens absolu, Immuable.

Vois-tu, passant, couler cette onde,
Et s'écouler incontinent ?
Ainsi fait la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est *permanent*. (MALHERBE.)

— Qui est constamment en fonctions. Assemblée permanente.

— Art milit. *Fortification permanente.* Fortification établie pour rester : s'oppose à Fortification passagère. || *Armée permanente.* Armée qui demeure toujours organisée.

— Phys. *Gaz permanent.* Se dit des gaz que l'on n'est pas encore parvenu à liquéfier, et qui conservent l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions auxquelles on a pu les soumettre.

PERMANER v. n. 1re conj. (étym. lat., *per*, pendant ; *manere*, rester). Être permanent. Ce verbe se trouve dans Rabelais.

PERMANGANATE, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide permanganique avec une base.

PERMANGANIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qui contient la plus grande quantité possible de manganèse.

PERME, s. f. Mar. Petit bâtiment turc, pour passer de Constantinople à Galata, et sur les autres rives de la Propontide.

*** PERMÉABILITÉ**, s. f. (rad. *perméable*). Phys. Propriété qu'ont presque tous les corps de la nature d'en laisser passer d'autres à travers leurs pores. La perméabilité du drap, du bois. La *perméabilité* non absolue, imparfaite et inégale de toute matière solide. (Buff.)

— *Perméabilité à.* La perméabilité du verre aux rayons lumineux.

PERMÉABLE, adj. 2 g. (étym. lat., *per*, à travers ; *meare*, passer). Phys. Qui jouit de la perméabilité. Corps perméable. Substance perméable.

— *Perméable à.* Le verre est perméable à la lumière. Le papier est perméable à l'eau.

*** PERMESSE**, s. m. Géogr. anc. Rivière de Béotie, qui prend sa source dans l'Hélicon et se jette dans le lac Copaïs, après avoir traversé le territoire d'Haliarte. Cette rivière, nommée aujourd'hui *Panitza*, était consacrée aux Muses, qui, à cause de cela, étaient surnommées *Permessides*.

— Poét. *Les nymphes du Permesse.* Les Muses. | *Le dieu du Permesse.* Apollon.

— Fig. *Fréquenter les bords, les rives du Permesse.* Se livrer à la poésie.

Si l'or seul a pour vous d'invincibles appas,
Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le *Permesse*.
(BOILEAU.)
Pour vous la poésie, aimable enchanteresse,
De myrte et de laurier a borde le *Permesse*. CASTEL.)

PERMESSIDE, adj. et s. f. (rad. *Permesse*). Myth. anc. Un des noms et des surnoms des Muses.

PERMETTABLE, adj. 2 g. Qui peut être permis. A mesure que j'ordonne et provigne une langue est plus belle entreprise, a mesure est-elle *permettable* à moins de gens. (Mlle de Gournay.)

*** PERMETTRE**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, préf. augment ; *mittere*, laisser). Se conjugue comme *Mettre*. Donner expressément le droit, le pouvoir, l'autorisation de lire ou de faire. Faire ce que la loi permet. Les lois ne permettent pas l'exportation de toutes les denrées ; elles ne permettent pas le port d'armes à tous les citoyens. C'était la première loi du devoir, que rien ne nous eût *permis* d'enfreindre. J.-J. Rousseau. La religion mahométane d'Ali, dominante en Perse, *permettait* un libre exercice à toutes les autres. (Volt.) Les chrétiens ne *permettent* pas à leurs esclaves noirs de rester dans la religion ou ils sont nés. (B. de Saint-Pierre.)

— Quand *permettre* est suivi d'un verbe, ce qui arrive le plus ordinairement, on emploie la préposition *de* avec l'infinitif, ou la conjonction *que* avec le subjonctif. Permettre de dire, de faire. Permettre que l'on dise, que l'on fasse. Va, dis-leur qu'à ce prix je leur *permets* de vivre. (RAC.) Les affaires du roi ne *permettant* pas que cette sage régente pût proportionner le remède au mal. (Boss.) Monseigneur veut il me *permettre*, hasarda-t-il d'un ton dolent, presque pleurard, de lui adresser une humble question. (F. Fabre.)

— *Permettre une chose.* Signifie quelquefois Permettre l'usage, l'emploi d'une chose. Permettre le vin, la viande à un malade. Dans certains pays, on ne permet pas l'or et l'argent sur les habits. Le temps, qui pas ait vouloir se remettre, peut *permettre* un essai. (J.-J. Rouss.) Hors le mépris, je leur *permets* tout. (H.) Une douleur excessive ne nous *permet* aucune réflexion. Buffon.) Sa bourse, fort à sec dans le

moment, ne lui avait pas *permis* d'autre équipage. (V. Hugo.)

— Tolérer. Il faut bien permettre ce qu'on ne peut empêcher. Il ne faut pas *permettre* à l'homme de se mépriser tout entier. (Bossuet.) *Permettre* comme un mal nécessaire le récit des fausses nouvelles. (La Bruy.)

— Se dit principalement en parlant de Dieu, qui, dans des vues de providence et de justice, laisse arriver des maux, commettre des injustices qu'il réprouve, et qu'il aurait pu prévenir ou du moins réprimer immédiatement. Dieu *permet* à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines. (Boss.) Dieu *permit* aux vents et à la mer de gronder. (Flechier.) Dieu, pour punir les péchés de ses peuples, ou pour exercer la charité du roi, *permit* que la peste et tout ensemble la famine désolassent un grand royaume. (Fl.) Dieu *permit* les guerres et les dissensions. (Mass.)

— *Si Dieu le permet.* Par la volonté de Dieu. S'emploie souvent en parlant d'une chose blâmable à laquelle on se soumet parce que telle est la volonté divine. Avec cela, si Dieu le *permet*, on nous vantera encore la vigueur de ce perpétuel flatteur des rois. (Boss.)

— Donner le moyen, la commodité, le loisir. Les circonstances ne m'ont pas permis de vous écrire. Le froid et la pluie ne lui ont pas permis de se rendre à notre invitation. Les vents ne nous *permettaient* pas encore de nous embarquer. (Fen.) Ces signes éclatants qui avaient accompagné la naissance de Jésus-Christ ne *permettaient* pas au démon d'ignorer que le Très-Haut ne le destinât à de grandes choses. (Massillon.) Ni les conseils de la Providence ni l'état de la princesse ne *permettaient* qu'elle partageât tant soit peu son cœur. (Bossuet.) Sa mort arrive, mais d'une conjoncture où nos intérêts ne nous *permettent* pas de nous en réjouir. (La Bruy.) Telles sont les preuves physiques de l'existence de la Divinité, que la faiblesse de ma raison n'a *permis* de mettre en ordre. (B. de St-P.) C'est ce qui me *permet* de visiter cette île, ou le bateau ne relâche pas ordinairement. (G. de Nerval.) Cette abondance de fruits, de légumes, de plantes de toute sorte, nous *permettait* d'avoir beaucoup d'animaux domestiques. (Michelet.)

— *Permettre* s'emploie par formule de politesse. Permettez-moi de vous dire. Vous me permettrez de vous dire. Veuillez permettre que je vous dise.

Permettez-moi, monsieur Trissotin, de vous dire
Avec tout le respect que votre nom m'inspire.. (Mol.)

— On dit elliptiquement dans le même cas, *Permettez*.

— Dans le style oratoire, on se sert souvent de cette formule quand on veut employer quelque image ou quelque expression trop hardie, quand on entre dans quelque détail qui pourrait sembler un peu étranger au sujet ou blesser tant soit peu les susceptibilités de l'auditoire. *Permettez*-moi de vous le dire, vous ne voyez qu'à demi ce que vous êtes. (Mass.) *Permettez*-moi de vous dire qu'il n'y a rien de plus dangereux, de plus funeste pour le principe dynastique et héréditaire. (Gambetta.)

— SE PERMETTRE, v. pron. Être permis. Vous ne savez ce que vous demandez, ces choses-là ne sauraient se permettre.

— Permettre à soi; s'accorder, se donner la faculté, le droit, la liberté de. On leur reproche en secret tout ce qu'on ne peut se *permettre* à soi-même. (Mass.) Se refusant même ce qu'il aurait eu le droit de se *permettre*. (Fl.) Le cœur se refuse ce qu'il désire, se reproche ce qu'il s'est *permis*. (Rayn.)

PERMIE. Géogr. Contrée qui avant les invasions des Scandinaves formait un royaume puissant et civilisé, depuis la Kama jusqu'à la Finlande et la Dvina du Nord.

PERMIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Permie, de la ville ou du gouvernement de Perm.

— PERMIEN. s. m. Linguist. Un des rameaux des langues ouraliennes ou finnoises; il est encore parlé dans l'Oural.

— adj. Qui appartient ou a rapport aux habitants de Perm ou à la Permie.

— Géol. Se dit d'un terrain particulier aux environs de Perm.

— Linguist. *Langues permiennes*. Famille de langues comprenant le permien.

PERMIS, ISE. part. pass. du v. Permettre. S'empl. adjectiv. Qui est juste, qui est licite. Tout ce qui flatte leurs désirs leur paraît *permis*. (Flech.) Les grands se croient tout *permis*. (Massillon.) Je ne connais d'avarice *permise* que celle du temps. (Stanislas.) Tout ce qui est convenable est *permis*. (X. Marmier.) Nous le voyons; tout sied à l'homme puissant ou à l'homme adroit, et l'un et l'autre se croient tout *permis*. (Fl.)

— Qui est accordé; qui n'est pas défendu, interdit. Des noms si pleins d'amour ne lui sont plus *permis*. (Corn.) Un espoir si charmant me serait-il *permis*? (Rac.) Mourons, mon cher Mentor, nulle autre pensée ne nous est plus *permise*; mourons, puisque les dieux n'ont aucune pitié de nous. (Fénelon.) S'il est un orgueil qui puisse leur être *permis*, c'est celui de se rendre humains et accessibles. (Mass.) Une sorte de coquetterie est *permise* aux filles à marier; s'amuser est leur grande affaire. (J.-J. Rouss.) Chez une nation si vaine que la nôtre, la vanité des petites choses est la seule *permise*, parce qu'elle est à la portée de tout le monde. (La Harpe.) Si ce sont des infidèles qui gémissent de nos victoires, vous pouvez chanter: les larmes sont *permises* aux vaincus. (Chateaub.)

— Impers. *Il est permis*. On permet. Celui à qui il est *permis* plus qu'il n'est juste, veut plus qu'il ne lui est permis. (Boiste.) Il est *permis* à tout le monde de traiter un sujet que l'on croit n'avoir pas été heureusement rempli. (La Harpe.)

— *S'il est permis*. Si les convenances le veulent. S'il m'était *permis* de vous introduire dans cette auguste assemblée... (Boss.)

— *S'il m'est permis de parler ainsi*. Locution dont on se sert quand on veut faire passer un mot inusité, une manière de parler hasardée. Ces louanges, à peine sorties de la bouche qui les publie, vont, s'il m'est *permis* de parler ainsi, expirer dans son cœur, qui les désavoue. (Massillon.)

— *Il est permis de*. Il est pardonnable de, on excusable si. Elle convient qu'il n'est pas *permis* à un certain âge de faire la jeune. (La Bruy. Hélas! s'il pouvait être quelquefois *permis* d'être sombre, bizarre, chagrin, ce devrait être à ces infortunés, que la faim, la misère, les nécessités domestiques environnent. (Massillon.) Il n'est jamais *permis* d'insulter au génie, au malheur, à la pauvreté. (La Harpe.)

— *Il est permis à quelqu'un de*. Il lui est facile, il lui est possible de. Enfin, elle arrive à Brest, où il lui fut *permis* de respirer un peu. (Boss.) Il ne nous est pas *permis* d'approcher des villes. (B. de St-Pierre.) Je m'approchais le plus qu'il m'était *permis* de leurs avenues. (Fl.)

— Se dit aussi pour Il est au pouvoir de quelqu'un de. Il a montré qu'il n'est pas *permis* aux rebelles de faire perdre la majorité à un roi qui sait se connaître. (Boss.) Ses actions ont le même éclat que vos titres, il ne vous est plus *permis* de nous égarer à l'insu du public. (Massillon.)

— Signifie aussi Il lui est donné de faire telle ou telle chose, sans blesser les lois divines ou humaines, les usages, les bienséances, etc. S'il nous est *permis* d'expliquer les sentiments du Sauveur. (Bossuet.) M'est-il *permis* d'expliquer votre fuite? (Rac.)

— *Il n'est pas permis à tout le monde de*. Il n'est pas donné à tout le monde, tout le monde n'a pas l'avantage de.

— *A vous permis, permis à vous*. loc. ellipt. Faites ce que vous voudrez, agissez comme il vous plaira, peu m'importe. Se dit ordinairement par indifférence ou par mépris. Si vous voulez vous fâcher, fâchez-vous; à vous permis.

Hélas! *Permis* à vous d'avoir cette pensée.
— Oui, oui, *permis* à moi .. (Molière.)

* **PERMIS**. s. m. Permission écrite. Se dit particulièrement en matière de douanes et de police. Demander, obtenir, faire voir un permis. Un permis, des permis de chasse.

— *Permis de séjour*. Permission de résider dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire, etc.

— *Permis de circulation*. Autorisation pour voyager gratuitement sur une ligne de chemin de fer, accordée par la compagnie.

PERMISSIF, IVE. adj. Qui a le caractère de la permission. Peu usité.

— Gramm. *Voix permissive*. Voix qui se compose avec le verbe *laisser*, comme dans laisser faire, laisser aller.

* **PERMISSION**. s. f. (ét. lat., *permissio*, même signif.; formé de *permittere*, permettre). Autorisation, pouvoir, droit, liberté de faire ou de dire. Demander, solliciter, obtenir une permission. Refuser, accorder, retirer une permission. Avoir la permission de faire une chose. Avoir la permission pour faire une chose. User, abuser d'une permission. Comme les femmes ont *permission* d'être faibles. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Lorsqu'ils ont fait des ouvrages sans la *permission* de la nature, lorsqu'ils ont imité le théâtre français, ils ont fait de pauvres tragédies. (Villemain.)

— Fam. *Abuser de la permission*. Outrepasser les choses, aller plus loin qu'il ne faut, plus avant qu'il ne convient. Être coquette à ce point, c'est abuser de la permission. Il y a six mois que je pourvois à tous vos besoins, à toutes vos fantaisies, c'est abuser de la permission. Guilleragues disait hier que Pellisson abusait de la *permission* qu'ont les hommes d'être laids. (Mme de Sév.)

— *Permission de chasse*. Permis de chasser.

— *On dirait une permission de Dieu*, ou *c'est comme une permission de Dieu*. C'est comme un ordre de la justice divine, on dirait que Dieu l'a ordonné. On dit encore: *Cela est arrivé par la permission de Dieu, c'est la permission de Dieu, du ciel, de la Providence*, etc., etc.

— *Avec votre permission*. Si vous voulez bien permettre. Cette locution s'emploie comme terme de pure civilité. Avec votre permission, nous allons prendre congé de vous.

— S'emploie quelquefois comme correctif, quand on veut adoucir un reproche. Mais, avec votre permission, comment osez-vous vous oublier ainsi? Avec votre *permission*, il n'a pas dit la vérité. (Mol.)

— *Par permission de*, ou *avec permission de*. Par permission des magistrats. Avec permission de M. le maire.

— S'emploie pour Congé. Ce soldat a une permission de huit jours. L'employé de cette maison est en permission.

— Fam. *Permission de dix heures*. Gros gourdin pour se défendre contre les attaques nocturnes.

— Rhét. Nom qu'on donne quelquefois à la figure ordinairement appelée *épitrope*.

PERMISSIONNAIRE. s. m. Militaire porteur d'une permission, d'un congé temporaire.

— Personne qui est munie d'une permission écrite de nature quelconque.

— Hist. ecclés. Celui à qui le chantre de Notre-Dame permettait de prendre des enfants en pension pour leur enseigner la grammaire et les humanités.

PERMISSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Permissionner. S'empl. adjectiv. A Paris, tous les individus qui exercent un métier quelconque sur la voie publique doivent être permissionnés de la police.

PERMISSIONNER. v. a. 1re conj. Administr. Accorder la permission, l'autorisation d'exercer un métier sur la voie publique. Permissionner un saltimbanque, un marchand des quatre saisons.

PERMIXTION. s. f. (étym. lat., *permixtio*, même signif.; forme de *per*, préf. augment., et de *miscere*, mêler). Anc. chim. Mélange parfait de deux substances qu'on veut tempérer l'une par l'autre.

PERMUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est permutable, de ce qui peut être échangé.

* **PERMUTABLE**. adj. 2 g. Gramm. Qui est susceptible d'être permuté, changé ou échangé. || *Lettres permutables*. Lettres qui, dans certains cas, peuvent se mettre à la place l'une de l'autre.

PERMUTANT. part. prés. du v. Permuter. Qui permute. Deux fonctionnaires permutant leur emploi.

* **PERMUTANT, ANTE**. s. Celui, celle qui permute, qui échange. Les deux permutants ont passé acte par-devant notaire.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PERMUTATION**. s. f. (pr. *per-mu-ta-cion*). Action de permuter; échange d'un emploi contre un autre. De la les simonies palliées et déguisées, les *permutations* plus sordides encore que la simonie même. (Bourdal.)

— Par extens. Il ne se fait dans ce cas, comme dans les mouvements contraires, qu'une *permutation* réciproque des mouvements, à cause de l'égalité des masses. (Malebranche.)

— Transposition de choses qui forment un tout, une série, pour trouver les divers arrangements dont ces choses sont susceptibles entre elles.

— Gramm. Changement d'une lettre en une autre qui appartient au même organe. Les permutations de consonnes sont très fréquentes dans les verbes grecs.

— Mathém. Nom donné aux manières différentes dont on peut grouper un nombre d'objets donnés.

PERMUTE. s. f. S'est dit autrefois pour Permutation. Demander la grâce, l'autorisation de permute.

PERMUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Permuter. S'empl. adjectiv. Emploi permuté. Consonnes permutées.

— Botan. *Fleurs permutées*. Celles dans lesquelles l'avortement des organes sexuels détermine un changement notable dans la forme ou les dimensions des téguments floraux.

* **PERMUTER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *permutare*; forme de *per*, par, et *mutare*, changer). Faire une permutation, un échange d'emploi, de bénéfice. Permuter un emploi, un bénéfice. On troque des marchandises; on *permute* des bénéfices. (D'Alemb.)

— Absol. Ces deux officiers ont permuté.

— Faire une transposition de choses qui forment un tout, une série.

— SE PERMUTER, v. pron. Être permuté, échangé. Ces deux emplois peuvent aisément se permuter.

— Gramm. Être substitué l'un à l'autre, en parlant des lettres, et particulièrement des consonnes d'un même ordre. Il est impossible d'étudier fructueusement les conjugaisons grecques, si l'on ne connaît pas bien les lois suivant lesquelles se permutent les consonnes.

PERMUTEUR. s. m. Celui qui permute. Syn. de PERMUTANT.

Les *permuteurs* ne pouvaient honnêtement
Exécuter un pareil changement. (La Fontaine.)

PERNAGE. s. m. (du lat. *perna*, jambon). Anc. cout. Redevance qui se payait en jambons.

PERNAMBOUC ou **FERNAMBOUC**. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province de son nom, sur l'Atlantique. Ville forte et siège d'un évêché; le port se nomme *Recife*; exportation de sucre et de coton; tabac, savon, papier, machines; 130,000 hab.

— PERNAMBOUC. Province orientale du Brésil, a 128,500 kil. carrés et 1,020,000 hab. Les villes sont: *Pernambouc*, ch.-l., Olinda, Govana.

PERNAU ou **PERNOV**. (en esthonien *Pernatine*, ville des tilleuls). Géogr. Place forte de Russie (Livonie), à l'embouchure du *Pernau*, dans le golfe de Livonie. Commerce d'exportation; 12,000 hab.

PERNE. s. f. (du lat. *perna*, jambon). Moll. Genre de conchifères monomyaires à coquille bivalve, voisin des crénatules, établi pour plusieurs espèces des mers des pays chauds. On les appelle vulgairement *jambons*.

PERNE (François-Louis). Savant musicien, né à Paris, 1772-1832, a écrit: *Exposition de la sémétographie des Grecs: Cours d'harmonie*.

PERNES. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Carpentras (Vaucluse). Patrie de Fléchier; 4,200 hab.

PERNET. s. m. (pron. *per-nè*). Petit baron, baronet. || *Être fier comme un pernet*. Être rempli d'orgueil. || *Faire le pernet*. Faire le grand personnage. Ce mot est vieux.

PERNETTE. s. f. Techn. Support d'une forme à sucre. || Support des poteries encastrées.

PERNETTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des éricacées, tribu des andromédées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique australe.

PERNETTYE. s. f. (de *Pernetty*, n. pr.). Bot. Syn. de CANARINE.

PERNETY (Antoine-Joseph). Érudit, né à Roanne, 1716-1810, bénédictin, aumônier de Bougainville, bibliothécaire à Berlin, a laissé: *Dictionnaire de peinture, sculpture et gravure*; *Histoire d'un voyage aux îles Malouines*; *Fables égyptiennes et grecques dévoilées*.

— PERNETY (Joseph-Marie, baron, puis vicomte). Né à Lyon, 1766-1856, bon général d'artillerie, fut pair de France en 1835, sénateur en 1855.

* **PERNICIEUSEMENT**. adv. D'une manière pernicieuse. Cet orateur parle pernicieusement. L'imagination de cet écrivain s'exalte pernicieusement. Ce projet a été pernicieusement imaginé, pernicieusement inventé.

* **PERNICIEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *perniciosus*; de *pernicies*, ruine). Nuisible, dangereux, qui peut causer quelque mal. Un ragoût pernicieux. Un mets pernicieux. Cette plante a souvent causé des accidents à des enfants et à d'autres gens qui ignoraient sa *pernicieuse* vertu. (J.-J. Rouss.) Les choses qui nous paraissent les plus *pernicieuses* sont souvent des présents de la Providence. (A. Martin.)

— Se dit plus particulièrement dans un sens moral. Conseil, dessein, exemple pernicieux. Invention, maxime pernicieuse. Conséquence pernicieuse. Fréquentation pernicieuse. Écrit pernicieux. Vice pernicieux. Tels, et plus *pernicieux* encore, sont les effets naturels de cette doctrine. (Boss.) La gloire! qu'y a-t-il pour les chrétiens de plus *pernicieux* et de plus mortel? (Id.) L'un ne se forme et ne s'exerce que dans les choses qui sont utiles; l'autre y joint les *pernicieuses*. (La Bruy.) Et qu'ont produit mes vers de si *pernicieux*? (Boil.) Ce serait un détail bien flétrissant pour la fausse philosophie que l'exposition des dogmes impies et des maximes *pernicieuses* de ses diverses sectes. (J.-J. Rousseau.) Les compliments qu'on adresse aux petites filles de trois ans forment précisément la meilleure éducation possible pour leur enseigner la vanité la plus *pernicieuse*. (Stendhal.)

Les hommes la plupart me semblent odieux;
Leur commerce, à mon sens, est très *pernicieux*.
(Destouches.)

— Se dit des personnes. Un homme pernicieux. Une femme pernicieuse. Des gens pernicieux.

Te voilà, séducteur,
De ligues, de complots, *pernicieux* auteur! (Racine.)

— *C'est une langue pernicieuse*. C'est un médisant.

— Géogr. *Iles Pernicieuses*. Archipel de la mer Mauvaise, découvert en 1712.

— Pathol. *Fièvres pernicieuses*. Nom donné aux fièvres intermittentes et rémittentes, dont l'intensité est si grande qu'elles se terminent par la mort au bout de quelques accès. || *Anémie pernicieuse progressive*. Anémie spéciale étudiée spécialement en Allemagne depuis 1871.

PERNICIOSITÉ. s. f. État, caractère de ce qui est pernicieux. Peu usité.

PERNION. adj. et s. Pathol. Nom que les anciens donnaient aux engelures et à l'érythème des mains et des pieds. On dit encore parfois *érythème pernion*.

PERNIS. s. m. (pr. *per-niss*). Ornith. Nom scientifique du genre bondrée.

PERNITREUX. adj. m. Chim. Syn. d'HYPOAZOTIQUE.

PERNOCTER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *pernoctare*, même signif.; formé de *per*, pendant, et *nox, noctis*, nuit). Passer la nuit.

— Anc. cout. *Pernocter dans un lieu*. Y passer habituellement la nuit. Si le troupeau couche toujours dans une paroisse, et va quelquefois paître dans une autre, la dîme appartient au curé de la paroisse où il *pernocte*. (Compl. de l'Acad.)

PERNOV. Géogr. V. PERNAU.

PÉRO-CASEVECCHIE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse); 600 hab.

PÉROBACHNÉ. s. m. (pr. *pé-ro-bak-né*). Bot. Genre de graminées andropogonées, établi pour des plantes des Moluques et des Philippines.

PER OBITUM. (pr. *perr o-bi-tomm*; littér., *par obit* ou *par mort*). Locut. lat. employée

adverbialement en français avec sa signification littérale,et usitée surtout en matière bénéficiale. Bénéfice vacant *per obitum*.

PÉROCÉPHALE, s. m. (et. gr., πηρός, estropié ; κεφαλή, tête). Térat. Genre d'acéphales comprenant les pseudocéphales, les agnathes, etc.

PÉRODACTYLIEN, adj. m.Anat. Syn. de PÉRONÉO-DACTYLIEN.

PÉRODICTIQUE, s. m. Mamm. Genre de quadrumanes de la famille des lémuriens, dont l'espèce unique vit en Guinée.

PÉRŒNODE, s. m. Télégr. Système d'électro-aimants qui forment un ensemble avec les leviers permutateurs.

PÉROGNATHE, s. m. (pr. *pé-ro-ghnate ;* et. gr., πήρα, poche ; γνάθος, mâchoire). Mamm. Genre de rongeurs de la famille des rats, dont l'espèce unique vit dans l'Amérique boréale.

PÉROLLA. Campanien qui voulut poignarder Annibal et qui renonça à son dessein sur les instances et les prières de son père.

PÉROMATE, s. m. (du gr. πήρωμα, moignon). Entom. Genre d'hémiptères de la tribu des scutellériens, groupe des pentatomites, établi aux dépens des edesses, et dont l'espèce type vit au Brésil.

PÉROMÈLE, s. m. (ét. gr., πηρός, estropié ; μέλος, membre). Erpet. Genre de sauriens de la famille des scincoïdiens. || PÉROMELES, s. m. pl. Sous-ordre de batraciens, comprenant les cécilies.

PEROMNIUM, s. m. (pr. *per-omm-ni-omm*). Bot. Syn. d'AULACOMNION.

PÉROMOPLASTIE, s. f. (ét. gr., πήρωμα, moignon ; πλάσσειν, former). Chir. Autoplastie du moignon, à la suite de certaines amputations.

PÉRON (François). Naturaliste et voyageur, né à Cérilly (Allier), 1775-1810, volontaire en 1792, fut attaché à l'expédition de Baudin aux Terres australes, 1800-1804. On a de lui : *Voyages de découvertes aux terres australes*.

PÉRONE, s. m. Bot. Syn. d'HELOTHION.

* **PÉRONÉ**, s. m. (du gr. περόνη, agrafe). Anat. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, et qui a emprunté son nom de sa ressemblance avec une espèce d'agrafe à l'usage des anciens. Le péroné est placé parallèlement au tibia, dont il est séparé dans toute sa partie moyenne par un espace interosseux, et avec lequel il s'articule par son extrémité supérieure, appelée tête du *péroné*. L'extrémité inférieure ou tarsienne du péroné est plus volumineuse que la supérieure, et forme la malléole externe. V. SQUELETTE.

PÉRONÉE, s. f. (du gr. περόνη, agrafe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des platyomides, établi pour une vingtaine d'espèces, habitant pour la plupart le nord de la France et l'Allemagne.

— Moll. Nom de l'animal des tellines et des donaces.

PÉRONÈME, s. m. (ét. gr., περόνη, agrafe ; νῆμα, fil). Bot. Genre de verbénacées lippiées, établi pour des arbres de Sumatra.

PÉRONÉO-CALCANÉEN, adj. m. (et. fr., *péroné*, et *calcaneum*. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné au calcanéum.

— Substantiv. Le péronéo-calcanéum.

PÉRONÉO-DACTYLIEN, adj. m. Se dit du muscle long fléchisseur des orteils.

— Substantiv. Le péronéo-dactylien.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE, adj. (étym. fr., *péroné*, et *malléole*). Anat. Qui se porte au péroné et à la malléole. | Se dit de la veine saphène externe.

PÉRONÉO-MÉTATARSIEN, adj. m. Anat. Se dit du muscle péronier moyen.

— Substantiv. Le péronéo-métatarsien.

PÉRONÉO-PHALANGIEN, adj. m. (ét. fr., *péroné*, et *phalangien*). Anat. Se dit du muscle qui s'étend du péroné aux phalanges des doigts.

— Substantiv. Le péronéo phalangien.

PÉRONÉO-PHALANGINIEN, adj. m. (ét. fr., *péroné*, et *phalanginien*). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte du péroné aux phalanges.

— Substantiv. Le péronéo-phalanginien.

PÉRONÉO-PRÉPHALANGIEN, adj. m. (ét. fr., *péroné ;* pref. *pré*, devant ; *phalangien*). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte du péroné à la face antérieure des phalanges.

— Substantiv. Le péronéo-préphalangien.

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN, adj. m. (et. fr., *péroné ;* pref. *sous ; phalangettien*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face inférieure des phalangettes, ou long fléchisseur du gros orteil.

— Substantiv. Le péronéo-sous-phalangettien.

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN, adj. m. (ét. fr., *péroné ;* pref. *sous ; tarsien*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face inférieure du tarse ; c'est le muscle long péronier latéral.

— Substantiv. Le péronéo-sous-tarsien.

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN, adj. m. (et. fr., *péroné ;* pref. *sus ; métatarsien*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure du métatarse, ou péronier. Il se divise en muscle péronier latéral et en muscle péronier antérieur.

— Substantiv. Le péronéo-sus-métatarsien.

PÉRONÉO SUS-PHALANGETTIEN, adj. m. (et. fr., *péroné ;* pref. *sus ; phalangettien*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure des phalangettes.

— Substantiv. Le péronéo-sus-phalangettien.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGINIEN, adj. m. (ét. fr., *péroné ;* pref. *sus ; phalangine*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure des phalangines.

— Substantiv. Le péronéo-sus-phalanginien.

PÉRONÉO-TIBIAL, ALE, adj. (étym. fr., *péroné ; tibia*). Anat. Qui a rapport au péroné et au tibia. || *Articulations péronéo-tibiales*. Articulations supérieure et inférieure des deux os de la jambe entre eux.

PÉRONIE, s. f. Bot. Syn de THALIE.

— Moll. Genre de gastéropodes nudibranches de la famille des cyclobranches, établi aux dépens des onchidies pour sept espèces des mers australes.

PÉRONIER, ÈRE, adj. Anat. Qui a rapport au péroné. Muscles péroniers. || *Artère péronière*. Une des deux branches de terminaison de la poplitée.

— PÉRONIER, s. m. Nom de trois muscles, dont un *péronier antérieur* et deux *péroniers latéraux*. Le péronier antérieur s'étend de la moitié inférieure du bord antérieur, et de la face interne du péroné, à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse. Le péronier court latéral s'étend des deux tiers inférieurs du péroné au côté supérieur de l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse. Enfin le péronier long latéral s'étend de la partie supérieure et externe du péroné jusqu'au-dessous du tarse.

PÉRONNE, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Somme, à 51 kil. d'Amiens ; 5,700 hab. Place forte ; on remarque son château, dans lequel furent enfermés Charles le Simple et Louis XI. Ancienne capitale du Santerre, Péronne était comprise dans le Vermandois. Sous François Ier elle soutint contre les Impériaux un siége célèbre, 1536. Enfin, en 1576, les catholiques y signèrent le premier formulaire de la Ligue. Percales, linons, batistes ; raffineries de sucre.

— Hist. *Paix de Péronne*. Traité conclu en 1199 entre Philippe Auguste et Baudouin, comte de Flandre. || Traité conclu le 11 octobre 1468 entre Louis XI et Charles le Téméraire. || *Manifeste de Péronne*. Celui que le cardinal de Bourbon publia en 1585 contre le roi de Navarre.

* **PÉRONNELLE**, s. f. (par corruption de *Pétronelle* ou *Pétronille*, nom d'une prétendue fille de saint Pierre, qui jouait un rôle dans nos anciens mystères). Terme populaire dont on se sert par injure et par mépris à l'égard d'une femme sotte et babillarde. C'est une péronnelle. une plaisante péronnelle. Taisez-vous, *péronnelle !* (Mol. J'apprecie l'interêt que vous portez à cette *péronnelle*, qui ne sait ni vivre ni mourir. (J. Sandeau. Nous ignorions alors les pudeurs indécentes des *péronnelles* de maintenant, qui vont chercher la garde parce qu'un petit Savoyard les regarde en passant. (G. Droz.)

Pour une *péronnelle*,
Le gueux m'a planté là. (VADÉ.)

— *La Péronnelle*. Chanson faite du temps de Louis XII, et qui commençait par ces vers :

Avons point vu la *Péronnelle*
Que les gendarmes ont emmenée ?

— Fig. *Chanter la péronnelle*. Dire des niaiseries.

PÉRONOSPORA, s. m. (étym. gr., περόνη, agrafe ; σπορά, graine). Bot. Genre de champignons de la famille des péronosporées. Une espèce de ce genre constitue la maladie des pommes de terre.

PÉRONOSPORÉES, s. f. pl. Bot. Famille de champignons ayant pour type le genre péronospora.

PÉROOLE, s. f. (pr. *pé-roule*). Bot. Nom vulgaire du bluet ou aubifoin.

PÉROPHORE, s. m. Ornith. Syn de PÉZOPORE.

PEROPE, s. m. (ét. gr., πηρός, estropié ; ποῦς, pied . Erpét. Genre de sauriens, formé aux dépens des geckos.

PÉROPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πηρός, estropié ; πτερόν, aile). Ichtyol. Se dit des poissons qui manquent en tout ou en partie des nageoires ventrales.

PÉROPTÉRYGIEN, ENNE, adj. (ét. gr., πηρός, estropié ; πτέρυξ, nageoire). Ichtyol. Syn. de PEROPTERE.

* **PÉRORAISON**, s. f. (et. lat., *peroratio*, même signif. ; formé de *per*, préf. augment., et de *orare*, parler). Rhet. Conclusion d'un discours, d'une harangue, d'un plaidoyer, d'un sermon. Péroraison forte, véhemente, pathétique, pressante. Rien de plus admirable que les péroraisons de Cicéron.

— Mus. Conclusion d'une symphonie.

* **PÉRORER**, v. n. Ire conj. (ét. lat., *per*, préf. augment. ; *orare*, discourir). Au propre, Récapituler, achever un discours, un plaidoyer, un sermon, etc. Il est inusité dans cette acception.

— Discourir, déclamer avec une sorte d'emphase pour persuader ses auditeurs. Pérorer à propos de tout. Pérorer sans cesse. Cet homme ne sait pas causer, il pérore toujours. Vous *pérorez* toujours, et toujours bien, sans qu'on vous prie et sans qu'on vous reponde. (J. J. Rousseau.) Le crime est évident, dit un vieux robin qui paraissait *pérorer* depuis quelque temps. (Ch. Nodier.)

— Activ. L'abbé Raynal est fort mal à son aise partout où il ne *pérore* pas colonies, politique et commerce. (Inder.)

— Abusiv. Perorer quelqu'un.

* **PÉRORETR, EUSE**, s. Homme, femme qui a l'habitude de pérorer, de parler longuement et avec emphase, à propos de n'importe quelle chose. Ennuyeux péroreur. Insupportable, fatigant péroreur. Allons ! allons ! c'est bien, petite *péroreuse*. (Ch. Rabou. Je pus disparaître, laissant le *péroreur* aux prises avec les fumeurs. (V. Hugo.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PÉROSCELE, s. m. (ét. gr., πηρός, estropié ; σκέλος, jambe). Entom. Syn. de GNOMPS.

PÉROSÈS. V. FIROUZ.

* **PÉROT**, s. m. (pron. *pé-ro*). Eaux et for. Baliveau de deux coupes. Si le bois se coupe tous les vingt ans, le perot, au moment de la coupe, en a quarante.

PÉROT, s. m. (corrupt. de *pierrot*). Ornith. Nom vulgaire du perroquet et du dindon.

PÉROTE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante du faubourg de Constantinople nommé *Péra*.

— adj. Qui appartient à Péra ou à ses habitants.

PÉROTE, s. f. (fém. de *pérot*, corruption de *pierrot*. Ornith. Nom vulgaire de l'oie en Normandie.

PEROTE, Géogr. Ville du Mexique, à quelque distance du Coffre de Pérote, possède une citadelle ; 10,000 hab.

— *Coffre de Pérote*. Montagne du Mexique (Vera-Cruz, à l'O. de Jalapa ; hauteur 4,088 m.

PÉROTHOPS, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont on trouve l'espèce type aux États-Unis.

PÉROTIDE, s. f. (ét. gr., πηρός, tronqué ; οὖς, ὠτος, oreille). Bot. Genre de graminées andropogonées, établi pour des gramens qui croissent principalement dans les régions tropicales de l'ancien continent.

— Entom. Syn. d'ACRIGENE et de LATIPALPE.

PÉROTRICHE ou **PÉROTRIQUE**, s. f. (étym. gr., πῆρα, sac ; θρίξ, τριχός, cheveu). Bot. Genre de composées senecionidées, établi pour des arbrisseaux originaires du Cap.

PEROTTI Nicolas). Philologue, né à Sasso-Ferrato (Ombrie), 1430-1480, archevêque de Manfredonia, a écrit : *Rudimenta grammatices ; Cornucopia, sive Commentaria linguæ latinæ*.

* **PÉROU**, s. m. Géogr. République de l'Amérique du Sud, sur le Grand Océan. La superficie est de 1,068,460 kil. carrés. Les côtes ont un développement de 2,800 kil. Pop. 3,000,000 d'hab. Il y a environ 380,000 blancs, descendants d'Espagnols, 670,000 métis, 50,000 nègres, 1,900,000 Indiens, tous libres. La capitale est *Lima*. Traversé du N. au S. par la chaîne des Andes, le Pérou se divise en trois régions distinctes : la *Côte* (Costa) ; la *Sierra*, riche en mines ; la *Montana*, à l'E., immense plaine qu'arrosent l'Amazone et ses affluents, couverte de forêts. L'industrie péruvienne est presque nulle. On n'y fabrique guère que des chapeaux de paille dits de Panama, des hamacs de corde et des toiles grossières. Les mines d'or sont à peu près abandonnées. Les mines d'argent du Cerro de Pasco sont réputées les plus riches d'Amérique. Le Pérou a encore des mines de mercure, d'étain, de cuivre, de plomb, de houille, de sel gemme. Il fournit aussi du salpêtre. Le guano, que l'on tire des îles Chincha, Lobos, etc., donne à l'État l'un de ses principaux revenus. Le Pérou est administré par un président élu pour six ans et par deux chambres (sénateurs et députés). Il y a à Lima un archevêché. Les revenus sont de 330 millions de francs ; la dette égale 250 millions. La religion est le catholicisme. Le Pérou comprend 24 départements. A l'arrivée des Espagnols, le Pérou était gouverné par les Incas, et avait atteint un certain degré de civilisation. Pizarre fit la conquête du pays, 1531-1533. Lima, fondée en 1535, devint la capitale de la vice-royauté espagnole créée en 1544 et qui comprenait les États actuels de l'Équateur, du Pérou et de la Bolivie, et, en outre, la Plata. Celle-ci et la Bolivie n'en furent détachées qu'en 1776, pour former la vice-royauté de Buenos-Ayres. Le Pérou fut le dernier pays de l'Amérique espagnole à secouer le joug, 1821. Affranchi par les victoires de Junin et d'Ayacucho, 1825, il se scinda en deux républiques, Pérou propre ou Bas-Pérou au N., et Bolivie ou Haut-Pérou au S.

— PÉROU (Haut-). V. BOLIVIE.

— Fig. et fam. *Mines, richesses, trésors du Pérou*. Se dit pour richesses, trésors immenses.

— Fig. et fam. *Ce n'est pas le Pérou*. Ce n'est pas un objet dont on doive faire cas ; c'est une personne ou une chose de peu de valeur. Ne dirait-on pas que c'est le Pérou ?

— *Gagner le Pérou*. Faire une grande fortune. Il espère gagner le Pérou. A l'entendre, on croirait qu'il va gagner le Pérou.

— *C'est un Pérou, un petit Pérou*. C'est une fortune, un petit trésor. Dix ou douze mille livres de rente serait un *Pérou* pour l'abbé de Jansonet ne l'engagerait à rien. (Saint-Simon.) Mme Thibaut est un petit *Pérou* pour M. de La Brie. (Dancourt.) Point de bien ! Votre bonne mine est un *Pérou !* (Marivaux.)

PÉROUASCA ou **PÉROUASKA**, s. m. Mamm. Nom donné au putois de Sarmatie.

PÉROUMARPENJÀDI, s. f. Femme indoue consacrée à Vichnou.

PÉROUN. Myth. Dieu du tonnerre, chez les Slaves.

PÉROUSE, en italien *Perugia*. Géogr. Ville d'Italie, ch.-l. de la province de son nom, près du Tibre. Évêché ; université ; école des beaux-arts ; musées de peinture et d'antiquités. Soieries et draps ; 50,000 hab. Pérouse était l'une des douze cités de l'ancienne Étrurie. Après avoir été une république indépendante au moyen âge, elle passa au saint-siége, et en 1860 au royaume d'Italie. — La province de *Pérouse* ou d'*Ombrie* a 9,633 kilom. carrés, et 572,000 hab. Villes, *Pérouse*, ch. l. ; Foligno, Orvieto, Rieti, Spolète, Terni.

— PÉROUSE (Lac de). Lac d'Italie, à 13 kil. de Pérouse ; il a 190 kil. carrés. C'est l'ancien lac *Trasimène*.

— Philol. *Inscription de Pérouse*. Grande inscription étrusque trouvée à Perouse en 1822.

PÉROUSE (La). V. LA PÉROUSE.

PÉROWSKINE, s. f. Minér. Syn. de TRIPHYLLINE.

PÉROWSKITE, s. f. (pr. *pé-ror-skite ;* de *Perowski*, n. pr.. Minér. Substance minérale contenant de l'oxyde de titane et de la chaux, trouvée dans les monts Ourals. On dit aussi *pérofskite*.

* **PEROXYDE**, s. m. (étym. lat., *per*, préf. augment. ; gr. ὀξύς, acide). Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxygène qu'il puisse absorber. Peroxyde de fer.

PEROXYDÉ, ÉE, part. pass. du v. Peroxyder. S'emploi adjectiv. Qui est à l'état de peroxyde ; qui contient la plus grande proportion possible d'oxygène. Métal peroxydé.

PEROXYDER, v. a. Ire conj. (rad. *peroxyde*). Oxyder au plus haut degré possible.

* **PERPENDICULAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *per*, par, sur ; *pendere*, pendre). Géom. Se dit d'une ligne droite qui fait avec une autre ligne droite des angles adjacents égaux et droits. || On dit qu'une droite est perpendiculaire à un plan lorsqu'elle est perpendiculaire à une droite quelconque menée par son pied dans le plan. La verticale représentée par le fil à plomb est perpendiculaire à l'horizon. || Deux plans sont perpendiculaires lorsqu'ils forment deux angles diedres adjacents égaux.

— Fam. Se dit des manières raides et guindées. Je suis excédé de l'architecture perpendiculaire et des manières également *perpendiculaires* des natifs. (Mérimée.)

— Vertical. Ligne perpendiculaire. Direction, position perpendiculaire.

— *Ecriture perpendiculaire*. Celle dont les lignes sont dirigées de haut en bas ou de bas en haut. L'écriture des Chinois et des Japonais est perpendiculaire.

— Fortif. Se dit des ouvrages dont les faces sont flanquées de flancs qui leur sont perpendiculaires.

— PERPENDICULAIRE, s. f. Ligne perpendiculaire. Une perpendiculaire. Tirer une perpendiculaire.

— Mar. *La perpendiculaire à la route*. Une ligne qui viendrait couper à angle droit celle que suit le navire dans sa marche. || *La perpendiculaire du vent*. Une ligne qui couperait à angle droit celle qui est marquée par la direction du vent régnant. || Les *perpendiculaires de l'étrave et de l'etambot* sont les perpendiculaires abaissées de la tête de ces pièces sur la face supérieure de la quille.

* **PERPENDICULAIREMENT**, adverb. Géom. D'une manière perpendiculaire. Faire tomber, élever, abaisser, tirer une ligne perpendiculairement.

* **PERPENDICULARITÉ**, s. f. Géom. État de ce qui est perpendiculaire, de ce qui décrit une ligne coupant à angle droit le plan de l'horizon. Ce qui fait la chaleur n'est pas la proximité, mais la *perpendicularité* des rayons du soleil. (Volt.)

* **PERPENDICULE**, s. m. Didact. Ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet élevé, sert pour en mesurer la hauteur ou pour en régler la verticalité. || Quelques auteurs ont fait ce mot féminin. En etc, les rayons sont plus rapprochés de la *perpendicule*. (Volt.)

— Fil terminé par un morceau de plomb, qui fait partie de quelques instruments de mathématiques. || Fil à plomb employé dans la construction. || Hauteur perpendiculaire d'un objet. Le perpendicule d'une montagne.

PERPENNA ou **PERPERNA**. Consul romain, 129 av. J.-C., vainquit et prit Aristonic, roi de Pergame. || PERPENNA, Général romain,

petit-fils du précédent, partisan de Marius, se rendit en Espagne, où ses soldats l'obligèrent à se réunir à Sertorius. Il fit assassiner, 72, mais fut pris et mis à mort par Pompée, 71.

PERPÉRUS s. m. (pr. *per-pé-russ*; du gr. περπερος, arrogant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des cléonites, voisin des otiorynques, établi pour trois espèces d'Australie.

PERPET (Saint). Évêque de Tours, vers la fin de 460, assembla le premier concile de Tours, et mourut en 491. Sa fête se célèbre le 30 décembre.

* **PERPÉTRATION**, s. f. (pr. *per-pé-tra-cion*). Jurispr. Action de perpétrer; achèvement, accomplissement. Ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes : La perpétration d'un crime, d'un attentat, d'un assassinat.

PERPÉTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Perpétrer. S'empl. adjectiv. Crime perpétré.

* **PERPÉTRER**, v. a. 1re conj. (du lat. *perpetrare*, même signif.). Ce verbe change l'*é* en *e* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je perpetre. Je perpétrerai. Il perpetrerait.* Jurispr. Faire, consommer, commettre. Perpétrer un crime, un assassinat.

— S'est employé aussi dans le sens général de Mettre à exécution une chose. On fit un procès à Damiens, et on *perpetra* son supplice. (Voltaire.)

— SE PERPÉTRER, v. pr. Être perpétré.

PERPÉTUES (Saint). Évêque de Tours, vers la fin du IVe siècle. Il fut le successeur de saint Martin, et mourut en 397. Fête, le 17 novembre.

PERPÉTUITÉ, s. f. Qualité de ce qui est perpétuel. Perpétuité d'une rente, d'une charge, d'un office. Perpétuité d'un bénéfice. Perpétuité d'un emploi. Perpétuité d'un droit. Perpétuité d'une peine. Perpétuité d'un bail. Perpétuité d'une fonction. Perpétuité d'un privilége. Perpétuité d'une faveur. Perpétuité d'une grâce. Perpétuité d'une pension. Perpétuité d'une dignité. Perpétuité d'un commandement. Perpétuité d'une charge. Perpétuité

PERREYEUR, s. m. (rad. *perreyer*). Min. Ouvrier carrier dans les ardoisières d'Anjou.

— P. et ch. Ouvrier qui fait des perrés, qui perreye.

PERRHÈBES s. m. pl. Géogr. Tribu pélasgique de Thessalie, au N., entre les monts Cambuniens et le Pénée.

PERRICHE, s. f. Ornith. Nom par lequel Buffon désignait les perruches du nouveau continent.

PERRIER s. m. (radic. *pierre*). Anc. art milit. Machine pneumatique, qui lançait des pierres. On disait aussi *perrière*, s. f. ‖ Soldat qui manœuvrait cette machine.

— Fond. Morceau de fer emmanché au bout d'une perche, dont on se sert pour ouvrir les fourneaux quand on veut faire couler le métal en fusion.

— Min. Ouvrier qui tire l'ardoise de la terre. ‖ Nom donné autrefois à tous les ouvriers qui travaillaient dans les carrières.

PERRIER (François), dit *le Bourguignon*. Peintre et graveur, né, vers 1590, à Saint-Jean-de-Losne, mourut vers 1650 ou 1656.

PERRIÈRE, s. f. (radic. *pierre*). Carrière. Paris est environné de toutes parts de *perrières*, d'où on épuise tant le moellon que pierres de taille. (Et. Pasq.) Vieux mot.

— Ce terme est encore usité dans plusieurs départements.

— Se dit aussi pour Carrière d'ardoises à ciel ouvert aux environs d'Angers.

— Anc. art milit. V. PERRIER.

— Fond. Syn. de PERRIER.

PERRIN (Pierre). Né à Lyon, 1620-1675, porta le titre d'*abbé*, sans être dans les ordres. Il donna, en 1659, à Issy, une Pastorale chantée, et obtint en 1669 l'autorisation d'établir l'*Académie des opéras en musique*, inaugurée, en 1671, par la représentation de *Pomone*.

— PERRIN (Victor). V. VICTOR (Maréchal).

* **PERRIN-DANDIN**, s. m. Nom propre devenu celui d'une catégorie d'individus. Il désigne un juge dont le caractère se compose de sottise, d'ignorance et d'avidité.

Perrin Dandin arrive : ils le prennent pour juge ;
Perrin fort gravement ouvre l'huître et la gruge.
(LA FONTAINE.)

Je lui disais parfois : Monsieur Perrin Dandin,
Tout franc, vous vous levez tous les jours trop matin.
(RACINE.)

— Par extens. Mauvais critique.

Il vous en arrivera quelque mésaventure,
O grand Perrin-Dandin de la littérature !
(M.-J. CHÉNIER.)

— REM. GRAMM. On voit que, contrairement à ce que fait l'Académie, on écrivait au XVIIe siècle ce nom sans trait d'union.

PERRIQUE, s. f. Ornith. Nom donné parfois aux perruches. ‖ *Perrique aux ailes d'or*. Espèce de perruche de l'Inde.

* **PERRON**, s. m. (rad. *pierre*). Archit. Espèce de palier élevé de plusieurs marches sur la façade d'un monument ou d'une habitation particulière. Perron en fer à cheval. Perron à double rampe, ou perron double. Le perron d'une église. Le perron d'honneur d'un château, d'un palais. Reconduire une personne jusqu'au perron, jusqu'en bas du perron. Ordinairement on dresse à demeure une tente au-dessus du perron pour garantir de la pluie, du soleil, en un mot de l'intempérie des saisons. Les femmes assises sur les *perrons* des églises faisaient de la charpie. (V. Hugo.) Ils descendirent, par un *perron* de six marches, vers le beau jardin qui enveloppe le palais épiscopal au couchant. (F. Fabre.)

Les volumes, sans choix à la tête jetés,
Sur le perron poudreux volent de tous côtés. (BOILEAU.)

— *Perron carré*. Celui dont les marches sont d'équerre. ‖ *Perron cintré*. Celui dont les marches sont arrondies. ‖ *Perron double*. Perron sur lequel on a accès par deux rampes symétriques. ‖ *Perron à pans*. Celui dont les encoignures sont coupées.

— Hist. Au moyen âge, le perron était un signe de puissance et de juridiction ; c'était sur les perrons de leurs manoirs que les seigneurs recevaient leurs vassaux, et sur ceux des hôtels de ville que les prévôts rendaient leurs arrêts.

— Hydraul. Ensemble des degrés d'une chute d'eau qui tombe par étages.

PERRONET (Jean-Rodolphe). Ingénieur, né à Suresnes, 1708-1794, fut appelé par Trudaine à organiser l'école nouvelle des ponts et chaussées, 1747. Il donna lui-même le plan le treize ponts, parmi lesquels on remarque ceux de Neuilly, 1766-1769, et de la Concorde, à Paris, 1787-1792. Il a publié une *Description des projets des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans*, etc.

PERRONNÉE, adj. (rad. *perron*). Blas. Se dit d'une croix élevée dont les quatre bras sont terminés par une pièce imitant deux ou trois marches d'escalier superposées.

PERRONS, s. m. Fauconn. Syn. de PARONS.

* **PERROQUET**, s. m. (et. inconn.). Ornith. Genre type de la famille des perroquets, caractérisé par un bec gros, dur, arrondi de toutes parts, et garni à sa base d'une membrane molle où sont percées les narines, et par une langue épaisse, charnue et arrondie comme le bec. Le plumage des perroquets est varié en couleurs, et remarquable par des teintes vives et pures. Ces oiseaux grimpent en s'aidant de leur bec, se familiarisent facilement, et quelques espèces imitent fort bien la voix humaine ou le cri des animaux. Ils habitent généralement sous la zone torride, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent, et dans les îles de l'Océanie. Le plus grand nombre se trouve sous les parallèles les plus rapprochés de l'équateur ; cependant quelques-uns se répandent dans les deux hémisphères jusqu'à des latitudes très élevées. L'Europe, tout le nord et le centre de l'Asie, les terres polaires, le Groenland, l'Islande, les parties septentrionales et tempérées de l'Amérique, sont les seules contrées où les perroquets ne se rencontrent pas. Leur vie est très longue, et on porte la durée moyenne de quelques espèces jusqu'à quarante ans. On cite même quelques individus qui ont vécu en domesticité pendant un siècle entier. Les espèces de perroquets sont très nombreuses, et leurs caractères, tirés en général de la longueur et de la forme de la queue, de la présence ou de l'absence d'une huppe de plumes sur la tête, de l'état dénudé ou emplumé des joues, ont servi de bases aux divisions qu'on a formées parmi elles. Perroquet à ventre blanc. Perroquet mitré. Perroquet vert. Perroquet à queue courte. Perroquet pourpré. Perroquet amazone. Perroquet à joues bleues. Perroquet à tête blanche. Perroquet cendré ou jacquot, etc. Il y a dans le vin et le pain, mêlés ensemble, une vertu sympathique qui fait parler ; ne voyez-vous pas bien qu'on ne donne autre chose aux *perroquets*, et qu'ils apprennent à parler en mangeant de cela ? (Mol. l'espèce de société que le *perroquet* contracte avec nous par le langage est plus étroite et plus douce que celle à laquelle le singe peut prétendre. (Buff.) ‖ *Perroquet d'Allemagne*. Le rollier d'Europe ou le bec-croisé. ‖ *Perroquet caïao*. Nom vulgaire d'un oiseau d'Australie du genre scythrops ‖ *Perroquet de France*. Le bouvreuil. ‖ *Perroquet de terre*. Nom vulgaire du toucan. ‖ *Perroquet de mer* et *perroquet du Groënland*. Noms donnés par quelques auteurs aux macareux.

— Fig. Personne qui répète ou qu'on instruit à répéter machinalement ce qu'on lui dit. Il soupire après l'idéal, appelle une inconnue, et tombe amoureux de l'actrice en question, femme de trente-deux ans, *perroquet* de théâtre, ignorante et bête à plaisir. (H. Taine.)

Bon ! je devine
Que la triponne aura par son caquet
Très bien sifflé son jeune perroquet. (VOLTAIRE.

— *Parler comme un perroquet*. Ne parler que de mémoire, sans paraître savoir ni comprendre ce qu'on dit. A quoi sert-il qu'ils parlent dans leur jeunesse comme les *perroquets* pour approuver tout ce qui est bon ? Fenel.)

— *Bâton de perroquet*. Bâton établi sur un plateau de bois, et garni d'échelons sur lesquels le perroquet monte et descend à sa fantaisie. ‖ Fig. et fam. *Cette maison est un bâton de perroquet*. Se dit d'une maison de plusieurs étages, dont chacun n'a qu'une chambre.

— *Échelle de perroquet*. Sorte d'escalier ou d'échelle, dont les bâtons sont disposés comme ceux des perchoirs à perroquets, et dont on se sert dans certaines parties des navires.

— *Sabot de perroquet*, ou simplement *sabot*. Sorte de cage pour transporter un perroquet.

— Fam. *Nez en bec de perroquet*. Nez qui, par sa courbure, rappelle la forme d'un bec de perroquet.

— Fig. et pop. *De la soupe à perroquet*. Du pain trempé dans du vin.

— Par allusion à la couleur, *Étouffer, écraser un perroquet, un perroquet vert*. Prendre un verre d'absinthe.

— Genre de siège se repliant. Tout ce qui était à table avait des sièges à dos de maroquin noir, et qui se pouvaient briser pour les voitures, et qu'on appelait des *perroquets*. St-Sim.)

— Bot. *Aloès perroquet*. Espèce d'aloès dont les feuilles sont bordées de jaune clair.

— Comm. *Toile de perroquet*. Espèce de toile à voiles que l'on fabriquait autrefois en Picardie et que l'on utilisait pour la grande voilure.

— Cost. Domino de plusieurs couleurs.

— Crust. *Perroquet d'eau*. Nom donné aux monocles.

— Entom. Espèce de bupreste.

— Hist. Membre d'une faction démocratique qui se forma à Bâle en 1250. Les *perroquets* étaient les ennemis des porte-étoile. Compl. de l'Acad.)

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un coryphène des mers de la Caroline et de deux autres poissons des genres labre et tétraodon. ‖ *Perroquet* ou *perroquet de mer*. Nom vulgaire du labre vert.

— Mar. Le troisième mât en élévation ; il est porté par le mât de hune et supporte le mât de cacatois. ‖ *Grand perroquet*. Perroquet qu'on hisse au-dessus du grand hunier. ‖ *Petit perroquet*. Perroquet qu'on hisse au-dessus du petit hunier. ‖ *Perroquet de fougue*. Mât et voile qu'on établit au-dessus du mât d'artimon. ‖ *Perroquets d'hiver*. Perroquets qui sont plus petits que ceux que l'on porte ordinairement dans les belles saisons. ‖ *Perroquets royaux*. S'est dit pour Cacatois. ‖ *Perroquets volants*. Deux perroquets que l'on met et que l'on ôte facilement, et que l'on amène sur le pont du vaisseau. ‖ *Voiles de perroquet*. Voiles qui s'ajustent sur les mâts de perroquet. ‖ *Mettre les perroquets en bannière*. Lâcher les écoutes des voiles de perroquet, en sorte qu'on les laisse voltiger au gré du vent.

— PERROQUETS s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux grimpeurs contenant deux grandes divisions. La première, composée des aras et des perruches, comprend les espèces à queue longue et étagée. La deuxième comprend les espèces à queue plus courte et égale ou presque égale ; elle est composée des perroquets proprement dits et des cacatois.

PERROQUETER, v. n. 1re conj. Parler comme un perroquet, en répétant les phrases des autres.

PERROS-GUIREC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lannion (Côtes-du-Nord). Port avec une rade très sûre ; 2,900 hab.

PERROT ou **PERROT** Dimin. de Pierre. Gai comme Perrot. Au bout de trois jours, je le rendis gai comme *Perrot*. (H. Estienne.)

— Se dit aussi pour Perroquet.

PERROT, s. m. Techn. Réunion d'écheveaux en lil de laine cardée. ‖ Tête de lil.

PERROTÉTIE, s. f. (pr. *pe-ro-te-ci* ; le *Perrotet*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des célastrinées, établi pour plusieurs espèces du Pérou. Syn. de NICOLSONIE.

PERROTINE, s. f. (de *Perrot*, nom de l'inventeur). Techn. Machine pour imprimer les indiennes en trois et quatre couleurs.

* **PERRUCHE**, s. f. Ornith. Espèce de perroquet à longue queue, comme les aras, mais qui s'en distingue par ses joues emplumées, tandis qu'elles sont nues chez ces derniers. Perruche ara pavouane. Perruche sagittifère à collier. Perruche sagittifère du Bengale. Perruche à front jaune. Perruche à front rouge. Perruche aux ailes variées. Perruche à tête bleue. Perruche lori. ‖ *Perruche d'Alexandre*. Perroquet dont le plumage est d'un beau vert, avec une tache noire sous la gorge et un collier rouge sur la nuque ; elle fut importée des Indes orientales en Grèce par Alexandre le Grand.

— Vulgairement et abusivement, Femelle du perroquet.

— Fam. Fillette bavarde. C'est une petite perruche.

— Mar. Mât élevé au bout du mât de perroquet de fougue. ‖ Voile portée par le mât d'artimon.

* **PERRUQUE**, s. f. (ét. ital., *perrucco*, même signif.). Coiffure de faux cheveux. Perruque blonde, brune, noire, grise, blanche. Perruque à bourse, à marteaux, à nœuds, à calotte, à tonsure. Perruque métallique. Perruque à ressort. Perruque d'homme. Perruque de femme. Prendre perruque. Avoir perruque. Porter perruque. Juvenal nous apprend que l'impératrice Messaline se couvrait la tête d'une perruque blonde lorsqu'elle allait se prostituer aux portefaix de Rome. L'usage des perruques nous est venu des Romains, et s'est perpétué jusque vers le XIIe siècle ; il n'a été ensuite repris qu'au XVIIe. Les laïques n'ont point porté de perruque en France avant 1629, et les ecclésiastiques avant 1650. Les perruques devinrent énormes sous le règne de Louis XIV ; il y en avait du prix de 3,000 livres, à cause de la quantité prodigieuse de cheveux et de leur longueur, mais surtout de la couleur blonde, que Binette, perruquier du roi, mit en vogue à la cour. Elles diminuèrent de volume sous les règnes suivants. Depuis la Révolution, la perruque dite à la *Titus* ne fut guère portée que pour cacher la calvitie. Changez en cheveux noirs votre *perruque* blonde. (Rac.) Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des *perruques*, lorsque l'on peut porter des cheveux de son cru, qui ne coûtent rien. (Mol.) Le cocher de M. de Boismorand était là en *perruque*, à la porte, avec le coupe de mademoiselle Virginie. (Mérimée.)

— Par anal. Amas de filaments en forme de perruque. Les crêtes étaient taillées presque à pic et laissaient pendre à leurs flancs écaillés de noires racines d'arbres tombant en *perruques* épaisses. (H. Castille.)

— Poét. S'est dit pour Feuillage des arbres.

Le tronc de branches dévêtu
Reprenant sa perruque verte. (REGNIER.)

— *Tête à perruque*. Tête de bois sur laquelle on pose et on accommode les perruques.

— Fig. et fam. *Tête à perruque*. Homme ridicule, laid et vieux. Quand elle s'est présentée en Bavière et en Autriche, elle a trouvé deux ou trois grosses têtes à *perruque* qui l'ont regardée avec des yeux stupides et étonnés. (Voltaire.)

— En ce sens, on dit absolument *Perruque*. Je ne balance pas assurément entre Catherine II et les vingt-cinq *perruques* de Genève. (Volt.)

— Fig. *Donner une perruque à quelqu'un*. Le réprimander vertement, lui faire de vifs reproches. Cette locution a d'abord été usitée dans les couvents, par allusion à la coutume où étaient les mères de donner une perruque aux novices qu'elles renvoyaient.

— Pop. Détournement de matériaux appartenant à l'État commis par celui qui en a la garde.

— Pop. *Perruque de brouse*. Violent mal de tête éprouvé le matin par suite de l'ébriété de la veille. Une vraie *perruque* de braise sur sa tête, et son cœur avec ça qu'on lui arrachait maintenant. E. Zola.)

— Bot. Assemblage de poils ou de filaments très menus, auxquels adhèrent les graines des champignons angiocarpiens. ‖ *Arbre à perruque*. Nom vulgaire du sumac fustet.

— PERRUQUE, adj. Qui est passé de mode, qui ne s'est pas conformé au progrès, aux idées de temps, dans la littérature, dans les arts. Style perruque. Goût perruque. Genre perruque.

PERRUQUÉ, ÉE part. pass. du v. Perruquer. S'emploi adjectiv. L'abbé de La Rivière, évêque de Langres, a été le premier ecclésiastique qui ait porté perruque, et on peut par conséquent l'appeler avec justice le doyen des ecclésiastiques *perruqués*. (Fluers.)

— Fig. Le courrier qui devait venir hier n'est pas encore arrivé ; c'est le bien *perruqué* de glaçons qui l'a arrêté par les chemins. (Balzac.)

PERRUQUER, v. a. 1re conj. Placer une perruque sur la tête, faire une perruque. Perruquer les comédiens.

— Absol. Ce coiffeur perruque bien.

PERRUQUERIE, s. f. (rad. *perruque*). Fam. Chose vieille et démodée.

* **PERRUQUIER** s. m. Faiseur de perruques, artisan qui s'occupe de tout ce qui regarde la barbe et les cheveux. La corporation des perruquiers est fort ancienne. En 1631, elle fut confirmée, et le nombre des maîtres fut porté à deux cents. Les *perruquiers* français décidèrent en législateurs sur la forme des perruques étrangères. Montesquieu. Un groupe de *perruquiers*, de peintres et d'orfèvres s'attache au corps du roi, du prêtre et du riche. (P. de St-Victor.)

— De nos jours, on dit mieux *coiffeur*.

— Fam. *Quart d'heure de perruquier*. Se dit d'une attente plus prolongée qu'on ne l'avait annoncée. Cette expression vient de l'habitude qu'avaient les perruquiers, pour faire patienter leurs pratiques, de leur dire qu'elles allaient être servies dans un quart d'heure.

— Adjectiv. Un garçon perruquier.

— PERRUQUIÈRE, s. f. Femme du perruquier.

Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière,
Est l'unique souci d'Anne sa perruquière. (BOILEAU.)

PERRYGINE, s. f. Pathol. Nom d'une espèce de dermatose teigneuse, marquée de rugosités.

* **PERS, ERSE**, adj. (pron. *per* ; ét. bas-lat., *persus*, dérivé de *persicum*, pêche). D'une couleur entre le vert et le bleu. Les anciens donnaient aux déesses des yeux pers. Pallas aux yeux pers. Un chaperon de couleur perse. Draps pers, de couleur perse. Le drap pers est d'un bleu brun ou d'un violet couvert. Il venait d'apercevoir Yolande de Foix, tranquille et radieuse en sa loge, qui fixait sur lui ses beaux yeux *pers*. (Th. Gaut.)

L'entrecoupement de leurs formes diverses,
Peintes de cent façons, jaunes, rouges et perses,
(BOISARD.)

— PERS, s. m. Drap de couleur perse. Un manteau de pers.

PERSAGNE, s. m. Vitic. Cépage noir du Rhône. On dit aussi *persaigne*.

PERSAIM ou **BASSEÏN**. Géogr. Ville de l'Indo-Chine anglaise, prov. et à 210 kil. S. O. de Pégu, sur le Bassein ou bras occidental de l'Iraouaddy.

PER SALTUM (pr. *per çal-toum* ; littéral. *par saut*). Expression latine, passée adverbialement en français, et usitée surtout en droit canonique, en parlant de ceux qui sont admis à un ordre supérieur sans avoir reçu l'ordre intermédiaire. Admettre un sous-diacre à la prêtrise sans lui conférer le diaconat, c'est le faire prêtre *per saltum*.

PERSAN, ANE, s. Géogr. Qui est originaire de Perse, qui habite la Perse. Ce nom s'applique plus particulièrement aux habitants de la Perse moderne. Et le *Persan* superbe est aux pieds d'une Juive. (Rac.)

Peut-être avec raison César peut entreprendre
D'attaquer un pays qui a soumis Alexandre ;
Peut-être les Gaulois, Pompée et les Romains,
Valent bien les Persans subjugués par ses mains.
(VOLTAIRE.)

— Linguist. *Le persan* ou *la langue persane*. Idiome des habitants de la Perse moderne. Le persan est formé d'un mélange de l'arabe avec le zend ou langue sacrée des anciens Perses.

— adj. Qui appartient, qui a rapport à la Perse ou à ses habitants. Peuple persan. Coutumes persanes. Elle venait des contrées *persanes* pour résister de toute sa force aux chrétiens. (J.-J. Bouss.)

Je cherche, j'envisage
Des monarques persans la conduite et l'usage (RAC.)

— *A la persane*. loc. adv. Comme en Perse, à la manière des Persans. S'habiller à la persane.

PERSANTE, Géogr. Petit fleuve de Prusse (Poméranie), finit dans la Baltique, à Colberg ; 120 kil. de cours.

PERSARMÉNIE, Géogr. Nom donné à la partie E. de l'Arménie qui revint aux Perses, quand ils partagèrent ce royaume avec l'empire d'Orient, 428.

PERSCRUTATEUR, s. m. (étym. lat., *perscrutator*, même signif. ; rad. *scrutari*, scruter). Celui qui fait des recherches minutieuses. Vieux mot.

PERSCRUTATION, s. f. (pr. *per-skru-ta-cion* ; et. lat., *perscrutatio*, même signif. ; forme de *per*, pref. augment., et de *scrutari*, rechercher). Recherche profonde. Pourquoi ce besoin d'analyser, de regarder dedans et derrière les cœurs, que j'ai appliqué, pour mon malheur et pour mes péchés à l'intime *perscrutation* des talents ? (Sainte-Beuve.) Peu usité.

PERSCRUTER, v. a. 1re conj. (ét., V. PERSCRUTATION). Rechercher avec soin, approfondir, examiner à fond. Il se troubla le cerveau comme font tous hommes qui *perscrutent* immodérément les connaissances qui ne sont de leur appartenance. Montaigne.) Vieux mot.

— SE PERSCRUTER, v. pron. Être perscruté.

PERSE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Perse. Se dit surtout des habitants de l'ancienne Perse. Les habitants de la Perse moderne s'appellent plutôt *Persans*. Les Perses étaient divisés en dix castes ou tribus; la plus noble était celle des Pasargades; la langue vulgaire était le pehlvi, et la langue sacrée le zend.

— PERSE, s. m. Linguist. Langue parlée par les Perses.

— adj. Qui a rapport aux Perses.

* **PERSE**, s. f. Comm. Toile peinte qui venait originairement de la Perse. Ma chambre était tendue de *perse* avec des nattes sur le parquet. (Th. Gaut.) Dans le château, elle lui faisait orner de chinoiseries le joli boudoir meuble en *perse* dorée. (De Gonc.)

— *Bleu de Perse*. Nom donné au bleu perse.

— Adjectiv. Une toile perse. Un meuble, une tenture, une robe perse.

PERSE ANCIENNE. Géogr. On a entendu sous ce nom : 1° la *Perse propre* ou *Perside*, contrée de l'Asie ancienne, au S., sur le golfe Persique. Villes, Pasargade et Persépolis. Aujourd'hui *Farsistan*; 2° l'empire des Perses, qui, sous Darius Ier, avait pour limites, au N., l'Iaxarte, la mer Caspienne, le Caucase, le Pont-Euxin et la Propontide; à l'O., la mer Égée, la Méditerranée, le désert de Libye en Afrique; au S., les cataractes de Syène, la mer Rouge, l'Arabie, le golfe Persique et la mer Erythrée; à l'E., l'Indus. Darius Ier le divisa en 20 satrapies; 3° la partie de l'Asie occidentale, située entre le Tigre et l'Indus, qui forma le royaume des Sassanides. Au moyen âge, et dans les temps modernes, on a souvent compris sous le nom de Perse la même étendue de pays.

— PERSE MODERNE OU IRAN. Royaume de l'Asie occidentale, borné au N. par la Transcaucasie, la mer Caspienne et le Turkestan; à l'O., par la Turquie d'Asie; à l'E., par l'Afghanistan et le Beloutchistan; et au S., par le golfe Persique. Il a une superficie de 1,650,000 kil. carrés environ. La capitale est *Téhéran*. La Perse comprend la moitié occidentale du plateau d'Iran, dont le reste appartient à l'Afghanistan et au Beloutchistan. Les trois dixièmes du pays sont occupés par des déserts salins et sablonneux. On compte plus de 30 lacs, dont le plus grand est celui d'Ourmiah. Au N., les étés sont assez chauds et les hivers très doux, sauf dans l'Aderbadjan. Dans le plateau, au centre, un froid rigoureux succède à une chaleur excessive. Enfin au S., le littoral du golfe Persique est désolé par un vent brûlant, le simoun. Les richesses minérales de la Perse ne sont pas toutes exploitées. Le sel abonde. Le Khorassan fournit de belles turquoises. Les productions végétales sont très variées; la figue, la grenade, la mûre, l'amande, la pêche sont, dit-on, originaires de Perse. Les chevaux et les mulets de la Perse sont très recherchés. Le chameau y est commun. L'industrie a décliné; les Persans excellent encore cependant dans la fabrication des armes, des tapis, des châles, des étoffes de soie et de laine, des cristaux, des poteries, etc. La population est, dit-on, de 7 à 8 millions d'habitants, la plupart Tadjiks, descendants des Mèdes et des Perses, de race aryenne, soumis à des Turcomans, de race tourânienne. Ils sont musulmans de la secte des schyites. Le souverain ou *shah* de Perse a un pouvoir absolu; il est difficile d'évaluer les revenus de l'État. L'armée est encore mal organisée. La Perse renferme les 10 provinces suivantes : au N. le Mazanderan et le Ghilan; à l'O. l'Aderbaïdjan et le Kourdistan; au S. le Khouzistan; à l'E. le Kerman, le Kouhistan et le Khorassan, et dans l'intérieur, l'Irak-Adjemi et le Farsistan.

— Hist. Dans l'antiquité, il y eut deux empires des Perses. Le premier, fondé par Cyrus, 559-530, fut détruit par Alexandre le Grand, 330 avant J.-C. Le second, après l'empire des Séleucides et celui des Parthes, fut fondé par les Sassanides, 226-652 ap. J.-C. Au moyen âge, la Perse n'eut pas d'existence bien distincte. Dans les temps modernes, la Perse se reconstitua, sous la dynastie des Sophis, 1501-1736. Au XVIIIe siècle, la mort d'Abbas III, 1736, et l'usurpation de Nadir-Chah, 1736-1747, furent suivies d'une série de guerres civiles auxquelles mit enfin terme l'avènement d'Aga Mohammed-Khan, fondateur de la dynastie actuelle des Kadjars.

— Comm. *Graines de Perse*. V. NERPRUN.

PERSE (Aulus Persius Flaccus). Poète satirique latin, né à Volaterra, 34-62 ap. J.-C., de l'ordre équestre, fut le disciple du stoïcien Cornutus, et fut lié avec Lucain, Cœsius Bassus et Thraséas. Il nous reste de lui six satires; on leur a reproché une obscurité qui tient au brusque changement d'interlocuteurs, à l'emploi de locutions populaires ou proverbiales.

PER SE, s. m. (pr. *per cé*; mots latins signif. *par soi*). Chim. Ne s'emploie que dans l'expression *Précipité per se*. Ancien nom de l'oxyde rouge de mercure.

PERSÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au persea. ‖ **PERSÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des laurinées ayant pour type le genre persea.

PERSEA, s. m. Antiq. Espèce de lotus dont le fruit en forme de poire se trouve représenté sur la tête d'un grand nombre de divinités égyptiennes.

— Bot. Genre de la famille des laurinées, type de la tribu des persées, établi pour des arbres originaires de l'Asie et de l'Amérique tropicale.

PERSÉCUTANT, part. prés. du v. Persécuter. Qui persécute. Du riche orphelin *persécutant* l'enfance. (J.-B. Rouss.)

* **PERSÉCUTANT, ANTE**, adj. Qui aime à persécuter, qui se rend importun, incommode. Un homme persécutant. Une femme persécutante. Des créanciers persécutants. Avoir affaire à l'homme du monde le plus persécutant. Celui qui m'embarrasse le plus, c'est ce *persécutant* monsieur André. (Regnard.)

— Se dit également des choses. Ah! le trouverons-nous toujours partout, ô vérité *persécutante*? (Bossuet.) Religion *persécutante*. (J.-J. Rousseau.)

— Substantiv. C'est un grand avantage pour exciter la commisération que la proximité du sang et les liaisons d'amour ou d'amitié entre le *persécutant* et le persécuté. (Corneille.)

PERSÉCUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Persécuter. S'empl. adjectiv. Les chrétiens persécutés. La religion, la vertu persécutée. Cinna fait voir la première action tragique : la vertu commence dès lors à être *persécutée* par le vice. (Boss.) Les hommes paisibles sont *persécutés* comme indifférents, les hommes énergiques comme dangereux. (B. Const.) Toujours *persécuté*, mais toujours calme et ferme. (Id.) Au moment même où nous écrivons, au moment où le christianisme est *persécuté* en Europe, il se propage en Chine. (Chateaubr.)

— Fig. *Persécuté de*. Assailli. Ce ministre est persécuté de sollicitations de toute espèce. Le fat est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit *persécuté* de bonnes fortunes, il ment joliment à son honneur et gloire. (Mariv.)

— *Persécuté de*, suivi d'un infinitif. *Persécuté* de consentir à l'impression de sa harangue. (La Bruyère.)

— *Persécuté de*, de signifiant *par*. De combien de malheurs pour vous *persécutée*! (Rac.) Confus, *persécuté* d'un mortel souvenir. (Id.) *Persécuté* du sort sans en être abattu. (Dulard.)

— Substantiv. Le tribunal des honnêtes gens et des esprits fermes est le dernier ressort pour les *persécutés*. (Volt.)

* **PERSÉCUTER**, v. a. 1re conj. (étym. lat., *per*, pref. augment.; *sequi*, suivre). Tourmenter par des poursuites violentes, par des voies injustes, par des mesures tyranniques. Pendant trois siècles, les empereurs romains ont persécuté les chrétiens, sans que le christianisme se soit éteint dans le sang des martyrs. Les méchants sont heureux quand il leur est donné de persécuter les gens de bien. On croit servir l'État quand on nous *persécute*. (Corn.) Ils font des vœux pour nous qui les *persécutons*. (Id.) Voyez dans quel sentier la vertu chemine, et par elle-même et par l'effort de ceux qui la *persécutent*. (Boss.) Je passe donc mes jours loin des hommes, que j'ai voulu servir, et qui m'ont *persécuté*. (B. de St-Pierre.) Le plus grand plaisir qu'on pût faire aux Juifs était de *persécuter* ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis. (E. Renan.)

— Fig. Ceux qui *persécutent* persévéramment en eux-mêmes leurs mauvais désirs... (Bossuet.)

— Par exagér. Exceder, importuner, harceler. Les créanciers persécutent souvent leurs débiteurs. Un personnage public, un dignitaire, un fonctionnaire haut placé, ne manquent jamais de solliciteurs qui les persécutent. Cela est au-dessous de ma condition; mais je le fais seulement pour donner à gagner aux libraires qui me *persécutent*. (Mol.)

— Quereller, vexer. Un mauvais maître aime à persécuter ses domestiques. Cette femme acariâtre trouve toujours moyen de persécuter son mari.

— Avec un nom de chose pour sujet, Tourmenter. Il est juste que les remords ne cessent point de persécuter le coupable. Tôt ou tard la fortune se lasse de persécuter les mêmes victimes. Seigneur, mille malheurs *persécutent* sa vie. (Rac.) J'excitai mon courage à le *persécuter*. (Id.) C'est la jalousie dans les princes des prêtres qui *persécuta* Jésus-Christ. (Massillon.)

— Faire éprouver des maux, des souffrances physiques. Les suites de la maladie me *persécutent* encore. (Volt.) Elle a été d'une grande consolation pour moi dans les souffrances continuelles qui *persécutent* la fin de ma vie. (Id.)

— *Persécuter sur*. Oui, les Grecs sur le fils *persécutent* le père. (Rac.)

— Absol. Il y a des gens qui *persécutent* par leur amitié, comme d'autres par leur haine. (Acad.)

Non, non, *persécutez*,
Et soyez l'instrument de nos félicités. (CORNEILLE.)

— SE PERSÉCUTER, v. pron. Se tyranniser, se tourmenter violemment et injustement les uns les autres. Mortels, ne vous persécutez point; la nature et le sort vous préparent assez de douleurs. J'espère que, dans sept ou huit cents ans, les hommes ne se *persécuteront* plus pour savoir. (Volt.)

— Se harceler, se presser, se quereller mutuellement. Des époux qui se persécutent.

—Se tourmenter soi-même. Cet homme pourrait être heureux s'il ne se persécutait lui-même.

* **PERSÉCUTEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui persécute. Néron a été un des plus grands persécuteurs. Les *persécuteurs* sont toujours des égoïstes forcenés, fanatiques de bonheur et de domination. (Boiste.) Cruels et lâches *persécuteurs*, faut-il donc que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies? (Pasc.) Quel est le *persécuteur*? C'est celui dont l'orgueil blessé et le fanatisme en fureur irritent le prince ou les magistrats contre les hommes innocents, qui n'ont d'autre crime que de n'être pas de son avis. (Volt.) La vie de chaque victime était probablement considérée comme la propriété des *persécuteurs*. (L. Blanc.)

C'est lui, n'en doutez pas, dont le sang innocent
Pour son *persécuteur* prie un Dieu tout-puissant. (CORNEILLE.)

Pendant que votre main sur eux appesantie,
A leurs *persécuteurs* les livrait sans secours,
Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours. (RAC.)

— *Persécuteur de*. Le persécuteur de l'innocence.

Mathan, de nos autels infâme déserteur,
Et de toute vertu zélé *persécuteur*. (RACINE.)

— *Persécuteur sur*. Je n'en veux pas sur vous faire un *persécuteur*. (Corn.)

— *Persécuteur*, pris en bonne part. Le juste, sévère à lui-même, et *persécuteur* irréconciliable de ses propres passions. (Boss.) Il s'était fait partout le champion d'un principe et le *persécuteur* d'un vice. (H. Tame.)

Déjà de l'insolence heureux *persécuteur*,
Vous aviez des deux mers assuré les rivages. (RAC.)

— Fam. Personne pressante, incommode, importune. Cet homme est pour moi un cruel persécuteur. Qui me débarrassera de ce persécuteur sempiternel?

— *Persécuteur d'oreilles*. Celui qui fatigue par son bavardage, ou qui écorche les oreilles à force de mal parler.

— Adjectiv. Depuis dix huit cents ans, l'enfer déchaîne contre l'Église de Dieu toutes les fureurs persécutrices. Cet homme est animé d'un zèle *persécuteur*. (Académie.) La vanité légère, étourdie, douce et caressante en société, devient intolérante, cruelle, *persécutrice*, lorsqu'elle abuse du pouvoir. (Boiste.) Si l'on regarde comme très injustes les païens *persécuteurs*, on doit regarder aussi comme très injustes les chrétiens *persécuteurs*. (Volt.)

— Pathol. Qui concerne les aliénés atteints du délire des persécutions. Manie persécutrice.

* **PERSÉCUTION**, s. f. (pr. *per-cé-ku-cion*; rad. *persécuter*). Poursuite injuste et violente, vexation odieuse, cruelle tyrannie. Exercer des persécutions sur quelqu'un, contre quelqu'un. La haine et les *persécutions* du méchant honorent l'honnête homme. (Boiste.) La *persécution* suit de près la calomnie. (Volt.) Je me suis précautionné contre les plus violentes *persécutions*, et j'ai de quoi les braver. (Id.) Toute *persécution* fait des prosélytes quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. (Id.) La *persécution* a deux tranchants, elle blesse à droite et à gauche. (La Menn.)

— Importunité excessive et réitérée, obsession fatigante et continuelle. Ne me pressez pas ainsi, c'est une persécution. Quand cesserez-vous vos persécutions? Il y a des amitiés, des amours qui dégénèrent en *persécutions*. (Boiste.)

— S'est dit pour Poursuite exercée par voie de justice. La *persécution* des financiers continue. (Malh.)

— Pathol. *Délire de persécution*. État des aliénés qui se croient persécutés.

— Relig. chrét. Nom donné particulièrement aux tourments que les empereurs romains ont fait subir aux chrétiens pendant trois siècles. On compte dix persécutions, dont celle de Néron est la première. Les cicatrices qui leur étaient restées des fureurs de la *persécution*. (La Bruy.) La cruauté des tyrans obligeait ces premiers disciples de la foi à chercher des lieux obscurs et cachés, pour se dérober à la fureur des *persécuteurs*. (Mass.) L'Église, sous l'empereur Julien, fut exposée à une *persécution* du caractère le plus dangereux. (Chateaubriand.) ‖ Dans un sens un peu moins rigoureux, Tout ce que l'Église et les chrétiens sont appelés à souffrir en vue de Dieu et du salut, sans que la souffrance aille jusqu'au martyre. L'Église n'oppose aux *persécutions* que la patience et la fermeté. (Mass.) Il faut aux grands de grandes vertus; la prospérité est comme une *persécution* continuelle contre la foi. (Id.)

* **PERSÉE**, s. m. Astron. Constellation comprise entre Cassiopée et le Cocher.

PERSÉE. Temps hér. Héros grec, fils de Jupiter et de Danaé, expose à la merci des flots par son aïeul Acrisius, roi d'Argos, fut recueilli par Polydecte, roi de Sériphos; il se signala par la mort de Méduse, par sa victoire sur Atlas, par la délivrance d'Andromède. Acrisius le reçut alors et fut tué par Persée, qui se livrait à l'exercice du palet, dont il était l'inventeur. Persée devint roi de Tirynthe, et agrandit Mycènes.

— PERSÉE. Roi de Macédoine, 178-168 avant J.-C., était fils de Philippe V. Il se prépara à la guerre contre Rome, mais fut battu complètement par Paul-Émile à Pydna, 168. Refugié à Samothrace, il finit par se livrer. On le laissa, dit-on, mourir de faim à Albe.

PERSÈGUE, s. f. (du lat. *persicum*, pêche). Bot. Ancien nom de la pêche.

— Ichtyol. Syn. de PERCHE.

PERSÉIDES, s. f. pl. Étoiles filantes qui paraissent tomber de la constellation de Persée.

PERSÉITÉ, s. f. (ét. lat., *per*, par; *se*, soi). Scolast. Qualité de ce qui existe par soi-même. La perséité est un des attributs de Dieu.

PERSEL, s. m. Chim. Sel dans lequel l'acide est combiné avec une base dont le métal est au maximum d'oxydation.

PERSÉPHONE, s. f. (de *Perséphone*, nom myth.). Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxystomes, tribu des leucosiens, établi pour trois espèces dont la patrie est inconnue.

PERSÉPHONE. Myth. grec. Nom grec de Proserpine.

PERSÉPOLIS. Géogr. anc. Ville de la Perside, sur l'Araxe. Alexandre le Grand s'en empara, 330 av. J.-C., et y mit le feu; mais il n'y brûla qu'une partie du palais du grand roi. Les ruines de Persépolis, appelées aujourd'hui *Tschill-Minar* (les 40 colonnes), sont près d'*Istakhar*, à 48 kil. N.-O. de Chiraz.

PERSÉPOLITAIN, AINE, s. Géogr. Habitant, habitante de Persépolis.

— adj. Qui appartient, qui a rapport à Persépolis ou à ses habitants.

— *Architecture persépolitaine*. Un des noms donnés à l'architecture des anciens Perses. Il donne l'idée d'une sculpture *persépolitaine* que l'art grec aurait retouchée. (P. de St-Victor.)

PERSÉQUE, s. f. Bot. et Ichtyol. Syn. de PERSEGUE.

PERSERIN ou **PRISRENDI**. Géogr. Ville de Turquie d'Europe (Haute-Albanie), à 125 kil. E. de Scutari, près du Drin Blanc; 10,000 hab.

* **PERSÉVÉRAMMENT**, adv. (pr. *per-cé-ré-ra-man*). Avec persévérance. S'occuper persévéramment d'une chose. Travailler persévéramment à sa fortune, à son salut. Prier *persévéramment* et avec instance. (Bossuet.) Il est peu usité.

* **PERSÉVÉRANCE**, s. f. (ét. lat., *perseverantia*, même signif.; formé de *perseverare*, persévérer). Qualité de celui qui persévère. Grande, longue, louable persévérance. Persévérance dans le travail, dans le bien, dans le mal. Agir avec persévérance. Manquer de persévérance. Obtenir un emploi par sa persévérance. Montrer une immuable persévérance dans tous ses devoirs. La *persévérance* utilise le passé, le présent, l'avenir. (Boiste.) La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue *persévérance*. (La Bruy.) Un moment plus tôt ils mouraient sociables, et laissaient après eux un rare modèle de la *persévérance* dans l'amitié. (Id.) Celui-là seul mérite le nom de bienfaisant qui fait le bien avec *persévérance*. (Lemontey.) Le succès naît de la *persévérance*. (Mme Necker.) Si petite que soit une tâche, on ne la remplit pas sans *persévérance* : c'est une vertu nécessaire à la pratique de toutes les autres. (De Juss.)

Fuyez un courroux
Que ma *persévérance* allume contre vous. (RACINE.)

— Se dit aussi en parlant des choses. La persévérance de la haine, de l'amour. La persévérance d'un mal. Oui, je le loue, ô ciel! de la *persévérance*. (Rac.)

Et c'est cette vertu si nouvelle à la cour,
Dont la *persévérance* irrite mon amour. (RACINE.)

— Loc. prov. *La persévérance vient à bout de tout*. Avec quelque lenteur que la persévérance marche, son succès est certain, parce qu'elle ne perd pas son objet de vue et n'interrompt jamais ses poursuites.

— Théol. Constance dans la foi, dans la piété; alors il est presque toujours employé absolument. Demander à Dieu le don de persévérance, la grâce de la persévérance finale. Sa *persévérance* ne fait-elle pas honte à nos inégalités et à nos inconstances? (Flèch.) ‖ *Persévérance finale*. Persévérance qui dure jusqu'à la fin de la vie. Nos résolutions ne vacillent plus, la mort ou plutôt la grâce de la *persévérance* finale a la force de les fixer. (Boss.)

— *Catéchisme de persévérance*. Catéchisme ou instruction religieuse donnée aux enfants après la première communion.

— Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

PERSÉVÉRANT, part. prés. du v. Persévérer. Qui persévère. De jeunes enfants persévérant dans la vertu. Des hommes fermes et courageux, persévérant jusqu'à la fin dans l'honneur, la fidélité et la vertu.

* **PERSÉVÉRANT, ANTE**, adj. Qui a de la persévérance, qui persiste, qui demeure ferme. Un homme persévérant. Une femme persévérante. Un esprit, un cœur, un caractère persévérant. Des prières attentives et persévérantes. Des respects persévérants. Des soins persévérants. Aurait-elle été si *persévérante* dans cet exercice? (Boss.) Je m'arrête à cette vertu *persévérante* et continue. (Flèch.) L'artifice est plus habile et plus *persévérant* que la défiance. (Massill.) Vous avez un grand avantage sur les autres hommes, c'est que vos vertus sont *persévérantes*. (Volt.) Heureuse si des vertus si pures et si *persévérantes* avaient pu être utiles au monde! (Id.)

— PERSÉVÉRANTES, s. f. pl. Nom donné à des filles repenties qui vivent cloîtrées dans un couvent.

* PERSÉVÉRER, v. n. 1re conj. (du lat. *perseverare*, même signif.). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je persevere, tu persèveres, il persévere*, etc. *Il persèverera. Je persèverérais.* Persister, continuer à faire une même chose, demeurer ferme et constant dans un sentiment, dans une résolution. Persévérer dans l'étude, dans le travail. Persévérer dans son silence, dans sa déposition, dans ses dénégations. Persévérer dans la prière, dans la vertu, dans le devoir. Persévérer dans l'endurcissement, dans le mal, dans l'impénitence. Persévérer courageusement. Ils souffrent beaucoup à être toujours les mêmes, à *persévérer* dans la règle ou dans le désordre. (La Bruy. Dans ses retardements si Pyrrhus *persévère*... (Rac.)

— *Persévérer à.*

Grand Dieu! si votre haine
Persévère à vouloir l'arracher de mes mains,
Que peuvent devant vous tous les faibles humains?
(RACINE.)

— Absol. On commence à pratiquer la vertu par amour-propre, on continue par honneur, on *persévère* par habitude. (Charron.)

— Être toujours du même avis. Il persévère malgré les nouveaux renseignements qui lui ont été donnés.

— Persister dans la foi, dans les œuvres. Il ne suffit pas de bien commencer, il faut encore persévérer. Vous l'avez dit, ô mon Dieu! qui *persévérera* jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. (Flech.)

Achève de leur inspirer
Le désir de *persévérer*. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Résister aux remèdes. Son mal persévère.

— Syn. comp. PERSEVERER, CONTINUER, PERSISTER. V. CONTINUER.

PERSÉVÉRIE, s. f. Dr. féod. Droit qu'avait un seigneur de poursuivre son homme de corps, son serf.

PERSICA, s. m. (du lat. *persicus*, pêcher). Bot. Nom scientifique du genre pêcher.

* PERSICAIRE, s. f. (et. lat., *persicus*, pêcher). Bot. Genre de plantes de la famille des renouées, que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement. La tige de la persicaire s'élève à 2 et jusqu'à 3 mètres de hauteur; ses fleurs sont d'un beau rose et forment des épis pendants; ses propriétés sont astringentes et antiseptiques.

PERSICARIE, s. f. (et. lat., *persicus*, pêcher). Bot. Nom donné autrefois au poivre d'eau et à la persicaire commune, dont les feuilles ont quelque ressemblance de forme avec celles du pêcher. On a depuis désigné sous ce nom un grand nombre d'espèces de renouées.

PERSICIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *persicus*, pêcher; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pêcher.

PERSICITE, s. f. (du lat. *persicum*, pêche). Anc. minér. Pierre argileuse, imitant la pêche par sa forme.

PERSICO-BACTRIEN, ENNE, adj. Hist. Qui appartient aux Perses et aux Bactriens. De même on dit, *persico-médique*, qui a rapport aux Perses et aux Mèdes; *persico-oriental*, etc.

* PERSICOT, s. m. (du lat. *persicum*, pêche). Liqueur spiritueuse dont la base est de l'esprit-de-vin et des noyaux de pêche.

PERSICULE, s. f. Moll. Genre de gastéropodes, formé aux dépens des marginelles pour les espèces à spire non saillante.

PERSIDE ou PERSE PROPRE, Géogr. V. PERSE ANCIENNE.

PERSIEN, s. m. Anc. art milit. Bouclier qui servait à garantir les travailleurs.

* PERSIENNE, s. f. (de *Perse*, n. géogr.). Sorte de jalousie composée de lames fort minces, disposées en abat-jour, et montées sur un châssis qui s'ouvre en dehors des fenêtres comme des contrevents. Poser, fermer, abattre, ouvrir des persiennes. Apercevoir quelqu'un à travers les persiennes.

* PERSIFLAGE, s. m. Action de persifler. Propos d'une personne qui persifle; manière de parler qui consiste à dire plaisamment des choses sérieuses, et sérieusement des choses plaisantes. Se permettre envers quelqu'un un indécent persiflage. Ne faire que du persiflage. Tout ce discours n'est que du persiflage. Il a parlé continuellement sur un ton de persiflage. Le *persiflage* ironique, celui qui se nourrit d'antiphrases, de contre-vérités, rend odieux celui qui l'emploie. (Boiste.) Le *persiflage* au sourire affecté. (Lebrun.) Moulinet dédaigna le *persiflage* de son gendre et poursuivit l'exécution de ses plans. (G. Ohnet.

De la joie et du cœur on perd l'heureux langage
Pour l'absurde talent d'un triste *persiflage*. (GRESSET.)

PERSIFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Persifler. S'emploie adjectiv. Cette coquette a été cruellement persiflée. Il arrive quelquefois, et c'est justice, que le persifleur est persiflé.

* PERSIFLER, v. a. 1re conj. rad. *siffler*, précédé de *per*, pref. augment.). Railler avec finesse, avec une fausse ingénuité, de manière à tromper une personne sur la sincérité des choses flatteuses qu'on lui adresse. Il ne s'est pas aperçu qu'on le persiflait. Il ne faut jamais persifler les gens avec trop de cruauté. N'espérez pas me persifler impunément. C'est de l'usage de tout dire sur le même ton qu'est venu celui de *persifler* les gens sans qu'ils le sentent. (J.-J. Rousseau. La langue paraît s'altérer tous les jours; dites-moi si Racine a *persifle* Boileau, si Bossuet a *persifle* Pascal, et si l'un et l'autre ont mystifié La Fontaine en abusant de sa simplicité. Voltaire.)

— Absol. Dire plaisamment des choses sérieuses, et sérieusement des choses plaisantes; parler ironiquement, d'un ton moqueur. Cette personne ne raisonne pas, ne discute pas, elle persifle. On ne sait que penser de votre langage, vous avez toujours l'air de persifler.

— SE PERSIFLER, v. pron. Se railler l'un l'autre. Ils se sont persiflés tous les deux avec autant de sang-froid que de finesse.

— Se moquer de soi-même. Après avoir commencé par me *persifler* moi-même, j'aurai tout le temps de persifler les autres. (J.-J. Rouss.)

— L'Académie écrit avec une seule *f* le composé *persifler*, quand elle écrit avec deux le simple *siffler*. C'est absolument illogique.

* PERSIFLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui persifle, qui a l'habitude ou la manie de persifler. Misérable persifleur. Impitoyable persifleur. Maladroit, malencontreux persifleur. Il n'y a rien de bon à attendre d'un persifleur de profession. Le persifleur tient à la fois du railleur et du méchant, mais plus de celui-ci que de celui-là; son art consiste à vous tourner en ridicule sans que vous puissiez vous en douter; il vous croit un sot parce que vous ne le croyez pas un menteur.

— Adjectiv. Un ton persifleur. Un esprit persifleur. Un caractère persifleur. Il est inusité au féminin.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PERSIGNY, Jean-Gilbert-Victor FIALIN, comte de), né à Saint-Germain-Lespinasse, Loire), 1808-1872, maréchal des logis des hussards, prit une part assez active au mouvement militaire de Pontivy, en juillet 1830, pour être mis en congé de réforme. En 1831, il collabora au *Temps* de Paris, puis adopta le nom de vicomte de Persigny. La lecture du *Mémorial de Sainte-Hélène* le convertit à la cause bonapartiste; il en fut dès lors le partisan le plus actif et le plus dévoué. Il fut du complot de Strasbourg, parvint à s'échapper et publia en Angleterre une *Relation de l'entreprise du prince Napoléon-Louis*. L'un des principaux complices de la tentative de Boulogne, 1840, il fut condamné par la cour des pairs à vingt années de détention; il put vivre à peu près libre à Versailles jusqu'en 1848. Aussitôt après la révolution de Février, il redevint l'homme d'action de la famille Bonaparte et contribua à l'élection du 10 décembre. Membre de l'Assemblée législative, il joua l'un des principaux rôles dans le coup d'État du 2 décembre 1851. Il devint ministre de l'intérieur, sénateur, ambassadeur à Londres, 1855-1858, puis 1859-1860; en 1863, il fut nommé duc par l'empereur. Ennemi déclaré du régime parlementaire, il affecta de recommander les innovations libérales et l'emploi d'hommes nouveaux. Il est mort à Nice.

* PERSIL, s. m. pr. *per-ci*, par syncope pour *pétrosil*; du lat. *petroselinum*, même signif.; et. gr., πέτρος, pierre; σέλινον, plante qui vient dans les pierres). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des ammінées, établi pour cinq ou six espèces de l'Europe australe, dont l'une est potagère. Le persil est une plante bisannuelle, à racine fusiforme, pivotante, grosse et charnue; sa tige, haute d'un ou deux pieds, est anguleuse, rameuse; les feuilles sont alternes, composées de folioles ovales, incisées; ses fleurs sont petites, placées au sommet des tiges; le fruit est ovoïde ou globuleux. Le persil est originaire de Sardaigne. Dans les préparations culinaires, il est un assaisonnement très usité, excite l'appétit et favorise la digestion. En médecine, ses racines sont regardées comme diurétiques et ses graines comme excitantes; celles-ci contiennent une huile volatile. Le persil répand une odeur aromatique très agréable.

— *Persil d'une.* Nom vulgaire du cerfeuil sauvage. || *Persil bâtard.* Nom vulgaire de l'éthuse. *Persil de bouc.* Nom vulgaire du boucage saxifrage. *Persil de cerf.* Nom vulgaire de l'athamante oreoselin. || *Persil de chat.* Nom vulgaire de l'ethuse faux persil et de la cicutaire aquatique. || *Persil de chien.* Syn. de PERSIL BÂTARD. || *Persil de crapaud.* Nom vulgaire de la cicutaire aquatique. || *Persil des fous.* La cicutaire aquatique. *Gros persil.* Le maceron commun. || *Persil latteux.* Le œnanthe safranée et le sélin des marais. || *Persil de Macédoine.* Nom vulgaire du bubon de Macédoine et du maceron commun. || *Persil des marais.* L'ache odorante, le sélin des prés humides et le sélin à feuilles étroites. || *Persil marsyou.* Le géranier de Robert. || *Persil des montagnes.* La livèche commune et l'athamante cervicaire, le sélin des montagnes. || *Persil de montagne blanc.* Nom vulgaire de l'athamante libanotide. || *Persil de montagne noir.* Nom vulgaire de l'athamante oreoselin. *Persil odorant.* Ache odorante. *Persil des rochers.* Le sison amome et le bubon de Macédoine.

— Fig. et fam. *Grêler sur le persil.* Exercer son pouvoir, sa critique, sur des gens faibles ou dans des choses de peu d'importance.

— Pop. *Arracheurs de persil.* Bateliers qui remontent les bateaux à l'aide de cordes, parce qu'ils se baissent comme s'ils voulaient cueillir quelque plante.

— Arg. *Aller au persil, faire son persil.* V. PERSILLER.

— Techn. Nom donné aux platines des verrous, des targettes et des espagnolettes, ces platines étant autrefois souvent découpées en feuilles de persil.

* PERSILLADE, s. f. pr. *per-ci-lade*. Il mouill. Art culin. Tranches de bœuf fortement assaisonnées de persil, d'huile et de vinaigre. Manger une persillade, du bœuf en persillade, à la persillade.

* PERSILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Persiller. S'emploi adjectivem. N'est guère usité que dans cette locution: *Fromage persillé*. Fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres qui imitent assez bien le persil haché. Le fromage de Roquefort est un fromage persillé.

— L'Académie, qui ne donne pas le verbe *Persiller*, n'admet ce mot que comme adjectif.

PERSILLER, v. a. 1re conj. rad. *persil*. Tacheter de petits points ou taches verdâtres. Les frondaisons rabougries, frippées et brûlées, ne faisaient que *persiller* le ciel. (De Gouv.

— PERSILLER, v. n. Se dit du fromage persillé. Ce fromage persille.

— Arg. Se dit des femmes publiques qui accostent les passants.

PERSILLÈRE, s. f. pron. *per-ci-llère*. Il mouill. Vase en poterie, percé de trous, et rempli de terre, dans lequel on sème du persil pour en avoir en tout temps.

PERSIMON, s. m. Hortic. Variété de prune.

* PERSIQUE, adj. 2 g. Qui appartient ou a rapport aux anciens Perses. Les crinières des bêtes bouffaient entre leurs oreilles à la mode *persique*. (G. Flaubert.)

— Archit. Se dit d'un ordre d'architecture dans lequel l'entablement est porté par des figures de captifs. Ordre persique. On explique de la manière suivante l'origine de cet ordre. Pausanias ayant vaincu les Perses, les Lacédémoniens érigèrent des trophées avec les armes de leurs ennemis, et représentèrent des Perses sous la figure d'esclaves qui soutenaient leurs portiques, leurs arches, etc.

— Anc. pathol. *Feu persique*. Nom donné au zona.

— Chorégr. *Danse persique*. Espèce de danse militaire, chez les anciens Grecs.

— PERSIQUE, s. m. Antiq. gr. Sorte de chaussure dont l'usage était réservé aux courtisanes.

— PERSIQUE, s. f. Hort. Sorte de pêche fort grosse et d'un goût délicat. Ce mot, qui se trouve dans La Quintinie, est le terme primitif d'où, par corruption, nous avons fait le mot *pêche*. V. PÊCHE.

PERSIQUE, Golfe, quelquefois *mare Erythræum*, Géogr. Golfe formé par la mer des Indes, avec laquelle il communique par le détroit d'Ormuz. Il a 800 kil. de long sur 200 kil. de large, entre la Perse au N.-E., la Turquie d'Asie au N.-O. et l'Arabie au S.-O.

PERSIQUES (Pyles ou Portes), Géogr. Défilé entre la Susiane et la Perse propre, appelé aussi *portes Susiennes*.

* PERSISTANCE, s. f. Qualité de ce qui est persistant; action de persister. C'est à peine si je me sourie de la *persistance* de ma substance; car l'immortalité de l'être sans l'immortalité du souvenir ressemble trop à la mort. (J. Simon.)

PERSISTANT, part. prés. du v. Persister. Qui persiste. Malgré leur foi nettement expliquée sur la présence réelle, *persistant* soutenant dans les sentiments de Wiclef sur la hiérarchie et la discipline de l'Église... (Volt.)

* PERSISTANT, ANTE, adj. Qui est ferme dans sa résolution, dans son sentiment.

— Qui dure, qui ne disparaît pas. Douleur persistante. Ivresse persistante. Un léger tremblement des lèvres indiquait seul l'agitation encore *persistante* de ses nerfs. (G. Ohnet.)

— Bot. Se dit de tout organe dont la durée se prolonge au-delà de l'époque où tombent les organes analogues de la plupart des végétaux. Style persistant. Calice persistant. Feuilles persistantes, etc.

— Entom. *Pattes persistantes*. Celles que l'insecte conserve dans tous les états par lesquels il passe.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle certaines faces se trouvent coupées par les faces voisines, de manière qu'elles conservent le même nombre de côtés et les mêmes angles qu'elles auraient eus sans cela, excepté que ces angles ont d'autres positions respectives.

* PERSISTER, v. n. 1re conj. rad. lat., *persistere*, même signif.; de *per*, pref. augment., et *sistere*, se tenir). Demeurer ferme dans sa résolution, dans son dire.

— *Persister à*, suivi d'un infinitif. Persister à soutenir une mauvaise doctrine, à défendre une mauvaise cause. Allons, et s'il *persiste* à demeurer chrétien... Corn.) S'éloignera-t-on de la cour avant d'en avoir tiré le moindre fruit, ou *persistera*-t-on à y demeurer sans grâce et sans récompense? (La Bruy.)

— *Persister dans*, suivi d'un nom. Persister dans une résolution, dans un sentiment. Persister dans la foi, dans la voie du salut. Ils ont la parole, président au cercle, et *persistent* dans cette hauteur ridicule et contrefaite. (La Bruy.) Dans son aveuglement, pensez-vous qu'il *persiste*? Corn. Je *persiste* dans la prière que je vous ai faite. Volt. Votre ami *persiste* toujours dans son idée. Fl.)

— Absol. Être toujours du même avis, garder la même manière de voir. Persisterez-vous? Je persiste. Tous me conseillèrent unanimement de ne me point mêler d'une si mauvaise affaire; tout le monde me condamna, et je *persistai*. Volt.)

— Durer, ne pas disparaître. La fièvre persiste.

— Impersonn. et passiv. Et par ledit Prudhomme il a été *persisté* en ce qu'il a dit ci-dessus. Furetière.)

PERSONA, s. m. et lat., *persona*, masque). Mamm. Genre de mollusques, établi aux dépens du genre murex.

PERSONNAIRE, s. f. (du lat. *persona*, masque). Bot. Syn. de CORIÈRE.

PERSONÉ, ÉE, adj. Bot. V. PERSONNE.

* PERSONNAGE, s. m. (du lat. *persona*, personne). Personne.

Je vous dis que mon fils n'a rien fait de plus sage
Qu'en recherchant chez soi ce devot *personnage*.
(MOLIÈRE.)

— En ce sens, il se dit principalement des hommes remarquables, illustres, et dans le style soutenu. Les grands personnages de l'antiquité et ceux des temps modernes. Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, sont les plus grands personnages de leur siècle. Vous dirai-je les noms de ces grands *personnages*? Corn. Que de héros fameux! quels graves *personnages*! L. Rac. Clément Romain ne fut pas seulement un *personnage* réel, ce fut un *personnage* de premier ordre, un vrai chef d'Église. E. Renan.)

— *Tapisserie à personnages.* Tapisserie sur laquelle sont représentées des figures d'hommes et de femmes, qui reproduisent quelque action. Tapisserie à grands personnages, à petits personnages.

— Iron. *Trancher du personnage, se donner du personnage, faire le personnage, se croire un personnage*. Affecter de grands airs, faire l'important. Se croire un *personnage* est fort commun en France. La Font.)

— Dans le style familier, le mot *personnage* employé seul ou avec une épithète peu honorable se prend en mauvaise part. C'est un sot personnage. Je ne sors pas d'admiration et d'étonnement à la vue de certains *personnages* que je ne nomme pas. (La Bruy. Voilà un plaisant *personnage*! Volt.) Je défie le voyageur le plus dénué d'imagination de voir passer un tel *personnage* sans composer, à la suite de son signalement, le roman où il va jouer un rôle. A. de Cast. Le repas du mariage avait déjà donné à Belisaire l'occasion de constater les penchants d'ivrognerie du *personnage*. A. Daudet.)

Entre nos deux marquis le choix est incertain,
Gens de même acabit, *personnages* frivoles
(LA CHAUSSÉE.)

— Poét. *Personnage allégorique*. Se dit de tout être animé que la poésie personnifie. || *Personnages allégoriques parfaits*. Ceux que la poésie crée entièrement, auxquels elle donne un corps et une âme, en un mot, toutes les facultés des hommes, comme, par exemple, la Victoire, la Sagesse, etc. *Personnages allégoriques imparfaits*. Se dit des êtres inanimés auxquels la poésie prête des sentiments, qu'elle fait parler et penser, comme les bois, les fleuves, etc., ou bien encore des animaux auxquels elle accorde une intelligence supérieure à leur espèce, et le don de la parole.

— Hist. eccles. Bénéfice ecclésiastique; cure, étendue d'une paroisse. || *Être en personnage*. Se disait pour Posséder une dignité ecclésiastique.

— Peint. Nom donné aux figures d'un tableau.

— Théât. Rôle que joue un acteur, une actrice, avec cette distinction que *personnage* est plus relatif au caractère de l'objet représenté, et *rôle* à l'art qu'exige la représentation. Un rôle est aisé ou difficile; un personnage est noble ou bas. Entrer sur la scène ses *personnages*. (La Bruy. Est-ce dans le chœur jeta les *personnages*. Bon! D'un nouveau *personnage* inventez-vous l'idée. Id. Pour moi, je vous déclare que je ne me souviens pas d'un mot de mon *personnage*. Mol. Les autres *personnages* doivent concourir à ces effets terribles que toute tragédie doit produire. Voltaire.) Un héros qui ne joue d'autre rôle que celui d'être aimé ou amoureux, ne peut jamais émouvoir; il cesse dès lors d'être un *personnage* de tragédie. Id.) *Personnage muet*. Personnage qui ne prend pas part au dialogue.

— Par extens. Toute personne qui figure dans un roman, dans un poème narratif. A peine ai-je parcouru quelques pages de Clarisse, que je compte déjà quinze ou seize *personnages*. Diderot.)

— Fig. Rôle qu'on joue dans le monde, celui qui joue ce rôle. C'est votre fait de bien jouer le *personnage* qui vous est donné; mais de le choisir, c'est le fait d'un autre. Pascal. Il voit périr sur le théâtre du monde les *personnages* les plus odieux. La Bruy. Ces décorations si magnifiques qui nous éblouissent et qui embellissent nos histoires cachent souvent les *personnages* les plus vils et les plus vulgaires. Massillon.)

Que vous jouez au monde un petit *personnage*
De vous claquemurer aux choses du ménage! (MOL.)

— Fam. *Jouer un beau personnage*. Occuper

un emploi qui attire la considération et l'estime. || *Jouer un mauvais personnage, un triste personnage, un sot personnage, un étrange personnage.* Être engagé dans une affaire fâcheuse.

Par la chaleur de montrer ses ouvrages,
On s'expose à jouer de mauvais *personnages*. (Mol.)

— On dit de même : Faire un méchant personnage, un ridicule personnage, un plat personnage, etc.

PERSONNALISATION s. f. (pr. *per-so-na-li-za-cion*). Action de personnaliser.

PERSONNALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Personnaliser. S'empl. adjectiv.

PERSONNALISER, v. a. Ire conj. Prêter des sens, une existence personnelle à une abstraction pure ou à un être inanimé ; en ce sens, il est synonyme de Personnifier, qui est beaucoup plus usité. Personnaliser la justice, la prudence. Personnaliser le vice, la vertu.

— PERSONNALISER, v. n. Dire des personnalités, lancer des traits piquants, injurieux et personnels, contre quelqu'un. Du moment que l'on personnalise, la critique devient odieuse. En discutant, il ne faut jamais se permettre de personnaliser. Stanislas, qui était généreux et qui n'aimait pas la satire, fut indigné qu'on osât ainsi *personnaliser* en sa présence. (J.-J. Rousseau.)

PERSONNALISME, s. m. Action de personnaliser ou de rapporter tout à soi ; vice de celui qui rapporte tout à sa personne. Le personnalisme est un des traits les plus saillants du siècle où nous vivons.

* **PERSONNALITÉ**, s. f. Ce qui appartient à la personne, ce qui lui est essentiel, ce qui lui est propre. Le sentiment du passé et du présent nous avertit de notre personnalité. Si la mémoire se perdait totalement en nous, nous n'aurions plus la conscience réfléchie de notre personnalité. On sait que la *personnalité* repose essentiellement sur la mémoire ou la reminiscence. (Bonnet.)

— Caractère, qualité de ce qui est personnel. Pour juger sainement d'une affaire, il faut dépouiller toute personnalité.

— Égoïsme, défaut d'un homme qui n'est occupé que de lui. Que l'on aille ou l'on voudra, dans le grand comme dans le petit monde, on verra, pour peu qu'on réfléchisse, que la plupart des hommes sont d'une personnalité odieuse, insupportable. La dame est d'une *personnalité* intolérable ; le mari d'une soumission aveugle. (Mme du Deffand.)

— Trait injurieux ou piquant lancé contre quelqu'un. Dans cette acception, il se met ordinairement au pluriel. Faire des personnalités. Dire des personnalités. Se permettre des personnalités. Vos propos sont des personnalités. La personnalité la plus légère est blâmable, parce qu'elle est offensante. L'intérêt offense mêle toujours aux objections des *personnalités* qui ne sont pas des raisons. (Boiste.) Toutes *personnalités* odieuses sont bannies de ma bouche et de mes écrits. (J.-J. Rouss.)

— Renseignements, détails intimes sur une personne. Vous connaissez amplement mille particularités, mille *personnalités* qui sont inconnues à la plupart des auteurs. (Bayle.)

— Personnage. De hautes personnalités. Une salle de spectacle remplie de personnalités artistiques.

— Par extens. Chose, institution agissante et considérée comme ayant la vie. Il y eut au XIIe et au XIIIe siècle qu'on me passe l'expression, une immense *personnalité* municipale que les siècles suivants mitigèrent et amortirent de plus en plus. (Aug. Thierry.)

— Jurispr. État, qualité de personne légale. Les établissements reconnus d'utilité publique jouissent de la personnalité civile. || *Personnalité d'une loi.* Caractère d'une loi faite pour une certaine classe d'individus.

PERSONNAT, s. m. (pron. *per-so-na*). Hist. relig. Sorte de dignité bénéficiaire dans une église cathédrale ou collégiale, qui donnait préséance sur les simples chanoines.

* **PERSONNE**, s. f. (du lat. *persona*, masque de théâtre). Homme ou femme. Les personnes de l'un et de l'autre sexe. Une personne de mérite, une personne d'esprit. Des personnes de condition ou de qualité. La plupart des personnes. Quelques personnes. Fréquenter des personnes bien élevées, des personnes comme il faut. Consulter des personnes impartiales et éclairées. Personne libre. Subrogation, substitution de personnes. Les personnes et les choses. Tous trois me sont encor des *personnes* bien chères. (Corneille. Les *personnes* qui sont en peine croient volontiers ce qu'elles appréhendent. (La Font.) Elle donnait non seulement avec joie, mais avec une hauteur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'esprit de la *personne*. (Bossuet.) Elle avait peine à retenir ce rire dédaigneux qu'excitent les *personnes* simples, lorsqu'on leur voit craindre des choses impossibles. (Id.) C'est une expérience faite que s'il se trouve dix *personnes* qui effacent d'un livre une expression ou un sentiment, l'on en fournit aisément un pareil nombre qui les reclament. (La Bruy.) Les *personnes* d'esprit ont en elles les semences de toutes les vérités. (Id.) Au lieu de nous étourdir les uns les autres en parlant tous ensemble, ne ferions-nous pas mieux de nous entretenir en *personnes* raisonnables ? (Le Sage.)

— Fig. Que je vous suis obligé, monsieur, de m'écrire du séjour de la gloire et du bonheur ! ces deux *personnes* sont rarement ensemble. (Voltaire.)

— *Acception de personnes.* Préférence qu'on donne à une personne plutôt qu'à une autre, inclination qu'on a à favoriser telle personne plutôt que telle autre. Il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. La justice humaine ne peut, sans se renier elle-même, faire acception de personnes. Un arbitre doit décider entre les deux parties, sans faire acception de personnes, sans acception de personnes.

— Homme ou femme considérés en eux-mêmes, indépendamment de toute forme extérieure et sensible. Combien peu d'hommes sont capables de séparer la *personne* de son vêtement ! (Buff.)

— *Être personne à.* Être bien capable de faire une certaine chose. Ah ! si cela était, je serais *personne* à me désespérer. (Mol.)

— Fam. *Bonne personne.* Se dit de celui qui a un caractère facile, accommodant. La Feuillade ne laissa pas que d'être fort aise que Albergotti se montrât si bonne *personne*. (St-Sim.)

— *Personne publique.* Personne qui remplit des fonctions publiques.

— Se dit avec les adjectifs ordinaux pour indiquer le rang que quelqu'un occupe dans le monde. Être la première personne de la ville. L'archevêque d'Upsal était la seconde *personne* du royaume ; quiconque est la seconde veut toujours être la première. (Voltaire.)

— Particulièrement. Femme. Voilà une belle personne, c'est une des plus belles personnes du monde, une des jolies personnes de la société. Vous avez ou dire la passion de... pour son mari, quand elle l'épousa ; cela est, dit-on, complétement changé. La petite *personne* ne le peut souffrir ; on dit pour l'excuser : Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme. (Mme de Sevig.) C'était une petite *personne* d'environ quinze ans, et qui était assez jolie pour se croire belle. (Marivaux.)

Il ne vous a pas faite une belle *personne*,
Afin de mal user des choses qu'il vous donne. (Mol.)

— *Jeune personne.* Jeune fille, jeune demoiselle. Un pensionnat de jeunes personnes. Certaines complaisances que le monde pardonne aisément aux jeunes *personnes*. (La Bruy.) Vous jugez bien que le choix d'une jeune *personne* tombera sur le fils plutôt que sur le père. (Mol.) || S'est dit aussi quelquefois en parlant des jeunes gens des deux sexes. Il serait bien à souhaiter que les jeunes *personnes* des deux sexes fussent toujours éclairées, dans ces sortes de lectures, par des directeurs qui connaîtraient la trempe de leur imagination. (Condillac.)

— Absol. Personne se dit aussi par opposition à enfant, et désigne quelqu'un arrivé au complet développement de ses forces et de ses facultés. Elle apprend à chanter, à danser, elle lit, elle travaille, enfin c'est une *personne*. (Mme de Sévigne.)

— Corps, figure extérieure de l'individu. Sa personne plaît extrêmement. Cette jeune femme a mille agréments en sa personne, il y a mille charmes répandus en toute sa personne. Il n'y a rien que d'auguste en sa *personne*. (Boss.) Envoyez-moi cet habit et ces bijoux de Philémon, et je vous quitte de la *personne*. (La Bruy.) Un sot est embarrassé de sa *personne*. (Id.) La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse, défigure enfin sa *personne*. (Id.) Leur rang expose leur vie comme leur *personne* aux yeux du public. (Mass.) A ce qu'il paraît, mon cousin, vous avez assez bonne opinion de votre petite *personne*. (Destouches.)

Le peuple en sa *personne* aime encore et révère,
Et son père Maurice et son aïeul Tibère. (Corn.)
Votre *personne* seule est le bien qui me flatte,
Et tous les vains brillants dont la fortune éclate
Ne sauraient ébloui un cœur comme le mien.
(Regnard.)

— *Être bien fait de sa personne.* Avoir une belle taille, des formes régulières et des proportions avantageuses. Il est fort joli de sa *personne*. (Mme de Sev.)

— *Être content de sa personne, de sa petite personne.* Être fort satisfait de soi-même. Il n'a pas mauvaise opinion de sa petite *personne*. (Dancourt.)

— *Aimer sa personne.* Aimer ses aises, choyer sa santé, son corps, soigner avec recherche son ajustement. On dit de même : *Avoir soin de sa personne.*

— *S'assurer de la personne de quelqu'un.* Arrêter quelqu'un, le mettre en lieu sûr, lui donner des gardes.

— *Répondre de la personne de quelqu'un.* Se porter garant ou caution pour quelqu'un ; dans un autre sens, Avoir quelqu'un sous sa garde, sous sa responsabilité.

— *Répondre de sa personne.* Répondre de soi, être sûr de soi. Je ne réponds que de ma personne.

— *Payer de sa personne.* S'exposer courageusement au péril ; en général, s'acquitter honorablement de son devoir.

Quand on fait, comme vous, métier d'être vaillant,
Il faudrait savoir mieux payer de sa *personne*
(Collin d'Harleville.)

— *La personne de.* Se place devant un nom pour désigner un individu. La personne du roi est inviolable. Un ambassadeur représente la personne d'un roi dans le pays où il est envoyé, et participe de l'inviolabilité de la personne royale. Le roi l'a attaché à sa personne. L'a approché de sa personne, lui a confié la garde de sa personne. La *personne* du roi ne m'en est pas moins chère. (Rac.)

— *Dans la personne de.* Par acte dirigé sur, par rapport à. Il souffre dans la personne de ses enfants. Il n'y a de nation libre que celle où chacun se sent offensé dans la *personne* de l'opprimé ! (E. Laboulaye.)

— *En personne.* Loc. adv. qui équivaut à Moi-même, vous-même, lui-même. J'y etais en personne. Vous vous y trouverez en personne. Il s'y rendra en personne. Le général en chef commandait l'armée en personne.

Ils marchent vers le fleuve où Louis en *personne*,
Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne. (Boileau.)

— Dans un sens analogue, on dit aussi : *En sa personne, en sa propre personne.* C'est l'offenser en sa personne, en sa propre personne. L'avare aime mieux être offense en sa personne qu'en son trésor.

—*C'est la prévoyance en personne.* Se dit d'une personne qui prévient tout et ne laisse rien au hasard.

— On dit encore : *Se porter de sa personne en tel endroit.* Y aller soi-même. Vaubecourt y voulut courir de sa *personne*. (Saint-Simon.)

— Loc. prov. *Il y a personne et personne.* Il y a une grande différence d'une personne à une autre.

— Gramm. Se dit pour marquer les relations que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. Il y en a trois : ou le sujet prononce lui-même la proposition, ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement sujet sans prononcer le discours et sans être apostrophé. S'il prononce lui-même la proposition comme dans ces mots : *Je suis votre père*, il est ce qu'on appelle à la première personne ; si la parole lui est adressée par un autre, comme dans *Vous êtes un ingrat*, il est à la seconde personne ; s'il est simplement sujet sans prononcer et sans être apostrophé, comme dans : *Il est malade*, il est à la troisième personne. Ainsi, la première personne est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, et la troisième, celle dont on parle.

— On se sert quelquefois de la première personne du pluriel pour la première du singulier. *Nous verrons ce que nous ferons*, pour Je verrai ce que je ferai.

— On se sert encore de cette première personne du pluriel pour les secondes personnes, tant au singulier qu'au pluriel, mais sur le ton d'une conversation familière. *Nous remplirions bien nos devoirs, mais nous avons trop d'étourderie*, se dit pour Tu remplirais, vous rempliriez bien, mais tu as, ou vous avez trop d'étourderie. *Dénichons de ceans et sans cérémonie*, dit Orgon à Tartufe, dont il a découvert la perfidie. *Dénichons* est ici pour *Déniche* ou *dénichez*.

— Dans le style élevé, un personnage parle quelquefois de lui-même à la troisième personne, substituant au pronom *je* son nom propre ou sa qualification d'état.

Je verrai les lauriers d'un frère et d'un mari
Fumant encor d'un sang que j'aurai tant chéri !
. . . . . .
Non, non, avant ce coup *Sabine aura vécu*. (Corn.)

— Cet emploi existe aussi dans l'usage ordinaire. Les billets, les lettres très courtes s'écrivent souvent à la troisième personne. M. F. prie M. B. de lui faire l'honneur de venir déjeuner avec lui mercredi prochain.

— Quelquefois on emploie la troisième personne pour la seconde. *Quoi ! Médée est surprise et demande ses crimes ?* pour Quoi ! Médée, vous êtes surprise et vous demandez vos crimes ?

— Dans le style ordinaire, Se dit par déférence. En parlant à sa maîtresse, un domestique dira : Madame veut-elle que ?... et non Madame, voulez-vous que ?...

— Hist. eccl. Cure, bénéficiaire, ecclésiastique.

— Jurispr. Celui qui a des droits. Les lois disent qu'il (l'esclave) n'a point d'état, n'a point de tête, c'est-à-dire que ce n'est pas une *personne* dans l'État. (Bossuet.) || *Personne civile.* Être moral qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile.

— Prat. *Parlant à sa personne.* Parlant à lui-même. Il se dit aussi dans le langage ordinaire et familier. A moi, parlant à ma *personne*. (Rac.) || On dit encore en termes de procédure : *Signifier à personne ou à domicile.* Assigner une commune en la personne ou au domicile du maire. Assigner le trésor en la personne du ministre des finances.

— Théol. *Les trois personnes divines.* Les trois personnes qui composent la sainte Trinité. La première *personne* est le Père ; la seconde est le Fils qui s'est incarné pour nous, et la troisième le Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils. (Trev.) Que fais-je, chrétiens, quand je crois un Dieu en trois *personnes* ? (Bourdal.)

— REM. GRAMM. Des auteurs, en écrivant le mot *personne*, ayant dans l'esprit l'idée d'un individu masculin, lui ont donné quelquefois des correspondances du même genre. Il y a des *personnes* si peu raisonnables que, de quelque manière qu'on agisse avec eux... (Pascal.) Les *personnes* consommées dans la vertu ont en toute chose une doctrine d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être médisants. (Vaugelas.) Si ce n'est pas une faute, c'est tout au moins une négligence à laquelle il est prudent de prendre garde.

— PERSONNE, pron. indéf. masc. Nul, aucun, pas un qui que ce soit. Je ne connais *personne* d'aussi heureux que cette femme. (Acad.) C'est un secret trop important, je ne dois le confier à *personne*. (Id.) *Personne* n'est aussi content de son sort que de soi. (Boiste.) L'amour est un tyran qui n'épargne *personne*. (Corneille.) Quoi ! cousine, *personne* ne l'est encore venu rendre visite ? (Mol.) Il n'y a *personne* qui ne soit dangereux pour quelqu'un. Mme de Sévig.) Qui de vous, sur des bruits incertains, l'ont jamais parler désavantageusement de *personne* ? (Flèchier.) Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour *personne* ? (Id.) Une âme de premier ordre, pleine de ressources et de lumières, qui voyait encore ou *personne* ne voyait plus. (La Bruyere.) Tout ici parle de sa puissance, et *personne* n'ose lui montrer même de loin ses faiblesses. (Mass.) Nous marchâmes plus d'une heure et demie dans une vaste campagne, sans rencontrer *personne*. (B. de St-P.) N'êtes-vous qu'un philosophe à qui *personne* ne fait la cour, considérez que vous ne la faites vous-même à *personne*. (Id.) Le corps d'un étranger malheureux n'intéresse *personne*. (Chateaub.) Qui ne plaint *personne* ne mérite pas qu'on le plaigne. (Id.)

Toutefois en ces lieux je ne connais *personne*
Qui ne doive imiter l'exemple que je donne. (Racine.)

— Il signifie Quelqu'un lorsque la phrase est interrogative ou conditionnelle. Personne oserait-il me contredire ? Y aurait-il personne d'assez hardi pour oser nier cette vérité ? Si jamais personne a le courage de commencer cette entreprise, il réussira.

— Molière a dit : *Personne du monde*, pour Personne au monde ; cette dernière expression est la seule qui soit usitée aujourd'hui.

— Elliptique. *Personne* dans les rues, *personne* aux portes de la ville. (Chateaub.)

— Fig. et fam. *Il n'y a plus personne.* Se dit de quelqu'un qui a perdu la raison, ou qui est mort.

— REM. GRAMM. *Personne*, s. f., a un sens déterminé, et est accompagné de l'article ou d'un adjectif déterminatif ; *personne* pr. indef. a un sens vague, negatif, et s'emploie sans article ni aucun adjectif déterminatif. Cependant quelques auteurs se sont affranchis de cette règle. Cela me console un peu de ce larcin ou *personne* de bon sens ne peut reconnaître mon ouvrage. (J.-J. Rousseau.) || Avec *personne*, on supprime *pas* et *point* après la négation.

* **PERSONNÉ, ÉE**, adj. (étym. lat., *persona*, masque). Bot. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la gorge, de manière à représenter grossièrement un masque ou le mufle d'un animal. La lèvre supérieure est nommée *palais* ; l'inférieure, lorsqu'elle est comprimée, *casque*. || PERSONNÉES, s. f. pl. Nom donné par Linné à un groupe comprenant, avec la plupart des scrofulariées actuelles, les orobanchées, gesnériacées, cyrtandracées, pédalinées, sésamées, acanthacées, bignoniacées, verbenacées. || Famille de plantes comprenant les genres qui ont les fleurs en mufle. || Selon quelques auteurs, ce nom désigne seulement les *antirrhinées* ou *scrofulariées*.

— L'Académie ne donne que la forme *Personne* comme adjectif et substantif féminins.

* **PERSONNEL, ELLE**, adj. Qui est propre et particulier à chaque personne. Qualité personnelle. Intérêt personnel. De ces cinq éloges, il y en a quatre de *personnels*. (La Bruyere.) Des hommes graves, qui, d'un point de doctrine ou d'un fait contesté, se font une querelle *personnelle*. (Id.) L'intérêt *personnel* s'oppose à l'intérêt public. (Mass.) La liberté *personnelle* est la première condition et la moins observée de l'existence humaine. (De Bonald.) Elle n'entrait jamais dans cette pièce, qui était tout à fait *personnelle* à Philippe. (G. Ohnet.)

— Qui a trait à la personne, à une personne. Injures personnelles. Propos personnels. Waverley sentait qu'il avait reçu un affront *personnel*. (Defauconpret.)

— Fig. Égoïste. Homme très personnel, d'un caractère on ne peut plus personnel. L'homme *personnel* se reconnaît à l'habitude de ne jamais parler que de lui ; il finit par n'intéresser personne. (Boiste.) M. de Gand était un homme tellement *personnel*, qu'il ne se soucia jamais de pas un de sa famille. (Saint-Simon.) Des hommes *personnels* substitués à des hommes officieux. (Raynal.) On se croit philosophe, on n'est que *personnel*. (Sauvigny.) L'homme *personnel* est celui qui rapporte tout à lui, a sa personne, ou qui n'est conduit que par son intérêt *personnel*. (Boubaud.)

— Loc. prov. *Les fautes sont personnelles.* On n'est pas responsable des fautes d'autrui, pas même de celles de ses proches.

— Administ. *Entrée personnelle.* Droit d'auteur dans une assemblée, dans un spectacle, etc., etc., qui ne peut se communiquer ni se transmettre à un autre individu.

— Astron. *Correction personnelle.* Différence du temps réel au temps estimé.

— Financ. *Contribution personnelle.* Celle que l'on paye individuellement, à raison de sa personne, etc. On dit aussi, dans le même sens : *Cote personnelle.*

— Gramm. Qui est relatif aux personnes, ou qui reçoit des inflexions relatives aux personnes. || *Pronom personnel.* Pronom qui marque la personne, comme *je, tu, il, nous, vous, ils, moi, toi, soi, eux*, etc. || *Verbe personnel.* Verbe qui se conjugue avec un double pronom. On dit aussi *verbe réfléchi* et *verbe pronominal.*

— Jurispr. *Action personnelle.* Action par laquelle on poursuit une personne obligée en son propre nom. Intenter une action personnelle. ‖ *Droit personnel* Droit inhérent à la personne et ne pouvant être délégué à un autre individu. L'action personnelle et le droit personnel sont opposés à l'*action réelle* et au *droit réel*. ‖ *Loi personnelle.* Loi ne régissant que certaines personnes.

— Substant. Le personnel est opposé au réel.

— Litter. *Critique personnelle.* Celle qui s'attache moins à relever les fautes d'un ouvrage qu'à censurer la vie, les actions, le caractère de l'auteur de cet ouvrage.

— Politiq. *Question personnelle, fait personnel.* Question, fait qui concerne directement une personne. Le président a donné la parole à tel député pour un fait personnel.

— PERSONNEL. s. m. Le physique, l'extérieur d'une personne. Il n'a pas un beau personnel. Cette femme a un très médiocre personnel. M. de Retel a cent mille livres de rente et un très beau nom; mais il a trente-sept ans et un *personnel* qui peut déplaire à une jeune personne. (Mme de Genlis.)

— Naturel, manière d'être. Avoir un personnel très aimable. Être d'un personnel très aimable. Son personnel est des plus heureux. Vous êtes d'un personnel parfait. Son *personnel* est odieux. (Acad.)

— En ces deux sens, il est vieux et familier.

— Ce qui a trait à la personne, à une personne. Dans les disputes littéraires, il n'entre que trop souvent du personnel.

— Ensemble des personnes préposées à un service. Le personnel des ministères. Le personnel et le matériel d'une armée. Dans ce ministère, les dépenses relatives au *personnel* excèdent de beaucoup celles qui concernent le matériel. (Acad.) ‖ Ensemble de ceux qui exercent la même profession. Le personnel médical.

— Signifie encore Homme personnel, égoïste. Vous avez questionné l'un de vos amis classé parmi les *personnels*, gens qui voudraient tenir l'univers sous clef et n'y rien laisser faire sans leur permission. (H. de Balz.)

* **PERSONNELLEMENT.** adv. (rad. *personnel*. En propre personne. Offenser quelqu'un personnellement. Attaquer quelqu'un personnellement. Prendre quelqu'un personnellement à partie. On ne peut bien juger celui que l'on ne connaît pas *personnellement*. (Boiste.) Chrétiens, quiconque sent en lui-même que c'est son vice qu'on attaque, doit croire que c'est à lui *personnellement* que s'adresse tout le discours. (Boss.)

— En sa propre personne. Être personnellement responsable. S'obliger personnellement envers quelqu'un. Et vous, qui voulez être offensé *personnellement* de ce que j'ai dit de quelques grands, ne criez point de la blessure d'un autre. (La Bruy.)

— De sa propre personne. Se venger personnellement. Se faire justice personnellement.

— Prat. *Personnellement établi.* Se dit pour Présent en personne.

— Théol. En tant que personne. Le Saint-Esprit existe personnellement.

PERSONNERIE. s. f. Anc. cout. Société; communauté de biens.

PERSONNIER s. m. Anc. prat. Syn. de PARSONNIER.

PERSONNIFICATEUR. s. m. Celui qui fait de la personnification, qui personnifie.

* **PERSONNIFICATION.** s. f. pr. *per-ço-ni-fi-ka-cion*. Action de personnifier. Résultat de cette action.

— Rhét. Figure qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie. La personnification des êtres métaphysiques tient lieu, dans les poèmes modernes, du merveilleux imaginé par les anciens. Dans *le Lutrin* de Boileau, la Mollesse et la Discorde sont des personnifications.

PERSONNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Personnifier. S'empl. adjectiv. La justice personnifiée. La prudence personnifiée.

— En parlant d'une personne qui possède à un haut degré une bonne qualité ou un vice, par exemple qui excelle en modestie, en bonté, en douceur ou en sottise, en grossièreté, en insolence, on dit : *C'est la modestie, c'est la bonté, la douceur personnifiée. C'est la sottise, la grossièreté, l'insolence personnifiée.* Gaussin, qui débutait alors et qui était la beauté *personnifiée*. (Diderot.)

* **PERSONNIFIER.** v. a. 1re conj. (et. lat., *persona*, personne; *facere*, faire). *Je personnifie, nous personnifions, vous personnifiez. Je personnifiais, nous personnifiions, vous personnifiiez. Que je personnifie, que nous personnifiions, que vous personnifiiez*, etc. Faire d'un être abstrait une personne. Attribuer à une chose inanimée la figure, les sentiments, le langage d'une personne. Personnifier la vertu, le vice. Personnifier la foi, l'espérance et la charité. Personnifier l'égoïsme, la bienfaisance, l'ambition, la justice. Les poètes et les peintres personnifient tout. Tout ce qui peut animer le style en le *personnifiant* l'embellit. (Mme Necker.) Se prêtant au goût de ses contemporains, et suivant peut-être sa propre inclination, il a eu recours à quelques êtres moraux qu'il a *personnifiés*; mais rien n'est plus froid que ce genre d'invention. (Michaud.)

— Réaliser, créer dans une personne. La nature a personnifié en lui l'amour des grandes découvertes.

— Réaliser en soi certaines qualités ou certains défauts. La Vierge Marie personnifie en soi l'amour maternel. Pénélope *personnifie* les douces vertus de l'épouse. (Mme Roland.)

— SE PERSONNIFIER. v. pron. Être personnifié. Les êtres les plus abstraits, les plus métaphysiques, semblent prendre un corps et se personnifier sous sa plume.

— Fig. Être réalisé dans une personne en parlant des qualités. Le patriotisme et l'éloquence se personnifient dans cet orateur.

PERSOON (Chrétien). Savant botaniste, né vers 1760 au Cap de Bonne-Espérance, mort en 1836, membre des Académies de Londres, Philadelphie, Berlin, etc., est auteur de plusieurs travaux intéressants sur les plantes cryptogames.

PERSOONIE. s. f. (pron. *per-ço-ni*; de *Persoon*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des proteacées, tribu des franklandiées, établi pour un grand nombre d'espèces d'arbrisseaux de l'Australie. ‖ Syn. de CARAPA et de MARSCHALLIE.

* **PERSPECTIF, IVE.** adj. Peint. et dess. Qui représente un objet en perspective. Plan perspectif. Élévation perspective. Vue perspective. Représentation perspective. La diminution *perspective* et le fuyant des objets. (Raynal.)

* **PERSPECTIVE.** s. f. du lat. *perspectum*, supin de *perspicere*, voir. B.-arts. Art de représenter sur une surface plane les objets tels qu'ils paraissent vus à une distance et dans une position données. Entendre parfaitement la perspective, les règles de la perspective. Observer la perspective dans un tableau. Manquer, négliger la perspective. Enseigner, apprendre la perspective. Si l'on s'en approche, ses agréments diminuent comme ceux d'une *perspective* que l'on voit de trop près. (La Bruy.) Tout ressemble à ces ouvrages de *perspective*, où des figures dispersées çà et là vous forment, par exemple, un empereur, si vous le regardez d'un certain point; changez ce point de vue, ces mêmes figures vous représentent un gueux. (Fontenelle.) ‖ *Perspective aérienne.* Celle qui s'est fait par la dégradation des couleurs, et qui a pour objet la modification de la lumière et de l'ombre, en raison de la masse d'air qui se trouve entre le dessinateur et l'objet qu'il représente. ‖ *Perspective linéaire.* Celle qui a pour objet les lignes. Elle était connue des anciens dès le temps d'Eschyle; on en trouve des traces dans Vitruve. ‖ *Perspective pratique.* Méthode de représenter ce qui paraît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, et de le représenter sous une forme semblable aux objets que nous voyons. ‖ *Perspective sentimentale* ou *perspective de sentiment.* Celle qu'on applique aux objets qui n'offrent point de lignes droites, comme les nuages, certains accidents de terrain, etc. ‖ *Perspective spéculative.* La théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui les regarde.

— Fig. Les vérités que contient le cœur sont du nombre de celles qui demandent le demi-jour et la *perspective*. (Chateaubriand.)

— Aspect des objets vus de loin; lointain. La perspective est belle. Cette perspective produit sur l'imagination un effet saisissant. Le ton gris-bleu de ces roches augmentait encore la singularité de la *perspective*. (Th. Gautier.) Des cimes de neige couronnent cette *perspective* d'opéra. (Ger. de Nerval.) Sa pensée, qu'attiraient les *perspectives* des couloirs, se répandait dans les autres salles. (G. Flaubert.) A mesure que l'on s'élève vers les hauteurs dévastées de Tusculum, la *perspective* devient plus grande et plus triste. (H. Taine.)

— Peinture qui représente en éloignement des jardins, des bâtiments ou autres objets semblables, et qu'on place au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue. Faire une belle perspective. Le monde est de loin comme une riante *perspective*; tout le charme disparaît lorsqu'on y pénètre. (Boiste.) L'exemple des tableaux de *perspective* montre combien il est facile de s'y tromper. (Desc.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit et de la manière d'envisager les vérités métaphysiques ou les faits historiques. Les livres sont des espèces de perspectives qui montrent les choses comme les auteurs les voient. Les perspectives métaphysiques sont plus nombreuses encore que les naturelles; de là d'innombrables systèmes. A cette distance et dans la *perspective* historique, je ne vois plus en lui qu'une machine spirituelle. (H. Taine.) ‖ Point de vue sous lequel on envisage une chose. La *perspective* où nous nous plaçons pour tromper les autres nous trompe les premiers. (P. Janet.)

— Espérances ou craintes fondées, par rapport aux choses heureuses ou malheureuses de la vie, envisagées dans un certain éloignement, mais avec une quasi-certitude. Avoir la perspective d'une grande fortune. Ce malade a la perspective d'une mort certaine. Nous n'avons à présent qu'une *perspective* très triste. (Volt.) C'était la délicieuse *perspective* de notre union qui commençait à me faire extravaguer. (Ch. Nodier.) Cette supposition n'a rien d'improbable, car les vues ambitieuses des rois francs n'allaient guère au delà de la *perspective* d'un gain immédiat et personnel. (Aug. Thierry.)

— Nom donné, à Saint-Pétersbourg, à de grandes voies ou avenues, analogues à nos boulevards. La perspective Newski.

— *En perspective.* loc. adv. Conformément aux règles de la perspective. Dans un certain éloignement, mais à la portée de la vue. Du haut des buttes Montmartre, on voit tout Paris se déployer en perspective. Cette maison de campagne a toute la vallée et le fleuve en perspective. Je suis entre le lac de Genève et le mont Jura, ayant en *perspective* les neiges éternelles des grandes Alpes. (Volt.)

— Fig. Dans un avenir plus ou moins éloigné. Être riche en perspective. Être heureux en perspective. Le bonheur est en *perspective*, le malheur en réalité. (Boiste.) J'ai en *perspective* d'aller vous voir, et cette pensée me fait subsister. (Mme de Sév.)

— Bibliogr. Au moyen âge. Titre que l'on donnait souvent aux traités sur l'optique.

— Géom. Mode de projection où l'on fait concourir les lignes projetantes en un point que l'on suppose être l'œil de l'observateur. ‖ *Perspective isométrique* Représentation d'un objet sur le plan d'un tableau, en conservant le rapport avec les dimensions des parties; de là le nom d'*isométrique* ou d'égale mesure. ‖ *Perspective ordinaire.* Représentation d'un objet sur un plan vertical compris entre l'œil et l'objet, sur lequel on représente les objets tels que nous les voyons.

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs espèces de cadran.

* **PERSPICACE.** adj. 2 g. Qui a de la perspicacité. Un esprit perspicace. C'est un homme perspicace, très perspicace. Il avait organisé avec un zèle *perspicace* le service régulier de la charité dans Rome. (Montalemb.)

* **PERSPICACITÉ.** s. f. (étym. lat., *perspicacitas*; de *per*, à travers; *aspicere*, regarder). Pénétration d'esprit; promptitude à saisir les choses difficiles, à démêler les choses embrouillées. Avoir de la perspicacité. Être doué d'une grande perspicacité, d'une étonnante perspicacité. Être d'une haute perspicacité, d'une exquise perspicacité. Mettre la perspicacité de quelqu'un en défaut. Il a trompé votre perspicacité. La nature de Dieu se dérobe à l'effort de la perspicacité humaine. M. de Bouillon, qui, avec la physionomie d'un bœuf, avait la *perspicacité* d'un aigle. (De Retz. Les historiens ont vanté à l'envi sa *perspicacité*, son génie. (Montalemb.)

— Syn. comp. PERSPICACITÉ, SAGACITÉ. La *sagacité* discerne; la *perspicacité* pénètre.

PERSPICILLE. s. f. pr. *pers pi-cile*; du lat. *perspicio*, j'aperçois). Ornith. Syn. d'ADA.

* **PERSPICUITÉ.** s. f. du lat. *perspicuitas*, même signif. Clarté, netteté, lucidité. La perspicuité du style, du discours. La perspicuité des idées. Il est peu usité.

PERSPIRABLE. adj. 2 g. (rad. *perspirer*). Qui est susceptible de se laisser traverser par la perspiration. La peau est perspirable.

* **PERSPIRATION** s. f. pr. *per-spi-ra-cion*, rad. *perspirer*. Physiol. Exhalation insensible de vapeur d'eau et de gaz à la surface de la peau. Chez les batraciens, cette action est considérable.

PERSPIRATOIRE. adj. 2 g. (rad. *perspirer*). Physiol. Qui est produit par la perspiration. *Humeurs perspiratoires.* Celles qui sont exhalées d'une manière invisible à la surface de la peau ou de diverses membranes.

PERSPIRER v. n. 1re conj. (étym. lat., *per*, à travers; *spirare*, souffler). Transpirer insensiblement, transsuder à travers un corps. La sueur perspire de la peau. L'eau qui perspire de la voûte.

PERSTRICTION s. f. (pr. *per-strik-cion*; étym. lat., *perstrictio*, même signif.; formé de *perstringere*, serrer avec force. Chir. anc. Application de ligatures très serrées sur le trajet des gros vaisseaux, par conséquent au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour de maladies d'accès. On essaye quelquefois, de nos jours encore, d'arrêter par la perstriction la marche des fièvres intermittentes.

PERSUADANT. part. près du v. Persuader. Qui persuade. La prochaine misère dont j'étais menacé, et l'air satisfait qu'avait Fabrice, me *persuadant* plus que ses raisons, je me déterminai à me mettre dans le service. (Le Sage.

PERSUADANT, ANTE. adj. Qui est propre à persuader, qui est engageant. Un homme persuadant. Une femme persuadante. Un esprit persuadant. Une éloquence persuadante. Des discours persuadants.

Fait taire d'abord, et, quand il veut, servantes,
Et, quand il veut, les rend plus éloquentes
Que Cicéron, et mieux persuadantes. (La Fontaine.)

PERSUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Persuader. S'empl. adjectiv. Un esprit persuadé. Un cœur persuadé. Un homme bien persuadé. Une femme profondément persuadée.

— *Persuadé de.* Il était *persuadé* de ce qu'il disait. (La Bruyère. Tout être vivant doit être *persuadé* de l'existence de la Divinité. Volt.

— *Persuadé par.* Toute l'assemblée fut *persuadée* par ce discours. Fén. *Persuadé* par une erreur de mes premières études que Mésitta était sparte. (Chateaub.)

— *Persuadé que.* J'ai fait cette chose, persuadé que vous ne le trouveriez pas mauvais. Le premier pas pour se corriger est d'être *persuadé* que l'on a tort. Nic. Le roi partit enfin de Suse, *persuadé* qu'il allait reculer les frontières de son empire jusqu'aux lieux où le soleil finit sa carrière. (J.-J. Barth.) Pendant cette affreuse exécution, les druides imploraient pour le malade le secours des dieux, *persuadés* que ces holocaustes leur étaient fort agréables. (Anquetil.)

Laissez-moi partir, *persuadée*
Que, déjà de votre âme exilée en secret,
J'abandonne un ingrat qui me perd sans regret.
(Racine.)

— Substantiv. Celui, celle qui est persuadé. Un persuadé. Une persuadée. Il avait toute la simplicité et l'enthousiasme d'un *persuadé*. (Voltaire.)

* **PERSUADER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *persuadere*, même signif.; rad. *suadere*, conseiller). Déterminer quelqu'un à croire, à faire quelque chose, en lui en démontrant les raisons ou les avantages. Ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à le persuader. Votre père a tenté tous les autres moyens pour me *persuader*. Fén. Pourvu que je convainque mes adversaires, je me soucie peu de les *persuader*. (J.-J. Rouss.) L'opinion publique *persuade* l'autorité même et ne lui cède jamais. (De Boisgelin.)

Croyais-tu que ce cœur, contre toute apparence,
Pour la *persuader* trouvât tant d'éloquence? (Rac.)
Persuadez-le bien,
Pour vous, pour mon repos et surtout pour le sien.
(Id.)

— *Persuader quelqu'un d'une chose.* Il ne me persuadera jamais de la sincérité de ses intentions.

— *Persuader une chose à quelqu'un.* On persuade aisément aux hommes ce qu'ils souhaitent, plus aisément encore ce qu'ils craignent. Nous leur *persuadons* tout ce qu'il nous plaît. (La Bruy.) Les prêtres avaient *persuadé* la nation que l'âme rentrerait dans son corps au bout de mille ans. (Volt.)

— *Persuader à quelqu'un de.* Quelles peines n'eut-on pas à lui *persuader* d'étendre un peu les limites de son patrimoine! (Flech.)

— *Persuader à quelqu'un que.* Une imagination indépendante qu'on leur *persuade* que tout ce qui leur plaît leur est permis. (Flech.) On a *persuadé* à nos rois qu'il était plus sûr pour eux de se fier à la bourse de leurs sujets qu'à leur probité. (Bern. de St-P.) On a *persuadé* à la cour que la prospérité de nos colonies naîtrait de leur indépendance. (Id.)

— Quelquefois on sous-entend le régime indirect. Le plus pressant intérêt d'une femme qui n'est pas libre, et celui qui l'agite davantage, est moins de *persuader* qu'elle aime, que de s'assurer si elle est aimée. (La Bruy.) Il est plus facile de communiquer ce que l'on sent que de *persuader* ce que l'on pense. (La Harpe.)

— Avec un nom de chose pour sujet. L'exemple persuade efficacement les hommes. Cette réponse me *persuade* plus que tous les livres. (Bossuet.)

Mais je vois que mes pleurs et que mes vains discours
Pour vous *persuader* sont un faible secours. (Racine.)

— Abs. I. La rhétorique est l'art de persuader. Les exemples persuadent mieux que les paroles. Il faut être touché pour persuader. Elle savait *persuader* et convaincre. (Bossuet.) Pour convaincre, il suffit de parler à l'esprit; pour *persuader*, il faut aller jusqu'au cœur. (D'Aguesseau.)

A ses moindres desirs il sait s'accommoder,
Et peut-être déjà sait-il *persuader*. (Racine.)

— SE PERSUADER. v. pron. Être persuadé, être convaincu. La religion se persuade et ne se commande pas. La vertu se *persuade* mieux par des sentiments que par des préceptes. (Barth.)

— Se convaincre réciproquement. Se *persuader* les uns les autres était une chose jugée impossible et déjà vainement tentée à Marbourg. (Boss.)

— Persuader à soi. L'esprit ne saurait plus se *persuader* le bien, quand il éprouve l'excès du mal. (Boiste.) La passion se ment à elle-même, et se *persuade* ses mensonges. (Id.)

— Croire, s'imaginer. Il se *persuade* qu'il leur est important. (La Bruyère.) Quelle erreur de se *persuader* que ceux qui sont en place ne doivent pas regarder de si près à la rigidité des règles saintes! (Mass.) Ils tâchent de se *persuader* qu'on n'a recours à Dieu que lorsque le monde nous manque. (Id.) C'est un homme d'esprit, qui s'est *persuadé*, comme bien d'autres, que l'esprit tenait lieu de tout. (La Harpe.)

— Le radical *suader*, du lat. *suadere*, a été en usage. Polyperçon, qui lui *suadait* de se servir, etc. (Montaigne.) Du peuple *suade* tu gagnes la poitrine. (Ronsard.)

PERSUADEUR. s. m. Celui qui persuade. Peu usité.

PERSUASIBLE. adj. 2 g. Dont on peut persuader quelqu'un, en parlant d'une chose. ‖ Qui peut être persuadé d'une chose, en parlant d'une personne. Vieux et inusité.

* **PERSUASIF, IVE** adj. Qui a la force, le pouvoir, la vertu, le talent de persuader. Orateur persuasif. Raison persuasive. Éloquence persuasive. Être persuasif. Avoir l'esprit très persuasif. Changeant par des discours touchants et *persuasifs* les mœurs d'une province entière. (Flech.) L'amour-propre est le plus *persuasif* de tous les flatteurs. (La Roche.) C'est là où j'ai besoin de votre éloquence *persuasive*. (Volt.) Rien n'est si *persuasif* que l'exemple

d'un prince, il fait en quelque sorte disparaître le péril quand il le partage. (Duclos.) Hermès est donc un dieu de l'éloquence, non point véhémente ni grandiose, mais *persuasive* et déliée. (P. de Saint-Victor.) Dans l'ordre habituel de la vie, Franklin reste le plus gracieux, le plus riant et le plus *persuasif* des utilitaires. (Sainte-Beuve.)

*** PERSUASION**, s. f. (ét. lat., *persuasio*, même signif. ; forme de *persuadere* : rad. *suadere*, conseiller). Action de persuader. Avoir le don, le talent de la persuasion. Le but de l'éloquence doit être la persuasion. Ramener les hommes à la vérité par la persuasion. Gagner les uns par la persuasion, arrêter les autres par l'autorité. Jeter de la force et de la persuasion dans un discours. Les jolies femmes ont, même sans parler, le don si dangereux de la *persuasion*. (Boiste.) La reine employa des *persuasions* très puissantes, à savoir des larmes et des paroles assez tendres. (La Rochef.) Elle n'emploie auprès de vous que la sincérité, l'empressement et la *persuasion*. (La Bruy.) La *persuasion* ne sera pas difficile si vous voulez m'écouter avec un esprit dégagé et tranquille. (Fén.) La conviction agit sur l'entendement, et la *persuasion* sur la volonté. (D'Aguess.) C'est l'honneur de la pensée humaine de ne pouvoir être vaincue que par la force accompagnée de la *persuasion*. (Thiers.) Oui, j'ai fait faire une fouille à sa *persuasion*... (Mérimée.)

— Fig. Des âmes qui résistent aux *persuasions* des sens, aux *persuasions* de la volupté. (Card. du Perron.)

— *Avoir la persuasion sur les lèvres*. Être doué de l'éloquence la plus sympathique. La douce *persuasion* coulait de ses lèvres comme un ruisseau de miel. (Fenel.)

— État de celui qui est persuadé. Une complaisance de *persuasion* factice, qui l'entraîne à propos, malgré lui, dans votre opinion, ou une *persuasion* intime tout aussi fausse, mais tout aussi parée, quand il convient de vous résister comme malgré lui. (Saint-Simon.) La félicité ne peut naître sur la terre que de la *persuasion* religieuse et de la vertu. (D'Aguess.)

— Croyance, conviction. Être attaché à ses sentiments par persuasion et non par caprice. Avoir la persuasion d'une chose. Être dans la persuasion que. Agir dans la persuasion que. Rien ne ressemble mieux à la vive *persuasion* que le mauvais entêtement. (La Bruy.) Ils peuvent toujours se flatter de cette vaine *persuasion*, que la nature a été injuste de les faire naître dans l'obscurité. (Id.)

PERSUASIVEMENT, adv. (rad. *persuasif*). Avec persuasion.

PERSUIS (Louis-Luc LOISEAU DE), Compositeur de musique, né à Metz, 1769-1819, excella surtout dans la musique de ballet.

PERSULFOCYANHYDRIQUE, adject. Chim. Syn. de PERSULFOCYANIQUE.

PERSULFOCYANIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action des acides minéraux sur l'acide sulfocyanique.

PERSULFOCYANOGÈNE, s. m. Chim. Substance obtenue des solutions aqueuses de sulfocyanate de potassium soumises à l'action de l'acide nitrique étendu et bouillant ou d'un courant de chlore. Cette matière a été longtemps confondue avec l'acide persulfocyanique.

PERSULFOCYANURE, s. m. Chim. Sulfocyanure contenant un excès de sulfocyanogène.

PERSULFURE, s. m. Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion de soufre qu'il puisse absorber.

PERSULFURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est à l'état de persulfure.

PERTARITE ou **PERTHARIT**, Roi des Lombards, 691-678, était fils d'Aribert Ier. Il régnait à Milan, et son frère Godebert à Pavie. Chassé par le duc de Bénévent Grimoald, 662, il fut rappelé à la mort de l'usurpateur, 671.

*** PERTE**, s. f. (ét. lat., *perditus*, part. pass. du v. *perdere*, perdre). Privation d'un avantage, d'un bien physique ou moral. La perte de l'empire, de la couronne. La perte de l'honneur. La perte de la parole. La perte de la vue, de l'odorat, de l'ouïe, de l'appétit. Faire une perte. Essuyer une perte. Se consoler d'une perte. Être dommagé d'une perte. Il y a une affection qui dure, celle qui vient de la *perte* des biens. (La Bruy. Ce bien qui lui reste le console de la *perte* de tous les autres. (Mass.) Je trouve au fond de mon cœur le dédommagement de toutes mes *pertes*. (J.-J. Rouss.) Vous me faites sentir toute l'étendue de mes *pertes*. (Volt.) C'est par la *perte* de sa liberté que le cheval commence son éducation. (Buff.)

Je vous pardonne, hélas ! des soins intéressés
Et la *perte* d'un cœur que vous me ravissez. (RACINE.)

Il trouva dans sa liberté même
La *perte* de sa liberté. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Destruction, déperdition provenant de l'usage ou d'accidents. Une nourriture fortifiante doit réparer la perte des forces. La perte de force produite par la pesanteur.

— Privation causée par la mort. La perte d'un père, d'une mère. Déplorer la perte d'un ami. C'est une perte, une grande perte, une perte irréparable. La gloire de leur mort m'a payé de leur *perte*. (Corn.) Vous parleriez de ses *pertes*, de la mort de ses chers enfants ? (Boss.) Le brave comte de Fontaines se trouva par terre, parmi ces milliers de morts dont l'Espagne sent encore la *perte*. (Id.) Je sais en Bajazet la *perte* que j'ai faite. (Rac.) Ce qui arriva en Alsace, immédiatement après la mort de Turenne, rendit sa *perte* encore plus sensible. (Volt.) Accablée d'une si cruelle *perte*, mon âme n'eut plus de force que pour la sentir. (J.-J. Rouss.) Vous qui partagez ma *perte*, venez partager mes douleurs. (Id.) J'apprends, monsieur le maréchal, la *perte* que vous venez de faire. (Id.)

La *perte* d'un époux ne va point sans soupirs :
On fait beaucoup de bruit, et puis on se console.
(LA FONTAINE.)

— *Prendre part à la perte de quelqu'un*. Se dit, en termes de condoléance, pour marquer que l'on compatit à sa peine, qu'on partage son affliction. Je prends part à la perte que vous avez eu le malheur de faire, à la perte que vous avez faite.

— Mort. Jurer la perte de quelqu'un. Conspirer la perte du père et du fils.

Sa *perte*, que je veux, me deviendrait amère,
Si quelqu'un l'immolait à d'autres qu'à mon père.
(CORNEILLE.)

Mais j'espère qu'enfin le ciel las de tes crimes
Ajoutera ta *perte* à tant d'autres victimes. (RACINE.)

— Ruine, en parlant de la fortune, de la réputation, de l'honneur, etc. Perte totale. Perte irréparable. La perte des affaires. La perte de l'État. Courir à sa perte. Causer la perte de sa famille. Trouver sa perte. Consommer sa perte. Cette entreprise sera sa perte. Il a vu sans émotion la perte de son crédit, de sa faveur, de sa fortune, de sa réputation même. La volupté nous conduit à notre *perte* par des chemins semés de fleurs. (Montaig.) Ce cœur impitoyable à ma *perte* s'obstine. (Corn.) Il fut cause de la *perte* de tous les siens. (Boss.) Misérable, tu cours à ta *perte* infaillible. (Rac.) Il y a des hommes qui vont à leur *perte* par le chemin le plus pénible. (La Bruy.)

J'en dois compte, madame, à l'empire romain,
Qui croit voir son salut ou sa *perte* en ma main. (RAC.)

Ah ! tu devais pleurer,
Lorsque d'un vain désir à ta *perte* poussée,
Tu conçus de le voir la première pensée. (Id.)

— Action de perdre, d'égarer. Celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose, peut la revendiquer pendant trois ans, à compter du jour de la *perte* ou du vol. (Cod. civil, art. 2279.)

— Dommage. Perte considérable, inestimable, irréparable. Faire de grandes pertes dans le commerce. Dans les affaires, le gain est souvent compensé par la perte. Réparer ses pertes. Dissimuler courageusement ses pertes. Être insensible à ses pertes. Il ne peut se consoler d'une si grande *perte*. (La Bruyère.) Est-il *perte* à ce prix qui ne semble légère ? (Corn.) Qu'ai-je à me plaindre ? où sont les *pertes* que j'ai faites ? (Rac.)

— Issue désavantageuse d'un procès, d'une bataille, etc. Nos ennemis s'animaient par nos *pertes*, et s'irritaient de nos victoires. (Fléch.) Les Romains que la guerre enrichit de nos *pertes*. (Racine.) Il est utile de cacher au peuple une partie du mal dans la *perte* des batailles. (Bayle.) Une monarchie que ses *pertes* passées ont accablée. (Massill.) Dans ce flux et ce reflux de succès et de *pertes*, communs à presque toutes les guerres, le roi ne cessait d'être victorieux dans les Pays-Bas. (Volt.) Cette nation, qui se console de la *perte* d'une bataille, lorsqu'elle a chansonné le général. (Montesq.)

— *Être repoussé avec perte*. Se dit au propre d'un corps de troupes que l'on contraint à reculer en lui tuant du monde.

— Fig. et fam. Avoir un désavantage marqué dans une dispute, dans une contestation.

— Mauvais usage, emploi inutile. La perte du temps, d'une occasion. La perte d'une journée. La perte la moins appréciée est celle du temps ; c'est pourtant la plus considérable et la plus irréparable que l'homme puisse faire. La perte de ses pas, de ses peines, de ses soins, de ses travaux.

— Fuite de liquide ou de fluide qui s'échappe. Cet aérostat n'a pu réparer ses pertes.

— Matière perdue dans l'emploi des matériaux. Les pertes de drap dans la coupe des vêtements.

— Fig. Ce qu'on a le plus désiré diminue de prix dès qu'on l'obtient, et les choses ne passent pas de notre imagination à la réalité sans qu'il y ait de la *perte*. (Fontenelle.)

— Anc. jurispr. *Charge tombée en perte*. Charge dont on avait négligé de payer la paulette, et qui, par conséquent, ne revenait pas aux héritiers.

— Comm. Altération, déchet, avarie, dépréciation. Ces marchandises ont subi de la perte depuis qu'elles sont emmagasinées. || *Perte sèche*. Perte qui n'est atténuée par aucun profit ou avantage. || *Profits et pertes*. Compte sur lequel figurent les articles imprévus, tels que sommes soustraites, billets impayés, etc.

— Géogr. *La perte du Rhône*. Le lieu où il disparaît sous les rochers.

— Jeux. Au billard, Action de se perdre, de faire tomber sa propre bille dans la blouse. || *Être en perte d'une somme*. L'avoir perdue. Je suis en perte de cent francs. Depuis un mois, je suis constamment en perte. || *Se retirer sur sa perte*. Quitter le jeu quand on perd.

— Fig. *Se retirer sur sa perte*. Se retirer du monde ou des affaires après un échec, après un mauvais succès.

— Médec. Expression par laquelle on désigne communément l'hémorragie utérine. || *Perte d'appétit*. Syn. d'ANOREXIE. || *Pertes blanches*. La leucorrhée. || *Perte de connaissance*. Syncope. || *Perte de la mémoire*. Syn. d'AMNESIE. || *Perte de l'odorat*. Syn. d'ANOSMIE. || *Perte de sang*. Syn. d'HÉMORRAGIE. || *Pertes séminales* Syn. de SPERMATORRHÉE. || *Perte de la voix*. Syn. d'APHONIE. || *Perte de la vue*. Syn. de CÉCITÉ, d'AMAUROSE.

— Théol. Damnation. Les pécheurs courent à leur perte. Tous les trésors du monde ne compensent pas la perte d'une âme. Leur *perte* ou leur salut se borne à leur personne. (Mass.) A votre *perte* ou à votre salut est attachée la *perte* ou le salut de tous ceux qui vous environnent. (Id.) Vous êtes établis pour la *perte* comme pour le salut du reste des hommes. (Id.)

— *A perte*, loc. adv. Avec perte, en perdant. Vendre à perte. Ce manufacturier travaille à perte. || Fig. Nous échangeons presque toujours à *perte* le présent contre l'avenir. (Boiste.)

— *A perte d'haleine*. Jusqu'à perdre haleine. Courir à perte d'haleine.

— *A perte de vue*, loc. adv. Assez loin pour qu'on ne distingue plus les objets. Une allée à perte de vue. Un aérostat qui s'élève à perte de vue. La mer qui s'étend à perte de vue.

— Fig. *Raisonner, parler, discourir à perte de vue*. Raisonner, etc., dans le vague, sans aboutir à rien.

— *En perte*, loc. adv. En déficit. Ce marchand est en perte sur cet article.

— *En perte de*, loc. prépos. Ce négociant est en perte d'une très forte somme.

— *En pure perte* ou *à pure perte*, loc. adv. Sans utilité, sans motif, sans effet. Se tourmenter en pure perte. Prendre bien de la peine à pure perte. Parler, agir en pure perte. Les hommes n'aiment pas à donner en pure *perte* des louanges qui les humilient. (Mass.) N'est-ce pas aggraver ses chagrins à pure *perte*, que s'ôter la douceur de les partager avec un ami ? (J.-J. Rousseau.)

— *Tourner en pure perte*. Ne causer que du dommage. Tous les sacrifices que je me suis imposés me sont tournés en pure perte.

— *En pure perte*. Se dit encore d'une troupe militaire mise à la charge des habitants du pays où elle séjourne. Je viens d'établir dans les Cévennes le quartier d'hiver en pure *perte*, c'est-à-dire y causer une grande désolation. (Boislisle.)

PERTE, s. f. Comm. Espèce de toile qui se fabriquait autrefois dans un village des environs de Vitré.

PERTÉRÉBRANT, ANTE, adj. (ét. lat., *per*, à travers ; *terebra*, vrille). Pathol. Se dit d'une douleur vive, qui fait éprouver une sensation comparable à celle que déterminerait un instrument vulnérant qui percerait et creuserait une partie. La douleur causée par le panaris est pertérébrante.

PERTH (Comté de). Géogr. Comté situé dans l'Écosse centrale. Agriculture avancée dans les Basses-Terres à l'E. ; beaux sites à l'O. et au N. dans les Grampians. Il est arrosé par le Tay et la Die. Villes, *Perth*, ch.-l. ; Scone, etc.

— PERTH. Ch.-l. du comté de son nom (Écosse), à 60 kil. N.-O. d'Édimbourg, sur le Tay ; 25,000 hab. Châles, toiles peintes, gants ; filatures, tanneries.

— PERTH. Ville au S.-O. de l'Australie, sur le Swanriver. Colonie anglaise ; lieu de déportation ; évêché depuis 1845 ; 6,000 hab.

PERTHARIT. V. PERTARITE.

PERTHITE, s. f. Miner. Feldspath formé par la superposition de lamelles d'albite et d'orthose.

PERTHOIS. (*Pertisus* ou *Pertinensis pagus*). Géogr. L'une des trois divisions de la Haute-Champagne, comprenait *Vitry-le-François*, ch.-l., Perthes, Saint-Dizier, et, de plus, Sainte-Menehould, dans l'Argonne.

*** PERTINACITÉ**, s. f. (ét. lat., *pertinax*, obstiné ; forme de *per*, préf. augment., et de *tenax*, tenace). Entêtement, opiniâtreté, persévérance. Toutes difficultés sont expugnables à l'assiduité du soin et à la *pertinacité* du labeur. (Malherbe.) J'admirai les cavillations de ses réponses et la *pertinacité* de son attachement à introduire ces horreurs. (St-Sim.)

PERTINAX (Publius Helvius). Empereur romain, fils d'un affranchi, marchand de bois, né en Ligurie en 126, grammairien, arriva aux plus hauts grades de l'armée. Il devint préfet de Rome sous Commode, à la mort duquel il fut proclamé empereur, 193. Il périt assassiné par les prétoriens, après un règne de 87 jours.

*** PERTINEMMENT**, adv. (pr. *per-ti-na-man* ; rad. *pertinent*). Convenablement, comme il faut, avec jugement, avec justesse. Il ne se dit que des discours. Parler pertinemment, très pertinemment d'une chose. Discourir d'une chose pertinemment. Savoir une chose pertinemment.

— Avec discrétion, avec réserve. Quand il s'agit de choses si délicates, on ne saurait parler trop pertinemment. Il parle, ce me semble, assez *pertinemment*. (Rac.)

*** PERTINENCE**, s. f. (du lat. *pertinere*, convenir). Qualité de ce qui est pertinent, de ce qui est convenable. Voici comment se connaît et se remarque la sagesse et *pertinence*, d'avec la sottise et impertinence : celle-ci est présomptueuse, opiniâtre, assurée ; celle-là est craintive, retenue, modeste. (Charron.) Le sixième et principal est de garder partout la forme, l'ordre, la *pertinence*. (Id.)

— Didact. Justesse. La pertinence d'une expression, d'une qualité. J'en ai étonné quelques-uns par la *pertinence* de ma description. (Montaigne.)

— N'est usité aujourd'hui qu'en termes de procédure. La pertinence des moyens. La pertinence des faits et articles.

*** PERTINENT, ENTE**, adj. (du lat. *pertinens*, qui convient). Qui est tel qu'il convient. Raisons pertinentes. Excuses pertinentes. Avec ces raisons très *pertinentes*, Louville convainquit le roi d'Espagne. (St-Sim.)

— N'est plus guère usité qu'en termes de pratique. *Moyens pertinents, faits pertinents*. Moyens, faits qui tiennent au fond de la cause, qui doivent influer sur sa décision.

PERTUAU, s. m. Techn. Écorce de bois enduite de résine, qu'on brûle pour éclairer l'ardoisier dans la carrière.

*** PERTUIS**, s. m. (pr. *per-tui* ; du lat. *pertusus*, percé). Trou, ouverture. En particulier, Trou par où se perd l'eau d'un bassin, d'une fontaine ou d'un réservoir.

— Batt. d'or. Trou d'une filière.

— Géogr. Détroit serré entre deux îles, ou entre une île et la terre ferme. On donne ce nom à plusieurs passes de l'Océan, sur les côtes occidentales de la France. || Dans le Jura, Passage d'un versant à l'autre.

— Hydraul. Passage étroit pratiqué à une digue dans certaines rivières, pour faciliter la navigation, en servant à hausser l'eau à volonté. || Ouverture par laquelle l'eau passe d'une écluse dans un coursier, pour faire mouvoir une roue.

— Naviz. Dans la basse Seine, Nom donné aux courants, tourbillons ou rapides.

— Serrur. Garde fixée dans l'intérieur des serrures ; ouverture correspondante faite au panneton de la clef. || Entaille qui donne passage à cette garde.

PERTUIS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Apt (Vaucluse), près de la Durance. Garance, vins ; 5,600 hab.

— PERTUIS D'ANTIOCHE. V. ANTIOCHE (Pertuis d').

— PERTUIS BRETON. Canal étroit entre l'île de Ré et la côte de la Charente-Inférieure.

PERTUISAGE, s. m. (rad. *pertuis*). Féod. Droit que l'on payait au seigneur pour obtenir de mettre un tonneau en perce et descendre le vin qu'il contenait. On payait ordinairement quatre deniers de pertuisage pour chaque pièce.

— Anc. cout. Droit auquel les marchands forains étaient assujettis.

*** PERTUISANE**, s. f. (ét. ital., *partigiana*, même signif.). Anc. art milit. Espèce de hallebarde légère, dont la longueur n'excédait guère la taille d'un homme. Cette arme, inconnue avant Louis XI, fut portée par les soldats de l'infanterie jusqu'en 1670, époque à dater de laquelle on la laissa aux soldats invalides, aux gardes de la prévôté, aux huissiers des palais royaux, etc. Dans l'histoire, la pertuisane est souvent confondue avec la hallebarde.

PERTUISANIER, s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'une pertuisane.

— Nom, dans les bagnes, du gardien des hommes condamnés aux fers.

PERTUISANON, s. m. (diminut. de *pertuisane*). Anc. art milit. Petite pertuisane.

PERTUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pertuiser. S'empl. adjectiv. Rivière pertuisée.

Fut aussitôt scandalisé
De se voir le corps *pertuisé*. (SCARRON.)

PERTUISER ou **PERTUER**, v. a. 1re conj. (rad. *pertuis*). Se disait autrefois pour Percer, ouvrir. Si commencèrent tous à ferir et frapper, et à *pertuiser* ladite muraille en plusieurs lieux. (Froiss.)

Pau, disait-il, c'est celui, mon enfant,
Qui le premier les roseaux *pertuisa*,
Et d'en former des flûtes s'avisa (CL. MAROT.)

— Particulièrement, Creuser un pertuis.

— SE PERTUISER, v. pron. Être pertuisé.

*** PERTURBATEUR, TRICE**, s. (ét. lat., *perturbator* ; de *per*, parmi ; *turbare*, troubler). Celui, celle qui cause de la perturbation, du désordre, du trouble. C'est un perturbateur. Un perturbateur du repos public. Pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans le collège, on a été contraint de renvoyer les perturbateurs à leurs parents. Il valait cent fois mieux être le protecteur de la philosophie que le *perturbateur* de l'Europe. (Volt.)

— Fig. Le plus grand *perturbateur* du repos public, c'est l'intérêt. (S. Dubay.)

— Adjectiv. Un esprit perturbateur. Des intentions perturbatrices. Des habitudes perturbatrices. Un parti perturbateur. Une faction perturbatrice. Le fanatisme de religion et l'esprit de conquête, ces deux causes *perturbatrices* du globe, ne sont plus ce qu'elles étaient. (Raynal.)

— Astron. *Force perturbatrice*. Force qui trouble la régularité des mouvements d'un astre ou d'une planète. Tous les caprices du mouvement de la lune viennent de deux forces *perturbatrices*. (Biot.)

— Méc. *Force perturbatrice*. Force qui met obstacle à la loi qui règle la marche d'un mobile.

— Pathol. *Méthode* ou *médecine perturbatrice*. Méthode de traitement qui consiste dans l'emploi de moyens actifs, et propres à imprimer

aux maladies une marche différente de celle qui leur est naturelle.

*** PERTURBATION**, s. f. (pr. *per-tur-ba-cion*; ét. lat., *perturbatio*, même signif.; rad. *turbare*, troubler). Renversement de l'ordre, trouble dans le fonctionnement. Il y a ici une *perturbation* critique dans l'État. (Guy Patin.)

— Par extens. La nature outragée châtie les attentats de l'homme par ses *perturbations* vengeresses. (P. de St-Victor.)

— Astron. Irrégularité dans le mouvement de rotation des planètes, non dans sa vitesse, mais dans la direction de l'axe autour duquel il s'exerce. Les perturbations sont le résultat de la forme irrégulière des planètes et de leur défaut d'homogénéité, ce qui fait que l'attraction exercée sur elles par le soleil ne passe pas constamment par leur centre de gravité, dans toutes les positions diverses qu'elles prennent relativement à cet astre.

— Phys. Nom donné aux mouvements brusques et en apparence accidentels que l'aiguille aimantée éprouve tous les jours à l'E. et à l'O. du méridien magnétique.

— Medec. Trouble des fonctions animales. || Entrave mise à la marche d'une maladie par les agents thérapeutiques.

PERTURBÉ, ÉE, part. pass. du v. Perturber. S'empl. adjectiv. Comme dans Hamlet, le monde *perturbé* semble sorti de ses gonds. (P. de Saint-Victor.)

PERTURBER, v. a. 1re conj. Néol. Produire une perturbation quelconque. Laissez-le! Laissez-le! vous lui *perturbez* le moral avec votre mysticisme! (G. Flaubert.) Peu usité.

PERTUS, USE, adj. (du lat. *pertusus*, percé). Qui est percé de petits trous ou points transparents irréguliers dans leur forme, ou distribués irrégulièrement.

— Bot. Syn. de FENESTRÉ. Les feuilles du mille-pertuis sont pertuses et paraissent comme criblées de pores.

PERTUS (Col de). Géogr. Col dans les Pyrénées orientales, de Figuières à Perpignan, par la Junquera.

PERTUSAIRE, s. f. Bot. Genre de lichens de la tribu des endocarpées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les écorces d'arbres et les rochers. Pertusaire commune. Pertusaire leucostome. Pertusaire granulée. Pertusaire de l'if.

PÉRUGIN, INE, s. Géogr. Habitant, habitante de la ville et du territoire de Perouse.

— adj. Qui appartient à la ville de Pérouse, à son territoire ou à ses habitants.

— PERUGIN, s. m. Ancien pays des Etats de l'Église, qui avait pour chef-lieu Pérouse.

PÉRUGIN (Le). V. VANNUCCI (Pietro).

PÉRUIFÈRE, adj. 2 g. (ét. espagn., *Peru*, Pérou; lat. *fero*, je porte). Bot. Qui produit la substance appelée *baume du Pérou*.

PÉRULAIRE, s. f. (rad. *pérule*). Bot. Genre d'orchidées ophrydées, établi pour des herbes de Sibérie.

PÉRULE, s. f. (du lat. *perula*, petit sac). Bot. Enveloppe des bourgeons des arbres de nos climats, qui ordinairement doit donner naissance à des feuilles avortées. || Sorte de sac oblong formé par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone de certaines orchidées. || Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, peu connu, originaire de l'Amérique méridionale. Pérule en arbre.

PÉRULÉ, LE, adj. Bot. Qui est muni d'une pérule. Bourgeon pérulé. Bouton pérulé.

PÉRUSIN, INE, adj. et s. Syn. de PERUGIN.

PÉRUVIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante du Pérou.

— PERUVIEN, s. m. Linguist. Langue parlée par les habitants du Pérou.

— PÉRUVIENNE, s. f. Comm. Étoffe tissue avec du fil de deux couleurs, de telle manière que les deux côtes soient différents, mais aussi beaux l'un que l'autre.

— adj. Qui concerne le Pérou ou ses habitants.

PÉRUVINE, s. f. Chim. Produit obtenu par l'action de la potasse sur la cinnaméine.

PÉRUWELZ, Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 22 kil. de Tournay; industrie active; 8,000 hab.

PERUZZI (Balthasar), Peintre et architecte, né à Ancajano, près de Sienne, 1480-1536, s'appliqua à l'architecture, éleva le palais appelé *la Farnésine*, et le décora d'une fresque : *Persée tuant Méduse*. Il était architecte de Saint-Pierre en 1527; il construisit à Rome le *palais Massimi*, le meilleur et le dernier de ses ouvrages.

*** PERVENCHE**, s. f. (pr. *per-vanche*; ét. lat., *pervinca*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, tribu des plumerices, établi pour des plantes herbacées ou sous-frutescentes, propres pour la plupart aux parties moyennes et méridionales de l'Europe; on les trouve cependant dans les parties chaudes de l'Amérique et de l'Asie. La pervenche rose, ou *pervenche de Madagascar* et la pervenche à grande fleur sont cultivées dans les parcs et les jardins pour la beauté de leurs fleurs. Cette dernière jouit des mêmes propriétés médicinales que la petite pervenche. La pervenche mineure, vulgairement appelée *petite pervenche*, *petit pucelage* et *violette des sorciers*, porte des fleurs le plus souvent d'un beau bleu d'azur. Ses feuilles ont une saveur amère et styptique et agissent comme toniques et astringentes à petites doses. A dose plus élevée, elles sont employées principalement dans les maladies laiteuses, en décoction comme purgatives diaphorétiques. Dans quelques pays, la petite pervenche est utilisée pour le tannage des cuirs. Simple comme la vierge des montagnes et des solitudes champêtres, la modeste *pervenche* aime à se cacher; elle est l'emblème de la femme qui se plaît dans sa maison, s'appuie en toute confiance sur son époux, met en lui sa pompe, le bonheur de son existence, et prend plaisir, sous ses yeux, à élever ses enfants. (Guérin.) Que la *pervenche* de Jean-Jacques, plus chère aux amants que le myrte amoureux, étale ses fleurs azurées sur le tombeau de la beauté toujours fidèle. (B. de St-P.)

PERVENCHÈRES, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mortagne (Orne); 900 hab.

*** PERVERS, ERSE**, adj. (pr. *per-ver*; ét. lat., *perversus*, détourné). Méchant, dépravé. Un homme pervers. Une femme perverse. Un esprit pervers. Un cœur pervers. Avoir une âme perverse. Soulever une foule perverse. Un gouvernement *pervers* introduit le vice chez les peuples comme un gouvernement sage fait fructifier les vertus. (Chateaub.)

A ces mots, l'animal *pervers*
(C'est le serpent que je veux dire,
Et non l'homme, on pourrait aisément s'y tromper)..
(LA FONTAINE.)

— Se dit aussi des choses Doctrine perverse. Opinion perverse. Conduite perverse. Mœurs perverses. Sentiment pervers. Avoir un goût pervers. Les enfants prennent des goûts pervers avec les valets. Je détournerai mes yeux des œuvres tristes et bêtes, des gros livres butaux, des petits livres *pervers*. (L. Veuillot.)

Et je rentre un moment dans ce monde *pervers*
Pour venger mon époux, ton hymen et tes fers.
(VOLTAIRE.)

— Substantiv. Un pervers. Une perverse. L'amitié des pervers se change en défiance. Dieu châtiera les *pervers*. (Acad.)

Alvarez est un dieu qui, parmi ces *pervers*,
Descend pour adoucir les mœurs de l'univers. (VOLT.)

PERVERSEMENT, adv. (rad. *pervers*). Avec perversité. Agir perversement. Parler perversement. Il est peu usité; on se sert préférablement de la locution, *avec perversité*.

*** PERVERSION**, s. f. (étym. lat., *perversio*, même signif.; forme de *pervertere*, détourner). Action de pervertir; résultat de cette action. Changement de bien en mal.

— Se dit particulièrement en fait de religion et de morale. La soif des richesses et des honneurs cause la perversion des mœurs. On dit mieux *corruption*.

— Trouble, changement. De cette *perversion* du genre de vie naissent une foule de maux par les contrariétés qu'éprouve le jeu des organes. (Virey.)

— Pathol. Un des quatre modes d'altération des fonctions dans l'état de maladie. Les trois autres sont l'augmentation, la diminution, l'abolition. || Altération des liquides, dans la doctrine des humoristes.

*** PERVERSITÉ**, s. f. (ét. lat., *perversitas*, même signif.; forme de *pervertere*, détourner). Etat ou qualité de ce qui est perverti. Méchanceté, dépravation, immoralité profonde. La perversité du cœur humain, du genre humain. La perversité du siècle, des mœurs. La perversité des doctrines. Grande, extrême, effrayante perversité. La *perversité* des mœurs descend des cours aux chaumières. (Boiste.) Il paraît que son caractère n'est pas exempt de folie et de *perversité*. (Volt.) Quand un homme est parvenu à ce point de corruption de n'avoir pas même la conscience de sa *perversité*, il n'y a plus à compter sur lui. (Merlin de Douai.) Le dernier terme de la *perversité* sociale est la fausseté. (Pouquev.) La *perversité* est presque toujours individuelle, presque jamais collective. (Bonap.) Tant de *perversité* provoquait d'étranges réactions. (E. Renan.)

— Action perverse. Vous repentirez-vous enfin de vos perversités?

PERVERTI, IE, part. pass. du v. Pervertir. S'empl. adjectiv. Un chrétien perverti. Une âme pervertie. Le naturel le plus heureux est souvent *perverti* par l'impression que fait un mauvais exemple. (Flech.) Je doute que l'on puisse jamais être assez *perverti* pour être tranquille. (Stanislas Leczinski.)

— Troublé, en parlant de l'ordre des choses. Tel est l'ordre que son universalité montre être le plus naturel, et dans le pays même où il est *perverti*, l'on en voit encore des vestiges. (J.-J. Rouss.) Lorsque les fonctions propres aux deux sexes seront *pervertues*, je ne serai point étonné de trouver à l'un la frivolité de l'autre. (Rayn.)

*** PERVERTIR**, v. n. 2e conj. (du lat. *pervertere*, détourner). Rendre pervers. Faire changer de bien en mal, en fait de religion ou de morale. Pervertir un chrétien. Pervertir un jeune homme en le précipitant dans le libertinage. Le luxe, plus que toute autre chose, pervertit les femmes. Un seul mauvais exemple suffit quelquefois pour pervertir le meilleur naturel. Il n'y a pas de cœur si bon que le philosophisme ne puisse *pervertir*. (Boiste.) Tout conspire à les *pervertir*. (Flech.) Les suggestions flatteuses des méchants ont toujours *perverti* les inclinations louables des meilleurs princes. (Mass.)

— Troubler, déranger. Pervertir l'ordre des choses.

— *Pervertir le goût, l'odorat*, etc. Troubler le fonctionnement régulier du goût, de l'odorat, etc.

— Fig. *Pervertir le sens d'un passage*. L'altérer, le mal interpréter.

— SE PERVERTIR, v. pron. Être perverti. Les meilleures institutions se *pervertissent* promptement chez un peuple sans religion ni moralité. (Boiste.)

— Se corrompre soi-même. Les âmes faibles se pervertissent aisément. Ce jeune homme s'est promptement *perverti*. (Acad.)

— S'est dit pour Abandonner la religion catholique. Riperda avait été catholique, mais il s'était *perverti* pour entrer dans les charges de son pays. (Saint-Simon.)

PERVERTISSABLE, adj. 2 g. Que l'on peut pervertir. En raison de son inexpérience et de sa faiblesse, la jeunesse est l'âge le plus pervertissable.

*** PERVERTISSEMENT**, s. m. Action de pervertir; effet de cette action. Le pervertissement du cœur. Le pervertissement de la jeunesse.

— Renversement d'un ordre établi. Qu'il y ait *pervertissement* de tout ordre ecclésiastique ou séculier. (Sat. Ménippée.)

PERVERTISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui pervertit, qui corrompt.

PERVINCA, s. f. Bot. Nom ancien du genre pervenche, appliqué plus spécialement de nos jours à une de ses divisions.

PERWEZ-LE-MARCHÉ, Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 13 kil. de Bruxelles; 2,100 hab.

PÉRYCYPHE, s. m. (pron. *pé-ri-ci-fe*). Bot. Genre d'hyménoptères de la famille des chalcidiens, réuni au genre ormyre.

PÉRYMÉNION, s. m. (étym. gr., περί, autour; ὑμήν, membrane). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour des arbrisseaux du Mexique.

PÉRYPHE, s. m. pr. *pé-rife*; ét. gr., περί, autour; ὕφος, filet). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des subulipalpes, établi pour environ soixante-treize espèces pour la plupart européennes.

PESADA, s. f. Métrol. Poids de compte de l'Amérique méridionale. La pesada de cuirs salés de Buenos-Ayres est de 27 kilogr.; celle de cuirs secs de 16 kil. 100 gr. La pesada de Montevideo vaut 181 kilogr.

*** PESADE**, s. f. (rad. *peser*). Manég. Mouvement d'un cheval qui lève les pieds de devant sans remuer ceux de derrière. || *Pesade de chèvre*. Pesade dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant. Pesade trop haute dans laquelle il joue de l'épinette avec les jambes de devant.

*** PESAGE**, s. m. Action de peser.

— Anc. comt. Droit payé pour les marchandises pesées au poids public.

— Sport. Action de peser les jockeys qui doivent courir. || *Enceinte du pesage*. Lieu réservé où se fait cette opération.

*** PESAMMENT**, adv. D'une manière pesante, lourde. Marcher pesamment. Être vêtu pesamment. Danser pesamment.

— Fig. Sans facilité, sans grâce, sans délicatesse. Parler pesamment. Écrire pesamment. Peindre pesamment. M. de Chaulnes parla bien aussi, un peu *pesamment*, mais cela n'était pas mal à un gouverneur. (Mme de Sév.)

— Anc. art milit. *Soldat pesamment armé*. Fantassin ou cavalier armé de toutes pièces pour le combat en bataille rangée, et non pour la poursuite. Les Alains étaient *pesamment* armés. (Montesq.)

PESANT, part. prés. du v. Peser. Qui pèse.

Leur attente fatale
Aux colosses *pesant* sur la mer Boréale (LA HARPE.)

*** PESANT, ANTE**, adj. Phys. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe aussitôt sur la surface du globe terrestre, et qui, même lorsqu'il est retenu par quelque obstacle, exprime encore sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son propre poids. Tous diront que la pierre tombe parce qu'elle est *pesante*. (J.-J. Rouss.)

— Qui a du poids, qui est lourd. Fardeau pesant. Charge pesante. Machine lourde et pesante. Aussitôt le cheval d'Antiope, malgré sa fierté, fremit et recule; le sanglier monstrueux s'élance sur lui, semblable aux *pesantes* machines qui ébranlent les murailles des plus fortes villes. (Fénel.) D'ailleurs on entend sauter les *pesantes* baleines. (Boil.) Ce sont en effet ces différents mélanges qui rendent les terres *pesantes* ou légères, poreuses ou compactes, molles ou dures, rudes ou douces au toucher. (Buff.) Je lui ordonnai de jeter dans le chemin une partie de ce métal si *pesant* et si incommode. (Barth.) Après le platine, l'or est le plus *pesant* de tous les métaux. (Libes.)

Le taureau sous le joug apprit à se plier,
Et sous un double essieu les chars *pesants* roulèrent
(BERTIN.)

— Qui a le poids réglé, le poids légal. Louis d'or pesant. On n'est obligé de recevoir dans le commerce que de la monnaie *pesante*, des espèces *pesantes*. (Acad.)

— Se dit du ciel, de l'atmosphère. C'était une chaleur d'automne, un soleil lourd et *pesant*. (J. Janin.)

Ton Atlas gémira sous un ciel trop *pesant*,
Nymphes, faunes, sylvains, divinités fécondes,
Peuplerent les forêts, les montagnes, les ondes
(L. RACINE.)

— Fig. Onéreux, fâcheux, pénible. C'est une chose pesante que d'avoir une famille nombreuse à nourrir du fruit de son travail. Il n'y a pas de joug plus pesant que celui que l'on porte. L'administration de toutes les affaires de l'État est un fardeau bien *pesant* pour un seul homme. (Encycl.) Le crime d'une mère est un *pesant* fardeau. (Bac.) Ce fardeau de la royauté est trop *pesant*. (Volt.)

— Fig. *Pesant à*. Un fardeau trop *pesant* à porter. (Boil.)

Cette grandeur suprême
Odieuse aux Romains, et *pesante* à moi-même.
(RACINE.)

— *Pesant pour*. Un joug tyrannique pesant pour des sujets. Laissez là ces mousquets trop *pesants* pour vos bras. (Boil.) La garde de deux filles est une charge un peu trop *pesante* pour un homme de mon âge. (Mol.)

— *Avoir la main pesante*. Manquer de légèreté, de précision pour faire certaines choses.

Et n'était que ses mains sont un peu trop *pesantes*,
J'en serais fort satisfait. (MOLIÈRE.)

|| *Ce maître d'écriture, ce chirurgien, ce peintre a la main pesante*. Il écrit, il opère, il peint lourdement. || *Avoir la main pesante, le bras pesant*. Donner de grands coups, en parlant d'un homme vigoureux et robuste.

— Fig. et fam. Être puissant et à craindre. Ne l'irritez pas, il a le bras pesant.

— Se dit aussi des coups portés. Recevoir un coup pesant dans les reins.

— Tardif, lent. Pluton voulait la renvoyer dans le corps d'un âne *pesant* et stupide, pour lui ôter sa souplesse, sa vivacité et sa malice. (Fén.) Le bœuf *pesant* se promène gravement dans les vallées. (A. Mart.) Le tétras a les ailes courtes, et, par conséquent, le vol *pesant*. (Buffon.)

— Dans un sens analogue, en parlant de l'homme. *Commencer à devenir pesant*. Être moins agissant, perdre de sa légèreté ou de sa vigueur, par l'effet de l'âge.

— Fig. *Devenir pesant*. Perdre plus ou moins de la vigueur de son esprit. Elle lui demande pourquoi elle devient *pesante*. (La Bruy.)

— Qui manque de vivacité, de légèreté, de grâce. Esprit pesant. Imagination pesante. Style pesant. Composition pesante. Souvent on se croit grave, et l'on n'est que pesant. Le ton de la bonne conversation n'est ni *pesant* ni frivole. (Fén.) La médiocrité est l'apanage des esprits *pesants*. (Roub.)

— Qui rend lourd, hébété. Sommeil pesant.

— Manég. *Cheval pesant*. Celui qui ne s'enlève pas facilement du devant. || *Cheval pesant à la main*. Cheval qui porte la tête basse et qui s'appuie sur le mors.

— Fig. et fam. *Homme pesant à la main*. Homme ennuyeux, lourd, incommode.

— Mar. *Mer pesante*. Mer dont les flots se soulèvent avec peine et dont les vagues retombent lourdement. || *Navire pesant*. Navire mal construit et aux formes lourdes. || *Vent pesant, grain pesant*. Vent d'une grande violence qui tend à faire pencher le navire plus qu'il ne faut.

— Miner. Se dit de la baryte sulfatée, à cause de sa pesanteur. La baryte, connue autrefois sous le nom de terre *pesante*. (Libes.)

La baryte *pesante*, écontant d'autres lois,
Aux acides s'unit des nœuds les plus étroits. (DEL.)

— Pathol. *Avoir la tête pesante*. Y éprouver une douleur qui se fait sentir comme un poids.

— PESANT, s. m. Poids. Le parricide devra se racheter en donnant tout son *pesant* d'or, ou deux fois son *pesant* d'argent. (Michelet.)

— Fam. *Cet homme vaut son pesant d'or*. C'est un homme de bonne compagnie, obligeant, officieux, d'un commerce sûr et facile; ou bien encore, C'est un homme dont la capacité, les talents peuvent être d'une grande utilité, un homme dont la rencontre est une bonne fortune, et que l'on aurait de la peine à remplacer par un autre.

La femme qui pour vous vaudrait son *pesant* d'or,
C'est celle dont l'esprit, sans art et sans culture,
Est tel qu'il est sorti des mains de la nature. (COLN.)

— Comm. Espèce de verroterie jaune ou verte, qui sert pour le commerce sur les côtes d'Afrique.

— Techn. Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujettir. On se sert aussi dans ce cas du mot *plomb*.

— Adverbial. Une livre pesant d'or. Une livre pesant d'argent. Un kilogramme pesant. Une livre *pesant*. (Acad.)

*** PESANTEUR**, s. f. Qualité de ce qui est pesant. La pesanteur d'un fardeau. La pesanteur de l'air. La pesanteur de l'or.

— Fig. La pesanteur d'une inquiétude, d'un ennui. On sent toute la *pesanteur* de sa croix. (Flechier.) Il est donc manifeste que la *pesanteur* de l'impôt est la principale cause de la misère. (H. Taine.)

— Violence du coup reçu d'un corps pesant, par exemple, d'un homme robuste. La pesanteur d'un coup de poing. Être étourdi de la pesanteur d'un coup. Se rompre un bras par la

pesanteur de sa chute. Faire sentir à quelqu'un la pesanteur de sa main, de son bras. La *pesanteur* du coup souvent nous étourdit. (Corn.)

Déjà plus d'un tyran, plus d'un monstre farouche,
Avant de votre bras sentit la *pesanteur*. (RACINE.)

— Lenteur, défaut d'activité et de célérité. Ce cheval a trop de pesanteur pour un cheval de main. Vous étiez autrefois si alerte, si agile; aujourd'hui vous êtes d'une grande pesanteur. votre démarche est d'une pesanteur insupportable. Mon cher oncle avait quatre vingts ans; il était accablé de la *pesanteur* de cet âge. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Défaut de pénétration, de vivacité, de grâce dans l'esprit. Avoir de la pesanteur dans l'esprit, une grande pesanteur d'esprit, un peu de pesanteur dans l'esprit. La pesanteur de votre esprit vous empêche de suivre la discussion et de saisir la force d'une argumentation aussi abstraite. Cet homme, qui s'imagine avoir de la gravité et qui en fait parade, n'a en partage que de la pesanteur.

— Pathol. Lourdeur; indisposition qui survient à quelque partie du corps et qui fait qu'on y ressent comme un poids. Pesanteur de tête. Pesanteur d'estomac. Sentir une pesanteur, de la pesanteur, des pesanteurs par tout le corps, par tous les membres. Je me sentis même une assez grande difficulté de respirer, enfin les *pesanteurs* et un accablement total. (Marivaux.)

— Phys. Tendance de tous les corps à tomber vers le centre de la terre. La pesanteur est une force élémentaire qui sollicite chacune des parcelles de la matière, et s'exerce, en chaque lieu du globe terrestre, perpendiculairement à la surface des eaux tranquilles, de sorte que cette surface suivant partout la convexité du globe, la direction de la pesanteur, qui s'incline avec elle, doit être différente d'un lieu à un autre. La pesanteur agit également sur toutes les molécules, quelle que soit leur composition, et le mouvement qu'elle imprime aux corps libres est uniformement accélère. La pesanteur est à l'égard des corps terrestres ce que la gravité est à l'égard des corps célestes; elle suit les mêmes lois, et se rattache à la puissance universelle connue sous le nom d'*attraction*. Il ne faut pas confondre le *poids* et la *pesanteur*. La *pesanteur* est la tendance naturelle de chaque particule de matière à se précipiter vers le centre de la terre, tendance qui est égale pour toutes ces particules et indépendante de leur nombre. Le *poids* est l'effort avec lequel un corps tend à descendre, effort proportionnel à la quantité de matière propre que contient ce corps; le poids est l'effet resultant de la somme de toutes les tendances des particules. Considérée comme force, la pesanteur a trois éléments qu'il importe de connaître : 1° son point d'application : la pesanteur est appliquée à tous les éléments materiels d'un corps, et la preuve, c'est qu'un corps solide ne perd nullement de son poids lorsqu'il est réduit en poussière; 2° sa direction : la pesanteur est dirigée suivant la verticale; 3° son intensité : la mesure de la pesanteur est l'espace que parcourt un corps tombant dans le vide dans l'unité de temps. Newton découvrit cette vérité si admirable et si méconnue jusqu'à lui, que la même force qui opère la *pesanteur* sur la terre fait tourner les globes célestes dans leurs orbites. (Volt.) ‖ *Pesanteur spécifique*. Rapport du poids d'un corps à son volume; poids d'un corps sous un volume déterminé. La *pesanteur* spécifique des différentes espèces de sables ne diffère que très peu. (Buff.) ‖ *Pesanteur spécifique absolue*. Poids d'un volume déterminé d'une matière quelconque pesée dans une balance ordinaire. ‖ *Pesanteur spécifique relative*. Rapport entre les densités de deux corps. A cet effet, les physiciens ont adopté l'eau comme terme de comparaison : ils supposent que le poids d'un volume quelconque d'eau est de 1,000, et quand ils veulent exprimer que la pesanteur spécifique d'une substance est double ou triple de celle de l'eau, ils disent qu'elle pèse 2,000 ou 3,000 ‖ *Pesanteur universelle*. Tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres.

PÉSARÈSE (Simon CANTARINI, dit *le*). Peintre et graveur, né en 1612, à Pesaro, mort en 1648. Élève et imitateur du Guide, il fut un des meilleurs dessinateurs et coloristes de l'école bolonaise.

PESARO (*Pisaurum*). Géogr. Ch.-l. de la prov. de Pesaro-et-Urbin (Italie), sur l'Adriatique, à l'embouchure de la Foglia. Port assez commerçant; faïences, poteries. Patrie d'Innocent XI, du peintre Cantarini et de Rossini; 15,000 hab.

— *Cap Pesaro*. Cap de la Turquie d'Asie, sur la côte S.-O. de l'île de Chio.

PESAT, s. m. (pron. *pe-za*; du lat. *pisum*, pois). Agric. Nom qu'on donne aux tiges de pois sechées dont on se sert pour garantir les jeunes arbres du froid.

PESCADORES (Iles). Géogr. V. PONG HOU.

PESCAIRA (en français *Pescaire*; anc. *Aternum*). Géogr. Bourg fortifié d'Italie, dans la prov. et à 14 kil. N.-E. de Chieti, à l'embouchure de la Pescara; 3,000 hab.

PESCARA ou **ATERNO**. Géogr. Fleuve d'Italie, se jette dans l'Adriatique, après 140 kil. de cours.

PESCENNIUS NIGER. V. NIGER.

PESCHETEAU, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la grande baudroie.

PESCHIERA (*Piscaria, Ardelica*). Géogr. Place forte d'Italie, prov. et à 32 kil. N.-O. de Mantoue, à l'endroit ou le Mincio sort du lac de Garda; 3,000 hab.

PESCIA. Géogr. Ville d'Italie, à 36 kil. N.-E. de Florence. Verreries, papeteries; 5,000 h.

PESCINA. Géogr. Ville d'Italie, dans l'Abruzze Ultérieure IIe, à 50 kil. S.-O. d'Aquila.

* **PÈSE**. Mot employé pour former divers composés qui désignent des instruments dont on se sert pour peser des liquides ou des solides.

PESÉ, ÉE. part. pass. du v. Peser. S'empl. adjectiv. La terre, *pesée* de nouveau, n'avait pas perdu sensiblement de son poids. (Libes.)

— Fig. Le scepticisme n'a qu'une objection qui mérite d'être *pesée* : c'est le mal. (J. Simon.)

— *Tout bien pesé*. Après mûr examen de toutes les circonstances. Tout bien *pesé*, j'ai cru pouvoir... (Rollin.)

PÈSE-ACIDE. s. m. Phys. Instrument qui indique la densité des liqueurs acides. ‖ Pl., des *pèse-acides*.

PÈSE-ALCOOL. s. m. Phys. Syn. d'ALCOOMÈTRE. ‖ Pl., des *pese-alcool*.

* **PESÉE**. s. f. Action de peser. Faire la pesée d'un ballot de marchandises. Lorsque les voitures publiques chargées passent à l'octroi des villes, on en fait la pesée sur une bascule.

— Quantité de ce qui a été pesé en une fois. Pesée considérable. Forte pesée. Cette pesée est de quatre-vingts kilogrammes.

— Effort des machines ou des hommes qui tirent de haut en bas un cordage, etc., etc. ‖ *Faire une pesée*. Pousser ou soulever un corps à l'aide d'un levier.

— Fig. Il se fit un mouvement dans le salon, une *pesée* plus forte de la foule auprès de la porte, et les conversations cesserent pour un moment. (A. Daudet.)

— Chim. et Pharm. *Faire une pesée*. Peser une certaine quantité de substances.

— Chir. Pression exercée sur un membre dans le cas de luxation, sur une hernie à réduire en faisant intervenir le poids du corps pour la rendre plus forte.

— Relig. *Pesee des âmes*. V. PSYCHOSTASIE.

— Techn. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

PÈSE-ESPRIT. s. m. Phys. Instrument dont on se sert pour éprouver les liqueurs spiritueuses. ‖ Pl., des *pese-esprits*.

PÈSE-LAIT. s. m. Phys. Syn. de GALACTOMÈTRE. ‖ Pl., des *pese-lait*.

PÈSE-LETTRE. s. m. Petit appareil pour peser les lettres. ‖ Pl., des *pese-lettres*.

* **PÈSE-LIQUEUR**. s. m. Phys. Instrument qui sert à déterminer la pesanteur spécifique des liqueurs. ‖ Pl., des *pese-liqueurs*.

PÈSE-MOÛT. s. m. Phys. Appareil pour déterminer la densité du moût de raisin. ‖ Pl., des *pese-moût*.

PÈSE-NITRE. s. m. Phys. Instrument pour déterminer la densité des eaux de lavage dans lesquelles se trouve du salpêtre en dissolution. ‖ Pl., des *pese-nitre*.

* **PESER**. v. a. 1re conj. (du lat. *pensare*, fréquentatif de *pendere*, même signification). Le premier *e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je pèse, tu pèses, il pèse, nous pesons, vous pesez, ils pesent*, etc. *Je peserai*, etc. *Je peserais*, etc. Reconnaître la pesanteur de quelque chose, la confronter avec un poids certain, fixe et connu, tel que la livre, le kilogramme, le roare, le quintal, etc. Peser du pain, du sucre, du beurre. Peser des ballots de marchandises. Peser une pièce de monnaie d'or ou d'argent. Peser avec une romaine, avec des balances.

— Par extens. *Peser d'un coup d'œil*. Juger du poids d'un objet dont on connaît la matière par la simple vue de ses dimensions. D'un coup d'œil rapide, il *pesait* en passant les colliers. (G. Flaubert.)

— Fig. Proudhon, de sa plume faite pour tuer les âmes, a voulu *peser* le sang que Bonaparte fit couler. (L. Veuillot.)

— Fig. *Peser des œufs de mouche dans des balances de toiles d'araignée*. Se servir de raisonnements subtils pour démontrer des futilités.

— Fig. Examiner, considérer attentivement, évaluer par la pensée; apprécier le fort et le faible. Peser avec soin ses paroles. Peser impartialement le mérite d'une personne. Peser mûrement les choses. Peser les objections. Peser les conséquences d'une affaire. Elle craignait tout, elle *pesait* tout au poids du sanctuaire. (Flech.) Le gouvernement politique ne sonde pas les cœurs, il ne *pese* que les actions. (Mass.) *Peser* les deux harangues dans la balance de l'équité et de la raison. (Volt.) Pour *peser* une telle résolution, je vous donne trois semaines. (L. Blanc.) Il est facile de comprendre que notre intelligence *pese* plusieurs motifs, les compare et décide entre eux. (J. Simon.)

Songez-y donc, madame, et *pesez* en vous-même
Ce choix digne des soins d'un prince qui vous aime.
(RACINE.)

— *Peser toutes ses paroles, peser tout ce qu'on dit*. Parler avec lenteur et circonspection. Ne craignez pas qu'il s'échappe en propos légers ou indiscrets; c'est un homme grave et réfléchi qui pese une à une toutes ses paroles. Personne ne *pèse* plus ses paroles que vous sur les choses importantes. (Mme de Sév.)

— En ce sens, Se dit des personnes par rapport à leur valeur morale.

Il tient la balance éternelle,
Qui doit *peser* tous les humains.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Par extens. Je ne compte pas les voix; je les *pèse*. (H. de Balzac.)

— Absol. C'est à vous de bien *peser* avant de vous résoudre. (J.-J. Rouss.)

— Comm. *Peser net*. Peser une marchandise sans emballage, ni caisse, ni baril. ‖ *Peser brut ou brut*. Peser avec emballage, caisse ou baril.

— PESER. v. n. Avoir du poids, avoir un certain poids. Peser peu. Peser beaucoup. Ce chargement complet pèse six cents kilogrammes. L'or pèse plus que l'argent. On sait que, volume pour volume, la terre *pèse* quatre fois plus que le soleil. (Buff.) Le bon charbon *pèse* de cinquante-cinq à soixante livres le pied cube. (Id.)

— Fam. *Cela ne pèse pas plus qu'une plume*. Se dit d'une chose très légère. ‖ Fig. et fam. *Il ne pèse pas une once*. Se dit d'un homme que le contentement rend léger, vif, alerte.

— Fig. Le héros et le grand homme mis ensemble ne *pesent* pas un homme de bien. (La Bruy.) Je prouverai que vous ne *pesez* pas un cheveu dans la balance de ma destinée. (Napol.) Vous saurez ce que *pese* et ce que vaut la denégation de ce coupable aux abois. (Gambetta.)

Quand on connaît l'amour, ses caprices, ses peines,
Quand on sait comme moi ce que *pèsent* ses chaînes...
(Mme DESHOULIÈRES.)

— *Tu sauras ce que pèse ma main, mon bras*. Tu connaîtras les effets de ma colère, de ma vengeance.

— Avoir le poids légal, le poids convenu. Cette pièce de monnaie ne pèse pas. Ce pain pèse.

— Être à charge, avoir des conséquences fâcheuses. Ce fardeau pèse à mes épaules. Que ces vains ornements, que ces voiles me *pèsent!* (Racine.)

— *Ce secret lui pèse*. Il n'est pas capable de le garder, il le révélera.

Rien ne *pèse* tant qu'un secret;
Le porter loin est difficile aux dames. (LA FONT.)

— *L'argent lui pese*. Se dit de celui qui dépense sans compter, qui est prodigue.

— *Peser sur*. Appuyer fortement. Peser sur un levier, sur une bascule. Peser sur les étriers. Peser sur un brancard pour l'abaisser. Passer ainsi la vie à chamailler, c'est *peser* sur le collier sans relâche, comme les malheureux chevaux de la remonte des fleuves. (Beaum.)

— Fig. La prison, d'ailleurs, avait durement *pesé* sur lui; il était malade; il vomissait le sang. (L. Blanc.) Le malaise étouffant qui couve les orages *pese* sur les âmes. (P. de St-Victor.)

— Par anal. Demeurer plus longtemps. Peser sur une note de musique. Peser sur une syllabe. *Pesons* davantage sur cette parole. (Boss.)

— Fig. Insister. Peser sur les circonstances les plus graves, les plus dignes de remarque.

— En imposer, exercer une contrainte morale pour entraîner la détermination de quelqu'un. En cette occasion, le ministère *pesa* fortement sur la chambre et la décida. (Acad.) Il fallait de deux choses l'une, ou qu'elle *pesât* sur la nation avec les principes de ce parti, ou qu'elle luttât contre lui pour se soustraire à la tyrannie de ses exigences. (Aug. Thierry.)

— Exercer un effort contre, être menaçant pour. Les ennemis se sont rendus puissants, on a *pesé* lourdement sur la Bretagne et le gouverneur. (Mme de Sévigné.) Une puissance supérieure à celle des armées *pesait* sur la Bastille. (L. Blanc.)

— Être comme un poids sur. Là-dessus *pesait* un grand nuage, amassé sur tout le bout de Paris qu'il couvrait. (De Gonc.)

— Fig. Un éternel oubli vient *peser* sur sa tombe. (Millev.) La sollicitude de toutes les églises qu'il avait fondées *pesait* sur lui. (E. Renan.) Depuis trop longtemps le soupçon et la défiance, la calomnie et l'injure *pesent* sur cette noble et majestueuse cité. (Gambetta.) Les jeunes gens, même ceux sur qui *pèse* la discipline la plus dure, ont les travers de leur âge. (F. Fabre.)

— Être soutenu par. Tout le fort des combats *pese* aujourd'hui sur moi. (Delille.) Cet octroi exorbitant *pese* partout sur les choses les plus indispensables à la vie, et de cette façon l'artisan est plus chargé que le bourgeois. (H. Taine.)

— Être une cause de chagrin. L'ingratitude *pèse* sur les bons cœurs; elle aigrit les meilleurs esprits. (La Bruy.)

— *Peser sur l'estomac*. Être de difficile digestion. Cette viande, cette boisson pèse sur l'estomac.

— Fig. *Cette chose lui pèse sur le cœur*. Cette chose l'afflige, il en conserve du ressentiment. Aviez-vous quelque chose qui vous *pesait* sur le cœur? (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Peser sur les épaules*. Être à charge par son importunité. Que sa presence me *pese* sur les épaules! Mol.) Mme de Chaulnes entra en me disant que toute la Bretagne lui *pesait* sur les épaules. (Mme de Sév.)

— Dans le même sens. Ce Figaro *pèse* sur la poitrine. (Beaumarchais.)

— *Peser sur les bras*. Être à charge par la dépense qu'on occasionne. Cette personne me pèse sur les bras. Cette affaire est dispendieuse, elle me pèse sur les bras.

— *Peser sur la conscience*. Inspirer du remords. La mauvaise action lui pèse sur la conscience.

— Loc. prov. *Au long aller tout fardeau pèse*. Une petite dépense finit par devenir onéreuse, lorsqu'elle est continuelle ou fréquente; une peine légère en elle-même devient lourde, quand elle dure longtemps.

— Astron. Graviter. Toutes les planètes *pèsent* sur le soleil. (Acad.) Tous les corps, selon Newton, *pèsent* les uns sur les autres, ou s'attirent en raison de leur masse. (Fontenelle.)

— Manèg. *Ce cheval pèse à la main*. Il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier.

— Fig. et fam. *Peser à la main*. Être ennuyeux, incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit. Mon Dieu, que cet homme pèse à la main!

— Mar. *Peser sur un cordage*. Faire effort sur un cordage de haut en bas. ‖ *Les vents pesent*. Se dit des vents qui font incliner le navire outre mesure.

— Vener. Se dit des bêtes fauves qui enfoncent beaucoup leurs pieds dans la terre. Ce cerf est de grand corsage, il pese beaucoup.

— SE PESER. v. pr. Être pesé. Ce ballot peut se peser facilement. Il faut que ces marchandises se pèsent immédiatement. La viande se pèse aux balances, à la romaine.

— Fig. Être examiné attentivement. Ce sont là de ces choses sur lesquelles on ne se prononce pas à la légère; elles doivent se peser froidement.

— *Se peser à*. Les bienfaits ne doivent pas se *peser* à leur valeur intrinseque, mais au poids du cœur. (J.-J. Rouss.)

— Se peser soi-même.

— REM. GRAMM. Comme le verbe neutre *peser* a souvent l'apparence du verbe actif, il faut prendre garde à l'accord du participe. On fait l'accord dans la phrase suivante où *peser* signifie apprécier un poids : Le poids de la viande que j'ai *pesée* était dix kilogrammes. Au contraire, le participe reste invariable quand *peser* signifie avoir un poids : La cuisson a fait perdre deux kilogrammes sur les dix que cette viande a *pesé*.

PÈSE-SEL. s. m. Phys. Instrument qui indique la densité d'une dissolution saline. ‖ Pl., des *pèse sels*.

PÈSE-SIROP. s. m. Phys. Instrument pour déterminer la densité des sirops de sucre. ‖ Pl., des *pese-sirops*.

PESETA. s. f. Métrol. Syn. de PIÈCETTE.

PESETTE. s. f. Sorte de petite balance très précise, dans laquelle on pèse les pièces de monnaie.

PESETTE. s. f. (dim. du prov. *pézé*, pois). Bot. Un des noms vulgaires de la vesce.

* **PESEUR, EUSE**. s. Personne chargée de peser les marchandises dans les halles et les marchés.

— Fig. Piron appelle l'abbé d'Olivet un juré *peseur* de diphtongues. Il était juré *peseur* d'œufs de mouche dans des balances de toiles d'araignée. (Grimm.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PÈSE-VIN. s. m. Phys. Syn. d'ŒNOMÈTRE. ‖ Pl., des *pese-vins*.

PESHAWER. Géogr. V. PEICHAWER.

PÉSILLITE. s. f. (pr. *pé-zi-lite*; de *Pesillo*, n. géogr.). Minér. Substance minérale composée de silice et d'oxyde de manganèse avec un peu d'oxyde de fer, trouvée dans les dolomies de Pesillo (Piemont). On dit aussi *manganèse de Pesillo*.

PESMA. s. m. Chant héroïque serbe.

PESMES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gray (Haute-Saône), sur l'Oignon; 1,200 hab.

PESO. s. m. (pr. *pe-zo*). Métrol. Monnaie de compte d'Espagne valant au pair 5 fr. 34 c. On l'appelle aussi *piastre du Mexique*. ‖ *Peso courant*. Monnaie de compte des îles Canaries, valant au pair 1 fr. 02 c.

— Poids usité en Italie. A Bergame, le peso ou rubbio vaut 8 kil. 150 gr.; à Bologne, 9 kil. 50 gr.; à Gênes, 261 kil. 500 gr.; à Rome, pour la chaux vive, le peso vaut 135 kilogr. 600 gr.; pour le foin, 101 kil. 700 gr. ‖ On appelle aussi peso la *drachme de Syrie*.

PESOGNE. s. f. Art vétér. Nom vulgaire du panaris ou phlegmon du pied des moutons.

PÉSOMAQUE. s. f. (ét. gr., πίπτω, je tombe; μάχη, combat). Entom. Syn. de BORCADION.

PÉSOMÉRIE. s. f. (ét. gr., πίπτω, je tombe; μέρος, partie). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, établi pour des plantes d'Afrique.

* **PESON**. s. m. (radic. *peser*). Sorte de balance appelée aussi *balance romaine*, ou simplement *romaine*. ‖ *Peson à ressort*. Celui qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort, par opposition au peson ordinaire qu'on nomme *peson à contrepoids*. ‖ Le contrepoids de ce dernier.

— Nom d'un contrepoids en plomb qui se place au bout du fuseau des fileuses.

PESSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bordeaux (Gironde); 3,200 hab.

*** PESSAIRE**. s. m. (etym. lat., *pessarium*, même signific.). Chirurg. Instrument qu'on introduit et qu'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir la matrice dans sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou de hernie vaginale. On ne se sert plus guère que de pessaires de caoutchouc, qui sont legers, souples et élastiques. On en compose aussi d'un tissu de soie, rempli d'une laine choisie et enduit extérieurement de plusieurs couches de gomme élastique. Pessaire spherique, ovoïde, ovale, allongé. Pessaire en 8 de chiffre, en cuvette, en bondon. Pessaire a tige, a pivot, a bilboquet.

— Anc. chir. Medicament introduit a l'aide de cet instrument.

PESSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'épicéa. || *Pesse d'eau*. Nom donné à l'hippuride et aux prêles aquatiques. On écrit aussi *pece*.

PESSEAU. s. f. (pron. *pé-so*). Vitic. V. PAISSEAU.

PESSELAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit de couper des pesseaux ou échalas dans une forêt.

— Vitic. V. PAISSELAGE.

PESSELER v. a. 1re conj. Vitic. V. PAISSELER.

PESSEREAU. s. m. Bot. Se dit quelquefois pour Pesse d'eau.

*** PESSIMISME**. s. m. (du lat. *pessimus*, très mauvais). Système de celui qui voit ou qui feint de voir tout en mal, ou en plus mal. Le génie grec répugnait au desespoir et au *pessimisme*. (P. de St-Victor.)

*** PESSIMISTE**. s. 2 g. Celui, celle qui est entichée de pessimisme; celui qui voit ou qui feint de voir tout au plus mal.

— Adjectiv. Un esprit pessimiste.

PESSINONTE. (*Pessinus*, Géogr. anc. Ville de la Petite Phrygie, puis de la Galatie, sur le Sangarius.

PESSINONTIEN-ENNE ou **PESSINUNTIEN, ENNE**. s. (pr. *pé-si-non-ci-en*). Géogr. Habitant, habitante de Pessinonte.

— a lj. Qui appartient a la ville de Pessinonte ou à ses habitants.

— PESSINONTIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Cybèle, adorée a Pessinonte.

PESSOMANCIE. s. f. (ét. gr., πεσσός, petite pierre; μαντεία, divination). Antiq. gr. Divination qui se faisait au moyen de petits cailloux blancs ou noirs.

PESSON ou **PALISSON**. s. m. Techn. Instrument en forme de fer à cheval, monté sur un morceau de bois de deux à trois pieds de hauteur, dont le peaussier se sert pour ouvrir et préparer les peaux.

PESSONURE. s. f. Techn. Ratissures de peaux blanches qui servent à faire de la colle pour les cartonniers.

PESSOT. s. m. (pr. *pé-so*). Comm. Sorte de drap qu'on fabrique en Languedoc.

PESTALOZZI (Jean-Henri). Instituteur suisse, né a Zurich, 1746-1827; retire a Neuhof près de Berne, il recueillit 50 enfants abandonnés et fonda pour eux, en 1775, un institut pedagogique qu'il transfera à Stanz en 1798. Simple maître d'ecole a Burgdorf, il appliqua sa methode, qui avait pour base l'exercice graduel des facultés de l'enfant. Il écrivit *Lienhardt et Gertrude*; *le Livre des mères*. L'Institut, transporté a Munchsen-Buchsel, puis a Yverdun (Vaud), était tombé cependant, faute d'une administration vigoureuse, quand Pestalozzi mourut, 1827.

PESTALOZZIE. s. f. (de *Pestalozzi*, n. pr.). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des pestalozziées, établi pour cinq ou six espèces. On dit aussi *pestulotie*.

PESTALOZZIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport a la pestalozzie. || PESTALOZZIÉES. s. f. pl. Tribu de champignons parasites qui a pour type le genre pestalozzie.

PESTALOZZIEN, ENNE. adj. Se dit d'un systeme d'enseignement modifie par Pestalozzi. Enseignement pestalozzien. Methode pestalozzienne.

PESTARD. s. m. (pron. *pé-star*). Mot par lequel les écoliers désignaient autrefois ceux de leurs camarades qui faisaient l'office d'espions.

*** PESTE**. s. f. (du lat. *pestis*). Pathol. Maladie eminemment contagieuse, endemique dans le Levant, souvent epidemique, caracterisee par des bubons et des anthrax, qui cause une grande mortalité, et que l'on croit produite par l'absorption d'un miasme delétère qui, pénétrant dans l'économie animale par la triple voie des organes pulmonaires, des organes digestifs et de la peau, détermine une sorte d'empoisonnement. Les symptômes de la peste n'ont pas été décrits d'une maniere satisfaisante; la cause, la nature et le traitement de cette terrible maladie sont encore à peu près ignorés. On lui donne pour symptômes essentiels un état ataxique general avec affection simultanée des ganglions lymphatiques, petechies, fièvre aigue, charbons, etc. Ses miasmes contagieux s'attachent aux divers tissus organiques, a la laine, aux vêtements, et peuvent ainsi porter au loin le principe de la maladie. L'insalubrité de l'air et la malpropreté des habitants font de certaines contrées de l'Orient un foyer presque permanent d'infection pestilentielle. Le mot *peste* n'exprimant point nettement l'idée d'une maladie determinee, on lui substitue assez généralement le nom de *typhus d'Orient*. Comme par les temps de *peste*, toutes les maisons étaient fermées. (G. Flaubert.)

> La *peste*, en même temps la guerre et la famine,
> Des malheureux humains jurerent la ruine. (Boil.)
> Que Jacquin vive ici, dont l'adresse funeste
> A cause plus de maux que la guerre ou la *peste*. (Id.)
> Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre.
> La *peste* (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
> Faisait aux animaux la guerre. (La Font.)

— Par extens. Toute maladie qui sevit mortellement sur beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux. La fièvre jaune est une peste originaire d'Amerique. La variole est une peste dont la vaccine nous délivre. Le farcin et la morve sont la peste des chevaux. La clavelee est la peste des moutons. || *Peste d'Athènes*. Maladie fébrile qui sévit cruellement a Athènes au Ve siecle av. J.-C. pendant la guerre du Péloponnèse. || *Peste antonine*. Maladie fébrile qui sévit violemment dans l'empire romain, et particulierement a Rome sous Antonin. || *Peste noire*. Épidémie qui ravagea l'Europe au XIVe siecle.

— Par extens. Poison, venin qui cause des maladies mortelles.

> Vois combien de serpents, à mon commandement,
> D'Afrique jusqu'ici n'ont tarde qu'un moment,
> Et, contraints d'obeir a nos clameurs funestes,
> Ont, sur ce don fatal, vomi toutes leurs *pestes*.
> (Corneille.)

— Se dit aussi de choses pernicieuses qui corrompent les cœurs ou les esprits. Le péché est la peste de l'âme. La flatterie est la peste des cours. La discorde est la peste d'un Etat. Les mauvaises doctrines sont de terribles pestes. Le philosophisme et la superstition sont deux pestes du corps social.

> La Discorde aux crins de couleuvre,
> *Peste* fatale aux potentats. (Malherbe.)

— Fig. Personne dont la fréquentation est pernicieuse. Les flatteurs sont de véritables pestes pour les rois et pour les peuples. C'est une peste dans une compagnie qu'un faux frere. Ne laissez pas ce debauche parmi ces jeunes gens, pour eux c'est une peste. Il regrette sincerement le temps qu'il a perdu avec les grands et les femmes, ces *pestes* du talent. (Diderot.) C'est une *peste* qu'un homme qui prouve a chacun, comme Socrate, qu'on n'est qu'une bête. (Mérimee.)

> Mainte *peste* de cour fit tant par maint ressort,
> Que la candeur du juge, ainsi que son merite,
> Furent suspects au prince... (La Fontaine.)

— Personne que l'on évite. Cela me raccommode avec ces *pestes* de femmes. (Mariv.)

— Fam. et par exager. Mechant petit garçon, petite fille vive et malicieuse. C'est une mechante peste, une méchante petite peste.

— On dit aussi, dans cette acception: *C'est un petit peste*, en parlant d'un malicieux petit garçon.

— *Être la peste de*. Être incommode, nuisible. Nous fûmes extrêmement incommo les des moucherons, qui sont la *peste* de ce pays. (Regnard.) Une quantite de nobles indigents vivent en parasites aux depens des cafetiers, dont ils sont la *peste*. (H. Taine.)

— *Comme la peste*. A l'excès. Je le hais comme la peste. *Fuir quelqu'un comme la peste*. L'eviter, s'en ecarter avec soin. || *Se gagner, se prendre comme la peste*. se communiquer facilement.

— S'emploie quelquefois sans l'article. Celui qui exclurait de sa bibliothèque les livres dont les critiques ont dit *peste* et rage, la jetterait tout entière par la fenêtre. (Boiste.)

— Adjectiv. Malin. Comme ton esprit est raisonnablement *peste*! (Bours.)

— *Il est un peu peste, elle est un peu peste*. Se dit d'un homme, d'une femme qui a de la malice, de la malignite.

— *Peste!* Exclamation familière. Peste! que cela est beau! Peste! que vous êtes exigeant! *Peste!* qu'il fait froid! (Acad.) *Peste!* ou prend mon esprit toutes ces gentillesses? (Mol.) On dit aussi *La peste!* La peste, si jamais vous m'y reprenez.

— *Peste de, peste du*. loc. imprécatoire. Peste soit de l'ignorant! Peste de l'étourdi! *Peste* soit du vieux fou! (Acad.) *Peste* soit des carognes qui me laissent dans l'inquietude! (Mol.)

— On dit aussi, dans le même sens: *La peste soit de*. La peste soit de ce maudit bavard!

— On a dit encore *La peste soit le, la peste soit fait le*. La *peste* soit fait l'homme et sa chienne de face! (Moliere.)

— *La peste m'étouffe!* Espèce de jurement.

PESTEL, Paul). Colonel russe, 1795-1826, d'origine allemande, fit de bonne heure partie des societes secrètes. Il fut arrêté et fut pendu. Il avait réuni ses idées dans le *Code russe*.

PESTELCA. s. m. Tablier des paysannes moldo-valaques. On dit aussi *futa* et *zerelca*.

*** PESTER**. v. n. Ire conj. rad. *peste*). Exhaler par des gestes ou des paroles sa mauvaise humeur, son mecontentement, son emportement, son depit contre quelqu'un ou quelque chose. Pester contre le gouvernement, contre les ministres. Pester contre ses juges. Pester contre tout le monde.

> D'abord le traître a fait l'homme de bien,
> Et contre la maîtresse a *peste* d'importance.
> (Quinault.)
> Ce sont vingt mille francs qu'il m'en peut la conter,
> Mais pour vingt mille francs j'aurai droit de *pester*...
> (Molière.)

— Fam. *Pester entre cuir et chair*. Pester en soi-même, être mecontent sans oser le dire.

PESTERIE. s. f. Action de pester. Tu ne pouvais mieux rencontrer dans ton humeur de *pesterie*. (St-Amant.)

PESTH. Géogr. Capitale de la Hongrie, sur la rive gauche du Danube, en face de Bude, a laquelle elle est unie, depuis 1859, par un pont suspendu de 380 mètres de longueur. Université, academie des sciences Fabriques de cuirs, de tabacs, de liqueurs; commerce tres actif; 270,000 hab. Fondée sur l'emplacement d'une forteresse romaine, cette ville a souffert des guerres de l'Autriche contre les Turcs.

*** PESTIFÈRE**. a lj. 2 g. (étym. lat., *pestis*, peste; *fero*, je porte. Didact. Qui communique la peste. Air pestifere. Vapeur pestifere. Odeur pestifère. Miasmes pestiferes.

— Fig. Se dit aussi des choses nuisibles dans l'ordre moral. Les *pestiferes* maximes et l'odieux gouvernement du cardinal Mazarin. (Saint-Simon.)

*** PESTIFÉRÉ, ÉE**. part. pass. du v. Pestiférer. S'empl. adjectiv. Un pays pestifere. Une ville pestiférée. Des marchandises pestiférées. Des personnes pestiferées. N'approchez pas; nous sommes *pestiférés*. (St-Sim.)

— Substantiv. Un pestiféré. Une pestiférée. Ensevelir les cadavres des pestiferes. Il alla voir les *pestiférés*. (Acad.) La peste ravagea la Hollande, et il se dévoua aux *pestiférés* de La Haye, sa patrie. (Fonten.)

— Fam. *Fuir quelqu'un comme un pestiféré*. Eviter tout commerce, toute relation avec une personne.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Pestiférer, donne ce mot comme adjectif et substantif.

PESTIFÉRER. v. a. Ire conj. (ét. lat., *pestis*, peste; *ferre*, porter). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je pestifere, tu pestiferes, il pestifère. Je pestiférerai*, etc. *Je pestiférerais*, etc. Communiquer la peste. Pestiferer un pays, une contrée, une ville.

— Fig. S'il faut que vous soyez obligé de réformer tous les memoires dont la cupidite humaine vous *pestifere*... (Volt.)

— SE PESTIFÉRER. v. pron. Être atteint de la peste.

*** PESTILENCE**. s. f. (ét. lat., *pestilentia*, même signif.; rad. *pestis*, peste). Se disait anciennement pour Peste, et, par extension, pour Maladie contagieuse.

— Corruption de l'air par suite d'émanations délétères. La loi romaine ne veut pas non plus qu'on entretienne sous chaque église un foyer de *pestilence*. (É. About.)

— Fig. *Chaire de pestilence*. Chaire où l'on enseigne une doctrine pernicieuse. || *Être assis dans la chaire de pestilence*. Professer une mauvaise doctrine.

*** PESTILENT, ENTE**. adj. Qui tient de la peste. Air pestilent. Souffle pestilent. Fievre pestilente.

— Fig. Contagieux. *Pestilente* galanterie. (Boil.) Des doctrines *pestilentes*, dit-il, se sont élevées dans des provinces illustres. (Boss.)

— Synon. comp. PESTILENT, PESTILENTIEL, PESTILENTIEUX, PESTIFÈRE. *Pestilent* se dit de ce qui tient du caractère de la peste; *pestilentiel*, de ce qui est infecté de la peste et qui est propre a la répandre; *pestilentieux* dit la même chose que *pestilentiel*, mais avec plus d'énergie encore; *pestifere* se dit de ce qui produit, de ce qui porte partout la contagion.

*** PESTILENTIEL, ELLE**. adj. (pron. *pès-ti-lan-ciel*). Infecte de peste, propre a répandre la peste, en parlant des choses. Air pestilentiel. Vapeurs pestilentielles. Miasmes pestilentiels.

— Par extens. Se dit des maladies contagieuses de mauvais caractere. Maladies, fièvres pestilentielles. Peu de temps apres son arrivée, il y mourut des fièvres *pestilentielles* qui y régnent pendant six mois de l'année. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. Entre la politique et la justice, toute intelligence est corruptrice, tout contact est *pestilentiel*. (Guizot.

PESTILENTIEUX, EUSE. a lj. pron. *pès-ti-lan-cieu*; rad. *pestilentiel*. Qui a un caractere de pestilence. Vieux mot.

— Fig. Qui corrompt l'âme. Le vice est pestilentieux.

PESTUM. s. m. (pr. *pé-stomm*; de *Pestum*, n. géogr.). Archit. Veritable dorique, ou dorique grec, dont on a retrouvé le modèle dans les ruines de Pestum, au milieu du XVIIIe siecle.

— Techn. Outil dont on se sert pour traîner les moulures en forme de doucine sur les montants et les petits bois dans les châssis de croisée.

PESTUM. Géogr. anc. V. PAESTUM.

— *Golfe de Pestum*. Golfe de Salerne.

PESVISSABLE. a lj. 2 g. (pron. *pè-vi-ça-ble*). Anc. cout. Se dit de ce que l'on pouvait saisir comme garantie, de ce qui pouvait servir de cautionnement.

PESZI. s. m. Mamm. Nom que les Russes donnent a l'isatis ou renard bleu.

*** PET**. s. m. (pr. *pè*; du lat. *peditus*, même signif.). Vent qui sort avec bruit par l'anus. Un gros pet. Un petit pet. Un pet honteux. Faire un pet. Lacher un pet.

> Le *pet* qu'on ne peut retenir
> A moindre mal la mort fait sortir.
> Et le *pet* de son chant donne
> La vie a maint qui s'en repent.
> Si donc un *pet* est si fort,
> Qu'il sauve ou donne la mort,
> D'un *pet* la force est égale
> A la toute puissance royale (Rousseau.)

— Popul. *Faire un pet de maçon*. Faire un pet ou il n'y a pas que du vent. On dit aussi un *pet foireux*.

— *Faire un pet à vingt ongles*. Se dit en parlant d'une fille qui accouche.

— *Chantez a l'une, il vous fera des pets*. Donnez un avertissement, un bon conseil a un homme grossier, vous n'en tirerez que du desagrement. || *On tirerait plutôt un pet d'un mort qu'un sou de sa bourse*. Se dit pour exprimer l'extrême avarice d'un homme dont on ne peut rien espérer. || *Il est glorieux comme un pet, qui chante des qu'il est né*. Se dit d'un homme hautain jusqu'a l'impertinence.

— *Pet-en-gueule*. V. ce mot à son ordre alphabetique.

— *Pet-en-l'air*. V. ce mot a son ordre alphabetique.

— Bot. *Pet-d'âne*, *pet-du-diable*. V. ces mots à leur ordre alphabetique.

— Pâtiss. *Pet de nonne*. Pâte frite légere, fort enflée et en boule. Des pets de nonnes.

PETACA. s. f. Nom donné, a la Nouvelle-Grenade, a des corbeilles ou paniers tissés avec des lanieres de même espece que celles qui servent a confectionner les chapeaux dits *panamas*.

PÉTAGNANE. s. f. Bot. Syn. de SMITHIE.

PÉTAGNIE. s. f. (de *Petagna*, n. pr.). Bot. Genre d'ombelliferes sauvages, etabli pour des herbes des forêts de Sicile.

PÉTAIL. s. m. Anc. art milit. Dard a grosse tête en forme de pilon.

PÉTALACTE. s. m. (ét. gr., πέταλον, petale; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de composees senecionidees, etabli pour plusieurs espèces d'arbrisseaux du Cap de Bonne Espérance.

PÉTALAIRE. s. m. Erpet. Couleuvre de l'Inde.

PÉTALANTHÉES s. m. pl. (ét. gr., πέταλον, petale; ἄνθος, fleur). Bot. Groupe de plantes dicotyledones comprenant les familles des ebenacées, des myrsinees, des primulacees et des sapotacées.

PÉTALANTHÈRE. s. f. (ét. fr., *pétale* et *anthere*). Bot. Genre de laurinées dicypellees, etabli pour des herbes du Brésil. || Syn. de CEVALLIE.

*** PÉTALE**. s. m. (ét. gr., πέταλον, feuille; fait de πετάω, j'ouvre). Bot. Nom qu'on donne a chacune des pieces qui composent une corolle, quand elles sont absolument distinctes les unes des autres, et libres de toute adherence a la base. Une corolle est monopetale, dipétale, tripetale, tetrapetale, pentapetale, polypétale, selon qu'elle est composée d'un, de deux, de trois, de quatre, de cinq ou de plusieurs pétales, dont le nombre n'est pas déterminé. On distingue dans le petale, l'onglet, la lame ou limbe, et le bord. Il y a des plantes qui, au lieu de clore leurs *petales*, les renversent, ce qui produit a peu près le même effet. (B. de St-P.)

PÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a un ou plusieurs petales, c'est-a-dire une corolle. Fleur petalee.

PÉTALIDIE. s. f. (ét. gr., πέταλον, pétale; ἰδέα, forme. Bot. Genre d'acanthacees ruellieees, établi pour plusieurs espèces d'arbrisseaux de l'Inde.

PÉTALIFORME. adj. 2 g. Botan. Qui a la forme d'un petale, c'est-a-dire qui est large, mince, souple et coloré. Calice pétaliforme. Nectaire pétaliforme. Stigmate petaliforme.

PÉTALIN, INE adj. Bot. Qui appartient aux petales, qui provient des pétales. Nectaire pétalin.

PÉTALIPARE. adj. 2 g. (étym. gr., πέταλον, petale; lat. *par*, egal). Bot. Se dit d'une fleur dont tous les organes ont pris la forme de petales.

*** PÉTALISME**. s. m. (du gr. πέταλον, feuille). Antiq. gr. Exil que l'on votait contre un citoyen, a Syracuse, en ecrivant les suffrages sur des feuilles d'olivier.

PÉTALITE. s. f. Miner. Silicate d'alumine et de lithine, formant des veines dans quelques pegmatites. On ecrit aussi *pétalithe*.

PÉTALOCERF. a lj. 2 g. (ét. gr., πέταλον, pétale; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes terminees par une masse feuilletee. On lit aussi *pétalocère*. || PÉTALOCÈRES. s. m. pl. Groupe d'insectes coleopteres pentamères, a élytres dures couvrant le ventre, a antennes en masse feuilletee a l'extremité.

PÉTALOCHEIRE. s. m. (pr. *pé-ta-lo-kère*; ét. gr., πέταλον, feuille; χείρ, main). Entom. Genre d'hemipteres de la famille des réduviides, tribu des réduviens, établi pour deux espèces de l'Amerique méridionale. On dit aussi *pétalochire*.

PÉTALOCHILE. s. m. (pr. *pé-ta-lo-kile*; ét. gr., πέταλον, feuille, χείλος, levre). Entom. Genre de coleopteres tetramères, famille des curculionides gonatoceres, établi pour une espèce de Cayenne.

PÉTALODE. s. m. (du gr. πεταλώδης, en forme de feuille). Entom. Genre de coleopteres tetramères, famille des longicornes, tribu des cerambycins, dont on trouve l'espèce unique en Australie.

PÉTALODÉ, ÉE. adj. (rad. *pétalode*). Bot. Qui est pourvu de pétales; qui a ou qui prend la forme d'un pétale. Calice pétalodé. Etamines pétalodées.

PÉTALOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., πέταλον, pétale; εἶδος, ressemblance). Bot. Se dit des organes qui ont de la ressemblance avec les pétales ou avec la corolle sous le rapport de la structure, du tissu ou de la couleur. Calice pétaloïde. Spathe pétaloïde.

— *Demi-pétaloïde.* Se dit des calices dont les divisions alternées ont la même coloration que les pétales, ou de ceux qui, étant verts et herbacés à l'extérieur, ont à l'intérieur une coloration florale.

— Pathol. Se dit du sédiment de l'urine, lorsqu'il est écailleux ou semblable à des feuilles de fleurs.

PÉTALOLÉPE. s. f. (ét. gr., πέταλον, pétale; λεπίς, écaille). Bot. Syn. d'OZOTHAMNE et de PÉTALACTE.

PÉTALOMANIE. s. f. (ét. gr., πέταλον, pétale; μανία, manie). Bot. Tendance de certaines parties de la fleur à prendre l'aspect et la consistance d'une corolle.

PÉTALOME. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; ὅμοιος, semblable). Bot. Syn. de CARALLIE et de MOURIRIE.

PÉTALON. s. m. (du gr. πέταλον, pétale). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des cébrionites, formé aux dépens des bruches. On trouve l'espèce type à Java.

PÉTALOPE. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticiens, dont l'espèce unique se trouve au Caucase.

PÉTALOPÈDE. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; lat. *pes, pedis*, pied). Bot. Genre de plantes établi pour placer les eupatoires ferrugineuses et à feuilles de romarin. Il est fort voisin des caléas.

PÉTALOPOGON. s. m. (étym. gr., πέταλον, pétale; πώγων, barbe). Bot. Genre du rhamnées phylicées, établi pour des espèces d'arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance.

PÉTALOPS. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; ὤψ, aspect). Entom. Genre d'hémiptères du groupe des anisoscélites, famille des coréides, formé aux dépens des nématopes. L'espèce type habite la Guyane.

PÉTALOSOME. adj. 2 g. (pr. *pé-ta-lo-zome*; ét. gr., πέταλον, pétale; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps en forme de lame ou de ruban.

— **PÉTALOSOMES.** s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux dont le corps est mince et allongé en forme de lame.

PÉTALOSPERME. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; σπέρμα, graine). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des daleas.

PÉTALOSTÉMON. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; στήμων, etamine). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

PÉTALOSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., πέταλον, pétale; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines insérées sur la corolle.

PÉTALOTOME. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; τομή, coupure). Bot. Genre rapporté avec doute à la famille des myrtacées, établi pour des arbres de Cochinchine.

PÉTALURE. s. m. et gr., πέταλον, pétale; οὐρά, queue. Entom. Genre de névroptères, tribu des libelluliens, établi pour plusieurs espèces de l'Australie.

PÉTAMENAIRE, PÉTAMINAIRE ou **PÉTAMONAIRE.** s. m. Antiq. rom. Baladin, sauteur, fuseur de tours.

* **PÉTARADE.** s. f. Suite de pets que fait un cheval en ruant. Le cheval se mit à ruer et à faire des *pétarades*. (Acad.) Le cheval refusa, fit une *pétarade*. (La Font.)

— Fam. Bruit que l'on fait de la bouche, par mépris pour quelqu'un, et qui imite une suite de pets. Faire à quelqu'un une pétarade. ‖ *Répondre à quelqu'un par une pétarade.* Ne faire au dun cas de ses discours.

— Fam. Bruits répétés, feux d'artifice, coups de canon perdus, inutiles. A quoi bon toutes ces pétarades? Toutes vos pétarades n'ont pas atteint une seule cheminée de la ville ennemie. Les princesses se mirent à se promener ensemble, les nuits, et à se divertir la nuit à quelques *pétarades*. (St-Simon.) Tapage final, cymbales et trombones, *pétarades* en feux d'artifice. (H. Taine.)

PÉTARAIL. s. m. Espèce de panier en rotin, en usage dans l'Inde pour les voyages en palanquin.

PÉTARASSE. s. f. Mar. Sorte de hache dont le dos fait marteau et dont se servent les calfats pour introduire l'étoupe dans les fissures des navires.

* **PÉTARD.** s. m. (pr. *pé-tar*; rad. *péter*). Art milit. Machine de guerre construite en bois, en fer ou en bronze, ayant la forme d'un cône tronqué et le fond en anse de panier, dont on se servait autrefois pour crever ou renverser la porte d'une ville, d'une enceinte fermée. L'invention du pétard remonte au moins au XVe siècle; il avait de quarante à cinquante centimètres de longueur, et vingt à vingt-cinq d'ouverture; on le remplissait de poudre et de terre bourrées et tamponnées, et on le fermait d'un madrier que l'on clouait à la porte et qui maintenait le pétard horizontal.

— Fig. Mairan disait que cet ouvrage était un *pétard* que j'avais mis sous la porte de l'Académie pour la faire sauter si on me la fermait. (Marmontel.)

— Pop. Derrière. Se mettre sur son pétard.

— Chem. de fer. Nom de boîtes détonantes que l'on accroche aux rails et dont la détonation, provoquée par le passage de la locomotive, est pour le mécanicien un signal d'arrêt.

— Entom. Nom vulgaire des bombardiers. On dit aussi *pétardier*.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon et du papier ou du parchemin roulé en plusieurs doubles, et très serré. Jeter des pétards. Tirer des pétards. Un pétard qui crève dans la main. ‖ Petite pièce d'artifice, composée de deux minces lanières de parchemin, enduites de poudre fulminante, et collées l'une sur l'autre. En les séparant violemment, le frottement produit une légère explosion. On cache de ces pétards dans l'enveloppe en papier de certains bonbons.

PÉTARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Pétarder. S'empl. adjectiv. Portes pétardées.

PÉTARDEMENT. s. m. (radic. *pétarder*). Action de faire jouer un pétard. Peu usité.

* **PÉTARDER.** v. a. 1re conj. Attaquer avec le pétard. Pétarder la porte d'une ville de guerre. Souvent le roc est si dur qu'on ne le peut faire éclater qu'en le *pétardant* avec de la poudre. (Buff.)

— Fig. Quoi! je te tiens au cœur. — Ma foi, tu le *pétardes*. (Th. Corneille.)

— SE PÉTARDER. v. pron. Être pétardé, enfoncé par l'explosion du pétard.

* **PÉTARDIER.** s. m. Celui qui fait ou qui applique les pétards.

— Entom. V. PÉTARD.

PÉTARKURA. s. m. Bot. Syn. de CHAULMOOGRE.

* **PÉTASE.** s. m. (du gr. πέτασος, même signif.). Antiq. Coiffure à larges bords en usage chez les Grecs et les Romains, mais seulement dans les voyages. Caligula permit de porter le pétase aux spectacles pour se garantir de la chaleur. Le pétase ailé est le symbole de Mercure. Ailleurs, assis sur le même char et coiffé du *pétase* d'Hermès, il sème du blé qu'il tient dans le pan de sa chlamyde relevée. (P. de Saint-Victor.)

PÉTASITE. s. m. (rad. *pétase*). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des astéroïdées, établi pour quatre espèces qui croissent dans les régions humides de l'Europe. Les pétasites sont des herbes vivaces dont la plus répandue est le pétasite commun, vulgairement appelé *chapelière*.

— Chim. Résine contenue dans la racine du tussilage pétasite.

PÉTASOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., πέτασος, chapeau; φορός, qui porte). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapeau; qui porte un chapeau consistant soit en une large touffe de plumes de chaque côté du cou, soit en des taches qui s'allongent derrière les yeux.

— PÉTASOPHORE. s. m. Ornith. Syn. de RAMPHODON.

PÉTAU. s. m. Hist. Nom donné aux paysans révoltés au XVIe siècle dans l'Angoumois, l'Agenais, l'Aunis, le Bordelais, le Limousin, le Périgord et la Saintonge. Les pétaux avaient pour cri de ralliement *Mort aux gabeleurs!*

PÉTAU (Denis). Savant jésuite, né à Orléans, 1583-1652, professa dans diverses maisons des jésuites. Il a laissé : *Tabulæ chronologicæ*, ou *Doctrina temporum*; *Uranologia*; *Rationarium temporum*. Son meilleur ouvrage *Theologia dogmatica*, est malheureusement inachevé.

* **PÉTAUD.** s. m. (ce mot tire probablement son origine de l'assemblée de gueux, qui autrefois avaient des réunions, sous la présidence du plus adroit ou du plus pauvre, qui prenait le titre de roi *Pète*, du latin *petere*, demander; selon d'autres, petaud serait simplement synonyme de péteur). Ce terme n'est usité que dans cette locution familière : *La cour du roi Pétaud*. Lieu de confusion où tout est désordonné, où tout le monde est maître. Cette maison est la cour du roi Petaud. C'est une véritable cour du roi Petaud. On écrit aussi *Petaud*.

> On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
> Et c'est tout justement la cour du roi *Petaud*. (Mol.)

* **PÉTAUDIÈRE.** s. f. (rad. *pétaud*). Signifie au propre Assemblée de gueux, de mendiants. On écrit aussi *petaudiere*.

— Par extens. Assemblée confuse, désordonnée; lieu où chacun fait le maître. C'est une petaudière, une vraie pétaudière. Dieu, quelle petaudière! Comment nous avez-vous conduits dans cette pétaudière? Après une longue *pétaudière*, il fut résolu que le roi serait informé de cette insolence. (St-Sim.) Cette cruelle pratique rendait féroces les anciens médecins. La moindre querelle de doctrine mettait la discorde dans leurs *pétaudières*. (P. de St-Victor.)

PÉTAURE. s. m. (du gr. πέταυρον, perchoir). Antiq. Espèce de roue posée sur un essieu, au moyen de laquelle deux hommes se balançaient en l'air. ‖ En général, toute machine dont se servaient les pétauristes, soit pour se donner un élan, soit pour se fixer en l'air un but qu'ils franchissaient.

— Mamm. Syn. de PÉTAURISTE.

PÉTAURIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble ou a rapport au pétauriste. ‖ PÉTAURINS. s. m. pl. Famille de marsupiaux ayant pour type le genre pétauriste.

PÉTAURISTE. s. m. (du gr. πεταυριστής, danseur de corde). Antiq. Bateleur, sauteur, qui, au moyen du pétaure, semblait s'élancer dans les airs.

— Entom. Syn. de LÉMA.

— Mamm. Genre de marsupiaux formé aux dépens des phalangers et comprenant les phalangers volants. ‖ Nom scientifique de la guenon blanc-nez et de l'écureuil volant de l'Amérique du Sud.

PÉ-TCHÉ-LI. Géogr. V. TCHE-LI.

PETCHENÈGUES s. m. pl. Hist. Peuplade turque, qui apparaît, au début du moyen âge, à l'E. de l'Oural, puis sur le Jaïk, et, vers 834, sur le Don. Les Petchenègues refoulèrent les Hongrois dans les Karpathes, puis furent vaincus, 1010-1075, et leur empire disparut. Ils s'appelaient eux-mêmes *Kangles*.

PETCHIMAL. s. m. Comm. Espèce de tissu de coton, fabriqué en Orient, que l'on utilise comme linge de bain ou gilets de peau.

PETCHORA. Géograph. Fleuve de Russie, coule au N.-O. à travers les gouvernements de Vologda et d'Arkhangel, et finit dans l'océan Glacial arctique; 1,350 kil. de cours.

PET-D'ÂNE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'onoporde.

PET-DU-DIABLE. s. m. Bot. Nom vulgaire du sablier élastique.

* **PÉTÉCHIAL, ALE.** adj. Pathol. Qui ressemble à des pétechies ou qui est accompagné de pétechies. ‖ *Fièvre pétéchiale*. Typhus.

— Hist. nat. Qui est semé de taches ponctiformes rouges. Cythérée pétéchiale.

PÉTÉCHIANOSE. s. f. Pathol. Nom du purpura hémorragique.

* **PÉTÉCHIES.** s. f. pl. (ét. bas-lat., *pestichiæ*, de *pestis*, peste). Pathol. Taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puces, qui se manifestent souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves. ‖ Quelquefois on a appelé *pétéchies* le pourpre même.

PETEN ou **ITZA.** Géogr. Lac de l'Amérique centrale, entre le Yucatan et le Guatemala. Il a 110 kil. de circuit, renferme cinq îles et verse ses eaux dans le golfe de Honduras, par l'Itza. L'île de Peten a des ruines remarquables.

PET-EN-GUEULE. s. f. Espèce de jeu populaire dans lequel deux joueurs se tiennent à bras le corps, l'un debout, l'autre la tête en bas, entre les cuisses du premier. Ils changent tour à tour de position en se renversant sur un troisième qui est à quatre pattes. On écrit aussi *pète-en-gueule*.

* **PET-EN-L'AIR.** s. m. Cost. Vêtement fort court et en forme de robe de chambre. Être en pet en-l'air. Recevoir un ami en pet-en-l'air. Le pet-en l'air ne descend que jusqu'au bas des reins. ‖ Pl., des *pet-en-l'air*.

PÉTENUCHE. s. f. Comm. Bourre de soie d'une qualité inférieure.

* **PÉTER.** v. n. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je pète, tu petes, il pète*, etc. *Je péterai*, etc. *Je péterais*, etc. Faire un pet. Il était devenu fort sourd et *pétoit* partout, à table même, sans s'en apercevoir. (Tallem. des Réaux.) On écrit aussi *peter*.

— Pop. et gross. *Péter plus haut que le cul.* Entreprendre des choses au-dessus de ses forces; prendre des airs au-dessus de son état. Il ne faut pas péter plus haut que le cul. Il a pété plus haut que le cul.

— Par extens. Éclater avec bruit, en parlant d'une arme à feu, du bois qui brûle et de certaines choses qui font un bruit subit et éclatant. Le sel et le laurier, jetés dans le feu, pètent. Le bois de chêne pète dans le feu. Cette bouteille de vin de Champagne pétera bien.

— Crever avec détonation, se rompre avec bruit. Son fusil, son pistolet lui a pété dans les mains. Ce vin mousseux a tant de force qu'il fait pèter toutes les bouteilles. Les cordes de cette harpe ont presque toutes pété.

— Fig. De rechute en rechute, on pouvait prévoir la cabriole finale, le dernier craquement de ce tonneau malade dont les cercles *pétaient* les uns après les autres. (E. Zola.)

— Fig. *Péter dans la main.* Manquer à ses promesses, à ses engagements dans l'occasion. Cet homme m'a fait les plus belles promesses, ce qui ne l'a pas empêché de me pèter dans la main. ‖ Dans un sens analogue, on dit : *J'avais pour dix mille francs de billets qui m'ont pété dans la main*, c'est-à-dire dix mille francs que j'ai perdus, qui n'ont point été payés.

— *Faire péter dans la main.* Faire manquer. Avez-vous le diable au corps de me faire *péter* dans la main une telle affaire? (Saint-Simon.)

— *La gueule du juge en pétera.* Se dit d'une affaire dans laquelle on ne veut pas d'accommodement. Il faut que la gueule du juge en pète.

— Au physique, on dit *La tête me pète*, lorsqu'on éprouve une douleur lancinante et une sorte de bouillonnement interne qui ferait croire que la tête va éclater, se partager.

— Se dit aussi au moral, quand la tête est fatiguée outre mesure par l'application, par le trouble. Mlle Arnould disait qu'ils étaient si troublés par l'arrivée de M. le duc de La Vauguyon, que la tête leur en *pétait*. (Grimm.)

PETERBOROUGH. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté et à 60 kil. N.-E. de Northampton, sur la Nen; 10,000 hab. Grand marché de produits agricoles.

PETERBOROUGH (Charles MORDAUNT, comte de). Général et homme politique anglais, 1658-1735, servit dans la marine, contribua au succès de Guillaume III; entra dans le ministère, 1689, et fut créé comte de Monmouth. Mais il était whig trop zélé, il résigna ses fonctions dès 1690. Comte de Peterborough après la mort de son oncle, 1697, il fut nommé général en chef des troupes envoyées en Espagne pour soutenir l'archiduc Charles, s'empara de Valence, et, par un coup d'audace inouïe, du fort de Montjuich, ce qui amena la reddition de Barcelone. Presque toute la Catalogne tomba en son pouvoir, 1706. Mais il se brouilla avec l'archiduc Charles et quitta l'Espagne. Il fut l'ennemi de Marlborough, se déclara pour les tories, et, sous George Ier, fut commandant des forces navales de l'Angleterre. Il aima et protégea les lettres; il écrivit même quelques opuscules.

PETERHEAD. Geogr. Port d'Ecosse, dans le comté et à 44 kil. N.-E. d'Aberdeen, sur la mer du Nord; 6,000 hab.

PETERHOF. Géogr. Village de Russie, sur le golfe de Finlande, à 28 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg. Palais du czar; manufacture impériale de mosaïques.

PETERMANN (Auguste-Henri). Géographe célèbre, né près du Hartz (Allemagne), 1822-1878, collabora au *Grand Atlas physique* de Berghaus, son maître, travailla à l'édition anglaise de cet ouvrage, à la réimpression de l'*Encyclopædia britannica*, etc. Professeur de géographie à l'université de Gotha, 1854, il dirigea le grand établissement géographique de Justus Perthes et fit paraître, sous le nom de *Mittheilungen* (Communications), une revue mensuelle qui eut bientôt une grande renommée scientifique. Des chagrins domestiques le poussèrent au suicide.

PETERS (Bonaventure). Peintre flamand, né à Anvers, 1614-1652, fut un excellent peintre de marines. ‖ PETERS (Jean). Peintre flamand, frère du précédent, né à Anvers, 1625-1677. On loue chez lui l'intelligence de la couleur et la transparence aérienne de ses paysages.

PÉTERSBOURG (Saint-). Géogr. Capitale de l'empire russe, sur la Néva, par 59° 56′ 31″ lat. N., et 27° 57′ 58″ long. E.; 950,000 hab. Résidence du czar et des principales autorités, cette ville possède une université fondée en 1819, des écoles de tout genre, des académies, des musées, un observatoire, un jardin botanique, des bibliothèques, etc. Il y a un métropolitain russe, un consistoire luthérien. La ville forme aujourd'hui un gouvernement particulier. Elle est divisée en trois parties par le fleuve, qui se partage lui-même en quatre branches : sur la rive droite est le quartier de Viborg; au centre sont des îles; l'île Saint-Pétersbourg renferme la maison en bois de Pierre le Grand, et a, dans son voisinage, au S.-O., la *Forteresse*; on y trouve la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul; l'île Basile possède la Bourse et est habitée surtout par des négociants; sur la rive gauche est le quartier de l'Amirauté, où résident la cour, la noblesse et le corps diplomatique. La Néva, qui a de 1 à 500 mètres de largeur, coule entre d'admirables quais de granit. Les communications sont établies entre les divers quartiers par plus de 100 ponts; trois grandes rues partent en éventail de la place de l'Amirauté; la plus célèbre est la *perspective Newski*, longue de plus de 4 kil. Saint-Pétersbourg est une des villes les plus industrieuses de Russie; orfévrerie, bijouterie et carrosserie. On y fait à peu près la moitié du commerce extérieur de l'empire. La Néva gèle de novembre à avril; en automne, elle est sujette à des crues subites dues aux vents d'ouest, qui refoulent les eaux du lac de Finlande et causent parfois de terribles inondations. L'été dure trois mois, la chaleur est alors accablante. Saint-Pétersbourg est une ville toute moderne et fut fondée, en 1703, par Pierre le Grand, qui eut à combler les marais de la Néva avant de trouver un emplacement solide. C'était au même endroit qu'Ivan III avait bâti, en 1402, la forteresse d'Ivangorod.

— PETERSBOURG (Gouvernement de Saint-). Gouvernement situé au N.-O. de la Russie. Sol plat, marécageux. Il correspond à l'ancienne Ingrie. Superficie, 53,767 kilom. carrés; population, 1,570,000 habitants, avec la ville.

PÉTERSBOURGEOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Saint-Petersbourg.

— adj. Qui appartient ou a rapport à Saint-Pétersbourg ou à ses habitants. Coutumes pétersbourgeoises.

PETERSBURG. Géogr. Ville des États-Unis (Virginie), à 35 kil. S. de Richmond, sur l'Appomatox; 15,000 hab. Grands marchés de tabacs.

PETERWARDEIN. (en hongrois *Peterwar*, *Acumincum* des Romains). Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, sur la rive droite du Danube, à 240 kil. S.-E. de Pesth. L'une des places les plus fortes de l'Europe; victoire du prince Eugène sur les Turcs en 1716; 15,000 hab.

PÉTÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, établi pour des arbres ou arbrisseaux du Mexique. ‖ Syn. de RONDELETIE.

PÉTÉSIOÏDE. s. f. (étym. fr., *pétésie* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Syn. de WALLENIE.

* **PÉTEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter. On dit populairement *péteur*.

— Fig. Personne lâche, faible, poltronne. C'est un péteur.

— *Chasser quelqu'un comme un péteur d'église*, ou simplement *comme un péteur*. Chasser quelqu'un ignominieusement. Et l'autre en fut chassé comme un *péteur* d'église. (Regnier.)

— Hist. *Société des Francs Péteurs*. Société burlesque fondée à Caen au XVIIIe siècle.

— PETEUSE. s. f. Ichtyol. Nom que les pêcheurs donnent à la bouvière commune.

— Ornith. Un des noms de l'agami.

PÉTEUX s. m. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

PÉTHOLE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre d'Afrique.

PÉTIANELLE. s. f. (pr. *pé-ci-a-nèle*). Bot. Variété de froment, cultivée dans le midi de la France.

PETIET (Claude). Homme d'État, né à Châtillon-sur-Seine, 1749-1805, fut ministre de la guerre, 1796-1797 ; conseiller d'État et administrateur, pendant deux ans, de la république Cisalpine. || PETIET (Auguste-Louis, baron), Général, fils du précédent, né à Rennes, 1781-1858, a écrit : *Souvenirs militaires de l'histoire contemporaine*.

PÉTIGNY (François-Jules de). Historien, né à Paris, 1801-1858, élève de l'École des chartes, a donné : *Études sur l'histoire, les lois, etc., de l'époque mérovingienne*.

PETILIA (Loi). Hist. rom. Loi décrétée à Rome sur la demande de deux tribuns du peuple, nommés l'un et l'autre *Quintus Petilius*. En vertu de cette loi, qui ordonnait des perquisitions judiciaires sur ce qu'étaient devenus les trésors ravis à Antiochus pendant la guerre d'Asie, L. Corn. Scipion, frère de l'Africain, fut condamné comme concussionnaire.

PÉTILIE. Géogr. Ancienne ville d'Italie (Brutium), sur la mer Ionienne, fondée par Philoctète. Auj. *Strongoli*.

PÉTILIEN s. m. Hist. relig. Membre d'une secte donatiste, dont Petilianus, faux évêque de Cyrrha, fut le chef.

PETILLANT, part. pres. du v. Pétiller. Des bûches de chêne pétillant dans le feu. Une liqueur pétillant dans les verres.

* **PÉTILLANT, ANTE**. adj. Qui a la vertu de pétiller. Feu pétillant, vin pétillant.

Sa femme vigilante
Préparant du sarment la flamme *pétillante*
(DELILLE.)

Et les nymphes des forêts
D'un jus *pétillant* et frais
Arrêtent le vieux Silène. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. Un esprit pétillant. Une imagination pétillante. Un caractère pétillant. Un style pétillant.

— *Pétillant de*. Un sang pétillant d'impatience. Des yeux *pétillants* d'esprit. (Acad.) Avec cette aimable figure, elle était toute *pétillante* d'esprit et de vivacité. (Hamilt.)

— Par extens. Qui brille avec éclat. Des yeux pétillants.

Le feu sort de vos yeux *pétillants* et troubles,
Votre pouls inégal marche à pas redoublés. (BOIL.)

* **PÉTILLEMENT**. s. m. pr. *pé-ti-lle-man*, *ll* mouill.). Action de pétiller, effet de cette action. Le pétillement du sel, du sarment dans le feu. Le pétillement du salpêtre. Les pétillements d'un vin mousseux. Dans les intervalles de ces clameurs on entendait le *pétillement* tranquille de l'incendie. (V. Hugo.) Elle ne tenait pas en place, allait à la fenêtre, écoutait le *pétillement* du grésil sur les vitres. (A. Daudet.)

— Fig. Pétillement d'esprit. Avec quel battement de cœur, avec quel *pétillement* de joie je commençais à respirer en me sentant libre ! (J.-J. Rousseau.) Ce *pétillement* d'imagination qui prenait Chaulieu au milieu des compagnies et des festins l'abandonnait quelquefois. (Ste-Beuve.)

— Par extens. Bruit d'une fusillade. La fusillade continuait ; son *pétillement*, redoublé par l'écho des murailles, paraissait de plus en plus vif. (Ségur.)

— Par extens. Vif éclat. Le pétillement des yeux.

* **PÉTILLER**, v. n. 1re conj. (pr. *pé-ti-llé*, *ll* mouill. ; rad. *péter*). Éclater avec un bruit sec et répété. Le feu pétille. Le sel pétille quand on le jette sur le feu. Les feuilles de laurier pétillent dans le feu. Des étincelles *pétillaient*, jaillissaient, ils marchaient dans du feu. (G. Flaubert.)

— En parlant d'un vin, de la bière et de certaines liqueurs. Produire, par le contact de l'air, un effet semblable à celui de la fermentation. Le vin de Champagne mousseux. La bière mousseuse pétille dans les verres. Dès que le vin commence à briller et à *pétiller* dans la coupe. (Boss.)

— Par extens. Se dit du bruit d'une fusillade.

Dix mille vaillants Alcides
D'éclairs au loin homicides
Font *pétiller* leurs remparts. (BOILEAU.)

— Être vivement excité. Une femme de ville entend-elle le bruissement d'un carrosse qui s'arrête à sa porte, elle *pétille* de goût et de complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître. (La Bruy.)

— *Pétiller d'ardeur, de courage, d'indignation, de colère*, etc. Manifester par des gestes et des regards qu'on est plein d'ardeur, de courage, etc. Se dit dans cette acception de toutes les passions qui exaltent, qui transportent, qui se révèlent par des mouvements violents, par des signes énergiques. Je *pétille* d'indignation. (Volt.) Ses yeux *pétillaient* d'impatience. (J. J. Rousseau.)

— Fig. *Le sang lui pétille dans les veines*. Il a le sang vif, il est ardent, impétueux. Le sang *pétille* dans mes vieilles veines en vous parlant de lui. (Voltaire.)

— *Pétiller de faire quelque chose*. Avoir une extrême impatience de faire cette chose. Il pétille de parler. Il pétille d'aller à la promenade. Il pétille de charger l'ennemi. Mlle Manne voulut mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps et qui *pétillait* d'entrer en action. (St-Sim.)

— Dans un sens métaphorique, Briller avec éclat, étinceler. Des yeux qui pétillent. Des diamants, des pierreries qui pétillent.

Un feu volontaire
Fait bouillonner mon sang et *pétiller* mes yeux
(BOILEAU.)

— Fig.

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps *pétillent*.
(BOILEAU.)

— Dans un sens analogue. Pétiller d'esprit, d'imagination. Cet enfant pétille d'esprit. Votre style pétille d'esprit. Hamlet, secoué de terreur et désespère, *pétille* de bouffonneries. (H. Taine.)

— Absol. S'impatienter. Je pétille, je n'y tiens plus. Je ne sais où j'en suis, à cause de la maladie de ma tante ; l'abbé et moi, nous *pétillons*. (Mme de Sév.)

— Peint. Se dit de l'effet produit par deux couleurs éclatantes rapprochées l'une de l'autre. Le bleu et le vermillon pétillent.

PÉTILLÈRES. s. f. pl. (pron. *pé-ti-llère*, *ll* mouill.). Techn. Nom, chez les gantiers, des parties d'une peau dont les pores sont moins serrés.

PETIMBE. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la fistulaire pipe.

PÉTININE. s. f. Chim. Nom d'une base, isomérique avec la butylamine, extraite de l'huile animale de Dippel.

PÉTINITE. s. f. Chim. Produit obtenu de la distillation des os.

PÉTIOLACE, ÉE. adj. (pr. *pé-ci-o-la-cé*). Bot. Qui doit son origine à un pétiole. Bourgeons pétiolacés. Boutons pétiolacés.

PÉTIOLAIRE. adj. 2 g. pr. *pé-ci-o-lère*). Bot. Qui croît sur le pétiole. Fleurs pétiolaires. || Qui croît aux environs du pétiole. Stipules pétiolaires. || Qui consiste en des pétioles prolongés. Vrilles pétiolaires. || Qui a les feuilles pétiolées. Renoncule pétiolaire.

PÉTIOLATION s. f. pr. *pé-ci-o-la-cion*). Bot. Etat des feuilles qui sont pourvues d'un pétiole.

* **PÉTIOLE**, s. m. pr. *pé ci-ole* ; du lat. *petiolus*, petit pied). Bot. Espèce de support situé à la base de la feuille, dont il soutient la partie plane, et qui est formé de fibres séparées de la tige, mais non encore épanouies. Le pétiole est vulgairement appelé *queue*.

— *Pétiole commun*. Celui auquel adhèrent toutes les folioles d'une feuille composée.

— Nom donné à tort par quelques auteurs au pédicule grêle de plusieurs petites espèces de champignons.

— Entom. Partie étroite par laquelle l'abdomen de quelques hyménoptères est uni avec le tronc.

* **PÉTIOLÉ, ÉE**. adj. pr. *pé-ci-o-lé*). Bot. Qui est muni d'un pétiole. Feuille pétiolée. *Cotylédons pétiolés*. Cotylédons dont la base s'amincit en forme de pétiole.

— Entom. *Cellule pétiolée*. Cellule cubitale de l'aile des insectes, quand elle est produite par la bifurcation inférieure d'une nervure transversale qui ressemble à un V renversé, de sorte qu'on la dirait surmontée d'une tige ou d'un pétiole.

PÉTIOLÉEN, ENNE. adj. (pr. *pé-ci-o-lé-ein*). Bot. Qui provient de la dégénérescence du pétiole. Feuilles pétiolénnes. Pennules pétiolénnes.

PÉTIOLULAIRE. adj. 2 g. pr. *pé-ci-o-lulère*). Bot. Qui naît sur un pétiolule. Stipules pétiolulaires.

PÉTIOLULE. s. m. (pr. *pé-ci-o-lule* ; diminin. de *pétiole*). Bot. Pétiole particulier de chaque foliole dans une feuille composée.

PÉTIOLULÉ, ÉE. adj. pr. *pé-ci-o-lu-lé*). Bot. Qui est muni de pétiolules ou qui est porté sur un pétiolule. Folioles pétiolulées.

PETION DE VILLENEUVE (Jérôme). Né à Chartres, 1753-1794, député aux états généraux et des lors républicain, maire de Paris, seconda par son inaction l'insurrection du 20 juin 1792. Impuissant à empêcher la journée du 10 août, Petion fut le premier président de la Convention, où il siégea parmi les girondins. Arrêté le 2 juin 1793, il put s'enfuir à Caen, et, après la déroute de Vernon, à Saint-Emilion (Gironde), on retrouva son corps à moitié dévoré par les loups (juin 1794). Ses *Œuvres* ont été publiées en 1793 ; M. Dauban a fait connaître, en 1866, les *Mémoires inédits* de Pétion, réunis à ceux de Buzot et de Barbaroux.

— PETION Alexandre SABES, dit), General mulâtre, né à Port-au-Prince, 1770-1818, conquit ses grades à Haïti, pendant la lutte de la France contre les Anglais. Il fit partie de l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue, 1802, se souleva contre les Français, et, après la chute de Dessalines, fut nommé président de la république d'Haïti, 1807. Il eut à lutter contre Christophe. Il gouverna avec fermeté, intelligence et modération.

PETIOT, IOTE. adj. et s. pr. *pe-ti-o*). Diminutif de Petit. Ce terme n'est pas tout à fait hors d'usage ; on s'en sert encore dans la conversation familière. Dors, *petiot*, sur le sein de ta mère. (Clotilde de Surville.)

PETIS DE LA CROIX (François). Orientaliste, né à Paris, 1653-1713, a écrit : *Voyage en Syrie et en Perse ; Histoire de Timour-Lenc ; les Mille et un Jours*, contes persans, etc. PETIS DE LA CROIX (Alexandre-Louis-Marie), Orientaliste, né à Paris, 1698-1751, fils du précédent, fut, comme son père, professeur d'arabe au Collège de France et secrétaire-interprète du roi.

* **PETIT, ITE**. adj. (et. inconn.). Exigu, de peu d'étendue ou de volume. C'est le corrélatif et l'opposé de Grand. Un petit homme. Une petite femme. Un petit cheval. Un petit chien. Un petit jardin. Une petite maison. Une petite chambre. Une petite cour. Un petit espace. Une petite ville. Un petit pâté. Un petit livre. Une petite lettre. Un petit morceau de pain. C'est un *petit* village ou plutôt un hameau. (Boiteau.) Ce royaume était *petit* et pauvre. (Volt.) Le coryphène plumier est couvert de *petites* écailles. (Lacépède.) Le spare pagel a deux rangées de dents *petites*. (Id.) Les femmes sauvages sont toutes plus *petites* que les hommes. (Buff.) Que la terre est *petite* à qui la voit des cieux ! (Del.

— *Porter de petits cheveux*. Porter les cheveux courts.

— Fig. *Au petit pied*. En raccourci. C'est un tyran au petit pied.

— *Porter un petit collet, le petit collet*. Être habillé en ecclésiastique. *Petit collet*. Ecclésiastique qui porte le petit collet.

— *Se faire petit*. Se placer, s'arranger de manière à occuper le moins de place qu'il est possible.

— Fig. Éviter l'éclat ; ne point chercher à occuper les autres de soi, à attirer sur soi les regards.

Le pauvre auteur est tapi dans un coin,
Se fait *petit*, tient à peine une place. (VOLTAIRE.)

— *Se faire petit, être petit devant quelqu'un*. S'abaisser devant lui par respect ou par crainte. Jamais il ne parut plus humble ni plus *petit* devant Dieu. (Bourdal.)

— Dans un autre sens, *Être petit devant quelqu'un*. Ne paraître rien devant lui, perdre beaucoup à lui être comparé. Tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde est petit devant Dieu.

— Au physique ou au moral, Qui est peu considérable, peu important en soi. Qui est moindre, comparativement à des choses de la même espèce, du même genre. Une petite fortune. Un petit ménage. Mener un petit train. Faire une petite dépense. Marcher à petites journées. Aller au petit pas. Faire ses affaires à petit bruit. Prendre, porter le petit deuil. Rendre à quelqu'un un petit service. Promener son petit frère, sa petite sœur. Il n'est rien de petit pour le cœur. Le sage est grand dans les plus petites choses, le méchant est *petit* dans les plus grandes. (Boiste.) Ils ont tous une même origine, et cette origine est *petite*. (Boss.) Son caractère est noble et facile, inspire le respect et la crainte, et fait que les princes nous paraissent grands et très grands, sans nous faire sentir que nous sommes *petits*. (La Bruy.) Les postes éminents rendent les grands hommes encore plus grands, et les *petits* encore plus *petits*. (Fléch.) Il eut le secret de s'ôter à lui-même une partie de sa grandeur, et de rendre la royauté *petite* à ses yeux. (Id.) On est toujours *petit* quand on n'est grand que par la vanité. (Mass.) Tout ce qui est plus élevé que lui le fait paraître *petit* à ses yeux. (Id.) Les *petites* passions ne prennent jamais le change et vont toujours à leurs fins. (J.-J. Rouss.) On affaiblit les grandes choses quand on les compare aux *petites*. (Volt.)

D'un insolent discours ce juste châtiment
Ne lui servira pas d'un *petit* ornement. (CORNEILLE.)

— Se dit de ce qui paraît une imitation réduite d'une autre chose. Cette maison est un petit palais. O *petit* dieu, voici le grand Dieu vivant qui s'abaisse pour te confondre ! (Boss.)

— Iron. Il fait le médiateur, le *petit* ministre. (Voltaire.)

— *La petite pointe du jour*. La première pointe, la première et par conséquent la plus faible apparence de jour. Je n'ai point fermé l'œil, j'ai compté toutes les heures, et, enfin, à la *petite* pointe du jour, je me suis levée. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Avoir son petit mérite*. N'être pas dépourvu de mérite, de qualités. Il se pourra faire qu'elle ait son *petit* mérite. (Voltaire.)

— Dans un sens analogue, on dit *Ses petits services, sa petite industrie*, etc. Quand on lui offre son *petit* savoir-faire, son bien et sa vie. (Bassy.)

— Iron. Je suis ravi de savoir vos *petites* intentions ; vous voyez les miennes. (Lamotte.)

— *Les petites choses*. Les minuties, les détails sans portée et sans intérêt. Ceux qui s'appliquent trop aux *petites* choses, deviennent ordinairement incapables des grandes. (La Rochefoucauld.)

— *Le petit peuple*. Le bas peuple, la dernière classe de la société. || *Des gens de petite étoffe, de petites gens*. Des gens d'humble condition. Selon lui, les citoyens exclus du vote n'étaient que de *petites* gens, des bateliers, des sujets, des domestiques. (H. Taine.)

— Pop. *Le petit monde*. Se dit par opposition au grand monde, aux personnes considérables et opulentes. Un grand seigneur qui se respecte se gardera bien de mépriser le petit monde. || *Petit monde*. Se dit aussi des enfants, par opposition aux grandes personnes. Voilà des jouets pour amuser votre petit monde.

— Se dit des personnes sans valeur intellectuelle. Sénèque un *petit* auteur ! par Jupiter ! si je le disais, je croirais faire un blasphème littéraire. (Marivaux.)

— *C'est une petite tête, c'est un petit génie*. Se dit d'un homme dont les facultés intellectuelles sont très bornées.

— *C'est un petit esprit*. Se dit d'un homme minutieux qui attache de l'importance à des riens. || Se dit aussi d'un homme qui a des sentiments peu élevés, peu généreux, peu nobles.

— *Petite âme*. Se dit de quelqu'un qui manque de générosité, qui est borné, étroit. Dans leur impuissance, ils nient tout ce qui les dépasse, et ils excluent de la réalité tout ce qui n'a pu entrer dans l'enceinte de leurs *petites* âmes. (P. Janet.)

Laissons, seigneur, laissons pour les *petites* âmes
Ce commerce rampant de soupirs et de flammes.
(CORNEILLE.)

— S'emploie quelquefois par mépris ou dénigrement. Mais mon *petit* monsieur, prenez-le un peu moins haut. (Mol.) C'est un *petit* monsieur rempli de suffisance. (Destouches.) Je suis bien aise que ce *petit* Clement, sa malignité et ses bévues, vous aient révolté comme moi. (Voltaire.)

— *Cela est petit, cela est bien petit*. Cela est peu noble, peu généreux ; cela est bas. Se venger d'un subordonné en lui faisant perdre sa place, c'est bien petit. Il est bien *petit* de vouloir avoir des malheureux dans son antichambre. (Volt.)

— En bas âge. Je vous l'ai dit cent fois, quand vous étiez *petit*. (Mol.)

— Fam. Le petit un tel, la petite une telle. Elle prit pour prétexte la *petite* Hendicourt, et la demanda à Mme sa mère. (Mme de Caylus.)

— Exprime quelquefois une idée d'affection, de tendresse, sans aucun rapport à la petitesse. C'est ainsi que des époux s'appellent familièrement *Mon petit homme, ma petite femme*, ou même simplement, *mon petit, ma petite*.

Helas ! *petits* moutons, que vous êtes heureux !
Vous passez dans nos champs, sans soucis, sans alarmes.
(Mme DESHOULIÈRES.)

— Ce mot sert à marquer une faible quantité numérique, par opposition à Nombreux. Un petit nombre de personnes. Une petite quantité de gens. Une petite somme d'argent. Le nombre des hommes qui pensent est petit.

D'adorateurs zélés à peine un *petit* nombre
Osa des premiers temps nous retracer quelque ombre.
(RACINE.)

— Débile, faible. Une petite complexion. Une petite constitution. Un petit tempérament.

— *En être aux petits soins avec quelqu'un*. Avoir pour lui des attentions recherchées, délicates.

— Se joint, en composition, à plusieurs substantifs. *Petit-gris, petit-maître, Petites-Maisons*, etc.

— Art culin. *Petits pieds*. Les grives, cailles, ortolans, et autres oiseaux d'un goût délicat.

— Art milit. *Petite guerre*. Celle qui se fait par petites masses, dans le but d'observer, d'incommoder, de harceler l'ennemi. || Dans un autre sens, Simulacre de guerre, dans lequel des corps d'une même armée manœuvrent et combattent les uns contre les autres, en tirant seulement à poudre. || *Petit soldat*. Non combattant. Serait Sa Majesté bien aise que desdits huit mille hommes de pied il y en eût six mille de guerre, et deux mille en qualité de *petits* soldats pour servir de pionniers. (Villeroy.)

— B.-arts. Qui est bas, étroit, sans caractère. Ce palais immense dont la façade du côté des jardins est ce qu'il y a de plus beau dans le monde, et dont l'autre façade est dans le plus *petit* et le plus mauvais goût. (Volt.)

— Bot. *Petit* se joint à un très grand nombre de substantifs pour désigner une multitude d'espèces de plantes, dont nous donnons les plus usitées. *Petit androsace*. L'agaric androsace. || *Petit aurore et bleu*. Petit agaric appartenant à la famille des glaireux. || *Petit baume*. Le croton porte-baume. || *Petit bijou blanc de lait*. Agaric qui fait partie des entonnoirs. || *Petit bois*. Le chèvrefeuille des Alpes. || *Petit cèdre*. Le genévrier cade. || *Petite centaurée*. La gentiane centaurée. || *Petit cerisier d'hiver*. La morelle faux piment. || *Petit chateau de Sénart*. Espèce de champignon qu'on rencontre dans la forêt de Sénart. || *Petit chateau à truffe*. Agaric qui croît en Italie. || *Petit chêne*. La germandrée chênette. || *Petites clochettes*. Petits agarics qui doivent leur nom à leur chapeau en forme de clochette. || *Petite consoude*. La dauphinelle consoude. || *Petit curé*. Le ge-

névrier cade. || *Petit cyprès.* L'aurone, la santoline et une espèce d'euphorbe. || *Petite digitale.* La gratiole officinale. || *Petite feuille morte.* Espèce d'agaric. || *Petite flambe.* Espèce d'iris. *Petit houx.* Le fragon. || *Petite joubarbe.* L'orpin brûlant. || *Petit lait.* Le caille lait blanc. || *Petit mousseron tige noire.* Espèce d'agaric. || *Petit muguet.* L'asperule odorante. || *Petite orge.* La cévadille. || *Petite oseille.* L'oxalide oseille. || *Petit papille.* Espèce d'agaric. || *Petit poivre.* Le gatilier. || *Petite soucoupe olivatre.* Espèce d'agaric.

— Comm. relig. *Petits freres bis.* Frères mineurs, cordeliers. || *Petites sœurs des pauvres.* Congrégation hospitalière fondée à Saint-Servan, en Bretagne, 1840, composée de sœurs soumises à la règle de saint Augustin, et nourrissant du produit de leurs quêtes les vieillards qu'elles ont recueillis. La maison mère est près de Becherel (Ille-et-Vilaine).

— Entom. *Petit deuil.* La teigne du fusain. || *Petit espagnol.* Espèce de vers à soie dans le Dauphiné. || *Petite feuille morte.* Espèce de bombyx. || *Petit gris.* Espèce de phalène des environs de Paris.

— Erpet. *Petit lézard des murailles.* Nom vulgaire d'un agame.

— Ichtyol. *Petit deuil.* Poisson du genre chætodon. || *Petit monde.* Le tétrodon ocellé. || *Petite tête.* Syn. de LEPTOCÉPHALE.

— Jeux. *Petit jan.* Au trictrac. Plein fait dans la partie du sabler ou les dames sont en pile au commencement de la partie. || Se dit de la table même où se fait le petit jan. || *Petite couleur,* ou substantiv. *Petite.* Au boston, couleur de la carte retournée à la seconde donne.

— Mamm. *Petit fou.* Le sajou cornu.

— Mar. S'applique aux mats, vergues, voiles du mat de misaine. Petit mât de hune, petit hunier, etc. || *Petit navire.* Navire construit en petit bois; navire dont les pièces principales sont faites d'assemblage, faute de bois de dimensions suffisantes. || *Petit vent.* Vent faible. || *Petit fond.* Endroit où la mer a peu de profondeur.

— Moll. *Petit duc.* Nom marchand de la porcelaine à selle. || *Petit barba.* Coquille du genre dauphinule. || *Petit deuil.* Espèce du genre turbo. || *Petit plomb d'or.* Le strombe poule. || *Petit soleil.* Le sabot molette. || *Petite bouche.* L'ovule verruqueuse. || *Petite operculée aquatique.* La cyclostome sale. *Petite ecaille.* Espèce de cristellaire. || *Petite oreille de Midas.* L'auricule de Judas. || *Petite vérole.* La porcelaine grenue.

— Ornith. *Petit azur.* Gobe mouches bleu des Philippines. || *Petit bec fou.* Nom d'un fourmilier. || *Petit bœuf.* Nom vulgaire du roitelet et du pouillot. || *Petit butor.* Le crabier de Mahon. || *Petit cardinal.* Le loxie rouge. || *Petit chanteur de Cuba.* La passerine musicienne. || *Petit chat-huant.* L'effraie. || *Petit chêne.* Espèce de linotte du Nord. || *Petit clerc.* La bergeronnette rouge-queue. || *Petit colibri.* Nom des oiseaux-mouches. || *Petit coq.* Espèce de gobe-mouches qui a la queue arquée comme celle du coq. || *Petit coq doré* ou *petit doré.* Le roitelet. || *Petit criard.* Nom vulgaire du sterne ou hirondelle de mer pierre garin. || *Petit deuil.* La mésange du Cap. || *Petit duc.* Le scops. || *Petit engoulevent tacheté.* L'ibijau. || *Petit gobe-mouches d'Allemagne* Espèce de gobe-mouches. || *Petit goyavier de Maurice.* Gobe-mouche du goyavier. || *Petit hibou.* La chevêche. || *Petit Louis.* Le tangara violace. || *Petit mau.* Le graeule religieux. || *Petit moine.* La mésange charbonnière. || *Petit moineau.* La fringille de montagne. || *Petit mouchet.* La fauvette d'hiver ou traine-buisson. || *Petit noir aurore.* Espèce de gobe-mouches. || *Petit paon de Malacca.* L'éperonnier. || *Petit paon des roses.* Le caurale. || *Petit paon sauvage.* Le vanneau commun. || *Petit passereau.* Le friquet. || *Petit pierrot.* Le pétrel pelagique. || *Petit pillery* ou *guillery.* Le moine ou friquet || *Petit pinson des bois.* Le gobe-mouches noir à collier. || *Petit prêtre.* Le rossignol de muraille. || *Petit roi.* Le tyran pipiri. || *Petit roi patua.* Le troglodyte. || *Petit simon.* Bergeronnette de l'île de la Réunion. || *Petit sourd.* Le merle illaque. || *Petit tailleur.* Espèce de sylvie. || *Petit tourd.* La grive. || *Petite aigrette.* La grue candide. || *Petite alouette de mer.* La guignette. || *Petite arderelle.* La mésange bleue. || *Petite charbonnière.* La mésange noire. || *Petite cendrille bleue.* La petite mésange bleue. || *Petite dame anglaise.* Espèce de troupiale. || *Petite fauvette.* Nom vulgaire de deux espèces de sylvies. || *Petite jaseuse.* La perruche tirica. || *Petite linotte.* Le siserin. || *Petite mauve.* La mouette cendrée. || *Petite passe privée.* Le mouchet ou la fauvette d'hiver. || *Petite pie des Indes.* Pie-grièche noire du Bengale. || *Petite de terre.* Le guignard || *Petite tie.* La sittelle à huppe noire de La Jamaïque.

— Techn. *Petite masse.* Dans les fonderies. Ensemble des étalages de l'ouvrage et du creuset || *Petites eaux.* Dans les raffineries de salpêtre, Eaux qui ont servi aux derniers lavages.

— Substantiv. Terme de caresse ou de familiarité, en parlant des enfants. Venez ça, mon petit. Cher petit, donnez-moi cela. Pauvre petit, vous êtes bien malade. Votre petite garde-t-elle encore le lit? Pauvre *petit,* qu'il est raisonnable! (Acad.) Je suis ravi de la santé des Pichons, le *petit p tit,* c'est-à dire le gros gros, est un enfant admirable. (Mme de Sév.)

— Iron. et par mépris. Ah ça, mon *petit,* s'écria le châtelain d'un ton familier et goguenard, vous me la donnez belle! (J. Sandeau.

— Homme ou enfant de petite taille. On place les petits au premier rang. || Dans les maisons d'enseignement, La classe des petits, le dortoir des petites.

— Au pluriel, *Les petits.* Le peuple, par opposition aux Grands, aux gens riches et puissants. Descendre jusqu'aux *petits* est le plus sûr moyen de s'égaler aux grands (Card. de Retz.) Les *petits* sont chargés de mille vertus inutiles; ils n'ont pas de quoi les mettre en œuvre. (La Bruy.) Dieu se décharge sur les grands du soin des faibles et des *petits.* (Mass.) Nous ne serions pas grands sans les *petits.* (Marie Leczinska.) Le despote ne se fie guère qu'aux *petits* crees et façonnés par sa main. (P. de St-Victor.)

> Sosie, à quelle servitude
> Tes jours sont-ils assujettis!
> Notre sort est beaucoup plus rude,
> Chez les grands que chez les *petits.* (MOLIÈRE.)
>
> Les *petits* en toute affaire
> Esquivent fort aisement;
> Les grands ne le peuvent faire. (LA FONTAINE.)

— En ce sens, Se dit aussi au singulier. Vous écouterez le *petit* comme le grand. (Lemaistre de Sacy.)

— *Les infiniment petits.* Les êtres invisibles à l'œil nu répandus dans la nature.

— Fig. Marivaux a découvert les infiniment *petits* du cœur. (P. de St-Victor.)

— Fam. Personne à l'esprit très étroit. Les infiniment *petits* ont un orgueil infiniment grand. (Voltaire.)

— *Calcul, géométrie des infiniment petits.* Nom donné parfois au calcul infinitésimal.

— LE PETIT. s. m. Ce qui est petit.

— Fig. Ce qui manque de dignité, de grandeur. Il n'aimait le *petit* en aucun genre, quoiqu'il eût dans l'esprit autant de délicatesse que de grandeur. (Volt.)

— *En petit.* loc. adv. En raccourci. Un modèle en petit. Un portrait en petit. Ce monument est Saint Pierre de Rome en petit. C'est l'effet d'un art consommé, de réduire en *petit* tout un grand ouvrage. (Boss.)

— *Du petit au grand.* loc. adv. Par comparaison des petites choses aux grandes. Ne pas faire de différence du petit au grand. Argumenter, conclure du petit au grand. Pour juger du petit au grand. A raisonner du petit au grand. Quiconque a le génie de son art passe bientôt du *petit* au grand. (Volt.)

— *Petit à petit.* loc. adv. Faire sa fortune petit à petit. Petit à petit l'oiseau fait son nid. *Petit à petit* l'Europe adopta son système, malgré les protestations de Gassendi. (Volt.)

— *Un petit.* Se disait anciennement pour Un peu. Les Crupélaires les arrêtèrent un *petit.* (Cl. Fauchet.) Je commence à mon tour à le croire un *petit.* (Mol.)

— *Un petit de.* Se disait aussi pour Un peu de. Après que le roi eut séjourné un *petit* de temps dans la ville de Reims, il s'en alla. (Monstrelet.)

> La rose est belle, et soudain elle passe;
> Le lis est blanc et dure peu d'espace :
> La violette est bien belle au printemps,
> Et se vieillit en un *petit* de temps. (BAIF.)

— Adverb. Gagner petit. Peu usité.

* **PÉTIT**. s. m. Animal nouvellement né. Les petits d'une lionne. Les petits d'une chienne. Les *petits* d'un aigle, d'un corbeau, d'une tourterelle. (Acad.) Dieu la prenant sur ses ailes, comme l'aigle prend ses *petits.* (Bossuet.) Une poule devenue mère empressée autour des *petits* qu'elle conduit. (Id.) Aux *petits* des oiseaux il donne leur pâture. (Rac.)

— Par anal. Se dit en parlant des enfants. Il rend sa femme heureuse, adore ses *petits.* (G. Droz.)

— Fam. et fig. *Ses écus ont fait des petits.* Il a su faire valoir sa fortune.

— Magnan. Nom donné aux vers à soie dont le développement est trop lent.

PETIT (Jean). Né dans le pays de Caux vers 1360, fut cordelier et s'attacha au duc de Bourgogne Jean sans Peur; il prononça une apologie du tyrannicide, 8 mars 1408, après l'assassinat du duc d'Orléans. Il se distingua dans les querelles nées du schisme d'Occident, 1405-1407, et mourut à Hesdin, 1411 ou 1413. Son *Discours* se trouve dans Monstrelet.

— PETIT (Jean-François Le). Né dans le Hainaut (Belgique), en 1546, mort après 1598, a écrit la *Chronique des Provinces-Unies; la République de Hollande,* ou *Description des Provinces-Unies,* en flamand.

— PETIT (Louis). Poète, mort à Rouen, 1611-1693, et habitué de l'hôtel de Rambouillet, a laissé *Discours satiriques, Dialogues satiriques,* etc.

— PETIT (Jean-Louis). Né à Paris, 1674-1750, chirurgien militaire à vingt-deux ans, se distingua comme professeur et comme praticien. On lui doit : *Traité des maladies des os; Traité des maladies chirurgicales.*

— PETIT (Jean-Martin). Général, né à Paris, 1772-1856, volontaire en 1792, devint général de brigade dans la garde impériale en 1813. Lors de la première abdication de Napoléon Ier, il reçut le baiser d'adieu de l'empereur dans la cour du château de Fontainebleau. Louis-Philippe le nomma pair de France, 1838, et lui donna le commandement en second des Invalides, 1840; il fut sénateur en 1852.

PETIT-BARRAGE. s. m. Comm. Sorte de linge ouvré. || Pl., des *petits-barrages.*

PETIT-BLANC. s. m. Metrol. Ancienne monnaie d'argent française. || Pl., des *petits-blancs.*

PETIT-BOIS. s. m. Techn. Nom donné aux montants et traverses qui reçoivent les verres des châssis de croisée. || Pl., des *petits-bois.*

PETIT-BOUC. s. m. Crust. Nom vulgaire des crevettes ou chevrettes. || Pl., des *petits-boucs.*

PETIT-BOURG Géogr. Hameau de l'arr. de Corbeil (Seine-et-Oise). Château de Lauzun, possédé par les tantes de Louis XVI. Colonie agricole.

PETIT-CANAL. Géogr. Ville du cant. de Port-Louis, arr. de La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); 6,500 hab.

PETIT-CORPS s. m. Anc. cout. Nom donné, à Beauvais, à un ouvrier qui ne fabriquait que de la serge. || Pl., des *petit-corps.*

PETIT-COUP. s. m. Techn. Espèce de vis dont la tête a une éminence sur laquelle on dirige le bout d'un crochet inférieur de l'abattant du métier à bas. || *Petits-coups.* Mouvements dirigés pour égaliser les nouvelles boucles dans les becs des aiguilles du métier à bas.

PETIT-DEUX. s. m. Techn. Nom qu'on donne, dans les raffineries, aux pains de sucre pesant un kilogramme. || Pl., des *petits-deux.*

* **PETITE-FILLE**. s. f. Fille du fils ou de la fille par rapport au grand-père et à la grand'mere. S'il est vrai qu'il y ait une mademoiselle Corneille, *petite-fille* du grand Corneille. (Volt.) || Pl., des *petites-filles.*

* **PETITE-MAÎTRESSE**. s. f. Femme qui a un air avantageux, un ton tranchant et des manières libres. Je suis heureux que ma sœur n'ait pas un poignet de *petite-maîtresse.* (Mérimée.) || Pl., des *petites-maîtresses.*

—Adjectiv. Avoir l'air petite-maîtresse.

* **PETITEMENT**. adv. En petite quantité. Il a récolté des grains, mais petitement. Il a du bien, mais petitement. L'huile d'olive se fait à la campagne, *petitement,* dans la mesure des récoltes, toujours modestes. (E. About.)

— A l'étroit. Je suis logé si *petitement!* (Picard.)

— Pauvrement, mesquinement. Vivre petitement. Traiter un convive petitement. Vous saurez donc que mon bon maître me paye *petitement* mes gages. (Brueys.)

> Notre docteur regalait sa moitié
> *Petitement;* enfin c'était pitié. (LA FONTAINE.)

— Avec petitesse, sans élévation, sans noblesse. Penser bien petitement. Se venger d'un ennemi bien petitement. Cela est *petitement* fait, mal agencé. (Dider.)

— Médiocrement. Nous nous sommes petitement amusés à cette partie de plaisir, à ce concert, à ce drame, etc.

* **PETITE-OIE**. s. f. Ce qu'on retranche d'une oie, quand on l'habille pour la faire rôtir, comme les pattes, les bouts d'ailes, le cou, le foie, le gesier. || En général, Abatis de volaille.

— Fig. On appelait ainsi, au XVIIe siècle, les rubans, les plumes et les différentes garnitures qui ornaient l'habit, le chapeau, le nœud d'epée, les gants, les bas, etc. Que vous semble de ma *petite-oie?* (Mol.)

— Par extens. En termes de galanterie, Baisers, caresses que les femmes accordent à leurs amants, et qui sont le prélude de plus grandes faveurs.

> Menu détail, baisers donnés et pris;
> La *petite-oie,* enfin ce qu'on appelle
> En bon français les préludes d'amour. (LA FONT.)

— On disait encore la *petite-oie d'un livre,* pour l'Avertissement, l'index, l'épître dédicatoire, etc.

— Les premiers principes d'une chose. J'avais déjà la *petite oie* de ce qu'on appelle l'usage du monde. (Mariv.)

PETITE-OLONNE. s. f. (rad. *petit,* et *Olonne,* n. géogr.). Comm. Sorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire.

* **PETITES-MAISONS**. s. f. pl. Hist. Nom d'un hôpital de Paris, situé rue de Seine, où, dans les premières années de la Révolution, on renfermait encore les fous. L'hôpital des Petites Maisons fut fondé par la ville de Paris en 1497, sous le nom de *Maladrerie de St-Germain,* pour y traiter les malades attaqués du mal de Naples, jusqu'alors inconnu en France; il garda cette destination jusqu'en 1544; en 1557, l'hôtel de ville y établit un hôpital pour les pauvres infirmes, pour les enfants malades de la teigne, pour les femmes sujettes au mal caduc, pour les fous et les insensés. On nomme cet hôpital *les Petites-Maisons,* parce que les cours qui le composent sont entourées de petites chambres ou loges fort basses qui servent de logements à plus de quatre cents vieilles gens qui sont à l'aumône du grand bureau des pauvres, etc. (Hurtaut.) Il est des gens qui vont toujours droit devant eux sans regarder à droite ou à gauche : ce chemin mène aux *Petites-Maisons.* (Grimm.)

> Heureux si, de son temps, pour cent bonnes raisons,
> La Macedoine eut eu des *Petites-Maisons!...* (BOILEAU.)

— En général, Hôpital de fous.

—Fig. *Envoyer quelqu'un aux Petites-Maisons.* Le regarder comme un fou, le traiter de fou. || On dit aussi dans le même sens : *Envoyer quelqu'un à Charenton.*

— Par extens.

> J'aurai beau protester : mon dire et mes raisons
> Iront aux *Petites-Maisons.* (LA FONTAINE.)

— Fig. Choses extravagantes, folles. Nos folies de libéralités sont parvenues au comble de toutes les *Petites-Maisons* du monde. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Il est à mettre aux Petites-Maisons, c'est un échappé des Petites-Maisons.* C'est un homme sans raison, qui fait ou qui dit des folies. || *Ce sont les Petites-Maisons ouvertes.* C'est un trait de folie, ce sont des extravagances.

PETITE-PIERRE (La). (en allemand *Lutzelstein*). Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. et à 20 kil. N.-O. de Saverne (Basse-Alsace). Forteresse.

* **PETITESSE**. s. f. (rad. *petit*). Exiguïté d'étendue, de volume. La petitesse d'un vase. La petitesse d'un appartement, d'un jardin, d'une ville. La petitesse de la taille d'une personne. La petitesse du caractère d'un livre. La nature n'est pas bornée par la *petitesse* de l'espace. (B. de St-P.) La *petitesse* des étoiles n'est qu'apparente. (Libes)

— Modicité. La *petitesse* de ce don sera pour vous un motif de l'accepter. (Acad.)

— Médiocrité, humilité dans la fortune, la condition. Échapper à la proscription par sa petitesse. L'homme, considérant sa *petitesse,* ne saurait assez s'humilier devant Dieu. (Acad.) Une fausse grandeur qui est *petitesse.* (La Bruy.) Rome, née dans la *petitesse,* pour arriver à la grandeur. (Montesquieu.)

— Faiblesse, bassesse. Petitesse de cœur. Petitesse d'âme. Vous avez mis dans cette action bien de la petitesse de cœur. Étrange petitesse d'âme. La *petitesse* d'esprit est bien voisine de la méchanceté. (Encycl.) La *petitesse* d'esprit fait l'opiniâtreté. (La Rochef.) Faites sentir à notre siècle toute sa *petitesse* et tout son ridicule; renversez ses idoles. (Voltaire.)

— En ce sens, Se dit aussi des actes. Ainsi se décorait et croyait s'ennoblir la *petitesse* de la vengeance que l'on exerçait contre moi. (Marmontel.)

— Minutie, puérilité. Une exactitude où il entrait plus de *petitesse* que de vertu. (Massillon.) Pratiquer la religion sans *petitesse,* ou la prêcher sans fanatisme. (D'Alembert.)

— Par extens. Action, sentiment qui dénote la petitesse, la vulgarité du cœur, de l'âme, de l'esprit. Faire une petitesse. Commettre des petitesses. Des héros de roman fuyez les *petitesses.* (Boil.) L'esprit de parti abaisse les plus grands hommes jusqu'aux *petitesses* du peuple. (La Bruy.) Je voudrais qu'ils ne tombassent pas dans des *petitesses* indignes de la haute reputation qu'ils avaient acquise. (Id.) Je ne doute point qu'un favori ne se trouve souvent confus et déconcerté des bassesses, des *petitesses* de la flatterie, des soins superflus et des attentions frivoles de ceux qui le courent, qui le suivent et qui s'attachent à lui comme ses viles créatures. (Id.) La superstition et les *petitesses* n'y déshonorent point la vertu. (Raynal.) Mon esprit se remplissait malgré moi de *petitesses.* (Mme de Staël.)

— Par extens. Les *petitesses* de la vie privée peuvent s'allier avec l'héroïsme de la vie publique. (Voltaire.)

PETITE-SYNTHE. Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Dunkerque (Nord); 2,400 h.

* **PETIT-FILS**. s. m. Le fils du fils ou de la fille par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. On dit, dans le même sens, *petite-fille* au féminin. || Pl., des *petits-fils.*

— *Arrière-petit-fils, arrière-petite-fille.* V. ces mots à leur ordre alphabétique.

PETIT-GRAIN. s. m. Nom donné aux petites oranges qui tombent de l'arbre peu de temps après la floraison. || Pl., des *petits-grains.*

* **PETIT-GRIS**. s. m. Mamm. Variété de l'écureuil commun, de l'Europe septentrionale. Sa fourrure, à la fois chaude et légère, est très recherchée dans le commerce; elle est très agréable à l'œil, douce au toucher, d'un joli gris faiblement nuancé de jaune sur tout le dessus du corps, et d'un blanc pur inférieurement. Les poils de la queue, ainsi que ceux du dos, sont annelés de brun sur un fond gris; les oreilles ont un pinceau de poils. || Pl., des *petits-gris.*

— Comm. La fourrure du petit-gris prend elle-même le nom de *petit-gris.* Un manchon de petit-gris.

— Nom donné à une sorte de duvet qui se trouve sous les ailes de l'autruche.

PETITIE. s. f. (pr. *pe-ti-ti* de *Petit,* n pr.). Bot. Genre de verbénacées, établi pour plusieurs espèces d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale. || Syn. de XATARDIE.

* **PÉTITION**. s. f. (pr. *pé-ti-cion;* ét. lat., *petitio,* même signif.; forme de *petere,* demander). Demande par écrit adressée à une autorité. Rédiger une pétition. Présenter, apostiller une pétition. Une pétition au président de la République, au ministre, aux chambres législatives. Faire droit à une pétition. Appuyer une pétition. Enregistrer des pétitions. Point de pamphlets, point de journaux, point de *pétitions* pour la charte. (P.-L. Courier.)

— Anc. cout. *Pays de pétition.* Pays où l'impôt devait être consenti par les habitants.

— Didact. *Pétition de principe.* Défaut de raisonnement qui consiste à poser en fait, à alléguer pour preuve ce qui fait l'objet même de la question. Faire une pétition de principe. Ne pas s'apercevoir que l'on tombe dans une pétition de principe.

— Géom. Principe clair et intelligible dont on demande l'acceptation sans démonstration préalable.

— Hist. angl. *Pétition des droits.* Célèbre requête formée par les chefs aristocratiques du parlement anglais de 1628, et adoptée par Charles Ier, le 7 juin. L'adoption de cette pétition fut suivie de vives querelles et amena les onze ans de gouvernement sans Chambre, qui a leur tour donnèrent naissance a la revolution republicaine de 1644 à 1660.

— Hist. ecclés. Formule de profession solennelle des vœux monastiques, dans la règle de Saint-Benoit.

— Jurispr. Réclamation, demande. || *Pétition d'héredité.* Action par laquelle l'héritier legitime ou le legataire universel demande que celui qui detient une portion de l'heritage soit obligé de la delaisser. La pétition d'héredité se prescrit par trente ans.

— Polit. *Droit de pétition.* Droit en vertu duquel tout Français peut adresser ses reclamations aux Chambres legislatives sur tout ce qu'il croit être dans l'interêt général ou prive. || *Commission des pétitions.* Commission composée d'un certain nombre de membres des deux Chambres, pour examiner à tour de rôle les petitions qui parviennent à leur Chambre respective et en faire le rapport en temps et lieu. Quand les Chambres accueillent une petition, elles la renvoient devant qui de droit; si au contraire la pétition n'est pas accueillie, on passe à l'ordre du jour sur cette petition.

* **PÉTITIONNAIRE**. s. 2 g. (pr. *pé-ti-ci o-nère*). Celui, celle qui presente une petition. Appuyer, rejeter la demande du pétitionnaire.

* **PÉTITIONNEMENT**. s. m. (pr. *pé ti-ci-o-ne-man*). Action de presenter une petition, de pétitionner.

* **PÉTITIONNER**. v. n. 1re conj. (pr. *pé-ti-ci-o-né*). Présenter une pétition.

PETITISSIME. adj. 2 g. Superlat. de forme latine de *petit*. Très petit. S'emploie par plaisanterie, dans la familiarité de la conversation ou dans le style epistolaire. La philosophie n'a pas empêche qu'on ait incendie le livre de Jean-Jacques a Geneve; mais ça a été une affaire de parti dans la *petitissime* république. (Volt.)

* **PETIT-LAIT**. s. m. Partie sereuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait au moyen de la presure ou d'un peu de vinaigre. On accélère la coagulation en plaçant le vase sur les cendres chaudes, et augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler, de manière cependant que la liqueur ne bouille pas, et l'on transvase ensuite le serum. Pour l'obtenir pur, on clarifie le liquide en le faisant bouillir pendant quelques secondes avec un blanc d'œuf bien battu et un atome de vinaigre. Le petit-lait est formé d'eau, de sucre, de lait, de sels et d'acide tenant du caséum en dissolution; il est liquide, transparent, d'un jaune verdâtre, d'une saveur douce, et s'aigrit facilement a l'air. A l'etat frais, on l'administre comme adoucissant et laxatif. || Pl., des *petits-laits*.

— Pharm. *Petit-lait d'Hoffmann.* Liquide que l'on obtient lorsqu'on traite par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. Ce medicament ne présente pas les mêmes avantages que le petit-lait ordinaire. || *Petit-lait de Weiss.* Liquide obtenu en faisant infuser dans le petit-lait bouillant du caillelait jaune, des fleurs de sureau, d'hypericum et de tilleul, du sene monde et du sulfate de soude. Il est antilaiteux.

* **PETIT-MAÎTRE**. s. m. Jeune homme qui affecte un air avantageux, un ton tranchant, des manieres libres et etourdies. Nos *petits-maitres* sont l'espece la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la surface de la terre. (Volt.) Le *petit-maître* va au devant des modes, et leur fait une cour assidue. (S. Dub.) Pour un *petit-maître* de ce monde raffiné ce n'est pas trop de cent esclaves employes a prevenir chacun de ses caprices. (J. Favre.)

Ce siècle peu raffiné
N'avait pas encor vu paraître
Un être insolent et borné
Que l'on appelle *petit-maître*. (Sallentin.)

— Hist. Membre d'un parti, a la tête duquel se placèrent Condé, le prince de Conti son frère, et le duc de Longueville, tous trois separés de la Fronde. On appelait la cabale de Condé le parti des *petits-maîtres*, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'Etat. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal elevee, et le nom de frondeurs, qu'on donne aux censeurs du gouvernement. (Volt.) S'il fallait vous donner l'origine des *petits-maîtres*, vous me croiriez quand je vous dirais : Condé, le vainqueur de Rocroi, était un grand-maître; et ces jeunes gens de cour qui s'attacherent à lui, singes infidèles du grand homme, furent appelés *petits-maîtres*. (De Mayer.)

— Adjectiv. Avoir l'air petit-maître.

PETIT-MÉTIER. s. m. Pâtiss. Espèce de petites oublies roulées en cornet. || Pl., des *petits-métiers*.

* **PETIT-NEVEU**, s. m. Le fils du neveu ou de la niece. On dit, dans la même signification, *petite niece*, au feminin. Ce sont ses petits-neveux, ses petites-nièces.

— Par extens. Descendant. Nos petits-neveux jouiront des bienfaits de l'instruction obligatoire.

* **PÉTITOIRE**. adj. f. (du lat. *petere*, demander). Anc. jurispr. Se disait d'une demande faite pour être declaré titulaire d'un benéfice.

— Jurispr. *Action pétitoire ou demande pétitoire.* Celle par laquelle on reclame un droit de propriété sur une chose possédee par un autre.

— **PÉTITOIRE**. s. m. Jurispr. Demande en justice pour être maintenu ou retabli dans la propriete d'un immeuble. Demande au petitoire. Se pourvoir au petitoire. La loi defend de juger conjointement le *petitoire* et le possessoire. (Acad.)

— *Demandeur au pétitoire.* Celui qui se prétend propriétaire et par la fondé à réclamer la possession. || *Défendeur au petitoire.* Celui contre lequel est introduite l'action au pétitoire.

PETITOT (Jean). Peintre en émail, né à Geneve, 1607-1691, vecut en Angleterre jusqu'en 1649, fut logé au Louvre, comme peintre en email, et souffrit de la revocation de l'edit de Nantes. La délicatesse du travail, l'harmonie de la couleur, distinguent les œuvres de Petitot.

— **PETITOT** (Claude-Bernard). Né à Dijon, 1772-1825, crée inspecteur général des études par Fontanes, 1808, occupa jusqu'à sa mort des fonctions elevees dans l'instruction publique. Outre des tragedies, il a publié *Repertoire du Theatre-Français*, *Collection des Memoires relatifs à l'histoire de France*.

— **PETITOT** (Pierre). Statuaire, né à Langres, 1751-1840. || **PETITOT** (Louis-Messidor-Lelon). Statuaire, fils du precédent, né a Paris, 1794-1852.

PETIT-QUÉ. s. m. (pr. *pe-ti-ké*). Imprim. Le point et la virgule. L'origine de ce mot vient de ce que, dans les anciennes editions latines, ce signe indiquait l'abreviation de la conjonction *que*, *nosq ; nobisq ;*.

PETIT-QUEVILLY. Géogr. Comm. du cant. de Grand-Couronne, arrond. de Rouen, (Seine-Inférieure). Filatures de lin, de coton; 7,700 hab.

PETIT-RADEL (Louis-François). Architecte, né à Paris, 1740-1818. || **PETIT-RADEL** (Philippe). Frere du précedent, né à Paris, 1749-1815, professeur de clinique chirurgicale a Paris, 1798. || **PETIT-RADEL** (Louis-Charles-François). Frère des précedents, né à Paris, 1756-1836, archeologue, vicaire général et chanoine du Conserans, 1788, se rendit a Rome, 1791. Il s'y occupa des constructions pélasgiques et cyclopéennes; nommé administrateur de la bibliothèque Mazarine, 1819, il crea la collection appelée *Musee pelasgique*. On a de lui : *Examen analytique et tableau des synchronismes des temps héroïques de la Grece : Recherches sur les monuments cyclopéens*, etc.

PETIT-RECHAIN Géogr. Comm. de la prov. et a 34 kilom. de Liege (Belgique); 2,400 h.

* **PETITS-ENFANTS**. s. m. pl. Les enfants du fils ou de la fille par rapport au grand pere ou a la grand'mère. Mon fils m'amenera, aux vacances, mes petits-enfants.

PETITS-FURS s. m. pl. Nom donné aux montants et traverses qui reçoivent les verres des châssis de croisee, lorsque ces montants et traverses sont en fer.

PETIT-VENISE. s. m. Comm. Espèce de linge ouvré qui se fabrique en Basse-Normandie.

PETIT-VIEUX. s. m. Sous Louis XIII et Louis XIV, Nom donné aux regiments de creation recente.

PÉTIVÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport à la pétiverie. On dit aussi *petiverié*. || **PETIVERIACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes reunie aux phytolaccacées.

PÉTIVÉRIE. s. f. (de *Petiver*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des phytolaccacées, etabli pour des herbes suffrutescentes de l'Amerique tropicale, dont la principale espèce est la petivérie a odeur d'ail. On se sert des racines de cette plante pour écarter des habits et des etoffes de laine les insectes qui les attaquent. Leur odeur est si penetrante, qu'elle reste longtemps aux doigts quand on les a maniees. On dit aussi *petivere*.

PÉTIVERIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PETIVERIACÉ.

PETKOÏTE. s. f. Miner. Sulfate ferroso ferrique contenant un peu d'eau, et cristallisant en cubes.

PÉTOCHE. s. f. Nom que les paysans normands donnent à une chandelle de résine.

PETŒFY Alexandre). Poete hongrois, né à Felegyhâcz en 1823, aide de camp de Bem, fut tué dans un combat en Transylvanie, 1849. Ses *Poesies* sont pleines de feu et de naturel.

PÉTOFFE. s. f. Affaire ridicule, querelle sur rien, tracasserie, agitation d'un importun. Ce mot est familier; il se trouve dans les *Lettres* de Mme de Sévigne : Votre santé, votre famille, vos moindres actions, vos sentiments, vos *petoffes* de Lambese, c'est la ce qui me touche.

* **PETON**. s. m. (diminutif de *pied*). Petit pied. Voila de jolis petons. Ce mot est enfantin et familier. Il dit qu'il voulait bien se coucher, mais que la grande blonde allait venir lui chauffer les *petons*. E. Zola.) Rabelais l'emploie dans le sens ci-dessus, et aussi comme terme de familiarité affectueuse : Mon *peton*.

* **PETONCLE**. s. m. (ét. lat., *pectunculus*; dimm. de *pecten*, peigne). Moll. Genre de conchifères dimyaires de la famille des arcacees, forme aux dépens du genre arche. Les pétoncles se reconnaissent aisement à leur forme orbiculaire, et surtout à la charnière de leur coquille, qui offre un grand nombre de dents laterales disposées sur une ligne courbe; ils se trouvent vivants dans presque toutes les mers. Pétoncle large. Pétoncle flammule. Pétoncle ondule. Pétoncle marbré.

— Bot. *Pétoncle en famille.* Petite espèce d'agaric.

PETONCULITE s. f. etym. fr., *petoncle*; gr. *lithos*, pierre). Moll. Nom ancien des petoncles fossiles.

PETONNER. v. n. 1re conj. (racine. *peton*). Trottiner, aller de côte et d'autre. Une apres-midi, la comtesse, s'apprêtant pour aller au bois, *petonnait* de sa chambre a sa toilette sous l'œil paternel de J. Tom. (A. Daudet.)

PETORCA Géogr. Ville du Chili, province de Quillota, dans les environs de laquelle se trouvent de riches mines d'or.

PÉTORITE ou **PÉTORRITE**. s. m. Antiq. Genre de chariot a quatre roues, d'origine gauloise, qui a été employé par les Romains. Il était a l'usage des femmes ou des personnes d'un rang inférieur. On dit aussi *petoritum* ou *pétorritum*.

PÉTOULIER. s. m. Bot. Variété d'olivier.

PETRA. s. m. (ét. bret., *pétra*, quoi?. Lourdaud; personne d'allures grossieres et embarrassees. En Bretagne, les habitants des villes donnent ce nom aux paysans bas-bretons. On écrit aussi *petras*.

C'est un *petra*
Que je tiens, que je mene,
C'est un *petra*
Que je tiens par le bras
(De La Villemarqué.)

PETRA Geogr. anc. Ville d'Arabie, au N.-O., a donné son nom a l'Arabie Pétrée. Elle a été la capitale de l'Idumée, et, au VIe siècle ap. J.-C., de la Palestine IIe. Ses ruines s'appellent *Krak* ou *Karak*.

— **PETRA OXIANA** ou **SOGDIANA**, ou *Roche-Oxienne* ou *Sogdienne*. Forteresse de Sogdiane, près de l'Oxus, prise par Alexandre le Grand, 327 av. J.-C.

PÉTRAC ou **PÉTRAT**. s. m. Ornith. Nom vulgaire du tringuet et du proyer.

PÉTRACEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la canepetiere ou petite outarde.

PÉTRARCHISER ou **PÉTRARQUISER**. v. n. 1re conj. (pron. *pé trar-ki-zé*). Se borner a l'amour platonique, a l'amour de Petrarque pour Laure.

— Imiter Pétrarque, affecter le genre de ses compositions poétiques. Vieux et inusité.

Je ne sçanroy, veu ma peine si forte,
Tant lamenter ne tant *petrarciser*. (Ronsard.)

PÉTRARCHISME ou **PÉTRARQUISME**. s. m. (pr. *pé-trar-kissme*). Litter. Affectation de la maniere de Petrarque.

PÉTRARCHISTE ou **PÉTRARQUISTE**. adj. 2 g. (pr. *pé-trar-kisste*). Litter. Qui appartient a Petrarque, a la maniere de ce poete. Je vois que les bons et anciens poetes ont evité l'affectation et la recherche des fantastiques elevations espagnoles et *petrarchistes*. (Montaigne.)

— Subst. Un pétrarchiste ou un pétrarquiste.

PÉTRARQUE François). Poète italien, né à Arezzo, 1304-1374, fils d'un banni florentin qui l'emmena dans le Comtat-Venaissin en 1313, conçut pour une dame d'Avignon, Laure de Noves, une passion dont rien ne put le distraire. Il ecrivit un poeme latin intitule *Africa*, qui lui fit donner par le senat romain la couronne poétique, le jour de Pâques, 8 avril 1341. Il encouragea Rienzi, qui lui paraissait devoir reconstituer la grandeur italienne. Florence le retablit dans ses biens et dans ses droits de citoyen, 1351. Les Visconti l'envoyerent plusieurs fois en mission; il reçut des Vénitiens un palais pour loger sa personne et ses livres. Pétrarque a été le glorieux precurseur de la Renaissance; partout il recueillait ou copiait des manuscrits; ses canzones et ses sonnets, surtout ceux qu'il composa apres la mort de Laure, brillent par l'eclat et la variété des images et l'elegance du langage.

PÉTRARQUESQUE. adj. Syn. de PÉTRARQUISTE. Biron surprend le roi, rimant sous les charmilles une canzone *petrarquesque* a la princesse de Navarre. (P. de St-Victor.)

PETRAS s. m. V. PETRA.

PETRAT s. m. Ornith. V. PETRAC.

PETRIE. Geogr. Port dans l'île N. de la Nouvelle-Zelande, sur le détroit de Cook.

* **PÉTRIÉ, ÉE**. adj. (du latin *petra*, pierre). Bot. Qui naît sur les pierres, sur les cailloux ou dans les terrains pierreux. Stellaire petrée.

— Anat. Qui a la dureté de la pierre. La substance du bezoard occidental est plus dure, plus seche et, pour ainsi dire, plus *petrée*. (Buff.) || *Os petré ou apophyse petrée*. Apophyse pyramidale connue sous le nom de *rocher*, qui est située sur la face cerebrale de l'os temporal. *Sinus petré*. Nom donné a quatre sinus veineux de la dure-mère, deux droits et deux gauches, distingues en superieur et inférieur.

— Entom. Qui se trouve sur les pierres. Insectes petrés.

— Geogr. *Arabie Pétrée*. V. ARABIE.

— L'Academie ne donne ce mot que comme adjectif femmin et dans la locution *Arabie Petrée*.

— **PETREE**. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amerique de la famille des verbénacées, comprenant un petit nombre d'arbres ou d'arbrisseaux volubiles. On dit aussi *petrea*.

PÉTRÉAL. s. m. Anat. Se dit pour Os petré.

PÉTREAU. s. m. Hortic. Drageon, sauvageon qui pousse du pied d'un arbre.

PÉTRÉAUL. s. m. Anc. art milit. Machine qui lançait des pierres.

PETREIUS Marcus). Général romain, lieutenant du consul Antoine, 62 av. J.-C., decida la defaite de Catilina, a Pistoia. Lieutenant de Pompée en Espagne, il fut battu par César; vaincu encore a Thapsus, 46, il se tua avec le roi Juba, aux environs de Zama.

* **PÉTREL**. s. m. (etym. lat., *Petrus*, Pierre, par allusion a saint Pierre marchant sur les eaux). Ornithol. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, famille des procellariidées. Les pétrels ont le bec crochu, les ailes longues; leurs pieds n'ont, au lieu d'un pouce, qu'un ongle pointu implanté dans le talon; ils ne nagent pas, mais dans leur vol rapide, ils effleurent les vagues et courent même sur l'eau. Les pétrels sont de tous les animaux pelagiens ceux qui s'eloignent le plus des côtes; ils ne viennent a terre que pour y faire leurs nids. On les rencontre dans toutes les mers, mais principalement dans les hautes latitudes des mers australes. Le petrel géant. Le petrel damier. Le petrel de la desolation. Le petrel de tempête.

Seulement, aux confins de ces affreux de erts,
De lugubres *pétrels*, au milieu des orages,
Font entr'eux quelquefois leurs cris durs et sauvages.
(Castel.)

PETRETO-E-BICCHISANO Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sartene (Corse); 1,100 h.

PÉTREUX, EUSE. adj. (ét. lat., *petrosus*, fait de *petra*, pierre). Anat. Se dit de deux branches collatérales du nerf facial. || *Os pétreux*. Se dit quelquefois pour Os pétré. || *Sinus pétreux*. Se dit aussi pour Sinus pétré.

— Substantiv. Le grand pétreux.

PÉTRI, IE. part. pass. du v. Pétrir. S'emploie adjectiv. Dieu a eu pitié de nous, puisqu'il connait nos faiblesses et de quelle masse nous sommes *pétris*. (Boss.)

— *Pétri dans*. Corbinelli est tout *pétri* dans le mystique. (Mme de Sev.)

— *Pétri de*. Un vase pétri d'argile. L'homme est un chetif animal pétri d'un peu de terre. Cette dame était ce qu'on appelle une beauté toute anglaise, *petrie* de lis et de roses, de neige et de lait quant aux couleurs, faite de cire a l'egard des bras et des mains, de la gorge et des pieds, mais tout cela sans âme et sans air. (Hamilton.) Il y a des âmes sales, *pétries* de boue et d'ordures. (La Bruy.) Moronval est un garçon *pétri* d'honneur. Il trouve qu'il y aurait de l'infamie a paraître a genoux avec l'uniforme d'un officier prussien. (Volt.) Cet homme de cour, *pétri* de frivolités, s'était passionné pour le sublime. Geoffroy. Une viscosité qui a de la volonté, quoi de plus effroyable! De la glu *pétrie* de haine. (V. Hugo.) Ce peuple est *pétri* de lait et de mais. (Merimee.)

Cet embonpoint des plus brillants,
Qui fidelement m'accompagne,
Est *pétri* de mets succulents,
Et broye de vin de Champagne (Regnard.)

Mon maître est fidele, et son ame est *petrie*
De la plus fine fleur de la galanterie. (Id.)

— Fam. Je suis toute *pétrie* de Grignans. (Mme de Sevigné.)

— Fig. et fam. *Se croire pétri d'un autre limon que le reste des hommes*. Se croire d'une nature supérieure a celle des autres.

— *C'est un homme tout pétri de salpêtre*. Se dit d'un homme colere et impetueux. || *Il est pétri de bonté, tout petri d'orgueil*, etc. C'est un homme extrêmement bon, ou un homme d'un orgueil insupportable.

— *Pétri par*. Tu fus, je crois, *pétri* par les mains de l'amour. (Regn.)

PETRI (Canal Santi-). Géogr. Bras de mer qui separe l'île de Léon, dans la baie de Cadix, du continent. Il a 17 kil., depuis le château de Santi-Petri, au S., jusqu'a l'arsenal de la Caraca. Les bords sont marécageux.

PETRI (Olaüs-Pétase). Théologien suedois, fils d'un forgeron, né a Œrebro, 1497-1552, embrassa, a Wittemberg, les idées de Luther. Il devint chancelier de Gustave Vasa et pasteur de Stockholm. On a de lui des *Cantiques* qui se chantent encore. || **PETRI** (Laurent). Frère du précédent, né a Œrebro, 1499-1573, fut, en 1531, le premier archevêque protestant d'Upsal.

PÉTRICHÉRIE. s. f. Pêch. Tout l'appareil qui sert pour la pêche de la morue : chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, etc.

PÉTRICOLE. adj. 2 g. (étym. lat., *petra*, pierre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite dans l'interieur des pierres.

— Moll. Se dit particulierement des coquilles qui se trouvent constamment dans des pierres plus ou moins dures que leurs animaux percent. Il est synonyme de Lithophage.

— **PETRICOLE**. s. f. Moll. Genre de conchifères dimyaires de la famille des conques, voisin des vénus, etabli pour plusieurs espèces vivant dans les trous des pierres bagnees par la mer. L'espece type, la pétricole lamelleuse, se trouve dans la Méditerranée.

PÉTRIFIANT. part. pres. du v. Petrifier. Qui petrifie. Les sources petrifiantes des corps qui sejournent un certain temps dans leurs eaux.

*** PÉTRIFIANT, ANTE.** adj. Qui a la vertu de convertir en pierre, de produire des pétrifications. Matière pétrifiante. Fontaine *pétrifiante*. (Acad. On prétend que la vertu *pétrifiante* confirmée de ce petit coin de terre ne s'étend pas au rivage voisin. Chateaub.) Ainsi par leur situation au-dessous des autres bancs de pierre calcaire, les bancs de ces anciens marbres ont reçu les couleurs et les sucs *pétrifiants* dont l'eau se charge toujours en pénétrant l'abord la terre végétale. (Buff.)

— *Fig.* et fam. Qui est stupéfiant, étourdissant. Peu usité.

*** PÉTRIFICATION.** s. f. (pr. *pé-tri-fi ka-cion ;* radic. *pétrifier*). Méder. Formation des substances pierreuses. C'est dans la mer même que s'est opérée la *pétrification* des marbres et des pierres. (Buff.)

— Conversion d'une substance organisée en matière pierreuse. Si la substance animale ou végétale qui sert de moule vient à pourrir, la concrétion qui reste paraît une vraie *pétrification*, c'est-à-dire le corps même qui s'est pétrifié, tandis qu'il n'a été qu'incrusté à l'intérieur comme à l'extérieur. (Buff.)

— Corps organique qui a été transformé en substance minérale. Des *pétrifications*, des fossiles, des amas même d'ossements antédiluviens ont été extraits de cette grotte. (Gér. de Nerval.)

— *Pétrifications calcaires* ou *artificielles*. Celles que l'on produit en exposant des coquilles, des végétaux et même des animaux, à des sources qui renferment en dissolution du carbonate de chaux.

PÉTRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pétrifier. S'emploie adjectiv. Converti en pierre. Bois pétrifié. Coquilles pétrifiées. Os pétrifiés. Il n'y a rien de nouveau en Russie, sinon un rhinocéros *pétrifié* qu'on a trouvé dans les sables. (Volt.) Les pétrels et les manchots doivent fuir maintenant ces mers concrétées et ces terres *pétrifiées*. (Bern. de St-P.) C'est avec des morceaux de lave *pétrifiée* que sont bâties la plupart de ces maisons qui ont été ensevelies par d'autres laves. (Mme de Staël.)

— Fig. Rien dans la vie ne doit être stationnaire, et l'art est *pétrifié* quand il ne change plus. (Mme de Staël.) Sais-je d'ailleurs, moi, ce qu'ils furent en leur temps, ces dieux éteints et *pétrifiés* par les génies d'autrefois ? (Gér. de Nerv.) Ces deux faiblesses s'étaient glissées dans cette âme *pétrifiée* comme dans les fentes d'un marbre. (O Feuillet. Les races *pétrifiées* dans le dogme ou démoralisées par le lucre sont impropres à la conduite de la civilisation. (V. Hugo.)

Fig. Muet de stupeur, immobile d'étonnement. Pétrifié de surprise, de douleur. Je suis *pétrifié* d'étonnement et de douleur. (Volt.) Le vieillard reste d'abord immobile et comme *pétrifié*; il lâche sa proie, puis s'en retourne lentement dans le même silence et par le même chemin. (Albert de Calvimont.) Eugène était *pétrifié* par l'inépuisable dévouement de cet homme. (H. de Balzac.) Surpris au milieu de son exaltation frénétique, l'aumônier des prisons resta *pétrifié*, la bouche mi-ouverte, les yeux pleins d'un étonnement confus. (F. Fabre.)

Substantiv. Vous êtes comme un pétrifié. On dirait un pétrifié.

*** PÉTRIFIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *petra*, pierre ; *facere*, faire). *Je pétrifie, nous pétrifions, vous pétrifiez. Je pétrifiais, nous pétrifions, vous pétrifiiez. Que nous pétrifions, que vous pétrifiassiez*, etc. Changer, convertir en pierre. Il y a des eaux qui *pétrifient*, par succession de temps, les substances animales ou végétales qui y séjournent. (Lav.)

— Absol. On parle d'un lac en Islande qui *pétrifie*. (Buff.)

— Par extens.

Ai-je par ma fierté
Pétrifié sa veine et glacé son esprit ? (Boil.)

— Fig. Rendre immobile d'étonnement, de saisissement, jeter dans la plus grande stupeur. La nouvelle de cet affreux malheur l'a pétrifié. Tout ce que vous me dites là me *pétrifie* d'admiration. (Volt.)

— SE PÉTRIFIER. v. pr. Devenir pierre. Le bois se pétrifie assez promptement dans cette terre.

— Fig. Au rappel de cette promesse les sourcils de l'apôtre se froncèrent, son sourire se *pétrifia*, toute sa figure prit une expression d'incroyable dureté. (A. Daudet.)

— Fig. Perdre le sentiment, s'immobiliser. Chaque jour, quelque chose d'humain quittait cette âme de femme, qui paraissait se *pétrifier*. (De Goncourt.)

PÉTRIFIQUE. adj. 2 g. Qui pétrifie, qui convertit en pierre. Vertu pétrifique.

PETRIKAU. Géogr. V. PIOTRKOW.

PÉTRILITHE. s. f. (ét. lat., *petra*, pierre ; gr. *lithos*, pierre). Minér. Variété de feldspath rouge.

*** PÉTRIN.** s. m. radic. *pétrir*. Techn. Coffre monté sur quatre pieds et ordinairement fermé par un couvercle à charnières, dans lequel on pétrit la farine dont on veut faire le pain. La forme du pétrin est celle d'un parallélépipède ; la grandeur dépend de la quantité de pain qu'on veut faire. Le pétrin est en chêne proprement poli à l'intérieur, et sans fentes ni gerçures. Lorsque le pain est cuit et complètement refroidi, on se sert, dans certains ménages, du même coffre comme d'une huche ou armoire propre à serrer le pain. Le fils du vigneron passa des cuisines à la boulangerie, ou, comme s'exprime son biographe, du pilon au *pétrin*. (Aug. Thierry.) ‖ *Pétrin mécanique*. Sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte.

— Par extens. Partie d'une boulangerie où est placé le pétrin et où l'on dépose les panetons.

— Fig. et fam. *Être dans le pétrin*. Être dans l'embarras. ‖ On dit de même : *Mettre quelqu'un dans le pétrin*. Le mettre dans l'embarras.

— Dans quelques provinces, Barque dont la forme a quelque analogie avec celle du pétrin.

PÉTRINAL. s. m. (rad. *poitrine*). Anc. art milit. Sorte d'arme à feu, intermédiaire entre le mousquet et le pistolet, et qui fut en usage dans le XVIe siècle. On pense que le pétrinal a donné naissance à l'espingole et au mousqueton, armes d'invention moderne. On disait aussi *poitrinal*.

PETRINIA. Géogr. Ancien chef-lieu du 2e regiment du ban de Croatie (Autriche), sur la Kulpa.

*** PÉTRIR.** v. a. 2e conj. (et bas-lat., *pisturire*, même signif. ; du lat. *pistura*, action de moudre le grain). Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer et en faire de la pâte. Pétrir du pain. Pétrir un gâteau. Il y a de graves inconvénients à fabriquer le pain en *pétrissant* la pâte avec les membres. (Fourn.)

— Fig. et par extens. L'un *pétrit* dans un coin l'emboupoint des chanoines. (Boil.)

— Presser l'argile avec les mains et avec les pieds pour la rendre plus facile à employer. Pétrir de l'argile. Jamais sculpteur maniant la glaise docile ne la *pétrit* mieux que ce faux poète, tourmenté de domination, n'avait pétri cette fille. (A. Daudet.)

— Par anal. Cet usage où l'on est de plier l'esprit de nos enfants, comme les femmes caraïbes *pétrissent* la tête de leurs. (Volt.)

— Fig. Se dit de la formation du premier homme. Dieu a pétri l'homme du limon de la terre.

On disait que le ciel est soumis à sa loi
Et que Dieu l'a *pétri* d'autre limon que moi. (Boil.)

— Fig. Façonner le caractère ; imprimer les habitudes morales. De vous et de Mme du Fresnoi, on *pétrirait* une personne dans le juste milieu. (Mme de Sevigne.) Le cœur de l'abbé est pour vous, comme si je l'avais *pétri* de mes propres mains. (Id.) Tels leur climat les a *pétris*, et tels ils sont demeurés de Tacite à Luther, de Knox à Gustave-Adolphe et à Kant. (H. Taine.) Je ne sais quelle main despotique et terrible a *pétri* cette société en une masse incolore et banale. (G. Droz.)

— *Pétrir dans.*

Mourir sans vider mon carquois,
Sans percer, sans fouler, sans *pétrir* dans leur fange
Ces bourreaux barbouilleurs de lois !
(A. Chénier.)

— Absol. Ce boulanger sait bien pétrir, pétrit bien. ‖ *Pétrir sur couche*. Pétrir la pâte lorsqu'il y a encore des pains préparés sur couche. ‖ *Pétrir sur levain*. Tirer un levain nouveau d'un levain plus ancien. ‖ *Pétrir sur levure*. Pétrir en n'employant que de la levure. ‖ *Pétrir sur pâte*. Pétrir en conservant de la première fournée assez de pâte pour composer le levain de tout point de la seconde fournée.

— Loc. prov. *Dieu nous a tous pétris du même limon*. Il nous a tous faits égaux et de même nature, nous a donés des mêmes facultés, et nous a donné les mêmes passions et les mêmes faiblesses.

— SE PÉTRIR. v. pron. Être pétri. La glaise se pétrit difficilement.

— Fig. Se façonner l'esprit, le caractère. L'homme se pétrit lui-même, dans sa jeunesse, par la force de l'éducation.

*** PÉTRISSABLE.** adj. 2 g. Que l'on peut pétrir. Cette terre est *pétrissable* comme l'argile. (Acad.)

— Fig. Il faut s'occuper à façonner pour le bien l'âme des enfants quand elle est encore *pétrissable*. (Acad.)

*** PÉTRISSAGE.** s. m. Action de pétrir. Le pétrissage du pain. Le pétrissage n'a pour objet que de bien mêler le levain, la farine et l'eau. Pétrissage à bras.

— Méd. Syn. de MASSAGE.

PÉTRISSEMENT. s. m. Action de pétrir. Peu usité.

— Fig. Action de façonner. Votre baron Bullo est parti cette semaine pour aller voir le *pétrissement* qu'on fait à Rome d'un pape nouvellement fait. (Galiani.)

*** PÉTRISSEUR, EUSE.** s. Personne qui dans une boulangerie pétrit la pâte. Un bon pétrisseur. Une bonne pétrisseuse.

— *Pétrisseur mécanique*. Appareil destiné à remplacer les bras dans le façonnage de la pâte.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PETRO-ALEXANDROFSK. Géogr. Ville du kanat de Khiva.

PETRO-BEY. V. MAVROMICHALIS.

PÉTROBIE. s. m. (et. gr., *pétros*, pierre ; *bios*, vie). Bot. Genre de composées senéciondées, établi pour des arbres de l'île Sainte-Hélène. On l'a aussi *pétrobion*.

— Entom. Genre de l'ordre des thysanures, de la famille des lépismènes, formé aux dépens des forbicins et pour cinq ou six espèces dont l'espèce type, le pétrobie maritime, habite les côtes de France, d'Angleterre et d'Irlande. ‖ Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, dont l'espèce type habite la Hongrie et la Russie méridionale.

PÉTROBRUSIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIIe siècle, en Languedoc, par Pierre de Bruys. Les pétrobrusiens ne baptisaient qu'à l'âge de raison, proscrivaient les images, et ne croyaient ni à la présence réelle ni à l'efficacité des prières pour les morts.

PÉTROCALLIDE. s. f. (étym. gr., *pétros*, pierre ; *kallos*, beauté). Bot. Genre de crucifères alyssinées, établi pour des herbes des montagnes d'Europe.

PÉTROCARVI. s. m. (étym. gr., *pétros*, pierre ; fr. *carvi*). Bot. Genre d'ombellifères smyrnées, établi pour des herbes originaires de Crète.

PÉTROCARYE. s. f. (ét. gr., *pétros*, pierre ; *karyon*, noyer). Bot. Syn. de PARINARIE.

PÉTROCINCLE. s. m. (étym. gr., *pétros*, pierre ; lat. *curtus*, cincle). Ornith. Genre d'oiseaux, établi aux dépens des merles pour les espèces qui vivent dans les lieux pierreux.

PETROCORII. s. m. pl. Géogr. anc. Peuplade de la Gaule celtique (Aquitaine IIe) ; ch.-l. *Vesunna*. Leur pays, appelé Périgord, correspond au département de la Dordogne.

PÉTROCOSSYPHE. s. m. (ét. gr., *pétros*, pierre ; *kossuphos*, merle). Ornith. Syn. de PÉTROCINCLE.

PÉTRODOME. s. m. Ornith. Syn. d'ÉCHELET.

PÉTROF (Basile-Pétrovich). Poète et philologue russe, né à Moscou en 1736, mort en 1799. Il fut précepteur de Catherine II et conseiller d'État. Ses odes le placent au premier rang des littérateurs de sa nation.

PÉTROGALE. s. m. (ét. gr., *pétros*, pierre ; *galê*, belette). Mamm. Genre de marsupiaux.

PÉTROGALLE. s. m. (étym. gr., *pétros*, pierre ; lat. *gallus*, coq). Ornith. Genre de gallinacés, formé aux dépens des perdrix.

PÉTROGÉTON. s. m. (étym. gr., *pétros*, pierre ; *geiton*, voisin). Bot. Genre de crassulacées, établi pour des plantes grasses du Cap.

PÉTROGLOSSE. s. m. Minér. Syn. de GLOSSOPÈTRE.

PÉTROGNATHE. s. m. (pr. *pé-tro-gnate* ; étym. gr., *pétros*, pierre ; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille

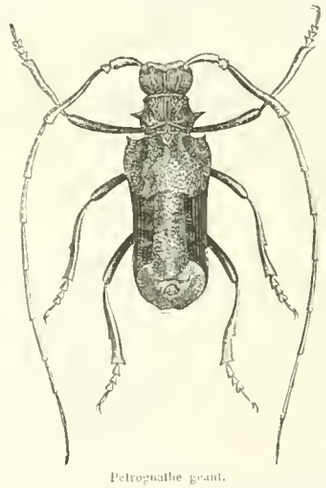

Pétrognathe géant.

des longicornes, tribu des lamiaires, formé aux dépens des lamies, dont l'espèce type se trouve dans l'Afrique occidentale.

PÉTROGNOSIE. s. f. (pr. *pé-tro-gnho-zi* ; étym. gr., *pétros*, pierre ; *gnôsis*, connaissance). Minér. Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux.

PETROGRAPHIE. s. f. (étym. gr., *pétros*, pierre ; *graphê*, description). Minér. Traité ou description des pierres.

PÉTROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a rapport à la pétrographie. ‖ *Carte pétrographique*. Carte indiquant les roches qui se trouvent dans un pays.

PÉTROGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière pétrographique. Décrire un pays pétrographiquement.

PÉTROÏQUE. s. m. (ét. gr., *pétros*, pierre ; *oikeô*, j'habite). Ornith. Syn. de GOBE-MOUCHES.

PETRO-JOANNITE. s. m. Hist. relig. Sectateur de Pierre-Jean, qui vivait dans le Périgord à la fin du XIIe siècle. Les pétro-joannites soutenaient que Jésus-Christ était encore vivant sur la croix lorsqu'il reçut le coup de lance, et niaient l'efficacité du baptême.

PÉTROKOTSIPHO. s. m. Ornith. Merle bleu ou solitaire de l'île de Scio.

PÉTROL. s. m. (etym., V. PETROLE). Chim. Hydrocarbure non isolé qu'on rencontre dans le pétrole de Sélimie, près de Hanovre.

*** PÉTROLE.** s. m. (ét. lat., *petra*, pierre ; *oleum*, huile). Bitume liquide dont on trouve des sources en France, en Italie, en Sicile, dans l'Inde et surtout aux Etats-Unis. Le pétrole est du naphte contenant de l'asphalte ; c'est un liquide onctueux, presque opaque, d'un brun noirâtre ou rougeâtre, d'une odeur bitumineuse, forte et très tenace, plus léger que l'eau. Il peut remplacer le goudron. La médecine l'a employé comme vermifuge et antispasmodique. Le pétrole est employé pour l'éclairage économique. Les lueurs vacillantes du *pétrole* qui brûlait dans des vases de porphyre, effrayèrent, au haut des cèdres, les singes consacrés à la lune. (G. Flaubert.) ‖ On dit aussi *huile de pétrole*. L'huile de *pétrole* après avoir été purifiée est employée pour l'éclairage. (Acad.)

— Pyrotechn. Cartouche de gros papier, garnie de poudre à canon, dont on se sert ordinairement pour la garniture des fusées volantes.

PÉTROLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pétroler. S'empl. adjectiv.

PÉTROLÉEN, ENNE. adj. Qui se rapporte au pétrole. L'industrie pétroléenne a pris une grande extension en Amérique.

PÉTROLÈNE. s. m. (rad. *pétrole*). Chim. Carbure d'hydrogène trouvé dans les résines fossiles en combinaison avec l'asphalte.

PÉTROLER. v. a. 1re conj. Néol. Incendier en activant le feu à l'aide du pétrole.

PÉTROLERIE. s. f. Usine où l'on prépare le pétrole pour le commerce.

*** PÉTROLEUR, EUSE.** s. Homme ou femme qui incendie à l'aide du pétrole. On dit aussi *pétroleux*.

PÉTROLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *pétrole* ; lat. *fero*, je porte). Qui contient du pétrole. Terrains pétrolifères.

PÉTROLINE. s. f. (radic. *pétrole*). Chim. Carbure liquide que l'on extrait des bitumes et qui entre en ébullition à 240°.

PÉTROLISER. v. a. 1re conj. Syn. de PÉTROLER.

PÉTROLOGIE. s. f. (ét. gr., *pétros*, pierre ; *logos*, discours). Minér. Syn. de PÉTROGNOSIE.

PÉTROMARULE. s. f. (étym. lat., *petra*, pierre ; *marula*, maroute). Bot. Genre de campanulacées, établi pour des plantes de Crète.

PÉTRO-MASTOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui se rapporte au rocher et à l'apophyse mastoïdienne.

PÉTROMATOGNOSIE ou **PÉTROMATOLOGIE.** s. f. (pr. *pé-tro-ma-to-gnho-zi* ou *pé-tro-ma-to-lo-ji* ; et. gr., *pétros*, pierre ; *matos*, recherché ; *gnôsis*, connaissance, ou *logos*, discours). Didact. Connaissance des fossiles.

PÉTROMÉLÉS. s. m. (ét. gr., *pétros*, pierre ; *mêlea*, pommier). Bot. Syn. d'AMÉLANCHIER.

PÉTROMYS. s. m. (pr. *pé-tro-miss* ; ét. gr., *pétros*, pierre ; *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs fossiles.

PÉTROMYZON. s. m. (étym. gr., *pétros*, pierre ; *muzô*, je suce). Ichtyol. Genre de chondroptérygiens de la famille des cyclostomes, communément appelés *lamproies*. Ces poissons s'accrochent fortement aux pierres à l'aide de leur bouche, comme avec une ventouse.

PÉTRON ou **PÉTROT.** s. m. Bot. Nom vulgaire du genévrier.

PETRONE. s. f. Bot. Genre de champignons.

PETRONE. s. m. (pron. *pé-tro-nê*). Métrol. Monnaie de Bologne appelée aussi *festino*.

PÉTRONE (C. ou T. Petronius Arbiter). Ecrivain latin, peut-être né aux environs de Marseille, favori de Néron, consul, se fit ouvrir les veines, 66 après J.-C. On lui attribue le *Satyricon*, roman en prose mêlé de vers, dans lequel il a dépeint la société corrompue de son temps.

— PÉTRONE (Saint). Évêque de Bologne au Ve siècle. Fête, le 4 octobre.

PETRONELLE. s. f. (du lat. *Petrus*, Pierre). Entom. Espèce de muscide du genre calobate.

PÉTRONIE. s. f. Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des agarics.

— Ornith. Genre formé aux dépens des moineaux.

PÉTRONILLE ou **PÉRINE** (Sainte). Vierge, subit le martyre à Rome. Fête, le 31 mai.

PÉTRO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'apophyse pierreuse du temporal et à l'occipital. Suture pétro-occipitale.

PETROPAWLOSK. Géogr. Forteresse de la Sibérie, qui défend les bords de l'Ischim contre les Kirghiz ; 5,000 hab.

PÉTROPHASE. s. f. (ét. gr., *pétros*, pierre ; *phassa*, colombe). Ornith. Genre formé aux dépens des pigeons.

PÉTROPHILE. adj. 2 g. (étym. gr., *pétros*, pierre ; *philos*, ami). Hist. nat. Qui se plaît dans les endroits pierreux.

— PÉTROPHILE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des féronies.

— Ornith. Syn. de PHÉNICURE.

— PETROPHILE. s. f. Bot. Genre de protéacées, établi pour plusieurs espèces d'arbris-

seaux des régions méridionales de l'Australie. || Syn. d'ANDRÉE.

PETROPOLIS. Géogr. Ville de la prov. et au N. de Rio-de-Janeiro (Brésil ; résidence impériale ; 6,000 hab.

PÉTROSAL, s. m. Anat. Partie du rocher qui contient le labyrinthe.

PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN, adj. et s. m. Anat. Qui s'étend du sphénoïde, de l'apophyse pierreuse et de la trompe d'Eustache, jusqu'à la partie supérieure du pharynx. Muscle pétro-salpingo-pharyngien.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN, adj. et s. m. Anat. Qui s'étend de l'os pétreux et de la trompe d'Eustache jusqu'à la luette. Muscle pétro-salpingo-staphylin.

PÉTROSÉLINUM, s. m. (pr. *pé-tro-cé-li-nomm* ; etym. gr., πέτρος, pierre ; σέλινον, ache). Bot. Nom scientifique du genre persil.

* **PÉTROSILEX**, s. m. (pr. *pé-tro-ci-lekss* ; ét. lat., *petra*, pierre ; *silex*, caillou). Miner. Nom donné à des substances en masses compactes, qui ont l'apparence du silex. Ils se rencontrent dans des filons et des roches, ou en font partie intégrante, ce en quoi ils diffèrent des silex, qui ne forment que des rognons épars dans les craies ou dans les sables.

PÉTROSILICEUX, EUSE, adj. (pr. *pé-tro-ci-li-ceu*). Miner. Qui a les caractères du pétrosilex ou qui renferme du pétrosilex.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à l'os pétreux et au sphénoïde. Suture pétro-sphénoïdale.

PÉTRO-STAPHYLIN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse pierreuse de l'os des tempes et à la partie moyenne du voile du palais

PÉTROZAVODSK. Géogr. Ch.-l. du gouvernement d'Olonetz (Russie), sur la rive O. du lac Onéga ; 5,000 hab.

PÉ-TSI, s. m. Bot. Herbe potagère qui croit en Chine.

PETTÉIA, s. f. Mus. anc. Troisième partie de la mélopée ; art de discerner les sons dont il faut faire usage dans tel ou tel mode, ceux par où l'on doit commencer ou finir.

PETTEUTÉRION, s. m. Antiq. gr. Sorte de jeu analogue aux dames ou au trictrac. || Table marquée de diverses lignes, sur laquelle on jouait à ce jeu.

* **PETTO (IN)**. V. IN PETTO.

PETTY (William). Économiste anglais, 1623-1687, né à Rumpsey (Hampshire), a laissé : *Traité des impôts* ; *Arithmétique politique* ; *Anatomie politique de l'Irlande*.

PETULAMMENT, adv. D'une manière pétulante. Marcher pétulamment. Il est peu usité.

* **PÉTULANCE**, s. f. (du lat. *petulantia*, même signif.). Vivacité impétueuse, qualité de celui qui est pétulant. Grande, folle, extrême, bruyante pétulance. Pétulance fatigante, insupportable. Avoir de la pétulance. Refréner sa pétulance. Parler avec pétulance. La pétulance des gestes, des mouvements. La pétulance du langage. Je n'étais pas encore accoutumé à cette *pétulance* française. (J.-J. Rousseau.)

— Syn. comp. PÉTULANCE, TURBULENCE, VIVACITÉ. La *pétulance* est une vivacité privée de réflexion et de lumière ; la *turbulence* est une vivacité accompagnée d'agitation et de mouvement ; la *vivacité* est la promptitude dans l'action.

* **PÉTULANT, ANTE**, adj. Qui a de la pétulance, qui marque de la pétulance. Un enfant pétulant. Une jeune fille pétulante. Un caractère pétulant. Être d'un naturel pétulant, d'une humeur pétulante. Une harangue pétulante. Sixte-Quint était né *pétulant*, opiniâtre, altier, impérieux. (Voltaire.) Les geais sont fort *pétulants* de leur nature. (Buffon.) Mon berceau est rempli de chevreaux *pétulants*. (De St-Ange.)

On trouve quelquefois au milieu des forets,
Des sylvains *pétulants*, des faunes indiscrets. (Regn.)

* **PETUN**, s. m. Nom brésilien sous lequel le tabac se répandit en Europe. || S'employait par une espèce de dénigrement. Un preneur de petun. Une preneuse de petun.

Pour Mars, il prenait du *petun*,
Méprisant tout autre parfum. (Scarron.)

* **PETUNER**, v. n. 1re conj. (rad. *petun*). Prendre, fumer du tabac. Ils n'ont fait que *petuner* toute la nuit. (Acad.) Il est vieux.

PETUNGA, s. m. (rad. *petun*). Bot. Genre de rubiacées gardéniées, établi pour plusieurs espèces d'arbrisseaux de l'Inde.

* **PÉTUNIA**, s. m. (rad. *petun*). Bot. Genre de nicotianées, établi pour plusieurs espèces de plantes de l'Amérique du Sud, dont la principale, multipliée dans les jardins botaniques, a des fleurs blanches assez semblables à celles de la belle-de-nuit. On dit aussi *pétunie*, s. f.

PÉTUNIOÏDE, s. m. (ét. fr., *petun* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Syn. de NICOTIANE ou TABAC.

* **PÉTUNSÉ** ou **PÉTUNZÉ**, s. m. Minér. Feldspath laminaire ou granuleux, blanchâtre, qui, en Chine, entre dans la composition de la porcelaine. On dit aussi *pétuntzé*.

PETUT, s. m. Pêch. Filet à grandes mailles, dont on se sert sur les côtes du midi de la France.

PETZITE, s. f. (de *Petz*, n. pr.). Minér. Tellurure d'argent naturel trouvé en Transylvanie, dans l'Altai et en Sibérie. On dit aussi *hessite*.

* **PEU**, adv. (du lat. *paucus*, même signif.). En petite quantité ou en petit nombre. Il est opposé à Beaucoup. Rien ne leur est nouveau ; ils admirent *peu*, ils approuvent. La Bruy. A quoi bon parer sa chambre avec autant de soin, puisqu'il y doit rester si *peu* ? (Volt.)

— A bon marché. L'honneur qui se vend, si *peu* qu'on l'achète, est toujours payé plus qu'il ne vaut. (Duclos.)

— *Il n'y en a pas pour peu*. Il y en a beaucoup.

— Il modifie aussi d'autres adverbes et des adjectifs. Être peu aimable, peu obligeant, peu gracieux, peu raisonnable. Chanter peu agréablement. S'acquitter peu convenablement, peu exactement d'un devoir. Cette lettre, qui est si *peu* celle d'un roi, et qui n'en est pour moi que plus précieuse et plus chère... (D'Alemb.) Des signes qui venaient à votre connaissance avec si peu d'ordre et de précision n'étaient propres qu'à vous faire faire des analyses fausses ou *peu* exactes. (Condillac.) C'est pour cela que je les trouve ou fausses ou vaines, et que je suis *peu* curieux d'en obtenir le mérite au moins incertain. (G. Sand.)

— *Peu de*. loc. prépos. Il a *peu* de mérite, mais il connaît des gens qui en ont beaucoup. (La Bruy.) L'amour a *peu* de part à ses justes soupçons. Rac.) Avez-vous de mon cœur si *peu* de connaissance ? Id.)

— *Peu de gens, peu de personnes*. Un petit nombre de gens, de personnes.

Et l'art et le pouvoir d'affermir des courroux
Sont des dons que le ciel fait *à peu* de personnes (Corneille.)

— Absol. Nous étions peu à cette fête. Il s'en trouva *peu* qui se conservassent purs de l'iniquité. (Mass.)

— Se combine avec certains adverbes de quantité : *bien peu, très peu, fort peu* Quelques personnes ont le don de conseil, très *peu* en ont le courage. (Mlle de Somery.)

— *Comme il y en a peu*. Rare. C'est un homme comme il y en a peu. C'est un travail comme il y en a peu.

— *C'est peu de chose*. C'est une chose ou une personne dont on doit faire peu de cas. C'est peu de chose que cela. C'est *peu* de chose que cet homme-là. (Acad.) Je vous exhorte à jouir autant que vous pourrez de la vie, qui est *peu* de chose. (Volt.)

— *Peu de chose*. Se dit d'un léger obstacle. Cela tient à peu de chose. Il s'en faut peu de chose que cela ne convienne.

— *C'est peu de chose que de nous*. Notre nature est faible et misérable.

— *Mettre peu de chose, mettre peu*. Contribuer faiblement. Cet homme met peu dans la conversation, met peu de chose dans le commerce de la vie.

— *C'est peu de*. Ce sera *peu* de les avoir jusqu'ici exhortés à la piété ; l'essentiel est de leur montrer quelle est la piété de leur état. (Mass.) C'est *peu* de connaître la nécessité de mourir, l'importance même de bien mourir, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre. (Fléch. C'est *peu* de l'avoir fui, cruel, je t'ai chassé. Racine.) Mais c'est *peu* d'être esclave, on le veut engoger. Id.) C'est *peu* d'être clair, il faut être précis. (Marm.)

C'est *peu* de perdre en moi ce qu'un roi vous a charmé.
Vous me perdez, Atys, et vous êtes aimé ! (Quinault.)

— *C'est peu que*. C'est *peu* que la corruption du siècle soit presque le seul ouvrage des grands et des puissants ; les siècles à venir vous devront peut-être encore une partie de leur licence. (Mass.)

C'est *peu* qu'il ait sur moi remporté la victoire,
Malheureux ! j'ai servi de héraut à sa gloire. (Racine.)

— *C'est peu que de*. Se dit pour C'est peu de, seulement il ajoute de l'énergie à la phrase. Pour en venir à bout c'est trop *peu* que de vous. (Corn.) C'est *peu* que de vouloir, c'est *peu* que d'entreprendre. (Lalanne.)

— *Peu ou point*. Près que point. Il a *peu* ou point de santé. (Acad.) || *Ni peu ni point*. Pas du tout. Il n'a d'esprit ni *peu* ni point. (Acad.)

— *Peu ou prou, ni peu ni prou*. Peu ou beaucoup, ni peu ni beaucoup. Donnez-m'en peu ou prou. Je n'en ai ni peu ni prou.

— *Peu et bon*. Se contenter de peu, pourvu que la chose soit bonne.

— *Paix et peu*. Des biens modiques possédés avec sécurité sont préférables à de grandes richesses dont la possession n'est pas assurée.

— *Peu s'en faut que*. Peu s'en faut que Mathan ne m'ait nommé son père. Rac.)

— On dit aussi *peu s'en faut*, sans y joindre la conjonction *que*. Il. Vous laissait à ses pieds, *peu* s'en faut, prosternée. Rac.)

— Loc prov. *Qui peu endure bien peu dure*. Il faut avoir beaucoup de patience si l'on veut vivre longtemps. || *A grands seigneurs peu de paroles*. Il faut être court dans les explications qu'on donne aux grands. || *Trois beaucoup et trois peu sont pernicieux à l'homme : beaucoup parler et peu savoir ; beaucoup dépenser et peu avoir ; beaucoup présumer et peu valoir*.

— PEU, s. m. Petite quantité. Un peu. Le peu. C'est un esprit fier, ardent, généreux, mais il lui manque un peu de prudence. Un peu d'obscurité ne déplait pas aux esprits méditatifs. En faisant tous les jours régulièrement un peu, on parvient à faire beaucoup. Donnez-moi un *peu* de pain. Acad.) Il vaut mieux avoir satiété par le *peu* que défaillance par le beaucoup. (Nic. Pasq. Il perd le *peu* de lustre qu'un *peu* de mémoire lui donnait. La Bruyère) Laissez-nous tromper pour un *peu* de temps la violence de notre douleur (Boss.) Leurs intentions ne sont pas si pures qu'il n'y entre un *peu* de raison et de considérations humaines. (Fléch. N'apprendra-t-il pas dans la cour au moins un *peu* de complaisance ? (Id.) L'orgueil, pour un *peu* de temps, peut suppléer à la vertu. Mass.) Fose espérer beaucoup de mon *peu* de vaillance. (Corn.) Jamais je n'eus si grand besoin de prudence, et jamais la peur d'en manquer ne m'ôta tant au *peu* que j'en ai. J.-J. Rouss.) Le *peu* de commerce que l'on faisait était désavantageux. Volt.) Le *peu* que j'ai vu de la Grèce m'a mieux fait comprendre Homère. Mérimée.

— *Peu* s'emploie aussi substantiv. sans article.

Donnez : *peu* me suffit, je ne suis qu'un enfant
Un petit sou me rend la vie. (Delrieu.)

— *Personne de peu*. Impli que une idée de mépris pour celui dont on parle. Saint-Laurent était un homme de *peu*, sans introducteur des ambassadeurs chez Monsieur. (St-Sim.)

— *Excusez du peu*. loc. fam. et iron. Se dit à quelqu'un qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, bien qu'on lui donne beaucoup, ou bien encore est dit par celui même qui trouve qu'on lui donne trop.

— *Un peu*. loc. adv. Pas beaucoup. Connaissez-vous Bruxelles ? — Un peu. | Dans un sens explétif. Voyons un *peu* comment vous vous y prendrez. Acad.) Eh bien, j'admets votre théories, pour voir un *peu*. G. Droz.) || Signifie Oui, précisément. Vous vous mariez, ma sœur ? — Un *peu*, mon frère (Dancourt.) || Populairement et pour la consonance, on dit " Un peu, mon neveu.

— Iron. et par antiphrase. Beaucoup.

Je crains que le pendard, dans ses vœux téméraires,
Un *peu* plus fort que jeu n'ait pris sé les affaires (Mol.)

— *Un peu bien, un peu beaucoup*, se disent dans le sens de Trop. Je tarde un *peu* beaucoup pour votre impatience. (Corn.) Je t'ai fait cette confidence avec franchise, et cela m'est sorti un *peu* bien vite de la bouche. (Mol.)

— *Un petit peu*. Légèrement. Être un petit peu sourd. Locution vicieuse.

— *Quelque peu*. loc. adv. Un peu. J'en avais fait à sa mère quelque *peu* d'ouverture. Mol.)

Qui découvrirait une vérité,
Dit un grave personnage,
La garderait pour soi, s'il est quelque *peu* sage
Et chérirait sa tranquillité. (Arnault.)

— *Tant soit peu*. loc. adv. En aussi petite quantité que ce soit. Donnez-moi tant soit peu de cela. Si ce qu'on dit est tant soit peu véritable, il ne saurait être nouveau. Ne croyez pas que ces excessives et insupportables douleurs aient tant soit *peu* trouble sa grande âme. Bossuet.)

— *Un tant soit peu*. loc. subst. Donnez m'en un tant soit peu. Laissez-moi seul un tant soit peu. Je veux vous accompagner un tant soit peu.

— *Si peu, trop peu*. loc. adv. S'il est si ordinaire d'être vivement touché des choses rares, pourquoi le sommes-nous si *peu* de la vertu ? La Bruy.) Il leur en coûte si *peu* pour se concilier l'affection des peuples ! Massill.) C'était trop *peu* pour moi d'une telle victime. Rac.) J'ai honte de me voir si *peu* digne de vous. Id.) Si la mère a trop *peu* de santé pour être nourrice, le père aura trop d'affaires pour être précepteur. J.-J. Rouss.)

— *Si peu de, trop peu de*. loc. prépos. Trop *peu* d'honneur pour moi suivrait cette victoire. (Corn.) Croyez-vous que mes yeux versent trop *peu* de larmes ? Rac.)

— *Si peu que, aussi peu que*. loc. comparat. Bien les épargne si *peu*, qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction des hommes. Boss.) Aussi *peu* capable de commettre une injustice que de la souffrir. (Fléch.)

— *Si peu que, aussi peu que*. loc. conj. En si petite quantité que. Si peu que vous donnez, vous pouvez faire beaucoup par l'exemple. Si *peu* qu'on ait considéré les anciens monuments de l'Église... Boss.)

Le plus fou de chansonnier de l'Opéra-Comique
Prête à son Apollon un air philosophique,
Et des vers sont charmants *si peu* qu'ils soient tournés. (Delrieu.)

— *Si peu que rien*. loc. à lv. Fort peu. Cette locution est encore d'usage dans le style familier.

— *Si peu que peu*. loc. adv. D'une manière insensible. Il n'était jamais parvenu à modifier si *peu que peu* dans sa prononciation la mélopée harmonieuse et richement accentuée de ce beau pays. (Ch. Nodier.)

— *Trop peu pour*. loc. conj. Je vous estime trop peu pour m'offenser de vos paroles. Je tiens trop peu à l'inconstante estime des hommes pour leur sacrifier mes devoirs de conscience.

— *Peu après*. loc. à lv. J'irai vous voir peu après. Il sortit peu après.

— *Peu après*. loc. prépos. Peu après m'avoir rendu visite, il est reparti pour la campagne.

— *Peu après que*. loc. conj. Peu après qu'il nous eut quittés.

— *Dans peu*. loc. adv. Dans peu de temps. Dans *peu* tu te marieras ? (Bol.)

Je veux dans *peu* payer ta liberté,
Pourvu qu'enfin nous dévoile ton astrologie. (Mol.)

— *Sous peu*. loc. adv. Bientôt. J'irai vous voir sous peu. Il viendra sous peu. Je publierai ce livre sous peu. Ma mère va mieux, et je pense que sous *peu* elle sera tout à fait remise. Mérimée.)

— *Un peu de*. loc. prépos. elliptique pour En employant peu de. Voici en *peu* de mots ce que j'ai à dire de la plus pieuse des reines. Boss.) Cette mort vient en *peu* de temps. Fléch.)

— *A peu près*. loc. adv. Presque. Par un conseil à *peu* près semblable, ce grand Dieu avait préparé un charme innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse. Boss.)

— *A peu de chose près*. loc. adv. Presque. Ces deux talents se ressemblent à peu de chose près.

— *A peu près*. subst. Approximation. L'à *peu* près suffit dans les choses qui n'exigent pas une grande précision. Acad.) Il n'y a en effet en ce genre que des à *peu* près. (Voltaire.)

— *Par à peu près*. Sans exactitude. Juger par à peu près.

— *Pour peu que*. loc. conj. Et pour *peu* qu'on le pousse, il est prêt d'éclater. Corn.) Pour *peu* qu'ils s'écartent du point fixe de l'obéissance, le gouvernement n'a plus de règle. Mass.) Pour *peu* qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie. Boil.)

— *Peu à peu*. loc. adv. Insensiblement. Il faut beaucoup de temps et d'efforts pour regagner *peu à peu* ce qu'un instant a ravi. Bi on.) Dans la plupart des hommes, les changements se font *peu à peu*. (Boss. Dieu révèle *peu à peu* les secrets de sa sagesse. Fléch.) Tout cela les arrache *peu à peu* à leurs faiblesses. Mass.) Simon de Nantua reprit *peu à peu* son air ordinaire et sa forme de conversation accoutumée. (De Jussieu.)

— REM. GRAMM. Après *le peu de*, suivi d'un complément pluriel, le verbe suit la règle des collectifs. 1° Il se met au singulier si la pensée porte sur *le peu*, qui signifie alors manque, quantité insuffisante. Le *peu* de diligence et d'exactitude qu'il a mis dans la conduite de cette affaire *est* cause qu'elle a échoué. Acad.) Il ne laissa pourtant pas, en lui donnant des marques de son affection, de lui reprocher le *peu* de confiance qu'il avait *eu* en lui. Le Sage.) Le *peu* d'instruction qu'il a *eu* le fait tomber dans mille erreurs. Marm.) 2° Il se met au pluriel si la pensée porte sur le complément de le *peu*, qui signifie alors petite quantité. Le *peu* de leçons que j'ai prises *ont* suffi. Acad.)

— Syn. comp. PEU, GUÈRE. *Peu* est simplement l'opposé de Beaucoup ; *guère* indique une quantité insuffisante.

PEUCÉ, s. m. (du gr. πεύκη, pin). Bot. Genre de conifères, établi pour plusieurs espèces d'arbres fossiles des terrains houillers et oolithiques.

PEUCÉ. Géogr. La plus septentrionale des îles du delta du Danube, habitée par les *Peuci* dans l'antiquité.

PEUCÉDAN, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombelliféres, tribu des peucédanées, établi pour des herbes vivaces qui croissent en Europe, surtout dans les régions australes, dans l'Asie centrale et les Indes orientales. On en connaît plus de quarante espèces. Le peucédan officinal. Le peucédan parisien. On dit aussi *peucédane*.

PEUCÉDANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au peucédan. || PEUCÉDANÉES, s. m. pl. Tribu d'ombelliféres, qui a pour type le genre peucédan.

PEUCÉDANIN, s. m. (de PEUCÉDANINE, s. f. Chim. Substance particulière, amère, aromatique, que l'on extrait de la racine du peucédan officinal, au moyen de l'alcool bouillant, et qui cristallise en aiguilles soyeuses, solubles dans les alcalis et les carbonates alcalins. On dit aussi *impératorine* et *peucédanate*.

PEUCER (Gaspard). Savant du XVIe siècle, ami et gendre de Mélanchthon, dont il a publié les œuvres, né en 1525 à Bautzen, mort en 1602.

PEUCESTAS. Un des généraux d'Alexandre le Grand, sauva ce roi à l'attaque de la ville des Oxydraques.

PEUCÉTIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie ancienne, au S.-E. ; plus tard, elle fut comprise dans l'Apulie.

PEUCÉTIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Peucétie.

— adj. Qui appartient à la Peucétie ou à ses habitants.

PEUCHET (Jacques). Littérateur, né à Paris, 1758-1830, employé dans l'administration de la police, a écrit : *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* ; *Dictionnaire de police et de municipalité* ; *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* ; *Bibliothèque commerciale* ; *Statistique de la France*, etc.

PEUCOA, s. m. Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des fringilles.

PEUCYLE, s. f. (ét. gr., πεύκη, pin ; ὕλη, matière). Chim. Syn. de CAMPHÈNE.

PEUH, interj. Exprime le dédain, l'indifférence, le doute. *Peuh !* répondit négligemment le roi, je n'y vois pas d'inconvénient. (V. Hugo.)

PEUILLE, s. f. (pron. *peuille*, il mouill. Techn. Morceau de métal propre à faire de la monnaie, mais qu'on réserve pour les essais.

PEULE, s. f. Mar. Vide sous les bouts des pièces à eau.

PEULIF, adj. Qui concerne, qui a rapport aux Peuls. Langue peulf.

PEULS ou **POULS**, s. m. pl. Géogr. Peuplade du Soudan et de la Sénégambie, de race ber-

bère mêlée à des éléments arabes et nègres. Il porte aussi les noms de *Fellatahs, Foulahs, Fellani, Foulbé*.

* **PEULVEN** ou **PEULVAN**, s. m. Antiquité. Pierre celtique posée debout. On voit des peulvens dans l'ouest de la France ; ce sont des monuments druidiques. Sur le ciel éclairé par la lune, se découpaient trois hautes roches, debout comme des *peulvens* celtiques. (V. Hugo.) On dit aussi *menhir*.

PEUMO, s. m. Bot. Syn. de RUIZIE.

PEUMUS, s. m. (pron. *peu-muss*). Bot. Nom scientifique du genre peumo.

* **PEUPLADE**, s. f. (rad. *peuple*). Nombre d'habitants qui passent d'un pays dans un autre. Envoyer une peuplade dans un pays.

Faire une peuplade dans un pays, Y envoyer, y établir une peuplade, une colonie.

— Par anal.

Tels ces nombreux essaims d'abeilles bourdonnantes
En grappes font sortir leurs *peuplades* volantes
(DELILLE.)

— Horde sauvage ; rassemblement d'hommes fixés ou errants, dans les pays non encore civilisés. Peuplades errantes. Les peuplades de l'intérieur de l'Afrique. Il fallait gagner l'affection des *peuplades* errantes ou sédentaires, dans ce vaste espace. (Raynal.)

— Action de peupler. Le but, le devoir d'un gouvernement sage est évidemment la *peuplade* et le travail. (Voltaire.)

— Se dit aussi pour Population. Fiers de leur abondance, de leur *peuplade*, de leurs richesses. (D'Argenson.)

— Econ. rur. Se dit aussi du frai, de l'alevin et de tous les petits poissons dont on empoissonne un étang, un vivier.

* **PEUPLE**, s. m. (du lat. *populus*, même signif.). Multitude d'hommes habitant un même pays et vivant sous les mêmes lois. Le peuple juif. Le peuple romain. Les peuples du Nord. Les peuples d'Orient. Les peuples du Midi. Les peuples civilisés. Les peuples barbares. Les peuples anciens. Les peuples modernes. Tous les peuples de la terre. De tous les *peuples* du monde, le plus fier et le plus hardi, le plus avisé, le plus laborieux, a été le *peuple* romain. (Boss.) Les Moriaques passaient pour les *peuples* les plus farouches de la terre. (Voltaire.) Si vous n'avez pas vu régner les lois, vous les avez vues du moins exister encore ; vous avez appris à quels signes on reconnaît cet organe sacré de la volonté d'un *peuple*. (J.-J. Rouss.) Un *peuple* esclave tient à sa constitution par l'esprit de servitude, comme un *peuple* libre par le sentiment de sa liberté. (B. de St-P.) Un *peuple* conquis reste tellement attaché à sa constitution, quand il la trouve bonne, qu'il y soumet quelquefois le *peuple* conquérant. (Id.) Lorsque Jésus vint sur la terre, toutes les religions étaient mortes, et tous les *peuples* étaient mourants. (A. Martin.) Un peu de désenchantement avait donc succédé à cet engouement inouï pour la paix, qui, six mois auparavant, avait saisi subitement le *peuple* anglais, *peuple* tout aussi sujet à l'engouement que le *peuple* français. (Thiers.)

— Fig. Comme il Dieu) se sert de ses anges, *peuple* naturellement sujet et crée. (Boss.)

— *Mon peuple, son peuple*. Le peuple dont je fais, dont il fait partie. Esther n'avait point encore découvert si son pays ni son *peuple*, selon l'ordre que Mardochée lui en avait donné. (Le-maistre de Sacy.)

— *Souveraineté du peuple*. Principe par lequel on reconnaît que l'origine des pouvoirs politiques réside dans la nation. Ce principe, opposé à celui de la *souveraineté de droit divin*, fut proclamé le 15 décembre 1792 par la Convention nationale.

— Par extens. Ensemble de personnes soumises à la même loi religieuse, sinon aux mêmes lois politiques. Le peuple chrétien. Le peuple musulman. Le peuple juif est répandu sur toute la terre.

— Particulièrement, Ensemble des habitants d'un bourg, d'une ville. Le peuple de Paris. Le peuple de Londres. Tout le peuple du bourg alla en procession au-devant de l'évêque.

— *Il y a beaucoup de peuple dans Paris*. C'est-à-dire La population de Paris est très grande.

— Réunion de sujets, par opposition à Souverain. Le conducteur d'un grand peuple. Les oppresseurs des peuples. Faire trembler partout les *peuples* sous sa loi. (Corn.) Que de *peuples* sacrifiés à l'idole de leur orgueil ! (Mass.) Ses profusions ne coûteront rien à son *peuple*. (Fléchier.) Le souverain n'est lui-même que le père et le pasteur du *peuple*. (Id.) Sur cent *peuples* nouveaux Bercence commande. (Rac.) Il est à souhaiter que la postérité apprenne qu'un des moins grands souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son *peuple*. (Volt.) Sous un maître, en politique, le seul mot de droits du *peuple* est un blasphème, un crime. (Bonaparte.) Il en est du *peuple* comme de quelques oiseaux, que des maîtres inhumains privent de la vue, pour qu'ils chantent sans distraction. (Salgues.)

— Par extens. Se dit en parlant des individus soumis à un évêque ou à quelque autre personne ayant juridiction.

Belzuns, ce pasteur vénérable,
Sauvait son *peuple* périssant. (Voltaire.)

— On dit souvent dans ce sens *Les peuples* pour Peuple au singulier. Sa gloire absolu comme il était, on ne voit pas ce qu'il pouvait craindre de ses *peuples* qui l'adoraient. (Bossuet.) Il n'a pas besoin de se précautionner pour la sûreté de sa vie ; car il a toujours autour de lui la plus sûre garde, l'amour des *peuples*. (Fén.) Il polissait ses *peuples*, et il était sauvage. (Voltaire.) Alexiowitz était glorieux d'avoir civilisé ses *peuples*. (Id.

— Partie la plus nombreuse et la moins éclairée d'un pays, d'une ville ; classe inférieure, peu fortunée ; masse des ouvriers, des journaliers, des prolétaires, etc. Se jouer de la crédulité du peuple. Le *peuple* est comme la mer, sujet à tous vents. (Nic. Pasq.) Il a réuni en sa faveur des esprits toujours partagés d'opinions et de sentiments, les grands et le *peuple*. (Id.) Quand le *peuple* est en mouvement, on ne comprend pas par où le calme peut y rentrer. (Id. La distance qu'il y a d'eux au *peuple* le leur montre dans un point de vue si éloigné, qu'ils le regardent comme s'il n'était pas. (Mass.) Vous laissez au simple *peuple* le soin de servir Dieu. (Id.) Le *peuple*, toujours singe et imitateur des riches, va moins au théâtre pour rire de leurs folies, que pour les étudier, et devenir encore plus fou qu'eux en les imitant. (J.-J. Rouss.) Le *peuple* n'est pas content quand on ne fait rire que l'esprit : il faut le faire rire tout haut ; et il est difficile de le réduire à aimer mieux des plaisanteries fines que des équivoques falles. (Voltaire.) Le *peuple* est incapable d'entendre ses intérêts. (La Mennais.)

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil *peuple*, obéissent aux rois. (Racine.)
Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces,
Sont recherchés du *peuple* et reçus chez les princes ?
(Boileau.)
Je sais quel est le *peuple*, on le change en un jour,
Il prodigue aisément sa haine ou son amour.
(Voltaire.)

— Se disait autrefois en France de l'état général de la nation, simplement opposé à celui des grands, des nobles et du clergé. Il comprenait les laboureurs, les ouvriers, les artisans, les négociants, les financiers, les gens de loi, les gens de lettres. Le peuple était représenté aux états généraux. M. le Prince était si las de tout ce qui s'appelait *peuple*, qu'il n'y faisait pas seulement de réflexion. (De Retz.)

— *Un homme du peuple*. Un homme du commun.

— *Le petit peuple*. La classe pauvre. Le petit *peuple* est pauvre dans le riche pays de l'Inde, ainsi que dans presque tous les pays du monde. (Volt.) || On dit aussi *le menu peuple, le bas peuple*.

— Fam. et fig. *Le petit peuple*. Les enfants. Je n'aime ce petit *peuple* que pour l'amour de vous. (Mme de Sév.)

— *La lie du peuple*. Populace avilie.

— Multitude, foule, sans distinction de rang ni d'état. Une grande affluence de peuple. Le peuple se pressait avidement sur ses pas.

Tel d'un vaste palais, qu'inonde leur présence,
S'écoulent par torrent les flots d'un *peuple* immense.
(Mollevaut.)

— Fig. Grand nombre, quantité considérable de personnes considérées sous un même rapport. Un *peuple* d'importuns qui fourmillent sans cesse. (Boil.) Ce *peuple* de domestiques que la vanité a multiplié à l'infini. (Massill.) Plus loin des *peuples* d'ouvriers reçoivent le coton des Indes, le filent, le tissent et lui impriment les plus vives couleurs. (A. Martin.) D'un *peuple* de valets je marchais entouré. (Leger.) Dès qu'une taxe est exorbitante, elle invite à la fraude, et suscite un *peuple* de délinquants. (H. Taine.)

Qui pourrait cependant s'exprimer les cabales
Que formait en ces lieux ce *peuple* de rivales ? (Rac.)
Ici, loin du tumulte, aux devoirs les plus saints,
Tout un *peuple* naissant est formé par mes mains. (Id.)
Voyez-vous déjà paraître
Tout ce *peuple* de beautés,
Esclave des voluptés
D'un amant qui parle en maître ? (Id.)

— Dans un sens analogue. Un peuple de statues décorent ce jardin. Sur ce fond commun se détache un *peuple* de figures vivantes et distinctes, éclairées d'une lumière intense, avec un relief saisissant. (H. Taine.)

— Poét. *Le peuple des tombeaux, le peuple des ombres*. Les morts.

Ainsi Rhadamante aux traits soudires,
Balançant l'urne de la mort,
Sur le *peuple* muet des ombres
Prononçait les arrêts du sort. (Gleissert.)
Il (Orphée) chantait ; allure de leurs retraites sombres,
Autour de lui volait le vain *peuple* des ombres
(La Harpe.)

— Se dit des animaux, des végétaux. Le *peuple* ailé fremit ; le coq chante et m'appelle. (Lalanne.) Le *peuple* singe un jour voulait élire un roi. (La Font.)

Le *peuple* aérien, dont la vive allégresse
Chante la liberté, la joie et la tendresse. (Rosset.)
Et les humbles tribus, le *peuple* immense d'herbes,
Qu'ellefeure l'ignorant de ses regards superbes,
N'ont-ils pas leurs beautés et leurs bienfaits divers ?
(Delille.)
Un *peuple* de frasiers prospérait sous l'ombrage
D'un vieux chêne dont le feuillage
Opposait un rempart aux fougueux aquilons. (Vitalis.)

— A été employé même en parlant de choses matérielles. On n'aperçoit qu'un *peuple* de montagnes assises sous la coupole embrasée du ciel. (H. Taine.)

Au sein d'un vaste cercles
Apparut tout à coup aux regards du héros
Sous cent aspects divers et cent formes savantes
Un *peuple* ingénieux de machines mouvantes.
(Thomas.)

La courrière des nuits, perçant de sombres voiles,
Trainе à pas inégaux son cours silencieux :
Tu lui marques sa route, et d'un *peuple* d'étoiles
Tu sèmes la plaine des cieux. (M.-J. Chénier.)

— Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu*. La vérité et la juste appréciation des choses se trouvent dans l'opinion du plus grand nombre. *Peuple sûr n'a pas besoin de mur*. Le peuple qui est sûr de sa force et de son courage n'a pas besoin de remparts.

Peuple sans blé,
Mal assemblé.

— Bot. Rejeton qui pousse au pied des arbres et des plantes bulbeuses.

— Econ. rur. Frai, alevin, menu poisson dont on peuple un étang. Mettre du peuple dans un étang.

— Hist. *Peuple-roi*. Les Romains d'autrefois, considérés comme ayant domine tous les autres peuples. O Romains, disait-il, *peuple*-roi que je sers. (Voltaire.) || *Peuple de Dieu, peuple saint, peuple choisi*, etc. Nom donné, dans la Bible, au peuple juif, comme choisi par Dieu entre tous. || En ce sens, on dit aussi absolument *peuple*, par opposition aux nations idolâtres. Tandis que les prophètes ont été pour maintenir la loi, le *peuple* a été négligent. (Pascal.) || Du peuple juif, ces expressions ont passé aux chrétiens, actuellement regardés comme leur ayant succédé dans les faveurs du ciel. Nous qui nous vantons d'être le *peuple* choisi, nous qui nous regardons comme la nation sainte... (Massillon.) || *Orateur du peuple*. Qualification donnée, pendant la Révolution française, aux chefs des attroupements populaires qui se faisaient admettre à la barre de la Convention, et y prenaient la parole au nom du peuple de Paris. || *Ennemi du peuple*. Qualification que les terroristes donnaient aux adversaires de la Révolution.

— Adjectiv. Combien de gens croient pouvoir mépriser le peuple, qui sont *peuple* eux-mêmes ! (Acad.) Faut-il opter ? je ne balance pas, je veux être *peuple*. (La Bruy.) Vanter son ami, cela est trop *peuple* ; mais louer son ennemi, le porter aux nues, voilà le beau. (Mariv. Ce qui n'est pas *peuple* est si peu de chose, que ce n'est pas la peine de le compter. (J.-J. Rouss.) Rien n'est si savant plus *peuple* qu'une assemblée nombreuse. (Pagès.) Tout ce qui devient populaire est un peu *peuple*. (G. Droz.)

— *Air peuple*. Air commun, vulgaire. Avoir l'air peuple. Les autres princes avaient l'air *peuple* auprès de lui. (Acad.)

— En ce sens, ce mot est toujours invariable. Ces têtes si fortes et si hardies, ces femmes si polies et si spirituelles, toutes méprisent le peuple, et ils sont *peuple*. (La Bruy.)

* **PEUPLE**, s. m. (étym. lat., *populus*, même signif.). Bot. Nom vulgaire du peuplier.

— Techn. Bois de peuplier que l'on emploie surtout à faire des voliges.

PEUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Peupler. S'empl. adjectiv. Les pays les plus *peuplés* furent sans doute les climats chauds, où l'homme trouva une nourriture facile et abondante. (Volt.) Les campagnes mieux *peuplées* et mieux cultivées offrent moins de ronces et plus de récoltes. (Bayn.) Il n'y a presque point de prairies dans la Chine, qui est si *peuplée*. (B. de St-P.) Il n'est que trop commun dans les Etats très *peuplés* d'ignorer ce que vaut un homme, tandis qu'on le sait à merveille dans les Etats qui le sont moins. (La Harpe.)

— *Peuplé de*. Une forêt peuplée de gibier. Un étang peuplé de carpes, de brochets, de tanches. Les sciences, les arts, la philosophie et les mœurs qu'elle engendre, ne tardent pas de faire un désert de l'Europe. Elle sera *peuplée* de bêtes féroces, elle n'aura pas beaucoup changé d'habitants. (J.-J. Rouss.) Tout l'Olympe est *peuplé* de héros amoureux. (Volt.) L'univers est *peuplé* d'une infinité de mondes et de tourbillons qui naissent, périssent et se reproduisent sans interruption. (Barth.) La face du monde est *peuplée* ou plutôt surchargée d'êtres vivants et sensibles, parmi lesquels l'homme règne en dominateur. (Virey.) Son imagination lui faisait un sommeil *peuplé* de lugubres images. (J. Sandeau.) Pas un coin de ce paysage qui ne fût *peuplé* de l'image saintement adorée. (Id.) L'air est rempli des oiseaux les plus rares ; le bocage, la prairie, sont *peuplés* de troupeaux venus des régions étrangères. (X. Marmier.) J'avais un fauteuil à l'orchestre, à droite, dans un petit coin *peuplé* de vieux habitués qui n'écoutent que le ballet. (L. Halevy.) A ces cerveaux tout primitifs, vides d'idées et *peuplés* d'images, il faut des idoles sur la terre comme dans le ciel. (H. Taine.)

Il peut dans son jardin, tout *peuplé* d'arbres verts,
Receler le printemps au milieu des hivers. (Boileau.)
Là, tous les champs voisins *peuplés* de myrtes verts
N'ont jamais ressenti l'outrage des hivers. (Voltaire.)

— Techn. *Drap peuplé*. Drap bien garni de poils.

* **PEUPLEMENT**, s. m. Action de peupler ; résultat de cette action. Le peuplement d'une contrée.

— Action de planter des arbres dans un bois ou une forêt qui en sont en partie dégarnis.

— Anc. cout. Signification, publication.

— Econ. rur. Action de peupler un étang, une basse-cour, un colombier.

— Infus. Production, développement des infusoires dans un liquide. Observer au microscope le peuplement d'une macération.

* **PEUPLER**, v. a. 1re conj. Remplir de peuple, d'habitants, établir une multitude d'habitants en quelques pays. Peupler une île déserte, un pays abandonné. Romulus peupla Rome de gens ramassés sans choix. Le czar s'obstina à *peupler* un pays qui semblait n'être pas destiné pour des hommes. (Volt.) Se peut-il qu'on demande encore d'où sont venus les hommes qui ont *peuplé* l'Amérique ? (Id.)

— Par extens. O toi, qui de l'espace as *peuplé* les déserts ! (St-Lamb.)

— Remplir d'habitants par la voie de la génération. La famille de Noé peupla la terre après le déluge universel.

Pour *peupler* les États
Les pauvres gens valent mieux que les princes. (Volt.)

— Habiter en grand nombre. Bebâtissez son temple et *peuplez* vos cités. (Rac.) Les hommes qui *peuplent* cette solitude se recrutent principalement parmi ceux qui ont le mieux connu la société et qui ont occupé des rangs élevés dans l'État. (A. de Cust.)

Pan, Diane, Apollon, les faunes, les sylvains,
Peuplent ici vos bois, vos vergers, vos montagnes.
(J.-B. Rousseau.)

— Dans un sens analogue, Se dit des animaux en tant qu'ils habitent un lieu. Voici les principaux objets que nous offre le vaste empire de la mer : des milliers d'habitants de différentes espèces en *peuplent* l'étendue. (Buff.)

— Fig. Faire l'estimation du nombre des habitants d'un pays ; lui supposer un nombre quelconque d'habitants. Ceux qui la *peuplent* avec des calculs n'ont pas songé qu'il fallait pourvoir à la nourriture des habitants. (Condillac.)

— Fig. Remplir. Les marâtres font déserter les villes et les bourgades, et ne *peuplent* pas moins la terre de mendiants, de vagabonds, de domestiques et d'esclaves, que la pauvreté. (La Bruy.) C'est la religion qui a montré à la terre le véritable sage ; elle n'a pas borné toute sa gloire, comme la philosophie, à essayer d'en former à peine un dans chaque siècle ; elle en a *peuplé* les villes, les empires, les déserts. (Massillon.) Pendant ces deux cents années, des peintures innombrables sont venues *peupler* la nudité des églises et des monastères. (H. Taine.)

— Mettre un certain nombre d'animaux dans un lieu pour qu'ils s'y reproduisent et y multiplient. Peupler un étang, un colombier, une garenne, c'est-à-dire mettre beaucoup de poissons dans un étang, de pigeons dans un colombier, des lapins dans une garenne.

— Constr. Garnir un vide de pièces de bois espacées à une égale distance. Peupler de poteaux une cloison. Peupler de solives un plancher.

— Peint. *Peupler un tableau*. Y faire entrer beaucoup de figures.

— **PEUPLER**, v. n. Multiplier. Il n'y a pas de poisson qui peuple autant que la carpe. De tous les animaux il n'y en a pas un seul qui peuple autant que le lapin.

— Augmenter, accroître la population. Le rustique, une fois marié, *peuplera* indifféremment, soit qu'il soit riche ou qu'il soit pauvre. (Montesquieu.)

— **SE PEUPLER**, v. pron. Être peuplé, augmenter en population. Partout où les rayons du soleil peuvent échauffer la terre, sa surface se vivifie, se couvre de verdure et se *peuple* d'animaux. (Buff.) Les bocages se *peuplent* de musiciens charmants. (A. Martin.)

PEUPLERAIE, s. f. Agric. Lieu planté de peupliers.

* **PEUPLIER**, s. m. (du lat. *populus*, même signif.). Bot. Genre de la famille des salicinées, de la dioécie octandrie de Linné, adopté par tous les botanistes. Les peupliers sont de grands et beaux arbres qui se plaisent dans les lieux frais et humides, qu'on cultive pour l'ornement, et la cause de leur bois très blanc, qui s'emploie à divers usages. Ils croissent très rapidement et s'acclimatent avec facilité. On divise les espèces de ce genre en *peupliers blancs*, dont les feuilles sont blanches et pour ainsi dire argentées sur la face inférieure, et en *peupliers noirs*, dont les feuilles sont brunes. Peuplier grisard. Peuplier tremble. Peuplier d'Italie, de Virginie. Peuplier pyramidal. Peuplier de la Caroline. Peuplier odorant, ou baumier. L'écorce du peuplier est employée en Russie pour l'apprêt des maroquins. Une allée de peupliers. Le vert du *peuplier* combat celui du chêne. (Delille.) Les *peupliers* sont de beaux arbres qui croissent rapidement, et dont le feuillage, que le moindre zéphyr agite avec un bruissement léger, anime par sa mobilité les paysages dont ils font l'ornement. (Loiseleur-Deslongchamps.) Le *peuplier* aux feuilles tremblantes et murmurantes imite le mouvement et le gazouillement des eaux. (B. de Saint-Pierre.)

L'aune et le *peuplier*, amoureux des rivages
Couronnent les ruisseaux de leurs pâles feuillages.
(Rosset.)
Je me plais au doux bruit d'un *peuplier* mouvant
Qui sur le bord des eaux frémit au gré du vent.
(Firmin Didot.)

PEUPLIÈRE, s. f. Bot. Espèce de champignons qui vivent sur les peupliers et que l'on mange en Italie.

* **PEUR**, s. f. (ét. lat., *pavor*, même signif. ; fait de *pavere*, trembler). Vive et subite appréhension ; mouvement de l'âme qui lui fait éviter ou craindre un objet qu'elle croit nuisible. Peur extrême. Grande peur. Peur ridicule. Trembler de peur. Mourir de peur. Lorsqu'on a *peur*, on est fort doux. (Volt.) Quand on a *peur*

tout orgueil s'humanise. (Id.) La *peur* grossit les objets. (Aguiel.) Dans la *peur*, rellechit-on? (Lenoble.) La *peur* chez les méchants tient lieu de probité. (Rigaud.) Tout ce qui me fait *peur* m'amuse au dernier point. (C. Delavig.) D'ailleurs, être plusieurs dans un danger rassure, avoir *peur* à trois encourage. (V. Hugo.)

— *Peur de*, suivi d'un nom. Avoir peur de quelqu'un. Avoir peur d'un serpent, d'un tigre, d'un lion. Avoir peur du danger. Il ne faut pas haïr les méchants, mais il est bien permis d'en avoir peur. Tout l'agite, l'inquiète, le ronge; il a *peur* de son ombre; il ne dort ni nuit ni jour. (Fénelon.) Pour peu que l'on aime, on a *peur* de son ombre. (La Chaussée.) Le tigre déchire sa proie, et dort; l'homme devient homicide, et veille : il cherche des lieux déserts, et cependant la solitude l'effraye; il se traîne autour des tombeaux, et cependant il a *peur* des tombeaux. (Chateaub.)

— *Peur de*, suivi d'un infinitif. Avoir peur de se battre. Avoir peur de passer un fleuve à la nage. As-tu peur de *mourir?* (Corn.)

— *Peur que*, suivi du futur. J'ai *peur* que tout à fait je deviendrai rimeur. (Régnier.) Cette tournure est archaïque.

— Timidité, poltronnerie. Eh! la *peur* se corrige-t-elle? (La Font.) La bravoure évite plus de périls que la *peur*. (Ségur.)

— Se dit par exagération au lieu de Crainte. J'ai peur, j'ai bien peur de ne pas réussir. J'aurais peur de vous gêner. J'avais *peur* que ce mouvement n'en empêchât un autre; j'avais *peur* de vous quitter, j'avais *peur* de vous suivre. (Mme de Sévigné.) Leur conduite est toujours franche et ouverte, parce qu'ils n'ont pas *peur* que leurs actions démentent leurs discours. (J.-J. Rouss.)

— Par exagér. *Mourir de peur*. Avoir une très grande appréhension.

—Fam. *Peur bleue*. Grand saisissement. Il lui a fait une peur bleue.

— *Prendre peur, se donner peur*. Commencer à avoir peur. Nos déserteurs prirent *peur* et s'enfuirent. (P.-L. Courier.)

— *En être quitte pour la peur*. Éviter un mal que l'on craignait.

— *Faire peur, faire des peurs*. Causer de la peur. Ce méchant homme lui fait des peurs à mourir. || Inspirer une vive appréhension. La misère me fait peur.

— *Faire peur aux petits enfants*. N'être redoutable que pour ceux qui manquent de courage.

— *Se faire peur*. Se causer de la peur à soi-même. Il se fait peur avec ses histoires de revenants. || Se causer une peur réciproque. Les gros chiens et les loups se font peur.

— *Faire peur d'une chose*. Menacer quelqu'un de cette chose. Ose plus, fais lui *peur* d'une prison sévère. (Corn.)

— *Faire plus de peur que de mal*. Paraître plus redoutable qu'on ne l'est réellement. Ces Messinois, qui font plus de *peur* que de mal aux autres... (Mme de Sévigne.)

— *Je lui ferai la moitié de la peur*. Je lui ferai autant de menaces qu'il m'en fera.

— *A faire peur*, loc. adv. Extrêmement. Être laid à faire peur. On a dit de Fénelon et de Voltaire qu'ils avaient de l'esprit à faire peur.

Oui, je voudrais qu'elle fut laide,
Mais laide à faire *peur*. (Béranger.)

— *Être mis à faire peur*. Porter un habillement laid ou ridicule. Si je reste dans un équipage à faire *peur*, personne ne me reconnaîtra plus. (J.-J. Rouss.)

— *De peur*. Par peur, sous l'influence de la peur. Il en a eu la colique de *peur*. (Acad.)

—*De peur de*, loc. prépos. De peur de s'égarer. De peur d'être attaqué en pleine nuit. De peur de surprise. Il faut rire avant que d'être heureux, de *peur* de mourir sans avoir ri. (La Bruyère.)

— *Peur de*. Se dit elliptiquement dans le même sens. J'empêche, *peur* du chat, que mon moineau ne sorte. (Molière.)

— *De peur que*, loc. conj. De peur qu'on ne succombe sous le nombre. Écoute-moi donc tandis qu'il est temps, de *peur* qu'après avoir passé la moitié de ta vie à déplorer mes fautes, tu ne passes l'autre à déplorer les tiennes. (J.-J. Rousseau.)

Si j'ai besoin de vous de *peur* qu'on me contraigne,
J'ai besoin que le roi, qu'elle-même me craigne (Corneille.)

— Absol. *Avoir peur*. Ressentir une crainte. La défense, j'ai *peur*, sera trop tard venue. (Mol.)

— Loc. prov. *Il n'y a point de médecin de la peur*. La peur est un mal incurable. || *La peur grossit les objets*. || *On ne saurait guérir de la peur*. || *On ne va pas au bois quand on a peur des feuilles*. || *Tel menace qui a grand'peur*. || *La peur n'est bonne à rien; la peur ne guérit de rien*. La peur est toujours nuisible.

— Mythol. Les Grecs et les Romains ont fait une divinité de la peur. Il immola secrètement des victimes à la *Peur*; il invoqua Jupiter, Minerve et la Victoire. (Rollin.)

—Syn. comp. PEUR, FRAYEUR, TERREUR. Ces trois expressions marquent par gradation les divers états de l'âme plus ou moins troublée par la vue de quelque danger. Si cette vue est vive et subite, elle cause la *peur*; si elle est plus frappante et plus réfléchie, elle produit la *frayeur*; si elle abat notre espérance, c'est la *terreur*.

PEURBACH (Georges de). Astronome, né à Peurbach, près de Lintz, 1423-1461.

*** PEUREUSEMENT**, adv. (rad. *peureux*). Avec crainte, avec lâcheté.

*** PEUREUX, EUSE**, adj. Susceptible de frayeur, sujet à la peur; craintif, timide par caractère, par habitude. Un homme peureux. Une femme peureuse. Le lièvre est un animal peureux.

Les gens de naturel *peureux*
Sont, dit-il, bien malheureux. (La Font.)

— Qui manque de résolution, de décision, d'énergie; qui hésite, qui tâtonne. Il est trop peureux pour s'engager dans cette spéculation.

— Qui fait voir qu'on a peur. Des regards *peureux* et baissés se détournaient des vôtres. (Chateaubriand.)

— Substantiv. Un peureux. Vous êtes un peureux. Les peureux ont toujours le mot de courage à la bouche; à les entendre, ce sont des braves. Vous êtes une *peureuse*. (Acad.)

— Fam. Un grand peureux. Un petit peureux. Faire le peureux.

PEUSINIEN, s. m. Antiq. gr. Archer de la garde des démarques, à Athènes. Les peusiniens étaient des gardes établis par un certain Peusinus.

*** PEUT-ÊTRE**, adv. Il indique la possibilité d'une chose. Il viendra peut-être. Il guérira peut être. Peut être ferai-je ce que vous désirez. Mais *peut-être* j'invente une fable frivole. (Boil.)

Peut-être sur les bruits de cette heureuse paix,
Naîtras-tu ramener un fils si cher à nos souhaits. (Volt.)

— S'est dit dans le sens de Par hasard. Que direz-vous si *peut-être* la fortune a fait réussir à mon avantage ce qu'ils avaient entrepris pour ma ruine? (Malherbe.)

— *Peut-être que*, loc. conj. Peut-être qu'il viendra.

Peut-être qu'il prétend, après la mort d'Octave,
Au lieu d'affranchir Rome, en faire son esclave. (Corneille.)

— *Peut-être pas*. S'emploie dans le sens de l'affirmation, sans aucune idée de doute. J'ai mon champ à labourer, je n'irai *peut-être* pas employer mon temps à terminer vos différends. (Montesquieu.)

— Substantiv. Un peut-être. Le peut-être. Se fonder sur un peut-être. L'homme sage ne se repose jamais sur un peut-être. Rabelais disait en mourant : « Je vais chercher un grand *peut-être*. » (Acad.) Je ne fais pas grand fonds sur la foi d'un *peut-être*. (Quinault.) A peine il est sorti, tous les *peut-être* les plus sinistres s'emparent de mon imagination. (Marmontel.)

— Fam. *Il n'y a pas de peut-être*. Se dit à quelqu'un qui doute pour lui affirmer la certitude de ce dont il doute. Il n'y a pas de peut-être, cela s'est passé comme je vous le dis.

— REM. GRAMM. Suivant les grammairiens, on doit éviter avec soin l'emploi de *peut-être* avec le verbe *pouvoir*. Mais ont ils bien examiné la différence qu'il y a, par exemple, entre *ne m'attendez pas, car je ne pourrai pas y aller*, et *ne m'attendez pas, car je ne pourrai peut-être pas y aller?* Dans la première phrase, celui qui parle ne doute pas de ce qu'il affirme, il est sûr d'avance qu'il ne pourra pas accomplir l'action qu'il exprime. Sa pensée est celle-ci : *Ne m'attendez pas, car sûrement, bien certainement je ne pourrai pas y aller*. Mais celui qui dit : *Ne m'attendez pas, car je ne pourrai peut-être pas y aller*, annonce d'une façon dubitative, incertaine, que l'action dont il parle pourra ne pas avoir lieu; il ne dit pas tout à fait que la chose ne se réalisera pas; il exprime seulement qu'il peut en être empêché, dans la prévision de tels ou tels obstacles. D'ailleurs cet emploi est justifié par l'autorité de nos meilleurs écrivains aussi bien que par l'usage. Il n'y a *peut-être* pas de roi qui ne puisse être venu d'un esclave, ni d'esclave qui ne puisse être descendu d'un roi. (La Mothe le Vayer. Mon Apollon m'a secouru ce matin, et, dans le temps que j'y pensais le moins, m'a fait trouver sur mon chevet deux lettres qui, au défaut de la mienne, pourront *peut être* vous amuser agréablement. (Boil.) Oh çà, mon fils, j'ai une nouvelle à vous apprendre; la présence du musicien ne gâtera rien, et *peut-être* pourra-t-il nous être utile. (Regnard.) Cela pourrait *peut-être* arriver aisément. (Id.) Ce qu'on pourrait encore reprocher *peut-être* à ce songe, c'est qu'il ne sert de rien dans la pièce. (Voltaire.) Puisqu'il n'est point de jouissance du cœur, des sens, de l'esprit, de l'imagination, que l'on puisse suppléer à force de richesses, *peut-être* même aucune que l'on ne puisse obtenir sans leur secours, il est démontré, ce me semble, que la richesse ne saurait être regardée comme un premier moyen de bonheur. (Diderot.) Si nous n'étions attachées à vous que par le devoir nous pourrions quelquefois l'oublier si nous n'y étions entraînées que par le penchant, *peut-être* un penchant plus fort pourrait l'affaiblir. Montesq.) *Peut-être* que cet argent et mes services pourront quelque jour obtenir de vous ce que je n'ose vous demander. (Id.)

Moitié Français, moitié Romain,
Je pourrais *peut-être* encor plaire. (Regnard.)

PEUTINGER (Conrad). Archéologue, né à Augsbourg, 1465-1547. Il a écrit : *Romanæ vetustatis Fragmenta in Augusta Vindelicorum reperta; Sermones convivales de mirandis Germaniæ Antiquitatibus*, etc. On a, sous le nom de Peutinger, une *Table* des voies militaires de l'empire romain, qui fut exécutée, à Constantinople, sous l'un des Théodose, découverte à Spire en 1500, et léguée à Peutinger par Conrad Celtès.

PEUTINGÉRIEN, ENNE, adj. Archéol. Qui appartient à Peutinger. || *Carte ou table peutingérienne*. Table de Peutinger.

PÉVARONES, s. m. pl. Comm. Grains de poivre confits dans du vinaigre.

PEVELLE ou **PUELLE**. *Pabulenses pagus*). Géogr. Petit pays de l'ancienne Flandre, au S. de Lille, où était *Mons-en-Puelle*.

PEVENSEY, Géogr. Village d'Angleterre (Sussex), à 25 kil. S. O. d'Hastings, où débarqua Guillaume le Conquérant, le 28 septembre 1066.

PEYCHAWER, Géogr. V. PEIGHAWER.

PEYER (Glandes de). Anatom. Groupe de glandes en tube, situées à la partie inférieure de l'intestin, sur son bord convexe.

PEYPIDITAYEN, s. m. Démoniaque hindou.

PEYRARD (François). Mathématicien, né à Vial (Haute-Loire), 1760-1822, professeur au lycée Bonaparte, a donné deux excellentes traductions des œuvres d'Archimède et d'Euclide.

PEYRAT-LE-CHÂTEAU, Géogr. Comm. du cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges (Haute-Vienne); 2,500 hab.

PEYRE (Marie-Joseph). Architecte, né à Paris, 1730-1785, a publié : *Œuvres d'architecture*. || PEYRE (Antoine-François). Architecte, frère du précédent, né à Paris, 1730-1823, a exercé une certaine influence par ses écrits et par une école d'où sortirent Percier et Fontaine. || PEYRE (Antoine-Marie). Architecte, né à Paris, 1770-1843, fils de Marie-Joseph, a travaillé aux marches Saint Martin et des Blancs-Manteaux, au palais de justice de Paris, etc.

PEYREHORADE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dax (Landes), sur le gave de l'Au; 2,500 hab.

PEYRELEAU, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arrond. de Millau (Aveyron); 350 hab.

PEYRELEVADE, Géogr. Bourg du cant. de Sornac, arr. d'Ussel (Corrèze); 2,400 hab.

PEYRESTORTES, Géogr. Comm. du cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales), dans le bassin de la Gly. Bataille de 1793.

PEYRIAC-MINERVOIS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Carcassonne (Aude); 1,400 h.

PEYROLLES, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône), sur la Durance; 1,000 hab.

PEYRON (Jean-François-Pierre). Peintre et graveur, né à Aix, en Provence, 1744-1814. Il contribua, grâce à son goût pour l'antique, à la réforme de l'école française, achevée depuis par David.

PEYRONNET (Charles-Ignace, comte de). Homme d'État, né à Bordeaux, 1778-1854, vit son père mourir sur l'échafaud. Il entra dans la magistrature, 1815, et a la Chambre des députés, 1820. Ministre de la justice, 1821, il fit adopter la loi du sacrilège, 1826, et présenta, en 1827, la loi dite ironiquement *de justice et d'amour*, dirigée contre la presse. Sorti des affaires en 1827, Peyronnet y rentra en 1830, pour signer les ordonnances de Juillet, comme ministre de l'intérieur. Il fut condamné par la Cour des pairs à la détention perpétuelle, et fut remis en liberté, 1836. On a de lui : *les Pensées d'un prisonnier; Histoire des Francs*.

PEYROUSE, s. f. (de *La Peyrouse*, n. pr.). Bot. Syn. de THIBAUDIE.

PEYROUSIE, s. f. (de *La Peyrouse*, n. pr.). Bot. Syn. d'OVIEDE. On dit aussi *peyrousée* et *Lapeyrousée*.

PEYRUIS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Forcalquier (Basses-Alpes), sur la Durance; 700 hab.

PEYSSONEL (Charles de). Archéologue, né à Marseille, 1700-1757, a laissé la *Relation de ses voyages au Levant*. || PEYSSONNEL (Charles de). Fils du précédent, né à Marseille, 1727-1790, consul à Smyrne, en Crimée, et à La Canée, 1757 à 1783, a écrit : *Traité sur le commerce de la mer Noire; Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin*, etc.

PEZ (Bernard). Bibliothécaire du monastère benédictin de Molk (Autriche), né à Ips, 1683-1735, a publié : *Bibliotheca benedictino-mauriana; Thesaurus anecdotorum; Bibliotheca ascetica*. || PEZ (Jerome). Frère du précédent, 1685-1762, fut aussi bibliothécaire à Molk. Il a laissé *Scriptores rerum austriacarum*, etc.

PEZADE, s. f. Anc. cout. Droit de commune paisson.

— Impôt établi au XIIe siècle pour indemniser les paysans dont les biens avaient été dévastés par les bandes de mercenaires. Aboli au XVIe siècle, il fut rétabli en 1667 avec un caractère fiscal étranger à l'objet précis qu'il avait eu à sa création.

PEZAY (Alexandre-Frédéric-Jacques MASSON, marquis de). Littérateur, né à Versailles, 1741-1777, inspecteur général des côtes, a donné un opéra, *la Rosière de Salency*, qui eut du succès, grâce à la musique de Grétry, 1773; et a écrit une *Histoire des campagnes de Maillebois en Italie*.

PÉZENAS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béziers (Hérault), près de l'Hérault. Fabriques de produits chimiques; commerce de vins, eaux-de-vie, absinthe, etc.; 7,400 hab.

PÉZIZE, s. f. (et. gr., πεζίς, même signif.). Bot. Genre de champignons qui offre un réceptacle creuse en forme de cupule, d'où s'échappent, à une certaine époque, huit spores sous forme de nuage. C'est le genre type de la famille des pézizées. On en compte plus de cent espèces, seulement d'Europe, dont quarante croissent aux environs de Paris. *Pézize en limaçon. Pezize ciboire. Pézize baie. Pezize à postule. Pézize en radis. Pezize tubéreuse. Pezize hémisphérique. Pezize brune. Pezize couronnée*. On l'appelle aussi *cuvegyrne*. On écrit aussi *pezize*.

PÉZIZÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pezize. || PÉZIZÉES, s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre pezize.

PÉZIZOÏDE, adj. 2 g. Bot. Syn. de PEZIZE. On écrit aussi *pezizoïde*.

PÉZODONTE, s. m. (étym. gr., πέζα, pied; ὀδούς, ὀντος, dent). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour deux espèces de l'Afrique occidentale.

PÉZOMAQUE, s. m. (du gr. πεζομάχος, qui combat à pied). Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des ichneumonides, groupe des pimplites, établi pour plusieurs petites espèces d'Europe.

PÉZOPORE, s. m. (étym. gr., πέζα, à pied; πορεύω, je marche). Ornith. Genre de perroquets, formé aux dépens des perruches.

PÉZOPORINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui ressemble ou a rapport au pezopore. || PÉZOPORINÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des psittacidées, qui a pour type le genre pezopore.

PEZRON (Paul). Savant bernardin, né à Hennebon, 1639-1706, a laissé : *l'Antiquité des temps retablie; Antiquité de la nation des Celtes*, etc.

PEZZA, s. m. Métrol. Monnaie de compte de Toscane, valant 4 fr. 82 c. || Monnaie d'or valant 5 fr. 17 c.

PEZZA (Michele), dit *frà Diavolo*. Bandit italien, né à Itri près de Gaëte, 1770-1806, combattit les Français en 1798, aida le cardinal Ruffo, et, malgré ses brigandages, reçut le grade de colonel. Il fut pris et pendu à Naples.

PEZZO ou **PEZZA**, s. m. Métrol. Mesure de capacité ou de superficie en usage à Rome. Le pezzo vaut 26 ares 407.

PFAFF (Christophe-Mathieu). Théologien protestant, né à Stuttgart, 1686-1760, a laissé : *De Origine juris ecclesiastici; Institutiones theologicæ, dogmaticæ et morales; Recueil d'écrits tendant à la réunion des Églises protestantes* (en allemand), etc.

PFAFFERS ou **PFEFFERS**, Géogr. Bourg du cant. de Saint-Gall (Suisse), sur la Tamina. Sources thermales fréquentées.

PFAFFITE, s. f. (de *Pfaff*, n. pr.). Minér. Substance minérale composée d'antimoine, d'arsenic, de plomb et de soufre, se rapprochant de la stibine. On la trouve en Sibérie.

PFALZ, Géogr. Nom allemand du Palatinat.

PFALZGRAVE, s. m. Hist. Titre des comtes du palais de l'empire d'Allemagne.

PFANNE, s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage dans les salines de Holl. (Prusse), pour la saumure. Le pfanne vaut 27 lit. 48 centil.

PFEFFEL (Jean-André), Graveur allemand, né à Augsbourg, 1690-1760, s'est fait connaître par la délicatesse de son burin.

— PFEFFEL (Christian-Frédéric). Historien et publiciste, né à Colmar, 1726-1807, fut attaché au ministère des affaires étrangères de Versailles. On cite son *Abrégé chronologique de l'histoire du droit public d'Allemagne*.

— PFEFFEL (Théophile-Conrad). Littérateur, né à Colmar, 1736-1809, aveugle à 21 ans. Il dirigea, sous le nom d'Académie militaire, une école protestante qui prospera jusqu'à la Révolution. On remarque surtout ses *Fables*, ses *Contes et Nouvelles*.

PFEFFERS, Géogr. V. PFAFFERS.

PFEIFFER ou **PFIUFFER**. Famille noble et catholique de Lucerne. On cite deux de ses membres : *Louis*, 1530-1591, capitaine des cent-gardes suisses, en France. *François-Louis*, 1716-1802, servit la France de 1733 à 1776.

— PFEIFFER (Jean-Frédéric). Économiste, né à Berlin, 1718-1787, a écrit : *Traité des sciences économiques; Manufactures d'Allemagne*, etc.

— PFEIFFER (Charles-Hermann). Graveur allemand, né à Francfort, 1769-1842.

—PFEIFFER (Burchard-Guillaume). Jurisconsulte allemand, né à Cassel, 1777-1852, a écrit : *le Code Napoléon dans ses divergences du droit allemand*.

— PFEIFFER (Ida REYER, dame). Née à Vienne, 1795-1858, après avoir perdu son mari et établi ses enfants, commença à voyager en 1842. Dans son premier voyage (*Voyage d'une Viennoise dans la terre sainte*), elle parcourut le Levant. Elle visita ensuite le nord de l'Europe (*Voyage au nord de la Scandinavie et en Islande*); puis elle entreprit un premier voyage autour du monde en 1846, le récit de ses aventures eut beaucoup de succès. Elle fit un second voyage, et publia : *Mon Second Voyage autour du monde*, 1856.

PFENNING, s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Autriche, le quart du kreutzer, et valant, au

pair,un centime. ‖C'est aussi le nom d'une monnaie de menu compte dans le Brunswick et le Hanovre,dont la valeur est de 0 fr.0135. ‖ Monnaie de compte de Hambourg et de Lubeck, valant 0 fr. 008 au pair. ‖ Monnaie de compte de Hesse-Darmstadt, valant au pair 0 fr 069 ‖Ancienne monnaie de compte hollandaise qui valait, au pair, 0 fr. 0108.

PFFORR (Jean-Georges). Peintre d'animaux, né a Pfen (Saxe , 1743-1798.

PFINZ Géogr. Riviere du grand-duché de Bade, coule au N.-O., passe à Bruchsal et se jette dans le Rhin ; 60 kil. de cours.

PFINZING Melchior .Poète allemand, né à Nuremberg, 1481-1535, a raconte l'histoire de Maximilien Ier dans son *Theuerdank*.

PFIR. Géogr. Nom de Ferrette en allemand.

PFISTER (Jean-Chretien). Historien allemand, né près de Marbach (Wurtemberg), 1772-1835, a écrit *Histoire des Allemands ; Histoire de Souabe*.

PFLUG s. m. Métrol. Mesure agraire employée dans le Danemark. Le pflug vaut 177 ares 7432.

PFORZHEIM Géogr. Ville du grand-duché de Bade, au confluent de l'Enz et de la Nagold, à 40 kil. S.-E. de Carlsruhe. Forges ; draps ; bijouterie renommee. Patrie de Reuchlin ; 16,000 h.

PFUND s. m. (pr. *pfound*). Métrol. Unité de poids usitee en Prusse et valant 500 grammes dans les usages ordinaires. En pharmacie, il vaut 350 gr. 783.

PHACA s. f. (du gr. φακός, lentille). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour une quinzaine d'espèces des régions froides et tempérees, et surtout montagneuses, de l'hemisphère boréal.

PHACÉGÈRE. s. m. (ét. gr., φακός, lentille ; κέρας, corne). Entom. Genre de coleoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, tribu des brenthides, etabli pour deux espèces de Madagascar.

PHACÈCORYNE. s. f. (ét. gr., φακός, lentille ; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type se trouve dans l'Afrique australe

PHACÉE. Hist. s. Roi d'Israël, 757-730 av. J.-C. était general de Phacena, qu'il tua ; il fut assassiné par Osée.

PHACÉIA. Hist. s. Roi d'Israël, 759-757, fils et successeur de Manahem.

PHACELIE. s. f. (du gr. φάκελλος, faisceau). Bot. Genre d'hydrophyllees, etabli pour des herbes de l'Amérique tropicale. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins.

PHACÉLLE. s. m. (du gr. φάκελλος, faisceau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces du Brésil.

PHACELLOBARE. s. m. (et. gr., φάκελλος, faisceau ; βαρύς, lourd). Entom. Genre de coleoptères tétrameres, famille des curculionides gonatocères, dont on trouve l'espece unique à Madagascar.

PHACELLOCÈRE s. m. (ét. gr., φάκελλος, faisceau ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, etabli pour deux espèces de la Guyane et du Brésil.

PHACELLOPHORE. s. f. (ét. gr., φάκελλος, faisceau ; φορός, qui porte). Acal. Genre d'acalephes méduisaires, formé aux depens des méduses, dont on trouve l'espèce type dans les mers du Kamtchatka.

PHACÉPHORE. s. m. (et. gr., φακός, lentille ; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont on trouve l'espèce type dans le nord de la Chine.

PHACIDIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phacidie. On dit aussi *phacidié*. ‖ **PHACIDIACÉES**. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre phacidie.

PHACIDIE. s. f. (étym. gr., φακός, lentille ; ἰδία, forme). Bot. Genre de champignons, type de la famille des phacidiacées, comprenant des espèces qui vivent sur les feuilles et les ecorces des arbres. Phacidie du pin. Phacidie du dattier.

PHACIDIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PHACIDIACÉ.

PHACITE. s. f. (ét. gr., φακός, lentille). Moll. Nom donne aux nummulites.

PHACITIS. s. f. (pron. *fa-ci-tiss ;* du grec φακός, lentille). Pathol. Inflammation supposee du cristallin, cet organe étant depourvu de vaisseaux.

PHACOCAPNOS. s. m. (pr. *fa-ko-kap-noss ;* ét. gr., φακός, lentille ; καπνός, fumeterre). Bot. Genre de papaveracees fumariacées, etabli pour des herbes du Cap.

PHACOCHÈRE. s. m. (ét. gr., φακός, lentille ; χοῖρος, cochon). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des pachydermes, etabli aux dépens des cochons pour deux espèces, le phacochère du Cap ou d'Éthiopie et le phacochère d'Afrique, qui ressemblent par leurs formes extérieures au sanglier commun ; seulement ils sont plus lourds, plus trapus, et d'une plus grossière figure que lui.

PHACOCYSTE. s. m. (étym. gr , φακός, lentille ; κύστις, vessie). Bot. Syn. de CYTOBLASTE.

PHACODE. s. m. (du gr. φακώδης, en forme de lentille). Entom. Genre de coleoptères tetramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, formé aux dépens des callidies et dont on trouve l'espèce type en Australie.

PHACOHYDROPISIE. s. f. (ét. gr., φακός, lentille ; fr. *hydropisie*) Pathol. Nom donne à l'hydropisie supposee du cristallin.

PHACOHYMÉNITIS. s. f. (pr. *fa-ko-i-mé-ni-tiss ;* ét. gr., φακός, lentille ; ὑμήν, membrane). Pathol. Inflammation de la capsule du cristallin.

PHACOÏDE. adj. 2 g. (et. gr., φακός, lentille ; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a une forme lenticulaire.

— Anat. *Corps phacoïde*. Nom que l'on donne quelquefois au cristallin, à cause de sa forme lenticulaire.

PHACOLITE. s. f. (ét. gr., φακός, lentille). Minér. Variete de chabasie, trouvée en Bohême.

PHACOMALACIE. s. f. (ét. gr., φακός, lentille ; μαλακός, mou). Pathol. Nom donné au ramollissement du cristallin.

PHACONINE. s. f. (du gr. φακός, lentille). Chim. Substance albuminoïde qui prédomine dans les fibres dentelées du cristallin.

PHACOPIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble ou a rapport au phacops. ‖ **PHACOPIENS**. s. m. pl. Famille de trilobites ayant pour type le genre phacops et comprenant le genre dalmania.

PHACOPS. s. m. (étym. gr., φακός, lentille ; ὄψ, œil). Crust. Genre de crustacés fossiles de l'ordre des trilobites.

PHACOPYOSIS. s. f. (pr. *fa-ko-pi-o-ziss ;* ét. gr., φακός, lentille ; πύον, pus). Pathol. Nom donné à une suppuration qui n'est autre que la cataracte molle.

PHACORHIZE. s. m. (étym. gr., φακός, lentille ; ῥίζα, racine). Bot. Genre de champignons basidiospores.

PHACOSCLÉROSE. s. f. (étym. gr., φακός, lentille ; fr. *sclerose*). Pathol. Induration du cristallin.

PHACOSE. s. f. (du gr. φακός, lentille). Pathol. Tache noire sur l'œil.

PHACOSPERME. s. f. (ét. gr., φακός, lentille ; σπέρμα, graine). Bot. Syn. de CALANDRINIE.

PHACOTE. s. m. (du grec φακός, lentille). Chirurg. Espece de rugine dont on se servait autrefois pour racler, gratter les os, et particulièrement pour agrandir les fractures simples de la première table des os du crâne.

PHACUS. s. m. (pron. *fa-kuss ;* du gr. φακός, lentille). Infus. Genre d'infusoires à corps lenticulaire, établi pour plusieurs espèces des eaux stagnantes.

PHÆCASIE. s. f. (ét. gr., φαινάστιον, même signif. ; fait de φαιός, leger). Antiq. Chaussure légère des anciens, qui ne s'elevait pas jusqu'aux jambes.

— Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce des environs de Paris.

PHÆORÉTINE. s. f. Chim. V. PHÉORÉTINE.

PHÆSTINE. s. f. Minér. V. PHŒSTINE.

* **PHAÉTON**. s. m. (de *Phaéton*, n. myth.) Cocher, conducteur d'une voiture, d'une charrette.

Le *phaéton* d'une voiture à foin
Vit son char embourbe... (LA FONTAINE.)

— Espèce de petite calèche ordinairement à quatre roues, fort légère et découverte. Elle a ete ainsi nommée par métonymie en prenant le conducteur pour la chose conduite, et par allusion au char que conduisait Phaéton. Souvent aussi il me promenait dans son *phaéton*, attelé de quatre chevaux noirs empanaches. (V. Cherbuliez.)

— Ornith. Nom scientifique des oiseaux vulgairement appelés *paille-en-queue*. Les phaétons constituent la famille des totipalmes, dans l'ordre des palmipèdes ; ils sont de la grosseur d'un pigeon, et très connus des navigateurs, parce que, ne sortant pas de la zone torride, ils leur annoncent le voisinage du tropique, ce qui fait qu'on les nomme aussi *oiseaux du tropique*. On n'en connait que trois espèces : le phaéton à brins rouges, le phaéton à brins blancs et le phaéton à bec jaune.

PHAETON (mot grec signif. *brillant*). Myth. Fils du Soleil ou Apollon, et de Climène, fille de Jupiter, obtint de son père de pouvoir conduire son char pendant tout un jour. Il s'approcha trop près de la terre et faillit l'embraser. Jupiter foudroya l'imprudent, qui fut precipite dans le Pô. Quelques-uns écrivent *Phaéthon*.

— Fig. *Un phaéton*. Un homme qui veut se mêler de gouverner sans avoir l'expérience nécessaire. C'est bien faire le *phaéton* en ce monde, et dispenser inegalement la lumiere et la chaleur sur la face de la terre. (Balzac.

— Astron. La constellation du Cocher. ‖ Chez les Grecs, Nom de la planete Jupiter.

PHAÉTONTINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble ou a rapport au phaéton. ‖ **PHAETONINÉES**. s. f. pl. Section de la famille des pélécanidées, ayant pour type le genre phaeton.

PHAÉTORNINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble ou a rapport au phaétornis. ‖ **PHAETORNINÉES**. s. f. pl. Section de la famille des trochilidées, comprenant le genre phaetornis.

PHAETORNIS. s. m. (pr. *fa-é-tor-niss ;* ét. fr., *phaéton ;* gr. ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux du groupe des colibris.

PHAGÉDÈNE s. f. (ét., V. PHAGÉDÉNIQUE). Anc. médec. Appetit immodéré. ‖ Ulcère qui ronge les chairs.

* **PHAGÉDÉNIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., φαγέδαινα, faim devorante ; rad. φάγω, je mange). Med. Se disait anciennement d'un appétit immodéré. ‖ Signifie proprement aujourd'hui, Qui ronge, qui corrode. Ulceres phagedéniques.

— Pharm. *Substances phagédéniques*. Substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses. ‖ *Eau phagédenique*. Solution de deutochlorure de mercure dans de l'eau de chaux.

PHAGÉDÉNISME. s. m. Caractère phagédenique, extension indefinie d'une ulceration.

PHAGÉSIES. s. f. pl. (du gr. φάγω, je mange). Antiq. Fêtes de Bacchus dans lesquelles on faisait de grands festins. On les nommait aussi *phagésiopostes*.

PHAGNALON. s. m. (pr. *fa-ghna-lou*). Bot. Genre de composées asteroïdees, établi pour des arbrisseaux des régions mediterranéennes et des Canaries.

PHAÏOSINE. s. f. (du gr. φαιός, brun). Chim. Matière extraite des graines de laurier. On dit aussi *phæosine*.

PHAISAN. s. m. Ancienne orthographe de FAISAN.

PHAJUS. s. m. (pr. *fa-juss :* du gr. φαιός, noirâtre). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, etabli pour plusieurs espèces d'herbes de l'Inde.

PHALACRE. s. m. (du gr. φαλακρός, chauve). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, etabli pour une trentaine d'espèces répandues en Europe, en Afrique, en Amérique et en Australie. Ces insectes vivent sur les fleurs et sous les écorces.

PHALACRÉE. s. f. (ét., V. PHALACRE) Bot. Genre de composees eupatoriees, etabli pour des herbes du Perou.

PHALACROCORAX. s. m. (ét. gr., φαλακρός, chauve ; κόραξ, corbeau). Ornith. Synon. de CARBO.

PHALACRODÈRE. s. f. (ét. gr., φαλακρός, chauve ; δέρη, cou . Bot. Genre de composees chicoracées, etabli pour des herbes des montagnes de l'île de Cos.

PHALACRODISQUE. s. m. (ét. gr., φαλακρός, chauve ; fr. *disque*). Bot. Syn. de LECANTHÈME.

PHALACROGLOSSE. s. m. (ét. gr., φαλακρός, chauve ; γλῶσσα, langue). Bot. Syn. de LECANTHÈME.

PHALACROLOME. s. m. (ét. gr., φαλακρός, chauve ; λῶμα, frange). Bot. Genre de composées astéroïdées, etabli pour des herbes de l'Amérique boréale.

PHALACROMÈSE. s. m. (ét. gr., φαλακρός, chauve ; μέσον, milieu). Bot. Syn. de TESSARIE.

PHALACROSE. s. f. (étym. gr., φαλακρός, chauve). Medec. Chute des cheveux ; alopécie ; calvitie.

PHALANGARCHIE. s. f. (ét. gr., φάλαγξ, αγγος, phalange ; ἀρχή, commandement). Antiq. gr. Commandement d'une phalange.

PHALANGARQUE. s. m. (rad. *phalangarchie*). Antiq. gr. Commandant d'une phalange.

* **PHALANGE**. s. f. (du gr. φάλαγξ, même signif.). Antiq. milit. Chez les Grecs, Corps d'armee quelconque range dans un ordre compact, quelle que fût la profondeur des ailes. Chez les Athéniens, il y avait deux sortes de phalanges, celle des *oplites*, infanterie pesante, qui avait 4,096 hommes ; et celle des *peltastes* et des *psiletes*, infanterie légère, qui n'avait que 2,048 hommes. Phalange simple, double, triple, quadruple. Phalange octuple. Front de phalange. Corps de phalange. Au milieu, se hérissait la *phalange* formée par des syntagmes en carrés pleins, ayant seize hommes de chaque côte. (G. Flaubert.) Les elephants passaient dans les *phalanges* comme des sangliers dans des touffes d'herbes. (Id.)

— *Phalange macédonienne*. Premier corps régulier organise sous ce nom par Philippe, et fort de 16,000 hommes, rangés sur seize rangs tellement pressés, que les piques du cinquième depassaient de trois pieds la première ligne. La phalange macedonienne d'Alexandre, décrite par Arrien, ne se composait que de 4,096 phalangites ou oplites, hommes pesamment armés.

— Par extens. et dans le style élevé, Corps d'armée, et particulierement, Corps d'infanterie. Les *phalanges* républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. (Napol.)

Des *phalanges* au loin sur deux lignes rangées
Déjà se déployaient les ailes prolongees. (GANTON.)

— Fig. Il faut que tout forme une seule *phalange* marchant vers l'avenir. (Gambetta.)

— Par analog. Multitude d'être réunis en troupe. L'on voit avec effroi arriver ces nuages epais, ces *phalanges* ailées d'insectes affames qui semblent menacer le globe entier. (Buff.)

— Poét. Se dit en parlant des anges.

Il choisit dans les rangs des célestes *phalanges*,
Gabriel, en pouvoir le second des archanges.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Anat. Nom que les anatomistes donnent aux petits os allongés qui concourent a former les doigts. On en compte cinquante-six, quatorze à chaque main et à chaque pied. Chacun des quatre derniers doigts en a trois, le pouce n'en a que deux. Les phalanges se distinguent en *premières* ou *métacarpiennes*, *secondes* ou *moyennes*, et *troisièmes* ou *unguiferes*. On donne aussi le nom spécial de *phalanges* aux phalanges métacarpiennes ; on appelle alors les moyennes *phalangines*, et les unguiféres *phalangettes*. V. SQUELETTE.

— Arachn. Nom vulgaire des faucheurs et des mygales.

— Bot. Nom vulgaire des phalangères.

— Chorég. Nom d'une figure de cotillon.

— Philos. Dans le système de Fourier, Commune sociétaire, composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration. La population de la phalange doit être de 1,500 à 1,800 individus ; les travaux y sont retribues en raison composée du capital, du travail et du talent. La phalange doit s'établir pacifiquement, et en respectant toutes les institutions et tous les intérêts existants. V. PHALANSTÈRE.

PHALANGER. s. m. (rad. *phalange*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des marsupiaux, essentiellement frugivores, et ainsi nommés parce que leurs pouces sont longs et séparés. Les phalangers sont des animaux à queue longue et prehensile, couverte de poils, qui vivent sur les arbres, où ils cherchent les insectes et les fruits. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces. ‖ *Phalanger volant*. Espèce de phalanger caractérisée par une sorte de parachute que forme une expansion de la peau des flancs entre les jambes, et au moyen de laquelle l'animal se soutient en l'air quelques instants, quand il saute d'un arbre à un autre.

— PHALANGERS. s. m. pl. Famille de marsupiaux comprenant les genres phascolarctos, phalangiste et petauriste.

PHALANGÈRE. s. f. Bot. Genre de liliacées anthéricees, croissant surtout dans les bois montueux de France.

— Arachn. Syn. de FAUCHEUR.

PHALANGETTE. s. f. Anat. La troisième et la plus petite des trois phalanges des quatre derniers doigts, la seconde des deux phalanges du pouce, celle qui termine les doigts et le pouce et qui porte l'ongle. On l'appelle aussi *phalange unguifère*.

PHALANGETTIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux phalangettes ou troisièmes phalanges des doigts ou des orteils.

PHALANGIDE. adj. 2 g. (étym. gr., φάλαγξ, αγγος, phalange ; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a rapport aux phalanges.

— Arachn. Qui ressemble ou a rapport à la phalangère. ‖ **PHALANGIDES**. s. m. pl. Famille d'arachnides qui a pour type le genre faucheur.

PHALANGIÉ, ÉE. adj. Arachn. Qui ressemble au faucheux. ‖ **PHALANGIÉS**. s. m. pl. Tribu d'arachnides phalangides, ayant pour type le genre faucheur.

PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux phalanges, particulièrement aux premières. Muscle carpo-phalangien. Articulation metacarpo-phalangienne.

— Arachn. Syn. de PHALANGIDE.

PHALANGIER, ÈRE. adj. Mammif. Qui ressemble au phalanger. ‖ **PHALANGIERS**. s. m. pl. Famille de mammifères didelphes qui a pour type le genre phalanger.

PHALANGIFORME. adj. 2 g. (ét. gr., φάλαγξ, αγγος, phalange ; lat. *forma*, forme). Bot. Se dit des poils végétaux, quand ils sont cloisonnés transversalement à l'intérieur, et resserrés à l'endroit des cloisons.

PHALANGINE. s. f. Anat. Seconde phalange ou phalange intermédiaire des doigts ou des orteils qui ont trois phalanges. On l'appelle aussi *phalange moyenne*.

PHALANGINIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient aux phalanginés ou secondes phalanges des doigts ou des orteils.

PHALANGION. s. m. Arachn. et Bot. Syn. de PHALANGIUM.

PHALANGISTE. adj. 2 g. Mamm. Qui ressemble au phalanger.

— PHALANGISTE. s. m. Mamm. Syn. de PHALANGER.

— Entom. Nom donné à un scarabée qui vit dans les bouses, et dont le corselet est armé de trois pointes dirigées en avant.

— Ichtyol. Syn. d'ASPIDOPHORE.

PHALANGISTIDE. adj. 2 g. Mamm. Qui ressemble au phalanger. ‖ **PHALANGISTIDES**. s. m. pl. Famille de marsupiaux ayant pour type le genre phalanger.

PHALANGITE. adj. 2 g. Arachn. Syn. de PHALANGIDE.

PHALANGITE. s. m. Antiq. Soldat de la phalange. Les *phalangites* ne pouvant faire usage de leurs longues piques. (Rollin.) Les ailes, à coups de fronde et de flèche, les rabattaient (les ennemis) sur les *phalangites*. (G. Flaubert.)

PHALANGIUM. s. m. (pr. *fa-lan-ji-omm ;* rad. *phalange*). Arachn. Nom scientifique du faucheur.

— Bot. Nom scientifique des phalangères. ‖ Syn. d'ANTHERIC, de DIASIE et de WATSONIE.

PHALANGODE. s. m. (du gr. φαλαγγώδης, semblable au phalangium). Arachn. Genre de

la famille des phalangides, dont l'unique espèce se trouve en Australie.

PHALANGOGONIE. s. f. (ét. gr., φάλαγξ, αγγος, phalange; γονία, angle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont on trouve l'espèce unique au Mexique.

PHALANGOPSIS. s. m. (pron. *fa-lan-lo-pcss*; ét. gr., φάλαγξ, αγγος, phalange, ὄψις, aspect). Entom. Genre d'orthoptères, famille des grylliens, type de la tribu des phalangopsites, établi pour quatre espèces de l'Amérique du Sud.

PHALANGOPSITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au phalangopsis. || PHALANGOPSITES. s. m. pl. Tribu d'orthoptères de la famille des grylliens, ayant pour type le genre phalangopsis.

PHALANGOSE. s. f. (du gr. φάλαγξ, αγγος, phalange. Pathol. Déviation des cils naturels qui se portent vers la conjonctive, irritent l'œil et déterminent le larmoiement. Elle diffère du *trichiasis*, en ce que celui ci est cause par des cils accidentels et surnuméraires. || On a aussi donné le nom de *phalangose* au relâchement de la paupière supérieure par suite de la paralysie du muscle élevateur de cette partie.

* **PHALANSTÈRE**. s. m. Philos. Nom que porte, dans le système de Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire, c'est-à-dire la phalange. C'est un splendide palais formé de la combinaison unitaire de tous les éléments disjoints de la commune, et réunissant les triples conceptions de l'économie, de l'utilité et de la grandeur. Les ménages y habitent séparés, quoique réunis dans l'ensemble, à peu près comme dans les chambres d'un hôtel garni.

— Par anal. Il arrivait à la cité Frochot, à ce joli *phalanstère* posé sur les hauteurs du quartier Saint-Georges. (De Goncourt.)

* **PHALANSTÉRIEN, ENNE**. adj. Qui appartient, qui a rapport au phalanstère. Système phalansterien. Organisation phalansterienne. Almanach phalansterien. Jusqu'ici cependant la commune *phalanstérienne* n'a pu s'organiser; des fonds apportés à la phalange n'ont pu suffire à créer un phalanstère en Europe. L'Assemblée nationale de 1848 refusa les fonds et les terrains nécessaires à un établissement de ce genre. (Dict. de la Conv.) On annonçait dans la même année la création d'une colonie *phalanstérienne* au Texas. (Id.)

— PHALANSTÉRIEN, ENNE. s. Celui, celle qui fait partie d'un phalanstère. || Partisan du système de Fourier.

PHALARIDÉ. s. f. Bot. Syn. de PHALARIS.

PHALARIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phalaris. || PHALARIDÉES. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre phalaris.

PHALARIDION. s. m. (étym. gr., φαλαρός, brillant; ἰδέα, forme). Ornith. Genre d'échassiers, formé aux dépens des rales.

PHALARIQUE. s. f. V. FALARIQUE.

* **PHALARIS**. s. m. (pr. *fa-la-riss*; du gr. φαλαρός, brillant). Bot. Genre de graminées, type de la tribu des phalaridées, établi pour des gramens vivaces de l'Europe et de l'Amérique.

PHALARIS. Tyran d'Agrigente, originaire de Crète, ou plutôt né à Agrigente, s'empara du pouvoir en 568 av. J.-C.

— *Taureau de Phalaris*. Taureau d'airain qui se plaçait sur les flammes et dans lequel Phalaris faisait brûler ceux dont il voulait se défaire. Les gémissements des victimes en passant par le gosier de la figure imitaient les mugissements naturels du taureau. Phalaris y fit brûler l'inventeur Périlaüs et lui-même, dit-on, y périt. Cependant d'autres prétendent qu'il fut lapidé par la foule révoltée contre sa tyrannie.

— Loc. prov. *C'est le taureau de Phalaris*. Se dit quelquefois d'une machination qui retombe sur son auteur.

— Philol. *Lettres de Phalaris*. Recueil de cent quarante-six lettres sous le nom de Phalaris, qui respirent l'humanité et la philosophie; on les regarde comme l'ouvrage de quelque sophiste.

PHALAROPE. s. m. (ét. gr., φαλαρός, brillant; πους, pied). Ornith. Genre d'échassiers longirostres, type de la famille des phalaropodidées, établi pour trois ou quatre espèces de l'ancien continent. Le phalarope à haussecol. Le phalarope platyrynque. Le phalarope bridé.

PHALAROPODIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble ou a rapport au phalarope. || PHALAROPODIDÉES. s. f. pl. Famille d'échassiers qui a pour type le genre phalarope.

PHALAROPODINÉES s. f. pl. Ornith. Sous-famille de scolopacidées, correspondant à la famille des phalaropodidées.

PHALÉGIEN. adj. m. Metriq. anc. Syn. de PHALEUCE.

PHALÉCUS. Poète lyrique et épigrammatique d'Alexandrie du III^e^ siècle av. J.-C. Il a donné son nom au mètre phalécien, inventé bien avant lui, mais dont il fit souvent usage.

— PHALECUS. Général des Phocidiens, dans la guerre sacrée, après son oncle Phaylle. Il fut battu par Philippe de Macédoine, se retira en Crète et périt au siége de Cydonie.

PHALEG. Hist. s. L'un des patriarches hébreux, fils d'Héber.

* **PHALÈNE**. s. f. (du gr. φάλαινα, même signif.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes formant la tribu des phalénites. || *Phalène à miroirs*. Nom vulgaire du genre atlas. || *Phalène-tipule*. Nom vulgaire des pterophores. || On trouve aussi ce mot au masculin. Un

Phalène : *a*, larve ; *b*, insecte parfait.

gros *phalène*, qui s'était écourte les ailes aux lumières, allait se cognant partout. A. Baudet.) Un gros *phalène*, alourdi par la pluie, et tit tombe dans un trou. H. Taine.)

Le *phalène* doré, dans sa course légère,
Traverse les prés embaumés. A. de Musset.)
Si j'avais, ô Madeleine,
L'œil du nocturne *phalène*. (V. Hugo.

PHALÉNIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *phalène*; gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une phalène.

PHALÉNITE. adj. 2 g. Entom. Synon. de PHALÉNIDE. || PHALÉNITES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères, famille des nocturnes, correspond ant au genre phalène, et comprenant un très grand nombre d'espèces.

PHALÉNOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *phalène*; gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une phalène. || PHALENOIDES. s. f. pl. Tribu d'insectes diptères de la famille des tipulaires.

PHALÉNOPSIS. s. m. (pr. *fa-le-no-pcsss*; etym. fr., *phalène*, gr. ὄψις, aspect). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des herbes des Moluques.

PHALÉNSULFIDE. s. m. Chim. Produit obtenu par la décomposition du cyanhydrate d'ammoniaque.

PHALÉRÉ. s. f. Art vétér. Maladie des moutons.

PHALÈRE. Géogr. anc. Le plus ancien et le plus petit des trois ports d'Athènes, à l'E. de Munychie. Patrie de Demetrius de Phalère. Auj. *port Phanari*.

PHALÉRÉ, ÉE. adj. Se disait anciennement pour Enharnaché, caparaçonné.

PHALÉRÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Phalère.

— adj. Qui appartient à la ville de Phalère ou à ses habitants.

PHALÈRES. s. f. pl. (ét. lat., *phaleræ*, même signif.). Antiq. rom. Nom donné à des ornements d'or ou d'argent, de la forme d'une bulle, que les Romains portaient suspendus au cou, comme marque d'honneur ou comme récompense militaire. Collier orné de phaleres.

— Nom donné aussi à la partie du harnais d'un cheval qui était chargée d'ornements analogues; caparaçon.

PHALÉRIDINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble ou qui a rapport au phalèris. || PHALÉRIDINÉES. s. f. pl. Tribu de palmipèdes ayant pour type le genre phaleris.

PHALÉRIE. s. f. du gr. φαλαρός, brillant). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour une quinzaine d'espèces. || Syn. d'ULOME.

— Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des daphnoïdées, et établi pour des espèces de Sumatra.

PHALÉRIS. s. m. (pron. *fa-lé-riss*; du gr. φαλαρός, brillant). Ornith. Nom scientifique des stariques.

* **PHALEUCE** ou **PHALEUQUE**. adj. et s. m. Metriq. anc. Se dit d'une sorte de vers en usage chez les Grecs et les Romains, et ainsi appelé du poète Phaleucus. Le vers phaleuce a cinq pieds, un spondée, quelquefois un iambe, un dactyle, et trois trochées. On dit aussi *hendécasyllabique* ou *hendécasyllabe* et *phaleucien*.

PHALIDURE. s. f. Entom. Syn. d'AMYCTÈRE.

PHALISQUE. s. m. Metriq. anc. Vers latin composé de trois dactyles et d'un spondée.

PHALLAGOGIE. s. f. (ét. gr., φαλλός, phallus; ἄγω, je conduis. Antiq. gr. Procession dans laquelle on promenait le phallus.

PHALLAIRE. s. f. (rad. *phallus*). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des espèces d'arbrisseaux de la Guinée.

PHALLÈNE. s. m. Crust. Genre de crustacés parasites.

* **PHALLIQUE**. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport au phallus; qui appartient au culte du phallus. Emblème phallique. Sortis des cultes *phalliques* et orgiastiques de l'Asie, ils s'étaient (les dieux grecs) dégagés de leur servitude. P. de St Victor.) || *Chants phalliques*. Chants des phallophores, ou de ceux qui portaient le phallus. || *Chœurs phalliques*. Groupes dans lesquels on portait le phallus, principalement aux grandes Dyonisiaques, à Athènes.

— PHALLIQUES. s. f. pl. Fêtes que l'on célébrait à Athènes en l'honneur de Bacchus, et en Égypte en l'honneur d'Osiris. Elles étaient ainsi nommées de ce qu'on y promenait en grande pompe le phallus; elles devinrent annuelles et furent accompagnées des plus infâmes dissolutions.

PHALLITE. s. f. (du gr. φαλλός, penis). Pathol. Inflammation du pénis.

PHALLOCRYPSIE. s. f. (étym. gr., φαλλός, pénis; κρυπτω, je cache). Anat. Chez certains animaux, Position dans laquelle le pénis reste caché sous l'arcade pubienne.

PHALLODYNIE. s. f. (ét. gr., φαλλός, pénis; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur vague au pénis.

PHALLOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., φαλλός, pénis; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un membre viril ou phallus. Cette épithète se donne à un polypier, le vérétille, et a des stalactites.

PHALLOÏDÉ, ÉE adj. (rad. *phalloïde* Bot. Qui ressemble au phallus, vulgairement *morille*. || PHALLOIDES. s. m. pl. Famille de champignons de la tribu des asérosmes, ayant pour type le genre phallus. On dit aussi *phalloïdées*, s. f. pl.

PHALLOPHORE. s. m. (étym. gr., φαλλός, phallus; φορος, qui porte). Antiq. gr. Nom donné aux ministres des fêtes de Bacchus à Athènes, qui portaient le phallus le jour des Phalliques. Ils étaient couronnés de lierre, barbouillés de lie, et dansaient en chantant des vers appropriés à la solennité.

PHALLOPHORIES s. f. pl. (ét. gr., φαλλός, phallus; φορος, qui porte). Antiq. gr. Fêtes où l'on portait le phallus.

PHALLORRAGIE. s. f. (étym. gr., φαλλός, pénis; ῥήγνυμι, je sors avec force). Pathol. Hémorragie qui a lieu à la surface du gland.

PHALLORRAGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la phallorragie. Affection phallorragique.

PHALLORRHÉE. s. f. (étym. gr., φαλλός, phallus; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de mucosités par la verge.

PHALLORRHÉIQUE ou **PHALLORRHOÏQUE**. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne la phallorrhée.

* **PHALLUS**. s. m. (pron. *fal-luss*; du gr. φαλλός, même signif.). Myth. gr. Un des quatre dieux de l'impudicité et de la débauche; c'était une image des parties sexuelles de l'homme. Regardé comme le symbole de la fertilité, il était souvent confondu avec Osiris, Priape ou Bacchus. Ça et là un *phallus* de pierre se dressait. (G. Flaubert.)

— Par extens. Membre viril.

— Fig. Néron peut être amoureux, Mahomet, non : Néron, c'est un *phallus*; Mahomet, c'est un cerveau. V. Hugo.)

— Bot. Genre de champignons, type de la famille des phalloïdes.

PHALLUSIE. s. f. (rad. *phallus*). Mollusq. Genre de tuniciers formé aux dépens des ascidies.

PHALOCALLE. s. f. Bot. Syn. de CYPELLE.

PHALOE. s. f. (du gr. φαλός, brillant). Bot. Syn. de SAGINE.

PHALOLÉPIS. s. m. (pr. *fa-lo-le-piss*; ét. gr., φαλός, brillant; λεπις, écaille). Bot. Genre de composées cynarées, établi aux dépens des centaurées.

PHALSBOURG *Palatiolum*, en allemand *Pfalsburg*, c'est-à-dire *forteresse palatine*). Géogr. Ancien chef-lieu de cant. de l'arr. et à 20 kil. N.-E. de Sarrebourg (Lorraine). Liqueurs renommées. Place forte des Vosges. Patrie du maréchal Lobau et de plusieurs généraux de l'Empire; 3,500 hab.

PHALYLOPSE. s. m. Bot. Genre de la famille des personnées.

PHAMÉNOTH s. m. Chron. Septième mois des anciens Egyptiens; il répond à notre mois de juillet.

PHANAGORIA, ou **FANAGORIA** Antiq. Colonie de Milet, sur la mer Noire, à l'E. du Bosphore Cimmérien. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui un fort du même nom, près de Taman.

PHANAR. s. m. Nom d'un quartier de la ville de Constantinople. On écrit aussi *fanar*.

* **PHANARIOTE**. s. 2 g. Grec, Grecque de Constantinople, d'une classe distinguée, ainsi nommés parce qu'ils habitaient le Phanar. Un riche *phanariote*. A vol. Une belle *phanariote*. Id.) On écrit aussi *fanariote*.

PHANÉE. s. m. (du grec φανός, brillant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, comprenant plus de cinquante espèces, toutes plus ou moins ornées de couleurs vives et métalliques très brillantes.

PHANÉRANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs apparentes. Plante phanéranthe.

PHANÉRANTHÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., φανερός, évident; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les anthères font saillie hors de la fleur. Nonne phanéranthère.

PHANÈRE. s. m. (du gr. φανερός, évident). Anat. Organe folliculaire, dans lequel la partie produite, quelle qu'elle soit, reste toujours extérieure et visible.

— Bot. Nom de genre donne a la bauhinie grimpante.

PHANÉROBIOTE adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; βίος, vie. Physiol. Se dit des corps chez les quels la vie se manifeste évidemment. Corps phanérobiote.

PHANÉROBIOTIQUE. adj. 2 g. (rad. *phanérobiote*. Physiol. Qui a rapport aux phénomènes visibles de la vie.

PHANÉROBRANCHOÏDE. adj. 2 g. (pr. *fa-ne-ro-bran-ku-ide*; ét. gr., φανερός, évident; βραγχια, branchies; εἶδος, ressemblance. Ichtyol. Dont les branchies sont apparentes. On dit aussi *phanérobranche*.

— PHANÉROBRANCHOIDES. s. m. pl. Erpétol. Nom donné aux protées et à tous les batraciens à branchies persistantes.

PHANÉROCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; καρπος, fruit). Bot. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents.

PHANÉROCOTYLÉDONE. adj. 2 g. ou **PHANÉROCOTYLÉDONÉ, ÉE**. adj. (ét. gr., φανερός, évident; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui a les cotylédons apparents. || PHANÉROCOTYLÉDONES ou PHANÉROCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Section du règne végétal comprenant les plantes dont les cotylédons sont faciles à apercevoir.

* **PHANÉROGAME**. adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; γαμος, noce). Hist. nat. Dont les organes sexuels sont bien manifestes. Se dit des végétaux et des animaux. Les végétaux phanérogames sont l'opposé des végétaux cryptogames; ils sont infiniment plus nombreux. Dans le système de Linné, ils forment les vingt-trois premières classes, tandis que les cryptogames ne forment que la vingt-quatrième et dernière.

— PHANÉROGAMES. s. f. pl. Bot. Grande division du règne végétal, comprenant les espèces dont les organes sexuels sont apparents. Cette division comprend deux grandes classes : les dicotylédones et les monocotylédones. || On dit aussi au singulier une *phanérogame*.

PHANÉROGAMIE. s. f. (rad. *phanérogame*. Hist. nat. État d'une plante ou d'un animal chez lequel on aperçoit les organes sexuels.

— Bot. Grande division du règne végétal, à laquelle appartiennent toutes les plantes pourvues de sexes bien évidents.

PHANÉROGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; γενεσις, origine). Miner. Se dit des roches homogènes, comprenant celles dont la composition se manifeste aisément à l'œil, ce qui permet de les rapporter sûrement à des espèces connues, dénommées et déterminées.

PHANÉROGLOSSE. adj. 2 g. et. gr., φανερός, évident; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue évidente.

— PHANÉROGLOSSES. s. m. pl. Entom. Division de coléoptères hétéromères, établie pour les genres qui ont la languette découverte.

— Erpet. Grande division de batraciens anoures, comprenant ceux qui sont pourvus d'une langue.

PHANÉRONEURE. adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; νεῦρον, nerf). Zool. Qui a des nerfs distincts

PHANÉROPHLÉBIE, s. f. (ét. gr., φανερός, évident; φλέβιον, petite veine). Bot. Genre de fougères de la tribu des aspidiées, formé aux dépens des aspidies.

PHANÉROPHORE. adj. 2 g. (ét. fr., *phanère*; gr. φορος, qui porte). Anat. Qui porte des phanères. On dit aussi *phanérifère*.

PHANÉROPNEUMONE. adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; πνευμων, poumon). Zool. Qui a des poumons libres et apparents.

— PHANÉROPNEUMONES. s. m. pl. Moll. Ordre de gastéropodes opercules respirant l'air, tel que les cyclostomes.

PHANÉROPNEUMONÉ, ÉE. adj. Zool. Syn. de PHANÉROPNEUMONE.

PHANÉROPTÈRE. s. m. (ét. gr., φανερός, évident; πτερον, aile). Entom. Genre d'orthoptères sauteurs, famille des locustiens, tribu des locustites, établi pour une quinzaine d'espèces de l'Inde et de l'Amérique du Sud.

PHANÉROSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; στημων, étamine). Bot. Qui a des étamines bien distinctes.

PHANÉROTOME. s. m. (étym. gr., φανερός, évident; τομη, section). Entom. Syn. d'ASCOGASTRE.

PHANÈS adj. et s. m. (du grec φαίνω, je brille. Myth. Surnom qu'on donnait quelquefois à Bacchus, ou a Phebus, considéré comme le soleil.

PHANIE. s. f. (du gr. φανός, brillant). Bot. Genre de composées eupatoriées, établi pour plusieurs espèces de sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour sept espèces de France et d'Allemagne.

PHANOGLÈNE. s. m. (ét. gr., φανός, brillant; γλήνη, œil). Helminth. Genre d'anguillules ou de vibrions trouvés dans les eaux stagnantes des environs de Berlin.

PHANON. s. m. Liturg. V. FANON.

PHANSÉGAR. s. m. Relat. Mot qui signifie *étrangleur*, et par lequel on désigne les membres d'une association de brigands de l'Inde.

PHANTASE. m. du gr. φαντασία, apparence). Myth. Un des fils du Sommeil. Cette divinité

trompeuse, entourée d'une foule de mensonges ailés, répandait, de jour et de nuit, une liqueur subtile sur les yeux de ceux qu'elle voulait décevoir. Cette fiction est l'emblème des jeux bizarres de l'imagination.

PHANTASIASTE ou **PHANTASIASTIQUE**. s. m. Hist. relig. V. FANTASIASTE.

PHANTASIE. s. f. (du gr. φαντασία, apparence). Philos. Terme qui fut employé, dans la nouvelle Académie, pour signifier l'Apparence qui se place entre le sujet connaissant et l'objet connu. Il se peut quelquefois que la phantasie présente la probabilité la plus complète.

* **PHANTASMAGORIE**. s. f. V. FANTASMAGORIE.

* **PHANTASMAGORIQUE**. adj. 2 g. V. FANTASMAGORIQUE.

PHANTASMASCOPE. s. m. V. FANTASMASCOPE.

PHANTASMASIE. s. f. (ét. gr., φάντασμα, fantôme). Néol. Vision trompeuse et fantastique.

PHANTASMATIQUE. adj. 2 g. Pathol. V. FANTASMATIQUE.

PHANTASME. s. m. Méd. V. FANTASME.

PHAON. Jeune Mityléniен d'une rare beauté, fut aimé passionnément de Sapho, qui, désespérée par sa froideur, se précipita dans le saut de Leucade et y périt.

PHAOPS. s. m. (ét. gr., φάω, je brille; ὤψ, œil). Entom. Syn. d'EUSTALE.

PHAPS. s. m. Ornith. Syn. de PÉRISTÈRE.

PHAQUE. s. m. Bot. Syn. de PHACA.
— Infus. Syn. de PHACUS.

PHARAMÉ. s. m. (ét. gr., φάρος, manteau; ὁμᾶ, ensemble). Moll. Syn. de ROBULINE.

PHARAMINEUX, EUSE. adj. (rad. prob., *phare*, à cause de la lumière éclatante qu'un phare produit). Étonnant, merveilleux. Ce mot, en usage à la cour de Louis XV, est devenu populaire.

PHARAMOND. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait cours en France.

PHARAMOND. Premier roi des Francs. Son existence a été révoquée en doute. D'après l'opinion la plus probable, il aurait été fils de Marcomir et père de Clodion, et aurait régné de 420 à 428.

PHARAN ou **POSIDIUM**. Géogr. anc. Cap de l'Arabie Pétrée, à la pointe S. de la presqu'île de Sinaï. Le désert de *Pharan* occupait le N. de la même presqu'île. Agar s'y retira avec son fils.

* **PHARAON**. s. m. Hist. s. Nom donné par l'Écriture à tous les rois d'Égypte jusqu'à la domination perse. On pourrait y voir les reproches du *pharaon*, qui, trompé par Abraham, lui vend Sara, qu'il avait prise pour la sœur de ce dernier. (Mérimée.)

* **PHARAON** s. m. Jeux. Jeu de cartes dans lequel le banquier lutte seul contre un nombre indéterminé de joueurs; chacun d'eux met son enjeu sur une des cinquante-deux cartes dont se compose un jeu entier; le banquier a un jeu pareil; il en tire deux cartes, l'une pour lui à droite, et l'autre pour les joueurs à gauche. Il gagne tout l'argent placé sur la carte de droite, et double les sommes placées sur celle de gauche. Il ne me restait plus qu'à voler; je me fais banquier de *pharaon*. (Beaumarch.) Des hommes perdus de dettes, de mœurs et de réputation, vils rebuts du *pharaon* et de la débauche. (Ch. Nodier.)

PHARAON s. f. Chorégr. Ancienne danse. || On le dit aussi de l'air sur lequel on dansait la pharaon.

PHARAONE. s. f. Moll. Genre de coquilles univalves, qu'on nomme vulgairement *bouton de camisole*.

PHARAONIEN, ENNE. adj. Qui appartient aux pharaons. || *Monument pharaonien*. Monument construit par les pharaons ou ayant des rapports avec les monuments de leur époque.

* **PHARAONIQUE**. adj. 2 g. Hist. Qui appartient aux pharaons. Époque pharaonique. Temps pharaoniques. Monuments pharaoniques.

PHARASMANE. Nom porté par sept rois d'Ibérie ou Géorgie moderne. Le premier, qui régna sous Néron, était frère de Mithridate; le dernier monta sur le trône en 532, et laissa en mourant la couronne à Pacorus II.

PHARBÆTUS. Géogr. Nome de l'ancienne Égypte. Basse Égypte, au N.-E., avec un chef-lieu de son nom, sur la branche Mendésienne du Nil.

PHARBITIS. s. m. (pron. *far-bi-tiss*). Bot. Genre de convolvulacées, formé aux dépens des liserons pour des plantes grimpantes des régions tropicales et dont le volubilis est l'espèce type.

* **PHARE**. s. m. (du gr. Φάρος, Pharos, n. géogr.). Four surmonté d'un fanal que l'on établit le long des côtes pour avertir les navigateurs du voisinage ou pour leur signaler quelques dangers. Le gouvernement a fait construire de nombreux phares sur les côtes de France. Le *phare*, bâti par derrière, au sommet de la falaise, illuminait le ciel. (G. Flaubert.) L'œil assoupi cherche en vain dans ce brouillard quelque point visible, et distingue enfin, comme une faible étoile, le *phare* de Cordouan. (H. Taine.)

Ou tel, du haut d'un mont, apparaît sur les flots,
Le *phare* solitaire, espoir des matelots. (AIGNAN.)

— Grand fanal placé sur la tour.

— Par anal. Voyez cette mouche qui luit d'une clarté semblable à celle de la lune; elle porte avec elle le *phare* qui doit la guider. (A. Martin.)

Vois-tu ce feu lointain trembler sur la colline?
Par la main de l'amour, c'est un *phare* allumé.
(LAMARTINE.)

— Fig. Deux ou trois idées fixes qui ont servi de *phare* à l'Angleterre ont suffi pour lui donner dans le monde la première place. (E. de Girardin.)

— Géogr. *Phare de Messine*. Détroit de Messine. V. MESSINE.

— Mar. Le grand mât, appelé *phare de l'arrière*, et le mât de misaine, appelé *phare de l'avant*, avec l'ensemble de leurs vergues et de leurs voiles. || Au pluriel, *Phares de l'arrière* se dit pour Le grand mât et le mât d'artimon.

— PHARE. s. f. Bot. Syn. de PHARUS.

PHARÉ ou **PHARÆ**. Géogr. anc. L'une des douze villes de l'ancienne Achaïe, au S. de Patras. Oracle célèbre de Vesta et de Mercure.

PHARELLE. s. f. Botan. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées. Pharelle lapulacée. Pharelle rude.

PHARÈS. Hist. sainte. Fils de Juda et de Thamar; il fut le père d'Esron et l'un des ancêtres de Jésus-Christ. || Un des trois mots que Balthazar vit écrits sur la muraille pendant le festin dans lequel il profana les vases sacrés. D'après l'interprétation de Daniel, ce mot signifiait que le royaume de Babylone allait être divisé entre les Mèdes et les Perses.

PHARÉTRIE. s. f. (étym. gr., φαρέτρα, carquois). Polyp. Genre de polypiers.

PHARIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pigeon ramier.

PHARION s. m. (du gr. φάρος, manteau). Bot. Syn. de BESSÈRE.

PHARILLON. s. m. (pr. *fa-ri-llon*, *ll* mouill.; dimin. de *phare*). Petit phare en général.

— Pêch. Rechaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme, pendant la nuit, pour attirer les poissons. || Pêche dans laquelle on emploie ce feu.

* **PHARISAÏQUE**. adj. 2 g. Qui tient du pharisaïsme. Caractère pharisaïque. Orgueil pharisaïque. Vertu pharisaïque. La sincérité de sa foi mérite la préférence sur une vertu *pharisaïque*. (Massillon.)

PHARISAÏQUEMENT. adv. (rad. *pharisaïque*). À la manière des pharisiens.

* **PHARISAÏSME**. s. m. Caractère du pharisien, des pharisiens.

— Chez les chrétiens. Ostentation de la vertu, de la piété, sans vertu solide, sans piété réelle.

PHARISIANISME. s. m. Se trouve quelquefois pour Pharisaïsme.

— Par extens. Hypocrisie.

PHARISIEN, ENNE. adj. Syn. de PHARISAÏQUE. Qu'était-ce que cette piété *pharisienne*? Une piété hypocrite, une piété fausse et vicieuse. (Bourdaloue.)

* **PHARISIEN**. s. m. (de l'hébreu *pharasch*, séparé). Hist. relig. Membre d'une secte juive qui apparut sous le règne d'Hyrcan Ier. Les pharisiens exagéraient, à dessein, les pratiques de la loi de Moïse, mais on leur reprochait des mœurs dissolues. Un pharisien. Pas de rois, pas de prêtres, tel était au fond l'idéal du *pharisien*. (E. Renan.)

— Nom donné, dans le langage religieux, à ceux qui n'ont que l'ostentation de la vertu. Pour le mari, on l'aurait pris pour un *pharisien*; il en avait l'air, l'austérité, les manières. (Saint-Simon.)

PHARMACÉE. s. f. Sorte de divination que pratiquaient les anciens, à l'aide de certaines compositions végétales ou minérales appelées *pharmaca* ou *philtres*.

PHARMACEUTE. s. m. (du gr. φάρμακον, médicament). Chez les anciens, Celui qui préparait les médicaments.

* **PHARMACEUTIQUE**. adj. 2 g. (du gr. φάρμακον, médicament). Qui a rapport à la pharmacie. Préparations pharmaceutiques.

— *Emploi pharmaceutique*. Emploi comme remède d'une plante, d'un corps, d'une matière quelconque. Le chiendent, la guimauve, la corne de cerf, ont un emploi pharmaceutique.

— PHARMACEUTIQUE. s. f. Partie de la médecine qui enseigne à composer et à employer les médicaments. Savant dans la *pharmaceutique*. (Acad.)

* **PHARMACIE**. s. f. (du gr. φάρμακον, médicament). Art de connaître, de recueillir, de conserver les drogues simples et de préparer les médicaments composés. Outre la connaissance de l'histoire naturelle pharmaceutique, la pharmacie comprend 1° le choix, l'émondation, la dessiccation des substances médicamenteuses; 2° la préparation des médicaments, c'est-à-dire les modifications que l'on fait éprouver aux drogues simples, leurs mélanges, leurs combinaisons, pour arriver à l'état de médicaments; 3° leur conservation ou reposition, c'est-à-dire toutes les précautions nécessaires pour préserver les médicaments des altérations ou détériorations qu'ils sont susceptibles d'éprouver. || *Pharmacie galénique*. Celle qui emploie les médicaments sans étudier leurs propriétés. || *Pharmacie chimique*. Celle qui étudie les propriétés des médicaments en les décomposant.

— Lieu, officine où les médicaments sont préparés ou débités. Belle pharmacie. Pharmacie bien garnie. La pharmacie d'un hôpital.

— Collection de médicaments. Emporter une pharmacie dans ses voyages. Un laboureur trouve toute sa *pharmacie* dans ses guêrets. (B. de Saint-Pierre.)

— Profession de pharmacien. L'exercice de la pharmacie. Exercer la pharmacie. La police de la pharmacie.

— *École de pharmacie*. École où l'on enseigne la pharmacie.

— Par extens. La cuisine anglaise est une véritable *pharmacie*. (E. Tessier.)

* **PHARMACIEN**. s. m. Celui qui exerce la pharmacie, qui prépare et qui vend des médicaments. Les pharmaciens sont reputés commerçants et soumis, par conséquent, à toutes les règles du code de commerce. Heureuses infirmités qui rassemblent autour de vous tant d'habiles *pharmaciens*! (J.-J. Rouss.)

— Hist. médic. *Société des pharmaciens*. Société fondée en l'an IV pour le progrès des études de pharmacie.

— Adjectiv. Étudiant pharmacien. Faites-moi la faveur de m'indiquer quelque auteur *pharmacien* qui les ait décrites. (Guy Patin.)

— PHARMACIENNE. s. f. Femme d'un pharmacien. Peu usité.

PHARMACITE. s. f. Minér. Bois fossile bitumeux; sorte de terre noire, huileuse et inflammable.

PHARMACOCALCITE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, poison; fr. *calcite*). Minér. Syn. d'OLIVENITE.

PHARMACOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; χημεία, chimie). Médec. Art de préparer des médicaments, en se basant sur l'action chimique de leurs principes. La pharmacochimie est l'opposé de la *pharmacie galénique*.

PHARMACOCHIMIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui a rapport, qui appartient à la pharmacochimie.

PHARMACODYNAMIQUE. adj. (ét. gr., φάρμακον, médicament; fr. *dynamique*). Méd. Qui se rapporte à la force active des médicaments.

— PHARMACODYNAMIQUE. s. f. Branche de la médecine qui traite des effets ou du pouvoir des médicaments.

PHARMACOLITHE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, poison; λίθος, pierre). Minér. Arséniate de chaux naturelle. On écrit aussi *pharmacolite*.

PHARMACOLOGIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; λόγος, discours). Description des médicaments; partie de la matière médicale qui a pour objet de faire connaître les médicaments sous tous les rapports qui peuvent éclairer leur emploi thérapeutique.

PHARMACOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la pharmacologie.

PHARMACOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la pharmacologie, ou qui enseigne la pharmacologie. On dit aussi *pharmacologue*.

PHARMACONYME. s. m. (ét. gr., φάρμακον, médicament; ὄνυμα, nom). Bibliogr. Nom formé d'un nom de substance.

* **PHARMACOPÉE**. s. f. (étym. gr., φάρμακον, médicament; ποιέω, je fais). Art de préparer les médicaments, connaissance exacte des formules et des procédés relatifs à cette préparation.

— Traité sur cette matière. Il est auteur d'une bonne Pharmacopée. || Ce nom est synonyme de Codex pharmaceutique.

PHARMACOPOÈSE. s. f. (οὐ. gr., φάρμακον, médicament; ποιεῖν, faire). Pharm. Préparation des médicaments.

* **PHARMACOPOLE**. s. m. (ét. gr., φάρμακον, médicament; πωλεῖν, vendre). Celui qui vend des médicaments. N'est guère usité qu'en mauvaise part pour Vendeur de drogues, charlatan. Ce n'est qu'un pharmacopole, un pauvre pharmacopole.

PHARMACOPOSIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; πόσις, boisson). Action de boire un médicament liquide quelconque, et particulièrement un médicament purgatif.

PHARMACOSIDÉRITE. s. f. (pr. *far-ma-ko-si-de-rite*; ét. gr., φάρμακον, poison; σίδηρος, fer). Minér. Arséniate de fer hydraté, trouvé en beaux cristaux dans les mines de Cornouailles, de Saint-Léonard près Limoges, d'Horhausen (Nassau), etc.

PHARMACOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; θήκη, boîte). Médec. Boîte propre à renfermer des médicaments.

PHARMACUSE. Géogr. L'une des Sporades, près de Milet.

PHARMAQUE. s. m. (du gr. φάρμακον, remède). Antiq. gr. En général, Toute préparation médicamenteuse; spécialement, Nom de certaines compositions enchantées, soit minérales, soit végétales. Quelques unes, prises comme boissons, produisaient l'aveuglement, l'amour, la folie, etc.; d'autres agissaient par le seul contact; d'autres enfin agissaient à distance, et répandaient un poison invisible et subtil. On faisait entrer dans les pharmaques comme ingrédients principaux, le saule, le laurier, le jaspe et un grand nombre d'autres plantes et minéraux cités par Orphée.

— Prêtre grec qui purifiait les parricides.

PHARMOUTHI. s. m. Chron. Huitième mois de l'année des anciens Égyptiens; il correspondait à notre mois d'avril.

PHARNABAZE. Satrape des provinces perses de l'Hellespont, sous Darius II et Artaxerxès, s'allia aux Péloponnésiens contre Athènes, et fut battu. Attaqué par Agésilas, 396, il s'entendit avec l'Athénien Conon, qui vainquit les Spartiates à Cnide. En 374, il échoua contre l'Égypte révoltée. On lui reproche le meurtre d'Alcibiade. || C'est aussi le nom de deux rois d'Ibérie, qui régnèrent, le premier vers l'an 250, le deuxième vers l'an 37 av. J.-C.

PHARNACE. s. m. (de *Pharnace*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des caryophyllées.

PHARNACE Ier. Roi du Pont, vers 190 av. J.-C., s'empara de Sinope, 185, et d'une partie de la Galatie et de la Paphlagonie; il ne garda que Sinope, 179, et mourut vers 156. || **PHARNACE II**. Roi du Bosphore, 63-47 av. J.-C., fils de Mithridate le Grand; trahit son père, vaincu par Pompée, le contraignit de se tuer, et reçut le royaume du Bosphore. Vaincu par César à Zéla, il périt en combattant ses sujets révoltés, 47.

PHARNACÉE. s. m. (de *Pharnace*, n. pr.). Bot. Genre de portulacées molluginées, établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux du Cap.

PHAROS Géogr. anc. Île de l'Adriatique (Illyrie grecque). Auj. *Lesina*.

— PHAROS. Petite île de l'ancienne Égypte, sur la Méditerranée, près d'Alexandrie, fut unie au continent par l'Heptastade, môle de 1,300 m. Vers 285 av. J.-C., Sostrate de Cnide y éleva une tour de 300 coudées; des feux y furent allumés pendant la nuit pour guider les navigateurs.

PHARSALE (*Pharsalus*, *Pharsalia*). Géogr. anc. Ville de Thessalie, près de l'Épipée. Défaite de Pompée par César, août 48 avant J.-C. Auj. *Fersala*.

— Philol. *La Pharsale*. Titre d'un poème de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée.

PHARUS s. m. (pr. *fa-russ*; du gr. φᾶρος, manteau). Bot. Genre de graminées oryzées, établi pour des plantes de l'Amérique du Sud.

PHARYNGÉ, ÉE. adj. Anat. Qui a rapport au pharynx.

— Pathol. *Angine pharyngée*. Nom que quelques auteurs donnent à la pharyngite.

PHARYNGÉAL, ALE. adj. Anat. Qui fait partie du pharynx.

PHARYNGEURYSME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; εὐρύς, écarté). Pathol. Dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au pharynx, qui appartient au pharynx. Nerf pharyngien. Rameau pharyngien. Artères pharyngiennes. Muscles pharyngiens.

— PHARYNGIENS. s. m. pl. Ichtyol. Syn. de LABYRINTHIFORMES.

PHARYNGISME. s. m. Pathol. Contraction spasmodique des muscles du pharynx.

***PHARYNGITE**. s. f. Pathol. Inflammation du pharynx; angine pharyngée ou gutturale.

PHARYNGOCÈLE. s. f. (étym. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; κήλη, tumeur). Pathol. Sorte de tumeur résultant du prolapsus ou d'une dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGO-GLOSSE. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; γλῶσσα, langue). Anat. Nom de quelques fibres que le muscle constricteur supérieur du pharynx envoie à la langue.

PHARYNGO-GLOSSIEN. adj. m. Anat. Qui appartient ou a rapport au pharyngo-glosse.

PHARYNGOGRAPHIE. s. m. Celui qui traite ou qui décrit le pharynx.

PHARYNGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; γράφω, je décris). Description anatomique du pharynx.

PHARYNGOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à la pharyngographie.

PHARYNGO-LARYNGITE. s. f. Pathol. Pharyngite compliquée de laryngite.

PHARYNGOLOGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

PHARYNGOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la pharyngologie.

PHARYNGOLYSE. s. f. (étym. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; λύειν, délier). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui a rapport au pharynx et au palais.

PHARYNGOPÉRISTOLE. s. f. (étym. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; περί, autour; στολή, lien). Pathol. Resserrement du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pharyngoplégie.

PHARYNGORRAGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de sang par le pharynx.

PHARYNGORRAGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pharyngorragie.

PHARYNGOSCOPE. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; σκοπέω, j'examine). Chir. Modification du laryngoscope qui, en éclairant le fond de la bouche, permet au médecin et au malade de voir l'état du voile du palais, des amygdales, etc.

PHARYNGO-SPASME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; σπάσμα, contraction). Pathol. Resserrement spasmodique du pharynx.

PHARYNGO-STAPHYLIN. adj. m. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; σταφυλή, luette). Anat. Se dit d'un muscle qui s'etend du bord postérieur de la voûte palatine au pilier postérieur du voile du palais et a la partie postérieure superieure du cartilage thyroïde. On dit aussi *palato-staphylin*.

— Substantiv. Le pharyngo-staphylin.

PHARYNGOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; στόμα, bouche). Zool. Se dit des animaux dont les bords de l'œsophage forment deux lèvres, qui constituent la bouche. || PHARYNGOSTOMES. s.m.pl. Famille d'animaux articulés chez lesquels la bouche est formée par les bords de l'œsophage.

PHARYNGOTOMIE. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, υγγος, pharynx; τομή, section). Chir. Instrument dont on se sert pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge, et pour scarifier les amygdales. Il consiste en une lame etroite, cachée dans une longue gaine d'argent légerement courbée, d'où on la fait sortir à volonte au moyen d'un ressort.

PHARYNGOTOMIE. s. f. (rad. *pharyngotome*). Chir. Section du pharynx; incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formes.

PHARYNGOTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la pharyngotomie.

* **PHARYNX**. s. m. (du gr. φάρυγξ, même signif.). Anat. Canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, situé au-devant de la colonne vertebrale, sépare de la bouche par le voile du palais, et se continuant inférieurement avec l'œsophage. La paroi supérieure du pharynx est formee par la base du crâne; il présente en devant, et de haut en bas, les ouvertures postérieures des cavites nasales, la face postérieure du voile du palais, l'ouverture gutturale de la bouche, la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe. Il donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments lors de la déglutition; il est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage.

PHASCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au phascum. || PHASCÉES. s. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre phascum.

PHASCOGALE. s. m. (ét. gr., φάσκωλον, sac de cuir; γαλή, belette). Mamm. Genre de marsupiaux formé aux dépens du genre dasyure.

PHASCOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φάσκον, phascum; εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de PHASCÉ.

PHASCOLARCTIDE. adj. 2 g. Mamm. Qui ressemble au phascolarctos. || PHASCOLARCTIDES. s. m. pl. Famille de marsupiaux qui a pour type le genre phascolarctos.

PHASCOLARCTOS. s. m. (pr. *fa-sko-lar-ktoss*; et gr., φάσκωλον, sac de cuir; ἄρκτος, ours). Mamm. Genre de mammifères de la famille des marsupiaux, comprenant le koala brun.

PHASCOLIDE. s. f. (ét. gr., φάσκωλον, bourse; εἶδος, aspect). Bot. Syn. de GLYCINE.

PHASCOLOGALE. s. m. Mamm. Syn. de PHASCOGALE.

PHASCOLOME. s. m. (ét. gr., φάσκωλον, poche; μῦς, rat). Mamm. Genre de marsupiaux formé pour un animal nocturne, fouisseur, herbivore, qui habite le détroit de Bass, et dont l'espèce type est le phascolome wombat. On dit aussi *phascolomys*.

PHASCOLOMIDE. adj. 2 g. Mamm. Qui ressemble au phascolome. On dit aussi *phascolomin*, *phascolomidé* et *phascolomyde*. || PHASCOLOMIDES. s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux qui a pour type le genre phascolome.

PHASCOLOTHÉRION. s. m. (ét. gr., φασκωλον, bourse; θηρίον, animal sauvage). Mamm. Genre de marsupiaux fossiles.

PHASCUM. s. m. (pr. *fa-skomm*; du gr. φάσκον, sorte de mousse). Bot. Genre de mousses, type de la tribu des phascees, établi pour de petites mousses terrestres, remarquables par leur coiffe campanulée et leur capsule indehiscente.

* **PHASE**. s. f. (ét. gr., φάσις, même signif.; de φαίνειν, montrer). Astron. Changement que certaines planètes éprouvent dans la configuration de leur partie lumineuse, dans l'étendue et l'éclat de leur lumière, suivant leur situation par rapport au soleil et à la terre. La lune nous apparaît sous plusieurs phases ou formes: la conjonction ou nouvelle lune, le premier quartier, l'opposition ou pleine lune, et le dernier quartier, qui bientôt ne paraît plus que sous la forme d'un croissant, et disparaît enfin entièrement. Ces phases comprennent un espace de vingt-neuf jours, qui est le temps de la révolution lunaire. Les phases de Vénus. Les phases de Mercure. Des astres de la nuit les *phases* régulières. (De Fontanes.) Si cela était, lui disaient ces savants, Vénus et Mercure devraient nous montrer des *phases* semblables à celles de la lune. (Volt.)

— Fig. Nom donné aux changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses. Les phases de la civilisation moderne. Les phases de la fortune. Nous entrons dans cette *phase* où il n'y a plus a Paris que des portiers et des gens de lettres. (Villemot.) Les nations voisines suivent les *phases* de notre drame avec inquiétude. (Gambetta.)

> As-tu sur la base immuable
> De l'éternelle vérité,
> Tu vois d'un œil maléfique
> Les *phases* de l'humanité. (LAMARTINE.)

— Géod. *Erreur de phase*. Erreur de pointage dans un calcul géodesique.

PHASE. (*Phasis*). Geogr. Fleuve de l'Asie ancienne (Colchide), descendant du Caucase, arrosait Æa et Phasis et se jetait dans le Pont-Euxin. Auj. *Rioni*.

PHASÉ ou **PHASE**. adj et s. f. (littéralem. *passage*). Hist. hebr. Cérémonie de la religion juive qui consiste à manger en famille un agneau rôti, en mémoire de la delivrance d'Égypte. *Phasé* est la même chose que *Pâque*.

— Anc. loc. prov. *Faire phase*. Faire la pâque.

PHASELE. s. m. ou **PHASELLE**. s. f. (de *Phaselus*, n. geogr.). Anc. mar. Espèce de vaisseau leger, qui tenait le milieu entre les vaisseaux de charge et les vaisseaux longs; le phasèle allait a rames et a voiles, comme nos brigantins, et tirait son nom de Phaselis, ville de Lycie, ou il avait été inventé.

PHASÉLIS. Géogr. anc. Ville de la Lycie, au S.-E. On y inventa des navires legers (*phaseles*), allant a la voile et a la rame. Elle etait celebre par ses pirates.

PHASÉLITE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Phaselis.

— Antiq. *Sacrifice de Phasélite*. Se disait proverbialement du poisson salé, parce que telle etait la matière des sacrifices que les Phaselites offraient à leur dieu Cabrus.

— adj. Qui appartient à Phasélis ou à ses habitants.

* **PHASÉOLE**. s. f. Bot. Nom scientifique du haricot. On écrit aussi *fasèole*.

PHASÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble a la phaseole ou haricot. || PHASEOLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des legumineuses qui a pour type le genre haricot.

PHASÉOLIN, INE. adj. Moll. Qui a la forme d'une phaseole ou haricot. Peigne phasèolin. Amphidesme phaseoline.

PHASÉOLINE. s. f. Chim. Substance cristalline extraite d'une espèce de haricot noir vénéneux, qui croît à l'île Maurice.

PHASÉOLIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui existe dans certaines especes de haricots.

PHASÉOLOÏDE. s. f. (ét. gr., φάσηλος, phaséole; εἶδος, ressemblance). Botan. Genre de plantes legumineuses, analogues au haricot.

PHASÉOMANNITE. s. f. Chim. Syn. d'INOSITE.

PHASER. v. n. 1re conj. Jeux. Au whist. Echanger le jeu de cartes avec lequel on devrait donner contre celui dont se servent les adversaires, ce qui est interdit sauf conventions contraires.

PHASGANE. s. f. (du gr. φάσγανον, couteau). Bot. Syn. de LAMINAIRE. On dit aussi *phasganon*.

PHASIANE. s. f. (du lat. *phasianus*, faisan). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, établi pour neuf espèces, la plupart du midi de la France.

PHASIANÉ, ÉE. adj. (du lat. *phasianus*, faisan). Ornith. Qui ressemble au faisan. On dit aussi *phasianidé* et *phasianide*. || PHASIANES. s. m. pl. Famille de gallinacés ayant pour type le genre faisan.

PHASIANELLE. s. f. (dimin. du lat. *phasianus*, faisan). Moll. Genre de gasteropodes a coquille univalve de la famille des turbinacés, établi pour une quinzaine d'espèces des mers chaudes et temperées, et trois ou quatre espèces fossiles des terrains tertiaires.

PHASIANIDE. adj. 2 g. (ét. gr., φασιανος, faisan; εἶδος, ressemblance). Ornith. Syn. de PHASIANE.

PHASIANOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., φασιανος, faisan; πτερόν, aile. Hist. nat. Qui a la forme d'une aile de faisan. || Se dit de la crenatule, sorte de coquille aplatie.

PHASIANUS. s. m. (pr. *fa-zi-a-nuss*). Ornith. Nom scientifique du genre faisan.

PHASIE. s. f. Entom. Genre de dipteres brachoceres, famille des athericères, tribu des muscides, établi pour cinq especes de France et d'Allemagne.

PHASIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble a une phasie. || PHASIENNES. s. f. pl. Groupe d'insectes diptères de la tribu des muscides, qui a pour type le genre phasie.

PHASIENS. s. m. pl. Géogr. Peuple de l'Armenie ancienne, sur le haut Araxe.

PHASIS ou **PHASE**. Géogr. Ville de l'ancienne Colchide, sur la côte E. du Pont-Euxin, et a l'embouchure du Phase, fut une colonie de Milet. Auj. *Poti*.

PHASME. s. m. (du gr. φάσμα, prodige). Entom. Genre d'orthoptères coureurs, tribu des phasmiens, établi pour un grand nombre d'espèces de l'Inde et de l'Amérique du Sud. On dit aussi *phasma*.

PHASMIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble ou a rapport au phasme. || PHASMIENS. s. m. pl. Famille d'orthoptères coureurs qui a pour type le genre phasme. Les phasmiens se tiennent isolément sur les arbrisseaux et les taillis, mangeant surtout les jeunes pousses.

PHASQUE. s. m. Bot. Syn. de PHASCUM. On trouve ce mot employé au feminin.

PHASQUIER. s. m. Pêche au feu, dans laquelle on pique le poisson avec la foëne.

PHATAGIN. s. m. Mamm. Sorte de pangolin du Sénegal et de la Guinée. On écrit aussi *phatagen*.

PHATMÉTIQUE ou **PHATNITIQUE**. adj. f. Geogr. N'est dit de la quatrième branche du Nil à son embouchure. Auj. *branche de Damiette*.

PHATNIORRAGIE. s. f. (étym. gr., φατνιον, alveole; ῥέω, je coule). Medec. Ecoulement de sang par l'alvéole d'une dent.

PHATURITE (Nome). Géogr. anc. Province de l'Égypte ancienne (Haute-Égypte), a l'O. du Nil, avait pour capitale *Thèbes* ou *Memnonium*.

PHAULE. s. f. (du gr. φαῦλος, chétif). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour deux especes du Brésil.

PHAVIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

PHAXANTHE. s. f. Bot. Genre d'algues marines de la famille des varechs.

PHAYLLE. L'un des généraux des Phocidiens lors de la seconde guerre sacrée, fut battu par Philippe II de Macédoine, 353 av. J.-C. Il pilla le temple de Delphes, leva des mercenaires et se jeta sur la Beotie. Il mourut en 352

PHAYLOMÉRINTHE. s. m. (pr. *fe-lo mé-rinnte*; et gr., γαῦλος, chetif; μερινθος, funicule). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, famille des curculionides gonatocères, tribu des cyclomides, dont on trouve l'espece unique en Cafrerie.

PHAYLOPSIS. s. m. (pr. *fè-lo-psiss*; et gr., γαῦλος, chetif; ὄψις, aspect). Bot. Syn. d'HYPOESTE

PHAZANIE. Geogr. anc. Contrée de l'Afrique, au S. de la Tripolitaine. Auj. *Fezzan*.

PHÉ. s. m. Philol. Syn. de FE.

PHÉ. s. m. (èt. gr., φαιός, brun). Mamm. Petite espece de rongeur originaire de Siberie, et qui appartient au genre hamster.

PHÉACIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Corcyre. Les Phéaciens etaient mous, efféminés, passionnés pour les plaisirs; avec cela ils passaient pour excellents marins.

— *C'est un Phéacien*. Se disait proverbialement, chez les Grecs, pour C'est un homme fort crédule, par allusion à la facilité avec laquelle les Phéaciens ajoutèrent foi aux fables d'Ulysse.

— *Ile des Phéaciens*. L'un des noms anciens de Corfou. Il venait de Phéax, père d'Aleinous.

— adj. Qui appartient à l'île de Corcyre ou à ses habitants.

PHÉAQUE. s. m. (de *Phéax*, n. pr.). Antiq. gr. Nom des canaux souterrains pour la distribution des eaux dans les villes.

PHÉBALIE. s. f. Bot. Genre de diosmees boroniees, comprenant des arbrisseaux écailleux de l'Australie et du Cap de Bonne-Espérance. Phébalie écailleuse. On dit aussi *phébalun*. s. m.

PHÉBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la phèbe. || PHEBEES. s. f. pl. Tribu de la famille des laurinees, qui a pour type le genre phèbe.

* **PHÉBÉ**. s. f. Myth. La sœur de Phébus, Diane ou la Lune.

— Poet. La lune personnifiée. *Phebé* monte à l'horizon. (Acad.)

> Le soleil va porter le jour a d'autres mondes;
> A l'horizon désert *Phebe* monte sans bruit. (LAMARTINE.)

— Bot. Genre de laurinées, type de la tribu des phebees, établi pour des espèces de l'Inde et de l'Amérique.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi aux dépens des agapanthies pour quatre espèces de la Guyane et du Brésil.

PHÉBÉ. s. m. Bavardages longs et inutiles. Le sens de ce vieux mot s'explique surtout en le rapprochant de *phébus*. Et les encore, enfin tout le *phébé*. (La Font.)

PHÉBÉEN, ENNE. adj. Myth. gr. Qui appartient a Phèbe ou a Phebus.

PHÉBIDAS. Général spartiate, s'empara de la Cadmée par la trahison de Léontiadès, chef de la faction aristocratique, 382 av. J.-C. Phébidas fut tue au combat de Thespis, 376.

* **PHÉBUS**. s. m. (pr. *fé-buss*; du gr. φοῖβος, brillant). Apollon, considéré comme dieu de la lumière.

— Poet. Le soleil. Le blond *Phébus* lançait tous ses rayons. (Acad.)

> Tous deux auraient tenté le destin des batailles,
> Si *Phebus*, déposant ses rayons amortis,
> N'avait plongé son char dans les flots de Thetis.
> (DELILLE.)

— Dieu de l'inspiration poétique. *Phébus* dès que je parle est prêt à m'exaucer. (Boil.) *Phébus* a-t-il pour vous aplani le Parnasse? (Id.) Qu'il s'en prenne a ses vers que *Phébus* desavoue. (Id.)

> Si son astre en naissant ne l'a formé poète
> Dans son genie étroit il est toujours captif,
> Pour lui *Phebus* est sourd et Pegase est retif. (BOIL.)

— Litter. Style obscur et prétentieux. Faire du phébus. Donner dans le phébus. Que signifie tout ce phébus? A quoi bon tant de phébus? Son style n'est que du *phébus*, est un phébus, est d'un *phébus* ridicule. (Acad.) La magnificence de parodes avec de fables pièces est proprement du *phebus*. (Vauvenargues.) || Espèce de galimatias composé de mots qui ont un sens apparent, mais qui sont inintelligibles quand on veut essayer de les comprendre.

— Par extens. Beau parleur qui fait l'empressé et le galant auprès des femmes. Qu'un beau *phébus* lui débite ses gentillesses. (J.-J. Rousseau.)

PHÉCI. s. m. (radic. prob., *fez*). Cost. milit. Espèce de bonnet ou calotte que portent les chasseurs d'Afrique.

PHÉDIME. s. m. (du gr. φαιδιμος, brillant). Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides melitophiles, dont on trouve l'espèce unique aux Philippines.

PHÉDIME. L'une des femmes de Smerdis le Mage, reconnut qu'il etait un imposteur.

PHÉDINE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des longicornes, tribu des cerambycins, établi pour cinq especes de l'Amerique equinoxiale.

PHÉDON. s. m. (de *Phédon*, n. pr.). Entom. Genre de coleopteres tetrameres, famille des cycliques, tribu des chrysomelines, établi pour dix-sept espèces d'Europe et d'Amerique. || Syn. d'ENTOMOSCÉLIS.

PHÉDON. Philosophe grec d'Elis, devint disciple de Socrate. Il fonda une école dans sa patrie.

— Philol. Nom que Platon a donné, en mémoire du philosophe Phedon, a son magnifique dialogue sur l'immortalité de l'âme, accompagne du récit des derniers moments de Socrate, recit placé dans la bouche de Phedon.

PHÈDRE. s. f. (du gr. φαιδρός, brillant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des colaspides, dont on trouve l'espèce type a la Guyane.

PHÈDRE. Myth. Fille de Minos et de Pasiphae, fut enlevée par Thesée, qui l'épousa. Ayant conçu pour Hippolyte, son beau-fils, un amour incestueux, elle causa la mort de ce prince et se pendit de désespoir.

— PHEDRE. Astron. La 147e planète télescopique, découverte le 2 septembre 1877 par M. Watson.

PHÈDRE. Philosophe épicurien du 1er siècle av. J.-C., dirigea l'école d'Athenes. On a retrouvé à Herculanum un fragment de son traité *sur les Dieux*.

— PHEDRE. Fabuliste latin du 1er siècle ap. J.-C., paraît avoir été affranchi d'Auguste. Il nous reste sous son nom 97 fables en vers iambiques, reparties en 5 livres. En 1809, Cassitti mit au jour un manuscrit de Perotti, contenant 32 fables nouvelles, dont l'authenticité a été depuis contestée.

— Philolog. Livre qui contient les fables de cet auteur. Acheter un Phèdre.

PHÉDROPE. s. m. (étym. gr., φαιδρός, brillant; ὤψ, aspect). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des brachydérides, établi pour deux espèces de la Guyane et du Brésil.

PHÉE. s. m. (du gr. φαιός, brun). Helminth. Genre de vers trematodes.

— PHÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces du Mexique et des Philippines.

PHÉEA. s. m. Mamm. Marmotte de l'Himalaya.

PHÉGOPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., φηγός, hêtre; πτέρις, fougère). Bot. Se dit de certaines fougeres, parce qu'elles croissent principalement au pied des hêtres.

PHÉLENSULFIDE. s. m. Chim. Corps blanc, cristallin, produit par la décomposition, à 300°, du sulfocyanhydrate d'ammoniaque.

PHÉLIPÉE. s. f. (de *Phélipeaux*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des orobanchées, comprenant des plantes herbacées de différents pays qui viennent en parasites sur les troncs d'autres vegetaux. On en compte sept ou huit espèces. On dit aussi *phélipæa*. s. m.

PHÉLIPPEAUX ou **PHÉLYPEAUX**. Nom d'une ancienne famille française de la noblesse de robe, qui se divisa en 4 branches, de *Pontchartrain*, de *Saint-Florentin*, de *Maurepas* et de *La Vrilliere*. (V. ces noms.)

— PHÉLIPPEAUX (Antoine LE PICARD DE). Né à Angle (Poitou), 1768-1798, condisciple de Bonaparte a l'Ecole militaire de Paris, capitaine d'artillerie, emigra en 1791. Il accompagna Sidney Smith, qu'il avait fait evader du Temple, organisa la défense de Saint-Jean-d'Acre contre Bonaparte, mai 1798, et mourut de la peste.

PHELLANDRE. s. m. ou **PHELLANDRIE**. s. f. Bot. Syn. d'ŒNANTHE.

PHELLANDRINE. s. f. Chim. Matière extraite d'une espèce de phellandre.

PHELLINE, s. f. (du gr. *φελλος*, spongieux). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des xanthoxylées, établi pour quelques espèces de la Nouvelle-Calédonie.

PHELLIQUE, adj. 2 g. (du gr. *φελλος*, liège). Chim. Se dit d'une matière extraite du liège.

— *Alcool phellique*. Syn. de CÉRINE.

PHELLOCARPE, s. m. (et. gr., *φελλος*, liège; *καρπος*, fruit). Bot. Genre de légumineuses dalbergiées, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

PHELLONTE, s. m. (et. gr., *φελλος*, liège; *ανω*, fumer). Botan. Genre de petits champignons, dont l'espèce type a été trouvée sur des bouchons de liège.

PHELLOPLASTIQUE, s. f. (et. gr., *φελλος*, liège; *πλαστικη*, art de façonner). Art qui a pour but de représenter en relief des monuments avec du liège. Les Italiens excellent dans la phelloplastique. La phelloplastique a été inventée à Rome par Auguste Rose.

PHELLOS s. m. pron. *fel-loss*. Antiq. gr. Fête de Bacchus qui précédait les Dionysiaques.

— Bot. Chêne de l'Amérique septentrionale.

PHELLOSE, s. f. (du gr. *φελλος*, liège). Bot. Production accidentelle du liège dans les végétaux. On dit aussi *subérosa* ou *subérose*.

PHÉLONION, s. m. (du gr. *φελονης*, manteau). Liturg. gr. Vêtement sans manches que revêt l'archimandrite pour officier.

PHELOPHANIE, s. f. de *Phélo*, n. pr.; et du gr. *φανη*, fête. Fête que les Chinois célèbrent en l'honneur de Phelo, qui le premier trouva l'usage du sel.

PHELSUMA s. m. (de *van Phelsum*, n. pr.). Erpet. Genre de sauriens de la famille des geckoïdes.

PHÉMÉRANTHE, s. m. (et. fr., *éphémère*; gr. *ανθος*, fleur). Bot. Syn. de TALIN.

PHÉMIUS, Myth. Chantre d'Ithaque, l'un des prétendants à la main de Pénélope, fut sauvé par l'intervention de Télémaque. || C'est aussi le nom d'un musicien qui, selon une vie d'Homère attribuée à Hérodote, épousa Critheis, qui avait eu déjà Homère d'un commerce illégitime; il adopta le jeune enfant et lui servit de maître.

PHÉNACITE, s. f. (du gr. *φενακη*, tromperie). Minér. Silicate de glycinium des environs de Perm qu'on avait pris d'abord pour du quartz. On dit aussi *phénakite*.

PHÉNAKISTICOPE ou **PHENAKISTISCOPE**, s. m. (et. gr., *φενακιστικος*, qui trompe l'œil; *σκοπεω*, je vois). Phys. Appareil d'optique composé d'un disque de carton autour duquel des figures sont peintes, dans les différentes attitudes qui composent une action. En faisant tourner le disque sur son axe et en le regardant dans une glace à travers les trous percés au bord même du disque, on voit chacune des figures qui semble se mouvoir et accomplir l'action tout entière.

— Adjectiv. Revolver phénakistiscope.

PHÉNAKITE, s. f. Minér. V. PHENACITE.

PHÉNAMÉINE, s. f. Chim. Nom proposé pour le violet d'aniline ou chlorure de chaux.

PHÉNANTHRAQUINONE, s. f. Chim. Matière dérivant du phenanthrène, de la même manière que le quinone de la benzine.

PHÉNANTHRÉNE, s. m. (de *phénol*, et *anthrène*). Chim. Hydrocarbure qui est isomère avec l'anthracène.

PHÉNANTHRÉNE-QUINHYDRONE, s. f. Chim. Composé analogue à la quinhydrone.

PHÉNANTHRHYDROQUINONE, s. f. Chim. Composé de l'ordre des hydroquinones.

PHÉNATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide phénique avec une base.

PHÉNAX, s. m. (du grec *φενακη*, tromperie). Erpet. Genre de sauriens de la famille des lacertiens.

PHÉNE, s. f. Ornith. Espèce de vautour répandu en Europe, en Asie et en Afrique. Ces oiseaux établissent leur demeure sur les plus hautes montagnes et les rochers les plus escarpés. On dit aussi *gypaète*.

— Chim. Syn. de BENZINE.

PHÉNÉATE, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Phénée.

— adj. Qui appartient à Phénée ou à ses habitants.

PHÉNÉE, Géogr. anc. Ville de l'Arcadie (Grèce), au N.-E., au pied du mont Cyllène.

— PHÉNÉE. Lac de l'Arcadie, près des sources du Ladon.

PHÉNÉNYLTRIAMINE, s. f. Chim. Base organique appelée aussi *triamidobenzine*.

PHÉNÉTHOL, s. m. Chim. Nom donné quelquefois au phénate d'éthyle.

PHENGINE, s. f. Minér. Espèce de topaze.

PHENGITE, s. m. Minér. Sorte d'albâtre gypseux que les anciens taillaient quelquefois en lames très minces pour en faire des vitres.

PHENGODE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour quatre espèces d'Amérique.

PHÉNIGANTHÈME, s. m. (et. gr., *φοινικος*, rouge; *ανθεμον*, fleur). Bot. Syn. de LORANTHE.

PHÉNICE, Myth. Mère de Protée, qu'elle eut de Neptune.

— Astron. Un des noms de la Petite Ourse.

PHÉNICIE, (c'est-à-dire *pays des dattes*, ou *pays des hommes rouges*.) Géogr. anc. Contrée de l'Asie ancienne, sur la côte O. de Syrie depuis le fleuve Eleuthéros au N. jusqu'à la chaîne du Carmel au S. Resserrée entre la mer et le Liban, elle avait en longueur 280 kil. du N. au S., et en largeur, 40 kil. de l'E. à l'O. Les villes, toutes situées sur le littoral, étaient, du N. au S., Antaradus, Aradus, Tripolis, Botrus, Byblos, Beryte, Sidon, Sarepta, Tyr, Aco ou Ptolémaïs, etc. Elles paraissent avoir formé un certain nombre de républiques distinctes, malgré la présence de rois dont le pouvoir était tempéré par celui des magistrats, ou interrompu par l'élection de juges ou *suffètes*. Elles conclurent une sorte de confédération dominée par Sidon, et plus tard par Tyr. La religion était une espèce de naturalisme. On offrait les victimes humaines aux divinités appelées Baal ou Moloch, Mylitta ou Astarte, etc. L'Hercule tyrien ou Melkart était comme la personnification du peuple phénicien voyageur et commerçant. Les habitants semblent avoir porté le nom de *Chananéens*; ils surent garder leur indépendance en face des Hébreux; Tyr seule joua un rôle important. Attaqués par Salmanassar, puis par Nabuchodonosor II, qui s'empara de Tyr, 572 av. J.-C., les Phéniciens subirent successivement la domination des Assyriens, des Perses et d'Alexandre le Grand. Les Lagides et les Séleucides se disputèrent ensuite la possession de la Phénicie, qui resta aux derniers, mais pour passer, en 63 av. J.-C., aux Romains. Sous Auguste, on en fit une province impériale, et on y ajouta la Cœle-Syrie. Au IVe siècle, les deux territoires furent de nouveau séparés, et formèrent les provinces de *Phénicie maritime* (ancienne Phénicie), ch.-l. *Tyr*, et plus tard *Béryte*; et de *Phénicie du Liban* ou *salutaire* (Cœlé-Syrie), ch.-lieu *Damas*. Les Phéniciens furent les grands commerçants de l'antiquité et fondèrent de nombreuses colonies ou comptoirs, sur les côtes de l'Asie Mineure, en Grèce, à Malte, en Sicile, en Gaule, et surtout au S. de l'Espagne et au N. de l'Afrique; ils allèrent jusqu'aux îles Fortunées, aux îles Cassitérides et recueillaient l'ambre jaune de la Baltique. Ils exploitèrent la mer Rouge comme alliés de Salomon, qui leur prêta les ports d'Elath et d'Asiongaber, et de Néchao, qui leur fit exécuter la circumnavigation de l'Afrique. Dans le golfe Persique, ils occupèrent les îles de Tylos ou Tyros, et d'Arad. Le commerce de terre se faisait par trois routes : vers l'Arabie; par Damas et Palmyre; au N., ils se rendaient en Arménie. Les Phéniciens excellèrent aussi dans l'industrie, on vantait la pourpre de Tyr et le verre de Sarepta et de Tyr. Ils travaillaient les tissus et les métaux. Les premiers, ils tinrent des registres de commerce, appliquèrent l'astronomie à la navigation, se servirent des poids et des mesures.

* **PHÉNICIEN, ENNE**, s. Géogr. Habitant, habitante de la Phénicie.

— Philol. *Les Phéniciennes*. Tragédie d'Euripide, ainsi nommée d'un chœur de femmes phéniciennes. C'est aussi le titre d'une tragédie de Sénèque.

— PHÉNICIEN, s. m. Linguist. Langage de la famille sémitique. Le phénicien avait un fonds commun avec l'hébreu. Le *phénicien* se divise en deux dialectes : le dialecte oriental et le dialecte africain ou punique. (E. Benan.)

— adj. Qui appartient à la Phénicie ou à ses habitants. Costume phénicien. Mœurs phéniciennes. Colonie phénicienne. Carthage était une colonie phénicienne.

— *Alphabet phénicien*. Alphabet créé par les Phéniciens à l'imitation de l'alphabet égyptien et composé de vingt-deux lettres. || Alphabet grec primitif, qui se composait, d'après les anciens Grecs, de onze consonnes et de cinq voyelles; il n'avait ni les lettres doubles, ni les voyelles longues η, ω. On l'appelle aussi *alphabet cadméen*, parce qu'il fut apporté par Cadmus de Phénicie en Grèce. La science moderne a prouvé que l'alphabet cadméen se composait de vingt-deux lettres, comme l'alphabet des Phéniciens.

PHÉNICINE, s. f. Chim. Acide sulfopurpurique; matière colorante rouge dérivée du phénol.

PHÉNICISME, s. m. (du gr. *φοινικος*, rouge). Pathol. Nom scientifique de la rougeole.

PHÉNICITE, s. m. Bot. Genre de palmiers fossiles, établi pour une seule espèce.

— Zooph. Pointe d'oursin fossile.

PHÉNICOCÈRE, s. m. Entom. Synon. de PSYGMATOCÈRE.

PHÉNICOPHAUS, s. m. (pr. *fé-ni-ko-fôss*; ét. gr., *φοινικος*, rouge; *φως*, éclat). Ornith. Nom scientifique du genre malcoha.

* **PHÉNICOPTÈRE**, adj. 2 g. (et. gr., *φοινικος*, rouge; *πτερον*, aile). Zool. Qui a les ailes rouges. || Qui a l'extrémité ou l'abdomen rougeâtre.

— PHÉNICOPTÈRE, s. m. Ornith. Nom scientifique du genre flamant. Des *phénicoptères* parmi les bancs de sable formaient de longues lignes roses. (G. Flaubert.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PHÉNICOPTERIDÉ, ÉE, adj. (et. fr., *phénicoptère*; gr. *ειδος*, aspect). Ornithol. Qui ressemble au flamant ou phénicoptère. On dit aussi *phénicoptérine*. || PHÉNICOPTERIDÉES, s. f. pl. Famille de l'ordre des palmipèdes, ayant pour type le genre flamant.

PHÉNICOPYRE, adj. 2 g. (et. gr., *φοινικος*, rouge; lat. *pyrus*, poirier). Bot. Qui porte des fruits rouges et piriformes.

PHÉNICORNIS, s. m. (pr. *fé-ni-kor-niss*; ét. gr., *φοινικος*, rouge; *ορνις*, oiseau). Ornith. Syn. d'ACIS.

PHÉNICURE, adj. 2 g. (ét. gr., *φοινικος*, rouge; *ουρα*, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

— PHÉNICURE, s. m. V. PHOENICURE.

— Helminth. Genre dont l'espèce type vit sur les téthyes. On l'appelle aussi *hydatule* et *vertumne*.

PHÉNIGME, s. m. (ét. gr., *φοινικος*, rouge). Pathol. Rubéfaction de la peau par les sinapismes ou l'urtication.

PHÉNINDE, s. f. Antiq. Espèce de jeu analogue à notre jeu de paume.

PHÉNION, s. m. Bot. Espèce d'anémone.

* **PHÉNIQUE**, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du goudron de houille. On l'appelle aussi *phénol* ou *alcool phénique*.

PHÉNIQUÉ, ÉE, adj. Mat. méd. Qui contient de l'acide phénique. || *Alcool phéniqué*. Alcool dans lequel on dissout de 2 à 20 parties pour cent d'acide phénique et que l'on emploie comme désinfectant. || *Huile phéniquée*. Huile dans laquelle on dissout de 2 à 20 pour cent d'acide phénique et qu'on emploie à la place du cérat dans le pansement des plaies.

PHÉNISOME, s. m. (pr. *fé-ni-zome*; ét. gr., *φοινικος*, rouge; *σωμα*, corps). Ornith. Syn. de PYRANGA ou TANGARA.

PHÉNISSEAU, s. m. (diminut. de *phénix*). Ornith. Petit du phénix.

— Fig. Chose si rare qu'elle est presque impossible à trouver.

PHÉNITON, s. m. (étym. gr., *φαινω*, je montre; *ιον*, joie). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des curculionides orthocères, tribu des anthribides, établi pour dix-sept espèces, de l'Amérique équinoxiale.

* **PHÉNIX**, s. m. (du gr. *φοινιξ*, rouge). Oiseau fabuleux, dont les Égyptiens avaient fait une divinité, et qu'ils représentaient grand et fier comme l'aigle, une huppe de pourpre sur la tête, les plumes couleur de pourpre et d'or, et les yeux étincelants comme des étoiles. Il habitait l'Arabie, où il vivait de cinq à six cents ans; aux approches de sa fin, il se formait lui-même un bûcher de bois et de gommes aromatiques sur lequel il se consumait. De la moelle de ses os naissait un ver, d'où bientôt se formait un autre phénix, dont le premier soin était de rendre la sépulture à son père et de transporter son corps à Héliopolis, ville du soleil. Tout porte à croire que le phénix n'était dans le principe qu'un symbole de l'immortalité de l'âme et de la résurrection, inventé par les prêtres égyptiens.

— Fig. Personne unique ou rare dans son espèce, supérieure à toutes les autres. Le phénix des beaux esprits, des littérateurs, des orateurs, des poètes. Sofal est le *phénix* des esprits relevés. (Boil.)

Sans mentir si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le *phénix* des hôtes de ces bois.
(LA FONTAINE.)

— S'emploie également au figuré en parlant des choses. Voilà enfin quel est ce *phénix* des dictionnaires qui veut être seul en son espèce. (Furetière.)

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème;
Mais en vain mille auteurs y pensent arriver,
Et cet heureux *phénix* est encore à trouver. (BOILEAU.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible dans nos climats.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente un oiseau de profil, les ailes déployées, sur un bûcher qu'on nomme *immortalité*.

— Bot. Nom scientifique du genre dattier. || Syn. de CHAMERDPS.

— Entom. Papillon du genre sphinx.

— Ornith. Syn. de PARADISIER.

PHÉNIX, Myth. Fils d'Agénor et de Téléphassa, fut envoyé par son père à la recherche d'Europe; n'ayant pu la découvrir, il s'établit dans la contrée qui prit de lui le nom de *Phénicie*.

— PHÉNIX. Fils d'Amyntor, roi des Dolopes, devint le rival de son père, qui s'était épris d'une jeune fille nommée Clytie. Amyntor lui fit crever les yeux; mais le centaure Chiron lui rendit la vue et le nomma gouverneur d'Achille.

PHÉNIXOPE, s. f. (ét. gr., *φαινω*, apparent; *ιξ*, *ιγος*, glu; *ποις*, pied); par allusion aux tiges et rameaux de ces plantes, qui sont, dit-on, enduits d'une gomme visqueuse et collante). Bot. Genre de composées, tribu des chicoracées, établi pour des plantes des régions tempérées de l'hémisphère boréal.

PHÉNOCARPE, adj. 2 g. (étym. gr., *φαινω*, apparent; *καρπος*, fruit). Bot. Dont les fruits sont très apparents et sans adhérence avec les parties voisines.

PHÉNOCOME, s. m. (ét. gr., *φαινος*, apparent; *κομη*, chevelure). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbustes du Cap.

PHÉNOGAME, adj. 2 g. (étym. gr., *φανος*, apparent; *γαμος*, noce). Hist. nat. Syn. de PHANÉROGAME.

PHÉNOGAMIE, s. f. Syn. de PHANÉROGAMIE.

PHÉNOGYNE, s. f. (ét. gr., *φανος*, apparent; *γυνη*, femelle). Bot. Syn. d'ERIOCÉPHALE.

PHÉNOÏQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide collique, et qui, probablement, n'est que de l'acide benzoïque impur.

* **PHÉNOL**, s. m. (du gr. *φαινω*, je brille). Chim. Corps solide, entrant en fusion à une faible température, que l'on extrait des huiles obtenues de la distillation du goudron de houille. On l'emploie comme antiseptique en médecine; l'industrie et surtout la teinture en font un grand usage. Il rend aussi de grands services comme désinfectant.

— PHÉNOLS, s. m. pl. Nom générique des composés isomères avec les alcools de la série aromatique et dont l'acide phénique est le type. La plupart des phénols dérivent de la benzine et de ses homologues, quelques-uns dérivent de la naphtaline.

PHÉNOLAMINE, s. f. Chim. Syn. d'ANILINE.

PHÉNOL-CYANINE, s. f. Chim. Matière résineuse bleue produite par l'action du phénol sur l'ammoniaque alcoolique.

PHÉNOLIE, s. f. (ét. gr., *φαινος*, apparent; *λειος*, lisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, formé aux dépens des nitidules. L'espèce type habite la Caroline.

PHÉNOLIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui a rapport au phénol. L'hespérétine présente des propriétés *phénoliques*. (Wurtz.)

* **PHÉNOMÉNAL, ALE**, adj. Qui tient du phénomène.

— Qui se trouve dans certains phénomènes. Triplicité phénoménale.

— Fam. et quelquefois par plaisanterie, Surprenant, étonnant. C'est phénoménal.

PHÉNOMÉNALEMENT, adv. D'une manière phénoménale.

PHÉNOMÉNALISME, s. m. (rad. *phénoménal*). Philos. Doctrine philosophique dans laquelle on ne s'attache qu'à ce qui peut tomber sous les sens.

PHÉNOMÉNALISTE, s. m. Philos. Partisan du phénoménalisme.

PHÉNOMÉNALITÉ, s. f. (radic. *phénoménal*). Ce qui donne à une chose la qualité de phénomène, de fait extérieur.

* **PHÉNOMÈNE**, s. m. (du gr. *φαινομαι*, je parais). Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral. Les phénomènes de l'attraction, de la pesanteur, de l'électricité. Expliquer un phénomène. Rechercher les causes d'un phénomène. Ne pouvoir rendre raison d'un phénomène. Les effets de la puissance de la nature sont les *phénomènes* du monde. (Boss.) On peut abandonner l'explication de ces *phénomènes* à ceux qui aiment à faire des hypothèses sur les choses où l'expérience n'est d'aucun secours. (Condill.) O incrédules, soyez conséquents! vous comprenez un *phénomène* du monde, et vous voulez que celui qui en est la cause ne l'ait pas compris! (A. Martin.) Le *phénomène* le plus singulier que présentent les oiseaux est leur migration. (Id.) Presque partout, se présente ce *phénomène* inquiétant d'un grave désaccord entre les institutions et les mœurs. (J. Favre.) J'affirme que je ne faisais que décrire un *phénomène* politique et social qui s'accomplit en France dans les couches profondes de la société. (Gambetta.) Les *phénomènes* de mon âme sont-ils soustraits plus que ceux de mon corps à la nécessité d'avoir une cause déterminante? (J. Simon.)

Déjà, d'un nouveau *phénomène*,
L'heureuse influence y ramène
Les jours d'Astrée et de Thémis. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Dans un sens particulier, Tout ce qui paraît de nouveau, d'insolite, d'extraordinaire dans l'air, dans le ciel. Phénomène singulier, étrange. Les comètes, les météores sont des phénomènes. Ces *phénomènes* passagers qui doivent leur naissance à un concours fortuit de la matière, et qui, formés d'eux-mêmes et sans le secours d'aucun être intelligent, nous dispensent de chercher les raisons et les motifs de leur formation et de leur usage. (Mass.) Il y a sur la mer un *phénomène* farouche qu'on pourrait appeler l'arrivée des vents du large. (V. Hugo.)

— Fig. Tout ce qui est rare et nouveau. C'est un phénomène de vous voir. Cet événement est un phénomène auquel il n'était pas permis de s'attendre. L'abjuration de cet hérésiarque est un phénomène qui produira de grands effets. L'établissement de l'Académie et le *phénomène* du Cid. (Volt.)

— Par métonymie, Personne supérieure à toutes les autres par ses actions, par ses talents, par ses vertus, etc. Cet enfant est un petit phénomène. Napoléon a été le plus grand phénomène de son siècle.

— Curiosité, personne ou animal extraordinaire que l'on montre dans les foires. Exhiber un phénomène qui attire le public.

— Médec. Tout changement appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou dans une fonction. Les phénomènes de la circulation. Les phénomènes de la respiration. Le *phénomène* est à la physiologie ce que le symp-

tôme est à la pathologie; mais souvent ces deux mots sont employés comme synonymes dans la description des maladies. (Xyst.)

PHÉNOMÉNIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport aux phénomènes.

PHÉNOMÉNISATION, s.f. (pr. *fé-no-mé-ni-za-cion*). Façon dont se produit la manifestation d'un phénomène; action de produire cette manifestation. || *Phénoménisation pathologique*. Manifestation sous des formes morbides d'un phénomène normal.

PHÉNOMÉNOGRAPHIE, s.f. (étym. fr., *phénomène*; gr. γράφω, j'écris). Didact. Traité, description des phénomènes, de ce qui peut frapper nos sens. Peu usité.

PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la phénoménographie.

PHÉNOMÉNOLOGIE, s. f. (ét. fr., *phénomène*; gr. λόγος, discours). Didact. Traité, ouvrage sur les phénomènes, sur ce qui frappe nos sens.

— Philos. Connaissance des idées qui naissent de la perception des sens, dans le système de Hegel.

PHÉNOMÉNOLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui concerne la phénoménologie.

PHÉNOMÈRE, s. m. (ét. gr., φανός, apparent; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour deux espèces de Port-Natal et de Mozambique. || Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, dont on trouve l'espèce unique aux environs de Calcutta.

PHÉNOMÉTOL, s. m. Chim. Matière obtenue par l'action de divers réactifs sur l'acide anisique. On dit aussi *anisol*.

PHÉNOPODE, adj. 2 g. (ét. gr., φανός, apparent; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a des pieds visibles.

— PHENOPODE, s. f. Bot. Syn. de PODOTHÈQUE.

PHÉNOPS, s. m. (ét. gr., φανός, apparent; ὤψ, œil). Entom. Syn. d'APATURE, de BUPRESTE, d'OXYPTÈRE ou MÉLANOPHILE et de TRACHYPTÈRE.

PHÉNOQUINONE, s. f. (de *phénol*, et de *quinone*). Chim. Matière produite par l'oxydation du phénol ou par l'action de la quinone sur le phénol.

PHÉNOSE, s. f. Chim. Matière solide obtenue en dissolvant dans l'alcool la trichlorhydrine phénosique.

PHÉNOSIQUE, adj. Chim. Se dit d'un composé, la trichlorhydrine phénosique, produit par la réaction de l'acide hyperchloreux sur la benzine et qui donne naissance à la phénose.

PHÉNOSTÉMONE, adj. 2 g. (ét. gr., φανός, apparent; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines distinctes ou plus longues que le calice.

PHÉNYLACÉTAMIDE, s. f. Chim. Acide acétique dans lequel un atome d'hydrogène a été remplacé par du phényle.

PHÉNYLACÉTATE, s.m. Chim. Corps dérivé par substitution de l'acide phénylacetique.

PHÉNYLACÉTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qui est isomérique avec l'acide toluique de Wood.

PHÉNYLACÉTONE, s. m. Chim. Nom par lequel on désigne les acétones de l'acide phénylacetique.

PHÉNYLACÉTYLÈNE, s. m. Chim. Hydrocarbure produit par la décomposition de l'acide phénylpropiolique de baryum pulvérisé.

PHÉNYLAMIDE, s.f. Chim. Nom des amides dérivant de l'aniline. On dit aussi *anilide*.

PHÉNYLACRYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide plus communement appelé *cinnamique*.

PHÉNYLAMINE, s.f. Chim. Syn. d'ANILINE.

PHÉNYLAMIQUE, adj. Chim. Se dit des amides acides dérivant de l'aniline.

PHÉNYLAMMONIUM, s. m. pr. *fé-nil-am-ma-ni-omm*. Chim. Nom qui sert à désigner les corps dérivant de l'ammonium par le remplacement de l'hydrogène par des radicaux de phénols et d'alcools, parmi lesquels le phényle entre en fonctions.

PHÉNYLAMYLE, s. m. Chim. Hydrocarbure formé par la combinaison de l'amyle avec le phényle.

PHÉNYLANGÉLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action du chlorure de butyryle sur l'essence d'amandes amères.

PHÉNYLANILINE, s. f. Chim. Composé d'aniline et de phényle.

PHÉNYLBENZAMIDE, s. f. Chim. Nom par lequel on désigne les amides renfermant les radicaux benzoïle et phényle ou leurs radicaux dérivés.

PHÉNYLBENZOÏLE, s. m. Chim. Corps qui est avec l'acide benzoïque dans le même rapport que l'acetone avec l'acide acétique.

PHÉNYLBENZOÏQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide benzoïque dans lequel un atome d'oxygène du radical serait remplacé par du phényle.

PHÉNYLBENZYLAMINE, s.f. Chim. Base obtenue en remplaçant deux atomes d'hydrogène de l'ammoniaque par un radical benzyle et un radical phényle.

PHÉNYLBENZYLE, s. m. Chim. Syn. de PHENYLPROPYLÈNE.

PHÉNYLBIURET, s. m. Chim. Nom par lequel on désigne des composés représentant du buret dont l'hydrogène a été partiellement remplacé par du phényle.

PHÉNYLBUTYLÈNE, s. m. Chim. Composé obtenu par l'action du sodium sur un mélange de chlorure de benzyle et d'iodure d'allyle.

PHÉNYLCARBAMIDE, s. f. Chim. Nom générique des combinaisons dérivant de la carbamide dans laquelle on substitue à l'hydrogène une ou plusieurs molécules de phényle. On dit plus communément *phénylurée*.

PHÉNYLCARBAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qui dérive du carbonate acide d'aniline par élimination d'une molécule d'eau.

PHÉNYLCARBIMIDE, s. f. Chim. Syn. de CYANATE DE PHÉNYLE.

PHÉNYLCYANAMIDE, s. f. Chim. Substance rougeâtre produite par l'action du chlorure de cyanogène gazeux sur l'éther anhydre contenant de l'aniline en solution.

PHÉNYLDIAMINE, s. f. Chim. Nom par lequel on désigne les ammoniaques dérivant de deux molécules de phénylamine, par la substitution d'un radical diatomique à deux atomes d'hydrogène.

PHÉNYLE, s. m. Chim. Radical qui existe dans les combinaisons dérivées du phénol, en général.

PHÉNYLE-MERCURE, s. m. Chim. Syn. de MERCURE-PHÉNYLE.

PHÉNYLÈNE, s. m. Chim. Corps produit par l'action du sodium sur la bromobenzine.

PHÉNYLÈNE-DIAMINE, s. f. Chim. Matière produite par la réduction de la nitraniline.

PHÉNYLÈNE-SULFITE, s. m. Chim. Sel de l'acide phénylsulfureux. On dit aussi *disulfobenzolate*.

PHÉNYLÈNE-SULFUREUX, adj. Chim. Se dit d'un éther sulfurique dérivé de la base phénylène. On dit aussi *disulfobenzolique*.

PHÉNYLÉTHYLÈNE, s. m. Chim. Hydrocarbure connu sous les noms de *cinnamène* et de *stilbène*.

PHÉNYLGLYCOLIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide formobenzoïque.

PHÉNYLGLYCOCOLLE, s. m. Chim. Matière obtenue en faisant réagir l'acide nitrobromacétique sur une solution d'aniline dans l'éther anhydre.

PHÉNYL-GUANIDINE, s. f. Chim. Corps dans lequel l'hydrogène de la guanidine est plus ou moins remplacé par le phényle.

PHÉNYLIMESATINE, s.m. Chim. Produit de l'action de l'aniline ou de ses dérivés de substitution sur l'isatine ou ses dérivés chlorés.

PHÉNYLIQUE, adj. Chim. Se dit des éthers dans lesquels entre le phényle.

PHÉNYLLACTIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide lactique où le phényle remplace un atome d'hydrogène.

PHÉNYLMÉTHANE, s. m. Chim. Hydrocarbure produit par la substitution d'un ou plusieurs groupes de carbone et d'hydrogène à un ou plusieurs atomes de l'hydrure de méthyle.

PHÉNYLMETHYLE, s. m. Chim. Nom scientifique du toluène.

PHÉNYLOXYPROPIONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide qui contient un atome d'oxygène de plus que l'acide phénylpropionique. On dit aussi *phénylactique*.

PHÉNYLPROPIONIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide propionique dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par du phényle.

PHÉNYLPROPYL-CARBINOL, s. m. Chim. Alcool secondaire produit par l'hydrogénation de l'acetone propylphenylique.

PHÉNYLPROPYLÈNE, s. m. Chim. Nom donné à deux carbures d'hydrogène isomères.

PHÉNYLPROPYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un alcool primaire qui correspond à l'acide hydrocinnamique et est produit par l'action de l'hydrogène naissant sur l'alcool cinnamique.

PHÉNYLSULFOPROPIONIQUE, adj. Chim. Se dit de l'acide phénylpropionique dans lequel l'atome d'hydrogène de la chaîne latérale est remplacé par le résidu halogénique monobasique de l'acide sulfureux.

PHÉNYLSULFUREUX, adj. m. Se dit de plusieurs acides produits par l'action de l'acide sulfurique sur la benzine et le phénol.

PHÉNYLTÉTRAMINE, s. f. Chim. Nom de bases organiques dans lesquelles on substitue plusieurs groupes phenyles à 4 atomes d'hydrogène dans 4 molécules d'ammoniaque.

PHÉNYLTÉTROL, s. m. Chim. Hydrocarbure à chaîne fermée.

PHÉNYLTHIOSINAMINE, s. f. Chim. Base produite par la substitution d'un groupe phényle à un atome d'hydrogène dans la thiosinamine. On dit quelquefois *thiosinamiline*.

PHÉNYLTRIAMINE, s. f. Chim. Nom d'ammoniaques composées par la substitution du phenyle à l'hydrogène.

PHÉNYLURÉE, s. f. Chim. Corps produit par la combinaison : 1° de l'aniline anhydre et bien refroidie et de l'acide cyanique; 2° du chlorure de cyanogène et de l'acide cyanhydrique aqueux; 3° du cyanate de phényle et de l'ammoniaque; 4° de sulfate ou de cyanhydrate d'aniline et de cyanate de potasse.

PHÉNYLURÉTHANE, s. f. Chim. Ether éthylique de l'acide phenylcarbamique.

PHÉOCARPE, s. m. (ét. gr., φαιός, brun; καρπός, fruit). Bot. Syn. de MAGONIE.

PHÉOCÉPHALE, adj. 2 g. (étym. gr., φαιός, brun; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête brune.

— Bot. Se dit d'un carex dont le chaperon est brun.

PHÉOCHROUS, s. m. (pron. *fé-o-krouss*). Entom. V. PHLEOCHROUS.

PHÉOLÉPIDE, adj. 2 g. (étym. gr. φαιός, brun; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui a des écailles brunes. Se dit des animaux et des végétaux.

PHÉON, s. m. Blas. Fer de flèche ou le pique barbelée.

PHÉOPE, s.m. (étym. gr., φαιός, brun; ὤψ, pied). Ornith. Genre d'oiseaux qui a pour type le corbeau d'Europe.

PHÉOPHTALME, adj. 2 g. (étym. gr., φαιός, brun; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux bruns.

— Bot. Qui a des taches oculées brunes.

PHÉOPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., φαιός, brun; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires brunes.

PHÉOTHRIPS, s.m. Entom. Syn. de PALÆOTHRIPS.

PHÉORÉTINE, s.f. (étym. gr., φαιός, brun; ῥητίνη, résine). Chim. Substance résineuse que l'on trouve dans la racine de rhubarbe.

PHÉOSINE, s. f. Chim. Matière brune que l'on extrait du péricarpe des fruits du laurier.

PHÉRÉCRATE, Poète athénien de l'ancienne comédie, vivait en 438 av. J. C., composa seize ou dix-huit comédies.

PHÉRÉCRATIEN, adj. et s.m. Litter. Se dit d'un vers grec et latin dont on attribue l'invention à Phérécrate. Ce vers se composait d'un spondée et des deux derniers pieds de l'hexamètre.

PHÉRÉCYDE, Philosophe grec de l'école ionienne, né à Syros (Cyclades), mort vers 543 av. J.-C., disciple de Pittacus, se livra aux études astronomiques, et soutint, dit-on, le dogme de l'immortalité de l'âme. Il avait écrit un traité *de la Nature, ou de l'Origine des choses*.

— PHERECYDE *d'Athènes*. Logographe grec, né à Leros, vivait en 480 ou en 456 av. J.-C. Il avait composé, en 10 livres, une histoire mythique, dont il reste quelques fragments.

PHÉRÉEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Phères, en Thessalie.

— adj. Qui appartient à la ville de Phères ou à ses habitants.

PHÈRES, Géogr. Ville de Thessalie (Phthiotide), au S.-E. près du lac Bœbeis. Auj. *Velestino*.

PHÉRÉSÉENS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la terre de Chanaan, à l'O. du Jourdain, sur le Taphua.

PHÉROMYOPS, s. m. Entom. Synon. de STIGMATOTRACHÉLE.

PHÉRON, Roi d'Egypte, fils et successeur de Sésostris. D'après les traditions erronées des historiens grecs.

PHÉROPSOPHE, s. m. (étym. gr., φέρω, je porte; ὄψος, bruit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des brachinides, formé aux dépens des brachins pour une quarantaine d'espèces répandues sur tout le globe.

PHÉRUSE, s. f. Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des amphitrites et ayant pour type l'amphitrite commune.

— Crust. Syn. d'AMPHITHOÉ.

— Polyp. Genre de polypiers bryozoaires, voisin des lustres, dont l'espèce type vit sur les fucus ou varechs, dans les mers d'Amérique et de Chine.

PHÉTORNINÉ, ÉE, adj. Ornith. Syn. de PHAETORNINE.

PHÉTORNIS, s. m. Ornith. Syn. de PHAETORNIS.

PHÉTUSE, s. f. Ornith. Syn. de STERNE.

— Bot. Syn. de VERBESINE.

PHI, s. m. Gramm. Vingt et unième lettre de l'alphabet grec, Φ, φ. En numération, avec l'accent supérieur à droite, il vaut 500; avec l'inférieur à gauche, il vaut 500,000.

PHIALA, Géogr. sacr. Lac situé au pied du mont Hermon, qui était considéré comme la source du Jourdain.

PHIALE, s.f. (du gr. φιάλη, fiole). Antiq. gr. Vase à deux anses, dont on se servait particulièrement dans les fêtes de Bacchus.

PHIALIDE, s. f. (ét. gr., φιάλη, fiole; εἶδος, aspect). Bot. Syn. de BAEOMYCE.

PHIALINE, s. f. (ét. gr., φιάλη, fiole). Infus. Genre d'infusoires, famille des mystacinées, dont le classement est encore douteux.

PHIALOSPHÈRE, s. f. (de *phiale*, et de *sphère*). Bot. Syn. de SPHÉRIE.

PHIBALOCÈRE, s. m. (étym. gr., φιβάλεια, ειος, d'algue; κέρας, corne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des pyralides, établi aux dépens des pyrales, dont l'espèce type est assez commune aux environs de Paris.

PHIBALURE, s. m. Ornith. Syn. de TANMANAK.

PHIBIONITE, s. m. Hist. nat. Nom qu'on a donné à quelques-uns des molosses.

PHIDIAS, Statuaire grec, né à Athènes, vers 496 avant J.-C., fut chargé par Cimon de représenter Minerve sur le plateau de l'Acropole, et à Périclès de diriger les grands travaux entrepris par Périclès de 445 à 430. Il exécuta une statue de Minerve, en or et ivoire, haute de 26 coudées (12 mètres environ); mais il se rendit en Elide, où il fit la statue plus belle et plus colossale de Jupiter Olympien. Phidias fut accusé par les ennemis de Périclès d'avoir détourné une partie de l'or destiné à la statue de Minerve, il fut encore poursuivi comme coupable d'impiété. Il mourut dans sa prison, peut-être empoisonné, 431.

PHIDITIES, s. f. pl. du gr. φειδιτία, repas d'épargne. Antiq. gr. Repas publics d'une frugalité extrême, établis par Lycurgue, à Lacédémone. Tous les Spartiates étaient tenus d'y assister.

PHIDOLE, s. f. (du grec φειδωλός, avare). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des logicornes, tribu des lamiaires, établi pour deux espèces de Cuba.

PHIDON, Roi d'Argos, peut-être contemporain de Lycurgue, donna les lois à sa patrie.

PHIGALIE, s. f. (de *Phigalie*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, formé aux dépens des nyssies, et dont l'espèce unique se trouve en France au commencement du printemps.

PHIGALIE, Géogr. anc. Ville de l'Arcadie, au S.-O., près de la frontière de l'Elide et de la Messénie et des sources de l'Alphée.

PHIGYS, s. m. pl. pr. *fi-jiss*). Ornith. Tribu de la famille des perroquets.

*** PHIL** ou **PHILO**, Préfixe formé du grec φίλος, signifiant ami, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

PHILACTIS, s. m. pr. *fi-lak-tiss*; ét. gr., φύλαξ, ami, ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes du Mexique.

PHILADELPHE, adj. 2 g. (étym. gr., φίλος, ami; ἀδελφός, frère). Qui aime son frère ou sa sœur.

— Hist. anc. Ce fut par antiphrase le surnom de Ptolémée II, roi d'Egypte, qui avait mis à mort deux de ses frères.

— PHILADELPHE, s. m. Hist. Nom des membres d'une société secrète formée au commencement du XIX^e^ siècle, par des jeunes gens qui n'avaient d'abord d'autre but que de prolonger les relations commencées au collège. Cette société prit, en 1802, une direction politique, et reçut dans son sein beaucoup de militaires; le général Malet, fusillé à Paris en 1812, en faisait partie. Les philadelphes n'ont jamais eu l'importance qu'il a plu à quelques personnes de leur prêter.

— Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre au XVII^e^ siècle. On dit aussi *philadelphien*.

— Bot. Genre de la famille des philadelphées, établi pour des arbrisseaux de l'Europe australe et des régions tempérées de l'Amérique boréale. On en connaît onze espèces, parmi lesquelles on remarque le philadelphe odorant, le philadelphe inodore et le philadelphe à feuilles larges, qui sont cultivés dans les jardins. — Syn. de SYRINGA.

— PHILADELPHES, s. m. pl. Polyp. Ordre d'ichnozoaires, comprenant les polypes réunis en une masse commune, où la vie de chacun concourt au mode de vitalité de tout.

PHILADELPHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au philadelphe ou syringa. || PHILADELPHÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre philadelphe.

PHILADELPHIE, Géogr. anc. Nom de plusieurs villes de l'antiquité. Les plus connues étaient l'ancienne *Rabbath-Ammon*, en Palestine, au N.-E. de la mer Morte, et une autre *Philadelphie*, située en Lydie, à 60 kilom. est de Sardes.

— PHILADELPHIE. Géogr. mod. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), au confluent de la Delaware et du Schuylkill, à 200 kil. N. E. de Washington; 550,000 hab. Université et nombreux établissements d'instruction. Hôtel des monnaies; arsenal et chantiers de construction. Elle est le centre de l'industrie manufacturière des Etats-Unis; librairie et imprimerie, cotonnades, draps, lainages, chaussures, machines de tout genre, papier, cuir, produits chimiques, bière, etc. Fondée en 1682, par Guillaume Penn, elle a été bâtie avec une extrême régularité.

PHILADELPHIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Philadelphie.

— PHILADELPHIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre au XVII^e^ siècle.

— adj. Qui appartient, qui a rapport à Philadelphie ou à ses habitants.

PHILADELPHIQUE, adj. 2 g. Hist. relig. Qui a rapport aux philadelphiens. Secte philadelphique. Croyances philadelphiques.

PHILAGONIE, s. f. Botan. Genre rapporté

avec doute à la famille des diosmées, et établi pour des arbres de Java.

PHILAMINTE. Personnage créé par Molière dans ses *Femmes savantes*. Aujourd'hui on désigne sous ce nom une femme pédante qui professe une recherche ridicule et affectée pour les productions de l'esprit. A mon retour à Paris, dans trois ans d'ici, je veux être une *Philaminte*. (Mérimée.)

PHILAMME, s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ἄμμος, sable). Ornith. Syn. d'ALOUETTE.

PHILANDRE, s. m. (étym. gr., φίλος, ami; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Mamm. Nom de deux espèces de sarigues et d'un kanguroo des îles d'Arou. || *Grand philandre*. Un des noms du didelphe cancrivore.

PHILANDRIER (Guillaume). Architecte, né à Châtillon-sur-Seine, 1505-1565, éleva la cathédrale de Rodez, et écrivit : *Annotationes in Vitruvium*.

PHILANTHE, adj. 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; ἄνθος, fleur). Qui aime ou qui recherche les fleurs.

— PHILANTHES, m. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des crabroniens. Philanthe orné. Philanthe à pattes jaunes. Philanthe couronné. Philanthe apivore.

— Ornith. Genre de passereaux de la famille des martios, établi pour deux espèces, dont une du Bengale, le guêpier à front blanc et le martin à queue striée.

* **PHILANTHROPE**, s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ἄνθρωπος, homme). Celui qui par bonté naturelle est porté à aimer tous les hommes. Un philanthrope, dans la vérité du mot, est tout simplement un homme vertueux, un homme de bien.

— Particulièrement, Celui qui, non content d'éprouver un amour intime pour l'humanité, s'occupe activement des moyens d'améliorer la condition de ses semblables.

— Adjectiv. Publiciste philanthrope.

* **PHILANTHROPIE**, s. f. (rad. *philanthrope*). Amour de l'humanité. La *philanthropie* est une vertu douce, patiente et désintéressée, qui supporte le mal sans l'approuver. (Fenel.)

> Tâchons, tâchons du moins que ce luxe s'expie,
> En le faisant tourner à la *philanthropie*.
> (BARTHÉLEMY.)

* **PHILANTHROPIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la philanthropie. Sentiments philanthropiques. Écrits philanthropiques. Vues philanthropiques. Projets, établissements, réformes, sociétés philanthropiques.

PHILANTHROPISME, s. m. Didact. Système, esprit des philanthropes; affectation de philanthropie.

PHILANTHROPOMANE, s. m. (ét. fr., *philanthrope*; gr. μανία, manie). Celui qui affecte un amour excessif pour l'humanité. Aujourd'hui, nous avons bien peu de philanthropes, mais, en revanche, nous avons beaucoup de philanthropomanes.

PHILANTHROPOMANIE, s. f. (radic. *philanthropomane*). Affectation d'amour, de tendresse pour le genre humain. La *philanthropomanie* est la tartuferie de la charité. (Ch. Nodier.)

PHILASTHE (Saint). Évêque de Brescia, mort vers 387, est l'auteur d'une *Histoire des hérésies*. Fête, le 18 juillet.

PHILAUTIE, s. f. (pr. *fi-lô-ti*; ét. gr., φίλος, ami; αὐτός, soi-même). Didact. Amour de soi, amour-propre personnifié.

> Et la *philautie* est un vice
> Dont le plus sage est entaché. (SCARRON.)

PHILAX, s. m. (du grec φύλαξ, gardien). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour vingt-cinq espèces du midi de l'Europe, et deux espèces d'Afrique.

PHILBERT-DE-BOUAINE (Saint-). Géograph. Comm. du cant. de Rocheserviere, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 2,200 hab.

— PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nantes (Loire-Inférieure); 3,900 hab.

PHILÉ (*Philæ*). Géogr. Ile du Nil (Haute-Égypte), sur la frontière de la Nubie, à 1 kil. S. l'Assouan, près de la première cataracte.

PHILÉ ou **PHILÈS** (Manuel). Poète byzantin, né à Éphèse vers 1275 et mort vers 1340, écrivit en prose mesurée un poème sur *la Nature des animaux*, etc.

PHILÉAS (Saint). Évêque de Thmuis, en Égypte, martyrisé à Alexandrie, vers 309. Fête, le 4 février.

PHILÉDON, s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ἀείδω, chantant). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, vivant presque tous dans l'Australie et l'Océanie, et dont les mœurs sont peu connues. Philédon à pendeloques. Philédon noir et jaune. Philédon goruck. Philédon polochion. Philédon à cravate frisée. Philédon à oreilles jaunes. Philédon grivelé. Philédon Dumeril. Philédon moustac. Philédon Maho. On dit aussi *philémon*.

PHILELPHE (François). Né à Tolentino, 1398-1481, apprit le grec sous Chrysoloras; professa à Bologne, à Florence, à Sienne, à Milan. Ses œuvres sont précieuses pour l'histoire littéraire et politique de son temps. On cite surtout : *Satiræ; Epistolæ; Sfortias*, poème latin inédit en vers hexamètres, composé pour François Sforza, etc.

PHILÉMON, s. m. Ornith. V. PHILEDON.

PHILÉMON et sa femme **BAUCIS** Myth. Vieillards de Phrygie, furent récompensés de leur hospitalité par Jupiter et Mercure. Arrivés à l'extrême vieillesse, ils furent métamorphosés, Philémon en chêne et Baucis en tilleul.

— PHILÉMON. Poète comique grec, né à Soles (Cicilie), vers 360 av. J.-C., créa la comédie nouvelle, et mourut en 262. Il fut préféré à Ménandre dans plusieurs concours dramatiques.

— PHILÉMON. Grammairien grec, probablement du VII^e^ siècle après J.-C.

PHILÈNES. Les frères. Nom de deux frères carthaginois qui se sacrifièrent pour la patrie et se laissèrent ensevelir vivants aux environs de Cyrène, pour agrandir le territoire de Carthage au préjudice des Cyrénéens.

PHILÉPSITTE, s. m. Ornith. Genre formé aux dépens des gobe-mouches, intermédiaire entre les philédons et les bréves, dont l'espèce unique habite Madagascar.

PHILÉRÈME, s. m. (étym. gr., φίλος, ami; ἔρημος, solitaire). Entom. Genre formé aux dépens des gobe-mouches, intermédiaire entre les philédons et les bréves, dont l'espèce unique habite Madagascar.

PHILÉRÉMITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou a rapport au philérème. || PHILÉREMITES. Groupe d'hyménoptères mellifères de la tribu des nomadides, ayant pour type le genre philérème.

PHILERME, s. f. Hist. eccl. Nom d'une image de la Vierge, conservée par l'ordre de Malte, et à laquelle on attribuait le pouvoir de punir instantanément les actions obscènes commises en sa présence.

PHILERNE, s. m. (étym. gr., φίλος, ami; ἔρνος, plante). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont on trouve l'espèce unique en Sibérie.

PHILÉSIE, s. f. (du gr. φιλέσιος, amical). Bot. Genre de smilacées, type de la famille des philésiées, établi pour des sous-arbrisseaux de Magellan.

PHILÉSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport à la philésie. || PHILESIÉES, s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre philesie.

PHILESTOURNE, s. m. Ornith. Syn. de PHILEDON.

PHILÉTAIRE, s. m. (du gr. φιλέταιρος, qui aime ses camarades). Ornith. Syn. de PHOCÉE et de TISSERIN.

PHILÉTAS *de Cos*. Poète et critique alexandrin, mort vers 290 av. J.-C. De ses élégies, il ne reste que des fragments.

PHILÉTÈRE. Eunuque de Paphlagonie, chargé par Lysimaque de la garde de ses trésors, se révolta, 283 av. J.-C., fonda à Pergame un Etat qu'il transmit à son neveu Eumène, 263.

PHILÉTÉRIEN, ENNE, adj. Antiq. gr. Qui appartient à Philétère.

— Métrol. *Pied philétérien*. Pied plus grand que le pied ordinaire, qui fut introduit dans le III^e^ siècle av. J.-C., par l'eunuque Philétère, fondateur du royaume de Pergame. Le pied philétérien est évalué à un peu plus de 35 centimètres. || *Mesures philétériennes*. Mesures qui furent établies en Egypte et en Grèce par les successeurs d'Alexandre.

PHILÉURE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour vingt-cinq espèces presque toutes américaines et vivant dans le tronc des vieux arbres.

PHILHARMONIE, s. f. (ét. gr., φίλος, ami; ἁρμονία, harmonie). Amour passionné pour la musique.

* **PHILHARMONIQUE**, adj. 2 g. (radic. *philharmonie*). Qui aime, qui cultive la musique. Il ne se dit que de certaines sociétés musicales. Société philharmonique. Les concerts de la Société philharmonique.

PHILHÉLIE, s. f. (ét. gr., φίλος, ami; ἥλιος, soleil). Antiq. gr. Hymne en l'honneur d'Apollon, dont le refrain était : *Soleil chéri, soleil chéri!* On dit aussi *philhéliade*.

* **PHILHELLÈNE**, s. 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; Ἕλλην, Grec). Ami des Hellènes, des Grecs anciens et de ce qui les concerne. || Ami des Grecs modernes, partisan de l'indépendance grecque. || Nom donné aux volontaires au service de la Grèce moderne. Les Grecs placaient les *philhellènes* au premier rang dans les batailles. (E. About.)

— Adjectiv. Je n'ai jamais aimé le grec, quoique aujourd'hui je sois *philhellène*. (Scribe.)

PHILHELLÉNISME, s. m. (rad. *philhellène*). Hist. Amour des Grecs, intérêt qu'ils inspirent. On a fait usage de ce mot surtout pendant la guerre de l'indépendance.

PHILHYDRE ou **PHILYDRE**, s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ὕδωρ, eau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes, tribu des hydrophiles, établi pour quatre espèces dont trois européennes et une des États-Unis.

PHILIATRE, s. m. (étym. gr., φίλος, ami; ἰατρική, médecine). Celui qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine par choix. Étudiant en médecine. Inusité.

PHILIATRIE, s. f. (rad. *philiatre*). Étude de la médecine poursuivie sans intérêt personnel, par amour pour la science elle-même.

PHILIATRIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte à la philiatrie. Zèle, dévouement philiatrique.

PHILIBEG ou **PHILABEG**, s. m. Bélat. Petit jupon que portent les montagnards écossais, et qui descend jusqu'au milieu de la cuisse.

PHILIBERT, s. m. Arg. Celui qui achète des marchandises et fait en sorte de ne pas les payer.

PHILIBERT. Nom porté par deux ducs de Savoie, PHILIBERT I^er^, dit *le Chasseur*, en 1482. || PHILIBERT II, dit *le Beau*, mort en 1504, après avoir, pendant un règne de six ans, rendu la Savoie très heureuse.

PHILIBERTIE, s. f. (de *Philibert*, n. pr.). Bot. Genre d'asclepiadées cynanchées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

PHILIDOR (François-André DANICAN, dit). Compositeur de musique et joueur d'échecs célèbre, né à Dreux, 1726-1795 (?), a fait des opéras et des opéras-comiques. On lui doit encore une *Analyse des échecs*, 1749.

PHILIN, s. m. Moll. Espèce de volute.

PHILINTE, s. m. (nom d'un personnage du *Misanthrope*). Homme qui donne son approbation à tout par complaisance ou politesse. C'est un Philinte.

PHILIP (Port-). Géogr. Golfe sur la côte S. de l'Australie (Victoria); c'est l'un des plus beaux et des plus spacieux de l'univers; mais l'entrée est malheureusement obstruée par des bancs de sable.

PHILIPON (Charles). Né à Lyon, 1800-1862, fonda en 1832 *le Charivari* et, plus tard, un grand nombre d'autres journaux de caricatures, auxquels il collabora activement comme dessinateur et comme journaliste.

— PHILIPON DE LA MADELAINE (Louis). Littérateur, né à Lyon, 1734-1818, a laissé : *Manuel epistolaire; Dictionnaire des homonymes; Dictionnaire des rimes; Dictionnaire de la langue française; Dictionnaire des poetes français, de 1050 à 1804*.

PHILIPPE, s. m. Métrol. Monnaie d'argent des Macédoniens, frappée au coin de Philippe le Grand; on en ignore la valeur. || Nom donné anciennement à toute pièce d'or. On a dit aussi *philippus*. Je ne pensais plus que j'avais perdu à la prime jusqu'à mon dernier *philippus*. (A. Dumas.)

PHILIPPE (Fort-Saint-). Géogr. Ville de Minorque (Baléares), à l'entrée du havre de Mahon. Elle fut enlevée par les Français, commandés par le duc de Richelieu, en 1756.

— PHILIPPE DE BENGUELA (Saint-). Ch.-l. des possessions portugaises du Benguela (Afrique occidentale), près de l'embouchure du Maribombo.

PHILIPPE (Saint). Apôtre, alla en Phrygie, où il subit le martyre vers l'an 80. Fête, le 1^er^ mai.

— PHILIPPE (Saint). L'un des sept premiers diacres, annonça l'Evangile à Samarie. On croit qu'il mourut à Césarée vers 45. Fête, le 6 juin.

— PHILIPPE DE NERI (Saint). V. NERI.

— PHILIPPE I^er^. Roi de Macédoine, vivait peut-être au IV^e^ siècle av. J.-C. || PHILIPPE II. Roi de Macédoine, 359-336 av. J.-C., né en 382, troisième fils d'Amyntas II, fut emmené comme otage à Thèbes par Pélopidas, 367. A la mort de Perdiccas III, son frère, il prit la régence, et bientôt après le titre de roi, 359. Il battit au N. les Péoniens et à l'O. les Illyriens; développa les forces de la Macédoine; organisa la phalange; il s'empara d'Amphipolis, 358, de Pydna, de Méthone, 353, de Crénides en Thrace, 356, à laquelle il donna le nom de Philippes. En 352, il intervint dans les troubles de Thessalie; battit complètement Onomarque, chef des Phocidiens sacrilèges; mais fut arrêté par les Athéniens. Il revint préparer la ruine d'Olynthe, que n'empêchèrent pas les *Olynthiennes* de Démosthène, 349-348. Philippe se fit désigner par le conseil amphictyonique pour punir les Phocidiens, dont il allait prendre la place dans le conseil, 346. Démosthène ne cessa dès lors de signaler les intrigues ou les usurpations du roi de Macédoine, qui fut repoussé de Périnthe et de Byzance par Phocion, 339. Chargé de châtier un peuple sacrilège, les Locriens de Cirrha, il souleva les Grecs par la prise d'Elatée, sur les confins de la Béotie, 338. Vainqueur, à Chéronée, des Thébains et des Athéniens, il se montra impitoyable envers les premiers, et modéré à l'égard des seconds. Proclamé généralissime des Grecs contre les Perses dans une assemblée tenue à Corinthe, il préparait son expédition, lorsqu'il fut tué par le jeune Pausanias, au milieu des fêtes de son mariage avec Cléopâtre, après la répudiation d'Olympias, 336. || PHILIPPE III. Roi de Macédoine. V. ARRHIDÉE et aussi PHILIPPE V. || PHILIPPE IV. Roi de Macédoine, fils de Cassandre, ne régna que quelques mois, 296 av. J. C. || PHILIPPE V (dit aussi PHILIPPE III). Roi de Macédoine, 220-178 av. J.-C., né vers 235, était fils de Démétrius II. Il fut d'abord l'allié des Achéens contre les Étoliens; puis s'allia contre les Romains à Annibal, 215; battu par V. Levinus à l'embouchure de l'Aoüs, il fut forcé de traiter avec eux en 205. Il profita de la paix pour battre les Rhodiens, et méditer avec Antiochus le Grand la ruine du jeune Ptolémée Épiphane. Délivrée des Carthaginois, Rome déclara la guerre au roi de Macédoine, 200. Flamininus exploita habilement les ressentiments des Grecs pour les rattacher à l'alliance romaine; battit Philippe à Cynoscéphales, 197, et le força à payer un tribut onéreux, à livrer sa flotte, et à ne garder que 500 soldats. Plus tard il se prépara secrètement à une nouvelle lutte; averti par Eumène de Pergame, le sénat romain se créa, en Macédoine, un parti dont le chef fut Démétrius, un fils du roi. Au bout de onze ans, Philippe, poussé par son second fils Persée, fit empoisonner Démétrius, et mourut, dit-on, consumé de remords, 178.

— PHILIPPE. Roi de Syrie, 95-83 av. J.-C., fils d'Antiochus VII Grypus, fut dépossédé par Tigrane, roi d'Arménie, 83. Réduit à une condition privée, il mourut en 57.

— PHILIPPE-HÉRODE, *de Judée*. Fils d'Hérode le Grand, hérita de la Gaulonite, de la Trachonite et de la Batanée, 4 avant J.-C. Il mourut en 34.

— PHILIPPE (Marcus Julius), dit *l'Arabe*. Empereur romain, 244-249, né dans la Trachonite ou à Bostra, était fils d'un chef de brigands arabes. Successeur du préfet ou prêteur Misithée, il détrôna Gordien III, 244. Il céda la Mésopotamie à Sapor, et fut tué dans sa lutte contre Décius à Vérone.

— PHILIPPE I^er^. Roi de France, 1060-1108, fils de Henri I^er^ et d'Anne de Russie, né en 1053, fut sacré à Reims du vivant de son père, 1059, et eut pour tuteur, 1060-1067, Baudouin V, comte de Flandre. Battu à Cassel, 1071, par Robert le Frison, comte de Hollande, il fit la paix en épousant Berthe, belle-fille de ce dernier. Il soutint la révolte de Robert Courte-Heuse contre Guillaume le Conquérant, 1074-1077, et secourut les Bretons au siége de Dol. Il appela quatre fois sur lui les foudres de l'Église par les scandales de sa vie; il enleva et épousa Bertrade, femme du comte d'Anjou; en 1100, il associa au trône son fils aîné Louis, et mourut en 1108. Il a réuni au domaine royal le Vexin, 1076, et Bourges, 1101 || PHILIPPE II ou PHILIPPE AUGUSTE. Roi de France, 1180-1223, né en 1165, était fils de Louis VII et d'Alix de Champagne. Il rejeta d'abord la tutelle de sa mère et de ses quatre oncles maternels, avec l'aide du comte de Flandre Philippe d'Alsace, dont il avait épousé la nièce, Isabelle de Hainaut. Il combattit ensuite le comte de Flandre, qui dut lui abandonner immédiatement l'Amiénois, 1182, et, dans l'avenir, le Vermandois, le Valois et même l'Artois. Il reprit la lutte contre Henri II d'Angleterre, 1186-1189. La mort de ce dernier, puis la troisième croisade, interrompirent les efforts de Philippe pour agrandir le domaine royal. Revenu en France, 1192, il profita de l'absence de son rival, Richard Cœur de lion, pour attaquer ses fiefs du continent. Puis il eut à combattre Richard, et, quoique défait à Fréteval, à Gisors, il gagna le comté d'Auvergne. Après sa réconciliation avec l'Église, qu'il s'était aliénée en répudiant Ingeburge de Danemark, pour épouser Agnès de Méranie, Philippe reçut l'hommage d'Arthur de Bretagne, neveu de Jean sans Terre, le nouveau roi d'Angleterre, 1199; et après l'assassinat de ce prince, fit citer le roi d'Angleterre devant la cour des pairs, 1203. Condamné par défaut, Jean sans Terre perdit la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou, 1204-1205. Philippe méditait la conquête de l'Angleterre elle-même, 1213; arrêté par Innocent III, il se dédommagea en dévastant la Flandre. Tous ces succès provoquèrent contre lui la formation d'une ligue féodale; la victoire de Bouvines consacra à la fois ses conquêtes et l'ascendant tout nouveau de la royauté capétienne, 1214. Philippe Auguste mourut en 1223; il avait divisé le domaine en prévôtés, au-dessus desquelles étaient des baillis. On lui attribue la *Quarantaine-le-roy*; il releva, à son profit, le prestige de la cour des pairs; il y fit entrer des grands seigneurs, dont il invoqua l'appui en 1203, et en 1215, contre la cour de Rome. A son règne se rattachent la fondation de l'université de Paris, 1200, et de nombreux travaux pour l'embellissement et l'assainissement de cette ville. Il environna d'une enceinte fortifiée. Outre les territoires déjà cités, il a réuni au domaine royal les comtés d'Évreux, 1200, de Meulan, 1203, d'Alençon, 1216, etc. || PHILIPPE III, dit *le Hardi*. Roi de France, 1270-1285, né en 1245, était fils de saint Louis et de Marguerite de Provence. Il conclut un traité avantageux avec le roi de Tunis, et rapporta en France les corps de son père et d'autres membres de sa famille, 1271. Après avoir recueilli l'héritage de son oncle Alphonse de Poitiers et de sa tante Jeanne de Toulouse, il soumit Roger-Bernard, comte de Foix. En Navarre, Philippe III prit la tutelle de la reine Jeanne, qu'il fiança à son second fils Philippe, 1274-1275. En Castille, il soutint inutilement, contre Sanche le Brave, ses neveux, les infants de La Cerda, petit-fils de saint Louis, 1275-1280. En Aragon, il attaqua, après le massacre des Vêpres siciliennes, mars 1282, Pierre III, qui avait secondé le soulèvement de la Sicile contre Charles d'Anjou. Il envahit le Roussillon et la Catalogne, où il s'empara de Roses et de Girone. Obligé à la retraite par une épidémie, il mourut à Perpignan. Philippe III fut dominé par les légistes et par son favori Pierre de La Brosse. Il avait cédé la moitié d'Avignon et le comtat Venaissin au pape Grégoire X, 1274, et l'Agénois à Édouard I^er^, roi d'Angleterre, 1279. || PHILIPPE IV, dit *le Bel*. Roi de France, 1285-1314, né à

Fontainebleau, 1268, était fils de Philippe III et d'Isabelle d'Aragon. Il accéda à la paix d'Anagni, 1295, qui termina la guerre d'Aragon. Il voulut vainement enlever la Guyenne à Édouard Ier d'Angleterre ; réconcilié à Montreuil, sous la médiation de Boniface VIII, 1299, les deux princes s'abandonnèrent mutuellement leurs amis de Flandre et d'Écosse. Philippe le Bel put ainsi achever la conquête de la Flandre, 1300, qu'une victoire de Robert d'Artois, à Furnes, 1297, avait commencée. Accablés d'impôts par le gouverneur Jacques de Châtillon, les Flamands massacrèrent la garnison de Bruges, 1302, et battirent la noblesse française à Courtray. Défaits à Zierikzee par les marins génois, et à Mons-en-Puelle par Philippe le Bel, 1304, ils conclurent cependant un traité qui ne laissait au roi que Lille, Douai, Orchies, c'est-à-dire la Flandre française, 1305. Le roi, en taxant les biens du clergé, s'était attiré un avertissement de Boniface VIII ; le différend se renouvela quand Philippe le Bel eut mis en jugement le légat Bernard Saisset, évêque de Pamiers ; le pape lança la bulle *Ausculta fili*, sévère reprimande que le roi présenta, mais falsifiée, aux premiers états généraux réunis à Notre-Dame de Paris, 1302. Menacé d'excommunication. Philippe souleva, dans les seconds états généraux, 1303, une accusation contre Boniface VIII, et le fit insulter par ses agents à Anagni. Il fit nommer Clément V, 1305, qui résida à Avignon, 1309. Dès lors il domina la papauté, à laquelle il arracha la suppression de l'ordre des Templiers. Il mourut au milieu des émeutes du peuple et des ligues des bourgeois et des communes contre l'excès du despotisme royal, 1314. Outre la Flandre française, Philippe le Bel réunit au domaine la Champagne et la Brie, 1285, Viviers, 1308, et Lyon, 1312. On a de lui 354 ordonnances rendues, en général, pour tout le royaume. Il a institué les états généraux ; il a organisé le parlement, cour judiciaire qui, en 1302, devint sédentaire à Paris. Les exactions financières de ce prince ont surtout déshonoré sa mémoire : biens des juifs et des lombards confisqués, monnaies falsifiées, vaisselle d'argent ou d'or saisie chez ses sujets, servent à combler le déficit, que n'empêche pas l'établissement d'impôts réguliers, douanes, tailles, aides, etc. || PHILIPPE V, dit *le Long*. Roi de France, 1316-1322, deuxième fils du précédent, né vers 1293, comte de Poitiers, exerça la régence pendant 5 mois et demi, en attendant la naissance d'un fils posthume de Louis le Hutin, 1316 ; cet enfant étant mort six jours après, 19 novembre 1316, Philippe prit le titre de roi. Appuyé par les états généraux, par l'université, par le nouveau pape Jean XXII, il obtint encore l'adhésion des légistes, qui consacrèrent l'exclusion des femmes du trône par une interprétation forcée de la loi salique. Philippe V rendit de nombreuses ordonnances concernant l'affranchissement des serfs, l'inaliénabilité du domaine royal, la réforme du parlement, l'organisation de la chambre des comptes, 1318-1319, etc. Philippe V mourut en 1322, ne laissant que des filles de son mariage avec Jeanne de Bourgogne. || PHILIPPE VI *de Valois*. Roi de France, 1328-1350, né en 1293, était fils de Charles de Valois, et petit-fils de Philippe III le Hardi. A la mort de Charles IV le Bel, 31 janvier 1328, il gouverna, comme régent, puis prit le titre de roi, 1er avril, en vertu de la loi salique. Il abandonna à Jeanne de France, mariée à Philippe d'Évreux, la Navarre et divers revenus importants en échange de leurs prétentions sur la couronne de France et sur la Champagne et la Brie. Vainqueur à Cassel, 1328, des Flamands révoltés, il reçut l'hommage d'Édouard III, roi d'Angleterre, pour la Guyenne, 1329, et domina les papes d'Avignon Jean XXII et Benoît XII. Mais bientôt Édouard III d'Angleterre éleva, comme petit-fils de Philippe le Bel, des prétentions à la couronne de France. La guerre de Cent Ans commença en 1337. Édouard, soutenu par le chef des bourgeois flamands Jacques Arteveld, fut vainqueur à la bataille navale de L'Écluse, 1340, se déclara pour Jean de Montfort en Bretagne contre Charles de Blois, que défendait Philippe VI. La France fut envahie en 1346, et Philippe fut complètement vaincu à Crécy, 26 août. Il ne put empêcher la prise de Calais, 1347. L'épidémie de 1348, dite *peste noire*, amena une trêve qui devait se prolonger jusqu'à la mort de Philippe de Valois, 1350. Ce prince renouvela les expédients fiscaux de Philippe le Bel : falsifications des monnaies, taxe sur la vente des denrées, gabelle ou monopole du sel, 1343, vente d'offices, etc. L'usage des appels comme d'abus contre les empiétements des autorités ecclésiastiques remonte à la même époque, 1329. Sous ce règne, le domaine s'est accru, par achat, de Montpellier et du Dauphiné, 1349.

— PHILIPPE D'ALSACE. Comte de Flandre, en 1168, eut à combattre Philippe Auguste au sujet de la possession du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois, et mourut devant Saint-Jean-d'Acre en 1191.

— PHILIPPE Ier *de Rouvre*. Duc de Bourgogne, 1359-1361, a été le dernier représentant de la première maison capétienne des ducs de Bourgogne. Né en 1345, place sous la tutelle du roi Jean jusqu'en 1356, et de sa mère Jeanne de Boulogne jusqu'en 1360, il mourut d'une chute en 1361. || PHILIPPE II *le Hardi*. Duc de Bourgogne, 1363-1404, né en 1342, a été le fondateur de la seconde maison capétienne des ducs de Bourgogne. Fils de Jean le Bon, il reçut, 1363, le duché de Bourgogne, vacant depuis 1361. Sous Charles V, il épousa l'héritière de Flandre Marguerite. Il prit part à la guerre contre les Anglais. A l'avènement de Charles VI, 1380, il fut l'un des quatre régents dont les exactions amenèrent l'insurrection des maillotins ; il conduisit le jeune roi contre les Flamands, qui furent battus à Rosebecque, 1382, puis revint châtier les Parisiens. En 1384, il hérita des comtés de Flandre, d'Artois, de Rethel et de Nevers. Il reprit toute l'autorité après la démence de Charles VI, mais trouva un rival dans le frère du roi, Louis d'Orléans ; il mourut en 1404. || PHILIPPE III *le Bon*. Duc de Bourgogne, 1419-1467, petit-fils du précédent, né à Dijon en 1396, était fils de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière. Pour venger le meurtre de son père, il s'allia à l'Anglais Henri V, contribua à la conclusion du traité de Troyes, 1420. Son amitié pour les Anglais se refroidit cependant quand le duc de Gloucester voulut épouser Jacqueline de Hainaut, héritière de Hollande et de Zélande, 1425-1428 ; ramené par l'habileté de son beau-frère Bedford au parti anglais, il envoya des troupes assiéger Compiègne, 1430. Il songeait à constituer un puissant État composé de la Flandre et de l'Artois, accrus du comté de Namur, 1428, du Brabant, du Limbourg et d'Anvers, 1430, et bientôt du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande, 1436. Il se sépara complètement des Anglais au congrès d'Arras ; Charles VII lui livrant Mâcon et Auxerre à perpétuité, et les villes de la Somme sous condition de rachat, 1435. Les révoltes de Bruges, 1438, et de Gand, 1438-1453, exigèrent une sévère répression. Philippe jura sur le faisan d'aller combattre les Turcs, qui alors s'emparaient de Constantinople, 1453 ; puis il accueillit le dauphin Louis, fils de Charles VII. Il ramena Louis XI en France, 1461, et se laissa enlever par rachat les villes de la Somme, 1463. Atteint de maladie, il abandonna l'administration de ses États au comte de Charolais, et mourut en 1467. Il avait institué l'ordre de la Toison d'Or, 1429. Il créa l'université de Dôle pour l'étude du droit, 1421, et fit rédiger les coutumes de Bourgogne et de Franche-Comté, 1459.

— PHILIPPE DE SOUABE. Empereur d'Allemagne, 1197-1208, était le deuxième fils de Frédéric Barberousse. Proclamé par les Gibelins après la mort de Henri VI, son frère aîné, 1197, il avait battu son rival le Guelfe Othon IV, quand il fut assassiné par le comte palatin Othon de Wittelsbach.

— PHILIPPE Ier *le Beau*. Né à Bruges en 1478, fils de l'empereur Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne ; épousa, 1496, la seconde fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille, l'infante Jeanne, et fut proclamé en 1502 héritier des trônes d'Espagne. A la mort d'Isabelle, Philippe s'empara de la Castille ; il mourut peu après, 1506. De son mariage naquirent les empereurs Charles-Quint et Ferdinand Ier, et quatre filles. || PHILIPPE II. Roi d'Espagne, 1555-1598, né à Valladolid en 1527, était fils de l'empereur Charles-Quint. Déjà veuf de Marie de Portugal, il épousa Marie Tudor, 1554 ; puis se trouva, par l'abdication de son père, appelé à régner sur l'Espagne et les dépendances de cette monarchie. Il eut d'abord à lutter contre le roi de France, Henri II ; après la victoire de Saint-Quentin, il signa le traité de Cateau-Cambrésis, 1559, épousa Élisabeth de France, et revint en Espagne pour ne plus en sortir. Il fixa à Madrid la capitale de son empire, 1561. Ennemi déclaré du protestantisme, il le poursuivit même hors de ses États, et, par la multiplicité de ses entreprises, prépara la décadence de l'Espagne. Dans la péninsule hispanique, il convertit de force les Maures de Grenade, 1568-1570, et supprima les fueros d'Aragon, 1591. Hors de la Péninsule, il repoussa les Turcs de Malte, 1565, les vainquit encore à Lépante, 1571, et leur enleva même Tunis pour un an, 1573-1574. Dans la Baltique, il s'entendit sans succès avec les rois de Suède pour démembrer le Danemark. En Angleterre, il soutint Marie Stuart contre Élisabeth, et, après le désastre de son invincible Armada, 1588, fut attaqué par Essex jusque dans Cadix. En France, il s'allia avec Guises contre les protestants et contre la royauté. Après la mort de Henri III, 1589, il voulut assurer la couronne à sa propre fille Isabelle-Claire-Eugénie, à l'exclusion de Henri IV, qui lui imposa le traité de Vervins, 1598. Dans les Pays-Bas, son intolérance religieuse, son dédain de la noblesse, son gouvernement despotique, soulevèrent ses sujets et lui firent perdre les sept provinces bataves, qui formèrent la république des Provinces-Unies, 1579. On l'a accusé, à tort, d'avoir sacrifié son fils don Carlos. Il mourut en 1598. || PHILIPPE III. Roi d'Espagne, 1598-1621, fils du précédent, né en 1578 ; il livra le pouvoir au duc de Lerme, et, en 1618, au duc d'Uzeda. Il acheva la ruine de l'Espagne par l'expulsion des Maures de Valence, 1609. Il poursuivit la lutte contre les Provinces-Unies jusqu'à la trêve de 12 ans, 1609. Il se rapprocha de la régente Marie de Médicis, trama contre Venise la conspiration de Bedmar, 1618, et aida l'empereur Ferdinand II au début de la guerre de Trente Ans. || PHILIPPE IV. Roi d'Espagne, 1621-1665, fils du précédent, né en 1605, fut d'abord dirigé par le duc d'Olivarès, 1621-1643 ; il combattit les Hollandais, et intervint dans la guerre de Trente Ans. Les soulèvements de la Catalogne, 1640-1652, et du Portugal, 1640, amenèrent la disgrâce du favori, que Louis de Haro remplaça, 1643. L'Espagne, toujours vaincue, dut se résigner à la paix des Pyrénées, 1659. Philippe IV ne put réduire le Portugal, qui s'affranchit définitivement, aux journées d'Estremos, 1663, et de Villaviciosa, 1665. || PHILIPPE V. Roi d'Espagne, né à Versailles, 1683, était le deuxième fils du grand dauphin Louis, et petit-fils de Louis XIV. Il portait le titre de duc d'Anjou, quand le testament de Charles II l'appela à régner sur la monarchie espagnole, 1700. Il eut pour rival l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold Ier, que soutint bientôt une vaste coalition, liguée contre les Bourbons. En 1704, Philippe V repoussa son compétiteur, l'archiduc Charles, qu'une flotte anglaise avait transporté à Lisbonne, mais il perdit Gibraltar. En 1705, il vit l'archiduc enlever Barcelone et s'y faire proclamer roi, puis s'emparer de Saragosse, tandis qu'une armée portugaise pénétrait à Madrid. Mais après la victoire de Berwick à Almanza, 1707, Philippe V recouvra Valence, l'Aragon et une partie de la Catalogne. De nouveau battu à Almenara et à Saragosse par Stahremberg, 1710, Philippe V dut abandonner une seconde fois Madrid. La bataille décisive de Villaviciosa, gagnée par Vendôme, décembre 1710, assura enfin le trône à Philippe V. Le traité d'Utrecht, 1713, enleva à l'Espagne ses annexes d'Europe (Pays-Bas, Milanais, Naples, Sicile, Sardaigne), et, malheureusement aussi Minorque et Gibraltar. Jusqu'alors, Philippe V avait subi l'influence de sa première femme Gabrielle de Savoie, et de la princesse des Ursins. Avec son second mariage commence une nouvelle période marquée par l'ascendant de la reine Élisabeth de Parme, 1714. Poussé par son ministre Alberoni, il tenta les plus folles entreprises ; les Espagnols, partout vaincus, sont forcés à la paix, 1720. En 1725, Philippe V abdiqua en faveur de son fils Louis, dont la mort, survenue sept mois après, le força à reprendre le pouvoir. Le duc de Bourbon, en renvoyant l'infante Marie-Anne-Victoire, destinée à épouser Louis XV, amena avec la France une rupture, 1725, que la sagesse de Fleury empêcha de devenir une guerre générale. Unis dès lors à la France, Philippe V intervint dans la guerre de la succession de Pologne et obtint pour don Carlos, l'un de ses fils, le trône de Naples avec la Sicile, l'île d'Elbe et les presides de Toscane, 1734-1738. Dans la guerre de la succession d'Autriche, il songea, toujours sous l'influence d'Élisabeth de Parme, à créer à son fils don Philippe un apanage en Italie. Il mourut en 1746. De sa première femme, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, il avait eu deux fils : Louis, en faveur duquel il avait abdiqué en 1724, et Ferdinand VI. De sa seconde femme, Élisabeth Farnèse, naquirent don Carlos, Charles III, Philippe, duc de Parme, etc. || PHILIPPE (Don). Né à Madrid, 1720-1765, deuxième fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, reçut au traité d'Aix-la-Chapelle, 1748, les duchés de Parme, Guastalla et Plaisance. Il gouverna avec sagesse, aidé du marquis de Felino.

— PHILIPPE, *de Thessalonique*. Poète grec du IIe siècle ap. J.-C., auteur d'une *Anthologie*.

— PHILIPPE DE MONS. Compositeur belge, né en 1521 ou 1522 à Mons, mourut après 1603. On a de lui deux recueils de *Messes*, des *Motets*, des *Madrigaux*, des *Chansons françaises*, etc.

— PHILIPPE DE CHAMPAGNE. V. CHAMPAGNE.

PHILIPPEAUX (Pierre). Né à Ferrière-Orne), 1759-1794, membre de la Convention, fut arrêté comme complice de Danton. Il périt sur l'échafaud le 5 avril. On a de lui : *Mémoires sur la guerre de Vendée*.

PHILIPPES (*Philippi*). Géogr. anc. Ville de Macédoine, au S.-E., chez les Édonites. Appelée *Crenides* par les Thasiens, elle reçut le nom de Philippe, roi de Macédoine, qui s'en empara et y exploita l'or du Pangée. Octave et Antoine y battirent Cassius et Brutus, 42 av. J.-C.

PHILIPPEVILLE. Géogr. Ville de la prov. et à 50 kil. S.-O. de Namur (Belgique), fut fortifiée par Charles-Quint, qui lui donna le nom de son fils, 1555. Fortifiée par Vauban, elle resta, avec Marienbourg, la défense de la frontière, entre Sambre et Meuse. On nous l'a enlevée en 1815 ; les fortifications ont été détruites en 1853.

— PHILIPPEVILLE. Ville d'Algérie, dans la prov. et à 80 kil. N.-E de Constantine, à l'embouchure de l'Oued-el-Kébir dans la rade de Stora, avec le petit port de Stora. Sous-préfecture, ch.-lieu de cercle militaire ; popul. totale 16,800 hab., agglomérée 13,000.

PHILIPPICUS ou PHILEPICUS. Empereur de Constantinople, décembre 711 à juin 713, après le meurtre de Justinien II, se nommait Bardanes. Violent sectateur du monothélisme, il se déshonora par ses débauches et par sa lâcheté. Surpris dans son sommeil par des conjurés, il fut privé de la vue, et remplacé par Anastase II.

PHILIPPIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Philippes, en Macédoine.

— Philol. sacr. *Épître aux Philippiens*. Titre d'une épître de saint Paul adressée aux habitants de Philippes.

— a. lj. Qui appartient à Philippes ou à ses habitants.

PHILIPPIN. s. m. Tabac particulier qui provient des Philippines.

PHILIPPINE. s. f. Comm. relig. Communauté de femmes qui s'étaient retirées à Rome sur le mont Citorio ; elles furent supprimées en 1669 par Clément IX.

— Anc. administ. Ancienne ordonnance de Philippe le Bel sur les dîmes.

— *Faire philippine* est une sorte de jeu qui consiste à partager avec quelqu'un une amande contenant deux fruits. Celui des joueurs qui, à la première rencontre, dit à l'autre : *Bonjour, Philippe ou Bonjour, Philippine*, a gagné l'enjeu.

PHILIPPINE DE HAINAUT. Reine d'Angleterre, femme d'Édouard III, vainquit et prit, à la bataille de Nevil's Cross, David Bruce, roi d'Écosse, 1346 ; elle mourut en 1369.

PHILIPPINES (Les). (en espagn. *Filipinas*). Géogr. Archipel de l'Océanie (Malaisie), entre 5° et 20° de lat. N., et entre 115° et 125° long. E. Il est situé au S. de l'île Formose, à l'E. de la mer de Chine, au N. de la mer de Célèbes et à l'O. de la Micronésie. Les plus importantes îles sont : Luçon au N., les îles Babuyanes, les îles Bissayas, Mindoro, Panay, Négros, Zebu, Leyte, Samar, etc.), au centre ; les îles Calamianes et Paragua à l'O. ; Mindanao au S. Montagneuses, boisées, volcaniques, elles produisent riz, tabac, cacao, café, indigo, coton, etc. Il y a de vastes marais et d'immenses espaces encore incultes. Elles sont en partie soumises à l'Espagne. Leur superficie est de 293,725 kil. carrés, et leur population de 5,500,000 hab. : Malais ou Tagals, nègres océaniens, Alfouras, Espagnols, Chinois, etc. Les îles Philippines ont été découvertes en 1521, par Magellan ; leur nom vient de Philippe II, roi d'Espagne. Elles forment actuellement une capitainerie générale dont le chef-lieu est Manille. Luçon, et de laquelle dépend aussi l'archipel des îles Mariannes.

* **PHILIPPIQUE**. s. f. Philol. Nom de quatre harangues fameuses que Démosthène prononça contre Philippe, roi de Macédoine, qui menaçait l'indépendance de la Grèce, de 358 à 340 av. J.-C. || Titre que Cicéron donna, par allusion aux harangues précédentes, à quatorze discours qu'il prononça sur les affaires publiques, et qui étaient dirigés principalement contre Antoine. || Nom sous lequel Lagrange-Chancel fit paraître des odes satiriques contre Philippe d'Orléans, régent de France, pendant la minorité de Louis XV.

— Par extens. Nom donné à toute harangue, à tout discours violent et personnel. Il faut lire ce drame dans la quatrième *philippique* de Beaumarchais. (L. Blanc.)

PHILIPPISME. s. m. Hist. Parti, opinion des philippistes.

PHILIPPISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux sectateurs de Philippe Melanchthon.

— Politiq. Partisan du roi Louis-Philippe, par analogie et opposition avec carliste, napoléonien et républicain.

PHILIPIUM. s. m. pr. *fi-li-pi-om*. Chim. Métal extrait de la galopinite et de la samarskite.

PHILIPPODENDRÉ, ÉE. adj. (pr. *fi-li-po-dan-dré*). Bot. Qui ressemble au philippodendron. || PHILIPPODENDRÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des malvacées, qui a pour type le philippodendron.

PHILIPPODENDRON. s. m. (pr. *fi-li-po-dan-dron* ; de *Louis Philippe*, et du gr. *dendron*, arbre). Bot. Genre type de la famille des philippodendrées, établi pour plusieurs espèces du Népaul.

PHILIPPOPOLI ou **FILIBEH** (*Philippopolis*). Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sur la Maritza, à 175 kil. N.-O. d'Andrinople. Grand commerce ; 24,000 hab.

PHILIPPOTEAUX (Félix-Emmanuel-Henri). Peintre d'histoire, né à Paris, 1815-1884, a fait aussi quelques tableaux de genre. Il a travaillé aux galeries de Versailles et peint le panorama du *Bombardement de Paris*.

PHILIPPSBOURG. Géogr. Ville du grand-duché de Bade (Bas-Rhin), à 10 kil. S. de Mannheim, sur la Saltzbach, près du Rhin. Autrefois importante place forte dépendant de l'évêché de Spire. Le recez de Ratisbonne la donna à Bade en 1803.

PHILIPS (Ambroise). Poète anglais, né dans le comté de Leicester, 1671-1749, composa des *Pastorales*.

— PHILIPS (John). Poète anglais, né à Bampton, 1676-1708, composa un poème burlesque sous le titre de *Splendid Shilling* : un poème du *Cidre*, sur le modèle des *Géorgiques* ; une *Ode sur la bataille de Blenheim*.

PHILIPSITE. s. f. (de *Philips*, n. pr.). Minér. Sulfure de cuivre et de zinc, voisin de la chalcopyrite.

PHILISCIEN. a. lj. m. Littér. Se dit d'une espèce de vers inventé par Philiscus, poète tragique de Corcyre.

PHILISTE. Historien grec, né à Syracuse, vers 435 av. J.-C., contribua à l'élévation de Denys l'Ancien, fut banni en 396 ; rappelé par Denys le Jeune, il mourut en combattant Dion, 356. Il avait écrit une *Histoire de Sicile*.

PHILISTINS ou PALESTINS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple chananéen qui a donné son nom à la Palestine. Il occupait, en ce pays, la Pentapole maritime, au S.-O. Ennemis acharnés des Juifs, les Philistins leur imposèrent la sixième servitude, que Samson brisa, battirent Saül à Gelboé, et furent vaincus par David. On dit aussi au singulier *un Palestin*.

— Par extens. Nom donné aux hérétiques, que l'on regardait comme maudits de Dieu.

— Fig. et fam. *Faire la guerre aux Philistins*.

Se tenir la mâchoire, par allusion à la mâchoire d'âne avec laquelle Samson extermina les Philistins.

— En Allemagne, Nom donné, par les étudiants, à toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement aux marchands. Vous n'êtes, ne fûtes et ne serez jamais que ce que les étudiants allemands appellent un *philistin*. (Th. Gautier.)

— Adjectiv. Mœurs philistines.

— PHILISTINE. s. f. Entom. Syn. de MYCTÉRISTE.

PHILISTINISME. s.m. Caractère des marchands, de ceux qu'on appelle philistins. Le philistinisme allemand.

PHILLIPSIE. s. f. de *Phillips*, n. pr. Crust. Genre de trilobites, trouvé en Irlande.

PHILLORNIS. s. m. (pr. *fi-lor-niss*). Ornith. Syn. de VERDIN.

PHILLYGÉNINE. s. f. Chim. Substance résineuse obtenue par l'action des alcalis ou de la fermentation lactique sur la phillyrine.

PHILLYRÉE. s. f. (ét. gr., φιλλυρέα, même signif.; rad. φύλλον, feuille). Bot. Genre d'oléinées, établi pour des arbrisseaux dont on trouve l'espèce type dans le midi de l'Europe. On dit aussi *phillyrea*, s. m.

PHILLYRINE. s. f. Chim. Substance végétale qu'on trouve dans l'écorce de la phillyrée à grandes feuilles. On dit aussi *phillyréine*.

PHILOBIE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; βίος, vie). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalenites, dont on trouve l'espèce type en France et en Allemagne. On en connaît cinq espèces.

PHILOBIOSIE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; βίος, vie). Amour de la vie, attachement à la vie; c'est l'opposé du *spleen*. On peut juger de l'aisance des individus par leur philobiosie.

PHILOCALE. s. m. (étym. gr., φίλος, ami; καλός, beau). Ent. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour trois ou quatre espèces du Cap. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des altucites, établi aux dépens des galéruques.

PHILOCARPE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami; καρπός, fruit). Ornith. Syn. d'ANALCIPE, ARTAMIE ou OCYPTÈRE.

PHILOCHLÉNIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; χλαῖνα, tunique). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour vingt-huit espèces, presque toutes américaines.

PHILOCHLE. s. m. Entom. Syn. de TEJA.

PHILOCLÈS. Poète tragique athénien du IVe siècle av. J.-C., était fils d'une sœur d'Eschyle.

PHILOCOME adj. 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; κόμη, chevelure). Parf. Se dit des préparations destinées aux soins de la chevelure. Huile philocome. Pommades philocomes.

— PHILOCOME. s. m. Pommade contenant environ quatre pour cent d'extrait de quinquina et prônée contre la calvitie.

PHILOCRATIE. s. f. pr. *fi-lo-kra-ci*; ét. gr., φίλος, qui aime; κράτος, puissance). Amour du pouvoir, de l'autorité. Mot inventé par Voltaire.

PHILOCRÉNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la philocrène. || PHILOCRENACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre philocrène. || Syn. de PODOSTEMACÉES.

PHILOCRÈNE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; κρήνη, source). Bot. Syn. de TRISTIQUE.

PHILOCTÈTE. Temps her. Roi de Mélibée (Thessalie), fils de Poeas, ami d'Hercule, se blessa au pied avec l'une des flèches teintes du sang de l'hydre de Lerne, fut abandonné dans l'île de Lemnos par les Grecs se rendant à Troie. Ulysse vint le chercher pour l'amener devant cette ville, où il tua Pâris d'une de ses flèches. Après la prise de Troie, Philoctète alla fonder Petilie et Crimisa, sur la côte. E. du Brutium.

PHILODÈE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami, ὁδός, chemin). Arachn. Syn. de TÉGÉNAIRE.

PHILODÈME. Philosophe grec épicurien et poète, né à Gadara en Palestine, vivait à Rome au temps de Cicéron. On a de lui 34 épigrammes et une *Rhétorique*.

PHILODENDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au philodendron.

— Zool. Qui recherche les arbres ou se nourrit de leurs produits.

— PHILODENDRÉ. s. m. Mamm. Division du genre porc-épic.

— PHILODENDRÉES. s. f. pl. Bot. Groupe de la famille des aroïdées, qui a pour type le genre philodendron.

PHILODENDRON. s. m. (pron. *fi-lo-din-dron*; ét. gr., φίλος, qui aime; δένδρον, arbre). Bot. Genre d'aroïdées, tribu des calidicées philodendrées, établi pour un certain nombre d'espèces qui ont été divisées en quatre sections. Ces plantes sont originaires de l'Amérique tropicale.

PHILODERMIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., φίλος, ami; fr. *derme*). Parf. Se dit des préparations destinées à conserver la fraîcheur et la souplesse de la peau.

PHILODICE. s. f. Bot. Genre d'ériocaulées, établi pour un petit nombre d'espèces du Brésil.

PHILODINE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; δῖνος, tourbillon). Infus. Genre d'infusoires systolides, type de la famille des philodinées, établi aux dépens des rotifères.

PHILODINÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une philodine. || PHILODINÉES. s. f. pl. Tribu d'infusoires rotifères qui a pour type le genre philodine.

PHILODOXE. adj. 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; δόξα, opinion). Qui suit des opinions plus ou moins fondées.

— Substantiv. Un philodoxe. Des philodoxes. Le vrai philosophe, qu'il ne faut pas confondre avec le *philodoxe*... (Ch. Lévêque.)

PHILODROME. s. m. (ét. gr., φίλος, ami; δρόμος, course). Arachn. Genre d'aranéides dont l'espèce type, le philodrome tigré, est assez commune aux environs de Paris, sur les arbres, les cloisons de bois et les murailles.

PHILODRYAS. s. m. (pr. *fi-lo-dri-uss*; ét. gr., φίλος, ami; δρῦς, chêne). Erpet. Genre d'ophidiens, forme aux dépens des couleuvres. On dit aussi *philodryade*.

PHILOGÉNITURE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; fr. *geniture*). Philos. Amour qu'on porte à ses enfants; penchant reconnu par le système de Spurzheim.

PHILOGLOSSE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes du Pérou.

PHYLOGYNE. adj. et s. m. (ét. gr., φίλος, ami; γυνή, femme). Qui aime les femmes. Peu usité.

PHILOGYNIE. s. f. (rad. *philogyne*). Amour pour les femmes. Peu usité.

PHILOGYNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la philogynie ou au philogyne.

PHILOHÉLE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; ἥλη, marais). Ornith. Syn. de RUSTICOLE ou de SCOLOPAX.

PHILOLAÜS. Philosophe pythagoricien, vivait dans la seconde moitié du Ve siècle av. J.-C. Né à Crotone ou à Tarente, il résida à Héraclée, puis à Thèbes. Le premier, il divulgua par écrit les doctrines pythagoriciennes dans son ouvrage, aujourd'hui perdu, intitulé *les Bacchantes*.

* **PHILOLOGIE**. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; λόγος, discours). Étude, connaissance des langues au point de vue de l'histoire littéraire et grammaticale.

— *Philologie comparée*. Étude simultanée de plusieurs langues, dont on compare ensemble le génie, la structure et le mécanisme.

* **PHILOLOGIQUE**. adj. 2 g. Qui se rapporte à la philologie. Travail philologique. Études philologiques.

PHILOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière philologique.

* **PHILOLOGUE**. s. m. Littérateur qui s'attache spécialement à la philologie. Un bon philologue. Un savant philologue. Un excellent philologue. Ératosthène, astronome et géographe, chargé de la conservation de la bibliothèque d'Alexandrie, fut le premier qui reçut le nom de philologue, vers l'an 280 av. J.-C. Terentius Varron est le plus célèbre des philologues latins. On appelle *philologues* ceux qui ont travaillé sur les anciens auteurs pour les examiner, les corriger, les expliquer et les mettre au jour. (Rollin.)

PHILOMAQUE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami; μάχη, combat). Ornith. Syn. de COMBATTANT.

PHILOMATHIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; μάθησις, science). Amour des sciences.

* **PHILOMATHIQUE**. adj. 2 g. (rad. *philomathie*). Qui a rapport à l'amour des sciences. Institut philomathique. Société philomathique.

PHILOMÈDE. s. f. Bot. Syn. de GOMPHIE.

* **PHILOMÈLE**. s. f. Myth. Fille de Pandion, roi d'Athènes, et sœur de Progné; elle fut violée par Tereé, qui lui coupa ensuite la langue et la retint captive. Philomèle trouva moyen de faire parvenir à Progne une toile sur laquelle son aventure était peinte; les deux sœurs tuèrent Itys, fils de Tereé, et le servirent à son père dans un repas. Philomèle fut changée en rossignol, Progne en hirondelle, Itys en chardonneret, et Tereé, qui les poursuivait, en épervier.

— Poét. Le rossignol. La chanson de *Philomèle*. (Acad.) Dans un bois ou chantait la pauvre *Philomele*. (La Fontaine.) C'est *Philomèle* au loin lamentant ses regrets. (Legouvé.)

L'aimable et tendre *Philomèle*
Fait entendre ses doux accents. (A. MARTIN.)

PHILOMÈLE. Phocidien qui souleva ses concitoyens contre le décret des amphictyons qui les avait condamnés pour avoir cultivé un champ consacré à Apollon. Cette révolte fut le commencement de la guerre sacrée. Philomèle s'empara du temple de Delphes et leva 10,000 hommes avec les trésors qu'il y trouva. Aidé par les Lacédémoniens, il battit les Locriens dans trois rencontres successives; mais battu à son tour par les Thébains, il se donna la mort en se précipitant du haut d'un rocher, 353 av. J.-C.

PHILOMÈNE. Astron. La 196e planète télescopique, découverte le 14 mai 1879 par M. Peters.

PHILOMÉTOR. (littér. *qui aime sa mère*). Surnom commun à Démétrius III, roi de Syrie, à Attale III, roi de Pergame, et à Ptolémée VI, roi d'Égypte.

PHILOMIQUE. s. m. Moll. Genre de gastéropodes pulmonés, voisin des limaces.

PHILON *de Byzance*. Mécanicien grec, vivait en 146 av. J.-C. Il composa une *Poliorcétique*, dont il ne nous reste que les 4e et 5e livres.

— PHILON *le Juif*. Philosophe, né à Alexandrie vers l'an 20 av. J.-C., était Hébreu de nation. Il fit partie d'une députation envoyée à Rome par les Juifs d'Alexandrie pour demander à Caligula qu'ils fussent dispensés de rendre les honneurs divins à la statue de l'empereur, 36-40 ap. J. C. Il s'efforça, dans une suite de traités, de concilier le mosaïsme bien compris avec la philosophie grecque.

— PHILON DE BYBLOS (Herennius). Historien grec, né sous le règne de Néron, écrivit, outre l'*Histoire d'Adrien*, divers ouvrages dont il ne nous reste que quelques fragments.

PHILONISME. s. m. Système philosophique de Philon.

PHILONIUM. s. m. (pron. *fi-lo-ni-omm*). Pharm. Sorte d'électuaire opiacé, et par conséquent anodin, dont les anciens faisaient un fréquent usage.

PHILONOMIE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; νομή, division). Bot. Syn. de MACROMÉRIE.

PHILONOTE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; νότος, humidité). Bot. Espèce de renoncule. || Genre de mousses bryacées, établi pour plusieurs espèces des régions alpestres du globe. On dit aussi *philonotis*.

PHILONTHE. s. m. (étym. gr., φίλος, ami; ὄνθος, bouse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphylinides, établi pour cent soixante-dix espèces vivant dans les fumiers, les matières fécales et les détritus marécageux des cinq parties du monde.

PHILOPATOR (littéral. *qui aime son père*). Surnom ironique donné à Ptolémée IV, roi d'Égypte, parce qu'il avait empoisonné son père, Ptolémée III Évergète, auquel il succéda l'an 221 avant J.-C.

PHILOPATRIDALGIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; πατρίς, patrie; ἄλγος, douleur). Méd. Syn. de NOSTALGIE.

PHILOPATRIDALGIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui a rapport à la philopatridalgie.

PHILOPÉDON. s. m. Entom. Syn. de CNÉORRHINE.

PHILOPÉMEN ou **PHILOPŒMEN**. Général achéen, né en 253 av. J.-C., à Mégalopolis, décida la victoire de Sellasie, 222. Nommé stratège de la ligue achéenne, il battit et tua, à Mantinée, Machanidas, tyran de Sparte, et enleva Messène à Nabis, son successeur. Après la mort du tyran, il parvint à faire entrer Sparte dans la ligue achéenne, et punit cruellement un soulèvement du parti démocratique, 188. Sentant arriver la domination de Rome, il devint suspect au sénat, qui chargea Flamininus de lui susciter des ennemis. Philopémen était stratège pour la huitième fois, quand Dinocrate sépara Messène de la ligue; il marcha contre lui, fut battu, pris dans la retraite, et condamné à boire la ciguë. Ainsi périt le dernier des Grecs, 183. Plutarque a raconté sa *Vie*.

PHILOPOTAME. s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ποταμός, rivière). Entom. Genre de névroptères, tribu des phryganiens, établi pour six espèces de France, dont la plupart se trouvent aux environs de Paris.

PHILOPOTE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; πότος, action de boire). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des vésiculeux, dont on trouve l'espèce unique au Brésil.

PHILOPTÈRE. s. m. (étym. gr., φίλος, ami; πτερόν, aile). Entom. Genre d'épizoïques, formé aux dépens des ricins. Les philoptères vivent sur les oiseaux et se nourrissent de parcelles de plumes. On en connaît un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles le philoptère commun, qui vit en parasite sur presque toutes nos petites espèces de passereaux.

PHILOPTÉRIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *philoptère*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au philoptère. || PHILOPTÉRIDES. s. m. pl. Tribu d'épizoïques, qui a pour type le genre philoptère.

PHILOPYRE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; πῦρ, feu). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des amphipyrides, établi aux dépens des amphipyres.

PHILORHIZE. s. m. (étym. gr., φίλος, ami; ῥίζα, racine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi aux dépens des dromies.

PHILOSCIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; σκιά, ombre). Crust. Genre de crustacés amphipodes, famille des cloportides, établi pour six espèces d'Europe, d'Afrique et d'Amérique. La philoscie des mousses aime les lieux humides et se trouve en France et en Allemagne.

PHILOSCOTE. s. f. (étym. gr., φίλος, ami; σκοτία, obscurité). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des asidites, dont on trouve l'espèce type au Mexique.

PHILOSOPHAILLE. s. f. (pr. *fi-lo-zo-faille, ll* mouill.). Genre de prétendus philosophes, réunion de gens superficiels qui affectent de s'occuper de philosophie.

PHILOSOPHAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *fi-lo-zo-fa-ïe, ll* mouill.). Faire de la philosophie à tort et à travers, se targuer de philosophie, affecter de sottes prétentions à l'esprit philosophique. Ce bureau d'esprit menait à la fortune des abbés qui consentaient à *philosophailler*. (Mercier. Après avoir prié Dieu dans toute la ferveur de ma foi, je *philosophaille* comme la vieille d'Houdetot. (G. Droz.)

PHILOSOPHAILLERIE. s. f. (pr. *fi-lo-zo-fa-lle-ri, ll* mouill.). Action, habitude de philosophailler.

* **PHILOSOPHALE**. adj. f. (rad. *philosophe*). Il n'est usité que dans cette locution : *Pierre philosophale*. Pierre dont les alchimistes cherchaient la composition et qui, faite avec de petites quantités d'or ou d'argent devenues, grâce à certains procédés, alchimiquement vivantes et capables de transmettre cette vie, devait avoir la propriété de transformer les métaux en or ou en argent. Se ruiner à chercher la pierre philosophale. Il y a toujours quelque fou qui cherche la pierre philosophale. Il me mande qu'il a trouvé la pierre *philosophale*, et qu'il ne veut dire son secret qu'au roi. (Voltaire.)

— Fig. Chose précieuse mais impossible à trouver. C'est là, ce serait là la pierre philosophale. Chercher cette pierre *philosophale* qu'on nomme la vérité. (Volt.)

— Fig. et fam. *Il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale*. Se dit d'un homme qui fait des dépenses beaucoup trop fortes pour le revenu qu'on lui connaît ou qu'on lui suppose.

— *Il n'a pas trouvé la pierre philosophale; il ne trouvera pas la pierre philosophale*. Se dit d'un homme dont l'intelligence est très bornée.

PHILOSOPHALISTE. s. m. Celui qui cherche la pierre philosophale.

PHILOSOPHASTRE ou **PHILOSOPHÂTRE**. s. m. Faux philosophe; philosophe qui soutient des doctrines pernicieuses et immorales.

— Philos. hermét. Nom que les maîtres du grand art donnent aux faux adeptes.

* **PHILOSOPHE**. s. m. (ét. gr., φιλόσοφος, même signif.; composé de φίλος, ami; σοφία, sagesse). Celui qui s'occupe de l'étude de la philosophie; ami de la sagesse qui s'applique à connaître les effets par leurs causes. Les philosophes anciens. Les philosophes païens. Les philosophes grecs. Les philosophes modernes. Un philosophe stoïcien, platonicien, épicurien, sceptique, chrétien. Un grand philosophe. Un profond, un célèbre philosophe. Tout modeste qu'est cet homme, il est le premier philosophe de son temps. Le titre de *philosophe* remonte, dit-on, à Pythagore; avant lui, ceux qui se livraient à l'étude de la physique et de la morale, seules sciences alors cultivées, s'appelaient *sages*; Pythagore prit le titre plus modeste d'*ami de la sagesse*. Les premiers philosophes passèrent de la Grèce à Rome, où un costume particulier, un manteau long et noir, et une barbe pendante, servit à les distinguer. Que je méprise ces *philosophes* qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il peut! (Boss.) Il faut doit être pour un *philosophe* un sujet de méditation, et rien n'est petit à ses yeux. (Voltaire.) Les grands *philosophes* sont les génies de la raison. (Vauven.) La clarté est la bonne foi des *philosophes*. (Id.) Le *philosophe*, dans le jugement qu'il ose porter sur la nature, rapporte tout à lui; et voilà pourquoi la vérité lui échappe. (A Martin.) Fiers de leur supériorité, les *philosophes* d'Athènes dédaignaient les questions de religion populaire. (E. Renan.)

— Absol. *Le philosophe*. Aristote.

— Celui qui s'applique à l'étude de l'homme et de la société, avec l'intention de rendre, autant que cela est en lui, ses semblables meilleurs et plus heureux. Les vrais et les faux philosophes. Les philosophes dangereux. Socrate est le modèle des philosophes. Le philosophe s'étudie et se réforme lui-même, pour étudier et réformer utilement les autres. Qu'est-ce qu'un *philosophe?* C'est un homme qui oppose la nature à la loi, la raison à l'usage, sa conscience à l'opinion, et son jugement à l'erreur. (Chamfort.)

— Dans un sens plus restreint, Celui qui cultive la philosophie pour son propre compte, qui soumet sa raison aux vérités supérieures, sa conduite aux principes de la saine morale, et fortifie de plus en plus son âme contre les vicissitudes de la vie et les coups du sort. Vivre et mourir en philosophe. Recevoir une fâcheuse nouvelle en vrai philosophe.

Ainsi donc, *philosophe* à la raison soumis,
Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis. (BOIL.)

— Personne qui mène une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires, et se contente de la médiocrité.

— Étudiant en philosophie; élève de la classe de philosophie.

— Par extens. Celui qui est indépendant en fait de religion. Ce royaume devenu le théâtre d'honneur des *philosophes* et des incrédules. (Massillon.)

— Nom donné, au XVIIIe siècle, aux écrivains qui cherchaient à renverser les vieilles

idées. Les philosophes ont été les précurseurs de la Révolution.

— S'est employé pour Alchimiste.

— Art hermet. *Huile des philosophes.* Huile d'olive dont on imbibe les briques rougies au feu. || *Poudre des philosophes.* La poudre de projection.

— Jeux. Pendant la Révolution, Nom donné aux figures qui remplaçaient les rois sur les cartes à jouer.

— Ornith. Nom vulgaire du marabout, ou cigogne à sac, à cause de son air grave et pensif.

— PHILOSOPHE, s. f. Femme qui s'occupe de philosophie. C'est une *philosophe*, enfin je n'en dis rien. (Mol.) J'imagine que votre grand'maman est une vraie *philosophe*. (Volt.)

— Adjectiv. Un homme philosophe. Une femme philosophe. Un roi *philosophe*. (Acad.) Un siècle *philosophe*. (Id.) Un peuple *philosophe*. (Bl.) Soyez assez *philosophe* pour vous soucier peu de le paraître. (Mme du Deffand.) Pour être *philosophe* il ne suffit pas d'en usurper le nom; il faut le justifier par les vertus autant que par les lumières. (Labousse.) Elle voulut que ces mêmes facultés qui l'avaient faite *philosophe* la rendissent chrétienne, et que sa conversion fût tout entière l'œuvre de son cerveau. (De Goncourt.) Marc-Aurèle, si *philosophe*, n'est nullement exempt de superstitions. (E. Renan.)

—Par extens. Incrédule. Troisville fréquenta les toilettes; le pied lui glissa; de dévot, il devint *philosophe*. (St-Simon.)

— S'est dit pour Philosophique.

Et je crois qu'à la cour, de même qu'à la ville,
Mon flegme est *philosophe* autant que votre bile. (Mol.)

PHILOSOPHÈME, s. m. (ét. gr., φιλοσόφημα, même signif.). Proposition, démonstration philosophique.

* **PHILOSOPHER**, v. n. 1re conj. (rad. *philosophe*). Traiter des questions, des matières philosophiques. Philosopher sur la religion, sur les lois, sur la politique, sur les mœurs. Le mot esprit n'a aucun sens pour quiconque n'a pas *philosophé*. (J. J. Rouss.) Ne jugez point le philosophe ni la philosophie sur les propos de ce bonhomme, qui n'a jamais su évidemment ce que *philosopher* voulait dire. (J. Stahl.) Adieu, mon cher maître, j'espère *philosopher* avec vous dans quelques mois. (Mérimée.)

N'ayant plus de maîtresse et n'ayant pas un sou,
Nous *philosopherons* maintenant tout le soul. (Regn.)

— Raisonner avec trop de subtilité; argumenter, disputer en pure perte. Perdre son temps à philosopher. S'éloigner du vrai à force de philosopher. Philosopher longtemps au sujet de la chose la plus simple du monde. Après avoir *philosophé* toute votre vie, n'apprendrez-vous jamais à raisonner? (J.-J. Rouss.)

— Raisonner judicieusement en pesant le pour et le contre.

Enfin il se traita lui-même
Par les esprits sortant de son corps échauffé.
Murard, sur leur odeur ayant *philosophé*,
Conclut que c'est son lièvre. (La Fontaine.)

— Substantiv. *Le philosopher.* L'action de philosopher.

PHILOSOPHERIE, s. f. Mauvaise philosophie. Se dit par dénigrement.

PHILOSOPHESQUE, adj. 2 g. Se dit par dénigrement de ce qui appartient aux mauvais philosophes.

PHILOSOPHIA, Astron. La 227e planète télescopique, découverte le 12 août 1882 par M. P. Henry.

PHILOSOPHICO-THÉOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui concerne à la fois la philosophie et la théologie. Discussions philosophico-théologiques.

* **PHILOSOPHIE**, s. f. (rad. *philosophe*). Connaissance des principes des choses de leurs causes et de leurs effets. Étudier, enseigner la philosophie. S'appliquer à l'étude de la philosophie. Agiter de hautes questions de philosophie. Le propre de la philosophie est de moraliser le cœur en éclairant l'esprit. Après l'âge de l'imagination et de la poésie, vient ordinairement l'âge de la philosophie et du raisonnement. La vraie *philosophie* est de voir les choses telles qu'elles sont; le sentiment intérieur serait toujours d'accord avec cette *philosophie*, s'il n'était perverti par les illusions de l'imagination. (Buff.) C'est là que Pythagore, le père de la *philosophie*, fut chercher parmi les sages brachmanes les éléments de la physique et de la morale. (B. de St-P.) Qu'est-ce que la religion? Une *philosophie* sublime, qui démontre l'ordre, l'unité de la nature, et explique l'énergie du cœur humain. (Maury.) Si la raison était infinie, la *philosophie* expliquerait tout; comme elle est finie, la *philosophie* s'arrête aux bords des abîmes où la raison se perd. (J. Favre.) Il est de l'essence de la *philosophie* de se tenir dans le domaine de la démonstration, parce qu'elle est fondée sur la raison et sur la liberté. (J. Simon.) La *philosophie* se reconnut et s'affirma plus que jamais dans sa lutte contre les tourments. (E. Renan.) La *philosophie* n'est quelque chose que si elle montre à l'humanité sa voie. (Id.)

— Les différentes manières d'envisager et de résoudre les questions philosophiques ont donné naissance à un grand nombre de sectes ou d'écoles. Voici les noms des principales de ces écoles, chez les anciens, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire romain : 1° école ionique, 2° école italique, 3° école éléatique, 4° école atomistique, 5° école sophistique, 6° école cyrénaïque, 7° école cynique, 8° école de Mégare, 9° école eretriaque ou d'Élis, 10° école aristotélicienne ou péripatéticienne, 11° école platonicienne ou académique, 12° école stoïcienne, 13° école épicurienne, 14° école sceptique, 15° école éclectique, 16° école juive, 17° école gnostique, 18° école néo-platonicienne, 19° école empirique, 20° école des Pères de l'Église. La philosophie a été définie de mille manières; comment se serait-on entendu sur le mot, quand depuis quatre mille ans on ne s'entend pas sur les choses? On l'a définie : l'amour de la science en général, c'est même la définition primitive; puis, la science de la raison humaine; la science de la raison de toutes choses; la science des choses divines et humaines; cette dernière définition est de Cicéron; la science des vérités fondamentales; la science des idées (Schelling); la science de l'absolu (Hegel); la science de la raison par les idées (Kant); la science de la science; la science de la légitimité des opérations de l'intelligence (Fichte); et, enfin, la science des raisons de nos opinions, de nos conjectures et de nos convictions sur nous-mêmes et sur tout ce qui est en rapport avec nous. Platon, le premier, divisa la philosophie en *logique*, *physique* et *éthique*; Aristote subdivisa la dernière partie en *éthique* proprement dite, *politique* et *économique*; la *métaphysique* n'y fut ajoutée qu'au moyen âge, par une fausse interprétation d'un titre commun donné par Andronicus de Rhodes à quatorze traités des péripatéticiens. Le Portique distingua six parties de la philosophie : *dialectique*, *rhétorique*, *éthique*, *politique*, *physique* et *théologie*. Des philosophes latins l'ont divisée en *inspective* et *actuelle*; saint Bonaventure la divise en *naturelle*, *rationnelle* et *morale*. La philosophie, telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, consiste presque entièrement dans la *psychologie*; elle peut se diviser en traités *du sentiment*, *de la volonté*, *de l'intelligence*. On rattache à la première partie la psychologie particulière, la théodicée, la morale, la politique et l'esthétique; à la seconde, l'économie politique; à la troisième, l'idéologie particulière, la logique et la linguistique générale.

— Opinion, doctrine, système propre à chaque école de philosophes, ou à chaque philosophe formant école. La philosophie de Socrate. La philosophie d'Aristote. La philosophie d'Épicure. La philosophie des stoïciens. La philosophie de Descartes, de Bacon, de Newton, de Leibniz. La philosophie scolastique. La philosophie du dix-huitième siècle. La philosophie ancienne. La philosophie moderne. La plus fausse de toutes les *philosophies* est celle qui, sous prétexte d'affranchir les hommes des embarras des passions, leur conseille l'oisiveté, l'abandon et l'oubli d'eux-mêmes. (D'Anvers.)

— *Philosophie chrétienne.* Celle qui est fondée sur les croyances du christianisme, par opposition à *philosophie païenne* ou *naturelle*, celle qui ne s'appuie que sur les seules lumières de l'esprit humain. La *philosophie* chrétienne, celle qui cherche l'analogie de la religion avec la nature humaine, est aussi peu connue des prédicateurs italiens que toute autre *philosophie*. (Mme de Staël.)

— Dans un sens moins rigoureux, *Philosophie naturelle* signifie Un certain caractère naturel de raison, de jugement, de prudence, de fermeté d'âme, en un mot, des qualités de l'esprit et du cœur qui mettent à même d'apprécier droitement les choses. Être doué d'une philosophie naturelle.

— *Philosophie première.* Nom donné, dans l'école péripatéticienne, à la partie qui, depuis, a été appelée *métaphysique*.

— Nom donné aux doctrines enseignées par les penseurs du XVIIIe siècle qui attaquaient vivement l'ordre religieux et politique. Dans ce pays-là, on dit à toutes les sottises qui se font : C'est la *philosophie*; comme Crispin dit : C'est votre léthargie. (D'Alembert.)

— Système de principes que l'on établit ou que l'on suppose pour expliquer un certain ordre de faits naturels. Philosophie mécanique. Philosophie corpusculaire.

— Recherche des vérités premières, des principes fondamentaux d'une science, d'un art; ouvrage renfermant ces recherches. La philosophie de la botanique. La philosophie des sciences. La philosophie de la médecine. La philosophie de l'art de la guerre. La *philosophie* d'une science est le code des axiomes ou des principes fondamentaux qui la constituent. (Virey.)

— *Philosophie de l'histoire.* Étude des faits historiques, dirigée de manière à saisir ce qu'ils ont de plus général, et à en déduire une formule applicable aux différentes époques de la vie de l'humanité ou de l'histoire d'une nation quelconque. La vraie *philosophie* de l'histoire, c'est Janus aux deux visages tournés, l'un vers le passé, l'autre vers le futur. (Edg. Quinet.)

— Science qu'on enseigne sous ce nom dans les collèges et dans les écoles publiques. Professeur de philosophie. Traité de philosophie. Compendium de philosophie. Suivre un cours de philosophie. Faire sa philosophie. Étudier en philosophie. Faire sa première année, sa seconde année de philosophie. Cette année-là le petit Chose achevait sa *philosophie*. (A. Daudet.)

— Système particulier qu'on se fait pour sa conduite personnelle. La philosophie de l'honnête homme consiste à remplir tous les devoirs que son état lui impose, sans s'inquiéter aucunement d'autrui. Racheter le passé, utiliser le présent, préparer l'avenir, c'est le grand et triple objet de la philosophie individuelle. On peut être philosophe sans avoir une *philosophie*; on peut avoir une *philosophie* sans être philosophe. (Ancillon.)

— Dans une acception toute morale. Élévation d'esprit et fermeté d'âme qui met l'homme au dessus des accidents, des passions et des opinions du vulgaire. Mépriser par philosophie les honneurs et les richesses que tous les hommes recherchent. L'homme n'exerce véritablement sa philosophie que lorsqu'il est aux prises avec l'adversité. Dans les circonstances les plus douloureuses, il faut montrer de la philosophie, un peu de philosophe, beaucoup de philosophie. Vous trouverez dans votre *philosophie* des ressources que le monde ne vous fournira guère (Volt.) De quelque côté que vous vous tourniez, à Paris, vous avez de quoi exercer votre *philosophie*. (Id.)

— Typogr. Caractère entre le cicéro et le petit romain, dont le corps porte dix points.

* **PHILOSOPHIQUE**, adj. 2 g. Qui appartient à la philosophie ou aux philosophes. Raisonnement, discours philosophique. Matière philosophique. Conduite, vie philosophique. Ne songeons plus qu'à fournir ensemble tranquillement notre carrière *philosophique*. (Volt.)

Par plaisanterie.

Le fumeur est décent de visage et de geste,
Sa lèvre arquée exprime une fierté modeste,
Un air *philosophique* est empreint dans ses yeux.
(Barthélemy.)

— *Esprit philosophique.* Esprit plein de clarté et de méthode, sans préjugés et sans passions. En tout, l'homme devrait se guider par l'esprit philosophique, mais cet esprit est rare. Les ouvrages de cet écrivain sont composés dans un esprit très philosophique. Le véritable esprit *philosophique* d'Hippocrate se retrouve tout entier dans ses Épidémies et dans ses livres aphoristiques. (Cabanis.)

— Qui est composé dans un dessein philosophique, d'une manière philosophique. Histoire philosophique. Grammaire philosophique. Dictionnaire philosophique. Essai philosophique.

— Médec. Quelquefois, dans les sciences médicales, le mot *philosophique* est synonyme de MÉTHODIQUE. Nosographie philosophique.

— Théol. *Péché philosophique.* Péché commis par celui qui n'est pas initié à la religion, sans intention d'offenser Dieu. Se dit par opposition à Péché théologique.

* **PHILOSOPHIQUEMENT**, adv. (rad. *philosophique*). En philosophe; d'une manière philosophique. Vivre philosophiquement. Agir, parler, raisonner philosophiquement. C'est très bien dit, très *philosophiquement* pensé; mais avec ces maximes-là, l'on se perd, et quand l'amour est passé, le blâme de l'opinion reste. (Mme de Staël.)

— Par extens. À la poste, porte du pauvre, son cabriolet, attelé d'un vieux cheval gris qui broutait *philosophiquement* des feuilles de coudrier, l'attendait. (G. Ohnet.)

PHILOSOPHISÉ, ÉE, adj. Qui est imbu de philosophie, d'idées philosophiques. Toute une tribu intellectuelle, née de Calvin, reste très morigénée en s'émancipant, très *philosophisée* d'ailleurs et sécularisée. (Sainte-Beuve.)

* **PHILOSOPHISME**, s. m. Esprit, doctrine des philosophistes. Le *philosophisme* est la tête de Méduse, qui change tout en rochers. (Henault.)

— Théol. Doctrine professée par les casuistes sur le péché philosophique.

PHILOSOPHISTE, s. m. Mauvais philosophe. Faux philosophe. Les *philosophistes* modernes qui se sont arrogé avec tant d'audace le nom respectable de philosophes,.. (Freron.)

— Théol. Casuiste qui dégrise les fautes les plus graves à l'aide du péché philosophique.

— Adjectiv. Idées philosophistes.

PHILOSOPHO-THÉOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui concerne la philosophie et la théologie.

PHILOSTÉMON ou **PHILOSTEMONE**, s. m. et gr., φίλος, ami; στέμων, étamine). Bot. Genre de térébinthacées, ayant pour type le philostémon radicant, espèce de liane d'Amérique.

PHILOSTIZE, s. f. (ét. gr., φίλος, qui aime; στίζειν, piquer), par allusion aux épines nombreuses dont le péricline est hérissé. Botan. Genre de composées cardunacées, établi aux dépens des centaurées.

PHILOSTORGE, Historien ecclésiastique, né à Borissus (Cappadoce, vers 360, écrivit en grec une *Histoire ecclésiastique* (de l'avènement de Constantin Ier à celui de Valentinien III), d'une très grande partialité.

PHILOSTRATE (Flavius), Sophiste grec, né à Lemnos, fut en crédit auprès de Julia Domna, femme de l'empereur Septime Sévère, pour laquelle il écrivit la *Vie d'Apollonius de Tyane*, sorte de roman philosophique. On a encore de lui *l'Héroïque, ou Dialogue sur les héros de la guerre de Troie*; *Tableaux*; *Vie des sophistes*; *Lettres*; *Néron*, dialogue; *Traité de la gymnastique*.

PHILOTAS, Fils de Parménion. Accusé de conspiration contre Alexandre le Grand, il fut mis à la torture, puis lapidé, 330 av. J.-C.

PHILOTECHNIE, s. f. pr. *fi-lo-tek-ni*; ét. gr., φίλος, ami; τέχνη, art) Amour des arts.

* **PHILOTECHNIQUE**, a. 2 g. (pron. *fi lo-tek-nike*). Qui concerne la philotechnie. Association philotechnique. || *Société philotechnique.* Société composée d'amis des arts.

PHILOTECNE, s. f. (étym. gr., φίλος, ami; τέκνον, geniture), Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour deux espèces de l'Inde et du Sénégal.

PHILOTÉRME, s. m. (ét. gr., φίλος, ami; θερμός, chaud). Entom. Genre de coléoptères tétramères dont l'espèce type a été trouvée au Jardin des plantes de Paris.

PHILOTHÉQUE, s. m. (ét. gr., φίλος, ami; θήκη, cave). Bot. Genre de diosmées boroniées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

PHILOTHESIE, s. f. (du grec φιλοτησία, amical). Antiq. gr. Action de boire à la santé les uns des autres. Le roi du festin ordonnait la philothesie, en portant une coupe à ses lèvres, et en la prenant à son voisin avec des souhaits de toutes sortes de prospérités; la coupe passait ainsi de main en main, parmi tous les convives.

PHILOTIS, Esclave romaine qui vivait vers l'an 336 avant notre ère. Elle sauva Rome d'une ruine totale, en se mettant à la tête de toutes les esclaves déguisées en filles libres, et en se rendant avec elles chez les Fidénates, qui avaient demandé aux Romains leurs filles comme pour les épouser. Philotis, voyant les Fidénates ensevelis dans le sommeil et l'ivresse, alluma une torche et donna le signal aux Romains, qui fondirent sur l'ennemi et en firent un grand carnage.

PHILOTRIE, s. f. Bot. Syn. d'UDORE.

PHILOTTOMAN, s. m. (ét. gr., φίλος, ami; fr. *Ottoman*). Celui qui soutient la cause, le parti des Ottomans.

PHILOXÈNE, Poète grec, 380 av. J.-C., né à Cythère, vécut à la cour de Denys l'Ancien; il avait composé des dithyrambes.

* **PHILTRE**, s. m. (étym. gr., φίλτρον; rad. φίλος, j'aime). Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Philtre amoureux, puissant, enchanteur. Le charme, la puissance, le pouvoir d'un philtre. Donner un philtre. Boire un philtre. Va-t'en chez le magicien Rudbeck, il te donnera un *philtre* pour te faire aimer. (Mérimée.)

— Par anal. Avec le *philtre* de la vigne il a endormi ses persécutrices. (P. de St-Victor.)

— Fig. La jeunesse et la santé sont les véritables *philtres*. (Voltaire.) Ce *philtre* dont l'amour enivre la raison. (Fr. de Neufchâteau.) Ses fêtes, qui gorgeaient les sens, offraient en même temps à l'esprit des *philtres* divins. (P. de Saint-Victor.)

Des *philtres* devenants de l'amicable poison,
Il laisse doucement s'énerver sa raison. (Chénedollé.)

— Anat. Enfoncement de la lèvre supérieure, situé immédiatement sous la cloison du nez.

PHILYDRE, s. m. (ét. gr., φίλος, qui aime; ὕδωρ, eau. Bot. Genre de xyridées, établi pour des espèces de la Chine et de l'Australie.

— Entom. Syn. de PHILHYDRE.

PHILYGÉNINE, s. f. Chim. V. PHILLYGÉNINE.

PHILYQUE, s. f. (du gr. φιλύρα, alaterne). Bot. Genre de rhamnées, originaires du Cap et dont une espèce est cultivée dans nos jardins sous le nom de *bruyère du Cap*.

PHILYRE, s. f. (du gr. φιλύρα, écorce de tilleul). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clarones, dont on trouve l'espèce type au Brésil.

— Chim. Syn. de PHILLYRINE.

— PHILYRE, s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxystomes, tribu des leucosiens, établi aux dépens des leucosies pour trois espèces, dont on trouve l'espèce type dans la mer des Indes.

PHILYRE, Myth. Fille de l'Océan, fut aimée de Saturne, dont elle eut le centaure Chiron; les dieux la métamorphosèrent en tilleul.

PHIMOSIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui dépend du phimosis, qui est causé par le phimosis. Ischurie phimosique.

* **PHIMOSIS**, s. m. (pr. *fi-mo-sis*; ét. gr., φίμωσις, même signif.; rad. φίμος, cordon). Chir. Étroitesse naturelle ou resserrement de l'ouverture du prépuce au-devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland. Phimosis naturel. Phimosis accidentel, actif, douloureux, séreux, inflammatoire. Des chancres inflammatoires du prépuce ou du gland, qui déterminent l'engorgement de l'un ou de l'autre de ces organes, donnent souvent lieu à cette maladie, mais assez souvent aussi, le *phimosis* est congénital, et ce vice de conformation, auquel il est important de remédier de bonne heure, exige le débridement. (Nyst.)

PHINÉE, Myth. Frère de Céphée, fut pétrifié par la tête de Méduse, que lui montra Persée, à qui il disputait la main d'Andromède.

PHINÉES, Hist. s. Petit-fils d'Aaron, tua Zambri, l'un des Juifs qui avaient eu commerce avec les femmes de Moab, et fut grand prêtre des Juifs.

PHINTIAS, Géogr. anc. Ville de Sicile, près de l'embouchure de l'Himère, colonie de Géla. Auj. *Alicata*.

PHIOLE. s. f. Moll. Nom donné quelquefois à la tarière subulée.

PHIPPSIE. s. f. (pron. *fi-pci* ; de *Phipps*, n. pr.). Bot. Genre de graminées agrostidées, établi pour des espèces qui croissent dans les régions arctiques.

PHISON Géogr. anc. Fleuve du paradis terrestre, était le *Phase*, ou selon d'autres, l'*Araxe*.

PHLÉBARTÉRIE. s. f. (ét. gr. φλέψ, φλεβός, veine ; fr. *artère*). Pathol. Affection de l'artère pulmonaire. Espèce d'anévrisme artérioso-veineux.

PHLÉBECTASIE. s. f. (ét. gr. φλέψ, φλεβός, veine ; ἔκτασις, dilatation). Méd. Dilatation d'une veine ou d'une portion de veine.

PHLÉBENTÉRE. s. m. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; ἔντερα, intestins). Zool. Animal chez lequel un développement particulier de l'appareil digestif remplace l'appareil circulatoire.

PHLÉBENTÉRÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a les caractères des phlébenteres.

— PHLÉBENTÉRES. s. m. pl. Moll. Ordre de gastéropodes nus, sans organes respiratoires proprement dits.

PHLÉBENTÉRISME. s. m. (rad. *phlébentére*). Physiol. Système d'après lequel l'appareil circulatoire pourrait être suppléé par des ramifications du tube intestinal.

PHLÉBÉTRYSME. s. m. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; τέρνω, je dilate). Médec. Dilatation d'une veine ; varice.

PHLÉBIE. s. f. (du gr. φλέψ, φλεβός, petite veine). Bot. Genre de champignons basidiospores, qui croissent sur les vieux troncs d'arbres.

* **PHLÉBITE** s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine). Médec. Inflammation de la membrane interne des veines. C'est, en général, à la phlébite qu'est due la mort des individus qui succombent à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales. La *phlébite* utérine est une des formes les plus redoutables de la fièvre puerpérale. Nyst. Toute inflammation, de quelque nature qu'elle soit, est une *phlébite* capillaire. (Cruveilhier.)

PHLÉBOCARYE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; κάρυον, noix). Bot. Genre d'hémodoracées, établi pour des espèces d'Australie.

PHLÉBOGRAPHE. s. m. (étym. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; γράφω, je décris). Méd. Celui qui décrit les veines, qui travaille sur les veines.

PHLÉBOGRAPHIE. s. f. (rad. *phlébographe*). Description des veines.

PHLÉBOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la phlébographie ou le phlébographe.

PHLÉBOLITHE. s. m. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; λίθος, pierre). Anat. Calcul des veines.

— Bot. Syn. de MIMOSOPS.

PHLÉBOLOGIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; λόγος, discours). Traité des veines.

PHLÉBOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la phlébologie.

PHLÉBOMALACIE. s. f. (étym. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; μαλακός, mou). Pathol. Ramollissement des veines.

PHLÉBOMORPHE. s. m. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; μορφή, forme). Bot. Genre de champignons caractérisés par des lames rampantes.

PHLÉBOPALIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; πάλλω, j'agite). Méd. Battement des veines.

PHLÉBOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; φορός, qui porte). Bot. Qui porte des veines, qui est marqué de veines rugueuses ; tel est le chapeau d'une espèce d'agaric.

—PHLEBOPHORE. s. m. Genre de champignons, type du groupe des phlébophorés et dont l'espèce type se trouve aux environs de Paris.

PHLÉBOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au phlébophore. || PHLLBOPHORES. s. m. pl. Groupe de champignons ayant pour type le genre phlébophore.

PHLÉBOPHYLLE. s. m. (étym. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'acanthacées ruelliées, établi pour des plantes de l'Inde.

PHLÉBOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes veinées. || PHLEBOPTERES. s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères.

PHLÉBOPTÉRIS. s. m. (pron. *flé-bo-ptéris* ; ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles trouvées dans les terrains oolithiques inférieurs.

PHLÉBORRAGIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; ῥήγνυμι, je rompt). Méd. Rupture d'une veine ; hémorragie veineuse.

PHLÉBORRAGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui tient de la phléborragie.

PHLÉBORRHEXIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; ῥῆξις, rupture, je romps). Médec. Rupture d'une veine.

PHLÉRORRHEXTIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui appartient à la phléborrhexie.

* **PHLÉBOTOME.** s. m. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine ; τομή, section). Chir. Instrument dont on se sert pour saigner, principalement en Allemagne. C'est une espèce de petite boîte en métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort dont on lâche la détente, après avoir placé la lame près de la veine qu'on veut ouvrir.

* **PHLÉBOTOMIE.** s. f. (rad. *phlébotome*). Chir. Ouverture qu'on fait à une veine à l'aide d'un instrument tranchant, pour en tirer du sang. Phlébotomie bien faite, mal faite. Phlébotomie jugulaire, brachiale. Pratiquer la phlébotomie. Opérer la phlébotomie. Faire usage de la phlébotomie. La *phlébotomie* mal faite a quelquefois compromis dangereusement la vie des malades ; confiée à une main maladroite, elle a tué d'autres fois des individus qui jouissaient d'une bonne santé. (Monf.)

— Anat. Dissection des veines.

PHLÉBOTOMIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport, qui est relatif à la phlébotomie.

PHLÉBOTOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Phlébotomiser. S'empl. adjectiv. Un malade phlébotomisé. Une malade phlébotomisée.

* **PHLÉBOTOMISER.** v. a. 1re conj. (rad. *phlébotomie*). Méd. Ouvrir la veine, saigner. Je suis d'avis qu'il soit *phlébotomisé* libéralement. (Molière.)

— SE PHLÉBOTOMISER. v. pron. Être phlébotomisé. || S'ouvrir soi-même la veine.

* **PHLÉBOTOMISTE.** s. m. Chir. Chirurgien qui pratique la phlébotomie. Je fais connaissance avec le médecin, le pharmacien, le *phlébotomiste*, le notaire et quelques conseillers. (E. About.)

— Anat. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude et des opérations concernant les veines.

— Adjectiv. Barbier phlébotomiste. Il y a encore des barbiers *phlébotomistes* en Espagne, dans le Nord, et même dans certaines petites villes du midi de la France. (Monfalc.)

PHLÉDALE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des ditomes, dont on trouve l'espèce type au Brésil.

PHLÉE. s. m. (du gr. φλοιός, écorce). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des réduviens, tribu des aradides, type du groupe des phléites, établi pour deux espèces du Brésil et du Chili.

PHLÉGÉTHON ou **PYRIPHLÉGÉTHON.** Myth. Un des fleuves des enfers ; il roulait des torrents de flammes et entourait le Tartare ; il n'y avait sur ses bords ni plantes ni arbres ; après un cours assez long, en sens inverse du Cocyte, il allait se perdre dans l'Achéron.

PHLEGHYMENITE. s. f. (ét. gr., φλέγω, je brûle ; ὑμήν, membrane. Médec. Inflammation d'une membrane muqueuse.

PHLEGMAGOGUE. adj. 2 g. V. PHLEGMAGOGUE.

PHLEGMAPYRIE. s. f. (ét. gr., φλέγμα, phlegme ; πῦρ, feu. Médec. Fièvre muqueuse.

PHLEGMA SALSUM. s. m. (pr. *fleg-ma çal-çomm*). Pathol. Nom donné, au moyen âge, à une maladie de la peau, mal déterminée et voisine de la lèpre.

* **PHLEGMASIE.** s. f. (ét. gr., φλεγμασία, même signif. ; rad. φλέγω, je brûle). Nom donné par les nosologistes à une classe de maladies internes très fréquentes, consistant en une surexcitation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe, d'où résulte de la douleur, de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, etc., en un mot, tous les phénomènes caractéristiques de l'inflammation. Le mot *phlegmasie* signifiait, chez les anciens, toute inflammation avec fièvre ; il est plus spécialement consacré, chez les modernes, à l'état inflammatoire des organes intérieurs. Dans la Nosographie de Pinel, les phlegmasies forment la seconde classe, et se divisent en cinq ordres : *phlegmasies cutanées, phlegmasies des membranes muqueuses, phlegmasies des membranes séreuses, phlegmasies du tissu cellulaire et des organes parenchymateux, phlegmasies des tissus musculaire, fibreux et synovial.*

PHLEGMASIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui tient à la phlegmasie ; qui tient de l'inflammation ou qui en a le caractère. On écrit aussi *flegmasique*.

PHLEGMASITOXIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui tient de l'inflammation interne et de l'intoxication du sang.

PHLEGMATE. s. m. (du gr. φλέγμα, phlegme). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des hélopiens, dont on trouve l'espèce unique au Cap.

PHLEGMATIE. s. f. (pron. *fleg-ma-ci* ; du gr. φλέγμα, phlegme). Médec. Accumulation de sérosité sous la peau. Syn. d'ANASARQUE ou d'OEDEME. || *Phlegmatie blanche douloureuse.* Gonflement aigu et douloureux des membres abdominaux, dont les femmes sont quelquefois atteintes à la suite des couches, et qui est accompagné d'une réaction fébrile plus ou moins violente, présentant, dans certains cas, la forme dite autrefois *adynamique, putride* ou *typhoïde*.

* **PHLEGMATIQUE.** a. lj. 2 g. V. PHLEGMATIQUE.

PHLEGMATORRAGIE. s. f. (ét. gr., φλέγμα, ατος, phlegme ; ῥήγνυμι, je coule avec force). Médec. Excrétion abondante, par les narines, d'une mucosité limpide et comme séreuse, sans inflammation. On dit aussi *phlegmorragie*. || Syn. de CATARRHE, de BRONCHORRÉE, etc.

PHLEGMATORRAGIQUE. a. lj. 2 g. Médec. Qui tient de la phlegmorragie.

* **PHLEGME.** s. m. V. FLEGME.

* **PHLEGMON.** s. m. (du gr. φλέγω, je brûle). Médec. Inflammation du tissu lamineux ; tumeur formée dans le tissu lamineux sous-cutané ou sous aponévrotique. Phlegmon érésipélateux, œdémateux, idiopathique, critique, symptomatique. Symptômes du phlegmon. Les causes les plus communes des *phlegmons* sont des coups, des chutes, des piqûres, des corps étrangers introduits dans les organes, etc. (Nysten.) *Phlegmon diffus.* Inflammation pyogénique totale ou partielle d'un membre. || *Phlegmon iliaque.* Celui qui a pour siège le tissu lamineux de la fosse iliaque interne. || *Phlegmon intra-péritonéal.* Celui dont les épanchements purulents résultent d'une péritonite partielle et sont contenus dans la portion du péritoine qui tapisse la fosse iliaque. || *Phlegmon péri-utérin.* Syn. de PELVIPERITONITE.

* **PHLEGMONEUX, EUSE.** adj. Médec. Qui est de la nature du phlegmon. Érésipèle phlegmoneux. Inflammations phlegmoneuses.

PHLEGMORRAGIE. s. f. (ét. gr., φλέγμα, phlegme ; ῥήγνυμι, je coule avec force). Médec. V. PHLEGMATORRAGIE.

PHLÉGON. Écrivain grec du IIe siècle, né à Tralles (Lydie), affranchi de l'empereur Adrien ; il nous reste de lui : *De Rebus mirabilibus ; De Longæris*, et un fragment de son traité *De Olympiis*.

PHLÉGRÉENS (Champs). s. m. pl. (*Phlegræi campi*, ou *champs brûlants*). Géogr. Nom donné par les anciens à la contrée qui s'étend de Naples au cap Misène.

PHLÉGYA. Géogr. anc. Ville de la Béotie, fondée par Phlégyas.

PHLÉGYADE. Géogr. anc. Canton de la Béotie ; capitale Phlégya.

PHLÉGYAS. Myth. Fils de Mars et de Chrysé, régna dans un canton de la Béotie qui prit de lui le nom de Phlégyade ; il fut condamné, pour avoir détruit le temple de Delphes, à demeurer éternellement aux enfers sous un rocher qui, près de tomber sans cesse, lui inspirait un effroi continuel.

PHLÉGYEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Phlégya. Les Phlegyens, sous la conduite de Phlégyas, pillèrent le temple de Delphes, et furent presque tous détruits par la colère des dieux. || Selon d'autres, les Phlégyens étaient un peuple de l'Élide ayant pour roi Phorbas, homme d'une force extraordinaire qui assomma tous les adorateurs d'Apollon à Delphes et qui fut lui-même assommé par ce dieu déguisé en athlète.

— adj. Qui appartient à Phlégya ou à ses habitants.

PHLÉITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou a rapport au phlée. || PHLEITES. s. m. pl. Groupe d'hémiptères hétéroptères de la famille des réduviens qui a pour type le genre phlée.

PHLÉOBIE. s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce ; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des protéininiens, dont l'espèce unique vit sous les écorces humides ou sur la tige des champignons. || Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides orthocères, tribu des anthribides, établi aux dépens des anthribes. || Syn. d'ARGCERE.

PHLÉOBOBE. s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce ; βορός, dévorant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des hostrichides, établi pour trois espèces.

PHLÉOCHARE. s. m. (pron. *flé-a kare* ; ét. gr., φλοιός, écorce ; χαρίεις, qui plaît). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, type de la tribu des phléocharniens, dont on trouve l'espèce type en Europe sous l'écorce des pins.

PHLÉOCHARINIEN, ENNE. adj. (pr. *flé-o-ka-rt-ni-ein*. Entom. Qui ressemble au phléochare. || PHLEOCHARINIENS. s. m. pl. Tribu de coléoptères de la famille des brachélytres, qui a pour type le genre phléochare.

PHLÉOCHROÉ. s. m. (pron. *flé-o-kro-é* ; ét. gr., φλοιός, écorce ; χρόα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour deux espèces de Java et du Sénégal.

PHLÉOCONIS s. m. (pr. *flé-o-ko-niss* ; ét. gr., φλοιός, écorce ; κόνις, poussière). Bot. Genre de champignons pulvérulents, établi pour des tumeurs qui se montrent sur l'écorce des arbres.

PHLÉOCOPE. s. m. Entom. V. PHLOIOCOPE.

PHLÉOCORIS. s. m. (pr. *flé-o-ko-riss* ; ét. gr., φλοιός, écorce ; κόρις, punaise). Entom. Syn. de PHLÉE.

PHLÉOGÈNE. s. f. (ét. gr., φλοιός, écorce ; γένος, naissance). Bot. Genre de cryptogames.

PHLÉOLE. s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des phalaridées, établi pour des gramens qui croissent principalement dans les régions méditerranéennes et orientales de l'Europe. Les phléoles se plaisent dans les champs, sur le bord des chemins et au sommet des hautes montagnes. On en connaît une douzaine d'espèces réparties en trois sections. Parmi ces espèces, le phléole des prés tapisse communément nos prairies artificielles, surtout celles dont le sol est léger et humide. Le phléole donne de la qualité aux fourrages et se conserve longtemps sain.

PHLÉOMYS. s. m. (pr. *flé-o-miss* ; ét. gr., φλοιός, écorce ; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, formé aux dépens des rats, dont l'espèce type se trouve à l'île de Luçon.

PHLÉONÉE. s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce ; ναίω, j'habite). Entom. Genre de coléoptères trimères, tribu des oxytéliniens, établi pour deux espèces qui vivent sous l'écorce des arbres en France et en Allemagne.

PHLÉONÈME. s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce ; νέμω, je paîs). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, tribu des synchitimiens, dont on trouve l'espèce type à la Nouvelle-Grenade.

PHLÉOPÉMON. s. m. (étym. gr., φλοιός, écorce ; πήμαίνω, j'endommage). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, tribu des anthribides, dont on trouve l'espèce type à Sumatra.

PHLÉOPHAGE. s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce ; φάγω, je mange). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des cossonides, établi pour dix espèces d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

PHLÉOPHILE. s. m. (et. gr., φλοιός, écorce ; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, tribu des anthribides, établi pour deux espèces du Sénégal et du Bengale.

PHLÉOPLASTIE. s. f. (étym. gr., φλοιός, écorce ; πλάσσω, je forme). Sylvic. Manière de faire renaître l'écorce des arbres aux endroits où elle a été détruite, résultat de cette action. On dit aussi *phlooplastie*.

PHLÉOPORE. s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce ; πόρος, trou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des aléochariniens, établi pour six espèces d'Europe et d'Amérique.

PHLÉOSPORE. s. m. (étym. gr., φλοιός, écorce ; σπορά, semence). Bot. Syn. de SEPTORIE.

PHLÉOSTICTE. s. m. (étym. gr., φλοιός, écorce ; στικτός, piqué). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des cucujites, dont l'espèce type se trouve dans les Alpes.

PHLÉOTHRIPS. s. m. (étym. gr., φλοιός, écorce ; fr. *thrips*). Entomol. Genre de thysanoptères, type de la famille des phléothripsides, formé aux dépens des thrips pour quelques espèces qui vivent sous l'écorce des arbres.

PHLÉOTHRIPSIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *phléothrips* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au phléothrips. || PHLÉOTHRIPSIDES. s. m. pl. Famille de thysanoptères comprenant le seul genre phléothrips.

PHLÉOTRAGUE. s. m. (étym. gr., φλοιός, écorce ; τράγος, bouc). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des curculionides orthocères, tribu des anthribides, établi pour cinq ou six espèces d'Afrique et de Madagascar.

PHLÉOTRIBE. s. m. Entom. V. PHLOIOTRIBE.

PHLÉOTRUPE. s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce ; τρυπάω, je perce). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des xylophages, tribu des bostrichides, établi pour deux espèces du Brésil.

PHLÉOTRYE. s. f. Entom. V. PHLOIOTRYE.

PHLESCORIE. s. f. (ét. gr., φλοιός, écorce ; fr. *scorie*). Bot. Syn. de PICHENE.

PHLÉUM. s. m. (pron. *flé-omm*). Bot. Nom scientifique du genre phléole.

PHLIAS. s. m. (pron. *fli-ass*). Crust. Genre d'amphipodes de la famille des crevettines, tribu des sauteuses, voisin des lysianasses, dont l'espèce unique, le phlias en scie, a été trouvée entre les îles Malouines et le port Jackson.

PHLIASIE. Géogr. anc. Petite contrée du Péloponnèse, entre l'Achaïe, la Sicyonie, la Corinthide et l'Arcadie.

PHLIASIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Phliasie ou de Phlionte.

— adj. Qui appartient à cette contrée, à cette ville ou à leurs habitants.

PHLIONTE. (*Phlius*). Géogr. anc. Ville du Péloponnèse, dans la Phliasie, canton S. de la Sicyonie. Ses ruines s'appellent *Santa-Phlica*.

PHLORAPHÈNE. s. m. (étym. gr., φλοιός, écorce ; βαφή, teinture). Chim. Matière brune encore mal définie, qui existe dans les écorces de certains arbres.

PHLOCÈRE. s. m. (ét. gr., φλόξ, flamme ; κέρας, corne). Entom. Genre d'orthoptères, famille des acridiens, dont on a trouvé l'espèce unique à l'est du Caucase.

PHLOGACANTHE. s. m. (étym. gr., φλόξ, φλογός, flamme ; ἄκανθα, épine). Bot. Genre d'acanthacées justiciées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

PHLOGISTICATION. s. f. (pr. *flo ji-sti-ka-cion* ; rad. *phlogistiquer*). Anc. chim. Absorption du phlogistique.

PHLOGISTICIEN, ENNE. adj. et s. Partisan de la théorie du phlogistique.

PHLOGISTIQUE. adj. 2 g. (du grec φλόξ, φλογός, feu). Qui est propre à développer la chaleur interne. Substance phlogistique. Médicaments phlogistiques. || Dans cette acception, il est aussi subst. m. Un phlogistique. Des phlogistiques.

— Pathol. Qui est produit par l'inflammation. Maladies phlogistiques.

*** PHLOGISTIQUE**, s.m. (du gr. φλξ, φλογός, feu). Chim. Principe hypothétique que Stahl admettait pour expliquer la combustion des corps. Il prétendait que le phlogistique opérait cette combustion en se dégageant des corps avec lesquels il le supposait combiné. Il est reconnu aujourd'hui que la calcination est une combinaison du métal avec l'oxygène, et non une décomposition; lorsqu'on réduit un métal calciné, on lui rend, suivant le système de Stahl, le *phlogistique* qu'il avait perdu; mais il est au contraire démontré que le métal perd alors de son poids par la séparation de l'oxygène qui le tenait à l'état d'oxyde. Les successeurs de Stahl avaient beaucoup ajouté aux attributs du *phlogistique*, car ils l'envisageaient comme la cause unique des propriétés des corps. (Nyst.)

PHLOGISTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Phlogistiquer. S'empl. adjectiv. Chim. anc. Qui contient du phlogistique, qui est combustible ou calcinable selon le système de Stahl. || *Air phlogistiqué*. L'hydrogène. || *Acide sulfurique phlogistiqué* L'acide sulfureux. *Acide nitrique phlogistiqué*. Acide nitrique chargé de deutoxyde d'azote.

PHLOGISTIQUER, v.a. 1re conj. Anc. chim. Rendre combustible par combinaison avec le phlogistique.

— SE PHLOGISTIQUER, v. pron. Être phlogistiqué.

PHLOGISTOLOGIE, s.f. (ét. gr., φλογιστός, inflammable; λόγος, discours). Chim. Traité des corps combustibles.

PHLOGISTOLOGIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la phlogistologie.

PHLOGITIDE, s. f. (du grec φλξ, φλογός, flamme). Minér. Pierre précieuse dans l'intérieur de laquelle semble briller une flamme.

PHLOGLYCINE, s. f. (étym. gr., φλόιος, écorce, fr. *glycine*). Chim. Principe sucré obtenu par la décomposition de la phlorétine. On dit aussi *phénylglycérine*.

PHLOGODÉ, adj. 2 g. (ét. gr., φλξ, φλογός, feu; εἶδος, aspect). Médec. Qui est de la couleur de la flamme, qui est rouge.

PHLOGOGÈNE, adj. (et. fr., *phlogose*; gr. γίνομαι, origine). Pathol. Qui engendre la phlogose.

— PHLOGOGÈNE, s. m. Chim. S'est dit pour Hydrogène.

PHLOGOPAPPE, adj. 2 g. (étym. gr., φλξ, φλογός, feu; πάππος, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette couleur de feu. Aster phlogopappe.

PHLOGOPHORE, s. m. (ét. gr., φλξ, φλογός, feu; φορός, qui porte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des hadénides, dont on trouve l'espèce type en France et en Allemagne dans les mois de mai et de juin.

PHLOGOPITE, s. f. Minér. Mica magnésien qui a les axes optiques rapprochés.

PHLOGOPYRE, s. f. (ét. gr., φλξ, φλογός, flamme; πῦρ, feu). Médec. Nom donné à la fièvre inflammatoire.

*** PHLOGOSE**, s. f. (ét. gr., φλέγωσις; rad. φλέγω, je brûle). Pathol. Inflammation légère, superficielle, érésipélateuse. On a exprimé quelquefois par ce mot la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation. On en a fait aussi un genre de phlegmasies qui comprend toutes celles qui sont extérieures, soit phlegmoneuses, soit érésipélateuses.

PHLOGOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Phlogoser. S'empl. adjectiv. Qui est affecté de phlogose.

PHLOGOSER, v. a. 1re conj. (rad. *phlogose*). Irriter, enflammer; causer une inflammation légère, superficielle, érésipélateuse. Les substances narcotiques irritent les tissus, les *phlogosent*, et souvent même les détruisent en même temps qu'elles agissent sur le cerveau. Rat.)

PHLOGOSIQUE, adj. 2 g. (du gr. φλόγωσις, inflammation). Minér. Qui est produit par le feu. Terrains phlogosiques.

PHLOÏOCOPE, s. m. (ét. gr., φλοιός, écorce; κόπτω, je coupe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour deux espèces du Sénégal. On dit aussi *phléocope*.

PHLOÏOTRIBE, s. m. (et. gr., φλοιός, écorce; τρίβω, je broie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des bostrichides, établi pour trois espèces que l'on trouve en France, à la Guyane et aux États-Unis. On dit aussi *phléotribe*.

PHLOÏOTRYE, s. f. (ét. gr., φλοιός, écorce; τρύω, je perce). Entom. Genre de coléoptères d'Angleterre. On dit aussi *phléotrye*.

PHLOMIDE, s. f. (ét. gr., φλόμος, bouillon-blanc). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales de la famille des labiées, renfermant de fort belles plantes herbacées ou frutescentes, à grandes feuilles et à grandes fleurs, parmi lesquelles on distingue la phlomi le lychnide aux grandes fleurs jaunes, qui est très commune dans les lieux secs et arides voisins de la Méditerranée, et que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement. Phlomide frutescente. Phlomide herbe au vent. Phlomide tubereuse. On dit aussi *phlomis*.

PHLOMIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une phlomide || PHLOMIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre phlomide.

PHLOMIDOPSIS, s. m. (pr. *flo mi-do-psiss*; ét. fr., *phlomide*; gr. ὄψις, aspect). Bot. Section du genre phlomide. On dit aussi *phlomoïde*, s. f.

PHLOMOÏDE, s. f. Bot. V. PHLOMIDOPSIS.

PHLOMIS, s. m. (pron. *flo-muss*). Bot. Nom scientifique du genre phlomide.

PHLOOPLASTIE, s. f. Hortic. V. PHLEOPLASTIE.

PHLORAMINE, s. f. Chim. Matière produite par l'action de l'ammoniaque sur la phloroglucine.

PHLORÉTAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'ammoniaque sur l'éther phloronique.

PHLORÉTATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide phloronique avec les alcalis.

PHLORÉTINE, s. f. Chim. Matière organique obtenue par le dédoublement de la phlorizine sous l'influence des acides minéraux étendus.

PHLORÉTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu simultanément avec la phloroglucine par l'action de la potasse caustique sur la phlorétine.

PHLORÉTITE, s. f. Minér. Silicate d'alumine.

PHLORÉTOL, s. m. Chim. Composé huileux, isomère du phénethol, produit par la distillation à feu nu d'un mélange de phlorétate de baryum, de chaux caustique et d'un peu de verre en poudre.

PHLORÉTYLE, s. m. Chim. Radical diatomique de l'acide phlorétique et de ses dérivés.

PHLORIZATE, s. m. Chim. Nom donné à tort aux combinaisons de la phlorizine avec les alcalis.

PHLORIZÉATE, s. m. Chim. Nom donné, à tort, à une combinaison de la phlorizeine avec l'ammoniaque.

PHLORIZÉINE, s. f. Chim. Matière organique azotée produite par l'action simultanée de l'ammoniaque et de l'air sur la phlorizine.

PHLORIZINE, s. f. (ét. gr., φλοιός, écorce; ῥίζα, racine). Chim. Principe cristallisable blanc, nacré, amer, non azoté, que l'on extrait de l'écorce et des racines de certains arbres, tels que pommiers, pruniers, cerisiers, etc. On administre avec quelque succès la phlorizine comme succédane de la quinine. On dit aussi *phloridzine*.

PHLOROGLUCINE, s. f. Chim. Phénol triatomique de la benzine, qui est isomère de l'acide pyrogallique.

PHLOROL, s. m. Chim. Liquide oléagineux que l'on extrait en même temps que le créosol de la créosote traitée par l'acide iodhydrique.

PHLORONE, s. f. Chim. Matière homologue de la quinine, produite par la distillation de deux parties de créosote brute de goudron de houille avec trois parties d'acide sulfurique et un peu de peroxyde de manganèse.

*** PHLOX**, s. m. (pr. *floks*; du gr. φλόξ, flamme). Bot. Genre de polémoniacées, renfermant des plantes qui ne craignent ni le froid ni le chaud, qui se plaisent partout, et qui produisent le meilleur effet dans les jardins où elles forment des touffes plus ou moins épaisses. Phlox maculé, paniculé, étalé, subulé, rampant. Phlox de Drummond. Phlox de la Caroline. Phlox sous-ligneux.

*** PHLYCTÈNE**, s. f. (ét. gr., φλύκταινα, même signif.; de φλύζω, bouillir). Pathol. Nom donné à de petites ampoules vésiculeuses, transparentes, formées par l'épiderme que soulève un amas de sérosité, et semblables aux ampoules que produit l'action de l'eau bouillante. Les *phlyctènes* purement locales, et celles qui sont symptomatiques, peuvent se montrer sur divers points de la surface de la peau. (Deville.)

PHLYCTÉNODE, s. m. (ét. gr., φλύκταινα, pustule, εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

PHLYCTÉNOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., φλύκταινα, phlyctène; εἶδος, ressemblance). Pathol. Qui ressemble à une phlyctène ou à des phlyctènes; qui est caractérisé par des phlyctènes. Dartre phlycténoïde. On divise les dartres phlyctenoïdes en deux variétés : les dartres phlyctenoïdes confluentes et les dartres phlyctenoïdes en zone.

PHLYCTÉNULAIRE, adj. 2 g. Pathol. Qui concerne les phlyctenules.

PHLYCTÉNULE, s. f. Pathol. Petite phlyctène de la cornée.

PHLYCTIDIE, s. f. (étym. gr., φλυκτίς, vésicule; εἶδος, aspect). Bot. Syn. d'EXCIPULUM.

PHLYCTINE, s. m. (du gr. φλυκτίς, tumeur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des cyclomides, établi pour huit espèces de l'Afrique australe.

PHLYCTOSPORE, s. m. (ét. gr., φλυκτίς, vésicule; σπορά, spore). Bot. Genre de champignons, famille des sclérodermes, dont on trouve l'espèce type en Bohême.

PHLYSE, s. f. (du gr. φλύζω, je bouillonne). Pathol. Éruption à la peau.

PHLYZACIE, s. f. (ét. gr., φλύζω, je bouillonne). Pathol. Éruption pustuleuse caractérisant l'ecthyme. On dit aussi *phlyzacium*, s. m.

PHLYZACIÉ, ÉE, adj. Pathol. Pustuleux, qui produit la phlyzacie.

PHOBÉLIE, s. m. (ét. gr., φόβος, crainte; ἥλιος, soleil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionides, établi pour une seule espèce, le phobélie lucifuge de l'Amérique équinoxiale.

PHOBÈRE, s. m. (du gr. φοβερός, effrayant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, établi pour trois espèces de l'Inde et du Cap.

— Bot. Genre de la famille des bixacées prockiées, établi pour des arbrisseaux de l'Asie tropicale.

PHOBOS, Astron. Un des satellites de Mars.

PHOCA, s. m. Mamm. Nom scientifique du genre phoque.

PHOCACÉ, ÉE, adj. Mamm. Qui ressemble à un phoque. On dit aussi *phocoïde*, *phocidien*, *phocéen* et *phocin*. || PHOCACÉS, s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre phoque.

PHOCAENA, s. m. (du gr. φώκαινα, baleine). Mamm. Nom scientifique du genre marsouin. On dit aussi *phoceene*, s. f.

PHOCAS (Saint), Martyr en 303, était jardinier à Sinope. Fête, le 3 juillet.

— PHOCAS, Empereur d'Orient, 602-610, né en Cappadoce, centurion, fut élevé au trône par les soldats révoltés contre Maurice. Il mit à mort ce dernier et ses cinq fils; ce prince sanguinaire fut renversé par Héraclius, qui le fit décapiter, 610.

PHOCÉA, Astron. La 25e planète télescopique, découverte le 6 avril 1853 par M. Chacornac.

PHOCÉE, Géogr. anc. Colonie grecque de l'Asie Mineure, dans l'Ionie, à l'entrée du golfe de Smyrne. Elle fonda des établissements à Élée (Italie), à Méria (Corse) et à Massilia (Gaule). En 535 av. J.-C., la plus grande partie des Phocéens émigra en Corse pour ne pas subir la conquête des Perses. Phocée s'appelle aujourd'hui *Phokia*.

PHOCÉEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Phocée.

— *Phocéen* ou mieux *Phocidien*. Habitant de la Phocide

—Par extens. Marseillais, de ce que Marseille a été fondée par une colonie phocéenne.

— adj. Qui appartient à Phocée ou à ses habitants.

—*Le héros phocéen*. Pylade, fils de Strophius, roi de Phocide.

PHOCÉNATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide phocénique avec les bases salifiables.

PHOCÈNE, s. f. Mamm. V. PHOCENA.

PHOCÉNINE, s. f. Chim. Matière obtenue en chauffant à 220° la divalerine avec huit ou dix fois son poids d'acide valérique.

PHOCÉNIQUE, adj. 2 g. (et. gr., φώκαινα, marsouin). Chim. Se dit de l'acide valérique retiré de l'huile de dauphin.

PHOCIDE, Géogr. anc. Contrée de l'ancienne Grèce, traversée par la chaîne du Parnasse, et arrosée par le Céphise. Ses villes principales étaient *Élatée*, *Crissa* avec son port le *Cirrha*, *Anticyra* et *Delphes* avec son fameux oracle d'Apollon. Cruellement ravagée par Xerxès, elle eut aussi à souffrir des guerres sacrées. Dans la Grèce moderne, la Phocide correspond à une partie de la préfecture de *Phthiotide-et-Phocide*.

PHOCIDÉ, ÉE, adj. Mamm. V. PHOCACÉ.

PHOCIDIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Phocide. Les Phocidiens furent les seuls de toute la Grèce qui adhérent Athènes à la bataille de Marathon. Ils soutinrent pendant dix ans les efforts de presque toute la Grèce dans la guerre sacrée.

— adj. Qui appartient à la Phocide ou à ses habitants.

PHOCIEN, ENNE, adj. Mamm. V. PHOCACÉ.

PHOCIN, INE, adj. Mamm. V. PHOCACÉ.

PHOCION, General athénien, né vers 402 av. J.-C., était fils d'un artisan. Il puisa à l'école de Platon et de Xénocrate le dédain de la démocratie; il se déclara l'adversaire constant de Démosthène, le chef du parti de la guerre. Les talents militaires de Phocion et l'austérité de sa vie le firent cependant élever quarante-cinq fois à la dignité annuelle de stratège. Opposé au mouvement qui éclata à l'avènement d'Alexandre le Grand, 336, il se rendit auprès de lui, quand Thèbes eut été détruite, et obtint un traité favorable aux Athéniens. Il demeura à la tête du parti de la paix jusqu'à la mort d'Alexandre, 323. Alors le parti démocratique reprit le dessus; après l'insuccès de la guerre lamiaque, 322, Phocion fut replacé à la tête des affaires; mais le parti démocratique l'emporta encore; Phocion fut livré à ses ennemis, qui le condamnèrent à boire la ciguë, 317.

PHOCODON, s. m. (ét. gr., φώκη, phoque; ὀδούς, dent). Mamm. Section du genre phoque.

PHOCOMÈLE, s. m. (ét. gr., φώκη, phoque; μέλος, membre). Térat. Monstre dont les mains ou les pieds s'insèrent immédiatement sur le torse, comme chez les phoques.

PHOCOMÉLIE, s. f. (rad. *phocomèle*). Térat. Insertion immédiate des pieds ou des mains sur le tronc.

PHOCOMÉLIEN, ENNE, adj. Térat. Se dit des monstres par phocomélie.

PHOCOMÉLIQUE, adj. 2 g. Térat. Qui appartient à la phocomélie.

PHOCYLIDE, Poète gnomique grec du VIe siècle av. J.-C., né à Milet.

PHODILE, s. m. Ornith. Section du genre chouette.

PHŒNICINE, s. f. (du gr. φοῖνιξ, rouge). Anat. Matière colorante rouge du sang ou hématosine.

— Chim. Substance pourpre extraite de l'indigo.

PHŒNICITE, s. f. Minér. Espèce de chromate de plomb que l'on trouve à Beresow (Oural).

PHŒNICOPTÈRE, adj. 2 g. Zool. V. PHÉNICOPTÈRE.

PHŒNICOPYRE, adj. 2 g. Bot. V. PHÉNICOPYRE.

PHŒNICURE, adj. 2 g. Zool. V. PHÉNICURE.

*** PHŒNICURE**, s. m. Ornith. Genre formé aux dépens des sylvies et ayant pour type l'espèce vulgairement appelée *rouge queue*. || Syn. de FIGUEDULE.

PHŒNIGME, s. m. Médec. Syn. de PHÉNIGME.

PHŒNIX, Myth. V. PHENIX.

PHŒNODINE, s. f. Chim. Syn. de PHOENICINE.

PHŒSTINE, s. f. Minér. Bronzite altéré. On écrit aussi *phæstine*.

PHOLADACÉ, ÉE, adj. Moll. Syn. de PHOLADAIRE.

PHOLADAIRE, adj. 2 g. Moll. Qui ressemble à la pholade. || PHOLADAIRES, s. f. pl. Famille de conchifères dimyaires de l'ordre des enfermés, comprenant les genres pholade et taret.

*** PHOLADE**, s. f. (ét. gr., φωλάς, même signif.; de φωλάζω, je me cache dans un trou). Moll. Genre de conchifères dimyaires, type de la famille des pholadaires. Les pholades vivent constamment enfoncées dans les trous qu'elles se creusent soit dans la pierre, soit dans l'argile ou les vieux bois; elles ont toujours le pied et la bouche en bas, et les tubes en haut. On en connaît onze espèces vivantes et quelques espèces fossiles.

PHOLADÉ, ÉE, adj. Moll. Syn. de PHOLADACÉ.

PHOLADIDOÏDE, s. f. (et. fr., *pholade*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Espèce de pholade des côtes d'Angleterre.

PHOLADITE, s. f. Moll. Pholade fossile.

PHOLADOMIE ou **PHOLADOMYE**, s. f. (de *pholade*, et de *mye*). Moll. Genre de la famille des solénacées, intermédiaire entre les pholades et les panopées, dont on trouve l'espèce type sur les côtes d'Islande.

PHOLCUS, s. m. Entom. Syn. de PHOLQUE.

PHOLÉOBIE, s. f. (ét. gr., φωλεός, caverne; βιόω, je vis). Bot. Syn. de SAXICAVE.

PHOLÉOSANTHE, ÉE, adj. (ét. gr., φωλεός, antre; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont contenues dans un réceptacle presque fermé. || PHOLEOSANTHÉES, s. f. pl. Section de la famille des urticées.

PHOLÉRITE, s. f. Minér. Silicate d'alumine hydraté, se rapprochant de la kaolinite.

PHOLICODE, s. m. (du gr. φολιδωδής, écailleux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des cyclomides, établi pour six espèces de la Russie méridionale et de l'Asie Mineure.

PHOLIDANDRE, s. m. Bot. Syn. de GALIPÉE.

PHOLIDE, s. m. (du gr. φολίς, ίδος, écaille). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des anachénoptères, ayant pour type le pholide vulgaire, nommé aussi *perce-pierre* et *bureux*.

PHOLIDIE, s. f. (étym. gr., φολίς, écaille; εἶδος, aspect. Bot. Genre de la famille des myoporinées, établi pour des arbrisseaux du sud de l'Australie.

PHOLIDOSAURE, s. m. (pr. *fo li-do-zore*; ét. gr., φολίς, ίδος, écaille; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles trouvé dans le nord de l'Allemagne.

PHOLIDOTÉ, adj. 2 g. (du gr. φολιδωτός, écailleux). Hist. nat. Qui est couvert d'écailles.

— PHOLIDOTE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, établi pour cinq espèces du Brésil.

— Mamm. Nom donné aux pangolins.

— PHOLIDOTE, s. f. Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des herbes de l'Inde.

— PHOLIDOTES, s. m. pl. Erpét. Nom donné par quelques auteurs aux reptiles qui ont le corps couvert d'écailles.

PHOLIS, s. m. (pron. *fo-liss*; ét. gr., φολίς, écaille). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens de la famille des gobioïdes, établi aux dépens des blennies pour quatre espèces, dont le type se trouve sur toutes les plages herbeuses de nos côtes.

PHOLLIS, s. m. (pr. *fol-liss*). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre équivalente au chal-

ens et usitée en Perse et dans l'Asie Mineure.

PHOLOÉ, s. f. (du gr. φολάς, écaille). Annél. Genre d'annélides de la famille des aphrodisiens.

PHOLOÉ. Geogr. anc. Montagne d'Élide, au N.-E., près des sources du Pénée et des frontières d'Arcadie.

PHOLQUE, s. m. (du gr. φολκός, louche). Aracan. Genre d'aranéides, établi pour plusieurs espèces de l'Europe et de l'Afrique.

PHOLUS. Myth. Centaure, fils de Silène et de Mélia, fut tué par les autres centaures et enterré sur le mont Pholoé par Hercule, à qui il avait donné l'hospitalité.

PHOME, s. m. Bot. Genre de champignons qui vivent sur les feuilles et sur les tiges des plantes, ou ils forment de petits tubercules. On dit aussi *phoma*.

PHONAGOGUE, s. m. (ét. gr., φωνή, voix; ἄγω, je conduis). Anc. mus. Thème de la fugue, chez les Grecs.

PHONALITÉ, s. f. (du gr. φωνή, voix). Linguist. Caractère des sons qui composent une langue parlée. La phonalité de l'italien est d'une grande douceur.

PHONASCIE, s. f. (ét. gr., φωνή, voix; ἀσκέω, exercer). Antiq. gr. Art d'exercer la voix et de lire à haute voix. La phonascie faisait partie de la gymnastique des anciens.

PHONASQUE, s. m. (étym. gr., φωνή, voix; ἀσκέω, exercer). Antiq. gr. Celui qui enseignait la phonascie; chef des chœurs.

PHONATEUR, TRICE, a. lj. (du gr. φωνή, voix). Physiol. Qui se rapporte à la production des sons vocaux, qui sert à la phonation.

PHONATION, s. f. pr. *fo na-cion*; du gr. φωνή, voix). Physiol. Ensemble des phénomènes qui concourent dans l'homme et les animaux à la production de la voix et de la parole. La phonation est bornée, chez les animaux, à la simple production de la voix brute ou du son vocal; chez l'homme, elle est compliquée et a pour attribut essentiel la parole ou la voix articulée.

PHONAUTOGRAPHE, s. m. (ét. gr., φωνή, son; αὐτός, soi-même; γράφω, je décris). Physiol. Instrument pour enregistrer les sons automatiquement.

PHONÉE, s. m. (du grec φωνέω, je fais du bruit). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des asiliques, dont l'espèce unique vit au Brésil.

— Ornith. Genre formé aux dépens des piesgrièches.

PHONÈME, s. m. Mdl. Syn. de NOUELINE.

— Linguist. Son articulé.

PHONÉTICO-IDÉOGRAPHIQUE, a. lj. 2 g. Archéol. Se dit d'un système d'écriture composée de signes exprimant toujours des sons, mais figuratifs, quant à leur forme, qui font souvent une allusion, une application allégorique au sujet de la phrase. C'est ainsi que, dans le cartouche des Ptolémées, le lion a une valeur phonético-idéographique.

PHONÉTICO-SYMBOLIQUE, adj. 2 g. Archéol. Se dit d'hiéroglyphes composés de caractères phonétiques et de caractères symboliques employés ensemble ou alternativement.

* **PHONÉTIQUE**, a. lj. 2 g., lu gr. φωνή, voix. Qui se rapporte à la voix.

— Gramm. génér. *Écriture phonétique*. Écriture dont les éléments représentent les sons de la voix.

— PHONETIQUE, s. f. Les sons et les accentuations des mots d'une langue. Les règles de la phonétique.

— Syn. de PHONOLOGIE.

PHONÉTIQUEMENT, adv. (rad. *phonétique*). Par représentant des sons. Nous manquons des instruments nécessaires pour rendre le *phonetic pacment*, je ne sais combien de consonnes, je ne dis pas seulement des Hottentots, mais des Anglais et des Espagnols eux-mêmes. (Ch. Nodier.)

PHONÉTISME, s. m. (du gr. φωνή, voix). Archéol. Représentation du son vocal. Le phonétisme d'un hiéroglyphe.

PHONEUTRIE, s. f. Arachn. Syn. de CTENE.

PHONGHI, s. m. Relat. Prêtre de Gotama, d'un ordre inférieur.

PHONIE, s. m. Entom. Syn. de CLERONOME.

* **PHONIQUE**, adj. 2 g. (du gr. φωνή, voix). Phys. Qui concerne la voix.

— Se dit des signes représentant les sons de la voix.

— Archit. *Voûte phonique*. Voûte construite elliptiquement, de telle sorte que les sons y sont répétés par un écho. || *Centres* ou *foyers phoniques*. Endroits où se trouvent celui qui émet le son et celui qui l'écoute.

— Entom. Se dit du collier des insectes hyménoptères, quand son angle postérieur s'approchant des ailes, couvre les instruments de phonation.

— PHONIQUE, s. f. Mus. Art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique.

PHONITE, s. f. Minér. Substance trouvée en Norvège et ayant de l'analogie avec l'éléolithe.

PHONOCAMPTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., φωνή, voix; κάμπτω, je fléchis). Phys. Qui renvoie le son, qui se rapporte à la réflexion du son. || *Centres phonocamptiques* ou *foyers phonocamptiques*. Points où se réunissent les sons réfléchis.

— PHONOCAMPTIQUE, s. f. Phys. Branche de la physique qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOGRAPHE, s. m. (ét. gr., φωνή, voix; γράφω, je décris). Celui qui trace grammaticalement les règles qui régissent les sons d'une langue.

— Phys. Appareil inventé en 1877 par M. Edison, destiné à enregistrer les sons et à les reproduire à volonté au moyen d'empreintes qu'il trace sur une feuille métallique. Le phonographe se compose d'un cylindre de laiton A (fig. 1), monté sur un axe B, qui est muni d'un pas de vis sur la moitié de sa longueur. Sur le cylindre est tracée une rainure hélicoïdale de même pas que la vis B. Lorsqu'on fait tourner le cylindre à l'aide de la manivelle C, à chaque tour la rainure avance d'une longueur égale à son pas. Sur la rainure est appliquée une feuille d'étain ou de cuivre très mince, qui l'enveloppe. Enfin, en avant du cylindre est une embouchure D. L'embouchure est composée d'une plaque vibrante E (fig. 2), qui appuie sur un tube de caoutchouc F, et celui-ci sur une lame élastique G, terminée par un poinçon d'acier.

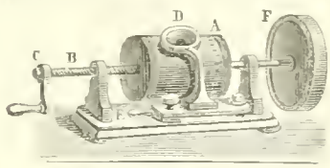

Figure 1.

qui rase la feuille d'étain; la lame est ajustée de façon à correspondre à la rainure pendant sa rotation. Un volant F (fig. 1) est ajouté à l'arbre de la manivelle pour donner plus de régularité aux mouvements. Pour faire fonctionner l'appareil, on parle à haute voix dans l'embouchure et le plus près possible de la plaque E, en ayant soin de tourner en même temps la manivelle C, de gauche à droite. La plaque E (fig. 2) vibrant alors à l'unisson de la voix, ses vibrations se transmettent à la lame G et au poinçon, qui trace sur la feuille métallique un gaufrage plus ou moins saillant, suivant l'intensité de la voix. Pour faire répéter par le phonographe les paroles qu'il a enregistrées on fait tourner sur son pied l'embouchure D (fig. 1), qu'on amène en avant à l'aide de la poignée E, puis

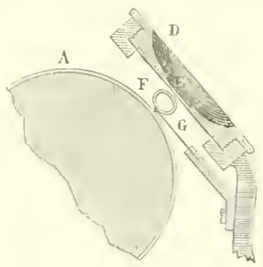

Figure 2.

faisant tourner la manivelle de droite à gauche, on ramène le cylindre à sa première position; on replace également l'embouchure dans sa position primitive et tournant, comme la première fois, de gauche à droite, le cylindre avance de nouveau et l'appareil répète à haute voix les paroles enregistrées. Dans la première partie de l'expérience, c'est la membrane vibrante qui a agi sur le poinçon et celui-ci sur la feuille d'étain; dans la seconde partie, c'est la feuille dont le gaufrage réagit sur le poinçon et la lame G de ce dernier sur le caoutchouc et sur la plaque E, laquelle reçoit ainsi exactement les mêmes vibrations que la première fois et reproduit les mêmes sons. Mais ces sons ont perdu beaucoup de leur intensité et sont même grêles et désagréables.

PHONOGRAPHIE, s. f. (rad. *phonographe*). Peinture des sons par l'écriture.

— Phys. Manière de représenter graphiquement les vibrations des corps sonores. Manière d'enregistrer et de reproduire la parole à l'aide du phonographe.

PHONOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la phonographie. La conception de l'écriture *phonographique* est immense. (Ch. Nodier.)

— Phys. Qui a rapport à la phonographie ou au phonographe. Expériences phonographiques.

* **PHONOLITHE**, s. m. (ét. gr., φωνή, voix; λίθος, pierre). Miner. Roche volcanique qui se divise facilement en lames très minces et qui résonne quand elle est frappée avec un corps dur. On écrit aussi *phonolite*.

PHONOLITHIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., φωνή, voix; λίθος, pierre). Miner. Se dit des minéraux qui rendent un son appréciable, lorsqu'on les frappe avec un corps dur.

PHONOLOGIE, s. f. (ét. gr., φωνή, voix; λόγος, discours). Gramm. Traité sur les sons vocaux.

PHONOLOGIQUE, adj. 2 g. Gramm. Qui concerne la phonologie.

PHONOMACHIE, s. f. (ét. gr., φωνή, voix; μάχη, combat). Heurtement, biatus.

* **PHONOMÈTRE**, s. m. (ét. gr., φωνή, voix; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

PHONOMÉTRIE, s. f. (rad. *phonomètre*). Phys. Art de mesurer les sons, de se servir du phonomètre.

PHONOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui concerne le phonomètre ou la phonométrie.

PHONOMÉTRIQUEMENT, adv. D'une manière phonométrique. Un genre de lumière comparable *phonométriquement* à celle du soleil. (Arago.)

PHONOMIMIE, s. f. (étym. gr., φωνή, voix; μιμέομαι, j'imite). Art de rendre les sons de la voix par des gestes qui rappellent les idées rendues par ces sons.

PHONOMIMIQUE, adj. 2 g. Qui se rapporte à la phonomimie.

PHONOMIME, s. f. Mus. Espèce de pianorgue inventée en 1834.

PHONOSPASMIE, s. f. (ét. gr., φωνή, voix; fr. *spasme*). Pathol. Convulsions spasmodiques qui ont lieu au moment de l'émission de la voix.

PHONYGAME, s. m. Ornithol. Genre de passereaux dentirostres, ayant beaucoup d'analogie avec les corbeaux; on connaît le phonygame Keraudren, dont la voix passe par tous les tons de la gamme; le phonygame calybé et le phonygame noir; tous trois habitent la Nouvelle Guinée.

* **PHOQUE**, s. m. (ét. lat., *phoca*, fait du gr. φώκη, veau marin). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des phocacés, tribu des amphibies. Le corps des phoques se termine en pointe comme celui des poissons, leurs pieds de derrière, étendus dans la direction de l'abdomen, représentent une sorte de nageoire horizontale fendue, au milieu de laquelle est la queue; ces animaux se nourrissent principalement de poissons; ils sont doux,

Phoque.

intelligents et s'attachent à l'homme. On appelle vulgairement le phoque *veau marin*, *lion marin*, *ours marin*, *éléphant marin*. Le phoque commun se trouve assez fréquemment sur nos côtes et n'atteint guère que quatre à cinq pieds; le phoque à trompe atteint jusqu'à vingt-cinq pieds. Arrivé au bord du lac, il retirait son sayon en poil de *phoque*. (G. Flaubert.)

PHORAGANTHE, s. m. (ét. gr., φορός, qui porte; ἄνανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Australie.

PHORAGIS, s. m. (pr. *fo-ra-ciss*; étym. gr., φορός, qui porte; ἀκίς, pointe). Bot. Syn. de GRATELOUPELLE.

PHORANTHE, s. m. (étym. gr., φορός, qui porte; ἄνθος, fleur). Bot. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les synanthérées, et qu'on nomme plus généralement *réceptacle* ou *clinanthe*.

PHORASPIS, s. m. (pr. *fo-ra-spiss*; ét. gr., φορός, qui porte; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre d'orthoptères coureurs de la famille des blattiens, type du groupe des phoraspites, établi pour une quinzaine d'espèces de l'Inde et de l'Amérique.

PHORASPITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au phoraspis. || PHORASPITES, s. m. pl. Groupe d'orthoptères coureurs de la famille des blattiens, ayant pour type le genre phoraspis.

PHORBAS. Mythol. Fils d'Argus, régna à Argos 1589 ans avant J.-C. || Son petit-fils, du même nom, délivra les Rhodiens d'une quantité prodigieuse de serpents et d'un dragon. || Fils de Priam, fut tué par Ménélas. || Berger de Polybe, roi de Corinthe, sauva Œdipe exposé sur le mont Cithéron, et le porta au roi, qui l'adopta.

PHORBÉIA, s. f. Antiq. gr. V. PHORBÉION.

PHORBÉION, s. m. (mot grec). Antiq. gr. Espèce de bande de cuir ou d'étoffe dont les joueurs de flûte s'entouraient la tête, les joues et les lèvres, afin de se fatiguer moins en soufflant dans leur instrument.

PHORCYNIE, s. f. (de *Phorcys*, n. mythol.). Acal. Genre d'acalèphes méduses aires de la famille des océanides, formé aux dépens des méduses pour quatre espèces de l'Europe et de l'océan Austral.

PHORCYS ou **PHORCUS**. Myth. gr. Dieu marin, épousa Céto, sa sœur, et fut père des trois Gorgones.

PHORÉ, s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour vingt-quatre espèces presque toutes de France et d'Allemagne.

PHORIME, s. m. Botan. Genre de champignons qui ressemblent aux bolets sessiles.

PHORMINX, s. m. (mot grec). Antiq. gr. Instrument à cordes des anciens, sorte de lyre ou de cithare.

PHORMIO, s. m. Annél. Syn. d'HEMOCHARIDE.

* **PHORMION** ou **PHORMIONE**, s. m. (ét. lat., *phormium*, fait du gr. σπυρίς, petit panier). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, tribu des tulipacées, dont l'espèce unique, le phormion tenace, est une plante vivace, poussant des touffes larges, comprimées et formant éventail. On retire des feuilles du phormion tenace, quand elles sont parfaitement mûres, un fil très-léger qui tient le premier rang entre toutes les fibres végétales employées au tissage ou à la fabrication des cordes. On dit aussi *phormier* et *phormium*. Le phormion est connu également sous le nom de *lin de la Nouvelle-Zélande*.

PHORMION, Général athénien, succéda à Callias, l'an 432 av. J.-C., dans le commandement des armées de la république, et se distingua au commencement de la guerre du Péloponèse. Il mourut en 428.

— Philol. *Phormion*. Nom d'une pièce de Térence, à laquelle Apollodore donne aussi le titre de *la Corbeille d'or*. Cette pièce a été imitée par Molière dans *les Fourberies de Scapin*.

PHOROCÈRE, s. m. (étym. gr., φορός, qui porte; κέρας, corne). Entom. Genre créé dans la division des entomobies pour des diptères qui vivent aux dépens des lépidoptères nocturnes.

PHOROCÉRIDES, s. m. pl. (ét. fr., *phorocère*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Tribu de la division des entomobies, qui a pour type le genre phorocère.

PHORODESME, s. f. (étym. gr., φορός, qui porte; δέσμα, lien). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalenites, formé aux dépens des hémithées pour deux espèces de l'Europe centrale.

PHORONE, s. f. Chim. Produit de la distillation sèche du camphorate de calcium.

PHORONÉE. Myth. Fils d'Inachus et de Mélia, agrandit ou fonda Inachia, appelée de son nom *cité phoronique* et depuis Argos.

PHORONOMIE, s. f. (étym. gr., φορός, qui porte; νόμος, loi). Science des lois de l'équilibre et du mouvement des corps tant solides que liquides. Ce terme n'est plus usité; on dit aujourd'hui *mécanique*.

PHORONOMIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la phoronomie.

PHORQUE, s. m. (du gr. φορκός, blanchâtre). Crust. Genre d'amphipodes de la famille des hypérines, voisin des hyperies, dont on trouve l'espèce unique, le phorque Reynaud, dans l'océan Indien.

PHORUS, s. m. (pr. *fo-russ*; ét. gr., φορός, qui porte). Moll. Nom scientifique du genre fripier.

PHOSACTÉON, s. m. Physiol. Syn. d'OTOSCOPE.

PHOSANTHE, s. m. (ét. gr., φῶς, lumière; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. d'ISERTIE.

PHOSÈNE, s. m. Chim. Hydrocarbure qui est isomérique avec l'anthracène dans les produits solides du goudron de houille.

PHOSGÈNE, adj. m. (ét. gr., φῶς, lumière; γεννάω, je produis). Chim. Syn. de CHLOROCARBONIQUE.

PHOSGÉNITE, s. f. Minér. Chlorocarbonate de plomb trouvé à Crawford (Angleterre).

PHOSPHAM, s. m. Chim. Corps produit par la combinaison d'une molécule d'acide phosphorique avec deux molécules d'ammoniaque.

PHOSPHAMATE, s. m. Chim. Sel de l'acide phosphamique.

PHOSPHAMIDE, s. f. Chim. Nom de composés qui sont à l'acide phosphorique ce que les amides sont aux acides en général.

PHOSPHAMINE, s. f. Chim. Syn. de PHOSPHINE.

PHOSPHAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide phosphorique.

PHOSPHAMMONIUM, s. m. pr. *foss-famm-ni-omm*. Chim. Nom générique des corps résultant de la substitution d'un ou de plusieurs radicaux alcooliques, dont un au moins polyatomique, aux huit atomes d'hydrogène d'une molécule de phosphonium et d'une molécule d'ammonium.

PHOSPHANILIDE, s. m. Chim. Alcalamide obtenue en faisant tomber goutte à goutte de l'aniline refroidie dans du chlorure de phosphore également refroidi.

* **PHOSPHATE**, s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphorique avec les différentes bases salifiables. Presque tous les phosphates sont fusibles en verre opaque; ils sont insolubles ou solubles dans l'eau; exposés à une forte température, ils se changent en pyrophosphates. Il existe des phosphates neutres, acides et basiques. || *Phosphate ammoniaco-magnésien*. Sel double que l'on trouve dans quelques calculs urinaires, et principalement dans les calculs intestinaux des animaux herbivores. || *Phosphate ammonique*. Sel qu'on obtient en versant un excès de sous-carbonate d'ammoniaque liquide dans une dissolution de phosphate acide de chaux. || *Phosphate calcique*. Sel qui résulte de diverses combinaisons de l'acide phosphorique avec

la chaux.‖*Phosphate de magnésie*. Sel qu'on obtient en dissolvant la magnésie dans l'acide phosphorique,ajoutant assez d'eau pour dissoudre le tout. ‖ *Phosphate de quinine*. Sel obtenu directement par l'acide et la quinine, ou par double décomposition avec des solutés de phosphate de quinine et de phosphate neutre de soude. Il a été employé comme plus avantageux que le sulfate de quinine. ‖ *Phosphate de soude et d'ammoniaque*. Sel qu'on obtient par l'évaporation et la cristallisation de l'urine ; on l'employait autrefois pour la préparation du phosphore. On rencontre dans la nature un assez grand nombre de phosphates, mais tous sont rares, à l'exception de celui de chaux, qui forme la base des os de tous les animaux.

PHOSPHATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de phosphate, qui est converti en phosphate par sa combinaison avec l'acide phosphorique.

PHOSPHATÉES. s. f. pl. Miner. Ordre de roches pierreuses.

PHOSPHATIQUE. adj. 2 g. (radic. *phosphate*). Chim. Se dit d'un acide qui est une combinaison d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique, ou un phosphate d'acide phosphoreux.

Pathol. *Concrétions phosphatiques*. Concrétions de phosphate de chaux qui se forment dans le corps.

PHOSPHATISATION. s. f. (pr. *foss-fa-ti-za-cion* ; rad. *phosphate*). Techn. Mode de durcissement des pierres en les traitant par une dissolution étendue de biphosphate de chaux, ce qui les rend imperméables.

PHOSPHÈNE. s. m. (ét. gr., φῶς, lumière ; φαίνω, j'apparais). Med. Spectre lumineux produit par la compression brusque de l'œil, les paupières étant closes.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, formé aux dépens des lampyres. L'espèce type habite l'Europe. On la trouve quelquefois aux environs de Paris.

PHOSPHINE. s. f. Chim. Nom donné aux corps dérivant de l'hydrogène phosphoré par la substitution de radicaux alcooliques à l'hydrogène.

* **PHOSPHITE.** s. m. (rad. *phosphore*) Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases salifiables, et qui diffèrent des phosphates en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent, sans addition, une petite portion de phosphore.

PHOSPHOBERGAMIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide connu sous le nom d'*essence de bergamote*.

PHOSPHOCARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit du gaz hydrogène, quand il est combiné avec du phosphore et du carbone. Gaz hydrogène phosphocarburé.

PHOSPHOCÉRITE. s. m. Moll. Syn. de CRYPTOLITHE.

PHOSPHOGÉNIE. s. f. (ét. fr., *phosphore* ; gr. γίνος, origine). Phys. Production de la phosphorescence.

PHOSPHOGÉNIQUE. adj. Phys. Syn. de PHOSPHOROGÉNIQUE.

PHOSPHOGLYCÉRATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide phosphoglycérique avec une base.

PHOSPHOGLYCÉRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par le mélange de la glycérine à l'acide phosphorique.

PHOSPHOLÉINE. s. f. (ét. fr., *phosphore* ; lat. *oleum*, huile). Pharm. Poudre d'os et de moelle de bœuf alcoolisée et sucrée, employée comme analeptique.

PHOSPHOLÉULE. s. m. (ét. fr., *phosphore* ; lat. *oleum*, huile). Pharm. Dissolution de phosphore dans une huile essentielle.

PHOSPHOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide phosphomolybdique avec une base.

PHOSPHOMOLYBDIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide phosphorique avec l'acide molybdique.

PHOSPHONITRYLE. s. m. Chim. Protoxyde d'azote dont la moitié de l'azote est remplacée par du phosphore.

PHOSPHONIUM. s. m. (pr. *foss-fo-ni-omm*). Chim. Radical fonctionnant dans les sels d'hydrogène phosphoré. ‖ *Phosphoniums composés*. Radicaux résultant de la substitution de 1, 2, 3 ou 4 radicaux d'alcool à 1, 2, 3 ou 4 atomes d'hydrogène dans le phosphonium.

PHOSPHOPHÉNYLE. s. m. Chim. Combinaison de phosphore et de phényle. ‖ *Chlorure de phosphophényle*. Base organique chlorée et phosphorée dérivant de l'hydrogène phosphoré.

PHOSPHOPLATINIQUE. adj. Chim. Se dit des composés formés par la combinaison du chlorure platineux et du trichlorure de phosphore.

PHOSPHORAN. s. m. (ét. gr., φῶς, lumière ; φορός, qui porte). Moll. Genre de mollusques, voisin des limaces, dont l'espèce type habite Ténériffe.

* **PHOSPHORE.** s. m. (étym. gr., φῶς, lumière ; φορός, qui porte). Chim. Corps simple, non métallique, qui doit son nom à la facilité avec laquelle il brûle, en répandant une très vive lumière. Le phosphore a été découvert par Hasard, en 1660, par Brandt, chimiste de Hambourg, qui avait soumis de l'urine humaine à une forte calcination ; aujourd'hui on le prépare en grand, et on le retire du phosphate de chaux des os, en le traitant par l'acide sulfurique. La combustion lente du phosphore le rend lumineux dans l'obscurité ; de là l'usage fréquent que l'on fait de cette substance dans les expériences de chimie amusante.

— *Phosphore artificiel*. Matière lumineuse qu'on tire de certains corps par des moyens chimiques. *Phosphore de Bandouin* ou *de Baldwin*. Azotate de chaux calciné. ‖ *Phosphore de Bologne*. Galette de poudre de sulfate de baryte. ‖ *Phosphore de Canton*. Poudre de sulfate de calcium exposée à l'action des rayons solaires. ‖ *Phosphore de Homberg*. Chlorure de calcium fondu au feu. ‖ *Phosphore de Kunkel*. Phosphore vrai par opposition à phosphore naturel. ‖ *Phosphore naturel*. Toute matière lumineuse produite sans le secours de l'art. ‖ *Phosphore rouge* ou *amorphe*. Préparation non vénéneuse obtenue en soumettant pendant plusieurs jours le phosphore à une température voisine de son point d'ébullition.

— Par extens. Lueur.

Alors tout s'éteignit, flammes, rires, *phosphore*,
Tout, et le lendemain on trouva, des l'aurore,
Les deux gens d'armes morts sur la statue assis.
(V. HUGO.)

— Ce qui a, ce qui porte une lueur.

On voit ces feux, ces légers météores,
De la terre exhalés en rapides *phosphores*,
Se poursuivre, s'atteindre, un instant s'éloigner,
Et, mobiles rivaux, dans l'air s'évanouir. (FAYOLLE.)

— En ce sens, S'est dit des insectes qui brillent dans l'obscurité.

Et dans l'ombre des bois ces *phosphores* vivants
Brillent sur les rameaux balancés par les vents.
(SAINT-LAMBERT.)

— Astron. anc. Lucifer, ou planète de Vénus.

PHOSPHORÉ, ÉE. part. pass. du v. Phosphorer. S'empl. adjectiv. Chim. Qui contient du phosphore. Gaz hydrogène phosphoré. ‖ *Pâte phosphorée*. Pâte empoisonnée avec du phosphore pour la destruction des animaux nuisibles.

PHOSPHORÉNÉSE. s. f. Médec. Maladie qu'on attribue à l'excès ou au défaut de phosphate dans les os.

PHOSPHORER v. a. 1re conj. Néol. Mettre du phosphore à quelque chose.

* **PHOSPHORESCENCE.** s. f. (rad. *phosphorescent*). Chim. Propriété qu'ont certains corps de briller d'un éclat plus ou moins vif dans l'obscurité ou dans quelques circonstances particulières, sans répandre de chaleur sensible, par l'effet du frottement, de la percussion, de la compression, ou même seulement à la lumière solaire, par suite d'une action chimique, ou enfin par l'exercice des fonctions de la vie. Les chimistes ne connaissent point la cause de la *phosphorescence* du bois pourri, du ver luisant. (Acad.)

— Phys. Phénomène lumineux remarquable qui a lieu la nuit, sur l'Océan. Dès que le jour s'éteint, une nouvelle lumière paraît jaillir du sein des eaux ; on dirait une vaste nappe d'argent électrisée dans l'ombre ; l'explication la plus généralement reçue de ce phénomène est celle qui l'attribue à la phosphorescence propre à certains mollusques qui vivent par milliers à la surface des eaux. La *phosphorescence* des eaux de l'Océan, depuis Aristote et Pline, a été pour les voyageurs et pour les physiciens un égal objet d'intérêt et de méditation. (Péron.) Les marins de la Manche connaissent tous ces indescriptibles *phosphorescences*. (V. Hugo.)

* **PHOSPHORESCENT, ENTE.** adj. (ét. gr., φῶς, lumière ; φορός, qui porte). Chim. Qui jouit de la propriété appelée phosphorescence, ou qui a la propriété de luire dans l'obscurité. Beaucoup d'êtres organisés sont phosphorescents, même parmi les plantes ; mais c'est surtout dans le règne animal qu'on les observe. Parmi les animaux qui sont phosphorescents au plus haut degré, on cite le scarabée, un scolopendre, une onisque, une astérиade, une ophiure, des méduses, des bernes, une pennatule, etc., etc. De toutes ces contrées magiques, il ne vit ni les ciels de saphir, ni les îles vertes étalées en fécondes bouquets sur les vagues *phosphorescentes*. (A. Daudet.)

— Par extens. Qui a des lueurs comme le phosphore. Regard phosphorescent.

* **PHOSPHOREUX, EUSE.** adj. Chim. Se dit d'un acide formé par la combustion lente du phosphore et caractérisé par son odeur alliacée.

PHOSPHORIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *phosphore* ; gr. εἶδος, forme). Miner. Qui contient du phosphore. ‖ PHOSPHORIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux dans la composition desquels il entre du phosphore.

PHOSPHORIPHORE. adj. 2 g. (étym. fr., *phosphore* ; gr. φορός, qui porte. Zool. Se dit de divers animaux qui ont une partie phosphorescente.

* **PHOSPHORIQUE.** adj. 2 g. Chim. Qui contient du phosphore, ou il entre du phosphore, qui brûle comme le phosphore. Lumière phosphorique. Vers phosphoriques. Substance phosphorique. Le temps était couvert ; nous marchions à la lueur des éclairs et à la lumière *phosphorique* des vagues. (Chateaub.)

— *Acide phosphorique*. Acide formé par la combustion rapide et complète du phosphore. ‖ *Allumettes phosphoriques*. Allumettes enduites d'une pâte phosphorique et s'enflammant par le frottement. ‖ *Briquet phosphorique*. Petit flacon rempli de phosphore, et dans lequel on plonge vivement une allumette soufrée, qui, frottée sur un bouchon, donne de la lumière. ‖ *Bougies phosphoriques*. Petits tubes de verre scellés aux deux bouts, et renfermant une petite mèche enduite de phosphore, qui s'enflamme dès qu'on brise le tube.

— Qui porte une lumière, qui projette de la lumière. Colonne phosphorique. Surface phosphorique.

— Pathol. *Paralysie phosphorique*. Paralysie due au phosphore.

PHOSPHORISATION. s. f. (pr. *foss-fo-ri-za-cion* ; rad. *phosphoriser*). Physiol. Influence du phosphate calcaire dans l'économie animale ; sa formation. ‖ Action de mettre à l'état de phosphate, de rendre phosphorique.

PHOSPHORISÉ, ÉE. partic. pass. du v. Phosphoriser. S'empl. adjectiv.

PHOSPHORISER. v. a. 1re conj. Rendre phosphorique ; mettre à l'état de phosphate.

— SE PHOSPHORISER. v. pron. Être phosphorisé. ‖ Passer à l'état de phosphate.

PHOSPHORISME. s. m. S'est employé pour Phosphorescence. Le fait bien avéré du *phosphorisme* du diamant. (Buffon.) N'est plus usité.

—Pathol. Empoisonnement par le phosphore.

PHOSPHORISTE. s. m. (de *Phosphorus*, nom d'un journal qui défendait les idées des phosphoristes). Hist. litt. Membre d'une école littéraire suédoise de la fin du XVIIIe siècle, qui soutenait la littérature nationale contre l'influence de la littérature française.

PHOSPHORITE. s. f. (radic. *phosphore*). Miner. Phosphate de chaux naturel.

PHOSPHORITIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui contient de la phosphorite. On donne cette épithète à un genre de roches pierreuses qui a pour type la phosphorite.

PHOSPHOROCALCITE. s. m. Chim. Phosphate de cuivre naturel.

PHOSPHOROGÉNIQUE. adj. 2 g. (ét. fr. *phosphore* ; gr. γίνος, origine). Phys. Qui occasionne la phosphorescence.

PHOSPHOROSCOPE. s. m. (ét. fr., *phosphore* ; gr. σκοπέω, j'examine). Phys. Appareil pour apprécier le degré de phosphorescence des corps.

PHOSPHOVINATE. s. m. (ét. fr., *phosphore*, et *vin*). Chim. Genre de sels qui résulte de la combinaison de l'acide phosphovineux avec les bases salifiables.

PHOSPHOVINEUX ou **PHOSPHOVINIQUE.** adj. (ét. fr., *phosphore*, et *vin*). Chim. Se dit d'un acide composé d'acide phosphorique et des éléments de l'alcool, par conséquent analogue à l'acide sulfovinique.

PHOSPHUGE. s. m. (ét. gr., φῶς, lumière ; φεύγω, je fuis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des silphales, formé, aux dépens des silphes, pour deux espèces d'Europe.

* **PHOSPHURE.** s. m. Chim. Nom générique des combinaisons, en proportions définies, du phosphore avec un autre corps simple, principalement avec un métal.

PHOSPHURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du phosphore à l'état de combinaison. Gaz hydrogène phosphuré.

PHOTÈNE. s. m. Chim. Syn. de PHOSÈNE.

PHOTIN Evêque de Sirmium en Pannonie, devint hérésiarque, fut déposé en 351, et mourut en Galatie en 376.

— PHOTIN. Eunuque, premier ministre de Ptolémée XII, à qui il donna le conseil de faire périr Pompée, qui venait chercher un refuge en Égypte ; il fut mis à mort par César.

PHOTINGE ou **PHOTINX.** s. f. (du grec φώτιγξ, même signif.). Antiq. gr. Sorte de flûte traversière, dont on attribuait l'invention à Osiris.

PHOTINIE. s. f. (du gr. φωτεινός, luisant). Bot. Genre de pomacées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale et de la Californie. On dit aussi *photinia*. s. m.

PHOTINIEN s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IVe siècle, par l'évêque Photin, à Sirmium en Pannonie. Les photiniens niaient, avec Paul de Samosate, la divinité du Christ et l'immensité de Dieu.

PHOTINX s. f. Antiq. gr. V. PHOTINGE.

PHOTIS. s. m. (pr. *fo-tiss* ; ét. gr., φωτίζω, j'éclaire). Crust. Genre d'amphipodes.

PHOTIUS. Patriarche de Constantinople, né vers 815, d'une illustre famille, l'un des régents pendant la minorité de Michel III l'Ivrogne, parvint à remplacer le patriarche Ignace, banni en 857, et reçut tous les ordres en six jours. Nicolas Ier le condamna et le déposa, 863. Photius répondit en commençant le schisme des Grecs. Il se maintint sur le siége patriarcal, malgré les anathèmes des papes, jusqu'à l'avénement de Léon le Philosophe, 886. Enfermé alors dans un monastère d'Arménie, il y mourut en 891. On cite de lui : *Myriobiblon sive Bibliotheca*, analyse sommaire et critique de 280 ouvrages de divers genres ; *Traité contre les nouveaux manichéens* ; *Collection des canons de l'Église* ; *Nomocanon*, abrégé de l'ouvrage précédent ; 248 *Lettres*, etc.

PHOTIZITE. s. f. du gr. φωτίζω, j'éclaire), Miner. Rhodonite altérée qui contient de l'acide carbonique.

PHOTO. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière). Mot grec employé dans la composition d'un grand nombre de vocables scientifiques.

PHOTOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; fr. *chimie*. Phys. Théorie des actions chimiques de la lumière.

PHOTOCHIMIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à la photochimie.

PHOTOCHROMATIQUE. adj. 2 g. (pron. *fo-to-kro-ma-tike* ; ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; χρῶμα, couleur) Qui se rapporte à la reproduction photographique des couleurs

PHOTOCHROMATIQUEMENT adv. (pr. *fo-to-kro-ma-ti-ke-man*). D'une façon photochromatique.

PHOTOCHROMIE. s. f. (pr. *fo-to-kro-mi* ; étym. gr., φῶς, φωτός, lumière ; χρῶμα, couleur). Photographie dont les épreuves sont en couleurs.

PHOTOCHROMIQUE. adj. 2 g. (pr. *fo-to-kro-mike*. Qui concerne la photochromie.

PHOTODOSCOPE. s. m. (ét. gr., φωτοειδής, lumineux ; σκοπέω, j'examine). Phys. Appareil pour étudier la lumière.

PHOTO-ÉLECTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; fr. *électrique*). Phys. Qui donne de la lumière électrique. Lampe photo-électrique.

PHOTO-ÉLECTROGRAPHIE. s. m. Phys. Électroscope.

PHOTOGALVANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; fr. *galvanographie*). Procédé de gravure héliographique.

PHOTOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; γεννάω, j'engendre). Phys. Qui engendre la lumière.

— PHOTOGÈNE. s. m. Nom des huiles qui sont considérées comme propres à l'éclairage.

PHOTOGÉNIE. s. f. (rad. *photogène*). Production de la lumière.

PHOTOGÉNIQUE. adj. 2 g. (rad. *photogène*). Phys. Qui est produit par la lumière. Se dit des images reproduites par le daguerréotype, parce que la lumière est l'agent qui crée ces images. ‖ Qui impressionne bien la plaque photographique. ‖ Qui engendre la lumière.

PHOTOGÉNIQUEMENT. adv. Par l'action photogénique.

PHOTOGLYPTIE. s. f. (pr. *fo-to-gli-pti* ; ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; γλυπτός, gravé). Procédé de gravure par la lumière.

PHOTOGLYPTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la photoglyptie.

PHOTOGRAMMÉTRIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; γράμμα, description ; μέτρον, mesure. Lever des plans par les procédés photographiques.

PHOTOGRAMMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la photogrammétrie.

* **PHOTOGRAPHE.** s. m. Celui qui s'occupe de photographie.

* **PHOTOGRAPHIE.** s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; γράφω, j'écris). Art de fixer par des procédés chimiques les images formées dans une chambre obscure et d'en reproduire des épreuves sur papier en aussi grand nombre que l'on veut. C'est un perfectionnement de la daguerréotypie.

— Épreuve obtenue par la photographie. Photographie bien ou mal venue. Les *photographies* des danseuses et des lorettes illustres de Paris sont ici affichées aux vitres. (H. Taine.)

— Par extens. Description minutieuse. Photographie d'une séance du Sénat.

PHOTOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Photographier. S'empl. adject. Personne photographiée.

* **PHOTOGRAPHIER.** v. a. 1re conj. Reproduire par la photographie. Photographier un paysage.

— Par extens. Décrire avec beaucoup d'exactitude et de minutie.

* **PHOTOGRAPHIQUE.** adj. 2g Phys. Qui appartient à la photographie, dont la photographie se sert ou qui est produit par elle. Procédés photographiques. Appareils photographiques. Image photographique. ‖ *Papier photographique*. Papier préparé par lequel on a proposé de remplacer les plaques d'argent dans la photographie.

PHOTOGRAPHIQUEMENT. adv. (radic. *photographique*). Par la photographie. Objets reproduits photographiquement.

PHOTOGRAVURE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; fr. *gravure*). Art de graver par un procédé photographique.

— Épreuve obtenue par la photogravure.

PHOTOHÉLIOGRAPHIE. s. m. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; ἥλιος, soleil ; γράφω, j'écris). Astron. Instrument qui donne des images photographiques du disque solaire.

* **PHOTOLITHOGRAPHIE.** s. f. Techn. Application de la photographie à la lithographie et, par extension, à la zincographie et à la gravure.

PHOTOLITHOGRAPHIÉ, ÉE. part.pass. du v. Photolithographier. S'empl. adjectiv.

PHOTOLITHOGRAPHIER. v. a. 1re conj. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; fr. *lithographier*). Transporter sur la pierre les épreuves photographiques.

PHOTOLOGIE. s. f. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; λόγος, discours). Traité de la lumière.

PHOTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la photologie.

PHOTOMAGNÉTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; lat. *magnes*, aimant). Phys. Se dit de phénomènes magnétiques qui sont dus ou attribués à l'action de la lumière.

* **PHOTOMÈTRE.** s. m. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière que projette un foyer.

PHOTOMÉTRIE. s. f. (rad. *photomètre*). Phys. Branche de la physique qui s'occupe des moyens de mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à la photométrie. Expériences, observations photométriques.

PHOTOMÉTRIQUEMENT. adv. Sous le rapport photométrique.

PHOTOMICROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; μικρός, petit; γράφω, je décris). Phys. Action d'obtenir par la photographie des épreuves microscopiques et de les agrandir.

PHOTOMICROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la photomicrographie.

PHOTONIELLURE. s. f. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; fr. *niellure*). Procédé de nielure par l'héliogravure.

PHOTOPHOBE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; φόβος, crainte). Qui hait la lumière, qui ne peut supporter la lumière.

* **PHOTOPHOBIE.** s. f. (rad. *photophobe*). Médec. Difficulté qu'éprouvent certaines personnes de supporter la lumière et quelquefois même de percevoir le plus faible rayon lumineux. Cette affection est congénitale chez les albinos, acci dentelle chez tous les autres, et conséquemment chez ceux-ci une maladie nerveuse, sanguine ou inflammatoire, selon qu'elle résulte d'une exaltation des nerfs, d'une congestion sanguine ou d'une inflammation de l'œil.

PHOTOPHOBIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui a rapport à la photophobie.

PHOTOPHONE. s. m. (et. gr., φῶς, φωτός, lumière; φωνή, voix.) Phys. Instrument pour transmettre les sons, et surtout les sons de la voix humaine, au moyen de la lumière.

PHOTOPHORE. s. m. (et. gr., φῶς, φωτός, lumière; φορός, qui porte). Mar. Espèce de bouée de sauvetage qui jette une lueur intense quand on la jette à l'eau.

PHOTOPHYGE. adj. 2 g. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; φυγή, fuite). Zool. Qui fuit la lumière.

— PHOTOPHYGES. s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères hétéromères, comprenant les genres blaps, pimelie, eurychore, etc.

PHOTOPSIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; ὄψις, vue). Pathol. Lésion du sens de la vue, dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

PHOTOPTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui se rapporte à la photopsie.

PHOTOSANTONINE. s. f. (pr. *fo to çan-to-nine*; étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; fr. *santonine*). Chim. Substance neutre que l'on obtient par la décomposition de la santonine.

PHOTOSCOPIQUE. adj. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; σκοπέω, j'examine). Zool. Se dit des yeux qui reçoivent l'impression de la lumière sans percevoir les images distinctes des objets.

PHOTOSCULPTURE. s. f. (pr. *fo-to-skultur*; et. gr., φῶς, φωτός, lumière; fr. *sculpture*). Procédé photographique pour obtenir des reproductions sculptées.

* **PHOTOSPHÈRE.** s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; σφαῖρα, sphère). Astron. Atmosphère lumineuse du soleil.

PHOTOSPHÉRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui concerne la photosphère.

PHOTOTYPIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; τύπος, type). Reproduction des épreuves photographiques par la typographie.

PHOTOTYPOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; fr. *typographie*). Procédé photographique pour obtenir des clichés typographiques.

PHOTOTYPOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la phototypographie.

PHOTOZINCOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., φῶς, φωτός, lumière; fr. *zincographie*). Procédé d'héliogravure sur zinc.

PHOTOZINCOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la photozincographie.

PHOTURE. s. m. Entom. Synon. de TÉLÉPHORIDE.

PHOUTSA. s. m. Nom de petits carrés de satin que les Chinois cousent sur leurs vêtements, à la poitrine et au dos, pour distinguer les rangs de la société.

PHOXICHILE. s.m. (pr. *fo-kci kile*; ét. gr., φοξός, pointu; χεῖλος, lèvre). Crust. Genre de crustacés aranéiformes, formé aux dépens du genre phalangion. L'espèce type habite les côtes de Bretagne.

PHOXICHILIDIE. s. m. (pr. *fo-kci-ki-li-di*; ét. fr. *phoxichile*; gr. *-ίδια*, forme). Crust. Genre de crustacés aranéiformes, de la famille des pycnogonides. L'espèce type habite la Manche et les côtes d'Angleterre. || Syn. d'ORITHYIE et de PHOXICHILE.

PHOXOPTÉRYX. s. m. (ét. gr., φοξός, pointu; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des platyomides, établi pour treize espèces presque toutes de France et d'Allemagne.

PHOXUS. s. m. (pr. *fo-kçuss*; du gr. φοξός, pointu). Crust. Genre de crustacés amphipodes.

PHRA. Mythol. V. PHRE.

PHRAATA. Géograph. anc. Capitale de la Médie Atropatène, sur le Mardus. On l'appelait encore *Phraapsa*, *Praapsa* ou *Vera*.

PHRAATACES. Roi des Parthes, l'an J.-C.

PHRAATE Ier. Roi des Parthes, vers 180-141 av. J.-C. || PHRAATE II. Roi des Parthes, 140-128 av. J.-C., vainquit et tua Antiochus VII, roi de Syrie, 128. Assailli ensuite par les Scythes, il périt dans une bataille. || PHRAATE III. Roi des Parthes, 70-58 av. J.-C., fut assassiné par ses fils Orodes et Mithridate. || PHRAATE IV. Roi des Parthes, 36 avant J.-C.-4 après J.-C., fils d'Orodes, repoussa l'invasion du triumvir Antoine, 36. Il conquit ensuite la Médie et l'Arménie; consentit à restituer à Auguste les étendards de Crassus, 20 av. J.-C., et fut empoisonné par sa femme Thermusa.

PHRACTOCÉPHALE. s. m. (et. gr., φραχτός, clos; κεφαλή, tête). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens de la famille des silurodes, dont l'espèce unique habite la Colombie.

PHRAGMÉ. s. f. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Cloison transversale d'un fruit.

— Entom. Cloison qui ferme l'orifice postérieur du prothorax chez certains insectes.

PHRAGMIDIE. s. f. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des phragmidies, qui croissent en parasites sur les végétaux. On dit aussi *phragmidion* et *phragmidium*, s. m.

PHRAGMIDIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à la phragmidie. || PHRAGMIDIES. s. m. pl. Tribu de champignons parasites, ayant pour type la phragmidie.

PHRAGMIGÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., φράγμα, cloison; lat. *gero*, je porte). Bot. Qui est divisé en deux ou plusieurs loges par des cloisons transversales. Gousse phragmigère.

PHRAGMITE. s. m. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Genre de graminées arundinacées, établi aux dépens des roseaux et ayant pour type le roseau à balais. || Syn. de CANAMELLE.

PHRAGMOCÈRE. s. f. (ét. gr., φραγμός, cloison; κέρας, corne). Moll. Genre de céphalopodes de la famille des nautilacées, établi pour plusieurs espèces fossiles des terrains siluriens. On dit aussi *phragmocéras*, s. m.

PHRANZA ou **PHRANZÈS.** Historien byzantin, né à Constantinople en 1401, s'échappa lors de la prise de Constantinople et mourut à Corfou, 1478. On a de lui une *Chronique* (de 1259 à 1477), écrite de bonne foi et, en général, exacte.

PHRAORTÈS. Roi des Mèdes, 656-534 av. J.-C., fils de Dejocès, fut vaincu et tué à Ragau par Nabuchodonosor Ier.

PHRASAIRE. s. m. Gramm. Livre renfermant de petites phrases courtes et faciles, à l'usage des petits enfants. Peu usité.

* **PHRASE.** s. f. (ét. gr., φράσις, même signif.; dérive de φράζω, je parle). Assemblage de mots construits ensemble selon certaines règles, et présentant à l'esprit un sens complet. Faire, arranger, tourner une phrase. Jeter ça et là quelques phrases sur le papier. La phrase aime l'inversion chez les Latins. Ils s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils ont arrangé des *phrases*. (Buff.)

> Irai-je dans une ode, en *phrases* de Malherbe,
> Troubler dans ses roseaux le Danube superbe ?
> (BOILEAU.)
>
> De quel front aujourd'hui vient-il, sur nos brisées,
> Se revêtir encor de nos *phrases* usées ? Id.)

— *Phrase est tronquée*. Phrase qui n'est pas complète, qui n'a pas l'étendue qu'elle devrait avoir.

— *Phrase faite*. Façon de parler que l'usage a consacrée et à laquelle on ne peut rien changer. Faire rage, faire grâce avoir cœur, battre monnaie, etc., sont autant de *phrases* faites. (Acad.)

— Fig. *Varier la phrase*. Changer des détails dans une chose qu'on fait pour la seconde fois. Pour varier un peu la *phrase*, il a mené à ce second voyage toute la case de Richelieu. (Mme de Sévigné.)

— *Commis à la phrase*. S'est dit plaisamment pour Censeur. Dans Paris quelquefois un commis a la *phrase*... (Voltaire.)

— Se dit aussi en mauvaise part pour Longue tirade, vide et emphatique. Un discours ferme et serré, sans aucun lieu commun, sans épithète, sans ce que nous appelons des *phrases*. (Voltaire.)

— Fam. *Faire des phrases*. Parler d'une manière affectée, recherchée. De même on dit : *C'est un faiseur de phrases, un diseur de phrases*.

— *Sans phrase*. Sans détour. Il fit connaître sans phrase l'objet de sa démarche. Je vous le dis sans phrase.

— Génie particulier d'une langue, tour qui lui est propre. La phrase française a de la clarté, la phrase grecque de l'harmonie, la phrase latine de la majesté. L'on a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme et réduit le style à la *phrase* purement française. (La Bruyère.)

— Bot. *Phrase botanique*. Description d'une plante qui en présente les caractères dans une phrase très courte.

— Mus. *Phrase musicale*. Suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie, formant un sens plus ou moins achevé, et aboutissant à un repos. En mélodie, la phrase est constituée par le chant, c'est-à-dire par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport au mouvement, qu'ils fassent un tout bien lié, lequel aille se résoudre sur une corde essentielle du mode où l'on est. Dans l'harmonie, la phrase est une suite régulière d'accords tous liés entre eux par des dissonances, laquelle se résout sur une cadence; et selon l'espèce de cette cadence, selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait. Cette musique obstinée répétait toujours sur divers tons la même *phrase* mélodique. (G. de Nerv.)

PHRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Phraser. S'empl. adjectiv. Musique bien phrasée.

— Substantiv. *Le phrasé*. L'emploi des phrases musicales.

* **PHRASÉOLOGIE.** s. f. (étym. gr., φράζω, je parle; λόγος, discours). Construction de phrase propre à une langue, ou particulière à un écrivain. La phraséologie des langues grecque et latine. La phraséologie de la langue française. Avoir une bonne phraséologie, une phraséologie correcte, une phraséologie bizarre et vicieuse.

— En mauvaise part, Œuvre littéraire emphatique et vide. Phraséologie ennuyeuse.

PHRASÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la phraséologie.

— Gramm. *Accent phraséologique*. Accent tonique qui appartient non au mot, mais à la construction de la phrase.

— Mus. *Rythme phraséologique*. Retour périodique d'un certain nombre de mesures disposées symétriquement. On dit aussi *carrure de phrases*.

PHRASÉOLOGUE. s. m. Celui qui fait de la phraséologie.

* **PHRASER** v. n. 1re conj. Faire des phrases; couper son style par phrases.

— Mus. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de sons ou d'accords.

— PHRASER. v. a. Disposer en phrases; distinguer les membres d'une phrase soit en écrivant, soit en lisant. Un poète phrase souvent mal la prose.

— Mus. Bien marquer chaque phrase d'une pièce de musique, soit dans la composition, soit dans l'exécution, de manière qu'elles produisent tout leur effet.

— SE PHRASER. v. pron. Être phrasé. Ce morceau de chant ne peut se phraser.

PHRASERIE. s. f. (radic. *phraser*). Défaut de quelqu'un qui fait des phrases inutiles et banales.

* **PHRASEUR.** s. m. (radic. *phraser*). Fam. Celui qui a la manie de faire des phrases, de parler ou d'écrire avec recherche ou avec prolixité. Fabvier me disait un jour : Vos *phraseurs* gâtent tout. (P.-L. Courier.)

— Celui qui dispose ses phrases d'une certaine façon. Un habile phraseur.

PHRASIER, ÈRE. s. Personne qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, verbeuse et vide. Et c'est ainsi que tu sais peindre le fanatisme, maudit *phrasier* ! (Diderot.)

— Adjectiv. Fléchier, *phrasier* et périodiste comme M. de La Harpe, a des moments de chaleur que M. de La Harpe n'a pas et n'aura jamais. (Diderot.)

PHRATORE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, formé aux dépens des chrysomèles pour deux espèces qui vivent sur les peupliers et les saules.

PHRATRIARQUE. s. m. (ét. gr., φρατρία, tribu; ἀρχός, chef). Hist. anc. Magistrat d'Athènes qui était à la tête de chacune des divisions d'une tribu.

* **PHRATRIE.** s. f. (ét. gr., φρατρία, tribu). Antiq. gr. Subdivision de la tribu chez les Athéniens. Une phratrie se composait de trente familles; il y avait trois phratries dans une tribu. Cette subdivision correspondait au culte et au sacerdoce; le dème était la division consacrée pour la politique.

PHRATRIQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux phratries.

— PHRATRIQUES. s. m. pl. Festins institués par Solon, pour entretenir l'union et l'amitié entre les individus d'une même phratrie.

PHRÉ ou **FRÉ.** Myth. L'un des dieux de premier ordre dans l'ancienne Égypte, était fils de Phtha. Il fut confondu plus tard avec Osiris, symbole du Soleil.

PHRÉAR, PHRÉATIS ou **PHRÉATIUM.** (du gr. φρέαρ, puits). Tribunal athénien établi sur le bord de la mer dans le Pirée, et qui était ainsi nommé de ce qu'il se rassemblait dans un endroit creux. On jugeait à ce tribunal ceux qui, accusés d'homicide dans leur patrie, avaient pris la fuite, ou ceux qui, après avoir fui pour un meurtre involontaire, s'étaient ensuite rendus coupables d'un meurtre avec préméditation; l'accusé, sans pouvoir aborder, plaidait sa cause dans une barque : s'il était déclaré coupable, on l'abandonnait à la merci des flots.

PHRÉATIE. s. f. (pr. *fré-a-ti*; du gr. φρέαρ, ατος, fosse). Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes de l'Inde.

PHRÉNAPATE. s. m. (et. gr., φρεναπατής, trompeur). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour deux espèces de la Nouvelle-Grenade.

* **PHRÉNÉSIE.** s. f. V. FRÉNÉSIE.

* **PHRÉNÉTIQUE.** adj. 2 g. V. FRÉNÉTIQUE.

* **PHRÉNIQUE.** adj. 2 g. (du gr. φρήν, diaphragme). Anat. Qui a rapport au diaphragme. Nerf phrénique. || *Artères phréniques*. Les diaphragmatiques inférieures. || *Centre phrénique*. Aponévrose centrale du diaphragme.

— Physiol. Qui a rapport, qui appartient à l'intelligence, à la pensée.

PHRÉNISME. s. m. (du grec φρήν, esprit). Pathol. Se dit quelquefois pour Frénésie.

PHRÉNITE. s. f. (du grec φρήν, diaphragme). Pathol. Inflammation du diaphragme.

PHRÉNITIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la phrénite.

PHRÉNITIS. s. f. (pr. *fré-ni tiss*; ét. gr., φρενῖτις, même signif.). Pathol. Selon les médecins grecs, Fièvre rémittente accompagnée de délire et de carphologie.

PHRÉNO-GASTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., φρήν, φρενός, diaphragme; fr. *gastrique*). Anat. Qui appartient au diaphragme et à l'estomac. || *Ligament phréno-gastrique*. Repli du péritoine qui va du diaphragme à l'estomac.

PHRÉNO-GLOTTISME. s. m. (étym. gr., φρήν, φρενός, diaphragme; γλῶττα, langue). Pathol. Spasme du diaphragme et de la glotte, espèce de névrose.

* **PHRÉNOLOGIE.** s. f. (étym. gr., φρήν, φρενός, esprit; λόγος, discours). Nom donné au système fondé par le célèbre Gall sur les fonctions du cerveau. Il signifie en général, Étude des facultés intellectuelles; en particulier, il désigne l'Étude de la conformation du cerveau et de ses protubérances, comme indiquant les diverses facultés ou dispositions innées de l'esprit humain, et la prédominance de telle ou telle de ces facultés chez les individus. Les deux principes fondamentaux de la phrénologie sont que l'organisation est indispensable à la manifestation des facultés de l'âme, et que le cerveau est l'organe pour la manifestation des facultés; d'où Gall déduit la liaison nécessaire entre la structure des organes et leurs fonctions, ce qui l'a conduit à établir, par cette sorte d'art appelé *cranioscopie*, telles et telles facultés par la présence de telles bosses sur le crâne des individus. La phrénologie reconnaît trente-sept dispositions primitives de l'esprit, qui forment trois divisions : 1° *penchants* : alimentivité, amativité, philogéniture, habitativité ou concentrativité, affectionnivité, combativité, destructivité, sécrétivité, acquisivité, constructivité; 2° *sentiments* : estime de soi, approbativité, circonspection, bienveillance, vénération, fermeté, consciencieusité, espérance, merveillosité, idéalité, gaieté, imitation; 3° *facultés intellectuelles* : individualité, configuration, étendue, pesanteur et résistance, tactilité, coloris, localité, calcul, ordre, éventualité, ton, langage, comparaison, causalité.

* **PHRÉNOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la phrénologie. Études phrénologiques. Expériences phrénologiques.

— Qui s'occupe de phrénologie. Société phrénologique.

PHRÉNOLOGIQUEMENT. adv. En phrénologie, d'une manière phrénologique.

* **PHRÉNOLOGISTE** ou **PHRÉNOLOGUE.** s. m. Celui qui s'occupe de phrénologie, qui se livre à des travaux phrénologiques.

— Partisan de la doctrine phrénologique.

PHRÉNOPATHIE. s. f. (ét. gr., φρήν, φρενός, esprit; πάθος, souffrance). Patholog. Maladie mentale.

PHRÉNOPATHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la phrénopathie.

PHRÉNO-SPLÉNIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., φρήν, φρενός, diaphragme; fr. *splénique*). Anat. Qui appartient au diaphragme et à la rate. || *Ligament phréno-splénique* Repli du péritoine allant du diaphragme à la rate.

PHRÉNOTRIX. s. m. Ornith. Syn. de CRYPSIRINE ou TÉMIE.

PHRÉNYGIÉTIQUE. s. f. (ét. gr., φρήν, φρενός, esprit; ὑγίεια, santé). Didact. Science des modifications que les causes morales apportent dans l'organisation.

PHRÉNYOGÉNIE. s. f. (ét. gr., φρήν, φρενός, diaphragme; γένος, origine). Physiol. Mot créé pour désigner la mégalanthropogénésie.

PHRICASME. s. m. (du gr. φρῖξ, φρικός, froid). Pathol. Frisson fébrile.

PHRICOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., φρῖξ, φρικός, froid, frisson fébrile; εἶδος, ressemblance). Pathol. S'est dit d'une fièvre intermittente ou rémittente dans laquelle le malade éprouve un

froid considérable; c'est ce que depuis on a nommé *fièvre algide*. On dit aussi *phricode*.

PHRICTE. s. m. (du grec φρικτος, terrible). Entom. Genre d'hémiptères, tribu des fulgoriens, forme aux dépens des fulgores. L'espèce type habite la Guyane.

PHRIGANE. s. f. Entom. V. PHRYGANE.

PHRISSOME. s. m. (ét. gr., φρίσσω, je suis hérissé; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour sept espèces de l'Afrique australe et de l'Océanie.

PHRISSOPODIE. s. f. (ét. gr., φρίσσω, je suis hérissé; ποῦς, ποδός, pied). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour deux espèces de l'Amérique du Sud.

PHRISSOTRICHIE. s. f. (ét. gr., φρίσσω, je suis hérissé; θρίξ, τριχός, cheveu). Botan. Syn. de TAYLORIE.

PHRONIME. s. f. Crust. Genre de crustacés amphipodes de la famille des hyperines, établi pour deux espèces. L'espèce type habite la Méditerranée.

PHRONTISTE. s. m. (du gr. φροντιστης, qui médite). Hist. relig. Nom qu'on donnait à des chrétiens voués à la contemplation.

PHRONTISTÉRE. s. m. (rad. *phrontiste*). Hist. relig. A été quelquefois employé pour Monastère.

PHROSINE. s. f. Crust. Genre de crustacés amphipodes de la famille des hypérines, dont l'espèce unique, la phrosine de Nice, habite la Méditerranée.

PHRUROLITHE. s. m. Arachn. Synon. de THÉRIDION.

PHRYGANE. s. f. (du gr. φρύγανον, fagot). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, tribu des phryganiens, groupe des phryganéites, établi pour un grand nombre d'espèces, la plupart européennes. Les larves et

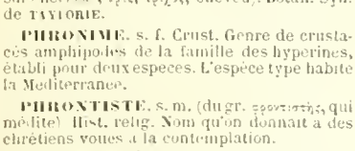

Phrygane striée.

les nymphes vivent dans les étangs, les ruisseaux, logées dans de petits fourreaux formés d'une sorte de soie recouverte de débris de jonc, de bois, etc. L'insecte parfait, qu'on nomme *mouche papilionacée*, vole au bord des ruisseaux vers le coucher du soleil.

PHRYGANELLE. s. f. (rad. *phrygane*). Bot. Genre de plantes marines, établi aux dépens des varechs.

PHRYGANÉITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble aux phryganes. || PHRYGANÉITES. s. f. pl. Groupe de névroptères qui a pour type le genre phrygane.

PHRYGANIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à une phrygane. On dit aussi *phryganide*. || PHRYGANIENS. s. m. pl. Tribu d'insectes névroptères, qui a pour type le genre phrygane.

PHRYGANOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., φρύγανον, fagot; φιλέω, j'aime). Entom. Qui se plaît dans les broussailles. Sylvie phryganophile.

— PHRYGANOPHILE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des serropalpides, établi pour deux espèces de la Sibérie et de la Tartarie.

PHRYGIE. s. f. Bot. Division du genre centaurée, comprenant les espèces qui ont les écailles calicinales ciliées.

PHRYGIE. Geogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, située au centre. Elle tire son nom des *Bryges*, peuplade pélasgique que l'on suppose être venue de Thrace. Ils ne furent indépendants qu'au début de leur histoire, ou on voit les rois Gordius et Midas établis à Gordium et à Pessinunte. Le culte de Cybèle, célèbre à Pessinunte, était particulier aux Phrygiens. Bien que les limites de la Phrygie aient beaucoup varié, on la voit de bonne heure divisée en deux parties; la *Grande-Phrygie*, au centre, dont plusieurs cantons portaient le nom de *Phrygie brûlée*; les villes étaient Thymbrée, Célènes, Synnada, Iconium; la *Petite-Phrygie* ou *Phrygie de l'Hellespont*; ses villes étaient Cyzique, Lampsaque, Abydos, Troie, et vers l'E., Gordium, Pessinunte, Ancyre; au IIIe siècle avant J.-C., le territoire de ces dernières villes forma la Galatie. Au IVe siècle de l'ère chrétienne, la Phrygie fut divisée en *Phrygie Pacatienne* (capitale Laodicée), et *Phrygie Salutaire* (capitale Synnade), qui faisaient partie du diocèse d'Asie et de l'empire d'Orient.

*** PHRYGIEN, ENNE**. s. Géogr. Habitant, habitante de la Phrygie. Les Phrygiens étaient originaires de la Thrace; ils passaient pour être mous et efféminés; ils étaient bons musiciens.

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne; on les appelle plus souvent *montanistes*.

— PHRYGIEN. s. m. Linguist. Idiome qui passait, même à des époques très reculées, pour une des langues les plus anciennes; on le parlait jusqu'aux bords de l'Halys.

— PHRYGIENNES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

— adj. Qui appartient à la Phrygie ou à ses habitants.

— Antiq. rom. *Robe phrygienne*. S'est dit à Rome de tous les vêtements brodés.

— Hist. *Bonnet phrygien*. Bonnet semblable à ceux que portaient les Phrygiens et dont le sommet retombe un peu en avant. Pendant la Révolution il fut adopté comme emblème de la liberté. Aux Invalides les statues des saints et des rois étaient coiffées du bonnet *phrygien*. (V. Hugo.)

— Mus. anc. *Mode phrygien*. Mode fier et guerrier, propre aux Phrygiens, et qui occupait le milieu entre le lydien et le dorien.

— Myth. gr. *Mère phrygienne*. Surnom de Cybèle. || *Le berger phrygien*. Pâris.

— Techn. *Pierre phrygienne*. Pierre blanche dont se servent les teinturiers.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif.

PHRYME ou **PHRYMA**. s. m. Bot. Syn. de PRIVA.

PHRYNAGLOSSES. s. m. pl. (ét. gr., φρῦνος, crapaud; ἀ privat.; γλῶσσα, langue). Erpét. Groupe de batraciens anoures comprenant les genres dactylèthre et pipa, qui sont dépourvus de langue.

PHRYNE. s. m. (du grec φρῦνος, crapaud). Arach. Genre d'arachnides, type des phrynides, formé aux dépens des tarentules pour une dizaine d'espèces des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique.

— Erpét. Genre de batraciens anoures formé aux dépens des crapauds.

PHRYNE. s. f. (de *Phryné*, n. myth.). Entom. Nom donné à un papillon diurne du genre satyre. On le trouve surtout en Russie.

PHRYNÉ. Courtisane grecque, née à Thespies, vivait en 330 av. J.-C. Praxitèle la prit pour modèle de ses statues de Vénus.

— Fig. S'emploie comme nom commun pour désigner une femme de mœurs dissolues. Aux temps les plus fâcheux on *Phrynés*, en Lais... (Boileau.)

Quand sur un char brillant l'impudique *Phryné*
Blesse tous les regards de son luxe effréné...
(GINGUENÉ.)

PHRYNÉIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *phryne*; gr. εἶδος, aspect). Arachn. Qui ressemble au phryne. || PHRYNEIDES. s. m. pl. Ordre d'arachnides qui a pour type le genre phryne.

PHRYNÈTE. s. f. (du gr. φρῦνος, crapaud). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des lamellicornes, tribu des lamiaires, établi pour une dizaine d'espèces presque toutes d'Afrique.

PHRYNICHUS. L'un des créateurs de la tragédie grecque, vivait encore en 476 av. J.-C. Le premier, dit-on, il mit au théâtre des personnages de femmes. Il excellait dans le pathétique.

— PHRYNICHUS. Poète athénien de l'ancienne comédie, vivait en 429 av. J.-C.

— PHRYNICHUS ARABIUS ou ARRHABIUS. Sophiste grec, contemporain de Marc-Aurèle et de Commode. On a de lui des fragments d'un traité *sur les Institutions oratoires*.

PHRYNIDE. adj. 2 g. Arachn. Synon. de PHRYNEIDE.

PHRYNISQUE. s. m. (ét. gr., φρῦνος, crapaud; ἴσκω, j'assimile). Erpét. Genre de batraciens anoures, forme aux dépens des crapauds pour deux espèces de l'Australie et de l'Amérique du Sud.

PHRYNIUM. s. m. (pron. *fri-ni-omm*). Bot. Genre d'amomées cannacées, établi pour des plantes originaires des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique.

PHRYNOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., φρῦνος, crapaud; κεφαλή, tête). Erpét. Genre de reptiles sauriens de la famille des iguaniens, établi pour une dizaine d'espèces des contrées voisines de la mer Caspienne.

PHRYNOCÉRE. s. m. (ét. gr., φρῦνος, crapaud; κέρας, corne). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des raniformes.

PHRYNODERME. s. m. Entom. Syn. de ZOPHÈRE.

PHRYNOPS. s. m. (pr. *fri-nopss*). Erpét. Genre de tortues.

PHRYNOSOME. s. m. (pron. *fri-no-some*; et. gr., φρῦνος, crapaud; σῶμα, corps). Erpét. Genre de reptiles sauriens de la famille des iguaniens, établi pour trois ou quatre espèces de l'Amérique du Nord. Phrynosome orbiculaire.

PHRYNUS. s. m. (pr. *fri-kçuss*; de *Phryxus*, n. myth.). Crust. Genre d'isopodes, dont l'espèce type se trouve en Norvège.

PHRYNUS. Myth. Fils d'Athamas, roi de Thèbes, avait été condamné à mourir avec sa sœur Helle, sur la foi d'un oracle soudoyé par Ino; fut enlevé avec Hellé par un bélier à toison d'or qui les transporta en Colchide, où Phryxus sacrifia le bélier protecteur et suspendit sa toison dans une forêt consacrée à Mars. C'est cette fameuse toison que vinrent enlever les Argonautes.

PHTALAMIDE. s. f. Chim. Syn. d'ACIDE PHTALAMIQUE.

PHTALAMINE. s. f. Chim. Base produite dans la réduction de la nitronaphtaline par l'acétate ferreux.

PHTALAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la dissolution de l'acide phtalimique dans l'ammoniaque.

PHTALATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide phtalique avec une base. On dit aussi *naphtalate*.

PHTALÉINE. s. f. Chim. Nom donné aux substances colorantes produites par l'union de l'anhydri le phtalique et des phénols monoatomiques, avec élimination d'une ou plusieurs molécules d'eau.

PHTALIDINE. s. f. Chim. Corps obtenu par l'action du sulfure d'ammonium sur la nitrophtaline.

PHTALIMIDE. s. f. Chim. Amide de l'acide phtalique.

PHTALINE. s. f. Chim. Nom des substances obtenues par la réduction de phtalèmes.

PHTALINIQUE ou **PHTALIQUE**. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide azotique sur le bichlorure de naphtaline et des amides de cet acide.

PHTALYLE. s. m. Chim. Groupe qui existe dans l'acide phtalique et ses dérivés.

PHTANITE. s. f. Miner. Variété de jaspe, pierre qui paraît renfermer de l'argile, du fer et du charbon. Ce jaspé sert comme pierre de touche.

PHTARTIQUE. adj. 2 g. (du gr. φθαρτικός, même signif.). Délétère, qui produit la mort.

PHTARTOLÂTRE. s. m. (ét. gr., φθαρτός, corrompu; λατρεύω, j'adore). Hist. relig. Nom donné parfois aux eutychiens.

PHTÉTROSPERME. s. m. (ét. gr., φθείρω, je fais périr; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des scrofulariées, tribu des gérardiées, originaire de la Chine.

PHTHA. Myth. L'un des dieux du premier ordre dans l'ancienne Égypte, était fils de Kneph. Assimilé a Vulcain par les Grecs, il était surtout adoré à Memphis.

PHTHIA. Astron. La 189e planète télescopique, découverte le 9 septembre 1878 par M. Peters.

PHTHIE. Géogr. anc. Ville de la Thessalie, capitale de la Phthiotide, sur l'Apidane, près de Pharsale. C'est la que règna Pelée et que naquit Achille.

PHTHIEN, ENNE. s. ou **PHTHIOTE**. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la ville de Phthie ou de la Phthiotide.

— adj. Qui appartient à cette ville, à cette contrée, ou à leurs habitants.

PHTHIOTIDE. Géogr. anc. Canton de l'ancienne Thessalie, au S., entre les sources de l'Enipeo et le golfe Pagasétique. Villes, *Phthie*, ch.-l. Lamia, etc. Une petite portion de ce territoire forme avec la Locride et la Phocide la nomarchie de *Phthiotide-et-Phocide* Grèce moderne), ch.-l. *Lamia*; 6,084 kilom. carrés de superficie, et 130,000 hab.

PHTIRIASE. s. m. Pathol. V. PHTIRIASIS.

PHTIRIASIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la phtiriasis.

***PHTIRIASIS**. s. f. (pr. *fti-ri-a-ziss*; ét. gr., φθειρίασις, même signif.; de φθείρ, pou). Pathol. Maladie pédiculaire; affection qui a pour symptôme principal ou essentiel le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps. On dit aussi *phthiriase*.

— Écon. rur. Nom donné aussi à une maladie des végétaux dans laquelle ils sont couverts d'insectes extrêmement petits. Le rosier et l'œillet y sont particulièrement sujets.

PHTIRIDIE. s. f. (ét. fr., *phtirie*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Syn. de NYCTERIBIE.

PHTIRIE. s. m. (du gr. φθείρ, pou). Entom. Genre d'insectes épizoïques, forme aux dépens des poux. L'espèce type est connue sous le nom de *morpion*.

— PHTIRIE. s. f. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des bombyliers, établi pour quatre espèces qui se trouvent dans toute l'Europe et surtout en France.

PHTIRIOMYE ou **PHTIRIOMIE**. adj. 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; μυῖα, mouche). Entom. Se dit des mouches parasites. || PHTIRIOMYES. s. m. pl. Tribu de diptères de la famille des pupipares, établie pour le seul genre nycteribie.

PHTIRIOPHAGE ou **PHTIROPHAGE**. adj. 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; φαγεῖν, je mange). Zool. Qui mange des poux. Singe phtiriophage.

*** PHTISIE**. s. f. (ét. gr., φθίσις, même signif.; de φθίω, je sèche). Pathol. Il signifie proprement Consomption, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause; mais, dans l'acception usuelle du mot, il désigne spécialement Toute lésion du poumon qui tend à produire une désorganisation progressive de ce viscère, à la suite de laquelle survient son ulcération. Quelquefois on donne au mot phtisie une signification encore plus restreinte, et on le réserve exclusivement pour la maladie qui résulte du développement de tubercules dans le poumon. La guérison de la *phtisie* n'est pas au-dessus des forces de la nature, mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but; le meilleur moyen, c'est la navigation et l'habitation des bords de la mer dans un climat doux. (Laennec.)

— *Phtisie des aiguiseurs*. Espèce de phtisie pulmonaire dont sont atteints les tailleurs de pierres à fusil, les aiguiseurs des manufactures d'armes, etc. || *Phtisie calvaire* ou *calculeuse*. Accidents causés par les broncholithes. || *Phtisie cancéreuse*. Phtisie produite par le cancer du poumon. || *Phtisie dorsale*. Carie vertébrale qui est le plus souvent déterminée par l'abus des jouissances vénériennes, et surtout par la masturbation. || *Phtisie laryngée*. Espèce de consomption analogue à la phtisie pulmonaire, et produite par l'inflammation et l'ulcération du larynx, et quelquefois par la carie de ses cartilages. Syn. de LARYNGITE. || *Phtisie mésentérique*. Carreau. || *Phtisie pituiteuse*. Syn. de MYOZE et de SYNIZÈZE. || *Phtisie trachéale*. Maladie qui présente la plupart des symptômes de la phtisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit.

PHTISIOLOGIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phtisie; λόγος, discours). Médec. Traité sur la phtisie.

PHTISIOLOGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la phtisiologie.

PHTISIOPHOBIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phtisie; φόβος, crainte). Pathol. Etat maladif produit par la crainte de la phtisie.

PHTISIOPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phtisie; πνεύμων, poumon). Pathol. Phtisie pulmonaire, maladie du poumon. Peu usité.

PHTISIOPNEUMONIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la phtisiopneumonie.

*** PHTISIQUE**. adj. 2 g. Pathol. Qui est atteint de phtisie.

— Substant. v. Un phtisique. Une phtisique. C'est un *phtisique*. (Acad.)

PHTISURIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phtisie; οὖρον, urine). Pathol. Dépérissement causé par le diabète ou une sécrétion excessive d'urine.

PHTORE. s. m. (du gr. φθορά, dégât). Chim. Nom donné au fluor, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le concentrer.

PHTORE. s. f. (du gr. φθορά, dégât). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, tribu des diapériales. L'espèce type habite le midi de la France.

PHTORIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *phtore*; gr. εἶδος, aspect). Chim. Qui contient du fluor. || PHTORIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux qui, lorsqu'on les fait fondre dans un tube avec de l'acide phosphorique, donnent une vapeur blanche dont l'action corrode le verre.

PHTORIQUE. adj. 2 g. (rad. *phtore*). Chim. Se dit des composés où le fluor joue le rôle d'élément négatif.

PHTORO-BORIQUE. adj. Chim. Syn. de FLUOBORIQUE.

PHTORO-SILICATE. s. m. Chim. Syn. de FLUOSILICATE.

PHTORO-SILICIQUE. adj. Chim. Syn. de FLUOSILICIQUE.

PHTORURE. s. m. Chim. Syn. de FLUORURE.

PHU. s. f. Bot. Nom d'une espèce de valériane.

PHUL. Roi d'Assyrie, 759-742 av. J.-C., fonda le second empire assyrien après la chute de Sardanapale.

PHURIM. (littéral. *les sorts*). Hist. hébr. Fête juive instituée à Suse par Mardochée et Esther, en mémoire de ce que les projets d'Aman avaient été déjoués. Cette fête avait beaucoup de rapport avec les Bacchanales des païens. On dit aussi *phur* et *purim*.

PHYCÉ, ÉE. adj. (du gr. φῦκος, fucus). Bot. Syn. de PHYCOÏDE.

PHYCELLE. s. m. Bot. Syn. d'EUSTÉPHIE.

PHYCIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on trouve dans le protococcus commun et en même temps que la phycite.

PHYCIS. s. m. (pr. *fi-ciss*; du gr. φῦκος, algue). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, famille des gadoïdes, établi pour deux espèces de la Méditerranée, très recherchées pour la délicatesse de leur chair.

— PHYCIS. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des crambites, établi pour quatre-vingt-quatre espèces répandues dans toute l'Europe.

PHYCITE. s. f. Chim. Matière que l'on extrait du protococcus commun.

PHYCOCYANE. s. m. (ét. gr., φῦκος, algue; κυανός, bleu). Chim. Matière colorante bleuâtre extraite de certaines algues.

PHYCOÏDÉ, ÉE. adj. (et. gr., φῦκος, algue; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble aux algues. || PHYCOIDÉES. s. f. pl. Famille comprenant les algues.

PHYCOLICHEN. s. m. (pr. *fi-ko-li-kenn*; étym. gr., φῦκος, algue; fr. *lichen*). Bot. Nom donné aux lichens qui, par leur organisation, se rapprochent des fucus, et qui forment une section dans la famille des lichens.

PHYCOLOGIE. s. f. (ét. gr., φῦκος, algue; λόγος, discours). Bot. Partie de la botanique qui traite des algues.

PHYCOLOGIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à la phycologie.

PHYCOLOGISTE. s. m. Bot. Naturaliste

qui s'occupe de phycologie. On dit aussi *phycologue*.

PHYCOPHÉINE. s. f. ét. gr., φῦκος, algue; φαιός, brun). Chim. Pigment soluble dans les fucoïdées.

PHYCOPSIS. s. m. pr. *fi-ko-pciss*; ét. gr., φῦκος, fucus; ὄψις, aspect). Bot. Nom d'une orseille.

— Adjectiv. Orseille phycopsis.

PHYCOSTÈME. s. m. ét. gr., φῦκος, fard; στήμων, etamine). Bot. Organe affectant toutes sortes de formes, en passant d'un minimum peu connu a un maximum très développé, qui est situé le plus souvent entre les étamines et l'ovaire, quelquefois entre les étamines et la corolle, ou entre la corolle et le calice, et qu'on regarde comme produit par des étamines feintes ou déguisées, et qu'il porte quelquefois des étamines. On nomme aussi cet organe *disque, nectaire, glandes ovariennes*. On dit aussi *phycostemon*.

PHYCOXANTHINE. s. f. étym. gr., φῦκος, algue; ξανθός, jaune). Chim. Nom donné au pigment jaune des fucoïdées, des diatomées, etc.

PHYGANTHE. s. m. ét. gr., φύω, je fuis; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de TECOPHILÉE.

PHYGAS. s. m. (pron. *fi-gass*; du gr. φυγάς, fugitif). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, dont l'espèce type habite l'Europe.

PHYGASIE. s. f. (du gr. φυγάς, fugitif). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, formé aux dépens des altises pour deux espèces de l'Inde et de la Guinée.

PHYGÉLIE. s. f. étym. gr., φύγω, je fuis; ἥλιος, soleil). Bot. Genre de scrofulariées digitalées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

PHYGETHLON. s. f. (du grec φύγεθλον, ulcère). Pathol. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLA. s. f. (du gr. φυλή, tribu). Bot. Genre de plantes de la Chine.

PHYLACÉ. Géogr. anc. Ville de la Thessalie (Phthiotide).

PHYLACIDE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Phylacé.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PHYLACIE. s. f. (du gr. φυλακή, prison). Bot. Genre de légumineuses hédysarées, établi pour des herbes de l'Inde. || Genre de champignons, dont l'espèce type croît sur les arbres, au pic de Tolima.

* **PHYLACTÈRE**. s. m. (ét. gr., φυλακτήριον, antidote; fait de φυλάσσειν, garder). Anti. Nom que les anciens donnaient aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal. Ce sont de grandes figures debout, les bras étendus et tenant des *phylactères*, qui occupent les pendentifs des arcades. (Mérimée.) Ils se nomment et s'annoncent eux-mêmes, comme les personnages de nos peintures primitives, par les *phylactères* qui pendent de leurs bouches. (P. de St-Victor.)

— Hist. hebr. Nom de petites bandes de parchemin sur les quelles les Juifs écrivaient certains passages de l'Écriture, et qu'ils s'attachaient au front ou aux bras.

— Hist. eccles. Châsse qui renferme des reliques de saints; reliquaire.

PHYLACUS. Myth. L'un des Argonautes, célèbre par la rapidité de sa course; donna son nom à la ville de Phylacé, en Thessalie, où il regnait. Il fut honoré comme un héros, et la tradition grecque rapporte que lors de l'invasion de Brennus en Grèce, il apparut dans les airs, encourageant à combattre les Gaulois.

PHYLARCHIE. s. f. Antiq. gr. Emploi, fonction, dignité du phylarque.

PHYLARCHIQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui est relatif à la phylarchie. Gouvernement phylarchique.

* **PHYLARQUE**. s. m. (ét. gr., φυλή, tribu; ἄρχω, chef). Antiq. Chef de tribu, dans les grandes villes de la Grèce. Le phylarque présidait aux assemblées de sa tribu, et avait l'intendance du trésor et la direction des affaires. || Nom du chef des troupes auxiliaires fournies par l'empire d'Orient aux alliés, ou par les alliés à l'empire.

PHYLARQUE. Historien grec du IIIe siècle av. J.-C., vécut longtemps à Athènes.

PHYLAX. s. m. Entom. V. PHILAX.

PHYLÉ. Géogr. anc. Bourg de l'Attique, au N., non loin des frontières de la Béotie, et près de Décélie. Thrasybule et les bannis d'Athènes s'y établirent en 404 av. J.-C.

PHYLÉTHE. s. m. (du gr. φυλέτης, membre de la même tribu). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales. L'espèce type habite l'Europe et l'Amérique.

PHYLICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la phylique. || PHYLICÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, qui a pour type le genre phylique.

PHYLIDONYRIS. s. m. (pron. *fi-li-do-ni-riss*). Ornith. Genre d'oiseaux du groupe des souïmangas.

PHYLINE. s. f. Moll. Genre de gastéropodes, formé aux dépens des bullées.

PHYLIQUE. s. f. Bot. Genre de rhamnées, type de la tribu des phyliées. Phylique à feuilles de bruyère. La phylique plumeuse.

PHYLLACANTHE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἄκανθα, épine). Échin. Groupe d'échinides, forme aux dépens des cidarites.

PHYLLACHNE. s. f. pr. *fil-lakne*; ét. gr., φύλλον, feuille; λάχνη, duvet). Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Sud, croissant en gazon épais comme les mousses.

PHYLLACTE. s. f. Bot. Syn. de VALERIANE.

PHYLLADE. s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Miner. Roche composée de matières talqueuses atténuées et triturées, déposées à la façon des limons et mélangées de feldspath et de quartz. Ces roches sont très communes. Les phyllades constituent des assises puissantes dans les terrains cambrien et silurien (ardoises d'Angers), dans les terrains anthraxifères, etc. On se sert des phyllades pour couvrir les édifices, faire des dalles, des planches à écrire et des tables. || *Phyllade paillette*. Celui qui renferme des paillettes de mica.

PHYLLADIEN, ENNE. adj. Minér. Qui ressemble au phyllade, qui en prend les caractères. Micaschiste phylladien.

PHYLLADIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *phyllade*; lat. *fero*, je porte). Miner. Qui contient du phyllade. Grès quartzeux phylladifère.

PHYLLADIFORME. adj. 2 g. (ét. fr., *phyllade*, lat. *forma*, forme). Miner. Qui a l'apparence du phyllade. Roche talqueuse phylladiforme.

PHYLLADIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui se compose de phyllade. Se dit d'un groupe de terrains agalysiens.

PHYLLAMPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἀμφορεύς, amphore). Bot. Dont la feuille porte une amphore ou une espèce de godet.

— PHYLLAMPHORE. s. m. Syn. de NEPENTHÈS.

PHYLLANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte ses fleurs sur les feuilles, ce qui arrive surtout lorsque les pédoncules sont soudés sur la principale nervure des feuilles jusqu'à son milieu.

— PHYLLANTHE. s. m. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, type de la tribu des phyllanthées, renfermant des arbres, des arbrisseaux ou des herbes, la plupart indigènes de la zone équatoriale; l'espèce la plus connue est le phyllanthe du Brésil, vulgairement *bois à enivrer*; on se sert de ses rameaux pour enivrer les poissons. Phyllanthe à grandes feuilles. Phyllanthe à feuilles de nerprun, à grappes pendantes.

PHYLLANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au phyllanthe. || PHYLLANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre phyllanthe.

PHYLLANTHÈRE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; fr. *anthère*). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, tribu des périplocées, établi pour des arbrisseaux de Java.

PHYLLANTHUS. s. m. (pron. *fil-lan tuss*). Bot. Nom scientifique du genre phyllanthe. Syn. de PHYLLOCACTE et de XYLOPHYLLE.

PHYLLARTHRUS. s. m. pr. *fil-lar-truss*; ét. gr., φύλλον, feuille, ἄρθρον, articulation). Bot. Syn. de PHYLLOCACTE.

PHYLLASTREPHE. s. m. ét. gr., φύλλον, feuille; στρέφω, je tords). Ornith. Genre de la famille des turdidées, établi pour des oiseaux dont l'espèce type habite le Cap de Bonne-Espérance.

PHYLLASTROPHYTE. s. m. ét. gr., φύλλον, feuille; ἄστρον, astre; φυτόν, plante). Bot. Plante qui a les feuilles verticillées en manière d'étoile sur la tige.

PHYLLECTHRI. s. m. ét. gr., φύλλον, feuille; ἐνθρώσκω, je m'élance). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galerucites, forme aux dépens des galéruques pour des insectes dont l'espèce unique habite les États-Unis.

PHYLLEPIDION. s. m. (étym. gr., φύλλον, feuille; λεπίδιον, lepidium). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des amarantacées, établi pour une seule espèce herbacée d'Amérique.

PHYLLÉRIACÉ, ÉE. adj. Botan. Syn. de PHYLLÉRIE.

PHYLLÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des nucculinées, comprenant vingt-cinq espèces remarquables par leur grandeur et leurs filaments d'inconnue très longs.

PHYLLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phyllérie. || PHYLLÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des nucculinées, qui a pour type le genre phyllérie.

PHYLLESCITANIN. s. m. Chim. Tanin amorphe contenu dans les petites feuilles enfermées dans les bourgeons du marronnier.

PHYLLIDE. s. f. Bot. Syn. de PHYLLIS.

PHYLLIDIACÉ, ÉE. adj. Moll. Synon. de PHYLLIDIEN.

PHYLLIDIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; εἶδος, aspect). Moll. Genre de gastéropodes nus inférobranches, type de la famille des phyllidiens, établi pour trois espèces de la mer des Indes.

PHYLLIDIEN, ENNE. adj. Moll. Qui ressemble à la phyllidie. || PHYLLIDIENS. s. m. pl. Famille des mollusques gastéropodes inférobranches, qui a pour type le genre phyllidie.

PHYLLIDOCE. s. f. Acal. Syn. de PORPITE. On dit aussi *phyllodoce*.

PHYLLIE. s. f. (du gr. φύλλον, feuille). Entom. Genre d'orthoptères, famille des phasmiens, renfermant des insectes au corps très

Phyllie.

aplati, aux élytres imitant des feuilles, qui habitent les contrées chaudes des Indes orientales.

PHYLLIGÉNINE. s. f. Chim. V. PHILLYGÉNINE.

PHYLLINE. s. f. (du gr. φύλλινος, foliacé). Helminth. Nom donné aux caryophyllées et à quelques trématodes.

PHYLLINÈME. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; νῆμα, filament). Bot. Syn. d'ENHYDRE.

PHYLLIRÉA. s. m. Bot. V. PHILLYRÉE.

PHYLLIRÉASTRE. s. m. Botan. Syn. de MORINDE.

PHYLLIRINE. s. f. Chim. V. PHILLYRINE.

PHYLLIROÉ. s. m. Moll. Genre de gastéropodes hétéropodes, établi pour quatre espèces dont le type habite la Méditerranée.

PHYLLIS. s. f. (pr. *fil-liss*; de *Phyllis*, n. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des anthérospermées, établi pour des arbrisseaux qui croissent aux Canaries. La principale espèce, la phyllis noble, est cultivée dans les jardins d'Europe.

PHYLLITE. s. f. Minér. Syn. d'OTTRÉLITE.

* **PHYLLITHE**. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; λίθος, pierre). Foss. Feuille pétrifiée, ou Pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYLLIUM. s. m. (pr. *fil-li-omm*). Entom. Nom scientifique du genre phyllie. Genre d'orthoptères, tribu des phasmiens, dont l'espèce type habite les Indes et plusieurs îles de l'océan Indien.

PHYLLOBATE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; βατέω, je marche). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des rainettes, dont l'espèce unique se trouve à Cuba.

PHYLLOBÈNE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; βαίνω, je marche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour dix espèces d'Amérique, dont huit des États-Unis et deux de la Nouvelle-Grenade.

PHYLLOBIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *phyllobie*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à une phyllobie. || PHYLLOBIDES. s. m. pl. Division de la famille des curculionides gonatocères, comprenant treize genres.

PHYLLOBIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; βίος, vie). Ent. m. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, type de la division des phyllobides, établi pour soixante-deux espèces, dont quarante-six d'Europe, quatorze d'Asie et deux d'Amérique.

PHYLLOBOLIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; βάλλω, je jette). Antiq. gr. Cérémonie qui consistait à jeter des feuilles ou des fleurs sur les tombes. || Action de jeter des couronnes aux athlètes vainqueurs.

PHYLLOBOTHRYDÉ, ÉE. adj. Helminth. Syn. de CESTOÏDE.

PHYLLOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies en forme de lames ou de feuilles. || PHYLLOBRANCHES. s. m. pl. Famille de gastéropodes nudibranches qui comprend les genres colide, glaucie, lamogère et tergipède.

PHYLLOBROTTIQUE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; βρωτός, nourriture). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galerucites, forme aux dépens des galéruques pour douze espèces, dont huit d'Amérique, trois d'Europe et une d'Asie. L'une des espèces, type du genre, se trouve quelquefois aux environs de Paris sur les plantes de marais.

PHYLLOCACTE. s. m. (étym. gr., φύλλον, feuille, fr. *cactus*). Bot. Genre de la famille des opuntiacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale. On dit aussi *phyllocactus*.

PHYLLOCALYMNE. s. f. ét. gr., φύλλον, feuille; κάλυμμα, enveloppe). Botan. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes de l'Australie.

PHYLLOCARIS. s. m. Bot. Syn. de PHYLLOCHARE.

PHYLLOCARPE. s. m. (étym. gr., φύλλον, feuille; καρπός, fruit). Bot. Genre de lichens.

PHYLLOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs en capitules garnis de feuilles. Spermacoce phyllocephale.

— PHYLLOCEPHALE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères, tribu des scutellériens, dont l'espèce unique vit au Sénégal.

PHYLLOCÈRE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour deux espèces de la Dalmatie et de la Sicile.

PHYLLOCHARE. s. f. (pr. *fil-lo-kare*; ét. gr., φύλλον, feuille; χαρίεις, qui se plaît). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour huit espèces de l'Inde et de l'Australie.

— Bot. Syn. de STRIGULE.

PHYLLOCLADE. adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; κλάδος, rameau). Bot. Qui a les rameaux aplatis et élargis en forme de feuille.

— PHYLLOCLADE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des taxinées, établi pour des arbres de l'Australie.

PHYLLOCYANINE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; κυανός, bleu). Chim. Substance bleue qui se trouve dans la chlorophylle.

PHYLLODACTYLE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de geckos, établi pour des espèces de la Sardaigne, de l'Amérique et de l'Australie.

PHYLLODE. adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de PHYLLOÏDE.

— PHYLLODE. s. m. Pétiole élargi en forme de feuille, et dont les folioles ont le limbe avorté. || Feuille du bourgeon, ou plutôt Ensemble des germes de feuilles non encore développés, que renferme le nœud vital du bourgeon. || Syn. de PHRYNIUM.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des catocalites, dont l'espèce unique a été trouvée en Australie.

—Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, établi aux dépens des tellines et non adopté.

PHYLLODÉ, ÉE. adj. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui ressemble à une feuille; qui est muni de feuilles. Dans cette dernière acception, il est synonyme de FOLIACÉ.

PHYLLODERME. adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; δέρμα, peau). Bot. Dont la membrane fructifère est plissée en manière de feuillets. || PHYLLODERMES. s. m. pl. Groupe d'azaries qui ont la membrane fructifère plissée en feuillets.

PHYLLODERMÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de PHYLLODERME.

PHYLLODIAL, ALE. adj. Bot. Se dit du godet d'une feuille ascidiée, lorsqu'il est produit par le phyllode ou le pétiole élargi en forme de feuille, comme dans la sarrasine pourprée.

PHYLLODIE. s. f. (du grec φυλλώδης, qui ressemble à une feuille). Mamm. Genre de mammifères cheiroptères.

PHYLLODINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des phyllodes au lieu de feuilles. Plante phyllodinée.

PHYLLODOCE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; δοκέω, je parais). Annél. Genre de la famille des néréides, établi pour plusieurs espèces de l'océan Atlantique et de la Méditerranée. || Syn. d'EUMOLPE et de NEREIPHYLLE.

— Acal. Syn. de PHYLLIDOCE.

— Bot. Syn. de MENZIÉSIE.

PHYLLODORE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; δῶρον, don). Annél. Genre de néréides comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Océan et la Méditerranée. Ces animaux ont le corps très allongé et formé d'un grand nombre d'anneaux. La phyllodore lamelleuse se trouve dans la Méditerranée et l'Océan.

PHYLLODROME. s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille; δρόμος, cours). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cucindélides, établi pour cinq espèces du Brésil.

PHYLLODYTE. s. m. (étym. gr., φύλλον, feuille; δύτης, qui fréquente). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des rainettes.

PHYLLOGÆDION. s. m. (étym. gr., φύλλον, feuille; οἴδος, tumeur). Bot. Genre de champignons, voisin des ceuthospores, établi pour des espèces qui vivent en parasites sur les feuilles.

PHYLLOGÈNE. adj. 2 g. étym. gr., φύλλον, feuille; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît sur les feuilles. Agarie phyllogène.

PHYLLOGNATHE. s. m. (pr. *fil-lo-ghnate*; étym. gr., φύλλον, feuille; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour cinq espèces du midi de l'Europe et une du Sénégal.

PHYLLOGONIE. s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille; γονή, génération). Bot. Théorie de la production des feuilles. || Genre de mousses, type de la tribu des phyllogoniées, établi pour plusieurs espèces tropicales qui croissent sur les arbres. On dit aussi *phyllogone*.

PHYLLOGONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la phyllogonie. || PHYLLOGONIÉES. s. f.

pl. Tribu de mousses qui a pour type le genre phyllogonie.

PHYLLOÏDE, adj. 2 g. (étym. gr., φύλλον, feuille ; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une feuille. Il se dit de toutes les parties qui sont aplaties et herbacées. Tige phylloïde. La tige du cactus phyllanthe est phylloïde.

PHYLLOÏDE, ÉE, adj. (radic. *phylloïde*). Bot. Qui affecte la forme d'expansions foliacées. || **PHYLLOIDÉES**, s. f. pl. Groupe de lichens à expansions foliacées.

PHYLLOLÉNE, s. f. Bot. Syn. de PIMELÉE.

PHYLLOLITHE, s. m. (et gr., φύλλον, feuille ; λίθος, pierre). Minér. Chaux carbonatée à structure cristallisée et en masse.

PHYLLOLOBÉ, ÉE, adj. (et. gr., φύλλον, feuille ; λοβός, lobe). Bot. Qui a des cotylédons foliacés. || **PHYLLOLOBÉES**, s. f. pl. Section de la famille des légumineuses papilionacées.

PHYLLOMANIE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; μανία, folie). Bot. Exagération de développement des parties foliacées des plantes. La phyllomanie, qui est une perfection de culture quand il s'agit de prairies, devient une maladie ou un défaut de culture lorsqu'il est question de végétaux dont on recherche les fleurs ou les fruits.

PHYLLOMATIE, s. f. Bot. Syn. de NYNGHOSIE.

PHYLLOME, s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Ensemble des germes destinés à produire les feuilles qui sortent du bourgeon des plantes quand il se développe. || Syn. de LOMATOPHYLLE.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des histérodes, dont on trouve l'espèce type dans l'Amérique du Sud.

PHYLLOMÉDUSE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; fr. *méduse*). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des rainettes, dont on trouve l'espèce unique dans l'Amérique du Sud.

PHYLLOMÈTRE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; μέτρον, mesure. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, dont l'espèce unique se trouve en Andalousie.

PHYLLOMORPHE, s. f. (et. gr., φύλλον, feuille ; μορφή, forme. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des coreides, tribu des lygeens, dont l'espèce unique habite le midi de la France.

PHYLLOMYS, s. m. (pr. *fil-lo-miss* ; et. gr., φύλλον, feuille ; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs fossiles, trouvé au Brésil.

PHYLLOMYZE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; μυζῶ, je suce. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athericères, tribu des muscides, formé aux dépens des agromyzes pour deux espèces de France et d'Allemagne.

PHYLLONÉJA, s. m. Bot. Syn. de NEJA.

PHYLLONOME, s. m. Bot. Syn. de DULONGIE.

PHYLLONOTE, s. m. (étym. gr., φύλλον, feuille ; νῶτος, dos). Moll. Genre de mollusques, ayant pour type le murex royal.

PHYLLOPE, adj. 2 g. (étym. gr., φύλλον, feuille ; ποῦς, pied). Zool. Qui a les pattes aplaties en forme de lames.

— **PHYLLOPE**, s. m. Bot. Genre de la famille des melastomacées, tribu des miconiées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

PHYLLOPHAGE, adj. 2 g. (et. gr., φύλλον, feuille ; φαγω, je mange). Zool. Qui se nourrit de feuilles.

— **PHYLLOPHAGES**, s. m. pl. Entom. Section de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides.

PHYLLOPHASE, s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des nymphalides, dont on trouve l'espèce type à la Guyane.

PHYLLOPHILE, adj. 2 g. (et. gr., φύλλον, feuille ; φιλέω, j'aime). Bot. Qui aime les feuilles, qui croît parmi les feuilles. Agaric phyllophile.

PHYLLOPHORE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; φορός, qui porte). Entom. Genre d'orthoptères sauteurs, tribu des locustiens, dont on trouve l'espèce type à la Nouvelle-Guinée.

— Crust. Genre de crustacés siphonostomes de la famille des peltocéphales, tribu des pandariens, dont l'unique espèce, la phyllophore cornue, a été trouvée près de Tongatabou.

PHYLLOPNEUSTE, s. m. (et. gr., φύλλον, feuille ; πνεῦστις, soufle). Ornith. Nom scientifique du genre pouillot.

PHYLLOPODE, adj. 2 g. (étym. gr., φύλλον, feuille ; ποῦς, ποδός, pied). Hist. nat. Qui a les pattes aplaties en forme de lame ou la tige en forme de feuille.

— **PHYLLOPODE**, s. m. Bot. Genre de scrofulariées buchnerées, établi pour des herbes du Cap.

— **PHYLLOPODES**, s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés, formé aux dépens des branchiopodes et caractérisé par des pattes foliacées. Il comprend deux familles : les apusiens et les branchipiens.

— Moll. Ordre de conchifères caractérisé par la forme comprimée du pied.

PHYLLOPODOBATRACIEN, s. m. (et. gr., φύλλον, feuille ; ποῦς, ποδός, pied ; βατραχος, grenouille). Erpet. Batracien dont les pieds sont palmés et aplatis en forme de feuille.

PHYLLOPODOCHÉLONE, s. f. pr. *fil-lo-po-do-ké-lone* ; et. gr., φύλλον, feuille ; ποῦς, ποδός, pied ; χελωνη, tortue). Erpét. Tortue dont les pieds sont palmés. Les phyllopodochelones forment une famille qui comprend les tortues d'eau douce.

PHYLLOPODOSAURIEN, s. m. (pr. *fil-lo-po-do-ço-ri-ein* ; et. gr., φύλλον, feuille ; ποῦς, ποδός, pied ; σαῦρος, lézard). Erpet. Reptile saurien, ayant les pieds palmés. Les phyllopodosauriens forment une famille de lézards.

PHYLLOPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille ; πτερον, aile). Entom. Qui a des ailes ou des expansions aliformes membraneuses.

— **PHYLLOPTÈRE**, s. m. Genre d'orthoptères sauteurs de la tribu des locustiens, établi pour sept espèces du Cap et de l'Amérique du Sud.

PHYLLORÉTINE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; ῥητίνη, résine). Chim. Substance cristalline extraite des bois de sapin provenant des tourbières du Danemark.

PHYLLORHIN, INE adj. (ét. gr., φύλλον, feuille ; ῥὶς, nez). Mamm. Dont le nez est muni d'une membrane en forme de feuille. || **PHYLLORHINS** s. m. pl. Groupe de chéiroptères, voisin des phyllostomes.

PHYLLORYNQUE adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille ; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau élargi sur les bords en forme de feuille.

— **PHYLLORYNQUES**, s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons sturioniens.

PHYLLORNIS, s. m. (pr. *fil-lor-niss* ; ét. gr., φύλλον, feuille ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre formé aux dépens des philedons. L'espèce type est connue sous le nom vulgaire de *verdin de Cochinchine*.

PHYLLOSCOPE, s. m. Ornith. Synon. de PHYLLOPNEUSTE ou POUILLOT.

PHYLLOSOME, s. m. (pr. *fil-lo-çome* ; ét. gr., φύλλον, feuille ; σῶμα, corps). Crust. Nom donné aux larves des langoustes prises autrefois pour un groupe distinct de crustacés.

PHYLLOSPADIX, s. m. (étym. gr., φύλλον, feuille ; lat. *spadix*, spadice). Botan. Genre de naïadées, établi pour des plantes aquatiques de l'Amérique du Nord.

PHYLLOSPHÉRIE, s. f. Bot. Syn. de SPHÉRIE.

PHYLLOSTEGIE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; στέγη, toit). Bot. Genre de labiées prasiées, établi pour des herbes des îles Sandwich.

PHYLLOSTÈME, s. m. Bot. Syn. de SIMABA.

PHYLLOSTOME, adj. 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille ; στόμα, bouche). Zool. Qui a une crête membraneuse sur la bouche.

— **PHYLLOSTOME**, s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères ou chauves-souris, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique méridionale. Ces animaux sont les plus sanguinaires de tous les chéiroptères : ils attaquent les gros animaux endormis pour leur sucer le sang, qu'ils font sortir de la peau en l'incisant avec les papilles cornées dont leur langue est munie. Phillostome raye. Phyllostome crenelé. Phyllostome lunette. Phyllostome vampire.

— **PHYLLOSTOMES**, s. m. pl. Section de la famille des vespertilions, qui a pour type le genre phyllostome. On dit aussi *phyllostomatés*.

PHYLLOTAXIE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; ταξις, ordre). Bot. Branche de la botanique qui traite de la disposition des organes foliacés.

PHYLLOTAXIS, s. f. (pr. *fil-lo-ta-kcess* ; ét. gr., φύλλον, feuille ; τάξις, ordre). Botan. Disposition des feuilles autour de la tige.

PHYLLOTE, s. f. (étym. gr., φύλλον, feuille ; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre de légumineuses podalyriées, établi pour des arbustes de l'Australie.

PHYLLOTIS, s. m. (pron. *fil-lo-tiss* ; ét., V. PHYLLOTE). Mamm. Genre de rongeurs, formé aux dépens des rats pour trois espèces de l'Amérique du Sud.

PHYLLOXANTHINE, s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille ; ξανθος, jaune). Chim. Substance jaune qui provient de la décomposition de la chlorophylle.

* **PHYLLOXERA**, s. m. (pr. *fi lo-kcé-ra* ; ét. gr., φύλλον, feuille ; ξηρός, sec). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, type de la tribu des phylloxérées. Ces insectes présentent beaucoup d'affinité avec les pucerons et les cochenilles, tant par leur organisation que par leurs habitudes. Ils vivent sur les racines et les feuilles. Les vrais phylloxeras vivent sur le chêne ; ils ont une existence aérienne ; ils sont d'abord ailés au printemps, puis, après une génération aptère en été, il survient en automne une nouvelle génération ailée ; mais il n'existe pas de forme qui soit souterraine. Il n'en est pas de même d'une autre espèce de phylloxera, devenue aujourd'hui célèbre par les ravages qu'elle produit dans les vignobles ; c'est le phylloxera de la vigne découvert par Planchon et étudié par Balbiani et Boiteau. Cette espèce comprend des femelles aptères, des nymphes qui deviennent des femelles ailées, et des mâles aptères. Les individus qui vivent sur les racines se composent uniquement de femelles aptères dont quelques-unes peuvent devenir ailées ; ils ont près de deux tiers de millimètre. Vingt ou trente jours après leur naissance, après avoir trouvé un milieu favorable, ils pondent des œufs qui subissent les mêmes transformations de sorte que l'on compte, de mai à octobre, six à huit générations de ces formes *radicoles*, avec des pontes de 20 à 30 œufs chacune. A l'état parfait, ces insectes se fixent sur les radicelles, enfoncent leur suçoir dans les cellules de l'écorce et demeurent immobiles ; ce sont eux qui font tout le mal. Quelques nymphes qui sortent de ces œufs deviennent ailées, sortent de terre et prennent le vol ; emportées par le vent, elles viennent s'abattre dans un autre endroit et déposent trois ou quatre œufs, de préférence sur les feuilles, ce qui donne lieu à une nouvelle multiplication de l'espèce. De ces œufs naissent des mâles et des femelles, et de leur accouplement résulte un œuf unique (œuf d'hiver) qui, au printemps, donne naissance à des femelles aptères, lesquelles pondent des œufs d'où doivent sortir les *radicoles*, qui entrent bientôt sous terre pour se fixer sur les racines, et ainsi de suite. Lorsqu'un vignoble est atteint par le phylloxera, on voit d'abord apparaître une tache jaunâtre qu'on appelle *tache d'huile*. Les feuilles perdent peu à peu leur couleur verte et se dessèchent ; le raisin n'arrive plus à la maturité. Au printemps suivant, les souches ne donnent plus que des branches courtes ; la végétation s'arrête rapidement et la souche meurt au bout d'un temps variable.

— Vitic. Maladie de la vigne causée par le phylloxera.

PHYLLOXÉRÉ, ÉE, adj. Entom. Qui ressemble ou a rapport au phylloxera.

— Vitic. Qui est atteint du phylloxera. Vigne phylloxérée.

— **PHYLLOXERÉES**, s. f. pl. Entom. Tribu d'hémiptères homoptères qui a pour type le genre phylloxera.

PHYLLOXÉRIQUE, adj. 2 g. Qui concerne le phylloxera. Congrès phylloxérique. Expériences phylloxériques. Maladie phylloxérique. On dit aussi *phylloxere* et *phylloxerien*.

PHYLLULE, s. f. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Cicatrice que chaque feuille laisse sur l'écorce après sa chute, à l'endroit de son insertion.

PHYLLURE, s. m. (et. gr., φύλλον, feuille ; οὐρὰ, queue). Erpet. Genre de la famille des geckoïdes, caractérisé par de gros yeux, une figure assez étrange, et par la forme de la queue, qui s'élargit transversalement autant que le corps, en forme de feuille cordée ou de spatule.

PHYLORASILE, s. m. (et. gr., φύλη, tribu ; βασιλεύς, roi). Antiq. gr. Magistrat athénien qui avait sur une tribu la même autorité que l'archonte roi sur toute la république. On choisissait toujours les phylobasiles dans les plus nobles familles.

PHYLOGÉNIE, s. f. (et. gr., φύλη, tribu ; γεννάω, j'engendre). Hist. nat. Formation successive des espèces. On a dit aussi *phylogénèse*.

PHYLOGÉNISTE, s. m. Partisan de la phylogénie.

PHYMA, s. m. (du gr. φῦμα, enflure). Pathol. Tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau, sans cause externe.

PHYMASPERME, s. m. (ét. gr., φῦμα, enflure ; fr. *sperme*). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

PHYMATE, s. f. du gr. φῦμα, ατος, enflure). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des aradites, tribu des réduviens. Une seule espèce habite la France ; la plus remarquable est la phymate rongeur ou *punaise-scorpion*. On trouve aussi ce mot au masculin.

PHYMATÉE, s. m. (du gr. φῦμα, ατος, enflure). Entom. Genre d'orthoptères sauteurs de la famille des acridiens, forme aux dépens des dictyophores pour trois espèces du Cap.

PHYMATIDIE, s. f. (ét. gr., φῦμα, ατος, enflure ; εἶδος, aspect). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des herbes du Chili.

PHYMATINE, s. f. (ét. gr., φῦμα, ατος, enflure). Chim. Matière particulière trouvée dans les tubercules végétaux.

PHYMATION, s. m. Bot. Syn. d'ELAPHOMYCE.

PHYMATITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à la phymate. || **PHYMATITES** s. m. pl. Groupe d'hémiptères de la famille des aradites, tribu des réduviens, ayant pour type le genre phymate.

PHYMATODE, adj. 2 g. (et. gr., φῦμα, ατος, enflure ; εἶδος, ressemblance). Bot. Dont le conceptacle est contenu dans une sorte de verrue. || **PHYMATODES**, s. m. pl. Classe de lichens.

PHYMATOÏDE, adj. (et. gr., φῦμα, ατος, enflure ; εἶδος, aspect). Pathol. Se dit de l'état des tissus morbides, dans lequel ils prennent une couleur jaune terne analogue à celle du tubercule.

PHYMATOSE, s. f. (du gr. φῦμα, ατος, enflure). Pathol. Maladie causée par des tubercules dans les ganglions lymphatiques.

PHYME, s. m. (du gr. φῦμα, enflure). Pathol. Tubercule, tumeur, ulcération. Le sens de ce mot n'est pas bien déterminé.

PHYMOSIE, s. f. Bot. Syn. de SPHÉRALCÉE.

PHYSALE, s. m. (du gr. φυσαω, je souffle). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des aphrodites.

— Mamm. Genre de cétacés, voisin des cachalots. || Nom scientifique de la baleine gibbar.

— **PHYSALE**, s. f. Acal. Syn. de PHYSALIE.

PHYSALIDE, adj. 2 g. (étym. fr., *physalie* ; gr. εἶδος, aspect). Acal. Qui ressemble à la physalie.

— **PHYSALINE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents, et dont l'espèce la plus connue est le coqueret officinal, auquel on attribue des propriétés diurétiques et anodines.

— **PHYSALIDES**, s. f. pl. Acal. Famille d'acalèphes qui a pour type le genre physalie.

PHYSALIE, s. f. du gr. φυσαλις, vessie). Acal. Genre d'acalèphes siphonophores, type de la famille des physalides, établi pour six espèces qui habitent les mers des régions chaudes. Les physalies sont appelées par les marins, *galères*, *frégates* et *vaisseaux de guerre*, à cause de la manière élégante dont elles semblent voguer à la surface de la mer, *physalies*, *physalites* ou *vessies de mer*, à cause de leur ressemblance avec une vessie, ou même *orties de mer*, parce qu'elles produisent sur la peau qu'elles touchent le même effet que les orties.

PHYSALINE, s. f. Chim. Principe amer extrait de l'alkekenge ou physalide.

PHYSALITHE, s. f. (étym. gr., φυσα, vent ; λίθος, pierre. Miner. Variété de topaze fusible avec bouillonnement. On écrit aussi *physalite*.

PHYSALOPTÈRE, s. m. et. gr., φυσαλις, vessie ; πτερὸν, aile. Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin des strongles, établi pour plusieurs espèces qui vivent en parasites dans les intestins des mammifères et des oiseaux.

PHYSAPE, s. m. (et. gr., φυσα, vessie ; ποῦς, pied. Entom. Syn. de THRIPS.

PHYSAPIEN, ENNE, adj. 2 g. Entom. Syn. de PHYSAPODE.

PHYSAPODE, adj. 2 g. (et. gr., φῦσα, vessie ; ποῦς, ποδός, pied. Entom. Qui ressemble au physape. || **PHYSAPODES**, s. m. pl. Syn. de THRIPSIENS.

PHYSARE, s. m. Bot. Syn. de PHYSARUM.

PHYSARÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au physarum. || **PHYSARES**, s. m. pl. Tribu de champignons qui a pour type le genre physarum.

PHYSARUM, s. m (pr. *fi-sa-romm* ; du gr. φυσα, vessie). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des physarées, établi pour de petites espèces qui se développent sur le bois et l'écorce des arbres morts.

PHYSCHIOSOME, s. m. (pr. *fi-ski-o-çome* ; et. gr., φύσκη, vessie ; σῶμα, corps). Helminth. Syn. de CYSTICERQUE.

PHYSCIE, s. f. (ét. gr., φύσκιον, vessie). Bot. Genre de lichens, voisin des ectraries et des parmélies, comprenant de belles espèces remarquables par leur grandeur et leurs couleurs, quelquefois vives.

PHYSCONIE, s. f. (du gr. φυσκη, enflure). Pathol. Tuméfaction de l'abdomen sans fluctuation. || *Physconie mésentérique*. Syn. de CARREAU.

PHYSE, s. f. (du grec φῦσα, vessie). Moll. Genre de gastéropodes pulmonés de la famille des lymnéens, établi pour une dizaine d'espèces des eaux douces.

— Bot. Genre de caryophyllées, établi pour une plante de Madagascar.

PHYSÉDIE, s. f. (ét. gr., φῦσα, vessie ; εἶδος, aspect). Bot. Genre de la tribu des phascées, établi pour des mousses du Cap.

PHYSELMIEN, ENNE, adj. (rad. *physelmis*. Helminth. Se dit des vers en forme de vessie. || Syn. de CYSTOÏDE. || **PHYSELMIENS**, s. m. pl. Famille de vers intestinaux ayant pour type le genre physelmis.

PHYSELMIS, s. m. (pr. *fi-sel-miss* ; ét. gr., φῦσα, vessie ; ἕλμις, ver. Helminth. Genre de vers intestinaux, forme aux dépens des hydatides.

PHYSÉMATIE, s. f. Bot. Syn. de WOODSIE.

PHYSÈME, s. m. (du gr. φύσημα, enflure). Bot. Corps des algues aquatiques, ou algues proprement dites ; c'est la partie de ces plantes qu'on appelle ordinairement *fronde* ou *feuille*.

PHYSÈNE, s. f. (du gr. φῦσα, vessie). Bot. Genre d'arbustes de Madagascar, à feuilles alternes, brièvement pétiolées, ovales, aiguës, ondulées sur les bords. La classification du genre est incertaine.

PHYSÉTÈRE, s. m. (du gr. φυσητὴρ, soufleur). Mamm. Un des noms du cachalot, vulgairement appelé *soufleur*. Pantagruel de loin aperçoit un grand et monstrueux *physétère*, venant droicte vers nous. (Rabel.) On écrit aussi *physéter*.

PHYSÉTOLÉIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en saponifiant la matière contenue dans la tête du physetère.

PHYSHARMONICA, s. m. (ét. gr., φῦσα, vent ; fr. *harmonica*). Mus. Instrument de musique à air comprimé.

PHYSIANTHE, s. m. (ét. gr., φῦσα, vessie ; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. d'ARAUJIE.

PHYSIBRANCHE, adj. 2 g. (ét. gr., φύσις, nature ; βράγχια, branchies). Crust. Qui a les branchies nues. || **PHYSIBRANCHES**, s. m. pl. Section de crustacés isopodes, comprenant ceux qui ont les branchies nues et placées sous la queue.

PHYSICARPE. s. m. Bot. Syn. de HOVEE.

PHYSICHILE. s. m. (pr. *fi-zi-kile* ; et. gr., φύσα, vessie ; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'acanthacées échinataeanthées, établi pour des herbes de l'Inde.

* **PHYSICIEN, ENNE**. s. Didact. Personne qui cultive spécialement la partie des sciences naturelles qu'on appelle *physique*. Un savant physicien. Un habile physicien. Je veux, ma charmante *physicienne*, que vous ayez le plaisir d'opérer vous-même la décomposition de l'air. A. Martin.)

— Étudiant en physique, élève qui suit le cours de physique dans un établissement d'enseignement.

— Se disait autrefois pour Médecin. Les *physiciens* lui dirent que, s'il ne mangeait, il était mort. (Alain Chartier.)

— Adjectiv. Être physicien. Devenir physicien.

— *École physicienne*. École philosophique d'Ionie.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PHYSICISME. s. m. Système de ceux qui veulent ramener aux seules lois de la physique les phénomènes organiques.

PHYSICO-CHIMIE. s. f. Science qui embrasse la physique et la chimie.

PHYSICO-CHIMIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la physico-chimie.

* **PHYSICO-MATHÉMATIQUE**. adj. 2 g. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques. On donne ce nom aux parties de la physique dans lesquelles on réunit l'observation et l'expérience au calcul mathématique, et où l'on applique ce calcul aux phénomènes de la nature. La mécanique, la statique, l'hydraulique, l'optique, etc., sont des sciences physico-mathématiques.

PHYSICO-MÉCANIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte en même temps à la physique et à la mécanique.

PHYSICO-MÉDICAL, ALE. adj. (radic. *physique*, et *medical*). Se dit des sciences dont l'objet est l'étude des causes qui peuvent modifier la vie, et de leur emploi pour la conservation de la santé.

PHYSIDIE. s. f. (étym. gr., φύσα, vessie ; εἶδος, aspect). Bot. Syn. d'ANGELONIE. On dit aussi *physidion* et *physidium*, s. m.

PHYSIDRE. s. m. (étym. gr., φύσα, vessie ; ὕδρος, sueur). Zooph. Corps membraneux, en forme de vessie élastique, imperforée, pleine d'une liqueur aqueuse, dans laquelle nagent les semmules. Physidre pisiforme.

PHYSIGNATHE. s. m. (pr. *fi-zi-gnate* ; ét. gr., φύσα, pustule ; γνάθος, mâchoire). Erpét. Genre de reptiles sauriens de la famille des iguaniens, que plusieurs auteurs ont réuni au genre istiure, dont l'espèce type habite l'Inde.

PHYSINGA. s. m. (et. gr., φύσα, vessie ; fr. *inga*). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

* **PHYSIOCRATE**. s. m. (étym. gr., φύσις, nature ; κρατος, force). Philos. Nom donné aux économistes qui reconnaissent l'existence des lois naturelles en économie politique. Cette dénomination fut d'abord appliquée à Quesnay et à son école, qui, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, jetèrent les bases de la science économique. Encore si les *physiocrates* avaient honoré du nom de producteur le malheureux qui se fatigue et qui meurt à creuser le sillon ou l'épi mûrira ! (L. Blanc.)

PHYSIOCRATIE. s. f. (pr. *fi-zi-o-kra-ci*). Philos. Pouvoir de la nature et doctrine des physiocrates. La doctrine de Quesnay, qu'on appela *physiocratie*, gouvernement de la nature, aboutissait à diviser la société en trois classes. (L. Blanc.)

PHYSIOCRATIQUE. adj. 2 g. Philos. Qui tient à la physiocratie.

PHYSIOGÉNIE. s. f. (et. gr., φύσις, nature ; γένος, origine). Naissance et développement naturel de l'organisme et de ses parties.

PHYSIOGÉNIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la physiogénie.

* **PHYSIOGNOMONIE**. s. f. (pr. *fi-zi-o-ghno-mo-ni* ; étym. gr., φυσις, nature ; γνώμη, connaissance). Art de juger les inclinations par l'inspection des traits du visage.

— Ouvrage, traité sur cette matière. La Physiognomonie de Porta.

* **PHYSIOGNOMONIQUE**. adj. 2 g. (pr. *fi-zio-ghno-mo-nike*) Qui appartient, qui a rapport à la physiognomonie. Règles physiognomoniques.

—PHYSIOGNOMONIQUE. s. f. Philol. Titre d'un traité attribué à Aristote.

PHYSIOGNOMONISTE. s. m. (pr. *fi-zi-o-ghno-mo nisste*). Didact. Celui qui s'occupe d'études physiognomoniques, qui écrit sur la physiognomonie.

PHYSIOGNOSIE. s. f. (pr. *fi-zi-o-gno-zi* ; ét. gr., φύσις, nature ; γνῶσις, connaissance). Science de la nature, connaissance des lois naturelles.

PHYSIOGRAPHIE. s. m. Celui qui s'occupe de physiographie.

* **PHYSIOGRAPHIE**. s. f. (et. gr., φυσις, nature ; γραφω, j'écris). Didact. Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

* **PHYSIOGRAPHIQUE**. adj. 2 g. Qui a rapport à la physiographie.

* **PHYSIOLOGIE**. s. f. (ét. gr., φύσις, nature ; λογος, discours). Au propre, il signifie Histoire naturelle ; mais il ne s'emploie pas dans cette acception.

— Science biologique qui traite des phénomènes de la vie et des fonctions des organes. La physiologie animale. Physiologie végétale. Traité, cours de physiologie. La physiologie de l'homme se subdivise en plusieurs parties : la physiologie des tempéraments, qui est l'étude comparative des divers appareils de fonctions, et la physiologie des passions, qui traite de l'homme sous le point de vue moral, et non sous le rapport des organes matériels. Le véritable fondateur de la physiologie est le célèbre Bichat. La considération des choses naturelles appartient à la première partie de médecine, dite *physiologie*. (A. Paré.)

— *Physiologie générale*. Celle qui traite des fonctions biologiques et organiques au point de vue philosophique et abstrait. *Physiologie spéciale*. Celle qui s'attache particulièrement à une espèce organique. || *Physiologie comparée*. Celle qui traite, en les comparant, des phénomènes biologiques et organiques dans les diverses espèces.

— Ouvrage, traité sur cette science. Alibert a écrit un ouvrage qu'il a intitulé Physiologie des passions. La Physiologie végétale de Mirbel. La Physiologie de Richerand.

* **PHYSIOLOGIQUE**. adj. 2 g. Qui a rapport à la physiologie ou à l'action des organes chez les êtres vivants. La connaissance approfondie de la règle que suivent ces pentents et de l'état de leur âme, m intéresse comme une découverte *physiologique*, et en même temps comme une lumière nouvelle jetée sur la vanité du monde. A. de Custine.) | *Doctrine physiologique*. Nom donné par Broussais à son système médical parce que, à l'opposé de tous les autres, il le prétendait lié aux lois de la physiologie.

PHYSIOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière physiologique ; sous le rapport physiologique. La civilisation extrême, considérée *physiologiquement*, doit être regardée comme un état de névrose. (Virey.)

PHYSIOLOGISME. s. m. (rad. *physiologie*). Méd. Système d'après lequel la maladie est considérée comme une modification extérieure et éventuelle de la santé, sans racine originelle. La maladie peut être prévenue et détruite en prévenant et détruisant les causes extérieures.

* **PHYSIOLOGISTE**. s. 2 g. Celui, celle qui s'occupe spécialement de physiologie.

— Adjectiv. Médecin physiologiste.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PHYSIOLOGUE. s. m. Se dit quelquefois pour Physiologiste.

PHYSIONOMÈTRE. s. m. (et. fr., *physionomie* ; gr. μετρον, mesure). Appareil pour prendre l'empreinte des objets et former des moules servant à reproduire ces objets sous leurs formes exactes.

* **PHYSIONOMIE**. s. f. (ét. gr., φύσις, nature ; νομος, loi). Expression particulière qui, pour chaque être, résulte de l'ensemble de ses parties extérieures, et pour l'homme en particulier, de celui des traits de sa face. Avoir une physionomie agréable, spirituelle, prévenante, etc. Cet homme a une physionomie repoussante, patibulaire. Je n'aime pas cette physionomie. Les physionomies sont trompeuses. Le jeu de la physionomie. Cette fâcheuse nouvelle a rembruni sa physionomie. Les injures qu'on lui adresse n'ont troublé en rien l'impassibilité de sa physionomie. Son esprit est comme sa *physionomie*, fort doux et fort aimable. (Voltaire.) Une *physionomie* qui promet une âme et ne ment pas. (J.-J. Rousseau.) Les défauts détruisent la *physionomie*, et rendent désagréables ou difformes les plus beaux visages. (Buffon.) Le lion fait mouvoir la peau de sa face, ce qui ajoute beaucoup à sa *physionomie*. (Id.) Dans une assemblée d'hommes, vous en trouverez qui ont des *physionomies* de renard, de loup, de chat, de sanglier, de bœuf. (B. de Saint-Pierre.) Une inspiration céleste animait dans cet instant la *physionomie* de Corinne (M^me^ de Staël.) Pour un observateur attentif, la *physionomie* est le portrait du caractère. (Ségur.) Il y a les *physionomies* dont le seul aspect épanouit l'âme ; d'autres qui la serrent et l'épouvantent. (Mabire.)

— Se dit quelquefois des choses. Les aloès, les cactus à larges feuilles, que nous rencontrons à chaque pas, ont une *physionomie* particulière, qui rappelle ce que l'on sait des redoutables productions de l'Afrique. (M^me^ de Staël.

— Absol. Certain air de vivacité et d'agrément répandu habituellement sur le visage, et indépendant de la forme ou de la régularité des traits. Avoir de la physionomie. Manquer de physionomie. Il n'y a pas de véritable beauté sans physionomie. Le mérite sans dignité est un visage sans *physionomie*. (S. Dubay.)

— Fig. Caractère distinctif, ce qui fait qu'on discerne certaines choses les unes des autres au moral. La physionomie d'un peuple. La physionomie du XIX^e^ siècle. La physionomie de la littérature actuelle. Cet ouvrage a une *physionomie* qui le distingue de tous les autres ouvrages de la même époque, et du même genre. (Acad.) Bocage a donné une *physionomie* brillante et chevaleresque au rôle de Philippe-Auguste. (Ger. de Nerval. C'est sous cette forme odieuse, qui n'est point sa *physionomie* véritable, qu'Hermes apparaît dans le drame d'Eschyle. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Le renvoi de Necker une fois confirmé, le Palais-Royal prit une *physionomie* formidable. (L. Blanc.)

— Art de juger les inclinations d'une personne par l'inspection des traits du visage. En ce sens, il est synonyme de Physiognomonie. On toutes les règles de la métoposcopie et de la *physionomie* sont fausses, ou il devait être pendu. (Hauteroche.)

PHYSIONOMIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte à la physionomie.

PHYSIONOMIQUEMENT. adv. Sous le rapport physionomique.

* **PHYSIONOMISTE**. s. 2 g. Celui, celle qui s'occupe spécialement de la physionomie, qui s'entend à juger du caractère par la physionomie. Bon physionomiste. Mauvais physionomiste. Il faut avouer que tout ce que nous ont dit les *physionomistes* est destitué de tout fondement. Buffon. Combien de personnes crandraient de se faire peindre, si elles étaient meilleures *physionomistes* ! (Mabire.)

— Bot. Nom donné aux botanistes qui, pour établir leurs méthodes de classification, n'ont eu égard qu'au port, ou à la physionomie propre des plantes.

— Adjectiv. Être physionomiste. Selon qu'il le conjecturera du visage, selon qu'il sera *physionomiste*. (Pasc.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PHYSIONOTRACE ou **PHYSIOTRACE**. s. m. Syn. de PHYSIONOTYPE.

PHYSIONOTYPE. s. m. (ét. fr., *physionomie* ; gr. τύπος, empreinte. Instrument avec lequel on reduit un tableau, en calquant, pour ainsi dire, sur l'original. On fait aussi des portraits au physionotype. || Appareil avec lequel on moule en plâtre la figure d'une personne vivante.

PHYSIPHORE. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie ; φορος, qui porte). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

* **PHYSIQUE**. s. f. (du grec φυσικὴ, même signif. ; rad. φυσις, nature). Didact. Science qui, sans les soumettre à la décomposition, a pour objet d'étudier les propriétés accidentelles ou permanentes des corps, leurs mouvements et les actions réciproques qu'ils exercent les uns sur les autres. La physique considère les propriétés les plus générales que présentent les matières inertes à l'état solide, liquide, ou gazeux ; examine les actions mécaniques que ces corps, sous leurs différents états, exercent les uns sur les autres ; et constate les divers phénomènes qu'ils offrent dans leurs mouvements. La physique comprend : la pesanteur, l'acoustique, le calorique, l'électricité, avec les subdivisions de l'électro-magnétisme et du magnétisme, et l'optique. Née en Égypte, la physique fut cultivée par les philosophes grecs, puis par les mathématiciens d'Alexandrie. Négligée au moyen âge, la physique s'éleva à de grandes hauteurs à partir du XV^e^ siècle, et depuis elle n'a cessé d'être perfectionnée. Physique générale. Physique particulière. Physique expérimentale. Physique de la terre. Physique céleste. Physique astronomique. Ce ne sera pas sur la *physique* que je serai pyrrhonien. (Voit.) La *physique* est une mine dans laquelle on ne peut descendre qu'avec des machines que les anciens n'ont jamais connues. (Id.) Vous trouverez dans mon manuscrit quelques anecdotes lancées parmi les épines de la *physique*. (Id.) La *physique* systématique est depuis longtemps reléguée dans le pays des romans. (J.-J. Rousseau.)

— *Physique amusante*. Celle qui s'occupe d'expériences agréables à la vue et qui paraissent souvent tenir de la magie. || *Physique expérimentale*. Celle qui repose sur l'expérience. || *Physique médicale*. Application des données de la physique à l'observation et à l'interprétation des phénomènes morbides. || *Physique moléculaire*. Celle qui s'occupe de la constitution moléculaire des corps et des actions réciproques des molécules.

— Dans un sens plus restreint, Conditions de l'existence des êtres organisés, animaux ou végétaux. Une connaissance approfondie de la *physique* des végétaux doit être la première étude d'un philosophe qui aspire à rendre les végétaux plus utiles. (Condorcet.)

— *Physique sociale*. Nom donné par Auguste Comte à la science biologique qu'il a nommée plus tard *sociologie*.

— Dans un sens plus étendu et créé par Descartes et son école, Science qui rend compte de tous les phénomènes de l'univers matériel. Étudier la physique du monde. Thalès est le premier qui ait cultivé la *physique* et étudié la conduite et les secrets de la nature. (Fr.-Voux.)

— Manière de raisonner sur la physique. Cet ouvrage est d'une très mauvaise physique. L'expérience confirma une *physique* judicieuse. (Raynal.)

— Ouvrage qui traite de cette science. La Physique d'Aristote. La *Physique* de s'Gravesande. (Acad.)

— Classe où l'on enseigne la physique.

— Signifiait anciennement Science et art de la médecine.

— PHYSIQUE. adj. 2 g. Qui est propre à la physique, qui lui appartient. Mouvement physique. Effet, principe physique. Cause, conséquence physique. Il n'y a point d'empêchement *physique* à cela. (Acad.) Il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde *physique*. (Montesq.) Ce tableau est rempli de reflets *physiques* et moraux ; mais ce n'est après tout qu'un joli éventail. (B. de St-P.)

— *Sciences physiques*. Celles qui ont pour objet d'étudier la nature et les propriétés des corps, et d'observer les divers phénomènes qui résultent de leur action réciproque.

— *Loi physique d'un phénomène*. Détermination exacte de son mode d'accomplissement, qui permet d'en prédire tous les détails pour un cas donné, et d'en développer toutes les analogies. || *Propriétés physiques des corps*. Celles que nous reconnaissons à l'aide de nos sens, soit par des sensations immédiates, soit par le secours d'instruments qui nous font apprécier des rapports indéterminables sans eux, ou observer des propriétés qui nous auraient échappé.

— *Certitude physique*. Se dit par opposition à Certitude morale. || *Impossibilité physique*. V. IMPOSSIBILITE. || *Point physique*. Point matériel, par opposition à Point mathématique. || *Substance ou corps physique*. Se dit par opposition à Esprit ou à Substance métaphysique.

— Dans lequel la partie matérielle domine sur la partie morale. Le sacrifice humain dut s'abolir le premier, parce qu'il appartenait à l'état de nature, ou l'homme est presque tout *physique*. (Chateaubriand.)

— *Plaisirs physiques*. Plaisirs résultant de l'acte vénérien.

— Astron. *Horizon physique*. Horizon qui limite la vue de l'observateur.

— PHYSIQUE. s. m. Fam. Extérieur d'une personne. Un bon physique. Un mauvais physique. Cela lui a beaucoup affecté le physique. Un beau *physique*. (Acad.) Dans ce *physique*, le monde ne voulait voir que le tourment de la pensée, les stigmates du travail, l'emaciement de la spiritualité. (De Gonc.)

— Par anal. Se dit aussi en parlant des choses. Ces lois doivent être relatives au *physique* du pays. (Montesq.)

— Ce qui est matériel dans une action. Les anciens n'ont peint de l'amour que le *physique*. (Marmontel.)

— *Le physique* par opposition au moral. Le *physique* influe beaucoup sur le moral. (Acad.) Distinguons dans les passions de l'homme, le *physique* et le moral. (Buffon.) Si le *physique* va trop bien, le moral se corrompt. (J.-J. Rouss.)

* **PHYSIQUEMENT**. adv. D'une manière physique et réelle. Démontrer physiquement. Cela est physiquement impossible. *Physiquement* envisagée, l'incubation exige un certain déploiement de force pour garder l'équilibre. (Brillat-Savarin.)

PHYSIS. s. m. (pr. *fi-ziss* ; du gr. φύσα, vessie). Zool. Prétendu genre d'helminthes qui n'est autre chose qu'un fragment de la trachée artère d'un oiseau.

PHYSKION. s. m. (du gr. φύσκιον, petite vessie). Bot. Syn. de VALLISNERIE.

PHYSOBLEPHARON. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie ; βλέφαρον, paupière). Pathol. Gonflement emphysémateux des paupières.

PHYSOCALYCION. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie, κάλυξ, calice). Bot. Syn. de BRYOPHYLLE.

PHYSOCALYMNE. s. f. (étym gr., φύσα, vessie ; κάλυμμα, enveloppe). Bot. Genre de lithrariées lagerstrœmiées, établi pour des arbres du Brésil.

PHYSOCALYX. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie ; κάλυξ, calice). Bot. Genre de scrofulariées gérardiées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

PHYSOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., φύσα, vessie ; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits renflés ou vésiculeux, comme les légumes de l'oxytropide.

— PHYSOCARPE. s. m. Syn. de PIGAMON et de SPIRÉE.

PHYSOCARPIDIE. s. f. (ét. gr., φύσα, vessie ; καρπος, fruit ; εἶδος, aspect). Botan. Syn. de PIGAMON.

PHYSOCÈLE. s. m. (étym. gr., φύσα, vent ; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur gazeuse du scrotum ; hernie intestinale descendue jusque dans le scrotum et distendue par les gaz. || Syn. de PNEUMATOCELE.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des hélopiens, établi pour des insectes dont l'espèce unique habite les États-Unis.

PHYSOCELIE. s. f. (étym. gr., φύσα, vent ; κοιλία, bas-ventre). Pathol. Gonflement du bas-ventre par des gaz.

PHYSOCELLIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la physocelie.

PHYSOCÉPHALE. s. m. (étym. gr., φύσα, vent ; κεφαλὴ, tête). Pathol. Emphysème de la tête.

PHYSOCHLÈNE. s. f. (pr. *fi-zo-klène* ; ét. gr., φύσα, vessie ; χλαῖνα, tunique). Bot. Syn. de JUSQUIAME.

PHYSOCORYNE. s. f. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; κορυνη, massue). Entom. Genre de colcop-

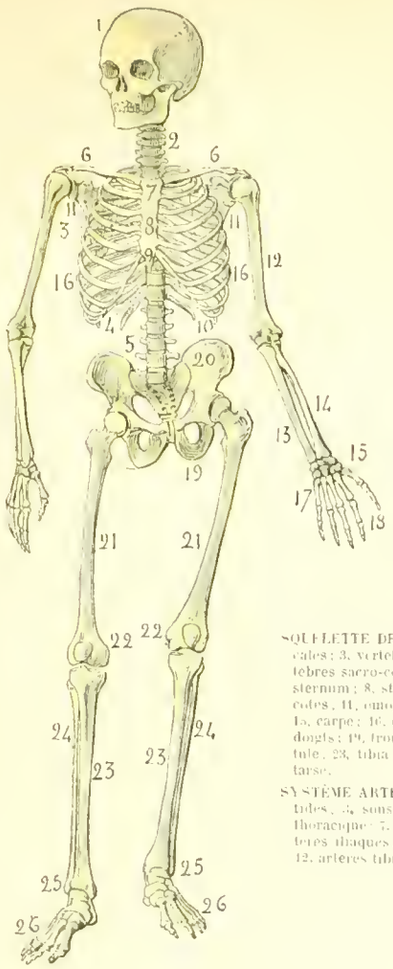

SQUELETTE DE L'HOMME. — 1, crâne ; 2, vertèbres cervicales ; 3, vertèbres dorsales ; 4, vertèbres lombaires ; 5, vertèbres sacro-coccygiennes ; 6, clavicules ; 7, fourchette du sternum ; 8, sternum ; 9, appendice xiphoïde ; 10, fausses côtes ; 11, omoplates ; 12, humérus ; 13, cubitus ; 14, radius ; 15, carpe ; 16, côtes ; 17, os du métacarpe ; 18, phalanges des doigts ; 19, trou pubien ; 20, os coxaux ; 21, fémur ; 22, rotule ; 23, tibia ; 24, péroné ; 25, os du tarse ; 26, os du métatarse.

SYSTÈME ARTÉRIEL. — c, cœur ; 1, artère aorte ; 2, carotides ; 3, sous-clavières ; 4, radiale ; 5, cubitale ; 6, aorte thoracique ; 7, aorte abdominale ; 8, artères rénales ; 9, artères iliaques ; 10, iliaque interne ; 11, artères fémorales ; 12, artères tibiales.

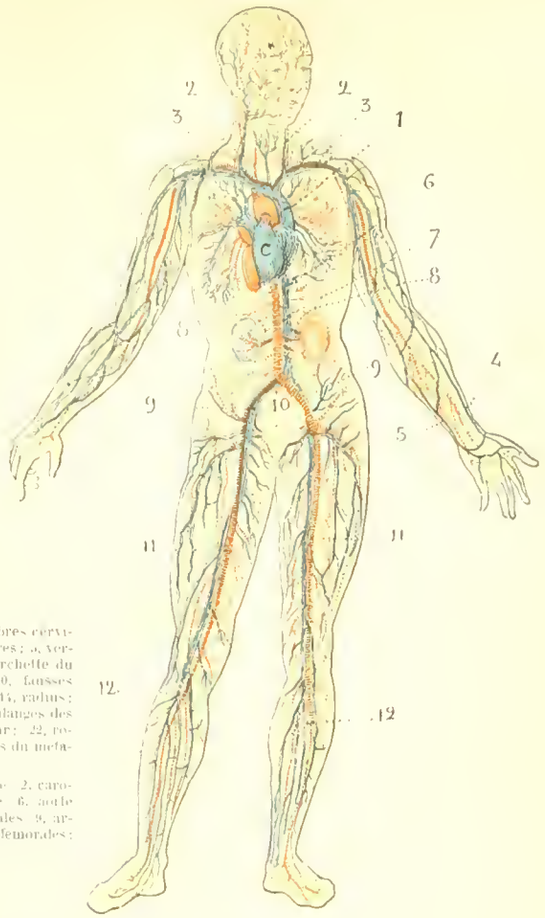

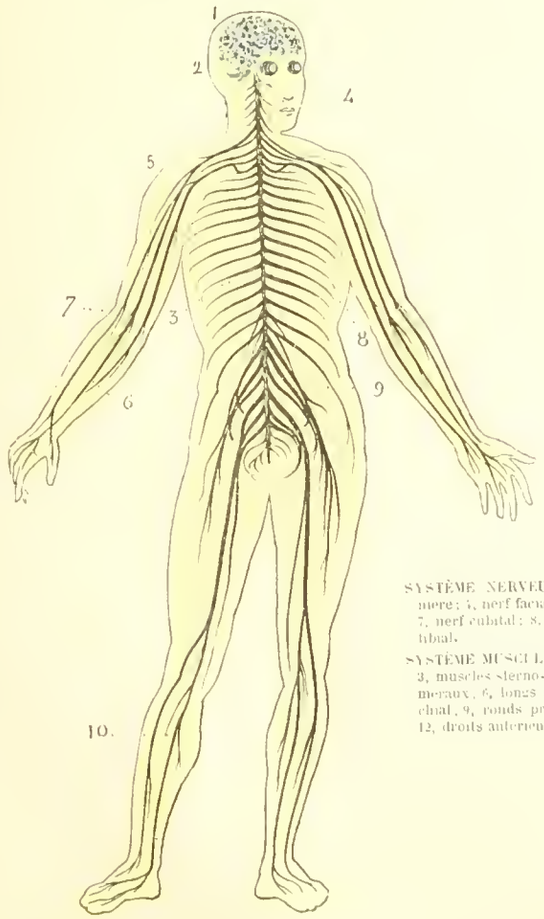

SYSTÈME NERVEUX. — 1, cerveau ; 2, cervelet ; 3, moelle épinière ; 4, nerf facial ; 5, plexus brachial ; 6, nerf médian du bras ; 7, nerf cubital ; 8, nerfs intercostaux ; 9, plexus fémoral ; 10, nerf tibial.

SYSTÈME MUSCULAIRE. — 1, muscles temporaux ; 2, masséters ; 3, muscles sterno-cléido-mastoïdiens ; 4, deltoïdes ; 5, biceps brachiaux ; 6, longs supinateurs ; 7, grand dorsal ; 8, triceps brachial ; 9, ronds pronateurs ; 10, droits internes ; 11, couturiers ; 12, droits antérieurs ; 13, soléaires ; 14, jambiers extérieurs.

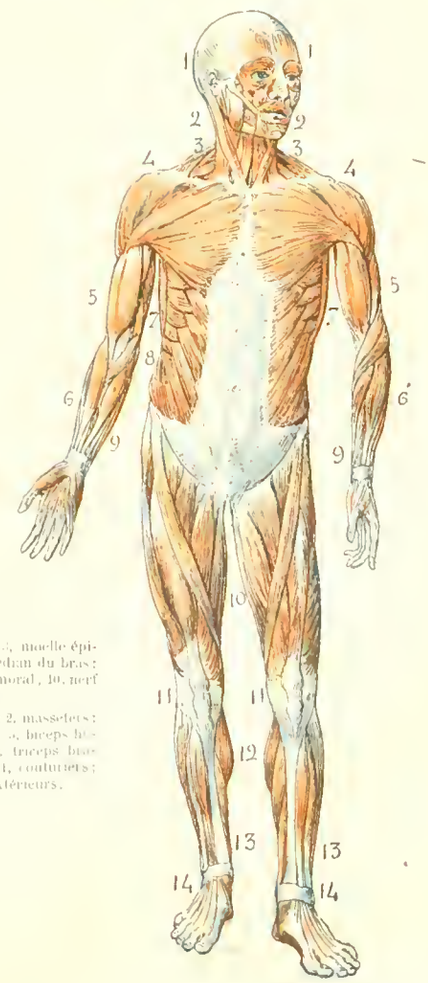

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

tères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour trois espèces de la Guyane et du Brésil.

PHYSODACTYLE. s. m. (étym. gr., φύσα, vessie ; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des cébrionites, établi pour deux espèces du Brésil.

PHYSODE. s. m. (du grec φυσώδης, enflé). Crust. Syn. d'IDOTÉE.

PHYSODERE. s. f. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des trachypennes, dont l'espèce type habite les Philippines.

PHYSODERME. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie ; δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons, famille des urédinées, établi pour quatre espèces parasites des feuilles de diverses plantes.

PHYSODEUTÈRE. s. f. (étym. gr., φυσάω, j'enfle ; δεύτερος, deuxième). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélètes, dont l'espèce type habite Madagascar.

PHYSODIE. s. f. (du gr. φυσώδης, vésiculeux). Bot. Genre de la famille des buettneriacées, tribu des dombeyacées, établi pour des arbrisseaux du Mexique.

PHYSODINE. s. f. Chim. Substance neutre que l'on extrait de la parmelie ceratophylle.

PHYSOGASTRE. s. m. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires, établi pour quatre espèces de l'Amérique du Sud.

PHYSOGRADE. adj. 2 g. (étym. gr., φύσα, vessie ; lat. *gradus*, marche). Zool. Qui nage à l'aide de vessies. On dit aussi *physophoride*. || PHYSOGRADES. s. m. pl. Classe d'animaux malacozoaires qui sont caractérisés par une dilatation aérifère du canal intestinal, servant d'organe natatoire.

PHYSOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., φύσα, vessie ; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'une vessie.

PHYSOLOBE. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie ; fr. *lobe*). Bot. Genre de légumineuses phaséolées, établi pour des arbrisseaux originaires de l'Australie.

PHYSOMÈRE. s. m. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type habite la Guyane. || Genre d'hémiptères hétéroptères de la tribu des lygéens, dont l'espèce type vit à Java.

PHYSOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., φύσα, vent ; μήτρα, matrice). Pathol. Distension de l'uterus par les gaz. On dit aussi *physometre*.

PHYSONCIE. s. f. (étym. gr., φύσα, vessie ; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur produite par des gaz.

PHYSONOTE. s. f. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour cinq ou six espèces de l'Amérique.

PHYSONYQUE. s. f. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, dont l'espèce type vit au Sennaar.

PHYSOON. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie ; ὠόν, œuf). Echin. Genre d'échinodermes, qui paraît identique aux holothuries.

PHYSOPALPE. s. f. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; fr. *palpe*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galerucites, dont l'espèce unique vit à Java.

PHYSOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., φύσα, vessie ; φορός, qui porte). Bot. Qui porte une ou plusieurs vessies. || *Calice physophore*. Celui qui se renfle en globe sur les fruits, quand ceux-ci se développent.

— PHYSOPHORE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes siphonophores, type de la famille des physophorides, établi pour sept ou huit espèces des diverses mers. On dit aussi *physsophore*.

PHYSOPHORIDE. adj. 2 g. (et. fr., *physophore* ; gr. εἶδος, aspect). Acal. Qui ressemble à la physophore. On dit aussi *physophoré*. || PHYSOPHORIDES. s. f. pl. Famille d'acalèphes siphonophores, ayant pour type le genre physophore.

PHYSOPODE. s. m. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; πούς, ποδός, pied). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des lythrariées, et formé pour des espèces de la Réunion.

PHYSOPSOPHIE. s. f. (ét. gr., φυσα, vent ; ψόφησις, bruit). Médec. Eructation bruyante de gaz.

PHYSOPSOPHIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la physopsophie.

PHYSORHINE. s. m. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour quatre ou cinq espèces de l'Amérique équinoxiale.

PHYSOSCÉLE. s. m. (pr. *fi-zo-cèle* ; ét. gr., φυσάω, j'enfle ; σκέλος, jambe). Entomol. Genre d'hyménoptères de la tribu des crabroniens, réuni par quelques uns aux crabrons.

PHYSOSIPHON. s. m. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; σίφων, tige). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

PHYSOSPASME. s. m. (ét. gr., φύσα, vent ; σπάσμα, spasme). Pathol. Distension des intestins produite par leur resserrement spasmodique.

PHYSOSPASMODIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient au physospasme.

PHYSOSPERME. s. m. (ét. gr., φυσάω, j'enfle ; σπέρμα, graine). Bot. Genre d'ombellifères smyrnées, établi pour des plantes herbacées d'Europe et d'Asie. || Syn. de PLEUROSPERME.

PHYSOSTÉGIE. s. f. (ét. gr., φύσα, enflure ; στέγη, toit). Bot. Genre de labiées stachydées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique du Nord.

PHYSOSTÉMON. s. m. (ét. gr., φυσα, vessie ; στέμων, filament). Bot. Genre de capparidacées cléomées, établi pour des plantes herbacées du Brésil.

PHYSOSTERNE. s. m. (ét. gr., φύσα, vessie ; στέρνον, poitrine). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des piméliaires, établi pour deux espèces du Cap.

PHYSOSTIGMA. s. m. (ét. gr., φυσα, vessie ; στίγμα, stigmate). Bot. Genre de légumineuses produisant la fève du Calabar.

PHYSOSTIGMINE. s. f. (rad. *physostyma*). Chim. Alcaloïde extrait de la fève du Calabar.

PHYSOTHORAX. s. m. (ét. gr., φυσα, vent ; θώραξ, poitrine). Pathol. Accumulation de gaz dans la cavité pleurale.

PHYSOTORE. s. m. Entom. Syn. de RHYPHÈNE.

PHYSSOPHORE. s. m. Acal. V. PHYSOPHORE.

PHYSYDRE. s. m. (étym. gr., φυσα, vessie ; ὕδωρ, eau). Bot. Genre d'algues marines, dont on trouve l'espèce type dans les lagunes de Venise. Ce genre a servi à former le genre des ascothamnions et celui des dictyosphéries. On dit aussi *valonie*.

PHYTANTHRACE. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante ; ἄνθραξ, charbon). Miner. Sorte de charbon minéral.

PHYTELEPHAS. s. m. pron. *fi-te-lé fass* ; ét. gr., φυτόν, plante ; ἐλέφας, éléphant. Bot. Genre type de la famille des phytelephasiées, établi pour des arbres du Pérou, dont les graines fournissent l'ivoire végétal.

PHYTELEPHASIE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au phytelephas. || PHYTELEPHASIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre phytélephas.

PHYTÉLIS. s. f. pron. *fi-té-liss*. Zooph. Genre de corps marins que l'on trouve associé communément en forme d'expansions crustacées, irrégulières, et que l'on a rapporté avec doute à la classe des polypiers. || Syn. de MELOBESIE.

PHYTEUMA. s. m. (étym. gr., φύτευμα, plante). Bot. Genre de campanulacées, établi pour plus de trente espèces que l'on trouve surtout dans les régions tempérées de l'Europe. Une grande partie de ces espèces croissent en France et l'on en trouve dans les bois des environs de Paris. On dit aussi *phyteume*. || On donne vulgairement le nom de *raiponce* à une espèce du genre phyteuma.

PHYTEUMACOLLE. s. f. (et. gr., φύτευμα, plante ; fr. *colle*). Chim. Matière azotée d'aspect gommeux des extraits végétaux.

PHYTEUMOÏDE. s. m. et fr., *phyteuma* : gr. εἶδος, aspect). Bot. Syn. de VIRECTE

PHYTEUMOPSIS. s. m. (pron. *fi-teu-mopsiss* ; et. fr., *phyteuma* ; gr. ὄψις, apparence). Bot. Syn. de MARSCHALLIE.

PHYTHIE. s. f. M.-dl. Genre de gasteropodes, formé aux dépens des auricules et ayant pour type l'auricule myosotis.

PHYTIPHAGES. s. m. pl. (ét. gr., φυτόν, plante ; φαγω, je mange). Moll. Section de mollusques trachélipodes, établie par Lamarck pour ceux qui sont censés vivre plus particulièrement de végétaux et dont la coquille est dépourvue de siphon à l'ouverture.

PHYTOALOPECIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante ; fr. *alopecie*). Bot. Syn. de TRICHOPHYTON.

PHYTOBIE. adj. 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante ; βιόω, je vis). Zool. Qui vit sur les plantes ou se nourrit de plantes.

— PHYTOBIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour treize espèces, dont douze européennes et une des États-Unis.

— PHYTOBIES. s. f. pl. Entom. Genre de coléoptères phyllophages, établi pour des insectes qui vivent, au moins en partie, de végétaux en décomposition.

PHYTOBIOLOGIE. s. f. étym. gr., φυτόν, plante ; βιος, vie ; λόγος, discours). Etude de la vie des plantes.

PHYTOBIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la phytobiologie.

PHYTOBRANCHE. adj. 2 g. (et. gr., φυτόν, plante ; βραγχια, branchies). Zool. Qui a des branchies dendroïdes ou ramifiées.

— PHYTOBRANCHES. s. m. pl. Crust. Division de crustacés isopodes.

PHYTOCHIMIE. s. f. (et. gr., φυτόν, plante ; χημεία, chimie). Chim. Chimie végétale.

PHYTOCHIMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la phytochimie.

PHYTOCHLORINE. s. f. (pr. *fi-to-klo-rine* ; ét. gr., φυτόν, plante ; χλωρός, vert). Chim. Matière verte des feuilles ou chlorophylle.

PHYTOCHROME. s. f. (pr *fi-to-krome* ; et. gr., φυτόν, plante ; χρῶμα, couleur). Chim. Matière colorante des feuilles. On dit aussi *chlorophylle*, *phytochlorine* et *phytochromate*.

PHYTOCOMA. s. f. (et. gr., φυτόν, plante ; κομή, chevelure). Bot. Genre de la famille des algues, dont les fruits sont sphériques.

PHYTOCONIS. s. m. pr. *fi-to-ko niss* ; et. gr., φυτόν, plante, κόνις, poussière). Bot. Syn. de PULVERAIRE.

PHYTOCORIS. s. m. (pr. *fi-to-ko-riss* ; et. gr., φυτόν, plante ; κόρις, punaise. Entom. Genre d'hémiptères, famille des mirides, tribu des lygéens, établi pour un grand nombre d'espèces.

PHYTOCRÈNE. s. m. (et. gr., φυτόν, plante ; κρήνη, source). Bot. Genre d'urticées, type de la famille des phytocrénées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde.

PHYTOCRENÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au phytocrène. || PHYTOCRENÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre phytocrène et voisine des urticées.

PHYTOCRINE. s. m. (et. gr., φυτόν, plante ; κρίνον, lis). Echin. Genre d'échinodermes, fondé aux dépens des pentacrines. On trouve l'espèce type sur les côtes d'Irlande.

PHYTODECTE. s. f. Entom. Syn. de GONIOCTÈNE et de PHRATORE.

PHYTODOZOE, ÉE. adj. (étym. gr., φυτόν, plante ; εἶδος, ressemblance ; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'animaux qui ont l'aspect d'un végétal.

PHYTŒCIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante ; οἰκία, habitation). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une quarantaine d'espèces qui vivent surtout en Europe et en Asie.

PHYTOGÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., φυτόν, plante ; γένεσις, génération). Hist. nat. Qui est produit ou engendré par des végétaux.

— Geol. *Terrains phytogènes*. Groupe de terrains izemiens, ou l'on range ceux qui sont produits par l'accumulation des matières solides résultant de la destruction des végétaux ou de leurs débris.

— Minér. *Substances phytogenes*. Classe de combustibles, comprenant des substances dont l'origine est évidemment végétale. La houille est un carbone phytogène.

— PHYTOGENE. s. m. Bot. Syn. de PHYTON.

PHYTOGÉNÉSIE. s. f. radic. *phytogene*). Bot. Germination, commencement de la végétation d'une plante ; moment où elle éclôt en brisant son enveloppe.

PHYTOGÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante ; fr. *geographie*). Indication, description des différences que les végétaux présentent dans les diverses parties du globe. || Art de décrire les plantes, en y comprenant toutes les espèces dont le règne végétal se compose, et la synonymie ou connaissance des noms divers sous lesquels les plantes sont désignées.

PHYTOGNOMONIQUE. s. f. pr. *fi-to-ghnomo-nike* ; et. gr., φυτόν, plante ; γνωμονικός, habile). Partie de la botanique qui traite du port des végétaux. On dit aussi *phytognomonie*.

PHYTOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe de phytographie.

PHYTOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante ; γράφω, j'écris). Partie de la botanique qui traite de la description des plantes. || Art de reproduire les plantes par une espèce de calque.

PHYTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la phytographie.

PHYTOÏDE. adj. 2 g. et. gr., φυτόν, plante ; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a l'aspect d'une plante. Polypier phytoïde.

PHYTOLACCA. s. m. Bot. Nom scientifique du genre phytolaque.

PHYTOLACCACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au phytolaque. On dit aussi *phytolaccine*. || PHYTOLACCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre phytolaque. Une des deux grandes divisions de cette famille.

PHYTOLACCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au phytolaque. || PHYTOLACCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des phytolaccacées qui a pour type le genre phytolaque.

PHYTOLACCIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide que l'on prétend exister dans les tiges du phytolaque décandre.

PHYTOLAQUE. s. m. (et. gr., φυτόν, plante ; fr. *laque*). Bot. Genre type de la famille des phytolaccacées, comprenant des plantes herbacées exotiques à l'Europe, et parmi lesquelles sont le phytolaque décandre, vulgairement *raisin d'Amérique*, *morelle en grappe*, *herbe de la laque*. Les grappes de fleurs et de fruits qui se succèdent les unes aux autres toute l'année, et le port général de cette plante font un bel effet dans les grands jardins.

PHYTOLÉINE. s. f. Chim. Oléorésine que l'on considère comme le principe âcre des baies de phytolaque.

PHYTOLÈME. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante ; λαῖμα, dommage). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type vit au Chili.

* **PHYTOLITHE**. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante ; λίθος, pierre). Bot. Nom donné accidentellement aux végétaux fossiles. || Nom des concrétions pierreuses qu'on trouve dans certaines plantes.

— Miner. Nom donné aux empreintes de végétaux, et surtout de feuilles, qu'on trouve dans les lits des pierres fossiles.

PHYTOLITHOLOGIE. s. f. (et. fr., *phytolithe* ; gr. λόγος, discours). Bot. Partie de la botanique qui traite des végétaux fossiles.

PHYTOLITHOLOGIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à la phytolithologie.

PHYTOLITHOLOGISTE. s. m. Bot. Celui qui s'occupe de phytolithologie.

* **PHYTOLOGIE**. s. f. (et. gr., φυτόν, plante ; λόγος, discours). Didact. Traité, discours ou science des végétaux. Synon. de BOTANIQUE.

PHYTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la phytologie.

PHYTOLOGISTE. s. m. Synon. de BOTANISTE. Bien des années se sont écoulées depuis, et nous, *phytologistes* modernes, nous ne pouvons encore nous entendre sur cette question. (Mirbel.) On dit aussi *phytologue*.

PHYTOMELINE. s. f. Chim. Syn. de RUTINE.

PHYTOMORPHIQUE. adj. 2 g. (étym., V. PHYTOMORPHISME. Qui a rapport à la forme des plantes ou de leurs parties.

PHYTOMORPHISME. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante ; μορφή, forme). Bot. Doctrine sur la forme des plantes ou de leurs parties.

PHYTOMYDE. adj. 2 g. (étym. gr., φυτόν, plante ; μυῖα, mouche). Entom. Se dit des mouches qui vivent sur les plantes. || PHYTOMYDES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires, renfermant les espèces qui percent l'épiderme des plantes pour y déposer leurs œufs.

PHYTOMYZE. s. f. (et. gr., φυτόν, plante ; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour vingt espèces vivant sur les arbres dans l'Europe centrale.

PHYTON. s. m. du gr. φυτόν, plante). Bot. Nom donné à l'individu végétal hypothétique, c'est-à-dire réduit à sa plus simple expression et composé soit du bourgeon, soit de la feuille.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type est originaire de la Floride.

PHYTONOMATOTECHNIE. s. f. (pr. *fi-to-no-ma-to-tek-ni* ; et. gr., φυτόν, plante ; ὄνομα, nom ; τέχνη, art). Bot. Branche de la botanique qui s'occupe de la formation des noms à donner aux plantes.

PHYTONOMATOTECHNIQUE. adj. 2 g. pr. *fi-to-no-ma-to tek-nike*). Qui concerne la phytonomatotechnie.

PHYTONOME. s. m. (et. gr., φυτόν, plante ; νέμω, pâture). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des molytides, établi pour une centaine d'espèces, pour la plupart européennes.

PHYTONOMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante ; νόμος, loi). Bot. Partie de la botanique qui a pour objet les lois générales de la végétation.

PHYTONOMIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la phytonomie.

PHYTONYMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante ; ὄνομα, nom). Nomenclature botanique.

PHYTONYMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la phytonymie.

PHYTONYMPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante ; νυμφία, fiançailles). Botan. Inflorescence ou première apparition de la fleur.

PHYTOPARASITE. adj. et s. étym. gr., φυτόν, plante ; παράσιτος, parasite). Bot. Se dit des cryptogames des animaux. || Plantes parasites des autres végétaux.

PHYTOPATHOLOGIE. s. f. (et. gr., φυτόν, plante ; fr. *pathologie*). Bot. Etude ou description des maladies des plantes.

PHYTOPHAGE. adj. 2 g. (étym. gr., φυτόν, plante ; φαγω, je mange). Zool. Qui se nourrit de plantes. Insecte phytophage. Mammifère phytophage.

— Substantiv. Un phytophage.

— PHYTOPHAGES. s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères, comprenant des insectes qui vivent sur les feuilles des plantes et dont on connaît au moins six mille espèces.

PHYTOPHILE. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante ; φίλος, ami. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont on trouve l'espèce type au Pérou et au Chili. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de la Cafrerie et des Philippines.

PHYTOPLASMA. s. m. (étym. gr., φυτόν, plante ; fr *plasma*). Physiol. Syn. de PROTOPLASMA.

PHYTOPUS. s. m. pr. *fi-to-puss* ; étym. gr., φυτόν, plante ; πούς, pied). Entom. Genre d'insectes encore imparfaitement connu, observé récemment dans les vignobles de Bessarabie et de Crimée, où il cause de grands ravages à la vigne.

PHYTOSAURE. s. m. pr. *fi-to-zore* ; ét. gr., φυτόν, plante ; σαῦρος, lézard). Erpet. Genre de reptiles sauriens fossiles de la famille des crocodiliens.

PHYTOSCAPHE. s. m. (étym. gr., φυτόν,

plante; σκάπτω, je creuse. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour sept espèces de l'Inde.

PHYTOSE. s. m. (du gr. φυτόν, plante). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des aléochárides, dont l'espèce type vit en Angleterre et dans le nord de la France, sur les côtes de l'Océan.

PHYTOSPERME. s. m. (étym. gr., φυτόν, plante; σπέρμα, graine). Bot. Granule de la vésicule spermatozoïde des cryptogames.

PHYTOSTATIQUE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; fr. *statique*). Statique des végétaux.

PHYTOTAXIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; τάξις, arrangement). Bot. Partie de la botanique qui traite de la classification des plantes. || Syn. de TAXONOMIE.

PHYTOTECHNIE. s. f. (pr. *fi-to-tek ni*; étym. gr., φυτόν, plante; τέχνη, art). Bot. Partie de la botanique qui traite des principes ayant rapport à la distinction, à la classification et à la nomenclature des végétaux. || Science des usages des végétaux dans l'industrie et l'économie domestique.

PHYTOTECHNIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à la phytotechnie.

PHYTOTOCIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; τόκος, accouchement). Bot. Ensemble des modifications qu'éprouve le pistil en devenant un fruit contenant des graines, jusqu'au moment où celles-ci, parvenues à leur état parfait, s'échappent de leur enveloppe.

PHYTOTOME. s. m. (étym. gr., φυτόν, plante; τομή, section). Ornith. Genre de passereaux conirostres de la famille des phytotomées, établi pour trois ou quatre espèces de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. Les phytotomes se nourrissent de jeunes plantes, dont ils coupent les racines; souvent ils ne font que les arracher comme par caprice, sans y toucher après. Les Chiliens leur font pour cela une guerre continuelle.

PHYTOTOMIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; τομή, dissection). Bot. Anatomie végétale, dissection des plantes.

PHYTOTOMINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au phytotome. On dit aussi *phytotomidé*. || PHYTOTOMINÉES. s. f. pl. Famille de passereaux conirostres, ayant pour type le genre phytotome.

PHYTOTOMIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la phytotomie.

PHYTOTOMISTE. s. m. Botan. Celui qui s'occupe de la phytotomie ou de la dissection des plantes.

PHYTOTRAUMATIE. s. f. (pr. *fi-to-tro-ma-ti*; étym. gr., φυτόν, plante; τραῦμα, blessure). Etude des phénomènes qu'offrent les plaies faites aux plantes.

PHYTOTRIBE. s. m. (étym. gr., φυτόν, plante; τρίβω, je broie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont on trouve l'espèce type à la Guyane.

PHYTOTROPHIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; τροφή, nourriture). Nutrition des plantes.

PHYTOTROPIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; τροπή, changement). Art de changer, d'altérer les formes naturelles des plantes.

PHYTOTYPOLITHE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; τύπος, empreinte; λίθος, pierre). Bot. Nom donné anciennement aux empreintes de végétaux fossiles. || Syn. de PHYTOLITHE.

PHYTOXYS. s. m. (pr. *fi-to-kesis*; étym. gr., φυτόν, plante; ξέσις, aigre). Bot. Syn. de SPHACÈLE.

PHYTOZOAIRE. adj. 2 g. (étym. gr., φυτόν, plante; ζῶον, dim. de ζῷον, animal). Zool. Se dit des animaux inférieurs dont la structure se rapproche de celle des végétaux.

— PHYTOZOAIRE. s. m. Animal phytozoaire.

— PHYTOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux inférieurs qui semblent être la transition du règne animal au règne végétal. || Nom d'un groupe d'infusoires.

PHYTURGIE. s. f. (étym. gr., φυτόν, plante; ἔργον, ouvrage). Culture des plantes, art de les cultiver. Peu usité.

PHYTURGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la phyturgie.

PHYXALLIUM. s. m. (pr. *fi-kal-li-omm*). Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

PHYXÉLIS. s. m. (pron. *fi-kcé-liss*; du gr. φυξήλις, fugitif). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, de la division des cyclomides, établi pour trois espèces des États-Unis.

PI. s. m. Gramm. gr. Nom de la seizième lettre de l'alphabet grec: Π. Elle répond à notre *p*. || Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite (π'), cette lettre vaut 80, et avec l'accent inférieur à gauche (π,), 80,000. || Dans un autre système de notation, le *pi* vaut 16; ainsi il désigne le XVIe chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

— Géom. La lettre π a été adoptée pour représenter le rapport de la circonférence au diamètre, égal à 3,14159.

— Mus. Espèce de chalumeau siamois dont le son est très aigu.

PIA. s. m. Bot. Syn. de TACCA.

PIABUQUE. s. m. (du brésilien *piabuca*, même signif.). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des salmones, établi pour quelques espèces des rivières de l'Amérique méridionale. Piabuque commun. Piabuque louble mouche. Piabuque bossu. Piabuque à queue noire.

PIACENTINI (Denis-Grégoire). Antiquaire italien, 1688-1754, né à Viterbe. Son *Epitome græcæ palæographiæ* complète le traité de Montfaucon.

PIACENZA. Géogr. Nom italien de Plaisance.

* **PIACULAIRE**. adj. 2 g. (et. lat., *piacularis*; fait de *piaculum*, sacrifice expiatoire). Antiq. rom. Nom d'une des portes de Rome, près de laquelle on faisait des sacrifices expiatoires. || Qui a rapport à l'expiation. || *Auspices piaculaires*. Se disait des sacrifices dans lesquels la victime s'enfuyait de l'autel ou tombait autrement que les rites le demandaient. Il fallait un sacrifice piaculaire pour détourner ce présage funeste.

PIADA, PIDAVRA ou **PITHAVORA**. Géogr. V. EPIDAURE.

PIADET. s. m. Relat. Genre d'embarcation turque employée dans les Dardanelles.

* **PIAFFE**. s. f. (et. inconn.). Faste, ostentation, étalage. Tout cela n'est que piaffe. Telles affaires ne gisent pas tant en une *piaffe* de paroles, qu'en une prompte et vive exécution. (Et. Pasquier.)

> Le peu qu'ils ont n'est pour la bonne chere:
> Vaine *piaffe* emporte le meilleur. (DU GERCEAU.)
>
> Or bien, je sais celui de qui procede
> Cette *piaffe*... (LA FONTAINE.)

Il est vieux et peu usité.

PIAFFEMENT. s. m. Action de piaffer, résultat de cette action.

* **PIAFFER**. v. n. 1re conj. Faire piaffe. Piaffer avec de beaux habits, de beaux meubles. Il aime à piaffer. Tesse *piaffait* et se pavanait de son chapeau. (St-Sim.) Vieux et peu usité en ce sens.

— Se dit d'un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut, et les replace presque au même endroit avec précipitation. Cheval qui piaffe bien dans les piliers. Faire piaffer son cheval. || Dans un sens moins rigoureux, Frapper du pied la terre en parlant du même animal. Leurs chevaux *piaffaient*, éblouis par la lueur des torches. (G. Flaubert.)

— Arg. des théâtres. Danser sans ordre ni mesure.

— PIAFFER. s. m. Manèg. Allure d'un cheval qui piaffe.

* **PIAFFEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui aime à piaffer, à faire de l'étalage. Ce n'est qu'un piaffeur, une piaffeuse. J'ai l'honneur plus cher qu'un tas de *piaffeurs* de cour. (Est. Pasq.) Je voudrais bien lui avoir vu rencontrer quelqu'un de nos *piaffeurs* d'aujourd'hui, qui ne savent marcher s'ils n'ont une compagnie de chevau-légers devant eux, pour leur émouvoir de la poussière. (Malherbe.) Vieux en ce sens.

— Manèg. Cheval qui piaffe, qui est habitué à piaffer. Monter un piaffeur. Je n'aime pas les piaffeurs.

— Adjectiv. Cheval piaffeur. Jument trop piaffeuse. Les chevaux d'Espagne sont piaffeurs.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PIAHIAP. s. m. Mar. Bateau dont se servent les pirates dans les îles de la Sonde et dans les Moluques.

PIAILLARD, ARDE. s. (pr. *pi-a-llar, ll* mouill.). Fam. Celui, celle qui piaille. Ce n'est qu'un piaillard. Cette petite fille est une piaillarde. Une *piaillarde* de princesse, qui prend tout le temps. (Volt.)

— Adjectiv. Enfant piaillard. Femme piaillarde.

PIAILLANT, part. près. du v. Piailler. On voit des enfants piaillant et courant dans les rues. Ces perruches volent en troupes et se perchent sur les arbres les plus touffus et les plus verts; elles font grand bruit sur les arbres en criant, *piaillant* et jabotant plusieurs ensemble. (Buffon.)

PIAILLANT, ANTE. adj. Qui piaille. Elle avait peur pour eux du froid, de l'hiver, de la neige, de la faim, de l'orage qui les éparpille *piaillants*. (De Conc.

* **PIAILLER**. v. n. 1re conj. (pr. *pi-a-llé, ll* mouill.; du lat. *pipilare*, piauler). Se dit des petits oiseaux qui crient sans cesse. Le soleil brillait, le ciel était bleu, des moineaux *piaillaient*, perchés sur un toit voisin. Berthaud.)

— Se dit aussi des enfants qui crient continuellement. Ces enfants piaillent toujours, piaillent du matin au soir.

— Fam. En parlant des personnes, Criailler avec aigreur, avec emportement. Homme qui ne fait que piailler. Sa femme piaille sans cesse.

* **PIAILLERIE**. s. f. (pron. *pi-a-lle-ri, ll* mouill.; rad. *piailler*). Criaillerie perpétuelle et fatigante des petits oiseaux.

— Fam. Se dit, par extension, en parlant des enfants, et même des personnes.

* **PIAILLEUR, EUSE**. s. (pr. *pi-a-lleur, ll* mouill.; rad. *piailler*). Oiseau qui crie sans cesse. Je me suis défait de ce piailleur, de tous ces piailleurs.

— Fam. et par extens. Celui, celle qui ne fait que crier, pailler. C'est un piailleur insupportable. Quelle piailleuse! Oh! de par tous les diables! écoutez moi donc, jaseur éternel, *piailleur* infatigable. Brueys.)

— PIAILLEUR. s. m. Ornith. Nom donné au vautour du Brésil.

PIALI-PACHA. Amiral ottoman, né en Hongrie vers 1520, trouvé sur le champ de bataille de Mohacz, 1526, fut élevé dans l'islamisme. Capitan-pacha, 1555, il battit la flotte espagnole devant l'île de Zerbi, 1560, mais échoua devant Malte. 1565. Il mourut disgracié en 1570.

* **PIAN**. s. m. (d'un mot indien qui signifie *fraise*. Pathol. Maladie chronique, contagieuse, caractérisée principalement par une éruption cutanée suivie de tubercules fongueux à surface granuleuse, que l'on a comparés à des fraises ou à des framboises. Le pian est fréquent en Guinée et en Amérique, surtout parmi les nègres. Il est considéré par beaucoup d'auteurs comme une des formes particulières de la syphilis. || Chacun des tubercules qui dans cette affection se développent sur la surface du corps, et que l'on distingue en *pians blancs* ou *gros pians*, *pians rouges* ou *petits pians*, qui sont les plus graves. || *La mère pian* ou *maman pian*. Le plus gros des tubercules du pian.

PIANA. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Ajaccio (Corse). Port sur le golfe de Porto; 1,400 hab.

— PIANA-DI-GRECI. Ville à 30 kilom. S. O. de Palerme (Sicile); 5,000 hab.

PIANELLE. s. f. Anc. cost. Nom d'une espèce de chaussure autrefois en usage.

> Mais sans patin, ni *pianelle*,
> Elle avait huit grands pieds de haut. (SCARRON.)

PIANE-PIANE. adv. (de l'ital. *piano*, doucement). Lentement. Marcher piane-piane.

PIANIFORME. adj. 2 g. (ra l. *pian*, et *forme*). Pathol. Qui a la forme du pian.

PIANINO. s. m. (diminut. de *piano*). Mus. Piano vertical, de petite dimension et à cordes obliques.

PIANISSIMO. adv. (mot. ital. qui signifie *très doux*). Mus. S'écrit sur les morceaux de musique pour signifier que le passage marqué ainsi doit être exécuté avec très peu de force, d'énergie. Il se marque par l'abréviation PP.

— Fam. D'une manière presque insensible. D'abord un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, *pianissimo* murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. (Beaumarchais.)

— PIANISSIMO. s. m. Passage qu'on exécute en adoucissant les sons. Les pianissimo ont été bien rendus.

PIANISTA. s. m. (rad. *pianiste*). Mus. Appareil à clavier que l'on place sur un clavier ordinaire et à l'aide duquel on peut exécuter mécaniquement toute sorte d'airs.

* **PIANISTE**. s. 2 g. Celui, celle qui fait profession de jouer du piano, ou qui en joue habituellement. Un bon pianiste. Une excellente pianiste. C'est un de nos premiers pianistes. De là viennent ces déluges de notes, ces variations insignifiantes, ces tours de force fastidieux, que prodiguent certains *pianistes* français et allemands. (Castil-Blaze.) Il y eut un moment de conversation pendant laquelle la chanteuse embrassa la petite *pianiste*. (O. Feuillet.)

* **PIANO**. adv. (mot. ital. qui signifie *doux*). Mus. S'écrit sur les morceaux de musique, aux passages où le son doit être adouci. Il se marque par l'abréviation P.

— Substantiv., en parlant de l'expression des passages marqués ainsi. Il y a là un piano. || Pl. des *piano*. Observer les piano et les forte.

— Se dit quelquefois adverbial., dans le langage familier, pour Doucement. Piano! piano! Il faut aller piano. Telle bouche le recueille, et *piano, piano*, vous le glisse en l'oreille adroitement. (Beaumarchais.) Le bonhomme cheminait, *piano, piano*, sur son âne, dans un chemin assez escarpé. (E. About.)

— *Chi va piano va sano, e chi va sano va lontano*. (Qui va doucement va sagement, et qui va sagement va longtemps.) Proverbe italien, et qui s'emploie souvent en France pour conseiller la modération ou une sage lenteur.

* **PIANO-FORTE, FORTE-PIANO**, ou simplement **PIANO**. s. m. (pr. *pia-no-for-té, for-té-pia-no* ou *pia-no*). Musiq. Instrument de musique à cordes et à clavier, dont on peut renforcer ou adoucir le son à volonté. C'est une espèce de clavecin perfectionné. Dans le piano-forte, l'exécutant frappe sur des touches extérieures en ivoire ou en ébène, terminées par un marteau, qui frappe à son tour des cordes métalliques. Les uns attribuent l'invention de cet instrument au facteur d'orgues saxon Silbermann (vers 1750); d'autres le font remonter jusqu'au Florentin Cristofori (1718). *Piano-forte* et *forte-piano* sont peu usités; on dit généralement aujourd'hui *piano*. Les touches d'un piano-forte. Jouer, toucher du piano. Exécuter un morceau sur le piano. Sonate de piano, pour le piano. Accorder un piano. Si l'harmonie ne plaît pas par elle-même, pourquoi les préludes sur le clavecin ou sur le *piano-forte* vous font-ils tant de plaisir? (Arnault.) Un *piano-forte* qui est un instrument de chaudronnier en comparaison du clavecin. (Volt.) Le *piano* a rendu de grands services à la musique, mais il a porté un préjudice notable à plusieurs parties de cet art. (C.-Blaze.) Le *piano* embrouille tout dans ses masses piquées. (Id.)

— *Piano à archet*. V. ORCHESTRINO. || *Piano carré*. Celui dans lequel les cordes sont horizontales, mais ne se déploient pas comme dans les pianos à queue. || *Piano droit, piano vertical*. Celui dans le quel les cordes sont perpendiculaires au clavier. On l'appelle aussi *piano à secrétaire*. || *Piano quatuor*. Espèce de piano qui imite le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse. || *Piano éolique*. Espèce d'harmonium analogue au physharmonica, avec un clavier plus étendu. || *Piano mélographe*. Piano inventé en 1837 et destiné à enregistrer mécaniquement les airs exécutés sur son clavier. || *Piano à queue*. Celui dans lequel les cordes étendues horizontalement et dans le sens de leur longueur, sont enfermées dans une boîte qui forme une sorte de queue.

— *Tenir le piano*. Exécuter la partie de piano dans un concert, un bal.

PIANOSA (*Planasa*). Géograph. Île d'Italie (Toscane), dans la Méditerranée, à 15 kil. S.-O. de l'île d'Elbe.

PIANOTER. v. n. 1re conj. Fam. S'amuser à toucher du piano; n'être pas habile à toucher du piano.

PIANOTYPE. s. m. (étym., *piano*, et *type*). Typogr. Instrument imaginé pour composer mécaniquement.

PIAO. s. m. Relat. Patente impériale en Chine.

PIAPAN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la renoncule des prés.

PIARA. s. f. Relat. Au Pérou, Troupe de dix mules conduite par deux hommes.

PIARANTHE. s. m. (ét. gr., πιαρός, gras; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'asclépiadées pergulariées, établi pour des herbes du Cap.

PIARDE. s. f. Sorte d'ancienne hache. Inusité. || Dans le centre, Nom d'une espèce de pioche.

PIARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Piarder. S'emploie adjectiv.

PIARDER. v. a. 1re conj. Agric. Mélanger les fumiers, pour en rendre la composition bien égale.

PIARISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation érigée en 1621, par Grégoire XV. Les piaristes font vœu d'instruire gratuitement les enfants pauvres. On les nomme aussi *pauvres de la Mère de Dieu des écoles pieuses*, et ils sont surtout répandus en Autriche et en Hongrie.

PIARRHÉMIE. s. f. (ét. gr., πιαρός, graisse; αἷμα, sang.) Pathol. Dégénérescence graisseuse du sang.

PIASSABA. s. m. Bot. V. PIAZZAVA.

PIASSAVA. s. m. Bot. V. PIAZZAVA.

PIAST. Paysan de la Cujavie, élu duc des Polonais en 842, mourut en 861. La dynastie des PIASTS occupa le trône 528 ans, sous 22 princes, dont le dernier fut Casimir III, mort en 1370.

* **PIASTE** ou **PIAST**. s. m. Hist. Descendant des anciennes maisons de Pologne, par opposition aux étrangers. La brigue du *piaste* l'emporta sur celle de l'étranger, et le premier fut élu roi. (Acad.)

* **PIASTRE**. s. f. (de l'ital. *piastra*, même signif.). Métrol. Monnaie d'argent de compte dont la valeur varie suivant les différents pays où elle est en usage. Il y a aussi des demi-piastres, des quarts de piastre, des huitièmes de piastre, des seizièmes de piastre, etc. Bourse pleine de piastres. Être payé en piastres. Recevoir deux mille piastres. En disant cela il posa sur la table un gros sac de *piastres* que portait un de ses nègres. (Bern. de St-P.) || *Piastre ou écu romain*. Monnaie de compte des États de l'Église, valant 5 fr 38. || *Piastre*. Monnaie de compte de Constantinople; sa valeur n'est plus guère que d'environ 0 fr. 35. On l'appelle aussi *piastre arslanique* ou *piastre du lion*. || *Piastre de 1780*. Monnaie turque d'argent, valant 2 fr. || *Piastre de 1818*. Monnaie turque d'argent, valant 0 fr. 97. || *Piastre d'Abdoul Hamet de 1773*. Monnaie d'argent de Constantinople, valant 2 fr. 12. || *Piastre d'Abdoul-Hamet*. Autre monnaie de la même époque, valant 1 fr. 60. || *Piastre du Caire*. Monnaie de compte d'Égypte, valant au pair 1 fr. 61. || *Piastre de change* ou *once*. Monnaie de compte de l'île de Malte, qui vaut au pair 5 fr. 50. || *Piastre de la Crimée de 1778*. Monnaie turque d'argent, valant 1 fr. 31. || *Piastre d'Espagne*. Monnaie d'argent valant 5 fr. 43. || *Piastre forte*. Piastre entière par opposition à la demi-piastre. || *Piastre gourde* ou *piastre chique*. Piastre espagnole valant 2 fr. 75. || *Piastre mexicaine*. Monnaie d'argent valant 5 fr. 44. || *Piastre de Mustapha III de 1757*. Monnaie d'argent de Constantinople, valant 2 fr. 32. || *Piastre à la rose*. Monnaie de Toscane valant 5 fr. 61. || *Piastre de Sélim de 1801*. Monnaie turque d'argent, valant 0 fr. 38. || *Piastre de Smyrne* ou *dollar*. Monnaie de compte employée dans le Levant; elle vaut au pair 0 fr. 68. || *Piastre de Tunis*. Monnaie d'argent, valant 1 fr. 39. || *Piastre vieille*. Monnaie espagnole d'argent frappée en 1751 et valant 5 fr. 41.

PIAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit de la pie. Les *piats* sont aveugles et à peine ébauchés en naissant. (Buff.)

PIAT (Saint). Apôtre du Tournaisis, né à Benevent, subit le martyre à Seclin, près de Tournai, en 287. Fête le 1er octobre.

PIAT (Jean-Pierre). *Né* à Paris, 1771-1862, général de brigade en 1815, mis à la retraite par la Restauration, reprit du service sous le gouvernement de Juillet. Après la révolution de Février, il travailla activement en faveur de Louis-Napoléon, et fut nommé sénateur en 1852.

PIATIGORSK. Géogr. Ville de Russie (Caucase), à 140 kil. S.-E. de Stavropol. Eaux sulfureuses.

PIATRA. Géogr. Ville de Moldavie (Roumanie), sur la Bistritza, à 120 kil. S.-E. de Iassy; 20,000 hab.

PIATTOLE. s.f. (de l'ital. *piattola*, vase en usage dans la Lombardie). Écon. dom. Dans quelques localités, Vase dans lequel on laisse reposer le lait.

PIAUHAU. s. m. (onomatopée du cri de cet oiseau). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des gobe-mouches, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale. Les piauhaux n'habitent que les bois et, au dire des voyageurs, se nourrissent de fruits au lieu d'insectes. Plus grand que tous les tyrans, le *piauhau* ne peut pas être un gobe-mouches; le caractère du bec est le seul qui paraisse le faire tenir à ce genre. (Buff.) Les *piauhaux* marchent en bandes et précèdent ordinairement les toucans, toujours en criant aigrement *piauhau*. (Id.)

PIAUHY (Serra de). Géogr. Chaîne de montagnes du Brésil, au N.-E., sépare les bassins du Paranahyba et du San-Francisco.

— **PIAUHY**. Rivière du Brésil, prend sa source dans la sierra de Piauhy, et finit dans le Paranahyba; 500 kil. de cours.

— **PIAUHY**. Prov. du Brésil, au N.-E. Elle a 301,797 kil. carrés et 240,000 hab. Villes : *Théresina* ou *Poty*, chef-lieu; Oeiras, Paranahyba.

PIAULARD, ARDE. adj. (radic. *piauler*). Qui pleure ou crie sans cesse. Enfant piaulard. Oiseau piaulard.

— Substantiv. Un piaulard. Une piaularde. Philomèle n'est, pour le pauvre paysan, qu'un *piaulard* importun. (Boiste.)

PIAULE. s. f. Arg. V. PIOLLE.

PIAULEMENT. s. m. Cri produit en piaulant. C'est par ce nom que les naturels de la Guyane expriment le cri ou *piaulement* de ce râle. (Buff.) Par delà, on ne trouve que la voûte du ciel, où niche l'oiseau de mort qui accompagne de ses *piaulements* chacune de mes paroles. (Edg. Quinet.)

— Par extens. Toute une marmaille mal mouchée, débraillée, se bousculait, se traînait par terre, au milieu de *piaulements*, de rires et de pleurs. (É. Zola.)

* **PIAULER**. v. n. 1re conj. (du lat. *pipilare*, même signif.). Crier, piailler, en parlant des petits poulets et de quelques oiseaux. Des poulets, des dindonneaux qui piaulent.

— Fam. Se plaindre en pleurant, criailler. Un enfant, une femme qui ne cesse de piauler.

— Fig. Eux vivaient en sournois, au fond du corridor, se garant de toutes ces misères qui *piaulaient* dans un coin de la maison. (E. Zola.)

PIAULEUR, EUSE. adj. Qui piaule sans cesse. Se dit des petits poulets.

— Fam. Se dit des enfants ou des gens faibles qui se plaignent en pleurant.

— Substantiv. Un piauleur. Une grande piauleuse.

PIAULIS. s. m. (pr. *pi-ô-li*; rad. *piauler*). Fam. Ramage des oiseaux.

PIAUTE. s. f. Navig. Gouvernail d'un bachot. Ce mot n'est guère usité que sur la Seine.

PIAUZITE. s. f. Miner. Résine fossile qui ressemble à une houille lamellaire. Elle a été trouvée à Piauze (Carmole).

PIAVE. s. m. Relat. Nom que les habitants de Cayenne donnent à leurs jongleurs, médecins ou sorciers.

PIAVE (*Plavis*). Géogr. Petit fleuve d'Italie, au N.-E., naît dans les Alpes Carniques, coule par Cadore et Belluno, et se perd dans les lagunes de l'Adriatique. Cours de 200 kil. Sous Napoléon Ier, ce fleuve donna son nom à un département dont le ch.-l. était *Belluno*, 1806-1814.

PIAYE. s. m. Ornith. Genre de cuculidés, établi pour une dizaine d'espèces des contrées chaudes de l'Amérique, et dont le type est le coucou de Cayenne.

PIAZOMIAS. s. m. (pr. *pi-a-zo-mi-ass*; ét. gr., πιάζω, je comprime; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique vit dans le nord de la Chine.

PIAZORHINE. s. m. (ét. gr., πιάζω, je comprime, ῥὶς, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Amérique.

PIAZURE. s. m. (ét. gr., πιάζω, je comprime; οὐρὰ, queue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une quarantaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale. On dit aussi *piazore*.

PIAZZA. Géogr. Ville de Sicile, dans la province et à 32 kil. S.-E. de Caltanisetta; 15,000 hab.

PIAZZAVA. s. m. (pr. *pia-dza-va*). Botan. Espèce de palmier du Brésil, dont les fibres très résistantes servent à faire des balais. On dit aussi *piassaba* et *piassava*.

PIAZZETTA (Jean-Baptiste). Peintre, né à Venise, 1683-1754.

PIAZZI (Joseph). Astronome italien, né à Ponte (Valteline), 1746-1826, de l'ordre des théatins, fut directeur de l'observatoire de Palerme, 1789, découvrit la planète Cérès, 1801, et publia un catalogue de 7,646 étoiles, 1814. On cite de lui : *Præcipuarum stellarum inerrantium Positiones*; *Lezioni di astronomia*.

PIBLE (À), loc. adv. (du v. fr. *pible*, lat. *papulus*, peuplier). Mar. Se dit des mâts qui sont d'un seul brin. Dans une mâture à pible, il n'y a ni hune, ni barre de perroquet, mais seulement des noix carrées, pour arrêter le capelage des haubans.

PIBOLE. s. f. Nom de la musette ou cornemuse du Poitou.

PIBOULADE. s. f. Bot. V. PIBOULE. || Nom vulgaire de quelques agarics comestibles dans le midi de la France.

PIBOULE. s. f. Bot. Nom vulgaire du peuplier noir. On dit aussi *pibouladé*, et *pibou* ou *piboul*, s. m.

PIBRAC (GUI DU FAUR, seigneur de). Magistrat et poète, né à Toulouse, 1529-1584, fut ambassadeur de Charles IX au concile de Trente, 1562, et avocat général au parlement de Paris, 1565. Après avoir accompagné Henri de Valois en Pologne, il fut chancelier de Marguerite de Navarre, puis de François, duc d'Alençon. Ami de l'Hospital, il écrivit cependant une apologie de la Saint-Barthelemy. Il est connu surtout par ses *Quatrains contenant préceptes et enseignements*.

PIBROCH. s. m. Sorte de cornemuse écossaise. || Air écossais que jouent les cornemuses.

* **PIC**. s. m. (ét. celt., *pic*, pointe). Instrument de fer un peu courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour ouvrir la terre dans les endroits pierreux, arracher, casser les morceaux de rocher, démolir les vieux bâtiments, etc. On distingue le pic simple, le pic à taillant, le pic à marteau, le pic à taillant et à marteau, le pic à deux taillants opposés, et le pic à long manche. Entamer un rocher avec le pic. Il faut un pic pour détacher ces pierres. Prends ton *pic* et mets romps ce caillou qui te nuit. (La Font.)

— Morceau de fer pointu avec lequel on attise le feu de charbon de terre.

— Fig. et pop. *Tout de pic*. D'un seul coup, en une seule fois. Il a réussi tout de pic.

— Anc. techn. Sorte d'ornement que les carrossiers, les selliers et les tapissiers appliquaient sur leurs garnitures. Le *pic* se composait d'une foule de petits cercles égaux, assemblés et entrelacés symétriquement. (Compl. de l'Acad.)

— Metrol. Mesure d'étendue pour les toiles, les draps, les soieries, etc. || Mesure de longueur employée dans l'Orient. Le *pic d'Abyssinie* vaut 0 m. 633. || *Pic arabe usuel d'Alger*, 0 m. 800. || *Pic turc des marchands d'Alger*, 0 m. 640. || *Pic du Caire*, 0,677. || *Grand pic de Constantinople*. Mesure appelée aussi *halebim* ou *archim*, 0 m. 6681. || *Petit pic de Constantinople*. Mesure appelée aussi *draa stambouly*, 0 m. 6479. || *Pic mauresque de Maroc*, 0 m. 661. || *Pic de Smyrne et d'Alep*, 0 m. 6677. || *Pic de Tripoli*, 0 m. 525. || *Pic de tarne de Tunis*, 0 m. 6729. || *Pic de soie de Tunis*, 0 m. 6307. || *Pic de toile de Tunis*, 0 m. 473.

— Passem. Petit ouvrage de cartisane, en forme de carré dont les angles sont émoussés.

— Verrer. Petit crochet de fer en usage dans les verreries, pour diriger, par de petits coups donnés à propos, les cassures qui surviennent au bonnet du manchon.

— Vitic. Sarment qu'on ne taille pas, afin que chaque œil produise. On dit aussi *long bois*, *pleyon* et *raquette*.

* **PIC**. s. m. Géogr. Montagne élevée, isolée, d'un accès difficile, dont le sommet paraît aigu lorsqu'on le voit de loin. Le pic de Teneriffe. Le pic Adam. Le pic des Açores. Le pic du Midi. Vers les huit heures du matin, nous découvrîmes le *pic* de l'île de Pico, l'une des Açores. (Chateaubriand.)

— Partie d'une montagne qui s'élève en pointe au-dessus des autres. Pic inaccessible. Monter jusqu'au haut du pic le plus élevé. Tous ces *pics* sont composés de rochers entassés les uns sur les autres. (Buffon. Ces *pics*, s'élevant au-dessus des ombres de la montagne, paraissent d'or et de pourpre sur l'azur des cieux. (B. de St-P.) Le *pic* de l'ouest était couronné par une forêt de sapins ou un seul coup de vent en renversa un jour trente-sept mille. (Brill.-Sav.) Je voyais le Mont-Rose composé d'une suite non interrompue de *pics* gigantesques. (Saussure.)

— *A pic*, locut. adv. Perpendiculairement. Montagne coupée à pic, qui est à pic. Elle s'avançait en effet en dehors du rocher à *pic*, et au-dessus d'un gouffre rempli d'une eau verdâtre bouillonnante. (De Vigny.) Le mont Brezon, dont la cime a des couches taillées à *pic* et presque verticales... (Saussure.)

— Fig. La monarchie qu'un roi dominateur a taillée à *pic*. (Lemontey.)

— *Saut à pic*. Dans une rivière, Endroit ou l'eau tombe de haut en bas comme dans une cascade.

— Fig. et pop. Convenablement, à propos. Tomber, arriver à pic.

— Mar. Le petit bout de la corne d'artimon en dehors de l'empointure de la brigantine. Au bout du pic sont frappées de petites poulies destinées à recevoir les drisses pour pavillons, fanaux ou signaux. On désigne parfois à tort, sous le nom de *pic*, la corne d'artimon tout entière. || *Être à pic sur son ancre*. Se dit d'un bâtiment quand le câble de l'ancre est tendu verticalement. || *Le vent est à pic* quand le panon est pendant, ce qui arrive quand le plus léger souffle de vent ne vient point l'agiter. || *Virer à pic*. Virer la chaîne au cabestan pour amener le navire au-dessus de son ancre. || *Virer à long pic*. Virer au cabestan en s'arrêtant avant d'être à pic.

* **PIC**. s. m. Jeux. Se dit, au piquet, lorsque celui qui a la main compte jusqu'à trente en jouant les cartes, avant que l'autre ait pu rien compter, et alors le premier compte soixante. Faire pic. Faire pic et capot. Un beau pic.

— Fig. Vous allez faire *pic*, repic et capot tout ce qu'il y a de galant dans Paris. (Mol.)

* **PIC**. s. m. et. lat., *picus*, même signif. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs type de la famille des picidées, établi pour un grand nombre d'espèces des diverses régions du globe et surtout d'Amérique. Il se divise en deux sections : pics à trois doigts et pics à quatre doigts. Les principaux caractères de ce genre sont : un bec long, robuste et propre à percer l'écorce des arbres; une langue armée d'épines à sa pointe, susceptible d'extension, et constamment imbibée d'une salive gluante, à l'aide de laquelle l'oiseau s'empare des larves d'insectes, sa principale nourriture; une queue raide, composée de dix à douze pennes, légèrement recourbées vers leur extrémité. Les pics montent perpendiculairement et en décrivant une spirale le long du tronc des arbres. Ils sont craintifs et vivent solitaires dans les forêts. Les plus communs en Europe sont : le grand pic noir, le petit pic noir, le pic rouge, le pic vert, vulgairement *pivert*. Le genre des *pics* est très nombreux en espèces, qui varient par la couleur et diffèrent par la grandeur. (Buff.) L'espèce du *pic* noir est peu nombreuse; elle disparaît de nos climats pendant l'hiver. (Id.)

PIC DE LA MIRANDOLE. Famille féodataire de l'État de Modène, qui se rendit indépendante au XIe siècle. Les Autrichiens lui enlevèrent ses possessions en 1710, pour les donner au duc de Modène.

— **PIC DE LA MIRANDOLE** (Jean), 1463-1494. Érudit italien, était le troisième fils de Jean-François, seigneur de La Mirandole et de Concordia. Doué d'une mémoire prodigieuse, il apprit plusieurs langues, la philosophie, le droit; il exposa publiquement à Rome, sous le titre de *Conclusiones philosophicæ cabalisticæ et theologicæ*, ou *De Omni Re scibili*, 900 propositions qu'il offrit de soutenir contre tout venant. On a encore de lui : *Heptaplus*, explication de la création, etc.

* **PICA**. s. m. du lat. *pica*, pie, parce que cet oiseau avale souvent des substances terreuses). Pathol. Perversion du goût, caractérisée par l'éloignement pour les aliments ordinaires, et le désir de manger diverses substances non nutritives qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, telles que de la craie, du charbon, etc. Les femmes grosses et les filles attaquées des pâles couleurs, sont sujettes au *pica*. (Acad.) On dit aussi *picacisme*.

— Mamm. Syn. de PIKA.

— **PICA**. s. f. Ornith. Nom scientifique du genre pie, et plus particulièrement de la pie d'Europe.

PICACISME. s. m. Pathol. V. PICA.

PICAGUAROBA. s. f. pr. *pi-ka-kou-ro-ba* Ornith. Nom vulgaire de la tourterelle de la Caroline.

PICADIL. s. m. Verr. Verre devenu jaune, vert ou noir, par la combinaison et la vitrification de quelque portion de cendres. || Verre qui s'échappe des creusets pendant la fusion, et passe à travers la grille du foyer. || Verre trop consistant pour se rouler de lui-même.

PICADON. s. m. Savonn. Lieu où l'on brise les soudes.

* **PICADOR**. s. m. (mot espagn. qui signifie *piqueur*). En Espagne, Cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toreador et avant le matador. Le *picador* a pour arme une lance ferrée d'une pointe de un ou deux pouces de longueur. (Th. Gautier.) Un long éperon de fer aigu comme un poignard, arme le talon du *picador*. (Id.) En revenant, elle parla beaucoup d'un *picador* très adroit nommé Lucas. (Mérimée.)

PICÆ. s. f. pl. (du lat. *pica*, pie). Ornith. Nom donné par Linné au deuxième ordre des oiseaux. Cuvier en a formé l'ordre des passereaux et celui des grimpeurs; cette classification a été généralement adoptée.

PICAFLORE. s. m. (ét. fr., *piquer*; lat. *flos*, *floris*, fleur). Ornith. Syn. de BECQUE-FLEURS.

PICAGE. s. m. Techn. Action de piquer le dessin d'une dentelle d'Alençon sur un parchemin.

— Féod. *Droit de picage*. Droit que l'on devait payer pour obtenir l'autorisation de planter en terre des pieux pour soutenir les échoppes.

PICAILLON s.m. pr. *pi-ka-llon*, *ll* mouillés). Anc. metrol. Petite monnaie de cuivre du Piémont, qui valait un peu moins d'un centime.

— Pop. Monnaie quelconque; argent. Avoir, amasser des picaillons. Tenir à ses picaillons.

PICAILLONNAGE. s.m. pr. *pi-ka-llo naje*, *ll* mouillés). En Savoie. Économie poussée jusqu'à l'avarice.

PICAMARE. s. m. Chim. Matière huileuse trouvée dans les produits de la distillation du bois.

PICA-PICA. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de dolic de l'Amérique centrale.

PICAPOULE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du micocoulier.

PICARD, ARDE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Picardie. C'est un Picard, une Picarde. Les Picards sont ouverts, laborieux, mais prompts, brusques et entêtés.

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre.
Et je laissais claquer mon fouet tout comme un autre
(RACINE.)

— **PICARD**. s. m. Linguist. Patois parlé en Picardie.

— adj. Qui appartient à la Picardie ou à ses habitants. Patois picard. Coutume picarde. Et ce dicton *picard* à l'entour fut écrit... (La Font.)

— Loc. prov. *Tête picarde, tête chaude*.

— Écon. rur. *Mouton picard*. Race de bêtes à laine de Picardie.

PICARD s. m. Hist. rel. g. Sectateur de Picard, chef d'une secte d'adamites. || On a quelquefois donné, en France, le nom de picards aux Vaudois.

PICARD (Jean). Astronome, né à La Flèche, 1620-1682, prêtre et membre de l'Académie des sciences, 1666, fut chargé de la mesure d'un degré terrestre, 1669-1670. Il contribua à la construction de l'observatoire de Paris. On a de lui les 5 premiers volumes de la *Connaissance des temps*; *Mesure de la terre*; *Voyage d'Uraniebourg*; *Traité de nivellement*.

— **PICARD** (Louis-Benoît). Auteur dramatique, né à Paris, 1769-1828, débuta au théâtre par *le Badinage dangereux*, comédie écrite avec Fiévée, 1789. Son premier succès éclatant fut l'opéra-comique des *Visitandines*, 1792. En 1797, il donna sa première pièce en vers, *Médiocre et rampant*. Directeur de troupe, il composa ses plus jolies comédies, *le Collatéral*, *la Petite Ville*, *Monsieur Musard*, *Acte de naissance*, *les Marionnettes*, *les Ricochets*, etc. En 1807, il entra à l'Académie. Il fut directeur de l'Opéra, puis de l'Odéon. Plusieurs de ses 80 comédies vivront, grâce à l'invention, au naturel du dialogue, à un fonds inépuisable de saillies et surtout à une franche gaieté.

— **PICARD** (Louis-Joseph-Ernest). Homme politique français, né à Paris, 1821-1877, avocat distingué, protesta contre le coup d'État de 1851 et fut élu député de la Seine en 1858. L'un des Cinq, il fit au gouvernement impérial une guerre acharnée, spirituelle. Membre du gouvernement du 4 septembre 1870, ministre des finances, il fut ministre de l'intérieur du 19 février au 31 mai 1871, puis ministre de France à Bruxelles jusqu'à la démission de Thiers. Il fut nommé sénateur inamovible en 1875.

PICARDAN ou **PICARDANT**. s. m. Vitic. Nom d'une espèce de muscat blanc de Montpellier. || Vin fait avec ce raisin. Une bouteille, un verre de picardant.

PICARDIE. Géogr. Grand gouvernement de la France avant 1789, au N.-O.; la capitale était *Amiens*. On distinguait la *Basse-Picardie* (Pays reconquis, Boulonnais, Ponthieu, et la *Haute-Picardie* (Amiénois, Vermandois, Santerre et Thierache). Habité par les *Morini*, les *Ambiani*, les *Veromandui*, les *Bellovaci* et les *Suessiones*, lors de la conquête romaine, sous le régime féodal, ce territoire se divisa en comtés de Vermandois, d'Amiénois, de Valois, etc., fiefs directs du roi de France. Arraché en grande partie par Philippe-Auguste au comte de Flandre, 1185, il paraît avoir pris, vers cette époque, le nom de *Picardie*, dont on ne donne pas d'étymologie certaine. En 1790, cette contrée forma le département de la Somme et quelques arrondissements de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

PICAREL. s. m. Ichtyol. Genre de poissons à anthopterygiens de la famille des ménides, établi pour dix espèces de la Méditerranée et de l'Atlantique. Leur chair est bonne à manger. La Méditerranée en fournit cinq espèces, dont la plus connue est le picarel commun.

PICARESQUE. adj. 2 g. (rad. *picaro*). Litt. Se dit des pièces de théâtre, des romans ou le principal personnage est un fourbe adroit, un intrigant, un fripon *Crispin rival de son maître*, est une comédie picaresque. *Guzman d'Alfarache*, *les Aventures de Lazarille de Tormes*, sont des romans picaresques, dans le genre picaresque. Il fut un temps où les romans *picaresques* ont été à la mode en France, comme ils l'ont été en Espagne. (Mérimée.) Afin de ne pas être moi-même effrayée de mon odyssée *picaresque*... (Th. Gaut.)

PICARIÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de PICIDE. || **PICARIÉES**. s. f. pl. Famille qui comprend le genre picus de la plupart des auteurs.

PICARO. s.m (de l'espagn. *picaro*, vaurien, fripon). Homme intrigant et fripon. C'est un picaro, un vrai picaro. La plupart des valets de Molière sont des picaros. Si, dans son enfance, Scipion a été un vrai *picaro*, il s'est depuis si bien corrigé qu'il est devenu le modèle d'un parfait domestique. (Le Sage.) Monsieur de Santillane, me dit-il en souriant à la fin de mon récit, a ce que je vois, vous avez été tant soit peu *picaro*. (Id.)

PICART (Étienne, dit *le Romain*. Graveur, né à Paris, 1631-1721. || PICART (Bernard). Graveur, fils du précédent, né à Paris, 1673-1738, eut une grande réputation à Paris, puis s'établit à Amsterdam, où il produisit des œuvres nombreuses.

PICASSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

PICASSURE. s. f. Comm. Tache que l'on remarque sur certaines faïences.

PICATHARTE. s. m. (de *pic*, et de *catharte*). Ornith. Sous-genre d'oiseaux, forme aux dépens des corbeaux et ayant pour type le corbeau à tête nue.

PICATION s. f. (pr. *pi-ca-cion*; du lat. *pica*, poix). Action d'enduire de poix. (Rabelais.)

PICAUDE. s. f. Vieux mot qui a signifié Égratignure, blessure légère.

— Vitic. Dans l'Aisne, Nom donné aux provins.

PICAUT. s. m. (rad. *piquer*). Nom des jeunes dindons d'élevage, en Normandie.

PICAUVILLE. Géogr. Comm. du cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes (Manche); 2,700 hab.

PICAVERET. s. m. Ornith. Espèce de linotte.

PICCHION. s. m. Ornith. Syn. de TRICHODROME.

PICCINI ou **PICCINNI** (Nicolas). Compositeur de musique, né à Bari, 1728-1800, se forma à Naples sous Léo et Durante. Il acquit de bonne heure de la réputation par ses operas italiens; puis il vint en France, 1775, où sa rivalité avec Gluck divisa le public en piccinistes et en gluckistes. Il y donna *Roland*, 1778, *Atys*, 1780, *Didon*, le chef-d'œuvre de ses operas français, 1783.

PICCININO (Nicolas). Condottiere, né à Pérouse, 1375-1444, servit le duc de Milan Philippe-Marie Visconti. || PICCININO (Jacques). Condottiere, fils du précédent, 1420-1465, forma une armée d'aventuriers qu'il loua aux princes qui se disputaient Naples.

PICCINISTE. adj. et s. 2 g. Mus. Qui appartient au musicien Piccini; qui a rapport à ses manières, à son style. On écrit aussi *piccinniste*.

— Partisan de Piccini. C'était un picciniste. Les gluckistes et les piccinistes.

PICCIOLO. s. m. (pr. *pik-tcho-lo*). Métrol. Monnaie de compte de Sicile, qui vaut, au pair, 0 f. 004. || Monnaie de compte de l'île de Malte, qui vaut, au pair, 0 fr. 0015.

PICCOLET. s. m. Pop. Petit vin de pays.

PICCOLISSIMO. s. m. Jeux. V. PICCOLO.

PICCOLO. s. m. (mot italien signifiant *petit*). Jeux. Au boston, Coup qui, se jouant un seul contre trois, consiste à ne faire qu'une levée. On dit aussi *piccolissimo*.

— Pop. Petit vin de pays.

PICCOLOMINI (Alphonse), duc de Monte-Marciano. Condottiere, né vers 1559, désola, à plusieurs reprises, les États de l'Église; après un séjour de huit ans en France, 1582-1590, il reparut en Toscane, fut pris et pendu par le grand-duc Ferdinand, 1591.

— PICCOLOMINI (Octave). Né à Sienne en 1599, servit l'empereur Ferdinand II, révéla les secrets desseins de Waldstein; se distingua à Nordlingen, et envahit la Picardie, 1636. Il fut vaincu par Torstenson à Wolfenbuttel et à Leipzig. Il mourut en 1656.

— PICCOLOMINI (Æneas-Sylvius). V. PIE II.

PICE. s. f. Métrol. Monnaie de compte des possessions britanniques de l'Inde, dont 50 font une roupie, et qui vaut, au pair, 0 fr. 047. || Poids en usage dans l'Inde pour le commerce des grains et variant de 10 gr. 1238 à 14 gr. 1103.

PICE, EE, adj. Ornithol. Qui ressemble au pic. || PICÉES. s. f. pl. Famille établie dans l'ordre des grimpeurs pour les genres barbion, pic, picoide, picumne et torcol.

PICEA. s. m. (pr. *pi-cé-a*; du lat. *pix, picis*, poix). Bot. Nom scientifique du genre epicea.

PICENIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante du Picenum. On distingue les Picéniens des Picentins.

— adj. Qui concerne le Picenum ou ses habitants.

PICENTINS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un petit peuple sabellien, qui habitait le S.-E. de la Campanie (Italie ancienne). Ses villes étaient *Picentia*, Salernum et Marsina. Auj. N.-O. de la province de Salerne.

PICENUM. Géogr. anc. Région de l'Italie ancienne, sur la côte O. de l'Adriatique, entre l'Ombrie au N.-O., l'Apennin et la Sabine à l'O., et le Samnium au S. Elle possédait sur le littoral : Ancône, Lauretum, Potentia, Firmum, Cupra Maritima, Castrum Truentinum, Castrum Novum; et, dans l'intérieur, Auximum, Asculum, Hadria, Interamna. Elle fut peuplée par une émigration sabellienne. Soumise sans résistance aux Romains, 200 av. J.-C., le Picenum, sous Auguste, forma, avec l'Ombrie, l'une des onze régions de l'Italie. Au IVe siècle, ce nom s'appliqua à deux provinces du diocèse d'Italie : 1° *Picenum et Flaminiæ* (ch.-l. Ravenne; 2° *Picenum suburbicarium* (ch.-l. Spolète). Il correspond aujourd'hui aux provinces d'Ancône, de Macerata, d'Ascoli et au N.-O. de celle de Teramo.

PICERTHIE. s. f. (ét. lat., *picus*, pic; *certhia*, grimpereau). Ornith. Genre de la famille des certhiadées, voisin des pics et des grimpereaux, dont l'espèce type vit dans l'Amérique du Sud.

PIC-GRIMPEREAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire des picucules.

PICHACHA. s. m. Démon indien.

PICHDADIEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Se dit de la première dynastie de Perse, ainsi nommée du mot *Pichdad* (bon justicier), surnom d'un de ses rois. Le premier des Pichdadiens est Kaïoumarath, qui régna, à ce que l'on croit, 3000 ans av. J.-C. Cette dynastie fut remplacée vers l'an 720 av. J.-C. par celle des Kaianiens ou Achéménides. On dit aussi *pichdadien*.

PICHEGRU (Charles). Général français, né à Arbois, 1761, entra comme répétiteur au collège de Brienne, et s'enrôla, 1783, dans un régiment d'artillerie; chef d'un bataillon des volontaires du Gard, il se rendit à l'armée du Rhin, où il devint général de division (octobre 1793), et bientôt commandant en chef. Remplacé à Hoche, il conquit le Palatinat. Appelé au commandement de l'armée du Nord, février 1794, il remporta une série de victoires, s'empara de la Belgique, passa le Wahal sur la glace, et conquit la Hollande. La Convention le mit ensuite à la tête de l'armée du Rhin-et-Moselle; il entra alors en rapport avec les émigrés, et se fit destituer. Député, président du conseil des Cinq-Cents, il fut, au 18 fructidor (septembre 1797), déporté à Sinnamari; il s'évada, aida de ses avis le Russe Korsakoff; prit part au complot de Georges Cadoudal et se rendit secrètement à Paris. Dénoncé par un ami, il fut arrêté et fut trouvé étranglé dans la prison du Temple, 5 avril 1804.

PICHENET. s. m. Pop. Vin. Le *pichenet* et le vitriol l'engraissaient positivement. (E. Zola.)

PICHENETTE. s. f. Chiquenaude, léger coup frappé avec l'index sur le nez de quelqu'un.

— Par extens. Il se mit à mâchonner un sourire en donnant nombre de *pichenettes* sur sa manche. (G. Droz.)

PICHET. s. m. (ét. prob., bas-lat. *picarium* ou *bicarium*, dérivé du gr. βίκος, pot de terre). Ancienne mesure de capacité pour le sel.

— Sorte de broc dans lequel on met du vin, du cidre. || Ce qu'il contient. Boire un pichet de vin blanc.

PICHI s. m. Mamm. Espèce du genre tatou.

PICHINA. s. m. Comm. Nom d'une étoffe de laine qui se fabriquait à Hanbourdin et qui servait presque exclusivement à la confection des vêtements des carmes.

PICHINCHA. Géogr. Volcan de l'Amérique du Sud (Équateur), à 10 kil. N.-O. de Quito.

PICHLER (Caroline, née DE GREINER). Romancière allemande, 1770-1846, originaire de Vienne.

PICHOLIN s. m. (pr. *pi-kolin*, ét., V PICHOLINE) Bot. Variété d'olivier exploitée en Algérie.

* **PICHOLINE**. s. f. (pr. *pi-ko-line*; de *Picholini*, n. pr.). Nom donné à des olives préparées vertes pour être mangées crues et en hors-d'œuvre.

— Manière de préparer ces olives. Les jarres d'olives vertes, noires, confites, à la *picholine*. (A. Daudet.)

— Par extens. Nom donné aux olives médiocres mais charnues, longues et pointues, qui paraissent les plus propres à subir cette préparation. Choisir des picholines. Expédier des picholines à Paris.

— Adjectiv. Des olives *picholines*. (Acad.)

PICHON, ONNE. s. (ét. provenç., *pichoun*, petit). Petit enfant. C'est un mot qui n'est guère en usage que dans quelques provinces. Je ne laisse pas d'avoir de l'attention pour les *pichons*. (Mme de Sév.)

— Mamm. V. PICHOU.

PICHOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson. || *Pichot de mer* ou *pichot mondain*. Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

PICHOT (Amédée), Littérateur, né à Arles, 1795-1877, directeur de la *Revue britannique*, 1843, a écrit : *Vues pittoresques de l'Écosse; Voyages en Angleterre et en Écosse; Histoire de Charles-Édouard; les Mormons; les Pertes amoureux*, etc. Il a traduit l'*Histoire de Guillaume III* de Macaulay et de nombreux romans anglais.

PICHOU. s. m. Mamm. Mammifère carnassier de la Louisiane, du groupe des putois. On dit aussi *pichon* et *marpay*.

PICHURIM. s. m. Pharm. Fruit d'un laurier d'Amérique.

PICHURINSTEARIQUE. adj. Chim. Syn. de LAURIQUE.

PICICITLI. s. m. Ornith. Petit oiseau dont tout le plumage est cendré, à l'exception de la tête et du cou, qui sont noirs, avec une assez grande tache blanche entourant les yeux et dont la pointe retombe sur la poitrine. Il est originaire du Mexique.

PICICORNE. adj. 2 g. (étym. lat., *pix, picis*, poix; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes brunes ou de couleur de poix.

PICIDÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *picus*, pic; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble au genre pic. || PICIDÉS. s. f. pl. Famille de grimpeurs qui a pour type le genre pic. Quelques auteurs font ce mot masculin.

PICIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pix, picis*, poix; *forma*, forme). Qui ressemble à la poix.

PICINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de PICIDÉ. || PICINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des picidées, qui comprend les pics proprement dits.

PICINNA. s. f. Bot. Genre de cucurbitacées de la côte du Malabar.

PICIPÈDE. adj. 2 g. (étym. lat., *pix, picis*, poix; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds de couleur brune comme la poix.

PICIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pix, picis*, poix; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre couleur de poix.

PICITE. s. f. Miner. Syn. de RETINITE.

PICIVORE. adj. 2 g. (ét. lat., *pix, picis*, poix; *voro*, je mange). Entom. Se dit des insectes qui vivent sur les pins.

PICKERINGIE. s. f. (de *Pickering*, n. pr.). Bot. Genre de légumineuses podalyriées, établi pour des arbrisseaux originaires de l'Amérique du Nord. || Syn. d'ANDISIE.

PICKERINGITE. s. f. (de *Pickering*, nom pr.). Miner. Sulfate hydraté de magnésie et d'alumine.

PICKLES. s. f. pl. (mot angl.). Conserves végétales au vinaigre. Il est monstrueux que deux Anglaises... soient réduites à manger leur rôti sans moutarde et sans *pickles*. (E. About.)

PICKPOCKET. s. m. (pron. *pik-po-kett*; ét. angl., *to pick*, enlever; *pocket*, poche). Voleur à la tire, voleur qui vide les poches.

PICO. Géogr. Une des îles Açores, à 70 kil. S.-O. de Terceira, et près de Fayal; elle s'élève en forme de cône. Ch.-l., *Villa-di-Laguna*. L'agriculture y est florissante.

PICOA. s. m. (de *Pico*, n. pr.). Bot. Genre de champignons de la famille des tubéracées.

PICOCHERA (Sierra). Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, dans l'O. de la province de Valence, entre les bassins du Guadalaviar et du Magro. Sa longueur est de 65 kil.

PICODON s. m. Écon. rur. Fromage fabriqué dans la Drôme.

PICOÏDE. s. m. (étym. lat., *picus*, pic; gr. εἶδος, forme). Ornith. Nom générique donné par Lacépède aux espèces du genre pic qui n'ont que trois doigts.

PICOIS. s. m. Mar. Sorte de pic employé sur les vaisseaux marchands. On s'en sert pour faire du lest et pêcher la morue.

— Techn. Bêche qui sert à creuser les terres rocailleuses. || En Normandie, Nom ordinaire du pic et de la pioche.

PICOLAPTE. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre grimpe.

PICOLAT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pivert.

PICOLE. s. f. (rad. *pic*). Agric. Espèce de pioche dont on se sert dans le midi de la France pour déchausser les vignes dans les terrains caillouteux.

PICOLET. s. m. Techn. Petit crampon qui retient le pêne dans la serrure, ou le verrou dans la targette.

PICOLINE. s. f. Chim. Nom d'un alcaloïde volatil découvert dans les produits de la distillation sèche des os. || Corps isomère avec l'aniline qu'on retire de l'huile de charbon de terre, des goudrons, etc.

PICOLITE. s. f. Minér. Spinelle chromifère du lac de Lherz, se présentant en petits cristaux octaédriques de couleur noire.

PICON s. m. Techn. Laine de rebut avec laquelle on fabrique les étoffes grossières.

— Nom d'une espèce de bitter. Un verre de picon.

PICONNIER ou **PIQUONNIER** s. m. (rad. *picon*). Comm. Celui qui achète les laines de rebut aux fabricants de lainages fins pour les revendre aux fabricants de lainages grossiers.

* **PICORÉE**. s. f. (du lat. *pecus*, troupeau). Action de maraudeur. Se dit au propre des soldats qui vont enlever des vivres. Aller à la picorée. Revenir de la picorée. Le plus grand meurtre se fit, emmi les champs, de ceux qui étaient allés à la *picorée*. (Malh.)

— Fig. Cet étourdi qui durant ses leçons envoyait son esprit à la *picorée* au delà de l'Océan. (Malherbe.)

> On trouve quelquefois, au milieu des forêts,
> Des sylvains pétulants, des faunes indiscrets,
> Qui du soir au matin vont à la *picorée*,
> Et n'ont nulle pitié d'une fille égarée. (J.-B. Rouss.)

— Action des écoliers, des enfants qui dérobent des fruits.

— Par extens. Action des abeilles et autres animaux qui vont butiner.

— Butin fait en allant à la picorée. Ils attaquent l'amorce, emportent, sains et saufs, la *picorée*. (Chateaub.)

* **PICORER**. v. n. Ire conj. (ét., V. PICORÉE). Aller en maraude pour enlever des vivres. Aller picorer. Soldat qui n'aime qu'à picorer. Peu usité.

— Fam. et par extens. Dérober les fruits dans les champs. Ces enfants picorent au lieu d'aller à l'école.

— Chercher sa nourriture, son butin. Des abeilles qui picorent, qui vont picorer. Les poules *picorent* sur le fumier. (Th. Gaut.)

— Fig. J'avoue que sur provocation il pourra bien encore par-ci par-là *picorer* dans les jardins conjugaux de l'aristocratie. (H. Taine.)

— Faire des profits illicites. Des domestiques qui picorent.

— Fig. et fam. Piller dans les ouvrages d'autrui, en parlant des auteurs. Il picore dans nos vieilles chroniques, dans nos vieux poètes.

— A été employé quelquefois comme verbe actif. Un de ses amis survint, qui, me voyant *picorer* ces grains, me dit : « Eh ! monsieur, que faites-vous là ? » (J.-J. Rouss.)

> L'abeille, un beau matin,
> *Picorant* sur sa route et la rose et le thym,
> (GRENUS.)

* **PICOREUR**. s. m. Soldat qui va picorer. C'est un grand picoreur, un picoreur incorrigible. Peu usité.

— Par extens. Maraudeur quelconque, voleur. La terre d'Ossan était la retraite de tous les gens de mauvaise vie et *picoreurs* des environs. (H. Taine.)

— Fig. et fam. Plagiaire. Ce n'est qu'un picoreur. Cotin appelle Ménage un picoreur grec et latin.

PICOSSEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pivert.

* **PICOT**. s. m. (pr. *pi-ko*; rad. *pic*). Petite pointe qui demeure sur le bois qui n'a pas été coupé net. S'écorcher la main à un picot.

— Hortic. Oreille d'ours qui a les étamines fort courtes.

— Ichtyol. Espèce de limande qu'on pêche à l'embouchure des rivières.

* **PICOT**. s. m. Techn. Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc. Raccommoder, refaire les picots d'une dentelle. || Dans le point d'Alençon, Partie de la brode qui s'etend vers les bords et sur les parties claires des fleurs. || Petites pointes de cuivre qu'on plante dans les planches pour l'impression sur étoffes ou papiers peints, et qui produisent sur l'étoffe ou le papier l'empreinte de leur tranche. || Espèce de marteau pointu qui n'a qu'un côté et dont les carriers se servent pour soulever la pierre. || Outil qui sert à l'extraction de la houille. || Coin de bois avec lequel on serre la lambourde dans le picotage d'un puits.

— PICOTS. s. m. pl. Pêch. Sorte de filets chargés de pierres qui ressemblent beaucoup aux demi-folles, et dont on fait usage en Normandie pour prendre les poissons plats.

PICOT (L'abbé Michel-Joseph-Pierre). Écrivain ecclésiastique, né à Neuville-aux-Bois (Loiret), 1770-1841, rédigea, 1811-1840, le journal *l'Ami de la religion*. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, etc.

— PICOT (François-Édouard). Peintre, né à Paris, 1786-1868, remporta en 1813 le grand prix de l'École des beaux-arts, remplaça Carle Vernet à l'Institut, 1836. La correction du dessin et la sobriété de la couleur distinguent ce maître.

PICOTAGE. s. m. Techn. Action ou manière de picoter. Le picotage d'un puits.

PICOTANT, part. prés. du v. Picoter.

PICOTANT, ANTE. adj. Qui picote.

PICOTE. s. f. (radic. *picoter*). Pathol. Nom vulgaire de la variole, dans quelques provinces.

— Art vétér. Un des noms vulgaires du claveau.

— Comm. Espèce d'étoffe de laine très grossière, qui se fabrique en France, et que l'on nomme aussi *gueuse*.

— Hydraul. Machine qui sert à élever l'eau destinée aux irrigations dans les Indes.

PICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Picoter. S'emploie adjectiv. Raisin picoté par les oiseaux. Les grands ormes sont un peu dépouillés, et l'on n'a point de regret à ces feuilles *picotées*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Être picoté de petite vérole*. Être marqué de petite vérole.

— Blas. Se dit des animaux dont le corps est couvert de points de différentes couleurs.

— PICOTÉ. s. m. Moll. Nom spécifique d'une coquille du genre cône.

* **PICOTEMENT**. s. m. (radic. *picoter*). Impression incommode et légèrement douloureuse qui se fait sentir sur la peau, sur les membranes, comme si l'on y faisait des piqûres légères. Éprouver des picotements par tout le corps. Sentir des picotements dans la gorge, dans la poitrine. Il jugea par ce *picotement* qu'il était sorti quelque chose du petit animal qu'il tenait. (Volt.)

* **PICOTER**. v. a. Ire conj. (fréquentatif de *piquer*). Causer des picotements, de petites douleurs semblables à de légères piqûres. Des sérosités qui picotent la peau. Une pituite qui picote la gorge. Nous avons ici notre maître Guenant fort malade d'une retention d'urine, qui ne lui est venue que d'avoir fait la débauche et d'avoir bu du vin d'Espagne qui lui a *picoté* la vessie. (Guy Patin.)

— Couvrir de piqûres. Picoter une feuille de papier.

— Becqueter, en parlant des oiseaux. Les oiseaux ont picoté ces cerises, ce raisin.

— *Picoter du raisin.* Manger quelques grains de raisin sans detacher la grappe du cep.

— Fig. et fam. Attaquer, provoquer sans cesse quelqu'un, par des paroles railleuses, par des traits malins. On le picote, on l'irrite sans cesse. Je n'ai point l'intention de vous *picoter*. (Mme du Deffand.)

— Manèg. *Picoter un cheval.* Lui faire sentir légèrement l'éperon.

— Techn. Garnir une dentelle de picots. || Dans l'impression sur étoffes ou sur papier, Garnir une planche de picots. || Mettre des picots dans un puits de mine, entre le cadre en boiserie qui le garnit et les bambourdes.

— SE PICOTER, v. pron. Être picoté. Les fruits commencent à se picoter.

— Se picoter mutuellement; chercher à s'irriter, à se fâcher mutuellement. Ils ne font que se picoter. Les ducs d'Elbeuf et de Vendôme s'aigrirent, se *picotèrent*, et enfin se querellèrent. (St-Sim.)

* **PICOTERIE**, s. f. Paroles dites malignement pour picoter quelqu'un. Ces picoteries continuelles deviennent insupportables. Il me semble qu'au théâtre on ne doit parler de meurtre que dans les grandes passions ou dans les grands intérêts, et non pas après une scène d'ironie et de *picoterie*. (Voltaire.) Les scènes de querelle et de *picoterie* repandent dans cet ouvrage l'intérêt essentiel à la comedie. (La Harpe.) Je remarque que vous avez à point nomme, quand vous m'ecrivez, des occasions de *picoterie*. (Bussy-Rabutin.)

PICOTEUR, EUSE, s. Personne qui picote ou aime à picoter, à taquiner.

— PICOTEUSE, s. f. Techn. Ouvrière en point d'Alençon qui fait le picot. || Dans l'impression sur étoffes ou sur papier, Ouvrière qui place les picots sur les planches.

PICOTEUX, s. m. Pêch. Petit canot employé par les pêcheurs, dans la Manche. || Petit filet en tramail.

PICOTIE, s. f. (pr. *pi-ko-ti*; de *Picot de La Pérouse*, n. pr.). Bot. Syn. d'OMPHALODE.

* **PICOTIN**, s. m. (du vieux mot *picho*t, qui signifiait *petit*; on a dit *pichotin*, puis *picotin*). Petite mesure dont on se sert pour donner l'avoine aux chevaux et valant à Paris 3 lit. 25.

— Avoine que cette mesure contient. Donner un picotin, deux picotins d'avoine à son cheval.

— Fam. et par plaisanterie. Pitance; portion attribuée à la nourriture de l'homme. Il faut qu'on lui serve exactement son picotin.

PICOTURE, s. f. Tache, moucheture sur une chose picotée.

PICOU, s. m. Belat. Ordre de prêtres inférieurs aux talapoins, dans l'Inde.

— Mar. Espèce de chandelier ainsi appelé parce qu'il est muni d'une pointe qui permet de le piquer ou l'on veut.

PICPOULE, s. m. Vitic. Plant de vigne produisant un raisin noir, particulier à la région des Pyrenees. On dit aussi *picpoutte*.

PICPUS, s. m. Hist. relig. Nom que l'on donnait aux penitents du tiers-ordre de Saint-François, dont le principal etablissement etait dans le village de Picpus, près Paris.

PICPUS, Géogr. Ancien village à l'E. de Paris, dans lequel il est actuellement compris, près du faubourg Saint-Antoine, a donné son nom à une congrégation de prêtres seculiers et de laïques qui, en 1594, adopta la règle de Saint-François.

PICQUENAIRE, s. m. (du v. fr. *picquer*, piquer). Anc. art milit. Piquier; soldat armé d'une pique.

PICQUIGNY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Amiens (Somme), sur la Somme; 1,300 hab.

— Hist. *Traité de Picquigny*. Traité conclu entre Edouard IV, roi d'Angleterre, et Louis XI, roi de France, le 29 août 1475. Dans ce traite, Louis XI ne prenait que le titre de prince des Français, laissant à Édouard celui de roi de France; les principales clauses etaient la sortie des Anglais du royaume, et une ligue offensive et défensive de neuf ans entre les deux rois.

PICQUOTIANE, s. f. (pr. *pi-ko-ti-ane*; de *Lamare-Picquot*, n. pr.). Bot. Nom vulgaire du psoralier comestible.

PICRADÉNIE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; ἀδήν, glande). Bot. Genre de composées sénécionidees, etabli pour des herbes de l'Amerique du Nord.

PICRAMINE, s. f. Chim. Syn. d'AMARINE.

PICRAMIQUE, adj. (et. gr., πικρός, amer; fr. *amique*). Chim. Syn. de NITROPHENAMIQUE.

PICRAMMONIUM, s. m. (pr. *pi-kra-mon-i-omm*; etym. gr., πικρός, amer; fr. *ammonium*). Chim. Ammonium triatomique provenant de la reduction de l'acide picrique.

PICRAMNIE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; ἄμνιον, placenta). Bot. Genre de burséracees, etabli pour des arbres des Antilles.

PICRAMYLE, s. m. (ét. gr., πικρός, amer; fr. *amyle*). Chim. Syn. de STILBENE.

PICRAMYLOXYCYANE, s. m. Chim. Mélange de picramyle et d'acide prussique soumis à l'action d'une solution alcoolique de potasse à chaud.

PICRANALCIME, s. f. (et. gr., πικρός, amer; fr. *analcime*). Minér. Analcime altérée et magnésifère.

PICRANISIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide identique avec l'acide picrique.

* **PICRATE**, s. m. Chim. Sel de l'acide picrique ou trinitrophénique. Le *picrate* de potasse est une substance explosive d'une grande force. (Acad.)

PICRIDE, s. f. (du gr. πικρός, amer). Bot. Genre de composées chicoracees, etabli pour des herbes rameuses de l'Europe et de l'Asie centrale.

PICRIDIE, s. f. (ét. fr., *picride*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Genre de composées chicoracees, etabli pour des herbes de l'Europe centrale et de la region méditerranéenne.

PICRIE, s. f. (du gr. πικρός, amer). Bot. Genre de gesnéracees, établi pour des espèces qui croissent en Chine et en Cochinchine. La picrie fiel de terre, ainsi nommée à cause de son amertume, est employée avec succès contre les fièvres endemiques. || Syn. de COUTOUBEE.

PICRILE, s. m. Chim. V. PIKRILE.

PICRINE, s. f. (du gr. πικρός, amer). Chim. Substance amere que l'on extrait de la digitale.

* **PICRIQUE**, adj. (du grec πικρός, amer). Chim. Se dit d'un acide qui est un produit trinitré du phénol.

PICRITÉ, ÉE, adj. Qui est couvert d'une solution d'acide picrique.

PICRITE, s. f. (du gr. πικρός, amer). Minér. Nom donné à la dolomie.

PICRIUM, s. m. (pr. *pi kri-omm*; du grec πικρός, amer). Bot. Syn. de COUTOUBEE.

PICROCHOLE, adj. 2 g. (pr. *pi-kro-kole*; ét. gr., πικρός, amer; χολή, bile). Medec. Qui a la bile fort amère. Vieux.

— Fig. S'est dit quelquefois d'un homme fort colérique. Rabelais en fait le nom propre d'un de ses personnages.

> Quel esprit ne bat la campagne?
> Qui ne fait châteaux en Espagne?
> *Picrochole*, Pyrrhus, la fatuerie, enfin tous,
> Autant les sages que les fous. (LA FONT.)

PICROCYAMIQUE, adj. (étym. gr., πικρός, amer; fr. *cyamique*). Chim. Syn. d'ISOPURPURIQUE.

PICROÉRYTHRINE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; fr. *erythrine*). Chim. Matière que l'on obtient en même temps que l'acide orsellinique, en faisant agir l'eau bouillante sur l'érythrine.

PICROFLUITE, s. f. Minér. Matière que l'on a trouvée en Finlande et que l'on croit être un mélange de fluorine avec un silicate magnésien.

PICROGLYCIONE, s. f. (etym. gr., πικρός, amer; γλυκύς, doux). Chim. Substance amere et sucrée que l'on a extraite des tiges de la douce-amère. On dit aussi *picroglycion*, s. m.

PICROLICHENINE, s. f. (pr. *pi-kro-li-ki-nine*; et. gr., πικρός, amer; fr. *lichenine*). Chim. Matière d'un goût très amer extraite de la variolaire amère.

PICROLITHE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; λίθος, pierre). Minér. Variété de serpentine, ainsi nommée parce qu'elle renferme beaucoup de magnesie. On écrit aussi *picrolite*.

PICROMEL, s. m. (etym. gr., πικρός, amer; μέλι, miel). Chim. Nom donné à une matière gluante, un peu sucrée, âpre et très amere, que l'on a retirée de la bile. Selon quelques auteurs, le picromel n'est pas un principe immediat, mais un composé de différentes substances.

PICROPHARMACOLITHE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; fr. *pharmacolithe*). Minér. Variété de pharmacolithe melangee de magnésie et d'oxyde de cobalt.

PICROPHLÉE, s. m. (ét. gr., πικρός, amer; φλοιός, ecorce). Bot. Genre de loganiacees putaliées, etabli pour des arbrisseaux de Java.

PICROPHYLLE, s. f. et. gr., πικρός, amer; φύλλον, feuille). Miner. Silicate magnésien et ferreux hydraté.

PICRORHIZE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; ῥίζα, racine). Bot. Genre de scrofulariees veroniceées, etabli pour des herbes du Nepaul.

PICROSIE, s. f. (du gr. πικρός, amer). Bot. Genre de la famille des composées chicoracees, etabli pour des herbes du Chili.

PICROSMINE, s. f. et. gr., πικρός, amer; ὀσμή, odeur). Miner. Silicate de magnesie hydraté, avec un peu de fer, d'alumine et de manganèse.

PICROSPATHUM, s. m. (pron. *pi-kro-spa-tomm*; et. gr., πικρός, amer; σπάθη, spathe). Miner. Nom donné par quelques auteurs à la chaux carbonatee magnesifere.

PICROTANITE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; fr. *tan*). Minér. Ilménite magnésifère.

PICROTÉPHROÏTE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; fr. *téphroite*). Minér. Téphroite magnésifère.

PICROTHOMSONITE, s. f. (ét. gr., πικρός, amer; fr. *thomsonite*). Miner. Variete de thomsonite magnesifère.

PICROTOXINE, s. f. (et. gr., πικρός, amer; τοξικόν, poison). Chim. Substance cristallisable, amere et très venéneuse, qui existe dans la coque du Levant.

PICROTOXIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit des sels dont la picrotoxine fait la base.

PICTAVI ou **PICTONES**, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Celtique, puis de l'Aquitaine IIe (Gaule), ch.-l., *Limonum* ou *Pictavi*. Leur pays s'appela, au moyen âge, *Poitou*.

PICTES, s. m. pl. Geogr. anc. L'un des anciens peuples de la Caledonie, de race gaelique, descendirent des Grampians au IVe siècle ap. J.-C. pour s'établir au S.-E. de ces montagnes. Repoussés de la Bretagne par les Anglais, ils furent domptés, en 838, par les Scots, qui imposerent leur nom (*Scotia*, Ecosse) à toute la Caledonie.

— Hist. *Muraille des Pictes*. Ligne que les Romains établirent sous Adrien, de la mer d'Allemagne à la mer d'Irlande, pour empêcher les invasions des Pictes dans le midi de l'île. Ce ne fut d'abord qu'une simple palissade que Valentinien III remplaça par une muraille épaisse.

PICTET (Bénédict). Theologien protestant, né à Geneve, 1655-1724.

— PICTET (Marc-Auguste). Naturaliste, né et mort à Geneve, 1752-1825, negocia la reunion de sa ville natale à la France, 1798. Il fut inspecteur général de l'université de France, 1809-1814, et, depuis, s'occupa beaucoup de météorologie. Il a fondé, en 1796, la Bibliothèque universelle de Genève. || PICTET DE ROCHEMONT (Charles). Frère du précédent, né et mort à Geneve, 1755-1824, agronome, a laissé : *Traite des assolements*; *Cours d'agriculture anglaise*; *la Suisse dans l'interêt de l'Europe*.

PICTÉTIE, s. f. (pr. *pik-tè-ti*; de *Pictet*, n. pr.). Bot. Genre de légumineuses hédysarées, établi pour des arbrisseaux des Antilles.

PICTIPENNE, adj. 2 g. (ét. lat., *pictus*, peint; *penna*, aile). Ornith. Dont les ailes sont teintes de couleurs mélangees.

PICTIQUE, adj. 2 g. Géogr. Qui concerne les Pictes.

PICTITE, s. f. (de *Pictet*, nom pr.). Minér. Variete de sphène. Nom donné à un minéral du dauphiné, qui paraît identique avec la turnerite.

PICTOGRAPHIE, s. f. (ét. lat., *pictus*, peint; gr. γράφω, j'ecris). Sorte de science hieroglyphique à l'aide de la quelle on fixe le souvenir des choses par des traits de convention.

PICTON, s. m. Fam. et pop. Vin léger, petit vin.

PICTON, Géogr. Port au S. de Sydney (Australie).

PICTONES, s. m. pl. Géogr. V. PICTAVI.

PICTONNER, v. n. 1re conj. Pop. Boire du picton, boire du vin.

PICTURAL, ALE, adj. (étym. lat., *pictura*, peinture). Qui a rapport à la peinture. Talent pictural. Sujets picturaux.

PICUCULE, s. m. (ét. lat., *picus*, pie; *culus*, cucul). Ornith. Genre de passereaux tenuirostres, établi pour un grand nombre d'espèces de l'Amerique du Sud. Picucule à gorge blanche. Grand picucule. Picucule aureole. Picucule flambé. Picucule nasican. Picucule tacheté. On dit aussi *dendrocalapte*.

PICUIPINIMA, s. f. Ornith. Petite tourterelle du Brésil, que l'on a appelée aussi *petite tourterelle d'Amerique* et *colombe ecaillée*.

PICUIPITA, s. m. Ornith. Pigeon du Paraguay.

PICUL, s. m. Metrol. Unité de poids du royaume de Siam, equivalant à 62 kil. 50.

PICULE, s. m. Ornith. Syn. de PICUMNE.

PICUMART, s. m. Nom vulgaire du pivert.

PICUMNE, s. m. (de *Picumnus*, n. myth.). Ornith. Genre de grimpeurs de la famille des picidées, etabli pour des oiseaux de l'Inde et de l'Amerique du Sud. Picumne minute. Picumne à toupet. Picumne mignon.

PICUMNIN, E.E. adj. Ornith. Qui ressemble au picumne. || PICUMNINEES, s. f. pl. Tribu de la famille des picidées qui a pour type le genre picumne.

PICUMNUS, Myth. rom. Dieu de l'ancienne Italie, fils de Faune et de Jupiter. Comme Pilumnus, son frère, il presidait aux mariages et à l'agriculture.

PICUNCHE, s. m. Linguist. Dialecte chilien.

PICUS, s. m. (pr. *pi-kuss*; mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre pic.

PICUS, Myth. lat. Roi des aborigènes d'Italie, fils de Saturne, époux de Canente, fille de Janus, et père de Faunus.

* **PIC-VERT**, s. m. V. PIVERT.

PIDANGE, s. f. Mar. Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises du tram à flotter.

PIDARIYÂR, s. m. Démon femelle de l'Inde.

PIDAVRA ou **PITHAVORA**, Géogr. V. ÉPIDAURE.

PIDDINGTONITE, s. f. (de *Piddington*, n. pr.). Minér. Silicate de fer, de magnesie et de chaux trouvé dans l'aérolithe qui tomba dans l'Inde le 30 novembre 1850.

PIDPAI, V. PILPAI.

* **PIE**, s. f. (du lat. *pica*, même signif.). Ornith. Genre de passereaux de la famille des corvidees, qui ne differe des corbeaux proprement dits que par une taille plus petite, la forme de la queue et le melange noir et blanc du plumage. La pie est connue par son penchant à s'emparer de tous les corps polis et luisants, et par l'instinct de prevoyance qui lui fait entasser en automne les provisions pour sa nourriture. Il en existe plusieurs varietes. En parlant du cri de la pie, on dit qu'elle jacasse. Pie apprivoisee. Pie en cage. Élever une pie. Margot est le nom qu'on a coutume de donner à la *pie*, parce que c'est celui qu'elle prononce le plus volontiers ou le plus facilement. (Buff.) La *pie* monte sur le dos des cochons et des brebis, comme font les choucas, et court après la vermine de ces animaux. Id. La *pie* amuse les enfants et les vieilles femmes à la campagne, par sa vivacité et son bavardage devenu proverbial. (P. Gaubert.)

— *Pie aquasse* ou *pie de buisson*. La pie-grièche commune. || *Pie des boucaux*. Le tolher d'Europe. || *Pie du Brésil*. Le cassique jaune ou le toucan. || *Pie cruelle*. La pie-grièche grise. || *Pie de mer*. L'huitrier, à cause de son plumage mêlé de blanc et de noir. || *Pie des montagnes*. Nom donné, à Saint-Domingue, au coq-roucou damoiseau. || *Pie des sapins*. Le casse-noix ordinaire. || *Pie des savanes*. Espèce de coucou des Antilles.

— Fam. Femme bavarde.

— *Jaser, bavarder comme une pie, comme une pie borgne*. Parler, babiller beaucoup. Tous deux braillent comme *pies*. (M.-J. Chenier.) || *Être larron, voleur comme une pie*. Avoir l'habitude, le goût du vol.

— *Croquer la pie*. Manger et boire.

— Fam. *Il croit avoir pris, avoir trouvé la pie au nid*. Il croit avoir fait une belle affaire, une découverte importante. Ils ont seuls ici-bas trouvé la *pie* au nid. (Régnier.) || *Être au nid de la pie*. Être au plus haut degré d'élévation, de fortune, parce que la pie fait toujours son nid à la cime de l'arbre le plus élevé.

— Agric. V. PIED.

— Antiq. gr. *Saut de la pie*. Nom d'une danse lacédémonienne.

— Art culin. Grillade que l'on fait du reste d'une epaule de mouton.

— Art milit. *Nid de pie*. V. NID.

— Comm. *Fromage à la pie*. Sorte de fromage blanc ecrême.

— Jeux. *Il donne à manger à la pie*. Se dit d'un joueur qui, pendant le jeu, met dans sa poche une partie de son gain, afin que ce qui en reste devant lui paraisse moins considérable.

— Mar. *Trou de pie ou œil de pie*. Trou percé dans les votes pour y faire passer les garcettes. || *Nid de pie*. Petit sac qui contient les outils des ouvriers qui travaillent au gréement.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre sabot.

— PIE, adj. 2 g. Se dit de la couleur de quelques animaux, lorsqu'elle est melangee, surtout de noir et de blanc. Pigeon pie.

— *Cheval pie, jument pie*. Cheval dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, bais ou alezans. Il montait un cheval *pie*, une jument *pie*. Acad. Les chevaux *pies*, ou le noir et le blanc sont appliques d'une maniere si lezarde et tranchent l'un sur l'autre si singulierement... (Buff.)

— Substantiv. *Une pie*. Un cheval pie. J'ai été chez Mignard, il a peint M. de Turenne sur sa *pie*. (Mme de Sév.)

* **PIE**, adj. 2 g. (du lat. *pius*, même signif.). Pieux. C'est un effet de la Providence divine de permettre sa sainte Église être agitée, pour éveiller par ce contraste les âmes *pies*. (Mont.)

— N'est plus en usage que dans cette locution : *Œuvre pie*. Œuvre de charité faite en vue de Dieu. Employer sa fortune en œuvres pies.

PIE Ier (saint). Pape de 142 à 157, était né à Aquilée. || PIE II (Æneas-Sylvius PICCOLOMINI). Pape, 1458-1464, né en 1405, à Corsignano, près de Sienne, fut secrétaire du cardinal Capranica, qu'il accompagna au concile de Bâle, 1431, puis de l'antipape Félix V, 1440. Évêque, 1449, cardinal, 1456, il succéda au pape Calixte III en 1458. Il s'efforça vainement de tourner contre Mahomet II les forces des princes chrétiens qu'il convoqua en congrès à Mantoue, 1459. On a de lui : *Commentarii de gestis Basileensis concilii*; *De Ortu, Regione ac Gestis Bohemorum*; *Epistolæ*; *Historia rerum Friderici III*; *Commentarii rerum memorabilium quæ temporibus suis contigerunt*. || PIE III (François TODESCHINI). Pape en 1503, né en 1439, à Sienne. || PIE IV (Jean-Ange DE MEDICI). Pape, 1559-1565, né à Milan en 1499, fut élu à la mort de Paul IV. Il convoqua de nouveau le concile de Trente, 1560, et en confirma les actes. 1564. || PIE V (Michel GHISLIERI, saint). Pape, 1566-1572, né en 1504, à Boscó, près de Tortone. Cardinal et inquisiteur général, 1557, il succéda à Pie IV en 1566. D'une sévérité inflexible, il reforma la cour romaine; il excommunia Elisabeth d'Angleterre, 1570, et arma contre les Turcs une flotte qui combattit à Lépante, 1571. Il est honoré le 5 mai. || PIE VI (Jean-Ange BRASCHI). Pape, 1775-1799, né à Césène, succéda à Clement XIV en 1775. Il répara la voie Apienne et entreprit le dessèchement des marais Pontins. Il eut des démêlés avec Joseph II, 1782, avec Léopold Ier, grand-duc de Toscane, 1786. Pie VI se déclara contre la révolution française, 1791. Le traité de Tolentino (février 1797) lui enleva les légations de Bologne, Ferrare et Ravenne. La mort du général Duphot, tué à Rome dans une émeute, fournit enfin au Directoire un prétexte pour faire occuper la ville par Berthier, 1798; transporté d'exil en exil, Pie VI arriva à Valence, où il

mourut le 29 août 1799. || PIE VII (Barnabé-Louis CHIARAMONTI) Pape, 1800-1823, né en 1742, à Cesène; cardinal, 1785, il publia, 1795, une homélie célèbre dans laquelle il déclarait que la religion chrétienne n'est incompatible avec aucune forme de gouvernement. Élu pape, mars 1800, il négocia le concordat, 1801, avec Bonaparte, qu'il vint à Paris sacrer empereur, 1804. Bientôt des dissentiments éclatèrent entre eux; en 1806, Pie VII perdit Bénevent et Ponte-Corvo; en 1808, il vit Rome occupée par le général Miollis, et les légations de Camerino, Macerata, Urbin et Ancône, réunies au royaume d'Italie, en attendant que le reste des États romains fût converti en départements français, mai 1809. Il lança alors contre l'empereur une bulle d'excommunication; enlevé de Rome, Pie VII fut transporté à Grenoble, à Savone, et, 1812, à Fontainebleau, où Napoléon lui arracha un moment des concessions. De retour à Rome, 1815, il rétablit les jésuites et condamna la franc-maçonnerie et les carbonari. Il conclut avec Louis XVIII un concordat que les Chambres françaises repoussèrent, 1817. || PIE VIII (François-Xavier CASTIGLIONI). Pape, 1829-1830, né à Cingoli, près d'Ancône, en 1761. Il succéda à Léon XII, 1829, et condamna les sociétés secrètes. || PIE IX (Jean-Marie, comte de MASTAI-FERRETTI, pape sous le nom de). Né à Sinigaglia, 1792-1878, prêtre, 1819, en mission au Chili, 1823, archevêque de Spolète, 1828, évêque d'Imola, 1832, cardinal, 1840, succéda à Grégoire XVI en 1846. Ses premiers actes libéraux lui valurent une popularité immense. En 1848, il accorda une constitution reclamée par les chefs du parti avancé; mais, dans la guerre de l'indépendance, il hésita, comme souverain pontife, prit pour ministre le philosophe libéral Mamiani (mai), puis Rossi (septembre). Lorsque celui-ci fut assassiné (15 novembre), Pie IX s'enfuit de Rome (24 novembre), et se retira à Gaëte. L'Assemblée constituante ayant prononcé la déchéance du pape comme prince temporel, il demanda les secours des trois grandes puissances catholiques. Après l'expédition française de 1849, il devint l'ennemi irréconciliable du libéralisme et ne cessa plus de lutter pour le patrimoine de l'Église. A la suite de la guerre de 1859, malgré les déclarations de Napoléon III, il perdit les légations et fit vainement appel aux puissances catholiques; son armée fut battue à Castelfidardo; et, protégé par les troupes françaises, il ne garda que Rome, Civita-Vecchia et les territoires voisins. Vainement il protesta contre ces usurpations; la convention du 15 septembre 1864, entre l'empereur et le roi d'Italie, sembla l'abandonner. Il répondit par l'encyclique du 8 décembre et par le syllabus du 5 janvier 1865, qui déclarait la guerre aux institutions modernes. Au mois d'octobre 1867, Garibaldi essaya de surprendre Rome, mais il fut battu à Mentana par les Français (3 novembre). Pie IX ne cessa pas cependant de se plaindre du gouvernement français, repoussa toutes les avances de Victor-Emmanuel et perdit l'appui de l'Espagne, après la chute d'Isabelle II. Il était surtout préoccupé de défendre son autorité religieuse; il soutint ouvertement les jésuites, défenseurs des doctrines ultramontaines, puis convoqua un concile œcuménique à Rome. Le concile se déclara en faveur de l'infaillibilité du pape, 1870; mais les troupes françaises quittaient Rome, et les Italiens entraient facilement dans la ville, 21 septembre. Le pape protesta et se considéra comme prisonnier dans le Vatican; il excommunia les auteurs et promoteurs de l'annexion des États de l'Église au royaume d'Italie; mais Rome n'en devint pas moins la capitale de ce royaume. Le 31 mai 1871, le gouvernement italien promulgua *la loi des garanties*, qui devait régler la situation nouvelle du souverain pontife. Pie IX refusa de la reconnaître et continua de vivre avec les sommes considérables de l'œuvre du denier de saint Pierre. Bien que se disant prisonnier, il n'a pas cesse de régner sur le monde catholique par ses encycliques, ses brefs, ses allocutions; dénonçant les souverains, les gouvernements, les peuples, avec une eloquence passionnée, avec une indignation sans retenue; s'efforçant de rétablir partout l'Église dans ses droits et dans ses privilèges. Il a été l'instrument convaincu de l'ultramontanisme moderne; il a réussi à étendre la liturgie romaine aux dépens des liturgies indigènes, et à soumettre l'episcopat à la papauté; avec lui, l'Église est devenue un empire autocratique. Il a aussi contribué à restaurer au nord des Alpes le surnaturel, le légendaire; les prodiges, les prophéties, les miracles ont reparu. Il a introduit, ou plutôt défini, deux nouveaux dogmes : l'immaculée conception et l'infaillibilité pontificale.

PIE, s. m. Ancienne orthographe du mot PIED.

— *Pié taillé*. Mutilation d'un pied, qu'on subissait pour certains crimes.

— Chass. *Pié cloux*. Se dit sait du petit gibier à poil, tel que lièvre, lapin, etc.

PIEÇA, adv. (de *pièce a*, pour *pièce il y a*, sous-entendu *temps*; pièce de temps il y a). Vieux mot qui signifiait Il y a longtemps, depuis longtemps. Les quatre maréchaux de ses logis sont ja *pièça* en cette ville. (Rabel.) Inusité.

Ingrat ne sois, son nom serait *pièça*
De la le ciel, si l'on m'en voulait croire
(LA FONTAINE.)

PIÉÇARD, s. m. Techn. Ouvrier en tapisserie qui travaille à la pièce.

* **PIECE**, s. f. (et. bas-lat., *petinn*, pièce de terre). Partie, portion, morceau d'un tout. Une pièce de bois. Une pièce de chair. Une pièce de boucherie. Une pièce de bœuf, de veau. Les pièces d'un habillement, d'une armure, d'un harnais. Les pièces d'une montre, d'une pendule, d'une machine. Couper par pièces. Mettre, briser une chose en pièces, en mille pièces. Quand elle se fane et tombe, elle tombe en six *pièces* bien séparées, qui s'appellent des pétales. (J.-J. Rouss.) Je le rencontrai dans la cour auprès du puits, où il s'occupait à laver une *pièce* de veau suppose. (Le Sage.)

— Fig. Vous êtes une *pièce* fort nécessaire à notre véritable joie. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *C'est une pièce de chair, une grasse pièce de chair*. Se dit en parlant d'une personne lourde, pesante, et qui a peu d'esprit.

— *Pièce de bœuf*. Gros morceau de viande de bœuf. Je lui donnerai une *pièce* de bœuf salé. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et pop. *La pièce de bœuf*. La chose dont on fait l'usage le plus ordinaire, qui revient le plus souvent. || Se dit encore pour Morceau le plus considérable, dans une réunion d'objets du même genre. || En typographie, Travail long et important, et qu'on interrompt pour les travaux plus pressés.

— *Tomber par pièces*. Se dit en parlant d'une personne attaquée d'une maladie qui engendre la pourriture, la gangrène. Il est tellement perdu de débauches qu'il tombe par pièces.

— *De toutes pièces*. Complètement et sans intermédiaire ou emprunt quelconque. Écrire un livre de toutes pièces. Il n'appartient qu'à l'hallucination de créer des êtres de toutes *pièces* et sans cause extérieure. (E. Renan.)

— *Être arme de toutes pièces*. Être armé de pied en cap. Paladin, chevalier armé de toutes pièces.

— Fig. Mademoiselle votre fille est une très belle personne, armée de toutes *pièces*. (Brill.-Savarin.)

— Fig. et fam. *Être armé de toutes pièces*. Se dit d'un homme prêt à répondre sur tous les points, à repousser toutes les attaques. Ne l'entreprenez pas là-dessus; il est armé de toutes pièces.

— Fig. et fam. *Accommoder, habiller, ajuster un homme de toutes pièces*. Lui faire un mauvais parti, le maltraiter. Viens, vieux, que je l'ajuste de toutes *pièces*. (Hauteroche.) || En dire beaucoup de mal. Nous l'avons habillé de toutes pièces. On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes *pièces*. (Mol.)

— *De pieces et de morceaux*. Avec des pièces nombreuses et disparates. Un jupon fait de pièces et de morceaux. || Se dit aussi en parlant des œuvres littéraires. Livre fait de pièces et de morceaux.

— *Mettre en pièces*. Briser, réduire en morceaux. Des bancs de rameurs mis en *pièces*, des rames écartées çà et là sur le sable. (Fén.) Charles-Gustave parut à la Pologne, surprise et trahie, comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles tout prêt à la mettre en *pièces*. (Boss.) Il vous prend un levier, met en *pièces* l'idole. (La Font.) J'ai mis en *pièces* une lettre accablante, et que vous n'auriez jamais supportée. (J.-J. Rouss.) J'abandonnai ensuite le dragon à mon escorte, qui le brisa en mille *pièces*. Le Sage.)

— *Mettre un livre en pièces*. En lire des fragments au hasard. Ouvre et lis au hasard. — Je vais le mettre en *pièces*. (Regnard.)

— Fig. *Mettre en pièces un auteur*. Le déchirer, ou s'en approprier des passages.

Il est vrai que l'on sue à souffrir ses discours,
Elle y met Vaugelas en *pièces* tous les jours. (Mol.
Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
Dans mes vers reconnus mettre en *pièces* Malherbe.
(BOILEAU.)

— Fig. *Mettre tout le monde en pièces*. Mettre tout le monde, n'épargner personne.

— Fam. *Se mettre en pièces*. Se donner beaucoup de mal, s'evertuer à une chose. Dites un petit mot à cette bonne d'Escars, qui se met si bien en *pièces* quand il s'agit de vous servir. (Mme de Sevigne.)

— *Les pieces en sont bonnes*. Se dit des débris d'une chose cassée dont on peut encore se servir.

— *Tailler une armée en pièces*. La défaire entièrement. Mentor tailla les ennemis en *pieces*. (Fénelon.)

— Fig. *Emporter la piece*. Critiquer, medire d'une manière outrageante; railler sans pitié, sans menagement. Il avait l'esprit enjoué, un peu railleur, mais il raillait agréablement, sans emporter la *pièce*. (Le Sage.)

Quoi! Monsieur, n'est-ce pas cet homme à la satire
Qui perdrait un ami plutôt qu'un mot pour rire?
Il emporte la *pièce*...
(REGNIER.)

— *Emporter la pièce*. Signifie aussi Être supérieur. Il me suffit d'en alléguer un article qui emporte la *pièce* et dame le pion à tous les autres. (Furetière.) Peu usité en ce sens.

— *Être tout d'une pièce*. Se dit des choses qui sont d'un seul morceau. Colonne, obélisque tout d'une pièce. Ces glaces sont tout d'une pièce.

— Par anal. La phalange ne pouvait se mouvoir que tout d'une *pièce*. (Boss.)

— Fig. et fam. *Être tout d'une pièce*. Affecter de se tenir droit; avoir quelque chose de guindé, de raide, dans le maintien, dans la démarche. || Signifie encore Manquer de souplesse dans l'esprit, de complaisance, ne pas savoir s'accommoder aux circonstances. M. le curé, qui est un homme tout d'une *pièce*, dit à M. l'abbé fort brusquement que cela ne pouvait être. (Bouhours.) Le maréchal Bellefond a été trop ser et trop d'une *pièce*. (Mme de Sévigné.) Je connaissais le premier président pour un homme tout d'une *pièce*. (De Retz.)

— Fig. et fam. *Tout d'une pièce*. Sans interruption. Je me déshabillai, ce qui fut bientôt fait, et je me couchai dans l'espérance de faire la nuit tout d'une *pièce*. (Le Sage.) Les natures impétueuses passent tout d'une *pièce* d'un extrême à l'autre. (E. Renan.)

— *Pièces de rapport ou pieces rapportées*. Les différents morceaux de pierre ou de bois précieux dont se compose un ouvrage de marqueterie ou de mosaïque. Un cabinet de pièces de rapport. Une table de pièces de rapport.

— *Sculpture de pieces de rapport ou de pièces rapportées*. Sculpture composée de plusieurs pièces, au lieu d'être taillée dans un seul bloc ou coulée d'un seul jet. Cette rosace est de pièces de rapport, de pièces rapportées. Ne dirait-on pas que l'homme soit fait de *pièces* rapportées? (Fontenelle.)

— Fig. *Ouvrage de pièces de rapport, de pièces rapportées*. Ouvrage de littérature composé de morceaux faits à part, et que l'auteur a rapprochés.

— Fig. Notre fait, ce ne sont que *pièces* rapportées, et voulons acquérir un honneur à fausses enseignes. (Montaigne.)

— Petit morceau de toile, d'étoffe, de métal, etc., dont on raccommode les choses de même nature, lorsqu'elles sont endommagées, trouées. Mettre une pièce à une chemise, à une robe, une pièce à un habit, une pièce à un chaudron. Avoir des pièces aux coudes, aux genoux.

Et de sa robe, en vain de *pièces* rajeunie,
A pied dans les ruisseaux traînant l'ignominie... (BOIL.)

— Fig. et pop. *Mettre la pièce à côté du trou*. Remédier à un inconvénient maladroitement, en employant un autre moyen que celui qu'il faudrait.

— Se dit aussi d'un tout complet. Une pièce de toile, de calicot, de mousseline. Une pièce de satin. Une pièce de drap. Pièce de ruban qui a tant de mètres. Entamer une pièce. Juger de la pièce par l'échantillon. Ma maîtresse vous salue, dit-elle, et vous prie de lui faire un habit de la *pièce* d'étoffe que je vous apporte. (Galland.) Dans les unes, il y avait des *pièces* de toile; dans les autres, des étoffes de laine et des étoffes de soie. (B. de S.-P.) Cependant plusieurs brames apportèrent jusqu'au pied de l'estrade le télescope, les chiles, les *pièces* de soie et le tapis. Id.) On rira toujours de la scène où le marchand drapier confond sans cesse son drap et ses moutons, et de celle ou Patelin vient à bout d'attraper une *pièce* de drap, sans la payer, à un vieux marchand avare et retors. (La Harpe.)

— *Demi-pièce*. Pièce d'étoffe qui n'a que la moitié de la longueur ordinaire.

— *Pièce d'estomac*. Morceau de flanelle ou d'étoffe ouatée, dont on se couvre l'estomac, la poitrine. Porter une pièce d'estomac.

— Fig. *Juger de la piece par l'échantillon*. Juger une personne, une chose, par le peu qu'on en sait, qu'on en a vu.

— *Pièce de bois*. Poutre, solive.

Et l'on demande l'heure, et l'on baille vingt fois,
Qu'elle grouille aussi peu qu'une *pièce* de bois.
(MOLIÈRE.)

— *Faire tant de pièces de vin*. Récolter tant de pièces de vin.

— *Pièce anatomique*. Partie d'un cadavre préparée pour un musée afin de servir aux études médicales.

— Se dit en parlant de certaines choses considérées comme appartenant à un ensemble, à une collection. Pièce de vaisselle. On lui a cassé la plus belle pièce de son ameublement. Cette médaille est une des pièces les plus curieuses de son cabinet.

— *Pièce de cabinet*. Objet d'une certaine rareté, et propre à orner un cabinet. C'est une *pièce* de cabinet, que l'on montre aux curieux, qui n'est pas d'usage, qui ne sert ni à la guerre, ni à la chasse. (La Bruy.)

— *Pièce rare, pièce curieuse*. Tiens encor ton couteau, la *pièce* est riche et rare. (Mol.)

— *Pièce d'orfévrerie*. Ouvrage d'orfévrerie.

— *Pièce de tapisserie*. Morceau de tapisserie travaillé séparément, et qui, avec plusieurs autres, forme une tenture complète.

— *Pièce de gibier*. Chacun des animaux bons à manger qu'on tue à la chasse. Fuer, rapporter une belle pièce de gibier, plusieurs pièces de gibier. Il aimait passionnément cet exercice, mais quand il avait tué une *pièce* de gibier, il se regardait comme un meurtrier, et faisait sur le sort du défunt des réflexions morales et des élégies qui ne l'empêchaient pas de recommencer. (Brill.-Sav.) || *Pièce de poisson*. Poisson d'une certaine dimension, et qui peut fournir à lui seul un plat. Avec de la viande de boucherie, de la venaison, et quelques grosses *pièces* de poisson, on a bientôt composé un repas pour soixante personnes. (Brill.-Savarin.) || *Pièce de viande*. Morceau de viande. Le repas consistait en un énorme *pièce* de rosbif, un dindon cuit dans son jus, des racines bouillies, une salade de choux crus et une tarte aux confitures. (Brill.-Sav.) || *Pièce de volaille*. Oiseau de basse cour. C'est le rôtisseur qui a fourni cette pièce de volaille.

— S'emploie quelquefois absolument dans les sens qui précèdent. Ce chasseur n'a pas tué une seule pièce. Le rôtisseur lui a vendu une pièce magnifique. C'est la Loire qui avait fourni la plus belle pièce du dîner. Le second service n'offrait aucune pièce remarquable. Il y avait bien la ressource des traiteurs, mais ils ne livraient que des *pièces* entières. (Brill.-Sav.)

— Chacune des différentes parties d'un logement. La première pièce. La seconde pièce. Logement, appartement de tant de pièces. Le salon est la plus belle pièce. A ces paroles, elle me mena dans un appartement composé de cinq à six *pièces* de plain-pied, toutes plus richement meublées les unes que les autres. (Le Sage.) Une *pièce* de réserve dont elle fit sa chambre. (J.-J. Rousseau.)

— *Pièce d'honneur, pièce du dais*. Dans l'hôtel d'un ambassadeur, Pièce ou est le dais.

— Se dit aussi de diverses choses considérées séparément de celles qui sont de la même nature.

— *Pièce de terre*. Certaine étendue de terre continue. Cette pièce de terre peut être réunie à sa ferme. || On dit *Pièce de blé, pièce d'avoine*, etc., quand elle est ensemencée de blé, d'avoine, etc. Voilà une belle pièce de blé, une belle pièce d'avoine, une pièce de luzerne magnifique. A la fin de juin, il n'est pas rare de rencontrer une *pièce* de blé qui dore une lieue de terrain. (E. About.)

— *Pièce d'eau*. Quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre, dans un bassin, pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin. Le château était environné d'un jardin, que les parterres, les *pièces* d'eau, les bosquets et mille agréments concouraient à embellir. (Gall.) Je me suis ruiné en bâtiments, en terrasses, en *pièces* d'eau. (Volt.)

— *Pièce d'écriture*. Morceau d'écriture fait avec soin, avec élégance. Exposer, offrir une pièce d'écriture.

— S'emploie quelquefois pour Chacun, chacune. Citrons, oranges à quinze centimes la pièce. Ces porcelaines coûtent cinq francs pièce, ou la pièce.

— *Travailler aux pièces, à ses pièces*. Se dit des ouvriers qui sont payés, non pas à la journée, mais à proportion de ce qu'ils font. Un compositeur, un menuisier qui travaille aux pieces, qui est à ses pièces.

— Se dit en parlant de la monnaie. Pièce de monnaie. Pièce d'or. Pièce d'argent. Pièce bien frappée. Pièce fausse. Une pièce de vingt, de cinquante centimes, d'un franc. Une pièce de cinq francs. Une pièce de vingt, de quarante francs. Donner, rendre la monnaie d'une pièce. Vous avez une *pièce* d'argent ou même une *piece* d'or : ce n'est pas assez, c'est le nombre qui opère. (La Bruy.) Vous n'avez qu'à le fouiller à son tour, vous lui trouverez ces *pieces* d'or. (Le Sage.) Quand je me vis au bout de mes dernières *pieces*, je vendis mon bel habit, ensuite mon linge. (Id.) L'eunuque obéit, et mit entre les mains de mon frère une bourse de cinq cents *pieces* d'or. (Gall.) Vois, ajouta-t-il, n'y a-t-il pas la une *pièce* fausse? Id.)

— *Pièce de mariage*. Pièce de monnaie d'or ou d'argent que le prêtre bénit pendant la cérémonie du mariage, et que le mari donne à sa femme.

— *Pièce de crédit*. Pièce d'or ou d'argent n'ayant pas cours, que quelques personnes portaient habituellement sur elles, autrefois, pour n'être jamais sans monnaie ou sans gage.

— Fig. *Pièce d'argent*. Somme considérable. La famille de Puisieux, le voyant moribond et n'ayant que des filles, songea promptement à profiter de la faculté du temps pour faire de son gouvernement d'Hunningue une *pièce* d'argent. (Saint-Simon.)

— *Pièce tapée*. Nom donné autrefois aux pièces marquées, c'est-à-dire de bon aloi. J'ai gravement bouté en terre quatre *pièces* tapées, et cinq sous en double. (Mol.) || *Pièce tapée*. S'est dit de certains sous parisis transformés en sous tournois par l'empreinte d'une fleur de lis.

— Fig. Se dit dans certaines provinces pour Récompense proportionnée au service. Si vous me faites obtenir cette place, je vous donnerai la pièce tapée.

— Absol. et pop. *La pièce*. Petite gratification, petite récompense que l'on donne à un homme de peine, à un domestique. Donner la pièce. Demander la pièce. Il a eu la pièce pour faire telle chose.

— *La pièce ronde*. Une gratification, non pas en menue monnaie, mais en une pièce d'argent formant à elle seule une somme désignée. La pièce ronde, c'est un, deux, cinq francs.

— Fig. *Donner la pièce au clerc du rapporteur*. Donner de l'argent pour obtenir une chose à laquelle on n'a pas droit.

— Fig. *Être près de ses pièces*. Être mal dans ses affaires; avoir très peu d'argent. Je n'en fus pas plus avancé, soit que Pampano et son maître fussent en effet fort près de leurs *pièces*, soit qu'ils s'entendissent tous deux pour me traiter comme leurs autres créanciers. (Le Sage.) Je suis si près de mes *pièces*, que, si je veux dîner, il faut que je le gagne. (J.-J. Rousseau.) || *Il n'a pas de monnaie faute de grosses pièces*. Se dit de celui qui allègue le défaut de monnaie pour éviter quelque menue dépense, ou pour ne point s'acquitter sur-le-champ.

— Fig. *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa piece*. Se venger de lui; user de repré-

sailles à son égard. On dit également : *Il a eu la mounaie de sa pièce.*

— Fig., en parlant des personnes. *Une bonne pièce, une fine pièce, une méchante pièce.* Une personne rusée, malicieuse, dont il faut se défier. Taisez-vous, bonne *pièce*, vous faites la sournoise, mais je vous connais. (Mol.) Voyez la bonne *pièce* avec ses révérences ! (P. Corn.) Damiana entra sans façon dans les vues de la dame Camille, et ces deux bonnes *pièces* se chargèrent, l'une de vanter mes charmes au commandeur, et l'autre de me disposer à le regarder d'un œil favorable. (Le Sage.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des choses. Amusez-vous à vous guérir tout à fait ; mais il faut que vous le vouliez, et c'est une étrange *pièce* que votre volonté. (Mme de Sév.)

— S'est dit pour Espèce de temps. Il y a bonne pièce, c'est-à-dire il y a longtemps. Quant aux oracles, bonne *pièce* avant la venue de Jésus-Christ, ils avaient commencé à perdre leur crédit. Montaig.)

— *Pièce à pièce.* loc. adv. Une pièce après l'autre. Vendre son mobilier, vendre sa bibliothèque pièce à pièce. Le titre d'Esprit des lois ne pourrait s'appliquer qu'au code de l'Évangile, car les lois humaines sont faites et défaites *pièce à pièce*, au jour le jour. (Boiste.) Je suis dans l'âge où l'on commence à perdre tout *pièce à pièce*. (Volt.)

— Anc. métrol. Unité de mesure pour le bois, usitée à Paris. La pièce valait trois pieds cubes ; elle avait six pouces d'équarrissage et douze pieds de longueur. | Ancienne mesure pour les liquides, principalement pour le vin, et correspondant à une capacité qui variait suivant les pays. La pièce de Champagne valait 183 litres ; celle de Reims, 198 ; celles de Bordeaux et du Châlonnais, 225 ; celle de l'Ermitage, 205 ; celle de Mâcon, 213 ; celles de Beaune, d'Orléans, du Gâtinais, de Pouilly, 228 ; celle du Cher, 243 ; celle de Vouvray, 255 ; celle d'Auvergne, 267 ; enfin celle du Languedoc, 274. Cette dénomination est encore très en usage dans le langage ordinaire. Un tonneau d'une pièce, de deux pièces, de trois pièces. Ce vin coûte tant la pièce.

— Dans un sens plus général et moins déterminé. *Pièce de vin, d'eau-de-vie, d'huile*, etc. Tonneau de vin, d'eau-de-vie, d'huile, etc. Mettre une pièce de vin en perce. Avoir tant de pièces de vin dans sa cave. Cette eau-de-vie-là n'est pas de la même pièce. Phagon devora, devant Aurélius, un sanglier, un cochon, un mouton et cent pains ; il but une *pièce* de vin. (Berch.)

— Archit. *Pièce à queue.* Montant placé dans le haut d'une croisée à coulisse. || *Pièce carrée.* Sorte de calibre pour vérifier les assemblages à angle droit. || *Pièce d'angle.* Quart de carreau de marbre placé entre deux bandes en équerre.

— Armur. *Pièce de pouce.* Petite plaque de métal que les armuriers encastrent dans la crosse d'un fusil ou d'un pistolet. | *Pièce de détente.* Morceau de fer long et étroit, qui se place sous la crosse des fusils et des pistolets, et dans lequel passe la détente. || *Haute pièce.* Pièce métallique qui était vissée au plastron et à l'armet dans les joutes.

— Art culin. *Pièce de résistance.* Pièce considérable de viande, où il y a beaucoup à manger. Un pâté, un jambon, un gigot, etc., sont des pièces de résistance. Quoique le morceau de veau fût une *pièce* de résistance, mon compagnon n'en fit qu'un fort léger repas. (Le Sage.) || *Pièce de huit heures.* Aloyau, parce que ce morceau de boucherie se mangeait ordinairement au souper. || *Pièce ronde.* Morceau de tranche grasse.

— Art milit. *Pièce d'artillerie, pièce de canon*, ou absol. *Pièce.* Canon, bouche à feu qui appartient à l'artillerie. Battre un fort avec vingt pièces d'artillerie, vingt pièces de canon. Batterie de six pièces. Mettre des pièces en batterie. Il passa fièrement sous le feu même des *pièces* espagnoles. (De Vigny.) || *Pièce de batterie* ou *pièces de siège.* Gros canon dont on se sert pour assiéger une place. || *Pièce de campagne.* Canon moins lourd qui marche avec l'armée. || *Pièces de huit livres de balle, de vingt-quatre livres de balle, de trente-six livres de balle*, etc., ou simplement, *pièces de huit, pièces de vingt-quatre, de trente-six*, etc. Canons qui portaient des boulets de huit, de vingt-quatre, de trente-six livres, etc. Ces dénominations ont cessé d'être en usage ; les pièces sont mesurées au diamètre de la bouche ou du projectile. || Le canon considéré dans son ensemble, affût compris. Canonniers, à vos pièces !

— Blas. *Pièces honorables.* Certaines pièces de l'écu, comme le chef, la bande, le pal, etc. Quelle est la roture un peu heureuse et établie à qui il manque des armes, et dans ces armes une *pièce* honorable ? (La Bruy.)

— Chap. Outil de cuivre dont on se sert pour estamper.

— Comm. *Pièce d'Inde.* Nom donné, parmi ceux qui faisaient la traite des noirs, à un nègre de quinze à trente ans, bien fait et vigoureux.

— Constr. *Pièce de charpente.* Morceau de bois taillé qui entre dans un assemblage de charpente. | *Maîtresses pièces.* Les plus grosses de ces pièces, celles qui soutiennent les autres. | *Pièces de pont.* Pièces de bois transversales qui soutiennent le tablier d'un pont en charpente.

— Econ. rur. *Pièce de bétail.* Chacun des animaux, bœuf, vache ou mouton, qui composent un bétail. Propriétaire, fermier qui a tant de pièces de bétail.

— Fauconn. *Être tout d'une pièce.* Se dit d'un oiseau qui est d'une seule couleur.

— Fortif. Ouvrage qui n'a pas la forme carrée. | *Pièces détachées.* Ouvrages qui sont construits à quelque distance de la place. | *Pièces noyées.* Ouvrages avancés destinés à protéger les digues et à éviter l'inondation.

— Grav. Petit morceau que l'on ajuste artistement pour réparer les brèches faites en voulant la gravure.

— Hist. *Pièces d'honneur.* Certains insignes, tels que le sceptre, la couronne, les croix des différents ordres, etc., qui, dans les obsèques d'un roi et autres grandes cérémonies, sont portés par les hauts dignitaires. Le doyen des maréchaux portait une des pièces d'honneur.

— Jurispr. *Pièce de conviction.* Ecrit, objet, propre à démontrer victorieusement l'innocence ou la culpabilité de l'accusé, à convaincre ses juges. | Ecrit, compte, et généralement tout ce qui sert, tant ce qu'on produit dans un procès ou une affaire quelconque pour soutenir son droit. Pièces vues. Pièces parafées. Pièces inventoriées. Pièces mises sur le bureau, remises dans le sac. Pièces jointes au dossier. Pièces arguées de nullité, arguées de faux. Produire une pièce. Demander communication des pièces. Ce traité est la meilleure pièce de son sac. Les pièces les plus importantes ont disparu. Il ramasse, pour ainsi dire, toutes ses *pièces*, s'en enveloppe pour se faire valoir. La Bruy. Allait-on ne faire aucun cas de tant de *pièces* importantes, capitales, signées de personnages si considérables, si autorisés ? (F. Fabre.)

— Par extens. Tout ce qui peut servir à prouver un fait quelconque. Ce repas finit pourtant, car tout finit dans ce bas monde. Justine ôta le couvert, fit disparaître les *pièces* de conviction, et regagna son lit. (Brill.-Sav.)

— Fig. et fam. *C'est la meilleure pièce de son sac.* C'est la chose qui lui est la plus avantageuse, la plus utile. Il est cousin du ministre, et c'est la meilleure pièce de son sac. Tant pis ! lui dis-je ; l'argent est la meilleure *pièce* du sac d'un voyageur. Le Sage.

— *Pièces justificatives, pièces à l'appui.* Pièces produites pour démontrer la vérité des faits allégués dans un procès, la justesse des articles d'un compte. Remettre un mémoire, un compte avec les pièces justificatives, avec les pièces à l'appui.

— Par extens. Objet quelconque exhibé dans le même but. Mais lorsqu'on lui produisit la peau du mulet avec toutes les autres *pièces* justificatives, il devint pâle comme un criminel confondu. (Le Sage.)

— Se dit aussi pour Documents que l'on imprime à la fin d'un livre pour servir de preuves aux assertions qu'il contient. Cette lettre, ce traité se trouve dans les pièces justificatives, parmi les pièces justificatives. Nous avons eu un moment l'intention de donner comme *pièces* justificatives la recette pour confectionner les diverses préparations que nous indiquons comme éprouvettes. Brill.-Sav.)

— *Pièce de comparaison.* Pièce reconnue bonne, que l'on compare à une pièce arguée de faux, pour voir si l'écriture est la même. || Par extens. Tout ce qui peut servir de modèle, pour juger de la qualité, du mérite d'autres objets de même nature. Son talent était peut-être supérieur à celui de son fils, mais il nous manque les pièces de comparaison. Vos premières observations se sont portées sur des gens simples et sortant presque des mains de la nature, comme pour vous servir de *pièces* de comparaison. J.-J. Rousseau.

— Jeux. Aux échecs, Chacune des parties de ce jeu ayant un nom particulier, comme le roi, la reine, la tour, le cavalier et le fou. Les pions, qui ont un nom commun, ne sont pas des pièces. Prendre une pièce. Exposer une pièce. Cependant on dit dans le sens général : Un jeu d'échecs se compose de trente-deux pièces. Les joueurs ont chacun seize pièces.

— *Faire pièce pour pièce.* Prendre une pièce à l'adversaire et s'en laisser prendre une.

— Fig. Ce qu'on fera, à ce que dit M. le prince, c'est que nous prendrons une autre place, et ce sera *pièce* pour *pièce*. (Mme de Sévigné.)

— Littér. Ouvrage en vers ou en prose qui fait un tout complet. Pièce d'éloquence. Pièce de prose. Pièce de vers. Pièces fugitives. Un recueil de pièces choisies. Que direz-vous donc de mes *pièces* fugitives qu'on veut imprimer, et de celles qui ont déjà paru ? (Volt.) Si toute la *pièce* était écrite de même, elle aurait le mérite de la Chartreuse, sans en avoir les défauts. (La Harpe.) Il n'y a dans cette *pièce* que huit ou dix vers que la critique voulût retrancher. (Id.) Pavillon, Lafare et cent autres ont disparu ; Chaulieu, Gentil-Bernard, surnageront, grâce à quelques *pièces* charmantes. Chenier.)

— *Pièce de théâtre*, ou absol. *Pièce.* Ouvrage dramatique, tragédie, comédie, opéra, vaudeville, etc. Pièce en trois actes, en cinq actes. Pièce nouvelle. Les pièces de Corneille, de Racine, de Molière, etc. Les pièces de Marivaux, de Sedaine, de Desaugiers, etc. Donner, jouer, représenter une pièce. Reprendre une pièce. Pièce applaudie. Pièce sifflée. Pièce qui a réussi. Pièce qui est tombée. Risquer une pièce au théâtre. Spectacle composé de trois pièces. Sortir après la première pièce. L'exposition, la conduite, le dénouement d'une pièce de théâtre. Imprimer des pièces de théâtre. Magasin de pièces de théâtre. L'on est plus occupé aux *pièces* de Corneille ; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine. La Bruy. Je viens un peu tard, mais il m'a fallu lire ma *pièce* chez madame la marquise. (Mol.) On verra comment, dans les *pièces* suivantes, Corneille a rempli plusieurs de ces conditions. (Volt.) Ce qu'il y eut de plus hardi dans son emploi dessut fut de lutter contre une *pièce* de Corneille. (La Harpe.) Je finirai par une observation qui prouvera combien l'opinion sur les différents rôles des *pièces* de théâtre dépend du jeu des acteurs. (Id.) Le jugement que l'on porta de Mélite fut que cette *pièce* était trop simple et avait trop peu d'événements. (Id.) Je lus à Sézedo, lorsque la *pièce* fut finie : Je suis satisfait du dénouement de cette *pièce*. Le Sage.

Souvent, dans son orgueil, un sobriquet ignorant
Par d'injustes dégoûts combat toute une *pièce*.
(Boileau.)

— *Pièce de circonstance.* Ouvrage dramatique sur un sujet d'actualité. | *Pièce à écriteau.* Genre de farce qui parut à la foire Saint-Germain en 1710, par suite d'un arrêt obtenu par les comédiens français, arrêt qui défendait aux théâtre de la foire de faire dialoguer plusieurs personnages sur la scène. Chaque acteur, au lieu de parler, déroulait aux yeux du public une pancarte sur laquelle étaient écrits des couplets. L'orchestre jouait l'air, et les paroles étaient chantées par des gagistes placés au parquet et à l'amphithéâtre. *La petite pièce.* Pièce comique d'un, de deux ou de trois actes, que l'on joue après une pièce plus longue, appelée par opposition la *grande pièce.*

— Fig. et fam. *La petite pièce.* Chose divertissante ou ridicule, qui succède à une autre plus intéressante, plus sérieuse. Le récipiendaire fit un beau discours, après lequel un des assistants nous donna la petite pièce.

— *Pièce anecdotique.* Pièce dont une anecdote a fourni le sujet. *Pièce de collège.* Petite pièce dramatique écrite pour être jouée dans un collège. Je sais bien quelle drogue c'est que les *pièces* de collège. (Le Sage.) | *Pièce à tuiroirs.* Pièce dont les scènes n'ont entre elles aucune liaison, bien qu'elles tiennent à une idée commune. On dit à peu près dans le même sens *pièce épisodique.*

— Fig. et fam. Tour, malice que l'on fait à quelqu'un pour s'en moquer, ou même pour lui nuire. Jouer une pièce, faire une pièce ou faire pièce à quelqu'un. La pièce est bonne, est plaisante. La pièce est cruelle, est sanglante. Cet homme-là, avec ses grandes embrassades, est un fourbe qui m'a mis dans une maison pour se moquer de moi et me faire une *pièce*. (Mol.) Je fus ravi de savoir cette circonstance, et j'assurai mes associés que dans trois ou quatre jours, tout au plus tard, on verrait le dénouement de cette *pièce*. (Le Sage.) Avouez que vous avez concerté cette *pièce* pour rejouir monseigneur, et vous moquer tous trois de moi ! (Id.)

— *Faire pièce à quelqu'un.* Lui jouer un tour. L'aventure de ce La Frenaye qui se tua chez Mme de Tencin pour lui faire *pièce*... (Volt.) Un amant vous quitte, un propriétaire vous met à la porte ; on saute par la fenêtre pour lui faire *pièce*. (Mérimée.)

— Mar. *Pièces de tour.* Bordages sensiblement courbes. | *Pièce de cordage.* Cordage neuf lové, amarré et dont la longueur varie avec la mâture. La pièce de ligne d'amarrage est de 100 mètres ; celle de la ligne de pêche de 30 mètres ; celle de la ligne de loch de 65 mètres ; celle de la ligne de sonde de 160 mètres. La pièce de quarantenier varie de 100 à 200 mètres. *Pièces de mâture, de quille, d'étrave.* Les différentes pièces de bois destinées à ces usages. || *Pièces de liaisons.* Gouttières, préceintes, courbes, hiloires et en général les pièces destinées à fortifier les liaisons du bâtiment. || *Chef de pièce.* Celui qui est chargé de diriger la manœuvre d'une pièce de canon. || *Pièce de chasse.* Pièce de canon que l'on tire par-dessus l'éperon sur un navire qui prend une chasse.

— Mus. Composition musicale faite pour être exécutée sur un instrument. Pièce de musique. Pièce pour la harpe, pour le piano. Cette pièce commence par un andante majestueux.

— Organ. *Pièce d'addition.* Pièce que l'on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudrait ajouter à l'orgue. | *Pièce gravée.* Sorte de sommier où l'on met les tuyaux d'orgue que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit.

— Pâtiss. *Pièce de four, pièce de pâtisserie.* Ouvrage de pâtisserie, comme un pâté, une tourte, un biscuit de Savoie, etc. Les deux bouts de la table étaient garnis de différentes pièces de pâtisserie. Des fruits, du fatage, quelque *pièce* de four un peu plus délicate que le pain ordinaire... J.-J. Rouss. | *Pièce montée.* Pâtisserie ou confiserie affectant une forme architecturale.

— Polit. Note diplomatique. Cette pièce est très importante. Le ministre a donné à la Chambre communication des pièces relatives à cette affaire.

— Techn. Morceau de bois qui peut se fendre pour des échalas ou des tringles.

— Vitr. Nom donné par les vitriers à un morceau de verre employé dans les compartiments des panneaux.

* **PIÉCETTE**, s. f. (dimin. de *pièce*). S'est dit pour Petite pièce, petite partie. Diviser une chose par piécettes. Inusité dans ce sens.

— Métrol. Monnaie d'argent d'Espagne, valant 1 fr. 03. | *Piécette vieille.* Monnaie du Mexique valant 1 fr. 35. | *Piécette nouvelle ou de 1777*, 1 fr. 33.

— Monnaie de compte d'Alger ; elle valait, au pair, 0 fr. 17.

PIÉCIER, s. m. Ouvrier ou marchand ferronnier.

* **PIED**, s. m. pr. *pi é* ; dans la prononciation, le *d* ne se fait pas entendre dans *pied-à-terre, pied à boule* et *pied en cap*, et dans ce cas il se prononce *t* ; du lat. *pes, pedis*, même signif. Partie du corps de l'homme qui lui sert à se soutenir et à marcher. Le pied s'articule à angle droit avec la jambe ; sa face supérieure ou dorsale est plus ou moins convexe ; sa face inférieure ou plantaire est concave d'avant en arrière ; l'extrémité antérieure est formée par les orteils ; l'extrémité postérieure, arrondie, forme le talon. Il se compose de vingt-six os assujettis par un grand nombre de ligaments, et recouverts par vingt muscles. Pied droit. Pied gauche. Petit pied. Grand pied. Pied trop long. Pied large, difforme. Depuis la tête jusqu'aux pieds. Se tenir sur ses pieds. Marcher pieds nus, nu-pieds. Passer un ruisseau à pied sec. Frapper du pied. Être, se jeter, tomber aux pieds de quelqu'un. Fouler quelque chose aux pieds. Saigner un malade au pied. Donner un coup de pied. Lier les pieds et les mains à un criminel. On le vit baiser sa tête sacrée aux *pieds* des pauvres où lui représentaient Jésus-Christ. (Fléchier.) Il suit *pieds* nus l'étendard de la sainte croix. (Id.) Le voilà retenu par le *pied* dans sa chambre tout le reste du jour. (La Bruy.) Elle pourra marcher sans que le *pied* lui glisse. (Boil.) Je m'abaisserais que vous m'aidassiez à lui écrire quelque chose dans un petit billet que je veux laisser tomber à ses *pieds*. (Mol.) Les eaux s'affermissent sous ses *pieds*. (Massillon.) La sangsue du *pied*, par exemple, jadis si rare, est aujourd'hui presque la seule qui soit en usage. (Le Sage.) Paul et Virginie ne pouvaient marcher ; leurs *pieds* étaient enflés et tout rouges. (Bern de St-P.) Elle se jeta aux *pieds* de Virginie, qui préparait le déjeuner de la famille. (Id.) On n'accordait qu'au Monarque l'honneur d'approcher jusqu'à la vénérable chef pour lui baiser les *pieds*. (Id.) Le jeune Byron, par un accident dont il ne se consola jamais, avait été blessé en naissant, et son *pied* tordu était resté légèrement bouteux. (Villem.) Je mets les deux *pieds* sur ma cheminée. (De Maistre.) Le *pied* de cette jeune fille est remarquablement petit et bien fait. (Brill.-Sav.)

Un peuple de beautés, un peuple de vainqueurs,
Foulant d'un *pied* léger les gazons et les fleurs,
Entrelacent leurs pas dans de riants dédales. (Thom.)

— Fig. Les désirs et les passions sont les *pieds* de l'homme. Desportes. Leur génie a beau monter haut, il a toujours les *pieds* plongés dans l'observation. (Il. Taine.)

— *Pied plat ou plat pied.* Pied large et comme aplati. Elle a les oreilles grandes et rouges et le *pied* plat. (Hamilt.) | Fig. et fam. Se dit, par mépris, d'un homme de basse naissance et qui ne mérite aucune considération, parce que les souliers hauts étaient autrefois la marque distinctive de la noblesse. Se trouve cette façon de parler du dernier *pied* plat. C'est encore là, sans doute, une expression de l'argot moderne. (G. Droz.)

On sait que ce *pied* plat, digne qu'on le confonde,
Par de sales emplois s'est poussé dans le monde
(Molière.)

— *Pied poudreux.* Soldat qui déserte de régiment en régiment. Hors d'usage aujourd'hui en ce sens. || Fam. Vagabond, homme sans état, sans domicile. Ce n'est qu'un pied poudreux. | Au moyen âge, on disait aussi dans ce sens *pied gris*. | On dit aussi *pied deschaux*, et plus ordinairement *va-nu-pieds*. V. VA-NU-PIEDS.

— *Gens de pied.* Les soldats qui servent à pied, les fantassins. Cette expression a vieilli.

— *Gens de pied, homme de pied* se dit aussi en parlant des gens, des hommes qui vont à pied. Qu'il est doux alors de quitter les cités qui ne retentissent que du bruit des carrosses qui menacent l'homme de *pied* ! (B. de Saint-Pierre.)

— *Valet de pied.* Dans les cours, chez les grands seigneurs, Domestique qui suivait à pied dans les cérémonies. Les grands valets de pied. Les petits valets de pied. En général, Tout domestique portant la livrée.

— *La pointe du pied.* L'extrémité antérieure du pied. Marcher sur la pointe du pied, sur la pointe des pieds. Se lever, s'élever sur la pointe des pieds. Je gagnai la porte de la chambre en marchant sur la pointe du *pied*, et mes souliers à la main. (Le Sage.) Parbleu ! me dit un jour le docteur Dubois en se levant sur la pointe des *pieds* pour me frapper sur l'épaule. Il y a longtemps que tu nous vantes tes fondues. (Brill.-Sav.)

— Fig. Il y a des gens, comme on l'a dit, qui sont sur la pointe du *pied* dans leurs offres de service. (Mme Necker.)

— *Coup de pied.* Coup donné avec le pied. | *Coup de pied de l'âne.* Suprême injure rendue plus outrageante par l'indignité de la personne qui la fait.

— Fam. et fig. *Ne pas se donner de coups de pied.* Se flatter soi-même ; se regarder avec complaisance.

— Pop. *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit.* Aller jusqu'à tel endroit, tout au plus n'est pas éloigné. Si vous vous trouvez dans mon quartier, donnez un coup de pied jusque chez moi.

— *Être en pied.* Être debout. Dès qu'au second bal on vit Montbron à danser, voilà les uns en *pied*, les plus reculés à l'escalade. (St-Sim.)

— Fig. *Être en pied, être mis en pied.* Être dans l'exercice d'une charge, d'une fonction, d'un emploi. Officier en demi-sol le qu'on vient d'être mis en pied. Il n'est plus surnuméraire, il est en pied.

— *Prendre quelqu'un en pied.* Faire le portrait d'une personne tout entière, debout ou assise. Il s'est fait peindre en pied. || On dit dans le même sens, *portrait en pied.*

— *De pied en cap.* Depuis les pieds jusqu'à la tête. Être armé de pied en cap. On fit venir le plus habile tailleur de saint Malo, pour habiller l'Ingenu de *pied* en cap. (Volt.)

— *Depuis les pieds jusqu'à la tête.* De bas en haut; tout entier. Il me fit habiller à ses frais depuis les *pieds* jusqu'à la tête. (Le Sage.)

— Fig. Tout à fait, entièrement. Elle se defend du nom, mais non pas de la chose, car enfin elle l'est depuis les *pieds* jusqu'à la tête. (Molière.)

— *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête.* Le considérer attentivement et en détail. Je m'avisai de voulour lier conversation avec quelques-uns des officiers, mais ils commencèrent à m'examiner depuis les *pieds* jusqu'à la tête, sans daigner me répondre une syllabe. (Le Sage.)

— *Être sur pied.* N'être point couché, être levé. Il est sur pied dès cinq heures du matin. Ce qui y a de plus fâcheux, c'est qu'il faut que tous les domestiques, et moi principalement, nous fussions toujours sur *pied* pour être prêts à courir où l'on jugera à propos de nous envoyer pour le service du singe. (Le Sage.)

Aussitôt la femme est sur *pied*;
Elle manqua son aventure. (La Fontaine.)

— *Être sur pied.* Subsister, durer. Cet oracle était encore sur *pied*. (Fontenelle.)

— Fig. *Mettre sur pied.* Renouveler un usage, une mode. Nous avons remis par son moyen le revers sur *pied*. (Mme de Sev.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un sur pied.* Le mettre au courant de ses affaires, rétablir sa fortune. Je vous prie, monsieur, de me donner le petit secours que je vous demande; cela me mettra sur *pied*, et je vous en serai éternellement obligée. (Mol.)

— Fig. *Être sur pied, être remis sur pied.* Se dit d'une personne qui est en état de se lever après avoir été malade. Le voilà enfin sur pied. Sa malade infâme remis sur pied, Seigneur Gil Blas, voici deux lettres importantes qui viennent vers vous, et qui vous remettront sur *pied* en peu de temps. (Le Sage.)

— *Mettre une armée, des troupes sur pied.* Lever, rassembler une armée, des troupes. Les Thessaliens peuvent mettre sur *pied* six mille chevaux et dix mille hommes d'infanterie. (Barthel.

— *Sur le pied de paix, sur le pied de guerre.* Conformément à ce qui est réglé pour le pied de paix, pour le pied de guerre. Mettre des troupes sur le pied de guerre.

— Fig. *Mettre quelqu'un sur un bon pied.* Lui procurer de grands avantages. Servons-nous de la considération qu'il a pour moi, pour l'établir sur un bon *pied*. Mme de Maint. Signifie encore Contraindre quelqu'un à faire son devoir, à faire ce qu'on souhaite de lui. Dès que Serrefort sait à la chose, il la mettra sur le bon *pied*, je vous en réponds. (Dancourt.)

— Fig. *Être sur le bon pied, sur un bon pied.* Être dans une situation avantageuse. A qui ne me heurte, on ne saurait être sur un meilleur *pied*. (Le Sage.) *Être sur un bon pied à la cour, dans le monde.* Votre en estime, en considération, y jouer un rôle brillant. On m'a dit que vous étiez sur un bon *pied* à la cour, et déjà riche comme un juif. (Le Sage.) Faut-il s'étonner si l'on n'estime pas de semblables écrivains? Mais les bons, mon ami, sont sur un meilleur *pied* dans le monde. (Id.) || *Être sur un grand pied dans le monde.* Se dit dans le même sens et vient des sonneurs à la poulaine qu'on portait plus ou moins longs suivant le rang.

— Fig. *Être sur le pied d'un homme de condition, de qualité.* Passer pour homme de condition, de qualité. Nos troubles l'avaient mis sur le *pied* d'homme sage. (Mol.) *Se mettre sur le pied d'un homme de qualité, d'un homme à la mode*, etc. S'ériger en homme de qualité, en homme à la mode, etc.

— *Mettre une maison sur un bon pied, sur un grand pied.* La monter en ameublements, en domestiques, en équipages, de manière qu'elle annonce de la richesse, de l'opulence. La tenir avec ordre, régularité, décence, n'y admettre que les personnes convenables. Sa maison, qu'il n'avait jamais mise sur un bon *pied*, se remplissait de canaille. (J.-J. Rouss.

— Fig. *Être, se mettre sur tel pied avec quelqu'un, se mettre sur le pied de faire telle chose.* Être à son égard dans telle disposition; prendre relativement à un telle et telle manière d'agir. Sur quel pied sont-ils ensemble? Je me suis mis sur ce pied là avec lui. Il s'est mis sur le pied de ne plus faire de visites. Berrigal on était sur le *pied* qu'on pouvait se fier à son secret et à sa parole. (St-Sim. Si je me fusse mis sur le *pied* d'aller chez elle et de lui faire la cour, j'eusse fort bien pu avoir affaire à de nouveaux spadassins, qui m'auraient peut-être encore plus maltraité que les premiers. (Le Sage.) Ils avaient entendu les paroles que leur maître m'avait dites, et ils mouraient d'envie de savoir sur quel *pied* j'allais être auprès de lui. Id.)

— Fig. et fam. *Sur le pied où sont les choses*, ou absol., *sur ce pied-là.* Les choses étant ainsi, puisque les choses sont comme vous me le dites. Sur ce pied là nous resterons amis. C'est son humeur, il le faut prendre sur ce *pied*-là. Mme de Sév. Sur ce *pied* là, lui dis je, mon infante, je puis accepter la place que vous me destinez. (Le Sage.) Je vous crois, répit le brave avec un sourire malin, et sur ce *pied*-là nous sommes d'accord. Id. Sur ce *pied*-là, dis-je au muletier, son cabaret ne doit pas être mal achalandé. Id.)

— *Prendre pied sur une chose.* Se régler sur une chose; en tirer une conséquence pour une autre chose semblable. Je vous ai permis cela, mais je ne veux pas qu'un autre prenne pied là-dessus. De petit que, sur votre faiblesse, il ne prenne le *pied* de vous mener comme une enfant. (Mol.)

— *Sur le pied de.* A raison, à proportion de. J'ai privé cette fille sur le pied de vingt francs le mètre. Il me reçut dans sa maison sur le *pied* de cinquante pistoles d'appointements. (Le Sage.)

— *Au pied de.* En raison de. Est-ce au *pied* du savoir qu'on mesure les hommes? (Boil.)

— Fig. *Au pied de la lettre.* Selon le sens littéral, le sens propre des paroles. Obéir au pied de la lettre. Chose qui doit s'entendre, qui doit s'expliquer au pied de la lettre. Il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre. Quand je prendrais au *pied* de la lettre ce que vous me dites, apprenez que je ne suis pas d'un caractère à m'applaudir de l'infâme honneur de voir ma mère maîtresse d'un prince. (Le Sage.) En achevant ces mots, elles m'échappèrent toutes deux, et je fus assez sot pour prendre au *pied* de la lettre ce qu'elles m'avaient dit. (Id.)

— *Au petit pied.* En petit, en raccourci. Réduire un plan au petit pied. || Fig. Les parlements prétendaient être les états généraux au petit *pied*. Acad. Il faut que tu saches que nous avons ici un faubourg Saint-Germain au petit *pied*. (Ch. de Bernard.)

— Fig. *Être réduit au petit pied.* Être réduit à un état au-dessous de celui où l'on était.

— *Être sur le pied gauche.* Être dans l'attitude de la lutte, le pied gauche en avant.

— Se dit aussi figurément. Nous autres malheureux sommes fort délicats, et tout près d'être sur le *pied* gauche. Bussy.)

— Absol. *Pied gauche.* Situation difficile, embarrassante. Je viens à combattre à *pied* gauche où il est avec le roi et Monseigneur. (Saint-Simon.)

— *Être sur ses pieds.* Se tenir debout. Te voilà sur tes *pieds* droit comme une statue. (Racine.) || Être dans une situation qui permet de faire une chose. Si cela nous ennuie, nous serons toujours sur nos *pieds* pour nous faire quelque petite querelle d'Allemand. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Être encore sur ses pieds.* Se dit d'une personne qui, n'ayant point d'engagement formel dans une affaire, peut se dédire, est encore libre de faire ce qui lui plaît. Il n'a pas signé; il est encore sur ses pieds. || Se dit encore d'un homme qui n'est pas ruiné, quoiqu'il ait souffert un échec considérable. On a cru qu'il déposerait son bilan, mais il est encore sur ses pieds. Si nos plans réussissaient, nous demeurerions sur nos *pieds*. (De Retz.)

— *Redresser quelqu'un sur ses deux pieds.* Le rappeler à la condition humaine. Vous nous redressez trop bien sur nos deux *pieds* pour cesser de vous tenir sur les vôtres. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. et fam. *Tomber sur ses pieds.* Se retrouver dans la même situation qu'auparavant. Quelque chose qui arrive, il tombera sur ses pieds, il ne peut tomber que sur ses pieds.

— *A pied.* Au moyen de ses pieds. Aller, venir à pied. Arriver, retourner à pied. Voyager à pied. On se console de n'aller qu'à *pied*, en voyant ceux qui ne peuvent aller qu'en voiture. (De Bugny.) L'exercice à *pied* a donné lieu à bien d'autres objections. (Brill.-Sav.) Son convoi fut suivi jusqu'au cimetière par une foule de gens à *pied* et en voiture. (L.) La mer, dans ses mouvements irréguliers, laissait le vaisseau presque à sec, de manière qu'on en eût pu faire le tour à *pied*. (B. de St-P.) C'est une folie qui est arrivée ici à *pied* cette nuit, et qu'on avait fait coucher près de cette chambre. (De Vigny.)

— Fig. et pop. *Chercher quelqu'un à pied et à cheval.* Le chercher partout.

— *Loger à pied et à cheval.* Se dit d'un aubergiste qui loge ceux qui vont à pied et ceux qui vont à cheval. Quelques enseignes d'hôtellerie portent : Ici on loge à pied et à cheval.

— *Être à pied.* N'avoir plus de voiture, d'équipage. Il a été forcé de vendre sa voiture, et il est maintenant à pied. || Fig. Avoir perdu sa place, son emploi.

— *Mettre à pied.* Se dit familièrement dans les administrations pour Suspendre de son emploi. Un tel a été mis à pied pour quinze jours.

— Fam. *Aller à beau pied sans tache.* Aller à pied. || *Aller au roi ira à pied.* Aller satisfaire un besoin naturel.

— *Pied à pied.* loc. adv. Pas à pas; graduellement. Avancer pied à pied. Gagner du terrain pied à pied. Il fallut que Charles VII regagnât *pied* à *pied* son royaume. (Volt.)

— *Défendre un poste, un passage pied à pied.* Le défendre en tenant toujours tête à l'ennemi, qui gagne peu à peu du terrain. La nécessité de disputer *pied* à *pied* le terrain étroit de la Hollande fit perfectionner l'art de fortifier les villes. (Raynal.)

— Fig. *Aller pied à pied dans une affaire.* S'y conduire avec prudence, avec circonspection, avec une sage lenteur qui fait éviter les fautes et assure le succès. || *Avancer pied à pied dans une affaire.* S'en occuper toujours, en faisant quelques progrès.

— Saint-Simon a employé substantivement cette expression dans un sens analogue : La faveur du roi, ils en étaient redevables à l'adresse, à l'artifice, au *pied-à-pied*, à la persévérance.

— Pop. *Marcher à pied de bas.* Marcher sans autre chaussure que les bas.

— Fig. *Sauter, passer à pieds joints sur une chose, par-dessus une chose.* L'éluder, l'éviter. Il saute à pieds joints par-dessus les difficultés, les obstacles. Vous avez passé à *pieds* joints sur toutes les misères des jeunes personnes. (Mme de Sévigné.)

— *Aux pieds* s'emploie figurément pour exprimer un état d'asservissement, de subordination. Il voudrait voir l'univers entier à ses *pieds*. (Boss.) Dieu seul mit à vos *pieds* le Parthe et l'Indien. Rac.) Gloire, amis, ennemis, je mets tout à ses *pieds*. (Volt.) Charlemagne n'eut qu'à se dire l'héritier de l'empire, toute l'Italie fut à ses *pieds*. (E. Quinet.)

Après les vains efforts de mes inimitiés,
Sauve-moi de l'affront de tomber à leurs *pieds*.
(Corneille.)

Un rival plus puissant voulut tenter ma foi,
Et put mettre à mes *pieds* plus d'empires que toi.
(Racine.)

— *Se mettre aux pieds.* Formule polie adressée par un inférieur à son supérieur. Je me mets à vos pieds.

— Fig. *Fouler aux pieds.* Traiter avec mépris. Foulant aux *pieds* les grandeurs humaines, dont il connaissait le néant. (Fléch.) Foulant aux *pieds* les lois, l'honneur et le devoir. (Boil.)

Quoi! vous pourriez, seigneur, par cette indignité,
De l'empire à vos *pieds* fouler la majesté! (Racine.)

— Fig. *Mettre une injure, une disgrâce, mettre son ressentiment aux pieds de la croix, aux pieds de son crucifix.* Pardonner une injure, souffrir patiemment une disgrâce, oublier son ressentiment pour l'amour de Dieu, et en vue des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ.

— Fig. *Mettre une chose sous ses pieds.* La mépriser. Mettez ces injures, ces calomnies sous vos pieds. Je n'ai pas encore mis tout à fait l'honneur sous les *pieds*. (Mme de Sev.)

— Fig. *Tenir à quelqu'un le pied sur la gorge.* Vouloir le forcer à faire une chose. M. le prieur Dornaville m'ayant tout saintement tenu le *pied* sur la gorge pour profiter de l'occasion... (Mme de Maintenon.)

— Fig. et fam. *Marcher sur le pied de quelqu'un.* Lui chercher querelle, lui faire injure.

— Fam. *Aller de son pied gaillard, de son pied léger, de son pied mignon.* Voyager à pied, lestement et à peu de frais. Les jeunes modistes attardées descendent vers la ville d'un *pied* léger. (O. Feuillet.) || *Venir de son pied à quelque endroit.* Y venir à pied. Il y avait même plusieurs magistrats qui allaient à pied à la Chambre ou aux enquêtes, d'aussi bonne grâce qu'Auguste autrefois allait de son *pied* au Capitole. (La Bruy.)

— Fig. et fam. *Aller du même pied.* Avoir une conduite, une marche égale et semblable. Nous allons tous deux du même pied dans ce procès. Il est impossible que ces deux entreprises aillent du même pied. || *Aller de bon pied dans une affaire.* S'y comporter avec zèle, avec loyauté.

— *Mettre pied à terre.* Descendre de cheval, de voiture, d'un navire, d'un bateau, etc. L'enfant met *pied* à terre, et puis le vieillard monte. (La Fontaine.) Je n'eus pas mis *pied* à terre, que l'hôte vint me recevoir fort civilement. (Le Sage. Nous mîmes la *pied* à terre, et nous nous disposâmes à passer la journée fort agréablement. Id. Le jeune d'Effiat s'approcha de cheval, et à quelques pas du roi voulut mettre *pied* à terre; mais à peine sa jambe eut elle touché le gazon qu'il s'évanouit. (De Vigny.) Le soleil allait se coucher lorsque nous mîmes *pied* à terre au milieu des champs. (B. de Saint-P.) Dans sa hâte à mettre *pied* à terre, il écorna de sa grosse botte l'un des pans de la margelle. (G. Droz.)

— *Mettre le pied à terre.* S'arrêter, se reposer momentanément dans une occupation. Le baron est ici qui ne me laisse pas mettre le *pied* à terre, tant il me mène rapidement dans les lectures que nous entreprenons. (Mme de Sévigné.)

— *Pied à terre* employé absolument et adjectivement. On ne l'eut pas plus tôt vu, *pied* à terre, forcer le premier ces inaccessibles hauteurs... (Bossuet.)

— *Pied-à-terre, plain-pied.* V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— *Mettre le pied, les pieds quelque part.* Y aller. Je ne mettrai plus les pieds dans cette maison. Que l'on ne vous revoie plus à Madrid, car, comme on vous l'a dit, si vous y mettez le *pied*, vous êtes mort. (Le Sage.) N'oubliez jamais que du moment où les convives ont mis le *pied* dans notre salon, c'est nous qui demeurons chargés de leur bonheur. (Brill.-Sav.) De grands fouets suspendus à des poteaux m'ôtèrent même le désir de mettre le *pied* dans la place. (Bern. de St-P.) Si nous entrons chez lui, nous ne pouvons, de neuf lunes, mettre le *pied* dans aucune pagode. Id.)

Sachez que pour céans j'ai rabais de moitié,
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le *pied*.
(Molière.)

— Fig. *Prendre pied.* Commencer à s'établir, à gagner confiance. Laissez-moi prendre pied. Il n'a pas encore pris pied dans cette ville. Quand on est prêt à tout, c'est dans le fond de l'abîme que l'on commence à prendre *pied*. (Fenelon.)

— Fig. Les basses vengeances sont indignes de mon cœur, et la haine n'y prend jamais *pied*. (J.-J. Rousseau.)

— *Perdre pied.* Ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds. || On dit dans le même sens : *Il y a pied, il n'y a pas pied.*

— Fig. *Perdre pied.* Ne plus savoir où l'on en est. Certainement, lorsque de tels malheurs nous adviennent, c'est là où les plus sages mondains perdent *pied*. Est. Pasq. || *Il n'y a pas pied.* Il n'y a pas moyen d'essayer de tenter cette affaire.

— Fig. *Perdre les pieds.* Ne pas tenir en place d'impatience; pietiner sur place.

— *Tenir pied.* Suivre de près, sans perdre de terrain. Il a peine à lui tenir pied.

— Fig. et fam. *Tenir pied à boule.* S'attacher à une chose avec assiduité, persévérance.

— *Lâcher le pied, lâcher pied.* Reculer, s'enfuir. Ils lâchèrent *pied* subitement, et en un instant la déroute fut générale. (Anquetil.) || Fig. et fam. Céder, montrer de la faiblesse. Il s'agit de vos intérêts, n'allez pas lâcher pied. Le bon père, pressé par tant de témoignages de l'Écriture, à laquelle il avait eu recours, commença à lâcher le *pied*. (Pase.)

— Pop. *Gagner au pied.* S'enfuir. Ah! par ma foi, je m'en défie! et je m'en vais gagner au *pied*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Lever le pied.* S'enfuir; disparaître. Se dit en mauvaise part. Un banquier qui lève le pied.

— *Avoir le pied marin.* Savoir marcher facilement sur un bâtiment agité par les vagues. || Fig. et fam. Ne pas se troubler, ne pas se déconcerter dans une circonstance difficile.

— Fig. et par extens. Dans quelques semaines vous aurez, j'en réponds, le *pied* aussi parisien que moi. (A. Daudet.)

— Fam. *Avoir toujours un pied en l'air.* Être très vif, ne pouvoir jamais demeurer en place. Cette gaillarde bourgeoise qui a toujours un *pied* en l'air. (Dancourt.) || En ce sens, on dit aussi *N'être que sur un pied.*

— *Prendre quelqu'un au pied levé.* Le prendre au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner. || Fig. et fam. Prendre avantage contre lui du moindre mot, de la moindre imprudence qui lui échappe. || Signifie encore Demander une chose à quelqu'un sans lui laisser le temps de réfléchir, ou pendant qu'il est occupé d'autre chose. || *Au pied levé.* Se dit au théâtre pour Sans préparation. Elle a été remplacée au *pied* levé par madame Manrique, une dugazon que semble patronner le Mémorial de notre ville. (Ch. Monselet.)

— Fam. *Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre.* Être si faible, si languissant, qu'on ne puisse marcher, qu'on ait peine à marcher. Si je pouvais mettre un *pied* devant l'autre, vous croyez bien que mes deux pieds seraient chez vous? (Volt.)

— *Ne pouvoir remuer ni pied ni patte.* Ne pouvoir bouger.

Avoir le pied dans l'étrier. Être prêt à partir. Fig. Commencer une carrière, une profession; être à même de s'avancer, de faire fortune. Son emploi est modique, mais il a le pied à l'étrier. || On dit de même : *On lui a mis le pied à l'étrier.*

— Fig. et fam. *Avoir les pieds chauds.* Se dit d'un bavard, ou d'un homme qui jouit de toutes les commodités de la vie. || On dit aussi d'un égoïste : *Il en parle bien à son aise, il a les pieds chauds.*

— *Tenir à quelqu'un les pieds chauds.* Le soigner pour en obtenir quelque chose. Il lui tient les pieds chauds dans l'espoir d'hériter.

— Fig. *Avoir un pied dans la fosse* ou *dans la tombe.* Être très vieux ou dangereusement malade. Ne le tourmentez pas, il a déjà un pied dans la fosse. || *Avoir un pied dans la barque de Caron* ou simplement *dans la barque.* S'emploie dans le même sens que le précédent. Une inflammation d'entrailles m'avait mis un *pied* dans la barque. (D'Alemb.)

— Fig. *Les pieds devant, les pieds les premiers.* Se dit de ceux qu'on porte en terre. Il est bien mal, il ne sortira de sa maison, de chez lui, que les pieds devant. Il n'ira plus à l'église que les pieds les premiers.

— Se dit aussi, en plaisantant, de ceux qu'on emporte ivres-morts. Ils s'emparèrent des vaincus, qu'ils transportèrent chez eux les *pieds* les premiers, suivant la règle. (Brill.-Sav.)

— *Pieds et poings liés.* Garrotté. || Fig. Sans aucun moyen de défense. Je me livre à vous pieds et poings liés.

— *Les petits pieds.* S'est dit pour Enfant. Il envoya sa fille aînée chez une de leurs tantes, et ce en attendant que les petits *pieds* sortissent. (Desperr.) On disait de même : *Faire des petits pieds ou faire pieds neufs*, pour Accoucher. Cette acception s'est conservée dans la locution proverbiale : *Les petits pieds font mal*

aux grands, qui se dit en parlant d'une femme incommodée pendant sa grossesse.

— Fam. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*. Le supplanter dans une affaire, dans un emploi. || *Chausser le pied droit le premier, et laver le pied gauche le second*. Faire les choses utiles les premières, et ne donner que le second rang aux occupations agréables. || *Croire tenir le bon Dieu par les pieds*. Éprouver une grande joie, dont on s'exagère le sujet. || *Mettre le pied dans la vigne du Seigneur*. S'enivrer. || *Faire usage de ses pieds tortus*. Se donner beaucoup de mouvement et de mal dans une affaire, sans avoir de grands moyens de succès. || *Ne pas se moucher du pied*. Être ferme, intelligent, habile. C'est un homme qui ne se mouche pas du pied. || *Ne savoir sur quel pied danser*. Ne savoir quelle contenance tenir, ou quel parti prendre. Des qu'il me voit, il ne sait sur quel *pied* danser. (Dancourt.) || *Tirer à quelqu'un une épine, une grande épine du pied*. Le tirer d'un grand embarras, d'une situation pénible. On dit de même : *Avoir une épine hors du pied* ; et en parlant d'un empêchement, d'un embarras : *C'est une épine au pied*. || *Trouver chaussure à son pied*. Trouver ce qu'il faut, ce qui convient. || Se dit aussi d'une personne qui en trouve une autre capable de lui tenir tête, de lui résister. || *N'avoir ni pied ni tête*. Se dit d'une chose absurde. Ce récit n'a ni pied ni tête.

— Fam. *Aller de pied comme un chat maigre, comme un Basque*. Marcher bien ; marcher agilement. || *Avoir bon pied, bon œil*. Jouir d'une bonne santé, être dans toute sa force. || Se tenir sur ses gardes. Avec cette femme, il faut avoir bon pied, bon œil. || *S'enfuir au pied chaussé et l'autre au*. S'enfuir en toute hâte et sans prendre le temps de s'habiller. || *Haut le pied !* Allons, partons ; allez, partez. On dit de même : *Faire haut le pied*. Disparaître ; s'enfuir. || Substantiv. *Haut-le-pied*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Faire le pied derrière*. Saluer, faire la révérence. Il fit pourtant le *pied* derrière. (Scarron.)

— *De pied ferme*. loc. adv. Sans quitter sa place, son poste. Combattre de pied ferme. Je marchai sur ses pas jusqu'au pre Saint-Jerôme, où j'aperçus don Lope de Velasco, qui l'attendait de *pied* ferme. (Le Sage.) || Avec bravoure, résolution. Le malheur est comme les lâches : il poursuit ceux qu'il voit trembler, et s'enfuit quand on l'attend de *pied* ferme. (De Jussieu.)

— *De pied coy*. Anc. loc. adv. Au repos. Entre autres reproches qu'on donne à Pompeius, c'est d'avoir arrêté son armée de *pied coy*. (Montaigne.) On écrirait aujourd'hui *de pied coi*.

— *D'arrache-pied*. loc. adv. et fam. V. ARRACHE-PIED (D').

— Trace que laisse le pied. Il y a des pieds sur la neige, sur le sable. J'ai vu des pieds dans le parterre.

— Se dit aussi en parlant d'un grand nombre d'animaux, et en général de ceux chez qui cette partie est de corne, ou plutôt ne sert absolument qu'à marcher. Le pied d'un cheval, d'un âne. Pied de veau, de mouton, de cochon. Pied d'éléphant, de chameau, de buffle. Pied de cerf, de biche, de chevreuil, d'élan. Les pieds de devant. Les pieds de derrière. Sanglier qui a laissé la trace de ses pieds. Cheval qui est déferré d'un pied, de deux pieds, de quatre pieds. Le cheval s'approchant lui donne un coup de *pied*. (La Font.) L'âne ne se vautre pas, comme le cheval, dans la fange et dans l'eau ; il craint même de se mouiller les *pieds*. (Buff.) Le *pied* du cerf est mieux fait que celui du bœuf. (Id.) Simon dit qu'on connaît au bruit la bonté du *pied* d'un cheval, et il a raison, car le sabot creux résonne sur le sol comme une cymbale. (P.-L. Courier.)

— Fig. et fam. *Pieds de mouche*. Écriture dont les lettres sont très fines et mal formées. Écriture en pieds de mouche. Il ne fait que des *pieds* de mouche en écrivant. (Acad.) La petite Saint-Geran m'écrit ses *pieds* de mouche que je ne saurais lire. (Mme de Sévig.) Il lui tendit une petite lettre écrite sur du papier anglais satiné, d'une jolie écriture en *pieds* de mouche. (Mérimée.) On dit plus souvent dans ce sens *pattes de mouches*.

— Fig. *Disputer sur un pied de mouche*. Disputer sur des choses qui n'ont aucune importance, sur des riens.

— Fig. et pop. *Être déferré des quatre pieds*. Être réduit à ne savoir plus que faire, que répondre. || *La vache a bon pied*. Se dit pour exprimer qu'une propriété saisie est suffisante pour acquitter une dette, pour couvrir les frais d'un procès. || *Elle n'a point de pieds*. Se dit d'une chose qu'on attend en vain. || *Chercher cinq pieds à un mouton*. Chercher une chose impossible à trouver. || *Tirer pied ou aile d'une chose*. En tirer profit, en tirer parti d'une manière ou d'autre. Il ne se faisait pas une partie de plaisir, pas un festin, dont nous ne tirions *pied* ou aile. (Le Sage.) || *Faire le pied de grue*. Attendre longtemps debout, à la même place. Tantôt j'étais obligé de faire le *pied* de grue dans une antichambre, ou je demeurais debout deux heures entières en attendant les ordres qu'on voudrait me donner. (Id.) || *Faire le pied de veau*. Faire le flatteur, le complaisant, faire bassement sa cour.

Il me donne la terrine
Et me fait le *pied* de veau. (SCARRON.)

— Partie du tronc, de la tige d'un arbre, d'une plante, qui est le plus près de terre. Le pied d'un arbre, d'une plante. Couper un arbre par le pied, près du pied. S'asseoir au pied d'un chêne. Arroser des fleurs au pied, par le pied. Tantôt, couché au *pied* d'un arbre, j'entendu chanter les fauvettes et les rossignols. (Le Sage.) L'idée lui vint de mettre le feu au *pied* de ce palmier. (B. de St-P.) Elle lui engageait de la semer sur le bord de la fontaine, au *pied* de son cocotier. (Id.) Je tombai au *pied* d'un arbre, sans force, sans pensées. (A. Mart.)

— Dans un sens analogue de l'année plus que ma vie ; je l'ai arrosé au *pied* de la croix, au champ de bataille, partout où j'ai porté mon cœur. (Prev.)

— Poétiq. Les racines d'un arbre.

Surtout le chêne altier, qui, perdu dans les airs,
De son front touche aux cieux, de ses *pieds* aux enfers. (DELILLE.)

— *Vendre, acheter une récolte sur pied*. Vendre, acheter du blé, du seigle, etc., avant qu'ils soient coupés ; du raisin, des fruits, avant qu'ils soient cueillis.

— Fig. *Sécher sur pied*. Être dévoré d'ennui, d'inquiétude, d'impatience. Ce retard le fait sécher sur pied.

— Signifie quelquefois Tout l'arbre, toute la plante. Acheter, faire abattre deux cents pieds d'arbres. Mettre en terre plusieurs pieds d'œillet, de giroflée. Vases, pots, dans lesquels on a mis des pieds de jacinthe, de marjolaine. Il plantait dans les lieux secs des patates, qui y viennent très sucrées ; des colonniers sur les hauteurs, des cannes à sucre dans les terres fortes ; des *pieds* de café sur les collines. (B. de Saint-Pierre.)

— Endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, etc. Le pied d'un rocher. Le pied des Alpes. Le pied d'une tour, d'un clocher. Le pied d'une muraille. S'avancer au pied des remparts, jusqu'au pied d'un bastion. Les deux camps sont rangés au *pied* de nos murailles. (Corn.) Nous ne le découvrîmes qu'en y arrivant, attendu qu'il était situé au *pied* d'une montagne, au milieu d'un bois dont les arbres élevés le dérobaient à notre vue. (Le Sage.) Le *pied* du mont chenu de frimas s'environne. (B.-Lorm.) Ils arrivèrent vers le milieu de la nuit au *pied* de leur montagne, dont les croupes étaient éclairées de plusieurs feux. (Bern. de St-P.) Au *pied* même des cabanes, on n'entend plus aucun bruit, et on ne voit autour de soi que de grands rochers escarpés comme des murailles. (Id.) Venise plongeant ses *pieds* dans l'eau comme la Vénus marine. (A. Dumas.) Et, en trois bonds plutôt qu'en trois pas, il fut au *pied* du mur de la masure. (V. Hugo.)

Déjà les deux partis, au *pied* de ces remparts,
Avaient plus d'une fois balancé les hasards. (VOLT.)

— On dit dans un sens analogue, Le pied du trône, le pied des autels, etc. On vit en peu de temps la multitude dispersée, et leur chef orgueilleux, conduit tantôt au *pied* du trône, tantôt au *pied* des autels. (Fléchier.) Traîner tous mes sujets au *pied* des tribunaux. (Boil.) Que tous les cœurs, déjà réunis au *pied* du trône, portent la même union et la même concorde au *pied* des autels. (Mass.) C'est à eux à porter au *pied* du trône les plaintes et les gémissements des opprimés. (Id.)

— *Raser une maison rez pied, rez terre*. La raser par le pied, la mettre à niveau de terre.

— Fam. et fig. *Mettre quelqu'un au pied du mur*. Le mettre hors d'état de répondre, le réduire à ne pouvoir refuser ce qu'on lui propose.

— Talus, pente qu'on donne à un ouvrage de terre ou de maçonnerie, pour le rendre plus solide. Donner du pied, ne pas donner assez de pied à un rempart, à un mur de terrasse.

— *Donner du pied à une échelle*. Éloigner du mur le bout inférieur d'une échelle, afin qu'elle soit posée plus solidement. Prenez garde, vous n'avez pas donné assez de pied à votre échelle.

— Partie qui sert à soutenir certains meubles, certains ustensiles. Le pied, les pieds d'une table, d'une chaise. Les pieds d'un lit. Le pied d'un chandelier. Le pied d'un vase, d'un verre. Les pieds d'une marmite. Les meubles répondaient à la tapisserie : c'était un grand lit de brocart tout usé, de vieilles chaises de serge jaune, et une table à *pieds* dorés, couverte d'un cuir qui paraissait avoir été rouge. (Le Sage.) Les fauteuils et les divans ont des *pieds* dorés. (Gérard de Nerval.)

Et d'un effort épouvantable,
Il arrache un *pied* de la table. (VADÉ.)

— *Table, bureau à pied de biche*. Table, bureau dont les pieds sont figurés comme les pieds d'une biche.

— *Le pied du lit, les pieds du lit*. Endroit du lit où l'on a les pieds lorsqu'on est dans le lit. S'asseoir au pied du lit, sur le pied du lit. Poser un édredon sur le pied du lit. Le vieux Grandchamp avança gravement sa figure basanée et ses cheveux gris sur le *pied* du lit pour écouter. (De Vigny.

— Arg. milit. *Pied de banc*. Se dit pour Sergent.

— Admin. *Pied fourché*. Droit d'entrée imposé, dans les villes, sur les animaux à pied fendu, comme bœufs, moutons, cochons, etc.

— Agric. En Franche-Comté, l'une des trois divisions dont se compose l'assolement triennal : le pied des blés, le pied des avoines, le pied des pommes de terre. || Les dictionnaires donnent ce sens à *pie*, s. f. ; mais *pie* n'est qu'un mot patois ayant la même signification que *pied* et lui correspondant dans tous les sens. || *Pied chaud*. Goût que prend le vin dans la cuve, par suite de l'action de l'air. || Maladie de la betterave.

— Anat. *Pieds d'hippocampe*. Protubérances cérébrales que l'on nomme plus ordinairement *cornes d'Ammon*.

— Anc. coût. Nom d'une redevance que l'archevêque de Reims payait aux chanoines. || A Lille, *Mettre pied à la loi*. Recouvrer les privilèges dont jouissaient les habitants de la ville, en donnant caution de satisfaire à tous les devoirs de la bourgeoisie.

— Anc. techn. *Pieds cornuers*. Nom donné aux quatre montants sur lesquels tout le corps d'un carrosse était assemblé, et qui portaient l'impériale.

— Antiq. rom. *Opiner des pieds*. Approuver une opinion en passant du côté de celui qui l'avait émise.

— Archit. *Pied de fontaine*. Espèce de gros balustre ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe, un bassin de fontaine, etc.

— Art culin. Partie inférieure des membres d'un animal détachée pour être accommodée et servie sur table. Pied de veau à l'huile. Pieds de veau frits, farcis. Pieds de mouton à la poulette, à la ravigote, à la provençale. Pied de cochon à la Sainte-Menehould. Pieds de cochon truffés. On me servit une copieuse fricassée de *pieds* de mouton, que je mangeai presque entière. (Le Sage.) || *Petits pieds*. Perdreaux, cailles, ortolans et autres oiseaux délicats et recherchés. J'achetai, par ordre de ma maîtresse, de bons poulets gras, des lapins, des perdreaux et autres petits *pieds*. Le Sage. Il s'acharna sur les entrées, et ne fit pas moins d'honneur aux petits *pieds*. (Id.) On dit aussi au singulier *Manger un petit pied*.

— Art milit. *Conversion de pied ferme*. Celle dont le pivot est fixe.

— Art vétér. *Pied altéré*. Dessèchement de la sole, provenant souvent de ce que le maréchal pare trop cette partie. || *Pied antérieur*. Toute la portion inférieure du membre antérieur, depuis et compris le genou jusqu'à son extrémité. || *Pied cercle*. Celui dont le sabot est entouré d'aspérités en forme de cordons qui occasionnent la feinte et même la claudication. || *Pied comble*. Exubérance de la sole, qui acquiert une telle épaisseur que le dessous n'offre plus de concavité. || *Pieds dérobés*. Ceux dont les parties n'ont point une épaisseur convenable, dont la corne a peu de consistance, de souplesse. || *Pied desséché* ou *resserré*. Celui qui est privé d'humidité et rapetissé. *Pieds encastelés*. Syn. d'ENCASTELURE. || *Pieds gras* ou *pieds mous*. Ceux dont la sole est si vaste que le sabot en paraît évasé, ce qui rend la forme du pied plus agréable. || *Pied panard*. Celui dont la pince est tournée en dehors. Quand elle est dirigée en dedans, le pied est cagneux. || *Petit pied*. Os du pied sur lequel s'appuie le paturon. || *Pieds plats*. Ceux qui n'ont pas assez de concavité, qui ont une largeur excessive. || *Pied postérieur*. Toute la partie inférieure du membre postérieur, à partir du jarret. || *Pied vaupin*. Pied disposé à ramper, à traîner, lorsque l'animal marche. || *Pied serré*. Celui dont un clou comprime la chair cannelée.

— Blas. *Pied de veau*. La pointe ou la partie inférieure. || *Animal en pied*. Celui qui est posé sur ses quatre pieds. | *Pied fiché*. Se dit des fleurs ou objets à tige dont l'extrémité inférieure se termine en pointe. Croix au pied fiché. || *Pied nourri*. Pied d'une fleur qu'on termine carrément comme pour la poser. Fleur de lis au pied nourri.

— Bot. Partie des champignons qui les fixe à terre, ou à tout autre support. || Base de l'ovaire de quelques synanthérées. Prolongement notable que le péricarpe futur offre au-dessous de la partie occupée par l'ovule.

— Constr. *Pieds cornuers*. Longues pièces de bois qui sont aux encognures des pans de charpente. || *A pied d'œuvre*. A la proximité du bâtiment que l'on construit. Apporter des matériaux à pied d'œuvre.

— Crust. *Pieds mâchaires*. Nom donné aux pattes de certains crustacés, lorsqu'elles sont placées tellement en avant, qu'elles font partie de la bouche. L'écrevisse est dans ce cas.

— Eaux et for. *Pied cornier*. Arbre laissé à l'extrémité d'un héritage, d'un arpentage, pour servir de marque.

— Escrim. *Se battre de pied ferme*. Rester exactement à la même place en faisant des armes.

— Absol. *De pied ferme*. Sans quitter sa place ; sans reculer ni avancer. Une, deux. Remettez-vous. Redoublez de *pied* ferme. (Mol.) Comment, vous reculez ? *pied* ferme, morbleu ! *pied* ferme ! (Id.)

— Fauconn. Nom donné aux pattes de l'autour et de l'épervier.

— Féod. *Pied de fief*. Fief démembré.

— Géom. Point où une perpendiculaire rencontre la ligne à laquelle elle est perpendiculaire.

— Gnom. *Pied du style*. Point du plan sur lequel tombe une ligne abaissée du bout du style perpendiculairement sur le plan du cadran.

— Jeux. *Pied de bœuf*. Jeu d'enfants, où les uns mettent les mains sur celles des autres en les retirant successivement et comptant jusqu'à neuf. Celui qui appelle ce nombre tâche de saisir en même temps la main de quelqu'un des autres, en disant : Je retiens mon pied de bœuf. || Au jeu de paume, *Chasse au pied*. La chasse est au pied du mur.

— Jurispr. *Le pied suivit le chef*. La propriété d'un fonds de terre emporte celle de la superficie. Selon quelques jurisconsultes, cet axiome de droit signifie que le propriétaire du sol peut toujours empêcher qu'on empiete sur son terrain, quelle que soit la hauteur où se fait l'empiètement.

— Manég. *Le pied du montoir*. Le pied gauche de devant. || *Le pied hors du montoir*. Le pied droit de devant. || *Cheval qui galope sur le bon pied*. Cheval qui, en galopant, lève le pied droit de devant le premier. || *Cheval qui galope sur le mauvais pied*. Celui qui lève le pied gauche de devant le premier. || *Mettre un cheval sur le bon pied*. L'accoutumer à galoper sur le bon pied. || *Ce cheval a fait pied neuf*. Il lui est revenu une nouvelle corne, après qu'il a été dessolé.

— Fig. Vous galopez sur le bon *pied*, je l'avoue, mais vous allez trop loin (Mme de Sévigné.)

— Mar. *Pied du mât*. La partie inférieure du mât qui est implantée dans la carlingue. || Nom donné aussi à la partie du mât qui est à la hauteur du pont. || *Pied de vent*. Éclaircie qui a lieu tout à coup sur l'horizon. || *Pied du vent*. Direction dans laquelle il souffle. || *Pied du nuage*. Continuité d'un nuage avec l'horizon. || *Avoir du pied dans l'eau*. Se dit d'un navire dont les œuvres vives s'enfoncent dans l'eau à une profondeur suffisante. || *Jeter un pied d'ancre*. Mouiller momentanément sur une seule ancre. On dit aussi absolument : *Être sur un pied, être mouillé sur un pied*.

— Menuis. *Pieds cornuers*. Montants de bâtis dormants d'une armoire faisant un angle saillant et ayant une arête arrondie.

— Métriq. Nom des parties ou divisions des différentes espèces de vers, lorsqu'ils sont formés, comme dans la poésie des anciens et celle de quelques peuples modernes, d'un certain nombre de syllabes de différentes valeurs, suivant la nature des vers. Vers de six, de cinq, de quatre pieds. || Mesure de deux syllabes dans le vers français. Comme il y avait toujours dans ses vers quelques *pieds* de plus ou de moins qu'il ne fallait, il les faisait corriger moyennant vingt louis d'or par chanson. (Volt.) | A été employé à tort pour Syllabe.

— Métriq. anc. *Pied simple*. Nom des quatre mètres de deux syllabes : pyrrhique, spondée, iambe et trochée ; et des huit mètres de trois syllabes : dactyle, anapeste, molosse, tribraque, amphibraque, amphimacre, bacchique et antibacchique. || *Pied composé* ou *pied oratoire*. Nom des seize pieds de quatre syllabes : dispondée, procéleusmatique, ditrochée, diambe, antispaste, choriambe, deux ioniques, quatre péons et quatre épitrites.

— Métriq. arabe. *Pied primitif*. Mètre régulier qui n'a pas moins de trois syllabes et pas plus de cinq. Il y a huit pieds primitifs en arabe. || *Pied secondaire*. Mètre irrégulier. Il se dit de tous les pieds primitifs altérés ou modifiés.

— Métrol. Mesure qui était généralement usitée avant l'adoption du système métrique. En France, le pied servait à mesurer les longueurs de peu d'étendue. On le nommait aussi *pied de roi*, parce que ce fut, dit-on, le pied de Charlemagne qui servit à le fixer. Il se fractionnait en 12 pouces, dont chacun était divisé en 12 lignes. Six pieds composaient une toise, unité servant à mesurer les longueurs plus considérables. Le *pied*, ou *pied de roi*, équivaut à 0 m. 32484. Taille de cinq pieds deux pouces. Mur haut de vingt pieds. Chambre de cinq pieds de long sur quatre de large. Cela n'a pas plus d'un pied, d'un demi-pied. Comment donc l'interrompis-je en riant, pour entrer chez cette dame, faut-il avoir six *pieds* de haut ? (Le Sage.) La grande taupe du Cap a près d'un *pied* de longueur. Buff.) Le chou que la cime de cet arbre renferme au milieu de ses feuilles est un fort bon manger, mais quoique sa tige ne fût pas plus grosse que la jambe, elle avait plus de soixante *pieds* de hauteur. (Bern. de Saint-Pierre.) Chaque lame qui venait se briser sur la côte s'avançait en mugissant jusqu'au fond des anses, et y jetait des galets jusqu'à cinquante *pieds* dans les terres. Id.) Comme la graisse l'avait gonflé en tout sens, il avait au moins six *pieds* de circonférence. (Brill.-Sav.)

— La valeur du pied varie selon les localités. En Allemagne, le *pied d'architecte d'Aix-la-Chapelle* vaut 0 m. 28870. || *Pied d'Aix-la-Chapelle*, 0 m. 28198. || *Pied d'Augsbourg*, 0 m. 29017. || *Pied nouveau du grand duché de Bade*, 0 m. 30000. || *Pied de Bavière*, 0 m. 29186. | *Pied ancien de Berlin*, 0 m. 30971. || *Pied de Brême*, 0 m. 28920. || *Pied du duché de Brunswick*, 0 m. 28536. | *Pied de Cassel*, 0 m. 28491. |, *Pied ancien de Cologne*, 0 m. 28762. || *Ancien pied de Darmstadt*, 0 m. 28762. || *Nouveau pied de Darmstadt*, 0 m. 25. || *Pied de Dresde*, 0 m. 28320. || *Pied de Francfort*, 0 m. 28461. | *Pied de Gotha*, 0 m. 28762. || *Pied de Hombourg*, 0 m. 28539. | *Pied de Hanovre*, 0 m. 29200. || *Pied de Leipzig*, 0 m. 28266. || *Pied de construction de Leipzig*, 0 m. 28315. || *Pied de la principauté de Lippe*, 0 m. 28051. || *Pied de Lubeck*, 0 m. 28790. || *Pied de Manheim*, 0 m. 28950. || *Pied de Mecklembourg*, 0 m. 29100. || *Pied du duché de Nassau*, 0 m. 30000. || *Pied de Nuremberg*, 0 m. 30339. || *Pied d'Oldenbourg*, 0 m. 29588. || *Pied du grand-duché de Saxe-Weimar*, 0 m. 28198. || *Pied de Vienne*, 0 m. 31610. | *Pied de Wurtemberg*, 0 m. 28649. | En Angleterre, le *pied* vaut 0 m. 30479. || En Autriche, le *pied de Bohême* vaut 0 m. 29642. || En Belgique, le *pied d'Anvers*, vaut

0 m. 28559. || En Chine, le *pied mathématique* vaut 0 m. 33310. || *Pied d'arpenteur*, 0 m. 31960. || *Pied de construction*, ou *Kong-pu*, 0 m. 32280. || *Pied du commerce*, 0 m. 33830. || En Danemark, le *pied* vaut 0 m. 31382. || En Espagne, le *pied ordinaire* vaut 0 m. 28266. | *Grand pied de Madrid*, 0 m. 37787. || *Pied castillan des îles Canaries*, 0 m. 28260. || En Hollande, le *pied d'Amsterdam* vaut 0 m. 28305. | *Pied du Rhin*, 0 m. 31385. || En Italie, le *pied de Bologne* vaut 0 m. 38010. | *Pied de Cagliari*, 0 m. 29257. | *Pied géographique de Florence*, 0 m. 58303. || *Pied de construction de Florence*, 0 m. 57817. || *Pied de Gênes*, 0 m. 24910. | *Pied de Lucques*, 0 m. 58991. || *Pied de Malte*, 0 m. 28360. || *Pied ordinaire de Milan*, 0 m. 43519. || *Pied d'architecte de Milan*, 0 m. 39650. || *Pied de Modène*, 0 m. 52305. || *Pied de Naples*, 0 m. 26367. | *Pied de Reggio*, 0 m. 53090. || *Pied romain*, 0 m. 29790. || *Pied des architectes*, à Rome, 0 m. 22342. || *Pied de Sardaigne*, 0 m. 27837. || *Pied sicilien*, 0 m. 27205. || *Pied de Turin*, 0 m. 51377. || *Pied ordinaire de Turin*, 0 m. 34251 || *Pied de Venise*, 0 m. 34749. || Au Malabar, le *pied* vaut 0 m. 29590. || Dans le Portugal, le *pied d'architecte de Lisbonne* vaut 0 m. 33890. || *Pied ordinaire*, 0 m. 21859. || En Russie, le *pied de Cracovie* vaut 0 m. 35642 || *Pied de Russie* 0 m. 30479. | *Pied de Varsovie* 0 m. 29777. || En Suède, le *pied* vaut 0 m. 29694. || *Pied d'arpenteur*, 0 m. 21742. || En Suisse, le *pied d'Appenzell* vaut 0 m. 31493. || *Pied de Bâle*, 0 m. 30454. || *Pied ordinaire de Berne*, 0 m. 29326. | *Pied de carrière de Berne*, 0 m. 31770. || *Pied de Fribourg*, 0 m. 29324. | *Pied de Saint-Gall*, 0 m. 31385. || *Pied de Genève*, 0 m. 1879 0. || *Pied de Lausanne*, 0 m. 30 000. || *Pied ordinaire de Lucerne*, 0 m. 31385 || *Pied de Neufchâtel*, 0 m. 29326. | *Pied de champ de Neufchâtel*, 0 m. 28715. || *Pied de Schaffhouse*, 0 m. 29787 | *Pied de Soleure*, 0 m. 29326. || *Pied ordinaire de Zurich*, 0 m. 30138. || *Pied d'arpenteur de Zurich*, 0 m. 25115.

— *Pied carré*. Unité de surface équivalant à 0.10552 m. carré. || *Pied cube*. Unité de volume valant 34 décim. cubes 28.

— Petit instrument en forme de règle, de la longueur d'un pied, et sur lequel sont marquées les divisions de cette mesure en pouces et en lignes. Mesurer avec le pied. Se servir d'un pied, d'un pied de roi.

— Par exagér. *Elle a un pied de rouge, un pied de blanc sur le visage*, Se dit d'une femme extrêmement fardée. La divine Arpahce avait quarante-huit ans, un *pied* de blanc, des sourcils peints. (Mme de Genlis. || *Il voudrait être à cent pieds sous terre*. Se dit d'un homme honteux, confus qui voudrait se cacher à tout le monde. Jenni aurait voulu être à cent *pieds* sous terre. (Volt.) || Se dit aussi d'un homme abreuvé de chagrins et dégoûté de la vie. || *Je ne l'assisterais pas quand je lui verrais tirer la langue d'un pied de long*. Je n'aurai aucune compassion de lui.

— Par imprécation, *Je voudrais qu'il fût à cent pieds sous terre*. Je voudrais qu'il fût mort.

— Fig. *Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête*. En être extrêmement dégoûté. Monsieur a de mademoiselle cent *pieds* au-dessus de la tête. (Théod. Leclercq.)

— *Passer cent pieds par-dessus la tête*. Surpasser de beaucoup; être très supérieur. Si spirituel, si lumineux, si saint, qu'encore qu'il nous passe de cent *pieds* par-dessus la tête, il ne laisse pas de nous plaire. (Mme de Sév.)

— Fig. *Si vous lui donnez un pied, il en prendra quatre*. Se dit d'un homme indiscret, entreprenant, qui abuse des complaisances qu'on a pour lui.

Laissez-leur prendre un *pied* chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre. (La Fost.)

— *Avoir un pied de nez, en sortir avec un pied de nez*. Avoir la honte, la mortification de n'avoir pas bien réussi.

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'héritiers une troupe affligée,
Le maintien interdit et la mine allongée,
Lire un long testament où, pâles, étonnés,
On leur laisse un honneur avec un *pied de nez*.
(Regnard.)

— *Faire un pied de nez à quelqu'un*. Se moquer de quelqu'un en le regardant, la main ouverte, les doigts écartés et le pouce appuyé sur le bout du nez.

— *Un pied de terre*. Une portion de terre extrêmement minime. Sans y posséder un *pied* de terre. (Boss.)

— Loc. prov. *Six pieds de terre suffisent pour le plus grand homme*. Tous sont égaux devant la mort.

— Métrol. anc. *Pied antique de Rome*. Mesure qui valait 0 m. 29425, ou, selon d'autres, 0 m. 29585. || *Pied géométrique ou nautique d'Égypte*, 0 m. 27071, ou, selon Rome de l'Isle, 0 m. 27817. || *Pied macédonien*, 0 m. 35350. || *Pied olympique ou pied grec ancien*. Mesure employée chez les Ioniens, divisée comme le pied pythique, et valant 0 m. 30826. || *Pied du petit stade*, 0 m. 16515. || *Pied phlétérien*. Mesure de l'Asie Mineure et du Pont, 0 m. 35400. || *Pied ptolémaïque*. Le même que le *pied pythique*. || *Pied pygon*, 0 m. 30157. || *Pied pythique ou pied naturel*. Mesure employée chez les peuples doriens, et divisée en 4 palestes ou 16 dactyles, et valant, selon Hutton, 0 m. 27840; selon Paucton, 0 m. 27478. || *Pied sicilien d'Archimède*, 0 m. 22250. || *Pied du stade de Géomède*, 0 m. 22256. | *Pied du stade d'Ératosthène*, 0 m. 26570.

— Mod. *Pied de dentelle*. Dentelle fort basse, qu'on coud à un tulle, à un entoilage, ou au bord de quelque objet de toilette.

— Moll. Disque charnu à l'aide duquel rampent certains mollusques.

— Pathol. *Pied bot*. Difformité du pied qui ne permet d'en appuyer en marchant qu'une partie sur le sol. Les principales variétés de *pied bot* sont : 1° la déviation du pied en bas, nommée *pied équin*; c'est celle où le pied est ramassé sur lui-même, et n'appuie que par son extrémité phalangienne; 2° la déviation du pied en dedans, celle où tantôt le bord externe du pied, tantôt une partie de sa face dorsale, sert de point d'appui; 3° la déviation du pied en dehors, celle où le pied pose seulement sur une partie de son bord interne. Différents moyens orthopédiques ont été appliqués avec succès à la guérison de ces difformités. || *Pied bot*. Nom donné familièrement à celui qui a cette difformité. Ce sont des pieds bots. C'est un *pied* bot. (Acad.) | *Pied chinois*. Déformation du pied par les procédés de compression employés en Chine. || *Pied plat*. Aplatissement général de la surface plantaire, qui met dans l'impossibilité de faire de longues marches.

— Pêch. Bord inférieur d'un filet tendu verticalement. || Une des trois pièces du manche de la ligne. || *Pêche de pied*. Celle qui se fait sur les grèves avec des cordes garnies de lignes et de hains.

— Techn. Tige de fer qui tient une balance suspendue. || Support d'un instrument quelconque. Le pied d'une mappemonde. || *Pied d'entrée*. Montant d'une voiture sur lequel la portière est attachée, ou contre lequel elle vient battre. || *Pied d'étaple*. Instrument de fer pointu par en bas, et enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux cloutiers. On dit aussi *pied d'étape*. | *Pied horaire*. Troisième partie de la longueur du pendule qui bat les secondes. || *Avoir le pied de levain*. Se dit, parmi les brasseurs, de la bière ou la drêche est en quantité suffisante. || Dans le travail à la main de la dentelle, Gros fil auquel la dentelle est suspendue. || *Pieds de mouches* Petits cristaux qui se forment à la surface de l'eau salée qu'on fait évaporer.

— Teint. Bain de couleur qu'on donne à une étoffe. Pied de pastel. Autrefois, on devait faire une marque à chaque pied donné à l'étoffe, afin de prouver que les procédés imposés par les règlements avaient été exactement suivis. || *Petit pied*. Se disait quand la couleur était faible.

— Typogr. Face inférieure de la lettre. || *Pied de mouche*. Signe (❡) dont on se sert encore quelquefois pour les renvois.

— Vénér. Trace du pied de la bête qu'on chasse. On a reconnu au pied que c'était un cerf, que c'était un chevreuil. || *Pied paré*. Pied d'un animal qui a vécu sur un terrain dur et pierreux. || *Faire le pied*. Rechercher les empreintes laissées sur le sol par le gibier, et le reconnaître à ces marques.

— Versif. En poésie, on peut écrire *pied* avec ou sans *d*, *pied* ou *pié*. Avec un *d*, il rime avec il *sied*, il *messied*, il s'*assied*, etc., sans *d* il se joint avec toutes les terminaisons en *ié*, comme dans *allié*, *moitié*, *marié*, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

Sachez que de céans j'en rabats de moitié,
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le *pié*.
(Molière.)

Plus que jamais confus, humilié,
Devers Paris je m'en revins à *pie*. (Voltaire.)

PIED-À-REC. s. m. Mécan. Instrument qui sert à la mesure des longueurs et à vérifier la plupart des instruments qui servent à cet usage. Il consiste en une règle divisée terminée par une pointe ou bec, et en un curseur muni d'un vernier et portant aussi une pointe ou bec.

*** PIED-À-TERRE**. s. m. (pr. *pié-ta-tère*). Logement dans un endroit où l'on ne vient qu'en passant. Avoir un pied-à-terre à Paris. Prendre un pied-à-terre à Meudon pour la belle saison.

— Par extens. Le Piémont est un *pied-à-terre* en Italie, une tête de pont indispensable à la France. (Napoléon.) Melilla est, avec Ceuta, le dernier *pied-à-terre* que l'Espagne ait gardé en Afrique. (A. Dum.) || Pl., des *pied-à-terre*.

PIED-BLEU. s. m. (par allusion aux guêtres de toile bleue des paysans). Nom qu'on a donné aux conscrits qui n'avaient pas encore revêtu l'uniforme. || Pl., des *pieds-bleus*.

PIEDCOT. s. m. (altér. de *pied*, et de *coq*). Bot. Nom vulgaire de la renoncule rampante.

PIED-D'AIGLE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la podagraire.

PIED-D'ALEXANDRE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la pyrèthre.

*** PIED-D'ALOUETTE**. s. m. Bot. Nom vulgaire des dauphinelles.

PIED-D'ÂNE. s. m. Moll. Nom vulgaire des spondyles.

*** PIED-DE-RICHE**. s. m. Poignée de sonnette, à cause de l'habitude qu'on avait d'y employer un pied de biche. || Pied de meuble taillé en forme de pied de biche.

— Chir. Instrument dont le dentiste se sert pour extraire les dents.

— Mar. Galhauban de hune qui ne part que de la hune; il s'emploie rarement.

— Mécan. Nom donné quelquefois au cliquet qui, dans les roues à rochet, s'engage entre les dents pour empêcher la roue de rétrograder, tout en permettant le mouvement direct. || Tige d'une machine à coudre qui appuie sur l'étoffe et roncoutt à la faire avancer au fur et à mesure que les piqûres se font.

— Techn. Morceau de bois dur avec une entaille triangulaire pour retenir le bois sur champ le long d'un établi. || Petit levier en fer dont la tête en biais porte une fente destinée à saisir les clous que les tenailles ne peuvent mordre. || Pinceau de blaireau plat dont on se sert pour lisser les couleurs sur la porcelaine. || Chez les fleuristes, Outil avec lequel on forme la côte principale de certains pétales. || Détente d'horlogerie brisée et dont le bout fait bascule d'un seul côté. || Chez les compositeurs d'imprimerie, Montant dont le pied est divisé par deux fentes qui se croisent, et qui se met sur la casse pour supporter une lampe.

PIED-DE-BŒUF. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de bolet.

— Ornith. Nom vulgaire de la bécasse de Cayenne.

PIED-DE-BOUC. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'angelique, du mélampyre et de la spirée ulmaire ou reine-des-prés.

PIED-DE-CANARD. s. m. Bot. Nom vulgaire des podophylles.

*** PIED-DE-CHAT**. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'antennaire et de la gnaphale dioique.

— Artill. Instrument avec lequel on visite et on sonde les bouches à feu.

*** PIED-DE-CHEVAL**. s. m. Moll. Espèce de mollusques appartenant au grand genre huître, que l'on trouve dans la Méditerranée et la Manche.

*** PIED-DE-CHÈVRE**. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'angelique, d'une oxalide, de la gnaphale dioique, du boucage saxifrage et d'un liseron.

— Imprim. Levier de fer à l'usage des imprimeurs. Les imprimeurs montaient et démontaient leurs balles avec un *pied-de-chèvre*. (Acad.)

— Techn. Pièce de bois formant patin pour appuyer les deux montants d'une chèvre. || Levier dont l'extrémité ressemble à un pied de chèvre. || Tas de fer dont le ferblantier se sert pour ployer la tôle.

PIED-DE-CHEVREAU. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé et de la chanterelle.

PIED-DE-COLOMBE. s. m. Botan. Nom vulgaire de divers géraniums.

PIED-DE-COQ. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un panic et de la renoncule rampante.

PIED-DE-CORBEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule à feuilles d'aconit.

PIED-DE-CORBIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule âcre.

PIED-DE-CORNEILLE. s. m. Bot. Nom vulgaire du plantain corne-de-cerf.

PIED-DE-GÉLINE. s. f. Bot. Nom vulgaire de diverses fumeterres.

*** PIED-DE-GRIFFON**. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

PIED-DE-GRUE. s. m. Bot. Nom vulgaire de diverses saxifrages.

PIED-D'ÉLÉPHANT. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'éléphantope scabre.

PIED-DE-LIÈVRE. s. m. Bot. Nom vulgaire du trefle des champs et d'un plantain.

*** PIED-DE-LION**. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'alchimille.

PIED-DE-LIT. s. m. Bot. Nom vulgaire du clinopode et de l'origan.

PIED-DE-LOUP. s. m. Bot. Nom vulgaire du lycopode d'Europe.

PIED-DE-MILAN. s. m. Bot. Nom vulgaire du pigamon jaune.

PIED-DE-MULET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la ficaire.

PIED-DE-PÉLICAN. s. m. Moll. Nom d'une espèce de strombe.

PIED-DE-PIGEON. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'érodier colombin.

PIED-DE-POT. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une bergeronnette.

PIED-DE-POULAIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du tussilage pas-d'âne.

PIED-DE-POULE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un chiendent, du lamier blanc, de quelques panics et de la renoncule rampante.

PIED-DE-SAUTERELLE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la campanule raiponce.

PIED-DE-TIGRE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une ipomée.

PIED-DE-TOUR. s. m. Eaux et for. En cas de coupe en délit, Grosseur de l'arbre qui sert de base pour établir l'amende et la restitution. On dit aussi *pied-le-tour*.

*** PIED-DE-VEAU**. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arum ou gouet maculé.

PIED-D'OIE. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs anserines.

PIED-D'OISEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une aspalathe, d'un astragale, d'un champignon du genre clavaire et des ornithopes.

PIED-D'OURS. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'acanthe.

*** PIED-DROIT**. s. m. Archit. Partie du jambage d'une porte, d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'recoingon. On écrit aussi *piedroit*. || Table de plomb qui recouvre la charpente d'une lucarne. || Petite gouttière disposée dans un angle. || Mur vertical qui porte la naissance d'une voûte. || Pilier carré portant la naissance d'une arcade. Sur les archivoltes et leurs *pieds-droits*, la sculpture a réuni toute sa puissance d'ornementation. (Mérimée.) || Chacune des pierres qui composent ce pilier.

*** PIÉDESTAL**. s. m. (ét. ital., *piedestallo*, petit socle; on a écrit anciennement *pied de stal*. Support isolé qui soutient une statue, une colonne, un vase, un candélabre. Piedestal toscan, dorique, ionique, corinthien, composite. Le piédestal d'une statue, d'un buste. Piedestal en marbre blanc. Cela sert de piédestal. Aussitôt une porte s'ouvrit, et leur laissa voir une autre chambre, au milieu de laquelle étaient neuf *piedestaux* d'or massif, dont huit soutenaient chacun une statue faite d'un seul diamant. (Galland.) Plus un *piédestal* est haut, plus sa colonne est élevée; plus la colonne est liée avec le *piédestal*, plus elle est solide. (B. de St P.) On a peur que toutes les statues ne descendent de leurs *piédestaux* et ne se mettent à danser une grande polka. (Mérimée.) C'était une lampe qui brûlait dans une coquille sur le *piédestal* d'une statue. (G. Flaubert.) On a dit *piedestail*.

— Fig. L'adversité est le *piédestal* qui montre la vertu à une plus grande hauteur. (De Bausset.) Les ministres sont sur un *piédestal* si mobile que le moindre choc les renverse; j'en ai vu plus de quatre-vingts en soixante ans. (Le grand Frédéric.) Geoffroy disait que le théâtre est le *piédestal* des femmes. (Stendhal.) Un jour avait suffi pour précipiter Necker du haut de son *piédestal*. (L. Blanc.)

— Fig. *Se faire un piédestal d'une chose*. S'en faire un moyen de parvenir, de s'élever. Se faire un piédestal de son talent. Se faire un piedestal d'une découverte, d'une industrie. Se faire un piédestal d'une vertu, d'un vice. On voit l'audace, la barbarie, le crime, usurper le gouvernement des affaires de ce monde, et prendre la race humaine comme une boue sanglante dont ils se font un *piédestal*. (J. Favre.)

— Fig. *Servir de piédestal*. Être utile à la gloire de quelqu'un; être sacrifié à l'avancement, à la réputation d'un autre.

— Archit. Considéré comme faisant partie d'un ordre auquel il emprunte son nom, le piédestal se compose d'une partie inférieure ornée de moulures et s'appelant le *socle*; d'un corps massif carré ou rond, reposant sur le socle et nommé *dé*; enfin d'une partie supérieure enrichie de moulures saillantes et couronnant le dé; c'est la *corniche*. || *Piédestal en adoucissement*. Celui dont le dé forme une gorge ou dont le milieu est bombé. || *Piedestal en balustre*. Espèce de piédouche. || *Piédestal composé*. Pièce dont la base a la forme d'un rectangle, d'un ovale ou d'un polygone à angles saillants ou arrondis. || *Piédestal continu*. Soubassement d'une file de colonnes, avec base et corniche. || *Piédestal double*. Celui qui porte deux colonnes. || *Piédestal flanqué*. Piédestal accompagné de quelque ornement à ses encoignures. || *Piédestal irrégulier*. Celui qui n'a pas les faces d'équerre ou parallèles et dont les angles ne sont pas droits. | *Piedestal orné*. Celui dont les côtés sont enrichis de bas reliefs, d'incrustations, etc. || *Piédestal en talus*. Piedestal dont les faces sont inclinées. || *Piédestal triangulaire*. Celui qui a trois faces.

— REMARQUE. Au XVIIe siècle, on disait aussi bien au pluriel des *piedestals* que des *piedestaux*. Aujourd'hui, on ne dit plus que des *piédestaux*.

*** PIED-FORT**. s. m. Monn. Pièce d'or, d'argent, etc., plus forte que les pièces ordinaires, et que l'on frappe pour servir de modèle. Les *pieds-forts* gravés par Varin, sous Louis XIII et sous Louis XIV, sont fort recherchés. (Acad.)

PIED-GRIS. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bécasseau.

PIEDICORTE-DI-GAGGIO. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corte (Corse; 900 hab.

PIEDICROCE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Corte (Corse; 600 hab.

PIEDIMONTE. Géogr. Ville d'Italie, dans la prov. et à 35 kil. N. de Caserte; 6,000 hab.

PIED-NOIR. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette des ronces.

PIED-NU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des arbres.

*** PIÉDOUCHE**. s. m. (ét. ital., *pieduccio*, dimin. de *piede*, pied). Sculpt. et Archit. Piedestal de petite dimension, qui sert ordinairement de support à de petits objets, tels que des vases, des bustes. La forme qu'on lui donne est celle d'un grand cavet, avec des moulures en haut et en bas. Buste monté sur piédouche ou en piédouche. Une belle pendule rocaille, posée sur un *piédouche* richement incrusté, faisait face à un grand miroir. (Th. Gaut.) || Partie inférieure d'un balustre.

PIEDRAS (Las). Géogr. Cap de l'Amérique du Sud (Buenos Ayres), sur la côte S. de l'embouchure de la Plata, en face de Montevideo.

PIED-ROUGE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'huîtrier.

PIEDS-BOTS. s. m. pl. Bot. Groupe de champignons caractérisé par un pédicule tortu, et ayant pour type l'agaric échaudé.

PIED-SENTÉ ou **PIED-SENTE**. s. m. Dr. cout. Sentier dans lequel on ne peut mener de bêtes de somme. Ce mot est encore employé

pour Sentier, dans les départements du nord de la France. On l'y fait du féminin.

PIED-TONNE, s. f. Mécan. Unité de force nécessaire pour élever d'un pied le poids d'une tonne.

PIED-VERT, s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de becasseau.

* **PIÉGE**, s. m. (et. ital., *piedica*, du lat. *pedica*, même signif.). Artifice, machine dont on se sert pour prendre des animaux. Dresser un piege. Tendre un piege. Prendre un renard au piège, le faire donner dans un piege. Les lacs et les collets sont des *pièges* pour attraper les lapins, les lievres, etc. Les trappes, les bascules, sont des *pieges* pour les loups, les renards. (Trevoux.) Bien loin de tendre des *pieges* aux oiseaux, nous prenons plaisir a les voir dans les airs jouir de toute leur liberte. (Le Sage.) Lorsque le loup tombe dans un *piège*, il est si sot et si longtemps épouvanté, qu'on peut le tuer sans qu'il se defende, ou le prendre vivant sans qu'il résiste. (Buffon.)

Le maudit animal vient prendre sa goulee,
Soit et matin, dit-il, et des *pieges* se rit. (La Font.)
Il attire, il conduit dans un *piège* trompeur
Les habitants des airs et le peuple de l'onde. (Léonard.)

— Fig. Embûche, artifice dont on se sert pour tromper quelqu'un. Tomber dans un piège. Donner dans le piege. Se tirer d'un piege. Se garantir d'un piège. Se précautionner contre un piege. Être conduit, entraîné dans un piège. C'est un piège usé. Cette offre cache un piège. Ce qu'on lui a dit me paraît un piege où il sera pris, où il se fera prendre. Pour le faire expliquer, tendons-lui quelque *piege*. (Racine.) Mais, helas! qu'il est difficile qu'une âme sans expérience échappe a tant de périls et a tant de *pieges* que lui tend le monde! (Flechier.) Un homme d'esprit, d'un caractère simple et droit, peut tomber dans quelque *piege*; il ne pense pas que personne veuille lui en dresser. (La Bruyère.) Leurs passions, immortalisées dans nos historiens, iront encore preparer des *pieges* a la dernière postérité. (Massillon.) Je tombai dans le *piège* en voulant l'éviter. (Voltaire.) La beauté n'est qu'un *piège* tendu par la nature a la raison. (Id.) Vous vous laissez conduire insensiblement dans le *piège* que j'avais craint. (J.-J. Rouss.) Ignorantes et crédules, elles ont a lutter a la fois contre leur cœur et contre les *pièges* du libertinage. (J. Favre.)

Aussitôt ton esprit, prompt a se révolter,
S'échappe et rompt le *piege* ou l'on veut l'arrêter. (Boileau.)

— Loc. prov. *Un bon renard n'est pas pris deux fois au même piège*. Un homme habile ne se laisse pas tromper deux fois de la même maniere.

— Syn. comp. PIÈGE, APPÂT. V. APPÂT.

PIÉGER, v. a. 1re conj. Néol. Se servir du piège pour prendre des animaux. Peu usité.

* **PIE-GRIÈCHE**, s. f. (rad. *pie*, et *grièche*). Ornith. Genre de passereaux dentirostres de la famille des laniadees, caracterise par un bec conique et comprimé, et plus ou moins crochu au bout. Les pies-grièches ont le courage et les goûts carnassiers des oiseaux de proie. Elles volent d'une maniere inégale et precipitee en poussant des cris aigus. On les dressait autrefois pour la fauconnerie. Les espèces, assez nombreuses, ont pour type la pie-grièche commune. La *pie-grièche* nourrit ses petits de chenilles. (Buffon.) On est toujours etonné de voir l'intrepidité avec laquelle une petite *pie-grièche* combat toutes les pies, les corneilles, les crécerelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts qu'elle. (Id. ‖ *Pie-grièche hirondelle*. Nom créé par quelques auteurs pour le genre langraien. ‖ Pl., des *pies-grièches*.

— Fig. et fam. Femme aigre, criarde, querelleuse. C'est une pie-grièche. Une vraie pie-grièche. Les femmes sont des oiseaux qui changent de plumage plusieurs fois par jour; ce sont des *pies-grièches* dans le domestique, des paons dans les promenades, et des colombes dans le tête-a-tête. (Dufresny.)

Dans le logis, en tranche *pie-grièche*,
Elle excédait et soubrette et laquais. (Delard.)

— Adjectiv. Une femme pie-grièche.

Coquette, sans esprit, menteuse, *pie-grièche*,
A la noyer cent fois je m'etais attendu. (Regnard.)

PIE-MAÇON, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle ou torche-pot.

* **PIE-MÈRE**, s. f. (radic. *pie*, adj., et *mère*, par allusion au rôle qu'elle joue dans l'economie). Anat. La plus interieure des trois membranes qui revêtent l'appareil cérébro-spinal. C'est une trame cellulaire et sans consistance dans laquelle s'entrelacent une multitude de vaisseaux sanguins plus ou moins fins. La pie-mere est située au-dessous de l'arachnoïde, qui a son tour est revêtue par la dure-mere. On appelle *pie-mère extérieure* celle qui revêt la surface de l'encephale, et *pie-mère intérieure*, la portion qui pénètre dans ses cavités.

PIEMONT, (en italien *Piemonte*, aux pieds des monts). Géogr. Contrée de l'Italie, au N.-O., entre les Alpes, l'Apennin et le Tessin. Exploitation de fer, plomb et marbre. Mais, blé, riz, vigne, mûrier, soie. La capitale est Turin. Le Piemont correspond au N.-O. de l'ancienne Cisalpine. Possede par une branche collaterale de la maison de Savoie, il revint a la ligne principale sous Amedee VIII, fondateur du duché de Savoie, 1419. Son importance se révéla pendant les guerres d'Italie, 1494-1559. Agrandi de Saluces, 1600, du Montferrat et de l'Alexandrin, 1713, de Novare et de Tortone, 1738, de Vigevano et de Voghera, 1748, le Piemont a été le siège de la puissance des rois de Sardaigne. Bonaparte le divisa en départements de la Doire, du Pô, de la Stura, de Marengo, de la Sesia et de l'Agogna, 1802. Restitue a la dynastie de Savoie, 1814, il s'est fondu, 1861, dans le nouveau royaume d'Italie, ou il forme les provinces de Turin, de Coni, d'Alexandrie, de Novare et de Pavie (celle-ci en partie).

PIÉMONTAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante du Piemont. Un Piémontais. Une Piémontaise. Les Piémontais. Les Piémontaises.

— **PIÉMONTAIS**, s. m. Linguist. Dialecte italien parle dans le Piemont. C'est un mélange de français et d'italien.

— Techn. Outil dont se servent les charpentiers pour terminer le travail des pieces de bois.

— adj. Qui concerne le Piémont ou ses habitants. Coutumes piémontaises.

PIÉMONTISER v. a. 1re conj. Donner le caractere piemontais.

PIEMONTITE, s. f. (de *Piémont*, n. géogr.). Miner. Épidote manganésifere trouvée a Saint-Marcel, vallée d'Aoste.

PIEN-KING, s. m. (pr. *pieun-kingh*). Espèce d'harmonica chinois fait de pierres sonores.

PIENNES, s. f. pl. (de *Piennes*, nom d'un village de Picardie ou l'on fabriquait des étoffes). Anc. techn. Bouts de laine ou de fil attachés aux ensouples d'un métier a tisser.

PIENZA, (*Corsignano*). Géogr. Ville d'Italie, dans la province et a 69 kilom. S.-E. de Sienne; 3,500 hab.

PIÉRARDE, s. f. (le *Piérard*, n. pr.). Bot. Syn. d'ETHULIE.

PIÉRARDIE, s. f. (de *Piérard*, n. pr.). Bot. Genre d'euphorbiacees buxées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale.

PIERCE (Franklin). Né a Hillsborough (New-Hampshire), 1804-1869, fils du général Benjamin Pierce, fut envoyé au Congres en 1833. Il y soutint le parti démocratique, et fut membre du senat en 1834. Il se retira de la vie politique en 1842; mais, lors de la guerre du Mexique, s'enrôla volontairement, acquit une grande popularite et était général a la fin de la campagne. En 1852, le parti démocratique le fit nommer président des Etats-Unis; a l'intérieur, il eut a lutter contre les efforts du parti abolitionniste.

PIÉRIDE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant plus de cent soixante espèces, répandues sur tout le globe, mais surtout dans les régions tropicales de l'ancien continent. La piéride de l'alisier, la piéride du chou, la piéride de la rave et la piéride du navet se rencontrent très communement en Europe.

— Bot. Genre d'ericinées andromédées, établi aux dépens des andromèdes pour des arbrisseaux dont on trouve l'espèce type au Nepaul.

— **PIÉRIDES**, s. f. pl. Entom. Tribu de lepidopteres diurnes, ayant pour type le genre piéride.

PIÉRIDES s. f. pl. Myth. Filles du roi Piérus, ou, selon d'autres, du mont Pierus en Macedoine. Vaincues dans une lutte poétique par les Muses, elles furent changées en pies par Apollon.

PIERIE. Géogr. anc. Nom donné, dans l'antiquité, a plusieurs territoires: 1° canton maritime de la Macedoine, au S., renfermant les monts Pierus et Pimpla, consacrés aux Muses, et les villes d'Alore, Methone, Pydna et Dium; 2e canton maritime de Syrie sous les Séleucides, au N. de l'Oronte, a l'embouchure duquel etait bâtie *Seleucie de Piérie*, le port d'Antioche.

PIÉRIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Pierie.

— adj. Qui appartient a la Piérie ou a ses habitants. ‖ Qui appartient au Pierus. Se disait aussi pour Thessalien. Jupiter Pierien.

PIÉRIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide propre a remplacer le houblon dans la fabrication d'une bière économique.

PIÉRIUS, Géogr. anc. Contrefort de l'Amanus, bordait a l'E. le golfe d'Issus et donnait son nom a la Piérie de Syrie.

PIERLIN, s. m. Ornith. Syn. de TOTANE.

* **PIERRAILLE**, s. f. pron. *piè-raille*, *ll* mouill.). Debris de pierres; mélange informe de toutes sortes de pierres. Quand un rocher tombe, il entraine toujours mille petites *pierrailles* dans sa chute. (Volt.) Il alla leur montrer la maison voisine, une maison construite avec de la *pierraille* encastrée dans du ciment rouge. (De Goncourt.)

— Fig. Il y a bien plus de pierres et de *pierrailles* qu'on ne pense dans ce monde. (Galiani.)

* **PIERRE**, s. f. (étym. lat., *petra*; même signif.). Corps dur et solide, tire du sein de la terre ou detache des montagnes, que l'on emploie principalement dans les constructions des édifices. Pierre très dure. Pierre tendre, facile a tailler. Pierre a bâtir. Un lit de pierre ou de pierres. Tirer, extraire de la pierre d'une carriere. Bâtiment tout en pierre. Pont de pierre. Escalier de pierre. Table, banc de pierre. Un tas de pierre. Ces maisons ne sont plus qu'un amas de *pierres*. (Boss. Allons briser ces dieux de *pierre* et de métal. (Corneille.) Il ôta les *pierres* l'une apres l'autre et les rangea dans un coin. (Galland.) Alors elle me fit asseoir sur une escabelle boiteuse, devant une table de *pierre*. Le Sage.) Un torrent, forme par la fonte des neiges, charriait avec bruit du limon, du sable et des *pierres*. (J.-J. Rouss.) On entendit un craquement semblable a celui d'un pont-levis qui s'abaisserait et se relèverait tout a coup comme par ressort, en frappant contre la *pierre* des murs. (De Vigny.)

Aux accords d'Amphion les *pierres* se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'elevaient
Boileau.

— Fig. On a vu plus d'une fois les *pierres* les plus brillantes du sanctuaire s'avilir et se trainer indignement dans la boue. (Mass.)

— *Pierre de taille*. Pierre qui est ou qui doit être taillee pour entrer dans une construction. Maison de pierres de taille. Mur en pierres de taille.

— *Poser, mettre la première pierre d'un monument*. Se dit en parlant de la ceremonie dans laquelle un prince, un personnage marquant, pose solennellement la premiere pierre d'un monument public. C'est le ministre, c'est le prefet qui a pose la premiere pierre de cet edifice, de ce monument. Il va poser une premiere *pierre* a Corte. Merimee.)

— *Dernière pierre*. La pierre que l'on pose sur un edifice achevé, et qui porte l'inscription dedicatoire.

— Fig. *Pierre fondamentale*. En morale et en politique, Ce qu'il y a de principal et de plus important, ce qui sert comme de fondement. La religion est la pierre fondamentale de toute societe. La justice est la *pierre* fondamentale des Etats. (Acad.)

— *Ouvrage à pierres perdues, à pierre perdue*. Construction que l'on eleve dans l'eau, en y jetant de gros quartiers de pierre. Faire les fondations d'un pont, d'une digue, a pierres perdues.

— *Pierre sépulcrale*, ou absolum. *pierre*. La pierre qui recouvre un tombeau, et par extens., Le tombeau lui-même. Maman, je semerai auprès de la *pierre* de mon frère les fleurs que vous aimez le mieux. (B. de St-P.)

Malheur a qui des morts profane la poussiere!
J'ai flechi le genou devant leur humble *pierre*.
(Lamartine.)

— *Pierre d'évier*. Pierre creusée sur laquelle on lave la vaisselle, et qui a un trou par lequel s'ecoulent les eaux, les immondices. On dit aussi *pierre à laver*.

— *Ne pas laisser pierre sur pierre*. Détruire, renverser de fond en comble. Locution empruntée a l'Evangile, ou Jesus-Christ dit, en pleurant sur Jerusalem, que ses ennemis ne lui laisseront pas *pierre* sur *pierre*. Le premier exploit de ce jesuite féroce et fougueux fut la destruction de Port-Royal, ou l'on ne laissa pas *pierre* sur *pierre*. (D'Alemb.) ‖ On dit de même d'une ville, d'une maison entierement ruinée, rasée, qu'*il n'y est pas demeuré pierre sur pierre*.

— *Pierre à pierre, pierre par pierre*. Une pierre après l'autre, lentement. Il s'est construit lui-même une maison pierre a pierre.

— *N'avoir pas une pierre où reposer sa tête*. N'avoir pas d'asile, être sans ressources.

— Fig. et par exag. *Les pierres mêmes parleront*. Se dit en parlant d'un chose revoltante. Dans un sens analogue Je vous réponds que votre commission sera bien faite, et que les *pierres* mêmes le sauront. (D'Alembert.)

— *Être comme une pierre, être changé en pierre*. Demeurer stupefait, frappé d'etonnement. Nous demeurâmes tous comme des gens de *pierre*. (Mme de Sev.)

— Fig. *Dur comme une pierre, comme la pierre*. Extrêmement dur, insensible. C'est un homme dur comme une pierre, qui a le cœur dur comme la pierre. Des âmes dures comme des *pierres*, des âmes insensibles, et que rien ne peut émouvoir .. (Bourdal.) ‖ On dit de même *C'est un cœur de pierre*.

— *Malheureux comme les pierres*. Très malheureux, sans consolation.

— *Il gele à pierre fendre*. Il gèle extrêmement fort.

— Fig. J'allai ensuite voir Mlle de La Trousse, dont la douleur fendait les *pierres*. (Mme de Sev.

— Fig. *C'est du vin à fendre les pierres*. C'est du vin excellent.

— *Pierre de mine*. La pierre qu'on detache de la mine, qu'on bat et qu'on lave pour en retirer le metal.

— *Pierre lithographique*. Calcaire compact du terrain jurassique, que l'on taille en plaques rectangulaires plus ou moins épaisses, destinees a recevoir un dessin, une autographie, dont on veut obtenir des exemplaires par l'impression. Les premieres pierres lithographiques ont été fournies par la Bavière.

— *Pierre à briquet ou à fusil*. Variété de silex dont on tire du feu en la frappant avec le briquet. On taille aussi ces pierres pour les adapter au chien des armes a feu, mais leur usage est très restreint depuis l'invention des briquets phosphoriques, des allumettes chimiques et des fusils perfectionnés. Dans cette île, couverte de rochers, je ne crois pas qu'on puisse trouver une seule *pierre* a fusil. (B. de St-P.)

Goût de pierre à fusil. Goût de terroir de certains vins secs. Au-dessus de ces excavations, verdoyaient les vignes qui produisent un petit vin blanc ayant un goût de *pierre* a fusil. (G. Ohnet.)

Pierre ponce. Roche volcanique nommée aussi *ponmite*, extrêmement seche, poreuse, et si légère qu'elle nage sur l'eau. On s'en sert pour polir l'or, l'argent et les bois.

— Fig. La galanterie est la *pierre* ponce qui polit les nations. (Galiani.)

— *Pierre de touche*. Sorte de pierre noire avec laquelle on éprouve l'or. C'est un silex schisteux dont le nom scientifique est *phtanite*. C'est en frottant les bijoux d'or sur la *pierre* de touche, et en touchant avec de l'acide nitrique la couche de metal adherente a la *pierre*, qu'on determine leur titre ou leur valeur. (Acad.)

Pres de l'or le plus pur l'alliage se couche
Attendez qu'on le passe a la *pierre* de touche.
Barthélemy.)

— Fig. *Pierre de touche*. Tout ce qui sert a faire connaître la nature, la qualité d'une chose. L'interêt est la *pierre* de touche de l'amitié, de la probité. (Acad.) Le malheur applique sa *pierre* de touche a tous les hommes; il fait connaître ceux qui sont fermes et purs. (Boiste.) Les consequences sont les *pierres* de touche des principes. (De Lévis.)

— *Pierre à détacher*. Argile marneuse absorbant les corps gras, dont on se sert pour enlever les taches de dessus les étoffes. ‖ On a donné le même nom a différentes compositions inventées dans le même but.

— Caillou ou autre corps solide de même nature. Chemin plein de pierres. Se heurter contre une pierre. Jeter une pierre, des pierres. Se battre a coups de pierres. Scipion s'amusait souvent a jeter des *pierres* plates sur l'eau. (La Font.) Certain fou poursuivait a coups de *pierres* un sage. (Id.) Pour mon cabas, je le laissai dans l'eau, sous deux *pierres*. (Le Sage.) Ils nous chargerent d'injures, nous accablerent de huees, et conduisirent Bertrand a l'hôtellerie a coups de *pierres*. (Id.) Elle en fit des especes de brodequins dont elle s'entoura les pieds, que les *pierres* du chemin avaient mis en sang. (B. de St-P. Dans cette crainte, ramassant une grosse *pierre* qui se trouva a ses pieds, il la lui jeta. (Gall.)

— Fig. *Pierre de scandale*. Tout ce qui cause du scandale. Cette discussion, cette querelle est une pierre de scandale. Cet esprit d'infidelité qui serait pour elles une *pierre* de scandale est un écueil où elles iraient échouer. (Bourdaloue.)

— Fig. et fam. *Pierre d'achoppement*. Difficulté, obstacle, ou, occasion de succomber, de faillir. Sa femme est la pierre d'achoppement a notre reconciliation. Je l'admirais en l'ecoutant, et je sentais qu'une soubrette de cette espèce eût été pour moi, dans une maison, une terrible *pierre* d'achoppement. (Le Sage.)

— Fig. *Trouver des pierres dans son chemin*. Trouver des empêchements, des obstacles a ce qu'on projette, a ce qu'on desire. Je suis toujours a trouver certaines choses fort mal arrangées parmi les evenements de notre vie; ce sont de grosses *pierres* dans le chemin. (Mme de Sevigné. ‖ *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*. Le poursuivre vivement, ne pas le menager. ‖ *Faire d'une pierre deux coups*. Executer, terminer deux choses par un seul moyen, en profitant de la même occasion. ‖ *Jeter la pierre à quelqu'un*. Lui adresser un reproche, s'élever contre lui, le denoncer, être le premier a l'attaquer. Presque tous lui jettent la *pierre*. Massill. ‖ *Jeter la premiere pierre à quelqu'un*. Être le premier a lui reprocher ses torts. Se dit par allusion a l'histoire de la femme adultère, dans l'Evangile. ‖ *Qui lui jettera la premiere pierre?* Qui oserait se prétendre exempt de toute faute du genre des siennes? Quelle femme aurait le droit de jeter la premiere *pierre* a l'infortunée qui ne justifie point sa faute? (Mme de Stael.) ‖ *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*. Faire devant lui des reproches indirects, des plaintes, des railleries detournées, avec l'intention qu'il se les applique. ‖ *Jeter la pierre et cacher le bras*. Nuire a quelqu'un adroitement et secretement de maniere a ne pas être soupçonné. ‖ *La pierre en est jetee*. Il n'y a plus a reculer, l'affaire est resolue. ‖ *Mordre la pierre*. Se dit, par allusion aux chiens qui mordent les pierres qu'on leur jette, pour Accuser de son malheur quelqu'un qui n'en est pas l'auteur.

— *Pierres précieuses*. Pierres remarquables par leur durete, leur éclat, leurs couleurs vives et pures, qui les rendent precieuses pour le luxe, comme le diamant, le rubis, le saphir, l'emeraude, la topaze, etc. Je suivis son exemple, et nous enlevâmes beaucoup plus de toutes sortes de *pierres* précieuses, que d'or monnaye. (Galland. Une *pierre* précieuse ne plait que lorsqu'elle est taillee et bien polie. (Vauven.) Elle avait pour parure un collier de *pierres* precieuses. (Barth.)

— Fig. Notre âme est un trésor caché; c'est un or très fin dans la boue, c'est une *pierre* précieuse parmi les ordures. (Bossuet.)

— *Pierres d'affection*. Pierres curieuses; diamants de couleurs vives et riches. ‖ *Pierres de couleur*. Celles qui se font remarquer par leurs belles couleurs, comme les rubis, les saphirs, les émeraudes, etc. ‖ *Pierre d'evêque*. L'améthyste, par allusion a sa couleur violette. ‖ *Pierres fausses* ou *pierres artificielles*. Pierres taillées et polies de maniere a contrefaire les pierres precieuses. Parure en pierres fausses. La fabrication des *pierres* artificielles est un objet assez considerable de commerce et d'exportation et particulierement pour Paris. (A. Chevalier.) ‖ *Pierres fines*. Les agates, les onyx, les cornalines, etc. ‖ *Pierres gravées*. Pierres fines ou compositions imitant les pierres fines, sur lesquelles on a grave des

figures en creux ou en relief. Quelques *pierres* gravées de Gli, qui étonneront les antiquaires à venir.. (Diderot.)

— Absol. *Une belle pierre.* Un beau diamant.

— Espèce de concrétion, de gravier qui se trouve dans quelques fruits. Poires qui ont des pierres, beaucoup de pierres. || S'est dit aussi pour Noyau. Le fruit a *pierre*, ou le fruit au couteau. (Cornelle.)

— Loc. prov. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.* Celui qui change souvent de condition, de profession ne s'enrichit jamais.

— Anc. cout. *Pierre de la criée.* Pierre sur laquelle on posait les choses à vendre. || *Pierre de derise* (pour *pierre de division*). Borne placée entre deux héritages. || *Porter la pierre à la procession.* Espèce de pénitence publique imposée à une femme qui insultait une autre femme et qui consistait à porter une pierre attachée au cou.

— Antiq. lat. *Pierre sacrée.* Pierre placée hors de Rome, près de la porte Capène. On la portait processionnellement par la ville, dans les temps de sécheresse. || *Pierre des auspices* ou *première pierre.* Pierre consacrée que l'on jetait dans les fondements des temples. || *Pierre divine.* Statue de Diane, qu'Oreste et Iphigénie enlevèrent du temple de Tauride. || *Pierre noire.* Emplacement que Romulus choisit dans les comices, pour sa sépulture. || *Pierre militaire.* Borne placée sur les grandes voies romaines pour en indiquer les distances. | *Pierre speculaire.* Espèce de pierre transparente qui tenait lieu de verre. V. SPECULAIRE. || *Pierre trouée.* Pierre que l'on avait placée, à Rome, dans un endroit frappé de la foudre.

— Archéol. *Pierre écrite.* Nom donné à des monuments gaulois que l'on a trouvés dans différentes parties de la France, et sur lesquels on voit des inscriptions en caractères grecs. || *Pierres levées.* Monuments très anciens formés de pierres brutes de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté. On trouve des pierres levées en plusieurs endroits de la Bretagne.

— Archit. et Constr. *Pierres artificielles.* Les briques et autres matériaux fabriqués. || *Pierres d'attente.* Pierres qu'on laisse en saillie, au côté d'un bâtiment, pour former liaison, dans la suite, avec quelque autre construction. || Pierre en bossage préparée pour recevoir une inscription ou un ornement. | *Pierre en bisard.* Tout gros bloc de pierre qui ne peut être apporté que sur un bisard. || *Pierre de bon banc.* Belle pierre de Vaugirard. || *Pierre en chantier.* Celle qui est disposée pour être taillée. || *Pierre coquillière.* Pierre qui renferme de petites coquilles. || *Pierre débitée.* Celle qui est sciée. || *Pierre en délit.* Celle qui n'est pas posée sur son lit de carrière, mais sur son parement. || *Pierre délitée.* Celle qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, et qui ne sert qu'à faire des avases. || *Pierre ébauchée.* Celle dont on a ôté le bousin, ou la partie tendre. || *Pierre d'encoignure.* Celle qui, avant deux parements, cantonne l'angle d'un bâtiment. On disait autrefois *pierre angulaire.* || *Pierre entière* ou *saine.* Pierre qui n'a ni fêlure, ni fil, ni trous, ni veines qui la détériorent. | *Pierre ferrée.* Pierre sur laquelle on remarque de petites bandes très dures dans la hauteur du banc. || *Pierre feuilletée.* Pierre gélive. || *Pierres fichées.* Celles dont les joints sont remplis de ciment. || *Pierre fière.* Celle qui est difficile à travailler à cause de sa dureté. || *Pierre franche.* Pierre parfaite en son espèce. | *Pierre gélisse* ou *vicie.* Pierre fraîchement tirée de la carrière. || *Pierre de belle hache.* Pierre dure que l'on tire d'Arcueil. || *Pierre hachée.* Celle dont les parements sont dressés avec la hache du marteau brettelé. || *Pierres jointoyées.* Celles dont les joints sont recouverts de plâtre ou d'un enduit quelconque. || *Pierre layée.* Celle qui est travaillée à la laie. || *Pierre lourée.* Celle dans laquelle on fait un trou pour recevoir la louve. | *Pierre mouline.* Celle qui est granuleuse, et qui s'égrène à l'humidité. | *Pierre moyée.* Celle dont le grain n'est pas également dur. || *Pierre nette.* Celle qui est equarrie et atteinte jusqu'au vif. | *Pierre parpaigne.* Celle qui tient toute l'épaisseur d'un mur. | *Pierre pleine.* Celle qui ne renferme ni coquillages, ni trous, ni nœuds. || *Pierre poreuse.* Pierre qui a des trous, comme la pierre meulière. | *Pierre rugueuse du fer.* Celle qui est passée au rillard. || *Pierres de rapport.* Petits morceaux de pierres dont on fait les incrustations ou les mosaïques. || *Pierre retournée.* Celle dont les parements opposés sont d'équerre et parallèles. || *Pierre rustique.* Celle qui, après avoir été dressée et hachée, est piquée grossièrement avec la pointe du marteau. | *Pierres sèches.* Pierres posées l'une sur l'autre sans chaux, plâtre, ni mortier. De petits murs en *pierres* sèches indiquent la borne des champs. (Ger. de Nerval.) || *Pierre smillée.* Celle qui est équarrie et grossièrement taillée avec la pointe du marteau. | *Pierre de souchet.* Pierre provenant du banc le plus bas de la carrière. || Pierre qui, se trouvant entre deux bancs, n'est pas formée ou est tronée. || *Pierre traversée.* Celle où les traits des brettelures sont croisés. | *Pierre velue.* Toute pierre brute. || *Pierre vive.* Pierre qui durcit dans la carrière comme dehors.

— Fig. *Pierre d'attente.* Chose qu'on ne regarde que comme un commencement, et qui doit avoir une continuation. Cette dissertation n'est qu'une pierre d'attente; elle doit faire partie d'un grand ouvrage sur le même sujet.

— Fig. *Pierre angulaire.* Le principal soutien d'une institution, d'une doctrine, etc. Le foyer, dans le monde antique, reste la *pierre* angulaire de toutes les cités. (P. de St-Victor.) || Dans l'Ecriture. *Pierre angulaire* se dit en parlant de Jésus-Christ. Jésus Christ, qui est lui-même la principale *pierre* de l'angle... (Lemaistre de Sacy.)

— Chim. anc. *Pierre calaminaire.* La calamine. || *Pierre calcaire.* Carbonate de chaux. | *Pierre de Bologne.* Pierre transparente qui, après avoir passé au feu, luit dans les ténèbres.

— Chir. *Pierre infernale.* Nom vulgaire du nitrate d'argent fondu, dont on se sert comme caustique. || *Pierre à cautère.* Composé d'hydrate et de carbonate de potasse, de protoxyde et de chlorure de potassium. || *Pierre divine.* Composition employée comme collyre et dans laquelle entrent à parties égales, du sulfate de cuivre, de l'azotate de potasse, du sulfate d'alumine, fondus dans un creuset et additionnés de camphre.

— Comm. *Pierre bleue.* Poudre de pastel formée en très petites briques, dont on se sert quelquefois au lieu d'indigo, pour passer le linge au bleu.

— Foss. *Pierres étoilées.* Les astrées. || *Pierre hystérique* ou *pierre à matrice.* Nom donné quelquefois aux moules intérieurs des térébratules fossiles, auxquels on attribuait des vertus médicinales. | *Pierre à tamis.* Nom vulgaire des milleporites.

— Géogr. *Pays de Pierre pertuse.* Le val de Saint-Imière, auquel on arrive par un chemin percé dans le roc, au milieu du Jura, entre Bâle et Bienne. | Contrée du Roussillon.

— Hist. eccl. *Pierres gnostiques.* Amulettes, talismans en usage chez les gnostiques.

— Hist. milit. *Pierre d'artillerie* ou *pierre de bombarde.* Pierre arrondie qui servait primitivement de boulet.

— Hist. sainte. *Pierre de séparation.* Rocher situé dans le désert de Maon, sur lequel David se réfugia pour fuir Saül.

— Ichtyol. Nom donné aux os durs et plats que l'on trouve dans la tête du merlan.

— Liturg. cathol. *Pierre d'autel.* Pierre carrée, bénie par l'évêque, que l'on enchâsse au milieu de la table de l'autel, et sur laquelle le prêtre consacre.

— Minér. Nom d'une classe de minéraux résultant de la combinaison des terres entre elles ou avec les alcalis, et renfermant quelquefois, comme principes accessoires, des acides, des combustibles ou des métaux. Les pierres sont en général remarquables par leur dureté. Leur pesanteur spécifique est au-dessous de celle de presque toutes les combinaisons métalliques. Leur analyse étant encore peu connue, on s'est servi de caractères d'un ordre inférieur pour les diviser en trois classes : les *pierres dures*, les *pierres ouvrueuses* et les *pierres agiloides*. || *Pierres arborisées.* Pierres qui renferment ou qui présentent seulement à leur surface des dessins imitant assez bien des tiges branchues, des rameaux détachés, des mousses. || *Pierres figurées.* Pierres qui imitent, par leur forme ou leur couleur, un objet quelconque, comme un fruit, un oiseau, etc. || *Pierres gemmes.* Les pierres précieuses. || *Pierres impressionnées.* Schistes argileux couverts d'impressions de fougères, qui se trouvent dans les terrains houillers.

— Le mot *pierre* entre dans l'ancien nom ou la dénomination vulgaire d'un grand nombre de productions naturelles. || *Pierre d'Abyssinie.* L'amiante. || *Pierre aérophane.* Variété diaphane d'opale. || *Pierre alectorienne.* L'alectoire. || *Pierre d'alun.* L'alunite. || *Pierre d'aigle.* L'aétite. || *Pierre en aiguilles.* Le mésotype aciculaire. || *Pierre à aiguiser* ou *à repasser.* Sorte de grès qui sert à rendre tranchants les instruments de fer ou d'acier. || *Pierre d'aimant.* L'aimant. || *Pierre des Amazones.* Feldspath laminaire remarquable par sa belle couleur verte. || *Pierre de l'Apocalypse.* L'opale. || *Pierre aspyre.* Pierre qui a la propriété de résister à l'action du feu, comme le talc, l'amiante, etc. || *Pierre d'Arménie.* Le bol d'Arménie. || *Pierre d'asperge.* L'asparagolithe. || *Pierre aventurine.* L'aventurine. || *Pierre d'azur.* La lazulite ou lapis-lazuli. || *Pierre à baguettes* ou *à barres.* La scapolite. || *Pierre de basalte.* Le basalte. || *Pierre à bouton* ou *pierre de Thrace.* Le jayet. || *Pierre de Calcédoine.* La calcédoine. || *Pierre de caméléon.* L'opale hydrophane. || *Pierre de Candar.* Le fer sulfuré ou la pyrite commune. || *Pierre de cannelle.* L'essonite. || *Pierre céleste* ou *bleue.* La lazulite, le cuivre carbonaté bleu, la chaux anhydro-sulfatée et la strontiane sulfatée. || *Pierre à champignons.* Pierre poreuse sur laquelle croissent quelquefois des champignons blancs. || *Pierre de chat.* Le quartz fétide. || *Pierre à chaux.* Le calcaire. || *Pierre de circoncision.* Espèce de jade d'un vert sombre. || *Pierre ciselée.* L'harmotome cruciforme. || *Pierre de croix.* La staurotide, pierre tendre dont la coupe transversale offre ordinairement la figure d'une croix noire. || *Pierre électrique.* Le succin et la tourmaline. || *Pierre d'émeri.* L'émeri et le corindon ferrifère. || *Pierre à fard.* Le talc. || *Pierre à faux.* Quartz micacé; nom donné aux schistes qui servent à affûter les faux. || *Pierre à filtrer.* Variété de grès qui porte le nom de *grès filtrant*, et dont le tissu est assez lâche pour permettre à l'eau de filtrer à travers ses pores. || *Pierre de Florence.* Marbre jaune ou verdâtre chargé de dessins en forme de runes. || *Pierre de foudre.* Aérolithe. || *Pierre de guitinace.* Espèce de verre noirâtre du Pérou. || *Pierre géodique.* Les géodes. || *Pierre graphique.* La pegmatite graphique. || *Pierre grasse.* L'élœolithe. || *Pierre gypseuse.* Toute pierre que l'action du feu réduit en plâtre. || *Pierre hématite.* L'hématite. || *Pierre hépatique* ou *de foie.* Chaux carbonatée fétide. || *Pierre hydrophane.* Silex qui devient transparent quand il a séjourné quelque temps dans l'eau. || *Pierre des lucas.* Pyrite arsenicale. || *Pierre d'Iris.* Pierre précieuse qui a les couleurs de l'arc-en-ciel et qui est une variété de quartz hyalin. || *Pierre d'Italie.* Schiste argileux à grains serrés dont on se sert pour le dessin. || *Pierre de jade.* V. JADE. || *Pierre de lait.* Substance argileuse qui sert à dégraisser. || *Pierre de lard.* Talc graphique. || *Pierre de Labrador.* Feldspath opalin. || *Pierre du Levant.* Pierre à aiguiser ou à repasser, ainsi nommée parce qu'anciennement on la tirait du Levant. || *Pierre de liais.* Variété du calcaire grossier des environs de Paris. On le distingue en liais dur, liais férault et liais tendre. || *Pierre de limaçons* ou *pierre lumachelle.* Marbre formé de débris de coquillages unis par de la chaux carbonatée en fusion. || *Pierre de lune.* Agate nébuleuse à reflets. || *Pierre de Lydie.* L'aphanite noire et la phtanite. || *Pierre du lynx.* La belemnite. || *Pierre à magot.* Pagodite. || *Pierre meulière* ou *pierre de meulière.* Nom donné à quelques grès et au silex meulier des environs de Paris, dont on fait des meules et qu'on emploie dans certaines constructions. || *Pierre de miel.* La mellite. || *Pierre à mouche.* L'arsenic natif. || *Pierre néphrétique.* Le jade néphrite et la serpentine. || *Pierre noire des charpentiers* ou *des menuisiers.* Argile schisteuse graphique, dont ces artisans se servent pour tracer des lignes. || *Pierre nummulaire.* Pierre qui ressemble à une monnaie. || *Pierre obsidienne.* Pierre transparente dont les anciens faisaient des miroirs. || *Pierre ollaire.* Sorte de talc dont on fait des vases sur le tour. || *Pierre d'outremer.* Le lapis-lazuli. || *Pierre à picot.* La variolite. || *Pierre de pipe.* La scoulérite. || *Pierre à plâtre.* Pierre gypseuse. || *Pierre de porc* ou *pierre puante.* Combinaison de terre calcaire et d'argile avec le soufre. || *Pierre pourrie.* Argile qui a perdu son gluten et dont on se sert pour polir les métaux. || *Pierre à rasoirs.* Schiste jaune, à grains très fins, dont on se sert avec de l'huile pour aiguiser les rasoirs et autres instruments en acier. || *Pierre rouge.* La sanguine. || *Pierre de Sarde.* La sardoine. || *Pierre de serpentine.* La serpentine. || *Pierre du soleil.* Variété d'orthose à reflets dorés. || *Pierre sonore* ou *chantante.* Phonolithe. || *Pierre stéatite.* La stéatite. || *Pierre de tripes.* Concrétion de baryte sulfatée en forme d'intestin. || *Pierre tuberculeuse.* Le silex ménilite. || *Pierre de violette.* Pierre qui a une odeur de violette. || *Pierre vitrescible* ou *vitrifiable.* Pierre que l'action du feu réduit en verre.

— Moll. *Pierre de Sainte-Marguerite.* Nom vulgaire d'une espèce de natice.

— Orfèvr. *Pierre sur cire.* Pierre non montée et fixée dans de la cire appliquée sur un carton. || *Pierre taillée en table* ou *pierre faible.* Diamant d'une certaine surface mais, de peu d'épaisseur et dont on polit seulement les côtes les plus étendus.

— Pathol. Nom vulgaire de calculs ou concrétions qui se forment, soit dans la vessie, soit dans les intestins ou les glandes de l'homme ou des animaux. Avoir la pierre. Être malade de la pierre. Avoir été taillé de la pierre. L'opération de la pierre. La pierre est dans les reins, est dans la vessie. Boisson qui donne, qui engendre la pierre. Elle est accablée de douleur et d'une néphrétique qui fait craindre qu'elle n'ait la *pierre*. (Mme de Sév.) || *Pierre de fiel.* Calcul biliaire.

— Fig. et fam. *Avoir une mauvaise pierre dans son sac.* Être en péril, être menacé de quelque maladie dangereuse.

— Pharm. *Pierre divine* ou *ophtalmique.* Mélange d'azotate, de potasse, de sulfate d'alumine et de sulfate de cuivre à parties égales, qu'on fait fondre dans un creuset, en ajoutant du camphre à la masse fondue. Cette pierre est employée dans les maladies des yeux. || Nom donné quelquefois au sulfate de cuivre. || *Pierre miraculeuse* ou *stuptique.* Sorte de poudre caustique. || *Pierre de salut.* Médicament renommé que l'on employait en dissolution dans un grand nombre de maladies.

— Pharm. anc. *Pierre de bézoard* ou *pierre bézoardique.* Bézoard.

— Philos. herm. *Pierre philosophale.* V. PHILOSOPHAL. || *Pierre première.* La pierre blanche parfaite. || *Pierre seconde.* La pierre parfaite portée au rouge, mais non multipliée. || *Pierre de paradis.* La pierre parfaite au rouge, le chef-d'œuvre du grand art.

— Pav. *Pierre coupée* ou *biseau.* Pavé de forme triangulaire qui se place à l'extrémité d'une rangée posée diagonalement.

— Relat. *Pierre des célibataires.* Morceau de quartz travaillé que les Indiens du rio Negro suspendent au cou de leurs fiancées.

— Relig. mahom. *Pierre noire.* Pierre sacrée, ainsi nommée de sa couleur; elle est placée à hauteur d'homme, sur l'un des angles de la Caaba. Les musulmans la regardent comme le gage de l'alliance que Dieu fit avec les hommes en la personne d'Adam.

— Techn. Amas de verre gris qui dépare souvent les pièces fabriquées et qui est produit par des fragments détachés du creuset ou tombés de la voûte du fourneau. || *Pierre à broyer.* Pierre d'un grain très serré, sur laquelle on broie les couleurs. || *Pierre à brunir.* Hématite dont on se sert pour brunir, pour polir l'or. || *Pierre de fiel.* Couleur de peintre, d'un jaune brun. || *Pierre noire.* Espèce d'ardoise dont les maçons, menuisiers, etc, se servent pour tracer leurs ouvrages; on s'en sert aussi pour dessiner. || *Pierre à polir.* Nom donné à toute substance minérale employée, selon les différents métiers, à polir les métaux, les bois, l'ivoire, l'écaille, la corne, etc.

— Typogr. *Pierre à laver.* Pierre creuse dans laquelle on lave les formes après et quelquefois avant le tirage.

PIERRE, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louhans (Saône-et-Loire); 2,000 hab.

— PIERRE (Petite-). V. PETITE-PIERRE.

— PIERRE (Saint-), Ilot de l'Amérique du Nord, à 20 kil. S. de Terre-Neuve; rocher stérile, de 20 kilom. carrés, appartient à la France; il contient une ville du même nom, ch.-l. du gouvernement de *Saint-Pierre-et-Miquelon*, et port important pour la pêche de la morue. La population est de 8 à 10,000 hab. pendant la saison de la pêche.

— PIERRE (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'île de la Réunion, sur la côte O., dans l'arrond. et à 45 kil. S.-E. de Saint-Paul; 28,000 hab. On y a créé un port artificiel en 1851.

— PIERRE (Saint-), Port fortifié de la Martinique, ch.-l. d'arr. et à 36 kil. N.-O. de Fort-de-France. Évêché. Rade magnifique qui en fait le centre du commerce de l'île; 25,000 hab.

— PIERRE (Saint-), Lac du Bas-Canada, formé par le Saint-Laurent; il a 45 kil. de longueur, sur 20 de largeur.

— PIERRE-DE-NÉNIE, Bourg du cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon (Rhône); 2,400 hab.

— PIERRE-BUFFIÈRE, Ch.-l. de cant. de l'arr. de Limoges (Haute-Vienne). Porcelaine. Patrie de Dupuytren; 900 hab.

— PIERRE-CHÂTEL, Fort de France (Ain), sur la rive droite du Rhône et à 5 kil. S.-E. de Belley.

— PIERRE-D'ALBIGNY (Saint-), Ch.-l de cant. de l'arr. de Chambéry (Savoie), sur l'Isère, Tuiles; 3,000 hab.

— PIERRE D'ALLEVARD (Saint-), Commune du cant. d'Allevard, arrond. de Grenoble (Isère); 2,200 hab.

— PIERRE-DE-CHIGNAC (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Périgueux (Dordogne); 950 h.

— PIERRE-DE-PLESGUEN (Saint-), Commune du cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 2,500 hab.

— PIERRE-D'OLERON (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Marennes (Charente-Inférieure), au centre de l'île d'Oléron. Sel, vins et eaux-de-vie; 5,000 hab.

— PIERRE-DU-CHEMIN (Saint-), Comm. du cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le Comte (Vendée); 2,100 hab.

— PIERRE-DU-REGARD (Saint-), Comm. du cant. d'Athis, arr. de Domfront (Orne); 2,000 h.

— PIERRE-ÉGLISE (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cherbourg (Manche). Patrie de l'abbé de Saint Pierre; 2,000 hab.

— PIERRE-ENCISE (Saint-), Château fort, démoli en 1793, qui dominait la rive droite de la Saône, à Lyon, et servait de prison d'État.

— PIERRE-ET-SAINT-PAUL (Saint-), Comm. de l'arr. d'Alger (Algérie); pop. totale 3,900 hab., agglomérée 300.

— PIERRE-LE-MOUTIER (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Nevers (Nièvre). Briques, tuiles. Belle église du XIIe siècle; 3,100 hab.

— PIERRE-LE PORT (Saint-), Ch.-l. de l'île de Guernesey, en amphithéâtre, sur la côte E. La ville est fortifiée; 35,000 hab.

— PIERRE-LÈS-CALAIS (Saint-), Comm. du cant. de Calais, arrond. de Boulogne (Pas-de-Calais). Tulles, dentelles, blondes, etc. Raffineries de sucre et de sel; 33,300 hab.

— PIERRE-LES-ÉGLISES (Saint-), Comm. du canton de Chauvigny, arrond. de Montmorillon (Vienne); 2,200 hab.

— PIERRE-LÈS-ELBEUF (Saint-), Commune du canton d'Elbeuf, arr. de Rouen, près d'Elbeuf (Seine-Inférieure). Draps, bestiaux; 4,100 hab.

— PIERRE-QUILBIGNON (Saint-), Comm. du cant. et de l'arr. de Brest (Finistère); 7,000 h.

— PIERRE-SUR-DIVES (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lisieux (Calvados); 2,100 hab.

— PIERRE-SUR-HAUTE (Saint-), Sommet culminant des monts du Velay et du Forez, haut de 1,635 mètres.

PIERRE (Saint), dit *le Prince des apôtres.* Né vers l'an 10 av. J.-C., à Bethsaïde (Galilée), se nommait d'abord *Simon Bar-Jona* (Simon, fils de Jean), et exerçait à Capharnaüm le métier de pêcheur. Jésus le choisit le premier des douze apôtres. Lors de la passion, Pierre renia trois fois son maître, faute qu'il pleura amèrement. Après la résurrection, il commença la conversion des Juifs, non sans être persécuté par le sanhédrin. Il visita plusieurs villes de Syrie; en 58, il présida le concile de Jérusalem qui affranchit les gentils des prescriptions de Moïse. En 64, il alla à Rome, où il devait être arrêté avec saint Paul, par l'ordre de Néron. Il fut crucifié la tête en bas, 29 juin 65 ou 67. On a de lui 2 *Épîtres* écrites de Rome en 58 et en 65. Fête, le 29 juin.

— Fig. et fam. *Être hardi à nier comme un saint Pierre.* Se dit d'un homme qui nie audacieusement un fait dont on l'accuse. || *Déconvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul.* S'acquitter d'une dette en en contractant une

autre ; réparer un mal en en faisant un semblable d'un autre genre.

— Comm. relig. *Chanoinesses de Saint Pierre.* Bénédictines de Metz qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, cessèrent de faire des vœux solennels.

— Hist. eccles. *La chaire de saint Pierre.* L'évêché de Rome. || *Saint-Pierre-aux-Liens.* Célèbre église de Rome, bâtie en 437 par l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, pour y garder les chaînes dont saint Pierre avait été lié à Jérusalem et à Rome. || Fête que l'Église célèbre en l'honneur de ces chaînes ou mieux le 1er août.

— PIERRE (Saint). Évêque d'Alexandrie, subit le martyre sous Maximin Daïa, 311. Fête, le 26 novembre.

— PIERRE *Chrysologue* (Saint). Archevêque de Ravenne, de 433 à 450. Fête, le 2 décembre.

— PIERRE (Saint). Prélat, 1102-1174, fonda l'abbaye de Tamié (Savoie), et fut élevé à l'archevêché de Tarentaise, 1142. Fête, le 8 mai.

— PIERRE *d'Alcantara* (Saint). Religieux espagnol, 1499-1562, fonda, en Portugal, la congrégation des franciscains déchaussés, 1555. On a de lui : *De l'Oraison mentale ; De la Paix de l'âme.* Fête, le 19 octobre.

— PIERRE NOLASQUE (Saint). V. NOLASQUE.

— PIERRE *l'Allemand.* Roi de Hongrie, 1038-1046, né à Venise, succéda à son oncle maternel saint Étienne Ier. Ses sujets, révoltés, le privèrent de la vue et l'enfermèrent dans un château fort.

— PIERRE *le Beau* ou *Calo-Pierre.* Roi des Bulgares, 1186-1197. Assassiné, il eut pour successeur son frère Joannice.

— PIERRE Ier. Roi d'Aragon et de Navarre, 1094-1104. || PIERRE II. Roi d'Aragon, 1196-1211, né en 1174, se reconnut vassal d'Innocent III, 1204, battit avec Alphonse VI de Castille les Almohades à Tolosa, 1212, et fut tué à la journée de Muret, 1213. || PIERRE III *le Grand.* Roi d'Aragon, 1276-1285, né en 1236, marié à Constance, fille de Manfred, se montra à Palerme avec une flotte après le massacre des Vêpres siciliennes, et fut proclamé roi sous le nom de Pierre Ier, 1282. Pierre III envoya son amiral Roger de Loria battre et prendre Charles le Boiteux, fils de Charles d'Anjou, 1284, tandis qu'il repoussait lui-même le roi de France Philippe III, 1285. || PIERRE IV *le Cérémonieux.* Roi d'Aragon, 1336-1387, né en 1317, était fils d'Alphonse IV. Il enleva à son frère Jayme II le royaume de Majorque, 1344, s'allia à Venise contre Gênes, s'empara de la Sicile, mais pour la céder à son petit-fils Martin, 1377.

— PIERRE Ier. Roi de Sicile. V. PIERRE III d'Aragon. || PIERRE II. Roi de Sicile, né en 1303. Associé à son père Frédéric II dès 1321, il lui succéda en 1337 et mourut en 1342.

— PIERRE *le Cruel.* Roi de Castille, 1350-1369, né en 1334, était fils d'Alphonse XI. Il fut dominé par une favorite, Maria de Padilla, à laquelle il devait, en 1361, sacrifier la reine Blanche de Bourbon ; il se livra aux excès de despotisme qui lui valurent son surnom. Soutenu par les rois de France et d'Aragon, Henri de Transtamare, son frère naturel, le combattit et resta vainqueur ; Pierre fut obligé de se rendre à son frère, qui le tua dans la tente de Du Guesclin.

— PIERRE Ier *le Cruel.* Roi de Portugal, 1357-1367, fils d'Alphonse IV, fit périr les assassins de sa seconde femme Inès de Castro. Il fut appelé *le Justicier* par son peuple. || PIERRE II. Roi de Portugal, 1667-1706, fils de Jean IV. Frère d'Alphonse VI, il le retint prisonnier, 1667, épousa la reine Marie de Savoie-Nemours, 1668, et gouverna comme régent jusqu'en 1683. Il prit alors le titre de roi. Sous lui fut signé le traité de Methuen. || PIERRE III. Roi de Portugal, 1777-1786. || PIERRE IV. Roi de Portugal, est le même que dom Pedro Ier empereur du Brésil. || PIERRE V. Roi de Portugal, 1853-1861, né en 1837, était fils de Maria II da Gloria et de Ferdinand de Saxe-Cobourg.

— PIERRE Ier *le Grand.* Czar de Russie, 1682-1725, né à Moscou en 1672, était le troisième fils d'Alexis Mikhaïlovitch. A la mort de son frère aîné Fœdor III, 1682, il régna, avec son frère Ivan V, sous la tutelle de leur sœur Sophie. Pendant sept ans Pierre Ier ne parut occupé que d'exercices militaires ; à l'aide du Genevois Lefort et de l'Écossais Gordon, il formait des troupes disciplinées à l'européenne ; puis, en 1689, il relégua sa sœur dans un couvent. Pierre Ier régna réellement dès lors : en 1696, il enlève Azov aux Turcs ; puis il entreprend de visiter l'Occident, 1697-1698 ; à Saardam (Hollande), il travaille dans les chantiers de la marine comme un simple ouvrier. Il visite aussi l'Angleterre. Rappelé dans ses États par une révolte des streltz, il dissout par les supplices cette redoutable milice, 1698. Il entre dans la ligue formée contre Charles XII par le Danemark, et par Auguste II, roi de Pologne ; battu à Narva par le jeune Charles XII, 1700, il profite des campagnes de ce dernier en Pologne et en Saxe, pour attaquer l'Ingrie, la Carélie, l'Esthonie et la Livonie. En 1703, il fonde Saint-Pétersbourg. En 1709, il assure ses conquêtes par la victoire de Poltava. Obligé de se tourner contre les Turcs, il se laisse envelopper par eux sur les bords du Pruth et est forcé de restituer Azov, 1711. Il commence la conquête de la Finlande, 1713, et gagne sur les Suédois une éclatante victoire navale aux îles d'Aland, 1714. Le czar se rend en France, où il est accueilli avec courtoisie par le régent Philippe d'Orléans, 1717. Rappelé par un complot du vieux parti russe, il condamne à mort son fils aîné Alexis, 1718. Il reprend la lutte contre la Suède et la contraint de lui céder, par la paix de Nystadt, tout ce qu'il a conquis, 1721. Un an après, il enlevait à la Perse les provinces de Derbent, de Ghilan, Mazanderan et Asterabad, riveraines de la mer Caspienne, 1722. Il mourut en 1725. Il asservit le clergé russe en supprimant la dignité de patriarche, 1703, en créant le saint-synode, 1721. Il domina l'aristocratie en établissant le *tschin*, ou règlement des rangs, 1722. Il donna à la Russie une marine et une armée disciplinée ; il développa surtout le commerce. On a de Pierre Ier des *Lettres* et un *Journal* de ses campagnes. || PIERRE II. Czar de Russie, 1727-1730, fils d'Alexis et petit-fils de Pierre le Grand, régna après Catherine Ier, sous la tutelle de Mentchikof, puis sous celles des Dolgorouki. || PIERRE III. Czar de Russie, petit-fils de Pierre le Grand par sa mère Anne, né à Kiel, 1728, épousa Catherine d'Anhalt-Zerbst, 1745, et succéda, en 1762, à sa tante Élisabeth. Il s'empressa de conclure la paix avec le roi de Prusse. Peu après, juillet 1762, Catherine II arracha l'abdication de Pierre III, qui périt de mort violente.

— PIERRE *de Dreux.* Duc de Bretagne, surnommé *Mauclerc* (mauvais clerc), descendant de Louis VI, épousa, en 1213, Alix, duchesse de Bretagne, sœur d'Arthur. Il prit part aux ligues des seigneurs contre Blanche de Castille ; il fut forcé de signer la paix de Saint-Aubin-du-Cormier, et d'abandonner le gouvernement de la Bretagne à son fils Jean Ier, 1237. Il se croisa en 1240, puis en 1247, fut pris avec saint Louis en Égypte, et mourut au retour, en 1250.

— PIERRE DE PISE. Savant italien appelé par Charlemagne, vers 774, et qui professa la grammaire dans l'école du Palais.

— PIERRE *l'Ermite.* Né à Amiens vers 1050, d'une famille noble ; dans un pèlerinage en Palestine, il fut indigné des maux que les musulmans infligeaient aux chrétiens. Autorisé par Urbain II à prêcher par toute l'Europe une expédition, il parut au concile de Clermont, où la première croisade fut décidée, 1095. Pierre l'Ermite conduisit à travers l'Allemagne et la Hongrie une armée composée d'hommes de toutes classes, qui arriva décimée à Constantinople et fut massacrée par les Turcs. Après la prise de Jérusalem, il devint vicaire du patriarche Arnould, et mourut, en 1115, près de Huy, dans l'abbaye de Neu-Moutier, qu'il avait fondée.

— PIERRE TUDEBODE. Prêtre, né à Civray, mort en 1099, a raconté la première croisade.

— PIERRE LOMBARD. Né à Novare, en Lombardie, professeur de théologie à Paris, évêque de Paris, 1159, mourut vers 1160. On l'appelait *le Maître des sentences*, à cause des *Quatre Livres des sentences* (décisions des Pères de l'Église), qu'il écrivit.

— PIERRE *le Vénérable.* Abbé de Cluny, né en Auvergne vers 1092, mort en 1156, ami de saint Bernard, fut l'un des plus fermes défenseurs de la foi et de l'orthodoxie. Ses *Œuvres* sont dans la *Bibliothèque des Pères.*

— PIERRE *de Blois.* Né à Blois, vers 1130, mort entre 1198 et 1203, d'une famille noble de Bretagne, fut mêlé à la plupart des grandes négociations de l'époque. Ses *Œuvres*, lettres, sermons, traités théologiques, ont été plusieurs fois publiées.

— PIERRE *de Vaux-Cernay.* Mort après 1218, assista à la croisade contre les albigeois, dont il écrivit en latin une Histoire.

— PIERRE DE MONTEREAU. Architecte, né probablement à Montereau, mort en 1266, fut chargé par saint Louis de surveiller la construction de la chapelle de Vincennes, du réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, etc. On lui doit surtout la Sainte-Chapelle, 1245-1248, son chef-d'œuvre.

— PIERRE DE SAINT-LOUIS Jean-Louis BARTHELEMI, en religion le père. Né à Valréas (diocèse de Vaison), 1626-1684, carme, est connu par son poème bizarre de *la Magdeleine au désert de la Sainte-Baume en Provence.*

— PIERRE (Jean-Baptiste-Marie). Peintre et graveur, né à Paris, 1713-1789, premier peintre du roi et directeur des Gobelins.

* **PIERRÉE**. s. f. Constr. Conduit fait à pierres sèches pour l'écoulement et pour la direction des eaux. || Genre de construction qui se fait avec des pierres et des cailloux reliés par du mortier et jetés dans des caisses ayant la hauteur et la largeur des murs à construire.

— Pêch. Ensemble des cailloux qui servent à assujettir un ou plusieurs filets dans un endroit du fond.

PIERREFITTE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Commercy (Meuse), sur l'Aire ; 500 hab.

PIERREFONDS. Géogr. Comm. du cant. d'Attichy, arr. de Compiègne (Oise) ; 1,700 hab. Eaux sulfureuses et ferrugineuses. Château fort bâti par Louis d'Orléans, frère de Charles VI, 1390, démantelé sous Louis XIII, restauré par Napoléon III.

PIERREFONTAINE Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Baume-les-Dames (Doubs), sur la Riverotte ; 1,100 hab.

PIERREFORT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint Flour (Cantal) ; 1,100 hab.

PIERRE-GARIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un sterne ou hirondelle de mer.

PIERRELATTE. Géogr. anc. Comté de la Catalogne, au N.-E., entre Roses et Figuières. Le ch.-l. était *Ampurias.*

— PIERRELATTE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montélimar (Drôme), sur le Rhône ; 3,300 hab.

* **PIERRERIES**. s. f. pl. Pierres précieuses, lorsqu'elles ont été travaillées. De belles pierreries. Épée enrichie de pierreries. Une femme couverte de pierreries. Tout y reluisait d'or et de *pierreries.* (Boss.) Zobeïde parut au milieu de celles-ci avec un air majestueux, et si chargée de *pierreries* et de toutes sortes de joyaux, qu'à peine pouvait-elle marcher. (Galland.) Je fus ébloui de l'or et des *pierreries* qu'il étala devant moi. (Le Sage.) Parmi ces bijoux était un reliquaire d'or garni de quelques *pierreries*, et dont il parlait de se défaire pour subsister jusqu'à l'embarquement. (Id.)

— S'est employé au singulier dans le sens collectif du pluriel. Le devant (de sa robe) était tout couvert de grandes enseignes de *pierrerie.* (Malherbe.)

* **PIERRETTE**. s. f. (dimin. de *pierre*). Petite pierre. Il n'est plus d'usage aujourd'hui que dans cette locution, *Jouer à la pierrette.*

PIERRETTE. s. f. Ornith. Femelle du pierrot, ou moineau franc.

— Femme habillée en pierrot. Son costume a beaucoup de ressemblance avec celui du pierrot et figure également parmi les déguisements du carnaval.

— Cost. Sorte de camisole blanche, que les femmes portaient autrefois en négligé.

* **PIERREUX, EUSE**. adj. Qui est plein de pierres. Terrain, sol pierreux. Champ pierreux. Chemin pierreux. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol sec et *pierreux.* (Rayn.) Les masses *pierreuses* sont instantanément formées par le contact de l'air, à peu près comme certain gaz se change subitement en quartz par le contact de l'eau. (A. Martin.)

Un docile ruisseau, qui, sur un lit *pierreux*,
Tombe, écume, et roulant avec un doux murmure,
Des champs desaltères ranime la verdure. (DELILLE.)

— Fig. Il y a des terres sèches et *pierreuses* où la parole tombe inutilement. (Boss.)

— Qui est de la nature de la pierre. Concrétion pierreuse.

— Qui contient des calcaires en dissolution, comme les eaux des sources pétrifiantes.

Plus loin un ruisseau *pierreux*, distille dans leurs veines,
Incruste lentement des forêts souterraines. (DELILLE.)

— Par jeu de mots. Il y a bien de petites tranchées en Bretagne, il y a eu même à Rennes une colique *pierreuse* ; M. de Chaulnes voulut par sa présence dissiper le peuple, il fut repoussé chez lui à coups de pierres. (Mme de Sévigné.)

— Anat. *Apophyse pierreuse* ou *portion pierreuse de l'os temporal.* Portion de cet os nommée aussi *rocher.*

— Bot. Se dit des fruits, lorsqu'il se trouve des duretés, du gravier dans leur chair. Fruit pierreux. Poire très pierreuse. || Se dit de l'endocarpe quand il a une très grande dureté.

— Minér. *Roches pierreuses.* Classe comprenant celles qui ont pour base des métaux bétéropsides.

— Polyp. Se dit des polypiers à consistance solide, comme le corail.

— PIERREUX. s. m. Personne atteinte de la maladie de la pierre. Cette eau soulage les *pierreux.* (Acad.) On dit plutôt *un graveleux, un calculeux.*

— PIERREUSE. s. f. Arg. Prostituée qui exerce son industrie dans les maisons en construction. Elle a boue sur sa robe, jusque dans ses cheveux, le désordre effaré d'une *pierreuse* qui sort d'une chasse de police, c'est Fanny. (A. Daudet.)

PIERREVILLE (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Privas (Ardèche) ; 2,000 hab.

* **PIERRIER**. s. m. (rad. *pierre*). Art milit. Sorte de petit canon dont on se servait principalement sur les vaisseaux, pour tirer à l'abordage, et qu'on charge avec des pierres, des cailloux, de la ferraille, etc.

Au lieu de lourds *pierriers* qui dorment sur les proues,
J'avais de beaux canons roulant sur quatre roues.
(V. HUGO.)

— Espèce de mortier de calibre employé surtout dans la défense des places.

— Nom donné à toute espèce de canon, parce que primitivement on ne faisait usage que de boulets de pierre.

— Agric. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes qui viennent à la surface labourable ou dans la masse du sol.

— Comm. A été employé pour Joaillier, bijoutier. On disait *pierrier de pierres naturelles*, pour distinguer ceux qui ne vendaient point de pierres fausses.

— Techn. Morceau de bois sur lequel sont montées des pierres à aiguiser.

PIERRIÈRE. s. f. Art milit. Espèce de mangonneau qui servait au moyen âge à lancer des projectiles et spécialement des pierres. En ce sens, on dit aussi *pierrier.*

PIERRISTE. s. m. Techn. Ouvrier qui prépare les pierres fines employées en horlogerie.

PIERROIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante des localités qui portent le nom de Saint-Pierre.

— adj. Qui appartient à Saint-Pierre ou à ses habitants.

* **PIERROT**. s. m. (de *Pierre*, n. pr.). Ornith. Nom vulgaire du moineau franc. Apprivoiser un pierrot. Tuer des pierrots. Nid de pierrots. Je ne voulais pas tomber dans les rues de Paris comme un *pierrot* sans plumes. (A. Daudet.)

Quand un moineau du voisinage
S'en vint les visiter et se fit compagnon
Du pétulant *pierrot* et du sage raton. (LA FONTAINE.)

|| *Pierrot tacheté.* Le pétrel damier tacheté.

— Fam. *Être hardi comme un pierrot.* Être extrêmement hardi, effronté. || *Être gai comme pierrot.* Être d'humeur joyeuse.

— Personnage de la comédie italienne, qui a passé sur le théâtre forain. C'est un valet niais, qui porte une veste blanche fort large, boutonnée par devant par une rangée de gros boutons ; son pantalon est également blanc, et il se blanchit même souvent le visage. Son costume figure parmi les déguisements du carnaval. Gnaton entreprit de restaurer ce type fameux de Padrolino ou *Pierrot* ; il lui rendit son ancien caractère, à la fois niais et badin, son bon sens mêlangé de sottise et de crédulité, et il eut un très grand succès. (L. Moland.)

— Homme travesti en pierrot. La voiture était conduite par un pierrot.

Pierrots et paillasses
Charment sur les places
Le peuple ébahi. (BÉRANGER.)

— Diminutif de Pierre, usité surtout à la campagne.

Celui qui s'était vu Corydon ou Tircis
Fut *Pierrot* et rien davantage. (LA FONTAINE.)

— Cost. Corsage de femme dont le dos est terminé par deux très petits pans relevés.

Chez ces grands Romains, qui de nous se peindrait
Cornélie en *pierrot*, et César en gilet? (DELILLE.)

|| Collerette à grands plis comme celle du personnage de la comédie italienne.

* **PIERRURES**. s. f. pl. (rad. *pierre*). Vénér. Granulations osseuses qui se forment à la base du bois des bêtes fauves, et qui, par leur réunion, constituent la meule de ce bois. Les pierrures de la tête d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil.

PIERSON (Christophe). Peintre, né à La Haye, 1631-1714, excella dans des tableaux de nature morte.

PIÉRUS. Géogr. anc. Chaîne de montagnes située entre la Macédoine et la Thessalie. La Fable en fait le séjour des Piérides et une des résidences des Muses.

PIÉRUS. Temps hér. Roi d'Émathie, père des Piérides.

PIESME. s. f. (du grec πίεσμα, pression). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des aradites, établi pour deux espèces d'Europe.

PIESTE. s. m. (du gr. πιεστός, comprimé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, type de la tribu des piestiniens, établi pour une douzaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale.

PIESTINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble ou a rapport au pieste. || PIESTINIENS. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre pieste. Les insectes de cette tribu vivent sous les écorces des arbres. On en connaît trente-six espèces, parmi lesquelles vingt-cinq appartiennent à l'Amérique, cinq à l'Asie, quatre à l'Afrique et deux à l'Europe.

PIESTOCÈRE. s. f. (ét. gr., πιεστός, comprimé ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont on trouve l'espèce type au Brésil.

PIESTOSOME. s. m. (pr. *pi-é-sto-zome* ; ét. gr., πιεστός, comprimé ; σῶμα, corps). Entom. Genre d'hémiptères, famille des aradites, dont l'espèce type vit en France.

PIESTRON. s. m. (mot grec). Chir. anc. Instrument dont on se servait pour briser la tête du fœtus dans la matrice.

PIÉTABLE. adj. 2 g. Vieux mot qui signifiait Pitoyable, digne de pitié.

PIÉTAGE. s. m. Mar. Échelle tracée sur les côtes de l'étrave et de l'étambot, pour faire connaître le tirant d'eau du bâtiment.

— Action de tracer cette échelle.

PIÉTAILLE. s. f. (pr. *pi-é-talle, ll* mouill.). Gens de pied, piétons. Ce mot, maintenant hors d'usage, était surtout employé par les combattants à cheval en parlant des soldats à pied.

PIÉTAIN. s. m. Art vétér. Maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes. Elle a pour causes principales l'humidité de l'atmosphère ou du sol, et la malpropreté des bergeries. Le *piétain*, qui se manifeste souvent en automne ou en hiver, peut aussi se développer spontanément, et ensuite se communiquer d'un animal à un autre. (Hurtrel d'Arboval.) Bien n'est plus facile à guérir que le *piétain*, pourvu qu'il soit pris dans ses premiers temps. (Id.) On écrit aussi *piétin.*

* **PIÉTÉ**. s. f. (du lat. *pietas*, même signif.). Sentiment religieux, disposition affectueuse de l'âme, qui porte à remplir avec zèle et respect les devoirs envers Dieu. Grande piété. Piété sincère, solide, véritable. Sentiments de piété. Exercices de piété. Homme, femme qui a beaucoup de piété, qui se distingue par sa piété.

Heureuse par sa naissance, qui lui rendrait la *piété* aussi bien que la grandeur hereditaire... (Boss.) Il faut que les grands apprennent aux peuples à respecter la *piété*, en respectant eux-mêmes ceux qui la pratiquent. (Massil.) Elle nourrissait sa *piété* du suc et de la substance des saintes Écritures. (Fléchier.) Tout cela conspira à obscurcir sa raison et à refroidir sa *piété*. (Id.) Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le panegyrique d'un homme qui a excellé pendant sa vie dans la bonté, dans l'equité, dans la douceur, dans la fidelité, dans la *piété* ? (La Bruyere.) C'est un homme d'honneur, de *piété* profonde. (Boil.) L'amour, l'innocence, la *piété*, developpaient chaque jour la beauté de leur âme en graces ineffaçables dans leurs traits. (B. de St-P.) La *piété* du grec orthodoxe consiste en pratiques et en signes exterieurs. (E. Renan.)

— Nom donné aussi à quelques sentiments humains, tels que l'amour des enfants pour leurs parents, le devouement de deux epoux l'un pour l'autre, le respect pour la memoire des morts, etc. Piété filiale. Piété conjugale. Nation qui se distingue par sa piété pour les morts, envers les morts. Éponine fut un modele de *piété* conjugale. (Acad.)

— S'emploie aussi absol. dans le sens précédent, mais alors le sens de la phrase fait suffisamment connaître de quelle sorte de piété il est question. Il voit son pere renverse dans un fossé; pendant qu'il lui offre son cheval et s'occupe à relever le prince abattu, il est blessé entre les bras d'un pere si tendre, sans interrompre ses soins, ravi de satisfaire à la fois a la *piété* et a la gloire. (Boss.)

> Je plains mille vertus, une amour mutuelle,
> Sa *piete* pour moi, ma tendresse pour elle. (Racine.)

— S'est dit aussi pour Pitie. Touche de *piété*, la prend et la releve. (Régnier.)

— *Mont-de-piété*. V. ce mot a son ordre alphabétique.

— Les poètes personnifient fréquemment la piété. La *Piété* chercha les déserts et le cloître. (Boil.) La *Piété* sévère exige son offrande. (Bac.)

> Je suis la *Piete*, cette fille si chere
> Qui t'offre de ce roi les plus tendres soupirs. (Rac.)

— Myth. anc. Divinité allegorique, qui présidait elle-même au culte qu'on lui rendait. Elle était principalement honoree a Athenes. A Rome, elle avait un temple construit sur la place d'une prison où une jeune femme avait nourri de son lait son père condamné a mourir de faim.

— Blas. Représentation d'un pélican ouvrant son sein pour nourrir ses petits. || Nom donné quelquefois au pelican ou a ses petits.

— Geogr. anc. *Piété Julienne*. Nom qui fut donné à la ville de Pola.

— Hist. *Votre Piété*. Titre que prirent les empereurs grecs et aussi les rois merovingiens.

PIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pieter. S'empl. adjectiv. Il est piété a cela. Il est *piété* contre vous. (Acad.)

— Divisé en pieds et en pouces. Règle piétée.

*** PIÉTER**. v. n. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette, excepte au futur et au conditionnel. *Je piete, tu pietes, il piete*, etc. *Je pieterai*, etc. *Je pieterais*, etc. Jeux. A la boule et aux quilles, Tenir le pied a l'endroit marqué. Pietez bien.

— Vener. Se dit du gibier à plume qui marche et se dérobe en trottant. Lorsqu'on croit la trouver ou elle s'est abattue, elle a deja *piété* et fui à une grande distance. (Buff.)

— PIETER, v. a. Disposer quelqu'un à la résistance. On avait piété cet *homme* contre tous les avis qui lui viendraient. (Acad.)

— Mar. Tracer une échelle sur l'étrave et l'étambot.

— Techn. Donner une teinte de bleu aux étoffes qu'on veut teindre en noir || Diviser en pieds et en subdivisions du pied.

— SE PIETER, v. pron. Se buter contre; résister avec force. Il s'est piété contre tout arrangement. Les stoiciens se pietaient contre la douleur.

— Par extens. Les piliers et les colonnes semblaient se *pieter* puissamment pour soutenir le poids des immenses pierres appuyees sur les cubes de leurs chapiteaux. (Th. Gaut.)

— Se hausser sur les pieds. On se moque d'un nain qui se *piete* pour se grandir. (Grimm.)

— Techn. Être piété. Étoffe qui doit se piéter.

PIETERMARITZBOURG. Géogr. Capitale de la colonie anglaise de Natal, sur le Petit-Bushman; 2,000 hab.

PIETERS ou **PETER** (Jacques). Peintre flamand, né à Anvers en 1619, mort après 1716.

PIÉTIN, s. m. (radic. *pied*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des auricules, établi pour trois ou quatre espèces vivantes et une fossile. Le type vit dans les mers du Sénégal.

— Agric. Maladie du pied des tiges de froment.

— Art vétér. V. PIÉTAIN.

PIÉTINANT, part. prés. du v. Piétiner. Un ouvrier pietinant des cuirs.

PIÉTINANT, ANTE, adj. Qui piétine. On entendait derriere la porte cette impatience *pietinante* des ecoliers qui vont sortir, avides d'espace et d'air. (A. Daudet.)

PIÉTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Piétiner. S'empl. adjectiv. Le sol *piétiné* disparaissait sous des flaques rouges. (G. Flaubert.) En avant des chaises s'étendait la plage avec son sable *pietiné* et plein d'enfoncements de pas, la plage humide, brunissant vers la mer, et coupée de nans ou se noyaient des morceaux de ciel. (De Goncourt.)

*** PIÉTINEMENT**, s. m. Action de piétiner, de remuer frequemment et vivement les pieds. Ce piétinement continuel est insupportable. Des troupeaux les traversent ensuite, et par leur *pietinement* enfoncent le grain dans la terre. (Baynal.)

— Fig. Sous ce *pietinement* effroyable le peuple avait pris le parti de disparaître. (V. Hugo.)

— Hortic. Action de piétiner les terres légères des jardins pour les tasser.

*** PIÉTINER**, v. n. 1re conj. Remuer fréquemment et vivement les pieds. Pietiner de dépit, d'impatience, de colere. Enfant qui ne fait que pietiner. Il va, il vient, il *pietine*, il peste contre son infidèle. (Regnard.)

— Fig. et dans le même sens que l'actif. Soit que la politique de Louis XIV sentît le danger de l'influence aristocratique, soit qu'elle crût avantageux de consoler le reste de la nation d'un prejugé humiliant, elle ne cessa pendant soixante ans de *pietiner* sur la noblesse. (Lemontey.) Ayant *pietiné* sur ton passé, tu crois n'en plus avoir. (G. Droz.)

— PIÉTINER, v. a. Fouler avec les pieds. Il jeta cette lettre par terre, et la pietina devant tout le monde. Ces femmes qui se font aujourd'hui *piétiner*, donner des coups d'epee, crucifier, frapper a coups de bûches. (Dider.) Ces brutes se mirent a *piétiner* les fleurs, a briser les vases de marbre. (G. Ohnet.)

— Fig. Après avoir pris au corps un ministre, ils le terrassent, le battent et le *piétinent*. (Cormenin.)

— Techn. Corroyer avec le pied. Piétiner un cuir.

— SE PIÉTINER, v. pron. Être piétiné.

PIÉTION, s. m. Moll. Genre de mollusques gasteropodes pectinibranches dont le type vit au Senegal.

*** PIÉTISME**, s. m. Hist. relig. Doctrine des piétistes. Professer le piétisme.

*** PIÉTISTE**, s. 2 g. Membre d'une secte de lutheriens qui affectent une piété extrême, et préfèrent les exercices privés au culte public; ils se rapprochent des quakers par la severité de leur morale, et des methodistes, en ce que quiconque se croit inspiré peut prendre la parole dans leurs assemblees. On les nomme aussi *séparatistes*, parce qu'ils sont egalement séparés de l'Église catholique et des deux communions protestantes. Cette secte commença en 1689, a Leipzig, par des conférences mystiques tenues chez le docteur Spiner, qui devint le chef des piétistes. Vous avez en France les convulsionnaires; en Hollande on connait les fins, ici les *piétistes*. (Volt.)

PIÉTOLE. Géogr. Village d'Italie, à 3 kil. S.-E. de Mantoue, sur l'emplacement d'*Andes*; patrie de Virgile.

*** PIÉTON, ONNE**, s. Celui, celle qui va à pied. Un piéton. Une piétonne. Les trottoirs sont fort commodes pour les piétons. Le *pieton* qui part des la pointe du jour admire le paysage que l'aurore developpe peu à peu devant lui. (B. de St-P.) Seul au milieu de Paris, entouré d'ennemis et d'exploiteurs, Jansoul et lui faisait l'effet d'un *pieton* charge d'or traversant un bois mal hanté, dans l'ombre et sans armes. (A. Daudet.)

> C'est le *pieton* modeste, un bâton à la main,
> A qui la rêverie abrege le chemin. (Delille.)

— *Un bon piéton, une bonne piétonne*. Un homme, une femme qui marche longtemps sans se fatiguer. On dit dans le sens contraire : *Un mauvais piéton, une mauvaise piétonne*.

— Administ. Messager qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales. Envoyer une lettre par le piéton.

— Art milit. Se dit quelquefois pour Fantassin. Polybe, après avoir marque que la paye journaliere des *pietons* etait d'un peu plus de trois sols... (Rollin.)

— PIETONNE, s. f. Entom. Sauterelle éclose depuis peu et qui ne vole pas encore.

— Adjectiv.

> Or donc la *pietonne* ambassade
> Ne chez Latin, en cavalcade,
> Revint, chacun des mieux monté. (Scarron.)

PIETON. Géogr. Rivière de Belgique qui se jette dans la Sambre à 1 kil. de Charleroi.

PIÉTOT, s. m. Anc. métrol. Petite monnaie de l'île de Malte, qui valait 3 deniers de France.

PIETRA. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corte (Corse); 800 hab.

— PIETRA-MALA (Col de). Col dans l'Apennin septentrional, au N.-E. de Pistoia, franchi par la route et le chemin de fer de Florence à Bologne.

— PIETRA-SANTA. (*Petra Apuana*). Ville d'Italie, dans la prov. et à 30 kil. N.-O. de Lucques; 8,000 hab.

PIÉTRAILLE, s. f. (pr. *pi-é-tralle, ll* mouill.; rad. *pied*). Nom donné autrefois par mépris aux fantassins.

*** PIÉTRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *pedestris*, pédestre). Chetif, mesquin, mauvais en son genre. Un piétre habit. Un chapeau bien piétre. De piétres meubles. Avoir une piétre mine. Faire piétre figure. Un mari de votre âge est *piétre* marchandise. (Destouches.) J'aperçois un homme de *piétre* mine, vêtu d'un habit râpé. (V. Cherbuliez.) Il est familier et a vieilli.

— Se dit aussi des personnes. Un piétre écrivain. Un piétre artiste. C'est un piétre sujet. Quel piétre ouvrier! C'est la qu'on reconnait l'homme divin qui, de si *pietres* disciples, a fait pourtant, dans leur grossier mais fier enthousiasme, des hommes éloquents et modérés. (J.-J. Rousseau.)

— PIÉTRE, s. m. Arg. Faux estropié.

*** PIÉTREMENT**, adv. Fam. D'une manière piétre, chetive, mesquine. Être logé, vêtu piétrement, fort piétrement. Auteur traduit piétrement. Rôle joué piétrement.

*** PIÉTRERIE**, s. f. (rad. *piétre*). Chose mesquine ou de mauvaise qualité. C'est un marchand qui n'a que de la *pietrerie*. (Acad.)

PIETRO (San-). Géogr. Ile de la Méditerranée, au S.-O. de la Sardaigne.

— PIETRO-DI TENDA (Santo-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse); 1,200 hab.

— PIETRO-IN GALATINA (San-). Ville de la prov. et à 26 kil. N.-O. d'Otrante (Italie); 8,000 hab.

*** PIETTE**, s. f. (dimin. de *pie*). Ornith. Oiseau aquatique du genre harle, a plumage noir et blanc. La piette est de la grosseur du canard. Elle niche sur le bord des lacs et des marais. On l'appelle aussi *nonnette blanche*.

*** PIEU**, s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Pièce de bois pointue par un bout, qui sert a divers usages. Planter, ficher un pieu en terre. Soutenir des terres avec des pieux. De *pieux* aigus ils forment leur défense. (Delille.) Ils arrachèrent les *pieux* du camp avec leurs trompes. (G. Flaubert.)

— *File de pieux*. Rang de pieux pour soutenir une berge, une chaussée. || Dans les rivières, Rang de pieux traversés de pieces de bois nommées *chantattes*, et qui sert a arrêter, dans les endroits où l'on construit des trains, les bois que l'on a jetés a bûche perdue.

— Arg. Lit.

— Mar. Forte pièce de bois ou vieux canon enfoncé profondément dans le sol d'un quai et qui sert a tourner les amarres des bâtiments. Cet amarrage est dit *aurail*. || Au Havre, Petit mât des trois-mâts-barques.

— Ornith. *Pieu des rochers*. Nom vulgaire du bruant fou.

— Prosod. arabe. Le troisième et le quatrième élément dont se composent les pieds des vers arabes.

— Vener. Gros bâton ferré avec lequel on tue les bêtes noires qui sont dans un parc. On dit mieux *épieu*.

> Il de lion bat ses larges flancs,
> Et des chasseurs, des chiens bravant la violence,
> Cherche au travers des *pieux* sa perte ou sa vengeance. (Aignan.)

PIEUMART, s. m. Ornith. Nom vulgaire du pivert.

PIEUMENT, s. m. Bot. Ancien nom de la melisse ou citronnelle.

PIEUQUETTE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la farlouse des prés.

*** PIEUSEMENT**, adv. D'une manière pieuse. Vivre pieusement. S'agenouiller, s'incliner pieusement. L'apôtre saint Paul a prononcé que tous ceux qui veulent vivre *pieusement* en Jésus-Christ souffriront persecution. (Boss.)

— *Croire pieusement une chose*. La croire par principe de dévotion, et sans y être obligé par la foi. || Fig. et fam. La croire de bonne foi, et sans se donner la peine de rien approfondir. Oui, vous le dites, et ce sont de ces choses qui ont besoin qu'on les croie *pieusement*. (Mol.) Le ciel a daigné m'accorder deux enfants, dont je crois *pieusement* être le pere. (Le Sage.) || Signifie encore Croire une chose sans fondement, sans preuve. Il croit pieusement tout ce qu'on lui conte.

*** PIEUVRE**, s. f. Moll. Poulpe commun. Dans les îles de la Manche on le nomme la *pieuvre*. (V. Hugo.) Tous les idéals étant admis, si l'épouvante est le but, la *pieuvre* est un chef-d'œuvre. (Id.)

*** PIEUX, EUSE**, adj. (du lat. *pius*, même signif.). Qui a de la piété, qui est attaché aux devoirs de la religion. Homme pieux. Femme très pieuse. Une âme pieuse. On peut se faire dévot par des pratiques, on n'est *pieux* que par le cœur. (Boiste.) La *pieuse* abbesse mourut dans ce beau travail. (Boss.) Les âmes *pieuses* considerent la *pieuse* reine devant les autels. (Id.) Voyons le fond de ce cœur *pieux*. (Fléch.) C'est une chose delicate à un prince religieux de reformer la cour et de la rendre *pieuse*. (La Bruy.) C'est un prélat fort *pieux*, qui s'occupe sans cesse à edifier le peuple, à le porter a la vertu par des sermons pleins d'une morale excellente, qu'il compose lui-même. (Le Sage.)

— En parlant des choses. Qui tient à la piété, qui part d'un sentiment de piété. Dessein pieux. Entreprise pieuse. Établissement pieux. Pensée pieuse. Pieuse meditation. De pieuses libéralités. De pieuses largesses. Une légère médisance lui suffit pour ce *pieux* dessein. (La Bruy.) Toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'un long et *pieux* désir. (Fléchier.) Sur cent *pieux* devoirs aux saints elle s'egale. (Boileau.) Que de *pieux* établissements pour aider à la foi des chrétiens! (Mass.)

> Il veut que sur-le-champ dans la troupe on choisisse
> Les trois que Dieu destine à ce *pieux* office. (Boil.)
> De leur ton même adroit imitateur,
> Il exprimait la *pieuse* lenteur. (Gresset.)

— *Legs pieux*. Legs que l'on fait pour être employé en œuvres pies.

— *Croyance pieuse*. Croyance qu'on adopte par principe de dévotion, et sans qu'elle soit prescrite par la foi.

— Fam. et ironiq. *Pieuse croyance*. Opinion peu éclairée, peu fondée. Il faut le laisser dans sa pieuse croyance.

— Se dit aussi des choses qui tiennent à la piété filiale ou conjugale, et à quelques autres sentiments humains. Un pieux respect. De pieux regrets. Une pieuse reconnaissance. Un pieux souvenir. Rendre a sa mère de pieux devoirs. Je ne souhaite au monde que d'achever ma vie en vous aimant, et en recevant les tendres et *pieuses* marques de votre amitié. (Mme de Sev.)

> Et de la ce respect des peuples du vieil âge,
> Dont le *pieux* hommage
> Plaça leurs bienfaiteurs au rang des immortels. (J.-J. Rousseau.)

— PIEUX, EUSE, s. Personne pieuse. Quoi qu'il en soit, il serait toujours vrai que le faux culte aurait bientôt commencé, même parmi les *pieux* et dans la famille de Seth. (Boss.)

— PIEUX, s. m. Ce qui se rapporte a la piété ou en a le caractère.

> Si le *pieux* y règne, on n'en a point banni
> Du profane innocent le mérite infini. (La Fontaine.)

PIEUX (Les). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cherbourg (Manche); 1,400 hab.

PIEVE-DI-CADORE. Géogr. V. CADORE.

— PIEVE-DI-SACCO. Ville d'Italie, dans la prov. et à 10 kil. S.-E. de Padoue; 6,000 hab. Soie.

PIEYRE (Pierre-Alexandre). Né à Nimes, 1752-1831), s'occupa de commerce, puis de littérature. La comedie de *l'Ecole des peres* eut beaucoup de succès; son *Théatre* contient cinq comédies en vers.

PIEZATE, adj. 2 g. (du grec πιέζω, je comprime). Entom. Qui a le corps comprimé. || PIEZATES, s. m. pl. Syn. d'HYMENOPTERES.

PIEZIE, s. f. (du gr. πιέζω, je comprime). Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour deux espèces d'Afrique.

PIEZOCÈRE, s. f. (étym. gr., πιέζω, je comprime; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour six espèces du Bresil et une de Cayenne.

PIÉZOCORYNE, s. m. (étym. gr., πιέζω, je comprime; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des curculionides orthocères, tribu des anthribides, dont l'espèce type habite le Brésil.

PIÉZODÈRE, s. m. (ét. gr., πιέζω, je comprime; δέρη, cou). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, famille des curculionides gonatocères, division des cyclonides, dont l'espèce type habite le Cap de Bonne-Espérance.

PIÉZOMÈTRE, s. m. (étym. gr., πιέζω, je comprime; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert a mesurer la compressibilité des liquides et des gaz.

— Hydraul. Appareil qui sert à mesurer la compression de l'eau dans les conduites. || *Piezometre différentiel*. Celui qui sert a mesurer la différence de pression qui existe en deux points separés.

PIÉZORAMPHE, adj. 2 g. (étym. gr., πιέζω, je comprime; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé. || PIEZORAMPHES, s. m. pl. Famille de passereaux comprenant ceux qui ont le bec comprimé, au moins dans une certaine étendue.

PIÉZORHOPALE, s. m. (ét. gr., πιέζω, je comprime; ῥόπαλον, massue). Entom. Genre de coleopteres tetrameres, famille des xylophages, tribu des bostrichiens, dont l'espèce type vit au Brésil.

PIÉZOTRACHÈLE, s. m. (pr. *pi-é-zo-tra-kèle*; ét. gr., πιέζω, je comprime; τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des curculionides orthocères, établi pour sept espèces, la plupart africaines.

PIF, s. m. Pop. Nez gros et charnu. Quel pif!

— Ornith. Nom populaire du harle.

— Adjectiv. Constr. *Grès pif*. V. GRÈS.

PIF, interject. Onomatopée reproduisant un bruit eclatant, comme celui d'un soufflet; il est presque toujours redoublé ou suivi de *paf*.

PIFFARO, s. m. Orthographe vicieuse de PIFFERO.

PIFFERARO, s. m. (pr. *piff-fé-ra-ro*). Musicien italien qui joue du piffero ou de la cornemuse. Un de ces peintres, qui me voyait le type italien, m'a fait poser pour un *pifferaro*. (A. Daudet.) || Pl., des *pifferari*.

PIFFERO, s. m. Mus. Instrument à vent en usage en Italie, qui répond à la haute-contre du hautbois. || Petite flûte italienne.

*** PIFFRE, ESSE**, s. (du v. fr. *pifre*, joueur de fifre, parce qu'il s'enfle les joues en soufflant). Personne grasse, replète, aux joues rebondies. Un gros piffre. Une grosse piffresse. Il est bas et injurieux.

— Gourmand, glouton.

— Adjectiv. Il est devenu bien piffre.

— PIFFRE, s. m. Techn. Gros marteau dont se sert le batteur d'or.

— Hist. relig. V. PIFLE.

PIFFRER (SE), v. pron. 1re conj. Syn. de S'EMPIFFRER. On dit aussi *se piffer*.

PIFLE, s. m. Hist. relig. Nom injurieux qu'on donnait, en Flandre, aux albigeois et aux vaudois. On dit aussi *piffre*.

PIGACES, s. f. pl. Anc. cost. Espèces de manchettes que les femmes portaient autrefois. || Selon quelques auteurs, on a designe ainsi, sous le regne de Louis le Gros, les chaussures appelées depuis *souliers à la poulaine*.

PIGACHE, adj. m. Vener. Se dit du sanglier, quand un de ses ongles est plus long que l'autre. On dit, dans ce cas : L'animal a le pied pigache.

— Substantiv. Un pigache.

PIGAFETTA (François-Antoine), Voyageur, né a Vicence vers 1491, mort apres 1534, compagnon de Magellan, ecrivit une relation du *Premier Voyage autour du monde*.

PIGALLE (Jean-Baptiste), Sculpteur, né à Paris, 1714-1785, entra a l'Académie, 1742, et eut de la renommee. On lui reproche de n'avoir vu dans l'art qu'une imitation servile de la nature, comme paraît le prouver sa statue de *Voltaire*, à l'Institut.

PIGAMON, s. m. Bot. Genre de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, dont les espèces sont nombreuses. Les plus connues en France sont le pigamon a feuilles d'ancolie, vulgairement appelé *colombine plumacée*, le pigamon glauque et le pigamon jaunâtre, vulgairement appelé *rue des prés*, *fausse rhubarbe*, *rhubarbe des pauvres*.

PIGANIOL DE LA FORCE (Jean-Aimar), Géographe, né a Aurillac, 1673-1753, a laissé : *Description de la France*; *Description de Paris*; *Description des parcs et du château de Versailles et des environs*, etc.

PIGARGUE, s. m. Ornith. V. PYGARGUE.

PIGASSE, s. f. Agric. Syn. de HACHE, dans le haut Languedoc.

PIGAU, s. m. Hortic. Nom d'une variété d'olive ronde et panachée de rouge et de noir.

PIGAULT-LEBRUN (Charles-Antoine-Guillaume PIGAULT DE L'EPINOY, dit), Litterateur, ne a Calais, 1753-1835, eut une jeunesse assez aventureuse; il s'est fait connaître par ses comedies (*les Rivaux d'eux-mêmes*, 1773), et surtout par ses romans, qui ont de la gaieté et une certaine finesse d'observation. On lui doit aussi une *Histoire de France*.

PIGAYA, s. f. Bot. Nom vulgaire de la racine de l'ipécacuana.

PIGE, s. f. Arg. des typogr. Nombre de lignes que chaque compositeur doit faire dans un temps donné.

PIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Piger. S'empl. adjectiv.

PIGEAU (Eustache-Nicolas), Jurisconsulte, né à Mont-l'Évêque, près de Senlis, 1750-1818, fut, sous Napoleon, l'un des rédacteurs du code de procedure, et, en 1805, fut appele à la chaire de procédure civile à l'Ecole de droit. On a de lui : *la Procédure civile du Châtelet de Paris*, 1779; *Introduction a la procedure civile*; *Cours élementaire du code civil*, etc.

PIGÉE, s. f. Bot. Synon. de JONIDIE.

PIGENAT (François), Un des prédicateurs de la Ligue, né a Autun, mort en 1590. Curé de Saint-Nicolas des Champs, 1588, il fit l'oraison funèbre des Guises assassinés a Blois.

*** PIGEON**, s. m. (du lat. *pipio*; on a d'abord dit *pipion*, puis *pigeon*). Ornith. Famille d'oiseaux, voisine des passereaux et des gallinacés, comprenant les trois sous-familles suivantes : les colombes ou pigeons proprement dits, les colombars et les colombi-gallines. Les principales espèces sont : le pigeon domestique, le pigeon romain, le pigeon huppe, le pigeon frisé, le pigeon turc, le pigeon grosse gorge, le pigeon cavalier, le pigeon batteur, le pigeon paon, le pigeon tournant, le pigeon culbutant, le pigeon nonnain, le pigeon polonais, le pigeon a cravate, etc. Communement, on divise les pigeons en domestiques, appelés simplement *pigeons*, et sauvages ou *bisets*. Le pigeon romcoule. Pigeon male. Pigeon femelle. Un pigeon de colombier, de voliere. Un pigeon privé. Une volée de pigeons. Œuf de pigeon. Elever, nourrir des pigeons. Deux *pigeons* s'aimaient d'amour tendre. (La Fontaine. Il faut des tours, des bâtiments faits exprès, bien enduits en dehors et garnis en dedans de nombreuses cellules, pour attirer, retenir et loger les *pigeons*. (Buff.) J'ai vu des pies tourner autour des cages de *pigeons* uniquement pour leur crever les yeux. (B. de St-P.)

Ecoutez du *pigeon* épris de sa maîtresse
Le doux roucoulement exprimer la tendresse (DEL.)

— *Pigeons bisets* Petite espèce, type du pigeon sauvage, aujourd'hui domestiquee et tres repandue dans les fermes. | *Pigeon cauchois*. Variete remarquable par sa forte taille. || *Pigeon fuyard*. Pigeon qui, après avoir vecu dans un colombier, l'a quitte pour redevenir sauvage. | *Pigeons pattus*. Ceux qui ont les pieds couverts de plume jusqu'au bout des doigts. || *Pigeons ramiers*. Ceux qui vivent en liberté, qui se perchent sur les branches des arbres. || *Pigeons de voliere*. Grosse espèce, moins repandue que le pigeon biset. || *Pigeon voyageur* ou *messager*. Pigeon qu'on dresse a franchir rapidement de grandes distances, pour porter des messages.

— *Gorge-de-pigeon*. V. ce mot a son ordre alphabétique.

— Fam. *Loger comme les pigeons*. Habiter au plus haut étage d'une maison.

— Fig. et fam. Homme qu'on attire par adresse pour le duper. Ils ont la un bon pigeon. C'est leur pigeon.

Etat-ce n'est pas homme à laisser échapper;
Un semblable *pigeon* ne se peut rattraper;
Il a deux fois le bien de l'autre, et davantage. (CORNEILLE.)

— *Plumer le pigeon*. Tricher au jeu; escroquer l'argent d'une dupe.

— Dans les prisons, Detenu qui vend d'avance a un camarade la ration d'aliments qu'il doit recevoir.

— Fig. *Pigeon privé*. Espion qui s'introduit dans un complot pour en reveler l'intrigue. M. d'Aumont, qui tôt apres ne se cacha plus guere d'avoir été un *pigeon* privé... St-Sim.) On dit aussi *mouton*.

— Loc. prov. *Il ne faut pas laisser de semer pour la crainte des pigeons*. Il ne faut pas refuser de faire une chose utile, avantageuse, parce qu'il s'y trouve quelque leger inconvenient.

— Myth. anc. Le pigeon etait consacre à Vénus. C'etait un des oiseaux qu'on immolait sur les autels de cette deesse.

— Art culin. Pigeon préparé ou accommodé pour être servi sur la table. Pigeon tout plumé. Pigeon pique, bardé. Pigeon rôti. Pigeon a la crapaudine. Pigeons au gratin. Pigeons en matelote. Pigeons a l'anglaise. Pigeons à la cuiller. Compote de pigeons. Pâté, terrine de pigeons. Les poules, les poulets et les *pigeons* tombaient dru comme grêle dans sa cuisine. (Le Sage.)

— Art vétér. Tumeur qui survient à la jambe des bœufs.

— Chevalerie. *Ordre du Pigeon*. Association religieuse et militaire, fondee en 1379, par Jean Ier, roi de Castille, et qui ne dura qu'un an. Les membres de cet ordre s'engageaient a combattre les Maures.

— Comm. Sorte de papier de petit format.

— Constr. Plâtre employe sans pierre, lattes ni bois, pour former les tuyaux de cheminee. || Poignée de plâtre petri. || Morceau de pierre dans la chaux.

— Econ. rur. *Clous à pigeons*. Grands clous à crochet qui servent a attacher, dans les voliéres et colombiers, les paniers ou l'on met pondre et couver les pigeons. On dit aussi *becs-de-canne*.

— Hort. Variété de pomme à cidre. On dit aussi *pomme de pigeon*, *œuf de pigeon* et *pigeonnet*. || *Cœur de pigeon*. Variete de prune ronde.

— Jeux. *Pigeon vole*. Jeu d'enfants, qui consiste à lever le doigt lorsqu'on nomme un animal volant, et à le tenir baissé et immobile lorsque le nom n'est pas celui d'un animal volant. Les erreurs sont punies par des gages.

— Mod. *Aile de pigeon*. Disposition des cheveux, qui figure une aile de chaque côte de la tête. On disait : Une frisure, une coiffure en ailes de pigeon.

— Moll. *Pigeon blanc*, *pigeon blanc papyracé*, *pigeon fauve*. Noms marchand de trois coquilles du genre strombe.

— Ornith *Pigeon de mer*, *pigeon plongeur*. Noms vulgaires du pétrel d'amer. || *Pigeon couronné*. Le goura. || *Pigeon du Groenland*. Le mergule.

— Pêch. Anses tres longues, par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets.

— Techn. V. PIGNON.

PIGEONNAGE, s. m. Maçonn. Action de pigeonner, de mettre le plâtre par pigeons. || Resultat de cette action. On dit aussi *epigeonnage*.

— Par extens. Plâtre préparé pour le montage des cheminées.

PIGEONNE, s. f. Ornith. Femelle du pigeon.

— Fam. Mot de tendresse à l'egard d'une femme.

Pleurez, amour, avec nous,
Pleurez l'aimable *pigeonne*. (PELLISSON.)

— Moll. *Pigeonne courante*. V. PIGEONNEAU.

PIGEONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pigeonner. S'empl. adjectiv.

*** PIGEONNEAU**, s. m. (dim. de *pigeon*). Jeune pigeon. Tuer des pigeonneaux. Tourte de pigeonneaux. Pigeonneaux rôtis. Pigeonneaux en compote. Qu'on nous donne, dit-elle, de ces *pigeonneaux* dont l'hôte nous a parlé, pourvu qu'ils soient excellents. (Le Sage.)

— Fig. et fam. Jeune homme que l'on dupe. Ils ont trouve leur pigeonneau. Il ne voit pas qu'on en fait un pigeonneau.

— Moll. Nom vulgaire de la colombelle, coquille du genre volute, que l'on nomme aussi *pigeon courant* ou *pigeonne courante*.

— Pathol. Sorte de tumeur qui se produit quelquefois chez les ouvriers employes au maniement des peaux de mouton sur lesquelles on a jeté de l'orpiment et de la chaux pulvérisés pour en rendre l'epilation plus facile.

PIGEONNER, v. a. 1re conj. (rad. *pigeon*). Constr. Employer à la main du plâtre gâche serré, pour clever un mur mince comme une cloison, un tuyau de cheminée.

— Fig. et fam. Duper, tromper au jeu. Prenez garde de vous laisser pigeonner.

— SE PIGEONNER, v. pron. Se caresser, se becqueter mutuellement comme font les pigeons. Mais, bon Dieu ! faisait mademoiselle, qu'ils se *pigeonnent* ou qu'ils ne se *pigeonnent* pas, qu'est-ce que ça te fait ? (De Goncourt.)

PIGEONNET, s. m. Hortic. Sorte de pomme d'automne cultivée principalement en Normandie. On dit aussi *pigeon* et *pomme de pigeon*.

PIGEONNIER, ÈRE, adj. Neol. Qui se rapporte aux pigeons, a l'élevage ou au commerce des pigeons. Societe pigeonnière.

*** PIGEONNIER**, s. m. Petit bâtiment où l'on élève des pigeons domestiques. On dit plus ordinairement *colombier*.

— Fig. Construction élevée sur une éminence. Ebernburg est un *pigeonnier* sur une pointe de rochers, a demi lieue de Creutznach. (Saint-Simon.)

— Par moquerie, Habitation en mauvais état, de pauvre apparence || S'est dit aussi pour Château de petit seigneur de village. Ne voila-t-il pas de nobles et puissants seigneurs, parce qu'ils ont un *pigeonnier* au milieu d'une mare a canards ? (Ch. de Bernard.)

— S'est dit pour Personne qui aime les pigeons, qui se plaît a en élever.

— Chirurg. Lieu retiré dans lequel les anciens chirurgiens soignaient et pansaient les syphilitiques.

— Feod. *Droit de pigeonnier*. Droit qu'avaient les propriétaires de trente-six arpents de joindre a leur habitation, non un colombier construit en briques, mais un pigeonnier en bois, de seize pieds de hauteur, et contenant de soixante a cent vingt boulins.

— Techn. Nom de plaques en terre réfractaire percees de trous avec lesquelles on ferme les ouvertures pratiquees au-dessus des ouvreaux des fours de fusion.

— PIGEONNIERS, s. m. pl. Bot. Famille de champignons dont l'agaric spermatique est le type.

PIGER, v. n. 1re conj. (radic. *pied*). Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*. *Nous pigeons*. *Je pigeais*, etc. Jeux. Au jeu de bouchon, Mesurer quel est le palet le plus près du bouchon.

— PIGER, v. a. Popul. Surprendre, punir, battre. Ces gamins ont fait l'ecole buissonnière, mais ils ont été pigés. Oh ! une histoire impayable ! Poisson avait *pigé* sa femme avec Lantier. (E. Zola.)

— Considérer, examiner. Pige-moi ce coup.

*** PIGMENT**, s. m. (ét. lat., *pigmentum*, couleur; fait de *pingo*, je peins). Anat. Matiere particulière a laquelle la peau doit sa coloration, et qui a son siege principal dans le corps muqueux de Malpighi.

— Dans un sens plus général, Toute matière ayant une coloration particulière et existant, normalement ou pathologiquement, a l'etat de gouttelettes ou de granulations, dans les elements anatomiques et leurs interstices.

— Liqueur que l'on faisait autrefois avec du vin, du miel et des épices.

PIGMENTAIRE, adj. 2 g. Anat. Qui appartient au pigment, qui le constitue. Matière pigmentaire.

— PIGMENTAIRE, s. m. Antiq. rom. Celui qui vendait des matieres colorantes et des parfums pour la toilette.

PIGMENTATION, s. f. (pron. *pig-man-tacion*). Production du pigment soit a la peau, soit dans les elements anatomiques. || Coloration occasionnée par la présence du pigment. La pigmentation du blanc. La pigmentation du nègre.

— *Pigmentation rétinienne*. Hypergénèse locale de la couche pigmentaire superficielle de la choroïde.

PIGMENTÉ, ÉE, adj. Qui est pourvu de pigment.

PIGMENTEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du pigment, qui a rapport au pigment.

PIGNADE, s. f. Forêt de pins, dans le midi de la France.

PIGNAN, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Montpellier (Herault). Eaux-de-vie; 2,000 h.

PIGNANS, Géogr. Comm. du cant. de Besse, arrond. de Brignoles (Var). Eaux-de-vie, huileries; 2,100 hab.

PIGNARESSE, s. f. Techn. Femme qui peigne le chanvre.

PIGNATELLE, s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de Rome qui valait a peu pres un sou de France.

PIGNATELLI (François), Prince de Strongoli, d'une ancienne famille normande de Sicile, 1732-1812, joua un rôle considerable en faveur des Bourbons de Naples.

— PIGNATELLI. V. INNOCENT XII.

*** PIGNE**, s. f. (ét., V. PIGNON). Bot. Fruit du pin, connu sous le nom de *pomme de pin*. C'est un cône formé par l'agregation des écailles du calice, allongees apres la floraison, devenues ligneuses, appliquees les unes sur les autres, et offrant a leur base les noix ou se trouvent les graines, appelees *pignons*. || Chacune des amandes renfermées dans la pomme de pin ou pigne. On dit aussi *pignon*.

— Métall. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'evaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec la mine pour en dégager le métal.

PIGNÈRE, s. f. Étui qui contient des peignes et autres objets de toilette.

PIGNEROL, (en italien *Pinerolo*). Géogr. Ville d'Italie, sur le Clusone, dans la province et à 36 kil. S.-O. de Turin. Draps, toiles, soie. Château fort ou fut enferme le Masque de fer, et ou mourut Fouquet; 15,000 hab. Pignerol appartint à la maison de Savoie depuis 1042. François Ier s'en empara en 1536, mais Henri II la rendit à la Savoie en 1574. Cedee de nouveau a la France en 1632, elle fut encore rendue en 1696. De 1801 à 1814, cette ville fut reunie a la France.

PIGNEROLLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la centaurée chausse-trape.

PIGNERRE, s. m. (radic. *peigner*). Ancien nom des cardeurs.

PIGNET, s. m. (rad. *pin*). Bot. Nom vulgaire de l'epicéa.

*** PIGNOCHER**, v. n. 1re conj. (de *épinoche*, poisson dont le dos est armé d'epines, parce que celui qui pignoche epluche ce qu'il mange comme s'il craignait d'y trouver quelque epine ou arête; on ecrivait aussi *pinocher*). Fam. Manger negligemment, sans appetit, par petites bouchees et en choisissant les morceaux. Il ne fait que pignocher. Elle m'a fait rester à table aujourd'hui tête a tête avec elle trois gros quarts d'heure, a la voir *pignocher*, éplucher et manger tout ce qu'elle a commencé par mettre au rebut. (Mme du Deffand.)

— S'est dit figurément pour S'arrêter aux bagatelles.

— Peint. Manquer d'allure, de largeur, de franchise dans sa peinture; peindre trop minutieusement.

PIGNOCHEUR, EUSE, s. Peint. V. PINOCHEUR.

PIGNOCOCO, s. m. Linguist. Idiome de l'Amérique méridionale.

PIGNOLAT, s. m. Espèce de dragée qu'on faisait avec le pignon ou amande de la pomme de pin.

*** PIGNON**, s. m. (du lat. *pinea*, pomme de pin). Nom donné aux semences du pin cultivé. C'est une amande allongee ou presque ronde, blanche, huileuse, et d'un goût approchant de celui de la noisette. En Italie et dans le midi de la France, on sert des pignons sur les tables. On dit aussi *pignon doux*. || On donne également ce nom au pin cultivé lui-même ou pin pignon.

— *Pignons d'Inde*. Les semences du médicinier. || *Pignons de Barbarie*. Les semences du ricin. Toutes deux sont employees en pharmacie.

*** PIGNON**, s. m. (du latin *pinna*, créneau de muraille). Archit. Partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts. J'habitais au milieu des hauts *pignons* damands. (V. Hugo.)

— *Pignon entrapeté*. Celui qui a la forme d'un trapeze. || *Pignon à redents*. Mur de maison qui se termine en pointe, et dont les deux côtés s'élevent en forme de degrés d'escalier. Ce genre a été principalement usité au moyen âge dans les Flandres et la Hollande.

— Fig. *Avoir pignon sur rue*. Avoir une maison a soi. || Signifie aussi Avoir des biens immeubles, des héritages en propre. Ils sentent leurs bourgeois qui ont *pignon* sur rue. (Pasc.)

— Blas. Pièce d'armoiries qui représente l'extrémité d'un comble à deux rampes en degrés.

*** PIGNON**, s. m. (et. lat., *pinna*, créneau). Mécan. Roue d'engrenage d'un petit diamètre. Le *pignon* sert a transmettre a l'arbre d'une roue d'un diamètre plus considerable un mouvement plus lent que celui de l'arbre sur lequel il est monté. (F. Tourneux.)

— Dans un sens plus etendu, Se dit en parlant de tout rouleau cannelé dans lequel viennent s'engrener les dents d'une roue.

— Horlog. *Pignon de renvoi*. Pignon qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge a une autre.

— Serrur. Pièce qui sert à mettre en mouvement ou à maintenir en place le pêne de certaines serrures.

— Techn. Petit morceau de bois mince que l'on place dans un onglet sur le champ du cadre pour remplir l'interstice qui se produit lorsque le bois se retire.

PIGNON, s. m. (rad. *peigner*). Comm. Laine de qualité médiocre, qu'on sépare de la laine fine en cardant celle-ci.

— Techn. Ce qui sort du chanvre lorsqu'on le peigne.

PIGNONNÉ, ÉE, adj. Blas. Qui porte des pignons. Maçonne et pignonné de deux montants de gueules.

*** PIGNORATIF, IVE**, adj. (pr. *pi-gnho-ratif*; rad. *pignorer*). Jurispr. Se dit d'un contrat par lequel on vend un héritage, avec faculté de rachat a perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur, pour les intérêts du prix de la vente. Contrat pignoratif.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PIGNORATION, s. f. (pr. *pi-gnho-ra-cion*). Anc. jurispr. Action de faire un contrat pignoratif, action de mettre en gage, de recevoir en gage.

PIGNORER, v. a. 1re conj. (pr. *pi-gnho-ré*; et. lat., *pignorare*, même signif.; fait de *pignus*, gage). Anc. jurispr. Saisir, prendre en gage. Le seigneur proprietaire peut *pignorer* les dits

pourceaux pour le dommage, et en tuer un à son choix. (Anc. cout.)

PIGNOTTI (Laurent). Poète et historien, 1739-1812, né à Figline (Toscane). On a de lui des *Fables* estimées, une *Histoire de Toscane*.

PIGNOUF, s. m. Pop. Homme grossier et mal eleve. Mets ça sur moi, dis que c est moi, appelle-moi *pignouf*... tout ce que tu voudras! (De Goncourt.)

— Arg. Chez les cordonniers, Nom de l'apprenti.

PIGO, s. m. Ichtyol. Poisson du genre cyprin, qui habite plusieurs lacs d'Italie. Sa chair est estimée.

PIGOCHE, s. f. Jeux. Sorte de jeu d'adresse, qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie, en jetant dessus une autre pièce.

PIGOT, s. m. Ornith. Espèce de bec-fin.

PIGOTITE, s. f. Minér. Roche alumineuse trouvee en Angleterre et produite par l'action de la végétation sur le granit.

PIGOU, s. m. (radic. *pic*). Mar. Chandelier de fer terminé par deux pointes que l'on fiche dans la charpente d'un bâtiment soit en le piquant de côté, soit en le piquant debout suivant le sens des pointes.

PIGOUILLE, s. f. Nom donné à des pièces de bois employees dans la construction des navires.

— En Vendée, Nom donné à une longue perche qui sert à conduire les bateaux.

PIGOULIÈRE, PÉGOULIÈRE, PÉGOLIÈRE ou **PÉGAULIÈRE**, s. f. (probabl. du lat. *pix*, poix). Mar. Embarcation dans laquelle sont établis des fourneaux en maçonnerie, portant les chaudieres à brai qui servent à caréner les bâtiments. ‖ Dans un arsenal, Construction en brique pour le même usage. ‖ Se dit par moquerie pour Navire mal tenu ou d'une construction défectueuse.

PIGRI, s. m. (du latin *piger*, paresseux). Mamm. Nom donné au bradype ou paresseux.

* **PIGRIECHE**, s. f. Ornith. V. PIE-GRIECHE.

PIGRITIA, s. m. Mamm. Syn. de PIGRI.

PIGROLIER, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pivert.

PIGROLLIER, s. m. Ouvrier des ardoisières d'Angers.

PIGRUM MARE. Géogr. V. PARESSEUSE (Mer).

PIHEL, s. m. Gramm. hebr. Nom de la troisième des sept formes principales du verbe hébreu. Le sens de pihel est ordinairement effectif ou causatif.

PIHLITE, s. f. Minér. Matière lamellaire verte intermédiaire entre le talc et le mica, trouvée à Fahlun (Suède).

PIIS (Pierre-Antoine-Augustin, chevalier de). Poète, né à Paris, 1755-1832, fut l'un des fondateurs du théâtre du Vaudeville et du Caveau moderne.

PIISSIME, adj. 2 g. (du lat. *piissimus*, superl. de *pius*, pieux). S'est dit pour Très pieux.

PIITE ou **PIITIS**, s. f. Pathol. Syn. de MÉNINGITE.

PIK, s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée surtout dans le Levant pour les etoffes.

PIKA, s. m. Mamm. Syn. de LAGOMYS. Les *pikas* se creusent des terriers; ils se rassemblent des provisions en blé. (D'Orbigny.)

PIKERMI. Géogr. Ville de Grèce (Attique-et-Beotie), au pied du Pentelique.

PIKLE, s. m. Métrol. Nom d'un poids employe dans les colonies hollandaises. Il vaut un peu plus de 125 livres.

PIKRILE, s. m. Chim. Produit de la décomposition du benzoyle par le sulfate d'ammoniaque.

PIKROPHARMACOLITE, s. f. Minér. Variete de pharmacolite.

PIL, s. m. Anc. art milit. Espèce de masse d'armes.

PILA, s. m. Moll. Genre de mollusques, forme aux dépens des nerites.

PILACRE, s. m. (étym. gr., πῖλος, chapeau; ἄκρον, sommet). Bot. Genre de champignons, voisin des tuberculaires, dont l'espèce type vit sur les arbres, dans le nord de la Russie.

PILAGE, s. m. Techn. Action de piler.

— Action de piler les pommes dont on veut faire du cidre.

— Feod. Obligation de mettre en gerbes ou en piles le foin des seigneurs.

* **PILAIRE**, adj. 2 g. (du latin *pilus*, poil). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux poils. Système pilaire.

— Pathol. *Maladies pilaires*. La trichiase et la plique.

PILANE, s. m. (du lat. *pilum*, javelot). Antiq. rom. Nom donné aux soldats les plus âgés de la milice romaine; ils etaient armes de javelots, et formaient le troisième rang.

* **PILASTRE**, s. m. (ét. ital., *pilastro*, même signif.; derive du lat. *pila*, pilier). Archit. Colonne de forme carrée, le plus souvent adossée à la façade d'un édifice, ou engagée dans un mur à une épaisseur plus ou moins considerable. Les pilastres sont susceptibles des mêmes modifications et des mêmes ornements que les colonnes, dont ils sont les équivalents. Pilastre dorique, ionique, corinthien, etc. Pilastre cannelé. Des pilastres en marbre. Boiserie figurant des pilastres. Dans l'architecture romane, on le sait, les *pilastres* sont fort rares. (Merimée.)

— *Pilastres accouplés*. Ceux qui sont placés deux à deux, comme dans la grande galerie du Louvre. ‖ *Pilastre attique*. Pilastre plus court que celui des trois ordres reguliers. ‖ *Pilastre bandé*. Celui qui a des bandes sur son fût. ‖ *Pilastre cintré*. Celui qui suit le contour, convexe ou concave, d'un mur circulaire. ‖ *Pilastre cornier*. Celui qui cantonne l'angle d'un bâtiment. ‖ *Pilastre diminué*. Celui qui, étant près d'une colonne, a son diamètre supérieur plus étroit que le bas. ‖ *Pilastre double*. Pilastre formé de deux fûts dont les chapiteaux et les bases se confondent. ‖ *Pilastre ébrasé*. Celui qui est plié en angle sortant. ‖ *Pilastre engagé*. Celui contre lequel une colonne est adossée. ‖ *Pilastre flanqué*. Pilastre ayant sur les côtés deux demi-pilastres peu saillants. ‖ *Pilastre en gaine de terme*. Pilastre plus étroit par le bas que par le haut. ‖ *Pilastre grêle*. Celui qui a plus de hauteur que n'en comporte régulièrement sa largeur. ‖ *Pilastre endenté*. Celui dont les cannelures sont remplies jusqu'à une certaine hauteur par des baguettes rondes. ‖ *Pilastre lié*. Celui qui est joint à une colonne, ou à un autre pilastre, par la base ou par le chapiteau. ‖ *Pilastre plié*. Celui qui forme un angle rentrant. ‖ *Pilastres de rampe*. Pilastres à hauteur d'appui et servant à retenir les travees des balustres. ‖ *Pilastre ravalé*. Celui dont le parement est incrusté d'une tranche de marbre.

— Mar. Ornement des poupes des vaisseaux en forme de colonne.

— Mennis. Colonne décorative de forme plate. ‖ Partie étroite d'un lambris de hauteur avec laquelle on établit les divisions principales dans un lambris d'appartement.

— Techn. Nom donné aux montants de fer espacés dans une grille, et servant à la soutenir sur la maçonnerie qui lui sert de base. ‖ Premier barreau du bas d une rampe d'escalier.

PILAT, s. m. (radic. *piler*). Art culin. Mets fait avec du mil mondé préparé au lait, dont on fait une grande consommation dans le sud-ouest de la France.

— Bot. Nom d'une variété d'orge cultivée en Basse-Bretagne.

PILAT. Géogr. Sommet des monts du Lyonnais (Loire), à leur jonction avec les monts du Vivarais; 1,433 mètres.

PILATE. Géogr. Mont de la Suisse, sur la limite des cantons de Lucerne et d'Unterwald, à l'extrémité d'un contrefort des Alpes Bernoises. L'un de ses sommets, le *Tomlishorn*, a 2,376 mètres.

PILATE (Ponce). Procurateur de Judée, de 27 à 37 de l'ère chrétienne. Convaincu de l'innocence de Jésus-Christ, il essaya de calmer ses ennemis en le faisant fouetter; ensuite il leur donna le choix de délivrer, selon l'usage, à la fête de Pâques, Jésus ou le brigand Barabbas. Cédant aux clameurs des Juifs, il condamna « l'homme juste », et se lava les mains comme pour se purifier de cette iniquité. Plus tard, Pilate reçut ordre d'aller rendre compte de sa conduite à Rome, 37. Selon la tradition, il aurait été exilé à Vienne (Dauphiné), où il se tua en 39.

— Loc. prov. *Renvoyer de Caïphe à Pilate*. Se dit lorsque des personnes se renvoient l'une à l'autre celui qui leur demande quelque chose. C'est une allusion à l'action de Pilate renvoyant Jésus-Christ à Caïphe, qui le lui renvoya à son tour. ‖ *Renvoyer de Ponce à Pilate*. Par allusion au double nom de Pilate, Renvoyer quelqu'un à une personne dont la reponse sera identique avec celle qui a été donnée d'abord. ‖ *Parler comme la servante de Pilate*. Parler beaucoup, à tort et à travers. ‖ *C'est un avocat de Pilate*. Se disait autrefois d'un avocat sans causes.

PILÂTRE DE ROZIER (Jean-François). Aéronaute, né à Metz en 1756, fit la première ascension aérostatique dans un ballon libre, 1783. Ayant voulu traverser la Manche avec son ami Romain, il fut écrasé par la chute de son appareil, qui vint tomber à 5 kil. de Boulogne, 1785.

* **PILAU**, s. m. Art culin. Riz cuit avec du beurre, de la graisse ou de la viande, et assaisonné de poivre rouge. C'est un mets très usité dans l'Orient, et qui a passé dans la cuisine française. Pilau au maigre. Pilau au gras. ‖ Plat de riz à peine creve, auquel on mêle des viandes ou des coquillages, dans le midi de la France.

PILAYELLE, s. f. (pr. *pi-lé-ièle*). Bot. Genre de conferves.

PILCHARD, s. m. Ichtyol. Nom donné aux jeunes aloses qui n'ont pas encore de dents.

PILCOMAYO. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, coule au S.-E. en traversant le sud de la Bolivie et le Gran-Chaco, et se jette dans le Paraguay au S. de l'Assomption. Cours de 1,200 kil., non navigable.

* **PILE**, s. f. (ét. lat., *pila*, colonne). Amas de choses placees les unes sur les autres. Une pile de bois. Une pile de carreaux. Une pile de boulets. Une pile de livres. Mettre des bûches en pile, en faire une pile, des piles. Leurs débris sont couverts d'une *pile* de morts. (Mairet.)

— *En pile*. En monceau, en tas. Quand il tonnait, Mme de Saint-Herem se fourrait à quatre pattes sous un lit de repos, puis faisait coucher tous ses gens dessus l'un sur l'autre en *pile*. (St-Simon.) Dans de vastes armoires, toutes ouvertes, le linge s'amoncelait pêle-mêle en *piles* éventrées, irrégulieres, degringolantes. (A. Daudet.)

— Antiq. rom. Poupée de laine qu'on offrait aux dieux lares dans les fêtes compitales. Elle fut, dit-on, substituee par Brutus à l'enfant que l'on immolait autrefois. ‖ Figure de paille que l'on présentait aux taureaux dans l'amphithéâtre, afin de les animer. ‖ *Pile horatienne*. Pilier que l'on avait consacré dans le Forum, et auquel Horace, vainqueur, avait suspendu les dépouilles des Curiaces.

— Constr. Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. Pont qui a tant de piles. La première, la seconde pile. ‖ *Pile percée*. Pile qui a une ouverture pour donner passage à l'eau. ‖ Puits carré ou rectangulaire que l'on remplit de maçonnerie ou de beton pour y asseoir des fondations et que l'on réunit par des arcs qui supportent les murs.

— Jeux. Au trictrac, Ensemble des dames entassees sur la première flèche du tablier au commencement de la partie. ‖ Flèche sur laquelle ces dames sont entassées et qu'on appelle aussi *talan*. ‖ *Pile de malheur* ou *de misere*. Pile de dames que le joueur qui n'a pu faire le jan de retour est obligé de faire dans le coin de son grand jan.

— Mathém. *Pile de boulets*. Assemblage de boulets sphériques disposes dans un ordre tel qu'on peut en déterminer facilement le nombre au moyen de formules algebriques. On en distingue de trois sortes : les piles à *base carrée*, à *base rectangulaire* et à *base triangulaire*.

— Métrol. *Pile de cuivre*. Poids de cuivre en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant par degres de volume, donnent toutes les subdivisions du poids total.

— Pêch. Ligne plus ou moins déliée faite de fil de pite ou de bon chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde.

— Phys. Série d'éléments propres à développer un courant électrique. ‖ *Pile voltaïque* ou *galvanique*, ou *pile de Volta*. Appareil électrique inventé par Volta, et dont la construction repose sur ce principe, que le contact de deux substances hétérogènes, surtout de deux metaux, développe l'électricité. Il se compose de disques, les uns de cuivre, les autres de zinc, superposés et séparés par une rondelle imbibee d'eau salee ou acidulee, en couples de deux disques chaque. On accumule dans le même ordre autant de couples que l'on veut, et l'on a une pile à colonnes dont les deux extrémités sont, d'un côté un disque de zinc appelé *pôle positif*, et de l'autre un disque de cuivre nommé *pôle négatif*. Si l'on réunit ces deux piles par un fil conducteur, ce fil sera incessamment traverse par deux courants d'électricité contraires. Les principaux phénomènes sont la décomposition de l'eau, des alcalis et des acides, l'oxydation et la combustion des métaux, une impression profonde sur le système nerveux, et même des mouvements extraordinaires produits sur les cadavres. Les commotions produites par la pile sont en proportion du nombre des couples. ‖ *Pile à auges*. Pile horizontale et composée de couples carrés, séparés les uns des autres par un petit espace que l'on remplit d'eau acidulée. ‖ *Pile sèche*. Celle où le conducteur humide est remplacé par du carton ou du papier.

— Techn. Portion du tronc d'un arbre qui est susceptible d'être convertie en charpente. ‖ Auge dans laquelle le foulon met l'étoffe pour la dégraisser ou la fouler. ‖ Appareil dans lequel on fait le lavage et le défilage des chiffons pour la fabrication du papier. ‖ Citerne servant de réservoir pour les huiles, dans une savonnerie. ‖ Tonneau dans lequel le cartonnier met la matière propre à faire le carton. ‖ Grand vase de terre dans lequel les Provençaux conservent l'huile. ‖ Chez les assembleurs, Nombre déterminé de paquets de feuilles d'impression qui se suivent.

* **PILE**, s. f. (du lat. *pila*, même signifie.). Grosse pierre servant à écraser, à broyer quelque chose. Vieux et inusité maintenant.

— Fam. *Donner une pile à quelqu'un*. Le battre, le rosser.

— Pop. et fig. *Mettre quelqu'un à la pile au verjus*. Le tourmenter, le molester, ou parler mal de lui.

* **PILE**, s. f. (ét. inconn.). Celui des deux côtés d'une pièce de monnaie qui est opposé à la face. ‖ Nom donné autrefois aux coins des monnaies. ‖ Morceau de fer acéré à l'extrémité duquel était gravee l'effigie ou la devise qui s'imprimait sur la monnaie.

—*Croix ou pile, croix et pile, pile ou face*. Sorte de jeu de hasard ou l'on jette une pièce de monnaie en l'air. Un des joueurs nomme, à son choix, un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi. Jouons à croix ou pile à qui commencera. Que voulez-vous, croix ou pile? Lorsque l'esprit de parti fascine les yeux d'une assemblee, le moindre danger serait de jouer ses délibérations à croix ou *pile*. (Boiste.) Elle se sentait prise d'une sueur devant l'avenir et se comparait à un sou lancé en l'air retombant *pile* ou face, selon les hasards du pavé. (É. Zola.)

— Fam. *Je les jetterais à croix ou à pile, à croix et à pile*. Se dit en parlant de deux choses à peu près egales, dont le choix est tout à fait indifférent.

— *N'avoir ni croix ni pile*. N'avoir point d'argent.

PILE, s. m. (du lat. *pilum*, même signif.). S'est dit pour Trait, javelot. Ils dardoient leurs *piles* de telle roideur que souvent ils en enfiloient deux boucliers et deux hommes armés. (Montaigne.)

— Blas. Espèce de pal aiguisé, qui se pose la pointe tournée vers le bas de l'ecu.

PILÉ, ÉE, part. pass. du v. Piler. S'emploie adjectiv. Amandes pilees. Herbes pilees. Drogues pilées. Cacao pilé.

PILÉA, s. m. (du lat. *pileus*, chapeau). Bot. Genre de la famille des urticacées, établi pour des herbes des régions chaudes du globe.

PILÉAIRE, adj. 2 g. (du lat. *pileus*, chapeau). Didact. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

PILÉANTHE, s. m. (ét. gr., πῖλος, bonnet; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des myrtacées, tribu des chamélauciees, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

PILÉATE, adj. 2 g. Antiq. rom. Qui porte le bonnet appelé pileus. ‖ *Freres pileates*. Castor et Pollux.

PILÉE, s. f. (rad. *pile*). Techn. Quantité de matiere que peut contenir la cuve du cartonnier. ‖ Quantité d'etoffe que l'on foule à la fois. ‖ Quantite de pommes necessaire pour remplir l'auge du tour à cidre.

PILÉIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *pileus*, bonnet; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

— PILEIFORMES, s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des gasteropodes scutibranches, voisin des calyptraciens.

PILENTUM, s. m. (pr. *pi-lein-tamm*; mot latin). Antiq. rom. Char suspendu sur deux roues, dont se servaient les dames romaines. Il etait d'origine espagnole ou étrusque.

PILÉOLAIRE, adj. 2 g. Bot. Qui tire son origine d'un pileole.

— PILEOLAIRE, s. f. Genre de champignons de la famille des urédinées, dont l espèce type vit sur les feuilles des pistachiers.

PILÉOLE, s. m. (ét. lat., *pileola*, dim. de *pileus*, chapeau, bonnet). Bot. Nom donne au chapeau de quelques petits champignons.

— PILÉOLE, s. f. Moll. Genre de mollusques gasteropodes de la famille des néritacées, voisin des navicelles et des nérites, établi pour des espèces fossiles des terrains tertiaires.

— Acal. Genre d'acalèphes méduisaires, établi aux dépens des phorcynies et dont l'espèce type vit au detroit de Gibraltar.

PILÉOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un pileole. ‖ Qui porte un petit chapeau.

PILÉOPHORE, s. m. (étym. gr., πῖλος, chapeau; φορός, qui porte). Entom. Genre de coleoptères tétrameres, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type vit au Brésil.

PILÉOPSIS, s. m. (pr. *pi-lé-op-siss*; ét. gr., πῖλος, chapeau; ὄψις, aspect). Moll. Syn. de CABOCHON.

PILÉORRHIZE, s. f. Bot. Syn. de PILORRHIZE.

* **PILER**, v. a. 1re conj. (du lat. *pilare*, fouler). Broyer, écraser quelque chose avec le pilon. Piler des amandes. Piler des herbes, des drogues. Piler du cacao. Il m'apprit d'abord à *piler* avec grâce des drogues dans un mortier. (Le Sage.) Le garçon fait une tisane laxative, et la femme *pile* dans un mortier des drogues astringentes. (Id.) Faites *piler* separement trois vieux pigeons et vingt-cinq écrevisses bien vivantes. (Brill.-Sav.)

— *Piler du poivre*. Se dit figurément et familièrement du mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes. La marche se trouvant gênee ou retardée, les soldats ne font plus que piétiner sans avancer, ce qu'ils appellent *piler du poivre*. ‖ Se dit aussi ironiquement d'un mauvais cavalier qui saute sur sa selle à chaque pas du cheval. ‖ Se dit encore d'un ouvrier à la journée qui neglige son travail.

— Fig. *Piler quelqu'un dans un mortier*. Lui faire subir tous les tourments imaginables.

—Absol. Faire le pilage des pommes à cidre.

— PILER, v. n. Manger. Populaire et peu usité en ce sens.

— SE PILER, v. pron. Être pilé. Des drogues qui se pilent avant d'être entièrement seches.

PILERIE, s. f. Usine où l'on pile.

PILES (Roger de). Peintre, né à Clamecy, 1635-1709, a écrit plusieurs ouvrages sur la peinture : *Conversations sur la connaissance de la peinture; Dissertations sur les ouvrages des plus fameux peintres; Abrégé de la vie des peintres*; etc.

PILESTE, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'arum commun.

PILET, s. m. Ornith. Division du genre canard.

— Techn. Nom donné à de petites colonnes en terre réfractaire destinees à soutenir les plaques ou tuiles des planchers, dans le système d'enfournement dit en chapelle.

PILETTE, s. f. Techn. Instrument qui sert à carder la laine.

*** PILEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui pile.
— Pop. et fig. Celui, celle qui mange beaucoup. C'est un pileur. Peu usité en ce sens.
— L'Académie ne donne ce mot qu'au masculin.

PILEUS ou **PILEUM.** s. m. (pr. *pi-lé-uss* ou *pi le-oum*, mots lat.). Antiq. rom. Chapeau ou bonnet de laine, de la forme d'un œuf, que portaient les Romains de condition libre. On le donnait aux affranchis, et c'était un des attributs des Dioscures.
— Chapeau placé au bout d'une pique, sous lequel on rangeait les esclaves à vendre. *Être mis sous le pileum.* Être vendu comme esclave. ‖ *Appeler au pileum* signifiait au contraire Appeler à la liberté. Spartacus appelle au *pileum* tous les esclaves de l'Italie. (Compl. de l'Acad.)
— Botan. Nom scientifique du chapeau des champignons.

*** PILEUX, EUSE.** adj. (étym. lat., *pilosus;* fait de *pilus*, poil). Hist. nat. Qui est garni de longs poils. Tige pileuse. Elytres pileux. Epiderme pileux.
— Anat. Syn. de PILAIRE. Système pileux.

PILGRAM. Géogr. Ville de Bohême, à 45 k. E. de Tabor. Draps; 9,000 hab.

PILIATCHOUTCHI. Myth. sept. Un des dieux du Kamtchatka.

PILICA. Géogr. Rivière de Pologne, coule au N. E. et se jette dans la Vistule. Cours de 300 kil. environ.

PILIDION. s. m. (ét. lat., *pilidium ;* fait du gr. πῖλος, chapeau ; εἶδος, aspect). Bot. Receptacle orbiculaire de certains lichens. ‖ Genre de champignons sphéropsidés de la division des cnisosporés, trouvé en Suisse sur l'érable.

*** PILIER.** s. m. (pr. *pi-li-é*; rad. *pile*). Sorte de colonne ronde ou carrée, sans proportions et quelquefois sans ornements, qui sert à soutenir un édifice, une voûte, un plancher. Piliers hauts, déliés, massifs. Pilier gothique. Les piliers d'une église. Voûtes, arcades soutenues par des piliers. Ah! que cela est beau! les belles statues! le beau marbre! les beaux *piliers!* (Mol.) Seulement, avec la lampe perpétuelle, brûlaient quatre flambeaux de cire jaune, qui, attachés au-dessus des bénitiers, contre les principaux *piliers*, jetaient une lueur rouge sur les marbres bleus et noirs de la basilique déserte. (De Vigny.)
— Dans les carrières, Masse de pierre qu'on laisse de distance en distance pour soutenir le ciel.
— Pop. et par extens. Jambe d'une grosseur disproportionnée. Avoir de bons gros piliers.
— Fig. Appui, soutien. La mère et l'épouse de ce roi de Pologne étaient des *piliers* de leur religion. (St-Sim.)
— Fig. et fam. Homme qui est constamment dans un certain endroit. C'est un pilier du palais, un pilier de café, de coulisses, de cabaret. Qu'est ce qu'un gentilhomme? Un *pilier* d'antichambre. (Rac.)

De vos talents à peine aurons-nous les prémices,
Que nous voulons vous voir un *pilier* de coulisses.
(Piron.)

— Autrefois, le *pilier des consultations* ou *le pilier.* Pilier de la grande salle du palais de justice, à Paris, près duquel se tenaient des avocats pour donner des consultations.

Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
Est un *pilier* fameux des plaideurs respecté,
Et toujours de Normands à midi fréquenté. (Boil.)

— Nom donné autrefois aux poteaux de justice, aux fourches patibulaires. Les piliers d'une justice.
— Arg. *Pilier de boutanche.* Commis qui vole son patron. ‖ *Pilier de pucquetin.* Voleur qui, sous le titre de commis voyageur, vole les hôteliers.
— Anatom. *Piliers du voile du palais.* Replis membraneux distingués en *pilier antérieur* et *pilier postérieur.* ‖ *Piliers de diaphragme.* Gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme. ‖ On appelle encore *piliers*, trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte, ce qui l'a fait désigner sous le nom de *voûte à trois piliers.*
— Archit. Massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. ‖ *Pilier buttant.* Corps de maçonnerie élevé pour contenir la poussée d'un arc ou d'une voûte. ‖ *Pilier buttant en console.* Sorte de pilastre attique dont la partie inférieure se termine en enroulement dans la forme d'une console renversée. ‖ *Pilier de dôme.* Un des quatre grands corps de maçonnerie isolés servant à porter la tour d'un dôme; tels sont ceux de l'église des Invalides et du Panthéon.
— Hist. *Pilier de langue*, ou absol. *pilier.* Nom qu'on donnait, dans l'ordre de Malte, à chacun des chefs des huit langues.
— Manèg. Nom des poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux les unes des autres. ‖ Chacun des poteaux entre lesquels on met un cheval pour commencer à le dresser. Mettre un cheval entre les piliers, dans les piliers, le faire travailler entre deux piliers. ‖ *Monter entre les piliers.* Monter les sauteurs, dans les manèges. ‖ *Sauter entre les piliers.* Se dit d'un cheval qu'on exerce à faire des sauts sur place après l'avoir attaché aux deux piliers.
— Fig. *Se frotter au pilier.* Prendre les mauvaises habitudes de ceux que l'on fréquente.
— Mar. *Piliers de bitte.* Deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin.
— Métall. *Pilier du cœur.* Masse formée par le double murallement des hauts fourneaux.
— Techn. Espèce de petite colonne qui, dans les montres et les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre.

PILIET. s. m. Bot. Variété d'orge à deux rangs ou d'orge sucrillon.

PILIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *pilus*, poil; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des poils. Tubercules pilifères. Feuilles, articulations pilifères.

— PILIFÈRES. s. m. pl. Mamm. Nom donné aux mammifères, parce que leur corps est généralement couvert de poils.

PILIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un poil.

PILIGÈNE. s. f. (ét. gr., πῖλος, laine; γένος, origine). Bot. Syn. d'OXYGÈNE.

PILIGÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *pilus*, poil; *gerere*, porter). Hist. nat. Synon. peu usité de PILIFÈRE.

PILIMICTION. s. f. pr. *pi-li-mik-cion ;* ét. lat., *pilus*, poil; *mictio*, action d'uriner). Pathol. Excrétion d'une urine mêlée de filaments qui ressemblent à des poils ou cheveux.

PILINGRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la renouée persicaire.

PILIOLOBE. s. f. (étym. gr., πῖλος, bonnet; λοβός, lobe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des opatrides, dont l'espèce type vit dans l'Amérique du Sud.

PILIPÈDE. adj. 2 g. (étym. lat., *pilus*, poil; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de poil.

PILIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *penna*, aile). Ornith. Qui a des ailes chargées de poil.

PILIPOGON. s. m. (étym. gr., πῖλος, coiffe; πώγων, barbe). Bot. Genre de mousses de la tribu des bryacées, établi pour des espèces des Andes du Pérou.

PILISCÉLOTE. s. m. (ét. gr., πῖλος, chapeau; σκέλος, jambe). Acal. Genre d'acalèphes méduséaires, dont l'espèce type habite la mer du Nord.

*** PILLAGE.** s. m. (pr. *pi-llaje*, *ll* mouill.). Action de piller, et dégât qui en résulte, ravage fait par les hommes de guerre pour l'appât du butin. Mettre, livrer une ville au pillage. Promettre le pillage aux soldats. Place qui se rachète du pillage. Maison abandonnée au pillage, préservée du pillage. Sous vous, l'État n'est plus en *pillage* aux armées. (Corneille.) Du *pillage* du temple épargnez-moi l'horreur. (Racine.) Arrêtez, troupe lâche, et de *pillage* avide. (J.-B. Rouss.) Je lui offris la moitié de l'argent qu'il avait préservé du *pillage*, ce qu'il refusa. (Le Sage.) La politique est parfaitement d'accord avec la morale pour s'opposer au *pillage*. (Napoléon. Les fuyards avaient commencé le *pillage*, les vainqueurs l'achevèrent. (De Pradt.) Au temps où la milice romaine était florissante, le *pillage* n'y était regardé comme punissable que quand l'intérêt public en était compromis. (Bardin. Henri IV ne permit pas que le *pillage* des villes emportées d'assaut durât plus de vingt-quatre heures. (Id.)
— Par métonymie, Fruit du pillage. Le *pillage* appartenant de droit à l'armée, on régla qu'il serait partagé également. (De Barante.)
— Par extens. Plagiat. Sans vous parler des *pillages* bien attestés dont on a prouvé d'abord que cette pièce était composée... (J.-J. Rouss.
— Fam. *Il semble qu'il revienne du pillage : il est fait comme un coteau qui revient du pillage.* Se dit d'un homme dont la chevelure et les habits sont dans un grand désordre.
— *Tout y est au pillage.* Se dit en parlant d'une grande maison où il n'y a pas d'ordre, où chacun prend et tire de son côté.
— Fam. et par exager. *Mettre au pillage.* Prendre quelque chose à discrétion. Nous sommes allés mettre au *pillage* les parterres de M. Poultier. (Dider.)
— *Mettre au pillage.* Se dit aussi pour Perdre, dissiper, gaspiller son temps, sa santé ou sa fortune. Tes folies n'ont-elles pas mis tes jours et tes nuits au *pillage*, sans que tu t'en sois aperçu? (Dider.)
— Cout. de Bretagne. Droit qui appartenait au fils aîné d'un roturier, de prélever la principale maison de ville ou de campagne tombée dans le lot d'un des puînés par suite de la succession du père ou de la mère, à la charge de faire abandon à ce puîné de quelque autre bien héréditaire.
— Anc. mar. Dépouille des coffres et hardes de l'ennemi pris; argent qui avait sur lui jusqu'à 30 livres. Le surplus se nommait *butin.*
— Syn. comp. PILLAGE, PILLERIE. Le premier se dit des saccagements de villes, qui se font avec violence. Le second des vols privés, des extorsions secrètes.

*** PILLARD, ARDE.** adj. (pron. *pi-llar, ll* mouill.). Fam. Qui aime à piller. Soldat pillard. Troupe pillarde. Être d'humeur pillarde. Je tiens l'empereur Justinien un assez misérable despote, et Bélisaire un brave capitaine assez *pillard.* (Volt.)
— Chass. *Chien pillard.* Chien querelleur, hargneux.
— Jeux. *As pillard.* A une variété de la triomphe, As d'atout qui donne le droit de prendre la retourne à celui qui l'a en main.
— Substantiv. Un pillard. Poursuivre les pillards. C'est un grand pillard. Les paysans s'armèrent pour s'opposer aux *pillards*. (Acad.) Depuis la guerre de 1756, bien plus que jadis, quantité de Français de haut grade sont restés irréprochables, et le mot *pillard* a reçu une pensée de lâcheté, une flétrissure. (Bardin.)
— Voleur, ravageur. Il grimpait sur les rapines et les proches du vieux *pillard* dont il tenait la vie. (Montalemb.)
— Par extens. Plagiaire. Je le connaissais pour un effronté *pillard*, qui, sans façon, se faisait un revenu des ouvrages les autres. (J.-J. Rouss.) Il est obligé de réclamer contre les *pillards* faussaires qui impriment et altèrent ses œuvres à leur profit. (H. Taine.)
— Fam. Domestique infidèle. Cette maison est livrée aux pillards.

PILLAU. Géogr. Place forte de la Prusse propre, à 15 kil. S.-O. de Kœnigsberg, auquel elle sert de port, sur le détroit qui unit le Frisches-Haff à la Baltique; 5,000 hab.

PILLE. s. f. Vieux mot qui signifiait Argent monnaye.
— On l'employait aussi dans le sens de Pillage. Ceulx qui estovent dedans le chasteau, amusez à la *pille.* Rabel.
— Jeux. *Faire pille.* Piller, prendre pour soi toutes les cartes d'une même couleur.

PILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Piller. S'emploi adjectiv. Vos effets ont été *pillés*, tant par les archers que par vos propres domestiques. (Le Sage. Outre cela, leurs biens ne sont pas *pillés*, comme ceux des grands, par des intendants fripons. (Id.) Genabum, enlevé à la première attaque, fut *pillé* et brûlé en représailles du massacre qu'on y avait fait des Romains. (Anquetil.)

Ne fais plus grimacer tes odieux portraits
Sous des crayons grossiers *pillés* chez Rabelais.
(Voltaire.)

PILLEMENT. s. m. (pr. *pi-lle-man, ll* mouill.). Action de piller. N'est plus usité.

*** PILLER.** v. a. 1re conj. (pron. *pi-llé, ll* mouill.; de l'ital. *pigliare*, prendre). Enlever violemment et avec désordre. Piller une ville, un village. Piller un temple, un château. Ce pirate envoya une partie de ses soldats visiter le bâtiment espagnol, c'est-à-dire *piller* tout ce qu'il y avait dedans. (Le Sage. Est-ce donc vrai qu'ils ont *pillé* les églises de Flandre? (X. Marm.) Cette fois encore, la populace, maîtresse de la ville pendant trois jours, *pille* tous les greniers publics, tous les magasins des communautés. (H. Taine.)
— Se dit quelquefois des animaux.

Comme on voit les frelons, troupe lâche et sterile,
Aller *piller* le miel que l'abeille distille. (Boileau.)

— Se dit aussi en parlant de toutes sortes de concussions d'exactions, de vols privés et d'abus de confiance. Gouverneur qui pille la province qu'il doit administrer. Intendant qui s'enrichit en pillant son patron. Domestiques qui pillent impunément leur maître. Je suis riche, à la vérité, mais ma dépense va trois fois aussi fort au-delà de mes revenus. Et pourquoi? c'est qu'on me vole, c'est qu'on me *pille.* (Le Sage. Tout le monde a l'hôtel *pillait* et saisissait tout ce qu'il pouvait attraper. (Id.)
— Fig.

Un nocturne larron, comme un hôte introduit,
A, l'épée à la main, la mesure à la longue,
Honte seulement *pille* la pudeur de sa couche. (Ponsard.)

— *Piller une collation, un dessert.* Se jeter sur une collation, un dessert, pour emporter les fruits, les pâtisseries, etc.
— Se dit aussi des chiens qui se jettent sur les animaux ou sur les personnes. Ce chien pille tous les autres chiens, pille les mendiants. Peu usité en ce sens, on dit quelquefois cependant *pille!* pour exciter un chien à se jeter sur un animal, sur une personne, et, à la chasse, sur le gibier. Il semble qu'il est comme ces chiens, à qui l'on dit longtemps : Tout beau, et puis tout d'un coup : *Pille!* (Mme de Sév.)

Et puis quand le chasseur croit que son chien la *pille*,
Elle lui dit adieu..... (La Fontaine.)

— En ce sens, Se dit aussi des personnes.

On nous voit tous, pour l'ordinaire,
Piller le survenant, nous jeter sur sa peau. (La Fontaine.)

— Absol. Un soldat n'a plus de discipline dès qu'il peut *piller ;* et si en *pillant* il s'est enrichi, il devient aussitôt mauvais soldat; il ne veut plus se battre. (Napol.) Il serait impossible à des soldats français de *piller* pendant vingt-quatre heures. (H.)
— Litter. et Beaux-arts. Prendre dans un autre auteur des choses qu'on donne comme siennes. Piller des idées. Piller des vers, des passages entiers. Il a pillé cette pensée dans Marot. Ce musicien a pillé son meilleur motif, son plus bel air dans Mozart. Je vous envoie Virgile, Horace, Térence et Catulle, ou vous verrez notes en marge tous les endroits qu'il a *pillés* (Mol.) Ce n'est pas faire honneur aux anciens que de les *piller* de cette sorte. (Le Sage.)
— Par anal. Monsieur Bourguignon, vous avez *pillé* cette galanterie-là quelque part. (Marivaux.)
— Absol. Piller dans Rabelais, dans La Fontaine, dans Gluck. Poète, musicien qui pille partout.
— Jeux. A l'hombre, Prendre plus de cartes au talon qu'on ne le doit. ‖ Se dit encore à de certains jeux de triomphe où celui qui fait la loi droit, lors qu'il tourne un as, de prendre tout ce tas et toutes les cartes de la même couleur qui suivent, ce qu'on appelle aussi *faire pille.*

— SE PILLER. v. pron. Se prendre, se dérober quelque chose l'un à l'autre. Les poètes se *pillent* sans le vouloir. (Boiste.)
— Se battre, se harceler en parlant des chiens. Enfin tout d'un coup ils se *pillèrent* avec tant d'ammosité et de fureur, que les musiciens craignirent pour leurs jambes, et gagnèrent au pied, laissant leurs orgues à la discrétion des chiens. (Scarr.)

PILLERAY. s. m. Bot. Syn. de MUGUNA.

PILLERI. s. m. (pron. *pi-lle-ri, ll* mouill.; onomatopée du cri de l'oiseau). Ornithol. En basse Normandie, Nom vulgaire du moineau franc.

*** PILLERIE.** s. f. (pr. *pi-lle-ri, ll* mouill.). Fam. Action de piller; volerie. C'est une pillerie. S'enrichir par des pilleries. On roua avant-hier un violon qui avait commencé la *pillerie* du papier timbré. (Mme de Sévigné.) Il n'est pas possible de marquer en détail toutes les *pilleries* non plus que toutes les prises et reprises qui ont été faites de ladite abbaye. (Merimée.)
— Syn. comp. PILLERIE, PILLAGE. V. PILLAGE.

PILLETTE. s. f. (pron. *pi-llète, ll* mouill.). Écon. dom. Dans l'Ain, Nom donné aux poulettes de trois à quatre mois.

*** PILLEUR.** s. m. (pr. *pi-lleur, ll* mouill.). Celui qui pille, qui aime à piller. C'est un grand pilleur.
— Ce nom a été donné particulièrement aux compagnies de gens de guerre qui ravageaient le pays.

PILLE-VUILLE. s. f. (pr. *pi-l'e-vuille, ll* mouill.). Anc. métrol. Monnaie des évêques de Toul.

PILLOLET. s. m. (pr. *pi-llo-lé, ll* mouill.). Bot. Undes noms vulgaires du serpolet.

PILLON. s. m. (pr. *pi llon, ll* mouill.). Vieux mot qui signifiait Bonde, bouchon.

PILLORI. s. m. (pron. *pi-llo-ri, ll* mouill.). Anc. cost. Sorte de cohier que portaient les femmes.

PILLOTER. v. a. 1re conj. (pron. *pi-llo-té, ll* mouill.; diminut. de *piller*). Piller un peu; prendre des choses de peu de valeur. Ainsi nos pédants vont *pillotant* la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres. (Montaig.) Les abeilles vont *pillotant* leçon et delà les fleurs; mais elles en font après le miel qui est tout leur. (H.) Vieux mot.

PILLOTERIE. s. f. (pron. *pi-llo-te-ri, ll* mouill.; rad. *piller*). S'est dit pour Petit pillage. Si vous donnez de votre main, toutes ces *pilloteries* ne se feront pas. (Monthlc.)

PILLU. s. m. Ornith. Espèce d'ibis du Chili.

PILLURION. s. m. Ornith. Synon. de TANGARA.

PILMA. s. m. Espèce de jeu de balle de l'Amérique du Sud.

PILNITZ. Géogr. Village de la Saxe royale, dans le cercle et à 10 kil. S.-E. de Dresde, sur l'Elbe; 600 hab. Château royal où l'empereur Léopold II et Frédéric-Guillaume II de Prusse rédigèrent la déclaration du 27 août 1791, par laquelle ils s'engagèrent à se réunir aux autres souverains de l'Europe, dans le cas où ceux-ci entreprendraient de rétablir Louis XVI.

PILOBOLE. s. m. (étym. gr., πῖλος, feutre; βόλος, jet). Bot. Genre de champignons de la famille des mucédinées, type de la tribu des pilobolées, établi pour trois ou quatre espèces qui croissent sur les excréments des animaux.

PILOBOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au pilobole. ‖ PILOBOLÉES. s. m. pl. Groupe de champignons de la famille des mucédinées, ayant pour type le genre pilobole.

PILOC. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Égypte et de l'Asie Mineure, qui valait près de quatre pintes.

PILOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., πῖλος, feutre; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits couverts de poil.
— PILOCARPE. s. m. Bot. Genre de diosmées, type de la tribu des pilocarpées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

PILOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pilocarpe. ‖ PILOCARPÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des diosmées, qui a pour type le genre pilocarpe.

PILOCARPINE. s. f. Chim. Alcaloïde vénéneux extrait du pilocarpe.

PILOCHERGE. s. m. étym. gr., πῖλος, chapeau; ἔργον, travail. Bot. Genre de plantes du Mexique, famille des cactées. Il est remarquable par l'espèce de gros bonnet de laine dont sont couverts les fleurs et les fruits. On le nomme aussi *cierge à bonnet.*

PILOGYNE. s. f. (ét. gr., πῖλος, chapeau; γυνή, femelle). Bot. Syn. de ZERNERIE.

PILOIR. s. m. (radic. *piler*). Techn. Bâton dont les mégissiers se servent pour enfoncer les peaux dans la cuve.

PILOMYCE. adj. 2 g. (étym. gr., πῖλος, cha-

peau ; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui ont un chapeau.

* **PILON**, s. m. (étym. lat., *pilum*, fait du gr. πίλης, fouler). Instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier. Pilon de fer, de fonte. Pilon de bois. Pilon de marbre, d'agate. Piler, écraser avec le pilon, avec un pilon. Pendant que ces choses se passent, tuez, plumez et videz un vieux coq, que vous pilerez, chair et os, dans un mortier, avec un *pilon* de fer. (Brill.-Savarin.)

— Bonde d'un etang.

— *Mettre un livre au pilon.* En déchirer les feuillets de manière qu'ils ne puissent plus servir qu'à être réduits en pâte. Si l'Éternel ou la nature se dévoilaient à nos yeux, que de livres il faudrait mettre au *pilon* ! (Boiste.) Le libraire de Genève envoya à Paris six cents exemplaires, que M. de Sartine fit mettre au *pilon*. (Volt.)

— Bot. Un des noms vulgaires de l'arum commun.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre strombe.

— Navig. Bois flotté disposé en pile à claire-voie sur le port de débarquement.

— Pêch. Instrument qui sert a remuer le fond d'un cours d'eau avant d'y pêcher le goujon.

— Techn. Barre de fer pour remuer le verre en fusion. || Pièce de bois arrondie et munie d'un manche, employée pour fouler la terre. || Nom des gros maillets ou marteaux qui, dans les papeteries, les moulins a tan, etc., servent à briser, a broyer.

PILON ou **PILON** (Germain). Sculpteur, né vers 1535, a Paris, d'une famille originaire du Mans, mourut vers 1590. Il a travaillé aux tombeaux de François Ier et de Henri II a Saint-Denis. En 1584, il exécuta les sculptures de la cour du Louvre.

PILONE, s. m. Agric. En Amérique, Ouvrier qui cultive le cacaoyer.

PILONNAGE, s. m. Techn. Action de pilonner, de battre avec le pilon et autres outils, tels que dames, battes, etc. Le *pilonnage* des remblais sur lesquels doit être assis un ouvrage tel qu'une voie de communication a pour but de produire artificiellement, et en peu de temps, l'effet qui n'aurait lieu qu'a la longue et d'une manière irreguliere. (F. Tourneux.)

PILONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pilonner. S'empl. adjectiv. Terre pilonnee. Remblai pilonné.

PILONNÉE, s. f. Pêche au goujon dans l'eau troublée a l'aide d'un pilon ou perche de bois.

PILONNER, v. a. 1re conj. Battre avec le pilon. Pilonner de la gomme, du sucre, du café. Pilonner des terres. Pilonner un remblai. L'intérieur du dépôt des terres reste sans autre tassement que celui résultant de leur compression naturelle, et l'on se contente de damer et *pilonner* avec soin l'extérieur. (F. Tourneux.)

— Fouler une étoffe.

— Manuf. *Pilonner la laine.* La remuer fortement avec une pelle de bois, dans une chaudière remplie d'un bain plus que tiede, composé de trois quarts d'eau claire et d'un quart d'urine, pour la degraisser au sortir de la balle.

— Verrer. *Pilonner le verre.* Le remuer dans le creuset avec le pilon.

PILONNIER, s. m. Techn. Ouvrier mécanicien chargé de la direction du pilon dans une usine.

PILOPHORE, s. m. (étym. gr., πίλος, chapeau ; φορέω, qui porte). Bot. Syn. de MANICAIRE.

— **PILOPHORE**, s. f. Bot. Syn. d'ASCOPHORE.

* **PILORI**, s. m. (étym. probable, bas-lat. *pilorium*, pilier). Appareil servant a exposer les criminels qui n'étaient pas condamnés a la peine de mort. Il y avait plusieurs sortes de pilori : les uns étaient de gros poteaux dressés dans les places publiques, et garnis d'un carcan ; d'autres avaient la forme d'une echelle au sommet de laquelle était une planche percée pour y passer le cou du patient. Cette machine tournait sur un pivot que le bourreau faisait mouvoir, afin que le condamné fût offert dans tous les sens aux regards du public. Le supplice du pilori, qui ne se pratiquait plus des la seconde moitie du XVIIIe siècle, fut aboli en 1789 et remplacé plus tard par l'*exposition*. Le pilori d'un seigneur haut justicier. Le pilori des halles, a Paris. Être exposé au pilori. On mettait les banqueroutiers au pilori.

Je plains ceux qu'on spectacle en ce lieu l'on expose ;
L'affront du *pilori* me paraît quelque chose. (Bours.)

— Fig. Les malversations de cet homme l'ont mis pour jamais au pilori de l'opinion publique.

Qu'un autre, aux rois déchus donnant un nom sévère,
Fasse un vil *pilori* de leur fatal exlvaire. (V. Hugo.)

— Mamm. V. PILORIS.

PILORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Pilorier. S'empl. adjectiv. Ce banqueroutier a été pilorié.

— Fig. Le peuple se voit traduit et *pilorié* sur la scène, et il rit de son effigie flagellee par un fouet railleur. (P. de St-Victor.)

PILORIEMENT, s. m. Action de pilorier, de mettre un criminel au pilori.

* **PILORIER**, v. a. 1re conj. Prend deux i aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous pilorions, vous poloriez. Que nous pilorions, que vous poloriez.* Mettre au pilori. Pilorier un banqueroutier, un escroc.

Que l'on me *pilorie*
Si j'ai hanté ni vu ce Gascon de ma vie. (Regn.)

— Fig. Diffamer quelqu'un, le couvrir de honte. On l'a pilorié dans tel journal, dans telle brochure. || Faire connaître l'infamie de. Pilorier le vice.

PILORIOT, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du loriot.

* **PILORIS**, s. m. (pron. *pi-lo-ri*). Mammif. Rongeur de la grosseur d'un chat, et qui répand une forte odeur de musc. Il est aussi connu sous le nom de *rat musqué des Antilles*.

PILORISEMENT, s. m. (radic. *pilorier*). Droit cout. Action de mettre au pilori. || Etat de celui qu'on met au pilori.

PILORISER, v. a. 1re conj. Droit cout. Syn. de PILORIER.

PILORRHIZE, s. f. (étym. gr., πίλος, chapeau ; ῥίζα, racine). Bot. Espèce de coiffe formée par les fibrilles des radicules. On dit aussi *pilorrhize*.

* **PILOSELLE**, s. f. (du lat. *pilus*, poil). Bot. Nom donné chez les anciens a diverses plantes dont le feuillage est parsemé de poils. || Plante du genre épervière, très commune aux environs de Paris. Elle était rangée autrefois parmi les vulnéraires. On l'appelle aussi *oreille de rat*.

— *Piloselle à fleurs bleues.* Le myosotis annuel. || *Petite piloselle.* La drave printanière. || *Piloselle stiptique.* Le thlaspi ou tabouret perfolié et l'arabette rameuse.

PILOSISME, s. m. (du lat. *pilosus*, pileux). Bot. Développement anormal ou morbide des poils sur un organe glabre ou peu poilu.

PILOSITÉ, s. f. (et. lat., *pilositas*, formé de *pilus*, poil). Didact. Etat d'une surface qui est couverte de poil.

PILOSTYLE, s. m. (ét. gr., πίλος, chapeau ; fr. *style*). Bot. Syn. de FROSTIE.

PILOT, s. m. (rad. *pile*). Techn. Tas de sel ramassé en cône, dans un marais salant. || Dans les orgues, Petite tige de métal attachée aux touches, et qui, en traversant les sommiers, porte sur la soupape, qu'elle ouvre en poussant de haut en bas.

— Constr. Chacun des pieux qui composent un pilotis.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce du genre turbo.

— Papet. Nom donné aux vieux chiffons de toile qui servent à la fabrication du papier.

— Pêch. Portion de la tissure d'un filet connu sous le nom de *folle*.

— Dans Rabelais, *pilot* ou *pillot* signifie Pilote.

* **PILOTAGE**, s. m. Construct. Ouvrage de pilotis. Établir un pilotage.

* **PILOTAGE**, s. m. (rad. *piloter*). Mar. Mot par lequel on designait autrefois la science du pilote, et sous lequel on comprend aujourd'hui l'ensemble de toutes les connaissances nécessaires pour conduire un vaisseau, c'est-à-dire prendre la hauteur des astres, en déduire la latitude, les angles horaires, les azimuts, sonder, mesurer le sillage, observer la variation, etc. Cours de pilotage. Sous l'ancien régime, le *pilotage* était specialement exercé à bord des bâtiments du roi par un marin qui avait le titre de maître pilote ou premier pilote. Aujourd'hui les officiers généraux, supérieurs et inférieurs, dans les escadres et sur les bâtiments isoles, participent au *pilotage* dans la sphère de leur grade et de leurs fonctions. (Martial Merlin.)

— Action de conduire un vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port, pour le preserver des écueils.

— Droit qui est dû aux pilotes qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en sortir.

PILOT-BOAT, s. m. (pron. *pi-lott-bott* ; et. angl., *pilot*, pilote ; *boat*, barque). Mar. Espèce d'embarcation de l'Amérique du Nord, qui tient, pour le greement, le la goulette. || Bateau monté par des pilotes et destine a les conduire a bord des bâtiments qui veulent entrer dans un port. Ce sont généralement des bateaux bons marcheurs, tenant parfaitement la mer et s'éloignant parfois beaucoup de leur port d'attache.

* **PILOTE**, s. m. (ét. prob., holland. *pilaat*, dérivé de *peilen*, sonder). Mar. Celui qui conduit, qui gouverne un bâtiment de mer. Un bon, un mauvais pilote. un pilote instruit. Prendre les ordres du pilote. Les *pilotes* étonnés s'crient d'avance : qui est semblable a Tyr ? et pourtant elle s'est tue dans le milieu de la mer. (Bossuet.) Il n'a pas dépendu de moi de prévenir les tristes evenements dont on me fait un crime, n'etant point en cela plus coupable qu'un habile *pilote* qui, malgré tout ce qu'il peut faire, voit son vaisseau emporté par les vents ou par les flots. (Le Sage.) Le feu que répandent les abimes de l'Ocean ne dissipe point les ténèbres, mais il avertit le *pilote* effrayé des écueils qui l'environnent et de la route qu'il doit suivre. (A. Martin.) Ses *pilotes* lisaient sur le front des étoiles. (Esmen.)

Le *pilote* prudent parfois cède à l'orage,
Et par un long détour se sauve du naufrage. (Dest.)

— *Pilote côtier.* Celui qui gouverne en vue de certaines côtes et dans certaines parties de mer dont il a une connaissance particulière. || *Pilote hauturier* Officier chargé de la navigation en pleine mer. Ce titre et ce grade n'existent plus, et les fonctions de pilote hauturier sont reparties maintenant sur tous les officiers du bâtiment. || *Pilote lamaneur.* Marin reçu et commissionné, apres des études spéciales, pour entrer et sortir toute espèce de bâtiments des rades, baies, havres, rivières, etc., de la localité ou il veut exercer. || *Pilote major.* Pilote chargé en chef du service du pilotage. || *Pilote royal.* Autrefois, Nom donné au premier pilote d'une armée navale. || *Premier pilote, second pilote.* Designation des deux navires qui escortent toujours le vaisseau amiral.

— Fig. Personne qui dirige, qui guide. Assurez-vous au moins de sa conduite ; vous ne sauriez avoir un plus joli *pilote*. (Mme de Sév.)

— Par extens. Atlas contenant des cartes et des plans des côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs. Le pilote du Brésil. Le pilote de la Manche. Le pilote des côtes d'Afrique.

— Comm. Sorte de drap croisé et très fort. Pilote bleu foncé, vert russe. Paletot en pilote.

— Adjectiv. Drap pilote.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scomberoides. L'espèce principale est un poisson long d'un mètre, qui suit les vaisseaux pour attraper les débris, et comme le requin a la même habitude, on a supposé que le premier était le guide, le pilote du second. On l'appelle aussi *pilote conducteur*. || Par extens. Nom vulgaire de plusieurs poissons qui accompagnent les navires.

— Pêch. Celui qui commande la manœuvre pour mettre les filets a la mer.

— Techn. Dans les orgues, Nom de baguettes cylindriques servant a transmettre l'action des touches du premier clavier aux bascules, qui transmettent la même action aux soupapes du sommier du positif.

— Adjectiv. *Bateau pilote.* Espèce de chaloupe avec laquelle les pilotes vont au-devant des bâtiments qui se dirigent vers le port.

— Chem. de fer. *Locomotive pilote.* Locomotive qui parcourt la voie pour s'assurer qu'elle est libre, à la suite de réparations ou de changements dans l'ordre des trains.

PILOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Piloter. S'emploie adjectiv. Vaisseau bien piloté.

PILOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Piloter (rad. *pilot*). S'empl. adjectiv. Se dit du sol ou l'on a fait un pilotis ou des constructions établies sur pilotis. Sol piloté. Les arches de ce pont sont pilotées.

* **PILOTER**, v. a. 1re conj. (radic. *pilote*). Mar. Conduire et diriger un bâtiment ; exercer le pilotage. Piloter un navire à l'entree d'un port, sur une côte. Piloter en pleine mer. Je m'embarquai au port de la Roche, sur une chaloupe que La Gisclaye, capitaine de vaisseau et bon homme de mer, voulut *piloter* lui-même. (De Retz.)

— Fig. L'envoyé du duc de Savoie à Madrid *pilotait* sa barque avec beaucoup d'adresse. (Mem. de Louville.) Qui sait mener une barque peut *piloter* une insurrection. (V. Hugo.)

— Fig. et fam. Servir de guide dans le monde, dans une ville etrangère. C'est lui qui doit nous piloter.

— S'est dit pour Piler, écraser, broyer.

— Absol. Ces marins ne sont occupés qu'à piloter.

* **PILOTER**, v. n. 1re conj. Constr. Enfoncer des pieux ou pilots pour soutenir et affermir les fondements d'un edifice qu'on bâtit dans l'eau, ou sur une terre de mauvaise consistance.

— **PILOTER**, v. a. *Piloter un terrain.* Y enfoncer des pilots.

— Fig. Pour *piloter* et établir le premier principe et fondement de cette congregation. (Naudé.)

* **PILOTIN**, s. m. (diminut. de *pilote*). Mar. Jeune marin qui etudie a bord des vaisseaux marchands pour devenir capitaine au long cours. || Sur les navires de guerre, Jeune marin sous les ordres du timonier. || Jeune marin attaché autrefois au détail du service des pilotes hauturiers.

PILOTIN, s. m. (radic. *pilot*). Pêch. Nom des principaux pieux qui servent à construire les bourdigues.

* **PILOTIS**, s. m. (pron. *pi-lo-ti* ; rad. *pile*). Constr. Grosse pièce de bois terminee en pointe ordinairement ferrée que l'on fait entrer avec force pour asseoir les fondements d'un ouvrage que l'on construit dans l'eau ou dans un terrain peu solide. Enfoncer des pilotis. Bâtir sur pilotis. Les *pilotis* ont été enfoncés à refus de mouton. (Acad.) En ce sens, on dit aussi *pilot*.

Une magique adresse
Dans l'onde en *pilotis* les enfonce, les dresse. (Roucher.)

— Réunion, ensemble des pilotis ou pieux enfoncés en terre pour servir de base a une construction. Un immense pilotis. Un pilotis qui a coûté tres cher.

— *Pilotis de support.* Pilotis sur lesquels la pile repose. || *Pilotis de retenue.* Pilotis qui servent à maintenir le terrain autour du bâtiment. On les appelle aussi *pilotis de remplage*.

— Fig. Ils croient, vos docteurs, que leurs subtilités sont aussi solides et aussi fermes que les gonds sur lesquels roulent les globes des cieux, que les *pilotis* sur lesquels Dieu a bâti le monde. (Balz.)

— Fam. *Bâtir sur pilotis.* Établir solidement ses affaires, sa fortune. C'est un homme prudent et qui songe à bâtir sur pilotis.

PILOTRIC, s. m. (étym. gr., πίλος, coiffe ; θρίξ, cheveu). Bot. Syn de CRYPHÉE.

PILOU, s. m. Nom donné dans le nord de la France à une espèce de tissu imprimé, qu'on appelle aussi *flanelle de coton*.

PILOU-PILOU, s. m. (par onomatopée du cri de l'oiseau). Ornith. Espece de passereau de la Nouvelle-Calédonie.

— Relat. Chez les naturels de la Nouvelle-Calédonie, Nom des assemblées de fêtes ou de guerre.

PILPAI ou **PIDPAI** (appelé aussi *Vischnou-Sarma*). Fabuliste indien dont la vie est inconnue. On a de lui des fables en sanscrit sous les titres de *Pandcha-tantra* (les cinq livres) et d'*Hitopadesa* (Conseils d'un ami). Le *Pandcha-tantra*, traduit en pehlvi, en arabe, en grec, etc., a été traduit de l'arabe en français par Galland, sous ce titre : *Livre des lumières*. L'*Hitopadesa* a été traduit directement en anglais par Wilkins, 1787.

PILSEN. Géogr. Ch.-lieu de cercle de la Bohême et a 115 kil. S.-O. de Prague, sur la Beraun ; 13,000 hab.

PILSÉNITE, s. f. Minér. Synon. de TÉTRADYMITE.

PILTEN. Géograph. Ville de la Courlande (Russie), à 165 kilom. N.-O. de Mittau, sur la Windau ; 5,000 hab.

PILULAIRE, adj. 2 g. Pharm. Qui tient de la pilule, qui a rapport aux pilules. Forme pilulaire. Consistance pilulaire. || *Masse pilulaire*. Pâte préparee pour être ensuite divisée en pilules.

— Hist. nat. Qui porte de petites boules.

— **PILULAIRE**, s. m. Art véter. Instrument qui sert à faire prendre des pilules aux animaux de haute taille.

— **PILULAIRE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des marsiléacées, dont la fructification consiste en de petits involucres sphériques de la grosseur d'un petit pois.

— **PILULAIRES**, s. m. pl. Entom. Nom vulgaire des ateuchites.

PILULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la pilulaire. || **PILULARIÉES**, s. f. pl. Syn. de RHIZOCARPÉES.

PILULARINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PILULARIÉ.

* **PILULE**, s. f. (ét. lat., *pilula*, même signif. ; dimin. de *pila*, petite boule). Pharm. Medicament composé de poudres incorporees au moyen d'un mucilage ou d'un sirop, et auquel on donne la forme de petites boules destinees à être avalees. Pilules d'aloès, de copahu, de cynoglosse, de quinquina. Pilules de Bacher, de Belloste, d'Helvétius, de Morton, de Stahl. Pilules arsenicales, ferrugineuses, mercurielles, scillitiques, savonneuses. Pilules antiépileptiques, antiscrofuleuses, balsamiques, depuratives, hydragogues, toniques. Administrer des pilules. Prendre des pilules. Les *pilules* ayant été inventees pour obvier au dégoût que la plupart des substances pharmaceutiques inspirent aux malades, il en resulte qu'elles fournissent les moyens d'administrer les remedes les plus actifs en trompant le goût. (Chartier.) || *Pilules gourmandes*. Nom donne vulgairement a des pilules composées de substances propres à exciter, a reveiller l'appetit.

— Fig. Le mépris est une *pilule* que l'on peut avaler, mais que l'on ne peut mâcher sans grimaces. (Mol.)

— *Argenter, dorer les pilules.* Les couvrir d'une feuille de métal d'argent ou d'or pour les conserver, et aussi pour en rendre l'absorption plus facile.

Fille dont on veut se défaire
Et que l'on fait bien habiller,
Est comme une *pilule* amère
Qu'on a soin de dorer pour la faire avaler. (Panard.)

— Fig. et fam. *Dorer la pilule.* Adoucir par des paroles flatteuses l'amertume d'un refus, d'un ordre, d'une proposition desagreable. Le seigneur Jupiter sait dorer la *pilule*. (Mol.) Don Cosme me déclara bientôt en termes formels qu'il était fortement épris de mes charmes et prêt à m'épouser, ajoutant à cela, pour dorer la *pilule*, et me la faire avaler avec moins de répugnance, qu'il m'avantagerait d'une manière qui suppléerait à la jeunesse qu'il n'avait plus. (Le Sage.)

— *Avaler la pilule.* Se déterminer à faire une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance. Ma sœur, tout doucement avalez la *pilule*. (Regnard.)

PILULIER, s. m. (rad. *pilule*). Pharm. Instrument que l'on emploie pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois.

— Boîte dans laquelle on met des pilules.

* **PILUM**, s. m. (pr. *pi-lomm* ; mot lat.). Antiq. rom. Javeline pesante, particulière aux Romains. Son fer, de forme triangulaire, en faisait une arme dangereuse. On gardait dans le temple de Moloch trois cents *pilums* romains. (G. Flaubert.)

PILUMNE, s. m. (de *Pilumnus*, n. myth.). Arachn. Genre d'arachnides de la famille des scorpions.

— Crust. Genre de crustacés de la famille

des cyclométopes, tribu des cancériens, établi pour une dizaine d'espèces, dont le type, le pilumne spinifère, vit dans la Méditerranée. On trouve aussi ce mot au féminin.

— Entom. Syn. d'EBURNE.

PILUMNOÏDE, s. m. (et. fr., *pilumne*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Genre de crustacés de la famille des cyclométopes, tribu des cancériens, dont l'espèce unique habite les côtes du Pérou.

PILUMNUS. Myth. rom. Ancien dieu de l'Italie, fils de Faune ou de Jupiter, ou de Picus, présidait avec son frère Picumnus aux mariages et à l'agriculture.

PILUS, s. m. (pr. *pi-luss*; du gr. πῖλος, bonnet. Entom. Genre de coléoptères hétérotarses, famille des malacodermes, établi pour deux espèces de l'Australie.

PIMA, s. m. Linguist. Idiome des Indiens Pimos, peuplade du Mexique.

PIMALOT, s. m. Ornith. Espèce d'étourneau du Mexique.

PIMARD, s. m. (et. lat., *picus martius*, nom d'une espèce de pivert). Ornith. Nom vulgaire du loriot et du grand pic noir. On écrit aussi *pimar* et *pimart*.

PIMARIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans le galipot traité à froid par un mélange de six parties d'alcool et d'éther.

PIMARONE, s. f. Chim. Produit résultant de la distillation de l'acide pimarique.

PIMBAMARCA. Géogr. Montagne des Andes, dans la Nouvelle-Grenade (Amérique).

* **PIMBÊCHE**, s. f. (ét. franç., *espimbêche*, ancien ragoût dans lequel entrait beaucoup de verjus, et ainsi nommé parce que son goût piquant faisait pincer le bec). Fam. Femme impertinente, qui fait la précieuse. C'est une pimbêche, une vraie pimbêche. Quelle pimbêche! Allez, petite pimbêche. Quelques *pimbêches* comme Colette de Rosen prennent des airs pudibonds, s'étonnant que l'Institut reçoive des espèces pareilles. (A. Daudet.) Ce laurier n'était pas son type... *pimbêche!* Je me suis toujours rappelé cela. (G. Droz.)

— *Pimbêche* a été aussi employé adjectivement dans le sens de Qui a de la mauvaise humeur, du chagrin. Il faut être né tout sucre et tout miel pour n'être pas *pimbêche*, quand on fait tant que de plaire. (Bussy-Rab.)

— Mme de Sévigné en a fait un synonyme de Processif, probablement par allusion au caractère de la plaideuse désignée par le nom de Pimbêche dans *les Plaideurs* de Racine : *La pimbêche* fureur de madame de B***.

PIMBERAIL, s. m. Erpet. Énorme serpent de Ceylan qui semble être une espèce de boa, et qui dévore souvent les daims et les chevreuils.

PIMÉLATE, s. m. (du grec πιμελής, gras). Chim. Sel resultant de la combinaison de l'acide pimélique avec une base salifiable.

PIMÉLÉE, s. f. (du gr. πιμελή, graisse). Bot. Genre de la famille des thymélées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie et des îles voisines. La principale est la pimélée drupacée, arbuste élégant à fleurs roses et blanches. || Syn. de CANANION.

PIMÉLEPTÈRE, s. m. (étym. gr., πιμελή, graisse; πτερόν, nageoire). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des squamipennes, établi pour une dizaine d'espèces, dont le type est le pimeleptere de Bosc.

PIMÉLIAIRE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou a rapport à une pimélie. || PIMELIAIRES, s. f. pl. Tribu de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, qui a pour type le genre pimélie.

PIMÉLIE, s. f. (du gr. πιμελή, graisse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, type de la tribu des pimeliaires, établi pour plus de soixante espèces de l'ancien continent.

PIMÉLIQUE, adj. (du gr. πιμελής, gras). Chim. Se dit d'un acide produit par l'oxydation des huiles et des graisses en général. On dit aussi *pimélinique* et *pimély!ique*.

PIMÉLITE, adj. 2 g. (ét. gr., πιμελής, gras). Entom. Syn. de PIMELIAIRE.

— PIMÉLITE, s. f. Minér. Silicate hydraté d'alumine, d'oxyde de nickel et de magnésie. On écrit aussi *pime.ithe*.

— Pathol. Inflammation du tissu adipeux.

PIMÉLOCÈRE, s. m. (ét. gr., πιμελής, gras; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des curculionides gonatocères, tribu des cléonites, dont l'espèce type vit à Java.

PIMÉLODE, s. m. (ét. gr., πιμελής, gras; εἶδος, aspect). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des siluroïdes, établi pour plus de quarante espèces des eaux douces de l'Inde et de l'Amérique.

PIMÉLOPE, s. m. (étym. gr., πιμελής, gras; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des scarabéides xylophiles, dont l'espèce type habite l'Australie.

PIMÉLORRHÉE, s. f. (étym. gr., πιμελή, graisse; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de graisse par l'urine ou par les selles.

PIMÉLOSE, s. f. (du gr. πιμελής, gras). Pathol. Transformation d'un tissu en graisse. || Obésité.

PIMÉLOTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πιμελής, gras). Pathol. Qui concerne l'obésité.

PIMÉLURIE, s. f. (ét. gr., πιμελή, graisse; οὐρέω, uriner). Pathol. Syn. de CHYLURIE.

* **PIMENT**, s. m. (pr. *pi man*; du lat. *piq-mentum*, tard. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, renfermant une douzaine d'espèces dont une seule s'est acclimatée en Europe et se cultive dans les jardins potagers. C'est le piment annuel, que l'on nomme vulgairement *poivre d'Inde*, *poivre de Guinée*, *poivre long*, *corail des jardins*. Près de la croissaient des lisières de pervenches, dont les fleurs sont presque semblables à celles de la girofflée rouge, et des *piments*, dont les gousses, couleur de sang, sont plus éclatantes que le corail. B. de St-P.)

— Fruit de cette plante, et particulièrement du piment annuel ou poivre long. Il est d'abord vert, puis, à la maturité, tantôt jaune, tantôt d'un très beau rouge. La saveur âcre et piquante des piments les a fait rechercher comme assaisonnement, surtout dans les pays chauds. On les mange confits au vinaigre sous le nom de *poivrons*, ou on les réduit en poudre employée comme le poivre. Servir des piments. Mettre du piment dans un ragoût. || *Piment des abeilles* ou *des mouches*. La mélisse officinale. || *Piment des Anglais*. Le myrte piment. *Piment aquatique, piment royal* ou *piment d'eau*. La renouée, nommée aussi *poivre d'eau*. || *Piment enragé*. Nom donné au fruit du piment à baies ou piment des Antilles, à cause de sa force extraordinaire. *Faux piment*. Nom vulgaire d'une morelle. *Piment de la Jamaïque*. Le myrte piment. || *Piment des marais* ou *piment royal*. Le galé odorant.

— Ancienne boisson du moyen âge, dans laquelle il entrait du miel et des épices. Après le dîner on servit le *piment*, l'hypocras et toute sorte de liqueurs savoureuses. (Marchangy.)

— Art culin. *Beurre de piment*. Beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre, et qui sert pour certains assaisonnements.

PIMENTADE, s. f. Art culin. Sauce au piment.

PIMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Pimenter. S'empl. adjectiv. L'artiste avouait bien un coulis d'écrevisses fortement *pimenté*, mais je regarde comme certain qu'elle n'avouait pas tout. (Brillat-Savarin.)

— Fig. Se dit d'expressions, de récits relevés, piquants. Paroles pimentées. Histoire pimentée.

PIMENTER, v. a. 1re conj. Art culin. Assaisonner de piment. Pimenter un ragoût.

— Fig. Donner du piquant à un récit. Pimenter une anecdote.

PIMENTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on extrait des fruits du myrte piment, de l'essence de girofle et de celle de cannelle blanche.

PIMODAN (Georges DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis de. Né en 1822, d'une noble famille de Lorraine, combattit en Italie, sous Radetzky, devint colonel en Hongrie, 1849; fut chef d'état-major de l'armée pontificale en 1860, et fut tué à Castel-Fidardo, 18 septembre 1860.

PIMOS, s. m. pl. Géogr. Peuplade de l'Anahuac (Mexique).

* **PIMPANT, ANTE**, adj. (ét. prov., *pimpar*, rendre élégant). Qui est élégant, recherché dans ses habits, dans sa toilette. Homme pimpant. Jeune fille toute pimpante. Être très pimpant. Vous souffrez que la vôtre aille leste et *pimpante*. (Mol.) Eustache, le voyant si léger et si *pimpant*, n'eut point le cœur de lui avouer toute sa coulpe. (Ger. de Nerval.)

— En parlant des choses. Un costume pimpant. Une toilette pimpante.

— Substantiv. Faire le pimpant, la pimpante. Mort au mignon!... au gentilhomme!... au *pimpant!*... (A. Dum.)

PIMPELORÉ, ÉE, adj. Qui est orné d'une broderie imitant les feuilles de la pimprenelle. Drap pimpelorié. Vieux et inusité.

PIMPERNEAU, s. m. Ichtyol. Variété d'anguille de couleur brunâtre, qui séjourne à l'embouchure des rivières.

* **PIMPESOUÉE**, s. f. (ét. prob., prov. *pimpar*, rendre élégant, et v. fr. *souef*, dérivé du lat. *suavis*, doux). Femme qui a des manières affectées, qui fait la précieuse. C'est une vraie pimpesouée. Voilà une belle mijaurée, une *pimpesouée* bien bâtie, pour vous donner tant d'amour. (Mol.)

PIMPIGNON, s. m. Pêch. Nom donné, en Provence, aux anneaux de fil que l'on fait pour joindre les unes aux autres les nappes des tramaillades.

PIMPINELLE, s. f. Bot. Nom donné à la pimprenelle. || Nom scientifique des boucages.

PIMPINELLÉ, ÉE, adj. (rad. *pimpinelle*). Bot. Qui ressemble au boucage. || PIMPINELLÉES. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre boucage ou pimpinelle.

PIMPLA. Géogr. anc. Mont de la Piérie.

PIMPLE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des ichneumonides, type du groupe des pimplites.

PIMPLÉIDES, adj. f. pl. Surnom des Muses.

PIMPLIM, s. m. (pr. *pein-plein*). Bot. Nom vulgaire du poivre long.

PIMPLITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou a rapport au pimple. || PIMPLITES, s. m. pl. Groupe d'hyménoptères de la famille des ichneumonides, qui a pour type le genre pimple.

PIMPOU, s. m. Relat. Tribunal supérieur de la Chine.

PIMPRELOCHE, ÉE, part. pass. du v. Pimprelocher. S'empl. adjectiv. Femme, jeune fille pimprelochée.

PIMPRELOCHER, v. a. 1re conj. Fam. Coiffer d'une manière bizarre, ridicule. La Martin l'avait *pimprelochée* par plaisir comme un patron de modes. C'était la chose la plus ridicule qu'on pût imaginer. (Mme de Sév.) Vieux mot.

* **PIMPRENELLE**, s. f. (de l'ital. *pimpinella*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, tribu des dryadées, établi pour plusieurs espèces de l'Europe centrale, de la région méditerranéenne et des Canaries. Parmi les espèces qui croissent en Europe, la principale est la pimprenelle usuelle, dont on possède deux variétés : la grande pim-

Pimprenelle.

prenelle, dont on a fait d'excellentes prairies, et la petite pimprenelle, plante potagère que l'on met quelquefois dans les salades. Pimprenelle à fruit réticulé. Pimprenelle muriquée. || *Pimprenelle d'Afrique* ou *pimprenelle aquatique*. Le melianthe pyramidal. || *Pimprenelle blanche*. Le boucage mineur. || *Pimprenelle d'Italie*. La sanguisorbe commune. || *Pimprenelle de la Nouvelle Zélande*. L'ancistre. || *Pimprenelle saxifrage*. Une espèce de boucage.

* **PIN**, s. m. (ét. lat., *pinus*, même signif.). Bot. Genre de la famille des conifères, tribu des abiétinées, établi pour une cinquantaine d'espèces qui appartiennent surtout aux régions tempérées de l'hémisphère boréal. Les principales sont : le pin sylvestre, le pin maritime, le pin laricio ou pin de Corse, le pin weymouth, le pin pinier ou pin d'Italie, le pin pignon, le pin du lord, le pin d'Alep, le pin austral, le pin cembro, le pin pleureur. Les pins sont des arbres ou arbrisseaux qui se distinguent par leur taille élancée et leur feuillage toujours vert. Leur bois est propre à toutes sortes de constructions; et on retire de l'écorce de plusieurs espèces une résine abondante. Les fruits du pin cultivé renferment une amande nommée *pignon*, bonne à manger. Les feuilles, si capricieuses dans leurs formes, dentelées dans l'orme, arrondies dans le tilleul, sont menues et effilées dans le *pin*, ce qui leur a fait donner le nom d'aiguilles. (Vict. Ségalas.) Les fleurs que portent les *pins* sont en général jaunes et forment des faisceaux. (Id.) C'est le *pin* sylvestre prine pale-ment qui est employé pour la construction des mâts de vaisseau. (Id.) Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de *pin* dont les jeunes pousses servent à faire une bière amère. (Chateaubr.) Le frêne est très beau dans les bois, le *pin* dans les jardins, le peuplier sur les bords des fleuves, le sapin au sommet des hautes montagnes. (B. de St-P.) Un seul arbre peut y vivre, le *pin*, être sauvage, habitant des forêts et des côtes infécondes. (H. Taine.)

Les *pins* audacieux
Croissent parmi la neige et s'élèvent aux cieux. (DEL.)

— *Pin aquatique*. Nom vulgaire de la pesse commune. || *Pin du Chili*. L'araucarie. || *Pin du Liban*. Nom vulgaire du cèdre du Liban.

— *Pomme de pin*. Nom donné au pignon ou fruit du pin.

— Myth. anc. Le pin était consacré à Pan, à Sylvain, et surtout à Cybèle, depuis que cette déesse avait changé en pin le jeune Phrygien Atys, qu'elle aimait.

— Ichtyol. Poisson du genre des trigles.

— Pêch. Nom donné aux mailles de fond de la manche, ayant quatre lignes d'ouverture au plus.

PIN (Le). Géogr. Comm. du cant. d'Exmes, arr. d'Argentan (Orne). Dépôt d'étalons. Courses de chevaux.

— PIN-EN-MAUGES (Le). Comm. du cant. de Beaupréau, arr. de Cholet (Maine-et-Loire). Patrie de Cathelineau.

PIÑA, s. m. (pr. *pi-gna*). Comm. Aux Philippines, Nom donné aux filaments tirés de la feuille d'ananas.

PINA. Géogr. Ville d'Aragon (Espagne), dans la prov. et à 60 kil. S.-E. de Saragosse, sur l'Ebre; 3,000 h.

PINA (Ruy de). Historiographe de Portugal, né à Guarda, mort en 1519. On a de lui : *Chroniques des six premiers rois*.

* **PINACE**, s. f. V. PINASSE.

* **PINACLE**, s. m. (du lat. *pinnaculum*, fa te). Antiq. rom. Espèce de comble décoré et terminé en pointe, que l'on plaçait au sommet des temples, pour les distinguer des édifices profanes. On plaçait aussi des pinacles sur les palais des hommes puissants.

— Archit. Nom donné aux amortissements ou couronnements ouvragés qui, dans les édifices du moyen âge, décorent quelquefois le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus.

— Nom particulièrement donné à la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem, et à la tour elle bâtie au-dessus du vestibule. C'est l'endroit élevé où Notre-Seigneur fut transporté, lorsqu'il fut tenté par le démon. Il transporte le Fils de Dieu sur le *pinacle* du temple. (Boss.)

— Absol. La plus haute partie du temple.

— Fig. Du haut même de ce *pinacle* de sûreté et d'importance où il croyait être... (St-Sim.) Son génie et son courage l'avaient porté au *pinacle* de la gloire. (Montalemb.)

— Fig. et fam. *Être sur le pinacle*. Être arrivé à une grande faveur, à une grande élévation de fortune. || *Mettre quelqu'un sur le pinacle*. Le louer extrêmement, le mettre au-dessus de tous les autres. La comtesse est trop plaisante sur M. de Lauzun, qu'elle voulait mettre sur le *pinacle*, et qui n'a encore ni logement à Versailles, ni les entrées qu'il avait. (Mme de Sévigné.)

PINACOLINE, s. f. Chim. Anhydride obtenu par l'action de divers acides sur la pinacone. C'est un liquide incolore, limpide et ayant une agréable odeur de menthe.

PINACOLIQUE, adj. Chim. Se dit d'un alcool obtenu par l'action du sodium sur la pinacoline dans l'eau. Cet alcool est isomérique avec les alcools hexyliques et se présente sous la forme d'un liquide limpide, à odeur camphrée et à saveur brûlante.

PINACONE, s. f. Chim. Corps isomérique avec le glycol hexylique et produit par l'action du sodium sur l'acétone sèche.

PINACOTHÈQUE, s. f. (ét. gr., πίναξ, ακος, tableau; θήκη, lieu où l'on serre quelque chose). Cabinet de peintures. Ce mot, qui était employé en parlant des anciens, s'applique maintenant à la galerie de tableaux du roi de Bavière. La pinacothèque de Munich.

— Antiq. Salle des propylées d'Athènes, dans laquelle était réunie une collection de tableaux.

PINAIGRIER (Robert). Peintre sur verre, né en Touraine, mort dans la seconde moitié du XVIe siècle.

PINAIOUA, s. m. (pr. *pi-na-iou-a*). Bot. Nom vulgaire du corossolier commun.

PINAKOLINE, s. f. Chim. Syn. de PINACONE.

PINAKONE, s. f. Chim. V. PINACONE.

PINALIE, s. f. Mamm. Syn. de CNOSSOPE.

PINANGO, s. m. Bot. Syn. d'AREC.

PINARA. Géogr. anc. Ville de la Lycie (Asie Mineure), au S.-O.

PINARD, s. m. Archéol. Nom d'une ancienne monnaie de très petite valeur. Elle est mentionnée dans Rabelais.

PINARDE, s. f. (de *Pinard*, nom pr.). Bot. Genre de scrofulariées, tribu des gratiolées. On dit aussi *micrantheme*.

PINARDIE, s. f. (de *Pinard*, n. pr.). Bot. Genre de composées senécionidées, établi aux dépens des chrysanthèmes.

PINARE, s. m. (du gr. πινορής, salé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour sept espèces de l'Amérique équinoxiale.

PINARIEN, s. m. Ant. lat. Nom des prêtres d'Hercule, descendants de Pinarius. Les Pinariens n'avaient pas le droit, réservé aux seuls Potitiens, de goûter la chair des victimes.

PINARIUS. Temps hér. Vieillard thessalien qui suivit Hercule en Italie, et qui fut choisi par ce dieu pour son grand prêtre, conjointement avec Potitius.

PINAROPAPPE, s. m. (étym. gr., πίναρός, gras; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour des herbes du Mexique.

PINARU, s. m. Ichtyol. Espèce de blennie de la mer des Indes.

PINARUS. Géogr. anc. Petit fleuve de la Cilicie orientale, affluent du golfe d'Issus.

* **PINASSE** ou **PINACE**, s. f. (ét. lat., *pinus*, pin, probablement à cause de la matière employée pour la construction). Mar. Sorte de bâtiment de charge à poupe carrée, qui va à voiles et à rames. || Nom donné à toute embarcation légère.

— Nom du pin commun dans les Vosges.

— Comm. Étoffe d'écorce d'arbre fabriquée dans les Indes orientales. On l'appelle aussi *biambonée*.

PINASTELLE, s. f. Bot. Nom donné à la pesse d'eau, parce qu'elle ressemble à un petit pin sortant de terre. || Syn. d'HIPPURIDE.

*** PINASTRE**, s. m. (ét. lat., *pinaster*, pin sauvage). Bot. Le pin maritime, très commun aux environs de Bordeaux.

PINATELLE, s. f. Plantation de pins, dans les Alpes.

PINAU, s. m. Bot. Groupe de champignons établi aux dépens des bolets. Il renferme plusieurs espèces dont les principales sont le grand pinau plat ou *bouse de vache*, le pinau moyen ou *gâteau de loup*, le pinau jaunâtre ou *pain de loup*, le pinau rouge ou *petit pain de loup*, le pinau à trois couleurs.

— Nom vulgaire de certains palmiers de la Guyane.

PINÇADE, s. f. Action de pincer.

— Fig. Critique très vive. Je ne saurais me mettre en état d'apprécier les *pinçades* pour notre faculté. (Guy Patin.)

PINÇAGE, s. m. Agric. Raccourcissement du sarment de la vigne et des jeunes pousses des arbres fruitiers opéré en les pinçant et non en les coupant.

*** PINÇARD, ARDE**, adj. (rad. *pince*). Art vétér. Se dit d'un cheval qui, en marchant, appuie sur la pince, qui use son fer en pince. Cheval pinçard. Jument pinçarde. || Se dit aussi du pied de ce cheval. Pied pinçard.

— Substantiv. Un pinçard.

— **PINÇARD**, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

*** PINCE**, s. f. Action de pincer, de saisir avec force.

— Fig. Les *pinces* mordicantes de l'esprit de Champfort. (Hérault de Séchelles.)

— Fam. *Mesurer pince à pince*. Mesurer trop juste, ne pas donner la bonne mesure.

— *Instrument, outil qui a de la pince, qui n'a pas assez de pince*. Outil qui saisit bien ou ne saisit pas assez.

— Fam. *Avoir la pince forte, la pince rude, avoir bonne pince*. Retenir fortement, avec vigueur, ce qu'on a dans la main. Du doigt les serre, il avait bonne *pince*. (La Font.)

— Pop. *Être menacé de la pince, craindre la pince*. Risquer, craindre d'être arrêté. On dit de même, *Gare la pince !* Gare la prison !

— Action de voler. Son héros était maître François Villon, Parisien, célèbre dans l'art poétique autant que dans l'art de la *pince* et du croc. (Ger. de Nerval.)

— *Être sujet à la pince*. Avoir l'habitude de chercher à faire des profits illicites, à dérober.

— *Argent sujet à la pince*. Argent exposé à être pris.

> Car votre argent, très débonnaire prince,
> Sans point de faulte est sujet à la *pince*. (Marot.)

— Sorte de grosses tenailles dont on se sert pour remuer les grosses bûches dans une cheminée. Prendre une bûche avec la pince. Il faut prendre cette bûche avec la *pince*. (Acad.)

> Et comme ces *pinces* hideles,
> Qui des tisons de mon ardent foyer,
> De temps en temps pour m'égayer,
> Font pétiller les vives étincelles. (Delille.)

— *Pince à noyer*. Longue perche terminée par deux crochets, avec laquelle on retire les noyés du fond de l'eau.

— Pop. *Chaud de la pince*. Débauché.

— Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des scorpionides, renfermant plusieurs espèces qui vivent en général dans les lieux écartés et humides. La pince cancroïde, que l'on trouve à Paris et aux environs, est le type du genre. On dit aussi *chélifer*.

— Chass. *Pince d'Elvaseky*. Piège qui porte le nom de son inventeur, et qui prend les oiseaux par les pattes ou par le cou au moyen d'une détente. || *Pince à bluteau*. Sorte de piège pour prendre le bluteau.

— Chir. On nomme *pinces*, en chirurgie, tous les instruments formés de deux branches au moins et qui servent, dans diverses opérations, à saisir, attirer ou fixer certaines parties. Pince à dissection. Pince à ligature. Pince à cataracte. Pince à torsion. Pince à polype. || *Pince à anneaux*. Pince qui sert à enlever la charpie, et diverses pièces d'appareil. || *Pince de Hunter*. Pince employée pour extraire les calculs engagés dans l'urètre. || *Pince de Museux*. Pince destinée par son inventeur à la résection des amygdales.

— Crust. Nom donné aux premières pattes, qui servent à l'animal à saisir et à serrer fortement les objets. Les pinces d'un homard, d'une langouste, d'une écrevisse. On en a vu une se jeter sur un merle pour le dévorer, une autre enlever une écrevisse qui la prévint en l'étranglant avec ses *pinces*. (Buff.)

— Mamm. Extrémité antérieure du pied des animaux ongulés. Les pinces d'un sanglier, d'un cerf. Cheval qui a la corne usée vers la pince.

> J'ai beau lui faire voir toutes les différences
> Des *pinces* de mon cerf et de ses connaissances. (Mol.)

|| Nom donné aux dents incisives des animaux herbivores. Les chevaux perdent ordinairement leurs pinces vers leur troisième ou quatrième année.

— Mar. La partie aiguë et très pincée du bas de l'étrave, bien au-dessous de la flottaison. || Pièce ajoutée sous le brion, en remontant jusque sous la gorgère, pour corriger le défaut des bâtiments mous ou tenant mal le vent. || Levier de fer pointu d'un bout et en forme de pied de chèvre de l'autre, employé pour soulever les objets pesants. Cette pince servait autrefois à mouvoir les affûts de canons pour le pointage et à caler les roues. On a supprimé son usage parce qu'elle dégradait les ponts. || On dit qu'un cordage est raide comme une *pince* lorsqu'il est fortement tendu.

— Maréch. Partie antérieure d'un fer de cheval.

— Mollusq. *Pince de chirurgien*. Nom marchand de la telline rostrée.

— Techn. Nom générique de tous les outils formés de deux leviers, pour appréhender et serrer un objet. Il y a des pinces de toute dimension, et communes à divers métiers. Pinces de taillandiers, de serruriers. Pinces d'arquebusiers. Pinces de tapissiers. Pinces d'horlogers, etc. || Pli qu'on fait à une étoffe, à du linge, et qui se termine ordinairement en pointe. Faire une pince à un habit, à un pantalon, à la taille d'une robe. || Bord inférieur d'une cloche ou frappe le battant. || Barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier, et pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. Dans les exploitations de rochers, la *pince* sert à détacher et à soulever par gros fragments les quartiers de pierre que l'on veut enlever. (F. Tourneux.) || *Pince à étocher*. Chez les verriers. Levier en fer qui sert à détacher les cuvettes de leurs sièges. || *Grande pince*. Dans la même fabrication, Grand levier de fer qui sert à soulever les cuvettes pleines pour faire la coulée.

PINCÉ, ÉE, part. pass. du v. Pincer. S'empl. adjectiv. Doigt pincé. Oreille fortement pincée.

— Fig. et fam. Le fripon est enfin pincé. Ils connaissent le code et ne risquent jamais de se faire appliquer la peine de mort quand ils sont *pincés*. (De Balz.) Les jésuites ainsi *pincés* sur leur morale à l'Europe et d'Asie. (St-Sim.)

— Serré, comprimé. Taille pincée.

— Prétentieux, plein d'affeterie, d'affectation. Air pincé. Mine pincée. Des manières pincées. C'était un petit homme bourru et chagrin, qui ne manquait pas d'esprit, mais qui était *pincé*, dans la conversation. (Volt.)

— Se dit quelquefois, dans le même sens, en parlant du style. Presque tous les ouvrages de beaux esprits ne sont que des futilités en style *pincé*, en antithèses... (Volt.)

— *Lèvres pincées, bec pincé*. Lèvres minces et pressées l'une contre l'autre. Mme Geoffrin était mal à son aise ; elle m'en parlait quelquefois du bout de ses lèvres *pincées*. (Marmontel.)

— Mar. Se dit d'un bâtiment, quand il est très mince dans ses parties basses.

— Mus. Se dit des cordes d'instruments qu'on pince avec les doigts.

— Fig. Ce qui toucha le plus le roi d'Espagne, ce fut la corde de ses grands droits en France adroitement *pincée* par Stanhope. (St-Sim.)

— Substantiv. De cette attention continuelle sur lui-même naissait un contraint, un concentré, dirai-je même un *pincé* qui éloignait de lui. (Saint-Simon.)

— **PINCÉ**, s. m. Mus. Syn. de **PIZZICATO**.

— Mus. anc. Sorte d'agrément du genre du trille, qui était propre à quelques instruments, et particulièrement au clavecin.

*** PINCEAU**, s. m. (et. lat., *penicillus*, pour *penicinus*, même signif.). Assemblage de poils attaché fortement au bout d'une hampe ou d'un tuyau de plume, dont on se sert pour appliquer et étendre des couleurs ou de la colle. Gros pinceau. Pinceau fin, délié. Pinceau de poils de blaireau, de poils de porc. Préparer les pinceaux. Nettoyer les pinceaux. On donne le nom de *pinceau* à tous les instruments employés pour peindre, quoique l'usage de la brosse soit bien plus général que celui du *pinceau*. (Coupin. Pour laver, pour peindre en miniature, on emploie des *pinceaux*, les peintres à l'huile ne se servent que de brosses. (L.) La toile prend une âme et vit sous le *pinceau*. (Colard.)

— Par anal. La nuit commençait à promener son noir *pinceau* sur les contours de l'horizon. (H. Castille.)

— *Donner le dernier coup de pinceau à un tableau*. Le terminer, l'achever entièrement.

— *Tirer au pinceau*. S'est dit pour Peindre.

> Il ne faut qu'avec le visage
> Un tire les mains au *pinceau*. (Malherbe.)

— *Par pinceaux*. Comme par coups de pinceaux. Il a le cou et le dessus des ailes d'un fauve roux tracé par *pinceaux* sur un fond brun noirâtre. (Buffon.)

— Fig. La mort a effacé, pour ainsi dire, sous le *pinceau* même, un tableau qui s'avançait à la perfection. (Boss.) Le dieu des arts tient la palette et le *pinceau* de la nature. (A. Mart.)

— Fig. *Donner un coup, des traits de pinceau*. Décrire l'aspect d'une chose ; décrire une personne au physique et au moral.

> Je croirais faire tort à ce docteur nouveau,
> Si je ne lui donnais quelques traits de *pinceau*.
> (Regnier.)

— Fig. et fam. *On lui a donné un vilain coup de pinceau*. Se dit en parlant d'une personne que l'on a maltraitée dans quelque ouvrage.

— Par extens. Art de la peinture. Il est parvenu au point de vivre de son *pinceau*. (J.-J. Rousseau.)

— Manière de peindre, de colorier. Pinceau hardi. Pinceau suave, agréable, délicat. Pinceau dur, sec, incorrect. Peintre qui a un beau pinceau. Un *pinceau* mâle anime ses portraits. (Lebrun.)

> L'industrieux *pinceau* d'un carmin délicat,
> D'un visage arrondi relève l'incarnat. (Voltaire.)

— Se dit aussi en parlant des poètes, des orateurs, des écrivains. Le pinceau de Corneille, de Bossuet. Il y a dans cette histoire des coups de pinceau admirables. C'est assez, il est temps de quitter le *pinceau*. Boil.) Mes *pinceaux* indulgents n'effleurent que les vices. Colnet.) La mollesse conduit le *pinceau* avec lequel Quinault peint les plaisirs et la volupté. (Condill.) On ne peut trop redire qu'il faut se défier du *pinceau* des contemporains, conduit presque toujours par la flatterie ou par la haine. (Voltaire.)

> Je connais la nature, et sur ses grands tableaux
> J'ai cent fois, jeune encore, exercé mes *pinceaux*.
> (Leblanc.)

— Objet dont la forme a quelque analogie avec celle d'un pinceau. Les oreilles du lynx sont surmontées, à leur extrémité, d'un *pinceau* de poils noirs. (Buff.)

— Pop. Balai.

— Annel. *Pinceau de mer*. Nom vulgaire des amphitrites.

— Bot. Genre de corallines que quelques auteurs ont rangé parmi les polypiers calcifères.

— Fr.-maçonn. Plume à écrire.

— Mamm. Taupe de l'Amérique septentrionale, remarquable par les caroncules pointues et divergentes qui garnissent l'extrémité de son museau, et qui y forment comme une espèce de pinceau.

— Méd. *Pinceau électrique*. Faisceau de fils de cuivre se vissant sur un des manches des électrodes pour l'électrisation de la peau.

— Moll. *Pinceau de mer*. Le tube calcaire dont on a fait depuis le genre arrosoir. || *Pinceau en plume*. Nom marchand de la mitre épiscopale.

— Phys. Syn. de **FAISCEAU**. Un pinceau lumineux.

— Techn. Sorte de brosse dont se servent les graveurs et les relieurs. || *Pinceau à mouiller*. Chez les doreurs, Pinceau imbibé d'eau pour humecter l'assiette afin qu'elle puisse happer l'or qu'elle doit recevoir. || *Pinceaux à remender*. Pinceaux pour réparer les cassures ou gerçures faites aux feuilles d'or.

PINCEAUTAGE, s. m. Techn. Action de pinceauter, et résultat de cette action.

PINCEAUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Pinceauter. S'empl. adjectiv. Étoffe pinceautée.

PINCEAUTER, v. a. 1re conj. Techn. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint. || Ajouter au pinceau les couleurs que l'impression n'a pu donner.

PINCEAUTEUSE, s. f. (rad. *pinceauter*). Techn. Femme qui travaille au pinceau, sur des étoffes imprimées ou sur des papiers peints.

PINCE-BALLE, s. f. Mar. Tenaille avec laquelle on prend les boulets rouges sur le feu, pour les transporter jusqu'à la pièce d'artillerie. || Plur., des *pince balles*.

*** PINCÉE**, s. f. (rad. *pincer*). Quantité qu'on peut prendre de quelque chose avec deux ou trois doigts. Une pincée de sel. Une pincée de poivre. M. de Savoie ouvrit sa tabatière en éternuant, et allait prendre une *pincée* de tabac. (St-Simon.)

— Pharm. Manière très vague de prescrire les doses à laquelle on a remédié en indiquant dans les codex les poids équivalant aux pincées de certaines substances.

*** PINCELIER**, s. m. (rad. *pincel*, vieux mot signifiant pinceau). Petit vase de fer-blanc séparé en deux parties, à l'usage des peintres : dans l'une, ils mettent de l'huile, dans l'autre ils nettoient leurs pinceaux.

PINCE-LISIÈRE, s. f. Techn. Appareil pour assujettir la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. || Pl., des *pince lisières*.

*** PINCE-MAILLE**, s. m. (pr. *pin-ce-ma-lle, ll* mouillé ; ét. fr., *pincer*, et *maille*, ancienne petite monnaie). Homme fort intéressé, qui montre de l'avarice jusque dans les moindres choses. C'est un pince-maille, un vrai pince-maille. Un père de famille qui, ayant vingt mille livres de rentes, n'en dépense que cinq ou six, et qui accumulera ses épargnes pour établir ses enfants, est réputé par ses voisins avaricieux, *pince-maille*, ladre vert, vilain, fesse-mathieu, gagne-denier, grippe-sou, cancre ; on lui donne tous les noms injurieux dont on peut s'aviser. (Volt.) || Pl., des *pince-mailles*.

> Un *pince-maille* avait tant amassé
> Qu'il ne savait où loger sa finance. (La Font.)

*** PINCEMENT**, s. m. Agric. Opération qui consiste à pincer, à couper avec le bout des doigts ou des ongles l'extrémité d'un bourgeon. || Résultat de cette opération.

— Chir. *Pincement du vagin*. Opération qui a pour but de remédier à la chute de l'utérus.

— Mus. Action de pincer. Le pincement des cordes de la harpe.

PINCE-NEZ, s. m. Espèce de lunettes à ressort qui tiennent sur le nez.

— Manég. Appareil pour arrêter les chevaux qui s'emportent.

*** PINCER**, v. a. Ire conj. (du néerland. *pitsen*, même signif.). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous pinçons*. *Je pinçais*, etc. Presser, serrer la superficie de la peau avec les doigts ou autrement. Pincer quelqu'un fortement, le pincer jusqu'au sang. Les perroquets pincent ordinairement le doigt qu'on leur présente. Le Calabrais, pour me témoigner combien il était content de moi, me donnait de petits coups sur l'épaule, me tirait doucement les oreilles, et me *pinçait* les joues. (Le Sage.)

> La vieille alors lui dit d'une voix tendre,
> En le *pinçant* : Ah ! Robert, dormez-vous ? (Volt.)

— Serrer fortement avec une pince ou tout autre instrument semblable. Pincer un morceau de fer dans des tenailles. Pincer une planche dans l'étau.

— Fig. Je sens la mort qui me *pince* continuellement la gorge ou les reins. (Montaig.)

— Prendre, arracher. Des gens qui se faisaient *pincer* le poil des bras et des cuisses. (Voltaire.)

— Resserrer, rendre mince. Habit qui pince bien, ou qui pince mal la taille.

— *Pincer les lèvres*. Les serrer l'une contre l'autre avec affectation. Quolibets de noces, plates plaisanteries, contes lubriques, qui font rougir la mariée, et *pincer* les lèvres aux bégueules... (Volt.) Un faux sourire *pince* ses lèvres minces. (P. de St-Victor.)

— Pop. *Pincer le bec*. Se dit dans le même sens.

— Causer une vive douleur. Cette liqueur pince l'estomac. Le froid pince les mains, le visage. Le fouet pince la peau. Tout ce qui me *pince* les entrailles m'est contraire. (Mme du Deffand.)

— Surprendre, saisir. S'il y revient, je le pincerai, je saurai bien le pincer. Si on le *pince*, il n'échappera pas. Si je venais à être *pincé*, je serais obligé de rendre gorge, et de perdre avec cela mes deux oreilles. (Le Sage.)

— Par extens. Mon sage est le conducteur de mon moulin, le quel *pince* bien le vent. (Volt.)

— *Se faire pincer*. Être puni de quelque imprudence. Il a voulu jouer de l'argent, spéculer, et il s'est fait pincer. || Être arrêté. Il s'est fait pincer par les recors, par les sergents de ville. On dit de même *être pincé*.

— Fig. et fam. *Pincer quelqu'un*. Le reprendre, lui faire un reproche, le railler. On l'a pincé assez doucement. Je finirai par le pincer rudement. Virgile a-t-il bien fait de *pincer* Mévius ? (Voltaire.)

— *Pincer quelqu'un sans rire*. Le blesser, l'offenser, sans faire semblant d'en avoir la pensée.

— S'empl. absol. dans tous les sens. Aimer à pincer et à mordre. Tenailles qui pincent bien, qui pincent mal. Homme qui pince à fruit vert, finement, sans avoir l'air d'y toucher. Il faut *pincer* bien fort, même jusqu'au sang, mais ne jamais écorcher. (D'Alembert.)

— Popul. *En pincer*. Avoir du goût pour quelqu'un ou quelque chose.

— Hortic. Couper un bourgeon avec les ongles, avec le bout des doigts, pour arrêter la sève.

— Jeux. *Je vous pince sans rire*. Sorte de jeu qui se joue de la façon suivante : Une personne de la compagnie s'assied, une autre se barbouille le bout des doigts d'encre ou de charbon et pince la première au visage en disant : Je vous pince sans rire. Si l'un de ceux qui prennent part au jeu se met à rire en voyant le visage barbouillé du patient, celui-ci est aussitôt relevé de sa peine et le rieur prend sa place.

— Littér. *Pincer la matière*. L'effleurer à dessein, ne pas l'approfondir. Tel fut notre début en Italie, dont toute la faute fut imputée à Catinat, en quoi Vaudemont, en *pinçant* seulement la matière, et Tessé à pleine écritoire, ne s'épargnèrent pas. (Saint-Simon.) Peu usité.

— Mar. *Pincer le vent*. Aller au plus près du vent || *Pincer un bâtiment*. Lui donner les formes les plus fines à l'arrière et à l'avant, au-dessous de la flottaison.

— Mus. Faire vibrer les cordes d'un instrument en les pinçant avec les doigts. Pincer un passage sur le violon, sur la basse. Les prêtres, de temps à autre, *pinçaient* sur leurs lyres des accords presque étouffés. (G. Flaubert.)

— Rel. *Pincer un livre*. Approcher avec de petites pinces de fer, de chaque côté des nerfs qui sont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en sont pas assez proches, quand on l'a fouetté.

— Techn. Chez les planeurs. Former l'angle qui règne tout autour d'une pièce de vaisselle au-dessus du bouge.

— **PINCER**, v. n. Manég. Approcher l'éperon du cheval sans appuyer. Pincer du droit, du gauche. Pincer des deux.

— Mus. *Pincer de*. Jouer de. Pincer du luth, du theorbe, de la harpe, de la guitare.

— **SE PINCER**, v. pron. Pincer soi ou à soi. Se pincer pour ne pas rire. Se pincer le doigt dans une porte.

— Être pincé. Passage qui se pince. La guitare est un de ces instruments qui se pincent.

— Se pincer mutuellement. On commence par se *pincer* en disputant, puis on s'égratigne, on se déchire, on finit par se tuer. (Boiste.)

PINCERAIS (Le). (*Pinciacensis pagus*). Géogr. Ancien petit pays de l'Île-de-France, était compris dans le Mantois. Le ch.-l. était *Poissy*.

PINCERIE, s. f. Fam. Air pincé.

*** PINCE-SANS-RIRE**, s. m. Homme malin, sournois, qui blesse sans faire semblant d'en avoir la pensée. C'est un pince-sans-rire,

un vrai pince-sans-rire, ne vous y flez pas. || Pl., des *pince-sans-rire*.

— Adjectiv. Avoir un air pince-sans-rire.

PINCETAGE. s. m. (rad. *pinceter*). Techn. Action d'enlever des étoffes de soie, après le tissage, les menus corps étrangers qui peuvent s'y trouver.

PINCETÉ, ÉE. part. pass. du v. Pinceter. S'empl. adjectiv.

PINCETER v. a. 1re conj. (rad. *pincer*). Le *t* se redouble devant un *e* muet. *Je pincette. Je pincetterai*. Arracher le poil avec une petite pince. Ils se faisaient souvent *pinceter* tout le poil. (Montaig.) Vieux et peu usité.

— Techn. Soumettre au pincetage. Pinceter des draps.

— SE PINCETER. v. pron. S'arracher le poil, s'épiler avec une pince.

Pour moi, j'ai perdu mes pincettes,
Et, quand aujourd'hui j'en aurais,
Point ou peu me *pincetterais*. (SCARRON.)

* **PINCETTE**. s. f. (diminut. de *pince*). Ustensile de fer à deux branches dont on se sert pour arranger, pour attiser le feu. En ce sens, il s'emploie le plus souvent au pluriel. Pincettes garnies de cuivre. Une paire de pincettes. Attiser le feu avec les pincettes. Donnez-moi la *pincette*, les *pincettes*. (Acad.) Heureux qui près du feu peut avoir des *pincettes*. Du Cerceau.)

Les *pincettes* en main remuant les tisons,
Du Cerceau nous apprend qu'on ne saurait mieux faire.
(LE BAILLY.)

— Fig. Le maréchal de Duras dit au roi que ses fils ne seraient jamais à cheval que des paires de *pincettes*. (Saint-Simon.)

— Fam. *On ne le toucherait pas avec des pincettes*. Se dit en parlant d'un homme malpropre, d'un objet très sale.

— *Baiser quelqu'un à pincette, à la pincette* ou *en pincette*. Le baiser en lui pinçant légèrement les joues avec le bout des doigts.

— Petit instrument de fer avec lequel on s'arrache le poil. Arracher des poils avec la pincette. Se faire la barbe avec des pincettes. Le vieillard, après avoir écrit, s'arracha quelques poils de la barbe avec des *pincettes*, puis il se lava les yeux pour ôter une épaisse chassie dont ils étaient pleins. (Le Sage.)

— Bot. *Pincette de mer*. Nom vulgaire de la zostère.

— Techn. Nom de plusieurs petits instruments de fer à deux branches dont on se sert, dans divers métiers, pour saisir ou placer certains objets menus, délicats.||*Ressort à pincettes*. Ressort en forme de pincettes qui, en se levant et en s'abaissant, adoucit le mouvement des voitures en marche.

PINCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à pincer. Je n'aime pas les pinceurs.

— PINCEUR. s. m. Constr. Ouvrier qui soulève les pierres avec une pince.

PINCHARD. s. m. Ornith. Synon. de PINÇARD.

— PINCHARD, ARDE. adj. Se dit en Normandie des chevaux qui ont le poil gris de fer. Cheval pinchard. Jument pincharde.

PINCHBECK. s. m. (de *Pinchbeck*, nom de l'inventeur). Métall. V. PEINCHEBEC.

PINCHE. s. m. Mamm. Espèce d'ouistiti d'Amérique.

* **PINCHINA**. s. m. Comm. Étoffe de laine; espèce de gros drap fabriqué d'abord à Toulouse.

PINCHINADE. s. f. Botan. En Languedoc. Nom vulgaire de l'agaric élevé ou coulemelle.

PINCIANUS (Nonnius), en espagnol *Fernando Nuñez*. Savant professeur espagnol de l'illustre famille des Guzman, né à Valladolid vers 1473, mort à Salamanque en 1553.

PINCKNEYA. s. m. (de *Pinckney*, n. pr.). Bot. Genre de rubiacées, établi pour des arbustes de l'Amérique septentrionale.

PINCOFFINE. s. f. Chim. Synon. d'ALIZARINE.

* **PINÇON**. s. m. (rad. *pincer*). Marque qui reste sur la peau quand on a été pincé. Se faire un pinçon. Faire un pinçon à quelqu'un. Ce n'est pas un coup, c'est un pinçon.

— Maréch. Rebord mince, élevé à la pince d'un fer, surtout à celle des fers de derrière, pour mieux les assurer ou pour garantir la corne.

PINÇOTER. v. a. 1re conj. Pincer fréquemment et doucement.

PINÇURE. s. f. Résultat de l'action de pincer.

— Par extens. La *pinçure* de son petit nez aplati montrait comme l'indication d'un trait d'ébauchoir dans une cire. (De Gonc.)

— Techn. Pli qui se fait à une étoffe en la foulant.

PINDARE. Poète lyrique, né à Thèbes ou au village de Cynocéphales (Béotie), vers 520 av. J.-C. Il mit son génie poétique au service des fêtes publiques et privées; il passa aussi quatre ans à la cour de Hiéron, roi de Syracuse, et mourut à Argos vers l'an 440. Il excella dans toutes les parties de la poésie lyrique, mais nous n'avons que ses chants de victoire. Ces odes se divisent en *Olympiques, Pythiques, Isthmiques, Néméennes*.

PINDARESQUE. adj. 2 g. Qui est dans le caractère des œuvres de Pindare.

* **PINDARIQUE**. adj. 2 g. Littér. Qui est dans la manière de Pindare. Style pindarique. Ode pindarique. D'autres suivront aux cieux son élan *pindarique*. (Molière.)

Je chéris ce feuillage antique,
Dont une muse *pindarique*
Couvre son front audacieux. (BALZAC.)

— Linguist. *Dialecte pindarique*. Dialecte employé par Pindare; c'est un mélange de dorique et d'éolien.

— Métriq. anc. Se dit d'un vers qui consiste en un trimètre brachycatalectique.

PINDARIS. s. m. pl. (littéral. *habitants des montagnes*) Hist. Ramas de brigands, qui soutinrent les Mahrattes au XVIIIe siècle et furent exterminés par les Anglais vers 1817.

PINDARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pindariser. S'empl. adjectiv. Sujet pindarisé.

* **PINDARISER**. v. n. 1re conj. (de *Pindare*, n. pr.). Parler ou écrire avec emphase; affecter la recherche, l'enflure. Pindariser hors de propos. Cet homme ne parle pas naturellement, il veut toujours *pindariser*. (Acad.)

— En bonne part, Imiter la manière de Pindare.

Si, dès mon enfance,
Le premier en France,
J'ai *pindarisé*,
De telle entreprise,
Heureusement prise,
Je me vois grisé. (RONSARD.)

— Activ. Pindariser son style. Pindariser un éloge.

Un fat, un ignorant
Qui s'écoute parler, qui s'applaudit lui-même,
Pindarisant ses mots avec un sot extrême. (LAFOND.)

* **PINDARISEUR**. s. m. Fam. Celui qui pindarise. Un froid, un sot pindariseur.

PINDARISME. s. m. Litt. Imitation du feu poétique, et quelquefois du désordre de Pindare.

— En général, Forme élevée du style; tour poétique de la pensée.

— Style propre aux enthousiastes, aux illuminés, à ceux qui se croient particulièrement inspirés.

* **PINDE**. s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'ancienne Grèce, s'étendait du N. au S. entre l'Épire et la Thessalie. Il était consacré aux Muses. Auj *Mezzovo*.

— Poét. *Le dieu du Pinde*. Apollon. || *Les déesses du Pinde*. Les Muses. || *Les nourrissons, les habitants du Pinde*. Les poètes. || *Les maîtres, les héros du Pinde*. Les grands poètes. || *Les lauriers du Pinde*. La gloire que l'on acquiert en cultivant la poésie.

PINDEMONTE (Hippolyte). Poète italien, né à Verone, 1753-1820, quitta l'ordre de Malte pour se vouer aux lettres. On a de lui : *Poesies champêtres; Arminio*, tragédie, *Sermoni*, satires à la manière d'Horace, etc.

PINE (John). Graveur anglais, 1690-1756, a exécuté avec une précision et un fini remarquables de nombreuses planches, qui furent très estimées.

PINÉ-ARSOU. s. m. Bot. Arbre d'Amérique dont le fruit est réputé très vénéneux.

* **PINÉAL, ALE**. adj. (ét. lat., *pinealis*, même signif.; forme de *pinus*, pin). Anat. Qui a la forme d'une pomme de pin. || *Glande pinéale*. Petit corps conique, rougeâtre et mollasse, situé entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux. Cette glande, dont on ignore complétement les fonctions, était regardée par Descartes comme le siége de l'âme.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

* **PINEAU**. s. m. (de *pomme de pin*, à laquelle ce raisin ressemble par sa forme et l'entassement de ses grains). Vitic. Sorte de raisin petit et d'un beau noir, dont on fait le meilleur vin de Bourgogne. On écrit aussi *pinot*.

— Bot. Petit palmier de Cayenne, qui paraît être une espèce d'avoira. On dit aussi *ouassi*.

PINÈDE. s. f. Agric. Dans le Midi, Terrain planté de pins.

— Bot. Genre de bixacées prockiées, établi pour des arbrisseaux du Pérou.

PINÉE. s. f. Comm. Morue sèche de première qualité.

— Plantation de pins.

PINÉEN, ENNE. adj. (ét. lat., *pineus*, même signif.; fait de *pinus*, pin). Didact. Qui renferme des pins, où croissent des pins.

— Géol. *Terrains pinéens*. Couches de la terre dans lesquelles on trouve des pins à l'état fossile.

PINEGA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, tombe dans la Dwina, après un cours de 450 kil.

PINEL (Philippe). Médecin, né au château de Rascas, près de Lavaur, 1745-1826, s'appliqua à l'étude des maladies mentales, et publia un *Traité médico-philosophique*. Médecin en chef de l'hôpital de Bicêtre, puis de la Salpêtrière, 1795, professeur à l'École de médecine, il a écrit : *Nosographie; Médecine clinique*, etc.

PINELLI (Bartolomeo). Graveur italien, né à Rome, 1781-1835, a gravé avec talent des sujets de bataille, des scènes populaires, des caricatures historiques, sous le titre de *Mea-Petacca*.

PINELLIE. s. f. (de *Pinelli*, n. pr.). Botan. Genre d'aroïdées anaporées, établi pour des herbes de l'Inde.

PINELO (Antonio DE LÉON, dit). Littérateur espagnol, né au Pérou, attaché en Espagne au conseil des Indes, mourut après 1672. On a de lui : *Collection des lois des Indes; Abrégé de la Bibliothèque nautique et géographique*.

PINERAIE. s. f. Plantation de pins.

PINESSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sapin.

PINET. s. m. Bot. Nom donné aux champignons comestibles en Provence.

PINEY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Troyes (Aube); 1,500 hab. Jadis titre d'un duché-pairie, qui appartenait à une branche de la maison de Luxembourg.

PING. s. m. Métrol. En Chine, Mesure de capacité qui vaut 550 litres.

PINGER. v. a. 1re conj. Prend un *e* après le *g* devant *a, o*. *Je pingeai. Pingeons*. Techn. Remplir d'eau un marais salant.

PINGHWAR HABJAMBI. s. m. Bot. Rhizome d'une plante de la famille des liliacées que l'on croit originaire de l'Abyssinie. On l'a employé en médecine comme hémostatique.

PINGO. s. m. Mamm. Nom vulgaire du pécari.

PINGOLIER s. m. Ornith. Nom vulgaire du pivert.

* **PINGOUIN** ou **PINGUIN**. s. m. (ét. prob., lat. *pinguidineus*, graisseux; fait de *pinguis*, gras). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, type de la famille des alcides, caractérisé surtout par la brièveté des ailes et comprenant deux espèces : le pingouin brachyptère et le pingouin macroptère. Le pingouin commun est de la taille du canard; il se montre quelquefois sur nos côtes en hiver, et ne peut voler qu'en effleurant la surface des eaux; le grand pingouin, qui habite la mer Glaciale, a les ailes tout à fait impropres au vol. Les *pingouins* et les manchots paraissent faire la nuance entre les oiseaux et les poissons; en effet, ils ont, au lieu d'ailes, des ailerons, que l'on dirait couverts d'écailles plutôt que de plumes; ils ne peuvent presque ni voler ni marcher. (Buffon.) On écrit aussi quelquefois *pingouin*.

— Arg. Nom donné par les saltimbanques au public.||*Pingouin gros*. Public nombreux. || *Pingouin maigre*. Public peu nombreux.

— Bot. Nom vulgaire de l'agavé marron.

PINGOUINIÈRE. s. f. Lieu habité par les pingouins, ou qu'ils fréquentent par troupes.

* **PINGRE**. s. m. (et. lat., *piger*, paresseux). Pop. Homme de mauvaise mine. || Signifie plus ordinairement Homme d'une avarice sordide. C'est un pingre, un vrai pingre. Quel pingre! Des *pingres*, quoi! des gens qui cachaient leur litre, quand on montait, pour ne pas offrir un verre de vin. (É. Zola.)

— PINGRE. s. m. Mar. Syn. de PINQUE

— Adjectiv. Cet homme est bien *pingre*. (Acad.)

PINGRÉ (Alexandre-Gui). Astronome, né à Paris, 1711-1796, de l'ordre de s génovefains. Il observa les passages de Mercure, 1753, et de Vénus, 1761 et 1769. Il a publié *Etat du ciel*, almanach nautique, de 1751 à 1757; *Cométographie ou Traité des comètes*, etc.

PINGREE. s. f. (de *Pingré*, n. pr.). Bot. Syn. de BACCHARIDE.

PINGRERIE. s. f. Popul. Vice de celui qui est pingre. La pingrerie de cet homme est bien connue.

PINGUECULA. s. f. (pr. *pein-gu-é-ku la*; du lat. *pinguis*, gras). Pathol. Petite tumeur d'un blanc jaunâtre, qui se développe sur la conjonctive oculaire et siége ordinairement entre la cornée et le grand angle de l'œil. On dit aussi *pinguicula*.

PINGUÉDINE. s. f. (pr. *pein-gu-é-dine*; du lat. *pinguedo*, graisse). Agric. Maladie à laquelle les racines du figuier sont sujettes, et qui les fait grossir si extraordinairement que l'arbre meurt bientôt.

PINGUÉDINEUX, EUSE. adj. (pr. *pein-gu-é-di-neu*; ét. lat., *pinguedo*, graisse). Gras, chargé de graisse. Peau usée.

PINGUETTE s. f. (pr. *pein-gu-ète*; ét. lat., *pinguis*, gras). Bot. Nom vulgaire de la grassette.

PINGUICULA. s. f. (pron. *pein-gu-i-ku-la*). Bot. Nom scientifique du genre grassette.

PINGUICOLE. adj. 2 g. (pron. *pein-gu-i-kole*; et. lat., *pinguis*, gras; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans la graisse, comme la linguatule pinguicole.

PINGUIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *pein-gu-i-folié*; ét. lat., *pinguis*, gras; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles épaisses et charnues.

PINGUIN. s. m. V. PINGOUIN.

PINGUINAIRE. s. f. (pr. *pein-gu-i-nère*; du lat. *pinguis*, gras). Ornith. Syn. d'APTENODYTE.

PINGUINAL, ALE. adj. (pr. *pein-gu-i-nal*; du lat. *pinguis*, gras. Zool. Qui vit dans la graisse, comme la larve de l'aglosse pinguinale, qui se loge dans le lard.

PINGUINUS. s. m. (pr. *pein-gu-i-nuss*; du lat. *pinguis*, gras). Ornith. Un des noms scientifiques du pingouin.

PINGUITE. s. f. (pr. *pein-gu-ite*; du lat. *pinguis*, gras). Minér. Silicate ferrique hydraté gras, onctueux au toucher et ne happant pas à la langue, trouvé en Saxe. || Silicate de fer trouvé dans l'Erz-Gebirge.

PINHEIRO-FERREIRA (Silvestre). Publiciste portugais, né à Lisbonne, 1769-1847, entra dans la diplomatie, fut ministre des affaires étrangères, 1821. Il a écrit en français : *Essai sur la psychologie; Cours de droit public; Principes du droit constitutionnel*.

PINICOLE. adj. 2 g. (étym. lat., *pinus*, pin; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les pins ou sapins.

— PINICOLE. s. m. Entom. Syn. de XYELE.

PINICORBÉTINE s. f. Chim. Substance extraite de l'écorce de pin.

PINICORTANNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide contenu dans l'écorce de pin.

PINIER. s. m. Bot. Espèce de pin que l'on connaît encore sous le nom de *pin cultivé, pin pignon, pin doux*. Les amandes de ses fruits, que l'on appelle *pignons doux*, se mangent surtout dans le midi de l'Europe.

PINILRE. s. f. Plantation de pins. || Bois de pins.

PINIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *pinus*, pin; *ferre*, porter). Didact. Qui produit des pins, ou il croît des pins. On dit aussi *pinigère*.

PINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pinus*, pin; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pin.

PINIGÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *pinus*, pin; *gerere*, porter). V. PINIFÈRE.

PINILLOSIE. s. f. Bot. Genre de composées senecionidées, établi pour des herbes des Antilles.

PININE. s. f. Chim. Nom donné à la résine du pin.

PINIPERDE. adj. 2 g. (ét. lat., *pinus* pin; *perdere*, perdre). Entom. Se dit des différents insectes qui endommagent ou détruisent les jeunes pins.

PINIPHILE. s. m. (étym. lat., *pinus*, pin; gr. φίλος, ami). Entom. Syn. de PISSODE.

PINIPICRINE. s. f. (ét. lat., *pinus*, pin; gr. πικρός, amer). Chim. Substance amère découverte dans les aiguilles du pin. C'est un glycoside qui paraît exister aussi dans l'écorce du pin et dans les parties vertes du thuya d'Occident.

PINIPINICHI. s. m. Bot. Espèce d'euphorbe arborescente du Malabar, appelée aussi *kalt, arbre à lait* ou *arbre laiteux des Antilles*.

PINIQUE. adj. 2 g. Chim. Que l'on tire du pin. || *Acide pinique*. Acide résineux, isomérique avec les acides pimarique et sylvique, que l'on extrait de la colophane.

PINITANNIQUE. adj. (et. lat., *pinus*, pin; fr. *tannique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on trouve dans les aiguilles du pin et dans les parties vertes du thuya d'Occident.

PINITE. s. f. (étym. lat., *pinus*, pin). Miner. Matière cristalline, de couleur brune ou grise, qui semble être une variété de la cordiérite.

— Chim. Substance alimentaire extraite de la sève d'une espèce de pin de Californie.

PINITIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *pinite*; lat. *fero*, je porte). Miner. Qui contient de la pinite. Granite pinitifère.

PINITOÏDE. s. f. (ét. fr., *pinite*; gr. εἶδος, forme). Miner. Pinite trouvée dans une roche granitoïde de Chemnitz (Saxe).

PINKERTON (John). Savant anglais, né à Édimbourg, 1758-1826, a écrit : *Essai sur les médailles; Dissertation sur l'origine des Scythes ou Goths; Des Recherches sur l'histoire d'Écosse avant le règne de Malcolm III; Histoire d'Écosse depuis l'avénement des Stuarts; Géographie moderne*.

PINKJE. s. m. Mar. Nom donné par les Hollandais à de grands bateaux de pêche.

PINKNÉA. s. m. Bot. Syn. de PINCKNEYA.

PINNA. Géogr. anc. Ville de l'Italie (Samnium), ch.-l. des Vestins; auj. *Civita di Penne*.

PINNAL. a. lj. m. (étym. lat., *pinna*, plume). Anat. Se dit de muscles qui ont la forme d'une plume.

— Substantiv. Un pinnal. || *Pinnal radié*. Muscle myrtiforme. || *Pinnal transverse* ou *supérieur*. Fibres charnues adhérentes à la peau de l'aile du nez.

PINNAS s. m. (pr. *pina-nass*). Bot. Nom que l'on a donné quelquefois à l'ananas.

PINNATIFIDE. adj. 2 g. (et. lat., *pinnatus*, aile; *findo*, je coupe). Bot. Se dit des feuilles et des bractées qui, ayant les nervures pennées, ont les lobes divisés jusqu'au milieu de leur largeur. Feuilles pinnatifides. Stipules, bractées pinnatifides. || *Cotylédons pinnatifides*. Ceux qui sont allongés et divisés en plusieurs lobes sur les côtés. || *Épines pinnatifides*. Celles qui produisent des piquants disposés sur deux côtes opposés.

PINNATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pinnatus*, aile; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles pinnatifides. Jongermanne pinnatifoliée.

PINNATILOBÉ, ÉE. adj. (et. lat., *pinnatus*, ailé; *tabus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont pennées, et les lobes incisés à une profondeur plus ou moins grande.

PINNATIPARTI, ITE. adj. (ét. lat., *pinnatus*, aile; *partitus*, divisé). Bot. Qui est de-

coupé latéralement en partie jusqu'à la côte moyenne.

PINNATIPÈDE, adj. 2 g. (étym. lat., *pinnatus*, ailé; *pes, pedis*, pied). Ornithol. Qui a les doigts des pieds bordés par une membrane découpée en festons. || PINNATIPEDES, s. m. pl. Ordre d'oiseaux caractérisé par les doigts des pieds bordés par une membrane découpée en festons.

PINNATISÉQUÉ, ÉE, adj. (pr. *pinn-na ti-se-ké*; étym. lat., *pinnatus*, aile; *secco*, je coupe). Bot. Qui a les nervures pennées, les lobes divisés jusqu'à la nervure du milieu et les parenchymes interrompus.

PINNATISIGNÉ, ÉE, adj. (pr. *pinn-na-ti-ghné*; étym. lat., *pinnatus*, aile; *signatus*, divisé). Bot. Qui a des nervures pennées et des lobes distincts les uns des autres.

PINNATISTIPULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pinnatus*, aile; *stipula*, stipule). Bot. Qui a des stipules pinnatifides. Plante pinnatistipulée.

* **PINNE**, s. f. (du lat. *piana*, plume). Moll. Genre de mollusques conchifères bivalves de la famille des mytilacés, nommés vulgairement en France *jambonneaux*, établi pour quinze ou seize espèces vivantes et cinq à six fossiles. La pinne rouge et la pinne écailleuse atteignent une longueur de 50 à 60 centimètres; on les trouve dans l'océan Atlantique et sur les côtes d'Amérique. Elles adhèrent aux rochers au moyen du byssus, touffe de filaments soyeux et déliés dont on fait des tissus. On dit aussi *pinne marine*.

— Se dit pour Nageoire. Leurs pieds sont armés d'une *pinne* qui, dans les pieds de devant, réunit les doigts en une seule masse. (Buffon.)

* **PINNÉ, ÉE**, adj. (ét. lat., *pinna*, plume). Bot. Se dit des feuilles composées de plusieurs folioles rangées des deux côtés d'un pétiole commun. || On dit dans le même sens : *Nervure pinnée*.

— Ornith. V. PENNE

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

PINNEBERG, Géogr. Ancien ch.-l. du comté de son nom (Holstein), près de l'Elbe, à 30 kil. S.-E. de Gluckstadt.

PINNICAUDE, adj. 2 g. (étym. lat., *pinna*, plume; *cauda*, queue). Moll. Qui a la queue divisée en lobes.

— PINNICAUDES, s. m. pl. Crust. Tribu de crustacés décapodes macroures.

PINNIDACTYLE, adj. 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; gr. *δακτυλος*, doigt). Ornith. Qui a les doigts palmés || PINNIDACTYLES, s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont les doigts palmés.

PINNIER, s. m. Moll. Autrefois, Nom du mollusque qui habite la pinne marine. Il est bon à manger.

PINNIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *ferre*, porter). Ichtyol. Qui porte des nageoires. Se dit des poissons, pour exprimer que leurs appendices locomoteurs sont des nageoires. On dit aussi *pinnigere*. || PINNIFÈRES, s. m. pl. Nom que quelques auteurs ont donné aux poissons qui se meuvent à l'aide de nageoires.

PINNIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une nageoire.

PINNIGÈNE, s. f. (ét. fr., *pinne*; gr. *γένος*, genre). Moll. Genre de coquilles fossiles, formé aux dépens des pinnes.

PINNIGÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *gerere*, porter). Ichtyol. V. PINNIFÈRE.

— PINNIGÈRE, s. f. Foss. Grande coquille fossile qui paraît voisine des huîtres par sa forme, mais dont le test a la structure striée des pinnes.

PINNIGRADE, adj. 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *gradior*, je marche). Zool. Qui se meut à l'aide de nageoires.

— PINNIGRADES, s. m. pl. Mamm. Syn. de PINNIPÈDES.

PINNIPÈDE, adj. 2 g. (étym. lat., *pinna*, nageoire; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds en forme de nageoires.

— PINNIPÈDES, s. m. pl. Mamm. Classe de mammifères comprenant ceux de ces animaux qui ont les pieds en forme de nageoires et propres à la natation.

— Ornith. Famille de palmipèdes, qui ont les quatre doigts réunis dans une même membrane. Cette famille comprend les genres cormoran, fregate, pélican et phaeton.

PINNIRAPE, s. m. (ét. lat., *pinna*, cimier de casque; *rapere*, enlever). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait le samnite, ainsi nommé parce qu'il cherchait à enlever à celui-ci le cimier de son casque.

PINNITARSE, adj. 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; fr. *tarse*). Crust. Qui a des tarses en forme de nageoire. || PINNITARSES, s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, comprenant les genres qui ont les tarses conformés en nageoires.

PINNITE, s. f. Foss. Pinne fossile.

PINNODACTYLE, adj. 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; gr. *δακτυλος*, doigt). Crust. Qui a les doigts conformés en nageoires. || PINNODACTYLES, s. m. pl. Groupe de crustacés, comprenant les tribus des argulides et des caligiens.

PINNOPHYLAX, s. m. (ét. gr., *πινν-α*, pinne; *φύλαξ*, gardien; gardien de la pinne ou moule). Crust. Nom que les anciens donnaient au pinnotère.

PINNOTÈRE, s. m. (étym. gr., *πινν-α*, pinne; *τηρέω*, avoir soin, parce qu'on prétendait que le pinnotère mord le mollusque auquel il s'attache pour l'avertir de refermer sa coquille). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, de la famille des catométopes, type de la tribu des pinnotériens, renfermant de petits crustacés qui pendant l'automne se retirent dans diverses coquilles bivalves, surtout les pinnes et les moules. C'est à tort qu'on a attribué à leur présence les accidents produits par les moules. Quelques auteurs font venir ce mot de *θηράω*, rechercher, et écrivent *pinnothère*. Les *pinnothères* sont des crustacés remarquables par leur taille et leurs mœurs. (D'Orb.)

PINNOTÉRÉLLIE, s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, voisin des pinnotères, dont on trouve l'espèce type sur les côtes du Chili.

PINNOTÉRIEN, ENNE, adj. Crust. Qui ressemble ou a rapport au pinnotère. || PINNOTÉRIENS, s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures de la famille des catométopes, qui a pour type le genre pinnotère.

PINNOUX, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'alchimille commune.

PINNULAIRE, s. f. (du lat. *pinnula*, petite nageoire). Foss. Nageoire de poisson pétrifiée.

***PINNULE**, s. f. (du lat. *pinnula*, petite nageoire). Bot. Chacune des folioles d'une feuille pinnée. || Division des feuilles pinnatiséquées dans les fougères.

— Astron. Dans les instruments astronomiques, Petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. La pinnule d'un sextant. Dans les graphomètres perfectionnés, les *pinnules* ont été remplacées par des lunettes. (F. Tourneux.)

— Ichtyol. Très petite nageoire ou organe qui en remplit les fonctions.

— Ornith. Petite plume à tige très courte, dont les barbes atteignent presque jusqu'à la base.

PINOCHE, s. f. Techn. Nom des chevilles dont se servent les tonneliers pour retirer le cercle du jable.

PINOCHER, v. n. 1re conj. B.-arts. Se dit quelquefois pour Pignocher.

PINOCHEUR, s. m. B.-arts. Celui qui pinoche, qui s'attache trop aux détails. C'est un pinocheur.

PINOLS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brioude (Haute-Loire); 900 hab.

PINONIE, s. f. Bot. Syn. de CIBOTION.

PINOPHILE, s. m. (ét. gr., *πίνος*, ordure; *φίλος*, ami). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, type de la tribu des pinophiliniens, établi pour une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique, à l'Afrique et à l'Asie. On ne sait rien de leur genre de vie.

PINOPHILINIEN, ENNE, adj. Entom. Qui ressemble ou a rapport au pinophile. || PINOPHILINIENS, s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre pinophile.

* **PINQUE**, s. f. (de l'angl. *pink*, sorte de bateau). Mar. Bâtiment de commerce, à plates varangues, portant ordinairement trois mâts à voiles latines.

PINS (Ile des). Géogr. Ile située près de Cuba, au S., connue par son excellent acajou.

— PINS (Ile des). Ile de la Polynésie, au S. de la Nouvelle-Calédonie, dont elle dépend. Volcanique, mais saine et fertile.

PINSAR, PINSARD et **PINSEUR**, s. m. Ornith. Noms vulgaires du pinson.

PINSK, Géogr. Ville de la Russie, dans le gouvernement et à 240 kilom. S.-O. de Minsk, sur le Pripet, et au milieu de l'immense marais de Pinsk (300 kil. sur 150). Cuirs; 23,000 hab. Ancienne capitale de la Polésie.

— *Marais de Pinsk*. Marais de 500 kil. sur 200, qui s'étendent dans les gouvernements de Grodno, Wolhynie et Minsk. On dit aussi *marais de Pripet*, parce que ce fleuve et ses affluents les traversent et les forment.

* **PINSON**, s. m. (du kimry *pinc*, pinson). Ornith. Genre de passereaux de la famille des fringillides, établi pour un assez grand nombre d'espèces. Les plus communes en Europe sont le pinson ordinaire, très répandu dans nos campagnes; le pinson d'Ardennes ou de montagne, qui ne fait que passer en France, pendant l'hiver, et le pinson niverolle ou de neige, qui habite les Alpes. Le pinson ordinaire a les mœurs du moineau, avec plus de pétulance encore et de gaieté. On l'apprivoise aisément quand on le prend jeune. Le *pinson* est plus petit que notre moineau; son bec est très fort, et il sait très bien s'en servir pour se faire craindre des autres oiseaux, comme aussi pour pincer jusqu'au sang les personnes qui le tiennent ou qui veulent le prendre. (Buff.) Le *pinson* peut vivre sept ou huit ans en cage. (Id.)

> Voyez-vous voltiger autour de ces buissons,
> Le bouvreuil empourpré, les fâlûtres *pinsons*,
> La mésange au front noir, le verdier, la fauvette?
> (CASTEL.)

|| *Pinson d'Auvergne*. Le bouvreuil ordinaire noir. || *Pinson de Barbarie*. Le casse-noix. || *Pinson des bois*. Le gobe-mouches à collier. || *Pinson de chardon, pinson doré*. Le chardonneret. || *Pinson à gros bec, pinson rouge, pinson royal*. Le gros-bec. || *Pinson de mer, pinson de tempête*. Le pétrel.

— Fam. *Gai comme pinson, comme un pinson*. Extrêmement gai. Je me sens gai comme un *pinson* (Dancourt.) || *Chanter, babiller comme un pinson*. Chanter, babiller sans cesse.

PINSONNÉE, s. f. (radic. *pinson*). Chass. Chasse que l'on fait aux petits oiseaux pendant la nuit.

PINSONNIÈRE, s. f. (rad. *pinson*). Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

— Oisel. Cage contenant des pinsons que l'on cache dans le feuillage pour attirer les pinsons libres et les prendre plus facilement.

PINTA, s. f. Pathol. Maladie de la peau particulière au Mexique et caractérisée par des taches autour des yeux, sur la poitrine et les extrémités; ces taches dégénèrent en ulcères sordides et d'une odeur repoussante.

* **PINTADE**, s. f. (de l'esp. *pintada*, même signif.). Ornith. Genre de gallinacés de la famille des méléagrides, dont les espèces, originaires d'Afrique, ont pour caractères principaux une crête calleuse au-dessus de la tête, et des barbillons charnus d'un beau rouge accompagnant le bec. La pintade commune est aussi désignée par les noms de *pintade méléagride, poule de Numidie*, qu'elle tient des anciens. Elle disparut au moyen âge, et fut rapportée dans le XVe siècle par les Portugais. C'est un joli oiseau, de la grosseur d'une forte poule, et dont le plumage ardoisé est couvert de petites taches rondes et blanches. On l'élève dans nos basses-cours. Sa chair est agréable et sa fécondité extrême. Pintade mitrée. Pintade ptyiorynque. Le cri de la *pintade* est aigre et perçant; à la longue, il devient très incommode. (Buffon.) La *pintade* est un oiseau vif, inquiet et turbulent, qui n'aime point à se tenir en place, et qui sait se rendre maître dans la basse-cour : il se fait craindre des dindons mêmes, et quoique beaucoup plus petit, il leur impose par sa pétulance. (Id.)

> Offrez-nous ces oiseaux qui, nés sous d'autres cieux,
> Favoris du soleil, brillent de tous ses feux,
> L'or pourpré du faisan, l'émail de la *pintade*.
> (CASTEL.)

— Bot. Nom vulgaire de la fritillaire.

— Moll. Syn. de PINTADINE.

— Erpét. Orvet des Indes.

PINTADEAU, s. m. Ornith. Jeune pintade. La chair des *pintadeaux* est très délicate. (Buffon.)

PINTADINE, s. f. (diminut. de *pintade*). Moll. Genre de conchifères monomyaires de la famille des malléacées ou margaritacées, établi aux dépens des avicules. L'espèce type, connue sous les noms de *moule perlière* ou *avicule mère perle*, vit dans les mers des pays chauds.

PINTAGA, s. m. Ornith. Syn. de BIENTEVEO.

PINTAGE, s. m. (rad. *pinte*). Anc. comm. Droit d'étalonner les mesures. || Redevance qu'on payait pour les faire étalonner.

PINTAIL, s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'eider ou faisan de mer.

PINTAT, s. m. Anc. métrol. La moitié de la pinte.

* **PINTE**, s. f. (ét. angl., *pint*, même signif.). Anc. métrol. Mesure de capacité dont on se servait pour mesurer les liquides, tels que les vins, l'eau-de-vie, l'huile, etc., et qui était de différente grandeur, selon les différents lieux. La pinte de Paris valait 93 centilitres. Une pinte d'étain. Vendre du vin à la pinte. Comment voulez-vous que la loi soit pour tous la même, quand la *pinte* ne l'est pas? (Volt.)

— *Demi-pinte*. Moitié d'une pinte.

— *Vendre à pot et à pinte*. Vendre des liquides au détail.

— Mesure de capacité anglaise valant 0 lit. 568.

— Quantité de liqueur contenue dans une pinte. Tirer pinte. Boire pinte. Payer pinte.

— Fam. et par exager. *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang pour que cela fût arrivé, ne fût pas arrivé*. Se dit pour exprimer un extrême désir ou un extrême chagrin de quelque chose.

— Fig. *Se faire une pinte de bon sang, de mauvais sang*. S'amuser, s'égayer beaucoup d'une chose; par contre, se chagriner, se désoler. Si vous saviez toutes les *pintes* de mauvais sang que j'ai fait depuis quinze jours! (Mme de Genlis.)

— Fam. *Haut comme une pinte*. Se dit d'une personne dont la taille est au-dessous de la moyenne. C'est une philosophe pas plus haute qu'une *pinte*. (Volt.)

— Pop. *Mettre pinte sur chopine*. S'enivrer.

— *La Grand'Pinte*. Partie de la banlieue de Paris appartenant à la commune de Bercy, et ainsi nommée parce qu'on s'y servait d'une pinte un peu plus grande que la pinte de Paris. Les cabarets et les guinguettes de la Grand'Pinte étaient autrefois très fréquentés.

— Nom donné, dans le canton de Vaud, aux petits cabarets que nous appelons *bouchons*.

— Loc. prov. *Il n'y a que la première pinte qui coûte*. Il n'y a que le commencement qui donne de la peine.

— Jeux. A la guinguette, Valeur de quatre jetons.

* **PINTER**, v. n. 1re conj. (rad. *pinte*). Pop. Boire avec excès; faire débauche de vin. Aimer à pinter. Il ne fait que pinter. Tu bouffes comme un ogre et *pintes* comme un chantre. (J. Richepin.)

— PINTER, v. a. Boire. Pinter du vin, de la bière, du cidre.

PINTO (Isaac). Publiciste, né en Portugal, 1715, mort en 1787 à La Haye, adressa à Voltaire une *Apologie des Juifs*, 1762. Il a écrit encore en français : *Essai sur le luxe; De la Circulation et du Crédit*, etc.

— PINTO-RIBEIRO (Jean). Intendant du duc de Bragance, depuis Jean IV, a été l'auteur principal de la révolution de 1640 qui affranchit le Portugal du joug espagnol. Il mourut en 1649. Habile jurisconsulte, il a laissé des *Œuvres* diverses.

PINTON, s. m. (diminut. de *pinte*). Comm. relig. Petit vase dont on se servait dans les couvents, et qui contenait la mesure de vin donnée à chaque moine pour son repas.

PINTURICCHIO (Bernardin DETTI, dit). Peintre, né à Perouse, 1454-1513, travailla à la décoration du Vatican et d'autres monuments de Rome, exécuta à Sienne des fresques remarquables.

PINUS, s. m. (pr. *pi-nuss*). Bot. Nom scientifique du genre pin. || Genre de conifères fossiles, établi pour neuf espèces trouvées dans la formation des lignites de sédiment supérieur.

PINZOCHE, s. f. Comm. relig. Nom qu'on donnait en Italie à une femme qui, ayant fait des vœux, continuait de demeurer dans son habitation particulière.

PINZON (Martin-Alonzo et Vicente-Yanez). Frères espagnols, compagnons de Chr. Colomb, dans son voyage de 1492, étaient de Palos de Moguer. Le premier mourut en 1493. Le second, dans un voyage d'exploration, 1499-1501, découvrit le fleuve de Guyane qui porte son nom.

PINZONA, s. m. (de *Pinzon*, nom pr.). Bot. Genre de dilleniacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

PIOCHAGE, s. m. Agric. Action de piocher; travail fait avec la pioche.

— Fig. Travail continu. Deux mois avant l'examen, il s'est livré à un rude piochage.

* **PIOCHE**, s. f. (radic. *pic*). Outil de fer à manche de bois, ayant la forme d'un long marteau à une ou à deux pointes, dont on se sert pour remuer la terre, fouir, saper, démolir, etc. Travailler avec la pioche. Faire un fossé, tirer des pierres avec la pioche.

— *Pioche à pré*. Pioche dont le fer est aplati et qui sert pour travailler dans les prés.

— Fig. Travail incessant. Les cours cessent au mois de juillet; le temps de *pioche* commence. (La Bédollière.)

— Prov. *C'est par la pioche et par la pelle qu'on bâtit et qu'on renverse les citadelles*.

PIOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Piocher. S'emploie adjectiv. Sol profondément piocheé. Discours piochés.

PIOCHEMENT, s. m. Action de piocher.

— Constr. Action d'abattre l'excédent d'une pierre.

* **PIOCHER**, v. a. 1re conj. Fouir, remuer avec la pioche. Piocher la terre. Piocher une vigne. Les hommes *piochaient* la terre, et les femmes en emportaient de lourdes charges. (Gerard de Nerval.)

— Fig. Travailler assidûment à une chose. Piocher un discours, une version latine. Je lui ai dit de ne pas se tourmenter, de rester là bien tranquillement à *piocher* sa conférence. (L. Halévy.)

— Pop. Battre fortement. Il le taquine constamment; il a donc envie de se faire piocher?

— PIOCHER, v. n. S'emploie dans le même sens que l'actif. Il faut piocher au pied de ces arbres.

— Fig. et fam. Travailler avec assiduité, avec ardeur. Il a tant piocheé qu'il a terminé cet ouvrage en un mois. Les étudiants ne piochent qu'à l'époque des examens.

— SE PIOCHER, v. pron. Être piochée. La terre se pioche difficilement dans les temps secs.

— Fig. et pop. Se battre. L'affaire est faite, dit Vautrin à Eugène; nos deux dandys se sont *piochés*. (H. de Balz.)

PIOCHET, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du grimpereau.

* **PIOCHEUR, EUSE**, s. Techn. Celui, celle qui manie la pioche.

— Fig. et fam. Homme laborieux, travailleur. C'est un piocheur.

— PIOCHEUSE, s. f. Agric. Machine destinée à piocher, a defoncer le sol.

PIOCHON, s. m. Agric. Petite pioche.

— Techn. Sorte de besaigue à l'usage des charpentiers.

PIOCHON-RACLE, s. m. Agric. Petite pioche avec laquelle on peut aussi racler la terre.

PIOIS, s. m. Gazouillement des oiseaux. Vieux mot.

PIOLÉ, ÉE, adj. (rad. *pic*). Qui est marqué de diverses couleurs. Vieux.

> Le bleu glayeul, les hautes gantelées,
> La pasquerette aux feuilles *piolées*, (RONSARD.)

— Pop. *Piolé, piolé, comme la chandelle des Rois.* Se disait d'une personne qui portait des habits de diverses couleurs et mal assortis, parce qu'autrefois on bigarrait ainsi des chandelles qu'on brûlait la veille des Rois.

*** PIOLER**, v. n. 1re conj. V. PIACLER.

PIOLET, s. m. Sorte de bâton à l'usage des guides dans les montagnes des Alpes.

PIOLLE ou **PIAULE**, s. f. Arg. Habitation. Montard, dit Gavroche, on ne dit pas un logement, on dit une *piolle*. (V. Hugo.)

PIOMBINO, Géogr. Port fortifié d'Italie, sur le canal de son nom, et à l'extrémité O. du Subapennin toscan, dans la province et à 100 kilom. S. de Pise; 2,000 habit. Il était au XVIe siècle le ch.-l. d'une principauté composée de la presqu'île de Piombino et de l'île d'Elbe. Aux environs, ruines de *Populonium*.

— PIOMBINO (Canal de). Canal sur la côte O. de Toscane, entre la presqu'île de son nom et l'île d'Elbe.

— PIOMBINO (Lac de). (*Vetulonius lacus*). Lac au N. E. de Piombino, communique avec la mer Méditerranée.

PIOMBO (Sebastiano DI LUCIANO, dit *Sébastien del*). V. LUCIANO.

*** PION**, s. m. (etym. lat., *pedo* homme de pied; rad. *pes, pedis*, pied). S'est dit pour Fantassin, piéton. Aller aux coups comme un simple *pion*. (Scarr.)

— Relat. Dans l'Inde, Domestique qui va à pied. Les *pions* du docteur coururent l'annoncer. (B. de St-P.) || Soldat à pied, dans l'Inde. || *Pion de police*. Agent de police, dans le même pays.

— Pop. Homme sans bien, sans appui, sans ressources. C'est un pauvre pion.

— Rabelais appelle *pions* les buveurs.

— Nom que les écoliers donnent par mépris à ceux qui les surveillent pendant l'étude et les récréations. C'est un pion. Un pion de collège. Dis donc, greffier, te souviens-tu du petit Eyssette, notre *pion* de Sarlande, avec ses longs cheveux et sa figure de papier mâché? (A. Daudet.)

*** PION**, s. m. Jeux. Aux échecs. La plus petite pièce du jeu. Les pions sont au nombre de huit de chaque côté. Pion du roi, de la reine, de la tour, etc. Donner un pion, deux pions à son adversaire.

Dans les deux camps vous trouverez encore
Seize soldats, valeureux champions,
Que les joueurs ont appelés *pions*. (DE ROMAN.)

|| *Pion couffé* ou *découvert*. Pion auquel on a attaché quelque signe. || *Pion doublé*. Se dit de deux pions de même couleur placés sur une même ligne perpendiculaire. || *Pion isolé*. Pion qui n'est pas soutenu par un autre. || *Pion lié*. Pion immédiatement soutenu par un autre. || *Pion passé*. Pion qui est libre d'aller à dame. || *Pion à dame*. Pion qui est arrivé dans le jeu de l'adversaire à la huitième case de l'échiquier et qui peut être remplacé par la pièce que l'on veut, le roi excepté. Certains joueurs n'autorisent qu'à choisir une pièce parmi celles qu'on a perdues. || *Pions du centre*. Les pions du roi et de la dame, ou ceux du roi et du fou réunis, ou ceux de la dame et du fou également réunis.

— Au jeu de dames. Nom des petites pièces rondes en bois ou en ivoire avec lesquelles on joue ce jeu. Ranger les pions. || *Le pion va à dame*. Se dit lorsque le pion, parvenant à la dernière rangée de cases de l'échiquier, dans le camp adverse, est damé ou devient dame.

— Fig. Souvent avec des *pions* qu'on ménage bien, on va à dame, et l'on gagne la partie. (La Bruyère.)

— Fig. et fam. *Damer le pion à quelqu'un*. V. DAMER.

— Ornith. Syn. de PIONE.

PIONCER, v. n. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant les voyelles *a, o*. *Il piançait. Nous piançâmes*. Pop. Dormir. En v'là une feignante! tu *piances?* lui dit Adèle. (De Goncourt.)

PIONE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la pivoine.

— PIONE, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des perroquets.

PIONET, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du grimpereau.

PIONNAGE, s. m. (rad. *pionner*). Jeux. Au jeu de dames, Echange de pions n'ayant aucun effet sur la partie engagée.

PIONNAGE, s. m. Métier et travail du pionnier.

PIONNAT, Géogr. Comm. du cant. d'Ahun, arr. de Gueret (Creuse); 2,200 hab.

*** PIONNER**, v. n. 1re conj. Jeux. Se dit, aux échecs, en parlant d'un joueur qui s'attache à prendre des pions, qui prend souvent des pions. Il aime à pionner. || Aux dames, Faire échange de pions, se faire prendre des pions pour en prendre autant à l'adversaire.

PIONNER v. n. 1re conj. (rad. *pionnier*). Travailler au métier de pionnier.

*** PIONNIER**, s. m. (rad. *pion*). Art milit. Travailleur dont on se sert dans les armées pour aplanir les chemins, creuser des lignes, des tranchées, démolir, et, en général, pour faire les travaux préparatoires qui permettent aux troupes d'avancer. Il ne se dit plus aujourd'hui que des soldats des compagnies de discipline. Depuis les guerres de la Révolution, des corps de *pionniers* se sont conduits avec valeur et ont honoré la dénomination qu'ils portaient. Bardin. Depuis le XIXe siècle, il s'est vu en France des corps nègres organisés en *pionniers*; il a été ensuite formé, comme corps de discipline, des *pionniers* à peau blanche. Id. En mille circonstances, un *pionnier* devient plus utile que le soldat le plus brave. Il. La nuit, à la lueur des torches, il surveillait les *pionniers*. (G. Flaubert.)

— *Pionnier à cheval*. Cavalier d'un régiment de l'armée russe, qui est armé d'une hache.

— Par extens. Ainsi se traduisait la profonde impression produite sur l'esprit du peuple par les rudes labeurs des *pionniers* monastiques. (Montalembert.

— Fig. Ces bonnes vieilles à chaperon pendant, qui sont d'ordinaire les *pionniers* dont Satan nime et renverse les plus fortes tours des dames les plus chastes. (Le Sage.) Les *pionniers* de l'avenir doivent marcher la hache à la main. (O. Feuillet.) On trouve aussi le féminin *pionnière*. Il dit qu'elle est (la France) l'avant-garde des nations, la *pionnière* de la civilisation. (L. Halevy.) Quand je me mets en face des progrès de la science qui ne recule jamais et, courageuse *pionnière*... (J. Favre.)

— S'est dit, du XIVe au XVIe siècle, pour Fantassin.

PIONSAT, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Riom (Puy-de-Dôme); 2,300 hab.

PIOPHILE, s. f. (ét. gr., πίον, gras; φίλος, ami). Entomol. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, type du groupe des piophilides, établi pour neuf espèces de France et d'Allemagne.

PIOPHILIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *piophile*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble ou a rapport à la piophile. || PIOPHILIDES, s. f. pl. Groupe d'insectes diptères de la famille des athéricères, tribu des muscides, qui a pour type le genre piophile.

PIORLIN, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du becasseau.

PIORRY (Pierre-Adolphe). Médecin français, né à Poitiers, 1794-1879, est surtout connu par la découverte de la percussion médiate au moyen du plessimètre. Il a laissé un grand nombre de mémoires, d'articles insérés dans les journaux de médecine, et de traités, dont les principaux sont: *Traité des altérations du sang; Traité de médecine pratique et de pathologie iatrique; Traité de plessimétrie et d'organographisme, etc.*

*** PIOT**, s. m. (du gr. πίω, inusité, pour πίνω, je bois). Pop. Vin. Aimer le piot. Il savait que le lendemain une note, railleuse, offensante, paraîtrait dans le Messager, le présentant à ses électeurs comme « un buveur de *piot* » émérite. (A. Daudet.)

A tout ce qu'on disait doucet je m'accordais,
Leur voyant de *piot* la cervelle échauffée. (REGNIER.)

PIOT, s. m. Onomatopée de son cri. Ornith. Nom vulgaire du dindon.

PIOTE, s. f. radic. *piot*). Ornith. Nom vulgaire de la dinde.

PIOTROKOW (en allemand *Petrikau*). Géogr. Ville de Pologne, chef-l. de gouvernement, à 110 kil. S.-O. de Varsovie; 6,000 hab. — Le gouvernement de *Piotrokow* a 12,249 kil. carrés et 858,000 hab.

PIOTTE, s. f. Mar. Espèce de gondole vénitienne. On écrit aussi *piote*.

PIOTTER, v. n. 1re conj. (rad. *piot*). Se dit du cri de certains oiseaux et particulièrement du dindon. La bégayante couvée *piotte* incessamment. (H. Taine.)

PIOTU, UE adj. (ét. néerland., *poot*, pied). Qui a des pieds. Chaudron piotu. N'est usité que dans la Suisse française.

PIOUBIN s. m. Ornith. Nom vulgaire du cincle et du castagneux.

PIOULAIRE, s. m. (rad. *piauler*). Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur.

PIOUPIOU, s. m. Pop. Soldat d'infanterie. Un simple piou-piou. Beaucoup de *piou-pious* sont rêveurs. (V. Hugo.)

PIOUQUEN, s. m. Ornith. Espèce de outarde.

PIPA, s. m. Erpetol. Genre de batraciens anoures, voisin des crapauds, établi pour une seule espèce, le pipa de Surinam, reptile hideux qui vit dans les eaux douces de l'Amérique

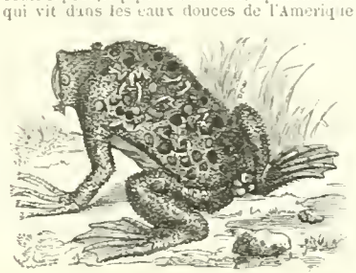

Pipa.

méridionale. Lorsque la femelle a pondu ses œufs, quelquefois au nombre d'une centaine, le mâle les lui étend sur le dos et les féconde. Puis la femelle se plonge dans l'eau, et il se forme bientôt sur son dos une sorte d'inflammation déterminée par la présence des œufs, qui sont saisis sous la peau et s'y développent. Les petits restent dans ces sortes d'alvéoles jusqu'à l'état adulte. Alors seulement la femelle sort de l'eau. || Pl., des *pipas*.

— PIPAS, s. m. pl. Groupe de batraciens anoures, renfermant les genres pipa et dactylethre. On dit aussi *pipæformes*.

PIPABLE, adj. 2 g. Qui peut être pipé, qui est facile à tromper. Au cas que cette piperie m'échappe à voir, au moins ne m'échappe-t-il pas à voir que je suis très *pipable*. (Mont. Il est vieux.

PIPA-CRAPAUD, s. m. Erpét. Subdivision du genre crapaud, dont quelques auteurs ont fait un genre particulier appelé *dactylethre* ou *xenope*.

PIPÆFORME, adj. 2 g. (étym. fr., *pipa*, et *forme*). Erpet. Qui a la forme d'un pipa. || PIPÆFORMES, s. m. pl. V. PIPA.

PIPAGE, s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait sur chaque pipe de vin.

PIPAL, s. m. Bot. Espèce du genre figuier, appelé aussi *figuier des pagodes*. Il croît dans l'Inde, où il est l'objet d'une grande vénération, parce qu'il a, dit-on, été témoin de la naissance et des transformations de Brahma.

— Erpét. Nom donné au pipa par les anciens auteurs.

PIPARÉE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des violacées, établi pour une plante de la Guyane.

PIPASTE, s. m. (altérat. de *pipit*. Ornith. Genre établi aux dépens des pipits pour le pipit des buissons.

*** PIPE**, s. f. (du lat. *pipare*, crier, dont on a fait le provençal *pipa*, ayant signifié d'abord musette et ensuite chalumeau). Tuyau de terre cuite ou d'autre matière dont un des bouts est recourbé et termine par une espèce de petit vase ou godet qu'on nomme *fourneau*, et dans lequel on met le tabac, ou quelque autre substance qu'on allume pour en aspirer la fumée. Pipe d'écume. Pipe de bruyère. Pipe de buis. Pipe d'ambre. Pipe de terre. Mettre du tabac dans sa pipe. Remplir sa pipe de tabac. Curer, nettoyer sa pipe. Bourrer sa pipe. Débourrer une pipe. Une pipe culottée, bien fumée. Avoir sans cesse la pipe à la bouche. Donnez-moi de la lumière, du vin, une *pipe* et du tabac, et soyez sans inquiétude pour le reste. Le Sage.) Il vida trois de mes bouteilles pendant le repas, et quand on eut desservi, il se fit apporter des *pipes* et du tabac. (Id.) Aussitôt le docteur lui présenta sa *pipe* de cuir d'Angleterre, dont l'embouchure était d'ambre jaune, et reçut en retour celle du paria. (B. de St-P.) En France, la petite *pipe* blanche fait la consolation de l'ouvrier, du pauvre, du soldat, du matelot; les *pipes* élégantes sont réservées à la classe aisée. (Deleuze.) L'Allemand dort avec la *pipe* à la bouche, et ne la quitte à peine que pour manger. (Id.) La *pipe* est du vieux temps; le cigare est nouveau. (Barth.) Au moment de sortir, j'aperçus sur un coin de la cheminée plusieurs vieilles *pipes* toutes noires. (A. Daudet.)

La *pipe* de l'époux est la *pipe* d'un sot,
La *pipe* du roulier, celle du tour ourou (BARTHÉLEMY.)

— *Pipe d'écume de mer*. V. ÉCUME.

— *Charger, bourrer une pipe*. La remplir de tabac. || *Allumer une pipe*. Allumer le tabac qui est dans le fourneau de la pipe. || *Fumer une pipe*. Fumer le tabac que contient une pipe. Fumer sa pipe. Fumer une pipe, deux pipes. Le matin, je lui hachais du tabac pour fumer cinq ou six *pipes*. (Le Sage.) Il nous arrivait souvent de nous lever au milieu de la nuit et d'aller nous asseoir sur le pont, où nous ne trouvions que l'officier de quart et quelques matelots qui fumaient leur *pipe* en silence. (Chateaub. Heureux de fumer sa *pipe* sans penser, que deviendrait le Turc en général, si on l'en privait? (Percy.)

— Se dit aussi pour Habitude, action de fumer. La pipe diminue l'appétit. La pipe distrait, désennuie, repose; il est bien vrai qu'elle peut tromper la faim. La pipe est la ressource et la compagne de l'homme solitaire.

— Fig. et pop. *Casser sa pipe*. Mourir.

— *Fumer sans pipe et sans tabac*. Être très irrité, enflammé de colère, éprouver une vive contrariété.

— Anc. liturg. Sorte de chalumeau dont le célébrant se servait autrefois pour boire le vin consacré. A Saint-Denis, le diacre et le sous-diacre communiaient le dimanche, à la grand'messe, avec une pipe d'or.

— Botan. En Bourgogne, Nom de toutes les fleurs à oignons qui fleurissent au printemps. || *Pipe de tabac*. L'aristoloche siphon.

— Comm. *Pipe cambodge*. Gomme-gutte qui vient de Siam et du Cambodge.

— Ichtyol. Poisson du genre des syngnathes.

*** PIPE**, s. f. même et. que le précédent. Métrol. Grande futaille pour mettre des liquides, et dont la capacité varie selon les localités. La pipe de Cognac contient environ 624 litres; celle de Languedoc, 610, etc. Une pipe de vin. Une pipe d'eau de vie. Une demi-pipe. || Mesure anglaise pour les liqueurs, valant 476 lit. 9018. || Ancienne mesure de grains, de légumes et autres substances sèches, usitée particulièrement en Bretagne. Une pipe de blé devait peser 600 livres.

— Rel. Sorte de coussinet placé sur la tranche supérieure d'un livre, et servant à attacher les signets. On ne s'en sert plus que pour les livres d'église.

— Serr. Petite cale placée sous une barre de fer qui passe dans une autre barre, dans une pierre ou dans du bois.

PIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Piper. S'empl. adjectiv.

Les peuples *pipés* de leur mine
Jugeaient qu'ils pas n'aient de s'armer
Pour conquérir la Palestine (MALHERBE.)

— *Oiseaux pipés*. Oiseaux attrapés, pris dans des pipeaux.

— *Cartes pipées*. Cartes auxquelles on a fait des signes de reconnaissance pour tromper au jeu. Le roi lit arrêter sans bruit le garçon bleu qui tenait le panier des cartes et le cartier. Les cartes se trouvèrent *pipées*. (St-Simon.) || *Dés pipés*. Dés préparés pour qu'ils donnent certains points. Que diriez-vous, en jouant aux dés, s'ils amenaient toujours les mêmes points? Vous diriez qu'ils sont *pipés*. (B. de St-P.

*** PIPEAU**, s. m. (et, V. PIPE. Flûte champêtre formée de l'assemblage de plusieurs tuyaux creusés coupés dans leur longueur suivant des rapports harmoniques. On le nomme aussi *flûte de Pan*, parce que les anciens en attribuaient l'invention à ce dieu. Ce mot est employé surtout en poésie. Pipeau rustique, champêtre, pastoral, amoureux. Humble, tendre, léger pipeau. Danser au son du pipeau, des pipeaux. Un autre jour, c'est une figure faite d'épis qu'on promène dans un chariot, parmi des chants, au son des *pipeaux* et des tambours. (H. Taine.)

Cher Tityre, couché sous l'ombre de ce hêtre,
Tu modules des airs sur un *pipeau* champêtre. (NOTARIS.)

— Se dit figurément en parlant de la poésie pastorale.

On dirait que Ronsard, sur ses *pipeaux* rustiques,
Vient encor fredonner ses idylles gothiques. (BOIL.)

— Bot. Nom vulgaire de la potentille rampante.

— Chass. Tige creuse, tuyau au bout duquel on met une feuille servant d'anche, et que l'on emploie à imiter la voix des oiseaux et à les attirer ainsi dans un piége. Comme les oiseaux, dans le temps des amours surtout, sont toujours prêts à voler ou le chant de leurs semblables les appelle, le *pipeau* s'est trouvé l'un des pièges les plus sûrs que l'on pût leur tendre. Teulet.) Le laurier ajusté dans un *pipeau* permet de contrefaire le cri des vanneaux; le poireau, celui du rossignol; le *pipeau* le plus ordinaire, et qui donne aussi la meilleure chasse, est celui qui imite le cri de la chouette. (Id.)

Le *pipeau* joue alors, il attire à l'instant
Des oiseaux la troupe crédule (LE BAILLY.)

— Nom donné aussi aux petites branches ou brins de paille que l'on enduit de glu pour prendre des oiseaux. Disposer, placer des pipeaux.

— Fig. et fam. Artifice par lequel on cherche à tromper quelqu'un. En ce sens, il ne se dit guère qu'au pluriel. J'ai évité ses pipeaux. Il s'est laissé prendre à ses pipeaux.

*** PIPÉE**, s. f. (ral. *piper*. Chass. Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri d'un oiseau, surtout celui de la chouette, pour attirer les autres oiseaux dans les pièges qu'on leur a tendus. Faire une pipée. Aller à la pipée. Prendre des oiseaux à la pipée. L'une rêve qu'elle prend des oiseaux à la *pipée*, et qu'elle les plume à mesure qu'elle les prend. (Le Sage.)

— *Faire une pipée*. Préparer, disposer tout ce qui est nécessaire pour cette chasse.

— Le lieu même où est disposée la pipée.

— Fig. et fam. Lorsque l'esprit humain s'est échappé de la *pipée*, il n'est pas facile de l'y reprendre. (Boiste.)

Je m'en allais rêvant,
L'âme bizarrement de vapeurs occupée,
Comme un poète qui prend des vers à la *pipée*. (REGNIER.)

— Fig. *Prendre quelqu'un à la pipée*. L'attirer dans un piége, l'attraper par quelque ruse.

PIPELET, s. m. nom d'un personnage des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue). Pop. Concierge.

PIPELINE, s. f. Ornith. Espèce de mouette.

*** PIPER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *pipare*, siffler. Chass. Chasser à la pipée. Piper des oiseaux. L'agouti a la vue bonne et l'ouïe très fine; lorsqu'on le *pipe*, il s'arrête pour écouter. (Buffon.)

— Absol. Il pipe dans le bois voisin.

— Fig. et fam. Tromper, leurrer. On a voulu le piper. Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous *pipe* et nous mène jusqu'à la mort. (Pascal.) Il est vrai, dis-je en me mêlant de la conversation, que c'était un minois à *piper* les plus fins; j'y aurais moi-même été attrapé. (Le Sage.)

— *Piper au jeu*. Tromper, tricher. Vous *pipâtes* au jeu, pour douze mille écus, ce jeune seigneur étranger. (Moll.)

— *Piper des dés, des cartes*. Préparer des dés pour qu'ils donnent certains points; faire à des cartes des signes de reconnaissance pour tromper au jeu.

— Absol. Mazarin apprit à *piper*, ce qui lui attira des coups de bâton. (De Retz.)

— PIPER, v. n. Jouer des pipeaux. Contrefaire le cri de la chouette.

— Jeter un faible cri, siffler, en parlant des

oiseaux. Jusqu'à ce que le poulet casse sa coquille après avoir *pipé*. (Buff.)

— Fig. L'emporter dans une chose. Deviner des rébus, princesse, est ou je *pipe*. (Chaulieu.)

Pop. *Ne pas piper*. Ne dire mot, garder le silence.

— SE PIPER, v. pron. Se flatter, se leurrer. Le monde va se *pipant* aisement de ce qu'il désire. (Mont.) Peu usité dans ce sens.

PIPER v. n. 1re conj. Pop. Fumer la pipe.

PIPER s. m. (pr. *pi-perr*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre poivrier.

PIPER (Charles, comte de). Chancelier du roi de Suède Charles XII. Pris à Poltava, 1709, il mourut dans la forteresse de Schlüsselbourg, 1716.

PIPÉRACÉ, ÉE, adj. (du latin *piper*, poivrier). Botan. Qui ressemble ou a rapport au poivrier. || PIPERACÉES, s. f. pl. Famille de plantes comprenant les peperomiées et les pipérées.

PIPÉRATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pipérique avec une base salifiable.

PIPÉRÉ, ÉE, adj. (rad. *piper*). Bot. Syn. de PIPERACÉ. || PIPERÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des piperacées qui a pour type le genre poivrier.

PIPÉRELLE, s. f. Bot. Syn. de MICROMÉRIE.

PIPERESSE, s. f. V. PIPEUR.

PIPÉRIDINE, s. f. Chim. Acali organique que l'on obtient, en même temps que l'acide piperique, par l'action de la potasse sur la pipérine.

* **PIPERIE**, s. f. (rad. *piper*). Tromperie au jeu. Cela n'a pu se faire sans piperie. Il faut s'assurer de cette piperie.

— Se dit aussi pour Toute sorte de tromperie, de fourberie. Il n'y a que *piperie* dans le monde. (Acad.) Peu de gens meurent résolus que ce soit leur heure dernière, et n'est endroit ou la *piperie* de l'esperance nous amuse le plus. (Montaig.) Vous entendez bien que c'était seulement la bonne et double *piperie* qui le ravissait. (Gér. de Nerval.)

PIPÉRIN, s. m. ou **PIPÉRINE**, s. f. (du lat. *piper*, poivre). Chim. Matière cristalline découverte dans le poivre noir, et indiquée depuis dans le piment et autres espèces voisines. Le piperin jouit de qualités fébrifuges assez prononcées.

PIPÉRINE, s. f. Minér. Syn. de PÉPÉRIN.

PIPÉRINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn de PIPÉRACÉ et PIPÉRITÉ.

PIPÉRIQUE, adj. 2 g. (rad. *piper*). Qui se rapporte au poivre.

— Chim. Se dit d'un acide produit par le dédoublement de la piperine par la potasse. On l'obtient en même temps que la pipéridine.

PIPÉRITE, ÉE, adj. (rad. *piper*). Bot. Syn. de PIPÉRACÉ. || PIPÉRITÉES, s. f. pl. Groupe de végétaux qui comprend les chloranthées, les pipéracées et les saururées.

PIPÉRIVORE, adj. 2 g. (et. lat., *piper*, poivre; *vorare*, dévorer). Qui mange du poivre.

— Ornith. Se dit des oiseaux qui se nourrissent des baies du poivrier. Les toucans sont pipérivores.

PIPERNO, Géogr. Ville d'Italie, à 25 kil. S.-O. de Frosinone, près des ruines de *Privernum*; 4,000 hab.

PIPÉROÏDE, adj. 2 g. (ét. lat. *piper*, poivre; gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au poivre.

PIPÉRONAL, s. m. Chim. Aldéhyde obtenue par l'action du permanganate de potasse sur l'acide pipérique.

PIPÉRONYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par l'oxydation de l'acide pipérique. || *Aldéhyde pipéronylique*. Syn. de PIPÉRONAL. || *Alcool pipéronylique*. Alcool produit par l'hydrogénation du pipéronal. || *Chlorure pipéronylique*. Chlorure produit par l'action du pentachlorure de phosphore sur l'acide pipéronylique.

PIPET, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la farlouse.

— Nom donné, en Normandie, à un sifflet rustique fait d'une tige de blé.

PIPETTE, s. f. (dimin. de *pipe*). Petite pipe.

— Chim. Petit instrument de verre qui sert à enlever un liquide d'un vase, et a le transporter dans un autre, sans le répandre ni l'agiter.

* **PIPEUR, EUSE** ou **ERESSE**, s. Celui, celle qui pipe au jeu. Un grand pipeur. C'est un fieffé pipeur. Menteur effroyable, joueur et *pipeur*. (Guy Patin.) Ivrogne et menteur, couard et paillard, pilier de tavernes et *pipeur* de cartes. (P. de St-Victor.) || *Pipeur de dés*. Celui qui joue avec des dés pipés.

— Fam. Celui, celle qui trompe de quelque manière que ce soit.

— Chass. Personne qui fait jouer les pipeaux, qui chasse aux pipeaux.

— PIPEUR, EUSE ou ERESSE, adj. Qui est trompeur, qui trompe. La *pipeuse* espérance. (Montaig.) J'en rendais ma loyauté ménagère et uniquement *piperesse*. (Id.) La volupté est à la fois violente et *piperesse*. (Charron.)

Qui ne sont, après tout, qu'un mystère *pipeur*
Pour se faire valoir et pour vous faire peur.
(CORNEILLE.)

PIPI, s. m. (par onomatopée du bruit que fait l'urine en tombant à terre). Terme enfantin dont on se sert pour désigner l'urine. || *Faire pipi*. Pisser.

— Pharm. Nom donné aux racines de deux espèces de pétivérie qui sont antifébriles, anthelminthiques et fortement diurétiques et répandent une odeur désagréable. Leur saveur est âcre et alliacée.

— Ornith. V. PIPIT.

PIPIEMENT, s. m. Syn. de PÉPIEMENT.

PIPIER, v. n. 1re conj. Syn. de PEPIER.

PIPIER, ÈRE, adj. Qui se rapporte à la fabrication et au commerce des pipes pour fumeurs.

PIPIL, s. m. Linguist. Idiome des Pipils, peuple mexicain.

PIPILE, s. m. Ornith. Espèce de marail de la Guyane.

PIPILO, s. m. Ornith. Nom scientifique du genre touit.

PIPIN, INE, adj. Erpét. Qui ressemble ou a rapport au pipa. || PIPINS, s. m. pl. Syn. de PIPAS.

PIPIO MORT-DE-FROID s. m. Botan. Dans le midi de la France, Nom donné à l'agaric élevé ou coulemelle.

PIPISTRELLE, s. f. Mamm. Espèce de chauve-souris du genre vespertilion, commune en Europe.

PIPIT ou **PIPI**, s. m. (par onomatopée). Ornith. Genre de passereaux, famille des alaudidées, établi pour une trentaine d'espèces répandues dans tout le globe. Pipit des buissons. Pipit à gorge rousse. Pipit farlouse. Pipit spioncelle. Pipit rupestre. Pipit rousseline.

PIPITZAHUIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait d'une racine purgative du Mexique, connue sous le nom de *raiz del pipitzhauac*.

PIPIZE, s. f. (du gr. *pipizo*, je piaule). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des syrphides, établi pour une vingtaine d'espèces de France et d'Allemagne.

PIPLEY, Géogr. Ville de l'Hindoustan, présidence de Calcutta, à 36 kil N.-E. de Balasor.

PIPOÏDÉ, ÉE, adj. Erpét. Syn. de PIPÆFORME. On dit aussi *pipoïde*.

PIPOIR, s. m. Chass. Instrument qui sert à piper, a contrefaire le cri de la chouette.

PIPOIS, s. m. Carr. Nom que donnent au silex les carriers exploitant la pierre meulière. Ce mot est surtout en usage à La Ferté-sous-Jouarre.

PIPOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pipoler. S'emploi adjectiv. Terre *pipolée* de fleurs. (Rom. de la Rose.)

PIPOLER, v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Parer avec soin, avec affectation.

PIPON, s. m. (dimin. de *pipe*). Nom d'une espèce de tonneau.

PIPONCLE ou **PIPUNCLE**, s. m. Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères, tribu des cephalopsides, établi pour treize espèces de France et d'Allemagne.

PIPPAL, s. m. Bot. Dans l'Inde, Figuier des pagodes.

PIPPI (Giulio). V. JULES ROMAIN.

PIPRA, s. m. Ornith. Nom scientifique du genre manakin.

PIPRADE, ÉE, adj. (du lat. *pipra*, nom générique des manakins). Ornith. Qui ressemble ou a rapport au manakin || PIPRADES, s. m. pl. Famille de passereaux hétérodactyles comprenant les genres manakin et rupicole.

PIPREIDÉE, s. f. (ét. fr., *pipra*; gr. *eidos*, forme). Ornith. Genre de passereaux, voisin des manakins et des cotingas.

PIPRÉOLE, s. f. (dimin. de *pipra*). Ornith. Genre de passereaux, établi aux dépens des manakins.

PIPRIAC, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 3,500 hab.

PIPRIDÉ, ÉE, adj. Ornith. Syn. de PIPRADÉ. On dit aussi *pipriné*. || PIPRIDÉES, s. f. pl. Famille de passereaux qui a pour type le genre manakin.

PIPRINÉ, ÉE, adj. Ornith. Syn. de PIPRIDÉ. || PIPRINÉES, s. f. pl. Sous-famille d'ampélinées, établie pour le genre pipra des auteurs.

PIPRIS, s. m. (pr. *pi-priss*). Mar. Nom donné par les nègres de Guinée à leurs pirogues.

PIPROÏDÉE, s. f. Ornith. Syn. de PIPREIDÉE.

PIPTANTHE, s. m. Bot. Syn. d'ANAGYRIS.

PIPTATHÈRE, s. m. (étym. gr., *piptô*, je tombe; *athro*, épi). Bot. Genre de graminées paniciées, établi pour plusieurs espèces de la région méditerranéenne et de l'Asie centrale.

PIPTOCARPHE, s. f. (étym. gr., *piptô*, je tombe; *karphos*, écaille). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour des arbrisseaux du Brésil. || Syn. de PLOTOVIE.

PIPTOCOME, s. m. (ét. gr., *piptô*, je tombe; *komê*, aigrette). Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des sous-arbrisseaux des Antilles et du Brésil.

PIPTOLÉPIS, s. m. (pr. *pi pto-lé-piss*; ét. gr., *piptô*, je tombe; *lepis*, écaille). Bot. Genre de forestières, établi pour des arbrisseaux du Mexique.

PIPTOSTOME, s. m. (étym. gr., *piptô*, je tombe; *stoma*, bouche). Bot. Genre de champignons de la tribu des sphéropsidés, dont l'espèce type vit à Saint-Domingue sur les écorces des arbres.

PIPUNCLE, s. m. Entom. V. PIPONCLE.

PIQUADE, s. f. (rad. *piquer*). Techn. Barre de metal dans laquelle on a fait une entaille pour la couper plus facilement.

PIQUAGE, s. m. Constr. Action de piquer le grès ou le moellon.

— *Piquage des sapins*. Action de percer l'écorce des sapins pour ouvrir un passage a l'écoulement de la résine.

— *Piquage de fûts*. Action de percer à l'aide d'un foret un tonneau pour en extraire frauduleusement le contenu.

— *Bois de piquage*. Se dit de tout bois destiné à être fiché en terre, soit pour servir de jalon, soit pour soutenir une plante, soit pour tout autre usage.

— Agric. Action du soc de la charrue s'enfonçant dans la terre.

— Industr. *Piquage d'once*. Vol commis par les ouvriers en soie, dans toutes les branches de l'industrie sérigène. Le *piquage* d'once est la ruine des fabriques de soies unies. (L.-J. Boucher.) Depuis des siècles, le gouvernement français s'est déclaré dans l'impuissance d'empêcher le *piquage* d'once, quand il aurait pu détruire cette coupable industrie en ordonnant la mise des échevaux de soie en flottes comptées de 1,000 à 2,000 ou 5,000 mètres, suivant le degré de finesse. (Id.)

— Techn. Action de percer les cartons pour la confection des tissus façonnés; résultat de cette opération. || Machine avec laquelle on fait d'un seul coup tous les trous d'un carton. On dit aussi *perçage*. || *Piquage en peigne*. Passage des fils de trame dans le peigne ou ros.

PIQUAMMENT, adv. S'est dit pour D'une manière piquante.

PIQUANT, part. prés. du v. Piquer. Qui pique. Cette demande, en *piquant* la curiosité du roi, éveilla son humeur libertine. (Aug. Thierry.)

* **PIQUANT, ANTE**, adj. Qui est propre à piquer. Les orties sont piquantes. Les porcs-épics portent des espèces de plumes *piquantes* et sans barbes, mais dont le toyau est semblable a celui des plumes des oiseaux. (Buff.) Le feu lui servit encore à dépouiller le chou de l'enveloppe de ses longues feuilles ligneuses et *piquantes*. (B. de St-P.)

— Fig. Vieillard plus *piquant* qu'une ronce. (Scarron.)

— Qui fait une impression vive sur l'organe du goût. Vin piquant. Vinaigre piquant. De la moutarde trop piquante.

— Se dit aussi en parlant d'une température très froide. Air piquant. Vent piquant. Bise très piquante. Le froid est piquant. Le froid devint si *piquant* que nous fûmes obligés d'allumer un feu de bruyères. (Chateaub.)

Loin de vous l'aquilon fougueux,
Souffle sa *piquante* froidure. (J.-B. ROUSS.)
Et toi, tyran du monde, inexorable hiver,
De quel souffle *piquant* tu viens irriter l'air ! (DELILLE.)

— Fig. Offensant, choquant. Mot piquant. Paroles piquantes. Raillerie piquante. Réponse piquante. Riposter d'une manière piquante. Se lancer des traits piquants. Parler et offenser, pour certaines gens, est la même chose; ils sont *piquants* et amers. (La Bruy.) Il n'use point de réponses graves et sentencieuses encore moins de traits *piquants* et satiriques. (Id.) Il s'obstine, elle s'irrite, le dépit lui dicte quelques mots *piquants*; Emile ne les endure pas sans replique. (J.-J. Rouss.) Cette mésalliance servit de texte à des lettres hautaines et *piquantes* de la belle-mère à la bru. (Anquetil.) Les mots les plus *piquants* lancés contre elle sont presque tous de Piron. (Arnault.)

— Se dit encore fig., mais en bonne part, de tout ce qui fait une impression vive et agréable sur l'esprit, sur les sens. Conversation piquante. Spectacle piquant. Tableau d'un effet piquant. Il n'y a rien de piquant dans ce discours, dans cet écrit. Le motif de cet air est très piquant. Au lieu d'être *piquant* souvent on est bizarre. (Delille.) L'esprit et ses traits *piquants* ont-ils perdu leur feu? (X. Marmier.) On engage les gens de lettres à cause de l'estime qu'on fait de leurs talents, parce que leur conversation a, en général, quelque chose de *piquant*. (Brill.-Sav.) Il porte un costume d'une originalité *piquante*; une robe de brocart d'argent taillée en forme de tunique, et relevée aux épaules par de larges camées. (Th. Gaut.)

Quelques traits échappés d'une utile morale
Dans leurs *piquants* écrits brillent par intervalle.
(VOLTAIRE.)
Pour former de *piquants* contrastes
Unissons nos savants docteurs. (A. MARTIN.)

— En parlant des personnes, Qui plaît par la vivacité, l'agrément, la finesse, plutôt que par la régularité des traits. Beauté piquante. Brune piquante. Air piquant. Physionomie piquante. Mine très piquante. C'est une de ces personnes *piquantes* qu'on ne saurait peindre qu'à leur désavantage. (Le Sage.) Il aime présentement la baronne de Conça, qui n'a pas dix-huit ans, et qui peut passer pour la femme de Sicile la plus *piquante*. Id.) Il la trouvait *piquante*, pour me servir d'une de ces expressions que je déteste. (Mérimée.)

Fraîches beautés à l'air *piquant* et doux,
Au minois fin, à l'œil plein d'innocence,
Portent déjà d'inévitables coups. (MALFILÂTRE.)

— Art culin. *Sauce piquante*. Sauce fortement relevée par du vinaigre et des échalotes, que l'on sert chaude ou froide. Emincé de mouton à la sauce piquante. Filets de chevreuil a la sauce piquante. Saucière pleine de sauce piquante.

Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
Et le turbot fut mis à la sauce *piquante* (BERCHOUX.)

— *Le piquant*, s. m. Fig. Ce qui est piquant, agreable, ce qui fait une vive impression sur l'esprit, sur les sens. Le *piquant* de la chose. (Acad.) Le *piquant* de l'aventure. (Id.) Les Lettres provinciales ont perdu beaucoup de leur *piquant*, lorsque les jésuites ont été abolis. (Volt.) Les chances du boston n'ont pas assez de *piquant* pour occuper la soirée. (Th. Gaut.) Elle plaît beaucoup aux hommes, qui lui trouvent tout le *piquant* d'une courtisane. (Id.) Les premiers ont un feu, une originalité, un *piquant* de parole qui étourdit et qui transporte. (P. Janet.) Ce qu'ils goûtent dans le matérialisme nouveau, c'est le *piquant* du paradoxe et la liberté du plaisir. (H. Taine.)

— Syn. comp. PIQUANT, POIGNANT. Ce qui est *piquant* entame légèrement; ce qui est *poignant*, pénètre plus avant et fait une blessure. Au fig., ce qui est *piquant* d'abord, devient quelquefois *poignant* avec le temps; c'est la durée de l'impression qui en fait la différence.

* **PIQUANT**, s. m. (rad. *piquer*). Hist. nat. Nom sous lequel on comprend les aiguillons et les épines, c'est-à-dire toutes les pointes plus ou moins aiguës dont certaines plantes ou certains animaux sont munis. Les piquants des feuilles de houx, des chardons. Branche garnie de piquants. Il y a peu de végétaux armés de *piquants* dans les climats tempérés; il y en a au contraire un très grand nombre dans les climats chauds. (Mirbel.) C'est en vain que nous accrochons des sonnets aux *piquants* de toutes les ronces. (Th. Gaut.) Des nègres n'avaient jamais vu de langoustes se déchirèrent le visage à leurs *piquants* rouges. (G. Flaubert.)

— Fig. Les embarras de M. le duc, les élans continuels de la plus furieuse jalousie, les vifs *piquants* d'en sentir sans cesse l'inutilité, toutes ces furies le tourmentèrent sans relâche. (St-Simon.)

* **PIQUE**, s. f. (èl., V. PIQUER). Arme de main à l'usage de l'infanterie, et formée d'une hampe de bois dur, garnie à l'une de ses extrémités d'un fer plat et pointu. La pique a disparu des armées françaises depuis le commencement du XVIIIe siècle. Pique de frêne, de cornouiller. Être armé d'une pique. Saluer de la pique. Vous avez déja, en animaux raisonnables, et pour vous distinguer de ceux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, imaginé les lances, les *piques*, les dards, les sabres et les cimeterres. (La Bruy.) Les phalangites grecs ont eu de tout temps une *pique* dont la longueur a varié proportionnellement au nombre des rangs. (Bardin.) Les Flamands, les Picards, se sont rendus célèbres par l'emploi de la *pique*. (Id.) Les *piques* françaises, d'abord entremêlées d'arbalètes, ensuite d'arquebuses, diminuèrent sous le rapport du nombre et de la longueur, à mesure de la propagation des armes à feu. (Id.)

— Par extens. Soldat qui portait la pique. Régiment de tant de piques. Faire défiler les piques.

— *Demi-pique*. Pique plus courte de moitié que les piques ordinaires. Dans les légions romaines, les princes et les triaires n'eurent d'abord que la demi-*pique*; plus tard la pique devint l'arme des triaires. (Bardin.) On dit aussi *esponton*.

— *Avoir la pique traînante*. La porter le fer en arrière et près de terre, comme on le faisait aux funérailles. || *Avoir la pique basse*. La croiser en avant, comme quand on défilait à la revue, ou qu'on chargeait l'ennemi. Votre cavalerie, qu'ils attendaient derrière les haies les *piques* baissées, s'avança, mais n'osa jamais les joindre. (Pellisson.)

— Fig. J'avais, sans nul appui, le ministère et l'intérieur du roi contre moi, et dans la cour force *piques* baissées sur moi par la peur et la jalousie. (Saint-Simon.)

— *Lever la pique*. Cesser de combattre, se rendre.

— *Passer par les piques*. Châtiment militaire qui consistait à fustiger le coupable avec le bois des piques. Le soldat, qui, en querelle, donnera cry d'une nation, sera passé par les *piques*. (Ordonn. du XVIe siècle.)

— Fig. *Il a passé par les piques*. Se dit d'un homme qui a échappé à de grands dangers ou qui a fait des pertes considérables.

— S'employait aussi quelquefois pour désigner la mesure de certaines choses que l'on comparait à une pique. Il y a une pique d'eau dans ce fossé.

— Fig. et fam. *Être à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*. Lui être fort supérieur, fort inférieur. Être à cent piques au-dessus de ses rivaux. Ouvrages à cent piques au-dessous des autres. Nous voulûmes la comparer à Mme de Grignan, et nous la trouvâmes cent *piques* au-dessous. (Mme de Sévigne.)

— *Vous en êtes à cent piques*. Se dit à une personne qui, voulant deviner quelque chose, est très éloignée de la vérité

— Anc. art milit. *Pique flamande*. Pique d'une

forme particulière, et dont l'usage s'est introduit dans les armées françaises.

— Comm. *Trutter à la pique.* Faire une négociation avec les sauvages, en ayant soin de se tenir armé.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un lutjan.

— Pav. Long bâton muni d'un fer pointu à l'usage des paveurs. On l'appelle aussi *pointe de paveur.*

— Vitic. Cep de vigne que l'on plie en forme d'arc pour lui faire produire plus de fruit.

*** PIQUE**, s. f. (radic. *piquer*). Brouillerie, aigreur à la suite d'une querelle. Il en est resulté une pique entre les deux frères. Il a fait cela par pique. L'esprit de *pique* et de jalousie prévaut. (La Bruy.) Ce mot est familier.

— *Être en pique avec quelqu'un.* Être en mauvaise intelligence; n'être pas d'accord.

— *Mettre en pique.* Exciter deux personnes l'une contre l'autre. D'où lui vient cette humeur? Qui les a mis en *pique?* (Corn.)

— Par extens. Elle se mutine avec une petite *pique* de vanité fière, comme une jeune miss qu'on ne voudrait pas laisser sortir seule. (H. Taine.)

*** PIQUE**, s. m. (du fr. *pique*, s. f. parce qu'il a quelque ressemblance avec le fer de cette arme). Une des deux couleurs noires des cartes. L'as de pique. Le roi, la dame, le valet de pique. Jouer du pique. Ecarter tout son pique. Il tourne du pique ou de pique. Il tourne pique.

— Fam. *As de pique.* Croupion d'une volaille servie.

— Fig. *C'est un bon as de pique.* Se dit d'un homme ignorant, stupide.

Vous croyez, en votre humeur caustique,
En agir avec moi comme avec l'as de *pique?*
(Regnard.)

|| *Voilà bien rentrer de piques noirs.* Se dit en parlant d'une personne qui rentre dans une conversation pour dire des choses qui n'ont aucun rapport avec celles dont on parle.|| Dans cette locution, on fait généralement *pique* du féminin : *Voilà bien rentrer de piques noires.*

PIQUE. Géogr. Affluent de gauche de la Garonne, arrose la vallée de Bagnères-de-Luchon.

PIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Piquer. S'empl. adjectiv. Doigt piqué. Papier piqué. Des modèles piqués. Mais tout étant prêt, draps parfumés, oreillers fins et couvertures de satin *piquées,* on eut bientôt préparé le lit. (Le Sage.) Nos pommes *piquées* du ver mûrissent plus tôt que les autres. (Cuv.) Dans l'éléphant, il est seulement attaché par quelques points, comme le sont deux étoffes *piquées* l'une sur l'autre. (Buffon.)

— Par extens. Les prés sont *piqués* de fleurs bleues. (V. Hugo.) Un sombre bloc de maisons, *piqué* de mille vitres allumées, est apparu au fond du précipice par le trou qui s'est fait dans le brouillard. (Id.) C'étaient les mêmes sons plaintifs de l'orgue, la même obscurité *piquée* de points éclatants par la flamme des cierges. (G. Ohnet.)

— Fig. Il fut *piqué,* et à ce souper me fit mettre au bas de la table. (Barthél.) Alors le docteur, très *piqué,* appela ses gens prosternés en adoration sur les degrés de la pagode. B. de St-P.) Non, monsieur, je suis *piqué,* on a sa réputation de jeune homme. (A. Dum.)

Et ce prince, *piqué* d'une juste colère,
S'emportera sans doute et bravera son père.
(Corneille.)

— *Piqué de.* Las des hommages qu'on lui rend, et *piqué* de ceux qu'on lui refuse. (Mass.) *Piqué* de ce dédain, Civilis, avec un renfort de Germains, marcha sur Viteva. (Anquet.)

— *Piqué par.* Une dame fut *piquée* par un frelon sur le dos du doigt medius de la main gauche : la douleur fut si vive, qu'en moins de quelques secondes, le corps entier se tuméfia. (Percy.).

Des gens en robe un peu sale
Par vous *piqués* trop souvent (Béranger.)

— *Piqué que.* Se dit elliptiquement pour Piqué de ce que.

Comme un autre le paon lui fit la révérence,
Bien *piqué* que sur lui l'aigle eut la préférence.
(F. de Neufchateau.)

— *Piqué au jeu.* Porté à s'opiniâtrer à faire une chose. Ils sont *piqués* au jeu, et l'on sait que la haine d'érudition est un mal qui cherche à s'exhaler (Bayle.)

— Pop. *Cela n'est pas piqué des vers, des hannetons.* Se dit d'une chose qui est meilleure, plus considérable qu'on ne s'y serait attendu.

— Art culin. Dans lequel on a fait entrer quelque ingrédient, quelque assaisonnement, à l'aide d'un instrument piquant. Oignons *piqués* de clous de girofle. (Mme de Genlis.) || Absolument, *Viande piquée.* Viande dans laquelle on a piqué de petits lardons. Dans le pays même où l'on faisait pendre ceux qui avaient mangé une omelette au lard, on faisait brûler ceux qui avaient ôté le lard d'un poulet *piqué.* (Voll.)

— Comm. *Taffetas piqué.* Tissu de soie qui imite la dentelle.

— Constr. Se dit du moellon et du grès sur lesquels on voit la trace de l'outil qui a servi à en faire le parement.

— Écon. rur. *Vin piqué.* Vin qui prend un goût d'aigre et de moisi.

— Mus. *Notes piquées.* Notes marquées d'un point ou d'un accent aigu, pour indiquer qu'elles doivent être détachées dans l'exécution.

— Techn. *Papier piqué.* Papier qui a des taches de moisissure produites par l'humidité. || *Rouleau piqué.* Rouleau garni de pointes très fines employé pour la fabrication des étoffes à long poil. || *Étoffes piquées.* Etoffes, ou doubles d'étoffes réunis par des points.

— PIQUÉ. s. m. Constr. Moellon piqué.

— Econ. rur. Ce vin sent le piqué.

— Mus. *Piqué pointé.* Se dit quand la note est détachée d'une façon marquée. || *Piqué accentué.* Se dit quand elle est détachée très vivement, d'une façon complète.

— Techn. L'une des opérations du polissage des glaces. || Opération consistant à marquer sur les pièces de bois les traces des joints et assemblages.

*** PIQUÉ**, s. m. Comm. Etoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points formant des dessins, mais plus souvent ranges en losanges continus. Pique blanc. Pique chamois. Gilet de pique.

*** PIQUE-ASSIETTE**, s. m. Fam. Homme qui court les tables; parasite. C'est un pique-assiette. Au jour fixe pour son retour, amis et *pique-assiettes* fondaient sur nous comme une volée d'étourneaux. (V. Cherbuliez.)

PIQUE-BŒUF, s. m. Charretier qui conduit, qui aiguillonne les bœufs. || Pl., des *pique-bœufs.*

— Ornith. Genre de passereaux, établi pour un oiseau du Sénégal. Le pique-bœuf est de la grosseur d'une grive. Il se cramponne sur le dos des bœufs et des buffles, sans résistance de la part de ces animaux, qu'il débarrasse des insectes parasites.

PIQUE-BOIS, s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic noir. || Pl., des *pique-bois.*

PIQUE-BROQUE, s. m. Entom. Nom vulgaire des larves des insectes qui attaquent les jeunes pousses des arbres. On dit aussi *coupe-bourgeon, pique-broc* et *pique-brot.* || Pl., des *pique-broques.*

PIQUE-CHASSE, s. m. Techn. Poinçon qui sert à percer les sacs à poudre. || Pl., des *pique-chasse.*

PIQUE-FEU, s. m. Outil en fer pour attiser le feu.

PIQUE-MADRILLE, s. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a quelques rapports avec le piquet et le médiateur. On dit aussi *pique-médrille.*

PIQUE-MINE, s. m. Métall. Syn. de BOCARDEUR.

PIQUE-MOUCHE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière. || Pl., des *pique-mouches.*

PIQUENAIRE, s. m. Soldat armé d'une pique. Ceux de Gand avoyent, audevant de leur ville, fait une embûsche de plus de cent compaignons, et tous *piquenaires.* (Froissart.) Vieux mot.

*** PIQUE-NIQUE**, s. m. (ét. angl., *to pick,* choisir; *nick,* instant précis). Repas ou chacun paye son écot, ou bien auquel chacun contribue en fournissant un des plats. Faire un pique-nique. Il ne fallait pas manquer à un *pique-nique* qu'on avait arrangé pour le lendemain. (Dider.) Il organisa un *pique-nique* à cent sous par tête. (É. Zola.)

— Fig. Dans les *pique-niques* modernes, la royauté dégénère souvent en tyrannie et provoque des révolutions sanglantes. (E. About.)

— *A pique-nique, en pique-nique.* loc. adv. En payant chacun son écot. Dîner, déjeuner à pique-nique, en pique-nique. Faire le réveillon en pique-nique. Quand je suis en *pique-nique* avec mes amis, et que la tête s'est un peu échauffée de vin blanc... (Dider.)

— Fig. Tous les amis de sa famille se succèdent pour la féliciter, et ses amis à elle lui portent envie et la haïssent en *pique-nique;* c'est que le vieillard est riche et a un titre! (A. Karr.)

PIQUE-NIQUER, v. n. 1re conjug. Néol. Faire un pique-nique.

PIQUE-NIQUEUR, EUSE, s. Néol. Personne qui prend part à un pique-nique.

PIQUE-NOTES, s. m. Crochet de fer aiguisé, suspendu au mur, dans lequel on enfile des notes sur feuilles volantes.

PIQUÉ-OUATE, s. m. Comm. Sorte d'étoffe brochée ou lamée.

PIQUEPOUL, s. m. Vitic. V. PICPOULE.

*** PIQUER**, v. a. 1re conj. (rad. *pic*). Percer, entamer légèrement avec une pointe. Piquer quelqu'un jusqu'au sang. Les ronces piquent les pieds. Cette épine, cette épingle m'a piqué. Il leur *piquait* les jointures avec plusieurs aiguilles rassemblées en forme de brosse. (Le Sage.)

— Par anal. Trois petites poules *piquaient* le sol, cherchaient des vers de terre, les pattes crottées. (É. Zola.)

— Fig. Elle mit une haie d'épines autour de ses oreilles, pour arrêter et pour *piquer* les médisants. (Flech.)

— Fig. *Cet homme ne sent rien quand on le pique.* Il est insensible aux affronts.

— *Piquer les bœufs.* Les conduire en les excitant avec l'aiguillon.

— *Piquer du papier.* Y faire de petits trous avec une forte épingle ou avec un poinçon.

— Fig. *Piquer les absents.* Dans un chapitre, un bureau, un atelier, Marquer, en piquant le papier à la place de leurs noms, ceux qui s'absentent ou qui ne sont pas arrivés à une certaine heure. On dit plus ordinairement *pointer.*

— *Piquer des ouvriers.* Veiller à ce qu'ils soient présents, à ce qu'ils ne perdent point leur temps, à ce que leur ouvrage soit bien fait.

— Entamer la peau pour ouvrir la veine et tirer du sang. Piquer la veine. Le chirurgien l'a mal piqué. On l'a piqué deux fois avant de lui tirer du sang. Je me regarde saigner, je tiens moi-même la lumière, ce qui est fort simple, et je ne puis, sans quelque peine, voir *piquer* une autre personne. (Mme de Genlis.

— Se dit aussi des serpents, des insectes qui mordent, qui entament la peau. Une couleuvre lui a piqué le talon, l'a piqué au talon. Les puces m'ont piqué toute la nuit. Les mouches piquent surtout les chevaux.

Tel on voit un taureau qu'une mouche en furie
A *piqué* dans les flancs aux détours de sa vie... (Boil.)
Un escadron allé vient à sortir soudain
Qui fond sur l'agresseur, le *pique,* le harcele.
(Le Bailly.)

— Fam. *Quelle mouche le pique, l'a piqué?* Se dit d'un homme qui se fâche, qui s'emporte sans motif apparent. On ne sait pas souvent quelle mouche le *pique.* (Boil.)

— Absol.

Tous venins y mourront comme aux temps de nos pères,
Et même les vipères
Y *piqueront* sans nuire, ou n'y *piqueront* pas
(Malherbe.)

— Ronger, faire des trous, en parlant des bois, des étoffes, des fourrures sur lesquels les insectes ou leurs larves exercent leurs ravages. Les teignes, les vers ont *piqué* cet habit. (Acad.)

— Par extens. Apparaître comme un point marqué par une piqûre. Quelques étoiles *piquaient* le bleu pâle du zénith. (V. Hugo.) Les toits de zinc des cabarets prenaient des lumières de lune, des feux commençaient à *piquer* l'ombre. (De Gonc.)

— Prendre avec une fourchette. Elle y voyait encore joliment clair quand il s'agissait de *piquer* un bon morceau au fond du plat. (E. Zola.)

— Absol. Quelques minutes après, l'œil sec, elle *piquait* à droite et à gauche dans les assiettes voisines, et dans celle du gros homme aussi. (L. Veuillot.)

— *Piquer les tables, les assiettes,* ou simplement, *piquer l'assiette.* Courir après les dîners en ville, faire le parasite. Quoique je m'aperçusse que c'était un vilain métier que celui de *piquer* les tables, je commençai à me reprocher de m'être moi-même interdit celle des pages du cardinal. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Piquer l'escabelle.* Se dit des jeunes gens qui travaillent dans les études de notaires et d'avoués. Peu usité. || *Piquer le coffre, piquer le tabouret.* Attendre dans les antichambres des princes, des ministres. V. COFFRE.

— Ficher, introduire dans. Piquer une épingle dans une pelote. Elle avait cueilli dans le jardin, en passant, une rose blanche et l'avait *piquée* dans ses cheveux bouffants. (De Goncourt.)

— Pop. *Piquer une tête.* Se jeter à l'eau la tête la première. || Tomber la tête la première. Tiens! il a *piqué* une tête! Dieu de Dieu, s'il pouvait se casser la gueule. (E. Zola.)

— Se dit des choses dont la saveur affecte le goût de manière que la langue semble en être piquée. Ce vin pique agréablement le palais. La mauvaise eau-de-vie pique la langue.

— Absol. dans le même sens. Ce fromage pique. Cette sauce ne pique pas assez, pique trop. Votre cidre commence à piquer.

— Se dit encore absolument du poisson qui offense la langue, le palais, parce qu'il n'est plus frais. Cette raie pique. Ces merlans commencent à piquer. On nous servit une sole qui piquait.

— Fig. Exciter, animer. Piquer la curiosité, la jalousie de quelqu'un. Ce n'est pas l'intérêt public qui nous *pique.* (Mass.) Le blâme *piquait* au vif les cœurs généreux et retenait les plus faibles dans le devoir. (Boss.) Elle tâche d'amuser les yeux, de les éblouir, de *piquer* l'attention blasée, de paraître galante et pimpante. (H. Taine.)

— *Piquer quelqu'un d'honneur.* L'exciter à faire une chose en lui persuadant qu'il y va de son honneur. Le connétable de Montmorency aida à me tromper : il me persuada qu'il fallait vous *piquer* d'honneur, en vous laissant passer sans condition. (Fenel.)

— Produire sur l'esprit une impression vive et agréable. Cet ouvrage m'a vivement piqué. Ils essayent de tout, et rien ne les *pique,* rien ne les réveille. (Mass.) || Absol. Sa physionomie pique et attire. Rien dans ce roman ne pique et n'engage à en continuer la lecture. La vie du sérail est une vie unie qui ne *pique* pas. (Montesquieu.)

— Inspirer de l'amour. Elle-même est l'objet qui le *pique.* (Th. Corn.)

— Fâcher, irriter, mettre en colère. Dire des choses qui piquent. Le moindre reproche le pique. Cette réponse l'a piqué au vif, jusqu'au vif. Apprends-moi le sujet qui contre moi te *pique.* (Mol.) Ce billet imposteur me *piqua* et me fit prendre la résolution de me venger. Le Sage.)

— Railler; se moquer de quelqu'un. Mais qu'on nous *pique,* même légèrement, mais qu'on nous rende un mauvais office; c'est alors que tout le feu de la colère s'allume. (Bourdal.)

— Absol.

C'est ce qui m'a contraint de librement écrire,
Et, sans *piquer* au vif, me mettre à la satire
(Regnier.)

— Pop. *Piquer un soleil, un fard.* Rougir. || *Piquer un renard.* Vomir.

— Arg. des écoles. *Piquer un chien.* Dormir au lieu de travailler. || *Piquer l'étrangere.* Rêvasser pendant les classes. || *Piquer un laius.* Faire un discours.

— Art culin. Introduire un ingrédient, un assaisonnement. Piquer un oignon de clous de girofle. || Ordinairement, Larder. Piquer un filet de bœuf. Piquer des perdreaux. Quand le faisan est arrivé là, on le plume, et non plus tôt, et on le *pique* avec soin. (Brill.-Sav.) || *Piquer menu.* Piquer avec des lardons minces, effilés. || *Piquer de gros lard.* Larder avec de gros lardons, ce qui se fait pour les grosses pièces. Piquer de gros lard un foie de veau, un bœuf à la mode, un gigot.

— B.-arts. *Piquer un dessin.* En suivre les contours en piquant légèrement, de manière à former un poncis. || Rehausser les parties claires par des touches de crayon blanc, ou avec du blanc détrempé dans de l'eau de gomme.

— Chir. *Piquer l'artere, le nerf,* etc. Blesser l'artère, le nerf, en ouvrant ou croyant ouvrir la veine.

— Constr. Tailler le parement d'une pierre, d'un grès, de manière que chacun des coups de l'outil y laisse sa trace. Tout s'est borné à des préparatifs, et à *piquer* à coups de marteau de grandes pierres de roche. (Volt.) Puis on a *piqué* cette même moulure, afin d'y faire adhérer le crépi de mortier. (Mérimée.) Marquer avec le traceret, sur une pièce de bois, l'ouvrage qu'il faut y faire.

— Jeux. Au billard, *Piquer la bille.* La toucher presque perpendiculairement avec la queue. || *Piquer une carte.* La marquer de certains signes imperceptibles pour la reconnaître au jeu.

— Manèg. *Piquer un cheval,* ou absol. *piquer.* Donner de l'éperon à un cheval. Le pousser au galop. Il prit le parti de *piquer* son cheval et de passer devant son vieux domestique. (De Vigny.) Puis il *piqua* son cheval; mais, en tournant la tête, il aperçut le manteau qui flottait sur l'eau. (P. de St-Victor.) || *Piquer vers tel endroit!* Se diriger au galop vers tel endroit. Je remontai à cheval, et *piquai* vers Saragosse, où j'arrivai avant midi. (Le Sage.) Mon père sortit de la maison à la dérobée, monta vite à cheval et *piqua* vers Seville. (Id.) || *Piquer des deux.* Faire sentir à la fois les deux éperons à un cheval. || Fig. et fam. Aller très vite, faire beaucoup de diligence. Pour arriver le premier, pour réussir dans cette affaire, il faut piquer des deux || Fam. *Piquer la mozette.* Monter un mauvais cheval.

Depuis huit jours entiers avec vos longues traites
Nous sommes à *piquer* des chiennes de mazettes
(Molière.)

— Maréch. *Piquer un cheval.* Lui faire entrer la pointe du clou dans la chair en le ferrant.

— Mar. Frapper la cloche d'un bâtiment du nombre de coups nécessaire pour indiquer la fin de chacune des huit demi-heures dont un quart est composé. Piquer l'horloge. Piquer six coups, sept coups. Piquer la fin du quart. || Frapper avec une corde. Piquer un mousse. || Mesurer avec des brochettes.

— Pêch. *Piquer un poisson.* Donner à la ligne une secousse plus ou moins forte, pour faire entrer l'hameçon dans les chairs du poisson, quand on sent que la proie mord. || Se dit aussi pour Harponner.

— Techn. Faire, sur deux ou plusieurs étoffes appliquées l'une sur l'autre, des points qui les traversent, qui les unissent. Piquer un matelas. Piquer une courtepointe. Piquer un bonnet. || *Piquer du taffetas, du tabis.* Y faire de petits trous par compartiments. || Faire des points et arrière-points sur une étoffe, simplement pour l'orner. Piquer les poignets d'une chemise. Piquer le collet d'un habit. || Chez les cordonniers, on dit dans le même sens. *Piquer les bordures d'un soulier, d'une bottine.* || Faire des joints réguliers autour de la première semelle. || Chez les tapissiers, Faire le fond et le dossier d'un siége en arrêtant le crin dans la toile de rembourrure. A travers les carreaux, il aperçut des casiers, des cartons, le petit établi de son état, avec les grands ciseaux, le pot à retailles et le couteau à *piquer* pour déborder les peaux. (De Goncourt.) || *Piquer des glaces.* Polir la surface d'une glace en la frottant sur une autre glace couverte de poudre d'émeri humide. || *Piquer du marbre.* Polir un marbre en le frottant d'un tampon humide rempli d'émeri. || *Piquer des satins, des taffetas, des draps.* En enlever quelque partie au fer et y faire des mouchetures. || *Piquer une futaille.* Y faire une ouverture au foret pour goûter le contenu. || *Piquer une conduite d'eau.* Y adapter un robinet. || *Piquer une serrure.* Indiquer la place des pièces et des garnitures.

— PIQUER, v. n. Chass. *Piquer dans le fort.* Pousser son cheval au galop, dans le fort du bois. || *Piquer à la queue des chiens.* Les suivre de près pour les diriger.

— Fauconn. *Piquer après la sonnette.* Suivre l'oiseau qui, en effet, porte une sonnette.

— Jeux. *Piquer sur.* Faire perdre de l'avance à || *Piquer sur quatre.* Gagner une partie d'écarte, l'adversaire ayant quatre points d'avance.

— Manèg. Se dit du cheval qui, dans sa foulée de galop, laisse tomber peniblement ses pieds.

— Mar. *Piquer au vent.* Se dit d'un navire qui gouverne de façon à s'élever le plus possible au vent.

— SE PIQUER. v. pron. Piquer soi ; se percer. Se piquer jusqu'au sang. Il s'est piqué en cueillant des roses.

— Piquer à soi. Se piquer les pieds, les mains. Il se *piqua* les doigts plus d'une fois, et son travail de ce jour-là ne fut pas trop régulier. (Sall.)

— Fig. et pop. *Se piquer le nez.* Boire avec excès. Si le mien était comme ça quand il s'est *piqué* le nez, ce serait un plaisir. (É. Zola.)

— Se sentir offensé, se fâcher. Homme qui se pique du moindre mot. Il s'est piqué de mon observation. Entre amis on ne va pas se *piquer* pour si peu de chose. (Mol.)

— Concevoir un chagrin. Sens vieilli.

Confesse franchement
Qu'une fille en ces lieux qui perd un frère unique,
Jusques au désespoir fort rarement se *pique*.
(CORNEILLE.)

— Par extens. Augmenter de violence, en parlant d'un chagrin, d'une douleur morale. Par là mon désespoir davantage se *pique*. (Corneille.)

— S'amouracher de quelqu'un.

Il se *piqua* pour certaine femelle
De haut état...
(LA FONTAINE.)

— Se glorifier d'une chose, en tirer avantage, en faire profession. Se piquer de naissance, de noblesse. Se piquer d'être bien fait, d'être galant. Se piquer de bien parler, de bien écrire. Un honnête homme sait tout et ne se *pique* de rien. (La Rochef.) Le mulet d'un prélat se *piquait* de noblesse. (La Font.) Je ne me *pique* ni de fermeté ni de philosophie ; mon cœur me mène et me conduit. (Mme de Sév.) Comme il se *pique* d'être galant et qu'il veut passer pour homme d'esprit, il est en commerce de lettres avec plusieurs dames fort spirituelles. (Le Sage.) Dans leur simplicité grossière, ils ne se *piquent* ni de littérature ni de bel esprit. (J.-J. Rouss.) Eh ! comment diable ! je ne ferais pas mieux, moi qui m'en *pique*. (Beaumarchais.) La plus grande imprudence est de se *piquer* de quelque chose. (Vauven.) La question est à l'étude, je connais même un jeune savant qui se *pique* de la résoudre. (E. About.) Il se *piquait* d'avoir vu du pays et de connaître le dessous des cartes. (V. Cherbuliez.) Les Lorilleux, sans aller manger le bon bieu dans les églises, se *piquaient* d'avoir de la religion. (É. Zola.)

— *Se piquer d'honneur.* Montrer dans quelque occasion plus de courage, plus de générosité, plus d'habileté, etc., qu'à l'ordinaire.

— *Se piquer au jeu*, ou simplement *se piquer.* S'obstiner à jouer malgré la perte. Il se pique aisément au jeu. || Fig. et fam. Se dit d'une personne qui s'opiniâtre à quelque chose, malgré tous les obstacles.

— *Ce vin, cette boisson se pique.* Ce vin, cette boisson commence à tourner, à s'aigrir.

— *Ce bois, ces étoffes se piquent.* Les vers s'y mettent.

— Loc. prov. *Qui s'y frotte s'y pique.* Se dit en parlant d'un homme qui ne se laisse pas offenser impunément.

— Typogr. *Ce papier se pique.* Il se gâte, ce qui arrive lorsque, après avoir été trempé, il reste longtemps sans être étendu.

PIQUEREAU, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du casse-noix.

PIQUERIE, s. f. Action de piquer, de fâcher quelqu'un. Vieux mot.

— Ce qui fâche, parole piquante.

PIQUÉRIE, s. f. (de *Piquer*, nom pr.). Bot. Genre de composées eupatoriées, établi pour des herbes ou sous-arbrisseaux du Mexique et du Pérou.

PIQUÉRIOÏDE, s. f. (ét. fr., *piquérie* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Section du genre piquérie.

PIQUERON, s. m. Techn. Morceau de bois cylindrique aux extrémités amincies, dont on se sert pour battre et préparer la terre employée à la fabrication des pipes.

* **PIQUET**, s. m. (dim. de *pique*). Perche ou jalon que l'on enfonce en terre pour prendre un alignement, pour indiquer certains travaux à exécuter. La route du soleil, qui de mois en mois se levait et se couchait dans des endroits du ciel différents, ne lui échappa point ; il marqua les solstices avec deux *piquets*, sans savoir ce que c'était que les solstices. (Volt.)

— Fam. *Être droit comme un piquet.* Se tenir droit d'une manière affectée. || *Être planté comme un piquet.* Se tenir debout et immobile. Ne sois point dans ma maison planté tout droit comme un *piquet*, à observer tout ce qui se passe et à faire ton profit de tout. (Mol.)

— Petit pieu que l'on fiche en terre, pour tendre et retenir les cordages d'une tente, d'un pavillon. Planter des piquets. Enfoncer les piquets d'une tente.

— *Planter le piquet.* Camper, s'établir sur un terrain. || *Lever le piquet.* Décamper.

— Fig. et fam. *Aller planter le piquet chez quelqu'un.* S'y installer pour quelque temps. Allons-nous-en planter le *piquet* chez l'oncle. (Dancourt.)

— *Aller planter le piquet dans un endroit* S'y établir.

Aussi bientôt l'un et l'autre déciale,
Et va planter le *piquet* en un lieu
Où tout fut bien d'accord moyennant Dieu.
(LA FONTAINE.)

— Nom donné à des pieux ferrés et garnis d'anneaux dont on se sert, en campagne, pour mettre les chevaux à l'attache. Mettre, tenir des chevaux au piquet.

— Pieu ferré que l'on plaçait à peu de distance d'un arbre ou d'un mur, et qui servait à infliger une punition affectée à la cavalerie. Le patient avait un bras attaché à l'appui dans une position verticale, et se tenait en équilibre avec le pied opposé reposant sur le piquet. Ce châtiment, aboli sous le ministère Choiseul, présentait les plus graves inconvénients, parce que le militaire au *piquet*, en cherchant à changer de pied, risquait de se disloquer le bras. (Bardin.)

— Nom collectif d'un certain nombre de cavaliers ou de fantassins commandés pour un service accidentel ou périodique. Un piquet de cavalerie. Un piquet d'infanterie. Escadron, compagnie qui est de piquet. Un *piquet* de dragons, le sabre nu, sort de la cour intérieure de la prison. (Chateaub.)

— Nom qu'on donnait à une agglomération momentanée de certains hommes pris dans toutes les compagnies d'un régiment, et destinés à faire le pendant de la compagnie de grenadiers. Le *piquet* occupait également, et avec séparation, la gauche du corps. (Bardin.)

— Dans quelques collèges, Punition imitée de celle qui était en usage pour les militaires. Elle consiste à se tenir debout et immobile à une place marquée, pendant les heures de récréation. Faire une heure, deux heures de piquet. || *Piquet volant.* Punition qui consiste à faire marcher en rang et en silence les élèves punis.

— Administr. Autrefois, à Toulon, Impôt municipal perçu sur les farines. Sur 254,897 livres que dépense Toulon, le *piquet* en fournit 233,105. (H. Taine.)

— Agric. Dans les départements au nord de Paris, Nom d'un outil employé pour faire la moisson, et que l'on nomme aussi *sape*.

— Art vétér. Syn. de SOIE.

— Techn. Chez les fleuristes, Assemblage de plusieurs feuilles ou de plusieurs fleurs ayant un pétiole commun.

* **PIQUET**, s. m. (ét. prob., nom de l'inventeur). Jeu qui se joue avec trente-deux cartes, et ordinairement entre deux personnes. Jouer au piquet. Une partie de piquet. Faire son piquet. Piquet à deux, à trois, à quatre. Après le dîner, je proposai un *piquet*, qui fut refusé. (Brillat-Savarin.)

— Fig. Par allusion à l'écart ou talon que l'on fait au piquet.

Je ne sais si souvent vous jouez au *piquet* ;
Mais au moins faites-vous des écarts admirables.
(MOLIÈRE.)

— *Un vent de piquet.* Une partie de piquet, parce que le nombre de points nécessaire pour la gagner est ordinairement de cent.

— *Jouer un piquet.* Faire une partie de piquet.

— Fig. et fam. *Compter au piquet.* Se dit d'une chose remarquable, exceptionnelle. Infliger une remontrance qui pourra compter au piquet.

— *Piquet à écrire.* Manière de jouer le piquet qui consiste dans une longue série de parties. || *Piquet normand.* Piquet qui se joue à trois, à peu près comme le piquet simple. || *Piquet à tourner.* Variété dans la manière de jouer le piquet. Nous avons fait un *piquet* à tourner ou, par parenthèse, j'ai essuyé un coup unique. (Diderot.) || *Piquet voleur.* Piquet qui se joue à quatre, deux contre deux.

— *Faire le piquet de quelqu'un.* Jouer habituellement au piquet avec quelqu'un. Il fait chaque jour le *piquet* de sa grand'mère. (Acad.)

— *Un jeu de piquet.* Les cartes qui servent au piquet, par opposition aux cartes entières, au jeu complet. || *Un sixain de piquet.* Un paquet de six jeux de cartes propres au piquet.

PIQUETAGE, s. m. (rad. *piqueter*). Action de planter des piquets. || Opération du tracé d'une route ou d'un chemin de fer qui consiste à indiquer les alignements par des points de repère.

— Agric. Faire la moisson à l'aide du piquet ou sape.

PIQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Piqueter. S'empl. adjectiv. Terrain piqueté.

— Parsemé de petites taches, de petits points semblables à des piqûres. Le geai, avec ses ailes *piquetées* d'azur, me paraît plus beau sur le chêne, dont il mange les glands, que sur tout autre arbre. (B. de St-P.)

— Anat. Se dit de l'état de la substance cérébrale et autres tissus lorsque les vaisseaux distendus par le sang montrent leurs orifices béants sous forme de petites taches rouges.

— Substantiv. *Le piqueté.* L'état piqueté.

PIQUETER, v. a. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je piquette. Je piquetterai, nous piquetterons.* Ponts et chaussées. Tracer une ligne avec des piquets. Piqueter un terrain.

— Par extens. Parsemer de petites taches, de petits points comme des piqûres.

— Agric. Moissonner à l'aide du piquet ou sape.

— Art milit. *Piqueter des fascines.* Les fixer au moyen de piquets.

— Construct. Marquer sur une pièce de bois brut la forme de la pièce taillée que l'on se propose d'en tirer.

— Mar. Syn. de BROCHETER.

PIQUETON, s. m. Pop. Petit vin, espèce de piquette. Boire du piqueton. Encore un coup de piqueton. Il pleuva t du *piqueton*, quoi ! un *piqueton* qui avait d'abord un goût de vieux tonneau, mais auquel on s'habituait joliment. (É. Zola.)

* **PIQUETTE**, s. f. (rad. *piquer*). Écon. rur. Boisson acidule que l'on obtient en jetant de l'eau sur le marc de raisin, et en laissant fermenter. Quelquefois on y ajoute des prunelles, etc. Faire de la piquette. Boire de la piquette. De tout temps les riches ont bu le vin, et les pauvres la *piquette*. (Percy.) La *piquette* est la boisson du pauvre, et certaines gens, accoutumés à rire de tout, l'ont appelée pauvre boisson. (Id.) Dans certaines contrées, on dit *râpé*, s. m. || On dit aussi *vin-piquette*. || On est assez dans l'usage à Paris de faire de la *piquette* avec des pommes et des poires de toute espèce, découpées et séchées moitié au soleil, moitié au four. La piquette de fruits secs est flatulente.

— Par extens. Mauvais vin, sans qualité, sans force. Ce n'est que de la piquette.

— Fig.

Vous prétendez avoir recours
A quelque ancienne rapsodie ;
N'allez pas mêler, je vous prie,
Ma *piquette* à votre ambroisie. (VOLTAIRE.)

— Pop. *Piquette du jour.* Le moment où le jour commence à paraître. A la *piquette* du jour, la colonne sera sous vos fenêtres. (H. Cast.)

— Mar. Syn. de BROCHETTE.

* **PIQUEUR**, s. m. (rad. *piquer*). Valet à cheval, dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens. Un bon piqueur. Se tenir avec les piqueurs.

— Valet à cheval, ayant pour fonction de courir devant une voiture de maître pour éclairer la route.

— Employé chargé de la surveillance et de la direction d'une écurie.

— Dans les chapitres, Celui qui tient note des chanoines absents.

— *Experts gourmets piqueurs de vin.* Experts attachés à l'entrepôt de Paris.

— Dans plusieurs parties de la France, Mendiant qui simule des infirmités ou produit de faux certificats constatant qu'il a été ruiné.

— Fig. et fam. *Piqueur de coffre.* Piller d'antichambre, solliciteur. || *Piqueur d'assiettes, piqueur de tables.* Parasite. On dit mieux *pique-assiette*.

— Agric. Personne qui se sert du piquet ou de la sape pour moissonner.

— Art culin. Celui qui pique, qui larde les viandes.

— Constr. Celui qui tient les rôles des maçons, tailleurs de pierre, etc., qui marque les absences, surveille les travaux. || *Piqueur de grès.* Ouvrier employé à piquer du grès.

— Jeux. Nom que l'on donne à certains individus qui fréquentent les endroits où l'on joue, et prêtent aux joueurs de l'argent à gros intérêts.

— Manèg. Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, les exercer, les montrer à l'acheteur.

— Min. Ouvrier employé dans les houillères pour détacher le charbon à coups de pic.

— P. et ch. Employé qui seconde les conducteurs, prend note des travaux exécutés et surveille les ouvriers.

— Adjectiv. On n'entendit plus que le bourdonnement confus de ces milliers d'insectes *piqueurs* qui se balancent en nuages épais dans les forêts américaines. (F. Denis.)

* **PIQUEUR, EUSE**. s. Techn. Ouvrier, ouvrière employés à coudre des ouvrages de cordonnerie. Piqueuse en bottines. Un bon piqueur. Une bonne piqueuse. || Ouvrière qui pique les dessins pour la fabrication de la dentelle. || *Piqueur d'once.* Ouvrier qui vole de la soie en manipulant les flottes.

PIQUE-VÉRON, s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

PIQUIAIRE, s. m. Anc. art milit. S'est dit pour Piquier.

PIQUICHIN, s. m. Hist. milit. Soldat des troupes mercenaires, au XIIIe siècle. On dit aussi *piquinis* et *piquichinis*.

* **PIQUIER**, s. m. Soldat armé d'une pique. Les premiers dragons étaient des *piquiers* ou du moins contenaient des *piquiers*, jusqu'à l'époque où ils furent tous pourvus d'armes à rouet. (Bardin.)

PIQUINIS, s. m. V. PIQUICHIN.

PIQUITINGA, s. m. pron. *pi-koui-tein-ga*). Ichtyol. Poisson du genre esoce propre à l'Amérique.

PIQUOIR, s. m. B.-arts. Aiguille emmanchée, dont on se sert pour piquer un dessin.

— Pêch. Espèce de harpon à main pour piquer le poisson.

PIQUONNIER, s. m. Petit commerçant qui achète aux fabricants les lainages de rebut pour les revendre.

PIQUOT, s. m. Anc. art milit. Sorte d'épée.

— Agric. Nom donné à un instrument employé pour la moisson dans le département de l'Aisne.

* **PIQÛRE**, s. f. (rad. *piquer*). Petite blessure faite par une chose très aiguë ou par un animal qui pique. Piqûre d'aiguille, d'épingle. La piqûre d'une abeille, d'une guêpe. Les doigts sont la partie du corps la plus exposée aux piqûres. La plupart des panaris n'ont d'autre cause que la *piqûre* du doigt par un éclat de bois, une épine, et par tous les instruments aigus dont nous nous servons habituellement. (Percy.)

— Fig. Il m'est impossible de ne pas sentir la *piqûre* des chagrins journaliers. (G. Sand.)

— Nom donné aussi aux trous que font les insectes dans les fruits, le bois, les étoffes, etc. Piqûres de vers. Boiserie pleine de piqûres. Ce manteau est criblé de piqûres.

— Par extens. Qui ne préférerait la dévorante morsure des vautours à la lente *piqûre* des vers du sépulcre ? (P. de St-Victor.)

— *Piqûres de mouches.* Taches que laissent les mouches sur les objets où elles se posent. On dit plutôt *chiures*.

— Bang de points symétriques, de contre-points, qui se font pour unir deux ou plusieurs étoffes ou pour orner certaines parties d'un vêtement. La piqûre d'un matelas, d'un couvre-pied, d'une courtepointe. La piqûre d'un collet d'habit, des poignets d'une chemise. || Ornements que l'on fait sur du taffetas, en le piquant symétriquement avec de petits fers. || Autrefois, Espèce de corset piqué fait de toile et garni de baleines qu'on mettait aux enfants pour leur soutenir la taille.

— Chir. Ouverture faite à la veine, pour tirer du sang. Le chirurgien lui a fait trois piqûres. La marquise a été saignée, c'est un fait certain, j'ai été la compresse qu'elle a au bras, et j'ai vu la *piqûre*. (Le Sage.) || *Piqûre du nerf, de l'artère, de l'aponévrose.* Blessure que l'on fait à quelqu'une de ces parties, en l'atteignant avec la lancette. || *Piqûre anatomique.* Égratignure que l'opérateur peut se faire involontairement dans les opérations chirurgicales ou les autopsies, et qui souvent a de graves conséquences.

— Librair. Brochure d'un faible volume, que l'on pique sur la couverture à l'aide d'un point de fil.

— Maréch. Blessure faite au pied d'un cheval que l'on ferre, en enfonçant maladroitement le clou jusqu'au vif.

— Moll. *Piqûre de mouches.* Nom marchand d'une coquille du genre cône. On dit aussi *merde de mouche*.

PIRABE, s. f. Ichtyol. Syn. de PRIONOTE.

PIRAN, s. m. Vitic. Cépage du midi de la France.

PIRANESI (Jean-Baptiste). Graveur, né à Venise, 1720, se fixa à Rome, où il mourut en 1778. Il a été l'un des meilleurs dessinateurs d'architecture et de ruines.

PIRANO. Géogr. Port de l'empire d'Autriche, sur le golfe de Trieste, à 28 kil. S.-O. de Trieste ; 8,000 hab.

PIRAPÈDE, s. m. Ichtyol. Syn. de DACTYLOPTÈRE.

PIRARD V. PYRARD.

PIRARDE, s. f. (de *Pirard*, n. pr.). Bot. Genre de composées inulées, établi pour une plante du Sénégal.

***PIRATE**, s. m. (ét. lat., *pirata*, même signif.). Celui qui, sans être commissionné d'aucune puissance, court les mers pour voler, pour piller. Tomber entre les mains d'un pirate. Nettoyer les mers de pirates. Verracuso, victorieux, nous conduisit à Barcelone, avec deux galiotes enlevées au *pirate*, et remplies d'esclaves et de butin. (Le Sage.) Les *pirates* ne connaissent ni loi, ni pavillon, ni amis, ni ennemis ; ils se retirent où ils peuvent, attaquant tout ce qu'ils rencontrent, et ne partagent avec personne ; ils sont le fléau du commerce maritime. (Feulet.) Tous les nations civilisées font aux *pirates* la guerre la plus active, et il n'en reste plus aujourd'hui que dans quelques mers peu fréquentées, ou sur les côtes des pays qui sont en proie à la guerre civile. (Id.) Les *pirates* sont sur mer ce que sur terre sont les brigands et les voleurs de grand chemin. (J. Bastide.) Ces vieux *pirates* faisaient labourer des campagnes. (G. Flaubert.)

Errant de mers en mers, et moins roi que *pirate*,
Conservant pour tous biens le nom de Mithridate. (RAC.)

— Se disait aussi pour désigner les corsaires de quelques nations barbaresques, qui écumaient les mers avec l'autorisation de leur gouvernement. Les pirates de Tripoli, de Salé, de Maroc.

— Par extens. Homme qui s'enrichit impudemment aux dépens des autres, et au moyen d'exactions, de concussions. C'est un pirate, un vrai pirate.

— Géogr. *Ile des Pirates.* Archipel de l'Indo-Chine (Annam), au N. du golfe du Tonkin.

— Géogr. anc. *Côte des Pirates.* Côte de l'Inde, dans le pays des Dachinabades, à l'ouest.

— Hist. *Guerre des pirates.* Suite d'expéditions entreprises contre les pirates de la Sicile et de l'Isaurie, par P. Servilius, qui les vainquit en 75 ; par M. Antonius, qui éprouva un échec sur les côtes de la Crète, en 71 ; par Métellus, qui s'empara de cette île en 67, et enfin par Pompée, qui, dans cette même année, termina la guerre des pirates en soixante jours.

— Ornith. Nom vulgaire de la frégate. || *Pirate de mer.* Le fou de Cayenne.

— Adjectiv. Arachn. *Lycose pirate.* Aranéide de France, d'Allemagne et de Suède.

— Syn. comp. PIRATE, CORSAIRE. V. CORSAIRE.

* **PIRATER**, v. n. 1re conj. Faire le métier

de pirate. Pirater sur telle côte. Il ne fait que pirater.

— *Pirater au delà de la ligne.* Se disait pour Pirater impunément, parce que, au delà de la ligne, les pirateries n'étaient plus considérées comme telles.

— Fig. Piller les auteurs. Il est bon d'imiter, mais il ne faut pas pirater.

* **PIRATERIE**, s. f. Métier de pirate. Exercer la piraterie. La législation en Europe a, depuis longtemps, mis la piraterie au rang des forfaits les plus punissables. La Méditerranée a toujours été une mer malheureuse pour le commerce, car la *piraterie* y était depuis plusieurs siècles organisée d'une manière régulière, surtout dans la régence d'Alger. (Feulet.) La *piraterie*, qui est toujours la première école de navigation pour des peuples sans police... (Raynal.) Une *piraterie* effrénée battait la mer Egée dans ces temps antiques. (P. de St-Victor.)

— Acte de pirate. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les *pirateries*, sont un peuple très misérable. (Volt.)

— Par extens. Pillerie, exaction. Ce gouverneur a fait d'énormes *pirateries*. (Acad.)

— Fig. Se dit aussi pour Plagiat. Cette *piraterie* doit intéresser MM. d'Argental et de Thibouville; car j'ai trouvé dans la pièce beaucoup de vers de leur façon. (Volt.)

PIRATÈSE, s. f. (du gr. πειρατής, pirate). Annél. Genre d'annélides, voisin des amphitrites et des sabelles, dont on trouve l'espèce type à l'île Maurice dans les récifs madréporiques.

PIRATINIER, s. m. Bot. Genre d'artocarpées, établi pour des arbres de la Guyane. On dit aussi *brosime* et *piratinère*, s. f.

PIRATIQUE, adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux pirates, qui tient du pirate. Habitudes piratiques. Conquêtes *piratiques*. (Guy Patin.)

PIRAVÈNE, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du dactyloptère volant.

PIRAVÉRA, s. m. Ornith. Espèce d'aigle.

PIRAZE, s. m. Moll. Genre établi aux dépens des cérites et non adopté.

* **PIRE**, adj. 2 g. (du lat. *pejor*, même signif.). Qui est plus mauvais, plus méchant, plus nuisible. Il est l'opposé de *meilleur*. Son premier ouvrage était mauvais, celui-ci est encore pire. Il était méchant, mais il est devenu pire. Les hommes seraient peut-être *pires* s'ils venaient à manquer de censeurs. (La Bruy.) Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un *pire* (Boil.) Le *pire* état est d'être sans caractère. (Mme de Puisieux.)

— *Pire que.* Il n'y a rien de meilleur ni de *pire* qu'une bonne ou méchante femme. (Boiste.) L'état de l'homme qui retombe devient *pire* que le premier. (Boss.) La condition des hommes serait *pire* que celle des bêtes, si la solide philosophie et la religion ne les soutenaient. (Fénel.) Il est devant vous *pire* qu'un infidèle. (Mass.) Le magistrat coquet ou galant est *pire* dans ses conséquences que le dissolu. (La Bruy.) Il n'y a rien de *pire* pour sa fortune que d'être ignoré. (Id.) Il y a de mauvais exemples qui sont *pires* que les crimes, et plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs que parce ce qu'on a violé les lois. (Montesq.)

L'inaction et la langueur
Sont *pires* que l'orage. (De Nivernais.)

— *La dernière faute sera pire que la première.* Elle aura des conséquences encore plus fâcheuses.

— Précédé de l'article ou d'un pronom possessif, *pire* exprime la qualité au plus haut degré; il équivaut alors au superlatif. C'est le pire de tous. De toutes les calamités, c'est la pire. Cet homme est mon pire ennemi. Le *pire* de tous les partis est de n'en prendre aucun ou d'hésiter dans l'exécution. (Boiste.) Le *pire* des états, c'est l'état populaire. (Corneille.) Les *pires* des ennemis, ce sont les flatteurs, et les *pires* de tous les flatteurs, ce sont les plaisirs. (Boss.) Souvent de tous nos maux la raison est le *pire*. (Boil.) J'en mourrais sans doute, si la mort était la *pire* des douleurs. (J.-J. Rousseau.) La *pire* des bêtes est le tyran parmi les animaux sauvages, et parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur. (Marmontel.)

Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun soit au hasard la meilleure ou la *pire*. (Corn.)

— *De pire* exprime aussi le superlatif de la chose. Ils prennent de la cour ce qu'elle a de *pire*. (La Bruy.)

— Loc. prov. *Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.* Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de ne pas entendre une demande, une proposition qui lui déplaît. || *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort.* Les gens sournois, taciturnes, sont les plus à craindre. || *Le remède est pire que le mal.* Se dit, au propre et au figuré, d'un remède qui paraît très désagréable, très nuisible, très dangereux.

— *Le pire*, s. m. Ce qu'il y a de plus mauvais, de plus dommageable. Souvent qui choisit prend le *pire*. (Acad.) Il n'est point de degrés du médiocre au *pire*. (Boil.) L'homme s'ennuie du bien, cherche le mieux, trouve le mal, et s'y tient, craignant du *pire*. (De Lévis.) Elle sentit vaguement qu'elle était à la veille de tomber dans la détresse et de glisser dans le *pire*. (V. Hugo.)

— *Avoir du pire.* S'est dit pour Avoir du désavantage.

— Il y a des exemples de *pire* précédé d'un pronom possessif, et particularisant alors la pire chose qui puisse advenir à une personne.

Ma colère l'épargne et n'en veut qu'à Cléandre;
Il verra que son *pire* était de se méprendre. (Corn.)

— REM. GRAMM. *Pire* ne s'emploie jamais comme adverbe. On ne doit donc pas dire: *Il va pire, tant pire, il va de mal en pire*, mais bien, *pis, tant pis, de mal en pis*. V. PIS.

PIRÉ, Géogr. Comm. du cant. de Janzé, arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 3,000 hab.

PIRÉE, Géogr. Le principal des trois ports d'Athènes anciennes, à 8 kilom. S.-O. de cette ville. Themistocle, Cimon et Périclès l'unirent à Athènes par deux longs murs; Lysandre les détruisit; Conon les releva; Sylla les abattit encore. Appelé, au moyen âge, *Porto-Leone*, le Pirée a repris aujourd'hui son ancien nom. Un chemin de fer l'unit à Athènes. Pop., 21,000 h.

PIREL, s. m. Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre telline.

PIREMENT, adv. (radic. *pire*). Plus mal. Vieux et inusité.

PIRÈNE, s. f. (de *Pirène*, n. myth.). Moll. Genre établi aux dépens des mélanopsides, dont l'espèce type habite les eaux douces de l'Inde et des Moluques. Cette division n'a pas prévalu, et la plupart des auteurs ont réuni ces deux genres.

PIRÈNE, Géogr. anc. Nom d'une fontaine du Péloponnèse, près de Corinthe. Selon la Fable, Pégase la fit jaillir d'un coup de pied, comme l'Hippocrène. Elle était consacrée aux Muses.

PIRÈNE, Temps hér. Fille d'Achélaüs ou d'Asopus. Neptune la rendit mère de Lechès et de Cenchrias. Ce dernier avant été tué par Diane, Pirène fut changée en fontaine.

PIRGO, s. f. Moll. Genre établi pour une petite coquille fossile.

PIRGOPOLE, s. m. Moll. Coquille fossile qui semble appartenir au genre dentale et que l'on a d'abord rapportée aux bélemnites.

PIRIAC Géogr. Petit port de l'arr. et à l'ouest de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Bains; mines d'étain.

PIRIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pirum*, poire; *forma*, forme). Qui a la forme d'une poire. C'était un homme sec, dont le crâne, chauve par devant, garni de cheveux rares par derrière, avait une conformation *piriforme*. (H. de Balzac.)

— Anat. *Muscle piriforme*. Le premier des muscles abducteurs de la cuisse.

— Substantiv. Le piriforme.

PIRIGARA, s. m. Bot. Syn. de GUSTAVIE.

PIRIMÈLE, s. f. Crust. Syn. de PÉRIMÈLE.

PIRINGER (Benoît). Graveur allemand, né à Vienne, 1780-1826, amené à Paris par Alex. de Laborde, a exécuté un grand nombre de planches estimées.

PIRIPÉA, s. m. Bot. Syn. de BUCHNÈRE.

PIRIQUÈTE, s. f. Bot. Genre de turnéracées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

— Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation des Gemeaux.

PIRITHOÜS. Temps hér. Roi des Lapithes, était fils d'Ixion. Son mariage avec Hippodamie fut ensanglanté par un combat entre les Centaures et les Lapithes. Ami de Thésée, il l'aida dans ses tentatives pour enlever Proserpine et fut étranglé par Cerbère.

PIRITU, s. m. Bot. Nom d'un palmier qui croît sur les bords de l'Orénoque et du Sinu. Sa tige est très épineuse.

PIRKHEIMER (Wilibald). Né à Eichstædt, 1470-1530, fit de sa maison de Nuremberg un centre littéraire et contribua beaucoup au mouvement de la Renaissance. On cite de lui: *Apologia seu Laus podagræ; Priscorum nummorum æstimatio*, etc.

PIRLOUETTE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette de mer.

PIRMASENS, Géogr. Ville de Bavière (Palatinat du Rhin), sur le revers O. des Vosges, à 50 kil. S.-O. de Spire; 6,000 hab.

PIRNA, Géogr. Ville de la Saxe royale, à 16 kil. S.-E. de Dresde, sur l'Elbe. Faïence, bonneterie, commerce de bois; 7,500 hab. Défaite des Autrichiens et des Saxons par Frédéric le Grand, le 16 octobre 1756.

PIRNATZA, (anc. *Pamisus*). Géogr. Fleuve de la Morée, finit dans le golfe de Coron.

* **PIROGUE**, s. f. (et. esp., *piragua*, même signif.). Sorte de bateau fort léger dont se servent les sauvages, et qui est tantôt formé d'un seul tronc d'arbre, tantôt fait d'écorces cousues, recouvertes quelquefois d'une peau d'animal. Malgré les ténèbres, nous distinguâmes, à ces lueurs phosphoriques, les *pirogues* des pêcheurs. (B. de St-P.) René est de la troupe: à l'aide des contre-courants, les *pirogues* remontent le Meschacébé. (Chateaub.) On trouve ce mot du genre masculin.

— *Double pirogue.* Deux pirogues attachées l'une à l'autre.

— Moll. Nom marchand de l'huître de Virginie.

PIROGUIER, s. m. Celui qui monte, qui conduit une pirogue. Peu usité.

PIROGUIS, s. m. (pron. *pi-ro-ghiss*). Relat. Sorte de pâté de poisson fort recherché en Russie.

PIROLACÉ, ÉE, adj. Bot. V. PYROLACÉ.

* **PIROLE**, s. f. (du lat. *pirus*, poirier). Bot. V. PYROLE.

PIROLL, s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des corvidées, renfermant quelques espèces propres aux îles des grands archipels indien et océanique. Piroll velouté. Piroll verdin. Piroll buccoïde. On écrit aussi *pirolle*.

PIROMI, Myth. Dieu de l'ancienne Égypte, représentant la puissance créatrice à l'état virtuel.

PIRON, s. m. Ornith. Jeune oie, oison, dans la Saintonge.

— Agric. Batteur en grange novice ou mal placé.

— Techn. Espèce de gond.

PIRON (Alexis). Poète dramatique, né à Dijon, 1689-1773, d'abord copiste, vint, en 1719, à Paris, où il mit sa belle écriture au service du chevalier de Belle-Isle. En 1722, il commença sa réputation en écrivant pour l'Opéra-Comique *Arlequin Deucalion*, monologue en 3 actes, étourdissant d'esprit et de gaieté; puis, pour le Théâtre-Français: *les Fils ingrats, ou l'École des pères*; des tragédies, *Callisthène, Gustave Wasa, Fernand Cortez*, une pastorale, *les Courses de Tempé*, enfin son chef-d'œuvre, *la Métromanie*, comédie en 5 actes et en vers, 1738. L'Académie française l'appela, 1753, au nombre de ses membres; l'élection ne fut pas approuvée par Louis XV, à cause d'une ode licencieuse que Piron avait écrite à 20 ans.

PIRONET (Nicolas). Excellent peintre sur verre, naquit à Liége et vécut au XVIe siècle.

PIRONNEAU, s. m. Mar. Petite barque solide, destinée à naviguer entre les rochers, pour y pêcher des coquillages.

— Ichtyol. Nom d'une espèce de dorade sur les côtes de Normandie.

PIROSKI, s. m. Art culin. Nom de boulettes polonaises faites avec du fromage à la crème, de la mie de pain, des raisins de Corinthe, des œufs, du sucre, de la muscade, de la farine et du sel, et frites dans le beurre ou la graisse.

PIROT, (en turc *Scharkoï*). Géogr. Ville de la Bulgarie, à 60 kil. S.-E. de Nissa, sur le Nisava; 6,000 hab.

PIROTE, s. f. En basse Normandie, Oie femelle.

* **PIROUETTE**, s. f. (ét. probable, *pied* et *roue*, parce que la pirouette se fait en tournant sur un pied). Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. Faire tourner une pirouette. Jouer à la pirouette. Mais m'assurez-vous bien qu'il n'y ait rien à craindre sur une *pirouette* aussi légère que vous me faites la terre? (Fonten.)

— Tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe d'un seul pied et sans changer de place. Faire une pirouette, une double, une triple pirouette. Les pirouettes d'un danseur. Il y a toujours quelques belles dames qui vont parer les loges, et des petits-maîtres qui font des *pirouettes* sur le théâtre. (Volt.) Mon cœur avait battu dès l'enfance dans ma poitrine d'écolier aux roulades d'une virtuose et aux *pirouettes* d'une bayadère. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Tout mouvement qui se fait en tournant. Il voit le canard se moquer de lui et faire des *pirouettes* tout autour du bassin. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Répondre par des pirouettes.* Répondre par des plaisanteries à un discours sérieux. || *Payer ses créanciers en pirouettes.* Leur échapper par des subterfuges.

— Loc. prov. *Qui a de l'argent a des pirouettes.* Avec de l'argent on se procure les choses les plus difficiles à trouver.

— Jeux. Jeu d'enfants dans lequel on chasse un petit bâton à l'aide d'une baguette. || *Faire une pirouette.* Se dit, au mail, de l'action d'un joueur qui manque tout à fait sa boule.

— Législat. Espèce de cage montée sur un pivot, dans laquelle autrefois, en Angleterre, on exposait les condamnés. Les passants pouvaient faire tourner la cage.

— Manèg. Espèce de volte que fait le cheval sur la longueur, dans une seule et même place. Elle n'est plus en usage.

— Mod. Ancien bijou ainsi appelé à cause de sa ressemblance avec la pirouette dont se servent les enfants pour jouer.

PIROUETTÉ, s. m. Se dit quelquefois pour Pirouette. Faire un pirouetté.

PIROUETTEMENT, s. m. Succession de pirouettes. La danse a été longtemps en France une suite de *pirouettements* ridicules. (Compl. de l'Acad.)

* **PIROUETTER**, v. n. 1re conj. Faire une ou plusieurs pirouettes. Pirouetter en cadence, avec aplomb. Danseuse qui pirouette avec grâce. Vous avez entendu parler de ces dévots orientaux dont la pratique religieuse se réduit à *pirouetter* sur un pied? (Didier.)

— *Faire pirouetter une chose.* La renverser en la faisant tourner.

Le mousquetaire, à travers le théâtre,
Fait de Pradon *pirouetter* le chapeau.
(Deguerle.)

— Par extens. Se dit de tout mouvement qui se fait en tournant. En été, on voit s'élever de semblables tourbillons qui bouleversent les flots de la mer et font *pirouetter* les bateaux. (Buff.) Il (le vent) fait *pirouetter* la girouette qui grince. (H. Faine.)

— Fig. et fam. *Faire pirouetter quelqu'un.* Le poursuivre, l'obliger de courir çà et là pour échapper. Il fait pirouetter ses débiteurs d'une rude manière.

— Fig. *Il n'a fait que pirouetter.* Se dit d'un homme qui, en parlant, n'a fait que répéter les mêmes idées, tourner dans le même cercle.

— Fig. Aller et venir sans se fixer. Ce fut à *pirouetter* et à subsister aux dépens de la Basse-Alsace, que Catinat passa la campagne. (St-Sim.) || Changer d'opinion ou de parti au gré de ses intérêts ou de son caprice. Il pirouette du centre droit au centre gauche.

— Manèg. Faire faire des tours, des pirouettes à son cheval.

— Montaigne a donné à ce verbe un sens actif: Le consentement et approbation que nous leur prêtons, leur donnant de quoi nous traîner à gauche et à dextre, et nous *pirouetter* à leur volonté.

PIROUOT, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'alouette.

* **PIRRHON, PIRRHONIEN, PIRRHONISME**. V. PYRRHON, PYRRHONIEN, PYRRHONISME.

PIRUS. Temps hér. Fils d'Imbrasus, un des chefs qui conduisirent les Thraces au siége de Troie. Il fut tué par Thoas.

* **PIS**, adv. de comparaison (pr. *pi*; du lat. *pejus*, même signif.). Plus mal, plus désavantageusement, d'une manière plus fâcheuse. Il est l'opposé de Mieux. Ils sont pis que jamais ensemble. Il va pis, bien pis que jamais. On se plaignait, mais les choses vont encore pis. C'est un homme rare que celui qui ne peut faire *pis* que de se tromper. (Fonten.)

L'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire à *pis* que la mendicité. (Boil.)

— *Tant pis.* V. TANT.

— Fam. *Dire pis que pendre de quelqu'un.* En dire toute sorte de mal. || *On ne lui a pas dit pis que son nom.* Son nom est la plus cruelle injure; tout ce qu'on peut dire de lui est au-dessous de la vérité.

— Il s'emploie aussi comme adjectif comparatif, mais il ne se joint alors qu'à des noms ou à des pronoms indéterminés. C'est bien pis. Il n'y a rien de pis que cela. Il ne saurait rien arriver de pis. Ce que j'y trouve de pis, c'est son ingratitude envers moi. Si j'obéis, pourquoi me punit-elle? si je refuse, que fera-t-elle de *pis?* (J.-J. Rousseau.)

— *Qui pis est.* Ce qu'il y a de pire, de plus désagréable, de plus fâcheux. Il est ignorant, et qui pis est, plein de vanité. L'homme personnel est nécessairement ennuyé, et qui *pis* est, ennuyeux. (De Ségur.)

Bacchus le déclare hérétique,
Et janséniste, qui *pis* est. (Boileau.)

— Substantiv. *Le pis.* Ce qu'il y a de pire. Le pis qui puisse arriver. C'est le pis que j'y trouve. Le *pis* de tout cela est qu'on ne saurait plus mal écrire. (Volt.)

Le *pis* fut que l'on mit en piteux équipage
Le pauvre potager: adieu, planches, carreaux!
(La Fontaine.)

— *Pis*, sans article, signifie Une chose encore plus mauvaise que celle dont on parle. Quitter l'armée par paresse ou par *pis*. (Saint-Simon.)

— *Tout le pis.* Le plus mauvais. Je suis du nombre des méchantes langues, et je crois tout le *pis*. (Mme de Sév.)

— *Le pis du pis.* Se dit dans le même sens. Une députation sur laquelle le *pis* du *pis* était de faire connaître une bonne intention sans effet. (De Retz.)

— *Faire du pis qu'on peut.* Faire, de dessein formé, très mal ce qu'on fait. || Signifie aussi Faire à quelqu'un tout le mal qu'on peut lui faire, lui nuire autant qu'on peut.

— *Mettre quelqu'un à pis faire, au pis faire*, ou simplement, *mettre quelqu'un au pis.* Le défier de faire le mal qu'il peut ou qu'il veut faire, le défier de faire ce dont il menace. Qui, vous? m'écriai-je à mon tour, en me levant avec fureur, je vous mets au *pis*. (Le Sage.) || Signifie encore Défier quelqu'un de faire plus mal qu'il n'a fait.

— *Prendre, mettre les choses au pis.* Les envisager dans le pire état ou elles puissent être. Mettons les choses au *pis*: supposé qu'il soit mort, étant, comme vous l'avez assuré, son héritier, vous ferez rendre compte à ceux de ses parents qui se seront emparés de ses biens. (Le Sage.)

— *Au pis aller.* loc. adv. En supposant les choses au pire état où elles puissent être. Au pis aller, nous aurons recours à nos amis. Au pis aller, nous ne perdons pas grand'chose. Au *pis* aller, l'argent le fera taire. (La Fontaine.)

— S'emploie substantiv. *C'est votre pis aller.* C'est le pis qui vous puisse arriver, ou C'est votre dernière ressource. C'est un *pis* aller qui ne donne que des idées agréables, attendu qu'il suffit d'en vouloir jouir pour le pouvoir. (J.-J. Rousseau.)

— *Être le pis aller de quelqu'un.* Être la personne à qui quelqu'un s'adresse quand il a déjà été refusé par une ou plusieurs autres. Je ne veux pas être son pis aller. Il me prend pour son pis aller. Mon jaloux sera mon *pis* aller. (Corn.)

— *De mal en pis, de pis en pis.* loc. adv. De mal ou de plus mal en plus mal. Ce mal a le va de mal en pis. Les affaires vont de pis en pis.

Les gens n'ont point de honte
De faire aller le mal toujours de pis en pis.
(La Fontaine.)

— Loc. prov. *Qui trop choisit prend pis.*

* **PIS**, s. m. (du lat. *pectus*, poitrine). Poitrine, gorge, estomac. Elle avait sa robe pourfendue sur le *pis*. (Al. Chart.) Inusité en ce sens.

— Mamelle ou tetine des vaches, chèvres, brebis. Vache qui a un gros pis. Presser le pis d'une chèvre.

Ses doigts, tout pleins de lait et plus blancs mille fois,
Pressaient les bouts du *pis* d'une grâce admirable.
(Molière.)

— Anc. prat. *Mettre la main au pis.* Se disait des ecclésiastiques a qui l'on faisait prêter serment, parce qu'au lieu de lever la main, ils mettaient simplement la main sur la poitrine.

— Art véter. *Mal de pis.* Syn. de MASTITE.

— Bouch. *Pis de bœuf* Viande de bœuf prise dans la partie inférieure du ventre, le fanon ou la poitrine.

PISAIRE, adj. 2 g. (du lat. *pisum*, pois). Didact. Qui est de la grosseur d'un pois.

PISAN, ANE, s. Géogr. Habitant, habitante de Pise.

— adj. Qui appartient à Pise ou à ses habitants.

— Chronol. *Calcul pisan.* Se dit d'une manière de supputer les années, qui anticipe de neuf mois et sept jours sur notre ère vulgaire. Les notaires lombards de la principaute de Salerne suivaient le calcul pisan dans leurs actes.

PISAN (Christine de). V. CHRISTINE.

PISANDRE. Temps hér. Fils de Memalus, et l'un des chefs des Mirmidons. || Fils de Polyctor, un des poursuivants de Pénélope.

— PISANDRE. L'un des généraux qui renversèrent la democratie a Athènes, et y fonderent l'oligarchie des Cinq-Cents.

PISANG, s. m. Botan. Syn. de BANANIER. || Fruit de cet arbre. On ecrit aussi *piçang*.

PISANI (Nicolas). Amiral vénitien pendant la troisième guerre de sa patrie contre Gênes, 1350-1355. Il vainquit Grimaldi au cap Loiera (Sardaigne), 1353, mais fut pris par Jean Doria à Porto Longo près de Modon, 1354. || PISANI (Victor). Fils ou neveu du précédent, amiral venitien pendant la quatrième guerre de sa patrie contre Gênes, 1377-138). Accablé par des forces supérieures, il fut battu à Pola, 1379 Mis en prison a son retour, il en fut tiré grâce aux progrès des Génois, enferma l'ennemi a Chiozza, le prit après un blocus de six mois, 1380, et mourut peu après.

— PISANI (Luigi). Cent quinzième doge de Venise, ne en 1663, doge en 1735, mort en 1741.

PISANIA. Géogr. Comptoir anglais sur la Gambie.

PISANITE, s. f. Minér. Sulfate de fer hydraté et de cuivre découvert en Turquie.

PISANO (Nicolas). Architecte et sculpteur italien du XIIIe siècle, né a Pise, travailla à Naples pour Frédéric II. Comme sculpteur, il a executé, a Bologne, l'*Arc* ou tombeau de saint Dominique, etc. || PISANO (Jean). Fils du précédent, né a Pise vers 1249, mort en 1320, donna le plan du cimetière du *Campo santo* de Pise, du Château Neuf a Naples, etc.

— PISANO (Victor), dit *Pisanello*. Peintre et graveur, né dans le Veronais, vivait en 1450. Il excellait à rendre les animaux; il a été plus célèbre comme graveur.

PISANTIN, INE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Pise, en Élide.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PISARD s. m. Constr. V. PISOIR.

PISATCHA, s. m. Mythol. ind. Espèce de lutin, d'esprit malfaisant et impur.

PISATELLO ou **FIUMESINO**. Géogr. Rivière d'Italie (Forli), finit au N.-E. dans l'Adriatique. Anc. *Rubicon*.

PISAURE, s. f. ét. lat., *pisum*, pois; *aurum*, or). Bot. Syn. de LOPÉZIE.

PISAURIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Pisaurum.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PISAURUM. Géogr. anc. Ville de l'Ombrie, sur l'Adriatique; auj. *Pesaro*.

PISAURUS. Geogr. anc. Rivière de l'Italie (Ombrie, tributaire de l'Adriatique a Pisaurum; auj. *Foglia*.

PISCANTINE, s. f. Écon. rur. Nom donné dans quelques endroits à la piquette.

PISCATAQUA, Géogr. Petit fleuve des États Unis, au N.-E., tributaire de l'Atlantique à Portsmouth.

PISCATOIRE, adj. 2 g. (étym. lat., *piscatorius*, fait de *piscator*, pêcheur). Qui appartient à la pêche ou aux pêcheurs. On dit aussi *piscatorial*.

PISCATORIEN, ENNE, adj. (ét., V. PISCATOIRE). Ant. rom. Qui appartient, qui a rapport aux pêcheurs.

— *Jeux piscatoriens.* Jeux qu'on célébrait à Rome, au mois de juin, sur les bords du Tibre. Les pêcheurs de ce fleuve portaient dans le temple de Vulcain les poissons qu'ils prenaient pendant la durée des fêtes.

PISCATRICE, adj. f. (du lat. *piscatrix*, pêcheuse). Archéol. Se dit d'une figure représentant une femme qui pêche. On a trouvé à Pompei plusieurs peintures de Vénus Piscatrice.

PISCICEPTOLOGIE, s. f. (ét. lat., *piscis*, poisson; *capere*, prendre; gr. λόγος, traité). Traité sur la pêche, sur l'art de pêcher.

PISCICOLE, adj. 2 g. Qui a rapport à la pisciculture. Établissement piscicole.

— PISCICOLE, s. m. Syn. de PISCICULTEUR.

— PISCICOLE, s. f. Annél. Syn. d'HÉMOCHARIS.

PISCICULTEUR, s. m. Celui qui s'occupe de pisciculture.

PISCICULTURAL, ALE, adj. Qui se rapporte a la pisciculture. Bassins pisciculturaux.

* **PISCICULTURE**, s. f. (ét. lat., *piscis*, poisson; fr. *culture*). Branche de la zoologie appliquée qui s'occupe de la multiplication des poissons, principalement dans les eaux douces, et de leur acclimatation dans les eaux où ils sont étrangers.

PISCIDIE, s. f. (étym. lat., *piscis*, poisson; ἰδία, forme). Bot. Genre de légumineuses dalbergiees, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

PISCIFACTURE, s. f. (étym. lat., *piscis*, poisson; *facta*, je fais). Partie de la pisciculture qui a pour objet la fécondation et l'éclosion des œufs de poisson. || Etablissement ou se font la fecondation et l'éclosion. Peu usité.

PISCIFORME, adj. 2 g. étym. lat., *piscis*, poisson; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un poisson. Idole pisciforme. Mettez-le dans un plat *pisciforme* destiné a recevoir l'omelette. (Brill.-Sav.)

PISCINAL, ALE, adj. Ichtyol. Qui vit dans les etangs ou les piscines.

* **PISCINE**, s. f. (étym. lat., *piscina*; fait de *pisces*, poisson). Antiq. rom. Sorte de réservoir, de vivier, où l'on nourrissait du poisson. || Bassin rempli d'eau ou l'on se baignait, et ou l'on se livrait à l'exercice de la natation.

— Nom donné à de vastes citernes, telles que la piscine merveilleuse, à Pouzzoles.

— Hist. eccles. Dans quelques monastères, Fontaine où les religieux se lavaient les mains, avant et après le repas.

— Hist. ott. Bèservoir d'eau près d'une mosquée, où les mahométans font leurs ablutions avant la prière.

— Hist. sainte. *Piscine probatique*, ou simplement *piscine*. Réservoir d'eau qui était proche du parvis du temple, à Jérusalem, et ou on lavait les animaux destines aux sacrifices. Un ange y descendait tous les ans pour en troubler l'eau, et la guérison de tout malade qu'on y plongeait était alors infaillible. C'est dans cette piscine que se fit le miracle du paralytique de l'Évangile.

— Fig. et par allusion à cette piscine, Pénitence, fonts baptismaux parce que la pénitence et les fonts baptismaux nous guerissent de tout mal moral. Ces jubilés qui plongent les chrétiens dans la *piscine* du repentir. (Chateaub.) La religion nous montre le fils des rois, renonçant aux grandeurs de Satan, à la même *piscine* ou l'enfant du pauvre vient abjurer. (Id.)

— Liturg. cathol. Dans les sacristies, Lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacres, les linges d'autel.

— Techn. Reservoir servant à la pisciculture.

— Thérap. Vaste réservoir d'eau courante ou dormante, chaude ou froide, dans lequel on fait prendre des bains ou faire de simples immersions.

PISCIPULE, s. f. Bot. Syn. de PISCIDIE.

PISCIVORE, adj. 2 g. (étym. lat., *piscis*, poisson; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de poissons. Se dit des animaux. Oiseaux piscivores.

— PISCIVORE, s. m. Erpét. Serpent venimeux de l'Amérique méridionale.

— Ornith. Oiseau qui vit de poissons. Toujours au maigre et faiblement nourris, les *piscivores* sont dominés par un estomac exigeant. (Michelot.)

— PISCIVORES s. m. pl. Mamm. Groupe de mammiferes correspondant a celui des phoques.

PISCO. Géogr. Port du Pérou, sur le Pacifique, dans le département et a 200 kil. S.-E. de Lima. Près de la sont les îles Chinchia, ou l'on exploite les bancs de guano.

PISE, s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, tribu des maiens, établi pour cinq espèces des mers d'Europe, dont le type est la pise tetraodon, abondamment répandue sur les côtes de France et d'Angleterre.

PISE. Géogr. Ville de la Grèce ancienne (Élide, sur le cours moyen de l'Alphée, capitale d'un royaume que Pélops ravit a Œnomaüs. Dans les environs etaient le temple d'Olympie et le champ consacré a la célébration des jeux Olympiques.

— PISE. (en latin *Pisæ*, en italien *Pisa*). Ch.-l. de la province de son nom (Italie), sur l'Arno, a 80 kil. O. de Florence, et à 14 kil. E. de l'embouchure de l'Arno; 50,000 hab. Archevêché. Université importante depuis 1543. Parmi ses monuments on cite le *Dôme*, cathédrale du XIe siècle, la *Tour penchée* (*Campanile torto*) du XIIe siècle, le *Baptistère* du XIIe siècle, et le cimetière ou *Campo santo* du XIIIe siècle, avec ses peintures et ses sculptures admirables. Patrie de Galilée. D'origine pélasgique, Pise fut colonisée par les Romains en 181 avant J.-C.; elle fut, du Xe au XVe siècle, une république importante; elle disputa a Gênes la Sardaigne et la domination de la Méditerranée occidentale. Elle gagna, pour l'empereur Frédéric II, la première bataille de la Meloria, 1241; mais elle fut vaincue à la seconde journée de Meloria, 1284, par les Génois, qui comblèrent son port. Dominée un instant par Ugolin, 1284-1286, elle finit par tomber, 1406, au pouvoir de Florence. Elle fut le ch.-l. du départ. de la Méditerranée, de 1807 à 1814. Un concile s'y tint en 1409. — La prov. de *Pise* a 3,053 kil. carrés et 285,000 hab. Villes: Pise, Piombino, Volterra, Pontedera.

PISÉ, ÉE, part. pass. du v. Piser. S'empl. adjectiv. Terre pisee.

* **PISÉ**, s. m. (rad. *piser*). Constr. Sorte de terre argileuse qui sert à faire des constructions économiques, surtout dans le Midi, et qu'on rend dure et compacte, soit en lui donnant la forme de brique, soit en la foulant entre des planches qui ont la hauteur et la largeur du mur a construire, et en la laissant sécher au soleil. Mur, maison de pisé. Construire, bâtir en pisé. Je me hornerai cette année a bâtir des granges de ce que vous appelez *pisé*, si je ne me trompe. (Volt.)

PISÉEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Pise en Élide.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Antiq. *Année piséenne*. L'année où l'on célébrait les jeux Olympiques. || *Rameau piséen*. Le laurier dont on couronnait le vainqueur aux jeux Olympiques.

— PISEEN. Myth. gr. Surnom de Jupiter. Jupiter Piseen.

PISEK. Géogr. Ch.-l. de cercle de la Bohême, près du confluent de la Wottawa et de la Moldau, à 100 kil. S.-O. de Prague; 5,000 hab.

PISER, v. a. 1re conj. (du lat. *pisare*, piler). Constr. Battre la terre entre deux planches pour la rendre compacte, et propre à faire des constructions.

— PISER, v. n. Vener. *Mettre un chevreuil à piser*. Le faire lever.

PISEUR, s. m. Techn. Celui qui bâtit en pisé. On dit aussi *piseyeur*.

— Adjectiv. Maçon piseur.

PISIDÈS (George). V. GEORGE PISIDÈS.

PISIDIE, s. f. (ét. fr., *pise*; gr. ἰδία, forme). Crust. Genre de crustacés non adopté.

— Moll. Genre de conchifères dimyaires, établi pour quelques cyclades et non adopté.

PISIDIE. Géogr. anc. Région de l'Asie Mineure, au S. A l'abri des montagnes du Taurus, les Pisidiens gardèrent leur indépendance, et Alexandre dut emporter de vive force leur ville de Sagalassus. La Pisidie forma, au IVe siècle de J.-C., une province de l'empire d'Orient (*Antioche de Pisidie*, ch.-l.).

PISIDIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Pisidie.

— adj. Qui appartient à la Pisidie ou à ses habitants.

PISIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pisum*, pois; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des pois ou des semences semblables à des pois.

— Entom. Se dit des coléoptères dont les élytres sont chargés de papilles arrondies.

PISIFORME, adj. 2 g. (et. lat., *pisum*, pois; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme et le volume d'un pois. Champignons pisiformes. Papules pisiformes.

— Anat. *Os pisiforme*. Le quatrième os de la première rangee du carpe. On l'a nommé aussi *os lenticulaire*, *os orbiculaire*, *os hors rang*. || *Tubercules pisiformes*. Les tubercules mamillaires du cerveau.

PISIMÉTACARPIEN, adj. m. Anat. Se dit d'un ligament qui va de l'os pisiforme au cinquième métacarpien.

PISISTRATE. Tyran d'Athènes, né vers 612 av. J.-C., était parent de Solon. Il flatta la multitude afin d'arriver au pouvoir suprême; se fit voter par le peuple une garde pour sa sûreté personnelle; s'empara de la citadelle, et y installa ouvertement la tyrannie, 560. Chassé en 551, puis en 547, il rentra par force en 537. Il rendit Athènes prospère, bâtit un temple à Jupiter Olympien, et recueillit les œuvres d'Homere. Il mourut en 527.

PISISTRATIDE. Hist. anc. Se dit des fils de Pisistrate. Hippias et Hipparque, qui succédèrent à leur père dans la tyrannie d'Athènes en 529 av. J.-C. Le premier fut tué par Harmodius et Aristogiton en 510; l'autre, expulsé en 509, perit à la bataille de Marathon.

PISITHOÉ, s. m. (étym. fr., *pise*; gr. θοός, aigu). Crust. Genre de crustacés réuni par quelques auteurs aux phrosines.

PISIUNCIFORMIEN, adj. m. (pr. *pi-zi-oun-ci-for-mi-ein* Anat. Se dit d'un ligament qui va de l'os pisiforme au crochet de l'os crochu.

PISMÉ, s. m. Espèce de romance de Dalmatie.

PISO, s. m. Métrol. Unité de poids de la Guinée, valant 0 kil. 00801.

PISOCARPE, s. m. (ét. lat., *pisum*, pois; gr. καρπός, fruit). Bot. Syn. de POLYSACCUM.

PISOÏDE, s. m. (ét. fr., *pise*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, tribu des maiens, dont l'espèce unique, le pisoide tuberculeux, habite les côtes du Chili.

PISOIR, s. m. (radic. *pisé*). Constr. Espèce de pilon dont on sert pour piser la terre. Le pisoir doit être d'un bois dur et liant, tel que la racine de frêne, d'orme, etc., et sa masse doit avoir à peu près 27 centim. de hauteur. On doit le tourner a chaque coup, afin de croiser les effets de la pression. On dit aussi *pisard* et *pizon*.

PISOLITHE, s. f. (ét. lat., *pisum*, pois; gr. λίθος, pierre). Minér. Pierre sphéroïdale calcaire qui ressemble a une agglomération de pois.

— Bot. Syn. de POLYSACCUM.

PISOLITHIQUE, adj. 2 g. Minér. Se dit d'une roche qui contient des pisolithes.

PISON, s. m. Constr. Syn. de PISOIR.

— Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des crabrondes, groupe des nyssoniens, dont on trouve l'espèce type dans le midi de la France et sur la rivière de Gênes.

PISON (Lucius Calpurnius). Consul en 53 av. J.-C., par l'appui de César, son gendre, contribua a l'exil de Ciceron. Proconsul en Macédoine, 57, il se signala par des rapines que Cicéron flétrit dans son discours: *In Pisonem*, 55. || PISON (Lucius Calpurnius). Fils du précédent, ne en 48 avant J.-C., mort en 32 ap. J.-C, fut préfet de Rome. Horace adressa à ses fils son *Art poétique*.

— PISON (Cneius Calpurnius). Gouverneur de Styrie 18 ap. J.-C., fut chargé, par Tibère, de surveiller Germanicus. Accusé, à son retour à Rome, d'avoir empoisonne ce dernier, il fut trouvé, un matin, frappé de sa propre épée.

— PISON (Cneius Calpurnius). Chef de la conspiration formée, en 65, contre Néron, se fit ouvrir les veines.

— PISON Lucius Calpurnius Licinianus). Entra, par adoption, dans la famille des Pisons. Choisi par Galba comme son successeur, il fut, quelques jours après, massacré par les prétoriens, 69 ap. J.-C.

PISONIE, s. f. (de *Pison*, n. pr.). Bot. Genre de nyctaginées, établi pour des arbres et arbrisseaux des régions tropicales. || Syn. de MABA.

PISPANNE, s. f. Gymnast. Chacun des bâtons croises qui soutiennent la corde sur laquelle on danse.

PISSANG, s. m. Bot. Un des noms du bananier.

PISSASPHALTE, s. m. (ét. gr., πίσσα, poix; ἄσφαλτος, asphalte). Minér. Substance bitumineuse composée de poix et d'asphalte, et appelée communement *maltne*. On l'employait autrefois comme vulnéraire. On l'emploie pour le dallage des ponts, chaussées et trottoirs.

PISSASPHALTIQUE, adj. 2 g. Qui a les caractères du pissasphalte.

* **PISSAT**, s. m. (pron. *pi-ça*; rad. *pisser*). Nom donné a l'urine de quelques animaux. Pissat d'âne. Pissat de cheval. Pissat de chien, de chat.

— Se dit quelquefois pour Urine de l'homme. Cela sent le pissat. Baquet plein de pissat. Aussitôt qu'il se sentit noyer de *pissat*, il se leva, hurlant comme un homme furieux. (Scarr.)

— Pop. *Pissat d'âne*. Mauvaise boisson.

— Arg. *Pissat d'âne*. Bière. || Eau-de-vie. Dites donc, espece de Borgia! cria-t-il au père Colombe, donnez-moi de la jaune, de votre *pissat* d'âne premier numéro. (É. Zola.)

— Pharm. *Pissat de blaireau*. Urine d'un blaireau qui vit dans les rochers, et a l'habitude de pisser au même endroit, dans une cavité des pierres, où son urine se desseche et forme une matière épaisse et dure, qui peut se ramollir; elle a une saveur amère et jouit de propriétés astringentes.

PISSATOIRE, s. m. (radic. *pisser*). Vase pour recevoir les urines et en empêcher l'exhalaison.

PISSE, s. f. Fam. et pop. Pissat, urine.

— Art vétér. Nom vulgaire de la polyurie du cheval.

— Bot. *Pisse de chien*. Nom donné dans l'Aunis à une espèce de champignon qui croit sur les bois pourris.

— Pêch. *Tenir les harengs à la pisse*. Les faire égoutter, pour les débarrasser de l'eau et de l'huile qu'ils contiennent.

PISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Pisser. S'empl. adjectiv. Sang pissé.

PISSECHIEN, s. m. Termè injurieux que l'on appliquait aux valets de chasse. Inusite.

— Bot. Nom vulgaire des coprins et particulièrement de l'agaric micacé dans le centre de la France.

PISSÉE, s. f. Quantité d'urine que l'on pisse en une fois.

— Métall. Dans les fonderies, Écoulement des scories.

PISSE-FROID s. m. Pop. Homme flegmatique, indifférent, que rien n'emeut. C'est un pisse-froid, un vrai pisse-froid, un pisse froid dans la canicule. C'est un fesse-mathieu, un *pisse-froid*, un morveux dont il n'y a rien a attendre de grand. (Dider.) || Pl., des *pisse-froid*.

PISSÉLÉON, s. m. (étym. gr., πίσσα, poix; ἔλαιον, huile). Matière liquide qui se sépare de la poix dans la préparation de cette dernière.

— Anc. pharm. Médicament composé d'un mélange d'huile et de poix.

PISSELEU (Anne de). V. ETAMPES (Duchesse d').

* **PISSEMENT**. s. m. Action de pisser. ‖ *Pissement involontaire.* Emission involontaire des urines. ‖ *Pissement de pus, de sang.* Évacuation de pus, de sang, par l'urètre. On dit dans le langage scientifique, *pyurie, hématurie.*

* **PISSENLIT**. s. m. Fam. Enfant qui pisse au lit. C'est un pissenlit. Des pissenlits.

* **PISSENLIT** s. m. Bot. Genre de composées chicoracées, renfermant plusieurs plantes qui se distinguent par leurs qualités rafraîchissantes, apéritives et diurétiques. Une seule espèce composée ce genre, le pissenlit officinal, qui se trouve en abondance dans les prés et les lieux herbeux et incultes. Ses pousses se mangent en salade dans les premiers jours du printemps, ou cuites comme la chicorée. Cueillir des pissenlits. Salade de pissenlits, de mâches et de pissenlits. Les vaches, les brebis et les chèvres broutent le pissenlit ; les chevaux n'en veulent point. Le pissenlit est aujourd'hui cultivé dans les jardins. On l'appelle aussi *pissenlit dent-de-lion* ou simplement *dent de lion.*

—Pop. *Manger les pissenlits par la racine.* Être enterré. Elle tenait à avoir une bonne odeur sous le nez, quand elle mangerait les *pissenlits* par la racine (É. Zola.)

* **PISSER**. v. n. 1re conj. (suivant Ménage, de l'allem. *pissen*, même signif.). Évacuer l'urine. Avoir envie de pisser. Pisser avec peine. Enfant qui pisse encore au lit. Je me souviens d'avoir une fois *pissé* dans la marmite d'une de nos voisines. (J.-J. Rouss.) Souvent une fausse pudeur nous fait longtemps résister au besoin de *pisser*. (Chamberet.) On *pisse* plus fréquemment dans l'enfance que dans l'âge adulte, et à cette dernière époque, plus que dans un âge plus avancé. (Id.) Les trois choses que les musulmans nous reprochent, c'est d'embrasser nos chiens, de donner la main aux juifs et de *pisser* debout. (A. Dum.)

— Fig.

Il semble en leurs discours hautains et généreux
Que le cheval volant n'ait *pissé* que pour eux.
(Regnier.)

— Par extens. Couler goutte à goutte. Le cuivre pisse encore. L'eau, entrant par son cou, coula dans son dos et dans sa gorge, *pissa* pardessous sa robe. (É. Zola.)

— Fig. et pop. *Pisser contre le soleil.* Faire des efforts inutiles. ‖ *Pisser sur la fasse de quelqu'un.* Dans un langage fort grossier, lui survivre. ‖ Signifie aussi Faire une chose à laquelle il s'opposait de son vivant.

— Pop. *Envoyer quelqu'un pisser.* Renvoyer quelqu'un brusquement, lui montrer que sa présence est importune. ‖ *Pisser au bénitier.* Faire des extravagances. ‖ *Laisser pisser la bête.* Ne pas se presser, attendre une occasion favorable. On dit aussi : *Laisser pisser le mérinos.* *Pisser à l'anglaise.* Sortir sous prétexte de satisfaire un besoin naturel et ne pas revenir. Dans les meilleures compagnies, on appelle *ça pisser* à l'anglaise. (É. Zola.)

— Loc. prov. *C'est Jacrisse qui mène les ponies pisser.* Se dit d'un homme qui s'occupe des menus détails du ménage.

— PISSER. v. a. Évacuer par le canal de l'urètre. Pisser le sang. Pisser du pus.

— Pop. Accoucher. Maman, comment se font les enfants ? — Mon fils, répond la mère, les femmes les *pissent* avec des douleurs qui leur coûtent quelquefois la vie. (J. J. Rouss. ‖ On dit aussi : *Pisser sa cotelette, pisser des os.*

— *Pisser de la copie.* Fournir beaucoup de copie pour l'impression.

— *Tu me fais pisser des lames de rasoir, des lames de rasoir en travers.* Tu m'ennuies, laisse-moi tranquille.

— Pêch. *Pisser des harengs.* Les mettre à la pisse.

PISSE-SANG s. m. Bot. Nom vulgaire de la fumeterre, parce qu'elle a la propriété de colorer en rouge les urines.

— Art vétér. Syn. de SANG DE RATE.

PISSE-TROIS-GOUTTES. s. m. Pop. Personne qui pisse souvent mais peu à la fois.

* **PISSEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui pisse souvent. C'est un grand pisseur, une grande pisseuse. Tu m'as tout compissé, *pisseuse* abominable. (Scarr.)

— Pop. et par mépris. *Une pisseuse.* Une petite fille. C'est une pisseuse. Ce n'est qu'une pisseuse. Puisque nous en sommes à cette petite *pisseuse*, finissons sur son compte. (Mirabeau.)

PISSEUX, EUSE. adj. (rad. *pisser*). Qui a l'apparence de l'urine ou qui rappelle l'urine. Liquide pisseux.

— Imbibé, sali d'urine. Juste au moment où elle secouait une jupe d'enfant, qu'elle ne reconnaissait pas, tant elle était *pisseuse*, Coupeau entra. (É. Zola.)

— Se dit d'une couleur passée ressemblant à une tache d'urine.

PISSE-VINAIGRE. s. m. Pop. Avare. Cet homme est un pisse-vinaigre.

PISSIÈRE. s. f. Anc. art milit. Syn. de FLANÇOIR

— Comm. Nom donné aux pruneaux de Brignoles.

PISSITE. s. m. (et. gr., πίσσα, poix). Antiq. gr. Vin préparé avec du moût de raisin et de la poix.

PISSODE. s. m. (du gr. πίσσωδης, résineux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour dix espèces qui se trouvent sur les troncs des arbres résineux.

* **PISSOIR**. s. m. Lieu destiné pour y aller pisser. Le pissoir d'un établissement public. Aller au pissoir. S'étant retiré de la chambre du conseil au *pissoir* du palais. (Mont.)

— Tonneau, baquet destiné au même usage. Les pissoirs des casernes.

PISSONNAGE. s. m. (du lat. *piscis*, poisson). Féod. Droit qui était dû au seigneur pour le poisson pêché dans sa seigneurie.

PISSOPHANE. s. f. (étym. gr., πίσσα, poix ; φανός, brillant). Minér. Sulfate hydraté d'alumine et de protoxyde de fer trouvé en Saxe.

PISSOS Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mont-de-Marsan (Landes) ; 1,700 hab.

PISSOTE. s. f. Petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier à lessive.

* **PISSOTER** v. n. 1re conj. (fréquentat. de *pisser*. Pisser très fréquemment et en petite quantité. Ne faire que pissoter.

* **PISSOTIÈRE**. s. f. (radic *pissoter*). Urinoir public. Aller à la pissotière.

— Fam. et par mépris. Jet d'eau, fontaine qui donne très peu d'eau. C'est une vraie pissotière.

— Mar. Nom donné à des trous percés obliquement dans les parois d'un navire pour l'écoulement des eaux.

* **PISTACHE**. s. f. (du lat. *pistacium*, même signif.). Bot. Noix du pistachier, contenant une amande lisse, ovale, d'un vert pâle, agréable au goût, qui se mange crue, comme les amandes et les noisettes. On en fait des crèmes, des glaces et différentes dragées, en les recouvrant, soit de sucre, soit de chocolat. On en compose dans les pharmacies le looch vert et plusieurs émulsions. Dragées de pistaches. Conserve de pistaches. Crème, glace à la pistache.

— *Pistache de terre.* Nom vulgaire de l'arachide hypogée. ‖ Se dit aussi en parlant seulement de la semence.

— Dans la confiserie, Nom donné à l'amande du pignon qui sert aussi à la confection de certaines dragées.

— Pop. *Prendre, se flanquer une pistache.* Faire des excès de table.

— PISTACHE. adj. 2 g. Se dit d'une couleur se rapportant à la couleur de la pistache qui enveloppe l'amande de la pistache. Étoffe pistache.

— Arachn. *Atte pistache.* Aranéide de Géorgie, couleur vert pistache.

* **PISTACHIER**. s. m. (rad. *pistache*). Bot. Genre d'anacardiacées, établi pour plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux dont les principales sont : le pistachier térébinthe, le pistachier lentisque, vulgairement *lentisque*, et

a, Pistachier cultivé ; b, fleurs mâles ; c, fleurs femelles.

le pistachier franc. Ce dernier, originaire d'Asie, est naturalisé dans presque toutes les parties de l'Europe méridionale, où on le cultive à cause de la délicatesse de ses fruits ou amandes. *Faux pistachier* ou *pistachier sauvage.* Le staphylier.

PISTACITE ou **PISTAZITE**. s. f. et lat., *pistacium*, pistache). Minér. Un des noms de l'épidote.

PISTATION s. f. Pharm. Syn. d'EPISTATION.

* **PISTE**. s. f. (et. lat., *pistis*, part. pass. de *pinsere*, fouler). Trace, vestige que laisse l'animal aux endroits où il a marché. Suivre une bête à la piste. Perdre la piste de l'animal qu'on poursuit.

Il vous faudra courir souvent un jour entier,
Comme un limier qui suit le gibier à la *piste*.
(Barthélemy.)

— Se dit par extens. en parlant de l'homme. Suivre des voleurs à la *piste*. (Volt.) Mon père y arriva courant à ma *piste*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Les remords et les supplices suivent le crime à la *piste*, et tôt ou tard l'atteignent. (Boiste.) Nature est un doux guide, mais non pas plus doux que prudent et juste. Je quête partout sa *piste*. (Montaigne.) Faisons si bien qu'on ne perde pas, s'il se peut, la *piste* de l'Evangile (Bossuet.) Il y suit particulièrement la *piste* et les opinions de Fernel. (Guy Patin.)

— Manég. Nom donné aux lignes que le cheval qui travaille trace sur le chemin, soit avec son train de devant, soit avec son train de derrière, soit avec tous les deux à la fois. Piste simple. Piste double. Galoper sur deux pistes. ‖ *Piste au large.* Le terrain qui se trouve le long du mur du manège. ‖ *Joindre, suivre la piste.* Marcher au plus près du mur du manège.

— Techn. Chemin circulaire que parcourt une meule verticale.

— Turf. Dans les courses, Tracé que les coureurs doivent suivre. ‖ Le sol même de ce tracé. Piste gazonnée. Piste sèche, mouillée, boueuse.

PISTER. v. a. 1re conj. (radic. *piste*). Arg. Suivre les voyageurs à leur arrivée dans une ville et leur proposer d'aller dans un hôtel dont on leur vante le confortable.

PISTÉRINE. s. f. Nom de la pièce de 1 fr. sur la côte occidentale d'Afrique et du schelling dans les colonies anglaises.

PISTES Géogr. V. PITRES.

PISTEUR s. m. et. lat., *pistor*, même signif. ; de *pinso*, je pile). Antiq. rom. Esclave qui pilait le grain dans un mortier. ‖ Ouvrier qui pilait le grain avec des meules.

— Mythol. rom. Surnom de Jupiter.

PISTEUR s. m. (rad. *pister*). Pop. Employé d'hôtel chargé de recruter des voyageurs.

PISTIA s. m. Bot. Syn. de PISTIE. On voit sur les deux courants latéraux remonter, le long des rivages, des îles flottantes de *pistia* et de nénuphar, dont les roses jaunes élèvent comme de petits pavillons. (Chateaubriand.)

PISTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pistie. ‖ PISTIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées qui a pour type le genre pistie.

PISTIE s. f. (du gr. πιστός, liquide). Botan. Genre d'herbes aquatiques de la famille des aroïdées, type de la tribu des pistiacées, propres aux régions tropicales du globe. On dit aussi *pistia*, s. m.

* **PISTIL** s. m. (du latin *pistillum*, pilon de mortier, à cause de la forme de cet organe). Bot. Organe femelle des végétaux, consistant en un tuyau creux situé au centre de la fleur et qui est destiné à recevoir le pollen des étamines, pour opérer la fécondation. Le pistil se compose d'une partie renflée à la base, nommée *ovaire*, d'un prolongement supérieur de l'ovaire, beaucoup plus étroit que lui, souvent mince comme un fil, nommé *style*, et enfin d'une partie nommée *stigmate*, ou le tissu cellulaire est à nu, enduit d'une humeur visqueuse qu'il sécrète, et qui jouit un instant de la propriété d'absorber les liquides. Les étamines et les pistils ne sont pas toujours réunis dans la même fleur ; lorsqu'ils s'y trouvent, les fleurs sont dites *hermaphrodites*. Quand les étamines sont placées dans une fleur et les pistils dans une autre, mais dans une même plante, les fleurs sont monoïques ; elles sont dioïques quand les organes sont à part dans deux individus. Il y a quelquefois plusieurs pistils dans la même fleur, comme dans le rosier ; souvent aussi le nombre des pistils répond au nombre des divisions de l'ovaire, comme dans le lis et l'iris. Quand les fleurs ont plusieurs pistils, on les dit polygynes ; quand elles n'en ont qu'un, monozynes ; deux, dygynes ; trois, trigynes, etc. Les pistils, comme les étamines, se changent en pétales dans les fleurs que l'on fait doubler par la culture, et qui sont par cette raison stériles. Les étamines et les *pistils* jouent le principal rôle dans la fonction importante de la génération, surtout le pollen et les ovules. (De Candolle.) Si les époux demeurent ensemble, l'aurore, à son lever, donne le signal de l'hymen : les étamines se dressent, le *pistil* s'entr'ouvre, la vapeur séminale s'exhale, et après avoir frappé la voûte qui la réfléchit, pénètre à travers les canaux de la trompe jusqu'au fond du réceptacle. (Campenon.) Il est une multitude de plantes dont les étamines sont plus courtes que le *pistil*, et c'est là que se montre toute l'adresse de la nature. (A. Martin.) J'ai vu des étamines faire l'amour à un *pistil* sans être arrêtées par ma présence. (Mérimée.)

Son amante attendait cette vapeur féconde ;
Elle entre, et le pistil avec avidité
Ouvre sa trompe humide à la fécondité.
(Delille.)
L'étamine bondissante
Dans le sein du pistil épanche son trésor,
Et couvre tout l'autel d'une poussière d'or.
(A. Martin.)

PISTILLAIRE adj. 2 g. pr. m. *pi-sti-lère*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au pistil. ‖ *Cordon pistillaire* Ensemble des vaisseaux qui vont des stigmates à l'ovaire. ‖ *Fleurs permutées pistillaires.* Fleurs dans lesquelles le changement est dû à la dégénérescence pétaloïde des pistils. ‖ *Nectaires pistillaires.* Ceux qui sont situés sur le pistil. ‖ *Spongiole pistillaire.* Le stigmate.

— PISTILLAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons qui ont à peu près la forme d'un pilon, et qui a été établi aux dépens des hyménomycètes claviformes.

PISTILLARIN, INE. adj. (pron. *pistil-larin*). Bot. Qui ressemble à une pistillaire. ‖ PISTILLARINS. s. m. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre pistillaire.

PISTILLIFÈRE. adj. 2 g. (et. lat., *pistillum*, pistil ; *ferre*, porter). Botan. Qui porte ou renferme un pistil. Fleur pistillifère. Organe pistillifère. Il est une multitude d'arbres et de plantes dont les fleurs staminifères et *pistillifères* s'élèvent sur deux pieds différents. (A. Mart.) On dit aussi *pistillé*.

PISTILLIFORME. adj. 2 g. (et. lat., *pistillum*, pilon ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pilon, c'est-à-dire d'un corps long avec une tête arrondie. Spongiole pistilliforme.

PISTILLIPARE adj. 2 g. (et. lat., *pistillum*, pistil ; *parere*, produire). Bot. Se dit d'une fleur dont les organes se sont transformés en pistil.

PISTILLO-STAMINÉ, ÉE adj. (et. lat., *pistillum*, pistil ; *stamen*, étamine). Botan. Qui porte un ou plusieurs pistils et des étamines.

PISTOIA (jadis *Pistoria*). Géogr. Ville d'Italie, dans la prov. et à 30 kil. N. O. de Florence, sur l'Ombrone de Pistoia ; 12,000 hab. Chapeaux de paille, quincaillerie, armes. Célèbre défaite de Catilina, 63 av. J.-C. Patrie de Clément XIII.

PISTOIA (Léonard de). Peintre italien, né à Pistoia, employé par Raphaël au Vatican.

PISTOIE. Géogr. V. PISTOIA.

PISTOLADE s. f. Coup de pistole ou de pistolet. Pour avoir donné à notre ennemi d'une *pistolade* en la tête, estimons-nous qu'il s'en repente ? (Montaigne.) Une *pistolade* en pleine figure me le ravit. (Th. Gaut.)

PISTOLE. s. f. (et. ital., *pistola*, même signif. ; fait de *Pistoia*, Pistoie, ville d'Italie où cette arme fut inventée). Arquebuse courte et légère que l'on nommait également *pistolet*. Tant de braves guerriers qui avaient vu tomber tant de fois une grêle de coups de *pistole* devant eux sans ciller les yeux. (Et. Pasq.)

* **PISTOLE**. s. f. de l'ital. *pistola*, petite arquebuse ; mot qui fut appliqué aux écus d'or d'Espagne et d'Italie, parce qu'ils étaient de plus petite dimension que ceux de France). Anc. metrol. Monnaie d'or d'Espagne et de quelques villes d'Italie, qui, en France, valait ordinairement 11 livres. Pendant les guerres du XVIIIe siècle, la pistole a valu jusqu'à 14 livres. Pistole d'Espagne. Pistole de Venise. Double pistole. J'achevai de dépenser ma *pistole* ; ensuite, m'abandonnant à la Providence, je poursuivis mon chemin. (Le Sage.) Je suis d'avis de rafler les quatre cents *pistoles*, pour vous épargner la peine de revenir. (Id.) Je mis dans mes poches autant de *pistoles* et de doubles *pistoles* qu'il en put tenir. (Id.)

— En France, Monnaie de compte qui valait 10 livres. Sac de cinquante pistoles, de cent pistoles. Sur les marchés de bestiaux, et de chevaux, on se sert encore de la pistole de dix francs. Il me faut aussi un cheval pour monter mon valet, qui coûtera bien trente *pistoles*. (Mol.) He bien, pour soixante *pistoles*, je les donne. (Id.)

— Pop. *La pistole volante.* Pistole que l'on suppose toujours revenir à celui qui l'emploie. Il achète tous les jours de nouveaux objets : il faut qu'il ait la pistole volante.

— *Être cousu de pistoles, tout cousu de pistoles.* Être fort riche. Un de ces jours, on me viendra chez moi couper la gorge, dans la pensée que je suis tout cousu de *pistoles*. (Mol.)

— *Pistole de gueux* Un liard.

— Nom, dans les prisons, des commodités que l'on peut y obtenir à prix d'argent.

— Nom des chambres mêmes où les prisonniers sont logés et traités à leurs frais. Être à la pistole. C'est par là que se trouve la pistole. La *pistole* se compose de petites chambres fort propres à un ou deux lits, ou le concierge fournit tout ce qu'on demande. (Gér. de Nerval.)

— Loc. prov. *Il vaut mieux pistole qu'il ne valait écu.* Se dit d'un objet, d'une chose dont on a augmenté la valeur à force de soin ou de travail.

— Anc. metrol. *Pistole neuve.* Monnaie d'or de Charles-Emmanuel III, depuis 1755, et de Victor-Amédée, depuis 1773, valant au pair 30 fr. 02. ‖ *Pistole de Victor-Amédée, 1786, et de Charles-Emmanuel IV*, valant 28 fr. 46. ‖ *Pistole de Sardaigne.* Monnaie d'or valant 28 fr. 45. *Pistole neuve de 1816.* Monnaie d'or de Savoie valant 20 fr. ‖ Monnaie d'or de Gênes, valant 24 fr. 83. On l'appelle aussi *doppia.* ‖ *Pistole.* Monnaie d'or du duché de Parme et de Plaisance, qui valait, avant 1786, 23 fr. 01 ; et, depuis cette époque, 21 fr. 92. ‖ *Pistole de Pie VI* et *de Pie VII.* Monnaie d'or des États de l'Église, valant 17 fr. 28. ‖ *Pistole* Monnaie d'or du duché de Brunswick, valant 23 fr. 47. ‖ Monnaie d'or d'Espagne, avant 1772, 21 fr. 36 ; de cette époque à 1785, 20 fr. 98, et depuis 1786, 20 fr. 38. ‖ *Pistole de Bâle.* Monnaie d'or composée de 160 batz, et valant 23 fr. 14. ‖ *Pistole de Berne.* Monnaie d'or valant 23 fr. 76. ‖ *Vieille pistole* Monnaie d'or de Genève, valant 20 fr. 21. ‖ *Pistole neuve.* Monnaie d'or de Genève qui valait 17 fr. 84. ‖ *Pistole de Lucerne.* Monnaie d'or valant 23 fr. 17. ‖ *Pistole de Soleure.* Monnaie d'or valant 23 fr. 64. ‖ *Pistole de Mecklembourg-Strelitz.* Monnaie d'or valant 19 fr. 48

PISTOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pistoler. S'empl. adjectiv.

PISTOLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Tuer à coups de pistole ou de pistolet. Inusité.

* **PISTOLET**. s. m. (pr. *pi-sto-lè* ; ét. ital., *pistoletta*, dimin. de *pistola*, petite arquebuse inventée à Pistoia). Armur. Arme à feu très courte, et qui se tire d'une main. Pistolets garnis d'ar-

gent. Une paire de pistolets. Tirer un coup de pistolet. Casser la tête à quelqu'un d'un coup de pistolet. Se battre au pistolet. Tir au pistolet. J'entrai, et, lui mettant un *pistolet* sous la gorge, je la pressai d'un air menaçant de me remettre la clef de la grille. (Le Sage. Je t'avertis que si tu recules, je te casserai la tête d'un coup de *pistolet*. Id.) Les mineurs, les mamelucks, les porte-aigle, ont eu des *pistolets* de ceinture; la marine s'est servie de *pistolets* d'abordage. (Bardin.) Acceptez donc, dit le docteur, ces *pistolets* pour vous défendre des voleurs dans votre solitude. (B. de St P.) A l'instant, six coups de *pistolet* s'entendirent presque ensemble, et la fumée couvrit les combattants. (A. de Vigny.) || *Pistolet d'abordage*. Long pistolet à l'usage de la marine de guerre. || *Pistolet d'arçon*. Long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers. || *Pistolet de poche*. Petit pistolet qu'on porte sur soi. || *Pistolet rayé*, par opposition à *pistolet lisse*. Pistolet dont le canon est marqué à l'intérieur de raynes à hélice qui lui donnent une plus grande force de projection. || *Pistolet à réveil*. Pistolet chargé à poudre et disposé de manière à faire explosion dans certains cas. || *Pistolet à rouet*. Pistolet qui se tirait à l'aide d'un rouet et qui était en usage dans la cavalerie aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

— Fig. *Mettre à quelqu'un le pistolet sur la gorge, sous la gorge*. L'obliger, le forcer à faire quelque chose contre son gré.

— *Faire le coup de pistolet*. Se disait pour Combattre à cheval en tirailleur; et par extens., Voir l'ennemi de près. Il se vantait, et je crois avec vérité, qu'il avait fait le coup de *pistolet* avec le grand Gustave, roi de Suède. (De Retz.)

— Fig. *Tirer des coups de pistolet dans la rue*. Attirer l'attention sur soi par des extravagances.

— Fig. *Tirer son coup de pistolet*. Dire son mot, se faire remarquer dans une discussion.

— Fam. *Il le tuerait si ses yeux étaient des pistolets*. Se dit d'une personne qui en regarde une autre avec des yeux menaçants, enflammés de colère.

— Pop. et fig. *Les fourreaux tirent aussi bien que les pistolets*. Les élèves sont aussi habiles que les maîtres.

— A Bruxelles, Nom donné aux petits pains au lait.

— Demi-bouteille de champagne.

— *Pistolet de Saucerre*. S'est dit pour l'fronde, à cause de l'usage meurtrier que les habitants de Saucerre firent de cette arme pendant un siège qu'ils soutinrent.

— Pop. Orig nal, homme fort bizarre. Voilà un singulier pistolet! Quel pistolet! Vieux et peu usité.

— Archéol. Sorte de petit poignard que l'on fabriquait à Pistoia, en Italie. Cette expression fut appliquée ensuite à une arquebuse de petite dimension que l'on nommait indifféremment *pistole* et *pistolet*.

— Mar. Pièce de bois saillante, en dehors de la poulaine, sur laquelle on amarre la misaine. On dit aussi *pistolet d'amure*, *pistolet de galerie*.

— Phys. *Pistolet de Volta* ou *pistolet électrique*. Appareil de métal qui produit une détonation semblable à celle d'une arme à feu ordinaire, avec développement d'une force élastique qui chasse au loin le bouchon dont on a fermé l'appareil. Les matériaux qui produisent ce phénomène sont ordinairement deux parties d'air atmosphérique et une partie de gaz hydrogène qu'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique.

— Techn. Instrument avec lequel le parchemnier retourne le fil d'un fer à ratures. || Chaudron pour chauffer la matière que le papetier veut convertir en feuilles de papier. || Sorte de règle pour tracer des lignes courbes. || Trépan à l'usage des mineurs, qu'on nomme aussi *fleuret*.

— Vénér. *Pistolet de botte*. Petite carabine à crosse mobile que les piqueurs mettent dans la botte.

PISTOLETADE, s. f. S'est dit pour Coup de pistolet. Avec ce grand flot de *pistoletades* et de coups d'épée. (Nic. Pasq.)

PISTOLETIER, s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'une pistole ou d'un pistolet. On disait aussi *pistolier*.

PISTOLETTER, v. n. 1^re^ conj. S'est dit pour Pistoler, tuer à coups de pistolet.

— Fam. Tirer avec de petits pistolets. Ces enfants ne font que pistoletter dans le jardin.

PISTOLIER, s. m. Anc. art milit. V. PISTOLETIER.

— Hist. milit. Nom qu'on donnait autrefois à certains cavaliers allemands, armés de pistolets. On les appelait plus souvent *reîtres*.

— Dans les prisons, Détenu à la pistole.

PISTOMÉSITE, s. f. Minér. Carbonate double de magnésie et de fer trouvé en Piémont.

* **PISTON**, s. m. (ét. bas-lat., *pisto*, même signif.; du lat. *pistare*, fouler). Mécan. Cylindre de bois, de fer ou de cuivre, or linairement garni de cuir et entrant à frottement dans un tube, pour servir soit à élever l'eau, soit à raréfier ou comprimer l'air qui y est contenu. Piston d'une pompe foulante, d'une pompe aspirante. Piston d'une machine pneumatique, d'une machine à compression. Le piston d'une seringue. Il ne doit pas se rencontrer le moindre passage entre le contour du *piston* et la paroi du tuyau, autrement le *piston* n'atteindrait pas son but, qui est de s'opposer au passage de l'air. (E. Pascali.)

— Partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur.

— *Course du piston*. Espace déterminé que parcourt alternativement le piston lorsqu'on le fait monter ou descendre.

— Fig. Les commis voyageurs, ces intelligents *pistons* de la machine à vapeur nommée spéculation, trottent, frappent et fonctionnent au profit de l'industrie parisienne. (L. de Balz.)

— Petit bouton en cuivre ou en acier servant à ouvrir une boîte quand on le presse avec le pouce.

— Armur. *Fusil à piston*. Nom donné improprement au fusil à percussion.

— Mus. *Cornet à piston*. V. CORNET.

— Par extens. Instrumentiste qui joue du cornet à piston. Premier, second piston.

— Techn. Appareil de verrier connu généralement sous le nom de *pompe de Robinet*. || Pièce mobile d'une soupape de fond. || *Piston de garde-robe*. Cylindre de cuivre qui sert à fermer hermétiquement l'orifice inférieur d'une cuvette à l'anglaise. || *Piston à coulisseau*. Cylindre de cuivre monté sur une armature et servant au même usage. || *Piston à crochet*. Piston en cuivre muni d'un bouton qui permet de l'enlever.

— Adjectiv. Arg. Importun. Que cet homme-là est piston!

PISTONNER, v. a. 1^re^ conj. (rad. *piston*). Ennuyer, tracasser.

— Pop. Recommander quelqu'un auprès d'un personnage influent ou d'une administration. Le député de son arrondissement l'a pistonné.

PISTORINIE, s. f. de *Pistorini*, nom pr.). Bot. Genre de crassulacées diplostémones, établi pour des herbes d'Espagne et de la Barbarie.

PISTORIUS (Jean), Historien, né à Nidda (Hesse), 1511-1607, a laissé : *Rerum polonicarum Scriptores; Rerum germanicarum Scriptores; Artis cabalisticæ Scriptores*.

PISTRINE, s. f. (du lat. *pistrina*, même signif.). Antiq. rom. Etablissement où le peuple pouvait faire transformer son blé en pain ou simplement faire cuire son pain.

PISUERGA (*Pisoraca*), Geogr. Rivière d'Espagne, coule au S. O. par Torquemada, Valladolid et Simancas (Leon), et se jette dans le Douro. Cours de 240 kil. Elle reçoit à droite l'Arlanza, et à gauche le Carrion.

PISUM, s. m. (pr. *pi zomm*). Bot. Nom scientifique du genre pois.

PITANATE, s. 2 g. Antiq. gr. Membre de la troisième tribu de Sparte.

— Geogr. Habitant, habitante de la ville de Pitane.

— adj. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

— PITANATES, s. f. pl. Jeux publics qu'on célébrait à Pitane.

* **PITANCE**, s. f. (étym. bas-lat., *pietancia*, même signif.; fait de *pietas*, parce que la portion des moines provient de la piété des fidèles). Portion qu'on donne à chaque individu pour son repas, dans les communautés. Recevoir sa pitance. Abandonner sa pitance. Régler sa pitance.

— Par extens. Subsistance journalière d'une personne. Avoir sa pitance assurée. La *pitance* du dieu n'en était pas moins forte. (La Font.) Quoique sa *pitance* fût fortement restreinte par le mauvais état de ses finances, il n'en était pas moins un jour à dîner dans une des plus fameuses tavernes de Londres. (Brill.-Sav.)

Ce bon chien, qui portait la *pitance* au logis,
S'était fait un collier du dîner de son maître.
(La Fontaine.)

— Par extens. La somme nécessaire pour se procurer la pitance. Robert eut sept livres sterling par an pour son travail : pendant plusieurs années, sa dépense entière n'excéda point cette maigre *pitance*. (H. Taine.)

— Pop. Ce qui se mange avec le pain, et par opposition à pain. Il y a tant pour le pain et tant pour la pitance. Il donne sur la pitance beaucoup plus que sur le pain.

— Chaque provision en particulier. La belle Agnès laissa un fonds pour la *pitance* d'œufs, au jour de son anniversaire. (St Foix.)

— Pop. *Aller à la pitance*. Aller aux provisions, au marché.

PITANCERIE, s. f. Comm. relig. Lieu dans un couvent où se distribuait la pitance. || Charge du pitancier.

PITANCHE, s. f. S'est dit pour Pitance. || *Blé à pitanche*. Le blé destiné à la pitance des moines.

PITANCIER, s. m. Comm. relig. Officier d'un couvent chargé de distribuer la pitance. L'abbé dit à son *pitancier* : Qu'on donne à déjeuner à messire Jean. (Desperriers.)

PITANE. Hist. anc. Nom d'un quartier de Lacédémone où habitait la troisième tribu.

PITANE. Geogr. L'une des douze villes de l'ancienne Eolide (Lydie). Patrie d'Arcesilaus. Auj. *Tchandarli*.

PITANGUS, s. m. (pr. *pi-tan-guss*). Ornith. Syn. de TYRAN.

PITAO, s. m. Bot. Nom vulgaire de la galvezie ponctuée.

PITAR, s. m. Mollusq. Conchifère du genre cythérée.

PITAU (Nicolas), Graveur, 1631-1676, né à Anvers, établi en France, 1656, fut l'un des maîtres de Gérard Edelinck.

* **PITAUD**, s. m. (de l'italien *pedito*, fantassin). Hist. milit. Nom qu'on donnait à des paysans qui formaient des compagnies à pied, dans les armées du moyen âge. En ce sens, on écrit aussi *pitau*. || Paysan lourd, grossier. C'est un pitaud, un vrai pitaud. En ce dernier sens, il a un féminin. Quelle pitaude!

Ce *pitaud* doit valoir, pour le point souhaité,
Bachelier et docteur ensemble. (La Font.)

— Mais. En vérité, vous êtes une vraie *pitaude*, quand je pense avec quelle simplicité vous êtes malade. M^me^ de Sév.)

PITAUT, s. m. Moll. Nom vulgaire des pholades, des modioles et, en général, de tous les mollusques qui percent les pierres.

PITAVIA, s. m. (de *Pitau*, n. pr.). Bot. Genre de zanthoxylées, établi pour des arbres du Chili.

PITAYNE, s. f. Chim. Base organique trouvée dans le quinquina de Pitaya et isomérique avec la quinine. On dit aussi *pitoyne*.

PITCAIRN (Île). Géograph. Île de l'Océanie (Polynésie), au S.-E. des îles Gambier; colonisée en 1790, par les marins révoltés du navire anglais *Bounty*, qui s'unirent à des femmes tahiennes.

PITCAIRNIE, s. f. (de *Pitcairn*, nom pr.). Bot. Genre de broméliacées, renfermant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale et aux Antilles. Les plus remarquables sont la pitcairnie à grandes bractées, la pitcairnie à feuilles d'ananas et la pitcairnie à feuilles étroites.

PITCHÉRIE, s. f. (de *Pitcher*, n. pr.). Bot. Syn. de NYNCHOSIE.

PITCHON, s. m. Ornith. Dans le midi de la France, Espèce de fauvette.

PITCHOURY, s. m. Bot. Syn de PITURI.

PITCH-PIN, s. m. Nom anglais donné dans le commerce des bois à une espèce de pin très abondant aux Etats-Unis et à la Nouvelle-Angleterre.

PITE, s. f. (ét. bas-lat., *picta*, poitevine, parce que la pite était une monnaie des comtes du Poitou). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre qui valait un quart de denier.

* **PITE**, s. f. (ét. esp., *pita*, même signif.). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'agavé qui fournit des fibres textiles. On dit aussi improprement *aloès pite*.

— PITE, s. m. Matière textile fournie par la pite, dont les anciens habitants du Mexique se servaient pour faire un papier appelé *papier de pite*. || Nom des filaments de la même plante avec lesquels on fait des lignes pour la pêche.

PITEA, Géogr. Fleuve de Suède, coule au N.-E., sur la limite des deux Bothnie; cours de 350 kil.

— PITEA, Ville de Suède, située à l'embouchure du fleuve du même nom, est à 950 kil. N.-E. de Stockholm. Ch.-l. de la Bothnie septentrionale, elle a 1,500 hab.

PITEAU, s. m. Hist. V. GLITNES.

PITESCHTI, Géogr. Ville de la Valachie, sur l'Ardjisch.

* **PITEUSEMENT**, adv. D'une manière piteuse, propre à exciter la pitié. Se lamenter piteusement. La dame lui commença à conter en pleurant moult *piteusement* ses douleurs. (Froiss.) La fade poésie des épopées et des tragédies artificielles se continuait *piteusement*. (E. Renan.) Il est familier et ne se dit guère qu'en plaisantant.

* **PITEUX, EUSE**, adj. (rad. *pitié*). Digne de pitié. Etat piteux. Situation piteuse.

La reine et son sénat
Ont approuvé mon trop *piteux* état. (Voltaire.)

— Qui est propre à exciter la pitié. Air piteux. Paroles piteuses. Parler d'un ton piteux. Il avait un air *piteux* qui ne prévenait pas les yeux en faveur de sa bourse. (Le Sage.)

— *Faire piteuse mine*. Faire une mine rechignée.

Car on n'a fait une action
Un dont aurait l'ambition
De faire une *piteuse* mine. (Scarron.)

— *Faire piteuse chère*. Faire mauvaise chère.

— Substantiv. *Faire le piteux*. Se lamenter sans sujet. L'archevêque d'Arles fit l'ignorant, le *piteux*, le désespéré, d'avoir déplu au roi. (Saint-Simon.) Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

PITHANOTE, s. m. (du gr. πιθανός, docile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une espèce de l'Australie.

PITHÉCHIRE, s. m. (pr. *pi-té-kire*; ét. gr., πίθηκος, singe; χείρ, main). Mammif. Genre de mammifères rapporté soit au groupe des rongeurs, soit à celui des quadrumanes, dont l'espèce type paraît être originaire du Bengale et dont les caractères généraux sont peu connus.

PITHÉCIE, s. f. (du grec πίθηκος, singe). Mamm. Syn. de SAKI et de SINGE.

PITHÉCIE, ÉE, adj. Mamm. Syn. de PITHÉCIEN.

PITHÉCIEN, ENNE, adj. Mamm. Qui ressemble au pithèque. || PITHÉCIENS, s. m. pl. Tribu de singes comprenant les genres hylobate, pithèque ou orang, et troglodyte.

PITHÉCOÏDE, adj. 2 g. (étym. gr., πίθηκος, singe; εἶδος, aspect). Qui rappelle les singes, qui semble leur appartenir.

PITHÉCOPSIS, s. m. (pr. *pi-té-ko-psiss*; ét. gr., πίθηκος, singe; ὄψις, aspect). Erpet. Syn. de CYCLORHAMPHE.

PITHÉCOSÉRIDE, s. f. (pron. *pi-té ko-cé-ride*; étym. gr., πίθηκος, singe; σέρις, chicorée). Botan. Genre de composées vernoniées, établi pour des herbes du Brésil.

PITHECUS, s. m. (pron. *pi-té-kuss*; du gr. πίθηκος, singe). Mammif. Nom scientifique du genre orang.

PITHECUSA, Géogr. Île du golfe de Naples, s'appela aussi *Æuaria*; auj. *Ischia*. || Nom de trois petites îles d'Afrique, où les singes vivaient familièrement avec les hommes, selon Diodore de Sicile.

PITHÉGIES, s. f. pl. Antiq. gr. V. PITHOGIES.

PITHÉLÉMUR, s. m. Mamm. Syn. d'INDRI.

PITHÈQUE, s. m. (du grec πίθηκος, singe). Mamm. Singe sans queue que l'on a pris longtemps pour l'orang, et qui est le magot.

PITHESCIURE, s. m. (ét. gr., πίθηκος, singe; σκίουρος, écureuil). Mamm. Section du genre sagouin, comprenant le samiri.

PITHIVIÉRIN, INE, s. Géogr. Habitant, habitante de Pithiviers.

— adj. Qui appartient à Pithiviers ou à ses habitants.

PITHIVIERS, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dep. du Loiret, sur l'Œuf, affluent de l'Essonne, à 42 kilom. N.-E. d'Orléans. Pâtés aux alouettes; gâteaux aux amandes. Safran du Gâtinais. Patrie du géomètre Poisson; 5,200 hab.

PITHO, s. m. (de *Pitho*, n. mythol.). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures de la famille des oxyrynques, tribu des maïens, établi pour deux espèces dont le type, le pitho à six dents, vit sur les côtes des îles Gallapagos.

PITHO, (du gr. πείθω, je persuade). Myth. gr. Déesse de la persuasion. Les Romains l'appelaient *Suada*.

PITHOCARPE, s. m. (étym. gr., πίθος, tonneau; καρπός, fruit). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes d'Australie.

PITHŒGIES, s. f. pl. (étym. gr., πίθος, tonneau; ἄγω, j'ouvre). Antiq. gr. Fête que l'on célébrait à Athènes le premier jour des Anthestéries. Le jour des Pithœgies, on découvrait les urnes qui contenaient le vin nouveau, et l'on goûtait cette liqueur.

PITHOMÈTRE, s. m. (étym. gr., πίθος, tonneau; μέτρον, mesure). Métrol. Instrument qui sert à juger, à indiquer les segments d'un tonneau qu'on jauge.

PITHOMÉTRIE, s. f. Métrol. Art de jauger, de se servir du pithomètre.

PITHOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Métrol. Qui concerne le pithomètre.

— *Échelle pithométrique*. Table qui sert à déterminer la quantité de liquide tirée d'une futaille.

PITHON, Un des généraux d'Alexandre, devint, après la mort du conquérant, satrape de Médie, 323 av. J.-C. Après l'assassinat de Perdiccas, il reçut le titre de régent, qu'il résigna bientôt. Antigone tua Pithon et s'empara de la Médie, 315.

PITHOPHAGE, s. m. (étym. gr., πίθος, tonneau; φάγω, je mange). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des engides, tribu des cryptophagides, formé aux dépens des cryptophages.

PITHOPHILE, s. m. (étym. gr., πίθος, tonneau; φίλος, ami). Entom. Syn. de PITOPHAGE.

PITHOSILLE, s. m. (pron. *pi-to zille, ll* mouill.). Bot. Genre de composées sénécionidées, dont l'unique espèce, le pithosille à feuilles de lyre, appartient à l'île Maurice.

PITHOU (Pierre). Né à Troyes, 1539-1596, élève de Cujas, avocat en 1560, se retira à Sedan, où il rédigea la *Coutume* de ce petit Etat, puis à Bâle. Converti au catholicisme, 1573, procureur général en Guyenne, il prit part à la rédaction de la *Satire Ménippée*. On a de lui : *Libertes de l'Eglise gallicane; Observationes ad Codicem et ad Novellas Justiniani*. || PITHOU (François). Frère du précédent, né à Troyes, 1543-1621, se convertit au catholicisme vers 1578, et devint avocat au parlement de Paris. On a de lui : *Glossarium obscurorum verborum quæ in lege salica habentur*, etc. Il a annoté les *Formules* de Marculfe.

PITHYS, s. m. (pron. *pi-tiss*). Ornith. Genre de passereaux de la famille des fourmiliers, établi aux dépens des manakins pour le pithys à plumet blanc qui habite la Guyane. On a dit aussi *manikup*.

PITIC ou **HERMOSILLO**, Géogr. Ville du Mexique (Sonora), à 180 kil. S. O. d'Arispe, sur la Sonora; 12,000 hab.

PITICO, s. m. Ornith. Oiseau du Chili, du genre des pics ou des martins-pêcheurs.

* **PITIÉ**, s. f. (du lat. *pietas*, piété; on a dit

autrefois *pitié filiale*, pour Piété filiale). Sentiment de compassion, de douleur, qu'excitent dans notre âme les maux, les misères d'autrui. Homme accessible à la pitié. Cœur sans pitié. Être touché de pitié. Avoir pitié des pauvres. N'avoir pitié de personne. Chose digne de pitié, qui fait pitié, qui excite la pitié. La *pitié* n'est autre chose qu'une habile prévoyance des maux ou nous pouvons tomber. (La Rochefoucauld.) La *pitié* qu'on a du mal d'autrui ne se mesure pas sur la quantité de ce mal, mais sur le sentiment qu'on prête à ceux qui le souffrent. (J.-J. Rouss.) Le sentiment de la *pitié* dort dans le cœur de l'homme, jusqu'à ce que le cri de la douleur vienne le réveiller. (L.) On ne refuse pas la *pitié* aux malheureux, pourvu qu'ils n'en demandent pas davantage. (S. Dub.) Autant la *pitié* est douce quand elle vient à vous, autant elle est amère, même dans ses secours, quand il faut l'implorer. (Lacretelle.)

Par quel charme, malgré le courroux qui m'enflamme,
La *pitié* s'ouvre-t-elle un chemin dans mon âme?
(Crébillon.)

— Sentiment de pitié.

Voilà ce que je dis, puis des *pitiés* me viennent,
Quand je pense à tous ceux qui sont dans le tombeau.
(V. Hugo.)

— Dans le sens ironique, Se dit aussi au pluriel pour Choses ridicules et mesquines. Il ne dit que des pities.

Il est vrai que ce sont des *pitiés* :
Toute construction est par elle détruite ;
Et des lois du langage on l'a cent fois instruite !
(Molière.)

— Fam. *C'est grande pitié, grand'pitié.* C'est une chose très digne de pitié. C'est grand'*pitié* quand le valet chasse le maître. (Mme de Genlis.)

— *C'est grande pitié, c'est grand'pitié que de nous, c'est une étrange pitié que de nous.* La nature humaine est exposée à beaucoup de misères.

— *Prendre quelqu'un en pitié.* Lui accorder son pardon à cause de la pitié qu'il inspire

— Se dit quelquefois dans un sens qui marque le mépris. J'ai pitié de vous. On a pitié de sa sottise. Raisonnement qui fait pitié. C'est une *pitié* de voir comme il danse, comme il monte à cheval. (Acad.) Je vous vois à ces traits sourire de *pitié*. (Colin.)

Quoi ! moi ! quoi ! ces gens-là ? L'un radote, je pense :
A mon les proposer ! Hélas ! ils font *pitié* !
Voyez un peu la belle espèce ! (La Font.)

— *Avoir pitié.* Avoir compassion. Il faut avoir *pitié* de soi, et avoir de la générosité pour soi-même, comme on en a pour les autres. (Mme de Sevigne.)

— Se dit aussi avec une nuance de dédain. Combien vous aurez *pitié* de moi ! que mes éternelles inquiétudes vous paraîtront misérables ! (Chateaub.)

— *Faire pitié.* Inspirer une grande compassion. Il dit cela si tristement qu'il me fit *pitié*. (Pascal.)

— Dans un sens ironique. Raisonner à faire pitié. Il chante à faire *pitié*. (Acad.)

— *Faire pitié de.* Vous me faites *pitié* de nous demander des oranges : c'est une étrange dégradation de les voir gelées en Provence. (Mme de Sevigné.)

— *Quelle pitié !* Se dit dans le sens de C'est une chose regrettable. Ah ! mon Dieu, madame, vous voilà toute seule ! Quelle *pitié* est-ce là ? Toute seule ! (Mol.)

— Se dit aussi avec une intention de mépris. Ne voilà-t-il pas une invention bien trouvée ? Quelle *pitié !* (J.-J. Rouss.)

— *Regarder quelqu'un en pitié, d'un œil de pitié, avec des yeux de pitié.* Avoir compassion de lui. Dieu regarde en *pitié* son peuple malheureux. (Rac.)

Daigne renouveler cet éclatant prodige,
Vois en *pitié* nos maux, vois nos pleurs... (B.-Lorm.)

— *Regarder quelqu'un en pitié.* Signifie aussi quelquefois Le mépriser, n'en faire aucun cas. Cet orgueilleux regarde maintenant les autres en pitié.

Et les deux bras croisés, du haut de son esprit,
Il regarde en *pitié* tout ce que chacun dit. (Mol.)

— *Regarder quelqu'un, le traiter, lui parler avec une pitié offensante.* Le regarder, le traiter, lui parler avec l'apparence de la pitié mêlée aux marques de mépris.

— *Par pitié.* Par compassion.

Il se croit quelque enfant rejeté par sa mère,
A qui j'ai par *pitié* daigné servir de père. (Rac.)

— *Sans pitié.* Sans indulgence. Vous avez exercé sans *pitié* les fonctions de la plus terrible magistrature qui fut jamais. (Montesq.

— Interj. S'emploie pour attirer la commisération. Pitié ! pitié ! pour les malheureux.

— Loc.prov. *Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble.* || *Il vaut mieux faire envie que pitié.*

— Syn. comp. PITIF, COMPASSION, COMMISERATION. V. COMMISERATION.

PITINATE, s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de Pitinum.

— adj. Qui appartient à Pitinum ou à ses habitants.

PITINUM. Géogr. Ancienne ville de l'Italie (Ombrie), sur le Pisaurus ; ville du Samnium, chez les Vestins. Auj *Torre-di-Pitino*.

PITIXYLONIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide retiré du bois de pin.

PITKARANDITE, s. f. Minér. Variété d'amphibole ou de pyroxène, trouvée à Pitkaranda (Finlande).

PITO, s. m. Ornith. Espèce de pie d'Amérique.

PITOIT, s. m. Techn. Pinceau gros et court.

* **PITON**, s. m. (étym. inconn.). Techn. Fer tourné en anneau avant une queue à vis ou pointue, et qui sert, étant fixé, à recevoir l'anse d'un cadenas, le bout d'un crochet ou d'une tringle, etc. Le piton à vis, lorsqu'il est gros et que la vis est faite à double pas et à la main, prend le nom de *tire-fonds*. Piton à tige carrée. Piton de fer. Piton de cuivre. Fixer quelque chose avec des pitons. || *Piton de rampe*. Objet en fonte ornée à l'une des extrémités duquel s'encastre un barreau de rampe ; l'autre extrémité est à vis et se serre dans le limon de l'escalier.

— Géogr. Pointe élevée d'une montagne. Piton inaccessible. Monter sur un piton, à trois pitons. Gravir le piton le plus élevé. Les pluies, que les *pitons* des montagnes attirent, peignent souvent les couleurs de l'arc-en-ciel sur leurs flancs verts et bruns, et entretiennent à leurs pieds les sources dont se forme la petite rivière des Lataniers. (Bern. de St-P.) Il faut que nous passions, comme ce matin, par-dessus cette montagne que tu vois là-bas avec trois *pitons*. (L.) A la vue de ce chef placé comme une statue sur le *piton* le plus élevé de la montagne, la fusillade avait cessé. (A. Dum.) Deux autres montagnes plus hautes élèvent derrière celle-ci leur double *piton*. Gér. de Nerval.)

— Pop. Nez. Quel piton !

— Géogr. *Piton des Carbets*. L'un des points culminants de La Martinique, haut de 1,350 met. || *Piton de Fournaise*. Montagne volcanique de l'île de la Réunion, haute de 2,625 mèt. || *Piton des neiges*. L'un des sommets culminants de l'île de la Réunion, haut de 3,069 met.

PITONILLE, s. m. (pron. *pi-to-nille*, *ll* mouill.). Moll. Syn. d'HÉLICINE et de ROULETTE.

PITOT (Henri). Géomètre, né à Aramon, près d'Uzès, 1695-1771, ingénieur en chef en Languedoc, a écrit : *Théorie de la manœuvre des vaisseaux*.

PITONINE, s. f. Chim. Matière appartenant à la série des alcaloïdes du quinquina.

* **PITOYABLE**, adj. 2 g. Qui est naturellement enclin à la pitié. Être pitoyable envers les pauvres. Ame sensible et pitoyable. Il n'est guère pitoyable. La femme du meunier, *pitoyable* comme une femme, lui fit dresser un lit et le fit coucher. (Scarron.) D'un regard *pitoyable* ils ont séché mes larmes. (Molière.) Est-ce vous, madame, qui me tenez ce langage ? Depuis quand êtes-vous si *pitoyable* et si sensible ? (Le Sage.)

C'est un Dieu bienfaisant, c'est un Dieu *pitoyable*,
Qui jamais à mes cris ne fut inexorable (Chapelieu.)
Croirai-je que le ciel, une fois *pitoyable*,
Ait daigné vous montrer un regard favorable !
(De La Grange.)

|| Dans ce sens, *pitoyable* a vieilli, et s'emploie peu maintenant.

— Qui excite la pitié. Récit pitoyable. Voix pitoyable. Être dans un état pitoyable. Jeter des cris pitoyables. Laissez-vous toucher à ce *pitoyable* spectacle. (Mass.)

— *Lieux pitoyables*. Se disait autrefois, en style de palais, pour Établissements créés par pitié, tels que les hôpitaux, les maladreries.

— Se dit encore de ce qui est méprisable, mauvais dans son genre. Conduite pitoyable. Raisonnement, discours pitoyable. Style pitoyable. Un écrivain pitoyable. Un peintre, un musicien pitoyable. Cette excuse est pitoyable. Ses vers sont pitoyables. Il écrit, il chante d'une manière pitoyable. Quels *pitoyables* vers ! quel style languissant ! (Boil.) D'ailleurs, don Henri ne fait plus à la cour qu'une *pitoyable* figure. (Le Sage.) Vos excuses là-dessus sont *pitoyables*. (J.-J. Rouss.) Je méprise ces *pitoyables* mutilations de l'histoire. (Montalemb.) Il y eut de *pitoyables* défaillances autour de cette grandeur déchue. (G. Droz.)

— *Cela est pitoyable*. Cela ne mérite pas qu'on s'en occupe. On m'a bien reproché cet embrasement du temple d'Éphèse ; toute la Grèce en a fait beaucoup de bruit ; mais en vérité cela est *pitoyable*. (Fonten.)

— Se prend quelquefois comme subst. masc. pour signifier Ce qui est pitoyable. Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le *pitoyable* que d'éclater sur le ridicule ? (La Bruy.)

* **PITOYABLEMENT**, adv. (rad. *pitoyable*). De manière à exciter la compassion. Mme de Cornau, toujours *pitoyablement* entre les mains des chirurgiens. (Mme de Sev.) Peu usité en ce sens.

— De manière à exciter le mépris ; on ne peut plus mal. Raisonner pitoyablement. S'exprimer, chanter pitoyablement.

PITPIC, s. m. Ornith. Genre voisin des fauvettes et qui est probablement le même que le pitpit.

PITPIT ou **PIT-PIT**, s. m. (pr. *pitt-pitt* ; onomatopee de son cri). Ornith. Genre de passereaux conirostres, établi aux dépens des motacilles pour des oiseaux de l'Amérique tropicale. Les pitpits demeurent dans les bois, et sont sédentaires entre les tropiques. Le pitpit bleu est le type du genre.

PITRE, s. m. Sorte de paillasse qui fait la parade pour le compte d'un saltimbanque ou d'un escamoteur. Ce n'est pas lui qui se servirait d'un *pitre* qui arrête un public grossier par de sales histoires. (Champfleury.) Là-bas un *pitre* long et courbé, coiffé d'un chapeau pointu de berger grec. (A. Daudet.)

— Fig. Personne qui se plaît à faire des bouffonneries.

— S'est pris autrefois en bonne part dans le sens de Bon homme, de bon garçon. Mais entre tous, ce franc cœur, ce bon *pitre*. (Sand-Amant.)

PITREPITE, s. m. Comm. Liqueur forte que l'on fabrique dans les colonies françaises d'Amérique ; espèce d'eau-de-vie.

PITRERIE, s. f. Actions, paroles, bouffonneries d'un pitre.

PITRES ou **PISTES**. Géogr. Commune du canton de Pont-de-l'Arche, arrond. de Louviers (Eure), sur la Seine. Célèbre édit de Charles le Chauve, en 864, relatif aux monnaies et à la démolition des châteaux féodaux qui commençaient à se construire.

PITRION, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la crecerelle.

PITRON, s. m. En Languedoc, Poutre de 12 à 15 mètres de longueur.

PITT (William), lord Chatham. Homme d'État anglais, né à Boconnoc (Cornouailles), 1708-1778, second fils d'un simple écuyer, entra au parlement comme représentant le bourg pourri d'Old Sarum, 1735. Il fit de l'opposition à Walpole ; fut payeur général des troupes, 1746 ; il se démit de cet emploi en 1751, à cause d'un dissentiment avec le ministère du duc de Newcastle. Un instant ministre des affaires étrangères, Pitt rentra au pouvoir, porté par le vœu irrésistible de l'opinion publique. Il imprima alors aux opérations de la guerre de Sept Ans une vigueur et une audace qui coûtèrent à la France sa domination dans l'Hindoustan, le Canada, le Sénégal, etc. N'ayant pu, lorsque le pacte de famille fut signé, faire déclarer la guerre à l'Espagne, il se retira des affaires, 1761. Plus tard il défendit les droits du parlement ; signala les dangers qu'amenerait l'établissement des taxes dont on frappait les colonies de l'Amérique du Nord. Il entra dans la Chambre haute, 1766, sous le nom de lord Chatham ; accablé d'infirmités, 1768, il quitta définitivement le pouvoir. Il reparut à la Chambre pour protester contre une proposition qui tendait à reconnaître l'indépendance des États-Unis d'Amérique. || PITT (William). Fils du précédent, né à Hayes (Kent), 1759-1806, fut envoyé à la Chambre des communes par le bourg d'Appleby, 1781. Adversaire des ministères North et Rockingham, il fit partie du cabinet Shelburne comme chancelier de l'Échiquier, 1782. En 1783, George III le chargea de former un ministère qui devait gouverner l'Angleterre pendant dix-sept ans. Il conclut un traité de commerce avec la France, 1786, et intervint avec la Prusse en Hollande pour y soutenir le stathouder, 1787. Il se déclara contre la révolution française ; il dépensa des sommes énormes à soudoyer les coalitions continentales, à soutenir les révoltes également impuissantes de la Vendée et des chouans. A l'intérieur, il établissait un régime de rigueur contre toute tentative d'insubordination. Il rejeta les premières ouvertures pacifiques de Bonaparte, 1800. Il obtint la réunion du parlement irlandais au parlement anglais, à la condition que les catholiques seraient relevés des incapacités qui les frappaient. Sur le refus du roi de consentir à cette concession, Pitt abandonna le pouvoir au ministère Addington, 1801. Revenu aux affaires en 1804, il fut atteint par les succès de Napoléon à Ulm et à Austerlitz. Il mourut accablé de soucis. Ses principaux *Discours* ont été publiés et traduits en français, avec ceux de Fox.

PITTA, s. f. Ornith. Nom scientifique du genre brève.

PITTACALE, s. m. (étym. gr., πίττα, poix ; καλός, beau). Chim. Substance résineuse trouvée dans les produits de la distillation du goudron de bois, en faisant agir la baryte sur l'huile de goudron.

PITTACIUM, s. m. (pr. *pitt-ta-ci-omm* ; mot lat. tiré du gr. πιττάκιον, rad. πίττα, poix). Antiq. rom. Espèce d'étiquette écrite sur du parchemin enduit de poix, que l'on attachait au col des bouteilles, pour indiquer l'âge et le cru du vin. || Petite tablette enduite de poix sur laquelle on prenait des notes.

PITTACUS, Un des sept sages de la Grèce, né à Mitylène vers 652 av. J.-C., fut revêtu de la dictature, avec le titre d'asymnète, 589 abdiqua au bout de dix ans et mourut vers 569.

PITTAH, s. m. Dans l'Inde, Lieu où résident des gourous ou prêtres d'un ordre inférieur.

PITTE, s. m. Pêch. V. PITE.

PITTHÉE, Temps hér. Fils de Pélops, roi de Trezene, et père d'Éthra. Il éleva Thesée, son petit-fils.

PITTHEM, Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 27 kil. de Bruges ; 4,800 h.

PITTINITE, s. f. Minér. Syn. d'ÉLIASITE.

PITTIZITE, s. f. Minér. Minerai de fer, remarquable par sa transluscidité et surtout par sa cassure et son éclat résineux et qui est un mélange d'arséniates et de sulfates ferriques hydratés.

PITTOCARPE, s. m. (ét. gr., πίττα, poix ; καρπός, fruit). Bot. Genre de champignons de la grosseur d'un pois, qui naissent agglomérés sur les plantes herbacées, dans les parties montueuses de la Silésie.

PITTONE, s. f. (de *Pitton de Tournefort*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des borraginées, contenant plusieurs espèces propres à l'Amérique méridionale.

PITTONIE, s. f. Bot. Syn. de TOURNEFORTIE.

* **PITTORESQUE**, adj. 2 g. (étym. ital., *pittoresco*, même signif. ; de *pittore*, peintre). Qui est susceptible d'un grand effet en peinture. Site pittoresque. Moulin dans une position pittoresque. Ce paysage est très pittoresque, est d'un effet pittoresque. Leur manteau est drapé d'une manière *pittoresque*, comme celui des statues antiques. (Sismondi.) Les rives de cette rivière sont basses et peu *pittoresques*. (Chateaubriand.)

Et dans un sol égal un humble monticule
Vient être *pittoresque*, et n'est que ridicule. (Del.)

— Se dit aussi en parlant de quelques parties d'un tableau. Sujet pittoresque. Composition pittoresque. Figure pittoresque. Attitude pittoresque. || Se dit plus particulièrement de l'effet produit par une opposition de lignes ou une opposition brusque d'ombre et de lumière.

— Par extens. Se dit du style, des œuvres littéraires, de ce qui fait image dans l'esprit. Style pittoresque. Description pittoresque. Vers pittoresque. La langue française est historique et non *pittoresque* ; c'est au génie à la rendre telle. (Mme Necker.)

— Fam. et par plaisant. Une dame yankee, que nous avons rencontrée, a fait au même endroit une culbute très *pittoresque*. (Merimée.)

— Libr. Se dit de certaines publications ornées de gravures, surtout de gravures sur bois imprimées dans le texte. Magasin pittoresque. Éditions pittoresques.

— Philol. Qui fournit, qui contient des renseignements utiles aux peintres. Guide pittoresque. Voyage pittoresque en Italie.

— PITTORESQUE, s. m. Ce qui est pittoresque. Il se complaît nécessairement dans le *pittoresque* de ses expressions. (Merimée.) Cannes deviendra la proie des Marseillais, et tout son *pittoresque* sera perdu. (Id. Par malheur, le *pittoresque* de la localité ne pouvait racheter la précaire de la situation. (A. Dumas.)

— Libr. Édition pittoresque. Magasin, dépôt de pittoresques.

* **PITTORESQUEMENT**, adv. D'une manière pittoresque. Elle était vêtue sans aucune recherche, mais toujours *pittoresquement*. (Mme de Stael.)

PITTOSPORE, s. m. (ét. gr., πίττα, résine ; σπορά, semence). Bot. Genre type de la fam. des pittosporées, établi pour une quarantaine d'espèces d'arbrisseaux ou de petits arbres des régions chaudes de l'ancien continent et de l'Océanie. Le pittospore coriace, le pittospore ondulé et le pittospore tobira sont les principales espèces cultivées dans nos jardins.

PITTOSPORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au pittospore. || PITTOSPORÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pittospore.

PITTSBOURG. Géogr. Ville des États Unis (Pensylvanie), au confluent de l'Alléghany et de la Monongahela ; 156,000 hab., et avec les annexes, 235,000. Grande industrie, fer, machines, canons, quincaillerie, poterie, verre, tissus, etc. La ville a été bâtie sur l'emplacement du fort Duquesne.

* **PITUITAIRE**, adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à la pituite, qui en a le caractère.

— *Fosse pituitaire*. Enfoncement quadrilatère et profond que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde. On la nomme également *selle turcique*. || *Glande pituitaire*. Petit corps arrondi qui porte aussi le nom d'*appendice sus-phénoïdal du cerveau*. || *Membrane pituitaire*. Membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx. On l'a aussi appelée *membrane de Schneider*, en l'honneur du premier anatomiste qui l'ait bien décrite. || *Tige pituitaire*. Prolongement mince et conique qui se continue inférieurement avec la glande pituitaire.

— Substantiv. *La pituitaire*. La glande pituitaire, la membrane pituitaire.

— PITUITAIRE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la dauphinelle staphisaigre.

* **PITUITE**, s. f. du lat *pituita*, même signif.). Humeur blanchâtre, visqueuse, sécrétée par divers organes, principalement par les membranes du nez et les poumons. Avoir de la pituite. Rejeter de la pituite. Abou Hassan s'éveilla sans ouvrir les yeux, et il jeta un peu de *pituite*, qui fut reçue dans un petit bassin d'or, comme la première fois. (Gall.)

— Nom donné vulgairement à l'état des bronches ou de l'estomac, dans lequel on rend en abondance, soit par l'expectoration, soit par le vomissement, des matières liquides, transparentes et muqueuses.

— Méd. anc. L'une des quatre humeurs fondamentales du corps.

— PITUITES, s. f. pl. Pathol. Affection caractérisée par des vomissements glaireux et connue sous le nom de *gastrorrhée*.

* **PITUITEUX, EUSE**, adj. Qui abonde en pituite. Enfant pituiteux. Tempérament pituiteux.

— Pathol. Causé par la pituite. Affection pituiteuse. || *Fièvre pituiteuse*. Fièvre muqueuse.

— Substantiv. *Les pituiteux*. Ceux qui sont sujets à la pituite.

PITURI, s. m. Bot. Plante de l'Australie occidentale, où l'on en fait un succédané du tabac.

PITURINE, s. f. Chim. Alcaloïde extrait du piturі et qui est un narcotique stimulant.

PITYLE, s. m. (du grec *πιτύλος*, agitation). Ornith. Genre de passereaux de la famille des fringillides, établi pour une douzaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique. L'espèce type est le pityle à gorge blanche de Cayenne.

PITYONTE (*Pityus*). Géogr. anc. Ville maritime du Pont-Euxin, à l'extrémité O. du Caucase (Lazique).

PITYOPHAGE, s. m. (étym. gr., *πίτυς*, pin; *φάγω*, je mange). Entom. Syn. d'IPS.

PITYOPHILE, s. m. (étym. gr., *πίτυς*, pin; *φίλος*, ami). Entom. Syn. de PINOPHILE.

PITYORNE, s. m. (et. gr., *πίτυς*, pin; *ὄρνις*, oiseau). Ornith. Espèce de bruant.

PITYRIASIS, s. m. (pr. *pi-ti-ri-a-zis*; du gr. *πιτυρίασις*, son). Pathol. Inflammation chronique superficielle qui envahit surtout le cuir chevelu, et se résout en petites écailles semblables à du son. On dit aussi *pityriase*.

— Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des cassicans.

PITYRIASIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui ressemble ou a rapport au pityriasis.

PITYRODIE, s. f. (du gr. *πιτυρώδης*, semblable au son). Bot. Genre de verbénacées intanées, établi pour des arbrisseaux des régions tropicales de l'Australie.

PITYS. Myth. gr. Nymphe qui fut aimée de Pan et de Borée. Ce dernier, par jalousie, la précipita du haut d'un rocher.

PITYUSES (Iles). Géogr. Nom donné par les anciens aux deux plus occidentales des Baléares, *Ebusus* et *Ophiusa* (en grec *πίτυς*), à cause des pins qui les couvraient.

PIU, adv. (pr. *piou*; mot ital. qui signifie *plus*). Mus. Se met sur les partitions devant quelques adjectifs italiens auxquels il donne le sens du comparatif. *Piu piano, piu forte, piu lento, piu presto*. Plus doucement, plus fort, plus lentement, plus vite.

PIURA. Géogr. Ch.-l. de la prov. maritime de son nom (Pérou), à 900 kilom. N.-O. de Lima; 10,000 hab.

PIVALIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide valérique.

PIVANE, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

PIVE, s. m. Crust. Nom donné à de petits crustacés du genre cymothoé, qui vivent en parasites sur le corps des poissons.

— Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil.

PIVÉRONE, s. f. Moll. Nom marchand de la venus chinoise.

* **PIVERT**, s. m. (corrupt. de *pic vert*). Ornith. Espèce du genre pic, la plus répandue de toutes celles qui habitent l'Europe. Le pivert a le dessus de la tête d'un beau rouge, les côtés de la tête noirâtres, et le reste du corps d'un vert olive, un peu jaune sur le croupion, et plus pâle sur le devant du cou et la poitrine. Il habite les grandes forêts. Le *pivert* se tient à terre plus souvent que les autres pics, surtout près des fourmilières (Buff.). Les naturalistes disent plus ordinairement *pic-vert*.

— *Pivert d'eau* ou *pivert bleu*. Nom vulgaire du martin-pêcheur. || *Pivert bigarré*, l'épeiche.

PIVETTE, s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du becasseau.

— Agric. Dans le Poitou, Première pousse des herbes au printemps.

PIVINE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grande mouette cendrée.

PIVITE, s. m. Ornith. Un des noms du vanneau.

* **PIVOINE**, s. f. (du lat. *pæonia*, même signif.; on a dit d'abord *peoine*, puis *pione*, enfin *pivoine*). Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, type de la tribu des pœoniées, établi pour des plantes herbacées ou frutescentes de l'hémisphère austral. La pivoine officinale est une plante herbacée dont on obtient par la culture plusieurs variétés à fleurs doubles, blanches, roses ou d'un rouge cramoisi, qui font au printemps l'ornement des parterres. Sa racine a joui, dans l'ancienne médecine, d'une vogue qu'elle n'est pas justifiée. La pivoine mouton, la pivoine de Sibérie.

* **PIVOINE**, s. m. Ornith. Nom vulgaire de quelques espèces de bouvreuils. || On trouve aussi ce mot au féminin en ce sens. *Grosse pivoine*. Nom vulgaire du dur-bec.

PIVOIS, s. m. Arg. Vin. *Apportez du pivois, bé vite!* (Vadé.)

PIVORI, s. m. Relat. Liqueur spiritueuse que l'on fait avec le pain de cassave, dans quelques parties de l'Amérique méridionale.

* **PIVOT**, s. m. (pr. *pivo*; ét. inconn.). Morceau de fer ou d'autre métal arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner. Pivot d'acier fondu. Le pivot d'un tour. Machine qui tourne sur son pivot. Ils savent le *pivot*, qui se défend en vain. (Boil.) Les grues, les tambours, verticaux de manège, les turbines, tournent sur des *pivots* (F. Tourneux.)

Le sacristain achève en deux coups de rabot,
Et le pupitre enfin tourne sur son *pivot*. (BOILEAU.)

— Fig. *Le pivot d'une affaire, sur lequel tourne une affaire*. Celui qui a la principale part dans une affaire. Comme nous l'avons dit, au milieu de cette activité dont il était la cause et le *pivot*, le père Madeleine faisait sa fortune. (V. Hugo.)

— Se dit aussi figurément pour désigner tout ce qui sert d'appui, de soutien. Esprits vastes, mais inquiets et turbulents, capables de tout soutenir, hors le repos, qui tournent sans cesse autour du *pivot* même qui les fixe et qui les attache. (Mass.) La sagesse conduite roule sur deux *pivots*, le passé et l'avenir. (La Bruy.) Voilà les deux *pivots* de la vie. (Volt.) La liberté de conscience et du commerce, voilà les deux *pivots* de l'opulence d'un État. (Id.) Quand on songe que le mariage est le *pivot* sur lequel roule l'économie sociale, peut-on supposer qu'il soit jamais assez sanctifié? (Chateaub.)

— *Tourner sur le même pivot*. Vivre d'une manière monotone, sans variété. Ici on a bien des distractions; là on n'en a point, on tourne toujours sur le même *pivot*. (Mme de Sév.)

— Art milit. Aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires, et Point autour duquel se fait la conversion.

— Bot. Nom donné à la radicule primitive qui en grandissant descend verticalement et fixe l'arbre à une grande profondeur. || Se dit, dans une fleur, des petites parties qui en soutiennent les étamines. || Nom donné à tort au pédicule des champignons.

— Horlog. Nom des parties des axes qui portent les mobiles ou roues, par le moyen desquels elles sont supportées, pour recevoir le mouvement de rotation que la force motrice leur communique.

— Hortic. Ce qui reste d'un arbre lorsqu'on l'a scié tout alentour pour en faire couler pendant quelque temps la sève avant que de l'abattre.

— Imprim. Extrémité inférieure de la vis de la presse, qui, terminée en pointe obtuse, tombe perpendiculairement d'aplomb dans la grenouille.

— Mécan. Extrémité inférieure d'un arbre vertical tournant. Le pivot repose sur la crapaudine.

— Vénerie. Chacun des deux os saillants qui donnent naissance au bois des bêtes fauves.

PIVOTAL, ALE, adj. Qui sert de pivot, qui tient du pivot.

— Philos. Dans le système fouriériste, Principal, central. Le mouvement *pivotal* est le type des quatre autres mouvements. Fourier.)

PIVOTANT, part. près. du v. Pivoter. Des portes pivotant sur les gonds.

* **PIVOTANT, ANTE**, adj. Bot. Qui s'enfonce en terre dans une direction verticale. Plante pivotante, à racine pivotante. La carotte est une plante pivotante. La racine du coquelicot est pivotante. || *Anthère pivotante*. Anthère qui est allongée, et attachée par sa partie moyenne.

PIVOTATION, s. f. (pr. *pi-vo-ta-cion*). Action de pivoter.

PIVOTE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de deux espèces de fauvettes, l'une d'Europe, l'autre de Chine.

* **PIVOTER**, v. n. 1re conj. Tourner sur un pivot.

— Par anal. Ils *pivotaient* sur leurs pieds de derrière, dans un mouvement de rotation continuelle. (G. Flaubert.)

— Fig. Cette société n'étant amusante que pour ceux qui, vivant sans cesse dans son cercle, peuvent être au fait des semi-intimes médisances, plaisanteries ou rivalités sur lesquelles *pivotent* ordinairement les beaux esprits de l'endroit... (E. Sue.

— Boire à la régalade. Vieux en ce sens.

— Art milit. Faire une conversion.

— Bot. an. et Hortic. S'enfoncer perpendiculairement en terre. Se dit des arbres, des plantes, des racines.

— Activ. *Pivoter un arbre*. Hortic. L'abattre en pivot, de façon que la partie de la souche restant sur le sol présente un creux dans le milieu.

PIVOTON, s. m. Ornith. En Provence, Nom vulgaire de la tarlouse, ou alouette des prés.

PIVOU, s. m. Bot. Syn. de PIBOULE.

PIVOUL, s. m. Bot. Nom vulgaire du peuplier noir, dans le midi de la France.

PIVOULADE, s. f. (radic. *pivoul*). Dans le Midi, Nom vulgaire de champignons comestibles du genre agaric, que l'on trouve surtout au pied des peupliers.

PIVRE, s. f. Agric. Maladie des pommes de terre, appelée aussi *frisée*. On dit aussi *pivré*, s. m.

PIXÉRÉCOURT (René-Charles GUILBERT DE). Auteur dramatique, né à Nancy, 1773-1844, fit jouer sur les théâtres secondaires un grand nombre de drames et mélodrames, qui eurent beaucoup de succès et lui valurent le surnom de *Shakespeare des boulevards*, comme *les Mystères d'Udolphe, Cœlina, ou l'Enfant du mystère, Tékéli, le Chien de Montargis*, etc.

PIZARRE. François, Conquérant du Pérou, né à Trujillo (Estremadure), 1475-1541, fils naturel d'un gentilhomme, gardeur de pourceaux, s'embarqua pour le nouveau monde. En 1524, il s'associa à Almagro et à F. de Luque pour une expédition contre le Pérou qui ne réussit pas; dans une seconde expédition, il prit à Caxamalca l'un des Incas du Pérou, Atahualpa, qu'il fit mettre à mort, 1533. Il fonda ensuite Lima, 1535, et ordonna le supplice de son ancien allié Almagro, 1538. Le fils de ce dernier vengea son père par l'assassinat de Pizarre, 1541. || PIZARRE (Gonzales, Frère du précédent, né en 1502, aida François Pizarre à vaincre les Péruviens, puis Almagro. Il fut vaincu à Cuzco par l'inquisiteur P. de La Gasca, que Charles-Quint envoyait au Pérou, et décapité, 1548.

PIZON, s. m. Constr. Syn. de PISOIR.

* **PIZZICATO**, s. m. (pr. *pi-dzi-ka-to*; mot ital. qui signifie *pincé*). Mus. Se met sur les partitions pour indiquer qu'un passage doit s'exécuter en pinçant les cordes de tel instrument qui se joue ordinairement avec l'archet. On écrit souvent par abréviation *pizz.* || Passage même qui se joue ainsi. Un long *pizzicato*. Il y a là un pizzicato. || Pl., des *pizzicato*.

— Adverb. En pinçant, au lieu de se servir de l'archet. Les seconds violons, les basses joueront pizzicato.

PIZZIGHETTONE. Géogr. Place forte du royaume d'Italie, dans la province et à 24 kil. N.-O. de Crémone, au confluent du Serio et de l'Adda; 4,000 hab.

PIZZO. Géogr. Petit port du royaume d'Italie, dans la prov. et à 60 kil. S.-O. de Catanzaro, sur le golfe de Sainte-Euphémie; 6,000 hab. Murat y débarqua et y fut pris et fusillé, en octobre 1815.

PJOULQUES, s. f. pl. Espèce de pompe aspirante, propre à retirer des cavités les noyés l'eau qui a pénétré dans les cavités intérieures, inventée par le chirurgien Louis.

PLA, s. m. (onomatopée). Mus. milit. Coup fort que l'on frappe sur le tambour avec la baguette gauche. On dit aussi *pa*.

PLABENNEC. Géogr. Chef-l. de canton de l'arr. de Brest (Finistère); 3,700 hab.

PLACABILITÉ, s. f. Néol. Qualité de celui qui est placable, clément, de celui que l'on peut apaiser. La placabilité de Dieu est infinie. La placabilité du cœur humain.

PLACABLE, adj. 2 g. (étym. lat., *placabilis*, même signif.; rad. *placare*, apaiser). Qui peut être apaisé, qui se laisse facilement apaiser. Le cœur d'un père est toujours placable. Quoi de plus consolant pour l'homme que l'idée d'un Dieu placable? Il n'est pas surprenant que les hommes aient imaginé une infinité de moyens différents d'apaiser la colère de l'Être suprême; mais tous dépendent du même principe, de l'idée d'un Dieu *placable*. (Volt.) Peu usité.

* **PLACAGE**, s. m. Techn. Action de plaquer.

— Art de plaquer. Être habile dans le placage.

— Fig. et fam. Ouvrage d'esprit composé de divers morceaux pris çà et là, et disposés de manière à former un ensemble. Ce morceau n'est qu'un *placage*, n'est que du *placage*. (Acad.)

— Nom donné aussi à certaines parties qui ne paraissent pas avoir été faites d'après un dessein général, qui ne se lient pas essentiellement au plan de l'ouvrage. Un des morceaux les plus applaudis, c'est un monologue de Figaro, qui est évidemment un *placage* inexcusable. (La Harpe.)

— Eaux et for. Entaille faite sur le tronc des arbres que l'on veut marquer au marteau.

— Hortic. Sorte de greffe qui consiste à introduire dans une entaille une plaque d'écorce munie d'un œil.

— Maçonn. Mortier de terre grasse.

— Mar. Plaque de bois ou de métal placée sous le pied des pompes. || Doublage mis aux joues d'un navire. || Réunion de deux pièces de bois placées à plat l'une sur l'autre au moyen de clous, chevilles, roustures, sans entailles ni tenons.

— Techn. Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles, et appliqué par compartiments sur des bois qui ont plus d'épaisseur et moins de prix. Menuiserie de placage. Lit, table, commode, armoire, bureau de placage. Travailler en placage.

PLAÇAGE, s. m. Action de placer.

— Admin. Distribution des places dans un marché ou dans une foire. || Droit que l'on perçoit pour cette distribution de places.

* **PLACARD**, s. m. (rad. *plaque*). Écrit imprimé qu'on affiche aux endroits les plus apparents de la voie publique, sur les places, dans les carrefours, aux portes des municipalités, etc., pour donner un avis, un renseignement au public, et qui est ainsi nommé parce qu'autrefois il s'affichait sur une plaque. Afficher un placard. Avertir par un placard. Imprimer une ordonnance en forme de placard. Les placards de l'autorité sont imprimés sur papier blanc, pour qu'on les distingue aisément et sûrement des placards qui sont apposés par des particuliers, et qui sont tous sur papier de couleur. Long placard. Large placard. Immense placard. Aussitôt que l'on eut la nouvelle de l'approche de M. le Prince, il y eut des *placards* affichés, et une grande émeute sur le pont Neuf. (De Retz.)

— Écrit séditieux, injurieux, diffamatoire, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues ou en le semant parmi le peuple. Afficher des placards. Semer des placards. Ôter des placards. Ce qui piqua le roi davantage, ce fut l'inondation des *placards* les plus hardis contre sa personne. (St-Sim.)

— Fam. Petit amas de choses mises en plaquant. Un placard de pommade. Un placard de couleur.

— Diplom. *Lettre* ou *pièce en placard*. Lettre, pièce qui, lorsque dont le parchemin est dans toute son étendue et non plié.

— Grav. Nom donné aux culs-de-lampe.

— Jurispr. Affiche indicative des biens à vendre judiciairement.

— Mar. Espèce de poulie plate composée d'un rez et d'une demi-caisse qu'on cloue sur les élongis ou dans des endroits où l'on dispose de peu de place. || Nom des pièces de renfort cousues aux endroits les moins solides d'une voile qui s'use. || *Placard de dalot*. Morceau de cuir ou de toile peinte cloué sur l'orifice extérieur d'un dalot et qui permet à l'eau intérieure de s'échapper sans que l'eau extérieure puisse y pénétrer.

— Typogr. Composition imprimée par colonnes et sans pagination, sur le recto du papier seulement. On dit : *Une épreuve en placard*, ou simplement *un placard*. Lire des placards. Corriger des placards.

* **PLACARD**, s. m. Techn. Assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plancher. Mettre, poser un placard au-dessus d'une porte. || *Porte à placard*. Porte ornée de diverses pièces. || *Placard cintré*. Celui dont le plan est curviligne. || *Placard double*. Celui qui, dans une baie de porte, est répété devant et derrière. || *Placard feint*. Partie du lambris qui fait symétrie avec une porte d'entrée ou une porte d'armoire.

— Armoire à compartiments pratiquée dans l'enfoncement d'un mur. Mas quer par des placards les irrégularités des murs d'une chambre. Monter, pratiquer un placard des deux côtés d'une cheminée.

PLACARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Placarder. S'emploi adjectiv. Affiché contre un mur. Ordonnance placardée.

— Couvert de placards. Le mur de cette maison est tout placardé.

— Fig., en parlant des personnes. Attaqué par la critique, déchiré par la satire, avec une grande publicité. Un écrivain cruellement placardé, impitoyablement placardé. Sous l'empire de la liberté de la presse, tout homme public répréhensible dans ses actes se voit aussitôt placardé dans les journaux.

— Typogr. Mis en placard. Composition placardée. Il est inusité.

* **PLACARDER**, v. a. 1re conj. Mettre, afficher un placard. Placarder une ordonnance de police.

— Couvrir de placards. Placarder les murs d'un édifice.

— *Placarder quelqu'un*. Faire ou afficher contre quelqu'un un placard injurieux. distribuer contre une personne un libelle diffamatoire.

— Dans un sens analogue, Attaquer publiquement par la critique; déchirer par la satire.

— Fam. Mettre d'un seul coup au lieu d'étaler. Placarder du rouge, du blanc sur son visage.

— Mar. *Placarder une voile*. Y appliquer un placard.

— Techn. Pratiquer un placard; monter un placard; masquer par un placard.

— Typogr. Mettre en placard. Peu usité.

— SE PLACARDER, v. pron. Être placardé.

— Fig. S'afficher soi-même, s'exposer aux traits de la critique, aux déchirements de la satire.

PLACARDEUR, s. m. (radic. *placarder*). Homme chargé d'afficher des placards.

PLACCIUS (Vincent). Bibliographe allemand, né à Hambourg, 1642-1699. On cite de lui : *Theatrum anonymorum et pseudonymorum*.

* **PLACE**, s. f. (et lat., *platea*, même signif.). Lieu ou espace vaste, libre et découvert.

— *Place marchande*. Place commode pour un marchand. Choisir une place marchande. Se mettre en place marchande.

— Fig. et fam. *Être, se mettre en place marchande*. Être, se mettre en bon propre pour être vu et entendu. || *Nous ne sommes pas ici en place marchande*. Nous ne sommes pas ici dans un lieu convenable pour parler, pour traiter d'affaires.

— *De place en place*. De distance en distance. Sur les dalles, de *place en place*, étaient accroupis, comme des sphinx, des hons énormes. (G. Flaubert.)

— *Sur place*. A l'endroit même. Ces marchandises doivent être vendues sur place.

— *Sur la place*. Se dit dans le même sens. Cet homme a été tué sur la place, est mort sur la place. Dans cette bataille, il est resté dix mille hommes sur la place. Elle voulait voir onze cent mille hommes couchés sur la *place*, dans le siége d'une seule ville. (Boss.) || On dit aussi *Au milieu de la place*. Il a été tué au milieu de la place.

— Fig. Enfin, mon cher maître, voilà la bataille engagée; il faut que Shakespeare ou Racine demeure sur la *place*. (D'Alembert.)

— *Par la place*. Par terre. A certains endroits vous jetterez le livre par la *place*. (Mme de Sévigné.)

— Dans un sens plus restreint, Lieu public d'une certaine étendue, découvert et environné de bâtiments, quelquefois même d'une ou plusieurs rangées d'arbres, soit pour l'embel-

lissement d'une ville, soit pour la commodité du commerce, ou simplement comme point central de circulation Place publique. Place vaste, spacieuse. La ville de Paris possède un grand nombre de places, parmi lesquelles on distingue la place Vendôme, la place des Vosges et la place de la Concorde. La multitude couvrait la place. Les troupes débouchèrent par plusieurs rues sur la place. Tout le peuple d'une ville s'était assemblé dans une grande *place* pour voir jouer les pantomimes. (Le Sage.)

— *Dévot de place.* Dévot qui étale sa piété, qui en fait parade; hypocrite. Que ces francs charlatans, que ces dévots de *place*... (Mol.)

— Fig. et pop. *Compliment de la place Maubert.* Parole ivrale ou grossière, ainsi nommée parce que la place Maubert de Paris est fréquentée par le petit peuple de la capitale.

— Endroit où stationnent les voitures publiques. Une place de fiacres. Une place de cabriolets. Allez chercher une voiture sur la place. || *Voiture, cabriolet de place.* Voiture, cabriolet qui stationne sur la place, à la disposition du public.

— Espace qu'occupe ou peut occuper une personne ou une chose. Place vide. Place remplie. Place libre. Changer de place. Rester à la même place. S'asseoir à la première place venue. C'était là la place de sa maison. Quitter sa place. Céder sa place. Trouver une place. Trouver place. Prendre place à une table, à un banquet, parmi des convives. Venir parfaitement sa place à table. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque *place*. Boss.) Il n'occupe point de lieu, il ne tient point de *place*. (La Bruy.) Si l'homme était fait pour la terre, plus il occuperait de *place*, plus il serait heureux. (Mass.) La pythie entre dans le temple, après une prière solennelle, pour prendre *place* sur son siège. (P. de St-Victor.)

Puisque vous ne touchiez jamais à cet argent,
Mettez une pierre à sa *place*,
Elle vous vaudra tout autant. (La Fontaine.)

— Fam. *Se mettre à la place du niais.* Se mettre au milieu de la table.

— *A côté, il y a de la place.* Se dit, par ironie, à quelqu'un qui a manqué son but.

— Fig. *Avoir l'esprit hors de sa place.* Avoir l'esprit troublé. Je me suis souvent de l'étonnement où vous en étiez, et comme votre esprit en était hors de sa *place*. (Mme de Sév.)

— *Avoir une place dans le cœur de quelqu'un.* En être aimé. Si vous avez mon cœur tout entier, j'ai une *place* dans le vôtre. (Mme de Sév.) S'il y a une petite *place* de reste dans votre cœur, vous me ferez un plaisir extrême de me la donner. (Id.)

— Fig. *Tenir une grande place* Se dit de ce qui occupe, remplit la vie. Recevoir des lettres, y faire réponse, tient une grande *place* dans notre vie. (Mme de Sév.)

— Se dit aussi d'un personnage considérable. Tenir une grande place dans l'État.

— Dans un sens opposé, *Tenir une petite place.* Le sage tient peu de *place* et en change peu. (Fontenelle.)

— Par anal. Espace qu'occupe ou peut occuper une personne dans une voiture, une diligence, un wagon, etc. Arrêter sa place dans une voiture. Retenir, prendre sa place. J'arrêtai ma *place* au stage, qui faisait trois fois la semaine le voyage de Philadelphie. (Chateaub.)

— Lieu qui peut être convenablement assigné à une personne ou à une chose. Quelle est la place de ces meubles, de ces livres? Quelle place donnez-vous à cette personne? Garder, retenir, marquer, réserver des places. Il se met le premier à table et dans la première *place*. La Bruy.) Dieu veut que chacun se trouve bien à la *place* qu'il lui a assignée, et Dieu sait mieux que nous ce qu'il nous faut. (De Jussieu.) Une *place* pour chaque chose et chaque chose à sa *place*. Id.) Comme si la destinée de la pauvre fille avait voulu qu'il n'y eût, sur la terre, pas plus de *place* pour son corps que pour son cœur! De Gonc.) On ne se fait une *place* parmi les hommes qu'à coups de pioche et de marteau. (G. Droz.)

A la table d'Esther, l'insolent, près du roi,
A déjà pris sa *place*. (Racine.)
O ciel! quel sur mon front une honteuse masse,
Désormais va me faire du cachot de ma *place*
(Boileau.)

— *Faire place.* Se ranger, laisser un espace libre pour passer ou circuler.

— Par extens. Je prodiguai mon sang; tout fit *place* à mes armes. (Racine.)

— *Faire place à quelqu'un.* Se ranger pour le laisser passer ou le laisser se placer.

Allons, mon gentilhomme, une superbe audace!
Un train de roi! cet air qui dit: Faites-moi *place*!
(C. Delavigne.)

— Signifie aussi Lui donner une place à côté de soi, auprès de soi. Venez auprès de nous, nous vous ferons place.

— Fig. *Les vieux font place aux jeunes.* A mesure que les jeunes gens avancent dans la vie, les vieillards s'en retirent; et encore, les vieux cèdent aux jeunes les emplois, les plaisirs, le travail, etc.

— On dit aussi *Faire faire place.* Précédé de ses affranchis et de ses esclaves qui détournent le peuple et font faire place. (La Bruy.)

— *Se faire place, se faire faire place.* Se ménager un espace libre pour passer. Il se fait faire *place*. La Bruy.) La le chantre à grand bruit arrive et se fait *place* (Boil.)

— Fig. Un génie appliqué perce tout, se fait faire *place*, arrive enfin à son but. (Bossuet.)

— *Faire place à quelque chose.* Laisser un espace vide pour y placer une chose. Dans cette acception propre, on dit mieux Faire une place à une chose.

— *Faire place* signifie aussi Être remplacé. Les bois abattus font *place* aux champs, aux pâturages, aux hameaux, et enfin aux villes. B. de Saint-Pierre.)

— Fig. L'amour, dans un cœur, a bientôt fait place à la haine. La haine a fait *place* à la reconnaissance. (Corn.) Mon respect a fait *place* aux transports de la reine. (Rac.) La compassion naturelle doit faire *place* à la consolation chrétienne. (Fén.)

— *Faire place nette.* Vider le logement qu'on occupait dans une maison, en ôter tout le mobilier. || Tout bouleverser. Le nouveau ministre a fait place nette.

— *Prendre la place de.* Se substituer à. Prendre la place du maître de la maison. Il n'est plus temps, madame, un autre a pris la *place*. (Corn.) La mort ne l'a point changer, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la *place* d'une beauté changeante et mortelle. Boss.) L'hypocrite prend souvent auprès d'eux la *place* de l'homme de bien. (Mass.)

— *Mettre à la place d'une personne, d'une chose.* Substituer à. Il veut mettre quelqu'un à sa place.

— *Céder la place, quitter la place.* Se retirer, laisser prendre la place que l'on occupait. Si je vous gêne le moins du monde, dites-le-moi, je quitterai la place. Il est si hardi et si effronté que tous les jours du monde il fait quitter la *place* au premier président. (Mme de Sév.) Les lois cèdent la *place* à l'injustice et à la violence. (Massillon.)

— *Tenir la place.*

Pour épouse, Cinna, je vous donne Émilie;
Vous savez qu'elle tient la *place* de Julie. (Corn.)

— *La place n'est pas tenable.* On ne saurait demeurer dans ce lieu sans une grande incommodité, sans y souffrir extrêmement.

— *Laisser place.*

Je suis vaincu. Pompée a saisi l'avantage
D'une nuit qui laissait peu de *place* au courage.
(Racine.)

— *Place! place!* Façon de parler elliptique et impérative, pour Ôtez la place, rangez-vous. *Place! place!* voici le grand Japhet. (Scarr.)

— Fig. *Trouver place* ou *trouver sa place.* Être mentionné. Cette réflexion, ce fait doit trouver place dans ce recit, dans cet écrit. Ce beau fait d'armes trouvera certainement sa place dans le rapport que vous allez adresser au ministre de la guerre.

— Dans un sens analogue, en parlant des personnes et des choses, on dit: *Avoir place, tenir sa place, prendre place.* Tenir sa place parmi les grands hommes. Toute belle action, tout grand homme doit avoir place dans l'histoire. Ce philosophe tiendra sa place parmi les plus grands hommes. Grand Dieu! que cet ouvrage ait *place* en ta mémoire. (Rac.)

J'espérais que, fuyant un indigne repos,
Je prendrais quelque *place* entre tant de héros
(Racine.)

— *En place.* loc. adv. Sur le lieu où l'on est. Les troupes restèrent en place pendant plusieurs heures.

— *En place!* Se dit par ellipse pour Mettez-vous en place. || *A vos places!* Mettez-vous aux places que vous devez occuper.

— *Demeurer en place.* Rester immobile.

J'ai peine, je l'avoue, à demeurer *en place*,
Et de mille soucis mon esprit s'embarrasse. (Mol.)

— *Ne pas tenir, ne pas rester en place.* Être très impatient. Dans les violents transports qui m'agitent, je ne saurais demeurer en *place*. (J. J. Rouss.) Je ne tiens pas en *place*, je me sens heureux et léger. Picard.)

— Fig. *Ne pas tenir en place.* Signifie aussi Avoir du goût pour les déplacements, les voyages.

Vous savez, grand Dieu du Parnasse,
Que je ne me tiens guère en *place*. (Regnard.)

— *Être en place de.* Être en situation de faire, d'éprouver une chose. Vous qui êtes en *place* de sentir ces désagréments. (Mme de Sév.)

— *A la place de*, ou *en la place de*, loc. prép. Au lieu de, dans la situation de. Un retour vers nous-mêmes nous met à la *place* des malheureux. (La Bruy.) On n'envie dans les grands que le pouvoir de contribuer à la félicité d'autrui; on sent qu'à leur *place* on serait trop heureux de répandre la joie dans les cœurs. (Mass.) Ils mettent la fierté à la *place* des titres. Id.) Ils commencèrent à mettre leur autorité et leur nom à la *place* des lois, et le pouvoir arbitraire s'établit en peu de temps. (Mollev.)

— Fig. *Se mettre en la place, à la place de quelqu'un*, etc. Se supposer dans l'état, dans la situation où il est. Mettez-vous en ma place, mettez-vous à ma place, que diriez-vous? que feriez-vous? Supposez que vous eussiez été, que vous vous fussiez trouvé en ma place, qu'eussiez-vous fait? que fussiez-vous devenu? Tout écrivain, pour écrire nettement, doit se mettre à la *place* de ses lecteurs. (La Bruy.) Mon cœur se met sans peine en la *place* du vôtre. Rac.) Mais mettez-vous un moment à ma *place*. J.-J. Rouss.)

— *Être à sa place, n'être pas à sa place dans une société, dans un salon, dans un cercle*, etc. Se trouver avec des personnes qui sont ou ne sont pas de notre rang, de notre condition, avec des personnes qui nous voient de bon ou de mauvais œil.

— *Remettre quelqu'un à sa place.* Le rappeler au respect, aux égards, à la politesse qu'il vous doit.

— *Être à sa place, n'être pas à sa place* Être ou n'être pas dans l'emploi qui convient. Cet administrateur n'est pas à sa place. Il est bien à sa place dans les conseils du roi.

— *Se tenir à sa place, ne pas se tenir à sa place.* Observer ou n'observer pas les bienséances de son rang, de son état, de sa condition. Cet homme ne sait pas, n'a jamais su se tenir à sa place.

— En parlant d'un mot, d'un propos, d'une pensée, d'une réflexion, on dit: *Ce mot est en sa place, cette pensée n'est pas dans sa place, tout a fait dans sa place*, etc., pour Ce mot convient, cette pensée ne convient pas, ne convient guère à l'endroit où on l'a mis. Toute plaisanterie a l'endroit ou on l'a mis. Toute plaisanterie dans un homme mourant est hors de sa *place*. (La Bruyere.)

Enfin Malherbe vint. . . . . .
D'un mot mis en sa *place* enseigna le pouvoir. (Boil.)

— En parlant des choses en général. On souffre bien des douleurs inutiles dans l'éloignement, et jamais notre joie ni notre tendresse ne sont à leur *place*. (Mme de Sevigne.)

— Fig. Charge, emploi qu'une personne occupe dans la société, dans l'ordre politique, administratif, judiciaire, militaire, etc., dans un ordre quelconque Tite, après vingt années de service dans une seconde *place*, n'est pas encore digne de la première, qui est vacante. (La Bruy.) Un homme en *place* doit aimer les gens d'esprit. (Id.) Plus je vois de près les occupations de Mme de Ventadour, plus je me convaincs qu'il n'y a d'agréable dans sa *place* que le dessus de ses lettres. (Mme de Mainten. Après ceux qui possèdent les premières *places*, je ne connais personne de plus malheureux que ceux qui les envient. Id.)

— *Les grandes places.* Les emplois supérieurs, ceux qui donnent le pouvoir, l'autorité, la considération Il avait appris d'un politique philosophe, que les grandes *places* sont comme les rochers escarpés, qu'il n'y a que les aigles et les reptiles qui y parviennent. (D'Alembert.)

— Dans un sens plus général, Toute situation d'une personne qui remplit des fonctions rétribuées auprès d'une autre personne. Il a une bonne place chez ce commissionnaire, dans ce magasin.

— *Rester en place.* Conserver l'emploi qu'on possède. || *Perdre sa place.* Être destitué. || *Être sans place.* Se trouver sans emploi. || *Être hors de place.* N'avoir plus l'emploi dont on était pourvu.

— *Être en place.* Occuper un emploi quelconque. Depuis que Mun tel est en *place*... (Cailleres.) || Dans un sens particulier, Être au service de quelqu'un, comme domestique.

— Rang, état, condition sociale, qui résulte de la naissance, des talents, de la fortune, de l'éducation, etc. Quoique le roi d'Angleterre sût que la princesse sa sœur, recherchée de tant de rois, pouvait honorer un trône, il lui vit remplir avec joie la seconde *place* de France, que la dignité d'un si grand monarque peut mettre en comparaison avec les premières du reste du monde (Boss.) Toute autre *place* qu'un trône eût été indigne d'elle. Id.) Un tel goût et d'un tel intérêt avec les contempteurs d'Homère, il attend paisiblement que les hommes détrompés lui préfèrent les poètes modernes; il se met en ce cas à la tête de ces derniers, et il sait à qui il adjuge la seconde *place* (La Bruy.) L'attention la plus essentielle que les rois doivent à la *place* ou Dieu les a fait asseoir, c'est de rendre la religion respectable. (Mass.)

Trop jaloux d'un pouvoir qu'on peut vous envier,
De votre propre sang vous courez le payer,
Et vendez par ce prix épouvanter l'audace
De quiconque vous peut disputer votre *place*.
(Racine.)

Et vous avez montré, par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa *place*. (Id.)

— Loc. prov. *Qui va à la chasse perd sa place.* || *C'est la Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd.*

— Anc. mar. *Place d'armes.* Partie d'un navire située entre le grand mat et la dunette et occupée par le corps de garde.

— Pop. Estomac. Il a la place d'armes encore solide.

— Archit. Espace de figure régulière ou irrégulière, destiné pour bâtir ou déjà occupé par un bâtiment. Acheter une place. Disposer une place pour y bâtir.

— Fig. Alex nadre voyait la terre comme une belle *place* bien propre à y établir un grand empire. (Fontenelle.)

— Art mil. Ville de guerre, forteresse. Secourir une place assiégée. Se rendre maître d'une place. Se saisir d'une place Les deux Hotham devaient rendre au roi cette *place*. Boss.) Elle assiege et prend d'assaut une *place* considerable. Id.) Ce n'était pas la coutume des Romains d'avoir des citadelles dans leurs *places*. Id.) Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la *place*. (Volt.) Il prit le parti d'affamer la *place* et de fermer les passages à tous les secours. (Raynal.) Vous verrez une *place* très forte par sa position et par les ouvrages qui la défendent. (Barthél.) || *Place forte* ou *place fortifiée*. Il en flanque et couvert de bastions. || *Place reguliere*. Place dont les angles, les côtés, les bastions et les autres parties sont égales. || *Place irrégulière*. Place dont les côtés et les angles sont inégaux. || *Places en premiere ligne.* Celles qui couvrent les provinces frontières des États. || *Places de seconde ligne* ou *de troisieme ligne.* Celles qui forment une espèce de seconde ou de troisième enceinte derrière la première.

— Fig. Ouvrez mon cœur, Seigneur; entrez dans cette *place* si belle que les vices ont occupée. Pascal. Je ne sais ce que je ne donnerais pas pour voir le corps de la *place* aussi bien pris chez lui, que tous les dehors le sont, et voir ce que ferait la vraie dévotion dans un esprit aussi vif et aussi étendu. (Mme de Sevig.)

— Siège de l'état-major dans une ville. Aller à la place. Être conduit à la place.

— Dans le langage ordinaire, Se dit quelquefois pour Ville, localité quelconque. M. de Revel est parti ce matin pour aller voir Brest, qui est présentement la plus belle *place* qu'on puisse voir. (Mme de Sévigne.)

— *Place d'armes.* Lieu spacieux où l'on range les troupes en bataille, pour les passer en revue, etc. || Ville frontière où sont déposées les armes et les munitions de guerre. || Partie des tranchées où, pendant un siège, on réunit les troupes pour repousser les sorties. || Chemin couvert traversant toute la largeur d'un fossé sec. || *Place d'armes rentrante.* Emplacement réservé, dans le chemin couvert, aux angles rentrants, et défendu à l'intérieur par un petit ouvrage appelé *réduit de place d'armes.* || *Place d'armes saillante.* Emplacement semblable au précédent, sans réduit, établi aux angles saillants de la demi-lune et des bastions. || *Places basses.* Casemates et flancs de bastion qui défendent le fossé et la courtine.

— *En place, repos!* Dans l'infanterie, Commandement suspendant les exercices, mais ne permettant pas de rompre les rangs et de quitter sa place.

— Comm. Lieu du change, de la banque; lieu où les banquiers et les négociants s'assemblent dans une ville, pour y traiter de leur commerce, de leur negoce. C'est ce qu'on appelle autrement *bourse*. Négocier un billet sur la place. Avoir du crédit sur la place. Faire valoir son argent sur la place. Il y avait, ce jour-là, de compte fait, cinq cents trois religions sur la *place* en comptant les arminiens et les jansenistes, on fit pour cinquante-trois millions d'affaires le plus paisiblement du monde. (Volt.

— *Faire des traites de place en place.* Faire tenir de l'argent d'une ville à une autre par le moyen des lettres de change. || *Jour de place.* Jour d'assemblée des negociants d'une ville. || *Faire la place.* Se dit des employés d'une maison de commerce qui vont offrir des marchandises chez les divers negociants d'une ville.

— Tout le corps des banquiers, des négociants d'une ville. La place de Lyon. La place de Bordeaux.

— *Place de commerce.* Ville ou il se fait un chiffre considerable d'affaires.

— Enseignem. Rang qu'un écolier obtient par sa composition. Il a souvent la première place. Il n'a pas garde longtemps la première place. || *Être dans les bonnes places.* Être parmi les premiers.

— Jeux. *Tirer les places.* A certains jeux, Tirer l'ordre des places pour savoir ou chaque joueur doit se placer.

— Manèg. Dans une écurie, Espace réservé à un cheval. || *Arrêter sur place, sur la place.* Faire arrêter son cheval d'un seul coup, à l'endroit ou l'on se trouve.

— Prat. *En son lieu et place.* A sa place. Cette locution, quoique fort usitée, n'en est pas moins incorrecte: il faudrait: *En son lieu et à sa place.*

— Sylvic. *Place vide.* Clairière. || *Place vaine et vague.* Endroit sans végétation.

— Techn. Ustensile de fer enfoncé par le pied dans un gros bloc de bois, qui sert comme d'établi au clouter pour fabriquer les clous.

PLACÉ, ÉE part. passé du v. Placer. S'empl. adjectivem. Mis en place, mis dans une place, mis dans un lieu convenable. Des livres placés dans une bibliothèque. Des pièces de vin placées dans une cave. C'est dans cette triple innocente et pure que la reine a été *placée* (Bossuet.) L'autorité n'est bien *placée* qu'entre les mains de ceux qui craignent Dieu. (Massillon.) On a beau être porté sur les ailes de la fortune, la félicité se trouve toujours *placée* plus haut que nous. (Id.) Quelle gloire mieux *placée* que de ne point se livrer à ses passions! (Id.) Un tombeau est un monument *placé* sur les limites des deux mondes. (B. de St-P.) Une multitude d'animaux, *placés* dans ces belles retraites par la main du Créateur, y répandent l'enchantement et la vie. (Chateaub.) Chaque peuple se crut naturellement *placé* au milieu du monde. (Malte-Brun.) C'est un ouvrier *placé* dans des conditions plus dures, travaillant plus et gagnant moins. (Michelet.) *Placé* entre ce bonheur de raison qui est la vertu, et ce bonheur de la sensibilité qui est le plaisir, l'homme doit choisir entre l'un et l'autre (P. Janet.)

Ses fils, qui, vainement implorant sa pitié,
Sur le marbre cruel étaient *placés* près d'elle
(Delille.

— Fig. L'abbé de Chateauneuf, à qui je dois d'avoir été *placé* dans le testament de Ninon. (Voltaire.)

— *Bien placé.* Qui est dans la position où il convient. Avoir la poitrine bien placée. les épaules bien placées, le corps bien placé. Les oreilles sont longues, mais bien *placées*. (Buff.) Pour que les mamelles des femmes soient bien *placées*, il faut qu'il y ait autant d'espace de l'un des mamelons à l'autre, qu'il y en a depuis le mamelon jusqu'au milieu de la fossette des clavicules, en sorte que ces trois points fas-

sent un triangle équilatéral. (Ll.) || On dit de même *Mieux placé, avantageusement placé*, etc. Pour que la tête soit le plus avantageusement *placée*, il faut que le front soit perpendiculaire à l'horizon. (Buffon.)

— Fig. *Cœur bien placé*. Cœur noble et généreux, ou dominent l'honneur et la vertu. Avoir le cœur bien placé. On lit dans le même sens : *Avoir le cœur haut placé* ; et, dans le sens contraire : *Avoir le cœur mal placé, avoir le cœur bas placé.*

Vivez pour lui, Dorsé.
Ne lui dérobez point un cœur si bien *placé*.
(Consolle.)

— Qui est selon les convenances, qui est fait ou dit à propos. Ceci est bien placé. Cette remarque ne pouvait être mieux placée. Ce trait d'esprit est parfaitement placé. Dans le sens contraire, on dit : *Cela n'est pas bien placé, cela est fort mal placé.* Je ne lui ai jamais rien entendu dire qui fût bien *placé* et dit de bon goût. (Marivaux.) || On a dit de même *assez placé*. Il est très assez *placé* que Lekain ou Mlle Clairon eût présenté l'ouvrage. (Voltaire.)

— *Cette personne serait bien placée partout*, ou absolument, *placée partout*. Cet homme est fait pour être favorablement admis dans les sociétés les plus distinguées, ou pour être appelé aux premiers emplois.

— En parlant des personnes, Qui a obtenu un emploi, qui occupe une charge. Un jeune homme placé dans une administration publique, placé dans les contributions directes, placé au ministère des affaires étrangères. Un souverain *placé* sur le trône, ou par des conjurés, ou par des rebelles. (Didier.) Il fut aussi *placé* sur le champ sans aucune sollicitation. (B. de Saint-Pierre.)

— Se dit de l'argent employé de manière à produire un revenu. Mon bien est solidement *placé* sur le receveur général des finances de Nevers. (Volt.)

— Hippiatr. *Cheval bien placé*. Cheval dont le front tombe perpendiculairement sur le bas du nez.

— Turf. *Cheval placé*. Se dit dans les courses d'un cheval que le gagnant dépasse de fort peu.

PLACEBO. s. m. (mot latin qui signifie *je plairai*). S'est dit autrefois pour Courtisan qui cherche à plaire au prince ; écolier qui cherche à capter les bonnes grâces des maîtres. C'est un placebo. Vous êtes tous des placebo.

— Loc. prov. *Aller à placebo*. Aller au-devant du bon plaisir, flatter. Les ministres, comme on dit, vont toujours à *placebo*. (Villars.)

PLACEL. s. m. (rad. *placé*). Anc. mar. Dans la Méditerranée, Endroit de la mer ou le fond était également élevé et ou la surface était unie.

* **PLACEMENT**. s. m. Action de placer. Se dit en parlant des personnes et des choses. Le placement d'un domestique, d'un ouvrier, d'un apprenti chez un maître. Le placement d'une pendule, d'une bibliothèque.

— *Bureau de placement*. Établissement pour le placement des employés et domestiques.

— Action de placer, de vendre des denrées. Avoir le placement de cent balles de café.

— Action de placer son argent.

— Fig. Le désintéressement n'est parfois qu'un *placement* à de meilleurs intérêts. (A. d'Houdetot.)

— Argent placé. Bon placement. Placement sûr. Faire un placement. Son placement ne lui est pas rentré.

* **PLACENTA**. s. m. (pr. *pla-cein-ta* ; mot lat. qui signifie *gâteau*). Anat. Organe cellulo-vasculaire, qui établit la communication entre la mère et le fœtus, renferme dans la cavité de l'utérus. Lésions du placenta. Volume, forme, dimensions du placenta. La connaissance des dimensions du *placenta*, considérées aux différentes phases de la grossesse, n'est pas sans utilité dans la pratique. (Mérat.) Dans les cas de grossesse composée, le nombre des *placentas* répond toujours à celui des enfants. (Id.)

— Bot. Partie interne du péricarpe qui forme ordinairement une espèce de bourrelet épais, composé de tissu cellulaire spongieux, et traversé par deux ordres de vaisseaux, dont les uns, venant du pédicule, conduisent les sucs nourriciers, les autres, venant du style, ont apporté la liqueur fécondante aux ovules, et ont ordinairement disparu au moment où la fructification s'est effectuée. Cet organe remplit vis-à-vis de la graine le même rôle que le placenta vis-à-vis de l'embryon des mammifères. On le nomme encore *trophosperme*, ce qui signifie Nourricier de la graine.

— Échin. Genre d'échinides non adopté, dont les espèces ont été réparties entre les genres scutelle et galerite.

— Zooph. Espèce d'oursin déprimé. || Madrépore comme autrement *méandrite*.

PLACENTAIRE. adj. 2 g. (pron. *pla-ceinitère*). Anat. Qui appartient ou se rapporte au placenta. || *Vaisseaux placentaires* ou *allantoïdiens*. Les artères et les veines qui sont dans le cordon ombilical.

— **PLACENTAIRE**. s. m. Bot. Syn. de **PLACENTA**, pour la plupart des auteurs.

— Selon quelques-uns, il signifie particulièrement la Partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui par conséquent porte les graines.

PLACENTARIEN, ENNE. adj. (pr. *placeïn-ta-ri-ein*). Bot. Qui appartient ou a rapport au placenta ou au placentaire. || *Cloisons placentariennes*. Cloisons formées par des prolongements du trophosperme.

PLACENTATION. s. f. (pr. *pla-ceïn-ta-ciau* ; radic. *placenta*). Bot. Manière dont les graines sont attachées au péricarpe ou placentaire ; disposition des cotylédons avant et après la germination. || *Placentation pariétale*. Placentation ou les placentas adhèrent aux parois de l'ovaire.

PLACENTÉRIEN, ENNE. adj. Bot. Syn. de **PLACENTARIEN**.

PLACENTIA. Géogr. Nom latin de Plaisance.

PLACENTIFORME. adj. 2 g. (pr. *pla-ceïnti-forme* ; rad. *placenta*, et *forme*). Botan. Qui ressemble à un gâteau, c'est-à-dire qui est épais, arrondi et déprimé. Réceptacle placentiforme. Racine, plante placentiforme.

PLACENTIN, INE. s. (de l'ital. *Piacentino*, même signif.). Habitant, habitante de la ville de Plaisance.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PLACENTINUS. Jurisconsulte, né à Plaisance, fonda l'école de droit de Montpellier, où il mourut en 1192.

PLACENTITE. s. f. (pr. *pla-ceïn-tite*). Pathol. Inflammation du placenta.

PLACENTIUS ou **LE PLAISANT** (Jean-Léon). Dominicain, né à Saint-Trond (Limbourg), au XVIe siècle, est surtout connu par un poème en vers latins, dont tous les mots commencent par un P. *Pugna Porcorum*.

PLACENTULE. s. f. (pr. *pla-ceïn-tule* ; diminutif de *placenta*). Foram. Genre de foraminifères, établi pour deux espèces fossiles rapportées par les auteurs aux genres lenticuline et nonionine.

* **PLACER**. v. a. 1re conj. (rad. *place*). Le *c* prend une cédille devant les lettres *a, o*. *Nous plaçons. Je plaçais*, etc. Situer, mettre dans une place, dans un lieu. Placer un bâtiment, une maison, un édifice. On placera-t-on l'hôtel de ville que l'on se propose de bâtir ? Placer des arbres dans un jardin. Au milieu de la clairière on avait *placé* un obélisque de marbre blanc. (La Font.) Dieu nous a tous *placés* ici-bas pour travailler et pour nous servir les uns les autres. (De Jussieu.) Les rois apporteront leurs hommages dans Jérusalem, parce que vous y avez *placé* votre temple, Seigneur. (La Harpe.)

L'un a *placé* son nid sous la verte fougère,
L'autre au trou mousseux, à la blanche légère.
(Michaud.)

Dis-nous, n'est-ce donc plus cette cité hautaine
Où l'inquiété souveraine
Avait *placé* son trône et rassemblé sa cour ? (Gilbert.)

— Mettre dans un lieu convenable et dans un certain ordre. Placer des livres dans une bibliothèque, des meubles dans un appartement.

Lévite, il faut *placer*, Joad ainsi l'ordonne,
Le glaive de David auprès de sa couronne. (Rac.)
Et dans le ventre creux du pupitre fatal
Va *placer* de ce pas le sinistre animal. (Boileau.)

— Fig. *Placer un nom sur un visage*. Reconnaître quelqu'un que l'on connaît peu, et à sa vue, se souvenir de son nom. Je n'ai pas le don de *placer* si juste les noms sur les visages. (Mme de Sévigné.)

— Indiquer à quelqu'un une place telle quelle, ou une place particulière. Placer des spectateurs dans une salle. Placer des personnes suivant leur rang et leur dignité.

— Absol. Cet homme est chargé de placer.

— Fig. On trouve des âmes de boue où la nature avait d'abord *placé* des âmes grandes et bien nées. (Mass.) N'est-ce pas sa main toute seule qui les a *placés* à la tête des peuples ? (Id.) C'était une belle conception de la nature d'avoir *placé* la récompense de l'homme hors de lui. (B. Constant.)

— Donner, procurer une place, un emploi, une charge. Placer un jeune homme dans un régiment d'artillerie, dans la cavalerie, dans l'infanterie. Placer quelqu'un dans une administration, dans un ministère, dans le barreau, dans la magistrature. Avant que l'on vous *place*, vous faites les plus belles promesses du monde ; êtes-vous *placés*, vous ne vous souvenez plus. (Le Sage.)

J'ai *placé* deux de mes frères,
Mes trois fils ont de l'emploi ! (Béranger.)

— Donner un établissement quelconque. Un bon père doit mettre tous ses soins à bien placer ses enfants. Tibère, que l'hymen *plaça* dans sa famille. (Rac.)

— Mettre dans une maison pour quelque service, en parlant d'un domestique, d'un ouvrier, etc. Placer un ouvrier. Placer un domestique. Cet homme manque de travail, ce serait une bonne œuvre de le placer quelque part. Je pourrais, par Chloé, te *placer* chez Valère. (Gress.)

— Il se dit aussi : 1° Par rapport à l'époque. Où placez-vous le déluge ? Où placez-vous la vocation d'Abraham ? En quel siècle place-t-il la première croisade ? On reproche à l'auteur d'avoir dit que le grand Condé mourut à Chantilly en 1650 ; cela n'est pas vrai ; l'auteur *place* cette mort en 1686, non pas à Chantilly, mais à Fontainebleau. (Volt.)

— 2° Par rapport à une situation morale. Les circonstances placent quelquefois les hommes dans une position difficile, délicate. Vous me placez dans une cruelle alternative. Son caractère et les circonstances le *placèrent* dans des situations délicates. (Rayn.) Vous avez des vertus qui vous *placent* parmi les honnêtes citoyens de cette ville. (Barthél.)

— 3° Par rapport au rang que l'on occupe dans la hiérarchie sociale. Le hasard, la flatterie et l'intrigue placent au premier rang des hommes que le mérite, le talent ou la vertu n'eût jamais fait sortir de la foule. Ces hommes chétifs que leur mérite n'a ni *placés* ni enrichis. (La Bruyère.)

La reine, qui dans Sparte avait connu la foi.
T'a *placé* dans le rang que tu tiens près de moi. (Rac.)

— Dire ou faire en un certain moment, en une certaine occasion, et pour un certain effet. Placer un mot, un propos, une anecdote. C'est ici que cet acteur doit placer son entrée, sa sortie. Il ne trouve pas à *placer* un seul mot. (La Bruy.) Les femmes sont heureuses dans le choix des termes qu'elles *placent* si juste. (Ll.)

— *Placer bien*. Dire ou faire à propos, comme il convient. Placer bien une citation. || On dit dans le sens contraire : *Placer mal, placer à tort et à travers*.

— *Placer bien, placer en bon lieu*, etc. Faire accorder avec discernement, avec choix. Placer bien ses aumônes, ses charités, ses dons, ses bienfaits, ses faveurs. Placer bien ou placer en bon lieu son amitié, sa confiance, sa protection, son estime, son dévouement, ses sentiments. Il ne pouvait placer son amitié dans un meilleur cœur. Ce prince a placé ses faveurs sur les personnes les plus honorables de sa cour. Il ne peut assurément mieux *placer* sa confiance. (Volt.) Il lut le livre, aima l'auteur, et apprit à mieux *placer* sa confiance. (D'Alemb.)

— Employer à des achats. Placer de l'argent à acquérir une maison. Placer une année de ses revenus en fonds de terre.

— Mettre à intérêt, faire profiter. Placer de l'argent. Placer cent mille francs à la banque de France, dans une entreprise de chemin de fer.

— Comm. Faire le placement, opérer le débit, la vente. Placer des denrées. Placer des étoffes, des articles de commerce. Placer un ouvrage littéraire. En apprenant que j'étais le secrétaire d'un marquis, il a voulu que je *place* quelques tonneaux de cidre chez lui. (A. Daudet.)

— Dans un sens analogue. Placer des billets de loterie, des billets de spectacle.

— Esc. *Placer bien son coup*. Envoyer une botte avec adresse.

— Jeux. A la paume, *Placer la balle*. La pousser de manière qu'elle aille frapper où l'on veut. Il place bien la balle. On dit, dans le même sens : *Placer son coup*. Ce joueur place toujours bien son coup. Quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre ; mais l'un la *place* mieux. (Pasc.) || En termes d'escrime, on se sert aussi de cette dernière locution, *Placer bien son coup*.

— Manèg. *Placer un homme à cheval*. Le mettre à cheval dans la position où il doit être. Cet écuyer place parfaitement ses élèves à cheval. || *Placer un cheval*. Le maintenir en parfait équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter ; ou simplement, Le mettre dans une certaine position pour le faire voir.

— Turf. *Placer les chevaux*. Indiquer l'ordre d'arrivée au but.

— **SE PLACER**. v. pron. Prendre une place, au propre et au figuré. Se placer dans une salle de spectacle, dans un cercle. Se placer au premier rang des écrivains, dans les premiers rangs de littérature. Se placer par ses vertus parmi les citoyens les plus recommandables de son pays. Parmi tant de héros je n'ose me *placer*. (Rac.) *Placez*-vous au rang de ceux qui, comme le disent les sages, naissent, par leurs vertus, les cieux avec la terre, les dieux avec les hommes. (Barth.)

— Se procurer une place. Se placer dans les bureaux d'un ministère, d'un négociant. L'une des deux, pour se tirer d'une extrême misère, cherche à se *placer* ; elle entre au service d'une très grande dame. (La Bruy.) Il y a même des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se *placent* en de beaux postes. (Id.)

— Se dit de l'arrangement du discours. Mes mots viennent sans peine et courent se *placer*. (Boileau.)

* **PLACER**. s. m. (pr. *pla-cerr* ; de l'espagn. *placel*, banc de sable). Gisement aurifère en Californie ou en Australie.

* **PLACET**. s. m. (pron. *pla-cè* ; rad. *placer*). Sorte de petit siége, sans bras et sans dossier. Vieux mot remplacé ordinairement par *tabouret*. Avancer un placet. Un lit et deux *placets* composaient tout son bien. (Boil.)

Cette amante enflammée
Sur un *placet* voisin tombe à demi pâmée. (Boil.)

* **PLACET**. s. m. (pr. *pla-ce* ; du lat. *placet*, il me plaît ; jusqu'au temps de François Ier, nos ancêtres rendaient la justice en latin, et quand le roi, le juge, ou un supérieur quelconque, accordaient une requête, ils y apposaient le mot *placet*). Demande succincte et par écrit pour obtenir une grâce, une faveur, etc. Placet au roi, au ministre. Présenter, donner un placet. Recevoir, rejeter un placet. Les ministres sont tous les jours accablés de placets. On ne connaît chez eux ni *placets*, ni requêtes. (Boileau.) A la suite d'un *placet* présenté, la reine l'avait remarquée. (L. Blanc.)

— Fig. Nous fatiguons le ciel à force de *placets*. (La Fontaine.)

— Dans cette acception, ce terme a vieilli ; on dit *pétition*.

— Approbation. En France, le gouvernement accorde d'ordinaire son *placet* au candidat que le titulaire lui désigne comme acheteur de l'office qu'il entend résigner. (Bossi.)

— Anc. litt. *Placets rimés*. Poésies affectant la forme d'un placet. Placet à Monseigneur le cardinal Mazarin, par Voiture.

— Hist. eccléс. *Lettres de placet*. Lettres scellées du sceau épiscopal, dont les quêteurs étaient tenus de se munir. || Assignation à comparaître devant le for ecclésiastique.

— Jurispr. Demande adressée au tribunal pour faire appeler une cause à l'audience.

PLACEUR, EUSE. s. Celui, celle qui place, qui fait le placement. Un placeur de billets.

— Syn. de **PLACIER**.

— Imprim. Ouvrier chargé du placement des gravures hors texte.

— Adjectiv. Ouvrier placeur.

PLACEYEUR. s. m. (pr. *pla-cè-ieur*). Dans un marché, Employé qui assigne les places. Vieux mot.

* **PLACIDE**. adj. 2 g. (du lat. *placidus*, calme). Paisible, paisible, calme ; d'une humeur égale et douce. Un esprit placide. Un cœur placide. C'est la personne du monde la plus placide. Son air *placide* inspirait la confiance. (Acad.)

— Antiq. Surnom de Jupiter. On voit au Vatican un buste de Jupiter Placide. || Surnom de Vénus, qui avait à Rome un petit autel où elle était implorée par les amants qui désiraient un raccommodement.

PLACIDE (Saint). Fils de Tertulle, sénateur romain ; fut disciple de saint Benoît, qui l'envoya en Sicile, où on le massacra avec trente-trois de ses religieux. L'Église célèbre sa fête le 5 octobre.

— Comm. relig. *Congrégation de Saint Placide*. Congrégation de bénédictins réformés, dans les Pays-Bas. L'abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes, fondée en 706, fut la première de la congrégation de Saint-Placide.

* **PLACIDEMENT**. adv. (rad. *placide*). Avec tranquillité d'humeur.

PLACIDIE (Galla). Princesse romaine, née vers 388, était fille de Théodose le Grand et la sœur d'Honorius et d'Arcadius. Captive d'Alaric, 410, elle épousa, 414, son successeur Ataulf, puis le général Constance, 417. Elle gouverna l'empire d'Occident au nom de son fils Valentinien III, de 423 à 450.

* **PLACIDITÉ**. s. f. (radic. *placide*). Tranquillité, douceur, égalité d'esprit, d'humeur, de caractère. Chaque soir ils s'endormaient dans la *placidité* des bêtes féroces. (G. Flaubert.) Au milieu des petites tables où l'on travaille tranquillement, elle a la *placidité* toute sereine de la Providence. (Michelet.)

— Par extens. Le fleuve, uniformément alimenté, roule habituellement ses ondes avec la majestueuse *placidité* qui est le plus bel attribut de la puissance. (Fournet.)

* **PLACIER, ÈRE**. s. Celui, celle qui a mission d'indiquer les places dans une cérémonie, dans un lieu public.

— Celui, celle qui prend à bail les places d'un marché pour les sous-louer aux marchands.

— Personne qui place les gens sans emploi.

— Comm. Celui, celle qui s'occupe du placement d'articles de commerce, d'ouvrages de librairie.

— Adjectiv. Commis placier.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PLACITE. s. m. (du lat. *placitum*, même signif.). Anc. jurispr. Plaid ; assise de justice.

PLACITÉ, ÉE. adj. Anc. jurispr. Arrêté dans un placite. Articles placités. || Revêtu du placet. Pétition placitée.

— Substantiv. Un placité. Des placités. || *Placités de Normandie*. Articles arrêtés par les chambres assemblées du parlement de Rouen, concernant plusieurs usages de la province. De l'aveu de Louis XIV, ces placités furent lus et publiés, tant à l'audience de cette cour, que dans toutes les juridictions de son ressort.

PLACITRE. s. m. Féod. Grand terrain vague.

PLACITUM. s. m. (pr. *pla-ci-tomm*). Hist. fr. Nom des jugements prononcés par les rachimbourgs, dans les réunions appelées *mallum*. || Pl., des *placita*.

— Hist. all. *Placita de l'Empire*. Décisions de la diète attendant la sanction impériale.

PLACK. s. m. Anc. métrol. Très petite monnaie de cuivre, qui avait autrefois cours en Écosse.

PLACOBRANCHE. s. m. (ét. gr., πλαξ, ακος ; plaque ; βράγχια, branchies). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches, établi pour des mollusques nus de la mer des Indes, qui ont deux tentacules et deux lobes labiaux.

PLACOCÈRE. s. m. (ét. gr., πλαξ, ακος, plaque ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones.

PLACODE. s. m. (du gr. πλακώδης, en forme de plaque). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, établi pour une seule espèce.

PLACODIE. s. f. (ét., V. **PLACODE**). Bot. Genre

de lichens croissant ordinairement sur les rochers et les murs.

PLACODINE. s. f. (ét.,V. PLACODE). Miner. Sous-arseniure de nickel naturel.

PLACOÏDE. adj. 2 g. (et. gr., πλάξ, ακός, plaque; εἶδος, aspect). Ichtyol. Se dit des poissons qui, au lieu d'écailles, ont des plaques ou tubercules sur la peau. Ces plaques sont appelées *boucles*, quand elles sont circulaires, comme celles des raies. ‖ PLACOIDES. s. m. pl. Ordre de poissons qui comprend les squales, les raies, et tous les poissons placoïdes. On dit aussi *plagiostomes*.

PLACOÏDIEN, ENNE. adj. Hist. nat. Qui ressemble, qui est de la nature des plaques des placoïdes.

PLACOME. s. m. (ét. gr., πλάξ, plaque; ὁμός, semblable). Polyp. Genre de polypiers, établi aux dépens des gorgones.

PLACORGANOMÈTRE. s. m. (étym. gr., πλάξ, ακός, plaque; ὄργανον, organe; μέτρον, mesure). Medec. Instrument plessimétrique dont la plaque de percussion, qui a la forme d'un plan incliné, présente au niveau du bord rectiligne l'épaisseur qu'elle a dans le plessimètre ordinaire, et au niveau du bord circulaire une épaisseur de cinq millimètres en plus.

PLACOSTIGMA. s. m. (étym. gr., πλάξ, ακός, plaque; στίγμα, stigmate). Botan. Syn. de PODOCHILE.

PLACOSTYLE. adj. 2 g. (et. gr., πλάξ, ακός, plaque; στῦλος, colonne). Moll. Se dit d'une coquille dont la columelle porte un pli oblique. Bulime placostyle.

PLACTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πλάζω, j'égare). Astrol. Se dit d'un aspect approximatif. Deux astres sont en carré plactique quand ils sont à quelques degrés de plus que le carré parfait, dans les signes.

PLACUNANOMIE. s. f. (de *placune*, et de *anomie*). Moll. Genre de conchifères monomyaires, établi pour une espèce fossile intermédiaire entre les placunes et les anomies.

PLACUNE. s. f. (du gr. πλάξ, ακός, lame). Moll. Genre de conchifères monomyaires, constituant à lui seule une famille, et établi pour trois espèces de l'ocean Indien ou de la mer Rouge. L'animal des placunes n'est pas connu. La coquille des placunes est toujours très mince et presque demi-transparente, aussi les Chinois et les habitants de Manille en font-ils des vitres pour leurs fenêtres. Placune ovale. Placune vitrée.

PLACUS. s. m. pr. *pla-kuss*). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbiferes.

PLACYSTE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons de la famille des siluroïdes.

PLADAROSE. s. f. (du gr. πλαδαρός, flasque). Medec. Nom que les anciens ont donné à de petites loupes molles, sans rougeur ni douleur, qui se développent aux paupieres.

PLADÈRE. s. f. Bot. Syn. de CANSCORA.

* **PLAFOND**. s. m. (pr. *pla-fon*; forme des mots *plat*, et *fond*). Surface ordinairement plate ou droite, quelquefois cintrée, faite de menuiserie ou d'un lambris de lattes, et d'une ou plusieurs couches de plâtre, qui forme dans une construction la partie supérieure d'un lieu couvert, le haut d'une salle, d'une chambre, etc. Plafond de plâtre. Plafond de bois. Plafond rehaussé de peintures, divisé en compartiments, peint en perspective. Riche plafond. Plafond doré. On retrouve fréquemment dans les anciens édifices le plafond de pierre, le plus solide de tous. Les Phidias et les Zeuxis de notre siècle déploient toute leur science sur vos *plafonds* et sur vos lambris. (La Bruy.) Les grands se piquent d'ouvrir une allée dans une forêt, de soutenir des terres par de longues murailles, de dorer des *plafonds*. (Id.) Il compte des *plafonds* les ronds et les ovales. (Boileau.) Le *plafond* était un assemblage de poutrelles, portant au milieu de leur dorure des améthystes et des topazes dans les nœuds du bois. (G. Flaubert.) ‖ *Faux plafond*. Plafond établi au-dessous d'un plafond ordinaire pour diminuer la hauteur d'un étage. ‖ *Plafond mansarde*. Plafond fait d'une toile tendue sous les poutres saillantes du plancher et maintenue par un bâti leger.

— Fig. Il s'était formé un *plafond* de noirceur compacte qui, à l'extrême horizon, touchait la mer et s'y mêlait dans la nuit. (V. Hugo.)

— *Être bas de plafond*. Être peu intelligent.

— Fig. et pop. *Avoir une araignée, un hanneton dans le plafond*. Ne pas jouir de toute sa raison; avoir la tête un peu dérangée.

— S'est dit pour Enseigne. Un chirurgien, ami de son père, l'ayant prié de lui faire une enseigne, un *plafond*, selon le terme du temps, pour sa boutique... (De Gonc.)

— B.-arts. Peinture qui décore le plafond d'une salle. ‖ *Être de plafond*. Se dit des figures d'un tableau disposées comme celles d'un plafond. On dit aussi *plafonner*.

— Hydraul. Le fond d'un bassin, d'un réservoir. C'est à proprement parler sa plate-forme, son aire.

— Par extens. La partie plate d'une vallée, qui en forme le fond.

— Mar. La carene, les œuvres vives du vaisseau au-dessus de l'eau. ‖ Plate-forme recouvrant la partie à peu près plate d'un bâtiment. ‖ Plate-forme ou caillebotis couvrant le fond de la chambre d'un canot.

— Menuis. *Plafond des portes et des croisées*. Le dessus des linteaux, dans l'épaisseur du mur, ou l'embrasement. ‖ *Dessus de plafond*. Morceau du lambris qui se met pour remplir l'epaisseur qu'il y a depuis le plafond de la chambre ou la corniche en plâtre jusqu'au bord du plafond des ebrasements des croisées. ‖ *Plafond de corniche*. Dessous de larmier.

— Pâtiss. Grand plateau de cuivre étamé, avec un petit rebord, qui sert à faire cuire différentes pièces dans le four.

— Techn. Plaque de marbre mise en retour d'equerre au bas d'un chambranle.

— Théât. *Plafond d'air*. En termes de théâtre, Nom des bandes de toiles peintes qui representent le ciel au-dessus de la scene, dans les frises.

* **PLAFONNAGE**. s. m. Action de plafonner; resultat de cette action; travail du plafonneur. Un beau plafonnage. Un riche plafonnage. Dépenser beaucoup pour le plafonnage d'un appartement. Plafonnage en plâtre, en peintures. Plafonnage uni, orné.

PLAFONNANT. part. pres. du v. Plafonner. Un ouvrier plafonnant un salon.

PLAFONNANT, ANTE. adj. Peint. Qui plafonne. Composition bien plafonnante.

PLAFONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Plafonner. S'empl. adjectiv. Appartement richement plafonné. Chambre fraichement plafonnée.

PLAFONNEMENT. s. m. (rad. *plafonner*). Les divers travaux d'art qui concourent à l'ensemble d'un plafond.

— B.-arts. Perspective des figures ou ornements d'un plafond ou des parties superieures d'un edifice, quand on les regarde de bas en haut. ‖ Ouvrage qui reproduit cette perspective.

* **PLAFONNER**. v. a. 1re conj. (radic. *plafond*). Couvrir, garnir un plafond de plâtre, de menuiserie, etc., Plafonner une salle, une chambre, un appartement.

— Peint. *Plafonner une figure*. Lui donner le raccourci nécessaire pour qu'elle soit bien en perspective, etant peinte sur un plafond. Dans cette acception, il s'emploie quelquefois absolument. Ce peintre a bien plafonné. Il excelle à plafonner. On dit plus ordinairement : Faire plafonner une figure.

— On dit neutralement dans ce sens qu'*une figure plafonne*, lorsque, les règles de la perspective etant bien observées, elle parait telle qu'on a voulu la representer. Ces figures *plafonnent* bien. (Th. Gautier.)

— SE PLAFONNER. v. pr. Être plafonné. Cet appartement se plafonne bien lentement. Cette chambre devait se plafonner en deux jours.

* **PLAFONNEUR**. s. m. Ouvrier qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre.

* **PLAGAL, ALE**. adj. (ét. gr., πλαγιος, oblique). Musiq. Se dit d'un mode musical ou la quinte est a l'aigu et la quarte au grave. Le mode plagal est l'oppose du mode authentique. ‖ *Cadence plagale*. Cadence complementaire qui produit une prolongation inattendue et d'un effet tout particulier.

— Substantiv. *Le plagal*. Le mode plagal.

* **PLAGE**. s. f. (etym. lat., *plaga*, etendue de terre). Espace de terre considere par le rapport qu'il a avec quelque partie du ciel, comme par exemple avec les zones, avec les climats, ou avec les quatre grandes parties du monde. Cette ville est située vers telle plage du ciel. Il n'est pas étonnant qu'on trouve sur le globe des eminences considerables, dont le cours est dirige vers differentes *plages*. (Buff.)

— Rivage plat et découvert, portion de terre qui avoisine la mer, et qui s'y termine par une pente douce. Se promener sur la plage, le long de la plage. Bonne, vaste, longue plage. Plage sûre, inegale. Navire echoue sur la plage, jete sur la plage. On distingue des plages de quatre sortes : les plages de *rochers*, celles de *galets* ou *cailloux*, celles de *sable*, et celles de *vase*. A la troisieme classe appartiennent les côtes de l'Océan dans presque tout le golfe de Gascogne, et notamment dans le département des Landes. On retrouve encore les plages de sable au nord de la France, ou les monticules portent le nom de *dunes*. Cette immense *plage* est couverte dans l'espace d environ un mille d'un sable tout a fait sterile. (Rayn.)

> Comme de faibles poisseaux
> Qui, gonflés par quelque orage,
> Viennent mourir la *plage*,
> Qui dont engloutir leurs eaux (J.-B. Rousseau.)

— Signifiait anciennement Piece ou morceau de terre.

— Dans le style soutenu et poétique. Contrée, climat. Voyez ces *plages* désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais réside. (Buffon.)

> Est-il dans l'univers de *plage* si lointaine
> Où ta valeur, grand roi, ne te puisse porter? (Boil.)
> Et leur recoit n'offre plus à leur vue
> Que les rochers d'une *plage* inconnue. (Gresset.)
> L'Océan, qui du monde a separé les *plages*,
> Lui-meme est le lien qui rejoint ses rivages. (Rosset.)

PLAGGON. s. m. Antiq. gr. Poupee de cire qu'on employait dans les enchantements, et qui representait la personne dont on ambitionnait l'amour.

* **PLAGIAIRE**. s. m. (du lat. *plagiarius*, qui recele les esclaves d'autrui, fait du grec πλαγιος, oblique). Celui qui pille les ouvrages d'autrui, et qui s'approprie ce qu'il a pille dans ces ouvrages. Plagiaire effronte. Impudent plagiaire. C'est un plagiaire. Ce n'est qu'un plagiaire. De tout temps les plagiaires ont été fort communs. Le Sage compare les plagiaires qui taisent le nom des auteurs qu'ils ont pilles aux voleurs qui, pour vendre impunement une vaisselle qu'ils ont volee, en effacent les armoiries. Le *plagiaire* est un gueux revêtu d'habits qu'il a volés. (Boiste.) Allez, fripier d'ecrits, impudent *plagiaire*. (Mol.)

> Il est assez de gens a deux pieds comme toi,
> Qui se parent souvent des depouilles d'autrui,
> Et que l'on nomme *plagiaires*. (La Fontaine)

— Par extens. Imitateur. Se prend toujours en mauvaise part. On vous accusait d'être les protegés de l'empire, vous en devenez les *plagiaires*. (Gambetta.)

— Dr. rom. Celui qui débauchait ou recelait les esclaves d'autrui. ‖ Celui qui achetait sciemment une personne de condition libre et qui la detenait, ou qui enlevait des enfants. ‖ Nom donné encore aujourd'hui à des ravisseurs analogues. Ces *plagiaires* impitoyables qui les enlevaient a leurs meres (Michelet.)

— Adjectiv. Auteur plagiaire. Ecrivain plagiaire. Ils sont *plagiaires*, traducteurs, compilateurs. (La Bruy.) Si vous demandiez de Théodote s'il est auteur ou *plagiaire*, original ou copiste, je vous donnerais ses ouvrages. (Id.)

PLAGIANTHE. s. m. (ét. gr., πλάγιος, oblique; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de sterculiacees helicteroees, établi pour des arbres ou arbrisseaux de Van-Diemen et de la Nouvelle-Zelande.

PLAGIARISME. s. m. Habitude du plagiaire; plagiat habituel.

* **PLAGIAT**. s. m. (pron. *pla-ji-a*). Action, crime du plagiaire. Plagiat adroit, évident, impudent. Être accusé, convaincu de plagiat. Commettre un plagiat. Avoir l'habitude du plagiat. Dissimuler ses plagiats. Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larcin s'appelle *plagiat*. (Volt.)

— Passage pillé d'un ouvrage. Tous les plus beaux endroits de son ouvrage ne sont que des plagiats.

— Par extens. Se dit aussi en parlant des ouvrages de peinture ou de musique. Rien n'est si commun et si difficile à reconnaître que le *plagiat* en peinture. (Dider.)

— Dr. rom. Crime du plagiaire, de celui qui debauchait ou recelait des esclaves, achetait sciemment une personne libre, ou enlevait des enfants. ‖ Nom donné encore actuellement à des rapts analogues. Arnauld du Fils a été condamné pour avoir commis sept grands crimes, fausseté de nom, supposition de personne, adultere, rapt, sacrilege, larcin, *plagiat*. (Guyot de Pitaval.)

PLAGIAULE. s. f. (ét. gr., πλάγιος, oblique; αὐλός, flûte). Antiq. gr. Espece de flûte oblique qui fut inventée par les Libyens.

PLAGIE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Bot. Genre de composees senérionées, établi pour des plantes du bassin mediterranéen.

PLAGIE-ÉE. part. pass. du v. Plagier. S'emploie adjectiv. Toute cette page est plagiée.

PLAGIÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique; ἕδρα, base). Miner. Qui a des facettes situées en biais. Cristal plagiedre. Quartz plagiedre.

PLAGIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend de IX à de suite aux deux premieres personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je plagie, nous plagiions, vous plagiez. Je plagiais, nous plagiions, vous plagiiez. Que je plagie, que nous plagiions, que vous plagiiez*. etc. Se rendre coupable de plagiat; piller un auteur pour s'approprier ses pensees, son style. Plagier effrontement un auteur.

— Avec un nom de chose pour sujet, Imiter, être la même chose que. Les trois jours de février *plagient* les trois jours de juillet. (A. Vacquerie.)

— Absol. L'esprit de cet homme ne lui appartient pas en propre, car il ne fait que plagier.

— SE PLAGIER. v. pron. Commettre reciproquement des plagiats. Auteurs qui se plagient.

PLAGIEUX. s. m. du gr. πλάγιος, oblique. Ichtyol. Espece de pleuronecte des mers de la Caroline.

PLAGIMYONE. adj. 2 g. (et. gr., πλάγιος, oblique; μῦων, muscle). Moll. Se dit de s mollusques qui ont deux impressions musculaires.

PLAGIOBASIQUE. adj. 2 g. (et. gr., πλάγιος, oblique; βάσις, base). Miner. Se dit des systèmes de cristallisation à coordonnees obliques, comme l'hemiprismatique, le tetartoprismatique.

PLAGIOBOTRYS. s. m. etym. gr., πλάγιος, oblique; βότρυς, grappe. Bot. Genre d'asperifolices anchusées, établi pour des herbes du Chili. On dit aussi *plagiobotryde*, s. f.

PLAGIOCÉPHALE. adj. 2 g. Anthrop. Qui est atteint de plagiocephalie. Un enfant plagiocephale.

— Substantiv. Un plagiocéphale. Une plagiocéphale.

PLAGIOCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., πλάγιος, oblique; κεφαλή, tête). Anthrop. Conformation defectueuse de la tête, qui n'a pas les faces parietales symetriques. La *plagiocéphalie* s'observe tres frequemment chez les jeunes enfants que les nourrices portent toujours sur le même bras. (Broca.)

PLAGIOCHASMA. s. m. (pr. *pla-ji-o-kasma*; et. gr., πλάγιος, oblique; χάσμα, ouverture). Bot. Genre de la famille des hepatiques, tribu des marchantiees, établi pour une douzaine d'espèces des regions chaudes du globe.

PLAGIOCHILE. s. m. pron. *pla-ji-o-kile*; et. gr., πλάγιος, oblique; χεῖλος, levre). Botan. Genre de composees senecionees, établi pour des plantes herbacees de l'Amerique du Sud.

— PLAGIOCHILE. s. f. Genre d'hepatiques, établi aux depens des jongermanniees pour cent cinquante especes presque toutes des regions tropicales du globe. Cinq seulement croissent en Europe.

PLAGIODÈRE. s. f. (et. gr., πλάγιος, oblique; δέρη, cou). Entomol. Genre de coleopteres tetrameres, famille des cycliques, tribu des chrysomelines, établi pour trente-sept especes la plupart americaines, et dont une seule habite l'Europe.

PLAGIODONTE. s. m. (et. gr., πλάγιος, oblique; ὀδούς, οντος, dent). Mamm. Genre de rongeurs du groupe des rats, établi pour une espece des Antilles.

PLAGIOGNATHE. s. m. (pron. *pla-ji-o-ghnate*; etym. gr., πλάγιος, oblique; γνάθος, mâchoire). Infus. Genre d'infusoires systol des ou rotateurs de la famille des furculariens, établi pour plusieurs espèces des eaux douces.

PLAGIOGONE. s. m. (ét. gr., πλάγιος, oblique; γωνία, angle). Entomol. Genre de coleopteres pentameres, famille des lamellicornes, tribu des scarabeides arenicoles, établi aux depens des bousiers, et dont on trouve l'espèce type en France dans les lieux sablonneux.

PLAGIOLE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Moll. Section du genre oblique, qui lui-même doit être reuni aux mulettes, comprenant des especes des eaux douces de l'Amerique du Nord et particulierement de l'Ohio.

PLAGIOLOBE. s. m. (ét. gr., πλάγιος, oblique; λοβός, gousse). Bot. Genre de papilionacees lotees, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

PLAGIONITE. s. f. du gr. πλάγιος, oblique). Miner. Sulfure d'antimoine et de plomb, cristallisant en prisme clinorhombique, et d'un éclat metallique et de couleur gris de plomb foncé, trouve a Wolfsberg (Saxe).

PLAGIONOTE. s. m (ét. gr., πλάγιος, oblique; νῶτος, dos). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, famille des longicornes, tribu des cerambycins, établi pour deux espèces d'Europe.

PLAGIOPE. s. m. (ét. gr., πλάγιος, oblique; πούς, pied). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, dont on trouve l'espèce type à Porto-Rico.

PLAGIOPHYLLE. s. f. Bot. Syn. de CENTRADENIE.

PLAGIOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique; πούς, ποδός, pied). Bot. Qui a le pied ou le pedicule oblique ou arque. Grimmie plagiopode.

PLAGIORHOMBIFÈRE. adj. 2 g. Miner. Qui a des faces plagiedres et des faces rhombodales. Quartz plagiorhombifère.

PLAGIORUTE. s. m. Bot. Syn. de MELILOT.

PLAGIOSTÉMON. s. m. Bot. Syn. de SIMOCHEILE.

PLAGIOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique; στόμα, bouche. Zool. Qui a la bouche situee en travers sous le museau.

— PLAGIOSTOME. s. m. Moll. Genre de conchifères monomyaires, établi pour des coquilles fossiles, qui ont été réunies les unes au genre lime, les autres au genre spondyle.

— PLAGIOSTOMES. s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons chondropterygiens, correspondant à celle des sélaciens. ‖ Syn. de PLACOIDES.

PLAGIOTAXIS. s. m. Bot. Syn. de CHICKRASSIE.

PLAGIOTOME. s. m. (ét. gr., πλάγιος, oblique; τομή, coupe). Infus. Genre d'infusoires de la famille des bursariens, établi pour une espece qui vit dans les intestins du lombric.

PLAGIOTRICHE. s. m. (et. gr., πλάγιος, oblique; θρίξ, τριχός, cheveu). Infus. Genre non adopté de l'ordre des trichodes, famille des mystacinees, établi pour les especes qui ont une rangée de cils sur un des côtés du corps.

PLAGIURE. adj. 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue horizontale ou deprimée.

— PLAGIURE. s. m. Ichtyol. Nom que les auteurs anciens ont donné aux poissons n'habitant pas la haute mer.

— PLAGIURES. s. m. pl. Mamm. Syn. de CETACES.

PLAGIUS. s. m. (du grec πλάγιος, oblique). Botan. Genre de composees senecioïdees, établi pour des herbes mediterraneennes.

PLAGIUSE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Ichtyol. Poisson du genre pleuronecte, des côtes de la Caroline.

PLAGNIÈRE. s. f. Comm. Sorte de toile qu'on fabriquait anciennement dans le Forez. On l'appelait aussi *toile plagnière*.

— Adjectiv. Toile plagnière.

PLAGUSIE. s. f. Crust. Genre de decapodes brachyures de la famille des catometopes,

tribu des grapsoïdiens, établi aux dépens des crabes pour trois ou quatre espèces de l'océan Ind en, dont la plagusie écailleuse est le type.

— Ichtyol. Genre de poissons, forme aux dépens des pleuronectes.

PLAICT, s. m. (pron. *plè*). Ancienne forme orthographique du mot PLAID.

Heureux celui qui loin de *plaict* et noise
Se va loger au paradis des champs! (É. PASQUIER.)

— Féod. *Droit de plaict seigneurial*. Droit qui était dû par mutation de seigneur.

* **PLAID**, s. m. pr. *plè*; du bas-lat. *placitum*, assemblée publique). Plaidoyer, débat, ensemble des moyens de défense qu'un avocat fait valoir. Celui devant qui se faisait le *plaid* nommait un d'entre eux qui poursuivait la querelle. (Montesq.) Il n'est plus usité que dans cette locution proverbiale: *Peu de chose, peu de plaid*. Il n'est pas besoin de longues explications pour une chose de peu de conséquence; ou bien, l'affaire dont il s'agit ne vaut pas la peine d'être contestée.

— Par extens. Tribunal.

— *Plaids*, au pluriel. Audience où l'on plaide. Tenir les plaids. Ouvrir les plaids. Lever les plaids. Tous les jours le premier aux *plaids* et le dernier. (Racine.) *Les plaids tenants*. A l'audience. Se désister les plaids tenants. || *Être sage au retour des plaids*. Perdre l'envie de plaider après avoir soutenu et perdu quelque procès.

— Assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès sous les rois de France des deux premières races. Les *plaids généraux* se tenaient deux fois l'année et en plein air; ceux des simples seigneurs s'appelaient *plaids particuliers* ou *assises*, et se tenaient plus fréquemment, mais à des époques différentes. On ouvrait tous les plaids à la Saint-Martin. Les comtes assemblaient, pour juger les affaires, des espèces de *plaids* ou d'assises. (Montesq.)

— Jugements rendus dans les assemblées appelées *plaids*, et, en particulier, Jugements prononcés sur des procès discutés en présence du roi et de ses principaux ministres.

— Fig. Les Rohan faisaient des visites dans Versailles, tenaient les *plaids* chez la maréchale de La Mothe. (St-Sim.)

— Féod. *Plaids francs*. Séances dans lesquelles on instruisait des procès contre les absents. || *Plaids de l'épée*. Haute justice. || *Plaids inférieurs*. Justice subalterne. || *Plaids de la porte*. Juridiction établie par saint Louis, et présidée ordinairement par ce monarque en personne. L'institution des plaids de la porte prépara celle d'un parlement permanent. || *Plaid seigneurial*. Droit seigneurial qui était autrefois dû, dans le Dauphiné, par la mutation du seigneur ou du possesseur de la chose sujette au droit, ou par la mutation de l'un et de l'autre. On distinguait trois sortes de plaids: le *plaid couvert ou annel*, déclaré par le titre; le *plaid accoutumé*, réglé par l'usage; le *plaid à merci*, à la volonté du seigneur. || *Service du plaid*. Devoir du vassal, qui était tenu d'assister son seigneur lorsque celui-ci rendait la justice.

— Hist. angl. *Cour des plaids communs*. Une des quatre principales cours de justice d'Angleterre. Elle juge les différends civils.

* **PLAID**, s. m. (pr. *plè*; contraction du mot écossais *pealtard*, qui signifie peau de mouton). Grand manteau de laine à carreaux de diverses couleurs, que les montagnards écossais portent retroussé et rejeté sur l'épaule gauche.

— Manteau à manches qu'on met par-dessus ses vêtements.

— Couverture de voyage en étoffe à carreaux, comme les plaids écossais.

PLAIDABLE, adj. 2 g. Qui peut être plaidé, qui offre des moyens suffisants de défense et d'attaque. Procès plaidable. Cause, affaire plaidable.

— Anc. jurispr. *Jour plaidable*. Se disait autrefois pour Jour d'audience. On a dit aussi *plaidoyable*.

PLAIDAILLER ou **PLAIDASSER**, v. n. 1re conj. (pr. *plè-da-llé, ll* mouill., ou *plè-da-cé*). Mal plaider. On n'appelle pas cela plaider, mais bien plaidailler. Sans avoir occasion d'aller *plaidassant* ainsi par les justices. (Noël du Fail.)

— Avoir la manie, la passion des procès. Les Normands se plaisent à plaidailler, passent leur vie à plaidailler.

N'ai-je avons de jeunesse ensemble *plaidaillé*,
Bataillé, chicané, bretaillé, ferraillé. (DUFRESNY.)

— Ne plaider que des causes sans importance. J'en serais là si, après avoir *plaidaillé* d'autres affaires, je ne m'élançais pas à la tribune. (H. de Balzac.)

PLAIDAILLEUR, s. m. pr. *plè-da-lleur, ll* mouill.). Celui qui plaidaille, qui aime à plaidailler.

PLAIDANT, part. pres. du v. Plaider. Qui plaide. Des avocats plaidant avec un talent égal.

***PLAIDANT, ANTE**, adj. Qui fait plaider, qui est en procès. Les parties plaidantes. Une partie plaidante.

— Qui fait profession de plaider. Maître plaidant. Avocat plaidant. Les avocats plaidants. Se dit, par opposition à *avocat consultant*.

PLAIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Plaider. S'emploie adjectiv. Procès plaidé longuement, habilement plaidé. Cause bien plaidée. Affaire mal plaidée.

* **PLAIDER**, v. n. 1re conj. (radic. *plaid*). Soutenir un procès, une contestation en justice. Plaider en cour d'appel. Plaider pour un héritage. Aimer à plaider. Se ruiner à plaider. Plaider contre sa famille. Il *plaide* depuis quarante ans, plus proche de sortir de la vie que de sortir d'affaires. (La Bruyère.) On croit voir qu'il est plus aisé de prêcher que de *plaider*, et plus difficile de bien prêcher que de bien *plaider*. (Id.) Je ne fais rien contre la loi, et ceux de mes locataires qui ont voulu *plaider* n'ont jamais eu raison. (L. Veuillot.)

Accordez-vous, si votre affaire est bonne;
Si votre cause est mauvaise, *plaidez*. (J.-B. ROUSS.)

— Fig.

Quand mon esprit, poussé d'un courroux légitime,
Vient devant la raison *plaider* contre la rime... (BOIL.)

— Défendre, soutenir de vive voix une cause devant les juges. Cet avocat plaide pour moi. Sa cause est si évidemment mauvaise, qu'il ne trouve personne qui veuille plaider pour lui. Plaider avec conviction, avec chaleur, avec entraînement, avec sang-froid, avec adresse, avec convenance, avec esprit. Vraiment il *plaide* bien. (Rac.)

— Par extens. La satire est sœur de l'élégie; si l'une *plaide* pour les opprimés, l'autre combat contre les oppresseurs. (H. Taine.)

— Fig., en parlant des choses. Démontrer. La franchise de ses aveux, son repentir, plaidèrent en sa faveur.

— *Plaider que*. Avancer, affirmer en plaidant, que.

— Hist. Signifiait autrefois Tenir, présider les plaids.

— PLAIDER, v. a. Plaider soi-même sa cause. Faire plaider sa cause par un bon avocat. Plaider une mauvaise cause. Votre avocat ne se trouvera point lorsqu'on *plaidera* votre cause. (Molière.)

— Fig. *Plaider la cause de*. Prendre la défense de quelqu'un, appuyer les intérêts, les opinions d'une personne. Plaider la cause de l'infortune. Plaider la cause des faibles, des opprimés. Il *plaide* la cause de l'innocence. (Massillon.)

— En style de chicane, on disait *Plaider quelqu'un*, pour Plaider contre quelqu'un. Plaider un tuteur pour lui faire rendre compte.

Et c'est un grand hasard s'il conclut votre affaire,
Sans *plaider* le curé, le gendre et le notaire. (RAC.)
Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eut *plaidé* le prélat et le chantre avec lui. (BOIL.)

— Fig. *Plaider quelqu'un*. Discuter avec quelqu'un. Vous trouverez à dire à tout, et M. de Grignan ne songe, à l'heure qu'il est, qu'à me *plaider*. (Mme de Sév.)

— *Plaider un fait, un moyen*. Avancer, soutenir un fait; employer, faire valoir un moyen en plaidant. Plaider un fait douteux, un moyen bien faible.

— Fam. *Plaider le faux pour savoir le vrai*. Dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour lui donner le change et tirer de lui le secret de la vérité. Cet homme est la duplicité même; il plaide toujours le faux pour savoir le vrai.

— *Plaider les causes perdues*. S'opiniâtrer, malgré l'évidence, à soutenir une mauvaise cause.

— SE PLAIDER, v. pron. Être plaidé. Votre cause se plaidera à la prochaine audience.

— Plaider l'un contre l'autre.

Pour ma dot, ils me cèdent
Leur terre près du Mans pour laquelle ils se *plaident*. (DUFRESNY.)

PLAIDEREAU, s. m. (radic. *plaid*). Chicaneur, homme de loi. Vieux mot.

PLAIDERESQUE adj. 2 g. S'est dit de ce qui est propre aux plaideurs, à la chicane. Eloquence *plaideresque*. (Montaigne.)

PLAIDERIE, s. f. (radic. *plaider*). Métier, vie du plaideur; chicane. Ce vilain et pernicieux métier de *plaiderie* qui est une foire ouverte, un véritable brigandage. (Charron.) Des esprits malades de *plaiderie*. (Nic. Pasquier.)

— Procès.

Je verrai dans cette *plaiderie*
Si les hommes aiment assez d'effronterie,
Seront assez méchants, scélérats et pervers,
Pour ne faire injustice aux yeux de l'univers. (MOLIÈRE.)

— Se dit dans les îles normandes pour Plaidoirie.

* **PLAIDEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui plaide, qui est en procès. Il n'y a pas de condition plus malheureuse que celle des plaideurs. A la fin d'un procès, un des *plaideurs* s'en va en chemise et l'autre nu, c'est-à-dire que l'un a perdu beaucoup et que l'autre est ruiné. (De Jouss.) Madame de Beaulieu s'était donc faite *plaideuse*. (G. Ohnet.)

Vous verrez que Perrin fuit l'argent à lui,
Et ne laisse aux *plaideurs* que le sac et les quelle... (LA FONTAINE.)

— En mauvaise part, Celui, celle qui n'aime que la chicane. Un plaideur fieffé. Une franche plaideuse. Avoir affaire à un grand plaideur. Racine a peint de main de maître les ridicules des plaideurs, dans une comédie imitée des *Guêpes* d'Aristophane. Il voyait arriver le *plaideur* jaune, étique, d'acre humeur militante, voulant se ruiner. (Michelet.)

L'un et l'autre des lors vécut à l'aventure
Des presents qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelquefois des *plaideurs* extorquant. (BOIL.)

—*Plaideur de quelqu'un*. Celui qui suscite les difficultés et intente des procès à quelqu'un. Les deux frères de ma mère obscurs, et l'aîné ruiné et *plaideur* de sa famille. (St-Sim.)

— Hist. Juge qui tient les plaids.

— Hist. ecclés. Procureur d'un monastère.

PLAIDIN, s. m. Comm. Sorte de serge qui se fabrique en Écosse et avec laquelle on fait les plaids.

PLAIDOIR s. m. Anc. jurispr. Lieu où l'on tenait les plaids.

* **PLAIDOIRIE**, s. f. Action de plaider. Plaidoirie véhémente, éloquente, nerveuse, brillante. Cette plaidoirie n'a pas duré moins de trois audiences, pendant lesquelles l'avocat a su captiver et convaincre les juges. Les jeunes avocats devraient ne se livrer pas de si bonne heure à la *plaidoirie*. (Roll.)

— Art de plaider. Être habile dans la plaidoirie. S'exercer dans la plaidoirie. Être novice en plaidoirie. Exceller dans la plaidoirie. Connaître à fond les secrets de la plaidoirie.

— Profession d'avocat. Se destiner à la plaidoirie. Embrasser la plaidoirie. Renoncer à la plaidoirie. Quitter, reprendre la plaidoirie. Exercer honorablement la plaidoirie.

— Se disait, en général, pour Procès. Aimer, abhorrer la plaidoirie.

* **PLAIDOYABLE**, adj. 2 g. Pal. Où l'on peut plaider. Jour plaidoyable. Être assigné au premier jour plaidoyable. Ce terme est vieux; on dit ordinairement *plaidable*.

PLAIDOYANT, part. prés. du v. Plaidoyer. Qui plaidoie.

PLAIDOYANT, ANTE, adj. Qui aime à plaider, qui a la manie ou la passion des procès. Les parties *plaidoyantes*. (Rabelais.) Sa seconde femme, Françoise de Pluix, la plus *plaidoyante* femme du monde. (Scarron.)

PLAIDOYER, v. n. 1re conj. Se disait anciennement pour Plaider, prononcer un plaid en justice.

* **PLAIDOYER**, s. m. (radic. *plaid*). Discours prononcé devant un tribunal pour défendre une cause. Beau, éloquent, admirable plaidoyer. Faire un plaidoyer. Prononcer un plaidoyer. Les plaidoyers de Patru, de Cochin. Il prononce de graves *plaidoyers* devant des juges qui lui imposent silence, et contre des adversaires qui l'interrompent. (La Bruy.)

— On dit aussi *plaidoirie*.

— Par extens. Thèse, discours, écrit en faveur d'une cause.

— Anc. prat. Salle d'audience. || *Chambre du plaidoyer*. La grand'chambre du parlement.

* **PLAIE**, s. f. (pron. *plè*; du latin *plaga*, même signif.). Solution de continuité ordinairement sanglante, produite dans les parties molles du corps par une cause extérieure qui a agi mécaniquement. Large plaie. Grande plaie. Plaie profonde, dangereuse, mortelle. Laver, nettoyer, déterger, panser une plaie. Guérir, cicatriser une plaie. Sonder une plaie. Mettre le fer dans une plaie. Fermer trop tôt une plaie. Écarter, rapprocher les lèvres d'une plaie. Rouvrir une plaie. Les plaies de la tête, de la poitrine, des jambes, des bras. Avoir une plaie à la main, à la joue, au pied. Être couvert, tout couvert de plaies. Munis d'instruments commodes, qui vous servent à vous faire réciproquement de larges *plaies* d'où peut couler votre sang jusqu'à la dernière goutte. (La Bruy.) Ils courent; tout son corps n'est bientôt qu'une *plaie*. (Rac.) Pour guérir le malade, il faut sonder la *plaie*. (Sanlecque.)

— On divise généralement les plaies en trois classes, selon que l'instrument qui les a occasionnées est *tranchant, piquant* ou *contondant*; on les nomme *coupures* ou *incisions, piqûres* et *plaies contuses*. Les coupures sont les plaies les moins dangereuses, parce que d'ordinaire la cicatrisation en est facile; au contraire, les plaies contuses sont fort dangereuses, parce qu'elles ont pour conséquence le tétanos, la gangrène et les hémorragies, surtout dans les plaies dites d'armes à feu. || *Plaie par arrachement ou déchirure*. Celle qui a été produite par une traction violente, et dans laquelle les parties ont été déchirées. || *Plaies articulaires*. Plaies qui ouvrent l'articulation et donnent lieu à l'écoulement de la synovie. || *Plaie pénétrante* Plaie des régions thoracique ou abdominale qui en traverse les parois de part en part. || *Plaie simple*. Solution de continuité avec ou sans perte de substance, susceptible de réunion immédiate, c'est-à-dire dont on peut obtenir la cicatrisation sans qu'elle suppure. || *Plaie venimeuse ou envenimée*. Celle qui résulte de la piqûre ou de la morsure de quelque animal venimeux, ou dans laquelle le corps vulnérant a laissé un principe vénéneux. || *Plaie de l'Yemen*. En Arabie. Ulcère calleux que l'on panse avec de la poudre de quinquina et un astringent appelé *tarratico*, analogue au cachou.

— Par extens. Nom donné aux lésions qui résultent de l'action du calorique, de la corruption des humeurs, et, en général, à toute altération extérieure de l'état naturel des organes.

— *Aller aux plaies*. S'est dit pour Se battre. Ils reçoivent des coups s'ils refusent d'aller aux *plaies*. (Malherbe.)

— *Rouvrir une plaie*. Écarter les lèvres de la blessure.

— Fig. A Dieu ne plaise que je rouvre des *plaies* déjà fermées! (Fléchier.) La mort de l'un rouvre la *plaie* que l'autre avait faite. (Fenel.) Les *plaies* de mon amour-propre s'étaient rouvertes (J. Sandeau.)

— Fig. *Mettre le doigt sur la plaie* Indiquer nettement ce qui met dans une situation fâcheuse.

— Fam. *Ne vouloir, ne demander que plaies et bosses*. Désirer le mal d'autrui; rechercher les querelles. V. BOSSE.

— Cicatrice, empreinte que la plaie a laissée sur le corps. Le soldat qui a combattu pour son pays est toujours fier de montrer ses plaies. Ceux-ci, avec de longs services, bien des *plaies* sur le corps. (La Bruy.)

— Fig. Brèche, trouée.

Horrible et large *plaie*
Que l'on fit à la pauvre haie. (LA FONTAINE.)

— Fig. Calamité, fléau; ce qu'il y a de plus préjudiciable en son genre. Les plaies de l'État. Le désordre dans les finances est la plus grande plaie de cet empire. L'immoralité d'une nation est une plaie incurable. L'arrêt qu'on a rendu contre cette personne est une plaie à son honneur. Les arts ont commencé déjà à fermer les *plaies* de l'État, causées par deux guerres funestes. (Volt.) Une administration tolérable peut guérir en peu d'années les *plaies* d'un royaume dont le terrain est fertile et les habitants industrieux. (Id.) L'amour des richesses, au delà d'une certaine mesure, loin d'être une source de bonheur pour une société, en est la *plaie* secrète et mortelle. (P. Janet.)

— *Frapper quelqu'un d'une plaie, de plaies*. L'accabler d'un ou de plusieurs fléaux.

— Fig. Ce que cause un mot offensant, une médisance, une calomnie, etc. Quel soin ne prenait-elle pas d'adoucir et de guérir la *plaie* qu'elle avait faite! (Boss.)

La *plaie* est faite; et, quoiqu'il en guérisse,
On en verra du moins la cicatrice. (J.-B. ROUSS.)

— Affliction, peine d'esprit ou de cœur. Quand on peut panser soi-même ses plaies, on est à moitié guéri. Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes et simulées; on ôte l'appareil du dehors, mais la *plaie* reste au dedans. (Flech.) J'ai bien reconnu la profondeur de la *plaie* que l'amour m'avait faite auprès d'Eucharis (Fenel.) La *plaie* qui blesse le cœur ne peut trouver son remède que dans le cœur même. (Mass.) Chacun se cache la *plaie* secrète de son cœur, et chacun se la communique. (Id.) Tous les objets qui l'attachent ici-bas l'arrachent, pour ainsi dire, du sein de Dieu, et laissent dans son âme une *plaie* de remords et d'inquiétude qu'ils ne sauraient plus fermer eux-mêmes. (Id.) Ils ont aigri les maux de l'Église, loin d'y remédier; leurs tempéraments ont été de nouvelles *plaies*. (Id.) D'autres malheurs moindres venaient, par leurs piqûres, aigrir les grandes *plaies* dont il souffrait. (H. Taine.) Elle laissa voir à la baronne la *plaie* cruelle qui saignait au fond d'elle-même. (G. Ohnet.) La bave qu'on crache aux autres vient toujours d'une *plaie* dont on souffre. (G. Droz.)

Employer la douceur à cette guérison,
C'est, en fermant la *plaie*, y verser du poison. (CONS.)

— Par extens., en parlant des personnes. Adélaïde était donc la *plaie* du docteur. (J. Sandeau.)

— Dans un sens particulier, Désolation causée par la mort d'une personne chère. Je n'ai pas besoin de vous dire combien le cœur tendre de la princesse Anne fut profondément blessé par cette mort; mais ce ne fut pas là sa plus grande *plaie*; maîtresse de ses désirs, elle vit le monde, elle en fut vue. (Boss.)

— Fig. *Plaie secrète*. Blessure de l'âme. Galérins rougit, et l'habile courtisan vit qu'il avait touché la *plaie* secrète. (Chateaub.)

— Loc. prov. *Plaie d'argent n'est pas mortelle*, ou *plaie d'argent peut se guérir*. Se dit d'une dépense imprévue et fâcheuse, mais qui ne ruine pas, qui est réparable, supportable.

— Hist. sainte. Nom donné à tous les fléaux que Dieu envoie. Le Seigneur frappa de très grandes *plaies* Pharaon et sa maison, à cause de Sarai, femme d'Abraham. (Lemaistre de Sacy.) || *Plaies d'Égypte*. Fléaux dont bien, par l'entremise de Moïse, punit l'endurcissement du roi d'Égypte Pharaon. Ce sont: 1° les eaux changées en sang; 2° les grenouilles; 3° les petits insectes piquants; 4° les mouches; 5° la peste; 6° les ulcères et pustules; 7° la grêle; 8° les sauterelles; 9° les ténèbres épaisses; 10° la mort des premiers nés des hommes et des bêtes.

— Fig. et fam. *C'est la onzième plaie d'Égypte* ou *c'est une plaie d'Égypte*. Se dit d'une personne ou d'une chose que l'on ne peut supporter.

— Hort. Nom des ouvertures qui se font naturellement ou que l'on pratique à l'écorce des arbres. Les plaies de cet arbre sont trop nombreuses, il en mourra.

— Relig. *Les cinq plaies, les plaies de Notre-Seigneur*. Les cinq blessures qui furent faites à Jésus-Christ le jour de sa passion.

— Fig. *Rouvrir les plaies de Jésus-Christ*. L'offenser par le péché. Quand ils verront celui dont ils auront rouvert toutes les *plaies*... (Bossuet.)

PLAIGNANT, part. prés. du v. Plaindre. Qui plaint. Le jeune homme et le missionnaire admirèrent quelque temps cette belle scène, en *plaignant* le sachem qui ne pouvait plus en jouir. (Chateaub.)

* **PLAIGNANT, ANTE**, adj. Qui se plaint. Peu usité.

— Pal. Qui porte plainte; qui se plaint en justice. La partie plaignante. Les parties plaignantes.

— Substantiv. Le plaignant, la plaignante. Concilier les plaignants. Lecit *plaignant*. (Acad.) Ladite *plaignante*. (Id.)

— Par extens. Toute personne qui se plaint, qui expose des plaintes. Ce corps n'est qu'un corps de *plaignants*, de remontrants, et, quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de proposants. (Saint-Simon.)

*** PLAIN, PLAINE**, adj. (du lat. *planus*, uni). Uni, plat, sans inégalité. Pays plain. Plaine campagne. Livrer bataille en plaine campagne. L'armore le trouve déjà en *plaine* campagne. (La Bruyere.) Des cascades dans des lieux *plains* et sablonneux. (J.-J. Rousss.)

— *Plain pied*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Blas. *Écu plain*. Celui qui ne porte aucune figure héraldique.

— Comm. *Velours plain, satin plain*. Velours, satin uni. || *Linge plain*. Linge non ouvré. On dit plus communément aujourd'hui : *Velours, satin, linge uni*.

— Substantiv. *Le plain*. Anc. mar. La haute mer. || *Plain de la poupe*. Partie du pont de l'arrière d'une galère, située entre l'habitacle et les premiers bancs de droite et de gauche.

— Fauconn. *Aller de plain*. Se dit d'un oiseau qui plane dans les airs, c'est-à-dire qui vole les ailes étendues, sans les remuer d'une manière sensible.

— Techn. Grande cuve remplie de lait de chaux dans laquelle le tanneur fait tremper les peaux avant d'en opérer le dépilage. || *Plain neuf*. Celui qui contient du lait de chaux n'ayant pas encore servi. || *Plain fait*. Celui qui est intermédiaire entre le plain neuf et le plain mort. || *Plain mort*. Celui qui contient du lait de chaux dont la vertu est épuisée par l'usage.

PLAINAGE, s. m. Techn. Opération qui consiste à mettre les peaux dans le plain pour les rendre propres au dépilage.

*** PLAIN-CHANT** s. m. (radic. *plain*, et *chant*; le plain-chant est ainsi appelé parce que toutes les voix le chantent à l'unisson sur un même ton). Liturg. Nom que l'on donne au chant ecclésiastique dans l'Église romaine. Le plain-chant est un reste bien défiguré, mais aussi bien précieux, de l'ancienne musique grecque, qui, quoique affaiblie en passant par les mains des barbares, n'a cependant point perdu toute son énergie. On attribue l'invention du plain-chant à saint Athanase, qui en introduisit l'usage dans l'église d'Alexandrie; saint Ambroise, archevêque de Milan, en formula les règles, et inventa quatre tons réguliers appelés authentiques; le pape saint Grégoire le perfectionna en 592, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Le roi Robert, fils de Hugues Capet, composa le chant de plusieurs antiennes, qui sont encore aujourd'hui les plus beaux morceaux du plain chant. Apprendre le plain-chant. Chanter le plain-chant. Le *plain-chant* ne se note que sur quatre lignes, et l'on ne se sert que de deux clefs : la clef d'ut et celle de fa. Il n'existe qu'une seule transposition, un bémol et deux figures de notes, la longue, ou carrée, à laquelle on ajoute quelquefois une queue, et la brève, qui est faite en forme de losange. (Dict. de la Conv.) On peut dire qu'il n'y a rien de plus ridicule et de plus plat que ces *plains-chants* accommodés à la moderne. (J.-J. Rousseau.)

— *Plain-chant musical*. Plain-chant où l'on a introduit les procédés de la musique.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du genre hespérie.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille univalve, nommée autrement *volute musique*.

*** PLAINDRE** v. a. (de conj. irreg. du lat. *plangere*, pleurer). *Je plains, tu plains, il plaint, nous plaignons, vous plaignez, ils plaignent. Je plaignais, nous plaignions, vous plaigniez*, etc. *Je plaignis. J'ai plaint. J'avais plaint. Je plaindrai. Je plaindrais. Plains, plaignons, plaignez. Que je plaigne, que tu plaignes, qu'il plaigne, que nous plaignions, que vous plaigniez, qu'ils plaignent. Que je plaignisse. Plaignant. Plaint, plainte*. Avoir pitié de, compatir à. Plaindre quelqu'un du fond du cœur. Plaindre les malheureux. On ne *plaint* pas longtemps ceux que l'on n'aime pas. (Boiste.) Qui se fait *plaindre* sans raison est homme pour n'être jamais *plaint*, quand la raison y sera. (Montaigne.) Je ne *plains* point Camille, elle était trop méchante. (Corneille.) Madame, en vos malheurs, je ne puis que vous *plaindre* (Rac.). Fidèle dans leurs disgrâces, il osa les louer et les servir dans un temps où les autres n'osaient pas les *plaindre*. (Fléch.) Personne ne veut être *plaint* de ses erreurs. (Vauvenargues.)

— *A plaindre*. Être à plaindre. Se trouver à plaindre. Être bien à plaindre, fort à plaindre. Qu'on est à *plaindre* dans la grandeur! (Mass.) Que votre sort est à *plaindre!* (Id.) Il eût été bien à *plaindre* celui qui dans ce beau spectacle n'eût pas reconnu la bonté de Dieu. (Chateaubriand.)

— Iron. *Vous voilà bien à plaindre!* Se dit à quelqu'un qui ne paraît pas satisfait d'un bonheur qui lui arrive.

— *N'être pas à plaindre*. Être dans une bonne situation.

— Avec un nom de chose pour régime. Plaindre la punition, la disgrâce de quelqu'un. J'admire ton courage, et je *plains* ta jeunesse. (Corn.) *Ne plaignons* plus ses disgrâces. (Boss.) Avez-vous *plaint* un moment mes ennuis? Rac. Il y a une dureté de complexion; il y en a une autre de condition et d'état. L'une de celle-ci, comme de la première, d'où peut s'endurcir sur la misère des autres, dira-je même, de quoi ne pas *plaindre* le malheur de sa famille. (La Bruyère.) Ne croyez pas qu'en *plaignant* ses erreurs, je me dispense de les respecter. (J.-J. Rouss.) Nous *plaignons* le sort de l'enfance, et c'est le malheur qu'il faudrait plaindre. (Id.)

> O sorciers! ô respect! ô quel est digne de *plaindre*
> Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre!
> (Gr. Neuf.)
>
> Que je *plains* le triste mariage
> Que l'on prépare au bonheur! (J.-B. Rouss.)
>
> L'homme de bien qu'on tombant de langueur,
> Ne peut offrir les vœux qu'il aime à faire,
> Voit un autre homme pis, plus content, plus malheureux,
> Vient avec lui partager sa pâture (Gilbert.)

— *Plaindre de*, suivi d'un substantif. Je vous ai souvent *plainte* de la vie ennuyeuse que vous menez depuis huit ans. (Mme de Maintenon.)

— *Plaindre de*, suivi d'un infinitif. Je le *plains* de m'aimer. (Corn.) Je te *plains* de tomber dans ses mains redoutables. (Rac.)

— Employer, donner avec répugnance, à regret, d'une manière insuffisante. Plaindre le pain à ses gens, plaindre le pain que ses gens mangent. Plaindre l'avoine à son cheval. Plaindre jusqu'à sa nourriture. Je débutai par un aignazi qui avait une pleureuse : j'ordonnai qu'on le saignât sans miséricorde, et qu'on ne lui *plaignit* point l'eau. (Le Sage.) Il faut le dire, la mère n'y *plaint* pas la façon. (Michelet.) Comment atteindre à l'exquis, si l'on *plaint* l'argent? (H. Taine.)

> Que mon âme, en ce jour de joie et d'opulence,
> D'un superbe convoi *plaindrait* peu la dépense! (Boil.)

— Dans un sens analogue, on dit *Plaindre ses pas, ses démarches, ses soins, son temps, sa peine*, etc. Quand il s'agit de servir un ami, on ne doit jamais plaindre ses pas ni son temps.

— Regretter. Chacun a bien fait son devoir, ne *plaignons* pas quelques moments de trouble. (Beaumarchais.)

— PLAINDRE, v. n. Gémir, pleurer. N'est plus guère usité.

> C'est fait de moi, quoi que je fasse;
> J'ai beau *plaindre* et beau soupirer. (Mall.)
>
> Mais votre trop d'amour pour cet infâme époux
> Vous donnera bientôt *plaindre* comme à nous.
> (Corneille.)

— SE PLAINDRE, v. pron. Se lamenter, soupirer. Il est permis de se plaindre quand on souffre; il est beau de souffrir sans se plaindre. Se plaindre pour un rien, pour peu de chose. Se plaindre sans sujet, à tout propos. Accordons quelque chose à Rome qui se *plaint*. (Corn.) Il y a du plaisir à se *plaindre*. (Volt.)

> Les faibles déplacent s'amusent à parler;
> Et quiconque se *plaint* cherche à se consoler. (Conn.)

— Poét. et fig. Sous les fougueux coursiers, l'onde écume et se *plaint*. (Boil.)

— *Se plaindre de*. Témoigner du mécontentement, du chagrin de. Se plaindre d'avoir reçu une mauvaise réception. Avoir sujet de se plaindre de quelqu'un. Quand un homme accuse ses semblables du malheur qui le frappe, il n'a souvent qu'à se plaindre de lui-même. Tout le monde, riche ou pauvre, croit avoir à se plaindre de la fortune. Nul n'a le droit de se plaindre de la vie. Je disais à Dieu dans mon cœur que je n'avais aucun droit de me *plaindre* de sa justice. (Boss.) La veuve et l'orphelin ne se *plaignaient* pas de la lenteur ou de la faiblesse de son âge. (Fléch.) Il y a des gens d'une certaine étoffe ou d'un certain caractère, avec qui il ne faut jamais se commettre, de qui l'on ne doit jamais se *plaindre* que le moins qu'il est possible. (La Bruyère.) Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se *plaindre* de sa brièveté. (Id.) Ils se *plaignent* sans cesse de l'assujettissement des devoirs et de la contrainte des bienséances. (Mass.) Il s'est *plaint* d'un péril qui menaçait ses jours. Rac. J'ose ici me *plaindre* à lui de son peu de tendresse. (Id.) De cet oracle affreux tu n'as pas à te *plaindre*. (J.-B. Rousseau.) Elle s'est mêle de me *plaindre* à moi plus d'eurs fois de ne pas vous avoir vue à ses soirées. (De Goncourt.) Je me suis souvent *plainte* de ce tour romanesque que vous avez dans l'esprit. (V. Cherbuliez.) Quel est donc le peuple qui ne mérite pas un peu le gouvernement dont il se *plaint*? (G. Droz.)

> Louis, les aimant du feu de son courage,
> Se *plaint* de sa grandeur qui l'attache au rivage
> (Boileau.)

— *Se plaindre de ce que*. Faire des plaintes, des reproches, relativement à une chose dont on a reçu quelque tort, quelque dommage. Je me plains de ce que vous m'avez insulté, de ce que vous m'avez frappé. Elle se plaint de ce que vous n'avez pas rempli vos obligations envers elle. Votre frère se plaint de ce que vous n'avez point l'amitié pour lui. Je me plains de ce que j'ai éprouvé une injustice. Ces hérésiarques se sont-ils *plaints* de ce qu'on leur imposait ce qu'ils ne disaient pas? (Pasc.)

— *Se plaindre que*. Blâmer, trouver mauvais. On se plaint qu'il y a de la partialité dans les tribunaux. Combien de fois ne s'est-on pas *plaint* que les affaires n'avaient marché ni fini! (Boss.) Nous nous sommes *plaints* que la mort, ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans sa fleur. (Fléch.) Phèdre se *plaint* que je suis outrage. (Rac.) Ils se *plaignaient* qu'il peut être avec justice que les nobles et les patriciens ne travaillaient qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement. Vertot.) Elle se *plaignait* que nous régnâmes Jésus-Christ de sa qualité de médiateur. (Mass.) Les gens de mer se *plaignent* que j'ai favorisé les gens de la campagne. Marmontel.) Permettez que mon ami me *plaigne* que vous ayez basé le dans votre preuve des choses sur lesquelles vous deviez auparavant me consulter. Volt.) On se *plaint* depuis longtemps que le goût de la fable est trop négligé parmi nous. (La Harpe.

— Après *se plaindre que*, le verbe qui suit se met souvent au subjonctif. Quelques-uns ont pris l'idée de Narcisse, et se sont *plaints* que j'en eusse fait un très méchant homme. Rac. Je m'informerai si elles se *plaignaient* qu'on les eût trouvées. (L. Vous-même, monsieur, pouvez vous *plaindre* qu'on ne vous ait pas rendu justice. Boil. Pauvre comme je suis, j'étais bien à plaindre, je n'avais pas droit de me *plaindre* que l'on voulût me rendre montagne du peu d'argent qu'on me donna t. (Marmontel.)

— *Se plaindre une chose*. Se refuser cette chose, s'en priver volontairement. Il ne se *plaint* non plus toute sorte de parure, qu'un jeune homme qui a épousé une riche vieille. (La Bruyère.)

— Se plaindre mutuellement, se témoigner de la compassion, de la pitié.

— Porter plainte. Se plaindre en justice. Se plaindre au commissaire, au procureur de la république.

— Syn. comp. PLAINDRE, REGRETTER. On *plaint* par pitié; on *regrette* par son attachement. On *plaint* un malheureux; on *regrette* un absent. Il faut être dur de cœur pour ne *plaindre* personne; il suffit d'être indifférent de caractère pour ne *regretter* rien.

*** PLAINE**, s. f. et lat., *planities*; rad. *planus*, plan, uni). Espace plus ou moins vaste, tout à fait uni ou ne présentant que de légères ondulations, qui se trouve, soit dans une contrée basse, soit dans des lieux hauts par les points élevés; dans ce cas, *plaine* est moins usité que *plateau*. Les plaines sont rarement horizontales; elles inclinent presque toutes vers un ou plusieurs points, sans cela elles se changeraient bientôt en marais ou en lacs, inculturables et inhabitables; telle est, en Algérie, l'immense plaine de la Mitidja, dont la position horizontale force les eaux à y séjourner et cause des exhalaisons insalubres. Dans la plaine. Sur la plaine. A travers la plaine. Des plaines arrosées de ruisseaux. La plaine inondée par le débordement des rivières. Un pays de plaines. L'armée campe dans la plaine. Un château domine dans la plaine. De nos sérails douloureux la *plaine* retentit. Rac. L'ennemi renversé fuit et gagne la *plaine*. Boileau. De leurs troupeaux fécondes leurs *plaines* sont couvertes. Voltaire. De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la fertilité dans les *plaines* qu'elles arrosent. Rayn. Ils ont créé une *plaine* ouverte là où il n'y avait qu'un impénétrable fourré. (Montalembert.)

> Bâti sur le penchant d'un long rang de collines,
> D'où l'œil s'égare au loin dans les *plaines* voisines ..
> (Boileau.)
>
> Je cherche vainement dans cette triste *plaine*
> Les oiseaux, les zéphyrs, les ruisseaux argentés
> J.-B. Rousseau.)

— Fig. Au milieu de cette *plaine* uniforme que l'égalité a créée autour de nous, une seule forteresse est restée debout, celle de l'esprit. E. Renan.)

— Par métonymie. Les habitants de la plaine.

> Chasseurs et laboureurs ont échangé des bâtons,
> Les montagnes toujours ont fait la guerre aux *plaines*.
> (V. Hugo.)

— Fig. et poét. *La plaine céleste, les plaines célestes, les plaines de l'air, la plaine azurée, la plaine étoilée*, etc. Le ciel, le firmament.

> Apollon cependant, jeune dieu trop inquiet,
> Le voit rouler déjà sur la *plaine* céleste. (Boil.)
>
> La même quelquefois les *plaines* éthérées,
> Des palais du midi versent sur les humains
> Un éclat que le ciel refuse à nos climats. (Bouchen.)

— *Plaine d'eau*. Grande étendue d'eau calme et unie. Ce lac forme une vaste plaine, une belle plaine d'eau. Au dessous de nous, cette immense *plaine* d'eau que le lac forme au sein des Alpes nous séparait des riches côtes du pays de Vaud. (J.-J. Rouss.)

— *La plaine liquide*. La mer. Dès qu'on le voit voler sur ces liquides *plaines*. Boil.)

> Cependant sur le dos de la *plaine* liquide,
> S'élève à gros bouillons une montagne humide. Rac.)

— En ce sens, on dit aussi *la plaine salée*.

— Agric. Espèce de petite charrue.

— Blas. La pointe de l'écu, quand elle est séparée du champ de gueules par une ligne horizontale, et qu'elle est peinte d'un autre émail. Quelquefois, la plaine était une marque de bâtardise.

— Chirom. *Plaine de Mars*. Partie du milieu de la main, qu'on appelle aussi *triangle*.

— Hist. L'un des trois partis de la Convention, 1792-1795, tirait son nom de ce qu'il occupait les bas gradins de l'Assemblée, au-dessous de la montagne.

PLAINE, s. m. Bot. Syn. de PLANE.

PLAINEAING, Georgr. Comm. du cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié, Vosges. Filatures de coton, papeteries; 1,200 hab.

***PLAIN-PIED** s. m. Construct. Logement, appartement composé de plusieurs chambres de niveau, sans pas ni ressauts. Occuper un plain-pied. Demeurer dans un beau plain-pied. Dans cette maison, tous les appartements sont des plains-pieds.

— Par extens. Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'heureux *plain pied* d'une forêt toute poignante. (Saint-Simon.)

— *De plain-pied*, loc. adv. Sans monter ni descendre. Aller d'un appartement à l'autre de plain-pied. On va de plain-pied du salon dans le jardin. L'appartement de madame de Maintenon était de *plain pied* avec celui du roi. (Voltaire.) Tous trois sortirent du salon par une porte qui ouvrait de *plain-pied* sur le parc. (O. Feuillet.)

— Par extens. Dans la même situation. Sa position malheureusement précaire est de *plain pied* avec celle de ces gens-là. (H. de Balz.)

— Fig. *Cela va de plain pied, cela va de plain-pied*. Cela va sans dire, sans difficulté. Combien de faveurs de la fortune vont de *plain-pied* sur les premiers postes! (Mass.) Les soupçons le feraient entrer tout de *plain-pied* dans le cœur du père. E. About.)

PLAINT, s. m. (rad. lat., *planctus*; forme de *plangere*, pleurer). Gémissement d'un animal, d'un enfant, d'un homme qui se plaint. Il est doux; il se disait principalement de l'expression d'une douleur physique.

PLAINT, AINTE, part. pass. du v. Plaindre. Employé adjectiv. *Plaint*, mais négligé par ceux qu'il appelait ses amis... (Volt.)

*** PLAINTE**, s. f. et lat., *planctus*, même signif.; forme de *plangere*, pleurer). Gémissement, lamentation. Plainte amère, bruyante, entrecoupée, déchirante, désespérée. S'abandonner aux cris et aux plaintes. Se soulager par la plainte. La douleur arrache des plaintes. Étouffer ses plaintes. Alors, triste messager d'un événement si funeste, je fus aussi le témoin, en voyant le roi et la reine, d'un côté, de la douleur la plus pénétrante, et de l'autre, des *plaintes* les plus lamentables. (Bossuet.) Ni la goutte la plus douloureuse, ni la colique la plus aiguë, ne sauraient lui arracher une *plainte*. (La Bruy.) Je vous dejà les maux, j'entends déjà les *plaintes*. (Corneille. Je comprends qu'il y a quelque sorte de plaisir dans la *plainte*, et que ce plaisir est plus grand qu'on ne pense. (Mme le Sev.) Mon âme, dirent par l'excès de la douleur, cesse de se soulager par des *plaintes* et des pleurs. (Barth.)

> De quelque désespoir qu'une âme soit atteinte,
> La douleur est toujours moins forte que la *plainte*.
> (La Fontaine.)
>
> Hors de moi, sur ce bord horrible, épouvantable,
> Je hurle en longs sanglots ma *plainte* lamentable.
> (Lava.)

— Poét. La plainte, les plaintes d'un amant.

> Un jeune pâtre de Glycère accusant les mœurs,
> Il en allait sa *plainte* au temple de Cythère...
> (Roucher.)

— Nom donné aussi aux cris de certains animaux. Du rossignol la plainte amère.

> Là, sous l'antique ormeau les palombes heureuses
> Roucouleront la nuit leurs *plaintes* langoureuses.
> (De Langeac.)

— Fig. Les montagnes se dressaient à ma droite et à ma gauche comme de noirs géants, le vent s'y engouffrait et courait sur leurs croupes avec de longues *plaintes*. (G. Sand.)

— Mécontentement exprimé; exposé d'un grief. Former une plainte contre quelqu'un. Faire ses plaintes à quelqu'un. Faire de grandes plaintes d'une personne. Adresser des plaintes graves, amères, fondées, mal fondées, exagérées, injustes. Faire éclater ses plaintes. Avoir de grands sujets de plainte. Donner un sujet de plainte. Faire justice à quelqu'un sur ses plaintes. Être accessible aux plaintes de ses subordonnés. Adresser une plainte à quelqu'un. Se lasser d'entendre des plaintes. Recevoir une plainte. Faire une plainte. Pousser, proférer une plainte. Troubler, fatiguer l'air de ses plaintes. Les rois craignent surtout le reproche et la *plainte*. Racine. Que les cris et les *plaintes* des peuples montent jusqu'à vous. (Mass.) Il fit éclater ses *plaintes* dans toutes les cours de l'Europe. (Voltaire. Il y avait entre ces deux souverains des sujets de plainte personnels. (Id.) Mes *plaintes*, que vous écoutiez avec intérêt, sont maintenant indiscrètes. (J.-J. Rouss. Aussi fut-ce à lui, comme régent, que s'adressèrent les *plaintes* du peuple. (Anquet.)

> Le respect et la crainte
> Ferment autour de moi le passage à la *plainte*.
> (Racine.)
>
> Il ébranla du ciel la voûte inaccessible,
> Et vint porter sa *plainte* au monarque des dieux.
> (J.-B. Rousseau.)

— Anc. cout. *Plainte à la loi*. Espèce de demande introductive d'instance.

— Anc. jurisprud. Requête qui jadis était adressée au roi contre les juges, baillis ou sénéchaux que l'on accusait d'avoir mal jugé. Quand le parlement de Paris eut été rendu sédentaire, les plaintes furent converties en appellations ordinaires.

— Anc. litter. Pièce de poésie sur la mort d'une personne vivement regrettée, ou sur une catastrophe quelconque.

— Art vét. Gémissement court produit par la douleur pendant l'expiration.

— Jurispr. Déclaration que l'on fait devant l'autorité compétente, et par laquelle on défère à la justice quelque injure, quelque dommage que l'on a éprouvé de la part d'une tierce personne. Porter sa plainte au commissaire. Rendre plainte. Recevoir une plainte.

Non sans faire un notable dommage,
Dont je formai ma *plainte* au juge du village
RACINE

PLAINTEL, Géogr. Commune du cant. de Ploëne, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du Nord); 2,800 hab.

*** PLAINTIF, IVE**, adj. Qui a l'accent de la plainte, qui exprime la plainte, l'affliction. Chant plaintif. Ton plaintif. Voix, parole plaintive. Romance plaintive. Accents plaintifs. Les sons de la voix *plaintive* me font tressaillir. (J.-J. Rouss.) Sa voix se traînait d'une façon *plaintive*, comme pour appeler quelqu'un. (G. Flaubert.)

Tandis que votre épouse, aux lueurs d'un brasier,
Dans l'osier avec art entrelaçant l'osier,
Précipite gaîment une chanson naïve,
Ou traîne en gemis sur la romance *plaintive*
(ST-LAMBERT.)

Les sons *plaintifs*, les chants mélodieux
Du rossignol caché sous le feuillage. (MALFILATRE.)

Que j'aime ces accords si doux, si variés!
Ces soupirs prolongés, ces cadences pressées,
Par des accents *plaintifs* aussitôt remplacées
(BEIGEL.)

— Se dit aussi de l'onde, du ruisseau. Ruisseau plaintif. Onde plaintive.

L'une source d'eau vive,
Qui parle, et, dans sa fuite et féconde et *plaintive*,
Nourrisse mon verger, abreuve mes troupeaux.
(A. CHENIER.)

— Qui fatigue les autres par ses plaintes; qui se lamente souvent, à tout propos. Un homme plaintif. Le plus plaintif des hommes. Être sombre, chagrin, plaintif. Saumery trouva moyen de tirer du roi 80,000 livres de rente, avec cela, toujours *plaintif* en dehors, et frondeur en dessous. (St-Sim.)

— Se dit aussi de quelques animaux. La tourterelle plaintive. La plaintive Philomèle.

— Poétiq. Mânes plaintifs. Ombres plaintives. Mânes *plaintifs*, cessez de murmurer. (Quin.)

*** PLAINTIVEMENT**, adv. D'un ton plaintif, d'une voix plaintive. Chanter plaintivement. Parler, raconter plaintivement. Exciter tristement, tumidement, *plaintivement* la fermentation des esprits. (St-Sim.) Il est peu usité.

PLAION s. m. (pr. *plé-on*). Agric. Nom vulgaire du morceau de bois avec lequel le laboureur fait tourner le coutre de la charrue.

*** PLAIRE**, v. n. 3e conj. irreg. (du lat. *placere*, même signif.). *Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. Je plaisais. Je plus, nous plûmes, vous plûtes, ils plurent. J'ai plu. Je plairai. Je plairais. Plais, plaisons, plaisez. Que je plaise, que tu plaises, qu'il plaise, que nous plaisions, que vous plaisiez, qu'ils plaisent. Que je plusse. Que j'aie plu. Plaisant. Plu.* Agréer à; être agréable; flatter agréablement les sens, l'esprit. Elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection quand on avait su *plaire* à Madame. (Boss.) Enfin, Eliacin, vous avez su me *plaire*. (Racine.) Quels lauriers me *plairont* de son sang arrosés? (Id.) N'offrez rien au lecteur que ce qui peut lui *plaire*. (Boil.) Depuis qu'elle fut promise à Jésus-Christ, elle ne chercha plus qu'à lui *plaire*. (Flech.) Pour *plaire* à Dieu et pour *plaire* aux hommes, ils accommodent la religion avec les plaisirs. (Id.) Les censeurs ôtent chacun l'endroit qui leur *plaît* le moins. (La Bruyère.) On est sûr de leur *plaire* dès qu'on s'étudie à leur ressembler. (Mass.) L'ennemi qui veut nous perdre est encore moins à craindre que l'adulateur qui cherche à nous *plaire*. (Id.) Pour *plaire* à l'homme, il faut contenter sa curiosité, sans éteindre ses désirs. (Dufresny.) Ce qui m'a *plu* me *plaira* toujours; ce qui a suffi à mes besoins leur suffira dans tous les temps. (G. Sand.)

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse *plaire* aux yeux.
BOILEAU.)

— Gagner l'affection ou l'amour d'une personne. La charmante Ariane a-t-elle su vous *plaire*? (Rac.) Votre fille me *plut*; je prétendis lui *plaire*. (Id.) Il m'a *plu*, sans peut-être aspirer à me *plaire*. (Id.) La personne à laquelle il voulait *plaire*. (La Bruyère.) Quel est l'honnête homme qui veut faire pleurer à jamais à une infortunée le malheur de lui avoir *plu*? (J.-J. Rousseau.)

Absol. Avoir tout ce qui peut plaire. Avoir le don, le secret, l'art de plaire. Avoir une grande envie, un grand désir de plaire. Posséder tous les moyens de plaire. Le but de l'écrivain est d'instruire et de plaire. Bientôt elle sentit qu'elle *plaisait*. (Bossuet.) L'or donne au plus laid certain charme pour *plaire*. (Mol.) Son art de *plaire* est de n'y penser pas. (La Font.) Il ne déplaît enfin que pour vouloir trop *plaire*. (Boil.) Une femme coquette ne se rend pas sur la passion de *plaire*. (La Bruy.) Celle-là cherche à engager, celle-ci se contente de *plaire*. (Id.) Je cherche en cela, selon ma coutume, moins à *plaire* qu'à me rendre utile. (J.-J. Rousseau.) L'envie de *plaire* est à l'esprit ce que la parure est à la beauté. (Volt.) Quand on aime, on cherche à *plaire*. (B. de St-P.)

— Loc. fam. *Cela vous plaît à dire*. Sert à faire connaître qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit, ou bien sert à énoncer un refus. Vous prétendez que vous avez fait tout votre possible; cela vous plaît à dire. Vous désirez que je fasse pour vous cette démarche: cela vous plaît à dire. Tout beau, berger, cela vous *plaît* à dire. (Th. Corn.)

— *Nous voulons et nous plaît ce qui suit*. Formule qui était autrefois employée dans les édits et déclarations du roi.

— Impersonn. Vouloir, trouver bon, avoir pour agréable. Il plaît à Dieu de me visiter dans sa colère. Je désire qu'il plaise à mon père de me pardonner. Dans la sphère de ses devoirs, chacun est libre d'agir comme il lui plaît. Il est assez heureux pour faire de cet homme tout ce qu'il lui plaît. Il vous a plu de m'écrire les choses du monde les plus aimables. Je ne croyais pas qu'il vous plairait de séjourner si longtemps à la campagne. Vous plaît-il, vous plairait-il de venir dîner avec moi? Vous plaît-il que nous allions ensemble à la promenade? Le terrible, le tout-Puissant ôte, quand il lui *plaît*, l'esprit des princes. (Boss.) Il a *plu* à Dieu de me mettre dans son cœur. (Id.) Je fais, comme il me *plaît*, le calme et la tempête. (Rac.) Il sait quand il lui *plaît* faire éclater sa gloire. (Id.) Changez tant qu'il vous *plaira* les situations d'un véritable juste; sa vertu ne changera pas avec sa fortune. (Mass.) Il m'a *plu* vous nommer un jour grand amiral. (A. Dum.)

Quand, pour te faire un peuple agréable à tes yeux,
Il *plut* à ton amour de choisir nos aïeux . (RACINE.)

— *Tout ce qu'il vous plaira*. S'emploie à la fin d'une énumération dont on laisse l'achèvement à la discrétion de l'interlocuteur.

Je te tiens galant homme en toutes les matières
Homme de qualité, de mérite et de cœur,
Tout ce qu'il vous *plaira*, mais fort méchant auteur.
(MOLIÈRE.)

— *Tout ce qu'il vous plaira*. S'emploie aussi pour marquer qu'on ne veut pas répondre à une objection qui paraît sans fondement, ou qui ne se rapporte pas au fait en litige. Bites cela et tout ce qu'il vous plaira, il n'en est pas moins vrai que...

— *Comme il vous plaira*. A votre gré. ‖ *Comme il vous plaira, tant qu'il vous plaira*. Sorte de défi indiquant que l'on ne redoute pas une menace faite, ou les conséquences d'un acte annoncé.

— *Cela va comme il plaît à Dieu*. Se dit d'une affaire dont la conduite est négligée, peu suivie, sinon tout à fait abandonnée.

Mais moi, grâce au destin, qui n'ai ni feu ni lieu,
Je me loge où je puis, et comme il *plaît* à Dieu. (BOIL.)

— *Plaise à Dieu, plût à Dieu que!* Façon de parler qui exprime le désir, le souhait. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi! Plût à Dieu qu'il n'eût pas été puni de sa témérité! *Plût* à Dieu que l'histoire parlât davantage des hommes de génie! (D'Alemb.)

Mes mains ne sont point criminelles;
Plut aux dieux que mon cœur fût innocent comme elles!
(RACINE.)

Plut à ce Dieu puissant
Qu'Athalie oubliât un enfant innocent!
(Id.)

— Absol. ou avec l'infinitif. Plaise à Dieu! Plût à Dieu! *Plût* à Dieu vous savoir en chemin présentement! (Mme de Sév.)

— *A Dieu ne plaise, ce qu'à Dieu ne plaise*. Façon de parler qui marque la crainte, l'éloignement. A Dieu ne plaise que je consente jamais à cette bassesse! A Dieu ne *plaise* qu'un roi sage se propose des fins si peu raisonnables! (Flechier.) A Dieu ne *plaise* que je m'établisse le juge des vertus et des mérites des saints! (Id.)

— *Plaise à*. Formule dont on se sert dans quelques écrits ou mémoires qu'on présente à une autorité, aux magistrats. Plaise à la cour n'octroyer. Plaise au tribunal ordonner.

— *S'il vous plaît, plaît-il, que vous plaît-il?* Ces locutions, employées absolument, sont de simples formules de politesse. Donnez-moi cela, s'il vous plaît. Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce de me répondre Rendez-moi, s'il vous plaît, ce léger service. Croyez, s'il vous plaît, à tout mon dévouement pour votre personne. Ne m'oubliez jamais dans vos prières, s'il vous *plaît*. (Mme de Maint.) ‖ S'emploie souvent avec ironie sur le ton du commandement. Allons! sortez, s'il vous plaît. ‖ Quelquefois on s'en sert pour ajouter quelque énergie à ce qu'on dit. Ne vous imaginez pas, s'il vous plaît, que je me rends à vos raisons. Croyez, s'il vous plaît, que je ne suis pas homme à céder à vos caprices. Sachez, s'il vous plaît, que je saurai me faire respecter. Et moi, ma petite fille, ma mie, je veux que vous vous mariez, s'il vous *plaît*. (Molière.)

— *Plaît-il*. Se dit quelquefois pour indiquer que l'on n'a pas entendu ce qui vient d'être dit, et qu'on désire que la chose soit répétée.

— *Être devant quelqu'un, auprès de quelqu'un à plaît-il, maître*. Être plein d'obséquiosité, avoir une complaisance servile pour quelqu'un. Aussi Godet fut-il un personnage devant qui le clergé rampait et avec qui les ministres étaient à *plaît-il*, maître (St-Sim.)

— **SE PLAIRE**, v. pron. Être satisfait, être content de soi. Celui qui se persuade plaire à tout le monde, se plaît nécessairement beaucoup à lui-même. Plus un écrivain se plaît à lui-même, moins il est sûr de plaire à ses lecteurs. Si les femmes veulent seulement être belles à leurs yeux et se *plaire* à elles-mêmes, elles peuvent sans doute, dans les choix des ajustements et de la parure, suivre leur goût et leurs caprices. (La Bruyère.) Rien ne plaît parce qu'on ne se saurait plus soi-même se *plaire*. (Mass.) Il plaît à tout le monde, et ne saurait se *plaire*. (Boil.) Auprès d'elle est l'orgueil qui se *plaît* et s'admire. (Volt.)

Quoiqu'à charmer, Philis, vous mettiez tous vos soins,
Vos manières jamais ne conviendront aux nôtres;
Vous plairiez un peu plus aux autres,
Si vous vous *plaisiez* un peu moins.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— *Se plaire à*. Prendre plaisir à quelque chose, à faire quelque chose, y trouver de la satisfaction, du contentement. Se plaire à étudier, à lire, à chanter. Ne se plaire qu'à faire du mal. Ne se plaire à rien. Se plaire à contredire, à persécuter. Se plaire à soulager les malheureux. Se plaire à la chasse, à la danse, au travail, à la promenade. Quel père de son sang se *plaît* à se priver? (Rac.) Un oracle toujours se *plaît* à se cacher. (Id.) Les écrivains du XVIIIe siècle se sont *plu* à représenter les croisades sous un jour odieux. (Chateaub.) Quelques philosophes se sont *plu* à nous peindre l'homme comme un Dieu. (B. de St-P.) Souvent les architectes se *plaisent* à isoler de longues et frêles colonnettes. (Mérimée.) Néanmoins quelques-uns se *plaisaient* à ses chansons et lui en achetaient des copies, et ainsi il parvint à vivre sans mendier et sans changer de religion. (L. Veuillot.)

Son courage. . . . . .
Ne se *plaît* qu'à courir de victoire en victoire. (BOIL.)

— En ce sens, s'est construit avec *que* suivi du subjonctif. L'amour est un enfant qui se *plaît* qu'on le voie. (Regnier.)

— *Se plaire de*, suivi d'un infinitif. Le temple où notre Dieu se *plaît* d'être adoré. (Rac.) C'est un bon mot sans doute, et qu'on se *plaît* d'entendre. (Volt.)

— *Se plaire en*. Cette vivante image en qui vous vous *plaisez*. (Rac.) Ce roi qui se *plaisait* dans la vérité... (Boss.)

— Avec ellipse du pronom *se*. Ceux que l'opinion fait *plaire* aux vanités. (Malherbe.)

— Aimer à se trouver avec certaines personnes. Il se *plaisait* avec les amis qu'il croyait avoir, mais il se *plaisait* encore plus avec lui-même. (J.-J. Rousseau.)

— Aimer à être dans un lieu; s'y trouver bien. Se plaire à la campagne. Un père de famille qui se *plaît* dans sa maison a, pour prix des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.) On ne voit guère que des gens de bien se *plaire* au sein de leur famille. (Id.)

— Par anal. Se dit des animaux. Le gibier se plaît dans cette contrée. Les saumons se plaisent dans cette rivière. La génisse se *plaît* dans un grand pâturage. (Rosset.)

— Fig. Se dit des végétaux qui viennent bien dans un lieu. La vigne se plaît dans les terrains pierreux. Le sapin se plaît sur le flanc des montagnes. L'olivier se plaît sous un ciel chaud. Cette plante se cache sous les herbes et se *plaît* dans les lieux humides. (Bougainville.)

— Se plaire réciproquement. Les femmes ne se *plaisent* pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles plaisent aux hommes. (La Bruy.)

— REM. GRAMM. *Ce qui te plaît, ce qu'il te plaît*. Il y a quelque différence entre ces deux manières de s'exprimer. *Ce qui te plaît* signifie Ce qui t'est agréable; *ce qu'il te plaît* signifie Ce que tu veux. Ainsi Racine, au lieu de dire: Tu prétends faire ici de moi *ce qui te plaît*, aurait dû dire: Tu prétends faire ici de moi *ce qu'il te plaît*, c'est-à-dire ce que tu veux. Cette faute se rencontre fréquemment, même dans les meilleurs écrivains. Si l'on demande à quelqu'un qui est à table: Que voulez-vous que je vous serve? et qu'il réponde: *Ce qui vous plaira*, cela signifie Servez-moi ce que vous trouvez, ce que vous jugez bon. Mais s'il répond: *Ce qu'il vous plaira*, cela voudra dire Ce qu'il vous plaira de me donner. *Je fais ce qui me plaît*, signifie Je fais ce qui m'est agréable; et *je fais ce qu'il me plaît* veut dire Je fais ma volonté. Les hommes seront toujours ce *qu'il plaira* aux femmes. (J.-J. Rouss.) C'est-à-dire Ce qu'il plaira aux femmes qu'ils soient.

— Faut-il dire: *Ils se sont* plus *à me tourmenter*, ou *ils se sont* plu *à me tourmenter?* *Plaire* est un verbe essentiellement neutre; son participe ne peut donc être susceptible d'un régime direct. *Elle s'est plu* ne signifie pas *elle a plu sui*, mais *elle a plu à soi*; *ils se sont plu à me tourmenter* signifie: *Il a plu à eux de me tourmenter*. Ainsi, il faut dire: Ils se sont *plu* à me tourmenter. Ils se sont plu à me persuader. Elle s'est *plu* à vous contredire. (Acad.) Insectes invisibles que la main du Créateur s'est *plu* à faire naître dans l'abîme de l'infiniment petit. (Volt.) Les poètes épiques se sont toujours *plu* à décrire des batailles. (Bel.)

PLAIS, s. m. Ichtyol. V. PLAISE.

*** PLAISAMMENT**, adv. D'une manière plaisante, agréable. Imaginer plaisamment les choses. Raconter une historiette fort plaisamment. Vous me contez fort *plaisamment* le démêlé que vous avez eu avec mon ami; il me paraît que tout le tort est de son côté. (Mme de Sévigné.)

— Ridiculement. Être plaisamment ajusté. Être plaisamment habillé. S'être plaisamment imaginé que.

— Quelquefois il sert à marquer plus que du ridicule; il indique de la méchanceté, de la malveillance, de la part de la personne à laquelle on l'applique. C'est plaisamment répondre. C'est agir plaisamment. C'est plaisamment reconnaître les services que je vous ai rendus. Il y a des cœurs *plaisamment* bâtis en ce monde. (Mme de Sévigné.)

*** PLAISANCE**, s. f. (rad. *plaire*). Se disait anciennement pour Volupté, plaisir, joie. J'ai pris ma *plaisance* et délectation à vouloir voir le monde (Alain Chartier.) N'as-tu oste des *plaisances* mondaines? (Marot.)

— Se dit encore quelquefois dans certaines locutions adverbiales: *À votre plaisance, selon votre plaisance, contre ma plaisance*, etc.

— Est surtout usité aujourd'hui dans ces locutions: *Maison de plaisance, lieu de plaisance*. Maison qu'on a à la campagne pour y aller prendre l'air et y passer le temps agréablement, et qui d'ailleurs n'est d'aucun revenu. Avoir une maison de plaisance. Métamorphoser une terre aride et triste en un véritable lieu de plaisance. On dit dans le même sens: *Embarcation de plaisance*, etc.

Je me flattais de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre maison de *plaisance*;
Mais Vimache a ma confiance,
Et j'ai donné la préférence
Sur le plus grand de nos héros,
Au plus grand chartiatan de France. (VOLTAIRE.)

— Iron.

Je le suis en tremblant dans une chambre haute,
Où, malgré les volets, le soleil ferme
Formant un poêle ardent au milieu de l'été.
Le couvert était mis dans ce lieu de *plaisance*. (BOIL.)

— Fig. Il chercha sa consolation dans les sciences; ce qui n'avait été pour lui qu'un lieu de *plaisance* devint un asile. (Fontenelle.)

PLAISANCE. (*Placentia*, en ital. *Piacenza*). Géogr. Chef-lieu de la province de son nom (Italie), sur la rive droite du Pô et à l'E. de l'embouchure de la Trébie; 35,000 hab. Son importance consiste dans ses fortifications et dans sa position qui commande le passage du Pô. Ancienne capitale des Anamans, Plaisance fut colonisée par les Romains en 218 et 191 av. J.-C. Dans les environs, Annibal gagna la bataille dite de *la Trébie*, 217. Au IVe siècle de J.-C., Plaisance fut le chef-lieu de l'Émilie. En 1095, Urbain II, dans un concile, y prêcha la première croisade. Elle fut soumise aux ducs de Milan, 1332, qui, en 1513, et définitivement en 1521, la cédèrent au pape Léon X. Paul III la donna, 1545, à son fils Paul-Louis Farnèse, à titre de duché héréditaire, avec Parme, dont elle suivit désormais l'histoire. En 1746, les Autrichiens gagnèrent sous ses murs une victoire complète sur les Franco-Espagnols. Bonaparte en fit un chef-lieu d'arrondissement du département du Taro, 1802, et donna à Lebrun le titre de duc de Plaisance. — La prov. de *Plaisance* (Émilie) a 230,000 habit. et une superficie de 2,500 kil. carrés.

— **PLAISANCE**. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mirande (Gers); 2,100 hab.

PLAISANCE (Duc de). V. LEBRUN.

PLAISANT, part. prés. du v. Plaire. Qui plaît. Des caractères heureux, enjoués, plaisant à tout le monde.

*** PLAISANT, ANTE**, adj. Agréable, qui plaît. Séjour plaisant. Demeure plaisante. Il n'est pas plaisant d'avoir affaire à des chicaneurs. Il n'est pas plaisant d'attendre. Tout ce qui est *plaisant* ne nous est pas toujours salutaire. (Montaigne.) On peut être à la fois et pompeux et *plaisant*. (Boil.)

Plaisant séjour des âmes affligées,
Vieilles forêts de trois siècles âgées. (RACAN.)

— Qui divertit, qui fait rire, qui amuse. Faire un conte plaisant, un récit très plaisant. Raconter l'aventure du monde la plus plaisante. Combien de railleries fait-on tous les jours devant nous sur la religion! nous ne les trouvons pas mauvaises, peu s'en faut que nous ne les trouvions *plaisantes*. (Fléch.) Elles ont réciproquement des choses *plaisantes* à se raconter. (La Bruy.) Vous m'envoyez de Paris des colifichets de lettres ou le sens et la raison sont partout sacrifiés à un certain tour *plaisant*. (Volt.) Elle nous accablait d'abord de traits *plaisants* et fins. (J.-J. Rouss.) Il y a une sorte d'esprit à saisir un côté *plaisant* dans un sujet sérieux. (La Harpe.)

Dans ses *plaisants* accès qui se croit tout permis
De ses propres rieurs se fait des ennemis. (BOIL.)
Ah! qu'à jamais la scène ou sublime ou *plaisante*
Soit des vertus du monde une école charmante. (VOLT.)

— Qui fait ou dit des choses amusantes, piquantes. Le Pays, sans mentir, est un bouffon *plaisant*. (Boil.) Force gens croient être *plaisants* qui ne sont que ridicules. (Balz.)

— Impertinent, bizarre, ridicule. En ce sens, quand il est accompagné d'un substantif, il le précède toujours. C'est un plaisant personnage. C'est un plaisant homme. Il est plaisant de prétendre qu'il nous fera la loi. Vous êtes de plaisantes gens. Il s'est affublé d'un plaisant habit. Vous faites un plaisant déjeuner. Parbleu! je te trouve *plaisant* de me donner ce qui t'appartient. (Mol.) O le *plaisant* docteur! (Boil.) O le *plaisant* projet d'un poète ignorant! (Id.) Ceux qui font les enfants a coups de plume ont imaginé un fort *plaisant* calcul. (Volt.)

Je vous trouve *plaisante*;
Adieu, petite impertinente,
Mêlez-vous de vos tourtereaux. (FLORIAN.)

— **PLAISANT**, s. m. Celui qui cherche à divertir, à faire rire par ses actions, par ses propos. Faire le plaisant. N'être qu'un mauvais plaisant. Jouer le rôle de plaisant, c'est jouer gros jeu. C'est le plaisant de la compagnie. C'est un caractère peu honorable que celui de *plaisant*. (Acad.) Un bon *plaisant* est une chose rare. (La Bruyère.) Il ne manque jamais là un mauvais *plaisant* qui domine. (Id.) Un faux *plaisant* a grossièrement équivoqué. (Boil.) Un *plaisant* qui ne sait pas vous plaire. (Id.) On marche sur les mauvais *plaisants*, et il pleut par tout pays de ces sortes d'insectes. (Id.) Laissons le burlesque aux *plaisants* du pont Neuf. (Id.) Mais il fit

encore une farce devant le roi des ombres, et les princes ne résistent guère aux demandes des mauvais *plaisants* qui les flattent. (Fen.) Il n'y a rien qui plaise moins généralement que la plupart de nos *plaisants*. (Ch. Nodier.) Le nouveau directeur de l'Odéon, qui connaît ses bêtes de longue date, n'a pas voulu confier uniquement aux *plaisants* du parterre le soin de distraire le reste de la salle. (Gér. de Nerval.)

— Chose qui fait plaisir, qui excite le rire. Passer du grave au doux, du *plaisant* au sévère. Boileau.) Partout joigne au *plaisant* le solide et l'utile. (Id.) La sculpture ne souffre ni le bouffon, ni le burlesque, ni le *plaisant*, rarement le comique. (Diderot.)

— Fam. Ce qu'il y a de plaisant, le côté qui plaît. Le plaisant de l'aventure, c'est que. Le plaisant de l'histoire fut que.

PLAISANT (Le). V. PLACENTIUS.

PLAISANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Plaisanter. S'empl. adjectiv.

* **PLAISANTER**, v. n. 1re conj. (rad. *plaisant*). Dire ou faire une chose pour exciter le rire, la gaieté des autres. Aimer à plaisanter. Plaisanter bien ou mal. Plaisanter spirituellement, adroitement, sottement, impertinemment. Avoir envie de toujours plaisanter. On ne doit jamais offenser un ami, même en plaisantant. Aux dépens du bon sens gardez de *plaisanter*. (Boil.)

— Ne pas agir sérieusement, ne pas parler sérieusement. Vous plaisantez. Vous dites cela pour plaisanter. Vous parlez en plaisantant.

— Fam. *C'est un homme qui ne plaisante pas, avec qui il ne fait pas bon de plaisanter.* C'est un homme sévère, dur, rigide, exact, susceptible. || *Il ne plaisante pas là-dessus, il ne faut pas plaisanter là-dessus.* Il prend ce discours, cette chose au sérieux ; il veut qu'on soit exact sur ce chapitre, sévère sur ce sujet.

— *Plaisanter de.* Il ne faut jamais plaisanter de la religion, du gouvernement ni des malheureux.

— *Vous plaisantez !* Se dit pour Dites-vous la vérité ? || *Je ne plaisante pas.* Je parle sérieusement. || *Plaisantez-vous ?* Marque un certain degré de blâme et signifie Songez-vous que vous dites des choses ridicules, absurdes ?

— PLAISANTER, v. a. Railler. Plaisanter quelqu'un. On l'a beaucoup plaisanté sur son aventure. Qu'il m'en *plaisante* ou non, ma tendresse l'emporte. (Gresset.)

— SE PLAISANTER, v. pron. Se railler réciproquement. Ils se sont plaisantés tous les deux avec esprit et avec politesse.

* **PLAISANTERIE**, s. f. radic. *plaisanter*). Chose dite ou faite pour rire. Plaisanterie froide, fine, ingénieuse. Bonne, mauvaise plaisanterie. Dire une plaisanterie. Faire des plaisanteries. Prendre une chose en plaisanterie. Se prêter à la plaisanterie. Tourner tout en plaisanterie. Sitôt qu'il sut de quoi il s'agissait, il voulut tourner la chose en *plaisanterie*. (J.-J. Rousseau.)

— Raillerie. Hasarder une plaisanterie. Pousser loin, trop loin la plaisanterie. S'attirer la plaisanterie, des plaisanteries. S'exposer à la plaisanterie. Opposer la plaisanterie à la colère. La *plaisanterie* est une arme à deux pointes et à deux tranchants. (Boiste.) Il ne faut jamais hasarder la *plaisanterie*, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) Toute *plaisanterie* dans un homme mourant est hors de place. (Id.) Il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la *plaisanterie*. (De Retz.) Ce qui la caractérise le plus est une *plaisanterie* fine et légère qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres et se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. (Barth.) Les jeunes gens le recherchent pour faire assaut de *plaisanteries* avec lui. (Id.) Ces *plaisanteries* me sont amères, et je les reçois toujours fort mal. (J.-J. Rousseau.) La *plaisanterie* est la vengeance de la supériorité, la punition du scandale. (La Harpe.)

— *Entendre la plaisanterie, entendre bien la plaisanterie.* Prendre bien les choses dites en plaisantant, ne point s'en offenser. Il n'entend pas la plaisanterie. Il est bon d'entendre bien la plaisanterie. Il entendait la *plaisanterie*, aimait les bons mots, et en disait. (Rollin.)

— *Entendre la plaisanterie.* Signifie aussi quelquefois Savoir plaisanter avec adresse, sans offenser. Dans cette acception, on dit mieux Savoir manier, manier bien la plaisanterie.

— *N'entendre pas plaisanterie.* Être susceptible. || Il signifie plus souvent Être sévère ; exiger qu'on soit ponctuel, exact.

— *Faire la plaisanterie de.* M. de Chaulnes fit la *plaisanterie* de m'envoyer querir par ses gardes, m'écrivant que j'étais nécessaire pour le service du roi. (Mme de Sévigné.)

— Chose qui n'est pas sérieuse. Vous nous annoncez votre départ pour demain : c'est une plaisanterie !

— Moquerie, dérision insultante. Est-ce une plaisanterie ? Ceci a l'air d'une plaisanterie. Je suis las de cette plaisanterie. Cela dégénère en *plaisanterie*. (Acad.)

— *Cela passe la plaisanterie.* Cela dépasse les bornes de ce qui est permis et convenable.

— *Plaisanterie à part*, loc. adv. Sérieusement. Plaisanterie à part, croyez-vous que j'aie raison ? Plaisanterie à part, vous avez bien fait. || En ce sens, on dit aussi *sans plaisanterie*.

PLAISANTIN, s. m. (rad. *plaisant*). Fam. et par dénigr. Celui qui aime à faire rire les autres, à débiter de petits contes, à répéter des plaisanteries banales. Ce n'est qu'un plaisantin. C'est notre plaisantin. Toujours *plaisantin*, dit-il. En Russie, il en peut cuire. (V. Cherbuliez.)

— Un des acteurs de l'ancienne farce, bouffon employé par les charlatans, afin d'attirer le peuple. Les plaisantins faisaient des contes au public. Le plaisantin s'appelait aussi *fagotin*, et plus communément *arlequin*.

PLAISANTINE, s. Géogr. Habitant, habitante de Plaisance.

— adj. Qui appartient à Plaisance ou à ses habitants.

PLAISE, s. f. Ichtyol. Espèce de pleuronecte des côtes de la Caroline. On dit aussi *plais*, s. m.

* **PLAISIR**, s. m. (radic. *plaire*). Sentiment, sensation agréable. Les plaisirs de l'âme, de l'esprit. Les plaisirs du corps, des sens. Plaisir vif, doux, suave, délicieux. Goûter un plaisir. Savourer le plaisir. Éprouver, sentir un plaisir. S'enivrer de plaisir. L'attrait, le charme, l'ivresse du plaisir. Faire plaisir. Avoir du plaisir. C'est un plaisir de revoir un ami, même après la plus courte absence. En ce monde la peine passe le plaisir ! L'amour n'est qu'un *plaisir*, l'honneur est un devoir. (Corn.) La reine, qui l'accompagne, au cœur de l'hiver, joint au *plaisir* de le suivre, celui de servir secrètement à ses desseins. (Boss.) J'achète, à peu de frais, de solides *plaisirs*. Boil.) Il est dangereux que le *plaisir* qu'on trouve à faire le bien ne soit une partie de la récompense qu'on aura de l'avoir fait. (Fléch.) Alors Idoménée avoua à Mentor qu'il n'avait jamais senti de *plaisir* aussi touchant. (Fén.) Celui-là peut bien prendre, qui trouve un *plaisir* aussi délicat à recevoir, que son ami en sent à lui donner. (Id.) Les *plaisirs* ressemblent à ces terres marécageuses, sur lesquelles on est obligé de courir légèrement, sans y arrêter jamais le pied. Fonten.) Le travail est souvent le père du *plaisir*. (Volt.) Peu sensible au *plaisir* et à la douleur, je n'éprouve même que très faiblement ce sentiment d'intérêt et d'humanité qui nous approprie les affections d'autrui. J.-J. Rousseau.) Tout ce qu'un cœur sensible peut éprouver de *plaisirs* et de peines a rempli le nôtre... Id.) Mes derniers *plaisirs* sur la terre sont aussi mes derniers devoirs Id.) La douleur touche de près au *plaisir*. (Chateaub. Le *plaisir* auquel on s'est livré sans défense et sans retour devient le plus inexorable des ennemis. (Ch. Nodier.)

Il n'est rien
Qui ne me soit souvenir bien
Jusqu'aux sombres *plaisirs* d'un cœur mélancolique
(La Fontaine)

Les *plaisirs* sont les fleurs que notre divin Maître
Dans les ronces du monde autour de nous fit naître
Chacune à sa saison ; et, par des soins prudents,
On peut en conserver pour l'hiver de nos ans. (Voir

— *Avec plaisir*, de bon gré. M'accompagnez-vous ? — Avec plaisir.

— *Plaisir à*, suivi d'un infinitif. Même penchant à la vertu, même *plaisir* à faire du bien. (Fléch.) Lorsque nous trouvons du *plaisir* à voir une chose avec utilité pour nous, nous disons qu'elle est bonne. (Montesq.)

— *Plaisir de*, suivi d'un infinitif. Le plaisir de pardonner. Le plaisir de revoir ceux qu'on aime. Le plaisir de faire des heureux. Laissez-moi le *plaisir* de confondre l'ingrat. Rac.) C'était un *plaisir* assez vif pour David de chanter sur la lyre les louanges du Seigneur. (Mass.)

Pourquoi vous dérober vous-même, en ce moment,
Le *plaisir* de lui faire un aveu si charmant ? (Racine.)

— *Se faire un plaisir de.* Faire quelque chose avec empressement, avec zèle. Se faire un plaisir d'obliger un ami, de secourir un pauvre, d'être utile à ses semblables.

Je ne fais un *plaisir* à ne vous rien celer,
De pouvoir, moi vivant, dans peu les désoler. (Boil.)

— *Prendre plaisir à.* Un clystère que j'avais pris *plaisir* à composer moi-même ! Mol.) Le prince de Condé prenait *plaisir* à obliger. (Lenet.)

— *Prendre plaisir de.* Écoutez, esprits moqueurs et libertins qui prenez *plaisir* d'abaisser ceux que Dieu éleve... (Fléch.)

— *Prendre plaisir que*, avec le subjonctif. Elles ne prennent pas *plaisir* qu'on remarque leur défaut. (Bossuet.)

— *A plaisir*, loc. adv. Avec plaisir, avec soin. Une chose faite à plaisir. || Sans motif. Cette femme se fait de la bile à plaisir.

— Expres pour divertir, d'imagination. Un conte fait à plaisir. Des propositions fabriquées et forgées à *plaisir*. Pasc.) Tu me sais bien incapable de te faire des histoires à *plaisir*. (Gér. de Nerval.)

— *Par plaisir.* Par amusement. Travailler par plaisir. || Pour essayer, pour faire une épreuve. Lire un livre par plaisir. Goûter une liqueur par plaisir.

— *A faire plaisir.* Se dit pour exprimer qu'un adjectif qui exprime un défaut, une mauvaise qualité, est employé dans le sens le plus péjoratif. Mon voyage à Paris m'a formé prodigieusement ; car si vous m'aviez vu avant, j'étais bête à faire *plaisir*. (Desforges.) S'emploie de même avec un substantif. D'une platitude de couleur à faire *plaisir*. (Diderot.)

— Divertissement, distraction, amusement. Les plaisirs de la campagne, de la ville. Le plaisir de la chasse, de la musique, de la comédie, de la danse. Aimer, rechercher le plaisir. Passer d'un plaisir à un autre. Voltiger de plaisir en plaisir. S'abandonner au plaisir. Donner tout à son plaisir. Un homme qui aime le plaisir. Mettre tout son plaisir dans l'étude, dans l'accomplissement de son devoir. Les *plaisirs* doux et permis qu'offre la nature, fades et ennuyeux pour l'homme dissolu, conservent tout leur agrément pour l'homme de bien. (Massillon.) Les *plaisirs*, presque tous épuisés pour eux, ne leur offrent plus qu'une triste uniformité ; ils ont beau les diversifier, ils diversifient leur ennui. Id.) Dieu, en vous comblant de richesses, a-t-il voulu vous faciliter le luxe et les *plaisirs* qu'il condamne ? Id.) Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de *plaisirs*, de galanteries, depuis le mariage du roi. (Volt.) Je ne conçois pas qu'on puisse être heureux par un *plaisir* sans vertu. (De Ségur.) Il faut reconnaître qu'il y a des *plaisirs* vrais et des *plaisirs* faux, des *plaisirs* purs et des *plaisirs* impurs, des *plaisirs* nobles et raisonnables et des *plaisirs* insenses et repoussants. P. Janet.)

C'était *plaisir* d'observer leurs efforts,
C'était pitié de voir tomber les morts. (La Font.)

— *Homme de plaisir.* Homme qui recherche les distractions et les amusements du monde. Bouillon, ambassadeur de France, homme de *plaisir*... (Volt.)

— *Jouer pour le plaisir, pour son plaisir.* Jouer seulement par divertissement, sans autre enjeu que le plaisir de voir qui gagnera la partie.

— *Menus plaisirs.* Menues dépenses que l'on fait pour son divertissement. Dépenser tant par mois pour ses menus plaisirs. Ne rien dépenser pour ses menus plaisirs. Prendre sur ses menus plaisirs pour faire de bonnes actions.

— *Menus plaisirs.* Dans l'ancienne cour, Dépenses du roi, qui étaient réglées par une administration particulière, et qui avaient pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. Intendant, trésorier des menus plaisirs. || Lieu où se trouvaient les bureaux, les magasins et les ateliers de cette administration.

— *Plaisir des yeux.* Ce qui est agréable à la vue. On aperçevait de loin des collines et des montagnes qui se perdaient dans les mers, et dont la figure bizarre formait un horizon à souhait pour le *plaisir* des yeux. (Fénelon.) || On dit de même : *Les plaisirs des sens ; les plaisirs de l'esprit.* || *Les plaisirs de la table.* Ceux que donne la bonne chère.

— Au pluriel et pris dans un sens absolu, il signifie Délices, voluptés. Être continuellement dans les plaisirs. Vivre dans les plaisirs. Aimer les plaisirs. Les jeux, les ris et les plaisirs. Suivre la pente des plaisirs. Se livrer aux plaisirs. Se plonger dans les plaisirs. S'arracher aux plaisirs. Sacrifier ses plaisirs. Se laisser corrompre par les plaisirs. Ne s'occuper que de plaisirs. Rassembler tous les plaisirs. Se rassasier de plaisirs. Épuiser les plaisirs. La veuve qui passe sa vie dans les *plaisirs* est morte toute vive. Boss.) Heureux ceux qui s'abstiennent des *plaisirs* violents, et qui savent se contenter d'une vie innocente ! (Fénelon.) La cour veut toujours unir les *plaisirs* avec les affaires. Id.) Raffinez sur tous les *plaisirs*, subtilisez-les, mettez-les dans le creuset ; de toutes ces transformations il n'en sortira jamais que l'ennui. (Massillon.) Je ne crains point que les sens et les *plaisirs* grossiers te corrompent. J.-J. Rouss.) Comme toi, plongée dans l'erreur, livrée à de honteux *plaisirs*, elle courait à la perte éternelle. Eug. Scribe.)

— Les poètes personnifient les plaisirs et les représentent sous l'image de génies, d'enfants ailés. Aussi dit-on Les ailes du Plaisir, la troupe folâtre des Plaisirs. Des *Plaisirs* le tendre essaim s'envole. Rosset.)

Par la main du *Plaisir* nous essuyons nos pleurs ;
Mais le *Plaisir* s'envole, et passe comme une ombre.
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans nombre.
(Voltaire.)

— Volonté, consentement. C'est mon plaisir que la chose se fasse ainsi. Si c'est votre plaisir, j'irai à l'instant même. Sous votre bon plaisir, je ferai cela. A mon *plaisir* j'ai pétri sa jeune âme. Voltaire.)

— *Arrêter, régler, terminer une affaire sous le bon plaisir de quelqu'un.* La régler de manière à ce qu'il n'y ait rien de fait, si la personne n'y consent.

— *Car tel est notre plaisir, notre bon plaisir.* Formule de lettres de chancellerie, par laquelle le roi exprimait sa volonté dans les édits, dans les déclarations, etc.

— Absol. *Le bon plaisir.* Se dit d'un gouvernement ou la volonté du prince est absolue, souveraine. Le temps du bon plaisir. Le gouvernement, le régime du bon plaisir. Voudrait-on nous ramener au régime du bon plaisir ?

— Fam. Il agit selon son bon plaisir. D'assez bonne heure, les mythes ne furent plus que les thèmes romanesques que l'artiste taillait et ajustait selon son bon *plaisir*. (E. Renan.)

— Grâce, bon office, faveur. Faire un plaisir à quelqu'un, lui faire un grand plaisir, un plaisir unique, un plaisir singulier, un extrême plaisir, un plaisir à n'oublier jamais. Ne demander, ne chercher qu'à faire plaisir. Faites-moi un plaisir. Faites-lui ce plaisir. Faites-nous le plaisir de. Je sais rendre ce qu'on me prête, et reconnaître les *plaisirs* qu'on me fait. Mol.) Je ne sais comment reconnaître le *plaisir* que vous me faites. Volt.)

— *Voulez-vous me faire le plaisir de.* Formule de politesse. || Par ironie. S'emploie aussi comme formule impérieuse de commandement. Voulez-vous me faire le plaisir de sortir à l'instant !

— *Faire plaisir à quelqu'un.* Lui être utile ou agréable. Quand on a eu dessein de faire *plaisir* à quelqu'un, on est aise de savoir qu'on y a réussi. (Mme de Sév.)

— *Faire plaisir de quelque chose à quelqu'un.* Lui être agréable sur le point dont il s'agit. Tout ce que je vous mande est vrai ; je ne me charge point des fadaises dont on croit faire *plaisir* aux gens éloignés. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *A vingt ans on dévore le plaisir ; à trente on le goûte ; à quarante on le ménage ; à cinquante on le recherche ; à soixante on le regrette.* || *Nul plaisir sans peine.* || *La peine passe le plaisir, on pour un plaisir mille peines.* || *Ne fait plaisir qui ne veut.* On ne peut être contraint à des choses de pure obligeance. || *Chacun prend son plaisir où il le trouve.* || *Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir.*

— Fauconn. *Faire plaisir à l'oiseau.* Lui permettre de plumer la perdrix ou de lui donner quelques coups de bec.

— Hist. *Les plaisirs du roi*, ou absolument, *les plaisirs*. L'étendue de pays qui, dans une capitainerie royale, était réservée pour la chasse du roi.

— Fig. et fam. *Chasser sur les plaisirs de quelqu'un.* Entrer en rivalité avec quelqu'un.

Je saurai de Valère
Quel est, en vous aimant, le but de ses désirs,
Et de quel droit il vient chasser sur mes *plaisirs*
(Regnard.)

— Pâtiss. Espèce d'oublie légère, roulée en cornet. Marchande de plaisir. Des ménages d'ouvriers laguenadaient en mangeant du *plaisir*. (De Gonc.) || *Régalez-vous, mesdames, voilà le plaisir.* Cri que font entendre à Paris les marchandes de plaisir.

PLAMAGE, s. m. Techn. Action de plamer ; résultat de cette action. Le plamage des cuirs.

PLAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Plamer. S'empl. adjectiv. Cuirs plamés. Peaux plamées.

* **PLAMÉE**, s. f. Techn. Chaux avec laquelle on enlève le poil des cuirs. || Chaux que l'on emploie quelquefois, au lieu de plâtre, pour bâtir en moellons.

PLAMER, v. a. 1re conjug. Techn. Gonfler, amollir, dépiler et dégraisser les peaux à l'aide de la chaux. Plamer les peaux.

— Absol. Les ouvriers sont à plamer.

— SE PLAMER, v. pron. Être plamé.

— Avec ellipse du pronom *se*. Le plain où les peaux doivent plamer.

PLAMERIE, s. f. (rad. *plamer*). Techn. Lieu où s'exécute le plamage des cuirs. Aller à la plamerie.

PLAMOTAGE, s. m. Techn. Action de plamoter ; effet de cette action.

PLAMOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Plamoter. S'empl. adjectiv. Pains de sucre plamotés.

PLAMOTER, v. a. 1re conj. Techn. Retirer les pains de sucre des formes en les frappant sur un bloc et en régulariser la base à l'aide d'un instrument approprié. Ouvrier qui plamote les pains.

— Absol. Les ouvriers se sont mis à plamoter.

— SE PLAMOTER, v. pron. Être plamoté. Ces pains de sucre se plamotent difficilement.

PLAMUSE, s. f. S'est dit populairement pour Soufflet, coup porté avec la main.

— Anc. métrol. Vieille monnaie d'argent du pays de Liége, qui valait 32 centimes.

* **PLAN, PLANE**, adj. du lat. *planus*, même signif. Qui est plat, uni. La pleine lune à l'orient s'élevait sur un fond bleuâtre, aux *planes* rives de l'Euphrate. (Volney.)

— Fig. Sans obstacle, sans difficulté qui arrête. On pourra lire alors d'une manière tout à fait *plane* ce curieux livre, qui, à l'heure qu'il est, ne peut encore être étudié sans quelque travail. E. Renan.)

— Anc. arithm. *Nombre plan.* Nombre formé du produit de deux autres. 18, produit de 9 par 2, est un nombre plan.

— Géograph. *Carte plane* ou *carte plate.* Carte géographique dans laquelle une portion plus ou moins étendue de la terre est représentée comme si la surface terrestre était plane.

— Géom. *Angle plan.* Angle formé par deux lignes tracées sur un même plan. || *Figure plane.* Figure plate et unie. || *Problème plan.* Problème ayant pour objet des figures planes. || *Surface plane.* Surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer dans toutes les directions.

— Hist. nat. Se dit de toute partie qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations. Tels sont, en botanique, les filets des étamines de l'ail odorant, en entomologie les ailes des abeilles, etc.

— Mus. *Musique plane.* Nom donné au plain-chant.

— Opt. *Miroir plan, verre plan.* Miroir, verre dont la surface est plane, par opposition à *miroir, verre concave* ou *convexe*.

— Par anal. Se dit des pétales des fleurs. Les fleurs à miroirs *plans* sont phosphoriques la nuit. B. de St-P. Les fleurs à réverbère *plan*, comme les radiées, ont une multitude de pétales. Id.)

* **PLAN**, s. m. (de *plan*, adj.). Géom. Surface ou surface sans éminences et sans enfoncements, à laquelle on peut appliquer une ligne droite, qui coïncide en tous sens et dans toute l'étendue de la surface. Les plans du chœur de Saint-Julien, au Mans, représentent en *plan* deux ovales. (Mérimée.)

— *Plan horizontal*. Celui qui passe par deux lignes horizontales qui se coupent. || *Plan incliné*. Celui qui occupe une position intermédiaire entre le plan horizontal et le plan vertical. || *Plan vertical*. Celui qui passe par une ligne verticale.

— Delineation, dessin d'un bâtiment, d'une place de guerre, d'un jardin, etc. Dessiner un plan. Composer, faire, tracer, prendre un plan. Le plan d'une ville, d'un édifice, d'un parc. Le plan d'un siège, d'une bataille. Il a reçu le *plan* de Grignan, dont il est content; il s'y promène déjà par avance. (Mme de Sév.)

— Fig. Je ne sais plus le *plan* de votre famille; je ne sais à qui j'ai affaire, ni ce qui est autour de vous. (Mme de Sévigné.)

— *Lever un plan*. Prendre les mesures de toutes les dimensions d'un objet, d'un ouvrage, pour en tracer le plan. || *Faire l'élévation d'un plan*. Représenter en élévation tous les dehors d'un édifice, dont le trait fondamental a été primitivement tracé sur le papier. || *Plan géométral* ou *géométrique*. Celui qui passe par la base du tableau ou la ligne de la terre. || *Plan horizontal*. Celui qui passe par l'œil de l'observateur. || *Plan perspectif*. Plan qui représente en perspective un monument, une ville, une maison. || *Plan relevé*. Plan sur lequel on représente la partie supérieure, les toits et les terrasses, de telle sorte que la distribution intérieure reste cachée. || *Plan en relief*. Plan sur le quel on place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet. || *Plan par terre*. Nom donné par les ouvriers à la coupe horizontale d'un terrain faite au ras du sol. || *Plan à vue d'oiseau*. Plan d'un objet, d'un ouvrage vu de haut en bas.

— Fig. Disposition, ordre, règle, méthode adoptée pour un ouvrage littéraire, une œuvre d'art. Avoir son plan dans sa tête. Jeter son plan sur le papier. Arrêter, changer, refaire, modifier son plan. Méditer, exécuter son plan. Manquer son plan. Le plan d'une tragédie, d'un drame, d'un roman. Enfin, pour reprendre et abréger cette division et former un *plan*... La Bruyère.) Voilà le *plan* exact de la conduite de cette tragédie que j'expose avec toutes ses fautes. (Voltaire.) Je ne vous ai fait ici un *plan* fort abrégé de mon poème. (Id.) Le *plan* doit être le premier travail de l'orateur, du poète, du philosophe, de l'historien. (Marm.)

— Par extens. Tout projet qu'on fait pour n'importe quelle chose. Le plan d'une campagne militaire. Le plan d'une négociation, d'un traité de paix. Se faire un plan de conduite. Concevoir un vaste plan. Arrêter un plan de voyage. La plupart des gens tracent aux autres un *plan* de conduite qu'ils ne suivent pas eux-mêmes. (Nicole.) Le premier est un *plan* d'éducation tel que je l'ai conçu. (J. J. Rousseau.) Les alliés n'avaient point de *plan* fixe et arrêté. (Voltaire.) Ce *plan* d'ambition, d'avance et de férocité fut scellé par le fanatisme. (Raynal.) La nature n'altère rien aux *plans* qui lui ont été tracés; et, dans tous ses ouvrages, elle présente le sceau de l'Éternel. Buffon.) La résistance du prince dérangeait tous ses *plans*. (De Pradt.) On traçait avec son doigt des *plans* de bataille sur la poussière. (G. Flaubert.) Si la raison peut concevoir de beaux *plans*, c'est la foi qui les exécute. (G. Droz.)

— *Sur le plan de*, semblablement, de la même manière.

— Pop. *Mettre en plan*. Faire l'engagement d'un objet. Mettre sa montre en plan à un monde pieté. (*Laisser quelqu'un en plan*. Le quitter brusquement ou ne pas venir le rejoindre après le lui avoir promis. || *Laisser tout en plan*. Abandonner ses occupations, ses affaires habituelles pour s'occuper d'une chose nouvelle. Il a tout laissé en plan, pour courir après cette femme. Quelques-uns rattachent cette locution à *Planter la quelqu'un* et écrivent *Mettre, laisser en plant*.

—Signifie encore Rez-de-chaussée, dans quelques départements méridionaux. Il habite le plan de cette maison. La boutique est située au plan.

— Arg. Prison. || Mont-de-piété. On mettra tout en *plan* plutôt que de refuser un cataplasme à ce pauvre chéri. (L. Reybaud.)

— Arrêt. On se sert souvent du mot *plan* pour faire concevoir des lignes imaginaires qu'on suppose passer à travers le corps, et auxquelles on rapporte différentes directions, telles que l'adduction, l'abduction, etc. || *Plan de muscles*. Couche de muscles. On dit de même *plan de fibres*, pour les animaux et les végétaux.

— Artill. *Plan de tir*. Plan vertical qui passe par l'axe d'une arme à feu.

— B.-arts. Enfoncement relatif des différentes figures ou des différents objets d'un tableau. On dit: *Le premier, le second, le troisième, le quatrième plan*, pour indiquer le premier, le second, le troisième, le quatrième degré d'éloignement. Observer les plans. Mettre chaque figure à son plan. La dégradation des plans. *Les plans de cette figure, de cette tête ne sont bien sentis*. Toutes les formes, tous les passages d'un détail à l'autre y sont correctement exprimés. Comme cette tête est bien par *plans*! comme elle est hors de la toile! (Diderot.) Le torse offre ces *plans* cadencés et simples qui marquent les divisions de la vie. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Se dit d'un passage, d'une vue réelle. Cette prodigieuse quantité de statues qui sont semées sur différents *plans*, à travers les édifices qui embellissent la ville... (Barthél.)

— Fortif. *Plan de comparaison*. Plan qui représente graphiquement le relief d'une fortification sans l'art des profils. || *Plan de défilement*. Plan qui passe assez haut au-dessus d'un ouvrage pour que l'intérieur de cet ouvrage soit à l'abri des feux plongeants des positions qui le commandent. || *Plan de site*. Plan du terrain ou est établie une fortification. || *Plan directeur*. Plan des abords et des ouvrages d'une place dressé par l'assaillant et d'après lequel il exécute ses travaux.

— Géol. *Plan d'eau*. Niveau des eaux d'une rivière à un point donné. || *Plan d'un glacier*. Partie sensiblement horizontale de ce glacier.

— Mar. Surface plane sur laquelle on projette la carcasse d'un bâtiment à construire et d'où l'on tire les gabarits. || Rangée de barriques ou de gueuses placées dans un plan horizontal. || *Se mettre à plan*. S'asseoir dans le fond d'une embarcation pour la rendre plus stable.

— Mécan. *Plan incliné*. Machine simple qui sert à élever les fardeaux trop pesants pour qu'on puisse les soulever directement. Le plan incliné est employé sur un nombre considérable de chemins de fer, tant en Europe qu'en Amérique, pour franchir à peu de frais des pentes considérables; c'est surtout dans les États-Unis d'Amérique qu'on en voit les plus fréquents exemples. Sur certains canaux, on emploie des plans inclinés au lieu d'écluses pour racorder entre eux les biefs successifs. || *Plan incliné de Galilée*. Corde inclinée dont se servait Galilée pour déterminer les lois de la chute des corps en y faisant glisser un petit chariot. || *Plan automoteur*. Chemin de fer incliné où les wagons descendent par leur propre poids en remontant les wagons vides.

— Fig. La vie est un *plan* incliné sur lequel l'homme glisse entre deux abîmes. (Buffon.)

— Min. *Plan de joints*. Surface des couches dans les roches formées par stratification.

— Phys. *Plan de réflexion*. Plan qui passe par le rayon incident et le rayon réfléchi. || *Plan de réfraction*. Plan qui passe par le rayon incident et par le rayon réfracté.

— Sculpt. *Plans de bas-relief*. Les diverses profondeurs du fond sur lequel se détachent les figures du bas-relief.

— Techn. V. PELAN.

— Théât. Chacune des parties du théâtre indiquées par le manteau d'arlequin, les coulisses et la toile du fond.

PLANAGE, s. m. (radic. *planer*). Techn. Action d'égaliser, de polir avec la plane.

PLANAGETE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cyclipes, tribu des chrysomélines, établi pour deux espèces du Brésil.

PLANAIRE, s. f. (rad. *plan*). Helm. Genre de vers aquatiques, caractérisé par l'orifice unique de l'appareil digestif, placé au-dessus et au milieu du corps ou plus en arrière, par un estomac ramifié, un suçoir exsert et un corps généralement aplati. Ce genre forme à lui seul la famille des planariées.

— PLANAIRES, s. f. pl. Syn. de PLANARIÉES.

PLANANTHE, s. m. Bot. Genre de mousses.

PLANARD (François-Antoine-Eugène de), Auteur dramatique, né à Milan, 1783-1855, chef de division dans les bureaux du conseil d'État, a écrit quelques comédies et donné à l'Opéra-Comique plusieurs poèmes, coupés avec art pour la musique.

PLANARIE, ÉE, adj. Helminth. Qui ressemble ou a rapport à une planaire. On dit aussi *planariens*. || PLANARIÉES, s. f. pl. Famille d'helminthes comprenant le genre planaire.

PLANARIOLE, s. f. (dimin. de *planaire*). Infus. Genre d'infusoires dont l'espèce type se trouve communément dans les étangs salés du Languedoc.

PLANASIA. Géogr. Nom ancien de Pianosa et de l'île Saint-Honorat.

PLANANE, s. f. (et lat., *planus*, plan; fr. *axe*). Mol. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches de la famille des paludinées, établi pour une douzaine d'espèces, dont une fossile.

PLAN-CARPIN (Du). Franciscain, né en Italie vers 1220, fut envoyé par Innocent IV, en 1246, vers les Mongols, alla jusqu'à Karakoroum et revint par la Russie. La relation de son voyage est curieuse.

PLANCHAGE, s. m. Techn. Ouvrage en planches.

* **PLANCHE**, s. f. (du lat. *planca*, même sens). Fragment d'un arbre, scié en lames, et beaucoup plus long que large, dont on se sert principalement dans les ouvrages de menuiserie. Planche de chêne, de bois de hêtre, de bois de noyer. Scier des planches. Empiler des planches. Passer un ruisseau sur une planche. Un ruisseau se rencontre, et pour pont une *planche*. La Font. Quand le naufrage arrive, il vaut mieux être couché sur une *planche* que dans le lit de cet infâme. (Mich.) *Planches de bateau*. Planches de chêne ou de sapin, qu'on tire des bateaux déchirés, et dont on fait des cloisons légères.

— Fig. Après le naufrage, la pénitence est la *planche* qui peut encore nous sauver. (Massill.)

— *Une planche dans le naufrage*. Une dernière ressource dans un désastre; un dernier moyen d'échapper à une ruine totale. C'est une planche dans le naufrage.

— Dans un sens analogue. *Sauver une planche du naufrage*. Conserver, recueillir un faible débris de sa fortune.

— Fig. et fam. *Planche pourrie*. Personne faible, dont on ne peut tirer aucun secours; chose sur laquelle on ne peut compter. S'appuyer sur une planche pourrie. C'est une planche pourrie.

— Fig. et fam. *Faire la planche aux autres*. Être le premier à tenter une chose qui offre ou paraît offrir quelque difficulté, quelque péril. Il a fait résolument la planche aux autres.

— Absol. En cette occasion, il fallait du courage pour faire la planche.

— Dans un sens analogue, *Faire planche*. En parlant d'une chose qui est faite pour la première fois et qui pourra être imitée dans la suite. Cela fera planche. Il ne faudrait pas que cette trop grande facilité fît planche pour une autre occasion. Harlay, consulté par le roi sur la légitimation d'enfants sans nommer la mère, avait donné *planche* du chevalier de Longueville. (St-Sim.)

— *Avoir du pain sur la planche*. Avoir de quoi vivre; avoir des ressources pour l'avenir.

— Poét. Navire.

Où pourquoi s'embarquer sur une faible *planche*,
Quand la feuille jaunit et quand la paille est blanche!
(A. Barbier.)

— Pop. Femme grande et plate, dont les formes sont peu prononcées.

— Arg. *Sans planche*. Sans façon.

— Agric. Bande de terrain qui comprend de dix à vingt sillons longitudinaux.

— Art dram. Scène. || *Monter sur les planches*. Jouer la comédie sur un théâtre public. Il n'y a pas longtemps que cet acteur est monté sur les planches. || Dans le même sens, on dit: Cet acteur connaît les planches, connaît ses planches. Il faut s'être promené longtemps sur les *planches*, et le rôle exige quelquefois la première jeunesse. (Diderot.) || *Brûler les planches*. Jouer avec chaleur. Ce tragédien brûle les planches.

— Charcut. *Planche de lard*, ou absolument *planche*. Se dit pour Bande de lard. Planche grasse. Planche mal fumée.

— Grav. Tablette de bois ou plaque de métal sur laquelle on a gravé des figures, pour en tirer des épreuves. Une planche de bois. Une planche de cuivre. Une planche artistement, parfaitement gravée. Préparer, retoucher une planche. Rompre la planche, après en avoir tiré seulement quelques épreuves. La planche est usée. Je suis venu à Amsterdam pour faire imprimer, et faire dessiner les *planches*. (Volt.) || Épreuve tirée sur la planche. Il y a dix planches dans cet ouvrage. Cet atlas se compose de vingt-cinq planches. Les *planches* qui sont dans le catéchisme historique ont été gravées sur ses dessins. (D'Alemb.) || *Planche d'impression*. Planche en bois de poirier, de buis ou de sycomore portant en relief le dessin qu'on veut colorier sur les étoffes. || *Planche plate*. Planche de cuivre gravée au moyen du poinçon pour l'impression en taille-douce. *Planche de musique*. Lame de métal sur laquelle on grave la musique pour l'imprimer.

— Fig. Ceux qui ont la compréhension difficile sont des tables ou *planches* de cuivre, où l'on ne grave qu'avec assez de peine, mais qui conservent aussi beaucoup plus longtemps que celles de bois ce qu'on y écrit. (La Mothe le Vayer.)

— Hortic. Espace de terre cultivée plus long que large. Une planche de tulipes, de renoncules, de pavots. Une planche de chicorée. Une planche de petits pois. J'ai été étonné que vous adoptiez la nouvelle méthode de M. Full, Anglais, de semer par *planches*. (Volt.)

— Imprim. Synon. de FORME. Nous fûmes avertis d'un nouveau factum de M. de Luxembourg, dont il avait tiré peu d'exemplaires; il en avait fait aussitôt après rompre les *planches*. Saint-Simon.)

— Mar. Pièce de bois avant au moins 54 millimètres d'épaisseur si elle est en sapin, et moins de 21 millimètres si elle est en chêne ou tout autre bois dur; toute planche plus épaisse est appelée *bordage*. || *Planches de charge*. Planches qu'on accroche le long d'un bâtiment pendant le chargement ou le déchargement, pour préserver le bordage des chocs ou des frottements. || *Planche d'embarcation*, ou absolument, *planche*. Planche garnie de tringles transversales et qui sert à embarquer dans un canot ou en débarquer. || *Planche d'harnais*. Sorte de plancher ou de trottoir sur lequel marche le pilote quand il manœuvre la barre. || *Planches d'ouverture*. Planches qu'on cloue à différentes hauteurs sur les deux branches d'un couple pour maintenir leur écartement pendant la construction. || *Planche de roulis*. Planchette qu'on fixe sur le côté d'un hamac ou d'une cadène pour empêcher de tomber par l'effet des mouvements de roulis. || *Jours de planche*. Jours accordés à un bâtiment pour faire son chargement ou le débarquer. || En ce sens, on dit aussi absolument la *planche*. La planche convenue était de douze jours. || Par extens. Signifie Relâche, escale. || *En planche*. Se dit des marchandises qui restent dans un navire. La cargaison de ce navire menace de rester encore longtemps en planche. || *La mer fait planche*. La mer est unie, n'est pas agitée.

— Natat. *Faire la planche*. Nager sur le dos, sans mouvement apparent.

— Techn. Partie de l'étrier sur laquelle repose le pied du cavalier. || Fer de forme particulière que l'on ajuste au pied des mulets. || Feuille de tôle mince formant garniture d'une serrure. || Forme employée pour le coulage du laiton. || Nom donné par les vinaigriers à une espèce de poutre qui sert à presser la lie. || La meule et ses dépendances, c'est-à-dire l'auge, le chevalet et la planche sur laquelle s'étend le rémouleur. || Bloc d'ardoise avant qu'il soit fendu. || Tablette de plâtre placée sous le manteau d'une cheminée pour l'empêcher de fumer. || *Planche d'aiguilles*. Planche percée de trous pour donner passage aux aiguilles du métier Jacquard et des armures mécaniques. || *Planche d'arcades*. Planche percée de trous ou passent les cordes dites d'arcades. || *Planche à collet*. Planche dans les trous de la quelle passent les collets. || *Planche à dessin*. Panneau de bois formant cadre sur lequel on dessine. || *Planche à pain*. Chez les ciriers, Planche du moule dans lequel la cire prend la forme de pain, percée, jusqu'à la moitié de son épaisseur seulement, de deux rangées de cinq trous. *Planches à monter*. Planches sur lesquelles sont les moules pour dresser les pains de cire blanche.

— Adjectiv. *Mer planche*. Mer unie.

PLANCHE (Joseph). Helléniste, né à Ladinhac (Cantal), 1762-1853, fut directeur de Sainte-Barbe et bibliothécaire de la Sorbonne. On a de lui: *Dictionnaire grec-français; Dictionnaire français-grec; Cours de littérature grecque; Éphémérides politiques, littéraires et religieuses*.

— PLANCHE (Jean Baptiste-Gustave). Critique, né à Paris, 1808-1857, débuta par un compte rendu du Salon de 1831, passa sept ans en Italie à étudier les chefs-d'œuvre de l'art. Il revint ensuite prendre sa place de critique à la *Revue des Deux-Mondes*. On a de lui: *Portraits littéraires; Portraits d'artistes; Études sur l'école française de 1831 à 1852; Études sur les arts*, etc. Il a été un critique sans complaisance, et toujours indépendant.

PLANCHEIAGE, s. m. Action ou manière de planchéier; résultat de cette action. Ouvrier qui fait bien le planchéiage.

PLANCHÉIÉ, ÉE, part. pass. du v. Planchéier. S'emploi adjectiv. Chambre planchéiée. Cabinet planchéié.

* **PLANCHÉIER**, v. a. 1re conj. Prend deux *i* de suite aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous planchéiions, vous planchéiiez. Que nous planchéiions, que vous planchéiiez*. Garnir de planches le sol d'une chambre, d'un appartement. Il est beaucoup plus économique de faire planchéier que de faire parqueter une chambre. Faire planchéier un appartement de bois de chêne.

— Faire un plafond d'ais minces, cloués contre des solives.

— Mar. *Planchéier un navire*. En construire les ponts.

— SE PLANCHEIER, v. pron. Être planchéié.

PLANCHÉIEUR, s. m. Anc. admin. Employé des ports qui devait fournir des planches et des treteaux pour l'embarquement et le débarquement des marchandises.

— Technol. Ouvrier qui fait des planchers.

* **PLANCHER**, s. m. Assemblage horizontal de solives recouvertes de planches, formant la séparation entre les étages d'une maison. Il se dit aussi pour Ouvrage de charpente semblable établi sur l'aire d'un rez-de-chaussée. Établir, poser, ajuster, peindre le plancher d'une chambre, les planchers d'une maison. Commander un plancher de bois de sapin, un plancher de bois de chêne, un plancher solide. Le plus souvent les planchers se garnissent d'un massif de mortier ou de plâtre recouvert de briques. Le dessous d'un plancher se revêt ordinairement en plâtre, et prend le nom de *plafond*. Une partie du *plancher* de la chambre ou j'avais été tombe tout enflammée. (Volt.) || *Plancher affaissé* ou *arçné*. Celui qui n'est pas de niveau. || *Plancher creux*. Celui dont la charpente est lattée par-dessus, à lattes jointives, recouvertes d'une fausse aire, et de même par-dessous pour former le plafond de l'étage inférieur. || *Plancher enfoncé*. Celui dont les bois restent apparents par-dessous. || *Faux plancher*. Celui que l'on rajoute sur le plancher principal. || *Plancher de fesse*. Plancher fait avec des planches refendues. || *Plancher hourdé*. Celui dont les bois de charpente ont leurs entrevous couverts d'ais ou de lattes, et maçonnés grossièrement. || *Plancher plein*. Celui dont les entrevous sont remplis de maçonnerie et enduits à fleur de solive. || *Plancher ruiné et tamponné*. Celui dont les entrevous sont remplis de plâtre retenu par des tampons.

— *Charge de plancher*. Augmentation d'épaisseur donnée à un plancher pour le mettre de niveau avec un autre.

— S'il s'agit de la partie supérieure de l'appartement, *plancher* est synonyme de *plafond*. Toucher de la tête au plancher. Suspendre quelque chose au plancher. Sauter de joie jusqu'au plancher. C'est sous les *planchers* dorés qu'habite la servitude. (Malh.)

Et que ton corps goutteux, plein d'une ardeur guerrière,
Pour sauter au *plancher* fit deux pas en arrière. (BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Faire sauter quelqu'un au plancher.* Le pousser à bout en lui soutenant des choses absurdes. Vous me feriez sauter au plancher. Il y a de quoi faire sauter au plancher. De grâce, finissez, on a je sante au plancher.

— S'il s'agit de la partie basse de l'appartement, *plancher* retient sa signification particulière. Plancher trotté, uni, lavé. Plancher parqueté. Marcher, danser sur le plancher.

— Par extens.

Leurs pieds (des saints) qui n'ont jamais les ordures pour sées
D'un superbe *plancher* des étoiles se font. (MALHERBE.)

— Fig. Le triomphe est la plus belle chose du monde, les ; Vive le roi ! les chapeaux en l'air au bout des bâtonnettes ; mais le *plancher* de tout cela est du sang humain, de la chair humaine. (D'Argenson.)

— Pop. *Il faut soulager, décharger le plancher.* Se dit pour faire entendre qu'il y a trop de monde dans une chambre, et qu'il faut que quelqu'un sorte.

— Fig. et popul. *Le plancher des vaches.* La terre, par opposition à la mer. || *Il n'est rien de tel que le plancher des vaches, que de marcher sur le plancher des vaches.* Il est plus sûr de voyager par terre que par mer.

— Par anal. On donne aussi ce nom aux divisions intérieures d'un poêle ou de tout autre ustensile, placées horizontalement.

— Anat. Surface inférieure d'une cavité quelconque. Plancher des fosses nasales. Plancher de l'orbite. Plancher du cerveau.

— Mar. La couverture d'une cabine, d'une soute.

— Polyp. Chacune des lames qui divisent en étages superposés la cavité viscérale du polypier.

— Techn. Ensemble de plaques de terre cuite ou de briques sur lequel on place les pièces que l'on enfourne.

— Typogr. *Plancher de la presse.* Espèce de table sur laquelle on posait la presse à bras.

PLANCHER, v. a. 1re conj. Techn. Émoudre sur leur longueur les ciseaux appelés *forces*.

— PLANCHER, v. n. Mus. Faire de mauvaises floritures sur l'ophiclélde.

— SE PLANCHER, v. pron. Être planché.

PLANCHER-BAS, Geogr. Comm. du cant. de Champagney, arr. de Lure (Haute-Saône) ; 2,300 habitants.

— PLANCHER-LES-MINES. Comm. du cant de Champagney, arrond. de Lure (Haute-Saône) ; 2,300 hab.

PLANCHER (Urbain). Savant bénédictin, né à Chenus en Anjou, 1667-1750, a laissé une *Histoire du duché de Bourgogne*.

PLANCHES-EN-MONTAGNE (Les). Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Poligny (Jura) ; 250 hab.

* **PLANCHETTE**, s. f. (dimin. de *planche*). Petite planche.

— Art milit. Petit appareil avec lequel on met le feu à une mine.

— Géom. Instrument qui sert à lever un plan par la méthode des intersections. Il se compose d'une planchette bien dressée comme une planche à dessin. Les plus longs côtés sont munis de rouleaux pouvant tourner dans des colliers et qui servent à tendre la feuille sur laquelle on veut opérer. En outre, cette planchette peut glisser dans des coulisses, ce qui permet de la séparer de son support articulé ordinairement par un genou à coquille. Pour tracer sur la planchette des droites suivant des directions déterminées, on fait usage d'une alidade. Pour dessiner sur le terrain le plan que l'on veut lever, il suffit de tracer sur le papier les lignes avec l'alidade dans les directions où on les voit ; on prend la longueur de l'une d'elles qui sert de base, à une échelle donnée. Les sommets des triangles dans lesquels se décompose la figure seront déterminés sur le papier par des intersections des droites et non plus par des mesures directes.

— Manég. Petite planche que l'on attachait à la selle des femmes, et qui leur tenait lieu d'étrier.

— Techn. Petite planche de bois carrée et très mince qui soutient la chaîne à l'endroit où le tissutier travaille. || Petite planche que les tourneurs et les vanniers mettent devant leur estomac lorsqu'ils percent quelque chose d'un peu difficile. || Dans la fabrication des casettes, Petite planche sur laquelle sont indiqués les trous à pratiquer sur les parois intérieures des casettes pour y placer les pennettes. || Chez les tisserands, Fraction d'une planche d'arcades. || *Empoutage à planchettes.* Empoutage particulier au montage des métiers pour châles.

PLANCHEUR, s. m. (radic. *planche*). Anc. administr. Syn. de PLANCHEIEUR.

PLANCHON, s. m. Anc. art milit. Espèce de lance.

— Agric. En Flandre, Jeune plant qu'on peut repiquer. Du planchon de celza.

PLANCINE, Femme de Cn. Pison, dut à l'intervention de Livie de ne pas être condamnée comme complice de l'empoisonnement de Germanicus. Tibère la fit cependant périr en 35.

PLANCK (Gottlieb-Jacob), Théologien protestant, 1751-1833, né à Nurtingen (Wurtemberg), enseigna à Gœttingue. On cite de lui : *Histoire de la formation des doctrines protestantes ; Origine et Développement de l'Église chrétienne jusqu'au VIIe siècle* ; etc.

PLANCOËT, Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dinan (Côtes-du-Nord) ; sur l'Arguenon ; 2,100 hab.

* **PLANÇON** ou **PLANTARD**, s. m. (rad. *plant*). Hortic. Branche de saule, de peuplier, d'osier, qu'on sépare du tronc pour en faire une bouture. Mettre des plançons en terre.

— Charpent. Grand corps d'arbre qu'on refend à la scie.

PLAN-CONCAVE, adj. 2 g. Phys. Qui offre une surface plane et une autre concave. Diamant plan-concave. Verres de lunettes plan-concaves.

PLAN-CONVEXE, adj. 2 g. Phys. Qui offre une surface plane et une autre convexe. Verres plan-convexes. || Se dit d'une variété de diamant qui offre la combinaison de la sphéroïdale avec les faces planes de l'octaèdre primitif.

PLANCUS (Lucius Munatius). Général romain, fut légat de César en Gaule, 51 et 53, préteur de Rome, gouverneur de la Gaule Transalpine, où il fonda les deux colonies de Lyon et de Rauraca (Augst). Il s'attacha à Antoine, commit de grandes exactions dans la province de Syrie, puis devint le vil courtisan d'Octave. Il fut censeur en 22.

* **PLANE**, s. m. (aller. de *platane*). Bot. Nom vulgaire du platane, d'une espèce d'érable et du bananier.

* **PLANE**, s. f. (du lat. *planus*, plan). Technol. Outil tranchant et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent pour aplanir, pour rendre unis et lisses les diverses sortes de bois qu'ils emploient. On dit aussi *platine*. || Assemblage de feuillets carrés de parchemin à l'usage du batteur d'or. || Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces. || Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser. || Sorte de couteau dont se servent les faiseurs d'hameçons pour en détacher la languette. || Espèce de couteau de bois avec lequel le mouleur unit la surface supérieure des briques. || *Plane droite.* Outil dont se servent les plombiers pour rogner les lavures des tables de plomb, des qu'elles ont été coulées. || *Plane ronde.* Outil pour déborder les tables de plomb.

— Ichtyol. *Plane de mer.* Nom vulgaire de la plie.

— PLANE, s. m. Face aiguisée de chaque lame de ciseau.

PLANÉ, ÉE, part. pass. du v. Planer. S'emploie adjectiv. Bouves planées. Vaisselle d'argent planée.

PLANÉ, ÉE, adj. (rad. *planer*, v. n.). Qui est fait en planant. Vol plané.

PLANEMENT, s. m. Action de voler en planant. Le planement du faucon.

* **PLANER**, v. a. 1re conj. (rad. *plane*). Techn. Unir, polir avec la plane ou avec le marteau. Planer une douve. Planer des échalas. Planer de la vaisselle d'argent, de la vaisselle d'étain. Planer une plaque de métal, une cuvette de cuivre. Ici l'on apprend à épurer les métaux, à *planer* le cuivre ou l'étain, à maroquiner le cuir. (L. Blanc.) || *Planer une forme à sucre.* La mettre sur un pot et la préparer au terrage. || *Planer le moule.* En unir le sable. || *Planer une peau.* En enlever le poil. || *Planer le plomb.* Le déborder.

— SE PLANER, v. pron. Être plané.

* **PLANER**, v. n. 1re conj. (du lat. *planus*, plan). Se dit des oiseaux qui se soutiennent en l'air sur les ailes sans paraître les remuer. Les observateurs, placés sur les deux ponts, remarquèrent, vers le nord, des légions innombrables d'hirondelles *planant* sur l'eau. (L. Amel.)

Et l'aigle impérieux, qui *plane* au haut du ciel,
Rentre dans le néant aux yeux de l'Éternel. (VOLT.)

— Par anal. Se dit d'un objet qui se soutient dans l'air et qui y paraît dans une espèce d'immobilité. Le ciel s'éclaircit, et le soleil *plana* sur ces milliers de têtes qu'il embrasait. (L. Blanc.) Des deux côtés les sapins *planent* d'en haut, et, rapprochés, lui font d'étranges ombres. (Michelet.)

L'encens qui de Saba lit l'antique opulence,
Comme un nuage au loin qui dans l'air se balance,
S'élevait lentement et *planait* sur les champs
(PHIL. DE LA RENAUDIÈRE.)

— Fig. C'est ici l'une des plus graves difficultés qui *planent* sur les origines du christianisme. (E. Renan.) Le manque de preuves historiques laisse *planer* sur tous ces points beaucoup de doutes. (Id.)

— Fig., et par allusion aux grands oiseaux qui planent au-dessus de la proie sur laquelle ils vont s'abattre. Une banqueroute publique *planait* sur nos fortunes dans le même temps qu'un nuage affreux de grêle traversait nos campagnes. (B. de St-P.) Sur ces tombes chrétiennes avait *plané* cependant une immense douleur, car la un pauvre père avait pleuré une fille bien-aimée ! (De Villeneuve-Bargemont.) Le silence de la crainte *plane* autour de vous comme un oiseau de nuit. (G. Sand.) Ils vous montreront tous l'humanité courbée sous la terreur et sous la superstition ; des divinités implacables *planaient* sur elle et étouffant jusqu'au moindre de ses soupirs. (J. Favre.)

— Considérer de haut. Du haut de l'Arc de triomphe de l'Étoile on plane sur tout Paris et sur la campagne.

De cette sublime hauteur
Mon œil plus fin s'élance et *plane* avec audace,
La le regard domine et
Retrécit les objets en dévorant l'espace. (THOMAS.)

— Fig., en parlant d'une vue élevée de l'esprit, de l'extase profonde du cœur, du délire ravissant de l'imagination, en un mot, de toute pensée, de tout sentiment qui s'empare de l'homme intellectuel et moral, l'emporte pour ainsi dire dans un monde invisible, et lui fait oublier la terre. C'est au moment où le génie de l'homme *plane* sur l'univers, que la mort l'attend de sa flèche. (Boiste. Que m'importaient des lecteurs, un public et toute la terre, tandis que je *planais* dans le ciel ? J.-J. Rouss.) Mon âme entre et *plane* dans l'univers sur les ailes de l'imagination, dans des extases qui passent toute autre jouissance. Et aussi je *plane* sur le monde où mes plaisirs ont toujours été des jouissances intellectuelles. (H. de Balz.) C'est faire une peinture fine et délicate du poète, qui va *planant* dans l'empire des songes. (X. Marmier.) Bientôt l'imagination, *planant* sur cet océan de plaisirs, en augmente le nombre et l'intensité. (X. de Maistre. Quand on opère sur des choses réelles, on n'est pas tenté de *planer* dans le monde imaginaire. (H. Taine.)

PLANER, s. m. (pr. *pla-nerr* ; de *Planer*, n. pr.). Ichtyol. Nom spécifique d'une lamproie.

PLANÈRE, s. f. (de *Planer*, nom pr.). Bot. Genre d'ulmacées, établi pour des arbres qui croissent dans l'Amérique du Nord et dans le voisinage de la mer Caspienne. L'espèce principale, la planère crénelée, appelée improprement *orme de Sibérie*, et connue sous le nom de *zelkova* dans les contrées transcaucasiennes voisines de la mer Caspienne, est un bel arbre précieux pour la menuiserie et l'ébénisterie et s'accommode parfaitement du climat de la plus grande partie de la France.

PLANÉRITE, s. f. Miner. Wavellite impure qui renferme un peu de fer et de cuivre, et qui est d'un vert bleuâtre ou d'un vert olive.

* **PLANÉTAIRE**, adj. 2 g. Astron. Qui appartient aux planètes, qui concerne les planètes.

A gauche il voit rouler le monde *planétaire*,
Tous ces globes qu'emporte un mouvement contraire
(BAOUR-LORMIAN.)

— *Espace planétaire.* Celui qu'occupent les plans des orbes décrits par les planètes qui tournent autour du soleil.

— *Année planétaire.* Période de temps que les planètes emploient à faire leur révolution autour du soleil. || *Système planétaire.* Ensemble des planètes qui tournent autour du soleil. || *Vitesse planétaire.* Vitesse avec laquelle les planètes accomplissent leurs mouvements.

— Astrol. *Heure planétaire.* Heure ou l'on pensait que chaque planète dominait le plus fortement. Midi était l'heure du soleil ; on avait dressé la table des heures planétaires. || *Jour planétaire.* Chaque jour de la semaine, considéré relativement à la planète dont il a reçu le nom. Dimanche est le jour planétaire du Soleil ; lundi, celui de la Lune ; mardi, de Mars ; mercredi, de Mercure ; jeudi, de Jupiter ; vendredi, de Vénus ; sam di, de Saturne.

— Méran. *Mouvement planétaire.* Mouvement excentrique dans un mécanisme.

— PLANÉTAIRE, s. m. Appareil qui représente la disposition du système solaire.

— Astrol. S'est dit pour Astrologue.

* **PLANÈTE**, s. f. (du gr. πλανητης, errant). Astron. Nom donné à des corps célestes qui changent constamment de situation dans le ciel, en décrivant autour du soleil des ellipses dont le centre de cet astre occupe l'un des foyers. Les planètes ne se meuvent pas toutes dans un même plan ; leurs orbites sont inclinées les uns par rapport aux autres. Deux forces règlent tous les mouvements des planètes ; l'une, *la force centripète*, appelée aussi *force d'attraction* ou *de gravitation*, en vertu de laquelle tous les corps célestes s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances ; l'autre, *la force de projection*, qui tend à faire mouvoir les planètes en droite ligne, et qui, combinée avec la force d'attraction, leur fait décrire des ellipses dont le soleil occupe un des foyers. Toutes les analogies sont pour la population des *planètes* ; il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre. (J.-J. Rouss.) La *planète* la plus voisine du soleil se nomme Mercure. (Libes.) L'homme intelligent et libre est sur cette *planète* un animal imprévu. (O. Feuillet.) Selon la mythologie assyrienne, chacune des sept tables du destin était dédiée à l'une des *planètes*. (E. Renan.)

— *Planètes inférieures.* Celles qui sont plus rapprochées du Soleil que ne l'est la Terre. || *Planètes du second ordre.* Nom qu'on a donné aux satellites || *Planètes supérieures.* Planètes plus éloignées du Soleil que la Terre ne l'est de cet astre. || *Planètes télescopiques* ou *nouvelles planètes.* Petites planètes, visibles seulement à l'aide d'instruments, que l'on a découvertes depuis le commencement du XIXe siècle entre Mars et Jupiter.

— On compte actuellement huit grandes planètes, et un grand nombre de planètes télescopiques. Les grandes planètes sont, en partant du Soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Les grandes planètes ainsi que le Soleil et la Lune sont représentées dans les traités d'astronomie par des signes particuliers dont nous donnons le tableau. Les petites planètes sont désignées par un cercle au centre duquel est placé un chiffre rappelant l'ordre de leur découverte.

☿ Mercure	♄ Saturne
♀ Vénus	♅ Uranus
♁ La Terre	♆ Neptune
♂ Mars	☉ Le Soleil
♃ Jupiter	☾ La Lune

— Astron. anc. *Les sept planètes.* Les sept grands corps célestes connus des anciens, et rangés par eux dans l'ordre suivant : Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune. Ils croyaient la Terre stable, et ne la comptaient point parmi les planètes. Aujourd'hui, le Soleil est regardé comme une étoile, la Terre comme une planète, et la Lune comme un satellite de la Terre.

— *Planète brûlée.* Celle qui paraissait au cœur du Soleil. || *Planète directe, rétrograde* ou *stationnaire.* Se disent en raison de leur mouvement apparent. || *Planète orientale* ou *occidentale.* Se disant en raison de l'heure de leur lever.

— S'est dit pour Astre quelconque.

O soleil ô grand luminaire !
O *planète* belle et claire ! (MALHERBE.)

— Astrol. Les planètes se divisaient en *bénignes* et *malignes* ; *masculines*, *féminines* et *hermaphrodites*. Les planètes étaient censées avoir une grande influence sur les événements de la vie humaine ; chacun avait sa planète, et l'on trouve de fréquentes allusions à ces croyances superstitieuses.

Dans ces tristes jours
Dont la lumière efface,
De ma *planète* eclipsée
Me fait sentir le décours. (J.-B. ROUSS.)

— Loc. prov. *Il est né sous une heureuse planète.* Se dit d'un homme à qui tout réussit, qui est extrêmement heureux.

— Pop. Petit papier contenant la bonne aventure.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, établi pour trois espèces des Indes orientales.

PLANETÉ, ÉE, part. pass. du v. Planeter. S'empl. adjectiv. Corne planetée.

PLANETER, v. a. 1re conj. (radic. *plane*). Techn. Rendre un morceau de corne assez uni et assez mince pour qu'on en puisse faire un peigne. Planeter une corne.

— SE PLANETER, v. pr. Être planeté.

PLANÈTICULE, s. f. Neol. Planète de très petite dimension.

PLANÉTIS, s. m. (pron. *pla-né-tiss* ; du gr. πλανητης, errant). Ornith. Genre de la famille des laridées, établi aux dépens des sternes.

PLANÉTOÏDE, s. m. (ét. fr., *planète* ; gr. εἶδος, aspect). Astron. Petite planète.

PLANÉTOLABE, s. m. (ét. fr., *planète* ; gr. λαμβάνω, je prends). Anc. astron. Instrument dont on s'est servi pour mesurer le cours des planètes.

PLANETTE, s. f. Techn. Petite plane. || Instrument dont le vannier se sert pour aplanir les brins d'osier.

* **PLANEUR**, s. m. Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent. *Planeur en cuivre.* Celui qui plane, dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure.

PLANEUR, s. m. Ornith. Oiseau qui plane, qui a l'habitude de planer.

PLANICAUDE, adj. 2 g. (ét. lat., *planus*, plan ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue aplatie.

— PLANICAUDES, s. m. pl. Erpet. Famille de l'ordre des reptiles sauriens.

PLANICEPS, adj. 2 g. (pr. *pla-ni-cepss* ; ét. lat., *planus*, plan ; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête plate. Damalis planiceps.

— PLANICEPS, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des sphégides, établi aux dépens des pompiles, pour quelques espèces qui habitent surtout les contrées méridionales de l'Europe. Le planiceps de Latreille en est le type.

PLANICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *planus*, plan ; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes plates. || Se dit d'un insecte coléoptère qui a une corne très courte ou plutôt un tubercule aigu sur la tête.

PLANICOSTÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *planus*, plan ; *costa*, côte) Zool. Dont la surface est mar quée de côtes planes.

PLANIDENTÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *planus*, plan ; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a des dents aplaties.

PLANIÈDRE, adj. 2 g. (ét. lat., *planus*, plan ; ἕδρα, face). Miner. Dont les faces sont planes.

PLANIER, s. m. (du lat. *planus*, plan). Géogr. Plaine située sur le sommet d'une montagne.

PLANIFLORE, adj. 2 g. (étym. lat., *planus*, plan ; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs planes ; telles sont les longues fleurs en roue du gonolobe planiflore.

PLANIFOLIÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *planus*, plan ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles planes.

PLANIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *planus*,

plan ; *forma*, forme). Zool. Qui a le corps aplati, très déprimé.

— PLANIFORMES. s. m. pl. Entom. Syn. de PLATYSOMIDES.

PLANIGRAPHE. s. m. (ét. fr., *plan*; gr. γράφω, je trace). Instrument pour copier les dessins en les reduisant dans un rapport voulu.

PLANIMÈTRE. s. m. (ét. fr., *plan*; gr. μέτρον, mesure). Géom. Instrument avec lequel on mesure des surfaces planes.

* **PLANIMÉTRIE**. s. f. (ét. V. PLANIMÈTRE). Art de mesurer les surfaces planes, d'en représenter la figure sur le papier au moyen d'opérations géométriques, et ensuite d'en évaluer la grandeur en unités de mesures déterminées, ramenant ainsi la figure décrite à une figure de convention dont la surface peut être facilement évaluée.

PLANIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la planimétrie.

PLANIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds aplatis. Mauvaise plaisanterie.

— PLANIPÈDE. s. m. Antiq. Mime qui ne chaussait ni le brodequin ni le cothurne, ou qui paraissait non sur le théâtre, mais dans l'orchestre, et de plain-pied avec les premiers rangs des spectateurs.

PLANIPENNE. adj. 2 g. (étym. lat., *planus*, plan; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes planes ou étalées à plat. || PLANIPENNES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, qui prennent ceux qui ont les ailes planes.

PLANIR (SE). v. pr. 2e conj. Se disait autrefois pour s'aplanir. Je voyais les difficultés de mon entreprise se *planir*. (Montag.)

PLANIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre aplati. || PLANIROSTRES. s. m. pl. Syn. de FISSIROSTRES.

PLANISILIQUÉ, ÉE. adj. (pr. *pla-ni-si-li-ke*; et. lat., *planus*, plan; *silica*, silique). Bot. Qui a des siliques plates. Erythrine planisiliquée.

* **PLANISPHÈRE**. s. m. (étym. lat., *planus*, plan; gr. σφαῖρα, sphère). Projection d'une sphère, et particulièrement de la sphère céleste sur un plan. Planisphère céleste, Planisphère terrestre. L'astrolabe est un planisphère céleste, et la mappemonde un planisphère terrestre. Pour rendre visibles toutes les parties de la terre, on la suppose partagée par le méridien en deux moitiés ou hémisphères que l'on projette l'un à côté de l'autre, comme cela se voit dans les mappemondes. Pour la sphère céleste, on en fait de même la section, non par le plan du méridien, mais par celui de l'équateur. Les constellations polaires étant celles que l'on veut représenter avec précision. Nom donné à des machines destinées à représenter les mouvements des corps célestes.

PLANISPHÉRIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte au planisphère.

PLANITE. s. f. (du lat. *planus*, plan). Moll. Genre de céphalopodes, établi aux dépens des ammonites pour les espèces à coquille discoïde et très aplatie.

PLANITUDE. s. f. Etat de ce qui est plan. Un miroir dont la parfaite *planitude* ne saurait être assurée. (Faye. Peu usité.

PLANITZA. Géogr. Nom moderne de l'Inachus.

PLANIUSCULE. adj. 2 g. (dimin. du latin *planus*, plan). Didact. Qui est presque plan, sans l'être complètement.

PLANIVENTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen plat.

PLANO (DE). adv. V. DE PLANO.

PLANOCÈRE. s. m. (ét. lat., *planus*, plan; gr. κέρας, corne). Helminth. Genre de planaires appelé aussi *stylochus*.

PLANODE. s. m. (du gr. πλανώδης, errant). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce unique vit aux Philippines.

PLANOIR. s. m. (rad. *planer*). Techn. Outil dont l'extrémité est aplatie et très polie, et dont le ciseleur se sert pour aplanir les parties que le burin ne peut atteindre.

PLANORBE. s. m. (étym. lat., *planus*, plan; *orbis*, orbe). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des lymnéens, établi pour un grand nombre d'espèces propres aux eaux douces des régions tempérées. Les principales espèces sont le planorbe corné, le planorbe carène et le planorbe tuile. On en connaît aussi plusieurs espèces fossiles provenant des terrains tertiaires de formation lacustre.

PLANORBIER. s. m. Moll. Nom donné autrefois à l'animal qui vit dans les planorbes.

PLANORBIFORME. adj. 2 g. Moll. Qui a la forme d'un planorbe.

PLANORBIQUE. adj. 2 g. Moll. Qui a les rapports avec un planorbe. Cyclostome planorbique.

PLANORBULINE. s. f. (diminut. de *planorbe*). Moll. Genre de foraminifères hélicostègues de la famille des turbinoïdes, établi pour des espèces vivantes ou fossiles, de très petite taille et dont le type, la planorbuline vulgaire, vit dans la Méditerranée et l'océan Atlantique.

PLANOSPIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *planus*, plan; *spira*, spire). Moll. Qui a la spire aplatie de haut en bas. Coquille planospire.

PLANOSPIRITE. s. f. Moll. Syn. d'EXOGYRE.

PLANOT. s. m. Ornithol. Un des noms vulgaires de la sittelle.

PLANQUE (François). Médecin, né à Amiens, 1696-1765, à la Fosse : *Chirurgie complète ; Bibliothèque choisie de médecine*.

* **PLANT**. s. m. (pr. *plan*; étym. lat., *plantarium*, même signif.; de *planta*, plante). Agric. Jeune sujet d'arbre ou d'autre végétal qui doit être planté. Prendre du plant d'un arbre. Faire du plant. Elever du plant. Plant de fraises. Plant d'oignons. Il avait de *plant* vif semé cette étendue. (La Font.)

— Vigne qui ne fait que commencer à produire ; arbre fruitier nouvellement planté ; bois jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans. Jeune plant. Nouveau plant. Ces jeunes plants vont bien, poussent bien.

Quoi! la bêche et la serpe auront-elle maintenant
De votre *plant* tardif châtié la paresse?... (BOUCHER.)

— Quantité de jeunes arbres ou d'autres végétaux plantés dans un même terrain. Un plant de chênes, d'ormes. Un plant d'artichauts. Leurs *plants* désordonnés charmeront nos regards. (Delille.)

— Lieu où les jeunes sujets se trouvent plantés. Il lui paraissait charmant de manger à genoux des fraises dans le *plant*. (De Gonc.)

— Ordre dans lequel les arbres sont plantés.

Ici l'ordre est garde de la main-d'œuvre;
Tant d'arbres en leur *plant* n'ont pas de ligne oblique. (COLNELLE.)

PLANTA (Martin de). Physicien et mathématicien, né à Suss (Grisons), 1727-1772, a inventé la machine électrique à plateaux. Il fit aussi des essais pour employer la vapeur d'eau comme force motrice.

PLANTADE. s. f. (rad. *planter*). Terrain planté de vignes, dans certaines parties du midi de la France. Nous vîmes Montpellier se présenter à nous, environné de ces *plantades* et de ces blanquettes que vous connaissez. (Chapelle et Bachaumont.)

PLANTADE (Charles-Henri). Compositeur de musique, né à Paris, 1764-1839, professeur au Conservatoire de Paris, directeur de la chapelle royale en Hollande, puis en France, excella dans la romance.

* **PLANTAGE**. s. m. Agricult. Action de planter un végétal quelconque ; effet de cette action.

— Particulièrement, dans les colonies, Action de planter des cannes à sucre, du café, du tabac ; ces plantes elles mêmes. L'ouragan a détruit les plantages. Les plantages sont mauvais cette année.

— Mar. Charpente placée dans les corderies, et composée de poteaux convenablement étayés, sur lesquels est fixé horizontalement un madrier percé de plusieurs trous ou tournent les axes de manivelles qui servent à tordre les cordages.

PLANTAGENETS. Dynastie de rois d'Angleterre d'origine française, 1154-1485, son fondateur, Henri II, était fils de Geoffroi V, comte d'Anjou, qui portait à son casque une branche de genêt.

PLANTAGINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *plantago*, plantain). Bot. Qui ressemble ou a rapport au plantain. || PLANTAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre plantain. Les plantaginées sont souvent privées de tiges, et n'ont que des pédoncules radicaux que portent des épis de fleurs très denses.

PLANTAGINELLE. s. f. Bot. Syn. de LIMOSELLE.

PLANTAGO. s. m. Bot. Nom scientifique du genre plantain.

* **PLANTAIN**. s. m. (du lat. *plantago*, même signif.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des plantaginées, renfermant un grand nombre d'espèces herbacées, dont les feuilles, le plus souvent radicales, sont étalées en rosette et les fleurs petites, de très peu d'apparence, réunies en épis très serrés au sommet d'un pédoncule plus ou moins long. Parmi les espèces on remarque le plantain des Alpes, qui est avidement recherché par les bestiaux et surtout par les moutons ; le plantain des bois, cultivé en Angleterre pour les chevaux et les mulets ; le plantain maritime, essentiellement pour les prairies artificielles ; le plantain des sables ou plantain pucier, dont les graines sont employées en médecine comme émollientes, et aussi dans l'industrie pour gommer les mousselines ; le plantain velu, dont les racines et les feuilles sont recommandées dans les préparations vulnéraires et antiophtalmiques ; le grand plantain ou plantain majeur, dont les graines se donnent aux petits oiseaux et à la racine duquel on attribue des propriétés fébrifuges. On en connaît environ cent quinze espèces, dont plus de vingt françaises. || *Plantain aquatique* ou *plantain d'eau*. Nom vulgaire de l'alisme ou fléteau. || *Plantain arbre*. Dans certains pays, Nom vulgaire du bananier. || *Plantain de marais* ou *des étangs*. Nom vulgaire de la littorelle des étangs. || *Plantain de montagne*. Nom vulgaire du doronic plantain. || *Plantain pulicaire*. Espèce du genre inule, bonne à être enterrée en fleur pour améliorer les terrains sablonneux et les rendre cultivables. Son odeur, dit-on, chasse les puces, propriété qu'on lui attribue sans doute parce que ses semences sont de la couleur et de la grosseur d'une puce.

— *Eau de plantain*. Eau distillée que l'on prépare avec le grand plantain, et que l'on emploie pour les yeux dans les collyres résolutifs ; cette eau est à peu près sans aucune vertu.

PLANTAIRE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à la plante du pied. On distingue à la plante du pied trois régions, dites plantaire externe, plantaire interne, plantaire moyenne, d'après leur position relative à la ligne médiane.

— *Aponévrose plantaire*. Couche fibreuse, épaisse, résistante, triangulaire, intimement adhérente à la peau, et fournissant des insertions à plusieurs muscles de la région plantaire. || *Arcade plantaire*. Arcade formée par l'artère plantaire externe qui se recourbe au dernier espace intermétatarsien. || *Artères plantaires*. Les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure. || *Ligaments plantaires*. Petits faisceaux ligamentaires très multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure du tarse et du métatarse. || *Muscle plantaire grêle*. Petit muscle qui prend naissance au genou ou à la capsule de l'articulation du genou et va au calcanéum. || *Nerfs plantaires*. V. SCIATIQUE (Nerf).

— Substantiv. *Le plantaire grêle*. Le muscle plantaire grêle. Le tendon du *plantaire* grêle peut se rompre en marchant ou en faisant un faux pas. (Petit.) On dit aussi *jambier grêle*.

PLANTANIER. s. m. Bot. Un des noms du fruit du baumier du paradis.

* **PLANTARD**. s. m. Agric. V. PLANÇON.

PLANTAT. s. m. Agric. Dans certaines parties de la France, Vigne qui n'est plantée que depuis un an.

* **PLANTATION**. s. f. (pron. *plan-ta-cion*). Action de planter, art de planter. Le temps de la plantation. La plantation d'un jardin, d'une vigne. Ce qui le fit sortir de son caractère, ce fut le récit de la *plantation* de l'arbre de la liberté sur la terrasse. (G. Ohnet.)

— Le plant même. Il a de belles plantations dans sa propriété. On l'œil se plaisait à regarder des coteaux riches et verdoyants, on ne voit plus que des *plantations* bouleversées et des cavernes hideuses. (Raynal.)

— Établissement, exploitation ou propriété rurale dans les colonies. Ils n'avaient jamais eu des moyens suffisants pour former de riches *plantations*. (Rayn.) La plupart de ces hommes sains, habiles et robustes, vivent sur des *plantations* éparses. (Id.)

— Peint. Manière dont une figure est placée, plantée dans un tableau. Figure d'une plantation simple, maniérée.

— Syn. comp. PLANTATION, REPIQUAGE. En général, *plantation* s'applique aux végétaux ligneux, et *repiquage* aux végétaux herbacés.

* **PLANTE**. s. f. (du lat. *planta*, même signif.). Bot. Corps organisé, dépourvu de sentiment et de mouvement volontaire, fixé au sol par des racines, naissant d'une semence, se développant dans la terre, et montant à sa surface, au-dessus de laquelle il s'élève plus ou moins, et produit ordinairement des feuilles, des fleurs et des fruits. Plante ligneuse. Plante fibreuse. Plante herbacée. Les racines, la tige, les feuilles, les fleurs, la graine, les fruits d'une plante. L'anatomie, la description, l'histoire des plantes. Les amours, la reproduction des plantes. Les organes des plantes. L'âme végétative des plantes. La circulation de la sève dans les plantes. Plante indigène. Plante exotique. Le nombre des plantes connues aujourd'hui est de 44,000, dont environ 6,000 à organes sexuels cachés ou *agames*, et 38,000 à organes visibles ou *phanérogames*. Sur ce nombre, on en attribue 7,000 à l'Europe, dont 3,615 phanérogames et 700 agames se trouvent en France, 6,000 à l'Asie, 5,000 à l'Océanie, 3,000 à l'Afrique et 17,000 aux Amériques. Les plantes sont *annuelles, bisannuelles, vivaces* ou *ligneuses*. Dans les méthodes scientifiques, les plantes annuelles sont indiquées par le signe du soleil, symbole de l'année ; les bisannuelles par le signe caractéristique de Mars, qui achève sa révolution en près de deux années terrestres ; les vivaces, par le signe de Jupiter qui fait sa révolution en onze ans et quelques jours ; les ligneuses, par le signe de Saturne, symbole du temps. L'intensité, la durée de la chaleur, de même que son passage rapide ou son absence, influent singulièrement sur les plantes. Celles qui sont bisannuelles dans les pays froids peuvent devenir annuelles sous le climat intertropical et dans les serres chaudes ; celles qui sont au contraire annuelles dans les pays chauds, deviennent souvent bisannuelles, transportées sous les zones tempérées. Les *plantes*, dont la multitude innombrable et variée couvre le globe depuis le sommet des monts jusqu'au fond des mers, sont non seulement la plus brillante, la plus aimable parure de l'habitation de l'homme, mais sa principale nourriture et sa plus fréquente ressource dans les maladies de tout genre qui attaquent sa frêle existence. (Loiseleur-Deslongchamps.) Tandis que certaines *plantes* restent presque invisibles, d'autres acquièrent d'effrayantes dimensions. Le pin du Chili s'élance jusqu'à 260 pieds de haut, le baobab en a quelquefois plus de trente de diamètre. (Id.) Les *plantes* sont formées d'hydrogène, de carbone, d'oxygène et quelquefois d'azote, de soufre et de phosphore, sans compter la chaux, la silice et la potasse. (Fourcroy.)

— Fig. Jamais *plante* ne fut cultivée avec plus de soin, ni ne se vit plus tôt couronnée de fleurs et de fruits que la princesse Anne. (Boss.) Un homme de bien à la cour est une *plante* étrangère que mille insectes se pressent de dévorer. (De Malesherbes.) Voyagez ! les préjugés sont comme les *plantes*, qui perdent leur force sous un ciel étranger. (De Lévis.)

— Fig. *Jeune plante*. Jeune garçon, jeune fille.

Aurait-on jamais cru que cette jeune *plante*,
Que j'avais pris plaisir d'élever de mes mains,
Eût trompé mon espoir et trahi mes desseins?
(REGNARD.)

— Dans un sens plus restreint, Végétal qui ne pousse point de bois, c'est-à-dire végétal herbacé ou sous-frutescent. Plantes alimentaires. Plantes céréales. Plantes marines, aquatiques, fluviatiles. Plantes cryptogames. Plantes oléolées. Plantes grasses. Plantes sarmenteuses, grimpantes, parasites. Plantes potagères. Plantes tinctoriales. Plantes usuelles. Plantes vénéneuses. Plantes aromatiques, médicinales. La pomme de terre, la chicorée, le chou, la carotte, sont des plantes potagères. Cultiver des plantes rares. On distingue à peine la *plante* qui porte le chanvre d'avec celle qui porte le lin. (La Bruy.) La première graine contenait toutes les *plantes* de son espèce qui se sont multipliées, et qui doivent se multiplier à jamais. (Buffon.) Dans chaque partie du monde, il y a une *plante* consacrée à la nourriture de l'homme. (A. Martin.)

Toute *plante*, en naissant, déjà renferme en elle
Ses enfants qui la suivront une race immortelle. (L. RAC.)
La *plante* a son hymen, la *plante* a ses amours;
De deux sexes divers de leurs divers organes,
Ces peuples végétaux jouissent comme nous. (DEL.)

— *Plante britannique*. La patience. || *Plante à jaunir*. Le caille-lait jaune. || *Plante sacrée*. Le sainfoin.

— Particulièrement, Jeune vigne, vigne qui vient de donner son premier fruit. Ce vin est d'une nouvelle plante.

— Dans les Alpes-Maritimes, Se dit pour Arbre de futaie.

— Pris absolument, il signifie quelquefois Plante médicinale. Connaître, étudier les plantes. Il est indispensable à un médecin d'avoir une connaissance spéciale des plantes.

— Anat. Face inférieure du pied, celle qui pose à terre et qui porte le corps lorsqu'il est debout. Poser la plante du pied à terre. Avoir mal à la plante du pied. En Turquie, on donne la bastonnade sur la plante des pieds. Avoir la plante des pieds douloureuse. || Il signifie plus particulièrement l'Endroit du dessous des pieds qui est entre les doigts et le talon. Chatouiller la plante des pieds. Tout le monde sait que rien n'est plus insupportable que le chatouillement de la plante des pieds. Appliquer des sinapismes à la plante des pieds. Inciser la plante des pieds. La peau de la plante du pied est très épaisse. Inflammation de la plante du pied. Tantôt ils me chatouillaient la *plante* des pieds, tantôt ils me faisaient la barbe avec un fer chaud. (Regnard.)

— Techn. *Plante du jarre*. Nom donné par les corroyeurs à la partie de la peau d'un animal où se trouve le jarre.

— Zool. Partie inférieure du pied des mammifères et des oiseaux, depuis son articulation jusqu'à la base des doigts ; chez les insectes, il désigne la première jointure du tarse, quand elle a une longueur et une largeur remarquables.

PLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Planter. S'emploie adjectiv. Tous ses bords sont couverts de saules non *plantés*. (Boileau.) Dans ces tranquilles bois pour eux *plantés* exprès. (Id.) Au-dessous l'on voit une vaste forêt de cèdres antiques, qui paraissent aussi vieux que la terre où ils sont *plantés*. (Fén.) Les montagnes sont cultivées avec soin et *plantées* sur tous les versants. (E. About.) Philippe et le notaire traversèrent la vaste cour carrée *plantée* de vieux tilleuls. (G. Ohnet.)

Les ormeaux fraternels *plantés* à sa naissance,
De leur jeune feuillage ombrageaient les coteaux
(MICHAUD.)

— Par exagér. Vous le voyez *planté* l'amateur), et qui a pris racine au milieu de ses tulipes. (La Bruyère.)

— Par extens. Et ces froids ornements à la ligne *plantés*. Boil.)

— Fig. La foi *plantée* dans l'Amérique, parmi tant d'orages, ne cesse pas d'y porter des fruits. (Fénelon.)

— *Terre bien plantée*. Terre où il y a beaucoup de belles avenues d'arbres. C'est la terre du monde la mieux plantée.

— Fig. *Maisan bien plantée*. Maison située agréablement.

— *Cheveux bien plantés*. Cheveux bien placés sur le front. Se dit de même des oreilles. Les oreilles doivent être peu distantes, petites, droites, immobiles, étroites, déliées, et bien *plantées* sur le haut de la tête. (Buff.)

— Fig. et fam. *Être planté quelque part*. Être à poste fixe, sans bouger ou s'éloigner. Il était planté sur la place, à vous attendre. Va-t'en l'attendre dans la rue, et ne sois point dans ma maison *planté* tout droit comme un piquet, à observer ce qui se passe, et faire ton profit de tout. (Mol.) Xanon resta *plantée* sur ses pieds, contemplant Charles, sans pouvoir ajouter foi à ses paroles. (H. de Balzac.) Anatole, qui commençait à s'ennuyer de voir son compagnon *planté* là ut ne bougeant pas, essaya de jeter

OCÉAN GLACIAL DU NORD
TERRE DU Nº-EST
SPITZBERG
TERRE FRIS JOSEPH
GROENLAND
ISLANDE
EUROPE
ASIE
AFRIQUE
AUSTRALIE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN INDIEN
OCÉAN GLACIAL DU SUD
MER DE KARA
Mongolie
Désert Gobi
CHINE
INDOUSTAN
PERSE
ARABIE
SAHARA
SOUDAN
Arch. de Sandwich
Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

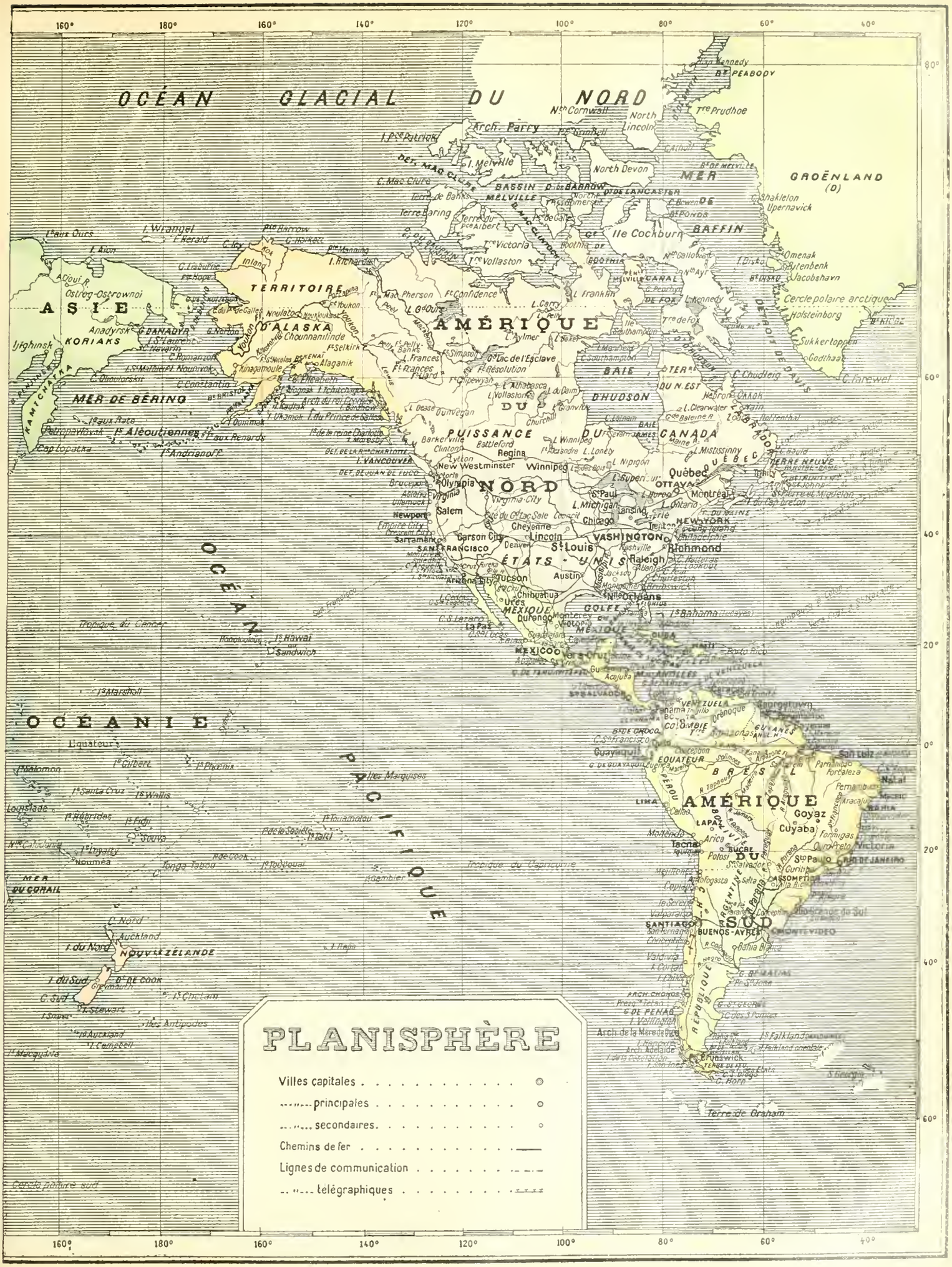

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

quelques mots dans sa contemplation. (De Goncourt.)

— Fig. Fixé. Me voilà *plantée* au coin de mon feu, une petite table devant moi. (Mme de Sév.)

— *Être planté sur ses pieds.* Se tenir debout sur ses pieds. || *Être planté sur ses pattes.* Se dit dans le même sens en parlant des animaux.

— *Être bien planté sur ses pieds, sur ses jambes.* Se tenir de bonne grâce. Pensez-vous que les Circassiennes soient beaucoup mieux *plantées* que nos piqueuses de bottines? (L. Veuillot.)

— *Statue, figure en pied bien plantée.* Statue, figure représentée debout dans une belle attitude.

— Blas. *Planté dans l'eau.* Se dit d'un édifice représenté dans des armoiries, avec de l'eau qui en baigne le pied.

— Manèg. *Poil planté.* Poil hérissé et lavé. Ce cheval déperit à vue d'œil, il a un mauvais poil, un poil planté.

PLANTÉE. s. f. (rad. *plante*). S'est dit pour Abondance, quantité.

— Fig. Nom donné autrefois à une assemblée de jeunes gens des deux sexes, qui avait lieu l'hiver, à la veillée, chez les particuliers. Aller à la plantée.

PLANTE-ÉPONGE. s. f. Polyp. Syn. de CRISTATELLE. On dit aussi *éponge de rivière.*

PLANTEMENT. s. m. Action de planter. Peu usité.

* **PLANTER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *plantare*, même signif.; de *planta*, plante). Ficher, enfoncer, mettre une plante en terre pour l'y faire prendre racine. Planter un arbre. Planter des choux. Planter des fleurs. Planter de la laitue, de la chicorée. Paul et Virginie, dans leurs jeux, y avaient *planté* un bambou. (B. de St-P.) J'ai un plaisir inexprimable à vous voir sourire aux vains efforts qu'ils font pour atteindre aux branches des arbres fruitiers que j'ai *plantés* moi-même. (Id.) On essaya de *planter* la vigne chez les Slaves qu'on n'avait pu convertir. (Malte-Brun.)

Par toi, ce chêne en feu nourrit ma rêverie,
Quelles mains l'ont *planté*? quel sol fut sa patrie?
(DELILLE.)

— S'emploie quelquefois en prenant pour complément direct le nom de la portion de terrain ou l'on met des arbres ou des plantes. Planter un terrain d'arbres, d'oliviers, de vignes. Planter un carré de salades.

— *Planter un bois, une avenue, une allée, un jardin.* Planter des arbres, en les disposant de telle manière qu'ils forment un bois, une avenue, une allée, un jardin. Vous aviez *planté* ce jardin, il est détruit. (B. de St-P.) Je pénétrai au fond de ce bois, où j'ai bâti cette cabane et *planté* un petit jardin. (Id.)

— Absol.

Un octogénaire *plantait*;
Passe encor de bâtir, mais *planter* à cet âge!
(LA FONTAINE.)

— Fig. *Planter des lauriers.* Remporter des victoires. Le nombre des lauriers qu'il a déjà *plantés.* (Malherbe.)

— *Planter des cornes à quelqu'un.* Le faire cocu.

— Par ellipse, *En planter.*

Je sais les tours rusés et les subtiles trames,
Dont pour nous en *planter* savent user les femmes
(MOLIÈRE.)

— Pop. et fig. *Vienne qui plante, arrive qui plante.* Se dit en parlant de quelque chose qu'on veut faire, au hasard de tout ce qui peut survenir.

— Par extens. Mettre en terre avec la main un noyau, un pépin, une amande, une noix, et généralement toute graine qui ne se sème pas confusément. Planter des noyaux, des pépins, des oignons, des fèves, etc.

— Se dit quelquefois pour Semer. Vous avez *planté* du blé; il pousse de l'asphodèle, de l'ivraie et de pâles cigues aux rameaux vert-de-grisés. (Th. Gaut.)

— Par anal. et fam. La Providence a *planté* des hommes en Amérique et sous le cercle polaire. (Voltaire.)

— Placer debout, enfoncer en terre, de manière que la plus grande partie de l'objet s'élève, paraisse au-dessus du sol. Planter un poteau. Planter des pieux. Planter des bornes. Planter des jalons, des piquets. Planter une croix sur le chemin.

— Par extens. Elle rangeait un meuble, en dérangeait un autre, *plantait* des branches dans un vase. (O. Feuillet.)

Sous l'abri sacré du chêne aimé des Francs
Clovis avait *planté* ses pavillons errants.
(LAMARTINE.)

— *Planter un étendard, un drapeau.* L'arborer sur les remparts d'une ville emportée d'assaut, au moment où l'on y entre. Avant peu nous y *planterons* (sur les tours) les quines portugaises. (Merimée.)

— Fig. *Planter l'étendard de la croix dans un pays, planter la foi dans un pays.* Y introduire la religion chrétienne. Les douze apôtres ont planté l'étendard de la croix aux quatre coins du monde.

— Fig. *Planter des échelles à une muraille.* Les y appliquer pour monter à l'assaut.

Chacun pense être à ce jour si fatal,
Ou l'ennemi, qui s'y prit assez mal,
Aux pieds des murs vint *planter* ses echelles.
(VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. *Planter le piquet en quelque lieu.* V. PIQUET.

— Introduire avec force. Le cri de joie du vainqueur *plantant* sa lance sur l'ennemi à terre blessé son oreille. (P. de St-Victor.) Il le poursuit, l'atteint, lui *plante* son couteau dans le dos, non pas une fois, mais vingt, en boucher et en furieux. (H. Taine.)

— Placer, mettre une chose dans une position verticale. Devant moi justement on *plante* un grand potage. (Régnier.)

— Fig. *Planter son pied quelque part.* S'y établir fortement. C'est merveille comme la coutume *plante* aisément et soudain le pied de son autorité. (Montaigne.)

— *Planter une personne en quelque endroit.* L'y mettre en observation. Planter un valet sous une porte pour épier la sortie de quelqu'un.

— *Planter quelqu'un dans son lit.* Le blesser, le rendre malade. Vous l'avez *plante* dans son lit pour trois mois, m'a-t-on dit? (O. Feuillet.)

— Fig. et fam. *Planter là quelqu'un.* L'abandonner, se séparer de lui. Mon domestique m'a planté là sans m'avoir prévenu. Vous ne voulez écouter aucun avis; je serai obligé de vous planter là. Il m'avait promis de m'appuyer, de m'aider dans mon entreprise; à peine m'y suis-je engagé qu'il m'a planté là. Oh! ventrebleu! dépêchez-vous donc, ou je vous *plante* là. (Brueys.) Avec cela, peut-être que son galant l'aura *plantée* là. (Merimée.)

— Pop. *Planter là quelqu'un pour revenir*, ou simplement, *planter là quelqu'un.* Le laisser en quelque endroit sans le venir prendre, quoique cependant on le lui ait promis. Vous ne deviez être qu'un moment à me rejoindre, et vous m'avez plante là pour revenir.

— Fig. et pop. *Planter un soufflet sur la joue, au beau milieu de la joue de quelqu'un.* Lui appliquer fortement un soufflet. Il m'a pousse à bout, je lui ai planté un soufflet en plein visage. || On dit de même *planter un baiser.*

— Fig. et fam. *Planter une chose au nez.* Reprocher une chose en face. Il lui planta au nez que son père avait été repris de justice. Chaque fois que je me trouve avec cette coquette, je lui plante son âge au nez. Il sort une voix terrible de ce joli visage qui me *plante* au nez d'un air ridicule que mauvaise herbe croît toujours. (Mme de Sevigne.)

— On dit dans un sens à peu près analogue *Planter quelque chose à quelqu'un.* On me fait haïr les choses vraisemblables, quand on me les *plante* pour infaillibles. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *Il est allé planter ses choux chez lui*, ou bien, *il est allé planter ses choux.* Se dit d'un homme qui, après avoir vécu dans le monde, y avoir occupé des places, exercé des emplois, se retire paisiblement à la campagne. La conclusion fut que le maréchal de Crequy est allé à la campagne dans sa maison *planter* des choux. (Mme de Sév.) || Dans un sens analogue. *On l'a envoyé planter ses choux.* On lui a ôté sa place, son emploi, il ne lui reste plus qu'à mener une vie retirée.

— Archit. *Planter un édifice.* Faire les premiers travaux de construction, asseoir les bases, les fondements. Un architecte ne doit jamais planter un edifice avant d'en avoir arrêté le plan.

— Techn. *Planter une forme.* La préparer, dans les sucreries, a recevoir la terre propre à blanchir les cassonades. || *Planter le sucre.* Dresser les formes sur les pots pour que l'eau humecte tout le pain.

— Théât. *Planter un acte.* Le disposer pour la scène. || *Planter un comparse.* Le placer et lui indiquer les mouvements qu'il doit exécuter.

— SE PLANTER. v. pron. Être plante. Les arbres se plantent a l'automne. Chaque végétal se plante en la saison qui lui est propre. Les maisons s'élevent de tous côtes, les jardins vont se *planter.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Se planter devant quelqu'un.* Se mettre devant lui. Il s'est venu planter impoliment devant moi. Un garçon se *planta* devant la dame suivante et lui demanda d'un ton demi goguenard ce qu'il fallait lui servir. (L. Veuillot.)

— Par extens. Après m'être levé, j'aurais été me *planter* devant ma glace. (Th. Gaut.)

— Se poster.

Quand lui, la face ouverte et nullement emue,
Hardi, s'étant *planté* sur le bord de la tour...
(ROTROU.)

— Se loger. Je n'approuve point qu'il ait quitte notre quartier: il est allé se *planter* au fond du faubourg Saint-Germain. (Mme de Sevigné.)

* **PLANTEUR.** s. m. Celui qui plante, qui fait des plantations. C'est un grand planteur.

— Dans les colonies, Colon cultivateur, possesseur d'une plantation. Vos matelots captifs, vos *planteurs* ruines. (Linguet.)

— Fig. et fam. *Planteur de choux.* Homme qui vit retiré à la campagne. J'ai dit adieu au bruit, aux affaires; je me suis fait planteur de choux. L'éternel malade, le solitaire, le *planteur* de choux et le barbouilleur de papier, qui croit être philosophe au pied des Alpes. (Volt.)

— A été employé adjectiv. Département planteur.

Ces oiseaux *planteurs*
S'en vont les dispersant sur des plages nouvelles.
(DELILLE.)

PLANTIER. s. m. Dans le Midi, Terrain plante de vigne. Un plantier qui produit beaucoup. || En Auvergne, Se dit seulement en parlant d'une vigne nouvellement plantée.

* **PLANTIGRADE.** adj. 2 g. (ét. lat., *planta*, plante; *gradior*, je marche). Zool. Se dit des mammifères et des oiseaux qui, en marchant, appuient toute la plante du pied par terre jusqu'au talon, par opposition aux *digitigrades*, qui ont les tarses releves, et qui n'appuient sur le sol que leurs doigts. Mammifères plantigrades. Parmi les oiseaux on ne peut guère citer comme reellement *plantigrades* que les manchots. (P. Gervais.)

— PLANTIGRADES. s. m. pl. Mamm. Tribu de mammifères, etablie pour ceux qui marchent sur toute la plante du pied.

PLANTIN (Christophe), Imprimeur, né à Saint-Avertin près de Tours, 1514-1589, fonda, en 1550, a Anvers, le plus important établissement typographique des Pays Bas. On a de lui: *Trésor du langage bas-alman, dict flamang.*

PLANTIS s. m. (pr. *plan-ti*). Hortic. Syn. de PLANTÉE et de PLANTAGE.

PLANTI-SOUS-PHALANGIEN adj. m. Anat. Se dit des muscles lombricaux du pied, ainsi appelés parce qu'ils repondent a la plante du pied et a la face inferieure des premieres phalanges. On dit aussi *planti-tendino-phalangien.*

— Substantiv. Le planti-sous-phalangien.

PLANTISUGE. adj. 2 g. (pr. *plan-ti-suje*; ét. lat., *planta*, plante; *sugo*, je suce). Zool. Qui suce les plantes.

— PLANTISUGES s.m. pl. Entom. Tribu d'insectes, etablie pour ceux qui sucent les sucs des végétaux et s'en nourrissent.

PLANTI-TENDINO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. V. PLANTI-SOUS-PHALANGIEN.

PLANTIVORE. adj. 2 g. (ét. lat., *planta*, plante; *voro*, je dévore). Zool. Syn. peu usité d'HERBIVORE.

* **PLANTOIR.** s. m. (rad. *planter*). Hortic. Outil de bois pointu et quelquefois ferré d'un bout, dont les jardiniers se servent pour faire des trous où ils veulent mettre des plantes, des graines, etc.

PLANTOMANE. s. 2 g. (rad. *plantomanie*). Celui, celle qui a la manie de la plantation, qui aime faire des plantations. Il est peu usité.

PLANTOMANIE. s. f. (de *planter*, et de *manie*). Manie de planter, de faire des plantations, de former des plants. En un mot, l'anglomanie domine dans ma *plantomanie.* (Voltaire.) Il est peu usité.

* **PLANTON.** s. m. (rad. *planter*). Art milit. Sous-officier ou soldat de service auprès d'un officier supérieur ou d'un officier general, pour transmettre ses ordres et pour porter ses dépêches. Les colonels, les majors ont des plantons pris dans leurs corps respectifs. Les commandants de place, les membres du corps de l'intendance, les generaux commandant les divisions actives ou territoriales, ont des plantons de chacun des corps qui sont sous leurs ordres.

— Sous-officier de service a la porte de la caserne pour veiller a la bonne tenue des militaires qui en sortent.

— Service que fait le planton. Soldat de planton. Sapeur de planton. Sergent de planton. Être de planton à la cuisine. Être nommé de planton.

— Fig.

Ou pour rabattre, dès l'aurore,
Que les amours soient de *planton.* (BÉRANGER.)

— Fam. Etat d'une personne qui reste longtemps au même endroit. Je suis reste deux heures de planton ou a faire planton à l'endroit que vous m'aviez indiqué.

— Bot. Nom vulgaire de la salicorne.

PLANTULATION. s. f. (pron. *plan-tu-la-cion*; rad. *plantule*). Botan. Developpement de l'embryon végétal pendant la germination.

* **PLANTULE.** s. f. (dimin. de *plante*). Bot. Embryon vegetal, lorsqu'il commence à se developper par l'effet de la germination. C'est ce qu'on nomme plus ordinairement le *germe.* Quand la plantule entre dans la seconde période de sa germination, sa partie supérieure prend le nom de *plumule*, et l'inferieure celui de *radicule.*

* **PLANTUREUSEMENT.** adv. (rad. *plantureux*). Copieusement, abondamment. Vivre plantureusement chez quelqu'un. Avoir plantureusement de toutes les choses necessaires à la vie. Et estoient *plantureusement* pourvus de tous vivres. (Froiss.) Vous verrez en moins de rien une maison richement et *plantureusement* parachevée de fond en comble. (Et. Pasq.) Quand le vaillant bourgeois savoit quittait son arc ou sa charrue, c'etoit pour festiner *plantureusement* ou pour chanter la ballade de Robin Hood. (H. Taine.) Il est familier.

* **PLANTUREUX, EUSE.** adj. (étym. lat., *plentura*, plénitude; de *plenus*, plein). Abondant, copieux. Un repas plantureux. Une soupe plantureuse. Mener plantureuse vie. Que les saignees soient frequentes et *plantureuses.* (Molière.)

— Fertile. Aux bords heureux des îles *plantureuses.* (Ronsard.)

Dans ce champ *plantureux* vois languir mon taureau,
L'amour nuit au berger, l'amour nuit au troupeau
(FLOR. PIDOT.)

— Par extens. Une petite de quinze ans, au torse *plantureux* et dru, défait sa derniere sandale. (H. Taine.)

— Fig. Cueillir une plantureuse moisson de gloire.

PLANUDE (Maxime). Moine grec, né à Nicomedie, mort en 1353, a été le dernier editeur de l'*Anthologie grecque*; il est aussi l'auteur d'un recueil de *Fables ésopiques*, d'une *Vie d'Ésope*; de traités sur la grammaire, d'une traduction grecque des *Metamorphoses* d'Ovide.

PLANULAGÉ, ÉE. adj. (du lat. *planus*, plan). Foram. Qui ressemble ou a rapport a la planulaire.

— PLANULACÉS. s. m. pl. Moll. Famille de céphalopodes cellulaires comprenant les genres remilite et penéropole réunis aujourd'hui aux rhizopodes.

PLANULAIRE. adj. 2 g. (du latin *planus*, plan). Zool. Se dit de certains vers mous qui ont le corps aplati.

— PLANULAIRE. s. f. Foram. Genre de foraminifères stichostegues, etabli pour plusieurs petites espèces vivantes ou fossiles.

PLANULÉ, ÉE. adj. (du lat. *planus*, plat). Hist. nat. Qui est aplati ou deprimé.

PLANULITE. s. f. Conchyl. Syn. de PLANITE.

PLANUM. adj. (pr. *pla-nomm*; du lat. *planum*, neutre de l'adj. *planus*, plat). Anat. Se dit d'un os en forme de lame carrée, lisse et polie, que l'on observe sur chaque face latérale de l'ethmoïde, et qui fait partie de la paroi interne de l'orbite correspondante.

— Substantiv. Le planum.

* **PLANURE.** s. f. Bois retranché des pièces que l'on a planées. Ramasser soigneusement les planures. Se chauffer avec des planures.

— Min. Veine de charbon d'une grande superficie et de peu d'épaisseur. On dit aussi *plateure.*

PLAPPER ou **BLABBERT.** s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Bale (Suisse), qui valait environ un sou de France.

PLAPPERTIE. s. f. (de *Plappert*, nom pr.). Bot. Syn. de CHAILLETÉE.

* **PLAQUE.** s. f. (étym. flam., *placke*, lame de bois). Tablette ou feuille de métal, plus ou moins épaisse, plus ou moins large. Plaque de fonte, de fer, d'argent, de cuivre. Écrire, graver sur une plaque. La plaque d'un shako, d'un bonnet de grenadier. La plaque d'un ceinturon. Les commissionnaires, les charbonniers, etc., portent a leur veste une plaque de cuivre indiquant le numéro sous lequel ils sont inscrits dans les bureaux de la police. Les maisons assurées contre l'incendie sont marquées d'une plaque qui porte le chiffre ou les initiales de la compagnie d'assurance. Chaque rue a son nom écrit a tous les coins sur une plaque.

— Par extens. Il avait autour de la tête un mouchoir sur lequel s'élargissait lentement une *plaque* de sang. (V. Hugo.) La verdure de la campagne disparaissait par endroits sous de longues *plaques* jaunes. (G. Flaubert.)

— Se dit quelquefois d'une tablette de bois.

— *Plaque à feu, plaque de cheminée, plaque de foyer.* Grande plaque de fer ou de fonte qu'on applique au fond d'une cheminée.

— Espèce de chandelier que l'on applique à une muraille, et qui consiste en une plaque de métal, dont la partie inférieure, courbée a angle droit, porte une bobeche. Que sont devenus tous ces beaux meubles, ces grands brasiers, ces *plaques*, ce beau buffet? (Mme de Sév.)

— Décoration que les principaux dignitaires des différents ordres portent sur leur habit, du côté droit ou gauche de la poitrine. La plaque de l'ordre du Saint-Esprit. Porter la plaque de la Légion d'honneur. Être décoré de la plaque et du cordon.

— Anat. *Plaques de Peyer.* Surface plane des glandes de Peyer. || *Plaques laiteuses.* Taches blanches qu'on trouve a la surface du cœur.

— Anc. métrol. Ancienne monnaie de Flandre et de France. Les ducs de Bourgogne firent frapper des plaques dans les Pays-Bas. Louis XIV fit battre a Tournay des plaques qui contenaient 68 grains d'argent fin.

— Artill. *Mortier à plaque.* Celui qui est muni d'une plaque qui lui donne l'angle de pointage.

— Chem. de fer. *Plaques de garde.* Pièces de tôle plate appliquées en dehors des roues des véhicules pour les maintenir avec les essieux dans le sens horizontal. || *Plaques indicatrices.* Poteaux indiquant les distances et les pentes et tenant lieu de bornes kilométriques. || *Plaque tournante.* Grand disque horizontal mobile autour d'un pivot servant à changer de voie les wagons et les locomotives.

— Chir. *Plaque de Lotteri.* Petite machine inventee par le professeur Lotteri, pour la compression de l'artere intercostale, dans les cas de blessures de ce vaisseau. || *Plaque de feu.* V. CAUTERE.

— Eaux et for. Marque du marteau qu'on met sur les arbres pieds-corniers.

— Mar. Feuille de plomb garnie d'étoupe qu'on cloue sur un bordage perce par un boulet ou pour toute autre cause. *Plaque de bloudage.* Plaque de tôle très forte dont on se sert pour cuirasser les navires.

— Metall. Petit prisme triangulaire de fonte ayant de 16 a 25 centimetres de côte.

— Pathol. *Plaques muqueuses, plaques humides.* Taches de couleur rougeatre ou violacée qui se produisent sur la peau et les membranes muqueuses dans la syphilis.

— Techn. Partie de la perruque qui est tressée l'une manière part.cul.ière sur le devant ou le haut de la tête. || Corps de verre ou d'émail façonné à la flamme de la lampe. | Partie de la garde d'une épée qui couvre la main. || *Fausse plaque*. Pièce de laiton qui sert à livrer le mouvement d'une horloge sur la plaque. | *Plaque d'assemblage*. Feuille de tôle qui recouvre le joint de deux autres feuilles sur lesquelles elle est rivée. | *Plaque de couche*. Plaque de fer, de cuivre ou d'argent, dont est garni le bout de la crosse d'un fusil. || *Plaque d'entrée*. Plaque avec laquelle le serrurier masque d'anciens trous de serrure inutiles. || *Plaque de fond*. Pièce qui forme le fond du creuset. | *Plaque de garde*. Pièce plate de tôle ou de fonte que l'on place du côté de la sortie des cylindres d'un laminoir pour empêcher les barres de fer de s'engager autour de cylindre inférieur. | *Plaque de propreté*. Plaque de cuivre ou de cristal adaptée au vantail mobile d'une porte pour garantir la peinture du frottement de la main. | *Plaque de revêtement*. Feuille de métal découpé pour recouvrir les têtes de boulons d'assemblements, des ressorts, etc. || *Plaque supérieure ou piédroit*. Dans un poêle, Plaque qui forme le dessus du foyer et le dessous du réservoir de chaleur. | Chez les fabricants de tissus, Instrument destiné au perçage des cartons. On dit aussi *matrice*. || Chez les horlogers, *Plaque d'une pendule*. Pièce sur la quelle on fixe le cadran d'un côté, et qui de l'autre s'attache au mouvement, par le moyen de quatre faux piliers.

PLAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Plaquer. S'emploie aussi adjectiv. Bois plaqué. Vaisselle plaquée. Les Anglais font de plus que nous des couverts *plaqués* riches, c'est-à-dire enrichis de ces ornements à reliefs dus au siècle de Louis XIV, que la mode nous a ramenés. (Gouffer.)

— Fig. Toujours la même impression revient à Rome, celle d'un christianisme mal *plaqué* sur le vieux paganisme. (H. Taine.)

— Par anal. Disposé en manière de plaque. Les petites plumes qui lui garnissent l'occiput et le haut du cou, *plaquées* et comme collées contre la peau... (Buff.) Elle faisait des toilettes de couleur nue à ses madones *plaquées* de fard et parfilées de clinquant. (P. de St-Victor.)

— Par extens., en parlant des personnes, Serré contre une chose. Les autres avaient creusé des petites niches dans les retranchements qu'ils avaient faits dans le milieu de l'ouvrage, et s'y tenaient *plaqués* tout le jour. (Racine.)

— Anc. techn. *Cuirs plaqués*. Cuirs forts, plaines, taunés et secs.

— Mus. *Accord plaqué*. Accord dont on fait entendre toutes les notes en même temps.

— Techn. *Dessin plaqué*. Chez les tisseurs, dessin dont le fond ne donne pas beau à un placage sur la carte.

— PLAQUÉ. s. m. Techn. Métal recouvert d'une mince feuille d'or, d'argent, etc., plus ou moins épaisse, selon le titre auquel on veut plaquer. Du plaqué. De beau plaqué. Un boulier, une saucière en *plaqué*. (Acad.)

PLAQUEMINE. s. f. Bot. Fruit du plaqueminier. On dit aussi *piatrimine*.

* **PLAQUEMINIER.** s. m. Bot. m. Genre de la famille des ébénacées, établi pour des arbres et des arbrisseaux presque tous propres aux contrées intertropicales. L'espèce la plus remarquable est le plaquemine ébène, très grand arbre, aux rameaux à écorce grisâtre, garnis de feuilles d'un vert foncé, et produisant le bois d'ébène, dont la belle couleur noire contraste avec l'aubier d'un blanc assez pur; ce bois est très dur, prend un très beau poli, et est fort recherché pour les ouvrages de marqueterie. Plaqueminier de Virginie. Plaqueminier mélanide, ou à bois noir. Plaqueminier lotus ou plaqueminier d'Italie. Cette dernière espèce croît en Italie et en France comme arbre d'ornement. On dit aussi *piatrimatier*.

— PLAQUEMINIERS. s. m. pl. Syn. de DIOSPYRÉES OU ÉBÉNACÉES.

* **PLAQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *plaque*). Terme. Appliquer une chose mince et plate sur une autre. Plaquer un meuble. Plaquer une feuille de carton sur du bois blanc. Plaquer le devant et les côtés d'une commode.

— Fig. Ou trouve *plaqué* en la mémoire les sentences de Ciceron. (Montaig.)

— Fam. *Plaquer quelque chose au nez de quelqu'un*. Lui lancer en face quelque reproche piquant. Il alla plaquer au nez que son père avait été laquais. V. PLANTER.

— Pop. *Plaquer un soufflet*. Donner un soufflet. Plaquer un soufflet en plein visage.

— *Plaquer du plâtre, du mortier*. L'appliquer fortement avec la main sur le mur qu'on veut enduire, sur la cloison qu'on veut hourder.

— Envelopper avec une feuille d'or, d'argent, etc., un métal sur lequel on a préalablement passé une certaine dissolution de nitrate d'argent, et que l'on fait chauffer jusqu'au rouge brun pour le passer ensuite au laminoir.

— Hortic. *Plaquer du gazon*. Appliquer des tranches de gazon sur un terrain préparé, et les y affermir avec la batte.

— Fig. Des lambeaux des ouvrages des autres qu'ils *plaquent* dans les leurs comme des pièces de gazon dans un parterre. (Montesq.)

— Mus. *Plaquer des accords*. Faire entendre des accords plaqués.

— PLAQUER, v. n. Être plaqué, être appliqué. En avant du mur, contre lequel *plaquait* un buisson de cyprès morts et roussis par la gelée, s'étendait un grand terrain. (De Goue.)

— SE PLAQUER, v. pron. Être plaqué.

PLAQUERESSE. s. f. Techn. Sorte de carde très fine. On dit aussi *plaquette*.

PLAQUÉSIN s. m. (rad. *plaquer*). Techn. Écuelle dans laquelle les vitriers détrempent le blanc dont ils se servent pour marquer le verre avant de le couper.

* **PLAQUETTE.** s. f. (rad. *plaque*). Métrol. Ancienne monnaie réelle de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre. La plaquette valait 29 centimes.

— Fam. *Cela ne vaut pas une plaquette*. Cela n'est d'aucune valeur.

— Constr. Nom donné à la pierre de Bagneux.

— Géol. Petite plaque de schiste.

— Libr. Volume dont le format peut être grand, mais dont l'épaisseur est très mince. Plaquette rare. Plaquette curieuse.

— Techn. Sorte de carde. V. PLAQUERESSE.

* **PLAQUEUR.** s. m. Ouvrier en placage ou en plaque, qui plaque des meubles ou des bijoux, et de la vaisselle.

PLAQUIS. s. m. (pr. *pla-ki*; rad. *plaquer*). Constr. Espèce d'incrustation de marbre ou de pierre, sans liaison. || Moellons qui n'ont pas assez de queue pour former liaison. | Plâtras que l'on met à plat sur un pan de bois ou un dossier de cheminée que l'on veut dresser.

— Eaux et for. Entaille faite à un arbre de réserve pour y appliquer l'empreinte du marteau.

PLARON s. m. Mamm. Espèce de musaraigne.

PLASENCIA. Géogr. Ville d'Espagne (Estramadure), dans la prov. et à 80 kil. N.-E. de Caceres; 7,000 hab. Aux environs était le monastère de Saint-Yuste.

— **PLASENCIA.** Ville d'Espagne (Guipuzcoa), sur la Deva, à 36 kil. S.-O de Saint-Sébastien; 1,800 hab.

PLASMA. s. m. (ét. gr., πλάσμα, formation; dérivé de πλασσειν, former). Physiol. Partie liquide du sang et de la lymphe dans laquelle nagent les éléments anatomiques.

— Minér. Variété d'agate verte trouvée dans les ruines de Rome en petites pièces travaillées ou gravées.

PLASMATEUR. s. m. (rad. *plasma*). Didact. Celui qui petrit, qui donne la forme. Le souverain *plasmateur*, bien tout puissant. (Rabelais.)

PLASMATIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui se rapporte au plasma. || *Poisons plasmatiques*. Poisons qui agissent sur le plasma du sang. || *Trans. formation plasmatique*. Cas dans lequel une production morbide dont les matériaux proviennent du plasma devient semblable à une partie normale qui procède également du sang.

PLASME. s. m. Syn. de PLASMA.

PLASMINE. s. f. Chim. Matière organique que l'on trouve dans le plasma sanguin.

PLASMODE. s. m. (ét. gr., πλάσμα, formation; εἶδος, aspect). Physiolog. végét. Fusion des corps reproducteurs cellulaires amibiformes, des spongozoïdes, des monères, des myxomycètes, etc. Chez ces derniers, il y a enkystement de la masse qui forme des corps reproducteurs d'un ordre plus élevé.

PLASMODIE. s. f. Physiol. végét. Formation de plasmodes.

PLASMODIAL, ALE. adj. Qui se rapporte aux plasmodes.

PLASMONE. s. m. Pathol. Tumeur fibroplastique que l'on attribuait à l'action du plasma.

PLASO. s. m. Bot. Syn. de BUTÉE.

PLASSCHAERT (Joseph). Né à Bruxelles, 1761-1821, a écrit *Esquisses historiques sur les langues; Essai sur la noblesse, les titres et la féodalité*.

PLASSEY Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais (Bengale), à 150 kil. N.-O de Calcutta, près de l'Houzly. Célèbre victoire de Clive sur Sourad-jah-Dowlah, 1757.

PLASSON. s. m. (du gr. ὁ πλασσων, ce qui forme). Physiol. végét. Ce qui est considéré comme substance formatrice d'une particule qui d'abord n'existait pas, comme le noyau, le nucléole, etc.

PLASTÈNIS. s. m. (pr. *pla-stè-niss*; ét. gr., πλαστος, façonné; στενος, étroit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des orthosides, établi pour deux espèces de France et d'Allemagne. On dit aussi *plastenide*, s. f.

* **PLASTICITÉ.** s. f. (rad. *plastique*). Didact. Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes par le modelage. La *plasticité* de l'argile. (Acad.)

— Physiol. Propriété que possèdent les éléments anatomiques de se nourrir, de se développer et surtout de se reproduire plus ou moins énergiquement. | *Plasticité du sang*. Propriété du sang de fournir à la nutrition, au développement et à la reproduction des tissus.

— Phys. *Plasticité de la glace*. Propriété que possède la glace d'être plastique par pression.

* **PLASTIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., πλαστικος, façonnable; de πλασσειν, former). Didact. Qui a la puissance, la vertu de former. Il imagina qu'il y avait dans les écrevisses une âme *plastique* ou formatrice qui savait leur refaire de nouvelles jambes. (Fonten.)

— B.-arts. Qui concerne la forme. Art plastique. La statuaire est un art plastique. La peinture elle-même, en tant qu'elle a rapport à la forme, doit être considérée comme un art plastique. Le monde *plastique* a retrouvé sa reine (la Vénus de Milo). (P. de St-Victor.) Le XVIe siècle inaugure le triomphe *plastique* de la Mort. (H.) Les préjugés du Juif iconoclaste, insensible aux beautés *plastiques*, l'aveuglaient. (E. Renan.)

— Fig. Sous le rapport de la parole, du style, qui est la forme que revêt la pensée, on dit : *Poésie plastique, littérature plastique*, surtout quand cette poésie, cette littérature soigne presque exclusivement la forme. La poésie des anciens était quelquefois toute plastique.

— Philos. *Médiateur plastique*. Agent qu'on avait imaginé pour expliquer l'union de l'âme et du corps.

— Physiol. *Aliments plastiques*. Substances renfermant l'azote et considérées spécialement comme devant être assimilées. || *Force plastique*. Puissance qui détermine la production des germes ou des tissus organiques dans les corps vivants. Les anciens physiologistes ont beaucoup raisonné sur la force plastique des humeurs, particulièrement sur celle du sang dans la formation des différentes sécrétions, etc. On a aujourd'hui abandonné toutes ces spéculations. || *Liquides plastiques*. Liquides introduits dans les tissus par les capillaires et servant à les modifier. || *Vie plastique*. Ensemble des fonctions de la nutrition ou dépendant de la nutrition.

— Techn. *Argile plastique*. Celle qui est susceptible de se laisser mouler.

— PLASTIQUE. s. f. B.-arts. Partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures en terre, en plâtre, etc. On dit aussi *l'art plastique*. Après eux parurent Dédale et Théodore, qui étaient de Milet, auteurs de la statuaire et de la *plastique*. (Barthél.) J'ai donné dans l'art une place très grande à la *plastique*. (Th. Gautier.)

— PLASTIQUE. s. m. Matière propre à servir au moulage.

PLASTIQUEMENT. adv. D'une manière plastique.

PLASTODYNAMIE. s. f. (ét. gr., πλαστὸς, façonné; δύναμις, force). Physiol. Force créatrice qui constitue et développe les organes.

PLASTODYNAMIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui appartient à la plastodynamie.

PLASTOLOGUE. s. m. (du gr. πλαστολόγος, imposteur). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des curculionides gonatocères, tribu des cléonides, dont l'espèce unique vit en Cafrerie.

* **PLASTRON.** s. m. (de l'ital. *piastrone*, même signif.). Art milit. Pièce de devant de la cuirasse; partie couvrant la poitrine et servant à la préserver des coups.

— Par extens. Se dit pour Bouclier. Les Cenis, qui portaient au bras gauche un petit *plastron* de cuir pour parer les flèches. (Chateaub.)

— Fig. Le tour qu'elle m'a fait m'a mis sur le cœur un grand *plastron* contre ses charmes. (Bussy Rabutin.)

— Fig. Se dit aussi des personnes. Me sentant pour *plastron* dans cette affaire M. de Luxembourg et M. de Malesherbes, je ne voyais pas comment on pouvait s'y prendre pour les écarter et venir jusqu'à moi. (J.-J. Rousseau.)

— Archit. Ornement d'architecture en forme d'anse, avec deux enroulements.

— Erpet. Sternum des chéloniens.

— Escr. Pièce de cuir rembourrée dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac pour amortir les coups du fleuret. Tirer au plastron. Voilà un plaisant animal avec son *plastron*. (Molière.)

— Dans un sens analogue, Celui qui est en butte aux railleries. Tout le monde tire au plastron sur cette personne. Il est le plastron de tout le monde. J'étais le *plastron* de ces sortes d'entretiens qui me faisaient suer à trouver des défaites. (St-Simon.) Le *plastron* de ses facéties est un épais gouverneur en uniforme orange, envoyé à la poursuite des fraudeurs, qui ne tarde pas à paraître. (Gér. de Nerval.) Pour moi les descendants les plus directs de l'ancienne Grèce servent ils de *plastron* aux Athéniens de Paris? (E. About.)

— Mar. Pièce de bois appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation, pour y clouer les abouts des bordages.

— Ornith. La partie du plumage des oiseaux qui couvre la gorge. Un beau *plastron* blanc lui couvre la gorge et la poitrine. (Buff.)

— Par extens. *Plastron* est devenu le nom de quelques oiseaux. | *Plastron blanc*. Le merle à collier. | *Plastron noir*. Le merle de Ceylan et une espèce de colibri ou de gobe-mouches. | *Plastron violet*. Variété du colibri plastron noir.

— Techn. Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de trous à moitié épaisseur, que certains artisans appliquent sur leur estomac pour faire tourner un foret par le moyen de l'archet. || Morceau de buffle que les cordonniers mettent devant eux pour ne pas couper leurs habits. || Pièces de plomb que le plongeur revêt du scaphandre emploie pour se lester. || *Plastron nautique*. Appareil de sauvetage et de natation.

PLASTRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Plastronner. S'empl. adjectiv. Estomac plastronné. Poitrine plastronnée.

* **PLASTRONNER.** v. a. 1re conj. Garnir d'un plastron.

— PLASTRONNER. v. n. Escr. Tirer contre le maître d'armes qui, la poitrine plastronnée, indique à l'élève comment il doit tirer.

— SE PLASTRONNER. v. pron. Se couvrir d'un plastron. Se plastronner pour prendre, pour donner une leçon d'escrime.

— Fig. et fam. Se fortifier. Se plastronner contre la peur, contre le danger.

* **PLAT, ATE.** adj. (ét. allem., *platt*, même signif.). Dont la superficie est unie, sans inégalité. Sol plat. Terrain plat. Les cassinistes s'élèvent contre Maupertuis, et ne veulent pas que la terre soit *plate* aux pôles. (Volt.)

— *Pays plat*. Pays de plaines, par opposition à Pays de montagnes. Les habitants des montagnes et ceux du pays plat.

— *Vue plate*. Vue qui s'étend sur un pays plat.

— *Plat pays*. S'est dit pour Pays plat, mais signifie plus ordinairement La campagne, les bourgades, les villages, par opposition aux villes, aux places fortes. Les habitants du plat pays. Les vignes du plat pays.

— *A plate terre*. A terre, sur le pavé, sur le plancher. Tomber à plate terre. Se coucher à plate terre. Être étendu à plate terre.

— Fam. *Se mettre, se coucher à plat ventre*. Se mettre, se coucher sur le ventre. Jetant son fusil aux mains des assistants, M. Derblay s'était précipité à *plat* ventre dans la terre. (G. Ohnet.)

— Fig. *Être à plat ventre devant quelqu'un*. Lui faire bassement la cour.

— Dans un sens moins rigoureux, Dont les parties ont une forme aplatie, ne sont guère plus élevées les unes que les autres. Une assiette plate.

— *Vaisselle plate*. Vaisselle d'une seule pièce, sans soudure, par opposition à Vaisselle montée. Les cuillers, les fourchettes sont de la vaisselle plate. || Se dit particulièrement des plats et des assiettes d'argent. Préférer la porcelaine à la vaisselle plate. Servir en vaisselle plate.

— *Souliers plats*. Souliers sans talons.

Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Coutillon simple et souliers *plats*. (La Font.)

— Fam. *Armée battue à plates coutures*. Armée complètement défaite.

— Qui n'est pas relevé dans les proportions voulues par la nature, qui a une forme écrasée. Visage plat. Dos plat. Poitrine plate. Nez plat, Bouche plate. Joue plate. C'était un grand fade blondin, assez bien fait, le visage *plat*, l'esprit de même. (J.-J. Rouss.) Sa figure, un peu *plate*, était jaune comme sa tunique. (G. Flaubert.)

— Fig. Qui n'a pas d'expression, qui est sans caractère. Physionomie plate. Je vis des figures aussi *plates* que mal vêtues. (Le Sage.)

Plus d'un Gallot fameux dans la Phrygie
S'est égayé sur sa *plate* effigie! (J.-B. Rouss.)

— *Cheveux plats*. Cheveux pendants et non frisés.

O Corse à cheveux *plats*, que la France était belle
Au grand soleil de messidor! (A. Barbier.)

— *Pied plat* ou *plat pied*. V. PIED.

— Fam. *Avoir le ventre plat*. N'avoir pas mangé depuis longtemps.

— *La bourse de cet homme est bien plate*. Il n'a guère d'argent. Je vous offre ma bourse, elle est un peu *plate* à la vérité. (Le Sage.)

— Dénué de saveur et de force. Vin plat. Vinaigre plat.

Je ne recueillais de ma vigne
Qu'un peu de vin grossier et *plat*. (Voltaire.)

— Fig. Sans sel, sans agrément. Vers plats et grossiers. Épigramme plate. Décocher une plate épigramme. Ce ne sont pas les critiques injustes, *plates* ou violentes, qui font beaucoup de mal; les éloges prodigués sans discernement sont bien plus nuisibles. (Grimm.)

L'ouvrage le plus *plat* a chez les courtisans
De tout temps rencontré de zélés partisans. (Boil.)

— Qui n'est ni élégant, ni vif, ni piquant, ni élevé. Style plat. Pensée plate. Ouvrage très plat. Écrire, dire des choses plates. Ne vous avais-je pas promis que cette lettre serait bien *plate*? (Mme de Sev.) Justement, à mon gré, la pièce est assez *plate*. (Boil.)

— Lâche, sans mérite. Plat personnage. Plat sujet. Plat individu. Un *plat* bourgeois, le coq de ce canton. (Volt.)

— Insignifiant, inutile. On fait un *plat* usage de la vie. (Mme du Deffand.)

— Anc. agric. *Terre plate*. Terre en friche, qui n'est pas cultivée.

— Archit. hydraul. *Bassin plat*. Bassin qui a peu de profondeur. || *Eaux plates*. Se dit par opposition à Eaux jaillissantes. Ici sont des compartiments mêlés d'eaux *plates* et d'eaux jaillissantes. (La Bruy.)

— B.-arts. *Plate peinture*. Ouvrage de peinture fait sur une superficie plate, par opposition à Figure de relief. || *Teinte plate*. Teinte unie qu'on n'adoucit pas sur les bords. Les couleurs ont été appliquées par larges teintes *plates*. (Merimée.)

— Féod. *Maison plate*. Se disait anciennement d'une maison de campagne sans fossés ni ceinture.

— Litter. *Rimes plates.* Celles qui se suivent deux à deux, sans s'entremêler. Vers à rimes plates. Les tragédies, les comédies, les poèmes épiques, les élegies, sont ordinairement en vers à rimes plates.

— Manèg. *Cheval plat.* Cheval dont les côtes sont serrées et les épaules plates.

— Mar. *Amarrage plat.* Amarrage destiné à lier ensemble, côte à côte, deux cordages ou deux branches d'un même cordage. || *Carte plate.* Carte qui ne peut servir que pour un espace de mer très restreint || *Nœud plat.* Nœud formé de deux bouts revenant sur eux-mêmes après s'être croisés. || *Vaisseau plat, bâtiment plat, bateau plat.* Vaisseau, bâtiment, bateau qui a peu de profondeur, dont le fond est plus ou moins plat. || *Voile plate.* Voile bien bordée et très tendue. || *Mer plate.* Mer dont la surface n'est pas agitée. Il n'y avait presque plus de brise. La mer était *plate.* (V. Hugo.) || *Calme plat.* État de la mer lorsqu'il ne souffle pas le moindre vent, et que rien n'agite sa surface. Le navigateur préfère la tempête qui le pousse, au calme plat qui l'enchaîne. La chaleur nous accablait; le vaisseau, dans un calme *plat*, sans voiles, était tourmenté par le roulis. Chateaub.)

— Fig. Stagnation profonde des affaires. Nous sommes dans un calme plat. L'état du commerce est au calme plat.

— Mus. *Thème plat, exécution plate.* Thème vulgaire, exécution qui n'est pas nuancée.

— Miner. Se dit d'un minéral qui, par suite de cassure, se divise en surfaces sensiblement planes.

— Pêch. *Morue plate.* Morue qu'on a ouverte pour la sécher et la saler.

— Techn. *Broderie plate.* Celle qui n'est point relevée. || *Fer plat.* Fer ayant plus de largeur que d'épaisseur.

— Turf. *Course plate.* Course sans obstacles, sur un terrain plat.

— PLAT. s. m. La partie plate de certaines choses. Donner des coups de plat d'épée, des coups de plat de sabre. Il lui a donné un coup du *plat* de la main. (Acad.) Vous ne m'avez pas dit que votre président a battu sa femme; j'aime les coups de *plat* d'épée, cela est brave et nouveau. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Donner du plat de la langue.* Faire de belles promesses qu'on n'a pas intention d'exécuter. Ce n'est que du babil de moine qui donne du *plat* de la langue. (Guy Patin.) || Dans un sens analogue, *Faire merveille du plat de la langue.* Chercher à en imposer par de grandes phrases, par des récits extraordinaires.

— Ce qui est plat, ce qui est sans sel, sans agrément, etc. Quand on a l'esprit sain et le cœur noble, il est toujours facile de distinguer le naïf du plat et du bouffon. On ne se déchaîne pas contre le médiocre et le *plat.* (Volt.)

— Bouch. *Plat de côtes.* Partie inférieure de l'entrecôte et des côtes des animaux de boucherie. || *Plat de joue.* Partie des joues qui a un os plat.

— Horlog. *Variation du plat au pendu.* Différence de marche qui se produit dans un chronomètre, suivant qu'il est placé dans une position verticale ou horizontale.

— Lapid. Dans la taille des pierres fines, Une des facettes qui viennent à la suite des dentelés et les rejoignent. On dit aussi *losange.*

— Navig. *Plat d'un arrron.* Pelle, partie large de l'aviron. || *Plat d'une varangue.* Sa partie inférieure.

— PLAT. adv. D'une manière plate, unie.

— Fig. Votre créance se perdrait *plat* et court parmi le peuple. (Nic. Pasq.)

— *Tout plat.* De manière à être étendu au long sur la terre. L'élevant un peu haut et le laissant retomber tout *plat.* (Descartes.)

— S'emploie aussi comme adjectif en ce sens. Pour moi, ma chère enfant, je tombe toute *plate* et, quand je n'ai rien, je n'ai rien. (Mme de Sévigné.)

— Mar. *Arriver tout plat.* Arriver avec la barre tout au vent. || *Barder tout plat.* Tendre le plus possible les ralingues d'une voile en agissant sur ses écoutes.

— *A plat.* loc. adv. Sur le côté plat, sur la partie plate. Poser un livre à plat.

— *Être à plat de lit.* Être alité.

— *A plat, tout à plat.* loc. adverb. Entièrement, tout à fait. Une pièce de théâtre tombée à plat, tout à plat. Nier tout à plat. Être étendu tout à plat dans son lit. On lui demande encore d'autres certaines choses, elle refuse tout à *plat.* (Mme de Sév.)

— Substantiv. *L'à-plat.* Nom donné à une tissure particulière aux tapis.

* PLAT. s. m. (pr. *pla*; de *plat*, adj.). Pièce de vaisselle large et creuse à l'usage de la table. Plat d'argent. Plat d'étain. Plat de faïence, de porcelaine. Grand plat. Plat moyen. Petit plat. Plat rond. Plat ovale. Le fond du plat. Les bords du plat. Et sur les bords du *plat* six pigeons étalés... (Boileau.)

— Pop. *Avoir un rien entre deux plats.* Ne rien recevoir quand on s'attendait à quelque présent.

— Ce que le plat contient. Un plat de viande, de rôti, de gibier. Un plat de poisson. Un plat de légumes, d'asperges, d'artichauts, de petits pois. Un plat de fruits. Manger un plat de crème. Manger plusieurs plats, de plusieurs plats. C'est un bon plat. C'est un excellent plat. C'est un plat délicieux. C'est un plat rare en cette saison. Un plat de primeur. Ésaü vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Il se souvient exactement de quels *plats* on a relevé le premier service. (La Bruy.)

— *Plat d'entrée, plat de rôti, plat d'entremets.* Entrée, rôti, entremets servi dans un plat. || *Œufs sur le plat.* Œufs cassés sur un plat et cuits avec du beurre sans avoir été brouillés. || *Servir plat à plat.* Ne servir qu'un seul plat à la fois, pour que les mets soient mangés plus à propos. La méthode de servir *plat* à *plat* est le raffinement de l'art de bien vivre. (Grim. de La Reynière.)

— Fig. et fam. *Faire trois plats.* Faire beaucoup de bruit d'une chose. Ils en vinrent faire trois *plats* au roi. (Bassompierre.)

— Pop. *Il ne chasse, il ne pêche qu'un plat.* Se dit d'un homme qui aime fort le gibier, le poisson, mais qui ne se donne la peine ni de le chasser ni de le pêcher.

— Fig. et fam. *Donner, servir un plat de son métier.* Faire ou dire quelque chose de ce qu'on fait ou de ce qu'on dit le mieux, quelque chose qui tienne du caractère que l'on a ou de la profession qu'on exerce. Cet hypocrite nous a servi un plat de son métier. Ce chanteur nous servira un plat de son métier. Et je lui vais servir un *plat* de mon métier. (Rac.) || Il se prend le plus souvent en très mauvaise part, et signifie Tour de fripon, d'escroc.

— Se dit aussi dans le sens de Jouer un tour à quelqu'un; se venger de lui; lui rendre la monnaie de sa pièce. Oui, je vais te servir un *plat* de ma façon. (Mol.)

— Dans un sens analogue. La d'Escars nous donnera un *plat* de son habileté avec beaucoup de joie. (Mme de Sév.)

— *Mettre les pieds dans le plat.* Ne plus garder aucune retenue, faire entendre de dures vérités. || *Mettre les petits plats dans les grands.* Faire beaucoup de frais, ne rien épargner, mettre tout en l'air pour bien recevoir quelqu'un.

— *Il n'en saurait faire un bon plat.* Se dit de quelqu'un qui s'efforce inutilement d'excuser, d'atténuer une faute, ou qui veut dire une chose d'un effet plus que douteux. Ne parlez point de cette affaire, car vous n'en sauriez faire un bon plat. || *Il n'est pas gras de lécher les plats.* Se dit d'une personne dont l'embonpoint est attribué à une nourriture succulente et recherchée.

— Fig. et iron. *Voilà un bon plat.* Se dit de plusieurs personnes de méchant caractère ou de mauvaise conduite, qui se trouvent rassemblées en un même lieu. D'animaux malfaisants c'était un très bon *plat.* (La Fontaine.) || Se dit aussi d'une réunion de choses mauvaises.

— Dans ce sens, *Plat* se dit aussi d'une seule personne. C'est un fort méchant *plat* que sa sotte personne. (Mol.)

— Fig. et fam. *Nous avons eu cette nuit un bon plat de gelée.* Il a gelé fort cette nuit.

— *A plat couvert.* loc. adv. En cachette, clandestinement.

— Fam. *Il ne le sert pas à plats couverts.* Se dit d'un homme qui nuit ouvertement à un autre.

— Comm. *Plat de verre.* Grande pièce de verre plate et ronde telle qu'elle sort des verreries, et que les vitriers coupent avec le diamant pour en faire des panneaux de vitrage.

— *Plat de balance.* Chacun des deux bassins d'une balance.

— Féod. *Plat nuptial.* Ce qu'un vassal devait présenter à son seigneur en viande, pain et vin, le jour où ce vassal se mariait.

— Hist. *Plat* se disait autrefois de la table accordée à tous les officiers de la maison d'un prince. Le plat se donnait soit en nature, soit en argent. Recevoir tant pour son plat.

— Mar. Ensemble de sept rations pour sept matelots. || Il se dit aussi des sept matelots ainsi réunis. || *Plat des malades.* Nourriture particulière accordée aux matelots malades.

PLATA (Rio de la). Géogr. Fleuve de l'Amérique du Sud, formé par la réunion du Parana et de l'Uruguay, et tributaire de l'océan Atlantique. Il constitue un véritable bras de mer long de 300 kil. et large de 15 à 240 kil. Il baigne Buenos-Ayres (rive droite), et Montevideo (rive gauche).

— PLATA (États-Unis du Rio de la), ou RÉPUBLIQUE ARGENTINE. Confédération de l'Amérique du Sud, bornée par la Bolivie au N., les Andes qui la séparent du Chili à l'O., le Paraguay, le Brésil, et l'Uruguay à l'E., l'Atlantique au S.-E., et la Patagonie au S. Superficie, 2,836,000 kil.-m. carrés; pop. 3,000,000 d'hab. La capitale est Buenos-Ayres. Située sur le versant E. des Andes; elle est arrosée par le Parana, l'Uruguay, le Paraguay, qui forment le Rio de la Plata, le Pilcomayo, le Vermejo, le rio Colorado, le rio Negro, etc. Dans l'intérieur sont des rivières qui se jettent dans des lacs: le rio Dulce, le rio Desaguadero, le rio Salado, etc. L'Ouest est formé de hautes terrasses, bien arrosées et fertiles, excepté le *Désert* dans la province de Jujuy. Au N.-E. est le pays bas et souvent inondé du *Gran-Chaco.* Au centre est le désert appelé *las Salinas*; au sud, dans les pampas, sont des troupeaux de bœufs et de chevaux à demi sauvages que gardent les Gauchos. Le commerce consiste en exportation de viande salée, de cuirs, de laines, etc.; et l'industrie, dans l'exploitation des mines d'or, d'argent, de fer, de plomb, de zinc, de mercure, de houille, de sel gemme, etc. Ce territoire dépendit de la vice-royauté du Pérou, et, depuis 1776, de celle de Buenos-Ayres. Soulevé en 1810 contre l'Espagne, il constitua une confédération de 14 provinces, 1817. Les 14 États de la Confédération Argentine sont les suivants: au N. Jujuy et Salta; à l'O. Rioja, San-Juan et Mendoza; à l'E. Corrientes, Santa-Fe et Entre-Rios; au S.-E. Buenos-Ayres; et à l'intérieur, Tucuman, Catamarca, Santiago del Estero, Cordova et San Luis. Il y a de plus les territoires de Gran-Chaco, des Missions, des Pampas et de Patagonie.

— PLATA (La). Capitale de la Bolivie. V. CHUQUISACA.

PLATAGE. s. m. (radic. *plat*). Féod. Impôt qu'on payait pour les marchandises qui se portaient sur les places publiques ou dans les rues.

PLATAGONE. s. m. (du grec *platagê*, claquement). Antiq. Espèce d'instrument de percussion, sorte de sistre grec qui était garni de grelots.

PLATAGONE. s. m. (ét. gr., *platus*, large; *gônia*, angle). Mamm. Syn. de DAIM.

PLATAIN. s. m. Géogr. Se dit, dans certaines localités, particulièrement dans l'Aunis, pour Pays plat. On trouve près de La Rochelle le *platain* d'Angoulême et le *platain* de Chatelaillon. (Compl. de l'Acad.)

PLATALÉE. s. f. Ornith. Nom scientifique du genre spatule.

PLATALÉINÉ, ÉE. adj. (radic. *platalée*). Ornith. Qui ressemble à la spatule. || PLATALEINÉES s. f. pl. Sous-famille d'échassiers de la famille des ardeidées, dont la spatule est le type.

PLAT-ALLEMAND. s. m. Linguist. Dialecte de la langue allemande, parlé autrefois dans une grande partie de l'Allemagne, et encore aujourd'hui chez le peuple des contrées septentrionales. Le plat-allemand est caractérisé par sa douceur; en cela il diffère du haut-allemand, lequel se parle dans le sud de l'Allemagne. On l'appelle aussi *saxon.*

PLATAMMONIUM. s. m. (pron. *pla-tamm-mo-ni-omm*; de *platine*, et de *ammonium*). Chim. Composé de platine et d'ammonium considéré par quelques chimistes comme radical hypothétique.

PLATANAIE. s. f. Sylv. Lieu planté de platanes.

PLATANAIRE. s. f. Bot. Syn. de SPANGANIER OU RUBANIER.

* **PLATANE.** s. m. (ét. lat., *platanus*; fait du gr. *platus*, large). Bot. Genre de la famille des platanées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes, palmées ou lobées, à fleurs réunies en têtes globuleuses, pendantes. On ne connaît qu'une espèce de platane, le platane commun, avec les variétés suivantes: platane commun à feuilles de liquidambar, platane commun à feuilles de vigne, platane commun à feuilles labelliformes, platane commun à feuilles d'érable, et platane commun à feuilles anguleuses. Le bois de platane est dur, pesant, tenace, marbré d'une infinité de veines réticulées; en se desséchant, il devient d'un rouge terne, son grain est fin et serré; il est susceptible d'un beau poli, et est excellent comme combustible et pour la charpente intérieure des maisons. Les Grecs du mont Athos font avec de gros troncs de platane, des bateaux d'une seule pièce, et on emploie en Amérique le platane pour faire de même des pirogues d'une seule pièce qui contiennent jusqu'à vingt-cinq personnes.

Platane. Feuille et fruit.

Ces *platanes* riants, sous qui d'heureux buveurs,
Du père des raisins célébraient les faveurs (BOUCHER.)

|| *Faux platane.* Nom vulgaire d'une espèce d'érable.

PLATANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au platane. || PLATANÉES s. f. pl. Famille de plantes ne comprenant que le genre platane.

PLATANI ou **PLATANELLA.** anc. *Camicus.* Géogr. Rivière de Sicile, affluent de la Méditerranée. Cours au S.-O. de 110 kil. à travers les provinces de Caltanisetta et de Girgenti.

PLATANIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du platane.

PLATANINE. s. f. Chim. Substance extraite de l'écorce de platane.

* **PLATANISTE.** s. m. Antiq. gr. Plaine ainsi nommée du grand nombre de platanes qui l'ombrageaient, et célèbre par les exercices gymnastiques des jeunes Spartiates. C'était une île formée par l'Eurotas, la rivière de Megalopolis et un canal de communication; on s'y rendait par deux ponts, l'un orné de la statue d'Hercule, ou de la Force, l'autre de Lycurgue, ou de la Loi.

— PLATANISTES. s. m. pl. Mamm. Division du genre d'uphin.

PLATANOCARPE. s. m. (ét. gr., *platanos*, platane; *karpos*, fruit. Bot. Syn. de NAUCLÉE.

PLATANOCÉPHALE. s. m. (étym. gr., *platanos*, platane; *kephalê*, tête). Bot. Syn. de CÉPHALANTHE.

PLATANOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., *platanos*, platane; *eidos*, ressemblance). Bot. Qui ressemble au platane.

PLATANTHÈRE. s. f. (ét. gr., *platus*, large; fr. *anthère*). Bot. Genre d'orchidées ophrydées, établi pour des herbes de l'hémisphère boréal.

PLATANUS. s. m. (pron. *pla-ta-nuss*). Bot. Nom scientifique du genre platane.

PLATASTÉRIE. s. f. (ét. gr., *platus*, large; fr. *astérie*). Échin. Division du genre astérie, comprenant les espèces pentagonales et plus ou moins lobées et articulées à leur circonférence.

PLATATIM. adv. Mot forgé burlesquement avec une désinence latine, pour Plat à plat. Servir un dîner platatim.

PLATAX. s. m. (du grec *platus*, large). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des squamipennes, formé aux dépens des chétodons pour quatorze espèces de l'océan Pacifique et de la mer des Indes.

* **PLAT-BORD.** s. m. Mar. Œuvres mortes, bordage large et épais qui termine le pourtour d'un bâtiment, d'un bateau. Un bâtiment met le *plat-bord* à l'eau, lorsque par suite d'une inclinaison latérale extraordinaire son *plat-bord* se trouve au niveau de l'eau. Baudrill.) || Pl., des *plats-bords.*

— Rebord ou espèce de trottoir qui longe les égouts, sur tout le parcours des galeries. || Rebord d'une galerie d'amphithéâtre. Les spectateurs des tribunes inférieures débordaient sur tous les *plats-bords.* (V. Hugo.)

— Constr. Long madrier de sapin, provenant des bateaux déchirés.

PLAT-COIN. s. m. Min. Coin plat en bois blanc. || Pl., des *plats-coins.*

PLATE. s. f. (de l'esp. *plata*, argent). Blas. Se dit quelquefois pour Besant d'argent et plus rarement encore pour Besant d'or. Porter de gueules à trois plates d'argent.

— S'est dit pour Argent, en parlant des monnaies espagnoles. Cette bulle de la Cruzade qui, moyennant deux réaux de *plate*... (Vol.)

— Anc. metrol. Vieille monnaie de Suède, qui est de forme carrée.

PLATE. s. f. (rad. *plat*). Armur. Ancienne arme défensive, espèce de cuirasse de dessous.

— *Armures à plates.* Armures en usage depuis le XIVe siècle, et qui étaient formées de lamelles de fer juxtaposées. || *Coutel à plate.* Épée légère et tranchante, un peu plus fine que la dague.

— Ichtyol. Nom d'un poisson du lac de Genève.

— Mar. Petite embarcation à fond plat dont on se sert pour la pêche dans la Manche.

— Techn. Planche de cuivre bien dressée.

PLATÉA. s. m. Ornith. Syn. de PLATALÉE.

* **PLATEAU** s. m. (du grec *platus*, large). Bassin de balance en général; particulièrement, Fond de bois des grosses balances dont on se sert pour peser les bourds fardeaux. Mettre les marchandises sur le plateau.

— Espèce de plat en tôle, en bois, etc., sur lequel on sert le thé, le café, le chocolat, les rafraîchissements.

— Grand plat en glace, en verre, en métal, avec des cristaux, des vases de fleurs, etc., qui se met au milieu d'une table que les plats du service ne garniraient pas suffisamment.

— Agric. Planche attachée à un long manche dont on se sert pour plomber la terre.

— Artill. *Plateau d'éprouvette.* Plate forme en chêne dans le milieu de laquelle se trouve un embrevement ou se loge la plaque du mortier-éprouvette. || *Plateau de pétard.* Madrier sur lequel on attache le pétard || *Plateau à pierrier.* Disque de bois que l'on met sur la charge de poudre du pierrier.

— Bot. Disque mince qui, dans les bulbes, produit inférieurement les racines et représente la tige de manière qu'il émet des feuilles en dessus et des racines en dessous. || Corps charnu qui est interposé entre l'ovaire et les autres organes floraux, dans certaines synanthérées. || Chapeau ou réceptacle des agarics et des bolets, selon quelques auteurs. || Nom vulgaire du nénufar jaune. || *Plateau bleu, plateau gris, plateau violet.* Nom de trois agarics des environs de Paris. || *Plateau de Lobel.* Grande espèce de champignon du genre agaric, toujours attaquée par les limaces, qui en sont très friandes. || *Plateau de Sainte-Lucie.* Agaric qui doit son nom à l'odeur qu'il exhale, analogue à celle du bois de sainte-Lucie.

— Boulang. Planche servant aux boulangers à mettre le pain mollet et autres espèces de pain.

— Charp. Tronc d'arbre débité en planches par le travers.

— Constr. Rondelle pleine ou évidée servant de support à différents objets et plus particulièrement employée à maintenir l'écart des tringles qui forment une colonne creuse ou un tambour de treuil.

— Geogr. Espace de terrain uni qui domine un sol moins élevé, comme d'une montagne qui s'aplanit, toute grande surface plane et horizontale qu'on rencontre à une élévation plus ou moins considérable, sur le faîte même d'une haute chaîne de montagnes. L'Asie et l'Afrique possèdent les plus vastes plateaux ; le centre de la première est occupé par un grand plateau sablonneux, dont les bords sont l'Himalaya et les monts Altaï. Cassel, ville bâtie sur un vaste *plateau* de basalte... (Buff.)

— Hortic. anc. Nom donné aux cosses de pois encore tendres dans lesquelles les graines ne sont pas encore formées. Mes pois ne sont encore qu'en *plateau*. (La Quintinye.)

— Mar. Partie du fond de la mer qui s'élève et s'étend en plate-forme. Un plateau de sable. || *Plateau correcteur*. Plateau en fer que l'on place dans le voisinage des habitacles, de façon à corriger l'action magnétique des différentes masses de fer du bâtiment sur les boussoles, et pour que l'aiguille aimantée se tourne toujours vers le nord magnétique, quel que soit le cap.

— Phys. *Plateau électrique*. Plan circulaire de verre, que l'on rend électrique en le faisant tourner entre deux coussins.

— Stratég. Terrain élevé, plat et uni, sur lequel on peut placer un corps de troupes ou une batterie de canons.

— Techn. Nom donné aux plaques circulaires en fonte qui composent les plaques tournantes des chemins de fer.

— PLATEAUX, s. m. pl. Vénér. Fumées ou fientes des bêtes fauves qui sont plates et rondes.

PLATEAU (Ferdinand), Physicien belge, né à Bruxelles, 1801-1883. Professeur à l'université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, il a publié des mémoires importants sur la lumière et sur la pesanteur.

* **PLATE-BANDE**. s. f. Morceau de terre uni et étroit qui borde les compartiments d'un jardin et qui est ordinairement garni de fleurs, d'arbustes ou de gazon. Les *plates-bandes* de fleurs sont enfermées dans de petits cadres de buis. (H. Taine.)

— Artill. Bande de fer qui passe sur les tourillons d'un canon, et les attache à l'affût; moulure plate d'une bouche à feu. || *Plates-bandes de culasse, de renfort*. Saillies plates et plus larges que hautes qui entourent la pièce en avant du cul-de-lampe ou vers le milieu du renfort.

— Archit. Moulure plate qui a très peu de relief || Saillie plate qui règne au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris, dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie. || Pierre dont chaque extrémité repose sur une colonne ou un pilier. || Bloc ou assemblage de pierres placé entre deux appuis, et présentant une face plane du côté opposé à sa poussée, de manière à former une voûte plate. || *Plate-bande de baie*. La pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre, ou l'assemblage de claveaux qui tient lieu d'une seule pièce. || *Plate-bande de fer*. Barre de fer placée sous les claveaux d'une plate-bande de pierre, pour en soulager la portée. || *Plate-bande de pavé*. Dalle de pierre ou de marbre qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé. || *Plate-bande de compartiment*. Toute face plane entre deux moulures.

— Charpent. Partie saillante d'un limon droit et de niveau avec le palier d'un escalier.

— Mar. Dans un bâtiment à arrière carré, Nom des bordages de la poupe sur lesquels on applique les cornières.

— Menuis. Espèce de ravalement poussé autour des panneaux de lambris et des portes à cadre et avec lequel on forme aussi la languette d'embrèvement.

— Serrurer. Bande de fer plat qui sert à assujettir deux pièces jointives au moyen de clous et de vis, à réunir deux bâts de porte ou de croisée, à garnir le dessous des barres d'appui, des mains courantes d'escalier, etc.

* **PLATÉE**. s. f. (du grec πλατύς, large). Archit. Massif de fondation qui comprend toute l'étendue d'une bâtiment. Tracer le plan d'une édifice sur la platée.

* **PLATÉE**. s. f. Plat chargé d'une abondante nourriture. Servir des platées de viande. Il est populaire.

— Bot. Genre de plantes de l'île de Java, rapporté avec doute à la famille des olacinées.

— Ornith. Syn. de PLATALÉE ou SPATULE.

PLATÉE ou **PLATÉES**. Géogr. anc. Ville de la Grèce (Béotie), à 12 kil. S.-O. de Thèbes, près de l'Asopus et sur le versant N. du Cithéron. Célèbre victoire d'Aristide et de Pausanias sur le Perse Mardonius, 22 septembre 479 av. J.-C. Ses ruines sont près du village de *Kokla*.

PLATÉEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Platée.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Antiq. gr. *Jeux platéens*. Jeux qui se célébraient tous les cinq ans à Platée, et qui étaient encore appelés *Éleuthéries*, c'est-à-dire *Jeux de la liberté*, à cause de la victoire de Platée. Dans ces jeux, on courait tout armé autour de l'autel de Jupiter, et il y avait des prix considérables établis pour cette course.

PLATE-FACE. s. f. (rad. *plat*, et *face*. Luth. Place des tuyaux de montre dans l'orgue. || Pl., des *plates-faces*.

* **PLATE-FORME**. s. f. Constr. Couvert, toit d'une maison plat et uni. Les plates-formes se font ordinairement avec des dalles de pierre, des lames de plomb ou de zinc, etc. La plate forme d'un château. La plate-forme d'un observatoire. Dans l'Orient, le toit des maisons est presque toujours en plate-forme. On voit beaucoup de plates-formes en Italie. Monter sur la plate-forme. Prendre l'air, respirer le frais sur la plate-forme. De ses *plates-formes* on aperçoit la vaste étendue de ce lac. (B. de St-P.) || Terrassement nivelé servant de base à une construction.

— Sur les tramways, Endroit où les voyageurs se tiennent debout, soit à l'arrière, soit à l'avant de la voiture.

— Anc. art milit. La bourre d'une arme à feu. Lorsqu'on tire un homme à brûle-pourpoint, on le tue de la seule plate-forme.

— Artill. Ouvrage de terre élevé et uni par le haut, sur lequel on met une batterie. || *Plate-forme de batterie*. Assemblage de solives pour placer du canon en batterie à l'attaque d'une place.

— Charp. Pièce de bois qui reçoit le pied des chevrons du comble. || *Plate-forme de fondation*. Assemblage de charpentes qu'on place quelquefois sous les fondations. || Se dit en parlant de toute pièce de bois qui a de 12 à 16 centimètres d'épaisseur sur 30 de longueur.

— Ch. de fer. Sur une machine, Espace réservé au mécanicien. || S'est dit pour Plaque tournante. || Wagon découvert servant au transport des marchandises. || Assiette du ballast.

— Mar. Sorte de planche recouvrant la soute aux poudres, la poulaine, la fosse aux câbles. || Charpente sur laquelle repose un mortier.

— Polit. Aux Etats-Unis, Espèce d'estrade sur laquelle montent les candidats pour faire leur profession de foi. || Exposé de principes politiques aux Etats-Unis. La plate-forme de tel parti. || Se dit aussi en parlant des hommes politiques d'un pays quelconque. En ce sens, on écrit aussi *platform*.

— Pêt. et chauss. Ouvrage fait de fascines dont on se sert pour les digues. || Surface d'une route, par opposition à Remblai.

— Techn. Machine dont l'horloger se sert pour fendre les roues dentées.

PLATEIE. s. f. Entom. Syn. de CATAPIESTE.

PLATELAGE. s. m. Techn. Sorte de plancher en charpentes avec clef ou sans clef dans les joints.

PLATELÉE. s. f. Vieux mot, synonyme de Platée. Longue *platelée* de friandises qu'on sert en petites écuelles. (Noël du Fail.)

* **PLATE-LONGE**. s. f. Longue bande de cuir ajoutée au harnais des chevaux de carrosse ou de cabriolet pour les empêcher de ruer. || Longe qui sert à maintenir les chevaux quand le maréchal les met dans le travail. || Large corde de quatre mètres environ de longueur, aplatie dans la moitié de son étendue, dont on se sert pour maintenir les animaux debout ou couchés. || Corde ou courroie avec laquelle un écuyer a pied fait trotter un cheval en rond. Faire trotter un cheval à la plate-longe. Pl., des *plates-longes*.

— Vener. Longue bande de cuir, que l'on met au cou des chiens pour les retenir quand ils vont trop vite.

* **PLATEMENT**. adv. D'une manière plate, avec platitude. Il ne s'emploie qu'au figuré. Parler platement. Agir platement. Se conduire platement.

— Fam. *Tout platement*. Sans circonlocution, sans détour. Cet homme qui parle tant de sa science, c'est tout platement un sot et un intrigant. Faut-il vous le dire tout platement, vous êtes un hâbleur.

PLATÉMYDE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; ἐμύς, οδος, tortue d'eau. Erpét. Genre de tortues fossiles.

PLATÉOSAURE. s. m. (pr. *pla-té-o-zore*; étym. gr., πλατύς, large; σαῦρος, lézard. Erpét. Genre de reptiles fossiles.

PLATER s. m. (pron. *pla-teur*; rad. *plat*. Turf. Nom par lequel on désigne quelquefois les chevaux de courses plates.

PLATER (Émilie, comtesse). Née à Wilna, d'une ancienne famille originaire de Westphalie, 1806, joua un rôle chevaleresque dans l'insurrection polonaise de 1830, combattit à la tête d'un corps de chasseurs, et mourut de fatigue, en décembre 1831.

PLATERESQUE. adj. Archit. Se dit d'un style qui imite les ornements des belles pièces d'orfévrerie.

PLATÉRIE. s. f. Céram. Terme générique pour désigner les ouvrages plats, par opposition aux ouvrages creux.

PLATESSA s. f. Ichtyol. Nom scientifique de la plie.

PLATEUR. s. f. Qualité de ce qui est plat. Ne se dit qu'en plaisantant. J'ai le dos d'une *plateur* qui me ravit; je serais au désespoir d'engraisser. (Mme de Sév.)

* **PLATEURE**. s. f. Syn. de PLANURE

PLATEUSE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la plie.

PLATFORM. s. m. Polit. V. PLATE-FORME.

PLATE-VARANGUE. s. f. Mar. Varangue dont la partie plate est très longue.

PLATIASME. s. m. (pr. *pla-ti-asme*; du gr. πλατύς, large. Gramm. gr. Vice de prononciation, causé par une trop grande ouverture de la bouche.

PLATIÈRE. s. f. (pr. *pla-ti-ère*; rad. *plat*). Terrain plat au bas d'une colline. || Ruisseau qui traverse une chaussée.

PLATIÈRE (Imbert de la), plus connu sous le nom de *maréchal de Bourdillon*. Issu d'une ancienne famille du Nivernais, mort en 1567; sauva le tiers de l'armée après la malheureuse défaite de Saint-Quentin.

PLATILLE. s. f. (pr. *pla tille, ll* mouill.). Comm. Sorte de toile blanche qui se fabriquait surtout en Silésie, et aussi en France, à Cholet et à Beauvais, pour l'exportation en Espagne et sur la côte occidentale d'Afrique.

PLATILOBIER. s. m. Bot. Syn. de PLATYLOBE.

PLATIN. s. m. (rad. *plat*). Mar. Petite partie du bas d'une plage, d'un banc de sable, de roche ou de vase qui se couvre et se découvre à chaque marée.

— Vitic. *Être en platin*. Se dit, dans l'Anjou, d'une vigne à laquelle on n'a pas donné la première façon.

PLATINA (Barthélemy DE' SACCHI, dit'). Né à Piadena près de Crémone, 1421-1481, bibliothécaire du Vatican, a écrit : *Iu vitas summorum pontificum Opus; Historia inclytæ urbis Mantuæ*.

PLATINAGE. s. m. Technol. Action de platiner, ou de blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain ou de mercure. || Action de passer les bonnets de laine sur des boules de cuivre chauffées.

PLATINAMINE. s. f. Chim. Base ammoniacale qui contient du platine.

PLATINATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde platinique avec une base.

* **PLATINE**. s. f. (rad. *plat*). Sorte d'ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge.

— Dans les arsenaux, Plaque de plomb dont on couvre la lumière des canons.

— Pop. et par allusion au plat de la langue, *Avoir une bonne platine*. Parler beaucoup et avec aplomb. Elle ne le cédait à aucune marchande du carreau pour le bagout et la *platine*. (Ger. de Nerval.) Il possédait une *platine* inépuisable, imperturbable. (De Gone.)

— Arqueb. Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. La platine d'un fusil, d'un pistolet. || *Platine à batterie*. Celle dont étaient garnis les fusils de munition avant l'invention des armes à tir rapide. || *Platine à mèche*. Le plus ancien mécanisme des armes à feu; la mèche, qu'auparavant l'arquebusier tenait à la main, fut alors attachée au chien, qui, s'inclinant à volonté sur le bassinet, enflammait l'amorce. || *Platine à percussion*. Celle dans laquelle la pierre et l'amorce sont remplacées par une capsule de poudre fulminante, placée sur une petite cheminée et enflammée par le frappement d'un chien qui forme marteau. || *Platine à rouet*. Mécanisme dans lequel la mèche fut remplacée par une pierre à feu, qui s'abaissait à volonté dans le bassinet, au fond duquel se trouvait un rouet d'acier que faisait mouvoir un ressort, et dont le frottement sur la pierre produisait des étincelles. || *Platine à secret*. Celle qu'on fait mouvoir au moyen d'un mécanisme particulier, par un petit verrou ou tout autre moyen d'arrêt.

— Écon. dom. En Franche-Comté, Large plaque encastrée dans le mur et qui fait le fond des grandes cheminées de cuisine. Autrefois, les platines étaient ornées de fleurs de lis aux quatre coins.

— Techn. Plaque de fer attachée à une porte au-devant de la serrure, et percée de manière à donner passage à la clef. La platine d'une serrure. || *Verrou à platine* ou *platine de loquet*. Verrou monté sur une plaque de fer. || Chacune des deux plaques qui soutiennent toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule. || Nom des lames d'acier ou de tôle qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. || En fonderie de caractères, Chacune des deux principales pièces du moule. || Partie supérieure du pied d'un microscope. || Dans les métiers de haute lice, Masse de plomb, plate et carrée, qui fait retomber les hautes lices et les marches du métier. || En papeterie, Massif placé au fond de la cuve, sur deux plans inclinés. || Espèce de forte râpe sur laquelle on déchire les chiffons. || Planche sur laquelle on étend les couleurs destinées à mouler les cartes. || Nom de certaines lames de fer découpées, qui font partie du métier à bas. || Chacune des bandes de fer qui lient l'arbre à la roue près des cames.

— Typogr. Partie de la presse qui foule sur le tympan.

* **PLATINE**. s. m. (ét. esp., *platina*, diminutif de *plata*, argent; les Espagnols, qui le regardaient comme un alliage d'argent, lui avaient donné le nom de *platine* ou *petit argent*. Minér. Métal très solide, très ductile, très malléable, moins blanc que l'argent, sans saveur ni odeur, et pesant 22 fois plus que l'eau. Ce métal a été considéré longtemps comme infusible; mais Sainte-Claire Deville et Debray sont parvenus à le fondre dans des fours à chaux au moyen de la température produite par la flamme du gaz d'éclairage alimentée par l'oxygène. Le platine n'a été connu en Europe qu'en 1748; mais il avait déjà été reconnu par les mineurs de l'Amérique du Sud. Jusqu'ici il n'a été trouvé qu'à l'état natif ou plutôt à l'état d'alliage avec le fer, le rhodium, l'iridium, le palladium, l'osmium, et le ruthénium, dans les alluvions anciennes, les mêmes où l'on rencontre l'or et les pierres précieuses. Les principaux gisements sont les monts Ourals, l'île de Bornéo, le Choco en Colombie. On extrait le platine en lavant les alluvions qui le recèlent. Il n'y a pas un demi-siècle qu'on connaît le *platine* en Europe. (Buffon.)

— *Platine spongieux*, ou *mousse de platine*. Platine pur et très divisé, qui a la propriété d'absorber les gaz et de les condenser au point d'amener l'inflammation de quelques-uns. || *Noir de platine*. Platine pulvérulent, noir, jouissant des mêmes propriétés que la mousse de platine.

— Le mot *platine* fut d'abord féminin, à l'époque de l'introduction de ce métal en Europe.

PLATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Platiner. S'empl. adjectiv. Cuivre platiné.

PLATINER. v. a. 1re conj. (radic. *platine*). Technol. Blanchir avec un amalgame d'étain et de mercure.

— SE PLATINER. v. pron. Être platiné.

PLATINEUR. s. m. Arqueb. Nom donné dans les manufactures d'armes à l'ouvrier qui fait spécialement des platines.

PLATINEUX. adj. m. Chim. Se dit du premier degré d'oxydation, de sulfuration ou de combinaison du platine. Oxyde platineux. Sulfure platineux. Sels platineux.

PLATINICO-AMMONIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel ammonique. Chlorure platinico-ammonique.

PLATINICO-ARGENTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel argentique. Chlorure platinico-argentique.

PLATINICO-BARYTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel barytique. Chlorure platinico-barytique.

PLATINICO-CADMIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel cadmique. Chlorure platinico-cadmique.

PLATINICO-CALCIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel calcique. Chlorure platinico-calcique.

PLATINICO-COBALTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel cobaltique. Chlorure platinico-cobaltique.

PLATINICO-CUIVRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel cuivrique. Chlorure platinico-cuivrique.

PLATINICO-FERRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel ferrique. Chlorure platinico-ferrique.

PLATINICO-MAGNÉSIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel magnésique. Chlorure platinico-magnésique.

PLATINICO-MANGANIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel manganique. Chlorure platinico-manganique.

PLATINICO-NICCOLIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel niccolique. Chlorure platinico-niccolique.

PLATINICO-POTASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel potassique. Chlorure platinico-potassique.

PLATINICO-SODIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel sodique. Chlorure platinico-sodique.

PLATINICO-STRONTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel strontique. Chlorure platinico-strontique.

PLATINICO-ZINCIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel zincique. Chlorure platinico-zincique.

PLATINICYANURE. s. m. Chim. Sel produit par l'action des oxydants sur les platinocyanures.

PLATINIDES. s. m. pl. (étym. fr., *platine*; gr. εἶδος, aspect). Minér. Famille de minéraux, qui comprend le platine et ses combinaisons.

PLATINIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *platine*; lat. *fero*, je porte). Miner. Qui contient du platine. Cuivre, sable, terrain platinifère.

PLATINIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport au platine.

— *Éponge platinique*. Mousse de platine.

— Chim. Se dit du second degré d'oxydation du platine, qui est acide ou oxyde selon les circonstances. Oxyde platinique. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition analogue à la sienne. Sels platiniques. Combinaisons platiniques.

PLATINIRIDIUM. s. m. (pr. *pla-ti-ni-ri-di-omm*). Minér. Platine allié avec l'iridium.

PLATINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Platiniser. S'empl. adjectiv.

PLATINISER. v. a. 1re conj. Techn. Couvrir d'une couche de platine ou d'amalgame de platine.

PLATINOCHLORURE. s. m. (pr. *pla-ti-no-klo-rure*). Chim. Composé de platine et de chlore.

PLATINOCYANHYDRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un corps obtenu en décomposant le platinocyanure de mercure par l'hydrogène sulfuré.

PLATINOCYANURE. s. m. Chim. Combinaison d'un métal avec un radical composé ou le platine et le cyanogène entrent comme éléments.

PLATINOSO-AMMONIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platineux avec un sel ammonique. Chlorure platinoso-ammonique.

PLATINOSO-MERCUREUX, EUSE. adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platineux avec un sel mercureux. Chlorure platinoso-mercureux.

PLATINOSO-POTASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platineux avec un sel potassique. Chlorure platinoso-potassique.

PLATINOSO-SODIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platineux avec un sel sodique. Chlorure platinoso-sodique.

PLATINOSULFÉTHYLE. s. m. Chim. Produit de la réaction d'une solution alcoolique de mercaptan sur une solution alcoolique de chlorure de platine.

PLATIRON. s. m. Techn. Espèce de clou fait avec du fil de fer.

PLATISE. s. f. (radic. *plat*). Platitude. Une des choses qui rendent ennuyeux le Pantalon de la comédie italienne, est le soin qu'il prend d'interpréter au parterre des *platises* qu'on ne sait déjà que trop. (J.-J. Rouss.) Quelques jours après la publication de mon livre, parut un autre ouvrage sur le même sujet, tiré mot à mot de mon premier volume, hors quelques *platises* dont on avait entremêlé cet extrait. (Id.)

***PLATITUDE.** s. f. Qualité, défaut de ce qui est plat dans le sentiment, dans les productions de l'esprit, dans la conversation. La platitude d'un discours. La platitude du style. Opinions d'une insigne platitude. Conduite d'une révoltante platitude. Cet homme-là est de la dernière platitude. On m'a prêté le pamphlet de mon confrère Villemain, qui m'a paru d'une *platitude* extraordinaire. Mérimée.) La *platitude* humaine est bien grande, mon ami ; c'est l'idée dominante que j'emporte de cette vie. (G. Droz.)

— Par extens. Leur absence de vie, leur décoloration passait pour du style ; leur *platitude* était saluée comme une idéalisation. (De Gonc.) Triste ville, mélange de ruelles infectes et de bâtiments administratifs qui ont la *platitude* de leur emploi. (H. Taine.)

— Chose plate, bassesse. Dire des platitudes. Faire, commettre des platitudes. Désavouer ce qu'on a solennellement affirmé, c'est une platitude. Cet écrit est plein de platitudes. Cette pensée, cette maxime est une triste platitude. Ces horribles *platitudes* trouvaient alors des protecteurs. (Volt.) La flatterie ne s'en tient pas toujours à la *platitude*, et la bassesse est très facilement féroce. (Mme de Stael.) Il n'y a pas d'adulations et de *platitudes* qu'il n'ait adressées à votre serviteur pour s'y faire admettre. (Gambetta.)

— Signifie quelquefois Fadeur, manque de saveur. Ce vin a de la platitude. Ce vin est d'une extrême platitude.

PLATNER (Ernest). Médecin et philosophe, né à Leipzig, 1744-1818, combattit Kant. On cite de lui : *Aphorismes philosophiques ; Anthropologie ; Traité de logique et de métaphysique.*

PLATOFF ou **PLATOW** (Comte). Hetman des Cosaques du Don, né vers 1765, se signala surtout en 1812, où, à la tête de vingt régiments, il assaillit les Français après leur départ de Moscou. Il mourut en 1818.

PLATOLE. s. f. (rad. *plat*). Écon. rur. Vase dans lequel on fait reposer le lait pour en obtenir la crème.

PLATON. Poète comique athénien, contemporain d'Aristophane, compte parmi les meilleurs poètes de l'ancienne comédie.

— PLATON. Philosophe grec, né à Athènes ou à Égine, 429-347 av. J.-C., descendait, dit-on, de Codrus par son père, et de Solon par sa mère. Il s'appelait d'abord *Aristoclès*, mais, plus tard, Socrate le surnomma *Platon*, à cause de la largeur de son front ou de ses épaules. Ayant, à vingt ans, connu Socrate, il se consacra tout entier à la philosophie. Il alla à Mégare, en Italie, à Cyrène, passa en Sicile, où Denys l'Ancien, choqué de ses reproches, le vendit à un Lacédémonien qui l'emmena à Égine. Racheté par Dion, il fonda à Athènes une école sous les ombrages de l'Académie, 388 : il y enseigna vingt ans. Il fit encore deux voyages en Sicile, pour obtenir le rappel de Dion et revint mourir à Athènes. La forme des écrits de Platon est le dialogue ; les caractères des personnages y sont tracés comme dans un drame. On les a partagés en trois classes ; la première se compose de 13 dialogues qui représentent l'enseignement socratique : *Ion, Alcibiade Ier, Hippias Ier, Hippias II, Lysis, Charmide, Laches, Menon, Protagoras, Euthyphron, Apologie de Socrate, Criton* et *Gorgias*. Dans la seconde, on place : l'*Euthydème*, le *Cratyle*, le *Théetète*, le *Sophiste*, le *Politique*, le *Parménide*, le *Phèdre*, le *Ménexene*, le *Banquet*, le *Phédon*, le *Philèbe*, la *République*, le *Timée* et le *Critias* ; on y reconnaît l'influence de l'école de Mégare et des doctrines de Pythagore. La dernière classe se compose des *Lois*, œuvre de la vieillesse du philosophe. Les dialogues suivants *Alcibiade II, Théages*, les *Amants, Hipparque, Minos, Eryxia, Clitophon*, sont regardés comme apocryphes.

*** PLATONICIEN, ENNE.** adj. Philos. Qui suit la philosophie de Platon. Les philosophes platoniciens. On a beaucoup agité si les premiers Pères de l'église ont été *platoniciens*. (Condill.) Mais il n'est *platonicien* que par la richesse et l'exaltation. (H. Taine.)

— Qui a rapport à la philosophie de Platon, qui concerne cette philosophie. Système platonicien. Doctrine platonicienne. Le grand défaut de toute la philosophie *platonicienne* était d'avoir pris les idées abstraites pour des choses réelles. (Volt.)

— PLATONICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui suit la doctrine de Platon. Les platoniciens sont nommés aussi *académiciens*.

— *Nouveau platonicien*. V. NEO PLATONICIEN.

PLATONIE. s. f. (de *Platon*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des cannellacées, établi pour des arbres du Brésil. || Syn. de CHUSQUÉE.

*** PLATONIQUE.** adj. 2 g. Didact. Qui a rapport au système de Platon.

— Idéal, par allusion au caractère spiritualiste de la philosophie de Platon.

> Mais, direz-vous, ce triomphe héroïque
> N'est qu'une idée, un songe *platonique*.
> (J.-B. Rousseau.)

— *Amour platonique*. Se dit vulgairement pour Amour dégagé de toute idée sensuelle. Ce livre d'amour *platonique* fut longtemps l'évangile des cœurs amoureux. (Ger. de Nerval.)

> Quand je vois vos appas se glisser dans mon cœur
> Je ne me sens point fait pour l'amour *platonique*.
> (Demoustier.)

— *Année platonique*. Révolution à la fin de laquelle, d'après Platon, les corps célestes seront à la place qu'ils occupaient à la création.

PLATONISANT. part. prés. du v. Platoniser.

PLATONISANT, ANTE. adj. Qui idéalise, qui fait de la philosophie à la manière de Platon. Ils pourraient être l'ouvrage de quelque juif *platonisant*. (Volt.)

PLATONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Platoniser. S'empl. adjectiv. Idéalisé. Le héros de roman et de drame, poétisé et *platonisé* à distance par Schiller. (Sainte-Beuve.)

PLATONISER. v. n. Ire conj. Faire de la philosophie à la manière de Platon, en suivant sa doctrine.

— PLATONISER. v. a. Idéaliser.

*** PLATONISME.** s. m. Philos. Système de philosophie fondé par Platon, et enseigné après lui par ses disciples Spensippe, Xénocrate, Polemon, Cratès et Crantor. Arcesilas et Carneade le convertirent presque en scepticisme, et fondèrent les écoles nommées *deuxième* ou *moyenne*, et *troisième* ou *nouvelle académie*. Le platonisme était une doctrine complète, c'est-à-dire embrassant toutes les branches de la philosophie. En psychologie, il pose en principe que les idées, types ou formes originaires des choses, sont innées en l'homme et non pas acquises ; cette théorie des idées est même le fondement de tout le platonisme. En morale, il se base sur la tendance à la perfection Dieu, selon le platonisme, est la substance des idées et la cause des formes ; le bien est la réalisation du vrai dont le beau est la splendeur. De toutes les sectes qui sortirent de l'école de Socrate, aucune n'eut plus d'éclat, ne fut aussi nombreuse, ne se soutint aussi longtemps que le *platonisme*. Diderot.)

— Fig. Qualité, caractère de l'amour platonique. Le *platonisme* de l'amour qu'on avait essayé de mettre à la mode. (La Harpe.)

PLATONISTE. adj. et s. Philos. Syn. de PLATONICIEN. Il est politique, jurisconsulte, historien, *platoniste*, cartésien. (J.-J. Rouss.)

*** PLÂTRAGE.** s. m. Ouvrage fait de plâtre. Ce n'est pas de la maçonnerie, c'est du plâtrage.

— Fig. Caractère d'un ouvrage peu solide, même d'un ouvrage d'esprit. Ce livre n'est que du plâtrage. La plupart de nos écrivains ne font que du plâtrage.

— Agric. Action de répandre du plâtre sur une prairie naturelle ou artificielle. Le plâtrage d'un pré.

— Écon. rur. Addition de plâtre au moût du raisin, pour retarder la fermentation et permettre au vin de s'épurer et de prendre plus de couleur. Cette pratique était connue des anciens.

*** PLÂTRAS.** s. m. (pr. *plâ-tra*). Débris de vieux plâtres, de vieux murs. Employer le plâtras, les plâtras dans les constructions légères. Un pignon de plâtras, fait de plâtras. Cette cloison n'est que du plâtras. Il vient de tomber de gros plâtras, un gros plâtras de cette cheminée, de ce plafond.

— Fam. Se dit d'une construction mauvaise, mal faite. Cette maison n'est bâtie que de plâtras.

— Chim. Nom donné aux matériaux salpêtrés qui, par le lavage, donnent des nitrates de chaux et de magnésie que l'on transforme en nitrate de potasse.

*** PLÂTRE.** s. m. (étym. bas-lat., *plastrum*, même signif.). Nom vulgaire du gypse impur, desséché et calciné. Le gypse est un sulfate de chaux qui perd par la calcination l'eau qu'il contient ordinairement, et est transformé en une terre qui, desséchée et mêlée avec un dixième environ de calcaire, constitue une poudre appelée *plâtre* ; cette poudre, se combinant avec l'eau, forme un mortier d'un emploi facile, qui acquiert par le séchage une dureté très considérable, et qui a d'ailleurs une assez grande finesse. On se sert du plâtre dans les bâtisses et dans la fabrication des moules et des figures ; on l'emploie encore pour engraisser et amender les terres, et pour former le stuc. Pierre de plâtre, pierre à plâtre. Carrière de plâtre. Four à plâtre. Faire du plâtre. Cuire, battre, gâcher, sasser du plâtre. Sceller de plâtre, sceller en plâtre. Muraille crepie, enduite de plâtre. Un enduit de plâtre. Charge de plâtre. Sac de plâtre. Statue, figure, moule de plâtre. Jeter une statue en plâtre. Mouler en plâtre. Employer le plâtre comme engrais. Bon plâtre, mauvais plâtre. Plâtre blanc. Plâtre gris. L'habitant ne connaît ni la chaux ni le *plâtre*. (Boil.) Il (l'appartement) se composait de deux chambres enduites d'un *plâtre* blanc et poli, dont la propreté charmait la vue. (Ch. Nodier.)

— *Plâtre blanc*. Celui dont on a ôté le charbon. || *Plâtre cru*. Pierre à plâtre propre à cuire. || *Plâtre éventé*. Plâtre qui a perdu de sa qualité par l'air, le soleil ou l'humidité. || *Plâtre gris*. Celui dont le charbon n'a pas été ôté. || *Plâtre au panier*. Plâtre qui a été criblé au travers d'un panier. || *Plâtre noyé*. Plâtre gâché avec beaucoup d'eau. || *Plâtre au sas*. Plâtre qui a été passé au travers d'un tamis. || *Plâtre serré*. Celui où il y a peu d'eau. || *Plâtre vert*. Celui qui n'a pas reçu une cuisson assez forte.

— Fam. *Battre quelqu'un comme plâtre*. Le battre excessivement.

— Par extens. et iron. *Cette femme a deux doigts de plâtre sur le visage*. Elle a mis beaucoup de fard, beaucoup de blanc.

— Fig. Se dit des ouvrages de l'esprit. Ses bons mots ont besoin de farine et de *plâtre*. (Boileau.)

— Fig. *De plâtre ; en plâtre*. Se dit de ce qui n'a que l'apparence, et est sans valeur. Les Anglais traitent le roi d'Espagne comme un roi de *plâtre*. (St-Sim.)

— Arg. Argent. Il est au *plâtre* ; il a de l'argent. (Rabasse.)

— B.-arts. Tout ouvrage moulé en plâtre. || *Les plâtres de la frise*. Les ornements de plâtre, de la frise. || *Le plâtre d'une statue, d'un buste, d'un bas-relief*. Le modèle de plâtre de ce bas-relief, de ce buste, de cette statue. || *Un plâtre antique, tiré sur l'antique*. Une figure, un bas-relief de plâtre, moulé d'après l'antique. Les plâtres de la colonne Trajane. Un cabinet de plâtres antiques, de plâtres modernes, de plâtres très rares, très curieux. || *Le premier plâtre d'une statue*. Celui qui est sorti le premier du moule. || *Le plâtre d'une personne*. Le masque de plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de son visage. Tirer un plâtre sur quelqu'un après sa mort. Peindre quelqu'un, faire le buste de quelqu'un d'après son plâtre. J'ai chez moi le *plâtre* fidèle, le petit buste funéraire d'un enfant mort au sein de sa nourrice (Michelet.)

— Au pluriel, tout ce qui est fait en plâtre dans une construction. Je sais bien que, la maison étant bâtie depuis plus de dix-huit mois, les *plâtres* doivent être secs. (Mme de Genlis.)

— Se dit plus particulièrement en parlant des legers ou menus ouvrages en plâtre, tels que corniches, scellements, ravalements, languettes de cheminées.

— *Essuyer les plâtres*. Occuper une maison nouvellement construite, un appartement dont les plâtres ne sont pas encore secs.

— Fig. Supporter des désagréments inévitables dans une fonction nouvelle.

PLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Plâtrer. S'empl. adjectiv. Enduit de plâtre. Chambre plâtrée.

— Fig. Il arrive à l'auteur comme à ceux qui bâtissent mal ; c'est un ouvrage *plâtré* ; et ce qu'ils soutiennent d'un côté retombe de l'autre. (Bossuet.)

— Par ext. Visage plâtré.

— Feint, sans probabilités de durée. Paix plâtrée. Réconciliation plâtrée. Il fallut courir vitement à une paix *plâtrée* pour éviter une mortification. (Mme de Sev.)

> Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
> Que le dehors *plâtré* d'un zèle spécieux. (Mol.)

— Chir. *Bandage plâtré*. Bandage de Scutin, dans lequel la poudre d'amidon ou de dextrine est remplacée par le plâtre.

— Écon. rur. *Vins plâtrés*. Vins qui ont subi l'opération du plâtrage.

PLÂTREAU. s. m. Techn. Pierre à plâtrer, en fragments non cuits.

PLÂTRE-CIMENT. s. m. Techn. Carbonate de chaux dans lequel entrent de l'oxyde de fer et une grande quantité d'argile.

*** PLÂTRER.** v. a. Ire conj. Enduire de plâtre. Plâtrer un mur, un plafond, une cloison, une cheminée.

— Fig. Celui qui a bâti et *plâtré* si grossièrement ce fabuleux roman de la Rose-Croix... (Nandé.)

— Par extens. Mettre du blanc, du fard. Plâtrer son visage.

— Fam. Couvrir, dissimuler, cacher quelque mal sous de fausses apparences qui ne peuvent subsister longtemps. Plâtrer une affaire. Il est difficile de plâtrer cela. Au lieu d'accommoder les différends, on ne fait souvent que les plâtrer. Jusqu'ici vous avez joué mes accusations, éhonti vos parents et *plâtré* vos malversations. (Molière.)

> Ce grand bruit s'accommode, et pour *plâtrer* l'affaire
> La pauvre délaissée épouse votre père. (Corneille.)

— Agric. Répandre du plâtre comme engrais. Plâtrer une prairie artificielle.

— Écon. rur. *Plâtrer le vin*. Lui faire subir l'opération du plâtrage.

— SE PLÂTRER. v. pron. Être enduit de plâtre.

— Par extens. Mettre du blanc. Cette femme est habile à se plâtrer le visage. Elle se *plâtre*, elle se farde, elle se déguise, elle se donne de fausses couleurs. (Bossuet.)

— Dans un sens analogue, Dissimuler ses sentiments, ses intentions. Cet hypocrite se plâtre, défiez-vous de lui.

PLÂTRERIE. s. f. Syn. de PLÂTRIERE.

— Travail fait en plâtre. La plâtrerie d'une maison.

PLÂTREUR, EUSE. s. Personne qui imagine, invente. Croyez-moi, ce n'est pas une *plâtreuse*, et il faut prendre au pied de la lettre ce qu'elle dit. (Chapelain.)

*** PLÂTREUX, EUSE.** adj. Qui est mêlé de plâtre, qui contient du plâtre. Eau plâtreuse. Terrain plâtreux. Sol plâtreux. Terre plâtreuse.

— Qui est de la nature du plâtre. Les manouvriers qui pulvérisent le plâtre font cette opération dans l'intérieur des maisons, ou en plein air. Dans ces deux cas, les ouvriers sont au milieu d'une poussière considérable, formée de molécules *plâtreuses* dont ils avalent une certaine quantité, et dont il pénètre une certaine portion dans les voies aériennes. (Merat.)

*** PLÂTRIER.** s. m. Techn. Celui qui extrait la pierre à plâtre ou lui fait subir les préparations qui la rendent propre à être employée ; celui aussi qui fait le commerce du plâtre. Un inconvénient qu'il est moins facile aux *plâtriers* euiseurs d'éviter, c'est l'action de l'extrême chaleur du four, surtout dans l'été. (Mérat.)

— Par extens. Ouvrier qui ne travaille absolument que le plâtre pour l'ornement de l'intérieur des maisons et des appartements. Les *plâtriers* pulvérisateurs ne devront mettre leur plâtre en poudre que dans les lieux vastes, exposés à un courant d'air, qui emportera les molécules les plus voltigeantes loin d'eux. (Merat.)

*** PLÂTRIÈRE.** s. f. Carrière d'où l'on tire la pierre à plâtre. Les *plâtrières* des environs de Paris renferment de nombreux débris de pachydermes. (L. Figuier.)

— Lieu où l'on fait, où l'on fabrique le plâtre. Aller à la plâtrière. Le fourneau, la cheminée d'une plâtrière.

PLÂTROIR s. m. (radic. *plâtrer*). Techn. Outil pour pousser du plâtre ou du mortier dans les trous. On dit aussi *plâtrenoir*.

PLATTE. s. f. Navig. Grand bateau servant autrefois sur les rivières.

— A Lyon, Nom de lavoirs construits le long du Rhône ou de la Saône.

PLATTE ou **NEBRASKA.** Géogr. V. NEBRASKA.

PLATTE-MONTAGNE (Mathieu VAN PLATHEN-BERCH, en français, de). Peintre et graveur, né à Anvers, mort en 1660, s'établit à Paris, et fut l'un des premiers membres de l'Académie de peinture. | PLATTE-MONTAGNE (Nicolas de). Fils du précédent, né à Paris, 1631-1726, a fait des tableaux estimés d'histoire.

PLATTEN-SEE. Géogr. Nom du lac Balaton en allemand.

PLATTEUSE. s. f. A Bruxelles, Ouvrière dentellière qui fait des fleurs plates.

PLATTNÉRITE. s. m. (de *Plattner*, n. pr.). Minér. Bioxyde de plomb, en cristaux pseudomorphiques ayant la forme de la pyromorphite, d'un noir de fer, d'un vif éclat métallique. L'existence de cette matière est douteuse.

PLATTSBOURG. Géogr. Ville des États-Unis (New-York), sur la rive O. du lac Champlain ; 7,000 hab.

PLATURE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue large, dont la queue se dilate en forme de disque ou de spatule.

— PLATURE. s. m. Erpét. Genre de serpents aquatiques des Indes, de la famille des hétérodermes, à queue aplatie et à crochets venimeux.

— Ornith. Division de la famille des oiseaux-mouches.

PLATUSE. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la plie.

PLATYARTHRE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; ἄρθρον, articulation). Crust. Genre de la famille des cloportides, établi pour des crustacés isopodes, voisins des parcellions, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le platyarthre d'Hoffmansegg.

PLATYARTHRON. s. m. (ét., V. PLATYARTHRE). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont on trouve l'espèce type au Mexique.

PLATYASPISTE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des brachydérides, établi pour deux espèces du Chili.

PLATYAUCHÉNIE. s. f. (pr. *pla-ti-ô-ké ni*; ét. gr., πλατύς, large; αὐχήν, ένος, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, dont l'espèce unique habite le Brésil.

PLATYBASIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; βάσις, base). Anthrop. Se dit des crânes à base plate et élargie.

— Substantiv. Un platybasique. Une platybasique.

PLATYBLEMME. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; βλέμμα, face). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des grylloïdes, établi pour cinq espèces qui vivent en Espagne, en Barbarie et au Bengale.

PLATYBUNE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; βουνός, cou). Arachn. Genre d'arachnides, établi aux dépens des faucheurs.

PLATYCAPNOS s. m. (étym. gr., πλατύς, large; καπνός, fumée). Bot. Genre de papavéracées fumariées, établi aux dépens des fumeterres pour des plantes dont le type croît sur les bords de la Méditerranée.

PLATYCARCIN. s. m. ét. gr., πλατύς, épais; καρκίνος, crabe). Crust. Genre de décapodes brachyures, tribu des caneeriens, formé aux dépens des crabes pour trois espèces des mers de France, d'Amérique et d'Océanie. Le platycarcin pagure, qu'on peut citer comme type du genre, est très commun sur nos côtes océaniques, où il atteint quelquefois le poids de cinq livres et est très estimé comme aliment. On l'appelle vulgairement *tourteau*, *poupart* ou *houvet*.

PLATYCARPE. adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, large; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits larges. Négretie platycarpe.

— PLATYCARPE. s. m. Genre rapporté avec doute à la famille des bignoniacées, établi pour des arbres qui croissent sur les bords de l'Orénoque.

PLATYCARPHE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; κάρφη, paille). Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des herbes du Cap.

PLATYCÉLIE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; κοῖλος, creux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une seule espèce de la Nouvelle-Grenade.

PLATYCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête large et plate. Ténia platycéphale.

— Bot. Qui a le chapeau aplati. Champignon platycéphale. || Qui a des calathides très larges.

— PLATYCÉPHALE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des joues cuirassées, établi pour vingt et une espèces habitant surtout la mer des Indes. L'espèce la plus remarquable est le platycéphale insidiateur, qui mesure cinquante centimètres; son nom lui vient de ce qu'il se cache sous le sable pour tendre des embûches aux autres poissons.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi aux dépens des rynchophores.

PLATYCÉPHALIE. s. f. (radic. *platycéphale*). État élargi et surbaissé de la voûte du crâne.

PLATYCÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides, établi pour quatre espèces de l'Europe et des États Unis.

PLATYCÉROS s. m. (pr. *pla-ti-cé-ross*; ét. gr., πλατύς, large; κέρας, corne). Mamm. Nom donné au daim par les auteurs anciens.

PLATYCERQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue plate.

— PLATYCERQUE. s. m. Ornith. Genre de la famille des perroquets, établi aux dépens des perruches pour les espèces à queue large.

PLATYCHEILE. s. f. (pr. *pla-ti-kèle*). Entom. Syn. de PLATYCHILE.

PLATYCHEIRE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; χείρ, χειρός, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type vit au Brésil.

PLATYCHÈLE. adj. 2 g. ou **PLATYCHÉLÉ, ÉE**. adj. (pr. *pla-ti-kèle* ou *pla-ti-ké-lé*; ét. gr., πλατύς, large; χείλος, pince, ou χεῖλος, lèvre). Zool. Qui a des serres larges ou la lèvre élargie.

— PLATYCHÈLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour vingt-trois espèces de l'Afrique australe.

PLATYCHILE. s. m. (pr. *pla-ti-kile*; ét. gr., πλατύς, épais; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre de légumineuses de la tribu des podalyriées, établi aux dépens des gompholobes pour des arbrisseaux dont l'espèce type croît en Australie. On dit aussi *platychilier*.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélides, tribu des mantichorides, dont l'espèce unique vit dans l'Afrique australe. On ne connaît encore que deux ou trois individus de cette espèce. On dit aussi *platycheile*.

PLATYCLÈRE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; κλῆρος, sorte de ver). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour deux espèces de Madagascar.

PLATYCNÉMIE. s. f. (étym. gr., πλατύς, large; κνήμη, jambe). Anthrop. Aplatissement du tibia sur ses deux faces.

PLATYCNÉMIQUE. adj. 2 g. Anthrop. Qui se rapporte à la platycnémie.

PLATYCODON. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; κώδων, tige). Bot. Genre de campanulacées wahlenbergiées, établi pour des plantes herbacées de la région méditerranéenne et du nord de l'Asie.

PLATYCOPE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; κώπη, rame). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des brachydérides, établi pour neuf espèces de l'Afrique australe.

PLATYCORME. adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, aplati; κορμός, tronc). Zool. Qui a le tronc aplati.

PLATYCORYNE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour douze espèces d'Asie et d'Afrique.

PLATYCRANIE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; fr. *crâne*). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des phasmiens, établi pour trois espèces d'Amérique.

PLATYCRATÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; κρατήρ, coupe). Bot. Genre de saxifragacées hydrangées, établi pour des arbrisseaux du Japon.

PLATYCRÉPIDE. s. f. (étym. gr., πλατύς, large; κρηπίς, ίδος, chaussure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diaperiales, établi pour une espèce des Philippines.

PLATYCRINITE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; κρίνον, lis). Échin. Genre d'échinodermes crinoïdes, établi pour plusieurs espèces fossiles des terrains de transition et du terrain crétacé.

PLATYDACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; δακτύλος, doigt). Zool. Qui a les doigts larges ou aplatis.

— PLATYDACTYLE. s. m. Entom. Genre d'orthoptères, famille des grylloïdes, établi pour cinq espèces de l'Amérique du Sud.

— Erpet. Genre de sauriens de la famille des geckotiens, établi pour treize espèces de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

PLATYDÈME. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; δῆμος, corps). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, établi pour plus de cinquante espèces, la plupart américaines.

PLATYDÈME. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; δίσμη, lien). Myriap. Genre de myriapodes diplopodes de la famille des polydesmides, dont l'espèce unique habite le Guatemala.

PLATYDÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, établi pour une espèce d'Égypte. || Syn. de CALATHE et de POECILE.

PLATYGASTÉRITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble ou a rapport au platygastre. On dit aussi *platigastride* et *platygastride*. || PLATYGASTÉRITES. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères de la famille des proctotrupides, qui a pour type le genre platygastre.

PLATYGASTRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des proctotrupides, type du groupe des platygastérites, établi pour plus de cent espèces des diverses régions du globe. L'espèce type se trouve assez fréquemment aux environs de Paris, dans le mois de mai, sur les fleurs.

PLATYGÉNIE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; γένειον, menton). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, dont l'espèce type vit dans l'Afrique tropicale.

PLATYGLOSSATE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue large. || PLATYGLOSSATES. s. m. pl. Syn. d'APIAIRES.

PLATYGNATHE. s. m. pr. *pla-ti-ghnate*; ét. gr., πλατύς, large; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour deux espèces de l'île Maurice.

PLATYGONIE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; γωνία, angle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphyliniens, établi pour quatre espèces de Russie et de Sibérie.

PLATYHOLME. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; ὅλμος, cylindre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des praocites, établi pour cinq espèces dont quatre de l'Amérique du Sud et une du Pérou.

PLATYLÉPIDE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; λεπίς, ίδος, écaille). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des herbes de Maurice et de la Réunion.

PLATYLOBE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; λοβός, gousse). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie. On dit aussi *platylobier*.

PLATYLOBÉ, ÉE. adj. (étym. gr., πλατύς, large; λοβός, lobe). Bot. Qui a de larges lobes ou segments. Fronde platylobée. Feuilles platylobées.

PLATYLOME. adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, large; λῶμα, bordure). Bot. Qui a une large bordure, qui a les feuilles largement bordées.

PLATYLOPHE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; λόφος, panache). Ornith. Syn. de LOPHOCITTE.

— Bot. Genre de saxifragées cunoniées, établi pour des arbres du Cap.

PLATYMÈNE. s. m. Bot. Syn. de TRACHYMÈNE.

PLATYMÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour cinq espèces de la Cafrerie.

PLATYMÉRIE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; μέρος, partie). Bot. Genre de rubiacées gardéniées, établi pour des arbrisseaux de Manille.

PLATYMÉTOPE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; μέτωπον, front). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour onze espèces dont six d'Afrique et cinq d'Asie.

PLATYMISCIE. s. m. Bot. Genre de légumineuses dalbergiées, établi pour des arbres et arbrisseaux du Brésil.

PLATYNASPIDE. s. f. (ét. gr., πλατύνω, j'élargis; ἀσπίς, ίδος, écusson). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des aphidiphages ou des sécuripalpes, tribu des coccinellides, dont l'espèce type vit en Europe.

PLATYNE. s. f. (ét. gr., πλατύνω, j'élargis). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, dont l'espèce unique vit en Guinée.

— PLATYNE. s. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour treize espèces la plupart européennes.

PLATYNÈME. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; νῆμα, fil). Bot. Genre rapporté avec doute à la famille des malpighiacées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale.

PLATYNEURE. adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, large; νεῦρον, nerf). Bot. Qui a de larges nervures. Feuilles platyneures.

PLATYNOCHÈTE. s. m. (pron. *plu-ti-noskète*; ét. gr., πλατύνω, j'élargis; χαίτη, poil). Ent. Genre de diptères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, établi pour une espèce du Barbaric.

PLATYNOPTÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύνω, j'élargis; πτερόν, élytre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour cinq espèces de l'Amérique équatoriale.

PLATYNORYNQUE. s. m. Entom. Syn. de PHLEOPHILE.

PLATYNOTE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos large ou aplati.

— PLATYNOTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des asidites, établi pour dix espèces de l'Inde et de l'Afrique australe. || Syn. de PLAGIONOTE.

PLATYODON. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; ὀδούς, οντος, dent). Moll. Section du genre myc, établie pour les espèces ayant les dents cardinales plus larges et moins saillantes.

PLATYOLOPHE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; λόφος, crête). Arachn. Genre d'arachnides, établi aux dépens des opilies et comprenant cinq espèces.

PLATYOME. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des brachydérides, établi pour une soixantaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale.

PLATYOMIDE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des brachydérides, dont l'espèce unique vit en Nouvelle-Zélande.

— PLATYOMIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, caractérisée par la côte des premières ailes plus ou moins arquée à sa base. Quelques auteurs l'ont réunie à la famille des pyralides.

PLATYONYQUE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; ὄνυξ, ongle). Crust. Genre de décapodes brachyures, tribu des portuniens, établi pour quatre espèces, dont trois vivent sur les côtes de France et une dans l'océan Indien.

PLATYONYX. s. m. (ét., V. PLATYONYQUE). Mamm. Genre d'édentés fossiles.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil et une de la Guyane.

PLATYOPE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; ὤψ, face). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des piméliaires, établi pour sept espèces de Russie.

PLATYPALPE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; fr. *palpe*). Entomol. Genre de diptères, famille des tanystomes, tribu des empides, établi aux dépens des tachydromies pour vingt-trois espèces de France.

PLATYPE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des scolytaires, établi pour vingt et une espèces la plupart américaines. Une seule espèce habite l'Europe.

— Mamm. Syn. d'ORNITHORYNQUE.

— Ornith. Syn. de FULIGULE.

PLATYPÈDE. adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, large; lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe dilaté à la base. Agaric platypède.

PLATYPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de larges pétales. Silène platypétale.

— PLATYPETALE. s. m. Genre de crucifères camélinées, établi pour des plantes des régions boréales de l'Amérique.

PLATYPÉZE. s. f. (étym. gr., πλατύς, large; πέζα, pied). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, type de la tribu des platypézinées, établi pour dix espèces d'Europe.

PLATYPÉZIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à une platypeze. || PLATYPÉZINÉES. s. f. pl. Tribu de diptères de la famille des athéricères, qui a pour type le genre platypèze.

PLATYPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; φύλλον, feuille). Botan. Qui a de larges feuilles. Tilleul platyphylle. Agaric platyphylle.

— PLATYPHYLLE. s. m. Entomol. Genre d'orthoptères, tribu des locustiens, établi pour cinq espèces de l'Amérique du Sud.

— Bot. Syn. de RAMALINE.

PLATYPODE. adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, large; πούς, ποδός, pied). Hist. nat. Qui a de larges pieds.

— PLATYPODE. s. m. Bot. Syn. de CALLISÈME.

— PLATYPODES. s. m. pl. Mamm. Famille de marsupiaux ayant pour type le genre ornythorynque.

— Ornith. Division de l'ordre des passereaux, comprenant ceux qui ont les doigts externes réunis dans presque toute leur longueur.

PLATYPODIE. s. f. (rad. *platypode*). Hist. nat. État du pied large et plat.

PLATYPRIE. s. f. (étym. gr., πλατύς, large; πρίων, scie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour cinq espèces dont trois de l'Inde et deux du Sénégal.

PLATYPROSOPE. s. m. (étym. gr., πλατύς, large; πρόσωπον, face). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphylmiens, établi pour cinq espèces dont deux de l'Afrique, deux d'Asie et une de Russie. || Syn. d'OXYGONE.

PLATYPTÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour deux espèces de l'Europe centrale.

PLATYPTÉRIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *platyptère*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au platyptérix. || PLATYPTÉRIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes qui a pour type le genre platypterix.

PLATYPTÉRIE. s. f. (ét. gr., πλατύς, large; πτερόν, aile). Ornithol. Syn. de MOUCHEROLLE et de PLATYRYNQUE.

PLATYPTÉRIS. s. m. (pr. *pla-ti-ptè-riss*; ét. gr., πλατύς, large; πτέρις, fougère). Bot. Syn. de VERBÉSINE.

PLATYPTÉRIX. s. m (pr. *pla-tip-té-rikss*; ét. gr., πλατύς, large; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des platyptérides, établi pour six espèces de France et d'Allemagne, où on les trouve depuis mai jusqu'en septembre.

PLATYPYGE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; πυγή, fesse). Mamm. Groupe de rongeurs, qui semble devoir être réuni aux agoutis.

PLATYRRHIN, INE. adj. (ét. gr., πλατύς, large; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez ou le museau large. Natrix platyrrhin.

— PLATYRRHIN. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, tribu des anthribides, établi pour dix-sept espèces, dont seize américaines. Une seule vit en Europe.

PLATYRRHINIE. s. f. (radic. *platyrrhin*). Hist. nat. Élargissement du nez.

PLATYRRHININ, INE. adj. Zool. Syn. de PLATYRRHIN.

— PLATYRRHININS. s. m. pl. Mamm. Grande division de l'ordre des quadrumanes d'Amérique, dans laquelle rentrent les genres qui ont le nez plus ou moins déprimé.

PLATYRRHOPALE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; ῥόπαλον, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des paussides, établi pour huit espèces des Indes orientales.

PLATYRHYNQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec large et déprimé. Pualarope platyrynque.

— PLATYRHYNQUE, s. m. Entom. Syn. de CHLOROPHANE.

— Mamm. Genre de carnassiers amphibies, établi aux dépens des phoques pour le platyrynque lion ou lion marin, qui habite les mers boréales et australes.

— Ornith. Genre de passereaux de la famille des muscicapidées, établi pour six espèces d'oiseaux intertropicaux. Le type du genre est le platyrynque brun qui vit au Sénégal et au Brésil.

PLATYSCÈLE, s. m. (ét. gr., πλατύς, large; σκέλος, jambe). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour six espèces propres à la Russie méridionale et à la Sibérie.

— Arachn. Syn. de PALPIMANE.

PLATYSCHISTE, s. m. (pr. *pla-ti-schiste*; ét. gr., πλατύς, large; σχιστός, séparé). Mamm. Petit groupe de carnivores de la division des civettes.

PLATYSE, s. m. (du gr. πλατύς, large). Entom. Genre de coléoptères à mâles hétéromères, à femelles pentamères, du groupe des cucujides, dont l'espèce type vit en Australie.

PLATYSÉMA, s. m. (pr. *pla-ti-cé-ma*; ét. gr., πλατύς, large; σῆμα, étendard). Bot. Genre de légumineuses phaséolées, établi pour des arbrisseaux croissant sur les bords de l'Amazone.

PLATYSILIQUÉ, ÉE, adj. (pr. *pla-ti-ci-liké*; et. gr., πλατύς, large; lat. *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques comprimées et larges. Héliophile platysiliquée.

PLATYSME, s. m. (étym. gr., πλατύς, large). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour le carabe noir d'Europe. || Section du genre féronie.

PLATYSOME, adj. 2 g. (pron. *pla-ti-zome*; ét. gr., πλατύς, large; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps large ou très déprimé.

— PLATYSOMES, s. m. pl. Entom. Synon. de CUCUJIDES.

PLATYSPERME, s. m. (étym. gr., πλατύς, large; σπέρμα, semence, graine). Bot. Genre de crucifères camelinées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique du Nord.

PLATYSPHÉRIE, s. f. (étym. gr., πλατύς, large; fr. *sphérie*). Bot. Section du genre sphérie.

PLATYSTE, s. m. Ichtyol. Syn. d'ASPREDE.

PLATYSTÉMON, s. m. (étym. gr., πλατύς, large; στήμων, filet). Bot. Genre de papavéracées, type de la tribu des platystemonées, établi pour des herbes de la Californie.

PLATYSTÉMONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au platystémon. || PLATYSTÉMONÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre platystemon.

PLATYSTERNE, s. m. (étym. gr., πλατύς, large; στέρνον, poitrine). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type vit à la Guyane.

PLATYSTETHE, s. m. (étym. gr., πλατύς, large; στῆθος, poitrine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des brachélytres, établi pour sept espèces de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

PLATYSTIGMA, s. m. (pr. *pla-ti-sti-gma*; étym. gr., πλατύς, large; στίγμα, stigmate). Bot. Genre de papavéracées platystémonées, établi pour des plantes herbacées de la Californie.

PLATYSTOME, adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, large; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture large. Ammonite platystome.

— PLATYSTOME, s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour sept espèces dont le type est commun en France.

— PLATYSTOME, s. m. Ornith. Syn. d'ÉROLLE ou EURYLAIME.

PLATYSTYLE, s. m. (ét. gr., πλατύς, large; fr. *style*). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, forme aux dépens des loxoceres. L'espèce unique vit en France.

— Bot. Genre d'orchidées pleurotallées, établi pour des plantes de Java. || Syn. d'OROBE.

PLATYTARSE, s. m. (ét. gr., πλατύς, large; fr. *tarse*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des brachylérides, établi pour une seule espèce trouvée en Autriche.

PLATYTHRIX, s. m. (pr. *pla-ti-trikss*; ét. gr., πλατύς, large; θρίξ, poil). Mamm. Genre de rongeurs encore peu connu.

PLATYTOME, s. m. (ét. gr., πλατύς, large; τομή, section). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, dont l'espèce type vit dans le midi de la France.

— PLATYTOME, s. f. Syn. d'HEMATODE.

PLATYTRACHÈLE, s. m. (pr. *pla-ti-trakèle*; et. gr., πλατύς, large; τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des phyllobides, établi pour une espèce de Siam.

PLATYULE, s. m. (étym. gr., πλατύς, large; fr. *tule*). Myriap. Genre voisin des iules et ayant pour type une espèce des environs de Paris.

PLATYURE, adj. 2 g. (étym. gr., πλατύς, large; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue large et aplatie.

— PLATYURE, s. f. Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires, tribu des fongicoles, établi pour douze espèces de France et d'Allemagne.

— PLATYURE, s. m. Ornith. Syn. de MERULAXE et de SYLVIAXE.

— Erpet. Syn. de PLATURE.

PLATYZOME, s. m. (ét. gr., πλατύς, large; ζῶμα, cuirasse). Bot. Genre de fougères de la famille des gleichéniacées, établi pour des espèces d'Australie.

PLAU (Lac de). Géogr. Lac situé dans le Mecklembourg-Schwerin, au N.-O. du lac Muritz.

PLAUBAGE, s. m. Bot. Ancien nom de la plante appelée *dentelaire*.

PLAUBELIE, s. f. Bot. Genre de bryacées, établi pour des mousses terrestres des Antilles.

PLAUDE, s. f. Sorte de souquenille. V. PLAUDE.

PLAUEN. Géogr. Ville du royaume de Saxe, à 21 kil. S.-O. de Zwickau, sur l'Elster Blanc. Toiles, cotonnades, mousseline; 36,0 00 hab.

* **PLAUSIBILITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est plausible. Cette proposition n'a guère de plausibilité. Peu usité.

* **PLAUSIBLE**, adj. 2 g. (et. lat., *plausibilis*, même signif.; rad *plaudere*, applaudir, approuver par des battements de mains). Qui a une apparence spécieuse. Excuse plausible. Raisons plausibles. Donner une preuve plausible. Dire des choses fort plausibles. Prendre un prétexte plausible. Exposer, défendre un système très plausible. La première cache ses faiblesses sous de *plausibles* dehors. (La Bruy.) Le misérable débauché qui ne cherche que le plaisir a toujours mille prétextes *plausibles* pour ajourner un mariage solennellement convenu. (J. Favre.)

> De cette illusion l'apparence *plausible*
> Rendrait la flachette peut-être moins visible.
> (CORNEILLE.)

— Acceptable, qui peut être approuvé. Ils tourmentent l'Écriture en mille manières *plausibles* au genre humain. (Bossuet.)

* **PLAUSIBLEMENT**, adv. D'une manière plausible, d'une manière satisfaisante. Parler, répondre, se défendre plausiblement. Il est inusité.

PLAUTE (T. Maccius Plautus), Poète comique latin, né à Sarsina (Ombrie), florissait pendant et après la deuxième guerre punique. D'abord valet d'une troupe de comédiens, puis forcé, pour vivre, de tourner la meule chez un meunier boulanger, il se mit à composer des pièces de théâtre, et devint l'auteur en vogue. Il mourut en 184 av. J.-C. Il nous reste de lui 20 comédies. Plaute a mêlé à une force comique souvent exagérée la finesse de l'observation et une rare correction de langage.

PLAUTIA (Loi). Hist. anc. Il y eut à Rome trois lois de ce nom : *Loi Plautia judicaria*, décrétée l'an 89 avant J.-C., sous les auspices du tribun Silvanus Plautius; elle conférait à chaque tribunal le droit d'élire dans son sein quinze citoyens pour remplir les fonctions de juge et étendait aux sénateurs le droit de siéger dans les tribunaux. || *Loi Plautia de vi armatis hominibus*, décrétée sous le même tribun l'an 78 av. J.-C.; elle interdisait l'eau et le feu à ceux qui formaient des complots contre l'Etat, ou qui s'emparaient de force des biens des citoyens. || *Loi Plautia agraria*, portée on ne sait trop à quelle époque, mais peu après la seconde loi *Plautia*.

PLAUTIEN Lucius Fulvius), Préfet du prétoire sous Septime Sévère, maria sa fille Plautille, à Caracalla, 202. Impliqué dans une conspiration contre son gendre, il fut décapité, 203.

PLAUTIUS (Aulus). Gouverneur de la Bretagne, sous Claude, étendit les conquêtes des Romains dans ce pays.

— PLAUTIUS (Lucien). V. PLOTIUS.

PLAYFAIR (John). Mathématicien, 1748-1819, né à Benvie (Ecosse), a laissé : *Éléments de géométrie*; *Système complet de géographie ancienne et moderne*.

PLAYON, s. m. V. PLEYON.

PLAZÉRION, s. m. Bot. Syn. d'ERIOCHRYSE.

PLÉA, s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des notonectides, tribu des nepiens, dont l'espèce type habite les eaux stagnantes.

PLEAUX, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Mauriac (Cantal); 2,600 hab.

* **PLÈBE**, s. f. (du lat. *plebs, plebis*, peuple). Antiq. rom. Classe du peuple romain, qui se composa d'abord de tout ce qui n'était ni de la classe des sénateurs ni de celle des chevaliers. Dans les derniers temps de la république, on ne comprenait parmi la plèbe que les citoyens qui ne possédaient aucun cens. || *Plèbe urbaine*. Les plébéiens, les marchands, les prolétaires de Rome. || *Plèbe rustique*. Les cultivateurs de la campagne romaine.

— Dans les sociétés modernes, on donne le nom de *plèbe* à la populace, au petit peuple. Les nations les plus avancées sont celles où la *plèbe* se fond le plus rapidement dans la classe moyenne, qui doit tout absorber. (E. About.)

— Par extens. La ville funèbre a ses hiérarchies; les momies ont leur aristocratie, leur bourgeoisie et leur *plèbe*. (P. de St-Victor.)

— Quelques auteurs ont écrit à tort *plebs* ou *plébée*. La *plebs* s'imagina que d'après le décret de la souveraineté nationale, etc. (Mercier.) Les progrès de l'irréligion furent très rapides parmi cette *plébée*. (Id.)

PLÉBÉE, ÉE, adj. (du lat. *plebs*, plèbe). Pop. Bas, trivial. Il ne se disait que du style. Fuyons ces expressions que Malherbe appelle *plébées*, aussi bien que celles qui s'appellent *phébus*. (Saint-Evremond.)

PLÉBÉCULE, s. f. (ét. lat., *plebecula*, diminut. de *plebs*, plèbe). Menu peuple, petit peuple; populace, canaille. La *plébecule* se dédommage du vin qu'elle n'a point bu depuis un an, et boit sa raison dans les pots. (Merc.)

PLÉBÉIANISME, s. m. Polit. Etat, condition des plébéiens, c'est-à-dire du peuple, des prolétaires.

— Attachement aux intérêts du peuple. Pour nourrir et alimenter nos âmes brûlantes du plus pur *plébéianisme*. (Babœuf.)

— Vulgarité. Le plébéianisme dans les arts, dans la littérature.

* **PLÉBÉIEN, ENNE**, s. rad. *plèbe*. Hist. rom. Celui, celle qui faisait partie de la troisième et dernière classe du peuple romain. Les plébéiens se composaient de tous les citoyens libres, qui n'appartenaient ni à l'ordre des patriciens ni à celui des chevaliers. Longtemps les plébéiens furent exclus des charges publiques. D'abord, ils eurent des représentants, les tribuns, l'an 493 av. J.-C.; puis, ils obtinrent que les tribuns militaires avec puissance consulaire seraient indifféremment choisis parmi les plébéiens et les patriciens, l'an 445; enfin, l'an 368, les plébéiens furent admis au consulat, à la dictature, à la censure, et à toutes les autres charges; mais pour distinguer des patriciens les plébéiens parvenus, on appelait ceux-ci *hommes nouveaux*.

— Dans les Etats modernes, Personne qui ne fait point partie de la noblesse, ou qui appartient à la classe populaire. Mon père est un honnête plébéien. Aujourd'hui, comme du temps de la république romaine, les plébéiens ont conquis tous les droits. Quelques *plébéiens* ignorés sont venus se réunir à Versailles pour commencer le règne de la loi. (L. Blanc.) Les *plébéiens* ou les hommes qui vivent au jour le jour, sont en tout pays une force aveugle. (E. About.)

— PLÉBÉIENS, s. m. pl. Entom. D'après Linné, Division du genre papillon comprenant les plus petites espèces.

— Adjectiv. Magistrat plébéien. Il était de famille *plébéienne*, de race *plébéienne*. (Acad.) Il ne faut pas que je laisse échapper ce cavalier de race *plébéienne*. (Le Sage.) Il roula sa *plébéienne* personne dans le lit à colonnes, élevé sur une pompeuse estrade. (G. Ohnet.)

— *Familles plébéiennes*. Familles romaines appartenant à l'ordre des plébéiens. On n'en compte guère plus de cent qui s'élevèrent aux grands emplois sous la république. Les plus illustres sont : les familles *Aurelia, Calpurnia, Cecilia, Claudia, Cornelia, Domitia, Flavia, Fulvia, Licinia, Livia, Marcia, Maria, Octavia, Papiria, Plautia, Pompeia, Porcia, Publia, Scribonia, Sempronia, Servilia, Sulpicia, Tullia, Valeria*.

— *Jeux plébéiens*. Jeux que le peuple romain célébrait durant trois jours, du 15 au 18 novembre, en mémoire de la paix qu'il fit avec les sénateurs, soit après son retour sur le mont Aventin, 469 ans avant J.-C.; soit après la retraite sur le mont Sacré, 493 avant J.-C.; soit enfin après l'expulsion des rois, 509 av. J.-C.; Adrien institua les jeux plébéiens du cirque l'an 121 de J.-C.

— Philol. lat. *Langue plébéienne* L'angage du peuple de Rome, langage très répandu, sous l'empire, dans les provinces de l'Occident.

PLÉBICOLE, adj. 2 g. (ét. lat., *plebs, plebis*, peuple; *colere*, cultiver, capter). Qui cherche à plaire au peuple, à le flatter, à capter ses suffrages.

PLÉBISCITAIRE, adj. 2 g. Qui concerne le plébiscite; qui est de la nature du plébiscite.

— PLÉBISCITAIRE, s. m. Partisan du vote plébiscitaire. || Celui qui, dans un plébiscite, donne un vote approbatif.

* **PLÉBISCITE**, s. m. (et. lat., *plebiscitum*, même signif.; fait de *plebs*, peuple, et *scitum*, décret). Hist. anc. Décret émané du peuple romain assemblé par tribus, en opposition au *senatus-consulte*, décret qui n'était promulgué que par le sénat. Dans l'ancienne Rome, et même encore à Genève et à Bâle, et dans les petits cantons, ce sont les *plébiscites* qui font les lois. (Voltaire.)

— Hist. contemp. En France, depuis la Révolution, on a donné ce nom à l'acte par lequel la nation se prononce, d'après le principe du suffrage universel, sur une modification de la constitution ou de la forme du gouvernement. C'est de la peur qu'ils ont fait sortir ce *plébiscite* fatal qui devait nous entraîner à la guerre. (Gambetta.) La conscience française proteste contre cette fraude immonde du *plébiscite* qu'on cache aujourd'hui sous le nom d'appel au peuple. (Id.)

PLÉCHÂTEL. Géogr. Commune du cant. de Bain, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine). Forges, minoterie; 2,300 hab.

PLÉCHE, s. f. Mar. Ancien nom de la guérite de hune.

PLÉCOLÉPIDE, adj. 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; λεπίς, ίδος, écaille). Bot. Dont les écailles ou les squames sont entregreffées ou soudées à la base. Péricline plécolépide.

PLÉCOPODE, adj. 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pieds ou les nageoires réunis.

— PLÉCOPODES, s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux qui ont les nageoires pectorales réunies. || Syn. de GOBIOIDES.

PLÉCOPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; πτερόν, nageoire). Ichtyol. Qui a les nageoires réunies. || PLÉCOPTÈRES, s. m. pl. Famille de poissons comprenant les genres cyclopière, cyclogastre et pologastre, placés par Cuvier dans des familles différentes.

PLÉCOSTE, s. m. (ét. gr., πλέκω, je noue; ὀστέον, os). Ichtyol. Genre de poissons connu sous le nom de *cuirassier* et de *loricaire*, dont les principales espèces vivent surtout dans les rivières et les mers de l'Amérique du Sud.

PLÉCOTE, s. m. (ét. gr., πλέκω, je noue; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Syn. d'OREILLARD.

PLECTANE, s. f. Arachn. Syn. de GASTÉRACANTHE.

PLECTANÉLA, s. f. Bot. Genre d'apocynées plumeriées, établi pour des arbrisseaux grimpants de Madagascar.

PLECTANTHÈRE, s. f. (étym. gr., πλεκτός, noué; fr. *anthère*). Bot. Syn. de LUXEMBURGIE.

PLECTE, s. m. Entom. Syn. de CARABE et de PTÉROSTIQUE.

PLECTIQUE, a. lj. 2 g. (du gr. πλεκτός, noué). Replie. Il ne s'emploie que dans cette locution : *Dupie plectique* Signe (=) qui marque un vers d'Homère cité dans un écrivain.

PLECTOCOMIE, s. f. (ét. gr., πλεκτός, noué; κόμη, chevelure). Bot. Genre de lépidocarynées, établi pour des palmiers de Java.

PLECTOGNATHE, adj. 2 g. (pron. *plek-to-gnate*; ét. gr., πλεκτός, noué; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires soudées.

— PLECTOGNATHES, s. m. pl. Ichtyol. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux dont l'articulation de la mâchoire supérieure s'engrène par suture aux os du crâne, et ne conserve par conséquent aucune mobilité. Deux familles composent ce genre : les gymnodontes et les sclérodermes.

PLECTORRAMPHE, s. m. Ornith. Syn. de PLECTORYNQUE.

PLECTORYNQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πλεκτός, noué; ῥύγχος, bec). Ichtyol. Qui a le bec soudé.

— PLECTORYNQUE, s. m. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des squamipennes, dont l'espèce unique habite la mer des Indes.

— Ornith. Genre de la famille des melliphagidées, voisin des philédons, établi pour des oiseaux dont l'espèce type vit en Australie.

PLECTRANTHE, s. m. (ét. gr., πλέκτρον, éperon; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de labiées ocimoïdées, type du groupe des plectranthées, établi pour trente neuf espèces des régions chaudes de l'ancien continent et de l'Australie. Le plectranthe frutescent est un bel arbuste d'orangerie assez commun dans nos jardins; il se multiplie par semis ou par boutures.

PLECTRANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au plectranthe. || PLECTRANTHÉES, s. f. pl. Groupe de la famille des labiées, tribu des ocimoïdées, qui a pour type le genre plectranthe.

PLECTRE, s. m. Antiq. V. PLECTRUM.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une douzaine d'espèces, qui appartiennent presque toutes à l'Amérique équinoxiale. On dit aussi *plectris*, s. f.

PLECTRITE, s. f. (du gr. πλέκτρον, éperon). Bot. Genre de valérianées, établi pour des plantes herbacées de Californie.

PLECTROCARPE, s. m. (ét. gr., πλέκτρον, éperon; καρπός, fruit). Bot. Genre de zygophyllées, établi pour des plantes herbacées des Andes.

PLECTROCÉRE, s. f. (étym. gr., πλέκτρον, éperon; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces de Saint-Domingue.

PLECTROCHÈRE, s. m. (pr. *plèk-tro kère*; ét. gr., πλέκτρον, éperon; χοῖρος, porc). Mamm. Genre de rongeurs du groupe des porcs-épics, dont l'espèce type vit à Bahia.

PLECTRODERE, s. f. (étym. gr., πλέκτρον, éperon; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour quatre espèces des régions centrales de l'Amérique.

PLECTROMÈRE, s. m. (ét. gr., πλέκτρον, éperon; μηρός, cuisse). Entom. Syn. de CCRIUS.

PLECTRONIE, s. f. (du gr. πλέκτρον, éperon). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour de petits arbustes de l'Afrique équatoriale et australe.

PLECTROPE, s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, éperon; πούς, pied). Ornith. Syn. d'ITHAGINIS.

PLECTROPHANE, s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, éperon; φαίνω, je parais). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des bruants, et qui comprend deux espèces du nord de l'Europe, le plectrophane de Laponie et le plectrophane des neiges.

PLECTROPHORE, s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, éperon; φορέω, qui porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, tribu des brachyderides, établi pour une dizaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale.

— Moll. Genre de gastéropodes pulmonés de la famille des limaciens, établi aux dépens des testacelles.

— Ornith. Syn. d'ITHAGINIS.

PLECTROPOME, s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, éperon; πῶμα, opercule). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des percoïdes, établi pour treize espèces qui vivent dans les mers des pays chauds.

PLECTROPTÈRE, s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, éperon; πτερόν, aile). Ornith. Genre de palmipèdes de la famille des anatidées, dont l'espèce type est connue sous le nom d'*oie de Gambie*. || Syn. d'ANATIGRALLE.

PLECTROPTÉRINÉ, ÉE, adj. Ornith. Qui ressemble au plectroptère. || **PLECTROPTÉRINÉES**, s. f. pl. Tribu de palmipèdes de la famille des anatidées, qui a pour type le genre plectroptère.

PLECTROSCÈLE, s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, éperon; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des nyctélites, établi pour six espèces presque toutes de l'Amérique du Sud. || Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques et de la tribu des alticites, établi pour quinze espèces, dont douze européennes et trois américaines.

PLECTRUDE, Veuve de Pepin d'Héristal, gouverna les Francs au nom de son petit-fils Théobald, âgé de six ans, 714-715.

PLECTRUM ou **PLECTRE**, s. m. (pr. *plèktromm*, ou *plektre*). Antiq. Sorte d'archet des anciens, morceau de bois ou d'ivoire terminé par un crochet, dont on se servait pour faire résonner les cordes de la lyre et de la cithare.

PLECTRURE, s. f. (ét. gr., πλῆκτρον, éperon; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce unique vit dans l'Amérique du Sud.

PLECTUS, s. m. (pron. *plè klouss*). Entom. Syn. de PLECTRE.

PLÉDÉLIAC, Géogr. Commune du cant. de Jugon, arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 2,209 h.

PLÉDRAN, Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 3,400 h.

PLÉE, s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PLÉÉE, s. f. (de *Plée*, nom pr.). Bot. Genre de melanthacées vératrées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique boréale.

PLÉGADÈRE, s. m. (ét. gr., πληγή, blessure; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, établi pour cinq espèces, dont quatre d'Europe et une des États-Unis.

PLÉGAIRE, s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'attelabe, appelée aussi *relours vert*.

PLÈGE, s. m. V. PLEIGE.

PLÉGER, v. a. Ire conj. V. PLEIGER.

PLÉGERIE, s. f. V. PLEIGERIE.

PLEGMATION, s. m. Bot. Syn. de TOPHORE.

PLÉGORRHIZE ou **PLÉGORRHIZE**, s. m. (ét. gr., πληγή, plaie; ῥίζα, racine). Bot. Genre de plantes dicotylédones, formé pour un arbre du Chili.

* **PLÉIADES**, s. f. pl. Astron. Groupe de six étoiles de la constellation du Taureau et qu'on disait autrefois être au nombre de sept.

— Se dit aussi collectivement et au singulier. La *pléiade* céleste (Acad.)

— Nom donné, par allusion aux sept étoiles de ce nom, à un groupe ou à une réunion de sept personnes célèbres. || *Pléiade philosophique*. Les sept sages de la Grèce. || *Première pléiade poétique*, ou *pléiade d'Alexandrie*. Celle qui fut instituée par Ptolémée Philadelphe, et qui se composait de sept poètes contemporains : Callimaque, Apollonius de Rhodes, Aratus, Homère le jeune, Lycophron, Nicandre et Théocrite. || *Pléiade littéraire de Charlemagne*. Espèce d'académie fondée par ce monarque, et dans laquelle Alcuin était appelé *Albinus*; Angilbert, *Homère*; Adélard, *Augustin*; Riculfe, *Dametas*; et Charlemagne lui-même, *David*; Varnefrid et un autre savant de l'époque complétaient la pléiade. || *Pléiade toulousaine* ou *sainte et savante pléiade*. La compagnie des sept mainteneurs du gai savoir à Toulouse. || *Nouvelle pléiade toulousaine*. Compagnie formée par sept jeunes femmes de Toulouse, qui cultivaient la poésie.

— *Pléiade du XVIe siècle*, ou absol. *la Pléiade*. Société de sept poètes, fondée par Ronsard à l'imitation de la pléiade d'Alexandrie. Les membres de cette pléiade poétique étaient Ronsard, Joachim du Bellay, Baïf, Dorat, Remi Belleau, Jodelle et Ponthus de Thiard.

— Au XVIIe siècle, on tenta de former une pléiade poétique des savants qui faisaient des vers latins : elle devait se composer de Rapin, Commère, Larue, Santeuil, Ménage, Duperrier et Petit.

— Par extens. Un grand nombre. Rome possède un très petit nombre de vrais artistes et une *pléiade* de fabricants qui vivent sur la réputation de leurs ancêtres. (E. About.)

— Anat. *Pléiade ganglionnaire*. Assemblage de glandes ou de ganglions lymphatiques sains ou lésés.

— Myth. V. ATLANTIDES.

PLÉIADISER v. n. Ire conj. Se dit par plaisanterie pour Parler, écrire comme les poètes de la pléiade poétique que Ronsard avait formée.

* **PLEIGE**, s. m. (pr. *plèje*). Anc. jurispr. Celui qui s'offrait pour caution, qui servait de répondant. S'offrir pour pleige dans une affaire. Ma tête sur ce point vous servira de *pleige*. (Corneille.) Vieux mot. On disait aussi *plejure*.

PLEIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Pleiger. S'emploie adjectiv.

* **PLEIGER** ou **PLÉGER**, v. a. Ire conj. (pr. *ple-je*; rad. *pleige*). Cautionner en justice; promettre de faire ou de payer quelque chose à la place d'une personne. Vieux mot.

Et j'estime si peu ces nouvelles amours,
Que je le *pleige* encor son retour dans deux jours.
(CORNEILLE.)

— Fig. Répondre à la santé portée par quelque convive. Marie Stuart, la veille de sa mort, à la fin du souper, but à tous ses gens, leur commandant de la *pleiger*.

— *Pleiger d'autant celui qui boit à nous*. Cette expression s'est introduite chez nos pères, parce que, dit Pasquier, le refus de répondre à une brinde était regardé comme une marque de mépris, celui qui ne pouvait faire raison à l'assaillant trouvait un ami ou quelque bon compagnon, qui déclarait qu'il l'allait *pleiger*, et prenant le verre en main, buvait d'autant à la santé de celui qui avait provoqué son camarade.

— Par anal.

Même au besoin notre ami Pellisson
Me *pleigera* d'un couplet de chanson. (LA FONT.)

PLEIGERIE, s. f. Anc. cout. Action de cautionner. || *Mettre en pleigerie*. Donner pour caution.

* **PLEIN, PLEINE**, adj. (du latin *plenus* même signif.). Qui n'a pas de vide dans son intérieur; qui contient tout ce qu'il est capable de contenir. Un verre plein. Un tonneau plein. Une bourse pleine. Un plein pot. Un plein panier. Un plein boisseau. Cela n'est pas plein, n'est pas assez plein, est si plein qu'il n'y peut rien tenir de plus. A demi plein. Plein à demi. L'espace occupé par un corps est un espace *plein*. (Diderot.) Les crateres *pleins* de vin, et les canthares *pleins* d'eau auprès des corbeilles en filigrane d'or. (G. Flaubert.)

— Fam. *Plein comme un œuf*. Extrêmement plein. J'ai bien dîné, je suis plein comme un œuf. Il a bu immodérément, il est plein comme un œuf.

— Fig., en parlant des choses intellectuelles, *Ouvrage plein*. Ouvrage où l'on trouve tout ce qu'il doit contenir. || *Cet ouvrage n'est pas assez plein*. Il y manque plusieurs choses. La supériorité du pays de blé est démontrée par le livre aussi petit que *plein* de M. Melon. (Volt.)

— Dans un sens analogue, *Style plein et nourri*. Style ferme, abondant, qui fait naître beaucoup d'idées.

— Qui contient une grande abondance, une grande quantité. Avoir ses greniers pleins de blé, ses caves pleines de vin. Une salle pleine de spectateurs. Une église pleine de fidèles. Un corps plein d'humeurs. Parler la bouche pleine de nourriture. L'un meurt vide de sang, l'autre *plein* de sene. (Boileau.) Des villes *pleines* de clochetons se réfléchissent dans des lacs de cristal. (Th. Gaut.)

Le souper hors du chœur chasse les chapelains,
Et de chantres buvants les cabarets sont *pleins*.
(BOILEAU.)

— *Un homme plein de vin*. Un homme ivre, pris de vin.

— Fam. *Avoir le ventre plein*. Être rassasié, être abondamment repu. Quand il a le ventre plein, il s'endort. || On dit populairement, dans le même sens : *Être plein, être bien plein*.

— Se dit d'une femelle qui porte des petits. Chatte pleine. Chienne pleine. Jument pleine. || Se dit d'un poisson qui a la laite ou les œufs. || Pop. et triv. Se dit d'une femme enceinte.

— Qui abonde en quelque chose que ce soit. Un jardin plein de fruits. Un bois plein de bêtes fauves. Une rivière pleine de poissons. Un cabinet plein de tableaux. Une écriture pleine de ratures. Un habit plein de taches. Un grenier plein de rats. Un chenil plein de puces. Un champ plein de chardons. Tout son palais est *plein* de leurs images. (Rac.) Le ciel, tout l'univers est *plein* de mes aïeux. (Id.) Le monde est *plein* d'écrits pernicieux. (Massill.) Ce superbe Paris est *plein* de malheureux. (Volt.)

— Fig. Un homme plein de vertus. Un cœur plein d'amour. Une tête pleine de science. Une âme pleine de religion, pleine de foi, pleine de maximes d'honneur et de probité. La sagesse de Dieu est pleine de miséricorde. De quelque côté que l'on se tourne, on rencontre des êtres pleins d'envie, de caprices et de prétentions. Cet homme est plein d'ordre, de sagesse, d'industrie dans les affaires. Être plein d'ardeur, plein de zèle, plein de confiance, plein d'effroi, plein de repentance, plein de rage, plein d'espérance, plein d'assurance, plein d'orgueil, plein de cœur. Un esprit vif et plein de feu, plein de verve et d'enthousiasme. Il était *plein* d'esprit, de sens et de raison. (Boileau.) Le cœur *plein* d'un courroux qu'il cachait à mes yeux. (Rac.) *Plein* de désespoir de n'être pas aimé. (La Bruyère.) Les grands seigneurs sont *pleins* d'égards pour les princes. (Id.) Une cour orageuse *pleine* de mouvement et d'intrigues. (Id.) Dans les cours des rois, tout est *plein* de ces jalousies. (Mass.) Sans alliage ni artifice, elle était *pleine* de candeur et d'innocence. (Merlin.) L'étude des fleurs est *pleine* d'enchantements. (A. Martin.) Je sais bien que nos Français sont *pleins* de cœur. (Thiers.)

Je ne savais pas que pour moi *plein* de feux,
Xiphares des mortels fut le plus amoureux. (RAC.)

— Dans un sens analogue. Tout l'Orient est *plein* de ses exploits. (Rac.) Vous êtes en des lieux tout *pleins* de sa puissance. (Id.) Tout était *plein* de bruits d'oiseaux. (V. Hugo.) La foi repose de la pensée, et le repos ne différerait pas assez de la mort si l'on ne s'endormait dans un lit *plein* de songes. (L. Blanc.) Ces rudes mœurs, *pleines* de hasards et de dangers, faisaient autant de héros que de brigands. (H. Taine.)

— *Un homme plein de difficultés*. Un homme qui fait des difficultés sur tout. || *Un homme plein d'expédients*. Celui qui trouve des expédients pour tout.

— *Être plein de vie*. Être très bien portant.

— *Être plein de loisir*. Être maître de tout son temps, n'avoir point d'affaires.

— *Plein d'avenir*. Qui a toutes les conditions nécessaires pour réussir, pour parvenir à une situation élevée. Les autres sont des jeunes gens *pleins* d'avenir. (Gér. de Nerval.)

— *Plein de jours*. Très âgé. Euryméduse, *pleine* de jours et d'expérience, apporte le pain et le vin. (Chateaubriand.)

— *Mourir plein de jours*. Mourir dans un âge fort avancé.

— Qui est entièrement occupé, entièrement pénétré de. Être plein d'une chose. Être plein d'une idée. Je suis tout plein des belles choses que je viens d'entendre. Malheur à vous qui êtes *plein* et content du monde! (Boss.) Son âme épurée de tous les sentiments de la terre était *pleine* du ciel où elle touchait. (Id.) Je vous ai vers Roxane envoyé *plein* de moi. (Racine.) Chacun, *plein* de mon nom, ne respirait que moi. (Boil.) C'est un homme si *plein* de ses intérêts et si ennemi des vôtres. (La Bruy.)

Il m'a de vos bontés longtemps entretenue,
Il en était tout *plein* quand je l'ai rencontré. (RAC.)

— *Un homme plein de lui-même*. Un homme vaniteux, qui a trop bonne opinion de sa personne. Tout *plein* de soi, de tout le reste vide. (Boil.)

— Se dit des choses qui expriment, qui annoncent les sentiments de l'âme. Des regards pleins de douceur. Des yeux pleins de langueur. Des transports pleins de joie. Un visage plein de sérénité. Une contenance pleine de dignité et de modestie. Des gestes pleins de noblesse et de simplicité. Son visage est sombre et *plein* d'émotion. (Corn.) Mes regards trop *pleins* de ma douleur. (Rac.) La tendre Hypocrisie aux yeux *pleins* de douceur. (Volt.) Ses regards charmants qui me semblaient *pleins* d'amour, parce qu'ils m'en inspiraient. (J.-J. Rousseau.) L'écureuil a les yeux *pleins* de feu. (Buff.) Puis, voyant que le vieux serviteur inclinait le genou, il le releva d'un mouvement *plein* de noblesse et l'étreignit contre sa poitrine longuement. (A. Daudet.)

— *Avoir le cœur plein*. Avoir de grands sujets de contentement ou de tristesse, de joie ou de mécontentement, qu'on ne peut garder au dedans de soi, qu'on éprouve le besoin de communiquer, de confier à d'autres. J'ai le cœur si plein, j'ai le cœur trop plein, souffrez que je m'ouvre à vous. Elle était aise de parler à quelqu'un : son cœur était trop *plein*. (Mme de Sév.)

— On dit aussi *Avoir l'esprit plein*, c'est-à-dire Avoir l'esprit entièrement occupé. L'esprit est *plein* : il n'y a plus de place pour le soin ni pour l'inquiétude. (Pascal.)

— Absol. Accompli, parfait, en parlant des œuvres, de la conduite morale. Une vie pleine. Des actions pleines. Si elle avait été fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins *pleines*. (Boss.) Après une action *pleine*, haute, éclatante. (Corn.)

C'est aux rois, c'est aux grands, c'est aux esprits bien faits,
A voir la vertu *pleine* en ses moindres effets. (CORN.)

— Se dit en parlant des qualités extérieures. Un visage plein de fraîcheur. Un front plein de grâces. Un abord plein de charmes.

— Fig. Sa vie et sa mort, également *pleines* de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain. (Boss.)

— Entier, complet, parfait. Un jour plein. Un mois plein. Une année pleine. Que l'homme contemple donc la nature entière dans sa haute et *pleine* majesté. (Pasc.) La promesse que Jésus-Christ nous a faite de rendre sa joie *pleine* en nous. (Id.)

— On dit de même : Avoir une pleine conviction. Goûter un plein repos. Jouir d'une pleine puissance. Remporter un plein succès. User d'une pleine licence.

Il est bien des endroits où la *pleine* franchise
Deviendrait ridicule et serait peu permise. (MOL.)

— *Pleins pouvoirs*. Pouvoir entier, absolu, illimité. Donner de pleins pouvoirs. Investir un ministre d'un plein pouvoir. Abuser d'un plein pouvoir. Jouir d'un plein pouvoir.

— *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale*. Formule dont le roi se servait dans ses édits et dans ses déclarations.

— *Pleine vendange, pleine récolte*. Vendange, récolte abondante. Faire une pleine vendange, une pleine recolte.

Ils eurent bonne année.
Pleine moisson, *pleine* vinée (LA FONT.)

— Dans une autre acception, *Être en pleine récolte, en pleine vendange*. Être dans les plus forts travaux de la récolte, de la vendange.

— En parlant des revenus d'une propriété, *Plein rapport*. Rapport aussi complet, aussi satisfaisant qu'on peut le désirer. Propriété, vigne en plein rapport. C'est une vigne de plein rapport.

— Se construit avec les prépositions *à* et *de*, et sert à former plusieurs locutions adverbiales, qui marquent l'intensité, l'abondance, le haut degré d'une chose. Crier à pleine tête, à pleine gorge. Boire à plein verre. Boire la joie à pleine coupe. De l'eau qui coule à plein tuyau. Un vaisseau qui vogue à pleines voiles. Une femme grosse à pleine ceinture. Un bœuf gras à pleine peau. Des chevaux qui tirent à plein collier.

La céleste troupe,
Dans ce jus vanté,
Boit à *pleine* coupe
L'immortalité. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *A plein*, suivi d'un substantif. Complètement, sans restriction, sans réserve. Ils les égorgeaient à *plein* glaive. (G. Flaub.)

— Fig. *A pleine main, à pleines mains*. Abondamment, avec libéralité. Donner l'argent à pleines mains. Répandre à pleines mains ses bienfaits sur les malheureux.

— *Étoffe à pleine main*. Étoffe moelleuse, épaisse, bien fournie.

— *A pleins yeux*. D'un regard avide.

Et tantôt se repaît de leurs derniers soupirs,
Tantôt goûte à *pleins* yeux ses mortels déplaisirs.
(CORNEILLE.)

— *A pleins vœux*. De tous ses vœux.

Votre zèle était faux, si seul il redoutait
Ce que le monde entier à *pleins* vœux souhaitait.
(CORNEILLE.)

— *Franchir un fossé de plein saut*. Sauter d'un bord à l'autre du fossé.

— Fig. *Passer de plein saut* ou *d'un plein saut d'un emploi subalterne à une place élevée*. Obtenir une place élevée, sans passer par les degrés intermédiaires.

— *En plein*. Au milieu de, dans, etc. Israël combattait en *pleine* campagne. (Fléch.)

Si vous voulez calmer toute cette tempête,
Il faut en *pleine* place abattre cette tête. (CORN.)

— Fig. Laissez donc cette reine en *pleine* liberté. (Corn.)

— *En plein midi, en plein jour*. Publiquement. Quoi! Rodrigue, en *plein* jour! d'où te vient cette audace? (Corn.)

— *En plein air*. Dehors, sans être abrité. Les anciens passaient presque toute leur vie en *plein* air. (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. *Quand le vase est trop plein, il faut bien qu'il déborde*. Un long ressentiment, une extrême douleur, qu'on s'est efforcé de contenir, éclate enfin, malgré qu'on en ait.

— Anc. jurispr. *Plein possessoire*. Maintenue et garde accordée en justice à celle des parties qui justifiait par titre y avoir le droit le plus apparent.

— Artill. *De plein fouet*. Se dit du tir exécuté sans ricochets.

— Astron. *Pleine lune*. La lune lorsque tout son disque nous apparaît éclairé, parce qu'il se trouve en opposition avec le soleil. || Signifie encore Tout l'espace qui est depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième de la lune. Nous sommes dans la pleine lune.

— Fig., par allusion à la rondeur de la pleine lune, on dit d'un visage large et plein : *C'est la pleine lune*; on dit de même : *Avoir un visage de pleine lune*. On dit encore simplement : *Avoir le visage plein, un plein visage*. Avoir un visage gras, replet et rebondi.

— Blas. *Pleines armes*. Ensemble des pièces qui composent les armoiries d'un seigneur de haubert; armoiries sans écartelure ni brisure. || *Écu plein*. Écu rempli d'un seul émail. La branche aînée de cette maison porte les armes pleines. Porter un écu d'or plein.

— Botan. *Tige pleine*. Celle qui ne renferme aucune cavité. || *Fleur pleine* ou *fleur double*. Celle dont la corolle ou les pétales sont multipliés par la disparition totale des étamines ou par simple changement de forme.

— Chronol. *Année pleine*. Année lunaire de 354 jours, par opposition à Année cave de 353. || *Mois plein*. Mois de 30 et de 31 jours, par opposition à Mois cave, de 28 et de 29 jours.

— Confis. *A plein sucre*. Se dit des fruits confits avec un poids de sucre égal au poids des fruits.

— Constr. *Mur plein*. Mur dans lequel on n'a pas pratiqué d'ouvertures.

— Hortic. *Arbre en plein vent*. Arbre fruitier qu'on laisse libre de s'élever à toute la hauteur dont il est susceptible. || *Pleine terre, plein air*. Culture non abritée.

— Jeux. Au billard, *Bille prise pleine*. Bille visée et atteinte centre à centre par une autre. Prendre une bille pleine. || A la roulette, *Nu-*

méro plein. Numéro unique sur lequel on met toute sa mise au lieu de l'éparpiller sur plusieurs. Jouer a numéro plein.

— Jurispr. *De plein droit.* Sans intervention judiciaire. Il est en possession de plein droit.

— Manèg. *Jarrets pleins.* Jarrets gras. || *Flancs pleins.* Flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. Quand un cheval est bien conformé et en bon état, ses flancs sont pleins a l'égal des côtes. || *Cheval qui a un appui, qui a un mors a pleine main.* Cheval qui a la bouche bonne.

— Mar. *Le plein bois d'un navire.* La partie du navire qui est au-dessus de l'eau. Envoyer des boulets en plein bois. Tirer sur un navire a plein bois. || *En pleine mer.* En haute mer. || *A pleines voiles.* Toutes les voiles portant et recevant l'impulsion du vent. || *Navire a mailles pleines.* Navire dont les intervalles entre les couples sont remplis par des pieces de bois dites *couples de remplissage.* || *Nœud à plein poing.* Amarrage fait très promptement. *Plein la voile!* Ordre qui indique au timonier de garder du largue dans la voile.

— Médec. *Pouls plein.* Pouls qui résiste au toucher, l'artère etant pleine.

— Mus. *Voix pleine.* Voix dont le son a de l'ampleur, de la rondeur. Il avait choisi pour cette lecture des hommes d'une voix *pleine*, sonore, agreable. (Rollin.)

—Peint. *Peindre en pleine pâte.* Peindre grassement et non par frottis.

— Techn. *Bois plein.* Bois compact, d'un tissu serré. || *Plein bois.* Genre de travail qui se fait en collant a joints droits, sans tenons ni mortaises. || *Pierre pleine.* Pierre meuliere très compacte.

— PLEIN, s. m. Phys. L'opposé de Vide ; l'espace que l'on suppose entierement occupé par la matière. Le *plein* et le vide. (Acad.)

L'air, la terre et les mers, et les cieux confondus,
Entassaient pele-mêle et le *plein* et le vide.
(DE SAINT-ANGE.)

— *Le trop plein.* L'excès. J'aime cet enfant, c'est le trop *plein* de la tendresse que j'ai pour vous. (Mme de Sévigné.)

— Admin. *Le plein d'une compagnie.* Le maximum des sommes qu'une compagnie d'assurance peut assurer.

— Astron. *Le plein de la lune.* Tout disque de la lune en opposition avec le soleil ; l'espace compris depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième de la lune.

— Calligr. Partie de la lettre, du caractère d'ecriture ou d'imprimerie, qui est formé d'un trait plus gros que le reste. Il est l'opposé de Delié. La lettre O a deux pleins et deux delies.

— Chirurg. *Le plein d'une bande.* La partie moyenne d'une bande.

— Comm. *Étoffe brodée tant plein que vide.* Étoffe dont une partie est brodee et l'autre ne l'est pas.

— Constr. *Le plein d'un mur.* Le massif d'un mur, la partie qui n'est percée d'aucune porte ni d'aucune fenêtre. || *Tant plein que vide.* Dans le métré, Expression indiquant que l'on compte les espaces où il y a des baies aussi bien que les parties pleines.

—Jeux. *Lois du plein.* V. LOI. || *Plein.* Sorte de jeu de tables, dans lequel on emploie des cornets, des dames et des dés. || Se dit, à la belle, de la mise que fait un joueur sur un seul numéro. || *Demi-plein.* Mise que fait un joueur sur la ligne qui separe deux numeros l'un de l'autre. || *Mettre en plein.* Au jeu du hoc, Mettre l'argent que l'on joue au milieu d'un chiffre ; lorsque ce chiffre sort, on retire vingt-sept fois la valeur de sa mise. || Au jeu de trictrac, *Faire son plein.* Couvrir de deux dames chaque case d'une des tables ou jans du trictrac. Tenir son plein. Conserver son plein. Rompre son plein. Et quand mon *plein* est fait, gardant mes avantages... (Regnard.) || Au jeu de biribi. *Mettre en plein.* Mettre l'argent qu'on joue au milieu d'un chiffre ; si ce chiffre arrive, on retire soixante-quatre fois son enjeu. || On dit de même substantivement : *Gagner un plein.* Il faisait mettre dans les gazettes tous les *pleins* qui avaient été gagnés dans la semaine. (Cte de Caylus.)

— Mar. Toute la partie du rivage baignée par la mer depuis la ligne de basse jusqu'a celle de pleine mer. || Un navire est *au plein*, lorsqu'il est échoué sur cette partie du rivage. || *Le plein de l'eau.* La pleine mer. || *Plein de la mer.* Moment ou la maree arrive a sa plus grande hauteur. *Au plein* de la mer, a la maree haute... (V. Hugo.) || On dit aussi : *La pleine mer.* On distingue au dela la *pleine* mer, où paraissent à fleur d'eau quelques îlots inhabités. (B. de St-P.) || *Rattre son plein.* Se dit de la maree qui, arrivee à sa plus grande hauteur, reste un moment stationnaire avant de redescendre. || *Porter plein.* Gouverner de façon a ce que les voiles soient toujours pleines, ne fasiant pas dans les lans du bâtiment. || *Gouverner pres et plein.* Gouverner au plus près, mais en faisant en sorte que les voiles ne fasient jamais. || *Porter bon plein.* Se dit de deux bâtiments qui s'abordent en plein, lorsqu'ils viennent se frapper coque contre coque, sans que rien ait attenue le choc.

— Sylvic. *Le plein du bois, le plein du taillis.* L'endroit où le bois, le taillis est le plus épais.

— *A plein.* loc. adv. S'est dit pour Pleinement, dans toute son étendue. Qui voudra connaître à *plein* la vanité de l'homme, n'a qu'à considérer les causes et les effets de l'amour. (Pasc.) Au travers de son masque on voit *à plein* le traître. (Mol.)

— *A pur et à plein.* loc. adv. Tout à fait, entièrement. Se faire soldat à pur et à plein. Être absous a pur et a plein. Il n'est guère usité que dans ces locutions.

— *En plein* Dans le milieu du but. Mettre une balle de fusil ou de pistolet en plein. Envoyer une fleche en plein. || On dit aussi substantivement : *Mettre dans le plein*, c'est-a-dire Au milieu du but que l'on vise.

— Pleinement, complètement. Donner en plein dans une embuscade. Perdre son procès en plein, tout en plein. Recevoir en plein les rayons du soleil.

—Pris d'une manière prépositive. *Plein* signifie quelquefois En aussi grande quantité que la chose dont on parle en peut contenir. Avoir du ble plein son grenier, du vin plein sa cave, de l'argent plein sa poche. Avoir plein ses poches d'argent.

— *Tout plein de.* loc. prép. Beaucoup de. Il se trouve tout plein de gens qui pensent comme vous. Il y a tout plein de monde a la fête. J'ai tout plein de choses d'egarees. M. le Grand, au jeu, etait tres fâcheux, et lâchait tout *plein* d'ordures. (St-Sim.)

PLEINE-CROIX. s. f. Serrur. Garniture placee sur le rouet d'une serrure. || Pl., des *pleines-croix.*

PLEINE-FOUGÈRES. Géog. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 3,000 h.

* **PLEINEMENT.** adv. (pr. *plè-ne-man* ; rad. *plein*). Entièrement, absolument, tout a fait. Je suis pleinement convaincu. Vous êtes pleinement justifie a mes yeux. Ses desseins sont pleinement decouverts. Il s'est pleinement affranchi de cette servitude. Il est pleinement satisfait. Ces arbres ombragent pleinement ces lieux. Depuis que vous êtes parti de ce pays-ci, je ne trouve plus d'esprit qui me contente *pleinement.* (Mme de Sév.) Êtes-vous *pleinement* content de votre gloire ? (Rac.)

PLEIN-JEU. s. m. Mus. Sorte de jeu d'orgue qui a de la puissance et de la majesté, et qui se compose des jeux de mutations nommés cymbale et fourniture, auxquels on joint les jeux de fond, tels que bourdons, flûtes et prestants || Manière de jouer d'un instrument, pour en tirer tout le son qu'il est susceptible de donner. || Pl., des *pleins-jeux.*

PLEINPE. s. f. Navig. V. PLEMPE.

PLEIN-SUR-JOINT. loc. adv. Maçonn. Se dit d'une maniere de poser la brique de telle façon que son milieu se trouve sur le joint les deux briques inferieures. Bâtir plein-sur-joint.

PLEIN-VENT. s. m. Hortic. Arbre fruitier plante loin des murs et qu'on la isse developper librement par opposition aux arbres en espaliers ; ce sont généralement les pommiers, poiriers, abricotiers, cerisiers, etc. Plantez donc des *plein-vent*, propriétaires du sol. (Bosc.)

— Adjectiv. Pêcher plein-vent.

PLÉIOCARPE. adj. 2 g. (étym. gr., πλεῖος, plein ; καρπός, fruit). Bot. Se dit des oignons ou bulbes qui produisent plusieurs tiges a la suite les unes des autres.

PLÉIONE. s. f. Annél. Genre d'annélides, formé aux depens des amphinomes.

— Astron. Nom donné à l'une des étoiles du groupe des Pléiades.

PLÉIOPHYLLE. a lj. 2 g. (et. gr., πλεῖος, plein ; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles. Le lin, le taxus, l'abies, sont des plantes pleiophylles.

PLEISSE. Géogr. Rivière de la Saxe royale, arrose Altenbourg (Saxe-Altenbourg), et finit dans l'Elster-Blanc, au S.-O. de Leipzig. Cours au N. de 90 kil.

PLESSITZ. Geogr. Village près et à l'E. de Liegnitz (Silesie prussienne), sur la Katzbach, ou Napoleon Ier signa un armistice, 4 juin 1813, appele aussi armistice de Parchwitz.

PLEJURE. s. f. Dr. féod. Syn. de PLEIGE.

PLEKOCHEILE. s. m. (pr. *plé-ko-kèle* ; et. gr., πλέκω, je plie ; χεῖλος, lèvre). Moll. Genre de mollusques gasteropodes, qui doit être range dans les bulimes.

PLÉLAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine) ; 3,600 hab.

— PLÉLAN-LE-PETIT. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dinan (Côtes-du-Nord) ; 1,200 hab.

PLÉLO. Geogr. Commune du cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord, ; 3,900 hab.

PLÉLO (Louis-Robert-Hippolyte DE BREHANT, comte de). Ne près de Saint-Brieuc, 1699-1734, ambassadeur de France en Danemark, se fit tuer en essayant avec 1,600 Français de secourir Stanislas Leczinski, assiegé dans Dantzig par 40,000 Russes.

PLÉMET. Geogr. Commune du cant. de La Cheze, arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord, ; 3,400 h.

PLEMPE ou **PLEINPE.** s. f. Navig. Sorte de petit bateau employe en Hollande pour la pêche.

PLÉMY. Géogr. Commune du cant. de Plouguenast, arrond. de Loudeac (Côtes-du-Nord, ; 2,900 hab.

PLÉNÉE-JUGON. Géogr. Comm. du cant. de Jugon, arrond. de Dinan (Côtes-du-Nord, ; 4,200 hab.

PLÉNEUF. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord, ; 2,200 hab.

PLÉNICORNE. adj. 2 g. (étym. lat., *plenus*, plein ; *cornu*, corne. Zool. Qui a les cornes entièrement pleines, ou sans etui corné.

* **PLENIER, ÈRE.** a lj. (du latin *plenus*, plein. Entier, complet. La premiere eveque leur sert de *plénière* justification. (Montaigne. La *plenière* volonté de mon cœur. (Montchrestien.) Lorsque l'imbibition du bois dans l'eau est *plenière*... (Buffon.) Liberté *plenière* a chacun de conserver son rituel et son rudiment, de s'imposer des regles, d'y croire et de les suivre. (Ch. Nodier.) Tous les droits de la souveraineté *plénière* sont maintenus a l'Allemagne sur l'Italie. (E. Quinet.)

Tumulte aimable et liberté *plenière*,
Tout exprimait de charmantes ardeurs. (GRESSET.)

Hist. *Cour plenière.* Assemblee solennelle que tenaient les rois et les grands princes a l'occasion d'une fête ou d'un tournoi. Nos rois tenaient souvent cour plenière le jour de Noel.

Le vrai portait
Qu'un mois durant le roi tint droit
Cour *plenière*. (LA FONTAINE.)

— Se dit du palais où se tenait une cour plenière. Jamais, dans une tour, ni dans un palais *plenier*, vous n'avez vu fille de haut princier, sœur de roi ou de comte, si belle a regarder. (Edg. Quinet.)

— Iron. *Visage plenier.* Visage gros et gras.

— Liturg. *Indulgence plenière.* Remission pleine et entiere de toutes les peines dues aux péchés. Accorder une indulgence plenière. Gagner les indulgences plenieres. Il y a la indulgence plénière a cette église, a l'occasion de telle solennite. Le pape seul a droit d'accorder des indulgences plenieres.

— Iron. et par imitation. Le comte de Fiesque fit une chanson, et mettre un mandat sur sa porte en grosses lettres, comme les affiches d'indulgences aux eglises : impertinence *plénière.* (Saint-Simon.)

PLÉNIÈREMENT. adv. D'une manière plénière ; abondamment, completement. Nous nous sommes reciproquement tenu parole *pleniere-ment.* (St-Sim.)

* **PLÉNIPOTENTIAIRE.** s. m. (pr. *plé-ni-po-tan-si-è-re* ; et. lat., *plenus*, plein ; *potentia*, puissance). Agent diplomatique qui est investi par son gouvernement de pleins pouvoirs, pour suivre une negociation importante. Lorsque les plénipotentiaires se trouvent en presence, leur première operation est de se livrer a l'examen reciproque de leurs pleins pouvoirs. En general, le plenipotentiaire, malgre son titre pompeux, n'accepte rien sans en referer a son gouvernement, ou bien il ne signe aucun arrangement que sous la condition d'être approuve.

— Fig. La plupart des hommes de ce siècle semblent avoir choisi l'or pour leur *plénipotentiaire.* (S. Dub.)

— Adjectiv. Un envoyé plénipotentiaire. Ministre *plénipotentiaire.* (Acad.)

PLÉNIPRÉBENDÉ. adj. m. (ét. lat., *plenus*, plein ; fr. *prebende*. Hist. eccles. Se disait des chanoines qui jouissaient d'une prebende entiere, à la difference des *semi-prebendes*, qui n'en avaient que la moitie.

— Substantiv. Un plénipreben dé.

PLÉNIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *plenus*, plein ; *rostrum*, bec. Ornith. Dont le bec est entier, sans échancrure. PLENIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, caracterisée par un bec entier, sans dentelures ni echancrures, et comprenant les genres corbeau, mainate, paradisier, pie et rolher.

PLÉNISME. s. m. Philos. Système des plénistes.

PLÉNISTE. adj. et. s. 2 g. (du lat. *plenus*, plein). Philos. Partisan du plein ; il s'est dit des philosophes qui soutenaient que tout est plein dans la nature, qu'il n'y a de vide nulle part. Les cartesiens etaient des plenistes.

* **PLÉNITUDE.** s. f. etym. lat., *plenitudo*, même signifie. ; rad. *plenus*, plein. Abondance excessive, surabondance. Il ne se dit guere au propre qu'en parlant des humeurs. Avoir une grande plenitude d'humeurs, une trop grande plenitude d'humeurs. Être malade de plenitude. M. le Coulanges, qui a garde plus de quinze jours sa chambre pour des degoûts et des *plénitudes*... (Mme de Sev.)

— *La plénitude du cœur.* L'abondance des sentiments dont le cœur est rempli. Parler a quelqu'un dans la plenitude de cœur. Aimer de toute la plenitude du cœur.

— Fig. Ce qui est entier, complet. Pour accorder des grâces qui ne sont point fondees en droit, les rois ont la plenitude de la puissance. Jouir d'une plénitude l'honneur s. Recouvrer la plenitude de ses forces, de sa sante, de sa raison, de ses facultes intellectuelles. L'episcopat est la *plenitude* des pouvoirs du sacerdoce. (Acad.) Dieu a mis quelque chose en nous qui peut admirer la *plénitude* de son être. (Boss.) Il nous faut ressentir tout ce qui s'oppose au succes et a la *plénitude* de la Rédemption. (Fléchier.) Il est necessaire qu'il regarde avec affection le bien dont il ne peut jouir encore avec *plenitude*. (Id.) Bakewell, l'habile eleveur, qui montra comme on cree des races, laissait à ses jeunes taureaux dans une heureuse *plenitude* tout le temps de l'allaitement. (Michelet.) Recevez-vous jamais la *plenitude* des grâces que les divins sacrements conferent aux âmes sereines et tranquilles ? (De Goncourt.) Cependant l'homme est fait pour être homme ; et il lui manque quelque chose tant qu'il n'a pas atteint à la *plénitude* de ses facultes. (P. Janet.) Si Dieu durait, il n'aurait jamais la *plénitude* de l'être, puis qu'il manquerait toujours de l'être qu'il devrait posse ler dans la suite des temps. (J. Simon.)

— *Plenitude de jours.* Longue vie. La destinee des patriarches, cette *plenitude* de jours qui consomme la prudence de l'homme juste. (Flechier.)

— Hist. *Par la plénitude de notre puissance royale.* Formule qui fut employee pour la premiere fois par Philippe le Bel.

— Hist. sainte. *La plénitude des temps.* Le terme assigne pour l'accomplissement des prophecies qui concernaient la venue du Messie. Notre-Seigneur vint au monde dans la plénitude des temps. || Par anal. Un arrêt de la Providence conçu de toute eternite pour être executé dans la *plenitude* de son temps, en telle annee, en tel jour. (Pascal.) *Plenitude des nations.* Collectivite entiere des nations. L'accomplissement des prophecies et des promesses sur la *plenitude* des nations qui doit entrer un jour dans l'enceinte de la nouvelle Jerusalem. (Massillon.)

— Pathol. Sensation de tension et de pesanteur qu'on ressent a l'epigastre, quand l'estomac est trop rempli. Syn. de PLETHORE.

— Physiolog. *Plenitude de l'utérus.* Syn. de GROSSESSE.

PLENUM. s. m. (pr. *plé nomm* ; mot lat. signif. *chose pleine*). Plenitude, etat de ce qui est plein, complet.

PLÉOCARPIE. s. m. (et. gr., πλέος, plein ; καρπός, paille). Bot. Genre de composees nassauviees, etabli pour des arbrisseaux du Chili.

PLÉOCHROÏSME. s. m. (pron. *plé-o-kro-ïssme* ; et. gr., πλέος, plein ; χρόα, couleur). Miner. Propriete de certains corps de fournir des couleurs differentes suivant la direction des rayons lumineux auxquels ils sont soumis.

— Hist. nat. Etat de coloration complète ou exagérée d'une partie d'un vegetal ou d'un animal.

PLÉODONTE. adj. 2 g. (et. gr., πλέος, plein ; ὀδούς, ὀντος, dent). Zool. Qui a les dents pleines au lieu de les avoir creuses.

— PLEURODONTES. s. m. pl. Erpet. Tribu de sauriens de la famille des lacertiens, etablie pour les genres ameive, crocodilure, sauvegarde, etc.

PLÉOGASTRE. s. m. (ét. gr., πλέος, large, large ; γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'hemipteres heteropteres de la famille des reduviides, tribu des réduviens, etabli pour deux especes de Cayenne et de Borneo.

PLÉOMAZIE. s. f. (et. gr., πλέων, nombreux ; μαζός, mamelle). Anat. Multiplicite des mamelles ou des mamelons.

* **PLÉONASME.** s. m. (ét. gr., πλεοναστικός, abondance ; radic. πλέος, plein. Rhét. Redondance de paroles ; figure par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui peuvent donner plus de force ou de grâce.

— Se prend ordinairement en mauvaise part et signifie Redondance vicieuse de paroles. Ces deux expressions font pleonasme, forment pleonasme. Addition d'une ou plusieurs lettres dans un mot ; changement d'une syllabe brève en une longue.

— Gramm. sanscr. *Pléonasme dans le mot.* Se dit d'un compose dans lequel un des elements figure deux fois.

PLÉONASTE. s. m. Miner. Variété de spinelle ou de grenat brun.

PLÉONASTIQUE. adj. 2 g. Gramm. Qui appartient au pleonasme. || Qui renferme un pleonasme. Phrase pleonastique. Construction pleonastique. Ce mot est particulièrement en usage dans la philologie arabe.

PLÉOPELTIS. s. m. (pron. *plé-o-pel-tiss* ; ét. gr., πλέος, plein ; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de polypodiacees, etabli pour des fougères de l'Amerique tropicale, du Cap et des îles Mascareignes.

PLÉORAMA. s. m. (ét. gr., πλέω, je flotte ; ὅραμα, vue. Phys. Tableau mouvant qui se deroule devant le spectateur, de même que les rives d'un fleuve paraissent fuir le long du bateau. Dans quelques décorations de théâtre, on a employe une espece de pleorama.

PLÉOSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., πλέων, nombreux ; στέμων, etamine). Botan. Qui a des etamines nombreuses. Plante pleostemone.

PLÉRÉFORHAMPHE. adj. 2 g. (et. gr., πλέος, plein ; ῥάμφος, bec). Ornith. Syn. de PLENIROSTRE.

PLÉRERIT. s. m. (pron. *plé-re-rit*. Ornith. Nom vulgaire de la petite hirondelle de mer.

PLERGUER. Géogr. Commune du cant. de Châteauneuf, arr. de St-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 3,000 hab.

PLÉRIN. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord, ; 5,800 hab.

PLÉROMATIQUE. adj. 2 g. (du gr. πλήρωμα, plenitude). Philos. anc. Qui concerne le plérome. || *Regne plérômatique.* Ensemble des forces qui animent l'univers.

PLÉROME. s. m. (étym. gr., πληρόω, je remplis). Philos. anc. Plenitude des intelligences. || Ensemble de tous les eons des gnostiques combines avec la substance. || Ensemble de tous les êtres.

— Bot. Genre de melastomacées osbeckiées,

établi pour des arbrisseaux de l'Amerique tropicale.

PLÉROSE. s. f. (du gr. πλήρωσις, réplétion). Médec. Replétion ou rétablissement de l'embonpoint du corps après une maladie.

PLÉROTIQUE. adj. 2 g. Médec. Syn. d'INCARNATIF.

PLESCHANKA. s. m. (pr. *plesss-chan-ka*). Ornith. Genre de gobe-mouches des bords du Volga.

PLESCHEN. Géogr. Ville de Prusse, dans la prov. et à 95 kil. S.-E. de Posen; 4,000 hab. Commerce de chevaux.

PLESCONIE. s. f. Infus. Genre d'infusoires ciliés, caractérisé par l'absence de tégument contractile et paraissant recouvert d'une cuirasse marquée de côtes longitudinales, établi pour une dizaine d'espèces vivant soit dans l'eau de mer, soit dans l'eau douce.

PLESCONIEN, ENNE. adj. Infus. Qui ressemble ou se rapporte à la plesconie. || PLESCONIENS. s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés qui a pour type le genre plesconie.

PLÉSICTIDE. s. f. (pr. *plé-zik-tide*; ét. gr., πλησίος, voisin; ἴκτις, fouine). Mamm. Genre de carnassiers, intermédiaire entre les martres et les mangeustes, établi pour trois espèces fossiles des calcaires de Saint-Gérand-le-Puy.

PLÉSIE. s. m. (pr. *plé-zi*; du gr. πλησίος, voisin). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, établi pour une espèce de Java. || Genre de coléoptères hétéromères de la famille des sténélytres, tribu des cistélides, établi pour trois espèces de Madagascar.

PLÉSIOGALE. s. m. (pr. *plé-zi-o-gale*; ét. gr., πλησίος, voisin; γαλή, belette). Mamm. Genre de carnassiers, intermédiaire entre les martres et les putois, dont l'espèce unique a été trouvée à l'état fossile dans les calcaires de Saint-Gérand-le-Puy.

PLÉSIOMORPHE. adj. 2 g. (pron. *plé-zi-o-morfe*; étym. gr., πλησίος, voisin; μορφή, forme). Chim. Se dit des corps qui jouissent du plésiomorphisme.

PLÉSIOMORPHISME. s. m. (pr. *plé-zi-o-mor-fisme*; rad. *plesiomorphe*). Miner. Espèce d'isomorphisme apparent n'ayant que la forme cristalline.

***PLÉSIOSAURE.** s. m. (pr. *plé-zi-o-çore*; ét. gr., πλησίος, voisin, proche; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles gigantesques dont on ne connaît que des débris fossiles.

PLÉSIOSAURIEN, ENNE. adj. Erpét. Qui ressemble au plésiosaure.

PLESKOV ou **PLESKOF.** Géogr. V. PSKOF.

PLESLÉE. s. f. Bot. Genre de térébinthacées burséracées, qui produit l'encens d'Afrique. Cet arbre est propre à l'Abyssinie et à l'Éthiopie.

PLESSALA. Géogr. Commune du cant. de Plouguenast, arr. de Loudeac (Côtes-du-Nord); 3,400 hab.

PLESSE. s. f. (du bas-lat. *plessa*, branches entrelacées). Écon. rur. Branche de haie vive enchevêtrée dans le corps de la haie pour épaissir le fourré. Ce mot est surtout usité en Normandie.

PLESSÉ. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Nicolas, arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure); 5,200 hab.

PLESSÉE. s. f. (rad. *plesse*). Haie vive dont les branches sont entrelacées.

PLESSER. v. a. 1re conj. (rad. *plesse*). Entrelacer les branches d'une haie vive.

PLESSIDHI Géogr. Nom moderne du Pélion.

PLESSIGRAPHE. s. m. (ét. gr., πλήσσω, je frappe; γράω, j'écris). Méd. Instrument d'auscultation qui inscrit les observations.

PLESSIMÈTRE. s. m. (étym. gr., πλήσσειν, frapper; μέτρον, mesure). Médec. Instrument employé pour pratiquer la percussion médiate, et consistant en une plaque d'ivoire circulaire, d'une ligne d'épaisseur, que l'on tient appliquée à plat successivement sur les divers points du thorax que l'on veut explorer, et sur laquelle on perçute avec l'extrémité des doigts. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope, d'où on le sépare lorsque l'on veut s'en servir. Une mince rondelle de bois, de corne ou d'ivoire, ou une large pièce de monnaie, peuvent, au besoin, servir de plessimètre. Maintenant je vais, à l'aide du *plessimètre*, vous dessiner, vous décalquer la maladie de notre pauvre ami. (A. Daudet.)

PLESSIMÉTRIE. s. f. Médec. Mode particulier d'auscultation médiate, à l'aide du plessimètre.

PLESSIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la plessimétrie ou au plessimètre.

PLESSIMÉTRISME. s. m. Syn. peu usité de PLESSIMÉTRIE.

PLESSIS. s. m. (pr. *plé-ci*; ét. bas-lat., *plectitus*, même signif.; de *plectere*, plier). Vieux mot qui signifiait Terrain, propriété enclose de haies formées de branches entrelacées, et qui est resté dans un grand nombre de noms de lieux. || Se dit encore en Normandie pour Haie de bois entrelacé et pour Espace clos par une haie faite de cette manière.

PLESSIS-LEZ-TOURS (Le). Géogr. Village d'Indre-et-Loire, sur le Cher, dans l'arr. de Tours. Ruines du château habité par Louis XI.

PLESSIS-MORNAY (Du). V. MORNAY.

PLESSITE. s. f. Miner. Variété de gersdorffite.

PLESTIE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la bordelière, poisson du genre cyprin.

PLESTAN. Géogr. Comm. du cant. de Jugon, arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 2,000 hab.

PLESTIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lannion (Côtes-du-Nord), sur la Manche; 4,200 hab.

PLET. s. m. (autre forme de *pli*). Mar. Arrangement en ovale d'un gros câble replié sur lui-même.

— En Russie, Espèce de fouet dont on se sert pour châtier les évadés de Sibérie.

PLÉTEUX. s. m. (rad. *pli*). Pêch. Outil avec lequel on donne aux hameçons la courbure convenable.

PLÉTHIOSPHACE. s. m. (ét. gr., πλήθω, je remplis; σφάκος, sauge). Bot. Section du genre sauge.

***PLÉTHORE.** s. f. (du grec πλήθω, je remplis). Médec. Surabondance du sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système; de là deux sortes de plethore, la plethore générale et la plethore locale. La *plethore* générale est caractérisée par la rougeur de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins les plus superficiels, la dureté du pouls, une augmentation incommode de la chaleur animale, la tendance aux hémorragies, des douleurs vagues, etc.: la somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation très forte des artères carotides, le gonflement outre mesure des veines du cou, font craindre une congestion sanguine au cerveau. Les caractères de la *pléthore* locale varient suivant l'organe qui en est le siége. (Nyst.) || *Plethore abdominale*. Surabondance du sang de la veine porte par développement exagéré des mésentères et des épipléons, ou par gêne de la circulation hépatique.

— Fig. La recette était superbe et la caisse risquait de crever par suite d'une *pléthore* monétaire. (Th. Gaut.)

— Les anciens distinguaient une pléthore vraie, appelée aussi plethore des vaisseaux; une plethore fausse; une pléthore des forces; une plethore relative au volume; une plethore relative à l'espace, etc. Aujourd'hui, ces distinctions ne sont plus admises.

— Bot. Etat de plantes qui ne produisent ni fleurs ni fruits par suite d'une alimentation trop abondante. Les arbres atteints de plethore sont impropres à la construction.

***PLÉTHORIQUE.** adj. 2 g. Médec. Qui est affecté de plethore. Un malade pléthorique. Une femme pléthorique.

— Qui a rapport à la plethore, qui tient de la plethore. Symptômes pléthoriques. Tendance plethorique. Affection pléthorique.

— Substantiv. Un plethorique. Une pléthorique.

PLÉTHOSOME. s. m. (pr. *plé-to-çome*, ét. gr., πλήθω, je remplis; σῶμα, corps). Acal. Genre d'acalèphes, type de la tribu des plethosomées, établi pour deux espèces, dont une de la mer des Moluques.

— PLÉTHOSOMES. s. m. pl. Famille d'acalèphes qui a pour type le genre plethosome.

PLÉTHOSOMÉ, ÉE. adj. Acal. Qui ressemble au plethosome. || PLETHOSOMÉES. s. f. pl. Tribu d'acalephes de la famille des plethosomes.

PLÉTHRE ou **PLÉTHRON.** s. m. Anc. metrol. Mesure grecque de longueur qui valait la sixième partie du stade ou cent pieds grecs, environ 31 mètres. || Mesure agraire, carré de 100 pieds de côté, ou 10,000 pieds carrés. Le plethre vaut environ 9 ares et demi.

PLETHYPATE. s. m. Chronol. anc. Nom d'un mois à Paphos.

PLETTENBERG. Geogr. Ville à 25 kilom. d'Arensberg (Prusse). Gros draps; acier; vieux chateaux.

PLETTENBERG (Gautier ou Walter de). D'abord, 1495-1521, maître provincial des porte-glaives de Livonie; reçut, après de nombreuses victoires sur les Russes, le gouvernement de cette province, qu'il administra au nom du grand maître de son ordre; en obtint la souveraineté lors de la sécularisation de la Prusse par Albert de Brandebourg, et fut nommé par Charles-Quint prince de l'empire germanique, 1527. Il mourut en 1535.

PLEUBIAN. Géogr. Comm. du cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 3,100 hab.

PLEUDANIEL. Géogr. Comm. du cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 2,300 hab.

PLEUDIHEN. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 3,800 hab.

PLEUGUENEUC. Geogr. Comm. du cant. et de l'arr. de St-Malo (Ille-et-Vilaine); 2,100 h.

PLEUMARTIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châtellerault (Vienne); 1,300 hab.

PLEUMEUR-BODOU. Géogr. Comm. du cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 2,800 hab.

— PLEUMEUR-GAUTIER. Comm. du cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord): 2,400 hab.

PLEU-PLEU. s. m. (onomatopée du cri de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire du pivert. On dit aussi *plut-plut*.

PLEUR. s. m. V. FLEURS.

PLEURABLE. adj. 2 g. S'est dit pour Qui mérite d'être pleuré, propre à exciter les larmes, la compassion.

PLEURACANTHE. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, établi pour neuf espèces de l'Amérique équinoxiale.

— Crust. Genre de trilobites fossiles, établi aux dépens des calymènes, ayant pour type le pleuracanthe arachnoïde.

PLEURACHNE. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté; ἄχνη, duvet). Bot. Genre de cypéracées fuirenées, établi pour des plantes herbacées du Cap.

PLEURAL, ALE. adj. (du gr. πλευρά, plèvre). Médec. Qui a rapport à la plèvre. Fistule pleurale.

PLEURALGIE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur dans le côté; point de côté.

PLEURALGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la pleuralgie.

PLEURANDRE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Genre de dilleniacées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Australie. || Syn. d'ONAGRE.

PLEURANT. part. prés. du v. Pleurer. Qui pleure. J'ai trouvé là des gens profondément désolés, *pleurant* toutes les larmes de leurs yeux. (Merimee.)

N'est-ce pas à vos yeux un spectacle assez doux
Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux? (RAC.)

***PLEURANT, ANTE.** adj. Qui est tout en pleurs, qui est plongé dans la douleur, dans les larmes. Homme pleurant. Femme pleurante. Elle est toujours pleurante. *Pleurante* après son chat, veus voulez qu'on me voie. (Bacine.) Une vivacité morte, une gaieté *pleurante*, ce sont des prodiges. (Mme de Sév.) Qui t'a faite pâle et *pleurante* ainsi? (A. Dum.) Déruchette, *pleurante* près de lui sur une chaise, tenait dans ses deux mains un des poings de mess Lethierry. (V. Hugo.)

— Fig. Ils causaient avec deux jeunes femmes qui laissaient pendre tout épars sur leurs burnous leurs cheveux encore un peu *pleurants* et moites de la lame du matin. (De Genc.)

— Substantiv. *Pleurant des bois*. Superst. Esprit, fantôme qui pousse des cris plaintifs dans les bois.

PLEURANTHE. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de DELICHION et de PROTÉE.

PLEURAPHIS. s. m. (pr. *pleu-ra-fiss*; ét. gr., πλευρά, côte; ῥάφη, raphe). Bot. Genre de graminées chloridées, établi pour des gramens de l'Amérique boreale. On dit aussi *pleuraphide*, s. f.

***PLEURARD, ARDE.** adj. Qui pleure fréquemment, qui a le visage triste et rechigné. Le mari, qui était de la race des ouvriers geignards et *pleurards*, lui faisait, dans sa lettre, un tableau désolant de sa position. (De Genc.) Vous revenez sans cesse aux mêmes idées, avec un petit air *pleurard* qui fait peine à voir. (G. Ohnet.)

— Substantiv. Voilà bien du train pour un pot de fleurs! Combien te faut-il, *pleurard*, avec ta gireflée? (Beaumarch.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PLEURASOME. s. m. (pron. *pleu-ra-çome*; ét. gr., πλευρά, côte; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce unique vit a la Nouvelle-Grenade.

PLEURAULAQUE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté; αὐλαξ, αυος, sillon). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour onze espèces du Brésil et de la Guyane.

***PLEURE.** s. f. (du grec πλευρά, plèvre). Médec. Mot employé quelquefois pour Pleure.

PLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Pleurer. S'empl. adjectiv. Une personne pleurée éternellement. Après cela, Josué mourut en paix, âgé de cent dix ans, et fut *pleuré* de tout le peuple. (Lemaistre de Sacy.) Il y a de la douceur à pleurer sur des maux qui n'ont été *pleurés* de personne. (Chateaub.) Quelques-uns payaient un tribut de regrets à la jeune et sainte morte. Ils disaient combien elle était *pleurée* des pauvres. (Villeneuve-Bargemont.)

Ah! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux!
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit *pleurée*,
Qu'un ami leur ferme les yeux! (GILBERT.)

— *Pleuré par*. Un père pleuré par ses enfants.

PLEUREMENT. s. m. Action de pleurer. Partout le pleurement et la désolation. N'est plus usité.

PLEURE-MISÈRE. s. 2 g. Celui, celle qui se plaint toujours de sa misère. Un pleure-misère. || Pl., des *pleure-misere*.

PLEURE-PAIN s. m. Avare qui se plaint la nourriture. || Pl., des *pleure-pain*.

***PLEURER.** v. n. 1re conj. (du lat. *plorare*, même signif.). Répandre des pleurs, verser des larmes. Pleurer amèrement. Se mettre à pleurer. Il y a temps de rire et temps de pleurer. Pour me tirer des pleurs il faut que vous *pleuriez*. (Boil.) On n'a pas dans le cœur de quoi toujours *pleurer*. (La Bruy.) Les enfants rient et *pleurent* facilement. (Id.) Eh! pourquoi donc *pleurer* et se repentir, seigneur licencié, quand on n'a rien fait de mal? (Mérimée.)

Moi *pleurer!* moi gémir! tyran, j'aurais pleuré,
Si quelques lâchetés l'avaient déshonoré. (CORN.)
Tu *pleures*, malheureuse, ah! tu devais *pleurer*,
Lorsque, d'un vain désir à la perte poussée,
Tu conçus de le voir la première pensée. (RAC.)
J'ai *pleuré* quatorze printemps,
Loin des bras qui m'ont repoussée:
Reviens, ma mère, je l'attends.
Sur la pierre où tu m'as laissée. (SOUMET.)

— Par anal. La bise *pleurait* sous les portiques déserts de la cathédrale. (G. Sand.)

Rends-nous nos amis morts, qui hantent nos donjons
Quand l'âpre veut des nuits *pleure* à travers les joncs! (V. HUGO.)

— Poét. et fig. Là des saules pensifs qui *pleurent* sur la rive. (V. Hugo.)

— *Pleurer de*, suivi d'un nom. Pleurer de joie. Pleurer de rage. Pleurer d'amour. Pleurer de colère, de dépit. Il trépigne de joie, il *pleure* de tendresse. (Boil.)

C'est presque en *pleurant* de joie
Qu'il baise le nouveau-né. (BÉRANGER.)

— *Pleurer de*, suivi d'un infinitif. Jérusalem *pleura* de se voir profanée. (Racine.) Alexandre *pleura* de n'avoir point d'Homère. (Delille.)

— *Pleurer sur*. Pleurer sur un fils coupable. Pleurer sur sa patrie désolée. Ne *pleurez* pas sur moi. Dieu m'a retirée par sa grâce des misères d'une vie mortelle; *pleurez* sur vous, qui vivez encore dans le siècle. (Flech.) Qui considérerait bien le prix du temps, et combien sa perte est irreparable, *pleurerait* amèrement sur de si grandes misères. (La Bruy.)

— *Pleurer à chaudes larmes, pleurer comme une Madeleine*. Verser d'abondantes larmes.

— *Pleurer avec des larmes de sang, en larmes de sang*. Pleurer amèrement, avec une douleur cuisante, inexprimable.

— *Pleurer comme un enfant*. Pleurer à sanglots.

— Fam. *Pleurer comme un veau*. Pleurer excessivement, immodérément. Depuis, pour l'amour d'elle, il *pleure* comme un veau. (Dancourt.)

— Loc. fam. *On dirait qu'il a pleuré pour avoir son habit, son chapeau*, etc. Se dit d'un homme qui a un habit écourté, un chapeau d'une forme trop étroite, etc. || *Il ne lui reste que les yeux pour pleurer; on ne lui a laissé que les yeux pour pleurer*. Il a tout perdu, en lui a tout pris. || *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*. Rire et pleurer tout à la fois, comme si l'on était incertain entre deux sentiments opposés. Il *pleure* d'un œil et rit de l'autre. (La Bruyère.)

— *Jean qui pleure et Jean qui rit*. Se dit de quelqu'un qui ne sait s'il doit rire ou pleurer.

— Répandre des larmes par une cause accidentelle. Les oignons, la fumée, font pleurer.

— *Les yeux lui pleurent, ses yeux pleurent*. Se dit d'une personne qui a quelque sérosité qui lui distille des yeux de temps en temps.

— Econ. rur. Se dit des arbres et surtout de la vigne, lorsqu'il dégoutte de l'eau de son bois après qu'elle a été taillée.

— Vén. Se dit du cerf. Le cerf pleure lorsqu'il est aux abois.

— PLEURER. v. a. Verser des pleurs au sujet de. Pleurer la perte d'un ami. Pleurer la mort d'un père. Pleurer son malheur, ses malheurs. Ma fille dans Argos courait *pleurer* sa honte. (Rac.) Elle *pleure* en secret le mépris de ses charmes. (Id.)

Vous *pleurez* des peines passées,
Je *pleure* des ennuis présents (J.-B. ROUSSEAU.)
Et la terre sans fruits, sans fleurs et sans verdure,
Pleure en habits de deuil sa riante parure. (DELILLE.)

— *Pleurer ses péchés* Avoir un vif regret, une grande douleur des péchés qu'on a commis. Les crimes que vous viendrez *pleurer* aux pieds des ministres... (Mass.)

— *Il pleure le pain qu'il mange*. Se dit d'un avare qui a regret à ce qu'il mange, qui se plaint sa nourriture.

— *Pleurer quelqu'un*. Verser des pleurs en pensant à quelqu'un que l'on a perdu par la mort. Quoi! vous me *pleureriez* mourant pour mon pays? (Corn.) Réduit seize ans après à *pleurer* mon vieux père. (Boil.) *Pleurez*-vous Clytemnestre ou bien Iphigénie? (Bac.) Cet ami, si ancien, si nécessaire, meurt sans qu'on le *pleure*. (La Bruy.) Un bon financier ne *pleure* ni ses amis, ni sa femme, ni ses enfants. (Id.) Il faut *pleurer* les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort. (Montesq.) Toute la tribu l'a *pleuré*; les poètes l'ont chanté, et son nom est constamment dans la bouche des Arabes de Jericho. (Lamart.)

Et j'allais, accablé de cet assassinat,
Pleurer Britannicus, César et tout l'État. (RACINE.)

— Fig. et fam. *Ne pleurer quelqu'un que d'un œil*. Ne le regretter qu'en apparence et pour la forme.

— Verser, répandre. Vous vous assiérez par terre pour *pleurer* ensemble une larme, non de rois, mais de vilains. (E. Quinet.) Il faut avoir bu longtemps dans la même coupe, avoir goûté les mêmes joies, *pleuré* les mêmes larmes, pour se connaître et se comprendre. (G. Droz.)

— Fam. *Pleurer toutes les larmes de son corps.* Pleurer jusqu'à épuisement.

— Fig. Tu veux donc que je *pleure* tout mon cœur? (Chateaub.)

— Anc. loc. prov. *Ce que maître veut et valet pleure sont toutes larmes perdues.* Lors qu'un supérieur veut une chose, il faut que l'inférieur exécute ses ordres, quelle que soit sa répugnance à obéir.

— SE PLEURER. v. pron. Être pleuré. Cet homme indigne ne peut pas se pleurer. Cette catastrophe doit se pleurer.

— Se pleurer les uns les autres. On songe à ce qu'on perd et l'on se *pleure.* (Mme de Coulanges.)

— Se pleurer soi-même. Parfois aussi il échappait à Renée de ces mots avec lesquels les malades se *pleurent* de leur vivant. (De Goncourt.)

— PLEURER. s. m. Action de pleurer. Le travail et le plaisir, très dissemblables de nature, s'associent pourtant de je ne sais quelle jointure naturelle; les peintres tiennent que les mouvements et plis du visage qui servent au rire servent aussi au *pleurer.* (Montaig.) Il les fait jouir du *pleurer* comme si c'était quelque chose de délicieux (La Font.)

PLEURERIE, s. f. Action de pleurer. Ne se dit que dans le style burlesque.

Il fut, après la *pleurerie*,
Question de la brulerie. (SCARRON.)

PLEURES, s. f. pl. (du grec πλευρὰ, côte). Entom. Espaces situés derrière les scapulaires, auxquels sont fixés les organes inférieurs du vol, chez les insectes.

— Anc. comm. Nom donné aux laines coupées sur des bêtes mortes.

* **PLEURÉSIE**, s. f. (ét. gr., πλευρῖτις; rad. πλευρὰ, plèvre). Médec. Phlegmasie de la plèvre, qui peut être aiguë ou chronique. La pleurésie est l'inflammation de la membrane qui tapisse les côtes. La plus commune et la plus active de toutes les causes qui peuvent engendrer cette grave maladie est le froid, soit appliqué à la surface du corps actuellement en sueur ou échauffé, soit porté au dedans du corps avec l'air environnant ou des boissons trop fraîches. Pleurésie bilieuse. Pleurésie venteuse. Pleurésie latente. Pleurésie sèche. Pleurésie humide. Pleurésie vraie. Pleurésie fausse. Pleurésie médiastine. Le rhume, à son aspect, se change en *pleurésie.* (Boil.)

— *Fausse pleurésie.* Pleurodynie accompagnée de fièvre.

* **PLEURÉTIQUE**, adj. 2 g. Pathol. Qui est causé par la pleurésie. Couenne pleurétique.

— Qui est affecté de pleurésie. Un homme pleurétique. Une femme pleurétique.

— Substantiv. Un pleurétique. Une pleurétique. Après la mort des pleurétiques on trouve la plèvre épaissie, rouge, enflammée, couverte d'exsudations membraneuses ou de fausses membranes, transformée en cartilage ou ossifiée.

* **PLEUREUR, EUSE**, s. Celui, celle qui a l'habitude de pleurer, qui pleure pour ainsi dire à tout propos, presque sans raison. Un pleureur. Un grand pleureur. Une grande pleureuse. Il y a un nombre infini de *pleureuses* de la mort de M. de Longueville; cela rend ridicule le métier. (Mme de Sév.)

L'éternel *pleureur* assure que le feu
De l'univers naissant mit les ressorts en jeu. (L. RAC.)

— Par exagér. Quoi qu'en puissent dire les vieux *pleureurs* de Lully et de Quinault. (Grim.)

— Dans quelques localités, Personne payée pour pleurer aux funérailles.

— Antiq. Nom donné à des hommes et à des femmes payés pour pleurer aux funérailles. Les pleureurs venaient, dans la marche funèbre, après les enfants du mort. Lorsque la cérémonie était finie, ils se tournaient vers les restes du défunt et le quittaient en disant Adieu! nous te suivrons quand le voudra la nature. Il indique à ses *pleureurs* la melopée qu'il leur faut mettre en sanglots. (P. de St-Victor.)

— PLEUREUSE, s. f. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de curculionide des environs de Paris.

— PLEUREUR, EUSE, adj. Larmoyant, triste, affligé, qui dénote l'affliction. Ton pleureur. Air pleureur. Prendre un ton pleureur. Affecter un air pleureur. Avoir une mine pleureuse.

Nos petits vers lâchés par gros in-octavo,
Ou ces drames *pleureurs* qu'on joue incognito. (GILB.)

— Bot. Se dit d'un arbre dont les branches se déjettent plus bas que la ligne horizontale, comme le saule pleureur et le frêne pleureur. Il y a des plantes disoiques qui se reproduisent de bouture, comme le mûrier à papier, le saule *pleureur*, dont nous n'avons que des femelles. (A. Mart.) Nous avons chez nous le saule *pleureur* ou de Babylone : c'était à ses rameaux que les Hébreux captifs suspendaient leurs lyres. (B. de Saint-Pierre.)

— Mamm. *Singes pleureurs*, ou substantiv. *pleureurs.* Nom qu'on donne aux sajous ou sapajous proprement dits, parce que, quand on les tourmente, leur voix devient plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure.

— Minér. *Roche pleureuse.* Roche qui laisse suinter de l'eau.

* **PLEUREUSES**, s. f. pl. Larges manchettes de batiste unie qu'on mettait sur les revers des manches d'un habit au commencement d'un grand deuil. Porter des pleureuses, de grandes pleureuses. Mettre ses pleureuses. Quelques magistrats hasardèrent de paraître en *pleureuses.* (St-Sim.) Il agitait, sans y prendre garde, les *pleureuses* qu'il portait à ses manches. (L. Blanc.)

* **PLEUREUX, EUSE**, adj. Qui indique qu'on a pleuré ou qu'on va pleurer. Avoir les yeux encore tout *pleureux.* (Acad.)

— Substant. Un pleureux. Une pleureuse. Qu'on me chasse ce grand *pleureux!* (Boileau.)

PLEURIFE, s. f. (du gr. πλευρὰ, plèvre). Médec. Syn. de PLEURÉSIE.

PLEURITIDES, s. f. pl. Mus. Sorte de registres qui se lèvent et s'abaissent pour donner ou ôter le vent aux tuyaux d'orgue.

PLEURITIQUE, adj. et s. 2 g. Médec. Syn. de PLEURÉTIQUE.

PLEURNICHEMENT, s. m. Action de pleurnicher, de geindre comme les enfants.

* **PLEURNICHER**, v. n. (1re conj. rad. *pleurer*). Fam. Femme de pleurer, faire semblant de pleurer comme les enfants qui veulent qu'on s'attendrisse et qu'on leur cède. Il a beau pleurnicher, il n'obtiendra rien.

PLEURNICHERIE, s. f. Action de pleurnicher, larmes feintes. As-tu bientôt fini tes pleurnicheries?

* **PLEURNICHEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui pleurniche, qui feint de pleurer, qui pleure sans cesse et sans raison. C'est un pleurnicheur, une pleurnicheuse. Elle me répondit que de son naturel elle n'était pas *pleurnicheuse.* (Mme de Genlis.)

— Adjectiv. Enfant pleurnicheur. Fillette pleurnicheuse.

PLEUROBÈME, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; βῆμα, marche). Moll. Genre de mollusques bivalves des eaux douces de l'Amérique du Nord. Ce genre n'a pas été généralement adopté.

PLEUROBRANCHE, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; βράγχια, branchies). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nus de l'ordre des inférobranches, type de la famille des pleurobranches, établi pour sept espèces de la Méditerranée, de la mer des Indes, de la mer Rouge et de l'île Maurice.

— PLEUROBRANCHES, s. m. pl. Famille de gastéropodes nus qui a pour type le genre pleurobranche.

PLEUROBRANCHÉE, s. f. (rad. *pleurobranche*). Acal. Genre d'acalèphes, formé aux dépens des béroés et connu sous les noms de *cydippe* et *idye.*

PLEUROBRANCHIDIE ou **PLEUROBRANCHIE**, s. f. (ét. fr., *pleurobranche*; gr. ἰδία, forme). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nus très voisin des pleurobranches, dont l'espèce unique vit dans la Méditerranée.

PLEUROCARPE, adj. 2 g. (ét. gr., πλευρὰ, côté; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits sont insérés sur le côté des tiges.

PLEUROCÈLE, s. f. (étym. gr., πλευρὰ, plèvre; κήλη, hernie). Médec. Hernie de la plèvre. Cette dénomination est inexacte, puisque la plèvre ne fait hernie que lorsqu'elle sert d'enveloppe ou de sac à une portion du poumon ou à une tumeur quelconque, et qu'elle n'est jamais la partie essentielle de la hernie.

PLEUROCÉNADELPHE, adj. (ét. gr., πλευρὰ, côté; κοινὸς, commun; ἀδελφὸς, frère). Térat. Se dit des monstres cénadelphes qui ont les deux corps unis par une des faces latérales.

— Substantiv. Des pleurocénadelphes.

PLEUROCÈRE, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; κέρας, corne). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, intermédiaire entre les paludines et les mélanies, établi pour plusieurs espèces des lacs de l'Amérique du Nord.

PLEUROCLASE, s. f. Minér. Syn. de WAGNERITE.

PLEURODÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πλευρὰ, côté; δέρη, cou). Zool. Qui a le cou de côté.

— Erpet. Se dit des tortues qui ne peuvent mettre leur tête sous leur carapace.

PLEURODESMIE, s. f. Bot. Syn. de SCHUMACHERIE.

PLEURODISCAL, ALE, adj. (ét. gr., πλευρὰ, côté; δίσκος, disque). Bot. Qui est fixé ou inséré sans décurrence à la face externe ou latérale de la substance même du disque. Insertion pleurodiscale des étamines.

PLEURODON, s. m. (radical *pleurodonte*). Mamm. Genre de mammifères fossiles, plus connu sous le nom de *mylodon.*

PLEURODONTE, adj. 2 g. (ét. gr., πλευρὰ, côté; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui n'a des dents que sur les côtés des mâchoires.

— PLEURODONTES, s. m. pl. Erpet. Famille de reptiles sauriens.

PLEURODYNIE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, côté; ὀδύνη, douleur). Médec. Douleur de côté, douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux, et qui a été prise quelquefois pour une pleurésie. Cette douleur a été aussi appelée *fausse pleurésie, pleurésie rhumatismale* ou *rhumatismale.* || *Pleurodynie ventreuse* Douleur dans les hypocondres causée par la présence de gaz dans les intestins.

PLEURODYNIQUE, adj. 2 g. Médec. Qui tient, qui a rapport à la pleurodynie.

PLEUROGYNE, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; γυνὴ, pistil). Bot. Tubercule qui s'élève du même point que l'ovaire et se dresse sur une de ses parties latérales.

— PLEUROGYNIE, s. f. Genre de gentianées chironiées, établi pour des plantes herbacées d'Europe et d'Asie.

PLEUROGYNIQUE, adj. 2 g. (rad. *pleurogyne*). Bot. Qui s'insère à la circonférence de l'ovaire. Insertion pleurogynique des étamines.

PLEUROMÈLE, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; μέλος, membre). Térat. Monstre pourvu de deux membres antérieurs accessoires, soudés ensemble par leur base et placés sur les côtés, en arrière d'un membre normal, et liés avec l'omoplate de ce membre par les parties molles du sommet de l'os.

PLEUROMÉLOPHORE, adj. 2 g. et s. Térat. Syn. de MÉLOMÈLE.

PLEURON (Géogr. anc. Nom de deux villes de l'Étolie méridionale : l'une, *Pleuron l'Ancienne*, à l'O. de Calydon, et l'autre, *Pleuron la Nouvelle*, au N.-O.

* **PLEURONECTE**, adj. 2 g. (ét. gr., πλευρὰ, côté; νηκτὴς, nageur). Ichtyol. Qui nage sur le côté.

— PLEURONECTE, s. m. Genre de poissons malacoptérygiens, type de la famille des pleuronectes, comprenant un grand nombre d'espèces.

— Moll. Nom spécifique d'un peigne.

— PLEURONECTES, s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, renfermant les plies, les flétans, les turbots, les soles, etc., qui nagent sur le côté, et auxquels leur forme très aplatie a fait donner le nom vulgaire de *poissons plats.* On dit aussi *p. carnectides* et *pleuronectoïdes.*

PLEURONECTIDE ou **PLEURONECTOÏDE**, adj. 2 g. (ét. fr., *pleuronecte*; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui ressemble à un pleuronecte. || PLEURONECTIDES, s. m. pl. Famille de poissons jugulaires, qui a pour type le genre pleuronecte.

PLEURONECTITE, s. m. Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des peignes et ayant pour type l'espèce appelée pleuronecte.

PLEURONÈME, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; νῆμα, fil). Infus. Genre de la famille des paramécéens, établi pour plusieurs espèces des eaux douces ou salées.

PLEURONERVÉ, ÉE, adj. (ét. gr., πλευρὰ, côté; νεῦρον, nerf). Bot. Qui est garni d'une nervure latérale.

PLEURONOTE, adj. 2 g. (étym. gr., πλευρὰ, membrane; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos garni d'une membrane. Équorée pleuronote.

PLEUROPATHIE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, plèvre; πάθος, affection). Méd. Nom générique des affections pleurales.

PLEUROPE, s. m. (étym. gr., πλευρὰ, côté; πούς, pied). Bot. Section du genre agarie.

PLEUROPÉRICARDITE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, plèvre; fr. *péricardite*). Pathol. Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde.

PLEUROPÉRIPNEUMONIE, s. f. Pathol. Syn. de PLEUROPNEUMONIE.

PLEUROPÉRIPNEUMONIQUE, adj. 2 g. Pathol. Syn. de PLEUROPNEUMONIQUE.

PLEUROPHORATE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au pleurophore. || PLEUROPHORATES, s. m. pl. Groupe de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, qui a pour type le genre pleurophore.

PLEUROPHORE, adj. 2 g. (ét. gr., πλευρὰ, membrane; φορὸς, qui porte). Hist. nat. Qui porte une membrane ou qui est en forme de membrane.

— PLEUROPHORE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, type du groupe des pleurophorates, dont l'espèce type, propre à toute l'Europe, est commune aux environs de Paris, dans les endroits sablonneux.

— PLEUROPHORE, s. f. Syn. de CRIOCÈRE.

— Bot. Genre de lythrariées, établi pour des plantes herbacées du Chili.

PLEUROPLITE, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; ὅπλον, arme). Bot. Genre de graminées andropogonées, établi pour des gramens du Japon.

* **PLEUROPNEUMONIE**, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, plevre; πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon; pleurésie compliquée de pneumonie.

PLEUROPNEUMONIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la pleuropneumonie. || Qui est attaqué de la pleuropneumonie.

— Substantiv. Un pleuropneumonique. Une pleuropneumonique.

PLEUROPOGON, s. m. (étym. gr., πλευρὰ, côté; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées festucacées, établi pour des plantes d'Amérique.

PLEUROPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πλευρὰ, membrane; πτερὸν, aile). Zool. Qui vole à l'aide de membranes latérales.

— PLEUROPTÈRE, s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des xylophages, tribu des paussides, dont l'espèce unique est originaire de Java.

PLEUROPTERYGIÈS, s. f. pl. (ét. gr., πλευρὰ, côté; πτέρυξ, aile). Bot. Tribu de la famille des malpighiacées, établie pour les genres qui ont les capsules [illegible]. On dit aussi *hirécées.*

PLEUROPYOSE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, plèvre; πύον, pus). Méd. Production du pus dans la plèvre.

PLEURORRAGIE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, plèvre; ῥαγὴ, éruption). Méd. Hémorragie de la plèvre.

PLEURORRHÉE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, plèvre; ῥέω, je coule). Pathol. Accumulation, congestion de liquide dans la plèvre.

PLEURORHIZÉ, ÉE, adj. (ét. gr., πλευρὰ, côté; ῥίζα, racine). Bot. Se dit de l'embryon dont la radicule est située sur le côté ou répond au hile. || PLEURORHIZÉES, s. f. pl. Grande division de la famille des crucifères, comprenant les genres qui ont un embryon pleurorhizé.

PLEURORTHOPNÉE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, côté; ὄρθος, droit; πνέω, respirer). Pathol. Douleur de côté qui ne permet au malade de respirer que lorsqu'il est dans une position verticale.

PLEUROSAURE, s. m. (pr. *pleu-ro-çore*; étym. gr., πλευρὰ, côté; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles.

PLEUROSOME, s. m. (pr. *pleu-ro-çome*; ét. gr., πλευρὰ, côté; σῶμα, corps). Térat. Monstre qui a l'abdomen fendu de côté et le bras correspondant mal développé.

PLEUROSOMIE, s. f. (pr. *pleu-ro-ço-mi*). Térat. Monstruosité des pleurosomes.

PLEUROSOMIEN, ENNE, adj. (pr. *pleu-ro-ço-mi-ein*). Térat. Se dit des monstres qui présentent le caractère de la pleurosomie.

PLEUROSOMIQUE, adj. 2 *g.* (pr. *pleu-ro-ço-mike*). Térat. Qui offre les caractères de la pleurosomie.

PLEUROSPASME, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; σπάσμα, spasme). Pathol. Spasme de la poitrine qui n'affecte qu'un seul côté de cet organe.

PLEUROSPASMODIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient au pleurospasme.

PLEUROSPERME, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; σπέρμα, graine). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, établi pour des espèces d'Europe et d'Asie.

PLEUROSTACHYDE, s. f. (pron. *pleu-ro-sta-kide*; ét. gr., πλευρὰ, côté; στάχυς, épi). Bot. Syn. de NOMOCHLOË.

PLEUROSTÉMON, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; στήμων, filament). Bot. Syn. d'ONAGRE.

PLEUROSTÉOSE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, plèvre; ὀστέον, os). Pathol. Ossification de la plèvre.

PLEUROSTOME, adj. 2 g. (ét. gr., πλευρὰ, membrane; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche entourée d'une membrane. Le mélicerte pleurostome a la bouche au centre d'une membrane demi-ovalaire.

PLEUROSTYLE, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; στῦλος, colonne). Bot. Genre de cédrélinées élégendrées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

PLEUROTE, s. m. (étym. gr., πλευρὰ, côté; οὖς, ὠτὸς, oreille). Bot. Syn. de LEUCOSPORE.

PLEUROTALLE, s. m. (étym. gr., πλευρὰ, côté; θαλλὸς, rameau). Bot. Genre de la famille des orchidées, type de la tribu des pleurotallées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale. On écrit aussi *pleurothalle.*

PLEUROTALLÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble au pleurotalle. On écrit aussi *pleurothallé.* || PLEUROTALLÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, qui a pour type le genre pleurotalle.

PLEUROTHOTONOS, s. m. pr. *pleu-ro-to lo-noss*; ét. gr., πλευρόθεν, latéralement; τόνος, tension). Pathol. Tétanos dans lequel le corps est courbé latéralement par la contraction plus forte des muscles d'un côté.

PLEUROTHYRE, s. m. (étym. gr., πλευρὰ, côté; θύριον, ouverture). Botan. Genre de laurinées dicypelliées, établi pour des arbres du Brésil.

PLEUROTOMAIRE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, côté; τομὴ, section). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches de la famille des turbinacés, établi pour plus de vingt espèces fossiles des terrains secondaires et surtout de l'oolithe ferrugineux des environs de Caen et de Bayeux.

PLEUROTOME, s. m. (ét., V. PLEUROTOMAIRE). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches de la famille des canalifères, établi pour environ quatre-vingts espèces vivantes des mers des pays chauds, et plus de cent espèces fossiles des terrains tertiaires.

PLEUROTOMIE, s. f. (ét. gr., πλευρὰ, côté; τομὴ, section). Chir. Opération de l'empyème.

PLEUROTOMIER, s. m. Moll. Animal qui habite les pleurotomes.

PLEUROTROQUE, s. m. (ét. gr., πλευρὰ, côté; τροχὸς, roue). Infus. Genre de systolides, formé aux dépens des furculaires et rapporté à la famille des hydatides.

* **PLEURS**, s. m. pl. (rad. *pleurer*). Larmes. Verser, répandre des pleurs amers, des pleurs brûlants. Ne pouvoir retenir ses pleurs. Donner des pleurs à la mémoire d'un ami. S'abandonner aux pleurs. Des pleurs s'échappent

coulent involontairement de mes yeux. Sentir, laisser couler ses pleurs. Arroser de pleurs le tombeau d'une mère. Ce lugubre spectacle n'a pu m'arracher des pleurs. A mes tristes discours je mêle moins de *pleurs*. (Corn. De ses *pleurs* tant vantés je découvre le fard. Id. Elle prend ses enfants et les baigne de *pleurs*. (Rac.) Je n'ai trouvé que *pleurs* mêlés d'emportement. Id. Mais quels *pleurs* ce regard attendrissant il faut cacher! Id.) Les *pleurs* que son amour a donnés à ma cendre. Id.) C'est lui qu'ils ont tué avec tous ses gens, et c'est lui qui fait couler les *pleurs* que vous me voyez répandre en ce moment. (Le Sage.) Cent fois le jour je suis tenté de me jeter à vos pieds, de les arroser de mes *pleurs*. J.-J. Rouss.) *Pleurs* affreux, que le sang vous avez fait couler! Del.) Quelquefois nous versions des *pleurs*, quelquefois nous essayions de sourire. (Chateaub.)

Ce n'est point à ces *pleurs* que vous vous montrerez
Le cœur de tout le sein de ceux que vous pleurez. (Corn.)
Voilà notre homme aux *pleurs*, il grand, il soupire,
Il se tue même, il se déchire. (La Font.)

Ne n'ôtez point aux plus vives douleurs
Que jamais d'une amante épuisèrent les *pleurs*.
(Racine.)

Il n'est point de pardon que ne puisse obtenir
Le coupable rendant ses *pleurs* à ceux du repentir
(De Belloy.)

— *Essuyer ses pleurs*. Se consoler. || Dans le même sens, *Essuyer les pleurs de quelqu'un*. Lui prodiguer des consolations, calmer sa douleur.

Par exagération. *Être tout en pleurs, se noyer dans les pleurs, être baigné, trempé de pleurs*. Se dit pour exprimer une extrême affliction. Cléarque est au palais, il est *pleurs* toute baigne. Corn. Elle vient toute en *pleurs* vous demander justice. Id. Tandis que dans les *pleurs* moi seule je me noie. Rac. S'il va un jour dans ce monde qui lui sourit, mais où il sent qu'il ne peut se faire une place, il est en *pleurs* le lendemain. (Ste-Beuve.)

— Fig.

Au front Généralife éclosent,
Sous le jet d'eau toujours en *pleurs*,
Du temps de Boabdil, deux roses
Ensemble ont fait passer leurs fleurs. (Th. Gaut.)

— Poét. *Les pleurs de l'aurore*. La rosée.

Telle une tendre fleur qu'un matin voit éclore
Des baisers du zéphyr et des *pleurs* de l'aurore.
Voltaire.)

La grenade dans sa fleur brillant humide encore
De ces *pleurs* qu'au matin répand la douce Aurore
(De Lacragaus.)

— *Les pleurs de la terre*. Les eaux de pluie qui lècoulent entre les terres. Ce sont les *pleurs* de la terre qui ont fait fondre cette glacière. (Acad.)

Les pleurs de la vigne. L'eau qui s'échappe de son bois, quand elle a été taillée.

Gidon, pour ton langage il est même des fleurs ;
Tes gueret, ont leur soif, et la vigne a ses *pleurs*.
(J.-F. Barrau.)

— S'emploie quelquefois au singulier par plaisanterie ou en poésie. Verser un pleur. Le *pleur* m'en vient aux yeux. (Jodelle.)

Par extens. Grand deuil, affliction profonde.

Combien vivent joyeux qui devaient, sœurs ou frères,
Faire un *pleur* éternel de quelques ombres chères !
(V. Hugo.)

— Dans le style oratoire ou poétique, Cri éclatant de douleur, gémissement désespéré. La commencera ce *pleur* éternel, la ce grincement de dents qui n'aura jamais de fin. Boss.

Princes et rois et la troupe mêmne
Jetaient maint *pleur*, poussaient maint et maint cri
(La Fontaine.)

— Quelques poètes ont employé ce mot au féminin ; mais pour exemple, contraire à l'usage commun, n'est pas à imiter.

Quels sanglots, quel soupirs, quelles mouvelle- *pleurs*
Ne rend de les beautés les grâces et les fleurs ! Rousseau.
Et des siècles les *pleurs*, qu'elle eut du cacher toutes,
Ses pieds sentaient parfois ruisseler quelques gouttes
(Lamartine.)

PLEURTUIT, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 4,200 hab.

* **PLEUTRE**, s. m. (ét. inconn.). Homme de rien, homme de nulle capacité, de nulle valeur. C'est un pleutre. Ce n'est qu'un pleutre. On ne lâchait pas des amis comme un *pleutre*, même pour se rendre à son devoir. (É. Zola.) Ce terme de mépris est très familier.

PLEUVUE ou **PLEVI, IE**, part. pass. du v. Pleuvir ou Plevir. S'empl. adjectiv.

— *Fille pleurie*. Fille promise en mariage.

— *Droit de main pleurie*. Coutume en vertu de laquelle le survivant des deux époux succédait au défunt.

PLEUVINER v. n. 1re conj. Vieux mot, diminutif de *pleuvoir*. Il se dit encore dans quelques départements.

— On dit aussi *pluviner*. Toujours *pluvina* jusques à prime. (Froiss.)

PLEUVIR ou **PLEVIR**, v. a. 2e conj. Anc. prat. Cautionner en justice, promettre, garantir. Vieux mot.

* **PLEUVOIR**, v. n. et impers., 3e conj. (ét. lat., *pluere*, même signif.). *Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il a plu. Il pleuvra. Il pleurrait. Qu'il pleure. Qu'il plût. Pleuvant. Plu*. Tomber en parlant de la pluie. Il pleut depuis huit jours. Il pleut bien fort. Il commence à pleuvoir. Il ne cesse de pleuvoir. Il ne fait que de pleuvoir. Il pleut à verse. Il y en a qui ne sont pas si aises d'être à couvert, quand il *pleut*, que de voir mouiller les autres qui sont dehors. (Balzac.) Il n'a pas gelé un moment, et il a *plu* tous les jours comme des pluies d'orage. (Mme de Sév.)

— Fam. *Il y pleut comme dans la rue*. Se dit d'une maison où la pluie pénètre à toiture.

— Fig. et pop. *Il a bien pu sur sa fripperie*. Se dit d'un homme qui est déchu d'une fortune éclatante ou d'une vigoureuse santé.

— Pop. *Comme s'il en pleuvait*. Beaucoup, en grande abondance. Dépenser de l'argent comme s'il en pleuvait. Boire du vin comme s'il en pleuvait.

— *Il en pleut*. Se dit ironiquement pour faire comprendre que ce dont on parle est rare et qu'il en faut user avec ménagement.

— Pop. *Je n'en ai non plus qu'il en pleut*. Se dit pour donner à entendre qu'on n'a pas la moindre partie de la chose dont il s'agit.

— *On écoute s'il pleut*. V. ÉCOUTER.

— Par exagérat. *Quand il pleurait des hallebardes la pointe en bas*, ou simplement, *quand il pleurait des hallebardes*. Quelque mauvais temps qu'il puisse faire. Il se dit ordinairement pour marquer la nécessité où l'on est de sortir, sans que la considération du mauvais temps puisse en empêcher.

— Se dit aussi de plusieurs choses qui tombent ou semblent tomber du ciel, comme la pluie. Le peuple croit qu'il pleut quelquefois du sang, des grenouilles et des insectes. Dieu fit pleuvoir le feu et le soufre sur Sodome et Gomorrhe. Avez-vous peur qu'il ne *pleuve* des hommes? et quand il en tomberait quelques-uns des nues, le grand mal! (Marmont.) Ce vent roulait ces atomes brûlants vers les camps des croisés, il *pleurait* du feu. (Alex. Dumas.)

— Se dit, par analogie, de plusieurs choses qui tombent d'en haut en grande quantité. Il pleut des bombes, des boulets, des balles. Les coups de fusil y pleuvent. Faire pleuvoir sur quelqu'un une grêle de coups, une grêle de pierres, une grêle de dards, de traits, de flèches. Les rameaux ébranlés je vois le fruit *pleuvoir*. (Castel.)

Et des couvreurs grimpé, au toit d'une maison,
En font *pleuvoir* l'ardoise et la tuile à foison. (Boil.)
Que le couvreur du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse *pleuvoir* sur elle un déluge de feux ! (Corn.)
Le plomb vole à l'instant,
Et *pleut* de toutes parts sur l'escadron flottant. (Boil.)

— *Il pleut des brochures, de mauvais vers*, etc. Il s'en publie chaque jour une grande quantité. || Dans un sens analogue. *Il pleut des chansons, des épigrammes, des pamphlets*. Il *pleut* ici de mauvais livres et de mauvais vers. (Volt.)

— *Il pleut des mauvais poisants, des ennuyeux, des importuns*. Quelque part qu'on aille, on en rencontre beaucoup.

Les fâcheux à la fin se sont-ils écartés?
Je pense qu'il en *pleut* ici de tous côtés. (Mol.)

— Quoique impersonnel, s'emploie quelquefois avec un substantif pour sujet et signifie alors Faire pleuvoir. Lui qui fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et qui *pleut* sur les justes et sur les injustes. (Bossuet.)

— Il peut aussi avoir pour sujet la chose qui tombe, qui arrive. Les sarcasmes pleuvent sur lui de tous côtés. Les compliments ironiques *pleuraient* sur lui. (Mérimée.) Aux naissances et mariages, aux bals, aux grands repas, bouquets et madrigaux *pleuraient* chez la divinité du lieu. (Michelet.) Les fleurs et les rameaux *pleuraient* des fenêtres sur le blanc linceul. (P. de St-Victor.) Tout à l'heure en Italie les citations vont *pleuvoir* de sa plume. (H. Taine.)

— *Les biens, les dignités pleuvent sur lui, pleuvent chez lui*. Les biens, les dignités lui arrivent en abondance. On dit de même : *L'argent pleut dans cette maison*, etc. Les biens et les honneurs *pleuvaient* sur sa personne. (La Font.) Les diadèmes vont sur ma tête *pleuvant*. Id.)

— Dans un sens analogue, on dit aussi *pleuvoir à*. Une fois de l'Académie, les places et les honneurs vous *pleuvent*. (P.-L. Courier.)

— Venir, sortir à l'improviste d'un endroit quelconque, en parlant des personnes. D'où cet enfant est-il *plu*? (La Fontaine.)

— Absol. *Pleuvoir* se dit de l'argent qui survient en abondance. Il mène grand train, mais ce sont les parents de sa femme qui font pleuvoir. Si vous vous mariez, il ne *pleuvra* plus guère. (Corneille.)

Adieu, de ton côté si tu fais ton devoir,
Tu dois croire du mien que je ferai *pleuvoir*.
(Corneille.)

— Loc. prov. *Il faut faire comme on fait à Paris, il faut laisser pleuvoir*. Se dit en parlant d'une chose fâcheuse qu'on ne saurait empêcher. | *Ce sont nues et vents sans pleuvoir*. Ce sont des gens qui promettent beaucoup et qui ne tiennent rien. || *Il a bien plu dans son escuelle*. Il a fait une bonne succession, il lui est venu de bonnes aubaines. || *S'il ne pleut, il degoutte*. Si l'on n'obtient pas tout à coup un brillant avantage, du moins fait-on tous les jours de petits bénéfices.

PLEVNA ou **PLEWNA**, Géogr. Ville de la Bulgarie, célèbre par le siège que les Turcs, commandés par Osman-Pacha, y soutinrent contre les Russes, en 1877.

* **PLÈVRE**, s. f. (du gr. πλευρά, côté). Anat. Membrane séreuse, diaphane et perspirable, qui revêt intérieurement chaque côté et se réfléchit de là sur l'un et l'autre poumon. Il y a deux plèvres, une de chaque côté ; chacune représente un sac sans ouverture. La surface interne des plèvres est dans un rapport continuel avec elle-même, et par leur endossement elles forment les médiastins. || *Plèvre costale*. La portion de la plèvre qui revêt la face interne les côtes. || *Plèvre pulmonaire*. Celle qui est en contact avec le poumon.

PLEXAURE, s. f. Polyp. Genre de polypiers, forme aux dépens des gorgones pour plusieurs espèces des mers d'Europe et d'Amérique.

— Botan. Genre d'orchidées néottiées, établi pour de petites plantes herbacées de l'île Norfolk.

PLEXÉOBLASTE, adj. 2 g. (ét. fr., *plexus*; gr. βλαστός, rejeton). Bot. Se dit de l'embryon dont les cotylédons sortent de terre en deux lobes, et se changent en feuilles d'une dimension différente de celle des feuilles ordinaires.

PLEXIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *plexus*, plexus ; *forma*, forme). Anatom. En forme de plexus, ou qui a la forme d'un plexus. Tissu plexiforme. Enlacement plexiforme.

PLEXIMÈTRE, s. m. (étym. gr., πλέκω, je frappe ; μέτρον, mesure). Mus. Espèce de métronome inventé en Italie.

PLEXIPÈDE, adj. 2 g., ét. lat., *plexus*, entortillé ; *pes, pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe formé d'un entrelacement bien manifeste de fibres. Agaric plexipède.

PLEXIS, s. m. (pr. *ple-kciss*; du gr. πλέξις, aiguillon). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides anthobies, établi pour cinq ou six espèces qui avoisinent le bassin méditerranéen.

* **PLEXUS**, s. m. (pr. *plè-kçuss* ; mot latin conservé en français, et dérivé de *plectere*, entrelacer). Anatom. Entrelacement de plusieurs branches ou filets de nerfs, ou même de vaisseaux quelconques. Les plexus présentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formant des anastomoses nombreuses et variées, d'où émanent d'autres branches qui vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus. Plexus brachial. Plexus cardiaque. Plexus cervical. Plexus choroïde. Plexus cœliaque. Plexus coronaire. Plexus crural. Plexus sous-diaphragmatique. Plexus émulgent. Plexus hépatique. Plexus hypogastrique, lombaire. Plexus mésentérique. Plexus pampiniforme, pulmonaire, rénal, sacré ou sciatique, solaire. Plexus spermatique. Plexus splénique.

PLEYBEN, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteaulin (Finistère) ; 5,300 hab.

PLEYBERT-CHRIST, Géogr. Comm. du cant. de Saint-Thégonnec, arr. de Morlaix (Finistère) ; 3,400 hab.

PLEYEL (Ignace). Compositeur de musique, né à Ruppersthal près de Vienne (Autriche), 1757-1831, vint à Paris, où il fonda une maison de commerce de musique, à laquelle il ajouta une fabrique de pianos, 1807. || PLEYEL (Camille). Compositeur de musique, fils aîné du précédent, 1788-1855, né à Strasbourg, s'associa, en 1824, Kalkbrenner pour la fabrication des pianos.

* **PLEYON**, s. m. (pr. *plè-ion*). Écon. rur. Petit lien d'osier avec lequel on attache les vignes, les branches d'arbres, les cercles de tonneaux, etc. On dit aussi *plion*. || Longue perche de bois flexible. || Rameau d'arbre ou sarment de vigne qu'on recourbe afin de lui faire produire davantage.

* **PLI**, s. m. (rad. *plier*). Double fait à une étoffe, à du linge, à du papier, etc. Faire un pli à une étoffe. Faire des plis, de gros plis, de petits plis, plusieurs plis. Plisser à gros plis. Les plis d'une robe, d'un manteau. À l'ombre des *plis* de sa robe flottante, et comme au fond d'un bosquet mystérieux, deux blanches tourterelles, émues par les sons de la lyre enchanteresse, se prodiguent de doux baisers. (Girodet.) Et sur les *plis* flottants d'un long tissu de lin. (Castel.)

Lorsque l'habit jaloux qui cache ton amante
Descend, glissé à longs *plis* sur sa taille élégante...
(Delille.)

— *Remettre une étoffe dans ses plis*. La plier de la même manière qu'elle avait été pliée par le fabricant.

— *Un habit qui ne fait pas un pli*. Un habit qui est juste à la taille.

— Fig. *Cela ne fera pas un pli, pas un petit pli, pas le moindre pli*. Se dit d'une chose fort aisée, qui n'offre aucune difficulté, qui n'éprouvera aucune opposition. Que la chose ne ferait pas le plus petit *pli*. (Mme de Genlis.)

— Manière dont une lettre est pliée. Le *pli*, le cachet, l'adresse, tout dans cette lettre m'en rappelle de trop différentes. (J.-J. Rousseau.) || Enveloppe d'une lettre. Recevoir deux lettres sous le même pli. Vous recevrez sous ce pli les renseignements que vous m'avez fait demander. || Par extens. Lettre. Recevoir plusieurs plis par le même courrier. || *Pli cacheté*. Papier contenant des instructions secrètes et qui ne doit être ouvert que dans certains lieux ou dans certaines circonstances. L'amiral a un pli cacheté qu'il ne doit ouvrir qu'en vue du cap Vert, que s'il rencontre la flotte ennemie, etc.

— Marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., pour avoir été plié. Faire un pli. Prendre un pli, un mauvais pli, un faux pli. Il y a eu des cornes à ce livre, on en voit toujours les plis.

— Par extens. La bouche du cheval est déformée par les *plis* que le mors a produits. (Buffon.)

— *Faux pli*. Pli fait à l'endroit d'une étoffe, d'un vêtement, où il ne devrait pas y en avoir.

— *Cet habit a pris son pli*. Les plis qui y sont y demeureront toujours.

— Fig. *Donner un bon pli à une affaire*. Lui faire prendre une tournure favorable.

— Par anal. Nom donné aux méandres d'un fleuve, d'un ruisseau, d'une rivière.

Le fleuve amoureux...
Court enlacer les villes, les hameaux,
Dans les longs *plis* de son écharpe humide.
Campenon.)

Diane enfin paraît au-dessus des montagnes ;
Sur les *plis* d'un ruisseau son globe est répété.
(Lionard.)

— Enfoncement de terrain. De grands villages se montrent dans tous les *plis* de la montagne. (E. Renan.) || En ce sens, ce mot est particulièrement du style militaire. L'ennemi se glissa jusqu'aux avant-postes à la faveur de quelques *plis* de terrain. (Acad.)

— Nom donné encore aux sinuosités qui se montrent sur la peau. Les *plis* de son cou retombaient jusqu'à sa poitrine comme des fanons de bœuf. (G. Flaub.) Claire resta un moment silencieuse. Un *pli* creusa son front. (G. Ohnet.)

— Fig. Les plis et les replis des cœurs. Fouiller dans les derniers plis de l'âme. Dieu sonde les plis de toutes les consciences. Mon cœur n'aurait-il de *pli* et de repli que pour vous? (Fléchier.)

Le Dieu qui voit dans les *plis* de leur âme
De tant d'excès l'inconcevable horreur...
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. Habitude morale. Ce jeune homme a pris un bon pli, un mauvais pli. Il importe de donner un bon pli à la jeunesse. Je me présente debout et couché, le devant et le derrière à droite et à gauche, et en tous mes naturels *plis*. (Montaig.)

— Fam. *Il ressemble au camelot, il a pris son pli*, et absolument, *Il a pris son pli*. Se dit d'un homme qui n'est pas d'âge ou d'humeur à réformer ses habitudes. On dit dans le même sens : *Le pli est pris, vous n'en viendrez pas à bout*. Ne dit-on pas tous les jours : j'ai pris mon *pli*, je suis trop vieux pour changer? (Fénel.)

— Anat. *Pli de l'aine*. V. AINE. || *Pli du bras*. Endroit où le bras se plie. || *Plis de Douglas*. Nom donné à deux replis semi-lunaires du mésorectum, entre la vessie et le rectum chez l'homme. || *Pli de Vater*. Saillie verticale formée par la membrane muqueuse qui soulève le canal cholédoque avant de s'ouvrir dans le duodénum.

— Anc. techn. Chez les teinturiers. Nom qu'on donnait au fil qu'on envoie à la teinture, pour le mettre ensuite en bottes.

— Bot. Nom donné à des lignes saillantes, droites ou sinueuses, qui s'aperçoivent sous le chapeau de certains champignons.

— Constr. Angle rentrant d'un mur, par opposition à Coude, qui se dit de l'angle saillant.

— Manège. *Pli de l'embouchure*. L'endroit de la brisure du mors. || *Pli du paturon*. Chez le cheval, Cavité à la face postérieure du paturon.

— Mar. Arrangement des manœuvres courantes, qui généralement sont pliées en rond. || *Mouiller un pli de câble*. Ne filer que très peu de câble pour mouiller l'ancre.

— Peint. et Sculpt. Sinuosité d'une draperie. Faire sentir, accuser le nu sous des plis, sous des plis peu nombreux, faciles et coulants C'est une figure froide, lourde, sans *plis*, sous laquelle rien ne se dessine. (Dider.)

— Techn. Laine que l'on détache des peaux de mouton à l'aide de la chaux.

* **PLIABLE**, adj. 2 g. Qui est susceptible de se plier, d'être plié, qui est aisé à plier. Bois pliable. Baguette pliable. Cette sorte de bois n'est guère *pliable*. (Acad.)

— Fig. Docile, souple. Caractère pliable. Humeur pliable. Cet homme n'est pas pliable.

* **PLIAGE**, s. m. Action ou manière de plier ; effet de cette action. Le pliage du linge, des étoffes. Le pliage des feuilles imprimées. Faire le pliage. Un pliage fait avec soin.

— *Pliage de la poudre de chasse*. Action de la mettre dans des rouleaux.

PLIANT, part. près. du v. Plier. Qui plie. Tantôt la *pliant* à ses caprices, la tyrannie s'en est fait une esclave. (B. Constant.)

* **PLIANT, ANTE**, adj. Qui est aisé à plier. Osier pliant. Branche pliante. Ses branches sont souples et *pliantes*, et sa feuille est d'un vert foncé comme celle du lierre. (Chateaub.)

— Fig. Docile. Esprit pliant. Caractère pliant. Humeur pliante. L'on désirerait de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils fussent toujours *pliants*, faciles, complaisants. (La Bruy.)

— Économ. dom. *Table pliante*. Table composée de plusieurs parties qui se replient au besoin, de manière à occuper un moindre espace. || *Siège pliant*. Siège qui se plie en deux, et n'a ni bras ni dossier. Enfin, il fut décidé que le Dauphin n'aurait qu'un siège *pliant* devant le roi d'Angleterre. (La Fay.)

— PLIANT, s. m. Siège pliant. M. de Guise n'eut qu'un *pliant* devant madame sa femme. (St Sim.)

— PLIANTS, s. m. pl. Chass. Branches qu'on élague et qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

PLIAUDE, s. f. Syn. de BLAUDE ou BLOUSE.

* **PLICA**, s. f. Pathol. V. PLIQUE.

PLICACÉ, ÉE, adj. (du latin *plica*, pli). Conchyl. Se dit de certaines coquilles dont la columelle est plissée ou dentelée.

— **PLICACES**, s. m. pl. Mill. Famille de gastéropodes pectinibranches, caractérisée par les plis de l'ouverture de la coquille.

PLICATIF, IVE, adj. (du latin *plica*, pli). Bot. Qui est tout plissé, replié sur soi-même, ou chiffonné sans aucun ordre apparent; telles sont les pièces de la corolle dans le pavot; telles sont aussi les feuilles de la vigne, dans le bourgeon, qui, quand, ayant les nervures palmées, elles sont pliées sur ces nervures de manière à représenter les plis d'un éventail fermé. Se dit de ce qui fait plisser, froncer. Chaleur plicative.

* **PLICATILE**, adj. 2 g. (du lat. *plicatus*, plié). Hist. nat. Qui offre des plis à sa surface; qui est susceptible de se ployer ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des liserons, qui se plisse vers le soir et ne s'ouvre que le matin suivant; telles sont aussi les ailes des guêpes, qui, dans l'état de repos, sont repliées en un ou deux plis longitudinaux.

PLICATIPENNE, adj. 2 g. et lat., *plicatus*, plié; *penna*, penne. Entom. Se dit d'un insecte dont les élytres offrent de gros plis transversaux. Nyctélie plicatipenne.

PLICATULE, s. f. (du lat. *plicatus*, plié). Mollusq. Genre de mollusques acéphales de la famille des pectinides, qui n'est qu'une section du genre spondyle.

PLICATURE, s. f. (lat. *plicatura*, même signif.). Action de plier. Peu usité.

PLICICOLLE, adj. 2 g. et lat., *plica*, pli; *collum*, col. Entom. Qui a le col ou le corselet plissé en travers. Cérambyce plicicolle.

PLICIFÈRE, adj. 2 g. (et. lat., *plica*, pli; *fero*, je porte. Hist. nat. Qui porte des plis, comme le squelette fibreux d'une espèce d'éponge, et les tubes d'une vermilie.

PLICIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *plica*, pli; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à des plis; telles sont les dents tranchantes ou molaires que renferme la masse buccale, dans les chétopodes.

PLICIPENNE, adj. 2 g. (étym. lat., *plica*, pli; *penna*, aile). Entomol. Qui a les ailes ou les élytres plies en long sur les bords. Coléoptère plicipenne. || **PLICIPENNES**, s. m. pl. Famille de névroptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les ailes pliées longitudinalement.

PLIE, s. f. (rad. *plier*). Comm. Longueur du fil d'une pelote ou d'un écheveau. Vieux mot.

— Techn. Disposition des fromages placés de champ, après qu'ils ont été racles et séchés.

* **PLIE**, s. f. et lat., *platessa*, même signif.). Ichtyol. Genre de poissons plats de la famille des pleuronectes. La plie est de forme presque carrée et porte les yeux du côté droit de la tête; son corps est couvert de petites écailles molles à peine visibles. La plie franche ou *carrelet* est parsemée de taches aurore, et sa chair est délicate. La limande, quoique plus petite que la précédente, est plus estimée. Plie large.

— *Plie rude*. Un des noms vulgaires des poissons du genre liétan.

PLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Plier. S'emploie adjectiv. Des étoffes pliées. Des branches pliées par l'effort du vent. Lorsque le cheval lève la jambe de devant pour marcher, il faut que ce mouvement soit fait avec hardiesse et facilité, et que le genou soit assez *plié*. Buffon. L'orage continua une partie de la nuit. Toutes les voiles étant *pliées*, et l'équipage retiré, je restai presque seul auprès du matelot, qui tenait la barre du gouvernail. Chateaub.) C'est donc dans cet espoir que, *pliés* selon leurs formes, les divers feuillages attendent le printemps. (Keratry.)

> Ce bras qui rend la force aux plus faibles courages
> Soutiendra ce roseau *plié* par les orages. VOLT.)
> Ses membres délicats, l'un sur l'autre *pliés*,
> N'osent prendre l'essor. DELILLE.

— *Plié en deux*. Courbé par l'âge ou les maladies. Je suis *plié* en deux, je souffre vingt-trois heures sur vingt-quatre. VOLT.

— Fig. Cela vient de ce que l'esprit de l'homme se trouvant *plié* de ce côté-là par la vérité. (Pasc.) Le sénat, *plié* à la servitude, ne se relevait, entre ses longues protestations, que pour ignorer le césar tombé et acclamer le césar levant. (P. de St-Victor.)

— Blas. Se dit de la fasce, du pal, du chevron, de la bande et de la barre, qui sont légèrement concaves d'un côté et convexes de l'autre. || Se dit aussi des épées, des lances plus ou moins courbées. || *An vol plié*. Se dit des oiseaux qui sont représentés avec les ailes non étendues. Un aigle au vol plié.

— Conchyl. *Coquilles pliées*. Coquilles bivalves dont les valves présentent l'une un pli saillant, l'autre un pli rentrant destiné à recevoir le premier.

— Entom. *Ailes pliées*. Celles qui sont ployées longitudinalement comme un éventail. Les ailes de la guêpe sont des ailes pliées.

— Géol. *Couches pliées*. Couches de l'intérieur du globe qui offrent des plis anguleux plus ou moins multipliés.

— **PLIÉ**, s. m. Chorégr. Mouvement des genoux quand on les plie. Faire des pliés. Les pauvres petites s'allongent, forcent sur le *plié*. (L. Halévy.)

PLIEMENT, s. m. (rad. *plier*). Vieux mot. Action de plier. On dit plus ordinairement *pliage*.

* **PLIER** v. a. 1re conj. (du lat. *plicare*, même signif. Prend deux *i* de suite aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je plie, nous pliions, vous pliez. Je pliais, nous pliions, vous pliiez. Que nous pliions, que vous pliiez*. Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec quelque arrangement. Plier du linge, des étoffes, les habits, des draps de lit, des serviettes. Plier une lettre. Plier du papier. Plier des feuilles imprimées. Les femmes ne cessent jamais, ou de filer les lins, ou de faire des dessins de broderie, ou de *plier* les riches étoffes. (Fén.)

— Absol. Plier en deux. Plier en quatre, en trois. Plier convenablement.

— Serrer; ramasser.

> La nuit, qu'il me faut avertir,
> N'a plus pu m'a *plier* toute VOLT.)

— *Plier bagage*. Décamper, en parlant d'une armée qui se retire devant une autre. L'armée a plié bagage. Les ennemis, voyant arriver nos troupes, s'empressèrent de plier bagage. Fig. et fam. S'en aller furtivement. Tout est perdu, Chlori, il faut *plier* bagage. (Corn. Pop. Mourir. Dans cette dernière acception, on dit aussi: *Plier son paquet*.

— Fig. et fam. *Plier la toilette*. Emporter furtivement toutes les hardes d'une personne. Il se dit principalement d'un valet qui emporte les hardes de son maître. Jamais il n'y eut de demoiselle du Marais à qui on ait si souvent *plié* la toilette. Tallemant des Réaux. || On dit aussi *plier la serviette*.

— *Plier la toilette*. S'est dit aussi pour Plier bagage.

> Dubois notre ennemi
> Que la tyrannie et la haine
> De son frère Pygmalion
> Pire qu'un tigre et qu'un lion,
> Contraignit de *plier* toilette
> Et de déloger sans trompette. SCARRON

— Courber, fléchir. Plier le osier, des branches d'arbres, des sarments de vigne. Plier le bras, la jambe. Plier le cou, le genou. Plier les épaules. Plier le corps.

> Monsieur de l'Empyrée *plia* sa plus secrète,
> De ce substitué et de la belle les mains au lieu,
> Et partit de vos vers en *pliant* les épaules. (PIRON

— Fig. *Plier les genoux devant le veau d'or*. Faire une cour servile à quelqu'un de riche ou de puissant; faire des bassesses pour acquérir des richesses et des honneurs.

— Fig. Assujettir, soumettre, faire céder, accoutumer. Plier un jeune homme à la règle. Plier son esprit, son humeur aux volontés d'un maître, aux désirs d'un père. Plier son caractère aux circonstances. Plier les uns aux divers cas qui se présentent. Ne pas plier à tous les caprices d'autrui. Elle le *plia* avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle. Fléch. Le christianisme ne les a pas vaincus, ils l'ont *plié* à leurs mœurs. (Ger. de Nerval. *Plier* des âmes républicaines à la servitude, on le peut sans doute, mais non sans de longs efforts ou des révolutions prodigieuses. (L. Blanc.)

> Et pourtant à son gré sa main affreux caractère,
> De tout prince clément de tyran sanguinaire.
> DE SAINT-VICTOR.

— Désirer, engager. Il n'y a ni poste, ni siège, ni richesses, ni titres, ni autorité, à quoi ne vous *plient* les princes qui vous aiment. (La Bruyère.)

— Manég. *Plier un cheval*. Lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'épaule plus souple et les épaules faciles. *Plier aux jarrets*. Manier sur les jarrets. *Plier les reins*. Soutenir du cheval qui galope en tenant sa croupe aplatie.

— Mar. *Plier un bordage*. Le rendre courbe sous l'action du feu.

— Techn. *Plier un éventail*. Le monter sur son brin en le collant. *Plier sur la main*. Faire un écheveau en enroulant la matière autour des mains d'une personne. *Plier des soies*. Mettre à sortir de la teinture les écheveaux de soie par deux ou trois suivant la grosseur qu'on veut donner aux bottes.

— **PLIER**, v. n. Devenir courbe. Un roseau, un bâton, une housine, une baguette qui plie. Un plancher qui plie sous le faix. Plier sous le fardeau.

> Les vents me sont moins qu'à vous redoutables;
> Je *plie* et ne romps pas. LA FONT

— Fig. *C'est un roseau qui plie à tout vent*. C'est une personne sans fermeté, qui cède aux impulsions les plus contraires.

— Ne pas pouvoir porter, éprouver une flexion par suite d'un poids trop lourd. Un arbre qui plie sous ses fruits. Un plancher qui plie sous le poids des danseurs.

— Fig. Plier sous le poids des affaires, sous le poids des années. Ils *plient* sous le faix: leur mémoire en est accablée. La Bruy. Comme enfin sa force lui échappe! comme il *plie* sous le poids de son bonheur! (Id.) Les bourgeois *plient* sous le fardeau des taxes arbitraires. (L. Blanc.)

— Reculer devant l'ennemi. Les ennemis plièrent à la première charge. Les troupes plièrent un moment, puis elles revinrent à la charge. L'aile gauche fut la première à plier. Les vaisseaux d'avant-garde plièrent devant l'escadre ennemie. Incapable de céder à l'ennemi, de *plier* sous le nombre. (La Bruy.) Les Anglais *plièrent* de tous côtés sans résistance. (Volt.)

— Céder, se soumettre. Plier sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un, sous les lois de la nécessité. Faire tout plier sous sa volonté. Plier sous le joug. C'est rarement un orgueil qui force le *plier*. Rac. Faites ce que vous voudrez, les hommes n'emprentent pas sur ceux qui leur sont parfaitement insensibles, et ne brisent pas ceux qui *plient*. La Bruy. Il fut mis en arrestation à Nice quelques instants, par le représentant Laporte, devant lequel il ne voulut pas *plier*. Lamartine. On n'osait plus murmurer, tant était grande la violence de son génie. G. Planche.) Le second mois commence à se rapprocher, puis la distance en matière d'école, *plie* et devient celle d'un petit garçon. H. Taine.)

> Son esprit orgueilleux ne [illegible]
> Ce service encore [illegible] VOLT.

— Loc. prov. *Il faut mieux plier que rompre*. Il est plus avantageux de céder, que de se perdre par la résistance.

— Mar. Se dit d'un navire qui s'incline trop sous l'action du vent.

— **SE PLIER**, v. pron. Se courber. Un arbre qui se plie sous ses fruits. Un vieillard qui se plie sous le faix de l'âge. Un sujet qui s'est plié sous le joug des bienfaits. Les mauvaises, qui ne savent se plier, ni s'adresser, ni s'entendre avec personne, sont toujours sèches et étaient faites pour le plomb pur. Buff.

— Fig. Se *plier* en mille manières agréables et reconnaissantes. La Bruyère. Les uns à un certain âge ne peuvent plus se *plier* eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux. Fénelon.)

— S'accommoder, se soumettre. Se plier aux caprices, aux exigences d'autrui. Se plier aux usages du monde, aux bienséances de la société. La grande âme et le digne homme, toute républicaine et fière, ne pouvait se *plier* que sous le joug de l'amitié. (J.-J. Rouss.

* **PLIEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui plie. Plieur de draps. Plieuse de soie. Plieuse de livres, de brochures, de journaux. Un bon plieur. Une bonne plieuse.

— Nom donné dans certaines localités aux personnes qui se chargent d'ensevelir les morts.

— **PLIEUSE**, s. f. Ent. Nom donné aux chenilles qui plient les feuilles pour en faire les cocons, et se retirent dans l'intérieur de cette sorte de logement.

— Adjectiv. Chenille plieuse.

PLINE (Caius Plinius Secundus, dit *l'Ancien ou le Naturaliste*. Né en 23 après J.-C. à Côme, servit en Germanie, se fit une réputation au barreau de Rome, devint, en 68, procurateur de l'Espagne Citérieure, et, en 75, préfet de la flotte de Misène. Voulant observer le trop près l'éruption du Vésuve en 79, il périt suffoqué par les vapeurs sulfureuses. De ses nombreux écrits il ne nous reste que son *Histoire naturelle* en 37 livres. Le mérite de Pline est de nous avoir transmis les opinions empruntées à plus de deux mille auteurs. Son *Histoire naturelle* est une sorte d'encyclopédie qui peut se diviser en 3 parties: 1° cosmographie et météorologie; 2° géographie; 3° histoire naturelle proprement dite.

— **PLINE** (Caius Plinius Cæcilius Secundus, dit *le Jeune*. Né à Côme en 61 ou 62, était, par sa mère, neveu du précédent qui l'adopta. Tribun, lieutenant en Syrie, questeur, préteur, et, en 100, consul, il prononça le *Panégyrique de Trajan*. Préposé sur le Pont, 104-105, il dut poursuivre les chrétiens; il mourut treize ans, au moins, après son retour du Pont. Il a laissé dix livres de *Lettres*.

PLINGÉ, ÉE, part. pass. du v. Plinger. S'emploie adjectiv. Chanteuse plingée.

PLINGER, v. a. 1re conj. et prob., altération de *plonger*. Techn. Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*. *Nous plongeons, Nous plongeâmes*, etc. Donner la première trempe à une lame de sabre ou d'épée. Chargez les dragons de sabre. Mettez dans l'eau. Plongez les paveurs.

— **SE PLINGER**, v. pron. Être plingé.

PLINGEURE, s. f. (pr. *plin-jeure*). Techn. Action de plinger, de donner la première trempe dans le sabre ou la chaudière à une lame; résultat de cette action. On dit aussi *plongée*.

PLINIANE, s. m. (rad. *Pline*, n. pr.). Minér. Variété de mispickel que l'on a cru devoir comme clino-hexaédrique.

PLINIE, s. f. (le *Pline*, nom pr.). Bot. Syn. d'EUGENI.

* **PLINTHE**, s. f. (du gr. πλίνθος, brique). Archit. Membre d'architecture carré ou rond que l'on met aux bases des colonnes, et qui est ainsi appelé parce qu'il représente une brique sur laquelle repose tout la colonne. On l'appelle encore *socle*, c'est-à-dire semelle, à cause de la fonction qu'elle remplit dans l'architecture.

— Fig. Toute sorte de saillie. Le pin se dresse sur les *plinthes* des rochers. Chateaub.

— Anc. chirurg. Sorte de machine à extension par nœuds, dont on se servait autrefois pour réduire les luxations et les fractures.

— Antiq. gr. Armée rangée en trapèze, dont la plus grande face regardait l'ennemi.

— Bot. Genre de portulacées à zoïdées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, tribu des molytides, établi pour une espèce de l'Espagne presque toutes [illegible]

— Pierre de chaux. Assise [illegible] d'un mur. Un [illegible] En menuiserie, Planche [illegible] jointe avec le plinthe [illegible] repose sur le poêle à [illegible]

PLINTHITE, s. f. [illegible], brunâtre. Minér. Minéral [illegible] d'un rouge [illegible], [illegible] le sesquioxyde de fer et [illegible] hydraté.

PLINTHOPYGE, adj. 2 [illegible], brune; [illegible], derrière. Zool. [illegible] de l'abdomen [illegible]

PLIOCÈNE, adj. (étym. [illegible], plus; [illegible], récent). Géol. Se dit [illegible] où l'on trouve les fossiles [illegible] récents.

— Substantiv. Le pliocène. Les [illegible]

* **PLIOIR**, s. m. (rad. *plier*). Petit instrument de bois, d'ivoire, [illegible] qui, aminci [illegible] en forme de [illegible], arrondi par les deux bouts, et [illegible] se sert pour plier et [illegible]

— Pêch. Morceau [illegible] de bureau, [illegible] et [illegible] on passe les [illegible] dont on se sert pour pêcher.

— Techn. Instrument [illegible] dont on se sert, dans certains métiers, pour plier [illegible] ouvrages. Morceau servant à [illegible] courbes. Pince dont le layetier se sert pour faire les charnières des cassettes. Petite lame de bois dont on se sert pour plier les étoffes. Petit coussinet dont se servent les gaziers.

PLION, s. m. Agric. V. PIEYON.

PLIONNAGE, s. m. Min. Boisage des puits peu profonds.

PLIOSAURE, s. m. (pr. *pli-o-sa-re*; et. gr., πλείων, supérieur, σαῦρος, lézard). Paléont. Genre de sauriens fossiles.

* **PLIQUE**, s. f. (du lat. *plica*, pli). Pathol. Maladie [illegible], que l'on observe particulièrement en Pologne, et qui est caractérisée par l'agglomération et le développement anormal des cheveux, et quelquefois de tous les poils du corps. Dans cette maladie, les cheveux [illegible] douloureux au toucher, ont devenu le siège d'une vive démangeaison; une sueur [illegible], de mauvaise odeur, s'écoule [illegible] sur la face des tempes et sur les cheveux, se coagule et se dessèche en formant des croûtes quelquefois [illegible], cependant, cette [illegible] comme [illegible] pique [illegible] Pique [illegible] pique [illegible] Pique [illegible] pique [illegible] pique [illegible]

sa figure de chacal. (G. Flaubert.) Il y avait la [illegible] gens qui marchaient le dos courbé, solitaires, comme écrasés sous le poids des pensées qui *plissaient* leurs fronts. (A. Daudet.)

—PLISSER, v.n. Former, avoir des plis. Cette étoffe, ce linge plisse. Ces rideaux plissent trop, plissent bien, plissent mal.

—SE PLISSER, v. pron. Être plissé. Ce devant de chemise s'est parfaitement plissé.

— Devenir plisse. Cette étoffe se plisse.

PLISSEUR, EUSE, s. Personne qui plisse, qui sait plisser.

— Machine à plisser.

PLISSON, s. m. (italien, *plisser*). Aliment. Mets délicat composé de crème et de lait qu'on fait alternativement chauffer et refroidir, jusqu'à ce que le dessus se plisse, et forme crème à l'épaisseur du doigt.

* **PLISSURE**, s. f. Manière de faire des plis, de plisser. N'entendre rien à la plissure. Ouvrière adroite dans la plissure. Assemblage de plis. Cette plissure est on ne peut plus délicatement faite.

— Par anal. Les géologues pensant que le terrain nummulitique était plié sur lui-même, et qu'avec une pareille configuration il remplit une *plissure* faite par les roches jurassiques abaissées sous les anthracifères... (Sismonda.)

PLISTHÈNE, Petit-fils de Pélops, père d'Agamemnon et de Ménélas, mourut jeune en recommandant ses fils à son père Atrée.

PLISTOANAX, Roi de Sparte, 458-408 av. Jésus-Christ.

PLIURE, s. f. Techn. Action ou manière de plier une feuille imprimée. Connaître la pliure. Être habile à la pliure.

— Endroit où une feuille a été pliée. Vieux billets jaunis cassés aux *pliures*. (A. Daudet.)

PLOA, s. m. (du grec πλοῦς, trajet). Entom. Syn. de PLEE.

PLOARÉ, Géogr. Comm. du cant. de Douarnenez, arr. de Quimper (Finistère); 2,900 hab.

PLOAS, s. m. pr. *plo-ass*; du gr. πλοῦς, qui surnage. Entom. Genre de diptères, famille des tanystomes, tribu des bombyliers, établi aux dépens des bombyles pour quatre espèces de l'Espagne et du midi de la France.

PLOBANNALEC, Géogr. Comm. du cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper (Finistère); 2,200 hab.

* **PLOC**, s. m. (ét. inconn.). Techn. Bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux. || Laine de rebut. || Nom donné aux déchets provenant des diverses opérations de tissage et d'apprêtage des draps. On dit aussi *ploque*. || Duvets de coton qui flottent dans les filatures. || Poil de vache employé comme matière textile.

— Mar. Composition de goudron chaud, de poil de vache et de verre pilé, qu'on met entre le doublage et le bordage d'un vaisseau pour le préserver des vers.

PLOCADÈRE, s. m. (ét. gr., πλοκάς, tresse; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une douzaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale.

PLOCAGE, s. m. (rad. *ploc*). Techn. Action de carder les laines; effet de cette action.

PLOCAIRE, s. f. (du grec πλοκάς, tresse). Bot. Genre d'algues marines, établi pour une dizaine d'espèces, dont le type vit dans la mer des Indes. On en fait des gelées fort nourrissantes.

PLOCAME, s. m. (du gr. πλόκαμος, tresse). Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, établi pour des sous-arbrisseaux des Canaries. On dit aussi *plocama* et *plocamier*.

— Ent. m. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique habite les États-Unis.

PLOCAMIE, s. f. (rad. *plocame*). Bot. Genre d'algues marines de la famille des floridées, tribu des delesséricées, établi pour une dizaine d'espèces, dont une est propre aux côtes de France.

PLOCAMIER, s. m. Bot. V. PLOCAME.

PLOCAMOCÈRE, s. m. (ét. gr., πλόκαμος, tresse; κέρας, corne). Moll. Genre de gastéropodes nudibranches, voisin des onchidores, établi pour une espèce de la mer Rouge.

— Ent. m. Genre de coléoptères tétramères de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont on trouve une espèce à la Nouvelle-Grenade.

PLOCANDRE, s. m. (ét. gr., πλόκαμος, tresse; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre de gentianées chironiées, établi pour des plantes herbacées du Cap.

PLOCARIE, s. f. Bot. Syn. de PLOCAIRE.

PLOCARIÉ, EE, adj. Bot. Qui ressemble à une plocarie.

PLOCAS, s. m. pr. *plo-kass*; du gr. πλόκας, tresse). Bot. Syn. de DELESSERIE.

PLOCEDÈRE, s. m. Entom. Syn. de PINCADÈRE.

PLOCÉE, s. m. Ornith. Syn. de TISSERIN.

PLOCÉIFORME, adj. (rad. *plocée* et forme). Ornith. Qui ressemble au tisserin. || PLOCEIFORMES, s. f. pl. Tribu de passereaux de la famille des fringillidés, qui a pour type le genre tisserin.

PLOCÉPASSÈRE, s. m. Ornith. Syn. de PLOCÉE.

PLOCÉUS, s. m. (pr. *plo-cé-uss*). Ornith. Nom scientifique du genre tisserin.

PLOCHIOCÈRE, s. f. (pr. *plo-ki-o-cère*; ét. gr., πλόκας, tresse; κέρας, corne). Entom. Syn. d'ODONTOCHÈLE.

PLOCHIONE, s. m. (pron. *plo-ki-one*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour une dizaine d'espèces répandues aux Philippines, au Brésil, aux États-Unis et au Sénégal. On dit aussi *plochion*.

PLOCHIGNOCÈRE, s. m. (pr. *plo-ki-o-nocère*). Entom. Syn. de STERCULIE.

PLOCIE, s. f. (du gr. πλοκή, collier). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour deux espèces de Manille.

PLOCK ou **PLOTSK**, Géogr. Ch.-l. du gouvernement de son nom (ou Pologne), à 110 kil. N.-O. de Varsovie, sur la Vistule; 22,000 hab. Chaux. grès, faïence, briques. — Le gouvernement de *Plock* a 10,877 kilom. carrés de superficie et 538,000 hab. Villes principales: Modlin, Ostrolenka, Pultusk.

PLOCOCARPE, s. m. (ét. gr., πλοκή, nœud; καρπός, fruit. Bot. Sorte de fruit composé de plusieurs ovaires distincts, polyspermes, déhiscents, réunis autour d'un axe reel ou idéal.

PLOCOGLOTTE, s. f. (ét. gr., πλόκος, tresse; γλῶττα, languette. Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, établi pour des plantes herbacées de Java.

PLOEGSTEERT, Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 70 kil. de Bruges; 2,500 hab.

PLŒMEUR, Géogr. Comm. du cant. et de l'arrond. de Lorient (Morbihan). Sardines, conserves alimentaires; 10,800 hab.

PLOËN, Géogr. Ville de Prusse (Holstein), au N. d'un lac de son nom, à 30 kilom. S.-E. de Kiel; 2,500 hab.

PLOËRDUT, Géogr. Commune du cant. de Guemené, arr. de Pontivy (Morbihan); 3,600 h.

PLOËRMEL, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Morbihan, sur le Hiret, à 32 kil. N.-E. de Vannes. Commerce de bestiaux; miel, toiles, etc.; 5,800 hab.

PLŒUC, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 4,800 hab.

PLOËZAL, Géogr. Comm. du cant. de Pontrieux, arrond. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,800 hab.

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Quimper (Finistère), 1,900 hab.

PLOGONNEC, Géogr. Comm. du cant. de Bonarnenez, arrond. de Quimper (Finistère); 2,900 hab.

PLOIEMENT, s. m. Action de ployer, et effet de cette action.

— Art milit. Sorte d'évolution par laquelle on passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

PLOIÈRE, s. f. (du gr. πλοιάριον, petit bateau facile à submerger). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères de la tribu des réduviens, renfermant de petits insectes remarquables par leur forme allongée et la ténuité extrême de leurs pattes et de leurs antennes. L'espèce unique a été trouvée dans les environs de Paris sur les arbres.

PLOÏESTI, Géogr. Ville de Valachie (Roumanie), à 55 kil. O. de Bukarest; 33,000 hab.

PLOIE-RESSORT, s. m. Technol. Ciseau plat avec lequel on ploie le grand ressort des armes à feu.

PLOMARD, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la femelle du canard garrot.

* **PLOMB**, s. m. (pr. *plon*; du lat. *plumbum*, même signif. Métal solide, d'un gris bleuâtre, moins pesant que le platine, l'or et le mercure; inférieur par sa ductilité, sa dureté, son éclat et sa ténacité, à tous les autres métaux oxydables, excepté au nickel et au zinc. Le plomb pèse onze fois plus que l'eau; il a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté; ses émanations et ses dissolutions introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. Le plomb se trouve rarement pur dans la nature; le plus souvent il est uni au soufre, ce qu'on appelle *galène*; mais on le rencontre encore à l'état de molybdate, de tungstate ou d'autres sels à acides métalliques; à l'état de sulfate, de phosphate, de séléniure, de tellurure et de sulfures complexes. Les anciens confondaient le plomb avec l'étain, et l'avaient consacré à Saturne, d'où vient qu'ordinairement on désigne encore par l'expression *extrait de Saturne*, la combinaison du plomb avec l'acide acétique. Uni à l'oxygène, il constitue, suivant les diverses proportions du gaz, la *cerusse*, le *minium*, le *massicot*, toutes substances fort employées dans les arts, mais dont la préparation est fort dangereuse et cause la colique de plomb. Plomb laminé. Plomb en table. Une table de plomb. Un saumon de plomb. Des balles de plomb. Un bassin de plomb. Des tuyaux, des gouttières de plomb. Un cercueil de plomb. Une terrasse couverte de plomb. Un revêtement de plomb. Le fer, l'airain, le *plomb*, que les feux amollissent... (Voltaire.) Le golfe et la pleine mer semblaient immobiles comme du *plomb* fondu. (G. Flaubert.)

> Telle perçant le *plomb* qui la retient pressée,
> L'onde siffle en longs jets dans les airs élancée...
> (DE SAINT-ANGE.)

— *Écrémer le plomb*. En ôter l'écume quand il est en fusion.

— Fig. *Changer son or en plomb*. Donner une bonne chose pour une mauvaise.

— Dans un sens analogue. Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé! (Racine.)

— Fig. *Avoir besoin de plomb dans la tête*. Être très léger.

— Dans le même sens, *Il aurait besoin d'une calotte de plomb*. Se dit d'un homme étourdi et léger.

— *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un*. Lui donner de la gravité, de la sagesse. C'était assez pour avoir mis du *plomb* dans sa tête; mais il y a des têtes qui ne se lestent jamais. (Mme de Sévigné.)

— *C'est un plomb sur l'estomac*. Se dit d'un aliment difficile à digérer.

— *De plomb*. Lourd, difficile à supporter. Sommeil de plomb. Sans doute on peut et l'on doit reprocher à saint Benoît d'avoir, dans sa Règle de la vie monastique, étouffé sous un joug de *plomb* la spontanéité des âmes. (L. Blanc.)

— *Nager comme une balle de plomb, comme un chien de plomb*. Ne point savoir nager.

— *Être en plomb*. Se disait autrefois pour Être dans un cercueil de plomb, être mort. Le paroissien en *plomb* entraîne son porteur. (La Fontaine.)

— Loc. fam. *Être fin comme une dague de plomb*. Être simple et grossier.

— Fig. et fam. *Cul de plomb*. Homme laborieux et sédentaire. C'est un cul de plomb et une tête de fer.

— Fig. *La justice divine a des pieds de plomb*. Elle est lente à punir.

— Dans un sens analogue. La patience à pieds de *plomb* gagnera le dessus sur la douleur. (Nic. Pasquier.)

— Balle, lingot, petit grain de plomb, servant à nettoyer les plumes, à rincer les bouteilles et principalement à charger les armes à feu à la guerre ou à la chasse. La place capitula, faute de plomb et de poudre. Plomb à giboyer. Menu plomb. Charger un fusil de menu plomb. Un chasseur qui n'a plus dans sa gibecière ni plomb ni poudre.

> Ou d'un *plomb* qui suit l'œil, et part avec l'éclair,
> Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (BOILEAU.)
>
> Va-t-en, de l'aube du jour,
> Secondé d'un *plomb* rapide,
> Ensanglanter le retour
> De quelque hôte humide? (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. et fam. *N'avoir plus ni plomb ni poudre*. Être dépourvu de tout ce qui est nécessaire pour le travail ou la dépense.

— Fam. *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un*. Lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet.

— *Fil à plomb*. Instrument qui consiste en un morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, dont se servent les charpentiers et les maçons pour élever verticalement leurs ouvrages. || On dit aussi absolument *plomb*. Perdre, égarer le plomb. Tendre le plomb à quelqu'un.

— Fig. Ils considéreront avec le *plomb* et la règle de la raison les dangers où ils se jettent. (Nic. Pasquier.)

— *A plomb*. loc. adv. Perpendiculairement. Faire tomber une ligne à plomb sur une autre. Le soleil donne à plomb, bat, tombe à plomb sur les habitants de la zone torride. Une place, madame, où le midi est à *plomb*. (Mme de Sév. Les anciens avaient imaginé que ces contrées, toujours frappées à *plomb* des rayons du soleil, devaient être inhabitables. (A. Martin.) Ils profitent du peu d'ombre que le soleil, tombant presque à *plomb* sur la terre, laisse vers cette heure-là le long des remparts dégradés de la ville. (De Cust.)

— *Mettre à plomb, dresser à plomb une muraille, une menuiserie, une charpente*. La rendre verticale. On dit dans le même sens. *Cette muraille est à plomb; tracer une ligne à plomb sur une muraille*, etc.

— Fig. Une observation qui tombe à plomb sur quelqu'un. Ce reproche donne à plomb sur vous. Cet avis tombe à plomb sur nous tous. La découverte qui déshonorait le P. Levassor retombait à *plomb* sur les jésuites. St-Sim.

— *A plomb* se prend quelquefois substantiv., et alors il s'écrit en un seul mot, *aplomb*.

— Admnist. Petit sceau de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que dans les douanes, on attache aux ballots, coffres, etc., pour constater qu'ils ont payé les droits. Plomb d'aunage. Le plomb de la douane. Mettre le plomb. Changer le plomb. Contrefaire le plomb.

— Anc. mod. Petit morceau de plomb aplati que les femmes mettaient autrefois à leurs manchettes pour les faire bien tenir.

— Fam. et fig. *Il faudrait lui mettre du plomb dans la manche*. Se dit d'un enfant étourdi.

— Comm. *Plomb blanc*. Carbonate de plomb et aussi tout plomb sec et cassant. || *Plomb blanchi*. Plomb mêlé à de l'étain. || *Plomb corné*. Chlorure de plomb. || *Plomb d'épreuve*. Plomb à l'état très pur dont on se sert pour le traitement les alliages d'or. || *Plomb jaune*. Molybdate de plomb. || *Plomb noir*. Plomb de couleur sombre, le plus estimé de tous. || *Plomb d'œuvre*. Plomb argentifère. || *Plomb rouge*. Chromate de plomb natif. || *Plomb spathique*. Phosphate de plomb. || *Plomb vitreux*. Sulfate de plomb. || *Blanc de plomb*. Carbonate de plomb appelé aussi *céruse*. || *Mine de plomb*. Sorte de crayon qu'on nomme aussi *graphite plombagine* et improprement *plomb de mer*.

— Constr. Le plomb qu'on emploie dans la construction et pour la couverture des maisons. Je vis qu'au péril de sa vie mon petit-fils s'était sauvé par les *plombs*. (Mme de Genlis.) || *Plomb d'arêtier*. Table de plomb placée au bas de l'arêtier d'un toit d'ardoise. || *Plomb d'entablement*. Plomb qui couvre le faîte.

— Cuvette, ordinairement faite de plomb, qu'on établit aux différents étages d'une maison, pour y jeter les eaux sales, qui s'écoulent ensuite par les tuyaux de descente. Poser un plomb.

— Se dit en argot pour la Bouche. Elle sifflait son verre de rogomme sur le comptoir, prenait des airs de drame, se jetait ça dans le *plomb* en souhaitant que ça la fit crever. (É. Zola.)

— Hist. *Siècle de plomb*. S'est dit des XIe et XIIe siècles. || *Plombs de Venise*. Prisons situées sous la toiture en plomb du palais ducal de Saint-Marc. Les détenus y souffraient d'atroces douleurs, causées par la chaleur du soleil qui dardait sur les plombs. Voyez, milord, si dans cette occurrence votre sollicitude paternelle imaginerait quelque chose pour me préserver d'aller sous les *plombs*. (J.-J. Rousseau.)

— Hist. eccles. *Officier du plomb*. On appelle ainsi, en cour de Rome, les officiers chargés de plomber les bulles, c'est-à-dire d'y attacher une médaille de plomb portant le sceau pontifical. || *Frère du plomb*. V. PLOMBEUR.

— Ichtyol. Nom vulgaire du squale zygène.

— Mar. *Plomb de sonde*, ou simplement *plomb*. Morceau de plomb fait en cône, et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer pour savoir quelle en est la profondeur et quelle est la qualité du fond. || Nom donné aux tuyaux de plomb employés dans l'aménagement d'un navire.

— Fig. et fam. *Jeter son plomb sur quelque chose*. Avoir des vues sur quelque chose. Jeter son plomb sur un emploi.

> Le personnage,
> Jette son *plomb* sur messer Nicia. (LA FONT.)

— Moll. Nom vulgaire de la turbinelle cave, ainsi nommée à cause de sa pesanteur.

— Pathol. Nom vulgaire donné à un gaz délétère qui se dégage des fosses d'aisances pendant la vidange, et qui produit une asphyxie très prononcée. Ce gaz est formé ordinairement de beaucoup d'air atmosphérique et d'une certaine quantité d'hydrosulfate d'ammoniaque fourni par l'eau de la fosse. || Asphyxie causée par ce gaz. || Nom populaire de la syphilis. || *Colique de plomb*. Empoisonnement par les exhalaisons d'oxyde de plomb employé dans les couleurs à l'huile, auquel sont sujets les peintres en bâtiments.

— Pâtiss. *Galette de plomb*. Galette de pâte non feuilletée, pétrie à la main et cuite au four de campagne.

— Pêch. Corps lourd que l'on attache à une ligne pour la faire plonger.

— Sal. Nom donné à des récipients de plomb, plats et carrés, dont on se sert dans les salines de Normandie.

— Techn. Morceau de métal avec lequel on fixe l'ouvrage auquel on travaille. || Nom de différentes parties du métier à bas. || Chez les tisseurs, Petits cylindres de plomb ou de verre qui servent de charge aux maillons garnis. || Chez les fleuristes, Plaque de plomb sur laquelle on découpe à l'emporte-pièce. || Tige de fer lixée sur un bloc de plomb sur laquelle les fleuristes placent les bobines. || *Plomb à la main*. Plomb fondu que les graveurs en médailles jettent sur un morceau de papier, afin de prendre facilement l'empreinte de leurs carrés. || *Plomb à rabot*. Plomb amincé au rabot par opposition à Plomb laminé. || *Plombs de vitres*. Plomb fondu en petites bandes, pour lier entre eux les petits carreaux des vitrages. Nous vîmes une église dont les toits étaient enfoncés, les *plombs* des fenêtres arrachés. (Chateaub.) || *Loger des vitres en plomb*. Les enchâsser dans le plomb qui doit les soutenir. || Composition de mine de plomb, de colle et d'eau dont les reliures enduisent la tranche des livres. || *Soldat de plomb*. Jouet pour les enfants, qui représente de petits soldats coulés en plomb et coloriés.

Typogr. Caractère d'imprimerie || *Lire sur le plomb*. Lire un passage sur la composition même.

* **PLOMBAGE**, s. m. Action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. Le plombage d'un ballot fait. Le plombage d'un ballot de marchandises. Payer à la douane les droits de plombage.

— Agric. Action de fouler la terre après avoir semé. Plombage au rouleau. Plombage avec les pieds, avec les mains. Le *plombage* à la main peut toujours être avantageusement remplacé par celui qui se pratique au plateau. (Morogues.)

— Chir. *Plombage des dents*. Opération qui consiste à remplir exactement avec un métal ou alliage malléable la cavité d'une dent af-

fectée de carie. Pour introduire ce plomb, on se sert d'une sorte de poinçon obtus, droit ou courbe, que l'on appelle *fouloir*.

— Techn. Action de coller ensemble deux meules. || Action de polir un marbre à l'aide d'une molette de plomb.

PLOMBAGIN, s.m. (du lat. *plumbago*, dentelaire). Chim. Principe extrait de la racine de la dentelaire.

* **PLOMBAGINE**, s. f. (rad. *plomb*). Minér. Carbure de fer, substance minérale noirâtre, qui est plus connue sous le nom de *mine de plomb* ou *graphite*, et dont on fait des crayons. La plombagine sert encore à préserver le fer de la rouille, à atténuer les frottements dans les machines, et à fabriquer des creusets réfractaires.

PLOMBAGINÉ, ÉE, adj. (du lat. *plumbago*, dentelaire). Bot. Syn. de PLUMBAGINE.

PLOMBANT, part. prés. du v. Plomber. Qui plombe. Des douaniers plombant des ballots. Des fabricants plombant une pièce d'étoffe. Des jardiniers plombant la terre.

PLOMBANT, ANTE, adj. Qui a du poids. *En dire votre avis avec la vive force de vos plombantes raisons.* (Nic. Pasquier). Vieux mot.

PLOMBATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'oxyde plombique combiné avec une base.

PLOMBATEUR, s. m. (rad. *plomb*). Hist. Officier chargé de mettre les sceaux aux bulles en cour de Rome.

PLOMBÉ, ÉE, part. pass. du v. Plomber. S'empl. adjectiv. Vaisselle plombée. Ballots plombés. Marchandises plombées. Dents plombées.

— *Canne plombée*. Canne à l'extrémité de laquelle on a mis du plomb pour la rendre plus pesante et capable de servir d'arme au besoin.

— Fig. Livide, couleur de plomb. Teint plombé. Visage plombé. Œil plombé. Couleur plombée. L'horizon était grisâtre, la mer *plombée* et sans oiseaux. (Chateaub.)

— Lourd, appesanti. Ce siècle auquel nous vivons est si *plombé*, que je ne dis pas l'exécution, mais l'imagination même de la vertu en est à dire, et semble que ce ne soit autre chose qu'un jargon de collège. (Montaig.)

— Hist. nat. Dont la couleur se rapproche de celle du plomb. Agaric plombé. Couleuvre plombée.

— Mar. Se dit d'un navire bien chargé ou bien calé.

— PLOMBÉ, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un labre de couleur plombée.

— PLOMBÉE, s. f. Anc. art milit. Flèche armée de plomb. Lancer une plombée. || Massue garnie de plomb. || Espèce d'épée lourde. V. PLOMMÉE.

— Charp. Action de prendre, à ses deux extrémités, l'aplomb d'une pièce de bois dont on veut refaire l'une des faces.

— Pêch. Corde garnie de balles de plomb, dont on borde le pied de certains filets, afin qu'ils se maintiennent au fond de l'eau. || Ligne d'aplomb.

— Techn. Composition dont on se sert pour colorer en rouge.

PLOMBÉINE, s. f. Minér. Pseudomorphose de pyromorphine en galène.

PLOMBEMENT, s. m. Syn. de PLOMBAGE. Vieux mot.

* **PLOMBER**, v. a. 1re conjug. Mettre, appliquer du plomb à quelque chose, en quelque lieu. Plomber des filets pour qu'ils descendent et qu'ils demeurent au fond de l'eau. Plomber les faîtes, les arêtiers d'un toit.

— S'est dit pour Meurtrir, frapper avec force, comme si l'on faisait retomber une masse de plomb.

En *plombant* de la main
Par des coups redoublés son visage et son sein.
(BRÉBEUF.)

— Bas et popul. Donner une maladie vénérienne. Elle l'a bien plombé.

— Agricult. Presser, battre, fouler la terre pour qu'elle s'affaisse moins. Plomber des terres rapportées. Les pluies abondantes qui surviennent à cette époque sont plus que suffisantes pour *plomber* la terre et l'affermir autour des grains. Morog. || *Plomber un arbre*. Presser la terre autour d'un arbre qu'on vient de planter. || Absol. Plomber avec la main, avec les pieds. Plomber avec le rouleau des pierres, du bois. Dans les jardins légumiers, au lieu de se servir des rouleaux, on *plombe* en piétinant. (Morogues.)

— Chir. *Plomber une dent*. Remplir de métal une dent cariée pour la conserver sans douleur.

— Constr. Juger de la position verticale d'un ouvrage à l'aide du plomb. Plomber un mur.

— Diplom. Apposer un sceau de plomb. Plomber une bulle, un bref.

— Douan. Appliquer un sceau de plomb sur des ballots, des coffres, etc., pour marquer qu'ils ont payé leurs droits. || *Plomber une pièce de drap, de toile*. Y appliquer un plomb pour faire connaître la fabrique, la qualité et l'aunage.

— Mar. *Plomber quelque chose*. Y attacher un plomb pour faire couler cette chose à fond. || *Plomber un bordage*. Le doubler en plomb. || *Plomber un couple*. L'établir dans la position qu'il doit occuper sur la quille au moyen du fil à plomb.

— Rel. Enduire la tranche d'un volume de la mixture appelée plomb.

— Techn. Coller deux objets ensemble. || Vernir avec un plomb. Plomber de la vaisselle de terre. || Polir un marbre à l'aide d'une molette de plomb. || *Plomber une canne*. Mettre du plomb à l'extrémité d'une canne. || Chez les potiers, *Plomber une meule*. Coller une meule avec une autre meule, de manière à en arrêter le jeu.

— PLOMBER, v. n. Se dit de l'émail quand il prend une couleur de plomb.

— SE PLOMBER, v. pron. Être plombé. Des terres qui se plombent par l'effet des pluies.

— Recevoir un plomb. Les ballots se plombent à la douane.

— Devenir couleur de plomb. L'horizon se plombait.

* **PLOMBERIE**, s. f. Art de fondre et de travailler le plomb. || Ensemble des ouvrages en plomb coulé ou laminé. A Paris, la fontainerie est jointe à la plomberie. || Lieu où l'on fait ces ouvrages. Aller dans une plomberie. Acheter un robinet dans une plomberie.

PLOMBETYLE, s. m. Chim. Composé produit par l'action de l'iodure de plomb sur un alliage de plomb et de sodium.

* **PLOMBEUR**, s. m. Celui qui plombe les marchandises, les étoffes. Les plombeurs de la douane.

— Hist. ecclés. Officier de la cour de Rome, chargé spécialement de plomber les bulles. On dit aussi *plombateur* et *frère du plomb*.

PLOMBEUX, EUSE, adj. Chim. Qui a rapport au plomb ou à ses composés. || *Acide plombeux*. Protoxyde de plomb combiné avec la potasse ou d'autres bases.

PLOMBGOMME, s. m. (pr *plon-gome*). Minér. Phosphate hydraté de plomb et d'alumine. On dit aussi *plombogummine*.

PLOMBICO-AMMONIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel ammonique. Malate plombico-ammonique.

PLOMBICO-CUIVRIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel plombique avec un sel cuivrique. Chromate plombico-cuivrique.

PLOMBICO-POTASSIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel plombique avec un sel potassique. Iodure plombico-potassique.

PLOMBICO-ZINCIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel zincique. Malate plombico-zincique.

PLOMBIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme le plomb et ses combinaisons.

* **PLOMBIER, ÈRE**, adj. Qui ressemble au plomb, qui a les propriétés de la mine de plomb. Pierre plombière.

— Qui se livre à l'industrie, au commerce du plomb. Ouvrier plombier.

— PLOMBIER, s. m. Celui qui travaille le plomb, qui le façonne, qui le vend façonné et le met en œuvre. || Entrepreneur de plomberie.

— PLOMBIÈRE, s. f. Chass. Petit sac en toile ou en cuir renfermant le plomb de chasse.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PLOMBIÈRE, s. f. (de *Plombières*, nom géogr.). Espèce de glace très délicate, qui se sert dans des verres larges, avec une garniture de fruits confits.

PLOMBIÈRES, Géogr. Chef-l. de cant. de l'arr. de Remiremont (Vosges), dans un vallon arrosé par l'Eaugronne. Eaux minérales très fréquentées; 2,000 hab.

— *Eaux de Plombières*. Eaux minérales d'un aspect savonneux, qui conviennent particulièrement dans les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les hémorragies passives, les affections cutanées, etc. Les bains de Plombières furent, dit-on, construits par Jules César.

PLOMBIÉRINE, s. f. Chim. Substance trouvée dans les eaux minérales de Plombières.

PLOMBIÉRITE, s. f. Miner. Silicate de chaux hydraté produit par l'action des eaux thermales de Plombières sur le béton romain.

PLOMBIFÈRE, adj. 2 g. et lat., *plumbus*, plomb; *fero*, je porte). Miner. Qui contient du plomb.

— Techn. Qui contient de l'oxyde de plomb.

PLOMBIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui concerne le plomb et ses composés. || *Acide plombique*. Oxyde pur de plomb.

PLOMBITE, s. m. Chim. Combinaison du protoxyde de plomb avec une base.

PLOMBOARGENTIFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *plumbus*, plomb; *argentum*, argent; *fero*, je porte). Minér. Qui contient accidentellement du plomb et de l'argent. Bismuth sulfuré plombo-argentifère.

PLOMBOCALCITE, s. f. Minér. Carbonate de chaux et de plomb qui se présente à l'état cristallisé et lamelleux.

PLOMBOCUPRIFÈRE, adj. 2 g. (et lat., *plumbus*, plomb; *cuprum*, cuivre; *fero*, je porte). Miner. Qui contient accidentellement du plomb et du cuivre. Antimoine sulfuré plombocuprifère.

PLOMBOIR, s. m. Chir. Instrument qui sert à plomber les dents. On dit aussi *fouloir*.

PLOMBORÉSINITE, s. f. Chim. Composé de plomb et d'une matière ressemblant à une résine.

PLOMBOSO-PLOMBIQUE, adj. Chim. S'dit de la combinaison d'un sel plombeux avec un sel plombique.

PLOMBOTELLURE, s. m. Miner. Substance métallique composée de plomb et de tellure, avec quelques traces d'argent, trouvée dans les monts Altaï.

PLOMÉE, s. f. Constr. Nom donné aux parements de la pierre taillés jusqu'au milieu. Faire les plomées.

— Anc. art milit. Massue garnie de plomb.

— Anc. coût. Redevance payée au seigneur pour les poids.

PLOMEUR, Géogr. Comm. du cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper (Finistère); 2,500 h.

PLOMMÉE, s. f. Art milit. Nom donné aux projectiles employés pour les premières armes à feu.

— Armur. Épée lourde et massive du XVe siècle avec laquelle on assommait son ennemi plutôt qu'on ne le perçait.

PLOMMER, v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pendant longtemps pour Plomber, vernir avec de la mine de plomb, et qui a encore cette signification chez beaucoup de potiers. Plommer de la poterie.

PLOMMET, s. m. S'est dit pour Niveau terminé par une boule de plomb.

— Fig. *Mener une vie sans règle et sans plommet*. Mener une vie débauchée et libertine.

PLOMODIERN, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Châteaulin (Finistère); 2,800 hab.

PLON, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'oseille.

— Ichtyol. Nom d'une espèce de poisson de mer, sur le littoral du Morbihan.

PLONÉOUR-LANVERN, Géogr. Comm. du cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper (Finistère); 3,500 hab.

PLONÉVEZ-DU-FAOU, Géogr. Comm. du canton de Châteauneuf, arr. de Châteaulin (Finistère); 4,100 hab.

— PLONÉVEZ-PORZAY, Comm. du cant. et de l'arr. de Châteaulin (Finistère); 2,900 hab.

PLONGE, s. f. Techn. Action de plonger. Chandelles à la plonge.

PLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Plonger. S'empl. adjectiv. Cruche plongée dans l'eau. Poignard plongé dans le sein. Une verge de fer longue et menue, rougie au feu, et ensuite *plongée* perpendiculairement dans l'eau, acquiert en un moment la vertu magnétique. (Buff.) On peut regarder en général les plantes marines comme de simples racines qui, *plongées* au sein des eaux, en tirent leur nourriture par tous leurs pores. (B. de St-P.) Il n'est cependant aucun de ces quadrupèdes qui n'ait besoin de venir de temps en temps à la surface de l'eau, dans laquelle il aime à se tenir *plongé*. (Lacepède.)

Jérusalem, longtemps en proie à ses fureurs,
Avec joie en son sang la regarde *plongée*. (RACINE.)

— Enfoncé. Deux ou trois assistants étaient *plongés* çà et là dans des meubles confortables. (O. Feuillet.)

— Par anal. Jeté dans un lieu profond. Un citoyen poursuivi par l'homme du roi est d'abord *plongé* dans un cachot. (Volt.)

En prison par lui je fus *plongée*.
Il me persécuta, je dois être vengée. (GILBERT.)

— Fig. Le serail est *plongé* dans un profond silence. (Voltaire.) La plupart des nègres, tous les Cafres, sont *plongés* dans la même stupidité, et y croupiront longtemps. Id. C'était pour les éclairer des lumières d'une religion pure; car, seigneur, si vous l'ignorez, les peuples de cette partie du monde sont *plongés* dans les ténèbres du paganisme. (B. de Saint-Pierre.) Vous êtes *plongé* dans la résistance; mais contre qui cette résistance? (Gambetta.)

Dans cette nuit d'horreur où le monde est *plongé*,
Apportons, s'il se peut, une faible lumière.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Absorbé. Plongé dans de frivoles soins. Plongé dans le chagrin. Plongé dans l'admiration, dans la méditation, dans l'étude. Le bachelier *plongé* dans les quatre premiers siècles de l'Église. (La Bruyère.) Paulme sans raison dans sa douleur *plongée*. (Corn.) La douleur où j'étais *plongé* ne me permit pas de l'entendre. (Barth.) Il était *plongé* dans un abîme de réflexions les plus sérieuses et les plus tendres, lorsqu'un soir il entendit sonner cette prière chrétienne qui annonce la fin du jour. (Chateaubriand.)

— Fig. Qui s'abîme dans une rêverence, dans un salut. M. de Chaulnes, *plongé* comme vous savez, lui dit... (Mme de Sév.)

— Bot. *Plantes plongées*. Celles qui restent constamment sous l'eau, sans jamais s'élever à la surface.

— Techn. *Chandelle plongée*. Celle qui se fait en plongeant la mèche dans le suif, par opposition à *chandelle moulée*.

— PLONGE, s. m. Techn. Chez les gantiers, Couleur tendre.

PLONGEANT, part. prés. du v. Plonger. Qui plonge. Des hommes plongeant dans l'eau. Des assassins plongeant un poignard dans le sein d'une personne.

* **PLONGEANT, ANTE**, adj. Dont la direction est de haut en bas. Vue plongeante. Il a reçu un coup d'épée qui est très plongeant.

— Artill. *Tir plongeant*. Tir dans lequel le projectile décrit une courbe très prononcée et va frapper un but situé plus par un obstacle.

— Blas. Se dit du cygne qui figure sur l'écu la tête enfoncée dans l'eau.

* **PLONGÉE**, s. f. Point de vue de haut en bas. La plongée de ma chambre était sur le parc.

— Fortif. Talus supérieur d'un ouvrage de fortification. V. RETRANCHEMENT.

— Hydrogr. Dépression du terrain du fond de la mer qui produit une plus grande profondeur d'eau.

— Pêch. Pêche faite par des plongeurs.

— Techn. Action de plonger la mèche dans le suif pour fabriquer la chandelle. On dit aussi *plongeure* et *plonge*.

PLONGEMENT, s. m. Action de plonger. Le baptême, qui était le *plongement* dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion. (Volt.)

— Ch. de fer. Mouvement de bascule de l'avant à l'arrière sur une locomotive. On dit plus ordinairement *tangage*.

— Géol. Angle fait par une couche de terrain avec le plan horizontal. *Point de plongement*. Sommet de cet angle. || *Quantité de plongement*. Nombre de degrés dont cette couche s'écarte de la ligne horizontale.

PLONGEOIR, s. m. (rad. *plonger*). Techn. Châssis à aiguilles employé dans les machines à broder.

* **PLONGEON**, s. m. Action de plonger. Faire un plongeon. Faire le plongeon. Alors dans la rivière il fait divers *plongeons*. (Boursault.)

— Par analogie, Action d'incliner la tête pour saluer. Il remarqua qu'elle salua bien, par un léger *plongeon* suivi d'un petit coup d'épaule à la sultane. (O. Feuillet.)

— Fig. et fam. *Faire le plongeon*. Baisser la tête quand on entend un coup de feu. Ceux qui ne sont pas encore habitués au feu font ordinairement le plongeon aux premiers coups que l'on tire. Don Pedro, qui ne doutait point qu'il ne lui tirât un coup de pistolet, fit le *plongeon*. (Scarr.) || S'esquiver par crainte des reproches ou des railleries. Pompa lour abandonna la guerre et puis la cour, fit le *plongeon* au grand monde, et s'enterra dans une entière obscurité. (Saint-Simon.) Se relâcher, se lever par crainte, par faiblesse.

Vous faites le *plongeon*,
Petit noble à nazarde, entre sur sauvageon. (REGNARD.)

— Faire le mauvais sang, se ruiner. Ce négociant est à bout d'expédients, il va faire le plongeon.

— Pop. *Faire le plongeon*. Mourir.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, type de la famille des plongeurs. Ils vivent dans les contrées arctiques et voyagent le plus souvent le long des côtes; ils nagent et plongent avec la plus grande facilité. On en connaît quatre espèces qui vivent en Europe. || Nom donné à plusieurs oiseaux plongeurs tels que les guillemots, les grèbes, les grèbes-huppés, etc. *Plongeon à gorge noire*. Nom vulgaire du petit pingouin. *Plongeon de mer*. Nom vulgaire du grèbe huppé.

— Pyrotechn. Sorte d'artifice qui plonge dans l'eau et reparaît par intervalles.

— PLONGEONS, s. m. pl. Famille de palmipèdes ayant pour type le genre plongeon.

* **PLONGER**, v. a. 1re conj. et bas-lat. *plumbicare*, tomber à plomb). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous plongeons. Je plongeais*, etc. Enfoncer quelqu'un ou quelque chose dans l'eau, pour l'en retirer ensuite.

Déjà la nuit, quittant des cieux la vaste plaine,
Dans les flots azurés *plongeait* son char d'ébène.
(MOLLEVAUT.)

D'un cygne on veut faire un cygne
En le *plongeant* dans un ruisseau,
C'est un système insigne
Qui trompa bien le pauvre oiseau.
(F. DE NEUFCHÂTEAU.)

— Par anal. Il *plongea* d'abord dans les flammes la main qui avait signé l'abjuration, et se lança son corps dans le bûcher que quand sa main fut tombée. (Voltaire.)

— On dit de même: *Plonger dans l'ombre, dans le silence*. La nouvelle de cette défaite a plongé la ville dans un morne silence.

Ainsi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur
Plongeait dans l'ombre éternelle
Un peuple profanateur. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. La perte d'un fils chéri l'a plongé dans l'affliction. Ses débordements l'ont plongé dans la misère. Cet accident nous plonge dans un terrible embarras. Ce que vous venez de m'apprendre me plonge dans une affreuse perplexité, dans une cruelle incertitude. Pour la *plonger* entièrement dans l'amour du monde, il fallait ce dernier malheur. Boss. Dans ces sombres chagrins qui peut donc vous *plonger*? (Volt.) Qui vous a pu *plonger* dans cette humeur chagrine? (Boil.)

Sur la place publique il voit des malheureux
Que Bacchus à *plonges* dans un délire affreux
(LE BAILLY.)

Combien de fois d'avril les perfides gelées
Ont *plongé* dans le deuil ces fertiles vallées !
(MICHAUD.)

— Mettre dans une chose creuse ou précipiter dans quelque lieu bas et profond. Plonger la main dans un sac.

J'arrive, on nous s'ouvre une foule inhumaine
Dans des gouffres profonds nous *plonge* et nous entraîne.
(VOLTAIRE.)

Fig. Dans un gouffre de maux l'ingrate m'a *plongé*. Lebrun. Quant à moi, l'impatience du jeune âge n'a jamais *plongé* ma main curieuse dans l'urne où s'agite une loterie de chances inconnues. X. Marmier.

Enfoncer. Aussitôt dans son sein il *plonge* son épée. (Rac.) Le chêne *plonge* sa racine au gouffre des enfers. (Delille.)

J'ai senti tout à coup un homicide acier,
Que le traître en mon sein a *plongé* tout entier.
(RACINE.)

Fig. Plonger un poignard, le poignard dans le sein de quelqu'un. C'est plonger le poignard dans le sein d'un bon fils, que de lui annoncer la mort de son père. Et tu peux lui *plonger* un poignard dans le sein ! Corn. Madame, j'ai, sans le savoir, *plongé* un poignard dans le cœur de madame du Restaud. (H. de Balzac.)

— Par métaphore.

Armé de fer, saisi d'un saint emportement,
Dans un cœur abîme *plonge* son argument. (L. Rac.)

— *Plonger ses regards*. Regarder de haut en bas; concentrer son attention sur. Et j'ai *plongé* profondément mes yeux dans l'azur pâle des longs yeux de la Madone. Th. Gaut.)

— Techn. *Plonger de la chandelle*. Tremper à plusieurs reprises dans le suif en fusion, pour augmenter la couche de suif.

— PLONGER, v. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau. Cet homme plonge parfaitement bien. Plonger comme un canard. Ceux qui pêchent les perles plongent dans la mer pour en rapporter les huîtres. Machine à plonger. Certains oiseaux ont la faculté de plonger en se précipitant de plein vol dans l'eau, d'où leur legère spécifique les font bientôt sortir. L'ancre se précipite et *plonge* au fond des mers. (Delille.) Le char de Pluton dévore l'espace et *plonge* dans la mer. P. de Saint-Victor.)

— Par extens. On *plonge* jusqu'au genou dans les prés, dans les herbes fleuries des premières pentes. (Michelet.)

Avec ses océans de nuages on *plongeant*
Des rougeurs encor
(V. HUGO.)

— Fig. Me lire le présent, *plonge* dans l'avenir. (Delille.) A *plonger* dans l'obscur abîme de son plus intime pensée, on y trouverait en germe le mot du destin. Michelet.)

— Fig. *Plonger par ses racines*. Tenir à un milieu, à un pays. Rohan appartient à la race bretonne pure; il y *plonge* par ses racines, il en a gardé le fond. (Ste Beuve.)

— Se diriger de haut en bas. Comme un vautour qui *plonge* sur sa proie. (Lamartine.) La route *plonge* dans une vallée assez étroite dont le fond est occupé par une petite rivière qu'elle enjambe (Th. Gautier.)

— Se dit particulièrement des yeux, de la vue, du regard qui se portent sur un objet. Du haut de la montagne la vue plonge sur une immense et magnifique vallée. Du haut du Panthéon, on plonge sur tout Paris. Les tribunes toutes magnifiquement remplies, on je me mis pour *plonger* à mon aise sur la cérémonie... (Saint-Simon.) L'œil *plonge* avec effroi sous sa profonde voûte (Delille.) Ses yeux *plongeaient* dans l'extrême horizon. G. Flaubert.) Le regard *plonge* dans des gouffres noirs dont on n'aperçoit pas le fond. H. Taine.)

— Se dit du tir du canon lorsqu'il est dirigé de haut en bas. Les galères s'ouvrirent le passage sous le canon ennemi, qui ne *plongeait* pas assez. Volt.)

— Par extens. Ce coup d'épée vous a été donné en plongeant.

— Géol. Se dit de la direction inclinée des couches du sol. La couche houillère plonge faiblement à droite.

— Mar. Caler, tanguer.

— SE PLONGER, v. pron. S'enfoncer. Le fer étincelant s'*est plongé* dans mon sein. (Volt.)

La, le héron docile à la voix qui le guide
Se *plonge* en frissonnant dans le cristal liquide
(SAINT-LAMBERT.)

— Fam. *Se plonger dans*. S'absorber dans. Et tout en disant cela, Monsieur ouvre le journal avec un certain fracas et s'y *plonge*. (G. Droz.)

— Fig. *Se plonger dans le sang de quelqu'un*. L'égorger. Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on se *plonge* ? Rac.)

Mes homicides bras, prompts à me venger,
Dans le sang maternel brûlent de se *plonger*
(RAC.)

— *Se plonger dans la fontaine de Jouvence*. Employer tous les artifices pour se rajeunir.

— Fig. S'abandonner, se livrer entièrement à. Se plonger dans la douleur. Se plonger dans le vice, dans les plaisirs, dans la débauche. Ces vains plaisirs où leur âme se *plonge*. Rac.) *Plongeons*-nous sans effroi dans ce noir abîme. (L. Racine.) J'ai honte des douleurs où je me suis *plongé*. Volt.)

Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime ;
Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours.
(LAMARTINE.)

— *Se plonger dans les remerciements*. Faire des remerciements exagérés. Harlay, humble et modeste, se *plonge* en remerciements. (St-Sim.)

PLONGET, s. m. (rad. *plonger*). Ornith. Ancien nom du castagneux.

* **PLONGEUR**, s. m. (radic. *plonger*). Nageur qui descend au fond de l'eau et qui y reste assez longtemps sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. C'est à l'aide de plongeurs que l'on pêche le corail, la perle, l'éponge, sur les côtes de la mer des Indes, dans le golfe Persique et dans la Méditerranée.

— Chez les restaurateurs, Laveur de vaisselle.

— Hydraul. *Cloche à plongeur*. Appareil destiné à faciliter à l'homme le travail sous l'eau.

— Pêch. Pêcheur qui va sous l'eau prendre à la main des poissons, des coquillages, etc.

— Techn. Ouvrier qui plonge les formes dans la cuve où est la pâte pour la fabrication du papier. On dit mieux *ouvreur*.

— PLONGEURS, s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, renfermant ceux qui volent le plus mal ou ne volent pas du tout, et qui marchent difficilement, leurs pattes étant implantées tout à fait à l'arrière de leur corps. Les plongeurs ont pour type le plongeon; ils nagent et plongent avec facilité. || Syn. de BRACHYPTÈRES et de COLYMBIDES.

— Adjectiv. Les oiseaux plongeurs.

— *Bateau plongeur*. Appareil dont on se sert pour descendre travailler sous l'eau.

PLONNURE, s. f. Comm. Poterie vernissée. Fabrique de plonnure. Manger dans de la plonnure.

PLOQUE, s. f. Techn. Rouleau filamenteux qui se met à une quenouille pour filer. || Feuille de laine cardée. || Syn. de PLOC.

— Instrument servant à opérer le boudinage des laines.

— Anc. litter. Figure de rhétorique qui réunit des mots semblables par leur consonance, mais différents par le sens.

PLOQUÉ, ÉE, partic. pass. du v. Ploquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau ploqué. Lame ploquée.

— Se dit des laines mises en bourrons et destinées à être filées. Qui a les couleurs mélangées. Laines ploquées. || Qui est couvert de ploc.

* **PLOQUER**, v. a. 1re conj. Mar. Garnir un vaisseau de ploc.

— Techn. Mêler des laines de différentes couleurs.

— SE PLOQUER, v. pron. Être ploqué.

— Se mettre en bourrons, en parlant des laines destinées à être filées.

PLOQUERESSE, s. f. Techn. Espèce de carde. V. PLAQUERESSE, qui est probablement une corruption de *ploqueresse*.

PLOQUEUSE, s. f. Techn. Machine servant au boudinage de la laine.

PLOQUIER, s. m. Anc. art milit. Espèce de boucher.

PLOSÉRIE, s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalenites, établi aux dépens des numéries. L'espèce unique habite l'Allemagne.

PLOSKA, s. f. Espèce de bouteille ronde et plate dont se servent les Grecs pour porter leur vin en voyage ou à la campagne.

PLOT, s. m. (pr. *plo*; du bas-lat. *ploda*, même signif.). Techn. Massif de laiton dont l'horloger se sert pour river la masse sur la platine. || Pièce de l'ourdissoir qui conduit l'enroulement du fil.

— Billot sur lequel le condamné à mort posait sa tête.

— Eaux et for. Bille de sciage ayant quatre mètres de long.

PLOTÈRE, adj. 2 g. (du gr. πλωτήρ, nageur). Qui a la faculté de nager et de plonger. Peu usité.

— PLOTÈRES, s. m. pl. Ornith. Classe comprenant les oiseaux plongeurs. Peu usité.

— Entom. Famille d'insectes hémiptères. Peu usité.

PLOTIA ou **PLOTIE**, s. f. (pr. *plo-ci-a*, ou *plo-ci*). Bot. Syn. de MYRSINE.

PLOTIN, l'un des auteurs de la philosophie néoplatonicienne, né à Lycopolis (Égypte), 205-270, étudia à Alexandrie, suivit l'empereur Gordien en Mésopotamie, vint à Rome en 245, et ouvrit une école d'où sortirent Longin et Porphyre. Les écrits de Plotin ont été recueillis par Porphyre, qui les distribua en six parties appelées *Ennéades* (neuvaines), parce qu'elles renferment chacune neuf livres. Son système philosophique se résume dans ces mots qu'il dit en expirant : « Je vais apporter ce qu'il y a de divin en nous à ce qu'il y a de divin dans l'univers. » En somme, sa doctrine a été une tentative pour concilier Aristote et Platon, mais en inclinant vers le mysticisme de l'Orient.

PLOTINE, femme de Trajan, prépara l'élévation d'Adrien à l'empire en lui faisant épouser Sabine, nièce de l'empereur. Elle mourut en 129.

PLOTINE, UE, adj. (du lat. *plotus*, anhinga. On dit aussi PLOTINÉES). Qui a rapport à l'anhinga. || PLOTINÉES, s. f. pl. Tribu de palmipèdes de la famille des pélecanidées, qui a pour type le genre anhinga.

PLOTIUS ou **PLAUTIUS** (Lucien). Rhéteur romain, né à Marseille, enseigna le premier, en latin, la rhétorique à Rome. Il fut l'un des maîtres de Cicéron, vers 95 av. J.-C.

PLOTOCARPE, s. m. Bot. Syn. d'ETAIRION.

PLOTOSE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, famille des siluroïdes, établi pour sept espèces du midi de l'Asie et des îles de la mer des Indes.

PLOTTE, s. m. Metrol. Ancienne monnaie suédoise valant 1 f. 89.

PLOTUS, s. m. (pr. *plo-tuss*). Ornith. Nom scientifique du genre anhinga.

PLOU, s. m. En Champagne, Terrain stérile.

PLOUAGAT, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,100 h.

PLOUARET, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 3,500 hab.

PLOUARZEL, Géogr. Comm. du cant. de Saint-Renan, arr. de Brest (Finistère); 2,400 h.

PLOUASNE, Géogr. Comm. du cant. d'Évran, arr. de Dinan (Côtes-du Nord); 2,600 h.

PLOUAY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lorient (Morbihan); 4,500 hab.

PLOUBALAY, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Dinan (Côtes-du-Nord), sur une anse du golfe de Saint-Malo; 2,600 hab.

PLOUBAZLANEC, Géogr. Comm. du cant. de Paimpol, arrond. de Saint Brieuc (Côtes-du-Nord); 3,400 hab.

PLOUBEZRE, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Lannion (Côtes du Nord); 3,200 h.

PLOUDALMÉZEAU, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brest (Finistère); 3,200 hab.

PLOUDANIEL, Géogr. Comm. du cant. de Lesneven, arr. de Brest (Finistère); 3,100 h.

PLOUDIRY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brest (Finistère); 1,500 hab.

PLOUEC, Géogr. Comm. du cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,100 hab.

PLOUÉNAN, Géogr. Comm. du canton de Saint-Pol-de-Léon, arr. de Morlaix (Finistère); 2,900 hab.

PLOUËR, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 3,600 hab.

PLOUESCAT, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Morlaix (Finistère), sur la Manche; 3,400 hab.

PLOUÉZEC, Géogr. Comm. du canton de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 1,500 hab.

PLOUFRAGAN, Géogr. Comm. du cant. et de l'arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,800 hab.

PLOUGASNOU, Géogr. Commune du cant. de Lanmeur, arrond. de Morlaix (Finistère); 3,700 hab.

PLOUGASTEL DAOULAS, Géogr. Comm. du cant. de Daoulas, arrond. de Brest (Finistère); petit port; 6,900 hab.

PLOUGONVEN, Géogr. Comm. du canton de Plouigneau, arrond. de Morlaix (Finistère); 3,900 hab.

PLOUGOULM, Géogr. Comm. du canton de Saint-Pol-de-Léon, arr. de Morlaix (Finistère); 2,400 hab.

PLOUGOUVER, Géogr. Comm. du canton de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,700 hab.

PLOUGRESCANT, Géogr. Comm. du cant. de Tregnier, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 2,300 hab.

PLOUGUENAST, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 3,200 h.

PLOUGUERNEAU, Géogr. Comm. du cant. de Lannilis, arr. de Brest (Finistère); 5,600 h.

PLOUGUERNEVEL, Géograph. Comm. du cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 3,500 hab.

PLOUGUIEL, Géogr. Comm. du canton de Trégnier, arrond. de Lannion (Côtes-du-Nord); 2,400 hab.

PLOUHA, Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 5,000 hab.

PLOUHINEC, Géogr. Comm. du cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper (Finistère); 4,300 h.

— PLOUHINEC, Comm. du cant. de Port-Louis, arr. de Lorient (Morbihan); 3,600 hab.

PLOUIDER, Géogr. Comm. du cant. de Lesneven, arr. de Brest (Finistère); 2,900 hab.

PLOUIGNEAU, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Morlaix (Finistère); 4,600 h.

PLOUJEAN, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Morlaix (Finistère); 3,000 hab.

PLOUMAGOAR, Géogr. Comm. du cant. et de l'arrond. de Guingamp (Côtes-du-Nord; 2,300 hab.

PLOUMILLIAU, Géogr. Comm. du canton de Plestin, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 3,300 hab.

PLOUNÉOUR-MÉNEZ, Géogr. Comm. du canton de St-Thégonnec, arrond. de Morlaix (Finistère; 3,100 hab.

— PLOUNEOUR-TREZ, Comm. du cant. de Lesneven, arr. de Brest (Finistère); 2,900 hab.

PLOUNEVEZ LOCHRIST, Géogr. Comm. du cant. de Plouescat, arr. de Morlaix (Finistère); 4,300 hab.

— PLOUNEVEZ-MOEDEC, Commune du canton de Plouaret, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 3,300 hab.

— PLOUNÉVEZ-QUINTIN, Commune du cant. de Rostrenen, arr. de Quingamp (Côtes-du-Nord); 2,500 hab.

PLOURHAN, Géogr. Comm. du cant. d'Étables, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,100 hab.

PLOURIN, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Morlaix (Finistère); 3,000 hab.

PLOURIVO, Géogr. Commune du cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,600 hab.

PLOUTAGE, s. m. Agric. Action de plouter la terre.

PLOUTE, s. f. Navig. Espèce de radeau dont on se sert sur le Danube et ses affluents.

PLOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Plouter. S'empl. adjectiv. Mottes ploutées.

PLOUTER, v. a. 1re conj. Agric. Briser les mottes de terre avec la houe ou la herse et rendre le champ uni.

— SE PLOUTER, v. pron. Être ploutê.

PLOUTOCRATE, s. m. (rad. *ploutocratie*). Homme puissant par sa grande fortune.

PLOUTOCRATIE, s. f. (pr. *plou-to-kra-ci*; ét. gr., πλοῦτος, richesse; κράτος, pouvoir). Puissance, règne de l'argent.

PLOUTOCRATIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la ploutocratie. Influence ploutocratique.

PLOUTOLOGIE, s. f. (ét. gr., πλοῦτος, richesse; λόγος, discours). Traité sur la richesse.

PLOUTONOMIE, s. f. (ét. gr., πλοῦτος, richesse; νόμος, loi). Didact. Science des richesses; économie politique.

PLOUTONOMIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la ploutonomie.

PLOUVIEN, Géogr. Comm. du cant. de Plabennec, arr. de Brest (Finistère); 2,300 hab.

PLOUVIER, s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier doré.

PLOUVORN, Géogr. Commune du canton de Plouzévède, arrond. de Morlaix (Finistère); 3,200 hab.

PLOUZANÉ, Géogr. Commune du cant. de Saint-Renan, arr. de Brest (Finistère); 2,300 h.

PLOUZÉVÉDÉ, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Morlaix (Finistère); 1,900 hab.

PLOYABLE, adj. 2 g. Qui est susceptible d'être ployé, qui est aisé à ployer. Une branche ployable.

— Fig. Flexible. La vertu est *ployable* sans faiblesse. (Montaigne.)

Louez leur magnanime orgueil
Que vous seul avez fait *ployable*.
(MALHERBE.)

PLOYAGE, s. m. Techn. Action de ployer, résultat de cette action.

PLOYANT, part. prés. du v. Ployer.

Car ce fut de tout temps que, *ployant* sous l'effort,
Le petit cède au grand et le faible au plus fort.
(REGNIER.)

PLOYANT, ANTE, adj. Qui ploie.

— Fig. Qui cède. Personne n'était de meilleure compagnie, *ployant*, doux, accessible. (Saint-Simon.)

— PLOYANT, s. m. S'est dit pour Pliant. Monseigneur le duc de Bourgogne se deshabilla dans l'antichambre au milieu de toute la cour, assis sur un *ployant*. (St Sim.)

PLOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Ployer. S'emploie adjectiv. Serviette ployée. Marchandises ployées. Habits ployés. Ses jambes fines étaient attachées et *ployées* sous elle. (Chateaub.) On dit mieux *plié*, en style ordinaire.

— Fig. Ces hommes, autrefois si fiers, sont maintenant ployés à la servitude. Un joug sous lequel l'univers était *ployé*. (Bossuet.)

— PLOYÉ, s. m. Jeux. Au pharaon, Carte pour doubler. Le banquier a eu cinq ployes dans une partie.

— PLOYÉE, s. f. Techn. Étoffe que le tisseur enroule en une seule fois, soit sur l'ensouple de devant, soit sur l'ensouplet.

* **PLOYER**, v. a. 1re conj. (autre forme de *plier*). *Je ploie, tu ploies, il ploie, nous ployons, vous ployez, ils ploient. Je ployais, tu ployais, il ployait, nous ployions, vous ployiez, ils ployaient. Je ployai. J'ai ployé. Je ployerai. Je ployerais. Ploie, ployons, ployez. Que je ploie, que tu ploies, qu'il ploie, que nous ployions, que vous ployiez, qu'ils ploient. Que je ployasse. Ployant, ployé.* Courber en employant la force. Ployer une branche. Ployer un arc.

— Simplement, Courber, fléchir. Ployer le genou en marchant. Ployer le genou devant Dieu.

— Fig. Ils ne rompront pas sous les lois, mais ils les *ploieront* à leurs intérêts. (Flèch.)

— Fig. *Ployer le genou, le dos, les épaules*. S'abaisser, s'humilier.

Nous passons près des rois tout le temps de nos vies
A souffrir des mépris et *ployer* les genoux
(MALHERBE.)

— Fig. Assouplir.

C'est Malherbe, Régnier,
De l'immortel Molière immortel devancier,
Qui *ploya* notre langue.
(A. DE MUSSET.)

— Plier, rassembler. Ployer des marchandises, des robes.

Et *ploy* ont ses ailes
Au sein des plus belles
Il court se loger
Pour n'en plus bouger. (X. Marmier.)

— Techn. *Ployer des bois de charpente.* Demonter les bois dont on avait fait l'assemblage sur l'épure et les empiler en attendant qu'on les mette à la place qu'ils doivent occuper dans la construction.

— PLOYER, v. n. Être accablé, céder. Le vendangeur ravi de *ployer* sous le faix. (Boil.)

La poutre du toit descellée
Ploie ainsi qu'une herbe mouillée. (V. Hugo.)

— Fig. Deja D'Ile et Salins sous le joug ont *ployé*. (Boil.)

Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,
Sous qui le grand Pompée a lui-même *ploye* ? (Corn.)
En *ployant* sous le joug de la nécessité,
Nous saurons à l'adversité
Nous résigner avec courage. (F. de Neufch.)
Je restai stupéfait à ce spectacle étrange
Et me sentis *ployer* sous mon étonnement.
(Th. Gautier.)
Çà, qu'on selle,
Écuyer,
Mon fidèle
Destrier !
Mon cœur *ploie*
Sous la joie,
Quand je broie
L'étrier (V. Hugo.)

— Reculer en combattant. Les ennemis ployèrent. Toute l'armée ennemie ploya devant ces charges brillantes.

— SE PLOYER, v. pr. Être courbé. L'osier se ploie facilement.

— Fig. Se courber. Les âmes qui se *ploient* aisément s'aplatissent de même. (Boiste.

— Se conformer. Les hommes avides de domination et de plaisirs se *plient* à toutes les formes pour mieux s'insinuer entre les partis. (Boiste.)

PLOYON, s. m. Agric. Pièce de bois aplatie et recourbée qui se place, sur la charrue, entre les deux chevilles et le coutre et sert à l'assujettissement dans les changements de sillon.

— Dans la Meurthe, Cep de vigne auquel on donne une disposition ployée. — En Normandie, Bâton ployé qui sert pour faire les couvertures en chaume.

PLOYURE, s. f. Manière de ployer quelque chose. Pli qu'on fait en ployant.

PLOZÉVET, Géogr. Comm du cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper (Finistère ; 3,500 hab.

* **PLUCHE**, s. f. V. PELUCHE.

PLUCHE Noël-Antoine, Littérateur, né a Reims, 1688-1759, prêtre, refusa d'adhérer à la bulle *Unigenitus*, et se consacra à l'enseignement privé. On a de lui : *Spectacle de la nature ; Histoire du ciel ; Harmonie des Psaumes et de l'Évangile* ; etc.

PLUCHÉ, ÉE, adj. V. PELUCHÉ.

— *Éponge pluchée*. Éponge dont la superficie est couverte de lacunes profondes.

— PLUCHÉ, s. m. Touffe de feuilles menues et déliées, dans quelques fleurs. Le pluche de l'anemone, la nature pose teintes sur teintes, en sorte qu'elles font la gorge de pigeon ; tels sont les plus beaux *pluches* de l'anemone. (B. de Saint-Pierre.)

PLUCHÉE, s. f. (de *Pluche*, n. pr.). Bot. Genre de composées asterées, renfermant plus de vingt espèces, dispersées dans les regions les plus chaudes de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique. Quelques espèces sont cultivées dans nos jardins. On dit aussi *pluchea*, s. m.

PLUCHÉINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pluchée. || PLUCHEINÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, qui a pour type le genre pluchée.

PLUCHEUX, EUSE, adj. Synon. de PELUCHEUX.

PLUCHIA, s. m. (de *Pluche*, nom pr.). Bot. Syn. de DICLIDANTHÈRE.

PLUCHOTER, v. n. Ire conj. Se disait anciennement pour Eplucher. || Se dit encore, particulièrement en Normandie, de l'action des poules qui cherchent du grain sous la paille.

— Se dit d'un petit mangeur qui ne fait que chercher par-ci par-là de petits morceaux.

* **PLUIE**, s. f. (du lat. *pluvia*, même signification). Météor. Nom que l'on donne à la chute des vapeurs aqueuses retenues en suspension dans l'atmosphère, lorsque leurs molécules se rapprochent assez les unes des autres pour se réunir en gouttes rapides et pleines, qui tombent alors par leur propre poids. Plusieurs causes concourent sans doute à amener cette chute. Un simple abaissement dans la température produit par une cause quelconque, par un courant d'air froid, par exemple, peut amener la condensation de la matière des nuages. Le même effet peut être produit par le transport de ce nuage dans une région plus froide. Il y a dans la formation des pluies d'orage une condition de plus par la presence du fluide electrique qui du reste joue sans doute un rôle important dans la production de toute espèce de pluie. Quelques auteurs donnent de la formation de la pluie l'explication suivante : ils pensent que la pluie est toujours le résultat de la rencontre de deux courants atmospheriques contraires, de températures differentes et pouvant entraîner chacun des masses de vapeur vésiculaire. La pluie tombe en quantité inégale, suivant la configuration et le climat de chaque contrée ; les pays montagneux en reçoivent une plus grande quantité ; aux environs de Lima et sur toute la côte du Pérou, l'on ne connaît pas la pluie, tandis qu'au contraire il pleut beaucoup sur les côtes de la Norvege et de l'Écosse. Les *pluies* qui descendaient du ciel avec une abondance si effroyable inondèrent tout le monde. (Lemaistre de Sacy.) Souvent pour m'achever il survient une *pluie*. (Boil.) La *pluie* est salutaire tant qu'elle est en mouvement, elle n'est nuisible que lorsque la transpiration est arrêtée par le repos. (B. de Saint-Pierre.)

Quelque longue *pluie* inondant vos vallons,
Adoucit-elle tant vos vins et vos melons ? (Boil.)
Il part tout morfondu,
Sèche le mieux qu'il peut son corps chargé de *pluie*.
(La Fontaine)
Vois ces gouttes de *pluie* en perles transformées,
Mêler l'éclat du diamant
Au verdoyant éclat des pointes ramarrées.
(Rien et Saintmore.)
Telle est la douce *pluie* en automne attendue,
Qui sans bruit, sans orage et sans éclat du jour répandue,
Vient donner aux blés naissants la force et la vigueur,
Leur sève, leur couleur et leur nourriture.
(Le Franc de Pompignan.)

— *Pluies fines* ou *pluies de précipité*. Pluies qui sont sans impetuosité, durent longtemps, tombent verticalement et d'une faible hauteur, s'etendent sur une grande etendue de pays et proviennent d'une subite diminution de la densité de l'air. *Pluies d'orage*. Pluies qui sont passagères, tombent en general de tres haut, ravinent d'une manière verticale, et jours en larges et grosses gouttes, et parcourent une zone etroite, quelquefois fort etendue.

— Outre les pluies ordinaires, il y a encore beaucoup d'autres sortes de pluies mal connues, mal interprétées, mal expliquées. Voici les principales : *Pluie de pierres*, V. METEORITE. Les pretendues *pluies de soufre* sont dues au pollen des conifères. La *pluie de sang*, laquelle il faut rapprocher la *neige rouge* et la *grêle rouge*, est due à des gouttelettes de liqueurs rouges déposées par les papillons au sortir de leur chrysalide, mais plus souvent à des matières colorantes particulières, telles que l'oxyde de fer, le chlorure de cobalt, la pyrrhine, ou diverses cryptogames. *Les pluies de papier* ou de matières sèches et par vraceres, les *pluies de glaires* et d'*écume*, les pluies de *graines*, etc., sont des phenomenes dont aucun n'a été etudié avec soin. Les pretendues *pluies de crapauds* sont dues au grand nombre de ces animaux qui sortent de leurs retraites au moment de la pluie. Les *pluies de sauterelles* proviennent de l'abaissement sur terre des nuées de sauterelles emigrantes. Les *pluies de cendres* sont un phénomène volcanique tres commun et qui amène de fréquents désastres. Il y a encore des pluies noires, des pluies jaunes, des pluies de soie et une foule d'autres pluies, mentionnées dans les annales des peuples, mais qui n'ont jamais été l'objet de recherches physiques.

— Par anal. Nous en sortîmes avec une *pluie* de pièces de quatre sous dont nous eûmes soin de rafraîchir ces messieurs, pour faciliter notre sortie de leur enfer. (Mme de Sévigné.)

Cette *pluie* est fort douce, et, quand j'en vois descendre,
J'ouvre aussi jusqu'au cœur pour la mieux recevoir.
(Corneille.)

— Fig. Le duc d'Orléans laissa tomber cette *pluie* à verse, ce déluge de calomnies, faute de pouvoir l'arrêter à saint-Simon.)

Ces jours mêlés de plaisirs et de peines,
Mêlés de *pluie* et de soleil. (Beranger.)

— Fig. *Être à couvert de la pluie*. Avoir une fortune bien assise, ou être assuré d'une protection puissante. || *A la bonne heure nous a pris la pluie*. Nous avons eu le temps de nous garantir du malheur qui nous menaçait. || *Se jeter dans l'eau de peur de la pluie*. Pour éviter un inconvenient, se jeter dans un inconvenient encore plus grand.

— *Ennuyeux comme la pluie*. Fastidieux, fâcheux. Ses visites sont ennuyeuses comme la pluie.

— *Faire la pluie et le beau temps*. Disposer d'une grande influence, obtenir tout ce qu'on désire. Les mages de Chaldée en savaient plus que les autres, ils recherchaient les causes de la *pluie* et du beau temps, et bientôt ils passèrent pour faire le beau temps et la *pluie*. Ils etaient astronomes ; les plus ignorants et les plus hardis furent astrologues. (Volt.) Rameau faisait, comme on dit, la *pluie* et le beau temps dans cette maison. (J.-J. Rouss.)

— *Parler de la pluie et du beau temps*. Dire des choses vaines et sans consequence. Si l'on dit que nous parlons dans nos lettres de la *pluie* et du beau temps, on aura raison. (Mme de Sev.) Je ne serais point embarrassé à entretenir une autre sur le beau temps et sur la *pluie*. (Fontenelle.)

— Loc. prov. *Ce sont de petites pluies qui gâtent les grands chemins*. Ce sont les menues dépenses qui, trop multipliées, épuisent les fortunes. || *Après la pluie le beau temps*. Après un temps fâcheux viendra un temps meilleur. || *Petite pluie abat grand vent*. Dès que la pluie commence à tomber le vent s'apaise. || Fig. Il faut quelquefois peu de chose pour apaiser une grande querelle. || *De grand vent petite pluie*. Un grand vent est souvent suivi d'une pluie legère. || Fig. Les grandes colères n'aboutissent souvent à rien de grave. || *Pluie de février vaut un fumier*. Les pluies de février procurent à la terre les ressources que lui donnerait le fumier. || *Pluie d'avril vaut mieux que le Chariot de David*. Il vaut mieux de la pluie et un temps couvert en avril que des nuits claires ou le Chariot de David et autres constellations seraient visibles.

En mon [illegible]
Pour [illegible]
Le [illegible]
Que ne fera-t-elle [illegible]

— Art herm. *Pluie d'or*. Or pulvérisé. Les sages pensent que Jupiter changea en pluie d'or en exprima la distillation d'or potable.

— Moll. *Pluie d'argent*. Nom vulgaire de Mudanao. *Pluie d'or*. Nom vulgaire du cône du Japon.

— Mythol. *Pluie d'or*. Forme que prit Jupiter pour pénétrer dans la tour où Danaé se trouvait enfermée.

— Par anal. *Une pluie d'or*. De grandes libéralités, de grandes largesses. Faire tomber une pluie d'or sur quelqu'un, s'en faire aimer.

— Pyrotechn. *Pluie de feu*. Chute d'un grand nombre d'etincelles produites lorsque l'on met une composition de matières inflammables.

— Technol. Fond brun tantôt fait avec de la poudre d'or et d'argent faux.

PLUI-PLUI, s. m. Ornith. Nom vulgaire du pivert.

PLUKENET Léonard, Botaniste anglais, 1642-1706 ; a écrit : *Phytographia ; Amalthæum botanicum ; Almagestum botanicum ; Amaranta botanica* et *Almatheum botanicum*.

PLUKNETIE, s. f. (pr. *pluk-ne-tsi* ; de *Plukenet*, n. pr.). Bot. Genre d'euphorbiacées acrophiées, établi pour des arbrisseaux qui habitent surtout l'Amérique et l'Asie tropicale.

* **PLUMAGE**, s. m. Ensemble des plumes dont le corps de l'oiseau est revêtu. Beau plumage. Plumage bigarré, sombre. Plumage chatoyant. Le plumage est tantôt uniforme, tantôt tacheté, avec des taches plus foncées ou plus claires que le fond ; l'autres fois il est varié par plaques ou grandes taches. Les parties supérieures sont d'ordinaire plus colorées que les inférieures. Le climat, l'âge, le sexe et l'espèce des amours apportent dans le plumage des variations nombreuses. Ici, l'émail des plumes se mêle au brillant de la verdure, et est effacé par l'éclat plus brillant encore du *plumage* varié des oiseaux. Lacep. Le sommet de la tête du *plumage* noir. Buf.

Sans nouveau vêtement ce ramage
Se rajeunit [illegible]
Vous êtes le plus [illegible] de ces bois.
(La Fontaine.)
Voit-on le paon superbe, oubliant son *plumage*,
De la simple fauvette affecter le ramage ?
(J.-B. Rousseau.)

— Par extens. Menippe est l'oiseau paré des divers *plumages* qui ne sont pas à lui. (La Bruyere.)

— Fig.

J'en sais, de ce *plumage*,
Qui valent bien les nôtres, à mon avis
(La Fontaine.)

PLUMAIL, s. m. (pr. *plumaill*, ll mouillées). Petit balai de plumes.

— Plumet.

Mais les seigneurs sur leur tête
Ayant chacun un *plumail*. (La Fontaine.)

PLUMAIRE, adj. 2 g. Qui concerne ou conserve des plumes ou l'industrie des plumes. || *Art plumaire*. Art de faire des étoffes en plumes tressées.

PLUMARD, s. m. Techn. Poutre scellée des deux bouts, et percée au milieu d'un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

— Chass. Dans certaines régions, surtout à Dunkerque et au Havre, Canard sauvage.

— Econ. dom. Houssoir ou balai de plumes.

PLUMARIA, s. m. Bot. Syn. de GRIFFITHIE.

PLUMASSÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à la plume. Feuillage plumassé.

* **PLUMASSEAU**, s. m. (du lat. *pluma-cium*, contenu de plumes). Petit balai de plumes. Un plumasseau. Des plumasseaux.

— Art vétér. Plumes que l'on introduit par les narines dans les naseaux d'un cheval, pour exciter une sécrétion abondante d'humeur par les glandes de la membrane pituitaire.

— Chirurg. Gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses, et les aplatissant entre la paume des mains. Ce gâteau de charpie est nommé plumasseau parce que les anciens, qui ne connaissaient pas la charpie, se servaient de plumes consues et tressées pour, par absorber la suppuration et aider la cicatrisation des plaies.

— Techn. Bouts de plumes pour emplumer des flèches et les flèches.

* **PLUMASSERIE**, s. f. Métier, commerce de plumassier.

* **PLUMASSIER, ÈRE**, s. (du lat. *pluma*, plume). Celui, celle qui prépare, teint, blanchit, vend toute sorte de plumes d'oiseaux, destinées soit à la parure des femmes, des militaires, soit à l'ornement de certains meubles. Avant la révolution, les plumassiers formaient un corps régi par une ordonnance de Henri IV en 1599. Mille huit cent trente-deux livres à votre *plumassier*. Mol.

— Celui qui prépare ou vend la plume employée dans la literie.

— Adjectiv. Un marchand plumassier.

PLUMATELLE, s. f. (du lat. *pluma*, plume). Polyp. Genre de polypes [illegible] pourvus de quatre ou cinq [illegible] de deux à douze.

PLUMATILLE, s. m. (du lat. *pluma*, plume). Antiq. Espèce de [illegible].

PLUMAUGAT (Georges-Conrad-Augustin de), Littérateur français, né à Saint-Jouan-de-l'Isle, arr. de Dinan, Côtes-du-Nord ; 2,600 h.

PLUMBAGINE, s. f. Miner. V. PLOMBAGINE.

— Chim. Syn. de PLOMBAGIN.

PLUMBAGINE, ÉE, adj. (du lat. *plumbago*, Bot. Qui ressemble ou a rapport à la plumbaginée. || PLUMBAGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre plumbago.

PLUMBAGO, s. m. (pr. *plom-ba-go*, du lat. *plumbum*, plomb. Bot. Nom scientifique du genre plumbago.

PLUMBIDES, s. f. pl. Miner. V. PLOMBIDES.

PLUMBONOTHE, s. m. Miner. Syn. de HOUILLÈRITE.

PLUM-CAKE, s. m. (pr. *plomm-kéke*, mot angl. formé de *plum*, raisin de Corinthe, et de *cake*, gâteau). Pâtisserie anglaise aux raisins de Corinthe.

* **PLUME**, s. f. (du lat. *pl ma*, même signification). Nom donné aux [illegible] qui couvrent le corps des oiseaux, et qui sont de petits corps analogues aux poils des mammifères, mais d'une structure plus complexe. On y distingue dans la plupart des cas la tige ou *calamus* ou tuyau creux qui plante dans la peau de l'animal, et perce sa base. C'est par ce point que arrivent les sucs nécessaires au développement de l'organe ; la *tige*, qui est nue en bas, et qui est remplie d'une matière spongieuse ; les *barbes*, sortes de petites lames qui sont supportées elles-mêmes sur d'autres séries semblables et de celles-ci sur d'autres encore, de la tige, de manière à représenter une sorte de lame imperméable à l'air. Comme ces poils, les plumes sont sécrétées par une bulbe épidermique qui occupe le centre d'une espèce de cône dont les parois sont formées par une gaine épiderm que l'autre partie à cette faculté de mouvement dans l'oiseau, d'abord les *plumes* dont la substance est très legère, la surface très grande et dont les tuyaux sont creux (Buffon). Sur sa tête trem la *plume* voltigeante. Barthe.

— *Ame de la plume*. Cloisons membraneuses que forme la pulpe contenue dans le tuyau en se desséchant et se retirant graduellement sur elle-même. *Plumes rectrices*. Celles de la queue, parce qu'en [illegible] elles remplissent l'office de gouvernail. *Pennes rémiges*. Grandes plumes des ailes, celles qui forment des espèces de rames avec lesquelles l'oiseau se soutient dans les airs. *Pennes tectrices*. Les petites plumes qui recouvrent la base des grandes plumes des ailes et de la queue. || On appelle absolument *plumes* celles qui sont destinées à garantir le corps de l'oiseau du froid et de l'humidité. Dans ce double but, la nature a placé au-dessous des autres plumes un duvet fin et moelleux, entièrement propre à concentrer la chaleur, et deux grandes parties latérales, situées de chaque côté de la queue, produisent une humeur grasse et onctueuse dont l'oiseau se sert pour en huiler les barbes de ses plumes et les rendre ainsi imperméables à l'eau. Les couleurs changeantes des plumes paraissent dues à la décomposition des rayons lumineux entre les barbes diverses. On se sert des plumes les plus fortes, qu'on appelle *duvet*, pour faire des oreillers, des lits, etc., et des grosses pennes pour écrire.

— *Comme sur la plume*. Se dit d'un compte fait avec la légèreté de la plume, lequel n'est pas suivi de près par le [illegible] et ne transporte comme dans *plume* jusqu'à la feuille. Mirivox.

— Fig. *Se sentir leger comme une plume*. Avoir pas de souci ; se sentir bien disposé.

— *N'être pas de plume*. Être [illegible].

On n'est pas [illegible]
Le corps ne fait pas [illegible] (La Font.)

— Fig. *Jeter sa plume au vent*. Ne pas se mettre au hasard pour décider de ce qui est juste, du parti qu'on doit prendre. Il se dit particulièrement lorsqu'il s'agit d'une chose indifférente, ou que l'on a de fortes raisons déterminantes à peu près égales pour ou contre.

— Fig. *Écrire sur la plume des vents*. Écrire des riens, des choses sans importance. Je reçois votre lettre du 25, écrite sur la plume des vents. (Mme de Sév.) *Passer sa plume par le bec*, badiner. Se dit par allusion à ce que les clercs et les écrivains prennent souvent leur plume à la bouche, en suçant les barbes dont elles sont parasitaires ; en la tirant par le bout de la main, on leur arrache [illegible] et les oiseaux. Je ne prétends pas qu'on me fasse passer sa *plume* par le bec. Mol.

— Fig. Fruit ou quelqu'un des espérances qu'on lui a données. Cet homme ne se laisse pas passer la plume par le bec. On lui avait promis monts et merveilles, mais on lui a passé la plume par le bec.

— *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, une bel, une plume de l'aile, la plus belle plume de l'aile*. Lui ôter quelque chose [illegible] le priver d'un [illegible], le faire perdre un plus bel avantage que [illegible] des honneurs, de la fortune. Me regardant comme un oiseau de passage qui [illegible] il allait nécessairement perdre de vue, elle me fit m'arracher quelque *plume* auparavant. (Le Sage.) || Dans le

même sens. *Avoir des plumes de quelqu'un.* Lui gagner de l'argent au jeu, lui soutirer de l'argent d'une manière quelconque.

— *Laisser des plumes, de ses plumes.* Faire quelque perte, particulièrement une perte d'argent. Laisser des plumes au jeu. Laisser de ses plumes dans une entreprise commerciale, dans un procès.

— *Être chargé d'argent comme un crapaud l'est de plumes.* N'avoir pas le moindre argent.

— Ensemble des plumes d'un oiseau. Réunion de beaucoup de plumes. Faire le commerce de la plume.

— *Lit de plume.* Coutil rempli de plume. Sardanapale, ce fameux par son abandon aux voluptés, fut le premier qui fit usage de lits de *plume*. Saillet

Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée
S'élève un lit de *plume* à grands frais amassé.
(Boileau.)

— Seul absolument pour Lit de plume. Tous ses valets tremblants quittent *la plume* oisense. (Boil.) Aucun ne quitte encor la *plume* enchanteresse. (Id.)

— *Cette viande sent la plume.* Elle n'est pas assez cuite, parce que le cuisinier a quitté le lit trop tard.

— Plume préparée comme ornement, comme parure. Bouquet de plumes. Tour de plumes. Friser, teindre des plumes. Porter des plumes à son chapeau. Orner, garnir un bonnet de plumes. Comme ornement, les plumes les plus estimées sont celles d'autruche, de paon, de héron, de coq, d'oie, de vautour, etc. Je sus sorti d'une maison où l'on n'a jamais eu de *plume* qu'au chapeau. (Mlle de Scudéry.) C'est un spectacle effrayant et ridicule en même temps, que de voir des femmes chargées de *plumes*, raisonner sur les contrepoids qui doivent balancer les autorités. (Mme Necker.)

— *Plume d'Alep.* Plume de l'autruche de Syrie. *Plume de Barbarie.* Plume de l'autruche des États barbaresques. ‖ *Plume d'Égypte, du Sénégal.* Plume de l'autruche habitant l'Égypte, le Sénégal.

— Fig. *C'est une plume à son chapeau.* C'est une satisfaction pour sa vanité, sa gloriole. Cette chose n'est pas lucrative, mais c'est une plume à son chapeau.

— Gros tuyau de plume qui sert à écrire. La plume a remplacé le roseau au VIIe siècle. Préparer, tailler des plumes. Plume qui écrit bien, qui écrit mal. Plume taillée pour écrire en fin, en gros. Tenir sa plume. Acheter un paquet de plumes. Dessiner à la plume. Exceller dans les traits de plume. Il faut que j'aille de la *plume* comme des pieds; c'est à dire que mes paroles se rapportent à mes actions. (Mont.) La *plume* à la main pour calculer les distances de Saturne et de Jupiter. (La Bruy.) Je suis d'une lassitude à ne pouvoir tenir la *plume*. (J.-J. Rouss.) L'ongle me fait tomber la *plume* des doigts. (Id.) Le seul bruit qui s'élevât était celui des *plumes* qui couraient rapidement sur le papier. (De Vigny.)

Soje veux d'un galant dépeindre la figure,
Ma *plume* pour rimer trouve l'abbé de Pure. (Boil.)

— *Plume artificielle* ou *métallique.* Sorte de bec de plume à écrire qui s'adapte à un manche et qui est d'un métal assez dur pour se conserver longtemps sans s'altérer, et assez flexible pour se prêter aux liaisons et aux traits, tel que le platine, le fer, l'acier, l'argent, le laiton, etc. L'invention des plumes métalliques est due à un mécanicien nommé Arnoux.

— *Passer la plume sur.* Effacer. Il faut passer la *plume* sur l'écriture que nous avons faite, ou bien déchirer le papier. (Bossuet.)

— Art de l'écriture. Il est avantageux d'avoir une belle plume.

— *Travail de la plume.* Occupation de celui qui écrit. Le travail de la *plume* lui était désagréable, et il aimait à s'en débarrasser sur d'autres. (E. Renan.)

— *A course de plume.* Sans hésitation, en laissant aller la plume. Ceci est un billet écrit à course de *plume*. (Mme de Sévigné.)

— *Écrire au courant de la plume, se laisser aller au courant de la plume.* Composer, tracer sa pensée comme elle vient, sans recherche, sans méditation, presque sans attention. La plupart des ouvrages du philosophe sont des impromptus faits au courant de la *plume*. (Diderot.)

— *Laisser aller sa plume.* Écrire sans préparation, sans apprêt, au fil des idées. Il n'y a qu'à laisser aller sa *plume*. (Mme de Sév.)

— *Prendre la plume, mettre la main à la plume.* Commencer à écrire; se mettre à composer. Prendre la plume pour donner à quelqu'un de ses nouvelles de, pour informer quelqu'un de. Mettre la main à la plume sans avoir tracé son plan, sans avoir médité son sujet. J'ai mis plusieurs fois, Sire, la main à la *plume*, ou, comme disent les pédants, la *plume* à la main, pour répondre tant bien que mal à cette malheureuse lettre. (D'Alemb.) ‖ De même on dit *Poser, quitter sa plume*, pour Cesser d'écrire.

— *La plume à la main.* En écrivant. La plume à la main, ce vaillant lutteur a défendu les libertés publiques.

— *Ce mot, cette syllabe, cette lettre est restée au bout de ma plume.* J'ai omis d'écrire cette lettre, cette syllabe, ce mot. Dans le sens contraire. *Ce mot s'est présenté, s'est trouvé au bout de ma plume.* Il s'est offert naturellement à mon esprit, lorsque j'écrivais.

— *Tailler une plume.* En arranger le bec avec un canif afin de la rendre propre à écrire.

— Fig. Elle dit toujours qu'elle va vous écrire, elle taille ses *plumes*. (Mme de Sév.)

— *Tenir la plume.* Être chargé d'écrire les résolutions, les délibérations que prend une compagnie, une assemblée. *Tenir la plume.* Écrire pour quelqu'un, sous sa dictée. ‖ *Tenir une plume.* Être écrivain.

— *La plume tourne entre les doigts.* Il est difficile d'écrire des choses semblables. Après avoir parlé des indécences des autres à son égard, je viens aux siennes, et c'est ou la *plume* me tourne entre les doigts. (St-Sim.)

— *La plume tombe des mains.* L'étonnement, la stupeur saisit en écrivant. La *plume* tombe des mains quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes. (Voltaire.)

— *A coups de plume.* Sur le papier, par opposition à ce qui est en réalité. Jetons-nous de Perau et de ses semblables, qui font des enfants à coups de *plume*. (Voltaire.)

— *Guerre de plume.* Dispute par écrit entre écrivains.

— *Office de plume.* Profession administrative, place dans les bureaux. La plus ancienne concession de la noblesse a un office de *plume* fut celle des secrétaires du roi. (Volt.)

— *Homme de plume.* Homme de cabinet. ‖ *Gens de plume.* Gens d'affaires, dont le travail consiste principalement à faire des écritures.

— Style, manière d'écrire. Plume mordante. Avoir une bonne plume. Cet écrit part d'une bonne plume, d'une plume habile, adroite, exercée. Excellente plume. Dangereuse plume. Plume stérile. L'autre sans choix, sans exactitude, d'une *plume* libre et inégale, tantôt charge ses descriptions, s'appesantit sur les détails; il fait une anatomie; tantôt il peint, il exagère. (La Bruy.) La langue la plus pauvre devient la première de toutes sous la *plume* de l'homme de génie. (De Théis.)

Bienheureux Scuderi, dont la fertile *plume*
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume !
(Boileau.)

— Fig. *Plume d'or.* Style riche. ‖ *Plume d'airain.* Style mâle et fort. ‖ *Plume de fiel.* Style âpre, mordant, satirique. ‖ On dit qu'*un écrivain trempe sa plume dans le fiel, que le fiel coule de sa plume, que sa plume distille le fiel*, pour faire entendre que son style est âcre, mordant, et porte l'empreinte de sa mauvaise humeur. Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma *plume*. (Crébillon.)

— Profession littéraire. Vivre de sa plume. N'avoir que sa plume pour vivre.

— Par métonymie, Écrivain, auteur. C'est une plume féconde, une plume hardie, une plume circonspecte, une plume excellente. C'est la meilleure plume de son siècle.

Une *plume* exercée habilement rassemble
Ces termes qui, surpris et charmés d'être ensemble,
D'un hymen favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, échauffent le discours.
(Millevoye.)

— Loc. prov. *A dure enclume marteau de plume.* Les coups du sort n'accablent pas les hommes dont le cœur est armé de résignation et de patience. ‖ *C'est la plume de l'aigle qui devore les autres.* Se dit d'un homme qui retire tous les avantages d'une entreprise faite en commun. ‖ *La belle plume fait le bel oiseau.* La parure, les beaux habits, une mise élégante et soignée, ajoutent aux avantages naturels, font valoir la figure, la taille. ‖ *C'est la corneille d'Horace qui est parée des plumes d'autrui.* Se dit d'un auteur qui dérobe les pensées des autres. On dit plus ordinairement : *C'est le geai paré des plumes du paon.* ‖ Par extens. Se dit de toute personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas.

— Anc. mar. *Officiers de plume*, ou absolument *la plume.* Ceux qui, sur les vaisseaux et dans les ports, sont employés à l'administration. On dit aujourd'hui plus ordinairement, *officiers d'administration.*

— Bot. *Plume de paon ou de coq d'Inde.* Nom vulgaire d'une espèce d'ulve. ‖ N'est dit pour Plumule.

— Chass. *Chien dressé au poil et à la plume*, ou simplement *chien au poil et à la plume.* Chien dressé à chasser, à arrêter le gibier à poil et le gibier à plume, comme lièvres, perdrix, etc. ‖ Se dit de même, en fauconnerie, de l'oiseau dressé pour la chasse au lièvre et à la perdrix. ‖ Fig. *Être au poil et à la plume.* Être également propre à des travaux, à des occupations de genres très différents, à des ouvrages mannels et intellectuels, à des ouvrages scientifiques et littéraires, badins et philosophiques; être propre aux emplois de l'épée, de la robe et du cabinet. Je vous ferai voir que je suis au poil et à la *plume*. (Mol.) ‖ Se laisser aller à l'amour des femmes et à l'amour contre nature. Le frère de Vendôme avait tous les vices de son frère; sur la débauche il avait de plus que lui d'être au poil et à la *plume*. (Saint-Simon.)

— Comm. *Plumes hollandées.* V. HOLLANDER. ‖ *Mou de plume.* Sorte d'alun raffiné.

— Fauconn. *Donner une plume à l'oiseau.* Lui donner la curée.

— Féod. *Droit de plume.* Droit qui était dû au seigneur sur toute volaille.

— Hist. *Avoir la plume.* Se disait autrefois en parlant d'un secrétaire du roi chargé d'écrire ses lettres prétendues autographes, en imitant son écriture. Bose, autre secrétaire du cabinet du roi depuis cinquante ans, avait la *plume*. (St-Sim.)

— Mathem. *Plume géométrique.* Instrument qui sert à tracer toutes sortes de courbes, par une combinaison de mouvements circulaires.

— Miner. *Plume de paon.* Pierre fine de couleur verdâtre, sorte d'agate orientale, qui a un reflet pourpre à la lumière.

— Mollusq. *Plume d'oranger.* Nom marchand d'une coquille univalve. ‖ *Plume de paon.* Charnière desséchée et polie de l'avicule perlière.

— Techn. Pièce de cuivre fixée à l'extrémité d'un moule à tuyau. *Entre à la plume.* Ameter le sucre à un degré de cuisson tel qu'en soufflant à travers l'écumoire, il forme de légers globules qui tiennent les uns aux autres.

— Zooph. *Plume de mer.* Nom vulgaire des pennatules. On dit aussi *plume marine.*

PLUMÉ, ÉE. partic. pass. du v. Plumer. S'emploi adjectiv. Oiseau plumé. Son corps est fort gras, et la peau forme des rides sur le ventre; il y a sur cette peau du ventre nombre de petits tubercules, d'où partent des poils blancs assez longs, et elle ressemble à celle d'un dindon *plumé*. Buffon.)

— Fig. Dépouillé de son argent, de son avoir. Jeune homme plumé au jeu.

— Hist. nat. Se dit quelquefois, mais rarement, pour Penné.

* **PLUMEAU**. s. m. Espèce de petit balai fait de fortes plumes de coq, de dindon ou d'autres volatiles, pour épousseter les meubles. Lorsque le plumeau doit servir à ôter la poussière de dessus les objets fragiles, il est fait de plumes moins fortes, plus flexibles. Un plumeau. Des plumeaux.

— Bout d'aile d'oie avec lequel on attise le feu.

— Couverture en plumes d'oiseaux.

— Ustensile de bureau dans lequel on met ses plumes, son canif, son grattoir, etc. Il est peu usité dans cette acception.

— Bot. *Plumeau d'eau.* Nom vulgaire de l'hottonie des marais.

— Techn. Brin de plume dont les fabricants de fleurs artificielles se servent pour former les pistils des fleurs.

* **PLUMÉE**. s. f. (rad. *plume*). Quantité d'encre qu'on peut prendre avec une plume pour écrire. Le reste ne vaut pas une *plumée* d'encre. (A. Dumdet.)

— Quantité de plumes fournies par un oiseau qu'on a plumé. Tous les ans on plume les oies, pour leur ôter leurs plumes fines ou leur duvet; cela s'appelle *faire la plumée*.

— Constr. Travail préparatoire du tailleur de pierres pour dresser la surface d'une pierre, pour la dégauchir.

PLUMELEC. Géogr. Commune du canton de St-Jean-de-Brévelay, arr. de Ploërmel (Morbihan); 3,000 hab.

PLUMÉLIAU. Géogr. Commune du cant. de Baud, arr. de Pontivy (Morbihan); 4,300 hab.

PLUMELLE. s. f. (dimin. de *plume*). Botan. Syn. de CORNETTE.

* **PLUMER**. v. a. 1re conj. Arracher les plumes à un oiseau. Plumer une oie, une volaille, un pigeon. Beaucoup d'enfants s'amusent à *plumer* leurs moineaux. (Volt.)

— Absol. Plumer à froid. Plumer dans l'eau chaude.

— Fig. Tirer de l'argent de quelqu'un. J'admire le train de la vie humaine : nous *plumons* une coquette, la coquette mange un homme d'affaires; l'homme d'affaires en pille d'autres; cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde. (Le Sage.)

Jeunes gens sont indiscrets scélérats;
C'est bien raison qu'un double on le leur rende;
Le beau premier qui sera dans vos lacs,
Plumez-le moi, je vous le recommande. (La Font.)

— Particulièrement, Tirer de l'argent de quelqu'un en le faisant jouer à des jeux qu'il ne connaît qu'imparfaitement, ou en l'entraînant dans de folles dépenses. Plumer quelqu'un jusqu'à ne pas lui laisser le sou. Un chevalier d'industrie se fauffila dans le cercle que je fréquentais; un soir, il me *pluma* sans miséricorde. (V. Cherbuliez.)

— Fig. et fam. *Plumer la poule sans la faire crier.* Faire des exactions si adroitement, qu'il n'y ait point de plaintes.

— Mégiss. Oter la laine ou le poil de dessus une peau.

— Pêch. *Plumer un roseau.* Oter avec un couteau les feuilles d'un roseau.

— SE PLUMER. v. pron. Être plumé.

— Fig. et fam. Se duper, se dépouiller mutuellement. Les hommes ne songent qu'à se plumer.

— Improprement et dans quelques provinces, *Plumer* se dit pour Peler. Plumer une pomme, une branche d'arbre.

PLUMERGAT. Géogr. Comm. du canton d'Auray, arr. de Lorient (Morbihan); 2,300 hab.

PLUMÉRIE. s. f. de *Plumier*, n. pr.). Bot. Syn. de FRANGIPANIER.

PLUMÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport à la plumerie. ‖ PLUMÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées ayant pour type le genre plumérie.

PLUMEROLLE. s. f. Bot. Variété de tulipe.

* **PLUMET**. s. m. (rad. *plume*). Plume mise autour d'un chapeau. Porter, mettre, avoir un plumet à son chapeau. Un simple plumet. Un gros plumet. Un riche plumet. De riches plumets. Avoir le plumet sur l'oreille. Les gentilshommes s'étudiaient à porter élégamment le plumet. Richelieu, après avoir écrit sur la théologie, faisait l'amour en *plumet*. (Volt.)

— Particulièrement, Bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque. Plumet blanc. Plumet tricolore.

— Fig. et par raillerie. Jeune homme qui porte un plumet. ‖ Jeune militaire. Cette femme aime un plumet. Les plumets et les robins.

— Signifie aussi La profession militaire.

Et toujours le *plumet* aura la préférence.
Ce fut donc le guerrier qu'on aima mieux choisir.
(La Fontaine.)

— Pop. *Avoir, son plumet.* Être ivre.

— Mar. *Plumets de pilote.* Plumes attachées à un morceau de liège, qu'on laisse voltiger pour voir d'où vient le vent.

— PLUMET. adj. Qui a du poil follet. Il est encore plumet et se mêle de faire la cour aux femmes.

PLUMET-BLANC. s. m. Ornith. Espèce de manakin, oiseau de Cayenne.

PLUMETÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est parsemé de mouchetures ayant la forme d'un bouquet de plumes.

— Anc. techn. Se disait d'un ouvrage d'orfévrerie imitant une plume.

— PLUMETÉ. s. m. Ouvrage plumeté. Un plumeté bien exécuté.

* **PLUMETIS**. s. m. (pron *plu-me-ti*; rad. *plume*). Brouillon d'une écriture. Vieux mot.

— Broderie faite à la main avec du coton et représentant en relief des figures de toute espèce. Un beau plumetis. De beaux plumetis. Broder au plumetis.

— Comm. Étoffe de coton façonnée et à deux trames, une fine et une grosse. La trame grosse forme le dessin par effets lancés.

PLUMETTE. s. f. (rad. *plume*). Comm. Nom d'une ancienne étoffe tissue tantôt de laine pure, tantôt de soie et de laine, et très légère.

PLUMEUR. s. m. Ouvrier employé à plumer les volailles dans un marché.

* **PLUMEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *plumosus*, même signif.; radic. *pluma*, plume). Qui est couvert de plumes ou qui est fait de plumes.

— Bot. Qui est garni de poils disposés à la manière des barbes d'une plume. Aigrette plumeuse. Pétale plumeux. Calice plumeux.

Elle (la plante) a pour s'élever des panaches mobiles,
Une aigrette *plumeuse* ou des ailes agiles. (Castel.)

— Didact. Qui tient de la nature de la plume.

— Entom. *Antennes plumeuses.* Antennes garnies littéralement de poils qui les font ressembler à des plumes.

— Minér. *Cristaux plumeux.* Cristaux très déliés et disposés les uns par rapport aux autres comme les barbes d'une plume. Ammonite muriatée plumeuse.

PLUMICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou garni de plumes. ‖ PLUMICOLLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant tous les oiseaux de proie diurnes, à l'exception des vautours.

PLUMICORNE. adj. 2 g. (de *plume*, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes en forme de cornes.

PLUMIER. s. m. Petit ustensile de bureau destiné à renfermer les plumes pour écrire.

PLUMIER (Charles). Botaniste, né à Marseille, 1646-1704, appartenait à l'ordre des minimes. Il a introduit l'usage de donner aux genres nouveaux les noms de botanistes distingués. On a de lui : *Description des plantes de l'Amérique; Nova Plantarum americanarum Genera; Traité des fougères de l'Amérique.*

— PLUMIER (Denis). Sculpteur belge, né à Anvers, 1688-1721, eut le premier prix de l'Académie de sculpture et de peinture à Paris.

PLUMIÈRE. s. f. Bot. Syn. de PLUMÉRIE.

PLUMIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *fero*, je porte). Qui a des plumes; qui porte des plumes.

PLUMIGÈNE. adj. 2 g. (ét. fr., *plume*; gr. γεννάω, je produis). Ornithol. Se dit du bulbe d'où sort la plume des oiseaux.

PLUMIGÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *gero*, je porte). Zool. Qui porte de la plume ou une soie plumeuse.

— PLUMIGERE. s. m. Celui dont la profession est d'écrire. Par le crédit de l'illustre lieutenant général, maréchal de France, ce *plumigere* était arrivé à la place inespérée de premier commis de son bureau. (H. de Balz.)

PLUMIPÈDE. adj. 2 g. (étym. lat., *pluma*, plume; *pes, pedis*, pied). Ornith. Qui a les pattes velues et comme couvertes de plumes.

— PLUMIPEDE. s. m. Syn. de SPIZAÈTE.

— PLUMIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant ceux qui ont les jambes couvertes de plumes jusqu'aux genoux et les doigts pourvus de duvet ou de soies fines.

PLUMISTE. s. m. Techn. Celui qui fait des ouvrages en plumes tressées.

PLUMITARSE. adj. 2 g. (étym. lat., *pluma*, plume; *tarsus*, tarse). Ornith. Qui a les tarses garnis de plumes. ‖ PLUMITARSES. s. m. pl. Tribu de gallinacés tétradactyles, comprenant

ceux qui ont les tarses en majeure partie garnis de plume.

* **PLUMITIF**, s. m. (rad. *plume*). Jurispr. Feuille d'audience sur laquelle on minute les arrêts et les jugements, à l'instant même où ils sont rendus. Écrire sur le plumitif. Apporter le plumitif. Greffier du plumitif.

— Fam. *Tenir le plumitif.* Prendre note des délibérations d'une compagnie, d'une assemblée déliberante.

— Se dit quelquefois, par plaisanterie, pour Homme de plume, commis de bureau, greffier, etc. Un plumitif. Des plumitifs. Le *plumitif* lui dit : Je suis sans crédit pour faire du bien. (Volt.)

— Adjectiv. *Canaille plumitive.* Vil écrivassier, libelliste. Cette expression est de Beaumarchais.

PLUMOSITÉ, s. f. (rad. *plume*). Minér. Variété capillaire de jamesonite.

PLUMOTAGE, s. m. Techn. Façon qu'on donne à la terre qui sert au raffinage du sucre de canne.

PLUMOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Plumoter. S'empl. adjectiv. Terre plumotée.

PLUMOTER, v. a. 1re conj. Techn. Faire le plumotage, rafraîchir la terre qui couvre les formes, sans l'ôter de dessus le sucre.

— PLUMOTER, v. n. Procéder au plumotage.

— SE PLUMOTER, v. pron. Être plumoté.

* **PLUM-PUDDING**, s. m. (pr. *ploum-poudingh*; ét. angl., *plum*, raisin de Corinthe; *pudding*, sorte de gâteau). Art culin. Mets anglais, espèce de gâteau cuit dans l'eau, et composé de farine, de moelle de bœuf, de pruneaux ou de raisins de Corinthe, etc., assaisonné ordinairement avec du vin de Madère ou du rhum. Manger du plum pudding, des plums-puddings. Faire cuire un plum-pudding au four.

PLUMULAIRE, s. m. Polyp. Genre de polypes de l'ordre des sertulariés, dont les ramilles sont disposées comme les barbes d'une plume.

* **PLUMULE**, s. f. (ét. lat., *plumula*, dimin. de *pluma*, plume). Ornith. Petite plume molle, différente des autres, parmi lesquelles elle se trouve mêlée, et dont les fibres paraissent noduleuses au microscope; c'est ce qu'on appelle le *duvet*.

— Bot. Partie de l'embryon végétal qui est destiné à devenir tige, à s'élever au-dessus du sol.

PLUMULEUX, EUSE, adj. (du lat. *plumula*, plumule). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite plume. Peu usité.

PLUMULIFORME, adj. 2 g. (rad. *plumule*, et *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUMULINE, s. f. (rad. *plumule*). Botan. Genre de cryptogames de la famille des mousses.

PLUNERET, Géogr. Comm. du cant. d'Auray, arr. de Vannes (Morbihan); 3,700 hab.

PLUNKETT (Olivier). Né en 1629 au château de Rathmore (Meath). Élevé à Rome, il fut nommé archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, 1669. Accusé d'avoir fomenté un complot contre Charles II, 1681, il fut condamné à mort et exécuté à Tyburn.

* **PLUPART** (LA), s. f. (ce substantif est formé elliptiquement, de l'adverbe *plus* et du substantif *part*, en sous-entendant *grande*, *la plus grande part*, qui se disait anciennement. *La plus grande part* des poètes français. Ch. Fontaine.) Combien que la peste y fût par la *plus grande part* des maisons. Rabelais.) Il s'est écrit ensuite *la plus part*, puis avec un trait d'union *la plus-part*; plus tard, en un seul mot *la pluspart*; et enfin, en retranchant l's de *plus*, *la plupart*. La plus grande partie, le plus grand nombre. La plupart des hommes. La plupart des choses. L'avis de la plupart des juges. L'opinion de la plupart des savants. La *plupart* des hommes meurent sans le savoir. (Buff.) Commençons par l'extérieur, c'est à quoi s'en tiennent la *plupart* des observateurs. (J.-J. Rouss. L'émulation est la cause de la *plupart* des maux du genre humain. (B. de St-P.)

— Se dit absol., et dans ce cas le verbe se met toujours au pluriel. L'assemblée fut partagée, la plupart voulurent que... la plupart furent d'avis que...

La *plupart*, emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
(BOILEAU.)

— S'emploie quelquefois sans relation à aucun substantif qui précède, et il signifie alors Le plus grand nombre des hommes. La plupart croient que le bonheur est dans les plaisirs. La plupart ne savent pas que multiplier ses désirs, c'est abuser de la vie.

— *La plupart de la nuit.* La plus grande partie de la nuit. Employant le jour à servir ses maîtres, et la *plupart* de la nuit à étudier, il fit des progrès si considérables... (Bayle.)‖ Dans un sens analogue. Ayant fait saper la *plupart* du château. (Montaigne.) Tournure vieillie.

— *Pour la plupart.* loc. adv. Quant à la plus grande partie. Les jeunes gens sont pour la plupart enclins au plaisir. Les hommes sont pour la plupart d'une imprudence aveugle.

— Dans le même sens, on dit quelquefois *la plupart*, en retranchant la préposition *pour*. Les hommes sont la plupart dissimulés et égoïstes. Ces pierreries sont la plupart fausses.

— *La plupart du temps.* loc. adv. Le plus souvent, le plus ordinairement. Le plus souvent, le plus ordinairement. La plupart du temps, les événements déjouent les calculs des hommes. La plupart du temps, l'homme est embarrassé de lui-même.

— REM. GRAMM. *La plupart* est un collectif partitif. Le verbe, le participe, l'adjectif ou le pronom qui s'y rapporte doit s'accorder avec le nom exprimé ou sous-entendu après *la plupart*. La plupart du monde veut que. La plupart du peuple prétendait que. La plupart des gens ne réfléchissent guère à leurs intérêts. Lorsque les temps sont difficiles, la plupart de nos amis nous abandonnent. La plupart des femmes sont curieuses, avides d'émotions. La plupart de mes heures sont consacrées au travail. La *plupart* du monde ne se soucie pas de l'intention ni de la diligence des auteurs. (Rac.) La *plupart* des femmes n'ont guère de principes, elles se conduisent par le cœur. (La Bruy.) Par tous pays, la *plupart* des fruits destinés à la nourriture de l'homme flattent sa vue et son odorat. (B. de St-P.)

— Dans les écrivains du XVIe siècle, on fait souvent accorder le verbe, le participe, l'adjectif ou le pronom avec *la plupart* et non avec le nom exprimé ou sous-entendu qui lui sert de complément. La *plupart* des Tartares n'est-elle pas vêtue de fourrures de renards? (Malherbe.)

PLUQUET, s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette pipi.

PLUQUET (François-André-Adrien). Né à Bayeux, 1716-1790, professeur au Collège de France, a laissé *Examen du fatalisme*; *Dictionnaire des hérésies*; etc.

PLURAL, ALE, adj. (du lat. *pluralis*, pluriel). Qui se compose de plusieurs unités.

PLURALISATION, s. f. pr. *plu-ra-li-zation*). Gramm. Action de pluraliser, de donner à un mot le signe du pluriel. La pluralisation de certains substantifs est contraire aux usages de la langue et aux lois de la grammaire.

PLURALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pluraliser. S'empl. adjectiv. Mot pluralisé.

PLURALISER, v. a. 1re conj. (du lat. *pluralis*, pluriel). Gramm. Mettre au pluriel, donner la forme du pluriel. Pluraliser un mot. Les prosateurs de ce temps-ci ont *pluralisé* tous les substantifs trop vulgaires, dans l'intention de leur donner un air de nouveauté. (Ch. Nodier.)

— SE PLURALISER, v. pron. Recevoir, prendre la forme du pluriel. Il y a des mots qui ne se pluralisent pas.

* **PLURALITÉ**, s. f. (étym. lat., *pluralitas*, même signif.; rad. *plures*, plusieurs). La plus grande quantité, le plus grand nombre. La pluralité des suffrages. Décider quelque chose à la pluralité des voix. Recueillir la pluralité des avis. Avoir pour soi la pluralité des opinions.

— Absol. La majorité des voix, le plus grand nombre des suffrages. Avoir la pluralité. Être sûr de la pluralité. Pluralité douteuse, indécise. Il n'y a pas pluralité, il y a partage. Les voix se recueillent, la *pluralité* l'emporte. (Bourdaloue.)

— *Pluralité absolue.* Celle qui se forme de la moitié des suffrages plus un. *Pluralité relative.* Celle qui se forme d'un nombre de voix supérieur à celui qu'obtient un autre concurrent. Actuellement on dit plutôt *majorité*.

— Multiplicité. La pluralité des mondes. La pluralité des maîtres n'est jamais bonne. La pluralité des femmes serait une anomalie dans la société chrétienne. La réflexion naît des idées comparées, et c'est la *pluralité* des idées qui porte à les comparer. (J.-J. Rouss.) Toutes les religions, excepté la nôtre, ont accordé aux hommes la *pluralité* des femmes dans le mariage. (B. de St-P.)

— Dr. canon. *Pluralité des bénéfices.* Possession de plusieurs bénéfices par un même titulaire. Les canons prohibent la pluralité des bénéfices à charge d'âmes.

— Gramm. S'empl. comme syn. de PLURIEL. Donner à un mot le signe de la pluralité. Le caractère *s* est, en français, la marque conventionnelle de l'idée de pluralité.

— Gramm. ar. *Noms de pluralité.* Noms arabes employés pour la formation des pluriels.

PLURIARTICULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *articulum*, article). Hist. nat. Qui se compose de plusieurs articles. Antennes pluriarticulées.

PLURIDENTÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a plusieurs dents. Mandibules pluridentées.

* **PLURIEL, ELLE**, adj. (du lat. *pluralis*, sous-entendu *numerus*, nombre qui contient, qui marque plusieurs. *Pluriel*, *elle*, s'écrivait anciennement *plurier*, *ière*. Ménage, Bouhours soutiennent, contre Vaugelas, en s'appuyant sur l'analogie ordinaire, que *plurier* est plus correct que *pluriel*; mais depuis plus d'un siècle, l'usage s'est prononcé en faveur de *pluriel*. Gramm. Qui marque, qui indique pluralité. Nombre pluriel. Terminaison plurielle. Forme plurielle. Cas pluriel. Substantif pluriel. Adjectif pluriel.

— PLURIEL, s. m. Nombre pluriel. Le pluriel d'un nom, d'un adjectif, d'un verbe. Les règles pour la formation du pluriel. Décliner le pluriel d'un nom latin, grec. Pluriel masculin, pluriel féminin. En français, l's est le signe ordinaire du pluriel des noms et des adjectifs. Ce verbe est à la première, à la seconde, à la troisième personne du *pluriel* de l'indicatif. (Acad.) Ce ne fut que vers la décadence de l'empire romain, que l'on commença à se servir du *pluriel* en parlant à un seul. (Fleury.) Motus est au pluriel. La poésie emploie volontiers les pluriels à la place des singuliers.

— Gramm. arabe. *Pluriel d'excellence* ou *régulier*. Celui qui conserve toutes les lettres et voyelles du singulier et qui est formé au moyen de la terminaison. On dit aussi *pluriel externe*. ‖ *Pluriel rompu* ou *irrégulier*. Celui dans lequel la forme du singulier est altérée par une modification intérieure. On dit aussi *pluriel interne*.

PLURIER, ÈRE, a. ly. (pr. *plu-ri-é*). Gramm. V. PLURIEL.

PLURIFÉTATION, s. f. (pr. *plu-ri-fé-ta-cion*; ét. lat., *plures*, plusieurs; fr. *fœtus*). Anat. Conception de plusieurs fœtus.

PLURIFLORE, a. ly. 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui renferme plusieurs fleurs. Calathe de pluriflore.

PLURIGAME, s. f. (étym. lat., *plures*, plusieurs; gr. γαμος, mariage). Syn. de POLYGAMIE.

PLURILOBÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est formé de plusieurs lobes ou partage en plusieurs lobes.

PLURILOCULAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *loculus*, loge). Bot. Qui renferme plusieurs loges. Ovaire, fruit pluriloculaire.

PLURIMAMME, adj. 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *mamma*, mamelle). Qui a plusieurs mamelles.

PLURIOVULÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; fr. *ovule*). Botan. Qui renferme plusieurs ovules.

PLURIPARTITE, adj. 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *partitus*, divisé). Bot. Qui offre plusieurs divisions ou découpures, qui est divise en plusieurs parties. Calice pluripartite.

PLURIPÉTALE, adj. 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *petalus*, pétale). Bot. Qui est composé de plusieurs pétales. Il est moins usité que *polypétale*. On dit aussi *pluripétalé*.

PLURISÉMINÉ, ÉE, adj. pr. *plu-ri-cé-mi-né*; et. gr., *plures*, plusieurs; *semen*, semence). Bot. Qui contient plusieurs graines.

PLURISÉRIÉ, ÉE, adj. (pr. *plu-ri-cé-ri-é*; etym. lat., *plures*, plusieurs; *series*, série). Bot. Qui est composé de plusieurs rangs ou séries. Squames, squamellules pluriséries.

PLURIVALVE, adj. 2 g. (et. lat., *plures*, plusieurs; *valva*, valve). Bot. Qui se compose de plusieurs valves. Capsule pluri valve.

* **PLUS**, adv. de comparaison. (pr. *plu*; du latin *plus*). Davantage. Je n'aime point à voir une femme qui a dix ans de *plus* que son visage. (Bautru.) Il n'était sorti de la cour que pour y être *plus* accrédité et *plus* utile. (Flech.)

Plus de douceur que de beauté
Me semble aux femmes nécessaire.
Plus d'éclat que de vérité
Dans un auteur ne me plaît guère.
Pour être heureux, il faut avoir
Plus de vertu que de savoir,
Plus d'amitié que de tendresse,
Plus de conduite que d'esprit,
Plus de santé que de richesse,
Plus de repos que de profit.
PANARD.

— Dans les comparaisons de supériorité et l'infériorité, le second terme peut être, selon les cas, exprimé soit en entier, soit en partie, quelquefois même entièrement elliptique. Et fet, il est permis de dire : 1° *On ne peut perdre un royaume plus gaiement que vous le faites*; 2° *On ne peut perdre un royaume plus gaiement que vous*; 3° *On ne peut perdre un royaume plus gaiement*. Les cerfs blancs n'étaient pas *plus* communs anciennement qu'ils ne le sont aujourd'hui. (Buff.)

— *Plus*, précédé de l'article *le*, *la*, *les*, ou d'un adjectif possessif, indique le superlatif. Le plus savant, le plus juste, le plus probe, le plus vertueux, le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus égoïste, le plus bienfaisant. L'homme du monde le plus modeste. La femme du monde la plus aimable. Les livres les plus utiles. La science la plus ardue. Mon plus grand ami. Votre plus cruel ennemi. Les *plus* grands maux viennent souvent de l'abus des *plus* grands biens. (Boiste.) Les *plus* brillantes fortunes ne valent pas souvent les petitesses qu'il faut faire pour les acquérir. (La Rochef.) L'être le *plus* faible a aussi l'instinct de la résistance. (J.-J. Rousseau.) L'homme le *plus* honnête de la cour n'est pas toujours le *plus* honnête du monde. (D'Alembert.) Les questionneurs les *plus* impitoyables sont les gens vains et désœuvrés. (Id.) Un bienfait reçu est la *plus* sacrée de toutes les dettes. (Mme Necker.) La probité reconnue est le *plus* sûr de tous les serments. (Id.) Le *plus* grand art est de cacher l'art. (Diderot.) Les qualités les *plus* brillantes deviennent inutiles, lorsqu'elles ne sont pas soutenues par la force du caractère. (Ségur.) L'incertitude des événements trouble les jouissances les *plus* pures. (Lévis.) Les jouissances les *plus* douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance. (Id.)

— Pour connaître les cas où *le plus* est invariable et ceux où l'on emploie *le plus*, *la plus*, *les plus*, V. LE.

— Dans l'ancienne langue et même au XVIIe siècle, l'article était souvent supprimé et *plus* à lui seul servait à exprimer le superlatif. Etant là, je furète aux coins *plus* cachés. (Régnier.)

Les vieillards sont ceux dont le sommeil a été *plus* long. (La Bruyère.) Quatre cents mille soldats qu'elle entretenait tuent ceux de ses citoyens qu'elle exerçant avec *plus* de sûreté. (Boss.) Cet usage de *plus* est tout à fait tombé en désuétude.

— Après *le plus*, *la plus*, le verbe se met tantôt au subjonctif, tantôt à l'indicatif, selon le sens. *La plus* noble ou quête que l'homme ait jamais faite, est celle de se fier et fournir au mal. (Buff.) *Le plus* grand mal que fait un ministre sans probité, c'est le mauvais exemple qu'il donne. (Montesq.) V. SUBJONCTIF.

— *Plus*, employé absolument, signifie Outre cela; c'est une espèce de formule dont on se sert dans les inventaires, dans les états de compte, de recette. Plus la somme de vingt mille francs. Plus on lit en ce passage. Plus, ce fut jour un bon clystère de tersoir, trente sous. (Mol.)

— Avec la négation, il sert à marquer cessation d'action ou d'état, privation de quelque bien, manque d'une chose qu'on avait auparavant. Je n'espère plus. Je n'y tiens plus. Je n'en veux plus. Je n'y pense plus. Les pertes qu'il a essuyées en ont fait un tout autre homme, ce n'est plus lui. Je n'ai plus besoin de mon excellent serviteur. Je n'ai plus mon emploi. Il ne me reste plus le moindre argent. L'espoir et l'espoir ne sont *plus* qu'une même chimère. (Fléchier.) Il ne travaille *plus* qu'à prati per l'humidité. (Id.)

— Absol. *N'être plus*. Être mort. Les morts ne sont bien jugés que quand ils ne sont *plus*. (Voltaire.) Par extens. Comme les mœurs anciennes n'étaient *plus*... (Montesquieu.)

— Avec ellipse de la négation, *Plus d'espoir*, *plus de bonheur*, *plus de crainte*, *plus de remords*, etc. C'est-à-dire Il ne faut plus concevoir d'espoir, il ne faut plus espérer de bonheur, il ne faut plus avoir de crainte, il ne faut plus verser de larmes, etc. ‖ Indique une limitation résultant d'une perte. Je n'ai plus que ma petite maison de campagne. Il ne me reste plus que cent francs.

— *Plus*, employé sans négation, se dit aussi pour Encore, plus longtemps. Le besoin de l'État défend de *plus* attendre. (Corn. S. j'y retombe *plus*, je veux bien qu'on m'affronte. (Mol.) Cet usage, fréquent au XVIIe siècle, est tombé en désuétude.

— *Plus*, employé avec répétition. Plus on a, plus on veut avoir. Plus un peuple est malheureux, plus il est à craindre. Plus l'homme est tourmenté, agité sur la terre, plus il a de droits au repos et au bonheur éternel. *Plus* on veut l'arrêter, *plus* il croît et s'élance. (Boileau.) *Plus* on a lu, *plus* on est instruit; *plus* on a médité, *plus* on est en état d'affirmer que l'on ne sait rien. (Volt.)

— Le parallélisme de *plus* n'est pas toujours observé par les poètes.

Et l'heur de vous revoir lui semblera *plus* doux,
Plus elle aura pleuré pour un si cher époux.
(CORNEILLE.)

— Un des *plus* a été quelquefois supprimé. Mûs malgré ma bonté qui croit *plus* tu l'irrites. (Corneille.)

— Le second *plus* placé devant un impératif. *Plus* vous êtes grand, *plus* humiliez-vous en toute chose. (Lemaistre de Sacy.

— *Plus* placé dans une proposition subordonnée. *Plus* même vous êtes élevé, *plus* votre obligation de descendre sera rigoureuse, parce que *plus* vos exemples deviennent utiles ou dangereux. (Massillon.)

— Quand *plus* est répété, on peut faire usage de *et* devant le second ou le supprimer. Les écrivains nous offrent de nombreux exemples de l'une et de l'autre construction. Plus l'offenseur est cher, et *plus* grande est l'offense. (Corn.) *Plus* l'offenseur m'est cher, *plus* je ressens l'injure. (Racine.) *Plus* ils s'accroissent (les hommes), et *plus* ils se corrompent. (J.-J. Rouss.) *Plus* je rentre en moi, *plus* je me consulte, et *plus* je lis ces mots écrits dans mon âme : Sois juste, et tu seras heureux. (Id.) *Plus* les hommes seront éclairés, et *plus* ils seront libres. (Volt.) *Plus* on a étudié la nature, *plus* on a connu son auteur. (Id.) *Plus* je lis La Fontaine, *plus* je l'admire, et *plus* je le crois inimitable. (Marmontel.) *Plus* les causes physiques portent les hommes au repos, *plus* les causes morales les en doivent éloigner. (Montesq.) *Plus* les hommes sont médiocres, *plus* ils mettent de soin à s'assortir. (Mme de Staël.) *Plus* les devoirs sont étendus, *plus* il faut faire d'efforts pour les remplir. (Mably.)

— *Plus* mis en rapport avec *mieux*.

Ah! qui versa des pleurs tremble d'en voir couler,
Et *plus* on a souffert, mieux on sait consoler
(DE BELLOY.)

— *Plus* mis en rapport avec *moins*. Plus on est honnête homme, moins on soupçonne les autres de ne l'être pas. Plus on est sévère pour soi, moins on l'est pour les autres. Plus on travaille, moins on s'ennuie. *Plus* un homme a l'âme bonne, moins il soupçonne les autres de méchanceté. (Boiste.)

— *Qui plus, qui moins.* loc. adv. Les uns plus, les autres moins. Ils se sont tous empressés de contribuer à cette bonne œuvre, qui plus, qui moins. Ils ont tous bénéficié sur cette entreprise, qui plus, qui moins. Il est familier.

— *Au plus, tout au plus.* loc. adv. qui sert à marquer le plus haut point où une chose ait atteint, puisse atteindre. Avoir trente ans au plus. Avoir tout au plus le temps de terminer une affaire. Un domaine qui n'a coûté que cent

mi le francs au plus, qui vaut tout au plus cent mille francs.

— *Au plus de.* S'est dit pour A la pluralité de. L on eut peine à consentir à cette proposition, elle passa toutefois au *plus* de voix. (Card. de Retz.)

— Fam. *Plus que cela.* Indique l'abondance. Plus que cela de pièces d'or!

— *Plus souvent que.* Marque négation ou défi. *Plus* souvent qu'on fait tout ce qu'il fait, a son âge, pour sa fille! H. de Balzac.)

— *Il y a plus.* Outre ce qu'il a été dit, allégué, rapporte Je vous ai fait voir que cet homme est un ivrogne; il y a plus, je vous démontrerai sans peine que c'est un fripon. || Dans le même sens, on dit : *Qui plus est.* L'homme sage doit utiliser le présent; qui plus est, il doit, autant que possible, s'assurer de l'avenir.

— *Bien plus.* Se dit dans le même sens. Il ne vous a pas protégé; bien plus, il vous a parfaitement desservi.

— *De plus.* loc. a lv. En outre. De plus, apprenez que je ne me laisse jamais payer de mauvaises raisons. Il l'a volé; de plus, il l'a maltraité. Remarquez, de plus, que, sous le masque des sentiments les plus généreux, les hommes cachent presque tous le même et le plus puissant mobile de leurs actions, l'intérêt propre, l'égoïsme. || *De plus en plus.* Qui sert à marquer du progrès en bien ou en mal. Tes discours dont Créon de *plus* en *plus* s'offense. (Corn.)

— *Plus ou moins.* loc. adv. A peu près, environ. Il est sept heures, plus ou moins. Pour faire cet ouvrage, il faut huit jours, plus ou moins. Ce remède a dû vous coûter cent écus, plus ou moins. *Plus ou moins.* A différents degrés. Ce malade éprouve quelque allégement a ses maux; cependant il souffre encore tous les jours plus ou moins. Depuis trois mois, il pleut ou il gèle alternativement, plus ou moins. || Dans un sens analogue, on dit : Plus ou moins gros, plus ou moins grand. Venir plus ou moins tard. Être plus ou moins exact, etc.

— *Ne plus ni moins que.* Tout de même que, autant que. Je n'en ferai ni plus ni moins que si on ne m'avait point averti. Aimer quelqu'un ni plus ni moins que si l'on était son frère.

— Absol. N'en faire ni plus ni moins. N'en lire ni plus ni moins. || *Ni plus ni moins.* Exactement. J'ai vingt francs à dépenser ni plus ni moins.

— *Non plus* s'emploie lorsque deux propositions similaires sont construites dans un sens négatif. Lorsque je veux vous faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler. Je ne sais pas non *plus* en quelle posture je dois me mettre. (Montesq.) Quelques écrivains ont fait usage de *aussi* en pareil cas; mais aujourd'hui ce serait une incorrection. La faveur du prince n'exclut pas le mérite, et ne le suppose pas *aussi*. (La Bruy.) V. AUSSI.

— *Non plus que, pas plus que.* Ne pas se fier trop imprudemment, non plus que se défier trop soupçonneusement. On ne doit exiger au cun travail rude d'un enfant, non plus que d'une femme.

— *Tant et plus.* Abondamment. Il y en a tant et plus. Vous en trouverez tant et plus. Cette année, il y a du blé tant et plus. S'ennuyer tant et plus. S'amuser tant et plus. Travailler tant et plus.

— *Trop plus que.* Se disait pour Beaucoup plus que; mais cette locution est entièrement vieillie.

— *Sans plus.* loc. prép., suivi d'un verbe à l'infinitif. Sans plus tarder.

Et je m'en vais pleurer leurs faveurs meurtrières,
Sans *plus* les fatiguer d'inutiles prières. (Rac.)

|| Absol. Sans rien ajouter. Je vous donnerai de ce prédit mille francs, sans plus. || Au jeu, se dit pour Sans revanche. Jouer encore une partie, sans plus. Tenir une partie, sans plus.

— *Sans plus de.* loc. prep. Sans plus d'objections, Sans plus de délai. Sans plus de détours. Sans plus d'hésitation. Sans plus de ménagements.

— *D'autant plus que.* Employé avec répétition. D'autant plus qu'on est jeune, d'autant plus doit-on avoir de docilité et de déférence. D'autant plus que vous me poursuivez de vos conseils, d'autant moins je suis disposé a m'en servir. Ces locutions sont surannées. On se sert de *plus* répété, ou de *plus* et *moins*, selon le sens de la phrase. Ainsi on dira : *Plus* on est jeune, *plus* on doit avoir de, etc. *Plus* vous me poursuivez de vos conseils, *moins* je suis, etc.

— *D'autant plus que*, sans répétition. On avance d'autant *plus* dans la justice et dans la vérité qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne. (Flech.)

— *D'autant plus*, précédé de *en*, sans être suivi le *que*. Il en est d'autant plus a craindre. Vous l'en aimerez d'autant plus. Je vous en remercie d'autant plus.

— *Plus tôt.* Dans un temps antérieur. Vous deviez arriver plus tôt. Je vous attendais plus tôt. Une grande naissance annonce le mérite, et le fait *plus* tôt remarquer. (La Bruy.) Mila n'eut pas *plus* tôt appris cette nouvelle, qu'elle dit à Céluta : Il nous faut aller a cette chasse. (Chateaubriand.)

La vie
Ou *plus* tôt ou plus tard doit nous être ravie
(Raynouard.)

— *Au plus tôt.* Au plus vite, le plus promptement possible, dans le plus court délai. Venez au plus tôt. Mentor persuada à Idoménée qu'il fallait au *plus* tôt chasser Protésilas et Timocrate. (Fénel.) Tâchez de faire partir au *plus* tôt vos deux Hollandais. Volt.)

— Prat. *Plus ample informé.* Locution substantive qui s'emploie pour Supplément d'instruction. Demander un plus ample informé.

— Substantiv. *Le plus.* Le plus que je puis faire, c'est de vous recommander auprès du ministre. Le plus que vous ayez à prétendre, c'est un quart dans cet héritage. Le plus que l'homme doit ambitionner, c'est de mener une vie simple et paisible, loin des honneurs et des affaires. Qui a le *plus* a, dit-on, le moins. (Vauvenargues.)

— Fam. *Il faut qu'il y ait du plus ou du moins à cela.* Il est probable que la chose n'est pas précisément comme on le dit. De même, on dit : *Il y a du plus ou du moins.*

— *Il ne s'agit entre eux que du plus ou du moins; la différence ne va que du plus au moins.* Se dit lorsque deux personnes sont tombées d'accord d'un marché, d'une convention, d'un traité, et qu'il n'y a plus qu'une différence en plus ou en moins dans le prix, dans quelqu'une des conditions.

— *Être sur le plus ou sur le moins avec quelqu'un.* Craindre de lui rendre plus d'honneur, de lui faire plus de civilités ou de politesses qu'il ne convient. Quand je vois de certaines gens qui me prévenaient autrefois par leurs civilités, attendre que je les salue et en être avec moi sur le *plus* ou sur le moins.. (La Bruyère.)

— *Pour le plus.* S'est dit pour Au plus. C'est une sorte d'oisiveté ou, pour le *plus*, une occupation languissante. (Balzac.)

— Didact. *Plus et moins.* Mots que l'on emploie pour indiquer, le premier une idée d'accroissement, le second une idée de diminution. On s'en sert dans le même sens en algèbre; *plus* se marque par le signe +, et *moins* par le signe —. Le dernier affecte les nombres qu'il précède du nom de *négatifs*, le premier de celui de *positifs*. La règle fondamentale de l'algèbre, c'est que *plus* multiplié par *plus*, et *moins* multiplié par *moins*, donnent *plus*, tandis que *plus* multiplié par *moins* donne *moins*.

— REM. GRAMM. Après *plus de*, le nom qui suit se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Le montagnard trouve *plus* de charmes à sa montagne que l'habitant de la plaine à son sillon. (Chateaub.) Il y a des gens dont la haine et le mépris font *plus* d'honneur que les louanges et l'amitié. (Oxenst.)

— Bien que l'expression *plus d'un* réveille une idée de pluralité, elle exige le verbe au singulier. *Plus* d'un charmant ouvrage serait perdu pour nous. Del.) *Plus* d'un Achille sentirait a la vue d'une epée son sang s'enflammer; *plus* d'un Vaucanson a l'aspect d'une machine méditerait d'organiser le bronze ou le bois. (B. de Saint-Pierre.) *Plus* d'un pays serait peut-être devenu une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattaient sans cesse les crimes et les erreurs de la politique. (La Harpe.)

Plus d'une Hélène au beau plumage
Fut le prix du vainqueur. (La Font.)
Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une Pénélope honora son pays. (Boileau.)
A vouloir trop voler de victoire en victoire,
Plus d'un ambitieux dompta sa gloire. (Piron)
Plus d'un Matthieu Garo s'erige en novateur;
Lucas est usurier, Colas agioteur. (Delille.)

— Cependant Marmontel a dit avec le pluriel : A Paris, on voit *plus* d'un fripon qui se dupent l'un l'autre, parce que l'idée de réciprocité appelle nécessairement le pluriel. Voltaire a également dit, en employant le pluriel : Nous avons *plus* d'une ancienne pièce qui étant corrigées *pourraient* aller à la postérité. (Épître dédicatoire de *Sophonisbe*; et dans son *Dictionnaire philosophique* au mot *Alcoran* : C'est ainsi que parmi nous on a reproché à *plus* d'un prélat d'avoir fait composer leurs sermons et leurs oraisons funèbres par des moines. || Lorsque *plus d'un* est répété, le verbe admet le pluriel. J'ai connu *plus* d'un Anglais et *plus* d'un Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leur langue. (Volt.)

Plus d'un brave guerrier, *plus* d'un vieux sénateur,
Rappelaient vos beaux jours. (Destouches.)

— Si, au lieu de *plus d'un*, il y avait *plus de trois, plus de cinquante, plus de cent*, etc., on mettrait alors le verbe au pluriel.

J'en connais *plus* de vingt qui font figure en France,
Qui doivent, comme moi, ce titre à la finance.
(Desfouches)

PLUSAGE. s. m. Techn. Action de pluser. Le plusage des laines.

PLUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pluser. S'empl. adjectiv. Laines plusées.

PLUSER. v. a. 1re conj. Techn. Éplucher la laine. Pluser la laine.

— SE PLUSER. v. pron. Être plusé.

PLUSEUSE. s. f. (rad. *pluser*). Techn. Machine pour éplucher la laine destinée à la fabrication des draps.

PLUSIAQUE. adj. 2 g. (du gr. πλουσιαχός; opulent). Géol. Qui est riche ou fertile en métaux ou en pierres précieuses. || PLUSIAQUES. s. m. pl. Famille de terrains clysmiens, comprenant ceux d'où l'on extrait toutes les matières que les hommes considèrent comme la source des richesses, telles que les diamants, les pierres gemmes, l'or, etc.

PLUSIDÉ. adj. 2 g. (et. fr., *plusie*; gr. εἶδος; aspect). Entom. Qui ressemble ou a rapport a la plusie. || PLUSIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, établie pour trois genres et ayant pour type le genre plusie.

PLUSIE. s. f. (du gr. πλούσιος; riche). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des plusides, établi pour une trentaine d'espèces répandues dans toute l'Europe.

* **PLUSIEURS**. adj. pl. 2 g. (du lat. *plures*, même signif.. Il signifie, pour l'ordinaire, un nombre indefini, une quantite indeterminée. Nos troupes ont livré plusieurs combats. Il est arrivé plusieurs bâtiments d'Amérique. J'ai plusieurs raisons d'en agir ainsi. *Plusieurs* hommes valent mieux, et beaucoup plus valent moins qu'ils ne paraissent. (Boiste.) Il y a *plusieurs* remèdes qui guérissent de l'amour; mais il n'y en a point d'infaillibles. (La Roche f.) La grâce divine a *plusieurs* formes. (Flech.) Un critique n'est forme qu'après *plusieurs* années d'observations et d'études; un critiqueur naît du soir au matin. (La Bruyère.) Il faut bien qu'il y ait *plusieurs* raisons d'ennui quand tout le monde est d'accord pour bâiller. (Florian.) La tête du scorpene marseillais est armee de *plusieurs* piquants. (Lacépède.) *Plusieurs* jolies maisons ont été récemment construites à Saint-Mandé. (Dulaure.)

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif quand il y en a plusieurs d'énoncés. Les synonymes sont *plusieurs* discours ou *plusieurs* phrases différentes, qui signifient une même chose. (La Bruy. || Cependant quand les mots ont a peu près le même sens, on peut ne l'exprimer que devant le premier. Un jeune poète, membre de *plusieurs* lycées et académies, vint me voir. (B. de St-P.)

— Employé absolument, *plusieurs* indique un nombre indéterminé et est pris substantivement. Parfois *plusieurs* valent mieux qu'un. (Piron.) Cet homme, qui a fait la fortune de *plusieurs*, n'a pu soutenir la sienne. (La Bruyère.) S'il fait un voyage avec *plusieurs*, il les prévient dans les hôtelleries; et il sait toujours se conserver la meilleure chambre et le meilleur lit. (Id.) C'est une des merveilles de la religion chrétienne de faire que la solitude et le repos soient plus agréables a *plusieurs* que l'agitation et le commerce des hommes. (Pasc.)

— Il s'emploie aussi d'une manière relative, c'est-à-dire en rapport avec un nom déjà exprimé. Ce qui nous empêche de nous abandonner à un seul vice, c'est que nous en avons *plusieurs*. (La Rochef.) *Plusieurs* des prisonniers qu'on avait renvoyés de Rome accompagnèrent les ambassadeurs et se répandirent en différents quartiers de la ville. (Rollin.) Les bergères sont sur leur passage; *plusieurs* d'entre elles versent des larmes. (Florian.)

PLUSIOPÉPLIS. s. m. (pron. *plu-zi-o-pé-pliss*; étym. gr., πλούσιος, riche; πέπλος, voile). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des colaspides, dont l'espèce unique habite le Cap.

PLUSIOTÉ. s. f. (du gr. πλούσιος, riche). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour six espèces des régions chaudes de l'Amérique.

PLUSIUS. adj. m. (pr. *plu-zi-uss*; du gr. πλούσιος, riche). Mythol. gr. Surnom que les Lacédémoniens donnaient à Jupiter.

PLUS-JE-TE-VOIS, PLUS-JE-T'AIME. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du myosotis. On dit aussi *plus-je-vous-vois, plus-je-vous-aime*.

* **PLUS-PAYÉ**. s. m. Ce qu'on a payé en plus, en trop. || Pl., des *plus-payés*.

PLUS PÉTITEUR. s. m. Jurispr. Personne qui fait une plus-pétition.

* **PLUS-PÉTITION**. s. f. (pr. *pluss-pé-ti-cion*). Prat. Demande trop forte. || Pl., des *plus-pétitions*.

* **PLUS-QUE-PARFAIT**. s. m. (pr. *pluss-que par-fè*). Gramm. Temps des verbes qui exprime une action passée à l'égard d'une autre action qui est également passée. Ex : *J'avais terminé* ma lettre quand vous entrâtes dans mon cabinet.

— Adjectiv. Temps plus-que-parfait. Prétérit plus que parfait.

* **PLUS-VALUE**. s. f. Augmentation de valeur. Il y a une plus-value considérable sur ces terrains.

PLUTARQUE. Historien et moraliste grec, né à Chéronée (Béotie), 50-120, d'une famille honorable. Il voyagea en Égypte et en Asie, se rendit deux fois à Rome, y donna en public des leçons de philosophie, et paraît avoir été précepteur d'Adrien. Retiré à Chéronée dans sa vieillesse, il y remplit aux fêtes de Delphes les fonctions de prêtre d'Apollon. On attribue à Plutarque 21 ouvrages dont il ne nous reste que 130, en y comprenant quelques traités reputés apocryphes. On a de lui des *Œuvres morales* qui comprennent des ouvrages fort différents par le sujet, par la forme et par le caractère : *Isis et Osiris; Des Contradictions des stoïciens; Du Démon de Socrate; De la Démangeaison de parler : De la Fortune; De la Tranquillité de l'âme; Consolation à Apollonius; Consolation à sa femme sur la mort de sa fille; De la Musique*, etc. Les *Vies parallèles* sont de beaucoup supérieures aux *Œuvres morales*. Originairement, elles se divisaient en livres contenant chacun la biographie de deux personnages, l'un de Rome, l'autre de Grèce, et leur parallèle. Malgré des critiques fondées, on ne peut oublier qu'il y a dans les, *Vies* une singulière élévation morale, une rare connaissance du cœur humain, une érudition immense, un remarquable talent de narration. La composition de Plutarque est, en général, prolixe et diffuse, mais ce défaut de precision ne l'empêche point d'avoir de l'eclat et du pittoresque. Son tort le plus grave est d'avoir appartenu à une époque de decadence, et sa langue s'en ressent.

PLUTEUM. s. m. (pr. *plu-tè omm*). Syn. de PLUTEUS.

PLUTEUS. s. m. (pr. *plu-té-uss*; mot lat.). Antiq. rom. Dossier formant le fond d'un lit du côté du mur. || Étagère d'appartement. || Planche sur laquelle on plaçait un cadavre.

— Archit. anc. Mur à hauteur d'appui. || Mur bas fermant la partie inférieure d'un entre-colonnement.

— Anc. art milit. Rempart en planches derrière lequel s'abritaient les assiégeants || Tour mobile sur roues à l'usage des assiégeants.

PLUTOCRATIE. s. f. Néol. Syn. de PLOUTOCRATIE.

PLUTON. s. m. (de *Pluton*, nom mythol.). Antiq. rom. Employé chargé de traîner hors du cirque les cadavres des gladiateurs.

— Comm. Autrefois, en Normandie, Toile de lin et de coton.

— Ornith. Nom donné quelquefois aux cormorans.

PLUTON. Myth. Dieu des enfers chez les anciens, était fils de Saturne et de Rhée. Sauvé par celle-ci, il partagea le monde avec ses frères Jupiter et Neptune. Il enleva Proserpine, l'épousa et la défendit contre Pirithous descendu aux enfers pour la ravir. On lui sacrifia d'abord des hommes, puis des taureaux et des brebis au pelage noir, et toujours en nombre pair.

PLUTONIE. s. f. (de *Pluton*, nom mythol.). Erpet. Nom d'une espèce de couleuvre.

PLUTONIEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient a Pluton. Les royaumes plutoniens. Les demeures plutoniennes.

— Géol. Syn. de PLUTONIQUE.

— PLUTONIEN. s. m. Géol. Partisan du plutonisme. On dit aussi *plutoniste*.

* **PLUTONIQUE**. adj. 2 g. (de *Pluton*, nom mythol.). Géol. Qui passe pour avoir été produit par les feux souterrains. || *Terrains plutoniques*. Classe de terrains comprenant ceux qui, sortis des entrailles de la terre par l'action des feux intérieurs, se sont épanchés a la surface du globe. || *Série plutonique*. Serie de roches ignées ayant le granit pour base.

— Qui se rapporte au feu intérieur. L'action plutonique d'un volcan.

PLUTONISME. s. m. (de *Pluton*, n. myth.). Geol. Hypothèse géologique dans laquelle on attribue à des feux souterrains, à l'action des volcans, la formation des principales couches, si ce n'est de toutes les couches de la croûte du globe.

PLUTONISTE. s. m. Géol. Géologue qui est partisan des doctrines du plutonisme. On dit aussi *plutonien*.

PLUTONIUM. s. m. (pr. *plu-to-ni-omm*; de *Pluton*, nom myth.). Nom donné à des gouffres dont on ne connaissait pas la profondeur et qui exhalaient des vapeurs enflammées et méphitiques.

— Minér. Nom primitif du baryum.

PLUTONOMIE. s. f. V. PLOUTONOMIE.

* **PLUTÔT**. adv. qui marque préférence. (rad. *plus tôt*). Mourir plutôt que de faire une lâcheté, plutôt que de se déshonorer. Souffrir plutôt la mort que l'esclavage. Choisir une chose plutôt qu'une autre. Il faut écouter plutôt la raison que la passion. Suivre plutôt la vertu que le vice. Ami de la vertu, *plutôt* que vertueux. (Boil.) Thalès avait accoutumé de remercier les dieux de trois choses : d'être né raisonnable *plutôt* que bête, homme *plutôt* que femme, Grec *plutôt* que barbare. (Fen.) C'est ici une effusion de mon cœur *plutot* qu'un ouvrage de mon esprit. (Flech.) Elles usent de tours de phrases *plutôt* que de prononcer de certains noms. (La Bruy.) Ceux qui nuisent à la reputation ou a la fortune des autres *plutôt* que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante. (Id.)

Le travail aux hommes nécessaire
Fait leur félicité *plutot* que leur misere. (Boil.)
Si nous faites état de m'arracher le jour
Plutôt que de m'ôter l'objet de mon amour. (Mol.)

— Il est permis de dire avec la préposition *de* : Périr *plutôt que de* souffrir; ou avec ellipse de la préposition : Périr *plutôt que* souffrir. Que les dieux me fassent périr *plutôt* que de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur! (Fén.)

Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes. (La Font.)
Ton épouse à mes yeux, victime de sa foi,
Vient mourir de ta main, *plutôt* que d'être à moi.
(Voltaire.)
Elle est prête à périr auprès de son époux.
Plutôt que découvrir l'asile impénétrable
Où leurs sons ont caché cet enfant misérable. (Id.)

— *Plutôt que*, suivi du subjonctif.

Plutôt les froids Lapons boiront l'onde du Gange,
Que je cesse jamais de chanter sa louange! (Segrais.)
Ah! *plutôt* qu'un moment cet affront m'obscurcisse,
Renonçons à l'autel, abandonnons l'office. (Boil.)
Ah! que *plutôt* l'injure échappe à ma vengeance,
Qu'un si rare bienfait à ma reconnaissance. (Racine.)

— Absol. Je ne m'y résignerai point, je mour-

rai plutôt. Voyez plutôt. Je ne demande pas à être cru sur parole, examinez plutôt. Abîme tout *plutôt*, c'est l'esprit de l'Église. (Boileau.)

Pure, dove *plutôt* l'honorable indigence,
Dont j'ai si longtemps essayé. (J.-B. Rouss.)
Dites, dites *plutôt*, âme farouche et dure :
Je suis un imposteur. (Id.)

— Se dit par manière de correctif. Écolier, ou *plutôt* singe de Bourdaloue. (Boil.) C'est un petit village, ou *plutôt* un hameau. (Id.)

Pleurez ce sang, pleurez ; ou *plutôt*, sans pâlir,
Considérez l'honneur qui doit en rejaillir. (Rac.)
Quelle est cette déesse énorme,
Ou *plutôt* ce monstre difforme ?... (J.-B. Rouss.)

— *D'autant plutôt*. Parce que, en raison de. J'ai entrepris de vous faire amis, d'autant *plutôt* qu'il me semble qu'une telle négociation est de ma force. (Mme de Sév.)

— Syn. comp. PLUTÔT, PLUS TÔT. *Plutôt* sert à désigner une préférence, *Plus tôt* est l'opposé de Plus tard.

PLUTUS, s. m. (pr. *plu-tuss* ; de *Plutus*, n. myth.). Entom. Nom vulgaire d'une espèce de chrysomèle que l'on trouve sur les saules aux environs de Paris.

PLUTUS. Myth. Dieu des richesses, était fils de Cérès et de Jasion. Il était aveugle.

— Philol. Titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle ce dieu recouvre la vue que Jupiter lui avait enlevée, dit-il, pendant son enfance, parce qu'il faisait mine de ne vouloir accorder ses faveurs qu'aux gens de bien.

PLUVIAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pluvia*, pluie). Syn. peu usité de PLUVIAL.

***PLUVIAL, ALE**, adj. (ét. lat., *pluvialis*, même signif. ; rad. *pluvia*, pluie). Qui a rapport à la pluie. Phénomène pluvial.

— Qui est de pluie. Eau pluviale. Les eaux pluviales. L'eau pluviale est plus douce que l'eau de puits ou de source. On recueille les eaux pluviales dans les citernes.

— Bot. Qui ferme ses fleurs lorsque l'atmosphère est humide. || *Souci pluvial*. La calendule, dont la fleur blanche annonce la pluie en se fermant.

— Entom. Se dit des insectes qui, à l'approche de la pluie, deviennent insupportables. Insectes pluviaux.

— Ornith. *Oiseau pluvial*. Nom que les anciens donnaient à un oiseau qui passait pour annoncer la pluie en modifiant son chant et que l'on a cru être le pivert.

***PLUVIAL**, s. m. Liturg. Grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et que l'officiant revêt quand il encense et quand il va à la procession. Le pluvial entoure toute la personne et est attaché par devant avec deux agrafes. Son nom vient de ce que primitivement on le mettait pour se défendre de la pluie.

— Autrefois, Espèce de manteau que portaient les ecclésiastiques pour se garantir de la pluie.

— Erpét. Nom vulgaire du crapaud sonnant.

— Ornith. Syn. de PLUVIER.

— PLUVIALE, s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de grenouille.

PLUVIAN, s. m. Ornith. Genre d'échassiers de la famille des charadrices, intermédiaire entre les pluviers et les coure-vite, et dont l'espèce type vit en Égypte et au Sénégal.

PLUVIATILE, adj. 2 g. (du latin *pluvia*, pluie). Phys. Se dit d'une température produite par la pluie. Température pluviatile. Se dit aussi d'un terrain modifié par l'action des pluies. Terrain pluviatile.

***PLUVIER**, s. m. (ét. lat., *pluvia*, pluie, parce que cet oiseau arrive à la saison des pluies). Ornith. Genre d'échassiers, type de la famille des charadriées, établi pour un grand nombre d'espèces répandues sur tout le globe. Les pluviers se nourrissent d'insectes aquatiques ; ils nous viennent du Nord vers l'automne, par troupes nombreuses et nous quittent au printemps. Pluvier armé. Pluvier à aigrettes. Pluvier guignard. Le pluvier doré, qui est de la taille d'une forte grive, passe pour un assez bon gibier.

Si je porte mes pas à travers la campagne,
Je verrai du *pluvier* la coquette compagne,
L'attirer près des lacs, s'enfuir sous les roseaux,
Puis raser comme un trait la surface des eaux.
(Roucher.)

— *Pluvier gris*. Nom vulgaire du vanneau pluvier. || *Pluvier à tête verte*. Syn. de PLUVIAN.

— Moll. *Pluvier armé*. Espèce de buccin.

— PLUVIERS, s. m. pl. Ornith. Syn. de CHARADRIÉES.

***PLUVIEUX, EUSE**, adj. (ét. lat., *pluviosus*, même signif. ; faut de *pluvia*, pluie). Abondant en pluie. Temps pluvieux. Saison pluvieuse. Le jour a été très pluvieux. Avoir un hiver, un été, un printemps fort pluvieux. Habiter un climat pluvieux. Le temps est affreux et *pluvieux*. (Mme de Sévigné.)

— Qui amène ou qui présage la pluie. Vent pluvieux. Signe pluvieux. Constellation pluvieuse. Il suffit d'y peindre l'effet d'un nuage *pluvieux* sur une partie de la forêt. (B. de St-P.)

— Bot. Se dit d'un arbre singulier, la césalpinie pluvieuse, qui distille, dit-on, des gouttes semblables à celles de la pluie. || Se dit aussi de plantes dont les fleurs se ferment lorsque le temps menace de se mettre à la pluie. Calendule pluvieuse.

— Entom. Se dit d'insectes fort importuns à l'approche de la pluie.

— Myth. rom. Surnom de Jupiter. || Surnom des Hyades.

PLUVIGNER, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lorient (Morbihan ; 5,000 hab.

PLUVINE, s. f. (du lat. *pluvia*, pluie). Erpét. Un des noms vulgaires de la salamandre terrestre.

PLUVINEL (Antoine de), Écuyer, né à Crest (Dauphiné ; 1555-1620, fonda la première des écoles de manège dites *Académies*. On a de lui : *Manège royal*.

PLUVINER, v. n. 1re conj. V. PLUVINER.

PLUVIOMÈTRE, s. m. (étym. lat., *pluvia*, pluie ; *metrum*, mesure). Météor. Instrument pour mesurer l'épaisseur de la couche d'eau tombée dans un lieu déterminé en un temps donné.

PLUVIOMÉTRIE, s. f. (rad. *pluviomètre*). Phys. Action de déterminer la quantité de pluie tombée en un endroit donné.

PLUVIOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport au pluviomètre ou à la pluviométrie.

PLUVIOMÉTROGRAPHE, s. m. (ét. lat., *pluvia*, pluie ; gr. μέτρον, mesure ; γράφειν, j'écris). Instrument qui enregistre la quantité d'eau tombée en un endroit déterminé.

PLUVIOSCOPE, s. m. (étym. lat., *pluvia*, pluie ; gr. σκοπέω, j'examine). Instrument pour enregistrer l'heure, la durée de la pluie et la quantité de pluie tombée, en un temps donné, sur une surface déterminée.

***PLUVIÔSE**, s. m. (ét. lat., *pluviosus*, pluvieux ; rad. *pluvia*, pluie. Chronol. Cinquième mois de l'année dans le calendrier républicain. Il commençait le 20 ou 21 janvier et finissait le 18 ou 19 février. Son nom lui venait des pluies, qui sont ordinairement plus fréquentes, dans ce mois que dans les autres.

Alors le fluide élément,
En se mariant à la terre,
Féconde le germe naissant
Qui dans peu doit la rendre mère.
Fleuve, mer, tout une ruisseau,
De l'eau tout reçoit l'existence ;
Pluviôse est l'enfant nouveau
Et le père de l'abondance. (Salientis.)

PLUZUNET, Géogr. Commune du cant. de Plouaret, arrond. de Lannion (Côtes-du-Nord ; 2,300 hab.

PLYCTOLOPHE, s. m. Ornith. Synon. de CACATOIS et de NESIOR.

PLYETTER, v. n. 1re conj. Pêch. Marcher sur le sable pieds nus afin de sentir le poisson qui est resté enfoui à marée basse.

PLYMOUTH, Géograph. Ville d'Angleterre (Devon), à 70 kilom. S.-O. d'Exeter, à l'embouchure de la Tamer et de la Plym. Port militaire. Rade défendue par un brise-lames qui est un chef-d'œuvre, et éclairée par le phare d'Eddystone. Arsenal maritime réparti en trois localités, Devonport, Stonehouse et Keyham ; 75,000 hab.

— PLYMOUTH. Ville des États-Unis (Massachusetts, sur la baie du cap Cod, à 55 kil. S.-E. de Boston.

— PLYMOUTH. Capitale de l'île de Montserrat, dans les Petites-Antilles anglaises.

PLYNTERIES, s. f. pl. (du gr. πλύνω, je lave). Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Minerve Agraule. On y déposait la statue de la déesse pour la laver ; ce jour était au nombre des jours néfastes ; les temples devaient être fermés.

PNÉOBIOMANTIE, s. f. (pr. *pné-o-bi-o-man-ci* ; ét. gr., πνέω, je respire ; βίος, vie ; μαντεία, divination). Méd. leg. Docimasie pulmonaire.

PNÉOGRAPHE, s. m. Méd. Syn. de PNÉOSCOPE.

PNÉOMÈTRE, s. m. (ét. gr., πνέω, je souffle ; μέτρον, mesure). Méd. Instrument pour mesurer la quantité d'air qui entre dans les poumons à chaque inspiration et celle qui en sort à chaque expiration.

PNÉOMÉTRIE, s. f. (rad. *pnéomètre*). Méd. Action ou art de déterminer la quantité d'air inspiré et expiré.

PNÉOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Méd. Qui se rapporte au pneumètre ou à la pnéométrie.

PNÉOSCOPE, s. m. (ét. gr., πνέω, je souffle ; σκοπέω, j'examine). Méd. Instrument que l'on applique sur la base de la poitrine afin d'observer les mouvements de la respiration. Cet instrument consiste en un cylindre élastique terminé par deux crochets auxquels on adapte une ceinture qu'on place autour du thorax. La cavité cylindrique communique par un tube avec le tambour d'un levier enregistreur.

PNEUMA, s. m. (du gr. πνεῦμα, air). Anc. philos. Nom que les stoïciens donnaient à un prétendu principe de nature spirituelle, qu'ils considéraient comme un cinquième élément.

— Méd. anc. Fluide particulier qui était considéré comme la cause des phénomènes de la vie et des maladies.

PNEUMARTHROSE, s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air ; ἄρθρωσις, articulation). Pathol. Sécrétion de gaz dans une cavité articulaire.

PNEUMATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pneumique avec une base.

PNEUMATICITÉ, s. f. (du gr. πνεῦμα, ατος, air). Phys. État ou degré de ce qui contient des gaz.

PNEUMATICO-HYDRAULIQUE, adj. 2 g. Mécan. Qui est mû par l'air et par l'eau.

***PNEUMATIQUE**, adj. 2 g. (du gr. πνεῦμα, ατος, air). Phys. Qui est relatif à l'air ou aux fluides aériformes.

— Bot. *Vaisseaux pneumatiques*. Canaux pleins d'air, qui se forment au milieu du tissu des plantes, par l'effet de la rupture du tissu cellulaire.

— Chim. *Chimie pneumatique*. Chimie de Lavoisier, fondée sur les propriétés de l'oxygène et de quelques autres gaz. *Cuve pneumatique* ou *hydropneumatique*. Appareil chimique qui sert pour recueillir les gaz, dans les opérations qui ont pour but leur préparation.

— Hist. relig. *Évangile pneumatique*. Sectes de l'Évangile de saint Jean, à cause de son caractère mystique.

— Médec. anc. *Secte pneumatique*. Secte médicale fondée par Athénée, qui attribuait la santé et la maladie aux diverses proportions d'un principe de nature spirituelle, appelé *pneuma*, avec les autres principes élémentaires.

— Mus. *Vis pneumatique*. Appareil dont on se sert pour la ventilation des tuyaux.

— Mus. *Levier pneumatique*. Mécanisme destiné à donner un toucher uniforme au joueur d'orgues.

— Philos. Se dit, dans le gnosticisme valentinien, du principe supérieur qui anime ceux qui aspirent à rentrer dans le plérome.

— Phys. *Machine pneumatique*. Machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient. La machine pneumatique a été inventée en 1654 par Otto de Guericke, bourguemestre de Magdebourg, et perfectionnée par Boyle. Des chimistes hallés prétendent qu'en tout temps on pourrait faire de la glace dans la machine *pneumatique*. (B. de St-P.) || Fig. Je ne pouvais m'accoutumer aux grands airs du maréchal de Villeroy ; je trouvais qu'il pompait l'air de partout où il était, et qu'il en faisait une machine *pneumatique*. (St-Sim.) || *Briquet pneumatique*. Petit cylindre de métal ou de verre, dans lequel on allume de l'amadou par la compression subite de l'air.

— PNEUMATIQUE, s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires anabaptistes, qui se disaient éclairés du Saint-Esprit, et qui rejetaient l'Ancien et le Nouveau Testament. || Adjectiv. Croyances pneumatiques.

— Méd. anc. Partisan du pneumatisme.

— PNEUMATIQUE, s. f. Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air et des autres gaz permanents.

— Mécan. Théorie des propriétés des gaz considérés comme moteurs.

PNEUMATISME, s. m. (du gr. πνεῦμα, ατος, air). Médec. anc. Système de médecine fondé par Athénée de Cilicie (68 ans avant l'ère chrétienne) et propagé par Arétée. Athénée soutenait que le corps, à l'état de santé, était animé par un principe distinct de l'air quoique combiné avec lui et qui, disséminé dans l'univers, pénétrait en même temps tous les êtres vivants. Ce principe était le pneuma.

PNEUMATISTE ou **PNEUMATIQUE**, s. m. Didact. Partisan de la doctrine du pneumatisme.

PNEUMATOCARDE, s. m. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; καρδία, cœur). Pathol. Pneumatose du cœur.

***PNEUMATOCÈLE**, s. m. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; κήλη, tumeur). Pathol. Nom donné aux tumeurs gazeuses, et spécialement à la distension de la tunique vaginale par des gaz qui forment une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rendant un son clair quand on la percute. || Accumulation de gaz dans une anse d'intestin : hernie ; infiltration gazeuse dans le tissu cellulaire du scrotum.

PNEUMATOCÉPHALE, s. m. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; κεφαλή, tête). Pathol. Accumulation de gaz qui se forme dans les vaisseaux ou dans les membranes du cerveau.

PNEUMATOCHIMIE, s. f. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; χημία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui concerne les gaz.

PNEUMATOCHIMIQUE, adj. 2 g. Chim. Qui appartient à la pneumatochimie. || Qui sert à recueillir les gaz. Cuve, baquet, appareil pneumatochimique.

PNEUMATOCHYMIFÈRE, adj. 2 g. Anat. végét. Qui charrie à la fois de l'air et un liquide. Peu usité. || *Vaisseaux pneumatochymifères*. Trachées des végétaux.

PNEUMATODE, adj. 2 g. (ét. gr., πνευματώδης, même signif. ; rad. πνεῦμα, air). Pathol. Qui est distendu ou causé par des gaz.

PNEUMATOGÉNIE, s. f. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; γένεια, je produis). Méd. Procédé de respiration artificielle.

PNEUMATOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, esprit ; γράφω, j'écris). Démonol. Communication des esprits avec les spirites, par le moyen de l'écriture.

***PNEUMATOLOGIE**, s. f. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, esprit ; λόγος, discours). Didact. Science des esprits, science d'êtres intermédiaires ou de génies formant la liaison entre les hommes et la Divinité. La pneumatologie n'a aucune réalité, aucun fondement certain ; ce n'est que l'ensemble des opinions, des traditions populaires. L'Inde est de tous les pays celui où les esprits occupent le plus de place dans les croyances.

— Méd. Traité des maladies vénériennes.

PNEUMATOLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la pneumatologie, aux pneumatologues. Visions pneumatologiques. Monument pneumatologique. Incubations pneumatologiques.

PNEUMATOLOGISTE et **PNEUMATOLOGIEN**, s. m. Didact. Syn. de PNEUMATOLOGUE.

PNEUMATOLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'un traité de pneumatologie. Celui qui croit à la pneumatologie, qui a foi à l'existence des esprits élémentaires ou de genies intermédiaires entre Dieu et l'homme. Zoroastre, Pythagore, les gnostiques, Swedenborg sont des pneumatologues.

PNEUMATOMAQUE, s. m. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, esprit ; μάχομαι, je combats). Hist. relig. Nom donné à d'anciens hérétiques qui niaient la divinité du Saint-Esprit.

PNEUMATOMÈTRE, s. m. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; μέτρον, mesure). Méd. Graduateur avec lequel on détermine la quantité d'air inspiré et expiré.

PNEUMATOMPHALE, s. f. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; ὀμφαλός, nombril). Chir. Tumeur ombilicale formée par une hernie distendue par des gaz.

PNEUMATOPÉRICARDE, s. m. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; περί, autour ; καρδία, cœur). Pathol. Accumulation des fluides élastiques dans la cavité du péricarde.

PNEUMATOPHORE, adj. 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; φορός, qui porte). Didact. Qui contient de l'air.

— Botan. *Vaisseaux pneumatophores*. Tubes droits et pleins d'air qui, d'après quelques botanistes, occupent le centre du tube spiral des trachées.

PNEUMATOROMOLGE, adj. 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, ατος, air ; οὐρά, queue ; μολγός, salamandre). Erpét. Se dit des reptiles qui ont une queue et qui respirent l'air. || PNEUMATOROMOLGES, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

PNEUMATORRHACHIS, s. m. (étym. gr., πνεῦμα, ατος, air ; ῥάχις, rachis). Pathol. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE, s. f. (du gr. πνεῦμα, ατος, air). Pathol. Nom générique des maladies veineuses ou produites par un développement et une accumulation de gaz. Presque tous les organes peuvent devenir le siége d'une pneumatose.

PNEUMEMPHRAXIE, s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air ; ἐμφραξις, obstruction). Pathol. Obstruction des bronches par des mucosités.

PNEUMIQUE, adj. 2 g. (du gr. πνεύμων, poumon). Chim. Se dit d'un acide organique trouvé dans les poumons des mammifères.

PNEUMOBRANCHE, adj. 2 g. (étym. gr., πνεῦμα, air ; βράγχια, branchies). Moll. Qui respire par des branchies aériennes. || PNEUMOBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui respirent l'air en nature.

PNEUMOCÈLE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie produite par l'issue d'une portion de l'organe pulmonaire à travers un des espaces intercostaux, de manière à former sous les téguments de la poitrine une petite tumeur molle, arrondie, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'expiration, et diminue dans l'inspiration.

PNEUMODERME, s. m. (étym. gr., πνεύμων, poumon ; δέρμα, peau). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nus, établi pour trois espèces des mers d'Europe et des Indes.

PNEUMODERMITE, adj. 2 g. Moll. Qui ressemble à un pneumoderme. || PNEUMODERMITES, s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pneumoderme.

PNEUMOGASTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πνεύμων, poumon ; γαστήρ, estomac). Anat. Se dit du nerf de la dixième paire, qui se ramifie au poumon et à l'estomac. La lésion des nerfs pneumogastriques peut être suivie d'accidents plus ou moins graves.

— Substantiv. Le pneumogastrique. Dans son trajet, le pneumogastrique fournit beaucoup de rameaux.

PNEUMOGRAPHE, s. m. (radic. *pneumographie*). Didact. Auteur d'une description du poumon.

— Méd. Syn. de PNÉOSCOPE.

PNEUMOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon ; γράφειν, décrire). Didact. Partie de la splanchnologie qui a pour objet la description du poumon.

PNEUMOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la pneumographie ou au pneumographe.

PNEUMOHÉMIE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon ; αἷμα, sang). Pathol. Crachement de sang provenant du poumon.

PNEUMOHÉMORRAGIE, s. f. (étym. gr., πνεύμων, poumon ; fr. *hémorragie*). Pathol. Hémorragie pulmonaire.

PNEUMOLITHE, s. f. (étym. gr., πνεύμων, poumon ; λίθος, pierre). Pathol. Syn. de BRONCHOLITHE.

PNEUMOLITHIASE, s. f. (ét. gr., πνεύμων,

poumon. λίθιασις, pierre). Pathol. Maladie caractérisée par un développement de calculs dans les poumons.

PNEUMOLOGIE, s. f. (rad. gr., πνεύμων, poumon; λόγος, discours). Méd. Traité sur l'organisation ou les fonctions de l'organe pulmonaire. Syn. de PNEUMOGRAPHIE.

PNEUMOLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la pneumologie.

PNEUMONALGIE, s. f. (rad. gr., πνεύμων, poumon; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans le poumon : angine de poitrine.

PNEUMONALGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pneumonalgie. Syn. pleurétiques pneumoniques.

PNEUMONANTHE, s. f. (rad. gr., πνεύμων, air; ἄνθος, fleur). Bot. Dont la fleur ressemble à un vaisseau plein d'air. Gentiane pneumonanthe.

— PNEUMONANTHE, s. f. La gentiane pneumonanthe.

***PNEUMONIE**, s. f. (du grec πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation du parenchyme pulmonaire, appelée vulgairement *fluxion de poitrine*. Pneumonie aiguë, pneumonie chronique. Les pneumonies règnent particulièrement à la fin de l'hiver et au printemps, et l'on a remarqué qu'elles atteignent de préférence les adultes à tempérament sanguin. || *Fausse pneumonie*. Bronchite qui présente les symptômes de la pneumonie.

***PNEUMONIQUE**, adj. 2 g. Pathol. Qui est affecté d'une pneumonie. Un malade pneumonique. Qui est propre aux maladies du poumon. Un remède pneumonique.

— PNEUMONIQUE, s. 2 g. Personne affectée d'une maladie de poumon. Un pneumonique, une pneumonique.

— PNEUMONIQUE, s. m. Remède pour guérir les maladies du poumon.

PNEUMONITE, s. f. Pathol. Syn. de PNEUMONIE.

PNEUMONOLITHE, s. m. (ét. gr., πνεύμων, poumon; λίθος, pierre). Méd. Syn. de BRONCHOLITHE.

PNEUMONOMÈTRE, s. m. (ét. gr., πνεύμων, poumon; μέτρον, mesure). Méd. Syn. de PNÉOMÈTRE.

PNEUMONOMYCOSIS, s. f. pr. *pneu-mo-no-mi-ko zisss*; (ét. gr., πνεύμων, poumon; μύκης, champignon). Pathol. Production de végétations ressemblant à des champignons dans les cavernes pulmonaires des phtisiques.

PNEUMONOPATHIE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; πάθος, douleur). Pathol. Nom générique des maladies du poumon.

PNEUMONOSCOPE, s. m. (ét. gr., πνεύμων, poumon; σκοπέω, j'examine). Méd. Syn. de PNÉOSCOPE.

PNEUMONURE, adj. 2 g. (ét. gr., πνεύμων, poumon; οὐρά, queue). Crust. Qui porte les organes respiratoires à la queue. || PNEUMONURES, s. m. pl. Famille de crustacés.

PNEUMOPÉRICARDE, s. m. (étym. gr., πνεῦμα, air; περικάρδιον, péricarde). Pathol. Epanchement aériforme dans la cavité du péricarde.

PNEUMOPHLEBITE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon, fr. *phlébite*). Pathol. Inflammation des veines pulmonaires.

PNEUMOPHTOÉ, s. f. (étym. gr., πνεύμων, poumon; φθόη, phtisie). Pathol. Phtisie pulmonaire.

PNEUMOPHYMIE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; φῦμα, production). Patholog. Phtisie pulmonaire.

PNEUMOPLECTIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la pneumoplégie.

PNEUMOPLÉGIE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie du poumon.

PNEUMOPLEURÉSIE, s. f. (pr. *pneu-mo-plou-ré-zi*; ét. gr., πνεύμων, poumon; πλευρά, plèvre). Pathol. Syn. de PLEUROPNEUMONIE.

PNEUMOPLEURÉTIQUE ou **PNEUMOPLEURITIQUE**, adj. 2 g. Pathol. Syn. de PLEUROPNEUMONIQUE.

PNEUMOPLEURITE, s. f. Pathol. Syn. de PNEUMOPLEURÉSIE.

PNEUMOPOME, adj. 2 g. (ét. gr., πνεύμων, poumon; πῶμα, opercule). Moll. Se dit de mollusques qui respirent par des poumons, et qui sont munis d'un opercule à leurs coquilles. || PNEUMOPOMES, s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes.

PNEUMOPYOTHORAX, s. m. (étym. gr., πνεύμων, poumon; πύον, pus; fr. *thorax*). Pathol. Epanchement de pus et d'air dans le thorax.

PNEUMORE, s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs de la famille des acridiens, formé aux dépens des grillons, et dont l'espèce type vit en Afrique.

PNEUMORRAGIE, s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; ῥαγή, faire irruption). Pathol. Syn. d'HÉMOPTYSIE.

PNEUMORRAGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pneumorragie.

PNEUMORRHÉE, s. f. étym. gr., πνεύμων, poumon; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement et expuition abondante de mucosités venant du poumon et des bronches.

PNEUMORRHÉIQUE ou **PNEUMORRHOÏQUE**, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la pneumorrhée.

PNEUMOSARCIE, s. f. (pr. *pneu-mo-sar-ci*; ét. gr., πνεύμων, poumon; σάρξ, chair). Art vét. Péripneumonie contagieuse des bêtes à cornes.

PNEUMOSE, s. f. (du gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Nom générique des affections du poumon.

PNEUMOSTOME, s. m. étym. gr., πνεύμων, poumon; στόμα, bouche). Entom. Stigmate ou trou qui sert à la respiration des insectes.

PNEUMOTHORAX, s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air; θώραξ, poitrine). Pathol. Epanchement de gaz dans les plèvres, le plus souvent formé par l'air atmosphérique, qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres, à travers une ouverture résultant du ramollissement du tubercule.

PNEUMOTOMIE, s. f. (étym. gr., πνεύμων, poumon; τομή, section). Anat. Dissection du poumon.

PNEUMOTOMIQUE, adj. 2 g. Anat. Qui appartient à la pneumotomie. Procédé pneumotomique.

PNEUMOTYPHUS, s. m. pr. *pneu-mo-ti-fuss*). Pathol. Typhus compliqué de pneumonie.

PNIEL. Géogr. Ville sur les confins de la colonie du Cap et de la république de la Rivière-Orange. Diamants.

PNIGALION, s. m. du gr. πνιγαλίων, même signif.). Pathol. Cauchemar. Il est inusité.

PNOM-PENH Géogr. Capitale du Cambodge, sur le bras du Me-Kong appelé Bassac ; 5,000 hab.

PNYGÉEN, ENNE, adj. et s. Antiq. gr. Qui habite le pnyx. || Surnom donné par Aristophane aux Athéniens, parce que ce peuple, essentiellement curieux et nouvelliste, était toujours sur la place publique appelée *pnyx*.

PNYSTÉGE, s. m. (ét. gr., πνέω, je respire; στέγη, couverture). Entom. Petite pièce cornée qui entoure quelquefois les stigmates thoraciques dans quelques insectes.

***PNYX**, s. m. Antiq. gr. Grande place d'Athènes, ayant vue sur la mer, et au milieu de laquelle se trouvait la tribune aux harangues.

PÔ *Padus, Eridanus, Bodincus*). Géograph. Fleuve de l'Italie du Nord, a un bassin circonscrit par l'Apennin septentrional, par les Alpes occidentales, Centrales et Rhétiques, et par le contrefort de l'Ortler et du Montebaldo. Né au mont Viso, il arrose Saluces, Carignan, Turin, Casal, Valenza, Plaisance, Crémone, Guastalla et Ficcarolo. De là il se rend dans l'Adriatique par diverses branches appelées *Pô di Primaro, Pô di Volano, Pô di Goro, Pô di Levante* et *Pô della Maestra* : celle-ci comprend encore le *Pô delle Tolle* et le *Pô della Donzella*. Le cours du Pô est de 550 kil. Navigable depuis son confluent avec le Tessin, il arrose un pays plat, et, en dernier lieu, marécageux, que des digues gigantesques protègent. Ses affluents sont, à droite, la Stura, le Tanaro, la Trébie, le Taro, la Parma, le Panaro, le Reno, etc. ; et à gauche, les deux Dora, la Sesia, le Tessin, l'Olona, l'Adda, l'Oglio, le Mincio, etc. Sous Napoléon Ier, il a donné son nom aux départements du *Pô* (Turin), du *Haut Pô* Crémone, et du *Bas-Pô* (Ferrare).

POA s. m. Bot. Nom scientifique du genre paturin. Ici les vents font ondoyer les *poas* dans les prairies. B. de St-P.)

POACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au poa, ou paturin. || POACÉES, s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre poa ou paturin.

POAILLER, s. m. (pr. *po-a-llé, ll* mouill.). Techn. Ouvrier qui fond de grosses pièces de cuivre.

POAILLIER, s. m. (pr. *po-a-llé, ll* mouill.). Techn. Grosse pièce de cuivre dans laquelle porte le tourillon du sommier de la cloche qui la tient suspendue en l'air.

POAYA, s. m. Mat. méd. Chez les Brésiliens, Nom donné aux racines vomitives connues dans le commerce sous le nom d'*ipécacuana*.

POBAN, s. m. Aux Antilles, Métis qui a plus de sang blanc que de sang nègre.

POCADIE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, établi pour cinq espèces de l'Europe et de l'Amérique.

POC-À-POC, loc. adv. (de l'ital. *poco à poco*, même signif.). Mar. Peu à peu, lentement. Le vaisseau s'avance poc-à-poc.

*** POCHADE**, s. f. (rad. *poche*). Peint. Esquisse, croquis fait rapidement et sans études, mais cependant avec une certaine teinte chaude qui tient lieu de correction et d'élégance. Jolie pochade. Spirituelle pochade. Faire une pochade. Ne faire qu'une pochade. Cet artiste excelle dans la pochade.

— Littér. Espèce d'esquisse, de plan jeté sur le papier pour donner une idée de l'ouvrage que l'on veut faire. || Œuvre rapidement écrite.

POCHARD, ARDE, s. Personne ivre. Un *pochard*, qui semblait vouloir passer à droite, eut un brusque crochet à gauche, et vint se jeter entre elles. (E. Zola.)

— Adjectiv. Être pochard.

POCHARDER, v. a. 1re conj. (rad. *pochard*). Popul. Enivrer. Nous l'avons pochardé d'une belle façon.

— SE POCHARDER, v. pron. S'enivrer.

POCHARDERIE, s. f. Pop. Action de se pocharder, de s'enivrer.

POCHARDISE, s. f. (rad. *pochard*). État d'ivresse. Vivre dans la pochardise.

*** POCHE**, s. f. (de l'angl.-sax. *pocco*, même signif.). Petit sac attaché à une partie de l'habillement, ou l'on met certains objets que l'on porte ordinairement sur soi. Poche d'habit, de veste, de gilet, de pantalon. Poche de robe. Mettre, coudre, attacher des poches. Poches hautes, basses, larges, étroites. Mettre, serrer, fourrer quelque chose dans sa poche. Emplir ses poches. Vider ses poches. Avoir de l'argent de poche. Tenir les mains dans ses poches. Mouchoir de poche.

Heureusement encor, laissant ma malle au coche,
J'ai mis fort prudemment mon argent dans ma *poche*.
(REGNARD.)

— Fig. On fit jaser au cabaret l'écrivain public, vieux bonhomme qui ne pouvait pas emplir son estomac de vin rouge sans vider sa *poche* aux secrets. (V. Hugo.)

— *Rien dans les mains, rien dans les poches*. Se dit pour exprimer qu'on n'a rien de caché sur soi. Cette locution est empruntée au vocabulaire des escamoteurs forains.

— Fig. *Avoir dans ses poches, avoir plein les poches, avoir ses poches pleines*. Avoir à sa disposition.

— Fig. *Mettre en poche*. Mettre en réserve et appliquer à son profit un argent qu'on a reçu pour une autre destination. Ce commis met en poche presque tout ce qu'il touche pour ses frais de bureau. Villeroy et le prévôt des marchands de Lyon mettaient en *poche* tout ce qu'il leur plaisait de prendre. (St-Simon.)

— *Revenu dans la poche*. Revenu net. Cette terre produit annuellement dix mille francs dans la poche.

— *Payer de sa poche*. Payer de ses propres deniers. || *L'argent de poche, de la poche*. L'argent qu'on destine à ses menus plaisirs. Ne pas employer l'argent de la poche aux dépenses qui regardent le ménage. || *Sou de poche, centimes ou denier de poche*. Partie de la solde militaire mise à la disposition du soldat.

— Fig. *Mettre son drapeau dans sa poche*. Ne pas faire connaître ses opinions.

— *De poche*. Se dit de tout objet petit, assimilé à un objet que l'on pourrait mettre en poche. Livre de poche. Dictionnaire de poche. Pistolet de poche.

— Fig. *Faire poche*. Présenter des lacunes. Le style pédantesque fait poche.

— Fam. *On le mettrait dans sa poche*. Se dit de quelqu'un de petite taille, faible et chétif.

— Fam. *Se mettre dans la poche de quelqu'un*. Ne le quitter pas plus que son ombre.

— Par anal. Tu me rappelles le temps où tu voulais toujours faire la dînette dans ma *poche*. (De Goncourt.)

— *Connaître comme sa poche*. Connaître très exactement. Je le connais comme ma poche.

— Pop. *Jouer de la poche*. Débourser de l'argent, donner de l'argent. On dit dans le même sens : *Chercher à sa poche, mettre la main à la poche*. Le premier jour de l'an nous oblige de mettre souvent la main à la poche, de jouer de la poche.

— *Manger son pain dans sa poche*. Manger seul son revenu, sans en faire part à personne.

— *Acheter chat en poche*. Conclure un marché sans connaître particulièrement l'objet qu'on achète. || *Vendre chat en poche*. Vendre une chose sans l'avoir montrée.

— *Donner chat en poche*. Tromper dans un marché. Vous me voulez chat en *poche* donner. (La Fontaine.)

— Fig. *Avoir ses mains dans ses poches*. Ne rien faire, mener une vie oisive. Il a toujours les mains dans ses poches. || Dans un sens moins rigoureux, Vivre de ses rentes. || *N'avoir pas toujours eu les mains dans ses poches*. Se dit en parlant d'un homme qui s'est enrichi du bien d'autrui. Cet homme n'a pas toujours eu les mains dans ses poches. || Dans un sens analogue, *N'avoir pas toujours les mains dans ses poches*. Être sujet à dérober.

— Fig. *N'avoir pas sa langue dans sa poche*. Savoir riposter par la parole.

— *Mettre sa langue dans sa poche*. Rester muet.

— Fam. *Tenir une affaire dans sa poche ou avoir son affaire en poche*. Être assuré du succès d'une affaire.

— *Faire crédit de la main à la poche*. Ne pas faire crédit.

— Grand sac de toile dans lequel on met du blé, de l'avoine, etc. Une poche de froment. Acheter des poches. Louer des poches. On dit plus ordinairement *sac*.

— Faux pli d'un habit mal taillé. Cet habit fait des poches en plusieurs endroits. Il faudra que vous fassiez disparaître cette poche.

— Grande cuiller. Anatole déployait ses talents de brûleur d'eau-de-vie en promenant la *poche* de ruolz pleine de sucre sur la flamme d'un bol de punch parie et perdu par Coriolis. (De Goncourt.)

— Chass. Espèce de filet avec lequel on ferme le terrier pour prendre les lapins au furet. Tendre une poche. || Dans un sens plus général, Se dit de Tout filet ayant plus ou moins la forme d'une poche. Poche à blaireaux. Poche à faisans.

— Chir. Sac, sinus qui se forme dans un abcès, dans une plaie. Il s'est fait une poche au fond de cette plaie.

— Diplom. Espèce de boucle faite à l'extrémité de certaines lettres. Au XVIe siècle, on faisait des poches aux F.

— Mamm. Nom donné à un chéiroptère, qui appartient au genre taphien, parce qu'il présente un repli en poche dans la membrane de ses ailes, près du coude. || *Poches gutturales*. Sacs membraneux placés dans l'arrière-bouche des solipèdes. || Prolongement de la peau du ventre formant une espèce de sac chez les marsupiaux, notamment chez les sarigues.

La nature a voulu seconder sa tendresse,
Et lui fit pres de l'estomac
Une *poche* profonde, une espèce de sac,
Où ses petits, quand un danger les presse,
Vont mettre à couvert leur faiblesse. (FLORIAN.)

— Minér. Amas isolé de minerai.

— Mus. Syn. de POCHETTE.

— Obstétr. Saillie faite par les membranes de l'œuf, détachées de la matrice, à travers le col dilaté.

— Ornith. Jabot des oiseaux, partie dilatée du gosier où se fait le premier travail des aliments. Tirer la poche d'un pigeon, d'une volaille. Ce poulet avait la poche bien pleine.

— Pêch. Espèce de sac avec lequel on prend la menuise. || Manche de filets traînants dans laquelle le poisson se rassemble.

— Techn. Cuiller de fer ou de cuivre dont les dimensions varient selon la destination. || Cuiller de fer avec un long manche, dont les fondeurs en métaux se servent pour puiser le métal en fusion. || Creuset qui est terminé par une espèce de tour en forme de cône tronqué. || Espèce de sac dans lequel les clootiers vendent différentes sortes de broquettes, ou bien encore la quantité de broquettes qui peut tenir dans une poche d'une grandeur déterminée. || *Poche aux écumes*. Sac de toile pour filtrer les écumes des sirops. || *Poche de gamin*. Cuiller de fer avec laquelle on reçoit le fiel de verre à mesure qu'il est enlevé avec le sabre. || *Poche de navette*. Partie creuse qui est au milieu de la navette, et où l'ouvrier place le petit tuyau de roseau sur lequel on dévide le fil de la trame des étoffes ou des toiles. || *Poche de trèjetage*. Cuiller de fer dont on se sert dans le coulage des glaces.

POCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Pocher. S'emploie adject.

— Fig. Meurtri et gonflé. Avoir les yeux pochés au beurre noir. Vous avez l'œil *poché*, bosse au front, nez sanglant. (Volt.)

Ah ! comme vous louchez !
Lui cria-t-elle avec prestesse,
Et comme vos yeux sont *pochés* !
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Écriture toute pochée*. Écriture dont les lettres sont mal formées et pleines d'encre. || *Lettres pochées*. Lettres qui ont des pochés.

— *Olives pochées*. Olives que l'on mange après les avoir portées en poche.

— Se dit d'un croquis, d'un dessin fait à la hâte. Je l'ai vu ; cela n'est absolument que *poché*. (Diderot.)

— Art culin. *Œufs pochés*. Œufs cassés dans un liquide bouillant ou, saisis par la chaleur, ils cuisent entiers et sans se mêler.

POCHE-CUILLER, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la spatule.

POCHÉE, s. f. Contenu d'une poche. || Contenu du sac appelé poche.

*** POCHER**, v. a. 1re conj. (rad. *poche*). Faire en frappant une meurtrissure suivie de gonflement ou d'enflure. Pocher les yeux à quelqu'un. Il resta tout ébaubi et meurtri, un œil *poché* au beurre noir. (Rab.)

— Garder longtemps dans sa poche. Pocher des fruits.

— S'est dit autrefois pour Mettre quelque chose dans un sac. Pocher du blé.

— Art culin. *Pocher des œufs*. Les faire cuire dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans les mêler, sans les battre ensemble. Pocher des œufs à l'eau, au jus, au beurre noir.

— B.-arts. Exécuter rapidement, faire une pochade.

— Diplom. Faire une boucle à l'extrémité de certaines lettres. Pocher les F, les L, les G.

— POCHER, v. n. Faire un faux pli. Votre corsage *poche* sous le bras ; qui donc vous a fait cette robe ? (Th. Gaut.)

— SE POCHER, v. pron. Être poché. Ces œufs se pochent bien.

— Se meurtrir et se gonfler les yeux. Ils se sont pochés les yeux à qui mieux mieux.

POCHERY, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur ou alcyon.

POCHET, s. m. (rad. *poche*). Agric. Petit creux fait dans la terre avec la main, pour semer des graines en touffe.

— Petit sac dont les voituriers se servent pour porter l'avoine destinée à leurs chevaux.

POCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Pocheter. S'empl. adjectiv. Truffes pochetées. Olives pochetées. Pommes d'api pochetées. Les livres sont comme les olives, les *pochetés* sont les meilleurs. (Mere.)

*** POCHETER**, v. a. 1re conj. Ce verbe double le *l* devant une syllabe muette. *Je pochette*.

je pochetterai. Porter quelque temps dans sa poche. Se dit principalement de certaines choses bonnes à manger qu'on croit rendre meilleures en les serrant pour quelque temps dans sa poche. Pocheter des olives, des marrons, des truffes.

—Prendre dans la poche des autres. Un coureur de cabarets, un crocheteur de bourses, qui va *pochetant* quelques écus çà et là chez le premier va-nu-pieds qu'il rencontre. (J.-J. Rouss.)

— SE POCHETER, v. pron. Être gardé quelque temps dans la poche.

— Avec ellipse du pronom *se*. Faire pocheter des olives, des truffes.

POCHETIER, ÈRE, s. Celui, celle qui fait des poches, des sacs pour mettre le blé.

— Anc. cout. Un des noms qu'on donnait aux maîtres boursiers de Paris.

* **POCHETTE**, s. f. (diminin. de *poche*). Petite poche, poche de vêtement. Mettre les mains dans ses pochettes.

— *Pochette d'ingénieur*. Petite boîte ou étui contenant quelques instruments de mathématiques et qui peut se mettre dans la poche.

— Fig. Il n'y a tel que d'allécher l'appétit et l'affection des enfants; autrement on ne fait que des ânes chargés de livres : on leur donne à coups de fouet en garde leur *pochette* pleine de science. (Montaig.)

— Loc. prov. *Belles pochettes et rien dedans*. Se dit d'un homme pauvre vêtu avec luxe.

— Mus. Petit violon de poche, sonnant une octave plus haut que le violon ordinaire, et dont le maître de danse se servait pour donner ses leçons. || *Avoir un jeu de pochette*. Tirer un son faible et grêle d'un violon.

— Pêch. Petit filet pour la pêche. Tendre la pochette.

POCHE'USE, s. f. Art culin. Ustensile pour la préparation des œufs pochés.

POCHIS, s. m. (pr. *po chi*; rad. *pocher*). Grav. Traits mêlés, confondus, au lieu d'être tracés parallèlement.

POCHOIR, s. m. Lame en carton ou en métal découpée, dont on se sert pour colorier à la brosse un dessin qui a le contour de la découpure.

POCILLATEUR, s. m. (ét. lat., *pocillum*, petite coupe). Antiq. rom. Esclave qui remplissait les coupes. || Ministre qui, dans les sacrifices, versait le vin aux sacrificateurs. Les Camilles faisaient les fonctions de pocillateurs.

— S'est dit pour Échanson, buveur, ivrogne.

POCILLOPORE, s. m. (ét. lat., *pocillum*, petite coupe; fr. *pore*). Polyp. Genre de polypiers pierreux de l'ordre des zoanthaires, établi aux dépens des madrépores pour sept espèces de la mer des Indes.

POCILMOPHYTE, s. m. (ét. gr., ποικιλτήριον, chamarré; φυτόν, plante). Botan. Plante dont la fructification offre des variétés remarquables.

POCKENSTEIN, s. m. (étym. all., *Pocken*, bourgeon; *Stein*, pierre). Minér. Au Hartz, Roche amygdaloïde dont la base est un trapp ou du wacke, avec des noyaux calcaires.

POCKET, s. m. (mot angl. signif. *poche*). Métrol. angl. Ballot renfermant une quantité déterminée de certaines marchandises. Le pocket de laine vaut 54 kilos; le pocket de houblon, 63 kil. 500.

POCO, adv. (du lat. *paucus*, petit). Mot italien qui signifie *peu* et que l'on emploie en musique. *Un poco* un peu; *poco a poco*, peu à peu; *poco forte*, un peu fort.

POCOAIRE, s. m. Bot. Arbrisseau qui croît au Brésil.

POCOCK (Edward). Orientaliste anglais, né à Chivaly (Berk.) 1604-1691, a écrit *Theological Works; Specimen historiæ Arabum*, etc.

POCOCKE (Richard). Voyageur anglais, né à Southampton, 1704-1765, évêque d'Ossory (Irlande), puis de Meath, a raconté ses *Voyages en Orient*.

POCOCKIE, s. f. (de *Pococke*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des herbes de l'île de Crète.

POCOCURANTE, s. m. (ét. ital., *poco*, peu; *curante*, qui s'occupe). Celui qui ne se soucie de rien, qui n'estime rien; égoïste blasé. Ce mot a été créé burlesquement par Voltaire, qui en a fait un nom propre.

POCOCURANTISME, s. m. État ou système de l'homme blasé, du pococurante; indifférentisme absolu. Ce qui caractérise en ce moment la Turquie devant l'Europe, ce n'est ni la tyrannie ni la violence, c'est le *pococurantisme* et le besoin de jouir. (Saint-Marc Girardin.)

POCOMAN, s. m. Linguist. Syn. de MAYA.

POCONCHI, s. m. Linguist. Syn. de MAYA. On dit aussi *poconltchi*.

POCONE, Géogr. Ville de la province de Matto-Grosso (Brésil), au S.-O de Cuyaba.

POCOVAN, s. m. Entom. Abeille des Philippines, plus grosse que celle d'Europe.

POCS, s. m. (pr. *pokss*). Ornithol. Synon. de HOCCO.

POCULER, v. n. 1re conj. (du lat., *poculum*, coupe). Fam. Boire.

POCULIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *poculum*, coupe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une coupe, c'est-à-dire qui est creux, cylindrique, à la base hémisphérique et à bords droits. Il est à peu près synonyme de Hypocratériforme.

PODABRE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἄβρός, mou). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, établi pour neuf espèces, dont sept appartiennent à l'Amérique septentrionale, une à la Sibérie et l'autre à la Laponie.

PODAGACE, s. f. Pathol. Syn. de PODARTHROCACE.

PODACANTHE, s. m. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἄκανθα, épine). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des phasmiens, dont l'espèce unique vit en Australie.

PODAGRAIRE, s. f. (rad. *podagre*). Bot. Nom vulgaire du genre égopode, ainsi appelé parce qu'on l'employait autrefois contre la goutte.

* **PODAGRE**, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἄγρα, prise). Pathol. Nom donné à la goutte lorsqu'elle occupe les articulations des pieds. C'est à tort qu'on emploie ce mot comme synonyme de Goutte, en général.

— Bot. Syn. de PODAGRAIRE.

* **PODAGRE**, adj. 2 g. Qui a la goutte aux pieds. Un homme podagre.

— Abusivement, Qui est goutteux, en quelque partie du corps que soit la goutte. Être tout podagre.

— Substantiv. Un pauvre *podagre*. (Acad.) Nous apercûmes le vieux *podagre*, enfoncé dans un fauteuil. (Le Sage.)

— PODAGRE, s. m. Moll. Nom vulgaire de quelques coquilles du genre pterocère.

— Ornith. Genre de la famille des caprimulgidées, établi aux dépens des engoulevents.

PODAGRIQUE, s. f. (rad. *podagre*). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des alticiles, établi pour une vingtaine d'espèces répandues sur tout le globe, mais surtout en Afrique.

PODAGRISME, s. m. (rad. *podagre*). Etat de celui qui est atteint de la goutte aux pieds ou qui y est sujet.

PODALYNE, s. m. Entom. Syn. de BOTHYNE.

PODALIQUE, adj. 2 g. Anat. Syn. de PELVIEN.

PODALYRE, s. m. (de *Podalyre*, n. mythol.). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, type de la tribu des podalyriées, établi pour quatorze espèces qui croissent surtout au Cap. Ce sont des arbrisseaux dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins.

— Entom. Beau papillon des environs de Paris, qu'on a appelé aussi *flambé*.

PODALYRE, Myth. Frère de Machaon.

PODALYRIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au podalyre. || PODALYRIÉES, s. f. pl. Tribu de légumineuses, ayant pour type le genre podalyre.

PODANTHE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. d'EUXENIE.

PODARGE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἀργός, blanc). Ornith. Genre de la famille des caprimulgidées, type de la tribu des podarginées, établi aux dépens des engoulevents.

PODARGIA, adj. f. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἀργός, agile). Mythol. gr. Qui a les pieds rapides. Surnom de Diane chasseresse.

PODARGINÉ, ÉE, adj. Ornithol. Qui ressemble ou a rapport au podarge. || PODARGINÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des caprimulgidées, qui a pour type le genre podarge.

PODARION, s. m. (du gr. ποῦς, ποδός, pied). Mamm. Pied des pattes de derrière, dans les mammifères.

PODARTHRE, s. m. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἄρθρον, articulation). Ornith. Articulation du pied avec le tarse, dans les oiseaux.

PODARTHROCACE, s. f. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἄρθρον, articulation; κακία, maladie). Pathol. Inflammation des articulations du pied.

PODAXON, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἄξων, axe). Bot. Genre de champignons basidiosporés des régions chaudes.

PODE, s. m. (du grec ποῦς, ποδός, pied). Astron. Pays considéré par rapport à son antipode.

PODÉILÈME, s. f. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; εἰλέω, je resserre). Bot. Syn. de SPHEROPTERIDE.

PODENCÉPHALE, adj. 2 g. (rad. *podencéphalie*). Térat. Se dit d'un monstre dont le cerveau est situé hors du crâne et porte sur un pédoncule.

— Substantiv. Un podencéphale.

PODENCÉPHALIE, s. f. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; ἐγκέφαλον, encéphale). Térat. Monstruosité caractérisée par un cerveau hors du crâne et porte sur un pédoncule.

PODENCÉPHALIEN, ENNE, adj. Térat. Se dit des monstres par podencéphalie.

PODENCEPHALIQUE, adj. 2 g. Térat. Qui appartient à la podencéphalie ou au podencéphale.

PODENSAC, Géogr. Ch.-lieu de canton de l'arr. de Bordeaux (Gironde), sur la Garonne; 1,700 hab.

PODÈRE ou **PODERIS**, s. f. Archéol. hébr. Robe de lin et ceinture brodée, dont les prêtres juifs étaient revêtus dans leur service au temple.

PODESTARIAT, s. m. Dignité de podestat. || Temps pendant lequel cette dignité était remplie.

* **PODESTAT**, s. m. (pr. *po-dés'ta*; de l'ital. *potesta*, pouvoir). Hist. ital. Magistrat remplissant dans certaines villes d'Italie la charge d'officier de police et de justice. Le *podestat* entraîne après lui le condottière. (Ed. Quinet.) || Titre du premier magistrat de Gênes. Les podestat furent établis en 1190 et succédèrent aux consuls; ce nom fut transporté plus tard en Provence, notamment à Arles. La charge des podestats était annuelle, et leurs fonctions répondaient à celles des préteurs romains. || Magistrat vénitien chargé de l'administration de la justice dans une circonscription déterminée.

PODÉTION, s. m. (pron. *po-dé-cion*; du gr. πούς, ποδός, pied). Botan. Sorte de petite tige, simple ou rameuse, qui s'élève du talle d'un grand nombre de lichens, et porte les conceptacles. || Pédicule qui, dans les champignons, soutient l'ensemble des organes de la fructification.

PODEX, s. m. (du lat. *podex*, derrière). Entom. Dernier segment dorsal de l'abdomen des insectes.

— Anat. Syn. d'ANUS. Peu usité.

PODICA, s. m. Ornith. Syn. d'HÉLIORNE ou GREBIFOULQUE.

PODICEPS, s. m. (mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre grèbe.

PODICEPSINÉ, ÉE, adj. (rad. *podiceps*). Ornith. Qui ressemble ou a rapport au grèbe. || PODICEPSINÉES, s. f. pl. Tribu de palmipèdes ayant pour type le genre grèbe.

PODICÈRE, s. m. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

PODICILLE, s. m. Bot. Podétion très petit et fort court. Peu usité.

PODICIPÈDE, adj. 2 g. (étym. lat., *podex*, *podicis*, derrière; *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Qui a les pieds placés auprès de l'anus.

PODICIPINÉ, ÉE, adj. Ornithol. Syn. de PODICEPSINÉ.

PODIÉ, s. m. Entom. Syn. de DEILE.

— PODIE, s. f. Genre d'hyménoptères de la tribu des sphégiens, dont l'espèce type vit dans l'Amérique du Sud.

PODIEBRAD (Georges). Roi de Bohême, 1458-1471, né en 1420, régent pendant la minorité de Ladislas le Posthume, lui succéda, 1458. Excommunié par Paul II, 1465, combattu par son gendre Mathias Corvin, 1468, il mourut au moment où ses affaires se relevaient, 1471.

PODILYMBE, s. m. Ornith. Genre de palmipèdes, intermédiaire entre les grèbes et les plongeons, et dont l'espèce type se trouve dans la Caroline.

PODINÈME, s. m. (étym. gr., πόδιον, petit pied; νῆμα, fil). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PODION, s. m. (ét. gr., πόδιον, petit pied). Zool. Partie inférieure des membres, dans les mammifères; dans les oiseaux, Réunion des doigts à l'extrémité du tarse, sur laquelle la jambe s'appuie.

PODISOME, s. m. (pr. *po-di-some*; ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; σῶμα, corps). Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons.

* **PODIUM**, s. m. (pr. *po-di-oum*; du grec ποῦς, ποδός, pied). Antiq. gr. Espèce de balcon s'avançant de quelques pieds au-dessus de l'arène et garni d'un premier rang de spectateurs. A partir du podium, les sièges s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'amphithéâtre; au-dessous se trouvaient les espèces de chambres basses où étaient renfermés les gladiateurs et les bêtes féroces. || Partie des amphithéâtres et des cirques qui était réservée aux sénateurs et aux magistrats.

— Archit. Espèce de console ou pièce en saillie sur le mur d'une façade, pour soutenir des roses, des bustes ou autres ornements.

PODIUM, Géogr. Nom latin de la ville du Puy.

PODLACHIE ou **PODLAQUIE**, Géogr. Palatinat de l'ancienne Pologne : Petite Pologne, arrosé par le Bug du Nord et la Narew; il renfermait *Bielsk*, ch.-l., Augustowo, Tykocin, etc. Compris depuis 1815 dans la Pologne russe, la Podlaquie a été repartie entre les gouvernements d'Augustowo, de Pluck et de Lublin.

PODLACHIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Podlachie.

— adj. Qui appartient à la Podlachie ou à ses habitants.

PODOA, s. m. Ornith. Syn. d'HÉLIORNE ou GREBIFOULQUE.

PODOBÉ, s. m. Ornithol. Division de la famille des merles, dont l'espèce type vit au Sénégal.

PODOBRANCHE, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; βράγχια, branchies). Annel. Qui porte des branchies aux pattes. || PODOBRANCHES, s. m. pl. Classe d'annélides.

PODOCARPE, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; καρπός, fruit). Bot. Dont l'ovaire est porté sur un pédicelle. Plante podocarpe.

— PODOCARPE, s. m. Genre de conifères, tribu des taxinées, établi pour plusieurs espèces qui vivent principalement dans l'hémisphère austral. Le podocarpe allongé, qui sert de type au genre, est cultivé dans nos jardins.

PODOCARPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un podocarpe. || PODOCARPÉES, s. f. pl. Famille de conifères qui a pour type le genre podocarpe.

PODOCARPIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de la résine du podocarpe. || Se dit aussi des éthers et de l'anhydride de cet acide.

PODOCE, s. m. Ornithol. Genre de passereaux de la famille des corvidées, dont l'espèce unique, le podoce de Pander, vit dans les déserts de l'Asie.

PODOCEPHALE, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en têtes portées sur de longs pédoncules. Horticr. podocéphale.

PODOCERE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; κέρας, corne). Crust. Genre de crustacés amphipodes de la famille des crevettines marcheuses, établi pour trois espèces des côtes d'Angleterre et des États-Unis. Le podocère varie, qui a été trouvé sur les côtes d'Angleterre, peut être considéré comme type du genre.

PODOCÉRIDE, adj. 2 g. (ét. f., *podocère*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble à un podocère. || PODOCÉRIDES, s. m. pl. Famille de crustacés amphipodes, qui a pour type le genre podocère.

PODOCHÉLONE, adj. 2 g. (pr. *po-do-kélone*; ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; χελώνη, tortue). Erpét. Se dit des tortues qui ont les pieds conformés pour marcher. Reptile podochélone || PODOCHELONES, s. m. pl. Famille de tortues. Peu usité.

PODOCHILE, s. m. (pr. *po-do-kile*; ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde.

PODOCNÉMIDE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; κνήμη, jambe). Erpét. Genre de tortues.

PODOCOME, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; κόμη, chevelure). Bot. Genre de composées astéroïdes, établi pour plusieurs espèces qui vivent à Bonaire.

PODOCOTYLE, s. m. Helminth. Syn. de FASCIOLE.

PODODU'NÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; δυνατός, puissant). Entom. Qui a les pattes conformées pour bien courir. || PODODUNÈRES, s. m. pl. Tribu d'insectes aptères.

PODOGYNE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; γυνή, femme). Botan. Saillie solide, charnue et distincte de la substance du pédoncule et du calice, qui sert de support à l'ovaire, avec lequel elle se continue, et dont elle se distingue seulement par sa couleur ou son tissu. Le podogyne des rutacées. On dit aussi *gynophore*.

PODOGYNIQUE, adj. 2 g. Bot. Qui a rapport au podogyne. Insertion podogynique des étamines.

PODOLACHNITE, s. f. (pr. *po-do-lak-nite*; étymol. gr., ποῦς, ποδός, pied; λάχνος, velu). Art vétér. Inflammation phlegmoneuse du tissu velouté des talons, appelée communément *bleime* et *sole battue*.

PODOLÉPIS, s. m. (pr. *po-do-lé-piss*; ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; λεπίς, écaille). Bot. Genre de composées senecionées, établi pour des herbes d'Australie. On dit aussi *podolepe*.

PODOLIE, Géogr. Gouvernement de la Russie, au S.-O., à 42,017 kil. carrés; 2,250,000 hab. Villes, *Kaminiec* ou *Kamenetz*, ch.-l., et Bar.

PODOLIEN, ENNE, s. Geogr. Habitant, habitante de la Podolie.

— adj. Qui appartient à la Podolie ou à ses habitants.

— Écon. rur. Se dit d'une race bovine connue également sous le nom de *race hongroise*.

PODOLOBE ou **PODOLOBION**, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; λοβός, lobe). Bot. Genre de légumineuses podalyriées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie. || Syn. de STANLEYE.

PODOLOGIE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; λόγος, discours). Anat. Traité du pied, description du pied.

PODOLOGIQUE, adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à la podologie.

PODOLOTE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; fr. *lotus*). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des herbes de l'Inde.

PODOMALE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ὁμαλός, plan). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des pimeliaires, établi pour une seule espèce.

PODOMÈTRE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; μέτρον, mesure). Métrol. Mesure, instrument pour compter les pas, les tours de roue. || Syn. d'ODOMÈTRE.

— Mréch. Instrument pour prendre la mesure du pied des animaux à ferrer.

PODOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport, qui tient au podomètre.

— Marech. *Ferrure podométrique*. Ferrure du cheval faite avec le podomètre.

PODONÉJA, s. m. Bot. Section du genre nega.

PODONÉRÉIDE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; fr. *néreide*. Helminth. Genre de nérédes.

PODONIPSIE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; νίπτομαι, je lave. L. turg. Lavement des pieds.

PODONIPTE, s. m. (rad. *podonipsie*. Hist. relig. Membre d'une secte qui regarde le lavement des pieds comme obligatoire.

PODONTE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ὀδούς, οντος, dent. Ent. m. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des vésicants, établi pour cinq ou six espèces qui vivent en Espagne et dans le nord de l'Afrique.

PODONTIL, s. f. (gr. *podon-tis*, rad. *podonte*). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour cinq ou six espèces de l'Inde et des îles voisines.

PODOPHANÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; φανερός, manifeste. Entom. Se dit d'une nymphe à fines soies chez laquelle on aperçoit les pattes.

PODOPHILE, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; φίλος, ami). S'est dit de chaussures sans couture.

— PODOPHILE, s. m. Cordonnier qui fabrique en prenant très exactement la mesure du pied.

PODOPHRYE, s. f. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; ὕφρυς, sourcil. Infus. Genre d'infusoires de la famille des actinophryens, dont l'espèce unique vit dans l'eau des marais.

PODOPHTALMAIRE, adj. 2 g. (rad. *podophtalme*. Zool. Dont les yeux sont placés à l'extrémité d'une sorte de pédoncule mobile.

PODOPHTALME, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ὀφθαλμός, œil. Zool. Qui a les yeux placés à l'extrémité d'un pédoncule mobile.

— PODOPHTALME, s. m. Crust. Genre de la famille des cyclométopes, tribu des portuniens, établi aux dépens des portunes, et dont on ne connaît qu'une seule espèce vivante, le podophtalme vigil, qui habite l'océan Indien. Il en existe une espèce à l'état fossile.

PODOPHYLLACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un podophylle. || PODOPHYLLACÉES, s. f. pl. Groupe de plantes qui a pour type le genre podophylle et que quelques auteurs ont réuni, comme simple tribu, à la famille des berbéridées.

PODOPHYLLE, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; φύλλον, feuille. Zool. Qui a les pieds ou les organes locomoteurs conformés en forme de feuille. Nerède podophylle.

— PODOPHYLLE, s. m. Bot. Genre de berbéridées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale et des montagnes de l'Asie centrale.

PODOPHYLLÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de PODOPHYLLACÉ.

PODOPHYLLIEUX, EUSE, adj. (rad. *podophylle*). Art veter. Se dit du tissu qui forme la partie du derme sous-organique en contact avec la paroi. On dit mieux *tissu feuilleté*.

PODOPHYLLINE, s. f. Chim. Substance retirée du podophylle et surtout de son rhizome.

PODOPHYLLITE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; φύλλον, feuille. Medec. veter. Inflammation plus ou moins étendue de la portion feuilletée du tissu réticulaire du pied du cheval.

PODOPLEGMATITE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; πλέγμα, rets). Art veter. Inflammation générale du tissu réticulaire du pied du cheval.

PODOPS, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ὄψ, œil. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la tribu des scutellériens, dont l'espèce type se trouve en France, en Allemagne et en Angleterre.

PODOPSE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; ὄψις, vue. Crust. Genre de crustacés peu connu.

PODOPSIDE, s. f. (rad. *podopse*). Mollusq. Genre de coquilles monomyaires, qui doit être réuni aux spondyles.

PODOPTÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; πτερόν, aile. Bot. Qui a des pédoncules garnis d'expansions en forme d'ailes. Loranthe podoptère.

— Zool. Qui a les pieds palmés et disposés pour la natation.

— PODOPTÈRE, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des solanées, établi pour des arbrisseaux du Mexique.

— PODOPTÈRES, s. m. pl. Ornith. Syn. de PINNIPÈDES.

PODOR, Géogr. Comptoir français de Sénégambie, sur le Sénégal, et dans l'île Morfil, à 200 kil. N.-E. de Saint-Louis.

PODORIE, s. f. Bot. Syn. de NOSCIA.

PODOSAURES, s. m. pl. (pr. *podo-zore*; ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; σαῦρος, lézard. Erpét. Nom donné à la famille des caméléoniens.

PODOSCAPHE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; σκάφη, esquif). Petit canot de plusieurs que l'on manœuvre à l'aide d'une pédale.

PODOSCIRTE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; σκιρτάω, je saute). Entom. Genre d'orthoptères sauteurs de la famille des grylloides, dont l'espèce type vit à Madagascar.

PODOSÈME, s. m. Bot. Syn. de MUHLENBERGIE.

PODOSPERME, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; σπέρμα, graine). Bot. Funicule ou cordon ombilical des graines. Le podosperme est une sorte de saillie, de prolongement du placenta qui sert d'attache à chaque graine. || Genre de composées chicoracées, établi pour plusieurs espèces européennes. || Syn. de PODOTHÈQUE.

PODOSPHÉNIE, s. f. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; σφήν, coin. Hist. nat. Être microscopique qui est une algue selon les uns, et un infusoire de la famille des bacillariées, selon les autres.

PODOSPHÈRE, s. f. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; fr. *sphere*. Bot. Genre de champignons.

PODOSTÉMACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport à la podostémon. || PODOSTÉMACÉES, s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre podostemon.

PODOSTEMÉ, ÉE, adj. Botan. Syn. de PODOSTEMACÉ.

PODOSTÉMON, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; στήμων, filament). Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs monoïques, de la famille des podostémacées, établi pour les herbes qui croissent au confluent de l'Orénoque et de l'Ohio.

PODOSTÉMONÉ, ÉE, adj. Botan. Syn. de PODOSTEMACÉ.

PODOSTIGMA, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; στίγμα, stigmate. Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées, établi pour des herbes de l'Amérique du Nord.

PODOTHÈQUE, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; θήκη, boîte). Zool. Peau qui couvre tout le pied des mammifères; enduit corné qui revêt la partie inférieure de la jambe et le pied des oiseaux. || Portion de l'exuvie d'une chrysalide qui protège les pattes de l'insecte.

— Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes d'Australie.

PODOTHERME, s. m. (ét. gr., ποῦς, ποδός, pied; θέρμη, chaleur). Phys. Thermomètre pour apprécier la chaleur des bains de pied.

PODOTROCHILITE, s. f. pr. *po-do-tro-ki-lite*; étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; τροχός, roue). Pathol. Inflammation de la poulie du pied.

PODURE, adj. 2 g. (étym. gr., ποῦς, ποδός, pied; οὐρά, queue). Entom. Qui a une queue servant de pied ou d'organe locomoteur.

— PODURE, s. f. Genre d'insectes thysanoures, type de la famille des podurelles. La podure aquatique, que l'on peut considérer comme type du genre, vit en société sur les eaux des mares, dans les environs de Paris. Quelques-uns font ce mot masculin.

PODURELLES, s. f. pl. Entom. Famille d'insectes thysanoures, qui a pour type le genre podure.

PODURIDES, s. m. pl. Entom. Syn. de PODURELLES.

PODURIENS, s. m. pl. Entom. Syn. de PODURELLES.

POE Edgar), Poète et romancier américain, né à Baltimore, 1811-1849, n'a traité que des sujets sombres et bizarres. Baudelaire a traduit en français quelques-unes de ces compositions sous ce titre : *Histoires extraordinaires*.

PŒCILASPIDE, s. f. (pr. *pé-ci-la-spid'*; ét. gr., ποικίλος, varié; ἀσπίς, ίδος, bouclier). Entom. Syn. de BOTANORHARA.

* **PŒCILE**, s. m. pr. *pé-cile*; du gr. ποικίλος, varié. Antiq. gr. Portique public orné de peintures. Le poecile d'Athènes était célèbre; les premiers peintres de la Grèce y avaient représenté les actions des grands capitaines de la république.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des féroniens, établi aux dépens des féronies pour plus de cinquante espèces des diverses régions du globe.

— Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des mésanges, et dont le type est la mésange nonnette.

PŒCILIME, s. m. pr. *pé-ci-lème*; ét. gr., ποικίλος, varié; εἶμα, habit. Arachn. Genre d'arachnides, établi aux dépens des cosmètes, et dont l'espèce type vit au Brésil.

PŒCILESTHIE, s. m. pr. *pé-ci-lesste*; ét. gr., ποικίλος, varié; ἔσθης, vêtement. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, établi pour treize espèces du Brésil et de la Guyane.

PŒCILIE, s. f. (pr. *pé-ci-li*; du gr. ποικίλος, varié). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des cyprinoïdes, établi pour quatre espèces des eaux douces d'Amérique.

PŒCILIEN, ENNE, adj. (pr. *pé-ci-li-cin*; du gr. ποικίλος, varié). Minér. Se dit de terrains et de roches dont la coloration est variée ou bigarrée. Cette épithète a été donnée à un groupe de terrains abyssiques.

PŒCILIME, s. m. pr. *pe-cilme*; du gr. ποικίλμα, ornement varié. Entom. Syn. de COPTURE, de PINARE et de ZYGOPS.

PŒCILOCAMPE, s. f. (pr. *pé-ci-lo-kampe*; ét. gr., ποικίλος, varié; κάμπη, chenille). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des bombycides, dont l'espèce unique vit en Europe.

PŒCILOCÈRE, s. m. (pr. *pé-ci-lo-cère*). Entom. V. POEKILOCÈRE.

PŒCILODERME, s. f. (pr. *pé-ci-lo-derme*; étym. gr., ποικίλος, varié; fr. *derme*. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont on trouve l'espèce unique aux Antilles.

PŒCILOMORPHE, adj. 2 g. (pr. *pé-ci-lo-morfe*; ét. gr., ποικίλος, bigarré; μορφή, forme). Zool. Dont la forme varie beaucoup.

— POECILOMORPHE, s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des eupodes, tribu des sagrides, établi pour six espèces de l'Afrique tropicale.

PŒCILONITTE, s. f. (pr. *pé-ci-lo-nite*; ét. gr., ποικίλος, varié; νῆττα, canard). Ornith. Section du genre canard, ayant pour type le canard de Bahama.

PŒCILONOTE, adj. 2 g. (pr. *pé-ci-lo-note*; ét. gr., ποικίλος, varié; νῶτος, dos. Zool. Qui a le dos tacheté ou le couleur variée.

— POECILONOTE, s. f. Entom. Syn. d'HYPÉRANTHE.

PŒCILOPE, adj. 2 g. (pr. *pé-ci-lope*). Crust. Syn. de POECILOPODE.

PŒCILOPÈPLE, s. m. (pr. *pé-ci-lo-pèple*; ét. gr., ποικίλος, varié; πέπλος, robe). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce unique vit au Brésil.

PŒCILOPLEURON, s. m. (pr. *pé-ci-lo-pleu-ron*; ét. gr., ποικίλος, varié; πλευρόν, flanc). Erpét. Genre de reptiles fossiles du groupe des crocodiliens.

PŒCILOPODE, adj. 2 g. (pr. *pé-ci-lo-pode*; ét. gr., ποικίλος, varié; ποῦς, ποδός, pied. Zool. Se dit d'animaux dont les pattes sont de forme variable.

— POECILOPODES, s. m. pl. Crust. Groupe de crustacés comprenant les siphonostomes et les xiphosures.

PŒCILOPTÈRE, adj. 2 g. (pr. *pé-ci-lo-ptère*; ét. gr., ποικίλος, varié; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes bigarrées ou arlequinées.

— POECILOPTÈRE, s. f. Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la tribu des fulgoriens, formé aux dépens des flates, et dont l'espèce type habite la Guyane.

— POECILOPTÈRES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

PŒCILORYNQUE, adj. 2 g. (pr. *pé-ci-lo-rinke*; ét. gr., ποικίλος, varié; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec tacheté.

PŒCILOSOME, s. m. (pr. *pé-ci-lo-zome*; étym. gr., ποικίλος, varié; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour six espèces dont cinq du Brésil et une de l'Australie.

PŒKILOCÈRE, s. m. (pr. *pé-ki-lo-cère*; étym. gr., ποικίλος, varié; κέρας, corne). Entom. Genre d'orthoptères sauteurs de la famille des acridiens, établi pour huit espèces d'Afrique.

* **PŒLE**, s. m. pr. *poile*; ét. bas-lat., *petlum*, lame d'or qui couvrait la tête du pape). Voile que l'on suspend sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale. Faire passer sous le poêle. Deux parents du marié et de la mariée tiennent les bouts du poêle.

— *Mettre un enfant sous le poêle*. Se dit en parlant d'un enfant né avant le mariage, et sur lequel on étend le poêle, à la cérémonie nuptiale, pour marquer qu'on le reconnaît et qu'on le légitime à la face de l'Église.

— Drap mortuaire, grande pièce d'étoffe noire ou blanche, sur le fond de laquelle se dessine or linairement une large croix, et dont on recouvre le cercueil pendant la cérémonie funèbre. Poêle de velours noir brodé d'argent. Poêle de drap d'or bordé d'hermine. Porter, tenir les quatre coins, les coins, les cordons du poêle. Les principaux de la nation se sont disputé l'honneur de porter le *poêle* à son convoi. (Volt.)

— Se lisait anciennement pour dais.

— Hist. Dais qui était présenté aux souverains ou à d'autres grands personnages à leur entrée dans une ville.

* **POÊLE**, s. m. (pr. *poile*; ét. lat., *pensile*, objet suspendu). Écon. dom. Sorte de fourneau de terre ou de fonte pour chauffer un appartement. Monter, mettre un poêle. Ajuster les tuyaux d'un poêle. Charger, allumer le poêle. Trop pousser, trop chauffer un poêle. La chaleur que répand le poêle est plus égale que celle d'une cheminée. Nous avons emprunté du Nord l'usage des poêles.

— Fig. et par compar.

Où malgré les volets le soleil irrité
Formait un *poêle* ardent au milieu de l'été. (BOIL.)

— *Poêle de construction*. Poêle construit à demeure, avec des carreaux de faïence ou de terre non vernissée, etc., sur la place même qu'il doit occuper. || *Poêle à la Désarnaud*. Petit poêle en fonte qui se place dans une cheminée. || *Poêle suédois*. Grand poêle qui occupe toute la hauteur de la pièce qu'il chauffe. || *Terre à poêle*. Terre d'une nature particulière et propre à la construction des poêles.

— Dans les pays du Nord et de l'Est, Chambre commune où est le poêle. Entrer dans le poêle. Se tenir dans le poêle. La famille entière se tient dans le poêle pendant presque tout l'hiver. || A Strasbourg, Salle de réunion d'une société. Le poêle des maçons.

* **POÊLE**, s. f. (pr. *poile*; du lat. *patella*, plat. Ustensile de cuisine fait de tôle, de fer battu ou de cuivre, pour frire, pour faire sauter. Poêle à frire. Poêle à fricasser. Essuyer, écurer une poêle. Le cul, le dedans, la queue de la poêle.

Autrefois carillon fretin
Eut beau prêcher, il eut beau dire,
On le mit dans la *poêle* à frire. (LA FONT.)

— Ustensile semblable, mais percé de trous, pour faire rôtir des marrons.

— Art culin. Assaisonnement composé de jambon, de lard, d'oignon, de carottes, qu'on place au fond de la casserole ou l'on fait cuire les pièces dites poêlées.

— *Poêle à confiture*. Poêle de cuivre sans queue, avec deux mains ou anses de fer, qu'on met sur un fourneau pour faire des confitures. On dit mieux *bassine*.

— Fig. *Être dans la poêle*. Être dans un grand embarras. *Sauter, tomber de la poêle dans la braise*, ou *de la poêle dans le feu*. Tomber d'un fâcheux état dans un état pire. Je tombai par malheur de la *poêle* en la braise. (Regnier.)

— Loc. prov. *Le plus empêché ou le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle*. Celui qui est chargé du soin principal d'une affaire a toujours le plus de peine et d'embarras. || *A carême-prenant chacun a besoin de sa poêle*. Se dit à ceux qui demandent à emprunter une chose au moment où l'on en a le besoin soi-même.

— Grav. Appareil pour chauffer la planche que l'on encre.

— Pêch. Partie du fond d'un étang, plus profonde que le reste, et située vis-à-vis de la bonde, où tout le poisson se rend à mesure que l'on vide l'étang pour le pêcher.

— Techn. Chaudière dans laquelle les chandeliers font fondre leur suif. || Grand bassin de cuivre sur lequel les ciriers travaillent leurs ouvrages à la cuiller. || Vase de fonte qu'emploient les chaudronniers pour faire fondre l'étain. || Vase dans lequel les plombiers coulent ou fondent le plomb. || Vase de fonte dans lequel les marbriers font chauffer divers ustensiles. || Grande chaudière employée dans les salines pour faire évaporer l'eau salée.

POÊLÉ, ÉE, adj. Art culin. Se dit des pièces que l'on fait cuire à la casserole avec l'assaisonnement appelé poêle.

POÊLÉE, s. f. Contenu d'une poêle. Une poêlée de poissons frits.

— Art culin. Pièce poêlée.

— Cout. Dans certaines provinces, Petite fête qui se donne après la moisson ou après la vendange.

POËLENBURG Cornelis), Peintre hollandais, né à Utrecht, 1586-1660, a surtout composé des paysages.

POÊLERIE, s. f. Techn. Commerce ou industrie du poêlier. La poêlerie fait aujourd'hui partie de la fumisterie.

— Écon. domest. Tous les ustensiles de terre, de tôle, de cuivre, de fer-blanc, etc., qui servent à chauffer ou à éclairer.

POÊLETTE, s. f. (dimin. de *poêle*). Petite poêle; petit bassin.

— Dans les raffineries de sucre, Nom des petits bassins de cuivre disposés devant les grandes chaudières, pour recevoir la matière qui s'en échappe.

— Palette de chirurgien. Vieux en ce sens.

* **POÊLIER**, s. m. Celui qui fait et vend les poêles et tous les ustensiles de ménage compris sous la dénomination de poêlerie. Un poêlier. Des poêliers. Un poêlier fumiste.

POELITZ (Charles-Henri-Louis), Historien et publiciste, né à Erustthal, 1772-1838, a écrit : *Manuel d'histoire ancienne; Histoire du royaume de Saxe; les Sciences politiques d'après les idées de notre temps*, etc.

PŒLOBIE, s. m. (pr. *pé-lo-bi*; étym. gr., πηλός, boue; βίος, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, dont l'espèce unique vit en Europe et dans le nord de l'Afrique.

* **POÊLON**, s. m. Petite poêle communément de cuivre jaune, et plus profonde que la poêle ordinaire. Il y a aussi des poêlons de terre en forme de petite casserole.

* **POÊLONNÉE**, s. f. Contenu d'un poêlon. Une poêlonnée de bouillie. J'en mis une autre dans une *poêlonnée* d'eau chaude. (Mme de Sévigné.)

* **POÈME**, s. m. (étym. lat., *poema*; rad. gr. ποιέω, faire). Litter. Ouvrage en vers d'une certaine étendue. On distingue ordinairement huit sortes de poèmes : *poème épique* ou *epopée*; *poème dramatique* ou *tragédie*; *poème comique* ou *comédie*; *poème bucolique* ou *egloque*; *poème lyrique* ou *ode*; *poème satirique* ou *satire*; *poème élégiaque* ou *elégie*; *poème didactique*. Tout *poème* est brillant de sa propre beauté. (Boil.) Un *poème* excellent ou tout marche et se suit... (Id.) Longtemps le *poème* dramatique ne fut qu'un simple chœur. (Volt.)

D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre
Rend un *poème* entier ou burlesque ou barbare
(BOILEAU.)

— Par extens. Ouvrage de prose où l'on trouve les fictions, le style harmonieux et figuré de

la poésie. Le *Télémaque* de Fenelon, *les Martyrs* de Chateaubriand, sont considérés comme des poèmes en prose.

— Par exag. S'emploie pour louer les qualités poétiques d'un ouvrage de prose ou d'une œuvre d'art quelconque. Quel poème ! C'est un poème, un véritable poème, un poème magnifique. Ce tableau est tout un poème. Les symphonies de Beethoven sont de beaux poèmes.

— Se dit absolument pour Livret, paroles d'un opéra, d'un opéra-comique. Les auteurs de la musique et du poème de cette operette ont cru devoir garder l'anonyme. La musique de l'opera de *Guillaume Tell* est un chef-d'œuvre, mais le poème est fort médiocre.

PŒCOCÈRE, s. f. pr. *pe-o-cère*; ét. gr., ποικίλος, quel; κέρας, antenne. Entom. Genre d'hemiptères homoptères de la tribu des fulgoriens, établi pour deux espèces, l'une de la Guyane, l'autre du Brésil.

PŒPHAGE, s. m. (pr. *pé-faje*; ét. gr., ποία, herbe; φάγω, je mange). Mamm. Nom donné au yack par les auteurs anciens. || Genre de marsupiaux fossiles.

PŒPPIGIE, s. f. (de *Pœppig*, n. pr.). Bot. Genre de légumineuses de la tribu des cesalpiniées, établi pour des arbres de Cuba. || Syn. de CITHAREXYLON et de TECOPHILÉE.

POËRE, s. m. Art vétér. Syn. de BOUQUET.

POERIO (Charles). Homme politique, né à Naples, 1803-1867, conspira contre les Bourbons, fut jeté en prison en 1849, condamné à la déportation en Amérique, il s'échappa dans le trajet, 1857. Il mourut sénateur du royaume d'Italie, 1867.

* **POÉSIE**, s. f. (ét. lat., *poesis*, même signif.; du gr. ποιέω, faire). Art de composer des ouvrages en vers. Aimer, cultiver la poésie. Exceller dans la poésie. S'exercer à la poésie. Le genie, le feu, l'enthousiasme de la poesie. Les charmes, les richesses, les ornements, la grâce, la noblesse, la grandeur, la beauté de la poesie. On enseigna à Psyche les secrets de la *poésie*. (La Font.) Ce qui m'effraya le plus en rentrant dans cette carrière, ce fut la sévérité de notre *poésie* et l'esclavage de la rime. (Volt.) Votre *poesie* est pleine d'imagination. (Id.) Si la *poésie* a comme la prose autant de styles que de sujets, elle a encore un style à elle, lors même qu'elle traite les mêmes sujets que la prose et qu'elle a la même fin. (Condill.) Il fut un temps où un vil intérêt ne souillait pas le langage de la *poesie*. Barth.)

> D'un air plus grand encor la *poésie* épique,
> Sur le vaste récit d'une longue action,
> Se soutient par la fable, et vit de fiction. (Boil.)
> Sans tous ces ornements le vers tombe en langueur,
> La *poésie* est morte ou rampe sans vigueur. (Id.)

— Signifie quelquefois seulement l'art de la métrique, de la simple versification. Il a choisi un genre de *poésie* convenable à son sujet. (Acad.) || *Poésie métrique*. Celle dans laquelle le nombre des syllabes dépend des temps donnés par la durée de ces syllabes; c'est la poésie des Grecs et des Latins. || *Poésie rythmique*. Celle dans laquelle on observe la mesure par rapport au nombre des syllabes, mais non par rapport à la quantité de ces syllabes, qu'on suppose toutes susceptibles d'une égale vitesse ou d'une égale lenteur; c'est la poésie de tous les peuples de l'Europe moderne.

— Se dit aussi par rapport aux différentes matières qui font l'objet des vers, et aux différents styles qu'on y emploie. Poésie sacrée. Poésie morale. Poésie sainte. Poésie profane. Poésie épique, dramatique, érotique, marotique, burlesque, familière. Pour la *poésie* de mouvement, la *poésie* passionnée et raisonneuse, elle ne nous a jamais manqué. Michelet. Les belles *poésies* épiques, dramatiques, lyriques ne sont autre chose que les songes d'un sage éveillé. (J. Joubert.)

— Manière de faire des vers qui est propre à une nation, à un poète. Le naturel et l'harmonie de la poésie grecque et de la poésie latine. La poésie bizarre, rude, rocailleuse de cet écrivain. Ces exemples ont accoutumé la *poésie* française à une marche trop uniforme. (Volt.)

> Oh ! que le ciel soigneux de notre *poésie*,
> Grand roi, ne nous fit-il plus voisins de l'Asie ? (Boil.)

— Ensemble des qualités qui caractérisent les bons vers. Cette ode manque de poésie. Cette tirade est pleine de poésie. Ces vers sont magnifiques de poésie.

— Chaleur, hardiesse, coloris, élévation poétique, même en prose. Platon est plein de poésie. Il y a une belle poésie dans Fénelon et dans Bossuet.

— *Poésie du style*. Hardiesse, liberté, richesse de pensées, d'expressions, de tours que l'on emploie particulièrement dans la poésie. Il n'y a que la *poésie* du style qui fasse la perfection des ouvrages en vers. (Volt.)

— Fig. Ce qu'il y a de noble, d'élevé, de touchant dans une œuvre d'art, dans les actes, le caractère ou la beauté d'une personne et même dans une production naturelle. Un tableau plein de poésie. Une symphonie toute pleine de poésie. Quelle poésie dans ce paysage ! Cette personne a de la poésie dans l'esprit, dans le caractère. En Espagne, aujourd'hui, il y a plus de *poésie* dans la vie que dans les livres, et la réalité est bien plus romanesque que ne l'est la littérature moderne. (A. de Custine.) La vie elle-même était tout entière une *poésie* pleine de grâce et de mystères. (Ch. Nod.) Les religieux des premiers siècles surent découvrir et goûter toute la *poésie* de la nature. (Montalembert.)

— *Poesies*, au pluriel, signifie Ouvrages en vers. Les poésies de Malherbe, de Racan. Recueil de poésies. Poésies satiriques, morales, fugitives. Poésies diverses. Les plus instruits font leurs délices des *poésies* d'Homère, de Terpandre et de Tyrtée, parce qu'elles élevent l'âme. (Barth.)

POESTE, s. f. (du lat. *potestas*, puissance). Puissance, pouvoir. Vieux mot.

— Féod. *Gens de poeste*. Serfs, personnes dépendant de la volonté d'un seigneur.

POÉTASTRE, s. m. S'est dit pour Mauvais poète.

* **POÈTE**, s. m. (ét. lat., *poeta*, même signif.; rad. gr. ποιέω, je fais). Ecrivain qui compose en vers. Les poètes anciens. Les poètes modernes. Les poètes grecs. Les poètes latins. Homère et Virgile sont les princes des poètes. Poète lyrique, dramatique, tragique, comique, de taque, satirique, burlesque. Bon poète. Excellent poète. Grand poète. Mauvais poète. Poète médiocre. Méchant poète. Telle est, en général, la différence qu'on peut remarquer entre le *poète* et le prosateur, c'est que le premier affiche qu'il veut plaire; et s'il instruit, il paraît chercher qu'il en ait le projet; le second, au contraire, affiche qu'il veut instruire; et s'il plaît, il ne paraît pas en avoir formé le dessein. (Condill.) L'homme d'idéal, le *poète* divin, le grand artiste de tous les temps et les révolutions. (E. Renan.)

> Souvent parmi nous un *poète* sans art,
> Qu'un beau feu quelquefois échauffe par hasard,
> Enflant d'un vain orgueil son esprit chimérique,
> Fièrement prend en main la trompette héroïque. (Boileau.)

— *Avoir lu les poètes, entendre les poètes* Signifie ordinairement Avoir lu, entendre les anciens poètes grecs et latins.

— Fam. *Poète crotté*. Mauvais poète.

— Fig. Dieu est le *poète*, les hommes ne sont que les acteurs. (H. de Balzac.)

— Par extens. Toute personne qui a des idées élevées, qui sent tout de l'ordinaire. Les grands philosophes sont les *poètes* de la raison humaine. S. de Sacy.

— Se dit en parlant d'une femme. Mme Desbordes Valmore était un *poète* aimable. (Acad.) Les ouvrages de Mlle Williams la font regarder tour à tour comme *poète* et comme historien. (Mme Bruguet.) On dit aussi *poétesse*.

— Adjectiv. Être poète. Une femme poète. Un ouvrier poète. Les femmes *poètes* sont mauvaises ménagères. (Buiste.)

— *Être né poète*. Avoir un talent naturel pour la poésie. || *N'être pas poète*. N'avoir pas de dispositions poétiques. L'espèce humaine ne serait jamais arrivée à un certain degré de perfectionnement, si elle n'était née *poète*. (Ch. Nodier.)

> Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette,
> Au même instant prend droit de se croire *poète*. (Boileau.)
>
> Paul, de qui la vraie épithète
> Est celle d'ennuyeux parleur,
> Veut encor devenir *poète*,
> Pour être plus sûr de son fait. (J.-B. Rousseau.)

* **POÉTEREAU**, s. m. Fam. Fort mauvais poète. Je ne suis pas de ces *poètereaux* dont les pitoyables nouveautés ne font que passer sur la scène comme des ombres. Le Sage.)

* **POÉTESSE**, s. f. Femme qui s'adonne à la poésie. L'Italie moderne compte plusieurs poétesses distinguées. Sapho était une *poétesse* illustre. (Acad.) Mlle Gay, qui fut plus tard Mme Delphine de Girardin, et qui était déjà célèbre comme *poétesse*, attirait les yeux par sa beauté blonde. (Th. Gaut.)

* **POÉTIQUE**, adj. 2 g. Qui est porté à la poésie, qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie. Ouvrage poétique. Langage, style, tour, expression, pensée poétique. Figure poétique. Fiction poétique. Invention, génie, feu, fureur, imagination, élan, essor, enthousiasme poétique. Nous avons essuyé dans le bateau autant de pas de ce port, un petit orage assez *poétique*. (Mme de Sévigné.) La cour m'a peut-être ôté un peu de feu *poétique*; je viendrai le reprendre auprès de vous. Volt.) Ce que nous nommons conscience n'a jamais paru à l'égard de que le nom *poétique* de la damerie. Mme de Staël.) Il n'y a rien de plus *poétique*, dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années. (Chateaub.) Les jeunes gens que nous présente Terence sont moins *poétiques* peut-être; ils sont aimables encore. (F. Sarcey.)

> Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
> D'y trouver d'Ilion la *poétique* cendre ! (Boil.)
> Je sus, prenant l'essor par des routes nouvelles,
> Élever assez haut mes *poétiques* ailes. (Id.)

— *Licences poétiques*. Certaines libertés que les poètes se donnent contre les règles ordinaires de la langue ou même de la versification, et qui ne seraient pas reçues dans la prose.

— Fig. et fam. *Licence poétique*. Altération de la vérité. Se permettre une licence poétique, des licences poétiques dans un récit.

— Par extens. Se dit dans les beaux-arts de ce qui procède de la poésie. || *Composition poétique*. Se dit en peinture de ce qui a rapport à l'invention du sujet, aux épisodes, aux accessoires, indépendamment de l'ordonnance et des procédés techniques.

— Typogr. *Caractère poétique*. Espèce de caractère plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, et que l'on emploie particulièrement à l'impression des ouvrages en vers alexandrins.

— LE POÉTIQUE, s. m. Ce qui est poétique. Le comique du sujet est d'un *poétique* si élevé que la musique qui doit le rendre doit être dans le genre du *Figaro* de Mozart. (Champfleury.)

* **POÉTIQUE**, s. f. Didact. Traité de l'art de la poésie. Les quatre principales poétiques sont celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau; elles ont été réunies en un volume classique. Il y a encore des poétiques de second ordre; celles de Castelvetro, Vossius, Scaliger, La Mesnardière, Hedelin. La plus ancienne poétique française est celle de Th. Sebillet, 1548.

— Par extens. Ce que la nature vivante ou inanimée a de plus élevé, de plus touchant. La *poétique* des ruines est encore à faire. (Diderot.)

— Par extens. *Poétique des beaux-arts*. Exposition, explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

* **POÉTIQUEMENT**, adv. D'une manière poétique. Écrire, parler, penser poétiquement.

— Par rapport à la poésie. Le Dieu des chrétiens est *poétiquement* supérieur au Jupiter antique. (Chateaub.)

POÉTIQUEUR, s. m. Poète. S'emploie dans le style marotique et aussi par dénigrement.

POÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Poétiser. S'emploie adjectiv. Style poétisé. C'est une douleur qui ne pouvait être *poétisée* que par un homme en qui le souvenir vivant de ses épreuves personnelles nourrissait le feu de l'inspiration. (G. Sand.) Pourquoi ne voit-on pas de tels grands hommes, même *poétisés*, dans l'histoire assyrienne ou persane ou dans l'empire byzantin ? P. Janet.)

* **POÉTISER**, v. a. 1re conj. Rendre poétique, élever au ton de la poésie, donner une couleur, une teinte, un caractère poétique. Poétiser son langage, son style. Avec quel enthousiasme l'Égypte n'accueillerait-elle pas les Français, dont ses traditions ont *poétisé* les exploits et l'héroïque sultan Bonaparte ! (Barrault.) Jack voyait toutes ces choses, et son imaginat ou surexcitée dénaturait, *poétisait* les aspects autour de lui. (A. Daudet.)

— POÉTISER, v. n. Versifier. Ne se dit que dans le style marotique ou bien par dénigrement. *Poétiser* contre vous je ne veux. Cl. Marot.)

> Maître Clément, ce grand forgeur de mêtres,
> Si doucement n'eut su *poétiser*. (J.-B. Rousseau.)

— SE POÉTISER, v. pron. Devenir poétique. Son langage se poétise.

POÉTREAU, s. m. S'est dit pour Poètereau. On a dit aussi *poètrian*.

POÉTRION, s. m. Fam. Poètereau. Je sais pourtant bel *poètrion* blondin et bretonnant... (Ph. Busoni.)

POGE, s. m. Archéol. fr. Petite monnaie de cuivre de la valeur d'une demi-obole et qui avait cours autrefois dans la Bretagne.

— Anc. cout. Droit d'une demi-obole par millier, qui était dû à l'évêque de Mantes sur les harengs et les sardines.

— Anc. mar. Se disait, dans le Levant, pour Côte droit du navire ou tribord. Il était opposé à *Orse*, le côté gauche ou de bâbord.

POGGE (Le). V. POGGIO.

POGGIO BRACCIOLINI Jean-François), dit *le Pogge*. Né à Terranuova, près de Florence, 1380-1459, fut secrétaire apostolique et découvrit beaucoup de manuscrits d'auteurs latins. Il écrivit une diatribe violente contre l'antipape Félix V, et un dialogue *De Varietate fortunæ urbis Romæ*. En 1450, il composa, sous le titre de *Facetiæ*, un recueil de contes empruntés en partie aux fabliaux français. Il composa une *Historia Florentina*, de 1350 à 1445. || POGGIO BRACCIOLINI (Jacques). Fils du précédent, 1441-1478, traduisit en italien l'*Historia Florentina* de son père, entra dans la conspiration des Pazzi, et fut pendu en 1478.

POGOGYNE, s. f., ét. gr., πώγων, barbe; γυνή, femelle). Bot. Genre de labiées mélissinées, établi pour plusieurs espèces de la Californie.

POGONANTHÈRE, s. f. (ét. gr., πώγων, barbe; fr. *anthère*). Bot. Genre de melastomacées miconiées, établi pour plusieurs arbrisseaux des Moluques.

POGONAT, (du gr. πώγων, barbe). Hist. Surnom qui signifie *barbu* et qui est attribué dans l'histoire byzantine à Constantin VIII.

POGONATE, s. m. (du gr. πώγων, barbe). Ichtyol. Poisson d'Amérique, de la famille des ab dominaux.

POGONATHÈRE, s. m. (étym. gr., πώγων, barbe; ἄθερ, épi). Bot. Genre de graminées andropogonées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde.

POGONATON, s. m. (du gr. πώγων, barbe). Bot. Syn. de POLYTRIC.

POGONÉ, s. m. (du gr. πώγων, barbe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féronnes, établi pour vingt-cinq espèces qu'on trouve partout.

POGONIAS, s. m. (pron. *po-go-ni-ass*; du gr. πωγωνίας, barbu). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes, ne renfermant qu'une seule espèce, le pogonias fasce, qui se trouve dans l'Amérique méridionale.

— Ornith. Nom scientifique du genre barbican.

POGONIASE, s. f. (du gr. πώγων, barbe). Physiol. Développement de la barbe chez une femme.

POGONIE, s. f. (du gr. πώγων, barbe). Bot. Genre d'orchidées arethusées, établi pour des espèces de l'Amérique du Nord.

— Ornith. Syn. de POGONIAS.

POGONION, s. m. (du gr. πώγων, barbe). Hist. nat. Ensemble de toutes les barbes d'un des côtés d'une plume.

POGONITE, s. f. Minér. Syn. de PERLITE.

POGONOBASE, s. m. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; fr. *base*). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, fam. lle des mélasomes, tribu des pédinides, établi pour deux espèces de l'Égypte et du Sénégal.

POGONOCÈRE, s. m. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; κέρας, corne, antenne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pyrochroïdes, établi pour quatre espèces de la Russie méridionale et de l'Amérique septentrionale.

POGONOCHÈRE, s. m. (pr. *po-go no-chère*; ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; χοῖρος, cochon). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour six espèces de France et une du Sénégal.

POGONOCHILE, s. m. (pr. *po-go-no-kile*; ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; χείλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce européenne.

POGONOLOGIE, s. f. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; λόγος, discours). Didact. Traité de la barbe.

POGONOLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui tient, qui a rapport à la pogonologie.

POGONOPHILE, adj. 2 g. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; φίλος, ami). Techn. Se dit d'une espèce de rasoir, et d'un cuir à repasser.

POGONOPHORE, adj. 2 g. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; φορός, qui porte). Zool. Qui porte de la barbe.

— POGONOPHORE, s. m. Entom. Synon. de LEISTE.

— POGONOPHORES, s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des grimpeurs, comprenant des oiseaux qui ont des soies autour de la base du bec.

POGONOPODE, adj. 2 g. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a le pied garni de poils.

— POGONOPODES, s. m. pl. Moll. Famille de conchophores, comprenant une partie des dimyaires lamellipèdes.

POGONOPSIS, s. m. (pron. *po-go-no-psiss*; ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; ὄψις, aspect). Bot. Genre de graminées andropogonées, établi pour des graminées du Mexique.

POGONORYNQUE, adj. 2 g. (étym. gr., πώγων, ωνος, barbe; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec cilié ou garni de soies à la base. || POGONORYNQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs.

POGONOSTÉMON, s. m. Bot. Syn. de POGOSTEMON.

POGONOSTOME, s. m. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; στόμα, bouche). Entom. Genre de névroptères, tribu des phryganides, établi pour une espèce qu'on trouve, au printemps, sur les parapets qui bordent la Seine à Paris. || Syn. de PSILOCERE.

POGONOTARSE, s. m. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; fr. *tarse*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéi les mélitophiles, établi pour une espèce de Madagascar.

POGONOTOME, s. m. (ét. gr., πώγων, ωνος, barbe; τομή, section). Barbier. Il ne se dit que pédantesquement ou par plaisanterie.

POGONOTOMIE, s. f. (radic. *pogonotome*). Art ou action de couper la barbe, de raser, de se raser.

POGONOTOMIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la pogonotomie.

POGOSTÉMON, s. m. (ét. gr., πώγων, barbe; στήμων, étamine). Bot. Genre de labiées menthoïdées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde. Une de ces espèces, le pogostémon suave produit le patchouli.

POGOSTOME, s. m. (ét. gr., πώγων, barbe; στόμα, bouche). Bot. Genre de scrofulariées gratiolées, établi pour des herbes du Mexique.

POHLANA, s. m. (de *Pohl*, n. pr.). Bot. Syn. de ZANTHOXYLE.

POHLIE, s. f. (de *Pohl*, nom pr.). Bot. Genre de mousses bryacées, qui comprend plus de vingt cinq espèces, dont la plupart se trouvent en Europe dans les pays montagneux.

POICÉPHALE, s. m. (pr. *po-i-cé-fale*; ét. gr., ποικίλος, je façonne; κεφαλή, tête). Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des perroquets.

POIDOU, s. m. Techn. Instrument dont le savonnier se sert pour puiser les lessives des citernes.

* **POIDS**, s. m. (pr. *poi*; ét. lat., *pondus*, pesanteur). Phys. Pesanteur, qualité de ce qui est pesant; mesure de la masse d'un corps, c'est-à-dire de la quantité de matière qu'il renferme sous l'unité de volume. Le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir et l'empêcher de tomber. effort d'autant plus grand, qu'il y a dans le corps plus de molécules animées de la même vitesse, en sorte

que le poids a proprement pour expression le produit de la masse par la vitesse, et qu'il varie dans le même rapport que la masse, relativement aux corps que nous pesons, parce que ces corps sont censés être sollicités par des vitesses égales. La mesure de cette masse ne pouvant jamais être obtenue d'une manière parfaite, on ne peut point connaître le *poids absolu* d'un corps, mais seulement son *poids relatif* à celui d'un autre corps pris pour unité de convention. L'unité adoptée en France est le *gramme*, équivalant en poids à un centimètre cube d'eau distillée à quatre degrés au-dessus de zéro, maximum de condensation de ce liquide.

La Salle, Béringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblants sous un si noble *poids*.
(BOILEAU.)

Sous le *poids* de l'horrible masse
De tes tes pavés sont broyés. (J.-B. ROUSSEAU.)

Les marbres de Paros, les tissus d'Ispahan
Sous leur *poids* précieux font gémir l'Océan.
(MILLEVOYE.)

— Fig. Faiblir sous le poids du sceptre. Soutenir le poids des affaires. Porter le poids immense de tout un empire. Il sentit le *poids* de la couronne, du moment qu'il la porta. (Fléch.) Que votre loi sainte soit écrite au fond de son cœur et autour de son diadème, pour lui en adoucir le *poids*! (Mass.)

Et qui seul, tant de fois,
Du sceptre dans ma main as soulage le *poids*.
(RACINE.)

Endormi sur le trône, au sein de la mollesse,
Le *poids* de sa couronne accablait sa faiblesse.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Ce qui est pénible à supporter; ce qui fatigue, ce qui oppresse, ce qui chagrine, ce qui embarrasse. Le poids des impôts. Le poids de la guerre. Le poids du remords. Le poids des chagrins. Le poids des années. J'avoue que je succombe ici sous le *poids* de mon sujet. (Fléch.) Tout ce qui les environne porte le *poids* de leurs caprices et de leur humeur. (Massill.) Leur bon sens paraît comme accablé sous le *poids* d'une fatigante érudition. (D'Aguesseau.) Cet amas de gloire dont ils ont hérité n'est plus qu'un *poids* de honte qui les flétrit et qui les accable. (Id. Un *poids* insupportable me tombe tout à coup sur le cœur. (J.-J. Rousseau.) De quel *poids* vous avez soulagé mon cœur! (Id.) N'est-ce pas assez pour moi d'être coupable, sans me donner des complices, et sans aggraver mes fautes du *poids* de celles d'autrui? (Id. Une conscience vertueuse ne sent pas le *poids* de l'adversité. Chateaub.)

Je tremble qu'opprimés de ce *poids* odieux,
L'un ni l'autre jamais n'ose lever les yeux. (RAC.)

J'y vois un homme accablé
Sous le *poids* de sa misère. (Id.)

Est-il quelque guerre fameuse
Dont il n'ait partagé le *poids*? (J.-B. ROUSSEAU.)

Les vieilles même, au marcher symétrique,
Des ans tardifs ont oublié le *poids*. (GRESSET.)

— *Tomber de tout son poids*. Se dit d'un corps qui tombe sans que rien en retarde ou amortisse la chute.

— Fig. Faites marcher contre des troupes ainsi disposées la phalange macédonienne; cette grosse et lourde machine sera terrible, à la vérité, à une armée sur laquelle elle tombera de tout son *poids*. (Bossuet.)

— Fig. *Porter le poids du jour et de la chaleur*. Endurer toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres goûtent le repos ou le plaisir.

— Force, solidité, importance, autorité, en parlant des choses. Titus n'accablait du *poids* de sa grandeur. (Rac.) Elle savait de quel *poids* est non seulement la moindre parole, mais le silence même des princes. (Boss.) Votre présence donne plus de *poids* aux vérités que nous annonçons au peuple. (Mass.) Le témoignage d'un homme si instruit des affaires de son temps est d'un grand *poids*. (Volt.) Le fabricateur d'apocryphes cherche à donner du *poids* aux écrits qu'il fabrique. (E. Renan.)

Dans la balance
Mon nom peut-être aura plus de *poids* qu'il ne pense.
(RACINE.)

Affranchi du péril qui vous presse,
Vous verrez de quel *poids* sera votre promesse. (Id.)

— Pesanteur fixe et déterminée. Le poids de la pièce de vingt francs, de la pièce de cinq francs. || *Monnaie de poids*. Celle qui a la pesanteur voulue par la loi.

— Importance, considération, gravité, en parlant des personnes. L'un se donnait du *poids* par sa lenteur. (Boss.) || *Un homme de poids* Un homme grave, sérieux, sensé, considérable.

— *De poids* En parlant des choses, D'une certaine importance, d'une certaine gravité. Voilà les raisons qui m'ont déterminé. Est-ce qu'elles ne vous semblent pas être de *poids*? (G. Ohnet.)

— *Faire le poids*. Ajouter dans le plateau de la balance où se trouve la marchandise ce qu'il en faut pour qu'il puisse faire équilibre à l'autre.

— *Faire bon poids*. Peser de manière que la chose pesée emporte le plateau de la balance. Dans le sens contraire, on dit: *Le poids n'y est pas*.

— Fig. Parmi ces distributeurs de réputation, les uns faisaient meilleur *poids* que les autres. (Montesquieu.)

— Fig. *Vendre, acheter une chose au poids de l'or*. Vendre, acheter cette chose excessivement cher.

— Morceau de cuivre, de fer, de plomb, etc., d'une pesanteur connue et réglée par la loi, dont on se sert pour évaluer le poids de certaines choses. Des poids et des balances. Un poids de vingt-cinq kilogrammes. Vendre à faux poids. Tous les poids des marchands doivent être échantillonnés.

— Fig. *Avoir deux poids et deux mesures*. Juger avec partialité, juger différemment d'une même chose, selon les personnes, les intérêts, les circonstances. On dit dans le même sens: *Changer de poids et de mesure*.

— Fig. et fam. *Faire toutes choses avec poids et mesure*. Agir en toutes choses avec circonspection et sagesse. Dieu, dit l'Écriture, a fait toutes choses avec poids, nombre et mesure.

— *Poids de fer*. Poids dont se servent les essayeurs, les orfèvres, les joailliers, pour peser les matières précieuses.

— *Poids de troy*. En Angleterre, Poids dont on se sert en médecine et en pharmacie et pour peser les métaux précieux.

— *Poids médicinal*. Poids usité en pharmacie.

— Admin. *Poids public*. Administration des poids et mesures; bureau qui en dépend || *Le poids public* est aussi un Lieu où, moyennant rétribution, on peut faire constater officiellement le poids d'un objet à livrer. Aller au poids public. Soumettre une marchandise au poids public.

— Anc. cout. *Poids-le-roi*. Droit que le roi levait sur toutes les marchandises qui se vendaient au poids, lorsqu'elles entraient dans les ports ou dans les villes. || *Poids de marc*. Le marc, y compris toutes ses subdivisions d'onces et de gros. Le poids de marc est de huit onces. || *Poids de la soie*. Nom qu'on donnait à Lyon à un poids de 15 onces. || *Poids de table*. Poids dont on se servait en Provence et en Languedoc, et qui était inférieur au poids de marc. || *Poids de vicomte*. Poids en usage à Rouen, dont la différence avec le poids de marc était de 4 livres sur 100. || *Poids de ville* ou *poids du roi*. Bureau établi par l'autorité, pour peser et mesurer, moyennant une certaine rétribution, les différentes marchandises qu'on y présentait à cet effet. || *Droit de poids et mesures*. Ce que l'on payait pour peser des marchandises au poids public; ou, plus anciennement encore, Droit que les seigneurs avaient de fixer et de vérifier les poids et mesures dans l'étendue de leurs domaines.

— Antiq. judaïque. *Poids du sanctuaire*. Étalon de la mesure de pesanteur que l'on gardait dans le temple de Jérusalem.

— Fig. *Examiner, peser une chose au poids du sanctuaire*. L'examiner dans toute la rigueur de la justice, selon les règles de la plus austère conscience.

— Par anal. Peser une chose au poids du bon sens, de la raison, etc. Faire au *poids* du bon sens peser tous les écrits. (Boil.)

— Bouch. *Poids vivant* ou *poids vif*. Poids que pèse un animal sur pied. || *Poids net*. Poids des parties vendues à l'étal. Pour déduire le poids net du poids vif, il suffit de prendre les 6/7 de ce dernier et de diviser par 2.

— Écon. rur. Endroit où l'on pèse et vérifie les fromages de Roquefort.

— Hist. littér. *Poids pilés*. Fausse orthographe pour *Pois pilés*.

— Horl. Bloc de métal ou de pierre attaché aux cordes d'une horloge, d'un tournebroche, pour lui donner le mouvement. Monter les poids d'un tournebroche.

— Imprim. Bloc de fonte accroché à l'extrémité de la fourchette de certaines presses et qui sert à faciliter le retour du barreau.

— Mar. *Tonneau de poids*. Unité de poids pour la cargaison d'un navire.

— Mécan. Se dit de tout ce qui doit être élevé, soutenu ou mû par machine, ou de ce qui résiste, de quelque manière que ce soit, au mouvement qu'on veut imprimer. Dans toutes les machines, il y a une proportion nécessaire entre le *poids* et la puissance motrice. (Lav.) || *Poids mort*. Poids d'un organe quelconque qui absorbe une partie du travail utile.

— Phys. et Chim. *Poids atomique*. Poids des atomes d'un corps, c'est-à-dire des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps se compose. La densité, la chaleur spécifique et l'isomorphisme sont les données d'après lesquelles on déduit le poids atomique des corps; l'oxygène est ordinairement le corps auquel on rapporte ce poids. || *Poids spécifique*. Poids d'un corps pris sous un volume déterminé par rapport à un autre corps pris pour unité de poids.

— Turf. *Poids égal*. Poids que doivent porter les chevaux qui concourent pour le même prix. || *Poids par handicap*. Celui que doivent porter les handicaps, et qui est proportionnel à la force des chevaux engagés, ou à l'appréciation de la vitesse des chevaux. || *Poids selon l'âge*. Poids ajouté, dans certains cas prévus, au poids normal.

POIGNAMMENT, adv. D'une façon poignante.

POIGNANT, part. prés. du v. Poindre. Qui point. Inusité.

* **POIGNANT, ANTE**, adj. Qui point, qui pique. Le hérisson a reçu de la nature la faculté de présenter de tous côtés des armes *poignantes*. (Buff.) Peu usité au propre.

— Fig. Qui cause une impression douloureuse et vive, comme si l'on enfonçait une pointe dans le corps. Douleur poignante. Remords poignants. L'envie la plus brûlante et la plus *poignante*! (St-Sim.) J'aime mieux par une prompte délivrance finir tant de *poignants* remords qui me déchirent à toute heure. (Prévost.) Bonheur, plaisir, transports, que vos traits sont *poignants*! (J.-J. Rouss.) Manquant de tout, dans mon chagrin *poignant*. (Volt.) Nous avons tous par devers nous cette *poignante* expérience. (Montalemb.) Qui sait ce qu'il y a de douleurs *poignantes* dans les profondeurs muettes du dédain! V. Hugo. Il a été secoué jusqu'aux moelles par le *poignant* sentiment de la vie et de la vérité. (H. Taine.) Ses idées s'assemblent, se heurtent, se prennent tout d'un coup par masses et par blocs, et jaillissent en mots *poignants*, perçants, qui les concentrent. (Id.) Malgré des préoccupations *poignantes*, le petit vieillard s'aventura seul à travers les rues tortueuses. (F. Fabre.) Les souvenirs des deux disciples deviennent alors plus *poignants*. (E. Renan.)

— **POIGNANT**, s.m. Anc. admin. Avantage que l'on accordait à une des deux parties dans une pesée, et que l'on exprime aujourd'hui par le mot *trébuchant*.

* **POIGNARD**, s. m. (radic. *poing*). Arme d'estoc à lame courte, pointue et tranchante. Les soldats romains s'en servaient sous les empereurs; mais c'est surtout pendant le moyen âge que cette arme a été employée. Les chevaliers portaient le poignard à la ceinture, et cette coutume s'est conservée chez les seigneurs jusqu'au règne de Henri IV. Plonger, enfoncer le poignard. Retirer le poignard. Percer d'un poignard, de cent coups de poignard. Donner à quelqu'un d'un poignard dans le sein. Il lui arracha la vie d'un coup de *poignard*. (Voltaire.)

Et du même *poignard* pour César destiné,
Je perce en soupirant son cœur infortuné (CORNEILLE.)

Je saurai le surprendre avec son Atalide,
Et d'un même *poignard* les unissant tous deux,
Les percer l'un et l'autre, et moi-même après eux.
(RACINE.)

Un *poignard* à la main, l'implacable Athalie
Au carnage animait ses barbares soldats. (Id.)

— *Mettre le poignard dans le sein de quelqu'un*. Le mettre en danger de mourir de mort violente. Pour sauver quelques scélérats, on mettait, pour ainsi dire, le *poignard* au sein des plus gens de bien. (Vertot.)

— Fig. Vive offense, cruel outrage, profonde douleur. La froide politesse des grands est souvent un *poignard* qui blesse sans faire crier. (Boiste.)

Elle en mourra, Phœnix, et j'en serai la cause :
C'est lui mettre moi-même un *poignard* dans le sein.
(RACINE.)

Voilà jouer d'adresse et mêler avec art,
Et c'est avec respect enfoncer le *poignard*. (BOILEAU.)

Et sa naïveté confondant ma fureur,
M'enfonce innocemment le *poignard* dans le cœur.
(VOLTAIRE.)

— Fig. *Avoir le poignard dans le cœur, dans le sein*. Avoir une extrême douleur.

— Fig. *Mettre, tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge*. Vouloir le contraindre à faire quelque chose.

— Fig. *Tourner le poignard dans la plaie, dans le cœur*. S'appesantir sur ce qui blesse ou afflige vivement. Il prenait plaisir à tourner le poignard dans le cœur de sa victime.

— Fig. *C'est un coup de poignard*. Se dit de la surprise et de la douleur profonde que cause un événement extrêmement fâcheux. La nouvelle de la mort de son père fut pour lui un coup de poignard.

— Fig. *Affiler, aiguiser les poignards*. Exciter la haine, la vengeance. C'est là qu'on affile le *poignard*, sous prétexte de faire moins de mal, mais en effet pour l'enfoncer plus avant. (J.-J. Rouss.) La religion peut encore aiguiser les *poignards*. (Volt.)

— Anc. loc. prov. *J'ai le poignard de même*. S'est dit, par forme de refus, à celui qui louait une chose pour se la faire donner, parce qu'autrefois le poignard et l'épée, ornés de même, allaient ensemble dans une parure, et par conséquent ne pouvaient se séparer.

— Hist. mod. *Cheraliers du Poignard*. Nom que le parti populaire donna à des royalistes qui se réunirent aux Tuileries, avec des armes cachées, le 29 février 1791. || S'est dit aussi d'une société contre révolutionnaire qui se forma dans le midi de la France après le 9 thermidor.

— Mar. *Poignard d'abordage*. Arme usitée dans la marine.

— Pêch. Nom vulgaire des brochets moyens.

— Techn. Pièce en pointe que les tailleurs mettent à un vêtement qu'ils ont besoin d'élargir. || Dans un sens plus étendu, Retouche, pièce ajoutée de n'importe quelle espèce.

POIGNARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Poignarder. S'empl. adjectiv. Un homme poignardé par des brigands.

* **POIGNARDER**, v. a. 1re conj. Frapper, blesser, tuer d'un coup de poignard. Brutus poignarda César en plein sénat. Des assassins l'ont poignardé dans son lit.

— Fig. Causer une profonde douleur, une extrême affliction. Lui apprendre cette désolante nouvelle, ce serait le poignarder.

— Fam. et par exagér.

Quand de ses vers un grimaud nous *poignarde*,
Chacun pourra lui donner sa nasarde. (J.-B. ROUSS.)

— Aiguillonner. La curiosité poignarde les femmes. La jalousie poignarde son cœur. L'avarice poignarde cet homme.

— Techn. Réparer un vêtement au moyen de retouches.

— **SE POIGNARDER**, v. pron. Se frapper soi-même d'un coup de poignard. L'enfer me suscitait jusqu'à la pensée de me *poignarder* dans l'église. (Chateaubriand.)

POIGNARDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui poignarde.

POIGNARDIN, s. m. (rad. *poignard*). Mot forgé par Catherine II pour désigner les moines qui ont assassiné les rois, et ceux qui prêchent ou justifient le régicide.

* **POIGNE**, s. f. Pop. Force dans le poing. Un homme qui a de la poigne, une bonne poigne.

— Fig. Énergie. Un fonctionnaire à poigne. Se prend souvent en mauvaise part.

* **POIGNÉE**, s. f. radic. *poing*. Autant que la main fermée peut contenir. Une poignée de blé. Une poignée de sel. Une poignée de dragées. Une poignée d'argent, d'or, d'écus, de louis. Aussitôt de longs clous il prend une *poignée*. (Boil.) Elle (la mort) n'en extrait qu'un résidu diaphane, presque aérien, une *poignée* de cendres blanches. (P. de St-Victor.)

— Fig. et fam. *Arrangé, donné comme une poignée de soltises*. Se dit d'une chose en désordre, d'une chose accordée de mauvaise grâce.

— Ce qu'on empoigne avec la main. Une poignée d'herbes. Une poignée de cheveux.

— *Une poignée de verges*. De petits scions de bouleau liés ensemble.

— Fam. *Prendre une poignée de feu*. Se chauffer un moment.

— *Se donner une poignée de main*. Se serrer mutuellement la main en signe d'amitié.

— Fig. et fam. Un petit nombre. Une poignée d'amis. Une poignée de gens. Une poignée de monde. Ils n'étaient qu'une poignée de braves pour tenir tête à l'ennemi. On eut bientôt raison de cette poignée de séditieux. Il y a comme cela une *poignée* d'impertinents qui ne comptent qu'eux dans tout l'univers. (J.-J. Rouss.) Ce fut un étrange coup d'audace que cette prise de possession du pouvoir souverain par une *poignée* d'électeurs ou échevins obscurs. (L. Blanc.) Les vagues et serviles armées de Xerxès, écumé et poussière, se sont brisées contre l'héroïsme d'une *poignée* d'hommes libres. (P. de Saint-Victor.)

— Partie d'un objet par où on le prend, pour le tenir à la main. La poignée d'un sceptre, d'un sabre, d'une épée.

— *A poignée*. loc. adv. A pleine main. Prendre une chose à poignée.

— En abondance, en grande quantité. Jeter des fleurs à poignée. Jeter de l'argent à poignée.

— *Acheter la viande à poignée*. L'acheter sans la peser à la balance et juger du poids en ne faisant que la soupeser.

— Armur. Partie amincie du bois du fusil située au-dessous de la batterie.

— Comm. Nombre déterminé d'écheveaux de fil. Dans le nord de la France, la poignée est de douze écheveaux. || *Une poignée de morue*. Deux morues salées jointes ensemble.

— Liturg. cathol. *Poignée de main*. Morceau de pain bénit coupé dans la corbeille.

— Métrol. *Poignée d'enfonçures, de chanteaux*. Mesures usitées dans le commerce du merrain.

— Navig. Partie amincie située à l'extrémité de l'aviron.

— Pharm. Syn. de MANIPULE.

— Techn. Moitié de fuseau, sur le gros bout de laquelle les metteurs en œuvre mettent du ciment pour y affermir les pierres qu'on veut travailler. || Morceau de bois rond sur le bout duquel les graveurs en cachet mettent le ciment où ils enfoncent le cachet. || Manche avec lequel les plombiers et les ferblantiers prennent les fers à souder. || Pointe de toile que les emballeurs laissent aux coins d'un ballot pour qu'on puisse le soulever ou le remuer plus facilement. || Partie de la clef d'un robinet que l'on peut saisir pour l'ouvrir ou le fermer. || Appareil à l'aide duquel on peut saisir le fer chaud pour repasser sans se brûler la main. || Pièce de serrurerie que l'on saisit pour ouvrir ou fermer une porte, enlever ou tirer à soi divers objets. || Paquet de feuilles que l'ouvrier plonge d'une seule fois dans le mouilloir pour coller le papier.

— Tiss. Traverse qui recouvre le peigne et le maintient verticalement.

POIGNER, v. a 1re conj. Se disait anciennement pour Chagriner, tourmenter. V. POINDRE.

* **POIGNET**, s. m. (rad. *poing*). Anat. Nom vulgaire de la région du carpe. C'est le point d'union de la main et de l'avant-bras; son étendue est de deux travers de doigt. Jusqu'à dix-huit ans, le poignet est remarquable par son volume et offre peu de résistance, parce que les épiphyses inférieures des deux os radius et cubitus ne sont pas encore soudées. Avoir le poignet fort, une grande force de poignet. Se démettre, se luxer le poignet. Un carrosse dans lequel j'étais, versa par la maladresse du cocher; les glaces furent brisées, et j'eus les deux *poignets* foulés. (Richerand.)

— *Avoir le poignet solide*. Être doué d'une grande force musculaire. Depuis le jour où il voulait m'empêcher d'arriver jusqu'à notre ami Jack, il sait que le vieux Rivals a le *poignet* encore solide. (A. Daudet.)

— Bande plate dans laquelle on resserre l'ampleur de la manche d'une chemise, d'une robe, etc., et qui la termine à son extrémité infé-

Poignets trop étroits. Mettre une dentelle aux poignets d'une robe. Remonter une chemise de poignets. Coudre des boutons de nacre aux poignets.

— Par extens. Bande étroite qui maintient les plis d'une chemise de femme à bas du cou et à l'échancrure de la poitrine. || *Col à poignets.* Col réuni au tichu qui le soutient par une bande étroite qui fait le tour du cou.

— Anc. cout. *Poignets de manche,* ou simplement *poignets.* Sorte de manchettes, de fausses manches qu'on met pour conserver les poignets des chemises.

POÏKILODÉNIE, s. f. Bot. Syn. de PSORALIER.

POÏKILOPLEURON s. m. Erpét. Syn. de POECILOPLEURON.

POÏKILORGUE, s. m. (ét. gr., ποικίλος, varié; ὄργανον, orgue). Mus. Espèce de petit orgue à clavier, dont les sons imitent particulièrement ceux du hautbois et du cor anglais. On adapte le poïkilorgue à quelques pianos.

POÏKILOSE, s. m. (et. gr., ποικίλος, varié). Techn. Marbre factice dont les couleurs sont très variées.

— Adjectiv. Marbre poïkilose.

* **POIL**, s. m. (du lat. *pilus,* même signif.). Anat. Nom donné à des filaments cornés qui sortent de la peau et recouvrent spécialement quelques parties du corps humain, qu'ils semblent destinés à protéger. L'organisation des poils présente deux parties distinctes : le *bulbe* ou la *matrice* du poil, espèce de follicule cutané, soutenu par un pédicule nerveux ou vasculaire, au fond duquel se trouve une papille conique considérable qui produit le poil par sécrétion; la *tige* du poil, ou *poil* proprement dit, embrassant et emboîtant par sa racine la papille du bulbe, de la même manière que les cornes et les plumes emboîtent les prolongements qui leur servent de soutien. Les poils ne sont pas, comme on l'a prétendu, formés de filaments réunis en faisceau, et ayant dans leur centre un canal médullaire; lors de leur éruption, ils soulèvent l'épiderme et forment sous lui une petite tumeur conique dans laquelle ils s'allongent d'abord en se contournant en spirale, mais qu'ils percent un peu plus tard. Une fois sorti, le poil n'est plus qu'un prolongement inorganique qui croît seulement par sa base, et dans lequel le pigmentum de la peau est associé à la matière cornée.

— Se dit familièrement pour Chevelure. Le poil lui blanchit. Son poil grisonne. L'œil farouche, l'air sombre, et le *poil* hérisse. (Racine.)

Chez l'espèce femelle
Il brille encor, malgré son *poil* grison. (J.-B. Rouss.)

— Barbe. Se faire le poil. Son fils dont le *poil* va fleurir. (Boil.) Déjà le *poil* tombait sous le rasoir tranchant. (Domergue.) Dans ce sens, il est aussi familier.

— *Poil follet.* Poil rare et colonneux qui vient avant la barbe. N'avoir que du poil follet. Le poil follet n'a pas encore commencé à lui venir.

— *Poil de Judas.* Cheveux roux et barbe rousse.

— Fig. et par plaisanterie. *Un brave à trois, à quatre poils.* Un homme qui se pique de bravoure. Caillebot passa pour un brave à quatre *poils* qu'il ne fallait pas choquer. St-Simon.)

— Fig. *Un poil ne passe pas l'autre.* Se dit en parlant d'un homme fort propre et bien ajusté.

— Fig. *Se laisser arracher la barbe poil à poil.* Faire le poltron. Il se laisserait arracher la barbe poil à poil.

— Fam. *Avoir le poil de la prairie.* Avoir des manières ou des mœurs villageoises, rustiques.

— *Avoir du poil dans la main.* Être très fainéant.

— Pop. *Avoir eu du poil de quelqu'un.* Lui avoir gagné son argent, ou lui avoir fait quelque affront. || *C'est un gaillard qui a du poil.* C'est un homme qui ne craint rien. || *Faire le poil bien court, faire le poil à quelqu'un.* Avoir l'avantage sur lui. || *Refaire le poil à quelqu'un.* Le tromper. On ne peut pas lui refaire le *poil.* H. de Balzac.)

— Nom des filaments de texture et de consistance cornée qui se développent dans la peau de certains animaux, la percent et s'élèvent plus ou moins à sa surface. Tantôt ils forment un duvet fin et moelleux recouvert par d'autres poils plus grossiers, que l'on appelle *jar,* tantôt ce sont des filaments longs et contournés en spirale que l'on désigne sous le nom de *laine;* quelquefois ce sont des *soies* fermes et élastiques ou des *crins* de structure semblable, mais seulement plus longs; d'autres fois enfin ce sont des *piquants* aigus et raides qui ressemblent à de véritables épines. Le corps du bison est en partie couvert d'un long *poil* velu. (L. Arlent.)

Et son *poil* hérisse semble, de toutes parts,
Presenter aux chasseurs une forêt de dards. (La Font.)
Sa tête dresse en pointe une oreille velue,
Et d'un *poil* fauve et dur sa peau s'est revêtue.
(De Saint-Ange.)

— Ensemble des poils qui se trouvent sur le corps d'un animal. Chien à poil ras, à poil soyeux.

— *Chien dressé au poil et à la plume.* V. PLUME. || Fig. *Homme au poil et à la plume.* V. PLUME.

Un lièvre, un lapin au poil. Un lièvre, un lapin auquel on n'a pas encore ôté la peau.

— Fig. *Reprendre du poil de la bête.* Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal. Quand on est fatigué pour avoir trop couru à la chasse, il faut reprendre du poil de la bête. Vous avez perdu votre argent à cette partie; reprenez du poil de la bête, il se peut que vous gagniez.

— Couleur du poil, en parlant de certains animaux. De quel poil est votre cheval? Quel est le poil de votre chien?

— *Ce sont des gens de tout poil.* Ce sont des gens de toute espèce.

— Fig. Chose imperceptible, très peu de chose. Quand les histoires sont si riches de leur propre beauté, et se peuvent seules trop soutenir, je me contente du bout d'un *poil* pour le joindre à mon propos. (Montaig.)

— Ardois. Nom donné à différentes qualités d'ardoises. Poil noir. Poil roux. Poil tache.

— Art vétér. *Souffler à poil.* Se dit en parlant d'un apostume qui monte au dessus du sabot. || *Poil piqué* ou *plouté.* Poil qui se redresse quand le cheval souffre.

— Bot. an. Nom donné à des organes filamenteux, plus ou moins fins et déliés, qui se remarquent sur toutes les parties de la superficie des plantes, et qui naissent de leur épiderme. || *Poils collecteurs.* Poils qui sont parfois situés sur le style pour retenir le pollen. *Poil de loup.* Nom générique donné à quelques graminées qui ont les feuilles raides, telles que le pain à des murailles, le brome des bois, etc.

— Chass. *Souffler au poil d'un animal.* Le poursuivre de très près, en parlant des chiens.

— Fauconn. *Mettre l'oiseau à poil.* Le dresser à voler le gibier à poil, tel que le lièvre et le lapin.

— Géol. Défaut de continuité de certaines pierres marqué par une ligne très mince.

— Manég. *Avoir l'éperon au poil.* Se dit d'un cavalier qui pique son cheval. | *Monter un cheval à poil.* Monter un cheval sans couverture et sans selle. Il sauta sur une cavale *à poil,* abandonnant tentes, femmes, enfants, et arriva à Bhdah. A. Dum. || *Faire le poil à un cheval.* Lui arranger la crinière, lui couper les crins du bas des jambes, lui arracher ou lui brûler ceux qui sont autour des mâchoires.

— Manuf. Soie grège filée à huit ou dix cocons et n'ayant qu'un apprêt. || Chaîne principale destinée au tissage des velours et des peluches. | Chaîne secondaire destinée à produire des effets de couleur dans le tissu. | Fil de soie dont les brins ont reçu une torsion séparée. | Partie velue du drap et de certaines autres étoffes, comme le velours, la panne, etc. Quand on brosse du drap, il faut avoir soin de coucher le poil, et non de le rebrousser. Dans les fabriques, quand le drap a été tondu, on fait revenir le poil, on tire le poil avec des chardons. Le poil de ce velours est doux et bien fourni. Feutre à long poil, à poil ras. | *Velours à trois poils, à quatre poils.* Velours dont la trame est de trois fils, de quatre fils de soie. || *Poil de chèvre.* Nom donné assez improprement à une étoffe dont la trame est en laine peignée et la chaîne en coton. Les Anglais expédient des quantités considérables d'étoffes en poil de chèvre dans toutes les parties de l'Europe. || *Poil traînant.* Sorte de chaîne supplémentaire. || *Poil ou chaîne à poil.* Chaîne de sarcenet ajoutée à la chaîne de fond du velours.

— Mar. *Ancre levée par les poils.* Ancre levée par l'orin.

— Moll. *Poil de nacre.* Soies de la pinne marine.

— Ornith. *Poil d'autruche.* Nom donné quelquefois au duvet de l'autruche.

— Pathol. Nom vulgaire donné à un engorgement inflammatoire du sein qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices. Cette dénomination vient de ce qu'on a attribué, avec Aristote, ces engorgements à un poil qui, avalé par hasard, a été porté de l'estomac aux mamelles, ou il s'oppose au libre cours du lait.

POILEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Syn. de POILU.

POILEVILLAIN, s. m. Archéol. fr. Ancienne monnaie d'argent frappée sous Philippe VI, et ainsi appelée du nom du général maître des monnaies de l'époque.

POILIER, s. m. Techn. Grosse pièce de fer qui supporte la fusée et la meule d'un moulin.

POILLY (De), Famille de graveurs français. | POILLY (François de), 1622-1693. Né à Abbeville. | POILLY (Nicolas de), 1626-1696. Frère et élève du précédent, né à Abbeville, eut deux fils, Jean-Baptiste, 1669-1728, et Nicolas, 1675-1717.

POILOUX, s. m. (rad. *poil*). Misérable, homme de néant. Vieux mot.

* **POILU, UE**, adj. Garni de poils, couvert de poils. Poitrine poilue. Corps poilu. On dit plus communément *velu.*

— Arachn. Se dit d'une espèce de mygale plus velue que les autres.

— Bot. Qui est composé de poils simples non ramifiés, comme l'aigrette des cardons.

— Techn. Se dit des étoffes à longs poils.

POINCIANE, s. f. Bot. Syn. de POINCILLADE.

POINCIE, s. f. Bot. Syn. de POINCILLADE.

* **POINCILLADE**, s. f. (pr. *poin-ci-lade, il mouill.*; de *Poinci,* n. pr.). Botan. Genre de légumineuses papilionacées, à fleurs complètes, polypétales, irrégulières, crée pour un arbrisseau d'Amérique et d'Asie, dont l'espèce la plus remarquable est la poinciliade brillante, appelée vulgairement *fleur de paon* et *de paradis, œillet d'Espagne.* Ses feuilles sont employées aux Antilles comme purgatives et antivénéneuses, sous le nom de *sené.* Le bois de la poinciliade est jaune et jouit d'une bonne réputation pour la teinture.

* **POINÇON**, s. m. (et. lat., *pugnunculus,* diminutif de *pugio,* poignard, dérivé lui-même de *pungere,* piquer). Outil de fer ou d'autre métal, qui se termine en pointe, et qui sert pour percer ou pour graver. Percer avec un poinçon. Graver au poinçon. Etui garni de ciseaux et d'un poinçon.

Tandis qu'Alaciel à l'aide d'un *poinçon*
Faisait semblant d'écrire sur les arbres.
La Fontaine.

— Par extens. Art de la gravure, talent de graver.

Audran, Le Clerc de Metz traitaient à l'eau-forte,
Leur *poinçon* est exquis, l'on en fait de l'état.
De Malherbes.

— Fig. Charmant, doux et molière, mais qui n'était point accoutumé au *poinçon,* s'aigrit et s'emporta. (Saint-Simon.)

— Outil semblable destiné à divers usages. Des *poinçons* en antimoine pour se peindre les yeux. (G. Flaubert.)

— Morceau d'acier où sont gravées certaines marques qu'on applique sur les ouvrages d'or et d'argent pour garantir le titre. La vaisselle d'or et d'argent porte la marque des trois poinçons : celui du titre, celui du bureau de garantie et celui du fabricant.

— Morceau d'acier ou l'autre métal gravé en relief pour former les matrices des monnaies et des médailles. Faire le poinçon d'une médaille. Faire un nouveau poinçon pour les monnaies.

— Anc. cost. Sorte d'aiguilles de tête. Mettre dans ses cheveux un riche poinçon de diamants.

— Charpent. Pièce de bois placée perpendiculairement au milieu d'une ferme, et dans la quelle s'assemblent les jambes de force. || Chacune des pièces qui soutiennent les courbes dans la charpente d'une voûte.

— Fond. de caract. Morceau d'acier portant les lettres gravées en relief et servant à frapper les matrices.

— Manèg. Morceau de bois taillé en pointe, ou arme d'une pointe de fer, avec lequel les académistes piquaient la croupe des sauteurs qu'ils montaient, pour les exciter à détacher la ruade.

— Marech. Morceau de fer pointu dont on se sert pour contre-percer les fers des chevaux.

— Mar. Instrument employé par les charpentiers pour ouvrir les têtes des gournables; par les calfats, pour percer les trous des clous des doublages; par les voiliers, pour ouvrir les œils-de-pie des voiles.

— Mécan. Arbre vertical sur lequel tourne une machine.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre cérite.

— Sculpt. Outil d'acier pour ébaucher.

— Techn. Outil de 60 à 80 centimètres de longueur, dont les maçons et les tailleurs de pierre se servent pour faire des trous dans les pierres. | Espèce d'emporte-pièce à l'usage des ferblantiers. | Grosse cheville de fer pointue par un bout, avec une forte tête de l'autre, dont se servent les vanniers. | *Poinçon d'arrêt.* Chez les artificiers, instrument pointu, portant, non loin de son extrémité, une traverse qui l'empêche de pénétrer plus avant.

— Tiss. Emporte-pièce dont on se sert pour percer les cartons de métiers à tisser.

* **POINÇON**, s. m. Tonneau qui tient les 3/4 du muid. Un poinçon de vin. Un poinçon de cidre. Dans quelques localités, cette mesure ne fait que les 2/3 du muid.

* **POINÇONNAGE**, s. m. Action de poinçonner. Le poinçonnage de l'orfèvrerie.

— Introduction d'un poinçon métallique dans une pièce de métal.

POINÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Poinçonner. S'emploi adjectiv. On fabrique poinçonnée. Bijoux poinçonnés.

POINÇONNEMENT, s. m. Techn. Action de poinçonner. Le poinçonnement des bijoux, de la vaisselle d'or et d'argent.

* **POINÇONNER**, v. a. Je poinçonne. Techn. Marquer avec un poinçon. Poinçonner de l'orfèvrerie, des bijoux, de la vaisselle plate.

— SE POINÇONNER, v. pron. Être poinçonné.

* **POINDRE**, v. a. Je poins, du lat. *pungere,* piquer. Se conjugue comme *Joindre.* Piquer, blesser, irriter, exciter, offenser. Les vices me *poignent,* ils s'accrochent à moi, et ne s'en vont pas sans secouer. Montaig.)

Mais sur ses bords à peine advient la bergerette,
Oh! quel trait aigu me *point* au cœur! (Berquin.)
Il regrettait, mais il ne rendait point.
Il gémit toujours, Bouilleau le précède,
Aiguillonné de la peur qui le *point.* (Voltaire.)

— *Quel taon vous point?* Se dit familièrement dans le même sens que : *Quelle mouche vous pique?* c'est-à-dire Quel fantaisie vous prend? Cette locution est peu usitée. Qu'avez-vous? quelle mouche vous *point?* (Alain Chartier.)

— Loc. prov. *Oignez vilain, il vous poindra, poignez vilain, il vous oindra.* Caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera.

— Anc. techn. Se disait pour Rendre pointu, aiguiser. Poindre les épingles.

— POINDRE, v. n. Commencer à paraître. Le jour ne fait que le poindre. Voici poindre le jour. Le jour point bientôt. A mesure que le microscope s'est perfectionné, on a vu la vie *poindre* de toutes parts. (Buff. Alors aussi le sucre commença à *poindre.* Buff. Suv.)

— Fig. On m'assure que Mme de Coulanges est très bien, et que les épigrammes recommencent à *poindre.* Mme de Sév. On ne voyait pas même *poindre* l'aurore de cette rénovation nécessaire. Montalemb. Une nouvelle vie et une liberté nouvelle commençaient à *poindre.* Id.)

— Commencer à pousser. L'herbe va bientôt poindre dans les prés.

Et ses cheveux pareils aux cheveux d'Apollon,
Et sa jeune barbe commence à *poindre* un doux coton.
(De Saint-Ange.)

* **POING**, s. m. (pr. *poin*; du lat. *pugnus,* même signif.). Main fermée. Se battre à coups de poing. Donner, appliquer un coup de poing. Serrer le poing. Aller à son ennemi l'épée au poing. Faire amende honorable la torche au poing.

— Fig. Souvent depuis, il a dit que mon visage et ma franchise lui avaient arraché la trahison des *poings.* Montaig.)

— *Montrer le poing à quelqu'un.* Le menacer.

— *Les poings sur les hanches.* Dans une attitude provocatrice. Se dit plus particulièrement des femmes. La mégère avait déjà les poings sur les hanches.

— *Dormir à poings fermés.* Être profondément endormi. Rastignac finit par se coucher et dormir à *poings* fermés. H. de Balz.)

— *Se ronger les poings.* Éprouver une violente contrariété. Sire, j'écoute, dit de Blacas, se rongeant les *poings* d'impatience. (A. Dumas.)

— Fig. *Pieds et poings liés.* Dans l'impossibilité d'agir. || *Livrer quelqu'un pieds et poings liés.* Le mettre à la disposition, à la merci d'une personne. Je me livre à vous pieds et poings liés.

— *Mener une femme sur le poing.* La mener par la main. Expression vieillie.

— Fig. *Mener quelqu'un sur le poing.* Conduire quelqu'un pour le présenter. M. l'abbé de Mably, qui mène M. Clément sur le *poing* de porte en porte et qui le présente à toutes ses connaissances... D'Alembert.)

— Fig. et fam. *Avoir la tête plus grosse que le poing.* Se dit d'une personne qui feint d'être malade, ou qui n'a d'autre mal que sa mauvaise humeur. J'ai la tête plus grosse que le *poing,* et si n'est-elle pas enflée. (Mol.)

— *Pas plus gros que le poing.* Se dit de ce qui est petit en son genre. Un postillon qui n'est pas plus gros que le *poing* et qui va comme le vent. Regnard.)

— *Flambeau de poing.* Flambeau de cire qui se porte à la main.

— Fig. *Le droit du poing.* Le droit de la force. Partout le droit du *poing,* l'horreur, la violence. (V. Hugo.)

— *Faire le coup de poing.* Se battre à coups de poing.

— *Ne valoir pas un coup de poing.* N'avoir ni force ni santé.

— *Coup de poing.* Petit pistolet de poche. || Anneau d'acier qu'on met autour de la main pour frapper ou se défendre.

— Toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras; dans ce sens, on dit qu'un homme a été condamné à avoir le poing coupé. Appuyée sur les deux *poings,* elle se penchait en dehors toute frémissante. G. Flaubert.)

— Fauconn. *Oiseau de poing.* Oiseau de proie qui, étant reclamé, revient sans leurre sur le bras du fauconnier. Porter un oiseau de poing. Chasser avec un oiseau de poing.

— *Manger sur le poing.* S'est dit, par allusion à la familiarité des faucons, pour Être familier. Je tout apprivoise, je mangeais sur le *poing.* (Régnier.)

— Manèg. *Poing de la bride.* La main gauche du cavalier.

POING-CLOS, s. m. Crust. Un des noms vulgaires du crabe tourteau.

POINGNET, s. m. Mesure au moyen de laquelle les meuniers prenaient le droit de mouture.

POINGNEUR, s. m. Officier commis à l'examen de la morue, poisson qui se comptait par poignée.

POINSETTIE, s. f. (de *Poinsette,* nom pr.). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour un arbrisseau du Mexique.

POINSINET (Antoine-Alexandre-Henri). Auteur dramatique, né à Fontainebleau, 1735, se noya dans le Guadalquivir, 1769. Il écrivit plusieurs livrets d'opéras, et une comédie, *le Cercle, ou la Soirée à la mode.*

— POINSINET DE SIVRY (Louis). Littérateur, né à Versailles, 1733-1801, traduisit, en vers, Anacréon, Sapho et autres poètes grecs; composa des tragédies; fit des traductions de Pline l'Ancien et d'Aristophane.

POINSOT (Louis). Géomètre, né à Paris, 1777-1859, élève de l'École polytechnique, de l'Académie des sciences, membre du conseil de l'instruction publique, 1810, du Bureau des longitudes, 1813, de la Chambre des pairs, 1816, et du Sénat, 1852. Il a publié les *Éléments de statique.*

* **POINT**, s. m. (étym. lat., *punctum,* même signif.; dérivé de *pungere,* piquer). Piqûre que fait dans l'étoffe une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, de coton, etc. Point d'aiguille. Faire un ou deux points à la déchirure d'une che-

mise. Raccommoder un accroc en quelques points.

— Nom de certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille. Ouvrages de point. Exceller dans le point, à faire le point, à broder le point. La dentelle, on la reconnaît à c'est du *point*. (De Gonc.)

— Manière de travailler ces sortes d'ouvrage. Gros point. Petit point. Point carré. Point riche, allongé, brillant.

— Le travail lui-même de ces ouvrages. Le point de cette tapisserie est beau, est faible, est négligé.

— Particulièrement, Sorte de dentelle faite à l'aiguille, qui prend diverses dénominations, selon les lieux ou ces dentelles se font, la manière dont elles sont faites, les personnes qui les ont mises en vogue. Point de Gênes. Point de Venise. Point d'Espagne. Point d'Angleterre. Point de France. Point d'Alençon. Point d'Argenton. Point de Malines. Point de Bruxelles. || *Point à l'aiguille*. Sorte de dentelle exécutée à l'aiguille sur fond de tulle. || *Point d'amande*. Point composé de trois rayures en haut et en bas, espacées par huit fils. || *Point d'Angleterre uni*. Point qui s'exécute en travers en prenant cinq fils en long sur lesquels on passe une fois l'aiguille et cinq fils en travers sur lesquels on la passe deux fois. || *Points d'appui*. Ceux qu'on laisse à la dentelle pour la soutenir. || *Point d'armes* ou *de sable*. Sorte de broderie faite au métier. || *Point arrière*. Point obtenu en piquant l'aiguille en arrière du point par où elle vient de sortir. || *Point à carreau*. Point ainsi nommé parce qu'il représente un carreau. || *Point de chainette*. Point de feston ou les fils sont entrecroisés et imitent une chaîne. || *Point de chausson*. Point que l'on exécute lorsqu'on veut rabattre une couture sans faire de remplis. || *Points de la Chine*. Rayures dans le satin, faites en forme de *zigzag*. || *Point commun*. Celui qui dans les dentelles s'exécute en allant de gauche à droite et de droite à gauche. || *Point de côté*. Point employé pour coudre ensemble deux morceaux d'étoffe. || *Point coupé*. Sorte de dentelle à jour. || *Point de croix de chevalier*. Point monté sur quatre fils de tous côtés, et formé de deux points de hauteur. || *Point devant*. Point obtenu en piquant toujours l'aiguille en avant. || *Point d'échelle ou jour en échelle*. Espèce de jour fait en forme de barreaux d'échelle. || *Point d'esprit*. Celui que l'on forme en faisant un point complet. || *Point de fantaisie*. Celui qui est sujet aux caprices de la mode. || *Point de feston*. Point dans lequel un brin de fil est retenu par un autre dont les boucles l'embrassent sur toute sa longueur. || *Point de France*. V. ALENÇON. || *Point à gerbe*. Point que l'on obtient en faisant passer l'aiguille dans quatre trous différents en haut et en la reliquant dans un seul en bas, de façon à former la gerbe ou l'éventail. || *Gros point*. Point de tapisserie qui se fait en prenant deux fils du canevas. || *Point de Hongrie*. Point formé de trois rayures sans intervalles. || *Point jeté*. Celui qu'on fait en prenant les fuseaux de quatre en quatre, et en tordant les fils de deux en deux. || *Point de lents-le*. Point qui s'exécute sur quatre fils pris en long, à quatre fils l'un de l'autre et à quatre fils entre les deux rayures, de manière qu'au premier tour il a quatre fils pris et qu'au tour qui ne le sont pas. || *Point de Marly*. Point qui s'exécute sur quatre fils en long et quatre en travers, en revenant une seconde fois sur les rayures pour croiser le point. || *Point de marque*. Point exécuté en croix et dont on se sert pour marquer le linge. || *Point de mignonnette*. Carreau qui s'exécute sur mousseline en comptant trois fils de travers et en en mettant huit sur l'aiguille. || *Point de mousseline*. Point qui s'exécute en travers en prenant cinq fils sur l'aiguille et en en laissant deux avant d'en reprendre de nouveau cinq. || *Point de mousseline rayée*. Point qui consiste à alterner une rangée de points d'Angleterre et une rangée de points de mousseline. || *Point noué*. Point qu'on exécute avec un brin forme de cinq ou six fils de laine. || *Point d'œillet*. Point monté sur six points de hauteur dans tous les sens, quatre fils de long sur l'aiguille et deux en travers. || *Point ordinaire*. Celui qu'on fait en nouant ensemble les fils des quatre premiers fuseaux. || *Point piqué*. Point forme de trois couleurs différentes dont les passages mal ménagés produisent des fleurs bizarres. || *Point de plume*. Broderie dont les points sont faits en biais, dans la disposition des barbes d'une plume. || *Point de poste*. Broderie faite en tournant plusieurs fois le fil sur l'aiguille avant de la repiquer sur l'ouvrage. *Point de quadrille*. Point qui se fait en prenant sur l'aiguille quatre fils en long et quatre en travers, ce qui forme, en se répétant, un carré plus long que large. || *Point à la reine*. Blonde faite en quadrilles pleins, avec un mélange de quadrilles vides. || *Point de reprise*. Point que l'on exécute pour réparer des endroits déchirés dans une étoffe. || *Point riche*. Point que l'on obtient en passant l'aiguille sous quatre fils en long et quatre en travers de droite à gauche, puis de gauche à droite. || *Point riche à croix*. Point qui s'exécute en montant ou en descendant et qui consiste à prendre huit fils à droite et huit à gauche, en ayant soin d'en laisser un devant et un derrière l'aiguille et en répétant cette opération en reprenant sur les deux points laissés. || *Points de sable*. Petits points assez rapprochés que l'on emploie dans certaines portions de fleurs. || *Point de Saxe*. Point formé d'un point de tartelette en travers, de trois de hauteur, et de deux rayures en zigzag, distantes l'une de l'autre de seize fils. || *Point de grand Saxe*. Point d'œillet exécuté sur quatre fils en long et en travers. || *Point de tapisserie*. Sorte de point de marque usité pour la tapisserie. || *Point de tartelette petite*. Point qui s'exécute sur quatre fils et de quatre en quatre à deux faces seulement. || *Point de tartelette rempli*. Point qui se fait sur huit points de hauteur formant un carré rempli avec le point de petit tas. || *Point de petit tas*. Point qui s'exécute en prenant vingt fils en long et quatre en travers, et en passant l'aiguille deux fois en faisant huit rayures. || *Point de toile*. Point de reprise sur le filet. || *Point de travers*. Point qui s'exécute en piquant l'aiguille de quatre en quatre fils en prenant quatre fils en long et quatre en travers. || *Point turc*. Point qui s'exécute sur cinq fils en long et cinq en travers, en faisant quatre faces remplies au point noué. || *Point de zigzag*. Point forme de trois rayures croisées.

— Tout objet qui est ou qui paraît extrêmement petit, et que l'on a peine à apercevoir. Le ballon ne paraissait plus que comme un point.

Même lorsque la nuit, en déployant ses voiles,
Fait dans un sombre azur scintiller les étoiles,
Que sur ce fond obscur l'œil est encor charmé
De tous ces *points* brillants dont le ciel est semé.
(LEMIERRE.)

Les astres pâlissaient. L'aurore matinale
Semait de ses rubis la rive orientale,
Lorsqu'un semblable à un *point* noir et douteux
De loin paraît, s'élève et s'agrandit aux yeux.
(DELILLE.)

Tel au réveil du jour, quand l'aube matinale
Entr'ouvre à par degré la porte orientale,
Un *point* brille, il s'étend, . et bientôt sa clarté
Des champs aériens emplit l'immensité. (MILLEVOYE.)

— Fig. Les plus longs règnes ne sont devant Dieu qu'un *point* de grandeur. (Massill.) Notre existence est un *point*. (Volt.)

— Se dit pour désigner certaines taches en ajoutant le nom de couleur. Un point rouge. Un point noir.

— Fig. *Des points noirs à l'horizon*. Se dit d'une situation menaçante.

— Endroit fixe et déterminé. Point milieu. Point central. Point d'équilibre. Point d'appui. Point de départ. Point de contact. Point de repère. Archimède, pour tirer le globe terrestre de sa place et le transporter en un autre lieu, ne demandait rien qu'un *point* qui fût ferme et immobile. (Descartes.)

— *Point d'arrêt*. Interruption dans la marche d'une chose. Tout *point* d'arrêt dans le rationalisme est arbitraire. (E. Renan.)

— Lieu, endroit. Indiquer à des amis un point de réunion. Diriger les efforts des assaillants sur un même point. L'insurrection a éclaté sur plusieurs points à la fois. Des nuages poussés de tous les points de l'horizon. Dites-nous, si vous le savez, quel est le *point* fatal qui met des bornes à l'impétuosité des flots de la mer. (Massillon.)

— Question, difficulté particulière, en quelque genre de connaissance que ce soit. Insister sur un point de dogme, de morale. Eclaircir un point. Approfondir, discuter un point. Être d'accord, tomber d'accord sur un point. Réfuter victorieusement son adversaire sur tous les points. Je puis encor ces trois *points* concevoir. (J. B. Rouss. Il ne sait pas que c'est un *point* de la religion chez les quakers, de ne jamais aller à la guerre, de ne porter pas même d'épée. Volt.) La force des arguments dépend absolument sur ce *point* du pays ou l'on les propose. (J.-J. Rousseau.) Tout était admirable comme organisation ; mais il y avait un *point* où tout cloppait. (A. Daudet.)

— Article, matière, objet, sujet. Quelle adresse à s'attirer la confiance des partis, et à réunir la diversité des avis et des connaissances au seul *point* de la tranquillité publique ! (Flech.) Mais fuyez sur ce *point* un ridicule excès. (Boileau.) Votre santé, votre repos, vos affaires, ce sont les trois *points* de mon esprit. (Mme de Sévigné. Combien j'insisterais sur ce *point* s'il était moins décourageant de rabattre en vain des sujets utiles ! (J.-J. Rouss.)

— Ce qu'il y a de principal, d'important dans une affaire, dans une difficulté, dans une question. Toucher le point de la question. Eluder le point de la question. Venir au point de la difficulté. Le point essentiel. Le point capital. Le point délicat. Le point difficile de l'affaire.

Sachez qu'en notre accord elle a, pour premier *point*,
Exige qu'on épouse en Un contrandrait point
A tolérer après elle un pouvoir équipage (BOILEAU.)

— *Se faire un point de*. Attacher une grande importance à. Il demandait pour les pauvres en un lieu ou l'on se fait un *point* d'habileté de ne demander que pour soi. (Flechier.)

— *Venir au point*. Arriver, toucher à ce qu'il y a d'essentiel dans une affaire. || *Venir au point* est aussi du style de la galanterie.

Un cœur se pouvait-il faire
Par la volonté seule et sans venir au *point* ?
(LA FONTAINE.)

— *Point de départ*. V. DÉPART.

— *Point d'honneur*. Ce qui intéresse directement ce qui touche de près l'honneur, ou du moins ce qu'on regarde comme tel. Être délicat, trop délicat sur le point d'honneur. Se faire un point d'honneur d'une chose. Se faire sur une chose un point d'honneur. Le point d'honneur fut, sous Louis XIV, la passion dominante des gentilshommes. Pour empêcher les suites de querelles souvent puériles, on avait institué un tribunal composé des maréchaux de France, et destiné à juger si l'offense valait ou non la peine de se battre. Le *point* d'honneur se tourne en déshonneur dès qu'il est mal soutenu. (Fén.) Il y a dans ces maîtrises et communautés l'esprit du corps, une sorte de *point* d'honneur qui force à vendre au même prix que les autres. (Condillac.)

— *Prendre tout au point d'honneur*. Pousser trop loin la délicatesse sur le point d'honneur.

— État, situation. En être au même point. Rester au même point. Retrouver une affaire au même point ou on l'avait laissée. J'ai retrouvé le malade au même point. Être en bon point, en mauvais point. Voilà, belle Emilie, à quel *point* nous en sommes. (Corneille.)

Voilà mon loup par terre,
Mal en *point*, sanglant et gâté. (LA FONT.)

— *Être au point de*. Être en situation de. Je l'ai mis au *point* de voir tout sans rien croire. (Molière.)

— Degré, période. Se chagriner au dernier point. Être affligé à un tel point, qu'on en perd la raison. Etre monté au plus haut point de la gloire. Porter une science à un très haut point de perfection. L'insolence de cet homme est parvenue au dernier point. Sa réputation est arrivée à un tel point qu'elle ne saurait plus s'accroître. Celui qui sait conserver et affermir un Etat, a trouvé un plus haut *point* de sagesse que celui qui sait conquérir et gagner des batailles. (Boss.) Il y avait comme un *point* de maturité que chacun cherchait en lui-même, avant que d'entrer aux administrations publiques. (Flech.) Dans ces temps d'avilissement, qui sait à quel *point* de vertu peut atteindre encore une âme humaine ? (J.-J. Rouss.)

— Instant, moment précis. Comme autrefois Moïse sur le *point* de sa mort. (Massillon.)

Sur ce *point*, un jambon d'assez maigre apparence
Arrive sous le nom de jambon de Mayence. (BOIL.)

— *Sur le point que*. Au moment où.

Oh ! ciel ! sur le *point* que la vie !
Par mes propres sujets m'allait être ravie,
Un Juif rend par ses soins leurs efforts impuissants ..
(RACINE.)

— *Sur le point de*. Se dit dans le même sens. Le sénat fut sur le *point* de rétablir la liberté. (Bossuet.)

— *Point du jour*. Le moment où le jour commence à poindre. Se lever au point du jour, au petit point du jour. Ce que nous autres barbares appelons l'aube ou le *point* du jour, n'est qu'un pâle reflet. Ger. de Nerval.)

— Grè, fantaisie, moment qu'on juge favorable. Le duc de Noailles ne pouvait avoir un chancelier plus à son *point* que d'Agueseau. (Saint Simon.)

— *Mettre quelqu'un à son point, faire venir quelqu'un à son point*. Le disposer à faire ce qu'on désire de lui. || *Venir au point de quelqu'un*. Accéder à ce qu'il demande de nous.

La belle, après un peu d'effort,
Vient à son *point* et le drôle en dispose.
(LA FONTAINE.)

— Anat. *Points ciliaires*. Petits trous dans la face interne des paupières, qui sont les orifices de petits conduits excrétoires des glandes ciliaires. || *Points lacrymaux*. Les orifices des petits conduits qui aboutissent au sac lacrymal. || *Point d'ossification*. Nom donné à une tache blanchâtre qui apparaît dans un cartilage et qui est la première formation osseuse visible à l'œil nu. || *Point saillant, vivant* ou *animé*. Première apparence du cœur dans la formation d'un embryon. || *Point saillant*. Point d'un œuf ou l'on voit battre le cœur du poulet, après qu'il a été couvé pendant quelques jours.

— Archit. *Point d'aspect*. Point d'où l'on doit considérer un bâtiment pour l'apprécier convenablement. On dit aussi *point de vue*. || *Points perdus*. Centres des arcs que l'on trace dans des figures d'ornements, centres qui sont situés eux-mêmes sur la circonférence d'autres cercles.

— Art milit. *Point de mire*. V. MIRE.

— Astrol. Le lieu où se trouvaient les astres au moment où l'on tirait l'horoscope. L'immense éloignement, le *point* et sa vitesse. (La Fontaine.)

— Astronom. *Points équinoxiaux*. Les deux points ou le grand cercle de l'écliptique coupe le grand cercle de l'équateur. || *Points solsticiaux*. Les deux points de l'écliptique les plus distants du plan de l'équateur. || *Points de la plus grande et de la plus petite distance*. Les apsides. || *Points cardinaux*. Le nord, le sud, l'est et l'ouest. || *Points verticaux*. Le point du ciel appelé *zénith*, qui est directement au-dessus de notre tête, et le point appelé *nadir*, qui est directement au-dessous de nos pieds. || *Point vernal*. Equinoxe de printemps. || *Point culminant*. Le point de l'écliptique situé dans le méridien.

— Par extens. *Point culminant*. La partie la plus élevée de certaines choses. Le point culminant d'une chaîne de montagnes. Le point culminant de toutes les montagnes du globe.

— Fig. *Le point culminant d'une discussion, d'une affaire*. Celui qui domine, qui prime tous les autres, tout le reste ; le point capital. L'idéal n'est autre chose que le *point* culminant de la logique. (V. Hugo.)

— Blas. Nom donné à chacun des carrés de l'écu échiqueté ou équipollé, et à chacune des divisions d'une pièce composée. || *Point champagne*. Nom donné dans le blason anglais à une pièce déshonorante qu'un gentilhomme est obligé de porter dans ses armes lorsqu'il a tué un ennemi qui demandait quartier. || *Point d'honneur*. Place qui, dans un écu, répond au milieu et au-dessous du chef.

— Bot. Petite tache formée à la surface des végétaux par une glande, un bourgeon latent, un lait, etc.

— Chirurg. *Point doré*. Opération de chirurgie usitée dans les descentes et qui se faisait avec une aiguille et un fil d'or.

— Constr. *Point d'appui*. Pilier ou colonne qui supporte une masse quelconque.

— Fig. La justice est le *point* d'appui de l'autorité. (Marmontel.) || Dans le même sens, on dit *Point fixe*. Il est une base indubitable que nul sceptique n'ébranlera et ou l'homme trouvera jusqu'à la fin des jours le *point* fixe de ses incertitudes : le bien, c'est le bien, le mal, c'est le mal. (E. Renan.)

— Dess. *Points courants*. Suite de points plus ou moins allongés indiquant des lignes qui ne pourraient être vues.

— Enseign. Dans les collèges, dans les écoles, Note bonne ou mauvaise qu'on délivre aux écoliers pour évaluer leur conduite et la qualité de leurs devoirs. Marquer, donner des bons points, des mauvais points à un élève.

— Fig. et fam. Cette action est belle, vous aurez un bon point.

— Entom. *Point de Hongrie*. Nom vulgaire d'un nécrophore et d'un papillon du genre hespérie. || *Point double*. Nom donné à la phalène.

— Géomanc. Marque quelconque que l'on trace au hasard sur le sol pour en tirer des horoscopes.

— Géom. La plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir, ou plutôt, Ce qui est considéré comme n'ayant aucune étendue. Les mathématiciens considèrent la ligne comme la trace d'un point mis en mouvement. Le point mathématique est l'extrémité de la ligne, l'endroit ou cette ligne en coupe une autre. || *Point d'intersection*. Celui ou deux lignes se coupent. || *Point de niveau*. Extrémité d'une ligne horizontale. || *Points singuliers d'une courbe*. Points remarquables d'une courbe, ou qui présentent quelque particularité mathématique : tels sont les points d'inflexion, d'arrêt, de rebroussement, etc.

— Gramm. Petite marque ronde qui se fait sur un *i*, un *j* et à la fin d'une phrase. Toute phrase finale, toute proposition dont le sens est complet et indépendant des propositions qui suivent, doit se terminer par un point. || *Deux points*. Signe de ponctuation formé de deux points placés l'un sur l'autre (:). Il se met à la fin d'une proposition dont le sens grammatical est complet, lorsque cette proposition annonce une citation, qu'elle est suivie de détails, ou d'une autre proposition qui éclaircit et développe ce qui précède. Si les détails précèdent la proposition au lieu de la suivre, les deux points doivent aussi la précéder. || On dit indifféremment *Les deux points* et *Le deux point* ; on écrit aussi avec un trait d'union, *Un deux-point*. || *Point et virgule*. Signe de ponctuation (;) qui sert à séparer entre elles les propositions semblables qui ont une certaine étendue, et à séparer les parties principales de toute énumération dont les parties subalternes exigent la virgule. On dit aussi *point virgule*. || *Point interrogant, interrogatif*, ou *d'interrogation*. Signe (?) qui se met après une interrogation, une demande. Il regardait distraitement le maître de forges qui se tenait planté devant lui comme un *point* d'interrogation. (G. Ohnet.) || *Point admiratif* ou *d'admiration, d'exclamation*. Signe (!) qu'on met à la fin des phrases qui expriment l'admiration ou qui contiennent une exclamation. || *Points suspensifs* ou simplement *points*. Points qui indiquent une suspension du sens. || N'oubliez pas de m'envoyer toutes les chansons que vous apprendrez, de quelque style qu'elles soient ; vous savez bien qu'au moyen des *points* on écrit tout avec modestie. (Bussy-Rabutin.) || *Point voyelle*. Nom donné dans les langues sémitiques à des lignes destinées à remplacer, dans l'écriture, les voyelles qu'on ne met pas toujours.

— Fig. *Mettre les points sur les i*. Dire ou faire une chose avec une très grande attention. || *Il faut avec cet homme mettre les points sur les i*. Il faut être avec lui de la plus scrupuleuse exactitude ; ou, dans un autre sens, Il faut prendre avec lui les plus grandes précautions. || *N'être bon qu'à mettre les points sur les i*. Ne s'appliquer dans les ouvrages d'esprit qu'à des minuties, ou encore, N'avoir qu'une exactitude minutieuse et inutile.

— On met deux points horizontalement au-dessus d'une voyelle, pour indiquer qu'il faut la prononcer séparement d'une autre voyelle qui la précède, avec laquelle on pourrait croire qu'elle ferait une diphtongue, si l'on n'était averti par cette marque, qui a reçu le nom de *diérèse* ou *trème*, comme dans *aiguë*.

— Gram. gr. *Point en haut*. Signe de ponctuation (·) qui équivaut à nos deux points ou à notre point et virgule. || L'interrogation est indiquée par le point et virgule (;).

— Gramm. hébr. *Point diacritique*. V. DIACRITIQUE.

— Grav. Petit trait ou petite touche.

— Hydraul. *Point de partage*. L'endroit où les eaux se partagent pour couler de deux côtés différents. || Le point ou l'on place le réservoir supérieur qui doit alimenter un canal ou les branches d'un canal.

— Ichtyol. Espèce du genre chétodon.

— Jeux. Nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux. Au piquet, l'as vaut onze points ; les figures valent dix points, et les autres cartes valent le nombre de

points qu'elles portent. ‖ Nombre de points marqués sur chaque face d'un dé, d'un domino, etc. ‖ Au piquet et à quelques jeux, Nombre de points que composent ensemble plusieurs cartes de même couleur. Annoncer le point. Compter, marquer le point. Le point se compte avant toute chose, excepte cartes blanches. ‖ *Avoir le point.* Avoir, en cartes de même couleur, un plus grand nombre de points que son adversaire. ‖ Nombre que l'on marque à chaque coup du jeu, et aussi, Celui dont on est convenu pour le gain de la partie. Jouer en vingt-cinq points. N'avoir pas encore pris de points. N'avoir plus qu'un point à prendre. Faire trois points de suite. Au trictrac, on marque un trou quand on a gagné douze points. Ils m'apprenaient aussi comme on édulcore une absinthe, et quand ces messieurs jouaient au billard, c'était moi qui marquais les *points*. (A. Dau let.) ‖ *Donner ou rendre des points à quelqu'un*, supposer, en commençant la partie, qu'il a déjà gagné le nombre de points dont on est convenu de l'avantager, ce qui se fait ordinairement quand les joueurs sont d'inégale force. ‖ Fig. Les prêtres de Memphis et de Thèbes auraient rendu des *points* même à nos érudits d'Allemagne. (Th. Gaut.)

— *Jouer au point.* Jouer au passe-dix. ‖ *Points d'annonce.* Au trois-sept, Points que l'on gagne avant de jouer les cartes. ‖ *Points de jeu.* Ceux que l'on gagne par les figures qui se trouvent dans les levées qu'on a faites.

— Loc. prov. *Pour un point Martin perdit son âne.* Faute d'un point, le joueur perd la partie. ‖ Fig. Peu de chose fait quelquefois manquer une affaire.

— On donne du proverbe ci-dessus plusieurs explications. Voici la plus connue. Un abbé, nommé Martin, avait ordonné qu'on écrivit sur la porte de son abbaye, située à Azello (Italie): *Porta patens esto. Nulli claudaris honesto*, c'est-à-dire Porte, reste ouverte. Pour personne ne soit fermée, si c'est un honnête homme. Au lieu de mettre le point après *esto*, l'ouvrier le mit après *nulli*, ce qui donnait à l'inscription un sens tout différent : *Porta patens esto nulli. Claudaris honesto*, signifie en effet Porte ne reste ouverte pour personne. Soit fermée, si c'est un honnête homme. Le pape ne pouvant admettre une telle devise, priva Martin de son abbaye. Or Azello, tout en étant un nom geographique, signifie *âne* en latin. De là le proverbe : *Pour un point, Martin perdit son âne*, ou son abbaye.

— Lapid. Nom de petits grains blancs, noirs ou rouges, qui font tache dans un diamant.

— Manèg. *Point d'appui.* Centre du mouvement que l'on imprime au cheval

— Mar. Indication sur une carte de la position d'un navire en mer. ‖ *Faire le point, faire son point.* Estimer la route du bâtiment et sa position. On marque chaque jour à midi sur la carte le *point d'arrivée*, et par comparaison avec le *point de départ*, on estime la route faite. ‖ *Point d'orientement.* Les principales positions de la misaine. ‖ *Bordages de point.* Tous les bordages d'un bâtiment ayant la même épaisseur, par opposition aux bordages de flottaison et de tours qui sont plus épais. ‖ *Point d'une voile.* Le coin ou elle s'attache à l'écoute.

— Mécan. *Point d'appui.* Point fixe sur lequel les diverses parties d'une machine s'appuient pour exécuter leurs mouvements. ‖ *Point matériel.* Corps qui, tout en conservant les propriétés de la matière, a des dimensions supposées infiniment petites et par conséquent négligeables. ‖ *Point mort.* Point où il se produit un arrêt dans le mouvement par suite d'un changement de direction. ‖ *Point mort d'une scie.* Endroit de la lame ou les dents cessent.

— Médec. *Point de vue.* Légère perception visuelle qui reste chez quelques aveugles.

— Menuis. *Plancher* ou *parquet à point de Hongrie, à fougere*, ou *à la capucine.* Sorte de plancher par frises.

—Metrol. Douzième partie de la ligne. ‖ *Points d'application* ou *de suspension.* Endroits du levier, de la romaine, auxquels on applique le contrepoids

— Min. Endroit de la bousole dans la direction duquel plonge une couche.

— Moll. *Point de Hongrie.* Nom vulgaire d'une espèce de vénus, d'une espèce de porcelaine et de troque.

— Monn. *Point creux.* Trou rond qui servait à maintenir la matrice en place pendant l'opération de la frappe. ‖ *Point secret.* Lettre qui indique la ville ou la monnaie a été frappée. A indique Paris ; K, Bordeaux ; W, Lille ; D, Lyon ; AM, Marseille ; B, Rouen ; BB, Strasbourg.

— Mus. Petite marque ronde qui se met après la note, et qui y ajoute une moitié en sus de sa valeur naturelle. Une ronde suivie d'un point vaut trois blanches. ‖ Si le premier point est suivi d'un deuxième, la note est augmentée d'une moitié et d'un quart, c'est-à-dire de la moitié de la valeur du premier point. Une ronde suivie de deux points vaut trois blanches et une noire. ‖ Anciennement, La marque même des notes. De là est venue l'expression *contrepoint*. ‖ *Points détachés.* Especes de points qui se placent immédiatement au-dessus ou au-dessous de la tête des notes, et qui avertissent que les notes ainsi ponctuées doivent être marquées par des coups de langue ou d'archet égaux, secs et détachés. ‖ *Point d'orgue.* Arrêt, repos pendant lequel l'instrumentiste ou le chanteur s'arrête sur la note, ou déploie son habileté par des traits de fantaisie. Il se marque par ce signe 𝄐.

— Numism. Marque faite sur des monnaies romaines et dont chacune indiquait la valeur d'une once.

— Optiq. *Point de concours.* Point ou les rayons convergents se rencontrent. ‖ *Point d'incidence.* Celui où tombe un rayon sur la surface d'un corps. ‖ *Point de dispersion.* Le point où les rayons commencent à diverger. ‖ *Point radieux.* Celui qui renvoie les rayons, d'où les rayons partent. ‖ *Point de réflexion.* Le point d'où un rayon est réfléchi par la surface d'un corps. ‖ *Point de réfraction.* Celui ou un rayon se brise sur une surface réfringente.

— Pathol. *Point de côté.* Douleur pongitive dans un lieu fixe et très circonscrit des parois thoraciques. ‖ *Point graisseux.* Petite tumeur qui affecte la conjonctive oculaire.

— Perspect. *Point de vue.* Point sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement, lieu ou il faut se placer pour bien voir un objet ; lieu ou il faut placer un objet pour qu'il soit bien vu. Choisir un point de vue. Déterminer, placer, prendre le point de vue. Être dans le point de vue, dans un bon point de vue. Ce tableau est dans un fort mauvais point de vue

— *Point de vue.* Au propre, mais dans une autre acception, Objet ou assemblage d'objets qui frappe, qui invite, qui captive les regards. Beau point de vue. Point de vue magnifique, admirable, vaste, immense. Point de vue varié. Découvrir un point de vue. Le goût des *points* de vue et des lointains vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas. (J.-J. Rouss.) ‖ *Mettre une lunette, un appareil photographique à son point de vue*, ou simplement *à son point* Allonger ou raccourcir le tube de manière qu'il y ait entre le verre objectif et l'oculaire la juste distance pour voir distinctement l'objet vers lequel la lunette est dirigée. On dit aussi en parlant des lunettes ordinaires, qu'*elles sont* ou *ne sont pas au point* de la personne, selon que la distance à laquelle convergent les rayons lumineux convient ou ne convient pas à la vue de cette personne.

— Fig. Considérer, étudier, envisager, approfondir la question sous un point de vue nouveau. Présenter une affaire sous un tout autre point de vue. La différence des points de vue cause la différence des opinions. Si vous voulez amener quelqu'un à votre opinion, amenez-le à votre point de vue. Dans ce *point* de vue, le dogme de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes. (Montesq.) Par la force du génie, on se représentera toutes les idées générales et particulières sous leur véritable *point* de vue. (Buff.) Les événements sont les mêmes pour tous... reste le *point* de vue, sur lequel chacun peut différer. (Ch. Monselet.)

— Phys. Degré de température d'un corps. Point de congélation, point de fusion. ‖ *Point lumineux.* Petit point de lumière que l'on aperçoit à la pointe d'un conducteur électrisé par un globe de soufre ou de cire d'Espagne, ou de toute autre matière résineuse. ‖ *Points électriques.* Extrémités pointues des corps électrisables par communication.

— Rhét. Division d'un discours, d'un ouvrage, et particulièrement d'un sermon. Le premier point d'un discours, d'une dissertation, d'une méditation. Passer au second, au troisième point d'un sermon. Il était éternellement divisé en trois *points*. (St-Simon.)

— Sculpt. Nom des marques que l'on fait sur toutes les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. ‖ *Mettre une statue aux points.* La dégrossir, de manière à n'avoir plus qu'à lui donner le fini et l'expression.

— Techn. Petit trou fait à des étrivières, à des courroies, à des soupentes de carrosse, etc., pour y passer l'ardillon. Allonger les étrivières d'un point. Raccourcir la courroie de trois points. ‖ Marque faite d'espace en espace sur l'espèce de règle dont le cordonnier se sert pour prendre la mesure d'un soulier, et le chapelier celle d'un chapeau. Chausser à huit points, neuf points. Avoir une entrée de chapeau de six points. ‖ Se dit aussi en parlant de la mesure des gants. Ganter du cinq points.

— Loc. prov. *Deux personnes ne chaussent pas au même point.* Les humeurs, les inclinations des personnes, ne s'accordent jamais parfaitement, ne sont jamais entièrement semblables.

— Turf. *Point pour.* Nombre qui sert à exprimer les chances d'un cheval contre un autre. On dit dans le sens contraire *point contre*.

— Typogr. Mesure qui vaut un sixième de ligne, et qui sert principalement à déterminer la force des caractères. Point typographique. Fondre un caractère sur un corps de quatre points, de cinq points. La nonpareille a six points typographiques. ‖ *Lettre de deux points.* Grande lettre en forme de capitale, qu'on place au commencement d'un ouvrage ou de chacune de ses divisions, et dont la force de corps est double de celle du caractère qu'elle accompagne. ‖ *Points conducteurs*, ou *points de conduite*, ou *points carrés.* Points qui servent à prolonger une ligne de manière à mettre en rapport et faire correspondre des parties qu'une disposition méthodique oblige à séparer. On fait souvent usage des points conducteurs dans les tables, dans les index.

— Verr. Défaut du verre qui renferme quelques bulles de gaz, ou quelques grains de sable non vitrifié.

— *A point.* loc. adv. A propos. Venir à point. Arriver à point, fort à point, tout à point. Rien ne sert de courir, il faut partir à *point*. La Font.)

Vous venez tout à *point*, ce soir je me marie,
De la noce et du bal souffrez que je vous prie. (Regn.)

— *Cela lui vient à point, bien à point.* Se dit d'un avantage qui arrive à une personne qui en avait extrêmement besoin. Il vient de recueillir une grande succession ; dans l'état où il se trouvait, cela lui est venu bien à point.

— *Viande cuite à point.* Viande cuite comme il convient, ni trop ni trop peu.

— *Prendre à point.* Prendre à point ce que vient de dire la partie adverse.

— *Au dernier point*, loc. adv. Extrêmement, excessivement. Être brave, courageux, vigilant, laborieux au dernier point. Être libertin au dernier point, malheureux au dernier point, insouciant au dernier point.

— *A son point et aisement.* A sa commodité, à son loisir, à son aise. Faire une chose à son point et aisement. Je ferai ce voyage à mon point et aisement.

— *A point nommé*, loc. adv. Au temps précis, au moment déterminé. Venir à point nommé. Se trouver au rendez-vous à point nommé. Vous étiez au milieu de mille choses qui empêchent fort qu'on ne puisse trouver sa tendresse à *point* nommé. (Mme de Sevigné.) Il est à peu près synonyme de *à point*, mais il a plus de force et un sens plus restreint.

— Loc. prov. *Tout vient à point à qui peut attendre.* Avec du temps et de la patience on vient à bout de tout.

— *De tout point.* Entièrement, absolument. Un homme accompli de tout point. Un livre mauvais de tout point.

Je veux dici renvoyer de tout *point*
Ce diabloteau : c'est un jeune novice
Qui n'a rien vu. (La Fontaine.)

— *Equiper un homme de tout point.* L'équiper de tout ce qui lui est nécessaire.

— Fig. *Accommoder, équiper quelqu'un de tout point.* Le traiter fort mal, ou de fait ou en paroles. Je me charge de l'accommoder de tout point. Ces scélérats l'ont équipé de tout point.

— *De point en point.* Sans rien omettre, exactement. Raconter un événement de point en point. Exécuter de point en point les ordres qu'on a reçus.

Ce que tu m'as dicté,
Je veux de *point* en *point* qu'il soit exécuté. (Rac.)
De point en point je vous ai raconté
Son beau discours en style académique. (Patissot.)

— *Mal en point.* En mauvais état.

On arriva mal en *point*, harassé,
Un pied tout nu, l'autre à demi chaussé. (Voltaire.)

— *Mettre en point.* Mettre en état. Le temps qu'il lui fallait pour mettre en *point* son armée. Montaigne.) Cette locution a vieilli.

* **POINT**, adv. de négation (de *point*, s. m.). Pas, nullement. Il sert de complément à *ne*. N'avoir point d'argent dans sa poche. N'avoir point de tranquillité sur la terre. N'avoir point de consolation dans ses enfants. Ne point douter de la Providence. Ne point agir sans conseil. Ne point désirer beaucoup, pour être peu trompé dans son attente. Ce temple est mon pays, je n'en connais *point* d'autre. (Rac.) Les princes font beaucoup d'ingrats, parce qu'ils ne donnent *point* tout ce qu'ils peuvent. (Vauvenargues.) Je ne suis *point* en état de sortir. (J.-J. Rouss.) Voilà tous mes forfaits je n'en connais *point* d'autres. (Volt.)

Rien de trop est un point
Dont on parle beaucoup et qu'on n'observe *point*.
(La Fontaine.)

Le destin n'a *point* mis des sentiments égaux
Dans l'âme de l'esclave et celle du héros (Crébillon.)

—S'emploie elliptiquement, c'est-à-dire qu'on sous-entend la négation *ne*. Les gens peu ou point délicats abondent dans la société. Un cœur peu ou point ambitieux est difficile à trouver. Un pardonne à un ennemi, point à un flatteur. Être bon, généreux, confiant, point soupçonneux, point exigeant, point sévère. De courir fortune il y a du danger, et veut fortune à point cherchée, courue *point*. (Mont.) *Point* de soldat au port, *point* aux murs de la ville. (Corneille.) Ici *point* de salut, *point* de trêve aux combats. Aignan.)

— *Point d'affaire.* Se dit pour refuser absolument d'accéder à une demande. Il me fit des propositions d'arrangement ; point d'affaire. ‖ *Point de nouvelles.* Se dit quand on ne peut obtenir un résultat attendu, désiré, etc. Cet homme m'a dit et répété qu'il me payerait ; mais pour de l'argent, point de nouvelles.

— Par licence poétique, S'emploie aussi sans *ne* dans les phrases interrogatives

Vous ennuyez-vous *point*
De coucher toujours seul ? (La Fontaine.)

— *Point* peut être employé tout seul, quand on répond à une interrogation, *pas* ne s'emploie jamais de cette manière. Êtes-vous fâché ? — Point. Êtes-vous débarrassé de cet intrigant ? — Point.

— Dans le style marotique, *point* se place souvent avant la négation *ne* et avant le verbe.

Point ne vous delliai que ne m'ayez promis
Ne ne *point* m'embrasser pendant une heure entière.
(Berquin.)

Point ne tomba des ailes du sommeil
Plume traçant ta rime marotique,
Mais tu la dois à l'aile poétique
De quelque cygne égayant ton réveil. (Lebrun.)

— *Point du tout.* Aucunement, pas le moins du monde. Vous me demandez de l'argent, je n'en ai point du tout. L'abbé Dubos prouve-t-il que les Romains qui étaient encore soumis à l'empire aient appelé Clovis ? *Point* du tout. (Montesquieu.)

Et ne suis *point* du tout pour ces rudes sauvages
Dont l'honneur est acquis de gaffe et de dents.
(Molière.)

— Archaïquement, en renversant l'ordre des mots. Ils ne se souviennent du tout *point* qu'on leur ait fait aucun plaisir. (Math.)

— *Point à tout.* Point non plus. Comme il n'y aura plus de malheurs pour ceux qui avaient une entière assurance de l'éternité, il n'y a *point* aussi de bonheur pour ceux qui n'en ont aucune lumière. (Pascal.)

— *Point que.* Simon, si ce n'est. *Point* d'argent que à la pointe de l'épée. (Mme de Sevigné.)

— Loc. prov. *Point d'argent, point de Suisse.* On n'obtient rien de certaines gens, s'ils n'ont pas l'espoir d'être récompensés. Cela se dit aussi pour témoigner qu'on ne fera rien sans être assuré d'une récompense, du payement. ‖ *Point de nouvelles, bonnes nouvelles.* Quand on n'entend parler de rien, c'est que tout va au mieux.

— Rem. Gramm. *Point* rend en quelque sorte le sens plus négatif que *pas* ; ce dernier s'emploie de préférence dans les phrases usuelles ; *point* vaut mieux dans les phrases énergiques, dans les sentences, dans l'expression du commandement. On ne se sert du mot *point* que dans une négation absolue et sans aucune modification. Ainsi on ne dirait pas Je ne croirai *point* facilement ; mais : Je ne croirai *pas* facilement.

* **POINTAGE**, s. m. Artill. Action de pointer le canon, de diriger vers un point fixe une bouche à feu quelconque.

— *Pointage en direction.* Action de faire porter la bouche à feu à droite ou à gauche jusqu'à ce que la ligne de mire se trouve dirigée sur le but à atteindre. ‖ *Pointage en hauteur.* Action d'élever ou d'abaisser la culasse jusqu'à ce que la ligne de mire se trouve, autant que possible, dans la direction du but. ‖ *Pointage négatif.* Pointage dans lequel la bouche à feu est au-dessous du plan horizontal. On dit dans le sens contraire *pointage positif.* ‖ *Cordeau de pointage.* Cordeau muni d'un fil à plomb dont on se sert pour pointer les pièces qui sont derrière un épaulement. ‖ *Vis de pointage.* Vis au moyen de laquelle on pointe les canons.

— Action de pointer, de marquer d'un point ou d'un trait les noms d'une liste, des passages d'un livre, etc. Un pointage sérieux fait prévoir que le projet de loi sera adopté par 250 voix contre 240.

— Imprim. Action de placer sur le tympan les feuilles en retiration, de manière à obtenir une exacte correspondance entre les lignes des deux côtés.

— Manuf. Dans les fabriques de drap, Défaut qui provient de la tonte.

— Mar. Opération qui a pour objet de trouver sur la carte marine, au moyen d'un instrument appelé *quart de réduction*, et en mesurant la longitude et la latitude, le point ou le lieu précis ou se trouve un bâtiment. ‖ Action de pointer les canons qui se trouvent sur un navire. ‖ *Pointage en belle.* Pointage dans lequel la pièce est placée droit au milieu du sabord, son axe étant dirigé perpendiculairement à la quille. ‖ *Pointage en chasse* ou *en retraite.* Pointage obtenu en portant la culasse sur l'arrière ou sur l'avant pour pointer sur un but placé sur l'avant ou sur l'arrière du travers. ‖ *Pointage intérieur.* Pointage fait suivant les indications fournies par le commandant au moyen de repères intérieurs. ‖ *Pointage en mortier.* Pointage spécial employé dans les batteries barbettes et dans lequel on donne à la pièce de grands angles de projection ; on s'en sert pour atteindre un but abrité derrière un parapet ou le pont d'un bâtiment blindé.

* **POINTAL**, s. m. (rad. *pointe*). Étai de bois perpendiculaire. Mettre des pointaux pour soutenir un plancher trop faible. ‖ Bout de la tige centrale d'une meule de moulin, qui soutient l'anille et fait tourner la meule.

— Artill. Pièce de bois placée verticalement pour soutenir momentanément un fardeau.

* **POINTE**, s. f. (rad. *point*). Bout piquant et aigu. La pointe d'un sabre, d'une épée. La pointe d'un couteau. La pointe d'un clou. La pointe d'une épingle, d'une aiguille. La pointe d'une arête, d'une épine. Les pointes d'un compas. Aiguiser, émousser la pointe. Pointe piquante, acérée, émoussée.

Avec quelle insolence ils ont de toutes parts
Fait briller à nos yeux la *pointe* de leurs dards !
(Racine.)

Leurs dards deviendront impuissants,
Et de leurs *pointes* émoussées
Ne penetreront plus le sein des innocents.
(J.-B. Rousseau.)

— *A la pointe de.* En se servant de, en parlant des armes. A la pointe des armes. A la pointe de l'épée.

Commandez que mon bras, nourri dans les alarmes,
Repare cette injure a la *pointe* des armes (Corn.)

— Fig. *Emporter une chose à la pointe de l'épée.* L'emporter avec de grands efforts.

— Fig. *Ne quitter rien qu'à la pointe de l'épée.* Être fort opiniâtre, ne céder qu'à la dernière extrémité, qu'à son corps défendant.

— Fig. Se trouver à la *pointe* du danger. (Sat. Ménippée.) Résolvez-vous, ma belle, de me voir soutenir toute ma vie, a la *pointe* de mon éloquence, que je vous aime encore plus que

vous ne m'aimez. (Mme de La Fayette.) Je n'ai jamais reçu leurs services qu'à la *pointe* de mon argent. (J.-J. Rouss.)

— *La pointe de l'esprit.* Ce qu'il y a de plus vif, de plus pénétrant, de plus subtil dans l'esprit. Saisir une chose à la pointe de l'esprit.

—Fig. *Pointe d'aiguille, pointe d'épingle.* Fait peu important, pris comme base, comme objet d'une théorie, d'une discussion; bagatelle, niaiserie. Quereller, discuter, raisonner sur une pointe d'épingle. Tout cet échafaudage d'arguments repose sur une pointe d'épingle.

— Extrémité des choses qui vont en diminuant. La pointe d'un rocher. La pointe d'une montagne. La pointe d'un obélisque, d'une pyramide. La pointe des herbes. La pointe d'une île. Marcher sur la pointe du pied. Porter la pointe du pied en dehors. Se dresser sur la pointe des pieds.

— Fig. *Sur la pointe des pieds.* Avec de grandes précautions. Absolt et pop. *Marcher sur les pointes.* Être fort arrogant.

— Saveur piquante et agréable. La pointe du vin. La pointe d'une sauce. Ce vin a de la pointe, n'a pas de pointe. || Petite dose qui sert à donner cette saveur. Cette sauce a besoin d'une pointe de sel, de poivre, d'ail, de vinaigre.

— Fam. *Être en pointe de vin, avoir une petite pointe de vin,* ou simplement *avoir une pointe.* Être gai pour avoir bu un peu plus qu'à l'ordinaire. S'il vous a dit cela, c'est qu'il était en pointe de vin, qu'il avait une petite pointe de vin.

— Par anal. La pointe de la gelée. Du froid les *pointes* pénétrantes. (Dulard.)

— Fig. *Une pointe d'ironie, de raillerie.* Quelque chose d'ironique, de moqueur, de mordant, qui se fait sentir dans un écrit, dans un discours. Il perce toujours dans les ouvrages de cet écrivain, dans les paroles de ce moraliste, une pointe d'ironie qu'il est impossible de ne pas sentir.

— Par anal. Il faut faire un livre à tapage, avec une petite *pointe* de scandale. (L. Halévy.) Sans montrer une gaieté messéante à un deuil, il eut des *pointes* de vivacité. (O. Feuillet.)

— Fig. Trait, aiguillon, atteinte. La femme forfaisant envers son mari est beaucoup moins excusable que la veuve, pour avoir un moyen honnête de tromper les *pointes* de la chair, par l'objet qui lui est donné par la loi. (E. Pasquier.) Il vaut mieux que la *pointe* de la colère agisse un peu au dehors, que de la replier contre soi. (Charron.) Elle n'a point souffert de ces cruelles *pointes* de douleur qui percent le corps. (Fléch.) En tout cas, il (Shakspeare) a goûté la misère et senti, non en imagination, mais de sa personne, les *pointes* aigues de l'anxiété, de l'humiliation, du dégoût. (H. Taine.)

— Fig. Pensée subtile, jeu de mots, trait d'esprit recherché. Faire des pointes. Dire des pointes. Parler par pointes. Ne parler que par pointes. Les pointes sont passées de mode. La manie des pointes. L'abus des pointes. Mauvaise pointe. Mechante pointe.

Jadis de nos auteurs les *pointes* ignorées
Furent de l'Italie en nos vers attirées.
. . . . . .
Un héros sur la scène eut soin de s'en parer,
Et sans *pointe* un amant n'osa plus soupirer:
On vit tous les bergers, dans leurs plaintes nouvelles,
Fidèles à la *pointe* encor plus qu'à leurs belles
(Boileau.)

— *Pointe d'épigramme.* Trait piquant, pensée piquante qui termine une épigramme. Terminer une épigramme par une pointe heureuse. Acérer la pointe d'une épigramme.

Au sonnet difficile est l'épigramme jointe.
Tous deux accoutumés à frapper de la *pointe.*
(Sarasin.)
Et n'allez pas toujours d'une *pointe* frivole
Aiguiser par la queue une épigramme folle. (Boil.)

— Subtilité. A quoi faire ces *pointes* élevées de la philosophie sur lesquelles aucun être humain ne se peut rasseoir? (Montaigne.)

— Ce qui point, ce qui commence à paraître. Le siége de Mons fut formé par le roi en personne à la première *pointe* du printemps. (St-Simon.)

— *La pointe du jour.* La première apparence, les premières lueurs du jour, le point du jour. Partir à la pointe du jour, à la petite pointe du jour, à la fine pointe du jour.

Ces blés sont mûrs, dit-il : allez chez nos amis
Les prier que chacun, apportant sa faucille,
Nous vienne aider demain dès la *pointe* du jour.
(La Fontaine.)

— *En pointe.* loc. adv. En forme de pointe. Aller en pointe. Finir en pointe. Se terminer en pointe. Une montagne qui s'élève en pointe. Une langue de terre qui se termine en pointe.

— *De pointe.* Par la pointe. Les parties des sels entrent de *pointe* et sans se plier. (Descartes.)

— Anc. prat. *Registre de pointe.* Registre sur lequel chaque conseiller, chaque juge était tenu de se faire inscrire ou pointer, avant l'heure fixée pour l'audience, sous peine d'être privé de son droit d'assistance.

— Art milit. *Pointe d'avant-garde.* V. AVANT-GARDE. || *Avoir la pointe de l'aile droite, de l'aile gauche.* Être placé à l'extrémité de l'aile droite, de l'aile gauche. || *Faire une pointe.* S'éloigner momentanément de sa ligne d'opération, par une marche hardie et précipitée.

— *Faire une pointe.* Se dit par analogie pour Quitter momentanément son chemin pour faire une course qu'on n'avait pas projetée. Il ne put s'empêcher, en se rendant à Savigny, de faire une *pointe* à Riquemont. (J. Sandeau.)

— Par extens. *Faire des pointes.* Chercher querelle. Monsieur ne laissait pas de faire au roi par-ci par-là des *pointes;* mais cela ne durait pas. (Saint-Simon.)

— *Poursuivre sa pointe.* Continuer une entreprise commencée. Les ennemis étonnés, et n'ayant pas assez vivement poursuivi leur *pointe,* premièrement s'arrêtèrent; puis, chargés plus vivement, reculèrent. (Cl. Fauch.)

— Dans le langage usuel, *Poursuivre, pousser sa pointe.* Achever l'exécution d'un dessein, d'une entreprise. Quand on a bien commencé, il ne faut pas se décourager, mais pousser sa pointe. Je n'en démordrai pas, je poursuivrai, je pousserai ma pointe.

— Fig. *Pousser sa pointe, poursuivre sa pointe.* Signifie plus particulièrement Faire la cour à une femme dans l'espoir qu'on a de réussir. L'orgueilleux plaisir de supplanter un rival aime m'excite à pousser ma *pointe.* (Le Sage.) Poursuivez votre *pointe* auprès de votre belle. (Boissy.)

— Art vétér. *Pointe de feu.* Morceau de fer long, terminé en pointe, que l'on fait rougir pour percer la peau d'un cheval dans certains cas.

— Blas. Partie inférieure de l'écu. || Figure ayant la forme d'un triangle allongé dont la base n'a que la moitié de la largeur de l'écu. Porter d'azur à la pointe d'argent. || *Pointe fascée.* Celle qui est mouvante d'un des flancs de l'écu. || *Pointe renversée.* Celle qui est mouvante du chef de l'écu. || Nom donné aussi aux espèces de dents que l'on fait au bout des branches d'une croix. || *Croix à huit pointes, croix à seize pointes.* Croix qui a deux pointes, quatre pointes à chaque branche.

— Bouch. *Pointe de culotte.* Portion des muscles des animaux de boucherie, insérée sur les côtés du sacrum et à la portion voisine de l'ilium.

— Chir. *Pointe de feu.* Eschare produite à l'aide d'un cautere pointu.

— Chorégr. Action du danseur qui s'élève sur la pointe des pieds, et fait des pas sans que le talon porte à terre. Ce danseur a des pointes, de belles pointes. Cette danseuse excelle dans les pointes. Elle avait même à elle toute seule un petit bout de variation avec du parcours sur les *pointes.* (L. Halevy.)

— Cost. Petit tichu en pointe dont les femmes se couvrent négligemment le col. Une pointe de soie, de merinos, de velours. || Morceau d'étoffe en pointe, cousu sur les côtés d'un vêtement de femme, pour donner à ce vêtement de l'ampleur. Mettre des pointes à une chemise.

— Cost. anc. Coiffure de deuil que les femmes portaient autrefois, et qui s'avançait en angle sur le front.

— Escr. *Camp de pointe.* Coup porté avec la pointe. || *Couper la pointe.* Faire un mouvement prompt et léger par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on passe cette pointe par-dessus le fer de son adversaire. || *Parer de la pointe.* Écarter la pointe d'épée de la ligne du corps en faisant une parade.

— Fauconn. Vol d'un oiseau qui s'élève ou qui descend dans une direction perpendiculaire. L'oiseau fait la pointe et fond tout d'un coup sur la perdrix. Une perdrix blessée à la tête fait la pointe, et tombe raide morte.

— Fortif. Angle le plus avancé d'un ouvrage. Abattre à coups de canon la pointe d'un bastion.

— Geogr. Avance du rivage dans la mer, peu saillante et peu élevée. || Terrain compris entre deux cours d'eau, à leur confluent. || Par extens. Tout terrain qui a une configuration triangulaire.

— Grav. Instrument d'acier avec lequel le graveur à l'eau forte dessine sur le vernis dont la planche est enduite, et découvre ainsi les parties où l'acide doit mordre. Si l'on forme avec une *pointe* aigue des traits ou des hachures, sans recourir à l'eau-forte, cela s'appelle graver à la *pointe* sèche. (Didot.) La *pointe* sèche ouvre le cuivre sans en rien détacher. On l'emploie dans le fini aux objets les plus tendres, les plus légers, aux ciels, aux lointains, et son travail, contrastant avec celui de l'eau-forte ou du burin, est toujours heureux et piquant. (Id.) || Fig. Manière d'opérer avec la pointe, touche du graveur. Toucher une gravure d'une pointe fort spirituelle. Avoir la pointe fort spirituelle. Avoir la pointe délicate, légère, lourde.

—Hist. nat. Protubérance allongée, distincte, ferme et aigue.

— Jeux. Au trictrac, Chacune des divisions du tablier, sur lesquelles on case, on range les dames.

— Joaill. *Pointe naive.* Diamant brut qui est naturellement en pointe.

— Manèg. *Faire des pointes.* Se dit d'un cheval qui, en maniant sur les voltes, ne suit pas régulièrement le rond || Se dit aussi du cheval qui résiste à son cavalier, s'élève et se plante sur les deux pieds de derrière.

— Mar. Cap du navire. || Laize de toile taillée pour être placée dans le côté d'une voile. || Chacune des trente-deux divisions de la bousole. || *Pointe de doublage* ou *de bordage.* Morceau de bordage ou de toile qui remplit un vide. || *Avirons à pointe.* Avirons montés de façon qu'il n'y ait qu'un aviron à chaque banc de l'embarcation || *Navire brassé en pointe.* Navire dont les vergues sont orientées pour l'allure du plus près. || *Voile en pointe.* Voile qui n'est pas carrée. || *Pointe du jusant.* Commencement du jusant. Profiter de la pointe du jusant. Partir à la pointe du jusant.

— Maçonn. *En pointe de diamant.* Se dit d'une pierre terminée par une pyramide quadrangulaire aplatie.

— Min. Galerie percée suivant une certaine inclinaison, et servant soit à l'aérage, soit au transport, soit à l'écoulement des eaux.

— Phys. *Pouvoir des pointes.* Propriété qu'ont les pointes de soutirer l'électricité des corps.

— P. et chauss. *Pointe de pavé.* Jonction des deux ruisseaux d'une chaussée, en forme de fourche.

— Sell. *Pointe de l'arçon.* Le bas de l'arçon d'une selle.

— Serr. *Pointe molle.* Bout d'une tige d'un piton que l'on recourbe pour le river.

— Techn. Outil bien acéré avec lequel le sculpteur ébauche son ouvrage. || Tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver. || Outil avec lequel les relieurs coupent le carton de la couverture d'un livre. On dit aussi *pointe à rabaisser.* || Petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures et leur donner plus de relief. || Petit poinçon d'acier dont se servent les tireurs d'or pour polir les pertuis de la petite filière. || Nom des tuiles hachées, dans la longueur desquelles le couvreur a retranché plus d'un tiers. || Morceau de fer avec lequel on commence un trou de mine. || Clou long avec ou sans tête, mince, arrondi au lieu d'être carré et d'une grosseur égale. La sorte de ces clous la plus connue est celle appelée *pointe de Paris* dans le commerce. Les vitriers fixent les morceaux de verre avec des pointes sans tête. Faire tenir un morceau de bois avec une pointe, avec quelques pointes. Enfoncer des pointes. || *Pointe à tracer.* Espèce de petit ciselet dont se servent les bijoutiers pour former légèrement dans l'ouvrage les traits qui ne sont que tracés au crayon. || Outil très pointu, de fer ou de cuivre, à l'aide duquel on trace des lignes ou des repères sur les métaux. || *Pointe à gratter.* Moitié de ciseau à l'usage des facteurs d'orgue, pour gratter les tuyaux qui doivent être soudés || *Pointe à faire porter les tuyaux.* Outil qui ressemble au ciseau du menuisier. || *Pointe de diamant,* ou simplement *diamant.* Nom donné au petit morceau de diamant taillé en pointe et enchâssé dans un manche, dont les vitriers se servent pour couper le verre. || Dans la fabrication des fleurs artificielles, *Pointe de colle.* Très petite partie de colle de pâte.

— Typogr. Grosse aiguille fixée dans un manche de bois dont se servaient autrefois les compositeurs pour faire les corrections. Actuellement, ils se servent de pinces.

POINTE-À-PITRE. Géogr. Ville de la Guadeloupe (Grande-Terre), à l'issue du detroit dit Rivière Salée, à 50 kil. N.-E. de la Basse-Terre; 20,000 h.

— POINTE-DE-GALLE. Port fortifié de Ceylan, sur la côte S.-O., centre de la navigation à vapeur dans la mer des Indes.

— POINTE-NOIRE (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Basse-Terre (Guadeloupe); 3,400 hab.

POINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pointer. S'emploie adjectiv. Canon pointé. Le roi était exposé à une batterie de canon *pointée* vis-à-vis de l'angle où il était. (Volt.)

— Disposé pour une opération. Lunette pointée.

— Marqué d'un point indiquant une opération terminée. Catalogue pointé. Article pointé. Vote pointé.

— Blas. Se dit de fleurs dont les folioles et les épines sont d'un émail autre que la fleur et ses boutons. Porter trois roses de gueules, boutonnées d'or, et pointées de sinople.

— Escr. Touché, atteint. Adversaire pointé.

— Hist. nat. Synonyme inusité d'AIGU.

— Jeux. *Carte pointée.* Carte marquée par un escroc.

— Mar. *Carte pointée.* Carte sur laquelle on a relevé journellement la position du navire.

— Mus. *Note pointée.* Note suivie d'un point qui en augmente de moitié la valeur. Blanche pointée. Ronde, noire, croche, double croche pointée. || Note détachée dans l'exécution instrumentale ou vocale.

— Techn. *Papier pointé.* Papier réglé pour la mise en carte. || *Étoffe pointée.* Étoffe dont les plis sont maintenus par des points à l'aiguille.

— Typogr. *Feuille pointée.* Celle qui a subi l'opération de la pointure.

— *Le pointé.* s. m. L'action de pointer. Le pointé d'un télescope.

POINTEAU. s. m. (rad. *pointe*). Techn. Poinçon d'acier dont se servent les horlogers. || Pointe d'acier servant à marquer la place d'un trou || Outil dont se servent les serruriers pour amorcer la place d'un foret. || Poinçon à percer les fers minces. || *Pointeau à contremarquer.* Outil d'acier à l'usage des couteliers.

* **POINTEMENT.** s. m. Action de pointer, de se montrer, de s'élever en pointe. Les *pointements* granitiques de notre frontière pyrénéenne. (Blavier.)

— Artill. et Mar. Syn. de POINTAGE. Faire le pointement d'un canon. Faire le pointement sur une carte.

— Miner. Réunion de trois pointes au moins, qui remplacent une partie de la face dominante d'un cristal, et qui s'observent toujours à l'extrémité de l'axe ou d'un des axes de cette forme.

* **POINTER.** v. a. Ire conj. Porter un coup de la pointe de l'épée. Pointer son adversaire, le pointer mortellement en pleine poitrine.

— Marquer d'un signe quelconque pour indiquer une révision. Pointer les articles du journal, du grand-livre, à mesure qu'on vérifie les comptes.

— Faire un point à côté du nom des personnes présentes ou absentes, pour indiquer leur présence ou leur absence. A une certaine heure, on pointe les employés qui n'ont pas paru à leur bureau. Dans les fabriques, on pointe les ouvrières qui n'ont pas repris à l'heure dite leur travail. A la Chambre des députés, lorsqu'on fait l'appel nominal, on pointe les noms des députés absents, et quelquefois on en fait l'insertion dans les colonnes de l'*Officiel.*

— Diriger vers un point en mirant. Pointer le canon. Après avoir lui-même *pointé* l'artillerie devant Stralsund... (Volt.)

— Se dit des instruments d'optique ou de précision. Pointer un niveau. Pointer une lunette.

— Prendre pour point de mire. Pointer un bastion.

— Dresser. Le beau coursier *pointe* ses hautes oreilles et hennit en relevant la tête. (F. Soulie.)

— Absol. Pointer bien. Pointer juste. Pointer à coup sûr. Pour pointer, on dirige la petite pièce au moyen d'une vis, de manière que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse, du bourrelet de la volée, et le but que l'on veut atteindre, soient sur une même ligne droite.

—Bouch. Égorger un bœuf.

— Dess. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions qu'on relève sur une épure.

— Mar. *Pointer la carte.* Relever journellement, à midi, la situation d'un navire. || *Pointer une voile.* Joindre les laizes d'une voile par de simples points d'arrêt.

— Absol. *Pointer à couler bas.* Diriger le tir de façon à atteindre le navire dans les œuvres vives pour le couler bas. || *Pointer à démâter.* Diriger le tir de façon à frapper les mâts du navire ennemi.

— Mus. Augmenter de moitié la valeur d'une note, en faisant suivre cette note d'un point. Pointer une blanche, une ronde, une noire. || Détacher la note, dans l'exécution instrumentale ou vocale. || *Pointer un rôle.* Esquiver en le chantant les notes difficiles. Rubini *pointuit* son rôle entier dans Norma. (Castil-Blaze.)

— Rel. Se servir de la pointe à rabaisser.

— Techn. Faire quelques points d'aiguille à une pièce d'étoffe pour maintenir les plis. || *Pointer les aiguilles* En former la pointe.

—Typogr. Faire entrer exactement les pointures dans les feuilles que l'on met en retiration sur le tympan.

— POINTER. v. n. Faire la pointe en s'élevant vers le ciel. L'alouette aime à pointer vers le ciel en disant sa joyeuse chanson. Dans la corolle, vous trouverez précisément au milieu une espèce de petite colonne attachée tout au fond, et qui *pointe* directement vers le haut. (J.-J. Rousseau.)

— Commencer à paraître. Le jour va bientôt pointer. Le petit jour *pointait,* ce jour qui se lève comme la pâleur d'une orgie sur les nuits blanches de Paris. (De Gonc.)

—Fig. Une femme, depuis fort de mes amies, commençait par elle-même à *pointer* à la cour. (Saint-Simon.)

— Commencer à pousser, à se faire sentir. Le vent commence à pointer. Les asperges commencent à *pointer* sur la fin d'avril. (Grimod.)

— Fig. Le génie de Louis XIV *pointait* sous le joug de Mazarin. (Saint-Simon.)

—B.-arts. Faire des points avec le pinceau, avec le burin, avec la plume. Faire une miniature en pointant.

— Manèg. Se cabrer en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités de derrière. Ce cheval pointe en place. Rien n'est de plus mauvais goût que de faire ainsi *pointer* son cheval. (G. Ohnet.)

— SE POINTER. v. pron. Être pointé.

—Fig. On voyait dans l'instant son esprit se *pointer* vers l'objet et le pénétrer. (Fontenelle.)

POINTEUR. s. m. (pr. *poin-teur;* mot angl.). Chass. Syn. de POINTEUR.

POINTERELLE. s. f. (rad. *pointer*). Entom. Nom vulgaire des insectes qui détruisent les bourgeons des plantes.

POINTERIE. s. f. Fabrique de pointes.

POINTEROLLE. s. f. (dimin. de *pointe*). Min. Marteau pointu d'un côté et plat de l'autre, pour attaquer les roches très dures.

* **POINTEUR.** s. m. Artilleur qui pointe le canon. Habile, adroit, excellent pointeur. || *Pointeur-servant.* Servant qui aide le pointeur.

— Techn. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe.

— Typogr. Ouvrier qui pointe la feuille sur le papier. || Celui qui enlève un morceau d'une planche clichée, pour y faire une correction.

—Adjectiv. Ouvrier pointeur. Canonnier *pointeur.* (Acad.)

— Chass. *Chien pointeur.* Sorte de chien anglais dressé pour la chasse. On dit plus souvent substantiv. Un *pointeur*. (Acad.)

— *Chanoine pointeur.* Celui qui note sur une feuille les chanoines presents a l'office, ou bien ceux qui en sont absents.

POINTICELLE, s. f. (dimin. de *pointe*). Techn. Dans les fabriques de soie, Petite broche qui traverse l'espolin de la navette.

POINTIL, s. m. Verr. Longue et forte verge de fer terminée en forme de T, dont on se sert pour pointiller les glaces.

* **POINTILLAGE**, s. m. (pr. *poin-ti-l'aje, ll* mouill.). Action de pointiller; petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature. Un pointillage bien fait, grossierement fait. Le pointillage coûte beaucoup de temps et demande une main exercee.

— Fig. Il y a des gens qui ont la manie du *pointillage;* ce sont des fâcheux. (Gresset.)

— Dispute, contrariete sans motif. Ce n'etaient de sa part que *pointillage*, qu'altercations et qu'exces. (de Montaiglon.)

— Massage executé avec les pointes des doigts.

— Moll. *Pointillage blanc.* Nom vulgaire d'une porcelaine.

* **POINTILLE**, s. f. (pr. *poin-ti-lle, ll* mouill.; radic. *pointe*). Chose futile, motif vain. Cette *pointille*, dont la daterie fait toute sa defense, fut le sujet d'une guerre très mémorable. (Patru.)

— Querelle, dispute sur un sujet frivole. Ce sont des *pointilles* perpétuelles. Acad. C'est une *pointille* in ligne de théologiens de contester la reserve de la communion pour les malades. (Bossuet.)

POINTILLÉ, EE, part. pass. du v. Pointiller. S'empl. adjectiv. Ouvrages de miniature pointillés. Armoiries pointillées. Écussons pointillés.

— Marqué, indiqué par des points. J'ai reconnu seulement les points que le capitaine Cook n'avait pas eté à portée de relever, et qui étaient restés *pointillés* sur la carte. (La Perouse.)

— Pathol. *Rougeur pointillée*, ou *pointillé*, s. m. Se dit d'une rougeur hémorragique produite par une accumulation de petits points rouges.

— Hist. nat. Qui est garni de petits points enfoncés, nombreux et rapproches. Patelle pointillée. Perche pointillee. Cône pointillé. Ses œufs sont verdâtres, *pointillés* de brun. (Buff.) Elle a la gorge blanche, entouree de roussâtre *pointillé* de blanc. (Id.)

— **POINTILLÉ**, s. m. Manière de dessiner, de graver en petits points, en pointillant. Genre de gravures faites au pointille.

— Fig. C'est par la finesse des détails et le *pointillé* du dialogue que cette pièce a réussi. (P. de Saint-Victor.)

— Ichtyol. Espece de poisson du genre saumon.

POINTILLEMENT, s. m. (pr. *poin-ti-lle-man, ll* mouill.). Action de pointiller, de commencer a se montrer. Ce rapide *pointillement* du soupçon fit éprouver un froid interieur a Godefroid. (H. de Balz.)

* **POINTILLER**, v. n. 1re conj. (pr. *poin-ti-llé, ll* mouill.). Faire des points avec le burin, le pinceau, le crayon, la plume. Dans les ouvrages en miniature, on ne fait ordinairement que pointiller. Pointiller pour designer l'or dans un écusson.

— Fig. Disputer sur des riens, sur les moindres choses. Aimer a pointiller. Pointiller sans cesse. Ne faire que pointiller. Avoir l'habitude, la manie de pointiller. Un homme bien élevé et d'un solide esprit cherche rarement à pointiller. Et comment est-ce qu'ayant *pointille* sur les vers, ils n'ont pas exerce sur ma prose la même subtilité? (H. de Balzac.)

— **POINTILLER** v. a. Tracer des points, marquer de points. Pointiller une miniature.

— Fam. Piquer par des mots désobligeants. Pointiller quelqu'un sur tout ce qu'il dit, sur tout ce qu'il fait.

— Tracer avec des points. C'était la figure de ces bâtiments que l'on *pointillait* sur le visage des prisonniers samiens. (P.-L. Courier.)

— Techn. *Pointiller la glace.* Y attacher le pointil avec du verre liquide.

— **SE POINTILLER**, v. pron. Être pointillé. Ces sortes d'ouvrages doivent se pointiller.

—Fig. Se disputer sur des riens, sur les moindres choses. Ces deux personnes ne font que se pointiller mutuellement.

* **POINTILLERIE**, s. f. (pr. *poin-ti-lle-ri, ll* mouill.; rad. *pointiller*) Picoterie, contestation sur des riens, sur des bagatelles. Vous avez vu deux hommes éloignés par leur état et par leur goût des *pointilleries* de collège. (J.-J. Rouss.) Esprit du pointilleur, habitude, manie de pointiller. Si le père Birotteau fait faillite, ce petit drôle sera un excellent syndic, sa *pointillerie* est précieuse. (H. de Balz.)

POINTILLEUR, EUSE, adj. Syn. de **POINTILLEUX**. A force de disputer, il a l'esprit disputeur et *pointilleur*. (J. J. Rouss.)

POINTILLEUSEMENT, adv. (pr. *poin-ti-lleu-ze-man, ll* mouill.). D'une manière pointilleuse.

* **POINTILLEUX, EUSE**, adj. (pr. *poin-ti-lleu, ll* mouill.). Qui aime a pointiller, à contester, a disputer sur des riens, sur les moindres choses. Un homme pointilleux. Un critique pointilleux. Le théâtre, fertile en censeurs *pointilleux*... Boil.)

Et bientôt vous verrez mille auteurs *pointilleux*,
Prêts a piece eplucher vos sons et vos paroles,
Interdire chez vous l'entree aux hyperboles. (Boil.)

— Se dit des choses. La critique de cet écrivain est pointilleuse. Avoir des habitudes pointilleuses. Caractere pointilleux.

— Qui est exigeant dans la société. Il est difficile de vivre avec les gens pointilleux. Être pointilleux sur le ceremonial. Être pointilleux jusqu'au ridicule. Susceptible et *pointilleux* comme toutes les personnes qui manquent d'education... (Mme de Genlis.)

— Substantiv. Rien n'est plus insupportable que ces pointilleux. Je me reserverai pour une autre fois a disputer contre ces *pointilleux* si deliés, qui oublient de faire, tant ils sont empêchés a parler. (Malherbe.)

POINTIS, s. m. pr. *poin ti*; rad. *pointe*). Extrémite d'une île en riviere.

POINTIS (Jean-Bernard **DESJEANS**, baron de), Marin français, 1645-1707, se signala sous Duquesne, sous Tourville; puis, chef d'escadre, prit Carthagène des Indes en 1697. On a de lui: *Relation de l'expedition de Carthagène.*

POINTOYER, v. a. 1re conj. (radic. *point*). Anc. mus. Charger un air de notes d'agrement; fredonner.

— Anc. jeux. Jouer au passe-dix.

POINTROLLE, s. f. Min. V. **POINTEROLLE**.

* **POINTU, UE**, adj. Qui a une pointe aigue, qui se termine en une pointe aigue. Epee bien pointue. Couteau tres pointu. Bâton pointu par un bout.

— Qui va un peu en pointe. Nez pointu. Menton pointu. La dame au nez *pointu*. (La Fontaine.)

— Qui va en diminuant. Chapeau pointu.

— Fam. *Voix pointue.* Voix grêle et aigue.

— S'est dit d'un froid vif et pénétrant. Soutiendrez-vous cet air *pointu* et glacé qui perce les plus robustes? (Mme de Sév.)

— Fig. *Esprit pointu.* Esprit qui aime à subtiliser, a faire des pointes. Les esprits pointus sont d'ordinaire peu aimables.

—*Style pointu.* Style hérissé de pointes, d'antithèses, et tombant dans une profondeur affectée.

— Par extens. Sévigné, du naturel charmant et abondant de sa mère, et du precieux guindé et *pointu* de sa sœur, avait fait un melange un peu gauche. (Saint-Simon.)

— Fam. et iron. *Pointu comme une boule.* Extrêmement obtus. Avoir l'esprit pointu comme une boule.

— Bot. Se dit des fleurs dont les feuilles se terminent par une lame semblable à celle d'une lance.

— Substantiv. Fam. Personne qui a l'esprit pointu.

— **POINTU**, s. m. Anc. techn. Nom de certains morceaux d'une étoffe plus fine que celle du fond du chapeau, que les chapeliers couchaient sur les rapades, pour faire ce qu'ils appelaient le dorage.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un chétodon.

* **POINTURE**, s. f. (rad. *pointer*). S'est dit anciennement pour Piqûre. Meilleures sont les aigreurs et *pointures* de l'ami, que les baisers du flatteur. (Montaigne.) Socrate disait a ceux qui lui objectaient la tête de sa femme, qu'il apprenait par la, en sa maison, a être constant et patient partout ailleurs, et a trouver douces les *pointures* de la fortune. (Charron.)

— Mar. Chacun des coins supérieurs d'une toile carree. Raccourcissement de la voile qu'on replie en l'attachant a la vergue pour prendre peu de vent quand le temps est gros.

— Techn. Nombre de points que porte la chaussure prise dans toute sa longueur, depuis le talon jusqu'a la pointe. Il faut une forte pointure pour chausser cet homme. Nombre de points que contient le tour d'un chapeau ou la largeur d'un gant.

— Typogr. Petite lame de fer terminée en pointe. Attacher deux pointures au tympan pour les faire entrer dans les feuilles que l'on imprime. Les pointures doivent entrer exactement dans les feuilles en retiration, pour que les pages opposées se correspondent. Trou que cette lame fait dans le papier. Opération qui consiste a mettre les feuilles en place pour la retiration.

POINT-VIRGULE, s. m. Gramm. V. **POINT**.

POINT-VOYELLE, s. m. Gramm. V. **POINT**.

* **POIRE**, s. f. (du lat. *pirum*, même signif.). Bot. Fruit du poirier; il est de forme oblongue et plus gros a la partie inférieure. Belle poire. Petite poire. Grosse poire. Poire fondante. Poire d'été. Poire d'hiver. Mordre dans une poire. Partager en deux une poire bien mûre. Compote de poires. Certaines poires, a chair sucrée et fondante, occupent a juste titre le premier rang parmi nos fruits de table; le beurré est la poire par excellence; sa chair fondante et d'un goût delicat donne un suc abondant et parfume. D'autres, plus ou moins astringentes à l'etat cru, deviennent excellentes en compote, ou sont recherchees de preference pour la preparation du poire. La *poire* en vieillissant en voit d'autres renaître. Rochefort.) La *poire* appelee Saint-Germain a été trouvee dans la forêt de Saint-Germain avec la saveur que nous lui connaissons. B. de St-P.)

— *Poire d'Auch.* Poire sans pépin et très recherchee. || *Poire à deux yeux.* Espece de poire dont l'œil est double.

— Fig. *La poire est mûre.* L'occasion est favorable.

— *Poire molle.* Poire qui a dépassé la maturite, qui est sur le point de se gater.

— *Ne pas promettre poires molles.* Avoir du ressentiment, menacer. Il ne lui a pas promis poires molles. On dit, a propos de papes, que le cordelier Ganganelli ne promet pas *poires* molles a la société de Jesus. (D'Alembert.)

— *Poires seches* ou *tapees.* Poires desseches au soleil ou au four.

— Fig. *Poire pour la soif.* Chose réservee pour les besoins a venir. Garder une poire pour la soif. L'homme prevoyant garde toujours une poire pour la soif.

— Fig. *Entre la poire et le fromage.* Sur la fin du repas, pendant le dessert, lors que la gaieté qu'inspire la bonne chere fait qu'on s'épanche, qu'on se parle librement.

— *Poire d'angoisse.* Sorte de poire fort âpre.

— Fig. *Poire d'angoisse.* Instrument de fer fait en forme de poire et a ressort, que l'on introduisait par force dans la bouche, pour empêcher de crier.

—Fig. *Faire avaler des poires d'angoisse.* Causer quelque chagrin, quelque mortification sensible. Il m'a fait avaler une poire d'angoisse.

— Pop. *Faire sa poire.* Faire l'homme d'importance.

— Bot. *Poire d'acajou.* Fruit de l'anacardier. || *Poire d'avocat.* Fruit de l'avocatier. *Poire de bachelier.* Nom vulgaire d'une espece de morelle. || *Poire coloquinte.* Espece de gourde. || *Poire fausse.* Espece de courge || *Poire de terre.* Nom vulgaire du topinambour. || *Poire de vallee.* Nom vulgaire de la bardane.

— Chass. Petite bouteille de cuir bouilli ou de quelque autre matière, dans laquelle on met de la poudre de chasse.

— Éperonn. *Poires secretes.* Sorte d'embouchure du mors du cheval.

— Lapid. *Poire* ou *poire à l'indienne.* Taille du diamant en forme de poire a facettes. Pendant d'oreille en forme de poire. *Perle en poire.* Perle de figure oblongue, un peu plus grosse par en bas que par en haut. Avoir aux oreilles de belles perles en poire.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce des genres cône et volute. *Poire d'agate.* Espèce de rocher du genre fasciolaire. *Poire sèche.* Nom vulgaire d'une espèce de rocher.

— Techn. Contrepoids de la balance romaine, fait en forme de poire. Partie du battant qui frappe contre la cloche. Boîte en forme de poire que l'on place à l'extrémité d'un cordon de sonnette electrique.

— Zooph. *Poire marine.* Nom vulgaire des fongies.

* **POIRÉ**, s. m. Liqueur que l'on retire des poires pilees, pressees et fermentees, pour la boire, ou pour en faire du vinaigre, ou même pour en clutenir de l'alcool. La boisson de poire se fait ordinairement pure, et se livre telle au commerce; on n'y ajoute de l'eau que pour en augmenter le volume. Ainsi etendu d'eau, le poiré ne se conserve pas. Tout le N.-O. de la France fait une grande consommation de poire. Le poiré est assez nettoye ou paré pour pouvoir être bu au bout d'une vingtaine de jours. Apres un ou deux mois de séjour dans les tonneaux, il offre une boisson fine, et dont l'acidite est des plus agreables. Les poires les plus estimés sont ceux de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Le poire bouilli à la sortie du cuvier du pressoir donne un excellent sirop avec lequel on fait une sorte de raisiné.

POIRÉ-SUR-VIE (Le), Geogr. Chef-lieu de cant. de l'arr. de La Roche-sur-Yon (Vendee; 1,000 hab.

* **POIREAU** ou **PORREAU**, s. m. (du lat. *porrus*, même signific.). Bot. Plante potagere appartenant au même genre que l'ail, la ciboule, l'echalote, l'oignon, etc. Le poireau se reconnaît a son bulbe allongé; sa tige haute, pleine, garnie de feuilles planes, mais plices en gouttiere, linéaires, lancéolées, de couleur glauque. Le poireau est originaire des contrées meridionales de l'Europe. Il est cultivé dans les jardins pour l'usage des cuisines; on s'en sert afin de relever les potages et les bouillons et de donner du goût aux sauces et a certains mets. Les Egyptiens et les Romains en faisaient un bien plus grand cas que nous. Planter des poireaux. Soupe aux poireaux.

— Pathol. Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, prend naissance dans le corps muqueux, et dont la substance est tantôt lisse, tantôt inegale et raboteuse. Le sang qui s'ecoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, n'a pas, comme on l'a prétendu, la propriete de faire naître de semblables excroissances sur les parties où il n'en existait pas encore.

— Se dit dans le même sens, en parlant des chevaux et des chiens. Ce cheval a des poireaux aux jambes. Ce petit chien a des *poireaux* aux joues. (Acad.)

* **POIRÉE**, s. f. (rad. *poireau*). Bot. Genre de plantes potagères à larges feuilles et à côtes fort épaisses, que l'on nomme aussi *bette*. Acheter, planter de la poirée. Feuilles de poirée.

— *Poirée sauvage.* Plante de la famille des chénopodees.

— Art culin. Nom qu'on donne à un melange de poireaux et autres légumes pour le potage.

POIRET Pierre). Theologien protestant, né a Metz, 1646-1719, pasteur a Heidelberg, a Hambourg, etc., voyait l'essence de la religion dans la morale. On a de lui: *l'Economie divine; Principes solides de la religion; Theologie reelle*, avec une *Lettre* curieuse sur 130 auteurs mystiques, etc.

— **POIRET** (Jean-Louis-Marie), Naturaliste, né a Saint-Quentin, 1755-1834, a écrit *Voyage en Barbarie; Dictionnaire de botanique; Leçons de Flore*, etc.

POIRETTE, s. f. pr. *poi ré-ci*; de *Poiret*, n. pr.). Bot. Syn. d'**HOVEE**.

POIREUC, s. m. Bot. Nom du muscari, dans le Lauret.

* **POIRIER**, s. m. (rad. *poire*). Bot. Genre de plantes dicotyledones polypetales de la famille des rosacees pomacees, comprenant des arbres de moyenne grandeur a feuilles simples, a ternes, et a fleurs de couleur blanche, disposees en cymbe terminal ou latéral. Toutes les espèces connues appartiennent a l'ancien continent; le poirier commun est la plus grande espece du genre, et croît naturellement en France. Le poirier est un arbre fort anciennement cultivé; sous la main de l'homme, il a produit de nouvelles varietes qui se distinguent principalement par le volume, la forme, la couleur des fruits, et par la consistance, la saveur de la chair. Le bois est pesant, d'un grain tres uni, fin, serre et d'une couleur rougeâtre. Il prend la teinture noire ou ne peut mieux, et ressemble alors tellement a l'ébene que l'œil s'y trompe et qu'on ne le reconnaît qu'a la difference de pesanteur specifique, qui est de 0,657 a 0,714. La cime du *poirier* a l'oranger s'unit. Rochefort.)

— *Poirier des Antilles.* Nom donné à deux espèces de bignones. || *Poirier avocat.* Le laurier avocatier. || *Poirier bergamote.* Variete de citronnier. || *Poirier de Cayenne.* Espèce de cucurbitacee dont on mange le fruit rempli d'un suc laiteux un peu âcre. || *Poirier de chardon.* Espece de cactus. || *Poirier des Indes.* Le goyavier, dont le fruit ressemble beaucoup à une poire. || *Poirier des îles.* Espece de bignonie des Antilles. || *Poirier du Japon.* Espèce de chenomele. || *Poirier de montagne.* Le quinquina corymbifere. || *Poirier de la Nouvelle Espagne.* Le persea. || *Poirier piquant.* Nom vulgaire du cactus opuntia. || *Poirier des oiseleurs.* Sorbier des oiseaux. || *Poirier rouge* ou *poirier du Cap.* Arbre du Cap de Bonne-Esperance qui a le port du poirier et qui fournit un bois rouge employé dans l'ebenisterie.

— Fig. *Je l'ai vu poirier.* Se dit d'un parvenu que l'on a connu dans une situation fort obscure, par allusion a ce que disait certain paysan des saints de bois de sa paroisse.

— Hist. *Ordre du Poirier.* Ordre de chevalerie d'Espagne, institue en 1176 par Gomès Fernand, roi de Léon. On l'appelait aussi *ordre de Saint-Julien du Poirier.* Il est connu aujourd'hui sous le nom d'*Alcantara*.

POIRIER (Germain, dom.), Benédictin de la congregation de Saint-Maur, né a Paris, 1724-1803, a publié le t. XI de la *Nouvelle Collection des historiens de France*, et coopere a l'édition en 3 vol. in-fol. de *l'Art de vérifier les dates*.

POIRSON (Jean-Baptiste), Geographe, né a Vrecourt (Vosges), 1760-1831, a exécuté des globes, des sphères terrestres, un *Atlas mathématique, physique et politique*, avec Mentelle; *Nouvelle Geographie élementaire*; etc. || **POIRSON** (Charles), connu sous le nom de *Delestre-Poirson*. Fils du precedent, 1790-1859, auteur dramatique, a fait un grand nombre de pieces de théâtre, en société avec les auteurs en vogue a cette epoque.

— **POIRSON** (Auguste-Simon-Jean-Chrysostome), Professeur et historien, né a Paris, 1795-1871, elève de l'Ecole normale, professeur de rhétorique, d'histoire, proviseur du collège Saint-Louis en 1835, puis du college Charlemagne, a laissé: *Histoire romaine; Precis de l'histoire ancienne* (avec Cayx); *Precis de l'histoire de France* avec Cayx); enfin *Histoire de Henri IV*, qui a obtenu le prix Gobert.

* **POIS**, s. m. (du lat. *pisum*, même signif.). Bot. Genre de plantes dicotyledones de la famille des légumineuses, tribu des viciées, comprenant des plantes herbacées à tiges le plus souvent grimpantes, dont la graine, du même nom, de forme ronde, et renfermee dans une cosse ou gousse, fournit un excellent aliment. La principale espèce de ce genre est le pois cultivé; il renferme un grand nombre de varietes, les unes hâtives, les autres tardives; les unes à cosse a parchemin, les autres à cosse sans parchemin; dans ces dernieres, la gousse peut aussi servir de nourriture. Parmi les pois de primeur, on distingue surtout le pois de Francfort ou pois Michaut, de bonne qualite; le pois baron, d'un grain petit; le pois de Clamart ou *carré fin*, dont les grains sertes dans la cosse sont comprimés ou aplatis sur leurs faces. Les pois nains sont ceux dont la tige est peu élevée; il y en a sans parchemin. Les pois tardifs sont en général plus gros que les pois hâtifs; ils doivent être ramés, c'est-à-dire soutenus par au petit branchage, pour être plus productifs. Les pois ne se mangent pas seulement verts; lorsqu'ils sont secs et concassés, ils

donnent encore une bonne purée. La cosse et les tiges fraîches ou sèches des pois composent un excellent fourrage pour les animaux. Et l'autre de *pois* verts qui se noyaient dans l'eau. (Boil.) Du *pois* en fleur étagez la parure. (Camp.) Les estomacs vigoureux peuvent seuls digérer les *pois*. (Cruveilhier.)

— On dit aussi des *petits pois* ou des *pois verts*. Et qu'a peine au mois d'août l'on mange des *pois* verts (Boil.) Aux neiges qui nous environnent lorsque ailleurs on mange des petits *pois*. (Volt.)

— *Arbre à pois*. Nom vulgaire d'une espèce de caragan. || *Pois à bouquet* ou *pois vivace*. Gesse à larges feuilles. || *Pois de brebis, breton, corna, de serpent*. Gesse cultivée. || *Pois carré*. Gesse à fleur blanche. || *Pois chiche*. Nom vulgaire du genre chiche. || *Pois sans cosse, gonflus, mange-tout* Pois dont on mange la cosse. || *Pois doux*. Espèce d'inga. *Pois à gratter, pois pouilleux, pois sauvage* ou *pois velu*. Espèce de dolic. || *Pois gris*. Sorte de pois qu'on nomme aussi *pois de pigeon, pois des champs, pois casse, pois de pisaille*. *Pois de merveille*. Corindon de Linne. || *Pois nu, pois quenique*. Espèce de bonduc. || *Pois oléagineux*. Le soya hispide. || *Pois palate*. Le dolic tubéreux. || *Pois à pigeon, pois d'Angole, de Congo*, ou *de sept ans*. Nom vulgaire du cytise cajan, dont la graine sert à faire des colliers. || *Pois de pigeon*. L'orobe cultivée. || *Pois puant*. La casse fétide. || *Pois rouge*. Le haricot sphérique. || *Pois sabré*. Espèce de dolic. || *Pois de senteur, pois d'odeur*. Plante grimpante dont la fleur est très odorante, on l'appelle aussi *pois musqué* et *pois à fleur*. || *Pois sucré*. Espèce d'inga. || *Pois de terre*. L'arachide souterraine.

— Fig. *La fleur des pois*. Ce qu'il y a de mieux. Se dit des personnes. Mme de Nangis était la fleur des *pois* à la cour et à la ville. (St Simon.)

— Fig. et fam. *Manger des pois chauds*. Être embarrassé pour répondre. || *Gens à manger des pois au veau*. Gens dépourvus de courage, de fermeté. || *Aller et venir comme pois en pot* Être continuellement en mouvement. || *Arracheur de pois gris* Goulu, qui mange de tout. *Vendre à quelqu'un des pois qui ne cuisent pas, qui ne veulent pas cuire*. Lui jouer un tour. || *Que ce sont pois ou fèves* Le choix est indifférent. || *Donner un pois pour avoir une fève*. Se dit d'une personne qui donne une chose dans l'espérance d'en avoir une d'une valeur plus grande. || *Ceux qui me feront des pois, je leur ferai de la purée*. Je me vengerai de ceux qui me feront du tort. || *S'il me dit pois, je lui dirai fève*. S'il m'injurie, je saurai bien lui répondre.

— Loc. prov. *Après la fête et le jeu, les pois au feu* Lorsqu'on a beaucoup joué et dépensé, il faut vivre avec beaucoup d'économie. || *Il faut manger les pois avec les riches et les cerises avec les pauvres*. Les pois ne sont bons que dans leur primeur, quand ils coûtent cher; les cerises sont meilleures quand elles sont très mûres et qu'il y en a en quantité, par conséquent à bon marché.

— Comm. *Pois cassés* Pois desséchés dont on a séparé les deux cotylédons. On les emploie généralement pour les purées.

— Hist. litt. *Pois pilés*. Nom qu'on donnait aux farces et moralités de l'ancien théâtre. Des *pois* pilés de l'hôtel de Bourgogne. (Math.)

— Méd. *Pois à cautère* ou *pois suppuratif*. Petite boule faite avec une substance stimulante, telle que la racine d'iris de Florence, que l'on met dans l'exutoire connu sous le nom de *cautère* ou de *fonticule à pois*, pour entretenir la suppuration et empêcher la cicatrisation. On fait aussi des pois à cautère avec les orangettes, jeunes fruits avortés de l'oranger, arrondis au tour, et avec de petites boules de cire.

POIS (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mortain (Manche); 800 hab.

* **POISON**, s. m. (du lat. *potio*, boisson). Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, soit par l'absorption cutanée, soit par la respiration, soit par les voies digestives, agissent d'une manière nuisible sur les propriétés vitales ou sur le tissu des organes. Il existe des poisons dans les trois règnes; mais ceux qui proviennent des animaux sont spécialement désignés sous le nom de *venin*, lorsqu'ils existent indépendamment de toute espèce de maladie, ou sous celui de *virus* lorsqu'ils constituent une maladie ou qu'ils se développent dans une maladie. On réserve le nom de *poison* aux substances délétères minérales ou végétales. On distingue six espèces principales de poisons. 1° *poisons irritants* : acides, alcalis, chlore, iode, sulfures alcalins, purgatifs drastiques. Ces poisons exercent une action locale très violente et une inflammation plus ou moins intense du tube digestif, 2° *poisons hyposthénisants* : préparations arsenicales, phosphorées, sels de cuivre, de mercure, etc., émétique, sel d'oseille, digitaline, déterminant des accidents généraux qui consistent en évacuations abondantes, choléiformes, avec dépression rapide et profonde de l'économie, 3° *poisons stupéfiants* : préparations plombiques, acide carbonique, oxyde de carbone, éther, chloroforme, belladone, tabac, solanées vireuses, ciguë, champignons; action directe sur le système nerveux; dépression et stupeur. 4° *poisons narcotiques* : opium et ses dérivés, déterminant le narcotisme; 5° *poisons tétaniques* : strychnine, noix vomique, acide prussique, aconit, sulfate de quinine, camphre, alcool, cantharides; le caractère essentiel de ces poisons est une excitation violente des centres nerveux dont l'intensité peut déterminer la mort; 6° *poisons septiques* : matières animales en putréfaction, produits de sécrétions morbides, chair d'animaux morts de maladies pestilentielles; ils produisent des maladies graves revêtant la forme dynamique ou ataxique et ayant le plus souvent une terminaison funeste. Poison inorganique. Poison absorbé. Poison métallique. Rechercher, neutraliser le poison. Comme les *poisons*, introduits en très petite quantité dans l'économie animale, ne font que modifier les propriétés vitales sans leur porter une atteinte funeste, on tire parti de quelques-uns dans le traitement des maladies, et ils deviennent, à petite dose, de très bons médicaments; souvent aussi des substances vénéneuses introduites dans l'économie par accident, par méprise ou dans des vues criminelles, compromettent la santé ou déterminent une mort plus ou moins prompte. (Nysten.) Je méprise la race des charlatans comme le mensonge, et la crains autant que le *poison*. (De Juss.)

Il m'a fallu flatter vos insolents ministres,
Dont j'ai craint jusqu'ici le fer ou le *poison*. (Corn.)

O toi qui n'attends plus que la cérémonie
Pour jeter à mes pieds ma rivale punie,
Et par qui deux amants tout d'un seul coup du sort
Recevoir l'hyménée, et le bûcher et la mort,
Poison, me sauras-tu rendre mon dadème? (Id.)

— Par exager. Mauvaise qualité d'un aliment, d'une boisson. Les alcools, au contraire, étaient des saletés, des *poisons* qui ôtaient à l'ouvrier le goût du pain. (E. Zola.)

Toutefois avec l'eau que j'y mets à foison,
J'espérais adoucir la force du *poison*. (Boileau.)

— Fig. Vos mœurs forment un *poison* qui gagne les peuples et les provinces, qui infecte tous les États, qui change les mœurs publiques, qui donne à la licence un air de noblesse et de bon goût, et qui substitue à la simplicité de nos pères et à l'innocence des mœurs anciennes la nouveauté de vos plaisirs, de votre luxe et de vos profusions. (Mass.) L'or, ce *poison* brillant qui naît dans nos climats. (Volt.) D'un regard enchanteur connaît-il le *poison*? (Id.)

Quel funeste *poison*
L'amour a répandu sur toute sa maison! (Rac.)

— Fig. Maximes pernicieuses, dogmes dangereux qui se trouvent dans les discours de certaines personnes, dans les écrits de certains auteurs. Ce *poison* préparé par des mains habiles infecte tous les jours les mœurs publiques. (Mass.)

Vous, malheureux! assis dans la chaire empestée,
Où le mensonge règne et répand son *poison*. (Racine)

— *Le poison de l'hérésie*. Dans le langage mystique, Ce qu'il y a de dangereux dans les dogmes des hérétiques.

— Impressions de l'âme qui nuisent à la santé du corps ou à la tranquillité de l'âme. On s'y était procuré, plus qu'en aucun pays de l'Orient, des ressources contre l'ennui, qui est partout le *poison* de la vie. (Volt.) Pourvu que je sois à l'abri du *poison* de la crainte, qui glace le sang dans les veines usées.. Id.) L'ennui et l'insipidité sont un *poison* froid contre lequel bien peu de gens trouvent un antidote. (Id.) Y a-t-il une créature humaine qui ait plus volontairement concentré et aigri dans son cœur le *poison* de la haine? (H. Taine.)

— Par extens.

Il est d'autres erreurs dont l'aimable *poison*,
D'un charme bien plus doux enivre la raison. (Boil.)

— Hist. *Cour des poisons*. Chambre royale établie à l'Arsenal, par lettres patentes du 9 avril 1679, pour connaître et juger les crimes d'empoisonnement, malefice, sacrilège et fausse monnaie.

— Jurispr. Crime d'empoisonnement. On ne doit point intenter cette accusation de *poison* sans preuve. (Volt.)

— REM. GRAMM. D'après son origine (*potio*), le mot *poison* était autrefois féminin. Je sentais la *poison* dans mes os écoulée. (Desportes.)

Roland regarde tout, ayant l'âme saisie
De la fronde *poison* d'une aspre jalousie (Desportes.)
D'où s'est coulée en moi cette lâche *poison*,
D'oser impudemment faire comparaison
De mes épines à mes roses! (Malherbe.)

— Ce genre s'est conservé dans le langage et le style populaires, dans lesquels *poison* signifie particulièrement Méchante femme, femme débauchée. C'est une poison. Tais-toi, vilaine poison!

— Par extens. Chose, objet infect. Les Lorilleux, maintenant, affectaient de se boucher le nez, en passant devant sa chambre, une vraie *poison*, disaient-ils. (É. Zola.)

* **POISSARD, ARDE**, adj. (rad. *poix*, parce qu'autrefois *poissard* a signifié voleur, homme qui prend toute chose comme la poix). Qui imite le langage, les mœurs du bas peuple. Style poissard. Expression poissarde. Chanson poissarde.

— Litter. *Genre poissard*. Genre grossier et badin introduit dans la littérature par le poète Vadé, et dont voici un exemple :

Manon faisant d' la s'lupee,
Comm' quand on va d' quoi,
Dit : I' m'faut un homme d'épée,
N' pensez plus t'a moi. (Vadé.)

— Substantiv. Le *poissard* peint la nature, parce si l'on veut, mais très plaisante à voir. (Moreri.)

* **POISSARDE**, s. f. Marchande de la halle, aux manières hardies et aux expressions grossières. Sous l'ancien régime, les poissardes avaient le privilège d'aller offrir un bouquet au monarque, dans la galerie de Versailles; on leur donnait ensuite à dîner au *grand commun*, et c'était un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en faisait les honneurs.

— Par extens. Femme insolente.

POISSE, s. f. Anc. art milit. Fascine enduite de poix dont on se servait dans la défense des places de guerre.

POISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Poisser. S'emploie adjectiv. Avoir les mains poissées, toutes poissées.

POISSÉMENT, s. m. Action de poisser, état de ce qui est poisseux.

* **POISSER**, v. a. 1re conj. Enduire, frotter de poix. Poisser du fil. Poisser un vaisseau, Poisser un tonneau.

— Par extens. Gâter, salir avec quelque chose de gluant, bien que ce ne soit pas de la poix. Poisser son habit. Les confitures lui ont poissé les mains.

— Absol. Ce corps poisse.

— Techn. Chez les vergetiers, Coller les soies des balais dans des trous avec de la poix.

— SE POISSER, v. pr. Être poissé. Le fil du cordonnier se poisse.

— Par extens. Se gâter, se salir avec quelque chose de gluant. Cet enfant s'est poissé en mangeant.

* **POISSEUX, EUSE**, adj. Qui poisse, qui est enduit de poix. On peut en juger par la nature même de ce laitier; car, s'il est fort rouge, il coule difficilement; s'il est *poisseux* ou mêle de mine mal fondue, il indiquera le mauvais travail du fourneau. (Buff.)

— Par extens. Enduit d'une matière gluante quelconque. Quand on a manié pendant quelque temps des tithymales, les mains sont tellement *poisseuses* qu'elles se prennent et collent à tout. (Chaptal.)

POISSILLON, s. m. (pron. *poi-ci-llon*, *ll* mouill.). Ichtyol. Petit poisson.

* **POISSON**, s. m. (du lat. *piscis*, même signif.). Ichtyol. Animal aquatique, ovipare, à peau nue ou écailleuse, à sang rouge et froid, pourvu de nageoires, respirant par des branchies, ayant un cœur à un seul ventricule et une circulation branchiale complète, les deux mâchoires mobiles et la queue terminée par une nageoire verticale. Les poissons n'ont ni trachées, ni larynx, ni voix; ils forment la quatrième classe des animaux vertébrés. Le castor, qui habite les eaux et se nourrit de *poisson*, porte une queue couverte d'écailles. (Buff.) La saricovienne vit de crabes et de *poissons*. (Id.) La loutre est un animal vorace, plus avide de *poisson* que de chair. (Id.) En traversant Lorient, nous avons vu toute la place couverte de *poissons* (B. de St-P.) La nuit, lorsque le vaisseau fait route et qu'il est environné de *poissons* qui le suivent, la mer paraît comme un vaste feu d'artifice tout brillant de serpenteaux et d'étincelles d'argent. (Id.) On sait que les vrais *poissons*, les *poissons* à ouïes, ne s'accouplent pas. (Bonnet.) Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque uniquement de *poisson*. (Brill.-Savar.) Supposons que nos yeux aient le pouvoir de distinguer les objets qu'ils ne sauraient voir sans le microscope; une goutte d'eau dans laquelle on aurait fait tremper du poivre, ou une goutte de vinaigre nous paraîtrait comme un lac ou une rivière pleine de *poissons*. (Chateaub.)

— *Poissons abdominaux*. Ceux qui ont les nageoires ventrales en arrière des pectorales. || *Poissons acanthoptérygiens*. Ceux qui ont toujours la première portion de la dorsale ou la première dorsale soutenue par des rayons épineux. || *Poissons apodes*. Ceux qui manquent complètement de nageoires ventrales. || *Poissons chondroptérygiens* ou *cartilagineux*. Ceux dont les arêtes n'ont que la consistance de cartilages; ils forment la deuxième série de leur classe. || *Poissons jugulaires*. Ceux qui ont les nageoires ventrales situées sous la gorge, en avant des pectorales. || *Poissons malacoptérygiens*. Ceux dont les rayons de la nageoire dorsale sont mous. || *Poissons osseux*. Poissons pourvus d'arêtes osseuses; ils forment la première série de la classe des poissons. || *Poissons sous thoraciques*. Ceux qui ont les nageoires ventrales au-dessus des pectorales. Chacune de ces séries se subdivise en ordres et en familles d'après les caractères tirés de la nature des branchies, de l'appareil qui les recouvre, de la nature et de la position des nageoires, etc.

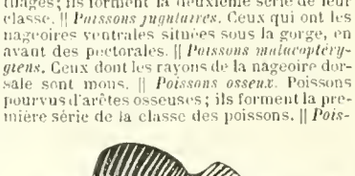

Squelette de la perche.

Le crédule *poisson*
Tombe dans les filets où pend la hameçon. (Delille.)

— *Poisson aigle*. La raie aigle. || *Poisson d'argent*. La dorade de la Chine. || *Poisson armé*. Nom vulgaire des coffres, des diodons et de certains silures. || *Poisson d'avril*. Le maquereau. || *Poisson à bâton*. La morue sèche ou stockfisch. || *Poisson blanc*. Poisson dont la chair pâle a peu de goût. || *Poisson bourse*. La baliste. || *Poisson chinois*. Le périophtalme de la Chine. || *Poisson chirurgien* L'acanthure. || *Poisson coffre* Le coffre. || *Poisson coq*. Le callorynque. || *Poisson corne*. L'alutère monocère. || *Poisson couronné*. Espèce de hareng. || *Poisson cuirassé*. Le pégase. || *Poisson doré*. La dorade de la Chine. || *Poisson empereur*. L'espadon. || *Poisson épinard*. L'épinoche et la spinarelle. || *Poisson écureuil*. L'oligopode. || *Poisson fétiche*. Un squale et un baliste. || *Poisson gourmand*. La girelle. || *Poisson de Jonas*. Le requin. || *Poisson juif*. Nom vulgaire du marteau. || *Poisson à lard*. Les baleines, marsouins, veaux de mer, thons et souffleurs, que l'on se partageait comme épaves. || *Poisson lézard*. Le callionyme dragonneau. || *Poisson lune* Les môles, le baliste maculé, la séléne argentée. || *Poisson manque*. Le polynème. || *Poisson monoptère*. Nom vulgaire d'un gade et d'un scombre. || *Poisson montagne* Le requin et un poulpe. || *Poisson à moustaches* Le silure. || *Poisson de Notre-Seigneur*. La scorpène. || *Poisson de nuit*. Nom des harengs apportés le jour ou ils sont pris. || *Poisson de paradis*. Le requin. || *Poisson perroquet*. Le scare. || *Poisson à pierre*. La leucisque pygmée. || *Poisson plat*. Nom vulgaire des pleuronectes. || *Poisson de roche*. Le bar. || *Poisson de rocher*. La plie et la morue. || *Poisson rond* Espèce de tétrodon. || *Poisson rouge*. Le cyprin doré. || *Poisson royal*. Le dauphin, l'esturgeon, le saumon, ainsi nommés parce que, quand ils échouaient sur le rivage, ils appartenaient au roi seul. || *Poisson sacré*. Nom vulgaire de l'anthias. || *Poisson de Saint-Pierre*. La dorée. || *Poisson à scie*. V. SCIE. || *Poisson serpent*. L'anguille, le congre et la murène. || *Poisson soleil*. Le tétrodon môle. || *Poisson stercoraire*. Espèce de chétodon. || *Poisson de Tobie*. Nom vulgaire de l'uranoscope. || *Poisson trompette*. Espèce de syngnathe. || *Poisson trembleur*. La torpille. || *Poisson vert*. Sauteur de la Caroline. || *Poisson volant*. L'exocet et le dactyloptère.

— Fig. et fam. *Donner un petit poisson pour en avoir un gros*. Faire un leger présent dans l'espoir d'en recevoir un plus considérable. || *Être comme le poisson dans l'eau*. Être dans un lieu où l'on jouit de toutes les commodités de la vie. || *Il avalerait la mer et ses poissons*. Se dit d'un homme qui mange et boit beaucoup. || *Muet comme un poisson* Se dit de quelqu'un qui garde un silence absolu. || *On ne sait s'il est chair ou poisson*. Se dit d'une personne dont le caractère n'est pas bien déterminé, qu'on ne peut pas juger d'une manière certaine.

— Fig. et fam. *La sauce fait manger le poisson*. Une chose qui n'est pas agréable par elle-même le devient quelquefois par les circonstances qui l'accompagnent. || *La sauce vaut mieux que le poisson*. L'accessoire est supérieur au principal. || *Il ne sait à quelle sauce manger ce poisson*. Il ne lui est pas possible de digérer cet affront.

— Loc. prov. *Petit poisson deviendra grand*. Se dit à propos d'un jeune homme qui promet beaucoup, ou d'une entreprise qui doit prospérer avec le temps. || *Les gros poissons mangent les petits*. Les plus puissants oppriment les plus faibles. || *Jeune chair et vieux poisson*. Les meilleurs mets sont ceux qui proviennent de vieux poissons et de jeunes bêtes

— Acal. *Poisson fleur*. Les méduses et les actinies.

— Astron. *Les Poissons*. Douzième signe du zodiaque, répondant au mois de février. Les mythologues grecs prétendaient que les deux poissons qui composent ce signe, et qui sont placés l'un le long du côté méridional du carré de Pégase, l'autre entre la tête d'Andromède et celle du Bélier, étaient les dauphins qui menèrent Amphitrite à Neptune

Sitôt que du Bélier l'étoile radieuse,
Efface des *Poissons* l'écaille pluvieuse,
Tous les ans, dans les prés la renais, la fleuris. (De Saint-Ange)

|| *Poisson austral*. Constellation de l'hémisphère méridional. || *Poisson volant*. Petite constellation de l'hémisphère méridional, inconnue aux anciens, et qui n'est pas visible dans nos contrées septentrionales.

— Cout. *Poisson d'avril*. Espèce d'attrape, de jeu populaire usité le premier jour du mois d'avril. Il consiste à faire accroire à une personne quelque fausse nouvelle ou à lui faire faire quelque démarche inutile.

— Erpét. *Poissons de Dieu*. Les tortues de mer.

— Iconog. relig. Symbole du Christ dans l'Église primitive, parce que le mot grec Ἰχθύς, (poisson) est formé de la première lettre de chacun des cinq mots : Ἰησοῦς, Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτήρ, *Jésus Christ, Fils de Dieu, Sauveur*.

— Mamm. *Poisson anthropomorphe*. Le lamantin et le dugong. || *Poisson blanc*. Nom donné à un cétacé. || *Poisson bœuf, poisson femme*. Le lamantin des mers d'Amérique. || *Poisson monocéros*. Espèce de baleine et de narval. || *Poisson royal*. Le marsouin. || *Poisson à sabre*. Le dauphin gladiateur. || *Poissons souffleurs*. Les cétacés.

— Paléont. *Poissons fossiles* On a découvert plus de deux cents genres de poissons fossiles que l'on a répartis en quatre ordres distingués entre eux par les écailles, *placoïdiens* et *ganoïdiens*, apparaissant seuls avant le dépôt de la craie; *ctenoïdiens*, et *cycloïdiens*, semblant apparaître pour la première fois dans la craie.

* **POISSON**, s. m. (étym. inconn.). Metrol. Quart d'un setier. Boire un poisson d'eau-de-vie.

POISSON, Nom d'une famille de comédiens français. || POISSON (Raymond), 1633-1690. Excella dans les rôles de Crispin. Il a laissé plusieurs comédies en vers. || POISSON (Paul), 1658-1735. Fils du précédent, ne fut que comédien. || POISSON (Philippe), Fils du précédent, 16..-1743, a laissé 10 comédies en vers. || POISSON (François-Arnoul), Frère du précédent, 1696-1753, surpassa, comme acteur, son père et son aïeul.

— POISSON (Siméon-Denis), Géomètre, né à Pithiviers, 1781-1840, professeur à l'École polytechnique, à la faculté des sciences, 1809, membre de l'Institut, 1812, fut créé pair de France, 1837; il fit partie, depuis 1830, du conseil royal de l'instruction publique. Il a publié plus de 300 *Mémoires* insérés dans divers recueils, et, en outre : *Traité de mécanique*; *Nouvelle Théorie de l'action capillaire*; *Théorie mathématique de la chaleur*, etc.

POISSONNAGE, s. m. Féod. Droit du seigneur sur le poisson vendu au marché.

* **POISSONNAILLE**, s. f. (pr. *poi-so-naille*, *ll* mouill.). Fam. Petit poisson, fretin. Nous n'avons eu que de la poissonnaille.

* **POISSONNERIE**, s. f. Lieu où l'on vend le poisson. Construire une poissonnerie. Aller à la poissonnerie.

* **POISSONNEUX, EUSE**, a. lj. Qui abonde en poissons. Rivière poissonneuse. Lac poissonneux. Il faut s'abstenir de jeter des cadavres et des dépouilles d'animaux dans les voiries de nos villes, mais les porter aux rivières, qui en deviendront plus *poissonneuses*. (B. de Saint-Pierre.)

* **POISSONNIER, ÈRE**, s. Celui, celle qui vend du poisson. || Particulièrement, Marchand, marchande de poisson d'eau douce frais; les autres s'appellent *marchands de marée* et *marchands de salure* ou *de salaison*.

— POISSONNIER, s. m. Pêch. Chasse-marée qui achète le poisson des pêcheurs pour aller aussitôt le revendre.

— Religieux chargé, dans une communauté, de l'achat des poissons et de l'entretien des viviers.

— Ornith. Nom vulgaire du castagneux.

* **POISSONNIÈRE**, s. f. Econ. dom. Ustensile de forme oblongue qui sert à cuire le poisson. C'est ordinairement un vaisseau de cuivre étamé, médiocrement creux, avec des rebords et une anse.

— Raffin. Appareil où l'on fait cuire le sirop.

POISSONNURE, s. f. Comm. Batisssure de peau de mouton, qu'on emploie pour faire de la colle, ou plutôt, Colle faite avec ces ratissures.

POISSONS, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vassy (Haute-Marne); 1,200 hab.

POISSY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Versailles (Seine-et-Oise), sur la Seine; 5,600 h. Maison centrale de détention; marché de bestiaux. Célèbre conférence connue sous le nom de *Colloque de Poissy*, septembre 1561. Patrie de saint Louis.

— Comm. *Caisse de Poissy*. Autrefois, Caisse chargée de payer, comptant et sans déplacement, aux herbagers et aux marchands forains, le prix des bestiaux amenés sur le marché de Poissy pour l'alimentation de la ville de Paris.

POITÉE, s. f. (de *Poiteau*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées lotées, ayant pour type la poitée à feuilles de galega, arbrisseau de Saint-Domingue.

POITEVIN, INE, s. Géogr. Habitant, habitante de Poitiers ou du Poitou.

— POITEVIN, s. m. Patois du Poitou.

— POITEVINE, s. f. Anc. métrol. Ancienne monnaie qu'on appelait aussi *pite* et *pougeoise*.

— adj. Qui a rapport à Poitiers, au Poitou ou à leurs habitants.

— *Cheval poitevin*. Race commune de gros trait.

POITEVIN (Prosper), Grammairien français, 1810-1881, débuta par des vers et quelques pièces de théâtre. Il est surtout connu par ses ouvrages d'enseignement et de lexicographie, dont les plus connus sont le *Dictionnaire universel de la langue française*, et la *Grammaire française théorique et pratique*.

POITEVINEUR, s. m. Se disait anciennement pour Faux monnayeur, par allusion à la facilité avec laquelle on contrefaisait les pièces de monnaie appelées *poitevines*.

POITIERS (*Limonum* et *Pictavi*), Géogr. Ch.-l. du départ. de la Vienne, au confluent du Clain et de la Boivre, à 334 kil. S.-O. de Paris par chemin de fer; 36,200 hab. Cour d'appel; évêché suffragant de Bordeaux. Académie universitaire. Facultés de droit, de lettres et de sciences. Belle cathédrale ogivale; palais des anciens comtes de Poitou, etc. Draps, cuirs, luzerne, trèfle, etc. Ch.-l. des *Pictones*, dans l'antiquité, Poitiers a été, au moyen âge, la capitale du Poitou.

POITOU (*Pictavi*, *Pictones*), Géograph. Ancienne province et gouvernement de la France avant 1790, à l'O. Capitale, *Poitiers*. Les collines de Gâtine, qui le traversent du N.-O. au S.-E., le divisaient en *Haut-Poitou*, au N.-E. (Poitiers, capitale, Châtellerault, Loudun, Parthenay, Melle, Rochechouart, La Trémoille, Vivonne, La Meilleraye, Thouars, Lusignan, Marsillac, etc.; et *Bas-Poitou*, au S.-O. Fontenay-le-Comte, capitale, Niort, Lucon, Les Sables-d'Olonne, Saint-Maixent, Maillezais, Mauléon, La Roche sur Yon, etc.). En 1790, on en forma les 3 départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Lors des invasions barbares, il fut conquis par le Wisigoth Euric, et après la bataille de Vouillé, 507, par Clovis. Il redevint indépendant sous les Mérovingiens; Charlemagne en fit, 778, un comté qui devint héréditaire en 880, et s'agrandit du duché de Gascogne, 1058. Les souverains du Poitou portaient alors le titre de duc d'Aquitaine. Philippe Auguste le reprit aux Anglais, 1204, et saint Louis en fit l'apanage de son frère Alphonse, 1237. Livré encore aux Anglais par le traité de Bretigny, 1360, le Poitou fut repris par Charles V, 1369.

— POITOU (Collines du). Elles commencent à la source de la Charente et vont jusqu'à la mer sur une longueur de 200 kil. Leur prolongement prend les noms de *plateau de Gâtine* et de *collines du Bocage*.

* **POITRAIL**, s. m. (pr. *poi-trail*, *ll* mouill.; rad. *poitrine*). Partie antérieure du corps du cheval et de quelques autres animaux, qui est comprise entre l'encolure, la pointe des épaules et les ars. Un poitrail large, étroit. Un cheval qui a un beau poitrail. On suspend au *poitrail* des ânes une ceinture de grelots pour les étourdir dans la marche. (G. Flaubert.)

— Partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval.

— Charp. Poutre en bois ou en fer formée d'une ou plusieurs pièces, destinée à porter sur des pieds-droits un mur de face ou un pan de bois.

* **POITRINAIRE**, adj. 2 g. Pathol. Qui a la poitrine attaquée ou mauvaise.

— Substantiv. Une poitrinaire. Un *poitrinaire*. (Acad.) On emploie scientifiquement le mot *phtisique*.

POITRINAL, s. m. Anc. art milit. Sorte d'armure qui se fixait sur la poitrine. || Pistolet à rouet en usage au XVIe siècle. Derrière lui marchaient quatre soldats de sa compagnie, chacun avec un *poitrinal* chargé. (Mérimée.)

— Adjectiv. Les mousquets *poitrinals*, que l'on ne couche en joue, à cause de leur calibre gros et court, mais qui se tirent de la poitrine. (A. Paré.)

POITRINALIER, s. m. Soldat armé du poitrinal.

* **POITRINE**, s. f. (et. lat., *pectus*, *pectoris*, même signif.). Anat. Partie supérieure du tronc des animaux, séparée de la partie inférieure, ou abdomen, par la cloison musculaire appelée diaphragme. La forme de la poitrine est celle d'un cône tronqué dont la base est en bas; c'est une cavité légèrement aplatie antérieurement, formée en avant par le sternum, en arrière par la colonne vertébrale, et sur les flancs par les côtes. Elle contient le cœur à gauche, et des deux côtés les deux poumons. Cette femme a une belle *poitrine*. (Acad.) Voyez comme elle frappe cette *poitrine* innocente. (Boss.) On leur avait empreint, en naissant, sur la *poitrine*, la figure de l'astre du jour, en reconnaissance de ses bienfaits. (B. de St-P.)

— Se dit pour Les parties contenues dans la poitrine, et principalement pour Les poumons. Bonne poitrine. Poitrine faible. Mauvaise poitrine. Avoir mal à la poitrine. Avoir la poitrine délicate. Inflammation de poitrine.

— *Avoir bonne poitrine*. Se dit d'un orateur qui a la voix forte. On dit dans le sens contraire : *Avoir pas de poitrine*.

— Fig. La partie morale de l'homme. Peu usité en ce sens. On dit plutôt *cœur*.

— Art culin. Dans les animaux, l'une partie des côtes bonne à manger. Poitrine de veau. Poitrine de mouton panée.

— Entom. Surface inférieure du tronc; ensemble de toute la partie inférieure et des parties latérales, ou du sternum et des flancs.

— Métall. Partie antérieure d'un fourneau de fonderie. || Plafond en fonte des embrasures d'un haut fourneau.

— Mus. *Voix de poitrine*. Voix pleine et franche qui ne vient ni de la tête ni de la gorge.

— Ornith. et Erpét. Partie du tronc qui suit immédiatement le cou, et qu'aucune véritable limite ne distingue du ventre.

— Pathol. *Maladie de poitrine*. Syn. de PHTISIE.

POITRINIÈRE, s. f., rad. *poitrine*. Harnach. Courroie qui passe sur le poitrail du cheval.

— Techn. Pièce du métier à tisser sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine. || Morceau de liège que le paumier s'attache sur la poitrine.

POITRON, s. f. Se disait anciennement pour Vieille femme.

— POITRON, s. m. Hortic. Espèce de prune jaune peu estimée.

* **POIVRADE**, s. f. Mélange de sel et de poivre. Manger des radis, des artichauts à la poivrade.

— Sauce composée de sel, de poivre, d'huile et de vinaigre. || Autre sauce faite sur le feu avec du poivre, du vinaigre et divers ingrédients, et dans laquelle l'huile est remplacée par du beurre.

* **POIVRE**, s. m. (du lat. *piper*, même signif.). Bot. Fruit du poivrier, petite graine d'une saveur acre et aromatique, un peu moins grosse qu'un pois ordinaire, légèrement charnue à l'état frais, d'abord verdâtre, puis rouge, enfin noire, que l'on expose au soleil aussitôt après la récolte, afin de la mieux faire sécher et pour qu'elle se ride. Les grappes de poivre sont réunies au nombre de vingt à trente sur une grappe. Le poivre noir et le poivre blanc proviennent l'un et l'autre d'une même plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Ce qui donne au premier son aspect d'un vert noirâtre, c'est qu'on le recueille avant sa parfaite maturité. L'aspect blanchâtre du second vient de ce qu'on l'a jeté dans l'eau bouillante; il est inférieur au poivre noir. Le poivre doit la saveur qui lui est propre à une huile concrète peu volatile. Il n'est point d'ar omate plus généralement répandu que le poivre. On en fait une consommation prodigieuse pour l'assaisonnement des aliments dans toutes les parties du monde; mais les peuples qui paraissent en faire le plus grand usage sont les Asiatiques et les Indiens.

Pour moi, j'aime surtout que le *poivre* y domine,
J'en suis fou, mon cher, et j'ai fait Pellerine
Boire dans mon office en cornets de papier. (Boil.)

|| *Poivre d'Afrique*. L'uvaire aromatique. || *Poivre d'Amérique*. Le schinus. || *Poivre de Brabant*. Espèce de myrica. || *Poivre d'eau*. La renoncule âcre. || *Poivre de Guinée*. Nom vulgaire du piment, qu'on appelle aussi *poivre long*. || *Poivre grabeau*. Le même que la mignonnette, mais de qualité inférieure, et débité par le bas commerce. || *Poivre de la Jamaïque*. Fruit de l'eugénie piment. || *Poivre mignonnette* ou simplement *mignonnette*. Poivre aromatique blanchi, concassé, recherché surtout pour assaisonner les huitres. || *Poivre de muraille*. L'orpin âcre. || *Poivre des nègres*. Le fagarier de la Guyane. || *Poivre à queue*. Nom vulgaire du cubèbe. || *Poivre sauvage* ou *petit poivre*. Fruit du gattilier.

— Fig.

Et sans marri que le *poivre* assaisonne
Un peu trop fort ses petits madrigaux.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— *Barbe*, *cheveux poivre et sel*. Barbe, cheveux grisonnants. || Par extens. *Poivre et sel*. Se dit aussi de la nuance des étoffes.

— *Teint noir comme poivre*. Teint extrêmement noir. || *Cher comme poivre*. Très cher.

— *Condamner un livre au poivre*. Le vendre à l'épicier.

— Arg. *Moudre du poivre*. Marcher péniblement. || *Chier du poivre à quelqu'un*. Lui jouer un mauvais tour.

— Anthropol. *Chevelure en grains de poivre*. Chevelure formée de touffes séparées par des espaces glabres, comme chez les Papous.

— Manèg. *Peler du poivre*. Suivre les mouvements du cheval au trot, c'est-à-dire se relever et tomber sur la selle.

POIVRE (Pierre), Voyageur et administrateur, né à Lyon, 1719-1786, visita l'extrême Orient, en rapporta plusieurs plantes utiles; fut intendant aux îles Mascareignes. De ses nombreux manuscrits, on a tiré et publié, à son insu, *Voyage d'un philosophe*.

POIVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Poivrer. S'emploie adjectiv. Sauce poivrée. Mets poivré. Cuisine poivrée.

— Fig. Un langage poivré. Avez-vous lu l'ouvrage? Cela est *poivré*. (Volt.)

— Pop. Qui est vendu cher. C'est poivré.

— Atteint du mal vénérien. Je m'en revins au palais si persuadé que j'étais *poivré*, que la première chose que je fis en arrivant fut d'envoyer chercher le chirurgien pour lui demander des tisanes. (J.-J. Rouss.)

POIVRÉE, s. f. (de *Poivre*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des combrétacées terminalées, établi pour des arbrisseaux des régions tropicales.

* **POIVRER**, v. a. 1re conj. Assaisonner de poivre. Poivrer une sauce, un ragoût.

— Faire payer trop cher. Ce marchand poivre trop les acheteurs.

— Pop. Communiquer une maladie vénérienne. Pour se venger d'un homme elle prit du mal exprès pour le *poivrer*. (Tallem. des Réaux.)

— Fauconn. *Poivrer l'oiseau*. Laver l'oiseau avec de l'eau et du poivre, pour tuer la vermine quand il en est couvert, ou pour l'assurer quand il est farouche.

POIVRETTE, s. f. dimin. de *poivre*. Bot. Un des noms vulgaires de la nigelle ou nielle des prés, parce qu'autrefois ses grains étaient employés comme condiment par les Orientaux.

* **POIVRIER**, s. m. rad. *poivre*. Bot. Genre de dicotylédones, type de la famille des pipéracées, comprenant des espèces grimpantes tantôt herbacées, tantôt ligneuses, dont le type est le poivrier aromatique, vulgairement *poivre blanc* et *noir*. Cette espèce croît naturellement dans les contrées les plus chaudes de l'Inde, où elle est cultivée avec beaucoup de soin à raison de l'usage que l'on fait de ses fruits, connus sous les noms de *poivre blanc* et *noir*. Les autres espèces sont le poivrier bétel, le poivrier cubèbe, etc.

— Arg. Ivrogne. || *Vol au poivrier*. Vol qui consiste à endormir quelqu'un à l'aide de substances narcotiques pour pouvoir le dépouiller plus facilement.

— Econ. domest. Petit vase, petite boîte où l'on met du poivre.

* **POIVRIÈRE**, s. f. Hortic. Lieu planté de poivriers.

— Econ. domest. Petite boîte à compartiments où l'on met du poivre, de la muscade, etc., et dont on se sert dans les cuisines. Ustensile de table en forme de salière où l'on sert le poivre. || Autre ustensile de forme cylindrique, fermé par un couvercle conique percé d'un petit trou, et qu'on agite pour faire tomber le poivre.

— Fortif. Guérite de maçonnerie placée à l'angle du bastion sur le faîte du mur. || *Tour en poivrière*. Tour ronde surmontée d'un toit en forme de cône. Les tours en poivrière du palais de justice.

POIVRON, s. m. Art culin. Piment engraissés. Poivrons confits dans le vinaigre.

* **POIX**, s. f. (pron. *poi*; ét. lat., *pix*, *picis*, même signif.). Nom générique de plusieurs substances résineuses ou bitumineuses, et, particulièrement, Suc résineux extrait du pin ou du sapin. || *Poix commune* ou *poix noire*. Substance molle, odorante, fusible, inflammable, d'une saveur chaude et piquante, qui s'obtient en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux pins et aux sapins. La *poix* noire n'est que de la résine en partie brûlée. (Acad.) *Poix blanche*, *poix jaune* ou *poix grasse*. Substance résineuse, demi-fluide, de couleur jaunâtre, provenant de la poix commune fondue au feu et passée à travers un lit de paille. On l'emploie à l'extérieur pour exciter la suppuration des furoncles, et comme rubéfiante. *Poix navale*, *poix batarde*. Mélange de brai sec, de poix noire et de goudron. || *Poix sèche*. La colophane. || *Poix-résine*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Huile de poix*. Partie fluide qui surnage au-dessus de la poix.

— *Noir comme poix*. Extrêmement noir. || *Tenir comme poix*. Adhérer fortement.

— Fig. et fam. *Avoir de la poix aux mains*. Garder l'argent des autres.

— Art hermet. *Poix noire*. Matière philosophale qui se cuit dans l'œuf, lorsqu'elle devient très noire et qu'elle s'épaissit.

— Minér. *Poix de Judée*. Asphalte. || *Poix minérale*. Syn. de PISSASPHALTE et d'OZOCÉRITE.

— Pharm. *Poix de Bourgogne*. Poix fondue au feu et passée à travers un linge. || *Emplâtre de poix*. Mélange de trois parties de poix blanche et d'une partie de cire jaune, liquéfiées et passées à travers un linge.

POIX, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. d'Amiens (Somme); 1,300 hab.

POIX-RÉSINE, s. f. Suc gommeux et jaunâtre qui découle par incision des arbres résineux et qui est encore à l'état naturel. On dit encore *poix jaune*, *poix de Bourgogne*.

POIX-RÉSINÉ, ÉE, part. pass. du v. Poix-résiner. S'emploi adjectiv.

POIX-RÉSINER, v. a. 1re conj. Techn. Enduire de poix-résine. Poix-résiner une pièce de métal, une corde.

POKALEM, s. m. Anc. art milit. Espèce de bonnet de police.

POKER, s. m. (pr. *po-kerr* ou *po keur*; mot angl.). Pièce de fer pour remuer le charbon de terre dans un poêle.

POKKO, s. m. Ornith. Sorte de pélican.

PO-KOUAN-HOA, s. m. Linguist. Idiome usité à Pékin et dans le nord de la Chine.

POL (Saint-), Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Pas-de-Calais, à 30 kil. N.-O. d'Arras, sur la Ternoise; 3,800 hab. Eaux minérales ferrugineuses. Commerce de bestiaux.

— POL DE LEON (Saint-), Ch.-l. de cant. de l'arr. de Morlaix (Finistère), sur la Manche; 7,300 hab. Cathédrale et église de Kreisker, célèbre par son clocher.

POLA (*Pietas Julia*, et *Pola*), Géogr. Ville de l'empire d'Autriche (Istrie), à 110 kilom. S. de Trieste, sur l'Adriatique; 11,000 hab. Pola est aujourd'hui le premier port militaire de l'Autriche. Rade excellente.

POLACCA, s. f. Mus. Syn. de POLONAISE.

— *Alla polacca*. loc. adv. Sur le mouvement propre à la polonaise.

POLACHVINE, s. m. (pr. *po-la kève*; ét. gr., πολὺ, beaucoup; à priv.; χαίνω, j'ouvre). Bot. Fruit composé de plusieurs achaines, c'est-à-dire de plusieurs loges soudées ensemble, renfermées dans le calice, et séparables longitudinalement à l'époque de la maturité. Il a pour syn. CREMOCARPE et CARPADELE.

* **POLACRE** ou **POLAQUE**, s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Polaquie.

— Dans le langage ordinaire, signifie Cavalier polonais.

— Par extens. Noble polonais.

Un *Polaque* à moustache, à la démarche altière
Peut arrêter d'un mot sa république entière.
(VOLTAIRE.)

— Fig. *C'est un vilain polaque*. C'est un homme excessivement malpropre.

— *Habit à la polaque*. Habit croisé à deux rangs de boutons.

— POLAQUE, s. f. Air de danse appelée aussi *polonaise*.

* **POLACRE** ou **POLAQUE**, s. m. (de l'ital. ou de l'espag. *polacra*). Mar. Petit bâtiment à voiles et à rames, sur la Méditerranée. || Voile

latine grâce à l'avant d'un bâtiment et tenant lieu de trinquette.

POLACRON, s. m. Mar. Petit polacre.

POLAIN ou **PELAIN, AINE**, s. Hist. Nom donné, pendant les croisades, aux enfants nés d'un père chrétien et d'une mère mahométane. Les polains formaient dans le royaume de Jérusalem un parti mixte entre les Européens et les Syriens; leurs mœurs étaient très corrompues.

* **POLAIRE**, adj. 2 g. Qui appartient aux pôles; qui a rapport aux pôles; qui est situé près des pôles. Ces oiseaux déposent par milliers leurs œufs et leurs nids jusque sur les terres glacées des deux zones *polaires*. (Buff.) C'est un pays plus nu que la terre *polaire*. (Baudelaire.)

— Astron. *Cadrans polaires*. Ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les pôles, ou à quelqu'un des cercles horaires, en sorte que le pôle est censé dans le plan de ce cadran. || *Cercles polaires*. Parallèles à l'équateur que les pôles de l'écliptique parcourent durant la révolution journalière de la sphère céleste. || *Étoile polaire*. La dernière et la plus brillante étoile de la queue de la constellation de la Petite Ourse, qui n'étant éloignée que d'environ deux degrés du pôle céleste correspondant au pôle boréal de la terre, indique à peu près la situation de ce pôle. On dit aussi substantiv. *La polaire*.

— Fig. *Etoile polaire*. Guide.

— Bot. *Plante polaire*. Plante qui croît dans les régions voisines du pôle. Peltigère polaire.

— Géogr. *Mer polaire*. Nom donné soit à l'océan Glacial arctique, soit à la portion de cet océan, située en Amérique, au delà du 77e de lat. N., au N. des îles Melville, Cornwallis et Parry, et communiquant, par le détroit de Jones, avec la mer de Baffin. || *Projection polaire*. Représentation de la terre ou du ciel, projetée sur le plan de l'un des cercles polaires.

— Geom. *Droite polaire*. Droite qui joint les points de contact de deux tangentes réunies d'un même point à une courbe du deuxième degré. || *Coordonnées polaires*. Coordonnées qui servent à déterminer la position d'un point mobile par rapport à un autre fixe qu'on nomme *pole*. || *Courbes polaires réciproques*. Courbes dont les points se correspondent de telle sorte que, si on mène une tangente à l'une des courbes, le pôle de cette tangente soit sur l'autre courbe. || *Triangle polaire d'un autre triangle*. Triangle sphérique dont les côtés sont décrits des sommets d'un autre triangle comme pôles et dont le rayon est égal à la corde du quart du grand cercle.

— Phys. Se dit des pôles de l'aimant de la pile électrique. || *Charbons polaires*. Charbons employés pour obtenir la lumière électrique.

POLAKÈNE, s. m. Bot. V. POLACHAINE.

POLANA Astron. La 142e planète télescopique, découverte le 28 janvier 1875 par M. Palisa.

POLANISIE, s. f. (ét. gr., πολύς, nombreux; ἄνισος, différent.). Bolan. Genre de capparidées cleomées, établi pour des herbes annuelles, frutescentes, souvent glanduleuses et visqueuses de l'Amérique et de l'Asie.

POLAQUE, s. 2 g. V. POLACRE.

POLAQUIE, s. f. Geogr. V. PODLACHIE.

POLARD, s. m. Métrol. Ancienne monnaie de cuivre.

POLARIMÈTRE, s. m. (ét. fr., *polaire*; gr. μέτρον, mesure.). Phys. Appareil destiné à mesurer la quantité et l'intensité de la lumière polarisée contenue dans un faisceau lumineux.

POLARISANT, part. pr. de v. Polariser. Qui polarise. Des cristaux polarisant la lumière.

POLARISANT, ANTE, adj. Phys. Qui est susceptible de polariser, de déterminer la disposition de deux pôles opposés dans un corps. Action polarisante.

POLARISATEUR, TRICE adj. Phys. Qui polarise. Prisme polarisateur.

— Substantiv. Un polarisateur.

* **POLARISATION**, s. f. (pr. *po-la-ri-zacion*; rad. *polariser*). Phys. Modification que la lumière présente en traversant un cristal doué de la double réfraction, ou en tombant sur une surface avec laquelle elle fait un angle de 35° 25', et qui consiste en ce que toutes les molécules d'un même rayon lumineux se trouvent alors disposées parallèlement les unes aux autres, de manière que leurs faces homologues soient tournées vers le même côté de l'espace. Cette modification est appelée *polarisation*, parce que l'effet des forces qui agissent dans cette circonstance a été assimilé à l'influence d'un aimant qui tournerait les pôles d'une série d'aiguilles magnétiques tous dans la même direction. Plusieurs corps sont doués de la propriété de polariser le rayon lumineux qui les traverse. Le sucre de canne, la dextrine ou gomme d'amidon, devient à droite le plan de polarisation de la lumière, tandis que le sucre de raisin le dévie à gauche. || *Angle de polarisation*. Angle d'incidence sous lequel la polarisation s'effectue aussi complétement que possible. || *Plan de polarisation*. Plan qui contient le rayon incident et le rayon polarisé.

— *Polarisation électrique, voltaïque*, ou *des électrodes*. Propriété qu'ont les électrodes de développer un courant inverse du premier, après avoir produit des décompositions chimiques, dont certains éléments se sont déposés à la surface des électrodes.

— Bot. Phénomène offert par la graine, au moment de la germination, et consistant en ce que la radicule et la plumule de cette graine deviennent comme deux pôles opposés, ce qui détermine la radicule à s'enfoncer, et la plumule à s'élever.

POLARISCOPE, s. m. (ét. fr., *polaire*; gr. σκοπέω, j'examine). Phys. Nom donné à tout appareil servant à reconnaître les propriétés de la lumière polarisée.

— *Polariscope réflecteur*. Miroir en verre noir ou en obsidienne fixé à l'extrémité d'un tube et qui peut prendre toutes les positions possibles; il sert à l'étude de la polarisation par réflexion. || *Polariscope biréfringent* ou *prisme de Nicol*. Rhomboèdre en spath d'Islande scié en deux suivant deux grandes diagonales; les parties sont réunies par du baume du Canada; quand la lumière vient à le frapper, elle se divise en deux rayons dont l'un est arrêté par la couche de baume et dont l'autre, polarisé dans un plan perpendiculaire à la section principale, passe sans se diviser. || *Polariscope d'Arago*. Tube portant d'un côté un prisme biréfringent et de l'autre une plaque de quartz à faces parallèles et taillé perpendiculairement à l'axe; quand on regarde à travers le prisme on voit deux images colorées de l'ouverture du tube.

— Syn. de POLARIMETRE et de POLARISEUR.

POLARISCOPIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport au polariscope.

POLARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Polariser. S'empl. adjectiv. Lumière polarisée.

* **POLARISER**, v. a. 1re conj. (rad. *pôle*). Phys. Mettre des rayons lumineux en état de polarisation.

— SE POLARISER, v. pron. Être polarisé.

— Se porter aux pôles de la pile, en parlant des particules décomposées par l'action de cette pile.

POLARISEUR, s. m. Appareil servant à polariser la lumière.

* **POLARITÉ**, s. f. (rad. *polaire*). Phys. Propriété dont jouit l'aimant, ou une aiguille aimantée, de se diriger à peu près vers le pôle nord.

— État d'un corps ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés.

— Action de forces séparées qui se neutralisent par leur réunion.

— Mar. Action exercée sur la boussole par les masses de fer qui sont à bord et qui peuvent la faire dévier de sa direction naturelle.

POLASTRE, s. f. Techn. Poêle dans laquelle le plombier met de la braise, et qu'il fait entrer dans les gros tuyaux pour les souder.

POLASTRON (Gabrielle de). V. POLIGNAC.

POLATOUCHE, s. m. (du russe *polatouka*, même signif.). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, famille des écureuils, comprenant des animaux remarquables en ce qu'ils ont un repli de la peau des flancs étendu entre leurs quatre membres et formant un parachute qui les soutient en l'air dans les sauts qu'ils font sur les arbres. La plus grande espèce de polatouche est le *tagouan* ou *grand écureuil volant*, de la taille d'un chat; il habite les îles Philippines et sa chair est comestible.

POLATOUK'A, s. m. (mot russe). Mamm. Espèce de polatouche du nord de l'ancien continent.

POLAZE ou **POLAZIQUE**, adj. et s. 2 g. Ethnogr. Syn. de POLAQUE et de CUMANS.

POLCEVERA, Geogr. Torrent qui passe sous les murs de Gênes.

* **POLDER**, s. m. (pr. *pol-derr*; mot hollandais). Nom donné en Flandre et en Hollande à des terres d'alluvion formées par les atterrissements au bord de la mer ou aux embouchures des grandes rivières, rendues susceptibles de culture et défendues par des digues. Les polders sont particulièrement propres à la culture de la garance. On dit aussi *poldre*.

POLDRACK, s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Pologne, qui valait environ sept centimes.

POLE, s. f. Ichtyol. Espèce de plie.

POLE ou **POOLE** (Reginald). Prélat anglais, né à Stoverton (Staffordshire), 1500-1558, cousin de Henri VIII, s'exila par esprit d'opposition aux changements que ce prince voulait introduire dans la religion, fut bien reçu par le pape Paul III, qui le créa cardinal, 1536; il présida aux travaux préparatoires du concile de Trente, 1545; sous Marie Tudor, il revint en Angleterre, où il mit fin au schisme et fut archevêque de Cantorbéry, 1556. Outre sa *Correspondance*, il a laissé : *Pro unitate Ecclesiæ ad Henricum VIII*; *De Concilio*; *De Summi Pontificis Officio et Potestate*, etc.

* **PÔLE**, s. m. (ét. gr., πόλος, même signif.; dérive de πολέω, tourner). Didact. Chacune des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique. Cette machine tourne sur ses pôles. Un globe qui tourne sur ses pôles.

— Fig. La loi et la liberté sont les deux *pôles* également nécessaires de la morale philosophique. (J. Simon.) L'hypocrite, étant le méchant complet, a en lui les deux *pôles* de la perversité. (V. Hugo.)

— Astron. *Pôles de la terre*. Les deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel cette planète exécute en vingt-quatre heures sa rotation sur elle-même. || *Pôles du monde* ou *pôles célestes*. Le prolongement des deux extrémités de l'axe de la terre dans le ciel. || *Hauteur* ou *élévation du pôle*. Arc du méridien intercepté entre le pôle et l'horizon. Observer la hauteur du pôle. Trois degrés d'élévation du *pôle* renversent toute la jurisprudence. (Pasc.)

> Sous ces *pôles* glacés où, froide et moins féconde,
> La nature languit aux limites du monde... (COLARD.)
> Le commerce bientôt, rapprochant les distances,
> De l'un à l'autre *pôle* étend ses bras immenses.
> (MILLEVOYE.)

— *Pôle arctique, pôle boréal, pôle nord*. Pôle situé dans l'hémisphère où se trouve l'Europe. || *Pôle antarctique, pôle austral, pôle sud*. Pôle situé dans l'hémisphère opposé. || *Pôle magnétique de la terre*. Point idéal vers lequel se dirige la boussole. || *Pôles du froid*. Deux points de l'hémisphère boréal, où la température moyenne est la plus basse, l'un en Amérique, l'autre en Sibérie. || Absol. *Le pôle*. Le pôle septentrional. || *Sous le pôle*. Dans une région froide. Il vaut mieux attendre tout du temps en France que d'aller chercher l'ennui et le malheur sous le *pôle* (en Russie). Voltaire.)

— Fig. et par allusion à la propriété qu'a l'aiguille aimantée à se tourner vers le pôle. Aussi mon cœur d'ores en avant tournera-t-il toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables ainsi que vers son *pôle* unique. (Mol.)

— Phys. Chacune des deux extrémités de la pile de Volta, qui manifestent des actions contraires. Pôle positif. Pôle négatif. || *Pôles électriques*. Les deux points extrêmes d'un métal électrisé. L'un de ces points présente toujours de l'électricité vitrée, l'autre de l'électricité résineuse. || *Pôles magnétiques* ou *pôles de l'aimant*. Les deux points opposés d'un aimant, dans lesquels est concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner toujours vers les pôles du monde, lorsque leurs mouvements sont libres, comme ceux de l'aiguille dans la boussole. Le pôle boréal de l'aimant est toujours attiré par le pôle austral, et réciproquement; au contraire, les pôles de même nom se repoussent. On peut expliquer la tendance de la ligne des pôles d'un *aimant* à se diriger sensiblement dans la direction N.-S., en supposant que la terre soit elle-même un aimant dont les deux pôles sont situés, l'un dans l'hémisphère boréal, l'autre dans l'hémisphère austral, alors les pôles de même nature se repoussant et ceux de nature contraire s'attirant, le pôle boréal d'un *aimant* sera celui qui se tourne vers le sud, et son pôle austral, celui qui se dirige vers le nord. (Peclet.)

— Géom. Point duquel on mène deux tangentes à une courbe du deuxième degré.

— Métrol. Perche anglaise.

POLECAT, s. m. Mamm. Moufette d'Amérique.

POLEMANNIE, s. f. (de *Polemann*, n. pr.). Botan. Genre d'ombellifères séselinées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

POLEMARCHIE, s. f. Antiq. gr. Charge, fonctions du polémarque. La polémarchie ne tarda pas à être réduite, chez les Athéniens, à des fonctions purement civiles.

POLÉMARCHIQUE, adj. 2 g. Qui appartient au polémarque, à la polémarchie.

* **POLÉMARQUE**, s. m. (ét. gr., πόλεμος, guerre; ἄρχος, chef). Antiq. gr. Titre du général en chef dans les armées béotiennes. || A Athènes, c'était le troisième archonte, spécialement chargé de tout ce qui avait rapport à la guerre; il était plutôt ministre que général.

POLÉMIEN, s. m. Hist. ecclés. Nom de certains sectaires du IVe siècle, qui eurent pour chef Polémius de Laodicée, qui prétendait que le Verbe s'était confondu avec la chair.

* **POLÉMIQUE**, adj. 2 g. (du grec πόλεμος, guerre). Se dit des ouvrages de controverse, spécialement en matière de théologie. Ouvrage polémique. Dissertation polémique.

— Se dit aussi d'une manière plus générale de toute espèce de discussions par écrit et des choses qui y ont rapport. Style polémique. Genre polémique. Ouvrage polémique. Il a lui-même approuvé ma petite dissertation polémique. L'arrogance des écrits *polémiques* lui déplut par leur acharnement à poursuivre des gens qu'elle ne connaissait pas. (G. Flaubert.)

— Se dit avec un nom de personne. Écrivain polémique. Théologien polémique.

— POLÉMIQUE, s. f. Dispute raisonnée. La polémique religieuse. La polémique politique. Polémique violente, passionnée, habile, savante. Il excelle dans la *polémique*. (Acad.) Je n'arbore l'étendard d'aucune secte; je méprise toute *polémique*. (Virey.) || En ce sens, on le trouve quelquefois au masculin. Le *polémique* qui va suivre étant de pure précaution... (Mirabeau.)

POLÉMISER, v. n. 1re conj. Faire de la polémique.

POLÉMISTE, s. m. Celui qui fait de la polémique. Ces philosophes convertis devenaient tout d'abord les docteurs et les *polémistes* de la secte. (E. Renan.)

POLÉMITE, s. m. Comm. Sorte d'étoffe dont la chaîne est en poil de chèvre et la trame en laine.

POLÉMOGRAPHIE, adj. et s. m. (ét. gr., πόλεμος, guerre; γράφω, j'écris). Auteur qui raconte les guerres, les batailles.

POLÉMOINE, s. m. (de *Polémon*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, type de la famille des polémoniacées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, dont une espèce, le polémoine à fleurs bleues, croît en Europe, où il est connu plus communément sous le nom de *valériane bleue* ou *grecque*. On trouve aussi *polémoine*, s. f.

POLÉMON, Philosophe grec, né à Athènes, se livra d'abord à la débauche, puis devint disciple du philosophe Xénocrate, dont l'enseignement le toucha. Il renonça à son genre de vie et succéda à son maître, 315 av. J.-C.; il mourut en 273.

— POLÉMON Ier, Roi de Pont, investi par le triumvir Antoine d'une partie du Pont, 37 av. J.-C., et de la Petite-Arménie, 35, reçut encore d'Auguste le royaume de Bosphore, 14. Il fut massacré par des barbares, 2 av. J.-C. || POLÉMON II, Roi de Pont, fils du précédent. Gouverna d'abord conjointement avec sa mère Pythodoris, régna seul en 39 après J.-C. et fut contraint d'abdiquer par Néron, qui réduisit son royaume en province romaine.

— POLÉMON *le Périégète*. Géographe grec du IIe siècle av. J.-C., parcourut la Grèce en recueillant des inscriptions.

— POLÉMON. Rhéteur grec, né à Laodicée, eut la faveur de Trajan et d'Adrien, et mourut vers 143. On a de lui deux *Oraisons funèbres*.

— POLÉMON. Ecrivain du IIe siècle ap. J.-C. auteur d'un *Traité de physiognomonie*.

POLÉMONIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un polémoine. || POLEMONIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre polémoine.

POLÉMONIAQUE, s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Polémonium.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Pont polémoniaque*. Province du grand royaume de Pont, ainsi nommé de *Polemonium*, sa capitale, fondée par Polémon II, à l'embouchure du Sidène.

POLÉMONIDÉ ou **POLÉMONIÉ, ÉE**, adj. Bot. Syn. de POLÉMONIACÉE.

POLEMONIUM Géogr. Première capitale du Pont polémoniaque, sur la côte S. du Pont-Euxin.

POLÉMONOMIE, s. f. (étym. gr., πόλεμος, guerre; νόμος, loi). Science de la guerre. Peu usité.

POLÉMOSCOPE, s. m. (étym. gr., πόλεμος, guerre; σκοπέω, regarder). Phys. Sorte de lunette ou de télescope à deux réflexions et deux réfractions, avec lequel on peut observer des objets placés derrière l'observateur ou sur le côté, et dont l'usage a été proposé pour observer les mouvements d'une armée ennemie.

POLÉMOSCOPIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui ressemble à un polémoscope; qui appartient au polémoscope. Appareil polémoscopique. On a inventé un appareil polémoscopique, dont l'extrémité supérieure domine une plaine ou une ville entière, et dont l'observateur peut se servir sans se mettre à découvert.

POLENI (Jean). Physicien, né à Venise, 1683-1761, a écrit : *De Motu aquæ mixto*, etc.

* **POLENTA**, s. f. (pr. *po-lein-ta*; mot emprunté de l'italien). Préparation faite avec de la farine d'orge, de maïs ou de châtaigne, et dont les Italiens sont très friands. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. La polenta était un des mets favoris de Frédéric le Grand.

> Mais j'aime mieux la *polenta*
> Qu'on mange aux bords de la Brenta,
> Sous une treille. (A. DE MUSSET.)

— Antiq. Farine d'orge séchée au feu, dont le bas peuple de Grèce faisait sa principale nourriture.

POLENTA (Guido-Novello de). Seigneur de Ravenne en 1275, fut le père de Françoise de Rimini, dont le souvenir a été immortalisé par Dante.

POLERGAL, adj. et s. m. (étym. gr., πολύ, beaucoup; ἔργον, travail). Anat. Nom de deux pièces qui, dans la vertèbre des animaux articulés, se développent sous le basial, et servent surtout à mettre l'animal en rapport avec le monde extérieur, constituant les organes de la mastication et de la préhension direct, renfermant les organes des sens et de la copulation, et portant souvent ceux de la respiration.

POLÉSIE, Géogr. Palatinat de l'ancienne Pologne (Lithuanie), au centre. Ch.-l., *Brzesc*. Il était arrosé par le Pripet et renfermait les marais de Pinsk. La Polésie est comprise dans les gouvernements actuels de Minsk et de Grodno.

POLÉSINE, Géogr. V. ROVIGO.

POLÈTE, s. m. (ét. gr., πωλέτης, vendre). Antiq. gr. Chacun des dix magistrats d'Athènes, qui étaient chargés d'affermer les revenus publics et les biens confisqués au profit de l'État.

POLEVOI (Nicolas). Littérateur russe, né à Irkoutsk (Sibérie), 1796-1846, a écrit : *Histoire du peuple russe*; *Vie de Souvaroff*; *Vie de Pierre le Grand*; *Vie de Napoléon*; *un Siècle de la Russie*, etc.

POLENOSTYLE, s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; ξύω, en dehors; στύλος, style). Bot. Espèce de fruit, le même que le microbase.

POLHODIE, s. f. (ét. gr., πόλος, pôle; ὁδός, chemin). Geom. Courbe parcourue par l'ellipsoïde central d'un corps solide que n'anime au-

cune force et dont le centre de gravité est fixe.

POLI, IE. part. pass. du v. Polir. S'empl. adjectiv. Du marbre poli. De l'acier poli. Ces armes étaient *polies* comme une glace. (Fen.) Quant aux insectes, la plupart ont leurs pieds armés de griffes, dont ils s'accrochent aux corps lisses et *polis*. (B. de St-P.) Les lichens ont en général pour racines des griffes imperceptibles qui s'accrochent aux rochers les plus durs et les plus *polis* : ces racines dégradent à la longue la surface de ces rochers, et la changent en terre végétale. (Id.)

— Se dit des animaux dont le poil est brillant.

Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, *poli*, qui s'était fourvoyé par mégarde. (La Fontaine.)

— Fig. Dans les ouvrages de l'esprit. Soigné, fini. L'esprit le plus beau, l'auteur le plus *poli*. (Boileau.)

— Fig. Doux, civil, honnête, d'un commerce bienveillant et facile dans les relations sociales. C'est un homme extrêmement poli, le plus poli du monde. Les bienséances du monde *poli*. (Massillon.)

— Se dit avec un nom de chose. Il a les manières fort *polies*. (Acad.)

— Civilisé. Les peuples les plus *polis*. (Mass.)

Montrez-nous, depuis Pandore,
Tous les vices qu'on abhorre,
En terre mieux établis,
Qu'aux siècles que l'on honore
Du nom de siècles *polis*. (J.-B. Rouss.)

* **POLI** s. m. Lustre, état des choses qui ont été polies avec soin. Ces armes sont du plus beau poli. Donner le poli à un morceau d'acier.

— Fig. Le poli de la bonne société, le poli des manières.

— Techn. Deuxième façon donnée aux glaces. || Partie polie d'une pièce de quincaillerie.

POLIADE, adj. f. (du gr. πόλις, ville). Myth. Surnom que portait chez les Grecs Minerve, considérée comme la protectrice des villes.

POLIAN, s. m. Bot. Espèce de germandrée.

POLIANITE, s. f. Minér. Peroxyde de manganèse primitif.

POLIANTHE, s. m. (étym. gr., πολιός, gris ; ἄνθος, fleur). Bot. Nom scientifique du genre tubéreuse.

POLIARQUE, s. m. (étym. gr., πόλις, ville ; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Gouverneur d'une ville. || Gardien des portes et des murs dans les villes de l'Étolie.

POLICASTRO (*Pyxos, Buxentum, Palemn Castrum*). Géogr. Petit port d'Italie, dans la prov. et à 120 kil. S.-E. de Salerne, sur le golfe du même nom ; 5,000 hab.

* **POLICE**, s. f. (ét. lat., *politia*, administration). Partie de l'administration d'une commune, d'une province, d'un empire, ayant pour objet d'assurer l'exécution des lois qui garantissent la tranquillité de l'Etat, le respect des propriétés, la sûreté et le bien-être des particuliers. Police générale. Police de sûreté. Police administrative. Police municipale. Police judiciaire. Police militaire. Police maritime. Police rurale. Bonne police. Mauvaise police. Règlement de police. Bureau de police. Agent de la police. Police secrète. Charge de la protection des lois et des *polices* humaines. (Flech.) A Vienne, du reste, la *police* a quelque chose de patriarcal. (Gér. de Nerval. La *police* a plutôt des règlements que des lois. (Montesq.) Le roi établit une nouvelle *police*. (Volt.)

Par un arrêt, la grossière *police*
D'un jeu si nécessaire interdit l'exercice. (Boileau.)

— Fig. La *police* céleste avec laquelle Dieu régit les hommes l'oblige à leur faire connaître qu'il déteste infiniment le péché. (Bossuet.)

— *Police médicale, police du roulage, police vétérinaire*. Règlements qui s'appliquent à ces diverses matières. || *Police sanitaire*. Branche de la police générale qui s'occupe plus spécialement de l'hygiène des individus et de l'étude des influences salubres ou insalubres qui peuvent avoir des conséquences bienfaisantes ou nuisibles pour la société humaine.

— *Haute police*. Ensemble des moyens qui tendent à la sûreté de l'Etat et des citoyens.

— *Être sous la surveillance de la haute police*. Ne pouvoir, par suite d'une condamnation, disposer de sa personne qu'avec une autorisation de la police.

— *Préfet de police*. Magistrat qui dirige la police à Paris.

— *Commissaire de police*. V. COMMISSAIRE.

— Administration chargée de l'exécution de tous les règlements qui concernent la police. Être noté à la police. Être appelé à la police. La police a changé ses règlements.

— Ordre et règlement établi dans quelque réunion, dans quelque société que ce soit. Police d'audience. Police d'assemblée. La police d'une armée. La police d'une communauté. Chaque société a sa police particulière.

— *Faire la police*. Établir l'ordre, la sûreté. Nos frégates faisaient la *police*, et les Ottomans respiraient sous le pavillon français. (Chateaubriand.)

— Fig. Admonester. Croyez-moi, monsieur, peu de gens ont le droit de faire la *police* du monde. (Marmontel.)

— Dans un sens plus étendu, Ensemble de la législation et du gouvernement d'une cité. Quoi ! depuis que vous êtes établis en corps de peuple, vous n'avez pas encore le secret d'obliger tous les riches à faire travailler tous les pauvres ? vous n'en êtes donc pas encore aux premiers éléments de la *police* ? (Voltaire.

— Anc. comm. *Police de chargement*. Se disait dans les ports de la Méditerranée, comme *connaissement* dans ceux de l'Océan.

— Comm. Ordonnances, statuts et règlements dressés pour le gouvernement et la discipline des corps des marchands et des communautés des arts et métiers, et pour la fixation des taux et prix des vivres et denrées qui arrivent, soit dans les halles et marchés, soit dans les ports des grandes villes, ou qui se débitent dans les camps et dans les armées.

— Cost. milit. *Bonnet de police*. Coiffure que portaient en petite tenue les officiers, sous-officiers et soldats.

— Discipl. milit. *Salle de police*. Local où l'on renferme les soldats punis pour des fautes légères contre la discipline.

— Dr. comm. Contrat d'assurance. || *Police d'assurance*. Contrat, convention par laquelle un particulier que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau, à ses agrès, à ses marchandises, moyennant une prime payée par l'assuré. Ce mot s'applique également à toute autre espèce d'assurance, contre l'incendie, la grêle, etc.

— Hist. *Police de l'hôtel de ville*. Police subalterne, exercée à Paris sous l'autorité du prévôt des marchands. || *Ministère de la police*. Ministère qui fut établi sous le Directoire, exista sous l'Empire, et, pendant quelque temps, sous la Restauration. Aujourd'hui, les attributions de cet ancien ministère sont confiées à une division du ministère de l'intérieur, et à la préfecture de police de Paris. || *Lieutenant de police*. Magistrat qui dirigeait la police de Paris, avant la Révolution.

— Législ. *Tribunaux de police*. Première branche de la juridiction criminelle ; ils se divisent en *tribunaux de police* proprement dits ou *de simple police*, institués pour connaître des contraventions, c'est-à-dire de légères infractions à la loi, qui ne sont punies que de peines très légères, et en *tribunaux de police correctionnelle*, qui connaissent de tous les faits que la loi qualifie délits, c'est-à-dire des actes qui sont assez graves pour mériter jusqu'à cinq années de prison.

— Typogr. Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée pour imprimer un ouvrage. || Ensemble des caractères compris dans cette évaluation.

POLICÉ, ÉE, part. pass. du v. Policer. S'emploie adject. Un État bien policé. Des nations policées. Les Grecs, ainsi *polices* peu à peu, se crurent capables de se gouverner eux-mêmes. (Boss.) Il trouve des villes *poli ées* où les arts sont en honneur. (Volt.) Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois, me paraissent les nations les plus anciennement *policées*. Id.) Ce ne peut être que chez les nations déjà les plus *policées* qu'on soit parvenu, avec le temps, à rendre sensibles, par des mots composés, ces opérations secrètes de l'esprit humain. (Id.) Les peuples les plus *policés* de l'Asie en deçà de l'Euphrate adorèrent les astres. (Id.) La plupart des hommes *policés* regardent la nature avec indifférence. (B. de St-P.) L'homme *policé* est seul susceptible d'affectation. (S. Dubay.)

— S'est dit pour Réglé par la police. Paris est trop mal *policé*. (Guy Patin.)

POLICEMAN, s. m. (pr. *po li-ce mann* ; mot anglais). Agent de la police anglaise. | Pl., des *policemen*.

POLICEMENT, s. m. Action de policer.

* **POLICER**, v. a. 1re conj. (rad. *police*). On met une cédille sous le c devant *a, o*. *Nous policions, je policais*, etc. Soumettre à des lois sages et raisonnables des peuples encore barbares, leur donner les bienfaits de la civilisation. Plusieurs hordes de sauvages coururent au-devant des législateurs qui entreprirent de les *policer*. (Barth.)

— Polir, adoucir les mœurs. Ils pouvaient *policer* leurs États. (Volt.) Alors il met tous ses soins à *policer*, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis. (Id.) Pierre lui-même en *policant* ses États, a malheureusement contribué à leur dépopulation. (Id.)

— SE POLICER v. pron. Devenir policé. Un empire de deux mille lieues en longitude ne se *police* qu'à la longue. (Voltaire.)

POLICEUR, s. m. Vieux mot qui a signifié Législateur. Lycurgue, le *policeur* de Sparte. (La Boétie.)

* **POLICHINELLE**, s. m. (de l'ital. *policinello*, même signif.). Personnage comique de la comédie italienne. Polichinelle est originaire de Naples ; en s'établissant en France, il y a pris la figure d'un pantin bossu par devant et par derrière, portant un chapeau à claques, ayant les jambes disloquées et un costume bigarré comme Arlequin. Ce qui le caractérise par-dessus tout, c'est un son de voix grêle et criard, fabriqué à l'aide d'un petit morceau de bois ou de métal sonore et mince, qu'on place dans la bouche et qui s'appelle *pratique*. La popularité de *Polichinelle* a, depuis longtemps, fait de sa physionomie, de son allure et de son costume grotesques, un des travestissements en faveur dans nos bals masqués. (Ourry.)

— Fam. Individu contrefait.

— Fig. Personne qui n'a aucune fixité dans sa conduite ou dans ses opinions. C'est un vrai polichinelle.

— *C'est le secret de Polichinelle*. C'est une chose connue de tout le monde.

Voix de polichinelle. Voix chevrotante et perçante.

— Pantin taillé sur le patron de Polichinelle. Autrefois, dans toutes les foires, il y avait un spectacle de polichinelles.

— Fig. Ce monde est une grande foire où chaque *polichinelle* cherche à s'attirer la foule. (Voltaire.)

— Masque déguisé en Polichinelle.

— Pop. Verre d'eau-de-vie.

— Technol. Fourgon coudé et plat par le bout. || Outil de fondeur en forme de tuyau, emmanché de bois.

— POLICHINELLE, s. f. Sorte de danse bouffonne. Danser la polichinelle. || Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer la polichinelle.

POLICIEN, s. m. Technol. Feutre dont on se sert pour polir les pierres.

POLICIER, ÈRE, a. lj. Qui appartient à la police d'une ville. Mesure, ordonnance policière.

— POLICIER, s. m. Homme attaché à la police. Ne se dit que dans le langage familier et par dénigrement.

POLICLINIQUE, s. f. (et. gr., πόλις, ville ; fr. *clinique*). Leçon de clinique faite en ville par le médecin qui visite ses malades accompagné de ses élèves.

POLIDÉE, s. f. Entom. V. POLYDIE.

POLIDONTE, s. m. (étym. gr., πολιός, gris ; ὀδούς, ὀντος, dent). Moll. Syn. d'HELICODONTE.

POLIE, s. f. (du grec πολιός, gris). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hadénides, établi pour une quinzaine d'espèces qui vivent en France.

POLIÉES, s. f. pl. (étym. gr., πολιός, gris). Antiq. gr. Fête célébrée chez les Thébains, en l'honneur d'Apollon Polios.

POLIER (Antoine-Louis-Henri de). Indianiste, né en 1741, à Lausanne, servit dans les troupes de la Compagnie anglaise des Indes, 1759-1789. Il fut assassiné par des brigands dans sa propriété de Bosetti, près d'Avignon, 1795. D'après ses manuscrits, on a publié *Mythologie des Indous*.

POLIÈRE, s. f. Bourrel. Nom des courroies qui joignent la fauchère au bât.

POLIFOLIA, s. f. (étym. gr., πολιός, gris ; lat. *folium*, feuille). Bot. Genre d'éricacées andromédées, dont l'espèce type croît dans les régions arctiques.

POLIGNAC, s. m. Sorte de jeu de cartes dans lequel le valet de trèfle est la carte principale.

POLIGNAC (*Apollinaeum*). Géogr. Comm. du canton et de l'arr. du Puy (Haute-Loire). Elle est dominée par les ruines d'un château dont le seigneur s'intitulait *roi de la montagne* ; 2,700 h.

POLIGNAC, Ancienne famille du Velay qui prétend remonter à Sidoine Apollinaire. || POLIGNAC (Melchior, cardinal de). Né au Puy-en-Velay, 1661-1712 ; ambassadeur en Pologne, 1695, il fit élire roi le prince de Conti ; dans son abbaye de Bonport, il composa un poème latin intitulé *Anti Lucrèce*. Il se distingua aux conférences de Gertruydenberg, 1710, comme au congrès d'Utrecht, 1712-1713. Il reçut alors le chapeau de cardinal, fut compromis dans la conspiration de Cellamare, fut nommé archevêque d'Auch en 1726. Il fut de l'Académie française en 1701, puis membre honoraire des Académies des sciences, 1715, et des inscriptions, 1717. || POLIGNAC (Gabrielle DE POLASTRON, comtesse, puis duchesse de). Née vers 1749, mariée au comte Jules de Polignac, 1767, inspira à la reine Marie-Antoinette le plus vif attachement. Elle émigra dès juillet 1789, et mourut à Vienne, 1793. || POLIGNAC (Armand-Jules-Marie-Héraclius, duc de). Fils aîné de la précédente, né à Paris, 1771, arrêté et condamné à mort comme complice de Georges Cadoudal, 1804, ne subit que la peine de la prison. Il s'évada avec son frère Jules, 1814 ; pair de France en 1817, à la mort de son père ; il se retira de la vie politique en 1830, et mourut en 1847. POLIGNAC (Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de). Frère puîné du précédent, né à Versailles en 1780, condamné avec son frère Armand, pour la conspiration de Cadoudal, s'évada avec lui, 1814. Pair de France, 1815, il fut chargé d'une mission auprès du pape qui le créa prince romain ; puis il remplaça Decazes comme ambassadeur à Londres, 1823. La faveur de Charles X lui valut, en 1829, le portefeuille des affaires étrangères (août), puis la présidence du cabinet qui contresigna les ordonnances de juillet 1830. Arrêté à Granville, Jules de Polignac fut condamné par la Cour des pairs à la prison perpétuelle ; il fut enfermé à Ham. Amnistié en 1836, il se retira en Angleterre, puis revint mourir à Saint-Germain-en-Laye, 1847. Il a publié des *Études historiques, politiques et morales sur l'État de la société européenne vers le milieu du XIXe siècle, et Réponse à mes adversaires*.

POLIGNANO, Géogr. Ville de la province et à 35 kil. S.-E. de Bari (Italie), près de l'Adriatique ; 7,000 hab.

POLIGNY, Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Jura, à 29 k. l. N.-E. de Lons-le-Saulnier. Marbre, albâtre, vins ; 4,700 hab.

POLIMIRE, s. f. Comm. Espèce de serge qui se fabrique à Alais.

* **POLIMENT**, s. m. Art de polir ou de donner un lustre, un éclat aux choses, particulièrement aux pierres précieuses, aux marbres, aux glaces, aux miroirs. Le lustre même ou l'éclat qu'une chose a reçu de la manière dont elle a été polie. Ce diamant a un beau poliment. Le poliment de ce marbre est parfait. On dit plutôt *polissage*.

* **POLIMENT**, adv. Avec politesse. Agir poliment. Recevoir quelqu'un poliment. Répondre poliment à une invitation. Dans l'éducation façonnière des riches, on ne manque jamais de rendre les enfants *poliment* impérieux, en leur prescrivant les termes dont ils doivent se servir pour que personne n'ose leur résister. (J.-J. Rousseau.)

— Correctement.

Et qu'un démon jaloux de mon contentement
M'inspire le dessein d'écrire *poliment*. (Boil.)

POLIOCÉPHALE, adj. 2 g. (et. gr., πολιός, gris ; κεφαλή, tête). Ornith. Qui a la tête grise ou cendrée. Étourneau poliocéphale.

POLIOGASTRE, adj. 2 g. (étym. gr., πολιός, gris ; γαστήρ, ventre). Ornith. Qui a le ventre gris ou cendré. Faucon poliogastre.

POLION, s. m. (mot grec). Bot. Nom vulgaire d'une germandrée.

POLIORCÈTE, adj. m. (étym. gr., πόλις, ville ; ἱρκός, barrière). Antiq. gr. Assiégeur, preneur de villes. Ce surnom est donné, dans l'histoire, à Démétrius, fils d'Antigone.

POLIORCÉTIQUE, adj. 2 g. (rad. *poliorcète*). Antiq. milit. Qui appartient à l'art d'assiéger les villes.

— POLIORCETIQUE, s. f. Art de faire les sièges. Jusqu'au XVIe siècle, les Turcs et les Arabes passèrent pour supérieurs aux occidentaux dans la *poliorcétique*. (Mérimée. Jamais les Romains n'avaient montré une *poliorcétique* aussi savante. (E. Renan.)

POLIOSE, s. f. du gr. πολιός, gris). Médec. État des cheveux quand ils blanchissent, canitie.

POLIOSOME, adj. 2 g. (pr. *po-li-o-zome* ; ét. gr., πολιός, gris ; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps d'un gris cendré.

* **POLIR**, v. a. 2e conj. (ét. lat., *polire*, même signif.). Enlever les inégalités d'une surface, l'aplanir, lui donner de l'éclat. Polir le fer, l'acier, le marbre. Il *polit* l'émeraude et tailla le rubis. (Boil. Quoi ! voudriez-vous que l'Eternel eût *poli* ces marbres et ce granit comme nous *polissons* ceux de nos palais ? (A. Mart.) A mesure qu'elle élève le petit édifice, elle fait mille petits tours, *polissant* avec sa gorge la bordure du nid. (Chateaub.)

— Fig., en parlant des mœurs, de l'esprit. L'Égypte n'oubliait rien pour *polir* l'esprit, ennoblir le cœur, fortifier le corps. (Boss.) Il travaillait à purifier son cœur et non pas à *polir* son esprit. (Fléch.) Cette sagesse avait *poli* les conquérants tartares. (Volt.)

— En parlant des productions de l'esprit. Polir un écrit. Polir son style. Polir une expression raboteuse.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez (Boil.)
Dans ses vers *polissant* le langage,
De l'élégant Malherbe il consomme l'ouvrage.
(M.-J. Chénier.)

— Donner les manières de la politesse. On *polit* un homme de robe, on apprend à vivre à un abbé, on met un jeune homme dans le monde. (Dancourt.)

— SE POLIR, v. pron. Être poli. Les diamants et les autres pierres dures se polissent avec de la poussière de diamant. L'or et l'argent se polissent en les frottant avec un corps dur et uni. L'acier, les métaux, les marbres et les granits se polissent avec certaines poudres, comme l'émeri, le tripoli, etc.

— Se nettoyer, se lisser le poil. Les écureuils se peignent, se *polissent* avec les mains et les dents. (Buffon.)

— Fig. S'orner, s'adoucir en parlant des mœurs, de l'esprit, etc. Les esprits comme les corps se *polissent* par le frottement. (L. Fée.)

POLISSABLE, adj. 2 g. Qui est susceptible de recevoir le poli. Métal polissable. Le marbre est très polissable.

* **POLISSAGE**, s. m. Techn. Action de polir. Le but de cette opération est de faire disparaître les traces que les limes, matoirs ou autres outils laissent sur les produits qu'ils sont servis à préparer ou à confectionner. Dans beaucoup de professions, l'ouvrier polit lui-même son ouvrage, mais dans l'orfévrerie le polissage constitue une industrie spéciale. Les matières que l'on emploie au polissage varient suivant la dureté des objets que l'on veut polir.

POLISSEMENT, s. m. Action de polir ; effet de cette action. Ce que nous voyons dans le moment n'est qu'une fausse lueur de *polissement*. (Galiani.) Peu usité.

* **POLISSEUR, EUSE**, s. (radic. *polir*). Technol. Celui, celle qui polit les divers métaux, tels que l'or, l'argent, le platine, le laiton.

— Fig. et par dénigrement. Personne qui, sans en avoir la capacité, se mêle de vouloir réformer l'éducation, les mœurs, le langage. Si elle ne se polit pas avec tant de *polisseurs* et de *polisseuses*, il faudra conclure que l'éducation n'est qu'une fable de La Fontaine. (Mme de Sévig.) L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur : ses *polisseurs* l'ont affaiblie. (Marmontel.)

* **POLISSOIR**. s. m. (rad. *polir*. Techn. Outil formé d'une dent de loup, de chien, de renard, ou de pierre de sanguine, dont on se sert pour polir. || Dans les glaceries. Planche traversée au milieu de sa longueur par un manche qui déborde de 10 ou 12 centimètres de chaque côté. Ce polissoir est garni en dessous de drap imbibé de potée. || Machine avec laquelle on polit les aiguilles. Elle est composée d'une table sur laquelle on place des rouleaux de treillis qui contiennent les aiguilles, et d'une planche qui repose sur ces rouleaux et qu'on fait mouvoir en la faisant aller et venir sur les rouleaux.

* **POLISSOIRE**. s. f. Sorte de décrottoire douce.

— Sorte de brosse douce qu'on emploie pour cirer le cuir.

* **POLISSON, ONNE**. adj. (Ét. inconn.). Se dit d'un enfant dévergondé, mal élevé. C'est un enfant bien polisson.

— En moins mauvaise part. Se dit d'un enfant qui aime beaucoup le jeu, qui s'y abandonne tout entier.

— En parlant des personnes, Qui a l'habitude de faire ou de dire des plaisanteries basses, de se livrer à des actions libertines et licencieuses. Cet homme est trop polisson.

— Se dit des choses. Un conte polisson. Une chanson polissonne. Des discours polissons. Le public se porte en foule à cette parade burlesque, dont la petite intrigue, assez bien menée, est soutenue de beaucoup de saillies *polissonnes*, très à la mode aujourd'hui. (Bachaumont.) Rien de plus éloigné de Dryden que cet esprit original et mondain, philosophe et *polisson*. (H. Taine.)

— **POLISSON**. s. m. Petit garçon malpropre et libertin, qui joue dans les rues, dans les places publiques. Quel petit polisson! Un peu plus loin, il rencontre des *polissons* à peu près de son âge qui l'agacent et se moquent de lui. (J.-J. Rousseau.)

— En bonne part. Enfant espiègle. Une petite fille de dix ans a vingt fois plus de finesse qu'un petit *polisson* du même âge. (Stendhal.)

— Se dit aussi au féminin en ce sens. Une petite polissonne.

— Par extens. Camille Desmoulins, ce *polisson* de génie. (Michelet.)

— Homme dont le langage est trop libre, qui dit, qui fait des bouffonneries, qui est enclin au libertinage. Vous serez donc toujours un *polisson*? (Acad.) Est-il vrai que l'amour, en vieillissant, devienne repoussant comme un vieux *polisson* farlé qui fait l'ingénu sous sa perruque blonde? (G. Droz.)

— Expression de mépris pour quelqu'un que ne recommande ni sa position sociale, ni sa personne. Cet homme n'est qu'un polisson. Depuis que je me suis amusé à immoler ce *polisson* à la risée publique sur tous les théâtres de l'Europe, il est juste qu'il se plaigne un peu. (Voltaire.)

— Nom donné autrefois à des mendiants que l'on voyait ordinairement quatre à quatre.

— *Être quelque part en polisson*. Se disait dans l'ancienne cour pour Être en surnombre, sans compter, dans un lieu ou résidait la cour.

— Mod. Linge emposé que les femmes plaçaient sous leurs jupes pour leur donner de l'ampleur, et que remplace aujourd'hui la tournure.

POLISSONNANT, part. près. du v. Polissonner.

POLISSONNANT, ANTE. adj. Neolog. Qui a rapport aux polissons. Vous pensez bien que ce train de vie *polissonnante*, grappillante et picorante n'était pas du goût de ma mère. (V. Cherbuliez.)

* **POLISSONNER**. v. n. 1re conj. En parlant des enfants, Faire le polisson, jouer d'une manière déréglée, inconvenante. Il ne fait que polissonner

— En parlant des grandes personnes, S'abandonner à des propos, à des actes licencieux. Il (Dryden) *polissonne* maladroitement et dogmatiquement; il est impie sans élan, en périodes développées. (H. Taine.)

* **POLISSONNERIE**. s. f. Action, parole, tour de polisson.

— Bouffonnerie, plaisanterie basse et licencieuse. Dire des polissonneries. D'autres, plus imitateurs, essayent des gaietés comme celles de Rutebeuf, et des fabliaux, des malices naïves et même des *polissonneries* satiriques. (H. Taine.)

— Action peu honnête. C'est une polissonnerie impardonnable.

* **POLISSURE**. s. f. Action de polir quelque chose; état de ce qui est poli. Se disait autrefois de l'art de polir les armes. On dit aujourd'hui, dans ce sens, *fourbissure*.

— État de ce qui est uni. Malgré la *polissure* du sol, il lui semblait que ses pieds enfonçaient. (G. Flaubert.)

— Fig. L'égale *polissure* est cette perpétuelle douceur et beauté fleurissante des épigrammes de Catulle. (Montaigne.) L'amitié est une chaleur constante et rassise, toute douceur et *polissure* qui n'a rien d'âpre et de poignant. (Id.)

POLISTE. s. f. (étym. gr., πολίζω, je bâtis). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des vespiens, fort peu différents des guêpes, et dont une espèce, la poliste du Brésil, fabrique un miel aussi bon que celui de nos abeilles, mais qui, dit-on, rend insensés et furieux ceux qui en ont mangé. On dit aussi *poliste*, s. m.

POLISTINA. Géogr. Ville du royaume d'Italie, dans la Calabre; 8,100 hab. Victoire de Gonzalve de Cordoue sur le général français d'Aubigny, en 1503.

POLISTIQUE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille les carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour trois espèces de l'Europe méridionale et quatre de l'Amérique équinoxiale.

POLISTITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à la poliste. || **POLISTITES**. s. f. pl. Groupe d'insectes hyménoptères ayant pour type le genre poliste. || Groupe de la tribu des vespiens.

POLITÈS. Fils de Priam et d'Hécube, tué sous les yeux de son père, par Pyrrhus, le jour de la ruine de Troie.

* **POLITESSE**. s. f. (rad. *poli*). Pratique de tous les égards, soit en actions, soit en paroles, que les hommes doivent à leurs semblables dans la société. On peut définir l'esprit de *politesse*, l'on ne peut en fixer la pratique. (La Bruy.) La *politesse* n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude; elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. (Id.) La *politesse* et l'affabilité est la seule distinction qu'ils affectent. (Massillon.) Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette *politesse* française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs mêmes du gouvernement. (Volt.) La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette *politesse* singulière qui commençait dès lors à caractériser sa cour. (Id.) On s'aperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique que la *politesse* a gagné toutes les conditions. (Id.) La *politesse* consiste à faire et à dire tout ce qui peut plaire aux autres. (Bel.) C'est parce que l'or est rare qu'on a inventé la dorure, qui, sans en avoir la solidité, en a tout le brillant; ainsi, pour remplacer la bonté qui nous manque, nous avons imaginé la *politesse* qui n'en a que les apparences. (De Levis.) Il les accueillit avec cette perfidie caressante et fardée qu'on a depuis appelée de la *politesse*. (Ch. Nodier.)

> La *politesse* est à l'esprit
> Ce que la grâce est au visage;
> De la bonté du cœur elle est la douce image,
> Et c'est la honte qu'on chérit. (VOLTAIRE.)
>
> La fausseté préside aux conversations,
> Dirige les discours, règle les actions;
> Et cette fausseté se nomme *politesse*. (PICARD.)

— *Politesse du cœur*. Celle qui est inspirée par les bonnes qualités du cœur. Il a la *politesse* du cœur, bien supérieure à celle des manières. (Barthelemy.)

— *Politesse de marchand*. Politesse dictée par l'intérêt.

— Action, parole conforme à la politesse. J'en ai reçu mille politesses. Il m'a dit des politesses.

— *Faire politesse à quelqu'un*. Avoir pour lui des attentions particulières.

> Déjà l'on me fait *politesse*,
> Déjà l'on m'attend au retour. (BÉRANGER.)

— Qualité qui distingue un peuple policé. Politesse des mœurs. Politesse des manières. La *politesse* des habitants semblait adoucir la terre. (Fén.) C'est plus la *politesse* des mœurs que celle des manières qui doit nous distinguer des peuples barbares. (Montesquieu.) Ce fut en ce temps que mourut ce cardinal à qui la France devait sa grandeur, son repos, sa *politesse*. (Fléch.) Un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères et qui ne convient plus à notre *politesse*. (Id.)

— Pop. *Brûler la politesse*. Manquer aux convenances, se retirer trop brusquement d'une compagnie, ne point se trouver à un rendez-vous, rompre brusquement avec quelqu'un.

POLITICIEN. s. m. Celui qui dirige la politique, les élections, etc., aux Etats Unis. Channing frémit à l'idée de confier aux *politiciens* le soin de former et de façonner l'esprit public. (P. Leroy-Beaulieu.) || Se dit aussi pour désigner les mêmes personnages en France. Les politiciens qui ont mené les élections au conseil municipal. Il y a beaucoup de politiciens dans ce département.

POLITICO-ÉCONOMIQUE adj. 2 g. Qui a rapport à l'économie politique. La science politico-économique.

POLITICOMANE. adj. et s. 2 g. Qui est possédé de la politicomanie.

— Substantiv. Un politicomane.

POLITICOMANIE. s. f. de *politique*, et de *manie*,. Manie qui consiste à s'occuper constamment des affaires politiques, à rapporter tout à la politique, le plus souvent sans posséder les connaissances nécessaires, et en sacrifiant à cette préoccupation ses devoirs et ses intérêts.

POLITIE. s. f. (pr. *po-li-ci*; du gr. πολιτεία, gouvernement). Didact. État d'un peuple policé, civilisation. Ces lieux doivent être habités par des peuples barbares; toute *politie* y serait impossible. (J.-J. Rouss.) Inusité.

POLITIEN (Ange DE AMBROGINIS, dit *Politziano* ou). Humaniste, né à Monte-Pulciano (Toscane), 1454-1494, fut le précepteur de deux des fils de Laurent de Médicis (Pierre et Jean, depuis Leon X). Il écrivit l'*Histoire de la conjuration des Pazzi*; il corrigea les textes des anciens, et composa un *Commentaire* philologique des Pandectes. On a encore de lui, *Miscellanea*; un drame en italien, *Orphée*; *Illustrium virorum Epistolæ*, recueil de 256 lettres, etc.

POLITIQUANT. part. près. du v. Politiquer.

POLITIQUANT, ANTE. adj. Qui politique. Manie politiquante.

* **POLITIQUE**. adj. 2 g. (du gr. πολιτικός, même signif.). Qui concerne la politique, qui a rapport au gouvernement des Etats et à leurs relations réciproques. Système politique. Discours politique. Querelle politique. Intérêts, vues politiques. Le gouvernement *politique* ne sonde pas les cœurs, il pèse les actions. (Mass.) Il avait joint d'abord les démarches généreuses à ses desseins *politiques*. (Volt.) Il y a une infinité d'erreurs *politiques*, qui, une fois adoptées, deviennent des principes. (Raynal.) Les bassins de la balance *politique* ne seront jamais dans un parfait équilibre. (Id.) Ce n'est pas le climat qui fait le caractère d'un peuple, c'est la constitution *politique*. (B. de St-P.) Mon désappointement *politique* me donna sans doute de l'humeur qui me fit écrire la note satirique contre les quakers. (Chateaub.)

— *Domicile politique*. Domicile que la loi permet à chaque citoyen d'élire, sous certaines conditions et après l'accomplissement de certaines formalités, pour l'exercice des droits politiques. || *Droit politique*. Partie de la science du droit qui traite de la constitution d'un Etat, c'est-à-dire des rapports des citoyens avec l'autorité publique. || *Droits politiques* ou *civiques*. Actes que la constitution attribue à chaque citoyen, lorsqu'elle lui permet de donner plus ou moins directement ses suffrages pour la gestion du gouvernement. || *Ligne politique* ou absolument *ligne*. Direction imprimée aux affaires politiques. La ligne politique du ministère n'est plus approuvée par les chambres. Ce rédacteur a été remercié parce qu'il s'écartait de la ligne politique de son journal. || *Maximes politiques*. Certains axiomes à l'usage des hommes d'Etat.

— *Économie politique*. Science qui traite de la distribution et de l'exploitation des richesses, et s'occupe de chercher les moyens d'améliorer le sort des sociétés humaines. Les sciences perfectionnent les différentes branches de l'économie *politique*. (Rayn.)

— *Arithmétique politique*. Application des calculs arithmétiques aux sujets ou aux usages de la politique, comme aux revenus publics, au nombre des habitants, à l'étendue et à la valeur des terres, aux taxes, aux arts, au commerce, aux manufactures, à tout ce qui constitue les richesses d'une nation.

— *Langue politique*. Langue des affaires, dans l'ancienne Grèce.

— Qui a pour origine la politique. Haines politiques. Satire politique. Parti politique. L'importance donnée aux questions sociales est toujours à l'inverse des préoccupations *politiques*. (E. Renan.)

— Qui s'occupe des affaires de l'État. Votre raisonnement est d'une telle justesse sur les affaires d'État, qu'on voit bien que vous êtes devenue *politique* dans la place où vous êtes. (Mme de Sev.) Ne parlez pas des champs aux hommes *politiques*, à ceux qui ont eu le maniement des grandes affaires, parce que ceux-là n'en comprennent pas le charme. (De Cussy.)

— Fig. Adroit et dissimulé, qui sait arriver à son but par des voies détournées et préparées avec adresse. Je ne suis pas *politique*, je ne connais pas les raffinements. (Ross.)

— Se dit aussi des choses dans un sens analogue. Ils couvrent leur prudence humaine et *politique* du prétexte d'une prudence divine et chrétienne. (Pascal.) Ils attendirent sa visite avec une froideur plus *politique* que chrétienne. (E. Renan.)

— Littérat. anc. *Vers politiques*. Vers grecs dans lesquels il n'y a pas de pieds formés de longues et de brèves, et qui ont un nombre de syllabes déterminé. Les vers politiques ont été employés par des écrivains de l'école byzantine.

— **POLITIQUE**. s. m. Celui qui s'occupe de la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des Etats, de leurs rapports entre eux. Habile, profond politique. Excellent politique. L'histoire appelle grands *politiques* les hommes qui, chargés de gouverner les peuples, ont exercé sur eux une notable influence, fait triompher leurs systèmes et leurs vues. Les *politiques* les plus fins étaient d'un autre avis. (Acad.) Les *politiques* ne se mêlent plus de deviner les desseins. (Boss.)

— Par iron. Ils font la paix! s'écrièrent les *politiques* du village. (Mérimée.)

— Celui qui sait, par une conduite adroite et déliée, mener à bien des projets, des négociations politiques. Un politique fin, rusé, adroit. Tous les temps ont produit des héros et des *politiques*. (Volt.)

> Quel est le *politique*?
> Un mortel circonspect dont tout l'esprit s'applique
> A lire dans nos cœurs par ses tours captieux,
> Sans que jamais le sien se devoile à nos yeux (DU RESNEL.)
>
> Infidèles *politiques*,
> Qui nous cachez vos pratiques
> Sous tant de voiles épais. (J.-B. ROUSS.)

— Par extens. Homme fin et adroit. Ne vous frottez point à cet homme, c'est un politique, un fin politique.

— Hist. *Les politiques* ou *malcontents*. Parti formé, pendant la Ligue, par des personnes qui, écartant la question religieuse, ne demandaient que des réformes politiques. En 1568, les politiques étaient les partisans du duc d'Alençon, frère de Charles IX et de Henri III; en 1574, Henri de Montmorency était à leur tête; ils contribuèrent puissamment à mettre Henri IV sur le trône. || Nom donné aussi à un parti qui était guidé par les mêmes principes, pendant les troubles d'Angleterre.

* **POLITIQUE**. s. f. (de *politique*, adj.). Art de gouverner les villes et les États; réunion des règles ou maximes qui doivent diriger ceux auxquels le sort des nations est remis. Étudier la politique. Apprendre la politique. S'occuper de politique. Parler de politique. Les secrets de la politique. Les intérêts de la politique. On était encore loin du véritable but de la *politique*, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'État. (Volt.) La *politique* ressemble, pour le but et l'objet, à l'éducation de la jeunesse; l'une et l'autre tendent à former des hommes. (Rayn.) C'est un de ces événements qui ne sont pas du ressort de la *politique*. (Id.) La *politique* étend plus loin ses spéculations. (Id.) La *politique* est comme le sphinx de la fable: elle dévore tous ceux qui n'expliquent pas ses énigmes. (Rivar.) Les princes seraient trop heureux s'ils n'a aient à s'occuper que de la *politique*. (Duclos.) Qui ne s'ordonne pas à sa patrie, sa patrie au genre humain et le genre humain à Dieu, n'a pas plus connu les lois de la *politique* que celui qui se faisant une physique pour lui seul, et séparant ses relations personnelles d'avec les éléments, la terre et le soleil, n'aurait pas connu les lois de la nature. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Il n'appartenait qu'au Sauveur et à la *politique* du ciel de nous bâtir une ville qui fût véritablement la ville des pauvres. (Boss.)

— Système particulier qu'adopte un gouvernement, direction donnée aux affaires de l'Etat. Bonne, mauvaise politique. Fausse politique. Politique honteuse, glorieuse. Politique étroite. Les règles de la vraie et saine *politique*. (Corn.) Ce que la Grèce avait de plus grand, était une *politique* ferme et prévoyante qui savait abandonner, hasarder et défendre ce qu'il fallait. (Boss.) Polybe, qui observait de si près la *politique* romaine durant les guerres puniques, a vu que les conquêtes de Rome étaient la suite d'un dessein bien entendu. (Id.) En vain une *politique* soupçonneuse et prévoyante voulut s'élever avec force contre cet usage applaudi par l'humanité. (Rayn.) On parut se conduire avec cette *politique* mitigée qui commence les affaires pour les abandonner. (Volt.) Je connais vos desseins et votre *politique*. (Id.) Qui avait fait tout cela? qui avait rendu la France si grande et si prospère, l'Europe si calme? Un seul homme par la force de son épée, et par la profondeur de sa *politique*. (Thiers.)

— Principes politiques. La politique d'un journal. La politique d'une assemblée.

> Cette teinte douceur, cette ombre d'amitié,
> Vient de la *politique* et non de la pitié. (CORN.)

— Ensemble des événements politiques. Il n'y a rien de nouveau en politique. Journal bien, mal renseigné sur la politique.

— Système général qui résulte des rapports de toute espèce que les États ont entre eux. A cette époque remarquable, la *politique* changea tout à fait de face. (Rayn.) Lorsque la France se fut aperçue de l'influence du commerce dans la balance de la *politique*, elle eut envie de faire entrer dans ses ports les soies de la Perse, par la Russie. (Id.)

— Fig. et en mauvaise part. Conduite adroite dans les affaires, manière adroite de se conduire dans les diverses situations de la vie.

> On peut par *politique* en prendre le parti,
> Quand de nos premiers ans l'éclat est amorti. (MOL.)

— Les poètes ont personnifié la politique. La sombre *Politique* au cœur faux, à l'œil louche. (Voltaire.)

> Au fond du Vatican régnait la *Politique*,
> Fille de l'Intérêt et de l'Ambition,
> Dont naquirent la Fraude et la Séduction. (VOLT.)

— Litt. Traité sur la politique. La Politique d'Aristote.

* **POLITIQUEMENT**. adv. Selon les règles de la politique. Ce ministre conduit *politiquement* cette grande affaire. (Acad.)

— Dans un sens plus général. Habilement, d'une manière fine, adroite, cachée, réservée. Il agit politiquement en toutes choses.

* **POLITIQUER**. v. n. 1re conj. Fam. Parler politique, raisonner sur les affaires publiques. Pour ma part, c'est ce réjouissant spectacle qui m'a remis en humeur de *politiquer*. (É. Augier.)

POLITIQUERIE. s. f. (rad. *politiquer*). Manie de parler de politique sans y rien connaître; société de gens qui parlent de politique à tort et à travers. Il est très familier.

POLITIQUEUR, EUSE. s. Fam. Personne qui s'occupe des affaires politiques sans y rien connaître.

POLIUM. s. m. Bot. Syn. de POLION.

POLIZEAU. s. m. Comm. Sorte de toile de chanvre qu'on fabrique à Polizeau, petit village de Normandie.

POLK. s. m. Syn. de PULK.

POLK James-Knox). Onzième président des États-Unis d'Amérique, né dans la Caroline du Nord, 1795-1849. Député au Congrès, 1825-1839, il présida deux ans la Chambre des représentants, et, en 1839, devint gouverneur du Tennessee. Porté par les démocrates à la présidence de l'Union, il entra en fonctions en mars 1845. Il mourut quelques mois après sa sortie des affaires, 1849.

* **POLKA**, s. f. Chorég. Espèce de danse importée de Pologne en France, vers 1845. Danser la polka. On a peur que toutes les statues ne descendent de leurs piédestaux et ne se mettent à danser une grande *polka*. (Mérimée.)

— Air à deux temps sur lequel on exécute cette danse. Jouer la polka. Exécuter une polka.

— Constr. Outil de tailleur de pierres, formé d'un marteau à deux têtes et d'un manche en bois. Des deux têtes, l'une est à biseau simple, l'autre à biseau dentelé.

POLKAMANIE, s. f. (de *polka*, et de *manie*). Néol. Passion pour la polka. Nous n'avons découvert en lui qu'un seul indice de folie; il polke avec passion, mais, pour le moment, la *polkamanie* n'est pas un cas pendable. (Ch. de Boigne.)

POLKER, v. n. 1re conj. Danser la polka. Avec une abnégation bien digne d'avancement, ils *polkent* et repolkent, sous la direction de Mlle Maria Viollet, la charmante polkiste du théâtre des Variétés. (Ch. de Boigne.) Monsieur Sévin, je voudrais vous voir *polker*. (Mérimée.) Malheureusement elles devinèrent ma qualité d'étranger, et elles se mirent à *polker* contre la mesure. (E. About.)

POLKEUR, EUSE, s. (rad. *polker*). Celui, celle qui danse la polka.

POLKISTE, s. 2 g. (radic. *polker*). Celui, celle qui danse la polka.

* **POLL**, s. m. (mot angl. signif. *liste*). Hist. Dépouillement, supputation des votes, dans les élections des membres de la Chambre des communes, en Angleterre. Demander le poll. Faire le poll. Nous demandons le scrutin du *poll*. (Alex. Dumas.)

POLLACHIGÈNE, adj. 2 g. (pr. *pol-la-ki-jène*; et. gr., πολλάκις, plusieurs fois; γενάω, je produis). Bot. Qui porte plusieurs fois des fruits dans le cours de son existence. Syn. de POLYCARPIEN.

POLLAJUOLO (Antonio). Peintre, sculpteur, graveur italien, né à Florence, 1426-1498, a laissé des ouvrages remarquables pour l'époque. Le premier il étudia l'anatomie sur le cadavre. Il fut aussi orfèvre très habile, et, comme graveur, dépassa Finiguerra. ‖ POLLAJUOLO (Simone). Architecte de Florence, 1434-1509, parent et élève d'Antonio, acheva avec talent le palais Strozzi, etc.

POLLALATE, s. f. Bot. Syn. de TRIANTHE.

POLLAPLOSTÉMONOPÉTALE, adj. 2 g. (ét. gr., πολλαπλόος, multiple; στέμων, étamine; πέταλον, feuille). Bot. Dont les étamines sont en nombre multiple de celui des divisions de la corolle.

POLLARD, s. m. Hist. Nom d'une fausse monnaie fabriquée en Angleterre par un individu nommé Pollard, et décriée en 1301 par le roi Edouard.

POLLEDAVY, s. f. Comm. Toile de chanvre qui se fabriquait autrefois en Bretagne.

***POLLEN**, s. m. (pr. *pol-lenn*; du lat. *pollen*, fleur de farine, à cause de la forme pulvérulente du pollen). Botan. Assemblage de corpuscules utriculaires, ayant l'aspect d'une poussière très fine, habituellement jaune, et dont chaque grain contient des granules fécondants extrêmement ténus, qui se développent dans l'intérieur des loges de l'anthère, le plus souvent libres ou enchaînés par des filaments très déliés, quelquefois agglomérés et soudés en masse. Chaque grain est une vésicule remplie d'un liquide granuleux auquel on donne le nom de *fovilla*, et dont les parois sont formées de deux membranes, l'une extérieure, résistante, épaisse et inextensible, appelée *exhyménine*, l'autre intérieure, élastique, nommée *endhyménine*. Le pollen brûle sur les charbons avec une vive lumière, à la manière des huiles essentielles. Dans beaucoup de végétaux, tels que le châtaignier, l'épine-vinette, etc., le pollen exhale, à l'époque de la fécondation, une odeur analogue à celle du fluide spermatique animal; sa composition chimique confirme cette singulière analogie, car on y trouve des corpuscules doués de mouvements rapides, que l'on a considérés comme des animalcules analogues à ceux du sperme humain. Le stigmate est une petite ouverture qui reçoit le *pollen*, pour féconder l'ovaire, et y former la semence au sein d'un réceptacle appelé aussi placenta. (B. de Saint-Pierre.)

POLLÉNIE, s. f. (radic. *pollen*). Entomol. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une vingtaine d'espèces de France et d'Allemagne.

POLLENINE, s. f. Chim. Substance particulière résineuse dont on admet l'existence dans le pollen, et que plusieurs regardent comme un principe immédiat des végétaux, mais qui, selon d'autres, n'est que du gluten, avec toutes ses variations accidentelles.

POLLENTIA, Géogr. anc. Ville de la Ligurie, au S.-O. d'Alba Pompeia, près du Tanaro. Victoire de Stilicon sur Alaric, 403; auj. *Pollenza*.

POLLENZA (anc. *Pollentia*). Géogr. Port fortifié de Majorque, à 56 kil. N.-E. de Palma; 7,500 hab.

POLLET (Le). Géogr. Faubourg de Dieppe (Seine-Inférieure), habité presque exclusivement par des pêcheurs.

POLLETAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante du Pollet.

— *Grand polletais*. Navire employé à Dieppe pour la pêche du hareng.

— adj. Qui a rapport au Pollet ou à ses habitants. Navire polletais.

POLLEXFÉNIE, s. f. (de *Pollexfen*, n. pr.). Bot. Genre d'algues marines de la tribu des rhodomélées, établi pour deux espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance et en Tasmanie.

POLLICATE, adj. 2 g. (ét. lat., *pollex, icis*, pouce). Zool. Qui a un pouce opposable aux autres doigts.

— POLLICATES, s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères qui a pour type le genre aye-aye.

POLLICHIE, s. f. (de *Pollich*, n. pr.). Bot. Syn. de TRICHODESME. ‖ Genre de paronychiées, type de la tribu des pollichiées, établi pour des herbes du Cap.

POLLICHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la pollichie. ‖ POLLICHIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre pollichie.

POLLICIPÈDE, adj. 2 g. (ét. lat., *pollex, icis*, pouce; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a aux pieds des pouces opposables.

— POLLICIPÈDE, s. m. Crust. Syn. de POUCE-PIED.

POLLICIPÉDIDÉ, adj. 2 g. Zool. Qui ressemble à un pollicipède. ‖ POLLICIPÉDIDES, s. m. pl. Famille de cirripèdes, ayant pour type le genre pollicipède.

POLLICIPÉDITE, s. f. (rad. *pollicipède*). Paléont. Nom donné aux cirripèdes fossiles qui ressemblent au pouce-pied.

POLLICIPES, s. m. (pr. *pol-li-ci-pess*; ét. lat., *pollex, icis*, pouce; *pes*, pied). Crust. Nom scientifique du genre pouce-pied.

* **POLLICITATION**, s. f. (pr. *pol-li-ci-ta-cion*; du lat. *pollicitatio*, promesse). Dr. civ. Engagement contracté publiquement et qui n'a pas besoin d'être accepté. L'objet de la *pollicitation* est une libéralité que l'on fait à un corps, à une ville, à un hôpital, à une église. (Trév. Pour que la *pollicitation* ait lieu, il faut qu'il y ait eu commencement d'exécution de la chose. (Id.)

POLLIE, s. f. Bot. Genre de commélinacées, établi pour des herbes de l'Asie tropicale.

POLLIGÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pollen, inis*, fleur de farine; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une poussière farineuse très fine et semblable au pollen. Beaucoup de papillons sont polligères. Une espèce de naupacte est ainsi nommée parce que ses élytres sont farineux au sommet et à la base.

POLLINAIRE, adj. 2 g. (du lat. *pollen, inis*, fleur de farine). Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière semblable à du pollen.

POLLINATION, s. f. (pr. *pol-li-na-cion*; rad. *pollen*). Bot. Emission du pollen des plantes.

POLLINCTEUR, s. m. (ét. lat., *pollinctor*, même signif.; de *pollincio*, j'embaume). Antiq. Celui qui lavait et embaumait les morts chez les Romains, avant qu'on les portât sur le bûcher.

POLLINEUX, EUSE, adj. (ét. lat., *pollen, inis*, pollen). Hist. nat. Qui est couvert d'une poudre jaunâtre ayant l'apparence du pollen.

POLLINIDE, s. f. (ét. lat., *pollen, inis*, pollen; gr. εἶδος, aspect). Botan. Organe de la fécondation chez les cryptogames. On dit aussi *spermatie*.

POLLINIE, s. f. Masse pollinique solide d'un grand nombre d'orchidées.

POLLINIFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat. *pollen, inis*, pollen; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte ou qui contient du pollen, comme les pattes de certains apiaires.

POLLINIQUE, adj. 2 g. Bot. Qui a rapport au pollen. ‖ *Masses polliniques*. Amas de pollen compact qui remplissent chaque cavité particulière de l'anthère, dans les orchidées et les asclepiadées. ‖ *Organes polliniques*. Cellules d'une organisation assez compliquée, qui s'isolent en général, et qui recèlent dans leur sein la substance destinée à déterminer le développement d'un nouvel individu, sous forme de graine ou de bourgeon, c'est-à-dire à féconder un organe femelle. ‖ *Organes polliniques internes*. Pollen des anthères. ‖ *Organes polliniques externes*. Pollen des organes foliacés.

POLLINO, Géogr. L'un des sommets des monts de Calabre (Italie), haut de 2,275 mèt.

POLLION (Caius Asinius). Orateur romain, né en 76 av. J.-C., débuta au barreau à l'âge de vingt-deux ans. D'abord partisan de César, ensuite d'Antoine, il fut chargé par ce dernier d'administrer la Gaule Transpadane; il se fit le protecteur de Virgile et lui fit rendre son patrimoine. Consul en 40, il obtint le triomphe pour une expédition contre les Dalmates, et depuis ne s'occupa plus que de lettres et d'éloquence. Il créa une école de déclamation, et mourut l'an 4 de J.-C. De ses écrits il ne reste que trois *Lettres* dans la correspondance de Cicéron, et quelques fragments. Il avait écrit une *Histoire des guerres civiles* et des tragédies.

POLLOK (Robert). Littérateur anglais, né à Muirhouse (Renfrew), 1799-1827, est surtout connu par son poème, *the Course of Time*.

POLLONTHE, s. m. Moll. Syn. de MILIOLE.

POLLU, UE, adject. Se dit pour Pollué, souillé.

— S'emploie encore dans le style badin. On rebénit la chapelle *pollue*. (Volt.)

— Se trouve aussi employé comme participe au lieu de *pollué*.

Du dieu du goût
J'ai le temple *pollu* (Voltaire.)

POLLUÉ, ÉE, part. pass. du v. Polluer. S'emploie adjectiv. Temple pollué.

* **POLLUER**, v. a. 1re conj. (du lat. *polluere*, même signif.). *Je pollue, nous polluons, vous polluez. Je polluais, nous polluions, vous polluiez*, etc. Profaner, souiller. S'emploie particulièrement en parlant des temples, des églises, ou de tout ce qui leur est relatif. Polluer les choses saintes. Polluer une église.

— Par extens. Comment les souverains d'Europe peuvent-ils laisser *polluer* en moi le caractère sacré de souveraineté? (Alex. Dum.)

— SE POLLUER, v. pron. Être pollué. Les choses saintes ne se polluent jamais impunément.

— Se livrer à la masturbation, ou Avoir des pollutions nocturnes.

* **POLLUTION**, s. f. (pr. *pol-lu-cion*; rad. *polluer*). Action de souiller par des ordures. La plus grande *pollution* des eaux de la Seine correspond un peu après à la sortie des eaux d'égout. (H. de Parville.)

— Profanation. La pollution d'une église. Verser le sang dans l'intérieur du temple eut été une *pollution* du lieu saint. (E. Renan.)

— Excrétion de la liqueur séminale ou du sperme, hors du temps du coït. Lorsqu'elle est volontaire, c'est-à-dire déterminée par un acte libre, on l'appelle simplement *pollution* ou *masturbation*; lorsqu'elle est provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs, elle se nomme *pollution nocturne*.

POLLUX, s. m. (de *Pollux*, n. myth.). Astron. La partie postérieure de la constellation des Gémeaux, qu'on appelait autrefois Castor et Pollux. ‖ Étoile de seconde ou de troisième grandeur, qui est dans la même constellation.

— Minér. Minéral composé de l'île d'Elbe, contenant beaucoup de césium et du silicate d'alumine.

POLLUX, Myth. V. DIOSCURES.

POLLUX (Julius), Rhéteur et grammairien grec du IIe siècle de J.-C., né à Naucratis, en Égypte. On a de lui un *Onomasticon* ou dictionnaire des principaux mots grecs rangés par ordre de matières.

— POLLUX (Julius). Écrivain byzantin, probablement du Xe siècle, est auteur d'une *Histoire universelle* qui s'étend jusqu'à l'an 963.

POLLYXÈNE, s. m. Myriap. Genre de la famille des pollyxénides, établi pour quatre espèces d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

POLLYXÉNIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *pollyxène*; gr. εἶδος, aspect). Myriap. Qui a rapport au pollyxène. On dit aussi *pollyxénien* et *pollyxénite*. ‖ POLLYXÉNIDES, s. m. pl. Famille de myriapodes ayant pour type le genre pollyxène.

POLO (Marco). Voyageur, né vers 1256 à Venise, d'une famille de négociants, accompagna son père et son oncle en Mongolie, 1271-1275. Après dix-sept ans de séjour, 1275-1292, il revint dans sa patrie par l'océan Indien, la Perse, Trébizonde et Constantinople. Il fut pris par les Génois dans un combat naval, 1296. Pendant sa captivité, il dicta son *Livre des merveilles du monde* au Pisan Rusta, qui le rédigea en français, 1298. Marco Polo entra ensuite dans le Grand Conseil de Venise, et mourut en 1323. Son *Livre* a fait connaître pour la première fois l'extrême Orient, y compris le Japon, et a provoqué indirectement les découvertes de Christophe Colomb.

— POLO (Gaspar GIL). Romancier espagnol, né à Valence vers le milieu du XVIe siècle, est surtout connu comme le continuateur de la *Diana enamorada* de Montemayor.

POLOCHIE, Géogr. Rivière de l'Amérique centrale, qui forme le lac Dulce.

POLOCHION s. m. (pr. *po-lo-ki-on*; onomatopée du cri de l'oiseau). Ornith. Syn. de PHILÉDON.

POLOCHRE s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; ὠχρός, pâle). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des sphégiens, tribu des scolides, de l'Italie.

POLOFRAIS, s. m. Vitic. Cépage de la Savoie.

POLOGNE, Géogr. Contrée de l'Europe qui, avant le démembrement de 1772, était bornée au N. par la Prusse orientale ou ducale et la mer Baltique; à l'E. par la Russie, dont le Dniéper la séparait en partie; à l'O. par le royaume de Prusse (Poméranie, Brandebourg et Silésie); et au S. par la Bongrie et la Turquie; de ce côté, les Karpathes et le Dniester la limitaient. Sa population était d'environ 15 millions d'habitants. La capitale était *Varsovie*. La Pologne formait une immense plaine, d'où son nom, *Polska*, traversée du N.-E. au S.-O. par des collines peu élevées qui séparent les deux versants de la Baltique et de la mer Noire. Le premier était arrosé par le Niémen, la Vistule, la Wartha et leurs affluents; le second par les affluents du Dniester et du Dniepr. En 1772, on divisait la Pologne en trois parties principales: Grande-Pologne, Petite-Pologne et Lithuanie, subdivisées en provinces, en palatinats, en districts, etc. Dans la *Grande-Pologne*, au N.-O., on distinguait 1° la Grande-Pologne propre (Posen, Gnesen, Kalisch, Siradie, etc.); 2° la Cujavie; 3° la Mazovie; 4° la Prusse occidentale ou royale (Pomérélie, Culm et Marienbourg). La *Petite-Pologne*, au S., se divisait en: 1° la Russie blanche (Polotsk, Witebsk, Minsk, Mscislaw); 3° la Russie noire (Novogrodeck ou Polésie, Brzesc); 4° la Samogitie. Les démembrements de 1772, 1793 et 1795 et des traités ultérieurs ont partagé les provinces polonaises entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Sous les Piasts et les Jagellons, la Pologne fut une monarchie héréditaire de fait. L'établissement d'une royauté élective, en 1572, en fit, comme elle s'appelait elle-même, une véritable *république* dont le président se trouvait nommé à vie. Dépouillé de tout pouvoir par les *Pacta conventa* ou capitulations qu'il signait à son avénement, le roi subissait le joug de la noblesse, qui seule siégeait dans les diètes, soit en corps, soit par ses représentants ou *nonces*. Nulle prérogative n'était accordée aux bourgeois des villes. Le servage était la condition des paysans. Le catholicisme dominait en Pologne, mais il y avait aussi des chrétiens grecs, des luthériens et des juifs.

— La Pologne actuelle, soumise à la Russie, comprend le bassin moyen de la Vistule. Formée, en 1815, des deux tiers du grand-duché de Varsovie, elle fut divisée en 8 palatinats (Mazovie, Plotzk, Kalisch, Cracovie, Sandomir, Lublin, Siedlec et Augustowo). En 1844, on en fit les 5 gouvernements de Varsovie, Plotzk, Radom, Lublin et Suvalki. Érigée en royaume par Alexandre Ier, la Pologne actuelle reçut de ce prince des institutions constitutionnelles. Irrités de ce que la charte ne fût pas rigoureusement observée, les Polonais se soulevèrent contre le czar Nicolas Ier, 1830-1831 et contre le czar Alexandre II, 1863-1864. Vaincus dans ces luttes inégales, ils ont été exposés depuis ce temps à des attaques incessantes contre leur nationalité. Depuis la suppression de la constitution de 1815, la Pologne est devenue un véritable gouvernement, administré par des fonctionnaires russes, sous le nom de *gouvernement de la Vistule*; il a été divisé en dix provinces, 1867: Varsovie, Siedlec, Lublin, Radom, Kielce, Piotrokow, Kalisz, Plock, Lomza et Suvalki. Superficie, 127,311 kilom. carrés; population, 7,500,000 hab.

POLOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., πόλος, ciel; γράφω, je décris). Astron. Description astronomique du ciel.

POLONAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Pologne.

— POLONAIS, s. m. Linguist. L'un des nombreux dialectes slaves. Son principal caractère est la concision; malgré l'apparente dureté de ses sons, il l'emporte sur tous les autres idiomes slaves par l'harmonie et la flexibilité.

— Techn. Espèce de fer à repasser. Elle promenait doucement dans le fond de la coiffe le *polonais*, un petit fer arrondi des deux bouts. (E. Zola.)

— adj. Qui concerne la Pologne ou ses habitants.

* **POLONAISE**, s. f. Mus. Nom donné à un air à trois temps d'un mouvement lent ou modéré, en usage en Pologne, et dont on fait des chansons et des airs de danse. ‖ Dans la musique instrumentale, on nomme ainsi des morceaux à trois temps, d'un mouvement animé.

— Cost. Espèce de redingote courte, ornée de brandebourgs.

— Hist. relig. *Frères polonais*. Nom d'une secte socinienne établie en Pologne.

POLONCEAU (Antoine-Remi). Ingénieur, né à Reims, 1778-1847, connu par d'utiles inventions; il contribua à la fondation de la ferme-école de Grignon. Sous le gouvernement de Juillet, il construisit le pont du Carrousel, 1834. ‖ POLONCEAU (Jean-Barthélemy-Camille), 1813-1859. Fils du précédent, né à Chambéry, donna les plans des premières rotondes à locomotives, et inventa un système de combles pour les halles rectangulaires.

POLONICK, s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage à Trieste, équivalant à 30 lit. 367.

POLONISER, v. a. 1re conj. Faire subir le sort de la Pologne; partager, démembrer comme la Pologne. Leur but était de *poloniser* la France. (Merc.)

POLONISME, s. m. Sympathie pour la Pologne, pour son indépendance.

POLOSSE, s. m. Alliage de cuivre rouge et d'étain.

POLOTSK, Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement et à 150 kil. N. O. de Vitepsk, sur la Düna. Archevêché du rit grec ruthénien et archevêché schismatique russe; 3,000 hab. En 1812, combats acharnés entre les armées russe et française.

POLOVTSES, s. m. pl. (*habitants des plaines*, appelés aussi UZES). Géogr. Peuple de race

tatare, qui s'unit aux Cumans pour chasser les Petchenegues, et s'établit à leur place, XIe siècle. Il fut asservi lui-même par les Mongols au XIIIe siècle.

POLPODE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup; ποῦς, ποδός, pied). Bot. Genre de portulacées polpodées, établi pour des sous-arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance.

POLPODÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la polpode. || POLPODÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des portulacées, établie pour le genre polpode.

POLPOGÉNIE. s. f. Entom. Syn. de PTÉROLASIE.

POLPOLTIN. s. m. Métrol. Monnaie d'argent qui a cours en Russie, et qui vaut un quart de rouble. Sa valeur varie de 0 fr. 96 à 1 fr. 02.

POLT s. m. Métrol. Mesure de capacité de Danemark. Elle vaut un peu moins d'un litre.

POLTAVA. Géogr. Ch.-l. du gouvernement de ce nom (Russie), sur la Workla, à 1,435 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg ; 11,000 hab. Foires considérables. Défaite de Charles XII par Pierre le Grand en 1709. — Le gouvernement de *Poltava*, sur la rive gauche du Dniéper, a 19,895 kil. carrés et 2,120,000 hab.

POLTIN s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Russie. Sa valeur a varié, suivant les règnes, de 2 fr. 25 à 1 fr. 79.

* **POLTRON, ONNE**. adj. (de l'ital. *poltrone*, même signif.). Lâche, pusillanime, dénué de tout courage. J'ai ainsi l'âme *poltronne* que je ne mesure pas la bonne fortune selon sa hauteur, je la mesure selon sa facilité. (Montaigne.) Braver le ridicule ou s'en rendre esclave ne vaut pas mieux que de se montrer téméraire ou *poltron*. (S. Dob.)

— Fauconn. Se dit des oiseaux que l'on ne peut parvenir ni à dresser, ni à affaiter. || Se dit aussi de ceux auxquels on a coupé l'ongle du doigt postérieur, afin de diminuer leur force et leur courage, et de les empêcher de voler le gros gibier.

— Substantiv. Passer pour un poltron. Ce n'est qu'un poltron. Allons donc, ne faites pas le *poltron*. (Acad.) Les *poltrons* n'auront point à craindre les précipices. (X. de Maistre.)

D'un vaillant homme mort la gloire se publie,
Mais j'en fais moins de cas que d'un *poltron* en vie.
(TH. CORNEILLE.)

Poltron révolté. Personne faible qui, poussée à bout, finit par montrer de l'énergie et par se défendre vigoureusement. || Par extens. Homme qui change du tout au tout.

— POLTRON. s. m. Crust. Crabe prêt à quitter son test ; on en fait des appâts.

— Syn. comp. POLTRON, LACHE V. LACHE.

POLTRONISER, v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire le poltron ; se conduire en poltron, d'une manière lâche, pusillanime.

L'art . . . . . .
De parler peu et de *poltroniser*,
Et d'un seul mot de Dieu ne deviser.
(MARC GIRARD.)

POLTRONNEMENT adv. D'une manière poltronne. Tuer un homme de bien, et le tuer *poltronnement* et traitreusement, c'est mettre le crime si haut qu'il ne puisse aller plus avant. (Malherbe.)

* **POLTRONNERIE**. s. f. (radic. *poltron*). Lâcheté, manque de courage. Cinquante ans de *poltronnerie* viennent à bout de l'homme du monde le plus hasardeux. (Balzac.)

Mais de ses faux amis il craint la raillerie,
Et ne brave ainsi Dieu que par *poltronnerie*. (BOIL.)

— Action qui marque la lâcheté. Vous avez fait, ce jour-là, une poltronnerie.

— S'est dit pour Paresse. Voulant envoyer deux sonnets à M. le premier président et à vous, je n'en ai fait qu'une copie. Excusez ma *poltronnerie*. (Malherbe.)

POLTROT DE MÉRÉ (Jean), Gentilhomme de l'Angoumois, calviniste, voulant sauver Orléans, tua d'un coup de pistolet le duc de Guise. Pris, il fut écartelé à Paris (1563).

POLTYS. s. m. (pr. *pol-ttiss*). Arachn. Espèce d'aranéide de Singapore.

POLUS. Acteur athénien, du siècle de Périclès, né à Sunium.

— POLUS. Sophiste grec, originaire d'Agrigente, disciple de Gorgias.

* **POLY** (du gr. πολύ, beaucoup). Préfixe inséparable qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots. *Polygamie, polygone, polyglotte, polysyllabe, polytechnique, polythéisme*, etc.

POLYACANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est garni d'épines nombreuses. Mimosa polyacanthe.

— POLYACANTHE. s. m. Bot. Nom ancien de l'onoporde.

— Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des lygæens, établi pour des espèces de France.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des labyrinthiformes, qu'on trouve dans les eaux douces de l'Inde.

POLYACANTHOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ἄκανθα, épine ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête armée d'un grand nombre d'épines.

POLYACHYRE. s. m. (pr. *po-li-a kire* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; ἄχυρον, paille). Bot. Genre de composées nassauviées, indigènes du Chili.

POLYACHYRIDE, ÉE. adj. (pr. *po-li-a-ki-ri-dé* ; et. fr., *polyachyre* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble au polyachyre. || POLYACHYRIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiatiflores, qui a pour type le genre polyachyre.

POLYACIDE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *acide*). Chim. Se dit d'une base dont une molécule sature plusieurs molécules d'acide.

POLYACOUSTIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἀκούω, j'entends). Phys. Qui multiplie les sons, qui est propre à multiplier les sons.

POLYACTIDE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de composées astérées, établi pour des espèces du Mexique. On dit aussi *polyactis*.

POLYACTIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ακτίς, rayon). Bot. Syn. de PÉLARGONIER.

POLYADELPHE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ἀδελφός, frère). Bot. Dont les étamines sont soudées par leurs filets en plus de deux faisceaux. Mélaleuque polyadelphe.

* **POLYADELPHIE**. s. f. (rad. *polyadelphe*. Botan. Dix-huitième classe du système sexuel de Linne, comprenant les plantes hermaphrodites dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets et disposées en plus de deux faisceaux.

POLYADELPHITE. s. f. (radic. *polyadelphe*). Minér. Silicate multiple, trouvé, aux États-Unis, en masses composées de grains arrondis et de couleurs diverses.

POLYADÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ἀδήν, glande). Bot. Qui porte des glandes nombreuses, comme les folioles et les pédoncules de la cassie polyadène.

POLYADENIE. s. f. (radic. *polyadène*). Bot. Genre de laurinées tétrantherées, établi pour des espèces de l'Inde. || Syn. de TAMARIX.

POLYAKÈNE. s. f. (et. gr., πολύς, beaucoup ; fr. *akene*). Botan. Plante qui possède plusieurs akènes.

— Adjectiv. Plante polyakène.

POLYALDE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ἀλδέω, je fais croître). Phys. Sorte de lunettes à l'aide desquelles on peut varier le grossissement des objets dans certaines limites.

POLYALTHIE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ἀλθέω, je guéris). Bot. Genre d'anonacées xylopiées, établi pour des espèces de l'Asie tropicale.

POLYAMATYPE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ἅμα, ensemble ; τύπος, caractère). Typogr. Se dit de caractères typographiques ou plusieurs lettres ont été fondues ensemble. Fonderie polyamatype. || Se dit aussi d'un procédé, d'un mécanisme à l'aide duquel on fond à la fois un grand nombre de caractères d'imprimerie.

POLYAMATYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Polyamatyper S'emploi. adjectiv. Caractères polyamatypes.

POLYAMATYPER, v. a. 1re conj. (rad. *polyamatype*). Fondre plusieurs lettres ensemble. Polyamatyper des caractères.

POLYAMATYPIE. s. f. (rad. *polyamatype*). Techn. Procédé au moyen duquel on fond plusieurs lettres ensemble. || Fonderie où l'on pratique ce procédé.

POLYAMIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἅμα, ensemble). Médec. Se dit d'un médicament composé de plusieurs substances.

POLYANCISTRE. s. m. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἄγκιστρον, crochet). Entom. Genre d'orthoptères sauteurs de la famille des locustiens, établi pour une espèce qui vit aux Antilles.

POLYANDRE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ανήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Se dit d'une fleur qui a plus de vingt étamines. Trianthème polyandre.

— Se dit d'une femme qui a plusieurs maris.

* **POLYANDRIE**. s. f. (rad. *polyandre*). Bot. Treizième classe du système sexuel de Linné, contenant les plantes hermaphrodites qui ont plus de vingt étamines sous un pistil simple ou multiple, comme la renoncule, le pavot, l'anémone.

— État d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La polyandrie est en usage au Thibet, au Boutan, et dans certaines classes de la population malabare.

POLYANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la polyandrie.

POLYANÉMIE. s. f. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἄναιμα, perte de sang). Médec. Diminution générale du sang.

POLYANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte ou renferme beaucoup de fleurs. Plante polyanthe. Spathe polyanthe.

— POLYANTHE. s. m. Bot. V. POLIANTHE.

POLYANTHÉ, ÉE. adj. (radic. *polyanthe*). Bot. Dont les fleurs sont composées ou agrégées. Plantes polyanthées.

POLYANTHÈME. adj. 2 g. Botan. Syn. de POLYANTHE.

POLYANTHÉRE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; fr. *anthere*). Bot. Qui a beaucoup d'anthères.

POLYANTHÉRÉ, ÉE. adj. (rad. *polyanthère*). Bot. Qui a de nombreuses étamines.

POLYANTHÉRINE. s. m. (radic. *polyanthere*). Bot. Genre de graminées hordéacées, de l'Amérique du Nord.

POLYANTHROPIE. s. f. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἄνθρωπος, homme). Ethnogr. Étude du genre humain considéré sous le rapport de ses différentes races.

POLYARCHIE. s. f. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἀρχή, domination). Hist. Gouvernement de plusieurs.

POLYARCHIQUE. adj. 2 g. Hist. Qui appartient à la polyarchie.

POLYARGITE. s. f. Minér. Variété d'anorthite qui se trouve dans le granit, en Suède.

POLYARQUE. s. m. Hist. Membre d'un gouvernement polyarchique.

POLYARTHRE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ἄρθρον, article). Infus. Genre d'infusoires systolides, établi pour des espèces des eaux douces.

POLYARTHRITE. s. f. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; fr. *arthrite*). Pathol. Arthrite qui atteint plusieurs articulations.

POLYARTHRON. s. m. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἄρθρον, article). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour deux espèces de l'Égypte et du Sénégal.

POLYARTICULAIRE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; fr. *articulaire*). Pathol. Qui a rapport à plusieurs articulations. Rhumatisme polyarticulaire.

POLYASPISTE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ἀσπίς, plaque). Zool. Qui a le corps couvert de plaques nombreuses.

— POLYASPISTES. s. m. pl. Erpét. Section de reptiles ophidiens.

POLYATOMICITÉ. s. f. Chim. État d'un corps polyatomique.

POLYATOMIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *atome*). Chim. Se dit des corps dont les combinaisons s'effectuent dans le rapport de plusieurs équivalents des corps composants.

POLYBAPHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; βαφή, couleur). Didact. Etat d'un corps qui offre plusieurs couleurs.

POLYBASIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *base*). Chim. Se dit des acides dont les combinaisons se font dans le rapport de plusieurs équivalents des bases.

— Pharm. Qui a plusieurs bases. Remède, formule polybasique.

POLYBASITE. s. f. (rad. *polybasique*). Minér. Argent sulfuré, mêlé de sulfures d'arsenic, de fer, de cuivre, d'antimoine, etc.

POLYBE. Roi de Corinthe et père adoptif d'Œdipe.

— POLYBE. Historien et homme d'État grec, né à Mégalopolis vers 210 av. J.-C., était fils de Lycortas. C'est lui qui porta l'urne contenant les cendres de Philopœmen, aux funérailles du grand homme, 183. Devenu suspect aux Romains, il fut l'un des mille proscrits qui furent déportés en Italie par Paul Émile, sur la dénonciation de Callicrate, 169. A Rome, il se lia avec le jeune Scipion Émilien ; après dix-sept ans d'exil, Polybe put revenir dans sa patrie, 150. Il ne voulut pas assister à la prise d'armes de Diœus, et se rendit auprès de Scipion Émilien qui assiégeait Carthage, 146. Il retourna en Grèce, mais pour adoucir les maux de la conquête ; il fut chargé par les vainqueurs d'organiser le régime nouveau des cités. Il mourut à Mégalopolis, d'une chute de cheval, vers 128. De ses écrits, nous n'avons que son *Histoire générale*, livre remarquable par le tableau des institutions, la peinture des caractères, enfin par l'indication des causes et des résultats qui se rattachent aux faits. Sur 40 livres, les 5 premiers nous sont parvenus en entier, les 12 suivants en fragments étendus, et les autres seulement par extraits.

POLYBIE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; βίος, vie). Moll. Genre de crustacés décapodes de la famille des cyclométopes, établi pour une espèce de la Manche.

— POLYBIE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des vespiens, tribu des polistites, établi pour des espèces de la Guyane.

POLYBLENNIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; βλέννα, mucus). Médec. Surabondance de mucosités purulentes.

POLYBOLE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; βάλλω, je lance). Antiq. milit. Machine de guerre qui lançait à la fois plusieurs projectiles.

POLYBORE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; βορά, je dévore). Ornith. Syn. de CARACARA.

POLYBOTHRIS. s. m. (pr. *po-li bo-triss* ; et. gr., πολύς, beaucoup ; βόθρος, fossette). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour plus de cinquante espèces de Madagascar.

POLYBOTRYE. s. f. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; βότρυς, grappe). Bot. Syn. d'ACNOSTICHE.

POLYBRACHIE. s. f. (pr. *po-li-bra ki* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; βραχίων, bras). Térat. Genre de monstruosité qui consiste dans la présence d'un ou plusieurs bras surnuméraires.

POLYBRACHIEN, ENNE. adj. (pr. *po-li-bra-ki-ein*). Terat. Se dit d'un monstre par polybrachie.

POLYBRACHIQUE. adj. 2 g. (pron. *po-li-bra-kike*). Terat. Qui appartient à la polybrachie.

POLYBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; βράγχια, branchies). Zool. Qui a de nombreuses branchies.

— POLYBRANCHES. s. m. pl. Moll. Ordre de gastéropodes et de paracephalophores, comprenant des mollusques qui ont les branchies en forme de nombreuses lanières ou d'arbuscules extérieurs sur les côtes du corps.

POLYBRAQUE. s. m. (rad. *polybrachie*). Térat. Monstre qui a un ou plusieurs bras surnuméraires.

POLYCALATHIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *calathide*). Bot. Qui porte plusieurs calathides. Tige polycalathidée.

POLYCAMARE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; fr. *camare*). Bot. Qui est formé de la réunion de plusieurs camares. Fruit polycamare.

— POLYCAMARE. s. f. Fruit composé de plusieurs camares et, plus particulièrement, Fruit du magnolia, du tulipier et des renoncules.

POLYCAMÉRATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; lat. *camera*, chambre). Techn. Se dit d'une horloge qui sert à plusieurs cadrans, placés au dedans et au dehors d'un édifice.

POLYCANDRO. Géogr. Nom de l'une des Cyclades.

POLYCANTHE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κανθός, angle de l'œil). Entom. Syn. d'AMYCTÈRE.

POLYCAON. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des mélyrides, établi pour des espèces du Chili.

POLYCARDIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; καρδία, moelle). Bot. Genre de célastrinées évonymées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar.

POLYCARÈNE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *carene*). Bot. Genre de personnées buchnérées, établi pour plusieurs espèces du Cap de Bonne-Espérance.

POLYCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; καρπός, fruit). Bot. Qui porte beaucoup de fruits. Gnavelle polycarpe.

POLYCARPE. s. m. Liturg. Nom d'un recueil de canons, de constitutions et d'ordonnances touchant les affaires ecclésiastiques, mis en ordre par Grégoire, prêtre espagnol, vers l'an 1120.

POLYCARPE (Saint). Ordonné évêque de Smyrne par saint Jean l'Évangéliste, 96, subit le martyre en 166. Fête, le 26 janvier.

POLYCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une polycarpée. || POLYCARPÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre polycarpée.

POLYCARPÉE. s. f. (rad. *polycarpe*, adj.). Bot. Genre de paronychiées, établi pour seize espèces des contrées tropicales et extratropicales.

POLYCARPELLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *carpelle*). Bot. Dont le fruit résulte de plusieurs carpelles soudés ensemble. || POLYCARPELLÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones, comprenant les ménispermées, les magnoliacées, les renonculacées, etc.

POLYCARPIEN, ENNE. adj. (radic. *polycarpe*). Bot. Qui porte indéfiniment des fruits pendant la durée de son existence. Plante polycarpienne. Tige polycarpienne.

POLYCARPIQUE. adj. 2 g. Bot. Syn. de POLYCARPIEN. || POLYCARPIQUES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant plusieurs familles dans lesquelles les ovaires sont souvent en nombre indéfini.

POLYCARPON. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; καρπός, fruit). Bot. Genre de paronychiées, établi pour quatre espèces des régions chaudes et tempérées.

POLYCELLULAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *cellule*). Hist. nat. Qui a beaucoup de cellules.

POLYCÉNIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κενός, vide). Bot. Genre de sélaginées, établi pour des herbes ou arbrisseaux du Cap.

POLYCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κεφαλή, tête). Bot. Qui est chargé d'un grand nombre de capitules ou de calathides. || Dont les fruits proviennent d'ovaires qui ont plusieurs sommets organiques. || Dont les branches se terminent chacune par une petite tête.

— Antiq. gr. *Nome polycéphale*. Hymne qui célébrait la métamorphose des cheveux de Méduse en serpents opérée par Minerve, et dans lequel un accompagnement de flûtes imitait les sifflements de ces animaux.

— Térat. Qui a plusieurs têtes.

— POLYCÉPHALE. s. m. Helminth. Espèce de vers intestinaux vésiculeux, chez lesquels on admet que plusieurs têtes ou individus se terminent par une seule vessie, ou vivent dans une seule vessie.

— Bot. Syn. de SPHÉRANTHE.

POLYCÉPHALOCISTE. s. m. Helminth. Ancien nom des cénures.

POLYCERATE, adj. 2 g. (et. gr., πολυ, beaucoup ; κέρας, ατος, corne). Zool. Qui a beaucoup d'antennes ou de cornes. Insecte polycerate.

— Bot. Dont les fruits allongés, nombreux et agrégés, ressemblent à un faisceau de petites cornes. Trigonelle polycerate.

POLYCÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κέρας, corne). Zool. Syn. de POLYCERATE.

— POLYCÈRE, s. f. Moll. Genre de mollusques comprenant plusieurs espèces de doris.

POLYCÉRODERMAIRE, adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; κέρας, corne ; δέρμα, peau. Zool. Qui a la peau chargée de nombreux tentacules. On dit aussi *échinodermaire*. ‖ POLYCÉRODERMAIRES, s. m. pl. Classe d'actinozoaires, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est couvert de suçoirs tentaculiformes exsertiles.

POLYCESTE, s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κεστός, brodé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour une douzaine d'espèces d'Amérique.

POLYCHALQUE, s. f. (pr. *po-li-kalke* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; χαλκός, cuivre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, établi pour douze espèces du Brésil et du Paraguay.

POLYCHÈTE, s. m. (pr. *pro-li-kète* ; étym. gr., πολύ, beaucoup ; χαίτη, poil). Bot. Syn. de STEVIE.

POLYCHÉTIE, s. f. (pr. *po-li-ké ti* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; χαίτη, poil) Bot. Genre de composées sénecionidées, établi pour des herbes du Cap. ‖ Syn. de SCHMIDTIE.

POLYCHILE, s. m. (pr. *po-li-k'ile* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; χεῖλος, lèvre). Bot. Syn. de CLEISOSTOME.

POLYCHOLIE, s. f. (pr. *po-li-ko-li* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; χολή, bile). Médec. Surabondance de bile.

— Minér. Minéral hyalin, d'un violet rougeâtre, trouvé à Arendal en Norvège.

POLYCHOPTÈRE, adj. 2 g. (pr. *po-li-kho-ptère* ; et. gr., πολύ, πτερόω, répandu ; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes garnies de taches longitudinales nombreuses. Platyrynque polychoptère.

POLYCHORION, s. m. (pron. *po-li-ko-ri-on* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; χόριον, chorion). Bot. Genre de fruits composés, qui résulte de plusieurs capsules ou carpelles soudés ensemble, comme on le voit dans les renonculacées.

POLYCHORIONIDE, s. m. (pr. *po-li-ko-ri-o-nide* ; ét. fr., *polychorion* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Fruit dont les loges séparées proviennent de plusieurs ovaires, mais sont monospermes, indéhiscentes, et portées par un réceptacle distinct du disque.

POLYCHRE, s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; χρόα, couleur). Erpét. Nom scientifique du marbré.

* **POLYCHRESTE**, adj. 2 g. (pron. *po-li-kresste* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; χρηστός, bon). Se dit de substances qui ont des emplois divers.

— Anc. méd. Se disait des remèdes efficaces pour un grand nombre de maladies.

— Anc. pharm. *Sel polychreste de Glaser*. Nom ancien du sulfate de soude. *Sel polychreste de La Rochelle*. Nom ancien du tartrate de soude.

— Philos. *Expériences polychrestes*. Nom que Bacon donne à des expériences qui sont propres à en faire concevoir d'autres.

POLYCHROÉE, s. f. (pr. *po-li-kro-é* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; χροά, couleur). Bot. Syn. d'AMARANTE. On trouve aussi *polychroa*, s. m.

POLYCHROÏLITE, s. f. Minér. Variété de cordiérite, trouvée en Norvège.

POLYCHROÏQUE, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport au polychroïsme.

POLYCHROÏSME, s. m. (pr. *po-li-kro-ïssme* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; χρόα, couleur). Phys. Phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réfraction, ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel le rayon lumineux les pénètre. ‖ État des corps polychroïques.

POLYCHROÏTE, s. f. (pron. *po-li-kro-ite* ; rad. *polichroïsme*). Chim. Principe colorant du safran, si divisible qu'il suffit d'une très petite quantité de cette substance pour jaunir de grandes masses d'eau.

— Minér. Cordiérite altérée venant probablement d'Arendal.

POLYCHROMATIQUE, adj. Chim. Syn. de POLYCHROMIQUE.

* **POLYCHROME**, adj. 2 g. (pr. *po-li-kro-me* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; χρῶμα, couleur). Didact. Qui est de plusieurs couleurs. Un merveilleux bahut de la Renaissance, en ébène incrusté de marbres *polychromes*, se dressait dans un panneau. (G. Ohnet.)

— B.-arts. *Peinture polychrome*. Nom donné aux peintres qui, les premiers, ont peint avec plusieurs couleurs. ‖ *Statues, colonnes polychromes*. Statues, colonnes faites de matières de couleurs diverses.

— POLYCHROME, s. m. Chim. Syn. d'ESCULINE.

— Bot. Syn. de CHIFFETHIE.

— Entom. Syn. de STIGMODERE.

— Minér. Corps cristallin trouvé dans le quassia et dans quelques autres végétaux.

POLYCHROMIE, s. f. (pr. *po-li-kro-mi* ; rad. *polychrome*). Didact. État ou caractère d'un corps dont les tissus colorés offrent des nuances diverses.

— Constr. Décoration des édifices au moyen de la couleur. Il y a deux sortes de polychromies : la *polychromie naturelle*, qui résulte de l'emploi de matériaux produisant certains effets par leurs tons naturels, et la *polychromie artificielle*, qui n'est qu'une application de peinture par couches, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces deux procédés ont contribué simultanément, dès l'antiquité la plus reculée et chez tous les peuples, à l'ornementation des édifices. Les vitraux peints peuvent être considérés comme une des formes particulières de la polychromie.

POLYCHROMIQUE, adj. 2 g. (pron. *po-li-kro-mike* ; rad. *polychrome*). Chim. Nom donné à un acide obtenu par l'action de l'acide nitrique sur l'aloès. On dit aussi *chrysammique* ou *chrysamminique*.

POLYCHROMISER, v. a. 1re conj. (pr. *po-li-kro mi-zé*). Rendre polychrome.

POLYCHRONE, adj. 2 g. (pr. *po-li-krone* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; χρόνος, temps). Qui dure longtemps.

— POLYCHRONE, s. m. Liturg. Nom qu'on donnait, dans l'Église grecque, à une prière pour la longue vie des empereurs.

POLYCHYLE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *chyle*). Médec. Qui fournit beaucoup de chyle. Aliment polychyle.

POLYCHYLIE, s. f. (rad. *polychyle*). Médec. Surabondance de chyle.

POLYCHYMIE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *chyme*). Médec. Qui fournit beaucoup de sang. Aliment polychyme.

POLYCHYMIE, s. f. (rad. *polychyme*). Médec. Surabondance de chyme.

POLYCLADE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κλάδος, rameau). Bot. Qui pousse plus de branches ou de feuilles qu'à l'ordinaire.

— POLYCLADE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cycliques, tribu des galérucites, ayant pour type une espèce du Sénégal.

POLYCLADIE, s. f. (radic. *polyclade*). Bot. État d'une plante qui pousse plus de feuilles ou de branches qu'elle n'en porte ordinairement. ‖ Ensemble des rameaux grêles qui croissent en grand nombre sur les exostoses du tronc des arbres. ‖ Espèce d'algue non encore définitivement classée, mais qui paraît appartenir à la famille des floridées.

POLYCLÉE, s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κλέος, célèbre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces africaines.

POLYCLÈS, sculpteur grec, florissait en 170 av. Jésus-Christ.

POLYCLÈTE, Nom de deux statuaires grecs, nés l'un à Argos, l'autre à Sicyone. Le second, qui est le plus célèbre, florissait entre 452 et 412 av. Jésus-Christ.

POLYCLINE, ÉE, adj. et. gr., πολύ, beaucoup ; κλίνη, lit). Polyp. Se dit de polypes réunis en masse, de manière à exercer une vie commune, indépendamment de celle dont chacun d'eux jouit en particulier. ‖ POLYCLINÉES, s. f. pl. Famille de polypiers sarcoïdes.

POLYCLINIQUE, s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *clinique*). Médec. Clinique où l'on s'occupe de plusieurs maladies d'ordres divers et non d'une spécialement.

POLYCLONE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κλών, rameau). Bot. Dont la tige se divise en un grand nombre de branches. Salsola polyclone.

POLYCNÈME, s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κνήμη, jambe). Genre d'amarantacées achyranthées, établi pour une herbe annuelle de l'Europe et de l'Asie.

POLYCOME, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κόμη, chevelure). Zool. Qui a beaucoup de cheveux. Le colobe polycome a la tête, le cou, le tour de la face, les épaules et la poitrine garnis de longs poils touffus, disposés en forme de camail.

— POLYCOME, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

— POLYCOME, s. f. Bot. Syn. de THOREE.

POLYCONIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *cône*). Qui a plusieurs cônes. Projection polyconique.

— Géogr. *Projection polyconique*. Se dit d'un mode de projection qui consiste à représenter une région dans un cône central et une série de troncs de cône.

POLYCONQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κόγχη, coquille). Conchyl. Qui a plus de deux coquilles. ‖ POLYCONQUES, s. m. pl. Famille de testacés multivalves.

POLYCOPRIE, s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κόπρος, fiente, fumier). Médec. Abondance excessive des déjections alvines.

POLYCOQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *coque*). Bot. Qui se compose de plusieurs coques. Fruit polycoque.

POLYCORDE, s. m. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *corde*). Mus. Ancien instrument à cordes.

POLYCORIE, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; κόρη, pupille). Anat. État de l'œil qui a plusieurs orifices pupillaires.

POLYCORYNE, s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; κόρυνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour deux espèces de la Guinée.

POLYCOTYLAIRE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κοτύλη, cavité). Zool. Qui a plusieurs paires de ventouses ou de suçoirs locomoteurs. ‖ POLYCOTYLAIRES, s. m. pl. Famille d'entozoaires myzocéphales.

POLYCOTYLE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κοτύλη, cavité). Zool. Qui a plusieurs cavités.

— POLYCOTYLES, s. m. pl. Acal. Famille d'acalèphes cyclomorphes.

POLYCOTYLÉDONE, adj. 2 g. ou **POLYCOTYLÉDONÉ, ÉE**, adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κοτυληδών, cavité). Bot. Qui a plus de deux cotylédons. Plante polycotylédone. ‖ POLYCOTYLÉDONES, s. f. pl. Division du règne végétal, à laquelle se rapportent les plantes qui ont plus de deux cotylédons.

POLYCRASE, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; κρᾶσις, mélange). Minér. Corps trouvé dans des granits en cristaux bruns prismatiques.

POLYCRATE, tyran de Samos, 532 avant J.-C., tua l'un de ses frères et exila l'autre. Conquérant des îles et des villes de la côte voisine, vainqueur des Lesbiens et les Méséniens dans un combat naval, il fut l'allié d'Amasis, puis de Cambyse, auquel il fournit quarante vaisseaux contre l'Égypte. Ami des lettres et des arts, il protégea Anacréon. Afin de détourner l'envie des dieux, jaloux de son bonheur constant, il avait jeté son anneau à la mer ; l'anneau fut retrouvé dans le corps d'un poisson. Polycrate dut expier autrement sa fortune : comme il méditait la conquête de l'Ionie, il fut attiré à Magnésie par Orœtès, satrape de Sardes, qui le fit crucifier, 522.

POLYCYCLIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; κύκλος, cercle). Zool. Qui s'enroule plusieurs fois sur lui-même.

— POLYCYCLIQUES, s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes polythalames.

POLYCYSTE, s. m. ou **POLYCYSTINE**, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup, κύστις, vessie). Zooph. Genre de rhizopodes à spicules siliceuses.

POLYCYSTINÉES, s. f. pl. Zooph. Syn. de RADIOLAIRES.

POLYDACRYE, s. f. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; δάκρυ, larme). Médec. Excrétion surabondante des larmes.

POLYDACRYS, s. m. (pron. *po-li-da-kriss* ; ét. gr., πολύς, beaucoup ; δάκρυ, larme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Mexique.

POLYDACTYLE, adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a beaucoup de doigts.

— Bot. Qui a les épis nombreux et fasciculés dont les rameaux forment des espèces de digitations aux extrémités des lobes.

— Térat. Qui a des doigts surnuméraires.

— POLYDACTYLE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons de la famille des dimères, ne comprenant qu'une espèce, le polydactyle plumier de la mer des Antilles.

— Térat. Celui qui a des doigts surnuméraires.

POLYDACTYLIE, s. f. (rad. *polydactyle*). Térat. Genre de monstruosité qui consiste dans la multiplication des doigts, c'est-à-dire dans la présence de doigts surnuméraires.

POLYDACTYLIEN, ENNE, adj. Térat. Se dit des monstres par polydactylie.

POLYDACTYLIQUE, adj. 2 g. Térat. Qui appartient à la polydactylie, aux polydactyles.

POLYDACTYLISME, s. m. Térat. État de polydactylie.

POLYDAMAS, Temps hér. Troyen célèbre, né le même jour qu'Hector, dont il était l'ami intime. Il était doué de l'esprit prophétique. Il fut tué par Ajax, fils de Télamon.

POLYDAMNA, Myth. Femme de l'Égyptien Thoon ; elle fit connaître à Hélène la vertu du népenthès.

POLYDECTE, s. m. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; δέκτης, qui mord). Crust. Genre de la famille des oxystomes, établi pour une seule espèce de patrie inconnue, le *polydecte cupulifère*. Chez ce crustacé, la carapace est presque hexagonale, très bombée et à bords obtus ; le front est avancé et lamelleux ; les orbites sont dirigées très obliquement en dehors ; les antennes internes se replient transversalement en dehors ; le cadre buccal est très rétréci antérieurement ; les pattes-mâchoires sont grêles et allongées ; les autres sont presque cylindriques.

POLYDECTE, Myth. Fils de Magnès et de Naïs ; accueillit Danaé et son fils Persée dans l'île de Sériphe, où il régnait, et voulut ensuite faire violence à Danaé, qui se réfugia près de l'autel de Minerve ; dans la suite, Polydecte fut pétrifié par Persée avec la tête de Méduse.

— POLYDECTE, Roi de Lacédémone, vers l'an 907 avant J.-C. ; il épousa la sœur du célèbre Lycurgue.

POLYDÈME, s. m. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; δῆμος, peuple). Myr. Genre de l'ordre des diplopodes, famille des polydesmides, dont le caractère est d'être orné d'un grand nombre d'articulations et dont les soixante espèces vivent sur toutes les parties du globe. Les polydèmes, dont on a formé un genre qui a été détaché des iules, ont comme ces derniers la forme linéaire et l'habitude de se rouler en spirales ; ils en distinguent par leurs segments, qui sont moniliformes, c'est-à-dire annulaires, composés de deux articles, l'antérieur cylindrique, le second carène, compriés sur les côtés inférieurs et au nombre de vingt. Les yeux sont nuls. Ils vivent dans les bois, sous les écorces des arbres, les feuilles mortes et les pierres.

Polydème du Mexique.

Polydème aplati, déprimé. On écrit aussi *polydesme*.

POLYDERCE, s. m. (ét. gr., πολυδερκής, au regard perçant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces des Antilles.

— Bot. Genre de champignons de la division des arthrosporées, établi pour une espèce trouvée sur l'agave américain.

POLYDESMIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *polydème* ; gr. εἶδος, forme). Myr. Qui ressemble à un polydème. On lit aussi *polydesmien* et *polydesmite*. ‖ POLYDESMIDES, s. m. pl. Famille de myriapodes, qui a pour type le genre polydème.

POLYDICLIE, s. f. Bot. Syn. de NICOTIANE.

POLYDIE, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; εἶδος, forme). Bot. Syn. de CNEORHINE.

— Entom. Syn. de POLYTELE.

POLYDIPSIE, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; δίψα, soif). Médec. Soif excessive. Genre de gastrose, caractérisé par une soif excessive.

POLYDONTIE, s. f. Bot. Syn. de PYGÉE.

POLYDORE, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; δῶρον, présent). Annel. Syn. de BRANCHELLION.

POLYDORE, Temps hér. Le plus jeune des fils de Priam ; fut tué par Achille.

— POLYDORE, Roi de Sparte en 876 av. J.-C., se fit respecter par ses vertus, fut tué dans une guerre contre les Argiens l'an 824. L'image de ce prince servait de sceau public aux magistrats de Sparte.

— POLYDORE CALDARA, surnommé *le Caravage*. V. CARAVAGE.

— POLYDORE VIRGILE. Né à Urbin, en Italie, vers l'an 1470, mort en 1555 ; professa les belles-lettres et composa une *Histoire d'Angleterre* qui va jusqu'à la fin du règne de Henri VII.

POLYDROSE, s. m. (étym. gr., πολύδροσος, plein de rosée). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une cinquantaine d'espèces la plupart européennes. On lit aussi *polydruse*.

* **POLYÈDRE**, s. m. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ἕδρα, base). Géom. Corps solide terminé par plusieurs surfaces planes, qu'on désigne sous le nom de *faces*. L'intersection des faces se nomme *arête*, l'intersection des arêtes s'appelle *sommet*. Les polyèdres sont *réguliers* ou *irréguliers*, c'est-à-dire à parties constituantes exactement égales entre elles ou inégales.

— Adjectiv. Figure polyèdre.

POLYÉDRIQUE, adj. 2 g. Géom. En forme de polyèdre.

POLYÉMIE, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; αἷμα, sang). Médec. Syn. de PLÉTHORE, par opposition à Anémie, défaut de sang.

POLYEN, Rhéteur grec, né en Macédoine, de Ilia, en 163, à Marc-Aurèle un traité *des Stratagèmes*, ou *Ruses de guerre*.

POLYERGIE, s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ἔργον, ouvrage). Talent, capacité qui embrasse plusieurs genres différents.

POLYERGIQUE, adj. 2 g. (rad. *polyergie*). Qui a plusieurs genres d'activité, de développement.

POLYERGUE, s. m. (ét. gr., πολυέργος, très laborieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des fourmiciens, comprenant plusieurs espèces de fourmis dont les antennes sont insérées plus près de la bouche, et dont le type est commun en France.

POLYESCHIE, s. f. (pron. *po-li-ess-ki* ; ét. gr., πολύς, beaucoup ; ἰσχίον, extrémité). Térat. Genre de monstruosité caractérisé par la difformité de quelque membre.

POLYESCHIEN, ENNE, adj. pr. *po-li-ess-ki-ein*. Térat. Se dit d'un monstre par polyeschie.

POLYESCHIQUE, adj. 2 g. (pr. *po-li-ess-kike*). Térat. Qui appartient à la polyeschie, aux monstres polyeschiens.

POLYEUCTE (Saint), Martyr converti au

christianisme par son ami Nearque, fut décapité, 257. Fête, le 13 février.

— Philol. Titre et sujet d'une des plus belles tragédies de Corneille.

POLYGALACTIE. s. f. Méd. Syn. de POLYGALIE.

* **POLYGALA** ou **POLYGALA**. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γάλα, lait). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des polygalées, comprenant plus de cent soixante espèces, dont un petit nombre croît en Europe; les autres espèces se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Le polygala commun est vulgairement appelé *herbe à lait* ou *lattier commun*, parce qu'il a la propriété d'augmenter le lait de nos femelles domestiques qui s'en nourrissent; les autres espèces sont le polygale amer, le polygale grêle, majeur, le polygale des rochers, à belles fleurs, à feuilles en cœur, à feuilles opposées, à feuilles de myrte, et le polygale de Virginie, auquel on a attribué des propriétés très efficaces contre la morsure des serpents venimeux, même contre celle des serpents à sonnettes.

POLYGALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au polygale. || POLYGALÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones hypogynes, qui a pour type le genre polygale et se trouve dans tous les pays.

POLYGALIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γάλα, lait). Médec. Surabondance de lait.

POLYGALINE. s. f. Chim. Nom donné à l'acide polygalique.

POLYGALIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide acre trouvé dans la racine du polygale de Virginie. On dit aussi *sénégine*.

POLYGALON. s. m. Bot. Section du genre polygale.

* **POLYGAME**. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γαμος, noces). Se dit de l'homme qui a plusieurs femmes ou de la femme qui a plusieurs maris en même temps. Mais dans ce dernier cas, on dit plutôt *polyandre*. Puisque l'homme *polygame* ne cherche qu'à satisfaire sa volupté, la femme esclave ne peut point avoir d'autre morale. (Virey.)

— Se dit d'un pays où règne la polygamie. Les pays *polygames* sont donc des climats de servitude, tandis que le respect pour les femmes et leur liberté sont de puissantes garanties pour l'indépendance et la liberté civile. (Virey.)

— Par anal. Se dit des animaux. Les carnassiers et les rongeurs sont en général *polygames*. (Galois.) Les phoques étant *polygames* et même très jaloux, se font une espèce de serail de leurs femelles, dont ils deviennent les gardiens et les tyrans. Virey.) Parmi les oiseaux, le plus grand nombre est *polygame*; aussi les mâles sont-ils ardents et jaloux comme les coqs, les cailles, les perdrix, etc. (Id.) En général, les races qui vivent en troupes sont *polygames*. (Id.)

— Bot. Qui a sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles.

— Chim. Se dit des corps dont les combinaisons ont toujours lieu dans le rapport de plusieurs équivalents des corps composants.

— POLYGAME. s. 2 g. Celui qui possède plusieurs femmes ou celle qui possède plusieurs maris. Le serail du polygame. C'est un *polygame*. (Acad.) Le *polygame* des régions tropicales, au contraire, charge de plusieurs femmes et d'une nombreuse famille dès son jeune âge, dans son harem, s'éloigne peu, car son innervation corporelle lui permet peu la volonté et le pouvoir de ces entreprises. (Virey.)

— Dr. can. Homme qui a été marié plusieurs fois ou qui a épousé une veuve. Les polygames ne peuvent devenir prêtres qu'en vertu d'une dispense, et ne peuvent d'aucune manière prétendre à l'épiscopat.

* **POLYGAMIE**. s. f. (rad. *polygame*). Union simultanée d'un seul homme avec plusieurs femmes. Les Romains punissaient d'infamie les polygames; aujourd'hui en France, la polygamie est punie des travaux forcés. La majorité de l'espèce humaine est encore aujourd'hui en faveur de la *polygamie*, qui paraît en effet plus appropriée au but de la nature que la monogamie de nos climats. (Virey.) Qu'on ne m'objecte pas les lois de la société humaine; les lois naturelles sont antérieures; elles ne trouvent pas que la *polygamie* soit un cas pendable. (Id.) La *polygamie* et le parjure se mêlaient dans leur vie quotidienne à une superstition demi-païenne. (Montalemb.)

— Se dit aussi par rapport aux animaux. Parmi les animaux, la *polygamie* est plus commune que la monogamie. (Virey.)

— Bot. Vingt-troisième classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes ayant sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles.

— Dr. can. Etat d'un homme qui a été marié plusieurs fois, qui a eu successivement plusieurs femmes ou qui a été marié à une femme veuve.

POLYGAMIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la polygamie.

POLYGAMITE. s. m. (radic. *polygamie*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par Bernardin Okin, qui permettait à ses disciples la pluralité des femmes.

POLYGARCHIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; ἀρχή, pouvoir). Polit. Gouvernement où l'autorité publique est entre les mains de plusieurs personnes. En France, le Directoire et le Consulat étaient des polygarchies.

POLYGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γαστήρ, ventre. Zool. Qui a plusieurs estomacs ou sacs alimentaires.

POLYGASTRICITÉ. s. f. (rad. *polygastre*). Hist. nat. Existence de plusieurs estomacs, comme on croit en trouver chez les infusoires.

POLYGASTRIQUE. adj. 2 g. Zool. Syn. de POLYGASTRE.

— POLYGASTRIQUES. s. m. pl. Infus. Classe de phytozoaires, comprenant ceux qui ont une seule bouche et plusieurs estomacs.

POLYGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γένος, production). Didact. Qui produit beaucoup, qui est très abondant.

POLYGÉNÉ, ÉE. adj. (rad. *polygène*). Hist. nat. Nom donné à des groupes d'animaux et de végétaux dont les genres sont complètement distincts et séparés.

POLYGENÈSE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; fr. *genèse*). Anthropol. Nom donné à la production, dans un même ovaire, d'ovisacs pouvant fournir à la génération d'enfants jumeaux, indépendamment de toute intervention d'ovules venus de l'autre ovaire.

POLYGÉNIE. s. f. (rad. *polygène*). Anthrop. Système d'après lequel les diverses espèces humaines ne descendraient pas d'un couple unique, mais auraient chacune une origine particulière.

POLYGÉNIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γενάω, je produis). Miner. Qui doit son origine à des fragments de diverses roches réunis par un ciment calcaire, ou à des fragments divers de roches homogènes réunis par un ciment variable. Gompholithe, brèche polygénique.

— Anthrop. Qui a rapport au polygénisme.

POLYGÉNISME. s. m. (rad. *polygène*). Anthrop. Doctrine de la polygénie.

POLYGÉNISTE. s. m. Anthropol. Partisan du polygénisme.

POLYGINGLYME. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; fr. *ginglyme*). Conchyl. Mode d'articulation des valves de certaines coquilles bivalves.

* **POLYGLOTTE**. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup; γλῶττα, att. pour γλῶσσα, langue). Qui est écrit ou imprimé en plusieurs langues. Ouvrage polyglotte. Publication polyglotte. Traduction polyglotte. Dictionnaire polyglotte. Il y a plusieurs Bibles polyglottes. Les plus connues sont : la Bible de Ximenès en quatre langues : hébreu, chaldéen, grec et latin (1517); la Bible d'Augustin Justiniani, en cinq langues, c'est-à-dire les quatre précédentes, plus l'arabe (1518); la Bible d'Elie Hutter, en six langues : hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand, et la langue vulgaire du pays auquel l'exemplaire est destiné (1599); la Bible de Le Jay, en sept langues : hébreu, chaldéen, samaritain, syriaque, arabe, grec et latin (1613), etc.

— Qui sait, qui parle plusieurs langues. Auteur polyglotte.

— Ornith. Qui a plusieurs ramages, ou un chant très varié.

— POLYGLOTTE. s. m. Celui qui sait ou qui parle plusieurs langues. Cet homme est un *polyglotte*. (Acad.) Sans avoir reçu le don des langues, je suis un *polyglotte* assez distingué. (E. About.)

— Ornith. Syn. de MOQUEUR.

— POLYGLOTTE. s. f. Bible écrite ou imprimée en plusieurs langues. Publier une nouvelle polyglotte. La *Polyglotte* de Paris. (Acad.) La *Polyglotte* d'Angleterre. (Id.) On peut mettre au nombre des *Polyglottes* deux Pentateuques que les Juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caractères hébreux. (Du Rozoir.)

POLYGLYCÉRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; fr. *glycéryle*). Chim. Qui contient beaucoup de glycéryle.

POLYGLYPTE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γλύπτω, sculpte). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des membracides, tribu des fulgoriens, établi pour plusieurs espèces dont le type est originaire du Mexique.

POLYGNATHE. adj. 2 g. pr. *po-li-gnate*; ét. gr., πολύ, beaucoup; γνάθος, mâchoire. Zool. Qui a plusieurs mâchoires.

— Térat. Se dit d'une sorte de monstre parasite très incomplet, réduit à des mâchoires difformes et portant suspendue à l'une d'elles une masse irrégulière d'os et de cartilages qui présente à l'état très rudimentaire l'ébauche d'une tête.

— POLYGNATHES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes aptères.

— Hist. nat. Famille d'animaux articulés comprenant ceux dont la tête porte des mâchoires en dessous des appareils manducatoires, comme les crustacés et les insectes.

POLYGNATHIE. s. f. (pr. *po-li-gnha-ti*; rad. *polygnathe*). Térat. Monstruosité produite par la multiplicité des mâchoires.

POLYGNATHIEN, ENNE. adj. (pr. *po-li-gnha-ti-en*; rad. *polygnathe*). Térat. Se dit d'un monstre qui a plusieurs mâchoires.

— Substantiv. Un polygnathien. Une polygnathienne.

POLYGNATHIQUE. adj. 2 g. (pron. *po-li-gna-tike*). Térat. Qui appartient à la polygnathie, aux monstres polygnathes.

POLYGNOTE. Peintre grec, né à Thasos, vers 499 av. J.-C., fut employé par Cimon à décorer le Pœcile, composa les peintures murales de la *Lesché* des Cnidiens à Delphes, et mourut vers 426.

POLYGOMPHE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup; γόμφος, dent molaire). Zool. Qui a beaucoup de dents.

— POLYGOMPHES. s. m. pl. Infus. Famille d'infusoires rotifères.

POLYGONACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de POLYGONÉ.

Polygonacées Sarmat.

— POLYGONACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, périgynes. Les plantes de cette famille sont caractérisées par le calice herbacé de trois à six folioles; les étamines insérées à la base du calice; les filets libres ou cohérents à la base; les anthères biloculaires s'ouvrant dans leur longueur; l'ovaire libre, ou adhérent par sa base à celle du calice; une seule loge et un seul ovule dressé de son fond et orthotrope. Le fruit est une cariopse ou akène, comprimé, entouré par le calice persistant, qui tombe quelquefois. Les espèces sont des herbes annuelles, quelquefois des arbrisseaux qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent et rarement sous les tropiques.

POLYGONAL, ALE. adj. Géom. Qui a plusieurs angles, qui a pour base un polygone. Terrain polygonal. Prisme polygonal.

— Constr. *Appareil polygonal*. Nom donné à l'ensemble des blocs irréguliers formant les murailles primitives appelées *constructions cyclopéennes*.

— Fortif. *Fortification polygonale*. Genre de fortification où le corps de la place est défendu par des ouvrages détachés.

POLYGONASTRE. s. m. Bot. Synon. d'OPHIOPOGON.

POLYGONATE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γόνυ, genou). Bot. Qui est garni d'un grand nombre de nœuds.

— POLYGONATE. s. m. Bot. Genre de smilacées convallariées, qui se plaisent dans les bois touffus et ombreux des climats froids et tempérés, en Europe et en Amérique. Trois des espèces du polygonate croissent aux environs de Paris et l'une d'elles est le signet à larges feuilles, vulgairement *signet, sceau de Salomon*, plante vivace dont les racines rampantes, coupées obliquement, présentent les figures diverses auxquelles est dû le nom de polygonate.

* **POLYGONE**. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γωνία, angle). Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. Figure polygone.

— Arithm. *Nombres polygones*. Somme des progressions en commençant par l'unité.

— POLYGONE. s. m. Géom. Figure géométrique plane, régulière ou irrégulière, à plusieurs côtés et à plusieurs angles. Le plus simple des polygones est le triangle à trois côtés; viennent ensuite le quadrilatère, à quatre; le pentagone, à cinq; l'hexagone, à six, etc. || *Polygone inscrit*. Celui dont tous les côtés sont les cordes d'une circonférence. || *Polygone circonscrit*. Celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence. || *Polygone régulier*. Celui dont les côtés et les angles sont égaux. Cette figure est un *polygone* régulier, un *polygone* irrégulier. (Acad.)

— Artill. Butte de terre qui a plusieurs côtés et plusieurs angles, et qui sert de point de mire aux artilleurs dans leurs exercices de tir. || Etablissement destiné à l'instruction pratique des troupes de l'artillerie.

— Fortif. Figure qui détermine la forme générale d'une place forte. || *Polygone extérieur*. Celui qui aboutit aux angles flanqués des bastions. || *Polygone intérieur*. Celui qui aboutit au centre des bastions.

— Mécan. *Polygone funiculaire*. Corde continue à laquelle s'en rattachent d'autres de distance en distance, qui lui font prendre la forme polygonale.

POLYGONÉ, ÉE. adj. (rad. *polygonum*). Bot. Qui ressemble à la renouée. || POLYGONÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des polygonacées qui a pour type le genre renouée ou polygonum.

POLYGONIFOLIÉ. s. m. Bot. Syn. de CORRIGIOLE.

POLYGONOÏDE. s. m. Bot. Syn. de CALLIGONE.

POLYGONOMÉTRIE. s. f. (ét. fr., *polygone*; gr. μέτρον, mesure). Géom. Mesure des polygones.

POLYGONOPE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γόνυ, genou; ποῦς, pied. Crust. Syn. de PYCHNOGONE.

POLYGONUM. s. m. (pron. *po-li-ga-nomm*; ét. gr., πολύ, beaucoup; γόνος, rejeton). Bot. Nom scientifique du genre renouée.

POLYGRAMME. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup; γραμμή, ligne). Didact. Qui est marqué de plusieurs lignes.

— Minér. Se dit d'une variété de macle, dans laquelle on observe des lignes noirâtres diagonales, qui se ramifient en lignes parallèles aux côtés de la base.

— POLYGRAMME. s. m. Anc. géom. Figure géométrique qui a plusieurs côtés.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une dizaine d'espèces des deux Amériques.

* **POLYGRAPHE**. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γράφω, j'écris). Philol. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières. Aristote, Platon, Plutarque, etc., sont des polygraphes. Chez nous, Voltaire est un polygraphe. Polygraphe grec. Polygraphe français. Mme de Staël et Mme de Genlis ont mérité d'être mises au rang des polygraphes.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des bostrichiens, dont l'espèce type habite le nord de l'Europe.

— Mécan. Machine avec laquelle on peut faire mouvoir plusieurs plumes à la fois et tracer ainsi plusieurs copies simultanées d'un même écrit. Polygraphe mécanique. Copier à l'aide du polygraphe.

— Adjectiv. Auteur polygraphe. Écrivain polygraphe.

* **POLYGRAPHIE**. s. f. (rad. *polygraphe*). Didact. Art d'écrire de plusieurs manières secrètes qui, pour être déchiffrées, supposent la connaissance parfaite d'une clef. Les Grecs avaient une sorte de polygraphie dans la scytale lacédémonienne. Trithème, Porta, Vigenère, le père Niceron, ont écrit sur la polygraphie. || Art de déchiffrer ces sortes d'écrits.

— Recueil de différentes sortes d'écritures.

— Partie d'une bibliothèque qui contient les ouvrages des polygraphes.

POLYGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la polygraphie. Bibliothèque polygraphique. Écriture polygraphique.

POLYGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; γυνή, femelle). Bot. Qui contient plusieurs pistils ou qui porte plusieurs ovaires. Fleur polygyne. Renoncule polygyne.

POLYGYNIE. s. f. (rad. *polygyne*). Bot. Nom donné, dans le système linnéen, à quatre ordres comprenant des plantes qui ont plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYGYNIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à la polygynie.

POLYHALITE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; ἅλς, sel). Minér. Sulfate hydraté de potasse et de magnésie avec trace d'oxyde ferrique de chaux.

POLYHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; αἷμα, sang). Médec. V. POLYÉMIE.

POLYHISTOR. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de Jean Solinus, composé de diverses notices, la plupart géographiques, extraites de différents ouvrages, et particulièrement de l'*Histoire naturelle* de Pline. Quelquefois, le surnom de *Polyhistor* est donné à Solinus lui-même.

POLYHISTOR (Alexandre). Écrivain grec, peut-être de Milet, périt dans un incendie à Laurentum, en 75 av. J.-C. Il nous reste de lui des fragments d'une *Histoire des peuples de l'Orient* et d'un *Traité sur les Juifs*.

POLYHYDRITE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; ὕδωρ, eau). Minér. Silicate de peroxyde de fer, contenant beaucoup d'eau.

POLYHYMNIE. Myth. V. POLYMNIE.

POLYHYPERHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; ὑπέρ, sur; αἷμα, sang). Médec. Surabondance extraordinaire de sang.

POLYIDE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; ἰδέα, forme). Bot. Genre d'algues floridées abondantes dans nos mers.

POLYIDE. Poète grec qui florissait 400 ans av. J.-C. Aristote préférait son *Iphigénie en Tauride* à celle d'Euripide; son talent musical et sa méthode étaient aussi jugés supérieurs à ceux de Timothée.

POLYLÉPIDE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; λεπίς, ίδος, écaille). Zool. Qui a beaucoup d'écailles.

POLYLÉPIS. s. m. (pr. *po-li-lé-piss*; ét. gr., πολύ, beaucoup; λεπίς, écaille). Bot. Genre de rosacées dryadées, établi pour des arbres ou arbrisseaux des Andes du Pérou.

POLYLITE. s. f. Minér. Variété d'hudsonite de couleur noire, opaque, trouvée aux États-Unis.

POLYLOBE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; λοβός, gousse). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des herbes du Cap.

POLYLOGIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; λόγος, discours). Didact. Talent de parler sur beaucoup de sujets différents.

POLYLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la polylogie.

POLYLOGUE. s. m. (rad. *polylogie*). Didact. Celui qui sait parler sur plusieurs sujets; celui qui joint à une instruction variée une grande facilité d'élocution.

POLYLYMPHIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; lat. *lympha*, lymphe). Méd. Surabondance de la lymphe.

POLYMATHIE. s. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; μαθη, science). Didact. Personne qui possède plusieurs sciences différentes, ou qui possède des connaissances très variées.

* **POLYMATHIE.** s. f. (rad. *polymathe*. Didact. Science étendue et variée, qui embrasse beaucoup de connaissances diverses. Quand un homme se met en tête de devenir savant et que l'esprit de *polymathie* commence à l'agiter... (Malebranche.)

* **POLYMATHIQUE.** adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la polymathie. || *École polymathique* Celle où l'on enseigne, ou l'on apprend plusieurs sciences.

POLYMÉLE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; μέλος, membre). Térat. Se dit d'un monstre caractérisé par des membres surnuméraires.

POLYMÉLIE. s. f. (radic. *polymèle*). Térat. Multiplicité monstrueuse d'un membre sur un même corps.

POLYMELIEN, ENNE. adj. (rad. *polymélie*). Térat. Se dit d'un monstre qui a des membres surnuméraires.

POLYMÉLIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui appartient à la polymelie.

POLYMÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; μέρος, partie). Chim. Se dit des composés qui contiennent les mêmes éléments, en même quantité relative, mais non absolue.

— **POLYMERE.** s. f. Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires, tribu des terricoles, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

POLYMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; μέρος, partie). Zool. Qui est composé d'un grand nombre de parties, de segments ou d'articulations.

POLYMÉRIE. s. f. (radic. *polymère*). Bot. Genre de plantes de la famille des convolvulacées, qui habitent l'Australie.

— Chim. État des corps formés par la réunion de plusieurs molécules identiques en une seule.

POLYMÉRIÉ, ÉE. adj. Zool. Syn. de **POLYMÈRE.**

— Minér. Se dit de minéraux dans la composition desquels il entre plus de deux corps binaires.

POLYMÉRISATION. s. f. (pron. *po-li-mé-ri-za-cion*). Chim. Action de rendre polymère ou de devenir polymère.

POLYMÉRISME. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; μέρος, partie). Térat. Genre de monstruosités, caractérisé par l'existence d'organes surnuméraires, comme quand il y a plus de cinq orteils aux pieds, plus de cinq doigts aux mains, etc.

POLYMÉROSOMATE. adj. 2 g. (pr. *po-li-mé-ro-ço-mate* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; μέρος, partie ; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps composé de plusieurs segments ou d'une longue suite d'anneaux.

— **POLYMÉROSOMATES.** s. m. pl. Arachn. Ordre de la sous-classe des arachnides céphalostomes.

POLYMÈTRE. s. m. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; μέτρον, mesure). Éprouvette propre à mesurer des corps de diverse nature, et portant à cet effet plusieurs échelles graduées.

POLYMIGNITE. s. m. (et. gr., πολύ, beaucoup ; μίγνυμι, je mélange). Miner. Minéral noir, trouvé en Norvège et composé de zircone, d'yttria, d'oxyde de fer, d'acide titanique, etc.

POLYMNASTIQUE ou **POLYMNESTIQUE.** adj. 2 g. Mus. anc. Se dit d'un nome particulier pour les flûtes. Nome polymnastique

POLYMNE. s. m. Ichtyol. Poisson du genre lutjan, vivant dans la mer des Indes.

POLYMNESTOR ou **POLYMESTOR.** Myth. gr. Roi de Thrace, époux d'Ilione, fille de Priam et d'Hécube, tua Polydore, leur plus jeune fils, et fut, après la chute de Troie, aveuglé par Hécube, captive d'Ulysse.

POLYMNIASTHE. s. m. Bot. Syn. d'**ALYMNIE.**

POLYMNIE. s. f. (de *Polymnie*, n. myth.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour dix espèces d'Amérique. || Syn. d'**UVEDALIE.**

POLYMNIE ou **POLYHYMNIE.** Myth. gr. Muse de la poésie lyrique. On la représente le doigt sur la bouche, avec le sceptre, le laurier et le rouleau de papyrus.

— **POLYMNIE.** Astron. La 33e planète télescopique, découverte le 28 octobre 1854 par M. Chacornac.

* **POLYMORPHE.** adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; μορφή, forme). Didact. Qui est sujet à varier beaucoup de forme. Plante polymorphe. || Dont la forme est compliquée.

— Chim. Se dit des substances susceptibles d'affecter des formes diverses sans changer de nature.

POLYMORPHIE. s. f. Syn. de **POLYMORPHISME.**

* **POLYMORPHISME.** s. m. (rad. *polymorphe*). Didact. Etat de ce qui se présente sous plusieurs formes.

— Chim. et Minér. État particulier d'isomérie par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très différentes entre elles.

POLYMYTHIE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; μῦθος, fable). Littér. Multiplicité de la fable ou des incidents dans un poème.

POLYMYXE. adj. (et. gr., πολύ, beaucoup ; μύξα, lumignon). Antiq. Se disait d'une lampe qui a un grand nombre de becs et de mèches.

POLYNÈME. s. m. (et. gr., πολύ, beaucoup ; νῆμα, filament.) Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des percoïdes, renfermant des poissons propres aux mers des pays chauds, et remarquables par l'éclat de leurs écailles. On pêche sur les côtes du Bengale le polynème maugue, qui est un des plus beaux et des meilleurs poissons du pays.

— **POLYNÈME.** s. f. Bot. Genre de champignons clinospores.

POLYNÉSIE. Géogr. L'une des grandes parties de l'Océanie, s'étend, dans le Grand Océan, à l'O. de l'Amérique, et à l'E. de la Micronésie et de la Mélanésie. Elle comprend 15 archipels principaux : au N. les îles Sandwich ; au centre les îles Samoa, Wallis, Fontouna, Tonga, de Cook, Tahiti, Tuamotou, Gambier, Marquises, Pitcairn, de Pâques ; au S. les îles Chatham, Norfolk et la Nouvelle-Zélande. Parmi ces îles, les unes sont hautes et d'origine volcanique ; les autres sont basses et d'origine corallode. On rattache quelquefois la Micronésie à la Polynésie.

POLYNÉSIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Polynésie. Les Polynésiens sont grands, bien faits, et d'un teint brun olivâtre, quand leur type n'a pas été altéré par leur mélange avec les Papous. Les *Polynésiens* chérissent leur mère et leurs amis, respectent les vieillards, et ont beaucoup de déférence pour leurs conseils, vertu qui manque aux Européens. (De Rienzi.)

— adj. Qui appartient à la Polynésie ou aux Polynésiens. Archipel polynésien. Homme polynésien. Femme polynésienne. Langues polynésiennes. Dialectes polynésiens.

POLYNEURE. adj. 2 g. ou **POLYNEURÉ, ÉE.** adj. (et. gr., πολύ, beaucoup ; νεῦρον, nerf. Bot. Qui porte un grand nombre de nervures. Psychotrie polyneure.

— **POLYNEURE.** s. f. Entom. Genre d'hémiptères homoptères, tribu des cicadiens, établi pour une espèce des Indes orientales.

POLYNÉVRE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de névroptères de la tribu des libellulines, établi pour six espèces de Java, du Malabar et de Sumatra.

POLYNICE. s. f. Annél. Genre d'annélides réuni aux néréisylles.

POLYNICE. Temps hér. Frère jumeau d'Etéocle, chassa avec lui de Thèbes leur père Œdipe. Etéocle ayant refusé de lui céder le trône à son tour, Polynice attaqua Thèbes avec une armée ou étaient Adraste, roi d'Argos, et cinq autres princes grecs. Dans cette *guerre des sept chefs*, « les frères ennemis » s'entretuèrent dans un combat.

POLYNOÉ. s. f. Annél. Syn. d'**EUMOLPE.**

* **POLYNÔME.** s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; νομή, division). Algèb. Nom donné à toute quantité algébrique composée de plusieurs termes distingués par les signes + ou —. Les mots *binôme, trinôme*, etc., indiquent des polynômes de deux, de trois termes, etc.

POLYNOTE adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *note*). Mus. Qui a beaucoup de notes.

POLYNYME. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ὄνυμα, nom). Se dit d'un ouvrage composé par plusieurs auteurs.

POLYODON. s. m. (et. gr., πολύ, beaucoup ; ὀδούς, dent). Ichtyol. Genre de poissons chondroptérygiens, famille des sturioniens, établi pour une espèce qui vit dans le Mississipi.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées chloridées, comprenant des plantes vivaces qui se trouvent au Pérou

POLYODONTE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents nombreuses.

— **POLYODONTES.** s. m. pl. Moll. Syn. d'**ANCACÉES.**

POLYOMMATE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ὄμμα, ατος, œil). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des lycénides, comprenant des papillons de petite taille, parés d'assez belles couleurs et qui, sur un fond uniforme, offrent des taches ocellées, ce qui leur a fait aussi donner le nom d'*argus*. On en compte un assez grand nombre d'espèces, dont douze se trouvent en Europe.

POLYOMMATIDE adj. 2 g. (ét. fr., *polyommate* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un polyommate. || **POLYOMMATIDES.** s. m. pl. Famille de lépidoptères diurnes, qui a pour type le genre polyommate.

POLYONYCHIE. s. f. (pr. *po-li-o-ni-ki* ; et. gr., πολύ, beaucoup, ὄνυξ, ongle). Térat. Monstruosité caractérisée par le nombre exagéré des ongles.

POLYONYME. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ὄνυμα, nom). Qui a plusieurs noms.

POLYONYMIE. s. f. (rad. *polyonyme*). Linguist. Caractère d'une langue dans laquelle un même objet porte plusieurs noms.

POLYOPE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ὤψ, œil). Térat. Se dit de monstres caractérisés par la réunion de deux individus par le corps, et dont la tête porte quatre yeux.

POLYOPHTALME. adj. 2 g. (et. gr., πολύ, beaucoup ; ὀφθαλμός, œil). Entom. Qui porte un grand nombre de taches ocellées ou d'ocelles ; tels sont les papillons argus.

POLYOPIE ou **POLYOPSIE.** s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ὄψις, vue). Médec. Etat de la vue dans lequel apparaissent des images multiples.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour quatre espèces de l'Europe.

POLYOPTIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la polyopie.

POLYOPTRE. adj. 2 g. (et. gr., πολύ, beaucoup ; ὄπτομαι, je vois). Phys. Qui multiplie les objets.

— **POLYOPTRE.** s. m. Verre à travers lequel les objets paraissent multiplies, mais plus petits.

POLYORAMA. s. m. (et. gr., πολύ, beaucoup ; ὅραμα, vue). Espèce d'un tableau de la nature en mouvement, ou les points de vue changent à chaque instant et se montrent fuyant à peu près comme lorsqu'on s'éloigne dans une barque.

POLYORÉXIE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ὄρεξις, appetit). Méd. Genre de gastrose caractérisé par une faim excessive, suivie d'un état de langueur après le repas, de douleurs d'estomac, de lipothymie, etc.

POLYOSE. s. f. (et. gr., πολύ, ὄζος, rameux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce du Brésil.

— **POLYOSE.** s. m. Bot. V. **POLYOZE.**

POLYOSME. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de saxifragées escallonées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale et de l'Australie.

POLYOTE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre d'hépatiques de la tribu des ptilidiées, établi pour huit espèces de l'hémisphère austral. || Syn. d'**ACÉNATE.**

POLYOVULÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; lat. *ovum*, œuf). Bot. Qui renferme plusieurs ovules.

POLYOZE. s. m. (ét. gr., πολύ, ὄζος, rameux). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des arbustes de l'Asie et de la Mauritanie.

POLYPAGE adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; παγή, soudé). Térat. Se dit de monstres possédant deux colonnes vertébrales complètes.

POLYPAPPE. s. m. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées asterodées, établi pour des arbrisseaux du Brésil et du Mexique.

POLYPARE. s. f. Bot. Syn. d'**HOUTTUYNE.**

POLYPARÉSIE. s. f. (et. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *paresie*). Pathol. Parésie qui atteint plusieurs organes.

POLYPARÉTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la polyparésie ou qui en est atteint.

— Substantiv. Un polyparétique.

* **POLYPE.** s. m. (et. gr., πολύ, beaucoup ; ποῦς, pied). Zool. Nom donné à des animaux rayonnés à corps mou, gélatiniforme, dont la bouche est entourée de nombreux cils, tentacules ou lobes mobiles. Les polypes forment une classe du règne animal. Ce sont les plus simples de tous les êtres animés après les spongiaires ; ils vivent en général au fond de l'eau et réunis en nombre considérable. Fixés ordinairement à des corps étrangers par leur extrémité postérieure, ils n'exécutent d'autres mouvements que ceux qui sont nécessaires pour étendre ou contracter leurs tentacules. Tantôt ils se reproduisent par des œufs, qui sont expulsés au dehors et vont se fixer sur d'autres corps ; tantôt il naît sur un point de leur surface des espèces de bourgeons qui ne s'en séparent jamais, qui deviennent autant de nouveaux polypes, et qui accroissent indéfiniment la masse générale.

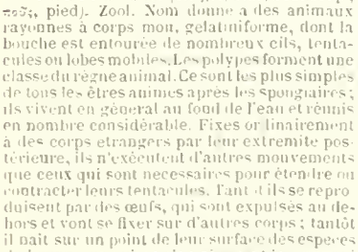

Polype de l'ordre des actinoïdes.

Chez la plupart, la portion inférieure de la gaine tégumentaire acquiert la dureté et l'aspect de la pierre. Parmi ceux-ci les polypes habitent la mer, et c'est particulièrement dans l'océan Pacifique que se trouvent ces immenses agrégations de polypes qui ont quelquefois plusieurs lieues de diamètre, forment les coraux, les madrépores et les îles madréporiques. Ces polypes forment le premier ordre sous le nom de *polypes tuniciens*. Le deuxième ordre, désigné sous le nom de *polypes parenchymateux*, comprend les polypes dont la cavité digestive est limitée par l'enveloppe parenchymateuse du corps et ne communique au dehors que par une seule ouverture, et dont les tentacules ne sont pas bordés de cils vibratiles. Beaucoup de *polypes* ne changent jamais de place ; il en est qui se partagent d'eux-mêmes, selon leur longueur, et qui forment ainsi de fort jolis bouquets, dont les fleurs sont en cloche. (Bonnet.) Un végétal est semblable au *polype* animal. (B. de St-P.) *Polypes gemmipares*. Ceux qui poussent de nouveaux individus à la base des bourgeons. *Polype. oripares*. Ceux qui se propagent par des œufs, comme la plupart des animaux. *Polypes scissipares*. Ceux que peu fuisent des parties de polype séparées du reste du corps. *Polypes nus* ou *gymnopolypes*. Ceux qui vivent sans polypier, comme les actinies.

— Nom donné au polype par les auteurs anciens et par quelques auteurs modernes. Lorsqu'un *polype* s'est collé à une roche, on ne peut l'en arracher sans écorner la roche même. (Fénelon.)

— Pathol. Nom générique donné à des excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, carcinomateuses, etc., qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses, mais qu'on observe plus fréquemment dans les fosses nasales, la matrice ou le vagin. Polypes muqueux. Polypes sarcomateux. Polypes graisseux, fongueux et fibreux. Concrétion fibrineuse qui se forme dans le cœur et dans les gros vaisseaux.

POLYPEDATE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; πέδατος, qui saute). Erpet. Genre de ranidettes, établi pour quelques espèces de l'Inde, du Japon et de Madagascar.

POLYPÉDIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; παῖς, παιδός, enfant). Anat. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par une anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à une même gestation.

POLYPERE. s. m. Bot. Syn. de **POLYSACCUM.**

POLYPÉRIANTHÉ, EE. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *périanthe*). Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont renfermés dans deux ou plusieurs enveloppes

* **POLYPÉTALE.** adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; πέταλον, pétale). Bot. Qui est composé de plusieurs pétales libres et distincts. Corolle polypétale.

POLYPÉTALIE. s. f. Bot. État d'une corolle polypétale ou d'une plante à fleurs polypétales. || Dans le système de Jussieu, Groupe de toutes les plantes polypétales.

* **POLYPEUX, EUSE.** adj. Zool. Qui a rapport aux polypes. || *Loges polypeuses*. Celles qui renferment les polypes.

POLYPHAGE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; φάγω, je mange). Didact. Qui mange beaucoup ou qui mange de tout.

— Myth. Surnom d'Hercule.

— Substantiv. Un polyphage.

— **POLYPHAGE.** s. f. Entom. Genre d'orthoptères de la famille des blattiens, vivant sur les bords de la Méditerranée.

POLYPHAGIE. s. f. (rad. *polyphage*). Médec. Voracité ; faculté de manger beaucoup et de toutes sortes de substances.

POLYPHAQUE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; φακός, lentille). Bot. Genre d'algues floridées peu connues et particulières à l'Australie.

POLYPHARMACIE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; φάρμακον, médicament). Médec. Emploi, prescription d'un grand nombre de médicaments. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

POLYPHARMAQUE. adj. 2 g. (rad. *polypharmacie*). Médec. Se dit de celui qui prescrit beaucoup de médicaments à la fois, qui en prescrit trop. Il se prend en mauvaise part

— Substantiv. Un polypharmaque.

POLYPHÈME. s. m. (de *Polyphème*, nom myth.). Crust. Genre de l'ordre des cladocères, établi pour une espèce qui vit dans les mares et les étangs des environs de Genève et des diverses parties de l'Europe.

— Entom. Genre de scarabéides mélitophiles.

POLYPHÈME. Myth. gr. L'un des Cyclopes, fils de Neptune et de la nymphe Thoosa, vivait des troupeaux de moutons qu'il élevait en Sicile, et se nourrissait de chair humaine. Amoureux de Galatée, il tua son rival Acis en lui lançant une pierre énorme. Après son naufrage en Sicile, Ulysse lui creva, pendant son sommeil, son œil unique.

— Par anal. S'il existait des *Polyphèmes* de la hauteur d'une tour, ils s'enfonceraient en marchant la plupart des terrains. (B. de St-P.) Tous les Etnas ont leur *Polyphème*. (V. Hugo.)

POLYPHÉMUS. s. m. (pr. *po-li-fé-muss*, de *Polyphème*, n. myth.). Mar. Nom donné à un bateau terpilleur d'une grande puissance.

POLYPHÈNE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; φαίνω, je montre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hadenides, établi pour deux espèces de France et de Sicile.

POLYPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; φίλω, j'aime). Didact. Qui partage son amitié, son affection entre plusieurs objets.

POLYPHILIE. s. f. (rad. *polyphile*). Didact. Amitié, affection partagée entre plusieurs. Ce mot est très peu usité.

POLYPHONE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup, φωνή, voix). Phys. Se dit d'un écho qui répète les sons plusieurs fois.

— Gramm. Qui a rapport à la polyphonie.

POLYPHONIE. s. f. (radic. *polyphone*). Gramm. assyr. Caractère d'un signe vocal unique pour plusieurs articulations. L'obscurité résultant de cette *polyphonie* était telle que

les Assyriens et les Babyloniens eux-mêmes s'y perdaient quelquefois. (Maspero.)

— Mus. Combinaison de plusieurs voix ou de plusieurs instruments.

POLYPHONIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la polyphonie.

POLYPHONTE. Tyran de Messenie, assassina Cresphonte, voulut forcer Mérope, veuve de ce prince, à devenir sa femme, et la conduisait à l'autel lorsqu'il fut tué par Egisthe, fils de Mérope.

POLYPHORE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φορέω, qui porte). Bot. Protubérance s'élevant sur l'ovaire, dont la partie supérieure devient le réceptacle commun de plusieurs ovaires. On dit aussi *gynophore*. || Axe arrondi et charnu du fraisier.

POLYPHRADE. s. m. (ét. gr., πολυφράδης, très prudent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites gonatocères, et établi pour cinq espèces de l'Australie.

POLYPHRAGME. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φράγμα, cloison). Didact. Qui a plusieurs cloisons.

POLYPHRAGMÉ, ÉE. adj. Syn. de POLYPHRAGME.

POLYPHRAGMON. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φράγμα, cloison). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour des arbrisseaux de Timor.

POLYPHTONGUE. s. et adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φθόγγος, son). Mus. anc. Flûte égyptienne faite d'un tuyau d'orge, et inventée par Osiris.

POLYPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles, qui se compose d'un grand nombre de folioles. Calice involucre, spathe polyphylle. || Se dit aussi du chapeau des champignons, quand il est garni en dessous de lames nombreuses. Agaric polyphylle.

POLYPHYLLIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φύλλον, feuille). Polyp. Genre de zoanthaires pierreux, section des madréphylles, établi pour dix espèces des mers des pays chauds.

POLYPHYSE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φύσα, vessie). Bot. Genre de conervacées arthrodiées, dont l'espèce type habite les mers de l'Australie.

POLYPHYSIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φύσα, vent). Médec. Abondance de flatuosités.

POLYPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; φυτόν, plante). Bot. Qui renferme plusieurs plantes. || *Genre polyphyte*. Genre nombreux en espèces.

— Qui produit plusieurs plantes. Prairie polyphyte.

POLYPIAIRE. adj. 2 g. Zool. Qui ressemble à un polype.

* **POLYPIER**. s. m. Zooph. Substance tantôt cornée, tantôt pierreuse, mais toujours soluble, sécrétée en commun par un grand nombre de polypes, et qui leur sert d'habitation.

— POLYPIERS. s. m. pl. Syn. de POLYPES.

POLYPIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *polypus*, polype; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des polypes.

POLYPIFORME. adj. 2 g. (de *polype* et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un polype.

POLYPIONIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πίων, ωνος, gras). Médec. Surabondance de la graisse; obésité.

POLYPIOSE. s. f. Syn. de POLYPIONIE.

POLYPITE. s. m. (rad. *polype*). Zool. Nom donné à la partie solide de chaque polype. C'est la réunion des polypites qui forme le polypier proprement dit. || Polypier fossile.

POLYPLACOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πλάξ, ακος, plaque; φορέω, qui porte). Zool. Dont le corps est recouvert par une série longitudinale de plaques calcaires, imbriquées ou non.

— POLYPLACOPHORES. s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques gastéropodes.

POLYPLANIEN, ENNE. adj. Zool. Syn. de POLYPLACOPHORE.

POLYPLANIPHORE. adj. 2 g. Zool. Syn. de POLYPLACOPHORE.

POLYPLECTRON. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πλῆκτρον, archet). Mus. anc. Sorte de piano dont les cordes étaient frappées par des archets.

— Ornith. Nom scientifique du genre éperonnier. On dit aussi *polyplectrum*.

POLYPLEURE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πλευρόν, côte). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires, dont les espèces habitent l'Amérique du Nord.

* **POLYPODE**. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup, πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a beaucoup de pieds.

— POLYPODE. s. m. Térat. Monstre caractérisé par des pieds surnuméraires.

— Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, renfermant plus de trois cents espèces, dont trois ou quatre seulement se trouvent en Europe. La plus commune est celle qui recouvre les murs, les vieux arbres et les souches de taillis; on l'emploie dans la médecine comme laxative et apéritive.

— POLYPODES. s. m. pl. Entom. Sous-ordre d'insectes aptères comprenant ceux qui ont plus de huit pieds, mais moins de cinquante.

POLYPODESME. s. m. (ét. fr., *polype*; gr. δεσμός, lien). Chir. Appareil pour la ligature des polypes du nez.

POLYPODIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un polypode. || POLYPODIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre polypode.

POLYPODIE. s. f. (radic. *polypode*). Térat. Monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

POLYPODIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de POLYPODIACÉ.

POLYPODIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par polypodie.

POLYPODIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui appartient à la polypodie.

POLYPOGON. s. m. (étym. gr., πολύ, beaucoup; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées agrostidées, qui habitent le midi de l'Europe et l'Amérique.

POLYPO-MÉDUSE. s. *f.* Zool. Syn. d'ACALÈPHE.

POLYPORE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πόρος, pore). Qui a beaucoup de pores.

— POLYPORE. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des basidiosporées, établi pour un grand nombre d'espèces parmi lesquelles on remarque : *l'amadouvier*, qui sert à préparer l'amadou, et l'*agaric blanc* ou *bolet du mélèze*. Ces deux espèces sont employées en médecine, la première comme hémostatique, la deuxième comme purgative et émétique, cette dernière plutôt en médecine vétérinaire.

POLYPORÉS. s. m. pl. Botan. Famille de champignons comprenant les genres bolet, fistuline, polypore, etc.

POLYPOSIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πόσις, boisson). Médec. Désir insatiable des boissons. Syn. de POLYDIPSIE.

POLYPOTOME. s. m. (ét. fr., *polype*; gr. τομή, section). Chir. Instrument servant à couper le pédicule des polypes.

POLYPRÈME. s. m. (étym. gr., πολύ, beaucoup; πρῖνος, souche). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale. || Syn. de VALERIANELLE.

POLYPRION. s. m. (étym. gr., πολύ, beaucoup; πρίω, je scie). Ichtyol. Nom scientifique du genre cernier.

POLYPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πτερόν, nageoire). Ichtyol. Qui a beaucoup de nageoires.

— POLYPTÈRE. s. m. Nom donné au genre bichir.

POLYPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; πτέρις, fougère). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

POLYPTOTE. s. f. (ét. gr., πολύπτωτον, même signif.; de πολύ, beaucoup; πτῶσις, cas). Littér. Figure de diction par consonance, qui consiste à répéter dans une période un même mot sous plusieurs des formes grammaticales dont il est susceptible. Il y a polyptote dans ce passage de Virgile :

Littora littoribus contraria, fluctibus undas....

POLYPTYCHODON. s. m. pr. *po-li-pti-kodon*; ét. gr., πολυπτυχος, qui a beaucoup de plis; ὀδούς, dent). Paléont. Grande espèce de saurien ayant le caractère général des crocodiles, trouvée dans les couches inférieures du grès vert, près de Maidstone.

* **POLYPTYQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., πολυπτύχος, qui a beaucoup de plis). Antiq. Se disait, en général, des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets. || *Inventaire polyptyque*. Celui qu'on dressait à Rome, pour le cens, pour l'annone, etc.

— POLYPTYQUE. s. m. Féod. Livre de cens, contenant le détail des rentes, des corvées et autres redevances seigneuriales.

POLYRRHAPHIS. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup, ῥαφίς, aiguillon). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces, dont deux de Cayenne et une du Brésil.

— Bot. Syn. de PAPPOPHORE.

POLYRRHIZÉ. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup; ῥίζα, racine). Bot. Qui a beaucoup de racines ou de fibres radiculaires.

POLYRYNQUE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a plusieurs tentacules ou becs. || POLYRYNQUES. s. m. pl. Famille de subannélidaires bothriocéphales, comprenant ceux dont le renflement céphalaire est pourvu de deux à quatre appendices tentaculiformes.

POLYSACCÉ, ÉE. adj. (pron. *po-li-çak-cé*). Botan. Qui ressemble au genre polysaccum. || POLYSACCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lycoperdacées.

POLYSACCHARIDE. s. m. (pron. *po-li-çak-ka-ride*, et gr., πολύ, beaucoup; fr. *saccharide*). Chim. Substance organique végétale non azotée pouvant former des sucres en s'hydratant.

POLYSACCUM. s. m. (pr. *po-li-çak-komm*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σάκκος, sac). Bot. Genre de champignons de la famille des lycoperdacées, qui croît dans les terrains sablonneux du nord de la France.

POLYSARCIE. s. *f.* (pron. *po-li-çar-ci*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σάρξ, chair). Médec. Excès d'embonpoint. || *Polysarcie adipeuse*. Obésité. || *Polysarcie charnue*. Celle qui est due à une augmentation du volume des muscles.

POLYSARQUE. adj. 2 g. (pr. *po-li-çarke*). Qui est atteint de polysarcie.

— Substantiv. Un polysarque.

POLYSCÈLE. s. m. (rad. *polyscélie*). Térat. Monstre qui a des jambes surnuméraires.

POLYSCÉLIE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup; σκέλος, pied). Térat. Genre de monstruosités caractérisé par la présence de jambes surnuméraires.

POLYSCÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit d'un monstre par polyscélie.

POLYSCÉLIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui appartient à la polyscélie ou au polyscèle.

POLYSCHISE. s. m. (pr. *po-li-skize*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σχίσις, fente). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces d'Amérique.

POLYSCHISTE. s. m. (pron. *po-li-skisste*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σχιστός, fendu). Botan. Genre de graminées chloridées, qui croissent à Manille.

POLYSCIAS. s. m. (pr. *po-li-ciass*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σκιά, ombelle). Bot. Genre d'araliacées, établi pour des arbrisseaux de l'Océanie.

POLYSCOPE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; σκοπέω, je regarde). Opt. Se dit d'un verre à facettes qui multiplie les objets. Verre polyscope.

— Substantiv. Un polyscope. Une application du *polyscope* de M. Trouvé a été faite par le capitaine Mauceron, pour éclairer l'intérieur des canons et des obus, et pour obtenir des projections de l'intérieur de ces cavités. (L. Figuier.)

— POLYSCOPE. s. m. Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, dont l'espèce type vit en Andalousie.

POLYSÉLMIS. s. m. (pron. *po-li-cel-miss*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σέλμις, filament). Infus. Genre d'eugléniens, établi pour une seule espèce.

POLYSÉPALE. adj. 2 g. (pr. *po-li-cé-pale*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σέπαλον, sépale). Bot. Qui est composé de plusieurs sépales.

POLYSÉQUÉ. e. m. (pr *po-li-cèke*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σέκος, loge). Bot. Syn. de POLYCHONIONIDE.

POLYSÈTE. adj. 2 g. (pr. *po-li-cète*; étym. gr., πολύ, beaucoup; lat. *seta*, soie). Bot. Qui a beaucoup de poils en forme de soie. Feuille polysète.

POLYSIALIE. s. f. (pron. *po-li-ci-a-li*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σίαλον, salive). Médec. Sécrétion surabondante de la salive.

POLYSIGMA. s. m. (pr. *po-li-cig-ma*; ét. gr., πολύ, beaucoup; fr. *sigma*). Littér. anc. Vice du discours qui consiste à accumuler dans une même phrase un grand nombre de sigma ou d's.

POLYSILICATE. s. m. (pron. *po-li-ci-li-kate*). Chim. Sel qui résulte de la combinaison d'un acide polysilicique avec une base.

POLYSILICIQUE. adj. (pr. *po li-ci-li-cike*; étym. gr., πολύ, beaucoup; fr. *silicique*). Chim. Se dit de tous les acides contenus dont la molécule renferme plus d'une molécule d'acide silicique.

POLYSIPHONIE. s. f. (pron. *po-li-ci fo-ni*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σίφων, ωνος, tube). Bot. Genre d'algues de la tribu des rhodomélées, établi pour près de deux cents espèces qui ont été divisées en plusieurs sections et qui habitent dans les zones tempérées des deux hémisphères.

POLYSIPHONIÉ, ÉE. adj. (pron. *po-li-ci-fo-ni-é*). Bot. Qui ressemble à la polysiphonie. || POLYSIPHONIÉES. s. f. pl. Groupe d'algues ayant pour type le genre polysiphonie.

POLYSITE. s. m. (pr. *po-li-cite*; étym. gr., πολύ, beaucoup; σῖτος, froment). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féronens, établi pour deux espèces de l'Algérie et de l'Égypte.

POLYSOC. s. m. (pr. *po-li-çok*; ét. gr., πολύ, beaucoup; fr. *soc*). Agric. Machine composée de plusieurs charrues d'un même modèle et avec laquelle on obtient plusieurs sillons à la fois.

— Adjectiv. Charrue polysoc.

POLYSOMATIE. s. f. (pron. *po-li-ço-ma-li*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σῶμα, ατος, corps). Médec. Accroissement excessif du corps; corpulence excessive.

POLYSOME. s. m. (pr *po-li çome*; ét. gr., πολύ, beaucoup; σῶμα, corps). Térat. Monstre qui a plusieurs corps.

POLYSOMIE. s. f. (pron. *po-li-ço-mi*; rad. *polysome*). Térat. Monstruosité caractérisée par la présence de plusieurs corps.

POLYSOMIEN, ENNE. adj (pr *po-li-ço-mi-ein*). Térat. Se dit des monstres par polysomie.

POLYSOMIQUE ou **POLYSOMATIQUE**. adj. 2 g. (pr *po li-ço-mike* ou *po-li-ço-ma-tike*). Térat. Qui appartient à la polysomie.

POLYSPASTE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup; σπάω, je tire). Didact. Qui possède une grande force attractive. Appareil polyspaste.

— POLYSPASTE. s. m. Mécan. anc. Nom d'une machine très puissante, dont on se servait pour élever facilement de gros fardeaux. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *mouffe*.

POLYSPERCHON. Ancien général d'Alexandre le Grand, régent de l'empire, et tuteur des rois Arrhidée et Alexandre Aigus, 319 av. J.-C., lutta sans gloire contre Cassandre, fils d'Antipater, et finit par s'allier à lui contre Démétrius Poliorcète.

POLYSPERMATIQUE. adj. 2 g. Bot. Syn. de POLYSPERME.

POLYSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient beaucoup de graines. Baie, camare, capsule polysperme.

POLYSPERMIE. s. f. (étymol. gr., πολύ, beaucoup; fr. *sperme*). Méd. Surabondance du sperme.

— Bot. Multiplicité des graines.

POLYSPHÉRITE. s. f. Minér. Syn. de PYROMORPHITE.

POLYSPILE. s. f. Entom. Syn. de CALLIGRAPHE.

POLYSPORE. adj. 2 g. ou **POLYSPORÉ, ÉE**. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup; σπόρα, graine). Bot. Qui renferme beaucoup de spores. Conceptacle polysporé.

POLYSTACHYE. s. f. (pr. *po-li-sta-ki*; ét. gr., πολύ, beaucoup; στάχυς, épi). Bot. Genre d'orchidées dendrobiées, établi pour des herbes de l'Afrique et de l'Amérique tropicale

POLYSTACHYÉ, ÉE. adj. (pron. *po-li-sta-ki-é*, et. gr., πολύ, beaucoup; στάχυς, épi). Bot. Qui a de nombreux épis. Andropogon polystachié.

POLYSTAURE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; σταυρός, croix). Hist. ecclés. Pièce du costume des patriarches d'Orient, qui était parsemée de croix. Quelques évêques avaient le privilége de porter le polystaure. Cet ornement est analogue au *pallium* que portent aujourd'hui les archevêques.

POLYSTÉMON. s. m. Bot. Syn. de NÉLANGÈRE.

POLYSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; στήμων, etamine). Bot. Qui a beaucoup d'étamines ou dont les étamines sont plus nombreuses que les pétales et non alternes avec ceux-ci.

POLYSTICTE. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup; στικτός, piqué). Ornith. Syn. de MICROPOGON. || Espèce du genre canard.

— POLYSTICTE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour vingt-deux espèces de l'Afrique australe.

POLYSTIGMA. s. m. Bot. Syn. de BYRONIE et de BOTRIDÉE.

POLYSTIGMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup; στίγμα, stigmate). Bot. Qui a plusieurs stigmates ou organes pistillaires dans chaque fleur. Plante polystigmée.

POLYSTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; στίχος, rang). Bot. Qui présente des organes disposés par rangs.

POLYSTOME adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; στόμα, bouche). Zool. Qui a un grand nombre de bouches ou de suçoirs.

— Qui a plusieurs bouches ou ouvertures. Une caverne, un volcan polystome.

— Bot. Se dit des plantes parasites qui ont pris naissance sur une racine étrangère et qui émettent de nombreuses libres dont chaque ramification se termine par un suçoir adhérent à cette même racine.

— POLYSTOME. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux trématodes, établi pour deux espèces peu connues existant dans le corps humain, et que l'on trouve aussi vivant en parasites sur les branchies des poissons et dans la vessie des batraciens.

— POLYSTOMES. s. m. pl. Helminth. Syn. de POLYSTOMIENS.

POLYSTOMELLE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup; στόμα, ouverture). Foram. Genre d'helicostègues de la famille des nautiloïdes, établi pour une dizaine d'espèces des plages sablonneuses de l'Océan et de la Méditerranée. Quelques espèces se trouvent à l'état fossile

POLYSTOMIEN, ENNE. adj. (rad. *polystome*). Zool. Qui a plusieurs bouches.

— POLYSTOMIENS. s. m. pl. Helminth. Famille de vers intestinaux.

POLYSTORTHIE. s. f. Bot. Syn de PYGÉE.

POLYSTROME. s. m. Bot. Syn. d'URCÉOLAIRE.

* **POLYSTYLE**. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup; στύλος, colonne). Bot. Qui a plusieurs styles. Ovaire polystyle.

— Archit. Qui a plusieurs colonnes.

POLYSULFURE. s. m. (pr. *po-li-çul-fure*; ét. gr., πολύ, beaucoup; latin *sulfur*, soufre). Chim. Sulfure contenant plusieurs équivalents de soufre.

* **POLYSYLLABE**. adj. 2 g. (pr. *po-li-cil-*

labe ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est forme de plusieurs syllabes. Mot polysyllabe.

— Substantiv. Un polysyllabe.

POLYSYLLABIE. s. f. (pr. *po-li-cil-la-bi* ; rad. *polysyllabe*). Multiplicité des syllabes dans les mots. La *polysyllabie* des sauvages de Cook est le sceau d'une civilisation finie comme celle des Mexicains de Cortez. (Ch. Nod.)

*** POLYSYLLARIQUE**. adj. 2 g. (pr. *po-li-cil-la bike*). Gramm. Syn. de POLYSYLLABE.

— Phys. *Écho polysyllabique*. Écho qui répète plusieurs syllabes.

POLYSYLLARISME. s. m. (pr. *po-li-cil-la-bissme* ; rad. *polysyllabe*). Linguist. Système qui repose sur la multiplicité des syllabes dans les mots.

POLYSYLLOGISTIQUE. adj. 2 g (pr. *po-li-cil lo-ji-stike* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; συλλογιστής, syllogisme). Didact. Qui renferme plusieurs syllogismes. || *Raisonnement polysyllogistique*. Raisonnement composé de plusieurs syllogismes subordonnés les uns aux autres.

POLYSYNDETON ou **POLYSYNTHÉTON** s. m. (pr. *po-li-cein-de-ton* ou *po-li-cein-té-ton* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; σύνδετος, composé). Rhétor. Phrase ou discours qui renferme beaucoup de conjonctions. On dit aussi *polysyndete* ou *polysynthete*, s. f.

*** POLYSYNODIE**. s. f. (pr. *po-li-ci-no-di* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; σύνοδος, assemblée). Multiplicité des conseils, système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil. Je passerai de là à la *polysynodie* ou pluralité des conseils. (J.-J. Rousseau.)

POLYSYNODIQUE. adj. 2 g. (pr. *po-li-ci no-dike*). Qui a rapport à la polysynodie.

POLYSYNTHÈTE. s. f. Rhét. V. POLYSYNDETON.

POLYSYNTHÉTIQUE. adj. 2 g. (pr. *po-li-cein-té-tike*). Linguist. Qui a rapport au polysynthétisme.

POLYSYNTHÉTISME. s. m. (pr. *po-li-cein-te-tissme* ; et gr., πολύ, beaucoup ; σύν, avec ; θετός, mis). Linguist. Caractère d'une langue qui exprime les diverses modifications des idées rattachées à un mot par des modifications de ce mot lui-même.

POLYSYNTHÉTON. s. m. Rhét. V. POLYSYNDETON.

*** POLYTECHNICIEN, ENNE**. adj. (pr. *po-li tek-ni-ci-ein* ; rad. *polytechnie*). Didact. Qui est habile dans plusieurs arts.

— POLYTECHNICIEN. s. m. Élève qui fait partie, qui a fait partie de l'École polytechnique.

POLYTECHNIE. s. f. pr. *po-li-tek-ni* ; et. gr., πολύ, beaucoup ; τέχνη, art). Didact. Étude qui dispose à acquérir de l'habileté dans la pratique de différents arts d'application.

*** POLYTECHNIQUE**. adj. 2 g. (pr. *po-li-tek-nike* ; radic. *polytechnie*). Didact. Qui concerne ou qui embrasse plusieurs sciences, plusieurs arts. Institut polytechnique. Enseignement polytechnique.

— *École polytechnique*. V. ÉCOLE.

POLYTÈLE. s. m. (étym. gr., πολυτελής, magnifique). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces de l'Amérique.

— Ornith. Section du genre perroquet.

POLYTÉLITE. s. f. Minér. Panabase argentifère.

POLYTÉNIE. s. f. (et. gr., πολύ, beaucoup ; ταινία, bandelette). Bot. Genre d'ombellifères peucédanées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique du Nord.

POLYTHALAME. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; θάλαμος, chambre). Moll. Se dit d'une coquille univalve qui a sa cavité séparée en plusieurs loges par autant de cloisons. || POLYTHALAMES. s. m. pl. Groupe de céphalopodes comprenant ceux dont la coquille intérieure est partagée en plusieurs loges.

POLYTHALAMÉ, ÉE. adj. (rad. *polythalame*). Bot. Se dit de plantes grammées qui ont sur un même pied des fleurs de sexes différents.

POLYTHÉE. s. 2 g. Hist. relig. Syn. de POLYTHÉISTE.

POLYTHÉISER. v. a. 1re conj. (rad. *polythéisme*). Fragmenter l'idée de Dieu en une multitude de génies divers ou d'anges. La philosophie des néo-platoniciens se trouva donner la main au polythéisme, en *polythéisant* (si je puis parler ainsi le Verbe ou la Raison divine ; tandis que d'autres disciples de Platon se limitèrent à un seul Verbe ou Dieu, à une seule Raison divine indivisible, correspondant à l'unité de Dieu. (P. Leroux.)

*** POLYTHÉISME**. s. m. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; θεός, dieu). Système de religion admettant la pluralité des dieux. Le polythéisme a été la religion des Grecs et des Romains avant la venue de Jésus-Christ ; c'est encore aujourd'hui celle d'un grand nombre de peuples sauvages de l'Afrique et de l'Asie. Les trois principaux systèmes de polythéisme sont l'*idolâtrie*, adoration de plusieurs dieux personnifiés en des idoles plus ou moins grossières ; le *sabéisme*, culte des astres et du feu ; le *fétichisme*, adoration de tout ce qui frappe l'imagination, et à quoi l'on attribue une puissance. Il ne faut pas se persuader que le *polythéisme* a disparu le jour où la croix a été arborée. (Elg. Quinet.) La philologie moderne et la science des religions comparées ont renouvelé, depuis trente ans, l'interprétation du *polythéisme* hellénique. (P. de Saint-Victor.)

*** POLYTHÉISTE**. s. 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui professe le polythéisme.

—Adjectiv. Les religions *polythéistes*. Acad.)

POLYTHÉISTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne le polythéisme.

POLYTHÉLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; θηλή, mamelon). Bot. Qui a plusieurs ovaires dans chaque fleur. Plante polythélée.

POLYTIMÉTUS. Géogr. anc. Rivière de Sogdiane, arrosait Maracanda, et se jetait dans un lac voisin de l'Oxus. Auj. *Kohik* ou *Zerafchân*.

POLYTME. s. m. Ornith. Section du genre trochile. || Nom donné à diverses espèces de colibris. Polytme granatin. Polytme soureilleux.

POLYTOME. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; τομή, section). Bot. Qui est divisé en plusieurs parties ou composé de plusieurs parties. Feuilles polytomes.

— Entom. Syn. de RHIPICÈRE.

— POLYTOME. s. m. Acal. Genre de pléthosomes, établi pour une espèce. || POLYTOMES. s. m. pl. Syn. de PLETHOSOMES.

POLYTOMIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; τομή, section). Philos. Division d'un sujet, d'une classification en plusieurs parties. Polytomie est opposé à Dichotomie. On dit aussi *polichotomie*.

POLYTOMIQUE. adj. 2 g. Philos. Qui appartient à la polytomie.

POLYTONE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; τόνος, ton). Didact. Qui est varié de ton.

POLYTRIC. s. m. (et. gr., πολύ, beaucoup ; θρίξ, τριχός, cheveu). Botan. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, type de la tribu des polytrichées, établi pour un grand nombre d'espèces répandues sur toute la surface du globe et servant à faire des tisanes sudorifiques. On lui a longtemps prêté la vertu de faire pousser les cheveux. Il était aussi consacré aux philtres, à la magie.

— *Polytric doré*. Nom vulgaire de la asplénie.

POLYTRICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui concerne le genre polytric. || POLYTRICÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses.

POLYTRICHIE. s. f. (pr. *po-li-tri-ki* ; ét. gr., πολύ, beaucoup ; θρίξ, τριχός, cheveu). Médec. Excessive abondance de cheveux.

POLYTRICHOÏDÉ, ÉE. adj. (pr. *po-li-tri-ko-i-dé* ; et. fr., *polytric* ; gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un polytric. || POLYTRICHOÏDÉES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre polytric.

POLYTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; θρίξ, τριχός, cheveu). Bot. Qui est garni de poils longs et abondants, comme les pédoncules et légumes d'une espèce de cytise, etc.

POLYTRIQUÉ, ÉE. adj. (rad. *polytrique*). Zool. Qui a le corps couvert de poils.

POLYTROPE. adj. 2 g. Minér. Qui offre le phénomène de la polytropie. Cristal polytrope.

— POLYTROPE. s. m. Appareil pouvant servir à la fois de gyroscope, de balance gyroscopique, et remplacer le culbuteur Hardy et l'appareil de Bohnenberger.

POLYTROPHIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; τροφή, nourriture). Médec. Abondance ou excès de nourriture ; activité très grande de la nutrition.

POLYTROPIE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; τρέπω, je tourne). Minér. Phénomène qu'offrent certains cristaux dont les lames successives, formant prisme par leur superposition, ont leurs sections principales inclinées l'une sur l'autre sous des angles différents.

POLYTROPIE. s. f. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; τρόπις, carène). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

POLYTROPIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui appartient à la polytropie.

POLYTROQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; τροχή, roue). Zool. Qui a plusieurs couronnes de cils. || POLYTROQUES. s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères.

POLYTRYPE. s. m. (et. gr., πολύ, beaucoup ; τρυπή, trou). Polyp. Genre de polypiers fossiles, établi pour une espèce du terrain crétacé tertiaire.

POLYTYPAGE. s. m. Techn. Art ou action de polytyper ; effet de cette action. || Ornement polytype.

POLYTYPE. adj. 2 g. (et. gr., πολύ, beaucoup ; τύπος, type). Hist. nat. Se dit d'un genre qui sert de type à beaucoup d'espèces, ou dont les espèces se rattachent insensiblement les unes aux autres comme les anneaux d'une chaîne.

— Techn. Qui résulte du polytypage. Planche polytype.

POLYTYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Polytyper. S'empl. adjectiv.

POLYTYPER v. a. 1re conj. (rad. *polytype*). Techn. Multiplier, répéter une empreinte par des moyens qui tiennent de la gravure ou de la typographie. Polytyper un livre. On dit plutôt *clicher*.

— SE POLYTYPER. v. pron. Être polytypé.

POLYTYPEUR. s. m. (rad. *polytyper*). Celui qui s'occupe du polytypage. On dit plutôt *clicheur*.

POLYTYPIE. s. f. (rad. *polytyper*). Art de reproduire en métal les planches gravées sur bois.

POLYTYPIEN, ENNE. adj. (radic. *polytype*). Didact. Qui réunit plusieurs types différents.

POLYURIE. s. f. (ét. gr., πολύ, beaucoup ; οὖρον, urine). Pathol. Sécrétion d'urine abondante accompagnée de soif excessive et quelquefois appelée *diabète non sucré*.

POLYURIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui tient de la polyurie

POLYVOLTIN, INE. adj. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; ital. *volta*, fois). Écon. rur. Se dit du ver à soie qui donne deux ou trois générations dans l'année.

POLYXÈNE. s. m. (de *Polyxène*, n. myth.). Minér. Platine natif ferrifère.

— POLYXÈNE. s. f. Acal. Genre de méduses de la tribu des equorides, établi pour six espèces qui habitent le nord des îles Açores.

— Foram. Syn. de TRONCATULINE.

— Myriap. V. POLLYXÈNE.

— Adjectiv. Minér. *Platine polyxène*. Se dit d'une variété de platine mêlée à d'autres minéraux.

POLYXÈNE. Temps hér. La plus jeune des filles de Priam, fut aimée d'Achille. Elle fut sacrifiée par Pyrrhus ou se tua elle-même sur le tombeau d'Achille.

POLYZINCIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύ, beaucoup ; fr. *zinc*). Chim. Se dit des composés de zinc ou les sels de zinc sont mêlés de molécules d'oxyde de zinc.

POLYZOAIRE. adj. 2 g. (et. gr., πολύς, beaucoup ; ζῶον, animal). Zool. Qui ressemble à la fois à des animaux de classes différentes. Les ascidiens et les actinies sont des polyzoaires.

POLYZOÏCITE. s. f. Hist. nat. Qualité des animaux polyzoïques.

POLYZOÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ζῶον, animal). Hist. nat. Se dit des animaux qui vivent agrégés.

POLYZONE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ζώνη, ceinture). Bot. Genre de myrtacées chamelauciées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour dix espèces de l'Afrique australe et de l'Asie.

POLYZONÉ, ÉE. adj. 2 g. (étym. gr., πολύς, beaucoup ; ζώνη, ceinture). Hist. nat. Qui est marqué de plusieurs zones colorées. Sertulaire polyzonée.

POLYZONIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *polyzonie* ; gr. εἶδος, forme). Myriap. Qui a rapport à la polyzonie. || POLYZONIDES. s. m. pl. Famille de chilognathes.

POLYZONIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup ; ζώνη, ceinture). Bot. Genre de rhodomelées, établi pour cinq ou six espèces d'algues de l'hémisphère austral, ou elles vivent en parasite sur d'autres algues.

— Myriap. Genre de diplopodes, établi pour une espèce de l'Europe.

POLYZONITE. s. f. et gr., πολύς, beaucoup ; ζώνη, zone). Minér. Espèce de schiste à zones de couleurs différentes.

POLZIN. Géogr. Ville de Prusse (Poméranie), à 15 kil. S. de Coeslin ; 3,000 hab. Eaux minérales de *Luisenbad*.

POMACANTHE. s. m. (et. gr., πῶμα, opercule ; ἀκανθα, epine). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des squamipennes, du genre des chétodons, qui habitent les deux Indes. Pomacanthe grison. Pomacanthe sale. Pomacanthe doré. Pomacanthe noir.

POMACÉ, ÉE. adj (et. lat., *pomum*, pomme). Bot. Qui ressemble à un pommier. || POMACÉES. s. f. pl. Tribu de rosacées, ayant pour type le pommier et comprenant les espèces qui ont l'ovaire recouvert par le torus, et dont le fruit est a pepins cornes.

POMACENTRE. s. m. (ét. gr., πῶμα, opercule ; κέντρον, aiguillon). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scienoïdes, qui a pour type le pomacentre-paon, espèce ainsi appelée à cause de l'éclat de ses écailles et de leurs reflets étincelants, changeant du brun au violet, avec de petites taches ocellées. Le pomacentre vit dans la mer des Moluques.

POMACHILE. s. m. (pr. *po-ma-kile* ; etym. gr., πῶμα, opercule ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espece type vit au Brésil.

POMACIE. s. f. (ét. gr., πωμάτιον, couvercle). Moll. Nom vulgaire de l'escargot.

POMACRIS s. m. (pron. *po-ma-krisss*). Moll. Espèce d'escargot du nord de l'Italie.

POMADASYS. s. m. pron *po-ma-da-ziss* ; ét. gr., πῶμα, opercule ; δασύς, hérisse). Ichtyol. Genre de poissons thoraciques qui habitent la mer Rouge. Pomadasys argenté.

POMADERRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui concerne le genre pomaderris. || POMADERRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées ayant pour type le genre pomaderris.

POMADERRIS. s. m. (pr. *po-ma-dé-riss* ; étym. gr., πῶμα, opercule ; δέρις, membrane). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

POMAIRE. s. f. (du gr. πῶμα, opercule). Bot. Genre de papilionacées césalpiniées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

POMAISON. s. f. Époque à laquelle le chou pomme. Quelquefois même, si, lors de sa *pomaison*, la saison très douce le fait avancer trop (le chou), on incise la tige jusqu'à moitié de son épaisseur. (Vilmorin.)

POMANGION. s. m. Botan. Syn. d'ARGOSTEMME.

POMARANCIO Niccolo CIRIGNANI, dit *le*). Peintre de l'école florentine, né à Pomarancio, près de Volterra, mort après 1591, exécuta à Rome et à Volterra beaucoup de fresques.

— POMARANCIO Cristoforo RONCALLI, dit *le*). Peintre de l'école florentine, né à Pomarancio, 1552-1626, élève du précédent, travailla à l'achèvement des loges de Raphael.

POMARD ou **POMMARD** s. m. Comm. Vin que l'on récolte aux environs de Pomard. Une bouteille de pomard.

POMARD ou **POMMARD** Géogr. Comm. du cant. et de l'arrond. de Beaune (Côte-d'Or) ; 1,200 hab. Vins estimés.

POMARIA. s. m. Bot. Syn. de POMAIRE.

POMARIN. s. m. Ornith. Espèce de stercoraire.

POMASTOME. adj. 2 g. (ét. gr., πῶμα, opercule ; στόμα, bouche). Zool. Dont la bouche est cachée.

POMATIDERRIS. s. m. Bot. Syn. de POMADERRIS On dit encore *pomatoderris*.

POMATION s. m pr. *po-ma-li-on* ; du gr. πωμάτιον, petit couvercle). Botan. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique tropicale.

POMATIS. s. m. (pron. *po-ma-tiss*). Ichtyol Espèce de poisson qui se fait un nid dans l'eau.

POMATOBRANCHE. adj. 2 g. (étym. gr., πῶμα, ατος, opercule ; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies cachées.

— POMATOBRANCHES. s. m. pl. Moll. Ordre de gasteropodes dont les branchies lamelleuses sont plus ou moins cachées sous le manteau.

POMATOME. s. m. (étym. gr., πῶμα, opercule ; τομή, incision). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, qui a pour type le pomatome têtesope, ainsi nommé à cause de la forme de ses yeux, qui sont globuleux et volumineux. On en connaît deux espèces, l'une vivant dans la Méditerranée, l'autre dans les rivières de l'Amérique méridionale.

POMATORRHIN s. m. (étym. gr., πῶμα, ατος, opercule ; ῥίν, nez). Ornith. Genre de passereaux de la famille des turdidées, qui habitent les contrées chaudes de l'Asie.

POMATORYNQUE. s. m. Ornith. Syn. de POMATORRHIN.

POMATRIS. s. m. Moll. Syn. de POMACRIS.

POMAX. s. m. Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des herbes de l'Australie.

POMBAL. Géogr. Ville du Portugal (Estrémadure), à 35 kil. N.-E. de Leiria ; 4,500 hab.

POMBAL (Dom Sébastien-Joseph DE CARVALHO E MELLO, comte D'OEYRAS, marquis de). Homme d'État portugais, né à Souza près de Coimbre, 1699-1782, ministre des affaires étrangères sous Joseph Ier, 1750 ; après le tremblement de terre qui bouleversa Lisbonne, 1er novembre 1755, il releva la ville, et exerça, avec le titre de premier ministre, l'autorité absolue. Ennemi implacable de la haute noblesse, il enveloppa dans la ruine de la famille d'Aveiro les jésuites, dont il avait, dit-on, rencontre l'opposition au Paraguay ; ils furent expulsés du Portugal, 1759. Réformateur violent, Pombal a attaché son nom à des tentatives plus ou moins heureuses pour réorganiser l'armée et l'enseignement, relever l'agriculture, l'industrie et la marine. A l'avènement de Marie Ire, 1777, le *Grand Marquis* fut exilé.

POMBALIE. s. f. (de *Pombal*, n. pr.). Bot. Syn. de JONIDIE.

POMBE. s. m. Sorte de bière africaine faite avec du sorgho.

POMÈGUE. Géogr. Petite île de France, à l'entrée de la rade de Marseille, et au sud de l'île Ratonneau.

POMÉRANIE (en allemand *Pommern*). Géograph. Province du royaume de Prusse, bornée au N. par la Baltique. Son nom est dérivé du slave *Pomarski* (près de la mer). Superficie, 30,108 kil. carrés ; popul., 1,600,000 hab. Ch.-l., *Stettin*. Pays plat et marécageux, arrosé par l'Oder, l'Ucker et la Peene, qui tombent dans une lagune appelée *Pommersche Haff*. On y rattache les îles Usedom, Wollin et Rugen. Sur les côtes, ambre estimé. Élevé de chevaux, porcs, moutons, etc. Tissus de laine, de fil, de coton. La Poméranie est divisée en districts de Stettin, Stralsund et Coeslin. La maison de Brandebourg n'eut d'abord que la Poméranie ultérieure (à l'E. de l'Oder) 1618. Mais, en 1720, elle enleva à la Suède la Poméranie citérieure (à l'O. de l'Oder) jusqu'à la Peene, et, en 1815, elle se fit céder le reste (le territoire entre la

Peene et la Baltique[e] par le Danemark, qui venait de le recevoir en échange de la Norvège.

— POMÉRANIE SUÉDOISE. Ce nom s'appl[ique] : 1° à toute la Poméranie citérieure, que la Suède reçut au traité de Westphalie, 1648; 2° au territoire entre la Peene et la Baltique, qu'elle conserva jusqu'en 1814.

POMÉRANIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Poméranie.

— adj. Qui concerne la Poméranie ou ses habitants.

— POMÉRANIENNE, s. f. Agric. Espèce de pomme de terre d'Allemagne, à fleurs rougeâtres, dont les tubercules sont plus longs que ronds.

POMÉRELLIE (*Pomerania parva*). Géogr. Pays situé, dans l'ancienne Pologne Prusse royale, à l'O. de la Vistule. Villes : Dantzig, Dirschau, Stargard, Konitz, Oliva. La Pomérellie revint, dans les démembrements de 1773 et de 1793, à la Prusse qui en a formé l'arrondissement de Dantzig.

POMEREULLE, s. f. (de *Pomereul*, n. pr.). Bot. Genre de graminées avénacées, établi pour des gramens de l'Inde.

POMÉRIDIEN, ENNE, adj. (ét. lat., *post*, après; *meridies*, midi). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs s'épanouissent dans l'après-midi. Mésembryanthème poméridien.

POMET (Pierre), Botaniste, né à Paris, 1658-1699, a écrit : *Histoire générale des drogues; Droguier curieux*.

POMÉTIE, s. f. (pr. *po-mé-ci*; de *Pomet*, n. pr.). Bot. Syn. de NEPHELION.

POMEY (François-Antoine), Jésuite, né à Pernes (Comtat Vénaissin), 1619-1673, a laissé : *Pantheum mythicum; Pomarium floridioris lauditatis; Dictionnaire royal des langues française et latine*, etc.

POMICULTEUR s.m. (ét. lat., *pomum*, fruit à pepin; *cultor*, qui cultive). Agric. Celui qui cultive les pommiers, poiriers, etc.

POMIFÈRE, a. lj. 2 g. (ét. lat., *pomum*, pomme; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des pommes; qui a des fruits arrondis en forme de pomme.

— *Rose pomifère*. Variété de rose.

POMIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pomum*, pomme; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme arrondie d'une pomme.

POMIGLIANO-D'ARCO, Géogr. Ville du royaume d'Italie, province et à 11 kil. de Naples; 9,000 h. Fut saccagée et brûlée par Charles VIII.

* **POMMADE**, s. f. (rad. *pomme*; on donnait autrefois le nom de *pommade* à des préparations primitivement employées comme cosmétiques et contenant de la graisse et de la pulpe de pomme). Pharm. Pâte molle et onctueuse obtenue par la mixtion d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, avec une ou plusieurs substances médicinales. Les pommades ne s'emploient qu'à l'extérieur; elles diffèrent peu des onguents, mais elles ont un peu moins de consistance, et sont ordinairement aromatisées et colorées afin qu'elles soient plus agréables, tandis que ceux-ci contiennent toujours des matières résineuses. Pommade ammoniacale. Pommade antiophtalmique. Pommade antipsorique ou soufrée. Pommade camphrée. Pommade de concombres. Pommade d'émétique. Pommade épispastique. Pommade au garou. Pommade iodurée. Pommade mercurielle. Pommade oxygénée ou nitrique. Pommade populeum. Pommade de Régent. Pommade rosat. Pommade stibiée.

— Cosmétique, composition onctueuse préparée pour différents usages de toilette, et ordinairement aromatisée. Pommade à la rose, au jasmin, à l'héliotrope. Pommade pour les cheveux. Pommade pour les lèvres. Pommade rosat. Ces pendardes-là, avec leur *pommade*, ont, je pense, envie de me ruiner. Je ne vois partout que blancs d'œufs, lait virginal et mille autres brimborions que je ne connais point. (Molière.

— *Bâton de pommade*. Petit rouleau de pommade consistante, pour les cheveux et la barbe.

— Fig. Il le serein n'est point dangereux ici, c'est de la *pommade*. (Mme de Sév.)

* **POMMADÉ, E**, s.f. (radic. *pommeau*). Manèg. Tour qu'on fait en voltigeant et en se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle du cheval. Pomma le simple, double, triple.

POMMADÉ, E, part. pass. du v. Pommader. S'empl. adjectiv. Cheveux bien pommadés. Que désirez-vous, monsieur? — Ou sont vos maîtresses? — Dans leur cabinet. — Que font-elles? — De la pommade pour les lèvres. C'est trop *pommadé*: dites-leur qu'elles descendent. (Molière.)

* **POMMADER**, v. a. Ire conj. Enduire de pommade. Pommader une perruque.

— SE POMMADER, v. pr. m. Être pommadé. Pour que la frisure se maintienne, les cheveux doivent se pommader.

— Pommader ses cheveux. Il s'est pommadé pendant une heure.

POMMAGE, s. m. (rad. *pomme*). Cru de cidre; production de cidre.

POMMAILLE, s.f. (pr. *po-maille*, *ll* mouill.). Agric. Nom générique par lequel on désigne les pommes de mauvaise qualité.

POMMARD, Géogr. V. POMARD.

* **POMME**, s. f. (du lat. *pomum*, même signif.). Bot. Fruit du pommier. Ce fruit est ordinairement sphérique, quelquefois allongé, ou bien déprimé et aplati sur son axe, creuse, à sa base, d'une cavité plus ou moins large, dans laquelle s'implante un pédoncule assez court. Les botanistes appelaient autrefois *pomme* tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse où sont logées des graines ou pépins; ce genre de fruit est nommé aujourd'hui *méloni le à pépins*. La saveur de la pomme est acerbe mais agréable; on peut manger ce fruit cru, cuit, réduit en marmelade ou en gelée, et on en retire, par la pressuration et la fermentation, une boisson appelée *cidre*. Pomme de reinette, de calville. Pomme succulente, vermeille, arrondie, colorée. Gelée de pommes. Compote de pommes. Sirop de pommes. Cent *pommes* vermeilles et bien saines ne sauraient en rétablir une qui commence à se corrompre; il n'en faut qu'une pourrie pour gâter les cent premières. (La Mothe Le Vayer.)

Un enfant pleure pour sa *pomme*;
Pour Briséis Achille en fait autant;
C'est que déjà l'enfant est homme,
Et que l'homme est encore enfant.
(La Motte Le Vayer.)

Que l'arbre offre à vos mains la *pomme* au teint vermeil,
Et l'abricot doré par les feux du soleil. (Delille.)

— Fig. Se dit dans le style leger, et surtout en poésie, pour sein d'une femme.

Un beau bouquet de roses et de lis
Est au milieu de deux *pommes* d'albâtre. (Volt.)
Tu pâmeras! Dieux!... Quel trouble!..
En quoi! tu prends rien sen!
— Tes deux *pommes* d'amour ont invité ma main.
(Lebrun.)

— *Pomme à cidre*. Espèce de pomme cultivée principalement pour la fabrication du cidre.

— Fig. *On jetterait cela par terre avec des pommes cuites*. Cela n'offre pas de résistance.|| *Avoir la tête comme une pomme cuite*. Avoir la tête meurtrie de coups.

— Par extens. Son petit visage de *pomme* cuite, son air mou. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Jeter des pommes cuites*. Manifester son mécontentement par des huées, des coups de sifflet. Quand ils verront la place qu'on leur donne, je ne sais s'ils ne nous jetteront pas des *pommes* cuites. (Mérimée.)

— Par extens. Nom donné à un grand nombre de fruits différents de la pomme. || *Pomme d'acajou*. Fruit de l'anacardier. || *Pomme d'Adam*. L'abanane. || *Pomme d'amour*. Fruit de la morelle; tomate; faux piment. || *Pomme d'Arménie*. L'abricot. || *Pomme de bache*. Fruit du latanier. || *Pomme de cannelle*. Nom vulgaire de l'anone. || *Pomme de baume*. Fruit de la momordique tisse. || *Pomme de chien*. La mandragore. || *Pomme épineuse*. La stramoine commune. || *Pomme hémorroïdale*. Fruit du gui. || *Pomme de Jéricho*. Une espèce de morelle. || *Pomme de liane*. Fruit des passiflores. || *Pomme de mancenille*. Fruit du mancenilier. || *Pomme de merveille*. La momordique tisse. || *Pomme d'or*. L'orange et la tomate. || *Pomme de paradis*. Le fruit du bananier. || *Pomme du Pérou*. La morelle tomate. || *Pomme de pin*. Fruit ou cône des pins. Les enseignes de la république parurent, c'est-à-dire des bâtons de bois bien terminés par des têtes de cheval ou des *pommes* de pin. (G. Flaubert. || *Pomme poison*. Fruit d'une espèce de morelle. || *Pomme de Quito*. Fruit d'une espèce de morelle. || *Pomme de raquette*. Fruit du cactier raquette. || *Pomme rose*. Fruit d'une espèce de citronnier. || *Pomme royale purgative*. Fruit d'un médicinier. || *Pomme de sauge*. Sorte de galle qui naît sur une espèce de sauge dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel. || *Pomme de Sodome*. Fruit de la morelle mélongène.

— *Pomme de terre*. Nom donné aux tubercules plus ou moins gros et arrondis que produit la solanée tubéreuse, et, par extension, à cette espèce de solanée elle-même. La pomme de terre, originaire des contrées intertropicales du continent américain, ou elle croît spontanément depuis la Caroline jusqu'au Chili, a été apportée en Galice en 1530, et y est devenue indigène. En 1783, la France était le seul pays européen où l'on repoussât la culture de cette précieuse plante. L'agronome Parmentier fit tomber des préjugés ridicules, et multiplia partout les plantations de pommes de terre. Ce fut la pomme de terre qui sauva notre pays de la disette en 1793, 1816 et 1817. Du nom de Parmentier, on l'appela aussi *parmentière*. Aujourd'hui elle est comptée parmi les plantes les plus utiles : comme aliment, c'est une des substances qui contiennent le plus de fécule amylacée; elle remplace parfaitement l'arrow-root, le tapioca, le sagou, et toutes les fécules exotiques apportées à grands frais et souvent falsifiées. On la mélange quelquefois à la farine de froment dans la confection du pain. On retire de la pomme de terre fermentée une eau-de-vie très forte, et l'on convertit facilement en sucre sa fécule.

— Nom donné à l'espèce de boule serrée et compacte que forment les feuilles des choux et des laitues, pressées les unes contre les autres. Une pomme de chou. Des pommes de laitues.

— *Pomme d'églantier*. Excroissance velue produite sur les feuilles du rosier sauvage par la piqûre d'un insecte du genre cynips.

— Loc. prov. *On l'apaiserait facilement avec une pomme*. Se dit d'une personne dont la mauvaise humeur n'est pas tenace. || *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie*. En grande quantité. || *Il s'est donné à plus de diables qu'il n'y a de pommes en Normandie*. Il a fait une quantité d'imprécations.

— Myth. Selon la Fable, Junon, en se mariant avec Jupiter, lui donna des pommiers qui portaient des pommes d'or; ces arbres furent placés dans le jardin des Hespérides sous la garde d'un dragon. Plusieurs prétendent que les pommes d'or du jardin des Hespérides étaient des oranges. C'est pour cette raison que, dans la langue poétique, on appelle les oranges des *pommes d'or*. Des *pommes* d'or parfument l'oranger. (Dorat.)

N'y placez point la grenade sanglante,
La *pomme* d'or qui perdit Atalante. (Campenon.)

— Fig. *Pomme de discorde*. V. DISCORDE. || *Donner la pomme à une femme*. Par allusion à la pomme de discorde, que Pâris donna à Vénus, Reconnaître une femme pour la plus belle d'une société, d'une réunion. Tout le monde s'est accordé à lui donner la pomme.

— Anat. *Pomme d'Adam*. Nom que l'on donne communément au premier cartilage du larynx, parce qu'il forme une espèce de noix ou grosseur, et que le vulgaire regarde cette grosseur comme la marque de la pomme que le premier homme mangea dans le paradis, et dont le morceau lui resta dans le gosier. Le nom scientifique de ce grand cartilage, qui forme le nœud de la gorge, est *thyroïde*.

— Art culin. *Pommes tapées*. Pommes aplaties et séchées au four.

— Confis. *Sucre de pommes*. Sucre en bâton, que l'on prépare avec du jus de pommes.

— Constr. *Pomme de pin*. Ornement de sculpture imitant le fruit du pin

— Fr.-maçonn. *Ordre de la Pomme verte*. Ordre maçonnique institué en Allemagne en 1780.

— Hist. nat. Genre d'oursins.

— Mar. Nom donné à des bourrelets formés sur différents cordages soit au moyen de cordages entrelacés, soit au moyen de pelotes d'étoupe qu'on fixe avec du bitord. Pommes d'étais. Pommes de tire-veilles. *Pommes de conduite*. Sorte de margouillets portant une engoujure, pour s'appliquer sur les manœuvres dormantes; ils sont percés d'un ou de plusieurs trous pour le passage des manœuvres. || *Pomme gougée*. Sphère de bois creusée d'une cannelure circulaire et servant au passage d'une manœuvre courante. || *Pomme gougée et cochée*. Pomme gougée qui porte deux cannelures parallèles. || *Pommes de mâts*. Petits blocs de bois ronds et de forme lenticulaire, cerclés en cuivre. Ils portent à leur centre un trou carré, pour pouvoir être capelés sur la tête du mât; trois trous percés sur les bords servent au passage des drisses de flammes et de pavillons. || *Pomme de racage*. Sphère de bois percée d'un trou dans lequel on place le bâtard d'un racage. || *Pommes de tournevire*. Pommes fixées sur le tournevire pour empêcher qu'il ne glisse sur l'arbre du cabestan.

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles univalves.

— Serr. *Râteau en pomme*. Celui qui a de petites pommes au bout de ses tiges.

— Techn. Nom donné à divers ornements ronds, en forme de pomme. La pomme d'une canne. Des pommes de lit. La pomme d'un chenet. || *Pomme d'arrosoir*. Bout d'arrosoir percé de beaucoup de petits trous. || *Pomme de rampe*. Nom donné à la boule de rampe.

— Zooph. Nom vulgaire des téthies.

POMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Pommer. S'emploie adjectiv. Laitue pommée.

— Fig. et fam. Complet, achevé. Sottise pommée. C'est un fou pommé. Virginie, si reservée, si raisonnable, si distinguée, si prudente... elle a fait une bêtise... et une *pommée*. (L. Halévy.)

POMMÉ, s. m. Cidre fait avec des pommes. Se dit par opposition à Poiré. Son pomme vaut mieux que son poiré.

— Pâtiss. Pièce de pâtisserie dont l'intérieur est garni de marmelade de pommes.

* **POMMEAU**, s. m. (radic. *pomme*). Petite boule au bout de la poignée d'une épée. Pommeau richement travaillé.

— Éminence arrondie à l'arçon de devant d'une selle. Pommeau de cuivre. Se tenir au pommeau de la selle.

POMME-FIGUE, s. f. Hortic. Variété de pomme appelée aussi *sans-fleur*.

POMMELÉ, ÉE, part. pass. du v. se Pommeler. S'empl. adjectiv. Ciel pommelé. Cheval d'un gris pommelé. Un phaéton attelé de deux chevaux *pommelés* attendait Mme de Lièvitz. (V. Cherbuliez.)

— Par extens. et fam. C'est un beau gros, court, jeune vieillard, gris *pommelé*. (Beaum.)

— Loc. prov. *Temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée*. Le ciel pommelé annonce un changement de temps, et une femme qui se farde perd bientôt sa fraîcheur.

— POMMELÉ, s. m. Etat de ce qui est pommelé.

* **POMMELER (SE)**, v. pron. Ire conj. L'*l* se double devant un *e* muet. *Il se pommelle. Il se pommellera. Il se pommellerait*. Se dit des petits nuages blancs et grisâtres qui paraissent quelquefois au ciel en forme de petites boules. Se dit aussi du ciel quand il se couvre de nuages pommelés.

— Se dit des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux.

POMMELETTE, s. f. (diminut. de *pomme*). Petite pomme. || Nom donné au fruit de l'aubépine, dans le Midi.

POMMELETTIER, s.m. (rad. *pommelette*). Bot. Nom donné à l'aubépine dans le Midi.

POMMELIÈRE, s. f. (rad. *pomme*). Art vétér. Affection qui se manifeste chez les animaux domestiques et qui peut être considérée comme le premier degré de la phtisie pulmonaire, ou comme la phtisie elle-même.

* **POMMELLE**, s.f. (rad. *pomme*). Constr. Plaque de plomb percée de trous à l'embouchure d'un tuyau, pour empêcher les ordures de passer.

— Serr. Penture qu'on pose en hauteur.

— Techn. Instrument dont se servent les fouleurs et les apprêteurs de bas, pour tirer la laine des ouvrages de bonneterie, en les foulant et les apprêtant. || Outil à l'usage des corroyeurs pour faire venir le grain au cuir. || Nom de petits coins de bois de chêne que les carriers mettent aux deux côtés des coins de fer pour faire partir la pierre.

* **POMMER**, v. n. Ire conj. Se former en pomme. Ne se dit guère que des choux et des laitues. Ces choux commencent à pommer. Ces laitues ne pommeront pas.

POMMERAGE, s. f. Bot. Ellébore fétide, dans l'Aunis.

* **POMMERAIE**, s. f. (pr. *po-me-rè*). Agric. Lieu planté de pommiers. En Normandie et en Bretagne, les campagnes sont couvertes de pommeraies.

POMMERAYE (La), Géogr. Commune du canton de Saint-Florent-le-Viel, arr. de Cholet (Maine-et-Loire; 3,000 hab.

POMMEREUL (François-René-Jean de), Né à Fougeres, 1745-1825, général de division sous le Directoire, 1796, devint, sous l'empire, préfet d'Indre-et-Loire, 1800, et du Nord, 1805, conseiller d'Etat, 1810, et directeur général de la librairie, 1811. On a de lui : *Histoire de l'Ile de Corse; Vues sur l'Italie*.

POMMERIT-JAUDY, Géogr. Comm. du canton de La Roche-Derrien, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 2,500 hab.

— POMMERIT-LE-VICOMTE. Comm. du canton de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,900 hab.

POMMERS ou **POMMERSCHE-HAFF**, Géogr. Lagune de la Poméranie (Prusse), qui reçoit l'Oder, et communique à la mer Baltique par la Swine, la Perne et la Diwenow.

POMMETIER s. m. (rad. *pommette*). Bot. Pommier sauvage, dans quelques provinces.

* **POMMETTE**, s. f. (diminin. de *pomme*). Ornement de bois ou de métal, fait en forme de petite pomme ou boule. Pommette de bois. Pommette de cuivre, d'argent. Pommette garnie d'étoffe.

— Nom de petits nœuds de fil faits à des poignets de chemises, de manchettes, etc.

— Agric. Instrument qui sert à cueillir les pommes et les poires.

— Anat. Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de l'œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette* ou *os malaire*. Quelques-uns, par leurs *pommettes* plus saillantes, leur taille plus haute, et leurs pieds plus étroits, trahissaient une origine africaine. (G. Flaubert.) || Bosselure de la cornée, quand elle se ramollit.

— Arqueb. Nom de plaques creuses et rondes de fer, de cuivre ou d'argent, avec lesquelles on garnit le haut des crosses des pistolets.

— Bot. Fruit de l'azerolier. || *Pommette épineuse*. Nom vulgaire de la stramoine.

— Serr. Petit ouvrage servant d'amortissement.

POMMETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Pommetter. S'empl. adjectiv. Blas. Se dit des pièces qui sont garnies de boutons ou de petites pommes à leur extrémité. Croix pommettée.

POMMETTER, v. a. Ire conj. Blas. Garnir de petites pommes. Pommetter une croix.

— SE POMMETTER, v. pron. Être pommetté.

* **POMMIER**, s. m. (pr. *po-mi-é*; du lat. *pomus*, arbre fruitier). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rosacées, tribu des pomacées, renfermant une douzaine d'espèces qui ont donné naissance à plus de deux cents variétés. Le pommier est un arbre dont la taille varie depuis 1 mètre jusqu'à 10 mètres et au delà, et dont la forme arrondie en demi-sphère présente des rameaux tendant à s'incliner; ses fleurs, réunies en bouquets, sont presque toujours teintes en partie d'un rose très vif. L'espèce commune du pommier vit sauvage au sein des forêts, où elle fleurit en mai, et mûrit ses fruits en automne. Le fruit est la *pomme*; la culture et la greffe ont multiplié les variétés de pommier, qui diffèrent entre elles par le volume et la saveur du fruit. Les principales sont celles qui donnent la pomme reinette, la pomme de calville, la pomme d'api. Pommier odorant. Pommier baccifère. Pommier hybride. Pommier commun. Un *pommier* nain et un grand *pommier* sortent des mêmes greffes. (B de Saint-Pierre.)

Sous ce simple buisson jadis naissaient les roses,
Et le *pommier* dans l'air déployait ses rameaux.
Le rosier maintenant, ô prodiges nouveaux!
Élève vers les cieux sa tête ensorgueillie,
Et sur des arbres nains la *pomme* est recueillie.
(Delille.)

Du pommier nous rien aussi le plus brillant
Prodigue au moissonneur son nectar pétillant. (DEL.)
Ah! que ma Muse, au gré de son désir,
S'égare en paix dans ce frais Élysée,
Sous ces pommiers qu'unit l'aile du zéphir
Cependant sur moi des gouttes de rosée! (LEGOUVÉ.)

— *Pommier d'acajou.* L'anacardier. || *Pommier de singe.* Espèce d'arbre d'Afrique.

— Écon. dom. Ustensile de terre ou de métal, dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu.

— Sylvic. Arbre qui a cessé de croître et dont la tête est arrondie.

— Adjectiv. *Bateau pommier.* Bateau chargé de pommes.

POMMIER (Victor-Louis-Amédée), Poète né à Lyon, 1805-1877. Il a obtenu quatre prix aux concours de l'Académie française, 1847-1849.

POMMIQUE, adj. Chim. Syn. de MALIQUE.

POMMOTIER, s. m. Bot. Pommier sauvage, dans le département de l'Oise.

*** POMŒRIUM**, s. m. (pr. *po-mé-ri-omm*; mot lat.). Antiq. rom. Large espace, en dehors des murs de Rome, où il n'était permis ni de bâtir ni de cultiver. C'était l'enceinte religieuse de la ville.

POMOLOGIE, s. f. (ét. lat., *pomum*, fruit; gr. λόγος, discours). Arbor. Partie de l'arboriculture qui traite de la connaissance des fruits comestibles.

POMOLOGIQUE, adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la pomologie.

POMOLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'une pomologie; celui qui s'occupe de pomologie.

POMONA ou MAINLAND, Géogr. La plus importante des îles Orcades. Les villes sont: *Kirkwall*, ch.-l., Stromness, Lerwick; 15,000 h.

POMONAL, ALE, adj. Antiq. rom. Qui tient au culte de Pomone. || *Flamine pomonal.* Le dernier des cinq flamines, celui qui desservait le temple et les autels de Pomone, à Rome.

POMONE, s. f. (de *Pomane*, n. myth.). Ensemble des fruits de tel ou tel climat. La flore et la pomone françaises.

POMONE, Myth. rom. Déesse des fruits. Tous les dieux champêtres ambitionnaient de lui plaire; elle n'aima que Vertumne, dieu des jardins. La belle et charmante Pomone, inconnue des Grecs, était particulièrement révérée chez les Étrusques. On la représentait une serpette à la main et une couronne de fruits sur la tête.

Je disais: Je lui pardonne
De préférer les beautés
De Pales et de *Pomone*
Au tumulte des cités. (J.-B. ROUSSEAU.)
Attendez que Flore et *Pomone*
Vous puissent prêter leur secours. (Id.)

— Se prend chez les poètes pour l'automne, le temps de la récolte des fruits, et l'on dit en vers, par périphrase: *Les dons, les présents, les trésors de Pomone, la corbeille de Pomone*, pour les fruits.

Cependant que *Pomone* en sa riche corbeille,
Prodiguant de ses fruits l'opulence vermeille,
Vient de ses mille dons embellir tes desserts... (CHÉNEDOLLÉ.)

— POMONE. Astron. La 32e planète télescopique, découverte le 26 octobre 1854 par M. Goldschmidt.

POMORANIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dissidente russe, qui prit naissance dans le monastère de Pomorani, au XVIIe siècle. Les pomoraniens rejettent les sacrements, le sacerdoce et la hiérarchie.

POMOTIS, s. m. (pr. *po-mo-tiss*; ét. gr., πῶμα, opercule; οὖς, ὠτός, oreille). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, établi pour deux espèces des États-Unis.

PÔMOTOU (Îles), Géogr. Archipel de la Polynésie, à l'E. de Taïti. On les appelle aussi *îles Basses, archipel Dangereux*, et *Archipel de la mer Mauvaise*. Elles se sont placées sous le protectorat de la France en 1859, et ont pris, en 1863, le nom de *Tonamatou (îles Lointaines)*. On y rattache les îles *Gamoier*. Ce sont des îles basses et coralliennes.

POMPADOUR, adj. 2 g. invar. Se dit des objets d'art qui datent du règne de Louis XV et de la marquise de Pompadour, favorite de ce prince; ces objets affectent particulièrement des formes contournées, des couleurs fraîches et tranchantes. Style pompadour. Ameublement pompadour. Cheminée pompadour.

— *Costume pompadour.* Costume de femme, avec poudre, paniers, fleurs, dentelles et rubans à profusion. || *Robes à la Pompadour.* Négligés coquets que la marquise de Pompadour avait inventés.

— Littér. Se dit quelquefois d'une manière d'écrire surannée et pleine d'affectation. Style pompadour.

— POMPADOUR, s. m. Ce qui est dans le genre pompadour. Voyez! c'est de ce *pompadour* qui ressemble au gothique fleuri. (H. de Balz.) La Grèce a eu son rococo et son *pompadour*. (P. de Saint-Victor.)

— Sorte d'étoffe ornée de feuillages et de fleurs de couleurs vives.

— Ornith. Espèce de pigeon.

— POMPADOUR, s. f. Espèce de poule.

POMPADOUR (Jeanne-Antoinette POISSON, marquise de), Née à Paris, 1721-1764, était fille d'un écuyer du duc d'Orléans, et petite-fille par sa mère d'un fournisseur des vivres et viande de l'hôtel des Invalides. Elle épousa, en 1741, Le Normand d'Etioles, neveu d'un fermier général; elle succéda à Mme de Châteauroux dans la faveur de Louis XV, 1745, et fut présentée à la cour sous le titre de marquise de Pompadour. Elle employa une rare fertilité d'inventions pour distraire et amuser un prince dévoré, depuis ses premières années, d'un ennui insurmontable: ce fut là le secret d'une fortune qui dura dix-neuf ans. Elle fit du château de Choisy un lieu de délices, rallia autour d'elle les hommes de lettres, le château de Bellevue, l'une de ses résidences, fut décoré par les sculpteurs Falconet, Coustou, Adam, Pigalle, par les peintres Boucher, Vanloo, Vernet, etc. Elle voulut diriger les affaires; fit renvoyer Maurepas, 1749, reçut la visite des ambassadeurs, et disposa de tous les emplois. Disgraciée un moment, après l'attentat de Damiens, 1757, elle se vengea par le renvoi de Machault, contrôleur général des finances, et du comte d'Argenson, ministre de la guerre. En 1756, elle jeta la France dans la guerre de Sept Ans, séduite par les flatteries de Marie-Thérèse; elle choisit souvent des généraux incapables; mais elle remplaça le pacifique Bernis par Choiseul, 1758, dont l'habileté releva son crédit par le pacte de famille, 1761. Victorieuse des jésuites, à qui elle ne pardonnait pas sa disgrâce de 1757, elle mourut d'une maladie de langueur. On a d'elle une collection de 63 gravures à l'eau-forte d'après les dessins de Guay. Elle a contribué à l'établissement de la manufacture de porcelaines de Sèvres, à la fondation de l'École militaire, au percement de la place Louis XV, à la plantation des Champs-Élysées et des boulevards.

POMPADOURA, s. m. (de *Pompadour*, n. pr.). Bot. Syn. de CALYCANTHE.

POMPANT, part. prés. du v. Pomper. Qui pompe. Des corps pompant l'humidité. La joie qui sèche trop vite les larmes est comme le soleil du matin, qui, en *pompant* la rosée, prépare les nuages pour plus tard. (G. Droz.)

POMPANT, ANTE, adj. Qui s'étale avec pompe, pompeux. Il est vieux et inusité.

Leurs bandes autrefois si *pompantes* d'orgueil,
Mortes parmi les champs, sans larmes et sans deuil,
Restèrent diffamées
(Objet cruel à voir), et n'eurent pour cercueil
Que le ventre glouton des bêtes affamées.
(J.-B. CHASSIGNET.)

*** POMPE**, s. f. (étym. lat., *pompa*, même signif.). Grand appareil, magnificence, splendeur, somptuosité, faste. Déployer une grande pompe. La pompe d'un triomphe, d'une entrée solennelle. La pompe d'une cour. Pompe royale, éclatante, magnifique. Marcher en grande pompe. Aimer, fuir la pompe. Mes repas étaient servis avec beaucoup de *pompe*. (J.-J. Rouss.) La communion présente une *pompe* charmante. (Chateaubr.) La *pompe* était sauvage, elle était sublime. (L. Blanc.)

Il remet à demain la *pompe* qu'il prépare
D'un sacrifice aux dieux pour un bonheur si rare.
(CORNEILLE.)
Cependant qu'à l'envi ma suite et votre cour
Préparent pour demain la *pompe* d'un beau jour..
(Id.)
Il veut que d'un festin la *pompe* et l'allégresse
Confirment à leurs yeux la foi de nos serments.
(RACINE.)
Je sors, et vais me joindre à la troupe fidèle
Qu'attire de ce jour la *pompe* solennelle. (Id.)
Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
Accrut encor la *pompe*, augmenta l'harmonie.
(BOILEAU.)

— *Pompe funèbre.* Tout ce qui concerne l'appareil d'un service solennel. Je voulais savoir dans combien de temps il fallait pourvoir à ma *pompe* funèbre. (Merimée.)

— *Pompes funèbres.* Administration qui s'occupe des divers détails relatifs aux convois funèbres.

— Éclat.

Combien l'œil, fatigué des *pompes* du soleil,
Aime à voir de la nuit la modeste courrière
Revêtir mollement de sa pâle lumière
Et le sein des vallons, et le front des coteaux!
(DELILLE.)
La plante de Cérès ne veut pas tant de soin:
Forte de sa faiblesse, elle s'étend au loin;
Et, des rives du Gange aux ondes boréales,
Prodigue des moissons les *pompes* végétales.
(CHENEDOLLÉ.)

— Fig. Manière de s'exprimer en termes recherchés, harmonieux, magnifiques. La pompe du style. La pompe des expressions. La pompe d'un discours. M. de Buffon surtout, ayant à peindre les merveilles de la nature, était plus autorisé à déployer, dans son ouvrage, toute la *pompe* de son style et toute la richesse de son imagination. (Delille.)

Telle annalde en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans *pompe* une élégante idylle. (BOIL.)

— Au pluriel, Vanités. Renoncer au monde et à ses pompes. S'emploie particulièrement dans le langage religieux. Ainsi fait-il voir au monde le néant de ses *pompes* et de ses grandeurs. (Bossuet.)

*** POMPE**, s. f. (ét. prob. gr. πομπή, action d'envoyer). Hydraul. Appareil destiné à conduire et à élever l'eau au-dessus de son niveau. Toute pompe est essentiellement composée d'un cylindre appelé *corps de pompe*, d'un *piston*, qui joue à frottement dans ce corps de pompe et de deux *soupapes* qui s'ouvrent et se ferment alternativement par le mouvement du piston et servent à permettre le mouvement de l'eau dans un sens et à l'empêcher dans l'autre. || *Pompe aspirante.* Celle dont le corps de pompe est élevé sur un tube qui plonge verticalement dans le liquide, et dans laquelle le point de réunion de ces deux parties de pompe est, ainsi que le piston, muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut. || *Pompe foulante.* Celle dont le corps de pompe plonge dans le fluide, et dans laquelle le tube, situé latéralement, a son entrée dans le corps de pompe fermé par une soupape s'ouvrant du dedans en dehors. || *Pompe aspirante et foulante.* Celle qui réunit les deux genres de pompe précédents et qui possède le tube vertical et le tube latéral. On dit aussi *pompe mixte.* || *Pompe élévatoire.* Pompe dans laquelle l'eau pénètre dans le corps de pompe par une ouverture et recouvre le piston qui élève cette masse d'eau lorsqu'on le tire par en haut. || *Pompe foulante oscillante.* Pompe dans laquelle une pièce oscillant autour d'un axe joue le rôle de piston et qui, à la fois, aspire l'eau par l'une de ses parties et la refoule par l'autre. || *Pompe foulante rotative.* Espèce de turbine, à obliquité des palettes et à force centrifuge repoussent vers la circonférence l'eau que la roue contient. Par suite de la diminution de pression vers l'axe et de l'aspiration qui en résultent, l'eau aspirée refoule l'eau de la turbine dans un tuyau d'ascension.

— Chir. Appareil servant à aspirer les liquides ou les gaz dans des cavités quelconques, à obtenir un vide relatif, etc. Pompe laryngienne. Pompe stomacale. || *Pompe à sein.* Petit bocal de verre ouvert, terminé par un tube aussi de verre et recourbé. Le bocal s'adapte au sein des nourrices, et, en aspirant l'air avec la bouche par le tube, on parvient à former le bout des seins et à les dégorger en tirant la surabondance du lait.

— Coutell. *Couteau à pompe.* Couteau dont le ressort est fendu pour loger une bascule. || *Canif à pompe.* Canif dont la lame rentre et se referme dans le manche.

— Mar. Instrument qui sert à enlever l'eau qui a pénétré dans la cale d'un navire.

— Mus. Partie des tuyaux de cuivre dont se composent le trombone, le cor, la trompette, qui peut s'allonger ou se raccourcir à volonté, pour baisser ou hausser le ton de l'instrument. || Nom donné aussi à une petite emboîture de métal, qui sert au même objet, dans la flûte, la clarinette et le basson.

— Oisell. Auget possédant au milieu une ouverture pour passer la tête de l'oiseau.

— Phys. *Pompe pneumatique, pompe à air, pompe de Boyle.* Pompe dont l'usage est de faire le vide ou de pomper l'air contenu sous le récipient.

— Taill. Retouche, raccommodage. Cet ouvrier ne fait que la pompe. || *Travail à la pompe.* Travail du tailleur qui fait des retouches.

— Techn. *Pompe d'appel.* Petit fourneau destiné à établir une circulation d'air dans les grands calorifères. || *Pompe à caburer.* Dans les brasseries, Pompe à chapelet destinée à enlever ce qui sort de la cuve matière. || *Pompe de cellier.* Tube de métal fermé à son extrémité inférieure par une plaque percée de trous, et ouvert à son extrémité supérieure. On le plonge dans un tonneau plein de vin par l'ouverture du bondon. On ferme avec le doigt l'extrémité supérieure et on le retire plein de vin. Le vin ne coule que lorsque l'on a levé le doigt qui bouchait l'orifice supérieur. || *Pompe de compression.* Appareil à l'aide duquel on comprime les gaz. || *Pompe à corde de Véra.* Machine qui élève l'eau par la rotation d'une corde verticale qui plonge dans un puits, et à laquelle adhère une lame d'eau qui se décharge dans un réservoir. || *Pompe de Clésibius.* Pompe qui élève l'eau très haut, et qui est une véritable machine à chapelet. || *Pompe domestique.* Pompe pour élever l'eau d'un puits ou d'une citerne. || *Pompe à feu.* Machine mue par la vapeur, dont on se sert pour élever l'eau et la distribuer dans les différentes parties d'une ville. || *Pompe à incendie.* Pompe aspirante et foulante, garnie d'un long boyau de cuir, au moyen duquel on dirige l'eau sur le point menacé. || *Pompe à jeter trempe.* Tuyau de bois placé debout dans la cuve-matière, et qui traverse le faux fond. || *Pompe de Robinet.* Appareil à l'aide duquel on procède au soufflage des grandes pièces. || *Armer une pompe.* Disposer les diverses parties accessoires d'une pompe destinée au fonctionnement de l'appareil et au sauvetage des personnes.

POMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Pomper. S'emploie adject. Les vapeurs malignes *pompées* dans le lit secret des minéraux s'amassent dans l'atmosphère. (Delenze.)

— *Pompé par.* L'eau *pompée* par les racines s'appelle liqueur lymphatique, parce qu'elle diffère peu de l'eau pure. (B. de St-P.)

POMPÉDIUS SILO, Le principal auteur de la guerre sociale, 91-89 av. J.-C. Nommé consul par les Marses, ses compatriotes, il périt dans une bataille livrée à Metellus Pius.

POMPÉE STRABON (Cneius Pompeius Sextus), Consul en 89 av. J.-C., eut, avec Sylla, l'honneur de terminer la guerre sociale. Chargé de défendre Rome contre Cinna et Sertorius, au début de la guerre civile, il parut s'être volontairement laissé battre. Il mourut peu après, frappé de la foudre, 87 av. J.-C. || POMPÉE *le Grand* (Cneius Pompeius Magnus). Général romain, né en 106 av. J.-C., était fils du précédent. A vingt-deux ans, il leva, de sa propre autorité et à ses frais, trois légions qu'il amena à Sylla, 84; partout vainqueur, il revint à Rome, où il obtint le triomphe et le surnom de *Grand*, 81. Sylla mort, Pompée, défenseur du sénat, chassa Lepidus de l'Italie, 77, puis se rendit en Espagne pour combattre Sertorius; il termina la guerre, grâce à la trahison de Perpenna. A son retour, il extermina, dans les Alpes, 5,000 esclaves, débris des bandes de Spartacus, 71. Nommé consul malgré les lois, 70, Pompée se rapprocha du parti populaire; il rétablit le tribunat et rendit les jugements à l'ordre équestre. Il fut chargé, avec des pouvoirs extraordinaires, de la guerre des pirates; puis la loi Manilia confia à Pompée le soin de terminer la lutte contre Mithridate; vainqueur du roi de Pont, il dicta la loi à Tigrane, roi d'Arménie, battit, dans le Caucase, les Ibères et les Albaniens, et, traversant la Syrie, donna le trône de Judée à Hyrcan, et reçut la soumission du roi de Pétra, à l'entrée de l'Arabie. Pompée, exposé au mauvais vouloir du sénat, qui refusait de ratifier les actes de son gouvernement d'Asie, s'unit à Crassus et à César dans un triumvirat dont le dernier recueillit tout le fruit, 58. Après la mort de Crassus, 53, Pompée, jaloux de la gloire de César, se donna tout entier au sénat. Seul consul en 52, il obtint pour cinq ans la continuation de son gouvernement d'Espagne. Pompée, qui essayait d'enlever à César son armée, se trouva surpris par lui. Il apprit tout à coup que le Rubicon était franchi; il quitta Rome, l'Italie, et se retira en Orient, 49. Il engagea imprudemment une grande bataille à Pharsale, 48; vaincu, il s'embarqua pour Mitylène et se dirigea vers l'Égypte, dont le roi, Ptolémée XII, le fit assassiner dans la barque qui le transportait au rivage, 48. || POMPÉE (Cneius). Fils aîné du précédent, se réfugia, après la bataille de Pharsale, en Espagne, où il forma treize légions. Forcé de combattre à Munda, il fut vaincu par César, et tué dans sa fuite, 45 av. J.-C. || POMPÉE Sextus. Frère du précédent, passa, après la bataille de Thapsus, en Espagne. Caché chez les Celtibériens, il reparut après la mort de César, et fut investi par le sénat du proconsulat des mers. Sextus recruta sa flotte parmi les proscrits et les esclaves fugitifs; il prit le nom de *fils de Neptune*. Les triumvirs durent traiter avec lui, 37; mais Octave ne tarda pas à renouveler la lutte, et l'emporta près de Mylæ, à Nauloque. Sextus s'enfuit en Asie, où, vaincu par Antoine, il fut égorgé à Milet dans sa prison, 35 av. J.-C.

POMPÉI (une *Pompeia* et *Pompeii*). Géogr. Ancienne ville d'Italie (Campanie), au S. E. du Vésuve, à 24 kil. S.-E. de Naples, à l'embouchure du Sarnus dans le golfe de Naples. Ensevelie sous les cendres du Vésuve dans l'éruption de 79, elle ne fut découverte qu'en 1755. Aux environs s'élève aujourd'hui *Torre dell'Annunziata*.

— Adjectiv. *Genre pompéi.* Genre de peinture et d'ornementation qui rappelle les peintures et les ornementations qui ont été trouvées dans les ruines de Pompéi.

POMPEI (Girolamo), Littérateur, né à Vérone, 1731-1788, est surtout connu par une traduction italienne des *Vies de Plutarque*.

POMPEIA, Illustre famille plébéienne qui descendait d'un joueur de flûte, et qui se divise en deux principales branches: celle des *Rufus*, et celle des *Strabons*. C'est de cette dernière que sortit le rival de César.

— POMPEIA (Loi). Nom de plusieurs lois romaines. On en connaît neuf principales: Loi portée par Cneius Pompeius Strabon, père de Pompée, et qui conférait le droit de cité aux Italiens et aux Gaulois cispadans. || Loi décrétée par Pompée, l'an 53 av. J.-C., et qui régla qu'à l'avenir les juges seraient choisis parmi les plus riches citoyens. || Loi décrétée par Pompée, l'an 70 av. J.-C., pour le rétablissement du tribunat, aboli par Sylla. || Loi portée, vers l'an 54 av. J.-C., par Pompée contre les parricides. || Loi portée sous les auspices de Pompée, en 52 av. J.-C., défendant sous des peines très sévères la brigue dans les élections et dans les jugements, accordant trois heures à l'audition des témoins, deux heures à l'accusation, et trois à la défense. || Loi décrétée, l'an 53 av. J.-C., par laquelle Pompée se fit continuer pour cinq ans dans le gouvernement de l'Espagne. || Loi décrétée l'an 52 avant J.-C., ayant pour objet de défendre de faire l'éloge d'un accusé mis en jugement. || Loi défendant de regarder comme candidat tout citoyen absent, à l'exception de Jules César. || Loi promulguée sur le procès de Milon, et ordonnant des recherches sur le meurtre de Clodius, l'incendie du palais du sénat et l'attaque de la maison de Lepidus.

— POMPEIA. Astron. La 203e planète télescopique, découverte le 25 septembre 1879 par M. Peters.

POMPÉIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Pompéi.

— Hist. rom. Partisan ou soldat de Pompée. Les pompéiens.

— adj. Qui appartient à la ville de Pompéi ou à ses habitants.

— Hist. rom. Qui appartient à un des Pompée, et spécialement au grand Pompée, l'adversaire de César. Le parti pompéien. Cicéron était du parti pompéien. || *Curie pompéienne.* Édifice de Rome que l'on ferma après que César y eût été assassiné. || *Route pompéienne.* Chemin de Sicile qui passait près de Messana.

POMPÉIES, Géogr. V. POMPEI.

POMPÉION, s. m. (ét. gr., πομπή, cérémonie). Antiq. gr. Édifice d'Athènes ou l'un con-

servait les objets sacrés et où l'on préparait les pompes religieuses.

POMPÉIOPOLIS. Géogr. Nom porte, dans l'antiquité, par Pampelune, Soles, Amisus et Eupatoria.

POMPELO (*ville de Pompee?*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, chez les Vascons. Auj. *Pompelune*.

* **POMPER**. v. a. 1re conj. Élever, attirer l'air ou l'eau avec une pompe. Pomper l'eau d'un vaisseau. Pomper l'air du récipient de la machine pneumatique.

— Par anal. Les insectes pompent le suc des plantes avec leur trompe. Avec des grondements de joie et des soubresauts qui le secouaient jusqu'aux talons, il *pompait* le sang à pleine poitrine. (G. Flaub.)

— Fig. Par surcroît de malheur, l'Espagne nous *pompe* encore des blés. (Galiani.)

— Attirer l'eau par quelque propriété physique.

Le rayon du soir qui *pompe* les orages
Sur le vallon plus sombre abaissait les nuages
(LAMARTINE.)

— *Pomper l'humidité*. Se dit des corps qui s'imprègnent de l'humidité. Ce foudre de bois *pompe* l'humidité. (Buff.)

— Fig. *Pomper quelqu'un*. En tirer des secrets, des informations. Notre dessein était qu'il *pompât* M. son père sur mille anecdotes qu'il sait et qu'il doit savoir. (D'Argenson.)

— POMPER v. n. Faire agir la pompe. On a pompé pendant toute une journée pour vider ce réservoir.

— Fig. et pop. Boire. Cet homme aime à pomper.

— Armur. Se dit du canon d'une arme qui ne s'applique pas exactement sur le canal du fût.

POMPERIE. s. f. Fabrication, commerce des pompes.

POMPETTE. s. f. (rad. *pompe*, grand appareil). Ancien ornement de femme fait avec des rubans.

POMPETTE. adj. 2 g. (rad. *pomper*). Pop. Un peu ivre. Je crois qu'il est pompette. Jusque-là il était rentré *pompette*, rien de plus. (É. Zola.)

— *Nez pompette*. Nez coloré qui annonce l'habitude de s'enivrer. On dit aussi *Nez de pompette*.

* **POMPEUSEMENT**. adv. (rad. *pompeux*). Avec pompe. Ce prince marche toujours pompeusement entouré. Qu'elle est belle cette nature cultivée! que, par les soins de l'homme, elle est brillante et *pompeusement* parée! Buff.)

Les grands, pour s'affermir, achetant les suffrages,
Tiennent *pompeusement* leurs maîtres à leurs gages.
(CORNEILLE.)

Je voudrais donc, seigneur, que ce mortel heureux,
. . . . . .
Sur un de vos coursiers *pompeusement* orné,
Aux yeux de vos sujets dans Suse fût mené. (RAC.)
Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort *pompeusement* parée. (Id.)
Faites lire à ses yeux
Son nom *pompeusement* cité dans la préface. (COLNET.)

— Fig. Avec emphase, en termes ampoulés. S'exprimer pompeusement.

— Se dit aussi des gestes et du débit. Quel supplice que celui d'entendre déclamer *pompeusement* un froid discours! (La Bruyère.)

* **POMPEUX, EUSE**. adj. Qui se fait avec pompe, où il y a de la pompe. Une entrée pompeuse. Une marche pompeuse. Fêtes pompeuses. Pompeux habits. Salon pompeux. L'ordre pompeux des cérémonies. Un jour pompeux. Un appareil pompeux. Le tumulte pompeux de la cour. Offrir un pompeux sacrifice. Endormir sa mollesse dans un lit pompeux. Assister à un pompeux spectacle. L'astre pompeux du jour. Faire de pompeuses largesses. Au milieu d'une cour pompeuse. Assis sur un char pompeux. N'aimer de la religion qu'un culte vain et pompeux. Calchas, dit-on, prépare un *pompeux* sacrifice. (Rac.) Des surtouts dorés autour desquels on meurt de faim; des cristaux *pompeux* chargés de fleurs pour tout dessert, ne remplissent point la place des mets. (J.-J. Rouss.) Une terre énergique et puissante fournissait avec une profusion qu'on aurait crue inépuisable à l'entretien de sa *pompeuse* végétation. (Ch. Nodier.)

Je vais remplir, par une mort *pompeuse*,
De mes premiers exploits l'attente avantageuse.
(CORNEILLE.)

Au spectacle insolent de ce *pompeux* outrage,
Ses farouches regards étincelaient de rage. (Id.)
Peuples, ce ne sont point vos *pompeuses* offrandes
Que le peuvent payer de ses dons immortels. (J.-B. ROUSSEAU.)
Dites-nous quelle cause éclipse, dans leur cours,
Le clair flambeau des nuits, l'astre *pompeux* de jours.
(DELILLE.)
Venez, suivez mon vol au pays des prestiges,
A ce *pompeux* Versailles, à ce riant Marly,
Que Louis, la nature et l'art ont embelli. (Id.)
L'arbre, né de lui-même, étale fièrement
De ses rameaux *pompeux* le stérile ornement. (Id.)

— Avec un nom de personne. Qui affecte de la pompe, qui agit avec pompe.

On le verra bientôt, *pompeux* en cette ville,
Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui. (BOIL.)

— Se dit du style, du langage. Discours pompeux. Style pompeux. Histoire pompeuse. Vers pompeux. Faire un amas pompeux d'expressions. Se laisser étourdir par de pompeuses paroles. Habiller une idylle en style pompeux. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus *pompeuse*. Boss.) Mon esprit n'admet point un *pompeux* barbarisme. (Boil.)

— Se dit aussi de l'écrivain, de l'orateur. Être pompeux dans son éloquence. On peut être à la fois et *pompeux* et plaisant. Boileau. Soyez riche et *pompeux* dans vos descriptions. (Id.)

— *Éloges pompeux*. Très grands éloges. Se prend le plus souvent pour Éloges exagérés.

— *Galimatias pompeux*. Amas de grands mots vides de sens.

— *Le pompeux*. s. m. Le style pompeux.

POMPEY. Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 2,100 h.

POMPHOLIX ou **POMPHOLYX**. s. m. (du gr. πομφόλυξ, petite bulle d'air qui s'élève sur l'eau). Pathol. Éruption bulleuse sans fièvre et sans inflammation circonvoisine. Le pompholyx est une espèce de pemphigus.

— Chim. Oxyde de zinc par sublimation; fleur de zinc.

— Adjectiv. *Onguent pompholix*. V. ONGUENT.

POMPHOS. s. m. (pron. *pomm-foss*; ét. gr., πομφός, vésicule). Pathol. Elevure cutanée, causée par la serosité.

* **POMPIER**. s. m. (pr. *pon-pié*). Techn. Ouvrier qui fait des pompes.

— Celui qui fait agir les pompes propres à éteindre les incendies. A Paris, les pompiers forment un corps organisé militairement. Commandant des pompiers. Caserne des pompiers. On dit aussi *sapeur-pompier*.

— Ouvrier tailleur chargé des retouches.

— Pop. Grand buveur.

POMPIGNAN (Jean-Jacques LE FRANC, marquis de). Poète, né à Montauban, 1709-1784, premier président à la cour des aides de cette ville, de l'Académie française, 1760. Ses principaux ouvrages sont : *Didon*, tragédie; *Poésies sacrées*, où il arrive parfois à une grande élévation. On peut encore citer : *Voyage de Languedoc et de Provence*, en prose mêlée de vers; une traduction des tragédies d'Eschyle; une imitation en vers des *Géorgiques*; sa *Correspondance*, etc.

POMPILE. s. m. (du gr. πομπίλος, même signif.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des sphégiens, établi pour des espèces répandues dans les diverses régions du globe. Le pompile des chemins. Le pompile cruel. Le pompile bosso.

— Ichtyol. Syn. de LAMPUGE.

— Moll. Ancien nom de l'argonaute et du nautile.

POMPILIA. Famille romaine qui prétendait descendre de Numa Pompilius. La fille de Numa Pompilius porta aussi ce nom, ainsi que celle d'Ancus Martius, quatrième roi de Rome.

POMPILIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. de POMPILITE.

POMPILITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un pompile. || **POMPILITES**. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères de la famille des sphégiens, ayant pour type le genre pompile.

POMPOLÉON. s. m. Bot. Genre de bigaradier.

* **POMPON**. s. m. (rad. *pompe*, grand appareil). Ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leur toilette ou à leur coiffure. Ses manchettes et son tour de gorge étaient bordés d'un fil de soie garni de *pompons* couleur de rose. (J.-J. Rousseau.)

— *Pompons de diamant*. Ajustement de tête en diamants pour les femmes.

— Fig

Ce dangereux et beau talent
Est pour vous un simple ornement,
Un *pompon* de plus à votre âge. (VOLTAIRE.)

— Fig. Recherche, affectation dans le style. Il y a trop de pompons dans son style. Vieux et peu usité dans ce sens

— Fam. *A lui le pompon*. Il excelle dans tel genre.

— Bot. *Pompon d'or*. La renoncule bouton d'or.

— Cost. milit. Houppe de laine que les militaires portent à leur coiffure. Le pompon est formé de deux boules superposées. La boule inférieure est recouverte d'un drap dont la couleur varie suivant le bataillon, et la boule inférieure porte à la partie antérieure un chiffre de cuivre qui indique le numéro de la compagnie.

— Hist. *Pompons rouges*. Nom donné aux patriotes, pendant l'insurrection de Saint-Domingue. On appelait les royalistes *pompons blancs*.

— Adjectiv. *Rose pompon*. Variété de rose très petite.

POMPONAZZI (Pietro) (en latin *Pomponatius*). Philosophe, né à Mantoue, 1462-1524 ou 1526. Dans un traité *De Immortalitate animæ*, il affirmait qu'Aristote n'avait pas admis l'immortalité de l'âme.

POMPONIA. Famille plébéienne de Rome, de laquelle était l'ami de Cicéron, T. Pomponius Atticus.

POMPONIUS (Lucius). Auteur d'atellanes, né à Bologne, florissait vers 67 av. J.-C.

— POMPONIUS LÆTUS (Julius). Né à Amendolara (Calabre), 1425-1497, fonda à Rome une Académie qui, par son goût exclusif pour l'antiquité, attira sur elle les rigueurs du pape Paul II; arrêté à Venise, Pomponius subit la torture; il fut rétabli dans sa chaire par SIXTE IV, 1471. Il a composé, sur l'antiquité romaine, divers traités qu'on a réunis sous le titre d'*Opera varia*.

POMPONNE (Simon-Arnauld, marquis de), 1618-1699. Fils d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld, fut ambassadeur en Suède, 1665, en Hollande, 1666, et de nouveau en Suède, 1671. Il succéda à Lionne, comme ministre des affaires étrangères, 1672. Renvoyé en 1679, il rentra cependant au conseil après la mort de Louvois, 1691, et servit de guide à Torcy, son gendre.

POMPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pomponner. S'empl. adject. Femme bien pomponnée. Costume pomponné.

— D'une élégance recherchée. Style pomponné. Ses vers *pomponnés* enchantent les ruelles. (Rivarol.)

* **POMPONNER**. v. a. 1re conj. Orner de pompons. Pomponner une coiffure, une robe.

— Par extens. Parer, ajuster. Pomponner un enfant, une jeune fille. *Pomponner* une mariée. (Acad.)

— Fig. Pomponner son style. Il s'allaient ainsi chaque jour brodant, *pomponnant*, étriquant le brillant habit classique, jusqu'à ce qu'enfin l'esprit humain, gêné, le déchira, le jeta et se mit à courir. (H. Taine.)

— SE POMPONNER. v. pron. Se parer. Cette femme ne pense qu'à se pomponner.

PONANDÉ. s. m. (par corruption du latin *ponenda*, devant être placée). Anc. admin. Nom qu'on donnait à l'apostille que l'on mettait en tête d'un compte, à la chambre des comptes de Paris.

* **PONANT**. s. m. (ét. ital., *ponente*, couchant). Mar. Occident, ouest, couchant. Depuis le levant jusqu'au ponant. J'ai ouï dire à plusieurs de nos anciens qu'on se moquait à la cour de ce vers, à cause du mot *ponant*, qui se prend par le peuple pour le derrière. (Ménage.)

Ses filles sont encore en leurs tendres années,
Et déjà leurs appas ont un charme si fort,
Que les rois les plus grands du *Ponant* et du Nord
Brûlent d'impatience après leurs hyménées. (MALH.)

— Nom du vent d'ouest.

— Nom donné dans le commerce maritime à l'Océan et à la Manche, par opposition à la Méditerranée, qu'on appelle le Levant. Les ports du Ponant. Commercer dans le *Ponant*. (Acad.) Pontchartrain avait fait faire à son fils une grande tournée par les ports du Levant et du *Ponant*. (Saint-Simon.)

PONANTAIS, AISE. adj. Mar. Qui concerne le ponant, c'est-à-dire le couchant.

— Qui est de l'Océan. Matelot ponantais. Navire ponantais.

— PONANTAIS OU PONANTIN. s. m. Mar. Nom que les marins de la Méditerranée donnent aux marins de l'Océan.

PONBELLE. s. f. Annél. Syn. de PONTOBDELLE.

PONÇAGE. s. m. Techn. Action de poncer.

* **PONCE**. s. f. (du lat. *pumex, icis*, même signif.). Minér. Substance rejetée des volcans et traversée de bulles de gaz avant sa coagulation complète, ce qui lui donne un aspect celluleux. C'est un silicate d'alumine et de potasse ou de soude et de chaux très fragile, rude au toucher, rayant le verre et l'acier. Sa couleur est grisâtre; elle forme des fragments plus ou moins volumineux, soit isolés, soit réunis en couches bréchiformes. On la recherche pour polir, à cause de sa dureté et de son grain fin. On distingue la ponce vitreuse, la ponce porphyritique et la ponce commune.

— Adjectiv. *Pierre ponce*. Ponce commune. On nettoie la peau de l'éléphant en la frottant avec la pierre *ponce*. (Buff.) || On a dit aussi substantivement *pierre de ponce*. Passer la pierre de *ponce*. (Volt.)

* **PONCE**. s. f. Dess. Petit sachet qu'on emplit de charbon pilé pour poncer sur un corps blanc, ou de plâtre très fin pour poncer sur un corps brun ou noir.

— Techn. Sorte d'encre composée d'huile et de noir de fumée, avec laquelle on marque par empreinte le bout des pièces de toile.

PONCE DE LÉON (Juan). Navigateur espagnol, né à San-Servas (Léon), vers 1460, conquit Porto-Rico, 1508-1509, découvrit, 1512, la Floride et les îles Lucayes en recherchant une fontaine de Jouvence.

— PONCE (Nicolas). Graveur et littérateur, né à Paris, 1746-1831, a exécuté de nombreuses estampes. Son mémoire, *Par quelles causes l'esprit de liberté s'est il développé en France de puis François Ier jusqu'en 1789?* eut le prix de l'Institut, en l'an IX.

PONCE PILATE. V. PILATE.

PONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Poncer. S'empl. adjectiv. Frotté avec la pierre ponce.

PONCE, ÉE. part. pass. du v. Poncer. S'emploie adjectiv. Sur lequel on a passé la ponce, en parlant d'un dessin ou d'un papier réglé.

— PONCÉ. s. m. Dessin fait en ponçant.

* **PONCEAU**. s. m. (ét. lat., *punicus*, rouge). Bot. Nom vulgaire du coquelicot.

— Rouge semblable à celui du coquelicot. Le ponceau est une des couleurs les plus éclatantes. Teindre en ponceau. Ruban couleur de ponceau. La laine anglaise, belle, coûte 10 francs la livre; le *ponceau*, le cerise coûtent 15 francs. (A. de Musset.)

— PONCEAU. adj. invar. Se dit d'une nuance éclatante du rouge, qui imite la couleur du ponceau ou coquelicot. Un ruban, une robe *ponceau*. (Acad.) Nous avons remarqué le rouge plus *ponceau* dans le flamant du Sénégal et plus orange dans celui de Cayenne. (Buffon.)

* **PONCEAU**. s. m. (dimin. de *pont*). Petit pont d'une arche en maçonnerie ou en bois, généralement établi sur des ruisseaux, des fossés ou des ravins mis à sec.

PONCEAU (Pierre-Etienne du). Littérateur américain, né dans l'île de Ré, 1760-1844, suivit en Amérique le baron Steuben, devint l'un des avocats et des jurisconsultes les plus estimés des États-Unis. Il s'occupa surtout de la philosophie du langage.

PONCELET (Jean Victor). Géomètre, né à Metz, 1788-1867, officier du génie, occupa la chaire de mécanique à l'école de Metz, et, plus tard, enseigna au Collège de France et à la Sorbonne. Membre de l'Institut en 1834, il devint général de brigade, commandant de l'École polytechnique. On cite de lui des travaux sur l'hydraulique, un *Traité des propriétés projectives des figures*, etc.

PONCELÉTIE. s. f. (pr. *pon-ce-lé-ti*; de *Poncelet*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des épacridées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie orientale. || Syn. de SPANTINE.

* **PONCER**. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a, o*. *Nous ponçons. Je ponçais*, etc. Techn. Polir avec la pierre ponce; se servir de la pierre ponce pour enlever d'une superficie quelconque les aspérités qui la rendent raboteuse.

— Chapell. *Poncer un chapeau*. Le tondre ou en ôter les plus longs poils pour le rendre plus ras, en passant la pierre ponce dessus.

— Corr. *Poncer un cuir*. Enlever avec une pierre ponce très rude les petits morceaux de chair qui peuvent rester sur les peaux qu'on corroie.

— Orfèvr. *Poncer de l'argenterie*. La rendre mate en y passant la pierre ponce.

— Parchem. *Poncer le parchemin*. Le bien unir en y passant la pierre ponce après qu'il a été bien raturé sur le sommier. || *Selle à poncer*. Banquette couverte de toile et rembourrée sur laquelle se fait cette opération.

* **PONCER**. v. a. 1re conj. Dess. Se conjugue comme le précédent. Passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, pour le contre-tirer sur du papier, de la toile, du bois, etc. On se sert quelquefois de cette méthode dans plusieurs ouvrages de peinture et dans la broderie, mais surtout dans les ornements. *Poncer* sur un enduit de plâtre le dessin de la fresque qu'on y veut peindre. (Acad.) || Régler du papier avec la ponce.

— Manuf. *Poncer une toile*. La marquer à l'un des bouts de la pièce avec une sorte d'encre faite de noir de fumée broyé avec de l'huile.

PONCES (Îles). Géogr. V. PONZA.

PONCETTE. s. f. (dimin. de *ponce*). Techn. Petit sachet plein de charbon pulvérisé dont on se sert pour poncer le dessin.

PONCEUR. s. m. Techn. Celui qui ponce.

PONCEUX, EUSE. adj. Minér. Qui consiste en pierre ponce; qui est formé de pierre ponce; où la pierre ponce domine. || *Structure ponceuse*. Celle qui présente des cellules fort étroites et très allongées, toutes parallèles, comme on en voit dans la pierre ponce.

PONCHE. s. m. V. PUNCH.

PONCHER (Étienne). Né à Tours, 1446-1524, fut président au parlement de Paris, évêque de cette ville, 1503, et archevêque de Sens, 1519. On a de lui *Constitutions synodales*.

PONCHO s. m. (pr. *pon-tcho*; mot espagn.). Sorte de vêtement consistant en une espèce de couverture percée d'un trou au milieu, dans lequel on passe la tête. || Tissu de laine et de coton de couleurs vives avec lequel on fait ce vêtement.

* **PONCIF**. s. m. (rad. *ponce*). Métall. Poudre dont on enduit l'intérieur d'un moule pour empêcher l'adhérence de la matière en fusion.

— Litt. et B.-arts. Tout dessin, toute œuvre littéraire ou l'on retrouve un type convenu, où l'on reconnaît une copie trop marquée, une routine dont l'artiste ou l'écrivain ne veut pas sortir. Cette peinture sent le poncif. Ce peintre, ce poète ne fait que du poncif. Cela n'est qu'un poncif. Il la compare à l'esquisse d'un artiste exercé plutôt qu'à un calque timide d'après un *poncif*. (Mérimée.) On y sentait, à travers les *poncifs* de romance, un accent de sincérité dans la passion. (A. Daudet.)

PONCIF, IVE. adj. Qui a le caractère du poncif. Des dialogues poncifs. Littérature poncive.

PONCIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nantua (Ain), 2,000 hab.

PONCIRADE. s. f. (rad. *poncire*). Botan. Nom vulgaire de la mélisse cultivée.

* **PONCIRE**. s. m. Bot. Espèce de citronnier.

— Fruit du poncire, limon fort gros et fort odorant dont on fait ordinairement une espèce de confiture qu'on appelle *écorce de citron*. Une caisse de poncires. Les *poncires* ne sont bons qu'à confire. (Acad.)

— *Petit poncire.* Variété de poncire. || Fruit de cette variété.

— On le trouve aussi écrit *poncir.*

* **PONCIS**, s. m. (pr. *pon-ci*). B.-arts. Dessin piqué sur lequel on passe la ponce.

— Litt. et B.-arts. Syn. de PONCIF.

— Techn. Modèle piqué dont on se sert avec la pinecette pour marquer des dessins sur la faïence || Papier coupé avec le canif et à la règle, avec lequel on ponce le papier sur lequel on veut écrire, pour aller droit.

PONCTICULE, ÉE, adj. (du lat. *punctum*, point). Didact. Qui est marqué de très petits points. Feuilles poncticulées.

PONCTIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des points. Astrée ponctifère.

PONCTIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme de points; qui est comparable à un point par son peu d'élevation.

PONCTIGÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *gero*, je porte). Syn. de PONCTIFERE.

* **PONCTION** s. f. (pr. *ponk-cion*; ét. lat., *punctio*, même signif.; de *pungere*, piquer). Action de piquer.

— Chir. Opération qui consiste à plonger un trocart ou la pointe d'un bistouri à travers les parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, dans le but d'évacuer un epanchement ou une accumulation de liquide. On lui a fait la ponction. || Particulièrement, Ouverture faite au bas-ventre d'un hydropique.

PONCTIONNER v. a. 1re conj. (pr. *ponk-ci-o-né*). Chir. Faire l'opération de la ponction.

PONCTIONNEUR s.m. (pr *ponk-ci-o neur*). Chirur. Instrument qui sert à ponctionner la peau pour introduire le ténotome quand il s'agit de pratiquer une incision sous-cutanée.

PONCTIPENNE, adj. 2 g. (etym. lat., *punctum*, point; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes ponctuées, ou couvertes de petites taches semblables à des points.

PONCTUAGE, s. m. (rad. *ponctuer*). Céram. Défaut marque par des taches noires qui se produisent dans l'enduit vitreux d'une poterie.

* **PONCTUALITÉ**, s. f. (rad. *ponctuel*). Régularite rigoureuse, exactitude a faire certaines choses précisement dans le temps qu'on se l'était proposé ou qu'on l'avait promis. C'est un homme d'une extrême ponctualite. La *ponctualité* fertilise le temps; elle en augmente ainsi l'étendue. (St-Prosper.) Nul n'a déployé une *ponctualité* plus rigide dans la distribution de ses heures de travail que le célèbre Cuvier. (Id.) Tous les plaisirs de la société seraient troublés si chacun ne venait pas à peu près à l'heure: il faut donc une certaine *ponctualité*, même pour s'amuser. (Id.)

— Exactitude à s'acquitter d'une chose de point en point. Exécuter une commission avec ponctualité.

PONCTUATEUR s. m. (du lat. *punctum*, point). Hist. eccles. Celui qui marque les chanoines absents, les religieux qui n'ont point assisté à l'office.

— Gramm. Celui qui fixe les règles de la ponctuation. || Celui qui fixe les points-voyelles d'une langue dans laquelle on n'ecrit pas les voyelles. En ce sens, on dit quelquefois *ponctuiste*.

* **PONCTUATION**, s. f. (pron. *ponk-tu a-cion*). Gramm. Art ou action de ponctuer, c'est-à-dire d'indiquer dans le discours ecrit, par des signes convenus, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant. L'usage de la ponctuation etait connu des anciens. Aristote, Cicéron, saint Jérôme, etc., temoignent dans leurs ouvrages qu'ils sentaient la nécessité de cette distinction raisonnée des signes destinés à marquer les repos et les mesures; mais l'usage de ces signes n'etait pas general, car il existe un grand nombre de manuscrits anciens qui n'en portent aucune trace. Il y a donc tout lieu de croire que la pratique, sinon l'invention de l'art de ponctuer, n'a été introduite dans la grammaire comme tout à fait obligatoire que dans les temps modernes, et principalement depuis l'invention de l'imprimerie. Les regles de la ponctuation. Ponctuation vicieuse. Les caracteres, les signes de ponctuation. Traite de ponctuation. Les signes de la ponctuation sont la virgule (,), le point-virgule (;), les deux-points (:), le point final (.), le point d'interrogation (?), le point d'exclamation (!), les points de suspension (.....), le tiret (—), les guillemets (« »), la parenthèse ( ). Le sens est-il un peu suspendu? mettez une virgule; l'est-il un peu plus? mettez le point virgule; la suspension a-t-elle encore un degre de plus? c'est le cas de mettre les deux-points; si le sens de la phrase est complet, mettez le point final. S'agit-il d'une phrase interrogative, d'une question? il faut la terminer par le point d'interrogation; la phrase exprime-t-elle quelque mouvement de l'âme, comme la surprise, la terreur, la joie? elle se termine par le point d'exclamation: quand on laisse échapper quelques phrases interrompues et sans liaison entre elles, alors, pour marquer la suspension, on emploie plusieurs points de suite. Enfin, pour marquer la separation qu'il y a dans le dialogue entre la demande et la réponse, ou pour detacher dans le discours des propositions distinctes, on emploie le tiret. Les guillemets servent à marquer une citation; la parenthèse, à enclore une proposition incidente. Les signes de la *ponctuation* sont en quelque sorte les notes musicales du discours. (Champagnac.) La *ponctuation* contribue à l'intelligence du sens et previent l'obscurite du style. (Id.)

— Les signes de la ponctuation. Mettre la ponctuation.

— Dans la langue hébraïque et quelques autres langues orientales, Points dont on se sert pour suppleer les voyelles.

— Bot. *Ponctuations des vaisseaux.* Enfoncements qui se produisent à la surface extérieure de certains organes.

— Mus. Art de ponctuer.

PONCTUÉ, ÉE, part. pass. du v. Ponctuer. S'empl. adject. Manuscrit mal ponctué. Phrase bien ou mal ponctuée. Il existe une foule de manuscrits anciens qui ne sont pas ponctues.

— *Ligne ponctuée.* Ligne formée d'une suite de points.

— Fig. *Un homme ponctué et virgulé.* Un homme d'une exactitude minutieuse. Un homme compassé dans son extérieur et dans ses discours est *ponctué* comme un livre. (Nimon de Lencl.)

— Hist. nat. Qui présente des taches si petites qu'elles ressemblent a des points. Surface ponctuée. Aile, feuille, coquille ponctuée. || Qui offre de tres petites depressions. Clinanthe, novau ponctue. Tige ponctuée. Elytres ponctués. || Qui présente des points transparents que l'on attribue généralement à des glandes, comme certains vaisseaux de plantes. || Qui offre de très petites élévations, comme celles qu'on voit sur la tige du misodendron, de la centaurée.

— Techn. Se dit de la surface d'une poterie marquée de taches noires.

— PONCTUE, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre labre.

— PONCTUÉE, s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de persègue.

* **PONCTUEL, ELLE**, adj. (ét. lat., *punctum*, point; de *pungere*, piquer). Qui a de la ponctualite, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire, ce qu'il a promis de faire. Homme ponctuel en toutes choses, ponctuel à remplir ses obligations. Vous trouverez peut-être que je suis trop *ponctuel* a remplir ce devoir. (Castel.)

— Se dit des choses. Réponse ponctuelle. Arrivée ponctuelle.

— Substantiv.

> Chez ton oncle, mon cher, pour l'intellectuel
> La nature a peu fait; mais pour le *ponctuel*,
> En formant un seul homme elle s'est ruinée.
> (A. DUMAS.)

* **PONCTUELLEMENT**, adv. (rad. *ponctuel*). Avec ponctualite. Se rendre ponctuellement à un rendez-vous. Accomplir ponctuellement tous ses devoirs. Payer *ponctuellement* tous les ans. (Patru.)

* **PONCTUER**, v. a. 1re conj. (du lat. *punctum*, point. *Je ponctue, nous ponctuons, vous ponctuez. Je ponctuais, nous ponctuions, vous ponctuiez*, etc. Indiquer dans le discours ecrit, par des signes de convention, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant.

— Observer les règles de la ponctuation. Il ponctue fort bien ses manuscrits, ses lettres.

— Absol. Ne pas savoir ponctuer. Ponctuer avec soin. L'art de *ponctuer* est le resultat de l'intelligence et de la manière de sentir. (Encyclopédie.)

— Par extens. Il parlait sans trêve et ne *ponctuait* ses paroles qu'avec des verres de vin. (F. Wey.) C'est sa façon de *ponctuer* sa causerie. (G. Droz.)

— Mus. Marquer les repos, diviser les phrases, dans la composition musicale.

PONCTUISTE, s. m. Philol. V. PONCTUATEUR.

PONCTULÉ, ÉE, adj. (ét. lat. *punctulum*, dim. de *punctum*, point). Hist. nat. Marque de points très petits.

* **PONDAGE**, s. m. (ét. lat., *pondus*, poids). Jurispr. anc. Droit regle sur le poids et payé en Angleterre sur toutes les marchandises, a l'entree et à la sortie du royaume.

— Min. Dans les mines de charbon de terre, Inclinaison de la couche de charbon.

PONDAISON, s. f. Zool. Action de pondre. || Epoque de la ponte.

PONDÉRABILITÉ, s. f. (rad. *pondérable*). Didact. Qualite de ce qui peut être pese.

* **PONDÉRABLE**, adj. 2 g. (étym. lat., *ponderabilis*, même signifie.; de *pondus*, poids). Didact. Qui peut être pesé; dont on peut determiner le poids. Corps ponderable. Fluide ponderable.

PONDÉRAL, ALE, adj. (du latin *pondus*, poids). Didact. Qui a rapport au poids. || *Parties pondérales.* Dosage fait par poids. Mettre tant de parties pondérales d'un corps, sur tant d'un autre corps. || *Titre pondéral.* Titre exprime au poids.

PONDÉRANT, part. prés. du v. Ponderer. Qui pondere.

PONDÉRANT, ANTE, adj. Qui a du poids, de la valeur, de la gravite. Raisons pondérantes Preuves pondérantes. J'ose croire que mon sentiment, peu *ponderant* sur toute autre matiere, doit l'être un peu sur celle-ci. (J.-J. Rousseau.) Il est peu usité.

PONDÉRATEUR, TRICE, adj. (rad. *pondération*). Qui maintient l'equilibre. Pouvoirs ponderateurs. Puissance ponderatrice. C'est aux grands princes a multiplier les populations, en entretenant un equilibre *ponderateur* de la société, par des lois protectrices de la vertu. (Virey.)

* **PONDÉRATION**, s. f. (pr. *pon-de-ra-cion*; ét. lat., *ponderare*, peser; rad. *pondus*, poids). Phys. Relation entre des poids et des puissances qui s'equilibrent.

— Peint. et Sculp. Harmonie generale des parties qui composent un tout, science du mouvement et de l'equilibre des corps, de leur situation, etc., conformement aux lois physiques. Leonard de Vinci a pose quelques règles sur la ponderation dans les arts.

— Polit. Équilibre des pouvoirs d'un Etat qui leur permet de se contre-balancer mutuellement, et qui s'oppose aux empiètements des uns ou des autres.

— Par extens. Le régime constitutionnel entraîne une certaine *ponderation*, même dans la debauche et l'extravagance. (E. About.)

PONDÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Pondérer. S'empl. adjectiv. Pouvoirs bien ponderes. La nation datera sa seconde naissance de la crise terrible dont elle sort; et voyant ce qu'ont fait ses membres encore indisciplinés, elle attendra beaucoup et obtiendra davantage d'une institution bien *pondérée*. (J.-J. Rousseau.)

* **PONDÉRER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *ponderare*, peser; de *pondus*, poids). L'e se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je pondère, tu ponderes, il pondere*, etc. *Je pondererai*, etc. *Je pondererais*, etc. Mettre en equilibre. S'emploie surtout au figuré. Ponderer les pouvoirs de l'Etat.

— SE PONDERER, v. pron. S'equilibrer, se contre-balancer. Les pouvoirs de l'Etat se ponderent l'un par l'autre. On voit qu'on n'a pas ete isolé dans l'univers, que tout se *pondere*, s'enchaine. (G. Droz.)

PONDÉREUX, EUSE, adj. (du lat. *pondus*, poids) Qui est pesant ou très lourd. Peu usité.

PONDÉROSITÉ, s. f. Caractère de ce qui est pondereux.

PONDERPOUR ou **PENDRAPOUR**, Géogr. Ville de la province d'Aurengabad, dans la presidence de Bombay (Hindoustan).

PONDEUR, s. m. Mot dont La Fontaine s'est servi dans une de ses fables pour designer un homme qui pond. La femme du *pondeur* s'en retourne chez elle.

— Adjectiv. Papillon pondeur.

* **PONDEUSE**, s. f. (rad. *poudre*). Femelle d'oiseau qui donne des œufs. Cette poule est une excellente pondeuse.

— Fig. et fam. Se dit d'une femme qui accouche souvent. C'est une bonne pondeuse.

— Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

— Adjectiv. Poule pondeuse.

PONDICHÉRY, Géogr. Ch.-l. de l'Hindoustan français, cote de Coromandel, dans le Karnatic, sur le golfe de Bengale. Pop., 40,000 hab. Il n'y a pas de port, mais une rade ou le debarquement est difficile. Cotonnades bleues, dites *guinees*, pour le Sénegal, mousselines blanches et rayées, poterie. Cour d'appel. Le territoire de Pondichery a 28,000 hectares de superficie, et 180,000 h. Il se divise en trois districts: Pondichery, Villenour et Bahour.

PONDOIR, s. m. Lieu ou l'on fait pondre les oiseaux de basse-cour. Elle leur fit voir les juchoirs mobiles, les *poudoirs* en osier attachés au mur par une tringle de bois. (De Gonc.)

— Entom. Organe térébrant dont l'abdomen de certaines femelles d'insectes est pourvu, et qui leur sert a insinuer leurs œufs dans les corps ou les larves qui en eclosent doivent trouver la nourriture convenable.

* **PONDRE**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *ponere*, déposer). *Je ponds, tu ponds, il pond, nous pondons. Je pondais. Je pondis. Je pondrai. Ponds, pondez. Que je ponde. Que je pondisse. Pondant. Ponda.* Faire des œufs, en parlant des femelles des oiseaux et de quelques autres animaux. Poule qui pond ses œufs. Une femelle friquet couvait six œufs qu'elle avait *pondus*; on en ajouta cinq, elle continua de couver; on en ajouta encore cinq; elle trouva le nombre trop grand, en mangea sept, et couva le reste; on en ôta deux et on mit a la place un œuf le pie que la femelle friquet couva et fit eclore avec les sept autres. (Buff.)

— Famil. et popul. Le roi rit beaucoup de Mme l'abbesse et de son poupon, que, pour mieux se cacher, elle etait venue *pondre* en pleine hôtellerie. Saint-Simon.)

— Fig. Le christianisme, cet aigle divin qui commençait a deployer ses ailes, avait *pondu* dans ces roches son œuf, qui contenait un monde. (V. Hugo.)

— Absol. La tortue pond dans le sable. La fécondite ordinaire des poules consiste à *poudre* presque tous les jours. Buff. Un oiseau, après avoir construit son nid et fait sa ponte, cesse de *poudre*. (Id.)

— Fig. et fam. *Je t'en ponds.* Se dit par dérision à une personne qui demande une chose impossible || *Pondre sur ses œufs.* Jouir tranquillement de son bien. || *Pondre deux dans un même nid.* Se dit de deux hommes qui ont des rapports intimes avec la même femme. || *Nos poules pondent pour lui.* Il profite de notre travail.

PONDU, UE, part. pass. du v. Pondre. S'emploie adjectiv. Des œufs tout frais pondus.

PONÉE, s. f. Bot. Syn. de TOULICIE.

PONENT s. m. pr. *po-nan*; du lat *ponens*, qui dépose. Hist. eccles. Cardinal rapporteur a la cour de Rome, pour la béatification ou la canonisation d'un saint

PONENT Rivière du). Géogr. V. GÊNES (Golfe de

PONÈRE, s. f. (ét. gr., πονηρός, mauvais). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, etabli pour des herbes du Mexique.

— PONERE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des fourmiciens, etabli pour quelques espèces de l'Europe et de l'Amérique méridionale.

PONÉRITE, adj. 2 g. Entom. Qui a rapport au ponere. || PONÉRITES, s. m. pl. Groupe de la tribu des fourmiciens ayant pour type le genre ponere.

* **PONEY** s. m. (pr. *po-ne*; du gaël. *ponaidh*, petit cheval). Très petit cheval a longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Ecosse. Un carrosse attelé de quatre poneys. On écrit aussi *ponet*.

PONFERRADA, Géogr. Bourg d'Espagne, dans la province de Leon, a 51 kil. d'Astorga; ancienne ville, dans une forte position, au confluent du Sil et du Boeza. Cuirs, poteries; 1,200 hab.

PONGAMIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées dalbergiées, formé pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale.

PONGATI s. m. Bot. Genre de la famille des pongatiees, etabli pour des herbes de l'Inde.

PONGATIE, ÉE, adj. pr. *pon-ga ti ée*. Bot. Qui a rapport au genre pongati. || PONGATIÉES, s. f. pl. Famille de plantes, voisine des campanulacées.

PONGER, v. n. 1re conj. (altèr. de *éponger*). Se pénétrer d'eau, en parlant du cuir.

— SE PONGER, v. pron. Même signification que le verbe neutre.

PONGERVILLE Jean-Baptiste-Antoine-Aimé SANSON DE. Litterateur, né a Abbeville, 1792-1870, publia une traduction en vers de Lucrèce, qui fit sa reputation, 1823; il traduisit ensuite en prose le même poète pour la *Collection Panckoucke*. Il entra en 1830 à l'Academie française. On a encore de lui: *Amours mythologiques*; traduction en prose du *Paradis perdu*, de l'*Enéide*; etc.

PONG-HOU Iles). Géogr. Groupe de petites îles de la mer de Chine situées a l'O. de Formose. On designe aussi ces îles sous le nom de *Pescadores*.

PONGITIF, IVE, adj. (du lat. *pungere*, piquer). Pathol. Se dit d'une douleur aigue qui semble causée par une pointe enfoncée dans la partie souffrante, comme dans la pleurésie. Douleur pongitive.

* **PONGO**, s. m. (mot appartenant à une langue parlée sur les bords du Gabon. Mamm. Espèce de singe du genre orang-outang, nommé aussi *orang noir* ou *brun*, a cause de la couleur de son poil. Il se trouve a Borneo.

PONGOLAM, s. m. pr. *pon-go-lamm*). Bot. Syn. de PUTRANJIVA.

PONGUT, s. m. pr. *pon-gu*). Bot. Genre de plantes voisin des phytolaques.

PONIATOWSKI Stanislas). Né à Hereczyn Lithuanie, en 1677, s'attacha à Charles XII, qui il suivit en Turquie après le desastre de Poltava. Il tenta, en 1733, de rétablir Stanislas Leczinski, et mourut en 1762. L'un de ses fils, *Stanislas-Auguste*, fut roi de Pologne. || PONIATOWSKI (Joseph-Antoine, pr neveu. Petit-fils du précédent, né en 1762, à Varsovie, fut l'un des lieutenants de Kosciuszko, 1794. En 1807, il organisa un corps de Polonais qui prit part aux combats livrés aux Russes; il devint ministre de la guerre et generalissime du duché de Varsovie. Il se couvrit de gloire dans la campagne de 1812, comme pendant la retraite. Il fut nommé maréchal a la première journée de la bataille de Leipzig, et se noya dans l'Elster, 19 octobre 1813.

PONNE, s. m. Metrol. Petite monnaie du Bengale et des Indes, qui vaut environ 8 centimes.

PONNE, s. f. Mar. Petit bâtiment de transport a fond plat, construit pour naviguer dans les canaux de la Hollande, et garni d'ailes, pour empêcher la derive, quand il marche au plus près.

PONS, Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Saintes (Charente-Inferieure), sur la Seugne; 4,900 hab. Alcools. Eaux minerales.

— PONS (Saint-). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Herault, a 126 kil. O. de Montpellier; 5,700 hab. Draperies, fer. Carrieres de marbre.

PONS (Antoine), Peintre espagnol, né près de Segorbe, 1725-1792, fut chargé de décorer la bibliothèque de l'Escurial; il a publié le vol. de renseignements précieux sur les arts, l'industrie, l'agriculture, les antiquités, etc.

— PONS (Jean-Louis), Astronome, 1761-1831, né à Peyres (Hautes-Alpes), devint astronome a Lyon en 1813, directeur de l'Observatoire de Lucques, 1815, et de celui de Florence, 1825. Il a découvert 37 cometes.

— PONS (André), comte de Rio, connu sous le nom de *Pons de l'Herault*. Administrateur et litterateur, né à Cette, 1772-1853, s'engagea

dans la marine, se distingua au siège de Toulon, attaqua le Directoire dans un pamphlet célèbre : *Pons à Barras*, obtint divers commandements maritimes pendant les guerres d'Italie de 1799, fut préfet de Lyon pendant les Cent-Jours, du Jura, après 1830, et conseiller d'État en 1848. On lui doit : *le Congrès de Châtillon*; *Histoire de la bataille et de la capitulation de Paris*; *De la Puissance suprême et du pouvoir souverain*, etc.

— PONS DE VERDUN (Robert). Magistrat et homme politique, 1749-1844, d'abord avocat, siégea à la Convention et au conseil des Cinq-Cents. Sous Napoléon Ier, il remplit les fonctions d'avocat general près la cour de cassation. On a de lui *Mes Loisirs*, contes et poesies, etc.

PONSARD (François). Poète dramatique, 1814-1867, né à Vienne (Isère), avocat, se fit connaître par sa tragédie de *Lucrece*, 1843; il donna *Agnes de Méranie*, 1846, et *Charlotte Corday*, 1850. Après *Horace et Lydie*, charmante comedie en un acte, Ponsard échoua dans son *Ulysse*, 1852, mais se releva en donnant, à l'Odéon, une comedie, *l'Honneur et l'Argent*, 1853, qui lui ouvrit l'Academie française, 1855. Les dernières pièces de Ponsard ont été *la Bourse*, 1856, *le Lion amoureux*, 1865, *Galilée*, 1867.

PONSON DU TERRAIL (Pierre-Alexis DE PONSON, connu sous le nom de *vicomte de*). Romancier français, né à Montmaur, près de Grenoble, 1829-1871, écrivit dans les journaux, et semble vouloir égaler la fécondité d'Alexandre Dumas, en composant une multitude de romans, qui ont une certaine facilité d'invention et de style.

PONSONNELLE, s. f. Techn. Système d'engrenage en bois dans le métier à dévider la soie.

* **PONT**, s. m. (pr. *pon;* ét. lat., *pons, pontis*, même signif.). Ouvrage en pierre, en bois, en fer, élevé d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un ruisseau, d'un fossé, d'une depression de terrain, pour les traverser. Les appuis extrêmes portent le nom de *culées;* les appuis intermediaires, de *piles*, si le pont est en pierre, et de *palées* s'il est en bois. Les ouvertures entre les piles ou entre celles-ci et les culées se nomment *arches* dans les ponts en pierre, et *travées* dans les ponts en bois et en metal. Construire, jeter un pont sur une rivière. Les Romains furent les premiers qui donnèrent aux ponts en pierre de la solidité et de la grandeur. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les *ponts*, puisque c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les états. (Mme de Sevigné.) Les eaux sont si hautes qu'il ne passe plus aucun bateau sous les *ponts*. (Id.) Il faut pourtant passer sur ce *pont* chancelant. (Boil.) C'est la qu'on le vit defendre le *pont* de Taillebourg. (Fléchier.) Les ennemis avaient rompu tous les *ponts*. (Volt.) Le czar Pierre ne pouvait, dans sa jeunesse, passer un *pont* sans frémir. (Id.)

> Et depuis ce Romain, dont l'insolent passage,
> Sur un *pont*, en deux jours, trompa tous les efforts,
> Jamais rien de si grand n'a paru sur les bords.
> (BOILEAU.)
>
> L'Araxe, gémissant sous un *pont* qui l'outrage,
> De son autique orgueil reçoit le châtiment.
> (L. RACINE.)
>
> Ces *ponts* majestueux, ces immenses ouvrages,
> Du fleuve avec grandeur resserrant les rivages...
> (THOMAS.)

— Par anal. Souvent egarées d'arbre en arbre, ces lianes traversent des bras de rivières, sur lesquels elles jettent des *ponts* de fleurs. (Chateaubriand.)

— *La montée d'un pont*. La hauteur d'un pont considerée depuis le rez-de-chaussee de sa culée, jusque sous le couronnement de la voûte de la maîtresse arche.

— *Pont aqueduc*. Celui qui porte un conduit d'eau. || *Pont à bascule*. Pont de charpente dont le milieu repose sur un essieu et qui s'élève d'un côté en même temps qu'il s'abaisse de l'autre. || *Pont biais*. Pont établi obliquement a un cours d'eau, a un chemin de fer, à une route. || *Pont canal*. Celui qui fait franchir à un canal une rivière, une vallée ou une route quelconque. || *Pont à coulisse*. Petit pont qui se glisse dans l'œuvre, pour traverser le fossé d'un château. || *Pont dormant*. Pont fixe qu'on ne peut mouvoir. || *Pont droit*. Pont établi perpendiculairement à un chemin de fer, un cours d'eau, une route. || *Pont à fleche*. Petit pont-levis devant un guichet. || *Pont flottant*. Pont formé de materiaux légers, et qui se soutiennent facilement sur l'eau. On fait des ponts flottants avec des pontons de cuivre, de fer-blanc, de cuir bouilli, etc. || *Pont-levis*, V. ce mot a son ordre alphabétique. || *Pont à quatre branches*. Celui qui est construit au point de reunion de quatre canaux. || *Pont roulant*. Pont composé d'un tablier mobile sur des rouleaux en fonte. || *Pont suspendu*. Pont composé d'un plancher droit et horizontal suspendu par des tiges verticales au-dessus de chaines courbes et flexibles en fer ou en fil de laiton, soutenues par des poteaux ou des massifs en pierre placés sur les deux rives. Le premier pont de cette sorte qui a été construit est celui de Tournon, sur le Rhône; il date de 1826. || *Pont tournant*. Celui qu'on peut retirer a l'un des bords, en le faisant tourner sur un pivot. || *Pont tubulaire* ou *pont-tube*. Sorte de tube en fer jeté a travers un fleuve pour faire passer un chemin de fer. || *Pont-viaduc*. Celui qui sert a franchir une vallee, un ravin. || *Pont volant*. Sorte de ponton mobile que l'on manœuvre à l'aide d'un câble fixe.

— Fig. *Pont aux ânes*. Banalité, ce que chacun sait. Pourquoi (dans une tragédie) le bûcher ne vaudrait-il pas le *pont* aux ânes du coup de poignard? (Voltaire.) || Moyen facile qu'on fournit aux ignorants de surmonter les difficultés qui les arrêtent. || Difficulté qui n'arrête que les plus ignorants. Vous ignorez cela? C'est le pont aux ânes. || Dans les collèges, Nom donné à la demonstration graphique du carré de l'hypotenuse.

— Fig. *Faire le pont à quelqu'un*. Le favoriser. || *Servir de pont*. Servir de precedent.

— Fig. *Faire un pont d'or à quelqu'un*. Lui faire de grands avantages pour le déterminer à quitter un emploi, a se desister d'une prétention. || *Il faut faire un pont d'or à son ennemi*. Il faut lui faire, pour s'en debarrasser, quelques avantages qui l'engagent a s'eloigner, ou, dans les affaires ordinaires de la vie, ne pas réduire un ennemi à la dernière extrémité. Un vieil adage militaire dit qu'il faut faire un *pont* d'or à ses ennemis. (Barrault.)

— Fig. *Laisser passer l'eau sous les ponts*. Ne pas se soucier de ce qui ne nous regarde pas.

— Loc. fam. *Il passera bien de l'eau sous le pont d'ici à ce temps-là*. Cela n'arrivera pas de sitôt. || *La foire n'est pas sur le pont*. Il n'est pas necessaire de tant se presser. || *Il est sur le pont de sainte Larme*. Il est sur le point de pleurer.

— Administr. *Ponts et chaussées*. Corps des ingénieurs spécialement et exclusivement chargés de la direction et de la surveillance des travaux qui se rapportent aux voies de communication. Le corps des ponts et chaussees a été organisé en 1739 par Trudaine et Perronnet, et constitué tel qu'il est aujourd'hui par le decret impérial du 25 août 1804. Le conseil général des ponts et chaussees se compose d'un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires joints aux inspecteurs généraux, et présidé par le ministre ou le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics. || *École des ponts et chaussées*. V. ÉCOLE.

— Anat. *Pont de Tarin*. Couche de substance grise réunissant les cuisses du cerveau et formant la partie perforée du plancher du troisième ventricule. || *Pont de Varole*. Éminence blanchâtre qui réunit les deux moitiés du cervelet.

— Antiq. rom. *Pont aux suffrages*. Nom donné à des passages de planches fort étroits et élevés au-dessus du sol, que l'on construisait dans le champ de Mars ou le Forum à l'epoque des comices. Les citoyens recevaient leur bulletin de vote en passant sur le pont aux suffrages. || *Être jeté en bas du pont*, signifiait Être privé du droit de suffrage.

— Art milit. *Ponts de bateaux*. Ponts provisoires qui se forment sur des rivières pour le passage des armées, avec des bateaux et des pontons amarrés a une certaine distance les uns des autres, et reliés par des poutrelles sur lesquelles on établit un plancher. || *Pont de communication*. Nom de différents ponts que l'on fait sur les rivières et les ruisseaux, dans la guerre de siège ou de campagne, pour la communication des troupes. || Nom donné aussi à un pont à fleur d'eau qui communique de la courtine ou de la tenaille a la demi-lune, et de la gorge de cet ouvrage aux places d'armes rentrantes du chemin couvert. || *Pont de corde*. Fissu de corde dont on se sert dans les armées pour passer une rivière, une ravine. || *Pont de jonc*. Bottes de jonc couvertes de planches pour traverser un marais. || *Pont de radeaux*. Equipage formé de radeaux assemblés. || *Pont volant*. Sorte de pont composé de deux petits ponts disposés l'un sur l'autre, de manière que celui de dessus est poussé en avant au moyen de cordes et de poulies attachées à celui de dessous. || *Equipage de pont*. Ensemble des matériaux necessaires à l'établissement des ponts destinés au passage d'un cours d'eau.

— Astron. Syn. de GOUTE.

— Cord. *Pont de cordier*. Marchepied placé devant la roue des fileurs, dans les corderies.

— Chirurg. Partie de peau ou de chair saine entre deux ulcerations rapprochées.

— Cost. Partie du devant d'une culotte, d'un pantalon, qui se leve et s'abaisse. Pantalon à grand pont, à petit pont. || On dit aussi Pantalon, culotte a pont levis.

— Fact. d'org. Base des tuyaux.

— Fond. Une des anses de la cloche, à laquelle les autres vont se joindre par le haut.

— Horlog. Sorte de potence qui sert à porter les roues d'une montre, d'une pendule.

— Jeux. Aux cartes, *Faire un pont, le pont*. Courber quelques-unes des cartes et les disposer de manière que celui qui doit couper soit presque forcé de couper a l'endroit qu'on veut. || *Couper dans le pont*. Couper à l'endroit qui a été disposé à cet effet.

— Fig. *Couper dans le pont*. Se laisser prendre a un piège, à un mensonge.

— Manuf. Accident de fabrication que présente le velours frisé lorsqu'un ou plusieurs fils n'ont pas été liés après le fer.

— Mar. Plancher d'un bâtiment, fait en fortes planches de sapin et de chêne. Selon leur grandeur, les bâtiments ont un, deux et même trois ponts, sans compter le faux pont et les gaillards. On appelle *premier pont, franc tillac* ou absol. *pont* celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le pont le plus haut du vaisseau lorsqu'il est à trois ponts; *faux pont*, une espèce de pont fait à fond de cale pour la commodité et pour la conservation de la charge du vaisseau et pour loger des soldats; *pont caupé*, celui qui n'a que l'accastillage de l'avant et de l'arrière, sans regner entièrement de proue à poupe. Un navire a deux ponts, à trois ponts. L'empereur parut sur le *pont* à son ordinaire. (Las-Cases.) || *Demi-pont*. Pont qui n'occupe pas toute la longueur du navire. || *Pont a cailleboti*s. Pont coupé par des ouvertures qu'on ferme avec des panneaux a cailleboti. || *Pont de cordes*. Anciennement, Pont fait de cordes entrelacées, allant d'un navire a l'autre dans un abordage, et sous lequel s'abritaient les hommes du navire attaqué qui frappaient les assaillants a travers les interstices des cordes. || *Pont sur queule* ou *pont courant*. Le plus élevé des ponts d'un bâtiment quelconque; celui qui est à découvert. || *Pont entier* ou *continu*. Celui qui s'étend d'une extremité du navire à l'autre. || *Pont volant*. Sorte d'echafaud que les calfats et les charpentiers attachent a l'extérieur du navire pour le réparer. || On appelle aussi *pont volant* le Pont mobile d'un petit bâtiment marchand qu'on enleve pour découvrir la cale. || *Pont volant* s'est dit aussi pour Abri temporaire, fait de planches et destiné à préserver l'équipage du mauvais temps. || On nommait aussi *pont* un Plancher qu'on lançait d'un navire à terre ou à un autre navire pour passer. || *Ligne de pont*. Ligne marquant sur un plan la courbure du pont d'un bâtiment, de l'arrière a l'avant.

— Métrol. *Pont à bascule*. Tablier posé sur des ressorts dont le degré de pression, révélé par un index, indique le poids des objets lourds placés au-dessus.

— Phys. *Pont de Wheatstone*. Appareil qui permet de vérifier les causes de trouble dans le fonctionnement des lignes télégraphiques.

— Verr. Sorte de plancher surélevé, au bas duquel se trouvent les moules, et sur lequel se place l'ouvrier souffleur pour balancer la canne chargée de verre et donner à la masse la forme voulue.

— Théât. Nom donné aux planches montées sur des tréteaux, derrière un décor, et sur lesquelles les acteurs doivent monter. || *Pont de service*. Charpente légère placée dans les frises pour faciliter le travail des machinistes ou la surveillance des pompiers.

PONT (Royaume de). Géogr. anc. État de l'Asie Mineure, au N.-E., sur le Pont-Euxin. Le pays était habité par les tribus des Chalybes, des Mosynèques, des Mosques, des Tibarèniens, etc. Sur le littoral, les Grecs avaient fondé Trapézonte, Cérasunte, Cotyora, Sidé, Amisus, etc. Le Pont porta le nom de *Cappadoce maritime*; il fut donné, dit-on, à titre de gouvernement héréditaire, au fils aîné de Darius Ier, Artabaze, dont les successeurs arrivèrent à une sorte d'independance respectée par Alexandre le Grand. Mithridate II, 337-302 avant J.-C., fut le veritable fondateur du royaume de Pont, dont Mithridate VII le Grand, 123-63, étendit pour un moment les limites. A la mort de ce roi, le Pont fut démembré par Pompée, 63. Laissant a Pharnace le Bosphore Cimmerien, il donna l'O de l'ancien Pont au Galate Dejotarus *(Pont Galatique)*, et reduisit en province romaine la partie orientale, qu'Antoine erigea en royaume pour Darius, fils de Pharnace, 41, puis pour le Grec Polémon, 37 av. J.-C. Le Pont Galatique fut réuni à l'empire romain par Tibère, 25 ap. J.-C., et forma sous Constantin la province d'Hélénopont; ch.-l. Amasée. Le Pont Polemoniaque fut reuni par Neron, 62, et conserva son nom sous Constantin (villes : Neocésarée, ch.-l., Pharnacia, Polemonium, Trèbizonde). Au moyen âge, après la quatrième croisade, le Pont forma l'empire de Trébizonde.

— PONT (Diocèse de). Division de la préfecture d'Orient, au IVe siècle, comprenant 11 provinces au N. et au N.-E. de l'Asie Mineure : Galatie I et II; Bithynie; Honoriade; Cappadoce I et II; Hélénopont; Arménie I et II; Paphlagonie. Le ch.-l. était *Nicomédie*.

— PONT-EUXIN (*Pontus Euxinus, mer hospitaliere*). Nom donné, par euphemisme, à la mer Noire chez les anciens, afin d'en detourner les dangers par un nom de bon augure.

PONT-À-CELLES. Géogr. Commune du Hainaut (Belgique), à 37 kil. de Mons; 3,100 h.

— PONT-À-CHIN. Village du Hainaut (Belgique), à 5 kil. N.-O. de Tournay, sur l'Escaut. Defaite des Français en 1794.

— PONT-À-MARCQ. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lille (Nord); 800 hab.

— PONT-À-MOUSSON. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle), sur la Moselle. Draps, broderies. Patrie de Duroc; 11,300 hab.

— PONT-AUDEMER. Ch.-lieu d'arr. du dép. de l'Eure, à 70 kil. N.-O. d'Evreux, sur la Rille; 6,200 hab. Tanneries renommées; forges.

— PONT-AVEN. Ch.-l. de canton de l'arr. de Quimperlé (Finistère). Port de pêche; 1,400 h.

— PONT-CROIX. Ch.-l. de canton de l'arr. de Quimper (Finistère), près de la baie d'Audierne; 2,700 hab.

— PONT-D'AIN. Ch.-l. de canton de l'arr. de Bourg (Ain); 1,400 hab.

— PONT-DE-BEAUVOISIN (Le). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de La Tour-du-Pin (Isère), sur la rive gauche du Guiers; 1,900 hab.

— PONT-DE-BEAUVOISIN (Le). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chambéry (Savoie), sur la rive droite du Guiers; 1,600 hab.

— PONT-DE-L'ARCHE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louviers (Eure), près du confluent de la Seine et de l'Eure. Draps, couvertures, tissus de chanvre; 1,700 hab.

— PONT-DE-MONTVERT (Le). Ch.-l. de canton de l'arr. de Florac (Lozère), sur le Tarn; 1,500 h.

— PONT-DE ROIDE. Ch.-l. de canton de l'arr. de Montbéliard (Doubs), sur le Doubs; 3,100 h.

— PONT-DE-SALARS. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rodez (Aveyron); 1,300 hab.

— PONT-DE-VAUX. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourg (Ain), sur la Reyssouse. Patrie de Joubert; 2,900 hab.

— PONT-DE-VEYLE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourg (Ain); 1,300 hab.

— PONT-DU-CHATEAU. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Clermont (Puy-de-Dôme); 3,200 hab.

— PONT-EN-ROYANS. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Marcellin (Isère), sur la Bourne. Ancien chef-lieu du Royanez; 1,100 hab.

— PONT FAVERGER. Commune du canton de Beine, arr. de Reims (Marne); 2,200 hab.

— PONT-L'ABBÉ. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Quimper (Finistère), près de l'anse de Benodet; 5,100 hab.

— PONT-L'ÉVÊQUE. Ch.-l. d'arrond. du dép. du Calvados, à 44 kil. N.-E. de Caen, au confluent de la Toucques et de la Calonne. Fromages estimés; 2,900 hab.

— PONT-NOYELLE. Comm. du cant. de Villers-Bocage, arrond. d'Amiens (Somme). Combat du 23 décembre 1870.

— PONT-SAINT-ESPRIT. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Uzès (Gard). Citadelle très forte construite par Louis XIII. Pont de 918 mètres sur le Rhône, bâti par les frères pontifices, 1265-1309; 4,700 h.

— PONT-SAINTE-MAXENCE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Senlis (Oise), sur l'Oise; 2,300 hab.

— PONT-SCORFF. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lorient (Morbihan), sur le Scorff; 1,700 h.

— PONT-SUR-SEINE. Bourg du canton et de l'arr. de Nogent-sur-Seine (Aube); 900 h. Combat en 1814.

— PONT-SUR-YONNE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sens (Yonne); 1,800 hab.

PONT (Louis du). Jésuite, né à Valladolid (Espagne), 1554-1624, a composé des ouvrages destinés à la direction des âmes : *le Guide spirituel*; *De la Perfection chrétienne*; *Directoire spirituel pour la confession, la communion*, etc.; *Méditations sur les mystères*; *Traité du sacerdoce et de l'épiscopat*.

— PONT DE VEYLE (Antoine DE FERRIOL, comte de). Littérateur, 1697-1774, neveu de Mme de Tencin, est connu par sa longue liaison avec Mme du Deffand. Il donna, en gardant l'anonyme, trois comédies qui eurent du succès.

PONTACQ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 2,600 hab.

PONTADE, s. f. Mar. Entaille faite dans une pièce de bois où l'on veut appliquer une fausse équerre.

PONTA-DELGADA. Géogr. Ch.-l. de l'île Saint-Michel (Açores); 16,000 hab. Céréales, oranges.

PONTAGE, s. m. (rad. *poutier*). Construction d'un pont.

PONTAIL, s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'eider.

PONTAILLER-SUR-SAÔNE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Dijon (Côte-d'Or); 1,300 hab.

PONTAL, s. m. (rad. *pont*). Mar. Profondeur de la cale d'un bâtiment.

PONTANUS (Jean-Jovien). Homme d'État et écrivain, ne près de Cerreto (Ombrie), 1426-1503, secrétaire des rois de Naples, premier ministre, 1485, fut disgracié par Ferdinand II, 1496. Pontanus a écrit, en latin, des *Poésies*; *l'Histoire de la guerre de Ferdinand Ier contre Jean, duc d'Anjou*; etc.

— PONTANUS (Jean-Isaac). Historien, 1571-1639, né à Elseneur, fut historiographe de Danemark et de Gueldre. On a de lui : *Itinerarium Galliæ Narbonensis*; *Historia urbis et rerum Amstelodamensium*; *Origines Franciscæ*; *Rerum Danicarum Historia*; *Historia Geldrica*, etc.

PONTARACHNE, s. m. (pr *pon-ta-rakne*; ét. gr., πόντος, mer; ἀράχνη, araignée). Arachn. Genre encore discuté d'acariens de la tribu des hydrachnides, établi pour une espèce de la baie de Naples.

PONTARION. Géograph. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourganeuf (Creuse), sur le Thorion; 500 hab.

PONTARLIER. Géograph. Ch.-l. d'arr. du dép. du Doubs, à 60 kil. S.-E. de Besançon, sur le Doubs; 6,100 hab. Absinthe, fromages. Horlogerie.

PONTAUMUR. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Riom (Puy-de-Dôme), sur le Sionlet; 1,600 hab.

PONTCHARRA. Géogr. Comm. du canton de Goncelin, arr. de Grenoble (Isère); 2,600 h.

PONTCHARTRAIN. Géogr. Lac situe dans la Louisiane, au N. de la Nouvelle-Orléans.

PONTCHARTRAIN. Nom d'une branche de la famille des PHÉLYPEAUX, à laquelle appartiennent : *Paul*, seigneur DE PONTCHARTRAIN, né à Blois, 1569-1621, qui fut secretaire d'État depuis 1610, et a laissé des *Mémoires*. || *Louis*, comte DE PONTCHARTRAIN, petit-fils du précédent, 1643-1727, president au parlement de Rennes, 1677, contrôleur général des finances,

1689, secrétaire d'État de la marine et de la maison du roi, 1690; il résigna tous ses emplois, 1699, pour remplir les fonctions de chancelier de France jusqu'en 1714. ‖ *Jérôme*, fils de Louis, 1674-1747, remplaça son père aux ministères de la marine et de la maison du roi, 1699-1715, et eut, entre autres fils, *Maurepas*.

PONTCHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure); 4,500 hab. Eaux minérales.

* **PONTE**. s. f. Action de pondre ou de mettre au monde des rudiments d'embryon contenus dans des œufs. La perdrix, la caille, les gallinacés, plusieurs mésanges ne font ordinairement qu'une ponte de dix ou vingt œufs. Les autres oiseaux en font deux, trois, et même quelquefois quatre par an; mais le nombre des œufs de chacune n'est ordinairement que de six au plus et de quatre au moins.

— Époque où les oiseaux pondent. Pendant la ponte.

— Quantité d'œufs pondus. Manger, vendre la ponte d'une poule.

— Min. Paroi ou surface inférieure de la roche, sur laquelle s'appuient les côtés d'un filon.

— Physiol. *Ponte de l'ovule*. Sa sortie de l'ovaire.

* **PONTE**. s. m. (de l'espagn. *punto*, as, point). Jeux. Au jeu de l'hombre, As de cœur ou de carreau, quand on fait jouer en cœur ou en carreau.

— A quelques jeux de hasard, Nom des personnes qui jouent contre le banquier. Les *pontes* malheureux peuvent se refaire à deux pas du bâtiment. (Gérard de Nerval.) Je suis un *ponte* impassible, jamais je ne change mon jeu, et je perds toujours! (Merimee.) Il vainquit les gros *pontes*, non par sa veine persistante, mais par le sommeil qui les fit tomber exténués sur le tapis. (G. Olmet.)

— Nom de ceux qui participent à certaines tontines.

* **PONTÉ, ÉE**. part. pass. du v. Ponter. S'empl. adjectiv. Bâtiment ponté.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Ponter, ne donne ce mot que comme adjectif.

PONTEAU. s. m. (ra. *pont*). Techn. Une des pièces du métier à fabriquer la soie.

PONTECORVO. Géogr. Ville d'Italie, dans la prov. de Caserte, sur le Garigliano; 7,000 h. Elle a été le chef-lieu d'une principauté donnée par Napoléon Ier à Bernadotte, 1806-1810.

PONTÉCOULANT (Louis-Gustave DOUCET, comte de). Homme politique, né à Caen, 1764-1853, garde du corps de Louis XVI, membre de la Convention, fut proscrit le 3 octobre 1793 comme girondin, se cacha jusqu'en 1795, et fut élu au conseil des Cinq-Cents. Bonaparte le nomma préfet de la Dyle, 1800, sénateur, 1805, et, en 1813, le chargea d'organiser la défense de la frontière du Nord. Pontécoulant fit partie du gouvernement provisoire de 1814. Membre de la Chambre des pairs pendant la première Restauration et les Cent-Jours, il sortit de cette assemblée en 1815, et y fut rappelé en 1819.

PONTE-DA-BARCA. Géogr. Bourg du Portugal, dans la province de Minho, sur la rive gauche de la Lima, dans un pays fertile; 6,000 hab.

PONTÉDAIRE ou **PONTÉDÈRE**. s. f. Bot. Syn. de PONTÉDÉRIE.

PONTE-DE-LIMA. Géogr. Ville de Portugal, dans la prov. de Minho, à 17 kil. N.-E. de Viana, sur la Lima; 2,000 hab.

PONTE-D'ERA. Géogr. Ville d'Italie, dans la prov. et à 17 kil. S.-E. de Pise, sur l'Arno; 6,000 hab.

PONTÉDÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de PONTÉDÉRIACÉ.

PONTÉDÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pontédérie. ‖ PONTÉDÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pontédérie.

PONTÉDÉRIE. s. f. (de *Pontedera*, n. pr.). Bot. Genre de plantes aquatiques, monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des pontédériacées, ayant pour espèce principale la pontédérie en cœur, jolie plante de l'Amérique septentrionale, du sein des feuilles radicales de laquelle sort une hampe haute de près d'un mètre, et couronnée par un épi de fleurs bleu d'azur. Pontédérie hastée. Pontédérie vaginale.

PONTE-DI-LAGOSCURO. Géogr. Ville de 5,000 hab., qui sert de port à Ferrare, sur le Pô.

PONTÉE. s. f. Mar. Quantité de marchandises que l'on charge sur le pont d'un navire.

PONTEFRACT. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté et à 34 kil. S.-O. d'York (West-Riding), près de l'Aire; 10,000 hab.

PONTEIPHRET. Géogr. Ancienne capitale du Cambodge.

PONTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ponteler. S'empl. adjectiv.

PONTELER. v. a. 1re conj. Techn. Poser les ponteaux pour monter le métier à soie.

— SE PONTELER. v. pr. Être pontelé.

PONTER. v. a. 1re conj. (radic. *pont*). Mar. Mettre un pont à un navire. ‖ Mettre ses ponts en place.

— Art milit. *Ponter un bateau*. Y fixer les madriers et les poutrelles du pont de bateaux qu'il doit supporter.

* **PONTER**. v. n. Ire conj. rad. *ponte*). Jouer contre le banquier à la bassette, au pharaon, au trente et quarante, et autres jeux de hasard. Une femme de quatre-vingts ans qui ne *ponte* pas, cela est extraordinaire. (Mérimée.)

* **PONTET**. s. m. (dimin. de *pont*). Arqueb. Demi-cercle de métal qui forme la sous-garde d'un fusil, d'un pistolet. ‖ Partie de la douille de la baïonnette sous laquelle passe le tenon du canon.

— Sell. Partie d'une selle en forme d'arcade.

— Serrur. Partie basse d'un barreau de grille, laquelle est arrondie et va en diminuant tantôt en forme de fuseau, tantôt en pointe quadrangulaire.

PONTEVEDRA. Géograph. Port d'Espagne (Galice), sur la baie de son nom et à l'embouchure du Lerez, à 500 kil. N.-O. de Madrid; 20,000 hab. Ch.-l. de la prov. de son nom, qui a 460,000 hab., et 4,504 kil. carrés. Villes principales, Vigo et Tuy.

PONTGIBAUD. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Riom (Puy-de-Dôme), sur la Soule. Plomb argentifère; eaux minérales; 1,200 hab.

PONTHIEU. Géogr. Ancien pays, puis ancien fief de France (Picardie), sur la Manche, entre la Canche au N., et la basse Somme au S. Villes, Montreuil, puis Abbeville, ch.-l., Le Crotoy, Saint-Riquier, Crecy. On y rattachait le Vimeux, au S. de la Somme, Saint-Valery, ch.-l., Saucourt, Gamaches. Le Ponthieu revint définitivement à Louis XI avec les villes de la Somme, 1477.

PONTHIÉVE. s. f. (de *Ponthieu*, nom pr.). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

PONTIANAK. Géogr. Ch.-l. de la sultanie de ce nom, sur la côte O. de Borneo, à l'embouchure du Kapuas.

PONTIANE. s. f. (pr. *pon-ci-ane*). Bot. Un des anciens noms du tabac.

PONTIAS. s. m. (pr. *pon-ti-ass*). Nom d'un vent qui regne particulièrement dans les environs de Nyons, ou il se fait sentir régulièrement tous les jours. S'il cesse de souffler, on appréhende quelque maladie épidemique.

— Surnom des habitants de la ville de Nyons.

PONTICELLO. s. m. (pron. *pon-ti-tchel-lo*; litter. *ponticule*). Mus. Mot italien par lequel on désigne le chevalet du violon, et dont on se sert dans cette locution *sull'ponticello*, pour indiquer qu'un trait du violon ou du violoncelle doit être exécuté en attaquant les cordes près du chevalet.

PONTICULE. s. m. (dimin. de *pont*). Petit pont.

— Antiq. rom. Se dit particulièrement pour Pont des suffrages.

PONTIE. s. m. (ét. gr., πόντος, mer). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des copépodes, voisin des cyclopes, établi pour trois espèces dont la principale a été prise sur les côtes de Bretagne.

PONTIEN, ENNE. adj. Crust. Qui concerne le genre pontie. ‖ PONTIENS. s. m. pl. Famille de copépodes ayant pour type le genre pontie.

PONTIEN (Saint). Pape de 230 à 235, fut relégué par Maximin dans l'île de Tavolato, près de la Sardaigne, et y mourut. Fête, le 19 novembre.

PONTIER. s. m. (pr. *pon-ti-é*). Celui qui fait manœuvrer un pont tournant, qui garde les ponts d'une écluse.

* **PONTIFE**. s. m. (ét. lat., *pontifex*, même signif., fait de *pons*, pont, et de *facere*, faire, parce qu'à l'origine, les pontifes de Rome furent chargés de l'entretien du pont Sublicius). Personne sacrée qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion.

Fortement appuyé sur des oracles vains,
Un *pontife* est souvent terrible aux souverains.
(VOLTAIRE.)

Je sépare deux noms qu'on veut associer;
Je révère un *pontife* et combats un guerrier.
(DE BELLOY.)

— Fig.

Sur tous ces *pontifes* du crime
Lance ta fureur magnanime. (A. CHÉNIER.)

— Chez les Hébreux, Chef de la religion et des sacrificateurs de l'ancienne loi. Aaron fut le premier pontife des Juifs. On lui donnait aussi le nom de *grand prêtre*.

— Dans le style soutenu et en liturgie, Se dit pour Évêque, prélat. Et vous, *pontife* du Dieu vivant, achevez le saint sacrifice. (Boss.)

—*Souverain pontife*. Titre que l'on donne souvent au pape dans l'Église catholique. Avec quel humble sentiment de lui-même refusa-t-il de recevoir les ordres que le souverain *pontife* voulut lui conférer! (Fléch.)

— Antiq. rom. *Grand pontife*. Chef suprême de la religion chez les Romains. Le grand pontife avait une autorité absolue et indépendante; cependant, dans les premiers temps, il ne lui était pas permis de sortir de l'Italie. Cette dignité fut instituée par Numa Pompilius. Après la mort de Lépide, Auguste s'en empara et tous les empereurs, jusqu'à Gratien, s'en emparèrent à son exemple. ‖ *Collège des pontifes*. Collège institué par Numa Pompilius, et composé d'abord de quatre membres tous patriciens; dans la suite, ce nombre fut porté à quinze, puis à vingt-cinq, et on y introduisit des plébéiens. Les pontifes avaient le pas sur tous les magistrats; leur habillement consistait en une robe blanche bordée de pourpre. ‖ *Annales du collège des pontifes*. Chronique romaine écrite par les membres du collège pontifical, et conservée dans le temple de Jupiter, au Capitole. ‖ *Pontifes majeurs*. Nom donné aux membres du collège des pontifes; ils pouvaient sacrifier à tous les dieux, ce qui les distinguait des flamines, attachés au culte d'une seule divinité. ‖ *Pontifes mineurs*. Ceux qui servaient d'acolytes et de secrétaires aux pontifes majeurs. Cicéron n'en désigne que trois.

— Hist. eccles. Nom réservé, depuis le pape Adrien, aux seuls primats.

— Hist. relig. *Pontifes* ou *frères pontifes, frères pontifices*. Religieux hospitaliers, fondés à la fin du XIIe siècle par saint Benezet, dans le but de prêter main-forte aux voyageurs, de la tirer des ponts pour leur passage et de les recevoir dans des hôpitaux sur le bord des rivières. C'est aux frères pontifes que l'on doit la construction des ponts d'Avignon, de Pont-Saint-Esprit, de La Guillotière, sur le Rhône, de Bonpas, sur la Durance.

— Syn. comp. PONTIFE, PRÉLAT, ÉVÊQUE. On est *pontife* par la puissance et par la hauteur des fonctions qu'on exerce dans l'Église; on est *prélat* par la dignité et par le rang que l'on occupe dans la hiérarchie ecclésiastique; on est *évêque* par la consécration et par le gouvernement spirituel que l'on a dans un diocèse. La domination du *pontife* lui donne le droit de commander et de présider; la distinction du *prélat* lui attribue la présséance et des prérogatives honorifiques; la charge d'*évêque* lui impose le devoir de veiller et de pourvoir aux besoins spirituels d'un troupeau.

PONTIFIANT. part. prés. du v. Pontifier. Le prélat pontifiant.

PONTIFIANT. s. m. Iron. Personne qui affecte de la majesté, de la grandeur dans tout ce qu'elle fait. La solennité méthodique qu'apportait à ses moindres actions cet éternel *pontifiant*... (A. Daudet.)

* **PONTIFICAL, ALE**. adj. Qui appartient, qui a rapport à la dignité de pontife, d'évêque. Autorité pontificale. Habits, ornements pontificaux. Bénédiction pontificale. Dans la religion de la Chine, l'empereur sacrifie publiquement à l'esprit du ciel; les autres parties du sacerdoce *pontifical* passent aux mandarins des villes. (B. de St-P.)

— Par extens. L'attitude de Cérès est *pontificale*. (P. de St-Victor.)

— Se dit le plus ordinairement de la dignité du souverain pontife. Le trône pontifical.

— Antiq. rom. *Collège pontifical*. Collège des pontifes. ‖ *Comices pontificaux*. Ceux dans lesquels on nommait le grand pontife. ‖ *Jeux pontificaux*. Spectacle donné au peuple par le grand pontife nouvellement élu.

* **PONTIFICAL**. s. m. (rad. *pontife*). Liturg. Livre où sont prescrites toutes les fonctions épiscopales. Il est pour le pape et les évêques ce que le rituel est pour les curés. Le pontifical romain est attribué aux papes Gélase et Grégoire VII. Ce cérémonial est consigné dans le pontifical romain, dans les pontificaux.

* **PONTIFICALEMENT**. adv. D'une manière pontificale. Officier pontificalement.

— Fig. Le Nil, *pontificalement*, à jours fixes, descend et roule, s'épand, rafraîchit et féconde. (Michelet.)

* **PONTIFICAT**. s. m. Dignité de grand pontife. Lorsque la religion a beaucoup de ministres, il est naturel qu'ils aient un chef et que le *pontificat* y soit établi. (Montesq.)

— Particulièrement, chez les catholiques romains, Dignité de pape. Être élevé au pontificat. Aspirer au pontificat.

— Temps pendant lequel un pape occupe le saint-siége. Sous le pontificat de Léon X. Son pontificat fut de courte durée. Chaque *pontificat* n'est guère évalué qu'à sept ans. (Duclos.)

— Fam. *Marcher en grand pontificat*. Marcher solennellement.

PONTIFICE. adj. Hist. relig. V. PONTIFE.

PONTIFIÉE. adj. f. S'emploie dans la locution : *Messe pontifiée*, c'est-à-dire celebrée par un prélat.

PONTIFIER. v. n. 1re conj. Liturg. Exercer les fonctions pontificales; officier pontificalement.

— Fig. et fam. Parler avec emphase.

— PONTIFIER. v. a. Élever au pontificat. Il se disait spécialement pour Appeler à la papauté.

PONTIL. s. m. Techn. Masse de verre à demi liquide à l'extrémité de laquelle on forme un bouton de verre qu'on applique contre la base des diverses pièces de verrerie, qui y demeurent collées lorsqu'on les sépare de la canne. ‖ Canne qui sert à manier cette masse. ‖ Épaisseur de verre qui est restée à l'endroit où cette masse de verre a été fixée. ‖ Outil qui sert à polir les glaces.

PONTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pontiller. S'empl. adjectiv.

PONTILLER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *pon-tillé, il mouill.*). Techn. Se servir du pontil, polir une glace avec le pontil.

— SE PONTILLER. v. prom. Être pontillé.

PONTIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Pontia, ville des Volsques.

adj. Qui appartient à la ville de Pontia ou à ses habitants.

— *Marais pontins*. Marais du Latium qui s'étendent du N.-O. au S.-E. à une certaine distance du littoral, sur une longueur de 50 kilomètres, et arrivent à la mer Méditerranée, entre les monts Circeo et Terracine. Au temps des Volsques, vingt-trois villes étaient bâties sur leurs bords, et, en 311 avant J.-C., Appius y fit construire la voie qui a porté son nom. Dans l'antiquité, Auguste; au moyen âge, plusieurs papes; enfin Pie VI et Napoléon Ier, dans les temps modernes, ont tenté de les dessécher. Le terrain des parties gagnées sur l'eau est très fécond; il nourrit de grands troupeaux de buffles, mais la malaria le rend inhabitable aux hommes.

PONTIQUE. adj. 2 g. Antiq. rom. Qui appartient au royaume de Pont, aux bords du Pont; qui vient de cette contrée.

— Mamm. *Rat pontique*. L'hermine.

— *Les Pontiques*. s. f. pl. Philol. Titre des lettres ou élégies écrites par Ovide, de Tomes, sur le Pont, où il était exilé.

PONTIS. s. m. (pr. *pon-ti*). Agric. Nom que l'on donne, dans quelques provinces, aux menues pailles du blé.

— Techn. Syn. de PONTIL.

PONTIS (Louis de). Né, en 1583, au château de Pontis (Provence); après cinquante ans de services, se retira à Port-Royal-des-Champs, où il mourut, 1670. Du Fossé a rédigé, d'après les récits de Pontis, des *Mémoires* curieux.

PONTISTE. s. m. Hist. relig. Nom par lequel on désigne quelquefois les frères pontifes.

PONTIUS. Général samnite, fit passer sous le joug, aux Fourches caudines, l'armée des consuls Veturius Calvisius et Postumius Albinus, 321. Il continua de combattre les Romains, fut pris et décapité à Rome, 291 av. J.-C.

— PONTIUS COMINIUS. Jeune plébéien, se signala pendant le siége de Rome par les Gaulois, 390 av. J.-C.

— PONTIUS (Paul DU PONT, dit). Graveur du XVIIe siècle, contemporain de Rubens, dont il fut l'ami.

PONTIVIS. s. m. (pr. *pon-ti-vi*). Comm. Sorte de toile d'assez bon usage et qui est assez estimée.

PONTIVY. Géogr. Ch.-l. d'arr. du Morbihan, à 50 kil. N.-O. de Vannes, sur le Blavet. Toiles, produits agricoles. Vieux château des ducs de Rohan. Fut appelé *Napoleonville* pendant l'empire à cause des casernes qu'y fit construire Napoléon et de divers agrandissements ou travaux qui eurent lieu sous son règne; 8,200 hab.

* **PONT-LEVIS**. s. m. Art milit. Partie du pont par lequel on entre dans la place, et qui se lève ou se baisse à volonté. ‖ Nom donné aussi à un pont fait en manière de plancher, qui se hausse et se baisse devant la porte d'une ville ou d'un château, par le moyen de bêches, de chaînes et d'une bascule. Restait, pour aborder la Bastille, le second *pont-levis* à franchir. (L. Blanc.)

— *Souliers à pont-levis*. Espèces de chaussures à talons fort hauts, dans lesquelles on mettait de petites mules.

— Cost. *Culotte à pont-levis*. V. PONT.

— Manèg. Saut du cheval, qui se cabre en se dressant très haut. Un cheval qui fait des ponts-levis.

PONTLEVOY. Géogr. Comm. du cant. de Montrichard, arr. de Blois (Loir-et-Cher). Ancienne abbaye de bénédictins, devenue en 1815 collége de plein exercice; 2,400 hab.

* **PONT-NEUF**. s. m. Nom d'un pont de Paris, dont la construction remonte à l'année 1604.

Imitons de Marot l'élégant badinage,
Et laissons le burlesque aux plaisants du *Pont-Neuf*
(BOILEAU.)

Et ces fades chansons,
Vaudeville du jour dont le *Pont-Neuf* se joue.
(RIVAROL.)

— *Se porter comme le Pont-Neuf*. Se porter très bien.

— *Faire le Pont-Neuf*. Faire quelque chose d'extraordinaire, au-dessus de ses forces. Ma bonne, croyez-moi, ne faites point le *Pont Neuf*, ne forcez point la nature. (Mme de Sévigné.)

— Air vulgaire, connu de tout le monde; chanson triviale et populaire, ainsi nommée de ce qu'autrefois les marchands de ces chansons se plaçaient sur le Pont-Neuf, à Paris, Chanter un pont-neuf, des ponts-neufs.

—S'est dit pour Prostituée, fille de mauvaise vie.

Il nous appela des grivoises
Des *ponts-neufs*, de fines matoises. (J. MOREAU.)

PONTOBDELLE. s. f. (ét. gr., πόντος, mer; βδέλλα, sangsue). Annel. Genre d'hirudinées qui comprend les sangsues marines.

PONTOGALLE. adj. 2 g. (ét. lat., *pontus*, mer; *gallus*, coq). Ornith. Se dit d'oiseaux gallinacés qui s'avancent en mer poussés par le vent. ‖ PONTOGALLES. s. m. pl. Syn. de CHIONIDÉES.

PONTOISE. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de Seine-et-Oise, au confluent de l'Oise et de la Viosne, à 35 kilom. N. de Versailles; 6,700 hab. Centre d'approvisionnement pour Paris. Capitale du Vexin français, Pontoise a été, au moyen âge, une place forte importante.

— Loc. fam. *D'ici jusqu'à Pontoise*. Se dit de ce qui est très long. De grands mots qui tien-

draient d'ici jusqu'à *Pontoise*. Bacine. *Avoir l'air de revenir de Pontoise, ou conter une chose comme en revenant de Pontoise*. Se dit de gens dont les idées sont un peu troublées et confuses, embrouillées, même un peu niaises, soit parce qu'au temps de la féodalité un seigneur ombrageux qui dominait la ville y aburissait les voyageurs de questions, soit parce qu'au temps où le parlement y était exilé, 1720 et 1753, ceux qui revenaient de Pontoise étaient ahuris par les questions dont on les accablait sur les faits et gestes de cette compagnie.

PONTOISIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Pontoise.

— adj. Qui concerne Pontoise ou ses habitants.

***PONTON**. s. m. (rad. *pont*). Art milit. Pont flottant composé de bateaux que l'on place à des distances déterminées, que l'on joint ensemble par des poutrelles et que l'on recouvre par des madriers et des planches, pour donner passage aux troupes, aux équipages et au matériel de toute espèce d'une armée ou d'une expédition. || Nom de petits bateaux de cuivre ou de fer-blanc qu'on portait dans une armée sur des espèces de chariots, pour jeter un pont sur une rivière. Ils étaient encore en usage dans l'armée française, lorsqu'un arrêté du 12 floréal an XI les supprima. Ces pontons de cuivre étaient composés d'une carcasse à claire-voie, recouverte extérieurement de feuilles de laiton. Les plats-bords et dont parallèles; l'avant et l'arrière-bec étaient terminés carrément.

— Mar. Grand bâtiment de forme carrée, un peu plus long que large, ponté, à fond plat, à murailles droites, d'une forte construction, et portant au milieu un mât garni de cahornes, et aux deux extrémités un cabestan. Les pontons servent dans les ports militaires pour toutes les manœuvres de force et les opérations de l'intérieur; on emploie aussi pour cet usage de vieux vaisseaux de ligne désarmés et rasés jusqu'au premier pont. || Nom de vieux vaisseaux rasés, dans lesquels on enferme quelques-uns des prisonniers. Pendant nos dernières guerres avec l'Angleterre, les pontons des rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatham, ont servi de prisons flottantes à 8 ou 900 prisonniers français entassés dans les entre-ponts et traités avec la plus grande dureté. || *Être rasé comme un ponton*. Être complètement démâté, soit par l'artillerie ennemie, soit par la tempête. || *Frais de ponton*. Frais payés pour les pontons que l'on emploie au chargement ou au déchargement des navires.

— P. et ch. Appareil destiné à mesurer les amas de pierres déposés le long des routes pour leur réparation.

— Techn. Assemblage de planchers servant à piétiner la terre qui doit être employée à la fabrication des poteries.

***PONTONAGE**. s. m. (rad. *ponton*). Droit qui se perçoit en quelques endroits sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière sur un pont ou sur un bac.

PONTONIE s.f. (du gr. πόντος, mer). Crust. Genre de décapodes macroures, établi pour cinq ou six espèces qui vivent dans la Méditerranée.

***PONTONNIER**. s. m. Celui qui perçoit le droit de pontonage.

— Art milit. Nom donné aux militaires chargés du service des pontons.

PONTONX-SUR-L'ADOUR. Géograph. Comm. du cant. de Tartas, arr. de Saint-Sever (Landes); 2,000 hab.

PONTOPPIDAN (Erich), Évêque de Bergen, né à Aarhuus (Jutland), 1698-1764, a écrit : *Description du Danemark*, etc.

PONTOPPIDANE. s. m. (de *Pontoppidan*, n. pr.). Bot. Syn. de CHOUPITE.

PONTORMO (Jacopo CARUCCI, dit *le*) Peintre, né à Pontorme (Toscane), 1493-1558, fut élève d'Andrea del Sarto. Il a laissé un grand nombre de tableaux, remarquables par la correction du dessin.

PONTORSON. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. d'Avranches (Manche), sur le Couesnon; 2,600 hab. Blondes, broderies. Place de guerre au moyen âge.

PONTREMOLI (*Apua*). Géogr. Ville d'Italie dans la prov. et à 50 kil. N.-O. de Massai, sur la Magra, au pied du col de son nom; 6,000 h.

PONTRIEUX Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord), sur le Trieux; 2,300 hab.

PONTS-DE-CÉ (Les). Géogr. Chef-lieu de canton de l'arr. d'Angers (Maine et Loire), situé dans les îles de la Loire. Défaite de Marie de Medicis en 1620, et des Vendéens en 1793; 3,500 hab.

***PONTUSEAU**. s. m. Techn. Verge de métal qui traverse les vergeures des formes à papier. || Raie que ces verges laissent empreinte sur chaque feuille.

PONTVALLAIN Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Flèche (Sarthe); 1,800 hab.

PONTYPOOL. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté et à 10 kil. S.-O. de Monmouth. Fer et objets vernissés.

PONY s. m. Sport. Pari de vingt-cinq livres sterling.

PONZA (Îles). (*Pontiæ insulæ*). Géogr. Groupe de six petites îles d'origine volcanique, situées au S.-E. du cap Circeo, et à 50 kil. O. de la prov. de Caserte (Italie), dont elles dépendent.

PONZIO (Paul), dit *maître Ponce*. Sculpteur toscan, travailla en France de 1530 à 1571.

— PONZIO (Flaminio). Architecte lombard, mort vers 1620, protégé par la famille Borghèse.

POOBOOK. s. m. (pron. *pou-bouk*). Ornith. Espèce d'engoulevent de la Nouvelle-Galles du Sud.

POOKA. s.m. (pron. *pou-ka*). Superst. Nom donné en Irlande à un cheval enchanté qui vit le jour sous les eaux et la nuit sur la terre pour se jouer des voyageurs.

POOL (Jurien van). Peintre hollandais, né à Amsterdam, 1666-1745, peignit les portraits avec talent. || Sa femme, *Rachel Ruysch* VAN POOL, née à Amsterdam, 1664-1750, peignit les fleurs et les fruits d'une manière remarquable.

POOLE. Géogr. Ville d'Angleterre (Dorset), à 32 kilom. E. de Dorchester, excellent port, à l'embouchure de la Frome; 10,000 hab.

POONAHLITE. s. f. Minér. Syn. de SCOLÉSITE.

POOPHAGE. s. m. (ét. gr., ποοφάγος, qui se nourrit d'herbe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois ou quatre espèces d'Europe.

POOT (Hubert). Poète hollandais, 1689-1733, né à Abtswonde près de Delft, a été surnommé l'*Hésiode de la Hollande*.

POÔTÉ (La). Géogr. Comm. du cant. de Prée-en-Pail, arr. de Mayenne (Mayenne); 3,000 h.

POOTIE. s. f. (pr. *pou-ti*; de *Poot*, n. pr.). Bot. Syn. de CANSCORA.

POPANE. s. f. Econ. domest. Sorte de cruche dont on se sert à Lamballe.

POPAYAN Géogr. Ch.-l. de l'Etat de Cauca (États-Unis de Colombie), sur la Cauca, au pied du volcan de Puracé et à une altitude de 2,000 mètres; 9,000 hab.

POPE. s. m. (du lat. *papa*, même signif.). Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient aux victimaires ou aux serviteurs des prêtres qui, dans les sacrifices, étaient chargés de lier la victime, de l'amener devant l'autel, et de l'achever, après que le premier coup lui avait été porté par le sacrificateur.

***POPE**. s. m. (du lat. *papa*, pape). Hist. relig. Nom que les Russes donnent à leurs prêtres du rite grec.

POPE (Alexandre). Poète anglais, né à Londres, 1688-1744, de parents jacobites et catholiques, débuta par des *Pastorales*, une églogue du *Messie*, un *Essai sur la critique*, et un poème descriptif, *la Forêt de Windsor*. Son génie se développa dans un poème comique, *la Boucle de cheveux enlevée*, et une *Lettre d'Héloïse à Abélard*. Alors il entreprit une traduction d'Homère, il mit en vers l'*Iliade*, puis les 12 premiers chants de l'*Odyssée*. Âme chagrine dans un corps débile, il composa contre ses critiques *la Dunciade, ou Guerre des sots*. On lui doit encore : *Essai sur l'homme*, et des *Épîtres morales*.

POPEL. s.m. Moll. Nom vulgaire de coquilles des genres strombe ou cérite.

POPELICAIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'albigeois opposés à tous les sacrements, principalement au mariage et à l'eucharistie.

***POPELINE**. s.f. (altér. de *papeline*). Comm. Espèce de tissu dont la chaîne est en soie et la trame en laine ou en coton. Des tentures de *popeline* de soie bleue et le meuble capitonné en étoffe pareille. (G. Ohnet.)

— *Popeline de laine*. Imitation de popeline toute en laine.

POPERINGHE. Géogr. Ville de la Flandre occidentale Belgique), à 13 kilom. O. d'Ypres; 11,000 hab. Centre du commerce du houblon. Lainage, tabac. Foires aux bestiaux. Hôtel de ville remarquable.

POPHAM (Sir Home RIGGS). Marin anglais, né en 1762, à Gibraltar, d'une famille irlandaise, contre-amiral, 1811, mourut en 1824. On a de lui *Description de l'île du Prince-de-Galles*; *Règlements de la marine royale d'Angleterre*.

POPILIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, établi pour une quarantaine d'espèces rencontrées en Asie et en Afrique.

POPILIUS LÆNAS (Caius) Consul romain en 172 av. J.-C. et en 158, força Antiochus IV Epiphane à quitter l'Égypte, alliée des Romains, 168 av. J.-C.

POPINE. s. f. (du lat. *popina*, cabaret). S'est dit pour Cabaret.

> Chevalier, reçois ces vers
> D'une muse libertine,
> Qu'ils aillent sous ton nom de *popine* en *popine*.
> (CHAULIEU.)

POPINETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la mésange à longue queue.

POPLÉTINE. s. f. Chim. Syn. de RUTILINE.

***POPLITÉ, ÉE**. adj. (du lat. *poples, poplitis*, jarret). Anat. Qui a rapport au jarret. || *Artère poplitée*. Continuation de l'artère fémorale située dans le creux du jarret et qui se dédouble en *tibiale antérieure* et *tibio-péronière*. || *Creux poplité*. Creux qui se trouve à la partie postérieure du genou. || *Muscle poplité*. Muscle attaché à l'articulation du genou et au tibia. || *Nerfs poplités*. Bifurcation du nerf sciatique dans la jambe en *poplité interne* et *poplité externe*.

— POPLITÉ. s. m. Muscle ou nerf poplité.

POPO s. m. Linguist. Langue parlée dans le royaume de Dahomey.

POPOCATEPETL (littéral. *montagne qui fume*). Géogr. Volcan de la chaîne de l'Anahuac, dans le Mexique (Puebla); 5,420 m. de hauteur.

POPOFFKA s. f. (de *Popoff*, n. pr.). Mar. Vaisseau cuirassé circulaire usité en Russie et destiné à la défense des côtes. On écrit aussi *popowka*.

POPOLONQUE. s.m. Linguist. Langue parlée dans l'État d'Oaxaca.

— Adjectiv. Langue popolonque.

POPOTE. s. f. Terme enfantin passé dans la langue vulgaire pour signifier Soupe.

— *Vivre en popote*. Se dit, dans l'armée, des officiers qui font faire la cuisine par leurs soldats.

— Arg. Ratatouille. || Table d'hôte.

— Adjectiv. Ce qui prouvait combien ça devenait *popote* et bonhomme, c'était qu'elle ne détestait pas plus Coupeau que Lantier. (É. Zola.)

POPOWIA. s. m. (de *Popoff*, n. pr.). Bot. Genre d'anonacées bocagées, établi pour un arbre de Java.

POPPE (Jean-Henri-Maurice de). Écrivain technologique allemand, 1776-1852, né à Gœttingue, composa plus de 60 ouvrages qui ont popularisé les procédés industriels : *Dictionnaire de l'horlogerie*; *Distillerie et fabrication du vinaigre*; etc.

POPPÉE (Sabina Poppæa). Petite-fille de Sabinus Poppæus, qui fut consul, mariée à un chevalier, Rufus Crispinus, puis à Othon, inspira la plus vive passion à Néron, qui l'épousa, 62. Elle périt victime de la brutalité de l'empereur, 66.

POPPYSME. s.m. (du gr. ποππύζω, je siffle). Antiq. Sifflement par lequel les Grecs croyaient détourner la maligne influence des éclairs. || Battement de mains.

— Manèg. Bruit, claquement que le cavalier produit avec la bouche pour exciter, encourager un cheval.

POPRAD ou **POPRUD**. Géogr. Rivière qui naît du mont Tatra, arrose la Hongrie et la Galicie, et finit dans le Dunajetz. Cours de 160 kil.

***POPULACE**. s. f. (ét. lat., *populacius*, populacier, de *populus*, peuple). Bas peuple, menu peuple. Flatter, soulever la populace. Apaiser la populace. Les passions, les cris, les fureurs de la populace. *Populace*, mot que nous avons été contraint d'innover par faute d'autre, pour dénoter un peuple sot. (Ét. Pasquier.) La *populace* se fait craindre, si elle ne craint. (Bouhours. Ne dans la boue et dans la plus vile *populace*. (Mass.) Je vous citerai deux fois très sages concernant cette *populace* indocile et tumultueuse. (Barth.) Par derrière se pressait une *populace* en haillons. (G. Flaub.)

> Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
> N'admet point en ses vers de tragiques douleurs;
> Mais son emploi n'est pas d'aller dans une place
> De mots sales et bas charmer la *populace*. (BOIL.)
>
> Les Lincestres, les Aubris
> Qui contre les deux Henris
> Prêchaient tant la *populace*. (J.-B. ROUSS.)

— Par allusion aux instincts vils et bas qu'on prête à la populace. Les meilleurs d'entre nous sont comme le concile de Trente dont parle fra Paolo; ils ont en eux une *populace*. (G. Droz.)

— Par extens. Rien n'est si commun dans toute cette *populace* de prétendus critiques qui se répètent les uns les autres. (La Harpe.) Une faiblesse aussi vulgaire se comprend facilement dans cette *populace* de nobles, qui est à peine capable de distinguer les choses de leur apparence. (Ch. Nodier.) Parmi les caquets assourdissants d'une *populace* de poules, d'oies et de canards, on aperçoit une maison en brique. (V. Hugo.)

— Fig. Les coquillages sont de grands seigneurs, qui, tout brodés et tout passementés, évitent le rude et incivil contact de la *populace* des cailloux. (V. Hugo.) Parmi cette *populace* de maisons serrées et étriquées comme un grand seigneur dans un tas de manants. (Id.)

— Ce mot s'est employé autrefois au masculin. La simple conscience du *populace*. (Rons.) La plupart de ce *populace* étaient molestés par la violence des puissants. (Cl. Fauchet.)

POPULACERIE. s.f. Mœurs de la populace; habitudes, goûts, manières de la populace.

***POPULACIER, ÈRE**. adj. Qui est propre à la populace. Discours, propos populaciers. Même il faudra que le drame, pour imiter et contenter la fécondité de leur nature, prenne tous les langages, le vers pompeux, surchargé, florissant d'images, et, tout à côté la prose *populacière*. (H. Taine.) Dante seul a su se dégager de cette bouffonnerie *populacière* pour donner à ses damnés une âme aussi fière que la sienne. (Id.)

— Qui a des habitudes propres au bas peuple, au menu peuple. C'est un homme populacier. Un prince populacier.

POPULACIÈREMENT. adv. Néol. D'une manière populacière. Cette fille était ce que l'on appelle *populacièrement* « une grande bringue ». (De Conc.)

POPULAGE. s. m. (ét. lat., *populago*, même signif.; de *populus*, peuplier). Bot. Syn. de CALTHE.

***POPULAIRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *popularis*, même signif.; de *populus*, peuple). Qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple. Opinion populaire. Erreur populaire. Bruit populaire. Façon de parler populaire. Préjugé populaire. Il y a une incrédulité *populaire* qui établit de faux miracles. (Fléchier.) Ils ont la faiblesse *populaire* d'aller consulter des devins. (Massill.) Les arts, ne trouvant point de préjugé *populaire* à combattre, prirent tout à coup leur essor. (Barth. Le premier consul avait fait les plus grands efforts pour que les négociations avec le saint-siège fussent terminées en temps utile, et que les cérémonies religieuses vinssent se mêler aux fêtes *populaires*. (Thiers.) Les chants *populaires* grecs sont encore aujourd'hui pleins d'images et d'idées païennes. (E. Renan.)

— *Éloquence populaire*. Éloquence propre à faire impression sur le peuple.

— *Gouvernement, État populaire*. État où le peuple en corps a la souveraine puissance. Le pire des États, c'est l'État *populaire*. (Corn.) || Fig. La conversation est un État *populaire* où chacun a droit de suffrage. (St-Evrem.)

— *Maladies populaires*. Maladies contagieuses qui courent parmi le peuple.

— *Remèdes populaires*. Ceux auxquels le vulgaire attache une valeur curative, toujours exagérée, qui les fait employer inutilement ou mal à propos et souvent avec danger.

— *Vérité populaire*. Vérité qui s'est répandue jusque dans le peuple. On dit dans le même sens : *Sciences populaires*.

— Qui se concilie l'affection du peuple. Dans tous les États libres, on s'est toujours défié des hommes trop *populaires*. (Encycl.) Il (Périclès) n'était pas naturellement *populaire*, mais il l'était devenu par politique. (Rollin.) Altier, ingénieux, mais souple et *populaire*. (Volt.)

— *Se rendre populaire*. Gagner la faveur de la multitude.

— Fig. et iron.

> Chloris, on le prétend, se montre *populaire*;
> Oui, déposant l'orgueil de ses douze quartiers,
> Madame en ses amours déroge volontiers (GUIBERT.)

— Se dit aussi des choses en ce sens. L'optimisme depuis Leibniz, depuis cent ans, était *populaire* en Europe, professé en Allemagne (Michelet.)

— Vulgaire, fait pour le peuple, à la portée du peuple. Ce n'est pas assez pour le monde de violer la loi sainte du jeûne et de l'abstinence, on la regarde comme une dévotion *populaire*. (Massillon.)

— Théât. *Tragédie populaire*. Se dit quelquefois pour Drame.

— POPULAIRE. s. m. Peuple, menu peuple, populace. Le menu *populaire* est soupçonneux à l'endroit de celui qui l'aime, et simple envers celui qui le trompe. (La Boetie.) Égaré dans cette société mi-partie d'aristocratie brillante et de *populaire*... (Gér. de Nerval.)

***POPULAIREMENT**. adv. (radic. *populaire*). A la manière du peuple, comme le peuple. Vivre populairement. S'exprimer populairement.

— D'une manière favorable au peuple.

— Dans le peuple. Secte établie *populairement*. (Volt.)

POPULARISATION. s. f. (pr. *po-pu-la-ri-za cion*). Action de populariser.

POPULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Populariser. S'empl. adjectiv.

***POPULARISER**. v. a. Ire conj. Rendre populaire. Populariser la science. Le roman est un instrument commode, flexible, admirable à *populariser* ses pensées. (Drouineau.)

— Attirer à quelqu'un la bienveillance, l'affection du peuple. Une telle conduite ne pouvait manquer de le populariser.

— SE POPULARISER. v. pron. Se rendre populaire, se concilier l'affection du peuple. Il fait tout ce qu'il peut pour se *populariser*. (Acad.)

— Se mettre au niveau du peuple. Louis XIV se *popularisa* avec toutes les personnes qui l'approchèrent, mais sans s'avilir. (Feraud.)

— Devenir commun, vulgaire. Les sciences d'observation se popularisent tous les jours. Il est certain que les idées, en passant de la science dans les salons, s'y *popularisent*, s'y discutent, y deviennent pratiques. (P. Janet.)

POPULARISME. s. m. (rad. *populariser*). Popularité érigée en système; cour basse et servile faite au peuple. César, que sa haute naissance et ses grands talents faisaient déjà remarquer, qui s'était rendu agréable à la multitude par ses profusions et son *popularisme*... (La Harpe.)

***POPULARITÉ**. s. f. (rad. *populaire*). Caractère, conduite d'un homme qui recherche la faveur du peuple. Affecter la popularité. Toutes les qualités nécessaires au commandement étaient renfermées en lui dans un air de *popularité* noble et militaire qui lui était naturel. (Le P. de La Rue.)

— Affection du peuple. Perdre sa popularité. Courir après la popularité. Jouir d'une grande popularité. La persécution, ce charme des forts, n'attire personne de leur côté; nulle *popularité* ne s'attache à leur nom. (Ed. Quinet.)

La *popularité*, c'est la grande impudique
Qui tient dans ses bras l'univers. (A. Barbier.)

*** POPULATION**, s. f. (*po-pu-la-cion ;* étym. lat., *populus*, peuple). Ensemble des hommes qui habitent un pays. Grande population. Excès de population. Les vices du gouvernement arrêtaient les progrès et causaient l'indigence de cette faible *population*. (Rayn.)

— *Population de chaque âge*. Nombre d'individus vivant à chaque âge.

— Réunion d'hommes du même pays. Soulever les populations. Cependant une nombreuse *population* s'agglomerait tous les soirs autour de l'Elysée. (Las-Cases.) Sous les climats les plus doux, je rencontrai des *populations* intelligentes et une singulière abondance de tous les biens de la terre. (A. Martin.)

— Par extens. Ensemble des espèces animales et végétales d'un pays, d'un endroit quelconque. Les lacs, qui constituent de petites mers intérieures, ont leur *population* à part. (A. Maury.)

*** POPULÉUM**, s. m. (pr. *po-pu-lé-omm ;* du lat. *populus* peuplier). Pharm. Onguent composé de bourgeons de peuplier récents, d'axonge de pore et de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire.

— Adjectiv. L'onguent populéum est employé comme calmant ; on l'applique sur les tumeurs hémorroïdales, sur les gerçures du sein, etc.

*** POPULEUX, EUSE**, adj. (ét. lat., *populosus*, même signif. ; rad. *populus*, peuple). Où le peuple est nombreux. Cité grande, riche et populeuse. Région vaste et populeuse.

L'instinct propagateur de leur race amoureuse
Sans cesse reproduit leur foule *populeuse*. (Del.)

— Par extens.

Ainsi de tige en tige, ainsi de race en race,
De ces troncs *populeux* la famille vivace
Voit tomber, remonter ses rameaux triomphants.
(Delille.)

POPULICIDE, adj. 2 g. (ét. lat., *populus*, peuple ; *occido*, je tue). Qui est funeste pour le peuple, qui est ruineux pour les intérêts du peuple. Loi populicide. Décret populicide.

— **POPULICIDE**, s. m. Celui qui attente au bonheur du peuple. || Crime contre les intérêts du peuple.

POPULICOLE, adj. 2 g. (ét. lat., *populus*, peuplier ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur les peupliers.

POPULIFUGIES, s. f. pl. (ét. lat., *populus*, peuple, *fugere*, fuir). Syn. de **FUGALIES**.

POPULINE, s. f. (du latin *populus*, peuplier). Chim. Principe cristallisable qu'on a trouvé dans l'écorce, les feuilles et les racines du peuplier tremble.

POPULO, s. m. (ét. lat., *populus*, peuple). Pop. Petit enfant, gras, potelé. Un joli populo. Des populos.

— Par extens. Bas peuple, populace.

— Sorte de liqueur de table du XVIIIe siècle.

— Arg. Faute contre l'honneur, en parlant d'une femme. Cette fille a fait un populo.

POPULONIA ou **POPULONIUM**. Géogr. V. **PIOMBINO**.

POPULONIE. Myth. rom. Une des divinités champêtres des Romains ; on l'implorait contre les dégâts que produisent la grêle, les inondations, ou dans les ravages causés par la guerre. || Surnom de Junon Lucine.

POPULOSITÉ, s. f. État d'un pays populeux, d'une ville populeuse. La populosité de la France. La populosité de Paris.

POPULUS, s. m. (pr. *po-pu-luss ;* mot latin, même signif.). Bot. Nom scientifique du genre peuplier.

POQUE, s. m. Sorte de jeu de cartes depuis longtemps hors d'usage et qui avait de l'analogie avec le hoc. || Chacun des casiers dont on se servait à ce jeu. || Réunion de trois ou quatre cartes d'égale valeur, dans la même main.

POQUER, v. a. et n. 1re conj. Jeux. Jeter sa boule en l'air de telle manière que, retombant à terre, elle reste en place sans rouler. || Au jeu de poque, Faire une vade. || Au jeu de fouette, Jeter les billes en masse dans le trou.

POQUET, s. m. (dimin. de *poche*). Agric. Petit trou fait à l'aide du plantoir dans lequel on sème plusieurs graines à la fois pour former une touffe.

POQUETTE, s. f. (rad. *pochette*). Jeu d'enfant qui se joue au moyen de billes, et dans lequel on gagne quand il y a un nombre pair de billes en dehors et en dedans d'un trou dans lequel on cherche à les jeter.

POR, s. m. (ét. prob., πόρος, mot grec signif. passage). Dans les Pyrénées, Passage, défilé entre les montagnes. Les *pors*, les prétendus passages, qui, dit-on, ouvrent le grand mur des montagnes, sont d'effroyables casse-cou où six mois de l'année ni le mulet, ni l'homme ne se hasarderaient. (Michelet.)

*** PORACÉ, ÉE**, adj. Bot. V. **PORRACÉ**.

PORANE, s. f. Bot. Genre de plantes volubiles de la famille des convolvulacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans l'Afrique et dans les Indes.

PORANTHÈRE, s. f. (ét. gr., πόρος, pore ; ἀνθηρός anthère). Bot. Genre d'euphorbiacées phyllanthées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

PORAQUEIBA, s. m. Bot. Genre de plantes dont la place n'est pas encore fixée, et établi pour un arbre des grandes forêts de la Guyane.

PORBUS ou **POURBUS**. Nom d'une famille de peintres hollandais : *Pierre*, né à Gouda vers 1510, s'établit à Bruges, et y mourut en 1583 ou 1584. || **PORBUS** Franz, *le Vieux*. Fils du précédent, né en 1540 à Bruges, mort entre 1580 et 1584, peignit tous les genres avec le même succès. || **PORBUS** (Franz, *le Jeune*. Fils du précédent, né à Anvers en 1570, s'établit à Paris et y mourut en 1622. Il excella surtout dans le portrait.

*** PORC**, s. m. (pr. *por* devant une consonne ; du latin *porcus*, même signif.). Mamm. Un des noms vulgaires du cochon. Grand porc. Gros porc. Porc gras. Porc maigre. Les Turcs ne mangent point de chair de porc. Le porc était un animal immonde chez les Juifs. Engraisser, tuer un porc. Saler un porc. Languever un porc. Les porcs nourris de glands ont le lard plus fin et plus ferme.

— *Porc de Guinée*. Variété de cochon. || *Porc à large groin*. Le phacochère africain. *Porc marin* ou *porc de mer*. Nom vulgaire du marsouin et du dauphin. Les porcs marins abondent dans la Méditerranée. || *Porc à musc*. Le pécari. || *Porc de rivière*. Le cabiai. || *Porc sauvage*. Le sanglier.

— *Soie de porc*. Long poil qui vient au porc sur le haut du cou et sur le dos.

— Fig. et fam. *C'est un porc, c'est un vrai porc*. C'est un homme sale et gourmand.

— Pop. *Être comme un porc à l'auge*. Avoir tout à souhait.

— Chair du cochon. Manger du porc. Le porc est lourd et indigeste.

— *Porc frais*. Chair de cochon qui n'est pas salée. Filet de porc frais. Côtelettes de porc frais. Manger du porc frais.

— Loc. prov. *A chaque porc vient la Saint Martin*. Chacun doit mourir. Ce proverbe vient de ce qu'on tue les porcs à la Saint-Martin.

— Anc. art enlin. *Porc troyen*. Porc dans le ventre duquel on cuisait d'autres animaux.

— Antiq. rom. *Porc sacré*. Porc qu'on sacrifiait à la naissance d'un enfant. || Porc que celui qui avait recouvré la raison sacrifiait au dieu Silvain.

— Art milit. *Tête de porc*. Forme du bataillon rangé en coin.

— Métall. Nom des scories qui, dans la première fonte des mines, retiennent encore une portion du minerai qui n'est point entré en fusion. || Effet que l'argent produit sur la grande coupelle, lorsqu'il soulève le test ou la cendrée, et va se fourrer au-dessous. || Réservoir où va se rendre le minerai pulvérisé qui a passé par le lavoir.

— Pathol. Espèce d'exanthème.

PORCARI Étienne, Gentilhomme romain qui trama une conspiration contre le pape Nicolas V, afin de rétablir la république romaine ; découvert au moment d'exécuter son dessein, il fut pendu avec neuf de ses complices, 1453.

*** PORCELAINE**, s. f. (ét. ital., *porcellana*, sorte de nacre). Sorte de poterie très fine avec laquelle on fabrique une foule d'objets d'utilité ou d'ornement, et qui est composée de feldspath ou pétunsé et de kaolin, dont on augmente la fusibilité au moyen d'une certaine dose de belle chaux vive, et que l'on enduit d'un émail de feldspath broyé finement et mélangé à un lait de chaux. L'émail de la porcelaine ne se fond qu'à une température très élevée, celle du 16me degré du pyromètre de Wedgwood. C'est cette immense chaleur qui occasionne tant de déchets, de rebuts et de choix, et qui fait que la porcelaine est d'un si haut prix. Les porcelaines les plus renommées viennent de la Chine et du Japon ; cependant les fabriques indigènes, et entre autres la célèbre manufacture de Sèvres, entretenue par le gouvernement, rivalisent avec elles pour la finesse du grain, et l'emportent par la beauté des décorations et des peintures. Porcelaine fine. Belle porcelaine. Ancienne porcelaine. Nouvelle porcelaine. Porcelaine transparente. Porcelaine d'un bel émail. Tasse de porcelaine. Vase de porcelaine. Plat de porcelaine. Saladier, assiette de porcelaine. Vaisselle de porcelaine. Service de porcelaine. Fabrique de porcelaine. Peinture sur porcelaine. Peindre, dorer sur porcelaine. Émailler la porcelaine. Cuire la porcelaine. La première fabrique de porcelaine établie en Angleterre le fut en 1752, et les premières pièces fabriquées en Saxe, où cette industrie fut poussée à un si haut degré de perfection, datent de 1702. La manufacture de porcelaine de Sèvres fut fondée par Louis XV en 1753, et, dès l'année suivante, il fut possible à ce prince d'expédier à la reine de Hongrie un magnifique service, premier résultat de ses produits. Les sous-bergers et sous-bergères, en longues robes blanches ceintes de garnitures aurore, lui servirent dans cent corbeilles de simple *porcelaine* cent mets délicieux. Volt.) La *porcelaine* est la proprete du luxe. (Esmen.) Une salle beaucoup plus riche, aux murs revêtus de *porcelaine* peinte. (Ger. de Nerval.) || *Porcelaine dure*. Poterie un peu translucide à pâte fine, compacte, très dure, et qui se ramollit sous l'action du feu. || *Porcelaine tendre*. Porcelaine composée d'une fritte vitreuse et qu'on a rendue moins fusible par l'addition d'une argile à la fois calcaire et marneuse. Cette sorte de porcelaine a été divisée en porcelaine tendre *artificielle* et porcelaine tendre *naturelle*, dite aussi *anglaise*, qui se distingue de la pâte dure par une forte proportion de phosphate de chaux des os.

Porcelaine apapne, demi-porcelaine. Nom de certaines faïences fines.

Vase fait de porcelaine. Avoir beaucoup de porcelaines, de riches porcelaines, de vieilles porcelaines, de curieuses porcelaines.

— Moll. Genre de mollusques de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, famille des buccinoïdes, renfermant des coquillages de forme ovale, dont la spire est si petite qu'il est très difficile de l'apercevoir. Les porcelaines, appelées vulgairement *puceluges*, se tiennent, à l'état de repos, enfoncées dans le sable à quelque distance des côtes, dans toutes les mers chaudes et tempérées ; quoiqu'on les y rencontre en assez grand nombre, elles sont néanmoins très recherchées à cause de leurs belles couleurs ordinairement tigrées. On en compte plus de cent cinquante espèces, les unes lisses, les autres verruqueuses ou striées. || Nom qu'on donnait à la nacre qu'on en tirait, et aux vases faits avec cette nacre.

— Médec. Syn. d'**ESSERA**.

— On a dit *porcelme*. Un vaisseau de belle *porcelme*. (Saint-Franç. de Sales.)

— Adjectiv. *Cheval porcelaine*. Cheval dont la robe est grise, luisante, tachetée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

*** PORCELAINIER, ÈRE**, adj. Qui se rapporte à la porcelaine. Industrie porcelainière. Ouvrier porcelainier.

— Iron. *Peintre porcelainier*. Peintre dont les œuvres imitent les peintures de la porcelaine commune.

— **PORCELAINIER**, s. m. Ouvrier qui fabrique la porcelaine.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PORCELANIQUE, adj. 2 g. Minér. Qui ressemble à la porcelaine. Jaspe porcelanique.

— Chim. *Acide porcelanique*. Nom donné à l'acide arsenieux, quand, de vitreux qu'il était après sa sublimation récente, il a perdu peu à peu sa transparence et présente l'aspect de la porcelaine.

PORCELANITE, s. f. Moll. Coquille fossile appartenant au genre porcelaine.

PORCELET, s. m. dimin. du v. fr. *porcel*, pourceau. Mamm. Nom du jeune porc.

— *Porcelet des Indes*, ou simplement *porcelet*. Nom vulgaire du cabiai.

— Bot. Nom vulgaire de la jusquiame. || *Porcelet brun*. Champignon du genre polypore.

— Entom. Nom vulgaire du coléoptère, qu'on appelle aussi *porcelet de Saint-Antoine*.

PORCELLAIRE, s. f. Ornith. Syn. de **PROCELLAIRE** et de **PÉTREL**.

PORCELLANE, s. f. (du lat. *porcellus*, petit cochon). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures, appartenant à la tribu des porcellaniens, et établi pour une vingtaine d'espèces, dont le type a été trouvé sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

PORCELLANIEN, ENNE, adj. Crust. Qui a rapport à la porcelane. || **PORCELLANIENS**, s. m. pl. Tribu de crustacés ayant pour type le genre porcellane.

PORCELLANITE, s. f. Minér. Espèce de jaspe.

— Adjectiv. Jaspe porcellanite.

PORCELLE ou **PORCELLIE**, s. f. (du lat. *porcellus*, petit cochon). Bot. Nom vulgaire des hypocheridées.

PORCELLION, s. m. (du lat. *porcellus*, petit cochon). Crust. Genre de crustacés isopodes, séparé des cloportes, dont il ne diffère que par le nombre des articles des antennes antérieures, qui dans les porcellions est de sept, tandis que dans les vrais cloportes il est de huit. Une espèce, le porcellion lisse, est commune dans les environs de Paris.

PORCELLIONIDE, adj. 2 g. et fr., *porcellion ;* gr. εἶδος, forme. Crust. Qui a rapport au porcellion. || **PORCELLIONIDES**, s. m. pl. Division de l'ordre des isopodes ayant pour type le genre porcellion.

PORCELLOPHITE, s. f. Minér. Variété de serpentine qui ressemble à l'écume de mer. On la trouve en Suède.

*** PORC-ÉPIC**, s. m. pr. *por-ke-pik ;* étym. lat. *porcus*, porc ; *spicatus*, couvert de piquants). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, dont la taille, la forme et les habitudes se rapprochent de celles du lapin. Leur corps est couvert de piquants raides et aigus que l'animal peut hérisser en se roulant en boule quand il est irrité ou effrayé, et qui lui servent d'armes défensives contre ses ennemis. Les piquants du porc-épic sont larges, clairsemés, creux comme les tuyaux d'une plume, et si peu adhérents à la peau, qu'ils tombent souvent dans les secousses que l'animal imprime à son corps pour se débarrasser des insectes ou des ordures. Les porcs-épics se trouvent dans les contrées chaudes et tempérées des deux continents ; ils vivent dans des terriers profonds, d'où ils ne sortent que la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture. Les *porcs épics* sont sauvages et solitaires. (Acad.)

— Anc. metrol. *Écu au porc-épic*. V. **ÉCU**.

— Anc. art milit. Ordre tactique qui consistait à disposer un bataillon en cercle et à le hérisser de piques.

— Chevalerie. *Ordre du Porc-Épic* ou *du Camail*. Ordre de chevalerie institué par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à la cérémonie du baptême de son fils Charles, en 1393. Il se composait de vingt-cinq chevaliers, y compris le prince qui en était le chef ; ces chevaliers portaient par-dessus le manteau de velours violet et le manteau d'hermine, une chaîne d'or de laquelle pendait sur l'estomac un porc-épic avec cette devise : *Comme et comment*. Depuis et de bon. L'ordre du Porc-Épic fut aboli par Louis XII.

— Ichtyol. *Porc-épic de mer*. Nom vulgaire de poissons du genre diodon.

*** PORCHAISON**, s. f. (rad. *porc*). Vénerie. Saison où le sanglier est le plus gras et le meilleur à manger ; état du sanglier à cette saison. A la fin de septembre, les sangliers sont en porchaison.

PORCHAIRE Saint-), Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. et à 20 kil. de Saintes (Charente-Inférieure) ; 1,200 hab.

*** PORCHE**, s. m. (du latin *porticus*, portique). Avant-corps ouvert ou fermé placé au-devant d'un édifice, et le plus communément d'une église, d'un temple. La source est recouverte par un grand *porche* gothique. (Montalemb.) || *Porche cintré*. Celui qui représente dans son plan une portion de cercle. || *Porche circulaire*. Celui qui représente un cercle complet. || *Porche fermé*. Celui dont les espaces compris entre les piliers ou jambages sont garnis de grilles de fer. || *Porche intérieur*. Sorte de vestibule qui, à l'intérieur de l'église, précède la nef, et où l'on établit ordinairement les orgues. *Porche en tambour*. Espèce de vestibule de menuiserie, placé du côté intérieur de la porte d'une église.

— S'est dit au féminin. Ces arcades sous qui nous faisons des *porches* assez spacieuses pour mettre le peuple de toute une ville à couvert. (Malherbe.)

*** PORCHER, ÈRE**, s. (rad. *porc*). Celui, celle qui garde les pourceaux. Le porcher du village.

— Fam. Homme grossier et malpropre.

*** PORCHERIE**, s. f. Econ. rur. Étable à porcs.

— Fam. Habitation extrêmement sale.

PORCHERON (David-Placide), Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1652 à Châteauroux, mort en 1691, travailla avec dom Rumart aux *Acta primorum martyrum*.

PORCHERONS, Les, Géogr. Village situé au N.-O. de Paris, auquel il a été réuni à la fin du XVIIIe siècle, était à l'endroit où est le square de la Trinité.

Voir Paris sans voir la Courtille,
Ou le peuple joyeux fourmille,
Sans fréquenter les *Porcherons*,
Le rendez-vous des bons lurons,
C'est voir Rome sans voir le pape. (Vadé.)

— Pop. *Aller à vêpres aux Porcherons*. Aller au cabaret.

PORCHIN, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du bolet comestible.

PORCIA, Femme de J. Brutus et fille de Caton d'Utique, résolut de ne pas survivre à son mari et se fit mourir en avalant des charbons ardents, 42 av. J.-C.

— **PORCIA**. Nom commun à deux familles plébéiennes de Rome, dont l'une portait le nom de Læca, et l'autre celui de Caton. Cette dernière devint la plus illustre.

— Hist. *Lex Porcia*. Loi décrétée, selon les uns, par Marcus Porcius Caton le Censeur ; selon les autres, sous les auspices du tribun Læca, l'an 198 av. J. C. Elle portait que nul citoyen romain ne serait puni de mort, ni battu de verges, mais condamné à l'exil.

PORCIEN (Le), Géograph. Ancien pays de France (Rethelois), il formait un comté dont *Château-Porcien* était le chef-lieu.

PORCIL, s. m. Étable à porcs, dans la Drôme.

*** PORCIN, INE**, adj. Mamm. Qui concerne le porc.

— *Races porcines*. Les races de porcs. || **PORCINS**, s. m. pl. Famille de la classe des mammifères, qui comprend les genres porc, sanglier, pécari, babiroussa, phacochère et hippopotame.

PORCO, Géogr. Ville de Bolivie, à 55 kil. S.-O. de Potosi.

PORCUNA, Géogr. Ville de la prov. et à 28 kil. O. de Jaen (Espagne) ; 7,000 hab.

PORCUPINE, Géograph. Grand affluent du Yukon, dans le territoire d'Alaska (Amérique du Nord).

PORDENONE (*Portus Naonis*), Géogr. Ville d'Italie dans la prov. et à 53 kilom. S.-O. d'Udine. Toiles, soie ; patrie du peintre Pordenone ; 5,000 hab.

PORDENONE (Jean-Antoine LICINIO DE), dit *le*, Peintre italien, né à Pordenone, 1483-1540, fut le rival du Titien. Il excella surtout dans les fresques. On admire la vigueur de ses conceptions et l'éclat de son coloris. Charles-Quint le combla d'honneurs. LICINIO (Jules), lit *le Pordenone*. Neveu du précédent, né à Venise, 1500-1561, a peint des fresques estimées à Venise et à Rome.

PORDIC, Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; 3,600 hab.

*** PORE**, s. m. du gr. πόρος, passage). Phys. Petit espace ou interstice qui sépare les molécules vraisemblables des corps, et qui rend ces corps perméables. Les pores du bois, du verre,

des métaux. Newton a demontré que le corps le plus dur a moins de matiere que de *pores*. (Voltaire.)

— Anat. Nom donné aux ouvertures des glandes sudoripares qui sont des orifices microscopiques existant sur toute la surface des corps vivants, et auxquels on attribuait autrefois la fonction d'absorber et d'exhaler, mais qui, en realité, n'accomplissent que cette derniere, l'autre se faisant par endosmose. La peau de l'homme et des animaux est criblée d'une infinité de *pores* par lesquels s'échappent, au moyen de la transpiration, les parties des aliments qui ne contribuent point à la nutrition. (Buffon.) || *Pores absorbants*. Ceux des vaisseaux lymphatiques auxquels on attribuait la fonction de pomper les liquides qui doivent entrer dans le corps. || *Pores exhalants*. Ceux par lesquels se terminent les ramuscules des arteres et des vaisseaux exhalants, et qui versent les fluides exhales.

— Fig. Des révélations involontaires sortent des *pores* de la creation. (V. Hugo.)

— *Par tous les pores*. De toutes les manieres. Il etait insolent dans l'âme, et cela perçait par tous ses *pores*. (G. Sand.)

— Astron. Ancien nom des taches du soleil.

— Bot. Nom de petits orifices, de petites ouvertures imperceptibles dont les végetaux sont criblés et qui ont a peu près les mêmes usages que dans les animaux. || *Pores exterieurs*. Orifices d'espaces intercellulaires vides résultant de la disposition des vaisseaux entre eux, et communiquant les uns avec les autres, de maniere à livrer passage aux fluides aeriformes qui se trouvent dans l'interieur des végetaux. Les pores extérieurs des végetaux paraissent destinés à l'exhalation de l'oxygene. || *Pores glandulaires*. Pores d'où suintent, hors de certaines plantes, des sucs élabores par des glandes. || *Pores inférieurs*. Orifices des vaisseaux séveux, qui pompent les sucs de la terre. || En mycologie. Ouverture par laquelle s'echappent les spores, et, plus particulierement, dans les polyporés. Ouverture des tubes qui recouvrent la face fructifere du réceptacle.

PORÉE (Charles). Jésuite, né a Vendes, près de Caen, 1675-1741, enseigna, depuis 1708, la rhetorique au collège Louis-le-Grand. Il introduisit dans sa classe des exercices litteraires, des plaidoyers et des representations théâtrales, drames et comédies dont il etait l'auteur. Il a laissé *Éloges, Oraisons funebres et discours latins ; Tragedies et comédies latines ; Fabulæ dramaticæ*. || PORÉE (Charles-Gabriel). Frère du precédent, né a Caen, 1685-1770, de la congregation de l'Oratoire, a écrit l'*Histoire de don Ranuccia d'Alétes*, critique mordante des mœurs du clerge au XVIII^e^ siècle ; *Lettres sur la sculpture dans les eglises ; Examen de la prétendue possession des filles de la paroisse de Landes, diocese de Bayeux*.

PORELLIENS s. m. pl. (rad. *pore*). Zooph. Tribu d'escharoïdes, dont les especes sont percées de fossettes.

PORENCHYME. s. m. (rad. *pore*, et *chyme*). Bot. Tissu cellulaire végétal, compose de cellules disposées obliquement et munies de pores formant des raies. Le porenchyme ne se trouve que dans les conifères.

PORENQUIN. s. m. Nom qu'on donnait autrefois a des marionnettes.

PORENTRUY (en allemand *Pruntrut*). Géogr. Ville de Suisse, dans le canton et a 72 kil. N.-O de Berne, sur l'Alleine. Horlogerie ; 5,700 hab. Siége, avant la Révolution, de l'évêché souverain de Bâle ; reunie a la France en 1793, elle fut d'abord chef-lieu du département du Mont-Terrible, et en 1801, d'un arrondissement du Haut-Rhin.

* **POREUX, EUSE**. adj. Qui a des pores ; dont la surface est percée d'un grand nombre de petits trous. Corps poreux. Le verre est poreux. Tous les corps sont poreux. Vaisseaux poreux. Organes poreux.

— Dont les parties laissent entre elles des intervalles assez grands.

Pour ce terrain *poreux* on l'air trouve un passage,
Qui pompe sa vapeur et l'exhale en nuage. (Dut.)

— Physiol. *Canaux poreux*. Nom donne improprement aux canalicules vasculaires des os et des cartilages d'ossification.

POREWITH. Myth. germ. Divinité monstrueuse qui avait cinq têtes portees par le cou, et une sixième sur la poitrine. On pense que Porewith etait le dieu de la guerre.

PORGER v. a. 1re conj. (ét. lat. *porrigere*, presenter). Technol. Presenter les fils pour le remettage.

PORGES. s. m. Métall. Côté de la tuyère, dans les fours catalans.

PORGY. s. m. Ichtyol. Espèce de spare de l'Océan.

PORICIDE. adj. (ét. lat. *porus*, pore ; *cædo*, je coupe). Bot. Se dit des pericarpes qui, au moment de la dissemination des grains, s'ouvrent par des pores.

PORIFÈRE. s. m. (ét. lat. *porus*, pore ; *fero*, je porte). Zoolog. Nom donne quelquefois aux éponges et aux foraminifères.

PORIFORME. adj. 2 g. (étym. lat. *porus*, pore ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un simple pore.

PORILLON. s. m. (pr. *po-ri-llon*, *ll* mouill.). Bot. Nom vulgaire du narcisse des pres. On dit aussi *porion*.

PORINE. s. f. (diminin. de *pore*). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, tribu des endocarpées, établi pour une quinzaine d'espèces qui croissent sur les troncs d'arbres dans les régions chaudes du globe.

— Zooph. Genre d'escharoïdes.

PORINÉ, EE. adj. Zool. Dont la surface est parsemée de pores.

PORION. s. m. Bot. V. PORILLON.

PORION. s. m. Techn. Chef d'un certain nombre d'ouvriers, dans les mines de houille.

* **PORISME**. s. m. (et. gr., πόρισμα, dérive de πορίζειν, acquerir). Anc. geom. Nom donné a des propositions de la geometrie grecque sur la nature desquelles on n'est pas d'accord, les uns les regardant comme des vérités ou corollaires resultant d'une demonstration, les autres, comme des propositions employees subsidiairement pour arriver à la demonstration d'un theorème ou à la solution d'un probleme.

PORISTIQUE. adj. 2 g. Mathém. Qui repose, qui s'appuie sur un porisme. || *Méthode poristique*. Maniere de determiner par quels moyens et de combien de differentes façons on peut obtenir la solution d'un probleme.

PORITE. s. m. (du gr. πόρος, pore). Zooph. Genre de zoanthaires pierreux de la section des madreporacés, etabli pour huit espèces des mers du Nord et de l'Amerique.

PORLIER (Juan-Diaz, dit *le Marquesito* (le petit marquis). Chef de guérillas, né aux Canaries en 1771, se distingua dans la lutte contre Napoléon Ier, 1808-1813, et fut créé maréchal de camp. Il se souleva contre Ferdinand VII en Galice, fut pris et fusillé a La Corogne, 1815.

PORLIERIE. s. f. (de *Porlier*, n. pr.). Bot. Genre de térebinthacées zygophyllées, établi pour des arbrisseaux du Perou et du Chili.

PORNEYAH. Géograph. Ville de l'Inde anglaise, a 38 myriamètres de Calcutta ; 40.000 h.

PORNIC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Paimbœuf (Loire Inferieure), sur la baie de Bourgneuf ; 1,800 hab. Bains de mer ; eaux ferrugineuses.

PORNOCRATIE s. f. (pron. *por-no-kra-ci* ; étym. gr., πόρνη, courtisane ; κράτος, puissance). Gouvernement des courtisanes.

PORNOCRATIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte a la pornocratie.

PORNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., πόρνη, prostituée ; γράφειν, ecrire). Celui qui écrit sur la prostitution.

— Écrivain, peintre qui traite des sujets obscènes.

PORNOGRAPHIE. s. f. (radic. *pornographe*). Traite sur la prostitution. || Écrit, peinture obscène.

PORNOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la pornographie. Style pornographique. Journal pornographique.

POROCÈLE. s. f. (et. gr., πῶρος, dur ; κήλη, hernie). Chir. Hernie scrotale dont les enveloppes sont épaissies et comme calleuses.

POROCÉPHALÉ, ÉE. adj. (et. gr., πόρος, pore ; κεφαλή, tête). Zoolog. Qui a la tête munie d'une bouche en forme de pore, au fond de la ventouse antérieure.

POROCOCA ou **POROROCA**. s. m. Phénomene maritime analogue a celui de la barre, dans la Seine, et du mascaret, dans la Gironde, et qui se produit, a l'époque des hautes marées, par la rencontre des eaux de l'Océan avec celles du fleuve des Amazones.

PORODERMÉ, ÉE. adj. (étym. gr., πόρος, pore ; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau percee de pores.

PORODOTHIE. s. f. (ét. gr., πόρος, pore ; δοθίην, tumeur). Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des lichens, établi pour un petit nombre d'espèces exotiques.

POROMA. s. m. (ét. gr., πώρωμα, callosité). Pathol. Syn. de TYLOSE.

POROMPHALE. s. f. (ét. gr., πῶρος, dur ; ὀμφαλός, ombilic). Chir. Hernie ombilicale compliquée de callosités.

PORON. s. m. Moll. Coquille du genre telline.

PORONGOS (Lagune de Los). Géograph. Grande lagune de la confederation de La Plata, formee par le Rio Dulce, sur la limite des États de Santiago, Santa-Fé et Cordova.

POROXIE. s. f. (du gr. πορος, pore). Botan. Syn. d'HYPOXYLON.

POROPHORE. s. m. (ét. gr., πόρος, pore ; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères tetrameres, famille des curculionides gonatocères, etabli pour une espece du Cap de Bonne-Espérance.

POROPHÈRE. s. f. Bot. Syn. de PENTUSAIRE.

POROPHYLLE. adj. 2 g. (étym. gr., πόρος, pore ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles parsemees de points transparents semblables à des pores. Leptosperme porophylle.

— POROPHYLLE. s. m. Bot. Genre de composees senecionidees, etabli pour des herbes ou arbrisseaux de l'Amerique tropicale et des Indes orientales.

POROPTÈRE. s. m. (étym. gr., πόρος, trou ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces australiennes.

POROPTÉRIDE. adj. 2 g. (ét. gr. πόρος, pore ; πτέρις, fougère). Bot. Dont les sporanges s'ouvrent au sommet par un pore.

POROROCA. s. m. V. POROCOCA.

PORORYNQUE. s. m. (ét. gr., πόρος, trou ; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce qu'on trouve dans l'Amérique méridionale.

POROS (anc. *Calaurie*). Géogr. Ile de Grèce Argolide et Corinthie), a l'E. de la presqu'île d'Argolide. Sur la côte O. est la ville de *Poros*, arsenal de marine militaire.

* **POROSITÉ**. s. f. Qualité ou état d'un corps poreux. La porosite du bois.

POROSPHÈRE. s. f. (ét. fr., *pore*, et *sphère*). Bot. Syn. de SPHÉRIE.

POROTHÉLION. s. m. Bot. Syn. de POROTHIE.

POROTIQUE. adj. 2 g. (du gr. πῶρος, durillon). Thérap. S'est dit des substances médicamenteuses qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

— Substantiv. Un porotique.

PORPAQUE. s. m. (étym. gr., πόρπαξ, ακος, agrafe). Entom. Genre de coléoptères tétrameres, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux especes de l'Afrique australe.

PORPÉZITE. s. f. (de *Porpez*, n. géogr.). Minér. Alliage d'or et de palladium argentifère.

PORPHYRA. s. m. (ét. gr., πορφύρα, pourpre). Bot. Genre d'algues marines, détache des ulves, et caracterisé par une fronde membraneuse, plane ou ondulee, d'une couleur pourpre. On en connait quelques espèces. || Syn. de CALLICARPE.

* **PORPHYRE**. s. m. (du gr. πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge). Minér. Nom donné par les anciens à une roche d'un rouge foncé parsemé de taches blanches, et qu'on tirait principalement de la Haute-Égypte.

— Roche qui présente des cristaux épars au milieu d'une pâte homogène, et qui est composée d'une pâte de feldspath compact, plus ou moins mélangé, enveloppant des cristaux de feldspath ordinairement blanchâtres. La durete et la finesse des porphyres, ainsi que la beauté de leur poli et de leurs couleurs en font une des substances les plus recherchées.

— Par extens. Toute espèce de pierre dure et polissable, présentant au milieu d'une pâte d'une certaine couleur des cristaux dont la teinte tranche nettement sur celle du fond.

— Mollusq. Nom vulgaire d'une coquille du genre olive.

— Pharm. Petite table, ordinairement de porphyre, sur laquelle le pharmacien place les substances qui ont besoin d'être très finement pulvérisées et que l'on triture au moyen d'une petite masse conique de même matière, nommée *molette*. On a conservé, par extension, le nom de porphyre à ces instruments quand même ils sont en granit, en verre ou en marbre.

PORPHYRE. Philosophe néo-platonicien, né dans la colonie phenicienne de Batanea, en Syrie, 233-304, etudia sous Origène et Longin, vint à Rome, 263, et embrassa les doctrines de Plotin. Il a été le commentateur plutôt que le continuateur de cette philosophie. Nous n'avons que la moindre partie de ses œuvres : *Principes concernant les intelligibles*, excellent résumé des *Ennéades* de Plotin ; *Abstinence de la chair des animaux* ; *Lettre à Marcella, sa femme* ; *Épitre à Anébon l'Égyptien* ; *Commentaires sur les catégories d'Aristote* ; *Sur les cinq voyelles*, etc.

PORPHYRÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est nuance de taches rouges sur un fond d'une autre couleur, a peu près comme le porphyre.

PORPHYRIEN. s. m. Hist. relig. Nom que Constantin fit donner aux ariens dans le IVe siècle, parce qu'ils renouvelaient les doctrines antichrétiennes du néo-platonicien Porphyre.

PORPHYRHARMINE. s. f. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; fr. *harmale*). Chim. Base d'un beau rouge extraite de l'harmale.

PORPHYRINE. s. f. (étym. gr., πορφύρα, pourpre). Chim. Alcaloïde contenu dans une ecorce australienne, et que l'acide azotique colore en rouge pourpre.

PORPHYRINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide sous forme de poudre jaune qui résulte de l'action de l'acide azotique sur l'euxanthone.

PORPHYRION. s. m. (du gr. πορφύρα, pourpre). Ornith. Poule sultane. || Syn. de TALEVE.

— Bot. Syn. de SAXIFRAGE.

PORPHYRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide azotique froid sur l'euxanthone.

— Géol. *Terrains porphyriques*. Groupe de terrains caracterisé principalement par l'abondance des roches porphyroïdes.

— Minér. Qui contient du porphyre ; qui a l'apparence du porphyre. Roche porphyrique. Diorite porphyrique. Spilite porphyrique. Structure porphyrique.

PORPHYRISANT. part. près. du v. Porphyriser.

PORPHYRISANT, ANTE. adj. Qui produit la porphyrisation.

* **PORPHYRISATION**. s. f. (pr. *por-fi-ri-za-cion*). Pharm. Action de porphyriser ou de broyer une substance sur le porphyre, pour la réduire en poudre très fine ; état d'une substance ainsi pulvérisée.

PORPHYRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Porphyriser. S'empl. adjectiv. Limaille de fer porphyrisée.

— *Papier porphyrisé*. Papier que l'on a glacé avec de la poudre de sandaraque très fine, pour en rendre la surface unie et luisante.

* **PORPHYRISER**. v. a. Ire conj. Broyer une substance avec la molette sur une table très dure et bien unie, ordinairement de porphyre, pour la réduire en une poudre très fine.

— SE PORPHYRISER. v. pron. Être porphyrisé, être réduit en poudre très fine.

PORPHYRITE. s. f. Minér. Espèce de poudingue qui approche du porphyre.

— Bot. Variété de figue rouge.

PORPHYRITIQUE. adj. 2 g. Minér. Syn. de PORPHYRIQUE.

PORPHYROCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête rouge. Perroquet porphyrocéphale.

* **PORPHYROGÉNÈTE**. adj. 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; γένος, naissance). Hist. Nom que l'on donnait aux enfants des empereurs de Constantinople, nés pendant le règne de leur père. On connait surtout sous ce nom les empereurs Constantin VI et VII.

— Par extens. Le prélat contraignait son naturel brutal, comme sont plus que qui que ce soit les bourgeois *porphyrogénètes*, c'est-a-dire nés dans toute la considération et le credit d'un long et puissant ministère. (Saint-Simon.)

PORPHYROÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., πορφύρα, porphyre ; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a l'apparence du porphyre. Telles sont les roches formées de grains bien distincts, avec des cristaux de feldspath. Structure porphyroïde. Granit porphyroïde.

PORPHYRONOTE. s. m. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides melitophiles, établi pour deux espèces du Cap et de la côte de Guinée.

PORPHYROPHORE. s. m. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; φορός, porteur). Entom. Genre d'hémipteres homopteres, établi aux dépens des cochenilles.

PORPHYROPS. s. m. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; ὤψ, œil). Entom. Genre de diptères brachoceres, famille des brachystomes, tribu des dolichopodes, établi pour douze espèces de France et d'Allemagne.

PORPHYROXINE. s. f. Chim. Substance qu'on trouve dans l'opium.

PORPHYROZONÉ, EE. adj. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; ζώνη, ceinture). Zool. Qui est marqué de bandes rouges. Fissurelle porphyrozonée.

PORPHYRURE. adj. 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre ; οὐρά, queue). Zoolog. Qui a la queue rouge. Perroquet porphyrure.

PORPITE. s. m. (étym. gr., πόρπαξ, agrafe). Acal. Genre d'acalèphes cirrigrades, dont le corps est très plat, et établi pour onze espèces.

— Polyp. Ancien nom des polypiers fossiles. En ce sens, on trouve aussi ce nom du genre feminin.

PORPORA (Nicolas). Compositeur de musique, né à Naples, 1687-1767, fonda, à Naples, l'école d'où sortirent les plus célèbres chanteurs du XVIIIe siècle, Farinelli, Caffarelli, etc. En 1729, il dirigea, à Londres, un opéra italien. Il excella dans la musique religieuse plus qu'au théâtre, bien qu'il ait écrit plus de 50 operas ; sa musique est surtout remarquable par la gravité et par l'élévation.

PORPORATI (Carlo-Antonio). Graveur italien, ne à Volvera près de Turin, 1741-1816, fut d'abord ingénieur-geographe de l'armée piémontaise.

PORQUE. s. f. (rad. *porc*). Mar. Membrure placée à l'intérieur d'un bâtiment, sur le vaigrage et destinée a lier plus solidement quelques-unes des parties de la coque.

— S'est dit pour Truie.

— Par extens.

Mais les *porques* (les harpies) dégobillèrent
Et toutes les nappes souillerent. (SCARRON.)

PORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Porquer. S'empl. adjectiv. Bâtiment porqué.

PORQUER. v. a. Ire conj. Mar. Poser les porques ; fortifier par des porques. Porquer un bâtiment.

— SE PORQUER. v. pron. Être porqué.

PORQUEROLLES. Géogr. La plus occidentale des îles d'Hyères (Var), au S.-E. de la presqu'île de Giens. Elle est défendue par trois forts.

* **PORRACÉ, ÉE**. adj. (du lat. *porrum*, poireau). Minér. Qui a la couleur vert pâle du poireau. Gemme porracée.

— Medec. Se dit de la bile, des crachats et de diverses matières excrémentitielles qui ont une couleur verdâtre semblable à celle du poireau.

PORRE. s. m. (du lat. *porrum*, même signif.).

Bot. Nom donné vulgairement au poireau, dans certaines parties de la France.

* **PORREAU**, s. m. Bot. V. POIREAU.

* **PORRECTION**, s.f. pr. *por-rek cion*, ét. lat., *porrectio*, même signif.; fait de *porrectum*, supin de *porrigere*, présenter). Liturg. cathol. Cérémonie en usage dans l'Église catholique lorsqu'on confère les ordres mineurs, et qui consiste à présenter ou simplement à faire toucher aux ordinands les instruments relatifs à leur ministère. Les ordres majeurs se conférent par l'imposition des mains, et les ordres mineurs par la porrection des choses qui en désignent les fonctions.

PORRLE (Gilbert de). V. GILBERT.

PORRÉTAIN, s. m. Hist. relig. Sectateur de l'évêque Gilbert de la Porrée, condamné, dans le XII^e^ siècle, pour avoir été soupçonné d'admettre une distinction entre la nature de Dieu et ses attributs.

PORRETTE, s. f. (diminin. de *porreau*). Horticc. Jeune plant de poireau. || Variété de poireau qui ne grossit pas beaucoup.

PORRICINE, s. f. Minér. Nom donné à des cristaux de pyroxène trouvé dans la lave en Prusse rhénane.

PORRIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *porrum*, poireau; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du poireau.

PORRIGINEUX, EUSE, adj. Médec. qui a rapport au porrigo.

PORRIGO, s. m. (mot lat.). Médec. Desquamation furfuracée du cuir chevelu, sorte d'irritation très légère des couches les plus superficielles du derme.

— Art vétér. Maladie de l'espèce bovine analogue à la teigne.

PORRIGOPHYTE, s. m. (ét. lat., *porrigo*, teigne; gr. φυτόν, plante). Hist. nat. Nom donné au trichophyton.

PORRO (Girolamo). Graveur, né à Padoue vers 1520.

PORRORYNQUE, s. m. (ét. gr., πόῤῥω, de loin; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des gyrinides, établi pour une espèce de Java.

PORROSTOME, s.m. (ét. gr., πόῤῥω, de loin; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lycusites, établi pour trois espèces.

PORROTHE, s. m. (du gr. πόῤῥωθεν, de loin). Entom. Syn. de BRADYBATE.

PORSE, s. f. Techn. Certaine quantité de feuilles de papier. La porse de couronne a 260 feuilles. || Nombre de filtres avec lesquels l'ouvrier fabrique une porse de papier. || *Porses blanches*. Feuilles de papier dont les porses ont été détachées. || *Porses flottres*. Feuilles de papier dont on n'a pas encore retiré les filtres.

PORSENNA, Lars ou roi de Clusium (Étrurie), marcha contre Rome pour rétablir les Tarquins, 508 av. J.-C. D'après Tite Live, les Romains furent sauvés par l'héroïsme d'Horatius Coclès, de Mucius Scævola, de Clélie. Mais contrairement au récit de cet historien, Porsenna, selon toute vraisemblance, prit Rome, et la garda jusqu'à la déroute d'Aricie.

PORSGRUND, Géogr. Petit port de Norvège (Bradsberg), sur le Cattégat.

PORSON (Richard), Helléniste anglais, né à East-Ruston (Norfolk), 1759-1808, a donné des éditions d'Eschyle, de 4 tragédies d'Euripide, du *Lexicon* de Photius, etc.

* **PORT**, s. m. (proo. *por*; du latin *portus*, même signif.). Grande excavation naturelle ou faite de main d'hommes, qui reçoit les eaux de la mer, et offre aux navires une station abritée contre les vents et la tempête. Grand port. Vaste port. Le bassin, le fond d'un port. Le goulet d'un port. Ce port a un bon fond, il a un fond de vase. Fermer un port d'une chaîne. Nettoyer un port. Entrer, descendre dans le port. Saluer le port. Courir sur le port. Arriver dans le port. Les ports de Brest, de Toulon, de Cherbourg, de Rochefort. Les ports de Portsmouth, de Plymouth, de Douvres. Un homme dans la tombe est un navire au *port*. (Malh.) Fermez-lui donc vos *ports*, mais épargnez sa tête. (Corn.) Elle partit des *ports* d'Angleterre. (Bossuet.) Le *port* de Bassora devint, comme ses fondateurs l'avaient prévu, un entrepôt célèbre. (Id.) Peut-être dans nos *ports* nous le verrons descendre. (Rac.) La crainte de retomber dans la disette ferma nos *ports* à l'exportation du blé. (Volt.) L'espace immense que les galions avaient à parcourir fit désirer un *port* où ils pussent se radouber et se rafraîchir. (Raynal.) Le *port* de cette ville offre aux vaisseaux un asile sûr et commode. (Barth.)

> Démentant le faux bruit de sa mort,
> Mithridate lui-même arrive dans le *port*. (Rac.)
> Son *port* fut florissant; mais sa rade infidèle
> N'offre plus qu'un abri peu propice au mouiller. (Del.)

— Fig. Lieu de repos, d'assurance, de tranquillité. Être dans le port. Goûter, savourer les délices du port. Voir du port toutes les tempêtes du monde, toutes les agitations des cours. Trouver un port heureux après s'être sauvé du naufrage. Enfin, après les tempêtes nous voici rendus au *port*. (Malh.) Un calme heureux nous remet dans le *port*. (Rac.) De ce *port* où la tempête l'avait jeté, il marquait les routes qui pouvaient sauver du naufrage. (Flech.) Le *port* n'est pour eux qu'un véritable écueil. (J.-J. Rouss.) Le doute est une mer agitée dont la religion est l'unique *port*. (De Levis.) Rien n'éloigne plus l'homme du *port* du bonheur que ses prétentions gigantesques. (L. Dubay.)

> Après un long orage, il faut trouver un *port*,
> Et je n'en vois que dans le repos ou la mort. (Corn.)
> Élysée, asile ou le sage,
> Vainqueur du temps et de la mort,
> Goûte éternellement les délices du *port*,
> Après avoir longtemps lutté contre l'orage.
> (Demoustier.)

— *Port militaire*. Port destiné aux vaisseaux de guerre, où l'État construit, arme, entretient et répare les navires de guerre, et où l'on embarque les troupes. || *Port marchand, port de commerce*. Port destiné aux navires de commerce.

— *Port de marée*. Port où l'on ne peut entrer qu'à la marée basse.

— *Port de toute marée*. Celui qui a assez de fond pour que les bâtiments y puissent entrer en tout temps, par opposition à *Port de barre*, celui dont l'entrée est fermée par un banc de roche ou de sable et où les bâtiments ne peuvent entrer qu'avec la haute marée.

— *Port de pêche*. Port très fréquenté surtout par les bateaux se livrant à la pêche.

— *Port de refuge*. Port où les vaisseaux peuvent seulement s'abriter contre le mauvais temps, mais où rien n'est installé de ce qui leur est nécessaire.

— *Port franc*. Celui où les marchandises ne payent point de droits tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays. L'institution des ports francs est très utile au commerce. || Édifice situé près d'un port, pour y entreposer en franchise les marchandises étrangères destinées à être exportées.

— *Avoir un port sous le vent*. Être près d'un port dans lequel on peut se réfugier.

— *Prendre port, sauver un port*. Aborder à terre, soit dans un port, soit ailleurs.

— Fig. Réussir dans une entreprise, atteindre au but de ses vœux. Avoir bien de la peine à prendre port. Enfin j'ai pu surgir au port.

— *Fermer un port, fermer les ports*. Empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. A peine eut-on reçu cette nouvelle, qu'on donna l'ordre de fermer tous les ports.

— *Arriver à bon port*. Arriver heureusement. Navire arrivé à bon port. De même, on dit: Marchandises arrivées à bon port.

— Fig. Arriver sain et sauf au lieu où l'on voulait aller.

— Se dit aussi des choses qui n'éprouvent pas d'encombre. Jamais ceci n'ira à bon *port* jusqu'à dimanche. (M^me^ de Sévigné.)

— *Faire naufrage au port*. Faire naufrage dans le port même.

— Fig. Échouer dans une entreprise, au moment où elle semblait près de réussir.

— Fig. *Conduire à port, à bon port*. Achever heureusement une entreprise. Conduisez votre grossesse à bon *port*. (M^me^ de Sév.)

— *Port de salut*. Lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête.

— Par extens. Tout lieu où l'on se retire des embarras du monde, ou l'on cherche à se mettre à couvert de quelque danger. Dans les pays étrangers, la maison d'un ambassadeur est quelquefois un port de salut.

— Ville bâtie auprès d'un port, autour d'un port. Brest est un beau port. Toulon, Cherbourg, sont des ports de mer. Habiter un port de mer.

— *Capitaine et officiers de port*. Officiers chargés de la surveillance des ports de commerce.

— Sur les rivières, lieu où les bateaux chargent et déchargent les marchandises. Le port de Bordeaux. Le port de Rouen. Le port Saint-Nicolas, le port de Berey à Paris.

— *Bas port*. Nom, à Paris, de certaines parties des quais de la Seine, qui sont assez peu élevées pour qu'on y embarque et débarque commodément les marchandises.

— Géogr. V. POR.

— Théol. *Être arrivé au port, être dans le port*. Être dans le sein de Dieu, en possession de la béatitude éternelle, en parlant d'un homme de bien qui est mort comme il avait vécu, saintement et dans la grâce de Dieu.

* **PORT**, s. m. (prou. *por*). Action de porter.

— Droit qu'on paye pour le transport des marchandises par le roulage et les messageries, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la poste. Payer tant par kilogramme pour le port de ses effets. Se ruiner en port de lettres. Acquitter le port, les frais de port. Port franc. Port payé. Une lettre franche de port. Expédier un paquet franc de port.

— *Port payé*. Mention portée sur une lettre de voiture, qui indique que les frais de transports ont été acquittés par l'expéditeur.

— *Avoir ses ports francs*. Expédier et recevoir ses lettres sans en payer le port. Un secrétaire de l'Académie devrait bien avoir ses *ports* francs. (Voltaire.)

— *Port d'armes*. Action, droit de porter des armes; permis qui confère ce droit, qui autorise cette action. Il interdit même jusqu'au *port* d'armes. (Volt.)

— Particulièrement, Droit de porter des armes pour la chasse. Le port d'armes est délivré par le préfet, sur une attestation du commissaire de police, et moyennant un droit susceptible de varier, il n'est valable que pour un an. Il doit être exhibé par celui qui en est possesseur, sur la simple réquisition de tout agent de la force publique. Quiconque chasse sans port d'armes est passible d'une amende et de la confiscation de son arme.

— *Port d'armes*, signifie aussi Attitude, première position du soldat sous les armes. Être au port d'armes. Se mettre au port d'armes. Étudier, connaître les principes du port d'armes.

— Fig. *Rester au port d'armes*. Demeurer momentanément dans l'inaction. L'État, immobile, restait, pour ainsi dire, au *port* d'armes. (Proudhon.)

— Manière de porter sa tête, de marcher, de se présenter, de se tenir. Avoir un beau port, un port noble, un port majestueux, un port de roi, un port simple et digne, un port assuré, un port remarquable, un port indécis, mou, embarrassé. Ce *port* majestueux, cette douce présence. (Rac.) Il avait votre *port*, vos yeux, votre visage. (Id.) Je vois d'Ochosias et le *port* et le geste. (Id.) Dans son air, dans son *port*, tout est divinité. (J.-B. Rousseau.)

— Par extens.

> L'étalon généreux a le *port* plein d'audace,
> Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce. (Del.)

— *Avoir le port d'une reine, un port de reine*. Se dit d'une femme qui a la taille belle et l'air noble.

— *Avoir un beau port de tête*. Avoir la tête bien placée, bien la porter.

Bot. Aspect que présente une plante considérée en masse; expression générale qui ressort de l'ensemble des caractères apparents d'une plante, et qui frappe les yeux les moins exercés.

— Comm. Se dit par abréviation pour Port-to. Acheter du port. Déguster du port.

— Jeux. Quantité, qualité des cartes qu'on réserve en main, à certains jeux de cartes pour y joindre celles qui doivent rentrer du talon. J'avais un beau port, mais il m'est rentré le plus vilain jeu du monde.

— Jurispr. anc. *Port d'armes*. Crime que commettaient plusieurs personnes qui se réunissaient en armes pour porter dommage ou faire insulte à autrui.

— Mar. Ce qu'un bâtiment peut porter de marchandises. Bâtiment du port de cent tonneaux, de huit cents tonneaux, de mille cinq cents tonneaux. || *Port officiel*. Quantité de marchandises qu'un navire peut porter d'après son jaugeage. || *Port permis*. Quantité de marchandises qu'un passager peut embarquer sans frais. || *Port possible*. Quantité de marchandises qu'un navire peut porter en sus du port officiel. || *Port réel*. Quantité de marchandises qu'un navire porte à son bord.

— Mus. *Port de voix*. Action de poser la voix soit au-dessus soit au-dessous de la note qui doit être attaquée, en glissant d'une manière insensible sur les sons intermédiaires jusqu'à ce qu'on arrive à l'intonation voulue.

PORT (Le). Géogr. Comm. du cant. de Massat, arr. de Saint-Girons (Ariège); 2,500 hab.

— **PORT-AU-PRINCE**. Capitale de la république d'Haïti, sur la côte O. de l'île et sur le golfe de la Gonave; 35,000 hab. Archevêché. Cette ville a un bon port et une rade très sure. Fondée en 1745, elle a été la capitale de Saint-Domingue; on l'appelle aussi *Port-Républicain*. Patrie des généraux Pethion et Boyer.

— **PORT-AU-PRINCE**. Ville de Cuba. V. PUERTO-PRINCIPE.

— **PORT-BALTIQUE**. Village de Russie (Esthonie), à l'entrée du golfe de Finlande, à 50 kil. O. de Revel. Excellent port de refuge.

— **PORT-BOURBON, MAREBOURG**, appelé aujourd'hui *Grand-Port* ou *Port-Sud-Est*. Ville maritime sur la côte S.-E. de l'île Maurice.

— **PORT-BRITO**. Port du Nicaragua, sur le Grand Océan.

— **PORT-CASTRIES OU LE CARÉNAGE**. Capitale de l'île Sainte-Lucie (Petites-Antilles).

— **PORT-CLARENCE**. Ancien établissement anglais fondé en 1814, dans l'île Fernando-Po, sur la côte N.-E., et abandonné depuis.

— **PORT CROS**. L'une des trois îles d'Hyères, au centre. Elle est fortifiée.

— **PORT-DE-BOUC**. Petit port des Bouches-du-Rhône, dans l'arrond. et à 30 kil. S.-O. d'Aix, sur l'étang de Caronte qui mène à l'étang de Berre.

— **PORT-DE-FRANCE**. Nom primitif de Nouméa.

— **PORT-D'ESPAGNE**. (en espagnol *Puerto de España*; en anglais *Spanish Town*). Capitale de l'île de la Trinité, bon port fréquenté, sur le golfe de Paria; 20,000 hab.

— **PORT-ELISABETH**. V. ÉLISABETHPORT.

— **PORT-EN BESSIN**. Port de refuge (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux, à l'embouchure de la Drommne.

— **PORT-EN PAIX** (Le). Port d'Haïti, à 65 kil. N.-O. du cap Haïtien en face de l'île de la Tortue.

— **PORT FAMINE**. Établissement chilien, sur le détroit de Magellan.

— **PORT-JACKSON**. V. JACKSON (PORT-).

— **PORT-LAUNAY**. Petit port du Finistère, à l'embouchure de l'Aulne, dans la rade de Brest, à 2 kil. N. de Châteaulin.

— **PORT-LOUIS**. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Lorient (Morbihan), à l'entrée de la rade de Lorient et à l'embouchure du Blavet; 3,300 h. Place forte; commerce de sardines.

— **PORT-LOUIS**. Port fortifié de la Grande-Terre (Guadeloupe), à 22 kil. N. de la Pointe-à-Pitre; 5,000 hab.

— **PORT-LOUIS**. Ch.-l. de l'île de Sainte-Marie de Madagascar sur la côte O.

— **PORT-LOUIS** (île Maurice). V. PORT-NORD-OUEST.

— **PORT-MAHON**. V. MAHON.

— **PORT-MAURICE**. V. PORTO-MAURIZIO.

— **PORT-MONTT**. V. PUERTO-MONTT.

— **PORT-NATAL**. V. NATAL.

— **PORT-NORD-OUEST OU PORT-LOUIS**. Chef.-l. de l'île Maurice sur la côte N.-O., avec d'importantes fortifications et le meilleur port de l'océan Indien. Commerce considérable; 70,000 h.

— **PORT-PATRICK**. Port d'Écosse, dans le comté et à 30 kil. O. de Wigton, en face la côte N.-E. d'Irlande.

— **PORT-RÉPUBLICAIN**. V. PORT-AU-PRINCE.

— **PORT-ROYAL**. Port militaire de la Jamaïque, à 8 kil. S.-O. de Kingston; 15,000 hab.

— **PORT-ROYAL OU BEAUFORT**. Port des États-Unis (Caroline du Sud), à 200 kil. S. E. de Columbia.

— **PORT-SAÏD**. Ville de la Basse-Égypte, fondée en 1859, sur la Méditerranée, à 150 kil. N.-E. du Caire, et à l'entrée N. du canal de l'Isthme de Suez; 18,000 hab.

— **PORT-SAINTE-MARIE**. Ville d'Espagne. V. MARIE (SAINTE-).

— **PORT SAINTE-MARIE**. Ch.-l. de canton de l'arr. d'Agen (Lot-et-Garonne), sur la Garonne; 2,500 hab.

— **PORT-STEPHENS**. Port de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie).

— **PORT-SUD-EST**. V. PORT-BOURBON.

— **PORT-SUR-SAÔNE**. Ch.-l. de canton de l'arr. de Vesoul (Haute-Saône), sur la Saône; 1,900 h.

— **PORT VENDRES**. Ch.-l. de canton de l'arr. de Céret (Pyrénées-Orientales); 3,300 hab. Place forte et excellent port sur la Méditerranée.

— **PORT-VICTORIA**. Ch.-l. des îles Seychelles, dans l'île Mahé; 5,000 hab.

PORT-ROYAL. Abbaye de. Hist. relig. V. ce mot à son ordre alphabétique.

PORTA. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Bastia (Corse). Patrie du maréchal Sébastiani; 650 hab.

PORTA (Joseph), dit *Salviati*. Peintre, né à Castelnuovo-di-Garfagnana, près de Modène, 1535-1585, élève de Cecchino Salviati. Ce peintre unit le style sévère de l'école florentine au coloris de l'école vénitienne.

— **PORTA** Giovanni-Giacomo della). Sculpteur et architecte, né à Milan vers 1525, mort à Rome vers 1600. Il acheva l'église du Gesu, 1573, le palais de l'Université, la basilique de Saint-Pierre. Della Porta a aussi élevé la belle façade de Saint-Louis des Français, 1578.

— **PORTA** (Giambattista della). Physicien, né à Naples, 1540-1615, propagea l'étude des sciences naturelles, découvrit la chambre obscure, et eut l'idée de la théorie véritable de la vision. On a de lui 17 pièces de théâtre en italien; *Magiæ naturalis; de Furtivis litterarum Notis; Phytognomonica*, traité du rapport entre les plantes et les animaux; *de Humana Physiognomonia; de Refractione; Pneumaticorum Lib. III*, traite des machines hydrauliques; etc.

— **PORTA** (Renardo). Compositeur italien, né à Rome, 1758-1829, écrivit d'abord des messes, des motets, des oratorios; puis, à Paris, en 1789, des opéras.

— **PORTA** (Charles). Poète italien, né à Milan, 1776-1821, a été populaire par ses poésies en patois milanais.

PORTABILITE, s. f. Caractère de ce qui est portable.

* **PORTABLE**, adj. 2 g. Qu'on peut mettre, porter sur soi. Habit, vêtement portable. Cette robe n'est plus portable. Mon habit que j'avais apporté de Genève était bon et *portable* encore. (J.-J. Rousseau.)

— Qui est susceptible d'être transporté d'un endroit à un autre. Je me croirais plus heureux, si j'avais le quart de ce bien-là en argent et en effets *portables* partout. (Montesquieu.)

— Jurispr. *Rente, redevance portable*. Celle dont le montant doit être acquitté dans un lieu désigné par la convention, par opposition à *Rente ou redevance requérable*, celle que le créancier doit aller chercher lui-même.

* **PORTAGE**, s. m. Action de porter, de transporter. Frais de portage. Atteler les chevaux pour le portage des marchandises. On suppose que la vente du sel aux étrangers payera largement la façon du sel et le charriage ou *portage* qu'il en faudra faire dans les greniers et magasins. (Vauban.)

— Point de contact de deux objets.

— Anc. jurispr. Droit que l'on payait aux portes des villes pour l'entrée des marchandises.

— Mar. Masse de marchandises qui sont transportées d'un bâtiment à terre, ou d'un magasin à bord. || Point où une vergue s'appuie sur les haubans et galhaubans. || *Droit de portage*. Droit accordé à chaque officier de marine et à chaque matelot d'embarquer pour leur compte un certain poids d'effets ou de marchandises. Peu usité.

— Navig. fluv. Nom donné aux endroits des fleuves où sont des chutes d'eau, qui obligent à faire portage, c'est-à-dire à porter le canot au delà de la chute d'eau. || On a donné aussi ce nom à un Espace de terre peu étendu, compris

entre deux cours d'eau navigables, parce que, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, on est quelquefois forcé, pour abréger la route, de porter son canot d'une rivière à l'autre depuis la jusqu'à Québec, il y a tant de portages.

***PORTAIL**, s.m. pr *por-tail*, *ll* mouill.; du lat. *porta*, porte). Archit. Entrée principale et monumentale d'un édifice, et particulièrement d'une église, d'un temple. Dans ce dernier cas, le portail comprend presque toute la façade principale, et se compose de colonnes superposées, adossées au mur ou peu saillantes, et disposées sur les côtés des portes qu'elles encadrent sans les masquer. Les plus beaux portails d'architecture gothique sont ceux des églises de Reims, de Chartres, de Strasbourg, de Notre-Dame de Paris, de Bourges, etc.; parmi ceux d'architecture byzantine, on remarque les portails de Saint-Marc à Venise, et de la cathédrale de Poitiers; parmi ceux d'architecture moderne, on cite les portails de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Sulpice, de Saint-Gervais, du Panthéon et des Invalides. Il m'a fait voir un grand *portail* tout sculpté de monstres abominables. (Mermet.)

Dès la vient que Paris vaut chez lui, de tout temps,
Les auteurs à grands flots débordent dans les actes,
Et n'a point de *portail* où, jusques aux cornaches,
Tous les piliers ne soient enveloppés d'affiches.
(Boileau.)

— Jusqu'au XVIIe siècle, on trouve la forme *portal* au singulier et la forme *portaux* au pluriel. Il fut pendu au *portal* de l'évêque de Wincestre. (D'Aubigné.

Par ce point-là je n'entends, quant à moi,
Tours ni *portaux*. (La Fontaine.)

PORTAL (Antoine), Médecin, né à Gaillac (Tarn), 1742-1832, fut considéré comme l'un des médecins les plus versés dans l'exploration des maladies organiques. Son *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie* lui valut son admission à l'Académie des sciences, et deux chaires, l'une au Collége de France et l'autre au Jardin des plantes. Il contribua à la fondation de l'Académie de médecine, dont il fut nommé président à vie, 1820. On cite de lui : *Traité sur la phthisie*; *Anatomie médicale*, le plus remarquable de ses ouvrages, etc.

— **PORTAL** (Pierre Barthélemy, baron). Né à Albarèdes, près de Montauban, 1765-1845, d'abord armateur à Bordeaux, maître des requêtes sous Napoléon, fut nommé, sous Louis XVIII, directeur des colonies. Député de l'Arn et Garonne, il fut ministre de la marine en 1818, et devint pair de France. On lui doit : *Mémoires contenant des plans d'organisation de la puissance navale de la France*.

PORTALEGRE, Géogr. Place forte de Portugal (Alentejo), sur l'Avis, à 90 kilom. N.-E. d'Evora; 6,000 hab.

— **PORTALEGRE**, Chef-lieu de la province de Rio-Grande-do-Sul (Brésil), sur le Jacuhy, et non loin de la lagune de Los Patos, à 1,900 kil. S.-O. de Rio-de-Janeiro; 35,000 hab.

PORTALIS (Jean-Étienne-Marie), Jurisconsulte, né au Beausset (Var), 1745-1806, avocat à Aix, *procureur du pays*, c'est-à-dire l'un des quatre administrateurs électifs de Provence, 1778-1781, fut arrêté à Paris pendant la Terreur. Mis en liberté au 9 thermidor, il siégea au conseil des Anciens; frappé au 18 fructidor, il revint sous le Consulat; fut nommé conseiller d'État, 1800, directeur des cultes, 1801, prit part à la rédaction du concordat et des articles organiques. Il fut l'un des commissaires chargés de préparer le code civil. Nommé ministre des cultes, 1804, puis de l'intérieur, il mourut en 1806. On a publié de lui : *De l'Usage et de l'Abus de l'esprit philosophique durant le XVIIIe siècle*, ainsi que ses *Discours, rapports, etc., sur le code civil* et *sur le concordat*. || **PORTALIS** (Joseph-Marie, comte). Fils du précédent, né à Aix en Provence, 1778-1858, fut secrétaire général des cultes, 1805, maître des requêtes, 1806, et conseiller d'État, 1810. Il fut disgracié, 1811. Sous la Restauration, Portalis fut conseiller d'État et conseiller à la cour de cassation, 1815, pair de France, 1819, garde des sceaux et chargé du portefeuille des affaires étrangères, 1828-1829, puis premier président à la cour de cassation.

PORTALONNE, s. f. Bot. Variété de châtaigne des environs de Perigueux.

PORTANT, part. pres. du v. Porter. Qui porte. Tantôt au son du tam-tam de Domingue, elle se présentait sur la pelouse, *portant* une cruche sur sa tête. (B. de St-P.)

Et tous, devant l'audience admis introduits, [Proscrits,
De leurs champs dans leurs mains *portant* les nouveaux
Au Dieu de l'univers consacrent ces prémices. (Racine.)

***PORTANT, ANTE** adj. Qui porte. Des parties portantes et des parties portées.

— *Vent portant*. De très près. Il a été frappé à bout portant.

— *Tirer à bout portant* Tirer de fort près, et même en appuyant le bout de l'arme sur le corps de l'adversaire.

— Fig. et fam. *Dire des injures à bout portant*. Les dire directement, en face.

— S'emploie avec les adverbes *bien*, *mal*, et *mieux*, pour marquer l'état de la santé. Cette femme est toujours mal portante. Depuis quelques jours, je suis mieux portant. Seulement j'ai cru remarquer qu'elle n'était pas bien *portante*; et n'avez-vous pas remarqué aussi qu'elle était plus réservée? X. Marm. Tous les gens bien *portants* le voyaient avec plaisir. (J. Sandeau.)

— Mar. *Vent portant*. Vent qui apporte le son du côté où l'on est. On entend plus distinctement et de plus loin quand le vent est portant.

— Techn. *Chaîne portante*. Chaîne qui porte les fardeaux dans une machine. *Roues portantes*. Roues d'une locomotive qui ne reçoivent pas l'impulsion du piston et qui sont destinées à supporter la machine.

***PORTANT**, s. m. (rad. *porter*). Techn. Fer courbé et attaché aux deux côtés des chaises à porteurs, dans lequel on passe les bâtons pour les porter. || Fer en forme d'anse attaché aux côtés des coffres, des malles et des cassettes, pour les soulever et les porter. || Partie du baudrier et du ceinturon qui tombe depuis la fin d'un des côtés de la bande jusqu'aux pendants, et qui sert à allonger ou à raccourcir, soit le baudrier, soit le ceinturon.

— Imprim. Nom des pièces de bois sur lesquelles roule la table de l'imprimeur en taille-douce.

— Mar. Longueur du terrain sur lequel s'appuie une pièce de bois.

— Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever.

— Théât. Pièce de bois qui se meut dans les coulisses et qui est munie d'échelons, dont on se sert pour supporter les décors et recevoir des appareils d'éclairage.

PORTANTINE, s. f. (ét. ital., *portantina*, même signif.). Chaise à porteurs, en Italie. Son œil attentif à tout observa une *portantine* en station. (Delecluze.)

***PORTATIF, IVE**, adj. Aisé à porter; qu'on peut porter facilement. Livre portatif. Dictionnaire portatif. Lunette portative. Four portatif. Moulin portatif.

— *Somme portative*. Somme qu'on a sur soi ou à sa disposition.

— *Arme portative*. Arme à feu dont le recul peut être supporté par un seul homme.

— Se dit des personnes qui se transportent facilement d'un lieu à un autre.

— Se dit des choses qui ont la faculté de porter. La force *portative* des aimants en fer a cheval. (H. de Parville.)

— Hist. eccles. *Évêque portatif*. Prêtre qui portait le titre d'évêque, tandis qu'un autre touchait le revenu de l'évêché. Il se disait aussi d'un évêque *in partibus*.

— **PORTATIF**, s. m. Ce qui peut être facilement transporté. Le cardinal de Bouillon ne garda que le nécessaire, le *portatif* et les pierreries. (Saint-Simon.)

— Admin. Registre que les employés transportent chez les contribuables pour y faire leurs inscriptions.

***PORTE**, s. f. (ét. lat., *porta*, même signif.). Ouverture ordinairement de plain-pied, pour entrer dans un lieu clos et pour en sortir. La porte d'une maison, d'une chambre, d'un cabinet, d'un jardin, d'une cour. La porte d'une église. Les portes d'une ville, d'une forteresse. Ouvrir une porte. Pratiquer une porte. Percer une porte. Murer, condamner une porte. Petite porte. Grande porte. Le seuil d'une porte. Le pas d'une porte. La baie d'une porte. S'assurer de la porte. Se saisir des portes. Garder les portes. Obstruer les portes. La forme de la porte varie dans trois modes principaux : le rectangle, qui est la forme la plus ordinaire, le cintre et l'ogive. Les Arabes et les Chinois servent de la dernière en la surbaissant et en la surchargeant de dentelures. Une sorte de honte les arrêtait sur le seuil de la *porte*. (Barthél.) La nature, qui ne connaît ni riche ni pauvre, a placé à la *porte* de la cabane les mêmes fleurs dont les reines couronnent leurs fronts. (A. Martin) Parmi les quadrupèdes, je pourrais vous montrer le singe faisant sentinelle à la *porte* de sa chaumière. (A. Libes.)

Que faut-il autour de notre *porte*
Cette soupirante cohorte ? (La Fontaine.)
A la *porte* de la salle
Ils entendirent du bruit :
Le rat de ville détale ;
Son camarade le suit. (Id.)
Sortons de ce palais...
Nos Grecs pour un moment en défendent la *porte*.
(Racine.)
Déjà par une *porte* au public moins connue,
L'un et l'autre consul vous avait prévenue. (Id.)
L'as-emblee en foule
Avec un bruit confus par les *portes* s'écoule. (Boil.)

— *L'ennemi est aux portes*. L'ennemi est tout près de la ville. Les plus grands ennemis, Rome, sont à ses *portes*. (Rac.)

— Par extens. Ouverture quelconque.

Et vers l'occident seul, une *porte* éclatante
Laissait voir la lumière à flots d'or ondoyer,
Et la nue emprisonnée imitant une tente
Qui voile sans l'éteindre un immense foyer.
(Lamartine.)

— Fig. La *porte* de la conscience est à côté de celle de l'imagination, et bien des gens s'y méprennent. (Boiste.) Il me paraît qu'en général il y a beaucoup d'injustice et bien peu de philosophie à taxer de matérialisme l'opinion que les sens sont les seules *portes* des idées. (Voltaire.) Tout est grand dans le temple de la faveur, excepté les *portes*, qui sont si basses, qu'il faut y entrer en rampant. (De Lévis.) Dès ce moment il perdit une occasion qui ne reviendra peut-être jamais, de s'emparer des *portes* et des sources de toutes les richesses du nouveau monde. (Raynal.) Et les meurtres anciens qui peuplent ses rêves viennent avec leurs ailes de chauves-souris heurter aux *portes* de son cerveau. (H. Taine.)

La basse flatterie,
Par cent détours, s'ouvre avec industrie
Les *portes* de vos cœurs. (J.-B. Rouss.)

— Assemblage de bois ou de métal, tournant sur des gonds, et fermant l'entrée d'une maison, d'une chambre, d'une ville, etc. Porte de bois, de fer, de bronze. Les vantaux, les battants d'une porte. Le chambranle d'une porte. Les ferrements d'une porte. La serrure, le pêne, le loquet, le verrou, la clef, le marteau d'une porte. Une porte sculptée. Ouvrir, fermer, entr'ouvrir, entre-bâiller une porte. Pousser, tirer une porte. Heurter, frapper, gratter à la porte. Enfoncer, faire sauter une porte. Attacher le pétard à la porte d'une citadelle. Du palais a ces mots il fait ouvrir les *portes*. (Rac.) De son temple profane on a brisé les *portes*. (Id. La *porte* dans le chœur à sa garde est commise. Boileau.) Veux-tu voir tous les grands à ta *porte* courir ? (Id.) On n'attendait pas quel serait son sort auprès de ces *portes* superbes qu'on entr'ouvre de temps en temps pour exclure, non pas pour recevoir ceux qui se présentent. (Fléch.) Je voulais entrer pour lui parler, mais il avait fermé la *porte* en dedans. (J. J. Rouss.) Les paysans de Russie, de Pologne et de Sibérie, suspendent à leurs *portes* les nids d'une espèce de mésange qui les délivre des chenilles et des moucherons. (B. de St-P.) L'homme est là, enchâssé tout vif dans le panneau de cèdre, comme un oiseau de proie cloué sur une *porte*. (P. de St-Victor.)

Et sur leurs gonds quand les *portes* mugissent,
Du temple alors les bases retentissent. (Horat.)

— *Porte dans l'angle*. Celle qui est en pan coupé dans l'angle rentrant d'un bâtiment. || *Porte arasée*. Porte de menuiserie dont l'assemblage est tout uni, sans saillie. || *Porte d'assemblage*. Tout vantail de porte dont le bâti renferme des cadres et des panneaux à un ou a deux parements. || *Porte attique* ou *attiqurge*. Celle dont le seuil est plus long que le linteau, les pieds-droits n'étant pas parallèles. || *Porte bâtarde*. Porte a l'usage des personnes à pied, mais trop étroite pour le passage des voitures. || *Porte battante*. Châssis capitonné qui se referme seul pour éviter la déperdition de chaleur de l'appartement. || *Porte à deux battants* ou *à deux vantaux*. Porte qui est en deux parties appelées *battants* ou *vantaux*. || *Porte boisée*. Celle dont les panneaux ne sont pas d'équerre avec le mur. || *Porte bombée*. Celle dont la fermeture est en portion de cercle. || *Porte bourgeoise*. Celle dont la largeur est ordinairement de quatre pieds. || *Porte brisée*. Celle dont les vantaux sont formés de plusieurs parties qui se replient l'une sur l'autre; on donne aussi ce nom a la porte à deux vantaux ou à deux battants. || *Porte de bronze*. Porte jetée en bronze et dont les parties qui imitent les compartiments d'une porte de menuiserie sont attachées et rivées sur un bâti de forte menuiserie et enrichies d'ornements postiches de sculpture. || *Portes busquees*. Portes d'écluses dont les vantaux s'arc-boutent réciproquement, l'un d'amont ou d'en haut et l'autre d'aval ou d'en bas. || *Porte charretière*. Celle qui sert pour le passage des charrettes. || *Porte de clôture*. Moyenne porte dans un mur de clôture. || *Porte cochère*. Grand assemblage de menuiserie qui sert à fermer la baie d'une porte ou peuvent passer des carrosses, et qui est composée de deux vantaux faits au moins chacun de deux montants et de trois traverses qui en forment le bâti, et renferment des cadres et des panneaux, avec un guichet dans l'un de ces vantaux. || *Porte sur le coin*. Porte qui est surmontée d'une trompe et qui est en pan coupé sous l'encoignure d'un bâtiment. || *Porte coupée*. Porte à deux ou quatre vantaux attachés à un ou à deux pieds-droits de la baie et coupés à hauteur d'appui, comme aux boutiques, ou à hauteur de passage, comme aux portes croisées, dont quelquefois la partie supérieure est dormante. || *Porte crénelée*. Porte revêtue de créneaux comme dans la continuité du mur. Les portes des vieux manoirs féodaux étaient toutes crénelées. || *Porte-croisée*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Porte de croisée*. Celle qui se trouve à droite ou à gauche de la croisée d'une grande église. || *Porte en décharge*. Porte composée d'un bâti de grosses membrures, dont les unes sont de niveau et les autres inclinées en décharge, toutes assemblées par entailles de leur demi-épaisseur et chevillées, en sorte qu'elles forment une grille recouverte par dehors de gros ais en rainures et languettes, cloutées dessus avec ornement de bronze ou de fer fondu. || *Porte de dégagement*. Petite porte qui sert pour sortir des appartements sans passer par les principales pièces. || *Porte dérobée*. Porte secrète. || *Porte de derrière*. Porte pratiquée derrière une habitation. || *Porte double*. Porte opposée à une autre, dans une même baie, soit pour la sûreté ou le secret du lieu, soit pour que la chaleur s'y conserve. || *Porte ébrasée*. Celle dont les tableaux sont a pans coupés en dehors. Les portes de la plupart des églises gothiques sont ébrasées. || *Porte d'enfilade*. Celle qui se rencontre d'alignement dans les appartements avec d'autres portes. On dit aussi *porte en enfilade*. || *Fausse porte*. Porte feinte. || Porte par laquelle on peut se dérober. || Porte par laquelle on ne passe pas ordinairement. || Dans une place de guerre, Porte destinée à faire des sorties. || *Porte feinte*. Imitation de porte qui sert à faire symétrie avec une ou plusieurs portes véritables. || *Porte de fer*. Porte composée d'un châssis de fer qui retient des barreaux et des traverses, ou des panneaux avec des enroulements plats et de tôle ciselée. On nomme aussi *portes de fer*, des portes dont les châssis et les barreaux sont recouverts de plaques de tôle et qui servent aux lieux ou sont renfermées des choses précieuses ou craignant le feu; telles sont les portes des trésors et des archives. || *Porte flamande*. Porte composée de deux jambages avec un couronnement et une fermeture de grille de fer. || *Porte de glace*. Porte vitrée avec des morceaux de glace étamée. || *Porte-grille*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Porte à jour* ou *porte à claire-voie*. Porte faite de grilles de fer ou de barreaux de bois. || *Porte mobile*. Toute fermeture de bois ou de metal qui remplit la baie d'une porte. || *Porte en niche*. Celle qui est faite en manière de niche. || *Porte avec ordre*. Porte ornée de colonnes ou de pilastres. || *Porte à pans*. Celle qui a sa fermeture en trois parties, dont l'une est de niveau, et les deux autres sont rampantes. || *Porte perdue*. Porte qui a le même arasement et la même décoration que le lambris où elle est pratiquée, afin de ne pas déranger la symétrie de l'appartement. || *Porte-persienne*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Porte à placard*. Porte d'assemblage de menuiserie avec cadres, chambranle, corniche et quelquefois un fronton. || *Porte rampante*. Celle dont la partie cintrée ou la plate-bande est rampante. || *Porte rustique*. Celle qui a ses parements de pierre en bossages rustiques. || *Porte de secours*. Porte secrète par où l'on introduit quelqu'un au besoin. || *Porte secrète*. Petite porte pratiquée dans le bas d'un appartement ou d'une maison pour y entrer et en sortir secrètement. || *Porte surbaissée*. Celle dont la fermeture est en anse de panier. || *Porte en tour ronde*. Porte qui est percée dans un mur circulaire et qui est vue par dehors, à la différence de la *porte en tour creuse* qui est vue par dedans. || *Porte traversée*. Celle qui, sans emboîtures, est faite d'ais debout, croisés carrément par d'autres ais que retiennent des clous disposés en compartiments losanges. || *Porte triomphale*. Porte bâtie par magnificence plutôt que par nécessité, et destinée à perpétuer la mémoire d'une expédition militaire. La porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, à Paris, sont des portes triomphales. || *Porte de ville*. Porte pratiquée à l'entrée d'une ville. || *Porte vitrée*. Porte partagée en tout ou à moitié par des croisillons de petit bois, dont les vides sont remplis de carreaux de verre ou de glace. La porte vitrée est l'opposé de la *porte pleine*.

— Fig. *Porte de derrière*. Faux-fuyant, échappatoire. Avoir une porte de derrière. Être un homme à porte de derrière. Cet homme a toujours plusieurs portes de derrière.

— *Garder la porte*. Être concierge.

— *Frapper à la porte*. Y donner des coups soit avec la main, soit avec le marteau pour se la faire ouvrir.

— Fig. Quand ce divin esprit frappe à la *porte* du cœur, pour s'y faire entendre en qualité de docteur et de maître... (Bossuet.)

— *Frapper à la bonne porte*. S'adresser où il faut pour réussir.

— *Heurter, frapper à toutes les portes*. S'adresser à toutes les personnes, chercher toutes sortes de moyens, mettre tout en œuvre pour réussir.

— *Faire défendre sa porte*. Défendre de laisser pénétrer personne chez soi.

— *Refuser la porte à quelqu'un*. Lui interdire l'entrée de quelque endroit.

— *Refuser sa porte à quelqu'un*. Lui interdire l'entrée de sa maison. || *Faire refuser sa porte à quelqu'un*. Ne vouloir pas recevoir sa visite.

— *Fermer sa porte à quelqu'un*. Ne plus vouloir l'admettre chez soi. J'assiste à des soupers privés où la *porte* est fermée à tout survenant. (J.-J. Rousseau.)

— Absol. *Fermer sa porte*. Ne plus recevoir de visites. || *Ouvrir, rouvrir sa porte*. Commencer, recommencer à recevoir.

— Fam. *Fermer, pousser la porte au nez, sur le nez*. Fermer une porte avec quelque vivacité, pour empêcher quelqu'un d'entrer. || Dans le même sens.

Si jamais chez nous vous revenez,
Je vous fais de la *porte* un masque sur le nez.
(Regnard.)

— *Ouvrir ses portes aux vainqueurs*. Mettre quelque empressement à capituler, à recevoir les vainqueurs.

— Fig. *La ville ferme ses portes*. Elle se prépare à résister à l'ennemi. || *La ville ouvre ses portes*. Elle capitule.

— *Trouver toutes les portes ouvertes*. Être bien accueilli, bien reçu partout, à cause du crédit, de la considération dont on jouit dans le monde. Dans le même sens, on dit : *Toutes les portes lui sont ouvertes*.

— *Trouver porte close*. Ne trouver personne, ou n'être pas reçu dans la maison ou l'on se présente.

— *Se présenter à la porte de quelqu'un*. Se présenter à la demeure d'une personne pour lui rendre ses devoirs, pour lui faire visite.

— Fig. *Se morfondre à la porte d'un ministre, d'un homme puissant*. Solliciter longtemps sans pouvoir rien obtenir.

— *Se faire écrire, s'écrire à la porte de quelqu'un*. Se faire écrire, s'écrire sur la liste du portier, afin que le maître sache qu'on s'est présenté chez lui. Dans un sens analogue, on dit : *Passer à la porte de quelqu'un*.

— *Donner, céder la porte à quelqu'un.* Le faire passer devant soi par déférence, par honneur ou par simple politesse.

— Fig. *Forcer les portes de quelqu'un.* Entrer chez une personne, quoique sa porte soit défendue.

— Poét. *Fermer les portes de la guerre, les portes du temple de Janus.* Faire la paix. On dit dans le sens contraire : *Ouvrir les portes du temple de Janus.* Déclarer la guerre. V. JANUS.

— *Mettre, jeter à la porte.* Chasser. Mettre quelqu'un à la porte. Mettre un domestique à la porte.

— Fig. et fam. *Prendre la porte.* Se retirer, s'échapper à propos d'un lieu où l'on a quelque chose à craindre. Se hâter de prendre la porte. N'avoir rien de mieux à faire que de prendre la porte. Prenez-moi la porte. Prenez bien vite la porte. || Dans le même sens, on dit : *Passer la porte, enfiler la porte* Passez-moi la porte, enfilez-moi la porte.

— Fig. et fam. *Enfoncer une porte ouverte.* Faire de grands efforts pour vaincre un obstacle imaginaire, un obstacle qui n'existe pas. On dit de même : *C'est un enfonceur de portes ouvertes.* || *Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre.* Se dit d'un importun dont on ne réussit pas à se débarrasser.

— Fig. *Entrer, sortir par une belle porte.* Obtenir, perdre ou quitter son emploi d'une manière honorable. On n'entre pas toujours aux honneurs par une belle porte. Ce ministre intègre est sorti par une belle porte.

— On dit dans un sens analogue : *Entrer, sortir par une bonne porte, par une mauvaise porte, par une vilaine porte.*

— *Entrer dans la vie par une porte dorée.* Naître de parents fortunés. Je suis entrée dans la vie par une *porte* dorée. (A. Dumas.)

— *Mettre la clef sous la porte.* Déménager sans payer ; quitter furtivement sa maison, parce qu'on a fait de mauvaises affaires.

— *Écouter aux portes.* Être aux aguets pour surprendre un secret. On dit de même. C'est un écouteur aux portes. Cette femme est acariâtre, c'est une écouteuse aux portes.

— Fig. *Il a écouté aux portes.* Se dit de quelqu'un qui paraît avoir deviné un secret. Il se dit encore dans un sens ironique d'un homme qui répète mal quelque chose, parce qu'il n'a entendu qu'à moitié, ou qu'il a mal compris. || *Cela lui apprendra à écouter aux portes.* Se dit de quelqu'un qui est puni d'une curiosité indiscrète.

— Fig. *On a balayé devant sa porte.* Se dit d'un joueur qui n'a plus d'argent devant lui.

— Fig. Accès, introduction, moyen d'arriver. La porte des honneurs, des grandeurs, des emplois. La porte qui mène aux dignités. Ouvrir la porte aux abus, aux désordres, aux scandales, aux révolutions. L'impunité ouvre la porte à tous les crimes.

— *La porte des dignités, des honneurs,* etc., *lui est fermée.* Se dit en parlant d'un homme qui n'a pas ou qui n'a plus les moyens d'obtenir des places. On dit de même : *Il s'est fermé la porte des honneurs.* || On dit dans le sens contraire : *La porte des dignités lui est ouverte. Il s'est ouvert la porte des honneurs.* La *porte* des grandeurs est ouverte pour toi. (Volt.)

— Fig. *Cette place est la porte de tel pays* La possession de cette place donne le moyen d'entrer facilement dans ce pays. On dit aussi : *Cette place est la clef de ce pays.*

— *Fermer la porte, les portes d'un pays à une nation.* En interdire l'entrée, l'accès. Les Chinois sont peut-être mauvais politiques, lorsqu'ils nous ferment la *porte* de leur empire. (Raynal.)

— Par extens. Nom qu'on donne parfois aux endroits d'une ville où étaient anciennement les portes de l'enceinte extérieure. La porte Saint-Denis. La porte Saint-Martin. La porte Saint-Antoine. La porte Saint-Honoré. La porte Montmartre.

— Dans le langage poétique. Les portes de la vie. Les portes de la mort. Les portes du trépas. Les portes de l'éternité. Les portes du ciel. Les portes de l'enfer

Et sa main, te fermant les *portes* de l'enfer,
Te fera perdre alors de la juste souffrance
Le souvenir amer. (J.-B. Rousseau.)

Ma force et ma raison m'avaient abandonnée ;
Des *portes* de la mort vous m'avez ramenée.
(Le Franc de Pompignan.)

C'est elle qui neuf mois, dans ses flancs douloureux,
Porte un fruit de l'hymen trop souvent malheureux,
Et sur un lit cruel, longtemps évanouie,
Mourante, le dépose aux *portes* de la vie. (Legouvé.)

— Fig. *Être aux portes de la mort.* Être à l'extrémité, être sur le point de mourir

— On dit encore en poésie : Les portes de l'orient, du couchant, de l'aurore, les portes du jour, etc. C'était vraiment l'Aurore aux doigts de rose qui m'ouvrait les *portes* de l'orient. (Gérard de Nerval.)

Ces rayons dont l'éclat, dans les airs s'épanchant,
Peint d'un si riche émail les *portes* du couchant
(La Fontaine.)

Tel que brille l'éclair, qui touche au même instant
Des *portes* de l'aurore aux bornes du couchant.
(L. Racine.)

Il s'endort, mais voilà qu'aux *portes* d'orient,
A lui s'offre Clorinde en un songe riant. (B. Lorm.)

— Ce qui ferme certains meubles, certaines constructions servant à divers usages. Les portes d'une armoire, d'un placard, d'un buffet, d'une alcôve, d'une bibliothèque. Les portes d'un bassin, d'une écluse. La porte d'un fourneau, d'un four.

— *A la porte.* A l'entrée.

A la *porte*
On ne prend point d'argent, je fais tout pour l'honneur
(Florian.)

— *A la porte de.* loc. prépos. Près, auprès, fort près de, dans le voisinage de. Être logé à la porte de quelqu'un. Avoir une maison de campagne à la porte d'une ville, aux portes de Paris. Dans un sens analogue, on dit : *Porte à porte.* Demeurer porte à porte. Être porte à porte

— *A porte ouvrante* ou *à porte fermante* loc. adv. A l'heure où l'on ouvre, ou l'on ferme la porte. Il ne se dit qu'en parlant des places de guerre et autres villes ou les portes s'ouvrent et se ferment à certaines heures précises. On dit aussi au pluriel : *A portes ouvrantes, à portes fermantes.* Sortir d'une forteresse à portes ouvrantes. Ne rentrer dans une ville de guerre qu'à portes fermantes.

— *A porte close.* En secret, sans témoin. Tenir conseil à porte close. Délibérer à porte close. Raisonner, parler politique, quand on est à porte close. || Dans un sens opposé, on dit : *A porte ouverte.* Tous les interrogatoires se font à *portes* ouvertes. (Voltaire.)

— *De porte en porte.* De maison en maison. Aller de porte en porte. Solliciter, quêter, mendier de porte en porte. Aveugle, boiteux, débile, tu t'en iras de *porte en porte* raconter ta jeunesse aux petits enfants. (G. Flaubert.)

— *De porte à porte.* Directement, sans intermédiaire Jusque-là je suis assez glorieux pour vous dire de *porte à porte* que je ne vous crains ni ne vous aime. (Corneille.)

— Loc. prov. *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.* Lorsqu'il n'y a que deux partis à prendre, il faut se déterminer pour l'un ou pour l'autre. || *L'or ouvre toutes les portes.* La richesse donne accès partout.

— Anat. anc. *Portes du foie.* Deux tubercules qui se trouvent à la partie supérieure du foie, et par lesquels les anciens croyaient que le suc des aliments pénètre dans ce viscère. Ils appelaient la veine qui aboutit à cet endroit, la *veine de la porte,* d'où nous avons fait la *veine porte.*

— Antiq. rom. Au temps de Romulus, Rome avait trois ou quatre portes seulement ; au temps de Pline, elle en avait trente-sept. Les plus connues sont : la porte *Carmentale* ou *Scélerate,* par ou sortirent les trois cents Fabius pour aller au combat, la porte *Esquiline,* par où l'on conduisait les criminels au supplice ; la porte *Nomentane* ou *Figulaire,* qui conduisait sur le mont Sacré ; la porte *Trigémine,* qui conduisait à Ostie, et la porte *Triomphale,* qui communiquait de la voie Flaminienne au Capitole. || *Porte decumane.* Grande porte de derrière d'un camp romain. || *Porte prétorienne* ou *ordinaire.* Celle qui était du côté de l'ennemi. || *Portes principales.* Celles des deux côtés.

— Art vétér. *Portes de lait.* Nom par lequel on désigne, chez la vache, les ouvertures par lesquelles les veines mammaires pénètrent dans les cavités profondes et inférieures de la poitrine.

— Astron. anc. *Portes du soleil.* Nom donné, chez les anciens, aux deux tropiques ou signes du Cancer et du Capricorne. Le tropique du Cancer était aussi appelé *Porte des hommes,* parce qu'on croyait que les âmes des hommes descendaient par là sur la terre ; et le tropique du Capricorne, *Porte des dieux,* parce qu'on croyait que les âmes remontaient par là au séjour des dieux. || *Porte du ciel.* Le septentrion.

— B.-arts. *Dessus de porte.* Ornementation placée entre le haut d'une porte et le plafond d'un appartement.

— Comm. relig. *Faire la porte.* Remplir les fonctions de portier

— Fortif. anc. *Porte coulante* ou *porte coulis.* Herse d'une forteresse.

— Écrit sainte. *Les portes de l'enfer.* Les puissances de l'enfer Jésus-Christ a prédit à son Église que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle.

— Géogr. Gorge, défilé, pas. || *Portes de fer.* Nom donné à plusieurs étroits défilés qu'on trouve 1° en Algérie, au défilé de Biban ; 2° entre la Transylvanie (empire d'Autriche) et la Serbie, à l'endroit où le Danube se fraye, au-dessous d'Orsova, un passage entre les Karpathes du sud et les monts de Serbie pour entrer dans son quatrième bassin ; 3° à l'extrémité E. du Caucase, au défilé de Derbent. || *Porte de Westphalie* Défilé de l'Allemagne (Prusse), traversé par le Weser entre le Weser-Gebirge et un contrefort de l'Egge-Gebirge. Il est garde par la place forte de Minden.

— Géogr. anc. *Portes amaniques.* Défilé situé au pied du mont Amanus, entre la Cilicie et la Syrie. || *Portes ciliciennes* Défilé entre la Cappadoce et la Cilicie. || *Portes de Perse* ou *de Susiane.* Défilé entre la Perse et la Susiane.

— Hist. *Porte ottomane, Sublime Porte,* ou simplement *la Porte.* La cour du sultan des Turcs ou Ottomans ; elle tire son nom de l'usage ou étaient les califes de donner audience à la porte de leur palais. L'ambassadeur de la Porte a la cour de France. Être nommé ambassadeur de France à la Sublime Porte Décision de la Porte. Politique de la Porte. || *Porte dorée.* Le palais, la cour des anciens rois de Perse. || *Gardes de la porte.* Gardes qui veillaient près de la porte du palais du roi. || *Capitaine de la porte.* Capitaine des gardes de la porte. || *Porte impériale.* Entrée principale du serail à Constantinople. || *Porte de félicité.* La porte qui conduit dans l'intérieur du serail, habité par le sultan, par les femmes de son harem et par ses principaux officiers.

— Jeux *Porte de Saint Nicolas.* Jeu dans lequel les joueurs, se donnant la main, forment une longue chaîne composée alternativement d'un cavalier et d'une dame ; les deux joueurs qui se trouvent en tête tiennent les bras levés et, joignant les mains, forment une espèce d'arceau vers lequel se replie la queue de la chaîne qui défile dessous tout entière.

— Min. *Porte d'aérage.* Porte pratiquée dans une galerie pour obliger le courant à avoir toujours la même direction. || *Porte flottante* Porte fixée à la partie supérieure d'une galerie, et qui est destinée à fermer entièrement cette galerie dans le cas ou une commotion viendrait à se produire.

— Myth. *Porte de corne.* Celle par laquelle sortaient les songes véridiques. *Porte d'ivoire.* Celle par laquelle passaient les songes menteurs.

— Navig. *Porte marinière.* Passage réservé dans une écluse pour la navigation.

— Phil. Nom donné aux chapitres ou articles du Sadder. Le Sadder est divisé en cent articles que les Orientaux appellent *portes* ou puissances.

— Techn. Ouverture en forme de petit anneau dans laquelle on passe le crochet d'une agrafe.

* **PORTE**, a. lj. 2 g. rad *porte*, s. f., par suite de la comparaison qui s'est établie entre les deux emmences du foie et une porte. Anat. *Appareil porte, vaisseaux portes.* Nom donné aux parties de l'appareil circulatoire par lesquelles le sang va des capillaires d'un organe vers les capillaires d'un autre. || *Éminences portes.* Nom donné à deux saillies de la face inférieure du foie, qui bornent, l'une en devant, l'autre en arrière, le sillon transversal. || *Veine porte* Arbre vasculaire, dont les radicules sont dans les intestins, dont les ramuscules sont dans le foie, et dont le tronc, intermédiaire aux unes et aux autres, n'a guère que 10 à 12 centimètres de long chez l'adulte. De là la double dénomination de *veine porte abdominale* et de *veine porte hépatique.* La veine porte reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et le distribue dans le foie. || *Sinus de la veine porte.* Angle à peu près droit formé par la séparation du tronc de la veine porte en deux branches qui constituent une espèce de canal. || *Sillon de la veine porte* Sinuosité profonde dans laquelle est logée la bifurcation de la veine porte.

PORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Porter. S'emploie adjectiv. Vêtements portes. Coup vigoureusement porté. Un droit *porte* trop loin devient une injustice. (Volt.) La science de l'affiche et de l'étiquette est *portée* si loin, que nos neveux n'y pourront rien ajouter. (La Harpe.) Par ce prince, la gloire du nom français est *portée* jusqu'aux extrémités du monde. (Frayssinous.)

— Fam. *Être tout porté.* N'avoir point à se déplacer. Dînez avec nous, vous voilà tout porté. || En parlant des choses, Être à la disposition. Jeunesse opiné à tâter du climat de Provence, cette année seulement, puisqu'il était tout *porté.* (Mme de Sévigné.)

— *Cela est bien porté, mal porté.* Cette mode est suivie par des gens du monde, par des personnes estimables, ou par des gens de rien, par des personnes de mauvaises mœurs.

— Déclaré, inscrit. Le jeune César acquitta, des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs *portés* par le testament. (Vertot.)

— Édicté, promulgué. Les parents qu'on avait gagnés se plaignirent qu'étant demeurée maîtresse de ses biens avant l'âge *porté* par les lois, elle les dissipait en présents et en aumônes indiscrètes (Fléchier.)

— *Porté à.* Qui a de l'inclination, de la disposition à Porté à la vertu, à l'étude, au bien Porté à la paresse. Porté à médire, à calomnier. Porté à faire du bien à ses semblables. Les hommes sont *portés* à juger par comparaison. (La Harpe.) Les riches sont *portés* à croire qu'ils sont supérieurs aux autres hommes, et l'on fait ce qu'il faut pour leur persuader qu'ils n'ont pas tort. (Beauch.) Je suis, par tempérament, je crois, *porté* à voir les choses en noir. (Merimée.)

— *Porté de.* Être porté d'affection pour quelqu'un

L'ours, *porté* d'un même dessein,
Venait de quitter sa montagne. (La Fontaine.)

— *Être porté d'amitié pour quelqu'un* Ressentir de l'amitié pour lui.

— *Porté par.*

Il n'aura plus que vous dans ses perplexités
Pour adoucir les traits par vous-même *portés.* (Volt.)

Portes du couchant à l'aurore
Par un mouvement éternel,
Sur leur axe ils tournent encore
Dans les vastes plaines du ciel. (Malfil.)

— *Porté pour.* Qui a des dispositions, du goût pour Être plus porté pour une chose que pour une autre.

— *Porté sur* Les fleurs femelles sont *portées* sur des tiges spirales (Cuvier.) Les semences mêmes de la Jamaïque sont *portées,* en hiver, jusque sur les rivages des Orcades. (B. de St-P.)

Leurs chars semblent *portés* sur l'aile des autans,
Et le feu qui jaillit de leurs essieux brûlants,
Des héros dispersés indique seul la trace. (Le Bailly.)

— Poussé au-dessus de. On marche, on est *porté* sur les corps des mourants (Volt.)

— Loc. prov. *Autant vaut traîné que porté.* Se dit de choses désagréables entre lesquelles il est indifférent de choisir, ou de choses qu'il n'est pas plus difficile de faire d'une manière que d'une autre.

— B.-arts. *Ombre portée.* Toute ombre qu'un corps projette sur une surface. A mesure que le jour montait, l'ombre *portée* de la guillotine décroissait sur l'herbe. (V. Hugo.)

— Blas. *Croix portée.* Croix penchée, c'est-à-dire dans la position où était celle du Christ lorsqu'il allait au supplice.

— Ven. *Porté par terre.* Se dit du cerf forcé et tombé sur le sol || Par anal. Quand Périclès avait été *porté* par terre dans la lutte, il persuadait aux assistants qu'il n'était point tombé et les contraignait de croire moins à leurs yeux qu'à leurs oreilles. (Pellisson.)

— **PORTE** s. m. Effet que produit, dans la mise, dans le costume, tel ou tel objet de toilette, Écharpes d'un porte douteux.

PORTE-ACIDE s. m. Instrument qui sert à employer l'acide sulfurique dans les gazogènes. || Pl., des *porte-acide.*

PORTE-AFFICHE s. m. Admin. Grand cadre de bois ou de fer dans lequel on met les affiches. || Pl., des *porte-affiches.*

PORTE-AIGLE. s. m. Officier qui, dans les armées de l'empire français, portait l'aigle d'un régiment. || Pl., des *porte-aigle.*

— Antiq. rom. V. AQUILIFÈRE.

* **PORTE-AIGUILLE.** s. m. Chir. Tige d'acier ou d'argent, longue de deux pouces, tendue dans presque toute sa longueur en deux branches, pour former une espèce de pincette qui se tient écartée par son propre ressort, et qui se ferme avec un anneau coulant ; c'est dans ces branches que le chirurgien loge les aiguilles pour leur donner plus de longueur et de solidité, lorsqu'elles sont si fines et si petites qu'on ne saurait les saisir avec les doigts, ou lorsqu'il s'agit de pratiquer des sutures dans les parties où les doigts ne sauraient pénétrer ou manœuvrer avec facilité. La manche de la tige est creux et garni de trous pareils à ceux d'un dé pour aider à pousser l'aiguille. || Pl., des *porte-aiguille.*

— Armur. Pièce de la culasse mobile dans laquelle est fixée l'aiguille, dans le fusil Chassepot || Adjectiv. Tige porte-aiguille.

— Techn. Chez les tabletiers-gainiers, Sorte de pince de fer qui sert à saisir l'aiguille, et qui est retenue par un anneau qui glisse le long du porte-aiguille, comme dans le porte-crayon.

— **PORTE-AIGUILLES.** s. m. Sorte d'étui dans lequel on met des aiguilles à coudre.

PORTE-AIGUILLON. s. m. Entom. Nom donné aux insectes dont l'abdomen se termine par un aiguillon acéré et venimeux. || **PORTE-AIGUILLON.** s. m. pl. Groupe d'hyménoptères comprenant toutes les espèces caractérisées par un aiguillon.

PORTE-ALLUME. s. m. Petit réchaud de boulanger qui contient les flambarts, et qui sert à éclairer le four. || Pl., des *porte-allume.*

* **PORTE-ALLUMETTES.** s. m. Sorte de boîte où l'on met les allumettes. || Pl., des *porte-allumettes.*

PORTE-AMARRE. s. m. Appareil qui sert à lancer des amarres aux navires. || Pl., des *porte-amarre.*

* **PORTE-ARQUEBUSE.** s. m. Hist. Officier qui portait le fusil du roi ou des princes de la famille royale, quand ils allaient à la chasse. || Pl., des *porte-arquebuse.*

PORTE-ASSIETTE. s. m. Écon. dom. Cercle ou disque de métal, plateau de bois ou d'osier tressé, qu'on met sous les assiettes d'entrées et d'entremets. || Pl., des *porte-assiette.*

PORTE-ATTELLES s. m. Chir. Morceau de toile qui sert à rouler les attelles, dans les fractures. || Pl. des *porte-attelles.*

PORTE-AUGE. s. m. Techn. Apprenti maçon, aide-maçon, manœuvre. || Pl., des *porte-auge.*

PORTE-AUNE. s. m. Comm. Tringle de bois ou de fer attachée perpendiculairement au plafond, et à laquelle l'aune est suspendue, afin de pouvoir mesurer commodément les étoffes. || Pl., des *porte-aune.*

* **PORTE-BAGUETTE.** s. m. Rainure placée le long du fût d'un fusil ou d'un pistolet, pour recevoir et contenir la baguette. || Pl., des *porte-baguette.*

PORTE-BAÏONNETTE. s. m. Cost. milit. Pièce de cuir suspendue au ceinturon, et servant à soutenir le fourreau de la baïonnette || Pl., des *porte-baïonnette.*

PORTE-BALANCE. s. m. Morceau de fer monté sur un pied, terminé par un crochet, qui sert à suspendre le trébuchet ou la balance. || Pl., des *porte-balance.*

* **PORTEBALLE.** s. m. Petit mercier qui court le pays, portant ses marchandises dans une balle. Acheter aux porteballes.

PORTE-BANDEAU. a. lj. Qui a un bandeau sur les yeux. || Pl., des *porte-bandeau.*

Chypre, ton vin, qui rajeunit ma verve,
Me fait revoir l'enfant *porte-bandeau.*
(Béranger

— PORTE-BANDEAU. s. m. Bot. Un des noms donnés à l'etuile nodulure.

PORTE-BANNIÈRE. s. 2 g. Celui, celle qui porte une bannière. || Pl. des *porte-bannière*.

— Hist. *Porte-bannière de l'empire*. Titre qui prenaient les ducs de Wurtemberg.

PORTE-BARBE. s. m. Botan. Genre de plantes de l'ordre des mousses. || Pl. des *porte-barbes*.

* **PORTE-BARRES**. s. m. pl. Anneaux de cou de passes dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux qu'on mène accouplés. || Pl., des *porte-barres*.

PORTE-BARRETTE. s. m. Hist. ecclès. Officier de la cour pontificale chargé de porter la barrette à ceux que le pape vient de promouvoir au cardinalat. Les cardinaux ne reçoivent le chapeau que de la main même du pape. || || Pl., des *porte-barrette*.

PORTE-BÂT. s. m. Bête de somme. || Pl., des *porte-bât*.

—Fam. et fig. Pauvre peuple des champs, *porte bât* méprisé du régime social actuel ! (Toussenel.)

PORTE-BATTANT. s. m. Techn. Barre de suspension du battant d'un métier à étoffe. || Pl., des *porte-battant*.

PORTE-BEC. s. m. Entom. Insecte de l'ordre des coléoptères. Syn. de RYNCHOPHORE. || Pl., des *porte-bec*.

PORTE-BÉDAINE. s. m. Fam. Homme qui a un gros ventre. || Pl., des *porte-bédaine*.

Ah ! pardieu ! je crierai,
Maître *porte-bédaine*, autant que je voudrai !
(A. DE MUSSET.)

PORTE-BOBÈCHE. s. m. Partie d'un flambeau qui porte la bobèche. || Pl., des *porte-bobèche*.

PORTE-BONHEUR. s. m. Bracelet formé ordinairement d'un simple anneau, et qu'on ne quitte jamais. || Pl., des *porte-bonheur*.

PORTE-BONNET. s. m. Anc. cost. milit. Nom donné à certaines courroies, qui étaient attachées à une giberne pour y maintenir le bonnet de police. || Pl., des *porte-bonnet*.

PORTE-BOSSOIR. s. m. Mar. Espèce de console placée sous le bossoir pour lui servir d'appui. || Pl., des *porte-bossoir*.

PORTE-BOUCHOIR. s. m. Devant du four, tablette ou autel du four. || Pl., des *porte-bouchoir*.

* **PORTE-BOUGIE**. s. m. Chir. Canule d'argent servant à conduire des bougies dans l'urètre pour le dilater. || Pl., des *porte-bougie*.

PORTE-BOUQUET. s. m. Petit vase ou l'on met des fleurs. || Pl., des *porte-bouquet*.

— Parure disposée pour porter des bouquets.

PORTE-BOURDON. s. m. Pop. Pèlerin. || Pl., des *porte-bourdon*.

PORTE-BOURSE. s. m. Celui qui porte la bourse dans une collecte. || Pl., des *porte-bourse*.

PORTE-BOUTEILLES. s. m. Châssis de métal ou de bois qui sert à porter les bouteilles. || Pl., des *porte-bouteilles*.

PORTE-BRAS. s. m. Manuf. Courroie servant à supporter l'avant-bras gauche lors du remettage des fils. || Pl., des *porte-bras*.

PORTE-BRIDES. s. m. Sell. Synon. de PORTE-HARNAIS.

PORTE-BROCHE. s. m. Techn. Manche mobile qui reçoit différents outils. || Pl., des *porte-broche*.

* **PORTE-CARABINE**. s. m. Synon. de PORTE MOUSQUETON. || Pl., des *porte-carabine*.

PORTE-CARREAU. s. m. Technol. Petit carre de menuiserie soutenu par des pommes, et sur lequel on met un carreau. || Pl., des *porte-carreau*.

PORTE-CARTES. s. m. Petit portefeuille pour mettre les cartes de visite. || Pl., des *porte-cartes*.

PORTE-CASQUE. s. m. Fam. Soldat de la cavalerie. Que vous disais-je ? que ces *porte-casque* rôdaient toujours autour des pommes filles comme de sperviers ravisseurs. (E. Suc.)

PORTE-CAUSTIQUE. s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans le canal de l'urètre, et le mettre en contact avec les rétrécissements qu'il s'agit de détruire, sans toucher aucun autre point des parois du canal. || Pl., des *porte-caustique*.

PORTE-CHAÎNE. s. m. Celui qui prend des mesures avec la chaîne d'arpenteur. || Pl., des *porte-chaîne*.

PORTE-CHAISE. s. f. Nom ancien de la chaise à porteurs. || Pl., des *porte-chaise*.

PORTE-CHANDELIER. s. m. Acolyte qui porte un chandelier dans les processions. || Pl., des *porte-chandelier*.

PORTE-CHANDELLE. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de fulgore. || Plur. des *porte-chandelle*.

* **PORTECHAPE**. s. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église. Les deux portechapes du lutrin.

— Nom qu'on donnait autrefois aux maîtres cuisiniers de la ville de Paris.

PORTE-CHAPEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du pallure epineux. || Pl., des *porte-chapeau*.

PORTE-CHARBON. s. m. Phys. Appareil qui porte un charbon, pour la production de la lumière électrique. || Pl., des *porte-charbon*

PORTE-CHARGE. s. f. Techn. Monture d'un fouet de cocher. || Pl., des *porte-charge*.

PORTE-CHEVILLES. s. m. Constr. Support destiné, dans les échaudoirs, à recevoir les chevilles mobiles auxquelles on accroche les parties détachées des animaux abattus. || Pl., des *porte-chevilles*.

* **PORTECHOUX**. s. m. (de *porter*, et de *choux*) Petit cheval de jardinier, pour porter les légumes au marché. Ces chevaux sont trop bas, on n'en peut faire que des portechoux.

PORTE-CIERGE. s. m. Celui qui porte un cierge. || Pl., des *porte-cierge*.

* **PORTE-CIGARES**. s. m. Étui pour renfermer plusieurs cigares. || Pl., des *porte-cigares*.

— PORTE-CIGARE. s. m. Espèce de chalumet au bout duquel on adapte un cigare. || Pl., des *porte-cigare*.

PORTE-CLAPET. s. m. Pièce de cuivre circulaire, qui fait partie du corps de pompe et sur laquelle est monté un clapet. || Pl., des *porte-clapet*.

* **PORTE-CLEFS**. s. m. Valet de prison qui porte les clefs. Pour lui désormais tout l'univers allait être dans les *porte-clefs* farouches qui lui apportaient ses aliments. (L. Blanc.)

— Mus. Syn. de CLAVIER. Un porte-clefs d'acier, d'argent.

PORTE-COFFRE. s. m. Officier de chancellerie, qui portait le coffre des lettres à sceller. || Pl., des *porte-coffre*.

PORTE-COL. s. m. Syn. de PORTECOLLET. || Pl., des *porte-col*.

— *A porte-col*. loc. adv. En portant sur le cou.

* **PORTECOLLET**. s. m. Pièce de carton ou de baleine, couverte d'étoffe, qui sert à porter le collet ou le rabat. Les ecclésiastiques se servent de portecollets.

PORTE-COLLIERS. s. m. Mar. Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts à la hauteur des colliers d'étais. || Pl., des *porte-colliers*.

— Bot. Nom vulgaire de l'ostreosperme monifère.

PORTE-CORDEAU. s. m. Hortic. Chevalet qui maintient un cordeau dans la direction où il a été placé. || Pl., des *porte-cordeau*.

PORTE-CORDON. s. m. Chir. Synon. de PORTE-LACS

PORTE-CORNE. s. m. Mamm. Le rhinocéros. || Pl., des *porte-corne*.

PORTE-CORNETTE. s. m. Hist. milit. Nom qu'on donnait à celui qui portait le drapeau. || Pl., des *porte-cornette*.

PORTE-COTON. s. m. Hist. Valet de garde-robe à la cour. || Pl., des *porte-coton*

— Fig. Vil complaisant.

PORTE-COURONNE. s. m. Monarque.

O race de Paris, race au cœur dépravé,
Race ardente à mouvoir du fer et du pavé,
Mer dont la grande voix fait trembler sur leur trône,
Ainsi que des flévreux, tous les *porte-couronne* ..
(A. BARBIER.)

— Adjectiv. Frédéric II, le plus sensé, le plus éclairé parmi les cerivains *porte-couronne* (Sainte-Beuve.)

— PORTE-COURONNES. s. m. Petit appareil destiné à supporter et à préserver des intempéries les couronnes déposées sur une tombe. || Pl., des *porte-couronnes*.

PORTE-COUTEAU. s. m. Techn. Instrument qui sert à couper le fil de fer dont on fait les hameçons. || Pl., des *porte-couteau*.

— Etensile dit aussi *chevalet*, et sur lequel on place son couteau pour ne passer à la nappe.

* **PORTECRAYON**. s. m. Instrument dans lequel on met un crayon, pour s'en servir plus commodément. Portecrayon en or, en argent. Portecrayon enrichi de diamants. Des portecrayons d'argent, de cuivre.

PORTE-CRÈTE. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de lezard ou d'iguane qui vit à l'île d'Amboine. || Pl., des *porte-crète*.

PORTE-CRIN. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses. || Pl., des *porte-crin*.

PORTE-CROISÉE. s. f. Fenêtre sans appui qui sert de passage ou de porte pour aller sur une terrasse, un balcon, un jardin. || Pl., des *portes-croisées*.

* **PORTE-CROIX**. s. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque. || Pl., des *porte-croix*.

— Celui qui porte la croix aux processions.

Illustre *porte-croix*, par qui notre bannière
N'a jamais eu marchant tout un pas en arrière.. (BOIL.)

— Se dit quelquefois pour désigner Jésus-Christ. Une autre fois, il m'a semblé te rencontrer dans la brume du matin, sur une cime chauve ; tu luttais corps à corps avec le *porte-croix* de Nazareth. (E. Quinet.)

— Chevalerie. *Ordre des Porte-croix*. Ordre de chevalerie institué par saint Etienne, premier roi de Hongrie, vers l'an 1000.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes de l'ordre des coléoptères.

— Erpet. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

* **PORTE-CROSSE**. s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque. || Pl., des *porte-crosse*.

— Équip. milit. Espèce de petit fourreau de cuir, attaché par une courroie aux selles de cavalerie, vers le flanc droit du cheval, et dans lequel entre le bout de la carabine.

PORTE-CURE-DENTS. s. m. Fourreau ou ustensile où l'on met un ou des cure-dents. || Pl., des *porte-cure-dents*.

PORTE-CYLINDRES. s. m. Filat. Bâti qui, dans les métiers à filer, supporte les cylindres étireurs. || Pl., des *porte-cylindres*.

PORTE-DAIS. s. m. Celui qui porte un dais || Pl., des *porte-dais*.

* **PORTE-DIEU**. s. m. Prêtre dont la fonction spéciale est de porter le viatique aux malades d'une paroisse. || Pl., des *porte-dieu*.

* **PORTE-DRAPEAU**. s. m. Art milit. Officier qui porte le drapeau, dans un corps d'infanterie. || Pl., des *porte-drapeau*.

— Par extens. Aujourd'hui, il s'agit d'un tournoi d'éloquence entre M. Berryer et M. Guizot, deux des plus illustres *porte-drapeau* parlementaires. (P. Busoni.)

PORTE-DUC. s. m. Officier de la maison du roi qui relevait du grand fauconnier de France. || Pl., des *porte-duc*.

* **PORTÉE**. s. f. (rad. *porter*). Nombre ou totalité des petits que les femelles des animaux mammifères portent dans leur sein et mettent bas après chaque fécondation. Première, seconde portée. Une chienne peut avoir jusqu'à neuf et dix chiens d'une portée, en une portée. Deux chiens de la même portée. Je lui disais le voyant éveillé comme une *portée* de souris... (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Durée de la gestation chez les animaux. La *portée* de l'ânesse est d'environ onze mois. (Ardent.)

— Distance à laquelle une arme de jet peut envoyer un projectile. La portée du canon. La portée d'une carabine, d'un fusil. La portée d'une arbalète. S'avancer à portée, à demi-portée, à portée de pistolet. Camper hors de la portée du canon. Se mettre hors de la portée des balles. Tirer hors de portée. On était à *portée* de javelot, face à face. (G. Flaubert.)

— *Une portée de fusil*. Signifie quelquefois Une distance peu considérable. Aller à une portée de fusil de la ville. Il n'y a que deux portées de fusil d'ici la rivière. Elle s'appelait Toinon et habitait à deux *portées* de fusil du village. (V. Cherbuliez.) || Dans le même sens. Un petit gentilhomme qui avait sa chaumière à deux *portées* d'escopette de Cinquello. (Le Sage.)

— Par extens. Arrivé sur le terrain désigné, il avait lancé sa hache droit devant lui, afin qu'un jour on pût mesurer la force et la *portée* de son bras par la longueur de l'édifice. (Aug. Thierry.)

— *A portée*. A la distance où l'on peut être atteint. Ne tirez pas sur cet oiseau, il n'est pas à portée.

— *A portée*. Signifie aussi A une distance convenable. Un asile éloigné, mais à *portée*. (J.-J. Rousseau.)

— *A portée de*. De manière à pouvoir atteindre, ou être atteint. Gardez-vous d'enfermer un bébé tout seul, dans une chambre, à *portée* d'un paquet d'allumettes. (Toussenel.)

— Fig. *Être à portée de*. Être dans une situation convenable pour être à portée de demander, d'obtenir des grâces, des faveurs, des emplois. Il semble que plus on est à *portée* de soulager des malheureux, moins on est touché de leurs misères. (Mass.) Si je suis jamais à *portée* de vous rendre quelque service dans ce pays-ci, je vous prie de ne pas m'épargner. (Volt.) Un long séjour en Égypte l'avait mis à *portée* de dérober aux prêtres égyptiens une partie de leurs secrets (Barth.)

— *Être à portée de la main*. Être assez près pour pouvoir être atteint avec la main. On dit de même : Cela est à ma portée, cela n'est pas à ma portée.

— Dans un sens opposé, on dit *Être hors de portée*. Je crains bien qu'étant hors de la *portée* de toutes les postes, je ne reçoive point de vos lettres dimanche. (Mme de Sévigné.)

— Distance où peut s'étendre la voix, la vue, l'ouïe. Se mettre à la portée de la voix de quelqu'un, à la portée de sa vue, à la portée de son oreille. Être à la portée de la voix.

— Fig. Se dit des choses qui ont rapport à l'intelligence. La portée de l'esprit, de l'intelligence. Esprit d'une grande portée, d'une haute portée. Connaître la portée d'une personne. Ne point s'exagérer la portée de ses forces. Ne rien entreprendre au-dessus de sa portée. Il faut être très savant pour se mettre utilement à la portée de l'ignorance. Les grands génies savent mettre la vérité à la portée de tout le monde. Les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur *portée*. (La Rochef. L'exemple récent d'une reine lui paraissait au-dessus de la *portée* de sa vertu. (Fléchier.) L'idée d'un simple changement de demeure est plus à la *portée* de notre esprit et flatte plus notre cœur que l'idée d'une modification nouvelle. (Montesq.) On y verra des miracles qui surpasseront la *portée* des esprits faibles. (Id.) Rien n'était au-dessus de sa *portée*. (J.-J. Rousseau.) On a des devoirs suivant la *portée* de son esprit. (Stendhal.)

— Ce que comporte la naissance, la fortune, la position sociale. Aspirer à un emploi au-dessus de sa portée. Faire une dépense au-dessus de sa portée. Projeter un mariage au-dessus de sa portée.

— Force, valeur, importance d'un raisonnement, d'une preuve, d'une expression, etc. Sentir la portée d'un raisonnement. Ne pas comprendre la portée de ce qu'on dit. La *portée* politique d'un pareil acte était immense. (L. Blanc.) Vous savez mieux que moi que ces calomnies sont maintenant sans *portée* et qu'on en rit parce qu'il n'y a plus à s'en indigner. (Gambetta.)

— Archit. Étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue en l'air par un ou plusieurs points d'appui dans les colonnes espacées, la pierre de l'architrave a une grande portée. Cette poutre a trop de portée, elle finira par plier au milieu. || Saillie au delà d'un mur de face, comme celle d'une gouttière, d'un auvent. || Partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente horizontalement placée, qui porte sur le mur ou un pilier. Une poutre doit avoir au moins un pied de portée dans le mur. La portée de cette pierre n'est pas suffisante. Les portées de ces solives sont pourries.

— Arpent. Mesure qui est de la longueur de la chaîne que l'arpenteur porte d'un piquet à l'autre.

— Chass. La partie d'un taillis la plus haute où le bois du cerf laisse des traces, en faisant plier les branches. Les portées donnent connaissance du cerf.

— Cord. Ensemble des torons qu'un cordier peut déployer pour les commettre.

— Horlog. Petite assiette ou un pivot prend naissance, et sur laquelle portent les arbres ou tiges, quand ils sont dans la verticale.

— Hydraul. Volume d'eau débité dans un temps déterminé.

— Jeux. Ensemble de cartes préparées d'avance dans un certain ordre par les escrocs, et jouées à un moment déterminé.

— Joaill. Place dans laquelle doit être logée la pierre que l'on veut sertir.

— Manuf. Ensemble de quarante fils de chaîne réunis par un lien. La *portée* se divise en deux demi-*portées*, branches ou musettes, de vingt fils chacune. (W. Maigne.)

— Mar. Ce qu'un navire peut porter en marchandises. || *Portée d'un phare*. Distance à laquelle la lumière d'un phare peut être aperçue

— Musiq. Lignes parallèles au nombre de cinq pour la musique ordinaire et de quatre pour le plain-chant sur lesquelles et entre lesquelles on pose les notes de la gamme. Papier à douze portées. Il y a du papier à trente-deux portées la page.

— Plomb. Pièce de cuivre qui bouche l'extrémité inférieure du moule à tuyaux.

— Techn. *Portée d'une balance*. Poids qu'elle peut supporter. || *Portée* ou *portée d'arrêt*. Disposition grâce à laquelle on peut limiter un mouvement. Des séateurs à portée d'arrêt.

PORTE-ECARLATE. adj. 2 g. La Fontaine appelle ainsi les membres du parlement à cause des robes rouges qu'ils portaient.

PORTE-ECUELLE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire des lépadogastres et des discoboles. || Pl., des *porte-écuelle*.

* **PORTE-ENSEIGNE**. s. m. Nom que portait autrefois celui qu'on appelle présentement porte-drapeau. || Pl., des *porte-enseigne*.

* **PORTE-ÉPÉE**. s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture pour porter l'epée. || Pl., des *porte-épée*.

PORTE-ÉPERON. s. m. Morceau de cuir qui soutient l'éperon. || Pl., des *porte-éperon*.

— Ornith. Oiseau nommé aussi *éperonnier*.

PORTE-ÉPINES. s. m. Mamm. Le porc-épic. || Pl., des *porte-épines*.

— Ichtyol. Nom spécifique d'une dorade

PORTE-ÉPONGE. s. m. Techn. Pince propre à porter une éponge pour mouiller les métaux que l'on tourne. || Pl., des *porte-éponge*.

— Chir. Partie du porte-pierre à laquelle est adaptée une éponge.

* **PORTE-ÉTENDARD**. s. m. Officier qui porte l'etendard, dans un corps de cavalerie. || Pl., des *porte-étendard*.

— Pièce de cuir attachée à la selle pour appuyer la hampe de l'étendard.

PORTE-ÉTOILE. s. m. Hist. Membre d'une faction noble formée à Bâle en 1250. Les porte-étoile avaient sur leur étendard une étoile d'argent en champ de pourpre. Les perroquets, leurs adversaires, avaient un perroquet de sinople en champ d'argent.

* **PORTE-ÉTRIERS**. s. m. Sangles attachées sur le derrière des panneaux de la selle, et qui servent à lever les étriers. || Pl., des *porte-étriers*.

* **PORTE-ÉTRIVIÈRES**. s. m. Anneaux de fer carrés, placés aux deux extrémités de la selle, très près de l'arçon, et dans lesquels passent les étrivières. || Pl., des *porte-étrivières*

PORTE-FAINÉANT. s. m. Sorte de siège fixé à l'un des brancards des grosses voitures et sur lequel le roulier peut se reposer pendant la route. || Pl., des *porte-fainéant*.

* **PORTEFAIX**. s. m. Crocheteur ; celui qui fait métier de porter les fardeaux. En révolution, la force des bras change les *portefaix* en souverains. (Boiste.) Je comprends qu'une femme aime les *portefaix*. (A. de Musset.)

—Par extens. Pourvu qu'ils fussent laborieux et qu'ils ne fussent pas des *portefaix* de littérature, qui, chargés de grec, de latin, d'histoire, ne savent faire aucun usage de leurs connaissances. (M. de Forcy.)

— Fig. Homme grossier et brutal.

— Manuf. *Portefaix d'en haut, d'en bas.* Les deux points d'appui du grand ressort du métier à bas.

PORTE-FENÊTRE, s. f. Grande fenêtre qui sert de porte. La *porte fenêtre* de la salle à manger était ouverte. (De Goncourt.) Par de larges *portes-fenêtres* ouvertes sur le perron, le soleil entrait à flots. (G. Ohnet.)

* **PORTE-FER**, s. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles, dans les régiments de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé. || Pl., des *porte-fer*

PORTE-FEU, s. m. Artif. Conduit où l'on met l'amorce pour faire jouer successivement des fusées dans les feux d'artifice || Pl., des *porte-feu*.

— Artill. Bois d'une fusée à bombe ou à grenade. || Petite chambre cylindrique qui était autrefois pratiquée dans l'âme d'une pièce.

— Techn. Instrument de mineur. || Canal par lequel on allume un four à chaux.

* **PORTEFEUILLE**, s. m. (de *porter*, et de *feuille*). Enveloppe servant à mettre des papiers, composée ordinairement de deux feuilles de carton, reunies par un de leurs côtés au moyen d'une bande de parchemin, de peau ou d'etoffe appelée *dos*. Le portefeuille d'un négociant, d'un ministre, d'un avocat, d'un homme d'affaires. Fermer, ouvrir un portefeuille. La clef d'un portefeuille.

— *Avoir un ouvrage en portefeuille.* Avoir un ouvrage manuscrit qui n'a pas encore été publié.

— Par extens. Les effets d'un négociant.

— *Avoir tout son bien, toute sa fortune en portefeuille.* Avoir une fortune qui consiste en effets commerciaux, par opposition aux biens-fonds.

— Charge de ministre, fonctions de ministre, ministère. Le portefeuille de la marine. Le portefeuille de la guerre. Accepter, refuser un portefeuille. Se démettre de son portefeuille. D'Aiguillon fit place au comte de Vergennes, le comte de Muy eut le *portefeuille* de la guerre. (L. Blanc.) Il paraît que, lorsqu'on a eu quelque temps un *portefeuille* rouge sous le bras, on se trouve tout chose quand on l'a perdu. (Mérimée.)

— *Ministre à portefeuille.* Celui qui a un département. || *Ministre sans portefeuille.* Celui qui n'a pas de département. Il arrive quelquefois que le président du conseil soit un ministre sans portefeuille.

— Collection de dessins ou d'estampes. Le portefeuille d'un peintre. Le portefeuille d'un amateur. Un riche portefeuille. Un precieux portefeuille. *Album* est plus usité dans ce sens.

— Pop. Lit. Il est dans le portefeuille.

— Petit matelas dans lequel on enveloppe les enfants au maillot, en certaines provinces.

— Bot. Nom vulgaire de la rapette.

PORTEFEUILLISTE, s. m. Comm. Fabricant, marchand de portefeuilles.

PORTE-FIL, s. m. Chir. Syn. de PORTE-LIGATURE.

PORTE-FILTRE, s. m. Instrument qui sert à maintenir les filtres. || Pl., des *porte-filtre*.

PORTE-FLAMBEAU, s. m. Celui qui porte un flambeau, une torche. || Pl., des *porte-flambeau*.

— Quelques-uns le font varier au pluriel. J'etais au premier rang de ceux qui marchaient à reculons, immédiatement après les *porte-flambeaux*. (A. Dumas.)

— Adjectiv.

Tous les enfants *porte-flambeau*
Vous suivent en battant des ailes.
(Th. de Banville.)

PORTE-FLEURS, s. m. Outil de fleuriste auquel l'ouvrier suspend les fleurs au fur et à mesure qu'elles sont confectionnées. || Pl., des *porte-fleurs*.

PORTE-FORET, s. m. Outil d'orfèvre, de lapidaire, pour fixer le foret. || Pl., des *porte-foret*.

PORTE-FORT, s. m. Jurisp. Celui qui, dans un acte, agit au nom d'un autre. || Pl., des *porte-fort*.

PORTE-FOUDRE, adj. 2 g. Qui porte la foudre. Ce vieillard, c'est Jupiter, je le reconnais à l'oiseau *porte-foudre* qu'il a sous ses pieds. (Diderot.)

PORTE-FOUET, adj. et s. m. Qui porte un fouet.

PORTE-GIBERNE, s. m. Cost. milit. Lanière qui supporte la giberne. || Pl., des *porte-giberne*.

PORTE-GLAIVE, s. m. Ichtyol. Espèce du genre voilier ou istiophore. || Pl., des *porte-glaive*.

PORTE-GLAIVE, s. m. Hist. Membre d'une association religieuse et militaire fondée en 1201, par Albert, évêque de Riga, pour la conversion armée des Livoniens. On les appelait aussi *chevaliers de la Milice du Christ*. Les porte-glaives se soumirent, 1237, aux chevaliers Teutoniques; ils ajouterent alors à la Livonie l'Esthonie et la Courlande. Walter de Plettenberg racheta l'indépendance de son ordre. Le dernier de ses successeurs, Gotta de Kettler, livra la Livonie à la Pologne, mais en se faisant reconnaître lui-même comme duc heréditaire de Courlande, 1561.

PORTE-GOUTTE, s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses. || Pl., des *porte-goutte*.

PORTE GRAINE, s. m. Hortic. Plante qu'on laisse pousser pour en semer la graine. || Pl., des *porte-graine*.

— Sylvic. Arbre destiné au repeuplement.

PORTE-GREFFE, s. m. Hortic. Sujet sur lequel on greffe des variétés plus faibles.

PORTE-GRILLE, s. f. Serrur. Porte dont le vantail ou les vantaux ont un parement par le bas et des barreaux par le haut. || Pl., des *portes-grilles*.

PORTE-GUIDON, s. m. Sous-officier qui porte le guidon || Pl., des *porte-guidon*.

* **PORTE-HACHE**, s. m. Equip. milit. Étui d'une hache de sapeur. || Pl., des *porte-hache*.

— *Porte-hache de campement.* Etui en cuir que les cavaliers portent à l'arçon de gauche et dans lequel est renfermée une hache qui leur sert à faire des piquets pour attacher les chevaux, et qu'on emploie à divers autres usages.

PORTE-HAILLONS, s. m. Celui qui porte des haillons. || Pl., des *porte-haillons*.

Il est beau ce colosse à la mâle carrure,
Ce vigoureux *porte-haillons*. (A. Barbier.)

PORTE-HARNAIS, s. m. Sell. Support fixe ou mobile auquel on suspend, dans une écurie ou dans une sellerie, les brides, les selles, les harnais. || Pl., des *porte-harnais*.

PORTE-HAUBANS, s. m. Mar. Bordage épais, fixé sur la muraille d'un bâtiment, pour donner plus de pied aux bas haubans. Les porte-haubans sont cloués et chevillés de côté à l'arrière de chaque mât.

PORTE-HORS, s. m. Anc. liturg. Livre portatif, qui contenait l'office canonial. || Pl., des *porte-hors*.

PORTE-HUILE, s. m. Horlog. Petit instrument en forme d'aiguille, pour mettre de l'huile aux pivots des montres, des pendules. || Pl., des *porte-huile*.

PORTE-IRIS, s. m. Zooph. Nom donné à deux espèces de méduses, qui sont entourées d'un cercle portant les couleurs de l'arc-en-ciel. || Pl., des *porte-iris*.

PORTE-ISOLATEURS, s. m. Phys. Support des isolateurs qui portent les fils d'une ligne télégraphique. || Pl., des *porte-isolateurs*.

PORTE-JUPE, adj. et s. 2 g. Qui porte une jupe.

Des charmes apparents on est souvent la dupe,
Et rien n'est si trompeur qu'animal *porte-jupe*.
(Regnard.)

— PORTE-JUPE, s. f. S'est dit pour Femme. Quand une des *porte-jupe* s'est mise au-dessus de tout en se laissant divertir... (Balz.)

PORTEL (Le). Géogr. Commune du canton de Samers, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais), 5,100 hab.

PORTE-LACS, s. m. (pr. *porte-là*). Chir. Instrument à l'aide duquel l'accoucheur porte des lacs sur les membres du fœtus, jusque dans l'intérieur de l'utérus, dans certain cas où il est nécessaire de faire la version du fœtus. || Pl., des *porte-lacs*.

PORTELAIN, s. m. Hist. Intendant des ports, à Naples.

PORTE-LAINE, s. m. Bot. Espèce d'ériophore. || Pl., des *porte-laine*.

PORTE-LAMBEAUX, s. m. Ornith. Espèce de martin. || Pl., des *porte-lambeaux*.

PORTE-LAME, s. m. Techn. Nom de pièces de bois qui font hausser et baisser les lames du metier à tisser. || Pl., des *porte-lame*.

PORTE-LAMPE, s. m. Syn. de LAMPADAIRE. || Pl., des *porte-lampe*.

PORTE-LANCE, s. m. Art milit. Courroie avec laquelle les lanciers retiennent leur lance. || Pl., des *porte-lance*.

— Artill. Instrument à l'aide duquel on mettait le feu à une pièce.

— Quelques-uns le font varier au pluriel. Il y avait des prix pour les archers, les *porte-lances*, les frondeurs. (Chateaubriand.)

PORTE-LANCETTE, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire des acanthures. || Pl., des *porte-lancette*.

PORTE-LANTERNE, s. m. Entom. Nom vulgaire des fulgores, des lampyrides et des pyrophores. || Pl., des *porte-lanterne*.

PORTE-LENTILLE, s. m. Bot. Nom donné à la nidulaire.

PORTE-LETTRES, s. m. Portefeuille dans lequel on renferme des lettres et des papiers. || Pl., des *porte-lettres*.

— Admin. Sorte d'étui ou d'enveloppe où l'on met des papiers pour les présenter à un chef qui doit les signer.

PORTE-LIGATURE, s. m. Chir. Syn. de PORTE-NŒUD.

* **PORTE-LIQUEURS**, s. m. Petit meuble à compartiments où l'on met des flacons de liqueurs de table. || Pl., des *porte-liqueurs*.

PORTELL (Col du). Géogr. Col dans les Pyrénées orientales, de la Junquera au Boulou.

PORTE-LOF, s. m. Mar. Syn. de PISTOLET.

PORTELOT, s. m. Mar. Chacune des pièces de bois qui règnent au pourtour d'un bateau foncet.

PORTE-LOUPE, s. m. Chir. Pied destiné à porter une loupe. || Pl., des *porte-loupe*.

PORTE-LUMIÈRE, s. m. Syn de PHOTOPHORE. || Pl., des *porte-lumière*.

— Serr. Support en métal affectant souvent la forme de console et destiné à recevoir des lampes.

PORTE-LYRE, s. m. Ornith. Oiseau du genre lyre. || Pl., des *porte-lyre*.

PORTE-MAIL, s. m. Officier de la maison du roi qui était chargé de présenter au roi le mail et les boules quand celui-ci devait prendre cet exercice. || Pl., des *porte-mail*.

PORTE-MAILLOT, s. m. Théât. Figurante qui est incapable d'autre chose que de porter un maillot sur la scène. || Pl., des *porte-maillot*.

PORTE-MAIN, s. m. Chir. Appareil destiné à porter la main de ceux qui tremblent. || Pl., des *porte-main*.

* **PORTE-MALHEUR**, s. m. Se dit familièrement pour Homme dont la compagnie semble porter malheur, dont la présence est un mauvais présage. Cet individu est mon porte-malheur, est pour moi un vrai porte-malheur. || Pl., des *porte-malheur*.

—En parlant des choses, Ce à quoi une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes. Il y a telle circonstance fortuite, que les joueurs regardent comme un *porte-malheur*. (Acad.)

— Entomol. Nom vulgaire d'un insecte du genre blaps

PORTE-MALLE, s. m. Officier qui, lorsque le roi montait à cheval, le suivait avec une malle contenant les objets qui pouvaient servir à son habillement. || Pl., des *porte-malle*.

PORTE-MANCHON, s. m. Anneau d'argent qui soutenait le manchon à l'aide d'un ruban attaché à la ceinture. || Pl., des *porte-manchon*.

* **PORTEMANTEAU**, s. m. (de *porter*, et de *manteau*). Morceau de bois ou de fer fixé au mur pour suspendre les habits. Un portemanteau. Des portemanteaux.

— Sorte de valise de cuir ou d'étoffe.

Tous mes habits sont sur ma peau,
Et je suis mon *portemanteau*. (Benserade.)

— Nom donné par les hôteliers aux voyageurs ayant peu de bagages et qui ne logent que peu de temps.

— Équip. milit. Sorte de valise que les cavaliers portent devant la selle et qui contient divers objets d'habillement.

— Hist. Officier qui était chargé de porter le manteau, lorsque le roi sortait. Il y avait autrefois douze portemanteaux servant par quartier. || Officier qui portait la queue du manteau de la reine.

— Mar. Canot hissé à bord aux bossoirs de poupe. || Potence qui sert à supporter un canot de service en dehors du pont.

— Navig. fluv. Petite embarcation que les canotiers traînent à la remorque et qui doit servir de canot de service.

—Adjectiv. Ces touristes *portemanteaux*, qui font par intelligence ce qu'Allieri faisait par originalité. (Ch. de Bernard.)

PORTE-MASSE, s. m. Celui qui porte une masse, huissier. || Pl., des *porte-masse*

PORTE-MASSUE, s. m. Bot. Genre de plantes établi dans la famille des graminées pour placer quelques espèces de cannes. || Pl., des *porte-massue*.

PORTE-MÈCHE, s. m. Anc. équip. milit. Partie de l'équipement d'un ancien arquebusier. || Pl., des *porte-mèche*.

— Chir. Tige d'acier ou d'argent, boutonnée à l'une de ses extrémités et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle le chirurgien porte une mèche de charpie dans les plaies profondes qu'il veut tenir dilatées.

— Tonnell. Instrument qui sert à mécher les tonneaux de vin.

PORTEMENT, s. m. Action de porter. Ne se dit guère que dans la locution *Portement de croix*. Peinture ou gravure qui représente Jésus-Christ portant sa croix.

— S'est dit et se dit encore dans quelques provinces pour État de la santé, manière dont on se porte. Elle m'a réjoui de m'avoir assuré de votre bon *portement*. (Malh.)

PORTE-MENU, s. m. Petit appareil sur lequel on place la carte indiquant le menu d'un repas. || Pl., des *porte-menu*.

PORTE-MESURE, s. m. Techn. Instrument à l'usage du potier, pour donner aux pièces ébauchées une dimension peu éloignée de celle qu'elles doivent conserver définitivement. || Pl., des *porte-mesure*.

PORTE-MIROIRS, s. m. Entom. Papillon de Surinam, à larges taches rondes et transparentes sur les ailes. || Pl., des *porte-miroirs*.

PORTE-MISSEL, s. m. Petit pupitre pour le missel. || Pl., des *porte-missel*.

* **PORTE-MONNAIE**, s. m. Sorte de bourse affectant différentes formes et divisée en compartiments pour placer la monnaie. || Pl., des *porte-monnaie*.

* **PORTE-MONTRE**, s. m. Coussinet plat et cylindrique contre lequel on suspend une montre. Attacher un porte-montre à la cheminée. || Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on place une montre, de manière que le cadran seul paraisse. || Pl., des *porte-montre*.

— PORTE-MONTRES, s. m. pl. Petite armoire vitrée où les horlogers exposent des montres. Un *porte-montres* bien garni. (Acad.)

* **PORTE-MORS**, s. m. Partie de la bride qui soutient le mors. Chaque porte-mors peut être haussé ou baissé à volonté par le moyen d'une boucle. || Pl., des *porte mors*.

PORTE-MORT, s. m. Entomol. Nom donné communément aux nécrophores. || Pl., des *porte mort*.

* **PORTE-MOUCHETTES**, s. m. Plaque ou plateau de metal destiné à recevoir les mouchettes. || Pl., des *porte-mouchettes*.

* **PORTE-MOUSQUETON**, s. m. Agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour l'aider à porter son mousqueton. || Pl., des *porte-mousqueton*.

— Techn. Agrafe d'une chaîne et d'un cordon de montre, où sont suspendues les clefs et les breloques.

PORTE-MOXA, s. m. Chir. Pince à anneaux avec laquelle le chirurgien tient le moxa appliqué sur la partie qu'il veut cautériser. Le porte-moxa de Larrey est un anneau métallique, isolé de la peau par trois petits supports de bois d'ébène, et auquel est adapté un long manche. || Pl., des *porte-moxa*.

* **PORTE-MUSC**, s. m. Mamm. Nom vulgaire d'un mammifère du genre chevrotain. || Pl., des *porte musc*.

PORTENDICK, Géogr. Comptoir français du Sahara, à l'O., sur l'Atlantique, à 300 kil. N.-E. de Saint-Louis du Sénégal, dont il dépend.

PORTE-NITRATE, s. m. Chir. Partie du porte-pierre où l'on place le nitrate d'argent.

PORTE-NŒUD, s. m. Chir. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypeuse. Il consiste en deux canules d'argent, droites et fortes, recevant chacune une tige d'acier; les deux tiges sont bifurquées à leur extrémité supérieure, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux qui en se rapprochant forment un anneau complet à la base de la tumeur. || Pl., des *porte-nœud*.

PORTE-NOIX, s. m. Bot. Nom vulgaire d'un arbre de la Guyane dont le fruit est un drupe gros comme la tête, contenant quatre noix ou noyaux bons à manger. || Pl., des *porte-noix*.

PORTENSCHLAGIE, s. f. Bot. Syn. d'ELEODENDRE

PORTE-OBJET, s. m. Fil de laiton adapté à un microscope, et au bout duquel on met l'objet que l'on veut examiner. || Pl., des *porte-objet*.

— Lame sur laquelle on fixe les objets qu'on veut examiner au microscope. Cette lame est en verre transparent quand la lumière doit traverser l'objet; elle est en verre coloré, ou même d'une autre substance, quand on n'étudie qu'à la lumière réfléchie par l'appareil.

— Nom donné aussi quelquefois à la platine même du microscope qui soutient le porte-objet.

PORTE-OR, s. m. Minér. V. PORTOR.

PORTE-ORIFLAMME, s. m. Officier qui était chargé de porter l'oriflamme des Français. Le comte du Vexin était porte-oriflamme. || Pl., des *porte-oriflamme*.

PORTE-ORIGINAL, s. m. Cadre où l'on place le modèle d'après lequel un élève dessine. || Pl., des *porte-original*.

PORTE-OUTIL, s. m. Tourn. Pièce retiée au chariot mobile d'un tour qui amène l'outil au point où il faut l'employer. || Pl., des *porte-outil*.

* **PORTE-PAGE**, s. m. Typogr. Papier plié en plusieurs doubles sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée avec un double tour de ficelle. || Pl., des *porte-page*.

PORTE-PAIX, s. m. Liturg. Celui qui porte la paix à baiser dans les messes solennelles. || Anciennement, Cadre dans lequel on mettait la paix pour la faire baiser aux fidèles. || Pl., des *porte-paix*.

PORTE-PAROLE, s. m. Celui qui porte la parole pour d'autres, au nom des autres. || Pl., des *porte-parole*.

PORTE-PERCHE, s. m, Aide de l'arpenteur qui porte les jalons. La loi défend de donner plus de trois pieds aux haies destinées au passage des *porte-perches*. (Merlin.)

PORTE-PERSIENNE, s. f. Persienne qui ferme le devant d'une porte-croisée et qui, comme elle, peut être pourvue d'un panneau par le bas. || Pl., des *portes-persiennes*.

PORTE-PIÈCE, s. m. Techn. Outil dont se servent les cordonniers pour mettre une pièce au soulier. || Pl., des *porte-pièce*.

* **PORTE-PIERRE**, s. m. Chir. Instrument semblable à un portecrayon, et destiné à tenir la pierre infernale. || Pl., des *porte-pierre*.

— Imprim. Chariot qui porte la pierre dans la presse lithographique.

— Adjectiv. Chariot porte-pierre.

PORTE-PLAT s. m. Corbeille de fil de fer sur laquelle on met un plat chaud pour le porter sur la table de la salle a manger. || Pl., des *porte-plat*.

PORTE-PLATE. Géograph. Port de l'île d'Haïti, dans la république dominicaine, à 180 kil. N.-O. de Santo-Domingo. Commerce considérable de tabac, cigares, bois d'acajou, cire, cuirs.

* **PORTE-PLUME**. s. m. Petit instrument destiné a maintenir les plumes métalliques. Porte-plume en ivoire, en os, en cuivre. Porte-plume a ressort. Porte-plume d'argent. Acheter un porte-plume. || Pl., des *porte-plume*.

— Entomol. Nom vulgaire de papillons du genre pterophore.

PORTE-PLUMET s. m. Moll. La nérite fluviatile. || Pl., des *porte-plumet*.

PORTE-POIDS. s. m. Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever. On dit aussi *portant*. || Pl., des *porte-poids*.

PORTE-POMPON. s. m. Cost. milit. Partie d'un shako sur laquelle est posé le pompon. || Pl., des *porte-pompon*.

PORTE-POT. s. m. Sorte de jardinière destinée a porter un pot de fleurs. || Pl., des *porte-pot*.

PORTE-PRESSE. s. m. Techn. Pied de la presse a rogner. || Pl., des *porte-presse*.

PORTE-QUEUE. s. m. Celui qui porte la queue de la robe d'une dame ou d'un haut personnage. || Pl., des *porte-queue*.

— Entom. Nom donné vulgairement aux papillons dont les ailes inférieures sont terminées par un appendice.

* **PORTER**, v. a. 1re conj. (du latin *portare*, même signif.). Soutenir un poids, une charge, un fardeau. Porter un sac de farine, une balle de marchandises, une voie d'eau. Porter du bois. Porter quelqu'un dans une chaise, en chaise. Porter quelque chose sur la tête, sur le dos, sur les épaules. Porter un objet à bras, à la main, d'une main. L'un *porte* ma valise, l'autre mon chapeau, l'autre mon parapluie, l'autre ne *porte* rien. (Gér. de Nerval.)

— *Porter la robe, la queue de quelqu'un*. Soutenir la queue de sa robe, pour qu'elle ne traîne point par terre. Son laquais lui porte la robe, lui portait la queue.

— Fig. *Porter quelqu'un sur ses épaules*. En être importune, fatigué, ennuyé. Cet homme est fastidieux, je le porte sur mes épaules.

— *Porter quelqu'un dans son cœur*. Avoir pour lui une vive affection, une tendre amitié.

— Se dit des bêtes de charge et de voiture qui soutiennent quelque chose de pesant. Un mulet qui porte six cents pesant. Un chameau portant cinq cents kilogrammes.

— Se dit aussi, dans ce sens, d'objets inanimés. Des colonnes qui portent une galerie. Des piliers qui portent la voûte d'une église. Sur la droite, au-dessus d'un entassement extraordinaire de blocs roussis, la montagne disloque *porte* un débris de château féodal. (H. Taine.)

— *Porter bateau*. Se dit d'une rivière navigable. Cette rivière porte bateau.

— Dans un sens plus général, abstraction faite de l'idée de force. Porter un drapeau, un étendard. Les femelles des singes *portent* leurs petits dans leurs bras. (A. Martin.) Mon hôte entra quelque temps après, *portant* son fils dans ses bras. (Chateaub.)

— Se dit en parlant des femmes et par analogie des femelles d'animaux, pendant la période de gestation. La femme imprime à l'enfant qu'elle *porte* l'empreinte de ses désirs et de sa pensée. (E. Renan.) On dit dans le même sens : *Porter dans son sein, porter dans ses flancs*. Les femelles des cétacés nourrissent du lait que fournissent leurs mamelles les jeunes cétacés qu'elles ont *portés* dans leurs flancs, et qui viennent tout formés à la lumière. (Lacepede.) Lorsque je te *portais* dans mon sein, l'espoir de te donner le jour changeait mes peines en plaisir. (Jauffret.)

— Fig. Chaque siècle *porte* en quelque manière dans son sein le siècle qui va suivre. (Barthelemy.)

— Par extens. Se dit de la terre par rapport a végétaux, des végétaux par rapport a leurs grames ou a leurs fruits. Le pays est stérile et pauvre, la Scanie est la seule province qui *porte* du froment. (Voltaire.)

— Fig. Un sol *porte* des sottises comme un sauvageon porte des fruits amers. (Helvetius.

— *Porter intérêt*. Produire. Une somme d'argent qui porte intérêt.

— Absol. *Ce billet a porté* ou *n'a pas porté*. Il a gagné ou n'a pas gagné.

— Mettre sur soi pour servir à l'habillement, à la parure. Porter des habits brodés, un habit tout uni. Porter du velours, du satin, du drap. Porter des chemises fines, des manchettes, des dentelles. Porter des souliers plats, des bottes vernies. Les femmes *portaient* en bracelets des os d'une blancheur éclatante que les hommes *portaient* en colliers. (Raynal.)

— *Porter la barbe, toute la barbe*. Ne se raser aucune partie du visage. || Dans le même sens : *Porter moustache. Porter un collier de barbe*.

— Fam. *Homme portant barbe*, Homme fait.

— *Porter les cheveux longs, les cheveux courts*. Se coiffer en cheveux longs ou en cheveux courts.

— *Porter les couleurs d'une dame*. Porter dans son ajustement, dans l'ensemble de sa toilette, des couleurs semblables a celles qu'elle préfère ; se mettre au nombre de ses adorateurs. Au moyen âge, tout chevalier tenait à honneur de porter une écharpe aux couleurs de sa dame.

— *Porter le deuil*. Être vêtu d'habits de deuil. Porter le deuil d'une personne. Cette femme porte le deuil de son mari. A Rome, les nobles seuls *portent* le deuil. (E. About.)

— Fig. On n'a pas d'idées, de principes, d'opinion et de morale en France ; on en *porte*. (A. Karr.)

— Fig. et pop. *Cette femme porte la culotte*. Elle fait la maîtresse, elle est plus maîtresse dans la maison que son mari.

— *Porter cornette*. Se mêler des menus détails du ménage, ou se laisser maîtriser par sa femme. Cet homme porte cornette.

— Avec ellipse du mot *cornes*, *En porter*. Être trompé par sa femme. Dans le quartier, tout le monde dit qu'il en porte.

— Mettre sur soi pour marquer la profession, l'état, la dignité. Porter l'habit militaire. Porter l'écharpe tricolore. Porter la soutane. Porter la décoration de Saint-Louis, le cordon de la Légion d'honneur. Pourquoi suis-je au Capitole? Pourquoi mon humble front va-t-il recevoir la couronne que Pétrarque a *portée*! (Mme de Staël.)

— *Porter le sceptre, la couronne*. Régner. Ce qui fait la grandeur et la majesté des rois n'est pas tant le sceptre qu'ils *portent* que la manière de le *porter*. (Louis XIV.) Où s'arrêter, dans les routes du mal, quand on ne croit qu'au bonheur de *porter* une couronne? (L. Blanc.)

— *Bien porter une dignité*. En soutenir l'honneur. || Dans un sens analogue. Il porte bien l'honneur de sa famille. Milord, me dit-il, en me donnant le saint nom d'ami, vous m'apprîtes à le *porter*. (J.-J. Rousseau.) Qu'il garde son nom tel qu'il est, dit tristement la marquise ; il le *porte* en homme d'honneur. (G. Obnet.)

— *Porter l'épée*. Être officier. || *Porter la robe*. Être magistrat. || *Porter la soutane, le petit collet, le froc*. Être ecclésiastique, abbé, moine. || *Porter les chausses*. Être page. || *Porter les couleurs, la livrée*. Être laquais. || *Porter le mousquet, le fusil, le sac*. Servir comme soldat. || *Porter les armes* Servir dans une armée, faire la guerre. Porter les armes sous un vaillant général, sous tel roi. Avoir porté les armes sous Napoleon. Malheur à qui ose porter les armes contre son pays! Blas de Santillane, mon père, après avoir longtemps *porté* les armes pour le service de la monarchie espagnole, se retira dans la ville ou il avait pris naissance. (Le Sage. La plupart de ces hommes qui ont *porté* les armes savent manier l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe. (J.-J. Rouss.) Sous l'une et l'autre époque, il périt près de 5,000 hommes en état de *porter* les armes (Barthelemy.)

— Mettre sur soi pour la défense. Porter une épée. Porter des pistolets. Porter un poignard.

— Avoir sur soi. Ne porter jamais d'argent. Porter quelque livre dans sa poche. Porter une canne à la main. Porter des lunettes. Je perdrais dix louis avec moins de regret qu'un couteau bien proportionné que j'aurais longtemps *porté* sur moi. (Sénancour.)

— Tenir dans une certaine attitude. Porter la tête droite, le front haut. Porter la poitrine en avant. Porter les pieds en dehors. Porter bien les bras en dansant. Porter le bras en écharpe.

— Se dit, dans ce sens, de certains animaux. Un cheval qui porte bien sa tête. Un chien qui porte bien ses oreilles.

— *Ce vieillard porte bien son âge*. Ce vieillard a encore de la vigueur, de l'agilité. || Se dit aussi pour Il paraît réellement âge.

— Fig. *Porter la mine d'avoir fait telle chose*. Laisser voir a sa mine, a son air, qu'on a fait telle chose. Dans le même sens on dit : *Cet homme porte tout l'air d'un franc maraud. Il porte la mine d'un vrai fripon*.

— Transporter. Porter des tableaux dans un salon. Porter des livres dans un cabinet. Porter une lettre à la poste. Porter des marchandises au roulage. Le Créateur a dit a la mer : Tes eaux ne geleront jamais ; tes vents les *porteront* sans cesse aux sommets des monts. (A. Martin.)

— Fig. Votre grand et généreux cœur vous *porte* toujours là où il y a quelque danger a courir. (Gambetta.)

Ah ! qu'un sent des soupirs que mon cœur vous envoie,
S'il s'échappait vers elle, y *porterait* de joie ! (Rac.)

— Fig. Porter au loin son nom, sa gloire, la splendeur de ses armes. Porter jusqu'au trône son ambition, ses désirs, ses espérances. Porter la vengeance à l'excès. Porter l'hypocrisie au comble. Porter une passion a un haut degré. Porter tout a l'extrême. Porter ses soupçons sur quelqu'un. Porter haut ses prétentions, ses droits. Il *porte* plus haut ses projets, et agit pour une fin plus relevée. (La Bruyère.) Il lui est impossible d'arriver jamais jusqu'où la bassesse et la complaisance viennent de le *porter*. (J.-J. Rouss.) Jusqu'où n'oserais-je point *porter* mes soupçons? J.-J. Rouss. Les philosophes ont même *porté* leurs vues sur les soins qu'exige l'enfance. (Barth.) Mais les Chinois ont encore *porté* à un plus haut degré de perfection l'art de varier les modulations du vent. (Aimé Martin.)

— *Porter aux nues*. Louer excessivement, avec exagération. Porter quelqu'un, porter quelque chose aux nues.

— *Porter quelqu'un en terre*. L'enterrer. Il me semblait qu'on me *portait* en terre d'une manière à la fois grave et burlesque. (Gerard de Nerval.)

— *Porter quelqu'un par terre*. Le renverser par terre.

— *Porter sa tête sur le billot, sur l'échafaud*. La mettre, la placer sur le billot, sur l'échafaud, pour être exécuté. Et puis elle a *porté* sa tête sur le billot et a dit : « Je recommande mon âme à Jésus-Christ. » (A. Dum.)

— Fig. Porter les arts d'Europe en Afrique. Porter la guerre au cœur de l'Asie. Porter la civilisation chez les peuples sauvages. Porter le trouble, la désolation dans une contrée, dans une ville. Scipion alla *porter* la guerre aux Carthaginois dans leur propre ville. (Bossuet.) La grande flotte des Athéniens après avoir *porté* la désolation sur les côtes du Péloponnèse, prit à son retour l'île d'Égine. (Barthelemy.) Nous *portions* la terreur jusqu'aux environs de Sparte. (M.) Achille *portait* de tous côtés le fer et la flamme. (Id.) Peu de temps après ce décret, le père Verbiest appela de Paris ces savants jésuites qui ont *porté* l'honneur du nom français jusque dans l'Asie. (Chateaub.)

— *Porter la mort, le carnage*. Faire mourir beaucoup de monde. Vous *portâtes* la mort jusque sur leurs murailles. (Racine.) Et moi jusqu'en son camp j'ai *porté* le carnage. (Voltaire.)

— *Porter la vie*. Produire des êtres vivants.

— Fig. Donner l'impulsion, le mouvement. Il a porté la vie dans cette administration languissante.

Et l'astre qui les dore (les monts) en ouvrant sa carrière,
Sans y *porter* la vie y répand la lumière.
(Saint-Lambert.)

— *Il ne le portera pas loin, il ne le portera pas en paradis, en l'autre monde*. Se dit d'un homme par qui on a été offensé, pour signifier qu'on se vengera de lui dans peu. Si dans mon pays un pareil dieu venait faire un pareil miracle, il ne le *porterait* pas loin. (Voltaire.) || Dans un autre sens, *Ne pas le porter loin*. Se dit en parlant d'une maladie, d'un chagrin auquel on succombe rapidement. M. et Mme de Chaulnes ne s'en consolèrent ni l'un ni l'autre et ne le *porterent* pas loin. (Saint-Simon.)

— Transmettre, en parlant des ordres, des nouvelles. Lorsque, occupé d'un côté, il envoie reconnaître l'autre, le diligent officier qui *porte* ses ordres, s'étonne d'être prévenu et trouve déjà tout ranimé par la présence du prince. (Bossuet.)

— *Porter à quelqu'un des paroles de paix, de coaciliation*. Lui faire de la part d'un autre des propositions pacifiques, conciliantes. || *Porter parole*. Donner assurance, promettre verbalement. Porter parole de soixante mille francs, pour soixante mille francs. Porter parole pour quelqu'un.

— *Porter la parole*. Parler au nom d'une autorité, au nom d'une compagnie, d'un corps constitué, etc. Le président porte la parole pour la Chambre des députés. L'avocat général a porté la parole dans cette affaire.

— Causer. Porter bonheur. Porter malheur. Les services que l'on rend semblent toujours porter bonheur. Je crois que notre rigoureux hiver a *porté* malheur aux spectacles : jamais on n'a vu tant de chutes. (La Harpe.)

Après son action qui n'eut jamais d'égale,
Le commerce entre vous *porterait* du scandale
(Molière.)

— *Porter préjudice, un préjudice*. Nuire. La négligence dans les affaires porte souvent un mortel préjudice.

— Par extens. Amener, entraîner avec soi, comme conséquence. L'amitié que j'ai pour vous *porte* bien des peines et des amertumes avec elle. (Mme de Sevigné.) Une pensée neuve, forte, juste, lumineuse, *porte* avec elle son expression. (D'Alembert.)

— *Cela porte son excuse avec soi*. Se dit d'un empêchement légitime qu'on allègue, pour s'excuser de n'avoir pas fait quelque chose.

— Prolonger. Porter une haie encore plus loin. Porter un mur de dix mètres. || *Porter un mur plus loin*. Signifie aussi Démolir ce mur et le reconstruire plus loin.

— Pousser, étendre, élever. Un arbre qui porte sa tête dans les nues. Des colonnes qui semblent vouloir *porter* jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant (Bossuet.)

— Faire aller, conduire. Des tuyaux qui portent l'eau dans un jardin, dans un réservoir, dans une cour. Les vents qui portent le vaisseau contre un écueil.

— Diriger. Porter ses pas. Porter ses regards. De quelque côté que je porte la vue, je n'aperçois que l'immense Océan. Porter ses pas vers la montagne.

— *Porter bien la balle, porter bien le plomb*. Se dit d'un fusil qui, lorsqu'on le tire, envoie sa balle, son plomb droit au but, sans trop s'écarter.

— Fig. *Porter sa vue bien loin*. Prévoir de loin les événements futurs, les choses a venir.

— *Porter ses vues bien haut*. Former de grands desseins.

— *Porter la main à l'épée, porter la main au chapeau*. Étendre la main pour tirer l'épée ou pour ôter son chapeau.

— *Porter la main sur quelqu'un*. Le frapper. || Dans un autre sens, L'arrêter, se saisir de lui, s'assurer de sa personne.

Des véritables rois exemple auguste et rare,
Œdipe a-t-il sur toi *porté* sa main barbare? (Volt.)

— Adresser, appliquer. Porter un coup a quelqu'un. Porter une botte. Essayer de porter un coup d'épée dans la poitrine de son adversaire.

— Fig. Je fus obligé d'aller au-devant des coups que l'on me *portait*. (Volt.) Les coups que l'on *porte* au fanatisme devraient pénétrer d'un bout du monde à l'autre. (Id.)

— Fig. *Porter un coup mortel*. Ruiner. Cette affaire a porté un coup mortel à son crédit, à sa réputation, à son honneur. Ce malheur a porté un coup mortel à sa santé.

— Fig. *Porter coup*. Atteindre le but, faire une grande impression, tirer à conséquence. Cette démarche a porté coup. Ses paroles ont *porté* coup. (Volt.)

— En mauvaise part, Se dit de certaines choses qui nuisent, qui ont des suites dommageables. Cette entreprise pourra bien porter coup à sa fortune. Vos plaisanteries ont porté coup.

— *Porter une santé, porter la santé de quelqu'un*. Boire à la santé d'une personne, en s'adressant a cette personne même, ou a une autre, pour l'inviter a en faire autant. On porte les santés à la fin du repas. On dit aussi *porter un toast*.

— *Porter amitié, porter affection à quelqu'un*. Aimer, affectionner quelqu'un. || De même, on dit : *Porter honneur, porter respect*, etc., pour Honorer, respecter, etc. Le respect que les nations *portent* à certains oiseaux est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de Saint-Pierre.)

— *Porter envie*. Envier. C'est le propre d'une âme médiocre de porter envie aux succès d'autrui.

— Dans un sens favorable il signifie Souhaiter pour soi-même, mais sans malveillance, un bonheur qu'on voit arriver à une autre personne. Porter envie à un ami de ce qu'il a le plaisir d'habiter la campagne.

— *Porter ombrage*. Donner de l'inquiétude, de la jalousie. Le mérite porte toujours ombrage a la médiocrité. Ces fonctions pacifiques ne *portant* pas ombrage au maire, étaient sans crainte abandonnées au monarque. (Anquet.)

— *Porter quelqu'un*. Dans une élection, Le présenter au suffrage des électeurs, voter pour lui. La plupart des électeurs ont promis de le porter. Le préfet a porté M. un tel comme candidat officiel.

— Choisir, désigner pour un emploi, pour une dignité. L'opinion publique le porte au ministère, à la présidence du parlement. || Faire parvenir à cet emploi, à cette dignité. Pour vous *porter* au trône où vous n'osiez prétendre... (Racine.)

— Aider, assister, favoriser de son crédit. La mort vient de lui enlever la personne qui le portait le plus. Des personnes très puissantes portent ce jeune homme.

— Exciter, induire. Porter à la vengeance. Porter à l'étude. Porter a la vertu. Porter a la débauche. L'avarice et le mensonge peuvent porter à toutes les bassesses. Porter à faire une démarche. Porter quelqu'un a la modération. J'imagine à peine quelle sorte de bonté peut avoir un livre qui ne *porte* point ses lecteurs au bien. (J.-J. Rouss.) La philosophie ne nous *porte* guère à faire du bien, parce qu'elle nuit à toute espèce d'enthousiasme. (Grimm.) Le désespoir *porta* les peuples à la sédition. (Rayn.) De tous les moyens de *porter* les hommes a faire des actions louables, le plus délicat et le plus por est celui qui leur persoade qu'ils en avaient la volonté. (Bignon.) La nature nous *porte* à aimer nos semblables ; la religion nous en fait un devoir ; l'ordre social, une nécessité. (Id.) L'instinct de l'homme le *porte* à reconnaître on Dieu, et son cœur a pressentir l'immortalité de l'âme. (M.)

— Absol. Le même esprit qui mène à la connaissance de la vérité, est celui qui *porte* à remplir ses devoirs. (Volt.) Des accents de langueur qui, répandus sur le calme des eaux ou se mêlant à leur murmure, *portent* au recueillement, à la mélancolie. (Boffon.)

— Écrire, inscrire. Porter un article sur un registre, sur un livre de compte, sur le grand-livre. Porter à compte, en recette, en dépense, en débet. Porter au débit, au crédit. Porter quelqu'un sur une liste.

— Déclarer, dire, exprimer, énoncer. L'arrêt porte condamnation. L'ordonnance porte que. Le contrat porte que. Les dernières lettres qu'on a reçues portent expressément que l'armée rentre sur le territoire. Les ordres du ministre portent qu'il faut aller en avant. Le texte ne porte pas ce que lui fait signifier la traduction.

— *Porter témoignage*. Témoigner pour ou contre. Témoigner en faveur de quelqu'un. Il n'est jamais permis de porter témoignage contre la vérité.

— *Porter un jugement, son jugement de quelque chose, sur quelque chose*. Se prononcer, exprimer son opinion sur cette chose. Il ne faut point se hâter de porter son jugement sur un fait aussi grave.

— Présenter au jugement, à la sanction de. Porter une affaire devant tel tribunal.

— Estimer, évaluer. On dit que son mari a autant de dettes qu'il a fait de belles actions ; on les *porte* a plus de deux millions. (Voltaire.)

— *L'un portant l'autre*, ou *le fort portant le*

faible. En compensant, en évaluant l'un avec l'autre, de manière à former une quantité moyenne. Cette forêt rapporte tant tous besans, l'un portant l'autre, le fort portant le faible.

— Par plaisant. Dès demain il montera sur son poney et les deux amis iront, l'un *portant* l'autre, vous demander à déjeuner. (G. Droz.)

— Avoir telle dimension. Cette poutre porte trente pieds de long. Cette pièce de drap porte quatre-vingts mètres. Porter tant de long sur tant de haut, sur tant de large. J'ai fait abattre deux chênes fort lisses dont la tige *portait* plus de vingt-cinq pieds sans aucunes grosses branches. (Buffon.)

— Avoir empreint, marqué. Porter encore les traces des coups, les marques d'une blessure. Cette vaisselle porte les armes d'un duc. Certaines pierres portent des empreintes d'animaux, de végétaux, etc. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé Geloniin, l'abbé de Chateauneuf et Mlle Lenclos; je puis assurer qu'à l'âge de quatre vingts ans son visage *portait* les marques les plus hideuses de la vieillesse. (Voltaire.)

— Manifester, montrer. Porter partout avec soi son caractère. Porter dans tout un esprit étroit et minutieux. Porter un grand esprit d'attention, de recherche. Porter dans le monde, dans le commerce des hommes, une humeur douce et facile, un caractère obligeant et affectueux. Je désire vivement voir le monde et le connaître; mais j'y *porterai* bien de la gaucherie et de la timidité. (Mme de Genlis.)

— Fig. Porter la tristesse peinte sur le visage. Ouvrage qui porte le cachet d'un talent supérieur. Les monuments des Romains portent un caractère de force, de grandeur et de simplicité qui étonne. La conduite de cet homme porte en tout point le caractère de l'hypocrisie et de la fraude. Ses projets *portaient* l'empreinte du génie. (Rayn.)

— *Porter sa recommandation sur sa figure*. Avoir une physionomie qui prévient en sa faveur.

— Souffrir, endurer. Porter la peine de son indépendance. Dès que ce spectacle de vanité ne nous environne point, on porte impatiemment le silence et la solitude qui nous suit. (Massillon.)

— *Porter les iniquités d'autrui*. Payer les sottises que d'autres ont faites. Les enfants portent souvent les iniquités de leur père. Je suis habitué à *porter* les iniquités d'autrui. (Volt.)

— Fig. *Il en portera l'iniquité, la peine*. Il en sera responsable, il en sera puni. Dans le même sens, on dit familièrement : *Porter la folle enchère*.

— Fig. *Avoir plus de travail, plus d'affaires qu'on n'en peut porter*. Ne pouvoir suffire à tout le travail, à la grande quantité d'affaires dont on est chargé. || *Porter tout le poids des affaires*. En être chargé seul, en avoir tout le travail.

— Fig. *Porter le poids du jour et de la chaleur*. Faire tout le travail, endurer toute la peine, tandis que les autres se reposent.

— Fig. *Porter sa croix*. Avoir ses afflictions. Chacun porte sa croix en ce monde, chacun a ses afflictions particulières.

— Fig. *Porter le joug*. Être dominé par quelqu'un. Porter impatiemment le joug d'une femme.

— Fam. et pop. *Porter les coups*. Être battu. Il a été le plus fort, il a porté les coups.

— *Porter l'endosse pour autrui*. Être victime des fautes d'autrui.

— Supporter. Porter noblement une disgrâce. Porter son malheur en homme de bien.

Sans doute on ne veut pas que, mêlant nos douleurs,
Nous nous aidions l'un l'autre à *porter* nos malheurs.
(RACINE.)

— *Ce vin porte bien l'eau*. Ce vin, quoiqu'on y mette de l'eau, ne laisse pas de faire sentir sa force. Dans le sens contraire, on dit : *Ce vin ne porte pas l'eau*. || *Porter bien le vin*. Boire beaucoup de vin sans s'enivrer. On n'est pas ivrogne parce qu'on aime le vin; on n'est ivrogne que quand on ne sait pas le *porter*. (Alexandre Dumas.)

— Comporter. Le suisse, le valet de chambre, l'homme de livrée, s'ils n'ont plus d'esprit que ne *porte* leur condition, ne jugent plus d'eux-mêmes par leur première bassesse, mais par l'élévation et la fortune des gens qu'ils servent. (La Bruy.)

— Avoir en soi. Si je ne *portais* pas d'avance le crime au fond de mon cœur, je n'y *portais* pas plus ces résolutions généreuses qui seules peuvent lui résister. (J.-J. Rousseau.) L'homme *porte* en lui-même une énergie naturelle qui le tourmente. (Rayn.)

— S'emploie souvent pour Avoir, posséder, être doué. Je *porte* un cœur sensible et vous l'avez percé. (Corn.) Ils ne savent que trop que l'homme, par sa propre nature, a toujours le pouvoir de pécher et de résister à la grâce, et que, depuis sa corruption, il *porte* un fond malheureux de concupiscence, qui lui augmente infiniment ce pouvoir. (Pascal.) On ne corrige pas les mœurs, on les peint, et un laid visage ne paraît point laid à celui qui le *porte*. (J.-J. Rousseau.)

— Loc. prov. *Argent comptant porte médecine*. L'argent guérit les maux que la pauvreté a causés.

— Art culin. *Porter sa sauce*. Se dit d'une viande si bonne, si succulente, qu'il n'est pas besoin d'y ajouter de sauce. || *Porter son sucre*. Se dit d'un fruit tellement doux qu'il est inutile d'y mettre du sucre.

— Art milit. *Porter l'arme, les armes*. Faire le mouvement qui consiste à placer le fusil perpendiculairement contre l'épaule droite de façon que la crosse se trouve à plat le long de la jambe droite, la baguette en avant, le bras droit étant presque allongé. Faire porter les armes à un bataillon. || *Porter les armes à quelqu'un*. Le saluer en se mettant au port d'armes.

— Jeux. Aux cartes, *Porter beau jeu, porter vilain jeu*. Avoir beau jeu, vilain jeu aux premières cartes, avant l'écart. || *Bien porter, mal porter*. Garder ou écarter les cartes que la rentrée favorise. || *Porter une couleur*. Garder la couleur dont on a le plus de cartes, et dans laquelle on a son jeu fait ou à peu près fait. Porter une seizième de cœur toute faite. Porter les trèfles. || *Porter à une couleur*. Chercher à faire son jeu dans une couleur. Porter à carreau. Porter à la quinte majeure en trèfle.

— Manèg. *Porter son cheval*. Le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses. Porter son cheval en avant. || *Porter le nez au vent* ou, elliptiquement, *porter au vent*. Se dit du cheval qui tient le nez en l'air. || Fig. et fam. *Porter le nez au vent*. Avoir l'air hautain et orgueilleux. Ce parvenu porte le nez au vent. || Avec ellipse du mot *tête*. *Porter haut, porter bas*. Se dit du cheval qui porte habituellement la tête droite et relevée ou basse et tombante. || Fig. et fam. *Le porter haut*. Affecter des airs hautains; se prétendre de haute qualité, se prévaloir de l'avantage que donnent le rang, la capacité, la dignité, les richesses. Cet homme le porte haut. || *Porter beau*. Se dit du cheval qui tient sa tête dans une position ni trop haute ni trop basse. || Fig. *Le porter beau*. Paraître.

— Mar. *Porter de la toile, de la voile*. Avoir beaucoup de voiles déployées. || *Porter bien la voile*. Incliner peu sous l'effort du vent. Cette frégate porte bien la voile. || *Faire porter les voiles*. Mettre le vent dedans. || *Porter le cap*. Diriger sa marche dans une direction donnée. || *Porter le navire à la route*. Se dit du vent quand il chasse le navire dans la direction qu'il doit suivre.

— Vénér. *Porter sa hotte*. Se dit d'un lièvre très fatigué qui fuit le dos arrondi. || *Porter quatre de refait*. Se dit du cerf qui après avoir jeté sa tête n'a plus qu'un bout de perche et un petit andouiller. || *Porter six de refait*. Se dit du cerf qui a un andouiller et un petit surandouiller. || *Porter huit de refait* ou *mi-tête*. Se dit du cerf dont chaque perche porte un andouiller. || *Porter le trait*. Se dit du limier qui va devant au point que le trait est extrêmement tendu.

— PORTER, v. n. Poser, être soutenu. Une poutre qui porte sur la muraille. Un édifice qui porte sur des colonnes.

— Fig. La discipline se relâcha, et alors s'écroula le gouvernement qui ne *portait* que sur cette base. (Rayn.)

— Se dit des femmes et des femelles des animaux en gestation. Porter a terme. Les cavales portent onze mois.

— Acquérir une solidité assez grande pour supporter des hommes, des voitures en parlant de la glace. S'il gèle encore un jour, la glace portera. Le fleuve était pris, il *porterait*. (De Ségur.)

— Atteindre. Le canon porte jusqu'ici. Ce fusil porte à cent cinquante pas. Cette carabine porte à mille mètres. Cette flèche porte jusque-là. Les boulets portent au pied de la muraille. Cette fronde porte à neuf cents mètres. A la guerre, tous les coups que l'on tire ne portent pas. La balle a porté sur l'os et l'a brisé. Le premier soutenant que le canon *porterait* au delà d'une hauteur voisine; l'autre, au contraire, qu'il n'y *porterait* pas. (Pellisson.)

— Toucher au but. Le coup a porté juste. Ce fusil porte bien, porte droit.

— Fig. Ton triomphe est parfait, tous tes traits ont *porté*. Rac. Il n'y a pas un mot dans la vôtre [lettre] qui ne *porte*; on ne voudrait ni en ôter ni en mettre un seul. Mme de Sév.)

— Fig. Tendre. Je ne vois pas où porte ce discours.

— Fig. Avoir pour objet. Cette observation, cette critique, cette objection porte sur telle chose, sur tel point. La curiosité d'un esprit élevé *porte* sur les choses; celle d'un petit esprit *porte* sur les personnes. (De Levis.)

— *Porter contre*. Prouver contre. Par la même raison qu'il a convaincu Luther d'impiété, il s'en est convaincu lui-même, et sa preuve *porte* contre lui (Bossuet.)

— Se dit de la vue, du son, par rapport aux limites qu'ils atteignent. Sa vue porte loin. Le bruit du canon porte à plusieurs lieues. || On dit aussi que *le vent porte*, quand il transmet les sons du côté où l'on est. Nous n'avons pas entendu ce bruit, le vent ne portait pas.

— Heurter, frapper contre. Sa tête a porté, a porté contre le mur.

— *Porter à la tête*. Étourdir, entêter, en parlant d'une boisson ou d'une vapeur. Ce vin est violent, il porte à la tête. Ce parfum est léger, il ne porte pas à la tête. L'odeur du sang lui *portait* à la tête, et sa cruauté ne fut jamais que de l'ivresse. (L. Blanc.) || Dans un sens analogue, on dit : *Porter sur les nerfs*. Irriter, agacer les nerfs. La contrariété lui a porté sur les nerfs. || On dit dans le même sens : *Porter au cœur*. C'était la même odeur de cires allumées et d'encens évaporé, qui *porte* au cœur et étouffe. (G. Ohnet.)

— Fig. L'atmosphère des cours a quelque chose qui *porte* à la tête. (Chateaubr.)

— Atteindre, se répandre sur, en parlant d'une maladie, d'un fléau, etc. L'inondation a porté sur la rive droite de la rivière. La contagion a porté sur les classes nécessiteuses. Les ravages de la mitraille ont porté sur l'infanterie.

— Blas. Avoir dans ses armes. Porter d'azur au lion d'argent. Porter de gueule aux trois besants d'or.

— Carross. *Cette voiture porte sur la flèche*. Elle touche, elle bat sur la flèche, quand elle est en mouvement. || *La selle de ce cheval porte sur le garrot*. Elle touche le cheval sur le garrot.

— Constr. *Porter à faux*. Être construit d'aplomb sur son fondement. || *Porter à vrai*. Porter directement sur le sol. || *Porter à faux*. N'être pas posé directement sur la base, sur le point d'appui. Une poutre, une pierre qui porte à faux.

— Substantiv. Un porte à faux. Il y a là un porte à faux. Mur hors d'aplomb, en porte à faux. Balcon en porte à faux au-dessus d'une porte d'entrée. Les loges de ce théâtre sont en *porte* à faux. (Acad.)

— Fig. *Porter à faux*. N'être pas concluant. Ce raisonnement porte à faux. Toutes vos preuves portent à faux.

— Jeux. A la paume, toucher. La balle a porté sur le toit, sur les deux toits. La balle porte au mur. La balle porte.

— Manèg. *Porter en avant*. Faire avancer le cheval.

— Mar. Avancer vers. Le navire porte sur l'île. || *Porter au nord, au sud, à terre, au large*. Pousser, gouverner vers le nord, la terre, etc. || *Porter bon plein*. Gouverner de manière à avoir du largue dans les voiles. || *Porter en route*. Avoir un vent qui permet de mettre le cap dans la direction où l'on veut aller. || *Laisser porter*. Laisser arriver. || *Le courant porte à terre, au large*. Se dit lorsqu'il se dirige vers la terre, le large. || *La voile porte, porte bien*. Elle reçoit le vent sur sa face postérieure et fait avancer le navire. || *La voile porte à culer*. Elle fait avancer le navire dans le sens de la poupe.

— Techn. *Faire porter*. Coudre deux morceaux d'étoffe de telle sorte que l'un d'eux devienne plus court.

— SE PORTER, v. pr. Être porté. Ce fardeau se porte ainsi, se porte sur les épaules, se porte sur la tête, se porte entre les bras.

— Être porté comme vêtement. Cette étoffe se porte encore, ne se porte plus.

— Avoir l'un pour l'autre. Ces deux personnes se portent de l'intérêt. Les raffinements de leur courtoisie sont un aveu de l'estime qu'ils se *portent*. (G. Droz.)

— Se porter soi-même. Le sage se *portant* partout avec lui, porte aussi son bonheur. (J.-J. Rousseau.)

— Fam. *On s'y porte*. Se dit en parlant d'un lieu où il y a une grande foule, ou l'on est tellement serré qu'on semble se porter les uns les autres.

— Se transporter. Le général se porta de sa personne partout où sa présence pouvait être de quelque utilité. L'empereur se porta sur toute la ligne de bataille. L'armée se porta vivement sur le côté gauche. Ces irruptions se sont *portées* vers le nord comme vers le midi. (Anquetil.)

— Affluer. La foule se porte à ce théâtre.

— Dans un sens analogue. Le sang se porte à la tête.

— Se diriger, avoir pour objet, en parlant du regard, de l'attention, de la pensée, etc. La curiosité se porte principalement sur lui. Ses études se sont portées sur toutes ces choses. A Smolensk, une fièvre d'hésitation s'empara de lui; ses regards se *portent* sur Kiev, Pétersbourg et Moscou. (De Ségur.)

— Avoir de l'inclination, de la pente pour. Se porter avec ardeur à tout ce qu'on fait. Se porter au bien. Se porter au mal. Se porter à la prodigalité. Au lieu que vous les aviez menacés de leur faire signer cette constitution, quand vous pensiez qu'ils y résisteraient, lorsque vous vîtes qu'ils s'y *portaient* d'eux-mêmes, vous n'en parlâtes plus. (Pascal.)

— S'emporter, se laisser aller à. A quels excès ne se *porte*-t-on pas contre des concurrents qui se présentent et font ombrage? (Bourdaloue.) Comment! mon père, c'est vous qui vous *portez* à ces honteuses actions? (Molière.)

— *Se porter à la dernière extrémité, à des extrémités contre quelqu'un*. Le traiter avec la dernière sévérité, exercer sur lui des actes d'emportement, de violence. On dit aussi : *Se porter à des excès*.

— En parlant des choses, Aller au delà des bornes ordinaires. Leur fanatisme s'est quelquefois *porté* à des excès incroyables. (Rayn.) Jusqu'à quel point d'activité et d'exaltation se *porte* une imagination fortement ébranlée. (Barthélemy.)

— S'est dit pour Se comporter. Il s'est porté en homme de cœur. Un combat général ou vannins fut défait après s'être *porté* vaillamment (Perrot.)

— Se présenter comme candidat. Se porter au conseil général, à la députation.

— *Se porter pour*. Se donner un titre, une qualité et agir en vertu de ce titre, de cette qualité. Une duègne qui se *portait* pour gouvernante. (Hamilt. Ces premiers poètes n'eurent qu'à se *porter* pour inspirés parles dieux, pour envoyés des dieux pour enfants des dieux, ou les en crut. Fontenelle.

— *Se porter fort pour quelqu'un*. Répondre du consentement d'une personne.

— Être dans tel ou tel état de santé. Se porter bien, se porter mal. Se porter passablement. Se porter faiblement. Se porter mieux. Ne pas se porter plus mal. Je travaille quand je me *porte* tolérablement. (Volt.) Aussi le père Simon se *portait*-il à merveille, avec sa tête chauve et le peu de cheveux blancs qui restaient à l'entour de ses oreilles. (De Joss.)

— Fig. *Ses affaires se portent mal*. Il est très mal dans ses affaires.

Ami, de tous côtés pressé par un rival,
Ses affaires sans moi ne *portent* mal ni bien.
(CORNEILLE.)

— Art milit. S'avancer. Se porter vers l'ennemi, sur l'ennemi, contre l'ennemi.

— Prat. Se présenter à titre de. Se porter garant. || *Se porter partie contre quelqu'un*. Intervenir contre lui dans un procès. *Se porter pour appelant*. Interjeter appel d'une sentence. || *Se porter héritier ou pour héritier*. Prendre la qualité d'héritier, agir en cette qualité.

— PORTER, s. m. Usage que peut faire une étoffe. Ce tissu est d'un bon porter.

— Syn. comp. PORTER, APPORTER, TRANSPORTER. V. APPORTER.

* **PORTER**, s. m. (pr. *por-teur*; mot angl.). Espèce de bière très alcoolique et d'une digestion difficile fabriquée en Angleterre.

PORTER (Sir Robert-Ker). Peintre anglais, né à Durham vers 1775, mort en 1842, se fit connaître de bonne heure, et se distingua surtout dans la peinture des batailles.

PORTE-RAME, s. m. Mar. Anneau de fer attaché au bateau et dans lequel on passe la rame. || Pl., des *porte rame*.

PORTE-RÂTEAU, s. m. Imprim. Levier placé au-dessus du râteau dans la presse lithographique. || Pl., des *porte rateau*.

PORTEREAU, s. m. (rad. *porte*). Navigat. Espèce d'écluse qu'on établit sur les rivières pour tenir l'eau plus haute.

PORTEREAU, s. m. (radic. *porter*). Charpent. Bâton dont on se sert pour porter à bras des pièces de bois au chantier.

PORTE-REMÈDE, s. m. Méd. Bougie que l'on introduit dans certaines cavités et qui en se dissolvant dépose les principes médicamenteux dont elle est chargée. || Pl., des *porte-remède*.

* **PORTE-RESPECT**, s. m. Arme qui impose, que l'on porte pour sa défense. Avec ce *porte-respect* il montrait son fusil en est roi partout. (Mérimée. || Pl., des *porte-respect*.

— Marque extérieure de dignité.

— Personne grave et sérieuse dont la présence contient la jeunesse. Elle ne servait plus que de *porte-respect* à ses deux nièces. (G. Sand.)

PORTERESSE, s. f. Femme qui transporte le sel, dans les marais salants, et l'accumule dans les mulons.

PORTERIE, s. f. Comm. relig. Logement, habitation d'un portier. || Charge, fonction de portier.

PORTE-SCEPTRE, s. m. Roi ou empereur. || Pl., des *porte-sceptre*.

PORTE-SCIE, s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes hyménoptères qui portent une tarière le plus souvent dentelée en forme de scie. || Pl., des *porte-scie*.

PORTE-SELLES, s. m. Sell. Syn. de PORTE-HARNAIS.

PORTE-SINGE, s. m. Celui qui portait le singe d'un grand personnage. || Pl., des *porte-singe*.

PORTE-SOIE, s. m. Ornith. Nom du coq et de la poule à duvet du Japon. || Pl., des *porte-soie*.

PORTE-SONDE, s. m. Chir. Instrument semblable à un court porte-crayon, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale, pour fixer la sonde et la porter plus facilement dans le canal nasal. || Pl., des *porte-sonde*.

PORTE-SONNETTE, adj. Qui porte une ou des sonnettes. L'animal *porte-sonnette* (un milan dressé à la fauconnerie). (La Font.)

PORTE-SOUDURE, s. m. Techn. Morceau d'étoffe plié en quatre à l'aide duquel les plombiers relèvent leur soudure. || Pl., des *porte-soudure*.

PORTE-SUIF, s. m. Bot. Nom vulgaire du muscadier sebifère. || Pl., des *porte-suif*.

PORTE-SYSTÈME, s. m. Trou pratiqué sur les plats-bords d'une embarcation et où l'on place le système. || Pl., des *porte-système*.

PORTE-TABLE, s. m. Hist. Nom d'un officier de bouche de la maison du roi. || Pl., les *porte-table*.

* **PORTE-TAPISSERIE**, s. f. Châssis de bois établi au haut d'une porte, sur le pied la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière. || Châssis appliqué au mur pour recevoir l'étoffe ou le papier de tapisserie. || Saillie de la corniche d'un plafond. || Pl., des *porte-tapisserie*.

PORTE-TARIÈRE, s. m. Outil à l'usage des arquebusiers. || Pl., des *porte-tarière*.

— Entom. Nom vulgaire des térébrants.

PORTE-TARTINES, s. m. Art culin. Ustensile qui sert à servir les tartines. || Pl., les *porte-tartines*.

PORTE-TOLET, s. m. Mar. Garniture qui se place sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron. || Pl., des *porte-tolet*.

* **PORTE-TRAIT**, s. m. Courroie pliée en deux qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés. || Pl., des *porte-trait*.

* **PORTEUR, EUSE**, s. Celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau. Porteur de farine. Porteur de charbon. Porteur de blé. Porteur de pain. Les banquiers ont des porteurs d'argent. Il y a des porteurs et des porteuses aux halles et dans les marchés.

— *Porteur, porteuse d'eau*. Celui, celle qui porte de l'eau dans les maisons. On voit des multitudes de femmes dans Paris porter d'énormes paquets de linge sur le dos; des *porteuses* d'eau, des décrotteuses sur les quais. (B. de Saint-Pierre.)

— *Porteur de chaise*, et simplement *porteur*. Homme par qui l'on se fait porter en chaise. De bons porteurs de chaise.

— Personne qui apporte quelque chose.

Toi, bonne *porteur*
De ce présent fatal, apprends-moi son auteur.
(Rotrou.)

— Fig. Et de leurs vains souhaits vous font-ils le *porteur*? (Corneille.)

— Celui qui est chargé de remettre une lettre. Le porteur de cette lettre est un homme en qui j'ai toute confiance. Vous pouvez donner la réponse au *porteur*. (Acad.)

— *Porteur de journaux*. Celui qui distribue les journaux à domicile ou chez les marchands.

— *Porteur de bonnes nouvelles, de mauvaises nouvelles*. Celui qui est chargé d'annoncer de bonnes nouvelles, de mauvaises nouvelles.

— *Porteur de paroles*. Celui qui est chargé de faire une proposition de la part de quelqu'un.

— *Porteur de pardons*. Vendeur d'indulgences.

— Fam. et par plaisanterie. *Porteur de rogatons*. Mauvais poète, méchant écrivain, qui vaisant ses œuvres à tout le monde.

— Personne revêtue, armée ou munie de quelque chose. Porteur de couronne. Porteur de sont[illegible] s'avoueraient quel d'abord l'espingole et la [illegible]ouche du *porteur* me surprirent quelque [illegible]. (Mercier.)

De vos biens désormais il est maître et seigneur
En vertu du contrat duquel je suis *porteur*. (Mol.)

— Cheval sur le pied est monté le postillon qui conduit une voiture à plusieurs chevaux. Attelez le porteur. Avoir un bon porteur.

— Anc. prat. *Porteur en avant*. Avocat du demandeur.

— Bruq. Ouvrier qui porte les briques au séchoir après les avoir reçues des mains du mouleur.

— Comm. *Porteur d'une lettre de change, d'un billet*. Celui qui est chargé d'en recevoir le montant; plus ordinairement, Celui en faveur de qui cette lettre de change a été souscrite, endossée. || *Billet payable au porteur*, ou simplement, *billet au porteur*. Billet que l'on promet de payer à celui qui en sera le porteur, sans désigner personne en particulier. De même, on dit *Un effet, des effets au porteur, une inscription de rente au porteur, une action au porteur*, etc.

— Hist. *Porteur d'épée*. Syn. de PORTE-GLAIVE.

— Mar. Navire spécialement chargé d'enlever les matières extraites par les dragues et de les porter au large.

— Min. Ouvrier qui fait les transports, dans l'intérieur d'une mine.

— P. et ch. *Porteur d'eau*. Rigole d'arrosage.

— Prat. *Porteur de contraintes*. Celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des contributions.

— Techn. Celui qui porte les bouteilles dans le four à recuire.

— Adjectiv. *Bateau porteur*. Bateau chargé spécialement des transports des marchandises, et ayant un aménagement particulier. || Substantiv. en ce sens. Un porteur.

PORTE-VALISE, s. m. Hist. Titre d'un ancien officier de la cour papale. Dans les cavalcades, les quatre porte-valise marchaient devant les écuyers ordinaires de Sa Sainteté.

* **PORTE-VENT**, s. m. Mus. Tuyau qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue. || Pl., des *porte-vent*.

— Métall. Tuyau qui conduit le vent des machines soufflantes.

— Techn. Tuyau recourbé, qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur.

* **PORTE-VERGE**, s. m. Bedeau qui porte une baguette devant le curé, devant les marguilliers dans une église paroissiale. || Pl., des *porte-verge*.

PORTE-VERGUE, s. m. Mar. Nom que l'on donne aux bras de la poulaine. || Pl., des *porte-vergue*.

PORTE-VERROUIL, s. m. Techn. Pièce du lainoir. || Pl., des *porte-verrouil*.

PORTE-VESSIE, s. m. Ichtyol. Poisson muni d'une vessie natatoire. || Pl., des *porte-vessie*.

* **PORTE-VIS**, s. m. Arqueb. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. On le nomme autrement *contre-platine*. || Pl., des *porte-vis*.

PORTE-VITRE, s. m. Vitr. Planche sur la quelle les vitres reposent par une arête dans le chevalet ou lieau du vitrier. || Pl., des *porte-vitre*.

* **PORTE-VOIX**, s. m. Acoust. Instrument destiné à porter la voix au loin. C'est un tuyau de forme conique largement évasé par sa partie inférieure ou *pavillon*, dans lequel on parle en portant à la bouche l'extrémité supérieure ou *embouchure*. Avec un porte-voix de la dimension de 1 mètre 33 centimètres, on peut se faire entendre à plus de 300 mètres. Avec un porte-voix de 5 mètres 50 centimètres, on se fait entendre à 1,000 mètres. || Pl., des *porte-voix*.

— Par extens. Celui qui porte la parole au nom d'un autre. Vous serez notre porte-voix.

— Mar. *Porte voix braillard*. Petit porte-voix servant à l'officier de quart pour se faire entendre de l'équipage. || *Porte-voix gueulard*. Grand porte-voix servant à communiquer avec un autre bâtiment. || Nom donné maintenant à de longs tuyaux allant de la dunette aux batteries, soutes, machine, etc. A chaque extrémité du tuyau est un timonier destiné à recevoir et à transmettre les commandements.

PORT-GRÈVE, s. m. (ét. sax., *port*, port; *geref*, gouverneur). Hist. Autrefois, Principal magistrat d'un port de mer ou d'une ville maritime. Avant l'institution des maires à Londres, le premier magistrat de cette cité se nommait *port-grave*. On lit dans une charte de Guillaume le Conquérant : Guillaume roi, salut à Guillaume évêque, à Godefroi *port-grève* et à tous les bourgeois de la ville de Londres, etc.

PORTHÈTE, s. m. (ét. gr., *πορθητής*, qui dévaste). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de la Cafrerie.

— PORTHÈTE, s. f. Genre d'orthoptères de la famille des truxalides, tribu des acridiens, établi pour trois espèces, l'une du Cap, la seconde de Sicile et la troisième de patrie inconnue. On dit aussi *porthétis*.

PORTICI, Géogr. Ville d'Italie, dans la prov. et à 6 kil. S.-E. de Naples, au pied du Vésuve et sur le golfe de Naples; 11,000 hab. Château royal.

* **PORTIER, ÈRE**, s. Celui, celle à qui l'on a confié la garde de la porte d'une maison. Le portier. La loge du portier. Une portière exacte, fidèle. Un bon portier. Remettre sa carte au portier. Les *portiers* dormaient dans les rues contre le seuil des maisons. (G. Flaub.)

— Fig. Bons gouverneurs de province, bons gardiens de la frontière, bons *portiers* du royaume, tant qu'il vous plaira. (Balzac.)

— *Portier de comédie*. Celui qui n'ouvre qu'à ceux qui le payent. Ma foi, j'étais un franc *portier* de comédie. (Rac.)

— *Portier du paradis*. Saint Pierre.

— Art milit. *Portier-consigne*. Portier de l'avancée d'une place forte.

— Comm. relig. Frère convers, religieuse qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte du couvent.

— Hist. hébr. *Portiers du temple*. Ceux qui nuit et jour veillaient sur le temple, sur les trésors et sur les offrandes.

— Liturg. cathol. *Ordre de portier*. Le moindre des quatre ordres mineurs. Conférer, recevoir l'ordre de portier.

— Pêch. Nom de deux piquets placés à l'entrée de la chambre ou de la tour d'une paradière.

— Adjectiv. Le frère portier. La sœur portière. La mère portière.

— Syn. comp PORTIER, CONCIERGE, SUISSE. V. CONCIERGE.

* **PORTIÈRE**, s. f. (rad. *porte*). Ouverture d'un carrosse par où l'on monte et l'on descend. Large portière. Portière trop basse, trop étroite. Mettre la tête à la portière. Ceux qui voyagent en malle-poste ne peuvent jouir de la vue de la campagne que par les *portières*, cette vue étant masquée sur le devant par le cabriolet. (Clement.) || Porte qui sert à fermer cette ouverture. Ouvrir, fermer la portière, les portières. Abaisser les glaces des portières.

— *Être à la portière*. Être à cheval à la portière d'un carrosse, dans une escorte.

— *Être assis à la portière, être à la portière*. Être assis, dans un carrosse, contre une portière.

— Fam. *Carrosse à trente six portières*. Se dit, par plaisanterie, pour Charrette.

— Rideau placé devant une porte par utilité ou par ornement. Des portières de soie, de velours, de laine, de tapisserie. Les portières servent principalement à conserver la chaleur de l'appartement. La seconde partie de la chambre formait alcôve, et était séparée de la première par des *portières* de mousseline. (Alex. Dumas.)

— Art milit. *Portière de pont*. Ensemble de bateaux réunis pour faire un pont.

— Art milit. anc. *Portière d'embrasure*. Nom de vantaux de bois ou de cordages tressés qui fermaient certaines embrasures de la batterie pour garantir les canonniers.

* **PORTIÈRE**, adj. f. Zool. Qui porte ou qui est en âge de porter des petits. Vache portière. Brebis portière.

— Vénér. *Lice portière*. Chienne que l'on garde pour en avoir de la race, et à qui l'on fait faire des petits deux fois par an.

— PORTIÈRE, s. f. Nom donné à la matrice des ruminants domestiques. Je parlai à un boucher pour avoir les *portières* de toutes les vaches et de toutes les brebis qu'il tuerait. (Buffon.)

PORTIEUX, Géogr. Commune du cant. de Charmes, arr. de Mirecourt (Vosges); 2,000 h.

PORTILLON, s. m. (pr. *por-ti-llon, ll* mouill.; dimin. de *porte*). Petite porte.

— Ch. de fer. Petite barrière de passage à niveau, que les piétons ouvrent eux-mêmes.

— Géogr. Petit port ou passage dans les Pyrénées.

* **PORTION**, s. f. (pr. *por-cion*; ét. lat. *portio*, même signif.; fait de *pars, partis*, partie). Certaine quantité ôtée d'un tout. Portion de terre. Portion de maison à louer. Portion d'héritage à vendre. Partager un champ en quatre portions égales. La meilleure portion. La plus forte portion. L'ignorance prive de la plus belle *portion* de l'existence. (Boiste.) La vérité était venue à lui de père en fils, comme une *portion* de son héritage. (Fléch.) Cette nation, malgré ses crimes, est encore la *portion* la plus florissante de votre église. (Mass.)

— Fig. Une faible portion d'autorité. N'exercer qu'une portion de ses droits. Ne se servir que d'une portion de ses avantages.

— Quantité de pain, de mets donnée à chaque membre d'une communauté. Bonne portion. Petite portion. Ne prendre que la moitié de la portion. Grossir, diminuer les portions. || On dit de même Restaurant où l'on sert à la portion.

— Dr. canon. *Portion congrue*. Portion que faisait au desservant d'une cure celui qui en était titulaire et qui en touchait le revenu. La portion congrue n'était due qu'au desservant dont les revenus fixes et certains n'allaient pas à 300 livres; elle était de 300 livres si le desservant était perpétuel, ou de 150 livres seulement s'il était amovible. Donner, payer à un curé la portion congrue. Curé à portion congrue.

— Fam. et par extens. Traitement, pension, rente peu considérable. Mettre tous les employés d'une administration à la portion congrue. Mettre pour un temps son fils à la portion congrue.

— Hydraul. *Portion de couronne*. Petites lignes courbes placées d'espace en espace, et servant de sortie sur la platine d'une gerbe d'eau.

— Jurispr. *Portion virile*. Celle qui revient à chaque héritier dans une succession également partagée. || Par une redondance dont le style de la pratique offre de nombreux exemples, on dit *Pour sa part et portion*.

—Mystic. Part de chaque fidèle dans les dons de la Providence ou dans la grâce de Jésus-Christ.

* **PORTIONCULE**, s. f. (pr. *por-ci-on-kule*; dimin. de *portion*). Petite portion. Les plus nobles facultés de notre être ont été attachées à quelques *portioncules* de matière. (Bonnet.)

— Hist. eccl. Nom de la première maison de l'ordre de Saint-François, fondée par ce saint lui-même, près d'Assise, dans le duché de Spolète. || *Indulgence de la portioncule*. Indulgence accordée à saint François, selon une légende, par Jésus-Christ, qui apparut à ce saint.

PORTIONNAIRE, adj. 2 g. (pr. *por-ci-o-nère*; rad. *portion*). Anc. jurispr. Qui peut prétendre à une partie d'un héritage.

— Dr. canon. Bénéficier obligé d'officier avec les chanoines, moyennant une portion de la mense capitulaire.

PORTIONNER, v. a. 1re conj. (pr. *por-ci-o-né*). Diviser par portions, assigner à chacun la portion qui lui revient.

— Donner à chacun sa portion.

* **PORTIQUE**, s. m. (ét. lat., *porticus*, même signif.; augmentat. de *porta*, porte). Galerie couverte, dont le comble est soutenu par des colonnes ou par des arcades. Grand, vaste, magnifique, superbe portique. Le portique d'un temple, d'un édifice. Le portique du Panthéon. Le portique de la bourse de Paris. Une place entourée de portiques. Une cour à deux rangs de portiques. Un double portique. Chez les anciens, les portiques étaient fort en usage; ils servaient d'abri aux passants, et l'on pouvait s'y promener à couvert.

Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple sant en foule inondait les *portiques*. (Rac.)
Sur cent colonnes d'or, circulaire *portique*,
S'élève du soleil le palais magnifique. (De Saint-Ange.)

— Fig. C'est à la vue du tombeau, *portique* silencieux d'un autre monde, que le christianisme déploie sa sublimité. (Chateaubriand.)

— *Portique d'arbres*. Portique artificiel qu'on fait avec des arbres dont on assujettit les branches, pour qu'elles prennent les contours nécessaires. || *Portique de treillage*. Décoration d'architecture et de pilastres, montants, frontons, etc., faite de barres de fer et d'échalas de chêne maillés, qui sert pour l'entrée d'un berceau dans un jardin.

— Nom donné, dans les premières expositions de l'industrie nationale, aux boutiques occupées par ceux qui exposaient.

— Gymn. Poutre horizontale élevée à environ 4 mètres au-dessus du sol, et soutenue par des poteaux. On y fixe les cordes qui soutiennent les anneaux, les trapèzes, échelles, etc.

— Jeux. Espèce de jeu ou l'on fait tourner une boule autour d'une sorte de portique, dans lequel elle entre par une des nombreuses ouvertures qui y sont pratiquées, pour s'arrêter ensuite sur un chiffre dont la valeur décide du gain ou de la perte.

— Philos. *Le Portique*. Nom que l'on donne souvent à l'école de Zénon, parce que les disciples de ce philosophe se réunissaient sous un célèbre portique d'Athènes, nommé le *poecile*. Montaigne était, à l'orgueil près, tout le *Portique* d'Athènes à la fois : on voit partout le bon homme, le bon cœur, la bonne tête; il a devinè le monde, il a vu le passé, le présent, l'avenir, sans se croire un grand sorcier. (Le pr. de Ligne.)

(Il) Fortifiait son cœur dans l'étude des lois
Et du Lycée et du *Portique*. (J.-B. Rouss.)

PORTITE, s. f. Minér. Silicate d'alumine hydraté que l'on trouve en Toscane.

PORTLAND, s. m. (de *Portland*, n. géogr.). Ciment hydraulique.

PORTLAND, (*Vindilis*). Géogr. Presqu'île d'Angleterre (Dorset), sur la Manche. Immenses carrières de pierre de taille.

— PORTLAND. Port des États-Unis (Maine), sur la baie de Casco, à 80 kilom. S. d'Augusta; 32,000 hab. Bon port. Construction de navires.

— PORTLAND. Ville de l'Orégon (États-Unis), sur le Wallamatta; commerce de bois de construction.

PORTLAND, (Ducs de). V. BENTINCK.

PORTLANDIE, s. f. (de *Portland*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétalées, de la famille des rubiacées cinchonées, tribu des hédyotidées, renfermant plusieurs arbustes qui sont indigènes des Antilles.

PORTLANDSTONE, s. m. (de *Portland*, n. géogr.; et de l'angl. *stone*, pierre). Géol. Nom par lequel on désigne l'une des couches les plus récentes du terrain jurassique supérieur.

— Minér. Roche calcaire qui forme l'une des couches, dans l'île de Portland.

PORTO, s. m. Vin de Porto. Une bouteille de porto. Un verre de porto. Le porto est un vin renommé; les Anglais en sont très amateurs.

PORTO ou **OPORTO** (*Portus Cale*). Géogr. Ville de Portugal, dans la province de Minho, à l'embouchure du Douro; 110,000 hab. Place forte. Evêché. C'est le centre du commerce extérieur; on exporte surtout le vin du pays, dont l'entrepôt est à *Villanova de Gaia*, faubourg sur la rive gauche du Douro.

— PORTO-ALEGRE. V. PORTALÈGRE.

— PORTO-BELLO. Ville des États-Unis de Colombie, dans l'État et à 90 kil. N. de Panama, sur la mer des Antilles. Bon port, mais climat malsain.

— PORTO-CABELLO. Port fortifié du Venezuela, dans la province de Carabobo, à 30 kil. N. de Valencia, sur la mer des Antilles; 10,000 h. Port de l'État de Honduras près d'Omoa, sur la baie de Honduras.

— PORTO-D'ERCOLE. Port d'Italie, dans la province et à 60 kilom. S.-E. de Grossetto, dans la presqu'île de Monte-Argentare, sur la mer Tyrrhénienne.

— PORTO-FARINA. Port de Tunisie à l'embouchure de la Medjerdah, à 40 kil. N. de Tunis. Aux environs, ruines d'Utique.

— PORTO-FERRAJO. Ch.-l. de l'île d'Elbe (Italie), sur la côte N., dans la province et à 80 kil. S. de Livourne; 5,000 hab. Place forte, port vaste et profond.

— PORTO-GRUARO. Ville d'Italie, dans la province et à 44 kil. S.-O. d'Udine, sur la Lemène, 6,000 h.

— PORTO-LEGNAGO. V. LEGNAGO.

— PORTO-LEONE. V. PIRÉE.

— PORTO LONGONE. Port de l'île d'Elbe (Italie), sur la côte S., à 14 kil. S. de Porto-Ferrajo.

— PORTO-MAURIZIO (en français *Port-Maurice*). Ch.-l. de la prov. de son nom (Italie), sur la Méditerranée; 7,000 hab. — La province de *Porto-Maurizio* (Ligurie) a 1,210 kil. carrés et 132,000 hab. Villes principales : Oneille, San-Remo, Vintimille.

— PORTO-NOVO. Port de l'Hindoustan anglais (Coromandel), dans la présidence et à 220 kil. S. de Madras, près de la bouche N. du Kavery, 10,000 hab.

— PORTO-RECANATI. Bourg d'Italie, à l'embouchure de la Potenza, dans l'Adriatique, au N.-E. de Macerata.

— PORTO-RICO (en espagnol *Puerto-Rico*). La plus orientale et la moins étendue des Grandes Antilles, à l'E. d'Haïti. Elle a 9,345 kil. carrés, et 760,000 hab., dont la moitié de race blanche; les autres sont nègres et mulâtres. Son climat est plus salubre que dans les autres Antilles. Porto-Rico est une colonie espagnole. Villes : Saint-Jean de Porto-Rico; 18,000 hab.; Arecibo, Mayaguez, Ponce, etc. Les îles Vieques et Culebra en dépendent.

— PORTO-SAN-STEFANO. Port d'Italie, dans la province et à 30 kil. S.-E. de Grossetto, sur la mer Tyrrhénienne.

— PORTO-SANTO. La plus petite et la plus septentrionale des deux îles Madère; 6,000 h.

— PORTO-SEGURO. Port du Brésil, dans la province et à 750 kil. S.-O. de Bahia, sur l'Atlantique ; 3,000 hab.

— PORTO-VECCHIO Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Sartene (Corse), port fortifié sur le golfe de son nom, qui offre l'un des plus beaux mouillages de l'Europe ; 2,700 hab.

— PORTO-VENERE (*Portus Veneris*). Bon port à 30 kil. S.-E. de Gênes (Italie).

PORTOGALLO (Marc-Antoine SIMÃO, surnommé). Compositeur portugais, né à Lisbonne, 1763-1829, put se rendre en Italie, où il composa de nombreux opéras. Il accompagna João VI au Brésil, comme maître de chapelle, de 1807 à 1815.

PORTOIR, s. m. Hist. eccl. Espèce de vase de bois dans lequel, chez les chartreux, on porte la nourriture des moines.

— Anciennement, Espèce de brancard, de litière. || Actuellement, Sorte de fauteuil dans lequel on porte les infirmes.

— Econ. rur. Vaisseau de bois ovale, fait de douves et de cerceaux, dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir. En ce sens, on trouve quelquefois *portoire*, s. f.

* **PORTOR**, s. m. (ét. fr., *porter*, et or). Miner. Sorte de marbre noir, dont les grandes veines jaunes imitent l'or. Une table de portor. Une cheminée de portor.

— Adjectiv. Marbre portor.

* **PORTRAIRE**, v. a. 4e conj. (ét. lat., *protrahere*, mettre en avant). Se conjugue comme *Traire*. Faire le portrait de quelqu'un ; tracer la ressemblance d'une personne, au pinceau, au crayon, etc. Portraire au vif, au naturel. Peu usité.

Un seul Janet, honneur de notre France,
De ses crayons ne la *portrayait* mieux.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Le bon Hercule de l'Ouri,
Petit prêtre nouvellement,
En Hercule s'est fait *portraire*,
De quoi chacun est ébahi. (VOLTAIRE)

— Fig. Dépeindre. Je vais vous portraire en peu de mots ce plaisant homme. Elle épouse un marquis qu'on vient de me *portraire*. (Corneille.)

— Absol. Un des plus grands avantages que l'art de *portraire* ait reçus pour éterniser ses ouvrages est la gravure sur le bois et sur le cuivre. (Rollin.)

— SE PORTRAIRE, v. pron. Faire son propre portrait, tracer sa propre ressemblance.

PORTRAIT, AITE, part. pass. du v. Portraire. S'emploi adjectiv. Pour un pauvre sol marqué, vous verrez autant de bêtes étranges que n'en vit onc Marc-Pol en ses voyages, telles qu'ortilants, caprimulges, coquesigrues, caméléons, tout ainsi qu'ils sont *portraits* sur la pancarte ci-contre. (Th. Gaut.)

* **PORTRAIT**, s. m. (rad. *portraire*. Ressemblance d'une personne, tracée au pinceau, au crayon, au burin, etc. Beau portrait. Portrait parfait. Portrait en grand, en petit, en miniature. Portrait au naturel. Portrait à l'huile, au pastel ou en pastel, en émail. Portrait en médaillon, en bas-relief. Boîte à portrait. Boîte de portrait. Faire le portrait. Faire un portrait. Travailler au portrait, en portraits. Peintre de portrait, de portraits. Réussir dans le portrait. Chez les anciens, la peinture du portrait rentrait comme accessoire dans les tableaux de genre et d'histoire ; il n'y avait pas alors de peintres adonnés exclusivement à cette peinture. Parmi les plus illustres portraitistes, nous citerons, outre Léonard de Vinci, Raphaël, Titien, Rubens, et la plupart des grands peintres d'histoire, Philippe de Champagne, Mignard, Rigaud, Largillière, La Tour, Ingres, en France ; et à l'étranger, Van Dyck, Rembrandt, Velasquez, Lawrence, etc. Ce *portrait* est très beau et très ressemblant. Mme de Sévigné : Un *portrait* peut avoir l'air triste, sombre, mélancolique, serein, parce que ces états sont permanents ; mais un *portrait* qui rit est sans noblesse, sans caractère, souvent même sans vérité, et par conséquent une sottise. (Diderot.)

— *Portrait de famille*. Celui qui représente un des aïeux de la famille. Les *portraits* de famille ne montrent de nous qu'un instant de notre visage. (Diderot.)

A Padoue il s'habille
Et j'ai cru voir marcher un *portrait* de famille.
(C. DELAVIGNE.)

— *Portrait en pied*. Portrait qui représente une personne entière, debout ou assise.

— *Portrait chargé*. Celui qui exagère les défauts du modèle, tout en gardant la ressemblance. || *Portrait flatté*. Celui qui diminue les défauts du modèle. || *Portrait parlant*. Portrait d'une ressemblance si frappante et si expressive qu'il semble parler ou prêt à parler, comme si l'on avait sous les yeux l'original lui-même.

— Fig. *Être le portrait, tout le portrait de quelqu'un*. Lui ressembler beaucoup, soit au physique, soit au moral. Votre fils est votre portrait, tout votre portrait, votre vrai portrait.

— *Dame à portrait*. Dame qui porte, comme une sorte de décoration, le portrait de sa souveraine encadré de diamants.

— Imitation parfaite par la voix, le geste, la mimique. Je n'ai attrapé de leur manière de réciter des comédiens que ce qui m'a d'abord sauté aux yeux, et j'aurais besoin de les étudier davantage pour faire des *portraits* bien ressemblants. (Molière.)

— Description d'une personne soit pour l'extérieur, soit pour le caractère. Portrait en prose. Portrait en vers. Cet historien réussit principalement dans les portraits. Portrait fermement tracé, finement touché. Faire le portrait, tracer en quelques mots le portrait de quelqu'un. Faire d'une personne un portrait flatté, un portrait flatteur, un portrait outré, un portrait repoussant. Tel parle d'un autre, en fait un *portrait* affreux, qui ne voit pas qu'il se peint lui-même. (La Bruy.) Si j'avais à tracer le *portrait* de Timoléon, je ne parlerais pas de cette valeur brillante qu'il montre dans les combats. (Barth.) Décrivez d'abord son costume, puis vous me ferez son *portrait* physique, enfin son *portrait* moral. Mérimée.

Il le faut de ce pas en tracer quelques traits,
Et par ce grand *portrait* finir tous mes *portraits*.
(BOILEAU.)

Et mille fois un fat, finement exprimé,
Méconnut le *portrait* sur lui-même formé. (Id.)

— Particulièrement, en ce sens, Composition littéraire fort en usage dans le XVIIe siècle et consistant à décrire les personnages en vue de la politique, de la cour ou de la société. Parmi les *portraits* qui se trouvent à la fin des Mémoires de Mademoiselle, et qui ne sont pas de cette princesse, on trouve le *portrait* de M. Huet adressé à lui-même. (D'Alembert.)

— Description, représentation exacte d'un objet quelconque. Faire le portrait du siècle, des mœurs du siècle. La meilleure comédie est le portrait le plus ressemblant de la vie humaine. Le poème dramatique est une imitation, ou pour en mieux parler, un *portrait* des actions des hommes. (Corn.) On peut compter que, dans les cartes géographiques et hydrographiques des trois quarts du globe, le *portrait* de la terre n'est encore qu'ébauché. (Fontenelle.)

Je dois aux yeux d'Alceste un *portrait* militaire
Du grand combat qui met nos ennemis à bas.
(MOLIÈRE.)

— On dit que *le portrait d'une personne est dans le cœur, dans l'âme de quelqu'un*, pour dire qu'elle en conserve le souvenir, la mémoire. Vous connaissez la pureté de ses intentions, l'ardeur de son zèle, la grandeur de son courage, l'étendue de sa charité, et vous en gardez dans le fond de l'âme un *portrait* que tous les traits de l'éloquence ne pourront jamais égaler. (Fléchier.)

— Dans un sens encore plus vague, Idée, image quelconque.

La nature, féconde en bizarres *portraits*,
Dans chaque âme est marquée à de différents traits.
(BOILEAU.)

— Pop. Figure. Il lui a abîmé le portrait d'un coup de couteau.

— Admin. Feuille de renseignements sur les employés. On dit aujourd'hui *signalement*.

— Pav. Outil de paveur servant à dégrossir et ébarber le pavé qui vient d'être fendu.

PORTRAITIQUE, a. lj. 2 g. Qui a rapport au portrait.

PORTRAITISTE, s. 2 g. B.-arts. Peintre de portraits. Hans Holbein, au XVIe siècle, qui peignait de la main gauche, fut un admirable *portraitiste*, s'attachant surtout à imiter la nature. L. Grég.

PORTRAITURE, s. f. Art de peindre le portrait, de saisir la ressemblance du modèle. Dans la *portraiture*, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble. (Corn.)

— *Livre de portraiture*. Livre qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain.

PORTRIEUX, bade de, Géogr. Mouillage assez dangereux, entre la côte N. de Bretagne et les roches de Saint-Quay.

PORTRION, s. m. (lumin. de *porte*. Vanne d'écluse.

PORT-ROYAL. Hist. relig. Nom de deux abbayes de religieuses bernardines ou de l'ordre de Cîteaux, dont l'une, la plus ancienne, dite *Port-Royal des Champs*, était située près de Chevreuse, Seine-et-Oise, et l'autre dite *Port-Royal de Paris*, était à Paris même, au faubourg Saint-Jacques, dans le local de l'hospice actuel de la Maternité. C'est en 1625 que la communauté de Port-Royal des Champs, qui se trouvait trop à l'étroit, fut transférée à Paris, rue de la Bourbe, où elle prit le nom de Port-Royal de Paris, et où elle devint de plus en plus florissante. Cette communauté avait été réformée en 1608 par la mère Angélique (Marie-Angélique Arnauld, sœur du grand Arnauld).

— Sous la Convention nationale, le couvent de *Port-Royal de Paris* fut converti en prison, et reçut le nom de *Port-Libre*. En 1814, on y a placé l'hospice de la Maternité. On a dit aussi *Port Réal*.

— *Port-Royal des Champs*, abandonné des religieuses à partir de 1636, servit de retraite à de savants et pieux solitaires qui partageaient leur temps entre les exercices de la piété et de la pénitence, le travail des mains, l'étude des lettres, et l'instruction de quelques jeunes gens d'élite. Les plus illustres d'entre eux sont : Ant. Arnauld et Arnauld d'Andilly, Lemaistre de Sacy et deux de ses frères, Nicole, Lenain de Tillemont, etc. Pascal visitait souvent les solitaires de Port-Royal. Ils comptèrent au nombre de leurs élèves Racine, les deux Bignon, Achille de Harlay, etc. En 1656, lors des querelles du jansénisme, les jésuites parvinrent à les faire condamner comme jansénistes, et les firent violemment expulser de leur retraite. Les religieuses elles-mêmes, n'ayant pas voulu signer aveuglément le *Formulaire* du pape, qui condamnait les cinq propositions de Jansenius, virent fermer leur maison de Port-Royal des Champs, 1709, où une partie d'entre elles étaient retournées dès 1647. Les bâtiments de Port-Royal des Champs furent rasés en 1710.

— Philol. *Ouvrages de Port-Royal*. Livres composés par les solitaires de Port-Royal des Champs. On distingue entre autres : *la Logique de Port-Royal*, par Antoine Arnauld ; *la Méthode grecque*, *la Méthode latine* et *la Grammaire générale de Port-Royal*, par Lancelot.

PORT-ROYALISTE, s. 2 g. Membre ou partisan de Port-Royal.

PORTSMOUTH (*Portus magnus*). Géogr. Ville d'Angleterre (Hampshire), sur la rade de Spithead, à 50 kil. S.-E. de Winchester ; 130,000 hab., en y ajoutant la population de la ville annexée de PORTSEA. Premier port de guerre de l'Angleterre, Portsmouth a de superbes chantiers de construction et le principal arsenal de l'amirauté anglaise, etc.

— PORTSMOUTH. Bon port des États-Unis (New-Hampshire), à 64 kilom. E. le Concord ; 12,000 hab. Chantiers de construction pour la marine militaire et marchande des États-Unis.

PORTSMOUTH, Louise PENHOET DE KÉROUAL, duchesse de). V. KÉROUAL.

PORTUDAL, Géogr. Comptoir français de Sénégambie, sur l'Atlantique, à 10 kil. S.-E. de Gorée.

PORTUGAIS, AISE, s. Géogr. Habitant, habitante du Portugal. Les Portugais ont possédé pendant plusieurs siècles de magnifiques domaines dans l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et l'Océanie.

— PORTUGAIS, s. m. Linguist. Langue de la famille néo-latine, très rapprochée de la langue castillane.

— PORTUGAISE, s. f. Métrol. Grosse pièce d'or de Portugal. Les portugaises avaient cours en France sous le règne de Louis XIII.

— PORTUGAIS, AISE, adj. Qui concerne le Portugal ou ses habitants. Sol portugais. Commerce portugais. Costumes, mœurs portugaises. Langue portugaise.

— Art culin. *Pomme à la portugaise*. Pomme cuite garnie de confitures.

— Mar. *Amarrage en portugaise*. Tour d'amarrage, au moyen duquel on réunit deux vergues ou deux mâtereaux, pour en former une espèce de chèvre.

— *A la portugaise*, loc. adv. Se dit d'une manière particulière d'amarrer les têtes des bigues d'un vaisseau.

— LANGUE PORTUGAISE. Le portugais, comme l'espagnol, est dérivé du latin vulgaire, rustique, qui a été la source de toutes les langues romanes. C'est peut-être celle de ces langues qui a le plus de ressemblance avec le latin. Le portugais et le castillan, qui ont pu jadis être à peu de chose près semblables, se sont séparés pour le vocabulaire et pour la grammaire. Le castillan a accepté et conservé beaucoup plus de mots arabes. On trouve dans le portugais un certain nombre de mots d'origine grecque, teutonique introduits par les Suèves et les Wisigoths), française. On distingue plusieurs dialectes, notamment ceux des provinces de Beiraet le Minho. L'âge de la plus grande pureté du portugais comprend la dernière partie du XVIe siècle et la première du XVIIe. La langue portugaise a été introduite au Brésil, sur les côtes de l'Afrique occidentale et orientale, aux Indes. Le portugais est plus doux à l'oreille que le castillan, plus concis et moins efféminé que l'italien.

— LITTÉRATURE PORTUGAISE. La littérature portugaise débuta par des chants populaires qui firent place, dès l'avènement de Henri de Bourgogne, à une poésie de cour, inspirée par l'imitation des troubadours provençaux. Les principaux monuments de cette période ont été réunis dans les recueils ou *cancioneiros*, celui du roi Denis, de son fils dom Pedro, comte de Barcellos, de Garcia de Besende, etc. On cite encore quelques poèmes de dom Pedro, époux d'Inez de Castro, des pastorales de Bernardim Ribeiro, le *Loyal conseiller* du roi Jean Ier, de nombreuses traductions de romans chevaleresques, et la *Chronique des rois* de Fernão Lopez. Le XVIe siècle est l'âge d'or des lettres en Portugal. Il s'ouvre avec les poésies de Sa da Miranda ; puis viennent les classiques Antonio Ferreira, auteur de sonnets, d'élégies, de tragédies, parmi lesquelles on cite *Inez de Castro* ; Diogo Bernardes ; Jeronimo Cortereal, dont le principal poème est le *Naufrage de Sepulveda*, les poètes nationaux, Camoens, que son épopée des *Lusiades*, place au rang des plus grands poètes épiques ; et Gil Vicente, surnommé le Plaute portugais. La prose compta un grand nombre de romans de chevalerie, des relations de voyages, le grandes œuvres historiques telles que l'*Histoire de la conquête des Indes* par Barros ; les *Commentaires* d'Alphonse d'Albuquerque ; la *Chronique de dom Manoel* de Goes ; l'*Histoire de la découverte et de la conquête des Indes* de Castanheda, etc. Sous la domination espagnole, de 1580 à 1640, la littérature portugaise subit l'influence du gongorisme, qui dépare les plus belles œuvres, l'*Affonso Africano*, épopée de Queveto, l'*Ulyssea*, épopée de Pereira de Castro, et les poésies pastorales de Bodrigues Lobo. Cette influence se continua et s'aggrava jusqu'au milieu du XVIIIe siècle ; alors se fonde, en 1756, la société des Arcades, qui a pour but d'épurer la langue et de régénérer la littérature. Un des premiers membres de cette société fut Pedro Garcão, qui a écrit des odes, des épîtres, des satires, des sonnets et deux comédies. Antonio Diniz da Cruz de Silva a moins de correction, mais plus de feu dans ses odes, ses idylles, ses sonnets, etc. Domingo dos Reis Quita excelle dans l'apologue burlesque. Vers la fin du siècle, au poète lyrique Manoel de Nascimento et à Manoel Barbozé du Bocage, auteur d'élégies, de tragédies et d'admirables sonnets, succède Domingo Maximiano Torres, qui écrit des églogues, Antonio Ribeiro dos Santos, remarquable poète lyrique, Pernalt Josué Anastasio de Macedo, Almeida Garrett, qui écrit l'épopée de *Camoens* et crée le nouveau théâtre portugais, le poète Basilio Mazalhaens, Alexandre Herculano, poète, historien et romancier, etc., etc.

PORTUGAL (*Lusitania*). Géogr. Royaume qui occupe l'ouest de la partie S.-O. de la péninsule ibérique. Borné par l'Espagne au N. et à l'E., et par l'océan Atlantique à l'O. et au S., il a une superficie de 89,153 kil. carrés. La population est de 4,310,000 h., sans compter les Açores et Madère, qui ont 3,203 kil. carrés et 300,000 hab. La capitale est Lisbonne. Le Portugal est séparé de l'Espagne par les contreforts les plus élevés des chaînes de montagnes qui, nées dans le plateau central, finissent sur son territoire : Serras de Estrella, etc., en livrant passage au Tage, au Douro et au Minho. Il est arrosé, de plus, par le Mondego et la Vouga. Doux dans l'Algarve, l'hiver est rigoureux au N. et à l'E. En général, le chaud y dégénère à la côte aux montagnes. Il y gèle rarement. Le nord abonde en céréales ; le centre et le sud sont riches en fruits, oranges, citrons, amandes, figues, olives. On estime les vins de Porto, le Berrada, d'Estrémadure, de Faro, Carcavellos et Setubal. Le Portugal a de nombreux produits minéraux, mais ils sont peu ou mal exploités, si l'on excepte le sel. Le commerce est assez actif à l'intérieur, mais il se fait presque exclusivement par les Anglais. Le Portugal est divisé en 17 districts formés des 6 anciennes provinces suivantes : *Minho*, capitale Braga, districts Vianna, Braga, Porto ; *Tras-os-Montes*, capitale Bragance, districts Bragance, Villa-Real ; *Beira*, capitale Coimbre, districts Aveiro, Coimbre, Viseu, Guarda, Castello-Branco ; *Estremadure*, capitale Lisbonne, districts Leira, Santarem, Lisbonne ; *Alemtejo*, capitale Evora, districts Portalegre, Evora, Beja ; *Algarves*, capitale Faro, district Faro. Les Portugais (*Portuguezes*) sont une population d'origine celtibérienne, mêlée de Romains, de Wisigoths, de Suèves, d'Arabes. Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle. On compte 3 archevêchés : patriarcat de Lisbonne, archevêché de Braga, archevêché d'Evora. Les revenus s'élèvent à environ 160 millions de francs. La dette est de plus de deux milliards. On compte en Portugal en *reis* ou *mitreis* mille reis et *contos* 1,000 mitreis. La pièce de 5 francs vaut 880 reis. Les colonies portugaises sont : 1° en *Afrique*, les Açores, le groupe de Madère, les îles du Cap-Vert, du Prince et de Saint-Thomas, des établissements dans la Guinée méridionale, Angola, Benguela, etc., et le gouvernement de Mozambique ; 2° en *Asie*, l'île Dio, Damaon, Goa, et en Chine, Macao ; 3° en *Océanie*, Solor et une partie de Timor. Leur population n'est de 3,350,000 h. En général, elle est d'autant plus qu'elles se rapportent. Le Portugal correspondait à la Lusitanie des anciens et à la portion de la Gaule qui est au S. du Minho. La Lusitanie, conquise par les Romains, fut occupée par les Alains, 409-417, et la Gaule par les Suèves, 409-584. Les uns et les autres furent remplacés par les Wisigoths, qui eux-mêmes durent se soumettre aux Arabes, vainqueurs à Xérès, 711. Le Portugal eut pour origine le comté de Porto-Cale, qu'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, donna à son gendre Henri de Bourgogne, 1095. Cet héritier s'étendait du Minho au Tage. Alphonse Ier, 1112-1185, victorieux de cinq rois maures à Ourique, 1139, s'affranchit de la suzeraineté de la Castille et prit le titre de roi, que lui confirmèrent les cortès de Lamego, 1143. Le Portugal atteignit ses limites actuelles dès le milieu du XIIIe siècle.

PORTUGALÉTE, Géogr. Ville d'Espagne, sur le golfe de Biscaye et à l'embouchure du Nervion, dans la prov. et à 18 kil. N.-O. de Bilbao, dont elle est le port.

PORTULA, s. f. (d. min. du lat. *porta*, porte). Bot. Syn. de PEPLIDE.

PORTULACA, s. m. Bot. Nom scientifique du genre pourpier.

PORTULACACÉ, ÉE, adj. (radic. *portulaca*). Bot. Qui concerne le genre pourpier. || PORTULACACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre pourpier.

PORTULACAIRE, s. f. (rad. *portulaca*). Bot. Genre de portulacacées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

PORTULACARIÉ, ÉE, a. lj. (rad. *portulaca*). Bot. Qui concerne le genre pourpier. || PORTULACARIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des portulacacées.

PORTULACÉ, ÉE, a. lj. Bot. Syn. de PORTULACACÉ.

— PORTULACÉE, s. f. Syn. de SCHIEDÉE.

* **PORTULAN**, s. m. (du lat. *portus*, port). Anc. mar. Livre contenant le gisement et la description des ports de mer et des côtes, l'indication des courants et des marées, des heures

de pleine mer, les jours de pouvelle et de pleine lune, etc. Le portulan de la Manche. Le portulan de la Méditerranée. Ce fut alors qu'il commença à l'Académie le vaste dessein qu'il méditait d'un *portulan* general de la Mediterranée. (Fontenelle.)

PORTUMNALES s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome le 17 août en l'honneur du dieu Portumnus.

PORTUMNE s. m. Crust. Syn. de PLATYONYQUE.

PORTUMNUS ou **PORTUNUS**. Mythol. rom. Dieu marin, adoré sur les côtes d'Italie.

PORTUNE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures de la famille des cyclométopes, renfermant des animaux vulgairement appelés *étrilles* et fort bons à manger, que l'on trouve abondamment sur les côtes de France.

PORTUNIEN, ENNE. a. lj. Crust. Qui ressemble à un portune. || PORTUNIENS s. m. pl. Tribu de l'ordre des décapodes, renfermant des crustacés essentiellement nageurs, et vivant souvent en pleine mer.

PORTUS. Nom de deux philologues du XVIe s. et le *François*, né à Candie, 1511, enseigna le grec à Modène, puis à Genève, où il mourut en 1581.] Son fils, *Emile*, né à Ferrare, 1550, fut professeur de grec à Lausanne, Heidelberg, Cassel, etc., et mourut après 1612.

PORTZMOGUER (Hervé de). Marin français plus connu sous le nom de *Hervé de Primauquet*. V. HERVE

PORULEUX, EUSE. a. lj. Anatomie du lat. *porus*, pore. Hist. nat. Qui est garni ou marqué de petits trous ou de petits points transparents semblables à des pores. Feuille poruleuse. Coquille porulcuse.

PORURE. s. m. (lat. *pore*). Défaut consistant en une boursoufflure, dans les ouvrages de douve et d'orfevrerie.

PORUS. s. m. (pr. *po-russ*). Entom. Syn. de MYRMEDONIE.

PORUS. Un des rois de l'Inde, fut battu, 327 av. J.-C., sur les bords de l'Hydaspe, pris par Alexandre le Grand, et généreusement traité par lui.

PORZANE. s. f. de l'ital. *porzana*, même signif.). Ornith. Un des noms de la marouette. || Syn. de GALLINULE.

PORZELLANSPATH. s. m. Minér. Syn de PASSAUITE.

POSADA. s. f. Relat. Nom des auberges d'Espagne. Plus loin, vous passez devant une *posada* (A. de Custine).

* **POSAGE**. s. m. Action de poser; travail et dépense qu'il faut faire pour poser, pour mettre en place certains ouvrages. Le posage d'un billard, d'un parquet. Le posage des fondements d'un edifice. Le posage de la charpente d'une maison. Le posage d'une menuiserie. Le posage des sonnettes d'un appartement.

— Jeux. Action de celui qui retire certaines cartes du jeu pour y substituer celles qu'il a préparées.

— Techn. Syn. de GLAÇAGE.

POSANNE. s. m. Mus. Nom que quelques musiciens ont donné au trombone.

POSCH. s. m. Ichtyol. Syn. de ROSI.

* **POSE**. s. f. Action de poser; travail pour poser les pierres, les sonnettes, les parquets, les billards, les poêles, etc. La pose des grandes pierres est quelquefois fort difficile. Payer tant pour la taille, et tant pour la pose des pierres.

— *Pose de la première pierre*. Cérémonie qui a lieu quand on pose la première pierre d'un monument public. Faire la pose de la première pierre. Assister à la pose de la première pierre.

— Action d'un oiseau qui se perche sur une branche qui s'arrête sur un objet quelconque. Le tir au vol réussit moins souvent que le tir à la pose. Il (un oiseau) se tient aux environs du nid, et, lorsqu'il voit un passant, il court en volée devant lui, faisant de petites *poses* comme pour l'attirer. (Buffon.) La première inspiration qui suit l'instant même de la *pose*, ou, si l'on veut, du posement de l'oiseau, diminue la repletion des sacs aériens propulmonaires. (Ch. Robin.)

— Attitude particulière ou momentanée d'une personne. Elle était agréablement jolie dans sa *pose* nonchalante. (G. Sand.)

— Fig. Affectation, recherche de l'effet. Tout ce que vous dites n'est que de la pose.

— Se trouve encore employé quelquefois dans le sens de Paris, qu'il avait dans le vieux langage. Le rossignol saute du doux au fort; il fait des *poses*; il est lent, il est vif. (Chateaubriand.

— Art milit. Mise en faction d'un soldat. || *Être de la première pose, de la seconde pose*. Être du premier, du second tour de faction. || *Caporal de pose*. Celui qui est chargé de poser et de relever les sentinelles.

— Art milit. anc. *Grande pose*. Sentinelle qu'on établissait extraordinairement pour la nuit, et qu'on relevait à l'ouverture des portes.

— Batt. d'or. Série de coups le carreau frappés successivement et qui se compose, selon le cas, de trente-six ou de soixante-douze coups.

— B.-arts. Attitude d'un danseur, d'une personne qui sert de modèle, etc. Avoir des poses élégantes, gracieuses, naturelles, outrées, forcées. Choisir, prendre les poses les plus simples pour se faire peindre. La pose d'une figure, d'un portrait. || *Perdre la pose*. Ne pas garder l'attitude donnée au modèle.

— *Salon de pose*. Dans les ateliers de photographie, Pièce où l'on pose quand on veut obtenir son portrait.

— Ch. de fer. Action d'établir les rails sur une voie. La *pose fixe* consiste dans la pose des voies nécessaires au transport des voyageurs et des marchandises, et la *pose volante*, dans l'établissement de voies provisoires pour le transport des matériaux de construction.

— Jeux. Avantage qui consiste à placer le premier de, au domino. Avoir la pose. A vous la pose. A qui la pose!

— Métrol. Mesure agraire employée dans quelques-uns des cantons suisses. La pose de Lausanne vaut 15 ares.

POSÉ, ÉE. part. pass. du v. Poser. S'empl. adjectiv. Mis en place. Pierre posée. Sonnette posée. Billard posé. Parquet posé. Je ne fis un siège d'une malle *posée* à plat. (J.-J. Rouss.) Deux barres de fer *posées* dans une situation verticale. (Libes.) A onze heures, le fils aîné, *posé* en sentinelle du côté du bois, quitta son poste. (Mme de Genlis.)

— Se dit particulièrement des oiseaux lorsqu'ils s'arrêtent sur un arbre, sur un toit, etc. Ils arrivent à l'appeau et on les tire dès qu'ils sont *posés*. (Buf.)

— *Pose sur*. De ces pavés *posés* tout simplement sur la terre, les uns se baissent, les autres s'élèvent, le chemin devient raboteux et bientôt impraticable. (Volt. Sur quatre pieds de maçonnerie étaient *posées* de larges pierres, des marbres épais de près d'un pied, et souvent larges de dix. Id.) Un tournebroche était *posé* sur un ostensoir, un sabre républicain sur une haquebute du moyen âge. (H. de Balzac.)

— Disposé dans une attitude, en parlant d'un artiste qui paraît en public, d'un modèle représenté par un peintre ou un sculpteur, ou du personnage dessiné ou sculpté. Votre Sainte Geneviève est bien *posée*, bien dessinée, bien coloriée, bien drapée. (Diderot.) *Posée* à ravir, une danseuse semblait être sans voile sous les plis onduleux du cachemire. (H. de Balzac.)

— Mis en fait, mis en principe; admis, tenu pour certain. Question posée. Vérité posée. Axiome posé. Cela *posé*, il s'ensuit... (Acad.) Le cas *posé*, que feriez-vous? Id.) Les principes étant ainsi *posés*, je regarde que le goût donne bien à trois sensations différentes. (Brillat-Savarin.)

— *Posé que*. Se dit absolument pour Tel cas survenant, telle chose étant établie. *Posé* que cela fût. (Acad.) Je ne sais même pas si les personnages qui paraissent deux fois dans un même acte, *posé* que cela soit permis. (Corneille.)

— Fixé, déterminé, précisé. Cette question ne paraît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal *posée*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Qui est en crédit dans la société, dans le monde. Cet homme est bien posé, avantageusement posé, honorablement posé, puissamment posé. Voilà un jeune homme bien *posé*: il plaît prodigieusement aux dames. (Ger. de Nerval.)

— Modeste, grave, rassis. Homme posé. Air posé. Démarche posée. C'est une personne posée. Parler d'un ton posé.

> L'air ne décide pas toujours du caractère,
> Même en beaucoup de gens il cache l'opposé,
> Et souvent les plus fous ont l'air le plus *posé*.
> (DESTOUCHES.)

— *Écrire à main posée*. Écrire lentement pour mieux former ses lettres.

— Blas. *Animal posé*. Animal arrêté sur ses quatre pieds. || Se dit aussi d'une pièce, tour, château, etc., placée sur une hauteur.

— POSÉE. s. f. Manèg. Syn. de POSTE. s. m.

— Mar. Endroit où un bâtiment pose sur le fond.

POSEIDON. s. m. (du grec Ποσειδών, Neptune). Chron. gr. Mois de l'année athénienne consacré à Neptune; dans l'origine, c'était le dernier mois de l'année, correspondant à la moitié de février et de mars; après l'invention de l'octaétéride, l'ordre des mois ayant été changé, le poseidon correspondait à peu près au mois d'octobre. On dit aussi *posideon*

POSEIDON. Myth. Nom de Neptune chez les Grecs.

POSEIDONIES. s. f. pl. (rad. *Poseidon*). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Neptune.

POSEMENT. s. m. Syn. de POSE, en parlant des oiseaux.

* **POSÉMENT**. adv. (rad. *posé*). Modérément, sans se presser, doucement. Parler posément. Lire plus posément. Marcher très posément.

> Il dit fort *posément* ce dont on n'a que faire,
> Et court le grand galop quand il est à son fait.
> (RACINE.)

POSEN (Grand-duché de), ou *Posnanie*. Géograph. Province du royaume de Prusse, à l'E. Elle a 28,954 kil. carrés, et 1,710,000 hab., en grande partie de race slave et catholique. Il y a 80,000 israélites. La capitale est Posen. Comprise dans le bassin de la Wartha, la province de Posen se compose de plaines souvent sablonneuses et marécageuses. Culture des céréales, du chanvre, du lin, du tabac, du houblon, etc. Le bétail, la volaille et les abeilles abondent. Le grand-duché de Posen se compose de divers territoires détachés de la Pologne, lors des démembrements de 1772 et de 1793. Il forme deux districts : Posen et Bromberg.

— POSEN (*Poznan* en polonais). Capitale de la province de ce nom, sur la Wartha, à 275 k. E. de Berlin, à 70,000 hab. Fortifications. Cathédrale et hôtel de ville remarquables. Il y a six foires annuelles, dont deux de laines. Cette ville était, sous la domination polonaise, la capitale de la Grande-Pologne.

* **POSER**. v. a. Ire conj. (et. lat., *positum*, supin de *ponere*, placer). Placer, mettre. Poser un livre sur une table, un vase sur un buffet, le pied sur un tapis. Le sage couronne de fleurs ses cheveux blancs, et la pudeur les *pose* sur son sein. (A. Martin.) Et *posant* sa tête sur le sein maternel, elle ne put que l'inonder de larmes. (B. de St-P.) Dernièrement je me rendis à la fontaine : j'y trouvai une jeune servante qui avait *posé* sa cruche sur la dernière marche de l'escalier. (X. Marmier.)

— Fig. Dieu lui-même la *posa* dans le sein de la reine sa mère, ou plutôt dans le sein de l'Eglise catholique. (Boss.)

— *Poser à terre*. Mettre sur la terre. Posez à terre le paquet que vous avez à la main.

— Déposer, quitter. Je pris une perruque ronde, je *posai* l'épée. (J.-J. Rousseau. La dessus, avec la permission de leur capitaine, les soldats de la compagnie *posèrent* leur fusil et s'en allèrent chacun chez soi fort tranquillement. (H. Taine.)

— Fig. *Poser l'épée*. Abandonner la profession des armes.

— Mettre dans un certain ordre, avec un certain arrangement, dans la situation convenable. Poser des livres dans une bibliothèque. Poser des papiers dans un carton. Poser du linge dans une armoire. Poser l'argenterie sur la table. Poser un meuble dans un salon.

> Soyez reine, dit-il, et, dès ce moment même,
> De sa main sur mon front *posa* son diadème. (RAC.)
> Mon fils, avec respect *posez* sur cette table
> De notre sainte loi le livre redoutable
> Et vous aussi *posez*, aimable Eliacin,
> Cet auguste bandeau pris du livre divin. (Id.)

— Arranger, disposer, mettre en place une chose qui se monte et se démonte par parties. Poser un billard. Poser un parquet. Poser un poêle.

— Fig. Établir pour constant, pour avéré. Poser un principe. Poser en principe. Poser comme principe, pour principe. Poser pour maxime. Poser comme une vérité infaillible, comme un fait certain, comme une chose de fait. Poser en fait que... Que des hommes au sortir d'un profond sommeil, se voyant au milieu d'un labyrinthe, *posent* des principes généraux pour en découvrir l'issue; quoi de plus ridicule? (Condill. J'ai dit la simplicité vigoureuse avec laquelle nos pères *posèrent* le principe moderne. (Michelet.)

— *Poser une question*. La fixer, la préciser, en bien définir l'objet. Dans une discussion, le plus important est de savoir poser la question.

— Absol. On commence par rejeter ce qui est mauvais, et on le fait assez bien; *poser* sera la grande peine. (Bossuet.)

— Supposer, admettre pour un moment. Posons la chose comme vous la dites. Mais *posons* qu'en ceci le sénat vous outrage. (Mairet.)

— Faire, créer une position, mettre en évidence. Poser un jeune homme dans la société, dans le monde. Je n'ai presque rien à faire que des bouts de rôle qui ne *posent* pas une femme. (H. de Balzac.)

— Arg. *Poser sa chique*. Cesser de parler, observer le silence.

— Archit. Fixer, mettre à demeure. Poser une pierre, la première pierre d'un édifice. Poser les fondements d'une église. Poser une colonne sur son piedestal. Poser une charpente. || *Poser de champ*. Placer sur la face la plus étroite une pierre, une brique, une pièce de bois. Il se dit par opposition à Poser de plat. || *Poser à cru*. Elever sans fondation une charpente, un pilier, un étai. || *Poser en décharge*. Poser une pièce de bois obliquement pour arcbouter une pièce ou la soulager de la charge qu'elle supporte. || *Poser à sec*. Construire sans mortier. || *Poser une sonnette*. L'attacher, la fixer à un mur, et établir le ressort et le fil d'archal qui doivent servir à la mettre en mouvement.

— Fig. J'élevais un monument à la gloire de mon pays, et je suis écrasé sous les premières pierres que j'ai *posées*. Volt.)

— Arithm. *Poser des chiffres, poser une règle*. Écrire des chiffres, formuler une règle. Dans l'addition, on pose les unités et l'on retient les dizaines. 8 et 7 font 15; je pose 5 et je retiens 1. || Avec ellipse du pronom *je*. Dans le schisme des donatistes, on ne peut guère compter moins de 100 personnes assommées : *pose* 100. (Voltaire.)

— Art milit. *Poser l'arme à terre*. Mettre son arme à terre devant soi, le bout du canon en avant. || *Poser les armes*. Mettre les armes bas, se rendre à l'ennemi. Des bataillons entiers posèrent les armes. Cependant Artaxerxes victorieux ne put ni les obliger à *poser* volontairement les armes, ni les y forcer. (Bossuet.) || *Poser un corps de garde, des gardes, des sentinelles*. Les placer pour un certain temps dans quelque endroit.

— Par analog. J'ai *posé* des gens pour épier. (Imbert.)

— Fig. *Poser les armes*. Faire la paix ou la trêve. Les deux partis ont consenti à poser les armes. Après dix années de la plus grande, de la plus terrible lutte qui se soit vue chez les hommes, on *posait* les armes : le temple de Janus était fermé. (Thiers.)

— B.-arts. Placer, mettre dans l'attitude la plus convenable pour l'imitation. Poser une figure. Poser un modèle. Poser le modèle.

— Jeux. Substituer aux bonnes cartes celles qui ont été préparées dans un but frauduleux. || Jouer un dé ou un domino. Poser le double-quatre. || Absol. C'est à mon tour de poser.

— Mus. *Poser la voix*. Attaquer le son avec netteté et précision. La chose la plus importante et la plus difficile pour un chanteur est de bien poser la voix. On dit aussi *Poser un son*. Se dit de la manière dont on place la main au piano. Poser bien, poser mal sa main.

— Typogr. *Poser une forme*. La dresser.

— POSER. v. n. Être posé, porter sur. La poutre pose sur le mur. Cette pierre pose à faux. Il lui semblait que des visages *posaient* contre le bord, au niveau du sol. (G. Flaubert.) Dans la chambre, sur la cheminée, *posait* dans une boîte d'acajou carrée une pendule au large cadran. (De Goncourt.)

— Fig. Reposer, être basé. Nos institutions sociales sont encore debout; mais on ne sait plus sur quoi elles *posent*. (Bautain.)

— Se reposer, se fixer en un endroit. Les hirondelles détruisent des milliers d'insectes ailés qui ne *posent* guère, et que nous voyons danser dans les rayons du soleil. (Michelet.)

— B.-arts. Prendre une certaine attitude et la garder pendant quelques instants, en parlant d'une personne qui sert de modèle ou qui fait faire son portrait. Poser bien. Poser mal. Poser patiemment, complaisamment. Poser deux heures de suite. Un de ces peintres, qui me voyait le type italien, m'a fait *poser* pour un pifferaro. (A. Daudet.) || S'emploie aussi activement dans ce sens. Une autre jolie créature, qui *posait* le torse chez un peintre en renom, représentait l'Amour, et le représentait à merveille. (E. Sue.)

— Fig. Étudier ses attitudes, ses gestes, ses regards, pour produire de l'effet. Cette femme pose toujours. L'homme *pose* jusque dans la douleur. (A. d'Houdetot.)

— Fam. *Faire poser quelqu'un*. Le faire attendre, s'en moquer par une mystification. Monsieur, dit-il tranquillement, comptez-vous me faire *poser* longtemps? (Ch. de Bernard.)

— Bot. *Poser au livret*. Appuyer le bord de la feuille et ouvrir le livret à mesure que la feuille s'étend sans aucun pli.

— SE POSER. v. pron. Se mettre, se placer. Un oiseau qui se pose sur le sommet d'un arbre, sur le faîte d'une maison. Comme une aigle qu'on voit toujours, soit qu'elle vole au milieu des airs, soit qu'elle se *pose* sur le haut de quel que rocher, porter de tous côtés ses regards perçants... (Boss.)

> Sur la tête du serpent
> La guêpe s'était *posée*,
> Et de sa flèche aiguisée
> Perçait l'animal rampant.
> (FR. DE NEUFCHÂTEAU.)

— Être posé. Cette poutre ne se pose que de telle façon. Ce parquet se pose à plat.

— Fig. L'ambitieux se *pose* en imagination au-dessus de la terre; la mort le fixe dessous. (Boiste.)

— Poser à soi. L'enfant ne dispute pas, il n'a pas besoin de solution, car il ne se *pose* pas de problème. (E. Renan.)

— Se poser l'un à l'autre. Pendant deux heures, ils se sont posé des questions.

— Se faire une position dans le monde. Essayer de se poser. Parvenir à se poser. Il est difficile de se bien poser.

— Se donner un rôle, une fonction, un caractère. Se poser en réformateur politique.

— POSER. s. m. Manèg. Instant où le cheval, en marchant, pose son pied sur la terre.

POSE-SANGSUES s. m. Appareil destiné à appliquer les sangsues. || Pl., des *pose-sangsues*.

POSETS (Pic). Géogr. L'un des sommets les plus élevés des Pyrénées centrales, haut de 3,367 mètres.

* **POSEUR**. s. m. Celui qui pose ou qui dirige la pose de quelque chose que ce soit. Poseur de billard. Poseur de parquet. Poseur de sonnettes.

— Syn. de PARQUETEUR.

— Ch. de fer. Homme d'équipe qui pose et répare les rails.

— Constr. Celui qui, dans un bâtiment, pose les pierres, les met ou les fait mettre en place.

— Jeux. Aux dominos, Celui qui doit jouer le premier.

— POSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui étudie ses gestes, son attitude, ses paroles, pour faire de l'effet. C'est un poseur, une poseuse. L'habitude de travailler à la vitrine, d'être un spectacle pour les passants, avaient donné à toute sa personne un aplomb et des élégances de *poseur*. (De Goncourt.)

— POSEUSE. s. f. Femme qui sert de modèle à un peintre, à un sculpteur. Il fit poser tout ce qui se présentait à son atelier, les *poseuses* d'occasion et de misère, jusqu'à une pauvre

femme qui monta sur la table en costume d'Ève. (De Gonc.)

POSIDIUM, Geogr. V. PHARAN.

POSIDON, Myth. gr. V. POSEIDON.

POSIDONIA, Géogr. V. PÆSTUM.

POSIDONIE, s. f. (de *Poseidon*, n. myth.). Bot. Genre de naïadées, établi pour des herbes de la Méditerranée et des mers de l'Inde.

POSIDONIES, s. f. pl. Antiq. gr. V. POSEIDONIES.

POSIDONIUS, Philosophe stoïcien, né à Apamée (Syrie), 135-49 avant J.-C., disciple de Panœtius, ouvrit lui même une école à Rhodes. En philosophie, il tenta de concilier les doctrines de Zénon avec les principes de Platon et d'Aristote. Il construisit, dit-on, une sphère céleste, essaya de déterminer le diamètre de la terre et du soleil, fit des observations sur les marées. Nous n'avons de lui que des fragments.

* **POSITIF, IVE**, a. lj. (étym. lat., *positivus*, même signif.; radic. *positus*, placé) Certain, constant, assuré. Fait positif. Preuve positive. Chose positive. Nouvelle positive. Donner une promesse, une parole positive. On nous a donné cela pour une chose positive. Des récits de plus en plus *positifs* ne laissèrent aucun doute sur les circonstances de cette attaque inattendue. (Aug. Thierry.)

— Qui s'appuie sur les faits, sur l'expérience. Les sciences positives.

— Opposé à Idéal. Idées positives.

— *Esprit positif*. Esprit qui aime l'exactitude, qui recherche la certitude, la justesse. || *Homme positif*. Homme dont les idées sont certaines, précises, actuelles, arrêtées. Heureux encore quand nous ne nous imposons pas la tâche de faire de notre enfant ce scélérat gourmé, pédant et hypocrite qu'on appelle un homme *positif*. (J. Simon.)

— *Esprit positif*. Esprit qui ne se paye pas de mots vides et creux, mais qui veut des choses solides et substantielles.

— Se dit pour Matériel, en parlant des avantages, des commodités de la vie. Bien peu d'hommes jouissent de la vie actuelle et *positive*, presque tous se rejettent dans le passé, s'élancent dans l'avenir. (Boiste.)

— Absolu. Il n'y a de grandeur positive qu'en Dieu.

— S'oppose à Arbitraire. Ce tableau offre des beautés positives.

— Se dit encore par opposition à Négatif. Louer quelqu'un en disant qu'il ne fait point de mal, c'est faire de lui une louange négative, mais non une louange positive. || *Commandement positif*. Commandement qui ordonne. Dans les commandements de Dieu, il y en a de positifs et de négatifs.

— S'oppose à Naturel. Loi positive. Droit positif. || *Droit positif divin*. Tout ce que Dieu a ordonné, et qui ne fait pas partie du droit naturel. || *Droit positif humain*. Ce qui est établi par les lois des hommes. Il n'y a point de peuple partout où le droit naturel n'est point la base du droit *positif*. (Ferrand.)

— En matière de religion, *Cela est de droit positif*. Cela est fondé sur la discipline de l'Église, sur une loi purement ecclésiastique, et non pas sur l'institution divine. L'Église dispense à son gré de ce qui est de droit positif, elle ne peut dispenser de ce qui est de droit divin.

— *Théologie positive*. Partie de la théologie qui comprend l'Écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, la doctrine des Pères, les décisions des conciles sur les dogmes de la foi et sur les pratiques de l'Église. Traité de théologie positive. Être versé dans la théologie positive.

— Algèb. *Quantités positives*. Quantités précédées du signe de l'addition.

— Bot. *Caractères positifs*. Ceux qui sont tirés de la présence d'un organe. Les caractères positifs et négatifs.

— Chim. Se dit d'une substance qui joue dans les combinaisons le rôle de base. || *Travail positif*. Fermentation avec production de chaleur.

— Gramm. *Degré positif*. Premier degré des adjectifs de comparaison, exprimé par la forme propre de l'adjectif.

— Philos. *Philosophie positive*. Système philosophique dont les auteurs affectent de renoncer à toute recherche de l'absolu et de n'admettre aucun principe qui ne soit démontré rigoureusement et appuyé sur les faits, sans plus d'extension ou de généralité que ceux-ci n'en contiennent.

— Photogr. *Épreuve positive*. Épreuve qui, recevant la lumière à l'inverse de l'image, sert le cliché pour reproduire cette dernière.

— Phys. Se dit de l'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé. Électricité positive. || Dans la pile galvanique, on donne le nom d'*éléments positifs* aux disques de zinc, et celui de *pôle positif* à l'extrémité terminée par un disque de zinc. || *Passer à l'état positif*. Dans l'hypothèse de Franklin, qui regardait le fluide électrique comme un être simple, Se disait d'un corps quand il recevait du dehors une certaine quantité de fluide qui s'ajoutait à celle qu'il contenait déjà, comme cela arrive au verre et à plusieurs autres corps par l'effet du frottement.

— POSITIF, s. m. Chose certaine, incontestable, il n'y a de différence entre l'espérance et la crainte que celle du *positif* au négatif. (Buffon.)

— Ce qui est réel, solide, par opposition à ce qui est chimérique, sans fondement. Dans cette foule d'hypothèses on a de la peine à discerner le vrai et le *positif*. (Acad.) J'ai reconnu votre goût récent pour le *positif*. (Mérimée.

— *Avoir du positif à la tête*. Avoir des connaissances solides, bien digérées.

— Fam. Ce qui constitue les avantages matériels et pécuniaires de la vie. Tenir au positif. Ne connaître que le positif. Parlez philosophie, poésie, science, littérature, etc., toutes choses qui plaisent aux nobles âmes, on ne vous écoutera pas, on ne vous comprendra même pas, tant les hommes sont absorbés par le positif.

— POSITIVE, s. f. Théologie positive. Être savant dans la positive. Être attaché à la positive. Au XVIe siècle, la scolastique l'emportait sur la *positive*. (Fleury.)

* **POSITIF**, s. m. Gramm. Premier degré de signification dans les adjectifs et dans les adverbes qui admettent la comparaison; le degré qui ne fait simplement que qualifier ou modifier. Il y a trois degrés dans la plupart des adjectifs : le positif, le comparatif et le superlatif.

* **POSITIF**, s. m. Mus. Petit buffet d'orgue au-devant du grand orgue. Jouer sur le positif. Il y a des orgues qui n'ont point de positif.

* **POSITION**, s. f. (pr. *po-zi-cion*; ét. lat., *positio*, même signif.; rad. *positus*, placé). Point où une personne ou une chose est placée. Indiquer avec précision la position des lieux sur une carte géographique. La position d'une ville, d'une forteresse. L'élévation du pôle dépend de la position de la sphère. Cette ville est dans une position agréable. L'attraction du soleil et celle de la lune, agissant sur la terre, changent continuellement la *position* de notre globe. (Voltaire.) Une *position* si favorable à la piraterie a tourné les vues des habitants vers la course. (Raynal.) Chênevières est dans une *position* très agréable. (Julaure.)

— Se dit aussi pour Le lieu même considéré relativement aux personnes ou aux choses qui pourraient y être placées. La nature du pays offre plusieurs *positions* plus heureuses les unes que les autres. (Raynal.)

— Terrain choisi pour y placer un corps de troupes. Adosser sa position au coin d'un bois. Choisir une position forte, favorable, avantageuse, inexpugnable. Changer sa position. Changer de position.

— *Prendre position*. Se placer, se poster. Prendre position sur une éminence, sur le bord d'une rivière.

— Attitude dans les exercices du corps. La position du soldat sans armes, du soldat sous les armes. Prendre la position prescrite. Position facile, aisée, naturelle, distinguée, élégante. La position du corps, de la tête, des jambes, de la poitrine. Être gêné, emprunté dans sa position.

— Fig. État heureux ou malheureux dans lequel on se trouve; circonstance, conjoncture. Position heureuse, agréable, riche, assurée. Position précaire, critique, hasardeuse, embarrassante. Faire connaître à quelqu'un sa position. Être dans une position gênante. La *position* la plus avantageuse au bon droit est d'avoir à se défendre contre une partie intègre, juge en sa propre cause. (J.-J. Rouss.)

— *Être en position de*. Avoir les moyens, la faculté de. Être en position de faire du bien aux pauvres. Je voudrais bien être en position de vous rendre le service que vous me demandez.

— *Par position*. Au sens positif. La pauvreté ne se dit point par *position*, mais par privation, c'est-à-dire non pour avoir, mais pour n'avoir pas. (Malherbe.)

— Arithm. *Règle de fausse position*. Règle par laquelle une opération faite sur des nombres supposés, conduit, avec le secours des proportions, à la connaissance du nombre que l'on cherche. Chercher un nombre par la règle de fausse position.

— Astron. *Angle de position*. Celui que forment au centre d'un astre le cercle de déclinaison et le cercle de latitude. || *Cercles de position*. Les six cercles qui divisent l'équateur en douze parties égales, en passant par l'intersection du méridien et de l'horizon.

— B.-arts. Attitude, posture des figures d'un tableau. Ce peintre a mal pris ses positions. Cette figure est belle de draperie, de *position* et de caractère. (Dider.) Si ses soldats sont bien de *position*, ils sont mal de caractère. (Id.)

— Blas. Disposition d'une pièce.

— Chir. Manière de tenir le bistouri. || Rapport de la situation d'une partie du fœtus avec divers points de l'entrée du bassin.

— Chorégr. Manière de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre. Première, seconde, troisième, quatrième, cinquième position. Porter le pied gauche à la quatrième position. *Fausses positions*. Positions contre nature ou non usitées dans la chorégraphie des salons et qui, cependant, sont employées quelquefois dans celle du théâtre.

— Didact. Point de doctrine contenu dans une thèse. Les positions d'une thèse. Cette thèse contient dix positions. Soutenir avec talent toutes les positions d'une thèse.

— Géom. *Géométrie de position*. Partie de la géométrie qui envisage et détermine la situation d'un corps dans l'espace. || *Homme de position*. Plan, ligne dont la situation, la direction est donnée, sans que l'on ait à s'occuper de sa grandeur ou de son étendue.

— Gramm. gr. ou lat. *Syllabe longue par position*. Celle qui, étant ordinairement brève, devient longue parce que la dernière lettre de cette syllabe est une consonne, et la première lettre de la syllabe suivante aussi une consonne.

— Jeux. *Avoir la position*. Se dit, au jeu de dames, quand la partie d'un des joueurs est disposée de telle manière qu'il en résulte divers moyens d'obtenir des avantages marqués. || *Prendre la position*. Disposer son jeu de manière à obtenir l'avantage.

— Manég. Assiette du cavalier, manière dont il est placé à cheval. Avoir une belle position, une position ferme à cheval.

— Méd. *Position dans les maladies*. Étude de l'influence de la pesanteur agissant favorablement ou non sur les liquides et les organes morbides.

— Mus. Endroit où la main se pose, sur le manche d'un instrument à cordes, selon le ton dans lequel on joue. Dans l'étude du violon, on compte six positions. || Lieu de la portée où se trouve une note. || Ordre des sons d'un accord au-dessus de la basse.

— Philol. *Position d'un texte*. Fixation de ce texte par les manuscrits et la critique.

POSITIONNAIRE, s. m. (pron. *po-zi-ci-o-nère*). Techn. Poinçon qui sert pour marquer les positions des lieux sur une carte géographique.

* **POSITIVEMENT**, adv. D'une manière positive; certainement, précisément, expressément. Savoir positivement. Dire positivement. Affirmer, soutenir, nier positivement.

— Phys. *Corps électrisé positivement*. Corps chargé d'électricité positive. Se dit, dans le système de Franklin, d'un corps qui, par son passage à l'état d'électricité, reçoit du dehors une quantité de fluide qui s'ajoute à sa quantité naturelle.

POSITIVETÉ, s. f. Phys. Syn. de POSITIVITE.

* **POSITIVISME**, s. m. Philos. Système de philosophie positive.

— Ironiq. Se dit pour Égoïsme, matérialisme.

* **POSITIVISTE**, s. m. Philos. Partisan, sectateur du positivisme, de la philosophie positive. Les positivistes.

— POSITIVISTE, adj. 2 g. Qui a rapport au positivisme. École positiviste. Philosophes positivistes. Doctrines positivistes.

— Par dénigr. Égoïste, matérialiste.

POSITIVITÉ, s. f. Phys. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

— Philos. Caractère positif des spéculations, dans la philosophie d'Auguste Comte.

POSNANIE, Géogr. Palatinat de l'ancienne Pologne (Grande-Pologne, ; ch.-l., *Posen*. Auj. grand-duché de *Posen*.

POSNANIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante du duché de Posen, de la Posnanie. Les Posnaniens professent la religion catholique et parlent la langue polonaise.

— adj. Qui appartient au duché de Posen, à la Posnanie ou à ses habitants.

POSOIR, s. m. (rad. *poser*). Monn. Main artificielle avec laquelle, dans les hôtels des monnaies, on place les flans entre les deux coins, pour les frapper.

POSOLE, s. f. Relat. Boisson que l'on fait dans les Indes avec du blé bouilli.

POSOLOGIE, s. f. (et. gr., ποσος, combien; λογος, discours). Médec. Indication des doses auxquelles on doit administrer les médicaments, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc. Notre *posologie* est quelque chose de si merveilleusement simple, que j'avais d'abord refusé d'y croire. (J. Sandeau.)

POSOLOGIQUE, adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la posologie. Tableau posologique.

POSOQUÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des rubiacées cinchonacées, tribu des gardéniées, renfermant des arbustes de la Guyane et des Antilles.

POSORIE, s. f. Bot. Syn. de POSOQUÉRIE.

* **POSPOLITE**, s. f. (de *pospolita*, mot polonais signif. assemblée du peuple). Hist. Dans l'ancien gouvernement polonais, Ordre par lequel tous les sujets, nobles et roturiers, en état de porter les armes, étaient tenus de se rendre en tel endroit désigné, et de servir la république polonaise à leurs dépens pendant l'espace de six semaines. La pospolite n'avait lieu que dans les besoins pressants; quelquefois les ecclésiastiques eux-mêmes n'étaient pas exceptés.

— Par extens. La nation polonaise elle-même assemblée en corps d'armée.

POSSÉDABLE, adj. 2 g. Qui est susceptible d'être possédé. *Possessible* est préférable.

POSSÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Posséder. S'emploie adjectiv. Tu ne posséderas pas les choses qui ne sauraient être *possédées*, et tu perdras ta vie, qui t'appartient. (Senancour.)

— *Possédé de*. Ce vice rend malheureux celui qui en est possédé. De ce fatal amour je me vis *possédée*. (Rac.) D'une si douce erreur si longtemps *possédée*. (Id.) Tandis que *possédé* de ma douleur extrême. (Id. Le gentilhomme était *possédé* de la passion des antiquités. (G. Ohnet.)

Mais de ce souvenir mon âme *possédée*
A deux fois en dormant reçu la même idée (Rac.)

— *Un homme possédé du démon*. Un homme duquel le démon s'est emparé.

— Par extens. La vieille, *possédée* de Bacchus, les yeux convulsés, croit entendre le rugissement du lionceau. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. *Être possédé du démon de l'orgueil, de l'ambition, de la colère*, etc. Porter à l'excès l'orgueil, l'ambition, la colère.

— *Possédé par*. Mais tu ressembles à mon valet de chambre, le drôle est si cruellement *possédé* par la manie de la propreté... (H. de Balzac.)

— POSSÉDÉE, s. Démoniaque. Exorciser les *possédés*. Acad. Ainsi qu'un *possédé* que le prêtre exorcise. (Boil.) Les chrétiens de l'île affluaient autour de lui et lui amenaient des *possédés* à guérir. (Montalembert.) Savin, levant les yeux et les mains au ciel, supplia le Seigneur de délivrer le *possédé*. (Mérimée.)

— *Se démener comme un possédé*. Se tourmenter beaucoup, s'agiter à l'excès.

— Fig. Énergumène; qui ressemble à un possédé. Ils étaient une douzaine de *possédés* après mes chausses. (Moll.)

* **POSSÉDER**, v. a. 1re conj. (et. lat., *possidere*, même signification.). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je possède, tu possèdes, il possède*, etc. *Je possédai*, etc. *Je posséderai*, etc. *Je posséderais*, etc. Avoir en sa propriété. Posséder une terre, une maison, un héritage. Posséder de grands biens, de vastes domaines. Posséder justement, injustement, à bon titre, à juste titre, de bonne foi, légitimement, précairement. Qui vit content de rien possède toute chose. Boileau. Ils *possèdent* tout comme ne *possédant* rien. (Mass.) On ne s'approprie les choses qu'on *possède* que par leur emploi. (J.-J. Rouss.) Ceux-là seuls sont heureux en *possédant* les faveurs de la fortune, qui pourraient être heureux sans les *posséder*. (De Pomilly.) Celui qui *possède* tout ne jouit de rien. (Id.)

Vous *posséderez*
Tout ce qu'en votre cœur déjà vous dévorez. (Corn.)
Moins riche de ce qu'il *possède*,
Que pauvre de ce qu'il n'a pas.
(J.-B. Rousseau.)

— Absol. Les gens qui ne possèdent pas sont en bien plus grand nombre que ceux qui possèdent. Qui ne jouit de rien ne doit pas *posséder*. (La Chaussée.)

Cependant je *possède*, et leur droit incertain
Me laisse, avec leur sort, leur sceptre dans la main.
(Corneille.)

— Par extens. Posséder des emplois, des dignités, des titres, des honneurs. Posséder des talents, des vertus, des qualités excellentes. *Possédez*-les grandeurs sans qu'elles vous *possèdent*. (Corn.) Elle *possédait* l'affection de son époux. (Boss.) Le dindon a l'air fanfaron; mais il ne *possède* que très peu de courage. (Berq.) Quels que soient les reproches qu'on peut lui faire, jamais, selon moi, aucun auteur n'a *possédé* au même degré ce que nous appelons *vis comica*. (Baron de Theis.)

— *Posséder le secret de quelqu'un*. Le connaître et pouvoir en user contre lui.

— *Posséder l'esprit de quelqu'un*. En être maître, le gouverner à son gré. || *Posséder l'oreille de quelqu'un*. Se dit dans le même sens. Ne *possédez*-vous pas son oreille et son cœur? (Rac.)

— *Posséder les bonnes grâces, le cœur, l'âme, d'une personne*. Être aimé, favorisé de cette personne. Il *possédait* mon cœur, mon désir, ma pensée. (Corn.)

— *Posséder quelqu'un*. L'avoir chez soi, dans sa maison, jouir de sa présence. Nous espérons vous posséder pendant quelques jours. Vous êtes cruel avec vos amis, à peine souffrez-vous qu'ils vous possèdent quelques instants. Ne pourrai-je point avoir la consolation de vous *posséder* quelques jours dans ma retraite? (Voltaire.)

— Par analog. Toutes deux d'une si heureuse constitution, qu'elles semblaient nous promettre le bonheur de les *posséder* un siècle entier. (Bossuet.)

— *Posséder une femme*. Être son époux, jouir de ses faveurs. Pauline, je verrai qu'un autre vous *possède*. (Corn.) Si tu veux *posséder* ta Lucrèce à ton tour. (Boileau.) Comme on le raillait sur le commerce qu'il avait avec la courtisane Lais : Il est vrai, dit-il, je *possède* Lais, mais Lais ne me *possède* pas. (Rollin.)

— Se dit quelquefois d'une femme par rapport à un homme. Il n'y a qu'un moment que je *possédais* le plus agréable de tous les dieux, et je vais mourir. (La Font.)

— Absol. Aimez sans inquiétude : *possédez* sans dégoût. (Marmontel.)

— Dominer, maîtriser. Ce sont des mouvements inconnus qui l'enveloppent, qui disposent d'elle, qu'elle ne *possède* point, qui la *possèdent*. (Marivaux.)

— *Posséder son âme en paix*. Jouir de la tranquillité morale qui est due à une bonne conscience. Il *possédait* son âme en paix au milieu même des orages. (Flech.)

— Renfermer, contenir. Cette région possède de magnifiques forêts. Le département du Nord

possède les plus riches mines de houille. (Ad. Blanqui.)

— Connaître à fond. Posséder les sciences, les lettres, les arts. Posséder la philosophie. Posséder la médecine. Posséder la musique. Posséder l'anglais, l'allemand, les langues orientales. Posséder parfaitement sa langue maternelle. Posséder une affaire. Posséder les auteurs latins, les poëtes anciens. Posséder Homère et Virgile. Pour bien écrire, il faut *posséder* pleinement son sujet. (Buffon.) La gaillarde *possédait* sa mythologie comme Hésiode lui-même. (E. About.) Son éducation fut soignée. Il *possédait* plusieurs langues. (Mérimée.) Car étant prêtre, surtout étant pape, il *possède* la vérité absolue et complète. (H. Taine.) C'est juste, reprit-il, tu ne *possèdes* pas à fond comme moi ton capitaine Monistrol. (Ch. Monselet.)

— Se dit des passions, des sentiments qui s'emparent de l'âme, la maîtrisent, l'agitent. L'ambition possède la plupart des hommes. L'envie, la colère, l'avarice, l'hypocrisie, le possèdent. La passion, la douleur, le désespoir le possède. L'ennui le possède. La rage, la fureur le possède. L'esprit de discorde possède le peuple. Quelle aveugle fureur vous-même vous *possède* ? (Corn.) Cette passion rend malheureux celui qu'elle *possède*. (H. Le plaisir de la dogmatisation était le charme qui *possédait* les esprits. (Boss.) Ne permettez pas que l'erreur et la vanité le *possèdent*. (Mass.)

Ce malheureux avare
Ne possédait pas l'or, mais l'or le *possédait*.
(La Fontaine.)

— Anc. jurispr. *Posséder par engagement*. Jouir d'une chose soumise à la faculté du rachat. || *Posséder en fief*. Tenir à titre de foi et hommage. || *Posséder en roture*. Tenir à titre de cens.

— Relig. cathol. *Posséder Dieu*. Connaître la vraie religion. || Signifie aussi Jouir des grâces de Dieu. Il croit *posséder* Dieu dans les bras du démon. (Boil.) || *Posséder Dieu, posséder la gloire éternelle*. Jouir de la vue de Dieu, jouir de la gloire éternelle. Les bienheureux possèdent Dieu, possèdent la gloire éternelle. || *Le démon le possède*. Le démon s'est emparé de son corps.

— Fig. *Le diable le possède*. Se dit d'un homme emporté, à qui l'on ne peut faire entendre raison.

— SE POSSÉDER, v. pron. Être maître de soi, de son esprit, de ses passions, de ses mouvements, de toute sa personne. L'homme froid et sage se possède toujours. Le grand capitaine se possède toujours dans le combat, au plus fort de l'action. Un orateur doit se posséder dans la chaleur du débit. Ce joueur se possède avec une égale convenance dans la perte et dans le gain. L'âme ne se *possède* véritablement que lorsqu'elle s'exerce tout entière. (Vauven.) Qui sait se *posséder* peut commander au monde. (Voltaire.)

— *Ne pas se posséder de joie*. Être transporté de joie, éprouver un contentement excessif qui met hors de soi-même.

— Se posséder mutuellement. Les véritables amis se possèdent l'un l'autre.

— Être possédé. Ce qui est présent ne se *possède* jamais sans crainte. (La Mothe le Vayer.)

POSSELT Ernest-Louis). Célèbre historien et publiciste allemand, né à Bade en 1763; fut l'ami du général Moreau, et se tua dans le délire à Heidelberg, en 1804, parce que ce général avait été accusé de trahison.

* **POSSESSEUR**, s. m. Celui qui possède un bien, un héritage. Possesseur légitime. Paisible possesseur. Possesseur de droit, de fait, de bonne foi. Possesseur à titre héréditaire, à long terme. Possesseur précaire. Possesseur d'un bien, d'un château, d'un vaste domaine. Il dispose de tout en juste *possesseur*. (Corn.)

Un de l'empire encor limide *possesseur*,
N'oserait-il d'Hélène ici montrer la sœur? (Racine.)
Ne croyez point pourtant qu'éloigné de l'Asie,
J'en laisse les Romains tranquilles *possesseurs* (Id.)
Gouvernez-moi, chère Esther, ce spectre, cet empire,
A leur pompeux éclat mêlent peu de douceur,
Et laissent souvent leur triste *possesseur* (Id.)

— Celui qui possède, en général.

Jadis certain Mogol vit en songe un vizir
Aux champs Elysiens *possesseur* d'un plaisir
Aussi pur qu'infini tant en prix qu'en durée.
(La Fontaine.)

— Dans un sens particulier, Se dit des personnes qui sont unies par l'hymen ou par l'amour.

A peine on voyait de sa sœur,
Par un heureux hymen, mon frère *possesseur*
(Corneille.)
Néron n'est pas encor tranquille *possesseur*
De l'objet le plus cher au mépris de ma sœur. (Rac.)

— Alchimie. Celui que l'on prétendait avoir trouvé la pierre philosophale. Paracelse, Flamel, etc., ont été mis au nombre des possesseurs.

— Jurispr. *Possesseur paisible*. Celui qui n'est point troublé dans sa possession.

* **POSSESSIF, IVE**, adj. (ét. lat., *possessivus*, même signif.; de *possidere*, posséder). Gramm. Qui marque possession. Adjectif possessif. Pronom possessif. Les mots *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos, leur, leurs*, sont des adjectifs déterminatifs; mais ils expriment en outre une idée accessoire, celle de possession: aussi les grammairiens les appellent-ils *adjectifs possessifs*. Les pronoms possessifs sont ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms possessifs sont *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur; la mienne, la tienne, la sienne, la nôtre, la vôtre, la leur*.

— Les pronoms possessifs *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur* s'emploient substantivement, au masculin singulier, pour désigner ce qui nous appartient, ce qui nous est propre: *le mien, le tien*, c'est-à-dire *mon bien, ton bien*.

— Ces mêmes adjectifs sont encore employés substantivement au masculin pluriel, seulement quand on parle des personnes qui nous sont attachées par les liens du sang ou de l'amitié, ou qui sont sous notre dépendance. Mais j'ai les *miens*, la cour, le peuple à contenter. (La Font.) C'est à nous à payer pour les crimes des *nôtres*. (Racine.) Le dieu lui répondit: Les *tiens* cesseront de régner quand un étranger entrera dans ton île pour y faire régner les lois. (Fénelon.)

Les *tiens* et toi pouvez vaquer
Sans nulle crainte à vos affaires. (La Font.)

— *Composé possessif*. Mot composé d'un substantif et d'un adjectif exprimant une qualité que possède un être ou un objet. Un bœuf courtes-cornes.

— Gramm. sanscr. Adjectif formé des pronoms personnels.

— Substantiv. Un possessif.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

* **POSSESSION**, s. f. (ét. lat., *possessio*, même signif.; de *possidere*, posséder). Jouissance d'un bien quelconque. Possession légitime. Possession paisible. Possession injuste. Avoir la possession d'un emploi, d'un commandement. Contester à quelqu'un la possession d'un bien. Inquiéter quelqu'un dans la possession d'une terre. L'usage seulement fait la *possession*. (La Font.) Don précieux, inestimable présent, si seulement la *possession* en eût été plus durable! (Boss.)

Dans sa *possession* j'ai trouvé, pour tous charmes,
D'effroyables soucis, d'éternelles alarmes. (Corn.)
Nous devions aspirer à sa *possession*,
Par amour, par devoir et par ambition. (Id.)

— Fig. Il n'y a qu'à voir ces messieurs (des médecins) pour ne vouloir jamais les mettre en *possession* de son corps. (Mme de Sévigné.)

— S'emploie avec ellipse de l'article. Prendre possession d'une chose. Toujours en *possession* du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil. (Boss.) Il entre en *possession*, pour l'éternité, et de nos corps et de nos âmes. (Fléchier.) Leur naissance les met en *possession* du trône. (Mass.) Le sage, tout seul, est en *possession* de la véritable gloire. (Id.) La science doit avoir de grands ménagements avec l'ignorance, qui est sa sœur aînée, et qu'elle trouve toujours en *possession*. (Fonten.) On ne peut s'empêcher de soupirer lorsqu'on voit la mort fermer ses portes d'airain sur un homme éloquent, animé, fortement en *possession* de la vie. (Mme de Staël.) Mademoiselle de Beaulieu n'était plus en *possession* d'elle-même. (G. Ohnet.)

— *Prendre possession*. En parlant d'un souverain, d'un État, s'assurer par un acte la possession d'un territoire. || Signifie aussi Entrer en charge.

— *Être en possession de l'estime publique*. La posséder, en jouir.

— Fig. *Être en possession de*. Avoir la liberté, le droit, l'habitude de dire ou de faire une chose. Être en possession de dire à quelqu'un les vérités les plus dures. Être en possession de plaire dans une société. Les troupes de France étaient partout en *possession* d'avoir de l'avantage. (Hamilton.) Il y a environ quarante-cinq ans que Monseigneur est en *possession* de se moquer de son serviteur. (Voltaire.) L'Église est en *possession* de demander de toutes parts et de prendre de toutes mains. (Dupin.)

— Par extens. Ne cherchez point dans cette tragédie les agréments qui sont en *possession* de faire réussir au théâtre les poëmes de cette nature. (Corneille.) Les oiseaux ont toujours été en *possession* de fournir aux peuples polices, comme aux peuples sauvages, une partie de leur pâture. (Buffon.)

— La chose même qui est possédée. L'univers entier est sa *possession* et son partage. (Mass.) Il fait passer à des mains étrangères vos titres et vos *possessions*. (Id.)

— *Possession de famille*. Possession héréditaire.

— Fig. Cette honnête liberté dont il faisait profession était un droit acquis et une *possession* de famille. (Fléchier.)

— Se dit quelquefois absolument et dans un sens particulier pour Jouissance de certains plaisirs, de certaines choses que l'on a recherchées longtemps et avec ardeur. Le plaisir de la *possession* s'use par elle. (J.-J. Rouss.)

— Dans ce sens, il se dit des personnes. La possession de l'objet aimé. Le roi était alors dans la première ardeur de la *possession* de La Vallière. (Mme de La Fayette.)

— Anc. prat. *Possession artificielle*. État de celui qui possède par l'entremise d'un tiers, détenant au nom du premier.

— Dr. canon. *Possession triennale*. Celle en vertu de la quelle, selon les anciennes règles de la chancellerie romaine, le possesseur qui avait joui d'un bénéfice pendant trois ans non interrompus ne pouvait être inquiété ni au possessoire, ni au pétitoire, au sujet de ce bénéfice.

— Gramm. Qualité des pronoms et des adjectifs possessifs.

— Jurispr. Action ou droit de posséder à titre de propriétaire. En fait de meubles, la *possession* vaut titre. (Code civ., art. 2279.) || *Possession annale*. V. ANNAL. || *Possession civile*. État de celui qui possède une chose comme propriétaire reconnu et jouissant. || *Possession continue*. Celle dont la détention, la jouissance et l'exercice consistent non dans un seul acte, mais dans une suite de faits répétés. || *Possession d'état*. Ensemble des faits qui établissent des rapports de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle cette personne prétend appartenir. Dans certains cas, on peut, à défaut d'acte de naissance, invoquer la possession d'état. || *Possession de fait*. Action de détenir une chose sans avoir l'intention de se l'approprier. Un dépositaire, un commodataire, un fermier, n'ont qu'une possession de fait. La violence peut donner la possession, elle ne donne jamais la propriété. || *Possession immémoriale*. Celle dont aucun homme vivant n'a vu le commencement et qu'on ne connaît que par la tradition des anciens. || *Possession naturelle*. Celle qui repose sur le fait. Lorsque la possession naturelle est continue et non interrompue, publique et non équivoque, elle devient légale, en donnant lieu à la prescription, par laquelle elle se trouve définitivement constituée. || *Possession non équivoque*. Possession basée sur la certitude que le possesseur a possédé pour lui, avec intention de s'approprier la chose détenue. || *Possession non interrompue*. Celle qui s'est continuée aux mains de la même personne sans trouble aucun provenant d'un tiers. || *Possession paisible*. Celle qui n'est ni troublée par des contradictions de fait ni fondée sur des actes de violence. || *Possession précaire*. Celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire. Le fermier, l'usufruitier, le donataire, n'exercent qu'une possession précaire. || *Possession présumée*. Celle suivant laquelle ayant commencé à posséder pour autrui, on est présumé continuer sa possession au même titre, s'il n'y a preuve du contraire. || *Possession publique*. Celle qui s'exerce de façon à être connue de tous ceux qui l'ont voulu voir et savoir. || *Envoi en possession*. Acte judiciaire qui met en possession de biens ou de titres ceux qui y ont droit.

— Littér. anc. Pièce de vers pour célébrer la possession d'une femme. Vieilli en ce sens.

— Théol. État d'un homme tourmenté par le démon qui est entré dans son corps. La possession est l'opposé de l'obsession: dans celle-ci le démon n'agit qu'au dehors. || *Possession de Dieu*. État des bienheureux, qui se trouveront face à face avec Dieu.

— POSSESSIONS, s. f. pl. Fonds de terre, colonies. Les possessions françaises en Afrique, dans les Antilles. Les possessions anglaises dans l'Inde. L'Espagne avait autrefois de magnifiques possessions dans l'autre hémisphère. Les Irlandais commençaient à être plus attachés à leur repos et à leurs *possessions*. (Volt.) Les Provinces-Unies n'ont pas donné à leurs *possessions* de l'autre hémisphère l'attention qu'elles méritaient. (Raynal.) Philotas avait, dans l'île de Samos, des *possessions* qui exigeaient sa présence. (Barthélemy.)

POSSESSIONNÉ, ÉE, adj. Qui a possession.

POSSESSIONNEL, ELLE, adj. Jurispr. Qui marque la possession, par où l'on manifeste son droit de possession. Acte possessionnel.

* **POSSESSOIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *possessorius*, même signif.; rad. *possidere*, posséder). Jurispr. Qui est relatif à la possession. || *Action possessoire*. Celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession. Intenter une action possessoire. Se pourvoir par l'action possessoire.

— POSSESSOIRE, s. m. Jurispr. Possession, droit de posséder.

— Action personnelle qui a pour objet la possession d'un héritage ou d'un droit réel immobilier, soit qu'on n'en jouisse pas, soit qu'on n'en jouisse pas paisiblement et sans trouble. Plaider, juger le possessoire. Se pourvoir au possessoire. Gagner au possessoire, gagner le possessoire. Contester le *possessoire* d'un bien. (Acad.) || *Adjuger le plein possessoire*. Adjuger la pleine et entière possession d'un bien.

POSSESSOIREMENT, adv. D'une manière possessoire. || *Agir possessoirement*. Agir au possessoire.

POSSET, s. m. Boisson d'Angleterre, que l'on fait avec du lait bouilli et de la bière, en prenant les précautions convenables pour que le lait ne tourne pas.

POSSEVIN (Antoine). Jésuite, né à Mantoue, 1534-1611, eut plusieurs missions pour combattre le protestantisme, et au milieu de voyages continuels écrivit: *Moscovia, seu de Rebus Moscoritis; Bibliotheca selecta de Ratione studiorum; Apparatus sacer*, catalogue de plus de 8,000 écrivains ecclésiastiques, etc.

* **POSSIBILITÉ**, s. f. Qualité de ce qui est possible. La possibilité d'un fait. La possibilité d'une chose. Je ne trouve pas de possibilité à ce que vous me proposez. Il y a une impossibilité morale qui détruit la *possibilité* mathématique. (Buffon.) Prendrons nous notre faible, notre très faible connaissance de la nature pour la mesure des *possibilités* physiques? (Bonnet.) Où sont les garanties de la vertu, si ce n'est dans la *possibilité* d'une vie honnête et respectée? (J. Favre.)

— *Perdre la possibilité*. Perdre au jeu tout l'argent dont on peut disposer. Un brelan cher, ou j'ai perdu la *possibilité*. (Diderot.) Inusité en ce sens.

— Eaux et for. *Fixer la possibilité d'une forêt*. En régler l'exploitation pour obtenir une production uniforme.

* **POSSIBLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *possibilis*, même signif.; rad. *posse*, pouvoir). Qui se peut, qui peut être, qui peut se faire, qui peut arriver. Chose possible. Cela est possible. Ce que vous dites n'est pas possible. Cela est dans les choses possibles. J'obeirai en tout ce qui me sera *possible*. (J.-J. Rouss. La nature a tout fait le mieux qu'il était *possible*; mais nous voulons faire encore mieux, et nous gâtons tout. (Id.) Si nous voulons aller plus avant, nous voilà dans le vaste royaume des choses *possibles*. (Volt.) Les navigateurs, opiniâtrement repoussés, assaillis de toutes les calamités *possibles*, se virent réduits à reprendre la route de l'Europe. (Raynal.) Affranchi du despotisme réel, le tiers s'indigne contre le despotisme *possible*, et il croirait être esclave s'il consentait à rester sujet. (H. Taine.)

Heureux qui peut choisir une règle fidèle,
Qui tient tous ses désirs à la raison soumis,
Et ne faisant rien que par elle,
Ne veut rien qui ne soit et *possible* et permis.
(Dutrousset.)

— *Les êtres possibles*. Les êtres dont l'existence est contingente, qui pourront être, comme ils pourront n'être pas, par opposition à l'Être nécessaire, Dieu, qu'on ne peut pas supposer n'être pas.

— *Possible à*. Cela n'est possible. S'il m'est possible. Les lois n'exigent que ce qui est *possible* à tous les hommes. (Buclos.)

Elle agit pleinement
Et tout semble *possible* à son feu véhément.
(Corneille.)

— *Possible de*. Il n'est pas possible de vivre sans manger. Il n'est pas *possible* d'être en même temps l'homme de l'État et l'homme de Dieu. (Mass.)

— *Possible que*. Serait-il *possible*, ô mon Dieu, que ce fût là ma récompense? (Fléch.)

— Absol. Me dit-on vrai, madame, et serait-il *possible*? (Corn.)

— Par ellipse, on dit: *Le mieux possible, le plus tôt possible, le moins de fautes possible*, etc. Faites le mieux possible; venez le plus tôt possible; commettez le moins de fautes possible; c'est-à-dire Faites le mieux qu'*il vous sera* possible *de faire*; venez le plus tôt qu'*il vous sera* possible *de venir*; commettez le moins de fautes qu'*il vous sera* possible *de commettre*, etc.

— Adverbial. Se disait autrefois pour Peut-être. Il arrivera *possible* que mon travail fera naître à d'autres personnes l'envie de porter la chose plus loin. (La Font.) Moi, j'irais sur le pré, et la m'embarquer *possible* pour l'autre monde. (Cyrano de Bergerac.)

Possible avant qu'un mois ait achevé son cours,
Le soleil me rendra ses agréables jours. (Thophile.)
Son heure doit venir, et c'est à vous, *possible*,
Qu'est réservé l'honneur de la rendre sensible
(Molière.)

— En ce sens, on disait aussi *Possible que*.

Possible que, malgré la cure qu'elle essaie,
Mon âme saignera longtemps de cette plaie. (Mol.)
Si tu veux te résoudre à marcher la première,
Possible que je te suivrai. (Id.)

— REM. GRAMM. Comme tous les adjectifs, *possible* prend le signe du pluriel lorsqu'il se rapporte à un mot pluriel. Nous devons dire qu'on peut réduire en trois classes tous les monstres *possibles*. (Buff.) Faisons d'abord respecter notre malheur; car de toutes les calamités *possibles*, la plus insoutenable est le malheur méprisé. (Ségur.) || Mais lorsque *possible* est l'élément d'une proposition elliptique, il reste invariable. *Aux plus longues échéances possible*, c'est-à-dire *Aux plus longues échéances qu'il sera possible*. Un conquérant, afin de perpétuer son nom, extermine le plus d'hommes *possible*. (Fontenelle.) Le laboureur doit s'attacher à tirer de son champ la plus grande quantité de productions *possible*. (Turgot.) Ils ne songent qu'à payer le moins d'impôts *possible*. (Ségur.)

— Après *est-il possible?* on met le verbe suivant au subjonctif ou à l'indicatif, selon le sens qu'on veut exprimer. Est-il *possible* que vous vouliez être malade, en dépit des gens et de la nature? (Mol.) Est il *possible* que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins? (Id.)

— POSSIBLE, s. m. Ce qui est possible, tout ce qu'on peut. Faire son possible, tout son possible. Je ferai tout mon possible pour vous rendre le service que vous m'avez demandé. Quand on ne veut que le possible, on n'est jamais malheureux de son impuissance. Les bornes du *possible*. (Acad.) Le *possible* n'avait rien de piquant pour Charles XII; il lui fallait des succès et non du vraisemblable. (Le prés. Hénault.) Il est raisonnable de commencer par l'idée du *possible* pour venir à celle de l'existence. (Condillac.) Je ne puis juger que très imparfaitement de vos *possibles* et de vos impossibles. (Mérimée.)

— Philos. Ce qui peut être. La logique a pour objet les idées; elle est la science des rapports abstraits, c'est-à-dire des *possibles*. (J. Simon.)

— *Au possible*, loc. adv. Autant que possible, au dernier degré, extrêmement, beaucoup. Être artificieux au possible. Le fils d'un marchand, ignorant et présomptueux au *possible*, arriva un jour en une compagnie où j'étais. (Ch. Sorel.)

POSSIBLEMENT, adv. D'une manière possible.

POSSIRE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotyledones de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs arbrisseaux de l'Amérique. La possire a trois feuilles est nommée vulgairement *bois à fleche*, parce que les naturels de la Guyane arment le bout de leurs flèches avec un morceau de son bois taillé en pointe.

POSSON, s. m. Métrol. anc. Syn. de POISSON.

POSSUM, s. m (pr. *po-çamm*). Mamm. Un des noms du sarigue.

POST, s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre holocentre.

POSTABDOMEN, s. m. (pron. *po-stab-domenn*; et. lat., *post*, après; fr. *abdomen*). Zool. Ensemble des cinq segments postérieurs de l'abdomen des insectes hexapodes. || La queue des crustacés, qui y correspond. || Partie postérieure du corps des trilobites.

* **POSTAL, ALE**, a. lj. Admin. Qui concerne les postes aux lettres. Droit postal. Taxe postale. Service postal. Route postale. Reforme postale. Règlements postaux.

— *Carte postale*. V. CARTE. || *Colis postal*. Colis transporté par les soins de l'administration des postes.

— Dr. intern. *Convention postale*. Accord avec une puissance étrangère concernant le transport des lettres d'un pays à l'autre. Convention postale entre la France et l'Angleterre, entre la France et l'Italie.

POSTALEMENT, adv. (radic. *postal*). Au moyen de la poste. Communiquer postalement.

POSTAPICIAL, ALE, adj. (ét. lat., *post*, après; *apex, apicis*, sommet). Hist. nat. Qui se trouve en arrière du sommet. On donne cette épithète à la charnière de plusieurs coquilles bivalves.

POST-BIBLIQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *post*, après; fr. *biblique*). Qui est postérieur à la Bible. L'hébreu post-biblique.

POSTCOMITIAL, ALE, adj. (pron. *post-ko-mi-ci-al*; ét. lat., *post*, après; fr. *comice*). Hist. Qui vient après les comices. || *Diète post-comitiale*. Nom donné par J.-J. Rousseau, dans son projet de constitution pour la Pologne, à une diète qui se serait tenue après l'assemblée de la diète générale, pour examiner la conduite des députés du congrès.

* **POSTCOMMUNION**, s. f. (ét. lat., *post*, après; *communio*, communion). Liturg. Oraison que le prêtre récite ou chante à la messe immédiatement après la prière appelée *communion*. Le prêtre en est à la postcommunion, il a fini la postcommunion.

POST-CONSULAIRE, adj. 2 g. Qui a rapport au post-consulat.

POST-CONSULAT, s. m. (étym. lat., *post*, après; fr. *consulat*). Antiq. rom. Date établie par la mention d'un consul sorti de charge.

POSTCOSTAL, ALE, adj. (ét. lat., *post*, après; *costa*, côte). Anat. Qui est situé après une côte.

— Entom. *Nervure postcostale*. Seconde principale nervure de l'aile des insectes.

POSTDAM. Géogr. V. POTSDAM.

* **POSTDATE**, s. f. (étym. lat., *post*, après; fr. *date*). Date postérieure à la vraie date. La postdate est une fausse date. La postdate d'une lettre, d'un acte.

POSTDATÉ, ÉE, part. pass. du v. Postdater. S'empl. adjectiv. Lettre postdatée.

* **POSTDATER**, v. a. 1re conj. (rad. *postdate*). Dater une lettre, un acte, etc., d'un temps postérieur à celui où cette lettre a été écrite, où cet acte a été fait.

— SE POSTDATER, v. pron. Être postdaté.

POSTDILUVIEN, ENNE, adj. et. lat., *post*, après; *diluvium*, déluge). Qui est postérieur au déluge. Temps postdiluviens. Histoire postdiluvienne. Époque postdiluvienne. Faits postdiluviens.

— Géol. *Terrains postdiluviens*. Terrains de transport et d'alluvion de la période actuelle.

POSTDORSAL, ALE, adj. (ét. lat., *post*, après; *dorsum*, dos). Anat. Qui est situé en arrière du dos.

— Mollusq. Se dit du crochet d'une valve de coquille bivalve, quand il est plus en arrière qu'en avant, dans la longueur du bord postérieur de la coquille.

* **POSTE**, s. m. (du lat. *positus*, placé). Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef. Poste avancé. Poste dangereux. Garder son poste. Défendre son poste. Je défendais mon *poste*; il l'a soudain force. (Corn.) Faites garder aux hommes un *poste* où ils puissent être tués, et où néanmoins ils ne soient pas tués. (La Bruy.) Toute sentinelle qui devant l'ennemi abandonne son *poste* sans ordre est punie de mort. (Sicard.)

Et que chacun enfin, d'un même esprit poussé,
Garde en mourant le *poste* où je l'aurai placé. (Rac.)

— Lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en recevoir. Quitter un poste. Occuper un poste. Défendre un poste. Attaquer, emporter un poste. Chasser des troupes du poste ou elles étaient. Forcer les ennemis dans leur poste. Le *poste* fut enlevé après un grand carnage. (Volt.) L'avantage du *poste* qu'il avait choisi rendait la victoire sûre. (Rayn.) On avait perdu tout espoir de forcer l'ennemi dans ses *postes*. (L.)

— Fig. Je ne savais pas qu'une première représentation fût un jour de bataille, ni qu'il fallût prendre ses *postes* et avoir un mot de ralliement. (Voltaire.)

— *Affaire de postes, guerre de postes*. Action militaire pour laquelle les postes seuls se trouvent engagés.

— *Poste avancé*. Nom donné aux postes qui se trouvent le plus à proximité de l'ennemi.

— Corps de garde. Le poste de la mairie. Le poste de l'état-major. Se rendre au poste. Entrer au poste. Les grands postes, les petits postes. Visiter les postes.

— *Poste de pompiers, de gardiens de la paix*. Lieu où ils se tiennent en cas de besoin.

— *Poste d'alarme*. Lieu déterminé où se trouve une troupe dont on dispose en cas d'alarme, d'émeute, etc.

— *Poste d'honneur*. Celui qui est établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué, etc. Le poste d'honneur de la chambre des députés. Mes amis, je vous mets au poste d'honneur. Signifie aussi Poste dangereux, où il faut payer de sa personne.

— Soldats mis à un poste. Enlever un poste. Retirer, relever un poste. Un poste d'infanterie. Un poste de cavalerie. Doubler les postes. Chef de poste. Le poste a pris les armes, est sous les armes. Dans les villes de guerre et dans celles de garnison, on place autant de *postes* qu'il y a d'établissements militaires à garder. (Sicard.)

— Lieu ou le devoir exige que l'on soit. Être à son poste. Aller à son poste. Se rendre à son poste. Rester à son poste. Mourir à son poste. Ne pas quitter son poste. Tout est si brouillé du côté de l'Angleterre, que chacun demeure à son *poste*. (Mme de Sevigné.)

— *A poste fixe*. A demeure. Être à poste fixe dans un lieu.

— Par extens. Emploi, fonction. Poste élevé, considérable, lucratif. Être dans un beau poste, dans un joli poste, dans un poste envié. Se plaire dans le poste ou l'on est. Mériter, désirer un meilleur poste. Combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers *postes*! Mass. Je suis d'avis de t'envoyer à l'université de Salamanque; avec l'esprit que je te vois, tu ne manqueras pas de trouver un bon *poste*. (Le Sage.) Eh bien, Gil Blas, me dit-il, puisque tu n'as quitté ta patrie que pour chercher quelque bon *poste*, il faut que tu sois né coiffé pour être tombé entre nos mains. (Id.) Ce *poste* peut conduire très aisément un homme d'esprit qui est sage, à des emplois et à des places avantageuses. (Volt.) Il n'y a aucun de vos frères qui ne regardât comme une très grande fortune le *poste* que vous dédaignez. (Id.)

Aux *postes* éclatants c'est peu de parvenir,
Mon frère, le grand art est de s'y maintenir
(Destouches.)

— Fig. Condition dans laquelle on est né, dans laquelle on vit. Demeurons dans le *poste* où le ciel nous a mis. (L. Rac.)

— Art milit. *A vos postes!* Commandement fait aux canonniers pour reprendre les places qu'ils occupaient autour d'une pièce avant d'en commencer la manœuvre.

— Chass. Cabinet de verdure entouré de perchoirs sur lesquels l'oiseau vient se poser. Tout château, toute ville, toute bastide, jusqu'au plus modeste cabanon, est flanqué d'un *poste* aux grives. (E. About.)

— Fortif. *Poste militaire*. Endroit garni de fortifications de peu d'importance.

— Mar. Place qu'un navire doit occuper dans un port ou dans une armée navale. Nom donné dans un port ou une rade à une série de points présentant tout ce qui est nécessaire à l'amarrage des bâtiments. || *Poste des asprauts, des chirurgiens, des blessés*, etc. Emplacement qui leur est destiné. || *Poste de combat*. Emplacement déterminé d'avance dans un combat. || *Ancre de poste*. Ancre de bossoir. || *Mettre une ancre à poste*. La fixer fortement en arrière des bossoirs ou ailleurs. || *Mettre à poste*. Se dit de tout objet que l'on met à une place d'où il ne doit plus bouger. || *Mettre à son poste*. Se dit de tout objet qu'on met à la place qu'il doit occuper.

— Min. Temps de travail consécutif d'un mineur.

— Pêch. Sorte de filet, dont on se sert en Provence || *Tendre un filet à poste*. Tendre un filet dans un lieu d'où on ne le tirera qu'au bout d'un temps relativement long.

POSTE, s. f. (étym. lat., *positus*, placé). Relais de chevaux établi de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager diligemment. Les postes, supprimées aujourd'hui en France par l'établissement des chemins de fer, étaient établies à des distances légales sur les principales routes.

— Maison ou les voyageurs trouvent des chevaux de poste. Éprouver du retard à la première poste. Trouver de bons chevaux à la poste. Il n'y a plus un seul cheval à la poste.

— *Maître de poste*. Celui qui fournissait les relais de la poste. Les maîtres de poste furent appelés primitivement *maîtres coureurs*.

— Manière de voyager avec des chevaux de poste. Prendre la poste. Aller en poste. Voyager en poste. Courir la poste. Son mari est un personnage tout à fait fantastique; il ressemble à ce troisième cheval que l'on paye toujours en courant la *poste*, et qu'on n'aperçoit jamais. (H. de Balzac.)

L'empressé magistrat, le financier sauvage
La prude aux yeux bénits, la coquette volage
Vont en *poste* à Versailles essuyer des mépris
Qu'ils rendent tout à coup en arrivant en *poste* à Paris.
(Voltaire.)

— Fig. La calomnie vient de Paris par la *poste* me persécuter au pied des Alpes. (Volt.)

— Exercice qu'on fait en voyageant par la poste à cheval. La poste fatigue beaucoup. La poste l'a mis hors d'état de se remuer.

— Fig. et fam. *Courir la poste, aller la poste, aller un train de poste, aller en poste*. Aller très vite. L'imagination court toujours la poste.

— *Ce n'est pas une chose qui se fait en courant la poste*. C'est une chose qui demande du temps et des soins.

— *Poste royale*. Poste qui se payait double à l'entrée et à la sortie de certaines villes principales et des lieux où était la cour.

— Ancienne mesure de France, fixée à deux lieues ou huit kilomètres. Courir deux postes, trois postes sur le même cheval. Il y a six *postes* de telle ville à telle autre. (Acad.) J'étais à une *poste* du château. (Chateaub.)

— Établissement formé et dirigé par le gouvernement pour le transport des lettres et des imprimés. L'administration des postes. La direction générale des postes. L'administration des postes et du télégraphe a été érigée en ministère en 1878. La *poste* me traînait et ne saurait me servir. J.-J Rouss.) La *poste* est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations; les absents par elle deviennent présents; elle est la consolation de la vie. (Volt.) La *poste* est un agent nécessaire du commerce et de l'industrie; elle est le distributeur de la pensée, car elle transporte et remet à chaque souscripteur tous les écrits périodiques et un grand nombre de lettres. H. Celliez. Les *postes* sont le grand chemin de la communication intellectuelle entre les hommes. Id.)

— Courrier qui porte les lettres. La poste devrait être partie. La poste vient d'arriver, ne fait que d'arriver. C'est demain jour de poste.

— *Grande poste*. Celle qui porte les lettres dans les provinces et dans les pays étrangers. || *Petite poste*. Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue.

— Bureau qui sert à l'envoi et à la distribution des lettres. La poste aux lettres. Le directeur, la direction de la poste. Les commis, les employés de la poste. Les facteurs de la poste. La poste est dans telle rue. Porter une lettre à la poste, au bureau de poste. Jeter une lettre à la poste.

— *Poste restante*. Mots que l'on écrit sur l'adresse d'une lettre quand on veut que cette lettre reste au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce que la personne destinataire vienne elle-même la réclamer.

— *Bâtiment-poste*. Bâtiment qui fait le service de la poste d'un port à l'autre.

— *A poste*. loc. adv. A certains termes. Acheter, vendre, payer à poste. Il est vieux et inusité.

— *A sa poste*. loc. adv. A sa disposition, à sa convenance. Avoir des gens à sa poste, un médecin à sa poste. || *Avoir un emploi à sa poste*. Occuper une place qui convient bien. Il est vieux et hors d'usage.

— Chass. Petite balle de plomb dont on charge une arme à feu. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Charger un fusil, une carabine, d'une douzaine de postes.

— Hist. On attribue à Cyrus, roi de Perse, l'invention des postes. Dans la suite, les Grecs et les Romains en établirent. Charlemagne institua un corps de courriers, et, de son règne jusqu'au milieu du XVe siècle, les particuliers ne correspondirent entre eux que par l'entremise de messagers que l'université de Paris expédiait à des époques indéterminées, et à son profit, dans les principales villes du royaume. Ce fut Louis XI qui, en 1464, par l'édit de Bourlens, organisa les postes en France. En Angleterre, l'établissement des postes date de l'année 1483; en Allemagne, il date de 1616; en Turquie, de 1710.

— Mar. *Poste aux choux*. Se dit par plaisanterie du petit canot qui va chercher les provisions pendant le séjour en rade. || *Bateau de poste*. V. *Bateau-poste*, au mot BATEAU.

— POSTES, s. f. pl. Sculpt. Ornements plats, en manière d'enroulements, ainsi nommés parce qu'ils semblent courir l'un après l'autre. Ils sont également employés en peinture.

— Serrur. Les serruriers en font aussi usage dans les grilles, dans les frises de balcons.

POSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Poster. S'empl. adjectiv. Le 30 octobre, 60,000 Autrichiens et Bavarois se trouvaient *postés* à Hanau. (L. Gallois.)

— *Être bien posté*. Être pourvu d'un emploi avantageux.

— Fam. et ironiq. *Nous voilà bien postés!* Nous sommes dans un fâcheux embarras.

POSTEL, s. m. Botan. Espèce de chardon propre à carder la laine.

POSTEL (Guillaume). Visionnaire, né à Dolerie, près de Barenton (Manche), en 1505 ou 1510, fut nommé, par François Ier, professeur de langues orientales au Collège de France, 1539. Après la disgrâce du chancelier Poyet, son protecteur, il erra en divers lieux, puis revint à Paris, où il passa les dix-huit dernières années de sa vie au monastère de Saint-Martin-des-Champs. Il mourut en 1581. De ses nombreux écrits, on ne cite guère que : *De Orbis terræ Concordia*, et *les Très Merveilleuses Victoires des femmes*.

* **POSTER**, v. a. 1re conj. Placer dans un poste, dans un endroit pour un service quelconque. Poster des tireurs pour le surveiller. Poster un chasseur à l'affût.

Le bon le *posta*, le couvrit de ramée,
Lui commanda de braire (La Fontaine.)

— Art milit. Placer quelqu'un ou quelque corps de troupes dans un lieu, afin qu'il garde le poste ou on l'a mis, ou qu'il y observe ce qui se passe, ou qu'il puisse y combattre avec avantage, etc. Poster une sentinelle. Poster avantageusement des troupes.

Il lui faut s'assurer des places et des portes,
Pour en demeurer maître y *poster* ses soldatesques
(Corneille.)

— *Poster sur*. Poster un bataillon sur une éminence, sur les bords d'un fleuve.

— Absol. Brissac donna le mot aux officiers qui *postaient*. (Saint-Simon.)

— SE POSTER, v. pron. Se placer, se mettre dans un lieu pour observer, pour attendre. Se poster au coin d'un bois pour attendre le passage de la bête. Se poster sur une montagne, sur une butte.

— Art milit. Prendre position. Se poster sur une éminence. Ceux qui ont mis le feu à Mittemberg ont été surpris par une troupe de la ligne qui s'était *postée* derrière la montagne. (X. Marmier.)

— Syn. comp. POSTER, APOSTER. On *poste* des soldats pour observer ou pour défendre. On *aposte* des brigands, des assassins, pour faire un mauvais coup.

POSTERES, s. m. pl. du lat. *posteriora*, le derrière). S'est dit dans le style burlesque pour Le derrière, le dos.

Et lors, la crainte d'être pris
Lui faisant montrer les *postères*,
Il s'enfuit sans de ses frères. (Scarron.)

* **POSTÉRIEUR, EURE**, adj. du lat. *posterior*, même signif.). Qui vient après, qui suit dans l'ordre des temps. Époque postérieure. Date postérieure.

— *Postérieur à*. Ouvrage postérieur à un autre. Hypothèque postérieure à une autre. Ce droit est postérieur au mien.

— Qui est derrière. La partie postérieure de la tête. La partie postérieure du corps. Dans plusieurs mammifères, les extrémités antérieures sont plus grandes que les *postérieures* (Lacépède.)

— *Parties postérieures*. Se dit particulièrement pour Derrière. Le poète, qui avait recouvert ses parties *postérieures*, rentra dans un des carrosses. (Scarron.)

— Par plaisant. *Bouillon postérieur*. Lavement.

De ses bouillons de bouche et des *postérieurs*
Tu prends soin? — De ma main il les trouve meilleurs
(Regnard.)

— Bot. *Anthères postérieures*. Celles qui sont dirigées en dehors, du côté de la corolle. On les appelle aussi *anthères extorses*.

— REM. GRAMM. *Postérieur* étant lui-même un comparatif, ne se joint jamais à *plus, le plus* ou *très*.

— POSTÉRIEUR, s. m. Le derrière, les fesses. Tomber sur son postérieur. Il est familier.

* **POSTÉRIEUREMENT**, adv. rad. *postérieur*). Après. Cela est arrivé postérieurement. Cela fut fait postérieurement.

— *Postérieurement à*. Ce testament a été fait postérieurement à l'autre. Votre demande n'a eu lieu que postérieurement à la mienne.

* **POSTERIORI (A)**. loc. adv. (pr. *a pos-téri-o-ri*; du lat. *posterior*, postérieur). Logiq. De ce qui suit, de ce qui est postérieur, d'après la conséquence, d'après les suites. Raisonner à posteriori. Prouver à posteriori.

— *La méthode à posteriori*, et subst. *l'à posteriori*. La méthode expérimentale.

POSTÉRIORISTE, s. m. Celui qui raisonne d'après la méthode à posteriori. On dit aussi *à-posterioriste*.

* **POSTÉRIORITÉ**, s. f. Etat d'une chose postérieure à une autre. Postériorité de temps. Postériorité de date. Postériorité d'hypothèque.

* **POSTÉRITÉ**, s. f. (étym. lat., *posteritas*, même signif.; rad. *posteri*, les derniers). Suite de ceux qui descendent d'une même origine. La postérité d'Adam. La postérité de Noé. La postérité d'Abraham. Laisser une nombreuse postérité. Mourir sans postérité, sans aucune postérité. Postérité masculine. Postérité féminine. C'est Dieu qui donne la *postérité*. Boss.) Puisse cette ferveur de Thérèse passer jusqu'à sa dernière *postérité*! (Fléch.) Il fera sécher la racine de votre *postérité*. (Mass.) Ces biens ne passeront point à votre *postérité*. Id.) Mais dans la famille, il y a bien des gens qui sont morts sans laisser de *postérité*. (Volt.)

Venez, venez, mes filles,
Compagnes autrefois de ma captivité,
De l'antique Jacob jeune *postérité*
(Racine.)
Même un leur promis de la bouche sacrée
Une *postérité* d'éternelle durée. (Id.)
Leur *postérité* florissante,
Ainsi qu'une tige naissante,
Croît et s'élève sous leurs yeux. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Les grands hommes meurent sans *postérité*. (Le gr. Fréd.-G.)

— Se dit aussi en parlant des animaux.

Mais la *postérité* d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard
(Boileau)

— Par anal. La *postérité* du palmier existe hors de lui; elle dépend du mouvement d'un fluide qu'il ne peut diriger. A. Martin.)

Toute plante en naissant déjà renferme en elle
D'enfants qui la suivront une race immortelle,
Chacun de ces enfants dans sa fécondité
Trouve un gage nouveau de sa *postérité* (L. Rac.)

— Designation collective de tous ceux qui viendront après ceux qui vivent; nos successeurs, nos descendants, nos neveux, l'avenir. Écrire, travailler pour la postérité. Transmettre son nom à la postérité. Attendre le jugement de la postérité. En appeler à la postérité. Le jugement de la postérité est ordinairement plus favorable aux grands hommes que celui des contemporains. Milton, Corneille et Racine n'ont pas été appréciés par leurs contemporains, mais la postérité leur a rendu justice. Vous devez un exemple à la *postérité*. (Corn.) La *postérité* la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette. (Boss.) La *postérité* est une idole imaginaire à laquelle les fanatiques amants de la gloire sacrifient les générations présentes. (Id.) Ils veulent imposer à la *postérité*. (Flech.) Ils n'ont pas même laissé leur nom à la *postérité*. (Mass.) Aux yeux de Dieu, et peut-être même de la *postérité*, ces vertus ne paraissent plus que de véritables vices (Id.) Vouloir plaire à son siècle est souvent une raison pour déplaire à la *postérité*. (Mariv.) Il n'y a que la gloire véritable qui ne se vend ni ne s'achète, et celle-là, c'est la *postérité* qui la donne. (Viennet.) Mes nuits se passent à faire de la prose pour la *postérité*. (Mérimée.)

Que d'illustres témoins de ta vaste bonté
Vont pour toi déposer à la *postérité*! (Boileau)
Vous croyez à grands pas chez la *postérité*!
Courir, marqués au coin de l'immortalité! (Id.)

— *Entrer dans la postérité*. Obtenir un grand renom. Ainsi il entra dans la *postérité*, dans la poésie, dans la douleur populaire. (L. Veuillot.)

POSTÉROMANE. adj. et s. 2 g. Personne possédée de la posteromanie.

POSTÉROMANIE. s. f. (étym. lat., *posteri*, les derniers; gr. μανία, manie). Manie de transmettre son nom à la postérité. La *postéromanie* est le tic commun des grands. (Duclos.)

— Envie d'avoir des enfants. Un enfant supposé par des parents entêtés de la *postéromanie*. (Diderot.)

*** POSTFACE**. s. f. (ét. lat., *post*, après; fr. *face*). Avertissement placé à la fin d'un livre. La préface et la postface d'un ouvrage. La postface ne se fait que par bizarrerie.

POSTFLORAISON. s. f. (étym. lat., *post*, après; fr. *floraison*). Bot. Disposition des parties de certaines fleurs, après la floraison.

POSTFORMATION. s. f. (pr. *post-for-macion*; ét. lat., *post*, après; fr. *formation*). Formation qui se fait après coup.

— *Postformation des germes*. Cas particulier d'épigenèse consistant en ce que le germe de tout individu nouveau apparaît de toutes pièces chez les parents déjà existants, et non en même temps qu'eux.

POST-FOURCHE. s. f. (ét. lat., *post*, après; fr. *fourche*). Zool. Saillie qui se termine par trois branches, figurant la lettre Y, et formant avec l'endosternum un angle aigu auquel se fixent les muscles moteurs des pattes de derrière.

POST-GLACIAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *post*, après; fr. *glace*). Géol. Qui est postérieur à la période glaciaire. Le climat post-glaciaire.

POSTHÉTOMISTE. s. m. (ét. gr., πόσθη, prépuce; τομή, section). Celui qui circoncit.

POSTHITE. s. f. (du gr. πόσθη, prépuce). Medec. Inflammation du prépuce.

POSTHOMÉRIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *post*, après; fr. *homérique*). Se dit des poètes grecs qui sont venus immédiatement après Homère.

— Substantiv. Les posthomériques.

POSTHONCIE. s. f. (ét. gr., πόσθη, prépuce; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement du prépuce.

*** POSTHUME**. adj. 2 g. (ét. lat., *post*, après; *humatus*, mis en terre). Qui est né après la mort du père. Enfant posthume. Fils posthume. Fille posthume. L'enfant posthume n'est reconnu légitime par la loi que s'il est né dans l'intervalle de trois cents jours après la mort du père.

— Par extens. *Honneurs posthumes*. Honneurs rendus après la mort.

— Fig. Les admirations *posthumes* nous touchent peu. (Th. Gautier.) De ces passions *posthumes*, la vengeance était la plus forte. (P. de Saint-Victor.)

— *Auteur posthume*. Celui dont les œuvres n'ont été publiées qu'après sa mort.

— *Œuvre posthume*. Ouvrage publié pour la première fois après la mort de l'auteur. Laisser des œuvres posthumes.

— Jurispr. rom. Se disait d'un enfant né après le testament du père.

— **POSTHUME** s. m. Enfant né après la mort du père. Accoucher d'un posthume. C'est un *posthume*. (Acad.)

— Par plaisant.

Le cœur tout gonflé d'amertume,
Deux ans encore après j'accouchai d'un *posthume*.
(Regnard.)

— Œuvre posthume. Vous rencontrez fort bien pourquoi les *posthumes* ne se publient point; mais il s'agit de savoir pourquoi ils ont été faits. (Diderot.)

POSTHUMEMENT. adv. D'une façon posthume. Un livre édité posthumement.

*** POSTICHE**. adj. 2 g. (ét. ital., *posticcio*, même signif.; dériv. du lat. *positus*, placé). Fait et ajouté après coup. Des ornements postiches.

— Se dit aussi des choses artificielles que l'on emploie pour tenir la place de certaines choses naturelles qui manquent. Moustaches postiches. Barbe postiche. Dent postiche. Cheveux postiches. Ils m'apprirent à contrefaire l'aveugle, à paraître estropié, à mettre sur les jambes des ulcères *postiches*. (Le Sage.) Ils le coiffent de cheveux *postiches*, ils attachent à son menton la barbe tressée, ils insèrent des yeux d'émail dans les cavités de son masque. (P. de St-Victor.) Elle a vraiment bon air quand elle a mis ses dents *postiches*. (Mérimée.)

— Qui ne convient pas au lieu où on l'a placé, qui ne se lie pas naturellement à un sujet, à un objet principal. Episode postiche. Embellissements postiches. Annotations postiches. Ces ornements sont postiches et mal assortis.

— Fig. Qui est feint et déguisé. Je ne me pare pas d'une vertu postiche.

— Qui ne possède pas la qualité ou le titre dont il se pare. Un seigneur postiche.

Notre comte *postiche*
Vous a fait aussi gueux que vous le faites riche.
(Hauteroche.)

— Art milit. Se dit d'un homme qui tient momentanément la place d'un autre, qui en remplit provisoirement les fonctions. Grenadier postiche. Caporal postiche.

— **POSTICHE**. s. m. Qualité, état de ce qui est postiche; chose postiche. Le postiche est à la nature ce que l'hypocrisie est à la vertu. L'un et l'autre sont indignes de l'homme droit, qui ne craint pas plus de découvrir les sentiments de son cœur que les traits de son visage.

— **POSTICHE**. s. f. Arg. Attroupement provoqué pour fournir à des voleurs l'occasion d'exercer leur industrie. || Parade de saltimbanques.

POSTICUM. s. m. (pron. *po-sti-komm*; mot latin). Archit. Portique de derrière des amphiprostyles. || Porte de derrière, en général.

POSTIER. s. m. Cheval de poste.

— Fam. Employé des postes.

POSTILLE. s. f. pr. *po-stille*, *ll* mouill.; ét. lat., *post*, après; *illa*, ces choses). Glose littérale sur l'Ancien Testament. Nicolas de Lyra a laissé des postilles sur toute la Bible.

— Diplom. S'est dit primitivement pour Note marginale.

*** POSTILLON**. s. m. (pron. *po-sti-llon*, *ll* mouill.). Valet qui conduit les personnes qui courent la poste. Payer le postillon. Suivre le postillon.

— Domestique qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage, ou qui mène les chevaux attelés à une voiture. Le postillon d'une voiture, d'une diligence. Le postillon qui mène la malle-poste. Un jeune postillon. Un adroit postillon. Un bon postillon. Lorsqu'un *postillon* grec monte à cheval, il commence une chanson qu'il continue pendant toute la route. (Chateaubriand.)

— En style burlesque, *Les postillons d'Éole*. Les vents. Eole a déchaîné ses vites *postillons*. (Desmar.)

— Arg. *Envoyer des postillons*. Cracher.

— Anc. cost. Ruban attaché derrière un bonnet de femme.

— Anc. mar. Petite embarcation qu'on entretenait dans un port, pour aller à la découverte et porter des nouvelles.

— Jeux. Carte percée, dans laquelle les enfants font passer la ficelle de leur cerf-volant, et que le vent fait glisser jusqu'au bout. || Au trictrac, au piquet à écrire, Chacun des marqués qu'un joueur fait par delà la moitié du nombre de marqués dont on est convenu pour la partie. Avoir un postillon. Avoir le postillon. Donner deux postillons. || *Essuyer un postillon*. Marquer un point de moins que l'adversaire.

— Mod. Garniture ajoutée au bas d'un corsage de robe.

— Ornith. Espèce de pétrel qui fréquente les bords des mers du Kamtchatka.

POSTILLONNÉ, ÉE. adj. Muni de la garniture nommée postillon.

— Jeux. Au trictrac. Se dit du joueur qui n'a pas fait autant de marqués que son adversaire.

POSTILLONNER v. n. 1re conj. (pr. *po-sti-llo-né*, *ll* mouill.; rad. *postillon*). Courir continuellement la poste.

POSTINE. s. f. (ét., V. POTERNE). Dans les Landes, Petite porte de derrière. S'introduire par la postine.

POSTIQUERIE. s. f. Espièglerie. Vieux mot.

POST-LIMINIUM. s. m. (pr. *post-li-mi ni-omm*; ét. lat., *post*, après; *limen*, *liminis*, limite). Dr. des gens. Restitution d'une frontière à un État qui en avait été privé momentanément par la force. Invoquer le post-liminium. On dit aussi *post-liminie*, s. f. Le principe du droit de *post-liminie* a pour objet de considérer comme absolument nul et non avenu tout ce qui dérive de la puissance de fait exercée plus ou moins longtemps par un ennemi. (J. Bastia.)

— Dr. rom. Retour d'un citoyen à sa commune patrie. Un habitant de Cadix, devenu citoyen romain, redevenait Gaditain en vertu du droit de post-liminium.

POST-MATCH. s. m. (ét. angl., *post*, poteau; *match*, pari). Sport. Pari dans lequel l'âge du cheval étant seulement connu, les renseignements concernant le nom et l'origine ne sont donnés qu'au but.

POST-MÉRIDIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *post*, après; fr. *méridien*). Qui a lieu dans l'après-midi. Que le salon qui doit recevoir les convives soit assez spacieux pour organiser une partie de jeu pour ceux qui ne peuvent pas s'en passer, et pour qu'il reste cependant assez d'espace pour les colloques *post-méridiens*. (Brillat-Savarin.)

POST-OCULAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *post*, après; *oculus*, œil). Hist. nat. Placé derrière l'œil.

— Erpét. *Bande post oculaire*. Tache linéaire horizontale placée derrière l'œil des vipères.

POST-OPINANT, ANTE. adj. (étym. lat., *post*, après; fr. *opiner*). Qui opine après un autre. Ni les voix aigres des huissiers, ni les causeries de l'assemblée, ni les impatiences de l'orateur *post-opinant* ne le peuvent tirer de son extase. (Cormen.)

— Substantiv. Le post-opinant.

POST-PECTORAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *pectus*, *pectoris*, poitrine). Anat. Qui tient à l'arrière-poitrine.

— Entom. *Pattes post-pectorales*. Pattes postérieures des insectes, parce qu'elles s'insèrent à l'arrière-poitrine.

POST-PLIOCÈNE. adj. (étym. lat., *post*, après; fr. *pliocène*). Géol. Se dit d'un terrain dont les coquilles fossiles sont identiques aux espèces actuelles.

POSTPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *post*, après; fr. *poser*). Mettre après. Au malheur que je crains je *postpose* l'acquêt. (Régnier.)

— Rel. Transposer.

POSTPOSITIF, IVE. adj. (étym. lat., *post*, après; fr. *positif*). Gramm. Se dit de certains mots, adverbes ou autres, qui se placent toujours après le mot qu'ils affectent. Particules postpositives. Dans *oui-da*, *da* est une particule postpositive.

POSTPOSITION. s. f. (pr. *post-po-zi-cion*; ét. lat., *post*, après; fr. *position*). Gramm. Condition des mots postpositifs.

— Antiq. gr. Evolution militaire qui renvoyait l'infanterie légère à la queue de la phalange.

— Pathol. Etat d'une fièvre intermittente dont l'accès revient plus tard qu'on ne l'attendait. Il est opposé à Anticipation.

POSTQUATERNAIRE. adj. 2 g. (pr. *post-kana-ter-nere*; ét. lat., *post*, après; fr. *quaternaire*). Géol. Qui suit la période quaternaire.

POSTRIDIEN, ENNE. adj. (du lat. *postridie*, lendemain). Didact. Qui appartient au lendemain.

— Antiq. rom. *Jour postridien*. Lendemain des calendes, des ides ou des nones de chaque mois. Les jours postridiens étaient tous comptés comme néfastes.

*** POSTSCENIUM**. s. m. (pr. *post-cé-ni-omm*; ét. lat., *post*, après; *scena*, scène). Antiq. Partie du théâtre qui était derrière la scène, où étaient placés les décors et les machines, et où les acteurs changeaient de costume et attendaient le moment de paraître.

*** POST-SCRIPTUM**. s. m. (pr. *post-skrip-tomm*; ét. lat., *post*, après; *scriptum*, écrit). Ce qu'on écrit dans une lettre après la signature. Il s'indique par ces deux initiales P. S. Mettre un post-scriptum. Mettre des post-scriptum à une lettre. Oublier de lire le post-scriptum. Dans un *post-scriptum*, Virginie recommandait particulièrement à Paul deux espèces de graines. (B. de St P.) Le *post-scriptum* lui revint à la mémoire, et il crut pouvoir en attendre l'explication immédiate. (O. Feuillet.) Heureusement pour vous, le *post-scriptum* n'a désarmé. (Mérimée.)

— On trouve quelquefois *postscript*. Premier *postscript* a André Prault, libraire, quai des Augustins. (Voltaire.)

POSTSIGNAIRE. s. m. (pr. *post-ci-gnère*; ét. lat., *post*, derrière; *signum*, enseigne). Antiq. rom. Soldat romain qui était en arrière des enseignes.

POSTULANCE. s. f. Action de postuler.

POSTULANT. part. près. du v. Postuler. Qui postule. Des avoués postulant pour leurs parties devant un tribunal. Des surnuméraires postulant une place.

POSTULANT, ANTE. s. Celui, celle qui postule, qui sollicite une place, un emploi, qui se met sur les rangs pour l'obtenir. Un postulant pour une place. Il y a vingt-cinq postulants pour un seul emploi.

— Celui, celle qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse. Être postulant, être postulante depuis un an. || Dans la primitive Eglise, Penitent qui demandait à être pardonné de ses fautes et réconcilié avec les fidèles.

— Anc. prat. Avocat, procureur qui exerçait, par opposition à celui qui était retiré. || Particulièrement, Avocat, procureur et même praticien sans titre, qui plaidait dans les justices inférieures.

— Adjectiv. Avocat *postulant*. (Acad.) Procureur *postulant*. (Id.) Ces messieurs sont deux gendres *postulants*. (G. Sand.)

*** POSTULAT**. s. m. (pr. *po-stu-la*; ét. lat., *postulatum*, supin de *postulare*, demander). Philos. Ce que l'on demande à son adversaire, au commencement d'une discussion, comme fait reconnu ou axiome. Dans la philosophie kantiste, on exige la reconnaissance préalable de trois axiomes: *le postulat de la liberté*, *le postulat de l'immortalité de l'âme*, *le postulat de l'existence de Dieu*. On dit aussi *postulatum*, et au pl. *postulata*

— Dans les communautés religieuses, Temps qui précède le noviciat.

— Géom. Demande d'un premier principe, pour établir une démonstration. On dit aussi en ce sens *postulatum*.

— Adjectiv. Archéol. *Maille postulat*. Nom d'une ancienne monnaie.

POSTULATEUR. s. m. (ét. lat., *postulator*, même signif.; formé de *postulare*, demander). Hist. ecclés. Officier qu'un Etat, une ville, un ordre religieux, une famille, chargent de poursuivre en cour de Rome un procès en canonisation.

*** POSTULATION**. s. f. (pr. *po-stu-la-cion*). Prat. Action de postuler, d'occuper pour une partie devant un tribunal, de faire toutes les procédures dans une affaire.

— *Postulation illicite*. Postulation faite par quelqu'un qui, n'étant pas avoué, n'a pas qualité pour postuler.

— Par extens. Quelles notes tendres et mélancoliques, quels soupirs et quelles *postulations* de l'âme que nul poète n'avait encore fait vibrer! (Th. Gaut.)

— Antiq. rom. Sacrifice pour apaiser la colère des dieux.

— Dr. ecclés. Supplication faite au pape de lever l'incompatibilité d'un bénéfice avec l'admission que le titulaire sollicite dans un chapitre d'Allemagne. Élire quelqu'un par voie de postulation.

POSTULATUM. s. m. (pr. *po-stu-la-tomm*). V. POSTULAT.

POSTULÉ, ÉE. part. pass. du v. Postuler. S'empl. adjectiv. Emploi postulé. Place postulée. Noviciat postulé.

— Antiq. rom. *Gladiateurs postulés*, ou subst. *postulés*. Gladiateurs qui, à cause de leur bravoure ou de leur adresse, étaient redemandés par le peuple.

— Hist. relig. *Administrateur postulé*. Nom qu'on donnait, chez les protestants d'Allemagne, au chef d'un chapitre élu par les chanoines selon les statuts, et confirmé par la régence.

— **POSTULÉ**. s. m. Syn. de POSTULAT. Si la concurrence est nécessaire, si, comme dit l'école, elle est un *postulé* de la production, comment devient-elle si dévastatrice? (Proudhon.)

*** POSTULER**. v. a. 1re conj. (du lat. *postulare*, même signif.). Demander avec instance une place, un emploi; se mettre sur les rangs pour obtenir cette place. Postuler un emploi. Postuler son admission. sa réception dans une compagnie. L'on se présente pour les charges de ville, l'on *postule* une place dans l'Académie française, l'on demandait le consulat. (La Bruyère.)

— Dans un sens particulier, *Postuler l'admission dans une maison religieuse*. Demander à y être reçu comme novice. || Demander par voie de postulation. Cette abbaye postule un tel pour abbé.

— Absol. Être toujours à postuler.

— **POSTULER**. v. n. Prat. Occuper pour une partie, faire tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction de l'affaire. Cet avoué postule pour moi.

— **SE POSTULER**. v. pron. Être postulé.

POSTUMIUS AULUS REGILLENSIS. Second dictateur de Rome, remporta, au lac Regille, sur les Latins, alliés de Tarquin le Superbe, une victoire décisive, 496 av. J.-C.

— **POSTUMIUS ALBINUS REGILLENSIS** (Spurius). Consul, passa sous le joug dans le défilé des Fourches Caudines, 321 av. J.-C.

POSTUMUS (Marcus Cassianus Latinius). L'un des trente tyrans. Il était gouverneur de la Gaule sous Valérien; il soumit l'Espagne, repoussa les Germains, et résista à plusieurs attaques de Gallien. En 267, il fut massacré par ses soldats avec son fils *Postumus*.

*** POSTURE**. s. f. (étym. lat., *positus*, posé). Situation où se tient le corps; manière de se tenir. Se tenir dans une posture respectueuse, modeste. Être dans une plaisante posture, dans une posture peu convenable. Se présenter en posture de suppliant. Prendre, affecter une posture extravagante, bizarre, grotesque. Les comédiens n'emploient à ces personnages muets que leurs moucheurs de chandelles et leurs valets, qui ne savent quelle *posture* tenir. (Corn.) Il entre en *posture* de pénitent. (Flech.)

— Etat, situation où l'on est par rapport à la fortune, au crédit, à la condition sociale. Être en bonne posture auprès du roi. Être en mauvaise posture à la cour. Être en assez bonne posture auprès du ministre. Un duel met les gens en mauvaise *posture*. (Molière.) Avec de l'or on est en très bonne *posture*. (A. Duval.)

— *Être, se mettre en posture de*. Être, se mettre en position de. Se mettre en posture de frapper quelqu'un.

— Fig.

Je suis auprès de vous en fort bonne *posture*
De passer pour un homme à donner tablature
(CORNEILLE.)

— Par extens. Les affaires ont des jours, des biais et des postures qui ne se voient et ne se remarquent que dans les affaires.

— B.-arts. Nom de certaines gravures qui représentent des personnages dans une suite d'attitudes différentes. Les postures de Callot.

— Chorégr. *Danse de posture.* Celle ou les danseurs affectent certaines postures bizarres.

POSTVORTA ou **POSTVERTA**. Myth rom. Déesse qui présidait à l'avenir et aux accouchements laborieux, et qui était adorée conjointement avec Anteverta.

POSYDON. s. m. Crust. Genre de crustacés podophtalmes de l'Inde.

* **POT**. s. m. (pron. *po*; du lat. *potus*, même signif.), Vase de terre ou de métal. Pot de terre, de grès, de porcelaine. Pot de fer, de cuivre, d'étain, d'argent. Pot sans anses. Pot à anse. Pot à deux anses.

— Fig. Ace dernier rôle de nous, il n'y a plus que feindre; il faut montrer ce qu'il y a de bon et de net au fond du *pot*. (Mont.)

— *Pot à deux anses.* Pot de chaque côté duquel se trouve une anse, ce qui le rend plus facile à manier.

— Fig. La raison est un *pot* à deux anses qu'on peut saisir à droite ou à gauche. (Mont.)

— Fig. et fam. *C'est un pot sans anses, on ne sait par où le prendre.* C'est un homme difficile et pointilleux. || *Faire le pot à deux anses.* Mettre les poings sur les côtes. || Il signifie aussi Donner le bras à deux dames.

— *Bête comme un pot.* Très stupide. || *Sourd comme un pot.* Tout à fait sourd.

— *Ce n'est pas par là que le pot s'enfuit.* Ce n'est pas par là que cette personne est répréhensible, que cette affaire manque.

— Vase destiné à contenir quelque liquide. Pot au lait. Pot à crème.

Perrette, sur sa tête ayant un *pot* au lait,
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville
(LA FONTAINE.)

— Fig. *Pot au lait.* Espoir chimérique.

— Absol. Pot contenant une boisson enivrante.

Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse
Noyait son souci dans les *pots*. (LA FONTAINE.)

— *Vider les pots.* Boire, s'enivrer.

— *Vendre à pot.* Vendre au détail, en parlant du vin, du cidre, etc.

— *Marchand à pot renversé.* Celui chez lequel on ne consomme pas.

— Marmite où l'on met bouillir la viande pour le potage. Mettre le pot au feu. Mettre le couvercle sur le pot. || Contenu de cette marmite. Faire bouillir le pot. Saler, écumer le pot. || *Mettre la poule au pot.* Vivre dans une aisance relative. Henri IV voulait que tous les paysans de France et de Navarre pussent mettre la poule au pot le dimanche.

— *Croûte au pot.* Croûte que l'on fait tremper dans le pot avant de le retirer du feu.

— *Cuiller à pot.* Grande cuiller de bois ou de métal qui sert à prendre le bouillon dans le pot.

— *La fortune du pot.* L'ordinaire pour le dîner de la famille. A la fortune du pot. Nous dînerons à la fortune du pot.

— Fam. *Courir la fortune du pot.* S'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est pas attendu. || *Ils sont ensemble à pot et à rôt.* Ils vivent ensemble très familièrement. || *Être à pot et à rôt dans une maison.* Manger souvent dans cette maison, y vivre dans la familiarité. || *Être au pot de quelqu'un.* Vivre à ses dépens. || *Faire bouillir le pot.* Apporter de l'aisance dans le ménage.

— *Être en pain et en pot.* Être admis à la table de quelque personne.

— *Faire pot à part.* Vivre séparément. On ne veut plus aujourd'hui se partager en secte ni faire *pot* à part. (Grimm.)

— *Il a été fait dans un pot à part.* Se dit d'un homme bizarre, singulier ou qui a quelque chose de peu commun.

— *On en garde dans quelque petit pot à part.* Se dit ironiquement pour se moquer d'une personne qui affiche une vaine prétention.

— Fig. *Le pot bout.* Se dit de l'effervescence des humeurs. Il me semble que mon *pot* n'en bouillait pas plus fort, et qu'il n'était pas besoin de l'écumer plus qu'à l'ordinaire. (Mme de Sévigné.)

— *Pot à oille.* Pot à faire une espèce de potage où il entre différentes sortes de viandes et de racines.

— *Petit pot.* Mode de nourriture des enfants, remplaçant l'allaitement par une sorte de panade.

— *Petit pot* Signifiait aussi Pot au rouge.

— Fig. et fam. *Tenir au petit pot, faire petit pot.* Se tenir dans un état modeste.

— *Mettre les petits pots dans les grands.* Tout préparer pour déménager.

— *Tourner autour du pot.* User de détours, de circonlocutions oiseuses, au lieu d'aller au fait, au but; perdre le temps en vains préparatifs pour une affaire qui devrait être traitée sans retard. S'expliquer clairement, sans tourner autour du pot. C'est un esprit indécis, irrésolu, timide, qui tourne longtemps, qui tourne toujours autour du pot. A quoi bon tant barguigner et tant tourner autour du *pot?* (Molière.)

— *Voix de pot cassé* ou *de pot fêlé.* Voix fatiguée et sourde. Avoir une voix de pot cassé. || Dans le même sens, on dit : *Parler comme un pot cassé.*

— *Payer les pots cassés.* Payer les frais, le dommage qui a été fait. Il en payera les pots cassés. Ce n'est pas moi qui payerai les pots cassés. Il a été battu, et il lui a fallu payer les pots cassés. Un cordonnier, en faisant des souliers, ne saurait gâter un morceau de cuir qu'il n'en paye les *pots* cassés. (Molière.)

— Fig. *Pot au noir.* Piège, inconvénient, danger. Craindre le pot au noir. Donner dans le pot au noir. Toucher au pot au noir. Se garer du pot au noir. Le nom de jansénisme est un *pot* au noir de l'usage le plus commode pour perdre qui on veut. (Saint-Simon.)

— *Gare le pot au noir.* Se dit au jeu de colin-maillard, qu'on appelle aussi *pot cassé*, pour avertir celui qui a les yeux bandés qu'il court risque de se heurter contre quelque obstacle. Quelquefois on attache au plancher un pot de terre fêlé, où l'on a mis du noir à noircir ou de la suie. Les joueurs, les yeux bandés, et ayant chacun à son tour un bâton à la main, frappent en l'air à tout hasard, jusqu'à ce que quelqu'un atteignant le pot, le fasse tomber en pièces. Gare alors le pot au noir.

— Fig. *Pot aux roses.* Mystère d'une intrigue. Chercher, trouver le pot aux roses. || *Découvrir le pot aux roses.* Découvrir les choses qu'on veut tenir cachées. Malgré toutes les précautions dont ils s'environnaient, on n'a pas eu de peine à découvrir le pot aux roses. Fort intrigué, je jurai de découvrir le *pot* aux roses. (V. Cherbuliez.)

— *Pot à moineaux.* Pot de terre qu'on attache à l'extérieur d'une maison, et où nichent les moineaux.

— Par extens. Petite maison. Je me mets, dans le fond de mon *pot* à moineaux, sous la protection de l'aigle de Fontenoy, de Gênes et de Minorque. (Voltaire.

— Iron. *Belle maison, s'il y avait des pots à moineaux!* Se dit d'une habitation de chétive apparence.

— *Pot de chambre.* Nom donné d'abord au pot à eau de toilette. || Vase de nuit, ustensile de garde-robe. || Fam. On dit aussi *pot à pisser.*

— Fig. *Tenir le pot de chambre à quelqu'un.* Avoir pour quelqu'un des complaisances serviles.

— Autrefois, Sorte de cabriolet public des environs de Paris.

— Ce que contient un pot. Acheter un pot de crème, un pot de fleur ou de fleurs. Je préfère une branche de lilas à un *pot* de giroflée. (B. de Saint-Pierre.)

— Loc. prov. *C'est le pot de terre contre le pot de fer.* C'est le faible luttant contre le fort, c'est l'homme sans appui ayant un démêlé avec l'homme puissant. N'entre point en société avec un homme plus puissant que toi. Quelle union peut-il y avoir entre un *pot* de terre et un *pot* de fer? S'ils viennent à se heurter l'un contre l'autre, le *pot* de terre sera brisé. (Lemaistre de Sacy.) || *Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus.* Les personnes maladives résistent ordinairement plus longtemps que les autres, parce qu'elles se ménagent. || *On fait de bonne soupe dans un vieux pot.* Les vieilles choses ne laissent pas de servir. || Se dit aussi très familièrement d'une personne d'un certain âge avec laquelle les relations sont encore agréables.

— Arg. *Pot de chambre.* Tribunal de simple police. || *Vol au pot.* Sorte de vol à l'américaine. || *Pot à tabac.* Personne grosse et courte.

— Anc. cout. *Pot à aumônes.* Vase placé sur une table et dans lequel, vers le XIIIe siècle, on avait coutume de jeter des aliments destinés aux pauvres.

— Archit. Ornement représentant un pot d'où sortent des flammes.

— Art culin. *Pot pourri.* Ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire pourrir à force de cuisson. Ce salmigondis était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit.

— Par extens. Et comme un *pot* pourri de frères mendiants.. (Regnier.)

— Art milit. Casque, coiffure d'un homme de guerre. Avoir le pot en tête. Mettre le pot en tête. Tous les cavaliers avaient mis le pot en tête. Il est vieux dans cette acception.

Le prince anglais, toujours plein de force,
Toujours aux champs, toujours armé, botté,
Le *pot* en tête et la dague au côté... (VOLTAIRE.)

— Casque des sapeurs du génie dans les travaux de siége.

— Artific. *Pot à feu.* Pièce de feu d'artifice faite en forme de pot, de vase, et remplie de fusées, etc. || Tube de carton recouvert de toile et fermé à sa partie inférieure par un disque de toile, dont on se sert pour lancer diverses pièces d'artifice.

— Artill. *Pot à feu et à grenades.* Pot de terre rempli de grenades chargées de morceaux de roche à feu et de poudre et dont on se sert dans les sièges. || Gros lampion, falot.

— Choregr. *Pot pourri.* Sorte de petite contredanse.

— Comm. *Papier au pot.* Papier écolier. || En ce sens, *Pot* se dit adjectiv. de diverses sortes de papier. Papier pot. || *Papier pot.* Nom donné à une sorte de papier sur lequel on imprime les cartes à jouer.

— Comm. relig. *Sœurs du pot.* Filles qui vivent en communauté et qui soignent les malades. || *Petites sœurs du pot.* Religieuses qui prennent soin des vieillards, et qui vont à domicile faire des quêtes pour leur entretien.

— Géol. *Pot à beurre.* Nom de concrétions qui se forment dans certaines carrières.

— Hist. *Guerre des pots de chambre.* Guerre qui se fit à Paris pendant la Fronde.

— Hort. Récipient en terre cuite dont le fond est généralement percé d'un trou et dans lequel on cultive les plantes

— Jeux. Creux fait dans la terre et où les enfants poussent des billes ou des balles, d'après certaines règles ou conventions.

— Littér. *Pot pourri.* Production littéraire, composée de choses rassemblées sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix. Son ouvrage n'est qu'un pot pourri de tout ce qu'il a jamais lu dans toutes sortes d'auteurs. || Discours plein de confusion. Sa verve était un *pot pourri*, une macédoine, un mélange de gros sel et de fin esprit. (De Goncourt.) || *Faire d'une chose un pot pourri.* Tellement confondre les faits et les circonstances en parlant sur une matière, qu'on n'y puisse rien comprendre. Il nous a fait de tout cela un singulier pot pourri.

— Mar. *Pot à brai.* Chaudière en fer battu pour chauffer le brai. || *Pot à noir.* Région de vent et de tempêtes située entre le premier et le cinquième degré de latitude nord. || *Pot de pompe.* Piston à soupape.

— Méd. *Bruit de pot fêlé.* Bruit qu'on entend dans l'auscultation quand le poumon communique avec les bronches par une étroite ouverture.

— Métrol. anc. Mesure de deux pintes. Un pot de vin. Un pot de bière. Un pot de cidre. Vendre à pot et à pinte. Le pot de vin ne coûte pas cher dans ce pays-là. || En Auvergne, Ancienne mesure contenant 11 litres. Unité de mesure pour les liquides, employée dans quelques cantons de la Suisse et de l'Allemagne. Le pot de Neuchâtel valait 1 lit. 90129; le pot du Mecklembourg, 0 lit. 90500.

— Mus. *Pot pourri.* Morceau de musique sur une suite d'airs différents et connus. Chanson dont les couplets sont sur différents airs.

— Parf. *Pot pourri.* Sachet, vase plein de fleurs et d'herbes odoriférantes pour parfumer les chambres.

— Techn. Auge des foulons. || Cuvette pour garde-robes demi-anglaises. || Partie du fourneau où l'on fait cuire les pipes. || Récipient où l'on fait égoutter le sucre non cristallisé dans les formes.

— Verr. Vase de terre réfractaire dans lequel on fait fondre les matières servant à la production du verre. || *Pot à cueillir.* Vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée.

POT (Philippe), Seigneur de La Roche (Bourgogne), né en 1428, négocia les trois mariages de Charles le Téméraire, s'attacha à Louis XI, et fut l'un des députés les plus importants aux états généraux de 1484. Il mourut en 1494.

POTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est potable.

* **POTABLE**. adj. 2 g. étym. lat., *potabilis*, même signif.; rad. *potare*, boire). Qui peut se boire, qu'on peut boire sans répugnance. Cette eau n'est pas potable. L'eau de mer n'est pas potable. Une liqueur potable.

— En parlant du vin, Passable, de médiocre qualité. Ce vin n'est pas excellent, il n'est que potable.

— Alchim. Rendu liquide, de manière à pouvoir être bu. Or potable. Les alchimistes ont longtemps poursuivi le secret de l'or potable. || *Or potable.* Solution de chlorure d'or.

POTAGE. s. m. Arg. des écoles. Nom qu'on donne familièrement aux élèves des lycées et collèges. On dit aussi *potachien.*

* **POTAGE**. s. m. (radic. *pot*). Aliment fait de bouillon dans lequel on a mis des tranches de pain, des farineux ou des légumes. Potage gras. Potage maigre. Potage aux herbes, aux choux, aux oignons, aux pois, au riz, au vermicelle, à la purée. Potage à l'eau, au lait. Potage à la julienne. Faire, dresser, servir, manger le potage, un potage. Charles VI avait fait un règlement par lequel il était défendu, sous des peines sévères, de servir sur la table plus de deux mets, au surplus du potage. Le *potage* est la première consolation de l'estomac besogneux. (Brill.-Sav.) Le *potage* est une nourriture saine, légère, nourrissante, et qui convient à tout le monde; il rejoint l'estomac et le dispose à recevoir et à digérer. (Id.) On convient généralement qu'on ne mange nulle part d'aussi bon *potage* qu'en France. Ce résultat ne doit point étonner, car le *potage* est la base de la diète nationale française, et l'expérience des siècles a dû le porter à sa perfection. Id.) Le *potage* est tout le repas pour eux : c'est la moitié de leur vie; c'est alors que le *potage* est rationnel. (De Cussy.)

Devant moi justement on plante un grand *potage*
D'où les mouches à jeun se sauvaient à la nage.
(REGNIER.)

Petit terrain qui sais fournir
De doux trognons mon petit ménage,
Ou ma ladite aime à venir,
Ou ton chou croît pour mon *potage*. (DESIS.)

— Fam. La femme est le *potage* de l'homme, a dit plaisamment Molière par la bouche du judicieux Gros-René. (H. de Balz.)

— *Potage arcanite.* Potage sans yeux. || *Potage à la Crecy.* Potage à la purée de carottes. || *Potage printanier.* Potage fait avec des légumes nouveaux.

— *Mettre en potage.* Employer pour faire le potage. Mettre en potage une large tranche de bœuf.

— *Au potage.* Au moment où l'on prend le potage.

— *Relevé de potage.* Plat qu'on sert après le potage.

— Fam. *Pour tout potage.* Uniquement. Ne retirer que mille francs pour tout potage d'une entreprise qui paraissait devoir produire de gros bénéfices. S'attendre à faire un excellent repas, et n'avoir qu'un mauvais plat pour tout potage. Vous n'êtes, pour tout *potage*, qu'un faquin de cuisinier. (Molière.) Il n'a rien... quinze mille livres de rente pour tout *potage*. De Goncourt.

— *Pour renfort de potage.* Pour faire plus. Il a pris aujourd'hui, pour renfort de *potage*, un maître de philosophie. (Molière.

* **POTAGER, ÈRE**. adj. Se dit de ce qui a rapport au potage, de ce qui entre dans le potage. Plante potagère.

— On l'on cultive des légumes. Jardin potager. L'eau est l'âme d'un jardin *potager*, sans eau on ne peut avoir de beaux, ni de bons, ni de nombreux légumes. (Math. de Dombasle.)

— Que l'on cultive dans un potager, ou qui y croît de préférence. Plantes, racines, herbes potagères.

— Entom. Qui se trouve sur les plantes potagères. Insecte potager. Altique potagère.

* **POTAGER**. s. m. Fourneau de cuisine ou l'on dresse des potages, etc. Faire un potager. Les rechauds d'un potager.

— Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte le repas à des ouvriers.

— S'est dit pour désigner Celui qui aime beaucoup le potage.

— Hist. Titre d'un officier de la cuisine-bouche, chargé de la confection des potages. Il y avait chez le roi quatre potagers servant par quartiers.

— Hortic. Jardin ou l'on cultive toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits. Beau potager. Vaste potager. Excellent potager. Potager productif. Les carrés, les plantations, les semis d'un potager. Les arbres d'un potager. Planter un potager dans une belle exposition. Un *potager* bien soigné produit une telle masse de substances alimentaires, que, sous le rapport de l'économie dans l'entretien du ménage, un jardin est aussi utile et aussi profitable qu'il est favorable au développement du bien être et de la santé dans la classe des hommes employés à la culture de la terre. (Math. de Dombasle.)

D'un mérite modeste emblème gracieux,
L'utile *potager* appelle aussi les yeux. (CASTEL.)

POTAGERIE. s. f. Foyer élevé, qui est pratique dans une cuisine pour y dresser les potages. Une *potagerie*, qui regarde la nécessité du ménage... (Et. Pasquier.)

— S'est dit pour Culture des jardins potagers.

POTAGISTE. s. m. Cuisinier qui s'entend à faire un bon potage. Maître la Planche, dit le professeur avec cet accent grave qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, tous ceux qui s'assseyent à ma table vous proclament *potagiste* de première classe. Brill. Sav.)

POTAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *po-ta-llé, ll* mouill.; radic. *pot*). Aimer à boire, se plaire parmi les pots et les bouteilles. Vieux mot.

POTAKI. s. m. Comm. Nom que les négociants de Constantinople donnent aux cendres et potasses de la mer Noire.

POTALIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une potalie. || **POTALIACÉES**. s. f. pl. Tribu de loganiacées qui a pour type le genre potalie.

POTALIE. s. f. (du latin *potus*, boisson). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des loganiacées, renfermant plusieurs espèces, dont une, la potalie amère, est un petit arbuste ligneux, à feuilles opposées et à fleurs en corymbe, et dont les tiges transsudent un suc résineux jaunâtre, qui exhale en brûlant une odeur de benjoin. A haute dose, la décoction de cette plante possède des propriétés vomitives.

POTALIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de POTALIACÉ.

POTAMÉ, ÉE. adj. Botan. Qui concerne le genre potamot. || **POTAMÉES**. s. f. pl. Tribu de naïadées ayant pour type le genre potamot.

POTAMIDE. s. f. (du gr. ποταμός, fleuve). Mythol. gr. Nymphe des fleuves et des rivières.

— Moll. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens des écrites pour des espèces qui vivent dans l'eau douce.

— Adjectiv. Nymphe potamide.

POTAMIE. s. f. (et. gr., ποταμός, fleuve). Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des catométopes, établi pour deux espèces des Antilles et de l'Amérique du Sud.

POTAMITE adj. 2 g. (du gr. ποταμός, fleuve). Zool. Qui vit dans les fleuves.

— **POTAMITES**. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles de l'ordre des chéloniens, ayant pour type la tortue fluviatile.

POTAMOBIE, s. m. (ét. gr., ποταμός, fleuve; βιόω, je vis). Entom. Syn. d'ORECTOCHILE.

— POTAMOBIE. s. f. Crust. Syn. de POTAMOPHILE.

POTAMOCHÉLYS, s. f. (pr. *po-ta-mo-ké-lis*; et. gr., ποταμός, fleuve; χέλυς, tortue). Erpet. Syn. de TRIONYX.

POTAMODE, s. m. (ét. gr., ποταμός, fleuve). Ornith. Genre de passereaux ayant pour type la sylvie fluviatile.

POTAMOGÉTON, s. m. (ét. gr., ποταμός, fleuve; γείτων, voisin). Bot. Nom scientifique du genre potamot.

POTAMOGRAPHE, s. m. Auteur d'une potamographie; celui qui s'occupe de potamographie.

POTAMOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., ποταμός, fleuve; γράφειν, décrire). Description des fleuves, de leurs bassins.

POTAMOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la potamographie. Études potamographiques. || Qui enseigne la géographie en considérant le cours des fleuves et la configuration de leurs bassins. Méthode potamographique.

POTAMOLOGIE, s. f. Syn. de POTAMOGRAPHIE.

POTAMOLOGIQUE, adj. 2 g. Syn. de POTAMOGRAPHIQUE.

POTAMON, Philosophe grec, né à Alexandrie, a été le fondateur de l'école éclectique. Suidas dit qu'il a été contemporain d'Auguste; Porphyre, avec beaucoup plus d'autorité, le met en rapport avec Plotin.

POTAMOPHILE, s. f. (étym. gr., ποταμός, fleuve; φίλος, ami). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des oryzées, qui croissent sur les bords des fleuves de l'Australie.

— POTAMOPHILE, s. m. Crust. Syn. de THILPHURE.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des leptodactyles, établi pour six espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Océanie.

— Mamm. Genre de carnassiers, voisin des civettes.

POTAMOPHILÉES, s. f. pl. Bot. Syn. de NAIADÉES.

POTAMOPHIS, s. m. (pr. *po-ta-mo-fiss*; ét. gr., ποταμός, fleuve; ὄφις, serpent). Erpet. Section du genre couleuvre.

POTAMOSAURIEN, ENNE, adj. (*po-ta-mo-ço-ri-ein*; et. gr., ποταμός, fleuve; σαῦρος, lézard). Erpet. Se dit d'un reptile saurien qui vit dans les rivières. || POTAMOSAURIENS, s. m. pl. Famille de reptiles comprenant les espèces qui vivent dans les rivières.

POTAMOT, s. m. (du gr. ποταμός, fleuve). Bot. Genre de plantes de la famille des naïades, composé de nombreuses espèces, toutes à racines vivaces, et dont dix-neuf tapissent entièrement le fond de nos étangs, des rivières, des ruisseaux, des fontaines et même des fossés. On connaît surtout le potamot luisant, vulgairement *épi d'eau*, dont la tige est longue et grêle, les feuilles d'un vert foncé, luisant et veiné, les fleurs d'un blanc sale ou verdâtre, disposées en épi cylindrique.

POTAMOTHÉRIUM, s. m. (pr. *po-ta-mo-té-ri-omm*; et. gr., ποταμός, fleuve; θηρίον, bête sauvage). Paléont. Genre de carnassiers fossiles de la famille des mustelins.

POTAMYS, s. m. (pron. *po-ta-miss*; contract. du gr. ποταμός, fleuve; μῦς, rat). Mamm. Syn. de MYOPOTAME.

POTAN, s. m. Moll. Espèce du genre cône.

POTARD, s. m. Arg. Élève en pharmacie.

POTAS, s. m. (pr. *po-ta*). Vieux mot qui a été employé pour Embarras, cancans.

POTASSANE, s. f. Anc. chim. Nom par lequel on désignait autrefois le chlorure de potassium.

***POTASSE**, s. f. (de l'allem. *Potasche*, cendre de pot, parce qu'on mettait jadis la potasse dans de petits pots pour la conserver et la transporter). Chim. Protoxyde de potassium, alcali blanc, inodore, solide, d'une saveur âcre et caustique, qu'on obtient en faisant bouillir convenablement, dans beaucoup d'eau, la potasse du commerce avec de la chaux non carbonatée. La potasse est l'une des bases salifiables les plus puissantes; elle dissout toutes les matières animales; elle attaque et détruit par la chaleur le rubis, l'émeraude et les autres pierres précieuses. La potasse du commerce désignée sous les noms de *potasse de Russie, d'Amérique, de Trèves, de Dantzick, des Vosges*, de *potasse perlasse*, se trouve combinée en grande partie avec l'acide carbonique. Pour obtenir la potasse du commerce, on lessive les cendres des végétaux que l'on brûle dans les foyers, on évapore jusqu'à siccité les eaux de lavage, et l'on blanchit par la calcination le sel noir obtenu. Cette opération se fait en grand dans toutes les contrées riches en forêts, comme la Suède, la Russie, la Pologne, l'Amérique du Nord. || *Potasse à l'alcool*. Potasse pure, mais non anhydre. || *Potasse à la chaux*. Combinaison de potasse et de chaux. || *Potasse chlorurée*. Syn. de SYLVINE. || *Potasse factice*. Mélange de carbonate de soude et de sulfate de cuivre. || *Potasse sulfatée*. Syn. d'APHTALOSE.

— En médecine, la potasse s'administre comme diurétique, apéritif et fondant. En chimie et dans les arts, on l'emploie pour fabriquer le verre, le savon noir, l'alun, le bleu de Prusse, le salpêtre.

— Chir. *Potasse à la chaux* ou *pierre à cautère*. Composé d'hydrate, de carbonate, de protoxyde et de chlorure de potassium, qui sert communément à établir les exutoires connus sous le nom de *cautères*.

POTASSE, s. m. Arg. des écoles. Syn. de POTASSEUR.

POTASSÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est combiné avec la potasse.

POTASSER, v. a. 1re conj. Arg. des écoles. Travailler avec ardeur.

— Arg. Être dans une grande colère ou dans une grande impatience.

POTASSERIE, s. f. Usine où l'on extrait des mélasses le carbonate de potasse qui y est contenu.

POTASSEUR, s. m. Arg. des écoles. Élève studieux.

POTASSICO-AMMONIQUE, adj. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel potassique avec un sel ammonique. Tartrate potassico-ammonique.

POTASSICO-ARGENTIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel argentique. Oxalate potassico-argentique.

POTASSICO-CALCIQUE, adj. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel calcique. Malate potassico-calcique.

POTASSICO-HYDRIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel hydrique. Sulfate potassico-hydrique.

POTASSICO-MAGNÉSIQUE, adj. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel magnésique. Sulfate potassico-magnésique.

POTASSICO-MERCUREUX, adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel mercureux. Oxalate potassico-mercureux.

POTASSICO-MERCURIQUE, adj. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel mercurique. Cyanure potassico-mercurique.

POTASSICO-SODIQUE, adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel sodique. Arséniate potassico-sodique.

POTASSIDES, s. m. pl. Chim. Famille de corps qui a pour type le genre potassium.

POTASSIÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient du potassium. || *Gaz hydrogène potassié*. Composé gazeux d'hydrogène et de potassium.

POTASSIMÈTRE, s. m. (et. fr., *potasse*; gr. μέτρον, mesure). Syn. d'ALCALIMÈTRE.

POTASSIMÉTRIE, s. f. Chim. Syn. d'ALCALIMÉTRIE.

POTASSIQUE, adj. Chim. Se dit du premier degré d'oxydation du potassium ou de la potasse. || Se dit encore du premier degré de sulfuration du potassium. || *Sel potassique*. Combinaison de l'oxyde de potassium avec les acides, du sulfure avec les sulfides, et du potassium avec les corps halogènes.

***POTASSIUM**, s. m. (pr. *po-ta-ci-omm*; rad. *potasse*). Miner. Métal solide très ductile, couleur d'argent mat, un peu plus mou que la cire et un peu plus léger que l'eau, qui se décompose à la température ordinaire avec chaleur et en enflammant l'hydrogène. On a obtenu primitivement le potassium en soumettant l'hydrate de potasse à l'action de la pile. On l'obtient aujourd'hui en décomposant la potasse pure à l'alcool, par le fer chauffé très fortement et dans des appareils convenables. Il est le seul métal qui se décompose à l'air sec; aussi pour le conserver, faut-il le tenir plongé dans l'huile de naphte. Le *potassium* a comme les autres métaux, lorsqu'il est bien pur, l'éclat métallique; sa couleur est le blanc argentin; sa texture est cristalline; on le pétrit, on le malaxe entre les doigts aussi facilement que de la cire. (Ratier.)

POTATION, s. f. (pr. *po-ta-cion*; ét. lat., *potatio*, même signif.; rad. *potare*, boire). Fam. Action de boire.

***POT-AU-FEU**, s. m. Art. culin. Mets composé de viande cuite dans l'eau avec différents légumes. Les paysannes mangent moins de viande et plus de légumes que les femmes de la ville; ce régime végétal paraît plus favorable que contraire à elles et à leurs enfants; quand elles ont des nourrissons bourgeois, on leur donne des *pot-au-feu*. (J.-J. Rouss.) Le *pot-au-feu* du peuple est la base des empires. (Mirab.) Vous ne vous figurez pas quel désir j'ai de prendre un bouillon de mon *pot-au-feu*. (Mérimée.) || Viande à mettre en pot-au-feu. Un pot-au-feu de deux livres, de trois livres de viande. Mettre le pot-au-feu.

— Fig. Emprisonner ma liberté dans un contrat, jeter mon cœur dans le *pot-au-feu* du ménage, couper les ailes à ma jeunesse! (H. Murger.)

— Par extens. et fam. L'opposition, *pot-au-feu* qui bout à petit bouillon, est généralement du goût des abonnés. (E. de Girardin.)

— *Pot-au-feu à l'espagnole*. Olla-podrida.

— Fig. et fam. *On n'en mettra pas plus grand pot-au-feu*. On n'en fera pas plus de dépense, on n'y fera pas plus de cérémonie. La duchesse de Valentinois est favorite de Madame; elle n'en met pas plus grand *pot-au-feu* pour l'esprit ni pour la conversation. (Mme de Sév.) || *On n'y trouve ni pot-au-feu ni écuelles lavées*. Se dit d'un ménage où tout est en désordre.

— Fam. Personne qui n'aime pas à sortir beaucoup de son intérieur.

— Adjectiv. Il est devenu *pot au-feu*; aussi est-il fini. (E. Sue.)

POT-BOUILLE, s. f. Pop. Régime alimentaire d'une maison.

— Fig. Savez-vous, bons électeurs de province, comment se fait la *pot-bouille* législative? (Maurice Alhoy.)

— *Faire pot-bouille*. Vivre en concubinage.

POTCHEFSTROOM, Géogr. Ville d'Afrique, dans la république transvaalienne, au S., sur le Mooi, affluent du Vaal.

PO-TCHOUNGH, s. m. Grande cloche qui, en Chine, sert à annoncer le commencement et la fin de la musique ou de la danse.

***POT-DE-VIN**, s. m. Somme en sus du prix convenu pour un marché, à titre de cadeau. Stipuler, donner, exiger, recevoir tant pour le pot-de-vin, tant de pot-de-vin. Les intendants, les hommes d'affaires s'enrichissent assez souvent par les pots-de-vin. Pour un *pot-de-vin* payé comptant, les Turcs faisaient toutes sortes de concessions. (Alex. Dumas.) Ils avaient élevé le *pot-de-vin* aux proportions de ces amphores colossales qui abreuvaient les orgies romaines. (P. de St-Victor.)

POT-DE-VINIER, s. m. Celui qui reçoit, qui exige un pot-de-vin.

***POTE**, adj. f. (ét. inconn.). Se dit d'une main grosse ou enflée, et dont on ne saurait s'aider que malaisément. Avoir une main pote, la main pote, les mains potes. Il n'a pas les mains *potes* quand il faut recevoir de l'argent. (Acad.)

POTE, s. f. (radic. *pot*). Écon. dom. Pot de terre dont les femmes se servent comme d'une chaufferette. Ils ne se dit que dans quelques localités.

POTÉ, s. f. (du v. franç. *pooté*, puissant). Dr. féod. Titre honorifique accordé à une terre. La poté de Sully-sur-Loire. Les vassaux de la poté.

***POTEAU**, s. m. (ét. bas-lat., *postellus*, même signif.; du lat. *postis*, jambage de porte). Pièce de bois de charpente posée debout. Poteau de cloison, de croisée, de lucarne, de membrure. Poteaux apparents. Poteaux recouverts. Les poteaux sont de la grosseur d'une solive. || *Poteau cornier*. Pièce de charpente de forte dimension qui est à l'encoignure de deux pans de bois et occupe l'angle d'une maison. Dans les anciens édifices, on laissait les poteaux corniers à découvert, mais on les ornait de sculptures peintes. || *Poteau de décharge*. Pièce de bois inclinée dans l'intérieur d'une cloison ou d'un pan de bois, pour soulager la charge. || *Poteau d'écurie*. Poteau cylindrique scellé dans le sol servant ou à soutenir les barres, ou à recevoir l'ensemble des pièces qui séparent les stalles. || *Poteau d'huisserie*. Pièce de charpente qui, dans les pans de bois, forme le pied-droit d'une porte, d'une fenêtre. || *Poteaux de remplage*. Ceux qui séparent deux baies et sont généralement plus petits que les autres.

— Grosse et longue pièce de bois posée en terre pour divers usages. Planter, fixer, poser, enfoncer un poteau. Mettre des poteaux dans une rue pour empêcher les chevaux et les voitures d'y passer. Attacher un criminel à un poteau. Sous l'ancien régime, il n'y avait que les seigneurs haut justiciers qui eussent droit de faire placer des poteaux dans leurs terres avec leurs armes.

— *L'infâme poteau*. Se dit de la croix de Jésus-Christ.

— *Poteau guide* ou *poteau indicateur*. Poteau placé sur le bord d'un chemin, aux croisées des routes, pour indiquer le lieu ou conduit chaque embranchement. || Nom donné aux poteaux qui, sur les lignes de chemins de fer, indiquent les parties inclinées ou rampes et les parties horizontales ou paliers. Les indications qu'ils portent servent au mécanicien à régler la marche de la locomotive.

— Fig. Dans les vastes excursions de la science moderne, qu'il escorte en curieux intelligent, il place stoïquement le *poteau* au delà duquel elle se targue vainement de passer. (L. Veuillot.) Vous faites du passé un *poteau* autour duquel l'humanité doit tourner comme un cheval aveugle. (J. Sandeau.)

> Un moraliste est un *poteau*
> Qui marque, par son écriteau,
> Par quelle route il faut qu'on passe,
> Et qui ne bouge de sa place. (Nivernais.)

— *Poteaux télégraphiques*. Poteaux qui soutiennent les fils d'une ligne télégraphique.

— Pop. Jambes grosses et mal faites.

— Hippodr. *Poteau de départ*. Poteau où s'alignent les chevaux avant le départ. || *Poteau de distance*. Poteau placé à cent mètres en deçà du but, et que tous les chevaux doivent atteindre avant l'arrivée du gagnant pour être placés. || *Poteau gagnant ou d'arrivée*. Poteau qui marque le but. || *Poteau indicateur*. Poteau qui, après une course, indique l'ordre d'arrivée des chevaux.

***POTÉE**, s. f. (rad. *pot*). Ce qui est contenu dans un pot, ce que peut contenir un pot. Une potée d'eau. Une potée de bouillon. Une potée de lait. Jeter une potée d'eau sur le feu.

— *Faire la potée*. En Normandie, Préparer le petit pot pour les enfants.

— Fig. et pop. *Une potée d'enfants*. Un grand nombre d'enfants.

— Fam. *Éveillé comme une potée de souris*. V. POINTÉE.

— Nom donné dans certaines contrées de la France à un plat de légumes assaisonnés de lard.

— Géol. *Potée de montagne*. Tuf calcaire d'un gris sale.

***POTÉE**, s. f. Techn. Eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie, pour lui faire prendre le plomb. || Mélange de sable, d'argile, de fiente de cheval et de bourre dont on fait les moules de fonderie. || Nom donné à diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glace, etc. || *Potée d'étain*. Oxyde d'étain, étain calciné pour polir. || *Potée d'émeri*. Poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries.

***POTELÉ, ÉE**, adj. (radic. *pote*). Gras et plein. Il n'est guère usité qu'en parlant de la charnure des enfants et des jeunes personnes. Un enfant potelé. Une jeune fille potelée. Un visage potelé. Des joues potelées. Avoir les bras potelés, les mains potelées. Qu'on ait d'abord les doigts épais, courts, peu mobiles, les mains *potelées* et peu capables de rien empoigner, cela empêche-t-il que plusieurs enfants ne sachent écrire ou dessiner à l'âge où d'autres ne savent pas encore tenir le crayon ni la plume? (J.-J. Rousseau.) Et ces deux beaux pieds blancs aux orteils *potelés*. (Lamart.) Le pli de sa jupe relevée laissait voir sa cuisse blanche, *potelée* et ferme. (V. Hugo.)

— POTELÉ. s. m. Charnure grasse et pleine des enfants et des jeunes personnes. Les enfants dont les membres ont tout leur potelé. Le *potelé*, pour l'embonpoint gracieux des enfants, est encore un néologisme heureux. (Bazin.)

— POTELÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

***POTELET**, s. m. (rad. *poteau*). Charpent. Pièce de charpente disposée verticalement dans un pan de bois pour relier l'appui d'une fenêtre à la sablière. Les potelets supportent généralement peu de charge, ce sont plutôt des pièces de remplissage, servant aussi à soulager les sablières et les appuis des fenêtres.

— Bot. Un des noms vulgaires de la jacinthe des bois.

POTELEUR, s. m. Anc. admin. Nom par lequel les commis des aides désignaient les bourgeois qui vendaient au pot le vin de leur cru, sans tenir un cabaret.

POTELINE, s. f. (de *Potel*, n. pr.). Substance plastique composée de gélatine, de glycérine et de tanin dont on se sert pour le capsulage des bouteilles et flacons. On en fait aussi des marbres artificiels à l'aide desquels on confectionne divers objets tels que boutons, pendules, etc.

POTELLE, s. f. Min. Entaille faite dans la roche pour recevoir une pièce de charpente.

POTELOT, s. m. Minér. Un des noms de la plombagine ou mine de plomb. On frotte les poêles de fonte avec du potelot.

— Agric. Syn. de POCHOT.

POTEMKIN (Grégoire-Alexandrovitch), Homme d'État russe, né près de Smolensk, 1736-1791; remarqué par Catherine II, devint gentilhomme de la chambre, et, en 1774, fut déclaré favori en titre. Il s'efforça de supplanter les Orloff et Panine. En 1783, il réunit la Crimée à la Russie; en 1787, il décida Catherine II à entreprendre un fastueux voyage à Kherson; il commanda l'armée qui prit Ozakof aux Ottomans. Atteint d'une fièvre épidémique, il mourut près de Nicolaïew.

***POTENCE**, s. f. (du lat. *potentia*, puissance, appui, et, en bas-lat., béquille). Charp. Assemblage de trois pièces de charpente qui forment triangle pour supporter. Mettre une potence pour étayer une poutre. Soutenir un plafond au moyen d'une double potence. Potence en bois, en fer, en fonte. Les potences de fer servent principalement à porter des balcons, des lanternes, des poulies, etc.

— Bois ou fer en saillie où l'on attache quelque chose. Les enseignes des aubergistes sont ordinairement soutenues par des potences de fer ou de bois.

— Tuyau fixé à une maison et qui alimente et supporte un bec de gaz.

— Gibet, instrument servant au supplice de la pendaison. Planter, dresser, élever une potence. Mener, mettre, attacher à la potence. Le corbeau s'abat au sommet d'une *potence* neuve, et il en prend possession aussitôt que le bourreau. (Ch. Nodier.)

— Supplice de la pendaison. Mériter la potence. Être condamné à la potence. Subir la potence.

— *Marier à la potence*. Pendre. On vous mariera à des *potences* toutes neuves. (G. Flaub.)

— Fig. et pop. *Gibier de potence*. Individu dont les actions semblent mériter d'être punies en justice. Cet homme est un gibier de potence, un vrai gibier de potence. Ces gens-là sont du

gibier de potence. || On dit dans le même sens : *Cet homme, ces gens-là sentent la potence.*

— Appareil qui sert à mesurer la hauteur, la taille des hommes et des chevaux. A l'égard des chevaux, la potence est une mesure beaucoup plus juste que la chaine. Avoir cinq pieds deux pouces sous potence. Dans ce sens, on dit plus ordinairement *toise*.

— Sorte de béquille en forme de T, dont l'homme faible ou estropié se sert pour marcher, en la mettant sous son aisselle et s'appuyant dessus. N'aller plus qu'avec des potences. Marcher avec des potences.

— Sorte de béquille sur laquelle, dans les églises d'Orient, où les chaises n'existent pas, les fidèles s'appuient pendant les offices.

— Blas. Meuble de l'écu, qui indique le droit de haute justice.

— Chaudr. Sorte de bigorne, petite enclume dont la partie supérieure est terminée par le pied présente une surface plane, qui sert à planer le cuivre, et dont l'autre partie, qui sort d'une des faces de cette table, se prolonge en avant comme l'un des bras d'une bigorne.

— Horlog. Forte pièce en laiton qui sert à porter deux des quatre pivots des deux pièces de l'échappement, dans les montres à roue de rencontre.

— Jeux. Au jeu de bague, Petit appareil auquel les bagues sont suspendues quand on court la bague. || *Brider la potence.* Frapper contre la boîte d'où pend la bague, ou simplement Toucher la bague au lieu de l'emporter.

— Fig. *Brider la potence.* Manquer son coup.

— Lapid. Pièce de bois qui, dans le moulin du lapidaire, avance pour soutenir le pivot supérieur de l'arbre qui porte la roue ou la meule à tailler.

— Mar. Epontille fourchue qui soutient le pied du mât d'artimon sous le faux pont.

— Tact. milit. *Armée coupée, rangée en potence.* Celle dont le front ne fait pas une ligne droite, mais dont une des ailes fait un angle avec le centre.

— Techn. Instrument en fer dont on se sert pour maintenir une pièce pendant qu'on la lime. || *Table en potence.* Table longue vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre placée perpendiculairement.

— Verr. Instrument qui sert à transporter les objets trop chauds pour être maniables.

POTENCÉ, ÉE adj. Blas. Dont chaque branche se termine en forme de double potence ou de T. La croix de Saint-Jean de Jérusalem est potencée.

POTENCEAUX. s. m. pl. (rad. *potence*). Techn. Partie du métier à tisser qui porte les ensouples sur lesquelles sont roulées les soies de la chaîne.

POTENT, ENTE. adj. (pr. *po-tan ;* du lat. *potens*, qui peut). Valide. Il est l'opposé d'Impotent. Quoiqu'il soit âgé de quatre-vingts ans, je vous assure que c'est encore un homme très *potent*. (Merc.) Inusité.

* **POTENTAT**. s. m. (du lat. *potens*, puissant). Souverain d'un grand Etat. Les potentats de l'Europe. Un des plus grands potentats du monde. Cessez, princes et *potentats*, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage. (Bossuet.)

Et je puis dire enfin que jamais *potentat*
N'eut à délibérer d'un si grand coup d'Etat. (Corn.)
C'est Rome... le séjour de votre *potentat*,
Qui n'a que ses fureurs pour maxime d'état ! (Id.)
Chacun a débité ses maximes frivoles,
Régle les intérêts de chaque *potentat*. (Boileau.)
En toi la royauté même
Honore le diadème
Du premier des *potentats*. (J.-B. Rousseau.)

— Fam. et iron. *Faire le potentat, se croire un potentat, trancher du potentat.* Affecter une importance qui ne convient pas. On dit dans le même sens : *C'est un petit potentat.*

— On trouve quelquefois le féminin *potentate*. Le duc de Lorraine, modeste, en petit état, comme il convient au mari d'une *potentate*. (Mme de Gasparin.)

POTENTIALITÉ. s. f. (pron. *po-tan-ci-a-li-té*). Qualité de ce qui est potentiel.

POTENTIATION. s. f. (pron. *po-tan-ci-a-cion ;* du lat. *potentia*, puissance). Mathem. Élévation à une puissance.

* **POTENTIEL, ELLE**. adj. (pr. *po-tan-ciel ;* du lat. *potentia*, pouvoir). Philos. scolast. S'est dit, par opposition à Actuel, d'un tout qui a sous lui les parties qui le composent, comme un genre a sous lui les espèces qu'il renferme.

— Gramm. Syn. de CONDITIONNEL.

— Gramm. gr. *Particule potentielle*. Nom que l'on donne à la particule ἄν, parce qu'elle sert ordinairement à donner un sens conditionnel au temps du verbe auquel on la joint.

— Log. S'est dit, par opposition à Actuel, d'une chose qui peut virtuellement dériver d'une autre. Ainsi un gland est un chêne potentiel, parce qu'il peut être semé, germer et produire un chêne. || *Force potentielle.* Force contenue en puissance. La poudre a une force potentielle qui devient actuelle lorsqu'elle est mise dans une arme et allumée.

— Médec. Se dit des substances qui, quoique très énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application. Les alcalis caustiques sont des cautères potentiels, par opposition au Fer rouge, qui est un cautère actuel.

— POTENTIEL. s. m. Mécan. Somme des travaux accomplis par les forces qui sollicitent un système de travail, quand il est parti d'un état initial arbitraire pour arriver à l'état actuel

— Gramm. Syn. de CONDITIONNEL.

— Phys. *Potentiel d'élasticité.* Travail moléculaire pour détorner un élément d'un corps élastique, ou pour le ramener à son premier état quand il est déformé.

POTENTIELLEMENT. adv. (pr. *po-tan-ci-è-le-man*). D'une manière potentielle. Certaines qualités sont dans l'âme potentiellement ; d'autres y sont actuellement.

POTENTILLE. s. f. (pron. *po-tan-ti-lle, ll* mouill. ; du lat. *potens*, puissant). Botan. Genre de plantes de la famille des rosacées dryadées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles composées et à fleurs blanches ou jaunes, quelquefois rouges, et dont la plupart des espèces croissent dans les pays montagneux de l'hémisphère boréal. Les potentilles sont communes dans les Pyrénées et les Alpes, où elles fleurissent dès les premiers jours du printemps. Une espèce, la potentille rampante, ou quintefeuille, est employée en médecine à cause des propriétés astringentes de sa racine.

POTENTILLÉ, ÉE. adj. (pr. *po-tan-ti-llé, ll* mouill.). Bot. Qui ressemble à une potentille. || POTENTILLÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des rosacées, qui a pour type le genre potentille.

POTENZA (*Potentia*). Géogr. Ch.-lieu de la province de son nom (Italie), sur le Basente ; 15,000 hab. — La province de *Potenza*, qui correspond à l'ancienne Basilicate, a 10,676 kil. carrés et 530,000 hab. Villes : Matera, Melfi, etc.

POTERA. s. f. Pêch. Assemblage d'hameçons non amorcés, qu'on ajuste autour d'un leurre de plomb pour prendre les sèches.

POTERANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ποτηρίον, vase ; ἄνθηρά, anthère). Bot. Genre de mélastomacées rhexiées, établi pour des herbes du Mexique.

* **POTERIE**. s. f. (rad. *pot*). Ensemble des vases ou autres ustensiles fabriqués avec l'argile et autres matières plastiques inférieures. Il y eut chez les anciens des poteries très célèbres ; et cette fabrication, si utile aux besoins domestiques des hommes en société, peut être considérée comme l'une des premières inventions chez tous les peuples. Chez les Grecs, celles de Délos et de Corinthe furent les plus estimées. Les ouvrages de poterie les plus remarquables que l'antiquité nous ait transmis sont sans contredit les vases étrusques, dont l'élégance, le fini et la délicatesse des formes sont encore aujourd'hui l'objet de l'admiration universelle. La poterie diffère de la porcelaine en ce que celle-ci est d'une pâte plus fine et plus rare, et que sa cuisson exige une température excessivement élevée.

— Lieu où l'on fabrique de la vaisselle d'argile. || Art de fabriquer cette vaisselle.

— *Poterie d'étain.* Toute sorte de vaisselle d'étain.

— Archit. Nom donné à des pots de terre qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers, chacun, environné de maçonnerie, formant naturellement et sans art une petite arche qui devient comme une voûte de décharge. Une voûte de poterie. Nom donné à des tuyaux en terre cuite, qu'on ajoute bout à bout pour former des tuyaux de descente, de cheminée, etc.

POTÉRIOCRINITE. s. m. (ét. gr., ποτήριον, vase ; κρίνον, lis). Échin. Genre de crinoïdes articulés, établi pour deux espèces fossiles du calcaire houiller de l'Angleterre.

POTERIOPHORE. adj. f. (ét. gr., ποτήριον, vase ; φορός, porteur). Myth. gr. Qui apporte à boire. Surnom que les Achéens donnaient à Cérès.

— POTÉRIOPHORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, créé pour une espèce que l'on trouve à Java.

POTÉRIUM. s. m. (pr. *po-té-ri-omm ;* du gr. ποτήριον, vase). Bot. Nom scientifique du genre pimprenelle.

* **POTERNE**. s. f. (du lat. *posterula*, sentier dérobé). Se prenait autrefois généralement pour Porte, petite porte d'une ville, porte secrète.

— Fortif. Fausse porte placée dans un rempart, ordinairement dans l'angle d'une courtine, pour donner issue dans les fossés et faciliter les sorties de la place sans être aperçu des assiégeants.

Mon grand cousin est de garde ce soir,
En sentinelle à certaine *poterne*. (Voltaire.)

— Par anal. Espèce de voûte faite sous un quai, dans certaines villes, pour pouvoir aller librement de la rue à la rivière.

— Fig. Plus la *poterne* de la constitution était étroite, plus c'était une raison de laisser grande ouverte la porte de la souveraineté. (E. de Girardin.)

POTEROT. s. m. Bot. Nom vulgaire du genévrier.

POTESTATIF, IVE. adj. (du lat. *potestas*, pouvoir). Législ. Qui dépend des parties contractantes, qui est en leur pouvoir. Condition potestative.

POTET. s. m. (pr. *po-tè ;* diminut. de *pot*). Trou qu'on fait dans la terre pour y déposer la semence.

POTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Potceler. S'emploie adjectivement. Moule potelé.

POTELER. v. a. 1re conj. (pr. *po-tè-lé*). Techn. Endurcir les moules du potier d'étain avec de la poudre de pierre ponce.

POTHERIE (La). Géogr. Comm. du cant. de Candé, arr. de Segré (Maine-et-Loire) ; 2,000 h.

POTHIER (Robert-Joseph). Jurisconsulte, né à Orléans, 1699-1772, conseiller au présidial, occupa aussi, à partir de 1749, la chaire de droit français à l'université de sa ville natale. Il publia une édition définitive des *Pandectes* ; cet admirable travail a été traduit en français par Bréard-Neuville. Pothier appliqua ensuite son vaste savoir à élucider les diverses parties du droit français, et en cela il a rendu un service signalé aux rédacteurs du code civil.

POTHIN. Eunuque tout-puissant à la cour de Ptolémée XII, conseilla l'assassinat de Pompée, et fut mis à mort par César.

— POTHIN ou PHOTIN (Saint). Premier évêque de Lyon et premier martyr de la Gaule, naquit peut-être à Smyrne en 87, subit le martyre, 177, sous Marc-Aurèle. Fête, le 2 juin.

POTHOÏNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pothos. || POTHOÏNÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des aroïdées, qui a pour type le genre pothos.

POTHOS. s. m. (pr. *po-toss ;* du gr. πόθος, désir). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées orontiacées, renfermant plusieurs espèces qui sont toutes propres à l'Amérique et aux Indes.

POTHUAU (Louis-Pierre-Alais). Marin français, né à La Martinique, 1815-1882, prit part à la guerre de Crimée, commanda un corps de troupes pendant le siège de Paris, 1870, fut promu vice-amiral en 1871, et élu député de la Seine, puis sénateur inamovible. Ministre de la marine de 1871 à 1873, puis en 1878, il fut ambassadeur à Londres en 1879.

POTI. Géogr. Place forte de la Transcaucasie, gouvernement et à 100 kil. S.-O. de Kutaïs, à l'embouchure du Bioni. Mauvais port sur la mer Noire.

* **POTICHE**. s. f. (radic. *pot*). Nom donné aux vases de porcelaine de Chine ou du Japon. Le faux cousin regardait le conseiller d'État comme il eût examiné quelque grosse *potiche* chinoise. (H. de Balz.)

— Vase en verre dans l'intérieur duquel on colle du papier peint pour imiter la porcelaine de Chine.

— Sorte de petit pot.

— Bouteille de terre cuite renfermant le baume de Tolu.

— Mar. Entaille faite sur les pièces de bois dans les chantiers, pour les souder, et qui, ayant une forme particulière suivant la qualité reconnue, sert ensuite à les classer.

POTICHOMANIE. s. f. Manie de collectionner ou d'imiter les potiches de Chine.

POTIDÉATE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Potidée.

— adj. Qui concerne la ville de Potidée ou ses habitants.

POTIDÉE. Géogr. Ancienne colonie de Corinthe (Chalcidique), sur le golfe Thermaïque. En 357, Philippe de Macédoine livra à Olynthe le territoire de Potidée ruinée par lui. Elle fut relevée sous le nom de *Cassandria*, par Cassandre.

* **POTIER**. s. m. (rad. *pot*). Celui qui fait ou vend de la poterie, de la vaisselle de terre, de grès ou d'étain. L'art du potier fut un des premiers qu'exerça l'homme ; il fut très florissant chez les Etrusques. En 1281 de notre ère, un potier de Schelestadt trouva le procédé pour donner une couverte à la poterie.

— *Potier d'étain.* Ouvrier dont le travail consiste à fabriquer toutes sortes d'instruments d'étain propres aux usages domestiques, tels que de la vaisselle, des plats, des mesures pour les liquides, des cuillers de toute espèce et de toute grandeur, et une infinité d'autres instruments.

— Arg. Celui qui pratique le vol au pot.

— Ardois. Nom donné, dans les carrières d'ardoises d'Angers, aux ouvriers qui travaillent depuis peu de temps.

— Entom. Espèce de crabron.

— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes.

— Hist. s. *Champ du potier.* Champ acheté par Judas avec les trente deniers pour les quels il avait vendu Jésus-Christ, et dans lequel il se pendit de désespoir.

POTIER DE BLANCMESNIL (Nicolas). Né à Paris, 1541-1635, président au parlement de Paris, 1587. || POTIER (Augustin). Évêque de Beauvais depuis 1616, l'un des fils du précédent, grand aumônier d'Anne d'Autriche, se mit à la tête de la cabale des importants, en 1643, et fut renvoyé dans son diocèse par Mazarin ; il mourut en 1650.

— POTIER DE NOVION (Nicolas). Né à Paris, 1618-1693, devint premier président du parlement en 1677, mais dut se démettre en 1698, pour abus d'autorité. Il était membre de l'Académie française.

— POTIER DES GAILLETIÈRES (Charles-Gabriel). Comédien, né à Paris, 1774-1838, se fit une grande réputation en jouant les rôles de comique aux théâtres des Variétés et de la Porte Saint-Martin.

POTIÈRE. s. f. Marchande de poterie.

POTILLES. s. f. pl. (pr. *po-tille, ll* mouill. ; rad. *poteau*). Techn. Pièces de bois sur lesquelles glissent les vannes dans un moulin à eau.

* **POTIN**. s. m. Métall. Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge ; métal factice et cassant. On l'appelle proprement *potin jaune*. || *Potin gris.* Celui qui provient des lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant d'ailleurs du plomb et de l'étain.

POTIN s. m. Pop. Verbiage, caquet, cancan. Voilà bien du potin. A quoi bon tant de potin ? Puis, c'étaient des *potins* interminables avec les voisines. (E. Zola.

— Tapage, grosserie. Faire du potin.

POTINAGE. s. m. (rad. *potin*). Pop. Commérage.

POTINE. s. f. Pêch. Petite sardine.

POTINER. v. n. 1re conj. Pop. Faire des potins, des commérages.

POTINIER, ÈRE. s. Pop. Personne qui fait des potins, des cancans.

POTINIÈRE. s. f. (rad. *potin*). Pêch. Maille très serrée de certains filets, de certains manches, avec lesquels on prend de petites sardines.

POTINIÈRE. s. f. (rad. *potin*). Techn. Cucurbite de fer dont on se sert pour certaines distillations.

* **POTION**. s. f. (pr. *po-cion ;* étym. lat., *potio*, même signific. ; dérivé de *potare*, boire). Méd. Médicament liquide qu'on n'administre ordinairement que par cuillerées. Potion antiémétique de Rivière ou potion gazeuse. Potion antispasmodique ou éthérée. Potion aromatique ou potion cordiale. Potion camphrée ou antiseptique. Potion incisive. Potion anodine ou potion calmante. Potion purgative. Potion diurétique ou potion sudorifique. Prendre une potion. Prendre de demi-heure en demi-heure une cuillerée de sa potion. En ce moment, la *potion* absorbée par l'estomac commençait à opérer. (H. de Balzac.) Est-ce que ma fame ne prend pas de la *potion* que M. Andral lui a recommandé de prendre tous les soirs ? (De Goncourt.)

* **POTIRON**. s. m. (ét. inconn.). Bot. Espèce du genre courge. Ses tiges acquièrent une étendue considérable ; ses feuilles sont très amples, en cœur arrondi, molles et couvertes de poils ; ses fleurs jaunes, très grandes, placées à l'aisselle des feuilles, ses fruits d'une grosseur énorme, de forme sphérique, aplatie et même enfoncée aux deux extrémités, marqués de côtes régulières et profondes, ayant la peau fine et la chair ferme quoique juteuse et fondante. Le potiron jaune lisse ou brodé, le vert ardoisé, le petit vert, sont employés à faire des soupes très agréables et des marmelades. Manger du potiron. Soupe de potiron, au potiron. Gâteau au potiron. Pain de potiron. On dit aussi *paturon* et *poturon*.

— Nom vulgaire de plusieurs bolets.

— Fig. et fam. *Venir comme un potiron, être gras comme un potiron.* Se dit d'un enfant qui profite bien. || *Il est venu comme un potiron tout en une nuit.* Se dit d'un parvenu, par allusion à la rapidité avec laquelle les potirons croissent du soir au matin.

— Médec. Les semences du potiron sont au nombre des quatre semences froides majeures ; et comme elles sont les plus grosses, et qu'on peut se les procurer fraîches pendant la moitié de l'année, ce sont celles qu'on emploie plus particulièrement en médecine.

POTITIEN. Antiq. rom. Descendant de Potitius qui fut choisi par Evandre, conjointement avec Pinarius, pour être ministre des sacrifices qu'il offrit à Hercule. Les Potitiens furent pendant longtemps les prêtres d'Hercule.

POTNIADES. adj. et s. f. pl. Myth. gr. Nom donné à Cérès et à Proserpine, à qui l'on rendait un culte particulier à Potnies, près de Thèbes. Les déesses potnia les. Les Potniades.

POTNIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Potnies.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Les cavales de Glaucus, après avoir bu l'eau de la fontaine potnienne, tuèrent leur maître.

POTNIES. Géogr. Ville de l'ancienne Béotie, au delà de l'Asopus. Bacchus y avait un temple.

POTOCKI (Iles). Géogr. Archipel de l'empire chinois (Mandchourie), sur la côte E. d'une presqu'île qui sépare la mer Jaune du golfe de Leao-Toung.

POTOCKI. Famille puissante de Pologne. On cite : *François de Sales*, 1700-1771, adversaire des Czartoriski et de leurs réformes. || *Stanislas-Félix*, fils du précédent, 1745-1805, qui fut maréchal de la fatale confédération de Targovitz, 1792. || *Ignace*, ardent patriote qui expia son dévouement à la cause polonaise par une longue détention à Schlusselbourg. || *Stanislas-Kostka*, 1757-1821, qui fut, sous le règne du czar Alexandre Ier, ministre de l'instruction publique et président du sénat polonais. || *Jean*, éru-

dit et voyageur, 1757-1815, qui le premier étudia les antiquités polonaises.

POTOLOGIE. s. f. (et gr., πότος, boisson ; λόγος, discours). Didact. Traité sur les boissons

POTOLOGIQUE. a. lj. 2 g. Didact. Qui appartient à la potologie.

POTOMAC. Géogr. Fleuve des Etats-Unis, né dans les monts Alléghanys, sépare la Virginie orientale du Maryland, arrose Harper-s' Ferry (Virginie), Alexandria et Washington (district fédéral), et se jette dans la baie de Chesapeake; 550 kil. de cours.

POTOROO. s. m. (pron. *po-to-rou*). Mamm. Genre de marsupiaux de la famille des macrotarses, renfermant trois espèces habitant l'Australie, dont la plus connue est un animal de la taille d'un petit lapin et de la couleur d'une souris, que la plupart des voyageurs désignent sous le nom de *kanguroo rat*, parce qu'il a la forme du kanguroo et le pelage d'un rat.

POTOS. s. m. pr. *po toss*). Mamm Syn. de KINKAJOU.

POTOSE. Géogr Contrée montagneuse voisine de Potosi, très riche en mines d'argent.

POTOSI. Géogr. Ch.-lieu du départ. de son nom (Bolivie), sur le versant N. du *Cerro de Potosi*, à une altitude de 4,058 mètres, près de la source du Pilcomayo; 22,500 hab. Mines d'argent.

—POTOSI (San-Luis de). Chef-l. de l'État de ce nom (Mexique), près de la source du Tampico, à 350 kil. N.-O. de Mexico; 35,000 hab.— L'État de *San-Luis de Potosi*, au N.-E. du Mexique, a 66,510 kil. carrés, et 650,000 hab. Riches mines d'argent à Catorce.

POTOYÈRE (Vis). V. VIS.

*** POTRON-JAQUET** ou **POTRON-MINET**. s. m. Point du jour. Dès le potron-jaquet. dès le potron minet. || *S'éveiller au potron-minet ou se lever dès le potron minet*. S'éveiller, se lever de très grand matin, comme le petit chat, qui, distinguant très bien les objets dans le crépuscule, à cause de la conformation particulière de ses yeux, profite de ce moment pour s'exercer avec plus d'avantage à la chasse des souris. On dit aussi *patron-jaquet* et *patron-minet*.

Il avançait pays, monté sur son criquet,
Se levait tous les jours dès le *potron-jaquet*.
(GRANDVAL)

POTSDAM. Géogr. Ville de Prusse (Brandebourg, ch.-l. de l'arrond. de son nom, sur un lac formé par la Havel, à 30 kil. S.-O. de Berlin; 50,400 hab. Magnifique château royal; manufacture d'armes à feu.

POTSTONE. s. m. (et. angl., *pot*, pot; *stone*, pierre). Minér. Un des noms de la pierre ollaire.

POTT (Jean-Henri). Chimiste, né à Halberstadt, 1692-1777, eut pour maître Stahl. On a traduit en français ses *Recherches chimiques concernant les minéraux et les terres*.

— POTT (Percival). Chirurgien, né à Londres 1713-1788. Ses écrits, essentiellement pratiques, ont eu une influence considérable.

— On a appelé *maladie* ou *mal vertébral de Pott* la carie des vertèbres, admirablement étudiée par lui.

POTTER (Paul). Peintre d'animaux et de paysages, né à Enkhuizen (Hollande), 1625-1654. Ses œuvres se distinguent par la correction du dessin, l'intelligence de la composition, l'heureux emploi du clair-obscur.

— POTTER (Jean). Né à Wakefield (York), 1674-1747, archevêque de Cantorbery, 1737, a édité *Lycophronis Alexandra*, et *S. Clementis Alexandrini Opera*, gréc-latin. Son *Archæologio græca*, en anglais, a été souvent reimprimée.

— POTTER (Louis-Joseph-Antoine de). Publiciste belge, né à Bruges, 1786-1859, protesta contre l'intolérance du gouvernement hollandais à l'égard des catholiques, et prépara la révolution de septembre 1830. Il fut membre du gouvernement provisoire, mais ne put faire prévaloir ses idées républicaines. Ses principaux ouvrages sont : *Esprit de l'Église*, qu'il a refondu dans l'*Histoire philosophique, politique et critique du christianisme; la Révolution belge de 1828 à 1839*, etc.

POTTES. Géogr. Commune du Hainaut (Belgique) à 13 kil. de Tournay; 2,000 hab.

POTTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pottie || **POTTIACÉES**. s. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre pottie.

POTTIE. s. f. (de *Pott*, n. pr.). Bot. Genre de mousses, établi pour six espèces de l'Europe.

POTTLE. s. m. Metrol. Mesure de capacité anglaise, représentant la moitié du gallon et valant 2 lit. 252.

POTTO. s. m. Mamm. Genre de mammifères de la division des ouistitis, indigène de la Guinée, et qui a été confondu par les auteurs dans plusieurs genres.

POTTOU. s. m. Petit signe de différentes couleurs que les Indous se font au front.

POTTSIA. s. m. Bot. Genre d'apocynacées alstoniées, établi pour des arbrisseaux de la Chine.

POTTSVILLE. Géogr. Ville des États-Unis (Pensylvanie) à 90 kil. N.-E. d'Harrisbourg; 10,000 hab.

POTU, UE. s. Pop. Se dit quelquefois pour Pataud, lourdaud.

POTURE. s. f. Econ. rur. Syn. de PONTURE.

*** POU**. s. m. (du lat. *pediculus*, même signif.). Entom. Genre d'insectes aptères parasites, à corps plat, presque transparent, et muni de six pattes terminées chacune par un ongle très fort ou par deux crochets dirigés l'un vers l'autre, et à l'aide desquels ces insectes s'attachent aux poils et aux cheveux avec une force vraiment extraordinaire pour de si petits animaux; leur tête, toute courte qu'elle est, supporte deux antennes mobiles et composées de cinq articles, et présente à sa partie inférieure un suçoir par lequel ils pompent le sang après avoir percé la peau de l'animal avec un aiguillon corné qu'ils portent sous le ventre. Quatre espèces de pous se rencontrent fréquemment chez l'homme : le pou de tête, qui est cendré, avec les lobes ou découpures de l'abdomen arrondis; le pou de corps, d'un blanc sans tache, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête; le pou du pubis, vulgairement *morpion*, ayant le corps arrondi et large, le corselet très court, se confondant avec l'abdomen, les quatre pieds postérieurs très forts; le pou des malades, d'un jaune pâle, dont le thorax est carré, les antennes allongées et les segments abdominaux plus serrés. La multiplication de cette espèce est quelquefois si grande, qu'elle finit par engendrer une maladie, la *phtiriasis* ou *maladie pédiculaire*, qui, à tort, a été souvent considérée comme mortelle. Les œufs des pous s'appellent *lentes*; ils éclosent au bout de cinq à six jours, et les petits arrivent en huit ou dix jours à l'âge adulte; ils se multiplient avec une telle rapidité que deux individus suffisent pour en produire 18,000 dans l'espace de moins de deux mois. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les pous de la tête; les autres moyens présentent presque tous quelque danger. Il en est un infaillible qui consiste à huiler ou graisser les cheveux, les corps gras asphyxiant les pous en bouchant leurs trachées. Les frictions à l'essence de térébenthine les tuent encore rapidement. On peut enfin faire quelques lotions avec une décoction de petite centaurée, ou bien avec une solution alcaline dans laquelle on a fait infuser une petite quantité de semence de staphysaigre. Pour se débarrasser des poux du corps, il suffit de prendre quelques bains sulfureux ou des fumigations sulfureuses. On détruit les poux de pubis par des frictions mercurielles. On regarde les pous comme dégoûtants, moins à cause de leur conformation que par la malpropreté qu'ils annoncent dans celui sur lequel on les voit. Les nègres, les Hottentots et divers singes les mangent, et ont été pour cette raison appelés *phtiriophages*. Avoir des poux. Tuer des poux. Chercher ses poux. Gagner des poux. Prendre des poux. Être plein de poux. Être mangé de poux. Les poux le mangent. Louis XIII en ayant pris un sur l'habit du maréchal de Bassompierre, le voulut montrer à tout le monde : N'en faites rien, sire, lui répliqua le maréchal; chacun dirait qu'on ne gagne que des *poux* à votre service. (Charbonn.)

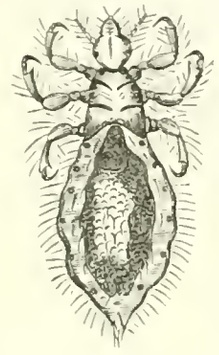

Pou de tête.

— *Pou ailé* ou *volant*. Nom donné à des hippobosques et à des taons. || *Pou de bois*. Nom donné aux larves et aux neutres des termites, aux psoques, aux pulsateurs et aux devins. || *Pou des chiens*. Tique. || *Pou des insectes*. Mite. || *Pou des moutons*. Hippobosque. || *Pou des oiseaux*. Le ricin. || *Pou à poche blanche*. Insecte qui cause de grands ravages dans les plantations de canne à sucre, dont il ronge les feuilles et dont il arrête le développement. || *Pou pulsateur*. Le psoque pulsateur. || *Pou sauteur*. Espèce de puce.

— Fig. et pop. *Pou affamé*. Homme gueux et avide de gain. C'est un pou affamé. On dirait un pou affamé.

— Fig. *Il écorcherait un pou pour en avoir la peau*. Se dit d'un homme extrêmement avare, excessivement parcimonieux.

— *Laid comme un pou*. Extrêmement laid. Il est laid, elle est laide comme un pou.

— *Être comme un pou entre deux ongles*. Être entre deux partis ou deux personnages puissants et risquer d'être écrasé.

— *Il est comme un pou sur une gale* Se dit d'un glorieux.

— *Trouver des poux dans la tête d'un chauve*. Trouver à redire à une chose bien faite.

— Fig. et pop *Chercher des poux à quelqu'un, chercher à quelqu'un des poux à la tête*. Lui chercher querelle à propos de rien, lui chercher une mauvaise chicane.

— Fig *Il se laisse manger par les poux*. Se dit d'un homme fort malpropre.

— Pop. *Que de poux qui cherchent maître!* S'est dit trivialement en parlant d'un homme pauvre qui affecte des airs d'opulence. Quelques-uns ont dit : *Que de poux qui cherchent à naître!*

Arachn. *Pou de pharaon*. Espèce d'ixode.

— Crust. *Pou de baleine*. Nom donné au cyame et au pycnogonon. || *Pou de larde* Espèce de cymothoë. || *Pou de mer* ou *pou de Sarde*. Nom donné aux cymothoës et autres crustacés. || *Pou de mer d'Amboine*. Espèce de crustacé de l'Inde appelé aussi *fotok*. || *Pou de mer du Cap*. Espèce de cymothoë. || *Pou de rivière* ou *des poissons*. Espèce des genres argule et calige.

— Infus. *Pou des polypes*. Petit animalcule qui se fixe sur certains polypes.

— Moll. Espèce de petite porcelaine.

POU. s. m. Astron. Période astronomique chinoise, composée de soixante-seize ans; elle correspond à la période callipique des Grecs.

POU. s. m. Métrol. Mesure de longueur en usage en Chine valant 1 mètre 60. || Mesure itinéraire du même pays valant 5 kilom. 76.

*** POUAGRE**. adj. 2 g. (du latin *podagra*, qui a la goutte aux pieds; on écrivait anciennement *pouogre*). Sale, vilain. Cette signification extensive du mot *pouacre* vient de ce que les goutteux étaient autrefois toujours couverts d'emplâtres puants. Il faut être bien pouacre pour agir de la sorte. Est-il pouacre! Est-elle pouacre!

— Substantiv. Un pouacre. Une pouacre. C'est un *pouacre*, c'est un vilain *pouacre* (Acad.)

—**POUACRE**. s. m. Ornith. Nom que l'on donne vulgairement au bihoreau à manteau blanc, lorsqu'il est encore jeune.

POUACRERIE. s. f. (rad. *pouacre*). Malpropreté, puanteur.

— Avarice, ladrerie.

*** POUAH**! Interjection familière qui exprime le dégoût. Pouah, quelle malpropreté! quelle puanteur! *Pouah!* vous m'engloutissez le cœur. (Mol.) *Pouah! pouah!* seigneur, mon âme n'a pas été souillée. (Volt.)

POUANCÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Segré (Maine-et-Loire); 3,400 hab.

POUC. s. m. (mot russe). Mamm. Nom du lemming et du hamster.

*** POUCE**. s. m. (ét. lat., *pollex*, même signif.). Anat. Le premier, le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied de l'homme. Le pouce n'a que deux phalanges; chacun des quatre autres doigts en a trois.

— Fam. *Jouer du pouce*. Compter de l'argent. Pour se tirer d'affaire, il lui a fallu jouer du pouce. Il est cruel pour cet homme d'être obligé de jouer du pouce.

— *Malade du pouce*. Celui qui n'aime pas à donner d'argent.

— *Compter sur le pouce*. Faire un calcul approximativement.

— *Lire du pouce*. Lire distraitement, en tournant les feuillets sans faire attention à ce qu'on lit.

— *Tourner ses pouces* Ne rien faire. Il passe son temps à tourner ses pouces.

— *Manger, déjeuner sur le pouce*. Manger, déjeuner à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir. J'avais couru tout le jour, déjeune sur le *pouce*, et, dans votre intérêt même, je devais réparer mes forces. (Edm About.) Après avoir déjeuné sur le *pouce*, elle allait en courses et ne rentrait que le soir. (V. Cherbuliez.)

— *Se lécher les pouces*. Éprouver une grande satisfaction en mangeant. Je vous fricoterai des choses dont vous vous lécherez les *pouces*. (E. Sue.)

—*Mettre les quatre doigts et le pouce*. Prendre avec avidité et malproprement. || Fig. Agir sans ménagement et sans délicatesse. || Dans un autre sens, Employer toute sa force.

— Fig. *Sucer son pouce*. Se donner un plaisir sans réalité.

— *J'aimerais autant baiser mon pouce*. Se dit en parlant d'une chose qui est peu agréable, qui fait peu de plaisir. On dit elliptiquement : *Autant baiser mon pouce*.

— Fig. et fam. *Se mordre les pouces*. Se repentir. Il a fait un sot marché, il s'en mord les pouces. Vous refusez de suivre mes conseils, vous vous en mordrez les pouces.

— *Serrer les pouces*. Se disait autrefois d'un genre de question qui consistait à presser fortement les pouces d'un criminel dans un engin approprié.

— Fig. et fam. *Serrer les pouces à quelqu'un*. Le presser vivement pour lui faire dire ce qu'on veut savoir. Pour lui arracher la vérité, il faudra lui serrer les pouces. Il n'aurait pas dit son secret, si on ne lui eût serré les pouces.

—*Mettre les pouces*. Céder, se soumettre, s'avouer vaincu. Forcer quelqu'un à mettre les pouces. Faire mettre les pouces. Ne vouloir pas mettre les pouces. N'avoir jamais mis les pouces. Ne savoir pas ce que c'est que de mettre les pouces. || Dans le même sens, on dit encore : *Coucher les pouces*.

— *Donner le coup de pouce*. Achever de tuer, et plus particulièrement Etrangler. || Terminer entièrement un ouvrage quelconque. || Appuyer sur le plateau de la balance sur lequel on pèse une marchandise pour chercher à tromper l'acheteur.

— *Au pouce* A l'aide de la main. Faire marcher une pendule au pouce.

— Arg. *Avoir du pouce*. En parlant d'un ouvrage d'art, Être fait d'une façon hardie.

— Crust. Dernier article de la serre, qui se meut de haut en bas sur l'avant-dernier, pour former la pince avec lui.

— Entom. Petite jointure accessoire qui est attachée à l'ongle des pattes antérieures des mantes.

—Hydraul. *Pouce d'eau* ou *de fontenier*. Quantité d'eau qui s'écoulait en vingt-quatre heures par une ouverture circulaire d'un pouce de diamètre faite à l'un des côtés du réservoir, un pouce au-dessous du niveau de l'eau. La quantité d'eau qui s'écoulait ainsi était d'environ quatorze pintes par minute, soit environ 13 litres. || Actuellement, le pouce d'eau est constitué par un orifice de 2 centimètres de diamètre, placé à 3 centimètres au-dessous du niveau de l'eau et muni d'un ajutage de 17 millimètres de longueur; il donne 20 mètres cubes d'eau dans l'espace de vingt-quatre heures.

— Mamm. Quelques mammifères ont aux mains et même aux pieds un pouce, c'est-à-dire un premier doigt opposable aux autres.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur, qui contenait douze lignes et qui était la douzième partie du pied de roi, soit 2 centimètres 70639. Cette pièce de bois à huit pieds dix pouces de long, sur deux pieds huit pouces de large et neuf pouces d'épaisseur. || *Pouce carré*. Celui qui servait à l'évaluation des surfaces; il vaut 7 centimètres carrés 3278. || *Pouce cube*. Celui qui servait à l'évaluation des volumes; il vaut 19 centimètres cubes 83637. || En termes de dessin, le pouce valait une longueur de nez, soit le tiers de la face.

— Fig. *N'avoir pas un pouce de terre*. N'avoir aucune propriété en biens-fonds. || On dit dans un sens analogue, *N'avoir pas pour un pouce de vie*.

— *Ne pas céder un pouce*. Ne pas faire la moindre concession.

— Pop. *Et le pouce*. S'ajoute à une quantité exprimée pour dire Et quelque chose de plus. Elle a trente ans et le pouce.

— Fig. et fam. *Qu'on lui en donne un pouce, il en prendra long comme le bras*. Se dit d'une personne qui est toujours prête à abuser de la liberté qu'on lui laisse, des facilités qu'on lui donne.

— Ornith. Doigt postérieur, dans les oiseaux, quand il est solitaire.

— Techn. Pièce du métier à bas, sur laquelle le pouce de l'ouvrier s'applique pour soulever la partie antérieure du levier.

— Typogr. *Lire au pouce*. Lire les épreuves en première sans teneur de copie, en suivant le manuscrit à l'aide du doigt.

POUCE-AVANT. s. m. Anc. comm. Surcroît de mesure que l'on donnait en mettant le pouce à l'extrémité de l'aune. Donner prendre le pouce-avant. Auner à pouce-avant. || Quelques dictionnaires écrivent aussi *pouce-crent*

POUCE-DE-ROI. s. m. Anc. comm. Nom d'une espèce de blonde.

POUCE-ÉVENT. s. m. Anc. comm. V. POUCE-AVANT.

POUCE-PIED. s. m. Mollusq. V. POUSSE-PIEDS.

POUCET. s. m. (diminut. de *pouce*). Petit pouce.

— Bibliogr. *Le Petit Poucet*. Titre d'un conte de Ch. Perrault, où un enfant de très petite taille joue le principal rôle.

— Par anal. *Petit Poucet* Enfant d'une très petite taille.

— Fig.

Petits *Poucets* de la littérature,
S'il vient un ogre, évitez bien sa dent. (BÉRANGER)

*** POUCETTES**. s. f. pl. Corde ou chaînette à cadenas, avec laquelle on attache ensemble les deux pouces d'un prisonnier, pour empêcher qu'il ne s'évade. Mettre les poucettes. Avoir les poucettes.

POUCHARAM. s. m. Couronne de fleurs que portent certains prêtres indous.

POUCHARI. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

POUCHE. s. m. Pêch. Filet triangulaire dont les mailles ont environ onze millimètres en carré d'ouverture. Deux pouces forment les deux côtés des manches des aissaugues.

POUCHET. s. m. Moll. Espèce du genre hélice rencontrée au Sénégal.

POUCHET (Félix-Archimède). Savant français, né à Rouen, 1800-1872. Directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen, professeur à l'école de médecine de cette ville, il est surtout connu pour ses travaux sur la génération spontanée. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine, basée sur l'observation de toute la série animale; Histoire des sciences naturelles au moyen âge; Hétérogénie; Lettres sur les créations successives et les soulèvements du globe, l'Univers, les infiniment grands et les infiniment petits*, etc., etc.

POUCHÉTIA. s. m. (de *Pouchet*, nom pr.). Bot. Genre de rubiacées gardéniées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique tropicale

POUCHKINE (Alexandre, comte). Célèbre poète russe, né à Pskof, 1799-1837, protégé par l'empereur Nicolas Ier, devint historiographe de l'empire, 1831; il fut tué dans un duel par son beau-frère, le baron de Heeckeren. Imitateur de Byron, Pouchkine a donné des poèmes *Rouslan et Lioudmila, le Prisonnier du Caucase, les Bohémiens, Poltava*, etc.; des scènes dramatiques et des contes en prose; *la Révolte de Pougatchef*, etc.

POUCHO. s. m. Relat. Sorte de manteau très léger que portent les Chinois.

POUCHOC. s. m. Comm. anc. Drogue médicinale propre à teindre en jaune. Le pouchoc était un des objets principaux du négoce de Siam avec la Chine.

POUCHON. s. m. Ornith. Hibou des îles Sandwich.

POUCHONG. s. m. Comm. Sorte de thé noir.

POUCHTOU. s. m. Linguist. Nom de l'idiome des Afghans.

* **POUCIER**. s. m. Anc. chirurg. Pouce factice, de bois ou de métal, que l'on adapte à l'individu qui a perdu ce premier doigt de la main.

— Techn. Doigtier propre au pouce, fait de cuir, de corne, de métal, etc., dont certains ouvriers se servent pendant leur travail. || Pièce du loquet sur laquelle on appuie le pouce, pour faire lever le battant.

POUCKE (Charles van). Statuaire belge, né à Dixmude, 1749-1809.

POUD. s. m. Metrol. Poids russe qui équivaut à 16 kil. 38.

* **POU-DE-SOIE**. s. m. (étym. inconn.; peut-être *pou* est-il une contraction de *Padoue*, parce que cette sorte d'étoffe aurait d'abord été fabriquée dans cette ville). Comm. Étoffe de soie forte et bien garnie, dont le grain tient le milieu entre celui du gros de Naples et celui du gros de Tours. Quelques-uns écrivent aussi *pant-de-soie* ou *poult-de-soie*. || Pl., des *pous-de-soie*.

POUDET. s. m. ou **POUDETTE**. s. f. Agric. Serpette pour la taille des arbres et de la vigne, dans le Midi. Acheter un poudet. Aiguiser son poudet.

* **POUDING**. s. m. (pr. *pou-dingh*; de l'angl. *pudding*, même signif.). Art culin. Mets anglais composé de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisin de Corinthe et d'autres ingrédients. || On dit aussi *plum-pouding*.

POUDINGOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *poudingue*; gr. εἶδος, aspect). Hist. nat. Qui ressemble au poudingue. Se dit d'une substance qui se trouve concentriquement à l'intérieur de l'ivoire, dans les dents de plusieurs animaux, et qui se compose d'un amas de petits grains ronds, placés pêle-mêle dans une sorte de mortier, comme les cailloux dans les poudingues. Cette substance poudingoïde remplit l'espace central de la dent.

* **POUDINGUE**. s. m. (de l'angl. *pudding*, espèce de gâteau). Minér. Genre de roches formées de noyaux et quelquefois de fragments anguleux, principalement quartzeux, qui sont réunis, soit sans ciment visible, soit par un ciment quartzeux plus ou moins souillé d'argile et de fer. Poudingue jaspique, siliceux, calcaire, quartzeux, feldspathique. Le poudingue forme des couches, des amas, des filons, et ordinairement des blocs qui se trouvent pour la plupart dans les terrains neptuniens. Les couleurs des poudingues sont très variées, car ces roches sont rougeâtres, grisâtres, blanchâtres, brunâtres, etc., quelquefois même elles ont une teinte unie, mais le plus souvent elles sont bigarrées.

— Ichtyol. Nom donné au spare rayonné de la Californie.

— Moll. Nom donné au cône rubigineux.

POUDJA. s. m. Sacrifice indou.

POUDJARI. s. m. Prêtre d'une pagode indoue.

* **POUDRE**. s. f. (du latin *pulvis, pulveris*, poussière). Poussière, terre desséchée et divisée en petites particules qui s'élèvent en l'air à la moindre agitation, au moindre vent. Poudre légère, menue, épaisse. Le vent fait voler la poudre. La pluie abat la poudre, fait tomber la poudre. Un tourbillon de poudre, un nuage de poudre. Des vêtements couverts de poudre. Secouer la poudre de ses souliers. Dans cette acception, il s'emploie surtout en poésie et dans le haut style. Il parle, et dans la *poudre* il les fait tous rentrer. (Rac.)

Qu'ils soient comme la *poudre* et la paille légère
Que le vent chasse devant lui. (Racine.)

Et vos pieds ont mêlé la *poudre* de trois mondes
Aux cendres de mon feu. (V. Hugo.)

— *Poudre impalpable*. Poudre si fine, si déliée, qu'on ne la sent presque pas sous les doigts.

— *Pain qui sent la poudre*. Pain fait avec du blé qui a un goût de poudre.

— *C'est de la poudre à la Saint-Jean*. C'est une chose qui est de saison, et dont on ne doit pas s'étonner.

— *Faire mordre la poudre à ses ennemis*. Les tuer en plein combat.

Il tient cette même foudre
Qui vous fit mordre la *poudre*,
En ce jour si glorieux. (J.-B. Rousseau.)

— *Mettre en poudre, réduire en poudre*. Ruiner, abattre, anéantir. Mettre en poudre une ville, un château. Réduire en poudre une place forte, les remparts d'une citadelle. J'ai cru vous voir tout prêt à me réduire en *poudre*. (Rac.) Dieu qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les réduire en *poudre*, ne nous laisserait-il aucune espérance? (Boss.) Un bruit court que le roi va tout réduire en *poudre*. (Boil.) Il parle, et nous voyons leurs trônes mis en *poudre*. (J.-B. Rouss.)

— *S'en aller en poudre, tomber en poudre*, Tomber en ruine. Les pyramides d'Égypte s'en vont en *poudre*. (B. de St-Pierre.)

— Fig. L'idéal tombe en *poudre* au toucher du réel. (V. Hugo.)

— Fig. *Mettre en poudre un ouvrage, un raisonnement, une argumentation*. Critiquer un ouvrage, réfuter un raisonnement, une argumentation de manière à n'en rien laisser subsister.

— Fig. *Faire de la poudre*. Faire l'empressé, faire des embarras.

— *Jeter de la poudre aux yeux*. Tromper, éblouir par de beaux discours, de belles apparences. Tel fut le discours que me tint don Gabriel avec un air de persuasion qui me jeta de la *poudre* aux yeux. (Le Sage.)

— *Jeter de la poudre aux yeux*. A signifié aussi Éclipser, surpasser. Et si dès cet hiver nous ne jetons de la *poudre* aux yeux de MM de l'hôtel de Bourgogne, je veux ne jamais monter sur le théâtre. (Scarron.)

— Poussière qui s'amasse dans les appartements et sur ce qui les garnit. La poudre des bibliothèques. Ce grand escogriffe de maître d'armes qui remplit de *poudre* tout mon ménage. (Molière.)

— Fig. L'oubli qui atteint les œuvres de littérature.

Oh! que d'écrits obscurs, de livres ignorés,
Furent en ce grand jour de la *poudre* tirés! (Boil.)

— Dans le style de l'Écriture, Terre, poussière, par allusion à la matière dont a été formé le premier homme. Dieu a dit au premier homme : Tu es *poudre* et tu retourneras en *poudre*. (Acad.) Ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout *poudre* qu'il est. (Fléchier.) Le corps, né de la *poudre*, a la *poudre* est rendu. (L. Rac.)

— Substance quelconque réduite en molécules ou particules aussi petites qu'il est possible de le faire par les moyens mécaniques. Poudre de sucre. Poudre de tabac. Tabac, sucre en poudre. Café en poudre. Poudre de violette, d'iris, de corail. Des poudres de senteur. Mettre, réduire une substance en poudre.

— *Poudre d'hospice*. Tabac à priser, vendu meilleur marché aux hospices.

— *Poudre blanche*. Sorte de sucre en poudre.

— *Poudre de diamants*. Poudre faite de diamants broyés et dont le lapidaire se sert pour tailler les diamants. || Par extens. Diamants si petits qu'à peine les peut-on mettre en œuvre.

— *Poudre d'or*. Or en petites parcelles. Poudre d'or de Guinée.

— Fig. Il jette sa *poudre* d'or et ses teintes azurées sur les documents de l'histoire. (Ste-Beuve.)

— *Poudre d'or des peintres* ou *or en coquilles*. Or en feuilles réduit en poudre, à l'aide du sulfate de potasse, traité par l'eau, déposé, séché et pulvérisé de nouveau. || *Poudre à dorer le cuivre*. Mélange de mercure, d'étain fin, de fleur de soufre et de sel ammoniac pulvérisé.

— *Poudre de plomb*. Cendrée, plomb très menu dont on charge le fusil pour tirer le gibier de petite espèce.

— Poussière qu'on met sur l'écriture pour la sécher. Poudre rose. Poudre bleue. De la poudre de buis. Mettre de la poudre sur une lettre. || *Poudre d'or*. Mica jaune en poudre. || *Poudre d'argent*. Mica blanc mêlé de sable.

— Amidon pulvérisé dont on se sert pour poudrer les cheveux et les faire paraître blancs. La poudre s'introduisit peu à peu dans les habitudes, à partir du XVI^e^ siècle. Vers la fin du XVII^e^ siècle, il n'y avait encore que les comédiens de poudrés; mais au XVIII^e^ siècle tout le monde se poudra. Aujourd'hui cet usage est tout à fait tombé en désuétude. Poudre à poudrer. Sac à poudre. Boîte à poudre. Porter de la poudre. Se mettre de la poudre.

— *Poudre à la maréchale*. Poudre parfumée. || *Poudre de riz*. V. RIZ.

— *Un œil de poudre, un petit œil de poudre*. Une teinte légère de poudre. Se faire mettre un œil de poudre. Ses cheveux n'avaient qu'un petit œil de poudre.

— Fig. et pop. *Prendre la poudre d'escampette*. S'enfuir, s'évader, décamper, déloger.

— *Poudre de perlimpinpin*. Poudre sans efficacité et, par dérision, Ce que les charlatans débitent comme propre à guérir tous les maux.

— *Poudre de guerre, poudre à canon*, ou simplement *poudre*. Mélange de salpêtre, de charbon et de soufre, facile à s'enflammer, et destiné à lancer au loin des projectiles par la force expansive du gaz en lequel il se transforme. On emploie trois procédés pour la fabrication des poudres : le procédé des pilons, qui est le plus employé, celui des meules et celui dit de la poudre ronde. Dans les trois procédés, on mélange et on pile les matières en les délayant avec de l'eau; et, après avoir fait sécher les gâteaux qu'on obtient, on les brise et on les passe dans un tamis dont les trames sont précisément du même diamètre que le grain de la poudre que l'on veut avoir. Bonne poudre. Grosse poudre. Poudre fine. Moulin à poudre. Baril de poudre. Un kilogramme de poudre. La soute aux poudres. Mettre le feu aux poudres.

L'enfer même ignorant cette fatale *poudre*,
Dont Mars unit la flamme aux ravages du fer. (Leber.)

— Fig. *Poudre à canon*. L'emploi de la force. La *poudre* à canon est un vieux procédé qu'il faut reléguer parmi les vieilles traditions. (E. de Girardin.)

— *Poudre blanche*, Poudre à canon qui aurait eu la propriété de faire explosion sans faire de bruit; elle était composée de chlorate de potasse et de tanin. || *Poudre comprimée*. Poudre à grosse grain comprimée par une forte pression, qu'on peut employer sans cartouche. || *Poudre coton*. V. COTON. || *Poudre fulminante*. Nom donné au fulminate de mercure et aussi à un mélange de trois parties de nitre pulvérisé, d'une partie de potasse caustique, et d'une partie de soufre sublimé. || *Poudre de mine*. La poudre la plus commune, la moins parfaite, que l'on n'emploie que pour charger les mines. || *Poudre paille*. Sorte de poudre explosive obtenue en débarrassant la paille des corps gras qu'elle contient. Lorsque cette opération est terminée, la paille est triturée et réduite en pâte que l'on coupe en rondelles et que l'on trempe dans une composition d'acide nitrique et d'acide sulfurique. Après un second lavage, ces rondelles sont trempées dans une dissolution de salpêtre et de dextrine mélangée de poussière de charbon de bois dur. Les fragments de poudre-paille brûlent lentement avec une flamme blenâtre. Dans les armes à feu, cette substance détone sans fumée. || *Poudre radoubée*. Poudre avariée, à laquelle on a rendu ses qualités. || *Poudre à tirer* ou *poudre à giboyer*. La poudre la plus fine, qui sert à la chasse. || *Poudre de traite*. Sorte de poudre qui était fabriquée pour être vendue ou échangée dans les pays où se faisait la traite des nègres.

— La quantité des matières composantes varie avec les différentes qualités de poudre. || *Poudre de guerre*, composée sur 100 de 75 parties de salpêtre, 12,50 de soufre, et 12,50 de charbon. || *Poudre de chasse*, 76,9 de salpêtre, 9,6 de soufre et 13,5 de charbon. || *Poudre de mine*, 62 de salpêtre, 20 de soufre et 18 de charbon.

— Fig. et fam. *Ce pays sent la poudre à canon*. Il est limitrophe, il est voisin de l'ennemi.

— *Paroles qui sentent la poudre*. Paroles qui contiennent des menaces de faire usage des armes à feu. Le commissaire reparut, réitéra sa sommation en y joignant quelques mots qui sentaient la *poudre*. (V. Cherbuliez.)

— *Faire parler la poudre*. Commencer la guerre.

— *Manger de la poudre*. Se battre.

Comme un vieux grenadier, il mange de la *poudre*;
Il se jette au canon en criant : Liberté! (A. Barbier.)

— Fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*. Mal employer son temps, sa peine; se mettre en frais pour une chose ou pour une personne qui ne le mérite pas.

— *N'avoir ni poudre ni plomb*. Être sans argent; être sans crédit, sans ressources.

— *N'avoir pas inventé la poudre*. N'avoir pas grand esprit. Il n'a pas inventé la poudre. Je ne crois pas qu'il ait inventé la poudre.

— Fig. et fam. *Le feu prend aux poudres*. Se dit en parlant d'une personne qui s'échauffe, s'enflamme, se met tout à coup en colère. On ne peut lui rien dire sans qu'aussitôt le feu prenne aux poudres.

— Fig. *Mettre le feu aux poudres*. Exciter, fomenter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours, par ses conseils, par ses actions. Le cardinal Alberoni commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux *poudres*, c'était l'expression d'Alberoni. (Volt.)

— *Être vif comme la poudre*, ou simplement *être comme la poudre*. Être excessivement vif, emporté, bouillant, prendre feu au moindre mot. Il est vif comme la poudre. Vous êtes comme la poudre.

— Admin. *Les poudres*. La partie de l'administration qui fait fabriquer et vendre la poudre.

— Comm. *Thé poudre à canon*. Sorte de thé.

— Hist. *Conspiration des poudres*. Complot tramé par les catholiques d'Angleterre au commencement du règne de Jacques I^er^, et dont Thomas Percy était le chef. On devait faire sauter le roi et les membres du parlement au moyen d'une mine pratiquée sous le lieu de réunion, le 5 novembre 1603, proclamer ensuite la princesse Élisabeth, fille de Jacques, et rétablir la religion catholique. La conspiration fut découverte, le plus grand nombre des conjurés furent décapités, et les jésuites bannis du royaume.

— Hist. crim. *Poudre de succession*. Poison célèbre, dont l'empoisonneuse La Voisin faisait commerce, vers le milieu du XVII^e^ siècle.

— Manèg. *Battre la poudre*. Trépigner, faire un pas trop court, avancer un peu. Ce cheval bat la poudre.

— Méd. Toute composition médicale desséchée et broyée. || *Poudre de l'abbé*. Poudre composée de roses rouges sèches mondées, santal citrin, gomme arabique, ivoire calciné, mastic, semences de fenouil, basilic, escarole, pourpier, plantain, berbéris, cannelle, bol d'Arménie, terre sigillée et perles préparées. On l'employait pour arrêter les vomissements. || *Poudre absorbante*. Mélange de parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc. On l'emploie contre les aigreurs de l'estomac et contre l'empoisonnement par les acides. || *Poudre d'Asthant*. Poudre composée de scammonée, de suie et de colophane; c'est un purgatif très énergique. || *Poudre d'Algarot*. V. ALGAROT. || *Poudre anodine d'Hoffman*. Poudre calmante. || *Poudre anthelminthique*. Poudre vermifuge. || *Poudre antacide*. Poudre absorbante. || *Poudre antiarthritique*. Mélange de poudre de racines de gentiane et d'aristoloche, de feuilles de germandrée et de fleurs de petite centaurée. || *Poudre antiarthritique de Pérard*. Mélange de poudre de charbon, de salsepareille, de feuilles mondées de séné, de bitartrate de potasse, de poudre de scammonée, de bois de gaïac, de squine et de cannelle de Ceylan, employé comme purgatif. || *Poudre anticachectique d'Hartmann*. Mélange de safran de Mars apéritif, de cannelle fine et de sucre en poudre. || *Poudre arsenicale de Rousselot*. Poudre à base d'acides arsenicaux; particulièrement, Mélange exact de cinabre porphyrisé, de sang-de-dragon en poudre fine, et d'acide arsenieux porphyrisé, employé contre les cancers. || *Poudre anticarcinomateuse du frère Cosme*. Mélange de sulfure rouge de mercure, d'acide arsénieux et de cendres de cuir. || *Poudre antihystérique*. Poudre composée d'assa fœtida, de galbanum, de myrrhe, de castoreum, de racines d'asarum et d'aristoloche ronde, de feuilles de sabine, de cataire, de matricaire et de dictame de Crète. *Poudre antihystérique fumigatoire*. Mélange de corne râpée et d'assa fœtida qu'on projette sur des charbons ardents pour en faire respirer les vapeurs dans les attaques d'hystérie. || *Poudre astringente*. Poudre composée de racines de bistorte et de tormentille, de fleurs de grenadier, de semences de berberis, de cachou, mastic en larmes, sang-de-dragon, bucéin, bol d'Arménie et terre sigillée avec extrait d'opium. || *Poudre de blanchiment* ou *Poudre de l'ennuat et de Knox*. V. BLANCHIMENT. || *Poudre calmante*. Mélange de myrrhe, cascarille, cannelle, girofle, corail, bol d'Arménie et opium. || *Poudre capitale de Saint-Ange*. Poudre sternutatoire. || *Poudre du capucin*. La cévadille. || *Poudre du cardinal de Lugo*. Un des noms du quinquina. || *Poudre carminative*. Mélange de fruits d'anis, de coriandre, de fenouil, de cannelle, d'écorce de citron et d'orange amère, de girofle, de rhubarbe et de sucre blanc. || *Poudre cathartique de Sawdnaer*. Poudre composée de quinquina et de bitartrate de potasse, que l'on emploie contre les constipations opiniâtres. || *Poudre caustique du frère Cosme* ou de *Rousselot*. Poudre escarotique. || *Poudre chalybée*. Mélange de limaille de fer porphyrisée, de cannelle, de myrrhe, de sommités de thym, de rue, de matricaire, de calament, d'armoise, de cataire et de sabine, de racines d'aristoloche ronde, de garance, de boucage saxifrage et de semences d'ache et de séséli, que l'on emploie contre les cachexies, la chlorose et l'aménorrhée. || *Poudre charbonneuse*. Poudre désinfectante obtenue en mélangeant de la terre et des débris de végétaux calcinés ensemble. || *Poudre des chartreux*. Oxysulfure d'antimoine. || *Poudre de Chypre* ou *ambrette*. Poudre obtenue en pulvérisant les graines de la ketmie musquée. || *Poudre de cobalt*. Poudre aux mouches. || *Poudre de colophane composée*. Poudre hémostatique. || *Poudre composée*. Celle qui résulte du mélange de plusieurs poudres simples. || *Poudre du comte de Palme*. Sous-carbonate de magnésie. || *Poudre du comte de Warwick*. Poudre cornachine. || *Poudre de comtesse*. Un des noms du quinquina. || *Poudre Content, poudre cordiale*. Mélange de cannelle, girofle, vanille, sucre blanc, farine de riz. C'est un digestif aussi actif qu'agréable à la dose de six à vingt-quatre grains dans les potages. || *Poudre carnachine*. Poudre composée de scammonée, de bitartrate de potasse et d'antimoine diaphorétique lavé. || *Poudre à cuire de Horsford*. Poudre composée d'une poudre acide, phosphate acide de chaux et de magnésie, et d'une poudre alcaline, bicarbonate de soude. Elle sert dans la fabrication du pain. Mélangée à la farine avant le pétrissage, elle supprime la fermentation de la pâte et permet de fabriquer le pain à la machine. || *Poudre dentifrice*. V. DENTIFRICE. || *Poudre désinfectante de Corne et Demeaux*. Mélange de plâtre en poudre et de coaltar. || *Poudre diarrhodon*. V. DIARRHODON. || *Poudre de Digby*. Sulfate de fer. || *Poudres digestives*. Celles qui facilitent la digestion des aliments. || *Poudre diurétique*. Poudre composée de gomme arabique, de sucre, de racine de guimauve et d'azotate de potasse. || *Poudre de Dower*. Poudre composée de sulfate et de nitrate de potasse fondus ensemble auxquels on ajoute de l'extrait d'opium sec, de l'ipécacuana et de la réglisse. Elle est sudorifique, administrée dans un véhicule aqueux. || *Poudre du duc*. Préparation fortifiante à la cannelle qu'on prenait après le repas. || *Poudre de Dupuytren*. Caustique très doux composé de protochlorure de mercure et d'acide arsenieux. || *Poudre émétique*. V. ALGAROT. || *Poudre escarotique arsenicale de Ant. Dubois*. Mélange d'acide arsénieux, de sulfure rouge de mercure et de sang-de-dragon pulvérisés. Caustique faible employé pour cautériser les plaies gangreneuses. || *Poudre escarotique arsenicale du frère Cosme*. Poudre caustique plus forte que la précédente, formée d'acide arsenieux, de sulfure rouge de mercure et d'éponge torréfiée. || *Poudre de fer porphyrisé*. Préparation ferrugineuse. || *Poudre de fer réduit par l'hydrogène*. Une des meilleures préparations ferrugineuses. || *Poudre de Fontanilles*. Poudre composée d'arsenic blanc, de mercure doux, d'opium brut, de gomme arabique et de sucre, que l'on emploie contre les fièvres intermittentes. || *Poudre galactopoïétique*. Poudre composée de semences d'anis et de fenouil, de semences de nielle, de trochisques de craie et d'yeux d'écrevisses, de sucre blanc. || *Poudre galactopoïétique de Rosenstein*. Poudre composée de fenouil et d'écorce d'orange, de magnésie blanche et de sucre. || *Poudre de Gaderaux*. Mélange de calomel avec du protoxyde de mercure, employé comme antisyphilitique. || *Poudres gazifères*. Poudres destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses artificielles. Ce sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate

alcalin;mais comme ces corps contiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et l'on n'opère le mélange qu'au moment d'en faire usage. ‖ *Poudre gazifère simple.* Mélange d'acide tartrique en poudre et de bicarbonate de soude que l'on n'effectue que dans le vase où l'on veut obtenir de l'eau gazeuse.‖ *Poudre gazifère laxative, poudre de Sédlitz.* Même mélange que le précédent, auquel on ajoute du tartrate de potasse et de soude et que l'on traite de la même manière. ‖ *Poudre de Gou.* Poudre anthelminthique de l'Inde. ‖ *Poudre de qui composée.* Poudre du marquis. ‖ *Poudre de Guttète.* Poudre antispasmodique composée de gui de chêne, de racines de dictame blanc et de pivoine, de corne de cerf calcinée, de semences d'arroche et de corail rouge, employée contre les convulsions des enfants. ‖ *Poudre de Haly.* Poudre préparée avec amandes douces mondées à sec, semences de coing et de pavot blanc, gomme arabique et adragante, amidon, résine et sucre blanc. Elle est très adoucissante, et forme un véritable looch extemporané que l'on a toujours prêt. ‖ *Poudre d'Helvétius.* Poudre vomitive. ‖ *Poudre hémostatique.* Mélange de colophane, gomme arabique et charbon de bois. ‖ *Poudre hydragogue.* Poudre purgative composée de jalap, mechoacan et anis, rhubarbe, soldanelle, cannelle et gomme-gutte. ‖ *Poudre impériale de Lémery.* Poudre digestive et excitante composée de cannelle, gingembre, girofle, petit malaga, macis, muscade et musc. ‖ *Poudre incisive* ou *antiasthmatique.* Poudre composée de sucre blanc, de soufre sublimé et lavé et de scille sèche et pulvérisée. ‖ *Poudre insecticide.* Poudre pour tuer les insectes, généralement tirée de la racine du pyrèthre caucasique pulvérisée et colorée. ‖ *Poudre d'Ivoi.* Poudre purgative composée de jalap et laque carminée, crème de tartre, bol d'Arménie, cannelle et sucre, rhubarbe et iris de Florence. ‖ *Poudre de jalap composée.* Mélange de pourpre de jalap, bitartrate de potasse et sucre, aromatisé avec l'huile volatile d'orange, employé pour purger les enfants. ‖ *Poudre de James.* Poudre de sulfure d'antimoine et de râpures de corne de cerf calcinés. Elle est réputée diaphorétique. ‖ *Poudre laxative.* Poudre gazifère. ‖ *Poudre de Leayson* ou *collyre sec ammoniacal.* Mélange de chaux éteinte, sel ammoniacal, charbon, cannelle, girofle et bol d'Arménie, légèrement humecté de quelques gouttes d'eau ‖ *Poudre du marquis.* Poudre prétendue antiépileptique dans laquelle entraient la racine de pivoine, la poudre d'andouiller, de feuilles d'or, de perles, de dent de licorne marine, etc. ‖ *Poudre martiale,* Poudre chalybée. ‖ *Poudre mercurielle purgative.* Poudre cornachine, à laquelle on ajoute du sulfure de mercure noir pulvérisé. ‖ *Poudre de Moore* Syn. d'ALGAROT. ‖ *Poudre de mort.* Syn. d'ALGAROT. ‖ *Poudre aux mouches.* Nom vulgaire de l'arsenic natif. ‖ *Poudre odorifèrante de Berlin.* Poudre composée de musc, benjoin, cascarille, storax calamite, iris, girofle, cannelle, roses de Provins, lavande, grenade, macis, et d'essences de bergamote, de rose de girofle et de camomille. ‖ *Poudre pour petit-lait.* Poudre composée de sel marin, de sucre de lait, de nitre et d'alun. ‖ *Poudre contre la phtisie.* Poudre de Haly. ‖ *Poudre de Pleuck.* Mélange d'arsenic blanc, myrrhe, poivre long, terre sigillée rouge, fleur de soufre et acide antimonique. ‖ *Poudre de la princesse de Carignan.* Poudre de Guttète. ‖ *Poudre aux poux.* Noix vomique pulvérisée. ‖ *Poudre de Rousselot.* Poudre arsenicale. ‖ *Poudre de Sedlitz.* Poudre gazifère ‖ *Poudre sédative de Wetzler.* Mélange d'une partie de poudre de racine de belladone et de quatre de sucre, que l'on divise en 96 prises. On l'emploie contre la coqueluche, de 2 à 6 prises, selon l'âge. ‖ *Poudre de Sentinelli.* Poudre du comte de Palme. ‖ *Poudre simple.* Celle qui provient d'une seule substance. ‖ *Poudre sternutatoire.* Mélange de poudres grossières de feuilles sèches d'asarum, de betoine, de marjolaine, et de fleurs sèches de muguet. On l'obtient encore par la pulvérisation de la saponine. ‖ *Poudre tempérante de Stahl.* Poudre composée de sulfate et de nitrate de potasse et de sulfate de mercure rouge. Elle est employée comme calmante et rafraîchissante. ‖ *Poudre de Tennant et de Knox.* Poudre de blanchiment. ‖ *Poudre de Tunquin.* Mélange de valériane, de musc et de camphre. ‖ *Poudre de Tribus.* Poudre cornachine. ‖ *Poudre unique.* Poudre de Godernaux. ‖ *Poudre de Valentini.* Nom donné au carbonate de magnésie ‖ *Poudre vermifuge* ou *anthelminthique.* Mélange de parties égales de mousse de Corse, de semen-contra, de poudres de racine de fougère et de rhubarbe. ‖ *Poudre aux vers.* Poudre composée avec l'absinthe pontique, la tanaisie, le pyrèthre et d'autres plantes analogues. ‖ *Poudre de Vienne.* Excellent escarotique composé de potasse caustique à la chaux et de chaux vive. Pour faire usage de ce mélange, on le réduit en pâte molle en le délayant avec un peu d'alcool ‖ *Poudre vomitive.* Poudre composée d'émétique, d'ipécacuana et de crème de tartre.

— Sc. occult. *Poudre de sympathie.* Poudre que l'on croyait propre à guérir une blessure, quand on l'appliquait sur le sang sorti de la plaie. ‖ *Poudre de vie.* Syn. d'ALGAROT. ‖ *Poudre d'yeux d'écrevisses.* Mélange de carbonate de chaux et de gélatine obtenu en phosphorisant et pulvérisant les yeux des écrevisses, qui était employé comme absorbant. ‖ *Poudre de projection.* Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux sur lesquels on la projetait. On l'appelait aussi *pierre philosophale.*

— Techn. *Poudre de fusion.* Mélange fait avec trois parties en poids de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé, et une partie de sciure de bois passée au tamis. Elle sert à faciliter la fonte de certains métaux ou minerais.

— Syn. comp. POUDRE, POUSSIÈRE. Ces deux mots ne diffèrent que dans l'emploi. Dans le sens de Terre réduite en molécules, *poudre* ne se dit guère que dans le style élevé; *poussière* au contraire ne s'emploie jamais pour Matière pulvérisée mécaniquement. Du tabac, du café en poudre et non du tabac, du café en poussière.

POUDRE. s. f. Dans le Médoc, Jument de moins de trois ans.

POUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Poudrer. S'empl. adjectiv. Couvert de poudre. Cheveux poudrés. Les vêtements ont tant d'influence sur l'esprit des hommes qu'il est des valétudinaires qui se trouvent beaucoup mieux lorsqu'ils se voient en habit neuf et en perruque *poudrée.* (Xav. de Maistre.) En vain l'art a-t-il dégénéré; même chez les Français, chez des faiseurs d'épigrammes, chez des abbés *poudrés* du dix-huitième siècle, il reste le même. (H. Taine.)

— Fig. Moi surtout qui tout jeune aimais à lire Fontenelle et Segrais, je me souviens en effet de ces bergers en chemise de batiste, de ces bergères en panier, de ces moutons *poudrés.* (J. Janin.)

— *Poudré à blanc.* Extrêmement poudré. Cheveux poudrés à blanc. Il était mis avec soin, *poudré* à blanc, et la croix de Saint-Louis brillait à sa poitrine. (L. Blanc.)

— *Poudré à frimas.* Recouvert d'une légère couche de poudre.

— Fig. Les gorges de montagnes couvertes de sapins *poudrés* à frimas. (Ger. de Nerval.)

— Hist. nat. Qui est parsemé d'atomes blancs, et qui paraît ainsi comme couvert de givre ou de gelée blanche. Crassule poudrée.

— Zool. Qui est comme glacé de blanc, qui a une teinte glauque. Plumage poudré. Pelage poudré. Perroquet poudré.

— POUDRÉ. s.m. Mamm. Nom donné à la guenon blanc-nez.

POUDREMENT. s. m. Action de poudrer.

*** POUDRER.** v. a. 1re conj. Couvrir légèrement de poudre. Poudrer les cheveux. Poudrer une perruque. ‖ *Poudrer à blanc.* Couvrir d'une couche épaisse de poudre. ‖ *Poudrer à frimas.* Recouvrir d'une légère couche de poudre.

— Répandre de la poudre sur l'écriture pour la sécher. *Ne poudrez* jamais votre lettre avec du tabac. (Boitard.)

— POUDRER. v. n. Chass. Faire voler la poussière. Se dit d'un lièvre ou de tout autre animal, qui, lorsqu'il est poursuivi dans un temps de sécheresse, fait voler la poussière, ce qui recouvre ses voies et déroute les chiens. Ce lièvre poudre beaucoup.

— Pop. Faire un geste de moquerie qui consiste à frapper l'avant-bras droit sur le poing gauche dans la direction de celui qu'on bafoue.

— Anc. techn. Se disait des étoffes teintes en noir, desquelles il sort une poussière quand on les secoue. Les règlements enjoignaient aux teinturiers de laver les étoffes noires jusqu'à ce qu'elles ne poudrassent plus.

— SE POUDRER. v. pron. Se couvrir légèrement les cheveux de poudre. La duchesse de Bourgogne alla chercher le duc, et revint dire qu'il se *poudrait.* (Saint-Simon.)

POUDRERIE. s. f. Fabrique de poudre à tirer.

— Art de faire, de fabriquer la poudre à tirer.

— Neige très fine qui s'introduit par les ouvertures les plus petites dans l'intérieur des habitations.

*** POUDRETTE.** s. f. (diminutif de *poudre*). Poudre extrêmement fine que l'on fait avec les excréments de l'homme desséchés, et qui sert à fumer les terres. Déjà, dans plusieurs de nos grandes villes, on exploite les latrines pour en former de la *poudrette*; ce produit pulvérulent est recherché par nos agriculteurs, qui en reconnaissent les bons effets. (Chaptal.)

— Ustensile où l'on mettait le sucre en poudre.

— Chass. *Faire la poudrette.* Se dit du gibier à plumes qui se roule dans la poussière. ‖ Se dit aussi des poules.

*** POUDREUX, EUSE.** adj. Couvert de poudre, de poussière. Habit poudreux. Chapeau tout poudreux. Tapisserie toute poudreuse. Livres, meubles poudreux.

— Se dit en parlant des personnes et des animaux. J'arrive de voyage, je suis encore tout poudreux. L'armée revenait toute poudreuse de la poursuite de l'ennemi. Des coursiers poudreux. Antigone est la devant Créon, toute *poudreuse* des rites funéraires. (P. de St-Victor.)

Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encor tout *poudreux* et sans me débotter,
Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter. (BOIL.)

— Fig. Ce vieil honneur *poudreux* de la reine du monde. (Corneille.)

— Par métonymie. *Pied poudreux.* Vagabond, qui court çà et là. C'est un pied poudreux. ‖ Petit marchand, coureur de marchés et de foires. Il y avait en Angleterre une cour des pieds poudreux ou se plaidaient toutes les affaires qui concernaient les petits marchands porte-balle. ‖ Nom qu'on donnait à des soldats qui désertaient de régiment en régiment.

— Qui est plein de poussière, où il y a beaucoup de poussière. Plaine, campagne poudreuse. Rue poudreuse. Désert poudreux. Sur les flancs de la vallée serpentent des routes *poudreuses* où courent des voitures et des cavalcades. (H. Taine.)

Des coursiers, épouvantés comme eux,
Les pas retentissants battent les champs *poudreux.*
(DELILLE.)

— Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière grisâtre. Champignon poudreux.

*** POUDRIER.** s. m. Celui qui fabrique la poudre à canon. Le métier de poudrier est très dangereux. Ce terme est peu usité dans cette acception.

— Celui qui vend de la poudre à tirer. Il est vieux et tout à fait inusité.

— Horloge de sable qui durait une demi-heure. On dit aujourd'hui *sablier.*

*** POUDRIER.** s. m. Petite boîte dont le dessus est souvent criblé de petits trous, et où l'on met la poudre pour sécher l'écriture. Un poudrier d'argent, de cuivre, de bois, de cristal. En ce sens, on dit aussi *poudrière.*

— Vase de terre à l'usage des naturalistes.

*** POUDRIÈRE.** s. f. Fabrique de poudre. On dit aussi *poudrerie.*

— Magasin où l'on conserve la poudre à canon. On dit aussi *magasin à poudre.*

— Boîte où l'on met de la poudre à sécher l'écriture. Syn. de POUDRIER.

— Chass. Boîte ou poire à poudre.

POUDRIN. s. m. (radic. *poudre*). Mar. Nom que les marins donnent à l'espèce de pluie extrêmement fine que les lames forment en se brisant.

— Nom donné au givre, à Terre-Neuve.

POUDROIEMENT. s. m. Action de poudroyer; état de ce qui poudroie. Un *poudroiement* lumineux d'un effet admirable. (Th. Gautier.) La voûte du ciel bleu s'enfonçait à l'horizon, d'un côté dans le *poudroiement* des plaines, de l'autre dans les brumes de la mer. (G. Flaubert.) La campagne, au loin, s'étendait, étincelante et vague, perdue dans le *poudroiement* d'or de sept heures. (De Gonc.)

— Action de réduire en poudre. On dit plutôt *pulvérisation.*

POUDROYANT. part. près. du v. Poudroyer.

POUDROYANT, ANTE. adj. Qui poudroie. Les paysages *poudroyants* de soleil et les grands troupeaux cheminant sur des terrains de pierre ponce. (Th. Gautier.)

POUDROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Poudroyer. S'empl. adjectiv.

— Réduit en poudre.

Ils ont été foudroyés,
Poudroyés
Sur les bords de la Charente. (RONSARD.)

*** POUDROYER.** v. n. 1re conj. S'élever en poussière. Toute cette plaine de sable *poudroyait* sous les pieds des chevaux. (Acad.) La route blanche, embrasée, *poudroyait* entre des jardins d'oliviers et de petits chênes. (A. Daudet.)

— *Le soleil poudroie.* Des poussières apparaissent dans la lumière des rayons du soleil. Je ne vois rien que le soleil qui *poudroie* et l'herbe qui verdoie. (Perrault.)

— Par extens. Son toit est l'azur du ciel; le soleil est sa lampe d'ouvrier; et le matin qui *poudroie* est la poussière qu'il secoue sur sa porte. (Edg. Quinet.)

— Par allusion au mouvement de la poussière dans les rayons lumineux. Voyez si tous ces mondes qui *poudroient* dans l'abîme ne voudraient pas se blottir sous un sillon de chaume. (Edg. Quinet.)

— Paraître poudreux. Les ustensiles de ménage, vaguement entrevus à travers l'ombre, *poudroient* dans la profondeur. (H. Taine.)

POUDROYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je poudroie, tu poudroies, il poudroie,* etc. Remplir de poudre, de poussière; réduire en poudre. D'un cheval espagnol *poudroyant* tous les champs. (J.-B. Rousseau.)

— SE POUDROYER. v. pron. Être réduit en poussière. Chaque parcelle encor s'y *poudroie* en parcelle. (Lamartine.)

POUF. interj. Mimologisme dont on se sert pour exprimer le bruit d'une arme à feu qu'on décharge. Molière l'a employé dans un divertissement du *Malade imaginaire.*

POUÉE. s. f. Agric. Sorte d'ados plantés de vigne.

*** POUF.** interject. Mot qui exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant.

*** POUF.** s. m. Tromperie de charlatan, annonce pour leurrer.

— *Faire pouf.* Déployer de l'ostentation, tirer vanité de son costume.

— *Faire pouf.* Déloger. C'est le cas de faire *pouf*; ils ne s'y attendent pas. (J.-J. Rouss.)

— Pop. et triv. *Faire un pouf, faire pouf.* Ne pas payer ce qu'on a acheté ou pris en consommation à crédit chez quelque marchand.

— *A pouf.* loc. adv. Pop. A crédit, mais sans intention de payer.

— Sorte de grand tabouret ou canapé rond avec siége extérieur sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir. Quoi de plus charmant qu'un groupe de femmes de beauté différente et contrastée, assises sur un *pouf* au milieu d'un salon, dans des flots de guipures et de dentelles? (Th. Gautier.)

— Anc. cost. Nom d'une coiffure fort compliquée dont les femmes firent usage au temps de Marie-Antoinette.

— Mod. Sorte de tournure qui se met par derrière et qui sert à faire bouffer la robe. Quand tu seras juponnée un peu plus haut par derrière, avec un *pouf* convenable... (O. Feuillet.)

*** POUF.** adj. 2 g. invar. Se dit d'une pierre, d'un marbre qui s'égrène, qui se réduit en poudre quand on le travaille. Marbre pouf. Pierre pouf. Grès pouf.

— Techn. Se dit du degré de molle résistance que doit avoir la matière dont on fait le noyau d'une cloche. Noyau pouf.

*** POUFFER.** v. n. 1re conj. Mot qui exprime le bruit que fait une personne qui éclate de rire involontairement, et qui est usité dans cette locution. *Pouffer de rire.* C'est à faire pouffer de rire. C'était à pouffer de rire. Je ne sais encore si l'absurdité de ces gens-là doit me faire *pouffer* de rire ou d'indignation. (Voltaire.) Elle répondit d'un ton qui m'eût fait *pouffer* de rire dans des circonstances moins lugubres. (Id.)

— Absol. C'était à faire pouffer. Je pouffais, à chaque instant j'allais pouffer.

— Se donner des airs d'importance. Villars se mit à *pouffer* à la matamore. (St-Simon.)

POUFFIASSE. s. f. Pop. Femme sale, dégoûtante.

POUFIGNON. s. m. Ornith. Nom donné, dans le département de la Somme, au pouillot.

POUGATCHEF (Yemelka ou Yehelman). Imposteur russe, né à Simoréisk, sur le Don, 1726-1775, était fils d'un simple Cosaque. Il déserta vers 1770, et adopta les principes des raskolniks; en 1773, il se fit passer pour le czar Pierre III, et rallia autour de lui les peuplades qui habitent entre le Don et l'Oural. Battu sur le Volga, il fut livré par trois de ses compagnons, 1774, et décapité à Moscou, 1775.

POUGENS (Marie-Charles-Joseph de). Littérateur, né à Paris, 1755-1833, négociateur du traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre, fut ruiné par la Révolution, et se fit, à Paris, imprimeur-libraire. Il fut de l'Institut depuis 1799. On a de lui : *Trésor des origines de la langue française; Archéologie française, ou Vocabulaire de mots tombés en désuétude; Traité curieux sur les cataclysmes ou déluges, les révolutions du globe,* etc., etc.

POUGEOISE. s. f. Numism. Monnaie du temps de saint Louis qui valait le quart d'un denier. Elle s'appelait aussi *pite* ou *poitevine.*

POUGER. v. n. 1re conj. On met un *e* devant *a, o.* Anc. mar. Faire vent arrière. Ce vaisseau pouge. Se disait sur la Méditerranée.

POUGH-KEEPSIE. Géogr. Ville des États-Unis (New-York), sur l'Hudson, à 110 kilom. S. d'Albany; 20,000 hab.

POUGOUNÉ. s. m. Mamm. Syn. de PARADOXURE.

POUGUES-LES-EAUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nevers (Nièvre), sur la Loire; 1,100 hab. Eaux minérales.

POUH. interj. Mot qui exprime le dédain, l'indifférence.

POUHORITA. s. m. Hist. ind. Brahmane attaché spécialement à une famille, et chargé de toutes les cérémonies religieuses qui la concernent. Quelquefois cette charge est héréditaire.

POUILLARD. s. m. (étym. prob., lat. *pullus,* petit d'un animal). Chass. Perdreau tout jeune, non encore formé.

POUILLE. s. f. V. POUILLES.

POUILLE. Géogr. V. APULIE.

*** POUILLÉ.** s. m. (pron. *pou-llé, ll* mouill.; ét. bas-lat. *pulegium,* même signif.). Hist. Registre où l'on inscrivait le catalogue des églises et des bénéfices d'une province, d'un diocèse, etc. Le pouillé général de tous les bénéfices du royaume. Omettre par erreur un bénéfice dans le pouillé. Le pouillé particulier des bénéfices dépendants d'une abbaye. Les anciens *pouillés* de l'évêché de Coutances font mention d'une seigneurie de Tangroville... (V. Hugo.)

POUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pouiller (Dire des injures). S'emploie adjectiv. Drôle pouillé comme il le mérite.

POUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pouiller (Prendre les poux). S'empl. adjectiv. Enfant pouillé.

*** POUILLER.** v. a. 1re conj. (pron. *pou-llé, ll* mouill.). Dire des pouilles, des injures grossières. Pouiller étrangement quelqu'un.

— SE POUILLER. v. pron. Se dire mutuellement des injures grossières. Ils se sont pouillés tous les deux.

POUILLER. v. a. 1re conj. Chercher les poux.

— SE POUILLER. v. pr. Se chercher des poux les uns aux autres. Deux singes qui se pouillent.

POUILLERIE. s. f. (pron. *pou-lle-ri, ll* mouill.; rad. *pouil,* vieux mot signifiant *pou*). Endroit d'un hôpital où l'on dépose les habits des malades pauvres.

— Par anal. Lieu très malpropre. || Grande malpropreté. || Extrême pauvreté.

* **POUILLES**, s. f. pl. (pr. *pouille*, *ll* mouill. ; et inconn.). Injures grossières. Dire des pouilles. Dire mille pouilles, toutes les pouilles imaginables. Chanter pouilles. Un peu de maladie m'a empêché de vous écrire des *pouilles* de ma main ; je me sers d'un secrétaire. (Voltaire.)

Mars trata le sort de Iaquin,
Lan dit cent *pouilles*, et la Gloire
Rompit son cornet à bouquin. (Ménage.)

— S'emploie aussi au singulier. Au besoin elle lui chantait *pouille*. (H. Taine.) Elle chante souvent *pouille* à son mari quand il est allé deux fois dans le jour à Maxilly. (V. Cherbuliez.)

Tous les jours, tour à tour,
Elle nous chantait *pouille* avant le point du jour :
C'était un vrai plaisir. (Destouches.)

POUILLET (Claude-Servais-Mathias), Physicien, né à Cuzance (Doubs), 1791-1868, élève de l'École normale, professeur de physique à l'École polytechnique et à la faculté des sciences, fut membre de la Chambre des députés jusqu'en 1848. Il était directeur du Conservatoire des arts et métiers et membre de l'Académie des sciences, 1837. Il a publié des *Mémoires* intéressants et des *Éléments de physique expérimentale et de météorologie*.

* **POUILLEUX, EUSE**, a. (pr. *pou-lleu*, *ll* mouill. ; rad. *pou*, anciennement *poull*). Qui a des poux ; qui est sujet à en avoir. Un enfant pouilleux. Avoir la tête pouilleuse.

— Fig. Extrêmement pauvre. J'errais sur le port de Marseille avec un camarade aussi *pouilleux* que moi, qui s'est enrichi chez le bey, lui aussi. (A. Daudet.)

— Constr. *Bois pouilleux*. Bois qui commence à se gâter et qui se couvre de petites taches rouges et noires.

— Géogr. *Champagne pouilleuse*. Partie de la Champagne située à l'O. de Vitry-le-François, et ainsi nommée à cause de sa stérilité.

— Grav. *Tailles pouilleuses*. Tailles peu nettes et parfois interrompues.

— Pêch. *Mer pouilleuse*. Mer sur laquelle flottent des taches de graissin.

— Substantiv. Un pouilleux. Un petit pouilleux. Une vilaine pouilleuse. C'est un *pouilleux*. (Acad.)

— Fig. Personne de condition basse et misérable. Ce n'est qu'un pouilleux. Ne fréquentez pas cette pouilleuse. Elle était sous les toits, dans le coin des *pouilleux*, dans le trou le plus sale, à l'endroit où l'on ne recevait jamais la visite d'un rayon. (É. Zola.) Il est peu usité, et ne se dit que par injure.

— Chass. Jeune perdreau qui n'est pas encore maillé.

POUILLIER ou **POUILLIS**, s. m. (pron. *pouillé* ou *pouill*, *ll* mouill. ; radic. *pouil*, ancienne forme de *pou*). Mauvaise auberge, pauvre hôtellerie où l'on est exposé à gagner de la vermine. Nous demeurâmes dans un *pouillier* à deux pas de celui où je fus si bien il y a cinq ans. (Mme de Sévigné.)

POUILLON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dax (Landes) ; 3,400 hab. Eaux thermales.

POUILLOT, s. m. (pr. *pou-llo*, *ll* mouill. ; ét. lat., *pullus*, petit oiseau). Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des dentirostres, tribu des becs-fins, établi pour plusieurs espèces, dont quatre européennes. Cet oiseau, de fort petite taille, a le sommet de la tête et les parties supérieures du corps d'un olivâtre clair, les plumes de l'aile et de la queue d'un brun cendré entouré d'olivâtre.

— *Pouillot colybie* ou *pouillot véloce*. Fauvette rousse de Buffon. || *Grand pouillot*. Sylvie polyglotte.

— Bot. V. POULIOT.

POUILLOTEMENT, s. m. (pr. *pou-llo-te-man*, *ll* mouill. ; rad. *pouil*, ancienne forme de *pou*). Maladie causée par les poux, surtout chez les bestiaux.

POUILLOUSE, s. f. (pron. *pou-llouze*, *ll* mouill.). Mar. Voile qui se hisse, dans les mauvais temps, parallèlement aux étais du grand mât.

POUILLY, s. m. Vin blanc renommé qui se récolte dans les environs de Pouilly (Nièvre). Une bouteille de pouilly. Boire du pouilly.

POUILLY, Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cosne (Nièvre) ; 3,000 hab. Vins blancs estimés.

— POUILLY EN-AUXOIS. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beaune (Côte-d'Or), sur le canal de Bourgogne. Ciment romain ; 1,200 hab.

POUILLY (Lévesque de). V. LEVESQUE.

POUJONGAL, s. m. Riz cuit avant d'être dépouillé de ses bales.

POUJOULAT (Baptistin). Écrivain français, né à La Fare (Bouches-du-Rhône), 1808-1864, fut à Paris le collaborateur de Michaud pour la *Bibliothèque des croisades* et l'accompagna en Orient. A leur retour, ils publièrent la *Correspondance d'Orient*, puis donnèrent une *Nouvelle Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe*. On lui doit encore : *la Bédouine* ; *Histoire de Jérusalem* ; *Histoire de saint Augustin, sa vie, ses œuvres, son siècle*, ouvrages couronnés par l'Académie française ; *Histoire de la révolution française* ; etc. Il a fait partie des Assemblées constituante et législative, 1848 et 1849.

POUL, s. m. Métrol. Monnaie tartare qui vaut 1 centime 38.

— Ornith. Nom par lequel on désigne quelquefois le roitelet huppé.

POULAILLE, s. f. (pr. *pou-lalle*, *ll* mouill.). Totalité des poules d'une basse-cour. Ma belle, venez voir ma *poulaille*... ça vous amusera plus que de rester avec toutes ces horreurs d'hommes. (De Gone.)

Le rustre en paix chez soi
Vous fait argent de tout, convertit en monnaie
Ses chapons, sa *poulaille*. (La Fontaine.)

— *Poulaille sauvagine*. Nom qu'on donnait, chez les rôtisseurs, au gibier à plume.

* **POULAILLER**, s. m. (pron. *pou-la-llé*, *ll* mouill. ; rad. *poulaille*). Écon. rur. Lieu où juchent les poules. Les *poulaillers* doivent être construits aussi sainement que les logements des autres animaux domestiques, et être entretenus avec une propreté particulière. (Morog.)

— Bâtiment destiné à la multiplication et à l'élève des poules, coqs, etc.

— Par plaisant. Galerie la plus élevée d'un théâtre. Il s'est juché au poulailler. Nous n'avons pu trouver place qu'au poulailler.

— Fig. et fam. Bicoque, place mal fortifiée. Nous faisons à présent la guerre très paisiblement aux citoyens têtus de Genève. J'ai trente dragons autour d'un *poulailler* qu'on nomme le château de Tournay, que j'avais prêté à M. le duc de Villars, sur le chemin des Délices. (Voltaire.)

— Habitation misérable.

— Voiture dans laquelle on amène les volailles.

— Fig. Mauvaise voiture.

* **POULAILLER**, s. m. Marchand de volaille.

— S'est dit pour Rôtisseur.

— Adjectiv. Ces vieux villages normands sont volontiers *poulaillers*. (V. Hugo.)

POULAILLERIE, s. f. (pr. *pou-la-lle-ri*, *ll* mouill. ; rad. *poulaille*). Lieu où l'on vend la volaille.

* **POULAIN**, s. m. (ét. bas-lat., *pullanus*, même signif. ; formé de *pullus*, petit d'un animal). Jeune cheval, jusqu'à trois ans. Mettre bas un poulain, un beau poulain. Acheter un poulain. Il faut avoir attention, lorsqu'on sèvre les jeunes *poulains*, de les mettre dans une écurie propre, qui ne soit pas trop chaude, crainte de les rendre trop délicats et trop sensibles aux impressions de l'air. (Buff.) L'inscription *poulain* par nos mains est dompte. (Rosset.) || Le féminin correspondant de ce mot est *pouliche* ; on disait autrefois *poulaine*, *poulue*.

Le *poulain* tous les jours se gorgeait de samfoin,
Se vautrait dans l'herbe fleurie,
Galopait sans objet, se baignait sans envie. (Florian.)

— Charpent. Traîneau sans roues, sur lequel on transporte de lourds fardeaux. || Assemblage de fortes pièces de bois dont on se sert pour descendre les tonneaux dans la cave.

— Cout. Cheval en charpente qui porte des mannequins, que l'on promène, à une certaine époque, dans les rues de Pézenas ; l'origine de cette cérémonie paraît remonter à Louis VIII.

— Hist. Nom donné, dans le XIIIe siècle, à des paysans des côtes de Syrie, population de Syriens, d'Arméniens et d'Européens dont les races s'étaient croisées.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, dont les espèces, fort petites, sont remarquables par leur forme oblongue et comprimée, par la petitesse de leurs écailles minces et lisses, par la protractilité de leur bouche, garnie ordinairement de dents fines, et par la présence d'une seule nageoire dorsale à plusieurs aiguillons.

— Jeux. Ancien jeu de dés, le même que la raffe.

— Mar. Etai placé en arc-boutant, sous l'étambot d'un bâtiment en construction, pour empêcher qu'il ne glisse sur le chantier.

— Numism. Monnaie de Corinthe sur laquelle l'image de Pégase est représentée.

* **POULAIN**, s. m. Médec. Terme populaire par lequel on désigne le bubon inguinal, parce que ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux qui viennent de naître.

* **POULAINE**, s. f. Géogr. S'est dit anciennement pour Pologne. Le roi de *Poulaine* et son frère et les seigneurs de Hongrie les défirent et en occirent quatre mille. (A. Chartier.)

— Nom donné autrefois à une sorte de fourrure ou de peau qui venait de Pologne.

— *Souliers à la poulaine*, ou simplement *poulaine*. Chaussure à longue pointe recourbée, qui a été fort à la mode en France. La mode des souliers à la poulaine fut si vivement accueillie, que les différentes longueurs des bouts de souliers servaient à distinguer les différents états des citoyens ; chez les gens du commun, ils n'avaient qu'un bout de six pouces de longueur ; ceux des gens de qualité n'avaient pas moins de deux pieds ; de là est venu le proverbe *Être sur un grand pied*. Les poulaines venaient se rattacher au genou avec une chaîne d'or.

— Mar. Assemblage de plusieurs pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe, et faisant partie de l'avant des vaisseaux. C'est sur la poulaine que sont établies les latrines de l'équipage. || *Plancher de poulaine*. Plate-forme triangulaire à cailleboti, établie sur la poulaine.

POULAINES. Géogr. Commune du cant. de Saint-Christophe, arrond. d'Issoudun (Indre) ; 2,000 hab.

POULAITTE, s. f. Écon. rur. Syn. de POULINÈRE.

* **POULAN**, s. m. Jeux. A l'hombre, au quadrille, au tri, etc., Enjeu que celui qui donne les cartes met de plus que les autres. Mettre son poulan. Devoir le poulan. || Nom donné aussi aux derniers tours, où l'on paye double.

POULANGIS, s. m. (pron. *pou-lan-ji*). Anc. comm. Sorte de tiretaine qui se fabriquait en Normandie et dans la Nièvre. Tablier, robe de poulangis.

POULARD, s. m. Agric. Espèce de gros froment qui ne souffre pas des grandes chaleurs.

— Adjectiv. Blé poulard.

* **POULARDE**, s. f. Jeune poule à laquelle on fait l'extraction des ovaires pour que, ne pondant point, elle engraisse davantage, et que sa chair devienne plus délicate. Poularde rôtie. Poularde truffée. Poularde en ragoût. On vante beaucoup les poulardes du Mans. Pour les *poulardes*, la préférence appartient à celles de Bresse, qu'on appelle *poulardes* fines, et qui sont rondes comme une pomme. (Brill.-Savarin.) La truffe a parfumé la *poularde* de Bresse. (Berchoux.)

— Pop. Jeune femme grasse et fraîche.

POULASTYA, Myth. ind. Fils de Brahma et un des richis ; il mena une vie sainte dans un lieu voisin de l'Himalaya.

POULDERGAT. Géogr. Comm. du canton de Douarnenez, arr. de Quimper (Finistère) ; 2,600 hab.

* **POULE**, s. f. et bas-lat., *pulla*, féminin de *pullus*, petit d'un animal). Ornith. Femelle du coq. La poule est un oiseau domestique, un gallinacé de la famille des faisans, qui constitue le genre d'oiseaux le plus varié et le plus multiplié dans toutes les parties du monde, celui qui offre le plus de ressources alimentaires, tant par les œufs excellents qu'il fournit en abondance, que par sa chair fine et délicate. La poule est plus petite que le coq ; elle en diffère encore par son plumage moins éclatant et moins varié sur la tête. La crête est beaucoup plus basse que celle du coq et nulle dans quelques espèces ; la queue est arrondie et sans rectrices allongées. Poule grasse, maigre. Vieille poule. Poule de la grosse espèce, de la petite espèce. Poule qui pond. Poule qui couve. Mettre une poule à couver. Poule qui glousse. Des œufs de poule. Mettre une poule au pot. Le sonneur est de la grosseur d'une *poule*. Buffon. Les *poules* n'ont pas besoin du coq pour produire des œufs. (Id.)

L'avarice perd tout en voulant tout gagner,
Je ne veux, pour le témoigner,
Que celui dont la *poule*, a ce que dit la fable,
Pondait tous les jours un œuf d'or.
(La Fontaine.)

— On distingue de nombreuses variétés de poules. || *Poule anglaise*. Poule de petite taille, familière, à plumage blanc, excellente couveuse et dont la chair succulente est très estimée. || *Poule brésilienne*. Oiseau remarquable par sa grosseur prodigieuse ; ailes vertes et brunes ; camail couleur acajou. || *Poule chinoise*. Poule qui n'est pas plus grosse qu'une caille. || *Poule cochinchinoise*. Poule remarquable par sa taille et l'absence de plumes caudales. On en connaît plusieurs variétés. || *Poule couleur de feu* ou *poule Crèvecœur*. Une des meilleures comme pondeuse, facile à engraisser et dont la chair a une grande finesse. Cette race est généralement huppée ; son plumage est noir ou blanc et sa crête bifurquée transversalement. || *Poule commune française*. Poule de taille moyenne, à crête pendante et rouge, le cou épais, l'œil vif, les jambes jaunes. Son plumage est tantôt noir, tantôt blanc et gris. || *Poule hollandaise*. Poule à plumage noir, avec une huppe blanche. Elle s'acclimate facilement en France. || *Poule de Houdan*. Espèce comprenant de belles poules bien membrées et des coqs superbes pesant jusqu'à 3 kilogrammes. Tête ornée d'une huppe rejetée en arrière et épanouie ; jambes d'un gris bleuâtre ; plumage très variable. Les houdans sont d'excellentes pondeuses. || *Poule huppée*. Poule dite aussi *poule polonaise*. || *Poule du Mans* ou *de La Flèche*. Poule très estimée, très propre à l'engrais, fournit ces belles volailles grasses connues du monde entier. || *Poule naine*. Poule qui est originaire de Java et a tout au plus la taille d'un pigeon. || *Poule negre*. Poule qui a la crête, le perioste et le barbillon noirs. || *Poule pierrée*. Poule dont le plumage fond blanc est semé de taches noires, chamois ou ardoise. || *Poule Pompadour* et, par corruption, *poule de Padoue*. Espèce introduite en France par le roi Stanislas. || *Poule pattue*. Poule qui a les pattes garnies de plumes jusqu'aux ongles. || *Poule de soie*. Poule qui a les plumes fines et soyeuses. || *Poule veuve*. Poule dont le plumage fond brun est semé de larmes blanches.

— Nom de la femelle de plusieurs espèces d'oiseaux. Poule pintade. Poule faisane. Poule perdrix. || *Poule de Barbarie*, *d'Afrique*, *de Numidie*, *de Guinée*. La pintade. || *Poule de bois*, *des coudriers* ou *poule sauvage*. La gélinotte. || *Poule de bruyère* ou *de Limoges*. Le tétras. || *Poule de Carthage*. L'outarde. || *Poule d'eau*, *des marais*. Genre d'échassiers de la famille des rallidées, appelé aussi *gallinule*, établi pour cinq ou six espèces qui vivent au bord des rivières et des marais dans les deux continents. || *Poule d'Inde*.

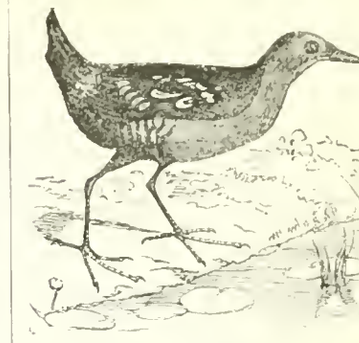

Poule d'eau.

La femelle du dindon ou coq d'Inde. || *Poule de mer*. Le guillemot. || *Poule de neige*. Le lagopède. || *Poule d'or*. Nom vulgaire du faisan doré. || *Poule du port d'Egmont*. Le goéland brun. || *Poule sultane*. Le porphyrion.

— Fig. *Poule mouillée*, *cœur de poule*. Poltron, homme sans résolution, sans courage, sans vigueur, incapable de montrer la moindre énergie. Se dit parce qu'une poule, lorsqu'elle a été surprise par la pluie, se tient à l'écart, sans remuer, comme dans une espèce de honte et d'abattement. A sept heures, la *poule* mouillée vient manger son poulet et causer un peu avec sa chère enfant. (Mme de Sév.)

— *Il est frisé comme une poule mouillée*. Se dit d'un homme qui porte les cheveux plats.

— *Poule laitée*. Homme sans énergie.

— Fam. *N'avoir pas plus de vigueur qu'une poule*. N'avoir pas de vigueur. Voilà de mes damoiseaux tuets qui n'ont pas plus de vigueur que des *poules*. (Molière.)

— *Courir la poule*. Aller en maraude. Les gens de guerre aiment courir la poule.

— *Peau ou chair de poule*. Peau qui n'est pas lisse, qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. Cette personne a une véritable peau de poule.

— *Faire venir la chair de poule*. V. CHAIR.

— Fig. *Poule à plumer*. Personne facile à duper.

— *Plumer la poule*. Commettre des exactions. || *Plumer la poule sans la faire crier*. Faire des exactions adroitement et sans qu'on s'en plaigne.

— *Faire le cul de poule*. Faire la moue en avançant les lèvres.

— *Être empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin*. S'embarrasser trop de peu de chose.

— *Être comme une poule qui a couvé des œufs de cane*. Être très étonné.

— Fig. et fam. *Il est aris au renard que chacun mange sa poule comme lui*. Celui qui a tout a souhait s'imagine difficilement que beaucoup de gens vivent dans une détresse absolue. || *Livrer la poule au renard*. Traiter celui qu'on devrait protéger. || *C'est un pourrisse qui mène les poules pisser*. Se dit d'un homme d'une excessive naïveté, ou qui s'occupe des menus détails du ménage. || *Il veut aller garder les poules de monsieur le curé*. Se dit d'une personne en danger de mourir.

— *Être le fils de la poule blanche*. Être extrêmement heureux en toutes choses. C'est le fils de la poule blanche. En vérité, vous êtes le fils de la poule blanche.

Du siècle les mignons, fils de la *poule* blanche,
Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche,
En crédit élevés, ils disposent de tout,
Et n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à bout.
(Regnier.)

— *Faire pondre la poule*. Tirer profit d'une affaire.

— *Lait de poule*. Espèce de potion calmante et adoucissante, faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayés dans de l'eau bouillante.

— Terme familier qu'on adresse à une femme, à une fille. Ne me cachez rien, ma petite *poule*. (Destouches.)

— Loc. prov. *La poule ne doit pas chanter devant le coq*. V. COQ. || *Qui naît poule aime à gratter*. Se dit pour caractériser les penchants que l'on tient de son origine. || *Les poules pondent par le bec*. Les poules font une plus grande quantité d'œufs, quand elles sont bien nourries. || *Tuer la poule pour avoir l'œuf*. Se priver des ressources à venir pour l'intérêt présent. || On dit dans le même sens : *En faire comme de la poule aux œufs d'or*. || *Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin*. Quand on veut faire quelque mal, il ne faut pas que ce soit là où l'on est connu. || *Quand le sort est sur les poules, le diable ne les ferait pas poudre*. On ne saurait faire pondre une poule qui n'y est pas disposée. || *A la poule serre lui le poing, et elle te serrera le cul*. La poule ne pond que si on lui donne à manger.

— Bot. *Poule grasse*. Nom vulgaire de la mâche cultivée, de la lampsane commune et de deux chénopodes. || *Poule qui pond*. Nom vulgaire de la morelle mélongène.

— Chorégr. Nom d'une des figures qui font

partie du quadrille français. Danser la poule.

— Féod. *Droit de poule de commande* Droit d'une poule que devait tout serf tenant feu et lieu.

— Ichtyol. *Poule de mer.* Nom vulgaire du zeus forgeron, du labre tanche et du gade tacaud.

— Jeux. Au jeu de renard, Chacune des pièces qui servent à enfermer le renard. || A certains jeux, Mise que fait chaque joueur a son tour, et qui reste à celui qui gagne tous les autres. Mettre à la poule. Gagner la poule. Gagner une grosse poule. Faire une poule. Se dit particulièrement au jeu de billard. C'est un peu comme la *poule* au billard; il s'agit de ne pas mourir. (Gér. de Nerval.) || *Poule à deux billes.* Poule qui se joue avec deux billes sur lesquelles les joueurs jouent alternativement. || *Poule à toutes billes.* Poule ou chaque joueur a sa bille. *Entrer dans la poule.* Être admis au jeu. || *Sortir de la poule.* Cesser de jouer lorsqu'on a marqué le nombre de points convenu. || *Rentrer dans la poule.* Faire de nouveau partie de la poule, en achetant la bille d'un joueur qui n'est pas encore sorti.

— Moll. Espèce de térébratule. || *Poule sultane.* Espèce de bulime de la Nouvelle-Zelande.

— Navig. fluv. *Poule d'eau.* Nom donné, dans la Nièvre, à ceux qui suivent les cours d'eau pour surveiller le bois flotté.

— Techn. *Cuir de poule.* Cuir extrêmement délié et de mauvais usage.

— Turf. Dans les courses, Masse des mises de ceux qui parient. || *Poule d'essai.* Première épreuve des chevaux de trois ans. || *Poule des produits.* Épreuve pour chevaux de trois ans engagés avant leur naissance.

— Adjectiv. *Acier poule.* Acier dont la surface est couverte de nombreuses ampoules ou boursouflures.

POULENÉE, s. f. Écon. rur. V. PRUNÉE.

POULER, v. n. Ire conj. Jeux. Jouer à la poule.

POULÈRE, s. f. Liqueur spiritueuse qu'on fait, au Mexique, avec la fève de l'agavé.

POULERIE, s. f. Écon. rur. Endroit ou l'on élève des poules.

* **POULET**, s. m. (pron. *pou-lè*; dimin. de *poule*). Ornith. Petit d'une poule. La chair du poulet est tendre, gélatineuse, et fournit un aliment sain et de facile digestion. | *Poulet de grain.* Poulet nourri avec du grain.

— *Poulet de bois.* La huppe.

— *Poulet d'Inde.* Dindonneau.

— Par dénigrement, Imbecile. C'est un véritable poulet d'Inde.

— *Gardeur, gardeuse de poulets d'Inde*, ou simplement *gardeur de poulets*, S'est dit, par dérision, des gentilshommes campagnards et des dames de campagne.

— *Vin de poulet.* Vin dans lequel on faisait infuser de la fiente de poulet et que l'on employait contre les coups, les chutes, etc.

— *Four à poulets.* Sorte de four dans lequel on fait éclore des œufs sans le secours des poules.

— *Poulet de mer.* Crabe comestible.

— Pop. *Poulet de carême.* Hareng blanc.

— Terme de caresse, en parlant à des enfants. Viens à moi, mon poulet. Venez, poulet. Voilà votre chambre, mon petit *poulet*, me disait-elle en me passant doucement la main sous le menton. (Le Sage.)

— Billet d'amour, de galanterie. On ignore d'où vient le nom de *poulets* donné aux missives d'amour. L'explication la plus probable est celle qui a été donnée par Furetière. Il dit que l'on plaît ces billets en y faisant deux pointes en forme d'ailes de poulet. Écrire un poulet, des poulets. Recevoir un poulet. Le père aura l'exploit, la fille le *poulet*. (Racine.) Vous avez besoin qu'on vous trousse quelques *poulets* galants pour envoyer à la personne, et vous avez songé à moi. (A. Daudet.)

— Par extens. Billet d'un genre quelconque. N'ai-je pas bien fait de vous envoyer le *poulet* apostolique du saint-père ? (Mme de Sév.)

— Papier doré propre à écrire des poulets.

— Arg. *Poulet d'Inde.* Cheval.

— Antiq. *Poulets sacrés.* Ceux que les prêtres élevaient eux-mêmes pour en tirer des augures. Si les poulets sacrés refusaient de manger, l'augure était funeste; dans le cas contraire, l'augure était d'autant plus favorable que les poulets achevaient leur repas avec une plus grande avidité. Claudius Pulcher ayant appris que les poulets sacrés ne voulaient pas manger, s'écria : « Qu'ils boivent ! » et les fit jeter à la mer. Les Romains attribuèrent à cet acte d'impiété tous les malheurs de ce général.

POULETIER, s. m. (rad. *poulet*). Marchand de volailles.

* **POULETTE**, s. f. Jeune poule. Poulette grasse, engraissée. Poulette prête à pondre. Un œuf de poulette.

— *Poulette au bon Dieu.* Le roitelet, en Normandie. || *Poulette d'eau.* Poule d'eau.

— Fig. et fam. Jeune fille. Une jolie poulette. Une belle poulette. Une gentille poulette. Nous avons eu toutes les peines du monde, moi et mes deux *poulettes*, à arracher le marquis des mains de Monsieur Cardinal. (L. Halevy.)

— Iron. Cette Moucby fut une étrange *poulette*, comme on le verra en son temps. (Saint-Simon.)

— *Vieille poulette* Vieille qui fait la jeune. C'est une chose risible que la timidité de vieux enfants et la pruderie de vieilles *poulettes*. (Boiste.)

— Art culin. *A la poulette.* A la sauce blanche. Pieds de mouton à la poulette. Riz de veau à la poulette. Sauce à la poulette.

— Comm. Espèce de papier.

— Moll. Sorte de térébratules fossiles.

— Minér. Minerai de fer en grains de l'île d'Elbe.

POULEUR, s. m. Turf. Celui qui joue à la poule.

* **POULEVRIN**, s. m. (ét., V. PULVÉRIN). Poudre fine qui servait à amorcer le canon.

— Poire ou l'on tenait cette poudre.

POULIA, s. m. Relat. Membre de la dernière et de la plus méprisée de toutes les tribus ou castes du Malabar. Les poulias sont si malheureux et si avilis que les brahmanes leur contestent le droit de les regarder en face, et qu'il leur est interdit d'entrer dans les maisons, même de converser avec les membres des classes supérieures. Il leur est défendu de porter les armes, même dans la plus grande extrémité; dans l'ordre des castes, ils sont au-dessous des parias.

POULIAGE, s. m. Mar. Ensemble des poulies d'un bâtiment.

* **POULICHE**, s. f. (ét., V. POULAIN). Jeune cavale jusqu'à trois ans. On dit aussi *poulinc*. Cette *poulinc* avait une étoile au front et les pieds blancs. (Buff.) || Autrefois on disait *poulaine*.

POULICHE, s. m. Relat. Membre d'une caste hindoue encore plus méprisée que celle des poulias, et qui vit parquée au fond des bois.

POULICHON, s. m. Écon. rur. Jeune poulain.

* **POULIE**, s. f. (ét. anglo-saxonne, *pullium*, tirer. Machine simple, consistant en une roue qui tourne autour d'un axe le plus souvent immobile, et autour de laquelle vient s'enrouler une corde dont les deux extrémités reçoivent l'une la force motrice, et l'autre la résistance, c'est-à-dire la force à mouvoir. Poulie de bois, de cuivre, de fer, de fonte. Poulie simple, fixe, mobile, moulée. La poulie d'un puits, d'un grenier. Mettre une corde à une poulie. Graisser une poulie. Faire agir les poulies.

Le tonneau suit dans l'air le tonneau qui s'élève,
La mobile *poulie* en criant les enlève. (DELILLE.)

— *Poulie folle.* Poulie qui tourne librement sur son axe sans transmettre le mouvement à aucune pièce de la machine.

— Anat. Disposition analogue à celle de la poulie avec sa corde. || Syn. de TROCHLÉE.

— Comm. Sorte de ficelle.

— Mar. Ensemble de la poulie et de sa chape. La poulie seule s'appelle *rouet* ou *réa*. On emploie à bord un grand nombre de poulies de grosseurs différentes et dont le nom varie avec l'usage auquel on les destine. Poulies à croc, à fouet, à émerillon, à violon, baraquette de guinderesse, d'itague, de capon, de traversière. || *Poulie simple, double, triple.* Poulie ayant un, deux ou trois réas. || *Poulies de pied de mât.* Poulies portant une estrope à cosse; elles sont reunies au pied du mât sur une barre de fer le long de laquelle les cosses peuvent glisser. || *Talon de poulie.* Excédent de bois laissé à la partie inférieure d'une poulie, pour l'obliger à se tenir dans une position déterminée. La poulie à talon s'emploie pour amure de misaine sur le minot.

POULIÉ, ÉE, part. pass. du v. Poulier. S'emploie adjectiv. Tonneau poulié.

POULIER, s. m. (rad. *poule*). S'est dit primitivement pour Poulailler. Ledit Pierre Le Clerc, qui estoit musse en la maison d'un pauvre homme, au *poulier* aux gélines, fut accusé aux dessus dits. (Monstrelet.)

— Celui qui fait agir les poulies.

— Mar. Amas de galets ou de sables et de cailloux, qui est charrié par la mer, à l'entrée des havres et des rivières de la Manche.

POULIER, v. a. Ire conj. Techn. Élever avec une poulie. Poulier un fardeau.

— Fig. Ses amis le *poulièrent* a Marly. (St-Simon.)

— Techn. Étendre une étoffe qu'on veut faire sécher.

— SE POULIER, v. pron. Être élevé avec une poulie. Il est très peu usité.

POULIÈRE, s. f. Ouverture de plain-pied par laquelle une volaille peut entrer dans le poulailler et en sortir librement sans passer sur le perchoir auquel la porte donne accès.

POULIERIE, s. f. (pr. *pou-li-ri*). Mar. Atelier du port ou l'on fabrique les poulies.

— Techn. Fabrique de poulies en général. Il est peu usité dans cette dernière acception.

POULIEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui fabrique les poulies. || Celui qui vend des poulies.

* **POULIN, INE**, s. Syn. de POULAIN et POULICHE.

POULIN, s. m. Mar. Forte étance qui arcboute l'etambot d'un bâtiment en construction; c'est la dernière pièce qu'on enleve au moment du lancement.

POULINEMENT, s. m. Action de pouliner.

* **POULINER**, v. n. Ire conj. Mettre bas un poulain ou une pouliche. Cette cavale ne tardera pas à pouliner. Cette jument a fraîchement pouliné. L'usage ordinaire est de faire couvrir une jument neuf jours après qu'elle a *poulié*. (Buffon.)

* **POULINIÈRE**, adj. f. Propre à faire des poulains. || *Jument poulinière.* Jument particulièrement destinée à produire des poulains.

— Substantiv. Une poulinière.

— Quelquefois on dit trivialement, en parlant d'une femme qui fait de nombreux enfants : *C'est une bonne poulinière.*

* **POULIOT**, s. m. (du lat. *pulegium*, même signif.). Bot. Espèce de menthe. On donne aussi ce nom a plusieurs espèces de germandrées. Pouliot des montagnes. Pouliot jaune. Pouliot blanc. || *Pouliot thym.* Nom vulgaire d'une espèce de calament.

— Mar. Rouet de poulie placé obliquement au milieu d'une entaille faite soit dans une des pièces de la charpente d'un bâtiment, soit dans un bloc de bois cloué sur cette charpente.

— Techn. En Normandie, Tourniquet placé à la partie postérieure d'une charrette, autour duquel s'enroule une corde pour attacher le chargement.

POULITE, s. f. Bouillie d'avoine, dans le Nivernais.

POULK, s. m. Syn. de PULK.

POULL, s. m. Chien à museau pointu que les habitants de la Nouvelle-Irlande élèvent pour le manger.

POULLAIN, s. m. Anc. art milit. Cavalier de fortification.

POULLAIN DU PARC (Augustin-Marie), Jurisconsulte, né à Rennes, 1703-1782. On a de lui : *Journal des audiences du parlement de Bretagne ; Coutumes de Bretagne ; Principes du droit français suivant les maximes de Bretagne.*

POULLAOUEN, Géogr. Comm. du cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin (Finistère). Plomb argentifère; 3,000 hab.

POULLE (L'abbé Nicolas-Louis). Prédicateur du roi, né à Avignon, 1703-1781, a laissé un *Panégyrique de saint Louis*, 1748, et onze *Sermons*.

POULNÉE, s. f. Écon. rur. Fiente de volaille ou colombine.

POULO-PENANG, Géogr. V. GALLES (Ile du Prince-de-).

POULOMANIE, s. f. (de *poule*, et de *manie*). Néol. Manie d'élever des poules, de la volaille. Madame Crescent avait, pour la volaille, le goût, la passion, répandus et vulgarisés dans tout Barbison par la *poulomanie* de Jacques. (De Goncourt.)

POULOT, OTTE, s. Terme de caresse dont on se sert familièrement en parlant a un enfant. Bonjour, mon poulot. Embrasse-moi, petite poulotte.

— Iron. et fam. Se dit en parlant d'un grand jeune homme.

* **POULPE**, s. m. (corrupt. de *polype*). Moll. Genre de mollusques de l'ordre des céphalopodes, renfermant des animaux dont le corps mou et visqueux est contenu dans un manteau en forme de sac, d'où sort la tête, très volumineuse, aux yeux très saillants et terminée par une sorte de couronne formée de huit tentacules dont deux plus allongés. C'est au fond de cette couronne que s'ouvre la bouche composée de deux mandibules cornees, semblable à un bec de perroquet, et la seule partie osseuse de l'animal. Le poulpe commun a près de 8 décimètres; ses tentacules ou bras, six fois aussi longs que son corps et munis à leur

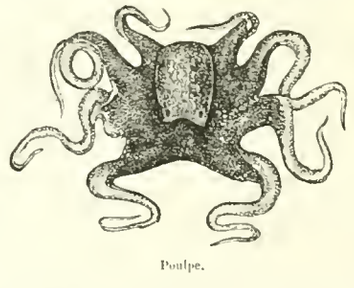

Poulpe.

face interne de nombreuses ventouses ou suçoirs qui lui servent a s'accrocher et a arrêter sa proie, sont d'une force telle qu'il n'est presque pas d'animal qui, enlacé, dans les contours de ces organes, puisse s'en échapper. En outre, il est muni d'une poche pleine d'une liqueur noire, qu'il lâche pour troubler la limpidité des eaux et se dérober à son ennemi quand il est poursuivi. Enfin, sous l'action de la frayeur ou de la colère, la peau est susceptible de présenter des changements de couleur avec une grande rapidité. Les poulpes nagent difficilement et se tiennent de préférence près des côtes. Poulpe ponctué, tuberculé.

—*Poulpe géant.* Grande espèce de poulpe de 5 a 6 metres de long, dont l'existence, longtemps discutée, a été reconnue entre Madère et les îles Canaries.

POULPE, s. f. Didact. S'est dit pour Pulpe.

POULPETON ou **POUPETON**, s. m. (du v. fr. *poulpe*, pulpe). Art culin. Sorte de ragoût fait de viande hachee, que l'on recouvre de tranches de veau. Un poulpeton de becasses. Un poulpeton aux concombres.

POULPETONNIÈRE ou **POUPETONNIÈRE**, s. f. Art culin. Vaisseau dans lequel on prépare les poulpetons ou poupetons; c'est une espèce de marmite dont le couvercle est garni d'un rebord, de manière à pouvoir mettre du feu dessus.

POULQUE, s. m. Hist. Régiment de Cosaques.

* **POULS**, s. m. (pr. *pou*; étym. lat., *pulsum*, supin de *pulsare*, frapper). Mouvement de dilatation imprimé à tout le système artériel par l'ondée de sang qu'y fait pénétrer chaque contraction du cœur, dilatation que l'on désigne sous le nom de *diastole*, et à laquelle succède la *systole*, qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. La fréquence du pouls indique le nombre des contractions du cœur. La force du pouls est l'intensité de la sensation tactile que fait éprouver une artère. Dans l'état naturel, le nombre des battements du pouls dans un temps donné diminue progressivement depuis la naissance jusqu'à la décrépitude. Dans les premières années de la vie, on compte, par minute, de 120 à 130 pulsations; vers l'âge de six ans, 100 à 106; à sept ans, 90 à 95; à la puberté, environ 80; dans l'âge adulte, de 65 à 75; à soixante ans, 60; dans une vieillesse plus avancée, 50 et au-dessous. Le pouls naturel n'est ni dur ni mou; il est modérément développé, d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Dans l'état maladif, il s'éloigne plus ou moins de ces conditions, et les différences qu'il présente alors contribuent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le pouls sur différentes artères, particulièrement sur la temporale, la carotide, la crurale, la brachiale; mais on choisit ordinairement la radiale, à quelques centimètres au-dessus du poignet. Tâter, interroger, consulter, observer le pouls. Juger d'une maladie à l'état du pouls. Ne plus trouver de pouls a un malade. || *Pouls capricant.* Pouls dicrote dans lequel la première portion de la pulsation est plus faible que l'autre. || *Pouls concentré.* Celui qui est en même temps petit, dur et tendu. || *Pouls critique.* Celui qui précède et annonce les crises. || *Pouls critique supérieur.* Celui qui précède et annonce les crises par les organes sus-diaphragmatiques. || *Pouls critique inférieur.* Celui qui précède et annonce les evacuations critiques qui se font par les organes sous-diaphragmatiques. || *Pouls développé.* Celui qui est plus grand qu'à l'ordinaire. || *Pouls dicrote, redoublé* ou *rebondissant.* Celui dans lequel une pulsation semble coupée en deux, ou qui présente un repos après deux pulsations qui se succèdent rapidement. || *Pouls dur.* Celui dans lequel l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide. || *Pouls égal* ou *inégal.* Nom donné au pouls suivant que les pulsations sont semblables ou dissemblables entre elles. || *Pouls faible.* Celui qui frappe faiblement et disparaît sous le doigt qui le presse. || *Pouls fébrile.* Celui qui, dans l'adulte, bat quatre-vingt-dix fois par minute. || *Pouls filiforme.* Celui qui est très petit. || *Pouls fort.* Celui qui résiste à la pression et frappe fortement le doigt qui le touche. || *Pouls fréquent.* Celui dont les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné. || *Pouls grand* ou *petit.* Nom donné au pouls suivant que l'artère paraît avoir un grand ou un petit diamètre. || *Pouls intercadent.* Celui qui, dans un temps donné, présente une pulsation inattendue entre deux pulsations attendues. || *Pouls intermittent.* Celui dans lequel il manque une pulsation dans un intervalle donné. || *Pouls lent.* Celui dans lequel les pulsations se font avec lenteur, et la systole est plus prompte que la diastole. || *Pouls mou.* Celui dans lequel l'artère frappe le doigt avec mollesse. || *Pouls organique* ou *d'irritation.* Celui qui se rapporte à une affection quelconque d'un organe, ou plutôt celui qui désigne et manifeste aux sens cette affection, soit que la maladie soit déjà développée ou seulement imminente. || *Pouls plein.* Celui dans lequel l'artère, quel que soit son diamètre, paraît bien remplie. || *Pouls précipité.* Celui qui est très fréquent. || *Pouls prompt* ou *vite.* Nom donné au pouls quand les battements s'exécutent dans un temps fort court, ou, en d'autres termes, quand la diastole est plus prompte que la systole. || *Pouls rare.* Celui qui, dans un temps donné, bat moins de fois que dans l'état naturel. || *Pouls régulier* ou *irrégulier.* Celui dont les caractères se répètent ou ne se répètent pas dans le même ordre pendant un temps donné. || *Pouls serré.* Celui qui est dur et tendu. || *Pouls souple.* Celui qui est doux au toucher et modérément développé. || *Pouls tendu* ou *nerveux.* Celui dans lequel l'artère paraît tirée par deux forces opposées. || *Pouls veineux.* Mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères; mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave superieure et jugulaire. || *Pouls vibrant.* Celui qui est grand, dur, tendu, prompt et fréquent. || *Pouls vide.* Celui dans lequel l'artère paraît ne contenir que de l'air. || *Pouls vif.* Celui qui est prompt, fréquent et fort. Votre *pouls* inégal marche à pas redoublés. (Boil.)

Notre santé n'a point de plus certaine marque
Qu'un *pouls* égal et moderé. (LA FONTAINE.)

En passant par le cœur, il (le sang) cause un battement,
C'est ce qu'on nomme *pouls*, sûr et fidèle indice
Des degrés du fiévreux tourment. (Id.)

— *Pouls blanc, pouls rouge.* Dans l'Aunis, Nom donne à deux maladies caractérisées par des frémissements dans le corps et des battements d'artères, principalement au creux de l'estomac, et qui sont du ressort des empiriques et des charlatans.

— Fig. Les finances sont le *pouls* d'un État. (Nic. Pasq.) Des créatures qui ont reçu de vous le *pouls* et le mouvement de leur fortune. (Id.)

— Par extens. Gilliatt, debout et le poing au cabestan, avait, pour ainsi dire, la main sur le *pouls* de l'appareil. (V. Hugo.)

— *Pendant que le pouls bat encore.* Pendant que nous sommes encore en vie.

— Fig. *Le pouls lui bat.* Il a peur.

— *Sans pouls.* En syncope.

Le vieillard, accablé de l'horrible Artamène,
Tombe aux pieds du prélat, sans *pouls* et sans haleine. (Boileau.)

— Fig. *Demeurer sans pouls.* Être tout interdit. Pinocio resta sans *pouls*, sans voix. (La Fontaine.)

— Fig. *Tâter le pouls à quelqu'un.* Le sonder sur une affaire. On le dit aussi en parlant des choses. J'ai beaucoup fréquenté les lieux publics pour connaître le cours des idées et tâter le *pouls* de l'opinion publique. (Gér. de Nerval.)

— *Se tâter le pouls.* Consulter ses forces, ses ressources, avant de faire une démarche, de se lancer dans une entreprise.

POULS. s. m. pl. Géogr. V. PEULS.

POULSARD ou **POULSART.** s. m. (pron. *pou-çar*). Vitic. Cépage noir du Jura.

POULTIER D'ELMOTTE (François-Martin). Conventionnel, né à Montreuil-sur-Mer, 1753-1826, soldat, acteur, professeur, prêtre, membre de la Convention, fut souvent envoyé en mission dans le Midi. Membre du conseil des Anciens, il défendit le Directoire dans *l'Ami des lois.*

POULTRE. s. f. (ét. lat., *pulletrus*, même signif.; de *pullus*, poulain). Écon. rur. Cavale âgée de plus de trois ans. Il est vieux et inusité.

POULVÉ. s. m. Métrol. Mesure du merrain sur les bords de la Loire. Le poulve a 0 m., 83 sur 0 m., 027.

POULVÉRIN. s. m. Art milit. Syn. de PULVÉRIN.

POUMA. s. m. Mamm. Syn. de PUMA ou COUGUAR.

POUMÈLE. s. f. Agric. Variété d'orge.

POUMERENGUE. s. f. Ichtyol. Jeune dorade.

* **POUMON.** s. m. (ét. lat., *pulmo*, même signif.). Anatom. Organe dans lequel s'introduit l'air extérieur, et où le sang est amené par des vaisseaux, afin d'y subir, sous l'influence de cet air, les modifications dont l'effet est de le rendre apte à remplir les fonctions de fluide nutritif. Chez l'homme, le poumon est double; sa structure est spongieuse, molle, flexible, compressible et dilatable; sa forme est celle d'un cône irrégulier tronqué à sa base; sa couleur est d'un rose foncé chez les enfants, grisâtre chez les adultes, marbré de brun chez les hommes faits. Les poumons remplissent exactement les deux cavités thoraciques, et sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. La face interne des poumons, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires, et désigné sous le nom de *racine des poumons.* Les poumons sont de toute part enveloppés par les plèvres; ils sont essentiellement formés par les innombrables ramifications des bronches, dont les divisions les plus ténues viennent former, immédiatement au-dessous de la surface de l'organe, une sorte de fascicule terminal. La membrane muqueuse tapisse toute la surface interne de ces divisions jusqu'à leur extrémité la plus fine, où elle se termine en autant de culs-de-sac isolés. Le sommet des poumons, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte; la base repose sur le diaphragme. Le poumon droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux: le gauche n'a que deux lobes et par conséquent qu'une scissure. Lorsqu'on examine la surface des poumons à un beau jour, on voit, même à travers la plèvre, que leur parenchyme est formé d'une multitude de petites vésicules irrégulièrement sphéroïdes ou ovoïdes, pleines d'air, et séparées par des cloisons blanches et opaques. Ces vésicules, qui se présentent sous la forme de petits points transparents, ont tout au plus le tiers du volume d'un grain de millet, et sont groupées par masses ou lobules, que séparent des cloisons celluleuses plus épaisses et plus opaques. Les lobes du poumon. Inflammation, ulcère du poumon, des poumons. Hydropisie du poumon. Recevoir un coup d'épée dans le poumon droit. La balle lui a traversé le poumon gauche. Avoir les poumons desséchés, les poumons adhérents. Cracher son poumon, ses poumons.

Voyez l'orchestre même, où, tels que des ballons,
De gros ménétriers, gonflant tous leurs *poumons*,
Sous leurs doigts font crier leur aigre cornemuse (Parseval-Grandmaison.)

— *Respirer à pleins poumons.* Respirer librement.

— Fig. *Avoir de bons poumons, d'excellents poumons.* Avoir la voix forte, très forte. || *L'emporter par la force des poumons.* L'emporter dans une dispute, dans une discussion, en criant le plus haut, et non en parlant le plus juste.

— *User ses poumons, s'user les poumons.* Se fatiguer à force de crier.

— *Crier à pleins poumons, de tous ses poumons.* Crier très fort.

— Fig. On sent que c'est le *poumon* de l'infini qui souffle. (V. Hugo.)

— Acal. *Poumon marin.* Nom vulgaire de plusieurs espèces de méduses.

POUMONIQUE. adj. 2 g. Syn. de PULMONIQUE.

POUMUDE. s. f. Hort. Sorte de châtaigne du Périgord.

POUNAH. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais (Bombay), dans la prov. et à 240 kil. S.-O. d'Aureng-Abad, sur le Bima; 130,000 hab. Ancienne capitale des Mahrattes.

POUNAHLITHE. s. f. (de *Pounah*, n. géogr., et du gr. λίθος, pierre). Minér. Substance minérale, analogue à la scolézite, trouvée près de Pounah.

POUNAKKA. Géogr. Capitale actuelle du Boutan; 10,000 hab.

POUND s. m. Métrol. Poids en usage en Angleterre, correspondant à l'ancienne livre française; on distingue le pound avoir du poids, employé usuellement dans le commerce pour toutes sortes de matières; il vaut 453 grammes 55; le pound troy employé pour les matières précieuses, ainsi que pour le pain, les graines et quelques liqueurs; il ne vaut que 373 grammes 20.

— *Pound sterling.* Nom donné à la livre sterling, qui a cours dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale.

POUNDAGE ou **PONDAGE.** s. m. Hist. Droit établi en Angleterre sur les vaisseaux marchands, à raison de tant par *pound* ou livre sterling.

POUNIA-AVATCHANA. s. m. (littéral. *évocation de la vertu*). Relig. ind. Bénédiction de l'eau destinée aux purifications.

POUNIA-STALA. s. f. Ville habitée par les brahmes dans l'Inde.

POU-OU ou **POU-OUH.** Exclamation qui marque l'étonnement. Pou-ou, tout le monde s'indigne. *Pou-ou!* je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille; on me supprime et me voilà derechef sans emploi. (Beaumarchais.)

* **POUPARD.** s. m. (pr. *pou-par*; du latin *pupa*, jeune fille). Enfant au maillot. Beau poupard. Joli poupard. Gros poupard. Petit poupard.

— Grosse poupée qui représente un enfant.

— Arg. Vol des longtemps prémédité.

— Adjectiv. Enfant poupard. Une physionomie *pouparde.* (Acad.)

POUPARDEAU. s. m. (dimin. de *poupard*). S'est dit quelquefois pour Poupard.

* **POUPART.** s. m. Moll. Nom vulgaire du platycarcin pagure ou crabe tourteau. La chair du poupart est estimée.

— Bot. Nom vulgaire de la poupartie.

POUPART (François). Naturaliste français né au Mans, 1661-1709. Il se fit recevoir docteur en médecine, puis s'adonna à l'étude de l'anatomie et des sciences naturelles, publia un certain nombre de mémoires dans le *Journal des savants*, et fut reçu en 1699 à l'Académie des sciences. On a donné son nom à l'arcade crurale dite *ligament de Poupart.*

POUPARTIE. s. f. (de *Poupart*, nom pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées tribu des anacardiées, ne renfermant qu'une espèce, qui croît à l'île de la Réunion et qui y est nommée *bois de poupart.*

* **POUPE.** s. f. (du lat. *puppis*, même signif.). Mar. Arrière du navire, opposé à la proue. Poupe carrée, ronde, sculptée. La poupe d'une frégate. Aller de poupe à proue. Mettre vent en poupe. La poupe est le poste d'honneur d'un bâtiment. Les *poupes* maintenant se festonnent de galeries et de sculptures; elles perdent peu à peu en élévation, et se recouvrent, plus encore que par le passé, sous de splendides ornements, dont le siècle de Louis XIV fit une si ample profusion dans toutes les parties de l'art. (J. Lecomte.)

Voyez de nos vaisseaux les *poupes* couronnées,
Dans cette même Aulide avec vous retournées. (Racine.)

Cependant sur sa *poupe* Achille solitaire
Nourrissait dans son cœur une longue colère (Arnaud.)

— *Avoir le vent en poupe.* Avoir le vent en arrière.

— Fig. Être en faveur, être dans la prospérité, être favorisé par les circonstances. Il semble que les hommes aient toujours le vent en *poupe* pour arriver au mal, et le vent contraire pour atteindre au bien. (S. Dub.)

— *Naviguer beaupré sous poupe.* Suivre de très près un navire qui est devant soi.

— *Voir par poupe.* Voir les choses derrière soi.

— Anc. anat. *Os de la poupe du front.* Le coronal.

POUPE. s. f. (étym. prob., lat. *pupa*, jeune fille). S'est dit pour Mamelle, sein de femme.

— Chass. Nom donné aux mamelles des femelles, et particulièrement de l'ours et des animaux féroces.

— Géol. Haute montagne calcaire, en forme de mamelle ou de dôme.

— Techn. Amas de vieux cuivres, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

* **POUPÉE.** s. f. (et. lat., *pupa*, jeune fille). Petite figure humaine, faite de bois, de carton, de cire, etc., portant un masque colorié, et servant de jouet aux enfants. Jouer avec une poupée. Coiffer, habiller sa poupée. Jouer à la poupée. Les poupées de Flandre sont très renommées. Les poupées étaient fort en vogue chez les Perses et les Romains. Les filles apprenaient à coudre en faisant des robes pour leur poupée. Ils ont fait fortune en fabriquant des tissus de coton et des *poupées* de porcelaine. (E. About.)

— Par extens. Un plébéien lui fait don d'une petite statuette de jeune fille; il s'éprend de cette *poupée*, proclame sa divinité suprême, et lui fait par jour trois sacrifices. (P. de St-Victor.)

— *Le temps de poupée.* L'enfance des jeunes filles.

— Fig. *Jouer à la poupée.* Être trop naïve, en parlant d'une jeune fille.

— *Sa poupée en sait autant qu'elle.* Se dit d'une jeune fille ignorante ou trop ingénue.

— *Se tenir comme une poupée.* Ne pas remuer de peur de déranger sa toilette.

— *Faire sa poupée de.* Prendre plaisir à. Faire sa poupée d'une petite maison, d'un appartement, d'un cabinet, etc. Le roi faisait sa *poupée* de son régiment, entrait dans tous les détails comme un simple colonel. (Saint-Simon.)

— Fig. et fam. Petite personne très parée, très ajustée. C'est une poupée, une vraie poupée. Que voulez-vous? La nature en avait fait une *poupée*, et *poupée* resta jusqu'à la mort la blanche Witnell. (Hamilton.) Et puis je connais la duchesse. C'est une admirable *poupée*, couverte de dentelles et ornée de bijoux. (G. Ohnet.)

— *Vieille poupée.* Personne âgée qui n'a point la maturité, la gravité convenable à son âge ou à son état. || *Visage de poupée.* Visage mignon et coloré, ou visage manquant d'expression.

— Pop. Femme de mauvaises mœurs, fille perdue.

— Petite figure qui sert de but pour le tir au pistolet. Abattre la poupée. Manquer la poupée.

— Doigt malade qu'on entortille d'un linge.

— Écon. rur. Chiffon de toile, à l'aide duquel on fait boire les veaux.

— Hortic. Masse de glaise, mêlée de mousse ou de foin, serrée avec des lanières d'étoffe, de la paille, etc., que l'on place autour des greffes en fente et en couronne pour les garantir de l'humidité et du contact de l'air. C'est l'opposé de l'écusson. Enter en poupée.

— Manuf. Réunion de manoques de tabac liées au sommet.

— Mar. Prolongement de certaines courbes qui dépasse les hordages d'une barque, et auquel on attache les cordes qui retiennent le bateau.

— Mod. Espèce de mannequin ou de tête de carton sur lequel on essaye des chapeaux, des vêtements, ou sur lequel on les place quelquefois pour les envoyer, comme modèles, dans les pays étrangers.

— Techn. Paquet d'étoupes ou de filasse dont on garnit la quenouille. || *Poupée d'eau.* Sorte de clous.

— Tourn. Nom donné à deux pièces très-solides fixées sur le banc ou établi, qui servent, dans le tour à pointes, à soutenir les deux extrémités de la pièce qu'on veut tourner; et, dans le tour en l'air, à supporter les deux extrémités de l'arbre au bout duquel est fixée la pièce que l'on tourne.

POUPELIN. s. m. Petit poupon, jeune enfant à la mamelle.

POUPELIN ou **POUPELAIN.** s. m. Art culin. Espèce de gâteau cuit au four et trempé tout chaud dans du beurre fondu.

POUPELINÉ, E.E. part. pass. du v. Poupeliner. S'empl. adjectiv. Enfant poupeliné.

POUPELINER. v. a. 1re conj. (rad. *poupelin*). Caresser, mignarder.

Ha! pauvret, tu ne sais pas
Celle qui dedans ses bras,
Toute nuit te *poupelune.* (Ronsard.)

POUPELINIER. s. m. Art culin. Sorte de tourtière dans laquelle on fait cuire les poupelins; bassin où l'on met fondre le beurre pour les beurrer.

POUPETON. s. m. Art culin. Syn. de POULPETON.

POUPETONNIÈRE. s. f. Art culin. Syn. de POULPETONNIÈRE.

POUPIETTE. s. f. Art culin. Tranche de veau farcie, roulée, ficelée et rôtie ou cuite à petit feu. Servir, manger des poupiettes.

* **POUPIN, INE.** adj. (rad. *poupée*). Qui a une toilette affectée. Abbé poupin. Une veuve poupine. Tel fut l'adieu d'une nonnain *poupine.* (Gresset.) C'était un petit journaliste, blondin et *poupin*, assez joli garçon, mais dont la figure présentait cette fanure particulière aux garçons de restaurants de nuit, aux comédiens et aux filles, faite de grimaces de convention et du reflet blafard du gaz. (A. Daudet.)

— Se dit d'une physionomie fraîche et colorée. Visage poupin. Enfin, sans son nez magistral et superlatif, il eût été *poupin.* H. de Balzac.)

— Substantiv. Un poupin. Une poupine. Faire le poupin. Elle fait la *poupine.* (Acad.)

POUPINÉ, EE. part. pass. du v. Poupiner. S'empl. adjectiv. Une jeune personne poupinée, bien poupinée, toute poupinée.

POUPINER. v. a. 1re conj. Donner un air de poupin; parer d'une manière enfantine.

— Fig. Poupiner son style.

— SE POUPINER. v. pron. Être poupiné. Se parer d'une manière enfantine.

POUPOIR. s. m. Techn. Plaque de fer posée, dans les verreries, à côté du billot qui porte le marbre.

* **POUPON, ONNE.** s. (du lat. *pupa*, jeune fille). Petit enfant. Voyez-vous ce câlin avec ses longues jambes, qui se fait bercer comme un *poupon?* (A. Daudet.)

Sœur Jeanne ayant fait un *poupon*
Toujours était en oraison. (La Fontaine.)

— Fig. Un homme efféminé est un *poupon* plus capable d'inspirer de la jalousie aux femmes qu'aux maris. (Boil.)

— Jeune enfant qui a le visage plein et potelé. Un beau poupon. Un joli poupon. Une belle pouponne. Une jolie pouponne.

— *Ma pouponne.* Terme caressant et familier qui se dit pour Ma mignonne. Oui ma pauvre faafan, *pouponne* de mon âme. (Mol.)

— POUPON. s. m. Bot. Espèce de courge.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons du genre baliste.

— HÉM. GRAMM. *Poupon* se trouve au féminin pour Pouponne. Vous cherchez à deux fois auprès d'une *poupon.* (Th. Corneille.)

POUPONNIÈRE. s. f. Salle des poupons, dans une crèche. || Appareil en bois au moyen duquel, dans les asiles, on apprend aux enfants à marcher.

POUPOTTE. s. f. Pain à café, au Havre.

POUPOULE. s. f. (radic. *poule*). Terme très familier dont on se sert pour parler à une femme ou une petite fille. Sois bien sage, ma poupoule.

POUQUEVILLE (François-Charles-Hugues-Laurent). Littérateur et voyageur, né à Merlerault (Orne), 1770-1838, signale au gouvernement par un *Voyage en Morée et à Constantinople*, publié en 1805, fut nommé consul à Janina auprès d'Ali-Pacha, et, en 1815, à Patras. Il donna, en 1820, un *Voyage en Grèce*, et en 1824 une *Histoire de la régénération de la Grèce*, qui lui ouvrirent l'Académie des inscriptions, 1827. Il a encore écrit une *Histoire de la Grèce*, pour *l'Univers pittoresque*, etc.

POUR. Préfixe initial qui servait à former plusieurs mots, tels que *pour*fitable, *pour*mener; nous avons conservé ces mots, mais en remplaçant le préfixe *pour* par le mot *pro*, dont il était la traduction; nous disons *profitable*, *promener*, etc.

* **POUR.** prép. (du lat. *pro*, même signif.). Exprime, en général, l'idée d'appartenance, de destination, de tendance. En lui apprenant à écrire *pour* le petit nombre, il lui apprit à écrire *pour* la postérité. (Marmontel.) La misère est *pour* nous, et *pour* eux l'opulence. (Delille.) Les fortunes de la mer ne devraient être que *pour* ceux qui s'y font la guerre. (B. de Saint-Pierre.) Il n'y a point de bonheur *pour* les esclaves. (Bignon.)

— Marque quelquefois une conséquence qui pouvait se produire ou ne pas se produire.

N'est-ce pas cette même Agrippine
Que mon père épousa jadis *pour* ma ruine? (Racine.)

— En faveur de, du parti de. Avoir les honnêtes gens pour soi. Prendre parti pour les opprimés. Se déclarer pour la France. Parler pour quelqu'un. Plaider pour un accusé. Combattre pour sa patrie. Il faut tout faire *pour* le peuple et rien par lui. (Montesquieu.) Ici, vos consuls

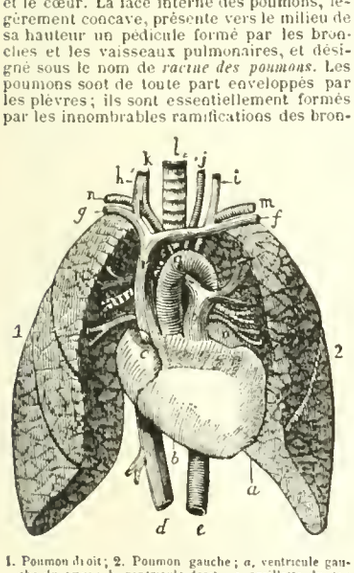

1. Poumon droit; 2. Poumon gauche; *a*, ventricule gauche du cœur; *b*, ventricule droit, *c*, oreillette droite; *d*, oreillette gauche; *f*, *g*, veines sous-clavières, *h*, *i*, jugulaires; *j*, *k*, artères carotides; *l*, trachée-artère, *m*, *n*, artères sous-clavières; *p*, artère pulmonaire, *q*, aorte, *e*, aorte descendante, *r*, veine cave supérieure, *d*, veine cave inférieure.

font mille bassesses *pour* les intérêts de votre commerce. (B. de St-P.)

— Absol. Se prononcer pour ou contre. Être pour. Parler pour. Se déclarer pour.

— Envers. La tendresse d'une mère pour ses enfants. L'amour d'un bon citoyen pour sa patrie. L'affection, l'attachement qu'on a pour quelqu'un. Une femme douce *pour* ses domestiques. (La Bruy.) On passe pour un monstre quand on manque de reconnaissance *pour* son père ou *pour* un ami de qui on a reçu quelques secours. (Fenel.) La fidélité *pour* les hommes et la crainte *pour* les dieux. (Id.) Il paraît d'abord un peu refroidi *pour* moi. (J.-J. Rouss.) Il ne sera bon ni *pour* lui ni *pour* les autres. (Id.) J'ai du respect *pour* la mémoire de Descartes. (Volt.) Lorsque le culte extérieur a une grande magnificence, cela nous flatte et nous donne beaucoup d'attachement *pour* la religion. (Montesquieu.)

— *Pour* exprime encore l'attachement, l'intérêt.

Elle était fille, elle était amoureuse,
Elle tremblait *pour* l'objet de ses soins.
(Malfilâtre.)

— Contre. Éprouver de la haine pour quelqu'un. Prendre un remède bon pour la fièvre. On n'a point *pour* la mort de dispense de Rome. (Molière.)

— En vue de. Depuis ce temps il a vécu *pour* la gloire et *pour* le salut de l'État. (Fléch.)

— En égard à, à l'égard de, par rapport à. Être instruit pour son âge. Dépenser beaucoup pour son revenu. Porter un habit bien chaud pour la saison. Mener un train mesquin pour un ambassadeur. Manger des aliments trop lourds pour son estomac. Il n'y a *pour* l'homme que trois événements, naître, souffrir et mourir. (La Bruy.) La plupart des femmes dépendent *pour* leurs mœurs de ceux qu'elles aiment. (Id.) Un homme célèbre qui a assez vécu *pour* sa réputation, mais trop peu *pour* les progrès des sciences. (Condill.) L'ouverture de ces fentes perpendiculaires varie beaucoup *pour* la grandeur. (Buff.) Tout était muet *pour* moi : je n'entendais pas un seul adieu. (A. Martin.)

— Relativement à, touchant à. Il ne me reste, seigneur, qu'un souhait à faire *pour* votre gloire. (B. de St-P.) *Pour* ce qui est de me rendre indépendant et de m'emparer de la couronne, tu as vu près de mes tentes, sur un tertre, ma petite chaumière. (Id.)

— En considération de. Faire quelque chose pour Dieu, pour l'amour de Dieu. Ne rien faire pour or, ni pour argent.

Je vais au roi des rois demander aujourd'hui
Le prix de tous les maux que j'ai soufferts *pour* lui.
(Voltaire.)

— Fam. et par manière de prière. *Pour Dieu.* Au nom de Dieu, pour l'amour de Dieu. Pour Dieu, ne vous livrez pas au désespoir. Pour Dieu, ne m'importunez pas plus longtemps.

— A cause de. Être puni pour une légère faute. Être estimé pour ses vertus, pour ses bonnes qualités. Être haï, méprisé pour ses vices. Être craint pour la violence de son caractère. Il souffre *pour* le bien qu'il fait. (La Bruy.)

— *Et pour cause.* Se dit quand on ne veut pas exprimer la raison qu'on a de dire ou de ne pas dire, de faire ou de ne pas faire quelque chose. Vous n'en saurez pas davantage, et pour cause.

— *Pour l'amour de.* A cause de.

Que tous ces jeunes fous me paraissent fâcheux !
Je me suis dérobée au bal *pour* l'amour d'eux.
(Molière.)

— En raison de. Tout ce qui n'est pas formellement défendu par l'Église n'est pas *pour* cela permis. (Bourdaloue.)

— Moyennant. Acheter un château pour deux cent mille francs. J'ai eu ce livre pour quarante sous.

— *Pour*, devant un nom de nombre, marque une idée de proportionnalité. Toucher tant pour cent, tant pour mille.

— Exprime la comparaison d'un petit nombre à un grand. Compter le témoignage de quelqu'un pour vingt autres.

La cour de Claudius, en esclaves fertile,
Pour deux que l'on cherchait en eut présenté mille.
(Racine.)

— Est employé explétivement.

Quel sujet auriez-vous de vous plaindre de moi?
— Je n'en ai pas *pour* un, je crois en avoir mille.
(Dancourt.)

— Au nom de. Commander pour le roi.

— Au lieu de, à la place de. Allez-y pour moi. Écrire un mot pour un autre. Mettre un point pour une virgule. Monter la garde pour son frère. Jouer pour quelqu'un. Avoir pour lit une planche. Mon âme s'agrandit dans ces solitudes qui n'ont que le ciel *pour* toit et que Dieu *pour* maître. (B. de St-P.)

— Comme, le même que, en qualité de, dans l'état de. Laisser quelqu'un pour mort. Tenir quelqu'un pour fou, pour coupable, pour dangereux. Prendre quelqu'un pour méchant. Tenir un fait pour certain. Compter pour beaucoup, pour peu, pour rien. Vous ne comptez *pour* rien les pleurs de Bérénice. (Rac.) C'est un homme universel, et il se donne *pour* tel. (La Bruy.) Les Hollandais, à qui il avait toujours importé d'avoir les Français *pour* amis, frémissaient de les avoir pour voisins. (Volt.) Si Descartes n'avait donné ses idées que *pour* des conjectures... (Condill.) Fin contre fin ne vaut rien *pour* doubler. (Fabre d'Églant.)

Sur sa propre innocence un mortel affermi
A la vertu *pour* juge et le ciel *pour* ami
(Ducis.)

— *Laisser quelqu'un pour ce qu'il est.* Ne plus s'en occuper après qu'on lui a reconnu quelque défaut grave.

— *Passer pour.* V. passer.

— Quant à. Pour moi, je ne réponds de rien. Pour lui, ne l'attendez pas. Pour vous, vous réussirez infailliblement. *Pour* l'homme, vivre, c'est sentir et réfléchir ; la privation de la pensée ou du sentiment est une demi-mort. (Boiste.) *Pour* de l'esprit, je pense qu'elles n'ont pas du plus fin. (Mme de Sévigné.) Le moqueur approche des mauvis *pour* la grosseur. (Buff.)

— Devant un infinitif. Ah ! *pour* en être digne, il l'est, et plus que tous. (Corneille.)

— Elliptiq. et dans le même sens. *Pour* reines, vous le serez, et tous vos amants seront rois. (E. Quinet.)

— Devant une autre préposition et par ellipse d'un verbe précédent. Il me semble que vous auriez dit la même chose à Charles VII ; car *pour* au roi d'aujourd'hui, vous êtes bien éloigné d'avoir sujet de lui parler de la sorte. (Mme de Sévigné.) C'est comme s'il y avait Car pour le dire au roi d'aujourd'hui. Cette tournure est tombée en désuétude.

— A l'effet de. Il avait tant de réputation, qu'on lui offrit cinq cents louis d'or *pour* imprimer sa comédie de Sir Politick. (Volt.)

— Afin de, dans le but de. Faire tout son possible pour gagner l'amitié d'une personne. Manquer de mots pour rendre exactement sa pensée. Être envoyé pour complimenter le souverain, pour échanger les prisonniers. Il faut bien définir et distinguer, pour ne pas disputer. C'est *pour* confondre les mots que l'on confond toujours les choses. (De Livry.) *Pour* instruire le prince de Maroc, il ne lui faut d'autre livre qu'une carte marine. (Bern. de St-P.) Mon frère, un buisson épineux ou les ruines d'un monument suffisent *pour* me défendre des lions. (Id.) C'est *pour* servir les hommes et n'en être point offensé que je vis loin d'eux. (Id.)

Les rois *pour* effrayer ont la toute-puissance ;
Mais *pour* gagner les cœurs, ils n'ont que la clémence.
(Lanoue.)

— *Pour* marquant la cause finale ou le rapport d'une chose avec sa destination. Acheter du drap pour faire un pantalon, une redingote. Avoir du vin pour les domestiques. Nous naissons, nous vivons *pour* la société. (Boil.) Il est né *pour* le bien des hommes. (Fenelon.) Le czar s'obstina à peupler un pays qui semblait n'être pas destiné *pour* les hommes. (Volt.) Oui, seigneur, il a apporte un collier de perles fines *pour* Zoraïde. (Bern. de St P.) On les mène à la guerre comme des meutes de chiens à la chasse, qui ne prennent le gibier que *pour* les chasseurs. (Id.) Nous n'avons pas besoin de frapper de la monnaie *pour* notre commerce. (Id.)

— A cause que. Être malade pour avoir trop mangé. Être puni pour avoir désobéi. *Pour* n'avoir pas fait cette remarque on perdit beaucoup de temps et de travail. (Chateaubriand.)

— Quoique, bien que. Être bien ignorant pour avoir si longtemps étudié. *Pour* être fête partout, n'en être pas plus fier. (Acad.)

— Précédé et suivi du même mot, il sert à exprimer une sorte de comparaison, de balance, d'alternative. Mourir pour mourir. Ennui pour ennui. Danger pour danger. Perte pour perte. Plaisir pour plaisir. Sacrifice pour sacrifice.

Autrefois mon cœur eut la faiblesse
De rendre à votre fils tendresse *pour* tendresse.
(Regnard.)

— Il sert aussi à exprimer une sorte de réciprocité. Recevoir fracture pour fracture. Donner coup pour coup. Arracher œil pour œil, dent pour dent. Il n'y a qu'un confident digne de l'homme, c'est la femme : la nature les a faits l'un *pour* l'autre. (B. de St-P.)

— *Pour* sert encore à marquer une correspondance exacte entre deux choses. Traduire mot pour mot. Revoir son pays après deux ans de voyage, jour pour jour.

— Il se joint à des expressions qui marquent le temps, la durée, l'époque. Pour jamais. Pour toujours. C'était pour hier. C'est pour aujourd'hui. Ce sera pour demain. En avoir pour deux heures à raconter une histoire. Avoir de quoi vivre pour toute sa vie. L'odeur empoisonne cessa *pour* un peu de temps. (Volt.) Auguste confia *pour* quelque temps le commandement de son armée au comte de Schulembourg. (Id.) Amassez des trésors *pour* l'arrière-saison. (Legouvé.)

— *Pour quand.* Pour le temps où, pour quelle époque, avec ou sans interrogation. Pour quand finirez-vous ce travail ? Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est passé, durant la vie, d'une assez simple demeure, en veuille avoir une si magnifique *pour* quand il n'en a plus que faire. (Molière.)

— *Pour lors.* Alors. Vous êtes prévenu ; pour lors, vous n'aurez rien à dire si je vous trouve en faute.

— *Pour jusqu'à.* Se dit d'une chose dont on a une quantité suffisante pour aller jusqu'à une certaine époque. Avoir du blé pour jusqu'à la fin de mai. || Se dit aussi d'une chose, d'un plaisir dont on a usé et dont on n'usera plus avant une certaine époque. Je suis allé au concert aujourd'hui, en voilà pour jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

— *Pour* marquant un but, un terme. Partir pour la chasse, pour la campagne. Il est parti *pour* Rome. (Encycl.) La princesse partit *pour* Garbe, en grande escorte. (La Font.)

— Il est souvent précédé des mots *assez* ou *trop*. Assez pour. Trop pour. Un couvercle assez grand pour le vase. Un habit trop étroit pour la taille. Avoir trop vécu pour sa gloire. Être assez jeune pour s'instruire. Être trop faible pour monter à cheval. Être trop l'ami de quelqu'un pour lui dissimuler la vérité.

— Avec ellipse de assez. Il s'ennuie fort dans la charge de guidon ; cette place est jolie à dix neuf et vingt ans ; mais quand on y a demeuré sept ans, c'est *pour* en mourir de chagrin. (Mme de Sévigné.)

— *Pour tout.* Exprime qu'il n'y a plus rien ensuite. Il a eu des reproches pour toute récompense. *Pour* toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au protecteur. (Voltaire.)

— *Pour le moins.* Au moins. Cette place lui rapporte pour le moins cinq mille francs.

— *Être pour.* Être capable de, de nature à. Hourlong avait des yeux qui, fixés sur un client ou sur un magistrat, étaient *pour* le faire rentrer sous terre. (Saint-Simon.) || Dans un sens opposé. *N'être pas pour.* Ce sont des manières reçues, vous n'êtes pas *pour* les réformer. (Massillon.)

— *Être pour.* Signifie aussi Être sur le point de. Il était pour venir, mais la pluie l'a retenu à la maison.

— *Être pour.* Signifie encore Être partisan de. Et je suis quelquefois *pour* les silencieux. (A. de Musset.)

— *Être pour beaucoup, pour peu, pour rien dans quelque chose.* Y avoir beaucoup de part, peu de part, n'y en avoir point du tout. Je ne suis pour rien dans cette mauvaise affaire. Il est pour beaucoup dans la résolution que j'ai prise. Vous êtes pour bien peu dans cette faillite.

— *En être pour.* Exprime la perte, l'inutilité. Il en a été pour son latin, il en est pour tous ses pas. M. de Sireuil en sera *pour* ses vers, Royer *pour* ses croches et le prévôt des marchands *pour* son argent. (Voltaire.)

— *Pour que.* loc. conjonct. qui demande toujours le subjonctif. Allé que. Pour que l'on soit heureux, il ne faut pas faire trop d'efforts pour l'être. *Pour* qu'on vous obéisse, obéissez aux lois. (Volt.)

— *Pour..... que.* Quelque, quoique. *Pour* grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corn.) Il n'en est pas ainsi des douleurs de l'âme, qui, *pour* vives qu'elles soient, portent toujours leur remède avec elles. (J.-J. Rousseau.)

Pour grand que soit l'éclat dont brille ce visage,
Il en peut être ailleurs d'aussi belles que vous.
(Corneille.)

— *Pour peu que.* Si peu que. Pour peu que vous y mettiez les mains, cette affaire réussira. Pour peu que l'homme ait de résolution et de fermeté, rien ne l'abat ni ne l'étonne. Pour peu que vous donniez, donnez pour l'exemple. *Pour* peu qu'on réfléchisse sur les enfants que nous voyons, nous nous rappelons l'état par où nous avons passé. (Condill.)

— *Pour ainsi dire, pour ainsi parler.* En quelque sorte, en quelque façon, en quelque manière. Le fond d'un Romain, *pour* ainsi parler, était l'amour de la liberté et de la patrie. (Boss.) L'impossibilité de faire le bien est le châtiment et, *pour* ainsi dire, la dégradation civique d'un gouvernement impopulaire. (Lemont.)

— Substantiv. Le pour. Soutenir le pour et le contre. Il y a du pour et du contre dans cette affaire. Connaître, peser, examiner, discuter le pour et le contre. La vanité soutient tour à tour le pour et le contre. Des gens perdent leur temps, leur réputation, leur repos, même leur vie, pour soutenir des propositions dont le *pour* et le contre sont également douteux. (Fontenelle.) Pourtant, en pesant le *pour* et le contre, les apparences sont plutôt en notre faveur. (Mérimée.)

— Hist. *Le pour.* Distinction qui, dans les voyages de la cour de France, s'accordait aux seigneurs ayant rang de princes, et qui consistait en ce que le maréchal des logis, en marquant les chambres des courtisans, faisait écrire sur les portes de ceux qui avaient obtenu le *pour* : *Pour M. de...*, tandis que, sur les autres portes, on écrivait seulement : *M. de...* Avoir le pour. Accorder le pour. Le pour était fort envié.

— Syn. comp. pour, afin de. *Pour*, marque une vue plus prochaine ; *afin de*, une vue plus éloignée. *Pour*, indique un effet qui doit être produit ; *afin de*, marque un but vers lequel on tend.

* **Pourana**, s. m. Philos. ind. Nom de plusieurs poèmes sanscrits, qui contiennent la théogonie et la cosmogonie des Hindous. Les Pouranas, au nombre de dix-huit, traitent de la création, du renouvellement des mondes, de la généalogie des dieux, des règnes des Manous et des actions de leurs descendants.

Pourassou, s. m. Botan. Nom de la civette en Auvergne. On dit aussi *pourette*.

Pourbairine, s. f. Poudre servant au blanchissage du linge, en Belgique, et qui contient surtout du sel de soude.

* **Pourboire**, s. m. Ce que l'on donne à un ouvrier ou à un gagne-denier en sus de son salaire, par forme de récompense, de petite gratification. Les ouvriers étant dans l'usage de porter cette gratification au cabaret, de là vient le nom de *pourboire*. Donner un pourboire. Un bon pourboire. Sans compter le pourboire. Recevoir des pourboires de tous les côtés. Un autre racontait toutes les petites ruses qu'il mettait en usage pour multiplier ses courses et pour augmenter ses *pourboires*. (De Jouy.)

— Fam. et par extens. On dit que ses lettres lui ont valu quelques *pourboires* du cardinal de la Roche-Aymon, un des plus dignes prélats qui soient dans l'Église de Dieu, et à qui il ne manque rien que de savoir lire et écrire. (D'Alembert.)

Pourcade, s. f. (radic. *porc*). Écon. rur. Troupeau de cochons, dans la Haute-Garonne.

Pourçain-sur-Sioule Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gannat (Allier), au confluent du Limon et de la Sioule. Grand commerce de bestiaux ; vins estimés ; 5,000 h.

* **Pourceau**, s. m. (étym. lat., *porcellus*, diminutif de *porcus*, porc). Mamm. Nom vulgaire du cochon. Pourceau gras. Gros pourceau. Pourceau maigre, ladre. Etable, toit à pourceaux. Engraisser, langueyer, tuer des pourceaux.

— Fig. et fam. *Étable à pourceaux*. Maison malpropre. C'est une vraie étable à pourceaux. On dirait une étable à pourceaux.

— Fig. et fam. *Semer des perles devant les pourceaux*. V. perle. On dit dans le même sens : *Donner des fleurs aux pourceaux*.

— *C'est un vrai pourceau.* C'est un homme qui met son unique plaisir à manger.

— Fig. *Pourceau d'Épicure*. Épicurien, et par extens., homme voluptueux, plongé dans les plaisirs sensuels. C'est un pourceau d'Épicure.

— Loc. pop. *C'est le pourceau de saint Antoine*. Il est présent à toutes les occasions de boire et de manger. || *Aller de porte en porte comme le pourceau de saint Antoine*. Quêter pour son propre compte.

— Entom. *Petit pourceau*. Papillon de nuit nommé aussi *petit sphynx de vigne*.

— Mamm. *Pourceau ferré*. Le hérisson d'Europe. || *Pourceau de mer*. Le marsouin.

Pourcelet, s. m. Petit pourceau.

Pourcellane, s. f. Bot. Nom vulgaire du pourpier cultivé. On dit aussi *pourcellaine*.

Pour-cent, s. m. Financ. Taux de l'intérêt, du rapport d'une somme d'argent placée. Quel est le pour-cent ? A quel pour-cent avez-vous placé ?

Pourcentage, s. m. Fixation du pour-cent.

Pour ce que loc. conjonct. S'est dit autrefois dans le sens de Parce que, vu que. On le querelle d'estimer la science indigne de sa noblesse *pour ce qu'*il prêche en divers lieux son ignorance. (Mlle de Gournay.)

Pourchas, s. m. (pr. *pour-cha* ; rad. *pourchasser*). Chasse, longue poursuite. Dans les chemins, on rencontrait des populations d'Esplandian, d'Amadis et de Lancelot du Lac au *pourchas* de leur Dulcinée. (Th. Gaut.)

Et cœurs en tel *pourchas*
Risquent du moins autant que cerfs et que biches.
(J.-B. Rousseau.)

Pourchasse, s. f. Action de pourchasser. On vous mettait à la *pourchasse* de l'ennemi. (Babœuf.)

Pourchassé, ée, part. pass. du v. Pourchasser. S'emploie adjectiv. Les vices *pourchassés* vivement dans tous les siècles, par les poètes et les correcteurs satiriques, reviennent sur leurs pas, et lassent la verge qui les frappe. (Mercier.)

* **Pourchasser**, v. a. 1re conj. (de *pour*, et de *chasser*). Poursuivre, rechercher avec obstination, tâcher d'obtenir. Pourchasser un emploi. C'est ce que ma muse en travaillant *pourchasse*. (Régnier.)

— Fig. La moquerie, qui l'a *pourchassé* pendant toute sa vie, ne le lâche pas à son lit de mort. (P. de St-Victor.)

— Presser d'importunités. Cet homme pourchasse continuellement ses protecteurs.

— Rechercher l'amour, les faveurs d'une femme. Moi, j'aime à *pourchasser* des beautés mitoyennes. (Regnard.) Et moi je *pourchassais* Finette la suivante. (Id.)

— Vén. Rapprocher un animal forlongé par un chien ou qui a pris beaucoup d'avance. Pourchasser un cerf.

— se pourchasser, v. pron. Être pourchassé.

— Se poursuivre l'un l'autre.

Pourchasseur, s. m. Celui qui pourchasse. Les pourchasseurs de dignités.

Pourchotiste, s. m. Mot forgé, par plaisanterie, pour désigner les disciples d'un professeur de l'université de Paris, nommé Pourchot, et auteur d'un traité de philosophie. Certains quidams factieux, prenant les surnoms de gassendistes, cartésiens, malebranchistes et *pourchotistes*. (Boil.)

Pourcompte, s. m. Comm. Marchandise que l'acheteur n'accepte pas et qui reste pour compte au vendeur. Acheter des pourcomptes. On écrit aussi un *pour-compte*, des *pour-compte*.

Pourette, s. f. Hortic. Nom donné dans le Midi aux jeunes plants de mûriers blancs, et dans les environs de Paris à ceux des acacias.

— Art vétér. Nom des eaux des jambes compliquées de grappes. En ce sens, on écrit aussi *pourrette*.

— Bot. Syn. de pourassou.

* **Pourfendeur**, s. m. Celui qui pourfend ; fanfaron, faux brave. Faire le pourfen-

deur. Se donner des airs de pourfendeur. Vous n'y parviendrez pas ainsi, eussiez-vous le bras des antiques *pourfendeurs* de la chevalerie. (G. Sand.) Il n'est guère usité que dans cette locution : *Pourfendeur, grand pourfendeur de géants.*

* **POURFENDRE**, v.a. 4e conj. (de *pour*, et de *fendre*. Fendre d'un coup de sabre un homme de haut en bas. Pourfendre un géant. Pourfendre un ennemi jusqu'aux dents. Il est vieux et familier ; il ne se dit qu'en parlant de ceux qui font les fanfarons, les faux braves. A l'en croire, il pourfendrait tout le monde. Il ne s'agissait que de *pourfendre* un géant pour plaire à une femme. (Merimee.)

— SE POURFENDRE, v. pron. Être pourfendu.

POURFENDU, UE, part. pass. du v. Pourfendre. S'empl. adjectiv.

Mais admirez la vertu
De ce diable de More !
Après qu'il fut *pourfendu*,
Il courait comme un perdu
Encore
(*Chanson du temps de la Fronde.*)

POURFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Pourfiler. S'empl. adjectiv. Etoffe pourfilée d'or et d'argent. Habit pourfilé d'un galon d'or. Tout poudreux et *pourfilé* d'araignées. (Noël du Fail.) || On dit aujourd'hui *parfilé*.

POURFILER, v. a. Ire conj. (du pref. *pour*, et de *fil*). Anc. technol. Entremêler de tissures différentes ; particulièrement, Entremêler d'un fil d'or ou d'argent. V. PARFILER.

POURGA, s. f. Tempête de neige, en Sibérie.

POURGET, s. m. V. POURJET.

POURINE, s. f. Se dit quelquefois pour Plurim. Ils entrèrent rue du Château-d'Eau dans la salle où la fête de la *Pourine*, — le vieil anniversaire de la chute d'Aman et de la délivrance des Juifs par Esther, — était célébrée par un bal public. (De Goncourt.)

* **POURIR, POURISSAGE, POURISSOIR, POURITURE**. V. POURRIR, POURRISSAGE, POURRISSOIR, POURRITURE.

POURJET, s. m. Econ. rur. Sorte de ciment fait avec de la bouse de vache et des cendres passées à un gros tamis, afin que les charbons en soient séparés. On se sert de ce ciment pour enduire l'extérieur des ruches en osier.

POURLÈCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Pourlécher. S'empl. adjectiv. Leché tout autour.

— Fig. Fini d'une façon minutieuse.

POURLÈCHEMENT, s. m. Action de pourlecher, état de ce qui est pourleché.

* **POURLÉCHER** v. a. Ire conj. (du pref. *pour*, et de *lécher*). Lecher tout autour. Pourlécher une assiette de crème.

— Fig. Finir un travail avec un soin excessif. Cet artiste pourlèche ses tableaux.

— SE POURLÉCHER, v. pron. Se passer la langue sur les lèvres. Il s'extasiait, il admirait sottement, il souriait, il avait la convulsion, il se *pourléchait*. (Diderot.)

POUROHITA s. m. Relat. Prêtre subalterne dans la religion brahmanique.

POUROUCHA Mythol. Nom du premier homme, selon certaines traditions indoues.

POUROUMA ou **POUROUMIER**, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des amentacées, formé pour un arbre indigène de la Guyane, qui s'élève à la hauteur d'environ 20 mètres.

POUROUMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au pouroumier. || POUROUMÉES, s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des urticées, qui a pour type le genre pouroumier.

POURQUAVA, Myth. ind. Troisième prince de la dynastie lunaire, petit-fils de la Lune par son frère Boudha, et arrière petit-fils du Soleil par sa mère Ila.

POUROU'S ou **PURU'S**. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, naît dans les Andes et se jette dans l'Amazone. Cours de 800 kil.

POURPARLER v.n. Ire conj. (de *pour*, et de *parler*). Conférer, s'aboucher pour parler d'accommodement, pour traiter d'affaires. Inusité.

* **POURPARLER** s.m. (de *pour*, et de *parler*). Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes. Entrer en pourparler. Être en pourparler. Avoir un pourparler, des pourparlers avec quelqu'un. Nous entrâmes en *pourparlers* : je demandais cinquante louis d'appointement. (J.-J. Rousseau.)

POURPARLEUR, s. m. S'est dit pour Personne chargée d'une négociation, d'un pourparler.

POURPENSE, ÉE, part. pass. du v. Pourpenser. S'empl. adjectiv. Le duc du Maine, par la perfidie si noirement *pourpensée* du bonnet, s'était délivré de la crainte de l'union des ducs et du parlement. (Saint-Simon.)

POURPENSER, v.a. Ire conj. (de *pour*, et de *penser*). Penser longtemps. Considérer avec attention, avec réflexion et délibération. Je ne cessais de *pourpenser*, à part moi, quels pouvaient être les moyens d'émousser dans ce prince tant de pointes hérissées. (Saint-Simon.)

* **POURPIER**, s.m. (pour *poule-pied*, parce que sa feuille ressemble au pied d'un poulet ; en lat. *pulli pes*). Bot. Genre de plantes herbacées dicotylédones, type de la famille des portulacées, renfermant plus de quinze espèces qui croissent dans les climats chauds des diverses contrées du globe. Le pourpier est une plante charnue, couchée à terre ou très basse, aux feuilles éparses, épaisses, entières, aux fleurs s'épanouissant le matin pour se résoudre le soir en une matière gélatineuse. Pourpier cultivé. Pourpier vrai. Pourpier de Gallies. Pourpier à grandes fleurs. L'espèce la plus connue est le *pourpier cultivé* ou *pourpier* proprement dit, que l'on dit originaire des Indes, mais qui est maintenant naturalisé et comme spontané dans les lieux voisins des jardins potagers ; c'est une espèce que l'on mange, et dont la saveur âcre se dissipe par la cuisson. || *Pourpier doré*. Pourpier naissant qui se mange en salade.

— *Pourpier aquatique*. La montie des fontaines. || *Pourpier des marais*. Nom vulgaire du genre peplide. || *Pourpier de mer*. Espèce d'arroche qui croît sur les bords de la mer, et dont les feuilles charnues et remplies de suc, comme celles du pourpier comestible, ont un goût salé. || *Pourpier sauvage*. Nom vulgaire du genre téléphe.

POURPIÉRE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de peplide ainsi nommée à cause de ses feuilles qui ont quelque rapport avec celles du pourpier cultivé.

* **POURPOINT**, s. m. (du v. fr. *pourpoindre*, broder, piquer). Primitivement, Habit militaire ou cotte d'armes fait de laine, de soie ou de coton piqué entre deux étoffes.

— Partie de l'ancien habillement français, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. Collet, manches, basques de pourpoint. Pourpoint de satin, de velours. Aller en pourpoint. Mettre un pourpoint. Se mettre en pourpoint. On a fait des pourpoints taillades dont la mode nous venait d'Espagne. On en faisait de peaux de senteur, et très étroits, pour les petits-maîtres. Un homme fat et ridicule porte un *pourpoint* à ailerons. (La Bruyere.)

— Se dit quelquefois pour Homme, par opposition à Jupe, pris dans le sens de femme. A ruser quelquefois le *pourpoint* vaut la jupe. (E. Augier.)

— *Pourpoint* s'est dit pour Morceau de lapin ou de lièvre. M. de Chevreuse se hâtait de manger quelque *pourpoint* de lapin. (St-Simon.)

— Fig. et fam. *Mettre un homme en pourpoint*. Le dépouiller de son bien, en telle façon qu'il ne lui reste plus que les habits qu'il a sur le corps. || *Avoir un sot dans son pourpoint*. N'être qu'un sot. || *Commencer à remplir son pourpoint*. Engraisser. || *Bien remplir son pourpoint*. Manger beaucoup. || *L'eau est entrée dans ses souliers par le col de son pourpoint*. Il s'est noyé, ou il a failli se noyer. || *Laisser le moule de son pourpoint*. Se faire tuer. Il a laissé le moule de son pourpoint sur le champ de bataille. || *Sauver le moule du pourpoint*. Sauver son corps, sa personne. Il a eu bien de la peine à sauver le moule du pourpoint. || *Se tailler un pourpoint dans le manteau d'un autre*. Avoir une part de sa succession. || *Donner à quelqu'un un pourpoint de pierre*. Le mettre en prison ; parce que les murs de sa prison l'enveloppent en quelque sorte comme un pourpoint l'envelopperait.

Lorsqu'avec un petit rollet
Decrete par le Chatelet,
Ces gens à ce bonnet de guerre
Preparaient *un pourpoint* de pierre (Regn.)

— Loc. prov. *La chemise est plus proche que le pourpoint*. Nos parents nous appartiennent de plus près que nos amis.

— Art milit. *Pourpoint de santal*. Cotte d'armes de taffetas et rembourrée, qui se portait sous l'armure au moyen âge.

— *A brûle-pourpoint*. loc. adv. V. BRULE-POURPOINT (A).

POURPOINTERIE, s. f. Art de faire des pourpoints ; métier du pourpointier.

— Lieu où les marchands de vieux habits étalaient leur marchandise. Une veuve à Bourges acheta un méchant pourpoint à la *pourpointerie*. (Tallem. des Réaux.)

POURPOINTIER, ERE, s. Faiseur, faiseuse de pourpoints ; celui, celle qui vend des pourpoints.

— Adjectiv. Marchand pourpointier.

* **POURPRE**, s. f. (du lat. *purpura*, même signif.). Moll. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des pectinibranches, renfermant des animaux dont les coquilles ont la columelle aplatie, et qui sont répandus en grand nombre sur les rivages de la plupart des mers, surtout de celles du Midi. Ces mollusques ont été ainsi nommés parce que c'est principalement parmi eux qu'on trouve les espèces qui fournissaient la pourpre des anciens, en épanchant une liqueur contenue dans un réservoir particulier en forme de vessie, placé dans le voisinage de l'estomac. Quelques naturalistes rattachent la pourpre des anciens à des coquilles du genre rocher ou murex. Le type du genre, qui renferme plus de deux cents espèces vivantes et quelques-unes fossiles, est la pourpre persique de la mer des Indes.

— Matière colorante rouge foncé fournie autrefois par la pourpre et remplacée aujourd'hui par la cochenille. La découverte de la couleur de la pourpre antique est due, dit-on, à un chien de berger, qui, ayant brisé un coquillage, en fit sortir un liquide qui lui teignit la gueule en rouge. Les Phéniciens exploitèrent la découverte, et c'est à eux qu'on attribue la teinture des étoffes en pourpre. Le roi de Tyr défendit à ses sujets l'usage des étoffes ainsi teintes, les réservant pour les rois et les princes. Cet usage fut imité des Romains, qui réservèrent les robes et les manteaux de pourpre aux triomphateurs et aux personnes revêtues de la dignité impériale. Et la *pourpre* de Tyr et l'encens d'Himère. (Millev.) La *pourpre* illustre davantage cette belle contrée ; celle de Tyr était la première du monde ; elle était vendue à Rome, dans le VIIe siècle, mille deniers au moins la livre. (De Pastoret.)

De son épaule tombe un manteau précieux
Où d'une riche *pourpre* étincellent les feux.
(Delille.)

— Par extens. Couleur d'un rouge vif. Les fruits du lignier des Açores paraissaient d'une *pourpre* éclatante sur les rameaux ombragés. (Chateaub. Les joues de la jeune fille se colorèrent encore d'une *pourpre* plus vive. (A. de Musset.)

— Fig.

Je suis jeune, la *pourpre* en mes veines abonde ;
Mes cheveux sont de jais et mes regards de feu
(Th. Gautier.)

— Étoffe teinte en pourpre. Être vêtu de pourpre. Porter la pourpre, un habit de pourpre, un manteau de pourpre. Une grande voile de *pourpre* flottait dans l'air au-dessus du char. Fen.) L'or rassemble les plis de sa *pourpre* flottante. Del. La *pourpre* aux riches feux en vagues plis serpente. (Moll.)

— Dignité des rois. La pourpre des rois. La pourpre des empereurs. Respecter la pourpre. Être né dans la pourpre. Porter noblement la pourpre. Avilir, dégrader la pourpre. Respectez, leur disait-il, votre *pourpre*, respectez votre puissance qui vient de Dieu, et ne l'employez que pour le bien. (Boss. Vous croyez donc que les déplaisirs et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la *pourpre* ? Id.) Attale, ce grand roi dans la *pourpre* blanchi. (Corn.) Ces rois dans la *pourpre* amollis. (Boil.)

Rome, contre les rois de tout temps soulevée,
Dédaigne une beauté dans la *pourpre* élevée. (Rac.)
L'ordre de la nature
Soumet la *pourpre* et la bure
Aux mêmes sujets de pleurs. (J.-B. Rouss.)

— Se dit figurément, dans le style soutenu, en vers comme en prose, pour désigner les premières magistratures de l'ancienne Rome. La pourpre consulaire, royale, impériale. On les voyait mêler à la *pourpre* sénatoriale leur manteau de bure grise. (Montalemb.)

Mais il peut faire aussi des consuls à son choix,
De qui la *pourpre* esclave agira sous ses lois (Corn.)

— *Pourpre romaine*. Dignité de cardinal, par allusion à la robe rouge que portent ces princes de l'Eglise. Tous deux sont revêtus de la *pourpre* romaine. (Voltaire.) Ce cardinal, ayant quitté la *pourpre* romaine, épousa la princesse Claude, sa cousine. Bossuet.) Il eut pour auxiliaire, à côté de Bissy que tentait la *pourpre* romaine, le doux et tolérant archevêque de Cambrai. (L. Blanc.)

— Se dit absol. pour La dignité de cardinal. C'est par le titre de protecteur de l'Académie française que le grand cardinal de Richelieu a cru rehausser l'éclat de sa *pourpre* et de sa vie. (Vaugelas.)

— Au pluriel. *Les pourpres*. Les cardinaux eux-mêmes. Il a sa place dans l'œuvre après les *pourpres* et les fourrures. (La Bruyere.)

— Comm. *Pourpre romaine*. Couleur rouge extraite du guano.

— POURPRE, s. m. Couleur d'un beau rouge foncé qui tire sur le violet. Le pourpre des raisins. Le pourpre du teint. Une étoffe d'un beau pourpre. Des œillets tachetés de pourpre. Des tulipes panachées de *pourpre* et de blanc. (Acad.) Un nuage éclatant d'or, de *pourpre* et d'azur. (Del.)

Du *pourpre* des raisins et de l'or des guérets
L'aspect riant d'abord a pour nous des attraits. (Leg.)
Votre vin bourguignon, dans sa cave couché,
A compté six printemps artistement bouché,
Le *pourpre* de son teint a cuise sa vieillesse. (Berch.)

— Rougeur du visage. Le *pourpre* monta au visage de la baronne. (Alex. Dum.)

— *Pourpre d'aniline*. Violet d'aniline. || *Pourpre de Cassius* ou *pourpre minéral*. Belle couleur de pourpre que l'on emploie dans les arts pour peindre la porcelaine, et qui est un deutostannate d'or obtenu en précipitant le chlorure d'or par le protohydrochlorate d'étain. Selon quelques chimistes, le pourpre de Cassius n'est que de l'or métallique qui ne devrait qu'à sa grande division la couleur pourpre qu'il présente. *Pourpre d'indigo*. Acide sulfopurpurique, dérivé de l'indigo.

— Blas. Dans la langue du blason, le mot *pourpre* désigne la couleur violette.

— POURPRE, adject. Qui est de la couleur de la pourpre. Manteau pourpre. Étoffe pourpre. Teint pourpre. Il devint *pourpre* de colère. (Acad.) L'horizon se confondait avec les bords *pourpres* de ce ciel de feu. Lamartine.)

— REM. GRAMM. L'on confond souvent *pourpre*, subst. masc., avec *pourpre*, subst. fem. Le premier désigne une couleur d'un beau rouge foncé et le second une couleur que les anciens tiraient du mollusque qui porte le même nom.

* **POURPRE**, s. m. Pathol. Exanthème caractérisé par de petites taches pourprées, nettement circonscrites, et regardé par plusieurs auteurs comme une hémorragie cutanée sous-épidermique. Être malade du pourpre. Avoir le pourpre. Pourpre paru. Pourpre rentré. Mourir du pourpre. Avoir le corps tout couvert de pourpre || Maladie indéterminée, ainsi nommée au XVIIe siècle, et caractérisée par des taches rouges, accompagnées de fièvre. Seignelay mourut fort brusquement d'une maladie de *pourpre*. (St-Simon. || *Pourpre blanc*. Nom vulgaire de la miliaire.

* **POURPRÉ, ÉE**, adj. (du lat. *purpureus*, même signif.). De couleur pourpre. Rouge pourpré. Couleur pourprée. (Œillets pourprés. Tulipes pourprées. Teint pourpré. Joues pourprées. Une des plus grandes jouissances des épicuriens de l'Orient est d'avoir dans leurs jardins des bassins où nagent des poissons *pourprés*, dorés, argentés, connus maintenant en Europe sous le nom de poissons de la Chine. (B. de St-P. Et la perche étalant sa nageoire *pourprée*. Del. Une teinte *pourprée* s'étendant sur l'horizon. (Poug.)

La framboise *pourprée* et la rouge groseille,
La pêche au frais duvet, à la robe vermeille,
La prune diaprée, y brillent tour à tour. (Michaud.)

— A signifié Revêtu de pourpre. Devant un sénat *pourpré*. (Ronsard.)

Medec. Qui a rapport au pourpre. On donne cette épithète à des affections de nature très-différente, accompagnées du pourpre ou d'un exanthème analogue au pourpre : *Fièvre pourprée*. Fièvre maligne ou adynamique, lorsqu'elle est arrivée à sa période la plus alarmante. Elle est ainsi qualifiée, parce que le corps est alors parsemé de petites taches sous-cutanées, de couleur pourpre, et analogues aux piqûres des puces.

POURPRENDRE, v. a. Ire conj. (du préf. *pour* et de *prendre*). Prendre entièrement ; entourer, environner. Il est vieux.

POURPREUX, EUSE, adj. Med. Syn. de pourpré. Une fièvre pourpreuse.

* **POURPRIER** s. m. Moll. Mollusque qui vit dans les pourpres.

POURPRIN, INE, adj. De pourpre. Éclat pourprin. Couleur pourprine. L'adjectif de pourpre est *pourprin*. (Menage.) Vieux mot. On dit aujourd'hui *purpurin*.

— POURPRIN, s. m. Hortic. Couleur pourpre de certaines fleurs.

POURPRIS, ISE, part. pass. du v. Pourprendre. S'empl. adjectiv.

* **POURPRIS** s. m. (du verbe *pourprendre*). Enceinte, enclos, demeure. Pourpris sacré, riche, brillant. Le chaume devient or ; tout brille en ce *pourpris*. (La Font.)

Il n'est plaisir au monde
Qu'on ne goutat dedans ce paradis ;
Les gens en trouvaient en son charmant *pourpris*
Les meilleurs vins de la machine ronde (La Font.)
On ne voit point dans ce *pourpris*
Les cabales toujours mutines. (Voltaire.)
On dit qu'on trouve en son *pourpris*
Ce qu'on perd aux lieux où nous sommes,
Les services rendus aux hommes,
Et les bienfaits à son pays. (Id.)
Jugez si toute sobriété
Qui nous sauve de leurs vains bruits,
N'est point l'asile et le *pourpris*
De l'entière béatitude. (Gresset.)

— *Le céleste pourpris, les célestes pourpris*. Les cieux. Les habitants des célestes pourpris. Que les étoiles éteintes, une à une, jaillissent du néant, comme une procession de candélabres, pour que leur maître regarde, sous le *pourpris* du ciel, si leur front ne pâlit pas. (E. Quinet.)

POURPRURE, s. f. Anc. techn. Teinture de pourpre.

POURQUÉRIR, v. a. 2e conj. Poursuivre. Il est vieux et inusité.

* **POURQUOI**, conj. Pour quelle chose, pour quelle raison. Ne pas savoir pourquoi on a perdu l'amitié d'une personne. Se demander pourquoi on n'a pas réussi dans une affaire. Qu'Euphor be est arrêté sans qu'on sache *pourquoi*. (Corn.)

— Il s'emploie elliptiquement. *S'en aller sans dire pourquoi, sans qu'on sache pourquoi*. S'en aller sans dire pourquoi l'on s'en va.

— Fam. et par manière de commandement, de menace, pour faire entendre à quelqu'un que la chose dont il s'agit est indispensable. Vous ferez cela ou vous direz pourquoi. Vous viendrez, ou vous direz pourquoi. Il faut ou qu'il réponde ou qu'il dise *pourquoi*. (Desmoutiers.)

— Fam. *Demandez-moi pourquoi*. Se dit pour marquer qu'on ne sait pas pour quel motif telle chose a été faite. Il s'est mis en colère, demandez-moi pourquoi. Vous nous avez quittés brusquement et sans mot dire, demandez-moi pourquoi.

— Signifie aussi Pour lequel, pour laquelle, en parlant des choses.

Est-ce un sujet *pourquoi*
Vous fassiez sonner vos merites ? (La Fontaine.)

— *C'est pourquoi*. C'est pour cette raison que. La vérité est une, c'est *pourquoi* les hommes qui l'ont reconnue et acceptée sont unis. (Guizot.)

— Lorsque *c'est pourquoi* commence une phrase composée de deux membres, il est souvent remplacé par *que* dans le second. C'est *pourquoi* il a souffert et est mort pour sanctifier la mort et les souffrances, et que, comme Dieu et comme homme, il a été tout ce qu'il y a de plus abject. (Pascal.)

— Au XVIIe siècle, on a dit *Ce fut pourquoi*, avec un verbe au passé ; mais cet emploi est tombé en désuétude.

— S'emploie pour marquer l'interrogation. Pourquoi ? Pourquoi pas ? Pourquoi exiger qu'il vienne ? Pourquoi vouloir qu'il obéisse aveu-

glément à vos caprices ? Mais *pourquoi* m'étendre sur une matière ou je puis tout dire en un mot ? (Bossuet.) *Pourquoi* viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne ? (Fléchier.) *Pourquoi* ne réformerions-nous pas notre luxe ? (Id.)

Mais vous, quelles fureurs vous rendent sa victime ?
Pourquoi vous imposer la peine de son crime ? (Rac.)

J'aurais vu massacrer et mon père et mon frère,
Du haut de son palais précipiter ma mère,
Et dans un même jour égorger à la fois,
Quel spectacle d'horreur ! quatre-vingts fils de rois,
Et *pourquoi* ? Pour venger je ne sais quels prophètes
Dont elle avait puni les fureurs indiscrètes ? (Id.)

— *Pourquoi non.* Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Pourquoi n'agirais-je pas de telle ou telle façon ? Êtes-vous satisfait ? Moi, dit il, *pourquoi* non ? (La Fontaine.) || Substantiv. L'ingénieux Fontenelle ne devait pas borner son *pourquoi* non aux plantes. (Bonnet.)

— *Pourquoi* suivi d'un verbe à l'infinitif. *Pourquoi* mourir ? Je le sais. *Pourquoi* naître ? Je l'ignore. (Chateaubriand.)

— *Pourquoi* avec ellipse du verbe. Contre un amant qui plaît *pourquoi* tant de fierté ? (Rac.) *Pourquoi* ce livre saint, ce glaive, ce bandeau ? (Id.)

— *Pourquoi... que.* Pourquoi... si ce n'est. *Pourquoi* le temps vous est-il donné, que pour demander à Dieu qu'il oublie vos crimes ? (Massillon.)

— *Pourquoi* interrogatif peut être remplacé par *que* devant un second membre de phrase. *Pourquoi* avez-vous tous conspiré contre moi, et que personne ne m'avertit ou est le fils d'Isaïe ? (Bossuet.)

— *Pourquoi ne*, Doit toujours être suivi de pas. Pourquoi ne le fait-il pas ?

— Substantiv. Il n'est pas toujours facile de répondre avec justesse, franchise et raison, aux pourquoi multipliés d'un enfant ; c'est pourtant le seul moyen d'en faire un homme. Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir le pourquoi du pourquoi. Vous amuse-t-il toujours ? Vous êtes-vous rendu compte du *pourquoi* ? (Mérimée.) Vous ne savez pas le *pourquoi* ? (Id.)

— *Vos pourquoi ne finissent pas.* Se dit à une personne qui demande coup sur coup la raison, le motif des choses.

— Fam. *Faire le pourquoi.* S'est dit d'une femme qui avait failli. Et qu'on ne s'enquiert plus s'elle a fait le *pourquoi*. (Regnier.)

POURRAGNE, s. m. Bot. an. Nom vulgaire d'une espèce d'asphodèle.

POURRAH, s. m. Association formée chez certaines peuplades nègres pour le maintien de l'ordre et de la justice.

POURRÉTIE, s. f. (pr. *pou-ré-ti* ; de *Pourret*, n. pr.). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des broméliacées, établi pour plusieurs espèces que l'on trouve dans l'Amérique tropicale. || Syn de **CAVANILLÉSIE**.

POURRI, IE, partic. pass. du v. Pourrir. S'empl. adj. Fruit pourri. Bois pourri. Ses ais demi-*pourris* que l'âge a relâchés. (Boil.) Une des plus anciennes erreurs était l'opinion que l'on pouvait faire naître des abeilles d'un corps *pourri*. (Volt.) Ils ne font ordinairement qu'un petit, qu'ils déposent toujours dans de gros troncs d'arbres *pourris*. (Buffon.) Cette couche n'est composée que d'un terreau noir, formé par les feuilles, les écorces et les bois *pourris*. (Id.)

Ce foudre ridicule
Dont aime un bois *pourri* ce peuple trop crédule (Corneille.)

Deux ais *pourris* sur trois pieds inégaux
Formaient la table où les époux soupèrent. (Voltaire.)

— Fig. Altéré, corrompu. C'est d'un tronc fort illustre une branche *pourrie*. (Boileau.)

— *Homme pourri d'ulcères*, etc. Homme rongé d'ulcères, etc. || Absol. *Un homme pourri, un homme tout pourri.* Un homme atteint profondément de maux secrets et honteux.

— Fig. *Membre pourri.* Personne dangereuse pour la société, ou personne qui déshonore la compagnie ou elle se trouve, le corps dont elle fait partie. Il faut retrancher ce membre pourri.

— *Cœur pourri, âme pourrie.* Cœur bas et pervers, âme vile et corrompue.

— Fig. *Planche pourrie.* Homme peu sûr.

— Fam. *Temps pourri.* Temps humide et malsain.

— Pop. *Pourri de chic.* Extrêmement bien.

— Art culin. *Viande pourrie de cuire.* Viande cuite à l'excès.

— Loc. prov. *Bœuf saignant, veau brûlant, mouton bêlant, porc pourri.* On doit manger le bœuf peu cuit, le veau bien cuit, le mouton presque cru, le porc entièrement cuit.

— Art vétér. *Foie pourri.* Nom donné à la cachexie aqueuse des moutons.

— Géogr. *Mer pourrie.* Partie S.-O. du Palus-Méotide, ainsi nommée à cause des miasmes qui s'échappent de ses eaux basses et fangeuses.

— Géol. Se dit d'un filon d'argile produit par la décomposition des roches qu'il remplace.

— Hist. *Bourg pourri.* Nom donné, avant la réforme électorale en Angleterre, aux localités qui conservaient d'anciens privilèges électoraux, quoique leur population eût considérablement diminué, de sorte qu'un très petit nombre de tenanciers, faciles à influencer, disposaient d'une nomination à la chambre des communes.

— Méd. *Rhume pourri.* Rhume arrivé à la période d'expectoration.

— **POURRI**, s. m. Ce qui est pourri. Le pourri d'un fruit. Une odeur de pourri. Ôter le pourri d'une pomme. Cela sent le *pourri*. (Acad.)

— Hist. Nom donné, pendant la révolution française, aux membres du parti de Danton.

POURRIDIE, s. f. Vitic. Nom d'une maladie de la vigne, nommée aussi *pourri des racines*.

POURRIÈRES, Géogr. Comm. du cant. de Saint-Maximin, arrond. de Brignoles (Var), sur l'Arc. C'est la que Marius livra aux Teutons la bataille dite bataille d'Aix, 102 av. J.-C.

* **POURRIR**, v. a. 2e conj. (du lat. *putrescere*, même signif.). Altérer, corrompre. L'eau pourrit le bois. Un fruit gâté a bientôt pourri tous ceux qui l'entourent. La sueur pourrit le linge à la longue. Les pluies trop abondantes et trop longues pourrissent les biens de la terre.

— Fig. La contagion, les mauvaises compagnies, les mauvais exemples lui ont pourri le cœur.

— *Pourrir le rhume.* Le mûrir, en hâter la guérison. Ce remède est excellent pour pourrir le rhume.

— *Pourrir sa pourriture.* Achever de se corrompre. La réforme, étouffée encore, eût laissé le vieux système *pourrir* sa pourriture paisiblement. (Michelet.)

— **POURRIR**, v. n. Se gâter, s'altérer, se détruire. Les fruits pourrissent ou se dessèchent quand ils sont trop vieux. Toutes les sortes de bois ne pourrissent pas dans l'eau aussi promptement les unes que les autres. L'été a été si froid et si pluvieux, qu'au lieu de mûrir les raisins ont pourri sur les ceps. D'un trouc qui *pourrissait* un ciseau fait un dieu. (L. Rac.) Comme les végétaux tirent pour leur nourriture beaucoup plus de substance de l'air et de l'eau qu'ils n'en tirent de la terre, il arrive qu'en *pourrissant* ils rendent à la terre plus qu'ils n'en ont tiré. (Buff.)

Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la merci des vers. (Boileau.)

— Demeurer longtemps. Pourrir en prison.

— Fig. et fam. *Ne pas pourrir dans un emploi.* N'y pas rester longtemps. Il montera plus haut et ne pourrira pas dans cet emploi subalterne.

— Croupir. Pourrir dans l'ordure, dans la pauvreté, dans la misère. Tu as aimé la boue, va *pourrir* dans la boue. (La Menn.)

— Par extens. Ce Priscus n'a jamais été imprimé ; il *pourrit* dans la bibliothèque du Vatican. (Voltaire.)

Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique
Peut *pourrir* à son aise au fond d'une boutique (Boileau.)

— Fig. Persister. Pourrir dans le vice, dans l'iniquité, dans la débauche, dans les désordres.

— Art culin. Faire trop cuire, dessécher par une cuisson excessive. Faire pourrir un morceau de viande à force de le cuire.

— **SE POURRIR**, v. pron. S'altérer, se gâter, se corrompre. Ce bois se pourrit. Ces fruits se sont pourris très vite. Cette viande va se pourrir, si vous ne vous hâtez de l'accommoder.

POURRISSABLE, adj. 2 g. (rad. *pourrir*). Putrescible.

* **POURRISSAGE**, s. m. Action de faire pourrir.

— Techn. Pourriture des chiffons à papier, opération qui consiste à les faire macérer dans l'eau pour faciliter leur trituration. || Fermentation de la pâte à porcelaine, tendant à la débarrasser des matières organiques étrangères.

POURRISSANT, part. prés. du v. Pourrir. Qui pourrit. Des chiffons pourrissant dans leur étuve. Des fruits pourrissant sur l'arbre.

POURRISSANT, ANTE, adj. Qui sent le pourri, qui peut faire pourrir. Une certaine humidité *pourrissante* que les terres exhalent. (L'abbé Pluche.)

— Qui commence à pourrir.

* **POURRISSOIR**, s. m. Technol. Étuve, lieu bas ou l'on met pourrir et fermenter les chiffons à papier, avant de les porter dans les auges à rompre.

— En général, Lieu où des objets pourrissent.

— Fig. Lieu empesté de la corruption des mœurs. Un philosophe a dit de la cour de Louis XV que c'était un pourrissoir. L'éducation du harem, ce *pourrissoir* des dynasties de l'Asie, donna en lui son type absolu. (P. de St-Victor.)

* **POURRITURE**, s. f. État de ce qui est pourri, corruption. Tomber en pourriture. Tomber de pourriture. Viande tombée en pourriture. Un membre gangrené finit par tomber de pourriture. Les anciens n'abandonnaient point à la hideuse pourriture les corps de ceux qu'ils avaient aimés.

— Fig. Charlemagne essaya de relever le grand cadavre romain, qui se décomposait et s'affaissait dans sa *pourriture*. (H. Taine.)

— Pop. et triv. Personne méprisable. Laissez de côté cette pourriture. Va-t'en, ignoble pourriture.

— Art vétérin. Nom donné à la cachexie aqueuse des bêtes à laine. C'est une maladie chronique, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très dangereuse, dont les principaux phénomènes sont la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen. || *Pourriture de la fourchette.* Maladie particulière du pied du cheval caractérisée par une suppuration au niveau de la fourchette. || *Pourriture du pied.* Un des noms du piétin. || *Pourriture des soies.* Maladie scorbutique du cochon.

— Const. *Pourriture sèche.* Défaut du bois qui provient des alternatives de sécheresse et d'humidité et qui se traduit par la décomposition du ligneux en poussière brune ou blanche.

— Hortic. Sorte de maladie qui attaque le tronc des arbres et qui le corrompt en se propageant insensiblement jusqu'aux racines.

— Médec. *Pourriture d'hôpital.* Gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères, dans les hôpitaux dont l'air est vicié par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. La pourriture d'hôpital, dont on observe plusieurs variétés, débute ordinairement par la suppression de la suppuration de la plaie, qui se recouvre d'une sanie grisâtre, couenneuse et tenace.

— Techn. Vase dans lequel on fait macérer l'indigo, le manioc, etc. || Fermentation de la pâte à porcelaine dans l'opération du pourrissage.

POURSILLE, s. f. (pr. *pour-cille*, *ll* mouill.; dimin. de *pourceau*). Mamm. Variété de marsouin qui a la peau brune.

* **POURSUITE**, s. f. Action de poursuivre, de courir après pour atteindre. Poursuite vive, vigoureuse, acharnée. Être à la poursuite, se mettre à la poursuite de l'ennemi, d'un meurtrier, d'un voleur. Chien ardent à la poursuite du lièvre. Arrêter la poursuite. Mettre fin à la poursuite. Reprendre la poursuite.

— Se dit non seulement en parlant de celui qui subit, mais encore de celui qui exerce la poursuite. La *poursuite* des Russes, après qu'ils eurent reconquis leur territoire, s'était ralentie. (De Ségur.)

— Fig. La poursuite du sort. La poursuite de l'adversité.

Mais admire avec moi le sort dont la *poursuite*
Me fait courir alors au piège que j'évite. (Racine)

— Soin pour obtenir une chose. Obtenir une place après plusieurs années de poursuite. S'acharner à la poursuite d'un emploi. Être depuis longtemps à la poursuite d'une découverte. Il y a des gens qui aujourd'hui encore sont tout entiers à la poursuite de la pierre philosophale. La poursuite du plaisir a plus de charmes que le plaisir même. Son trépas dérobait sa tête à ma *poursuite*. (Corn.) Contre nous ta *poursuite* est-elle légitime ? (Id.) La recherche du mot et la préoccupation de la syntaxe empêcheraient notre esprit de se donner tout entier à la *poursuite* de la pensée. (J. Simon.)

— Dans cette acception, Se dit en parlant des personnes. Il est parvenu à épouser cette femme qui s'était pendant longtemps défendue de ses poursuites. Ce ministre ne sait comment se débarrasser des poursuites des solliciteurs.

J'étudiais tous les jours sa *poursuite* obstinée ;
Mais hier il m'aborde... (Boileau.)

— Chorég. Figure de cotillon.

— Féod. *Droit de poursuite.* Droit que possédait le seigneur de poursuivre partout ses serfs.

— Jeux. Jeu de billes où les adversaires se poursuivent en tirant tour à tour sur la bille l'un de l'autre.

— Jurispr. Démarches, diligences qu'on fait pour obtenir le redressement d'un grief, le payement d'une créance, la punition d'un crime, etc. Il ne faut pas confondre la poursuite d'un délit avec sa recherche. La recherche précède la poursuite. Actes de poursuites. Papiers contenant des poursoites. Faire des poursuites. Cesser, discontinuer les poursuites. Reprendre, renouveler les poursuites. En France, l'exercice des poursuites est confié au ministère public. On divise les poursuites en poursuites civiles et en poursuites publiques. || *Poursuites civiles.* Celles qui ont pour objet la satisfaction due à un intérêt privé. || *Poursuites publiques.* Celles dont l'objet est la réparation d'un délit ou d'un crime. || Dans cette acception, quand le mot *poursuite* se prend absolument, il se met toujours au pluriel. Faire des poursuites. || Mais s'il est pris relativement, il se met indifféremment au pluriel ou au singulier. Poursuite de saisie réelle. Les *poursuites* criminelles étaient alors irrégulières et brutales. (Montalembert.)

POURSUIVABLE, adj. 2 g. S'est dit pour Que l'on peut poursuivre, qui mérite d'être poursuivi.

POURSUIVANT, part. prés. du v. Poursuivre. Qui poursuit. La jeune fille, insensible à ces appels indirects, était restée immobile, *poursuivant* sa pensée avec une ténacité implacable. (G. Ohnet.)

POURSUIVANT, ANTE, adj. Qui exerce des poursuites. La partie poursuivante. Les parties poursuivantes. Créancier poursuivant. Huissier poursuivant. Avoué poursuivant.

— Gramm. *Points poursuivants.* Points de suspension.

* **POURSUIVANT**, s. m. Celui qui poursuit un emploi, qui brigue pour obtenir quelque chose. Être plusieurs poursuivants pour la même charge, pour le même emploi.

— Celui qui recherche une fille en mariage. Cette jeune et riche héritière a de nombreux poursuivants. Entre ces deux *poursuivants* de la Pénélope dont j'étais le gardien, j'eusse été assez embarrassé de me prononcer. (G. Sand.) || En ce sens, on trouve aussi le féminin *poursuivante*. On verra la vestale avoir des *poursuivants* titrés et le vestal avoir de même des *poursuivantes* qu'il aura titrées. (Fourier.)

— Fig. La vérité, comme une coquette, laisse entrevoir quelques-uns de ses charmes à ses *poursuivants* pour les animer davantage. (Boiste.) Aussi, avec quelle force il s'élève contre la gloire, contre ses *poursuivants*, contre Cicéron, qui eut la puérilité de l'aimer jusqu'au délire ! (L. Blanc.)

— Hist. *Poursuivant d'armes.* Gentilhomme qui s'attachait aux hérauts d'armes, et qui aspirait à leur charge. || *Poursuivants le roi.* Nom qu'on donnait aux maîtres des requêtes qui étaient à la suite des rois de France.

— Pal. Celui qui exerce des poursuites. Il se dit principalement en matière de saisies, de ventes judiciaires, d'expropriations forcées, etc., et, dans ce cas, il nous semble admettre un féminin, bien que les dictionnaires n'en disent rien. La poursuivante. Les poursuivantes.

POURSUIVEUR, s. m. Celui qui poursuit. Un poursuiveur de femmes.

POURSUIVI, IE, part. pass. du v. Poursuivre. S'empl. adjectiv. Débiteur poursuivi. Voleur poursuivi. Ennemi poursuivi. Le bécasseau plonge quelquefois dans l'eau quand il est *poursuivi*. (Buffon.)

— Se dit des actions que l'on cherche à faire condamner. Les attentats contre les droits des citoyens romains étaient *poursuivis* d'une façon fort sévère. (E. Renan.)

— Persécuté. *Poursuivi* à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune. (Bossuet.)

— *Poursuivi de.* Jusqu'au dernier soupir de malheurs *poursuivie*. (Rac.)

Lasse enfin des horreurs dont j'étais *poursuivie*,
J'allais prier Baal de veiller sur ma vie. (Racine.)

— *Poursuivi par. Poursuivi* par des ennemis implacables. (Boss.) Les Grecs seuls ont échappé au carnage, mais ils sont *poursuivis* par l'armée entière des Perses, qui brûle autour d'eux les villages et les moissons. (B. de St-P.) La femme du paysan criminel, *poursuivie* par le souvenir d'une romance qui raconte un parricide. (Mme de Staël.) *Poursuivi* par la faim, par la pluie, par l'un de nous, quelle sera sa nourriture, ou cherchera-t-il un refuge ? (Salvandy.)

* **POURSUIVRE**, v. a. 4e conj. irrég. (du préf. *pour*, et de *suivre*). Se conjugue comme *Suivre*. Courir après pour atteindre. Poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins. Poursuivre l'ennemi. Poursuivre un voleur. Elle partit des ports d'Angleterre à la vue des vaisseaux des rebelles, qui la *poursuivaient* de si près, qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes. (Bossuet.) Qu'il *poursuive*, s'il veut, son épouse enlevée. (Rac.) Mais je le *poursuivrai* d'autant plus qu'il m'évite. (Id.) Le *poursuivre*, le perdre et mourir avec lui. (Corn.)

— Se dit des animaux. Poursuivre le gibier. Ce chien est ardent à poursuivre le sanglier. La baleine *poursuivant* à la côte de Terre-Neuve la morue, le capelan, le maquereau, inquiète souvent les bateaux pêcheurs. (Lacép.)

— Fig. Son visage odieux m'afflige et me *poursuit*. (Racine.) L'ennui le *poursuit* partout. (Mass.) Il *poursuit* le crime, armé du glaive de la justice. (Flech.)

Mais tout fait me déplaît et me blesse les yeux ;
Je le *poursuis* partout comme un chien fait sa proie. (Boileau.)

Quand, de l'impiété *poursuivant* l'insolence,
De la religion j'embrasse la défense. (L. Racine.)

— Fig. Persécuter, obséder, troubler, tourmenter. Le sort, le malheur le poursuit. La calomnie me poursuit. Les envieux ne cessent de le poursuivre. La critique poursuit impitoyablement cet écrivain. Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on *poursuit*. (Rac.) Rome *poursuit* en vous un ennemi fatal. (Id.) C'est là que la faible innocence vient se mettre à couvert de l'ignorance ou de la malice des magistrats qui la *poursuivent*. (Flech.) L'envie, qui *poursuit* sans cesse les autres vertus, eut quelque honte d'avoir une fois attaqué la sienne. (Id.)

— *Poursuivre de.*

(Il) Aborde en récitant quiconque le salue,
Et *poursuit* de ses vers les passants dans la rue. (Boil.)

— *Poursuivre sur.*

Je tremble que sur lui votre juste colère
Ne *poursuive* bientôt une odieuse mère. (Rac.)

— Rechercher avec ardeur, faire tous ses efforts pour obtenir, pour posséder. Poursuivre le bonheur. Poursuivre aveuglément le bonheur, c'est se condamner à n'atteindre que l'infortune. Poursuivre une dignité, une charge, un emploi, une pension. Poursuivre les honneurs. Mécontent des objets que *poursuit* mon ardeur. (Rac.)

— S'efforcer d'atteindre un but. Poursuivre la vengeance de la mort, du déshonneur de son père. En refusant au pontife étendu dans ce cercueil les caveaux de Saint-Irénée, vous *poursuivez* une vengeance. (F. Fabre.) Pour ceux qui *poursuivent* l'établissement de la justice, il

n'y a rien en dessus ni en dehors de la révolution française. (Gambetta.)

— Absol. Poursuivre est l'occupation de toute la vie humaine.

— Rechercher en mariage.

De deux filles que j'ai, si l'on m'a bien instruit,
Vous en poursuivez l'une et l'autre sous *poursuit*. (DESMARETS.)

— S'emploie aussi sans que le motif de la poursuite amoureuse soit le mariage. Il m'a été rapporté, monsieur, que vous aimiez et *poursuiviez* une jeune personne. (Molière.)

— Est encore du style mystique. Vous fuyez l'époux, mais il vous *poursuit* par une secrète miséricorde. (Fenelon.)

— Continuer ce que l'on a commencé. Poursuivre une entreprise. Poursuivre l'exécution d'un projet, d'un dessein. Poursuivre son chemin. Poursuivre le cours de ses exploits, de ses conquêtes. Poursuivre ses succès. Poursuivre ses études. Il veut voler à Troie et *poursuivre* sa route. (Rac.) Il *poursuit* seulement ses amoureux projets. (Id.) *Poursuivez*, s'il le faut, un courroux légitime. (Id.)

— *Poursuivre sa pointe*. Continuer son dessein, l'entreprise qu'on a commencée, avec la même chaleur, la même vigueur.

— Absol. S'emploie dans le même sens.

Poursuis, Néron; avec de tels ministres,
Par des faits glorieux tu vas te signaler;
Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer. (RAC.)

— Continuer de parler. *Poursuivez*; il est beau de m'insulter ainsi. (Rac.) Qui pourrait le nier? *poursuis*-tu. — Moi, peut-être. (Boil.) J'admire, *poursuis*-tu, votre noble courroux. (Id.) Vous êtes, *poursuit*-on, avide, ambitieuse. (Id.) Mais, *poursuit*-il, la volonté du Seigneur demeure ferme. (Boss.)

— *Poursuivre à*. Il ne faut que *poursuivre* à garder le silence. (Molière.)

— *Poursuivre de*. Mais ne *poursuivez* point, vous, d'interrompre ainsi. (Molière.)

— Jurispr. Agir par les voies de la justice. Poursuivre quelqu'un à la cour d'appel, au conseil d'État, à la cour de cassation. Poursuivre civilement. Poursuivre criminellement. Poursuivre au criminel, au civil. Poursuivre sans relâche. || *Poursuivre un procès*. Faire toutes les diligences nécessaires pour le faire juger. Dans le même sens, on dit quelquefois absolument, *Poursuivre*. Il faut poursuivre. Voulez-vous poursuivre? Ne poursuivez pas.

— Pêch. *Poursuivre un filet*. En continuer les mailles.

— SE POURSUIVRE. v. pron. Être poursuivi.

— Prat. Être porté devant un tribunal. Cette affaire peut se poursuivre. Ce procès se poursuit. || *Comme un immeuble se poursuit et comporte*. Tel qu'il est, sans qu'il soit nécessaire de le décrire plus longuement.

— Syn. comp. POURSUIVRE, CONTINUER. V. CONTINUER.

POURTALONE. s. f. Hortic. Variété de châtaigne.

***POURTANT**. conj. (de *pour*, et de *tant*). Cependant, neanmoins. Être habile, et pourtant faire une grande faute. Le mal est grand, il ne faut pourtant pas se désespérer. Ce dérangement universel et continuel des choses humaines, tout naturel et désordonné qu'il semble à nos yeux, est *pourtant* l'ouvrage de la main toute-puissante de Dieu. (Fléch.) Le style le moins noble a *pourtant* sa noblesse. (Boil.) Le fanatisme, quoique sanguinaire et cruel, est *pourtant* une passion grande et forte qui élève le cœur de l'homme. (J.-J. Rouss.) Dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de mes idées, et *pourtant* tout cela est. (Napol.)

Ses ouvrages, tous pleins d'affreuses vérités,
Étincellent *pourtant* de sublimes beautés. (BOILEAU.)
Un auteur. . . . . .
Qu'on blâme en le lisant, et *pourtant* qu'on veut lire. (Id.)

— Syn. comp. POURTANT, CEPENDANT, NÉANMOINS. *Pourtant* a plus de force et d'énergie; *cependant* est moins absolu et moins ferme; *néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées et soutient l'une sans détruire l'autre.

***POURTOUR**. s. m. (de *pour*, et de *tour*). Étendue du contour d'un espace ou d'un ouvrage. Pourtour extérieur. Pourtour intérieur. Cette colonne a tant de pourtour. C'est bien à vous de parler de neige; nous en avons dix pieds de haut et quatre-vingts lieues de *pourtour*. (Voltaire.)

— Bas d'entresol circulaire dans les salles de spectacle ou de délibération. Louer une place de pourtour, une stalle de pourtour. Elle s'accotait tout debout au *pourtour*, étonnée d'être là, éblouie, abasourdie. (A. Daudet.)

— *Pourtour du chœur*. Prolongation des nefs latérales d'une église autour du chœur.

POURTOURNER. v. a. 1re conj. Former le pourtour.

POURTRAIRE. v. a. 4e conj. Se dit quelquefois pour Portraire.

POURTRAIT, AITE. part. pass. du v. Pourtraire. S'empl. adjectiv.

POURVA. s. m. Philos. ind. Nom du premier des deux systèmes de métaphysique orthodoxe des Hindous; la première des deux *Mimansas*. Le pourva est fort obscur et très subtil; il a pour but l'interprétation des Védas.

***POURVOI**. s. m. (rad. *pourvoir*). Jurispr. Acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les arrêts ou jugements rendus en dernier ressort, en violation des formes ou pour infraction à la loi. Rejeter un pourvoi. Son pourvoi a été rejeté.

— En matière de justice administrative, Recours formé devant le conseil d'État contre les décisions des juridictions administratives.

— *Pourvoi en grâce*. Acte par lequel un condamné fait appel à la clémence du chef de l'État pour obtenir soit la libération, soit la commutation de la peine dont il a été frappé. On dit mieux *recours en grâce*.

***POURVOIR**. v. n. et irrég. 3e conj. (ét. lat., *providere*, même signif.; de *pro*, pour, et *videre*, voir). Se conjugue comme *voir*, excepté au passé défini, *Je pourvus, tu pourvus, il pourvut, nous pourvûmes, vous pourvûtes, ils pourvurent*; au futur, *Je pourvoirai*, etc.; au présent du conditionnel, *Je pourvoirais*, etc.; à l'imparfait du subjonctif, *Que je pourvusse*, etc. Donner ordre; avoir soin. Pourvoir à tout. Ne pourvoir à rien. Pourvoir aux besoins d'une personne, à la subsistance d'une famille. Pourvoir à ses affaires. Pourvoir à la sûreté publique. Pourvoir à l'insuffisance de la loi. Ensuite, quand l'homme arrive au dernier terme, où trouverez-vous parmi ses semblables ceux qui doivent *pourvoir* à ses besoins? (Bergasse.)

Allez *pourvoir* au reste, et faites qu'on ait soin
De tenir en lieu sûr ce fidèle témoin. (CORNEILLE.)

— *Pourvoir à quelqu'un*. Prendre soin de quelqu'un, s'occuper beaucoup de lui. Ceux à qui le prince doit le plus *pourvoir* sont les faibles. (Bossuet.)

— Dans le même sens, en parlant des choses. La nature a *pourvu* à la célébrité de Schaffhouse par cette chute du Rhin, la première et la plus durable cause de sa prospérité. (Raoul Rochette.)

— *Pourvoir à*, suivi d'un infinitif.

Si tout est découvert, Auguste a su *pourvoir*
A ne te laisser pas la fuite en ton pouvoir. (CORN.)

— *Pourvoir à sa conscience*. Recevoir les derniers sacrements avant de mourir.

— Nommer à. Pourvoir à un bénéfice. Pourvoir à une charge, à un bénéfice, à un emploi, à une magistrature. || Dans un sens analogue. Le malheureux Honorius mourut sans enfants, et sans *pourvoir* à l'empire. (Bossuet.)

— POURVOIR. v. a. Munir, garnir. Pourvoir une armée de munitions, une citadelle d'un fossé. Pourvoir une maison des choses nécessaires. Pourvoir quelqu'un de tout ce qu'il lui faut.

Chargé d'une bouteille
D'un vin dont Gilotin, qui savait tout prévoir,
Au sortir du conseil, eut soin de le *pourvoir*. (BOIL.)

— Ironiq.

Moi qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis,
De bonne heure a *pourvu* d'utiles ennemis, (BOIL.)

— Prendre des précautions contre. On ne peut plaindre un naufrage si industrieux, si habile à *pourvoir* son dénuement et à sustenter sa détresse. (P. de St-Victor.)

— *Pourvoir quelqu'un de*. Lui conférer. Pourvoir quelqu'un d'une charge, d'une magistrature, d'un bénéfice.

— Établir par mariage, donner un état. Pourvoir avantageusement ses enfants. Ils (les papes) étaient bons parents et *pourvoyaient* les enfants de leurs sœurs et de leurs frères. (H. Taine.)

— Orner, douer. La nature a pourvu ce jeune homme des qualités les plus brillantes et en même temps les plus solides. Dieu a pourvu cette âme de ses dons célestes les plus abondants. La nature avait *pourvu* Eschyle d'une âme fort ardente. (Barthél.)

— SE POURVOIR. v. pron. Se fournir, se garnir, se munir. Se pourvoir de munitions, de vivres. Se pourvoir l'été pour l'hiver. Se pourvoir de livres pour la traversée. Je songe à me *pourvoir* d'esquif et d'avirons. (Boileau.) Sa princesse n'a pas sitôt su qu'il était captif en Barbarie, qu'elle s'est *pourvue* d'un autre amant. (Le Sage.)

— *Il n'a qu'à se pourvoir ailleurs*. Se dit d'un homme à qui l'on offre une chose dont il paraît mécontent.

— *Se pourvoir contre*. Prendre ses précautions contre. Heureux celui qui sait se pourvoir longtemps d'avance contre la vieillesse et la mort!

— S'assurer du concours de quelqu'un. Un fermier nommé Hilaire Taffet, après s'être *pourvu* du lieutenant général de Poitiers, s'était fait accompagner de quelques gens armés pour faire la vendange. (Merimée.)

— Absol. Se marier, quand il s'agit d'une femme. Je ne serais pas trop fâchée de me *pourvoir*. (Lamotte.)

— Jurispr. Recourir à un tribunal, à une autorité. Se pourvoir en justice. Se pourvoir pardevant tel juge. Se pourvoir par appel, par requête civile. Se pourvoir au conseil d'État. Se pourvoir contre une sentence. Se pourvoir en cassation. Se pourvoir en grâce. Cette dernière locution n'est pas exacte; on doit dire *recourir en grâce*. || Dans un sens absolu. Recourir à la cour de cassation. Ce condamné a refusé de se pourvoir, a laissé passer le délai dans lequel il pouvait se pourvoir.

— Jurispr. canon. *Se pourvoir en cour de Rome*. Demander au pape une dispense.

***POURVOIRIE**. s. f. (rad. *pourvoir*). Lieu où se trouvent et où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont tenus de fournir.

— Anc. admin. Logis, maison des pourvoyeurs du roi || Le corps des pourvoyeurs. Cela regarde la pourvoirie. Adressez-vous à la pourvoirie.

— Anc. cout. *Droit de pourvoirie*. Droit que possédaient les gens du roi de s'approprier certains objets moyennant la déclaration que ces objets étaient nécessaires au service du roi.

POURVOYANCE. s. f. Caractère de ce qui pourvoit.

POURVOYANT part. prés. du v. Pourvoir. Qui pourvoit. La nature pourvoyant à tous nos besoins.

POURVOYANT, ANTE. adj. Qui pourvoit. Ayant pris toutes leurs mesures en gens prévoyants et *pourvoyants*. (J. J. Rousseau.)

***POURVOYEUR, EUSE**. s. (radic. *pourvoir*). Econ. dom. Celui, celle qui fournit le gibier, la viande, le poisson, etc., aux habitants d'un château, d'une maison de campagne. Attendre l'arrivée du pourvoyeur, de la pourvoyeuse. Les pourvoyeurs de la maison du roi.

— Par anal. Se dit des animaux. Aussitôt que la *pourvoyeuse* s'aperçoit du désir des abeilles qui l'entourent, elle allonge sa trompe. (Frariere.)

— En général, Celui qui fournit, qui procure une chose, qui suffit à. Le pourvoyeur de notre dîner. Qui n'accepterait cet artiste, ce *pourvoyeur* laborieux des besoins de la famille, ce défenseur intrépide? (Michelet.)

— Par extens. Les apôtres du vol, les *pourvoyeurs* de la mort, ce sont les économistes. (Proudhon.)

— En mauvaise part, Entremetteur, entremetteuse. La reine Brunehaut a chez elle un *pourvoyeur* d'amants qu'elle emploie sur la scène, et fait tuer ses deux fils l'un par l'autre. (H. Taine.)

— POURVOYEUR. s. m. Mamm. Nom donné au caracal et au chacal, dans la supposition que ces animaux marchaient devant le lion pour faire lever sa proie, et qu'en récompense, il leur en laissait une portion.

— Mar. Servant d'artillerie chargé d'aller prendre la gargousse à la soute aux poudres.

— Adjectiv. Tous les établissements de l'empire romain relevaient de deux autorités, l'une *pourvoyeuse* et ordonnatrice, l'autre surveillante et coercitive. (Naudet.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

POURVU, UE. part. pass. du v. Pourvoir. S'empl. adjectiv. Une maison bien pourvue. Des enfants avantageusement pourvus.

— *Pourvu de*. Pourvu d'un gouvernement, d'un emploi, d'une dignité, d'un bénéfice. C'est la que l'araignée et plusieurs autres insectes fragiles furent *pourvus* de l'instinct de prévoir la pluie. (B. de St-P.) Lorsqu'un individu souffre sans avoir été reconnu coupable, tout ce qui n'est pas *pourvu* d'intelligence se croit menacé. (B. Constant.)

Vous voyez, lui dit-il, le visage charmant,
Et les traits délicats dont la reine est *pourvue*. (LA FONTAINE.)

D'une place très éminente
Certain ambitieux *pourvu* nouvellement,
En avait pris d'abord la morgue impertinente (F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Pourvu sur*. Sur ce sujet encor de bons témoins *pourvu*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Être pourvu de fil et d'aiguille*. Avoir tout ce qu'il faut pour réussir en une affaire.

— POURVU. s. m. Hist. ecclés. Celui qui possède une charge, un bénéfice. Le pourvu d'un bénéfice.

— Par extens. Le duc de Mayenne disposa en roi des charges, des emplois de toutes les sortes, et grand nombre de ses *pourvus* gardèrent leurs places à la paix. (Saint-Simon.)

***POURVU QUE**. loc. conj. En cas que, à condition que. On met toujours le verbe au subjonctif après cette locution. *Pourvu qu'on* sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire. (Pasc.) Que ce tombeau nous convainque de notre néant, *pourvu que* cet autel, où l'on offre pour nous tous les jours une victime d'un si grand prix, nous apprenne en même temps notre dignité. (Boss.) Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, *pourvu qu'*elle en entende seulement le nom. (Id.) On croit être en sûreté *pourvu qu'*on sauve les apparences. (Flechier.) Honnête homme ou vaurien, qu'importait cela, *pourvu que* j'allasse à la messe? (J. J. Rousseau.)

Je t'ai tout avoué, je ne m'en repens pas,
Pourvu que, de ma mort respectant les approches,
Tu ne m'affliges plus par d'injustes reproches. (RAC.)
Qu'importe que César continue à nous croire,
Pourvu que nos conseils ne tendent qu'à sa gloire,
Pourvu que, dans le cours d'un règne florissant,
Rome soit toujours libre, et César tout-puissant? (Id.)

— Cette locution conjonctive n'est pas inséparable, et il arrive quelquefois, surtout dans le style usuel, qu'il y ait un mot entre *pourvu* et *que*. *Pourvu toutefois que..., pourvu cependant que..., pourvu néanmoins que...*

POUSAL. s. m. Pêch. Filet qui fait partie de celui qu'on appelle *boulier*.

POUSARAGUE. s. f. Relat. Machine mue par des bœufs, que l'on emploie en Egypte pour puiser l'eau du Nil et faire des irrigations.

POUSCHKINE. V. POUCHKINE.

POUSE. s. f. Boisson en usage dans les Indes, et faite avec des limons et du sucre.

POUSET s. m. (pron. *pou-ze*). Techn. Nom que l'on a donné à la couleur rouge de la graine d'écarlate.

POUSSA ou **POUSSAH**. s. m. (de *pousa*, nom chinois servant à désigner les statues de saints bouddhistes). Jouet d'enfant qui consiste dans un buste de carton, représentant un magot, et porté par une boule de pierre sur laquelle il tourne et se balance longtemps quand on le pousse.

— Par extens. Un homme très gros. Quel poussah! Impossible au *poussah* de se faufiler dans l'étroit écart des tombes si serrées que la place y manque aux agenouillements. (A. Daudet.)

***POUSSADE**. s. f. Action de pousser, de se pousser. La querelle s'échauffa entre eux, ils en vinrent aux *poussades*. (Acad.) Elles en vinrent aux *poussades* et aux égratignures. (St-Simon.)

POUSSARD. s. m. (rad *pousser*). Min. Pièce de bois qui consolide une charpente ou une maçonnerie, et lui permet de résister à la poussée.

***POUSSE**. s. f. (rad. *pousser*). Bot. Jet qu'un végétal ligneux produit dans le cours d'une année, surtout au printemps et au milieu de l'été. Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de pin dont les jeunes *pousses* servent à faire une bière amère. (Chateaubr.) || *Première pousse*. Celle qui vient en mars et avril. || *Seconde pousse*. Celle qui vient en août.

— Fig. Ce que le spectateur sent dans une madone florentine, c'est le magnifique animal vierge, dont le tronc puissant, la superbe *pousse*, annoncent la race et la santé. (H. Taine.)

— Hist. nat. Se dit des dents, des plumes qui poussent. Quarante jours suffisent pour la *pousse* des nouvelles pennes. (Buffon.)

***POUSSE**. s. f. Econ. rur. Altération du vin due à une fermentation accidentelle produite par la lie, qui le rend trouble et le charge d'acide carbonique.

***POUSSE**. s. f. Médec. vétér. Maladie des animaux solipèdes, caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, et particulièrement par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps; c'est ce qu'on appelle le *soubresaut*, le *coup de fouet*, le *coup-e-coup*. Beaucoup d'auteurs ont considéré la pousse comme une névrose de la respiration, et l'ont assimilée à l'asthme de l'homme; d'autres l'ont attribuée à un emphysème du poumon; d'autres à un état de spasme du diaphragme; d'autres enfin à une affection organique du cœur, et particulièrement à un défaut des proportions naturelles des cavités de cet organe. La pousse est peu susceptible de guérison.

— Min. Exhalaison suffocante qui se fait sentir dans les mines, et qui suffoque promptement les travailleurs. On dit aussi *gaz grisou* et *mofette*.

— Pathol. Eruption qui en suit une précédente. Une seconde *pousse* de petite verole. (Dessessartz.)

POUSSE. s. f. (rad. *pousser*). Terme populaire par lequel on désignait collectivement les recors qui étaient employés à mettre à exécution les contraintes par corps. Être arrêté par la pousse. Il est vieux et tout à fait hors d'usage.

POUSSE. s. f. (du lat. *pulvis*, poussière). Comm. Poussière des épices.

POUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pousser. S'empl. adjectiv. A qui l'on a communiqué un mouvement, une impulsion, en sens opposé. Homme poussé à terre. Balle poussée par l'explosion du gaz. Dans les commencements, en même temps qu'ils étaient tirés par une machine placée en tête, les trains de chemin de fer étaient poussés par une machine placée en queue.

— Fig. Serré de près par des raisonnements, des questions. Poussé sur tous les points, ce savant a fini par convenir de son erreur. Poussé dans toutes ses échappatoires, l'accusé a avoué son crime.

— Se dit d'une porte, d'une fenêtre, qui ne sont pas entièrement fermées. Laisse la porte ouverte. — Elle n'est que *poussée*. (Dancourt.)

— Se dit des cris, de la voix, etc., émis au dehors. On n'entend que des cris *poussés* confusément. (Boileau.)

Eh! que me veulent dire, et ces soupirs *poussés*!
Et ces sombres regards que sur moi vous lancez? (MOLIERE.)

— Fig.

Helas! si tu savais le mal que la pensée
Fait au cœur quand dehors elle n'est point *poussée*! (A. BARBIER.)

— Continué, prolongé, poursuivi. Le combat fut rude et opiniâtre, et *poussé* bien avant dans la nuit. (Rollin.)

— Exécuté, conduit dans un certain sens. Quelques petits embranchements partant de la galerie principale et *poussés* dans différentes directions. (Cordier.)

— Mené, porté jusqu'à un certain point. Quand vous croirez l'affaire assez avant *poussée*. (Molière.) L'art de traduire est *poussé* plus loin en allemand que dans aucun autre dialecte européen. (Mme de Stael.) Jamais cette manie si commune et si facile de faire de la prose poé-

tique n'a été *poussée* si loin et n'a été si mal à propos employée que dans l'ouvrage de M. Dupaty sur l'Italie. (La Harpe. L'étude attentive du corps vivant commença de bonne heure et fut *poussée* très loin. Ch. Levêque.) L'amour *pousse* jusqu'à la passion est une espèce de folie. (Brutain. Il est vrai qu'une plaisanterie ne peut être prise au sérieux qu'à la condition d'être *poussée* trop loin. (G. Droz.

— Absol. On va ramasser dans les livres ce qu'il y a de plus *poussé*, de plus excessif pour en composer un système : cela est-il juste? (Bossuet. Sophie n'est pas non plus tout à fait exempte de caprice; son humeur, un peu trop *poussée*, dégenère en mutinerie, et alors elle est sujette à s'oublier. (J. J. Rouss.)

— *Poussé à bout.* Se dit d'une personne qui a épuisé tous ses arguments, qu'une longue suite de choses désagréables a surexcitée, mise dans une situation extrême. Pousse à bout par cette grande perte, ce joueur s'est pendu. Poussé à bout par les quolibets de ses amis, il a tué sa femme qui le trompait.

— Par extens. En général, les eaux sont le dernier conseil de la médecine *poussée* à bout. (Diderot.)

— Se dit d'un végétal qui s'est développé. Un arbre pousse dans un verger.

Paroi au champignon difforme
Pousse pendant la nuit au pied d'un chêne énorme.
(V. Hugo.)

— *Poussé de.* Poussé de désespoir. Pousse de rage, de fureur. Pousse de repentir. Mais lorsqu'ils étaient près de s'aller coucher, les hommes de cette ville, *poussés* de la passion détestable qui leur était ordinaire, s'assemblèrent autour de la maison de Lot. (Lemaistre de Sacy.) Chacun d'un même esprit *poussé* (Rac.) Le pêcheur, *poussé* de ce saint mouvement. (Boil.)

— *Poussé par.* Voyez par quels malheurs *poussé* dans le Bosphore. (Rac.) Ils y sont *poussés* par les conseils pernicieux de ceux qui les environnent. (Fléch.) Nos vaisseaux par les vents *poussés*. (J.-J. Rousseau.) Par quelqu'une de ces grandes révolutions, la mer des Indes, soit orientales, soit occidentales, aura été *poussée* jusqu'en Europe. (Buff. Le malheureux petit oiseau, *poussé* par sa curiosité, va s'y jeter lui-même. (Id.) En 1725, un Français nommé René, *poussé* par des passions et des malheurs, arriva à la Louisiane. (Chateaubr.) On eût dit que nous étions *poussés* l'un contre l'autre par des furies. (B. Constant.)

Poussé par un vent favorable,
J'arrive dans Pondichery. (Parny.)

— *Poussé sur.* Les vagues furent *poussées* avec violence sur les écueils. (Id.)

— Econ. rur. *Vin poussé.* Vin gâté par une chaleur qui le fait fermenter hors de saison. || *Cheval poussé de nourriture.* Cheval qui a trop mangé.

— Mar. *Navire poussé à la côte.* Navire jeté à la côte malgré tous les efforts.

— Peint. *Peinture poussée.* Peinture où l'huile et le vernis ressortent à l'excès. || *Peinture poussée au noir.* Celle dont les traits sont devenus noirs par l'action du temps.

— Serr. *Ouvrage poussé.* Ouvrage dégrossi à la lime, sans être poli. || Substantiv. *Un bon poussé.* Degré intermédiaire entre le poil et le pousse ordinaire.

POUSSE-BALLE s. m. Anc. armur. Nom que l'on a donné à la baguette du mousquet et de la carabine. || Pl., des *pousse-balle.*

POUSSE-BROCHE. s. m. Techn. Espèce de ciseau plat et émoussé à l'usage de l'épinglier. || Pl., des *pousse-broche.*

POUSSE-CAFÉ. s. m. Pop. Petit verre de liqueur pris après le café. || Pl., des *pousse-café.*

POUSSE-CAILLOUX. s. m. Pop. Soldat de l'infanterie. || Pl., des *pousse-cailloux.*

POUSSE-CAMBRURE. s. m. Techn. Outil que le cordonnier emploie pour cambrer le cuir. || Pl., des *pousse-cambrure.*

POUSSE-CUL. s. m. Terme populaire dont on se sert pour désigner certains agents subalternes qui aident à mener les gens en prison. || Pl., des *pousse-cul.* On a mis les pousse-cul à ses trousses. Cependant quelques-uns écrivent des *pousse-culs.* Des *pousse-culs* l'arrêtent prisonnier. (Boursault.) Il est vieux et hors d'usage.

* **POUSSÉE.** s. f. Action de pousser; effet de ce qui pousse. Ils avaient l'instinct de la *poussée* décisive à donner à tout ce qui chancelle. (V. Hugo.

— Par extens. Il y a de beaux vers, surtout des *poussées* éloquentes. (Sainte-Beuve.)

— *Donner une poussée à quelqu'un.* Le pousser, le bousculer.

— Fig. et pop. Poursuite vive. Donner la poussée à quelqu'un. Les recors lui ont donné la *poussée.* (Acad.)

— Fam. et iron. *Faire une belle poussée.* Faire une chose ridicule ou une entreprise malheureuse. Vous avez fait là une belle poussée.

— Presse d'ouvrage qui survient inopinément. Il a fallu embaucher des ouvriers pour parer à la poussée.

— Archit. Effort exercé horizontalement, de dedans en dehors, par les voûtes sur les pieds-droits. Soutenir, retenir par des arcs-boutants la poussée d'une voûte, d'une arcade. Effort que font les terres d'un quai, d'une terrasse. Mettre des éperons à un mur pour qu'il résiste à la poussée des terres. || *Trait de poussée.* Manière de déterminer théoriquement l'épaisseur des ouvrages qui doivent résister à la poussée d'une voûte.

— Méd. Eruption de taches d'abord, puis de plaques et enfin de pustules qui se manifeste à la peau à la suite ou pendant l'emploi de certaines eaux minérales et de certains médicaments.

— Phys. Pression exercée sur les corps plongés dans un liquide. Poussée verticale. Poussée latérale.

— Techn. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-FICHE. s. m. Constr. Outil de fer dont on se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois. || Pl., des *pousse-fiche.*

POUSSE-GOUPILLE. s. m. Art milit. Instrument dont on se sert pour pousser les goupilles de la platine du fusil, quand on veut démonter cette platine. || Pl., des *pousse-goupille.*

POUSSEMENT. s. m. Action de pousser; effet de cette action. Inusité. On dit mieux *poussée.*

POUSSE-NAVETTE. s. m. Techn. Partie de la machine à faire le tulle. || Pl., des *pousse-navette.*

POUSSE-PIED. s. m. Mar. Très petit bateau, pouvant porter deux hommes, et assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase, en tenant à l'intérieur une jambe appuyée sur le genou, et en posant l'autre dans la vase, afin de pousser le bateau avec le pied. || Pl., des *pousse-pied.*

* **POUSSE-PIEDS.** s. m. Moll. Nom vulgaire des anatifes, parce qu'ils ont une espèce de tube ou de pied qui ressemble à un doigt. Le pousse-pieds est un coquillage bon à manger, que l'on trouve sur les côtes d'Espagne, de Bretagne et de Normandie.

POUSSE-POINTE s. m. Techn. Outil dont plusieurs artisans se servent pour enfoncer les pointes. || Outil de laiton, dont les horlogers se servent pour chasser une pièce d'un trou ou elle est engagée. || Pl., des *pousse-pointe.*

* **POUSSER.** v. a. 1re conj. (du lat. *pulsare*, même signif.). Faire effort contre pour ôter de place un obstacle qu'on a devant soi. Pousser quelqu'un dehors. Pousser quelqu'un dans un précipice. Pousser un fauteuil, une chaise, un lit. Pousser quelque chose du pied, de la main. Le vent pousse les vagues. Tantôt il essayait de me suspendre en me *poussant* du côté droit, tantôt il s'efforçait de me pencher du côté gauche. (Fén.) Un navire que les vents favorables *poussent* à toutes voiles. (Mass.) Les troupes se heurtaient et se brisaient avec confusion, comme les flots que le vent *pousse* et repousse dans le détroit de l'Euripe. (Barth.) Les gardes, que la colère *poussait*, chancelaient sur leurs chevaux. (G. Flaubert.)

Troie en a vu la flamme, et jusque dans ses ports
Les flots en ont *poussé* les débris et les morts. (Racine.)
Et lui, *poussant* du pied tout ce métal sonore,
Il courait à la cuve où bouillonnait encore
Le monument promis. (V. Hugo.)

— Fig. Il (Dickens) *pousse* ses personnages dans l'absurde avec une intrépidité rare. (H. Taine.)

— *Pousser quelqu'un du coude, du genou*, etc. Le toucher doucement avec le coude, avec le genou, pour l'avertir de quelque chose.

Son époux, la *poussant* de l'aile...
Lui demande d'où peut venir
Sa rêverie et sa tristesse. (Florian.)

— En ce sens, on dit aussi *pousser*, sans indiquer le moyen. Je vois Mme de Gèvres qui dégante sa main maigre; je *pousse* Mme d'Arpajon; elle m'entend et se dégante. (Mme de Sévigné.

— Fig. *Pousser le temps avec l'épaule.* Chercher à gagner du temps, temporiser.

— Fig. *Pousser la main à quelqu'un.* L'exciter, l'engager fortement à faire une chose à laquelle il n'est pas décidé.

— Faire sortir de la poitrine, du gosier, de la bouche. Il *pousse* du fond de sa tristesse des paroles entrecoupées de sanglots qu'on n'entend qu'à demi. (Massillon.)

Il attirait les yeux de l'assemblée entière
Par l'ardeur dont au ciel il *poussait* sa prière.
(Molière.)

— *Pousser des soupirs.* Soupirer. Je *poussai* néanmoins encore de profonds soupirs. (Fén.)

— *Pousser des cris, des clameurs.* Crier. Aux cris qu'avaient *poussés* les jeunes Espagnoles lorsque Aben-Hamet s'était élancé dans le bocage, don Rodrigue était accouru. (Chateaub.) Je m'approchai de celle qui gémissait au pied de l'érable; je lui imposai les mains sur la tête en *poussant* les trois cris de douleur. (Id.) Les cavaliers, en *poussant* une clameur, s'élancent sur leurs traces. (Saintine.)

— *Pousser la voix.* Parler plus haut. Locution vieillie.

— Par anal.

Des flûtes au troisième, au dernier des hautbois,
Qui tour à tour dans l'air *poussaient* des harmonies
Dont on pouvait nommer les douceurs infinies.
(Corneille.)

— Se dit aussi d'une émission de lumière. Parti des murailles du ciel, un rayon *pousse* au loin dans le sein des ombres une douteuse et tremblante aurore. (Chateaubriand.)

— Fig. Se dit aussi des choses qui viennent du cœur. Il faut qu'un amant, pour être agréable, sache débiter les beaux sentiments, *pousser* le doux, le tendre et le passionné, et que sa recherche soit dans les formes. (Molière. Il faut *pousser* ce désir avec toute la pureté de la nouveauté chrétienne. (Bossuet.)

— *Pousser les beaux sentiments.* Affecter la délicatesse, la passion pure et désintéressée.

— Faire naître. Un moment *pousse* et rompt un transport violent. (Corneille.)

— Avancer, étendre, porter en avant, porter jusqu'à une certaine limite. Le morceau de terre qu'il vient d'acheter le force de pousser son mur de clôture. L'ordonnance sur l'alignement des rues force plusieurs propriétaires à pousser la façade de leurs maisons. Pousser un fossé, une tranchée. Pousser ses conquêtes, ses armes. Mme de La Fayette fait encore une augmentation à son appartement, qu'elle *pousse* jusque sur son jardin. (Mme de Sévigné.) Il entra dans les Indes, où il *poussa* ses conquêtes plus loin que ce célèbre vainqueur. (Bossuet.)

— Fig. Pousser la raillerie trop loin. Pousser le courage, la constance, la patience jusqu'à l'héroïsme. Pousser bien loin la magnificence. Pousser très loin son ambition, ses désirs, ses espérances, ses pensées. Pousser la valeur jusqu'à la témérité, la libéralité jusqu'à la profusion. L'orgueil *pousse* ses desseins jusqu'à l'extravagance. (Boss.) C'est ainsi que la puissance divine, irritée contre notre orgueil, le *pousse* jusqu'au néant. (Id.) J'ai *poussé* la vertu jusques à la rudesse. (Rac.) L'amour peut il si loin *pousser* la barbarie? (Id.) N'avez-vous pas *poussé* la vengeance assez loin? (Id.) C'est *pousser* un peu loin votre muse indiscrète. (Boil.) A-t-on jamais *poussé* si loin l'art de régner? (Mass.) C'est ainsi que les Mexicains écrivaient; ils n'avaient pas *poussé* l'art plus loin. (Volt.) Hommes ambitieux! *poussez* vos superbes chimères au dernier période des choses humaines. (Vauvenargues.) Les ministres avaient *poussé* la sollicitude jusqu'à s'alarmer d'une si triviale déférence. (Las-Cases.) De quoi se plaignent les peuples quand ils *poussent* la servitude plus loin que les princes la tyrannie? Dupaty. Il a *poussé* la bonté jusqu'à vouloir bien faire lui-même deux ou trois parties avec Pauline. (L. Halévy.)

Tour à tour la victoire, autour d'eux en furie,
A *pousse* leur courroux jusqu'à la barbarie.
(Corneille.)
Qu'elle ne *pousse* point cette même tendresse.
Que sais-je? à des fureurs dont mon cœur outragé
Ne se repentirait qu'après s'être vengé. (Racine.)

— Fig. et fam. *Pousser sa pointe.* V. pointe.

— Absol. et fam. *Poussez.* Allez toujours, continuez. Allons, ferme, *poussez*, mes bons amis de cour. (Mol.)

— *Pousser ses succès.* Les augmenter, les continuer.

— *Pousser un travail.* Le faire avancer activement vers la fin.

— *Pousser sa fortune, sa chance.* Saisir tout ce que la fortune, la chance peut nous donner. Elle se rend à sa poursuite; il *pousse* sa fortune; le voilà surpris avec elle par ses parents. (Molière.)

— *Pousser les affaires, les choses.* Les faire aller plus loin qu'il n'est convenable. Voilà jusqu'où M. Jurieu *pousse* les choses par ses séditieux raisonnements. (Bossuet.)

Je crains que le pendard, dans ses vœux téméraires,
Un peu plus fort que jeu n'ait *poussé* les affaires.
(Molière.)

— Dans un sens particulier. *Pousser une affaire, pousser les choses.* Se dit d'une affaire d'honneur dans laquelle on ne veut entendre à aucun accommodement. Voilà, mon gendre, comme il faut *pousser* les choses. (Molière.)

Et l'on m'a vu *pousser* dans le monde une affaire
D'une assez vigoureuse et gaillarde manière. (Molière.)

— *Pousser une chose jusqu'au bout.* La porter au dernier degré. Pousser la prudence, l'effronterie, la fourberie jusqu'au bout. Et l'ingrat! jusqu'au bout il a *poussé* l'outrage! (Racine.)

— *Pousser jusqu'au bout l'aventure.* Suivre jusqu'à son dénouement une aventure dans laquelle on se trouve engagé.

— *Pousser un malade.* Prolonger son existence. Il s'adresse au père infirmier; celui-ci lui dit : Il y a là un grand garçon qui n'a plus que deux heures à aller... On tâchera de vous le *pousser.* (Diderot.)

— *Pousser de nourriture.* Faire manger beaucoup. Il faut éviter de pousser les enfants de nourriture. || Il se dit aussi des animaux. Votre cheval est trop maigre, il faut le pousser de nourriture. || *Pousser un cheval d'orge.* Lui faire manger beaucoup d'orge.

— *Pousser le feu.* Lui donner plus d'intensité soit par un courant d'air, soit par une augmentation de combustible.

— Fig. Faire monter le prix d'un objet par des enchères successives. C'est M... qui a *poussé* si extraordinairement ce bijou. (Mme du Deffand.)

— Exciter, faire aller en avant. Quand on *pousse* l'éléphant, il prend une espèce d'amble qui équivaut au galop du cheval. (Buff.)

— *Pousser un cheval.* Le faire galoper à toute bride. Hippomaque, parent d'Idoménée, *poussant* trop ses chevaux, le plus vigoureux s'abattit. (Fenelon.)

— Fig. et pop. *Pousser son bidet.* Marcher rapidement vers la fortune. Savoir bien pousser son bidet. Il pousse bien son bidet.

— Donner l'impulsion, mettre en mouvement. La phalange s'ébranla lourdement en *poussant* toutes ses sarisses. (G. Flaub.) Il s'était lancé à la mer du haut de la trirème où il *poussait* l'aviron. (Id.)

— Induire, exciter, inciter, engager fortement. Pousser quelqu'un à se fâcher, à se battre. Pousser un père à déshériter son fils. Pousser quelqu'un à faire une acquisition, à faire un voyage. Pousser au bien, au mal. Pousser à la débauche. J'ai voulu vous *pousser* jusqu'à ce refus. (Racine.) Il voulait les *pousser* à la révolte, pour conquérir le droit de les dépouiller. (Raynal.) Sa force d'âme qui l'avait *poussée* à ce meurtre ne l'abandonna pas un seul instant. (J. Janin.) Vous avez *poussé* tous les fonctionnaires, tous les asservis de l'administration, vous avez *poussé* le clergé dans la lutte électorale. (Gambetta.)

— Absol. Les taxes de consommation *poussent* aux sophistications. (Proudhon.)

Jaloux des bons desseins qu'il tâche d'ébranler,
Quand il ne les peut rompre, il *pousse* à reculer.
(Corneille.)

— *Pousser de.* Une ardente curiosité me *poussait* d'éclaircir une bonne fois les doutes qui m'embarrassaient. (Th. Gaut.)

— Dans une discussion, *Pousser quelqu'un à bout.* Le réduire à ne savoir plus que répondre.

— Dans le même sens, *Pousser aux extrémités.* Il avait bonne intention de le *pousser* aux extrémités, et de l'embarrasser. (Mme de Sevig.)

— Imprimer un mouvement à un corps qu'on jette ou qu'on frappe. Pousser une balle, la pousser du premier coup jusqu'au tournant du mail. Pousser sa boule trop fort. Pousser un ballon avec le poing, avec le bras, avec le pied. Vous qui en savez tant, dites-moi pourquoi un corps en *pousse* un autre. (Voltaire.)

— *Pousser une porte.* La faire tourner sur ses gonds de façon qu'elle se rapproche du chambranle sans qu'elle se ferme entièrement.

— *Pousser la porte ou nez de quelqu'un.* Fermer brusquement la porte à quelqu'un sur le point d'entrer. On lui a poussé impoliment la porte au nez.

— Faire entrer de force. Pousser un clou dans une muraille, une pointe dans du bois.

— Conduire, faire aller. Dans le temple des Juifs un instinct m'a *poussée*. (Bac.) Une vaine ambition nous a *poussés* jusqu'au bord du précipice. (Fénelon.) Une malédiction funeste m'a *poussée* hors de ma froide demeure. (Mme de Stael.) Depuis notre départ de l'Orient, les vents nous ont été absolument contraires; ils nous ont *poussés* d'abord sur la côte d'Afrique, que nous devions éviter. Parny.)

Vous avez dans le port poussé ma voile errante;
Ma tige a refleuri de sève et de verdeur. (V. Hugo.)

— Diriger vers un but. Les hommes sont des machines que la fortune *pousse*, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Volt.) Une puissance supérieure me *pousse* à un but que j'ignore; tant qu'il ne sera point atteint, je suis invulnérable, inébranlable, mais dès que je ne lui serai plus nécessaire, il suffira d'une mouche pour me renverser. (Bonap.)

— Fig. Faire agir. Le roi sait quels motifs ont *poussé* l'un et l'autre. (Corn.) Tous les excès, le mépris de la religion ancienne, et celui de l'autorité de l'Église, ont été capables de *pousser* les hommes. (Boss.) Ce désir impatient l'anime et le *pousse*. (Fléch.)

La faim, l'occasion, l'heure tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me *poussant*,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
(La Fontaine.)

— *Il va comme on le pousse.* Se dit d'un homme sans énergie qui subit toutes les volontés, qui se laisse diriger par tout le monde.

— *Va comme je te pousse.* Se dit pour exprimer le découragement d'une personne qui abandonne la conduite d'une affaire.

— Faire avancer, favoriser. Pousser quelqu'un dans le monde. Pousser quelqu'un à la cour. Pousser quelqu'un près d'un grand, près d'un ministre. Tu as de l'esprit, de la littérature; je te prônerai, je te servirai, je te *pousserai*. (Picard.)

— Faire prendre une carrière, embrasser une profession. Les conjonctures le *poussèrent* bientôt dans un autre emploi. (Flech. Le monde est plein d'artisans, et surtout d'artistes qui n'ont point le talent naturel de l'art qu'ils exercent, et dans lequel on les a *poussés* dès leur bas âge. (J.-J. Rouss.)

— Faire faire des progrès. Pousser un écolier. Pousser ses élèves dans les mathématiques.

— Examiner à fond, développer. Nous sommes ici sur une matière que je serai bien aise que nous *poussions*. (Molière.) Plus je donne de force à mes raisons, plus il *pousse* les siennes. (Mme de Sévigné.)

— Attaquer, choquer, offenser. Vous le poussez. Vous le poussez trop.

Et je ne sais pourquoi votre âme ainsi s'emporte,
Madame, a me *pousser* de cette étrange sorte
(Molière.)

— *Pousser à bout.* Irriter, faire perdre patience. Faut il *pousser* à bout une reine obstinée? (Corn.) *Poussons* à bout l'ingrat. (Racine.) Antonio, n'en doutons pas, l'aura *poussé* à bout. Sa froideur, ses formes étrangères auront blessé cette âme irritable. (X. Marmier.)

— Se dit encore pour Pousser jusqu'au bout.

Sont que, *poussant* à bout la fureur latine,
Aux portefaix de Rome il vende Messaline. (Boileau.)

— *Pousser les eunuques.* Les faire reculer.

— Presser, ne pas laisser d'échappatoire. Comme vous vous étiez opiniâtres à le refuser, je vous ai *poussés* dans ma dernière lettre. (Pasc.) Puisque vous me *poussez*, je vous dirai que le désintéressement et la modération valent mieux qu'un peu de naissance. (Fenelon.)

Pousser quelqu'un de questions, de plaisanteries. Le questionner beaucoup, le plaisanter beaucoup.

— Fig. Faire paraître, ressortir. Le dîner fut fort gai, nous n'étions que lui, sa femme et moi, nous trinquâmes, et nous allions commencer la seconde bouteille, lorsque je lui dis en riant que je craignais de m'enivrer; il me répondit sur le même ton qu'il me connaîtrait mieux, que le vin *poussait* le caractère. (Ch. Pougens.)

— Produire. Pousser des boutons, des feuilles, des branches, des fleurs. Cet arbre pousse des racines très profondément. Ces arbres fruitiers ne poussent que du bois, poussent trop de bois. Tandis que d'autres, *poussant* des racines dans leurs fentes, sont suspendues la tête en bas, et jouent, comme des draperies de verdure, au gré des vents. (B. de St-P.) Ces branches en ont *poussé* de plus petites, celles-ci de plus petites encore. (A. Martin.)

Avant que leurs tiges célèbres
Puissent *pousser* des rejetons. (J.-B. Rousseau.)

— Par extens. Cet enfant pousse des dents.

— *Ce cheval pousse des dents.* Se dit d'un cheval dont les dents de la seconde dentition commencent à succéder aux dents de lait.

— Fig. J'ai vu le dôme de Cologne qui sort du Rhin comme une fleur des eaux qui chaque siècle *pousse* un nouveau feuillage. (E. Quinet.

— Constr. *Pousser à la main.* Couper les ouvrages en plâtre faits à la main et aussi tailler des moulures dans la pierre.

— Dor. et Rel. *Pousser des filets, des nervures*, etc. Former sur le cuir des filets, des nervures, en y appliquant de l'or en feuilles, par le moyen de roulettes ou de fers à dorer.

— Econ. rur. *Pousser une femelle au lait.* L'obliger, par des moyens artificiels, à produire du lait ou à en donner davantage, ou pendant plus longtemps. || *Pousser le rouge.* Devenir rouge, en parlant de la tête ou du cou du dindon.

— Escr. Porter, Pousser une botte, un coup de fleuret, un coup d'épée.

— Fig. *Pousser une botte à quelqu'un.* L'attaquer de paroles et le presser vivement.

— Par une extension plaisante. *Poussez* à Marcassus, *poussez* a Marcellus la métaphore, l'antithèse, l'hypotypose. (P.-L. Courier.)

— Absol. Quand on *pousse* en quarte, on n'a qu'à faire cela. (Molière.)

— Fig. En parlant de discussions, d'attaques par arguments. Beaumont *pousse* a Jean-Jacque et Jean-Jacque a Beaumont. (Volt.)

— Fond. de caractères. *Pousser le moule.* Donner une secousse au moule pour que l'œil de la lettre soit bien net.

— Mar. *Pousser une bordée.* La prolonger plus qu'à l'ordinaire. || Fam. Aller jusqu'a. Pousser une bordée jusqu'au village voisin. || *Pousser les feux.* Activer la combustion des fourneaux d'une machine à vapeur pour obtenir plus rapidement de la vapeur. || *Pousser de fond.* Faire avancer une embarcation en faisant effort contre le fond, avec des perches, gaffes ou avirons. || *Pousser la planche.* Disposer une planche qui doit servir de pont entre le navire et le rivage.

— Menuis. et Maçonn. *Pousser des moulures.* Former des moulures sur le bois ou sur le plâtre. Pousser une moulure à la main. Pousser des moulures au rabot. || *Pousser des marches.* Pratiquer des moultures sur le bord des marches.

— POUSSER, v. n. Aller, s'avancer, se porter vers. Pour forcer ceux-là plus vite, les Basques ramassèrent les piques, et commencèrent à *pousser* a travers ce tas d'hommes. (H. Taine.)

— *Pousser jusqu'à tel endroit.* Porter ses pas jusqu'a tel endroit. Pousser jusqu'à la ville, jusqu'au village. Poussons jusqu'à la forêt, et la nous ferons halte. Si absolument vous voulez *pousser* jusqu'à Essonne, épargnez-vous au moins de faire quatorze lieues en un jour. (Mme de Sévigné.)

— *Pousser à.* Pousser à l'ennemi.

(Hippolyte) *Pousse* au monstre, et d'un coup porté d'une
Il lui fait dans le flanc une large blessure. [main sure
(Racine.)

— Diriger ses efforts vers un but. *Poussons* a la vraie science, car il n'y a pas une vérité qui en détruisant la misère, ne tue un vice. (Mignet.)

— *Pousser à la roue.* Aider au mouvement d'une machine. Pousser a la roue d'une charrette embourbée.

— Fig. Aider a la marche d'une affaire, d'une entreprise. Il n'a pas réussi, parce qu'il n'avait personne pour pousser a la roue. En politique, le parti vainqueur s'efforce de rendre la fortune stationnaire, mais l'autre pousse si fort a la roue, qu'il faut bien qu'elle roule toujours.

— *Pousser dans.* Il *pousse* dans nos rangs, il les perce. (Corn.)

— Produire des jets au printemps et au mois d'août. Les arbres commencent à pousser. Les arbres poussent pour la seconde fois de l'année.

— Par anal. Les dents de cet enfant commencent a pousser. Ils ne peuvent lui résister lorsque leurs défenses n'ont pas encore *poussé*. (Buffon.)

— Par extens. Boche disait que les enfants *poussaient* sur la misère comme des champignons sur le fumier. E. Zola.) On leur parla même de leur mariage et des enfants qui leur *pousseraient* un jour. (Id.)

— Fig. Il y a des esprits si stériles qu'il n'y *pousse* pas même de bêtises. (La Menn.)

— Croître en longueur. Les cheveux, la barbe, les ongles poussent.

— Fig. et fam. Grandir, se développer organiquement. Ce jeune homme pousse bien.

— Art vétér. Battre des flancs, en parlant des chevaux qui ont la respiration gênée.

— Constr. Faire effort contre une construction destinée à soutenir. Les terres poussent contre le mur de la terrasse. La voûte a poussé sur les murs. || *Ce mur pousse en dehors.* Il se jette en dehors, il fait ventre, il menace ruine. On dit aussi *pousser au vide.*

— Econ. dom. Devenir malade de la pousse en parlant du vin. C'est surtout au printemps que le vin est sujet a pousser.

— Mar. *Pousser au large.* Prendre le large, s'éloigner de la côte ou d'un bâtiment que l'on veut éviter. || *Pousse au large!* Commandement pour ordonner de pousser au large. || *La mer pousse du fond.* Se dit lorsque la mer, par son mouvement, détache et soulève les particules d'un fond élevé.

— Peint. *Une couleur pousse* quand elle ternit l'éclat de celle sur laquelle elle est couchée. || *Ce tableau pousse au noir.* Les couleurs de ce tableau noircissent.

— SE POUSSER, v. pron. Être poussé.

— Avancer en écartant les autres. Je saute vingt ruisseaux, j'esquive, je me *pousse*. (Boileau.)

— Fig. Faire fortune. Se pousser dans le monde. Se pousser auprès des grands. Te voilà devenu habile garçon; il faut songer a te *pousser*. (Le Sage.) Je serais obligé de travailler aux feuilles de M. Fréron pour me *pousser* dans le monde. (Voltaire.)

— Se heurter mutuellement.

— Se prêter un mutuel appui. Tous les personnages de *la Camaraderie* de Scribe cherchent à se pousser les uns les autres.

— S'étendre, se prolonger dans un sens. Autant que ce grand arbre s'était *poussé* en haut, autant semblait-il avoir jeté en bas de fortes et profondes racines. (Bossuet.)

— Être hâté. Le siège de Trèves se *pousse* vivement. (Mme de Sév.)

— Se suivre, se succéder. Leurs années se *poussent* successivement comme les flots. (Bossuet.)

— Fig. Être porté. La plaisanterie ne doit pas se pousser jusqu'à l'offense.

— *Se pousser de nourriture.* Manger beaucoup, manger trop.

— Arg. *Se pousser de l'air.* S'enfuir. || *Se pousser du col.* Prendre des airs prétentieux.

POUSSERIE, s. f. Fam. Action de pousser. Dans cette chaleur et cette *pousserie*, le marquis de Villena, qui était faible, tomba heureusement dans un fauteuil qui était là. (Saint-Simon.)

POUSSET, s. m. (rad. *pousse*, poussière). Sal. Sel noir, plein d'ordures.

— Comm. Nom qu'on a donné au pastel.

* **POUSSETTE**, s. f. (radic. *pousser*). Jeu d'enfants qui consiste à mettre deux épingles en croix l'une sur l'autre, chacun poussant la sienne à son tour; celle qui se trouve dessus gagne l'autre. Jouer à la poussette.

— Moyen de tricher qui consiste, quand on gagne, a faire glisser sur l'enjeu une nouvelle pièce de monnaie.

— Se dit dans quelques régions pour Voiture à bras.

POUSSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui pousse.

— Fig. et par dénigr.

Heromes du temps, mesdames les savantes,
Pousseuses de tendresse et de grands sentiments.
(Molière.)

— Conducteur de chaises montées sur roues. Madame d'Aiguillon dit à son *pousseur* de la mener dans la rue Saint-Honoré. (St-Simon.)

— Jeux. *Pousseur de bois.* Joueur d'echecs ou de trictrac. Usité au XVIIIe siècle.

— Pav. *Pousseur de rangés.* Paveur qui pose les premiers pavés le long du ruisseau.

* **POUSSIER**, s. m. (rad. *pousse*, poussière). Menu charbon, poussière de charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon. Ce n'est point la du charbon, ce n'est que du poussier.

— Dans un sens analogue, *Poussier de mottes à brûler.*

— Fig. *Poussier de Noël.* La neige ou le grésil.

— Poussière de la poudre à canon.

— Arg. Mauvais lit. Je lui paye son garni de la rue Menilmontant, un *poussier* de quinze balles par mois. (Monselet.)

— Econ. rur. *Poussier de foin.* Debris qu'on trouve dans un grenier d'ou l'on a retire le foin.

— Maçonn. Recoupe des pierres passées a la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe.

* **POUSSIÈRE**, s. f. (rad. *pousse*, poussière). Terre reduite en poudre très fine. La poussière pénètre partout. Le vent fait voler la poussière. Il fait beaucoup de poussière. L'air est obscurci d'un nuage de poussière. Être enveloppé d'un tourbillon de poussière. Des meubles tout couverts de poussière. Des livres pleins de poussière. Des habits perdus de poussière. Secouer la poussière. La pluie abat la poussière. J'avais envoyé un laquais, afin de ne pas retrouver ma *poussière* depuis quatre ans. (Mme de Sévigné.) Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse *poussière*. (Rac. Il est bon de se prosterner dans la *poussière* quand on a commis une faute. (Chateaub.) La *poussière* retombe; l'esprit de lumière que l'on croyait éteint reparaît; il rit de la fausse joie des ténèbres. (E. Quinet.)

Quand pourrai-je, au travers d'une noble *poussière*,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière!
(Racine.)

Et de ses pieds on peut voir la *poussière*
Empreinte encor sur le bandeau des rois.
(Beranger.)

— Par anal. L'eau de ce jet retombe en poussière.

Aux lieux où l'Aone, dans sa chute rapide,
Verse au loin la fraîcheur de sa *poussière* humide
(Delille.)

— Fig. *Faire de la poussière.* Faire du bruit, de l'éclat, de l'étalage par vanité, se pavaner, agir avec ostentation.

— *Faire de la poussière autour d'une chose.* L'obscurcir.

Tu dirais aux partis qu'ils font trop de *poussière*
Autour de la raison, pour qu'on la voie entière.
(V. Hugo.)

— *Jeter de la poussière aux yeux.* Se dit dans le même sens que Jeter de la poudre aux yeux.

— *Réduire en poussière.* Anéantir. || *N'être plus que poussière.* Être détruit, anéanti.

Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire?
Tout l'univers admirait ta splendeur,
Tu n'es plus que *poussière*; et de cette grandeur
Il ne nous reste plus que la triste mémoire.
(Racine.)

— *Laisser sur la poussière.* Laisser pour mort après un combat. Quand on a laissé sur la *poussière* des milliers d'hommes égorgés, peut-on se livrer à la joie? (Marmontel.)

— *Mordre la poussière.* Être tué en combattant. || *Faire mordre la poussière.* Tuer dans un combat.

— *Être couvert d'une noble poussière.* Se dit d'un homme de guerre qui a noblement payé de sa personne dans plusieurs combats.

— Fig. *Baiser la poussière.* S'humilier profondément.

Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la *poussière*. (Racine.)

— On dit dans le même sens : *Se prosterner dans la poussière.*

— Fig. et par une sorte de mépris. *La poussière de l'école, la poussière du collège*, etc. Se dit pour l'École, le collège. Secouer la poussière de l'école. Être encore tout couvert de la poussière du collège. Être enseveli dans la poussière d'un greffe. Ses affectations et ses antithèses sentent la *poussière* de l'école. (Huet.)

— Fig. Néant, état misérable. Être dans la poussière. Vivre dans la poussière. Tirer de la poussière. Souvent dans la *poussière* il leur cherche des rois. (Rac.) Si l'Éternel a embelli la terre, s'il a peuplé les cieux de soleils pour un homme de *poussière*, jugez de ce qu'il fera pour une âme vertueuse et immortelle. (A. Martin.)

— Futilité, chose sans valeur. Quelle *poussière*, au prix de ce que je voudrais faire! (Mme de Sévigné.)

— Dans le style soutenu, s'emploie comme synonyme de TERRE. Elle va descendre a ces sombres lieux, a ces demeures souterraines, pour y dormir dans la *poussière*, avec les grands de la terre, comme parle Job. (Boss.) Les uns et les autres dormiront ensemble dans la même *poussière*. (Flech.)

Et d'un peu de *poussière* élever un tombeau
A celui qui du monde eut le sort le plus beau.
(Corneille.)

— L'homme en tant que Dieu l'a fait de terre. Devant le Seigneur, l'homme n'est que cendre et poussière.

La, dans le célibat, le jeune et la prière,
Ils tourmentaient leurs sens et domptaient leur *poussière*.
(Holdan les Landes.)

— Fig. Les restes de l'homme après sa mort. Quel conquerant, rêvant d'élever sa *poussière* au-dessus des splendeurs de sa vie, eût imaginé rien de plus auguste? (L. Veuillot.)

Qu'est-ce donc qu'un cercueil offre de si terrible?
Une froide *poussière*, une cendre insensible. (L. Rac.)

— Par extens. Le soir approchait, j'avais passé toute ma journée en présence de ces grands et austères souvenirs, il me semblait que j'avais sur moi la *poussière* de dix siècles. (V. Hugo.)

— Bot. *Poussière fécondante des végétaux.* Le pollen, parce qu'il a une forme pulverulente. On dit aussi simplement *poussière*. Afin de favoriser la fécondation du végétal, ses fleurs restent pendantes jusqu'a ce que la *poussière* soit sortie des loges qui la contiennent. (A. Martin.) || On donne aussi ce nom aux séminules des mousses et à des particules très ténues qu'on remarquent sur certains fruits.

— Entom. Nom de particules très fines répandues sur les ailes de certains insectes. Delphine soupire en voyant sur sa main une partie de la *poussière* qui colorait les ailes du joli papillon. (Mme de Genlis.)

POUSSIEREUX, EUSE, adj. Didact. Qui ressemble à de la poussière. Qui est couvert de poussière. Meuble poussiereux. Il y avait a la porte, dans deux mottes de futaille, des lauriers-roses *poussiéreux*. (E. Zola.)

* **POUSSIF, IVE**, adj. Art vétér. Qui est affecté de la pousse. Cheval poussif. Il s'agissait d'une jument que Châteaufort avait un peu surmenée et qui était menacée de devenir *poussive*. (Mennec.)

— Par extens. Il ne vit plus devant lui qu'une petite vieille *poussive*, edentée, aux lèvres froides, au nez camard, aux yeux blancs. (H. de Balzac.)

— Fig. La médisance est l'avoine des esprits *poussifs*. (Petit Senn.)

— Pop. Se dit d'un gros homme qui a peine a respirer. Il est poussif.

— Substant. C'est un poussif, un gros poussif.

* **POUSSIN**, s. m. (ét. bas-lat., *pullicinus*, diminutif de *pullus*, même signif.). Petit poulet nouvellement eclos. Il sort de l'œuf vers le vingt et unième jour de l'incubation. Lorsqu'il revêt les plumes, on lui donne le nom de *poulet*. Une poule et ses poussins. La poule appelle ses poussins, rassemble ses poussins.

— Fam. Se dit quelquefois pour Petit enfant. Une femme entourée d'une demi-douzaine de poussins. Quand vous aurez remis votre petit *poussin* sous les ailes de son brave père. (Mme de Sevigne.)

— Fig. et fam. *Vouloir la poule et ses poussins.* Vouloir tout, être très avide. || *Être empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin.* S'embarrasser trop de peu de chose.

POUSSIN (Nicolas), Peintre, né à Villers, près le Grand-Andelys, en 1593 ou 1594, eut pour premier maître Quentin Varin; il mena pendant dix ans une vie de travail et d'aventures avant de pouvoir se rendre en Italie, 1624, où il etudia beaucoup; il modela des statues et des bas-reliefs antiques. Sa détresse, a cette époque, était si grande qu'il vendait ses tableaux à vil prix; et ce fut seulement vers 1630 que le grand artiste eut la certitude d'être apprécié de ses contemporains. Il executa alors plusieurs tableaux qui figurent au Louvre; sa réputation se repandit en France; Louis XIII le nomma son premier peintre et l'appela à Paris, 1641. Poussin, dans un séjour de vingt et un mois, se trouva accablé des travaux les plus divers, fut exposé à la haine des peintres Vouet et Fouquières et de l'architecte Lemercier; il obtint de revenir à Rome (septembre 1642). A proprement parler, il n'a point formé d'élèves. Il n'en doit pas moins être considéré comme chef de l'école française; son *Deluge* et son *Massacre des Innocents* sont ses chefs-d'œuvre.

POUSSINÉE, s. f. Troupe de poussins.

— Par extens. M. Bertin en avait eu une *poussinée* d'enfants. (Diderot.)

POUSSINESQUE, adj. 2 g. Peint. Qui ressemble au style du Poussin, qui rappelle le caractère de composition de ce peintre, son dessin et sa couleur. Tableau poussinesque || *Figure poussinesque.* Figure un peu plus petite que la demi-nature, comme celles que le Poussin a employées dans ses paysages historiques.

* **POUSSINIÈRE**, s. f. (rad. *poussin*). Cage a poulets. || Etuve qui sert à rechauffer les poussins dans les appareils d'incubation artificielle.

— Astron. Nom vulgaire des Pleiades, constellation dans le signe du Taureau.

— Adjectiv. Leur innocence *poussinière*. (Diderot.)

— Astron. *Étoile poussinière.* Étoile de la constellation des Pleiades.

* **POUSSOIR**, s. m. (rad. *pousser*). Horl. Cylindre termine par un bouton qui, étant poussé, fait sonner une montre à répétition.

— Anc. chir. Instrument de fer à trois pointes, dont on se servait pour pousser la dent, après l'avoir déchaussée. || Instrument formé d'une tige de baleine terminee par un morceau ovoide d'ivoire qui sert a pousser les corps arrêtés dans l'œsophage.

* **POUSSOLANE**, s. f. Minér. Syn. de POUZZOLANE.

POUTAGAN, s. m. Relat. Mortier de bois chez les sauvages de l'Amérique septentrionale. Lorsque les quenouilles de maïs ont acquis une couleur rougeâtre, on les égrene dans un *poutagan*. (Chateaub.)

POUTARGUE ou **POUTARGUE**, s. f. Syn. de BOUTARGUE.

POUTCHÉ, s. m. Relat. Cérémonie journalière que les Hindous célèbrent en l'honneur de leurs divinités.

POUTCHOU, s. m. Linguist. V. POUCHIOU.

* **POUT-DE-SOIE**, s. m. Comm. V. POU-DE-SOIE.

POUTÉRIE, s. f. Bot. Syn. de LABATIE.

POUTRAGE, s. m. Assemblage des poutres d'une charpente.

POUTRAISON, s. f. Ensemble des poutres qui composent une construction. Des *poutraisons* vermoulues et branlantes, un escalier gironné qui s'arrête court au premier étage, voila tout ce qui reste du grand manoir abandonné. (V. Cherbuliez.)

* **POUTRE**, s. f. (du bas-latin *pultetrus*, jument, parce qu'une poutre soutient a la ma-

nière d'une bête de somme). Constr. Grosse pièce de bois carrée, qui sert à souteuir les solives ou les planches d'un plancher. Poutre de chêne. Poutre de châtaignier. Poutre de sapin. Equarrir une poutre. Mettre une poutre en place, une poutre à vive arête. Poutres d'assemblage. Une *poutre* cassa les jambes à l'athlète. (La Font.) J'emploie chaque nation contre son humeur, les Français actifs, à scier de longues *poutres* de cedre, et les Espagnols paresseux, à les porter. (B. de St-P.)

— *Poutre armée.* Poutre formée de plusieurs pièces augmentant la resistance. || *Poutre en fer.* Lame de fer forgé ou laminé ayant la forme d'un double T.

— Loc. prov. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.* Remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient.

— Écon. rur. Nom par lequel on désigne une jeune jument, dans les Ardennes.

— Hist. sainte. *Poutre d'or.* Lingot d'or que l'on conservait dans le temple de Jérusalem et qui fut enlevé par Crassus.

* **POUTRELLE**. s. f. (dimin. de *poutre*). Petite poutre. || Nom donné aux solives des planchers en bois. Le plafond était un assemblage de *poutrelles*, portant au milieu de leur dorure des amethystes et des topazes dans les nœuds du bois. (G. Flaubert.)

— Anat. Petite bande médullaire blanche, transversale, située à l'entrée de l'aqueduc de Sylvius.

— Imprim. Nom de deux pièces de bois munies d'une bande de fer sur laquelle glisse le coffre, dans l'ancienne presse à manivelle.

— Zooph. Nom que donnent quelques naturalistes aux series lineaires qui ressemblent à de petites tiges noueuses presentant un étranglement de distance en distance.

POUTROYE (La). Géogr. Ancien ch.-l. de canton de l'arr. et à 22 kil. de Colmar (Haute-Alsace), sur la Weiss ; 2,500 hab.

POUTURE. s. f. (ét. lat., *pastura*, pâture). Agric. Engraissement des bestiaux à l'étable, par le moyen des graines farineuses. || Nom des matières qui servent à cet engraissement.

* **POUVOIR**. v. a. irrég. 3e conj. (du bas-lat. *potere*, même signif.). *Je puis* ou *je peux, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. Je pouvais. Je pus, nous pûmes. J'ai pu. Je pourrai, tu pourras. Je pourrais, tu pourrais.* Pas d'impératif. *Que je puisse; que nous puissions*, etc. *Que je pusse, qu'il pût, que nous pussions*, etc. *Pouvant. Pu.* Avoir la faculté, le droit, l'autorité de faire. Pouvoir une chose. Pouvoir quelque chose auprès de quelqu'un. Pouvoir quelque chose pour quelqu'un. Et que *puis*-je au milieu de ce peuple abattu ? (Rac.) Que *peuvent* devant vous tous les faibles humains ? (Id.) J'ai vengé l'univers autant que je l'ai *pu*. (Id.) Peut-être ne ferait-on pas tout ce qu'on *peut*, sans l'espérance de faire plus qu'on ne *pourra*. (Fontenelle.) Pour sacrifier à l'esprit de leur siècle ils donneront à chaque pensée, en particulier, ce qu'ils n'auront *pu* donner à l'ensemble et à l'invention. (Michaud.) Les Indiens furieux lui plongèrent un fer rouge dans la gorge, pour l'empêcher de parler ; alors, ne *pouvant* plus consoler les hommes, il expira. (Chateaub.) La philosophie, toute-puissante sur l'esprit, ne *peut* rien sur le cœur. (De Théis.)

Je *puis* faire les rois, je *puis* les déposer ;
Cependant de mon cœur je ne *puis* disposer. (Racine.)

— Absol. Le petit enfant et le vieillard sont deux poètes enfermés dans leur impuissance: celui-ci ne *peut* plus, celui-là ne *peut* pas encore. (G. Droz.)

— *Pouvoir tout sur quelqu'un.* Avoir sur lui une grande influence.

— *Pouvoir beaucoup.* Avoir un grand crédit. Sachez ménager cette personne, elle peut beaucoup. Vous vous êtes aliené le ministre, et cependant il pouvait beaucoup dans cette affaire.

— Se dit des choses inanimées. La force et la prudence peuvent tout pour nous rendre heureux. Toutes ces causes ensemble ont *pu* nuire beaucoup à la population. (Volt.) Les prix de l'Academie ont *pu* même depuis un certain nombre d'années contribuer au maintien du goût. (La Harpe.) Il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait *pu* echapper à leur zele. (Chateaub.) Aben-Hamet redoutait moins des lumieres qui auraient *pu* apporter des changements dans sa vie. (Id.)

— Être capable de. Il ne *pourra* commander à ses larmes. (Rac.) L'honneur seul *peut* flatter un esprit généreux. (Id.) Les femmes *pouvant* parvenir à la dignite de diacomesses, en étaient plus attachees a la confraternite chrétienne. (Voltaire.)

L'absence ni le temps...
Ne vous *peuvent* ravir ce cœur qui vous adore. (Rac.)

— Marque la possibilite. Pourrez-vous tenir la promesse que vous m'avez faite ? Cela pourrait bien arriver. Cela peut bien être. S'il ne *peut* le guérir par un miracle, ne tâchera-t-il pas de le consoler au moins de quelque esperance ? (Flech.) L'honneur ne *peut* s'acquerir sans travail, et la sagesse sans expérience. (Id.) Si la réputation et la vertu *pouvaient* dispenser de la loi commune, l'illustre Julie vivrait encore. (Id.) Napoleon, le plus simple commandant de l'artillerie de Toulon, eût *pu* en devenir le général en chef avant la fin du siège. (Las-Cases.)

Il *peut*, seigneur, il *peut*, dans ce désordre extrême,
Eponser ce qu'il hait, et perdre ce qu'il aime. (Racine.)

— *Pouvoir faire plus.* Avoir la possibilité, les moyens de faire davantage. Ses liberalites ne sont pas grandes, cependant il pourrait faire plus. On dit dans le même sens, Pouvoir mieux faire, pouvoir faire mieux. Je me suis mis depuis longtemps à rire, ne pouvant faire *mieux*. (Voltaire.)

— Être suffisant pour. Croirai-je qu'une nuit a *pu* vous ébranler ? (Rac.)

— Avoir la satisfaction, l'avantage de. Dans leur sang odieux j'ai *pu* tremper mes mains. (Racine.)

— Se résoudre à. Un homme profondément religieux ne peut commettre une mauvaise action. Il n'a devant Aman *pu* fléchir les genoux. (Rac.) Lui qui me fut si cher, et qui m'a *pu* trahir. (Id.)

— Avoir la permission de. Vous *pourriez* à Colchos vous expliquer ainsi. (Rac.)

Cependant aujourd'hui *puis*-je vous demander
Quels amis vous avez prets à vous seconder ? (Rac.)

— Il s'emploie au subjonctif, par manière de vœu, de souhait, d'imprécation. *Puisse* périr comme eux quiconque leur ressemble ! (Rac.)

Vos yeux me reverront dans Oreste mon frère ;
Puisse-t-il être un jour moins funeste à sa mere ! (Rac.)

— *Je ne puis que ne...*, pour *Je ne puis m'empêcher de*, est un latinisme fréquent dans nos anciens auteurs. Je ne *puis* que je ne blâme votre effronterie. (Et. Pasquier.) Je ne *puis*, ma chère fille, que je ne sois en peine de vous, quand je songe au déplaisir que vous aurez de la mort du chevalier. (Mme de Sév.)

Pour moi grand ennemi de leur art hasardeux,
Je ne *puis* cette fois que je ne les excuse. (Boil.)
Je ne *puis* qu'en cette préface
Je ne partage entre elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse.
(La Fontaine.)

— *Ne pouvoir qu'y faire.* N'avoir aucun moyen d'empêcher la chose dont il s'agit.

— S'emploie par ellipse d'un verbe sous-entendu. Chacun fait ici-bas la figure qu'il *peut*. (Mol.) Sans songer où je vais, je me sauve où je *puis*. (Boil.) Tout ce que je *puis*, c'est de faire qu'il se rabatte sur une particule, sur un de. (De Goncourt.)

— *Sauve qui peut.* Se tire du péril qui pourra. On fit entendre le cri de sauve qui peut, le sauve qui peut.

— *On ne peut plus, on ne peut mieux.* Le plus, le mieux qu'il est possible. Vous voilà on ne *peut* pas mieux. (Marivaux.)

— *N'en pouvoir plus.* Être accablé de fatigue, de chaleur, etc. Être fatigué à n'en pouvoir plus. N'en pouvoir plus de travail, de lassitude. Enfin n'en *pouvant* plus d'effort et de douleur. (La Fontaine.)

— Être à bout d'arguments. Il prend d'abord son air de dedain, comme il fait quand il n'en *peut* plus. (Boss.)

— Par extens. et fam. Sa garde-robe était en loques ; ses souliers n'en *pouvaient* plus. (J. Sandeau.)

— Être à l'article de la mort. Ce malade n'en peut plus. Cet homme n'a plus guère à vivre, il n'en peut plus. Il est populaire dans cette dernière acception. || Il se dit aussi des animaux. Ce cheval n'en peut plus.

— Loc. fam. *N'en pouvoir mais, ne pouvoir mais d'une chose.* N'être pour rien dans une affaire, n'y avoir aucunement contribué, n'en être pas cause. Je ne puis mais de cela. Je n'en puis mais. On l'accuse tres injustement d'être la cause de cet accident, il n'en peut mais.

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs,
Bat l'air qui n'en *peut* mais... (La Fontaine.)

— Dans cette acception, il s'emploie interrogativement. En puis-je mais ? Pouvait-il mais de cela ? Puis-je mais du malheur qui vous a frappé ?

— Se dit dans le langage familier pour Être exténué de fatigue.

— Loc. prov. *Tel en pâtit qui n'en peut mais.* Tel porte la peine d'une faute à laquelle il n'a point de part. || *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait.* Si la jeunesse avait de l'expérience, et si la vieillesse avait de la force ! || *Fais ce que tu peux, si tu ne peux pas faire ce que tu veux.* || *Qui ne prend le bien quand il peut, ne le trouve pas quand il veut.* || *Qui peut plus peut moins.*

— Jeux. Au trictrac, *Jan qui ne peut.* Se dit lorsqu'on bat une dame ou le coin a faux, et aussi lorsqu'une dame ne peut pas être jouee.

— Impers. Être dans la possibilité que. Il pourra venir un meilleur temps. Il peut arriver que. Il pourrait survenir une circonstance qui changeât la face des choses.

— Fam. *Il pouvait être telle heure.* Il était probablement, à peu près telle heure.

— S'est dit familièrement et par ellipse, en parlant de la capacité des objets. Combien peut-il de personnes dans ce carrosse ? Combien peut-on de convives autour de cette table ?

— **SE POUVOIR**. v. pron. Être possible. Ces choses-là se peuvent difficilement. Cela ne se peut pas.

— Impers. En ce cas, le verbe de la proposition subordonnee se met au subjonctif. Il se peut que le mechant paraisse heureux, mais il ne se peut qu'il le soit.

Hé ! se *peut*-il qu'un roi craint de la terre entière...
Jette sur son esclave un regard si serein ? (Rac.)
Se *peut*-il que, d'un cours si rapide,
La victoire vous ait ramené dans l'Anlide ? (Id.)

— Quelquefois cependant le verbe qui dépend de *il se peut* se trouve au présent de l'indicatif.

Mais il se *pourrait* bien aussi
Que je fais trop d'honneur aux anges. (Volt.)

— REM. GRAMM. L'Académie, suivie en cela par Littré, considère comme verbe neutre *pouvoir* suivi d'un infinitif. Nous ne voyons pas la raison de cette distinction. Dans la proposition *Je puis venir*, l'infinitif *venir* répond à la question Vous pouvez *quoi ?* exactement comme le pronom *le* dans la proposition *Je le puis*. Si le pronom est complément direct, l'infinitif l'est aussi nécessairement, et, dans les deux cas, le verbe *pouvoir* est actif.

— *Je puis* est plus usité que *je peux*. On ne dit pas *peux-je*, mais *puis-je*. Avec *pouvoir* on supprime, si l'on veut, *pas* et *point*. Je ne puis. Je n'ai pu. Je ne pourrai.

* **POUVOIR**. s. m. (du verbe *pouvoir*). Autorité, crédit, faculté de faire. Avoir le pouvoir d'obliger. N'avoir ni le pouvoir ni la volonté de nuire. S'employer pour quelqu'un de tout son pouvoir. Cela passe mon pouvoir. Et vous l'allez servir de tout votre *pouvoir*. (Corneille.) Les hommes ont la volonté de rendre service jusqu'à ce qu'ils en ont le *pouvoir*. (Vauvenargues.)

— *Faire son pouvoir.* Faire tout ce que l'on peut. Faites votre *pouvoir* et nous ferons le nôtre. (Molière.)

— *Faire son pouvoir à.*

J'obéis avec joie et ferai mon *pouvoir*
A vous dire bientôt ce qui s'en peut savoir. (Corn.)

— *Être en pouvoir de.* Avoir la faculté de. Il n'est plus en *pouvoir* de me faire du mal. (Molière.)

— *Être en pouvoir de.* En parlant des choses, Être à la disposition de. Votre fortune est en mon pouvoir.

— *Avoir en son pouvoir.* Pouvoir disposer à son gre, avoir en sa disposition. Avoir son ennemi en son pouvoir. Avoir en son pouvoir des papiers importants. On dit de même : *Être au pouvoir de quelqu'un, tomber en son pouvoir.*

— Dans cette acception, il signifie aussi simplement Possèder, avoir la possession. La plupart des choses que nous avons en notre pouvoir cessent promptement de nous plaire.

— Se dit aussi des choses. Le feu a le pouvoir de calciner, de dissoudre les corps.

— Crédit, influence. Avoir beaucoup de pouvoir, n'avoir aucun pouvoir auprès du ministre. Le pouvoir de la reine et son crédit tombèrent en un instant.

De mon *pouvoir* sur moi je viens de me convaincre ;
Quand on se combat bien, l'on est sur de se vaincre.
(Duc Belloy.)

— Ascendant, empire exercé sur notre esprit ou sur notre cœur. Le pouvoir de l'eloquence. Le pouvoir de la beauté. Le pouvoir de la musique. Céder au pouvoir de la vertu. Exercer un grand pouvoir sur les esprits. La vertu sincère a toujours quelque pouvoir même sur l'âme des méchants. Le *pouvoir* que des personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous avons nous-mêmes. (La Rochefouc.) Par quel étrange *pouvoir* tu fascines ma raison ! (J.-J. Rousseau.)

— La chose même qui exerce cet ascendant. La beauté est le plus grand des *pouvoirs* humains. (H. de Balzac.)

— Faculté d'agir pour un autre dont on a mandement. Donner un pouvoir illimité, un pouvoir conditionnel, un pouvoir fort ample. Agir suivant l'étendue du pouvoir que l'on a reçu.

— Acte, écrit par lequel on donne le pouvoir d'agir. En ce sens, il se met fréquemment au pluriel. Montrer, communiquer, exhiber son pouvoir, ses pouvoirs. Recevoir de pleins pouvoirs. Se garder d'excéder, d'outrepasser ses pouvoirs. Vérifier, régulariser des pouvoirs. On peut vous donner un plein *pouvoir* sans craindre que vous en abusiez. (Mme de Maintenon.)

— S'empl. avec ellipse de l'article. Donner pouvoir.

— *Être fondé de pouvoir* ou *de pouvoirs*. Avoir reçu d'une personne l'autorisation de suivre une affaire à sa place. || Subst. Un fondé de *pouvoirs*. (Acad.)

— Puissance, autorité, droit de commander. Pouvoir paternel. Pouvoir absolu. Pouvoir suprême. Pouvoir tyrannique, illimité, arbitraire. Aimer le pouvoir. Parvenir au pouvoir. S'emparer du pouvoir. Ambitionner, usurper le pouvoir. Exercer le pouvoir. Pouvoir royal. Depositaire du pouvoir. Il veut vous faire part de son *pouvoir* suprême. (Corn.) Je meurs en detruisant un *pouvoir* absolu. (Id.) Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son *pouvoir* au monde par des bontés infinies. (Boss.) Elle ne se servit plus de son *pouvoir* que pour protéger la foi catholique. (Id.) Partout ou il pouvait étendre son *pouvoir*, l'oppression et l'injustice n'etaient pas libres. (Flechier.) Ce corps avait abusé du *pouvoir* que s'arroge nécessairement un premier tribunal. (Volt.) Les Anglais n'eurent ni cette brillante prospérité des Espagnols, ni cette influence dans les autres cours, ni ce vaste *pouvoir* qui rendait l'Espagne dangereuse. (Id.) Les *pouvoirs* destinés à se balancer, à se contenir, n'étaient ni clairement énoncés ni sagement distribués. (Rayn.) Le *pouvoir* dépendait de tous sans qu'aucun fût assez fort pour l'accaparer. (G. Flaubert.) Ce monde d'idéologues et d'hommes d'opposition, que la mort de Domitien porta au *pouvoir*, sut gouverner. (E. Renan.) Un *pouvoir* absolu est d'autant plus vexatoire qu'il s'exerce dans un cercle plus restreint. (Id.) Par le pouvoir nous agissons doublement, puisque nous déterminons les actions d'autrui. (P. Janet.)

Un roi qui s'y résout est mauvais politique ;
Il détruit son *pouvoir* quand il le communique. (Corn.)
Trop jaloux d'un *pouvoir* qu'on peut vous envier,
De votre propre sang vous courez le payer. (Rac.)

— *En pouvoir.* Se dit de celui qui a l'autorité, la puissance. Le caractere des hommes en *pouvoir*. (Chateaubriand.)

— Par métonymie, Celui ou ceux qui sont investis du pouvoir, qui possèdent le pouvoir. Flatter, encenser, caresser le pouvoir. Les *pouvoirs* du temps restèrent frappés de stupeur ; les prêtres se troublèrent ; le peuple s'agita. (L. Blanc.)

— *Homme du pouvoir.* Homme dévoué à la fortune politique de ceux qui ont en main l'autorité, qui exercent le pouvoir. Les hommes de l'opposition et les hommes du pouvoir forment deux camps en quelque sorte ennemis.

— Autorité particuliere investie de fonctions spéciales. Pouvoir constituant, législatif, exécutif, judiciaire, militaire.

— *Pouvoir spirituel.* Puissance de l'Église ; faculté d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, de lier et de delier les consciences.

— *Pouvoir temporel.* Gouvernement civil d'un État. || Particulierement, Gouvernement civil exercé par le pape sur les États romains. Grégoire est le fondateur apparent du *pouvoir* temporel. (L. Veuillot.)

— *Pouvoir de*, suivi d'un nom. Il soumit au *pouvoir* de la charité et de la justice le *pouvoir* souverain de tout faire. (Flech.)

— *Pouvoir de*, suivi d'un infinitif. Les fortunes des particuliers tombaient dans les mains de ces ignorants volontaires, à qui le *pouvoir* de les défendre était un titre pour les ruiner. (Flech.) L'art et le *pouvoir* d'affermir des couronnes. (Corn.)

— Discipl. ecclés. *Pouvoirs*, au pluriel, signifie La faculté d'exercer les fonctions ecclésiastiques, telles que confesser, prêcher, célébrer, etc.

— Jurispr. Capacité de faire une chose. Un furieux, un mineur, n'ont pas pouvoir de faire testament. || *Être en pouvoir de mari.* Se dit d'une femme qui, étant liée par la communauté du mariage, ne peut ester en justice sans l'autorisation de son mari. || Par extension et dans le langage ordinaire, Se dit de toute femme qui est mariée. J'ai appris aujourd'hui que Mme votre sœur était en *pouvoir* de mari. (Mérimée.)

— Politiq. *Les trois pouvoirs.* Ensemble des pouvoirs qui exercent la souveraineté nationale, c'est-à-dire le *pouvoir législatif*, le *pouvoir exécutif* et le *pouvoir judiciaire*. || *Division des pouvoirs.* Répartition des trois pouvoirs entre les différents corps de l'État. || *Balance des pouvoirs.* Effet de la division des pouvoirs ; maniere dont l'autorité d'un des corps de l'État sert de contrepoids à celle des autres corps. || *Pouvoirs*, au pluriel. Titre d'éligibilite et pieces à l'appui de l'élection d'un deputé. La chambre procède à la vérification des pouvoirs de tout député récemment élu, et decide ensuite s'il y a lieu d'admettre le député, ou si l'élection doit être annulée.

— Phys. Propriété que possède un corps soumis à un agent physique tel que la chaleur, la lumière, l'électricité, etc., d'en modifier plus ou moins les effets suivant qu'il est plus ou moins sensibilisé par cet agent. Mathématiquement, cette propriété s'exprime par un rapport numérique. || *Pouvoir absorbant pour la chaleur.* Faculté que possède un corps relativement à un autre dont les rayons calorifiques sont susceptibles d'élever sa température, d'absorber une quantité plus ou moins considerable de ces rayons, s'il est noir ou depoli, d'en réfléchir au contraire une certaine quantité, s'il est blanc et poli. || *Pouvoir absorbant pour la lumière.* Syn. de **DICHROISME**. || *Pouvoir définissant.* Propriété d'un objectif qui donne une image très nette et très noire des détails, reliefs et contours d'un objet. || *Pouvoir diathermane* ou *diathermique*. V. **DIATHERMIQUE**. || *Pouvoir diffusif* ou *dispersif*. V. **DISPERSIF**. || *Pouvoir émissif*. V. **ÉMISSIF**. || *Pouvoir illuminant*. V. **ILLUMINANT**. || *Pouvoir pénétrant.* Propriété que possède un objectif de permettre à l'observateur de distinguer du même coup d'œil plusieurs plans très rapproches dans l'épaisseur des objets. || *Pouvoir des pointes.* Propriété que possèdent les pointes de laisser facilement écouler l'électricité. || *Pouvoir rayonnant*. V. **RAYONNANT**. || *Pouvoir réfrigérant*. V. **RÉFRIGÉRANT**. || *Pouvoir réfringent*. V. **RÉFRINGENT**. || *Pouvoir résolvant* ou *separateur.* Propriété d'un objectif qui montre nettement et en les grossissant des parties très serrées existant sur une surface. || *Pouvoir rototaire.* Propriété que possède un corps de faire dévier à droite ou à gauche les plans de polarisation. L'angle de deviation mesure l'intensité de ce pouvoir. || *Pouvoir thermo-électrique.* Force électro-motrice qui se developpe à la soudure de deux métaux et qui détermine l'intensité d'un courant.

— Syn. comp. **POUVOIR, PUISSANCE, FACULTÉ**. Le *pouvoir* vient de la liberté d'agir ; la *puissance* vient des forces ; la *faculté* vient des qualités ou propriétés naturelles.

POUYASTRUC. Géogr. Chef-l. de cant. de l'arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; 600 h.

POU-YEN. Géogr. Port de la Cochinchine (empire d'Annam).

POUZA, s. m. *Huile de Pouza*. Mélange d'eau et d'huile végétale employé au graissage des laines.

POUZAUGES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée); 3,100 hab.

POUZIN (Le). Géogr. Commune du canton de Chomérac, arr. de Privas (Ardèche). Forges; 2,600 hab.

*** POUZZOLANE**, s. f. Minér. Espèce de roche, consistant en une lave pyroxénique altérée, qui provient de la décomposition des scories. Le type de la pouzzolane est une matière pulvérulente d'un brun rouge foncé ou d'un gris plus ou moins sombre, que l'on tire des carrières de Pouzzoles, près de Naples. Elle a la propriété précieuse de former avec la chaux et le sable commun un mortier qui durcit sous l'eau en très peu de temps, et s'oppose aux infiltrations. On trouve de la pouzzolane dans les volcans éteints de l'Auvergne. On produit aussi artificiellement la pouzzolane en calcinant des argiles, des basaltes, des schistes ardoisiers, des grès ferrugineux, des terres ocreuses, des débris concassés de tuileaux et de briques, des cendres de houille, de tourbe et de bois, des scories de forges, ou mâchefer. On dit aussi *pozzolane*.

POUZZOLANIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la pouzzolane. Poussière pouzzolanique.

POUZZOLES. (*Dicæarchia*, *Puteoli*, en italien *Pozzuoli*). Géogr. Port d'Italie, province et à 10 kil. O. de Naples, sur le golfe de Naples; 8,000 hab. Ses eaux minérales étaient vantées dans l'antiquité. Sous les empereurs, elle fut le centre du commerce de la Méditerranée.

POUZZOLITE, s. f. Miner. Variété de pouzzolane.

POVOSK, s. m. Espèce de chariot russe.

POWELL (Iles). Géogr. V. ORCADES.

POWHATTAN, s. m. Linguist. Idiome des Powhattans.

— **POWHATTANS**, s. m. pl. Géogr. Peuple qui habitait la partie méridionale de la péninsule formée par la baie de Chesapeake et l'océan Atlantique.

POWIS (Principauté de). Géogr. V. MONTGOMERY.

POWNALL (Thomas). Administrateur anglais, né à Lincoln, 1722-1805, a écrit : *Administration des colonies anglaises; Antiquités de la province romaine de Gaule*, etc.

POYAS. Géogr. V. OURALS.

POYE, s. f. Techn. Bâton qui, dans les papeteries, sert à arrêter les vis de la presse.

POYET (Guillaume). Chancelier de France, né aux Granges (Anjou), vers 1474, mort en 1548, commença sa fortune en soutenant le procès intenté par Louise de Savoie au connétable de Bourbon, 1521, devint avocat général, 1531, président à mortier, 1534, et chancelier de France, 1538. Il fit rendre la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets, 1539. Poursuivi par la duchesse d'Etampes, il fut mis à la Bastille, 1542, et dégradé de sa charge de chancelier, 1545.

POZNAN ou **POZNANIE**. Géogr. V. POSEN.

POZO, s. f. Bot. Genre d'ombellifères mulinées, établi pour des herbes du Chili.

POZO-BLANCO. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la province et à 72 kilom. de Cordoue, au milieu de la Sierra Morena. Grosses étoffes de laine, teintureries; 6,700 hab.

POZZO (Cassiano dal). Antiquaire, né à Turin, 1584, mourut en 1657, à Rome, où il avait formé un riche cabinet.

— POZZO (Andrea). Peintre italien, 1642-1709, né à Trente, appartenait à l'ordre des jésuites.

— POZZO DI BORGO (Charles-André, comte). Né à Alata près d'Ajaccio, 1764-1842, adversaire de la famille Bonaparte, représenta son pays à l'Assemblée législative, 1791, et fut proscrit, après la journée du 10 août 1792. Il se réfugia en Russie, où il noua les troisième et quatrième coalitions contre la France, puis en Autriche et en Angleterre. Il fut ambassadeur de Russie en France, de 1814 à 1835, puis à Londres.

POZZOLANE, s. f. Minér. Syn. de POUZZOLANE.

POZZOLITE, s. f. Minér. Syn. de POUZZOLITE.

POZZOLO. Géogr. Village d'Italie, province et à 23 kil. N.-O. de Mantoue, sur le Mincio. Victoire de Brune, 1800.

PRA ou *rivière de Saint-Jean*. Géogr. Rivière tributaire du golfe de Guinée, passe à Commassie dans le pays des Achantis.

PRAGE, s. m. du lat. *pratum*, pré). Anc. cout. Cens ou redevance qu'on payait sur les prés. || Droit que le seigneur possédait de faire paître ses troupeaux dans les prairies de ses vassaux.

PRACHIN. Géogr. Ancienne ville de Bohême, avec un château en ruines, à 36 kil. E. de Pisek.

PRÂCRIT, s. m. Linguist. Idiome vulgaire de l'Inde, dérivé du sanscrit; il se parlait dans le peuple, lorsque le sanscrit était parlé par les hautes classes.

PRACTEUR, s. m. (ét. gr., πράκτωρ, même signif.; de πράσσω, faire). Antiq. gr. Magistrat d'Athènes, chargé de lever les impôts et d'exiger les amendes. Dans les *Novelles* de Justinien, il est aussi question des *practeurs*.

PRADEL (Pierre-Marie-Michel-Eugène COURTRAY DE). Célèbre improvisateur, né à Paris, 1787-1857, a publié : *Orlando et Loretta*, roman historique, des scènes, stances, poèmes, etc.

PRADELLE, s. f. (diminut. du lat. *pratum*, pré). Nom donné en certains endroits aux prairies artificielles.

PRADELLES. Géogr. Chef-l. de canton de l'arr. du Puy (Haute-Loire), sur l'Allier; 2,000 h. Fromages renommés, dits *de Saugues*.

PRADES. Géogr. Chef-l. d'arr. du dép. des Pyrénées-Orientales, sur la Têt, à 14 kil. S.-O. de Perpignan; 3,900 hab. Fabriques de draps; forges, tanneries; commerce de grains, fers, vins.

PRADES (Jean-Martin de). Théologien, né à Castelsarrasin, 1720-1782, se signala en soutenant en Sorbonne une thèse qui l'obligea à fuir en Prusse, 1752. Il a donné un abrégé de l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*, 1767.

PRADIER, s. m. (étym. bas-lat., *pratarius*, même signif.; du lat. *pratum*, pré). Agric. Ouvrier qui est gagé pour prendre soin des prairies d'une commune, c'est-à-dire pour enclore, épierrer, arroser, etc.

PRADIER (James). Statuaire, né à Genève, 1792-1852, d'une famille de réfugiés français, obtint le grand prix de sculpture à l'Ecole des beaux-arts de Paris, 1813. Correct de dessin, irréprochable dans l'exécution, il semble avoir uniquement recherché la grâce dans ses compositions. Pradier, admis en 1827 à l'Institut, a eu pour élèves Simart, Lequesne, Guillaume, etc.

PRADO. Géogr. Ville de la prov. de Minho (Portugal), à 6 kil. N.-O. de Braga; 6,000 hab.

— PRADO. Ville de la prov. et à 55 kil. S.-O. de Madrid (Espagne); 1,000 hab.

PRADO (Le). L'une des plus belles promenades de Madrid, qui s'étend le long du Manzanarès, depuis la Puerta-Florida jusqu'au pont de Segovie.

PRADO (Blas del). Peintre espagnol, né à Tolède, 1541-1605 (?).

PRADON Nicolas). Poète tragique, né à Rouen, 1632-1698, acquit quelque réputation par deux pièces, *Pyrame et Thisbé*, et *Tamerlan*. Aujourd'hui il est surtout connu par sa tragédie de *Phèdre et Hippolyte*, qui balança un moment le succès de la *Phèdre* de Racine, grâce aux intrigues d'une coterie. Outre ses tragédies, écrites d'un style très plat, Pradon a composé des poésies légères, et quelques ouvrages satiriques.

PRADT Dominique DUFOUR, abbé de). Diplomate et publiciste français, né à Allanches (Auvergne), 1759-1837, député du clergé aux états généraux, émigra en Allemagne, où il écrivit *l'Antidote au congrès de Rastadt*, 1798, et *la Prusse et sa neutralité*. Il devint, grâce à Duroc, son parent, aumônier de Napoléon Ier, évêque de Poitiers, 1805, et archevêque de Malines, 1808. L'empereur le nomma, en 1812, ambassadeur à Varsovie, puis le renvoya dans son diocèse. De Pradt travailla, en 1814, à rétablir les Bourbons, et reçut le titre de grand chancelier de la Légion d'honneur. En 1816, il se démit de son archevêché de Malines. En 1827, il fut envoyé à la chambre des députés par les électeurs de Clermont-Ferrand; il siégea au côté gauche. De ses nombreux écrits, on remarque que son *Histoire de l'ambassade à Varsovie*, et *les Quatre Concordats*.

PRADYOUMNA. Myth. ind. Fils de Crichna et de Roukmini; il passe pour une incarnation de Cama.

PRAET Joseph-Basile-Bernard van). Bibliographe, né à Bruges, 1754-1837, eut de bonne heure la passion des livres, et se fit connaître à Paris, surtout en rédigeant le catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière. Il fut attaché à la Bibliothèque royale, en 1784, et sauva, pendant la révolution, un grand nombre de livres et de manuscrits. Il fut de l'Académie des inscriptions en 1830. On lui doit : *Catalogue des livres imprimés sur vélin avec date, de 1457 à 1472*; *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi*; *Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans des bibliothèques publiques ou particulières*, etc., etc.

PRAETEGNE, s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des helopiens, établi pour quatorze espèces de l'Afrique.

PRAGA Géogr. Faubourg fortifié de Varsovie, sur la rive droite de la Vistule, a été pris par Souwaroff, 1794.

*** PRAGMATIQUE**, adj. 2 g. (ét. gr., πραγματικός, relatif aux affaires). Qui présente les faits de manière à offrir des conclusions immédiatement applicables à la pratique des affaires. Histoire pragmatique. Historien pragmatique.

— *Pragmatique sanction*. Terme emprunté par les légistes du moyen âge au code Théodosien, et signifiant *ordonnance sur les affaires*. Voici les principaux actes auxquels il a été appliqué : 1° En France, *pragmatique sanction de saint Louis*, mars 1269; on a révoqué en doute l'authenticité de cette pragmatique. 2° En Allemagne. *pragmatique sanction de Francfort*, 1338, rédigée sous l'empereur Louis IV. 3° En France, *pragmatique sanction de Bourges*, rendue par Charles VII, avec l'assentiment du clergé français, réuni en concile national, juillet 1438, et d'après les décrets du concile général de Bâle. 4° En Allemagne, *pragmatique sanction de Mayence*, adoptée par la diète germanique, 1439, d'après les décrets du concile de Bâle. 5° En Autriche, *pragmatique sanction rendue par l'empereur Charles VI*, 1713, pour exclure de sa succession les filles de Joseph Ier, son frère, et pour assurer les Etats autrichiens à sa fille Marie-Thérèse. || *Parti pragmatique*. Parti de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, fille de Charles VI, et héritière de ses Etats, en vertu de la pragmatique sanction.

— Hist. rom. *Sanction pragmatique*. Décision des empereurs romains qui réglait les intérêts des provinces et des villes. Dans ce sens, on l'employait aussi comme s. m. Le pragmatique de Tibère.

— Mathem. Se trouve dans les anciens auteurs pour Pratique, mécanique ou problématique.

PRAGMATIQUE, s. f. La pragmatique sanction publiée par Charles VII. Le concordat a révoqué la *pragmatique*. (Acad.)

— Hist. Disposition du souverain concernant ses Etats ou sa famille.

— PRAGMATIQUE, s. m. Espèce d'hommes de loi qui, à Rome, offraient leurs services aux avocats plaidants, et qui rassemblaient pour eux les matériaux, les documents d'une cause.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif et substantif féminins.

PRAGMATIQUEMENT, adv. D'une façon pragmatique. Etudier l'histoire pragmatiquement.

PRAGMATISME, s. m. (rad. *pragmatique*). Manière de raconter les faits de façon qu'ils servent à appuyer une démonstration, une théorie ou une opinion.

PRAGOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Prague.

— adj. Qui appartient à la ville de Prague ou à ses habitants.

PRAGUE. Géograph. Capitale de la Bohême (empire d'Autriche), sur la Moldau, à 327 kil. N.-O. de Vienne; 16,000 hab. Archevêché. Nombreux établissements scientifiques; université fondée en 1348. Parmi ses monuments on cite l'hôtel de ville, dont la tour rappelle la défenestration de 1618; le Hradschin, palais royal achevé par Marie-Thérèse; le Dôme, cathédrale gothique d'un beau style, etc. Toiles, cotonnades, verres, acide nitrique, chapellerie, etc. Prague a de nombreuses maisons de commerce dont près de la moitié sont juives. La vieille ville (*Altstadt*) remonte, dit-on, à 750; la nouvelle ville (*Neustadt*) a été bâtie par Charles IV. En 1813, on y tint un congrès qui décida de la chute de Napoléon Ier. En 1866, la paix de Prague exclut l'Autriche de l'Allemagne et brisa la Confédération germanique, établie en 1815.

— Hist. *Bataille de Prague*. Bataille gagnée en 1620 par les catholiques, commandés par le duc de Bavière, sur les protestants, ayant à leur tête Frédéric V, électeur palatin. || Victoire remportée par les Prussiens sur les Autrichiens, le 6 mai 1757.

PRAGUERIE, s. f. Hist. Nom donné à un soulèvement de l'aristocratie française contre Charles VII, par allusion à la révolte des Hussites à Prague, 1440-1441.

— Fig. *Être en praguerie*. Être en division, en révolte.

PRAGUON s. m. Hist. Membre de la praguerie. On écrit aussi *pragon*.

PRAHECQ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Niort (Deux-Sèvres); 1,100 hab.

PRAHO s. m. Mar. V. PRAO.

PRAIA s. f. (de *Praia*, n. géogr.). Acal. Genre imparfaitement établi d'acalèphes hérondes, établi pour deux espèces du Cap-Vert et de l'Australie.

PRAINTE, s. f. Anc. cout. Droit prélevé par l'Eglise sur les premices de la terre.

PRAIRE, s. f. Conchyl. Sorte de coquillage du genre lucine, de la Méditerranée.

PRAIRIAL, ALE, adj. Bot. Qui croît dans les prairies, dans les prés. Trèfle prairial. Plantes prairiales. Végétaux prairiaux.

*** PRAIRIAL**, s. m. Chronol. Le neuvième mois du calendrier républicain, commençant le 20 ou 21 mai et finissant le 19 ou 20 juin; il était ainsi nommé parce que c'est le temps où l'on fauche l'herbe des prairies. La nature, en *prairial*, s'annonce dans tout son éclat; l'astre du jour approche de son plus haut degré de force. Dans ce mois fortuné, le tableau des campagnes est pare de ses plus vives couleurs. (J. Rosny.) En *prairial*, l'heureux cultivateur voit la nature lui sourire et répondre à ses vœux. En *prairial*, tous les habitants des campagnes sont en mouvement. (H.)

— Hist. *Émeute du 1er prairial an III* (20 mai 1795). Soulèvement du peuple de Paris, et principalement du faubourg Saint-Antoine, contre les thermidoriens qui dominaient dans la Convention. Victorieuse pendant la journée, l'émeute de prairial fut surprise et défaite la nuit suivante. || *Révolution du 30 prairial an VII*, 18 juin 1799). Changement du pouvoir directorial, à la suite du congrès de Rastadt. Cette révolution rendit momentanément le pouvoir aux deux conseils.

PRAIRIALISER, v. a. 1re conj. S'est dit pour Frapper d'une condamnation. S'appliquait à ceux qui furent victimes des journées de prairial.

*** PRAIRIE**, s. f. (du lat. *pratum*, pré). Etendue de terrain produisant l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux domestiques. Riante prairie. Verte, riche, fraîche prairie. Aller à la prairie. Se promener dans la prairie. Faucher une prairie, l'herbe d'une prairie. Mettre des bestiaux dans une prairie fraîchement fauchée. Arroser, irriguer une prairie. Il mena Sophronyme voir la belle *prairie* où erraient les grands troupeaux mugissant sur le bord du fleuve. (Fén. Cressy est entouré de *prairies* et de vignobles. Dulaure.) Il y a dans Brunoy des bois et des *prairies*. (H.)

Ta *prairie* est riante, et d'heureuses promesses
De tes jeunes épis l'assurent les largesses. (BAUDEAU.)

— Fig. Il y a beaucoup de landes dans mes lettres avant que de trouver la *prairie*. (Mme de Sévigné.)

— *Prairie naturelle*. Celle dont la formation est due à la nature, et où les herbes viennent d'elles-mêmes; une prairie naturelle est composée de plantes de tout genre, de toutes saisons et de toute durée, dont le nombre peut être évalué à quarante-deux espèces, dont dix-sept seulement sont appropriées à la nourriture des animaux. || *Prairie artificielle*. Celle dont la formation est due à la culture et qui se compose de plantes variant suivant la nature des terrains, mais dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne et le sainfoin. L'invention des prairies artificielles, qui, presque partout, ont succédé au système vicieux des jachères, est attribuée par les uns à Camille Torello, agriculteur lombard du XVIe siècle, et par les autres à l'Anglais Hartlib, qui ne vivait que dans le XVIIe siècle.

— Fig. et poét. *L'émail des prairies*. Les diverses fleurs qui y croissent.

De l'émail élégant des champs et des *prairies*
L'aiguille de Minerve orna ses broderies. (CASTEL.)

— Géogr. *Région des Prairies*, ou *Far-West*. Vaste région, large de plus de 1,000 kil., des monts Rocheux à l'O., jusqu'au lac Winnipeg et jusqu'à 120 kil. du Mississipi, à l'E. Ce sont des plaines ou savanes immenses : on y trouve de nombreux troupeaux de bisons, de chevaux sauvages, des cerfs, clans, écureuils, etc. Quelques tribus nomades, des trappeurs, des bandits, errent dans les Prairies.

PRAISS, s. m. Résidu liquide du tabac en carottes, employé pour le traitement de certaines maladies et la destruction des insectes dans la médecine vétérinaire.

PRAISSAC. Géogr. Comm. du cant. de Puy-l'Evêque, arr. de Cahors (Lot), sur le Lot. Patrie du maréchal Bessières; 2,000 hab.

PRAKLANG s. m. Bot. Ministre du commerce dans le royaume de Siam.

PRAKRIT, s. m. Linguist. V. PRÂCRIT.

PRALIN, s. m. Agric. Bouillie qui sert au pralinage.

PRALINAGE, s. m. (rad. *praliner*). Agric. Méthode qui consiste à plonger les racines des plantes dans une bouillie de terre et d'engrais, avant de les planter. On pratique aussi le pralinage des semences.

— Confis. Action de faire des pralines.

*** PRALINE**, s. f. Conf. Amande rissolée dans du sucre. Cette espèce de dragée est ainsi nommée, parce qu'un maître d'hôtel du maréchal du Plessis-Praslin s'avisa le premier de préparer les amandes de cette manière, et d'en servir sur la table de son maître. Praline grise. Praline rose. Praline à la fleur d'oranger. Manger, servir des pralines.

Sœur Rosalie, au retour de matines,
Plus d'une fois fut portée des *pralines*. (GRESSET.)

PRALINÉ, ÉE, part. pass. du v. Praliner. S'emploi adject. Amande, dragée pralinée. Fleur d'oranger, fleur de violette pralinée.

— Fig. Des cyprès, des sapins, toutes les variétés attristantes des conifères tranchent, par leur sombre verdure *pralinée* de grésil, sur la neige... (A. Aufauvre.)

— Hortic. Qui a subi l'opération du pralinage.

*** PRALINER**, v. a. 1re conj. Confis. Faire rissoler, faire griller dans le sucre, avec du sucre, à la manière des pralines.

— Absol. Faire des pralines.

— Hortic. Opérer le pralinage.

— **SE PRALINER** v. pron. Être grillé avec du sucre.

PRALINEUR, s. m. (rad. *praliner*). Techn. Celui qui, dans une confiserie, est spécialement chargé de la confection des pralines et autres dragées.

*** PRAME**, s. f. (mot angl., même signif.). Mar. Grand et fort bâtiment à fond plat, à rames et à voiles, et qui tire peu d'eau. Il servait autrefois de batterie flottante pour la défense des côtes. Faire glisser la prame. Faire voler la prame. On lui prit les galères et les *prames* qu'il avait amenées. (Volt.)

Quelques-uns, bricks rompus, *prames* désemparées,
Comme l'algue des eaux qu'ajp[illegible] les marées,
Sur la grève noircie espèrent échouer (V. HUGO.)

PRANABA, s. m. Hist. relig. Méditation mystique sur Brahma, en usage chez les Indous.

PRANA-YAMA, s. m. Hist. relig. Pratique religieuse en usage parmi les Indous, et qui

consiste à aspirer fortement l'air par une narine et à le chasser par l'autre.

PRANGINS. Géogr. Village de Suisse (Vaud) à 1 kil. N.-E. de Nyons, sur le lac Léman. On y remarque un château, ancienne résidence de Joseph Bonaparte.

PRANGOS, s. m. (pr. *pran-goss*). Bot. Genre d'ombellifères smyrnées, établi pour des herbes originaires des contrées orientales, et dont on vante les propriétés extraordinaires pour la nourriture des bestiaux.

PRANGOSIER. s. m. Bot. Syn. de PRANGOS.

PRANGUI. s. m. Nom que l'on donne dans l'Inde aux Européens. Lorsqu'un brahmane a vécu avec un *prangui*, il doit se faire purifier.

PRANIZE, s. f. (et. gr., πρανίζω, je penche.) Crust. Genre d'isopodes, établi pour cinq ou six espèces des mers du Nord et de la Méditerranée. L'espèce type vit en parasite sur les branchies de divers poissons.

PRANIZIEN, ENNE. adj. Crust. Qui concerne le genre pranize. || PRANIZIENS, s. m. pl. Famille d'isopodes marcheurs ayant pour type le genre pranize. || Tribu de la famille des praniziens comprenant les espèces dont la tête est très petite et dont les mandibules sont cachées.

PRAO ou **PRAHAU**, s. m. Mar. Sorte de bateau à balancier, très long, très étroit et peu profond, et d'une marche peu rapide, employé dans les îles de la Sonde. || Nom qu'on donne, en général, aux embarcations malaises. On dit aussi *pro*.

PRAOCIDE. s. f. (ét. gr., πρᾶος, doux). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires, établi pour environ trente espèces de l'Amérique du Sud.

PRAOCITE, adj. 2 g. Entom. Qui a rapport à la praocide. || PRAOCITES, s. f. pl. Tribu de coléoptères hétéromères, ayant pour type le genre praocide.

PRAONÉTHE. s. f. (étym. gr., πρᾶος, doux; νήθω, je file). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour six espèces de Java et de l'Australie.

PRASAPA. Géogr. V. PHRAATA.

PRASE. s. f. (ét. gr., πράσον, poireau). Minér. Variété de quartz agate, pierre précieuse de couleur vert pâle.

— *Fausse prase*. Variété de quartz hyalin.

PRASÉOCOBALT. s. m. (ét. gr., πράσιος, vert; fr. *cobalt*). Chim. Corps vert cristallisable qui se produit quand on chauffe le sulfate rosécobaltique sec.

PRASÉOLITHE. s. f. (ét. gr., πράσιος, vert; λίθος, pierre). Minér. Cordiérite altérée de Norvège, formée de silicate hydraté d'alumine, de magnésie et de fer.

PRASIE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au prasion. || PRASIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des labiées, qui a pour type le genre prasion.

PRASIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, sur le cours moyen du Gange. Ch.-l., *Palibothra*.

PRASIES. Géogr. anc. Ville de Laconie (Cynurie), au N.-E.

PRASILITHE. s. f. (ét. gr., πράσιος, vert; λίθος, pierre). Minér. Substance d'un beau vert, trouvée en Écosse, composée de silicate de magnésie, de sesquioxyde de fer et d'alumine, de chaux et de sesquioxyde de manganèse.

PRASINE. adj. 2 g. (du gr. πράσινος, vert). Antiq. rom. Vert. Il n'est usité que dans ces locutions : *Faction prasine*, ou substantiv. *Les prasines*. Une des troupes de concurrents dans les jeux du cirque.

— PRASINE. s. m. Blas. Ancien nom du sinople.

— PRASINE. s. f. Techn. Espèce de terre verte dont les peintres font usage.

PRASINOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πράσινος, vert; πτερόν, aile). Zoolog. Qui a les ailes vertes. Certhie prasinoptère.

PRASION. s. m. (mot grec signif. *marrube*). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, établi pour des sous-arbrisseaux de la Méditerranée. On dit aussi *prasium*.

PRASLIN. Géogr. Beau port de l'île Sainte-Isabelle (archipel Salomon).

— PRASLIN. Port de la Nouvelle-Irlande.

— PRASLIN (Vaux-). V. MAINGY.

PRASLIN (César-Gabriel DE CHOISEUL, duc de). Homme d'État, né à Paris, 1712-1785, remplaça son cousin, le duc de Choiseul, en 1758, à l'ambassade de Vienne, et, en 1760, au ministère des affaires étrangères. Il passa, en 1766, au département de la marine. Il fut disgracié en 1770, avec Choiseul. || PRASLIN (Charles-Raynard Laure-Felix, duc DE CHOISEUL-). Petit-fils du précédent, né à Paris, 1778-1841, chambellan de Napoléon Ier, fut membre de la chambre des pairs. || PRASLIN (Charles-Laure-Hugues-Théobald). Fils du précédent, né à Paris en 1805, fut nommé pair de France en 1845. Inculpé d'être l'auteur de l'assassinat commis sur sa femme, Rosalba Sebastiani (août 1847), il fut transféré à la prison du Luxembourg, et s'y empoisonna.

PRASOCURE. s. m. (ét. gr., πράσον, planche; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines.

PRASOÏDE. s. f. (et. gr., πράσιος, vert; εἶδος, aspect). Minér. Espèce de topaze de couleur vert pâle.

PRASOPALE. s. f. Miner. Variété de la chrysoprase.

PRASOPHYLLE. s. f. (étym. gr., πράσιος, vert; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des herbes de l'Australie.

PRASSADAM. s. m. Hist. relig. Petit présent que font les prêtres indous aux personnes qui viennent se prosterner à leurs pieds.

PRASSE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau.

PRASUM, *Promontorium*. Géogr. Nom ancien du cap Delgado, ou, selon d'autres, du cap Brava (Afrique).

PRAT. Géogr. Comm. du cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 2,100 habitants.

PRATELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons. || Nom vulgaire de l'agaric comestible.

PRATENSE. adj. 2 g. (pr. *pra-teuce*; ét. lat., *pratensis*, même signif.; rad. *pratum*, pré). Hist. nat. Qui appartient aux prés; qui croît ou habite dans les prés. Herbe, plante pratense. Il est tout à fait inusité.

PRATER. Le célèbre promenade de Vienne (Autriche), une des plus belles de l'Europe, dans l'île de Leopoldstadt.

PRATICABILITÉ. s. f. État, qualité d'une chose praticable. La praticabilité d'un moyen. La praticabilité d'un chemin, d'un marais, d'un gué, etc. L'opportunité, les conséquences, la *praticabilité* de notre révision. (A. Carrel.)

* **PRATICABLE**. adj. 2 g. Qui peut être pratiqué, employé. Moyen praticable. Chose praticable. Idée praticable. Ceci est praticable, n'est pas praticable. Employer toutes les voies praticables. Ce fut alors qu'il m'apprit quels soins m'étaient confiés, et ce qui avait été fait pour rendre cet arrangement *praticable*. (J.-J. Rouss.) C'est au ministre à voir s'il trouvera mon idée *praticable*. (Volt.)

— Que l'on peut traverser, où l'on passe sans peine. Chemin praticable. Ce marais n'est pas praticable. Ce gué est praticable, n'est pas praticable. Il faut parcourir les montagnes tandis qu'elles sont encore *praticables*. J.-J. Rouss.)

— Fig. *Homme praticable*. Homme sociable. Il est plus usité avec la négative. Cet homme n'est pas praticable. || On dit de même l'humeur praticable. Caractère praticable.

— Théâtr. *Porte, fenêtre praticable*. Porte, fenêtre par laquelle on peut réellement passer.

— PRATICABLE. s. m. Chemin, voie, issue praticable. Avec une échelle de cette sorte et la manière de s'en servir, les pentes revêches deviennent maniables, et un bon marin trouve des *praticables* dans les plus rudes escarpements. (V. Hugo.)

— Théât. Nom donné aux objets tels que maisons, cheminées, ponts, bancs, etc., qui sont représentés d'une manière réelle et non pas seulement peints sur une surface plane.

— Fig. La vie est un décor où il y a peu de *praticables*. (V. Hugo.)

* **PRATICIEN, ENNE**. s. Celui, celle qui a beaucoup d'expérience, qui possède plus la pratique de son art que la théorie. On peut fort bien entendre la théorie d'une science, d'un art, et malgré cela être un fort mauvais praticien. Ce jurisconsulte, ce médecin, ce sculpteur est un grand praticien, un excellent praticien, un habile praticien. Il entend parfaitement la théorie de la mécanique, mais ce n'est pas un *praticien* (Acad. Le théoricien marche avant le *praticien*, lorsqu'il s'agit de discuter la science; le *praticien* est préférable au théoricien lorsqu'il s'agit de donner des soins à un malade (Gardanne.)

— Dans un sens particulier, Celui qui exerce la médecine sans avoir aucun grade. || Avoué fort sur la procédure. || Agent d'affaires. Je crois bien que du temps qu'on appelait les gens de justice *pragmaticiens*, en retenant l'origine du mot, les choses allaient autrement; mais depuis qu'on a retranché une syllabe de leur nom, en les appelant *praticiens*, ils ont bien su se récompenser de ce retranchement sur les bourses de ceux qui n'en pouvaient mais, aussi bien que de ceux qui en étaient cause. (H. Estienne.)

— Bibliogr. *Le Praticien français*. Titre d'un ancien formulaire juridique à l'usage des praticiens de justice. Va, je t'achèterai le *Praticien* français. (Racine.)

— Sculpt. Ouvrier qui met au point la statue que le maître achève ensuite.

— Adjectiv. Médecin praticien. Avoué praticien. Il est plus *praticien* que théoricien. (Acad.)

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot.

PRATICOLE, adj. 2 g. (ét. lat., *pratum*, pré; *colere*, habiter). Qui vit dans les prés. Mélolonthe praticole.

PRATICULTEUR. s. m. (ét. lat., *pratum*, pré; *cultor*, qui cultive. Agric. Celui qui cultive les prairies. Calendrier du praticulteur.

PRATICULTURE. s. f. (rad. *praticulteur*). Culture des prés, des prairies.

PRATIE. s. f. (pr. *pra-ci*; ét. lat., *pratum*, pré). Botan. Genre de lobéliacées delisséacées, établi pour de petites herbes de l'Amérique australe et du Népaul.

PRATINAS *de Phlionte*. Poète dramatique grec du VIe siècle av. J.-C., sépara, le premier, la tragédie du chant satirique; il fut aussi poète dithyrambique.

PRATINCOLE. adj. 2 g. Synon. de PRATICOLE.

PRATIQUANT. part. prés. du v. Pratiquer. C'est en pratiquant un métier que l'on devient habile.

* **PRATIQUANT, ANTE**. adj. Qui observe les pratiques d'une religion. C'est un catholique pratiquant. Un arrière-fond de religiosité lui valait l'estime affectueuse de l'abbé et le ralliait à la société croyante et *pratiquante*. (De Goncourt.)

— Substantiv. C'est un pratiquant.

* **PRATIQUE**. adj. 2 g. (et. lat., *practicus*, actif). Qui ne s'arrête pas à la théorie, à la spéculation : qui va jusqu'à l'action, qui exécute. Connaissance pratique. Morale pratique. Vertu pratique. Philosophie pratique. Savoir ce qui est d'aujourd'hui, ce qui est de demain, c'est le vrai sens *pratique* dans les révolutions. (Michelet.) Le gouvernement étant la chose *pratique* par excellence, le romantisme y est tout à fait déplacé. (E. Renan.)

— Que l'on peut pratiquer, exécuter. Cette chose dont vous parlez est pratique.

— *Homme pratique*. Homme qui a beaucoup d'expérience.

— Par extens. Mes amis n'étaient nullement *pratiques* en ce pays-là, et s'imaginaient qu'un cardinal persécuté pouvait et devait même vivre presque en homme privé à Rome. (De Retz.. Après son histoire avec Flamant, elle avait pourtant essayé de devenir *pratique*; mais la voilà plus folle que jamais. (A. Daudet.)

— Mar. *Pilote, marin pratique*. Pilote, marin qui a navigué plusieurs fois dans les parages où il passe.

— Philos. *Propositioa pratique*. Celle qui, dans le kantisme, énonce l'action par laquelle un résultat est possible, et qui est la condition nécessaire de ce résultat.

— On a écrit *pratic* au masculin. Il était homme délié et *pratic* dans les affaires. (La Bruyère.)

— PRATIQUE. s. m. Mar. Pilote côtier.

* **PRATIQUE**. s. f. (radic. *pratique*, adj.). Ce qui se réduit en acte dans une science, dans un art; ce qui constitue l'application des règles et des principes. Il se dit par opposition à Théorie, qui veut dire connaissance spéculative et raisonnée. Tout homme qui cultive les arts sans en communiquer les procédés ni la *pratique* aura une supériorité réelle sur ceux auxquels il vend ses productions. (Raynal.) Il y a deux sortes d'erreurs : les unes appartiennent à la *pratique*, les autres à la spéculation. (Condillac.)

— Exercice, exécution d'un art, d'une science. Mettre en pratique. La pratique de la médecine. || *Pratique éclairée*. Exécution dirigée par les principes. || *Pratique aveugle*. Celle qui s'en tient à la routine.

— *Mettre en pratique*. Pratiquer, exécuter. Connaître les règles, et les mettre en pratique. Les choses les plus belles en théorie ne peuvent presque jamais se mettre en pratique.

— *Réduire en pratique*. Rendre praticables les conséquences d'une théorie. La règle de voir de plus grands que soi doit avoir ses restrictions; il faut quelquefois d'étranges talents pour la réduire en *pratique*. (La Bruy.)

— Action de pratiquer, exécution. Avoir de grandes idées et en venir à la pratique. Exécution difficile dans la pratique. Cette pensée m'a toujours paru une de ces visions dont la spéculation est belle et la *pratique* impossible. (Card. de Retz.) L'amitié se forme peu à peu, avec le temps, par la *pratique*. (La Bruy.)

— *De pratique*. D'après l'action, l'exécution. Julien, stoïcien de *pratique*, était platonicien de théorie. (Volt.) || Dans un sens plus étendu. *De pratique* se dit de ce qui peut nous servir de règle dans les événements ou accidents de la vie. Je m'en tiens aux vérités lumineuses qui convainquent ma raison, aux vérités de *pratique* qui m'instruisent de mes devoirs. (J.-J. Rousseau.)

— Accomplissement d'une vertu, d'un devoir. La pratique de la loi de Dieu. La pratique des vertus. Être exact dans la pratique de ses devoirs. Il y a de l'analogie entre la religion sans culte et la vertu sans pratique. Nous comptons pour confondre nos adversaires, pour les réduire à l'impuissance, sur deux choses; la souveraineté de la nation et la *pratique* de la loi. (Gambetta.)

— Méthode, manière de faire certaines choses. Pratique ingénieuse, utile. Trouver une pratique mécanique aussi certaine qu'un procédé rationnel. Avoir une pratique particulière pour niveler, jauger, conduire, distribuer les eaux. Les médecins chinois ont une *pratique* assez heureuse. (Volt. Faut-il des espions dans la monarchie? Ce n'est pas la *pratique* ordinaire des bons princes. (Montesq.) Le besoin rendra cette *pratique* indispensable. (Rayn.)

— Facilité d'opérer, d'agir, qui s'acquiert par un grand usage.

— Usage, coutume d'une profession. La pratique du théâtre. Ce comédien n'a pas assez de pratique. Ce poète a parfaitement la pratique du théâtre.

— Expérience des choses du monde, des usages, des coutumes, de la façon d'agir reçus dans un pays. Avoir la pratique des affaires, des négociations, des intrigues, des cabales. La pratique s'acquiert par le temps.

— Routine. Ne connaître un art que par la pratique. N'avoir jamais appris les règles de l'arithmétique, et ne calculer que par pratique. Ne savoir sa langue que par pratique. Les routiniers mangent du bouilli parce que leurs parents en mangeaient, et suivant cette *pratique* avec une soumission implicite, ils espèrent bien aussi être imités par leurs enfants. (Brillat-Savarin.)

— *Peindre de pratique*. Peindre de mémoire, de routine, sans consulter la nature. On dit dans le même sens, Portrait fait de pratique. Figure faite de pratique. || En bonne part. Avoir une grande pratique, une belle pratique, une bonne pratique du dessin, du pinceau, de la couleur. Un ouvrage chaud de projet et de *pratique*. (Dider.)

— Exercice réglé de certains usages extérieurs relatifs au culte. En ce sens. Se dit surtout au pluriel. Pratiques de piété, de dévotion. Pratiques religieuses, superstitieuses. Un dévot à petites pratiques. Être fort exact à toutes ses pratiques de dévotion. Se faire une religion toute chargée de pratiques. Toute *pratique* sainte qui subsiste avec nos passions est plutôt une dérision que la vertu même. (Mass.) Les peuples barbares et sauvages ne se chargent guère de *pratiques* religieuses. (Montesq.) Leur religion n'est qu'un tissu de petites idées, de *pratiques* minutieuses. (Barth.) Les *pratiques* les plus saintes de la piété ne sont que des superstitions, lorsqu'on croit qu'elles dispensent d'un seul des commandements divins. (Mme de Genlis.) Religieux dont les *pratiques* bizarres n'appartiennent souvent à aucun culte déterminé. (Gerard de Nerval.) On savait seulement qu'elle vivait retirée dans des *pratiques* pieuses. G. Flaubert.) La sainteté n'est pas dans les *pratiques* extérieures; elle habite le sanctuaire d'une âme humble et croyante. (L. Blanc.) Le jeûne était considéré comme une *pratique* très méritoire. (E. Renan.)

— Au pluriel, Menées, intrigues, intelligences secrètes avec le parti ennemi. Avoir, faire, entretenir des pratiques, des pratiques sourdes, inquiétantes, secrètes avec quelqu'un, pour quelqu'un, contre quelqu'un. Il devait ménager de secrètes *pratiques*. (La Font.) Il fit mourir à ses yeux ses deux enfants, qui s'étaient laissé entraîner aux sourdes *pratiques* que les Tarquins faisaient dans Rome, pour y rétablir leur domination. (Boss.)

— Manière d'agir de certaines personnes. Les pratiques des sorciers.

— Relation, commerce habituel.

> Du moins, s'il faut quitter cette douce *pratique*,
> Ne mets point en oubli l'amitié d'Angélique. (CORN.)
> Dans un petit couvent, loin de toute *pratique*,
> Je la fis élever selon ma politique. (MOLIÈRE.)

— Clientèle d'un avoué, d'un médecin ou d'un notaire. Cette étude a de la pratique, a plus de pratique que telle autre. La pratique de ce médecin n'est pas nombreuse, n'est pas bonne.

— Chalandise d'un marchand, d'un artisan. La pratique ne vient pas chez cet épicier, chez ce tailleur.

— *Chercher pratique*. Chercher à entreprendre une affaire. Vous savez comme la destinée est faite et comme elle nous ballotte. elle m'adressa les Calas et les Sirven sans que je cherchasse *pratique*. (Voltaire.)

— *Donner sa pratique*. Aller constamment chez la même personne, soit pour consulter, soit pour faire ses achats.

— *En attendant pratique*. Pour s'occuper en attendant l'occasion d'agir sérieusement.

> Je ne jurerais pas qu'en attendant *pratique*,
> Il ne divisât tout dans votre domestique. (GRESSET.)

— *Trouver pratique*. Trouver moyen de se tirer d'affaire. Jolie comme elle est, elle trouvera aisément *pratique*. (Saint-Simon.)

— Fig. et fam. *Donner de la pratique, bien de la pratique à quelqu'un*. Lui donner bien de l'exercice, bien de l'embarras. || Par menace : *Je lui donnerai bien de la pratique*. Il a vieilli.

— Par extens. Le client, le chaland lui-même. Ce marchand, ce tailleur a beaucoup de pratiques, d'excellentes pratiques. Avoir presque toutes les pratiques du quartier. Garder, conserver, contenter, mécontenter ses pratiques. Perdre une de ses meilleures pratiques. Faire de nouvelles pratiques.

— *C'est une bonne pratique*. C'est une personne qui achète beaucoup et qui paye bien. Dans le sens contraire on dit : *C'est une mauvaise pratique*.

— Pop. Homme d'une conduite irrégulière; débauché. Tout cela n'est que de la *pratique*. (Monselet.)

— Maçonn. *Pierre de pratique*. Pierre dont on se sert sans la tailler.

— Mar. Liberté d'aborder et de débarquer. Admettre un bâtiment à la pratique, à la libre pratique, en libre pratique. Donner pratique à un bâtiment. Refuser pratique à un navire soupçonné d'infection contagieuse. Demander, recevoir, obtenir pratique.

— Procéd. Style des actes qui se font dans la poursuite d'un procès; manière de procéder devant les tribunaux. Entendre la pratique. Faire quelque chose contre toutes les règles de la pratique. Termes de pratique. Style de

pratique. || Acte d'étude d'avoué ou de notaire. Là sur des tas poudreux de sacs et de *pratiques*. (Bod.)

— Techn. Instrument de métal au moyen duquel les joueurs de marionnettes changent leur voix, surtout pour faire parler Polichinelle.

— Fig. et pop. *Il a avalé la pratique de Polichinelle.* Se dit d'un homme qui a la voix très enrouée.

— Théât. Se disait pour Recette que se partageaient les comédiens après la représentation.

Ainsi tous les acteurs d'une troupe comique,
Leur poème recité, partagent leur *pratique*.
(CORNEILLE.)

, **PRATIQUÉ, ÉE**. part. pass. du v. Pratiquer. S'empl. adjectiv. Devoir pratiqué. Vertu pratiquée. La confession était *pratiquée*. (Volt.) Quelques arts, entre autres la sculpture en orfèvrerie, ont été *pratiqués* avec succès sous son règne. (Anquet.) La règle de Saint-François a été *pratiquée* par les ordres mendiants. (Chateaubriand.)

— *Prix pratiqué*. Prix courant sur une place.

— Vieux. Chemin pratiqué. Sentier pratique. Un chemin par terre de sept cent cinquante-quatre verstes, *pratiqué* à travers des marais qu'il fallait combler, conduit de Moscou à la nouvelle ville. (Volt.)

— Percé, ménagé. Trou pratiqué. Ouverture pratiquée. Des trous de six pieds de long sur trois pieds de large sont *pratiqués* dans les murailles, ou plutôt dans les parois de cette chambre, pour y placer des cercueils. (Chateaub.) Les salles sont vastes et *pratiquées* dans toute la hauteur du monument. (Ger. de Nerval.) Tous les escaliers étaient *pratiqués* dans l'épaisseur du mur. (V. Hugo.)

— Suborné. Un homme pratiqué. Un témoin pratique. Le duc du Maine mettrait le tout pour le tout, appuyé d'un parlement aigri et *pratiqué*. (Saint Simon.) Il est peu usité.

* **PRATIQUEMENT**. adv. D'une manière pratique.

— Au point de vue pratique. Avoir raison théoriquement, mais tort pratiquement.

* **PRATIQUER**. v. a. 1re conj. Mettre en pratique, réduire en acte. Pratiquer les règles d'un art, les principes d'une science. Quel autre a mieux *pratiqué* cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect? Bossuet.) Il en coûte peu de prescrire l'impossible, quand on se dispense de le *pratiquer*. (J.-J. Rousseau.) Dans l'école du monde comme dans celle de l'amour, il faut commencer par *pratiquer* ce qu'on veut apprendre. (Id.)

Accordez votre bouche avec votre courage;
Pratiquez vos conseils ou ne m'en donnez pas.
(CORNEILLE.)

— Absol. La théorie ne suffit pas, il faut encore pratiquer. L'habileté ne s'acquiert qu'en pratiquant.

— Se dit des actes moraux bons ou mauvais. On est réellement heureux quand on pratique la vertu pour elle-même et non par intérêt. La bonté est une qualité qui doit être précieuse aux grands, et qu'ils doivent pratiquer souvent. Ce n'est pas assez que de prêcher aux autres la vertu, il faut la *pratiquer* soi-même. (Encycl.) Celui qui *pratique* les leçons de la philosophie en a mieux profité que celui qui la sait. (Montaigne.) Va *pratiquer* ailleurs tes noires actions. (Corneille.)

— Se dit particulièrement de la religion, des devoirs, des vertus dont elle fait une obligation. Pratiquer la loi de Dieu. Pratiquer la morale du christianisme. Pratiquer les bonnes œuvres. Ce qui vous faisait *pratiquer* tant de jeûnes et d'austérités. (Bourdaloue.)

— Absol. Vous êtes une mère heureuse, madame, votre fils *pratique*; à Pâques, il a communié chez les jésuites. (De Goncourt.)

— Exercer, faire les fonctions de. Pratiquer la médecine, la chirurgie. Quoiqu'il ne fût point docteur, il *pratiqua* la médecine dans cette ville où de tout temps elle a été si bien *pratiquée*. (Fontenelle.)

— Absol. Voilà trente ans que ce médecin pratique.

— Avoir l'habitude, la coutume d'agir d'une certaine manière. Les habiles gens le pratiquent ainsi. On le pratique autrement en France.

— Fréquenter, hanter. Pratiquer les gens de bien. Se garder de pratiquer les méchants. Pratiquer quelqu'un pour savoir de quoi il est capable. Pour connaître les hommes, il faut les *pratiquer*. (Duclos.) Il connaît mon mari comme s'il l'avait *pratiqué* dix ans. (Mérimée.)

— Par extens. Les marchés que les Anglais avaient anciennement *pratiqués*. (Raynal.)

— Avoir communication, avoir visite, visiter. Se dit en termes de commerce lointain. Pratiquer un port, une rade, une mer, c'est y naviguer souvent. Une raison particulière détermina toujours les Anglais, qui travaillent pour leur compte, à *pratiquer* Mascate. (Rayn.)

— Solliciter, attirer à soi, capter, suborner. Pratiquer les habitants d'une ville assiégée. Pratiquer les domestiques, les gens d'une maison. Pratiquer les officiers d'une armée. Pratiquer des témoins. Il ne faut jamais *pratiquer* ni les sujets d'un prince, ni les voix dans une élection. (Encycl.) Mon père a été assassiné par ceux que les vôtres ont *pratiqués* avec des sommes immenses. (Vaugelas.)

— Entretenir, se ménager. Pratiquer des intelligences, des menées, des intrigues dans un parti, dans une place assiégée, chez l'ennemi. Ainsi les protestants de France *pratiquaient* dès lors le secours de ceux d'Allemagne, sous prétexte que la cause était commune. (Bossuet.

—Exécuter. Pratiquer une saignée, une amputation.

— Par extens. Pour donner plus de dignité à l'action, j'ai fait Felix gouverneur d'Arménie, et ai *pratiqué* un sacrifice public afin de rendre l'occasion plus illustre. (Corneille.)

— S'est dit pour Ménager, disposer, préparer.

Contre un si grand rival j'agis à force ouverte,
Sans blesser son honneur, sans *pratiquer* sa perte.
(CORNEILLE.)

— Archit. Trouver, disposer adroitement certaines petites commodités dans un bâtiment, en ménageant la place. Pratiquer un escalier dans l'épaisseur d'un mur. Pratiquer une garde-robe dans un appartement. Pratiquer après coup, dans un plan, des changements dont on a besoin.

— Par anal. Au zénith du miroir il faut *pratiquer* un petit goulot. Buffon. Cette grotte est irrégulière, on y a *pratiqué* des autels. (Chateaubr.) On a *pratiqué*, avec les grès dont cet endroit est couvert, un abri qui protège la source contre le soleil et l'éboulement du sable. (G. Sand.

— *Pratiquer un trou, une ouverture*. Percer un trou, faire une ouverture. || *Pratiquer un chemin, un sentier*. Frayer un chemin, un sentier. Il avait *pratiqué* un sentier qui tournait autour de ce bassin, et dont plusieurs ruisseaux venaient se rendre de la circonférence au centre. (B. de Saint-Pierre.)

— Mayonn. *Pratiquer la pierre*. En tirer un bon parti.

— **PRATIQUER**. v. n. Avoir communication. Le pavillon fut amené et nous pûmes *pratiquer* librement avec des habitants de l'île. Th. Gautier.)

— **SE PRATIQUER**. v. pron. Être mis en pratique. Il y a dans le monde deux morales : celle des livres et celle des faits, celle qui s'enseigne et celle qui se *pratique*. (Boiste.) La course à pied, la course à cheval, la course dans les chariots, se *pratiquaient* en Égypte avec une adresse admirable. (Boss.)

— Se faire souvent, se faire habituellement. Cela se pratique toujours ainsi dans ce pays. Qu'ils ne soient enrôlés que pour un an, comme il se *pratiquait* à Rome. (Montesquieu.)

— Se ménager, s'ouvrir. Ailleurs les eaux se sont *pratiqué* des cours souterrains, ou coulent des ruisseaux pendant une partie de l'année. (Volney.)

PRATIQUEUR s. m. Celui qui pratique.

PRATO. Géogr. Ville d'Italie, prov. et à 18 k. N.-O. de Florence, sur le Bisenzio ; 12,000 hab.

PRATS-DE-MOLLO. Géogr. Ch.-l de cant. de l'arr. de Céret (Pyrénées-Orientales), sur le Tech ; 2,500 hab. Place forte qui commande le col des Ayres.

PRATT (Charles), comte de Camden. Magistrat anglais, 1713-1794, protégé par son ancien condisciple, Pitt, devint procureur général, 1757, membre de la chambre des communes, président de la cour des plaids communs, enfin grand chancelier en 1766. Il mérita l'estime générale, et fut nommé président du conseil privé en 1782. Il reçut le titre de comte de Camden, en 1786.

PRAUNE. s. m. Crust. Genre de crustacés, ayant pour type le praune flexueux.

PRAUTHOY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Langres (Haute-Marne) ; 500 hab.

PRAXAGORAS Médecin grec du IVe siècle av. J.-C., né à Cos, de la famille des Asclépiades.

PRAXÉEN s. m. Hist. ecclés. Disciple de l'hérésiarque Praxias.

PRAXÉLÉ. s. f. Bot. Syn. d'OOCLINE.

PRAXÉLIDÉ. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, dont toutes les espèces sont indigènes de la Guyane.

PRAXIAS. Hérésiarque du IIIe siècle, natif d'Asie, d'où il vint à Rome au temps du pape Eleuthère. Il ne reconnaissait qu'une seule personne dans la Trinité, et disait que c'était le Père qui avait été crucifié. Il fut combattu par Tertullien.

PRAXIDICE. Myth. gr. Nom sous lequel on adorait quelquefois Minerve. || Déesse, mère de la Concorde et de la Vertu.

— **PRAXIDICES**. s. f. pl. Trois divinités vengeresses, filles d'Ogygès et de Thèbe.

PRAXIERGIDE. s. m. Antiq. gr. Nom donné aux prêtres athéniens qui célébraient un mystère le jour des Plynthéries.

PRAXILLA. Femme poète du Ve siècle av. J.-C., née à Sicyone.

PRAXILLIEN ou **PRAXILIEN**. adj. m. Litter. anc. S'est dit d'un trimètre brachycatalectique, dont le deuxième pied est un trochée. Le mètre praxillien fut inventé par la Sicyonienne Praxilla.

PRAXINOSCOPE. s. m. Sorte de disque tournant percé de fentes étroites à travers lesquelles, lorsque l'appareil est en mouvement, on voit apparaître une série d'images qui se suivent rapidement.

PRAXITÈLE. Sculpteur grec du IVe siècle av. J.-C., né à Athènes. Nous n'avons que quelques copies de ses nombreux ouvrages cités par les anciens. Fidèle à la tradition de l'école de Phidias, Praxitèle n'abandonne pas la recherche de l'idéal ; mais la grâce, la suavité des formes, la délicatesse des contours, une sorte de mollesse pleine caractérisent le génie de Praxitèle.

PRAY (Georges), Historiographe de Hongrie, né à Presbourg, 1723, mort en 1801, a écrit : *Annales Hunnorum, Avarorum et Hungarorum* (de 240 à 995) ; *Annales regum Hungariæ* (de 907 à 1564) ; *Historia regum Hungariæ*, etc.

PRAYA Villa-de-) ou **PUERTO-PRAYA**. (*ville de la plage*. Géogr. Capitale de l'archipel du Cap-Vert, sur la côte S.-E. de l'île Santiago.

— **PRAYA** (Villa-de-). Port de l'île Terceira et le meilleur des Açores.

— **PRAYA-GRANDE**. Capitale de la province de Rio-de-Janeiro (Brésil), sur la côte E. de la baie de Rio-de-Janeiro ; 4,833 habitants.

PRAYER s. m. (pr. *pre-ié* du lat. *pratum*, pré. Anc. coût. Officier chargé de surveiller les prés.

PRAYSSAS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 1,500 hab.

PRÉ. (du lat. *præ*, avant, devant. Préfixe initial qui marque l'antériorité, la supériorité, et qui entre dans beaucoup de mots français : *préambule, précaution, précipiter, préférer, prélire, prémédité, prévoir*, etc.

* **PRÉ**. s. m. du lat. *pratum*, même signif.). Petite prairie, terre où l'on recueille du foin, ou qui sert au pâturage. Bon pré. Haut pré. Bas pré. Pré vert. L'émail des prés. Le vert tapis des prés. L'émeraude des prés. La verdure, les fleurs d'un pré. Un pré de trente arpents. L'arrosement, l'irrigation d'un pré. Faucher un pré. Mettre des bœufs paître dans un pré.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un *pré* plein de fleurs lentement se promène
(BOILEAU.)

L'émail des *prés* naissants, l'ombrage des forêts,
Le pur cristal des eaux, pour lui n'ont point d'attraits.
(ROSSET.)

— *Vert comme pré*. D'une couleur verte très franche.

— Fig. *Faire son pré carré*. Augmenter ses domaines, son territoire.

— *Pré-salé*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Pré-aux-Clercs*. Champ situé près de Paris, le long de la rive gauche de la Seine, depuis la Tour de Nesle, et occupant au moyen âge tout l'espace occupé aujourd'hui par le faubourg Saint-Germain. Son nom lui vint de ce qu'il servait de promenade ordinaire aux clercs ou écoliers de l'université. Le Pré-aux-Clercs était aussi le rendez-vous des duellistes. La petite Seine le partageait en deux, le grand et le petit Pré ; il avait été donné à l'université en 1368. Une grande partie de l'armée de Henri IV était campée dans le grand Pré-aux-Clercs lorsqu'il assiégea Paris en 1589. On n'a commencé à bâtir dans le Pré-aux-Clercs que sous Louis XIII.

— Fig. Lieu de combat. Dès que nous sommes en âge de pécher mortellement, messire Satan nous appelle sur le *Pré-aux-Clercs* de la vie. (Merimée.)

— Fig. et par allusion au Pré-aux-Clercs, on dit *pré* pour Lieu de rencontre dans un duel. Aller, se rendre, se trouver sur le pré. Il vieillit dans cette acception.

— Fig. *Sur le pré*. Au moment où il faut se décider. Il fallait pour embrasser ce parti de se passer du parlement, plus de nerf que la nature n'en avait mis en lui, plus d'assurance par soi-même et sur le *pré* qu'il n'était en lui de faire. (Saint-Simon.)

— Loc. prov. *Épargne de bouche vaut rente de pré*. Une grande économie dans la dépense de la table est aussi avantageuse qu'un bon revenu. || *Aimer mieux quelqu'un en terre qu'en pré*. Aimer mieux quelqu'un mort que vivant.

— Arg. Bagne.

PRÉABDOMEN s. m. (pr. *pré-ab-do-menn* ; ét. lat., *præ*, en avant ; *abdomen*, abdomen). Zool. Ensemble des cinq premiers segments de l'abdomen des crustacés.

PRÉACHAT. s. m. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *achat*. Comm. Payement d'une marchandise avant sa livraison, comme dans le cas d'une souscription.

PRÉACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Préacheter. S'emploie adjectiv. Marchandise préachetée.

PRÉACHETER. v. a. 1re conj. (rad. *préachat*. Se conjugue comme *Acheter*. Comm. Payer une marchandise avant que de la posséder. Préacheter dix boucauts de sucre.

— Acheter avant l'époque légalement fixée.

PRÉADAMISME. s. m. (rad. *préadamite*. Hist. ecclés. Opinion de certains calvinistes qui prétendaient que la terre était habitée avant Adam, et que celui-ci en était que la tige du peuple hébreu. Cette opinion fut promptement étouffée ; Isaac de La Peyrère, qui en était l'auteur, abjura le calvinisme.

* **PRÉADAMITE**. adj. 2 g. (et. lat., *præ*, avant ; fr. *Adam*). Qui a existé dans les temps antérieurs à Adam. On a été jusqu'à citer certaines productions qui auraient appartenu à un monde *préadamite*. (Encycl.)

— Hist. relig. Qui concerne le préadamisme.

— **PRÉADAMITE** s. 2 g. Hist. relig. Nom donné aux hommes ou aux générations que certains théologiens supposent avoir vécu dans les temps antérieurs à Adam. Isaac de La Peyrère prétendait que les parents tirent leur origine des *préadamites*, et les Juifs d'Adam et d'Ève. Encycl.) || Sectaire qui prétendait qu'avant Adam il avait existé d'autres hommes.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif pluriel.

PRÉADDITION s. f. Syn. de PROSTHÈSE.

* **PRÉALABLE**. adj. 2 g. (du préf. *pré*, et de *aller*. Qui doit être dit, fait, examiné auparavant. Condition préalable. Sommation préalable. Quand on est mineur, on ne peut se marier sans le consentement préalable de ses père et mère. Il est préalable de savoir si un enfant est légitime, pour juger de son droit à l'héritage paternel. Nul ne peut être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité générale et moyennant une juste et *préalable* indemnité. (Proudhon.)

— *Question préalable*. Dans une assemblée publique, sujet sur lequel on doit délibérer avant tout autre. *Demander, réclamer la question préalable*. Demander s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite, et dans l'usage le plus ordinaire, demander qu'on ne délibère pas sur cette proposition et qu'on s'occupe d'une des questions à l'ordre du jour. Écarter une proposition, une interpellation, par la question préalable.

— **PRÉALABLE**. s. m. Ce qui doit être dit, fait préalablement, auparavant, avant toutes choses. Soulever un préalable. Le préalable d'une affaire, le préalable dans une affaire. C'est un préalable que de... Un préalable utile, indispensable, nécessaire. Il y a un *préalable*. Acad.) Le siège de Philipsbourg, *préalable* nécessaire quand la France fait la guerre à l'Allemagne. Voltaire.

— *Au préalable*. loc. adv. Auparavant, avant tout. Payer au préalable. Voir au préalable si... On dit aussi *par préalable*.

* **PRÉALABLEMENT**. adv. (rad. *préalable*). Avant toutes choses, auparavant, au préalable. Il faut préalablement que.

— *Préalablement à*. loc. prép. Avant. Préalablement à toute discussion, il faut s'occuper de savoir si. .

PRÉALLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Préalléguer. S'emploie adjectiv. Fait préalléguê, preuve préalléguée.

PRÉALLÉGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *alléguer*. Anc. cout. Alléguer, citer, énoncer avant, auparavant : Prealléguer un fait. Inusité.

PRÉAMBULAIRE. adj. 2 g. Qui précède, qui sert de préambule ; préliminaire. Avertissement préambulaire. Inus. te.

* **PRÉAMBULE**. s. m. et lat., *præ*, avant ; *ambulo*, je vais). Avant-propos, sorte d'exorde. Long préambule. Préambule ennuyeux. Préambule ingénieux, bien tourné. Préambule inutile, utile, nécessaire. Faire un préambule. Après ce *préambule*, je vais entrer courageusement dans l'examen de faits qui, j'en suis convaincu, ont rarement été observés à Paris. (Stendhal.)

— Fig. L'acte de protestation de nullité qu'en avait M. Arnauld, des avant qu'elle fût conclue, serait un mauvais *préambule* pour la faire recevoir favorablement. (Pascal.) Le passé n'est qu'un *préambule*. (E. Renan.)

— *Préambule d'une loi, d'un édit, d'une ordonnance*. Partie préliminaire d'une loi, d'un édit, d'une ordonnance, dans laquelle le législateur expose son intention, ses vues, la nécessité ou l'utilité du nouveau règlement.

— Par extens. et fam. Discours vague, superflu, qui ne va point au fait. Point de préambule. Je vous fais grâce de votre préambule, de tous vos préambules. Venez au fait, sans préambule. Essuyer pendant une heure entière un fastidieux préambule. Faiseur de préambules.

— Théol. *Préambules de la foi*. Les points qui précèdent la démonstration des vérités religieuses.

PRÉAMBULER. v. n. 1re conj. Faire un préambule. Il ne se dit que dans le style burlesque et par plaisanterie.

PRÉANGERS (Les). Géogr. L'un des plateaux les plus remarquables de Java, à l'O.

PRÉAPICIAL, ALE. adj. (et. lat., *præ*, en avant ; *apex, apicis*, sommet). Didact. Qui se trouve en avant du sommet.

— Moll. Se dit de la charnière d'une coquille bivalve, lorsqu'elle est sur le dos de la valve, elle se trouve en avant du sommet.

PRÉARYEN, ENNE. adj. (étym. lat., *præ*, avant ; fr. *aryen*. Qui a précédé les aryens. Les constructions préaryennes.

* **PRÉAU**. s. m. (ét. lat., *pratellum*, dim. de *pratum*, pré). S'est dit pour Petit pré.

L'amoureux sa dame menoit
Danser quand venoit à son tour,
Et puis seoir s'en revenoit
Sur un *preau* vert, au retour.
(ALAIN CHARTIER.)

— Place quadrilatère au milieu d'un cloître. Les moines se promènent sur le préau.

— Cour d'une prison. Avoir la liberté du préau, d'aller au préau, d'être sur le préau. Nous sommes tous comme les prisonniers condamnés à mort, qui s'amusent un moment sur

le *préau* en attendant qu'on vienne les chercher pour les expédier. (Volt.)

— Endroit d'une école où les élèves se réunissent pour entrer en classe, pour déjeuner, pour jouer, pour attendre d'être rendus à leurs parents. Préau couvert. Préau découvert.

PRÉAULT (Antoine-Auguste), Sculpteur, né à Paris, 1809-1879, a produit des œuvres estimées, de nombreux médaillons, des bas-reliefs.

PRÉAVERTIR, v. a. 2 conj. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *avertir*). Avertir d'avance.

PRÉAVIS, s. m. (et. lat., *præ*, avant; fr. *avis*). Note, court avertissement qui précède l'avis donné par anticipation. Le ministre a demandé le préavis du conseil d'État.

PRÉAVISER, v. a. 1re conj. Aviser d'avance, donner un préavis.

PRÉBALANCIER, s. m. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *balancier*). Entom. Nom donné à deux corps qui sont insérés au-devant des ailes et sur les côtés du prothorax, dans les insectes rhipitères, et que l'animal meut avec la plus grande rapidité pendant l'acte du vol.

PRÉBASILAIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *basilaire*). Anat. Qui est placé au-devant de la pièce du crâne appelée *basilaire*.

PREBENDAIRE, s. m. S'est dit pour Prébendé.

* **PRÉBENDE**, s. f. (ét. lat., *præbenda*, choses qui doivent être fournies; de *præbere*, fournir), Hist. eccles. Droit de percevoir certains revenus dans une église cathédrale ou collégiale. La prébende diffère du canonicat en ce que ce dernier n'est qu'un titre purement spirituel, qui ne donne le revenu temporel que lorsqu'il est accompagné de la prébende. || Revenu attaché à une chanoinie. || Chanoinie.

— En certaines églises, Bénéfice du bas-chœur

— *Prébende laïque*. Prébende réservée à des laïques de haute naissance. *Prébende préceptorale* Prébende accordée à un prêtre qui instruisait gratuitement les jeunes enfants. || *Prébende théologale*. Celle qui était donnée au docteur en théologie, dans chaque église cathédrale ou collégiale.

* **PRÉBENDÉ, ÉE**, adj. Qui jouit d'une prébende. Les chanoines prébendés avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires. Toutes les chanoinies n'étaient pas prébendées.

— PREBENDE, s. m. Chanoine à prébende.

PREBENDIER, adj. m. Qui jouit d'une prébende.

— Se disait de certains pauvres qui étaient nourris des revenus d'une église.

* **PRÉBENDIER**, s. m. Chanoine à prébende. || Dans certaines églises, Ecclésiastique qui sert au chœur au-dessous des chanoines.

PRÉ-BOIS, s. m. (de *pré*, et de *bois*). Eaux et for. Reste d'ancienne forêt située sur la pente d'une montagne et servant de pâturage. || Pl., des *prés-bois*.

PRÉBOUIN, s. m. Agric. Nom donné au provin, dans quelques parties de la France.

PRÉBOUISSET, s. m. Bot. Nom vulgaire du fragon en Provence.

PRÉBUCCAL, ALE, adj. (et. lat., *præ*, en avant; *bucca*, bouche). Zool. Qui précède la bouche, qui est situé en avant de la bouche. || *Cavité prébuccale*. Sorte d'entonnoir au fond duquel se trouve la bouche, dans les holothuries.

* **PRÉCAIRE**, adj. 2 g. (et. lat., *precarius*, même signif.; de *preces*, prières). Qui ne s'exerce que par tolérance, avec dépendance, avec incertitude. Pouvoir précaire. Etat précaire. Autorité précaire. Possession précaire. Existence, vie précaire. Les sentiments de l'honneur sont précaires lorsqu'ils naissent de l'imagination ou de l'intérêt. En établissement basé sur la justice et la vertu n'a rien de précaire. Le contrat qui unissait le client au patricien, le serf au seigneur féodal, était précaire et dépendait de la volonté du plus fort. Pour l'homme du peuple, paysan, artisan, ouvrier, qui subsiste par le travail de ses bras, la vie est *précaire*. (H. Taine.)

— Se dit de principes, d'hypothèses peu solides. Les principes chimiques qui leur servaient de base étaient *précaires*. (Condorcet.)

— Dr. des gens. *Commerce précaire*. Commerce que deux nations ennemies font ensemble sous un pavillon neutre.

— Hist. eccles. *Bénéfice précaire*. Concession gratuite de l'usufruit d'un bénéfice pour un temps déterminé, cinq ou dix ans, en usage surtout du VIe au IXe siècle.

— PRÉCAIRE, s. m. Ce qui est précaire. Par malheur, le pittoresque de la localité ne pouvait racheter le *précaire* de la situation. A. Dumas.)

— Hist. eccles. Bénéfice précaire. L'Eglise accorda souvent des précaires aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses propriétés.

— Jurispr. Usufruit dont on ne jouit que par une concession toujours révocable au gré de celui qui l'a faite. Il ne jouit de cette terre que par *précaire*, qu'à titre de *précaire*. (Acad.)

— *Par précaire*. D'une manière précaire, d'après une tolérance révocable. Posséder par précaire. Sans ne regnait que par tolérance, ou, en tout cas, par *précaire*, et comme simple usufruitier. (Boss.)

— PRÉCAIRE, s. f. Acte par lequel, au moyen âge, un propriétaire demandait à ne plus jouir de sa terre qu'en qualité d'usufruitier. La *précaire* fut à la fois et l'acte de concession d'une terre à titre d'usufruit, et la terre elle-même concédée dans cette forme. (Boutaric.)

* **PRÉCAIREMENT**, adv. D'une manière précaire. Jouir précairement. Posséder précairement.

PRÉCANTATEUR, TRICE, s. (ét. lat., *præcantator*, même signif.; de *præ*, avant, et *cantator*, enchanteur). Antiq. rom. Celui, celle qui faisait profession de préserver des enchantements, ou de les détruire. On employait le précantateur pour guérir la morsure des serpents.

PRÉCARITÉ, s. f. Indact. Etat de ce qui est précaire. La précarité d'un revenu, d'une ressource.

PRÉCATIF, IVE, adj. (ét. lat., *precatus*, prié). Qui est accompagné d'une prière, d'une injonction.

— Dr. rom. *Legs précatif*. Fidéicommis.

— Gramm. *Temps précatif*. Temps sanscrit correspondant à l'aoriste optatif des Grecs. || On dit aussi substantiv. *Le précatif*.

PRÉCAUTION, s. f. (pr. *pré-kô-cion*; ét. lat., *præcatio*, même signif.; de *precari*, prier). Rhét. Figure par laquelle on demande quelque chose à la Divinité.

PRÉCAUDAL, ALE, adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *cauda*, queue). Zool. Qui est situé en avant de la queue. || *Anneaux ou segments précaudaux*. Anneaux, en petit nombre, qui existent quelquefois à l'extrémité de l'abdomen dans les chétopodes, et qui, d'un diamètre beaucoup moins grand que les autres, sont la plupart du temps presque dépourvus d'appendices.

* **PRÉCAUTION**, s. f. (pr. *pré-kô-cion*; ét. lat., *præ*, avant; *cavere*, prendre garde). Soin pris d'avance pour éviter un mal. Précaution inutile, utile, nécessaire. User de précaution. Prendre ses précautions, des précautions. Apporter toutes les précautions possibles à une chose. Rien ne prouve mieux les alarmes que l'excès des *précautions*. (Volt.) Loin de prendre contre vous-même des *précautions* injurieuses, apprenez à compter sur vous. (J.-J. Rouss.) Trop de *précautions* sont souvent un mal réel. Id., Ce sont les petites *précautions* qui sauvent les grandes vertus. (Id.) Quand la jeunesse et l'amour sont d'accord pour tromper un vieillard, tout ce qu'il fait pour l'empêcher peut bien s'appeler à bon droit la *précaution* inutile. (Beaumarch.) On nous assura que moyennant ces petites *précautions*, nous ferions une promenade fort agréable. (A. de Custine.)

On entrait dans l'automne,
Quand la *précaution* aux voyageurs est bonne.
(LA FONTAINE.)

— Circonspection, ménagement, prudence. Avoir de la précaution. User de précaution. Se conduire avec précaution. Il faut écouter l'antiquité avec respect, mais l'imiter avec précaution. Tant de *précaution* affaiblit votre règne. (Rac.) Les mystères de la religion sont des matières délicates qu'il faut traiter avec beaucoup de sagesse et de *précaution*. (Boss.)

— Attention que l'on apporte dans ses mouvements. Marcher avec précaution. Deux femmes allaient et venaient dans la chambre avec *précaution*. (E. Berthet.)

— Fam. Objet quelconque dont on se munit en prévision d'un besoin. La nuit, dans certains quartiers, un revolver est une bonne précaution.

— Loc. prov. *Trop de précaution nuit*. Une précaution excessive est souvent désavantageuse à celui qui la prend.

— Rhétor. *Précautions oratoires*. Certains ménagements adroits et détournés que prend l'orateur pour ne pas blesser la susceptibilité de ceux qui l'écoutent. || On dit aussi dans le même sens *Précautions de langage*. Je sais à quelles *précautions* de langage me condamne la situation qui m'est faite par mes honorables contradicteurs. (Gambetta.)

PRÉCAUTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Précautionner. S'emploie adjectiv.

— Avisé, prudent. Un homme précautionné. Une femme précautionnée. Les jeunes renards, en sortant du terrier pour la première fois, sont plus défiants et plus *précautionnés* dans les lieux où on leur fait beaucoup la guerre, que les vieux ne le sont dans ceux où on ne leur tend point de pièges. (Leroy.)

— Se dit aussi avec un nom de chose. Expression trop simple et trop peu *précautionnée*. (Bossuet.)

* **PRÉCAUTIONNER**, v. a. 1re conj. (pr. *pré-kô-ci-o-ne*; rad. *précaution*). Prémunir contre. Précautionner quelqu'un par de sages conseils. Pour juger sainement des génies du passé, nous devons les uns et les autres *précautionner* notre imagination contre les effets du lointain. E. Pelletan.) Il est peu usité.

— SE PRÉCAUTIONNER, v. pron. Prendre ses précautions. Il s'est précautionné contre le froid. Elle s'est précautionnée contre le chaud. Ils se sont précautionnés, elles se sont précautionnées contre la famine, contre la pauvreté. Se précautionner contre les maux qui nous menacent, contre la malice des hommes, contre les fâcheuses éventualités de la vie. Ignorez-vous qu'il est des tentations déshonorantes qui n'approchent jamais d'une âme honnête, qu'il est même honteux de les vaincre, et que se *précautionner* contre elles est moins s'humilier que s'avilir? (J.-J. Rouss.) Le prince de Condé savait se *précautionner* contre l'artifice des hommes. Lenet.)

PRÉCAUTIONNEUSEMENT, adv. (pr. *pré-kô-ci-o-neu-ze-man*). D'une manière précautionneuse. Eugène marchait *précautionneusement*. (H. de Balzac.)

PRÉCAUTIONNEUX, EUSE, adj. (pr. *pré-kô-ci-o-neu*). Qui agit avec précaution, avec circonspection. Il voulut, suivant l'instinct de son naturel *précautionneux*, observer à loisir les positions et l'attitude de l'ennemi. (Aug. Thierry.)

— Substantiv. Vous êtes un précautionneux.

PRÉCÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Précéder. S'emploi. adjectiv. Précédé d'une escorte. Précédé d'un piqueur. Je retournai à la maison de mon hôte, *précédé* de mon jannissaire et suivi de Joseph. (Chateaubr.)

— Fig. Précédé de la victoire. Précédé du bruit de ses exploits. Orage précédé de coups de tonnerre.

Tandis que le Printemps, *précédé* des Zephirs,
Des monts chargés de fleurs appelle les plaisirs.
(SAINT-LAMBERT.)

— *Précédé par*. Ainsi, une action dont l'objet est honnête, doit être *précédée* par la délibération et le choix. (Barth.)

— Qui est placé, situé après une autre chose. Le gosier est musculeux et *précédé* d'une dilatation de l'œsophage. (Buff.)

* **PRÉCÉDEMMENT**, adv. (pr. *pré-cé-da-man*; rad. *précédent*). Auparavant, ci-devant. Nous avons dit précédemment les motifs.

PRÉCÉDENCE, s. f. (rad. *précédent*). Etat de ce qui précède.

* **PRÉCÉDENT, ENTE**, adj. (rad. *précéder*). Qui précède, qui est immédiatement auparavant. Le jour précédent. Avoir écrit par le courrier précédent. Avoir vécu sous le règne précédent. Avoir fait partie de l'assemblée précédente. Faire insérer dans un nouveau bail toutes les clauses portées dans le bail précédent. Cette citation se trouve à la page précédente. Ce sujet a été traité dans le chapitre précédent. Autant à mon *précédent* voyage j'avais vu Paris par son côté défavorable, autant à celui-ci je le vis par son côté brillant. (J.-J. Rousseau.)

— PRÉCÉDENT, s. m. l'sage déjà établi, chose faite qui a acquis force de jurisprudence, qu'on invoque comme autorité. Les précédents de la chambre des députés. Citer les précédents. Invoquer les précédents. Il n'y a pas de précédent. L'autorité des *précédents*. (Acad.) Elles ces conférences) ont été je ne dirai pas un exemple, le mot serait ambitieux et ne me convient pas, elles ont été un *précédent*. (J. Favre.)

* **PRÉCÉDER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, devant; *cedere*, marcher). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je précède, tu précèdes, il précède*, etc. *Je précéderai*, etc. *Je précéderais*, etc. Marcher devant, aller devant. La musique précède le régiment. Une escorte d'honneur précède et suit la voiture des rois. Il vient, *précédant* le cortège de tes élèves, de tes enfants désolés, pleurer sur ce cercueil une perte irréparable. (Jussieu.)

— Venir, arriver avant une autre personne. Je *précède* mon maître de quelques moments. Il me suit. (Pont-de-Veyle.)

— Fig. Avoir le pas sur. Précéder quelqu'un en dignité, en honneur. Il *précédait* partout les princes du sang; il ne lui manquait que la couronne. (Voltaire.)

— Absol. C'est le roi qui précède.

— Être auparavant, avoir été auparavant. Les siècles qui nous ont précédés. Le bon sens naturel *précède* toutes les autres sciences qu'on saurait apprendre en ce monde. (Comines.) Tous les arts de la main ont sans doute *précédé* la métaphysique de plusieurs siècles. (Voltaire.) Toute noblesse dont l'existence a *précédé* la sienne doit lui faire ombrage. (B. Constant.) Le soleil du nouveau jour de la vie se lève, et ce jour n'a rien de semblable à ceux qui l'ont *précédé*. (X. Marmier.) Les sages qui ont écrit avant nous sont des voyageurs qui nous ont *précédés* dans les sentiers de l'infortune. (B. de St-P.) Les âmes ont *précédé* les corps. (Id.)

Son empire a des temps *précédé* la naissance;
Chantons, publions ses bienfaits. (RACINE.)

— Absol., en parlant des choses. Être immédiatement avant. Le chapitre qui précède. La page qui précède.

— Être situé en avant. Une avenue de tilleuls précède l'habitation.

— Être l'indice précurseur. Tout ce qui arrive dans le monde a son signe qui le *précède*. (La Mennais.)

— SE PRÉCÉDER, v. pron. Être précédé.

* **PRÉCEINTE**, s. f. (du lat. *præcinctus*, action de ceindre, d'environner). Mar. Bordage qui forme la ceinture d'un vaisseau, et qui en distingue les étages. La preceinte se nomme autrement *lisse*.

PRÉCELLE, s. f. Joaill. Instrument qui sert à la fois de pince et de pelle. On dit aussi *brucelles*.

PRÉCELLENCE, s. f. (rad. *précelle*). Supériorité. Vieux et inusité. La *précellence* rare et au-dessus du commun messied à un homme d'honneur en chose frivole. (Montaigne.)

PRÉCELLER, v. a. 1re conj. (du lat. *præcellere*, surpasser, l'emporter sur). Surpasser, exceller par-dessus les autres. Le premier *précelle* en exploits militaires. (Montaigne.)

PRÉCELTIQUE, adj. 2 g. (étym. lat., *præ*, avant; fr. *celtique*). Antérieur aux Celtes. Populations précelliques de la Gaule.

PRÉCENTEUR, s. m. Se disait autrefois pour Préchantre.

— Antiq. rom. Chef d'un chœur de musique.

PRÉCENTORIEN, ENNE, adj. Antiq. rom. Qui appartient au precenteur. || *Flûte precentorienne*. Instrument dont on se servait pour donner le ton aux chœurs.

* **PRÉCEPTE**, s. m. (ét. lat., *præceptum*, même signif.; formé de *præcipere*, commander). Règle, leçon, enseignement; principe des arts et des sciences; ce qu'il faut savoir pour y réussir. Préceptes de rhétorique. Les préceptes de l'art. Les préceptes qu'un régent donne à son écolier. Recueil de préceptes. Aristote a donné des préceptes de logique, de morale, d'éloquence, de poésie. Les *préceptes* deviennent si présents par l'exercice, qu'on les pratique sans avoir besoin d'en repasser toute la suite et d'y faire attention. (Nicole.) La contrainte des *préceptes* affaiblit et dessèche l'esprit. (Boil.) Hésiode a semé dans cet écrit beaucoup de *préceptes* relatifs à l'agriculture. (Barthel.)

— Vérité d'où découle une règle de conduite. Préceptes de morale. Pratiquer les préceptes. Conformer sa vie aux préceptes. Le conte fait passer le *précepte* avec lui. (La Font.) Les vieillards aiment à donner de bons *préceptes* pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples. (La Rochefouc.) Les *préceptes* ne nous apprennent jamais mieux ce qu'il faut faire, que lorsqu'ils nous font remarquer ce qu'il faut éviter. (Condill.) Son exemple vaudra mieux que tous mes *préceptes*. (Colnet.) Ce ne sont pas les *préceptes* qui manquent aux hommes, mais bien les hommes qui manquent aux *préceptes*. (S. Dubay.)

— Dans un sens particulier, Commandement de Dieu ou de l'Eglise; ce qui est ordonné dans l'Evangile. Précepte affirmatif ou positif, précepte négatif. Distinguer les préceptes d'avec les conseils. Les préceptes de la loi se réduisent à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, et son prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu. Ceux qui observent les *préceptes* de Jésus et ceux qui les méprisent sont comparés à deux hommes qui bâtissent deux maisons, l'un sur le roc, l'autre sur le sable mouvant. (Chateaubr.)

— Dr. féod. Nom qui s'est étendu, dans le XIe siècle, à des actes ou chartes de seigneurs et d'ecclésiastiques.

— Hist. *Préceptes impériaux, préceptes royaux*. Nom donné, au moyen âge, à certaines ordonnances des empereurs et des rois.

— Hist. relig. *Préceptes apostoliques*. Édits par lesquels les papes prenaient sous leur protection quelque propriété, pour la mettre à l'abri des violences et du pillage, par la crainte des anathèmes. || *Préceptes pontificaux* ou *épiscopaux*. Certaines ordonnances ou injonctions faites par les papes et les évêques. || *Précepte de l'épiscopat*. Ordonnance royale adressée à un métropolitain pour la consécration d'un évêque élu à un siège vacant.

PRÉCEPTER, v. n. 1re conj. Néol. Donner des préceptes.

* **PRÉCEPTEUR**, s. m. (ét. lat., *præceptor*, même signif.; forme de *præcipere*, commander, instruire). Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme. Savant précepteur. Précepteur prudent, habile. Choisir entre mille un bon précepteur. Bossuet fut le précepteur du dauphin. Fénelon fut le précepteur du duc de Bourgogne. Le *précepteur* de vos enfants doit être honoré pour être honorable. (Coligny.) Son père aurait pu remédier à cet inconvénient en lui donnant un *précepteur* permanent. Defauconpret.)

Le fils devenu grand fut mis sous la conduite
D'un *précepteur*, non pas de ces pédants
Dont l'aspect est rude et sauvage... (LA FONT.)

— Par extens. Celui qui instruit un autre homme. Jésus-Christ est le divin précepteur des hommes.

— Fig. Dans l'apologue, les animaux deviennent nos précepteurs. Tout le monde a de l'esprit aujourd'hui, parce que le siècle passé a été le *précepteur* du nôtre. (Volt.) Les plantes, les animaux, voilà nos premiers *précepteurs*. (Michelet.) Nos véritables *précepteurs* sont les faits qui nous environnent. (E. Souvestre.)

— Se dit aussi en parlant de la chose enseignée. Les femmes sont les vrais *précepteurs* du bon goût. (Legouve.)

— Au féminin, on trouve quelquefois *préceptrice*. Mlle d'Ette, la *préceptrice* et l'espionne du mal dans toute cette société riche, spirituelle et frivole... (St-Marc Girardin.)

— Hist. Nom qu'on a donné aux commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, résidant à Montpellier. || Un des grands dignitaires de l'ordre des Templiers. || Grand officier de l'ordre de Malte.

PRÉCEPTIF, IVE, adj. Qui contient des préceptes. Philosophie préceptive. Partie préceptive d'une science, d'un art.

PRÉCEPTION, s. f. (pr. *pré-cep-cion*; ét. lat., *præceptio*, même signif.; de *præcipere*, ordonner. Hist. Nom donné à des lettres, à des édits que le roi écrivait pour faire ou laisser faire certaines choses que la loi réprouvait. Au moyen de préceptions, le roi pouvait permettre

des mariages illicites, transporter des héritages, etc.

* **PRÉCEPTORAL, ALE**. adj. Qui appartient au précepteur, qui est propre au précepteur.

— En mauvaise part, Pédantesque. Air précepteral. Manières préceptorales. Des tons préceptoraux.

* **PRÉCEPTORAT**. s. m. Etat, fonction du précepteur. Remplir consciencieusement les devoirs du préceptorat. Avoir fini son préceptorat.

— Hist. Espèce de commanderie. Bénéfice d'un ordre de chevalerie. On dit aussi *préceptorerie*.

PRÉCEPTORERIE. s. f. Hist. Charge, dignité de précepteur chez les templiers et les chevaliers de Malte.

PRÉCEPTORIAL, ALE. adj. Néol. Qui a rapport au précepte, qui contient un précepte.

— *Prébende préceptoriale*. S'est dit d'une prébende affectée à un maître de grammaire qui devait enseigner les jeunes clercs. On dit aussi substantiv. *La préceptoriale*.

PRÉCEPTORIAT. s. m. Syn. de PRÉCEPTORIALE.

— Syn. de PRÉCEPTORAT.

PRÉCEPTORISER v. a. 1re conj. Enseigner, instruire en qualité de précepteur. Si la vérité blesse si fréquemment, c'est un peu la faute de celui qui la dit : on s'est un orgueilleux qui nous humilie, ou un ignorant qui nous *préceptorise*, ou un grossier personnage qui nous insulte. (Dider.)

— Faire le pédant; traiter quelqu'un comme le ferait un précepteur. Un ignorant qui nous *préceptorise*. Diderot.)

— Absol. Avoir des tendances à préceptoriser.

* **PRÉCESSION**. s. f. (ét. lat., *præcessio*, marche en avant; fait de *præcedere*, précéder). Astron. Mouvement progressif et très lent des équinoxes qui, sans influer sur l'inclinaison de l'équateur à l'écliptique, en fait rétrograder les nœuds sur les équinoxes de 51", 63 par année, c'est-à-dire fait que l'intersection commune des deux plans, ou la ligne des équinoxes, décrit annuellement sur l'écliptique un arc de cette étendue, en sens contraire du mouvement propre de la terre. C'est ce même mouvement progressif qui rend l'année tropicale un peu plus courte que l'année sidérale, et qui occasionne les variations des étoiles en ascension et en déclinaison. Depuis qu'on a donné des noms aux constellations du zodiaque, le soleil, par la précession des équinoxes, a rétrogradé d'un signe, et, quoiqu'on dise toujours qu'il entre au mois de mars dans le signe du Bélier, il faudrait dire dans le signe des Poissons.

PRÊCHABLE. adj. 2 g. Que l'on peut prêcher. Les matières prêchables.

PRÊCHAILLER v. n. 1re conj. (pron. *prêcha-ille, ll* mouill.). Prêcher assez mal. Il ne prêche pas, il prêchaille. Il est gai, il *prêchaille*, et ne pense plus à ses malheurs. (Chateaubr.)

PRÉCHANTRE. s. m. (ét. lat., *præcantor*, même signification; formé de *præ*, en avant; *cantare*, chanter). Liturg. Premier chantre et maître du chœur, dans certaines églises cathédrales ou collégiales. Le *prêchantre* saluait la bête cérémonieusement et entonnait la fameuse prose de l'Ane, composée par Pierre de Corbeil. (P. de St-Victor.) On dit aussi *précenteur*

PRÉCHANTRERIE. s. f. Hist. ecclés. Office, dignité de prêchantre.

* **PRÊCHE**. s. m. (ra. *prêcher*). Sermon prononcé dans un temple de l'église protestante. Aller au prêche. Assister au prêche. Entendre le prêche dans un profond recueillement. Tous les dimanches après le *prêche* du soir, les femmes se rassemblent. (J.-J. Rousseau.) Quand je voudrai entendre un *prêche*, je me ferai huguenot. (A. Dumas.)

— Par extens. Discours quelconque.

Frère André ne marchanda point,
Et lui fit ce beau petit *prêche*. (La Font.)

— Par métonymie. Lieu où s'assemblent les protestants pour l'exercice de leur culte. Vous verrez dans Paris ces *prêches* criminels. (Voltaire.) A ta place, je l'attendrais au sortir de son *prêche*. (Merimée.)

— *Droit de prêche*. Droit assuré aux protestants par le traité de paix d'Amboise, 19 mars 1563. Les nobles protestants eurent le droit de prêche dans toute l'étendue de leurs seigneuries; les bourgeois eurent une ville par bailliage.

— Fig. et fam. *Aller au prêche, se rendre au prêche*. Embrasser le protestantisme. || *Quitter le prêche*. Abandonner la religion protestante.

— S'est dit pour Protestantisme. La messe avec le *prêche* ici vont être aux mains. (Boil.)

PRÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêcher. S'empl. adjectiv. Sermon prêché par un carme.

— Enseigné. La religion prêchée aux gentils, aux infidèles. Les vérités morales prêchées aux fidèles.

— *Prêché par*. La deuxième croisade *prêchée* par saint Bernard, conduite par Louis VII et par l'empereur Conrad, eut lieu sous le règne de Baudouin III. (Chateaubriand.) La rébellion est plus dangereuse, *prêchée* par les cheveux blancs. (V. Hugo.)

— A qui on sur qui l'on prêche ou l'on a prêché. Les hérétiques furent prêchés par des missionnaires.

— Dans un sens particulier. *Être prêché*. Être mis au prône, signalé aux fidèles. Je fus *prêché* en chaire, nommé l'Antechrist, et poursuivi dans la campagne comme un loup garou. (J.-J. Rousseau.)

— Réprimandé. Il a été prêché inutilement.

* **PRÊCHER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *prædicare*, proclamer). Annoncer en chaire la parole de Dieu. Prêcher l'Evangile. Prêcher les mystères de la religion chrétienne, les vérités de la foi. Prêcher le dogme, la morale. Prêcher la foi aux infidèles. L'chaire est faite pour louer Dieu et *prêcher* sa parole, non pour prôner les hommes. (P. Lejeune.)

— *Prêcher le carême, l'avent, une octave*. Prêcher dans une même église, durant tout le carême, durant tout l'avent, durant toute une octave.

— Recommander, répandre, propager, soit de vive voix, soit par écrit. Prêcher la vertu. Prêcher une morale pure et sévère. Prêcher des maximes pernicieuses. Prêcher l'économie à quelqu'un. La religion chrétienne, *prêchant* à des peuples esclaves et malheureux la charité, la pauvreté, la vie à venir, dut être accueillie par eux avec enthousiasme. (Boiste. La morale douce et relâchée tombe avec celui qui la *prêche*. (La Bruy.) La tolérance *prêche* mieux que les bourreaux. (Volt.) Rappelez-vous quel a été le sort de la plupart des philosophes qui leur ont *prêché* la sagesse. (Bern. de St-P.) Rousseau *prêche* en périodes travaillées le charme de la vie sauvage, et les petits-maîtres, entre deux madrigaux, rêvent au bonheur de coucher nus dans la forêt vierge. (H. Taine.) Dans un langage, qui était comme le langage d'un véritable apostolat, on nous a *prêché* les vertus républicaines. (Gambetta.)

— Fig. Son teint mortifié *prêche* la continence. (Régnier.)

— Vanter, louer. Prêcher la grandeur de ses ancêtres. Prêcher ses exploits à tout venant.

— Faire connaître d'une certaine façon. Les indulgents l'annoncent indulgent (Dieu), les haineux le *prêchent* terrible. (Joubert.)

— *Prêcher toujours la même chose*. Répéter sans cesse les mêmes propos.

— *Ne prêcher que malheur et misère*. Ne parler que pour annoncer des choses fâcheuses. Dans un autre sens, Se plaindre toujours de la dureté des temps.

— *Prêcher famine*. Se donner pour très pauvre.

— Exhorter. Prêcher les fidèles, les chrétiens. Prêcher les gentils, les infidèles. Avec tant de perfections acquises et inspirées, il va *prêcher* des peuples grossiers et rustiques. (Flechier.)

— Fig. et fam. *Prêcher un converti*. Vouloir persuader à un autre ce dont il est déjà convaincu. Ils *prêchent* les paysans de la Méditerranée, qui n'ont pas besoin d'être convertis. (E. About.)

— Faire des remontrances. Prêcher quelqu'un inutilement. On le *prêche* inutilement là-dessus. (Acad.) On le *prêche* pour se marier. (Id.) On s'essouffle à *prêcher* pendant longtemps une jeune fille. (Mérimée.) C'est un buveur d'eau *prêchant* des gens ivres, un stoïcien prématuré censurant les excès de la bacchanale. (P. de St-Victor.)

— *Prêcher que*. Je ne veux point que vous me donniez de louanges et que vous me *prêchiez* que je suis un grand homme. (Malherbe.) *Prêchons* qu'on ne peut se sauver dans ce monde, nous désespérons nos auditeurs. (Bossuet.)

— Absol. Prêcher éloquemment. Prêcher avec effusion. Prêcher avec conviction, avec foi, avec fruit. Prêcher en apôtre, en missionnaire. Prêcher sur le danger des mauvais exemples, sur le danger des mauvaises lectures. Peut-on si bien *prêcher* qu'il ne dorme au sermon? Boil.) Le père Bourdaloue a *prêché* ce matin au delà des plus beaux sermons qu'il ait jamais faits. (Mme de Sév. La tolérance *prêche* mieux que les bourreaux. (Volt.) Madrid entier retentit de ses louanges, il n'a encore *prêché* que trois fois, mais tous ceux qui l'ont entendu sont ravis de son éloquence. Léon de Wailly.)

— *Ne faire que prêcher*. Faire des remontrances, des exhortations à tout propos.

— *Prêcher d'exemple*. Pratiquer soi-même le premier ce que l'on conseille aux autres de faire. || Dans un sens analogue. Il *prêche* par ses mœurs, enseigne par son exemple. (Dei.

— Fig. *Prêcher dans le désert*. N'avoir point d'auditeurs, n'être point écouté. *Prêcher sept ans pour un carême*. Répéter à satiété pendant longtemps la même chose. || *Prêcher sur la vendange*. Faire un discours le verre en main. || *Prêcher pour sa paroisse, pour son saint*. Parler chaleureusement pour une chose à laquelle on est personnellement intéressé.

— Loc. prov. *On a beau prêcher qui n'a cure, ou qui n'a cure de bien faire*. C'est perdre sa peine que de faire des remontrances à un homme qui ne veut pas se porter au bien.

— SE PRÊCHER. v. pron. Être prêché. La vérité chrétienne doit se prêcher avec une sainte liberté. La sobriété, la patience, l'humilité, doivent plutôt se prêcher devant les grands et les riches que devant les malheureux.

— S'annoncer soi-même. C'est pourquoi, dit le saint apôtre, nous ne nous *prêchons* pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ Notre Seigneur. Bossuet.)

— Prêcher à soi-même. Elle aura désormais assez à faire à se *prêcher* elle-même. (J.-J. Rousseau.)

PRÊCHERESSE. adj. et s. f. Hist. ecclés. Nom qu'on a donné quelquefois aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique. Sœur prêcheresse.

PRÊCHERIE. s. f. (radic. *prêcher*). Admonestation qui ressemble à un sermon.

* **PRÊCHEUR, EUSE**. adj. Qui aime à prêcher, à admoneter, à reprimander. Elle est raisonneuse et pédante, politique et *prêcheuse*, elle ennuie, elle n'est point femme. (H. Taine.)

— Bot. Se dit des plantes dont on emploie les graines pour faire des chapelets.

— Entom. *Mante prêcheuse* ou *religieuse*. Mante qu'on trouve dans le midi de la France et ainsi nommée parce que ses pattes de devant redressées ressemblent aux bras d'un prédicateur qui gesticule.

— Hist. eccles. *Frères prêcheurs*. Premier nom des dominicains.

— PRÊCHEUR. s. m. Se disait anciennement pour prédicateur. Les prêcheurs de la Ligue. Chergesse, elle fait ja la leçon aux *prêcheurs*. (Regnier.)

— Ne se dit plus que par dénigrement. Voilà un beau prêcheur, un singulier prêcheur, un pauvre prêcheur, un mauvais prêcheur, un ennuyeux prêcheur.

— Fig. *Prêcheur éternel*. Faiseur de remontrances. Cet homme est un prêcheur éternel.

— Ornith. Nom vulgaire du toucan.

— PRÊCHEUSE. s. f. Fam. Femme qui fait des remontrances. Vous êtes une jolie prêcheuse, on est heureux de vous obéir. Est-ce par égard pour la vieille *prêcheuse* qu'il m'a priée de lui mettre tout cela sur le papier? (G. Droz.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PRÊCHEUR. Le. Géogr. Ville de la Martinique, à 10 kil. N.-O. de Saint-Pierre. Sucre; 5,000 hab.

PRÊCHI, PRÊCHA. (ra. *prêcher*). Locution qui s'applique à des radotages.

Puis à l'audience, hors d'haleine,
Il entre et soudain dit : *Prêchi prêcha !*
(Béranger.)

PRÊCHOTTER v. n. 1re conj. Fam. Dimin. de prêcher. Un vicaire qui prêchotte. Il a *prêchotté* dès l'âge de douze ans. (Tallemant des Réaux.)

PRÉCIDANÉE. s. f. (ét. lat., *præ*, avant; *cadere*, tomber). Antiq. rom. Nom donné aux premières victimes immolées dans les grandes solennités.

— Adjectiv. Agnelle précidanée. Victime précidanée.

* **PRÉCIEUSE**. s. f. Nom qu'on donnait au commencement du XVIIe siècle aux femmes qui s'occupaient des questions de littérature. Les précieuses de l'hôtel de Rambouillet. Dans *les Précieuses ridicules*, Molière n'a pas joué les véritables précieuses, mais les femmes qui imitaient maladroitement leur langage et leurs manières. || En mauvaise part, depuis la comédie de Molière. Femme affectée, dédaigneuse, pleine d'une petite vanité sotte.

Car les *précieuses*
Font dessus tout les dédaigneuses. (La Fontaine.)

— On a dit *précieux* au masculin, dans le même sens. C'est, en un mot, un composé du pédant et du *précieux*, fait pour être admiré de la bourgeoisie et de la province. (La Bruy.)

* **PRÉCIEUSEMENT**. adv. (ra. *précieux*). Avec grand soin. Garder précieusement. Conserver précieusement. Garder précieusement un manuscrit dans une bibliothèque. Conserver précieusement une marque d'amitié. Garder précieusement la mémoire, le souvenir d'un bienfait.

— Avec préciosité. Cette femme parle trop précieusement.

— Beaux-arts. *Tableau précieusement fait*. Tableau dont la touche est très recherchée, très soignée. Un bas-relief précieusement exécuté. Une statue précieusement drapée. Il est peu usité dans cette acception.

* **PRÉCIEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *pretiosus*, même signif.; rad. *pretium*, prix). Qui est de grand prix. Objets précieux. Bijoux précieux. Meubles précieux. Parfum précieux. Étoffe précieuse.

— *Métaux précieux*. L'or et l'argent.

— *Pierres précieuses*. Les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. Le président du sénat portait un collier d'or et de pierres *précieuses*. Boiste.)

— Qui est fait avec un soin extrême. Tableau d'un fini précieux. Bijoux d'un travail précieux.

— Dont on peut tirer beaucoup d'utilité, beaucoup de profit. Avantage précieux. Découverte précieuse. Le bon emploi du temps rend le temps plus *précieux*. (J.-J. Rouss.) Il semble que la nature se plaise à mettre dans les plus petits corps les âmes les plus *précieuses*. Volt.)

— *Les moments sont précieux*. Il n'y a point de temps à perdre.

— Dont on recherche soit la fréquentation, soit les bonnes grâces. C'est un homme précieux; il faut le ménager.

— Qui nous est cher. Enfant précieux. Personne précieuse. Vertu précieuse. Gage précieux d'amitié. Souvenir précieux. Mémoire précieuse. Un enfant devient plus *précieux* en avançant en âge. (J.-J. Rouss.) Conservez-moi votre souvenir, qui me sera toujours *précieux*. Id.) Ce n'est point l'importance des choses qui nous les rend *précieuses*; c'est le besoin que nous en avons. (Mme de Stael.)

— Distingué dans son maintien et ses paroles. Elle était jolie, *précieuse*, par son air et sa modestie. (De Retz.)

— En mauvaise part, Affecté. Des manières précieuses. Se donner un air précieux, des airs précieux. Prendre un ton précieux. Parler un langage précieux. Écrire en style précieux. Pour les filles, il ne faut pas qu'elles soient savantes, la curiosité les rend vaines et *précieuses*. (Fenelon. Il en résulte dans le récit quelque chose de *précieux*. (E. Renan.)

Il est des damoiseaux dont l'esprit amoureux
Accompagne toujours la phrase *précieuse*.
(Sarasecque.)

— *Précieux à*. Un enfant précieux à son père et à sa mère. Une vie précieuse à l'État. Le plus vil citoyen, massacré sans raison avec le glaive de la loi, est *précieux* à la nation et au roi qui la gouverne. (Volt. L'amitié est *précieuse* au cœur des enfants des hommes. (Proudhon.)

— *Précieux pour*. Une étude approfondie du cœur humain fournit au médecin des données *précieuses* pour sa pratique. Gardanne.)

— Théol. Se dit pour marquer le prix infini du corps et du sang de Jésus-Christ contenus sous les espèces eucharistiques, ainsi que le prix des reliques des saints. Recevoir le précieux corps le Notre-Seigneur. Adorer le précieux sang du calice. Baiser une précieuse relique.

— PRÉCIEUX. s. m. Ce qui est affecté, affectation. Le précieux du style, du langage. Il est d'un *précieux* insupportable. (Acad., Nanon se rendait aussi rare que sa maîtresse, imitant son *précieux*, son langage, sa dévotion. (Saint-Simon.)

PRÉCIGNÉ. Géogr. Comm. du cant. de Sablé, arr. de La Flèche (Sarthe). Eaux minérales. Draps; 2,700 hab.

PRÉCINCTION. s. f. (pron. *pré-cink-cion*; ét. lat., *præcinctio*, même signif.; de *præcingere*, entourer). Ant. rom. Palier ou plate-forme formant un vaste couloir circulaire qui séparait les divers étages de gradins d'un amphithéâtre sur lequel débouchaient les vomitoires et au moyen duquel les spectateurs parvenaient à l'escalier le plus voisin de leur place

— Par extens. Chose qui forme ceinture autour d'un lieu. Derrière la ville, une *précinction* de verdure et de végétation tout égyptienne. (E. Renan.)

* **PRÉCIOSITÉ**. s. f. (rad. *précieux*). Affectation dans les manières, dans le langage. Après notre admirable langue du XVIe siècle, si gracieuse, si virile, si expressive, si pleine, si complète en toutes choses, la *préciosité* si vaine, si affectée, si puérile, si précieuse, si contrefaite, si fausse. (Ch. Nodier.) Cela est un peu recherché, je vous l'accorde, mais cette *préciosité* me plaît. (G. Droz.)

— La Fontaine l'a dit en parlant d'une personne précieuse :

Sa *préciosité* changea lors de langage.
Son miroir lui disait : Prenez vite un mari;
Je ne sais quel désir le lui disait aussi
Le désir peut loger chez une précieuse.

* **PRÉCIPICE**. s. m. (ét. lat., *præcipitium*, même signif.; rad. *præceps*, escarpé). Espace vide, profond, escarpé. Précipice affreux. Lieu plein de précipices. Chemin bordé de précipices. Le fond du précipice. Marcher entre des précipices, entre deux précipices. Être sur le bord d'un précipice, sur le penchant d'un précipice. Tomber dans un précipice. Pousser, jeter, faire tomber dans le précipice. Tirer, sauver du précipice. On dit que, quand on passe au bord d'un *précipice*, il ne faut point le regarder; et cela est vrai jusques à un certain point. Saussure.)

— Fig. Grand malheur, disgrâce entière, danger considérable. L'ambition l'a poussé jusqu'au précipice. Une seule faute l'a plongé dans le précipice. Le dérangement de ses affaires est si grand, qu'il va tomber dans le précipice, si l'on ne vient promptement à son secours. Je vois, sans pouvoir m'arrêter, l'horrible *précipice* où je cours. J.-J. Rousseau. En voulant jeter son adversaire dans un *précipice*, on y tombe souvent avec lui. Mme de Puisieux.)

De faute en faute on se fourvoie, on glisse,
On se raccroche, on tombe au *précipice*. (Volt.)

— *Marcher sur le bord du précipice*. Tenir une conduite capable de nous perdre.

— *Le précipice de*. La faute, le danger extrême de. Le *précipice* de promettre sans tenir, le péril d'accorder plus qu'il n'est possible. Saint Simon.)

— Syn. comp. PRÉCIPICE, GOUFFRE, ABÎME. V. ABÎME.

PRÉCIPITABLE. adj. 2 g. Chim. Qui peut être précipité. Substance précipitable.

* **PRÉCIPITAMMENT**. adv. Avec précipitation, à la hâte. Courir précipitamment. Agir trop précipitamment. Il ne faut pas courir trop précipitamment après le bonheur, si l'on ne veut le dépasser. Ce qui est cause que nous jugeons mal, c'est que nous jugeons *précipitamment*. Bossuet. Je le vis sortir *précipitamment* de la porte, précédé d'un portefaix chargé de ma valise. X. de Maistre.)

PRÉCIPITANT part. prés. du v. Précipiter. Une nouvelle progression recommence, celle de l'esclavage *précipitant* un peuple à sa ruine par tous les degrés de la bassesse. (Villemain.)

* **PRÉCIPITANT**. s. m. Chim. Ce qui opère la précipitation. Le précipitant d'un sel. Les

précipités sont rarement purs ; souvent une partie du *précipitant* est entraînée avec eux. (Pelouze.)

* **PRÉCIPITATION**, s. f. (pr. *pré-ci-pi-ta-cion*). Action de précipiter, de jeter de haut en bas. La précipitation d'un cadavre dans la rivière. Le supplice de la *precipitation* était usité chez quelques peuples anciens. (Laveaux.)

— Action de se précipiter, de se porter rapidement en avant. Il y avait une grande précipitation à cette revue.

— Fig. C'est une *précipitation* de pensées qui se porte d'un côté sans bien examiner tout. (Pascal.)

— Extrême vitesse, trop grande hâte. Marcher avec précipitation. Courir avec précipitation. Tacite dit que la précipitation tient à la peur ; la lenteur, au courage. Je vous écris avec une grande *précipitation* : j'attends le roi d'un moment à l'autre. (Mme de Maintenon.)

— Par anal. La reine emportée avec une telle *précipitation* dans la vigueur de son âge. (Bossuet.)

— Fig. Trop grand empressement, trop grande vivacité dans les actions ou dans les discours. Grande précipitation. Folle précipitation. Ne rien faire avec précipitation. Souvent on a lieu de se repentir d'avoir agi ou parlé avec trop de précipitation. Le bien même n'est pas durable, s'il est fait avec précipitation. Penser, parler, agir mûrement et sans précipitation. Les hommes font beaucoup d'injustices sans méchanceté, par légèreté, *précipitation*, sottise, témérité, imprudence. (Duclos.) La *précipitation* est un mauvais conseiller. (J. Simon.)

— Chim. Phénomène qui a lieu quand un corps se sépare d'un liquide dans lequel il était dissous et se dépose au fond du récipient sous la forme de flocons, de poudre ou de cristaux.

— Chir. *Précipitation de l'utérus*. Nom donné à la troisième phase, c'est-à-dire à l'état complet du prolapsus de l'utérus.

PRÉCIPITÉ, ÉE, part. pass. du v. Précipiter. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Précipité de haut en bas. Mouvement précipité. Course précipitée. Départ précipité. Marcher à pas précipités. Le roi a de la bonté, et il sait bien que la chose a été *précipitée!* (Mol.) Tous ces arrangements un peu *précipités* sont inévitables. (J.-J. Rouss.) Nous marchions à pas *précipités*, un bandeau sur les yeux. (Barthél.) Je crains que cette demande *précipitée* n'ait pu déplaire à Corinne. (Mme de Stael. De quel geste de combattant vainqueur il accable les corps de ses ennemis *précipités!* (H. Taine.) Les sous se succédaient sourds et *précipités* comme un bourdonnement d'abeilles. (G. Flaub.) Être *précipité* justement par le moyen que la Providence paraissait d'abord avoir employé pour l'affermir. (V. Hugo.)

> Le sage et l'imprudent, et le faible et le fort,
> Tous sont *précipités* dans les mêmes abîmes. (Volt.)

— Escarpé, qui est de la nature d'un précipice. Il est impossible de concevoir comment ils peuvent se soutenir en descendant les fonds les plus *précipités*. (Regnard.)

— **PRÉCIPITÉ**, s. m. Chim. Matière qui tombe au fond d'un vase lorsqu'on la désunit de son dissolvant par le moyen de quelque réactif capable de séparer une matière solide du liquide qui la renferme. Les précipités sont rarement purs. Un *précipité* de mercure. (Acad.) || *Précipité blanc*. Protochlorure de mercure obtenu par précipitation. || *Précipité blanc de Lémery*. Syn. de CHLORAMIDE. || *Précipité faux*. Celui qui ne présente pas les propriétés des corps que l'on croyait devoir être précipités. || *Précipité jaune*. Sulfate de mercure ou turbith minéral. || *Précipité per se*. Nom par lequel on désigne quelquefois le bioxyde de mercure. || *Précipité pur* ou *vrai*. Celui qui présente effectivement les propriétés du corps que l'on s'attendait à voir précipiter. || *Précipité rouge*. Oxyde de mercure. || *Précipité vert*. Carbonate de cuivre.

* **PRÉCIPITER** v. a. Ire conj. (étym. lat., *præcipitare*, même signif ; fait de *præceps*, escarpé). Jeter de haut en bas et dans un lieu profond. Précipiter au fond de la mer.

— *Précipiter dans*. Dieu a précipité les anges rebelles dans l'enfer.

> Il voulut me punir, venger son faux outrage,
> Et sans daigner me voir, sans daigner m'écouter,
> Dans le fond d'un cachot me fit *précipiter*. (Gilbert.)

— Fig. *Précipiter dans le tombeau*. Causer la mort. Hélas! les années qu'elle avait de plus que moi l'ont *précipitée* avant moi dans la tombe. (H. Marmier.)

— *Précipiter de*. Précipiter quelqu'un du haut des remparts dans le fossé. Les anciens Romains précipitaient certains criminels du haut de la roche Tarpéienne.

> J'aurais vu massacrer et mon père et mon frère,
> Du haut de son palais *précipiter* ma mère. (Racine.)

— Fig. N'est-ce pas l'orgueil et la curiosité qui ont *précipité* l'homme du haut rang ou Dieu l'avait placé? (Villeneuve-Bargemont.)

— *Précipiter par*. Précipiter quelqu'un par une fenêtre.

— *Précipiter sous*. Il fallait *précipiter* la France sous le couteau d'un ennemi qui s'organisait, lui, depuis cinquante ans. (Gambetta.)

— *Précipiter sur*. Précipiter sur le sol.

— Fig. Faire tomber dans un grand malheur, dans une grande disgrâce, etc. Précipiter dans le deuil, dans le chagrin, dans le désespoir. Précipiter dans l'adversité, dans la misère, dans l'infortune. *Précipiter* une nation dans une guerre funeste. (Villemain.) Voyez comme un pas vers la fortune nous a *précipités* d'abîme en abîme. (B. de St-P.)

— Se prend quelquefois en bonne part. Il eût fallu la conduire, et non pas la *précipiter* dans le bien. (Bossuet.) Ne puis-je pas dire, pour me servir des paroles du plus grave des historiens, qu'elle allait être *précipitée* dans la gloire? car quelle créature fut jamais plus propre à être l'idole du monde? (Id.)

— Hâter, accélérer, pousser avec vitesse. Précipiter ses pas. De Pesnaw il avait *précipité* ses pas jusqu'à Revel. (Volt.)

> Fuis, dis-je, et sans retour *précipitant* les pas,
> De ton horrible aspect purge tous mes États. (Rac.)
> Fuyez et loin de moi *précipitant* vos pas,
> Pour prix de votre vie, heureusement sauvée,
> Oubliez que c'est moi qui vous l'ai conservée. (Volt.)

— Faire hâter. La frayeur *précipite* mes pas. (Racine.)

> Ainsi *précipitant* leur course vagabonde,
> La vague suit la vague, et l'onde pousse l'onde. (Del.)

— Fig. La révolution a *précipité* la décadence du goût jusqu'à son dernier terme. (La Harpe.) Ils contribuèrent ainsi, par leur propre législation, à *précipiter* le mouvement qui devait emporter leur puissance. (Aug. Thierry.) Voilà vers quel rapprochement redoutable la déclaration de 1682 *précipitait* les esprits. (L. Blanc.)

> Guise, tranquille et fier au milieu de l'orage,
> *Précipitait* du peuple ou retenait la rage. (Volt.)

— *Précipiter sa fuite, sa retraite*. La faire très promptement ou trop promptement.

— *Précipiter les jours, les années de quelqu'un*. Hâter sa mort, abréger sa vie.

— *Précipiter son cours*. Couler rapidement, en parlant d'une rivière.

— *Précipiter les affaires*. Les faire avec trop de précipitation. *Précipiter* les affaires, c'est le propre de la faiblesse, qui est contrainte de s'empresser dans l'exécution de ses desseins. (Bossuet.)

— *Ne rien précipiter*. Prendre son temps, agir sans trop de hâte. Non, non, encore un coup ne *précipitons* rien. (Racine.)

— Chim. Faire tomber au fond d'un vase les parties d'un métal dissous, en les séparant de leur dissolvant. Le cobalt *précipite* le cuivre et le nickel de leur dissolution à l'état métallique. (Fourcroy.)

— **SE PRÉCIPITER**, v. pron. Se jeter de haut en bas. Se précipiter d'un troisième étage. Se précipiter par une fenêtre. Se précipiter du haut d'un pont dans la rivière. Le fleuve se précipite avec un grand bruit du haut des rochers. Le chasseur se précipita dans l'abîme. Tu commandes, ô Dieu créateur! et à ta voix les eaux se *précipitent* dans leur lit, et la terre se montre dégagée de ses voiles humides. (La Harpe.) Là, on n'entendait jamais que le bruit d'un ruisseau qui, se *précipitant* du haut d'un rocher, tombait à gros bouillons pleins d'écume. (Fénelon.)

— Fig. Se précipiter dans le danger. Se précipiter dans la débauche, dans toutes sortes d'excès, de désordres. Se précipiter aveuglément dans les occasions périlleuses. On ne doit pas se *précipiter* dans le plaisir, parce qu'on le rend plus agréable à force de le désirer. (Méré.) A peine ont-ils épuisé le présent qu'ils se *précipitent* dans l'avenir. (Montesquieu.)

— Se porter impétueusement. Le peuple pour le voir court et se *précipite*. (Racine.)

— *Se précipiter dans les bras l'un de l'autre*. S'embrasser avec transport. || Dans le même sens. Ma chère Adèle vient se *précipiter* à mon cou. (Mme de Genlis.)

— *Se précipiter aux pieds de quelqu'un*. S'y jeter vivement. Je me *précipitai* à ses pieds sans pouvoir proférer un mot. (J.-J. Rouss.)

— S'élancer contre, fondre sur. Se précipiter sur l'ennemi. Se précipiter sur quelqu'un pour le frapper. Les barbares s'étant *précipités* sur l'empire, et ayant brisé tous les liens de la société, il ne resta aux hommes que Dieu pour espérance. (Chateaubriand.)

> Mais enfin contre moi sa vaillance irritée
> Avec trop de chaleur s'était *précipitée*. (Racine.)

— Se trop hâter. Il ne faut pas vous précipiter, vous ne feriez rien de bon.

— S'écouler promptement, passer, disparaître. Les événements se précipitent. Ses jours se *précipitèrent* trop vite. (Boss.) C'est avec tristesse que je vous écris ces choses ; car je sais comment se *précipitent* rois et nations à force d'offenser Dieu. (Aug. Thierry.)

— *Se précipiter à*. Et lui-même à la mort il s'est *précipité*. (Racine.) C'est au nom de l'égalité qu'ils se *précipitent* à la curée des privilèges. (G. Droz.)

— *Se précipiter de*. Elle s'est un peu *précipitée* de se marier devant les signatures de toute sa famille. (Mme de Sévigné.)

— Chim. Être isolé au fond du vase. Cette matière se précipite en blanc. || On dit aussi avec ellipse du pronom *se* : Cette matière précipite en blanc.

PRÉCIPITEUSEMENT, adv. (radic. *précipiteux*). S'est dit pour Précipitamment, à la hâte. J'écris mes lettres toujours en poste et *précipiteusement*. (Montaig.)

PRÉCIPITEUX, EUSE, adj. S'est dit pour Emporté, bouillant. C'est l'effet d'un esprit *précipiteux* et insatiable de ne pas savoir mettre fin à sa convoitise. (Montaig.) || Syn. de PRÉCIPITEUX. Une quantité d'arbres ornent ces bords *précipiteux*. (A. Vinet.)

PRÉCIPITEUX, EUSE, adj. En forme de précipice. Un glacier *précipiteux*. (Rambert.)

* **PRÉCIPUT**, s. m. (pr. *pré-ci-pu* ; ét. lat., *præ*, avant ; *capere*, prendre). Jurispr. Action de prélever, de lever par préalable une certaine portion sur un tout ; avantage que le contrat de mariage donne à l'un des époux, ou qui est accordé à l'un des héritiers par le défunt, de prélever, avant tout partage, une somme d'argent, ou une certaine quotité de biens. Préciput par contrat de mariage. Préciput par dispositions testamentaires. Dons et legs faits par préciput. Le préciput accordé à un héritier consiste dans la faculté de prélever sur la succession une certaine somme d'argent, sans préjudice des droits qu'il a au partage du reste.

— *Préciput conventionnel*. Celui qui est accordé par contrat de mariage.

— Fig.

> Et dans lui l'on renomme
> La franchise du cœur qu'il a par *préciput*. (Regnard.)

PRÉCIPUTAIRE, adj. 2 g. Qui a rapport au préciput. Convention préciputaire.

* **PRÉCIS, ISE**, adj. (du lat. *præcisus*, coupé). Arrêté, fixe. Jour précis. Heure précise. Arriver à huit heures précises. Ce qui reste à dire est plus soutenu et a des dates plus *précises*. (Boss.) On ignore la date *précise* de la découverte de cette île. (Chateaub.)

— Exact, nettement déterminé. Des ordres précis. Des idées précises. Le roi voulut un détail *précis* de l'aventure. (Hamilton.)

— *Prendre des mesures précises*. Prendre des mesures justes, qui ne vont ni au delà ni en deçà de ce que l'on mesure.

— Dans lequel il n'y a rien d'omis ni de superflu. Discours précis. Style précis. Le style de l'histoire doit être rapide dans les récits, *précis* dans les réflexions, grand et fort dans les descriptions et dans les tableaux. (Condill.)

— Qui met de la précision dans le discours ou dans la manière de parler. Homme précis. Auteur précis. Peut-on manquer d'être clair et *précis*, quand on dit tout ce qui est nécessaire au développement d'une pensée, et qu'on ne dit rien de plus? (Condill.)

— Prat. *Demandes précises*. Demandes formelles et expresses.

* **PRÉCIS**, s. m. Abrégé de ce qu'il y a d'important, d'essentiel, dans une affaire, dans une histoire, dans un ouvrage. Donner le précis d'une bataille, le précis d'une affaire. Voilà le *précis* de ce que nous savons sur le genre. (Buffon.)

— Résumé, ouvrage abrégé. Précis d'histoire, de géographie. Publier un précis. Rédiger un précis d'histoire générale.

PRÉCISÉ, ÉE, part. pass. du v. Préciser. S'empl. adjectiv. D'une précision.

* **PRÉCISÉMENT**, adv. (rad. *précis*). Exactement, justement. Il n'y a presque personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre *précisément* à ce qu'on lui dit. (La Rochef.) La vue, de tous nos sens le plus fautif, *précisément* parce qu'il est le plus étendu, et que, précédant de bien loin tous les autres, ses opérations sont trop promptes et trop vastes pour pouvoir être rectifiées par eux. (J.-J. Rousseau.)

— Fam. Oui, c'est cela même. Vous allez donc quitter la ville? Précisément. Est-ce que vous l'auriez battu? Précisément.

* **PRÉCISER**, v. a. Ire conj. (ét. lat., *præcidere*, couper ; fait de *præ*, avant, et de *cædere*, couper). Présenter, fixer d'une manière précise. Préciser la date. Préciser l'heure d'un rendez-vous. Préciser les circonstances. La science moderne a *précisé* les lignes du sombre tableau tracé par Eschyle. (P. de St-Victor.) Il y eut entre ces événements des relations qu'il ne nous est pas permis de *préciser*. (E. Renan.)

— Absol. Ne vous perdez pas dans les détails, précisez.

— **SE PRÉCISER**, v. pr. Se déterminer, se fixer d'une manière précise. Les grandes idées couvent longtemps dans les esprits avant de s'y *préciser*. (Jouffroy.)

PRÉCISIEN, ENNE, s. (rad. *précis*). Hist. relig. Membre d'une secte calviniste qui existe en Angleterre, et qui est très rigoriste.

— Adjectiv. Doctrine précisienne.

* **PRÉCISION**, s. f. (du lat. *præcisio*, coupure). Qualité de ce qui est précis, net, formel. S'exprimer, parler avec précision. Écrire avec précision. La précision des pensées. Les lois des douze Tables sont un modèle de *précision*. (Montesq.) Cette sage combinaison fut exécutée avec la plus grande *précision*. (Rayn.) On pourrait avoir la même pensée que Racine, et ne pas s'expliquer avec la même clarté, avec la même *précision*, avec la même élégance. (Condillac.)

— Régularité, justesse. Ces mouvements ont été exécutés avec la plus grande précision. Ce dessin a été fait avec beaucoup de précision.

— Exactitude rigoureuse. La *précision* des dates est le sublime des historiens sans talent. (Voltaire.) Les traits de *précision* sont indifférents aux générations qui n'ont pas connu les acteurs primitifs. (E. Renan.)

— Se dit particulièrement dans les sciences et les calculs. Opération faite avec la plus grande précision. La *précision* de l'astronomie demande de grands instruments. (Fontenelle.) L'aire des expériences avec la plus grande *précision*. (Buffon.)

— *Instrument de précision*. Instrument dont on se sert dans les opérations qui réclament une grande justesse et une grande exactitude.

— Au pluriel. Faits, détails précis. (Il) poussait les difficultés aux dernières *précisions*. (Bossuet.)

— Didact. Abstraction de tout ce qui ne se rapporte pas au sujet que l'on traite. Peu usité.

PRÉCISISTE, s. 2 g. Hist. relig. Syn. de PRÉCISIEN.

PRÉCISTE, s. m. (ét. lat., *preces*, prière). Hist. Celui qui en Allemagne était nommé à un bénéfice en vertu du droit de premières prières.

* **PRÉCITÉ, ÉE**, adj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *cité*). Qui est déjà cité, mentionné. Article précité. Marchandises précitées.

PRÉCLAMATEUR ou **PRÉCLAMINATEUR**, s. m. (ét. lat., *præ*, avant ; *clamare*, crier). Antiq. rom. Officier qui, chez les Romains, marchait devant le flamine pour faire cesser tout travail sur le passage de ce prêtre.

PRÉCLASSIQUE, adj. 2 g. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *classique*). Antérieur à l'époque classique d'une littérature. L'âge préclassique de la littérature française.

PRÉCLÔTURE, s. f. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *clôture*). Anc. cout. Enclos, accessoires du manoir que la plupart des coutumes attribuent à l'aîné, par préciput.

* **PRÉCOCE**, adj. 2 g. (étym. lat., *præcox*, même signif. ; de *præcoquere*, mûrir avant le temps ; fait de *præ*, avant ; *coquere*, cuire). Bot. Qui pousse, qui fleurit ou qui mûrit de bonne heure. Plante précoce. Fleur précoce. Fruit précoce. Melon précoce. Cerise précoce.

— Qui porte des fruits avant le temps ordinaire. Arbre précoce. Pêcher précoce. En général, les espèces *précoces* sont naines ; les tardives appartiennent aux races gigantesques ou livrées à l'état de nature. (Virey.)

— Fig. Enfant précoce. Esprit précoce. Les esprits précoces naissent et meurent, dit-on, sous un même soleil, comme des fleurs. Mon bonheur a été *précoce* ; il commença dès ma naissance et doit finir avant ma mort. (J.-J. Rouss.) La sagesse *précoce* est la moins assurée. (La Chauss.) Instruisez au combat son *précoce* courage. (Delille.) Les sociétés les plus civilisées deviennent malheureusement pour l'ordinaire les plus *précoces* dans toutes les jouissances. (Virey.) Ils désarment la *précoce* décadence et la chute honteuse du peuple chrétien. (Montalemb.)

— Dans un sens particulier. Dont la puberté est venue de bonne heure.

> Là comme ici maint objet est *précoce* ;
> Et Cupidon si jeune les instruit... (Panard.)

— Se dit aussi des animaux. Dès l'âge de deux ans ou deux ans et demi, le cheval est en état d'engendrer ; et les juments, comme toutes les autres femelles, sont encore plus *précoces* que les mâles. (Buffon.)

PRÉCOCEMENT, adv. D'une manière précoce. Le soleil de l'Inde l'a faite *précocement* femme. (Asselineau.)

* **PRÉCOCITÉ**, s. f. Qualité, état de ce qui est précoce. La précocité des fruits, des fleurs. Plusieurs causes contribuent à la *précocité* de la végétation et de l'accroissement dans le règne végétal comme dans le règne animal. (Virey.) La chaleur est un agent puissant de *précocité* ; elle seule suffit pour hâter la maturation de toutes les végétations. (Id.) L'abondance des nourritures est un moyen de *précocité* qui hâte efficacement la végétation. (Id.)

— Fig. La précocité d'un esprit. La précocité d'un enfant. A l'âge de douze ans, Rancé donna son Anacréon ; cette *précocité* de science est suffisamment démontrée possible par ce que l'on sait de Saumaise et des enfants célèbres. (Chateaubriand.)

— Dans un sens particulier. La domestication des animaux, la civilisation de l'homme en général, ont pour résultat de hâter la *précocité* ou le développement reproductif. (Virey.)

PRÉCOLOMBIEN, ENNE, adj. (du lat. *præ*, avant, et de *Colomb*, n. pr.). Antérieur à Christophe Colomb. Les peuplades précolombiennes des Antilles.

PRÉCOMPTAGE, s. m. (pr. *pré-kon-taje*). Eaux et for. Compte des produits, avec déduction des servitudes et ressources usagères.

PRÉCOMPTE, s. m. (pr. *pré-konte* ; ét. lat., *præ*, avant ; *computatio*, compte). Compte avec déduction par avance.

PRÉCOMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Précompter. S'empl. adjectiv.

> Qu'il plaise donc, du l'autre, à vos bontés
> Que les aulx soient sur les coups *précomptés*. (La Fontaine.)

* **PRÉCOMPTER**, v. a. Ire conj. (pr. *pré-kon-té* ; rad. *précompte*). Compter par avance en déduisant. Précompter les sommes qui sont à déduire. Précompter les intérêts de la première année sur la somme prêtée.

PRÉCON, s. m. (ét. lat., *præco*, même signif.). Crieur public, dans certaines parties du Midi.

PRÉCONCEPTIF, IVE. adj. Didact. Qui a rapport à la préconception.

— Phil. *Méthode préconceptive.* Méthode qui prétend découvrir *à priori* certaines vérités, indépendamment des faits.

PRÉCONCEPTION. s. f. (pr. *pré-kon-sèp-cion ;* rad. *préconcevoir*. Didact. Première conception, première entente d'une chose, idée qui se forme dans l'esprit avant tout examen.

PRÉCONCEVOIR. v. a. 3e conj. (et. lat., *præ*, avant ; fr. *concevoir*). Avoir, se former une préconception. Préconcevoir sans examen.

— SE PRÉCONCEVOIR. v. pron. Être préconçu.

PRÉCONCHYLIEN, ENNE. adj. (pr. *pré-kon-ki-li-ein, ène ;* et. lat., *præ*, avant ; fr. *conchylien*. Hist. nat. Qui précède la formation de la coquille.

*** PRÉCONÇU, UE.** part. pass. du v. Préconcevoir. S'emploie adjectiv. Opinions préconçues. Le sacrifice que l'on fait de soi-même en idée est une disposition *préconçue* à s'immoler en réalité. (Diderot.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Préconcevoir, ne donne ce mot que comme adjectif.

*** PRÉCONISATION.** s. f. (pr. *pré-ko-ni-za-cion ;* rad. *préconiser*). Déclaration faite à Rome dans le consistoire, par le cardinal patron, de celui que le pouvoir civil a nommé à quelque prélature, et dont la nomination est soumise à l'agrément du pape. En vertu de cette déclaration solennelle, le pape décerne les bulles d'institution canonique.

PRÉCONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Préconiser. S'emploie adjectiv. M. l'abbé Capdepont sera *préconisé* dans le consistoire qui sera tenu le 8 du mois prochain. (F. Fabre.)

— Vanté. Remède préconisé.

— Par extens. Volney appelait Chateaubriand un auteur *préconisé*. (Sainte-Beuve.)

*** PRÉCONISER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *præconisare*, même signif. ; du lat. *præconium*, publication). Déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé à un évêché a les qualités requises.

— Fig. Donner de grands éloges. Il vous préconise partout. Dans tous les temps, on a *préconisé*, et avec raison, le dévouement de ceux qui savaient mourir pour la patrie. (Frayssinous.)

— *Préconiser un remède.* En vanter l'efficacité, en recommander l'emploi.

— Par extens. N'osant *préconiser* le mal sous son propre nom, on le sophistique. Chateaub.

— Anc. cout. Citer en justice.

— SE PRÉCONISER. v. pron. Se louer excessivement. Beaucoup de gens ont dû leur réputation et leurs succès à l'impudence avec laquelle ils se sont *préconisés*, tant le public aime les jugements tout faits. (Boiste.)

— Se vanter d'avoir la qualité de.

S'idolâtre, s'admire, et d'un parler de miel,
Se va *préconisant* cousin de l'arc-en-ciel. (REGNIER.)

PRÉCONISEUR ou **PRÉCONISATEUR.** s. m. Hist. eccles. Celui qui préconise.

— Fig. Louangeur outré.

Ne pense pas pourtant qu'en ce langage
Je vienne ici, *préconiseur* peu sage,
Tenter ton zèle, humble religieux,
Par un encens à toi-même odieux. (J.-B. ROUSS.)

PRÉCONNAISSANCE. s. f. (et. lat., *præ*, avant ; fr. *connaissance*. Connaissance anticipée.

PRÉCONNAÎTRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *connaître*). Connaître antérieurement à toute observation sensible.

— SE PRÉCONNAÎTRE. v. pron. Être préconnu.

PRÉCONNU, UE. part. pass. du v. Préconnaître. S'empl. adjectiv. Vérité préconnue.

PRÉCONSUL. s. m. Entom. Nom vulgaire du stercoraire bourgmestre.

PRÉCONSULTATION. s. f. (pr. *pré-koan-çul-ta-cion ;* et. lat., *præ*, avant ; fr. *consultation*). Consultation préliminaire de gens de loi, d'hommes d'affaires.

PRÉCOP. s. m. Prince des Tartares. C'était une distraction peur l'Europe d'écouter de temps en temps le petit cliquetis d'épées divertissant et lointain que faisait dans son coin le knez de Moscovie ferraillant avec le *précop*, prince des Tartares. (V. Hugo.)

*** PRÉCORDIAL, ALE.** adj. (ét. lat., *præcordialis*, même signif. ; rad. *præcordia*, diaphragme). Anat. Qui répond au diaphragme. || Syn. d'EPIGASTRIQUE. Pouls précordial. Région précordiale. Soulèvement précordial. Voussure précordiale. || Pl. m., *précordiaux*.

PRÉCOUR. s. m. Sert dit pour Médiateur, arbitre.

PRÉCOUVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *præ*, avant ; *cubatus*, couvé). Ornith. Se dit d'un œuf dont le germe a déjà reçu un commencement sensible de développement au moment de la ponte.

*** PRÉCURSEUR.** a.tj. m. (ét. lat., *præ*, avant ; *cursor*, coureur). Qui annonce. Les signes précurseurs d'une maladie, d'une révolte, d'une saison, etc. Oui, notre génération entre dans la vie sous des signes *précurseurs* de sa grandeur morale. (Gambetta.)

— PRÉCURSEUR. s. m. Celui qui vient avant un autre pour annoncer sa venue. Saint Jean-Baptiste a été le précurseur de Jésus-Christ. Le *précurseur* de Jésus-Christ, du Messie. (Acad.)

— Fam. Je crois que je serai votre *précurseur* dans l'autre monde, si cela continue. (D'Alembert.)

— Celui qui a paru avant un autre personnage plus grand que lui, ou avant quelque grand événement auquel il se rattache par son caractère ou ses actes. Le caractère des grands hommes qui représentent le XVIIIe siècle est d'avoir été les *précurseurs*. Edg. Quinet a laissé les *précurseurs* et l'on va aux deux ou trois tableaux des maîtres. H. Taine. Un homme digne d'être placé, après l'archevêque de Cambrai, dans la famille des *précurseurs* de la Révolution, c'est l'abbé de Saint-Pierre. L. Blanc.)

— Par extens. et fig. Se dit des choses qui ont coutume d'en précéder d'autres. Ces troubles sont les précurseurs d'une révolution. Le luxe est le *précurseur* de la misère. Mass.

PRÉCY-SOUS-THIL. Ge gr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Semur (Côte-d'Or), près du Serain ; 800 hab.

PRÉCY Louis-François PERRIN, comte de). Général français, né à Précy, près Semur, 1742-1820, était, en 1791, l'un des commandants de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Investi du pouvoir militaire par les habitants de Lyon soulevé, il arrêta pendant soixante-trois jours les troupes républicaines, et parvint ensuite (octobre 1793) à gagner la Suisse.

PRÉDATEUR. s. m. (étym. lat., *prædator*, même signif. ; de *prædari*, piller). Celui qui vit de proie, qui s'empare d'une proie. La brebis est la victime et le loup le prédateur.

— PRÉDATEUR. adj. m. Myth. rom. Surnom de Jupiter à qui l'on consacrait une partie de la dépouille des ennemis.

PRÉDATRIX. s. f. Ornith. Syn. de LESTRIS.

PRÉDAZZITE s. f. (de *Predazzo*, n. géogr.). Miner. Variété d'hydromagnésite trouvée dans le Tyrol.

PRÉDÉCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédecéder. S'empl. adjectiv. Personne prédécédée.

— Substantiv. Le prédécédé.

*** PRÉDÉCÉDER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *décéder*). Prat. Mourir avant une autre personne.

*** PRÉDÉCÈS.** s. m. (ét. lat., *præ*, avant ; franç. *décès*). Prat. Mort d'une personne avant celle d'une autre.

*** PRÉDÉCESSEUR.** s. m. (et. lat., *præ*, avant ; *decedere*, se retirer). Celui qui a précédé quelqu'un dans une charge, dans une dignité, dans un emploi, dans l'exercice d'un art, d'un métier. Suivre l'exemple de son prédécesseur. Dans ses opéras, Rameau a écrasé tous ses *prédécesseurs* à force d'harmonie et de notes. (Grimm.)

— Par extens. Est-ce là les *prédécesseurs* que se donne la réforme ? Bossuet.

— Au pluriel, Ceux qui ont vécu avant nous, dans le même pays. Nos prédécesseurs ne faisaient pas comme nous. L'homme tire avantage non seulement de sa propre expérience, mais encore de celle de ses *prédécesseurs*. (Pascal.)

PRÉDÉLINÉATION s. f. (pron. *pré-dé-li-né-a-cion ;* et. lat., *præ*, avant ; *delineatio*, dessin). Plan tracé d'avance.

— Philos. Dans le système de Leibniz, ordre éternel qui dirige les événements.

PRÉDELLE. s. f. (et. ital., *predella*, gradin). B.-arts. Frise inférieure d'un tableau d'autel.

PRÉDÉNOMMÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *præ*, avant ; fr. *dénommé*). Qui vient d'être dénommé dans un écrit.

PRÉDENTÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *præ*, en avant ; *dens, dentis*, dent). Zool. Se dit d'animaux mammifères amphibies, dont les canines supérieures forment d'énormes défenses dirigées de haut en bas. || PRÉDENTÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères amphibies.

PRÉDESTINARIEN. s. m. Hist. relig. Syn. de PRÉDESTINATIEN.

PRÉDESTINATEUR. s. m. Théologien qui applique le dogme de la prédestination.

PRÉDESTINATIANISME. s. m. (pr. *pré-dess-ti-na-ci-a-nisme*). Hist. relig. Doctrine des prédestinatiens, système des partisans de la prédestination formelle et absolue.

PRÉDESTINATIEN, ENNE. adj. (pron. *pré-dess-ti-na-ci-ein ;* radic. *prédestination*). Hist. relig. Qui concerne les prédestinatiens ou leur doctrine. Dans ce cas, nous retomberions sous la loi *prédestinatienne*. (Proudhon.)

— PRÉDESTINATIEN. s. m. Nom donné, en général, aux partisans de la prédestination, et, en particulier, à ceux qui soutiennent que, de toute éternité, les hommes sont destinés absolument et nécessairement les uns à la vie, les autres à la mort éternelle, de telle sorte que la prédestination, ainsi entendue, est le fait de la volonté de Dieu, de sa prescience infaillible, et nullement celui de la volonté et de la liberté de l'homme. Dès le temps de saint Augustin, il y avait des prédestinatiens en Afrique et dans les Gaules. Les calvinistes retiennent quelque chose de l'hérésie des prédestinatiens.

*** PRÉDESTINATION.** s. f. (pr. *pré-dess-ti-na-cion ;* radic. *prédestiner*). Théolog. Decret de Dieu par le quel il a, de toute éternité, résolu de donner la gloire à un certain nombre d'anges et d'hommes, et les moyens pour y parvenir. Les augustiniens et les thomistes disent que la prédestination est absolue et antérieure, c'est-à-dire qu'elle n'est pas subordonnée à la prévision des mérites de l'homme prédestiné, mais bien purement gratuite ; les molinistes ou congruistes prétendent que la prédestination est conditionnelle et conséquente, c'est-à-dire subordonnée à la prévision de Dieu sur le mérite de telle ou telle âme. Dans la religion musulmane, on croit à la prédestination sans aucune réserve. Adorons en cette princesse le mystère de la *prédestination* et de la grâce. Bossuet.

— Se dit aussi chez les calvinistes des décrets de la Providence qui condamnent l'homme à la damnation éternelle.

— Arrangement immuable d'événements que l'on suppose arriver nécessairement d'après la prédestination. Mais l'exécution de son dessein était à l'épreuve de tout le bonheur, qu'il vit une secte de *prédestinations* dans cette faveur du sort. H. de Balzac. Il est marqué d'une *prédestination* dans tout l'accomplissement ne peut faillir. Ch. Nodier.

PRÉDESTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédestiner. S'empl. adjectiv. Il a été prédestiné à se noyer. La femme *prédestinée* aux jouissances raffinées du beau était parvenue à se faire, de ses sens exquis et raffinés, des sens de peuple. De Gonc.

— Qui a été destiné par Dieu à la gloire éternelle. Les âmes prédestinées.

Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde
S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde
L'homme *prédestiné*. (V. HUGO.)

— Désigné à l'avance pour accomplir ou subir un acte quelconque. Jean semblait *prédestiné* à être exploité par les auteurs de pièces supposées. E. Renan. Grégoire fut l'homme *prédestiné* à l'œuvre de cette transition salutaire et décisive. Montalemb.)

— Fam. Cet homme était *prédestiné* au malheur. (Acad.) Il était *prédestiné* à se noyer. (Id.)

— *Mari prédestiné.* Mari trompé.

— *Prédestiné de.* En vérité, je suis *prédestiné* des fées. (Mermée.)

— Substantiv. Un prédestiné. Une prédestinée. Être du nombre des *prédestinés* (Acad.)

— *Avoir un visage de prédestiné.* Avoir un visage plein et vermeil.

*** PRÉDESTINER.** v. a. 1re conj. (et. lat., *præ*, avant ; franç. *destiner*). Destiner de toute éternité au salut ou à de grandes choses. Dieu a prédestiné les élus.

— D'après les calvinistes, Dieu prédestine aussi les damnés.

— Réserver à quelqu'un des événements infaillibles. Le ciel a vous servir m'a trop *prédestiné*. (Desp.)

— Par extens. Sur le sommet des montagnes, au point où se fait la séparation des eaux, un pli de terrain décide du cours les plus grands fleuves et les *prédestine* à porter leurs eaux à telle mer. E. Renan.)

— Départir à l'avance. La justice divine a *prédestiné* certains biens aux justes. Boss.)

PRÉDÉTERMINANT. part. pres. du v. Prédéterminer.

***PRÉDÉTERMINANT, ANTE.** a.tj. Théol. Qui prédétermine.

— PRÉDÉTERMINANTS. s. m. pl. Ceux qui sont partisans de la prédétermination physique.

*** PRÉDÉTERMINATION** s. f. (pr. *pré-de-terr-mi-na-cion ;* ra.t. *prédéterminer*. Théol. Action de Dieu prévenant la volonté humaine, l'affectant intérieurement et la déterminant infailliblement à agir.

— *Prédétermination physique.* Doctrine d'après laquelle Dieu détermine nos actions par une impulsion physique, qui précède nos déterminations.

— Par extens. La liberté n'y périt pas ; mais, par ses *prédéterminations*, on peut dire qu'il était inévitable qu'elle se décidât aussi. Proudhon.)

PRÉDÉTERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédéterminer. S'empl. adjectiv.

— Arrêté d'avance. L'homme n'a pas l'industrie *prédéterminée*. Proudhon.

*** PRÉDÉTERMINER** v. a. 1re conj. (et. lat., *præ*, avant ; fr. *déterminer*. Théol. Déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

— Par extens. L'intelligence créatrice se sera proposé dans la création de chaque être la meilleure fin possible, et aura *prédéterminé* les meilleurs moyens pour arriver à cette fin. Bonnet.

PRÉDHOMME. s. m. Hortic. Nom vulgaire d'un haricot sans parchemin.

PRÉDIAL, ALE a.tj. (ét. lat., *prædialis*, de *prædium*, domaine). Anc. cout. Qui concerne les fonds de terre, les rentes, les héritages. *Dîme prédiale.* Biens prédiaux. Les Juifs payaient en raison de l'étendue de leurs héritages. Pl. m., *prédiaux*.

PRÉDIASTOLIQUE. a.tj. 2 g. (et. lat., *præ*, avant ; fr. *diastole*). Physiol. Qui précède la diastole du cœur. Bruit de frottement prédiastolique.

*** PRÉDICABLE.** adj. 2 g. (étym. lat., *præ*, avant ; *dicere*, dire). Log. Qui peut être appliqué à différents sujets. Qualité prédicable. Épithète prédicable. Le terme animal est *prédicable* autant de l'homme que de la bête. (Acad.) Vieux.

— PRÉDICABLE. s. m. Scolast. Syn. de CATÉGOREME.

***PRÉDICAMENT** s. m. (du lat. *prædicare*, prêcher). Log. Catégorie, classe où les philosophes de l'école ont coutume de ranger tous les êtres.

— Fig. et fam. *Être en bon prédicament.* Être en bonne réputation, être avantageusement connu. On dit aussi : *Être en mauvais prédicament.* Mon hôte était un homme que j'appris être en fort mauvais *prédicament* dans le quartier. J.-J. Rousseau.)

— Gramm. Attribut. Dans la proposition : Le monde est grand, *monde* est le sujet, *est*, le verbe, et *grand*, le prédicament.

*** PRÉDICANT.** s. m. (ét. lat., *prædicans*, prêchant). Ministre de la religion protestante dont la fonction est de prêcher. *Prédicant* ne s'est guère dit que des prédicateurs huguenots, surtout de ceux qui prêchaient au village. La Monnoie. Vous savez qu'un *prédicant* de village, qu'on a voulu excommunier M. Rousseau, a été repris sous le par un roi heros et philosophe. Voltaire.)

— Par extens. Ce n'est pas que j'aie la prétention d'être un larmoyant *prédicant* de politique sentimentale. Chateaub.)

*** PRÉDICAT.** s. m. (du lat. *prædicatum*, chose affirmée). Philos. Attribut d'une proposition, d'un jugement. Le prédicat se joint au sujet par le verbe ou la copule. Décomposer l'être en prédicats et en hypostases. Vieux et inusité. En bonne logique, le *prédicat* ou attribut ne peut être dit avec certitude générale du sujet que quand la liaison est nécessaire entre eux. Fénelon.

*** PRÉDICATEUR, TRICE** s. et.lat., *prædicator*, même signif. ; de *prædicare*, prêcher). Celui, celle qui annonce en chaire la parole de Dieu. Prédicateur évangélique, éloquent, pathétique. Excellent prédicateur. Le droit d'approuver les prédicateurs n'appartient qu'aux évêques dans leurs diocèses. Les quakers ont des prédicateurs et des prédicatrices. Les *prédicateurs* ne sont que les médecins consultants, qui, après avoir dit leur avis sur la maladie, abandonnent le malade au soin du médecin de la maison. Charron. Il parle quelquefois mieux qu'un *prédicateur*. Boil.)

— Fig. Il y a un *prédicateur* invisible qui prêche dans le fond des cœurs. Boss.

—Par extens. Celui qui publie une doctrine. Prédicateur de morale, de fausses doctrines, d'athéisme. Ces *prédicateurs* de la sagesse ne firent point de sages, et il fallait que les vains essais de la philosophie préparassent de nouveaux triomphes à la grâce. Massillon. Vous seriez... oui, ma foi ! vous seriez la meilleure *prédicatrice*. (Mérimée.)

— Adjectiv. Dans presque tous les siècles, il y a eu quelques femmes qui, emportées par leur imagination, se sont faites prédicatrices de certains principes de réforme, tenant, soit à l'existence de la famille, soit à la constitution sociale en général.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PRÉDICATIF, IVE. adj. (rad. *prédicat*). Gramm. Se dit, chez les anciens grammairiens, d'une proposition simple énonciative.

— Se dit de racines qui expriment un attribut. Racines prédicatives ou attributives.

*** PRÉDICATION** s. f. (pr. *pré-di-ka-cion ;* du lat. *prædicare*, prêcher). Action de prêcher. S'attacher à la prédication. Jésus-Christ confia le ministère de la prédication à ses apôtres ; ceux-ci le transmirent aux évêques, qui dans le principe en furent exclusivement chargés, et, plus tard, le délégèrent ce soin à de simples prêtres et à des clercs instruits et habiles dans l'art de la parole. La *prédication* chrétienne semble suivre un sillage antérieur, qui n'est autre que celui de l'émigration juive. E. Renan. Seuls les bouddhistes et les fondateurs du christianisme eurent souci de la *prédication* populaire. Id.)

— Se dit de la personne qui prêche et de la chose prêchée. Il a voulu commencer son ministère par la *prédication* de la pénitence. Pascal. En vain *prédication* de saint Pierre huit mille Juifs se convertissent. Bossuet.)

— Sermon, discours prononcé en chaire. Vous êtes jeune, monsieur, souvenez-vous de cette *prédication*. J.-J. Rouss.)

— Par extens. Discours, enseignement. Nous devons à nos semblables l'exemple des bonnes œuvres et la *prédication* des bons principes. Gerusez. Ils sentent que des spéculations de cabinet ne doivent pas devenir des *prédications* de carrefour. (H. Taine.)

— Fig. Bien comprise, l'histoire est la plus sainte *prédication* du devoir et de la vertu civile. Villemain.

PRÉDICATRICE. s. f. V. PRÉDICATEUR.

*** PRÉDICTION.** s. f. (pr. *pré-dik-cion*. Action de prédire. Se mêler de prédiction. Outre les *prédictions* de Jésus-Christ, il y eut des *prédictions* de plusieurs de ses disciples. Bossuet. Les *prédictions* ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour enflammer les fanatiques. (Voltaire.)

— Au sens passif. La *prédiction* des choses particulières. (Pascal.)

— Chose prédite. Cette prédiction est arrivée, s'est accomplie. Les prédictions de Mathieu Lansberg. On ne doit point se fier aux prédictions des almanachs. Les faiseurs de prédictions sont tombés depuis longtemps dans un discrédit complet.

— Annonce d'un événement futur, d'après certaines lois scientifiques. La prédiction des éclipses.

— Syn. comp. PRÉDICTION, PROPHÉTIE. La *prophétie* est basée seulement sur l'inspiration; la *prédiction* peut venir non seulement de l'inspiration, mais encore de calculs et de déductions.

PRÉDIGESTION s. f. (pron. *pré-di-jess-tion*; rad. lat., *præ*, avant; fr. *digestion*). Physiol. Ensemble des opérations qui précèdent la digestion, telles que la mastication, l'insalivation, etc.

* **PRÉDILECTION**. s. f. (pr. *pré-di-lek-cion*; rad. lat., *prædilectio*, même signif.; fait de *præ*, avant; *dilectio*, amour). Préférence d'affection. Dieu n'a ni prédilection ni préférence. La prédilection pour quelques-uns fait souvent le malheur d'un grand nombre. La prédestination n'est qu'un composé de la *prédilection* et de la prescience. (Fenelon. On voit combien peu étaient fondées les *prédilections* politiques de Montesquieu. (L. Blanc.) On a remarqué la *prédilection* des mères pour les enfants élevés difficilement, ou pour les enfants malades et infirmes. (J. Simon.)

— *Personne, chose de prédilection*. Personne, chose pour laquelle on a une préférence marquée. La vertu de *prédilection* du sauvage est la patience. (Chateaub.) Elle eut une genisse de *prédilection*. (J. Sandeau.)

* **PRÉDIRE**. v. a. 1re conj. (du pref. *pré*, et de *dire*). *Je prédis, tu prédis, il prédit, nous prédisons, vous prédisez, ils prédisent. Je prédisais, nous prédisions. Je prédis, nous prédîmes. J'ai prédit. Je prédirai. Je prédirais. Prédis. Que je prédise. Que je prédisse. Prédisant*. Annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver. Il assura la reine Cléopâtre qu'Isaïe avait *prédit* qu'un jour le Seigneur aurait un temple dans ce lieu-là. (Volt.)

> Les Parques à ma mère, il est vrai, l'ont *prédit*,
> Lorsqu'un époux mortel fut reçu dans son lit. (Rac.)

— Fig. Le passé *prédit* l'avenir. (Chateaub.)

— Annoncer, par divination, qu'une chose doit arriver. Les somnambules ont remplacé les tireuses de cartes et prédisent tout ce qu'on veut savoir. Il y a des charlatans qui se mêlent de *prédire* l'avenir. (Acad.) Si le mari vit, la femme garde le silence; s'il meurt, elle crie par toute la ville que le mage qui a *prédit* cette mort est un prophète divin. (Voltaire.)

— Annoncer par de certaines règles une chose qui doit arriver. A son retour, s'étant devoué sans partage à l'étude de la nature, il étonna la Grèce en *prédisant* une éclipse de soleil. (Barthel.) C'est aussi par le changement subit de l'eau des puits que quelques philosophes de l'antiquité ont *prédit* des tremblements de terre. (B. de St-P.) L'histoire ne cite que trois Grecs qui aient *prédit* des éclipses. Thalès, Melicon Cizène, qui annonça au roi Denys une eclipse de soleil, et Eudème, qui fut l'historien de l'astronomie. (Guéroult.)

— Dire ce qu'on prévoit par conjecture devoir arriver. Je lui ai prédit sa ruine. Prédire la maladie d'une personne. Je vous l'avais *prédit*; mais vous l'avez voulu. (Rac.) Beaucoup de ceux qui l'ont connu dans ses premières années, lui ont *prédit* une carrière extraordinaire. (Las-Cases.)

— Par extens. La surabondance comme la rudesse ne fait que manifester ici la vigueur et l'élan lyrique que le caractère de Milton avait *prédits*. (H. Taine.)

— SE PRÉDIRE. v. pron. Être prédit. Grâce aux progrès de la météorologie, la pluie et le beau temps peuvent se prédire avec quelque probabilité.

PRÉDISANT. part. prés. du v. Prédire.

PRÉDISANT, ANTE. adj. Qui prédit. Les saints sont prédits, mais non *prédisants*. (Pascal.)

PRÉDISEUR, EUSE. s. l'am. Celui, celle qui prédit.

> Ulysse l'appelle vautrien,
> Astrologue, magicien,
> Et *prédiseur* de choses fausses. (Scarron.)

PRÉDISPOSANT. part. prés. du v. Prédisposer. Qui prédispose. L'éducation que nous avons reçue nous prédisposant à ces exercices, nous les pratiquerons avec plus de succès.

* **PRÉDISPOSANT, ANTE**. adj. Qui est de nature à prédisposer.

— Chim. *Affinité prédisposante*. Affinité qui dispose les corps à former de nouvelles combinaisons.

— Méd. *Causes prédisposantes*. Causes qui, modifiant l'économie de notre corps, nous rendent propres à contracter telle ou telle maladie. Elles sont de deux natures: les unes générales, c'est-à-dire atmosphériques, climatériques, etc., les autres individuelles, c'est-à-dire se rapportant à l'hérédité, aux habitudes, professions, tempéraments, etc.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

PRÉDISPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédisposer. S'empl. adjectiv.

* **PRÉDISPOSER**. v. a. 1re conj. (rad. lat., *præ*, avant; fr. *disposer*). Préparer à recevoir une impression quelconque. Son éducation le prédisposait à certains vices. L'habitude de la musique et de la rêverie *prédispose* à l'amour. (Stendhal.)

— Pathol. Disposer à contracter certaines maladies. L'habitude de fumer *prédispose* aux affections cérébrales. (A. Rion.)

* **PRÉDISPOSITION**. s. f. (pr. *pré-di-spozi-cion*; rad. *prédisposer*). Pathol. Disposition de l'économie à contracter certaines maladies. Le père et la mère transmettent aux enfants leur tempérament et leurs *prédispositions*. (Maquet.) || Aptitude de l'organisme à contracter une maladie sous l'influence d'une cause occasionnelle.

— Fig. Prédisposition au vice

PRÉDIT, ITE. part. pass. du v. Prédire. S'empl. adjectiv. Accident prédit. Mort prédite. Un juge de village mourait-il dans l'année? c'était pour ce village le grand dont la mort était *prédite*. (Volt.)

> Mais on sont ces honneurs à David tant promis,
> Et *prédits* même encore à Salomon son fils? (Rac.)

* **PRÉDOMINANCE**. s. f. Action, caractère de ce qui prédomine. La plus simple expérience de la vie suffit pour nous montrer qu'il y a des âmes dans lesquelles une passion l'emporte sur toutes les autres par une *prédominance* naturelle. (J. Simon.)

— Influence. La prédominance du père de famille.

— Le fait même d'être prédominant. La *prédominance* des vents permanents est d'autant plus grande, que l'on s'approche davantage de la zone torride. (A. Maury.)

PRÉDOMINANT. part. prés. du v. Prédominer. Qui prédomine. L'avarice prédominant chez cet homme, comment pourrait-il éprouver de la pitié pour les malheurs d'autrui?

* **PRÉDOMINANT, ANTE**. adj. Qui est doué de prédominance. Passion prédominante. Vertu prédominante. Vice prédominant.

— Astrol. Se dit des astres qui influent sur les incidents de la vie.

> Et du consul Brutus l'astre *prédominant*
> Dissipa tout d'un coup ce bonheur étonnant (Corn.)

— Minér. *Partie prédominante d'une roche*. L'un des minéraux constituants essentiels qui l'emporte sur les autres, par sa quantité ou par l'influence que ses propriétés ont sur les caractères de la roche. Le mica est la partie prédominante dans le gneiss.

* **PRÉDOMINER**. v. n. 1re conj. (du préf. *pré*, et de *dominer*). S'élever, se faire sentir au-dessus. Le vice, l'avarice prédomine chez lui. Le temps agit sur les peuples comme sur l'homme: il les vieillit, il fait *prédominer* l'esprit aux dépens du cœur. (Mole.)

— Absol. S'élever au-dessus des autres. Ce ne sont pas toujours les plus vertueux et les plus sensés qui *prédominent*. (Volt.)

— Entrer pour la plus grande partie dans la composition d'un corps. Les marnes servent à amender les terrains où le sable *prédomine*. (Raspail.)

— Activ. Elle *prédominait* de beaucoup la tribune libre et légale du parlement d'Angleterre. (Villemain.)

PRÉDOMME. s. m. Hortic. Synon. de PRUDHOMME. On dit aussi *prud'hommie*.

PRÉDORSAL, ALE. adj. (rt. lat., *præ*, en avant; *dorsum*, dos). Anat. Qui est situé au-devant du dos. Région prédorsale.

PRÉDORSO-ATLOÏDIEN, ENNE. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle long du cou, appelé aussi *prédorso-cervical*.

PRÉDORSO-CERVICAL, ALE. adj. et s. m. Anat. V. PRÉDORSO-ATLOÏDIEN.

PRÉE. s. f. Forme archaïque de PRÉ.

> Et, suivant leurs curées,
> Par les vaux, par les blés,
> Les *prées*,
> Ses chiens s'en sont allés. (A. de Musset.)

PRÉÉLIRE. v. a. 1re conj. (rt. lat., *præ*, avant; fr. *élire*). Élire à l'avance.

PRÉEMBRYON. s. m. (rt. lat., *præ*, avant; fr. *embryon*). Bot. Nom de deux cellules qui se forment quand la vésicule embryonnaire se partage, après que le noyau pollinique a été en contact avec l'ovule.

PRÉEMBRYONNAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport au préembryon. Vésicule préembryonnaire.

* **PRÉÉMINENCE**. s. f. (rad. *prééminent*). Prérogative de rang, de dignité, de droits. Avoir la prééminence sur quelqu'un. La dispute s'échauffa bientôt sur la *prééminence* des deux villes. (Barthélemy.) Nous venons au monde avec le désir insurmontable de la *prééminence* sur nos semblables. (Alibert.)

— Par métonymie, Personne prééminente. Il n'est pas aisé de détrôner les *prééminences* sociales même quand on tue. (Guizot.)

— Se dit aussi des choses. La prééminence de l'esprit. La prééminence de la tragédie sur le drame.

* **PRÉÉMINENT, ENTE**. adj. (rt. lat., *præeminens*, même signif.). Qui est au-dessus des autres choses du même genre. Dignité, vertu prééminente. La justesse et la profondeur des vues sont le mérite *prééminent* de cet administrateur. (Acad.)

PRÉEMPTE, ÉE. part. pass. du v. Préempter. S'empl. adjectiv. Marchandises préemptées.

PRÉEMPTER. v. a. 1re conj. (rt. lat., *præ*, d'avance; *emptum*, supin de *emere*, acheter). Admin. Acheter par avance. Préempter des denrées.

— Acheter en vertu du droit de préemption. La douane a préempté toutes ces marchandises.

— SE PRÉEMPTER. v. pron. Être acheté par avance.

PRÉEMPTIF, IVE. adj. (rad. *préempter*). Qui a le caractère de la préemption. Droit préemptif.

* **PRÉEMPTION**. s. f. (pr. *pré-an-pcion*; rad. *préempter*). Action d'acheter d'avance.

— Admin. *Droit de préemption*. Droit que la douane revendique, en certains cas, d'acheter sur-le-champ, au prix déclaré augmenté de 100/0, une marchandise que l'on cherche à faire passer pour une valeur trop faible. || Droit qu'avaient, dans l'ancien régime, les pourvoyeurs du roi d'acheter, avant tout autre chaland, certaines denrées rares.

PRÉ-EN-PAIL. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Mayenne (Mayenne); 3,300 hab.

PREEPAULIÈRE. s. f. (rt. lat., *præ*, avant; fr. *épaule*). Entom. Pièce mobile placée en avant de l'apophyse bifurquée de l'élytre des insectes coléoptères, et au moyen de laquelle celle-ci s'articule immédiatement sur l'écusson et la première pièce iliaque.

PRÉÉTABLI, IE. part. pass. du v. Préétablir. S'empl. adject.

— Philos. *Harmonie préétablie*. Système de Leibniz, pour expliquer la correspondance entre le physique et le moral.

* **PRÉÉTABLIR** v. a. 2e conj. (rt. lat., *præ*, avant; fr. *établir*). Didact. Établir d'abord. Vous n'avez pas *préétabli* la question. (Acad.)

PRÉEXCELLENCE. s. f. (rt. lat., *præ*, avant; fr. *excellence*). Supériorité indiscutable. La *préexcellence* de la bière d'orge sur la bière de houblon. (E. Bergerat.)

PRÉEXISTANT. part. prés. du v. Préexister. Qui préexiste. L'âme préexistant au corps.

* **PRÉEXISTANT, ANTE**. adj. Qui existe avant un autre. Les âmes sont *préexistantes* au corps des animaux; ce sont elles qui le forment dans le sein maternel par la médiation même des amours. (B. de St-P.)

— Fig. Il y avait en Frédéric le Grand un homme de lettres *préexistant* à tout, même au roi. (Sainte-Beuve.)

* **PRÉEXISTENCE**. s. f. (rad. *préexister*). Existence antérieure. Préexistence des germes. La préexistence de l'âme. Toute chose nouvelle est ou transformation ou prolongement de quelque *préexistence*. (É. Littré.)

PRÉEXISTENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pré-egz-is-tan-ci-el*). Qui a rapport à la préexistence.

* **PRÉEXISTER** v. n. 1re conj. (etym. lat., *præ*, avant; fr. *exister*). Exister avant. Chacun d'eux apporte en naissant son caractère paternel, dont l'empreinte est ineffaçable; leur âme a *préexisté* à leur corps. (Bern. de St-P.) Point de notion dans l'âme qui n'ait *préexisté* dans la sensation. (Diderot.) Le papillon *préexistait* dans la chenille. (P. Leroux.)

* **PRÉFACE**. s. f. (rt. lat., *præfatio*, action de dire avant tout; fait de *præ*, avant; *fari*, parler). Sorte d'avant-propos, d'avertissement placé en tête d'un livre, soit pour expliquer le plan et la contexture de l'ouvrage, soit pour disposer le lecteur en faveur de l'œuvre. Il n'y a pas d'orgueil qui ne s'humilie dans une *préface*; le juge suprême est là; aussi l'on rit de l'orgueilleuse humilité de cette *préface*. (Boiste. Autour d'un caudebec j'en ai lu la *préface*. (Boileau.)

> Un auteur à genoux, dans une humble *preface*,
> Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce. (Boil.)

— *Préface d'honneur*. Mots de respect que l'on prononce avant de nommer quelqu'un.

— Fam. Préambule. Attacher une préface à ses moindres propos. Sans *préface*, point de *préface*, venons au fait. (Acad.)

— Par extens. Ce qui annonce, ce qui précède une chose. La bohème, c'est le stage de la vie artistique; c'est la *préface* de l'Académie, de l'Hôtel-Dieu ou de la Morgue. (H. Murger.) Nous ne cesserons pas de reclamer la dissolution, parce qu'elle est la *préface* nécessaire de l'organisation de la République. (Gambetta.)

— Liturg. cathol. Partie de la messe que le célébrant récite ou chante avant la consécration dont elle est le prélude, et qui commence par ces mots: *Sursum corda!* Élevons nos cœurs! Chaque grande fête a sa préface propre, mais le chant des préfaces ne varie point; c'est un reste précieux de l'ancienne musique grecque.

PRÉFACIER s. m. Philol. Auteur de préfaces; celui qui a la manie des préfaces, qui a l'habitude de mettre de longues préfaces à tous ses ouvrages. Il est inusité.

PRÉFACIONCULE. s. f. (dimin. de *préface*). Philol. Petite préface, préface très courte. Ce mot ne s'emploie que par plaisanterie. Quelques-uns écrivent *préfatiuncule*.

PRÉFECTIEN s. m. (pr. *pré-fek-ci-ein*; du lat. *præfectus*, préfet). Antiq. rom. Nom donné à des espèces de guides ou d'huissiers des préfets du prétoire.

* **PRÉFECTORAL, ALE**. adj. Admin. Qui a rapport à une préfecture, à un préfet. Arrêté préfectoral. Autorité préfectorale. Règlements préfectoraux. Vous ne serez d'abord admis dans l'administration *préfectorale* qu'en qualité de surnuméraire. (X. Marmier.)

* **PRÉFECTURE**. s. f. (rt. lat., *præfectura*, même signif.; rad. *præfectus*, préfet, forme de *præficere*, mettre à la tête). Circonscription territoriale soumise à un préfet.

— Lieu de la résidence du préfet. Tours, Bordeaux, Nîmes, sont des préfectures.

— Hôtel dans lequel le préfet demeure. Recevoir une invitation pour le bal de la préfecture.

— Emploi de préfet.

— Durée de la charge de préfet.

— *Conseil de préfecture*. V. CONSEIL.

— *Préfecture maritime*. Circonscription littorale soumise à un préfet maritime. Il y a en France cinq arrondissements ou préfectures maritimes.

— Chef-lieu d'un arrondissement maritime. Les cinq préfectures maritimes sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

— Hôtel, bureau du préfet maritime.

— *Préfecture de police*. Administration créée par la loi du 17 février 1800, et chargée de la police municipale et politique à Paris, dans le département de la Seine et dans quelques communes de Seine-et-Oise.

— Division administrative dans plusieurs contrées. La Suède est partagée en vingt-quatre préfectures.

— En général, Autorité gouvernementale. Ce n'était pas assez au roi d'avoir la *préfecture* des dix villes libres de l'Alsace. (Voltaire.)

— Hist. anc. Ville qui, après avoir manqué de fidélité au peuple romain, avait été réduite de nouveau en sa puissance, et était administrée par un magistrat envoyé tous les ans de Rome, et appelé *præfectus*, préfet. Les préfectures avaient moins de privilèges et d'immunités que les villes municipales. || Plus tard, Grande subdivision de l'empire, administrée par un préfet du prétoire. Constantin établit quatre préfectures, deux en Occident, celles des Gaules et d'Italie, et deux en Orient, celle d'Illyrie et celle d'Orient proprement dit.

— Hist. ecclés. Nom qu'on donnait, dans les collèges des jésuites et des bénédictins, à la salle où se tenait le préfet des études, et où il mandait les élèves qui s'étaient mis en faute.

* **PRÉFÉRABLE**. adj. 2 g. Qui est digne d'être préféré. Qui est plus avantageux, plus estimable. Il voulait apprendre à la nation que des services étaient *préférables* à des aïeux. (Volt.) Le bon usage d'une mauvaise chose est *préférable* à l'abus d'une bonne. (Diderot.) Il n'y a rien au monde à quoi la vertu ne soit *préférable*. (Fl.) Ce nom portait dans mon âme un calme *préférable* au trouble des passions les plus séduisantes. (J.-J. Rouss.)

* **PRÉFÉRABLEMENT** adv. (rad. *préférable*). Par préférence, de préférence. Il faut aimer Dieu *préférablement* à toute chose. (Laveaux.)

PRÉFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Préférer. S'empl. adjectiv. Personne préférée. J'en faisais quelque avare lecture à des gens *préférés*, qui croyaient devoir payer ma complaisance par un éloge pompeux de mon ouvrage. (Beaumarch.) L'exactitude des idées est *préférée* au charme des images; le goût pour le merveilleux fait place à la manie de raisonner et d'analyser. (Michaud.) Ceux-ci, pour être *préférés*, baissent le prix de leur travail, tant qu'à la fin ils ne trouvent plus à subsister. (B. de Saint-Pierre.)

> Ces gentils, qui n'étaient que les enfants d'Adam,
> Ont été *préférés* aux enfants d'Abraham. (L. Racine.)

— *Préféré par*. Dans l'Évangile, la brebis perdue est *préférée* par le bon pasteur à tout le reste du troupeau. (Bossuet.)

— *Préféré pour*. Pacuvius est *préféré* pour la force du style. (Le baron de Theis.)

— Substantiv. Cette femme a trois filles, mais la cadette est la préférée. Le *préféré* d'un roi puise une double force dans sa turpitude et dans les faiblesses de son maître. (Chateaub.)

* **PRÉFÉRENCE**. s. f. (rad. *préférer*). Choix d'une personne ou d'une chose plutôt que d'une autre. Juste préférence. Préférence marquée. Demander, avoir, obtenir, disputer, emporter la préférence. Mériter la préférence. Accorder la préférence. Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de *préférence* dans la famille que Dieu lui donne. (J.-J. Rouss.) Comme les vices et les vertus étaient sans voile et sans détour, les princes et les héros étaient ouvertement avides de gain, de gloire, de *préférence* et de plaisirs. (Barth.)

— *Donner la préférence*. Choisir quelqu'un pour l'employer, un marchand pour se fournir.

— Fig.

> Et donnez-moi la *préférence*
> Quand il faudra vous ennuyer. (Voltaire.)

— Se dit d'un sentiment voisin de l'amour, chez une femme. Une *préférence* n'est pas de l'amour. (Mme de Genlis.)

— Dr. Avantage accordé à une personne sur une autre. Les causes légitimes de *préférence* sont les privilèges et hypothèques. (Code civil, art. 2094.)

— PRÉFÉRENCES. s. f. pl. Marques particu-

lières d'affection, d'honneur. La sensibilité se contente d'affections ; la vanité veut des *préférences*. (De Lévis.) Les *préférences* marquées divisent les citoyens comme les familles. (Id.)

— Se trouve quelquefois au singulier en ce sens. Les hommes n'y ont attaché aucune *préférence* extérieure. (Pascal.)

— Jeux. Au pique-madrille et à quelques autres jeux de cartes, Couleur qui, à valeur égale, a la priorité sur les autres.

— *De préférence*. loc.adv. Par choix. De deux emplois, prendre celui-là de préférence.

*** PRÉFÉRER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; *ferre*, porter). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je préfère, tu préfères, il préfère*, etc. *Je préférerai*, etc. *Je préférerais*, etc. Se déterminer en faveur d'une personne ou d'une chose. Préférer l'utile à l'agréable. On retire des narvals une huile qu'on a *préférée* à celle de la baleine. (Lacép.) Quand l'honneur et la vie sont mis en balance, *préférer* l'honneur, ce n'est pas mépriser la vie, mais l'apprécier ce qu'elle vaut. (Beauch.) J'ai toujours *préféré* cette manière de voyager à toute autre. (X. de Maistre.)

Diogène fut un cynique,
On le sait ; pour logis il avait un tonneau,
Préférant ce gîte nouveau
Au palais le plus magnifique. (Le Bailly.)
Pourquoi chercher une excuse inutile,
En reprenant ces gages adorés
Qu'aux plus grands biens j'ai toujours *préférés* ? (Parny.)

— S'emploie avec l'infinitif sans préposition ou avec la préposition *de*. Il préfère partir. Il préfère de se retirer. J'ai *préféré* de payer mes dettes. (Mme de Sévigné.)

— *Préférer que*. Je *préfère* qu'il parte. (Acad.)

— Se dit des choses qui se trouvent mieux placées, soit par rapport aux situations climatologiques, soit par rapport à l'exposition. Le lin *préfère* les terres noires, franches et grasses. (Raspail.)

— Absol. On ne *préfère* qu'après avoir comparé. (J.-J. Rousseau.)

— SE PRÉFÉRER. v. pron. Être préféré. Le repos doit se préférer à la gloire. La vertu doit se préférer à tout.

— Préférer soi. Se déterminer en sa propre faveur. Les amants, les amis se préfèrent à tous. L'a-t-on vu se *préférer* à aucun de ses confrères ? (Racine.) Nous nous *préférons* aux autres. (Duclos.)

— Jeux. Se dit, au jeu de pique-madrille, de la couleur qui, dans le cas de concurrence, l'emporte sur les trois autres.

PRÉFÉRICULE. s.m. (étym. lat., *præ*, devant ; *fero*, je porte). Antiq. rom. Espèce de bassin ou de vase en forme d'aiguière, que l'on portait devant le sacrificateur, et dans lequel on mettait le vin ou les autres liqueurs dont on faisait usage dans les sacrifices.

*** PRÉFET**. s. m. (pr. *pré-fé* ; du lat. *præfectus*, proposé). Magistrat nommé par le chef du gouvernement français pour administrer la circonscription territoriale appelée *préfecture* ou *département*. Les préfets ont été institués par la loi du 17 février 1800 ; ils sont seuls chargés de l'administration départementale ; ils président le conseil de préfecture, ou ils ont voix prépondérante. Chaque année, ils sont tenus de faire une tournée départementale, et d'en rendre compte au ministre ; ils peuvent suspendre les conseillers municipaux. Les préfets sont révocables. Ils ont sous leurs ordres les sous-préfets des arrondissements.

— *Préfet à poigne*. Nom donné, par dénigrement, aux préfets qui ne reculent devant aucun moyen pour faire exécuter les ordres qu'ils reçoivent du gouvernement.

— *Préfet maritime*. Contre-amiral ou vice-amiral, commandant d'un arrondissement maritime.

— *Préfet de police*. Magistrat chargé de diriger la préfecture de police. Il a sous sa surveillance les prisons, les maisons publiques, la police de la librairie et de l'imprimerie, des spectacles, des bals, des cultes, de la salubrité, de la conservation des bâtiments et édifices publics, des halles et marchés.

— *Préfet du palais impérial*. Fonctionnaire chargé de surveiller une partie de l'administration du palais impérial pendant le règne de Napoléon Ier, sous les ordres du grand-maréchal. Il y avait trois ou quatre préfets du palais impérial.

— *Sous-préfet*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Titre d'un magistrat dans quelques cantons de la Suisse.

— Dans les collèges, Surveillant des études. Loin des yeux d'un *préfet* au travail assidu. (Boil.) On dit aussi *préfet des études*.

— Hist. *Préfet de la table impériale*. Titre qui fut accordé aux grands-ducs de Russie par les empereurs de Constantinople.

— Hist. rom. *Préfet des alliés*. Tribun des légions romaines, préposé aux troupes auxiliaires de Rome. || *Préfet de l'annone ou des vivres*. Magistrat que l'on ne créait à Rome que dans les temps malheureux ou l'on était menacé de disette et de famine, et qui avait pour fonction de veiller à ce que les greniers de la ville fussent toujours pleins et que le peuple eût toujours du pain abondamment et à un prix modéré. || *Préfet augustal ou d'Égypte*. Magistrat qu'Auguste envoya, au lieu de proconsul, dans ce pays réduit en province romaine. Il y eut aussi des préfets d'Ionie, de Lydie, etc. || *Préfet du camp*. Officier qui, chez les Romains, commandait les travaux du camp lorsque le général avait choisi le lieu convenable. || *Préfet de la chambre sacrée*. Chambellan des empereurs de Constantinople. || *Préfet de cité*. Magistrat chargé du gouvernement des villes qui avaient manqué à la fidélité romaine, et qui étaient appelées *préfectures*. || *Préfet des cohortes nocturnes*. Magistrat commandant chez les Romains les troupes spécialement chargées de veiller à la sûreté publique pendant la nuit, et surtout de prévenir et d'arrêter les incendies. || *Préfet des féries latines*. Lieutenant du consul pendant les féries latines. || *Préfet de la flotte*. Officier qui commandait la flotte, sous les auspices d'un consul. || *Préfet de légion*. Officier qui, dans chaque légion, remplissait les fonctions du général absent. Les préfets des légions avaient inspection sur les armes, les habits, la nourriture des troupes d'infanterie et de cavalerie, et transmettaient aux tribuns militaires et aux centurions l'ordre, soit pour les veilles de nuit, soit pour le départ. || *Préfet des mœurs*. S'est dit quelquefois pour Censeur. || *Préfet des ouvriers*. Chef des artisans employés à la confection des machines de guerre. || *Préfet du prétoire*. Commandant des cohortes prétoriennes destinées à veiller à la sûreté du palais ou de la tente des gardes. Cette charge, analogue d'abord à celle de capitaine des gardes de l'empereur, fut instituée par Auguste, qui créa deux préfets du prétoire ; Tibère réduisit ce nombre à un ; Constantin en établit quatre, et restreignit aux affaires civiles leur autorité, qui s'était étendue despotiquement sur les affaires militaires. || *Édit du préfet du prétoire*. Édit qui accompagnait un edit de l'empereur, et qui servait à en constater l'authenticité. || *Préfet provincial*. Magistrat qui administrait un municipe privé de ses privilèges. || *Préfet de Rome* ou *de la ville*. Magistrat créé originairement par Romulus, et dont la charge, abolie quand on établit la preture, consistait à remplacer dans la ville les rois d'abord, puis les consuls, quand ils sortaient pour aller se mettre à la tête des armées. Auguste rétablit le préfet de Rome avec de nouvelles attributions, et donna cette charge à Mécène. Le préfet rendait la justice, punissait les citoyens, même sans appel, et réunissait en sa personne la plupart des droits du preteur et de l'édile. || *Préfet des sacrifices*. Officier qui occupait, dans les municipes et les colonies, des fonctions analogues à celles du grand pontife à Rome. || *Préfet du trésor*. Magistrat qui succéda aux questeurs, aux édiles et aux préteurs, dans la garde et le soin des deniers publics. || *Préfet des Vigiles*. Chevalier placé par Auguste à la tête des sept compagnies chargées de la police de Rome, 7 ap. J.-C. || *Vicaire du préfet*. Officier qui remplaçait le préfet absent.

— Hist. eccl. *Préfet apostolique*. Nom donné quelquefois au chef d'une mission. || *Préfet des brefs*. Chef des secrétaires du pape, qui expédie les brefs de la cour de Rome. || *Préfet de Rome*. Cardinal chargé de la police dans la capitale du monde chrétien. || *Préfet de la sacristie du pape*. Officier de la maison du souverain pontife qui a la garde de la chapelle papale. || *Préfet de la signature de grâce*. Cardinal qui signe les lettres de grâce, ordinairement en présence du pape ou de douze prélats. || *Préfet de la signature de justice*. Cardinal chargé de voir et d'approuver les requêtes. || Titre donné encore au chef de certains monastères. Le *préfet* des capucins lui a assuré avoir ou dire... (Buffon.)

— Moll. Nom marchand d'une espèce de cône.

PRÉFÈTE. s. f. Femme du préfet. Madame la préfète.

PRÉFICE. s. f. (du lat. *præfica*, même signif.). Antiq. rom. Nom qu'on donnait aux pleureuses qu'on louait pour pleurer aux funérailles et pour chanter les louanges du mort.

PRÉFIGURATION. s. f. (pr. *pré-fi-gu-ra-cion*). Action de préfigurer.

PRÉFIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Préfigurer. S'empl. adject. Événement préfiguré.

PRÉFIGURER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *figurer*). Figurer d'avance. Être d'avance le type, la figure d'une chose. Le Cantique des cantiques préfigure l'union de Jésus-Christ avec son Église.

— SE PRÉFIGURER. v. pron. Se figurer, s'imaginer d'avance. Il ne faut point vous *préfigurer* des dangers. (Compl. de l'Acad.) Peu usité.

PRÉFINI, IE. part. pass. du v. Préfinir. S'emploie adjectiv.

*** PRÉFINIR**. v. a. 2e conj. (étym. lat., *præ*, avant ; fr., *finir*). Pal. Fixer le terme dans lequel on doit faire une chose.

*** PRÉFIX, IXE**. adj. (ét. lat., *præ*, devant ; *fixus*, fixe). Arrêté, fixé d'avance, déterminé. Jour préfix. Temps préfix. Somme préfixe. Le délai de quarante jours court indistinctement contre les créanciers majeurs des mineurs, parce qu'il ne s'agit pas ici d'une prescription ordinaire, mais d'un délai *préfix*. (Boileux.) Ne me devez-vous pas merci d'amour et guerdon de loyauté au jour *préfix* ou nous sommes ? (Ch. Nodier.)

— *Bouaire préfix*. Celui qui consiste en une somme fixée par le contrat de mariage.

PRÉFIXATION. s. f. (pr. *pré-fi-kça-cion*). Gramm. Action d'employer comme préfixe, de se servir de préfixes. Les mots sont formés (dans les langues cafres), en principe, par la *préfixation*. (Hovelacque.)

*** PRÉFIXE**. adj. 2 g. (ét., V. PREFIX, adj.). Gramm. Qui se met au commencement d'un mot pour en modifier le sens en formant un nouveau mot. Adverbe préfixe. Particule préfixe.

— Substantiv. Un préfixe. On emploie souvent les préfixes dans la grammaire arabe. Pré dans Prédire et Sur dans Surprendre sont des *préfixes*. (Acad.) Des *préfixes* et des mots isolés marquent les nuances que l'arabe littéral exprime par le jeu des voyelles. (E. Renan.)

PRÉFIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Préfixer. S'empl. adjectiv.

PRÉFIXER v. a 1re conj. (etym. lat., *præ*, avant ; fr. *fixer*). Prat. Fixer par avance un terme, un délai.

— Gramm. Joindre comme préfixe. Préfixer une particule à un mot.

*** PRÉFIXION**. s. f. (radic. *préfixer*). Anc. jurispr. Fixation d'un délai ; le délai lui-même. La cour lui a encore donné quinzaine pour faire sa preuve, et ce pour toute *préfixion* et délai. (Trévoux.) Il n'y a point de *préfixion* de jour à la reconnaissance d'un bienfait comme au payement de l'argent prêté. (Malherbe.)

— Par extens. Puissance révocable au plaisir du peuple, sans *préfixion* de temps. (Bodin.)

PRÉFLORAISON, s. f. (étym. lat., *præ*, avant ; *florere*, fleurir). Bot. État des diverses parties d'une fleur, depuis le premier moment où elles deviennent visibles jusqu'à celui de leur développement complet ; manière dont ces parties sont arrangées dans le bouton avant leur développement. La *préfloraison* éclaire les causes de l'inégalité des divisions du calice ou de la corolle. (T. de Bernéaud.) || *Préfloraison chiffonnée*. Celle qui est sans ordre et pliée dans tous les sens. || *Préfloraison équitative*. Celle qui a pour caractère, dans une corolle irrégulière, quelques divisions plus grandes que les autres, venant les embrasser toutes. || *Préfloraison imbriquée*. Celle dans laquelle les pétales se recouvrent partiellement les uns les autres comme les tuiles d'un toit. || *Préfloraison obvolutive*. Celle dans laquelle les pétales sont fort nombreux et comme roulés en spirale. || *Préfloraison plicative*. Celle dans laquelle la corolle est plissée sur elle-même. || *Préfloraison quinconciale*. Celle dans laquelle, sur cinq pétales, deux sont placés plus extérieurement, deux plus intérieurement et recouverts des deux côtés, le cinquième étant situé entre l'un des deux premiers, qui le recouvre par le bord correspondant. || *Préfloraison valvaire*. Celle dans laquelle les parties de la corolle se touchent seulement par les bords, comme les valves d'une capsule. || La préfloraison s'appelle encore *estivation*.

PRÉFOLIATION. s.f. (pr. *pré-fo-li-a-cion* ; ét. lat., *præ*, avant ; *folium*, feuille). Bot. Manière dont les feuilles sont disposées dans le bourgeon avant leur évolution ; état des feuilles ainsi disposées. La préfoliation se divise en deux sections, selon qu'elle est plissée ou roulée. On dit aussi *préfoliaison*.

PRÉFORMANT. part. prés. du v. Préformer.

PRÉFORMANT, ANTE. adj. Gramm. or. Se dit, dans plusieurs langues sémitiques, des lettres qui, placées avant le radical du verbe, indiquent des modifications de temps, de personnes, de voix et de modes.

PRÉFORMATION s. f. (pron. *pré-for-ma-cion* ; rad. *préformer*). Philos. Système analogue à la préexistence.

PRÉFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Préformer. S'emploie adjectiv. Les ovaires de toutes les femelles contiennent originairement des embryons *préformés*, qui n'attendent, pour commencer à se développer, que le concours de certaines causes. (Bonnet.)

PRÉFORMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *former*). Former avant. Cette sagesse adorable qui a *préformé* les mondes dès le commencement, comme elle a *préformé* les plantes et les animaux. (Bonnet.)

PREGADO. s. m. (pr. *pré-ga-do* ; étym. ital., *pregare*, prier). Nom donné autrefois aux membres du sénat de Venise, institué au XIIe siècle. Ce conseil se composait des trois cents principaux citoyens de Venise qui, en vertu de la constitution, étaient priés (*pregati*) de s'assembler pour délibérer sur les affaires de la république. Ce conseil subsista jusqu'à la fin de la république. || Pl., des *pregadi*.

PRÉGATON. s. m. Techn. Filière dans laquelle l'avanceur passe le fil d'or pour la première fois, lorsque ce fil sort des mains du dégrossisseur. On dit aussi *précaton*.

PRÉ-GAZON. s. m. Agric. Prairie artificielle qu'on obtient en semant de la graine de toutes les graminées, et aussi des plantes qui croissent dans les prairies naturelles. || Pl., des *prés-gazons*.

PREGEL. Géogr. Rivière de la Prusse propre, formée, près d'Insterburg, par la réunion de l'Angerap, de la Goldap, de la Rominte et de l'Inster. Cours de 150 kil. à l'O., par Jægerndorf, Wehlau et Kœnigsberg. Elle finit dans le Frische-Haff. Elle reçoit l'*Alle*.

PRÉGLACIAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *glaciaire*). Géol. Antérieur à l'époque glaciaire. Le climat préglaciaire.

PRÉGNANT, ANTE. adj. (du lat. *prægnans*, qui porte un fruit dans son sein ; Diduct. Qui porte en soi un germe de reproduction. Une jument, une brebis pregnante.

— Médec. Poignant, violent, aigu comme les douleurs qui précèdent l'accouchement. Souffrances pregnantes. Douleurs pregnantes. Peu usité.

— Fig. La forte considération de raisons si *pregnantes*. (Saint-Simon.)

— Gramm. or. *Construction prégnante*. Sorte d'ellipse qui doit être remplie mentalement. En hébreu, les constructions *prégnantes* sont des phrases inachevées. (E. Renan.)

PRÉGNATION. s. f. (pr. *pré-gna-cion* ; et. lat., *prægnatio*, grossesse de femme ; rad. *prægnare*, être dans l'état de grossesse. Zool. Gestation des animaux. Le temps de la *prégnation*, celui de l'accouchement, le nombre des petits. (Buffon.)

PRÉGRATTITE. s. f. Minér. Syn. de PARAGONITE.

PRÉGUSTATEUR. s. m. (ét. lat., *prægustator*, même signif. ; de *præ*, avant ; *gustare*, goûter). Antiq. rom. Officier des empereurs romains qui était chargé de goûter les mets et les boissons présentés au prince, afin de s'assurer qu'ils n'étaient point empoisonnés.

PRÉGUSTATION. s. f. (pr. *pré-gu-sta-cion* ; et., V. PREGUSTATEUR). Action de goûter les mets avant de les servir.

PRÉHANCHIALE. s.f. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *hanche*). Entom. Petit article placé entre la hanche et la cuisse de tous les animaux articulés marcheurs.

PRÉHENSEUR adj. m. (ét. lat., *prehensor*, même signif. ; forme de *prehendere*, saisir). Zool. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner. On donne particulièrement cette épithète aux insectes lorsque leurs cuisses convergent, et que leurs tibias divergent, de manière à former un angle qui est armé d'épines et qui facilite l'acte de la préhension.

— PRÉHENSEURS. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui se servent de leurs pattes pour porter la nourriture au bec.

PRÉHENSIBLE. adj. 2 g. (ét. lat., *prehensus*, saisi). Qui peut être saisi. Phénomène préhensible pour l'esprit.

PRÉHENSILE. adj. 2 g. (ét. lat., *prehensus*, saisi). Zool. Qui a la faculté de saisir ou d'empoigner ; qui est prenant. Il serait difficile de concevoir comment les guenons de l'ancien continent ont pu prendre en Amérique une queue musclée et *préhensile*. (Buffon.) Les animaux qui marchent difficilement ont des pattes à divisions profondes ; tels sont les animaux *préhensiles* ou quadrumanes. (Geoffroy Saint-Hilaire.)

PRÉHENSION s. f. (étym. lat., *prehensio*, même signif. ; forme de *prehendere*, saisir). Didact. Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec les mains, les pattes antérieures, la bouche, la queue, et même quelquefois avec le nez, lorsqu'il est prolongé en forme de trompe. L'instinct guide les animaux dans la *prehension* et la recherche de leur nourriture. (Broussais.)

— Anc. jurispr. Syn. de PRISE. || Droit qu'avait l'État de s'approprier les arbres qui étaient reconnus nécessaires pour les constructions navales, moyennant un prix déterminé par expertise.

— Médec. *Préhension des traitements*. Action de porter à la bouche les substances alimentaires.

PRÉHISTOIRE. s. f. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *histoire*). Histoire des époques pour lesquelles on n'a pas de documents traditionnels ou écrits. L'abbé Ducrost, savant très distingué, bien connu de tous ceux qui s'occupent de la *préhistoire*. (Lecuyer.)

*** PRÉHISTORIQUE**. adj. 2 g. (rad. *préhistoire*). Qui précède l'histoire. Les âges préhistoriques.

PRÉHNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de la benzine.

PRÉHNITE. s. f. (de *Prehn*, n. pr.). Minér. Minéral trouvé au Cap et composé de silicate hydraté d'aluminium et de calcium, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse et d'alcali.

PRÉHNITOÏDE. s. f. (ét. fr., *préhnite* ; gr. εἶδος, aspect). Minér. Substance qui ressemble à la préhnite.

PRÉHNOMALIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide qui diffère très peu de l'acide préhnique.

PREIGNAC. Géogr. Commune du cant. de Podensac, arr. de Bordeaux (Gironde) ; 2,600 h.

PRÉIRIDIEN, ENNE. adj. (étym. lat., *præ*, avant ; fr. *iris*). Anat. Qui est en avant de l'iris. Anneau sclérotical préiridien.

PREISSIE. s. f. (de *Preiss*, nom pr.). Bot. Genre de marchantiées, établi pour deux espèces de l'Europe.

PREISSLER ou **PREISLER**. Famille de peintres, et, en dernier lieu, de graveurs allemands, nés presque tous à Nuremberg, au XVIIIe siècle.

PRÉITION. s. f. (pron. *pre-i-cion*). Gramm. Syn. inusité de PREFIXE.

*** PRÉJUDICE**. s. m. (ét. lat., *præjudicium*, même signif. ; fait de *præ*, au prix de ; *judico*, je juge). Tort, dommage. Préjudice considé-

rable, irréparable. On blâme l'injustice, non pas l'aversion que l'on a pour elle, mais par le *préjudice* que l'on en reçoit. (La Rochefoucauld.) Laissez-lui sentir le *préjudice* de la privation. (J.-J. Rousseau.) Ses vertus mêmes lui tourneront à *préjudice*. (Id.)

— *Porter préjudice*. Nuire. On lui a porté préjudice auprès de cette personne. || On dit dans le même sens. *Faire préjudice, Causer préjudice à quelqu'un.*

— *Au préjudice de*. Contre. Faire une chose au préjudice de sa parole, de son honneur, de la vérité. Même candeur dans les procédés, même penchant à la vertu, au *préjudice* de sa fortune. (Fléchier.)

— *Au préjudice de*. Signifie encore Nonobstant, au mépris de. Au *préjudice* de ses services et des emplois qu'il avait remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple soldat. (Vertot.)

— *Sans préjudice de*. Sans nuire à, avec réserve de. Sans préjudice de ses droits. Je prends cette place sans préjudice des rangs, des qualités. Je serai mercredi à Moulins, où j'aurai une de vos lettres, sans *préjudice* de celle que j'attends après dîner. (Mme de Sévigné.)

* **PRÉJUDICIABLE**. adj. 2 g. Qui porte, qui cause du préjudice, qui fait tort. Cette action est préjudiciable à sa réputation, à sa conscience. Il faut obéir aux lois de la conscience, quelque *préjudiciables* qu'elles soient à nos intérêts ou à ceux des personnes qui nous sont chères. (J. Simon.)

* **PRÉJUDICIAL, ALE**. adj. Qui a rapport au préjudice. Inusité.

— Jurispr. *Frais préjudiciaux*. Frais des défauts qu'on est obligé de rembourser avant d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin pluriel.

PRÉJUDICIÉ, ÉE. adj. Banq. Se dit d'une lettre de change arrivée trop tard au lieu d'échéance.

* **PRÉJUDICIEL, ELLE**. adj. Jurispr. Se dit d'une question, d'une exception qui doit être jugée avant la question principale. Action, question préjudicielle ‖ *Moyens préjudiciels*. Moyens par lesquels on soutient la question préjudicielle.

* **PRÉJUDICIER**. v. n. 1re conj. *Je préjudicie, nous préjudicions, vous préjudiciez. Que je préjudicie, que nous préjudicions, que vous préjudiciez.* Porter préjudice, nuire. Ce crime préjudiciera à sa réputation. L'élévation de ce mur *préjudicie* au voisin, elle lui bouche ses vues. (Trevoux.) Tous les moyens sont bons quand ils conduisent au bien général, sans *préjudicier* à personne. (Fourier.)

— Prat. *Sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier*. Formule qui se met à la fin des qualités d'un jugement qu'on signifie.

— Se trouve quelquefois employé activement dans le style judiciaire. On a préjudicié mon client d'une somme de 20,000 francs.

PRÉJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Préjuger. S'emploie adjectiv. Question préjugée. Affaire préjugée.

* **PRÉJUGÉ**. s. m. (radic. *préjuger*). Ce qui a été jugé auparavant, dans un cas semblable. Cet arrêt, cette sentence est un *préjugé* pour notre cause. (Acad.)

— Marque, signe du bon ou du mauvais succès d'une affaire. Cette circonstance est un préjugé en sa faveur. Tous les préjugés sont pour lui, sont contre lui. L'accueil qu'il vous a fait est un *préjugé* pour le succès de votre affaire. (Laveaux.)

Mais par Midas, malgré ce *préjugé*,
Au dieu connu le prix fut adjugé. (J.-B. Rouss.)

— Dans le langage ordinaire, Opinion adoptée sans examen. Un *préjugé* n'étant autre chose qu'un *jugement* porté ou admis sans examen, peut être une vérité ou une erreur. (Duclos.) Les bons *préjugés* sont ceux que le jugement ratifie quand on raisonne. (Volt.)

— Erreur, prévention publique, accréditée. Quand les philosophes s'entêtent une fois d'un *préjugé*, ils sont plus incurables que le peuple même, parce qu'ils s'entêtent également et du *préjugé* et des fausses raisons dont ils le soutiennent. (Fonten.) Malgré les *préjugés* du vice, j'ai toujours reconnu qu'il n'y avait rien de bien qu'on n'obtint des belles âmes, avec de la confiance et de la franchise. (J.-J. Rouss.) Les *préjugés*, ami, sont les rois du vulgaire. (Volt.) Les *préjugés* de la superstition sont toujours supérieurs aux autres *préjugés*. (Montesq.) Chaque nation a des *préjugés* différents sur la beauté. (Buff.) Les *préjugés* sont aussi forts que la nature. (Mme de Puisieux.) C'est un grand malheur de n'avoir que des *préjugés* sans principes. (Mme d'Epinay.) C'est dans l'enfance que nous sommes imbus des *préjugés* qui retardent les progrès de nos connaissances. (Condill.) Il y a contre les braconniers un *préjugé* légitime. (V. Hugo.)

Certains *préjugés*, sucés avec le lait,
Deviennent nos tyrans jusque dans la vieillesse.
(M.-J. Chénier.)

On ne détruit pas aisément
Le *préjugé* et l'habitude. (Lebrun.)

—S'est dit pour Présage. Ayant discouru quelque temps là-dessus en lui même, il jugea que c'était un *préjugé* de guerre. (Math.)

PRÉJUGEMENT. s. m. Action de préjuger.

* **PRÉJUGER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *juger*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous préjugeons. Je préjugeais*, etc. Prat. Rendre un jugement interlocutoire d'une question qui se juge après.

— *Préjuger une question*. Décider une question avant de l'avoir approfondie.

— Supposer à l'avance, donner à entendre. A ce qu'on peut préjuger. Un préjugé *préjuge* nécessairement quelque chose. (Proudhon.)

— Absol. Prévoir par conjecture. Il arrive tant de choses imprévues, que c'est presque une folie de préjuger.

— SE PREJUGER. v. pron. Être préjugé.

PRÉJUGISTE. s. m. Homme à préjugés. Peu usité.

PRÉLAI. s. m. Prairie voisine d'un cours d'eau, en Vendée.

PRÉLART. s. m. Sorte de toile de chanvre.

— Grosse toile goudronnée dont on se sert pour envelopper une construction, une voiture chargée, ou tout autre objet qu'on veut garantir de la pluie.

— Artill. Toile cirée servant à garantir de l'eau une voiture chargée. On dit aussi *prélat* dans ce sens.

— Mar. Grosse toile, peinte ou goudronnée, avec laquelle on recouvre les agrès ou les marchandises qu'on veut mettre à l'abri de la pluie ou de l'eau de mer. La demi-bordée de service resta sur le pont, ou le commandant avait fait tendre des *prélarts* et des tentes, afin de rendre le quart moins fatigant. (E. Sue.) L'on avait fait glisser sur des planches dans les vagues les cadavres et les débris humains enveloppés dans des *prélarts*. (V. Hugo.)

* **PRÉLASSER (SE)**. v. pron. 1re conj. Se donner des airs de prélat, prendre un air de dignité et de gravité fastueuse.

Ils descendent tous deux :
L'âne se *prélassant* marche seul devant eux.
(La Fontaine.)

— Fig. Le bourgeois se plaît à lui-même et se *prélasse* dans ses prétentions. (Michelet.)

* **PRÉLAT**. s. m. (pr. *pré-la*; ét. lat., *prælatus*; fait de *præ*, devant; *latus*, placé). Titulaire d'une dignité ecclésiastique dont dérive une juridiction. Les évêques, les papes, les cardinaux sont des prélats.

Cependant le *prélat*, l'œil au ciel, la main nue,
Bénit trois fois le nom. . (Boileau.)

— En parlant de la cour de Rome, Ecclésiastique qui approche de la personne du pape et qui a droit de porter le violet. Les prélats du palais. Légat accompagne par des prélats. Le *prélat* romain est souvent un gros garçon qui sort du séminaire avec une tonsure pour tout sacrement. (E. About.)

— Il y a des prélats protestants en Angleterre, en Suède et en Danemark.

— Hist. *Sacré prélat*. Titre donné, pendant le moyen âge, à quelques rois d'Irlande.

— Moll. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône.

PRÉLAT. s. m. Artill. Syn. de PRÉLART.

PRÉLATÉ, ÉE. part. pass. du v. Prélater. S'empl. adjectiv.

PRÉLATER. v. a. 1re conj. Garnir de prélats ou prélarts.

PRÉLATER (SE). v. pron. 1re conj. Syn. de PRÉLASSER (SE). Il est plus conforme à l'étymologie; cependant l'usage s'est prononcé en faveur de *prélasser*.

PRÉLATIFIÉ. part. pass. du v. Prélatifier. S'empl. adjectiv. Les abbés Desportes et Bois-Robert, et autres confrères en Apollon, *prélatifiés* pour leurs belles et bonnes œuvres. (Scarron.)

PRÉLATIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *prélat*; lat. *facere*, faire). Faire prélat, élever à la dignité de prélat. Prélatifier un abbé. Il ne se dit que dans le style burlesque.

* **PRÉLATION**. s. f. (pron. *pré-la-cion*; ét. lat., *prælatio*, même signif.; formé de *præ*, avant; *latus*, porté). Droit de préférence.

— Anc. jurispr. Droit qu'avait le seigneur de refuser l'investiture à l'acquereur d'un fonds noble situé dans sa directe, et de retenir ce fonds pour lui, à charge d'en payer le prix à l'acquereur. ‖ Droit qu'avait le roi, en plusieurs endroits du royaume, de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquereur, pourvu qu'il n'eût pas fait foi et hommage. ‖ En fait de bail emphytéotique, Droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tous les autres dans les améliorations et constructions que le preneur voulait aliéner. ‖ Droit dont jouissaient les enfants d'être maintenus, par préférence, dans la charge de leur père.

PRÉLATISTE. s. m. (radic. *prélat*). Hist. relig. Partisan de l'épiscopat anglican.

* **PRÉLATURE**. s. f. Dignité de prélat, bénéfice qui donne une juridiction spirituelle à celui qui en est revêtu. Riche prélature. Les honneurs de la prélature. Il avait enfin pris son parti et renoncé à la *prélature*, lorsque quelqu'un accourt lui dire qu'il est nommé à un évêché. (La Bruyère.)

— A la cour de Rome, Ensemble des prélats qui ont droit de porter l'habit violet. La prélature de Rome. Entrer en prélature. Tous les avocats, tous les médecins, tous les employés et le ministre lui-même, lorsque par hasard il n'appartient pas à la *prélature*, font partie de ce monde intermédiaire. (E. About.) Le sacré collège des cardinaux, dont le nombre varie entre soixante et soixante-dix, se recrute dans la *prélature*. (Id.)

* **PRÊLE**. s. f. (de l'ital. *asparello*, rude; la tige de cette plante est hérissée d'inégalités, qui paraissent être de petits grains de sable que la plante ramasse dans la terre). Botan. Genre de plantes cryptogames, constituant à lui seul la famille des équisétacées, et renfermant des végétaux demi-aquatiques qui ne se plaisent que sur le bord des eaux ou au milieu des marais, d'où s'élève leur tige fistuleuse et articulée, qui ressemble en petit à celle de certains conifères. Ce sont les seuls cryptogames dans lesquels on trouve quelque chose qui ressemble à une fleur. Les tourneurs et les menuisiers emploient les prêles pour polir au tour le bois, même le fer. La prêle est un peu astringente. On la nomme vulgairement *queue-de-cheval* et *chevaline*.

— Ornith. Un des noms vulgaires du proyer.

PRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêler. S'empl. adjectiv.

PRÉLECTURE. s. f. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *lecture*). Typogr. Lecture d'une épreuve, avant que cette épreuve soit envoyée à l'auteur. Réitérez les *prélectures*, pour rendre moins chanceuse la lecture. (Diderot.)

* **PRÉLÈGS**. s. m. (pr. *pré-lè*; ét. lat., *præ*, avant; fr. *legs*). Legs pris sur la masse et délivré avant partage. Les prélègs faits par le testateur absorbent la majeure partie de la succession.

PRÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Prélèguer. S'empl. adjectiv. Somme prélèguée. Meubles, bijoux prélégués.

* **PRÉLÈGUER**. v. a. 1re conj. L'*è* de *lèguer* se change en *è* devant un *e* muet, excepté au futur et au conditionnel. *Je prélègue. Je prélèguerai. Je prélèguerais*. Prat. Faire un prélègs ou plusieurs prélègs.

PRÊLER. v. a. 1re conj. Techn. Polir avec la prêle. Prêler une pièce de menuiserie, d'ébénisterie, avant de la dorer.

— SE PRÊLER. v. pron. Être prêlé. Ce bois se prête difficilement.

PRÉLEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Prélever. S'empl. adjectiv. Frais prélevés. Sommes prélevées.

* **PRÉLÈVEMENT**. s. m. Action de prélever. Faire un prélèvement. Faire le prélèvement d'une somme. Faire un prélèvement sur la masse d'une succession. Faire un prélèvement pour subvenir aux frais généraux d'une entreprise. L'impôt est un *prélèvement* d'argent fait sur les choses ou les personnes. (H. de Balzac.)

* **PRÉLEVER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *lever*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je prélève. Que je prélève*. Lever préalablement une portion sur le total, une somme avant le partage du reste. Dans le métayage, le propriétaire *prélève* chaque année ordinairement la moitié des produits bruts du sol. (Math. de Dombasle.)

— Par anal. Dans la société, quand on a *prélevé* les sots et les fripons, que reste-t-il? (Beauchêne.)

— Fig.

La pitié *prélève* la part de l'indigent,
Le luxe fut humain, le pouvoir indulgent. (Delille.)

— *Prélever de*. Prélever une quantité d'une autre quantité.

— *Prélever pour*. Prélever mille francs pour les frais, pour les funérailles. Prélever tant de gerbes pour la dîme.

— *Prélever sur*. Prélever une somme sur une autre, un legs sur la masse d'une succession.

— SE PRÉLEVER. v. pron. Être prélevé.

PRÉLIBATION. s. f. (pr. *pré-li-ba-cion*; ét. lat., *prælibatio*, même signif.; de *præ*, avant; *libare*, effleurer). Action de prélever. La classe supérieure se compose de toutes les notabilités financières, de tous ceux dont le revenu provient de la *prélibation* capitaliste. (Proudhon.)

— Jurispr. *Prélibation d'hérédité*. Prélèvement fait sur l'hérédité.

— Féod. Droit prélevé par certains seigneurs sur la première nuit des noces de leurs vassales.

PRÉLIBER. v. n. 1re conj. (étym. lat., *prælibare*; formé de *præ*, auparavant; *libare*, goûter). Néol. Effleurer le premier une matière nouvelle, un sujet neuf, qui n'a pas encore été traité. Je lègue tout cela au successeur que j'ai planté en commençant ce chapitre, et me contente de *préliber* ce qui est le droit du premier venu en toute matière. (Brill.-Savar.)

* **PRÉLIMINAIRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *præ*, avant; *limen*, seuil). Qui précède la matière principale, et qui sert à l'éclaircir. Discours préliminaire. Question préliminaire. Agiter, poser, débattre, vider, résoudre une question préliminaire. Le jeune homme, frappé de l'objet qu'on lui présente, s'en occupe uniquement et saute à pieds joints par-dessus vos discours *préliminaires*, pour aller d'abord où vous le menez trop lentement à son gré. (J.-J. Rousseau.)

— Qui doit être réglé avant un traité définitif. Dans cette acception, il s'emploie ordinairement au pluriel. Discuter, traiter, arrêter, signer les articles préliminaires, les points préliminaires.

— PRELIMINAIRE. s. m. Acte précédant l'acte principal. Régler les préliminaires de la paix. Ne pouvoir s'entendre sur les préliminaires d'un traité. Rompre une négociation dès les préliminaires. Les *préliminaires* de la paix sont signés. (Acad.)

— Préambule.

Ne perdons pas de temps, tous ces *préliminaires*
Ne font qu'embrouiller les affaires. (Demoust.)

— Ce qui précède l'objet principal. Ce chapitre et le précédent ne sont que des *préliminaires* à l'analyse du discours et ils étaient nécessaires. (Condillac.) Une liquidation générale est le *préliminaire* obligé de toute révolution. (Proudhon.)

— Jurispr. *Préliminaire de conciliation*. Essai de conciliation que la loi prescrit de faire devant le juge de paix avant de commencer un procès.

* **PRÉLIMINAIREMENT**. adv. (rad. *préliminaire*). Avant d'entrer en matière; préalablement. Dirai-je, à la honte des philosophes, qu'ils ont souvent voulu expliquer des faits sans s'assurer *préliminairement* de leur existence? (Seneb.)

* **PRÉLIRE**. v. a. 4e conj. (étym. lat., *præ*, avant; fr. *lire*). Se conjugue comme *Lire*. Typogr. Lire une première épreuve avant de l'envoyer à l'auteur. Prélire soigneusement une épreuve. On dit ordinairement : *lire en première*.

PRELLER (Louis). Archéologue allemand, né à Hambourg, 1809-1861, élève de Bœckh et d'Ottfr. Müller a écrit plusieurs ouvrages estimés et surtout : *Historia philosophiæ græcæ et romanæ; Mythologie grecque; Mythologie romaine*.

PRÉLOMBAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *præ*, avant; fr. *lombes*). Anat. Qui est situé devant les lombes.

PRÉLOMBO-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui est situé au-devant des lombes, et qui se porte au pubis.

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui est placé au-devant des lombes et qui se porte au-dessus du pubis.

PRÉLOMBO-THORACIQUE. adject. 2 g. Anat. Qui est situé au-devant des lombes, et qui pénètre dans la poitrine.

PRÉLOMBO-TROCHANTIN. adj. et s. m. (pron. *pré-lon-bo-tro-kan-tin*). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de la face extérieure des lombes au trochanter.

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN. adj. et s. m. Anat. Syn. de PRÉLOMBO-TROCHANTIN.

PRÉLU, UE. part. pass. du v. Prélire. S'empl. adjectiv. Épreuves prélues.

* **PRÉLUDE**. s. m. (rad. *préluder*). Mus. Ce qu'on joue sur un instrument pour se mettre dans le ton, ou pour juger si l'instrument est bien d'accord. Jouer, exécuter un prélude. ‖ Ce qu'on chante pour essayer sa voix. Chanter un prélude. Le chant de la linotte s'annonce par une espèce de *prélude*. (Buff.) Le rossignol, ce coryphée du printemps, se prépare-t-il à chanter l'hymne de la nature, il commence par un *prélude* timide, par des tons faibles, presque indécis, comme s'il voulait essayer son instrument et intéresser ceux qui l'écoutent. (Id.)

— Morceau exécuté avant le sujet principal. Ce grand chœur est le *prélude* de la symphonie funèbre qui va suivre. (P. de St-Victor.)

— Pièce pour préluder, sorte d'improvisation musicale dans le goût des préludes. Beau prélude. Brillant prélude. Ennuyeux prélude. Exceller dans les préludes. Allons, gai! ce petit *prélude* vous mettra en humeur. (Brueys.)

— Fig. Ce qui précède, ce qui annonce; ce qui sert d'entrée, de commencement, de préparation à une chose. Se dit en bien ou en mal, au physique et au moral. Les frissons, les bâillements sont les préludes ordinaires de la fièvre. Les éclairs sont les préludes de l'orage. Les actions de la jeunesse de ce grand homme étaient les préludes des choses merveilleuses qu'il devait faire un jour. Les séditions sont souvent les préludes de la guerre civile. Faire servir un apologue de prélude à un discours. Alors s'élèveront des frayeurs mortelles et des grincements de dents, *préludes* de ceux de l'enfer. (Bossuet.) Le combat de Weissenfels fut le *prélude* de la bataille de Lutzen. (L. Gallois.)

Pour *prélude* chasser l'époux de la maison,
L'histoire est toute simple et digne de Cléon. (Gresset.)

* **PRÉLUDER**. v. n. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; *ludere*, jouer). Mus. Jouer ou faire un prélude sur un instrument. Préluder sur le piano, sur le violon, sur la flûte, sur la harpe, etc. Qu'on les exerce à *préluder* en majeur et en mineur sur tous les tons de l'instrument, chose qu'il faut toujours savoir, quelque méthode qu'on adopte. (J.-J. Rousseau.)

— Essayer sa voix par une suite de tons différents avant de chanter un air. La fille de Vénus s'écoute *préluder* avec complaisance. (Girodet.)

C'est toi, jeune alouette, habitante des airs!
Tu meurs en *préludant* à tes tendres concerts. (Del.)

— Fig. Cicéron est un grand musicien, mais qui *prélude* longtemps avant que de jouer sa pièce, et qui me semble, en la jouant, trop soucieux d'être écouté. (Diderot.)

— Dans un sens particulier, Improviser sur un instrument, dans le goût des préludes. Préluder savamment, agréablement, brillamment, sur l'orgue, sur la harpe, sur le violon. Préluder de fantaisie, de caprice. Préluder sur tous

les tons. Être longtemps à préluder. Fatiguer les auditeurs à force de préluder.

Phébus commence, et devant ce lumier,
La lyre en main, *prélude* le premier. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Donner une idée de ce qu'on pourra faire plus tard. Faire une chose pour en venir à une plus importante. Dans cette acception figurée, il est suivi de la préposition *à*, pour indiquer le but final que l'on se propose en préludant ; et de la préposition *par*, pour marquer la chose au moyen de laquelle on prélude. Préluder à une chose par une autre. Préluder à un grand ouvrage par de petits essais. Préluder à une bataille par des escarmouches. Tout brillant de rosée, il *préludait* au jour. (Delille.) Par de malins portraits il *prélude* au méchant. (Chauss.) C'est par l'éducation de la femme que doit *préluder* toute politique d'avenir. (Vacherot.)

Plus d'un cœur bat, pressé d'une furtive main,
Et le folâtre amour *prélude* au sage hymen. (Del.)

— On l'emploie aussi avec la préposition *de*. De la façon dont ce drôle-là *prélude*, il ne vous promet rien de bon. (Marivaux.)

PREMA. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait le soir des noces.

PRÉMARE (Joseph-Henri). Missionnaire jésuite, né en Normandie, mourut à Pékin vers 1735. On a de lui le discours préliminaire de la traduction du *Chou-King*, par le P. Gaubil, intitulé *Recherches sur les temps antérieurs à ceux dont parle le Chou-King*.

* **PRÉMATURÉ, ÉE**. adj. (ét. lat., *præ*, avant ; *maturus*, mûr). Qui mûrit avant le temps. Fruit prématuré. Un fruit prématuré n'a jamais les couleurs aussi vives, ni le goût aussi fin qu'un fruit mûr en son temps.

Ces dons *prématurés* sont moins piquants pour toi
Que ceux que la nature assaisonne pour moi. (Del.)

— Fig. Se dit des qualités de l'esprit et des passions qui sont plus développées que ne le comporte l'âge de la personne dont on parle. Esprit prématuré. Intelligence, raison, sagesse prématurée. Vertu prématurée. Ambition prématurée.

— En parlant des personnes, Qui a l'esprit prématuré. Ce prince réellement *prématuré*. (Marmontel.)

— Qui vient, qui arrive avant le temps ordinaire. Mort prématurée. Vieillesse prématurée. Affaiblissement prématuré de l'intelligence. Une vieillesse prématurée est souvent l'héritage d'une jeunesse vicieuse. La mort prématurée d'un grand homme est un malheur public. Il prit les titres *prématurés* d'auguste et d'empereur. (Volt.) Tant de funérailles *prématurées* aujourd'hui, tant de talents avortés, tant de petits génies étouffés d'abord dans les délices, attestent assez vos vices et votre caducité. (Virey.)

La mort n'est *prématurée*
Que pour qui meurt sans vertus. (Gresset.)

— Qui est entrepris, exécuté avant le temps convenable. Affaire prématurée. Entreprise prématurée. Démarche prématurée. Les instructions de la nature sont tardives et lentes ; celles des hommes sont presque toujours *prématurées*. (J.-J. Rouss.) On installa le chemin couvert du front de la basse ville, quoique cette entreprise parût *prématurée* et hasardée. (Volt.) Nous ne sommes point partisans de cette multiplicité de connaissances qu'on entasse pêle-mêle dans la cervelle des pauvres enfants, pour les faire raisonner en perroquets sur toutes choses devant leurs parents, émerveilles de cette science *prématurée*. (Virey.)

— Qui est fait avant l'événement, qui est admis avant la preuve. Il y a beaucoup d'exemples de ces médailles *prématurées* qui tromperaient la postérité, si l'histoire, plus fidèle et plus exacte, ne prévenait de telles erreurs. (Volt.) Les utopies ne sont souvent que des vérités *prématurées*. (Lamartine.)

— Méd. *Accouchement prématuré*. V. ACCOUCHEMENT.

* **PRÉMATURÉMENT**. adv. D'une manière prématurée ; avant le temps convenable. Cueillir des fruits prématurément. Agir prématurément. Intenter une action prématurément. Mourir prématurément. Les jeunes hommes enlevés *prématurément* à la vie s'endormaient entre ses bras d'un sommeil mystique. (P. de Saint-Victor.)

PRÉMATURER. v. a. 1re conj. Faire prématurément. Sans *prématurer* le jugement qu'on en doit porter. (Bachaumont.)

* **PRÉMATURITÉ**. s. f. (ét. lat. *præ*, avant ; fr. *maturité*). Maturité avant le temps ordinaire. La prématurité des fruits. Toute précocité, au physique comme au moral, est une *prématurité*. (Virey.)

— Fig. Précocité ; qualité de ce qui s'est développé plus tôt qu'on n'aurait dû l'attendre. Prématurité d'esprit, d'intelligence, de raison, de sagesse, de jugement, de vertu, d'ambition. La prématurité dans les plaisirs de l'amour.

— Caractère de ce qui est fait avant le temps convenable. La prématurité d'une entreprise, d'une affaire.

* **PRÉMÉDITATION**. s. f. (pr. *pré-mé-di-ta-cion*). Action de préméditer ; délibération en soi-même avant d'agir. Faire quelque chose avec préméditation, sans préméditation. L'incubation des insurrections donne la réplique à la *préméditation* des coups d'État. (V. Hugo.)

— Jurispr. Dessein réfléchi qui précède l'exécution d'un crime. Commettre un crime avec préméditation, sans préméditation. Résoudre affirmativement, négativement la question de préméditation. Avec préméditation, l'homicide est un assassinat ; sans préméditation, ce n'est qu'un meurtre. La loi punit plus sévèrement la *préméditation*, parce qu'elle est la preuve d'une volonté plus perverse. (J. Simon.)

PRÉMÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Préméditer. S'empl. adjectiv. Dessein prémédité. Coup prémédité. Crime prémédité. Action préméditée. Je sais combien la calomnie est *préméditée*. (Bourd.) Fier et peu endurant pour des offenses *préméditées*. (J.-J. Rouss.)

— *Faire une chose de dessein prémédité*. La faire avec une volonté, une intention formelle et arrêtée.

* **PRÉMÉDITER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *méditer*). Méditer sur une chose avant de l'exécuter ; former un dessein. Il se dit surtout en mauvaise part. Préméditer une action. Préméditer un crime. Quand un prince *préméditе* des excès, son premier acte est d'éloigner de lui les modérateurs. (Lamartine.)

— *Préméditer de*. Il y a longtemps qu'il *préméditait* de faire ce mauvais coup. (Acad.

— SE PRÉMÉDITER. v. pron. Être prémédité. Pendant que ce projet se *préméditait*. (Mme de Motteville.)

PRÉMENTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *pré-man-ci-o-né* ; étym. lat., *præ*, avant ; fr. *mentionné*). Mentionné avant. Les faits prementionnés.

PRÉMERAGE. s. m. Agric. Se dit pour Primeur dans quelques cantons.

PREMERAIN. s. m. (radic. *premier*). Ane. art milit. S'est dit pour Chef de file.

PREMERY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cosne (Nièvre), sur la Nièvre ; 2,400 h.

PRÉMESSE. s. m. Cout. de Bretagne. Se disait pour Proche parent.

— PREMESSE. s. f. Droit qu'avait un proche parent de racheter les biens de famille vendus à des étrangers.

PREMETHI. Géogr. Ville de l'Albanie (Turquie, sur la Voïoussa.

* **PRÉMICES**. s. f. pl. (étym. lat., *primitiæ*, même signif ; radic. *primus*, premier). Premier fruit de la terre, du bétail. Offrir, consacrer les prémices. Abel offrit à Dieu les prémices des fruits de la terre ; Caïn offrit les prémices de ses troupeaux. Les Romains offraient les prémices de leurs moissons aux dieux lares et aux prêtres. Les Israélites offraient à Dieu, au nom de toute la nation, une gerbe d'orge cueillie le soir du 15 de nisan, avant la récolte générale, et battue dans le parvis du temple.

Dieu tout-puissant, sont-ce là les *prémices*,
Les parfums et les sacrifices
Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels ? (Racine.)

Sous le voile des sacrifices
La pudeur pouvait, sans rougir,
Exprimer son premier désir
Par le langage des *prémices*. (Demoustier.)

— Par extens. Dans des corbeilles de roseau, s'amoncelaient des barbes et des chevelures, *prémices* des adolescences. (G. Flaubert.)

— Fig. Premières productions de l'esprit. Je vous consacre les *prémices* de mes études, les *prémices* de mon travail. (Acad.)

— Premiers mouvements du cœur ; première affection, premier amour, premières jouissances. Les premices d'une âme innocente, pure, virginale. Avoir les prémices d'un cœur. Les prémices du cœur sont à l'amitié avant d'être à l'amour. Il vous faut les *prémices* d'une âme, et la mienne ne serait pas digne de vous. (J.-J. Rousseau.) Quand enfin cette aimable jeunesse vient à se marier, les deux époux, se donnant naturellement les *prémices* de leur personne, en sont plus chers l'un à l'autre. (J.-J. Rouss.)

D'un amour inconnu savourant les *prémices*,
Son cœur goûte en secret d'ineffables délices.
(Chénedollé.)

— Commencements. Les prémices d'un règne. Les prémices de la jeunesse. Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices*. (Rac.) De la vengeance au moins j'ai goûté les *prémices*. (Voltaire.) Je suis fâché de mourir sans avoir vu les *prémices* dont vous allez jouir. (Id.) Ces *prémices* de l'an ne sont point sans appas. (Lemierre.)

La corolle bientôt s'effeuille ou se flétrit,
Et l'œil peut déjà voir les *premices* du fruit. (Castel.)

Prémices du printemps, fleurs qui venez d'éclore,
Fruit des premiers baisers de Zéphyre et de Flore.
(De Bridel.)

A peine la discorde, en ses noirs sacrifices,
Du sang de l'innocence a goûté les *prémices*. (Delille.)

— Féod. *Droit de prémices*. Droit dont jouissaient certains curés de s'approprier un agneau sur dix ou un denier par agneau s'il n'y en avait pas dix.

— REM. GRAMM. Ce mot se trouve quelquefois au singulier. Cette tendre lueur, *prémice* de l'aurore. (Delille.) De l'immortalité cette heureuse *prémice*. (Lamartine.)

* **PREMIER, ÈRE**. adj. (du latin *primus*, même sign.). Qui est avant, qui précède. 1° Par rapport au temps. Les premiers temps du monde. Les premiers siècles du christianisme. Les premiers âges de la monarchie française. Le premier jour de la semaine. La première semaine du mois. Le premier mois de l'année. Le premier homme. Nos premiers parents. Le premier âge de la vie. La première enfance. Les *premiers* saints ont fait beaucoup de miracles. (Pasc.) Le *premier* de tous les peuples ou on voit des bibliothèques est celui d'Égypte. (Bossuet.) Les *premiers* ans n'ont point été sacrifiés à ceux qui les devaient suivre. (J. J. Rouss.) Je la crus folle la *première* fois qu'elle me dit, comme je rentrais, que le pape m'était venu voir. Id. Une bonne résolution est le *premier* pas, et le *premier* pas est toujours difficile. (De Buss.) La théologie, dès le *premier* jour, a cherché la vérité hors d'elle-même. (Proudhon.)

— *Un premier mari, une première femme*. Celui, celle qu'on a épousé en premières noces.

— *Au premier jour*. Dans un temps peu éloigné. Je vous attends au premier jour.

— Fig. et fam. *Être étourdi comme le premier coup de matines*. Être fort étourdi.

— Se dit des choses morales. Le premier point d'un discours. Le premier livre d'un ouvrage. Être dans son premier sommeil. Dans les *premières* passions, les femmes aiment l'amant ; dans les autres elles aiment l'amour. (La Rochef.) Faites-vous un principe de ne jamais écouter votre *premier* mouvement. Id. Le *premier* commandement de la religion est d'aimer Dieu. (B. de St-P.) Nos *premières* affections sont encore les dernières. (Id.) Le monarque se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les *premiers* efforts de l'ennemi. (Anquetil.)

O vous à qui j'offris mes *premiers* sacrifices,
Muses, soyez toujours mes plus chères délices
(Delille.)

— *Le premier venu*. Celui qui arrive avant tous les autres ; la première personne que l'on a rencontrée.

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va quêter des encens,
Qui des *premiers* venus sollicitant les oreilles,
En fait le plus souvent les martyrs de ses veilles
(Molière.)

— Dans un sens analogue. L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les *premières* bonnes gens qu'il trouve. (J.-J. Rousseau.)

Un jour un coq détourna
Une perle, qu'il jeta
Au beau *premier* lapidaire. (La Fontaine.)

— *Le premier venu*. N'importe qui. L'avocat plaidant n'est pas l'homme du *premier* venu toujours, mais presque toujours. (Cormenin.)

— *Confier ses secrets au premier venu*. Les confier sans discernement, n'avoir rien de secret pour personne.

— Se dit quelquefois absolument dans le même sens.

Et, l'achat fait, ma bague est la marque choisie
Sur laquelle au *premier* il doit livrer Cche
(Molière.)

— *Le premier qui*. S'emploie avec l'indicatif ou le subjonctif. Notre mère Ève est la *première* qui a péché. (Bossuet.) Êtes-vous le *premier* homme qui ait été crée ? (Lemaistre de Sacy.)

— Qui avait été auparavant, qu'on avait eu auparavant. Recouvrer sa première santé. Être déchu de sa première splendeur. Reprendre sa vertu première. Ressaisir sa première puissance. Remettre, rétablir les choses dans leur premier état. Il a repris pour vous sa tendresse *première*. (Racine.) De vastes forêts sont transportées à plusieurs milles de leur situation *première*. (Raynal.)

— Se dit du commencement, de l'ébauche, de l'esquisse de certaines choses. Confier au papier ses premières idées. Formuler un premier plan. Avoir à peine la première teinture des lettres, des sciences, des arts. Faire le premier trait d'un tableau.

— *Idée première*. Idée qui sert de fondement à d'autres. C'est à ce ministre que revient l'idée première de cette politique détestable. Depuis le temps qu'on écrit, presque toutes les idées *premières* ont été saisies et bien ou mal exprimées. (Marmontel.)

— 2° Par rapport au lieu. La première ville après avoir passé la frontière. Le premier village que l'on rencontre sur la route. Le premier port de mer où nous sommes débarqués. La première rue par laquelle il faudra passer. S'arrêter à la première porte cochère.

— 3° Par rapport à l'ordre, à la situation, au rang, etc. Le premier étage d'une maison. La première pièce d'un appartement. Les premières loges d'un théâtre.

— Se dit des personnes. Le premier prince du sang.

— Qui est en avant, devant. Passer le premier.

La tête la *première*
Me jeter du pont Neuf, à bas dans la rivière.
(Regnier.)

— 4° Par rapport au mérite ; à la considération, à l'excellence, à l'importance. Le premier politique de son temps. Le premier capitaine du siècle. Un esprit de premier ordre. Racine et Corneille sont nos premiers poètes tragiques.

— Se dit d'un élève qui est avant tous les autres, soit dans une composition, soit dans un concours. Être premier en orthographe. Être premier en géographie.

— Se dit des choses. La première loi de l'État est le bonheur des peuples. Le premier devoir de l'homme est d'adorer Dieu et de l'aimer de toute son âme. L'agriculture est la première richesse de ce royaume. L'or est le premier des métaux. Le diamant est la première des pierres précieuses. Un magistrat allait par son mérite à la *première* dignité. (La Bruy.) Le dessin est la loi *première* de tout art. (V. Hugo.)

— Qui est indispensable, nécessaire avant tout. Chose de première nécessité. Subvenir aux premiers besoins d'une personne. Quelque valeur qu'on attribue à l'or et à l'argent, ce n'est point dans l'abondance de ces métaux qu'est la richesse *première* et principale. (Condill.)

— Titre d'honneur attaché à certaines charges. Le premier médecin du roi. Le premier chirurgien d'un hôpital. Le premier écuyer d'un prince. Le premier président de la cour de cassation, de la cour d'appel. Premier ministre. Premier maître d'hôtel. Levez aussi la main, monsieur le *premier* président. (Anquet.)

— Loc. prov. *Le premier venu engraisse*. C'est le premier qui arrive au moulin qui fait moudre son grain le premier.

— Arithm. *Nombres premiers*. Ceux qui n'ont d'autres diviseurs qu'eux-mêmes ou l'unité. Trois, cinq, sept, sont des nombres premiers. || *Nombres premiers entre eux*. Nombres entre lesquels il n'existe pas de diviseur commun.

— Comm. *Premières couleurs*. Espèce d'émeraude.

— Géom. *Figures premières*. Celles qui ne peuvent se diviser en figures plus simples. Le triangle et la pyramide triangulaire sont des figures premières.

— Hist. *Premier consul*. Titre que prit Napoléon Bonaparte en 1799. Le *premier* consul rentra au palais des Tuileries comme un monarque constitutionnel qui vient de tenir une séance royale. (Thiers.)

— Jurispr. *Premiers juges*. Ceux dont on peut appeler. || *Première instance, premier ressort*. V. INSTANCE, RESSORT.

— Manuf. *Matières premières*. Productions naturelles non encore travaillées.

— Mar. *Premier pont*. Celui qui est au-dessus de l'entrepont. || *Premier maître*. Le sous-officier au-dessus du maître.

— Méd. *Premières voies*. Nom donné à l'ensemble des voies qui constituent le tube intestinal.

— Metaphys. *La cause première*. Dieu.

— Philos. Se dit des choses dont dépendent toutes les autres. Les vérités *premières* portent avec elles leur raison. (V. Cousin.)

— Phys. *La matière première*. La matière en général, abstraction faite de la forme et des modifications qu'elle peut recevoir.

— *Premier* s'employait autrefois adverbialement, et signifiait D'abord, avant, auparavant. Un moine n'osait sortir que, premier, il n'en eût demandé la permission.

— *Premier que*. loc. conj. S'est dit pour Avant que, plus tôt que. Christ a *premier* souffert que d'entrer à la gloire qui lui était destinée. (Calvin.)

Et là, *premier* que lui, si nous faisons la prise,
Il aura fait pour nous les frais de l'entreprise.
(Molière.)

— Substantiv. Le premier. Les premiers. La première. Les premières. Ceux qui emploient mal leur temps sont les *premiers* à se plaindre de sa brièveté. (La Bruy.) Il y a trois choses qui rendent une âme éclairée : le recueillement, l'humilité et la charité ; la *première* empêche les ténèbres, la seconde attire les lumières, la troisième les produit. (Fléch.) Le *premier* qui fut roi fut un soldat heureux. (Volt.) Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France, mais celles de France sont plus jolies ; il est difficile de ne point aimer les *premières* et de ne se point plaire avec les secondes. (Montesq.) Les sages de la Grèce envisageaient la société sous les rapports moraux ; nos derniers philosophes l'ont considérée sous les rapports politiques : les *premiers* voulaient que le gouvernement découlât des mœurs ; les seconds que les mœurs dérivassent du gouvernement. (Chateaubriand.)

— *Qui premier*. S'est dit pour Qui le premier.

Peste soit qui *premier* trouva l'invention
De s'affliger l'esprit de cette vision ! (Molière.)

— *Des premiers*. Parmi ceux qui sont arrivés d'abord, qui ont exécuté une chose avant les autres. Il est arrivé des premiers au rendez-vous.

Il marche des *premiers* et, d'une ardeur extrême,
Il montre aux plus hardis à braver le danger. (Racine.)

— *Nous étions cent, sans compter le premier*. Se dit d'une réunion où il y avait beaucoup de monde.

— Celui, celle qui occupe la principale situation. Ce *premier* du royaume aile n'a rien de la sérénité que promet une vie libre. (Michelet.)

— Loc. prov. *Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier*. Il vaut mieux se distinguer soi-même et se faire un nom par son propre mérite, que de devoir son nom et sa fortune au mérite de ses ancêtres.

— Comm. Celui, celle qui, dans une maison de commerce, a la direction d'un article spécial. Le premier du rayon de blanc.

— Hist. *Monsieur le premier*. Titre du premier président du parlement de Paris. || Nom que l'on donnait au premier écuyer du roi.

— Théât. *Jeune premier, jeune première*. Artistes qui jouent les rôles d'amoureux ou d'amoureuses.

— PREMIER. s. m. Étage immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée ou de l'entresol. Louer un premier. Habiter un premier. Monter au premier.

— *Le premier du mois, le premier de l'an*. Le premier jour du mois, de l'an.

— Art milit. *En premier*. Se dit de l'officier

qui occupe le premier rang à grade égal. Capitaine en premier. Lieutenant en premier.

— Jeux. La partie de la galerie d'un jeu de paume qui est la plus proche de la corde, de chaque côté. Chasse au premier. Au *premier* la balle la gagne. (Acad.)

— Littér. Nom, dans les charades, du premier mot qui entre dans le mot composé, sujet de la charade. *Mon premier, mon second, mon dernier et mon tout.*

— Mar. S'ajoute quelquefois au commandement pour indiquer qu'il faut exécuter d'abord ce qui vient d'être prescrit. Carguez sous le vent, premier!

— Mus. milit. Batterie de caisse, la même que celle qu'on designe par l'expression *battre aux champs*. Battre un premier.

— PREMIERE. s. f. Théât. Une première représentation. La première d'Hernani fut très orageuse. Je garde mes effets pour le jour de la *première*. (De Goncourt.) Ce n'était pas seulement la *première* de Don Juan, c'était aussi la *première* des costumes de Grévin. (L. Halevy.)

— Typogr. Première épreuve tirée sur la composition en paquets. Lire une premiere, en première. On dit aussi : *La première en placard, la première en feuille.* || *Côté de première.* Forme ou côte d'une feuille ou se trouve la première page. La forme qui contient la seconde page se nomme *côté de deux.*

— PREMIÈRES. s. f. pl. Le premier rang de loges dans une salle des pectacle. Se placer aux premières.

— Nom donné aussi aux compartiments de première classe des wagons de chemin de fer ou des bateaux de transport, etc. Prendre les premieres. || Dans cette acception, il s'emploie aussi au singulier. Louer une première.

— Syn. comp. PREMIER, PRIMITIF. *Premier* se dit en parlant de plusieurs êtres, entièrement distincts les uns des autres, mais envisagés comme appartenant a une même suite. *Primitif* se dit par rapport aux différents etats par lesquels passe successivement un même être.

* PREMIEREMENT. adv. En premier lieu, d'abord. Songer premierement a faire son devoir. Premierement et avant toutes choses, il faut rendre a Dieu l'adoration qui lui est due. Vous avez dû *premierement* garder votre gouvernement. (La Font.) *Premièrement* ils mentent. (J.-B. Rouss.)

* PREMIER-NÉ. s. m. Le premier des enfants mâles. Ce fils de tant de rois qui ne connaît pas de titre plus beau que celui de *premier-né* de vos enfants. (Massill.) || En parlant d'une fille, on ne dit pas la *premiere-nee.*

— S'empl. quelquefois en parlant des animaux. Les premiers-nés des animaux etaient offerts a Dieu.

— Fig. L'orgueil est le *premier-né* de la sottise. (De Lévis.) Le *premier-né* de l'amour-propre est l'orgueil. (Rivarol.)

— Adjectiv. Les enfants premiers-nés. Sous la loi de Moïse, on offrait a Dieu les enfants *premiers-nés.* (Acad.)

PREMIER-PARIS. s. m. Article généralement politique placé en tête des journaux de Paris. Ils ont tant cahoté et tant radoté qu'enfin le public s'est senti incapable de lire le *premier-Paris.* (L. Veuillot.)

* PREMIER-PRIS. V. PRIS.

* PRÉMISSES. s. f. pl. (ét. lat., *præ*, avant ; *missus*, envoyé). Logiq. Les deux premières propositions d'un syllogisme, c'est-a-dire, la majeure et la mineure de ce syllogisme. Quand l'argument est en forme, si vous accordez les *prémisses* sans distinction, vous ne pouvez plus nier la conséquence. (Acad.)

— Par extens. Les vérités morales sont autant de *premisses* des vérites religieuses. (De Gerando.)

— Quoique l'Académie ne donne ce mot qu'au pluriel, on trouve de frequents exemples du singulier. Il n'est pas une conclusion qui, une fois etablie, ne serve de *prémisse* a quelque conclusion nouvelle. (E. Scherer.) D'une *premisse* extravagante on ne peut tirer que des conclusions extravagantes. (J. Simon.)

PREMNADE. s. f. (du gr. πρέμνον, souche). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scienoïdes, dont l'espèce type, la premnade a trois bandes, a été trouvee dans les Moluques.

PREMNE. s. f. (etym. gr., πρέμνον, souche). Bot. Genre de verbenacées vitiees, établi pour une dizaine d'espèces de l'Asie et de l'Australie. On dit aussi *premme.*

PREMNIS ou PRIMIS. Géogr. Ville d'Ethiopie, sur le Nil ; auj. *Ibrim.*

PRÉMOLAIRE. s. f. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *molaire*). Anat. Nom des première et deuxième petites molaires ou molaires antérieures.

PRÉMONITION. s. f. (pr. *pré-mo-ni-cion* ; étym. lat., *præ*, avant, *monere*, avertir). Avis donne d'avance. Il est vieux et hors d'usage.

* PRÉMONITOIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *montoire*). Méd. Qui avertit a l'avance. || *Diarrhée prémonitoire.* Diarrhée qui, pendant une épidémie de cholera asiatique, règne d'une maniere générale et qui, négligée, mène au cholera.

* PRÉMONTRÉ. s. m. Religieux, chanoine régulier, réformé, de l'ordre de Saint-Augustin ; dont la principale abbaye etait située a Prémontré, près de Laon. Les prémontrés sont vêtus de blanc avec un scapulaire. Le fondateur de l'ordre des prémontrés fut, en 1122, saint Norbert, ancien chapelain de l'empereur Henri V. L'ordre, supprimé en France en 1790, a repris naissance en 1856.

— L'Académie ne donne ce mot qu'au masculin pluriel.

— PRÉMONTRÉE. s. f. Hist. ecclès. Religieuse réformee de l'ordre de Saint-Augustin.

PRÉMONTRÉ. Géogr. Village de France, de l'arr. et à 17 kil. O. de Laon (Aisne), a reçu son nom d'un monastère de chanoines reguliers fondé, en 1122, par saint Norbert. Grande verrerie.

* PRÉMOTION. s. f. (pr. *pré-mô-cion* ; ét. lat., *præmotio*, même signific. ; formé de *præ*, avant, et *motus*, mû). Theol. Action de Dieu déterminant la créature à agir, sans que pour cela la liberté de cette creature soit gênee ni contrainte. Premotion physique. Son professeur de philosophie ne lui apprit autre chose, pendant deux ans, que la *prémotion* physique, les idees innees et les tourbillons. (D'Alemb.)

PRÉMOURANT. s. m. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *mourant*). Prat. Premier décédé.

PRÉMOUVANT, ANTE. adj. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *mouvoir*). Theol. scolast. Qui produit la premotion. La grâce prémouvante.

PRÉMUNI, IE. part. pass. du v. Prémunir. S'emploie adjectiv. Il est ordinairement suivi, ainsi que le verbe, de la préposition *contre*. Un esprit prémuni contre les préjuges du sang ou de la fortune, contre les erreurs et les entraînements de la raison. Un cœur prémuni contre la séduction, contre le scandale des mauvais exemples.

* PRÉMUNIR v. a. 2e conj. (ét. lat., *præmunire*, même signific. ; formé de *præ*, d'avance ; *munire*, munir). Munir par précaution ; precautionner. Il est ordinairement suivi de la préposition *contre*. Prémunir quelqu'un contre le froid, contre la faim.

— Fig. Prémunir quelqu'un contre un danger, contre la séduction, contre la perfidie, contre une opinion dangereuse, contre une mauvaise doctrine, contre les accidents de la fortune. L'effet de la morale du théâtre est moins d'opérer un changement subit dans les cœurs corrompus, que de *prémunir* contre le vice les âmes faibles par l'exercice des sentiments honnêtes. (D'Alembert.)

— SE PREMUNIR. v. pron. Se précautionner contre. L'homme de bien ne doit jamais négliger de se prémunir contre les mechants. Oh ! que ne m'etais-je *prémuni* d'avance contre un homme qui m'etait depuis bien longtemps suspect ! (X. Marmier.) L'homme avait senti le besoin de se *prémunir* contre sa propre violence. (P. de St-Victor.)

PRÉMUNITION. s. f. (pr. *pré-mu-ni-cion*). Didact. Action de prémunir.

— Rhét. Espèce de prolepse, par laquelle l'orateur prepare ses auditeurs à quelque proposition qui pourrait les blesser, si elle était émise trop brusquement.

* PRENABLE. adj. 2 g. Qui peut être pris, en parlant d'une ville, d'une place forte. Cette ville est prenable. Cette place n'est pas prenable. Cette forteresse n'est prenable que par un côté, n'est prenable que par la famine.

— Qui peut être capturé. Prends-le, morbleu! s'il est *prenable* dans tes rets. (É. Augier.)

— Fig. Qui peut être gagné, seduit, suborné, corrompu. Un homme prenable. Une femme prenable. Les gens du peuple sont *prenables* tout de suite ou jamais. (Mme de Stael.) || Il ne s'emploie guère qu'avec la négative. N'être prenable ni par or ni par argent.

— Qu'on peut prendre en défaut. Voilà le point par lequel vous êtes prenable.

— Se dit des aliments, des boissons, qu'on peut prendre. Ce thé est trop chaud : il n'est pas prenable.

— Par extens. Ce tabac à priser n'est pas prenable.

PRENANT. part. près. du v. Prendre. Qui prend. Deux bataillons d'infanterie prenant possession d'un poste.

* PRENANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de prendre, de saisir.

— Par extens. Elle a mandé que l'âme *prenante* de Mme de Fiennes avait heureusement passé dans son corps, et qu'elle prenait de toutes mains. (Mme de Sevigné.)

— *Carême-prenant.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Admin. milit. *Partie prenante.* Celui qui a droit a quelque fourniture.

— Financ. *Partie prenante.* Celui, celle qui reçoit une somme d'un comptable.

— Jurisprud. *Le moins prenant, la partie la moins prenante.* Celui qui, dans un partage, reçoit la plus petite part.

— Mamm. *Queue prenante.* Queue de certains animaux, au moyen de laquelle ils peuvent s'attacher, se suspendre. Sur les rives de l'Amazone et de l'Orénoque, les singes, les sakis, les alouates, les sapajous, sautent, courent, gambadent, s'arrêtent dans le feuillage, se balancent avec leur queue *prenante* aux branches des manguiers et des bananiers. (A. Mart.)

PRENANTHE. s. m. (ét. gr., πρηνής, penche ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des composees chicoracées, établi pour des herbes ou des arbrisseaux croissant dans l'Europe australe, les régions méditerranéennes, l'Asie tempérée et l'Amérique boréale. On trouve quelquefois ce mot du genre féminin.

* PRENDRE. v. a. et irrég. 4e conj. (du lat. *prehendere*, même signif.). *Je prends, tu prends, il prend ; nous prenons, vous prenez, ils prennent. Je pris ; nous prîmes. J'ai pris. Je prendrai. Je prendrais. Prends, prenons, prenez. Que je prenne. Que je prisse. Pris, prise.* Saisir avec la main. Prendre une epée. Prendre un bâton. Prendre une pierre. Prendre un cheval par la bride. Prendre quelqu'un par la main. Prendre le bras, la main, l'oreille, le nez à quelqu'un. Je sais que, quand j'aurai dans l'esprit de *prendre* une chose plutôt qu'une autre, la situation de cette chose me fera diriger de son côté le mouvement de ma main. (Bossuet.) Il le *prend* par la main, le fait descendre avec lui. (La Bruy.) Un soldat de l'île de Chypre lui coupa la tête ; et, la *prenant* par les cheveux, il la montra comme en triomphe à toute l'armée victorieuse. (Fen.) Enfin, j'ai *pris* vos vieux habits à l'un et à l'autre, je les ai fait flairer à Fidèle, et sur-le-champ, comme si ce pauvre animal m'eût entendu, il s'est mis à quêter sur vos pas. (B. de St-P.) Mange ce rayon de miel ; je l'ai *pris* pour toi dans la forêt. (Id.) Le vieux marchand remit la lampe sur la colonne où il l'avait *prise.* (H. de Balzac.)

— *Prendre d'une chose à pleine main.* En prendre à poignée autant que la main peut en contenir.

— Fig. *Prendre à pleines mains, à toutes mains, de toutes mains.* Se dit des gens avides qui ne laissent échapper aucune occasion de s'enrichir.

— *Prendre les armes.* S'armer, soit pour attaquer ou se défendre, soit pour manœuvrer ou pour rendre des honneurs à quelqu'un. Les soldats ont pris les armes, ont eu ordre de prendre les armes. Hélas ! ils ne seront plus, ceux pour qui tu auras *pris* les armes, et quelle honte pour toi s'il te fallait dire alors : C'est pour ma sûreté personnelle que je les ai *prises.* (X. Marmier.)

— *Prendre l'occasion aux cheveux.* Saisir adroitement l'occasion, en profiter. Ce qu'il y a de plus important et de plus difficile dans la vie, c'est de prendre l'occasion aux cheveux.

— *On ne sait par où le prendre, pour ne pas le faire crier.* Se dit d'un malade dont tout le corps est douloureux. || Dans le même sens, mais au figuré, il se dit d'un homme très susceptible, tres irritable ; et, dans un sens opposé, d'un homme que rien ne touche, qui ne s'émeut de rien.

— *Prendre en main.* Diriger, conduire. Prendre en main le gouvernail.

— Dans le style soutenu, on dit, *Prendre les rênes de l'empire, les rênes de l'État, le gouvernail, le timon des affaires*, etc. Un prince qui, avec peu de vices dans le cœur, avait toutes sortes de défauts dans l'esprit, *prit* en main les rênes de l'empire. (Montesq.)

— Dans le même sens et dans le style usuel, on dit *Prendre une affaire en main, prendre en main les droits, les interêts d'une personne*, etc. Tous les magistrats sont interessés à *prendre* cette affaire en main. (Molière.)

— Mettre en sa main. Prendre une plume. Ensuite, sans lui parler, *prenant* comme elle un lameau, j'écartai les insectes qui bourdonnaient autour du corps de l'enfant. (Chateaub.)

— Fig. *Prendre la plume.* V. PLUME.

— Par extens. Saisir, attirer à soi autrement qu'avec la main. Prendre quelque chose avec les dents. Prendre une ordure avec les pincettes. Prendre du feu sur une pelle. Prendre de l'eau à la rivière. Prendre de l'encre avec une plume.

— *Il est à prendre avec des pincettes.* Se dit d'une personne extrêmement sale qu'on n'ose pas toucher. || Dans un sens encore plus accentue, on dit avec la négation : *Il n'est pas à prendre avec des pincettes.*

— Se dit des animaux qui saisissent les objets avec leur gueule, leur bec, leurs griffes, etc. L'éléphant prend avec sa trompe. Le perroquet prend souvent avec la patte ce qu'il veut prendre ensuite avec son bec.

> Chaque grue, avec soin, se contraint à se taire,
> En *prenant* dans son bec une petite pierre.
> (F. DE NEUFCHÂTEAU.)

— Mettre sur soi pour compléter l'habillement ou la toilette, ou pour se décorer. Prendre son manteau, ses gants, son chapeau, son épee, ses ordres de chevalerie. Prendre son habit de cérémonie. Et vous, ô mes amis ! lorsque l'Aurore, *prenant* une robe plus éclatante, vous annoncera l'heureux jour qui doit me ramener dans vos bras, qu'une sainte ivresse s'empare de vos âmes. (Parny.)

— *Prendre le deuil.* Se mettre en deuil, s'habiller de noir, à l'occasion de la mort de quelque personne.

— *Prendre l'habit de religieux, de religieuse*, ou simplement *Prendre l'habit.* Se faire religieux, religieuse, entrer au noviciat dans un monastere. || *Prendre le voile.* Se dit, dans le même sens, des religieuses.

— Fam. *Prendre le bonnet.* Se faire recevoir docteur. || *Prendre le petit collet.* Entrer dans l'état ecclésiastique. || *Prendre la cuirasse*, ou *prendre l'épée.* Embrasser la profession des armes. || *Prendre le froc.* Se faire moine. || *Prendre la haire.* Embrasser une vie pénitente. || *Prendre la livrée.* Se faire laquais.

— Commencer à porter. Prendre perruque. Prendre des lunettes.

— Emporter avec soi par précaution ou par besoin. Prendre un parapluie. Prendre une lanterne. Avoir oublié de prendre sa montre. Prendre un fusil pour aller à la chasse, des filets pour aller à la pêche.

— Enlever de force ou par adresse, dérober, voler. Prendre de l'argent. Prendre la montre, la bourse à une personne. Les filous prennent subtilement, les voleurs de grand chemin prennent de force. Ces brigands lui ont pris jusqu'à sa chemise. Ils m'exhortèrent à prier Dieu pour mon oncle, à vivre en honnête homme, à ne me point engager dans de mauvaises affaires, et, sur toutes choses, à ne pas *prendre* le bien d'autrui. (Le Sage.)

> Quand je vois mon petit trésor,
> Je me trouve assez riche encor,
> Et je n'ai rien *pris* à personne. (ARNAULT.)

— Absol. Elle a déja bien pris tout ce qui était à sa portée, mais elle a *pris* pour prendre plutôt que pour s'enrichir. (V. Hugo.)

— Se dit aussi des animaux. Ce chat a pris le fromage. Ce chien a pris un poulet sur la table. Le renard a pris les plus belles poules du poulailler.

— *Prendre un baiser.* Donner un baiser par surprise ou par adresse à une femme.

— *Prendre la maîtresse de quelqu'un.* S'en faire aimer, la lui ravir. Ah ! s'il vous a *pris* votre maîtresse, reprit Freind, c'est une autre chose ; il ne faut jamais *prendre* le bien d'autrui. (Voltaire.) || Dans un sens analogue, on dit : *Prendre la femme de quelqu'un.* L'employé de ce négociant s'est enfui en lui prenant sa femme et en emportant sa caisse.

— Poét. *Prendre la vie, les jours de quelqu'un.* Le faire mourir.

> Avec ma liberté que vous m'avez ravie,
> Si vous le souhaitez *prenez* encor ma vie. (RACINE.)

— Se dit de Dieu considéré comme dispensateur de la mort. Dieu lui a pris sa femme. Dieu lui a pris tous ses parents.

> Quoi ! c'est mon fils ! — Le vôtre.
> Dieu vous en a *pris* un, il vous en rend un autre.
> (C. DELAVIGNE.)

— *Prendre son bien où on le trouve.* Reprendre ce qu'on a perdu, quel que soit le lieu où les évènements l'aient placé. || Se dit plaisamment des auteurs qui empruntent à d'autres des passages appropriés à la nature de leur talent. Molière, qui s'appropria une scène entière du *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, s'excusa en disant qu'il prenait son bien où il le trouvait.

— Se dit des personnes dont quelqu'un peut user d'une certaine façon en vertu d'un droit, d'une loi, de certaines habitudes. Louis XIV prit successivement pour maîtresses Mlle de La Vallière, Mme de Montespan, Mlle de Fontange, etc. Grâce à la conscription, Napoléon put prendre tous les hommes valides. Il *prendra* vos enfants pour conduire ses chariots, il s'en fera des gens de cheval, et il les fera courir devant son char. (Lemaistre de Sacy.)

— Faire prisonnier à la guerre, etc. Prendre dix mille hommes à l'ennemi. On a pris le général en chef à cette malheureuse bataille. Lorsque les Israélites l'eurent *pris*, ils lui coupèrent les extrémités des pieds et des mains. (Lemaistre de Sacy.) Nous n'avons pu *prendre* le jeune homme, parce qu'il était plus fort que nous et qu'ayant ouvert la porte il s'est sauvé. (Id.) Des pirates l'avaient *prise* sur les côtes d'Angleterre. (Anquetil.)

— S'emparer de, emporter de force ou par ruse. Prendre une ville, une citadelle, une forteresse, un château fort, un drapeau. Prendre d'emblée, d'assaut, de vive force, par composition, par famine. De mon trône en son âme elle *prend* la moitié. (Corneille.) Le prince apparemment *prend* d'assaut la maison. (M.-J. Chénier.)

— Par extens. Vauban dit que le canon *prendra* cette place. (Pellisson.)

— Fam. *Prendre une femme d'assaut.* Obtenir ses faveurs sans beaucoup de résistance.

— *Prendre de force* ou *par farce, une fille, une femme.* Attenter par violence à l'honneur d'une fille, d'une femme. Il a été puni pour avoir pris de force cette femme.

— Attaquer. Prendre l'ennemi en flanc, en queue, par derrière. Prendre quelqu'un entraître, en trahison.

— *Prendre à partie.* Attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. Par ménagement, je ne voulais pas m'attaquer à vous ; mais puisque vous vous opposez à l'exécution de la vérité que j'ai obtenu contre un tel, je vous prends à partie. || Par extension, *Prendre quelqu'un à partie.* Lui imputer, lui reprocher une chose, l'en rendre responsable. || *Prendre un juge à partie.* L'attaquer en justice comme coupable de prévarication.

— Empoigner par force. Prendre au collet. Prendre au bras. Prendre quelqu'un au corps, par le corps. Il arriva qu'à l'oraison funèbre du maréchal de Guébriant, prononcée à Notre-Dame, les présidents des enquêtes *prirent* par le bras le vieux doyen Savare et l'arracherent de sa place. (Voltaire.)

— Fig. C'était un acte de folie, à lui, homme chétif, de *prendre* violemment au collet la société tout entière. (V. Hugo.)

— Saisir, arrêter pour emprisonner. Prendre un voleur, un brigand. La gendarmerie a eu beaucoup de peine à prendre cet assassin.

— S'emparer de quelque animal à la chasse ou à la pêche. Prendre un sanglier, un cerf, un loup, un renard, un lièvre. Prendre des perdrix, des cailles. Prendre une carpe, un brochet. On s'instruit à *prendre* certains animaux, à apprivoiser les autres, et à les accoutumer au service. (Bossuet.) On *prend* la pie dans les mêmes pièges et de la même manière que la corneille. (Buffon.)

— En ce sens, Se dit aussi des animaux qui en poursuivent d'autres et les saisissent. Ce chien a pris deux lièvres dans sa journée. Le furet a pris trois lapins. Ce chat est adroit à prendre les souris.

— Fig. *Prendre au trébuchet.* Engager par adresse, par de trompeuses apparences, à faire une chose désavantageuse ou contraire à ce qu'on avait résolu.

— *Prendre dans ses filets.* Se dit en parlant d'une personne qui séduit quelqu'un par ses charmes et qui se rend maître de son esprit, de son cœur. || On dit dans le même sens : *Prendre dans ses lacs.*

A Gonesse, un jour, dans ses lacs
L'amour *prit* Thérèse et Colas. (DÉSAUGIERS.)

— On dit encore : *Selaisser prendre au piège, à l'hameçon, à l'appât.* Je me suis laissé *prendre* à l'appât des grandeurs. (P. Lebrun.)

— Fam. *Être pris comme dans un blé.* Ne pouvoir se sauver.

— Fig. Attirer à soi, séduire. Il me *prenait* par mon propre interêt. (Fénelon.) Tout ce qu'elle m'a dit m'a semblé si spirituel, que, si elle avait manqué de me *prendre* par les yeux, elle m'aurait pris par les oreilles. (Boursault.) Cette manière de *prendre* toujours les enfants, comme on dit, par la sensibilité, ne vaut rien lorsqu'on en abuse. (Mme de Genlis.)

— *Savoir prendre quelqu'un.* Connaître son caractère, les mobiles qu'on peut employer pour le faire agir.

— Fig. *Prendre quelqu'un par son faible.* Toucher, flatter son inclination favorite. On prend les femmes par la vanité, les hommes par la gloire ou la gloriole. Alors, faisant l'homme d'honneur, il me répondit qu'en intéressant sa conscience je le *preaais* par son faible. (Le Sage.)

— *Prendre quelqu'un par ses propres paroles.* Se prévaloir contre lui de ce qu'il a dit lui-même; le convaincre de quelque chose par ses propres paroles. M. Basnage fait semblant de me vouloir *prendre* par mes propres paroles. (Bossuet.)

— Surprendre. Prendre quelqu'un à voler des fruits. Prendre quelqu'un au dépourvu.

— Par anal. Dieu connaît de toute éternité tout ce que la créature fera librement, en quelque temps qu'il la puisse *preadre* et en quelques circonstances qu'il la puisse mettre. (Boss.)

— *Prendre en faute.* Voir quelqu'un au moment ou il commet une faute.

— *Prendre quelqu'un sur le fait.* Le surprendre dans le temps même où il fait une action qu'il voulait cacher. Les laissons-nous mettre la main à l'œuvre, afin de les *prendre* sur le fait? (Vitet.) || On dit dans le même sens : *Prendre quelqu'un en flagrant délit*, et absol. *Je vous y prends.*

— Par extens. Ah! disait-il, j'ai *pris* la nature sur le fait; mais il se trompait sur les apparences. (Voltaire.)

— *Prendre quelqu'un la main dans la poche, la main dans le sac.* Le surprendre au moment où il commet un vol, ou quelque infidélité en affaire d'interêt.

— *Prendre quelqu'un au mot.* Se hâter d'accepter ce qu'il offre, ce qu'il propose, surtout lorsqu'il s'agit du prix d'un achat ou d'une vente.

— *Prendre quelqu'un sans vert.* Le prendre au dépourvu. V. VERT.

— *Prendre quelqu'un au pied levé.* Vouloir l'obliger à faire quelque chose sur-le-champ, et sans qu'il ait le temps de se reconnaître. On ne prend pas ainsi les gens au pied levé.

—*Prendre quelqu'un au saut du lit.* L'aller trouver dès le matin, pour ne pas le manquer.

— *Preadre quelqu'un à son avantage.* S'assurer de lui, de ses services, quand sa situation ne lui permet pas de nous refuser quelque chose.

— *On ne m'y prendra plus.* Je ferai en sorte d'éviter ce qui vient d'arriver, on ne me surprendra plus à le faire.

Le corbeau honteux et confus
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y *prendrait* plus.
(LA FONTAINE.)

— Joindre une personne en quelque endroit, pour l'emmener avec soi. Prendre quelqu'un pour aller au spectacle, à la promenade, en soirée, au bal masqué. Un noble fait venir sa maîtresse en gondole pour le *preadre* au sortir de Saint-Marc. (H. Taine.)

— *Savoir où prendre quelqu'un.* Savoir où il est, ou le trouver quand on a besoin de lui. Je ne sais où vous *prendre*, monsieur; vous ne m'avez point informé de votre demeure à Paris. (Voltaire.)

— *Prendre quelqu'un à part.* Se séparer de la compagnie où il est pour causer avec lui.

— *Prendre quelqu'un* signifie aussi. Recevoir en visite. Je ferai ce que je pourrai, je ne promets pas, vous me *prendrez* si je viens. (Diderot.)

— Emmener, se faire suivre. Ramène-moi, barbare, aux lieux où tu m'as *prise.* (Th. Corn.) Aux portes du palais *prends* le juif Mardochée. (Racine.)

— Se dit d'une troupe à laquelle on commande. Le général a pris un renfort de dix mille hommes. Il *prit* son régiment des gardes et courut à l'aile gauche. (D'Ablancourt.)

— Se dit en parlant des personnes que l'on engage, ou avec lesquelles on s'engage moyennant certaines conditions. Prendre un laquais, un cocher, un commis, un cuisinier, une domestique. Prendre un professeur, un intendant, un associé. Elle *prendra* une douzaine d'ouvrières avec elle, s'il le faut, et nous vous aurons l'obligation d'une nouvelle manufacture. (Voltaire.)

— *Prendre femme.* Se marier. Se décider à prendre femme pour ne plus vivre dans la solitude, dans l'isolement. Prendre femme à cinquante ans. ||*Prendre une femme.* La choisir et s'unir avec elle par les liens du mariage. On ne devrait consulter que la raison, et le plus souvent on ne consulte que l'interêt en prenant une femme. || On dit de même Prendre une maîtresse, un amant, un mari. Une coquette qui *prend* un amant est un souverain qui abdique (Mme de Coigny.) Votre amie miss Alison va aussi *prendre* un mari. (Merimee.)

— *Prendre quelqu'un chez soi.* Il me *prit* chez lui dès mon enfance, et se chargea de mon éducation. (Le Sage.) || Dans le même sens, on dit : *Prendre à domicile.* Un procurateur, affligé de ne plus avoir son fils qui passe sa vie chez une courtisane, vient lui-même le prier de la *prendre* à domicile. (H. Taine.)

— Se charger de. Prendre une somme en dépôt.

— *Prendre une somme à intérêt.* L'emprunter à condition d'en payer l'intérêt. || *Prendre un intérêt dans une affaire, dans une entreprise.* Contribuer de ses fonds à une affaire, à une entreprise dont on partagera le profit ou la perte. || *Prendre une affaire à ses risques et périls.* S'en charger pour son propre compte, sans garantie, et même au hasard d'y perdre. ||*Prendre une affaire à forfait.* S'en charger moyennant un prix convenu, qu'il y ait gain ou perte. || *Prendre un ouvrage à la tâche.* S'en charger à raison de tant pour telle ou telle mesure, pour telle ou telle quantité.

— Soutenir, défendre. C'est *prendre* les vrais intérêts du christianisme, que de soutenir que les démons n'ont point été les auteurs des oracles. (Fontenelle.)

— Acheter. Je prends cette pièce de drap à raison de vingt francs le mètre. Je prends tout cela pour dix francs. Si M. le duc de Praslin veut des montres, nous sommes à ses ordres; M. le duc de Choiseul a la bonté de nous en *prendre.* (Voltaire.)

— Absol. *C'est à prendre ou à laisser.* Décidez-vous pour accepter ou refuser, mais les conditions faites ne changeront pas. || Substantiv. et par extens. Droit, faculté de choisir. Trouvant sur les arbres un refuge, il a partout le *prendre* et le laisser. (J.-J. Rousseau.)

— *On en prend et on en laisse.* Il y a du bon et du mauvais. Mais il en est de cela comme de toutes choses : on en *prend* et on en laisse. (Ch. Monselet.)

— Entrer en possession, en jouissance d'une chose, à certaines conditions. Prendre un logement, un appartement. Je vous conjure seulement de demander à d'Hacqueville ce que vous avez resolu pour cet hiver, afin que nous *prenions* l'hôtel de Carnavalet ou non. (Mme de Sévigné.)

— Se fixer, s'établir en quelque endroit. Prendre ses quartiers d'hiver.

— Exiger un prix. Ce professeur prend cinq francs. L'architecte a pris deux cent mille francs pour bâtir cette maison. L'octroi de Paris prend vingt-cinq centimes par litre de vin. On dit qu'il *prenait* une fois plus de ceux qui venaient à lui pour apprendre à jouer de la flûte après avoir eu un autre maître. (Rollin.)

— Recevoir, accepter. Prenez sans façon ce qu'on vous donne. Prenez ceci pour votre peine. Prenez ce livre; c'est un cadeau de mon amitié. Oui, fort bien, hors l'argent qu'il ne fallait pas *prendre.* (Molière.)

— Avaler. Prendre des aliments. Prendre une bouchée de pain. Prendre son repas, ses repas. Il se promene, va *prendre* au café sa tasse de trois sous. (H. Taine.) A quelque heure du jour ou de la nuit que celui-ci vous accostât, il vous disait : Allons *prendre* quelque chose. (Ch. Monselet.)

— Par extens.

J'ai *pris*, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines
Un poison que Medée apporta dans Athenes. (RACINE.)

— Se dit aussi en parlant de certains liquides autres que des boissons, et dont on fait diversement usage pour sa santé, pour son agrément. Prendre un remède, un clystère, un lavement. Prendre un bain, une douche. Il était incommodé d'un devoiement au commencement de son service; il *prit* du lait sans préparation pour le faire cesser. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *En trop prendre.* Prendre trop de vin, s'enivrer. || On dit dans le même sens : *Il a trop pris de son vin.*

— Par extens. Son cœur n'est pas usé pour moi, il n'est seulement qu'un peu rassasié du plaisir de m'aimer, pour en avoir trop *pris* d'abord (Marivaux.)

— Aspirer, s'introduire dans les narines. Prendre du tabac, du camphre.

— *Prendre l'air.* Sortir d'un lieu où l'on était enfermé, pour aller dans un lieu découvert où l'air circule et se renouvelle avec liberté. Les femmes, les jeunes filles se montrent aux balcons et *prennent* l'air. (H. Taine.) || Par extens. Quitter la ville pour aller passer quelque temps à la campagne. V. AIR.

— *Prendre l'air.* Signifie aussi S'enfuir, s'évader.

— *Prendre le frais.* Respirer l'air frais. Quel grand mal est-ce qu'il y a à *prendre* le frais la nuit? (Molière.)

— Par anal. Quand j'ai *pris* toute la beauté du soleil en marchant toujours, je rentre dans ma chambre. (Mme de Sévigné.)

— Être atteint d'un mal. Il a pris un rhume, une fluxion de poitrine.

— Par extens. Prendre froid, prendre chaud. On dit aussi Prendre du froid, mais non Prendre du chaud.

— Gagner par communication, par contact. Prendre la fièvre dans un hôpital. Prendre la peste, la fièvre jaune, le typhus. Prendre la gale de quelqu'un. Je suis effrayée de ces fièvres que je crains que vous ne *preniez* à Versailles; on mande ici que tout en est plein. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Se dit des sentiments, des passions. Prendre de l'épouvante. Elle ne pensait jamais à donner de l'amour, mais elle était sujette à en *prendre.* (Marivaux.)

— En ce sens, *Prendre* s'emploie souvent avec le nom de la chose pour sujet et le nom de la personne pour complément. La frayeur, la peur l'a pris. Le découragement le prit. La colère le prit. Sont-ce vapeurs qui vous ont *pris?* Molière. Adieu, je sens l'envie de causer qui me *prend.* (Mme de Sévigné.)

— Absol. L'âge s'avance, les charmes passent, les hommes s'éloignent, la mauvaise humeur *prend.* (Diderot.)

— Contracter, adopter des qualités, des manières bonnes ou mauvaises. Prendre un vice, une vertu. Le coton ne prend le rouge de la garance d'une manière solide que lorsqu'il a été imprégné d'huile. Ce jaspe qui *prend* très bien le poli. (Buff.)

— *Prendre des habitudes.* Les contracter. Ne prenez pas de mauvaises habitudes.

— *Prendre une posture, une attitude, une pose.* Placer son corps d'une certaine manière. Prendre une posture gênante, une attitude imposante. A force de porter l'eau, le mortier, tous les fardeaux sur leur tête, elles ont *pris* l'attitude droite, la démarche noble d'une canéphore. (H. Taine.)

— Par extens. *Cet habit, cette étoffe a pris son pli.* Le pli qui s'est formé à cet habit, à cette étoffe, y demeurera toujours.

— Fig. *Prendre son pli.* Contracter des habitudes difficiles à détruire. Cet homme a pris son pli. || On dit de même : *Prendre un bon pli, un mauvais pli.* Se conformer aux habitudes du bien ou du mal.

— Fig. *Prendre des airs, prendre de certains airs.* Affecter des manières, un ton qui ne sont point convenables.

— *Prendre le haut ton, le prendre sur le haut ton, le prendre haut, le prendre très haut, le prendre bien haut.* Parler avec fierté. Enfin Rolando, fatigué d'une scène où il mettait inutilement beaucoup du sien, le *prit* sur un ton si haut, qu'il imposa silence à la compagnie. (Le Sage.)

Mais, mon petit monsieur, *prenez*-le un peu moins haut.
— Ma foi, mon grand monsieur, je le *prends* comme il faut.
(MOLIÈRE.)

— Dans le même sens : *Le prendre d'un ton absolu*, etc. Ouais! vous le *prenez* d'un ton bien absolu. (Mol.) || On dit aussi, dans un sens à peu près analogue : *Le prendre sur un ton.* Le parlement de Bordeaux le *prit* sur un ton si fier, qu'on le transféra à Libourne. (L. Blanc.)

— De même encore, on dit : *Prendre une voix sévère, prendre un doux visage.*

— *Prendre un titre, une qualité.* Se donner un titre, une qualité, l'employer en parlant de soi. Prendre le titre de prince, le titre de docteur.

— Par extens.

Et l'ingrate en luyant me laisse pour salaire
Tous les noms odieux que j'ai *pris* pour lui plaire!
(RACINE.)

— Imiter. Prendre la voix, l'attitude, les gestes de quelqu'un. Un de ces perroquets de Guinée, endoctriné en route par un vieux matelot, avait *pris* sa voix rauque et sa toux, mais si parfaitement qu'on pouvait s'y méprendre. (Buffon.)

— Choisir, préférer, se décider pour. Prendre une profession lucrative, un métier rude. Je ne veux point de ce bijou, je prends celui-ci. En *preaant* une saison favorable pour passer d'ici aux Indes, c'est un voyage de six semaines au plus, et d'autant de temps pour revenir. (B. de St-P.) En pays gai, on *prend* des couleurs gaies : le soleil est un bon conseiller. (H. Taine.)

— *Prendre une résolution, une détermination.* Se resoudre, se décider. On dit dans le même sens : *Prendre un parti.* On disait aussi : *Prendre un dessein*; mais cette dernière expression a vieilli.

— *Prendre parti.* V. PARTI.

— *Prendre le parti de la robe, de l'épée, de l'Église.* Se décider pour la profession du barreau, pour la carrière des armes, pour l'état ecclésiastique. || En parlant de l'état ecclésiastique, on dit aussi : *Prendre les ordres, prendre les ordres sacrés*

— *Prendre le fait et cause de quelqu'un*, ou *Prendre fait et cause pour quelqu'un.* Intervenir en cause pour lui, prendre sa défense.

— *Prendre un expédient.* Choisir un moyen pour terminer une affaire. Quel expédient faut-il prendre? Quel est le meilleur expédient que nous puissions prendre? Il ne nous reste plus qu'un seul expédient à prendre.

— *Prendre des mesures, prendre ses mesures.* Employer des moyens, les moyens que l'on a à sa disposition pour faire réussir une chose. Prendre bien, prendre mal ses mesures. Prendre de bonnes, de justes mesures, de fausses mesures. Dans un sens analogue, on dit : *Prendre ses précautions, ses sûretés*, etc.

— Trier. Il a pris les plus belles pommes du panier. Il a pris les pièces d'or et laissé celles de billon. Je ne *prends* que les vertus extraordinaires, et je choisis les fleurs que je jette sur son tombeau. (Flechier.)

— Oter, retrancher une partie d'un tout; prélever. Prendre cinquante mille francs sur une succession. Prendre mille francs sur son traitement Prendre sa part de la récolte. Prendre deux mètres sur une chambre pour faire un cabinet de toilette. Prendre telle somme sur tels fonds disponibles. Toutes ces entreprises commencées et qui ne *prenaient* rien sur les devoirs, marquent assez combien M. Dodart était laborieux. (Fontenelle.)

Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit *prendre* que la fleur (LA FONT.)

— Fig. et fam. *Prendre sa bonne part de plaisir.* S'amuser beaucoup. On dit de même : *Prendre sa bonne part de la fête.*

— *Prendre sa part de la douleur de quelqu'un.* Y compatir.

— Fam. *Je n'y prends ni n'y mets.* Je ne retranche ni n'ajoute rien à cette chose, à l'histoire que je vous raconte; ou bien, la chose dont il s'agit m'est tout à fait indifférente.

— Absol. *Prendre sur.* Prendre sur son sommeil, sur son travail, sur sa dépense, sur son nécessaire. Celui qui ne prend pas sur son superflu pour donner à ceux qui manquent du nécessaire, est un bien grand coupable. Vous *prenez* sur votre repos, sur vos plaisirs, sur vos besoins même quand il s'agit de votre devoir. (Massillon.) Cela *prend* sur ma santé. (A. de Vigny.)

— *Prendre sur quelqu'un.* Priver quelqu'un de quelque chose. *Prenez* sur vous le plus que vous pourrez, sur votre mari, jamais. (Mme de Maintenon.)

Voilà le vrai secret de faire Attale roi,
Comme vous l'avez dit, sans rien *prendre* sur moi.
(CORNEILLE.)

— Absol. Si vous êtes incommodée d'écrire, comme il y a bien de l'apparence, *prenez* sur moi comme sur celle qui vous aime le plus, sans faire tort à personne. (Mme de Sévigné.)

— *Prendre sur soi.* Agir sans autorisation, sous sa propre responsabilité, sous sa garantie personnelle. Je ne suis point chargé de cela, mais je le prends sur moi. Je prends cela sur moi. Ces dames s'y opposent, et je n'ose rien *prendre* sur moi. (Mme de Genlis.)

— *Prendre sur soi.* Se charger d'une chose imputable à un autre. Je prends sur moi de désintéresser vos créanciers. Je prends sur moi la faute de mon fils. Il ne se contente pas de se charger de nos crimes, il en *prend* sur lui toute la honte. (Massillon.)

Et moi, comme héritant son sceptre et sa couronne,
Je *prends* sur moi sa dette et je vous la fais bonne.
(CORNEILLE.)

— *Prendre quelque chose sur soi.* En accepter la responsabilité. Je *prendrai* sur moi la rupture; vos père et mère ne sauront rien de l'aveu que vous m'aurez fait. (Marmontel.) || En ce sens, on dit aussi : *Prendre pour son compte.*

— Absol. Se contraindre, se reprimer, se faire violence, s'efforcer. Il faut se voir prendre sur soi. Prenez sur vous. Vous avez appris à *prendre* sur vous-même et à sacrifier tous les jours vos penchants à des interêts plus forts. (Massillon.)

— *Prendre sur soi.* Se résoudre à faire quelque chose. Jamais il ne put *prendre* sur lui de rien refuser à ses amis, à ses ennemis, à ses maîtresses. (Raynal.)

— *Prendre sur soi.* Regarder comme s'adressant à soi. Il *prend* sur lui les plus légers mépris dont on déshonore ses serviteurs. (Massillon.)

— *Preadre trop, tout sur soi.* Se donner une grande peine, faire au delà de ses forces. Elle *prend* tout sur elle et ne songe qu'à faire du bien. (Fenelon.) Je *prends* trop sur moi, pour que le corps ou l'esprit n'y succombe pas. (Mme de Maintenon.)

— Suivre, se diriger par. Prendre la route d'une ville. Prendre son chemin vers Paris. Vous voyez l'erreur de la route que vous avez *prise.* (J.-J. Rouss.) A la fin de mai 1832, le duc *prit* la route de la Provence. (Anquet.) Aben-Hamet descend du navire et *prend* aussitôt la route de Grenade. (Chateaub.) Laissons les boulevards, et *prenons* la ville en largeur dans l'épaisseur énorme du quartier fabricant. (Michelet.) En pénétrant dans la salle des conférences, Mgr. de Roquebrun *prit* le chemin du siège abbatial et s'y assit. (F. Fabre.)

— *Prendre le plus long ou le plus court, prendre son plus long ou son plus court.* Prendre le chemin le plus long ou le plus court.

— Absol. *Prendre à droite, à gauche.* Entrer

dans le chemin qui est à main droite ou à main gauche. || De même on dit : *Prendre à travers champs, à travers les terres labourées.* Aller directement, sans suivre de chemin frayé. || De même encore : *Prendre au nord, au sud, à l'est, à l'ouest.* Pour avoir trop *pris* à l'ouest, la petite flotte manqua son terme. (Raynal.)

— *Prendre par.* Suivre une direction en passant par un lieu déterminé. Prenez par ici, prenez par là. Viens, nous *prendrons* par les tilleuls. (V. Hugo.)

— Fam. *Prendre à travers les choux, à travers choux.* Conduire une affaire, aller à un but tout droit, sans s'embarrasser d'aucune considération.

— *Prendre la voie de la messagerie, de la diligence, la voie du coche.* Se transporter d'un lieu dans un autre par la messagerie, par la diligence, par le coche.||On dit de même : *Prendre la diligence, la messagerie, prendre la poste, prendre le coche, prendre le chemin de fer.* || On dit encore dans le même sens : *Prendre un cheval, un fiacre, un cabriolet, un omnibus, un bateau, un tramway.*

— Fig. *Prendre la bonne voie, la mauvaise voie.* Se porter au bien, se porter au mal ; se servir de bons ou de mauvais moyens. Prendre une bonne voie, une mauvaise voie pour parvenir à son but. || Dans le même sens on dit : *Prendre les voies de la douceur, de la rigueur.* La voie qu'il a prise n'est pas bonne, n'est pas honnête.

— *Prendre le chemin de se ruiner, de faire fortune.* Faire ce qu'il faut pour se ruiner, pour s'enrichir. Vous voulez faire fortune, mais vous n'en prenez pas le chemin.

— Recevoir dans une voiture, un wagon, un navire, etc. Prendre des voyageurs à tel endroit. Prendre des marchandises emballées.

— *Prendre les devants, prendre le devant.* Partir avant quelqu'un ; et, figurement, Prévenir, devancer, gagner de vitesse dans une affaire.

— *Cette affaire prend un bon, un mauvais tour,* ou *une bonne, une mauvaise tournure.* A la marche que cette affaire prend, il est à présumer qu'elle réussira ou qu'elle ne réussira pas. Cela prend une bonne tournure. Cela ne prend pas un bon tour.

— *Prendre bien, prendre mal une affaire.* La conduire bien, la conduire mal, lui donner un bon, un mauvais tour. Savoir bien prendre une affaire. Faire manquer une affaire pour l'avoir mal prise. On dit dans le même sens : *Prendre une affaire du bon, du mauvais biais.*

— Fig. *Prendre une affaire à contre-poil.* La prendre dans un sens contraire à celui qui serait convenable.

— Dans un sens analogue, *Prendre une chose du bon, du mauvais côté.* La voir, l'entendre, la considérer comme il convient, comme il ne convient pas.

— Se dit de la façon de tailler, d'employer une matière. Prendre du bois à contre-fil.

— Se dit aussi de l'instrument qui sert au travail. Prendre une scie à l'envers.

— En ce sens, Se dit plus particulièrement de la manière de tailler une étoffe, de couper un habit. Vous avez un habit qui a été mal pris.

— *Prendre un habit.* Tailler un habit sur un modèle donné.

— Se dit aussi de la manière de découper à table. Vous prenez mal ce poulet pour le découper.

— Fig. Il y a de certains esprits qu'il ne faut *prendre* qu'en biaisant. (Mol.)

— Marcher d'une certaine façon. Prendre le pas accéléré. Prendre le galop. Théodore lit *prendre* un temps de galop à sa bête. (Th. Gaut.)

— En parlant d'un oiseau, *Prendre son vol.* S'élever dans l'air.

— *Prendre son élan.* Imprimer à son corps un certain mouvement pour qu'il s'élance avec plus de force. Sauter un fossé sans avoir besoin de prendre son élan. || Dans un sens analogue, on dit, au figuré : *Prendre son vol, prendre son essor, prendre l'essor.*

— *Prendre le pas.* Se mettre au pas avec d'autres personnes.

— *Prendre le pas.* Prendre la préséance. || *Prendre le haut bout.* Choisir la place la plus honorable.

— *Prendre le pas sur quelqu'un.* Passer devant lui pour le précéder. || *Prendre la droite.* Se mettre à droite, se ranger du côté droit. Les règlements de police enjoignent aux cochers de prendre la droite sur la voie publique.

— *Prendre la main* signifie la même chose que Prendre le pas, prendre la droite. Les princes du sang prennent la main chez eux.

— *Prendre son rang.* Se placer à l'endroit assigné. J'allai *prendre* mon rang seul entre les convois. (Lamart.)

— Par extens. Avoir raison, messieurs, c'est cesser d'être un parti ; c'est *prendre* dans l'humanité cette place éminente où l'on n'est plus attaquable. (Gambetta.)

— Comprendre, interpréter. Prendre mal le sens d'un texte, d'un discours. Prendre mal le discours d'un orateur. Vous n'avez pas bien pris mes paroles. On a *pris* cela comme s'il avait voulu braver le roi ; jamais rien ne fut si innocent. (Mme de Sévigné.)

> Je vous crois l'âme trop raisonnable
> Pour ne pas *prendre* bien cet avis profitable. (Mol.)

— Par anal.

> Son hommage auprès d'elle a-t-il eu plein effet ?
> Comme l'a-t-elle *pris* ? et comment l'a-t-il fait ?
> (Corneille.)

— *Prendre mal.* Se fâcher de. Il pourrait se trouver des gens qui *prendraient* mal vos discours. (Pascal.)

— *Le prendre bien, le prendre mal.* Se faire une idée exacte, ou inexacte, de ce dont il s'agit. Vraiment, dit Ariste, vous le *prenez* bien, et je ne doute presque pas que votre explication soit la meilleure. (Bonhours.)

— *Le prendre mal.* Signifie aussi Se fâcher d'une chose mal à propos.

— On dit encore *Le prendre par là, le prendre ainsi.* Puisque vous le *prenez* ainsi, je ne puis vous le refuser. (Pascal.) Elle me demande toujours de vos nouvelles ; si elle le *prend* par là, elle me fera fort bien sa cour. (Mme de Sévigné.)

— *A le bien prendre.* Selon une interprétation exacte. Dans l'état opulent où Bien vous a placées, vous êtes, à le bien *prendre*, les servantes des pauvres. (Bourdaloue.)

— *A bien prendre.* A bien peser, à bien considérer la chose. || *A tout prendre.* A tout considérer, tout peser, tout comparer, tout balancer ; en comparant les inconvenients et les avantages. A tout prendre, la vertu est le plus sûr moyen d'être heureux. A tout *prendre*, la vie n'est pas un mauvais présent. (J.-J. Rouss.) A tout *prendre*, le temps ne paraissait pas si mauvais que nous l'avions cru. (A. Dumas.)

— *Le prendre à.* Interpréter suivant.

> Si vous le voulez *prendre* aux usages du mot
> L'affiance est plus grande entre pédant et sot
> (Molière.)

— *Prendre pour soi.* Se regarder comme l'objet de. Je vous supplie de ne *prendre* pour vous aucune des plaintes que je ferai, parce que je ne vous impute aucune des choses dont je me plains. (Fénelon.)

— *Prendre à la rigueur.* Interpréter une chose d'une manière rigoureuse.

— *Prendre en riant quelque chose.* Ne faire qu'en rire, ne s'en point fâcher. || *Prendre sérieusement une chose.* L'entendre comme si elle avait été dite sérieusement.

— *Prendre au sérieux.* Donner une grande importance. L'orgueil de l'homme ne consent pas facilement à *prendre* la femme au sérieux. (Vacherot.)

— *Prendre quelque chose en bonne part, en mauvaise part.* Trouver bon ou mauvais ; recevoir bien ou mal ce qu'on nous dit, ce qu'on nous fait. || On dit de même : *Prendre un mot en bonne part, en mauvaise part.* Lui donner une bonne, une mauvaise interprétation.

— *Prendre à la lettre, au pied de la lettre.* Expliquer selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles. Il ne faut pas toujours prendre les choses au pied de la lettre. Vous prenez trop à la lettre les choses que l'on vous a dites.

— Fam. *Prenez que ; prenons que.* Supposez, admettez que ; supposons, admettons que. Prenez que je n'aie rien dit. Prenons que nous n'ayons rien fait. *Prenez* qu'on m'a surpris et que je n'ai rien dit. (Gresset.)

— *Prendre pour.* Réputer, regarder comme. Prendre quelqu'un pour un sot, pour un intrigant, pour un malhonnête homme. Nos yeux étaient pleins de fureur, et nos bouches écumantes : on nous devait plutôt *prendre* pour des possédés que pour des philosophes. (Le Sage. Les laïques avaient presque tous des habits superbes ; on les aurait plutôt *pris* pour des seigneurs que pour des domestiques. (Id.) A sa gravité, à sa fierté, à la noblesse de son discours, on le *prendrait* pour un citoyen antique. (H. Taine.)

— *Prendre quelqu'un pour une dupe.* Le regarder comme facile à tromper. || *Prendre quelqu'un pour dupe.* Le tromper, le duper.

— *Prendre une personne pour une autre.* Croire qu'une personne en est une autre. On dit de même : *Prendre une chose pour une autre.* Mais Aceste, sans l'écouter davantage, et nous *prenant* pour des étrangers qui cachaient leur dessein, ordonna qu'on nous envoyât dans la forêt voisine. (Fen.)

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un pour un autre.* Juger d'une personne autrement qu'il ne faut. Vous voulez me faire votre dupe ; vous me prenez pour un autre. Vous croyez que c'est un homme instruit, un homme désintéressé, un homme capable ; vous le prenez pour un autre.

— En parlant des choses. C'est une grande méprise de prendre des formules de politesse pour des sentiments réels. De nouveaux voyageurs disent que nous avons *pris* les cheveux crasseux des Esquimaux pour de la barbe. (Volt.) Qui sait si ce que nous avons *pris* pour la chute de l'Eglise n'est pas sa réédification ? (Chateaub.) Il a *pris* ces paroles pour un engagement de l'hospitalité. (Las Cases.) Madame, répondit-il d'une voix émue, en *prenant* ce mot pour un reproche, je suis venu pour rester le dernier. (H. de Balzac.)

> Moi-même quelque temps honteuse de ma peur,
> Je l'ai *pris* pour l'effet d'une sombre vapeur. (Rac.)

— *Prendre pour bon.* Croire. Se dit ordinairement dans un sens ironique. Comment avez-vous pris pour bons tous les contes qu'on vient de vous faire ?

— Dans un sens analogue, *Prendre pour argent comptant.* Croire trop facilement, faire trop de fond sur de simples apparences.

— Emprunter, tirer de. La langue française a pris beaucoup de mots du latin, qui lui-même les avait pris du grec. Il y a des gens bavards dont je ne *prends* jamais les nouvelles. (Mme de Sévigné.) Tout le monde sait que les huguenots ont *pris* leur religion de l'Allemagne. (Mérimée.)

— Fam. *Où avez-vous pris cela ?* Qui vous a dit cela ? Qui vous a donné cette pensée ? || De même, on dit : *Où avez-vous pris que je voulais, que je voulusse me défaire de mes terres ? Où a-t-il prendre tout ce qu'il dit ?* etc. Où avez-vous *pris*, mon cher duc, que je suis affligée des discours des courtisans, vous qui savez que nous vivons d'injures ? (Mme de Maintenon.)

— Obtenir, se procurer. Vous savez quel empire il a pris sur mon âme. (C. Delavigne.)

— On dit en ce sens, Prendre des renseignements, des informations, des nouvelles.

— *Prendre des leçons.* Se faire instruire. Prendre des leçons de français, de piano.

— Envelopper, avec un nom de chose pour sujet. Ce manteau prend tout le corps. Cette draperie est une seule et unique pièce d'étoffe qui s'en va *prendre* les bras, les jambes, le corps, les épaules, le dos, toute la figure. (Diderot.)

— *Prendre* s'emploie dans un grand nombre de locutions ; nous donnons ici les principales :

— *Prendre de l'affection, une affection pour.* Il avait *pris* une affection toute particulière pour le jeune Napoléon, qu'il se plaisait à exciter de toutes manières. (Las-Cases.)

— *Prendre de l'âge, des années.* Avancer en âge, vieillir. Cet homme prend de l'âge. Cette femme prend de l'âge. Espérons que mon maître deviendra sage, raisonnable en *prenant* des années. (Gueulette.) || On dit à peu près dans le même sens : *Ce cheval prend quatre ans, ce cheval a pris cinq ans,* etc. Il entre dans sa quatrième, il entre dans sa cinquième année.

— *Prendre de l'ascendant, de l'empire, de l'autorité, sur quelqu'un.* Ces deux vieillards avaient *pris* beaucoup d'empire sur son cœur, le premier par une indulgence aimable, l'autre, au contraire, par une extrême sévérité. (Chateaubriand.)

— *Prendre ses avantages.* Profiter avantageusement des occasions qui se présentent. || On dit de même : *Prendre avantage d'une chose.* Cet homme prend avantage de tout.

— Dans un autre sens, il signifie Se prévaloir, et se dit ordinairement en mauvaise part.

— *Prendre les avis, les voix.* Recueillir les avis, les voix.

— *Prendre une chose de haut.* La traiter largement, sans mesquinerie d'esprit.

— En parlant d'une narration, d'un récit, *Prendre la chose de plus haut.* Remonter aux choses qui ont précédé celles qu'on raconte ou qu'ont vient de raconter. Pour vous apprendre l'origine, les causes de cet événement, il faut que je prenne les choses de plus haut.

— *Prendre une chose à cœur.* S'en affecter, y être vivement sensible. Vous prenez cela bien à cœur, trop à cœur. || *Prendre une chose à cœur.* Signifie aussi S'y employer diligemment. Il prend à cœur les intérêts de ses amis. || *Prendre une chose à tâche.* Affecter visiblement, saisir chaque occasion, chercher tous les moyens de faire une chose. Prendre à tâche de contrarier quelqu'un.

— *Prendre une chose en considération.* Remarquer particulièrement une chose, la mettre en quelque sorte à part pour la considérer et en tenir compte. Prendre un article, une demande en considération, en grande considération.

— *Prendre les choses comme elles viennent.* Les recevoir avec indifférence, sans s'occuper des suites qu'elles peuvent avoir. || On dit aussi : *Prendre le temps comme il vient.* S'accommoder à tous les événements, ne s'inquiéter de rien. || On dit encore, dans un sens analogue : *Prendre les hommes comme ils sont.* S'en accommoder, quelle que soit leur humeur, quel que soit leur caractère.

— Dans un sens analogue. Il *prend* bien les hommes et il *prend* bien la vie, je veux dire qu'il use de la vie comme des hommes, sans excès ni bassesse. (A. Taine.)

— *Prendre les choses légèrement.* Ne pas s'inquiéter des conséquences.

— *Prendre congé de quelqu'un.* Lui faire, avant de partir, les adieux que la politesse, la bienséance, le devoir, l'amitié exige. Je rendis mille grâces à la dame, et lui jurai que je ne sortirais point de Burgos sans *prendre* congé d'elle. (Le Sage.) J'ai plusieurs visites à rendre ce matin et je vous demande la permission de *prendre* congé de vous. (Ch. Mousclet.)

— *Prendre conseil.* Demander un conseil.

> Je donne ici de beaux conseils sans doute :
> Les ai-je *pris* pour moi-même ? Hélas ! non. (La Font.)

— *Prendre son cours.* Couler. Ce fleuve prend son cours vers le nord.

— *Prendre ses degrés, ses grades, ses licences.* Obtenir les titres de bachelier, de licencié, de docteur, qu'on acquiert dans les universités. || *Prendre des inscriptions en médecine, en droit,* etc. S'inscrire pour faire ses études en médecine, en droit, etc.

— *Prendre le dessus.* Revenir à la santé, recouvrer ses forces.

— *Prendre un divertissement.* Se divertir, s'amuser à quelque chose.

— *Prendre droit.* Obtenir des droits.

> Et je serais encore à nommer le vainqueur,
> Si le mérite seul *prenant* droit sur mon cœur. (Mol.)

— *Prendre de l'embonpoint, prendre du corps, du ventre.* Grossir, acquérir de la corpulence.

— *Prendre un engagement.* Contracter un engagement.

— *Prendre l'épouvante.* Être saisi tout à coup d'une grande peur.

— *Prendre pour exemple, pour modèle, pour règle.* En *prenant* seulement pour exemple ceux qui n'ont d'autre but que de peupler, et qui ont l'amour pour l'harmonie principale, on aurait toutes les nuances de cette passion dans les modifications de leurs instincts. (B. de St-P.)

— *Prendre la fuite.* S'enfuir. Sisara, général des Chananéens, obligé de *prendre* la fuite, est mis à mort par Jahel. (Lemaistre de Sacy.) || Fig. et fam. *Prendre la clef des champs,* et popul. *Prendre la poudre d'escampette.* Se disent dans le même sens.

— *Prendre garde.* Faire attention. Prenez garde à vous. Une autre fois je *prendrai* plus garde à moi. (Molière.)

> Nos gens n'avaient *pris* garde à cette affaire :
> Une voisine aperçut le mystère. (La Fontaine.)

— *Prendre en gré.* Éprouver de l'affection pour quelqu'un. Louis XI faisait asseoir près de lui des bourgeois et des gens de moindre condition lorsqu'il les avait *pris* en gré. (De Barante.)

— Fam. *Prendre quelqu'un en grippe, en guignon ; prendre quelque chose en grippe.* Être prévenu contre quelqu'un ou contre quelque chose, sans pouvoir en rendre raison.

— De même encore on dit : *Prendre en haine, prendre en horreur,* etc. J'ai *pris* la vie en haine et ma flamme en horreur. (Rac.)

— *Prendre jour.* Fixer un jour pour une entrevue, une affaire.

— *Prendre langue.* S'informer, se mettre au courant des usages, des nouvelles.

— Se mettre en relations avec. M. Léonard dut s'y rendre (à la ville) le jour même et y *prendre* langue avec un architecte. (O. Feuillet.)

— *Prendre la liberté de.* Prendre sur soi de ; se permettre de. S'emploie ordinairement comme formule de civilité. J'ai pris la liberté de vous écrire. Je prendrai la liberté de vous faire observer que... Je *prends* donc la liberté de vous demander cette copie. (J.-J. Rouss.)

— *Prendre des libertés.* Agir trop librement, peu décemment avec quelqu'un. Se dit particulièrement d'actions, de gestes trop libres auprès des femmes. Vous prenez avec moi d'étranges libertés. Ne prenez pas, je vous prie, de ces libertés avec moi. || On dit de même : *Prendre des licences, prendre des privautés.*

— *Prendre le loisir de la chasse, de la pêche, de la promenade,* etc. Aller à la chasse, à la pêche, à la promenade, etc.

— *Prendre la grande main, la haute main dans une affaire.* Diriger cette affaire, y avoir la principale autorité.

— *Prendre le mors aux dents.* V. MORS.

— Fig. *Prendre la mouche, prendre la chèvre.* S'irriter tout à coup pour un léger sujet, se fâcher mal à propos.

— *Prendre l'ordre.* Recevoir l'ordre de celui qui doit le donner. || On dit dans le même sens : *Prendre les ordres de quelqu'un.* Les ambassadeurs francs se présentèrent pour saluer la fiancée de leur roi, et *prendre* ses ordres pour le départ. (Aug. Thierry.)

— *Prendre la parole.* Commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée. Prendre la parole après quelqu'un. Prendre la parole sur quelque chose.

— *Prendre la parole de quelqu'un.* Recevoir son engagement, sa promesse. Je prends votre parole que vous ferez telle chose. || Dans le même sens, on dit : *Prendre parole.* J'ai pris parole de lui qu'il ferait cela.

— *Prendre son mal en patience.* Le supporter, le souffrir patiemment.

— *Prendre de la peine.* Faire des efforts, travailler soigneusement.

— *Prendre la peine de,* S'emploie comme formule de politesse. Prenez la peine de passer chez moi. Veuillez prendre la peine de vous asseoir.

— Il signifie aussi S'occuper de, prendre à tâche de, entreprendre de. Les sauvages arrêtent leurs canots pendant des heures entières pour considérer les cabrioles des sapajous, et les perroquets sont les seuls oiseaux qu'ils se fassent un plaisir de nourrir, d'élever, et qu'ils aient *pris* la peine de chercher à perfectionner. (Buffon.)

— *Prendre pied.* S'établir, se rendre maître.

> Laissez-leur *prendre* un pied chez vous :
> Ils en auront bientôt pris quatre. (La Font.)

— *Prendre quelqu'un sous sa protection.* Le protéger, le défendre.

— *Prendre quelqu'un en pitié.* Avoir de la compassion pour lui. || Dans un sens opposé, il signifie Avoir du dédain pour une personne. || *Prendre le mal d'autrui en pitié.* En être vivement touché.

— *Prendre du repos, du relâche.* Cesser de travailler, d'agir ; se reposer.

— *Prendre le sel, prendre son sel.* Se pénétrer de sel, en parlant des viandes qu'on sale. La viande la plus fraîche est celle qui prend le mieux le sel.

— *Prendre sa source.* Commencer de couler, en parlant d'un fleuve, d'une rivière. La Seine prend sa source à Saint-Seine. Les plus grands fleuves de l'Asie sont le Hoanho de la Chine, qui a 850 lieues de cours, en *prenant* sa source à Raja-Bibron, et qui tombe dans la mer de la Chine. (Buffon.)

— *Prendre à témoin.* Invoquer le témoignage de quelqu'un, le soumer de déclarer ce qu'il sait Prendre quelqu'un a témoin de la violence, de l'insulte qui vient de nous être faite. Prendre Dieu à temoin de ce que l'on dit.

— *Prendre du temps, du délai.* Différer, retarder l'exécution d'une chose. || Dans un autre sens, *Prendre du temps* signifie Exiger du temps, nécessiter l'emploi d'un certain espace de temps pour être exécuté. Ce travail me prend beaucoup de temps, me prend tout mon temps.

— *Prendre son temps.* Ne pas se presser, faire à loisir.|| Dans un autre sens, *Prendre son temps* signifie Choisir le moment favorable pour reussir.

— *Prendre le temps de quelqu'un.* Attendre le moment qui convient à une personne dont on a besoin.

— *Prendre du temps, des temps.* Laisser un moment d'intervalle entre l'execution de deux mouvements ou entre deux phrases. Après quoi, il le porta à ses lèvres et but savamment, en *prenant* du temps comme les acteurs. (Mérimée.)

— *Prendre visée.* Porter ses prétentions sur. *Prenez* visée ailleurs. (Mol.)

— Il est a remarquer que le verbe *Prendre* se construit très souvent avec un substantif non précédé de l'article ; presque toujours ce verbe et ce substantif forment ce qu'on appelle une phrase faite, et équivalent à un seul verbe qui exprime ordinairement un commencement d'action ou d'état. C'est ainsi qu'on dit *Prendre couleur, prendre haleine, prendre mesure, prendre note, prendre patience, prendre prétexte, prendre soin,* etc., pour, Se colorer, respirer, mesurer, noter, patienter, prétexter, soigner, etc. Si tu lis mes aventures sans *prendre* garde aux instructions morales qu'elles renferment, tu ne tireras aucun fruit de cet ouvrage. (Le Sage.) Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner, qu'il en avait *pris* pour les vaincre. (Volt.) La charité, vertu absolument chrétienne et inconnue des anciens, a *pris* naissance dans Jésus-Christ. (Chateaub.) La religion a *pris* naissance aux tombeaux et les tombeaux ne peuvent se passer d'elle. (Id.) A sa mort, la revolution était commencée ; elle y avait *pris* beaucoup d'intérêt. (Las-Cases.) Il est des jours où nos femmes, nos sœurs, nos cousines, leurs amies, ont été invitées à venir *prendre* part à nos amusements. (Brill.-Sav.)

C'est du même limon que tous ont pris naissance ;
Dans la même faiblesse ils traînent leur enfance.
(Voltaire.)

—Fig. et fam. *Prendre saint Pierre pour saint Paul.* Prendre une personne pour une autre. || *Il en prendrait sur l'autel, jusque sur l'autel.* Se dit d'un homme qui prend hardiment tout ce qu'il peut et partout ou il peut.||*Vouloir preadre la lune avec les dents.* Vouloir faire une chose impossible.||*Il semble qu'il n'y ait qu'à se baisser et en prendre.* Se dit d'une chose qui parait aisée, et qui ne l'est point.||*Prendre le tison par où il brûle.* Prendre une affaire par le mauvais côté, par le côté le plus dangereux ou le plus difficile.

— Pop. *Prendre un rat.* Manquer un but, une affaire, une entreprise.

— Loc. prov. *On sait qui l'on quitte, on ne sait pas qui l'on prend.* Lorsqu'on change de condition ou de maître, on court risque de rencontrer pis qu'on n'avait. || *Qui prend s'engage,* ou *qui prend se vend.* Celui qui emprunte ou qui reçoit un présent s'assujettit à la personne qui l'oblige. || On dit aussi *Fille qui prend se vend, et fille qui donne s'abandonne.*||*Ce qui est bon a prendre est bon à rendre.* Manière de s'excuser d'avoir pris une chose sur laquelle on croit avoir des droits, en disant que le pis aller sera de la rendre. || *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.* Se dit en parlant de quelqu'un qui ne veut pas rendre ce dont il s'est emparé indûment. || *Chacun prend son plaisir où il le trouve.*||*On ne prend pas les mouches avec du vinaigre,* ou *On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec cent tonneaux de vinaigre.*

— Ascét. *Prendre la discipline.* Se donner la discipline, des coups de discipline. Dans certaines communautés, les religieuses prennent la discipline plusieurs fois la semaine.

— Astron. *Prendre des distances d'astres.* Observer les distances angulaires de ces astres.

— Fauconn. *Prendre motte.* Se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

— Hippodr. *Prendre un cheval.* Parier sur ce cheval.

—Jeux. Au jeu de quadrille, *Jouer sans prendre.* Entreprendre de jouer sans appeler une autre carte.||Au jeu d'hombre, *Jouer sans prendre.* Nommer l'atout et jouer sans écarter. || Substantiv. *Le sans prendre.* Le payement qu'a lieu quand on gagne ou que l'on perd en jouant de cette manière. || Au jeu de paume, *Prendre le défaut d'un joueur.* Pousser la balle de manière que celui qui est obligé de la renvoyer ne puisse aisément aller au-devant. || *Prendre sa bisque.* Compter le quinze qu'on a reçu de celui contre qui l'on joue. || Fig. et fam. *Bien* ou *mal prendre sa bisque.* Faire usage bien ou mal à propos d'un moyen qu'on a pour réussir dans une affaire, pour obtenir une grâce. || *Prendre la balle à la volée* ou *de volée.* La relancer avant qu'elle ait touché à terre. || *Prendre la balle au bond.* V. BALLE et BOND. || *Prendre sa revanche.* Jouer une seconde partie pour se racquitter de ce qu'on a perdu à la première partie. || Fig. *Prendre sa revanche.* Regagner un avantage qu'on avait perdu, ou l'équivalent de cet avantage.

— Manég. *Prendre de l'avantage, prendre son avantage pour monter à cheval.* S'aider d'une pierre ou d'un lieu élevé pour monter facilement a cheval.||*Prendre chair.* Se dit d'un cheval qui commence a engraisser après avoir été malade. || Fig. et fam. *Prendre la cinquième rêne.* S'attacher aux crins et à la selle, pour supporter et suivre les mouvements brusques du cheval, et pour retrouver son équilibre. || *Prendre les coins.* Se porter aux angles du manège. || *Prendre les dents.* Se dit du cheval, lorsque les secondes dents lui poussent.

— Mar. *Prendre les amures sur le bord.* Les fixer. || *Prendre un bâtiment.* Capturer un bâtiment. || *Prendre une batture.* Elonger sur le pont la longueur de câble nécessaire pour le fond où l'on va mouiller. || *Prendre la bordée du large.* S'éloigner du rivage. || *Prendre la bordée de terre.* Diriger un bâtiment vers la terre. || *Prendre chasse.* Fuir devant un autre navire.||*Prendre un corps mort.* S'y amarrer. || *Prendre son cours.* Se mettre en route. || *Prendre la hauteur du soleil.* Observer avec un instrument, principalement à l'heure de midi, l'élévation du soleil au-dessus de l'horizon. || Absolument, *Prendre hauteur.* Mesurer la distance d'un astre ou de tout autre objet à l'horizon. || *Prendre le large.* Gagner la haute mer. || *Prendre la mer.* Appareiller, commencer un voyage sur mer. || *Prendre la mer debout.* Couper directement la lame. || *Prendre le quart.* Se dit d'un officier qui, à son tour, est chargé du service du quart. || *Prendre des ris, des empointures.* Raccourcir les voiles par en haut, au moyen des ris, au moyen des empointures. || *Prendre une remorque.* Se faire remorquer. || *Prendre terre, prendre port en quelque terre.* Y aborder, y débarquer. || *Prendre le vent sur un bâtiment.* Se mettre entre ce bâtiment et le point d'où le vent souffle. || *Prendre vent devant.* Virer de bord.

— Fig. et fam. *Prendre le large.* S'enfuir.

— Méd. *Prendre l'observation d'un malade.* Noter tous les phénomènes de sa maladie.

— Peint. *Prendre un croquis.* Exécuter un croquis. Il se trouvait là un touriste anglais, qui s'amusait à *prendre* un croquis. (V. Cherbuliez.) || *Prendre le trait.* Calquer. || *Prendre au voile.* Calquer à l'aide d'un voile de soie noire.

— Techn. *Prendre une mesure, la mesure de.* Déterminer la dimension de. || On dit dans un sens analogue Prendre mesure d'un pantalon, d'un gilet, d'un corsage, etc.

— Vénerie. En parlant du cerf, *Prendre son buisson.* Chercher un endroit dans la forêt pour se retirer le jour, et aller aisement la nuit dans les champs. || *Prendre le change.* Quitter la bête lancée, la bête de meute, pour en courir une autre. Les chiens ont pris le change. || *Prendre les devants.* Se mettre en quête de la voie de l'animal. || *Prendre le vent.* Se dit de l'action des chiens qui vont à la rencontre du gibier.

— Fig. *Prendre le change.* Se tromper. Il a pris le change sur cet objet, dans cette affaire. || *Faire prendre le change.* Tromper, induire en erreur.

— PRENDRE, v. n. Jeter des racines. Cet arbre prend. Cette plante est longtemps à prendre. L'œillet prend de bouture.

— Fig. Le mariage est une greffe : cela *prend* bien ou mal. (V. Hugo.)

— Fig. *Prendre, prendre bien, ne pas prendre, prendre mal.* Reussir ou ne pas réussir, en parlant d'un ouvrage d'esprit, d'une proposition, d'un compliment, d'une plaisanterie, etc. Ce livre, cette pièce de théâtre n'a pas pris. La proposition de ce député n'a pas pris a la Chambre. Cette plaisanterie etait de trop mauvais goût pour pouvoir prendre. Ces manières-là ne prennent pas avec des gens bien élevés. Cette doctrine eut de la peine à *prendre* à la Chine et au Japon. (Diderot.)

— Se dit aussi des œuvres d'art, des modes, des costumes, etc. Cette forme de chapeau n'a pas pris. Cette coupe d'habit n'a pu prendre.

— Se dit encore en parlant des personnes. Cet orateur a pris dans le parlement. Cet avocat a parfaitement pris au barreau. Ce jeune homme prend bien dans le monde. Cette jeune personne prend très bien dans notre société. D'Aquin n'avait jamais pu *prendre* avec Mme de Maintenon. (Saint-Simon.)

— S'attacher, s'appliquer à. Il y a des choses ou mon esprit ne *prend* pas. (Mme de Sévigné.)

— *C'est un homme qui prend à tout, qui ne prend à rien.* C'est un homme que tout intéresse, que rien n'intéresse. On dit dans un sens à peu près semblable : *On a fait commencer à cet enfant différentes études, il ne prend à rien.*

— *Prendre sur.* Faire son effet. Se dit en parlant d'une couleur, d'un mordant, d'un caustique. Les couleurs prennent sur le bois. Les vésicatoires prennent sur la peau.

—Fig. Le sentiment ne prend pas sur un cœur glacé par l'égoïsme. Cette raison *prend* peu sur nous, riches. (J.-J. Rousseau.)

— Absol. Les vésicatoires prennent.

— Fig. On m'avait rendu les plus mauvais offices auprès du roi, et qui avaient *pris.* (Saint-Simon.)

— Se communiquer à. Le feu a pris à un magasin de fourrages. Le feu prend à l'alcool. Comme il vit que la flamme commençait à *prendre* au bûcher. (Fénelon.)

— Se dit aussi avec le nom de la matière à enflammer pour sujet. La paille prend plus vite que le bois. Le miracle, c'est qu'il y avait dans cette chambre de la poudre qui ne *prit* point. (Mme de Sévigné.)

— Avoir son point de départ. Une tache d'un pourpre clair *prend* a l'angle de l'œil, et se termine en arrière par un trait du bleu le plus vif. (Buff.)

— Venir, survenir, en parlant des mouvements de l'âme, des passions, du caprice, de la fantaisie, du désir, etc. L'envie lui prit De mander des conseils est une envie qui *prend* rarement aux barbes grises. (Henri IV. Cette délicatesse lui *prit* un matin, comme il venait de faire la cour a une prude. (Marmontel.)

— Par extens. Se dit des maladies. Je suis attaqué de cette maladie qui *prend* aux peuples et aux hommes puissants dans leur vieillesse : l'impossible. (Th. Gaut.)

— Faire une impression vive et désagréable. Je n'ai pu souffrir la douche, c'est que je n'en avais nul besoin cette année et qu'elle *prenait* trop sur moi. (Mme de Sévigné.)

— *Prendre à la gorge.* Se dit d'une odeur forte, d'un goût désagréable qui affecte les voies respiratoires. || On dit dans un sens analogue : *Prendre au nez.*

— Se geler, en parlant de l'eau. Le froid est si intense, que la Seine, malgré sa rapidité, ne tardera pas a prendre.

— Se coaguler, se cailler, épaissir. On fait prendre le lait avec de la présure.

— Escrim. *Prendre sur le temps.* Porter une botte à son adversaire, dans le temps ou il s'occupe de quelque mouvement.

— Mar. Se coiffer, en parlant d'une voile. Cette voile prend.

— Impers. Il lui prit une colique, un mal de dents, une sueur froide, une faiblesse, un évanouissement, etc. Il lui prit une fantaisie, un désir, un dégoût. Il lui prend quelquefois des accès de franchise et de vivacité fort incommodes. Si, au milieu des gâteries que vous aimez tant, il vous *prenait* quelque souvenir de nos promenades. (Mérimée.)

— *Il lui a pris en gré de faire telle chose.* La fantaisie lui est venue de faire telle chose. Cette locution a vieilli.

— *Bien vous en a pris, bien vous en prendra de,* etc. Se dit pour exprimer l'heureux choix, l'heureux résultat, l'heureuse issue. Bien vous en prendra de préférer l'honneur à l'intérêt. Bien vous en a pris de dire, de faire, d'aller, etc. Bien nous en prend toujours de suivre un bon conseil. Bien a *pris* à M. de Seignelay d'avoir des billets de retenue. (Bussy-Rabutin.)

— SE PRENDRE, v. pron. Être pris avec la main. Les rênes se prennent de la main gauche.

— *Cette étoffe se prend à pleine main.* Elle est moelleuse et bien fournie.

— Fig. Être pris par adresse, violence ou autrement. Le despotisme, aussi bien que la liberté, se *prend* et ne s'accorde pas. (Mme de Staël.)

— Être pris à la chasse, dans un piège. Le lapin se prend au furet. Le lièvre se prend au chien d'arrêt, à la chasse à courre, au collet. Les chardonnerets ne se *prennent* point à la pipée. (Buffon.)

—Impers. L'Eglise est représentée comme un filet ou il se *prend* toute sorte de poissons. (Bossuet.)

— Prendre à soi. Se prendre la tête dans les mains. Se prendre la jambe après avoir reçu une blessure.

Il s'était *pris* la main et donné sa parole
Que personne au grand jour ne le verrait vivant.
(A. de Musset.)

— Se saisir mutuellement. Nos braves s'accrochant se *prennent* aux cheveux. (Boil.) Tout le monde se *prendra* par la main pour danser depuis Collioure jusqu'à Dunkerque. (Volt.)

— Fig. *Se prendre aux cheveux.* Avoir une dispute, une querelle.

— Fig. *Se prendre par la main.* S'unir intimement, se concerter. Ils se sont pris par la main pour commettre ce vol.

— Pop. *Se prendre par la main.* Signifie aussi Se prendre soi-même par la main et, par suite, faire effort pour arriver à un but. Si tu veux que ton travail se fasse, il faut te prendre par la main.

— S'attacher, s'accrocher. La robe de cette femme s'est prise aux ronces. Votre habit s'est pris à un clou. Un homme qui se noie se *prend* à tout ce qu'il peut. (Acad.) Sans cette précaution, les filets se *prendraient* les uns dans les autres. (Mme de Genlis.)

— Fig. A quelles branches ne se *prend*-on point quand on se noie dans les systèmes ? (Voltaire.) L'esprit se rebute et s'abat aussitôt qu'il a fait quelque effort pour se *prendre* et s'arrêter a quelque vérité. (Malebranche.)

— Fig. *Ne savoir où se prendre.* Ne savoir à quoi s'attacher, à quoi recourir. Ils ont laissé passer ces précieux moments sans en profiter ; c'est pourquoi on les voit ensuite livrés au mensonge, et ils ne savent plus à quoi se *prendre.* (Bossuet.)

— Être séduit, captivé. A se *prendre* facile. (La Fontaine.) Mon cœur se *prit,* et très vivement. (J.-J. Rousseau.)

— *Se laisser prendre.* Se laisser duper.

— S'unir avec ou sans mariage. Ces deux époux se sont pris sans fortune. On fait accepter ses soins dans la première entrevue ; on en est récompensé dans la seconde ; et dans la troisième on se sépare comme on s'est *pris,* sans reproches et sans infidélité. (Saint-Foy.)

— Être contracté. Il y a des folies qui se *prennent* comme les maladies contagieuses. (La Rochefoucauld.)

— Être entendu, interprété. Ce mot, cette phrase peut se prendre diversement.

— Être employé. Ce mot se prend au sens figuré aussi bien qu'au sens propre. Cette locution se prend en bonne part, en mauvaise part.

— Se geler, se figer, se coaguler, épaissir. La rivière se prend. Le lait se prend. Le bouillon se prend. Ce sirop se prend. Par le refroidissement la liqueur s'est *prise* en sirop épais. (Thenard.)

— *Se prendre à.* Commencer à. Se prendre à travailler. Je me *prends* sans cesse à me mettre en fureur contre cette contrainte même. (Mérimée.) Je me *pris* à sourire. (V. Cherbuliez.)

Sentant son cœur faillir, elle baissa la tête
Et se *prit* à pleurer. (C. Delav.)

La foule entend ses chants, elle crie au délire,
Et, ne comprenant pas, elle se *prend* a rire.
(A. Dumas.)

— *Se prendre à quelqu'un.* L'attaquer, le provoquer.

Tu te *prends* à plus dur que toi,
Petit serpent à tête folle (La Fontaine.)

— *Se prendre à quelqu'un de.* Lui imputer quelque chose qui nous est désagréable, l'en rendre responsable.

C'est ainsi qu'aux flatteurs on doit partout se *prendre*
Des vices où l'on voit les humains se répandre.
(Molière.)

— En ce sens, on dit plutôt *S'en prendre.* Il me faut l'auteur de l'univers pour raison de tout ce qui m'arrive : quand c'est à lui qu'il faut m'en *prendre,* je ne m'en *prends* plus à personne, et je me soumets. (Mme de Sévigné.) Sa vessie le fait souffrir et il s'en *prend* à qui il peut. (D'Alembert.) L'un d'eux s'en *prenait* à Voltaire, et surtout à Rousseau, de l'irréligion du siècle. (Mme de Staël.)

— *Se prendre à.* Montrer de l'adresse, de l'habileté dans l'exécution d'une chose. Elle se *prend* d'un air le plus charmant du monde aux choses qu'elle fait. (Mol.) Je ne sais comme je dois me *prendre* à vous faire cette sollicitation. (Mme de Sévigné.)

— *S'y prendre.* Employer tel ou tel moyen. S'y prendre adroitement, maladroitement, gauchement. S'y prendre bien, s'y prendre mal. Ne savoir comment s'y prendre. La toute-puissance de Dieu ne s'y prend jamais à deux fois. Madame Lorilleux prétendait avoir sauvé assez de gens dans sa vie pour savoir comment il fallait s'y *prendre.* (É. Zola.)

— *Se prendre à* signifie encore Être pris à. Le renard s'est pris au piège.

— Fig. La vanité se prend aisément aux pièges de l'adulation. L'innocence se prend aux pièges de l'amour.

— *Se prendre de paroles avec quelqu'un.* Avoir avec quelqu'un un démêlé, une dispute. Ils se *prirent* de parole le duc de C... et lui. (Mme de Sévigné.)

— Fam. et dans le même sens. *Se prendre de bec avec quelqu'un.*

— *Se prendre de vin.* S'enivrer.

— Par extens. *Se prendre d'amitié pour quelqu'un.* Avoir de l'amitié, ressentir de l'amitié pour lui.

— Par anal.

Ce petit étourdi s'est *pris* de goût pour moi,
Et me croit son ami, je ne sais pas pourquoi.
(Gresset.)

— *Se prendre pour.* Du temps des Romains, les faiseeaux se *prenaient* pour l'autorité consulaire. (Dumarsais.)

Et les soins de paraître belles
Se *prennent* peu pour les maris. (Molière.)

— *Se prendre pour.* Se regarder comme. Se prendre pour un savant. Lorsque notre âme veut se représenter sa nature et ses propres sensations, elle fait effort pour s'en former une image corporelle ; elle se cherche dans tous les êtres corporels, elle se *prend* tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. (Malebranche.)

—PRENDRE, s. m. Action de prendre. Le prendre et le laisser. Vous voulez que je vous doive ? laissez en ma liberté le *prendre* et le refuser. (Malherbe.)

— *Avoir le prendre ou le laisser.* Avoir le choix.

— *Au fait et au prendre.* Au moment d'agir. Au fait et au *prendre,* il fallait aux Romains et aux jésuites un homme dans cette dignité dont ils pussent faire un autre usage que de dire ce qu'ils lui avaient soufflé à mesure. (Saint-Simon.)

— REM. GRAMM. *Prendre garde que,* veut *ne* devant le verbe suivant, excepté quand il est accompagné d'une négation ou employé interrogativement. Prenez garde qu'on ne vous flatte pour mieux vous perdre. Je ne prenais pas garde que cet homme me suivait de près. Preniez-vous garde que l'ennemi approchait ?

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
(Racine.)

PRENELAY (Mont). Géogr. L'un des sommets de la chaîne du Morvan, haut de 868 met.

PRENERESSE, s. f. (fém. de *preneur*). Anc. cout. Femme qui prend à bail, fermière.

PRÉNESTE. Géog. anc. Ville du Latium, à

35 kil. S.-E. de Rome, sur le penchant d'une colline. Temple célèbre de la Fortune où l'on tirait les sorts. Auj. *Palestrina.*

— Myth. *Dieu de Preneste.* Surnom de Pluton.

PRÉNESTIN, INE. s. Geogr. anc. Habitant, habitante de Prénestе.

— adj. Qui appartient a la ville de Préneste ou à ses habitants.

— Myth. lat. *Déesse prénestine.* La Fortune, adorée à Preneste. || *Les sœurs prenestines.* La bonne et mauvaise fortune.

*** PRENEUR, EUSE.** s. Fam. Celui, celle qui a l'habitude d'user de. Preneur de tabac, de cafe, de the. Le chevalier de Lorraine, qui était à Forges, courut à Dieppe avec quelques *preneurs* d'eaux. (Saint-Simon.)

— Celui, celle qui reçoit. Je vois bien les donneurs de conseils, mais je ne vois pas les *preneurs.* (D'Houdetot.)

— Celui qui s'empare. Preneur de villes, preneur de royaumes. Si vous avez pris du repos, vous avez plus fait qu'un *preneur* de villes et de royaumes. (Mont.)

— Se dit en parlant de chasse, de pêche. Preneur d'oiseaux à la pipée. Preneur d'alouettes. Preneur de taupes. Preneur de poissons. Ah ! c'est vrai ! c'est un *preneur* d'ablettes. (G. Sand.)

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulets, grand *preneur* de lapins.
(La Fontaine.)

— *Preneur d'intérêt.* Celui qui prend interêt à. Le monde n'est rempli que de ces *preneurs* d'intérêt, qui, dans le fond, ne se soucient non plus de nous que de Jean de Vert. (Brueys.)

— Comm. Celui au nom de qui est endossee une lettre de change, moyennant le payement de la valeur qu'elle represente. On dit aussi *bénéficiaire.*

— Ornith. *Preneur de cancres.* Espèce de héron de la Caroline. || *Preneur de cousins.* Le gobe-mouches. || *Preneur d'écrevisses.* Espèce de hé.on crabier. || *Preneur d'huitres.* L'huitrier. || *Preneur de mouches huppé.* Le tyran verdâtre ou querelleur. || *Preneur de mouches rouge.* Le tangara. || *Preneur de mulots.* La cresserelle. || *Preneur de passes ou de passerets.* L'émerillon.

— Prat. Celui qui prend à loyer, à ferme. Le bailleur et le preneur. La preneuse n'a pas rempli les conditions de son bail. Le preneur s'engage à bail résiliable à la volonté du preneur.

— **PRENEUR.** adj. m. Mar. Qui a fait une prise. Vaisseau preneur. Capitaine preneur. Bâtiment *preneur.* (Acad.) || On dit aussi substantiv. *un preneur.* La galere de Florence etant prise, et le feu mis dans les poudres, les pris et les *preneurs* sautérent. (D'Aubigné.)

— **PRENEUSE.** adj. f. Entom. *Lycose preneuse.* Araignee qu'on trouve aux environs de Turin.

PRENNER (Antoine-Joseph de). Peintre et graveur allemand, né à Wallerstein, 1683 1743. || **PRENNER** (Georges-Gaspard de). Graveur, neveu du précédent, né à Wallerstein, 1708-1766, fit beaucoup de tableaux en Italie et en Russie.

*** PRÉNOM.** s. m. (ét. lat., *præ,* avant ; *nomen,* nom). Nom particulier ajouté au nom de famille. Ces noms individuels, le plus souvent empruntés aux saints du calendrier, n'ont pas d'autre importance que de servir a faire distinguer les enfants d'une même famille, aussi bien que les personnes qui portent le même nom. Quel est votre prénom ? Décliner ses prenoms. C'est à partir de cette époque que le *prénom* de Napoleon a commence de figurer dans les actes publics a côté du nom de famille du général Bonaparte. (Thiers.)

— Antiq. rom. Chez les anciens Romains, chaque particulier avait un prénom par lequel on le distinguait des autres membres de la famille. Cesar portait le prénom de Caius, Ciceron, celui de Marcus. Chez les Romains, il n'existait que trente prénoms environ ; le jeune Romain recevait son prénom le neuvième jour de sa naissance. Les prénoms n'etaient en usage que chez les hommes ; il était extrêmement rare que les femmes en portassent.

PRÉNOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Prénommer. S'emploie adjectiv. Avoir pour prénom. Être prénommé Jules, Émile, etc.

— Substantiv. Personne nommée auparavant. Le prénommé a refusé de signer sa déclaration.

PRÉNOMMER. v. a. 1re conj. Donner pour prénom. On l'a *prenommé* Pierre dans cet acte, tandis que son véritable prenom est Jacques. (Ledru.)

— Nommer auparavant.

PRÉNONYME. s. f. (étym. fr., *prénom* ; gr. ὄνομα, nom). Bibliog. Prénom qui remplace le nom de famille.

*** PRÉNOTION.** s. f. (pr. *pré-nô-cion* ; ét. lat., *præ,* avant ; *notio,* connaissance). Didact. Connaissance première, obscure et superficielle qu'on a d'une chose, avant d'avoir fait un examen sérieux et approfondi. Avoir une prénotion. N'avoir qu'une prenotion. N'avoir que de legères prénotions, que de vagues prénotions sur un objet. Sans l'usage convenable des sens, il n'y a point d'idées ou de *prénotions* ; et sans *prénotions,* il n'y a ni opinions ni doute. (Did.)

— Connaissance anticipée. Aristote avait eu quelque *prénotion* ou avant-connaissance de l'incarnation de Jésus-Christ. (La Mothe le Vayer.)

— Philos. Toute idée innée. Il se dit surtout dans le système cartésien.

PRENOTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *pré-no-cio-nel*). Qui a rapport aux prénotions. Dans la méthode des phrases *prénotionnelles,* on commence aussi par la traduction. (Lemare.)

PRENSLOW. Géogr. Ville du royaume de Prusse (Brandebourg), sur l'Ucker, à 112 kil. N.-E. de Potsdam ; 11,000 hab. Victoire remportée par les Français sur les Prussiens, le 26 octobre 1806.

*** PRÉOCCUPATION.** s. f. (pron. *pré-o-ku-pa-cion* ; radic. *préoccuper*). Action d'occuper avant une autre personne. La *préoccupation* engendre la propriété. (Cappeau.)

— Disposition mentale dans laquelle nous sommes tellement absorbés par une idee fixe, que nous ne poavons donner que peu ou point d'attention a tout ce qui se passe autour de nous. Attention exclusive. Être dans la préoccupation. S'il n'a pas repondu a ce que vous lui disiez, ou s'il vous a répondu de travers, ce n'est pas de sa part simple distraction, c'est preoccupation. La préoccupation habituelle est une sorte de folie. La solution d'un problème est la preoccupation ordinaire du géomètre studieux. Ils ne remarquèrent ni la *préoccupation,* ni la sombre mélancolie de leur malheureuse amie. (Mme de Genlis.)

— Prévention d'esprit. Avoir de la préoccupation. Juger avec préoccupation. Etre libre, exempt de préoccupation. Se défendre de toute preoccupation. Être victime de ses préoccupations. Il coupait ainsi, par une équité decisive, sans *préoccupation,* les racines des haines et des proces. (Fléchier.) C'est la jeunesse, ce sont les ignorances naturelles et les *préoccupations* passionnées qui nous rendent exclusifs et âpres dans nos jugements sur autrui. (Guizot.)

— Rhét. Nom que l'on donne quelquefois à la figure appelée plus generalement *prolepse.*

—Syn. comp. **PRÉOCCUPATION, PRÉVENTION, PRÉJUGE.** La *préoccupation* s'empare de l'esprit, l'absorbe, le possède, de manière que toute sa force soit exclusivement concentrée sur un seul point ; la *prevention* est une disposition de l'âme qui fait que l'on penche à juger plus ou moins favorablement ou défavorablement d'un objet, sans se déterminer par des motifs impartiaux et raisonnables ; le *préjugé* est un jugement anticipé, une croyance etablie sans un examen suffisant ou une connaissance convenable de la chose.

PRÉOCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Préoccuper. S'empl. adjectiv. Avoir l'esprit préoccupé, l'air préoccupé. Dans le reste du jour, distraite et *préoccupée,* elle ne prit guère de part à la conversation. (Mme de Genlis.)

Tu ne remportais pas une grande victoire,
Perfide, en abusant ce cœur *preoccupe.* (Racine.)

— Prevenu. L'esprit *préoccupé* ne peut recevoir la lumiere. (Boss.)

— *Préoccupé contre.* C'est ainsi que les vieilles gens sont toujours *préoccupés* contre ceux qui doivent être leurs successeurs. (Fén.) Les gens du monde ne sont déjà que trop *préoccupés* contre la piété. (Id.)

— *Préoccupé de.* Être préoccupé d'un objet, d'une affaire. Galilée était préoccupé de l'idée du mouvement de la terre. Mais aujourd'hui que fait un esprit *préoccupé* de nos idees modernes ? (Frayssinous.)

D'espérances mensongères,
Nous vivons *preoccupés.* (Voltaire.)

— *Préoccupé par.* Préoccupé par mille inquiétudes. L'esprit humain n'est jamais plus excessif dans la flatterie, que quand il est *préoccupé* par la terreur. (Boiste.) Mlle Taillefer avait à peine écouté, tant elle était *préoccupée* par la tentative qu'elle allait faire. (H. de Balzac.)

— *Préoccupé pour.*

Comme vous autrefois pour eux *préoccupée,*
Hélas ! pour mon malheur je suis bien detrompée.
(Voltaire.)

*** PRÉOCCUPER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ,* avant ; *occupare,* occuper). Occuper avant. Peu usite en ce sens.

— Par extens. Besoin est-il d'aller au-devant des maux, *préoccuper* une douleur que nous sentirons assez tôt quand l'occasion en sera venue, et gâter la jouissance du présent par l'appréhension de l'avenir ? (Malherbe.)

— Absorber l'esprit tout entier en faisant sur lui une impression profonde. Cette idée le preoccupe continuellement. La possession d'un royaume préoccupe l'esprit d'un conquérant ambitieux. Cette grave affaire le preoccupe du matin au soir. Peut-être un songe vain m'a trop *préoccupée.* (Rac.) Depuis que le genre humain existe, il y a des questions qui l'ont *préoccupé* et le *preoccupent* invinciblement. (Guizot.)

— Prévenir l'esprit de quelqu'un en lui donnant quelque impression forte et défavorable. Il ne se prend qu'en mauvaise part. Préoccuper l'esprit de quelqu'un. Preoccuper l'esprit à quelqu'un. Un homme aise à préoccuper. Pour empêcher que de faux rapports ne *préoccupent* personne à mon désavantage dans des pays aussi éloignés que l'est Geneve d'ici. (Bayle.)

— **SE PRÉOCCUPER.** v. pron. Être préoccupé. Il se préoccupe beaucoup de son procès. Il est le premier des papes qui se *préoccupe* surtout des faces occidentales. (Montalemb.)

—Être prévenu. Les esprits faibles se préoccupent aisément. Se préoccuper en faveur d'un faux système.

PRÉOCULAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *præ,* avant ; *oculus,* œil). Anat. Qui est placé au-devant de l'œil.

PRÉOLIER. s. m. Nom que les maitres jardiniers prenaient autrefois dans leurs statuts. Il est tout à fait hors d'usage.

PRÉOPERCULE. s. m. (étym. lat., *præ,* avant ; fr. *opercule*). Ichtyol. Pièce osseuse par le moyen de laquelle l'opercule, c'est-à-dire la plaque qui protège les ouies des poissons, s'articule d'une maniere mobile avec le crâne. L'opercule se meut sur le préopercule, comme une porte sur son montant.

PRÉOPINANT. part. prés. de v. Préopiner. Qui préopine.

*** PRÉOPINANT, ANTE.** s. Celui, celle qui opine avant un autre. Être de l'avis du préopinant. Tous les préopinants ont été du même avis. || Dans le style parlementaire, L'orateur qui a parlé avant celui qui est à la tribune. Mon honorable préopinant vous a dit que...

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** PRÉOPINER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ,* avant ; fr. *opiner*). Opiner avant quelqu'un. N'être pas de l'avis de celui qui vient de preopiner.

PRÉOPINION. s. f. Action de préopiner. || Droit de preopiner. Les pairs ne pouvaient penser que les presidents fussent revenus du dépit de l'arrêt de 1661 sur la *préopinion.* (Saint-Simon.)

*** PRÉORDINATION.** s. f. (pr. *pré-or-di-na-cion* ; ét. lat., *præ,* avant ; *ordinatio,* arrangement). Ordre predispose, établi a l'avance. J'admets partout dans les corps organisés une *préordination* qui détermine les reproductions de tout genre. (Bonnet.)

PRÉORDONNANCE. s. f. (rad. *préordonner*). Préordination, ordre préalablement établi.

PRÉORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Préordonner. S'empl. adjectiv. Tout ce qui est arrive a été de tout temps présu et *préordonné* en Dieu. (Pascal.)

*** PRÉORDONNER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ,* avant ; fr. *ordonner*). Ordonner, disposer à l'avance. La sagesse éternelle de Dieu a tout préordonné dans le monde. Il argue que la gloire est aucunement *préordonnée* aux élus pour leur mérite. (Calvin.)

— Avec un nom de personne pour complément. Nie-t-il que ceux de son parti aient enseigné que Dieu *préordonne* les hommes au péché ? (Bossuet.)

— Absol. Dieu *préordonne,* Dieu pousse, Dieu est cause. (Boss.)

— **SE PRÉORDONNER.** v. pron. Être préordonné.

PRÉORGANISATION. s. f. (pr. *pré-or-ga-ni-za-cion* ; radic. *preorganiser*). Action d'organiser d'avance.

PRÉORGANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Preorganiser. S'emploie adjectiv. Le récipient *préorganisé* qu'on appelle l'œuf. (Bonnet.)

PRÉORGANISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ,* avant ; fr. *organiser*). Organiser d'avance

PRÉOVARIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *præ,* avant ; fr. *ovaire*). Anat. Qui est placé au-devant de l'ovaire.

PRÉPARABLE. adj. 2 g. Qu'on peut préparer.

PRÉPARAGE. s. m. Techn. Action de préparer ; préparation pour un ouvrage manuel.

PRÉPARANT. part. prés. du v. Préparer. Qui prepare. Des ministres préparant par leur sagesse la paix et la prospérité d'un peuple.

*** PRÉPARANT, ANTE.** adj. Qui sert à préparer.

— Anat. *Vaisseaux préparants.* Les vaisseaux spermatiques.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PRÉPARATE. s. f. (ét. lat., *præparata,* disposée en avant). Anat. Nom que l'on a donné quelquefois à la veine faciale.

— Adjectiv. Veine préparate.

*** PRÉPARATEUR, TRICE.** s. Didact. Personne qui prepare quelque chose. Ce pharmacien est un excellent préparateur.

— Par extens. Dieu est le *préparateur* des pensees. (Le P. Gratry.)

— Chim. Personne employée dans un cours de physique ou de chimie pour préparer les choses nécessaires aux experiences que doit faire le professeur. Ce chimiste a un bon préparateur.

— Enseign. Celui, celle qui prépare les élèves pour un examen spécial. Une bonne, une excellente préparatrice. Le programme du baccalauréat a créé le manuel, le manuel a créé le *preparateur.* (Dupanloup.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** PRÉPARATIF.** s. m. (rad. *préparer*). Apprêt. N'avoir fait aucun préparatif. Ne pas faire le moindre preparatif. Voilà tous les *preparatifs* du printemps. (Mme de Sev.) Une révolution qui detrône un souverain sert communément de *préparatif* à une autre révolution. (Bayle.)

— Il est principalement usité au pluriel. Grands préparatifs. Magnifiques preparatifs. Préparatifs sérieux. Des préparatifs de guerre. Les préparatifs d'un siège, d'une expédition maritime. Les préparatifs d'un repas, d'un bal, d'une fête. Faire des préparatifs. Activer, hâter les préparatifs. Il ne faut point tant de préparatifs. Ceci demande les plus grands préparatifs. Perdre son temps en préparatifs inutiles. L'expédition de l'amiral Anson est une preuve de ce que peut un homme intelligent et ferme, malgré la faiblesse des *préparatifs* et la grandeur des dangers. (Volt.) Les *préparatifs* se commencent longtemps d'avance, et le Parisien jouit des *préparatifs* presque autant que de la fête même. (Pommier.)

*** PRÉPARATION.** s. f. (pr. *pré-pa-ra-cion*). Action de préparer ou de se preparer. Il est bon d'user de quelque *préparation* avant que de se purger. (Acad.) Au milieu de tant de désolations, une nouvelle paix semble faire respirer la France ; mais cette paix ne fait que la *préparation* de la Saint-Barthélemy. (Voltaire.)

— Méditation d'un discours, d'une allocution, d'une leçon. Parler, prêcher, plaider sans *préparation.* (Acad.)

— *Préparation à.* Toute la vie d'un chrétien doit être une preparation à la mort. Il méprisa ces âmes oisives qui n'apportent d'autre *préparation* à leurs charges que celles de les avoir desirées. (Fléchier.) La prière du malade est la patience ; la *préparation* à la mort est une bonne vie. (J.-J. Rouss.) Quant à la *préparation* à la mort, monsieur, elle est faite, mal, il est vrai, mais de mon mieux. (Id.)

— *Préparation aux écoles, au baccalauréat.* Études faites dans le but d'être admis dans une école, d'obtenir un diplôme de bachelier.

— *Préparation à la messe, à la communion.* Suite de prieres par lesquelles on se prépare à dire ou à entendre la messe, ou à communier. || Livre qui contient ces prières.

— Chez les Juifs, *Préparation* se dit pour Action de préparer, la veille d'une fête, tout ce qui est nécessaire, afin de pouvoir se reposer le lendemain. La preparation de la pâque.

— Ménagements employés pour arriver à une chose, pour annoncer une nouvelle. Ce fut sans aucune préparation qu'on lui annonça la mort de son fils. Ce poème n'a point besoin d'autre *préparation* pour cet effet extraordinaire. (Corn.)

— Action, manière de préparer certaines choses pour les employer ou les garder. La préparation des peaux, des laines, des soies. La préparation de la pâte. La preparation des mets, des aliments. Ce naturaliste s'est principalement occupé de la préparation et de la conservation des oiseaux et des insectes.

— Dans un sens particulier, Manipulation des matières qui doivent entrer dans un médicament. La préparation d'un remède.

— Médicament ainsi préparé. Les potions, les médecines, les pilules, etc., sont des préparations pharmaceutiques.

— *Préparation chimique.* Mélange de plusieurs substances préparées pour une expérience ou une opération de chimie. || *Préparation anatomique.* Piece d'anatomie preparee de manière à pouvoir servir à la démonstration de quelques details organiques.

— Dess. et Peint. Disposition des ombres et des demi-teintes par plans, sans les fondre, pour rendre l'effet plus général.

— Mar. Arrangement du chanvre en longs rubans.

— Mus. Art d'amener une dissonance. || *Préparation au chant.* Études de vocalisation et de solfège.

*** PRÉPARATOIRE.** adj. 2 g. Qui sert à préparer. Opération préparatoire. Cours préparatoire. Le père de Marmont, bien qu'il donnât à son fils une éducation si fortement *préparatoire* pour la guerre, l'aurait voulu diriger cependant vers une autre carrière. (Sainte-Beuve.)

— *Préparatoire à.* Cours préparatoire au baccalauréat ès lettres, ès sciences.

— Jurisp. *Adjudication préparatoire.* Celle qui précède l'adjudication définitive. || *Jugement préparatoire.* Celui qui règle la procédure qui tend à l'eclaircissement de quelque point particulier qui prépare au jugement définitif. || *Question préparatoire.* Question que l'on faisait subir à un accusé avant de le juger. Louis XVI abolit la question préparatoire.

— Géom. *Propositions préparatoires.* Celles qu'on ne demontre que pour arriver à une démonstration principale.

— **PRÉPARATOIRE.** s. m. Préparatif. Un préparatoire. Un préparatoire indispensable. A quoi bon tant de préparatoires ? Laissez là tous vos *préparatoires,* et arrivez au fond de la question. (Acad.) Son baptême, qui n'était qu'un *préparatoire,* si l'on veut, un préliminaire d'un meilleur baptême. (Bossuet.)

PRÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Préparer. S'empl. adjectiv. Appartement préparé. Fête preparée. Médicament préparé. Si vous voulez partir, la voile est *préparée.* (Rac.) Le lendemain on se rassemble bien *préparés.* (J.-J. Rouss.) Que le soleil vienne éclairer tout à coup les habitants d'une caverne obscure, qu'il darde impétueusement ses rayons dans leurs yeux non *préparés,* il ne fera que les aveugler pour jamais. (D'Alembert.) Quels que soient les moteurs et les motifs de l'événement que je vais rapporter, il est certain qu'il avait été *préparé.* (Dulaure.)

Voilà nos champs bien *preparés*,
Bien engraissés, bien labourés;
Ensemençons sans plus attendre. (ARNAULT.)

— Qui a disposé, médité un discours, une leçon, un sujet quelconque.

Sur ce sujet, sans être *préparé*,
Il triomphait. (LA FONTAINE.)

— Amené, ménagé par quelques précautions prises à l'avance.

Que dès les premiers vers, l'action *préparée*
Sans peine du sujet aplanisse l'entrée. (BOILEAU.)

— Par extens. Amené par un événement quelconque. Ces temps où l'homme perd son domaine, ces siècles de barbarie pendant lesquels tout périt, sont toujours *préparés* par la guerre et arrivent avec la disette et la dépopulation. (Buffon.)

— *Préparé à.* Esprit préparé à entendre la vérité. Cœur préparé à recevoir la grâce divine. Vous le voyez, il est bon d'être *préparé* à tous les événements. (Barthél.)

— *Préparé contre.* Bien *préparés* contre l'admiration, ils allèrent entendre Fléchier, et se virent forcés d'avouer qu'il était vainqueur. (D'Alembert.)

— *Préparé de.*

Loin du fracas et d'un monde frivole,
Dans un réduit *préparé* de leurs mains,
Nos jeunes gens venaient tous les matins
De l'amitié tenir la douce école. (PARNY.)

— *Préparé par.* Un mets préparé par les mains d'un habile cuisinier. Un enfant préparé à sa première communion par les enseignements d'un prêtre et par les soins touchants d'une mère. Ce fut dans ces temps *préparés* par la divine Providence qu'il plut au Père éternel d'envoyer son Fils sur la terre. (Volt.) Cette liqueur avait été *préparée* par Marguerite. (B. de St-P.) Comment, en effet, remplacer jamais cette affection née avec nous, cette intelligence, cette sympathie du sang, cette amitié *préparée* par le ciel entre un enfant et son père? (Mme de Staël.)

— *Préparé pour.* Le milieu du cirque était une arène *préparée* pour les combattants. (Fén.) Les amphores sont encore *préparées* pour le festin du jour suivant. (Mme de Staël.)

— *Préparé sans.* Ton trône est *préparé* sous des berceaux de fleurs. (St-Lamb.)

— *Préparé sur.*

Sur une table élégamment servie
Un bon souper se trouvait *préparé*.
(AIMÉ MARTIN.)

★ **PRÉPARER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; *parare*, mettre en état). Apprêter, disposer; mettre en état. Préparer une maison, un logement, un lit. Préparer un dîner, un mets. Préparer une fête. Préparer des cuirs, des laines, des soies. Préparer des médicaments, des drogues. On a *préparé* des jeux publics, ou tous les prétendants combattaient. (Fén.) La facilité avec laquelle on *prépara* cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui. (Volt.) La route est telle que l'ennemi n'y peut *préparer* aucune embuscade. (Rayn.) Le plus considérable était au fond de la grotte en face de la porte d'entrée, dans la niche ou dans l'étui qu'on lui avait *préparé*. (Chateaub.) Je me retirai ensuite dans la chambre que l'on m'avait *préparée*, mais sans pouvoir fermer les yeux. (Id.) La mère allait venir habiter cet hôtel que j'avais *préparé* pour elle. (Ancelot.)

— Par extens. Cette excellente administration prépare le bonheur de nos descendants. Vous avez des enfants, vous devez *préparer* l'avenir des générations futures. (Gambetta.)

— En parlant des personnes, Mettre dans une disposition propre à atteindre le but qu'on se propose. Préparer quelqu'un à une mauvaise nouvelle. Préparer un écolier à soutenir un examen. Préparer des enfants à faire leur première communion. Il n'était point dit, dans cette ordonnance, que l'impératrice dût régner après lui; mais il y *préparait* les esprits par cette cérémonie inusitée dans ses États. (Volt.) Ils s'enorgueillissaient du grand homme dont ils avaient *préparé* le génie, et réclamaient une partie de sa gloire (Chateaub.)

Voyez près de Louis accourir à la fois
La Fontaine et Boileau, Quinault et La Bruyère,
Fénelon et Corneille, et Racine et Molière,
Qui tous, lui *préparant* les plus nobles désirs,
Éclairaient sa raison ou charmaient ses loisirs.
(CHÉNEDOLLÉ.)

C'est toi qui, de ton prince infâme corrupteur,
Au crime des l'enfance as *préparé* son cœur. (VOLT.)

— Absol. *Préparez*, quand vous voulez toucher. (Volt.)

— *Préparer un malade.* Le mettre au régime provisoire qu'il doit suivre pour être en état de subir une opération.

— Fig. Préparer ses moyens de défense. Préparer des excuses. Préparer une surprise à quelqu'un. Préparer un discours, une harangue. Souvent on prépare la douleur, en croyant préparer le plaisir. Les dieux t'aiment et te *préparent* une gloire égale à celle de ton père. (Fén.) Une garnison de trois mille hommes *préparait* une grande résistance. (Volt.) Le roi voulait la bataille, le maréchal de Saxe la *prépara*. (Id.) Le ridicule *prépara* la révolution la plus sérieuse. (Id.) Il faut bien des circonstances pour *préparer* à un peuple les moyens de conquérir. (Condillac.) Il consulte à l'instant Philistus; et *préparant* sa vengeance par une dissimulation profonde, il affecte de rendre ses bonnes grâces à Dion. (Barthél.) J'ai *préparé* contre Socrate de nouveaux arguments auxquels je défie de répondre. (Bern de St-P.)

— Fig. *Préparer les voies à quelqu'un.* Lui donner des facilités pour arriver à un but, pour réussir dans une entreprise.

— *Préparer les voies du Seigneur.* Annoncer la venue prochaine du Seigneur, et disposer à le recevoir. Saint Jean-Baptiste est venu pour préparer les voies du Seigneur. || Signifie aussi disposer les cœurs à recevoir la grâce divine.

— Occasionner pour l'avenir. Cela nous prépare de grands malheurs. Préparer des chagrins à sa famille. J'ai su lui *préparer* des craintes et des veilles. (Rac.) La liberté de conscience a *préparé* la ruine du catholicisme. (Proudhon.) Le despotisme est tout d'une pièce; pour peu qu'on entame les pouvoirs absolus, on *prépare* leur inévitable écroulement. (L. Blanc.)

— Prendre des précautions pour assurer l'effet d'une chose. Préparer certaines hardiesses de style. Préparer un coup de théâtre.

— Agric. *Préparer les terres.* Leur donner les façons nécessaires pour les semailles, les plantations, etc.

— Chim. Faire une préparation. Préparer du chlore, de l'hydrogène.

— Mus. *Préparer une dissonance.* L'amener de façon à détruire le mauvais effet qu'elle pourrait produire.

— SE PRÉPARER, v. pron. Être préparé. Un remède qui se prépare à chaud, qui se prépare à froid. La fête se prépare. Le déjeuner se prépare.

— Se dit en parlant d'une chose dont on voit les signes précurseurs. Un orage se prépare.

— Fig. Le règne de la raison se *prépare*. (Volt.) Alors se *préparait* en Europe une grande révolution dans les esprits. (Rayn.)

— Apprêter, disposer pour soi. Se préparer un logement.

— Fig. Préparer à soi, s'occasionner pour l'avenir. Se préparer des chagrins, des remords. Les jeunes gens qui gâtent leur imagination, leur esprit et leur cœur, en lisant de mauvais livres, se préparent bien des traverses, et peut-être de grands malheurs. Il se *prépara* des chagrins de toute espèce (D'Alembert.) Je vois avec effroi quel tourment mon cœur se *prépare*. (J.-J. Rousseau.)

— S'apprêter, se mettre en disposition, en état de. Se préparer à quelque chose. Se préparer au combat, à la guerre. Se préparer à la mort. Se préparer à tous les coups de la fortune.

— Absol. Méditer sur un discours, une leçon. Le prédicateur sérieux se prépare toujours. Claude s'exprimait avec élégance quand il s'était *préparé*. (Diderot.)

— Étudier les matières d'un examen. Il se prépare à l'école polytechnique.

— *Se préparer à*, suivi d'un infinitif. Se préparer à partir. Se préparer à recevoir, à fêter un grand personnage. Et vous à m'obéir, princes, qu'on se *prépare*. (Rac.) Le ciel à les former se *prépare* longtemps. (Id.) Les prêtres se *préparaient* à être immolés pour Jésus-Christ. (Fléchier.)

— *Se préparer par.* Se *préparant* par de grandes vertus à de grands emplois. (Flech.)

— *Se préparer pour*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Se préparer pour quelque chose, pour un long voyage. Se préparer pour parler en public. Se préparer pour prendre médecine. Se préparer pour aller dire la messe. Se préparer pour répondre à la partie adverse. Les femmes se *préparent* pour leurs amants, si elles les attendent. (La Bruy.)

— Mar. Faire ses préparatifs pour l'appareillage ou le combat.

PRÉPASSAGE, s. m. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *passage*). Privilège de passer avant les autres. Inusité.

PRÉPÉDITE, s. m. (étym. lat., *præpeditus*, garrotté). Erpét. Genre de sauriens de la famille des scincoïdiens anguiformes, de l'Australie et du Cap.

PRÉPODE, s. m. (ét. gr., πρεπώδης, beau). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour une trentaine d'espèces des Antilles.

★ **PRÉPONDÉRANCE**, s. f. (rad. *prépondérant*). Supériorité de crédit, d'autorité, de considération. Avoir de la prépondérance, une grande prépondérance. Avoir la prépondérance. Cet homme politique a beaucoup de prépondérance dans les affaires. Ce ministre a la prépondérance au conseil. Il s'agit de disputer la *prépondérance* dans le champ clos de la civilisation. (Michelet.)

— Se dit aussi des choses. Cet avis a la prépondérance. Cette proposition n'a pas eu la prépondérance.

— Dans le sens propre, Supériorité de poids. Puisqu'il (l'air) est 850 fois plus léger, il serait forcé d'en sortir par la seule nécessité de la *prépondérance* de l'eau. (Buff.)

— Artill. Excès de poids qui doit être ménagé du côté de la culasse pour donner de la stabilité à la pièce et en rendre la manœuvre facile.

PRÉPONDÉRANT, part. près. du v. Prépondérer.

★ **PRÉPONDÉRANT, ANTE**, adj. Qui a plus de poids qu'un autre. Corps prépondérant. Il est inusité au propre dans cette acception.

— Fig. Pouvoir prépondérant. Nation prépondérante. Sans le voyage de Vasco de Gama, Venise devenait la puissance *prépondérante* de l'Europe. (Voltaire.)

— *Raison prépondérante.* Celle qui doit l'emporter dans une discussion, qui doit agir avec le plus de force sur les esprits.

— Important, influent. Les conjurés qui tuèrent le tyran eurent sans doute dans ce choix un rôle *prépondérant*. (E. Renan.)

— Qui est supérieur par le crédit, par l'autorité, par la considération, etc. Homme prépondérant.

— Qui l'emporte en cas de partage. Voix prépondérante. Dans certaines compagnies, la voix de celui qui préside est prépondérante.

PRÉPONDÉRER, v. n. 1re conj. (étym. lat., *præ*, avant; *ponderare*, peser). L'é de *érer* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je prépondère, tu prépondères*, etc. *Je prépondérerai*, etc. *Je prépondérerais*, etc. L'emporter par le poids, par la pesanteur.

— Fig. L'emporter par le crédit, l'autorité, la considération, etc. Partout où la force morale *prépondère*, il y aura nécessairement une grande manifestation d'intelligence et de liberté. (L'abbé Bautain.) Peu usité.

PRÉPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Préposer. S'empl. adjectiv. Commis préposé à la recette d'un impôt, préposé à la garde d'un magasin. Préposé pour recevoir les droits.

— Substantiv. Un préposé, un des préposés. Les *préposés* de la douane, de l'octroi. (Acad.)

— Par extens. Le chef du gouvernement, quel qu'il soit, roi ou président, n'est et ne peut être que le *préposé* de la nation. (De Cormenin.)

— Hist. Titre de plusieurs officiers des empereurs de Constantinople. Le préposé de la vaisselle impériale. Le préposé des barbaricaires, des coureurs ou des postes, de l'agrafe, du labarum, des largitions, de la fabrique de pourpre, etc.

★ **PRÉPOSER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *poser*). Commettre, établir avec pouvoir de faire une chose, d'en prendre soin, etc.

— *Préposer à.* Préposer un magistrat intègre à l'administration générale de la justice. Préposer un vertueux évêque à la conduite d'un diocèse. Préposer un employé probe au maniement des deniers publics.

— *Préposer pour.* Préposer un ministre capable pour gouverner un État. Préposer un homme savant pour diriger l'enseignement public.

— *Préposer sur.* Dieu a préposé le pape et les évêques sur son Église. Pharaon préposa Joseph sur toute l'Égypte.

★ **PRÉPOSITIF, IVE**, adj. (ét. lat., *præpositivus*, même signif.; formé de *præ*, avant, et *positus*, place). Gramm. Qui se met ou qui sert à être mis avant un autre mot. || *Particules prépositives.* Certaines parties élémentaires, ordinairement certaines prépositions empruntées du latin, qui entrent dans la composition de beaucoup de mots français, à la tête desquels elles se placent et dont elles sont inséparables. Telles sont: *a* dans *a*battre, *de* dans *de*tourner, *e* dans *é*tendre, *in* dans *in*faillible, *per* dans *per*mettre, *pro* dans *pro*poser, *sub* dans *sub*version, etc.

— *Voyelle prépositive.* La première voyelle d'une diphtongue. Dans *lui*, *u* est voyelle prépositive.

— S'est dit des adjectifs déterminatifs placés devant un substantif, tels que *un, mon, ce*.

— Qui tient de la nature de la préposition. Locution prépositive. *Vis-à-vis de, à l'égard de, au travers de*, etc., sont des locutions prépositives.

— Gramm. lat. *Conjonction prépositive.* Toute conjonction qui se met au commencement de la phrase. *Sed* est une conjonction prépositive; *autem* est une conjonction postpositive.

— Gramm. gr. *Accent prépositif.* Petit signe que l'on place devant les lettres de l'alphabet grec, prises comme numérales, afin de multiplier leur valeur par 1,000. Il est opposé à *accent postpositif*. || *Article prépositif.* Se dit de l'article ὁ, ἡ, τὸ, par opposition à οὗ, ἧς, οὗ, qui est dit article *postpositif*.

— Substantiv. Un prépositif. L'adjectif déterminatif *ce* est un prépositif.

★ **PRÉPOSITION**, s. f. (*pré-po-zi-cion*; ét. lat., *præpositio*, même signif.; formé de *præ*, avant, et *positus*, placé). Gramm. Partie invariable du discours qui se place entre deux mots qu'elle lie ensemble en exprimant un rapport de l'un à l'autre. Ainsi dans: *La bonté de Dieu, je vais à Lyon, courir* après *une ombre, il était* sur *son char, tout change* avec *le temps*, etc., les mots *de, à, après, sur, avec*, sont des prépositions, parce qu'ils déterminent la relation qui existe entre *bonté* et *Dieu, je vais* et *Lyon, courir* et *ombre*, etc. Les deux mots réunis par la préposition sont appelés les termes du rapport: le premier est l'*antécédent*, le second est le *consequent*, qu'on nomme aussi *complément* de la préposition, parce qu'il sert à compléter l'idée totale du rapport énoncé. Les prépositions précèdent toujours le second terme du rapport; aussi est-ce pour cette raison que les grammairiens leur ont donné ce nom.

— L'antécédent auquel se lie la préposition suivie de son complément peut être ou un substantif: les merveilles *de* la nature; ou un adjectif: courageux *sans* effort; ou un verbe: aimer *sans* faiblesse; ou un participe: saisissant *avec* force; ou un adverbe: noblement *sans* hauteur.

— Les grammairiens divisent les prépositions: 1° en prépositions de lieu, comme *a, auprès, autour, chez, jusque, près, par, proche, vers*, etc.; 2° en prépositions de temps, comme *durant, pendant*; 3° en prépositions de lieu et de temps, comme *dans, des, en, depuis, sous, vers*; 4° en prépositions d'ordre, comme *avant, après, devant, derrière, entre*, etc.; 5° en prépositions d'union et de conformité, comme *avec, selon, suivant*; 6° en prépositions de séparation, d'exception, d'opposition, comme *excepté, hors, hormis, sans, sauf, contre, malgré, nonobstant*. Mais cette classification présente de grandes difficultés sans offrir aucun avantage réel. Considérées matériellement, les prépositions peuvent se diviser: 1° en *prépositions simples*, c'est-à-dire qui ne peuvent être que prépositions, telles que *à, de, pour*, etc.; 2° en *locutions prépositives*, ou *prépositions complexes*, c'est-à-dire qui s'expriment en plusieurs mots, comme *auprès de, au travers de, loin de*, etc.; 3° en *mots pris accidentellement comme prépositions*, c'est-à-dire qui, bien qu'appartenant à d'autres classes de mots, s'emploient accidentellement comme prépositions, et en font les fonctions, tels que *durant, joignant, attendu, suivant*, etc.; 4° en *prépositions composées*, formées de deux autres, comme *dedans*, formé de *de*, et de *dans*.

— Les prépositions dont l'usage est le plus fréquent en français sont *de, à, en, dans* et *par*. Les rapports qu'elles expriment sont pour la préposition *de* un rapport de qualification, comme dans table *de* marbre, ou un rapport d'éloignement, comme dans partir *de* Paris, sortir *du* spectacle; pour la préposition *à*, un rapport de tendance ou d'attribution: aller *à* Marseille, donner *aux* pauvres; pour la préposition *par*, un rapport de passage: passer *par* Paris, ou un rapport de l'action à l'agent: tableau peint *par* Raphaël; pour les prépositions *en* et *dans*, un rapport d'intériorité. *Avec*, qui indique un rapport d'union, est opposé à *sans*, qui en indique un de séparation ou de division. *Sur, près, entre, parmi*, qui indiquent divers rapports de situation, sont opposés à *sous, loin, hors, outre*, qui indiquent des rapports de situation, mais contraires aux précédents.

— Généralement parlant, les prépositions *à, de, en*, doivent être répétées devant chaque complément, qu'il soit substantif, pronom ou verbe. Cependant il est des cas où l'on peut quelquefois déroger à ce principe, surtout en poésie, quand la mesure du vers en fait une nécessité. Pour ce qui est de la répétition des autres prépositions, les règles qu'en ont données les grammairiens sont pour la plupart fausses ou imaginaires. Qu'il y ait ou non ressemblance de signification dans les régimes, que les prépositions soient d'une ou de plusieurs syllabes, il est permis de répéter ou d'ellipser ces prépositions. Le goût, l'élégance, la concision, l'énergie, voilà les seules règles à suivre. L'éloquence est un art très sérieux, destiné *à* instruire, *à* réprimer les passions, *à* corriger les mœurs, *à* soutenir les lois, *à* diriger les délibérations publiques, *à* rendre les hommes bons et heureux. (Fén.)

On sait partout que l'art des courtisans
Ne tend qu'*à* profiter des faiblesses des grands,
A nourrir leurs erreurs, et jamais dans leur âme
Ne porter les avis des choses qu'on y blâme. (MOL.)
La maxime qui dit rien de trop est bien juste,
Et prouve que le sage, en toute occasion,
Doit l'être *avec* mesure et modération. (DESTOUCHES.)
Le destin n'a point mis de sentiments égaux
Dans l'âme de l'esclave et celle du héros. (CHÉNIER.)
Dieu créa les mortels *pour* s'aimer, *pour* s'unir;
Ces cloîtres, ces cachots ne sont pas son ouvrage.
Dieu fit la liberté, l'homme fit l'esclavage. (Id.)
Pour se rapprocher, se convenir, se plaire,
Fort souvent il ne faut qu'un rien. (FAVART.)

— Lorsque plusieurs compléments sont sous la dépendance de la préposition *sans*, cette préposition se répète toujours devant chaque complément. Cependant elle peut être aussi remplacée par *ni*: *sans* crainte *ni* pudeur.

Catilina l'emporte, et sa tranquille rage
Sans crainte et *sans* danger médite le carnage.
(VOLTAIRE.)
L'hymen seul peut donner des plaisirs infinis;
On en jouit *sans* peine et *sans* inquiétude
(LA CHAUSSÉE.)
Telle est la multitude, et *sans* frein et *sans* lois,
Injuste *sans* pudeur, et *sans* remords ingrate,
Elle hait qui la sert, et chérit qui la flatte.
(LA HARPE.)
Le fanatisme enfante tous les crimes,
Sans égard et *sans* choix il frappe les victimes:
Du sang, de la nature, il fait taire la voix.
(M.-J. CHÉNIER.)

— L'harmonie, le goût, l'élégance, peuvent parfois exiger que la préposition et son complément soient placés plutôt avant le verbe qu'après, et réciproquement. Perfide, oses-tu bien te montrer *devant* moi? (Rac.) *Devant* ses yeux cruels une autre a trouvé grâce. (Id.) Elle ne dormit point *durant* toute la nuit. (Autereau.) *Durant* toute la nuit elle n'a point dormi. (Corn.) Endors *entre* tes bras son audace guerrière. (Volt.) *Entre* eux partagez vos tendresses. (Longepierre.) Il est toujours entraîné *par* son avarice, *par* sa crainte et *par* ses soupçons. (Fén.) *Par* un charme fatal vous fûtes entraînée. (Rac.) *Chez* nous, le soldat est brave, et l'homme de robe est savant; *chez* les Romains, l'homme de robe était brave et le soldat était savant. (La Bruy.) La condition des comédiens était infâme *chez* les Romains et honorable *chez* les Grecs. (Id.) Tout l'empire a vingt fois conspiré *contre* nous. (Rac.) *Contre* un si juste choix qui peut

vous révolter ? (Id.) *Dans* ses superbes mains va flétrir ses lauriers. (Volt.) Partons. Bravons l'amour *dans* les bras de la gloire. (Id.) Le czar Pierre ne pouvait, *dans* sa jeunesse, passer un pont sans frémir. (Id.) *Dans* une heure vous pourrez revoir Pénélope. (Fén.) *Dans* votre appartement allez vous reposer. (Rac.) Contemplez mon devoir *dans* toute sa rigueur. (Id.) Je vous reuverrai à Ithaque *dès* que la guerre sera finie. (Fénelon.)

Dès que d'un autre objet je le verrai l'époux,
Si vous m'aimez encor, seigneur, je suis à vous.
(TH. CORNEILLE.)

— *Préposition inséparable.* Celle qui ne peut être employée, dans la langue dont elle fait partie, que réunie à un radical. *Ad, ex, pré, per*, en français, sont des prépositions inséparables. Du seul verbe *mettre*, au moyen des prépositions inséparables et initiales, on a fait une foule d'autres verbes, comme *admettre, démettre, commettre, transmettre, permettre, remettre, promettre, entremettre*, etc. || On appelle encore *préposition inséparable*, Celle qu'on ne peut détacher du mot dont elle fait partie sans changer la signification de ce mot. Dans les substantifs composés Avant-bras, avant-cour, arrière-cours, les mots Avant, arrière, sont des *prépositions* inséparables. (Acad.)

PRÉPOSITIONNEL, ELLE. adj. (pr. *pré-po-zi-si o-nel*. Gramm. Qui appartient à la préposition. Qui a la valeur, le caractère de la préposition.

PRÉPOSITIVEMENT. adv. D'une manière prépositive; en forme de préposition. Employer un adverbe prépositivement.

PRÉPOSTÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *præposterus*, qui est dans un ordre renversé). Contre nature. Les dénaturées et *prépostères* amours. (Montaigne.)

PRÉPOTENCE. s. f. ét. lat., *præ*, avant; *potentia*, pouvoir). Pouvoir dominant; autorité excessive. L'unité de l'Italie ne s'étendra que jusqu'où il conviendra à la dignité et à la *prépotence* de la France. (Proudhon.)

PRÉPUBIEN, ENNE. adj. (étym. lat., *præ*, avant; fr. *pubis*). Anatom. Qui est en avant du pubis.

* **PRÉPUCE.** s. m. (et. lat., *præputium*, même signif.; fait du gr. πρό, devant; πόσθιον, membre viril. Anat. Repli de la peau qui entoure le gland de la verge. Le *prepuce* est destiné à protéger le gland et à le soustraire au frottement des corps extérieurs. (Patissier.)

— Moll. Espèce de coquille du genre tonne.

— Zoph. *Prepuce de mer.* Espèce de pennatule dont l'extrémité postérieure est recouverte d'une légère membrane.

PRÉPUCÉ, ÉE. adj. Qui a son prépuce.

PRÉPUSA s. m. Bot. Genre de gentianées chironiées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

PRÉPUTIAL, ALE. adj. (pr. *pré-pu ci-al*). Qui appartient au prépuce. Filet préputial. Membrane préputiale. Les moines infibulés sont tellement vénérés pour avoir gardé le vœu de chasteté, que les bigotes vont saintement, à deux genoux, baiser l'anneau *préputial*, apparemment pour gagner les indulgences. (Virey.)

— Pathol. *Herpès préputial.* Herpès qui affecte la membrane muqueuse du prépuce.

PRÉRAPHAÉLISME ou **PRÉRAPHAÉLITISME.** s. m. (et. lat., *præ*, avant, et *Raphael*, n. pr.). Esthet. La peinture avant Raphael, l'imitation de cette peinture.

PRÉRAPHAÉLITE. adj. 2 g. Qui a rapport au préraphaelisme.

— **PRÉRAPHAÉLITE.** s. m. Celui qui etudie, ou cherche à imiter la peinture antérieure à Raphaël.

PRÉRAPPELÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *præ*, avant; fr. *rappelé*. Dont on a fait mention auparavant. Les articles prérappelés.

PRÉRECTAL, ALE. adj. (étym. lat., *præ*, avant; fr. *rectum*). Anat. Qui est en avant du rectum.

— Pathol. *Taille prérectale.* Opération de cystotomie pratiquée en avant du rectum.

* **PRÉROGATIVE.** s. f. (et. lat., *prærogativa*, même signif.; formé de *præ*, avant, et *rogare*, demander). Avantage, honneur attaché à certaines dignités. Belle, noble, grande, honorable prérogative. Jouir de beaucoup de prérogatives. Avoir des prérogatives. Cette charge donne plusieurs prérogatives. A cette fonction de hautes prérogatives sont attachées. Accorder, octroyer des prérogatives. Ne pas se prévaloir de ses prérogatives. Sans doute une haute naissance est une *prérogative* illustre, à laquelle le consentement des nations a de tout temps attaché des distinctions d'honneur et de l'hommage. (Mass.) Aucune loi n'a restreint la *prérogative* du général. (Barthel.) Ils devaient jouir tout le temps de leur commission des *prérogatives* de la souveraineté. (Rayn.)

— Faculté, avantage dont jouissent exclusivement certains êtres. La raison, la parole et la liberté sont les trois plus belles prérogatives de l'homme. Une des plus belles *prérogatives* de l'esprit, c'est qu'il donne de la considération à la vieillesse. (Stendhal.)

L'office de plaisant a ses *prérogatives*,
Mais souvent on abat leurs libres tentatives. (MOL.)

— Par iron. L'ennui est une des plus tristes *prérogatives* de l'homme civilisé. (Alibert.)

— Dr. constitut. *Prérogative parlementaire.* Droit qu'a la chambre des députés de s'occuper plus spécialement que l'autre chambre du budget des recettes et des dépenses annuelles. || Se dit aussi pour Faculté commune au chef de l'État et aux deux chambres, de l'initiative des lois. || *Prérogative royale*, ou absol., *prérogative.* Droits, pouvoirs et honneurs que la constitution accorde à un roi. La *prérogative* est sans contredit le plus beau fleuron de la couronne. (Guillemet.)

— Syn. comp. **PRÉROGATIVE, PRIVILÈGE.** Les *prérogatives* sont attachées aux charges et ont plus rapport à l'honneur; les *privilèges* ont plus rapport à l'intérêt. ce sont des avantages réels qui mettent ceux qui les possèdent au-dessus du droit commun.

PRÉROGATIVE. adj. f. (ét., V. **PREROGATIVE, s. f.**). Antiq. rom. Se dit de la tribu ou de la centurie romaine qui, dans les comices, donnait son suffrage la première. Le suffrage de la centurie prérogative entraînait ordinairement tous les autres.

— Substantiv. *La prérogative.* La centurie prérogative. || Le suffrage même, le privilège de la tribu prérogative.

PRÉROMAIN, AINE. adj. (étym. lat., *præ*, avant; fr. *Romain*). Qui a précédé les Romains. Les cités préromaines du Latium.

PRÉROTULIEN, ENNE adj. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *rotule*). Anat. Qui est en avant de la rotule.

— Pathol. *Bourse prérotulienne.* Bourse séreuse qui se développe accidentellement en avant de la rotule chez les personnes qui font de longues et fréquentes stations sur les genoux.

PRÉRUINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; franç. *ruiné*). Mot forgé par Voltaire pour dire Ruiné d'avance. Les harmonies *préruinées*, et le grand art de dire des riens en trente-deux volumes. (Volt.)

* **PRÈS.** adv. (pr. *prè*; étym. lat., *pressum*, supin de *premere*, presser). A proximité. Habiter tout près. J'étais si près que je le touchais. Avancez plus près. Plus je l'estime *près*, plus il est éloigné. (Corneille.) Les personnes qui demeurent loin arrivent toujours plus tôt que celles qui demeurent *près*. (B. de Balz.)

— *Près à près.* Se dit de choses rapprochées, se suivant de près. Les ennemis avaient disposé les batteries fort *près à près* sur le haut de leurs retranchements. (St-Simon.)

— *Ici près.* Dans un lieu voisin. Il se promène ici *près*. (Acad.)

— Proche. Le temps est *près* où les hommes aimeront la liberté. (Lar.)

— *A... près.* En plus ou en moins approximativement. On sent que ces époques ne peuvent être examinées qu'à quelques siècles *près*. (Bailly.)

— *A cela près, à telle chose près.* loc. adv. Excepté cela. Il aime un peu à babiller; mais, à cela près, c'est un homme très aimable. J'ai été payé, à cent francs près. A une grande vanité *près*, les héros sont faits comme les autres hommes. (La Roch.) || *A cela près* signifie aussi Sans s'arrêter à cela. Ne laissez pas de conclure votre marché, à cela près. || On dit dans le même sens, *qu'un homme n'en est pas à cela près*, pour dire que cela n'empêche pas qu'il ne fasse ce qu'il a résolu, qu'il ne passe outre. || On dit aussi d'une dépense peu onéreuse : *Vous n'êtes pas à cela près.*

— *A peu de chose près.* Presque, peu s'en faut. Ces deux enfants se ressemblent, à peu de chose près. Ces deux étoffes sont de la même nuance, à peu de chose près. Rendre à quelqu'un tout son bien, à peu de chose près.

— *A beaucoup près.* Il s'en faut beaucoup. N'être pas si riche qu'un autre à beaucoup près. || S'est construit avec la préposition *de*. Je ne crois pas l'avoir payée à beaucoup *près* de ce qu'elle vaut. (Voiture.)

— *A peu près.* loc. adv. Presque. Il s'emploie indifféremment avant ou après les termes qu'il sert à modifier. C'est la même chose à peu près. C'est à peu près la même chose. Il a vingt mille francs de rente à peu près. Il a à peu près vingt mille francs de rente. Le loriot est à peu *près* de la grosseur du merle. (Buff.)

— S'emploie substantiv. L'à peu près. Un à peu près. A quoi servent tous vos à peu près? Dans une chose qui n'exige pas une grande précision, on se contente de l'*à peu près*. (Acad.) Dans tous les projets que l'on forme, il faut se contenter des *à peu près*. (Le gr. Frédéric.

— *De près*, loc. adv. Tout proche, tout contre. Regarder de près. Entendre de loin comme de près. Combattre de près. Serrer le mur de près. J'ai vu de *près* les rois, et mes illusions politiques se sont évanouies. (Chateaub.) On dit dans le même sens : *De bien près, de plus près, de fort près.*

— *Être rasé de près.* Être rasé de façon que la barbe ne fasse plus saillie sur la peau. || On dit dans un sens analogue : Couper les cheveux de près, tondre une brebis de près, etc.

— On supprime quelquefois le *de*. Vous avez mouché la chandelle trop court, trop *près*. (Acad.)

— Fig. Il y a des personnes qui n'aiment que de loin, d'autres que de près, selon la force de leur imagination. Pour se désabuser de la grandeur, il faut la voir de près. Quand on considère de plus *près* l'histoire de ce grand royaume. (Boss.) Te voyant de plus *près*, je t'admire encor plus. (Boil.) Qu'était-il, en effet, de *près* examiné? (Id.) Il perdrait en se montrant de trop *près*. (Mass.) Vus de *près*, ils n'étaient plus que de faibles idoles. (Id.)

— Se dit en parlant du rang plus ou moins élevé qu'on occupe auprès d'un prince, d'un grand personnage; du plus ou moins de part qu'on a dans sa confidence, dans sa familiarité. Ceux qui ont l'honneur de l'approcher de plus *près*. (Massill.) Attaché de plus *près* à sa personne sacrée. (Id.) Lui dont vous recevez les ordres de plus *près*. (Id.)

— Fig. *Se voir de près.* Se battre en duel. Vous m'avez insulté en public, mais nous nous verrons de près.

— *Presser, serrer quelqu'un de près.* Le poursuivre vivement. || *Tenir quelqu'un de près.* Le surveiller avec soin. lui laisser peu de liberté, ne lui point donner de relâche. Tenir de près un jeune homme, un domestique. Tenir quelqu'un de près pour en avoir quelque chose, pour qu'il fasse ce qu'il a promis.

— *Menacer de près.* Être fort menaçant, être proche. Peut-être ce malheur d'assez *près* te menace. (Corn.)

— *Ne connaître une personne ni de près ni de loin.* Ne connaître cette personne en aucune manière. || *Ne vouloir entendre parler de quelqu'un ni de près ni de loin.* Ne vouloir entendre parler de quelqu'un en aucune façon. || Il se dit aussi en parlant d'une chose. Je ne veux entendre parler de cela ni de près ni de loin. || On a dit aussi *ni près ni loin.* Cet écrit ne parle ni *près* ni loin de société. (Patru.)

— *Toucher de près.* Être pour quelqu'un d'un grand intérêt. Cette chose le touche de près. Ceci me touche de près. Votre santé est un point qui me touche de bien *près*. (Mme de Sévigné.) || *Se toucher de près, être parent de fort près.* Être proches parents. || Dans le même sens, on dit : *Être près parent, assez près parent.*

— *Y regarder de près.* Faire attention à la moindre dépense, au moindre profit. || On dit dans le même sens *Être bien près regardant.*

— Mar. *Gouverner près.* Gouverner tout juste avec le vent prescrit. || *Le vent est trop près.* Il est impossible de gouverner. || On dit aussi *Près du vent.* Un navire est *près* du vent, ou se tient *près* du vent lorsque sa voilure reçoit le vent obliquement et sous un angle plus grand que douze degrés. (Jal.) || *Près et plein.* Dans la direction du vent, les voiles étant gonflées le plus possible. || *Être au plus près.* Marcher dans la direction la plus rapprochée de celle du vent. Ce bâtiment est au plus près. On dit dans le même sens, *le vent est près.* || Substantiv. *Faire, tenir, prendre le plus près.* Faire faire à la voilure l'angle le plus étroit possible avec la direction du vent. || Fig. Il me montra comment, dans un destin contraire, l'homme sage peut toujours tendre au bonheur, et courir au plus *près* du vent pour y parvenir. (J.-J. Rousseau.)

— *Au plus près de.* Est aussi du langage ordinaire et signifie En se conformant strictement à. Remplir son mandat, ses fonctions au plus près de sa conscience, au plus près des instructions qu'on a reçues.

— *Près de.* Loc. prép. qui sert à marquer la proximité de lieu. Être logé près de l'église. S'asseoir près de quelqu'un. Approcher près du but. Toujours *près* des grands qu'il prend soin d'abuser. (Boileau.) Qui sait si, me voyant *près* de l'abîme, la tête ne m'eût point tourné? (J.-J. Rousseau.)

Il restait *près* de lui ceux dont la tendre enfance
N'avait que la faiblesse et des pleurs pour défense.
(VOLTAIRE.)

De ses destins, Nadab, votre esclave incertaine,
Accourt à votre voix *près* de cette fontaine.
(CHATEAUBRIAND.)

— Fig. Toute perfection est *près* d'un défaut. (Volt.) Rien n'est si *près* de la bêtise que l'esprit sans raison. (Mme Necker.)

— Fam. *Avoir la tête près du bonnet.* Être d'une humeur prompte, irascible; se fâcher pour peu de chose.

— Fam. *Être près de ses pièces.* N'avoir guère d'argent.

— Le *de* se retranche quelquefois devant un nom de lieu mais jamais devant un nom de personne. On ne dira donc pas Il est près moi, près son père; mais on dira très bien Sa maison est près la mairie, il habite Neuilly près Paris, etc. || Il se supprime encore dans cette phrase consacrée : Il est ministre, ambassadeur près le saint-siége, près la cour de...

— En comparaison de. *Près* de leurs passions rien ne me fut sacré. (Rac.) Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près* de vous? (Id.) Il est si prodigieusement flatté dans toutes les peintures qu'on fait de lui, qu'il paraît difforme *près* de ses portraits. (La Bruyère.)

Sa voix trop rarement se fait entendre aux rois,
Et *près* des passions le sang n'a point de droits.
(VOLTAIRE.)

— Exprime la proximité de temps. Être près de sa dernière heure. Il est près de midi. Être près du moment décisif. Cet événement est près de nous.

— Fig. *Cet ouvrage est bien près de la perfection.* Il s'en faut peu que cet ouvrage ne soit parfait.

— Sur le point de. Être près de mourir, d'être condamné. Une femme est plus près d'aimer l'homme qu'elle hait, que celui qu'elle voit sans y faire attention. Le malheureux est toujours bien près d'être reputé coupable. On ne connaît l'importance d'une action que quand on est *près* de l'exécuter. (La Font.) *Près* de paraître devant son juge. (Fléchier.) Le récit que pour toi je suis *près* d'entreprendre. (Boil.) Je voudrais que tout homme public, quand il est *près* de faire une grosse sottise, se dit toujours à lui-même : L'Europe te regarde! (Volt.) Jour et nuit un homme de mer est le jouet des éléments; le feu est toujours *près* de consumer son vaisseau, l'air de le renverser, l'eau de le submerger, et la terre de le briser. (Bern. de St-P.) Un conjuré qui tremble est bien *près* de périr. (M.-J. Chenier.) Qui n'est pas généreux est bien *près* d'être injuste. (Royou.)

— Presque, environ. Il y a près de vingt-cinq ans que je ne vous ai vu. J'ai passé près de douze heures à ce travail. Vous avez gagné près de dix mille francs. *Près* de mille barques chargées de vivres et de tout ce qui est nécessaire à une armée. (Rollin.)

— Loc. prov. *Près de l'église, loin de Dieu.* Les pratiques extérieures de la religion éloignent souvent de la morale religieuse.

— Syn. comp. **PRÈS, PROCHE.** *Près* s'emploie au propre et au figuré, dans tous les styles et dans une foule d'acceptions; *proche* ne s'emploie qu'au propre et dans le style usuel, pour marquer une proximité de temps et de lieu. || **PRÈS DE, PRÊT À, V. PRÊT.** || **PRÈS DE, AUPRÈS DE.** Ces deux locutions prépositives expriment l'une et l'autre une idée de proximité, soit au propre, soit au figuré, et, bien qu'elles soient employées presque arbitrairement, surtout en poésie, on peut dire que *auprès* indique généralement un plus étroit voisinage. Ainsi, demeurer *près* de l'église, c'est demeurer à quelque distance; demeurer *auprès de* l'église, c'est demeurer tout à côté.

PRÈS-SAINT-GERVAIS. Géogr. V. **PRÉ.**

* **PRÉSAGE.** s. m. (du lat. *præsagium*, même signif.). Augure, signe sensible par lequel on juge de l'avenir. Bon présage. Heureux présage. Mauvais présage. Un présage fâcheux. Être d'un heureux présage. Regarder comme un mauvais présage. Se laisser intimider par de fâcheux présages. Ajouter foi, avoir fait aux présages. Se moquer des présages. Les païens superstitieux comptaient un grand nombre de présages, parmi lesquels : les paroles fortuites, les tressaillements de quelques parties du corps, et notamment du cœur, des yeux, des sourcils, les tintements d'oreilles et les bruits qu'on croyait entendre, les chutes imprévues, la rencontre de certaines personnes ou de certains animaux. On remédiait aux mauvais présages de différentes manières; une des plus ordinaires était de cracher promptement. Lisez-vous dans mes yeux quelque triste *présage*? (Racine.) Dieux puissants, détournez ce funeste *présage*. (Voltaire.) Charlotte ne se trouvait pas ce soir dans ces dispositions inquiètes où l'esprit accueille les *présages* et les pressentiments. (A. Daudet.)

Le ciel protège Troie, et par trop de *présages*,
Son courroux nous défend d'en chercher les passages.
(RACINE.)

— Chose morale qui est le signe d'un événement précis, qui permet de le prévoir, de le conjecturer. L'Écriture nous enseigne que l'humilité est un *présage* infaillible de la gloire qui doit la suivre. (Fléch.) Les mêmes signes qui annoncent l'éclat de sa gloire sont comme des *présages* sinistres qui ne promettent que des calamités au reste de la terre. (Id.) Hamilcar baissait la tête, ébloui par ces *présages* de grandeur. (G. Flaubert.)

— Conjecture tirée de ces mêmes signes. Voir ses présages s'accomplir. Le *présage* qu'on tira de la première action de ce prince fut que les peuples seraient heureux sous son règne. (Acad.) J'accepte avec plaisir un *présage* si doux. (Racine.) J'en conçus, je l'avoue, un *présage* funeste. (Id.) Il n'y a rien de plus faible et de plus timide que ceux qui se fient aux pronostics; trompés dans leurs vains *présages*, ils perdent cœur et demeurent sans défense. (Bossuet.)

— Patholog. Phénomène qui annonce ce qui doit arriver dans les maladies.

Le malade aux abois porte sur le visage
De sa prochaine mort l'infaillible *présage*. (CASTEL.)

— En ce sens, on dit plutôt *pronostic*.

— Syn. comp. **PRÉSAGE, AUGURE.** V. **AUGURE.**

PRÉSAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Présager. S'emploie adjectiv. Événement présagé. Mort présagée. Victoire, défaite présagée. Voilà le commencement des maux qui avaient été *présagés* à Jérusalem par d'étranges phénomènes. (Rollin.)

* **PRÉSAGER.** v. a. 1re conj. (rad. *présage*). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous présageons. Je présageais*, etc. Annoncer par un signe une chose future. Présager le bien, le mal. Présager de grands événements, de fâcheux accidents. Les premières années de ce prince présagent un règne heureux. Les bruits publics ressemblent aux vents, qui présagent la pluie et le beau temps, et mille fois nous trompent. Il y a des visages d'ostentation, déclarés dangereux; quand on vient à les aimer on n'en a point été la dupe, on avait *présagé* l'aventure. (Marivaux.)

Et déjà d'Ilion *présageant* la conquête,
L'un triomphe si beau je préparais la fête. (RACINE.)
Aujourd'hui que les dieux semblent me *présager*
Un bonheur qu'avec lui je prétends partager. (Id.)

— Être le signe, la marque d'une chose à venir. Que *présage*, Mathan, ce prodige incroyable? (Rac.) Que *présage* à mes yeux cette triste obscurité? (Id.) J'avais renversé la salière; rien que cela *présageait* ma perte. (Ad. Paul.)

Une visite de M. le sous-préfet *présageait* évidemment quelque chose d'extraordinaire. (A Daudet.)

— En parlant des personnes. Conjecturer ce qui doit arriver. L'homme sage et prudent ne présage rien, mais il s'attend à tout. Présager soi-même sa mort prochaine. Ne présager rien de bon de ce qu'on vient de voir, de ce qu'on vient d'entendre. Pour détourner ses yeux des meurtres qu'il *présage*. (Rac.)

— *Présager que*. Il nous a présagé que l'année serait mauvaise.

— SE PRÉSAGER. v. pron. Être présagé. Pour un esprit attentif et impartial, la marche des événements peut sûrement se présager.

— Présager à soi. Augurer. Voilà ce que mon cœur se *présage* de toi. (Rac.)

PRÉSAIE. s. f. Ornith. Un des noms de l'effraie.

*** PRÉ-SALÉ**. s. m. Pré qui, étant situé sur le bord de la mer, produit des herbes d'une saveur salée et donnant un bon goût à la viande et au lait des animaux qui s'en nourrissent. || Pl., *des prés salés*. Il nous fera manger du mouton de *pré-salé* et du fromage de Hollande. (Merimée.)

— Mouton qui a pâturé dans ces prés. Acheter un beau pré-salé. Ce boucher ne tue que des prés-salés.

— Viande donnée par ce mouton. Côtelette, gigot de pré-salé. Manger du pré-salé.

PRESALTOR. s. m. (pron. *pré-zal-tor* ; ét. lat., *præ*, devant ; *saltor*, danseur). Antiq. rom. Nom du prêtre qui conduisait la danse des Saliens.

PRÉSANCTIFIÉ, ÉE. adj. (pr. *pré-çan-kti-fi-é* ; ét. lat., *præ*, avant ; fr. *sanctifié*). Liturg. Consacré d'avance. Hostie présanctifiée.

— PRÉSANCTIFIÉS. s. m. pl. Pains, hosties consacrés les jours précédents. || *Messe des présanctifiés*. Messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties consacrées la veille ou quelques jours auparavant. Dans l'Église latine, on ne dit plus de messe des présanctifiés que le vendredi saint ; dans l'Église grecque, on en dit encore pendant tout le carême, excepté le samedi et le dimanche.

PRESBOURG. (en hongrois *Posony*). Géogr. Ville de Hongrie, sur le Danube, à la naissance de la grande île de Schutt, à 210 kil. N.-O. de Buda ; 50,000 h. Résidence de l'archevêque primat de Gran ; ville de commerce et d'enseignement. Presbourg fut autrefois la capitale de la Hongrie. Traité du 14 décembre 1805.

PRESBYOPIE. s. f. (ét. gr., πρέσβυς, vieillard ; ὤψ, œil). Opt. État du presbyte ; vue longue. On dit plus ordinairement *presbytie*.

*** PRESBYTE**. adj. 2 g. (étym. gr., πρέσβυς, vieillard). Opt. Qui ne voit que de loin, parce que le cristallin de l'œil est aplati. Un homme presbyte. Une femme presbyte. Des yeux presbytes. Une vue presbyte. La vue prédomine chez les oiseaux, surtout dans ceux de haut vol, qui ont besoin d'yeux *presbytes* pour découvrir de très loin leur proie. (Virey.) Les individus qui sont *presbytes* éloignent à la distance d'un pied les livres dans lesquels ils veulent lire. (Demours.) Le célèbre duc d'Aiguillon avait d'un côté une myopie congéniale extrême ; l'autre œil était excessivement *presbyte*. (Id.)

— Qui convient à ceux qui ne voient que de loin. Verres presbytes. Lunettes presbytes.

— Substantiv., en parlant des personnes. Un presbyte, une presbyte. Les presbytes ont besoin d'une grande lumière pour voir distinctement les objets. On fait les lunettes des presbytes avec des verres convergents. Les *presbytes* ne peuvent lire qu'avec un verre convexe. (Acad.) Il est impossible que le *presbyte* et le myope, qui voient si diversement la nature, voient de la même manière dans leurs têtes. (Diderot.)

— PRESBYTE. s. m. Mamm. Genre de quadrumanes, détaché des semnopithèques.

*** PRESBYTÉRAL, ALE**. adj. (rad. *presbytère*). Qui appartient à l'ordre de la prêtrise. Prébende presbyterale. Bénéfices presbytéraux.

— Qui est habité par le curé ou qui concerne le presbytère. Maison presbytérale.

*** PRESBYTÉRANISME**. s. m. Hist. eccl. V. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÉRAT. s. m. Hist. eccl. V. PRESBYTÉRIAT.

*** PRESBYTÈRE**. s. m. (ét. lat., *presbyterium*, même signif. ; rad. *presbyter*, prêtre). Maison du curé. Presbytère attenant à l'église. Bâtir un presbytère. Aller au presbytère. Retiré dans son humble *presbytère*, à l'ombre de son église, le curé doit en sortir rarement. (Lamartine.)

— Par métonymie, Les personnes qui sont dans le presbytère.

> A l'exemple du *presbytère*,
> Tous, dans une erreur salutaire,
> Soupaient pour nous d'un cœur joyeux
> (GRESSET.)

— Autrefois, on appelait *presbytère* la Place du prélat à l'église, avec les bancs des prêtres et des autres ministres.

— Dr. eccl. Conseil, assemblée des prêtres dont l'évêque doit s'assister dans le gouvernement de son église. Consulter le presbytère. Convoquer le presbytère. Il a vieilli ; on se sert du mot *conseil*.

— Hist. eccl. Espèce de largesse que le pape faisait dans certaines solennités. Le pape officia le jeudi saint, et fit une largesse magnifique, nommée le *presbytère*. (Fleury.)

*** PRESBYTÉRIANISME**. s. m. Hist. eccles. Secte des presbytériens ; système des presbytériens. On dit aussi *presbytérianisme*.

PRESBYTÉRIAT ou **PRESBYTÉRAT**. s. m. Hist. eccl. Qualité d'ancien chez les presbytériens.

— Classe des prêtres chez les premiers chrétiens. Corinthe avait un *presbytérat* respectable, mais qui ne visait pas à la haute mysticité. (E. Renan.)

*** PRESBYTÉRIEN, ENNE**. s. (du lat. *presbyter*, prêtre). Hist. eccles. Nom que l'on donne, en Angleterre et en Écosse, aux protestants et aux protestantes qui ne reconnaissent pas l'autorité épiscopale, et qui prétendent que l'Église doit être gouvernée par tous les prêtres indistinctement, et par quelques anciens laïques. Ils ont eu pour fondateur en Écosse, où ils se sont maintenus jusqu'à nos jours en grand nombre, le célèbre John Knox, disciple de Calvin.

— Adjectiv. Parti presbytérien. Les églises *presbytériennes*. (Acad.)

PRESBYTIE. s. f. (du gr. πρέσβυς, vieillard). Opt. Défaut de ceux qui ne peuvent voir distinctement les petits objets qu'en les éloignant de leurs yeux de trois, de six et même de dix décimètres. La presbytie a lieu lorsque les rayons qui partent d'un objet placé près de l'œil se réunissent derrière la rétine. On dit aussi *presbyopie*. On remédie à la presbytie par l'usage des verres convexes, qui rendent aux rayons lumineux le degré de convergence nécessaire.

PRESBYTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la presbytie.

PRESBYTISME. s. m. État du presbyte.

PRESBYTRE. s. m. (du gr. πρεσβύτερος, ancien). Nom des anciens dans l'Église primitive.

*** PRESCIENCE**. s. f. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *science*). Théol. Connaissance de ce qui doit arriver. Il ne se dit que de Dieu. La prescience divine connaît tout, mais sans rien ôter à la dignité de l'homme. On a fait de la prescience divine un argument contre la liberté humaine, en disant que l'homme était nécessairement forcé de faire ce que Dieu a prévu qu'il ferait, et conséquemment qu'il n'est pas libre de choisir, qu'il ne possède pas la liberté. Cet argument serait valable si les mots *présent* et *avenir* étaient par rapport à Dieu ce qu'ils sont pour nous. Le regard divin embrasse toute la durée comme un seul point, l'éternité tout entière est le *présent* pour Dieu, d'où il résulte que Dieu *voit* et ne prévoit pas ; que ce mot de *prescience*, créé par l'homme, n'a de signification rigoureuse et littérale que par rapport à l'homme lui-même.

— Fig. C'est une sorte de prescience qui a fait découvrir cette loi à ce savant. L'enfant, éclairée par son affection, avait eu la *prescience* du bonheur de son frère. (G. Ohnet.)

PRESCIENT, ENTE. adj. (étym. lat., *præ*, avant ; *sciens*, qui sait). Qui a la prescience. Dieu seul est prescient. Il est vieux et hors d'usage.

PRESCINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Prescinder. S'empl. adjectiv.

PRESCINDER. v. a. 1re conj. (et. lat. *præ*, avant ; *scindere*, retrancher). Scolast. Faire abstraction de.

— SE PRESCINDER. v. prou. Être prescindé.

PRESCINDRÉ. s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

PRESCOTT (William-Hickling). Historien américain, né à Salem (Massachusetts), 1796-1859, visita l'Europe pendant vingt ans ; donna des articles sur des sujets littéraires à la *Revue de l'Amérique du Nord*, puis se tourna vers l'histoire. Il publia l'*Histoire de Ferdinand et d'Isabelle, la Conquête du Mexique, et la Conquête du Pérou*. Il mourut avant d'avoir terminé son *Histoire de Philippe II*. On lui doit encore une édition, avec notes, de l'*Histoire de Charles-Quint*, par Robertson.

PRESCOTTIE. s. f. (de *Prescott*, n. pr.). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des herbes du Brésil et du Pérou.

PRESCRIPT. s. m. (pron. *prè-skri* ; du lat. *præscriptum*, ordonné). Philos. Se dit quelquefois, dans le kantisme, pour Devoir.

PRESCRIPTIBILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est prescriptible.

*** PRESCRIPTIBLE**. adj. 2 g. Qui peut être prescrit, ordonné. Peu usité en ce sens.

— Jurispr. Qui est soumis à la prescription. Créance, hypothèque prescriptible.

*** PRESCRIPTION**. s. f. (pr. *prè-skrip-cion* ; ét. lat., *præscriptio*, même signif. ; rad. *præscribere*, prescrire). Jurispr. Manière d'acquérir la propriété d'une chose par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi. Prescription trentenaire, centenaire. Prescription par dix ans entre présents, par vingt ans entre absents. Interrompre la prescription. Opposer la prescription. Acquérir la prescription. Avoir la prescription. Faire valoir la prescription. La prescription se compte par jours. Il parla de la *prescription* comme d'une loi protectrice qu'il fallait craindre de violer. (L. Blanc.)

— Extinction d'une dette, à défaut de demande de payement dans le temps fixé.

— Par extens. On opposait à Louis XII la *prescription* de l'investiture que Maximilien avait donnée à Louis le More. (Voltaire.)

— Fig. La prescription n'est point admise en matière d'opinion. Il n'y a point de *prescription* contre la vérité. (De Chois.)

— Précepte, ordonnance. Les prescriptions de la loi. Les prescriptions de la justice. Fouler aux pieds toutes les prescriptions divines et humaines. Le paraclet et l'enfer servent d'auxiliaires à toutes les *prescriptions* de l'Église. (J. Simon.)

Prescription médicale, et, dans un sens absolu, *prescription*. Ordonnance d'un médecin. Faire une prescription. Une prescription claire et précise. || Le remède prescrit. Le pharmacien prépare les prescriptions du médecin.

— Dr. comm. Décharge de responsabilité relativement à une construction. Après dix ans l'architecte et les entrepreneurs sont déchargés de la garantie des gros ouvrages qu'ils ont faits ou dirigés.

— Philol. *Prescriptions contre les hérétiques*. Titre d'un livre dans lequel Tertullien établit que les hérétiques ne peuvent être admis à disputer, qu'il y a contre eux ce que l'on appelle aujourd'hui des préjugés légitimes.

*** PRESCRIRE**. v. a. 3e conj. irreg. (étym. lat., *præ*, avant ; *scribere*, écrire). Se conjugue comme *Écrire*. Ordonner, marquer ce qu'on veut qui soit fait ; assigner avec autorité. Prescrire des lois, des bornes. Prescrire un régime à un malade. Prescrire une action, une ligne de conduite. Il semble que la nature ait *prescrit* à chaque homme, dès sa naissance, des bornes pour les vertus et les vices. (La Roch.) Quel temps a mon exil, quel lieu *prescrivez*-vous ? (Rac.) Mais ce nouveau malheur vous *prescrit* d'autres lois. (Id.) Ainsi vient la saison des premières leçons qu'on donne à la petite fille, ce ne sont pas des tâches qu'on lui *prescrit*, ce sont des bontés qu'on a pour elle. (J.-J. Rouss.) Ne raisonnez point avec les nourrices ; ordonnez, voyez faire, et n'épargnez rien pour rendre aisés dans la pratique les soins que vous aurez *prescrits*. (Id.)

> Néron, s'ils en sont crus, n'est point né pour l'empire ;
> Il ne dit, il ne fait que ce qu'on lui *prescrit*. (RACINE.)

— Fixer, déterminer. Je suis prêt à accepter un dîner tout autre jour qu'il vous plaira de me *prescrire*. (J.-J. Rousseau.)

— Demander, exiger. Un pareil climat *prescrit* l'action, interdit l'oisiveté. (H. Taine.)

— Se dit aussi des ordonnances des médecins. Prescrire un vésicatoire, de l'émetique, une saignée.

— Absol., dans le sens d'Ordonner.

> Ce n'est point à la femme à *prescrire*, et je sommes
> Pour céder le dessus en toute chose aux hommes. MOL.)

— *Prescrire de*. La religion prescrit d'aimer Dieu de tout son cœur, et le prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu.

— *Prescrire pour*. Quand une fois l'on a passé les bornes naturelles que le goût et le bon sens ont *prescrites* pour tous les arts d'imitation, il n'y a pas de raison pour s'arrêter. (La Harpe.)

— *Prescrire que*. Aristote *prescrit* que les mœurs doivent être convenables. (Le P. Catrou.)

— Jurispr. Acquérir par la prescription, c'est-à-dire par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi. Prescrire un héritage. || *Prescrire une dette*. L'éteindre, à défaut de payement demandé dans le temps fixé par la loi.

— Fig. Ce sont égarements que le temps doit *prescrire*. (Dancourt.)

— Neutral. Prescrire contre un titre. Quand on possède pour autrui, on ne prescrit jamais. On ne prescrit pas contre un mineur.

— Fig. Anéantir un droit, prévaloir. L'usage ne saurait prescrire contre la vérité, contre la justice. Il n'y a pas de talent qui *prescrive* contre l'humanité. (Villemain.)

— SE PRESCRIRE. v. pron. Être prescrit, être ordonné. Une mauvaise action ne doit jamais se prescrire. Un médicament qui se prescrit souvent.

— S'imposer une obligation. Les hommes, en se réunissant en société, se sont prescrit des devoirs mutuels. Pourquoi la nature s'est-elle enfin *prescrit* des lois auxquelles elle n'était pas d'abord assujettie ? (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. S'obtenir ou se perdre par prescription. Tous droits et actions se prescrivent par trente ans, à défaut de terme plus court assigné par la loi. Les arrérages de rentes, les loyers de maisons, les fermages, les intérêts, et généralement tout ce qui est payable par an, ou à des temps périodiques plus courts, se prescrivent par cinq ans, ainsi que les effets commerciaux.

— Fig. Les droits de l'équité ne se *prescrivent* jamais ; son code est dans la main de Dieu. (La Rochefoucauld.)

PRESCRIT, ITE. part. pass. du v. Prescrire. S'empl. adjectiv. Ordonné, assigné. Action prescrite. Pour enfermer son sens dans la borne *prescrite*. (Boil.) Dans la règle de saint Benoît, tout est *prescrit*, jusqu'aux plus petits détails de la vie, lit, nourriture, promenade, conversation, prière. (Chateaub.)

> Quelques droits que sur moi te donne l'amitié,
> Ces droits, mon cher Léandre, ont des bornes *prescrites*.
> (DESTOUCHES.)
>
> L'univers entier te contemple,
> C'est à toi, jeune Alcide, à lui servir d'exemple
> Vois quels travaux te sont *prescrits*.
> (LE BAILLY.)

— Fixé, déterminé.

> Elles ne souffrent point que vos mains innocentes
> Avant le temps *prescrit* pressent ses mains sanglantes
> (VOLTAIRE.)

— *Prescrit à*. Les asiles *prescrits* à leur captivité. (L. Rac.)

> Venger-nous ; il est temps que ce vaisin parjure
> Expie et son orgueil et ses longs attentats ;
> D'une servile paix *prescrite* à nos États,
> C'est trop lâtement vieillir l'injure. (GILBERT.)

— *Prescrit par*. En même temps il lui fit une donation de ses biens avec toutes les solennités *prescrites* par les lois. (Fén.)

— Jurispr. Acquis ou perdu par prescription. Héritage prescrit. Droit prescrit.

— Fig. Le beau reproche ! il y a si longtemps ! cela est *prescrit* (Le Sage.)

PRESCUTUM. s. m. (pr. *pré-sku tomm* ; ét. lat., *præ*, avant ; *scutum*, écusson). Entom. Pièce la plus antérieure de l'écusson des insectes.

*** PRÉSÉANCE**. s. f. (pr. *pré-cé-ance* ; ét. lat., *præ*, avant ; franç. *séance*, action de s'asseoir). Droit de précéder, de prendre place au-dessus. Avoir la préséance. Disputer la préséance. Prétendre à la préséance. Céder la préséance. Il y avait chez les Turcs de fréquentes contestations, touchant la *préséance*, entre les gens de guerre et les gens de loi. Sainte-Foix.) Le duc de Nemours et le duc de Beaufort se disputaient la *préséance* au conseil. (De Retz.) La *préséance* ecclésiastique fut conçue comme une sorte d'inoculation de pouvoirs spirituels. E. Renan.)

— Fig. La santé cédera la *préséance* à l'honneur. (J. Janin.)

— *Préséance sur*. Les cours d'appel ont la préséance sur les tribunaux de première instance.

— Excellence, supériorité dans l'accomplissement d'une chose. Les nations catholiques aimaient à se disputer la *préséance* et l'ancienneté dans la profession de la foi chrétienne. (Montalembert.)

PRÉSEAU. Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Valenciennes (Nord) ; 2,400 hab.

*** PRÉSENCE**. s. f. (pr. *pré-sance* ; ét. lat., *præsentia*, même signif. ; rad. *præsens*, présent). Existence d'une personne dans un lieu marqué. Présence heureuse, utile, nécessaire. Présence fâcheuse, fatale. Honorer une assemblée de sa présence. Animer, encourager ses soldats par sa présence. Imposer silence à des factieux par sa présence. Désirer la présence de quelqu'un. Redouter, fuir, éviter la présence de quelqu'un. Fatiguer, importuner, débarrasser quelqu'un de sa présence. N'oser soutenir la présence d'une personne. L'état de vos affaires demande, réclame, exige, nécessite votre présence. Votre présence inspire la joie. Sa présence a confirmé la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. Ce fait s'est passé en la présence de plusieurs personnes dignes de foi. Le roi crut qu'il ne fallait pas moins que sa *présence* pour l'arrêter. (Anquet.) Le roi animait tout par sa *présence*. (Id.)

> Quoi, madame, est-ce donc une légère offense
> De n'avoir si longtemps caché votre *présence* ? (RAC.)
> D'un amour tyrannique exerçant la puissance,
> Elle avait à son roi défendu ma *présence*. (DE BELLOY.)

— *Droit de présence*. Rétribution accordée aux membres de certaines associations, de certaines compagnies, lorsqu'ils assistent aux assemblées, etc. || *Jeton de présence*. Jeton délivré pour constater le droit à cette rétribution.

— Se dit aussi en parlant de Dieu. Quoique son être infini soit invisible et qu'il ne soit contenu dans aucun espace, Dieu remplit l'univers de sa présence, par sa présence. La présence de Dieu devrait retenir tout homme près de consentir à une mauvaise pensée, ou de commettre une mauvaise action. Voyez comme elle est saisie de la *présence* de Dieu ! (Bossuet.)

— *Se mettre en la présence de Dieu*. Se pénétrer de la pensée que Dieu est présent partout et qu'il considère en tout temps notre personne, nos actions et jusqu'à nos intentions les plus secrètes. On dit dans le même sens : *Se tenir en présence de Dieu, marcher en la présence de Dieu*.

— *Venir en la présence de Dieu*. Être agréé de Dieu. Je ne doute point que mes prières et mes larmes ne soient venues en la *présence* de Dieu, et qu'il ne les ait exaucées. (Lemaistre de Sacy.)

— En ce sens, Se dit aussi des divinités païennes. Souvenons-nous que la *présence* des dieux éclaire et remplit les lieux les plus obscurs et les plus solitaires. (Barthelemy.)

— Se dit des choses. Les aliments sont tassés et mêlés par le mouvement organique de l'estomac que leur *présence* excite. (Brillat-Savarin.)

— *Présence d'esprit*. Vivacité, promptitude à faire et à dire ce qu'il y a de plus à propos dans la circonstance. Avoir de la présence d'esprit, une grande présence d'esprit, une présence d'esprit à toute épreuve. Remarquer en quelqu'un beaucoup de présence d'esprit. Manquer de présence d'esprit. Répliquer, répondre avec une admirable, une parfaite présence d'esprit. Personne ne conservait assez de *présence* d'esprit, ni pour ordonner les manœuvres, ni pour les faire. (Fenelon.)

— Aspect, vue. Et sa seule *présence* est un secret reproche. (Corn.) Je ne sentis point devant lui le désordre où nous jette ordinairement la *présence* des grands hommes. (Montesquieu.)

— En ce sens, Se dit aussi des choses. De la

mort affronter la *présence*. (Rac.) Et fuyant des grandeurs la *presence* importune. (Boil.) Il soupirait après la *présence* d'un bien si doux. (Flechier.)

Et depuis quand, seigneur, craignez-vous la *presence*
De ces paisibles lieux si chers à votre enfance? (Rac.)

— Se prenait autrefois dans le sens de Prestance, allure, taille, maintien. Une belle *présence* et majesté corporelle. Montaigne.) Il me gagna le cœur par une *présence* agréable et douce. (Marolles.)

— Chim. et Medec. Se dit en parlant d'une substance qui existe, qui se trouve dans une autre. Reconnaître la présence du poison dans un aliment, la présence de l'arsenic dans un cadavre.

— Jurispr. Existence d'une personne au lieu de son domicile. || Residence habituelle d'une personne dans le ressort d'une cour d'appel.

— Liturg. Bâti de bois dont on fait usage dans les services des défunts pour simuler la biere.

— Prat. On dit : Une obligation passée en présence de notaire et de temoins. Il a soutenu sa deposition en presence de l'accuse. On passe outre a un compulsoire tant en presence qu'en absence.

— Theol. *Présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur dans l'eucharistie*, ou simplement, *la presence réelle*. Existence réelle et substantielle du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de Jésus-Christ sous les especes ou apparences du pain et du vin consacrés. Les calvinistes nient la presence reelle.

— Par anal. Je travaillais du soir au matin avec une ardeur singulière, j'en étonnais les naturels du pays, qui ne savaient pas que l'empereur exerçait sur ses serviteurs, et si éloignes qu'ils fussent de lui, le miracle de la *présence* reelle. (Beugnot.)

— *En présence*. loc. adv. En face, en vue l'un de l'autre. Armées en présence. Rivaux, adversaires, champions en presence. Être en présence. Se trouver en présence. Rester en presence.

— Fig. *Factions, partis en présence*. Factions, partis s'observant l'un l'autre, et se preparant a combattre entre eux.

— *En présence de*. loc. prép. D'ailleurs si quelque fidelité brille dans mes peintures, c'est en *présence* même des objets qui m'ont servi de modele qu'on appréciera le mieux ce genre de merite. (Campenon.) En *présence* du ciel, il faut croire ou nier. (A. de Muss.)

— Fig. La religion chretienne vit aujourd'hui en *présence* de la liberté. (Guizot.)

— Par suite de l'existence de. La signification commune d'un mot se forme successivement et en *présence* des faits. (Guizot.)

PRÉSENSATION, s. f. V. PRESSENSATION.

*** PRÉSENT, ENTE**, adj. (et. lat., *præsens*; formé de *præ*, avant, et *esse*, être). Qui est dans le lieu dont on parle. En ce sens, il est oppose a Absent. Être present. Se trouver present. Être present en personne. Cette femme était présente. Ce fait s'est passé moi present.

Lorsque, derrière un voile invisible et *presente*,
J'etais de ce grand corps l'âme toute-puissante
(Racine.)

— *Dieu est présent partout*. Il existe en même temps dans tous les lieux de l'espace, sans que ces lieux le contiennent.

— Fig. *Esprit present*. Esprit prompt et vif, qui dit ou fait sur-le-champ ce qu'il y a de plus a propos. Avoir l'esprit assez présent pour se tirer d'affaire. Comme il a l'esprit present, il ne manqua pas de lui faire une repartie vive et juste.

— *Avoir la mémoire présente*. Se souvenir à propos et sans peine de ce qu'on a lu ou vu.

— Par exagér. *Être présent à tout, être présent partout*. Etre si actif qu'on semble se multiplier, être partout en même temps.

— Fig. *N'être pas présent*. Être distrait, inattentif. Pardonnez-moi, je ne suis pas present à ce que vous dites.

— *Présent à*. Présent au lieu de son domicile. Présent à l'action, au combat, a l'assemblée. *Présent* à tout ce qui m'importune, absent de tout ce qui m'interesse. (Montesquieu.)

— *Être tenu présent à une assemblée, à une séance*. N'y pas assister, et cependant participer aux droits ou aux jetons de presence.

— *Présent dans*. Présent dans un lieu. Jésus-Christ est réellement et substantiellement present dans le sacrement eucharistique.

— Se dit des choses qui sont actuellement sous les yeux Pour juger une chose, il faut qu'elle soit *presente*; il n'y a pas d'experience des objets absents. (H. Taine.)

— *Le present acte*. Celui qu'on écrit, qu'on rédige actuellement.

— *La présente lettre*, ou substantiv., *la présente*. La lettre qu'on écrit. Veuillez repondre à la presente lettre, aussitôt que vous l'aurez reçue. La *présente* vous servira de décharge. (Acad.) || On dit de même : *Le présent billet*, etc. || On dit aussi : *Le present porteur*. L'homme qui porte la lettre ou le billet qu'on ecrit. Vous donnerez un franc au présent porteur pour sa commission.

— Fig. Dont on s'occupe, dont on se souvient, que l'on croit voir encore, etc. Spectacle toujours présent à l'esprit. Chose encore presente a la pensée, à la memoire, au souvenir. La mort est toujours presente à mes yeux. Cela m'est present comme si je le voyais. Cette histoire ne m'est plus présente, ne m'est pas bien présente. Sans cesse elle est *présente* à mon âme etonnee. (Racine.) Mille soins la rendaient *présente* à ma memoire. (Id.) Tout mort qu'il est, Thésée est *present* à vos yeux. (Id.) Telle etait toujours l'image *presente* a nos yeux dans les travaux des bureaux, au milieu des luttes de la tribune. (Gambetta.)

Et cet aveu honteux ou vous m'avez forcée
Demeurera toujours *present* à ma pensee. (Racine.)

— Qui existe actuellement dans le temps où nous sommes. Il est oppose a *passé* et à *futur*. Le siècle présent. La vie présente. L'année présente. Le présent mois. Le temps present. Les affaires présentes. Le gouvernement present. Le présent ministère. Le mal présent. La douleur presente. Beaucoup de gens méprisent de grands avantages à venir, pour de petits intérêts *présents*. (La Rochefoucauld.) Le temps *present* est tout. (Buffon.) Je ne sais quelle onction puissante s'echappe de nos tabernacles; le sentiment toujours actif de cette autre vie qui nous attend adoucit dans les pauvres toute l'amertume de la vie *présente*. (Boismont.) Un fils n'est pas plus contenu actuellement dans son père, que demain n'est renfermé dans aujourd'hui et l'année prochaine dans l'annee *présente*. (B. de St-P.)

— *Présent!* Interjection que prononce une personne lorsqu'elle répond à l'appel de son nom.

—Anc. jurispr. *Prendre à présent forfait*. Prendre en flagrant délit.

— Chancell. *A tous présents et à venir, salut*. Formule dont on fait précéder les actes publics, sous un régime monarchique. On dit a peu près dans le même sens : *A tous ceux qui ces présentes lettres, qui ces présentes verront*.

— Gramm. Qui indique qu'une action s'exècute actuellement. Indicatif présent.

— Médec. Qui produit sur-le-champ son effet. Remède présent. Poison présent. Cet élixir est un remède present pour le mal de dents. Il n'est point de poison plus *présent* ni de peste plus pénétrante. (Rousset. Peu usite dans cette acception.

— Prat. *Présents tels et tels*. Formule du style de notaire, dans les actes. A ce présents et acceptants, tels et tels.

— Substantiv. *Les présents*. Ceux qui se trouvent dans un lieu; par opposition aux *absents*. Noter les presents et les absents. Les presents se sont égayes aux depens des absents.

Et sur l'absent qui le mérite,
Le *present* qui les sollicite
Est toujours sur de l'emporter.
(J.-B. Rousseau.)

— Jurispr. *Entre présents, entre absents*. La prescription immobilière est de dix ans entre présents, et de vingt ans entre absents. || *Épouser par parole de présent*. Declarer actuellement qu'on prend pour epoux ou pour épouse. Il est oppose a *Épouser par parole de futur*, ce qu'on appelle ordinairement *fiancer*.

— **PRESENT**, s. m. Le temps présent, le temps ou l'on est. Le présent, le passé et l'avenir. Ne s'occuper que du present, sans penser à l'avenir. Un sage de la Grèce a dit : La connaissance du passe, de l'avenir, ne vaut pas le bon usage du present. Il est difficile de ne vivre que dans le présent, sans compromettre l'avenir. L'imagination embellit l'avenir aux dépens du présent. Cet homme ne songe qu'au *présent*. (Acad.) Le *présent* qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher. (Fénelon.) L'ambition sacrifie le *présent* à l'avenir. (Vauvenargues.)

— Gramm. Le temps de chaque mode d'un verbe qui marque l'époque présente. Présent de l'indicatif, du subjonctif, de l'infinitif. Conjuguer un verbe au présent du subjonctif. *Partir* fait, a la première personne du présent de l'indicatif, *je pars*. || *Présent antérieur*. S'est dit quelquefois pour Imparfait.

— *A present*. loc. adv. Maintenant, à cette heure, dans le temps présent. Cette coutume n'est plus observée à présent. A present, je ne songe plus au prejudice que vous m'avez causé. Que je vous dise à *present* ce que j'y ai vu moi-même. (J.-J. Rouss.)

— On dit aussi, adverbialement, *Dès à présent, jusqu'à présent, quant à présent*. Dès à présent je l'oublie. Je n'y pense plus quant à présent Jusqu'à présent, je n'ai pu m'occuper de votre affaire. || On dit encore, dans le même sens, *Pour le présent*, c'est-a-dire pour le temps present. Pour le présent, je me porte assez bien. Il demeure à la campagne pour le présent. Cette locution est familiere.

— *D'à présent*. D'aujourd'hui, du siècle présent, de nos jours. Les hommes d'à present. Les femmes d'à présent. Les mœurs d'à présent. Les usages d'à présent. C'est le don d'à *présent*, c'est le talent du jour. (Coll. d'Harlev.)

— *A présent que*. loc. conj. A présent que mes occupations sont un peu moins pressantes, j'aurai le plaisir d'aller vous voir. J'y pense toujours plus vivement, surtout à *présent* que je viens de faire un pas vers Paris. (Mérimée.)

— *De présent*. loc. adv. Maintenant, dans le temps present. De présent à Paris. De présent résidant à Lyon. Cette locution est une formule de notaire.

*** PRÉSENT**, s. m. (rad. *présenter*). Tout ce qu'on donne par pure libéralité. Grand, riche, chetif present. Present suspect, magnifique, odieux, intéressé. Faire un present, des présents. Accepter, donner, offrir, refuser, rejeter, dédaigner, mepriser un présent, des presents. Gagner, séduire, corrompre par des présents. Donner quelque chose en présent, à titre de present. Faire présent d'une chose. L'Evangile est le plus beau present que Dieu pût faire aux hommes. Il combla de *présents* tous les grands de sa cour. Racine.) Je n'ai cessé de l'accabler de *présents*. (Volt.) Trois choses fixent la valeur d'un *présent* : le sentiment, l'à propos et la manière. (Mlle de Sommery.) Mais l'homme a négligé les *présents* de tes mains. (St-Lamb.) Cette nuit j'ai séduit le jongleur par mes *présents*. (Chateaubriand.)

— Fig. Il lui fit de son cœur un *présent* volontaire. (Rac.)

— *Présents de noces*. Ceux qu'un homme envoie à la personne qu'il doit épouser, et ceux que des parents ou des amis de cette personne lui envoient à l'occasion de son mariage. || *Présents de ville*, ou *presents de la ville*. Ceux qu'un corps de ville donne en de certaines occasions à des personnages de distinction, à des rois, princes, ministres, ambassadeurs.

— Poet. *Les présents de Flore*. Les fleurs. || *Les présents de Pomone*. Les fruits. || *Les présents de Cérès*. Les moissons.

— *Présent de la nature*. Production du sol.

— Fig. Avantage de l'esprit et du corps qu'on semble avoir apporté en naissant. La beauté est le premier *present* que la nature nous donne, et le premier qu'elle nous enlève. (De Méré.)

— *Présent du ciel*. Chose très précieuse, qui contribue beaucoup au bonheur de celui qui l'obtient ou qui la possède. Un véritable ami est un présent du ciel. L'amitié est un présent du ciel. Les Arabes regardent le chameau comme un *présent* du ciel. (Buff.)

Mais un roi sage et qui hait l'injustice ..
Est le plus beau *présent* des cieux. (Rac.)

— Se dit aussi en mauvaise part. Quel *présent* faites-vous aux hommes dans votre colère, en leur donnant un tel maître? (Mass.)

Détestables flatteurs, *présent* le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste. (Rac.)

— *Faire présent*. S'est dit pour Faire un présent.

Je sais ce qu'est Lucrèce; elle est sage et discrète;
A lui faire *present* mes efforts seraient vains.
(Corneille.)

— Loc. prov. *A petit présent petit merci*. La reconnaissance se mesure à l'etendue du bienfait. || *Les petits présents entretiennent l'amitié*. || Par un jeu d'esprit sur le double sens de présent, *Les présents valent mieux que les absents*. Il vaut mieux faire un present que de le promettre.

*** PRÉSENTABLE**, adj. 2 g. Qu'on peut présenter, qui peut se presenter. Se dit des personnes et des choses. Vin présentable. Tableau presentable. Jeune homme présentable. Raison presentable. Voilà deux jours que Son Eminence s'evertuait à lecher ces ours flamands pour les rendre plus *présentables*. (V. Hugo.) Elle avait lavé un bonnet, et s'escrimait depuis le matin sur les trous d'une vieille robe, voulant être *présentable*. (É. Zola.)

— Fig. Les journaux qui s'étaient nourris de son crime, de son procès, de sa prison, de son supplice, le payèrent en « réclames ». Ils ravaudèrent un peu sa fin piteuse et lui firent des derniers moments *présentables*. (L. Veuillot.)

— Il est très usité avec la négative. Cet ouvrage n'est pas présentable, est peu présentable.

*** PRÉSENTATEUR, TRICE**, s. Dr. canon. Celui, celle qui avait droit de présenter a un bénéfice. Le présentateur et le collecteur.

— Celui qui présente a une société, à une place, à un cercle.

— Celui qui présente un produit à un concours agricole, artistique ou industriel. On dit plutôt *exposant*.

— Celui qui offre un livre, une médaille, un tableau à une bibliothèque ou à un musee.

—S'est dit pour Celui qui fait un don, un présent. Et que le présent vous fasse quelquefois souvenir du *presentateur*. (Chapelain.)

*** PRÉSENTATION**, s. f. (pr. *pré-zan-ta-cion*). Action de présenter. La présentation d'une lettre de change. La présentation de lettres de grâce. Un chancelier, un gouverneur de province chargeait un avocat de la *présentation* de ses lettres, au lieu de les porter lui-même à l'enregistrement du parlement. (Académie.)

— Action de présenter une personne dans une société. Votre presentation dans cette maison aura lieu demain.

— *Presentation à la cour*. Cérémonie de présenter au roi et à sa famille les personnes admises à cet honneur. Il y eut présentation a la cour. Le même jour il y aura plusieurs presentations.

— Droit de présenter à une place, à une charge, à un bénéfice. Pour certains emplois, la présentation appartient au ministre, et la nomination au chef de l'État; certains autres emplois sont a la nomination du ministre, sur la présentation du préfet. Autrefois telle cure était à la présentation de tel seigneur. Tel abbé avait la présentation de tel bénéfice.

— Chevalerie. Cérémonie qui consistait à présenter les armes d'un tournoi au juge des joutes, qui les examinait.

— Chir. Présence d'une partie du fœtus au détroit supérieur du bassin. Présentation de la tête.

— Hist. relig. *Présentation de Notre-Dame*. Nom de deux ordres de religieuses, fondes, l'un à Senlis, en 1627; l'autre dans la Valteline, en 1661; ce dernier ordre suivait la règle de saint Augustin.

— Liturg. *La Présentation de la Vierge*. Fête que l'Église catholique célèbre en mémoire du jour où la sainte Vierge, âgée de trois ans, fut présentée au temple par ses parents. || Quelques-uns l'entendent de la presentation de l'Enfant Jésus par la Vierge; mais cette cérémonie est plutôt connue sous le nom de *Purification*.

— Prat. anc. Acte par lequel un avoué déclarait se présenter pour une partie. On dit aujourd'hui : *Constitution d'avoué*. || Vacation due à un procureur. || *Registre des présentations*. Registre d'inscription des procureurs qui se présentaient au greffe.

PRÉSENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Présenter. S'empl. adjectiv Lettre de change présentée. Mets présenté.

— Introduit, produit, amené en présence. Avant de se séparer, la junte fut *présentée* à Napoléon. (De Pradt.)

A-t-on vu votre muse à la cour *présentée*
Pour décrier les rois du roi même rentée? (Gilb.)

— Exposé à la vue ou à l'intelligence. La Saint-Barthélemy même ne fut pas *présentée* dans le conseil de Charles IX comme un crime, mais comme une sévérité nécessaire. (Voltaire.) Mais quel jugement porterons-nous d'une tragédie où, bien que les criminels soient punis, ils nous sont *présentés* sous un aspect si favorable, que tout l'interêt est pour eux? (J.-J. Rousseau.)

— Se dit absolument pour Présenté à la cour, au souverain. Il n'y avait alors que les honnêtes gens, c'est-à-dire les gens *presentés*. (P.-L. Courier.)

— *Présenté avec*. On louerait avec transport la fiction du poète, et l'on est insensible à la vérité *présentée* avec les mêmes attraits. (Chateaubriand.)

— *Présenté dans*. Nous exposerons successivement les caractères de ces trois espèces, dont les traits distinctifs sont *présentés* dans notre tableau général des cétaces. (Lacépède.) Quarante jours après sa naissance, Jésus-Christ fut *présenté* dans le second temple. (Chateaubriand.)

— *Présenté par*. Ces considérations, qui lui furent *présentées* par son ministre, le déterminèrent à dépêcher des gens pour ramener la princesse, à laquelle il avait permis de partir. (Anquet.)

— Substantiv. *Le présenté*. La personne présentée.

*** PRÉSENTEMENT**, adv. (rad. *présent*). Maintenant, à présent. Maison, appartement, chambre à louer présentement. Coutume abolie présentement. Venir de quitter quelqu'un présentement, tout présentement. J'arrive *présentement* de Brie las comme un chien. (Bussy-Rabutin.)

— *Tout présentement*. Au moment même. Je viens de recevoir tout *présentement* votre lettre. (Mme de Sévigné.)

— *Présentement que*. loc. conj. Présentement que j'ai résolu de vivre loin des affaires. Je suis bien plus en état de vous servir *présentement* que j'ai l'oreille du premier ministre. (Le Sage.)

*** PRÉSENTER**, v. a. 1re conj. (radic. *présent*, adj.). Placer devant quelqu'un, offrir. Présenter un bouquet, des fruits. Presenter un fauteuil, une chaise, un siège. Presenter des cartes. Présenter à boire, à manger. Le docteur aurait été obligé de se purifier dans le Gange, s'il n'eût abrégé toute difficulté en *présentant* quelques pagodes ou pieces d'or à son introducteur. (B. de St-P.) Je restai tout interdit en lui *présentant* ma rose. (Id.)

— *Présenter la main à quelqu'un*. Lui tendre la main pour l'aider à marcher. Il y avait sur son visage un air de triomphe et de supériorité, et quand il lui a *présenté* la main, elle l'a suivi avec un air d'obeissance. (A. Karr.) || *Présenter la main, le bras à une femme*. Offrir de lui donner la main, le bras, pour la mener dans une société. Lorsqu'il faut passer d'un appartement dans un autre, les hommes s'empressent toujours de présenter la main aux dames.

— *Présenter des lettres de créance*. Les remettre à la personne près de laquelle on est accrédité. || *Présenter une lettre de change*. L'exhiber à celui qui doit la payer.

— *Présenter un placet, une requête, une pétition à quelqu'un*. Supplier quelqu'un, lui demander par un placet, par une requête, etc. Présenter une pétition, un placet au ministre, une requête à des juges.

— *Présenter des lettres au sceau*. Les y porter, pour qu'elles soient scellées. || *Présenter des lettres patentes à la cour d'appel*. Les y porter, pour qu'elles soient enregistrées.

— Fig. *Présenter à quelqu'un ses vœux, ses hommages, ses respects, ses salutations, ses civilités*. L'assurer de ses vœux, de ses hommages, etc. C'est une formule de politesse.

— Mettre sous les yeux, montrer, faire voir. Présenter le miroir à quelqu'un, pour qu'il se voie. Présenter un plan à quelqu'un, pour qu'il l'examine. Celui qui présente un héros aux nations étrangères doit le *présenter* en grand et le rendre interessant pour tous les peuples. (Volt.) On me *présente* une rose, et l'on me dit : Voila une fleur. (J.-J. Rouss.)

— En ce sens, Se dit avec un nom de chose

pour sujet. J'ai pris sans étude et sans choix les premières paroles que me *présente* l'Ecclésiaste. (Bossuet.) Les champignons seuls *présentent* une multitude de consonances et de contrastes inconnus. (Bern. de St-P.) Chaque site vous *présente* ses plantes, et chaque plante ses fleurs (Id.) Tous ces boutons ont *présenté* successivement le même phénomène dans les mois de mai, de juin et de juillet, sans qu'aucune de ces plantes de violettes ait produit la moindre fleur. (Id.) La valeur *présente* deux faces : l'une que les économistes appellent valeur d'usage ou valeur en soi ; l'autre, valeur d'échange ou d'opinion. (Proudhon.)

Qui l'eut dit qu'un rivage à mes vœux si funeste
Presenterait d'abord Pylade aux yeux d'Oreste !
(RACINE.)

— Procurer, fournir. Ce pays présente de grandes ressources. Cette affaire présente de grands avantages. Les catalogues des jardiniers *présentent* trois mille variétés de roses. (Alph. Karr.)

L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers
Presentaient aux troupeaux une pâture exquise.
(LA FONTAINE.)

Fallait-il dans l'exil chercher des corrupteurs?
La cour de Claudius, en esclaves fertile,
Pour deux que l'on cherchait en eut *présenté* mille.
(RACINE.)

— *Cette affaire présente des difficultés, des inconvénients.* Des difficultés, des inconvénients s'opposent à sa réalisation.

— *Ce mot, ce passage, ce texte présente un double sens.* Il est susceptible de deux interprétations différentes.

— Introduire en la présence de. Amurat à mes yeux l'a vingt fois *présentée*. (Racine.) Dans ce jour, je lui ai *présenté* la députation des représentants : elle venait le remercier de son dévouement à la chose nationale. (Las-Cases.)

— *Présenter une personne à une autre.* La lui faire connaître en indiquant son nom et ses qualités. Présenter quelqu'un au roi. Je serai charmé de vous présenter à ma famille et à mes amis. C'est mon frère lui-même qui m'a présenté cette personne.

— *Présenter quelqu'un dans une maison.* Lui en procurer l'accès, l'y introduire, de manière qu'il puisse y revenir comme invité ou comme ami.

— Désigner, proposer celui à qui un emploi, un bénéfice peut ou doit être donné. Présenter à un emploi. Avoir droit de présenter à un bénéfice. Présenter quelqu'un pour une place, pour une chaire.

— Absol. Pour cette espèce d'emploi, le ministre présente, le président nomme.

— Tourner vers, diriger vers. Présenter son bras, sa jambe à l'opérateur. Présenter le flanc à l'ennemi.

— Par anal. On lui voit paisiblement *présenter* son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au sang de Jésus, qui coule si abondamment avec cette précieuse liqueur. (Bossuet.)

— Montrer, mettre en avant pour menacer. Présenter la pointe de l'épée. Arrêter quelqu'un tout court en lui présentant le canon du fusil, du pistolet. Ce taureau présente les cornes d'une manière effrayante. Il fit cesser le feu, garder le silence, et *présenter* les baïonnettes. (De Ségur.)

— Fig. *Présenter la bataille.* Faire les dispositions et les démonstrations nécessaires pour que l'ennemi se décide à combattre.

— Fig. Exposer, expliquer, faire comprendre, faire voir sous un certain jour. Présenter la chose aussi clairement que possible. Présenter les faits tels qu'ils sont. Présenter avec de grands ménagements la vérité aux princes. Présenter la question d'un seul côté. Présenter une affaire du côté le plus favorable. Présenter des idées à mesure qu'elles nous viennent. Tandis que je pars au contraire d'un fait certain, en *présentant* pour matière primitive les deux substances les plus simples qui se soient jusqu'ici rencontrées dans la nature. (Buffon.) Nous ne nous attachons à l'erreur qu'autant qu'on nous la *présente* comme la vérité. (A. Martin.)

— Fig. et fam. *Présenter un chat par les pattes.* Faire envisager une affaire par son côté difficile.

— Anc. cout. *Présenter la chemise.* Se disait de l'action d'un bas officier de la maison royale, qui donnait la chemise au seigneur qui devait la passer au roi. On disait dans un sens analogue : *Présenter le bonyeoir, la serviette,* etc.

— Anc. jurispr. *Présenter un accusé à la question.* Conduire un accusé dans la chambre de la question, comme s'il devait y être appliqué, afin que la crainte des tourments lui arrachât des aveux.

— Art milit. *Présenter les armes.* Porter le fusil en avant, pour faire honneur aux officiers supérieurs et aux officiers généraux. Quand un colonel passe devant une sentinelle, celle-ci lui présente les armes.

— Liturg. *Présenter un enfant au baptême.* Le porter à l'église où il doit être baptisé. || On dit de même, Présenter un enfant à l'officier de l'état civil. || *Présenter le corps à la paroisse.* L'y porter pour qu'il reçoive les bénédictions religieuses, avant d'être conduit au lieu de la sépulture.

— Manég. *Présenter un cheval.* Le mettre sur la montre pour le faire voir à celui qui doit l'acheter ou le monter. || *Présenter la gaule.* Se dit d'un honneur que le palefrenier rend aux personnes qui viennent voir les chevaux.

— Mar. *Présenter une voile, un bordage, un objet quelconque.* Les mettre provisoirement à la place qu'ils doivent occuper pour voir s'ils ont la forme et les dimensions voulues. || *Présenter le côté, l'avant, l'arrière à un bâtiment, à un fort.* Tourner le côté, l'avant, l'arrière du navire vers un bâtiment, vers un fort. || *Présenter le bout à la lame, à la marée, au courant.* Aller directement contre la lame, etc. || Absol. Être disposé d'une certaine façon, relativement au vent, en parlant d'une voile. Voile qui présente bien. || *Présenter au vent.* Tenir le vent au plus près, en dérivant peu et marchant vite. || *Présenter en route.* Diriger le navire dans la direction prescrite.

— Techn. Approcher un objet quelconque de la place qu'il doit occuper, pour essayer, pour comparer. Présenter une pièce sur le trou, au trou. Présenter une serrure à une porte pour voir si elle s'y adapte bien. Présenter une porte, une fenêtre, avant de les fixer à demeure.

— SE PRÉSENTER. v. pron. Paraître devant quelqu'un. Se présenter devant le roi. Se présenter avec assurance devant une assemblée. Se présenter devant le juge. Celui-ci se *présente* aux portes. Il est refusé. (Anquetil.) Je me suis *présenté* de bonne foi pour venir me mettre sous la protection des lois d'Angleterre. (Las-Cases.) Le soir venu, comme il était forcé de repartir le lendemain matin, il se *présenta* devant le maître de la distillerie et le pria de le payer. (V. Hugo.) Ce matin, en se *présentant* à nous, un nuage obscurcissait déjà le front du ministre. (X. Marmier.) Je demande pardon à mademoiselle de m'être ainsi *présenté* devant elle sans me faire annoncer. (A. Karr.)

Jupiter à Léda s'est jadis *présenté*
Sous cette forme ravissante
Qu'on ne regarde pas sans en être enchanté.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Faire visite. Se présenter chez quelqu'un, à la porte de quelqu'un. Se présenter chez quelqu'un pour lui rendre ses devoirs, pour avoir l'honneur de le voir, pour l'entretenir d'une affaire.

— Par extens. Quand les femmes du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle écrivaient leurs mémoires, elles commençaient par se *présenter* hardiment elles-mêmes au lecteur. (L. Halévy.)

— Avoir un certain maintien. Se présenter bien. Se présenter de bonne grâce. Se présenter gauchement. Se présenter de travers. Ne savoir pas, ne savoir comment se présenter. Un Anglais remarque que l'un des premiers mots que l'on emploie pour louer un homme est de dire qu'il se *présente* parfaitement bien. (H. Taine.)

— Avoir un certain aspect. Ce monument se présente bien. Ces jardins se présentent mal.

— Fig., en parlant des choses éventuelles. Faire prévoir une issue bonne ou mauvaise. Cette affaire se présente bien, se présente mal. Cela se présente sous de mauvaises couleurs, sous un mauvais jour.

— Se mettre sur les rangs, se proposer, s'offrir pour. Se présenter pour une place, pour un emploi. || *Se présenter aux électeurs.* Leur demander le mandat qu'ils ont à conférer.

— Apparaître. En entrant par la place de la Concorde dans la grande avenue des Champs-Élysées, la première chose qui se présente aux yeux, c'est l'arc de triomphe de l'Étoile, qui couronne l'extrémité opposée de l'avenue. De magnifiques jardins se *présentèrent* ensuite. (Montesquieu.)

— Fig. S'offrir à l'esprit. Un nouvel ordre de choses se présente à moi. Cette difficulté s'est déjà présentée à ma pensée. Cette date ne se présente pas maintenant à ma mémoire. La mort ne lui parut pas plus affreuse, pâle et languissante, que lorsqu'elle se *présente* au milieu du feu sous l'éclat de la victoire qu'elle montre seule. (Bossuet.) Il me semble que vous avez peine à écarter la foule d'idées ingénieuses qui se *présente* toujours à vous. (Voltaire.) Saint-Amant, comme Balzac, disait toutes les folies qui se *présentaient* à sa cervelle fêlée. (Sainte-Beuve.)

— Survenir. Beaucoup d'affaires se sont présentées. Une nouvelle complication se présente. Une occasion favorable se présente rarement.

— Être dirigé vers. La colonne ennemie se présenta à notre gauche. On remarqua un bataillon qui, s'étant *présenté* de flanc aux batteries russes, perdit un rang entier de l'un de ses pelotons par un seul boulet. (De Ségur.)

— S'exposer. Mon maître est un vrai enragé d'aller se *présenter* à un péril qui ne le cherche pas. (Mol.)

— Jurispr. *Se présenter pour une partie.* Se constituer, déclarer que l'on est chargé d'occuper pour telle partie, dans un procès.

— Méd. Aller à la garde-robe, pour essayer d'évacuer.

— Impers. Il se présente beaucoup d'affaires. Il se présente une difficulté à lever, une question à résoudre. Il se *présente* plusieurs occasions de disposer de mon traité de l'éducation, et même avec avantage. (J.-J. Rouss.)

PRÉSENTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui présente. Il m'a paru que les *présenteurs* de requête sont presque toujours d'une prolixité insupportable. (Volt.)

PRÉSENTINE. s. f. (rad *présentation*). Hist. eccles. Religieuse d'un certain ordre établi autrefois à Marseille pour l'éducation des enfants.

PRÉSEPE. s. m. Astron. Nom d'une étoile nébuleuse dans la constellation du Cancer.

PRÉSERET. s. m. Baquet à présure, dans le Jura.

PRÉSERVANT. part. prés. du v. Préserver. Qui préserve.

PRÉSERVANT, ANTE. adj. Qui a la vertu de protéger, de préserver.

— Bot. Se dit des feuilles qui, pendant le sommeil de la plante, se courbent et s'abaissent vers la terre, comme pour protéger la plante. Feuilles préservantes.

* **PRÉSERVATEUR, TRICE.** adj. Qui a la vertu de préserver, de garantir. Moyen préservateur. Méthode préservatrice. Médecine préservatrice. L'état sain étant la condition la moins favorable à l'action des causes des maladies, c'est faire une médecine *préservatrice* que de maintenir le corps dans cet état, ou de l'y ramener. (Nacquart.)

— *Préservateur de.* La vaccine est préservatrice de la petite vérole. Les physiciens de profession ont seuls une idée exacte des propriétés *préservatrices* des paratonnerres. (Arago.)

— PRÉSERVATEUR. s. m. Techn. Fourneau qui garantit les doreurs de la vapeur du mercure.

* **PRÉSERVATIF, IVE.** adj. Qui a la vertu de préserver. Il ne se dit guère que des remèdes. Moyens préservatifs. Médecine préservative. Tous les moyens *préservatifs* que les charlatans ont vantés n'ont eu d'autre effet que de multiplier les victimes en proportion du nombre des esprits crédules qui se laissaient prendre à ces dangereuses annonces. (Nacquart.)

— PRÉSERVATIF. s. m. Remède qui a la vertu de préserver l'économie animale des maladies. Bon préservatif. Souverain préservatif. Préservatifs spécifiques. Un excellent *préservatif* contre la contagion. (Acad.) Chaque ville, chaque société, chaque famille a ses *préservatifs* qu'elle rêvère comme autant de dieux domestiques. (Nacquart.)

— Fig. La sobriété est un préservatif contre bien des maladies. De grandes lumières ne sont pas toujours un préservatif contre de grandes erreurs. Le travail est le meilleur *préservatif* contre l'ennui. (Acad.) Il n'est pas mal de se tenir quelque temps à l'écart ; c'est presque le seul *préservatif* contre l'envie et la calomnie. (Voltaire.) Une trop grande crainte du ridicule n'en est pas toujours le *préservatif*. (S. Dubay.)

— Par extens. Se dit aussi en parlant des personnes. Si vous êtes mon *préservatif*, comme vous le dites, je vous suis trop obligée, et je ne puis trop aimer l'amitié que j'ai pour vous. (M^me^ de Sévigné.)

* **PRÉSERVATION.** s. f. (pr. *pré-zer-va-cion*). Action, art, moyen de préserver.

PRÉSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Préserver. S'empl. adjectiv. Des asiles pieux ou l'innocence est *préservée*. (Mass.)

— PRÉSERVÉE. s. f. Fille repentie qui se retire dans un couvent et loître.

* **PRÉSERVER.** v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *præ*, avant ; *servare*, garder, conserver). Garantir du mal. Préserver quelqu'un d'un grand péril. Ce remède l'a préservé d'une rechute. Un Juif m'a *preservé* du glaive des Persans ! (Rac.) De quel trouble un regard pouvait me *préserver* ! (Id.) On ne peut par trop de moyens *préserver* l'innocence de la jeune fille. (P. Janet.) Le volcan qui a couvert cette ville de cendres l'a *préservée* des outrages du temps. (M^me^ de Staël.)

— Absol. La sobriété, la tempérance préserve de bien des maux, de beaucoup de maladies. L'économie préserve de la misère.

— Il s'emploie par manière de souhait, de prière, pour détourner un mal. Dieu me préserve d'un si grand malheur ! Dieu nous préserve de cette fâcheuse extrémité ! Dieu me préserve d'avoir ce désir, cette pensée, de commettre jamais une semblable action ! M'en préserve le ciel ! Vous en préserve le ciel !

Me *préserve* le ciel de soupçonner jamais
Que d'un prix si cruel vous payiez mes bienfaits !
(RACINE.)

— SE PRÉSERVER. v. pron. Se garantir. Se préserver d'une maladie, de la contagion. Se préserver d'un péril, d'une tentation. De vrais amis se préservent de mille maux. Pour que les hommes se préservassent les uns les autres de beaucoup de malheurs, il leur suffirait de s'aimer évangéliquement. Il est moins aisé de se guérir de l'ambition que de s'en *préserver*. (S. Dubay.) *Préservez*-vous en tout temps de l'humidité, du froid aux pieds, des courants d'air et des changements brusques de température. (Raspail.)

— Être préservé. Vos écrits de la mort sauront se *préserver*. (M^lle^ Descartes.)

PRÉSIDE. s. m. (du lat. *præsidere*, être assis devant). Antiq. rom. En général, Commandant d'une province, proconsul, préfet ou lieutenant de l'empereur. Postérieurement, il s'est dit d'un magistrat inférieur envoyé dans une province.

PRÉSIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Présider. S'empl. adjectiv.

— *Présidé par.* La cour, *présidée* par une reine belle et vertueuse, était imposante et simple à la fois. (M^me^ de Staël.)

* **PRÉSIDENCE.** s. f. Action, droit de présider ; fonction de président. Le président du sénat. La présidence de la chambre des députés. La présidence du conseil d'État. La présidence du conseil des ministres. Briguer la présidence. Aspirer à la présidence. Obtenir la présidence. Exercer la présidence.

— Acte par lequel on préside à un concours, à une thèse de faculté, etc. Soutenir une thèse sous la présidence de tel docteur.

— Place de président. Il y a une première présidence et plusieurs présidents de chambres à la cour de cassation, à la cour des comptes et dans les différentes cours d'appel.

— Fonction du pouvoir exécutif en France, aux États-Unis et dans les républiques espagnoles du nouveau monde. La présidence de Lincoln. La présidence de M. Grévy.

— Temps pendant lequel on préside. Présidence temporaire, perpétuelle. La présidence de la chambre des pairs était perpétuelle ; celles du sénat et de la chambre des députés sont temporaires et ne sont conférées que pour l'espace d'une session législative.

— Palais, bureaux du président. Être invité aux réceptions de la présidence.

— Division administrative dans quelques contrées. Les possessions anglaises dans l'Hindoustan sont partagées en trois présidences.

* **PRÉSIDENT.** s. m. Celui qui préside à une assemblée, à une compagnie. Le président du sénat, de la chambre des députés, du conseil d'État, du conseil des ministres. Le premier président de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour d'appel de Paris. Les présidents de chambre. Le président d'âge. Le président de la cour d'assises, du tribunal de police correctionnelle. Le président d'un conseil de guerre. Le président d'un collège électoral. Le président d'un concile. S'adresser au président. Présenter une requête au président. Le président de la chambre des députés et celui du sénat sont élus au commencement de chaque session, à la majorité des suffrages. Les présidents des assises sont des magistrats choisis parmi les conseillers aux cours d'appel pour diriger les assises, et dont les fonctions ne sont que temporaires. || *Président à mortier.* V. MORTIER.

— Premier magistrat d'une république. Le président des États-Unis. Le président de la République française.

— Chef d'une division administrative. On le croirait plutôt le premier *président* de la province que l'intendant. (Chapelle.)

— Celui qui préside à un acte, à une thèse de droit, de philosophie, de théologie, de médecine, à un concours, etc. Ce docteur était le président de l'acte du concours.

* **PRÉSIDENTE.** s. f. Celle qui préside. La présidente d'une assemblée de charité. Les femmes faisaient partie de ces séances ; elles avaient leur *présidente* à part. (E. Renan.)

— Femme d'un président. Madame la présidente. Madame la première présidente. Sait-on bien que cette nouvelle invention a eu un succès prodigieux chez la *présidente* ? (A. Dum.)

— Adjectiv. Ils ne font nulle difficulté d'appeler « drôlesses » les demoiselles *présidentes* de l'orgie. (L. Veuillot.)

PRÉSIDENTAL, ALE. adj. Qui concerne le président ou la présidence. La morgue *présidentale* n'avait garde de manquer une si belle occasion de s'exercer sur des fils de France. (Saint-Simon.)

PRÉSIDENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pré-zi-dan ci-el*). Qui a rapport à un président de république. Les prérogatives présidentielles.

* **PRÉSIDER.** v. a. 1^re^ conj. (pr. *pré-zi-dé* ; ét. lat., *præ*, avant ; *sedere*, s'asseoir). Occuper la première place dans une assemblée, avec droit d'en recueillir les voix et de prononcer la décision. Présider une assemblée, une compagnie. C'est un tel qui nous a *présidés*, qui a *présidé* la séance. (Acad.)

— Par extens. Diriger les détails, l'exécution d'une chose. La princesse *presida* cette cérémonie avec un sang-froid imperturbable. (G. Sand.)

— PRÉSIDER. v. n. Faire fonction de président. Présider avec noblesse, avec fermeté, avec impartialité. Il préside bien, il préside mal. Il n'a pas l'habitude de *présider*. (Acad.) Le pape est en possession de *présider* aux conciles par lui ou par ses légats. (Id.) Les vieillards qui *présidaient* aux conseils de votre auguste bisaïeul. (Massillon.) Le sévère duc d'Albe *présidait* à ce tribunal. (Volt.)

— Avoir le soin, la direction de, exercer une influence sur. Dieu préside aux choses humaines. La Providence préside à l'ordre de l'univers. Présider à une cérémonie. Présider à la conduite de tout un ouvrage. C'est le Dieu des armées qui *préside* aux victoires et aux batailles. (Mass.) Sa mère avait ce jour-là *présidé* à sa toilette. (M^me^ de Genlis.) Ils firent les mariages, *présidèrent* aux testaments, préparèrent les procès, et en vinrent jusqu'à régler les plaisirs de la maison. (L. Blanc.)

Je vois deux surveillants, ses maîtres et les miens,
Présider l'un et l'autre à tous nos entretiens. (RAC.)

— *Présider à un acte, à une thèse, à un concours,* ou bien, activement, *Présider un acte, une thèse, un concours.* En être le modérateur et comme l'arbitre.

— *Présider à quelqu'un.* S'est dit pour Être président lorsqu'il soutient sa thèse. C'est M. un tel qui m'a présidé. Il avait *présidé* en 1597 à M. Nicolas Pietro. (Guy Patin.)

— Avec un nom de chose pour sujet. La rai-

son *préside* dans les conseils du prince. (Boss.) Une monarchie sagement limitée est l'image d'un honnête homme, dans l'âme duquel la conscience *préside* toujours à l'action. (Mme de Staël.) Il leur faut de la parure, et j'ose dire que le goût ne *préside* pas toujours à leur toilette : la nature, quelque *négligée* qu'elle puisse être, est plus agréable qu'un art maladroit. (Parny.) L'amour-propre *préside* plus à la contradiction que l'amour de la vérité. (S. Dubay.)

Pourquoi faut-il qu'une haine farouche
Preside aux jugements que vous lancez sur moi ?
(J.-B. Rousseau.)

— Avoir sous sa direction, en parlant des divinités païennes. Minerve présidait aux sciences, Mars à la guerre, Cérès aux moissons. Les Grecs, si ingénieux, avaient réparti à chacune des Muses qui *président* aux lettres une partie de notre entendement à gouverner. (B. de Saint Pierre.)

— SE PRÉSIDER. v. pron. Être présidé. A défaut du président, l'assemblée ne peut se présider que par le plus ancien d'âge.

* **PRÉSIDES**. s. m. pl. (en espagnol *présidios*). Géogr. Possessions espagnoles sur la côte méditerranéenne du Maroc. Elles se composent de Ceuta, Peñon de Velez, Alhucemas, Melilla et des îles Zaffarines, et servent de lieu de déportation pour les condamnés aux travaux forcés.

— PRÉSIDES DE TOSCANE. Ancienne principauté située sur la côte S.-O. de Toscane, entre l'Ombrone et la frontière des Etats Romains. Elle se composait d'*Orbitello*, ch.-l., Porto-Ercole, Monte-Filippo, Monte-Argentaro, Porto-San Stefano et Telamone. Ces villes furent gardées par Philippe II, et réunies par lui, sous le nom d'*État des présides*, à son royaume de Naples, dont elles suivirent les destinées, 1558-1801. On y attachait encore la principauté de Piombino.

PRÉSIDIAIRE. s. m. Hist. Condamné espagnol envoyé aux presides.

* **PRÉSIDIAL**. s. m. (rad. *présider*). Siège de justice, tribunal des sentences duquel il y avait appel au parlement, excepté en certains cas et pour certaines sommes. C'est Henri II qui créa les présidiaux. Ils étaient composés de neuf magistrats au moins. Les présidiaux ne furent pas établis d'abord dans toute la France ; ceux de Lorient ne furent institués qu'en 1685, ceux de Bourgogne, en 1696 ; les autres, à l'exception de ceux de l'Ile-de-France, de Normandie, de Bretagne, de Languedoc et de Guyenne, furent établis sous Louis XIV et Louis XV.

— Lieu où siégeait ce tribunal.

— Circonscription territoriale qui formait le ressort de ce tribunal.

— Juge d'un présidial.

— PRÉSIDIAL, ALE. adject. Qui appartient au présidial, qui concerne le présidial. Arrêt présidial. Juridiction présidiale. Privilèges présidiaux. Attributions présidiales. Jugement *présidial*. (Acad.)

— *Sentence présidiale*. Sentence dont on ne pouvait appeler du présidial au parlement.

— Antiq. rom. Qui appartient à un préside. || *Province présidiale*. Celle qui n'était régie ni par un proconsul, ni par un préteur, mais par un simple préside.

* **PRÉSIDIALEMENT**. adv. Jurispr. N'était guère usité que dans cette locution : *Juger présidialement*, qui se disait lorsqu'un présidial jugeait en dernier ressort et sans appel.

PRÉSIDIALITÉ. s. f. Juridiction d'un présidial.

PRÉSIGNIFICATION. s. f. (pron. *pré-ci-gni fi-ka-cion*). Action de presignifier.

— Signe annonçant la venue d'un événement.

PRÉSIGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Présignifier. S'empl. adjectiv. On allait chercher dans l'Ancien Testament des figures pour montrer que la confession avait été *présignifiée*. (Le Couvayer.)

PRÉSIGNIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-ci-gni-fi-é* ; et. lat., *pra*, avant ; fr. *signifier*). Signifier d'avance.

* **PRESLE**. s. f. Bot. V. PRÊLE.

PRESLÉE. s. f. (de *Presl*, n. pr.). Bot. Syn. de SCHLEIDENIE.

PRESLES Raoul de). Légiste, né vers 1270, dans le diocèse de Laon, fut attaché en 1310 à Philippe le Bel, fut poursuivi sous Louis X, et devint conseiller au parlement en 1319. || PRESLES (Raoul de). Fils du précédent, né à Paris vers 1315, mort en 1383, fut maître des requêtes sous Charles V, qui le chargea de traduire en français *la Cité de Dieu*, de saint Augustin.

PRESLIE. s. f. (de *Presl*, n. pr.). Bot. Genre de labiées menthoïdées, établi pour des herbes qui croissent dans les parties marécageuses de l'Europe australe.

* **PRÉSOMPTIF, IVE**. adj. (ét. lat., *præ*, avant ; *sumptus*, pris). Présumé. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Héritier présomptif, héritière présomptive*. Celui, celle qu'on présume être le plus proche héritier ou la plus proche héritière, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. Ses héritiers présomptifs attendent impatiemment sa mort. On ne sait quels sont les héritiers présomptifs de cette personne.

— *Héritier présomptif de la couronne*. Prince appelé à régner par ordre de naissance. Dans les pays où les femmes peuvent régner, on dit aussi, *héritière présomptive*.

* **PRÉSOMPTION**. s. f. (pr. *pré-zon-psion* ; ét. lat., *præsumptio*, même signif. ; forme de *præsumere*, présumer). Conjecture, jugement fondé sur des apparences, des indices. Légère, faible présomption. Présomption forte. La présomption est contre vous. Il y a de grandes présomptions contre lui. Il ne s'est pas élevé la moindre présomption contre votre probité. Un examen impartial et réfléchi a fait s'évanouir toutes les présomptions. Toutes les présomptions vous sont favorables, sont à votre avantage. Voici les raisons d'analogie sur lesquelles sont fondées les *présomptions* que je viens d'indiquer. (Buff.) C'est une fâcheuse *présomption* contre une cause que de la voir déconsidérer par ses actes. (Proudhon.)

— Opinion trop avantageuse de soi-même. Folle présomption. Fatale présomption. Sotte présomption. Présomption insensée. Présomption insupportable. Avoir beaucoup de présomption. Avoir de la présomption. Être plein, rempli de présomption. Être d'une présomption extrême. La présomption gâte l'esprit. La manie de la critique est souvent l'effet d'une ridicule présomption. La *présomption* a tant de hauteur et si peu de base qu'elle est bien facile à renverser. (Mme de Staël.) La *présomption* se pare quelquefois des talents et des vertus qu'elle n'a pas ; plus souvent elle exagère les qualités louables qu'elle a réellement, et se plaît à leur donner une extension qui excède tellement les bornes, qu'elle fait souvent douter de leur réalité effective. (Vernier.) La *présomption* engendre la pédanterie, la suffisance, l'indépendance, la singularité et l'originalité. (Id.) Leur nombre, leur valeur et surtout leurs richesses les remplissent de *présomption* et d'audace. (Barthélemy.) Il déplorait l'aveugle *présomption* de la créature, dont la faible intelligence ne peut comprendre ni les causes ni les motifs des événements les plus simples. (Ch. Nodier.)

La gloire et la *présomption*,
N'attirent que la haine et l'indignation.
(Destouches.)

— Jurispr. Conséquence que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. || Ce qui est supposé vrai, par provision, tant que le contraire n'est pas prouvé. Présomption légale. Jusqu'à preuve du crime, la présomption d'innocence est pour l'accusé. En fait de *présomption*, celle de la loi vaut mieux que celle de l'homme. (Montesq.) || *Présomption juris et de jure*. Présomption légale qui n'admet pas la preuve contraire.

— Syn. comp. PRÉSOMPTION, CONJECTURE. V. CONJECTURE.

PRÉSOMPTIVEMENT. adv. (radic. *présomptif*). D'après une présomption, une conjecture. Celui qui a la haute justice est *présomptivement* fondé de la moyenne et de la basse. (Cout. général.)

* **PRÉSOMPTUEUSEMENT**. adv. D'une manière présomptueuse, avec présomption, avec trop grande opinion de soi-même. Penser, parler, agir présomptueusement. S'engager présomptueusement dans une entreprise. Aspirer présomptueusement aux premières charges. Contredire présomptueusement les plus savants et les plus sages.

* **PRÉSOMPTUEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *præsumptuosus*, même signif. ; formé de *præsumptus*, présumé). Qui marque de la présomption, en parlant des choses. Pensée présomptueuse. Désirs présomptueux. Projets présomptueux. Confiance présomptueuse. Entreprise présomptueuse. Un courage aveugle et *présomptueux* lui avait attiré la confiance. (Barth.)

Son tour simple et naïf n'a rien de somptueux,
Et n'aime pas l'orgueil d'un vers *présomptueux*
(Boileau.)

— En parlant des personnes, Qui a ou qui annonce une trop haute opinion de soi. Un homme présomptueux. Une femme présomptueuse. Être assez présomptueux pour prétendre aux premières places, aux plus grands honneurs. Ce qui fait qu'un homme est présomptueux, c'est qu'il a de la vanité, de l'arrogance et de l'orgueil mêlés ensemble. Nous sommes si *présomptueux* que nous voudrions être connus de toute la terre et même des gens qui viendront quand nous ne serons plus. (Pascal.)

Esprits *présomptueux*, souffrez
Que l'on vous parle avec franchise ;
Sachez, vous qui vous admirez,
Que tout le monde vous méprise
(Lebrun.)

— Substantiv. Un jeune présomptueux. Une présomptueuse. C'est un *présomptueux*. (Acad.) Il n'y a que les *présomptueux* qui affrontent une responsabilité terrible, sans qu'elle se justifie par une nécessité incontestable. (É. de Girard.)

PRÉSOUFFRIR. v. n. 2e conj. (pr. *pré-cou-frir* ; et. lat., *præ*, avant ; fr. *souffrir*). Souffrir par intuition de quelque chose qui n'est pas encore arrivé.

PRÉSPINAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, devant ; *spina*, épine). Anat. Qui est situé devant l'épine dorsale.

PRESPIRATION s. f. (pr. *pré spi-ra-cion*). Syn. de PERSPIRATION.

* **PRESQUE**. adv. (rad. *près*, et *que*). A peu près, peu s'en faut. Un meuble presque usé. Un ouvrage presque terminé. Un homme presque nu. Presque pas. Presque point. Presque plus. Presque jamais. Presque toujours. N'avoir presque pas mangé. Ne sortir presque plus du lit. Un pauvre qui sollicite est presque toujours importun. L'amour est presque la folie de l'amitié. Ce sur quoi l'on compte le plus n'arrive presque jamais. Tel est le sort de la condition humaine, qu'il faut *presque* toujours renoncer aux plaisirs pour éviter les maux. (D'Alemb.) J'ai fait *presque* tous mes vers aux lieux mêmes que je décris ; c'est aussi la que je voudrais qu'ils fussent lus. (Campenon.) Les grands besoins viennent des grands biens et rendent la richesse *presque* égale à la pauvreté. (Stanislas.)

— Substantiv. L'orateur doit avoir la diction presque des poètes : ce *presque* dit tout. (Fén.)

— Adjectiv.

Roulez dans vos sentiers de flamme,
Astres, rois de l'immensité !
Insultez, écrasez mon âme
Ile votre *presque* éternité.
(Lamartine.)

— Loc. prov. *Presque et quasi empêchent de mentir*.

— REM. GRAMM. On n'élide l'e final de *presque* que dans le mot *presqu'île*.

* **PRESQU'ÎLE**. s. f. (rad. *presque*, et *île*). Géogr. Langue de terre contiguë au reste du continent par une gorge étroite, et entourée d'eau de tous les autres côtés.

— Par extens. Partie de terre qui s'avance dans la mer, et qui est jointe au reste du continent par une large étendue de pays. L'Espagne, l'Italie, sont des presqu'îles.

— Syn. comp. PRESQU'ÎLE, PÉNINSULE. La *péninsule* est une *presqu'île* d'une étendue considérable.

PRESSAGE. s. m. Technol. Emploi de la presse ; action de presser.

PRESSAMMENT. adv. Instamment, d'une manière pressante. Solliciter pressamment. La France aimait mieux se laisser une espérance d'obtenir une paix si *pressamment* nécessaire en abandonnant l'Espagne. (Saint-Simon.) Peu usité.

PRESSANT. part. prés. du v. Presser. Qui presse.

Quand, des Parthes vaincus *pressant* l'adroite fuite,
Il tomba dans les fers au bout de sa poursuite.
(Corneille.)

* **PRESSANT, ANTE**. adj. Qui insiste vivement, sans relâche. Un homme pressant, bien pressant, très pressant. L'homme du monde le plus pressant. Pressant sans indiscrétion. Pressant jusqu'à l'importunité.

Dès demain, vous serez moins belle,
Et moi peut-être moins *pressant*.
(Parny.)

— Qui serre de près, accable son adversaire dans une discussion. Je n'ai jamais entendu d'avocat plus pressant. Newton combat le cartésianisme, et il se montre aussi *pressant* dans cette attaque qu'il est solide dans les preuves de sa théorie. (Senebier.)

— Se dit aussi des choses. Des sollicitations, des prières pressantes. Faire une recommandation pressante. Exposer des raisons pressantes. Être tourmenté par des remords pressants. Elle ne s'est insinuée à la cour ni par de *pressantes* sollicitations, ni par de lâches flatteries. (Flech.) Seigneur Gil Blas, Pedro Palacio, mon correspondant, m'écrit en votre faveur d'une manière si *pressante* que je ne puis me dispenser de vous offrir un logement chez moi. (Le Sage.) Puisque la science et la vertu sont incompatibles, comme on prétend que je m'efforce de le prouver, on me demande d'un ton assez *pressant* comment j'ose employer l'une en me déclarant pour l'autre. (J.-J. Bouss.) Mais dans ces scènes passionnées où devient plus vive et plus *pressante* cette lutte si douloureuse de l'honneur et de l'héroïsme de l'amour. (V. Fabre.)

Du trépas que j'attends les *pressantes* horreurs
A mes yeux attendris n'arrachent point ces pleurs.
(Voltaire.)

— Déterminant. La douleur est un des plus *pressants* développements de l'esprit humain. (Mme de Staël.)

— Urgent, qui ne souffre pas de délai. Avoir des affaires pressantes. Être exposé à un danger pressant. Être en proie à des besoins pressants. Ce malade réclame des soins pressants. Un devoir pressant m'appelle. Un motif pressant m'empêche de vous répondre. Je ne vous quitterais pas sans une nécessité pressante. L'occasion est pressante. Le cas est pressant. Avoir des intérêts pressants. Le péril est *pressant* plus que vous ne pensez. (Rac.) Je m'aperçus effectivement qu'il changeait à vue d'œil, et la chose me parut si *pressante* que je sortis vite pour faire ce qu'il m'ordonnait. (Le Sage.) On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grands intérêts et un danger plus *pressant*. (Volt.) Cette ressource montrait un besoin *pressant*. (Id.) Les premiers sauvages cueillirent quelques fruits nourriciers, quelques racines salutaires, et subvinrent ainsi à leurs plus *pressants* besoins. (Cuvier.)

— Aigu, violent. Une douleur pressante. Il est peu usité dans cette dernière acception.

— Qui serre.

Et mouillant de ses pleurs le marbre de ses pieds
Que de ses bras *pressants* elle tenait liés...
(Racine.)

— Qui est serré, concis.

Perse, en ses vers obscurs, mais serrés et *pressants*,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.
(Boileau.)

* **PRESSE**. s. f. Foule, multitude de personnes qui se pressent. Craindre, éviter la presse. Se trouver, se mettre dans la presse. Se tirer, sortir de la presse. Fendre la presse. Les princes se croient seuls quand ils ne sont pas dans la *presse*. (Mme de Staël.)

— Fam. *Je n'y ferai pas presse, je n'y ferai pas grande presse*. Se dit pour exprimer qu'on n'ira pas se mêler à la foule.

— Fam. *Il n'y a pas, il n'y aura pas grande presse* ou *grand'presse à faire cette chose, à s'en charger*. Se dit en parlant d'une chose que l'on n'est pas disposé à faire, et dont on présume que peu de gens voudront se charger. || *La presse y est*. Se dit d'une chose qui est à la mode.

— Fig. et fam. *Être en presse, dans la presse*. Être dans un état fâcheux, dont on ne sait de quelle manière se tirer. Il s'agit de me servir, d'obliger un galant homme qui est dans la *presse*. (Diderot.) || *Se tirer de presse, ou de la presse*. Se tirer prudemment d'un mauvais pas, d'une mauvaise société, d'un parti dangereux, dans lequel on se trouvait engagé.

— *Tirer de la presse*. Mettre en dehors du commun.

— Tourment, embarras pénible. Mon cœur est soulagé d'une *presse* qui ne me donnait aucun repos. (Mme de Sévigné.)

— Sollicitations, insistance. Écoutez avec quelle *presse*, il (Dieu) vous parle par son prophète. (Boss.)

— Hâte, impatience.

Et vous voilà, tant vous avez de *presse*,
Decouragé sans attendre un moment.
(La Fontaine.)

— Travail pressé. Il y a de la presse dans cet atelier.

— Loc. prov. *A la presse vont les fous*. Les sots curieux sont attirés par la foule.

— Imprim. Machine pour imprimer soit les feuilles d'un livre, d'un journal, soit des estampes. Presse d'imprimerie. Presse typographique. Presse lithographique. Travailler à la presse. Faire rouler la presse. || Par méton. Les ouvriers qui font mouvoir la presse. Presse exacte, soigneuse, active. Embaucher, débaucher une presse.

— *Ouvrage sous presse*. Ouvrage qu'on imprime actuellement. Il n'y a rien de moi sous la *presse*. (J.-J. Rouss.) || *Mettre sous presse*. Livrer à l'impression, faire imprimer.

— Fig., et ordinairement en mauvaise part, *Faire gémir la presse*. Faire imprimer un ouvrage. Cet auteur est un de ceux qui font le plus gémir la presse.

— L'imprimerie en général, ses produits, les ouvrages imprimés. Depuis la découverte de l'imprimerie, il n'a pas péri un seul gouvernement qui n'ait asservi la *presse*. (Lemontey.) La *presse* est le clairon vivant qui sonne la diane des peuples. (V. Hugo.)

— *Presse périodique*. Les journaux.

— *Liberté de la presse*. Liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à la censure. La liberté absolue de la presse. La liberté de la presse est un droit reconnu en France et en Angleterre. Mettre des restrictions, des entraves à la liberté de la presse. On dit de même : La presse est libre. Les délits de la presse. La liberté de la presse n'existait pas avant 1789, ou du moins elle était extrêmement limitée par la censure. La révolution de 1830 s'est accomplie parce que des ordonnances portaient atteinte à la liberté de la presse proclamée par la charte de Louis XVIII. Point de liberté publique et individuelle sans la liberté de la *presse*. (Lally-Tollendal.) La liberté de la *presse* est entièrement dans l'intérêt de ceux qui lisent : ce sont eux qu'il s'agit de tromper ou de détromper. (Say.) Comme cette fille que Circé avait maudite, la liberté de la *presse* a enfanté des chiens qui dévorent leur mère. (L. Veuillot.)

— Jeux. Jeu d'écoliers consistant à se serrer, se presser dans un coin, de telle façon que ceux qui se trouvent tout à fait dans l'angle sont obligés de monter par-dessus les autres pour s'échapper.

— Mar. Levée forcée de matelots que l'on contraint, en Angleterre, par ruse ou par violence, à s'embarquer sur les navires de l'État. Dans certains cas, pour compléter les équipages, le gouvernement anglais a recours à la presse ; il enrôle les matelots marchands ou pêcheurs, et les contraint de passer dans la marine militaire. La presse des matelots a été autorisée par un acte du parlement de 1779, pour tous les cas ou les enrôlements volontaires seraient insuffisants. Admirable conception qui substituait l'inscription maritime au barbare régime de la *presse* des matelots. (L. Blanc.)

— Men. Sorte d'étau placé au pied de devant d'un établi de menuisier ou d'ébéniste. || *Presse à coller*. Sorte de cadre dont le quatrième côté est formé par une vis en bois au moyen de laquelle on serre les pièces assemblées que l'on a à coller.

— Techn. Dans les métiers à tricoter, Barre horizontale à bascule, qui se meut au moyen d'une pédale et sert à fermer les crochets. || En général, Machine pour presser, pour tenir quelque chose extrêmement serré. Presso à vis. Presse à bras. Presse mécanique. Mettre du linge, des étoffes, des livres en presse, sous la presse, à la presse.

— Par anal. *Mettre en presse, à la presse*. Serrer trop fortement. Ces ligatures qui tiennent nos membres en *presse*. (J.-J. Rousseau.) || *Mettre en presse, mettre à la presse*. Donner en

gage. Si je suis contraint de mettre quelque chose à la *presse*, ces honnêtes gens-ci ont la charité de ne prendre que douze sous par écu de six francs, tous les mois. (J.-J. Rouss.)

— *Presse à coins*. Machine dans laquelle on se sert de coins pour exercer des pressions sur des substances dont on veut extraire les liquides. Cette presse est particulièrement usuelle employée par les relieurs pour obtenir une forte compression sur une surface restreinte. || *Presse à cylindres*. Presse appelée aussi laminoir, calandre, qui sert dans le laminage des métaux à produire des pressions considérables. || *Presse hydraulique*. Appareil de physique fondé sur le principe d'égalité de pression dans les liquides, et destiné à produire de fortes pressions. Il se compose de deux cylindres en fonte à parois très épaisses, l'un d'un grand diamètre, l'autre d'un diamètre moindre ; dans chaque cylindre se meut un piston ; les deux cylindres communiquent par un tuyau de fonte et sont entièrement remplis d'eau, de façon que les pressions supportées par le petit piston se transmettent à tous les points du grand piston ; et si ce dernier a une surface dix fois plus grande, la pression totale qu'il supportera sera décuplée. || *Presse à levier*. Presse dans laquelle c'est un levier allongé qui sert à exercer la compression. Dans l'industrie du fer, elle est appliquée aux tenailles, cisailles, etc. || *Presse monétaire*. Presse qui a remplacé l'ancien balancier, et qui est destinée à frapper les monnaies ou médailles sans choc, par pression continue.

* **PRESSE**, s. f. Hortic. Sorte de petite pêche qui ne quitte point le noyau, et qui diffère du pavie en ce qu'elle ne se colore pas.

PRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Presser. S'emploie adjectiv. Serré. Les rangs sont pressés. Les Grecs, *pressés* les uns contre les autres, et couverts de grands boucliers, présentent un front hérissé de longues piques. (Barth.) Les bataillons *pressés* suivent les bataillons. (Delille.) Le berger ouvre le bercail où sont *pressés* ses troupeaux, et les fait sortir en ordre pour brouter l'herbe fraîche du matin. (Beleuze.) Il faut se faire avec le sabre un chemin dans cette foule ; comme avec la hache dans une forêt trop *pressée*. (A. Dumas.)

— Fig. Philippe-Auguste était *pressé* entre l'empereur et le roi d'Angleterre. (Voltaire.)

— Fig. Concis. Être pressé dans son style. Soyez vif et *pressé* dans vos narrations. (Boileau.)

J'ai lieu de craindre alors que ma fable *pressée*,
En épargnant les mots, n'étouffe ma pensée.
(Fr. de Neufchâteau.)

— Mis en presse. Étoffes pressées. Cartons pressés. Les grandes cavités du corps seront *pressées* de dehors en dedans. (Libes.)

Là sont des tas de pommes dispersées
Dont la couleur enflammait les rameaux,
Et qui bientôt, sous la meule *pressées*,
D'un suc piquant verseront des ruisseaux. (Léonard.)

— Attaqué vivement. Les ennemis pressés de toute part. Ses malheureux habitants, vivement *pressés* par les légions, ne purent pas même profiter de leur port pour gagner l'autre côté de la Loire et se soustraire à leur sort. (Anquetil.) Dès le commencement du combat, le Vengeur avait été *pressé* par des forces supérieures. (E. Monnais.)

Par ces brigands nouveaux *pressé* de toutes parts,
De Trémizène en cendre il quitta les remparts ;
Et, quel que soit l'objet du soin qui me dévore,
J'ai suivi son exemple... (Voltaire.)

— Fig. En mille conjonctures, nous nous sentons intérieurement touchés, sollicités, *pressés* de Dieu. (Bourdaloue.)

— Serré dans une discussion, enveloppé par des arguments. Sitôt qu'il se sentait *pressé* par une objection imprévue, il la remettait au lendemain. (J.-J. Rousseau.) Si on l'eût beaucoup *pressé*, ou l'eût trouvé plutôt ultramontain que gallican. (V. Hugo.)

— Gêné par des réclamations. Morstein s'était fort enrichi et avait excité l'envie de ses compatriotes ; la peur qu'il eut d'être *pressé* le fit retirer en France. (Saint-Simon.)

— Sollicité avec instance. On dit que *pressé* par les deux vieillards, René retourna chez son epouse, mais sans y trouver le bonheur. (Chateaubriand.) *Pressée* par beaucoup de gens, je n'ai pu faire autrement que de lui permettre de se rendre à Tours. (Aug. Thierry.)

— Tourmenté. Pressé par la faim, par la misère. *Pressé* par le désir impatient de retrouver sa demeure, il précipite ses pas au travers des sillons mouvants. (Deleuze.) Les matelots *pressés* de la soif boivent le sang des tortues de mer, qui est doux. (B. de St-P.) Lorsque la panthère est *pressée* par la faim, elle attaque sans distinction. (L. Ardant.)

(Il) A tout dit en mourant. De ses remords *pressé*,
Pour le sang de nos rois il vous a renoncé. (Volt.)

— Fam. *Être pressé d'argent*. En avoir un grand besoin.

— Qui a hâte. Pressé de partir. N'étant pas *pressés* de s'en servir, les enfants commencent par bien observer quel sens vous donnez aux mots ; et, quand ils s'en sont assurés, ils les adoptent. (J.-J. Rouss.)

J'écrivis en Argos, pour hâter ce voyage,
Que ce guerrier, *pressé* de partir avec nous,
Voulait revoir ma fille, et partir son époux. (Rac.)

— Impatient, désireux. Pressé de parler. Pressé d'en finir. Dans notre siècle, tous les auteurs sont *pressés* d'imprimer leurs plus médiocres fantaisies. (La Harpe.) Quand il est question de gloire, il ne faut pas paraître *pressé*, il faut être sûr. (Garat.)

J'étais *pressé* de voir, *pressé* de me livrer
Au plaisir de sentir, de vivre et d'admirer
(Saint-Lambert.)

— Diligenté, hâté. Cheval pressé par son cavalier. Courez tous du pas le plus *pressé*. (Rotrou.) Je me souviens de ce pays-là ; tout y est *pressé*. (Mme de Sévigné.)

— Qui ne souffre, n'admet aucun délai. Affaire pressée. Lettre pressée. Ouvrage pressé.

Il m'est dans la pensée
Venu tout maintenant une affaire *pressée*. (Molière.)

— Qui arrive vite et successivement. Frapper à coups pressés.

Oui, quand tu m'apparais, pour le culte ou le blâme,
Les chants volent *pressés* sur mes lèvres de flamme.
(V. Hugo.)

— Substantiv. *Le plus pressé*. Ce qu'il importe de faire avant tout. M. Damesin pourvut au plus *pressé* par deux connaissances qu'il me procura. (J.-J. Rouss.) Babi, qui te porte cette lettre, est chargée de pourvoir au plus *pressé*. (Id.)

PRESSE-ARTÈRE, s. m. Chir. Instrument en usage pour la compression des artères. || Pl. des *presse-artère*.

PRESSE-CITRONS, s. m. Instrument servant à extraire le jus du citron. || Pl., *des presse-citrons*.

PRESSÉE, s. f. (radic. *presser*). Masse de fruits dont on exprime le suc à la fois ; suc exprimé de cette masse de fruits.

— Au sens propre, Action de presser. La pressée exercée sur des bottes de foin.

— Techn. Pile de feuilles de carton établie sur le plateau de la presse pour y être pressée en une fois.

PRESSE-ÉTOFFE, s. m. Patte destinée à maintenir l'étoffe, dans une machine à coudre. || Pl., des *presse-étoffe*.

PRESSE-ÉTOUPE, s. m. Mécan. Appareil servant à maintenir serrées les étoupes qui empêchent la fuite de la vapeur à l'endroit où passe la tige du piston. || Pl., des *presse-étoupe*.

PRESSELLE, s. f. (radic. *presser*). Anat. Pince à dissection dont les mors ne sont pas dentés.

PRESSEMENT, s. m. Action de presser. Le *pressement* de l'air qui environne la terre. (Malebranche.)

— Fig. Ce Dieu qui est si fort éloigné de nous par toutes ses autres qualités, entre avec nous en société, s'égale et se mesure avec nous par les tendresses de son amour, par les *pressements* de sa miséricorde. (Bossuet.)

PRESSÉMENT, adv. D'une façon pressée. Faveur pressement demandée.

PRESSENSATION, s. f. (pr. *pré-çun-çacion ;* ét. fr., *pré*, pref. d'antériorité, et *sensation*). Didact. Action de pressentir ; effet de cette action. L'oiseau a la *pressensation* de ses ailes, et il s'en sert ; il en tire des effets aussi admirables que la machine même. (B. de St-P.) Il n'y a point d'animal qui n'ait des *pressensations* et des pressentiments de sa manière de vivre et de l'industrie qu'il doit exercer, avec toutes les idées qui y sont accessoires. (Id.)

— *Pressensation magnétique*. Espèce d'instinct qui, selon les magnétiseurs, fait que l'on devine l'approche d'un objet qu'on ne peut encore ni voir ni entendre.

PRESSENTI, IE, part. pass. du v. Pressentir. S'empl. adjectiv. Événement pressenti. Les malheurs *pressentis* arrivent presque toujours. (H. de Balzac.)

* **PRESSENTIMENT**, s. m. (rad. *pressentir*). Sentiment secret de ce qui doit arriver ; mouvement intérieur d'appréhension ou d'espérance, au sujet d'une chose que nous prévoyons confusément et sans en apprécier les raisons. Pressentiment heureux, noir pressentiment. Triste pressentiment. Pressentiment confus, effrayant. Avoir un pressentiment, des pressentiments. Céder à ses pressentiments. Écouter, suivre ses pressentiments. N'être jamais trompé par ses pressentiments. Avoir un pressentiment de, un pressentiment que... Il y a dans les *pressentiments* quelque chose de surnaturel qui, mieux observé, fournirait la preuve de l'immatérialité de l'âme. (Boiste.) D'où vous vient aujourd'hui ce noir *pressentiment ?* (Racine.) Un noir *pressentiment* m'agitait encore, et je ne me sentais point rassure. (J.-J. Rouss.) J'ai des *pressentiments* tout contraires aux tiens, et mieux d'accord avec la raison. (Id.) Un secret *pressentiment* l'avertit que, s'il allait chez la dame du premier, les yeux noirs pleureraient. (A. Daudet.) Elle avait eu des *pressentiments*, dès le premier jour où cet homme était entré chez nous. (Id.)

D'un noir *pressentiment* malgré moi prévenue,
Je vous laisse à regret éloigner de ma vue. (Rac.)

— *Pressentiment de fièvre, de goutte*, etc. Espèce d'emotion qui fait craindre la fièvre, la goutte, etc.

— Sentiment inné, antérieur. L'instinct renferme les pressensations de l'animal et le *pressentiment* de ses convenances. (Bern. de Saint-Pierre.) C'est par *pressentiment* que l'araignée, sortant de son œuf et sans avoir vu aucun modèle de filet, tisse sa toile transparente. (Id.) En ce sens, on écrit aussi *présentiment*.

* **PRESSENTIR**, v. a. et irrég. 2e conj. (ét. lat., *præ*, avant ; *sentire*, sentir). Se conjugue comme *Sentir*. Avoir un pressentiment ; prévoir confusément par un mouvement intérieur. Pressentir sa fin prochaine. Le jour qui vint l'éclairer justifia sa frayeur. Alonzo vit réellement tout le danger qu'il avait *pressenti*, il le vit plus horrible encore. (Marmontel.) A chaque pas qu'on fait, on *pressent* une catastrophe dramatique ; mais ce qu'il y a de vraiment singulier, c'est que la catastrophe arrive ! (A. Gustine.) Oh ! dit il, c'est elle, c'est elle qui complete ma vie, je ne m'abusais pas, j'avais *pressenti* une autre vie, une vie d'amour et de bonheur. (A. Karr.) Cela ressemble à ces changements de saison qui viennent brusquement sans qu'on les ait *pressentis*. (G. Droz.)

— Sonder, chercher à deviner les dispositions. Pressentir le goût, les intentions d'une personne. J'ai voulu seulement *pressentir* votre goût. (Volt.) L'espérance qui n'a pas encore enfanté le plaisir est comme une beauté vierge dont on a seulement *pressenti* les grâces célestes. (Sénancour.)

— Se dit des personnes. Le duc du Maine ajouta que son désir était si sincère qu'il avait déjà *pressenti* le roi, que ses dispositions étaient favorables. (Saint-Simon.)

— Par extens. Les oiseaux ne s'établissent dans un climat qu'après en avoir *pressenti* la température. (Buffon.)

— *Pressentir que*. Pressentir qu'il surviendra des obstacles. Je *pressens* qu'il y a sous l'apparence inerte un haut mystère de vie et quelque œuvre accomplie de Dieu. (Michelet.)

— *Pressentir si*. Pressentir si quelqu'un n'a pas formé un projet.

— *Pressentir sur*. Pressentir un juge sur une affaire. Pressentir quelqu'un sur un mariage. J'ai voulu sur ce point *pressentir* sa pensée. (Corneille.)

— SE PRESSENTIR, v. pron. Être pressenti. Ces événements se pressentaient depuis longtemps.

— Prévoir à l'avance ce qu'on sera soi-même. Je me connaissais, ou plutôt je me *pressentais*. (G. Sand.)

* **PRESSE-PAPIERS**, s. m. Objet assez lourd qu'on met sur les feuilles de papier pour que le vent ne les emporte pas. || Pl., des *presse-papiers*.

PRESSE-PURÉE, s. m. Art culin. Ustensile de cuisine composé d'un tube en fer-blanc, crible de trous, dans lequel on comprime des légumes pour en faire de la purée. || Pl., des *presse-purée*.

* **PRESSER**, v. a. 1re conj. (du lat. *pressare*, même signif.). Serrer, étreindre, comprimer avec force. Presser un drap mouillé. Presser un citron, une orange, une éponge. L'ara vert suce les fruits tendres au lieu de les mâcher, en les *pressant* avec sa langue contre la mandibule supérieure du bec. (Buff.) Les coucous prennent de même les papillons par la tête, et, les *pressant* dans leur bec, ils les crèvent vers le corselet et les avalent avec leurs ailes. (Id.) Une redingote, boutonnée jusqu'au col, *pressait* sa taille élancée. (J. Sandeau.)

Là, *pressant* de son poids l'herbe épaisse et fleurie,
Il repaît ses regards d'une image chérie.
(Malfilatre.)

Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont *pressé*
La coupe en mes mains encor pleine.
(A. Chénier.)

— Fig. On se nourrit des anciens et des habiles modernes ; on les *presse*, on en tire le plus qu'on peut, on en remue ses ouvrages. (La Bruyère.)

— Fig. *Presser une éponge*. Tirer de l'argent de quelqu'un.

— Fig. Approfondir, pousser loin, tirer des conséquences rigoureuses. Presser une maxime. Presser un principe. Presser un système. Il y a des raisonnements, des opinions, des systèmes qu'il ne faut pas trop presser, dans la crainte de les réduire à rien. Il ne faut pas trop presser cette comparaison, ce bon mot. Prendre le vrai et le bien sur la première apparence, sans les *presser*, parce qu'ils sont si peu solides, que quelque peu qu'on serre les mains, ils s'échappent entre les doigts. (Pascal.) Je veux que ce soit là une de ces expressions qu'il ne faut pas trop *presser*, quoique les paroles des saints soient toujours respectables. (Massillon.)

— En parlant des personnes. Presser quelqu'un dans ses bras, entre ses bras, sur son sein, contre son cœur. Qu'il est doux, en te *pressant* sur mon cœur, d'entendre le sifflement des vents qui ébranlent ma simple cabane ! (A. Martin.)

L'exemple entraîne, et le fils de Saturne
Avait aussi, sur la fin du repas,
Pressé Junon et volé dans ses bras.
(Malfilatre.)

Tout est dans l'épouvante, et de leurs bras tremblants
Les mères sur leur sein ont *pressé* leurs enfants.
(Delille.)

— Peser sur. L'air du dehors *presse* la surface extérieure de cette sphère. (Acad.) Le sommeil du tombeau *pressera* ma paupière. (A. Chénier.)

— Surcharger, accabler.

Tandis que sous le joug de ses maîtres avides
Valois *pressait* l'État du fardeau des subsides. (Volt.)

— Approcher contre. Presser les rangs. Presser les lignes. Presser l'écriture.

— Suivre sans interruption.

Du ruisseau qui murmure ou du torrent qui gronde
Les flots *pressent* les flots et l'onde pousse l'onde
(Delille.)

— Fig. Condenser, montrer en bloc. Je ne puis dénier que la règle des vingt-quatre heures *presse* trop les incidents de cette pièce. (Corneille.) Prêchez-t-on en la présence d'une cour effrénée, on *pressera* la liberté évangélique et les miséricordes divines. (Saurin.)

— Fig. *Presser ses raisonnements, ses idées, ses expressions, son style*. Raisonner d'une manière concise, rapprocher ses idées en les exposant, s'exprimer, écrire avec concision.

— Poursuivre vivement, sans relâche ; harceler, attaquer. Presser l'ennemi. Presser les assiégés, au point de les forcer à se rendre. Pendant qu'il *pressait* Paris, les moines armés faisaient des processions le mousquet et le crucifix à la main. (Voltaire.)

Vous, Aréthuse, enfin, que l'on vit autrefois
Presser d'un pas léger les habitants des bois. (Del.)

— Pousser vivement par la parole, par des arguments. Cet avocat a pressé vigoureusement son adversaire.

— *Presser quelqu'un de questions*. L'interroger vivement et fréquemment.

— Se dit des besoins corporels. Le besoin, la faim, la nécessité le presse. La faim pressa si fort les assiégés qu'ils furent obligés de capituler. Et la soif les *pressant*, ils allèrent trouver Moïse avec un esprit séditieux, et lui demandèrent pourquoi il les avait tirés de l'Égypte. (Lemaistre de Sacy.) Je devais succomber en cette occasion : la douleur me *pressant*, j'oubliai un jour mon troupeau, et je m'étendis sur l'herbe auprès d'une caverne où j'attendais l'ours. (Fén.) Ils n'opposaient à la faim qui les *pressait* que les aliments les plus communs. (Barth.)

— Se dit aussi des passions, des sentiments. Toutes les pensées qui me *pressent* le cœur. (Mme de Sévigné.) Un désir curieux plus que l'amour me *presse*. (Regnard.)

— Se dit d'un péril, d'une mort imminente. L'inondation, le feu nous pressait de toutes parts. Non, mon ami, je me sens bien : la mort me *presse*, il faut nous quitter. (J.-J. Rousseau.)

— En ce sens, Se dit de Dieu considéré comme arbitre de la mort. Je sens que Dieu me *presse* et qu'il m'appelle à lui. (Lamartine.)

— Gêner, menacer. On en fit autant à Spire, ville appartenant à l'électeur de Trèves, comme évêque de Spire, parce qu'on trouvait qu'elle *pressait* trop l'Alsace. (La Fayette.)

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes
Que *pressent* de mes lois les ordres légitimes.
(Corneille.)

— Se dit en parlant du créancier par rapport au débiteur. Je dis une vérité sur le malheur d'avoir des dettes : ceux qui nous *pressent* sont pressants ; ceux qui ne nous *pressent* point le sont encore davantage. (Mme de Sévigné.)

— Solliciter, prier instamment ; insister pour porter quelqu'un à quelque chose. Presser une personne par des raisons fortes et concluantes. Presser quelqu'un si fort qu'il ne puisse refuser la grâce, la faveur qu'on lui demande. Les jésuites le *pressaient* de rétablir leur religion et leur crédit. (Volt.) Vivez, c'est moi qui vous en *presse*. (Id.) Les particuliers fatiguent le ciel par des vœux indiscrets ; ils le *pressent* de leur accorder tout ce qui peut servir à leur ambition et à leurs plaisirs. (Barth.)

Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable
Vous *pressait* de souscrire à la mort d'un coupable.
(Racine.)

— Absolum. *Presse*, pleure, gémis, peins-lui Phèdre mourante. (Racine.)

Un vieillard demande à vous parler ;
Il se dit de Corinthe et *presse*. (Corneille.)

— *Presser une femme*. La solliciter vivement d'accorder ses faveurs.

— Recommander avec instance l'accomplissement d'une chose. Ces personnes bizarres qui se scandalisent quand on *presse* les devoirs de la religion. (Saurin.)

— Porter à.

L'Éte s'ouvrait à peine ; à l'orageux Neptune
Mon père me *pressait* de livrer ma fortune. (Del.)

— Demander une chose avec instance. Le conseil de Vienne *pressait* de tous côtés les secours qu'avaient promis les cercles de l'empire, et ces secours ne venaient point. (Volt.)

— Tourmenter, agiter, émouvoir, toucher. Je lis dans vos regards la douleur qui vous *presse*. (Rac.) Le soin de son repos est le seul qui vous *presse*. (Id.)

— Obliger à se diligenter. Presser des ouvriers. Il n'y en a point qui *pressent* tant les autres que les paresseux, lorsqu'ils ont satisfait leur paresse, afin de paraître diligents. (La Bochefoucauld.) Elle le *pressa* de recevoir, il quitta tout et revint. (J.-J. Rousseau.) Attendre ! quand l'instant nous *presse* d'agir, de sauver tout ce qui reste de la patrie ; mais est-ce que c'est possible, messieurs ? (Gambetta.)

— Hâter, dépêcher, accélérer. Presser le pas. Presser le départ d'une personne. Presser le pas d'un cheval. *Pressons* l'heureux instant de votre délivrance. (Id.) D'autres règlent la marche et *pressent* les travaux. (Ross.)

Le voilà donc rempli cet oracle exécrable
Dont ma crainte a *presse* l'effet inévitable ! (Volt.)

— Fig. Hâter la marche, la conclusion, l'issue d'une affaire. Presser un procès. Presser un mariage. Presser une affaire. Nous vous conjurons de *presser* l'effet des bontés du mi-

nistre. (Volt.) Je vous demande en grâce de *presser* cette affaire. (Id.)

— Surmener. Ce qu'il y a de très important, c'est de ne pas trop *presser* les enfants, de raffermir leurs organes, de ménager leur santé. (Fénelon.)

— Imp. Faire mouvoir une presse ; travailler à une presse.

— Mar. Exercer la presse. Faire embarquer de force les gens de mer.

—Mus. Augmenter la vitesse. Presser le mouvement. Presser la mesure.

— Fig. *Presser la mesure.* Apporter plus de vigueur dans l'exécution de quelque chose.

—Techn. Soumettre à l'action d'une presse. Presser un livre pour le brocher ou le relier. Presser du raisin pour en exprimer le jus, des olives pour en tirer l'huile.

—Fig. Il faut *presser* cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérité. (Voltaire.)

— PRESSER. v. n. Demander un prompt secours ou un prompt remède, un prompt usage ou un prompt emploi ; ne souffrir aucun délai. Le mal presse. La maladie presse. Le temps presse. Le danger presse. L'affaire presse. L'occasion presse. Les ressources étaient encore éloignées, les dangers et les besoins *pressaient*. (Volt.) On prépare l'assaut, le temps, les périls *pressent*. (Id.)

— *La douleur presse.* Elle est extrêmement aiguë et violente.

— Impers. Si vous croyez qu'il *presse* de faire quelque réponse. (Boss.)

—SE PRESSER. v. pron. Se serrer les uns contre les autres. La foule se pressait pour voir le prince. Pressez-vous un peu, afin qu'il y ait place pour tout le monde.

Ne craignez ni les cris ni la foule impuissante
D'un peuple qui se *presse* autour de cette tente.
(RACINE.)

Autour de cet amas de dépouilles captives
Se *pressent* les enfants et les mères plaintives. (DEL.)

— Par extens. Les morceaux trop hâtés se *pressent* dans sa bouche. (Boileau.)

— Fig. Être serré, pressé par la souffrance. Je pleure, et mon cœur se *presse* si étrangement que je lui fais signe de la main de se taire. (Mme de Sév.)

— Lutter l'un contre l'autre par des arguments pleins de force. Deux avocats qui se pressent vigoureusement. On aurait vu ces nouveaux docteurs, qui tous donnaient l'Écriture pour si claire, se *presser* mutuellement par son autorité, sans jamais pouvoir convenir de rien. (Bossuet.)

— Se présenter successivement et d'une façon subite. Les événements se *pressent* tant, qu'on ne sait où donner de la tête. (Th. Leclercq.)

— Se hâter, faire diligence. Se presser de faire une chose. Craindre toujours de trop se presser. Si vous ne vous pressez, vous n'arriverez pas assez tôt. Dieu ne se presse point de frapper, parce qu'il le peut quand il veut. La plus grande faute que l'on puisse commettre en éducation, est de trop se *presser*. (J.-J. Rousseau.) Sans méthode ni présence d'esprit, plus on se *presse*, moins on avance. (Id.)

— Avec ellipse du pronom. Ce qui m'a fait *presser* de vous dire tout ceci. (Mme de Sévigné.)

PRESSETTE. s. f. Techn. Petite presse. Les papetiers font usage de la pressette.

PRESSEUR, EUSE. adj. Qui sert à presser, à comprimer. Levier presseur à bras.

—PRESSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui presse les étoffes.

PRESSE-URÈTHRE. s. m. Chir. Pince dont on fait usage pour comprimer l'urètre dans certains cas d'incontinence d'urine. || Pl., des *presse-urètre*.

* **PRESSIER**. s. m. Imprim. Ouvrier d'imprimerie qui travaille à la presse à bras.

PRESSIGNY-LE-GRAND. Géogr. V. GRAND-PRESSIGNY (LE).

* **PRESSION**. s. f. Action de presser ; effet de cette action. La pression de l'air. Recevoir, éprouver, exercer une forte pression. La pression des cuisses suffit pour diriger un cheval bien dressé. Les portes cédèrent à la *pression* de la foule. (Lamartine.)

— Fig. Contrainte, effort exercé sur quelqu'un. Les coupables s'excusent souvent en disant qu'ils ont obéi à la pression d'un chef ou d'un complice. Le flot de l'arbitraire est monté si haut, sous la *pression* de la peur, qu'il a emporté tout tiers parti. (E. de Girardin.) L'empire avait cédé peu à peu, et malgré lui, à la *pression* de cette opinion. (J. Favre.)

— Mécan. Résistance qu'une barre prismatique oppose à un effort exercé longitudinalement et qui tend à diminuer sa longueur. || Force d'expansion produite, dans une chaudière ou un cylindre, par la dilatation de la vapeur ou des gaz. || *Machine à basse pression.* Machine construite de manière que l'effort du piston fasse équilibre à la pression atmosphérique. || *Machine à haute pression.* Celle dans laquelle la vapeur a une force expansive supérieure à la pression atmosphérique. || *Machine à vapeur à haute pression et à double effet.* Machine à haute pression, dans laquelle la vapeur et la condensation exercent un double effet, agissent au-dessus-et au-dessous du piston. || Fig. Une femme est une chose indispensable, mais secondaire, dans la vie à haute *pression* des hommes politiques. (H. de Balz.)

— Phys. Pression exercée par l'atmosphère sur tous les corps qui y sont plongés et qui est égale à celle qu'exercerait une colonne d'eau ayant la même base, et environ 11 mètres de haut, ou bien au poids d'une colonne de mercure d'environ 758 millimètres, et dont la base serait la même. En poids elle est égale à 1 k. 030 par centimètre carré. On dit aussi *pression barométrique.* || *Pression des liquides.* Pression que les liquides exercent sur les parois des vases qui les contiennent, sur la surface des corps solides qui y sont plongés, et en général sur toute surface plane.

— Méd. *Pression sanguine.* Pression exercée sur les parois artérielles et sur le liquide qui se trouve au delà de chaque ondée par le sang que chassent les ventricules. Cette pression est équivalente à une colonne de mercure de même diamètre haute de 15 centimètres ou d'une colonne d'eau de 2 m. 20. || *Pression à tergo.* V. VIS À TERGO.

PRESSIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pressus*, serré ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé. || PRESSIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont pour caractère un bec médiocrement long et assez fort pour percer la terre et y chercher les vers dont ils se nourrissent ; des jambes hautes, dont les doigts sont courts ou médiocres, et dont le pouce est nul ou trop petit pour toucher le sol. Les pressirostres courent assez vite et volent rarement à de très grandes distances. Les vanneaux, les pluviers, les outardes, les huîtriers, les courre-vite et les cariamas sont les genres dont se compose cette famille.

* **PRESSIS**. s. m. (pr. *prè-ci*). Jus de viande, ou suc d'herbes pressées.

— Fig.

Le bel honneur au roi d'avoir à son service
Le *pressis*, l'élixir de toute la malice ! (BOUTSAULT.)

* **PRESSOIR**. s. m. (rad. *presser*). Machine qui sert à pressurer du raisin, des poires, des pommes, des olives et des plantes oléagineuses, pour en extraire les sucs qu'ils contiennent. Grand pressoir. Bon pressoir. Pressoir neuf. La vis d'un pressoir. L'arbre, les jumelles d'un pressoir. Fouler la vendange dans un pressoir. Pour le raisin, les plus employés d'entre les pressoirs sont *le pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson*, qui se composent d'une table inférieure recevant la vendange, d'une table supérieure qui lui est superposée, et d'une vis engagée par le haut dans un écrou, reposant sur la table supérieure ; la vis est mise en mouvement par un cabestan, et le marc placé entre les deux tables est soumis à la pression. Les cuves, le *pressoir*, le cellier, les futailles n'attendaient que la douce liqueur pour laquelle ils sont destinés. (J.-J. Rouss.) Les gouvernements étaient estimés comme des *pressoirs*, d'après la quantité qu'ils faisaient rendre. (G. Flaubert.)

Des rameaux ébranlés je vois le fruit pleuvoir,
Je vois l'amas vermeil grossir dans le *pressoir*.
(CASTEL.)

— Fig. Jésus-Christ s'afflige et se trouble, il sue sang et eau, il se plaint d'être délaissé ; il ne trouve point de consolation ; tel est, messieurs, un Jésus sous l'effroyable *pressoir* de la justice divine. (Bossuet.)

— Lieu où se trouve cette machine. Aller au pressoir, dans le pressoir.

— Anat. *Pressoir d'Hérophile.* Confluent des sinus de la dure-mère, où Hérophile croyait que le sang subissait une forte pression.

— Écon. rur. Saloir pour le lard.

— Féod. *Pressoir banal.* Pressoir où tous les vassaux devaient apporter leur vendange.

— Techn. Espèce de pelote dont on se sert pour appliquer l'or sur le papier à éventail. || Sorte de levier.

PRESSORIER. s. m. Celui qui garde, qui fait marcher le pressoir. Il est vieux. On dit plus ordinairement *pressureur*.

PRESSURA. s. m. (mot lat. signif. *douleur intense*). Médec. Panaris qui a son siège à la racine de l'ongle.

* **PRESSURAGE**. s. m. (radic. *pressurer*). Action de comprimer au moyen d'une machine. Le pressurage du foin au moyen d'une presse hydraulique.

— Particulièrement, Action de pressurer au pressoir. Le pressurage de la vendange. Le pressurage des pommes à cidre. Le pressurage des betteraves a sucre. Faire le pressurage.

— Fig. Le peu d'argent qu'après mille *pressurages* sur les besoins de sa famille sa mère réussissait à lui envoyer était gaspillé en trois jours. (G. Sand.)

— Vin tiré du marc à force de le pressurer. Le vin de pressurage est ordinairement de mauvaise qualité.

— Féod. Droit dû au maître d'un pressoir banal. Payer tant pour le pressurage. Payer le pressurage.

PRESSURATION. s. f. (pr. *prè-çu-ra-cion*). Action de pressurer. Le patron tient la besogne, et trop heureux qui peut obtenir la faveur de ses escroqueries ! et cette *pressuration* si spontanée, si naïve, on l'attribue à la contrainte sociale. (Proudhon.)

PRESSURE. s. f. (rad. *presser*). Techn. Action d'empointer les aiguilles ou les épingles.

PRESSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Pressurer. S'emploie adjectiv. Vendange pressurée. Pommes pressurées. Fruits pressures.

— Fig. Peuple pressuré d'impôts. L'agriculture était *pressurée* par le système féodal. (Fourier.)

PRESSURÉE. s. f. Dans la Suisse romande, Quantité de vendange soumise en même temps à l'action du pressoir.

PRESSUREMENT. s. m. Fig. Action de pressurer, de tirer de l'argent.

* **PRESSURER**. v. a. Ire conj. (rad. *presser*). Étreindre par le moyen du pressoir. Pressurer des raisins, de la vendange. Pressurer des pommes.

— Se dit des fromages qu'on soumet à une pression pour en extraire les parties demeurées liquides.

— Serrer fortement dans la main pour exprimer le jus. Pressurer une orange, un citron.

—Fig. Épuiser par des impôts, par des taxes. Pressurer un royaume, une province, une ville. Pressurer les peuples. Les révolutions sont un état de guerre politique entre une nation poussée à bout et les dominateurs qui l'ont *pressurée*. (Billaud-Varennes.) Non contents de *pressurer* les peuples avec une âpreté impitoyable, ils les irritaient encore par l'étalage insolent de leur subite fortune. (L. Blanc.)

— Tirer de quelqu'un, par force ou par adresse, tout ce qu'on peut en tirer. Les usuriers, les gens d'affaires pressurent. Ne songer qu'à pressurer un homme riche.

— Fig. Ne sens-tu pas la misère et le néant *pressurant* tes entrailles lorsque tu t'étourdis au dehors ? (Virey.) Vous trouvez une femme, non pas d'État, mais d'affaires, exploitant et *pressurant* sa faveur. (P. de St-Victor.)

— SE PRESSURER. v. pron. Être pressuré.

— S'imposer à soi-même de grands sacrifices. L'ouvrier sue et se prive, et se *pressure*, pour acheter une parure à sa fiancée, un collier à sa petite fille, une montre à son fils. (Proudhon.)

* **PRESSUREUR**. s. m. (radic. *pressurer*). Celui qui conduit le pressoir.

— Fig. Un tyran, pressureur du peuple. Les *pressureurs* d'impôts qui dévorent le pauvre peuple. (Cormenin.)

— Arg. *Trogne de pressureur.* Physionomie d'ivrogne.

PRESTAIRE. s. m. (du lat. *prestare*, fournir). Engagement d'une terre fait par une église ou un monastère, à un particulier, sous certaines charges.

— Adjectivem. Acte prestaire. Charte prestaire.

* **PRESTANCE**. s. f. (ét. lat., *præstantia*, même signif. ; forme de *præstare*, l'emporter sur). Maintien imposant ; bonne mine accompagnée de dignité et de gravité. Avoir de la prestance, une belle prestance, une grande prestance. Être de belle prestance. Manquer de prestance. N'avoir pas assez de prestance pour représenter. Tenir une bonne prestance. Il aurait bonne grâce et beaucoup de *prestance*. (La Fontaine.)

* **PRESTANT**. s. m. (du lat. *præstans*, qui l'emporte). Mus. Un des principaux jeux d'orgue, qui donne le ton aux voix d'hommes, et sur lequel s'accordent tous les autres jeux.

PRESTATAIRE. s. m. (rad. *prestation*). Celui qui est obligé de contribuer à la réparation des chemins vicinaux, soit par son travail, soit par une somme d'argent. Libération des prestataires.

* **PRESTATION**. s. f. (pr. *prè-sta-cion* ; ét. lat., *præstatio*, même signif. ; de *præstare*, fournir). Action de prêter. Prestation de capitaux. On trouve quelquefois *prêtation*.

— Admin. Redevance qui se paye en argent ou en nature. Prestation annuelle. Prestation en nature. Prestation en argent. Pour la réparation des chemins vicinaux chaque habitant, chef de famille ou d'établissement, est tenu à des prestations soit en argent, soit en nature. Le maximum des dernières a été fixé à trois journées de travail.

— Admin. milit. Fourniture due aux militaires.

— Dr. féod. *Prestation de foi et hommage.* Action de rendre foi et hommage à son seigneur suzerain.

— Jurispr. *Prestation de serment.* Action de prêter serment. Être reçu à la prestation de serment. La prestation de serment est un acte qui doit précéder toute investiture d'une charge ou d'un emploi public.

* **PRESTE**. adj. 2 g. (du lat. *præsto*, promptement). Prompt, adroit, agile. Personne preste et habile. Avoir la main bien preste. Porter un coup preste. Jouer un tour bien preste. Être preste. La fouine a la physionomie très fine, l'œil vif, le saut léger, le corps flexible, tous les mouvements très *prestes*. (Buffon.)

— Fig. Faire une réponse preste. Être preste à la réplique. Il y a plusieurs traits de lui qui ne permettent pas de douter qu'il n'eût le ton léger et la plaisanterie *preste*. (Diderot.)

— Adverb. Vite, promptement. Allons, preste. Presto, partons. Allez là, et dépêchez-vous, *preste*. (Acad.)

* **PRESTEMENT**. adv. (rad. *preste*). D'une manière prompte ; à la hâte. S'habiller prestement. Sauter prestement sur un cheval. Faire une chose prestement, trop prestement, plus prestement qu'il ne faudrait. Peppino fit un signe, le jeune homme allongea les deux mains et enleva *prestement* le poulet. (A. Dumas.)

PRESTER ou **PRESTÈRE**. s. m. (ét. lat., *prester*, même signif.). Nom qu'on donnait à un météore igné.

PRÉSTERNUM. s. m. (pr. *prè-ster-nomm* ; ét. lat., *præ*, avant ; fr. *sternum*). Hist. nat. Partie antérieure du sternum chez les insectes.

* **PRESTESSE**. s. f. (rad. *preste*). Agilité, vitesse, subtilité ; facilité, promptitude d'exécution. Faire une chose avec prestesse, avec beaucoup de prestesse, avec une grande prestesse, avec une merveilleuse prestesse. Avoir une vive prestesse de main. Ce cheval manie avec une parfaite prestesse. Elles ont la démarche légère, les yeux brillants, la *prestesse* d'un oiseau. (H. Taine.)

—Fig. Charmer quelqu'un par la prestesse de ses réponses. Étonner par la prestesse de son esprit. Il s'arrête quelquefois tout à coup pour répondre aux interrupteurs, et il décoche sa réponse avec une *prestesse* d'à propos qui les étourdit. (Cormenin.)

— Peint. Promptitude et facilité dans le maniement du pinceau.

* **PRESTIDIGITATEUR**. s. m. (étym. lat., *presto*, preste ; *digitus*, doigt). Celui qui fait des tours subtils avec les doigts ; escamoteur. Habile prestidigitateur.

— Personne dont le talent produit une sorte d'illusion. Ce peintre, cet auteur, cet orateur est un habile prestidigitateur.

* **PRESTIDIGITATION**. s. f. (pron. *près-ti-di-ji-ta-cion*). Art du prestidigitateur, de l'escamoteur.

PRESTIDIGITER. v. n. Ire conj. Néolog. Faire des tours de prestidigitation.

— Fig. Agir avec une extrême habileté. A la fin, il *prestidigita* si bien qu'il mit la Chambre sous le gobelet. (Cormenin.)

* **PRESTIGE**. s. m. (étym. lat., *præstigium*, même signif. ; de *præ*, avant, et *stinguere*, piquer). Illusion opérée par sortilège ; fascination. La même doctrine des signes par des *prestiges* est établie en mille endroits de l'Écriture. (J.-J. Rousseau.) Ce songe parut à Grégoire une révélation de l'avenir bien autrement digne de foi que les réponses et tous les *prestiges* des devins. (Aug. Thierry.)

Et pourquoi traiter de *prestige*
Les aventures de Colchos ? (J.-B. ROUSS.)

— Par extens. Illusion que l'on sait être produite par des moyens naturels. Les prestiges de la physique, de la fantasmagorie, de l'optique, de la perspective.

— Fig. Illusion, séduction. Les prestiges du théâtre. Les prestiges de l'éloquence, de la poésie. Avoir du prestige. Exercer du prestige. Détruire le prestige. Le prestige de la beauté n'est qu'un effet de lumière. On se présente dans le monde avec le prestige de la politesse et des belles manières ; mais l'observateur attentif nous dépouille de cet entourage, et l'homme seul reste. Un banquet embelli des *prestiges* de l'art. (Berch.) Ils montrèrent des princes modestes, tempérants, qui n'exercèrent jamais aucun *prestige*. (Edg. Quinet.) Le *prestige* est le talisman qui maintient l'énorme édifice. (P. de St-Victor.) Elle avait pour elle la force des armes et le *prestige* de la victoire. (Gambetta.) C'était principalement comme ville d'école qu'Athènes exerçait un singulier *prestige*. (E. Renan.)

— *Les prestiges de l'imagination.* Les illusions qui agissent sur elle.

C'est alors qu'ébloui par un si doux *prestige*,
De tous les dons du ciel il se croit revêtu.
(J.-B. ROUSSEAU.)

PRESTIGIATEUR, TRICE. s. Sorcier, sorcière qui fait des prestiges et procure des illusions. Les *prestigiateurs* redoutent l'œil du philosophe. (Diderot.) Peu usité.

* **PRESTIGIEUX, EUSE**. adj. Qui opère des prestiges. Art prestigieux.

— Qui tient du prestige. Avoir un débit prestigieux, une éloquence prestigieuse. Je n'ai voulu que faire voir en passant que la philosophie du XVIIIe siècle a été souvent *prestigieuse* et séductrice dès sa première apparition. (La Harpe.) On a beaucoup parlé de la puissance *prestigieuse* de saint Bernard, prêchant l'enthousiasme sacré. (L. Blanc.)

* **PRESTIMONIE**. s. f. (ét. bas-lat., *præstimonium*, même signif. ; du lat. *præstare*, fournir). Dr. can. Desserte d'une chapelle, sans titre ni collation. || Fonds ou revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un prêtre sans qu'il y ait érection en titre de bénéfice.

PRESTISSIMO. adv. (mot ital. qui signifie *très vite*). Mus. D'un mouvement très prompt.

* **PRESTO**. adv. (mot ital. qui signifie *vite*). Mus. D'un mouvement prompt.

— Dans le langage ordinaire, s'emploie dans le même sens.

Tiens, il me vient une bonne pensée :
C'est d'enlever *presto* la fiancée. (VOLTAIRE.)

* **PRESTOLET**. s. m. (rad. *prêtre*). Ecclésiastique sans considération. Ce n'est qu'un prestolet. Ce prestolet se donne des airs d'importance. J'avais bien l'air gauche et hypocrite d'un petit *prestolet* qui se cache pour aller au spectacle. (G. Sand.)

Or de Jésus la milice fidèle,
Prélats, abbés, chanoines, *prestolets*,
Moines cloîtrés, tous jusqu'aux frères lais,
Imitent Rome et s'amusent comme elle. (PARNY.)

PRESTON. Géogr. Ville d'Angleterre (Lancashire), à 35 k. S. de Lancastre, sur la Ribble; 100,000 hab. Patrie d'Arkwright, inventeur de la machine à filer le coton.

— PRESTON-PANS. Bourg d'Écosse, dans le comté et à 10 kil. O. d'Haddington, sur le golfe du Forth, 2,000 hab. Bataille de 1715 entre le prince Charles-Édouard et John Cope, qui commandait les troupes royales et fut complètement battu.

PRESTONIE. s. f. (de *Preston*, n. pr.). Bot. Genre d'apocynées échitées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

PRESTRE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire des athérines.

PRÉSU, UE. adj. (pr. *pré çu ;* ét. lat., *præ*, avant; fr. *su*). Su à l'avance. Tout ce qui est arrivé a été de tout temps *présu* et préordonné en Dieu. (Pasc.)

PRÉSUCCESSION. s. f. (pr. *pré-çu-kèc-cion ;* ét. lat., *præ*, avant; fr. *succession*). Droit antérieur à l'hérédité, ou droit d'anticipation sur un héritage.

— *Partage de présuccession.* Partage qu'il a été d'abord enjoint et ensuite permis au père, à la mère et aux autres ascendants d'un émigré, de faire de leurs propres biens, afin que le domaine public pût venir prendre, par anticipation, la part héréditaire de l'émigré.

* **PRÉSUMABLE.** adj. 2 g. Qui peut se présumer, se conjecturer. Le fait n'est pas certain, mais il est présumable. Il est présumable que je reviendrai vous voir. Il n'est pas présumable qu'il réussisse dans cette entreprise. Il n'est pas permis de faire un mal certain, pour produire un bien présumable. Le crime n'est pas présumable.

PRÉSUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Présumer. S'empl. adj. Chose présumée, présumée vraie.

— Censé, réputé. Un accusé présumé innocent.

* **PRÉSUMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, d'avance ; *sumere*, prendre). Conjecturer, juger sur des probabilités. Ce que je sens en moi je le *présume* en lui. (Corneille.) Les législateurs doivent supposer les hommes méchants, et *présumer* le mal, afin de le prévenir. (Toulongeon.)

— Absol. Lorsque le juge *présume*, les jugements deviennent arbitraires ; lorsque la loi *présume*, elle donne au juge une règle fixe. (Montesquieu.)

— Réputer, regarder comme. La loi présume innocent tout accusé qui n'est pas encore évidemment reconnu coupable.

— *Présumer de.* Il faut toujours présumer le bien de son prochain. Ne présumer rien de bon d'une affaire.

— *Présumer que* avec l'indicatif quand la phrase est affirmative et avec le subjonctif quand elle est négative. Je présume qu'il n'en demeurera pas là. Il n'est pas à présumer qu'il veuille consentir à ce que vous demandez de lui. Je présume que mon ami est encore malade. On peut *présumer* que cette révolution n'est pas à son terme. (Rayn.)

Et ne *présume* pas que Vénus ou Satan
Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman.
(Boileau.)

— S'est dit avec ellipse de *que* et le verbe à l'infinitif. Quoiqu'il soit à *présumer* telles résolutions ne passer pas le bout des lèvres. (Pascal.)

— PRÉSUMER. v. n. Avoir trop bonne opinion, ou simplement avoir opinion. Présumer de ses propres forces. Présumer de son droit. Présomer de son crédit, de son pouvoir. Présumer de soi-même. Présumer trop de quelqu'un. Ne pas présumer assez de son propre mérite. Le Tellier osa *présumer* de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles. (Voltaire.)

— *Présumer de*, avec l'infinitif.

Cessez de *présumer*, dans vos folles pensées,
Mes vers, de voir en foule à vos rimes glacées
Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés.
(Boileau.)

— SE PRÉSUMER. v. pron. Être présumé, être présumable. Cela ne se présume pas, ne peut se présumer. Le crime ne se présome pas.

— Se croire.

Un grand toujours gourmé
D'un limon précieux se *présume* formé (Destouches.)

PRÉSUPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Présupposer. S'empl. adjectiv. Chaque science a ses principes *présupposés*, par ou le jugement humain est bridé de toutes parts. (Montaig.)

— Absol. *Cela présupposé.* Cela étant présupposé.

* **PRÉSUPPOSER.** v. a. 1re conj. (pron. *pré-çu-po-zé ;* et. lat., *præ*, avant; fr. *supposer*). Supposer préalablement; poser pour vrai, un principe, un fait, une vérité. Présupposer une chose peu vraisemblable. Au fond, l'expérience ne *présuppose* rien hors d'elle-même. (H. Taine.)

— *Présupposer que.* Pour bien comprendre le dogme de l'éternité, il faut présupposer que l'âme est immatérielle.

— Faire admettre comme probable. Le repentir présuppose la faute. La succession *présuppose* la durée. (Royer-Collard.)

— SE PRÉSUPPOSER. v. pron. Être présupposé. L'impossible et l'absurde ne doivent jamais se présupposer.

* **PRÉSUPPOSITION.** s. f. (pr. *pré çu-po-zi-cion ;* rad. *présupposer*). Supposition préalable. Présupposition raisonnable. Faire une présupposition inadmissible, absurde. L'esprit de l'homme est peu difficile en présuppositions. L'abbé Dubos forme un système sur la *présupposition* qu'ils étaient les meilleurs amis des Romains. (Montesquieu.)

* **PRÉSURE.** s. f. (pron. *pré-zure ;* du lat. *pressura*, action de presser, parce qu'elle presse les molécules du lait). Matière qui sert à faire cailler le lait. Particulièrement, Liqueur acide, formée de lait à l'état caseux mêlé au suc gastrique et contenue dans la caillette du veau et des jeunes ruminants. Se dit aussi des fleurs de certains végétaux qui ont la même propriété.

PRÉSURER. v. a. 1re conj. Cailler avec la présure. Venez à la ferme au moment où l'on présure le lait.

PRÉSURIER. s. m. Marchand de présure.

PRÉSYSTOLE. s. f. (pr. *pré-cy-stole ;* ét. lat., *præ*, avant ; fr. *systole*). Méd. Resserrement des oreillettes du cœur, dilatation des ventricules et premier temps de la systole.

PRÉSYSTOLIQUE. adj. (pr. *pré cy-sto-like ;* rad. *présystole*. Physiol. Qui est avant la systole du cœur. Bruit de frottement présystolique. Retrait présystolique.

* **PRÊT, ÈTE.** adj. (du lat. *præsto*, en présence). Qui est en état de, qui est préparé à. Prêt à dire, à faire, à recevoir, à entendre, à prendre, à sortir. Le canon est prêt à partir. Le dîner est prêt à servir. L'armée est prête à en venir aux mains. Il est toujours prêt à bien faire. Je le regarde comme un homme prêt à tout faire, le bien et le mal. Il trouve à le siffler des bouches toujours *prêtes*. (Boil.) Une bonté *prête* en tout temps à faire le bonheur des uns, à soulager les peines des autres. (Fléchier.) Voyant autour de lui tous les hommes *prêts* à servir ses passions. (Mass.) Notre union commençait, elle est *prête* à finir ; peut-être vais-je pour jamais me séparer d'elle. (J.-J. Rouss.) Venez, le vermillon, la céruse sont *prêts*. (Del.) Les noirs, avec une pièce d'étoffe autour des reins, une lance à la main et un cimeterre au côté, sont *prêts* à tout, en paix comme en guerre. (R. de St-P.)

Ah! qu'aisément un fils trouve le cœur d'un père
Prêt, au moindre remords, à calmer sa colère
(Th. Corneille.)

La mort ne surprend point le sage,
Il est toujours *prêt* à partir. (La Fontaine.)

Et lorsqu'avec mon cœur ma main peut s'épancher,
Vous fuyez mes bienfaits tout *prêts* à vous chercher.
(Racine.)

— Absol. Je suis prêt. Tout le monde est prêt. La voiture est-elle prête ? Nos vaisseaux sont tout *prêts*, et le vent nous appelle. (Rac.) Les feux sont allumés, et le fer est tout *prêt*. (Id.) Mais quoique, sans menacer et sans avertir, la mort se fasse sentir tout entière dès les premiers coups, elle trouve la princesse *prête*. (Boss.) Il faut partir, les matelots sont *prêts*. (Boileau.) Un domestique vint annoncer à Waverley que son cheval était *prêt*. (Defauconpret.)

— *N'être jamais prêt.* N'avoir jamais fait à temps ses préparatifs. C'est un homme qui n'est jamais prêt.

— Fig. et fam. *Ce n'est pas viande prête.* Se dit d'une chose qui doit tirer en longueur.

— *Prêt pour.* Tenez-vous prêt pour partir au premier signal. Tout est prêt pour la cérémonie.

— *Prêt sur.* Mon second était *prêt* sur tout. (Pascal.)

— Pêch. *Harengs demi-prêts.* Harengs qui n'ont pas été fortement saurés.

— Substantiv. A Boulogne et à Calais, on fume les harengs dits francs-saurés, qui ne se mangent à Paris que lorsque les *demi-prêts* viennent à manquer. (A. Husson.)

— Syn. comp. PRÊT À, PRÈS DE. *Prêt à* est adjectif et signifie Disposé à. *Près de* est locution prépositive, et veut dire Sur le point de. Combien de gens sont *près de* la mort, sans être *prêts à* bien mourir !

— Les poètes ont souvent fait usage de *prêt à* pour *près de*.

Un grand destin commence, un grand destin s'achève,
L'empire est *prêt à* choir, et la France s'élève.
(Corneille.)

Si c'est vous offenser,
Mon offense envers vous n'est pas *prête à* cesser.
(Molière.)

Quelle mère
Prête à perdre son fils, peut le voir et se taire? (Volt.)

— Nos meilleurs écrivains, tant en prose qu'en vers, ont également dit *prêt de* pour *près de*. Il n'y a pas quatre mois encore, qu'étant toute *prête d'*être mariée, elle rompit tout net le mariage. (Molière.) M. Menius et Q. Petilius, quoique tous deux tribuns du peuple, représentèrent qu'il fallait commencer par séparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius ; qu'ils étaient *prêts de* se rendre ses accusateurs, comme d'un homme qui affectait la tyrannie. (Vertot.) Ce peuple, qui tant de fois a répandu son sang pour la patrie, est encore *prêt de* suivre les consols. (Id.) Nous étions *prêts d'*arriver quand la curiosité me prit. (Montesq.) Nérestan ne revenait pas de France ; Zaire ne voyait qu'Orosmane et son amour : elle était *prête d'*épouser le sultan lorsque le jeune Français arriva. (Volt.) Le cœur n'est qu'effleuré, pour l'ordinaire, des plaintes d'une amante ; mais il est profondément attendri de la douloureuse situation d'une mère *prête de* perdre son fils. (Id.) Leur avarice, leur orgueil les porteront à peindre les Marattes comme des voisins inquiets toujours *prêts* d'envahir Bombay. (Rayn.)

On a fait contre vous dix entreprises vaines ;
Peut-être que l'onzième est *prête d'*éclater
(Corneille.)

Et les chefs de l'État, tout *prêts de* prononcer,
Me font entre nous deux l'honneur de balancer.
(Voltaire.)

* **PRÊT.** s. m. Action de prêter. Il se dit particulièrement de l'action de prêter de l'argent. Prêt considérable. Prêt gratuit. Prêt ruineux, usuraire. Prêt à intérêt, à gros intérêt, sans intérêt, qui ne porte point intérêt. Prêt sur gages. Demander une hypothèque pour sûreté d'un prêt. Faire un prêt.

— *Prêt à la petite semaine.* Prêt usuraire dont les intérêts très élevés se payent à des termes très rapprochés.

— *Maison de prêt.* Établissement dans lequel on prête de l'argent sur nantissement.

— Chose prêtée. Inscrire les prêts. Ce prêt est bien aventure.

— Droit pour avoir prêté.

— Se dit d'autres choses que de l'argent. Ce livre ne m'a pas été donné, ce n'est qu'un prêt.

— *Registre, livre de prêt.* Registre, livre sur lequel on inscrit, dans les bibliothèques publiques, les livres prêtés.

— Fig. Il y avait entre les poètes et les peintres anciens un emprunt et un *prêt* continuel d'idées. (Grimm.) La vie de l'homme est un *prêt* dont le gage est l'éternité. (La Rochefoucauld-Doudeauville.)

— Avance faite par le patron à l'ouvrier sur le salaire de la journée.

— Admin. milit. Solde ordinaire du soldat. On fait le prêt tous les cinq jours. Toucher, recevoir le prêt. Cette solde s'appelle *prêt* parce qu'elle est fournie par anticipation.

— Fig. *Recevoir son prêt.* Être maltraité, en paroles ou par des coups.

— Anc. cout. *Faire le prêt.* Frotter sur un morceau de pain tous les objets, tels que cuiller, fourchette, couteau, etc., qui devaient servir à la table du roi, et faire manger ensuite ce morceau de pain au chef du gobelet, afin de s'assurer que tous ces objets n'étaient pas empoisonnés. || *Table du prêt.* Celle ou l'on faisait le prêt.

PRÊTABLE. adj. 2 g. Qu'on peut prêter.

PRÊTANT. part. pres. du v. Prêter.

PRÊTANT. s. m. Corr. Ce qu'on fait sortir sur un marbre de la peau tannée, avant le mettage au vent.

* **PRETANTAINE.** s. f. (onomatopée du bruit *pretantan* que les chevaux font en galopant). Il n'est usité que dans cette locution familière : *Courir la pretantaine.* Courir çà et là, aller et venir sans nécessité, sans sujet, sans dessein, sans but.

— En parlant d'une femme, Faire des voyages, des promenades, des sorties qu'interdit la bienséance. Cette femme n'est bonne qu'à courir la pretantaine. Elles s'en viennent ici courir la *pretantaine* avec des maîtres-clercs. (Dancourt.)

PRÉTAXOÏDE. adj. 2 g. (et. lat., *præ*, avant ; fr. *taxis ;* gr. εἶδος, aspect). Chir. Se dit d'une manière de pratiquer la kélotomie suivie du taxis.

PRÈTE. s. f. Techn. Baguette d'osier refendue, servant à relier les cercles des tonneaux.

PRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêter. S'empl. adjectiv. Argent prêté. Meubles prêtés. Livres prêtés.

— *Prêté par.* Les ornements *prêtés* par le fabuliste à la vérité l'ont fait accueillir par ceux même qu'elle devait le plus effaroucher. (Arnault.)

— Substantiv. *C'est un prêté pour un rendu*, ou *C'est un prêté rendu.* C'est une juste représaille.

PRÊTE-JEAN. V. PRÊTRE-JEAN.

PRÉTENDANCE. s. f. Caractère de prétendant à un trône. La prétendance de don Carlos au trône d'Espagne.

PRÉTENDANT. part. prés. du v. Prétendre. Qui prétend.

Le roi *prétendant* rire
S'avisa de lui tout dire. (La Fontaine.)

* **PRÉTENDANT, ANTE.** s. Celui, celle qui aspire à une chose. Trop de prétendants se nuisent les uns aux autres.

— *Prétendant à.* Plusieurs prétendants à la même place, au même emploi, à la même dignité. L'intérêt et l'envie de leur plaire leur donne autant d'imitateurs que leur autorité forme de *prétendants* à leurs grâces. (Mass.)

— Celui qui aspire à la main d'une femme. Cette jeune et riche héritière a beaucoup de prétendants, on lui connaît de nombreux prétendants. La belle écouduisant ce nouveau *prétendant* se piquait de constance. (J.-J. Rouss.) La meute de *prétendants* poursuivait toujours Eugénie et ses millions. (H. de Balzac.)

— En ce sens, Se dit quelquefois des femmes. Le jour que se tint l'assemblée de tant de jolies *prétendantes*, nous parcourions toutes d'une manière inquiète les visages les unes des autres. (Fontenelle.)

— Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre. Il se dit particulièrement et absolument des princes de la maison de Stuart, qui réclamèrent longtemps, et quelquefois à main armée, le trône d'Angleterre. George III nous a pris le Canada, tandis que le *prétendant* dit son chapelet à Rome, et que son fils s'enivre à Bouillon. (Voltaire.)

* **PRÉTENDRE.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; *tendere*, tendre). Demander, réclamer comme un droit. Prétendre un cinquième, une motte dans un héritage. Prétendre le remboursement de toutes les avances que l'on a faites. Comme le plus vaillant, je *prétends* la troisième. (La Font.) Et moi je ne *prétends* que la mort d'un parjure. (Racine.) || Il est suranné dans cette acception ; il faut dire : *Prétendre avoir un cinquième*, etc. *Prétendre obtenir le remboursement*, etc.

— *Prétendre une femme, la main d'une femme.* Aspirer à l'épouser. Et de tant de belles il n'y en a pas une seule que je *prétende*. (Volt.)

— Se dit aussi d'une femme qui voudrait épouser un homme. Ces deux nymphes, Myrtil, a la fois te *prétendent*. (Mol.)

— Vouloir, exiger, entendre. Que prétendez-vous de moi ? Dans cette acception, *prétendre que* veut le verbe qui suit au subjonctif. On met aussi le futur après le présent et le conditionnel après l'imparfait. Je ne prétends pas que cet étourdi me manque de respect à l'avenir. Si je vous ai obligé dans tant d'occasions, je prétends que vous me rendiez service à votre tour. Chaque parti prétend que son vœu soit suivi. (Lemierre.)

S'il ose quelque jour me demander ma tête ..
Je ne m'explique point, Osmin, mais je *prétends*
Que du moins il faudra la demander longtemps.
(Racine.)

— Se flatter, espérer. Je n'ai rien fait pour vous, je n'ai rien à *prétendre*. (Volt.)

Gardez-vous de *prétendre*
Que de tant d'ennemis vous puissiez vous défendre.
(Racine.)

Traître, tu *prétendais* qu'en un lâche silence
Phèdre ensevelirait la brutale insolence. (Id.)

Des rimeurs sans nombre
Ont *prétendu* le couper.
L'immuable fablier
N'a pas même trouvé son ombre.
(F. de Neufchâteau.)

— Avoir intention, avoir dessein. Je n'ai point parlé sérieusement, j'ai prétendu plaisanter. Au printemps prochain, je prétends partir pour l'Italie. Je prétends vous faire voir tous les monuments de la capitale. Je n'ai point *prétendu* te faire aucune injure. (Quinault.)

Et, quant à ma maison, je ne puis m'en défaire,
C'est là que je suis né, c'est là qu'est mort mon père,
Je *prétends* y mourir. (Florian.)

— Avoir la prétention de.

Une mouche survient et des chevaux s'approche,
Prétend les animer par son bourdonnement.
(La Fontaine.)

— *Prétendre que* Soutenir que, affirmer que. Prétendre qu'une chose n'est pas vraie. Prétendre qu'on a un droit incontestable. C'est sans fondement qu'un de nos chimistes a *prétendu* que le tartre ne contient point d'alcali : cette opinion a été bien réfutée par M. Bernard. (Buff.) Quelques écrivains de l'Europe, qui n'avaient jamais été à la Chine, avaient *prétendu* que le gouvernement de Pékin était athée. (Voltaire.) Warburton a même *prétendu* que ce dogme n'est point du tout nécessaire dans une théocratie. (Id.) Si, pour accoucher, une femme pouvait se faire suppléer par une autre, combien de femmes grosses *prétendraient* qu'il leur est impossible par elles-mêmes de mettre leur enfant au jour ! (É. de Girardin.)

— S'emploie quelquefois avec un nom de chose suivi d'un qualificatif pour complément direct. J'écrivis à l'ami Damilaville que des gens qui revenaient de Barèges *prétendaient* ces eaux souveraines pour les dérangements. (Voltaire.)

— PRÉTENDRE. v. n. Aspirer à. Prétendre à une charge, à une place, aux emplois les plus élevés. Prétendre à la main d'une fille unique. Prétendre à tout est souvent le moyen de n'atteindre à rien. A de plus hauts partis Phlipote peut *prétendre*. (Boil.) Il faut toujours tendre à la perfection sans jamais y *prétendre*. (Maleb.) A de moindres faveurs des malheureux *prétendent*. (Rac.) Alors la femme, *prétendant* à l'autorité, se rend le tyran de son chef ; et le maître, devenu l'esclave, se trouve la plus ridicule et la plus misérable des créatures. (J.-J. Bouss.) Un homme d'honneur qui *prétend* à la main de mademoiselle Montrichard ne peut pas entretenir une fille d'Opéra. (Mérimée.) Cela tenait peut-être à ce que ce matelot *prétendait* à des mains de duchesse. (V. Hugo.)

— *Prétendre à*, suivi d'un verbe.

Caton, dans tous les temps, gardant son caractère,
Mourut pour les Romains sans *prétendre* à leur plaire.
(Voltaire.)

— *Prétendre de.* Se dit elliptiquement pour Prétendre à la faveur de.

C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre,
Que l'homme peut *prétendre*
D'honorer ses autels. (J.-B. Rousseau.)

— On dit aussi *Prétendre où*. Quel est le cœur où *prétendent* mes vœux ? (Racine.) Ou sont donc les honneurs où je devais *prétendre ?* (Delille.)

— Dans cette acception, les poètes emploient fréquemment *prétendre* comme un verbe actif. *Prétendre* l'honneur de se défendre. (Volt.) En vain nous *prétendons* le droit d'élire un maître. (Id.)

Il crut que, sans *prétendre* une plus haute gloire,
Elle lui céderait une indigne victoire. (Racine.)

— SE PRÉTENDRE. v. pron. Être soutenu. Cela ne peut se prétendre. Pareille chose ne doit pas se prétendre. Ce droit ne saurait se prétendre.

— Syn. comp. ASPIRER, PRÉTENDRE. *Aspirer* exprime l'action d'une personne qui désire ardemment d'arriver à une chose; *prétendre* indique des efforts tentés par une personne qui se croit, à tort ou à raison, des droits sur une chose.

PRÉTENDU, UE. part. pass. du v. Prétendre. S'empl. adjectiv. Faux, douteux, supposé. Un prétendu gentilhomme. Un prétendu bel esprit. Alléguer un prétendu droit. C'est de la que nous est né ce *prétendu* règne de Jésus-Christ, inconnu jusqu'alors au christianisme. (Boss.) Ils instituèrent même une fête d'expiation pour ces deux *prétendus* sacrilèges. (Volt.) L'hypocrisie des *prétendus* illuminés a produit bien des maux et des crimes. (La Harpe.)

— *Religion prétendue réformée.* Nom donné autrefois au calvinisme par les catholiques. || On a dit aussi substantivement la *prétendue*. Moyse, ministre de la *prétendue*. (Garasso.)

— A quoi l'on croit avoir droit. Exclu d'un rang vainement *prétendu*. (Racine.) On peut juger par les demandes de Pépin à Gaifre quels étaient plusieurs des droits *prétendus* par les suzerains sur leurs vassaux, quoique souverains eux-mêmes. (Anquet.)

— *Gendre prétendu.* Celui qui est sur le point de devenir le gendre, d'épouser la fille de quelqu'un. Et demain le gendre *prétendu* me doit être amené par son père. (Mol.)

— PRÉTENDU, UE. s. Le futur époux, la future épouse. Voila mon prétendu. Un honnête homme doit toujours avoir pour sa femme les égards qu'il avait lorsqu'il n'était encore que son prétendu. Voila ma *prétendue*. (Acad.) Un jeune paysan venait chercher sa *prétendue* à la ferme de son futur beau-père. (Chateaubriand.)

— Dans un sens plus général, Celui qui recherche une femme en mariage. Cette veuve a trois *prétendus*. (Acad.)

PRÉTENDÛMENT. adv. (ra l. *prétendu*). Par supposition. Il est hors d'usage.

* **PRÊTE-NOM.** s. m. Celui qui prête son nom à autrui, en se présentant comme intéressé apparent dans une affaire ou il n'a en réalité aucun interêt, parce qu'il agit pour le compte d'un tiers. Être le prête-nom de quelqu'un. N'être qu'un prête-nom. Employer un prête-nom pour acquérir un domaine. Il faut à celui qui se sert d'un prête-nom des contre-lettres qui le rassurent contre l'abus que l'on pourrait faire du mandat qu'il a donné. Les prête-noms sont toujours vus défavorablement. On les appelle aussi *hommes de paille*. Beaucoup d'entreprises s'adjugent à des *prête-noms*. (Vca l.)

— Par extens. M. de Thibouville ne peut-il pas connaître des jeunes gens de bonne volonté, parmi lesquels il choisirait un *prête-nom*, qui lirait la pièce aux comédiens comme si elle était de lui? (Voltaire.)

* **PRETENTAINE.** s. f. V. PRETANTAINE.

PRÉTENTIEUSEMENT. adv. (pron. *prétan-ci-en-ze man*). D'une façon prétentieuse.

* **PRÉTENTIEUX, EUSE.** adj. (pr. *prétan-ci-eu*). Qui a des prétentions. Homme prétentieux. Femme prétentieuse. C'était, si j'ai bonne mémoire, un jeune garçon très *prétentieux*. (A. Dandet.)

— Qui annonce de l'affectation, de la recherche. Style prétentieux. Ton prétentieux. Parler prétentieux. La discrétion *prétentieuse* de la baronne. (Fh. Lerlercq.)

— PRETENTIEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a des prétentions. Un prétentieux. Une prétentieuse. Faire le prétentieux, la prétentieuse. Vous n'êtes qu'un prétentieux.

— *Prétentieux de.* Les pauvres d'esprit sont plus faciles à supporter que les *prétentieux* d'esprit. (Lacretelle.)

* **PRÉTENTION.** s.f. (pr *pré-tan-cion*; rad. *prétendre*). Droit qu'on a ou qu'on croit avoir de prétendre à une chose, d'y aspirer. Grande prétention. Haute prétention. Prétention juste, raisonnable, légitime, fondée. Avoir des prétentions. Réussir dans ses prétentions. Échouer dans ses prétentions. Se désister, rabattre de ses prétentions. Borner ses prétentions. Les prétentions exagérées font rejeter les prétentions légitimes. L'excès des prétentions détruit la prospérité. Si nous n'avions pas de prétentions, celles des autres ne nous choqueraient pas. Cessez, princes et potentats, de troubler par vos *prétentions* le projet de ce mariage. (Bossuet. Illustres têtes qui m'écoutez, voyez cette coupe funèbre, lisez ces tristes caractères, et apprenez où doivent aboutir vos desseins, vos *prétentions* et vos fortunes. (Fléch.) Dans ses *prétentions* une femme est sans borne. (Boil.) Grégoire s'éleva avec autant de vigueur que d'autorité contre cette étrange *prétention*. (Montalembert.)

Cependant et ma haine et ses *prétentions*
Sont les moindres sujets de nos divisions. (Racine.)

— Fam. *Homme à prétentions.* Homme qui prétend à l'esprit, aux talents, à la naissance, à la considération. || *Homme sans prétentions.* Homme simple et modeste.

— On dit, dans le même sens, *Avoir des prétentions à l'esprit, à la naissance*, et, absolument, *Avoir de la prétention, être sans prétention, être plein de prétentions, être à prétentions.* L'homme modeste n'a ni honte de ne pas tout savoir, ni la prétention de savoir ce qu'il ignore.

— *Cette femme a encore des prétentions.* Elle veut plaire par des qualités qui ne sont plus de son âge. || On dit, dans le sens contraire, *Cette femme n'a pas de prétentions, est sans prétentions* La beauté trompe les femmes en leur faisant établir sur un pouvoir éphémère les prétentions de toute leur vie.

— Volonté, dessein. Je n'ai pas la prétention de l'emporter sur vous. Nous avons simplement la *prétention* de faire un peu de bien en restant des hommes indépendants et de bon sens. (J. Favre.) Auriez-vous la *prétention* de m'obliger à vous rendre compte de mon administration, monsieur Mical? (F. Fabre.)

— Dessein, projet d'acquérir une chose, une situation, fondé sur la confiance en une capacité personnelle. Traverser les *prétentions* de quelqu'un. (Trévoux.) Chacun se croit capable de tout et ne borne ses *prétentions* que par l'impuissance où il est de s'élever plus haut. (Nicole.) A cinquante ans, la fortune est établie, la réputation faite, les *prétentions* évanouies ou remplies. (Buffon.)

— Particulièrement, Dessein, espérance de plaire à une femme. Elle jugera par cette obéissance aveugle que, si je renonce aux *prétentions* que j'avais sur son cœur, je n'étais pas indigne de le posséder. (Mme de La Fayette.)

* **PRÊTER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *præstare*, même signif.; formé de *præ*, devant, et de *stare*, se tenir). Donner, confier pour l'usage une chose à condition qu'on la rendra. Prêter des meubles. Prêter de l'argent. Prêter son cheval, sa voiture. Prêter les livres de sa bibliothèque. Il m'avait *prêté* ou donné un bonnet et des bas que je ne lui ai jamais rendus et qu'il ne m'a jamais redemandés, quoique nous nous soyons revus depuis ce temps-là. (J.-J. Rouss.) Mais croyez-vous les femmes d'Europe fausses comme on les représente dans les comédies et dans les livres que vous m'avez *prêtés*? (B. de Saint-Pierre.)

— Fig.

Rome seule aujourd'hui peut résister à Rome;
Il faut pour la braver qu'elle nous *prête* un homme. (Corneille.)

— Absol. Prêter de l'argent. Cet homme aime, n'aime pas à prêter. Prêter à intérêt, à usure, sur gage.

— *Prêter à la petite semoine.* Prêter pour un temps très court et à un taux très élevé.

— Fournir, donner.

Pour franchir ces amas de neiges éternelles,
Dédale à cet Icare a-t-il *prêté* des ailes? (Volt.)

— Fig. *Prête* à mes discours un charme qui lui plaise. (Rac.) Tes malheurs te *prêtaient* encor de nouveaux charmes. (Id.) Tout *prête* des armes à la volupté. (Mass.) Ta fille à ces beautés *prête* un charme nouveau. (Del.) Pendant ce récit, le génie tenace de Napoléon fut moins frappé de ces avantages en eux-mêmes que de l'appui qu'ils *prêtaient* à l'illusion dont il venait de nous entretenir. (De Ségur.)

Prêtant à leur fureur des couleurs favorables,
Et prodiguant surtout du sang des misérables. (Rac.)

— *La lune prête sa lumière; la nuit prête son voile, son ombre.* La lune éclaire; la nuit cache, dérobe. L'astre qui nous *prête* sa lumière. (J.-B. Rousseau.)

— Par anal.

Les dryades à votre amour
Prêtent leur ombre salutaire. (J.-B. Rouss.)

— *Prêter sa plume.* Écrire pour quelqu'un.

— *Fig. Prêter secours, aide, faveur,* etc. Secourir, aider, favoriser.

— *Prêter la main à quelque chose.* Aider à faire quelque chose, être complice de quelque chose. Prêter la main à un vol, à un meurtre, à un incendie. Guillaume, enfant de chœur, *prête* sa main novice. (Boil.) Je n'ai fait que *prêter* mon bras à sa vengeance. (L. Rac.)

Hélas! et plût aux dieux qu'à son sort inhumain
Moi-même j'eusse pu ne point *prêter* la main. (Racine.)

— *Prêter la main* ou *l'épaule à quelqu'un.* L'aider à remuer, à soulever, à porter quelque chose de pesant. || Fig. L'aider à réussir dans une entreprise. Quand vous serez revenus, je suis convaincu que vous ne *prêterez* pas les mains à des combinaisons artificielles. (Gambetta.)

— *Prêter main-forte.* Appuyer par la force l'exécution des ordres de la justice. || Venir en aide.

La moitié de tes gens doit occuper la porte,
L'autre moitié le suivre et te *prêter* main-forte. (Corneille.)

— *Prêter son bras à quelqu'un.* Le soutenir, l'aider. Je lui *prête* mon bras sans engager mon âme. (Corn.)

— *Prêter une défense à quelqu'un.* Le défendre par tel moyen que l'on juge à propos.

— *Prêter une preuve.* Donner une preuve, servir de preuve.

Votre exemple lui *prête* une preuve assez claire
Que le trône est plus doux que le sein d'une mère. (Corneille.)

— On dit de même *Prêter un prétexte.* L'hymen *prête* un prétexte à qui veut tout donner. (Corneille.)

— *Prêter l'oreille.* Écouter attentivement, faire silence. *Prête* sans me troubler l'oreille à mes discours. (Corn.) Qui veut entendre combien la raison préside dans les conseils de ce prince n'a qu'à *prêter* l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs. (Boss.) En vain, *prêtant* une oreille attentive, je cherche à saisir quelques sons pour me diriger à travers un abîme de silence. (Chateaub.) Tantôt nous marchions en silence, *prêtant* l'oreille au sourd mugissement de l'automne, ou au bruit des feuilles séchées que nous traînions tristement sous nos pas. (Id.) || On dit dans le même sens : *Prêter attention, prêter silence.*

— *Prêter l'oreille* signifie aussi Agréer, accueillir. Nés et nourris dans la liberté, ils ne *prêteront* jamais l'oreille à aucune proposition qui tende à la servitude. (Rollin.)

— *Prêter l'œil et l'oreille, ses yeux et ses oreilles à.* Regarder et écouter. Oh! vous avouerez qu'il est difficile de surprendre une femme qui ne vous *prête* ses yeux et ses oreilles qu'une minute. (Marivaux.)

Même notre grand roi, ce foudre de la guerre,
Le front ceint de lauriers, daigne bien quelquefois
Prêter l'œil et l'oreille au théâtre français. (Corneille.)

— *Prêter l'esprit.* Être attentif. Prêtez bien l'esprit à ce que je vais vous dire.

— *Prêter son nom.* Laisser faire en son nom un acte où le véritable contractant ne veut point paraître. || Autoriser un autre à se servir de son nom en quelque occasion. A de si noirs forfaits *prêteras*-tu ton nom? (Boil.)

Et jusques à ce jour
Atalide a *prêté* son nom à cet amour. (Racine.)

— *Prêter son crédit, prêter ses amis à quelqu'un.* Lui rendre service, soit par son crédit personnel, soit par le moyen de ses amis. || *Prêter sa voix, prêter son ministère à quelqu'un.* Parler pour lui, s'employer pour lui. C'est moi qui *prête* ici ma voix aux malheureux. (Rac.)

Je ne vous presse point de vouloir aujourd'hui
Me *prêter* votre voix pour m'expliquer à lui. (Rac.)

— Fam *Prêter le collet à quelqu'un.* Se présenter pour lutter, pour combattre corps à corps avec lui. Je ne vous crains pas, je vous prêterai le collet quand vous voudrez. || Fig. Être prêt à résister à quelqu'un, à lui tenir tête dans une discussion. Je suis homme à vous prêter le collet.

— *Prêter serment.* Faire serment devant quelqu'un. Prêter serment devant un tribunal. Être admis à prêter serment. Prêter serment de fidélité à la constitution. A la mort du tyran, Vespasien avait successivement *prêté* serment d'obéissance à Galba, à Othon et à Vitellius. (Anquetil.) || *Prêter foi et hommage.* Se disait d'un vassal qui rendait foi et hommage au seigneur duquel il relevait.

— Attribuer. Prêter à quelqu'un des discours qu'il n'a pas tenus, une intention qui n'est pas la sienne, une action qu'il n'a pas faite. Prêter à quelqu'un un ouvrage, une chanson, une plaisanterie. Prêter à quelqu'un des torts, un travers, un ridicule, etc. L'homme prête ses passions à Dieu. L'adulateur *prête* aux grands les qualités qui leur manquent. (Mass.) Quels sont les succès ou les uns ne *prêtent* au hasard les mêmes événements dont les autres font honneur aux talents et à la sagesse? (Id.) La direction jésuite n'est point sévère, elle n'a pas la dureté que lui *prête* le préjugé populaire. (De Goncourt.) Il prête toujours aux autres la force et l'énergie qu'il a lui-même. (G. Droz.)

— Loc. prov. *On ne prête qu'aux riches.* On prête plus volontiers à ceux qui sont en fonds pour rendre. || Fig. et par extens., On attribue volontiers de bonnes ou de mauvaises qualités, des traits d'esprit ou de sottise, à certaines personnes, d'après la réputation qu'elles se sont faite.

— Art milit. *Prêter le flanc à l'ennemi.* S'exposer à être pris en flanc par l'ennemi. || Fig. et fam. *Prêter le flanc.* Donner prise sur soi; donner matière. || On dit de même : *Prêter le flanc à la critique, à la censure, à la plaisanterie, au ridicule,* etc. Toujours les métaphores *prêtent* le flanc au scepticisme. (E. About.)

— Mar. *Prêter le côté à un fort, à un bâtiment.* Se dit d'un vaisseau qui prend position pour combattre || *Prêter le côté au vent, à la mer.* Être à la cape.

— PRÊTER. v. n. Se dit d'un objet qui s'étend aisément quand on le tire. Cette étoffe, ce cuir prête. Un bas qui prête.

— Fig. *Ce sujet prête, prête beaucoup.* Se dit d'un sujet de discours ou d'ouvrage d'esprit qui est fécond, qui peut fournir beaucoup d'idées.

— *Prêter à.* Pouvoir être interprété d'une certaine façon. Cette conduite, cette action, cette démarche, ce discours prête à de fâcheuses interprétations. Une mort par indigestion *prête* toujours au ridicule. (Brill.-Sav.)

— *Prêter à.* Se dit aussi avec un verbe à l'infinitif.

Dès qu'un mari peu résigné
Prêtait à rire au voisinage. (Béranger.)

— SE PRÊTER. v. pron. Être prêté. L'argent se prête au taux légal. L'argent se prête quelquefois, et se donne rarement. L'argent à tout denier se *prêta* sans usure. (Boil.)

— Prêter l'un à l'autre. Tout est commun entre eux; ils se prêtent leurs livres, leur argent et jusqu'à leurs habits.

— Fig. L'énergie et la dignité du caractère se *prêtent* un mutuel appui. (Latena.)

— Se laisser aller momentanément. Le sage sait se prêter au plaisir, mais jamais il ne s'y abandonne. Il faut savoir quelquefois se prêter aux illusions de la vie. Leur condition les oblige à se *prêter* quelquefois au monde. (Fléchier.) Le torrent n'entraîne que ceux qui veulent bien s'y *prêter*. (Mass.) Si je me suis *prêtée* à l'occasion de devenir riche, c'est pour te rendre mille fois le bien que tu nous as fait. (B. de St P.) Il croit que je n'ai rien aperçu parce que je me suis *prêtée* à tous ses caprices. (Th. Gautier.)

— *Se prêter à soi-même.* Se laisser aller à ses propres sentiments. Pour ne jamais sortir de l'état où vous êtes, vous n'avez qu'à suivre vos penchants, vous *prêter* à vous mêmes, vous laisser entraîner mollement au courant. (Massillon.)

— Se dit des choses qui s'accommodent, se modifient selon les circonstances. Les lois se sont *prêtées* à la faiblesse et aux passions, en ne réprimant que ce qui attaque ouvertement la société. (Duclos. Le vague de la musique se *prête* à tous les mouvements de l'âme. (Mme de Staël.) L'empire romain ne fut pas assez flexible pour se *prêter* ainsi aux nécessités des communautés qu'il englobait. (E. Renan.)

— Consentir à. Se prêter à un accommodement. Se prêter à tout. Ne se prêter à rien. Se prêter à tout ce qui fait plaisir aux autres. Ne pas se prêter à une action coupable, à de viles manœuvres. Alors, me *prêtant* ailleurs jeux, je me chargeais du personnage de Raguel, et j'accordais à Paul ma fille Sephora en mariage. (B. de Saint-Pierre.)

— *Se prêter à la plaisanterie.* Ne pas s'en offenser.

— *Se prêter aux circonstances.* Savoir patienter quand il le faut.

— *Se prêter aux mains.* Se placer de façon que les personnes chargées de soigner, de parer, puissent agir commodément. Se prêter aux mains du masseur, du coiffeur, de sa femme de chambre.

— Se montrer facile, favoriser, tolérer. Se prêter aux faiblesses de ses amis. Vous êtes trop grand pour ne pas vous *prêter* à mes faiblesses. (Volt.)

— En ce sens, Se dit avec un nom de personne pour complément.

De l'humeur dont il est, j'admire seulement
Qu'il daigne se *prêter* à nous pour un moment. (Piron.)

— Absol. *Il faut savoir se prêter.* Il faut savoir user d'indulgence à propos.

— PRÊTER. s. m. Ce qu'on prête. Il s'emploie dans les deux locutions proverbiales qui suivent : *Ami au prêter, ennemi au rendre.* Quand on veut retirer son argent des mains de celui à qui on l'a prêté, il arrive souvent qu'on s'en fait un ennemi. || *C'est un prêter à ne jamais rendre.* Se dit d'un prêt fait à une personne insolvable.

* **PRÉTÉRIT.** s. m. (pr. *pré-té-rit*; du lat. *præterilum*, passé). Gramm. Temps passé. Ce mot a été autrefois substitué à celui de *parfait* et remplacé à peu près aujourd'hui par celui de *passé*.

— Gramm. sanscr. *Prétérit uniforme* ou *premier, prétérit augmentatif, aoriste forme* ou *second, prétérit redoublé.* Les trois temps passés de la conjugaison sanscrite.

— PRÉTÉRIT. adj. Dr. rom. Omis, dont il n'est point fait mention. || *Enfant prétérit.* Celui dont le père avait oublié de faire mention dans son testament, ce qui rendait cet acte nul.

— Antiq. rom. *Candidat prétérit.* Celui qui n'obtenait point les suffrages pour la charge qu'il briguait.

* **PRÉTÉRITION.** s. f. (pr. *pré-té-ri-cion*; du lat. *præteritum*, passé). Rhét Figure de pensée, au moyen de laquelle on feint de passer sous silence ou de ne toucher que légèrement des choses sur lesquelles on appuie cependant avec force. Je ne parlerai point de sa naissance. On dit aussi *prétermission.*

— Par extens. Omission en général. Les journaux de l'opposition ont reproché au discours de la couronne la *prétérition* de l'existence du régent d'Espagne. (Legoarant.)

— Prat. Omission d'un héritier nécessaire dans un testament. La prétérition annule le testament.

* **PRÉTERMISSION.** s. f. Rhét. Syn. de PRÉTÉRITION.

PRÉTESTICULAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *testicule*). Méd. Qui est placé au-devant du testicule.

* **PRÉTEUR** s. m. (du lat. *prætor*, même signif.). Hist. rom. Magistrat qui rendait la justice dans Rome ou qui gouvernait une province. Il n'y eut d'abord qu'un préteur; on en nomma deux en 244, quatre en 228, puis huit sous Sylla, dix et même quatorze sous César, de douze à seize sous Auguste, de douze à dix-huit sous ses successeurs. Spurius Furius Camillus fut le premier qui exerça la charge de préteur, l'an de la fondation de Rome 398, et av. J.-C. 356. Le préteur était le second dignitaire de Rome; il avait toute autorité dans la ville en l'absence du consul. Comme le consul, il avait la robe prétexte, la chaise curule, marchait avec six licteurs et n'était qu'un an en charge. || *Préteur étranger* ou *mineur.* Second préteur, qui décidait de toutes les affaires concernant les étrangers. || *Préteur fiscal.* Magistrat créé par Nerva pour juger les contestations entre le fisc et les particuliers. Ces préteurs furent abolis par Justinien. || *Préteurs du trésor.* Magistrats annuels établis, en 28 av. J.-C., à Rome, par Auguste, pour la garde du trésor public. On les appelait aussi *préfets du trésor.* || *Préteurs tutélaires.* Magistrats créés par Marc-Aurèle pour veiller aux intérêts des pupilles

et des orphelins. || *Preteur urbain* ou *majeur*. Celui qui était chargé des affaires entre citoyens.

— Les écrivains latins donnent quelquefois le nom de *préteur* aux chefs ou stratèges des républiques grecques, notamment au général en chef de la ligue achéenne.

— Hist. mod. Magistrat de quelques villes d'Allemagne. || Titre que l'on donnait, sous Napoléon, à des officiers nommés dans le sein du sénat. Les préteurs étaient chargés de tous les détails relatifs à la garde du sénat, à la police et à l'entretien du palais sénatorial. Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzick, fut un des préteurs du sénat.

* **PRÊTEUR, EUSE**. adj. Qui prête. Se dit surtout de ceux qui prêtent de l'argent. N'être pas prêteur de son naturel.

La fourmi n'est pas *prêteuse*,
C'est là son moindre défaut. (LA FONT.)

— Loc. prov. *La fourmi n'est pas prêteuse*. Se dit en parlant d'une personne avare qui n'aime point prêter.

— Substantiv. Un prêteur à gros intérêts. C'est un *prêteur* sur gages. (Acad.) Pour que le *prêteur* eût droit d'élever à son gré le niveau de ses exigences, il suffisait que son argent fût à lui. (L. Blanc.) || Se prend presque toujours en mauvaise part, et signifie Usurier.

PRÉTEXTAT (Saint). Évêque de Rouen depuis 555, bénit, en 576, le mariage de Brunehaut avec Mérovée, neveu du premier mari de cette reine; fut déposé par le concile de Paris, 577, et exilé à Jersey. Ayant repris par la suite possession de son siège, il fut assassiné au pied des autels par un agent de Frédégonde. Fête, le 24 février.

* **PRÉTEXTE**. s.m. (ét. lat., *prætextus*, part. pass. de *prætexere*; formé de *præ*, devant, et de *texere*, tisser). Cause apparente, simulée, dont on se sert pour cacher le vrai motif d'un dessein, d'une action. Prétexte spécieux, plausible, mauvais, bon, léger. Faible prétexte. Chercher un prétexte. Prendre prétexte d'une chose. Prendre pour prétexte une chose. Fournir, trouver un prétexte. Se servir d'un prétexte. N'être jamais à court de prétextes. Quereller quelqu'un sur le moindre prétexte. Prendre un mauvais prétexte. Couvrir adroitement ses plus mauvaises actions du prétexte spécieux de l'équité et de l'amour du bien public. Quelque *prétexte* que nous donnions à nos afflictions, ce n'est souvent que l'intérêt ou la vanité qui les cause. (La Rochef.) Chaque défaut a son *prétexte*. (Id.) Les femmes ont toujours des *prétextes* honnêtes. (Volt.) Toutes les autres raisons ne furent que des *prétextes*. (Id.) La haine religieuse se contente à peu de frais, quand il s'agit de trouver un *prétexte* aux violences. (E. Renan.)

— *Prétexte à*.

Henriette, entre nous, est un amusement,
Un voile ingénieux, un *prétexte*, mon frère,
A couvrir d'autres feux dont je sais le mystère. (Mol.)

— *Il n'y a pas de prétexte à cela*, et absol., *il n'y a pas de prétexte*. Il n'y a pas même de raison apparente pour dire ou faire la chose dont il s'agit.

— *Prétexte de*. Chercher un prétexte de se plaindre.

— *Prétexte pour*. Demander un prétexte pour rompre. On cherche tant de *prétextes* pour s'en dispenser. (Fléch.) Elle trouve cent *prétextes* pour m'éviter. (J.-J. Rouss.)

— *Sous prétexte de*. loc. prépos. Sous prétexte de maladie. Sous prétexte de rendre service. Se venger soi-même, sous prétexte de venger son ami. Sous prétexte de zèle et de religion, chercher à assouvir son ambition. Opprimer l'innocent sous prétexte de justice. Vit-on jamais affaiblir la justice en faveur des juges, sous *prétexte* de les renvoyer à leur conscience? (Fléch.) Sous *prétexte* d'exercer la charité, ils renversent toutes les règles de la justice. (Fl.) Sous *prétexte* de blâmer l'ambition, consacrer l'oisiveté et l'indolence. (Mass.)

— *Sous prétexte que*. loc. conj. Il a pris congé de nous de très bonne heure, sous prétexte qu'il avait à écrire.

* **PRÉTEXTE**. adj. f. (étym. lat., *prætexta*, même signif.; de *præ*, devant, et de *texta*, tissée). Antiq. rom. Se disait d'une robe blanche bordée d'une large bande de pourpre, qui était à Rome une des marques de dignité sénatoriale, consulaire, etc.

— Se disait aussi d'une robe longue et blanche, bordée par le bas d'une petite bande de pourpre, et que les enfants des familles distinguées portaient jusqu'à l'âge de puberté. Les jeunes gens la prenaient à quinze ans et la quittaient à dix-sept pour prendre la robe virile. Les filles la portaient jusqu'à ce qu'elles fussent mariées.

— Littér. *Tragédie prétexte*. Tragédie dont le sujet était empruntè à l'histoire de Rome, et où figuraient des personnages revêtus de la robe prétexte. La fable prétexte est la tragédie nationale des Romains, comme la fable togate est leur comédie.

— Substantiv. La prétexte. Les consuls prenaient la *prétexte* le premier jour qu'ils entraient en charge. (Acad.)

PRÉTEXTÉ, ÉE. part. pass. du v. Prétexter. S'empl. adjectiv. Voyage prétexté. Maladie prétextée.

* **PRÉTEXTER**. v. a. 1re conj. Prendre pour prétext. Prétexter un voyage, une maladie, une affaire pressante. On ne les a jamais vus égorger les faibles en *prétextant* les ordres de la Divinité. (Volt.)

— *Prétexter que*. Prétexter que l'on est retenu par un travail urgent.

— Couvrir d'un prétexte, cacher sous une apparence spécieuse. Ce magistrat *prétexte* ses violences de l'amour du bien public. (Acad.) Les peuples *prétexterent* leur revolte du zèle de la religion. (Fl.) On dit plutôt *Donner pour prétexte de ses violences, de sa révolte*.

— SE PRÉTEXTER. v. pron. Être prétexté, être donné pour prétexte, servir de prétexte. Cette légère infirmité ne doit pas se *prétexter* comme exemption du service militaire. (Boiste.)

— S'alléguer pour prétexte à soi-même. Nous nous trompons nous-mêmes, et nous étouffons notre conscience en nous *prétextant* de fausses obligations, de faux motifs, de fausses apparences de vertu. (Boiste.)

PRÉTHYROÏDIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; fr. *thyroïde*). Anat. Qui est en avant du cartilage thyroïde.

PRETI (Mattia), dit le *Calabrese*. Peintre de l'école napolitaine, 1613-1699, né à Taverna (Calabre), eut pour maîtres Lanfranc, puis le Guerchin.

PRÉTIBIAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; *tibia*, tibia). Anat. Qui est placé au-devant du tibia.

PRÉTIBIO-DIGITAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de la face antérieure du tibia aux orteils.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE. adj. 2 g. Anat. Qui se rend de la face antérieure du tibia à la face supérieure des orteils.

* **PRÉTINTAILLE**. s. f. (pr. *pre-tein-taille*, *ll* mouill.) Ornement en découpure qui se mettait sur les robes des femmes. Robe garnie de prétintailles. Je puis me vanter d'être la première qui ait porté des *prétintailles* dans la ville de Valognes. (Le Sage.)

— Fig. Il ne s'agit que d'ôter de la voix les éclats et toute la *prétintaille* française. (J. J. Rousseau.)

— Fig. et fam. Légers accessoires qui accompagnent une chose, qui en dépendent. Cette charge lui a coûté cent cinquante mille francs, sans compter les prétintailles, sans compter toute la prétintaille. Cette locution figurée était usitée surtout lorsque le genre d'ornement appelé *prétintaille* était à la mode.

— Fig. Tout ce qui caractérise les vieilles gens attachés à l'ancien régime. La marquise de *Prétintaille*. (Béranger.)

— Jeux. A l'hombre, Nom donné aux différentes chances pour lesquelles on paye des fiches à celui qui fait jouer, s'il gagne, ou que celui qui fait jouer paye aux autres s'il vient à perdre. On distingue quatorze prétintailles: la consolation, le parfait contentement, etc. || Autrefois on comptait également des prétintailles au piquet.

PRÉTINTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Prétintailler. S'empl. adjectiv. Robe prétintaillée.

— Fig. *Style prétintaillé*. Style surchargé d'ornements de mauvais goût.

— Jeux. Se dit des différentes chances du jeu de l'hombre.

PRÉTINTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pre-tein-ta-lle*, *ll* mouill.). Mettre des prétintailles. Prétintailler une robe.

— Fig. *Prétintailler son style*. Y multiplier les ornements.

— SE PRÉTINTAILLER. v. pron. Être prétintaillé. Il est familier.

PRETO (Rio). Géogr. V. TAPAJOZ.

* **PRÉTOIRE**. s. m. Hist. rom. Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice. Beau prétoire. Vaste prétoire. Entrer dans le prétoire.

— Tente du général romain dans les camps. || Espace de cent pieds carrés reservé autour de cette tente.

— Caserne ou camp stable des prétoriens.

— *Préfet du prétoire*. Celui qui commandait la garde de l'empereur. Les préfets du *prétoire*, pour le pouvoir et les fonctions, étaient à peu près comme les grands vizirs. (Montesquieu.) || Sous le Bas-Empire, Magistrat supérieur qui administrait une des quatre grandes provinces.

— Habitation du préteur ou gouverneur d'une province.

— En France, Tribunal d'un juge de paix.

— Par extens. Tribunal quelconque. La malheureuse Hélène n'eut qu'à se rendre du *prétoire* à l'échafaud. (Ch. Nodier.) Comparait-il devant un parlement, aussitôt il élargit l'enceinte du *prétoire*. (L. Blanc.)

PRETORIA. Géogr. L'une des plus jolies villes de l'Etat de Transvaal (Afrique australe).

PRÉTORIAL, ALE. adj. Qui a rapport au prétoire d'un juge de paix. Une décision prétoriale.

PRÉTORIANISME. s. m. Polit. Gouvernement des prétoriens, de l'armée.

* **PRÉTORIEN, ENNE**. adj. (du lat. *prætor*, préteur). Qui dépend du préteur, qui appartient à sa charge. Dignité prétorienne.

— *Cohorte prétorienne*. Nom donné, sous la république, à la cohorte chargée de veiller autour de la tente du général dans un camp. || *Droit prétorien*. Droit qui résultait des édits des préteurs. || *Édifice prétorien*. Nom qu'on donnait aux maisons de campagne les plus somptueuses des grands de Rome. || *Familles prétoriennes*. Celles dans le sein desquelles on avait nommé un préteur. || *Provinces prétoriennes*. Celles ou l'on envoyait des préteurs pour les gouverner.

— Se dit aussi des soldats qui formaient la garde des empereurs romains, et dont le chef avait le titre de préfet du prétoire. Soldat prétorien. Cohorte prétorienne. Garde prétorienne. || *Camp prétorien*. Camp où logeaient les prétoriens à Rome.

— PRÉTORIEN. s. m. Soldat de la garde prétorienne. Octave établit 10,000 prétoriens qu'il divisa en deux cohortes, lorsqu'il fut proclamé empereur. Les prétoriens levaient bientôt tout-puissants; ils allèrent jusqu'à mettre plusieurs fois l'empire à l'encan. Cette dangereuse milice fut cassée par Constantin. L'empire fut mis à l'encan par les *prétoriens*. (Acad.)

— Par extens. Se dit en parlant des soldats qui établissent ou soutiennent un gouvernement despotique. Tous les pouvoirs despotiques ont été soumis à des prétoriens. Ces grands bals étaient toujours des occasions saisies par de riches familles pour y produire leurs héritières aux yeux des *prétoriens* de Napoléon. (H. de Balzac.) Aux lieux où la foule bouillonne, pas une figure de *prétorien*. (L. Blanc.)

— Par anal. *Ces prétoriens* (les jésuites); ou jansénistes du saint-siège. (D'Alembert.)

PRÉTORIOLE. s. m. (ét. lat., *prætorium*, prétoire). Anc. mar. Chambre du capitaine de vaisseau. Il s'est dit sur la Méditerranée seulement.

PRÊTRA. s. m. Ichtyol. Nom donné vulgairement aux jeunes brèmes ou aux éperlans bâtards.

PRÊTRAGE. s. m. (radic. *prêtre*). S'est dit ironiquement pour Sacerdoce.

* **PRÊTRAILLE**. s. f. (pron. *prè-traille*, *ll* mouill.). Terme d'injure et de mépris employé pour désigner les prêtres, les ecclésiastiques, le clergé. M. Bauduel, qui n'est pas trop dans les bonnes grâces de la *prêtraille*, veut se ménager des retraites et des appuis à tout hasard. (Voltaire.)

— Par extens. L'adulation tournait parfois à l'adoration: cette valetaille avait sa *prêtraille*. (P. de Saint-Victor.)

* **PRÊTRE**. s. m. (et. lat., *presbyter*, même signif.; du gr. πρέσβυς, vieillard). En général, Ministre de la religion; homme consacré à un culte, et servant d'intermédiaire entre ses semblables et la Divinité. Les prêtres du paganisme. Les prêtres de Jupiter, d'Apollon, de Cybèle, de Bacchus. Les prêtres de Baal, d'Isis. Les Hindous et les Chinois ont un profond respect pour leurs prêtres, qu'ils appellent brahmanes et bonzes. Les prêtres gaulois se nommaient druides. Les prêtres égyptiens formaient une caste puissante et savante qui posséda pendant longtemps presque toute l'autorité. Chez les Grecs, les princes faisaient pour la plupart les fonctions de prêtres sacrificateurs, et pour cela ils portaient toujours auprès de leur épée un couteau dans un étui. Les prêtres romains formaient une caste à part; on les choisissait parmi les citoyens les plus considérables. On les distinguait en deux classes: l'une comprenait ceux qui offraient des sacrifices à tous les dieux; l'autre, ceux qui étaient attachés au culte de divinités particulières. Le *prêtre* deviendra la première victime. (Rac.) Le *prêtre* proprement dit joue un faible rôle dans l'histoire du judaïsme et de l'islamisme. (E. Renan.)

Du sein d'un *prêtre* ému d'une divine horreur
Apollon par des vers exhala sa fureur. (Boil.)
Le regard vers les cieux, comme un *prêtre* inspiré,
Il parle, et sa parole est un homme sacré.
(G. Farcy.)

— Dans la religion hébraïque, Nom donné particulièrement aux ministres qui étaient consacrés au service du tabernacle et du temple, sous l'ancienne loi. Le grand prêtre de la loi. Les prêtres de la loi. Les princes des prêtres. Les prêtres et les lévites. Les *prêtres* ne pouvaient suffire aux sacrifices. (Rac.)

— Dans la religion catholique, Celui qui a reçu l'ordre du sacerdoce, et qui, en vertu de cet ordre, a le pouvoir de dire la messe, de remettre les péchés et d'administrer les sacrements de l'Église. L'évêque a seul le pouvoir d'ordonner des prêtres, de faire des prêtres. Bon prêtre. Saint prêtre. Prêtre vénérable. Jeune prêtre. Mauvais prêtre. *Prêtres* sacrés, préparez vos cantiques. (Rac. *Prêtres* de l'Éternel, vous déchirez vos vêtements en ces rencontres. (Fléch.) Dans les *prêtres* comme dans le peuple, l'ignorance est bien plus à craindre que les lumières. (Mass.) Un bon *prêtre* est un commentaire vivant du Nouveau Testament. (Lamart.) Né le plus souvent sous le chaume, le *prêtre* irlandais apprend dès le berceau à connaître la misère de ses frères; chacune des privations de ses jeunes années lui révèle une douleur que plus tard il saura soulager. (Montalembert.)

Ses *prêtres* fortunés foulent d'un pied tranquille
Les tombeaux des Catons et la cendre d'Émile.
(Voltaire.)

— *Prêtre habitué* ou *prêtre paroissial*. Prêtre attaché au service d'une paroisse.

— *Se faire prêtre*. Recevoir l'ordre du sacerdoce.

— *Le Prêtre éternel*. Jésus-Christ. *Prêtre éternel*, prince des pasteurs, divin apôtre de notre foi et de notre confession. (Massillon.)

— En parlant du culte réformé, on dit ordinairement *ministre* ou *pasteur*.

— En poésie on dit *un prêtre d'Apollon* pour un poète; *un prêtre de Polymnie*, pour un musicien; *un prêtre de Thémis*, pour un juge; *un prêtre d'Esculape*, pour un médecin ou un chirurgien, etc. Il aimait les jardins, étant *prêtre* de Flore. (La Font.)

— Fig. *Prêtre de Plutus*. Homme qui fait son dieu de l'or et de l'argent.

— Dans un sens analogue. Vous savez qu'en Italie même il y a eu autrefois un galant homme qui composa un hymne à la déesse Paresse, et qui fit gloire d'être le *prêtre* de cette déesse. (Balzac.)

— Fig. et fam. *Pauvre prêtre*. Se dit d'un homme auquel on suppose peu d'industrie ou d'adresse. || *Prêtre Martin*. Chantre qui dit le verset et le repons, et fig., Celui qui fait la demande et la réponse.

— Pop. *Il va tomber des prêtres*. Se dit lorsque, par un temps orageux, paraît un gros nuage noir, qui annonce de la pluie.

— Loc. prov. *Il faut que le prêtre vive de l'autel*. Il faut que chacun trouve des moyens suffisants de subsistance dans la profession qu'il a embrassée.

— Bot. *Bonnet de prêtre*. V. BONNET.

— Entom. Nom vulgaire des libellules ou demoiselles, parce qu'elles portent les ailes étendues comme les surplis des prêtres.

— Fortif. *Bonnet-à-prêtre* ou *bonnet-de-prêtre*. V. BONNET.

— Hist. *Guerre des prêtres*. Guerre que les cantons de Berne et de Zurich soutinrent contre les cinq autres cantons suisses, en 1655. Cette guerre fut causée par l'intolérance du canton de Schwitz. || *Prêtres réfractaires*. Nom donné pendant la Révolution française, à ceux qui avaient refusé de prêter le serment constitutionnel. On disait par opposition *prêtres constitutionnels*.

— Ichtyol. Nom vulgaire des jeunes brèmes et des petits poissons blancs.

— Ornith. Nom vulgaire du coucou piaye, du macroureux et du bouvreuil.

PRÊTRE, A. s. m. (de *Prêtre*, n. pr. Bot. Syn. de DICEROCARYON.

PRÊTRE-JEAN. s. m. Nom donné à tort: 1° au grand lama du Thibet; 2° au négous d'Abyssinie. Le véritable Prêtre-Jean a été le chef de la tribu mongole des Keraïtes, Togrul Oung-Khân, qui habitait le pays actuel des Khalkhas. Il avait reçu le nom de Prêtre-Jean des nestoriens, qui l'avaient converti au christianisme.

— On a dit aussi *prête-jean*. Il est informé de ce qui s'agite dans les conseils du *prête jean* ou du Grand Mogol. (Molière.)

* **PRÊTRESSE**. s. f. (rad. *prêtre*). Chez les païens, Femme attachée au service d'une divinité. Prêtresse d'Apollon, de Diane, de Minerve, de Vesta. Son père n'avait pas voulu qu'elle entrât dans le collége des *prêtresses*. (G. Flaubert.)

— Fig. Ce n'était plus une femme craintive, mais une *prêtresse* inspirée qui se consacrait avec joie au culte du génie. (Mme de Staël.)

— Par extens. *Prêtresse de Vénus*. Courtisane. || On trouve dans le même sens *Prêtresse de la nuit*.

De la nuit les *prêtresses* infâmes
Promenaient çà et là leurs spectres impudents.
(A. de Musset.)

— Anc. écon. dom. Espèce de vase de faïence qui contenait un compartiment pour l'huile et un autre pour le vinaigre.

* **PRÊTRISE**. s. f. Chez les catholiques, Sacerdoce; ordre sacré par lequel un homme est fait prêtre. Recevoir la prêtrise, l'ordre de prêtrise. L'évêque a seul le droit de conférer la prêtrise. Que diront ceux qui ne regardent la *prêtrise* que comme un passage aux dignités ecclésiastiques? (Fléchier.)

— Par extens. Se dit quelquefois des autres religions.

Déserteur de leur loi, j'approuvai l'entreprise,
Et par la fin de Baal méritai la *prêtrise*. (Racine.)

— L'ensemble des prêtres. La prêtrise est toute-puissante au Thibet. Peu usité en ce sens.

— Syn. comp. SACERDOCE, PRÊTRISE. *Sacerdoce* se dit en général des prêtres de tous les cultes; *prêtrise* ne se dit proprement que des prêtres catholiques. *Sacerdoce* est le terme noble; *prêtrise* est le mot vulgaire.

PRÉTROPHOBE. s. m. (ét. fr., *prêtre*; gr. φοβέω, je crains). Celui qui hait les prêtres.

— Adjectiv. Un homme prêtrophobe.

PRÈTROT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du rossignol de muraille, qu'on appelle aussi *petit prêtre* ou clerc.

— Ichtyol. Éperlan bâtard.

* **PRÉTURE**. s. f. (ét. lat., *prætura*, même signif.; de *prætor*, préteur). Charge, dignité, fonction de préteur. Demander, obtenir la préture. Se démettre de la préture. Exercer la préture. Chez les Romains, cette charge était annuelle comme le consulat, et on ne pouvait y être élevé avant l'âge de quarante ans. La préture fut un démembrement du consulat imaginé en 366 av. J.-C., lorsque les plébéiens purent être consuls. Elle ne fut d'abord confiée

qu'aux patriciens ; mais, dès 337, les plébéiens y parvinrent.

— Durée de cette magistrature. Pendant la préture, sous la préture d'un tel.

PRÉTUTIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Picénum.

PREU. adj. m. Arg. Premier. Particulièrement Premier à jouer, chez les écoliers.

PREUILLY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Loches (Indre-et Loire), sur la Claise ; 2,000 hab.

PREUNNÉRITE. s. f. Minér. Calcite qu'on trouve en cristaux bleuâtres dans certaines amygdaloïdes, en Danemark.

PREUSCHEN (Augustin-Théophile). Né à Diethardt (Hesse), 1734-1803, a inventé la typométrie, ou art d'imprimer des plans et des cartes au moyen de types mobiles.

PREUSE. s. f. (fémin. de *preux*). Femme d'une grande bravoure. Inusité.

— Hist. *Les neuf preuses*. Nom qu'on donnait au moyen âge à neuf guerrières célèbres : Tamaris, reine d'Égypte, Deifemnie, Lampredo, Hippolyte, reine des Amazones, Sémiramis, Penthesilée, Tanequa, Deisille et Ménclippe.

PREUSS (Jean David-Erdmann). Historien allemand, né à Landsberg (Prusse), 1785-1868, fut historiographe de la maison de Brandebourg. On a de lui : *les Arts de l'éloquence en Allemagne ; Biographie de Frédéric le Grand ; Frédéric le Grand cervvain ; Frédéric le Grand avec ses parents et ses amis* ; etc., etc.

* **PREUVE**. s. f. (ét. lat. *proba*, même signif. ; formé de *probare*, prouver). Ce qui constate une vérité, un fait. Bonne, faible, forte preuve. Preuve complète, irrésistible, convaincante, suffisante, authentique, incontestable, concluante, sans réplique. Preuve judiciaire ou juridique. Preuve testimoniale ou par témoin. Preuve littérale ou par écrit. Preuve matérielle. Preuve morale. Avoir, fournir, donner la preuve ou les preuves. Établir une preuve. Justifier de la preuve. Acquérir la preuve d'un délit. Infirmer, renverser, détruire une preuve. La religion chrétienne est la seule qui ait des *preuves*. (Fontenelle.) La force même de leurs *preuves* me retenait moins. (J.-J. Rouss.) Une *preuve* positive n'est-elle pas plus forte que toutes les *preuves* négatives ? (B. de St-P.)

— *Preuve morale*. Preuve basée sur notre foi en quelqu'un. Toute *preuve* morale est susceptible de plus et de moins. (J.-J. Rouss.) || *Preuve de sentiment*. Celle qui est basée sur notre manière de sentir. La *preuve* intérieure ou de sentiment manque, et celle-la seule peut rendre invincible toutes les autres. (J.-J. Rousseau.)

— *Preuve que*. La preuve que cela est, c'est que... La preuve en est que... Le malheureux état des grands dans le crime est une *preuve* éclatante qu'un Dieu préside aux choses humaines. (Mass.)

— Fam. et ellipt. *Preuve de cela, preuve que cela est, c'est que... Pour preuve, je dis que... Pour preuve qu'il en est ainsi...*

— *Preuve contre*. Preuve acquise contre l'accusé.

— *Preuve pour*. Preuve en faveur de.

— *Faire preuve de noblesse*, ou absolument *faire ses preuves*. Justifier par titre qu'on est de noble extraction.

— Fig. Se faire connaître pour brave, pour savant, pour honnête, etc. On dit de même, selon la chose dont il s'agit, *faire preuve de courage, de savoir, de probité*, etc. Il faut nous serrer tous autour de la République, faire *preuve* surtout de sang-froid et de fermeté d'âme. (Gambetta.)

— *Faire la preuve d'un fait*. Prouver un fait, le vérifier. Être admis à faire la preuve d'un fait. Ordonner que l'on fasse la preuve, ordonner la preuve. La preuve est à la charge du demandeur.

— *En venir à la preuve*. Vérifier un fait. Quand on en viendra à la *preuve*, on verra qui a dit vrai. (Acad.)

— *En venir aux preuves*. Exécuter une chose. Elle ne demandait pas mieux que d'en venir aux *preuves*. (Hamilton.)

— Nom que l'on donne particulièrement aux titres, aux extraits, aux pièces que l'on réunit à la fin d'une histoire ou d'un autre ouvrage d'esprit, pour constater la vérité des faits qui y sont avancés. Ajouter à son histoire un volume de preuves.

— Marque, témoignage. Donner une preuve de son amitié, de son affection, de son dévouement. Donner des preuves de sa valeur, de son intrépidité, de son sang-froid, de sa présence d'esprit, de son savoir. Se montrer fort touché d'une preuve d'amitié. Recevoir une preuve de l'attachement d'une personne. C'est une grande *preuve* de peu d'amitié, que de ne pas s'apercevoir du refroidissement de celle de nos amis. (Mme de Puisieux.)

— Comm. Petite fiole dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut faire connaître le degré. || Essai que l'on fait de la cuite, dans les raffineries de sucre. || Essai ayant pour but de connaître la qualité d'une marchandise. || *Preuve de Hollande*. Eau de-vie à dix-neuf degrés de l'aréomètre Cartier et contenant moitié d'alcool.

— Jurispr. *Preuve muette*. Preuve qui n'est ni écrite ni affirmée par un témoignage, mais qui résulte de quelque circonstance ou de quelque fait, d'où l'on a lieu de juger qu'un accusé est véritablement coupable. || *Semi-preuve* ou *demi-preuve*. Commencement de preuve qui n'éclaircit pas suffisamment le fait dont il s'agit, mais qui donne des indices. Ne pas ajouter trop de foi aux semi-preuves. Beaucoup de semi-preuves réunies ne font jamais une preuve complète. N'avoir contre soi que des semi-preuves. || *Preuve littérale*. Pièce produite en justice. || *Preuve testimoniale*. Déclaration faite par témoins dans le but d'affirmer ou de nier un fait.

— Mathém. Opération arithmétique et algébrique pour vérifier l'exactitude d'un calcul. La preuve de la division se fait par la multiplication ; celle de la soustraction se fait par l'addition.

— Rhét. Celle des parties constitutives d'un discours, qu'on appelle aussi *démonstration*.

* **PREUX**. adj. m. (et. inconn. ; peut-être le lat. *probus*, homme d'honneur). Brave, vaillant.

> Ces *preux* chevaliers
> Qui ne savaient que deux métiers :
> Aimer et battre... (IMBERT.)

— Substantiv. Un preux. Un ancien preux. C'est un *preux*. (Acad.) Les *preux* qui dormaient sous la garde des moines ont eu le même destin que les rois. (Montalembert.) De retour dans leurs foyers, tous ces *preux* se trouvaient criblés de dettes. (L. Blanc.) Ce fils des *preux*, tué comme un jockey, ne laissait que peu de fortune. (G. Olmet.)

> De ses guerriers à l'éclatante armure
> Le roi des *preux* s'avance environné. (MILLEVOYE.)
> Quand partant des combats le signal redouté,
> La mâlheusse d'un *preux*, excitant sa vaillance,
> Lui donnait fièrement et son casque et sa lance.
> (LEGOUVÉ.)

— Hist. or. *Combat des douze Preux*. V. DOUZE.

— Philol. *Les Neuf Preux*. Titre d'un roman de chevalerie.

PRÉVAL (Claude-Antoine, vicomte de). Écrivain militaire français, né à Salins, 1776-1853, général de brigade en 1806, fut surtout chargé de services administratifs à l'intérieur. Plus tard, il seconda Gouvion-Saint-Cyr, comme lieutenant général d'état-major, 1818. Écrivain militaire distingué, il a donné : *Projet de reglement de service pour les armées françaises ; Reglement sur le service intérieur des troupes à cheval*, etc.

PRÉVALENCE. s. f. Qualité d'une chose qui prévaut.

PRÉVALENT, ENTE. adj. Qui prévaut. La science joue dans le monde un rôle de plus en plus *prevalent*. (Littré.)

PRÉVALITANE. Géogr. anc. Province de l'empire d'Orient, située dans le diocèse de Dacie, au S.-O. ; ch.-l. *Scodra*. Elle correspond à la Haute-Albanie, au Montenegro et à l'Herzégovine.

* **PRÉVALOIR**. v. n. 3e conj. irrég. (ét. fr., *pré*, pref. de supériorité, et *valoir*). *Je prévaux, tu prévaux, il prévaut ; nous prévalons, vous prévalez, ils prévalent. Je prévalais. Je prévalus. J'ai prévalu. Je prévaudrai. Je prévaudrais. Prévaux, prévalons, prévalez. Que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, que nous prévalions, que vous prévaliez, qu'ils prévalent. Que je prévalusse. Prévalant, prévalu, prévalue*. Avoir, remporter l'avantage. Prévaloir sur quelqu'un, contre quelqu'un. La faveur prévaut souvent contre le mérite. La raison doit prévaloir sur la routine. L'empire de la coutume prévaut longtemps. L'ignorance ne prévaudra jamais contre le savoir. L'Église contre qui l'enfer ne peut *prévaloir*. (Bossuet.) Il étendait sa domination au bout de l'Amérique, et ne pouvait *prévaloir* contre la Hollande. (Volt.) L'usage a *prévalu* que celui qui possédait Paris portât le nom de roi de France. (Anquetil.) Il s'efforça de faire *prevaloir* une distinction rigoureuse entre l'état ecclésiastique et la vie religieuse. (Montalembert.)

— *Prévaloir à*. Pourquoi son sentiment *prévaudra*-t-il au nôtre ? (Boss.)

— SE PRÉVALOIR. v. pron. Tirer avantage, tirer vanité, se faire un droit. Se prévaloir de sa naissance, de son rang, de son autorité, de son crédit, de sa fortune. Se prévaloir de la simplicité de son adversaire. Se prévaloir d'un succès passager. Il s'est prévalu, elle s'est prévalue, ils se sont prévalus, elles se sont prévalues de certains avantages. Celui qui se prévaut de sa naissance n'est pas plus raisonnable que celui qui se prévaut d'un billet gagnant de loterie. S'il y a quelque chose de bon dans mon ouvrage, on pourra s'en *prévaloir*. (J.-J. Rouss.) Je me garderai bien de me *prévaloir* d'un succès passager. (Volt.)

> Ma vieille tante aimait un beau jeune fripon,
> Qui, se *prévalant* trop d'un pareil avantage,
> Pendant ma longue absence a mangé l'héritage.
> (DESTOUCHES.)

— S'est dit dans le sens d'User de. Les dix louis dont vous craignez de vous *prevaloir*. (J.-J. Rousseau.)

— REM. GRAMM. Bien que *prévaloir* soit un verbe neutre, le participe passé est toujours variable lorsqu'il est construit pronominalement. Ils se sont *prévalus* de l'autorité de leur père pour commettre cet acte.

— Syn. comp. SE PRÉVALOIR, SE TARGUER, SE GLORIFIER. On *se prévaut* d'un avantage sur un concurrent ; on *se targue* d'un avantage que l'on croit avoir ; on *se glorifie* d'un avantage lorsqu'il est réel et bien constaté.

* **PRÉVARICATEUR, TRICE**. adj. Qui prévarique, qui trahit son devoir, qui manque à son devoir. Magistrat prévaricateur. Juge prévaricateur. Ministre prévaricateur. Tu engendreras dans la douleur, dit Dieu à la femme *prévaricatrice*. (Diderot.) Au moyen âge, le juge *prévaricateur* substituait à l'homicide riche condamné un prisonnier innocent. (Chateaubriand.)

— Substantiv. Être un prévaricateur dans son emploi. Punir les prévaricateurs. J'ai regardé comme des *prévaricateurs* tous les pêcheurs de la terre. (Lemaistre de Sacy.)

— *Prévaricateur de*. Jamais on ne me verra, *prévaricateur* de la vérité, plier dans mes égarements mes maximes à ma conduite. (J.-J. Rousseau.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

* **PRÉVARICATION**. s. f. (pr. *pré-va-ri-ka-cion*). Action de prévariquer ; trahison envers la cause, les intérêts de celui que l'on doit soutenir ; faute contre les devoirs de sa charge, de son ministère. Grande, odieuse, honteuse prévarication. Être accusé de prévarication. Se rendre coupable de prévarication. Prévarication contre la loi de Dieu. La prévarication de ce ministre est manifeste. Je ne tairai ni les *prévarications* ni les faiblesses de ceux qui ont failli. (Montalemb.)

* **PRÉVARIQUER**. v. n. 1re conj. (ét. lat., *prævaricari*, même signif. ; rad. *varicus*, qui écarte les jambes, comme si l'on disait au figuré, *enjamber, passer par-dessus*). Agir contre son devoir, trahir ses obligations, commettre une malversation dans l'exercice de ses fonctions. Prévariquer dans son emploi. C'est prévariquer que de mettre son esprit à la place de celui de la loi. Le veau d'or fut réduit en poussière pour avoir fait *prévariquer* Israël. (Massillon.) Tout Juda *prévarigua*. (Id.) Si l'homme du pouvoir a la volonté de *prévariquer*, il le peut, et tôt ou tard il le fera. (Proudhon.)

— Sortir du sujet dont on s'occupe.

> Je vais, sans rien omettre et sans *prévariquer*,
> Compendieusement énoncer, expliquer... (RACINE.)

— SE PRÉVARIQUER. v. pron. S'emploie dans le même sens que *prévariquer*.

PRÉVAT. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons, nommés aussi *poivres*. Le prévat lilas. Prévat rosé, tourné, verdoyant.

PRÉVEIL. s. m. Nom donné, dans quelques parties de la France, et particulièrement dans la Loire-Inférieure, à la fête du pays.

* **PRÉVENANCE**. s. f. Manière obligeante de prevenir, d'aller au-devant de ce qui peut plaire à quelqu'un. Grande prévenance. Extrême prevenance. Aimable, séduisante prévenance. Prévenance intéressée. Faire des prévenances. Rechercher quelqu'un par mille prévenances. Avoir de la prevenance, manquer de prévenance pour quelqu'un. Être plein de prévenances. Les *prévenances* caressantes des hommes avides sont comme la douceureuse souplesse du tigre qui approche de sa proie. (Boiste.) Quand nous plaisons, on veut nous plaire, et ce que nous donnons en *prévenances*, on nous le rend en attentions. (H. Taine.)

PRÉVENANT. part. près. du v. Prévenir. Qui prévient. Les richesses ôtent aux riches tous ces plaisirs-là en *prévenant* leurs besoins. (B. de Saint-Pierre.)

* **PRÉVENANT, ANTE**. adj. Obligeant, qui va au-devant de ce qui peut plaire à quelqu'un. Personne prévenante, Naturel, caractère prevenant. Être prévenant, très prévenant. Toujours empressé pour son maître, et *prévenant* pour ses seuls amis, il ne fait aucune attention aux gens indifférents. (Buff.) Qu'est devenue ta douceur, ta manière d'être si *prévenante* ? ta vue rapide, cette raison droite qui rendait à chacun ce qui lui appartient ? (X. Marmier.)

— Agréable, gracieux, qui dispose en faveur de la personne. Extérieur prevenant. Air prévenant. Mine, physionomie prévenante. Manières prévenantes.

— Par extens. Encouragé par une récompense si prompte et en quelque sorte si *prévenante*, et plus encore par la gloire d'un début si brillant, il se dévoua entièrement à l'algèbre. (Fontenelle.)

— Qui arrive avant.

> Et si des assiégeants le *prévenant* armas
> En bouche toutes les approches. (MOLIÈRE.)

— Théol. *Grâce prévenante*. Grâce qui prévient la volonté, qui l'aide et la détermine sans détruire ni gêner le libre arbitre. L'homme ne peut rien sans la grâce prévenante. On dit de même : Les secours prévenants de la grâce.

* **PRÉVENIR**. v. a. 2e conj. irrég. (ét. lat., *prævenire*, même signif. ; de *præ*, devant, et *venire*, venir). *Je préviens, tu préviens, il prévient, nous prévenons, vous prévenez, ils préviennent. Je prévenais. Je prévins, nous prévînmes. J'ai prévenu. Je préviendrai. Je préviendrais. Préviens, prévenons, prévenez. Que je prévienne. Que je prévinsse. Prévenant. Prévenu, prévenue*. Devancer, venir avant, venir le premier. Prévenir quelqu'un au rendez-vous. Le courrier de France a prévenu celui d'Autriche.

— Fig. Les occasions préviennent les désirs. Son amitié ne se donnait point au hasard, mais sa bonté *prévint* pour cette fois son jugement. (Fléchier.)

— Faire le premier ce qu'un autre voulait faire. Je voulais aller vous voir, mais vous m'avez prévenu. Cet homme m'aurait perdu infailliblement si je n'avais été assez heureux pour le prévenir. L'ennemi devait nous attaquer, nous l'avons prévenu. Vous vouliez demander cet emploi ; un autre vous a prévenu. *Prévenez* de Calchas l'empressement sévère. (Racine.)

— Rendre de bons offices de soi-même et sans en être prié ; aller au-devant de ce qui peut être utile ou agréable. Dieu prévient paternellement nos besoins. Prévenir les désirs de quelqu'un. Prévenir quelqu'un par toutes sortes de bons offices. Cette foule d'esclaves attentifs à *prévenir* même vos souhaits. (Massillon.) Vous *prévenez* mes besoins par vos bienfaits. (Volt.) Je la *préviens* sur tout et la comble de presents. (Beaumarebais.)

— *Prévenir les ordres de quelqu'un*. Faire ce qu'on suppose qu'il commandera. J'ai *prévenu* votre ordre. (Voltaire.)

— En ce sens, on dit aussi *prévenir de*. Dieu le *prévint* de ses bénédictions spirituelles. (Fléchier.)

— Anticiper, en parlant du temps. En lui la vertu, la sagesse a prévenu l'âge. Prévenir l'heure du rendez-vous pour ne faire attendre personne. Un sage a dit : La mort qui prévient la calvicité arrive plus à propos que celle qui la termine. La bonté du naturel *prévint* en lui les soins de l'éducation. (Massill.) Les autres passions ne se développent qu'avec la raison ; celle-ci la *prévient*. (Id.)

— Détourner par ses précautions les maux, les dangers, les choses fâcheuses. Prévenir le mal. Prévenir un accident, un danger. Prévenir un crime. Il vaut mieux *prévenir* le mal que d'être réduit à le réprimer. (Fénelon.) Elle aimait à *prévenir* les injures par sa bonté. (Bossuet.) Que la concorde et l'union établies parmi nous *préviennent* la sévérité de ses lois. (Mass.) Il est plus aisé de *prévenir* une maladie que de la guérir. (De Juss.) Qui *prévient* le besoin *prévient* souvent le crime. (Delille.)

— *Prévenir les objections, les difficultés*. Y répondre, les résoudre d'avance.

— *Prévenir que*. Il fallait *prévenir* que les eunuques ne plaçassent des enfants sur le trône. (Montesquieu.)

— Occuper, influencer l'esprit de quelqu'un pour ou contre. Prévenir un juge, l'esprit d'un juge. On doit prévenir le ministre en ma faveur avant que j'obtienne audience. Quelque ascendant qu'on eût sur lui, on pouvait le *prévenir*, mais on ne pouvait le corrompre. (Fléchier.)

— Par extens. Deux choses toutes contraires nous *préviennent* également, l'habitude et la nouveauté. (La Bruy.) Dès que nous voyons des gens dont la figure nous *prévient*, notre accueil a toujours quelque chose de plus obligeant pour eux que pour d'autres. (Marivaux.)

— Absol. Monsieur *prévient* en sa faveur. (Marivaux.)

— Informer par avance. Prévenir quelqu'un des pièges qu'un autre voulait lui tendre. Prévenir quelqu'un d'un danger. Prévenir un ami qu'on lui fera visite le lendemain. Je viens, j'arrive enfin sans qu'il m'ait *prévenue*. (Rac.) Les sages le *prévinrent*. (Boss.)

> Et sans le *prévenir*, il faut, pour lui parler,
> Qu'il me cherche, ou du moins qu'il me fasse appeler.
> (RACINE.)

— Dr. canon. *Prévenir l'ordinaire*. Conférer un bénéfice avant l'ordinaire. Quand le pape prévient l'ordinaire, la collation prévaut.

— Jurispr. Se saisir le premier d'une affaire. En certains cas, les baillis et sénéchaux prévenaient les juges subalternes.

— Manèg. *Prévenir un cheval*. L'arrêter quand il va changer de pied.

— SE PRÉVENIR. v. pron. Se préoccuper. Se prévenir aisément. L'homme du monde qui se prévient le plus, qui se prévient le moins.

— Se prévenir mutuellement par de bons offices. Nous nous *prévenions* de mille petites honnêtetés que l'inclination suggère à deux personnes qui ont du plaisir à se voir. (Marivaux.)

— S'informer, s'avertir. Entre amis, on se prévient de tout ce qui peut intéresser l'amitié.

— Être ou pouvoir être prévenu. Des chefs rivaux aiment mieux s'exposer aux surprises que de se prévenir. C'est folie de s'inquiéter d'événements qui peuvent se prévenir.

— Concevoir de la prévention. Se prévenir pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un. C'est ainsi que les hommes se *préviennent* les uns contre les autres sans se connaître. (Boissy.)

* **PRÉVENTIF, IVE**. adj. Qui est destiné à prévenir, qui prend des mesures d'avance pour empêcher un événement quelconque. Système préventif. Lois préventives. Mesures préventives.

— Chir. *Moyens préventifs*. Ceux qui sont employés pour prévenir un accident pendant la durée ou à la suite d'une opération.

— Jurispr. Qui tient de la prévention. Jugement préventif. Emprisonnement préventif. Prison préventive.

— Méd. Se dit des moyens propres à éviter, chez un malade guéri d'une maladie, un accident ou l'apparition d'une maladie autre.

* **PRÉVENTION**. s. f. (pr. *pré-van-cion* ; rad. *prévenir*). Préoccupation de l'esprit, opinion favorable ou contraire avant l'examen suffisant. Heureuse prévention. Folle prévention. Prévention injuste, ridicule. Prévention insensée. Juger par prévention, avec prévention,

sans prévention. Avoir des préventions. Inspirer des préventions. Être plein de préventions. Sujet aux préventions. Donner des préventions contre soi. Guérir, désabuser quelqu'un de ses préventions. Combattre, vaincre les préventions de quelqu'un. Se défaire, se dépouiller de toute prévention. Un juge ne doit avoir de prévention ni pour ni contre un accusé. Dans l'esprit d'un juge passionné la prévention équivaut à la conviction. Tout est *prévention*, cabale, entêtement. (La Font.) Il discerna les raisons de la bonne cause d'avec les *préventions* et les artifices de la mauvaise. (Fléch.) L'ignorance est la mère de la *prévention*. (Vauven.) La *prévention* pour la coutume a été, de tout temps, un obstacle aux progrès des arts. (Condillac.) Soit en bien, soit en mal, rien ne va plus vite et plus loin que la *prévention*. (S. Dub.)

> Grâce aux *préventions* de son esprit jaloux,
> Nos plus grands ennemis ont combattu pour nous.
> (RACINE.)

— Au propre, Action d'aller au-devant. Ce qui est voulu comme il est voulu par *prévention* devant les moyens. (Bossuet.)

— Jurispr. État d'une personne prévenue de délit, de crime. Être en prévention, en état de prévention. Mise en prévention. || Action de devancer l'exercice du droit d'un autre ; particulièrement, Droit de connaître une affaire, parce qu'on en a été saisi le premier. Autrefois, dans certains cas, les baillis et les sénéchaux avaient le droit de prévention sur les juges subalternes. Il vieillit en ce sens.

—Jurispr. canon. *Prévention en cour de Rome*. Action par laquelle on obtenait à Rome un bénéfice avant la nomination du collateur. Le pape a droit de prévention sur l'ordinaire. Obtenir un bénéfice par prévention. Le patronage laïque n'était pas sujet à la prévention.

— Rhét. Figure par laquelle on prévient les objections possibles ; on l'appelle plus communément *prolepse*.

— Syn. comp. PRÉOCCUPATION, PRÉVENTION, PRÉJUGÉ. V. PRÉOCCUPATION.

* **PRÉVENTIVEMENT**, adv. D'une manière préventive. Informé préventivement. || En qualité de prévenu. Avoir été incarcéré préventivement.

PRÉVENU, UE, part. pass. du v. Prévenir. S'empl. adjectiv. Influencé, préoccupé pour ou contre. Un homme prévenu de certaines opinions. L'homme prévenu de passion parle toujours des choses autrement qu'elles ne sont. Les Indiens, *prévenus* de l'idée de la métempsycose, sont encore persuadés aujourd'hui qu'un corps aussi majestueux que celui de l'éléphant ne peut être animé que par l'âme d'un grand homme ou d'un roi. (Buffon.) Quelque éloquent qu'on soit, on ne peut rien contre une assemblée *prévenue*. (Thiers.)

> *Prévenu* contre nous par cette bouche impure
> Il nous croit en horreur à toute la nature. (RACINE.)

— Qui a de la prévention, qui s'enorgueillit. Prévenu de sa grandeur.

— Devancé. Saint Ambroise, *prévenu* de la mort, n'eut pas le temps de le recevoir. (Boss.)

—Qui a obtenu d'avance. Prévenu de la grâce divine.

— Informé. J'avais été *prévenu* de ne me laisser jamais plaisanter par un Turc. (Chateaubriand.) Le Turc qui entr'ouvre les portes avait été *prévenu* de se tenir prêt à me recevoir. (Id.) La garde nationale *prévenue* ne lui obéissait pas, et des femmes de la cour placées aux fenêtres des Tuileries riaient de son embarras. (Dulaure.)

> Et de tant de grandeurs dont j'étais *prévenue*,
> Vile esclave des Grecs, je n'ai pu conserver
> Que la fierté d'un sang que je ne puis prouver.
> (RACINE.)

—Prat. Qui est présumé coupable. Prévenu d'un délit, d'un crime. Prévenu de vol, de meurtre, de brigandage.

—PRÉVENU, UE, subst. Jurispr. Celui, celle que l'on présume coupable d'un crime, d'un délit. Quand la procédure est suffisamment instruite, on met le prévenu en accusation, s'il y a lieu ; et de prévenu il devient accusé.

PRÉVERTÉBRAL, ALE, adj. (étym. lat., *præ*, avant ; fr. *vertèbre*). Anat. Qui est en avant des vertèbres.

PHÉVESA. Géogr. Port de la Turquie d'Europe (Basse-Albanie), à 50 kilom. S.-O. d'Arta ; 5,000 hab. Commerce important avec Trieste. Bataille navale de 1538 gagnée par Kaïr-Eddin sur André Doria. Aux environs, ruines d'*Actium* et de *Nicopolis*.

PRÉVILLE (Pierre-Louis DUBUS, dit). Comédien, né à Paris, 1721-1799, dirigeait le théâtre de Lyon quand on l'appela à la Comédie-Française de Paris, 1752. Il a laissé des notes d'après lesquelles on a rédigé ses *Mémoires*.

* **PRÉVISION**, s. f. (ét. lat., *prævisio*, même signif. ; formé de *prævidere*, prévoir). Theol. dogm. Vue de l'avenir, des choses futures. La prévision de Dieu. Le don de prévision. Avoir le don de prévision. Pourquoi Dieu n'aurait-il pas accordé la *prévision* de ses mystérieux desseins à quelques âmes éprouvées par un long exercice de la vertu ? (Ch. Nodier.)

— Conjecture. La prévision d'un événement. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. L'événement a justifié toutes mes prévisions, a trompé, déjoue les plus sages prévisions. C'est peut-être moins la vanité de l'art de conjecturer que notre propre incapacité qui rend fausses plusieurs de nos *prévisions*. (Virey.) Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la *prévision*. (Chateaubriand.)

— Par extens. Les animaux doivent aussi à l'instinct le pressentiment ou la *prévision* de leurs fonctions intellectuelles. (B. de St-P.)

— Prévoyance. La *prévision* de la nature a donné un anneau osseux, formé de pièces contractiles, à la membrane scléreuse ou cornée des yeux des oiseaux d'eau, qui plongent la tête dans l'eau. (Virey.) Quand on suit l'immense détail de toutes les manœuvres de certains insectes pour la conservation de leur progéniture, on ne peut qu'admirer la *prévision* instinctive dont la nature les a dotés. (Id.)

— Météor. *Prévision du temps*. Action de prévoir le temps, basée sur certaines observations météorologiques.

PRÉVISIONNEL, ELLE, adj. Qui se fait en prévision de quelque chose.

* **PRÉVOIR**, v. a. 3e conj. irrég. (ét. lat., *præ*, avant ; fr. *voir*). *Je prévois, tu prévois, il prévoit, nous prévoyons, vous prévoyez, ils prévoient. Je prévoyais, nous prévoyions, vous prévoyiez. Je prévis, nous prévîmes. J'ai prévu. Je prévoirai. Je prévoirais. Prévois, prévoyons, prévoyez. Que je prévoie, que nous prévoyions, que vous prévoyiez. Que je prévisse. Prévoyant. Prévu, prévue*. Juger par avance qu'une chose doit arriver. Prévoir un accident, un malheur. Prévoir les événements, les inconvénients. Prévoir les desseins d'une personne. Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent, qu'à *prévoir* celles qui peuvent nous arriver. (La Rochefouc.) Qui ne peut rien *prévoir* est surpris, qui *prévoit* tout est misérable. (St-Evremond.) Je ne sais pas *prévoir* les malheurs de si loin. (Rac.) Celui qui ne *prévoit* rien est souvent dupe ; celui qui *prévoit* trop est toujours malheureux. (La Bruyère.) Nous sommes presque toujours plus malheureux par ce que nous *prévoyons* que par ce que nous éprouvons. (Mme du Deffand.) Tout le mal, comme tout le bien qu'on *prévoit*, n'arrive pas. (Le gr. Frédér.) L'enfance ne *prévoit* pas l'avenir ; le seul présent l'intéresse. (Mlle de Sommery). Être essentiellement électrique, l'oiseau sait, voit et *prévoit* la terre et le ciel, les temps, les saisons. (Michelet.)

— Se dit aussi des choses. L'astronomie prévoit les révolutions des astres, les périodes de leurs éclipses.

— *Prévoir de*, avec l'infinitif. Je ne *prévois* pas de pouvoir faire cette revue avant l'hiver. (J.-J. Rousseau.)

— *Prévoir que*. Je prévoyais que cela devait arriver ainsi. Elle *prévoit* que je saurai régner. (Corneille.)

— Prendre les précautions nécessaires. Il faut tout prévoir. On ne peut tout prévoir.

— Absol. Si la séparation de ces deux arbres était prévue, il y a donc une puissance qui *prévoit*. (A. Martin.)

— Étudier, voir d'avance. On lui offrit sa partie à *prévoir*, il n'y jeta pas les yeux. (J.-J. Rousseau.)

— SE PRÉVOIR, v. pron. Être prévu. Cela devait se prévoir. Cela pouvait se prévoir. Ce succès se prévoit. Tout le mal qui se prévoit facilement se prévient difficilement.

PRÉVOST D'EXILES (Antoine-François). Littérateur, né à Hesdin (Pas-de-Calais), 1697-1763, jésuite, soldat, bénédictin, travailla, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, à la *Gallia christiana* ; puis s'enfuit en Hollande, 1727. Il y acheva ses *Mémoires d'un homme de qualité* ; se rendit ensuite en Angleterre, 1733, et y écrivit *Manon Lescaut*, le seul de ses livres qui lui ait survécu. On cite encore *Cleveland, le Doyen de Killerine*, etc. Rentré en France, 1734, il composa force romans, traduisit Hume et Richardson, et commença l'*Histoire générale des voyages*.

— PRÉVOST (Pierre). Peintre, né à Montigny, près de Châteaudun, 1764-1823, eut l'idée d'introduire en France le panorama déjà inventé en Allemagne.

— PRÉVOST (Louis-Constant). Géologue, né à Paris, 1787-1856, étudia spécialement le bassin géologique parisien. Professeur à la Sorbonne en 1831, membre de l'Institut en 1848, il a laissé : *Constitution géologique du bassin de Vienne en Autriche ; Composition des falaises de Normandie ; Formation des terrains des environs de Paris ; Notes sur l'île Julia ; Classification chronologique des terrains*, etc.

— PRÉVOST (Zachée). Graveur, né à Paris, 1797 1861.

— PREVOST-PARADOL (Lucien-Anatole). Littérateur et publiciste, né à Paris, 1829-1870, fils de madame Prévost-Paradol, sociétaire de la Comédie-Française, élève de l'École normale, obtint en 1851 le prix d'éloquence à l'Académie, pour l'*Éloge de Bernardin de Saint-Pierre*. Docteur ès lettres en 1855, rédacteur du *Journal des Débats* et du *Courrier du dimanche*, il écrivit une *Revue de l'histoire universelle ; Du Rôle de la famille dans l'éducation ; De la Liberté des cultes en France ; Essais de politique et de littérature ; Études sur les moralistes français ; la France nouvelle* ; etc. Il avait échoué deux fois aux élections législatives. Il fut nommé membre de l'Académie française. Sous le cabinet du 2 janvier 1870, il accepta tout à coup du gouvernement qu'il avait toujours combattu le poste de ministre de France aux États-Unis. Mais, à peine arrivé à Washington, aux premières nouvelles de la guerre déclarée à la Prusse, il se donna la mort.

PRÉVOSTÉE, s. f. (pr. *pré-vo-té* ; de *Prévost*, n. pr.). Bot. Syn. de DUFOURÉE.

* **PRÉVÔT**, s. m. (du lat. *præpositus*, préposé). Titre de divers officiers préposés pour avoir soin, autorité, direction. Sans craindre archers, *prévôt* ni suppôt de justice. (Boileau.)

— *Prévôt de l'armée*. Officier qui avait la haute police d'un certain nombre de régiments ou d'une étendue de territoire déterminée sous les ordres du grand prévôt de la connétablie. Cette magistrature, supprimée par la Constituante, fut rétablie momentanément sous l'Empire. Les prévôts de l'armée étaient autrefois au nombre de quatre. || *Prévôts des chirurgiens*. Officiers qui, dans le corps des chirurgiens, avaient des fonctions analogues à celles des jurés dans les arts et métiers. || *Grand prévôt de la connétablie*. Juge suprême de tous les délits commis par des militaires. Il était en même temps généralissime des armées ; il dirigeait sans contrôle et sans concurrence toutes les opérations et l'administration générale de la guerre. || *Grand prévôt de France*. Magistrat institué par Charles VI, au commencement du XIVe siècle, pour juger en premier ressort toutes les causes civiles des personnes attachées à la cour, et partout où se trouvait la cour, toutes les causes criminelles et de police. || *Prévôt de l'hôtel*. Magistrat établi par Philippe le Long, et appelé sous différents princes *grand prévôt de France*, ou simplement *grand prévôt*. || *Prévôt de l'Ile*. Officier qui était chargé de veiller dans Paris et aux environs, à la sûreté des grands chemins, et qui connaissait des délits qui s'y commettaient. || *Prévôt des marchands*. Premier magistrat municipal de Paris, dont les fonctions étaient à peu près les mêmes que celles de nos maires. L'institution du prévôt des marchands remonte à l'an 1190. Ce magistrat était élu tous les trois ans le lendemain de l'Assomption, par les vingt-quatre conseillers municipaux, les quarteniers et les représentants des bourgeois de Paris. Il y avait aussi à Lyon un prévôt des marchands. || *Prévôt des maréchaux, prévôt de la maréchaussée* ou *grand prévôt*. Magistrat établi pour juger les vagabonds et gens sans aveu, les gens de guerre, etc. Il connaissait de tous les vols de grand chemin, des séditions, attroupements et assemblées illicites, etc. || *Prévôt général de la marine*. Officier supérieur des archers de la marine, qui instruisait autrefois le procès des gens de mer accusés de quelque crime, et qui en faisait le rapport au conseil de guerre. || *Prévôt marinier*. Homme embarqué pour balayer le vaisseau, surveiller les prisonniers et soigner les malades. || *Prévôt des monnaies*. Officier qui était préposé pour la capture des faux monnayeurs, et pour l'instruction de leurs procès. || *Prévôt de Paris*. Magistrat d'épée, chef de la juridiction du Châtelet. C'était le premier dignitaire de Paris ; il avait son sceau particulier, représentait le roi au Châtelet, était le premier juge ordinaire civil et politique de Paris, etc. Il était accompagné partout de douze gardes, qu'on appelait *hoquetons* ou *sergents de la douzaine*. L'histoire ne fait pas mention du prévôt de Paris avant 1032. || *Prévôt royal*. Premier juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages et aux sénéchaussées. Dans certaines provinces, il avait le titre de *châtelain* ; dans d'autres celui de *vicomte* ou de *viguier*, etc.

— Absol. Juge royal qui, dans quelques petites villes, connaissait des différends survenus entre des personnes non privilégiées.

— Pop. *Craindre le prévôt*. Avoir la conscience troublée. || *Va-t'en battre le prévôt, tu gagneras double amende*. Se disait à une personne qui ne savait que faire.

— Personne qui, sous les ordres d'un maître, est chargée d'enseigner un art d'agrément. Prévôt de salle d'escrime. Prévôt de danse. || Aide. M. Paulo étant mort, je fis faire l'ouverture de son corps par M. Martin, mon *prévôt* d'anatomie. (Portal.)

— Administ. Détenu chargé de la propreté d'une salle de détention et qui distribue le pain à ses codétenus.

— Chevalerie. Nom qu'on donnait dans plusieurs ordres militaires, à un grand officier à qui était confié le soin des cérémonies. Le prévôt du Saint-Esprit. Le prévôt de Saint-Michel.

— Féod. Officier chargé de juger les différends entre les vassaux || Officier de justice qui conduisait les vassaux à la guerre.

— Hist. Nom donné aux juges des cours prévôtales instituées lors de la Restauration.

> Français, à leur sainte alliance
> Envoyons, pour droit d'assurance,
> Nos censeurs anciens et nouveaux,
> Et nos juges et nos *prévôts*. (BÉRANGER.)

— Hist. relig. Bénéficier chef du chapitre ; bénéficier pourvu d'un bénéfice appelé *prévôté*. || Titre d'un des principaux dignitaires, dans certains ordres monastiques. || *Prévôt général*. Titre du supérieur général, dans quelques ordres religieux, tels que les carmes déchaussés, les barnabites, etc.

* **PRÉVÔTAL, ALE**, adj. Qui est de la compétence d'un prévôt. Jugement prévôtal. Sentence prévôtale. Juridiction prévôtale. Exécution prévôtale. Juges prévôtaux.

— *Cour prévôtale*. Tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel. Ordinairement, cette locution se prend en mauvaise part, parce que, dans les temps d'agitations politiques, les cours prévôtales jugent et condamnent presque toujours sans formalités protectrices. On donne particulièrement ce nom à des tribunaux exceptionnels établis sous la Restauration, par la loi du 17 novembre 1815, pour juger sommairement les crimes ou délits politiques.

— *Cour prévôtale des douanes*. Juridiction spéciale établie en 1810, pour juger les délits de contrebande. Le but de la cour prévôtale des douanes était d'empêcher l'introduction des marchandises étrangères.

* **PRÉVÔTALEMENT**, adv. D'une manière prévôtale, sans appel. Juger, condamner prévôtalement.

* **PRÉVÔTÉ**, s. f. Dignité, fonction, juridiction de prévôt. La prévôté de l'hôtel. La prévôté des maréchaux. La prévôté de la maréchaussée, de la marine, des monnaies. Juge de la prévôté. Lieutenant de la prévôté. A côté de la justice régulière des cours souveraines, des présidiaux, des baillis, il y en avait une autre étrangement irrégulière et sauvage, la *prévôté* des maréchaux. (L. Blanc.)

— Lieu où le prévôt tenait ses audiences. Être assigné à la prévôté.

— Territoire où s'exerçait cette sorte de juridiction. L'étendue de toute une prévôté. Être banni de toute la prévôté et vicomté de Paris.

— Hist. eccl. Bénéfice dépendant d'un chapitre. Plusieurs prévôtés dépendaient de ce chapitre.

* **PRÉVOYANCE**, s. f. Action, faculté, habitude de prévoir. Prévoyance active. Détourner le mal par sa prévoyance. Se conduire avec prévoyance, sans prévoyance. Se rendre malheureux par trop de prévoyance. Rien n'échappe à votre prévoyance. Celui qui s'endort sans *prévoyance* se réveille sans ressources. (De Jussieu.) Nous ne sommes pas moins malheureux par l'excès que par le défaut de *prévoyance*. (S. Dub.) Aussi loin que peuvent aller les forces et les *prévoyances* humaines, on devait ici compter sur le succès. (Villemain.)

— Action de prendre des mesures, des précautions pour l'avenir. Grande prévoyance. Heureuse prévoyance. Sage prévoyance. Triste prévoyance. Être doué de prévoyance, d'une grande prévoyance, de peu de prévoyance. La *prévoyance* des fourmis n'est qu'un préjugé. (Buffon.) La *prévoyance* des renards qui cachent leur gibier en différents endroits pour le retrouver au besoin. (Id.) Tous les animaux, par une *prévoyance* admirable du Créateur, sont couverts de laine, de fourrure, de poils, de plumes, etc. (A. Martin.)

> On verra par quels soins la sage *prévoyance*,
> Au fort de la famine, entretient l'abondance. (BOIL.)

— Par extens. Des circonstances nouvelles ont fait naître chez les fleurs une *prévoyance* maternelle inouïe et un nouvel art d'aimer. (Michelet.)

* **PRÉVOYANT**, part. prés. du v. Prévoir. Qui prévoit. Mais *prévoyant* que la beauté de Sara, sa femme, pouvait lui nuire... (Lemaistre de Sacy.)

* **PRÉVOYANT, ANTE**, adj. Qui a de la prévoyance, qui est doué de prévoyance, qui aime à prendre les mesures, les précautions convenables. Un homme prévoyant. Une mère prévoyante. La sagesse est prévoyante. Avoir l'esprit prévoyant. N'être pas assez prévoyant. La nature *prévoyante* n'a point animé d'un pareil instinct le blé et la pomme de terre. (A. Martin.) Ah ! Sophie, que la nature est *prévoyante*, qu'elle est grande et sublime ! (Id.)

> Quand le mal est certain,
> La plainte ni la peur ne changent le destin,
> Et le moins *prévoyant* est toujours le plus sage.
> (LA FONTAINE.)

— Qui marque, qui dénote de la prévoyance. Sous sa ferme et *prévoyante* conduite, la puissance d'Autriche cessait d'être redoutée. (Bossuet.)

> Je sais que, près de vous en secret assemblé,
> Par vos soins *prévoyants* leur nombre est redoublé.
> (RACINE.)

PRÉVU, UE, partic. pass. du v. Prévoir. S'empl. adjectiv. Un mal prévu semble moins douloureux. Un seul malheur *prévu* nous donne tant de vaines inquiétudes ! (B. de St-P.) La lumière nous annonce que l'œil était *prévu*. (A. Martin.) Il y a plus de quarante jours, tout paraissait devoir finir avant le temps, et voici que tout subsiste par delà le terme *prévu*. (Sénanc.) A la ville, tout est uniforme et *prévu*, l'hiver est un long ennui ; c'est l'agonie de l'année. (De Latouche.)

— Substantiv. Entre elles deux se trouve l'incommensurable différence du *prévu* à l'imprévu. (H. de Balz.)

PREXASPE. Noble de Perse, tua en secret, sur l'ordre de Cambyse, Smerdis, frère de ce roi. Lâche courtisan, Prexaspe, après la mort de Cambyse, se déclara l'assassin du vrai Smerdis.

PREYER, s. m. Ornith. Syn. de PROYER.

PREZ-EN-PAIL. Géogr. V. PRÉ-EN-PAIL.

PRÉZIE, s. f. Nom d'un genre de poésie des troubadours.

PRIACANTHE, s. m. (ét. gr., πρίων, scie ; ἄκανθα, épine). Ichtyol. Genre de poissons acanthopterygiens, famille des percoïdes, dont le corps est couvert d'écailles rudes jusqu'au bout du museau, et offre pour caractère particulier un préopercule dentelé et terminé dans le bas par une épine qui est elle-même dentelée.

PRIAM, s. m. (de *Priam*, nom pr.). Entom. Nom d'un très beau papillon à ailes dentelées,

d'une belle couleur verte satinée, avec une grande tache noire sur les ailes supérieures, et six taches noires sur les inférieures.

PRIAM. Temps hér. Roi de Troie et fils de Laomedon, s'appelait d'abord *Podarcès*. Il épousa Hécube, qui lui donna dix-neuf enfants ; il redemanda à Achille le corps d'Hector. Il fut tué par Pyrrhus lors du sac de Troie.

PRIAMÈLE. s. f. Litt. Poésie didactique où une proposition générale est précédée d'une énumération qui l'explique ou qui l'amène, comme cet acrostiche sur Paris :

Paisible demeure,
Amoureux verger,
Repos sans danger,
Justice certaine,
Science hautaine,
C'est Paris entier.

PRIAMIDE. adj. et s. 2 g. Nom patronymique des enfants de Priam. Ils étaient au nombre de cinquante.

PRIANT. part. près. du v. Prier. Nous embrassâmes tendrement le bon curé, et nous sortîmes de l'église, où se trouvaient encore plusieurs de ses amis fidèles *priant* dans un profond recueillement. (Bargemont.)

PRIANT, ANTE. adj. Qui prie. La puissance ecclésiastique qui doit être une société *priante*, édifiante, exhortante, et non pas puissante. (Voltaire.)

PRIAPE. s. m. (de *Priape*, nom myth.). Se dit quelquefois dans le sens de Phallus, emblème de la génération.

— Échin. *Priape de mer*. Nom donné à certaines espèces d'holothuries, à cause de leur forme, qui a quelque ressemblance avec le pénis de l'espèce humaine.

— Moll. Nom vulgaire des biphores.

PRIAPE. Myth. Fils de Jupiter et de Vénus, ou, selon d'autres, de Bacchus et d'une naïade. Renié par Vénus, il fut élevé par des bergers. Il était honoré surtout à Lampsaque et présidait aux jardins et à l'amour physique.

* **PRIAPÉE.** s. f. (de *Priape*, n. myth.). Littér. Pièce de poésie obscène, peinture licencieuse.

— Philol. Inscription composée pour une statue de Priape ; pièce obscène que l'on suspendait à une statue du même dieu.

— PRIAPÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur de Priape.

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire pour Orgies. Il a passé sa vie à boire, à chanter, à dire des bons mots, à faire des *priapées* et à ne rien faire de bien utile. (P. de St-Victor.)

PRIAPÉEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient au culte de Priape.

— Littér. anc. *Metre priapéen*. Vers composé d'un glyconique et d'un phérécratien. Nom donné aussi à un vers hexamètre, dans lequel les trois premiers pieds sont séparés des trois derniers par le sens et la ponctuation ; tel est ce vers de Virgile : *Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.*

PRIAPIQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui appartient à Priape ou a son culte. Culte priapique. Attribut, emblème priapique.

* **PRIAPISME.** s. m. (rad. *priape*). Pathol. Érection continuelle et douloureuse, sans désir. Dans tous les cas de *priapisme*, un genre de vie régulier, un régime approprié, le calme des sens, enfin l'exercice au milieu des champs, seront la meilleure garantie contre cette affection et contre ses récidives. (L. Villermoy.)

PRIAPOLITHE. s. m. (ét. gr., Πριαπος, Priape ; λίθος, pierre). Nom donné à des concrétions pierreuses ayant quelque analogie avec le priape.

PRIAPULE. s. f. (dimin. de *priape*). Échin. Genre d'échinodermes sans pieds, voisin des siponcles, établi aux dépens des holothuries pour une espèce, longue de 8 à 16 centimètres, trouvée dans les fonds vaseux des côtes de Norvège.

PRIAPUS. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur la Propontide, à l'E. de Lampsaque.

PRIBILOFF (Îles). Géogr. Archipel de la mer de Behring (territoire d'Alaska).

PRICE (Richard). Célèbre théologien et publiciste anglais, né en 1723, dans le pays de Galles, mort en 1791. Il professa le plus grand enthousiasme pour la révolution française.

PRICHARD (James CHARLES). Ethnologue anglais, né à Ross (Herefordshire), 1785-1848, médecin à Bristol, est surtout connu par ses *Researches into the physical history of mankind*.

PRIDEAUX (Humphrey). Archéologue et historien anglais, né à Padstow (Cornouailles), 1648-1724, a écrit : *Marmora oxoniensia, cum commentario ; Vie de Mahomet ; Histoire des Juifs et des peuples voisins.*

PRIDIEN, ENNE. adj. (du lat. *pridie*, veille). Didact. De la veille, qui appartient à la veille.

— Anc. méd. *Purgation pridienne*. Purgatif qu'on prenait comme préparatif à un traitement plus important.

PRIE. s. f. (du gr. πρίων, scie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, établi pour quatre espèces de l'Europe et de l'Afrique.

PRIE (Agnès BERTHELOT DE PLÉNEUF, marquise de). Née à Paris en 1698, épousa, en 1713, le marquis de Prie, nommé ambassadeur à Turin. Elle prit un ascendant extrême sur le duc de Bourbon, au nom duquel elle gouverna pendant trois ans, 1723-1726. Exilée en Normandie, elle s'y empoisonna, 1727.

PRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Prier. S'empl. adjectiv.

— *Prié de*. Une personne priée de faire une démarche. Un père prié de faire grâce à un fils coupable.

— *Prié par*.

Le dieu des eaux, *prié* par l'immortelle,
De son trident frappa le fond des mers,
Et sous ses mains vit une île nouvelle
Naître à l'instant, au sein des flots amers.
(MALFILATRE.)

— *Repas, dîner prié*. Repas, dîner où l'on est invité avec quelque cérémonie. S'ennuyer à un dîner prié. Il existait certains fidèles qui, sauf les soirées *priées*, venaient tous les jours. (H. de Balzac.)

— Se dit des personnes invitées. Je viens vous dire que tous les gens *priés* sont ici. (Dancourt.)

— *Être né prié*. Être toujours censé invité, sans qu'il soit besoin de l'être chaque fois. Vous êtes né prié.

— PRIÉ, ÉE. s. Celui, celle que l'on convie, que l'on invite à un festin. Être du nombre des priés.

— Hist. *Conseil des priés*. V. PREGADO.

* **PRIE-DIEU.** s. m. Sorte de pupitre avec marchepied ou l'on s'agenouille pour prier Dieu. Mettre, préparer un prie-Dieu. Un prie-Dieu couvert de velours. Se mettre au prie-Dieu. Être à son prie-Dieu. La marche d'un prie-Dieu. Aujourd'hui encore on voit à Versailles le *prie-Dieu* au pied duquel Louis XIV rendait compte au Seigneur de son orgueil, de ses volages amours et de ses fautes. (Denne-Baron.) Oh ! que les anges aimaient bien mieux ces *prie-Dieu* du moyen âge que Pope a décrits : Vous, roches aiguës, usées par les genoux des saints, vous, grottes et cavernes, toutes velues d'horribles ronces ! (Id.)

— Comm. Sorte de boîte d'une forme particulière destinée à mettre des allumettes.

— Entomol. Nom vulgaire des mantes, à cause de l'attitude qu'elles conservent pendant qu'elles sont au repos.

— On a dit *prie-Dieu*. Il s'avance dans la nef, il croit voir un *prie-Dieu*, il se jette lourdement dessus. (La Bruyère.)

PRIEGNITZ (Marche de). Géogr. L'une des anc. divisions de l'électorat du Brandebourg, au N.-O., sur la rive droite de l'Elbe. Les villes étaient *Perleberg*, ch.-l., Kiritz, Havelberg, etc.

PRIEGO. Géogr. Ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), dans la province et à 36 kil. N.-O. de Cuença, sur le Guadiela.

— PRIEGO. Ville d'Espagne (Andalousie), province et à 75 kilom. S.-E. de Cordoue ; 17,000 h.

PRIÈNE. Géogr. anc. L'une des douze villes de l'ancienne Ionie, en Asie Mineure, au N.-O. de l'embouchure du Méandre. Patrie de Bias.

PRIÉNÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Priène.

— adj. Qui appartient à Priène ou à ses habitants.

* **PRIER** v. a. 1re conj. (du lat. *precari*, même signif.). Ce verbe, comme tous ceux qui sont terminés au partic. pres. par *ant*, prend deux *i* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je prie, tu pries, il prie, nous prions, vous priez, ils prient. Je priais, tu priais, il priait, nous priions, vous priiez, ils priaient. Je priai*, etc. *Je prierai, tu prieras, il priera, nous prierons, vous prierez, ils prieront. Je prierais, tu prierais, il prierait, nous prierions, vous prieriez, ils prieraient. Prie, prions, priez. Que je prie, que tu pries, qu'il prie, que nous prions, que vous priez, qu'ils prient. Que je priasse, que tu priasses*, etc. *Priant. Prié*. Pratiquer l'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître sa souveraine puissance et lui demander les secours dont on a besoin. Prier Dieu. Prier Dieu le Père. Prier Notre-Seigneur Jésus-Christ. Prier le Saint-Esprit. Prier la très sainte Trinité. Prier le divin Père, le Père céleste. Prier le Tout Puissant, le Seigneur. Quand ils *priaient* les dieux, les Romains le faisaient dans un religieux et profond recueillement ; leur tête était voilée, afin qu'aucune face ennemie ne vint les troubler dans cet acte pieux, et que toute l'attention de leur esprit fût exclusivement tendue vers le ciel. (Lemoine.)

— Dans cette acception, il s'emploie souvent sans complément direct, quelquefois même sans aucune espèce de complément. Prier humblement, dévotement, avec ferveur, avec confiance, avec persévérance. Passer la nuit à prier. La volonté de prier est déjà une prière. Quand vous avez *prié*, ne sentez vous pas votre cœur plus léger, et votre âme plus contente ? (La Mennais.) *Prier* ensemble dans quelque langue, dans quelque rite que ce soit, c'est la plus touchante fraternité d'espérance et de sympathie que les hommes puissent contracter sur cette terre. (Mme de Staël.) Quand l'homme se décide à *prier*, et quand il *prie* bien, sa faiblesse même devient une force. (Dupanloup.)

— *Prier Dieu*. S'est dit, par antiphrase, pour Jurer.

— Par extens. S'adresser à la sainte Vierge et aux saints, afin qu'étant agréables à Dieu, ils lui présentent nos vœux et intercèdent eux-mêmes pour nous. Saint Augustin dit qu'on n'a jamais prié en vain la Vierge Marie.

— De même, on dit de la Vierge et des saints qu'ils prient dans le ciel ; c'est-à-dire que pénétrés de la grandeur et de la majesté divine, ils s'abaissent devant le Seigneur, lui adressent des actes d'adoration et d'amour ; et qu'en même temps, pleins d'une miséricordieuse tendresse pour nous qui sommes leurs frères, ils s'efforcent d'apaiser la colère de Dieu et d'attirer sur nous ses grâces.

— Par extens.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;
On a beau la *prier*,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier. (MALHERBE.)

— Lorsque nous ne nous adressons pas à Dieu ou aux saints pour notre propre compte, *prier* signifie Intercéder ; mais alors il est suivi de la préposition *pour*. Prier pour ses ennemis. Prier pour l'exaltation de l'Église. Prier pour la conversion des pécheurs. Prier pour le maintien de la paix entre les princes chrétiens. Prier pour les morts. Dans cette acception, *prier* est souvent employé neutralement.

— On dit de même, *Prier sur quelqu'un*. Faire une prière sur la tombe de quelqu'un. Pour *prier* sur elle, il fallait *prier* au petit bonheur entre deux dates. (De Gonc.)

— Fam. *Je prie Dieu que*. Se dit par forme de souhait. Je prie Dieu qu'il vous guérisse très promptement. Je prie Dieu qu'il amende ce jeune homme.

— *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, ou simplement pour les personnes d'un rang moins élevé, *en sa sainte garde*. Formule par laquelle le roi terminait ses lettres.

— *Prier* s'est construit autrefois avec la préposition *à*, suivie d'un nom.

Je prie à Dieu et à la Vierge sainte
Garder de mal et la mère et l'enfant. (CRÉTIN.)

— Requérir, demander par grâce. Prier quelqu'un d'une chose. Prier quelqu'un de faire une chose. Prier quelqu'un de faire une démarche, de rendre un service. Après la mauvaise volonté que vous m'avez témoignée, je ne vous prierai plus de rien. A quoi il me fallut répondre article par article, parce qu'il accompagnait d'une profonde révérence chaque question qu'il me faisait, en me *priant* d'un air si respectueux d'excuser sa curiosité, que je ne pouvais me défendre de la satisfaire. (Le Sage.) O mes amis ! au nom du ciel, je vous ai déjà *priés* de ne plus me parler de mon déshonneur. (B. de St-P.) La fille du duc de Santa-Fé n'était point infidèle à ses serments, elle avait *prié* son père de la conduire à Melaya. (Chateaubr.)

En se moquant la Nymphe s'enfuyait.
Amour l'attend ; et l'on voyait la belle
Qui dans un bois le Cyclope *priait*
Qu'il l'excusât d'avoir été rebelle. (LA FONTAINE.)

— *Prier quelqu'un de son déshonneur*. Lui demander une chose honteuse. || *Prier une femme de son déshonneur*. Lui demander ses faveurs. Il a vieilli.

— *Prier quelqu'un d'une chose comme Dieu, comme pour Dieu*. Le prier avec toute l'ardeur possible. Je l'en ai prié comme Dieu. Il m'en a prié comme pour Dieu. On dit de même, *Je vous en prie à mains jointes*.

— Par antiphrase. Exprimer l'ordre, la menace. En ce sens, il est ordinairement suivi de *que*, et veut le subjonctif. Je vous prie que cela n'ait pas lieu. Je vous prie que je n'entende plus parler de cela. Il vous prie que cela n'arrive plus.

— Dans le même sens, il peut quelquefois n'être pas suivi de *que*. Je vous prie de ne pas recommencer pareille impertinence. Doucement, je vous prie. Tout beau, je vous prie. N'allez pas si loin, je vous en prie. Sortez vite, je vous prie, sans quoi je vous mets moi-même à la porte.

— *Je vous prie*. S'emploie souvent absolument dans le langage usuel, comme simple formule de civilité. Dites-moi, je vous prie, si vous avez fait un heureux voyage. Donnez-moi ce livre, je vous prie. Pardonnez-moi, je vous prie, de ne pas accepter votre aimable invitation. Remarquez, je vous prie, que vous exposez un peu légèrement votre fortune. Je frémis seulement à y songer ; n'en parlons jamais, je vous *prie*. (J.-J. Rouss.)

— Inviter, convier. Prier à dîner. Prier à une noce, à une fête. Prier d'une noce, d'une fête. A quelque temps de là la cigogne le *prie*. (La Font.) Je l'ai *prié* d'entrer et de se rafraîchir, il n'a voulu rien accepter, parce qu'il avait encore plusieurs autres dépêches. (X. Marm.)

Il dit à la brebis : Ma bonne,
C'est vous que j'ai *priée* au superbe festin
Que l'amitié prépare et que l'hymen ordonne.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Pop. *Il ne prie pas comme il joint les mains*. Se dit d'un hypocrite. || *La viande ne prie point les gens*. Se dit d'un mechant repas. || *Ce n'est pas pour avoir toujours prié Dieu*. Se dit d'une personne justement punie.

— SE PRIER. v. pron. Être prié. Dieu doit se prier en esprit et en vérité.

— *Se faire prier, aimer à se faire prier*. Différer d'accorder une chose facile. Vous vous faites prier. Vous aimez à vous faire prier. Il aime trop à se faire prier. Trop se faire prier, c'est diminuer d'autant le prix de ce que l'on accorde. || *Ne pas se faire prier*. Faire une chose de bonne grâce.

— S'inviter, se convier soi-même. Ils se sont priés à dîner.

— Fam. Se dit d'une chose ennuyeuse et déplaisante qu'on est en quelque sorte obligé de faire. Ces gens-là sont si cérémonieux que je me prie quand il faut que j'aille chez eux.

— Syn. comp. PRIER, SUPPLIER. On *prie* avec respect et instance ; on *supplie* avec beaucoup d'humilité et un empressement extrême. || PRIER À, PRIER DE. On dit *prier de dîner* et *prier à* dîner ; mais *prier de dîner* se dit d'une invitation accidentelle, sans cérémonie ; *prier à dîner* suppose une invitation préméditée.

PRIER-DIEU. s. m. Moment ou l'on prie Dieu. On a dit aussi *prie-Dieu*. Peu usité.

* **PRIÈRE.** s. f. (rad. *prier*). Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures et lui demander les grâces dont on a besoin. Prière humble, ardente, fervente. Prière vocale. Prière mentale. Prières publiques. La prière du matin. La prière du soir. Les prières ordonnées par l'Église. Les prières des quarante heures. Les prières des morts, pour les morts. Aimer la prière. Faire une prière. Faire sa prière, ses prières. Ordonner des prières. Se recommander aux prières de quelqu'un, aux bonnes prières de quelqu'un. Ouvrir son livre de prières. Assister dévotement à la prière. Lire, adresser à Dieu une vive prière, une prière brûlante. Réciter sa prière. Demander quelque chose à Dieu dans ses prières. Dieu écoute les prières des justes. Après le souper du château, la dame appelait ses serviteurs, et l'on invitait un des pères à faire en commun la *prière* accoutumée. (Chateaubriand.)

Redoublez au Seigneur votre ardente *prière* :
Peut-être nous touchons à notre heure dernière.
(RACINE.)

Du pied de ses autels ma *prière* aujourd'hui,
Pure comme l'encens, monterait jusqu'à lui. (LAYA.)

— Par extens. L'aumône est la *prière* par excellence. (Fen.)

— *Être en prière*. Prier.

— Moment où l'on fait la prière. (H.) Coupait des têtes tous les vendredis après la *prière*. (Voltaire.)

— Demande faite à titre de grâce. Humble prière. Très humble prière. Instante prière. Faire une prière à quelqu'un. Écouter, exaucer une prière. Repousser, rejeter, dédaigner les prières. Se rendre aux prières. Être sourd à une prière. Avoir égard, n'avoir point d'égard aux prières. Employer, réitérer les prières. Faire une chose à la prière de quelqu'un. Les prières d'un homme puissant sont presque des ordres. Si vous avez exaucé ma *prière* en partie, ce n'est que pour mieux m'en punir (J.-J. Rouss.) Il ne se rendit point à ses *prières*. (Volt.) Que Votre Altesse daigne agréer mes remercîments, comme elle a bien voulu favoriser mes *prières*. (H.) La *prière* est souvent plus forte que les armes. (A. Soum.)

Une juste *prière*
Parmi les gens d'honneur ne se refuse guère. (SCARRON.)
Le faible est écrasé du puissant qu'il offense,
Et son humble *prière* est sa seule défense. (LEMERC.)

— Par plaisan. La négligence du bon d'Hocquincourt, qui était tellement habillé que, ses chausses de page étant moins commodes que celles qu'il a d'ordinaire, sa chemise ne voulut jamais y demeurer, quelque *prière* qu'il lui en fît. (Mme de Sévigné.)

— *Prière à*. S'emploie comme formule de politesse. Prière aux visiteurs de...

— La prière personnifiée. La *Prière* tremblante est la fille des dieux. (A. Chén.)

La douce *Prière*, aux lèvres gémissantes,
Étendant ses mains suppliantes,
Fuit la rapide Injure au regard effronté. (LEBRUN.)

— Loc. prov. *Courte prière pénètre les cieux*.

— Féod. *Droit aux prières nominales*. Droit que possédaient les seigneurs hauts justiciers de se faire recommander particulièrement aux diverses cérémonies religieuses.

— Hist. relig. *Droit des premières prières*. Droit de conférer les bénéfices vacants, qui appartenait aux empereurs d'Allemagne.

— PRIÈRES. Myth. Déesses, filles de Jupiter, boiteuses, timides et consternées, marchant continuellement après *Até* ou l'Injure, pour guérir les maux qu'elle a faits.

Les *Prières*, mon fils, devant vous éplorées,
Du souverain des dieux sont les filles sacrées. (VOLT.)

PRIESSNITZ (Vincent). Fondateur de l'hydrothérapie, né à Græfenberg (Silésie autrichienne), 1790-1851.

PRIEST (Saint-). Géogr. Comm. du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, arrond de Vienne (Isère) ; 2,400 hab.

PRIESTLEY (Joseph). Chimiste, philosophe et théologien anglais, né à Fieldbead, près Leeds, 1733-1804, ministre de plusieurs congrégations dissidentes, mêla aux travaux théologiques l'étude des lettres et des sciences. Il donna une *Histoire de l'électricité*, des *Expériences sur les différentes espèces d'air*. On lui doit la découverte du bioxyde d'azote, et surtout celle de l'oxygène, 1774, qu'il nomme *air déphlogistiqué*. Il écrivit une *Réponse* célèbre aux *Réflexions* de Burke sur la Révolution française, 1791. Ce fut l'occasion d'une émeute dans laquelle la populace de Birmingham saccagea et brûla la maison du savant.

PRIESTLÉYE. s. f. Bot. Syn. de PRISTLEYA.

*** PRIEUR**, s. m. (du lat. *prior*, qui est avant tous les autres). Hist. relig. Supérieur d'un monastère. || *Prieur claustral* ou *grand prieur*. Celui qui gouverne les religieux dans une abbaye, sous un abbé. || *Prieur commendataire*. Bénéficier qui jouissait en tout ou en partie des revenus d'un prieuré, et qui en portait le titre, sans avoir aucune autorité sur les religieux. ||*Prieur conventuel*. Celui qui gouverne le monastère, comme chef et premier supérieur, avec la même autorité que l'abbé. || *Prieur-curé*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Prieur séculier*. Celui qui possédait un prieuré à titre de bénéfice simple, sans être soumis à aucune règle.

— Titre de dignité dans quelques sociétés.

— Loc. prov. *Il faut toujours dire du bien de monsieur le prieur*. Il faut avoir soin de ménager dans ses discours les gens en place, les personnes dont on dépend.

— Hist. Titre des neuf magistrats suprêmes de la république de Sienne, avant sa réunion au grand-duché de Toscane; le chef des prieurs s'appelait *gonfalonier*. || Titre donné autrefois aux présidents de plusieurs tribunaux de commerce, notamment à Toulouse, à Montpellier, etc ||Dignitaire que la Sorbonne choisissait chaque année parmi ses membres, et qui présidait aux assemblées des docteurs et des bacheliers qui y demeuraient. On lui portait tous les soirs les clefs de la maison. || *Prieurs des arts*. Magistrats créés à Florence en 1282, pour exercer le pouvoir exécutif. Ils étaient au nombre de six, élus pour deux mois et formaient la *seigneurie*, avec le *capitaine de la liberté*, leur président. || *Grand prieur*. Haut dignitaire de l'ordre de Malte, revêtu d'un bénéfice appelé *prieuré*. Dans chaque langue il y avait des grands prieurs; la langue de France en comptait trois : le grand prieur de Champagne, le grand prieur d'Auvergne, le grand prieur de Provence. Les grands prieurs présidaient aux assemblées provinciales de leur grand prieuré; ils avaient droit de conférer tous les cinq ans une commanderie à qui leur plaisait. || *Prieur du peuple romain*. Magistrat municipal qui était nommé par le pape pour une durée de trois mois.

PRIEUR (Barthélemi). Sculpteur du XVI^e^ siècle, mort en 1611.

— **PRIEUR** *de la Marne*. Conventionnel, né à Châlons-sur-Marne, 1760-1827, était avocat, député aux états généraux, à la convention, entra au comité de Salut public, mais fut presque toujours en mission dans le Nord ou dans l'Ouest. Il fut banni par la loi d'amnistie, 1816.

— **PRIEUR-DUVERNOIS**, dit *de la Côte-d'Or* (Claude-Antoine). Conventionnel, né à Auxonne, 1763-1832, officier du génie, député à l'assemblée législative, à la convention et au conseil des Cinq-Cents, seconda Carnot au comité de Salut public.

PRIEURAL, ALE, adj. Hist. ecclés. Qui appartient à un prieur, à un prieuré. Église prieurale. Droits prieuraux.

— *Chambre prieurale*. Nom de certaines commanderies de l'ordre de Malte.

PRIEUR-CURÉ, s. m. Religieux qui dessert une cure dépendant d'un monastère.

*** PRIEURE**, s. f. (fém. de *prieur*). Hist. relig. Supérieure d'un monastère de filles. Madame la prieure.

— *Grande prieure* Dans quelques monastères de filles, Religieuse qui est immédiatement après l'abbesse.

— Adjectiv. La mère prieure.

*** PRIEURÉ**, s. m. Hist. ecclés. Monastère sous la conduite d'un prieur ou d'une prieure. Prieuré d'hommes. Prieuré de filles. Prieuré régulier. Prieuré de fondation royale. Dans l'origine, les prieurés n'étaient pour la plupart que des fermes dépendant des abbayes, et dans lesquelles l'abbé envoyait, pour les faire valoir, des religieux tous gouvernés par un prévôt ou prieur. Au commencement du XIII^e^ siècle, les religieux envoyés dans ces fermes s'accoutumèrent à se regarder comme usufruitiers des biens dont leurs prédécesseurs n'avaient eu que l'administration momentanée. L'abus s'enracina de telle sorte et devint si général qu'au commencement du XIV^e^ siècle les prieurés furent regardés comme de véritables bénéfices.

— *Prieuré commendataire*. Bénéfice qu'un prieur séculier tenait en commende || *Prieuré-cure*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Prieuré simple*. Prieuré dans lequel il n'y avait point de religieux

— Maison, église de la communauté. Être logé au prieuré. Aller à la messe au prieuré.

— Maison du prieur.

— Dignité du prieur, de la prieure.

— *Grand prieuré*. Résidence d'un grand prieur. Après la destruction des templiers, le Temple, à Paris, devint le grand prieuré de Malte. || Dignité de grand prieur.

PRIEURÉA, s. m. (de *Prieur*, n. pr.). Bot. Genre d'œnothéracées, tribu des jussiœuées, établi pour des herbes de l'Afrique tropicale.

PRIEURÉ-CURÉ, s. m. Prieuré auquel une cure était annexée, ou Cure placée sous la dépendance d'un monastère et desservie par un religieux.

PRIEUSE, s. f. (radic. *prier*). Femme qui marche en tête des enterrements protestants, à Genève.

PRIM (Don Juan), comte de Reus, marquis de Los Castillejos. Homme d'État et général espagnol, né à Reus, 1814-1870, soutint la régente Marie-Christine, et devint colonel dès 1837. Il conspira contre Espartero, fut député aux cortes en 1843, s'unit aux progressistes, et, après la chute d'Espartero, fut nommé général, comte de Reus et gouverneur de Madrid. De nouvelles intrigues qui le compromirent le forcèrent à se rendre en Turquie, où il combattit les Russes, 1853. Rappelé en Espagne, il soutint la royauté, prit une part brillante à la guerre du Maroc, 1859-1860, reçut le titre de marquis de Castillejos et fut nommé grand d'Espagne, 1861. Il contribua beaucoup à décider une expédition contre le Mexique, puis se sépara complètement de la politique française, à la fin d'avril 1862. Ses intrigues politiques le forcèrent à quitter l'Espagne en 1864, en 1866 et en 1867; il fut l'un des principaux chefs de l'insurrection de septembre 1868, qui renversa le trône d'Isabelle II. Membre du gouvernement provisoire, capitaine général de l'armée, ministre de la guerre, souvent président du conseil, il eut une part très active dans toutes les combinaisons tentées pour faire un nouveau roi d'Espagne, dans la candidature du prince de Hohenzollern, et plus tard dans l'élection du duc d'Aoste. Le 27 décembre 1870, il fut grièvement blessé par des assassins, en rentrant chez lui, et mourut le 30.

PRIMA DONNA, s. f. (mot italien). Première cantatrice d'opéra. Il y avait de mon temps une *prima donna* admirablement belle. (Mérimée.) || Pl., des *prime donne* (pr. *pri-mé don-né*).

*** PRIMAGE**, s. m. (rad. *prime*). Mar. Bonification de tant pour cent faite au capitaine sur le fret du navire qu'il commande.

— Action de donner une prime.

PRIMA INTENZIONE, s. f. (pr. *pri-ma zun-tsun-dzi-o-né*; mots ital. signif. *première intention*). Mus. Morceau de musique conçu tout d'un coup.

*** PRIMAIRE**, adj. 2 g. (du lat. *primus*, premier). Qui est au premier degré en commençant.

— *École primaire*. École où l'on commence l'instruction des enfants, ou on leur apprend à lire, à écrire et à compter. On dit de même *instruction primaire, enseignement primaire, instituteur primaire*. L'instruction *primaire* universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. (Guizot.) Bien que la carrière de l'instituteur *primaire* soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. (Id.) Partout où l'enseignement *primaire* a prospéré, une pensée religieuse s'est unie, dans ceux qui le répandent, au goût des lumières et de l'instruction. (Id.)|| *École primaire supérieure*. Celle où l'on enseigne des branches de sciences plus élevées que dans les écoles primaires proprement dites, quoiqu'en se renfermant toujours dans les connaissances usuelles, et sans atteindre à l'instruction littéraire et scientifique qui est donnée dans les collèges. La ville de Paris possède plusieurs écoles primaires communales supérieures.

— Anat. Synon. de SIMILAIRE. Organe primaire. Parties primaires.|| *Tissu primaire*. Le blastoderme, son tissu.

— Astron. *Planètes primaires*. Celles qui ont le soleil pour centre de leurs mouvements, afin de les distinguer des satellites ou planètes secondaires.

— Bot. *Pédoncule primaire*. Support principal des divisions d'un pédoncule composé. || *Pétiole primaire*. Celui qui est commun à plusieurs folioles ou à plusieurs pétioles secondaires.

— Chir. *Amputation primaire*. Amputation immédiate, dans un cas pressant.

— Géol. Primitif, primordial. Terrains primaires.

— Ornith. *Pennes primaires de l'aile*. Celles qui sont implantées sur les os de la main et du carpe.

— Pathol. *Maladie primaire, symptôme primaire*. Maladie, symptôme qui se déclare tout d'abord, en premier lieu, par opposition aux autres qu'on nomme secondaires, tertiaires.

— Polit. *Assemblée primaire*. Assemblée qui forme le premier degré d'un système d'élection, et où les citoyens sont appelés pour choisir les électeurs. Pendant la révolution française, en vertu des constitutions républicaines, les assemblées primaires furent convoquées et composées de tous les citoyens actifs; elles nommèrent directement la convention.

PRIMAMENSIS, s. f. (pr. *pri-ma mein-ciss*; expression latine formée de *prima*, premier, sous-entendu *die*, jour; et de *mensis*, du mois). Théol. Nom qu'on donnait à une assemblée de docteurs de la faculté de théologie de Paris, qui se réunissait le premier de chaque mois, pour conférer des affaires de cette faculté.

*** PRIMAT**, s. m. (pr. *pri-ma*; du lat. *primus*, premier). Hist. ecclés. Prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques. Les anciens historiens donnent indistinctement le titre de primat et d'exarque aux chefs des diocèses. L'évêque de Carthage prenait le titre de primat d'Afrique. On prétend qu'avant Grégoire VII, qui fut élu pape en 1073, on ne connaissait dans les Gaules aucun primat, et qu'il conféra ce titre à l'archevêque de Lyon, sur les quatre provinces lyonnaises, celles de Lyon, de Tours, de Rouen et de Sens. L'archevêque de Tolède s'intitule *primat* des Espagnes; celui de Cantorbery, *primat* de toute l'Angleterre, et celui d'York, *primat* d'Angleterre seulement. (Dehèque.)||En France, depuis le concordat, le titre de *primat*, conservé encore par l'archevêque de Lyon et celui de Rouen, qui s'intitule primat de Normandie, est purement honorifique.

— *Primat de Pologne*. Chef du sénat qui gouvernait dans les interrègnes. L'archevêque de Gnesne était de droit primat de Pologne et légat du saint-siége.

— Dans la Grèce moderne. Titre donné aux principaux d'une ville, d'une province Les primats de l'île d'Hydra, de Spezzia.

— Première copie d'une dépêche. Le primat et le duplicata.

— Adjectiv. Prince primat. Archevêque primat.

PRIMATE, adj. 2 g. (du lat. *primus*, premier). Zool. Qui est le premier, qui doit être placé en tête. || PRIMATES, s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, renfermant ceux de ces animaux qui, par l'ensemble de leur organisation, semblent mériter d'être placés en tête de la classe et du règne animal. Dans l'ordre des primates, Linné fait entrer l'homme, les singes, les makis, les chauves-souris, les bradypes et les galeopithèques.

*** PRIMATIAL, ALE**, adj. (pron. *pri-ma-ci-al*). Qui appartient au primat. Siége primatial. Église primatiale. Juridiction primatiale. En France, il y avait huit primaties ou sièges *primatiaux*. (Dehèque.)

PRIMATICE (Francesco PRIMATICCIO ou PRIMADICCIO, dit *le*). Peintre, sculpteur et architecte, né à Bologne, 1496-1570, fut appelé en France, 1531. François I^er^ lui fit exécuter des fresques à Fontainebleau, puis l'envoya en Italie mouler des sculptures antiques. Le Primatice a été le chef de l'école de Fontainebleau.

*** PRIMATIE**, s. f. (pr. *pri-ma-ci*). Dignité de primat.||Etendue de la juridiction d'un primat. La primatie des Gaules. La primatie d'Aquitaine. La primatie de Lyon s'étendait sur les provinces de Rouen, de Sens et de Tours. Colbert, archevêque de Rouen, prétendit soustraire sa métropole à la *primatie* de Lyon. (St-Simon.)

— Prééminence d'un siége sur un autre. Le grand point de la division entre Rome et Constantinople était la *primatie*. (Volt.) L'archevêque de Lyon déclare dans sa réponse, qu'il ne peut assister à l'assemblée de Chartres, parce que l'archevêque de Sens persiste à ne pas vouloir reconnaître la *primatie* de l'Église de Lyon. (Bréal.)

— Siége de la juridiction du primat. Du siége métropolitain il y avait appel à la primatie.

— Maison, palais du primat. Aller à la primatie.

PRIMAUGUET. V. HERVE.

*** PRIMAUTÉ**, s. f. (du lat. *primus*, premier). Premier rang, prééminence. Avoir la primauté. Contester la primauté. Reconnaître la primauté. Aspirer, prétendre à la primauté. En effet, en ce moment, l'Italie a visiblement la *primauté* en toutes choses, et l'on y va puiser la civilisation comme à la source. (H. Taine.) Par l'effet d'un accord tacite, personne ne me contesta plus la *primauté* que je m'arrogeais. (V. Cherbuliez.)

—Fig. Celui qui, dans l'ordre civil, veut conserver la *primauté* des sentiments de la nature, ne sait ce qu'il veut. (J.-J. Rousseau.)

— Particulièrement, Puissance qu'a le pape de droit divin, de faire recevoir, observer et exécuter les canons de l'Église. Le Fils de Dieu, ayant voulu que son Eglise fût une et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la *primauté* de saint Pierre, pour l'entretenir et la cimenter (Bossuet.)

— Par extens. Autorité spirituelle attribuée à des princes protestants. La primauté de la reine Élisabeth ne fut jamais reconnue par les évêques catholiques.

— Jeux. Aux cartes et aux dés. Avantage d'être le premier à jouer. Gagner de primauté, par la primauté. Tirer à qui aura la primauté. Jouer à trois raffles avec primauté, sans primauté.

— Fig. *Gagner quelqu'un de primauté*. Le devancer, le prévenir dans ce qu'il avait dessein de faire. Il voulait acheter cette forêt, je l'ai gagné de primauté.

*** PRIME**, adj. 2 g. (du lat. *primus*, premier). Premier. Il s'employait autrefois dans le langage usuel : La prime verdeur de l'âge; mais actuellement on ne s'en sert plus que dans le langage scientifique et dans quelques locutions.

— *De prime abord*. loc. adv. et fam. Du premier abord, au premier abord. De prime abord, je le prenais pour un autre.

— *Bureau de prime abord* Dans les douanes, Premier bureau par lequel passent les marchandises importées en France. || Bureau où s'effectue la vérification des marchandises qui ne font que traverser la France pour être importées dans un autre pays.

— *De prime face*. loc. adv. A première vue. De *prime* face elle crut qu'on riait. (La Font.)

— *De prime saut*. loc. adv. Du premier coup, du premier effort. Il prétendit faire tout à coup et de *prime* saut tout ce que Pierre le Grand fit plus tard. (Mérimée.)|| *D'un prime saut*, s'est dit dans ce même sens. Les passions ne nous sautent pas toujours au collet d'un *prime* saut. (Montaigne.)

— Agric. Syn. de PRÉCOCE. Fruit prime. Légume prime.

— Miner. Dans la nomenclature minéralogique, il se place devant les épithètes indiquant les résultats des décroissements, lorsque les faces primitives interviennent dans la forme avec celles qui sont produites par ces décroissements. Chaux carbonatée prime-unitaire. Émeraude prime-umbinaire.

*** PRIME**, s. f. (du lat. *prima*, sous-entendu *hora*, heure). Liturg. cathol. La première des heures canoniales, celle qui suit l'office de la nuit et se dit après laudes. Dire, réciter, chanter prime. Sonner prime. Assister à prime. L'heure de prime était déjà connue du temps de saint Basile.

— Agric. *Orge de prime*. Escourgeon.

— Anc. astron. Se disait de la première apparition d'un astre. || *La lune en prime*. La lune quand son croissant commence à se montrer.

— Chron. La première des quatre parties du jour des Romains, comprenant, comme les autres parties, la moitié du temps qui s'écoule entre le lever ou le coucher du soleil et midi. Ces quatre parties se nommaient : *prime, tierce, sexte* et *none*.

— Pêch. *Moules de prime*. Celles qui arrivent les premières en Europe, après la pêche annuelle. || *Sardines de prime*. Celles que l'on prend au coucher du soleil, par opposition à Sardines d'aube. || *Voyage de prime*. Premier voyage à Terre-Neuve.

— Vêner. *De haute prime*. loc. adv. Sur-le-champ Un loup ne s'arrête pas où il a mangé, mais il s'en va de haute prime.

*** PRIME**, s. f. Escrim. La première des gardes, la principale garde; la première position. Garde de prime. Estocade de prime.

*** PRIME**, s. f. Comm. Laine de première qualité. Prime de Ségovie Prime de Portugal. Drap de primes de France.

*** PRIME**, s. f. Jeux. Sorte de jeu où l'on ne donne que quatre cartes. Jouer à la prime, à la grande prime, à la petite prime. Avoir perdu une somme considérable à la prime. Il y a deux sortes de *prime* : la grande *prime*, la petite *prime*. (Acad.) || *Avoir prime*. Avoir ses quatre cartes de couleurs différentes.

*** PRIME**, s. f. (ét. angl., *premium*, même signif.; dérivé du lat. *præmium*, récompense). Somme que celui qui veut faire assurer sa propriété paye à l'assureur pour prix de l'assurance. Prime d'assurance.

— *Billet de prime*. Billet par lequel l'assuré s'engage à payer sa prime d'assurance.

— Somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération de commerce, de finances, d'agriculture, etc. Prime d'encouragement. Prime d'importation. Prime d'exportation. Prime de pêche. Le gouvernement a accordé une belle prime. Les *primes* les plus importantes sont celles que le gouvernement attache à l'exportation de certaines marchandises, comme une compensation aux charges imposées à l'industrie par les droits qui pesent sur l'entrée des matières premières. (Cabanis.)

— En mauvaise part. Plus l'impôt est excessif, plus la *prime* offerte aux violateurs de la loi devient haute. (H. Taine.)

— Par analog. Encouragement quelconque. C'est une *prime* accordée au vice qu'un mauvais exemple donne par l'autorité. (De Bonald.)

— Objet offert par les journaux ou autres publications pour attirer les abonnés.

— Bours. Bénéfice réalisé sur les rentes ou actions. || Bénéfice, en général. || Somme que l'acheteur s'engage à payer au vendeur dans le cas où il renoncerait à l'achat qu'il a fait. || *Marché à prime*. Négociation à terme d'effets publics, pour laquelle on donne une prime à l'acquéreur, celui-ci restant libre de négocier, suivant les termes convenus et arrêtés à l'avance. || *Réponse des primes*. Décision de l'acheteur à l'échéance. || *Prime à recevoir*. Marché dans lequel l'annulation dépend du vendeur || *Prime contre ferme* Vente à prime et achat ferme. || *Prime contre prime*. Vente et achat à prime, mais à des conditions différentes pour l'un et pour l'autre.

— Théât. Somme payée par le directeur à l'auteur, en dehors des droits d'auteur.

*** PRIME**, s. f. (ét., V. PRISME). Joaill. Pierre demi-transparente qui sert de base aux cristaux et qu'on fait suivre du nom de la pierre précieuse dont elle se rapproche le plus. Prime d'émeraude. Prime d'améthyste. Prime de rubis. Prime de topaze.

— Techn. Outil de raffineur, aussi appelé *manille*.

PRIME, s. f. (du lat. *prima*, première, sous-ent *minuta*, diminuée). Mathém. Se dit pour Minute, la soixantième partie d'un degré et se représente par le signe (′). Ce mot s'emploie adjectivement, en algèbre, pour indiquer le premier degré d'une lettre prise à plusieurs degrés, et, en géométrie pour distinguer une lettre que l'on répète. *c′* se prononce *c prime*.

— Métrol. anc. Vingt-quatrième partie d'un grain. || Dixième partie de l'unité.

PRIMÉ, ÉE, part. pass. de v. Primer. S'emploie adjectiv. Un créancier primé en hypothèque. Un avocat primé par un autre.

— Qui a obtenu une prime dans un concours. Horticulteur primé. Cheval primé.

PRIMEFEUILLE. s. f. (étym. lat., *primus*, premier; fr. *feuille*). Bot. Nom des premières feuilles qui se montrent.

PRIMEFLEUR. s. f. (ét. lat., *primus*, premier; fr. *fleur*,. Bot. Première fleur.

— Fig. La primefleur de la nouveauté.

* **PRIMER**. v. n. 1re conj. (du lat. *primus*, premier,. Jeux. A la paume, Tenir le premier rang. Être accoutumé à primer. N'être pas bon pour primer. Primer fort bien. A la paume, on prime de deux manières, soit en recevant le service, soit en tenant la droite de l'autre côté.

— Fig. Avoir l'avantage sur les autres. Primer en tout. Primer partout. Primer dans la conversation. Aimer à primer. Vouloir toujours primer. Il y en a de tels, que, s'ils pouvaient connaître leurs subalternes et se connaître eux-mêmes, ils auraient honte de *primer*. (La Bruy.) Assez sensible à l'amitié, pourvu qu'elle y *prime*, il faut que son amie soit sa sujette et jouisse avec respect de ses bonnes grâces. (Marivaux.) Des fiertés et des façons cavalières où perçait ma rage de *primer*, firent croire à mes nouveaux camarades que j'étais un faquin. (V. Cherbuliez.)

— *Aimer à primer*. Aimer à dominer, à paraître plus que les autres. La comtesse est une femme brusque qui aime à *primer*, à gouverner, à être la maîtresse. (Marivaux.)

— *Primer entre*. Homère prime entre tous les poètes.

— *Primer par*. Primer par le luxe, par l'ostentation, par la richesse.

— *Primer sur*. Bossuet prime sur tous nos orateurs chrétiens.

— Avec un nom de chose pour sujet. Si cet amour peut être assez vif pour *primer* sur toutes nos passions... (J.-J. Rousseau.)

— Anticiper. Le changement de mousson, qui arrive ordinairement en octobre, peut *primer* comme il peut retarder d'un mois. (Bougainville.)

— Ch. de fer. Se dit d'une locomotive qui laisse sortir par la cheminée de l'eau entraînée par la vapeur. On dit aussi *cracher*.

— PRIMER, v. a. Surpasser. Il prime tous ses rivaux. Ce jeune écolier prime tous ses camarades. Aucun des chefs de légions révoltées ne réussit a *primer* ses rivaux. (E. Renan.)

— Avoir la supériorité sur, en parlant des choses. Si un silence néfaste a pu accueillir la théorie de la force *primant* le droit, c'est parce que la France était abattue. (Gambetta.) Enfin, ce qui *primait* tout, la vie était moins chère là que partout ailleurs, et l'on y pouvait soutenir son luxe à peu de frais. (A. Daudet.)

— Donner une prime à. Primer un exposant.

— Agric. Donner un premier binage. Primer des carottes.

— Jurispr. *Primer quelqu'un en hypothèque*. Avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

— Mar. *Primer la marée*. Partir un peu avant la marée.‖*Primer un navire, une escadre*. Commencer une manœuvre avant eux, ou l'exécuter plus promptement.

— Raffin. *Primer un pain de sucre*. Faire un trou a la tête d'un pain de sucre pour en faciliter l'égouttage.

— SE PRIMER. v. pron. Être primé.

— Se surpasser mutuellement. Ils avaient pris a tâche de se primer. C'était à qui se primerait.

PRIMERAIN, AINE. adj. (du lat. *primus*, premier). S'est dit pour Primitif, ancien. Il rétablit la *primeraine* sainteté de l'Eglise. (Nic. Pasquier.)

— PRIMERAIN. s. m. Anc. art milit. Chef de file.

PRIMERO. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, arrose la Confédération de La Plata, de l'O. à l'E. et finit dans un lac marécageux après 220 kil. de cours.

PRIMEROLE. s. f. Bot. Se dit dans quelques provinces pour Primevère.

PRIMEROSE. s. f. Bot. Se dit pour Passerose.

* **PRIME-SAUTIER, ÈRE**. adj. (ét. lat., *primus*, premier; *saltus*, saut). Qui saisit promptement et rend ses idées avec exactitude, sans délibération préalable. Esprit prime-sautier. Intelligence prime-sautière. Il est prime-sautier. Les Français ont, en général, l'esprit prime-sautier. ‖ Pl., *prime-sautiers*.

—Qui agit, qui se détermine de premier mouvement. Il y a déjà longtemps que je vous ai entendu dire que vous étiez *prime-sautier*. (Voltaire.)

* **PRIMEUR**. s. f. (du lat. *primus*, premier). Première saison des fruits, des légumes, des fleurs, etc. Les fruits sont chers dans la primeur, dans leur primeur.

— Se dit aussi en parlant du vin. ‖ *Certains crus sont bons, ne sont pas bons dans la primeur*. Ils sont bons, ne sont pas bons à boire aussitôt après la vendange.

— Par extens. *Avoir la primeur d'une chose*. Être le premier à la connaître. C'est vous, madame, qui avez eu la *primeur* de cette histoire. (E. About.)

— Par métonymie, Fruit, légume mûri avant la saison ordinaire, soit qu'il ait été cultivé dans un climat plus hâtif, ou par des moyens artificiels. C'est une *primeur*. (Acad.) On a servi des *primeurs*. (Id.) Les vins le rechauffent, et son dîner est une petite conception. si les *primeurs* y sont habilement introduites. (De Cussy.)

—Fig. Premier sentiment, première affection, premier amour. Toutes les *primeurs* plaisent, et surtout celles du cœur. (B. de St P.)

PRIMEURISTE. s. m. Néol. Jardinier qui obtient des primeurs.

* **PRIMEVÈRE**. s. f. (ét. lat., *primus*, premier; *ver*, printemps). Bot. Genre de plantes, type de la famille des primulacées, renfermant des plantes herbacées vivaces, ayant leurs feuilles toutes radicales. des fleurs en ombelle simple, pourvues d'un involucre, et dont plusieurs espèces, très communes en France, s'épanouissent des les premiers jours du printemps : de là le nom de *primevere* qu'on leur a donné. Une des plus belles espèces de primevère est l'*oreille d'ours*, originaire des Alpes et cultivée dans les jardins ; les variétés les plus estimées de cette espèce sont celles dont les fleurs bien veloutées sont, ou d'un bleu pourpre liséré de blanc, ou brun foncé, brun olive, orangé, etc. On attribue à la fleur de la primevère des vertus pour l'apoplexie et la paralysie ; sa racine est somnifère, et on l'emploie pour les vapeurs et les migraines ; le suc de primevère nettoie le visage. Primevère officinale. Primevère élevée. Primevère de Chine. Primevère simple. Primevère double. Bouquet de primevères. Bordure de primevères. Quand les rudes aquilons ont ravagé la terre, vous appelez le plus faible des vents ; à votre voix, le zéphyr souffle, la verdure renait, les douces *primevères* et les humbles violettes colorent d'or et de pourpre le sein des noirs rochers. (B. de St-P.) Que les pâles violettes et les douces *primevères* fleurissent chaque printemps sur les tertres des enfants qui ont aimé leurs pères. (Id.)

Amante des zéphyrs, soudain la *primevère*
Émaille le bord des ruisseaux. (De Bridel.)

— En poésie, ce mot se prend pour la fleur de cette plante. L'or de la *primevère* a percé les gazons. (Michaud.)

Sur le gazon la tendre *primevère*
S'ouvre et jaunit dès le premier beau jour.
(Para.)

— Saint-Lambert a fait ce mot du masculin :

L'odorant *primevère* élève sur la plaine
Ses grappes d'un or pâle et sa tige incertaine.

* **PRIMEVÉRE**. s. m. (ét. lat., *primus*, premier; *ver*, printemps). Printemps. Il est vieux.

— Fig. Dès lors commença pour Eugénie le *primevere* de l'amour. (H. de Balz.)

— On trouve ce mot employé au féminin. Sur sa *primevère*, il avait soin de nous braver. (N. Pasquier.)

* **PRIMICÉRIAT**. s. m. (pr. *pri-mi-cé-ri-a*). Dignité, office de primicier.

* **PRIMICIER**. s. m. (ét. lat., *primus*, premier; *cera*, cire). Celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres. Le primicier était, dans les églises cathédrales, celui qui avait soin de l'ordre de l'office et qui présidait au chœur ; il était le premier des chantres. Le nom de *primicier* lui vient de ce qu'il était marqué le premier sur la tablette enduite de cire qui contenait les noms des chantres, *primus in cera*. On dit aussi *princier*.

— Titre de plusieurs officiers principaux de la cour des empereurs de Constantinople. Primicier de l'impératrice. Primicier augustal. Primicier de la cour. Primicier de la chambre, du palais, des légions, des protecteurs, des bardiotes, etc. ‖ *Primicier des notaires*. Officier qui tenait le registre des dépenses, des forces et des revenus de l'empire. Il succéda au procurateur des éphémérides.

* **PRIMIDI**. s. m. (ét. lat., *primus*, premier; *dies*, jour). Chronol. Premier jour de la décade républicaine en France.

PRIMIGÈNE. adj. 2 g. (ét. lat., *primus*, premier; *genitus*, produit). Bot. Qui ne provient point du croisement d'espèces voisines. Plante primigène.

PRIMINE. s. f. (du lat. *primus*, premier). Bot. Enveloppe première de l'ovule végétal.

PRIMIPARE. adj. f. (ét. lat., *primus*, premier ; *parieus*, qui enfante). Pathol. Se dit d'une femme qui enfante pour la première fois.

—Se dit aussi des femelles d'animaux. Une vache primipare.

— PRIMIPARE. s. f. Femme primipare. L'accouchement est quelquefois très laborieux chez les primipares.

PRIMIPARITÉ. s. f. (rad. *primipare*). Physiol. État, situation d'une femme qui met au monde son premier enfant. La primiparité de cette femme est fort heureuse.

* **PRIMIPILAIRE**. s. m. (ét. lat., *primus*, premier ; *pilum*, javelot). Antiq. rom. Nom donné au centurion qui commandait la première centurie du premier manipule des pilani ou triaires, c'est-à-dire du premier manipule de toute la légion ; il avait place dans le conseil de guerre après le consul et les premiers officiers, et devenait de droit membre de l'ordre des chevaliers. Il avait la garde de l'aigle de la légion, et n'avait au-dessus de lui que les tribuns et les préfets du camp.

— Adjectiv. Centurion primipilaire.

* **PRIMIPILE**. s. m. Antiq. rom. Syn. de PRIMIPILAIRE.

PRIMISTERNAL, ALE. adj. (ét. lat., *primus*, premier; *sternum*, sternum). Anat. Se dit de la première pièce du sternum.

* **PRIMITIF, IVE**. adj. (ét. lat., *primitivus*, même signif. ; rad. *primus*, premier). Qui se rapporte au premier état. Le monde primitif. L'innocence primitive. Le quartz est le premier des verres *primitifs*. (Buff.) Il est peu de productions naturelles que l'homme se soit appropriées comme aliment sans les altérer ou les modifier par des préparations qui les éloignent de leur état *primitif*. (Gaubert.) Triptolème exprime l'éducation de l'homme *primitif* initié aux rites de l'agriculture. (P. de St-Victor.)

— *Feu primitif*. Chaleur propre au globe terrestre.

— Le plus ancien. Titre primitif. Produire des titres primitifs. Rechercher quelle était la valeur primitive d'une monnaie.

— Par extens. Naïf, extrêmement simple. Ce que vous dites est bien primitif. Mon cher, vous êtes trop primitif.

— Grossier, rustique. La construction toute *primitive* des deux temples superposés consacrés à la déesse... (Gér. de Nerval.)

— Suranné. Avoir un chapeau primitif.

— Anat. *Fibre primitive*. Nom donné aux fibres considérées comme celles d'où dérivent toutes les autres fibres. ‖ *Cellule primitive*. Syn. de BLASTODERME.

— Anc. arithm. *Nombre primitif*. Se disait pour Nombre premier.

— Anc. géom. *Triangle primitif*. Celui dont les côtés n'ont point de commune mesure entre eux.

— Bot. *Plantes primitives*, ou substantiv. *les primitives*. Celles qui sont d'origine première, qui ne proviennent point du croisement d'espèces voisines, et qui conservent le type de leur race.

—Dr. canon. *Curé primitif*. Celui qui était originairement curé, et qui avait un vicaire perpétuel appelé simplement *curé*.

— Entom. Dans l'aile des insectes, *Nervures primitives*. Nervures parallèles et rapprochées, qui tirent leur origine du thorax, et qu'on divise en interne et externe.

— Géol. *Terrains primitifs*. Ceux qui ne contiennent aucun vestige de corps organisés, à l'existence desquels on les suppose par conséquent antérieurs. Ces terrains se composent des plus anciennes formations de roches que l'on ait pu soumettre à l'observation, c'est-à-dire de la partie inférieure des dépôts qui constituent nos continents.

— Gramm. *Mots primitifs*. Ceux qui servent de radical, et d'où les autres sont dérivés. *Bon* est le mot primitif de *bonté*. *Forme* est le mot primitif de *former, former, formation, informe, déformer, réformer*, etc. ‖ *Temps primitifs*. Ceux qui servent à former les autres.

— Gramm. ar. *Nom primitif*. Se dit quelquefois par opposition à Nom dérivé.

— Gramm. sanscr. *Verbe primitif*. Verbe qui descend immédiatement d'une racine.

— Hist. relig. *La primitive Église*. L'Église des premiers siècles du christianisme.

— Linguist. *Langue primitive*. Celle qu'on suppose avoir été parlée la première ; celle qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici convient aux langues *primitives* en general. (J.-J. Rouss.) Il n'y a pas eu plus de langue *primitive* et d'alphabet *primitif*, que de chênes *primitifs*, et d'herbes *primitives*. (Volt.)

— Minér. *Forme primitive*. Celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique. Pour quelques auteurs, ces mots désignent un solide de figure constante, engagé symétriquement dans tous les cristaux d'une même espèce, et dont les faces suivent les directions des lames qui composent les cristaux. Pour d'autres, *Forme primitive* signifie Forme simple, c'est-à-dire forme dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qu'on ne peut dériver d'aucune autre.

—Pathol. *Maladies primitives*. Se dit quelquefois pour Maladies essentielles.

— Peint. *Couleurs primitives*. Nom par lequel on désigne le rouge, le jaune, le bleu, le blanc et le noir, parce que ces couleurs servent à former toutes les autres.

— Phys. *Couleurs primitives*. Les sept couleurs principales dans lesquelles la lumière se décompose. Ces couleurs sont : le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet.

— PRIMITIF. s. m. Gramm. Mot primitif. *Mont* est le primitif de *montagne*. Ce *primitif* a beaucoup de dérivés. (Acad.)

— Hist. relig. Nom donné aux quakers qui prétendent reproduire l'Église primitive.

* **PRIMITIVEMENT**. adv. Originairement ; d'une manière primitive, dans une acception primitive. Ce mot a été employé primitivement dans un sens beaucoup plus restreint. Crosne appartenait *primitivement* à la paroisse de Villeneuve-St-Georges. (Dulaure.)

PRIMITIVITÉ. s. f. État de ce qui est primitif. Demandez à ceux qui savent comment se sont faits les mots, s'il existe quelque part un indice plus authentique de *primitivité*. (Ch. Nodier.)

PRIMNO. s. m. Crust. Genre d'amphipodes, voisin des phorques, qu'on trouve dans les mers du Chili.

PRIMNOA. s. f. Zooph. Genre de polypes alcyoniens, voisin des gorgones, établi pour trois ou quatre espèces de la mer du Nord.

* **PRIMO**, adv. (mot latin). Premièrement ; en premier lieu.

* **PRIMOGÉNITURE**. s. f. (ét. lat., *primo*, en premier ; *genitus*, engendré). Ainesse. Droit de primogéniture. Succéder par ordre de primogéniture. Esaü vendit sa primogéniture pour un plat de lentilles. Nous abhorrons le droit absurde de *primogéniture*, qui transfère le patrimoine entier d'une maison à un aîné qu'il corrompt. (Raynal.)

— Anc. jurispr. Apanage attaché au droit d'aînesse.

PRIMOLANO. Géogr. Bourg d'Italie (Vicence), à 35 kil. N. de Bassano, sur la Brenta. Victoire de Bonaparte, 7 septembre 1796.

* **PRIMORDIAL, ALE**. adj. (ét. lat., *primordium*, commencement ; formé de *primus*, premier ; *ordo*, ordre). Primitif ; qui est le premier en ordre, le plus ancien. L'état primordial des choses. Les montagnes primordiales. Les terrains primordiaux. Les mines *primordiales* de l'or sont dans les hautes montagnes. (Buff.) Des religions naissent dans le feu adoré lui-même comme une divinité *primordiale*. (P. de Saint-Victor.) Ce qui est *primordial*, c'est le droit acquis par tout Français de se faire représenter par un citoyen de son choix. (E. de Girardin.)

— Anat. *Tissu primordial*. Celui du blastoderme.

— Bot. *Feuilles primordiales*. Très petites feuilles qui commencent à pousser sur la graine même.

— Jurispr. *Titre primordial*. Premier titre constitutif d'un droit. Produire un titre primordial.

— *Titre primordial* est aussi du langage ordinaire. Le titre *primordial* de la monarchie est le maintien de l'ordre et le soin du bien public. (Rollin.)

* **PRIMORDIALEMENT**. adv. (rad. *primordial*). Primitivement, originairement.

PRIMORDIALITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est primordial.

PRIMULA. s. f. (dimin. du lat. *primus*, premier). Bot. Nom scientifique du genre primevère. ‖ Syn. d'HYDRANGÉE.

* **PRIMULACÉ, ÉE**. adj. (radic. *primula*). Bot. Qui ressemble à la primevere.

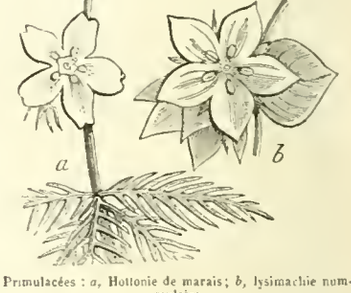

Primulacées : *a*, Hollonie de marais ; *b*, lysimachie nummulaire.

— PRIMULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dycotylédones, polypétales, hypogynes, ayant pour type le genre primevère. On la divise en quatre tribus : les hottoniees, les primulées subdivisées en androsacées et en lysimachiees, les anagallidees et les samolées. Les primulacées sont généralement des herbes annuelles ou vivaces, habitant les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie, et vivant surtout sur les hautes montagnes. Les fleurs sont tantôt solitaires, tantôt ombellées à l'extrémité d'une hampe, tantôt fixées en grappes à l'aisselle des feuilles.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin pluriel.

PRIMULÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de PRIMULACÉ. ‖ PRIMULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des primulacees ayant pour type le genre primevère.

PRIMULINE. s. f. (ét. lat., *primula*, primevère). Chim. Substance qu'on extrait de la racine de la primevère.

PRIN. adj. m. (pr. *prein*). Se disait anciennement pour Premier.

— Pêch. *Filet prin*. Corde d'auffe dont les pêcheurs se servent pour construire les bourdigues.

PRINCARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

* **PRINCE**. s. m. (ét. lat., *princeps*, même signif. ; formé de *primus*, premier ; *caput*, tête). Celui qui possède une souveraineté. Grand prince. Puissant prince. Prince redoutable. Les princes chrétiens. Les *princes* ne sont pas établis pour se rendre terribles aux bons. (Pascal.) Un *prince* est rarement aimé comme il doit l'être. (La Chaussée.) Les *princes* n'ont

jamais contemplé les choses de la vie face à face. (Mme de Stael.) Un *prince* qu'on estime est bien près d'être aimé. (Arnault.) Jamais *prince* vaincu n'eut d'allié fidèle. (Jouy.) Un *prince* avant tout doit aimer ses États. (Guiraud.) Aimez-vous les uns les autres, et vous ne craindrez ni les grands, ni les *princes*, ni les rois. (La Mennais.) J'ai lu que nous autres Belges, nous avons d'abord été gouvernés par des *princes* particuliers, d'après des droits, des privilèges et des usages établis. (X. Marmier.)

Un *prince* à qui le ciel destine un diadème
Doit commencer, mon fils, par regner sur lui-même.
(Duceeceau.)

De quelque haut crédit que se vantent les *princes*,
Souvent leur trop d'orgueil révolte les provinces ;
Et leur ressentiment dont se dissimuler
Quand le peuple au débat commence à se mêler.
(Lemercier.)

— Absol. Le souverain du lieu dont on parle. Le prince ordonne. Le prince veut être obéi. Avoir audience du prince. Avoir l'oreille, la faveur, les bonnes grâces du prince. Les monnaies portent l'effigie du prince. Tout ce qui est règle pour le citoyen devient limite pour le *prince*. (Proudhon.)

— Celui qui est d'une maison souveraine. Les princes d'Allemagne. Les princes d'Italie. Les princes du saint-empire.

— *Très haut, très puissant et très excellent prince.* Formule dont on se sert dans les actes publics ou l'on parle des rois. Pour les princes qui ne sont pas rois, on dit : Très haut et très puissant prince.

— Fam. et ironiq. *L'ami du prince.* L'agent des plaisirs secrets d'un prince ou de quelque personnage puissant.

— *Les princes.* Les enfants, les frères, ou les oncles du souverain.

— *Princes du sang royal*, ou *princes du sang.* Ceux qui sont sortis de la maison royale par les mâles. || *Princes possessionnés.* Princes du sang qui jouissaient d'un droit de souveraineté dans quelques provinces. || *Monsieur le Prince.* Se disait absolument du premier prince du sang, à la cour de France. Ce titre appartint longtemps au prince de Condé.

— *Princes légitimés.* Enfants bâtards du roi légitimés par lui.

— *Prince royal* ou *impérial.* Titre que porte, dans quelques pays, l'héritier présomptif de la couronne.

— *Prince consort.* Titre du mari de la reine, en Angleterre.

— Chef d'un gouvernement quelconque, et par extens. Gouvernement considéré dans son action.

— Possesseur d'une terre qui a titre de principauté. Tout petit *priace* a des ambassadeurs. (La Fontaine.)

— Titre purement honorifique conféré par le souverain, sans qu'une principauté y soit attachée.

— *Les princes de l'Église.* Les cardinaux, les archevêques et les évêques.

— *Les princes de la terre.* Les personnages puissants.

— *Le prince des ténèbres.* Le diable. On dit aussi, *le prince des enfers.* Du *prince* des enfers que la rage frémisse. (L. Racine.)

— Fig. et fam. *Être bon prince.* Avoir le caractère et les manières faciles. Il est bon prince. Allons, soyez bon prince. || *Être heureux, content comme un prince.* Être très heureux, très content.

— Fig. et fam. *Vivre en prince.* Vivre splendidement. || *Avoir un équipage de prince.* Avoir un grand équipage. || *Être vêtu en prince.* Être magnifiquement vêtu. || On dit de même : *Tenir état de prince*, etc. || *Ce sont jeux de princes qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou simplement *ce sont jeux de princes.* Se dit des amusements et des jeux dans lesquels on se met peu en peine du mal qui peut en résulter pour autrui.

— Titre du chef de différentes confréries joyeuses. Prince des amoureux. Prince des sots.

— Le premier, le plus en vue. Le prince des orateurs. Le prince des philosophes. Le prince des poètes. Homère est regardé comme le prince des poètes. Démosthène et Cicéron sont les princes des orateurs anciens. Platon et Aristote sont les princes des philosophes. Mais, du moment qu'il tire des coups de pistolet, je l'estime galant homme, bon citoyen, et l'un des *princes* de la poésie à douze pieds. (L. Veuillot.) Les beaux jeunes gens étaient, de droit, *princes* de la jeunesse ; ils marchaient en tête des cérémonies et des fêtes, ils décoraient la cité. (P. de Saint-Victor.)

— *Prince des médecins.* Surnom donné à Avicenne.

— Loc. prov. *Les princes ont beaucoup d'yeux et beaucoup d'oreilles.* Ils voient et entendent tout par leurs espions. || *Les princes ont les bras longs ou les mains longues.* Leur pouvoir s'étend fort loin.

— Entom. Nom donné à un papillon du genre argyne. || *Prince des papillons argentés.* Espèce du genre argyne appelée aussi *collier argenté.*

— Hist. hébr. *Prince de la captivité.* Nom donné à ceux d'entre les Juifs qui, pendant la captivité, gouvernaient le peuple. On en compte quarante et un depuis Jechonias, emmené par le roi Nabuchodonosor. || *Princes du peuple.* Chefs placés par Moïse à la tête des tribus. || *Prince des prêtres.* Le grand prêtre en exercice ; le chef d'une famille sacerdotale. || *Prince de la synagogue.* Dans l'Ancien Testament, Titre d'un de ceux qui présidaient aux assemblées du peuple. Dans le Nouveau, Titre de celui qui présidait aux assemblées de religion tenues dans la synagogue. || *Prince de la ville.* Magistrat qui, dans les villes israélites, avait la même autorité que l'intendant du temple dans le temple. Il veillait à la conservation de la paix, de l'ordre et de la police.

— Hist. littér. Titre qui, dans l'envoi des ballades et des chants royaux, s'adressait à celui qui avait gagné le prix de la ballade de l'année précédente, et qui décernait le prix à son tour.

— Hist. mod. Titre que portaient, sous les rois francs de la première race, les chefs qui assistaient aux assemblées de la nation. || Au commencement de la troisième race, Titre de tous les grands feudataires jouissant de l'autorité souveraine. || Titre honorifique donné à tous les seigneurs et quelquefois même à de simples gentilshommes. || *Prince Noir.* Édouard, prince de Galles, fils aîné d'Édouard III, roi d'Angleterre ; ce nom lui vient de la couleur de son armure. || *Prince primat.* Dans la confédération du Rhin, Titre que portait le président de la diète, ancien électeur de Mayence et grand-duc de Francfort. || *Préséance des princes du sang.* Prérogative qui fut débattue pour la première fois en 1585, entre le cardinal de Guise et Charles de Bourbon ; elle fut adjugée à ce dernier. || *Guerre de l'emprisonnement des princes.* Nom que l'on donne quelquefois à la seconde période de la guerre de la Fronde, qui commença en 1650 par le soulèvement que causa Mazarin en faisant enfermer à la Bastille le prince de Condé et les autres chefs de la Fronde ; toutefois, la guerre n'éclata que l'année suivante, après la mise en liberté des princes.

— Hist. rom. Titre que prenaient le plus habituellement, avec celui de *césar*, les souverains de Rome que nous appelons empereurs. || Nom donné à des soldats romains qui marchaient en tête de la ligne de bataille, et qui étaient choisis parmi des hommes dans la vigueur de l'âge et d'une valeur éprouvée. Dans la suite, les princes ne furent plus qu'au second rang, entre les hastaires et les triaires. || *Prince de la jeunesse.* Celui des chevaliers romains que le censeur nommait le premier dans la revue de cette classe de citoyens. Il marchait à la tête de la jeune noblesse dans les fêtes publiques. On changeait les princes tous les cinq ans, parce que cette place ne pouvait être remplie que par un jeune homme. Sous les empereurs, on donnait aussi le nom de *prince de la jeunesse* à l'héritier de l'empire. || *Prince du sénat.* Titre déféré, à l'origine, au plus ancien des sénateurs romains qui avaient exercé la censure, et, depuis la deuxième guerre punique, au plus illustre des patriciens. Il était ordinairement accordé à vie, et donnait à celui qui le portait le droit d'opiner le premier dans les délibérations du sénat.

— Métall. Une des pièces principales de l'ordon d'un marteau.

— Moll. Nom marchand d'une espèce de cône.

— Ornithol. *Prince régent.* Espèce du genre sériculc.

— Philol. *Le Prince.* Titre d'un ouvrage de Machiavel, dans lequel, en donnant des conseils sur l'art de gouverner, cet écrivain a présenté le despotisme sous les plus odieuses couleurs.

— Politiq. *Fait du prince.* Acte gouvernemental ayant force majeure et auquel on ne peut pas résister.

— Relig. chrét. *Le prince des apôtres.* Saint Pierre. || *Les princes des apôtres.* Saint Pierre et saint Paul.

PRINCE (Ile du). Géogr. Ile située sur la côte O. d'Afrique, dans le golfe de Guinée. Possession des Portugais, montueuse, fertile, mais d'un climat malsain.

— **PRINCE-ALBERT** (Terre du). L'une des îles arctiques, séparée, au N.-O., de la terre de Baring par le détroit du Prince-de-Galles.

— **PRINCE-ÉDOUARD** (Ile du). V. EDOUARD (Ile du Prince-).

— **PRINCE-DE GALLES** (Ile du). V. GALLES (Ile du Prince-de-).

— **PRINCE-DE-GALLES** (Archipel du). Archipel situé au N.-O. de l'Amérique du Nord et sur l'océan Pacifique.

— **PRINCE-DE-GALLES** (Cap du). Cap situé au N.-O. de l'Amérique du N., sur le détroit de Behring, en face du cap Oriental qui est en Asie.

— **PRINCE-DE-GALLES** (Terre du). L'une des terres arctiques, entre les détroits de Melville au N.-O., de Barrow au N., de Franklin à l'E., et de Mac-Clinctock au S.-O.

— **PRINCE-DE-GALLES** (Détroit du). Détroit entre la terre de Baring et la terre du Prince-Albert.

— **PRINCE-GUILLAUME** (Terre du). L'une des terres arctiques, vers l'est.

— **PRINCE-RÉGENT** (Détroit du). Détroit conduisant du golfe de Boothia au détroit de Barrow.

PRINCENS. s. m. Vitic. Cépage de la Savoie appelé aussi *persan.*

* **PRINCEPS.** adj. (pr. *prein-cepss* ; mot lat. signif. *premier*). Se dit de la première de toutes les éditions d'un auteur. Édition princeps. L'édition princeps de Virgile. Consulter une édition princeps.

* **PRINCERIE.** s. f. Dignité de princier ou de primicier.

— S'est dit ironiquement pour État, qualité de prince.

— Manières de prince. Mme de Bouillon avait un art de plaire, une politesse digne, un grand savoir-vivre, un reste du temps passé, rehaussé de *princerie*. (St-Simon.)

PRINCES (Iles des). (*Demonesos*). Géogr. Îlots situés dans la mer de Marmara, au S.-E. du Bosphore, et près de la côte d'Asie.

* **PRINCESSE.** s. f. Femme ou fille de prince. Jeune princesse. Belle princesse. L'amour ne règle pas le sort d'une *princesse*. (Racine.)

Les temps sont accomplis, *princesse*, il faut parler,
Et votre heureux larcin ne se peut plus celer
(Racine.)

— Souveraine d'un État. Élisabeth, reine d'Angleterre, était une grande princesse.

— *Princesse royale.* Dans quelques pays, Femme du prince royal ou de l'héritier présomptif de la couronne. || Dans les pays où les femmes peuvent exercer la souveraineté, Héritière présomptive de la couronne.

— Fig. et fam. Femme qui affecte de grands airs. Faire la princesse. Se donner, prendre des airs de princesse. Cette femme fait la princesse. Vous vous donnez, vous prenez des airs de princesse.

— *Bonne princesse.* Femme commode, facile à vivre. Je suis bonne *princesse*, et je puis dire sans vanité que j'ai fait mon apprentissage chez une des plus habiles coquettes qui fût au monde. (Dancourt.)

— Amante. Ma *princesse*, avez-vous daigné me souhaiter ? (Racine.)

— En ce sens, s'emploie le plus souvent familièrement. Je m'attachai principalement à une servante de cuisine. Don Rodrigue s'en aperçut. Il m'en reprit aigrement, me reprocha la bassesse de mes inclinations ; et, de peur que la vue de l'objet aimé ne rendit ses remontrances inutiles, il mit ma *princesse* à la porte. (Le Sage.)

— Terme de familiarité, et quelquefois de mépris, employé avec des femmes d'une classe inférieure et d'une conduite équivoque. Ooi, ma princesse. Allons, ma charmante princesse. La princesse s'avisa d'avoir des caprices. Ne vous fiez pas à cette princesse. J'ai reçu, dans ma vie, deux coups d'épée pour des *princesses* qui n'auraient pas été dignes de lacer ton corset. (Ch. de Bernard.)

— Entom. Espèce du genre argyne appelée aussi *petit nacré.*

— Hortic. Espèce de haricot dont la cosse est fort allongée. On l'emploie adjectivement et substantivement. Des haricots princesses. Des princesses. || Se dit aussi adjectiv. d'une espèce d'amandes dont le bois est tendre et facile à briser. Amandes princesses.

— Moll. Nom marchand du sabot marbré.

PRINCESSE-ROYALE (Ile de la). Géograph. Ile située dans les terres arctiques (Amérique du Nord), à l'O. de l'île Melville.

PRINCETON. Géogr. Ville des États-Unis (New-Jersey), à 15 kil. N.-E. de Trenton. Séminaire presbytérien.

* **PRINCIER, ÈRE.** adj. De prince ou de princesse, qui y a rapport. Titre princier. Dignité princière. Terre princière. Maison princière. Famille princière. Jamais, dans une tour, ni dans un palais plénier, vous n'avez vu fille de haut *princier*, sœur de roi ou de comte, si belle à regarder. (E. Quinet.)

— *Maisons princières, familles princières.* Certaines maisons, certaines familles dont le chef a le titre et les droits de prince. || *Droits princiers.* Droits appartenant à un prince.

— Somptueux, magnifique. Vie princière. Maison princière. O ma chère, vois donc, c'est un cadeau *princier !* (G. Ohnet.)

— Hist. S'est dit d'un grand seigneur de la cour. Seigneur princier.

— Hist. relig. *Abbayes princières.* Certaines abbayes d'Allemagne, où l'on ne reçoit que des filles de prince. L'abbaye d'Obermunster est une abbaye princière.

— **PRINCIER.** s. m. Se disait pour Primicier, particulièrement dans l'église de Metz.

PRINCIÈREMENT. adv. (rad. *princier*). Comme un prince. Agir princièrement.

PRINCILLON. s. m. (pron. *prin-ci-llon, ll* mouill.). Petit prince dont les États sont peu étendus, ou qui est fort pauvre. Se dit par ironie et dénigrement.

* **PRINCIPAL, ALE.** adj. (ét. lat., *principalis*, même signif. ; rad. *princeps*, chef). Le premier, le plus considérable en son genre, en parlant des personnes et des choses. Le principal ministre du roi. Les principaux magistrats d'une ville. Le principal agent diplomatique. Les principaux articles d'un traité, d'un contrat de mariage. Le principal défaut, la principale vertu d'une personne. Obtenir le principal emploi dans une administration. Faire d'une chose sa principale affaire. Jouer le rôle principal d'un drame. Peindre la figure principale d'un tableau. Leur *principale* vertu a été la reconnaissance. (Boss.) La fleur est un composé de plusieurs parties dont la corolle est seulement la *principale*. (J.-J. Rousseau.) Je me suis contenté d'en indiquer les *principaux* objets. (Buff.) Ces connaissances profondément combinées l'avaient convaincu qu'il pouvait se donner une influence *principale* dans les affaires. (Raynal.) Un autre solitaire avait l'air plus calme, plus doux, plus saint encore que le *principal*, parce qu'il paraissait plus heureux. (A. de Custine.)

— *Principal locataire.* La personne qui loue du propriétaire une maison, pour la sous-louer en totalité ou en partie.

— Fig. et fam. *C'est la principale pièce du sac.* C'est ce qu'il y a de plus important, de plus nécessaire dans l'affaire dont il s'agit.

— S'est dit avec un adverbe de comparaison. Mon père me présenta au roi et ensuite à ce qu'il y avait de plus *principal* à la cour. (Saint-Simon.)

— Administ. milit. *Médecin principal.* Chirurgien militaire dont le grade est supérieur à celui de médecin major de 1re classe. Il y a également des pharmaciens, des vétérinaires principaux. || *Officier principal* Officier d'administration qui a la direction d'un service quelconque.

— Féod. *Principal manoir.* Château destiné à l'habitation du seigneur d'un fief. Le principal manoir appartenait à l'aîné.

— Géom. *Axe principal d'une ellipse, d'une hyperbole.* Axe qui passe par les foyers de ces courbes.

— Jurispr. *Conclusions principales.* Conclusions qui portent sur le fond de l'affaire, par opposition à *Conclusions subsidiaires.* || *Principal créancier.* Personne ayant la plus forte créance dans une faillite. || *Demande principale.* Se dit par opposition à une demande accessoire ou reconventionnelle. || *Principal obligé.* Principal débiteur, par opposition à la caution. || *Somme principale.* Le capital, par opposition aux intérêts. || *Le sort principal d'une rente.* S'est dit pour La somme placée.

— Log. *Proposition principale.* Celle dont dépendent les autres. || *Idée principale.* Idée qui domine.

— Musiq. Se dit de la partie récitante d'une symphonie. Partie principale. Violon principal. Clarinette principale.

— Opt. *Plans principaux, points principaux.* Dans un système réfringent formé de plusieurs milieux séparés par des surfaces sphériques dont les centres sont en ligne droite, on appelle *plans principaux* deux plans perpendiculaires à l'axe optique ; et *points principaux* les points de rencontre des plans principaux et de l'axe optique.

— Peint. *Action, figure principale.* Celle qui forme le sujet d'un tableau.

— Perspect. *Ligne principale.* Ligne parallèle au rayon principal, en partant du pied du spectateur. || *Point principal.* Point de vue. || *Rayon principal.* Ligne qui va de l'œil du spectateur au point de vue.

* **PRINCIPAL.** s. m. Ce qu'il y a de plus important, de plus considérable. Le principal doit toujours aller avant l'accessoire. Pour vous, le principal est que vous ayez soin de votre santé. Le principal n'est pas, comme le prétendent les philosophes, d'être heureux par la vertu, mais d'être vertueux, dût on ne pas obtenir le bonheur. Le principal de l'affaire, c'est de s'assurer des dispositions de cette personne.

— Somme principale qui produit intérêt. Payer, rembourser le principal et l'intérêt. Les intérêts excèdent le principal. Abandonner les intérêts pour être payé du principal.

— Personne la plus importante ; supérieur, patron, mandataire. Les envoyés en référèrent à leurs principaux. Le commis en parla à son principal. Les principaux d'une ville.

— Admin. milit. Médecin principal.

— Enseignem. Nom qu'on donnait anciennement, sans distinction, à quiconque avait la direction d'un collège. Le principal de Navarre.

Apparemment ce qui l'anime
A paraître un grand brutal,
C'est que, d'une voix unanime,
Des âmes du collège il est le *principal*.
(Boursault.)

|| Aujourd'hui, Directeur d'un collège communal. Le chef d'un lycée prend le titre de *proviseur*. Voici M. le *principal* avec son bel habit noir et la petite palme d'argent à sa boutonnière. (A. Daudet.) || S'emploie quelquefois adjectivement en ce sens. Le père principal.

— Jurispr. Première demande, fonds d'une affaire. Évoquer le principal et y faire droit. Rendre un jugement interlocutoire, sans préjudice du droit des parties au principal. || Présent que, par testament, on laissait à l'église où l'on se faisait enterrer.

PRINCIPALAT. s. m. Fonction de principal. Il s'emploie en ce sens dans l'administration universitaire. On dit aussi *principalité.*

* **PRINCIPALEMENT.** adv. (rad. *principal*). Particulièrement, surtout, sur toutes choses. Recommander principalement. A ces qualités la puissance végétale en ajoute un grand nombre d'autres qu'elle doit *principalement* au soleil, telles que ses parfums et ses saveurs. (B. de St-P.) Partout les vieillards sont négligés, mais *principalement* dans l'esclavage. Id.) Le serval se nourrit *principalement* d'oiseaux. (L. Ardant.)

— S'est employé avec un adverbe de comparaison. Ami particulier de Pontchartrain, qui s'en servit très *principalement* dans l'administration des finances. (Saint-Simon.)

* **PRINCIPALITÉ.** s. f. Syn. de PRINCIPALAT.

— Recette principale des contributions indirectes et des douanes.

* **PRINCIPAT**. s. m. Dignité de prince.

— Titre donnéa la principauté de Catalogne. Cette expression se trouve dans les commissions et les brevets donnés par Louis XIV aux officiers qu'il envoyait pour administrer cette province en son nom.

— Hist. rom. Dignité de prince du sénat ou de prince de la jeunesse. || Dignité d'empereur romain pendant les trois premiers siecles de l'Empire, d'Auguste à Dioclétien, de 29 av. J.-C. à 287 de J. C., parce que, pendant toute cette époque, les empereurs n'eurent d'autre titre officiel que celui de prince. Dioclétien remplaça ce titre par celui d'Auguste, qui était déjà employé précedemment, mais sans avoir un sens bien précis. Le *principat* avait un défaut capital, c'était de flotter déplorablement entre la dictature élective et la monarchie héréditaire. (E. Renan.) César et Auguste, en établissant le *principat*, avaient vu avec une parfaite justesse les besoins de leur temps. (Id.)

* **PRINCIPAUTÉ**. s. f. Dignité de prince. Contester à quelqu'un sa principauté. Prétendre a la principauté. Obtenir la principauté. Conferer la principauté.

— Fig. M. Bright, qui partage avec M. Gladstone la *principauté* de l'éloquence. (John Lemoinne.)

— Par plaisant.et par allusion aux titres de Majesté, d'Altesse, etc., Qualité de prince. Je l'ai trouvé un peu impertinent, n'en déplaise à Sa *Principauté*. (Molière.)

— Terre à laquelle est attaché le titre de prince. Ériger une terre en principaute. De marquisat, cette seigneurie est devenue une principauté.

— Dans un sens plus particulier, État indépendant dont le chef a la qualité de prince. La principauté de Monaco.

— Géogr. *Principauté citérieure, principauté ultérieure*. Nom de deux provinces de l'ancien royaume de Naples, qui forment aujourd'hui dans le royaume d'Italie les provinces de SALERNE et d'AVELLINO. || *Principautés-Unies*. Nom qui fut donné aux principautés de Valachie et de Moldavie, apres leur reunion, à la suite du congrés de Paris, 1856. C'est aujourd'hui le royaume de Roumanie.

— PRINCIPAUTÉS. s. f. pl. Théol. Le troisième ordre de la hiérarchie céleste. Ce grand saint entrevit les Principautés dans une vision.

* **PRINCIPE**. s. m. (du lat. *principium*, commencement). Première cause. Dieu est le principe de toutes choses, le premier principe, le souverain principe, le principe de tout bien, le principe par lequel tout est produit et par lequel tout se meut. Les manichéens admettaient deux principes, celui du bien et celui du mal, qui luttaient sans cesse l'un contre l'autre. Les péripatéticiens en admettaient trois : la matière, la forme et la privation. Les épicuriens considéraient les atomes comme les principes de l'univers. Homère fait de l'Océan le *principe* des choses et des dieux eux-mêmes, l'origine et le réservoir de toute vie. (P. de St-Victor.)

— Élément, cause naturelle. Le principe de la chaleur. Le principe du mouvement. Les animaux ont le principe du mouvement en eux-mêmes ; les corps inanimés ne se meuvent que par un principe qui leur est étranger. Les mendiantes tiennent l'eau pour le *principe* de vie, le feu pour un *principe* de ténebres et de destruction. (E. Renan.) Le *principe* féminin, et, comme dit Gœthe, le féminin céleste, régnera toujours sur ce rivage. (Ger. de Nerval.)

— Se dit en ce sens de la vie sociale, des gouvernements. Le gouvernement est frappé dans son *principe*. (Montesq.)

— Origine, cause. Ramener chaque chose à son principe. Le principe de nos idées, de nos connaissances. Examiner une chose dans son principe. Attaquer une erreur dans son principe. Pour bien comprendre les événements de l'histoire, il faut souvent remonter jusqu'au principe. *Principe* et commencement sont deux mots qui signifient originairement la même chose. (Condill.) Nos sens sont le *principe* de nos connaissances. (Id.)

— *Dès le principe*. Dès le commencement. Dès le *principe*, j'ai vu à quoi cette affaire aboutirait. (Acad.)

— Moteur, mobile. L'amour-propre est le *principe* de presque toutes nos actions. (La Bruy.) Vous êtes, madame, le premier *principe* de tant de faveurs. (Voltaire.) Mon seul *principe* actif est le goût naturel de l'ordre. (J.-J. Rousseau.) Locke est le premier qui ait remarqué que l'inquiétude causée par la privation d'un objet est le *principe* de nos déterminations. (Condillac.) En politique on divague aisément, et même dans l'action, on ne se rend pas toujours bien compte de ses *principes* d'action. (Michelet.)

— Vérité première, plus évidente qu'une autre, et qui peut être connue par la raison ; proposition vraie ou regardée comme telle. Le premier principe de la philosophie de Descartes, c'est : *Je pense*, d'où ce philosophe a tiré cette consequence : *donc, je suis*. Poser, établir, admettre un principe. Discuter, renverser, nier un principe. Poser en principe, pour principe. Tenir pour principe. Partir d'un principe. Raisonner sur un principe, d'après un principe. D'un principe vrai tirer de fausses consequences. Je tâcherai d'exposer en peu de mots les *principes* sur lesquels sa méthode est fondée. (J.-J. Rouss.) Il y a une chaîne de vérités générales par laquelle les sciences tiennent à des *principes* communs, et se développent successivement. (Id.) Quand les *principes* sont vagues, comment les expressions auront-elles quelque précision ? (Condill.) Toute preuve repose sur un *principe*, et tout *principe* sur un autre *principe* qui le fonde. (J. Simon.) Le motif qui les avait un moment séparés n'était pas une question de *principe*. (E. Renan.) J'ai pour *principe* que l'histoire et la dissertation doivent être distinctes l'une de l'autre. (Id.)

— Au pluriel. Premières règles, premiers préceptes d'un art, d'une science. Les principes de la géometrie, de la chimie, de la médecine, de la peinture, de l'architecture, de la musique. Etudier, savoir les principes des beaux-arts. Connaître parfaitement les principes de l'art dramatique. On discute surtout, on n'a de *principes* sur rien. (A. Mart.)

— *Principes de géométrie, de dessin, d'écriture, de musique*, etc. Ouvrage qui contient les premières notions de géometrie, de dessin, d'écriture, de musique, etc.

— Maxime, motif, règle de conduite. Principe de religion, de morale, de politique. Principe de conscience, d'honneur, de justice, d'équité, de probité. Avoir pour principe. Agir par un principe de vanité, par un faux principe de devotion. Être fidèle à ses principes. Se conduire par de faux principes. Avoir pour principe de ne jamais taire la vérité. La plupart des femmes n'ont guère de *principes* ; elles se conduisent par le cœur, et dépendent, pour les mœurs, les opinions, de celui qu'elles aiment. (La Bruy.) Les *principes* du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts que le faux honneur des monarchies. (Montesq.) Les *principes* de la vertu ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs ? (J.-J. Rouss.) Les *principes* reçus dans l'enfance ressemblent aux caractères tracés sur l'écorce d'un jeune arbre. (Del.) Rien n'est une excuse pour agir contre ses *principes*. (Mme de Stael.) Les *principes* sains n'engendrent que des conséquences saines ; ainsi la santé des enfants retrace celle des parents. (De Pradt.) Nous devons ramener la science à cette source élevée où elle se confond avec le *principe* de la vie morale. (Edg. Quinet.) Nous devons à nos semblables l'exemple des bonnes œuvres et la prédication des bons *principes*. (Gérusez.)

— Absol. *Avoir des principes*. Suivre de bonnes règles de morale, de religion N'avoir point de principes. N'avoir aucun principe. Cet homme a des principes. Ce jeune homme n'a point de principes, n'a plus de principes, est sans principes. L'homme sans *principes* est aussi ordinairement un homme sans caractère ; car s'il était né avec du caractère, il aurait senti le besoin de se créer des *principes*. (Chamfort.)

— Chim. Corps simple et indécomposable par les moyens de la science actuelle. || *Principes actifs*. Certains corps qui agissent sur d'autres. || *Principes immediats*. Éléments des corps mixtes, substances composées d'au moins trois élements, que l'on retire des animaux et des végétaux, sans altération, par des procédés simples, et pour ainsi dire immédiatement. On range les principes immédiats en plusieurs groupes, soit d'après les rapports qui existent entre les éléments qui les composent, soit d'après l'arrangement relatif de tels ou tels composés binaires auxquels peuvent donner lieu les éléments primitifs. On en forme aussi des groupes d'après leurs propriétés physiques les plus distinctes. || *Principes nutritifs*. La partie des aliments qui sert à la nutrition. || *Principes passifs*. Certains corps sur lesquels d'autres agissent.

— Enseignem. Acte qui était nécessaire autrefois pour obtenir le doctorat, et qui consistait à enseigner publiquement. Saint Thomas d'Aquin était licencié dès le mois de février 1256 ; mais l'université l'empêcha de faire son *principe*. (Fleury.) Le *principe* dégénéra en une simple formalité, et ne fut plus que l'explication d'un seul point théologique. (Id.)

— Mus. *Principe harmonique*. Base des théories de l'harmonie.

— Philos. Dans le système de Kant, Jugement à priori immédiatement certain. Les *principes intuitifs* et *synthetiques* sont ce qu'on appelle des axiomes, les *principes discursifs* et *analytiques* s'expriment par des concepts.

— Phys. Ce qui constitue, ce qui compose les choses materielles. Selon quelques philosophes, les atomes sont les principes des corps. || *Principe d'Archimède*. Loi d'hydrostatique portant que tout corps plongé dans un fluide perd une partie de son poids, égale au poids du fluide qu'il déplace. || *Principe vital*. Puissance en vertu de laquelle on suppose que s'exécutent tous les mouvements nécessaires à la vie.

— Syn. comp. PRINCIPE, ÉLÉMENT. Le *principe* est aux *éléments* ce que la cause est à l'effet. Dieu est le *principe* de toutes choses ; la bonté est un des *éléments* de l'Être divin.

PRINCIPESQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux princes. Les avantages *principesques* sont quasi avantages imaginaires. (Mont.) Vieux mot.

PRINCIPIAUX. s. m. pl. Se dit quelquefois pour Principicules. Ce sont, je crois, de plates gens que tous ces petits *principiaux* d'Allemagne. (D'Alembert.)

PRINCIPICULE. s. m. (et. lat., *principiculus* ; dim. de *princeps*, prince). Prince peu puissant. Ce qui était une terreur est devenu un epouvantail qui n'effraye plus même les *principicules*. (P. de St-Victor.)

— Petit prince encore au berceau, ou sous la conduite d'un gouverneur.

PRINCIPION. s. m. (dimin. de *prince*). Petit prince, souverain d'un petit État. Ce n'est qu'un principion, qu'un pauvre principion.

— Prince enfant.

PRINCIPIOT. s. m. Petit prince. L'Italie a force *principiats* affamés qui sont comme autant de tyrans. (Guy Patin.)

PRINCIPULE s.m. Se dit quelquefois pour Principicule.

Le moindre *principule* aligné sur le Rhin
Ne se troquerait pas contre ton souverain.
(BARTHELEMY.)

PRINCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Princiser. S'empl. adjectiv.

PRINCISER. v. a. 1re conj Faire prince. Le roi avait *princisé* les Roban. (St-Simon.)

PRINFILÉ. s. m. Techn. Filage le plus fin qui puisse se faire avec des feuilles de tabac sans corde.

PRINGLE (Sir John). Médecin, né en Écosse, à Stichell-House (Roxburgh). 1707-1782, étudia à Leyde, sous Boerhaave. On lui doit un ouvrage traduit sous ce titre, *Observations sur les maladies dans les camps et dans les garnisons*.

PRINIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des passereaux établi d'après une espèce trouvée à Java. On trouve aussi *prinia*, s. m.

PRINOBIE. s. m. (ét. lat., *prinus*, ilex ; gr. βιόω, je vis). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens établi pour quelques espèces du bassin méditerranéen, et dont l'espèce type vit sur le chêne vert.

PRINOS. s. m. (pr. *pri-noss* ; du gr. πρῖνος, chêne vert). Bot. Genre d'ilicinées, établi pour treize espèces d'arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique boréale. || Ancien nom du chêne vert et du houx vomitif.

PRINSÉPIE. s. f. (de *Prinsep*, nom pr.). Bot. Genre de chrysobalanées, établi pour des arbrisseaux de l'Himalaya.

PRINTANER. v. n. 1re conj. Venir à son printemps ; verdir.

— Fig. Rajeunir, se raviver. Piteux et lamentable deuil, qui fait *printaner* et reverdir en nous les peines, douleurs et misères. (Nic. Pasquier.)

* **PRINTANIER, ÈRE**. adj. Qui est du printemps. Mois printanier. Saison printanière. L'eau *printanière* est partout répandue. (Léonard.) Quand l'astre *printanier* ramène les chaleurs. (Del.)

Un comme aux premiers feux d'un soleil *printanier*,
S'exhale des frimas la vapeur matinale.
(DE SAINT-ANGE.)

De la frêle alouette à la voix *printanière*,
Dans l'air qu'elle égayait, souvent le plomb fatal
Frappe le vol léger et le chant matinal. (BOISJOLIN.)

— Poés. *La saison printanière*. Le printemps.

Je veux un jour avoir une chaumière,
Dont un verger ombrage le contour,
Pour y passer la saison *printanière*
Avec ma mie, et ma muse et l'amour. (DEMOUST.)

— De même que *printemps* se prend figurément pour la jeunesse, ce mot se dit aussi, en poésie, pour Qui appartient, qui a rapport à la jeunesse. L'état volé paya ses amours *printanières*. (Gilbert.) Je ne sais quel parfum de tendresse *printanière* persiste dans leur vieille amitié. (G. Droz.)

Et son esprit, même au déclin des ans,
Conserve encor sa fraîcheur *printanière*
(DE BOURDIGNÉ.)

— *Étoffes printanières*. Étoffes légères qu'on porte dans la belle saison.

— Art culin. *Potage printanier*. V. POTAGE.

— Bot. Qui nait, qui s'épanouit au printemps. Plante, fleur printanière.

L'onde s'irrite, et brisant sa barrière,
Va ravager les œillets, les jasmins,
Et des melons la couche *printanière* (VOLTAIRE.)

Et sur sa bouche pure où brille la fraîcheur,
La rose *printanière* éclate sans rivale.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Entom. Qui parait pendant le printemps. Insectes printaniers.

— PRINTANIÈRE. s. f. Étoffe légère. Un pantalon de printanière. Une robe de printanière.

— Entom. Femelle du bombyx.

* **PRINTEMPS**. s. m. (pr. *prein-tan* ; étym. lat., *primus*, premier ; *tempus*, temps). La première des quatre saisons de l'année, qui, dans l'hémisphère boréal, dure depuis le moment ou le soleil semble traverser la ligne dans laquelle se rencontrent les plans de l'équateur et de l'écliptique, pour passer dans l'hemisphère boréal, c'est-à-dire du 19 ou 21 mars jusqu'au moment où il semble arriver, pour rétrograder, au tropique du Cancer, c'est-à-dire au 19 ou 22 juin. Pendant ce laps de temps, la terre parcourt les signes de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. Dans l'hémisphère austral, le printemps correspond a l'automne de l'hemisphère boréal. Un beau printemps. Un agreable printemps. Un beau jour de printemps. Les herbes, les plantes, les fleurs du printemps. Tout renaît, tout semble renaître au printemps. Goûter les douceurs du printemps. La Suède et la Finlande composent un royaume qui n'a presque ni *printemps* ni automne. (Voltaire.) Le *printemps* est comme l'aurore d'un beau jour. (Barth.) *Printemps* chéri, doux matin de l'année. (Parny.) Tous les poètes ont célébré le *printemps* à l'envi dans leurs chants ; c'est le réveil de la nature, c'est le règne des fleurs, c'est la jeunesse de l'année, l'époque où la terre entr'ouvre son fertile sein pour l'accroissement et la multiplication de toutes les créatures. (Virey.)

L'oiseau léger, précurseur du *printemps*,
Craint d'annoncer la saison incertaine. (LÉONARD.)

Lorsque vers le Bélier le soleil de retour
Ramène en nos climats le *printemps* et l'amour.
(CASTEL.)

O doux *printemps*, saison des fleurs,
J'aime ta première verdure ;
Car elle annonce au laboureur
Tous les bienfaits de la nature. (A. MARTIN.)

— Fig. Jeunesse. Le printemps de l'âge, le printemps de la vie. Être dans son printemps. Regretter son printemps. Profiter du printemps de ses jours. Le printemps de la vie commence à quatorze ans et finit à vingt-cinq. Ascagne déjà mûr dans le *printemps* de l'âge. (Fayolle.) Qu'il passe vite, hélas ! le *printemps* de la vie ! (Mollev.) Puisses-tu jouir encore dans ton été du repos dont tu jouis dans ton *printemps* ! (Jauffret.)

Je sais que vos appas, encor dans leur *printemps*,
Pourraient s'effaroucher de l'hiver de mes ans. (VOLT.)

Dans l'heureux *printemps* de ses jours,
Des dieux du Pinde et des amours,
Saisit la faveur passagère. (Id.)

— *Printemps d'hôtellerie*. Nom qu'on donnait aux mauvaises gravures qui représentent les quatre saisons, et qui ornent souvent les salles d'auberge. La Choiseul ressemblait, comme dit Ninon, à un *printemps* d'hôtellerie comme deux gouttes d'eau. (Mme de Sév.)

— Poétiq. Se prend pour Année. Commencer son quinzième printemps. Il s'est écoulé deux printemps de puisque... De même on dit : *Avoir vu quinze printemps, seize printemps*. N'avoir que quinze ans, que seize ans.

Par trente-six *printemps* sur sa tête amassés,
Ses modestes appas n'étaient point effacés. (VOLT.)

Le troisième *printemps* allume ses ardeurs,
Et le quinzième hiver en termine le cours. (ROSSET.)

A Gnide alors il était deux enfants,
Simples, naifs, d'une candeur si pure,
Qu'ils paraissaient, après quinze *printemps*,
Sortir encor des mains de la nature. (LÉONARD.)

— Température très douce. Ce pays jouit d'un printemps éternel.

— Par extens.

Il peut, dans son jardin tout peuplé d'arbres verts,
Recéler le *printemps* au milieu des hivers (BOILEAU.)

— Loc. prov. *Jamais pluie dans le printemps ne passa pour mauvais temps.* || *Une hirondelle ne fait pas le printemps.*

— Antiq. Le printemps était spécialement consacré aux Muses et aux Grâces chez les anciens. C'était à son commencement, à Rome, que le grand pontife allait prendre le feu nouveau sur l'autel de Vesta. || *Printemps sacré*. Nom donné, chez les tribus sabelliennes, à un printemps dont on avait voué au dieu Mamers le dixième de tout ce qui y naîtrait, fruits, animaux, enfants. Sacrifiés à l'origine, ces derniers furent, plus tard, condamnés à l'émigration dès qu'ils avaient vingt ans.

— Mythol. Une des quatre saisons, divinité allégorique et poétique. Aimable *Printemps*, c'est pour toi que le ciel s'embellit avec tant de magnificence ; assis sur ton trône, tu parais dans ta gloire, tu traverses en vainqueur cet arc de triomphe. Aimable *Printemps*, la terre à ton approche se pare d'une tendre verdure ; les arbres tout couverts de bouquets plus blancs que l'ivoire, arrondissent leurs voûtes sous les rayons du soleil ; leurs rameaux mollement agités exhalent des nuages de parfums, et sèment le gazon d'une multitude de fleurs qui forment des tapis magnifiques. (Comhaire.) O dieu des plaisirs ! ô *Printemps* ! je vous ai vu cette année dans toute votre gloire, vous parcouriez en vainqueur les campagnes de la Grèce, et vous détachiez de votre tête les fleurs qui devaient les embellir. (Barth.)

Là paraît, couronné d'une tresse de fleurs,
Le *printemps*, au front jeune, aux riantes couleurs.
(DE SAINT-ANGE.)

PRINTZIE. s. f. (de *Printz*, nom pr.). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des arbrisseaux originaires du Cap.

PRIOBIE. s. m. (ét. gr., πρίων, scie ; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des prioniens, dont l'espèce type est très répandue en Europe.

PRIOCALLE. s. m. (et. gr., πρίων, scie ; κάλλος, beauté). Ornith. Section du genre pétrel.

PRIOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πρίων, scie ; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes dentelées en scie.

— PRIOCÈRE. s. f. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour sept espèces de l'Amérique équinoxiale.

— PRIOCÈRES. s. m. pl. Syn. de SERRICORNES.

PRIOCERIDE adj. 2 g. (ét. fr., *priocère* : gr. εἶδος, aspect). Entom. Dont les antennes sont en forme de scie. || PRIOCÉRIDES. s. m. pl. Groupe de coléoptères lamellicornes, subdivisé en trois familles.

PRIODON ou **PRIODONTE**. s. m. (étym. gr., πρίων, scie ; ὀδούς, ὀντος, dent). Mamm. Genre d'édentés formé aux dépens des tatous pour une seule espèce, le priodonte gigantesque du Paraguay.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, établi pour une espèce de Timor.

PRIOFIN. s. m. Ornith. Division du genre pétrel.

PRIOLOME. s. m. (étym. gr., πρίων, scie; λῶμα, frange). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des colydiens, établi pour une espèce de Madagascar.

PRION. s. m. (du gr. πρίων, scie). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes séparés des pétrels, et comprenant des individus rencontrés dans les mers antarctiques.

PRIONACHNÉ. s. m. (pr. *pri-o-nak-né*; ét. gr., πρίων, scie; ἀχνή, duvet). Bot. Genre de graminées rottbœlliacées, établi pour des gramens du Cap.

PRIONANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., πρίων, scie; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont denticulées.

PRIONAPTÈRE. s. m. (ét. fr., *prione*; gr. ἀ priv.; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

PRIONE. s. m. (ét. gr., πρίων, scie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, type des prioniens, comprenant de grands insectes dont la forme rappelle celle du cerf-volant, à cause de l'étendue de leurs mâchoires qui saillent en dehors de la tête, et ressemblent d'autant plus aux mandibules de ce dernier qu'elles sont dentelées à leur bord interne. Mais ce qui distingue les prions, c'est la longueur et la ténuité de leurs antennes, leur corselet épineux sur les côtés et le nombre des articles des tarses. Les prions sont privés de couleurs brillantes, ne sortent que le soir et demeurent tout le reste du temps cachés dans les trous qu'ils ont faits aux arbres, à l'état de larves. On compte une quinzaine d'espèces de ce genre.

PRIONESTHE. s. m. (ét. gr., πρίων, scie; ἔσθής, habit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des eupodes, tribu des sagrides, établi pour une espèce de l'Australie.

PRIONICHILE. s. m. (pr. *pri-o-ni-kile*; ét. gr., πρίων, scie; χεῖλος, lèvre). Ornith. Syn. de PARDALOTE.

PRIONIE. s. f. (ét. gr., πρίων, scie). Bot. Genre de joncacées, établi pour des herbes du Cap.

PRIONIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un prione. ‖ PRIONIENS. s. m. pl Tribu de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, qui a pour type le genre prione, et pour caractère un labre nul ou très petit, un corps généralement déprimé, avec les bords latéraux du corselet souvent tranchants, dentés ou épineux; les mâles d'un grand nombre d'espèces ont les mandibules fortes et les antennes pectinées.

PRIONITE. s. m. Ornith. Syn. de MOMOT.

—PRIONITE. s. f. Bot. Syn. de CRISTARIE.

PRIONITIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *prionite*; gr. εἶδος, forme). Ornith. Syn. de PRIONOTE. ‖ PRIONITIDÉES. s. f. pl. Famille de passereaux. Syn. de PRIONOTES.

PRIONITIDINÉES. s. f. pl. Ornith. Syn. de PRIONITIDÉES.

PRIONITURE. s. m. (ét. fr., *prionite*; gr. οὐρά, queue). Ornith. Genre d'oiseaux fermé aux dépens des perroquets.

PRIONOCÀLE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; κάλος, beau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une espèce du Mexique.

PRIONOCÈRE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des mélyrides, établi pour quatre espèces de Java.

PRIONOCHILE. s. m. (pron. *pri-o-no-kile*; étym. gr., πρίων, ονος, scie; χεῖλος, lèvre). Entom. Syn. de PRIOTÈLE.

PRIONODÈRE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour une espèce de la Guyane.

PRIONODERME. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; δέρμα, peau). Helminth. Genre de vers intestinaux voisin des linguatules, établi pour une espèce encore peu connue et trouvée sur un silure.

PRIONODON. s. m. (étym. gr., πρίων, ονος, scie; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de carnassiers du groupe des civettes.

PRIONOMÈRE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une douzaine d'espèces américaines.

PRIONOPE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

PRIONOPHORE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour une espèce de Cayenne.

PRIONOPLE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; ὅπλον, arme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, établi pour une espèce de la Nouvelle-Zélande.

PRIONOPS. s. m. (ét. gr., πρίων, scie; ὤψ, œil). Ornith. Syn. de BAGADAIS.

PRIONOPTE. s. m. Ichtyol. Syn. de PRIONOTE.

PRIONOPTÉRIS. s. f. (pr. *pri o-no-ptéris*; et. gr., πρίων, ονος, scie; πτέρις, fougère). Bot. Syn. de SPHEROPTERIS.

PRIONORAMPHE. adj. 2 g. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec dentelé. ‖ PRIONORAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont le bec dentelé.

PRIONOTE. s. m. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; νῶτος, dos). Bot. Genre de cypéracées, établi pour un arbrisseau de l'île de Van-Diemen.

— Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des réduviens, dont l'espèce type habite le Brésil.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des joues cuirassées, établi pour quatre espèces qui vivent sur les côtes américaines et de l'Atlantique.

PRIONOTE. adj. 2 g. Ornith. Qui ressemble au prion. ‖ PRIONOTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des sylvains, qui a pour type le genre prion.

PRIONOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πρίων, ονος, scie; θήκη, etui). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, établi pour une espèce de l'Égypte.

PRIONURE. s. m. (ét. gr., πρίων, scie; οὐρά, queue). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des teuthyes, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

— Arachn. Section du genre androctone.

PRIONYQUE. s. m. (étym. gr., πρίων, scie; ὄνυξ, υχος, ongle). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des xystropides, tribu des cistélites, établi pour trois espèces, dont deux européennes et la troisième de la Nouvelle-Guinée.

PRIOPE. s. m. (et. gr., πρίων, scie; πούς, pied). Entom. Syn. d'IPHIAS.

PRIOR. s. m. Nom par lequel on désigne le maire des villages dans les anciens États de l'Église. Le maire porte le nom de sénateur à Rome et à Bologne, de gonfalonier dans les villes de moindre importance, et de *prior* dans les villages. (E. About.)

PRIOR (Matthieu). Poète et diplomate anglais, né à Wimborne (Dorset) ou à Londres, 1664-1721, neveu d'un cabaretier, entra dans la diplomatie après la révolution de 1688. Prior fut chargé d'entamer, à Paris, des négociations qui, continuées dans sa maison à Londres, aboutirent au congrès d'Utrecht, 1711-1713. On a de lui des poésies burlesques, quelques pièces lyriques et des contes en vers.

PRIORAT. s. m. Hist. ecclés. Fonctions de prieur; durée de la charge de prieur.

* **PRIORI (À)**. loc. adv (ét. lat., *a*, de, par; *priori*, ce qui est avant). Logiq. De ce qui précède, d'un principe admis. Prouver, démontrer une vérité à priori. Argument, conclusion à priori.

— *Notions à priori*. Se dit, dans la philosophie de Kant, des notions de temps et d'espace qui servent de forme à la receptivité. Il se dit, en outre, des notions renfermées dans les catégories qui servent de formes au jugement. Il se dit encore des formes du raisonnement : *substance, univers* et *Dieu*.

— Par extens. Se dit des raisonnements, des systèmes créés par l'imagination, au lieu d'être basés sur des faits positifs. Décider, prononcer à priori. Les systèmes imaginés a priori soutiennent difficilement l'examen. La législation d'un peuple ne se forme nulle part *à priori*; partout elle découle des besoins de la société. (De Ramsay.)

— Substantiv. *Un à priori*. Un raisonnement à priori.

PRIORISSALE. adj. f. Qui a rapport à la dignité de prieur de l'ordre de Malte.

PRIORISTE. s. m. Philosophe qui raisonne à priori. Mot employé par les saint-simoniens pour *à-prioriste*.

* **PRIORITÉ**. s. f. (du lat. *prior*, premier). Antériorité, primauté selon le temps ou le rang. Priorité de date. Priorité d'hypothèque. Avoir la priorité. Avoir la priorité sur.

— Avantage qu'obtient un orateur de parler le premier, d'émettre et de faire discuter son avis avant un autre. Avoir la priorité. Réclamer la priorité. Il est surtout en usage dans les assemblées délibérantes, dans les assemblées politiques. Il se dit aussi, dans ce sens, de l'avis, de la proposition, etc. Cet avis a la priorité. L'amendement proposé par ce député a la priorité sur tous les autres amendements.

— Bours. *Actions de priorité*. Celles qui sont privilégiées.

PRIOSCÈLE. s. m. (étym. gr., πρίων, scie; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, établi pour une espèce de Sierra-Leone.

PRIOSCÉLIDE. s. m. (ét. fr., *prioscèle*; gr. εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, dont l'espèce type vit à la Nouvelle-Zélande.

PRIOTÈLE. s. m. (étym. gr., πρίων, scie; τέλος, fin). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavicornes, tribu des crotyliens, établi pour cinq espèces de la Guyane, du Brésil et du Mexique.

PRIPET (Le) ou PRIPECZ. Géogr. Rivière de Russie, naît dans les collines de Pologne, traverse les marais de Pinsk (Minsk) et se jette dans le Dnieper (Kiev). Cours de 550 kilom.

PRIRIT. s. m. pr. *pri-ri*; onomatopée). Ornith. Gobe-mouches d'Afrique.

PRIS, ISE. part. pass. du v. Prendre. S'emploie adjectiv. Une ville prise. Un poisson pris dans les filets. Condé trouve Fribourg *pris* et le général Merci sous les murs avec une armée supérieure encore à la sienne. (Voltaire.) Quand le cœur d'une fille est *pris*, son amant n'a plus rien à lui demander. (B. de St-P.) Qui se rabaisse est *pris* au mot. (F. de Neufchât.) Le parti était *pris* d'obéir à l'impulsion donnée et de ne céder à aucune raison. (Dulaure.)

Le dessein en est pris, je pars, cher Théramène,
Et quitte le séjour de l'aimable Trézène. (RACINE.)

Muses qui m'inspirez, vous n'avez point encor
Au sommet d'Hélicon *pris* un si noble essor. (A. MARTIN.)

— Fig. et fam. *C'est autant de pris sur l'ennemi*. C'est toujours avoir tiré quelque parti d'une mauvaise affaire. ‖ *Aussitôt pris, aussitôt pendu*. Se dit d'une décision que l'on a prise promptement et que l'on exécute aussitôt. ‖ *Être pris comme dans un blé*. Être pris de façon à ne pouvoir s'esquiver.

— Consommé.

Assez souvent d'un vin bien *pris* et mal cuvé
Je vous ai vu le chef plus lourd qu'à l'ordinaire. (REGNARD.)

— Surpris. Je fus pris par l'orage.

— Trompé. Cet homme est trop simple, il y sera pris. Tout le monde y aurait été pris.

J'y fus *pris* j'asservis au vain désir de plaire
La mâle liberté qui fait mon caractère. (VOLTAIRE.)

— *Pris ensemble*. Considéré en général. Toutes ces îles Maldives, qui, *prises* ensemble, ont près de deux cents lieues de longueur, ne formaient autrefois qu'une même terre. (Buff.)

— *Personne bien prise dans sa taille*. Personne bien faite, bien proportionnée. On dit dans le même sens : *Avoir la taille bien prise, être de taille bien prise*.

— En parlant des animaux, *Cheval bien pris*. Cheval qui a le corsage bien fait.

— Interprété. L'opinion de l'immortalité de l'âme, mal *prise*, a engagé les amis à se tuer. (Montesquieu.) Il craignait que la jeunesse et la timidité de son disciple en fussent mal *prises* dans la société moqueuse de Corinthe. (E. Renan.)

— Rendu, en parlant d'une décision.

— Arrêté, convenu. L'heure prise me convient.

— Gelé, coagulé. La rivière est prise. Ce lait n'est pas pris.

— *Pris à*. Sa hauteur *prise* aux jambes de devant dans celui que nous décrivons actuellement était de sept pouces. (Buff.) Un jeune individu, *pris* aux environs de la rade de Cherbourg, n'avait que quatre mètres deux tiers de longueur. (Lacépède.)

— *Pris avec*. Il a été pris avec des armes. La mère fut *prise* avec ses petits. (Buff.)

— *Pris dans*. Je dirais bien, comme beaucoup d'autres, que les langues sont nées dans le commerce domestique des pères, des mères et des enfants; mais, outre que cela ne résoudrait point les objections, ce serait commettre la faute de ceux qui, raisonnant sur la nature, y transportent les idées *prises* dans la société. (J.-J. Rousseau.) Une serine qui couvait ses œufs et les fit éclore, couva en même temps et encore huit jours après dix œufs de merle *pris* dans les bois; elle ne cessa de les couver que parce qu'on les lui ôta. (Buff.) Dans cette expédition fut *pris* un fils de Clotaire, âgé seulement de six mois, qui fut inhumainement massacré. (Anquetil.) Ces colonnes sont à demi engagées et forment une partie integrante du bloc, ayant été *prises* dans l'épaisseur de la masse. (Chateaubr.)

Dans les lacs de la chèvre un cerf se trouva *pris* :
Vers ses associés aussitôt elle envoie. (LA FONTAINE.)

— *Pris dans*. Serré. Il a le corps *pris* dans une cuirasse brune tailladée en petites écailles. (G. Flaubert.)

— *Pris dans son licou*. Se dit d'un animal empêtré, enchevêtré dans le lien qui le tient attaché.

— *Pris de*. Plusieurs brigades, *prises* de la nuit, couchèrent en colonne comme elles se trouvaient. (St-Simon.)

— *Pris de vin*. Ivre. Cet homme est pris de vin. Rien de plus dégoûtant qu'une femme prise de vin. Les dames quittent leur sobriété, et dans les festins on les voit qui roulent ça et là *prises* de vin. (H. Taine.)

— Dans un sens analogue, on dit : *Pris de fièvre, de rhume*, etc.

— *Pris de*. Emprunté à. Ce passage est pris de Corneille.

— *Pris des épaules*. Se dit d'un cheval qui a de la raideur dans les mouvements de ses membres antérieurs.

— *Pris par*. Un gentilhomme est *pris* par les troupes royales, on lui tranche la tête. (Volt.) Jérusalem fut *prise* par Cosroès l'an 613 de J.-C. (Chateaub.) Je fut *pris* par un parti de Muscogulges et de Siminoles. (Id.)

Un carpeau, qui n'était encore que fretin,
Fut *pris* par un pêcheur au bord d'une rivière. (LA FONTAINE.)

La taupe, d'un bon coup de bêche,
Fut par le jardinier *prise* en flagrant délit. (F. DE NEUFCHÂTEAU.)

— *Pris par les yeux*. Séduit par les apparences. Il est familier.

— *Pris par*. Employé à. Ma matinée est prise par la lecture du courrier.

— *Pris pour*. Voici les mesures qu'ils ont *prises* pour faire ce choix. (Fenel.) Vous trouverez toute protection, des mesures sont *prises* pour s'opposer sérieusement au mal. (X. Marmier.)

— *Pris sur*. Il n'y a point d'homme plus honteux de se trouver fat que le fat lui-même, lorsqu'il est *pris* sur le fait. (Mariv.) Selon la tradition latine de Jérusalem, la couronne de Jésus-Christ fut *prise* sur l'arbre épineux. (Chateaubriand.)

— Loc. prov. *A parti pris point de conseil*.

— Art vétér. *Pris de chaleur*. Se dit d'un cheval qui a une congestion pulmonaire. ‖ *Pris de la fumée*. Se dit d'un cheval qui a un commencement d'asphyxie.

— Jeux. Au lansquenet, *Être pris*. Se dit d'un joueur dont la carte a été faite. Il avait carte double, et il a été pris le premier, il a été le premier pris.

— Fig. et fam. *Avoir l'air d'un premier-pris*. Avoir la contenance triste et embarrassée. Dans cette locution, *premier-pris* est employé substantivement. Il a vieilli.

— Mar. *Navire pris*. Un navire est pris quand il amène son pavillon et se rend à l'ennemi. ‖ *Être pris de calme*. Rester à la mer sans vent, par un calme plat. ‖ *Être pris de mauvais temps*. Être assailli par un coup de vent de plus ou moins de durée. ‖ *Être pris dans les glaces*. Y être enfermé sans pouvoir avancer ni reculer. ‖ Un bâtiment virant de bord vent devant est *pris* lorsque, venant au vent, son petit hunier commence à masquer et continue à le faire abattre, de façon à prendre les amures de l'autre bord.

— Techn. Se dit des points qui sont saisis par le fil, par opposition aux points laissés.

* **PRISABLE**. adj. 2 g. (rad. *priser*). Estimable. Ce qui rend cet opéra *prisable* pour les gens de goût... (J.-J. Rouss.)

PRISAGE. s. m. Action de priser, d'estimer.

PRISCIEN. Grammairien latin du v^e^ siècle, né à Césarée, a écrit : *Commentaria grammaticorum*, ouvrage qui a servi de base à l'enseignement du latin jusqu'au XV^e^ siècle.

PRISCILLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Priscillien, évêque d'Avila, au IV^e^ siècle. Cette doctrine consistait, comme le manichéisme, à croire à l'existence des deux principes, à enseigner que ce n'est point l'Être suprême, mais le démon ou mauvais principe, qui a créé le monde extérieur, à condamner le mariage et à nier la résurrection des corps.

PRISCILLIANISTE. s. m. Partisan du priscillianisme.

— Adjectiv. Doctrine priscillianiste.

PRISCILLIEN. Hérésiarque espagnol, né près de Cordoue, adopta les doctrines des gnostiques et des manichéens. Condamné par un concile de Saragosse, 380, il se fit sacrer évêque d'Avila. Après l'usurpation de Maxime, l'affaire fut reprise et Priscillien, conduit à Trèves, y fut décapité, malgré les instances de saint Martin, 385.

PRISCUS. Historien grec du v^e^ siècle, fit partie de l'ambassade envoyée par Théodose II à Attila, 445. On a de lui un fragment, curieux pour l'histoire d'Attila.

* **PRISE**. s. f. Action de prendre. La prise d'une place de guerre. La prise d'un vaisseau. La prise d'un cerf. Se trouver à la prise. Faire une prise. Cette frégate a fait plusieurs prises. Annibal, enflé de ses grands succès, crut la *prise* de Rome trop aisée, et se relâcha. (Boss.) Les chrétiens ne perdirent que trente hommes à la *prise* d'Oran. (Flech.)

— *Prise d'habit, prise de voile*. Cérémonie qui se pratique lorsqu'on entre dans un ordre de religieux ou de religieuses. Assister à une prise d'habit. On dit aussi *vêture*.

— *Prise d'eau*. Action de détourner d'une rivière, d'un étang, etc., une certaine quantité d'eau. ‖ Concession qui est faite pour qu'on détourne ainsi de l'eau. ‖ L'eau même qui est détournée.

— *Prise d'air*. Ouverture faite pour amener de l'air dans un endroit clos.

— *Prise de vapeur*. Appareil servant à conduire la vapeur de la chaudière d'une machine dans le cylindre, et consistant en un tube qui prend son origine dans le générateur au-dessus du liquide.

— Dose qu'on prend en une fois, en parlant de médicaments et de drogues. Prendre une prise de rhubarbe, deux prises de thériaque. Ne prendre qu'une demi-prise.

— *Une prise de tabac*. Une pincée de tabac. Prendre une prise de tabac. ‖ Absol. Donnez-moi une prise. Je prendrais bien une prise.

— Par anal. Une prise de camphre.

— Moyen, facilité de prendre, de saisir, d'attaquer. Avoir prise. Trouver prise. N'offrir au-

cune prise. Donner prise. Ce vase n'a point de prise. Les lutteurs se frottaient d'huile, afin de donner moins de prise sur eux. Ainsi, mon père, j'échappe à toutes vos *prises*. (Pascal.) Ses rameaux, dépouillés et donnant peu de *prise*, vont, viennent, résistent d'autant mieux qu'ils ne résistent pas du tout. (Michelet.)

— Fig. Le remords n'a plus de prise sur ce cœur endurci. L'éducation n'a de *prise* sur les sentiments que par la réflexion. (Boiste.) Le véritable amour est inséparable de la générosité, et par elle on a toujours sur lui quelque *prise*. (J.-J. Rouss.) Il est bien difficile que des faits, et même des raisonnements isolés tiennent longtemps dans la mémoire, quand on manque de *prise* pour les y ramener. (Id.)

— Fig. *Avoir prise, trouver prise sur quelqu'un.* Avoir sujet, trouver occasion de le critiquer.

— Fig. *Donner prise à la critique, à la satire, au ridicule.* S'exposer à être critiqué, raillé, ridiculisé. Nous donnerions bien moins de *prise* sur nous, si nous avions nos devoirs à cœur autant que ceux d'autrui. (S. Dubay.)

— *Être en prise.* Être exposé. Cette chose est en prise. || Dans le sens contraire, on dit : *Être hors de prise.*

— *S'ôter de prise.* Empêcher qu'on ne soit pris.

> En lieu de sûreté le babil est de mise;
> Mais ici ne songeons qu'à nous ôter de *prise*.
> (Corneille.)

— *Lâcher prise.* Laisser aller ce qu'on tenait avec force. Deux brigands le saisirent au collet, il eut beaucoup de peine à leur faire lâcher prise.

— Fig. *Lâcher prise.* Rendre malgré soi ce qu'on a pris. Vous vous êtes emparé de mon bien; je me charge de vous faire lâcher prise.

— Par extens. Cesser un combat, renoncer à une entreprise. Les deux armées se sont battues toute la journée sans lâcher prise. Je ne lâcherai *prise* que quand je serai mort, car je suis têtu. (Vult.)

— Dans le même sens, on dit : *Quitter prise.* Cette fièvre a bientôt quitté *prise*. (Molière.)

— Fig. Céder dans une discussion. Ce n'est qu'après avoir longtemps argumenté qu'il a fini par lâcher prise. La thèse qu'il soutenait était mauvaise, il a été contraint de lâcher prise.

— Querelle, dispute. Avoir une prise avec quelqu'un. Ils ont eu prise ensemble. Ces deux hommes ont eu quelque prise, ont eu une prise violente. Vauban et du Metz ont eu aujourd'hui quelque *prise* ensemble devant le roi. (Saint-Simon.)

— Fam. *Prise de bec.* Dispute, querelle.

— *En venir aux prises.* Se prendre des mains, se saisir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre. Après avoir brisé leurs épées, les combattants en vinrent aux prises.

— Par plaisant.

> Je brûle d'en venir aux *prises*,
> Et jamais je n'eus tant de faim. (Molière.)

— *Être aux prises, en être aux prises.* Se battre actuellement. Les combattants en sont aux prises. Deux chiens qui sont aux prises.

— Par extens. *Être aux prises, en être aux prises.* Discuter, se disputer, se quereller. Des joueurs qui en sont aux prises, qui sont aux prises. La dispute s'échauffe, ils en sont aux prises. || On dit de même : *Mettre des personnes aux prises, laisser des personnes aux prises.*

— Fig. J'ai vu des combats où le plus grand courage est aux *prises* avec la plus vive douleur. (Barthel.) La tragédie grecque nous montre, pour la première fois, la fatalité et le libre arbitre aux *prises* dans cette plaidoierie solennelle. (P. de St-Victor.)

— *Être aux prises avec soi-même.* Résister à ses penchants, à ses inclinations; avoir un déchirement intérieur. Tout décèle ses secrètes agitations; et si je feins de m'y tromper, c'est pour le laisser aux *prises* avec lui-même, et occuper ainsi une partie des forces de son âme à réprimer l'effet de l'autre. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Être aux prises avec la mauvaise fortune, avec l'adversité*, etc. Être dans le malheur, dans l'adversité. || *Être aux prises avec la mort.* Être à l'agonie, être en grand danger de mourir.

— Dans le style élevé, Nom donné quelquefois aux serres de l'aigle. Faux aigle, et supérieur au vrai par l'audace comme par le vol, il n'a pourtant pas sa force, il n'a pas ses *prises* invincibles. (Michelet.)

— Loc. prov. *Tous les jours de chasse ne sont pas des jours de prise.* Il ne faut pas s'attendre à réussir dans tout ce que l'on entreprend.

— Art milit. *Prise d'armes.* Action de prendre les armes pour quelque service, de se mettre sous les armes. Ce soir, il y aura une prise d'armes, il y aura prise d'armes. || Dans un autre sens, Acte de rébellion, action de prendre les armes contre le prince, contre le gouvernement. Être condamné à mort pour prise d'armes.

— Art vétér. *Prise de longe.* Syn. d'ENTAMURE.

— Constr. Coagulation de certaines substances. Les ciments font prise. Le plâtre fait prise. || Dans le même sens. *La prise* de consistance des viandes à la tête et à la queue. (Buffon.)

— Féod. *Droit de prise.* Droit qu'avait un seigneur de s'emparer des objets appartenant à ses vassaux.

— Jeux. A l'hombre et à divers autres jeux, Enjeu qu'on est obligé d'avoir devant soi avant de commencer la partie. || Aux échecs, *Pièce en prise.* Celle qu'une autre pièce peut prendre. || *Pièce hors de prise.* Celle qu'une autre pièce ne peut pas prendre. || Au billard, *Bille en prise.* Bille qu'il est aisé de faire, de blouser.

— Jurispr. *Prise de corps.* Action d'arrêter un homme en vertu d'un acte du juge. || Arrêt, sentence qui ordonne la prise de corps. Décerner une prise de corps. || *Prise à partie.* Action intentée contre le juge, dans le cas où l'un des plaideurs croirait avoir à se plaindre de lui, à l'effet de le forcer à venir lui-même, comme simple partie, rendre compte de sa conduite devant le tribunal. || *Prise de possession.* Acte par lequel on se met en possession d'une charge, d'un bénéfice, d'un emploi, d'une propriété, etc. La prise de possession de cet évêché a été faite par procureur. Être témoin à une prise de possession.

— Mar. Chose prise; capture. Une riche prise. Une prise importante. Amener sa prise dans un port. Il est entré beaucoup de prises dans le port de Toulon. Dans les temps de guerre maritime, où le gouvernement commissionne des corsaires, ceux-ci ont droit à leur part de la prise. Autrefois, un *conseil des prises* décidait si le vaisseau capturé était de bonne prise; aujourd'hui, les attributions de ce conseil sont dévolues au conseil d'Etat. L'idée d'une si riche *prise* les remplit de joie et d'espérance, et redoubla leur courage. (Volt.) C'est le meilleur voilier qui fait le plus de *prises*. (B. de St-P.) || *Caisse des prises.* Caisse qui contribuait, avec celle des invalides et des gens de mer, à recueillir les deniers des marins et à assurer le service des pensions. Cette caisse était alimentée par le produit des navires capturés dans toutes les parties du globe, les amendes pour infractions à la loi sur la traite des noirs et pour introduction de contrebande de guerre. || *Droit de prise.* Droit des puissances belligérantes de s'emparer des navires de commerce de l'ennemi. || *Part de prise.* Somme qui revient à chacun sur un navire pris, quand la validité de la prise a été prononcée et que la prise a été vendue.

— *Chose de bonne prise.* Se dit des bâtiments qui appartiennent à l'ennemi, ou qui sont chargés de marchandises de contrebande. Navire de bonne prise. Déclarer un navire de bonne prise.

— Par extens. Toute chose qui peut être ou qui a été prise justement.

— Fig. Il a tiré le sujet de ce drame d'un auteur oublié, cela était de bonne prise.

— Manuf. Dans les fabriques de soieries, Nombre de cordes réunies qui composent une partie de fleurs ou de feuilles du dessin.

— Monn. *Prise d'essai.* Morceau de monnaie pour essayer.

— Mus. *Prise du sujet.* Se dit d'une partie qui fait son entrée dans la fugue.

— Navig. Hydr. Nom donné à l'arrêt des bois de flottage dans les sinuosités des ruisseaux.

— Sal. Ensemble des bassins d'évaporation qu'enclôt une même enceinte de digues.

PRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Priser (rad. *prix*). S'empl. adjectiv. Des meubles mal prisés. Une étoffe fort prisée. Il y a là tous les artifices de la lumière et de l'ombre, toutes les oppositions tant *prisées* par les dessinateurs. (H. de Balzac.)

PRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Priser (rad. *prise*). S'empl. adj. Tabac, camphre prisé.

* **PRISÉE** s. f. Action de priser, de mettre un prix aux choses qui doivent être vendues à l'enchère. Faire une prisée. Faire la prisée des meubles.

— Le prix même qui est mis aux choses vendues à l'enchère. Avoir tous les meubles pour la prisée. Vendre au-dessous de la prisée. J'aurais donné ma mule pour rien. C'est pourquoi je dis au marchand que je m'en rapportais à sa bonne foi, qu'il n'avait qu'à priser la bête en conscience, et que je m'en tiendrais à la *prisée*. (Le Sage.)

— *Cela est demeuré pour la prisée.* Cela a été vendu au taux de la prisée.

— Fig. et fam. *Elle est demeurée pour la prisée.* Se dit d'une vieille fille qui a refusé de bons partis.

* **PRISER**, v. a. 1re conj. (rad. *prix*). Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. Priser des meubles. Priser des étoffes. Priser les livres d'une bibliothèque. Priser une maison. Priser une terre.

— Fig. Estimer, faire cas de. Priser un prédicateur. Priser un ouvrage littéraire. L'avantage que nous prisons le plus est celui que nous avons le plus. Tous les hommes devraient priser la vertu; la plupart ne prisent que les richesses. Ce qu'on *prise* le plus est ce qui vaut le moins. (Nivern.) *Prisez* les bons auteurs et blâmez les mauvais (Du Resnel.) Ce qu'il *prisait* en ses « comperes », comme il les appelait après boire, c'était justement leur roture. (P. de Saint-Victor.)

— *Priser trop sa marchandise.* L'estimer plus qu'elle ne vaut. || Fig. Se faire trop valoir. Cet homme prise trop sa marchandise.

— SE PRISER, v. pron. Être prisé. Ces sortes d'ameublements ne se prisent guère aujourd'hui.

— Fig. Être estimé. Le désintéressement ne se prise plus. Le repos après le naufrage ne saurait trop se priser.

— Faire beaucoup de cas de soi-même. C'est un homme qui se *prise* beaucoup et qui ne prise guère les autres. (Acad.)

* **PRISER**, v. a. 1re conj. (rad. *prise*). Aspirer par le nez de la poudre de tabac. Priser du tabac. Le tabac qu'il *prisait* en quantité. (Acad.)

— Par extens. Priser du camphre pour le rhume de cerveau. Priser du café pour la migraine.

— Absol. Avoir l'habitude de priser. Une femme qui prise. Il n'est permis à une femme de *priser* que lorsqu'elle a dépassé quarante ans. (Boitard.)

* **PRISEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui prise, qui fait la prisée.

— Personne qui estime.

— *Commissaire-priseur*, anciennement *huissier-priseur*. V. COMMISSAIRE.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PRISEUR, EUSE.** s. Personne qui prise, qui prend du tabac en poudre. C'est un grand priseur, une grande priseuse. Amurath IV faisait piler les *priseurs* dans un mortier; le shah de Perse Abbas se contentait de leur faire couper le nez; Innocent VIII les vouait aux peines éternelles, et Jacques Ier d'Angleterre écrivait contre eux des livres pleins de sages sentences. (Max. du Camp.)

> Le *priseur*, au contraire, offre dans tout son être
> Certain je ne sais quoi qu'on ne peut méconnaître :
> Son galbe est ridicule et son maintien chétif,
> Dès qu'il porte la main vers le siége olfactif,
> Sa tête vers la terre obliquement s'incline,
> Il ôtre la face et pince la narine. (Barthélemy.)

— Par anal. Priseur de camphre.

PRISMATANTHE. s. m. Bot. Syn. de SIPHONOSTÉGIE.

* **PRISMATIQUE.** adj. 2 g. Qui est fait en prisme, qui a la forme d'un prisme. Corps prismatique. Figure prismatique.

— Qui est produit par un prisme. Cependant le lustre descendait lentement du plafond avec sa triple couronne de gaz et son scintillement *prismatique*. (Th. Gautier.)

— *Couleurs prismatiques.* Couleurs vues à travers un prisme.

— Bot. Qui offre des angles longitudinaux séparés par autant de facettes. Calice prismatique. Tube prismatique de corolle monopétale.

— Entom. *Antennes prismatiques.* Celles qui, étant anguleuses, approchent de la forme d'un prisme géométrique; telles sont les antennes du sphinx.

— Méd. *Compresses prismatiques.* Celles dont les replis présentent dans leur ensemble la forme d'un prisme triangulaire. || *Épithélium prismatique.* Epithélium caractérisé par sa forme prismatique et le seul qui porte des cils.

— Minér. Qui offre la forme d'un prisme droit ou oblique, dont les pans font entre eux des angles de 120 degrés. Chaux carbonatée prismatique. || *Système prismatique.* Assemblage de formes cristallines provenant d'une même forme fondamentale. || Pyramide à quatre côtés scalènes, et procédant par une loi propre à la production non seulement d'une série de pyramides à côtés scalènes, mais encore d'une série de prismes rhomboïdaux illimités dans le sens de leur axe.

— Phys. *Couleurs prismatiques.* Couleurs qu'on aperçoit en regardant la décomposition d'un rayon lumineux à travers un prisme de verre triangulaire. Ces couleurs sont, le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé, le rouge. On les appelle aussi *couleurs primitives.*

PRISMATISATION. s. f. (pr. *pri-sma-ti-za-cion*). Phys. Action de prismatiser, de décomposer par le prisme.

— État d'un corps qui donne des reflets prismatiques; état de la lumière décomposée par le prisme.

PRISMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Prismatiser. S'empl. adjectiv. Lumière prismatisée.

PRISMATISER. v. a. 1re conj. Phys. Décomposer par le prisme. Prismatiser la lumière.

— Donner la forme du prisme.

— SE PRISMATISER. v. pron. Être prismatisé.

PRISMATOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., πρίσμα, ατος, prisme; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de forme prismatique. Campanule prismatocarpe.

— PRISMATOCARPE. s. m. Genre de campanulacées wahlenbergiées, comprenant des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux originaires du Cap, et parmi lesquels on remarque le prismatocarpe doucette, vulgairement appelé *miroir de Vénus*. || Syn. de SPÉCULAIRE.

PRISMATOCÈRE. s. m. (ét. gr., πρίσμα, ατος, prisme; κέρας, corne). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des coréides, tribu des lygéens, dont l'espèce type vit au Sénégal.

PRISMATOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., πρίσμα, ατος, prisme; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui ressemble à un prisme; qui dérive d'un prisme; qui offre la figure d'un prisme imparfait. Chaux sulfatée prismatoïde.

* **PRISME.** s. m. (pr. *prissme*; ét. gr., πρίσμα, même signif.; formé de πρίζειν, scier, parce que le prisme est comme coupé de tous côtés par différents plans). Géom. Solide dont les deux bases opposées sont deux polygones et dont les faces latérales sont des parallélogrammes. De la forme et de la nature de la base dépendent la nature et la forme du prisme. Il est triangulaire, rectangulaire, pentagonal, hexagonal, quand sa base est un triangle, un rectangle, un pentagone, un hexagone. Il est droit si les arêtes sont perpendiculaires au plan de la base; il est oblique dans le cas contraire. La surface d'un prisme est égale au périmètre ou contour de sa base multiplié par sa hauteur.

— Phys. Particulièrement, Prisme triangulaire de verre blanc ou de cristal dont on se sert pour décomposer, par la réfraction, les rayons lumineux. Faire passer un faisceau de lumière à travers le prisme. Avec un prisme on voit toutes les couleurs qui paraissent dans l'arc-en-ciel.

> Du trône du soleil un rayon descendu
> Dans les angles du *prisme* à peine se repose;
> Le *prisme* en sept couleurs soudain le décompose.
> (Roucher.)
>
> Dans les mains d'un enfant un globe de savon
> Des longtemps précéda le *prisme* de Newton. (Del.)

— Par extens. Objet de toute autre matière ayant la forme du prisme. On sent une certaine froideur sous cette animation qui étincelle comme les *prismes* irisés de la neige sous un soleil d'hiver. (Gér. de Nerval.)

— Fig.

> Ainsi la belle Iris, à la fin des orages,
> Quand le ciel est encore obscurci de nuages,
> Attache en souriant à leur front pluvieux
> De l'arc aux sept couleurs le *prisme* radieux.
> (Raoul-Lefranc.)

— Par extens. Nom donné à des instruments d'une forme quelconque dont on se sert pour étudier la réfraction des rayons lumineux. || *Prisme de Nicol.* Parallélépipède rectangulaire de spath d'Islande, scié en deux parties que l'on réunit ensuite avec du baume de Canada, au moyen duquel on étudie la lumière polarisée. || *Prisme à réflexion totale.* Prisme rectangle isocèle servant à courber un rayon à angle droit sur sa direction première. || *Prisme de Rochon.* Prisme composé de deux prismes rectangulaires égaux, en cristal de roche, soudés l'un à l'autre au moyen de térébenthine, de manière à former un parallélépipède rectangle.

— Fig. Ce qui colore les choses suivant le préjugé ou la passion. Le prisme de l'amour-propre. Voir dans un prisme. Regarder à travers un prisme. Le prisme de l'imagination altère les rayons de la vérité. La prospérité est un prisme qui embellit tout, au moins pour quelque temps. Le *prisme* du désir embellit, celui de la haine enlaidit tout. (Boiste.) Il ne faut pas voir toutes choses de la vie à travers le *prisme* de la poésie. (V. Hugo.)

PRISMÉ, ÉE. adj. Minér. Qui a pris la forme d'un prisme.

— Qui a les couleurs de la lumière réfractée par un prisme.

PRISMENCHYME. s. m. (ét. gr., πρίσμα, prisme; ἔγχυμα, infusion). Bot. Variété de tissu végétal dont les utricules sont prismatiques.

PRISMOÏDE adj. 2 g. (ét. gr., πρίσμα, prisme; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme du prisme, qui est en forme de prisme.

— Substantiv. Un prismoïde.

* **PRISON.** s. f. (ét. lat., *prehensio*, action de saisir). Lieu où l'on enferme et où l'on garde ceux qui se sont rendus coupables d'une infraction à la loi civile ou politique. Mettre en prison. Tenir en prison. Tenir prison. Garder la prison. Garder prison. Sortir, s'échapper de prison. Être dans une prison. Forcer une prison. Escalader les murs d'une prison. Prison d'Etat. Prison pour dettes. Grande, vaste prison. Prison noire, malsaine, profonde. Aux différents genres de peines établies par les lois criminelles répondent différentes classes de prisons : les *maisons de détention* ou *de force*; les *maisons de correction*, seulement pour les enfants; les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire de chaque département; les *maisons d'arrêt*, situées dans chaque arrondissement; les *maisons de police municipale*, établies dans chaque justice de paix. Ouvrir une école aujourd'hui, c'est fermer une *prison* dans vingt ans. (L. Jourdan.)

> Dans les longues rigueurs d'une *prison* cruelle,
> Je n'ai point implore la puissance immortelle. (Rac.)
> Combien d'autres, couchés sous la nécessité,
> Gémissent dans les fers d'une *prison* obscure!
> (Léonard.)

— Fig. Ma cour fut la *prison*, mes faveurs tes liens. (Corneille.)

— Par métonymie, Ensemble des personnes retenues en prison. On racontait l'histoire d'une *prison* évadée en masse, détenus et geôliers, pour exploiter la campagne. (E. About.)

— Fig. et pop. *Être gracieux comme la porte d'une prison.* Avoir un abord rude et repoussant. || *Être dans la prison de saint Crépin.* Avoir une chaussure trop étroite, qui fait souffrir. || *Triste comme la porte d'une prison.* Extrêmement triste.

> On dit : Triste comme la porte
> D'une *prison*,
> Et je crois, le diable m'emporte!
> Qu'on a raison. (A. de Musset.)

— Par extens. Lieu sombre et triste, où l'on est à l'étroit. Cette maison est une prison.

— Fig. Tout lieu où l'on est retenu malgré soi.

> Il n'est *prison* si douce, que son hôte,
> En peu de temps, ne s'y lasse sans faute.
> (La Fontaine.)
>
> *Prisons* ou la vertu, volontaire victime,
> Gémit et se repent, quoique exempte du crime.
> (Colardeau.)

— Fig. Ce qui renferme, ce qui enveloppe, ce qui contient. L'ambitieux est en prison sur le globe. Le corps est la *prison* de l'âme. (Acad.) L'océan se soulève en ses froides *prisons*. (Chênedollé.) Dans sa verte *prison* la ligue recueillie. (Mollevaut.)

Vastes cieux, *prisons* éclatantes,
Qui renfermez les airs, et la terre et les eaux.
(Corneille.)

Sous le voile des eaux, ses membres rafraîchis
Qu'enferme du cristal la *prison* transparente..
(De Saint-Ange.)

Par quel rapide essor la sublime pensée,
Des *prisons* du cerveau tout à coup élancée,
Suit-elle dans leur cours ces vastes tourbillons?
(Lebrun.)

Et son âme des cieux atteignant la hauteur,
Libre de sa *prison*, s'élève à son auteur. (Lava.)

— Poétiq. Les nœuds, les liens de l'amour.

Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur *prison*.
(Boileau.)

— Emprisonnement. Être condamné à huit jours, à six mois de prison, à deux ans de prison, à la prison perpétuelle. La peine de ce délit est la prison. Après une longue prison, consentir à nommer ses complices. Ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que cette *prison* des trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. (Volt.)

— Captivité par fait de guerre. Contraint de racheter sa liberté après une longue *prison* durant les guerres d'Allemagne. (Flechier.)

Si, troublant tous les Grecs, et vengeant ma *prison*,
Je pouvais contre Achille armer Agamemnon...
(Racine)

— Loc. prov. *Il n'y a point de laides amours ni de belles prisons.*

— Art hermèt. *Prison des sages.* Fourneau philosophique. || *Prison de Joseph.* Œuf des sages.

* **PRISONNIER, ÈRE**, s. Celui, celle qu'on détient en prison, ou qu'on vient d'arrêter pour l'y mettre. Prisonnier pour crime. Prisonnier pour délit. Prisonnier pour dettes. Ecrouer un prisonnier. Élargir un prisonnier. Visiter les prisonniers. Délivrer un prisonnier. Un *prisonnier* sans argent est un oiseau à qui on a coupé les ailes. (Le Sage.) Les *prisonniers* de Londres chantent pour se désennuyer. (Mirabeau.) C'est sous le ministre Richelieu que Vincennes se peupla d'un grand nombre de *prisonniers*. (Dulaure.) Le *prisonnier*, n'éparpillant point son âme et la concentrant sur une seule idée, arrive à une grande énergie de sentiment. (H. de Balzac.)

— Par anal. Personne enfermée seule.

— Personne retenue malgré elle en quelque endroit. Je vous assure que je suis fort affligée d'être *prisonnière* à Lambesc; mais le moyen de deviner les pluies qu'on n'a point vues depuis un siècle? (Mme de Sévigné.)

— *Pain des prisonniers.* Celui qu'on délivre gratuitement aux détenus.

— *Prisonnier d'État.* Celui qui est arrêté, renfermé pour quelque action contraire à la sûreté de l'État.

— *Prisonnier de guerre*, ou simplement *prisonnier*. Celui qu'on a pris à la guerre, ou comme ennemi. Faire des prisonniers, beaucoup de prisonniers. Faire l'échange des prisonniers. Renvoyer un prisonnier sans rançon. Plusieurs *prisonniers* suédois furent employés aux embellissements de cette ville, dont la fondation était le fruit de leur défaite. (Voltaire.) || *Prisonnier sur parole.* Prisonnier de guerre auquel on laisse une certaine liberté sous certaines conditions qu'il s'engage de remplir.

— Pop. *Faire un prisonnier.* Manger un morceau entre deux verres de vin.

— Techn. Tourillon qui réunit deux pièces articulées ensemble et autour duquel s'effectuent leurs mouvements. Ce nom de prisonnier lui a été donné parce qu'il doit être fixé de manière à ne pas pouvoir s'échapper de son grain pendant le mouvement. Les tourillons qui servent à unir une bielle à un balancier, et une bielle à sa manivelle, sont des *prisonniers*. (F. Tourneux.)

— **PRISONNIÈRE**, s. f. Comm. Ancienne étoffe de soie transparente et légère qui imitait la gaze.

— Adjectiv. Être prisonnier sur parole. Se rendre prisonnier. Se constituer prisonnier. Faire une garnison prisonnière de guerre. Il y avait plus de Moscovites *prisonniers* en Suède que de Suédois en Moscovie. (Volt.) Alexandre était *prisonnier* de l'univers; le roi d'Angleterre l'est dans son île; le sultan dans son serail; le moine dans sa cellule; le savant dans son cabinet; le Grand Seigneur dans sa voiture; le marchand dans sa boutique. Tous les hommes enfin sont *prisonniers*, et la terre n'est qu'une vaste prison. (Mirab.)

— Fig. L'étiquette est une ligne de circonvallation dans laquelle les courtisans tiennent leur roi *prisonnier*, hors de communication avec le peuple et la vérité. (Lemontey.)

— *Vie prisonnière.* Vie de ceux qui sont en prison.

— Poétiq., en parlant des choses.

On voit la Liberté, cette esclave si fière,
Par d'invincibles nœuds en ces lieux *prisonnière*.
(Voltaire.)

Le bouton vermeil
Déjà laisse échapper sa feuille *prisonnière*. (Rouch.)

Soit qu'aux autres profonds les ondes *prisonnières*
De ces grands réservoirs aient brisé les barrières...
(Delille.

— Techn. *Rivure prisonnière.* Rivure faite dans un trou au lieu de l'être en dehors.

PRISOPE, s. m. (etym. gr., πρίων, sciage; πούς, pied). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la tribu des phasmiens, établi pour deux espèces de la Guyane et de l'île Maurice.

PRISRENDI. Géogr. V. PERSERIN.

PRISSAC. Géogr. Commune du cant. de Bélabre, arr. du Blanc (Indre); 2,000 hab.

PRISTAF, s. m. Relat. Titre que portait, à la cour de Russie, un officier chargé de recevoir les ambassadeurs et les ministres étrangers, à la frontière.

PRISTHÉSANQUE, s. m. (étym. sanscr., *prishtha*, dos; *sanca*, clou). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des réduviens, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Guinée.

PRISTHÉVARME, s. m. (étym. sanscr., *prishtha*, dos; *varma*, bouclier). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des réduviens, dont l'espèce type vit à Java.

PRISTICERQUE, s. m. (étym. gr., πρίστις, scie; κέρκος, queue). Erpét. Genre de reptiles, voisin des stellions.

PRISTIDACTYLE, adj. 2 g. (ét. gr., πρίστις, scie; δάκτυλος, doigt). Zool. Dont les doigts sont denteles.

— PRISTIDACTYLE, s. m. Erpétol. Section du genre stellion.

— **PRISTIDACTYLES**, s. m. pl. Groupe de reptiles de la famille des lacertiens, groupe des célodontes, établi pour six genres.

PRISTIGASTRE, s. m. (étym. gr., πρίστις, scie; γαστήρ, ventre). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des clupéoïdes, renfermant des espèces qui vivent dans les eaux d'Amérique.

PRISTILOPHE, s. m. (étym. gr., πρίστις, scie; λόφος, crête). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour sept espèces de l'Amérique, de l'Australie et de l'Europe.

PRISTIMÈRE, s. m. (ét. gr., πρίστις, scie; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

PRISTIN, INE, adj (du lat. *pristinus*, ancien). Se dit pour Ancien, dans le style juridique de la Suisse romande.

PRISTINA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Macédoine), près de l'Ibar, au N.-O. d'Uskup; 10,000 hab.

PRISTINAÏDE, s. f. Annél. Syn. de PRISTINE.

PRISTINE, s. f. (ét. gr., πρίστις, scie). Annel. Section du genre nais.

PRISTINURE, s. m. (ét. gr., πρίστις, scie; οὐρά, queue). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pétrels.

PRISTIPOME, s. m. (ét. gr., πρίστις, scie; πῶμα, couvercle). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des sciénoïdes, établi pour trente espèces qui vivent dans les mers tropicales.

PRISTIPOMIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *pristipome*; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui ressemble à un pristipome. || **PRISTIPOMIDES**, s. m. pl. Tribu de poissons de la famille des sciénoïdes, qui a pour type le genre pristipome.

PRISTIS, s. m. (pron. *pri-stiss*; mot gr. signif. *scie*). Ichtyol. Nom scientifique du genre scie.

PRISTLEYA, s. m. (de *Priestley*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour une quinzaine d'espèces d'arbrisseaux du Cap. || Syn. de MONTAGNÉA et de PALMELLE.

PRISTOCARPHE, s. m. Bot. Syn. d'HOLOPHYLLE.

PRISTODACTYLE, s. m. (ét. gr., πρίστις, scie; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce des États-Unis.

PRISTODÈRE, s. m. (ét. gr., πρίστις, scie; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clavicornes, dont l'espèce type est originaire de la Nouvelle-Zélande.

PRISTONYQUE, s. m. (ét. gr., πρίστις, scie; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour vingt-six espèces de l'Europe, de l'Afrique, de l'Australie et de l'Amérique méridionale.

PRISTOPHORE, s. f. (ét. gr., πρίστις, scie; φορέω, porteur). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des tenthrédiniens, établi pour une douzaine d'espèces de l'Europe.

PRITCHARD. Missionnaire et consul anglais à Tahiti. Son expulsion par l'autorité française, en 1843, et le vote par la chambre des députés d'une indemnité que réclama le gouvernement anglais, firent beaucoup de bruit. Pritchard mourut en 1883.

PRITCHARDISTE, s. m. Nom donné aux députés qui, sous Louis-Philippe, votèrent l'indemnité accordée au missionnaire Pritchard.

PRITHIVI ou **PRITHWI**. Myth. ind. Personnification de la Terre.

PRIVA, s. f. Botan. Genre de verbénacées lippiées, établi pour plusieurs espèces des pays chauds.

PRIVABLE, adj. 2 g. (rad. *priver*). Que l'on peut apprivoiser, qui mérite d'être apprivoisé. Un animal privable. Un oiseau privable. Les chiens sont des animaux très privables.

— Que l'on peut priver de ses droits. Le mari chassant sa femme pour retenir une concubine se rend *privable* de son douaire. (Cout. gén.)

PRIVANCE, s. f. (rad. *privé*). Familiarité. Vieux mot encore usité au XVIIe siècle. Mme de Lude avait une vieille amie qui était de l'ancienne connaissance de Namur, et qu'elle voyait quelquefois en *privance*. (Saint-Simon.)

PRIVAS. Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Ardèche, à 608 kil. S.-E. de Paris, sur une colline près de l'Ouvèze. Soie, fer, produits agricoles; 7,900 hab.

PRIVAT (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tulle (Corrèze); 1,200 hab.

— **PRIVAT-LA-MONTAGNE** (Saint-). Ancienne commune du cant. et de l'arr. de Briey (Lorraine). Combat du 18 août 1870.

PRIVATAIRE, s. m. (ét. lat., *privatus*, particulier). Hist. eccles. Officier de l'Église grecque au moyen âge. On ne connaît point précisément les fonctions du privataire; quelques-uns pensent que c'était le garde du trésor de l'Église.

PRIVAT-DOCENT, s. m. (pron. *pri-va-docent*; ét. lat., *privatus*, privé; *docens*, qui enseigne). Professeur libre des universités de l'Allemagne.

PRIVAT-DOCENTISME, s. m. (pr. *pri-va-do-cein-tissme*). Système des privat-docents.

* **PRIVATIF, IVE**, adj. (ét. lat., *privativus*, même signif.; forme de *privare*, priver). Gramm. Qui marque la privation. Particule privative. *In* est souvent une particule privative qui marque l'absence de l'idée individuelle énoncée par le mot simple, comme dans *inanimé, inconstant, indocile, inégal, inhumain, inutile*, etc. *Mé* ou *més* est aussi une particule privative qui, dans un sens moral, marque quelque chose de mauvais, comme dans *mécompte, mécontent, méconnaître, mécroire, médire, méfait, mésalliance, mésintelligence*, etc. Les expressions *privatives* ne peuvent représenter aucune idée réelle et positive. (Buff.) || Se dit quelquefois d'un mot composé d'une particule privative et d'un radical. *Infortune, incorrigible, inconnu, insoutenable*, sont des mots privatifs.

— Gramm. gr. Se dit d'une lettre qui indique une valeur privative. α privatif.

— Anc. algèb. *Quantité privative.* S'est dit autrefois pour Quantité négative.

— Législ. Qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à telle personne. Article privatif, tout à fait privatif. Disposition privative.

— S'est dit pour Qui indique la privation.

— Substantiv. A, chez les Grecs, était un privatif. *In* est un privatif latin qui est passé dans la langue française, et que les Anglais remplacent par *un*. Un traité des *privatifs*. (Acad.)

* **PRIVATION**, s. f. (pr. *pri-va-cion*). Action de se priver volontairement, de s'abstenir de quelque chose dont on pourrait jouir. S'imposer des privations. Vivre dans une privation continuelle. S'exercer aux privations. S'habituer aux privations. L'épicuréisme raffiné s'impose des *privations* pour aviver ses jouissances. (Boiste.) Il est rare qu'on ne fasse pas un bon marché en achetant des espérances par des *privations*. (De Lévis.) L'effet trop ordinaire des souffrances et des *privations* est de refroidir le cœur et de disposer à l'égoïsme. (De Gérando.)

— Manque des choses nécessaires. Être dans la privation, dans la privation de toutes choses. L'avarice et la paresse accoutument aux privations. Nous croyons avoir pourvu suffisamment au bonheur de nos guerriers, nous les avons enrichis à force de *privations*. (Barth.)

— *Vivre de privations.* Se priver ou manquer de beaucoup de choses nécessaires.

— Perte d'un bien qu'on avait, manque d'un bien qu'on devait ou qu'on pouvait avoir. La privation de la vue. La privation de l'ouïe. La privation du sentiment. La privation d'un privilège. La privation des droits civils et politiques. La privation d'un ami. Le calme des passions console de la privation des plaisirs. La privation appelle le désir. Il n'y a rien de mal en la vie pour celui qui a bien compris que la *privation* de la vie n'est point un mal. (Montaigne.) A combien de choses n'est-on pas obligé de renoncer? L'âge amène chaque jour une *privation*. (Voltaire.)

— Absence, manque de quelque chose. Il faut remarquer que la douleur est un mal réel et véritable, et qu'elle n'est pas plus la *privation* du plaisir que le plaisir n'est la *privation* de la douleur. (Malebranche.)

— Anc. prat. Interdiction, confiscation.

— Philos. Absence d'une forme qu'un sujet a eue auparavant. Aristote reconnaît trois principes des choses naturelles: la matière, la forme et la privation. Le plomb, la cire, ne deviennent solides que par la privation de la liquidité. || S'est dit au moyen âge pour Non-être.

* **PRIVATIVEMENT**, adv. (rad. *privatif*). Exclusivement. Le pain désormais n'appartiendra *privativement* à personne. (La Menn.)

PRIVATOIRE, adj. 2 g. Qui prive. Peu usité.

— *Bulle privatoire.* Bulle de Sixte-Quint qui privait Henri de Béarn de la couronne de France.

* **PRIVAUTÉ**, s. f. (rad. *privé*). Excessive familiarité. Vivre dans une maison avec beaucoup de privauté.

Vous avez pris céans certaines *privautés*
Qui ne me plaisent point, je vous le dis, ma mie.
(Molière.)

— Par extens. La foi avait alors ses grosses *privautés*, que le doute ou l'indifférence ne sauraient plus se faire pardonner. (P. de Saint-Victor.)

— Se dit surtout en parlant des libertés qu'un homme prend avec une femme. Prendre des privautés. Se permettre de grandes privautés. Il prend avec cette femme de certaines privautés. Garde-toi de troubler leurs douces *privautés*. (Mol.) Ces chefs d'accusation ne roulaient que sur de tendres *privautés*. (Hamilton.)

PRIVE, s. f. Bot. Syn. de PRIVA.

PRIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Priver. S'emploi. adj. Qui a perdu, à qui on a ôté quelque chose, qui manque de quelque chose. Homme privé de sa raison, privé de l'usage de ses membres. Corps privé de vie. Corps privé de sépulture. Une personne privée de ses biens. Heureux ceux qui aiment à lire et qui ne sont point, comme moi, *privés* de la lecture! (Fénelon.) A un char préparé pour une promenade elle fait atteler deux taureaux *privés* de boisson pendant plusieurs jours. (Anquetil.) Les mousses ont des urnes souvent chargées de coiffes, et qui quelquefois en sont *privées*. (B. de St-P.) Ces feuilles, aussi légères que celles des végétaux, formeront peut-être un jour leur seul patrimoine; heureux encore s'ils n'en sont pas *privés!* (Id.) Sans la foi l'âme est *privée* de lumières. (La Harpe.)

Son corps, percé de coups, privé de sépulture,
Des oiseaux dévorants fut l'indigne pâture. (Volt.)

De ce bonheur, qui semblait fait pour tous,
Le beau Narcisse, Écho, sa belle amante,
Sont *privés* seuls par un pouvoir jaloux. (Malfil.)

* **PRIVÉ, ÉE**, adj. (ét. lat. *privatus*, particulier; de *privus*, propre). Qui est simple particulier, qui n'a ni charge ni emploi. Un homme privé. Vivre en homme privé. Une personne publique est obligée à plus de circonspection qu'une personne *privée*. (Acad.) Mais, outre la personne publique, nous avons à considérer les personnes *privées* qui la composent. (J.-J. Rouss.) Il ne voulait plus vivre qu'en homme *privé*; l'Amérique était le lieu le plus convenable, le lieu de son choix. (Las-Cases.)

— Dans cette acception, il se dit des choses. Sacrifier l'intérêt privé à l'intérêt public. Avoir des vertus privées. Goûter les douceurs de la vie privée. La gloire publique ne couvre pas l'infamie privée. Ses mœurs *privées* étaient pures et sévères. (J.-J. Rouss.) Au reste, toute cette éducation *privée* consiste uniquement à le bien pénétrer de l'existence de Dieu. (B. de St-P.) La vie *privée* doit être murée. (Royer-Collard.) Les anciens trouvaient plus de jouissances dans leur existence publique qu'ils n'en trouvaient dans leur existence *privée*. (B. Constant.) Presque toutes les jouissances des modernes sont dans leur existence *privée*. (Id.) L'homme n'a pas uniquement besoin de repos, d'industrie, de bonheur domestique, de vertus *privées*. (Id.)

— *Vie privée.* Titre de certains ouvrages dans lesquels on raconte les actes privés d'un personnage public. La Vie *privée* de Louis XV. (Acad.)

— *De son autorité privée.* De sa propre autorité. Dans cette locution, il est opposé à Légitime, légal. Agir, parler de son autorité privée. Mettre un homme en prison de son autorité privée. Ce jeune homme a fait cela de son autorité privée, sans l'aveu de son père. Il est certain que l'évêque de Castres fit enfermer la fille Sirven de son autorité *privée*. (Voltaire.)

— Fig. L'ennui, de son autorité *privée*, ne laisserait pas de sortir au fond du cœur. (Pascal.)

— *Prison privée* ou, dans le style des anciennes ordonnances, *chartre privée*. Se dit par opposition à Prison publique. Tenir quelqu'un en chartre privée. La loi défend d'avoir des prisons privées.

— Apprivoisé, en parlant des animaux. Un oiseau privé. Un moineau privé. Un mouton privé. On se sert d'un canard privé pour attirer les canards sauvages. Dès que l'oiseau *privé* prend son essor et va dans la forêt, les autres s'assemblent d'abord pour l'admirer, et bientôt ils le maltraitent et le poursuivent comme s'il était d'une espèce ennemie. (Buff.) On amène deux ou trois éléphants *privés* et conduits par des hommes adroits. (Id.) Les néophytes répétaient des airs, comme des oiseaux *privés* chantent pour attirer les oiseaux sauvages. (Chateaubr.)

— Familier. Ce domestique se rend un peu trop privé avec ses maîtres. Dans cette acception, il est peu usité.

— Fig. *C'est un canard privé.* Se dit d'un homme dont on se sert pour faire tomber dans le piège ceux qui ont l'imprudence de se fier à lui. Défiez-vous de cet homme-là, c'est un canard privé. Cette locution est familière; elle a vieilli.

— Hist. *Conseil privé* ou *conseil d'État privé.* Conseil particulier d'un souverain. || Conseil ou présidait le chancelier, et où se jugeaient les affaires des particuliers dans lesquelles le roi

n'avait point d'intérêt. On l'appelait autrefois *conseil des parties*.

— Prat. *Acte sous seing privé*. Acte fait sans l'intervention de l'officier public. Des actes sous seing privé. || *En son propre et privé nom*. Pour son compte personnel, pour soi-même. Il se dit en parlant des dettes et des obligations personnelles que l'on contracte. S'obliger dans un contrat en son propre et privé nom. Répondre d'une chose en son propre et privé nom. || *Parler, agir en son propre et privé nom*. Parler, agir de son chef, sans commission de personne.

— Substantiv. *Le privé*. L'intimité. Mme de Saint Tieran était mangeuse, aimant la bonne chere, et bonne en *privé* comme Mme de Chartres. (Saint-Simon.)

— *Être en son privé*. Être avec ses amis intimes.

* **PRIVÉ**, s. m. Lieu d'une maison où l'on va faire ses nécessités. On dit aujourd'hui *lieux* ou *cabinet d'aisances*.

***PRIVÉMENT**, adv. (rad. *privé*). Familièrement, intimement; d'une maniere libre et privée. Vivre privement, fort privement avec quelqu'un. Il allait maintes fois de rue en rue, de maison en maison, dîner et souper chez l'un et chez l'autre, parlant *privément* à chacun pour se rendre agréable au peuple. (Du Haillant.) Il a vieilli.

— Signifie aussi En personne privée. Ainsi je me renferme à vivre *privément*. (J.-B. Rousseau.)

* **PRIVER**, v. a. Ire conj. (du lat. *privare*, même signif.). Oter à quelqu'un ce qu'il possède ou ce qu'il doit posséder. Priver quelqu'un de ses biens. Priver quelqu'un de l'héritage qui devait lui revenir. Priver un homme de la vue de ses enfants, de sa femme, de ses amis. Priver quelqu'un de tous ses droits de citoyen. Priver quelqu'un de sa liberté. Priver un roi de sa couronne. La passion qui nous lie à un seul objet nous prive de tous les autres. C'est elle qui, en nous *privant* de la faculté de nous représenter tous les individus, et nous permettant de les ranger sous certaines classes, nous éleve à la contemplation des idées primitives. (Barth.) Sans doute la justice, en les *privant* de liberté, se propose non seulement de punir leur caractère moral, mais de le réformer (B. de Saint Pierre.)

Mon bras, pour vous venger, armé contre ma flamme,
Par ce coup glorieux m'a privé de mon âme. (Corn.)

— Apprivoiser, rendre privé, en parlant des animaux. Priver une perdrix, un moineau. Priver une chevre. Il y a des espèces d'animaux qu'on ne saurait priver. Les oiseaux de proie sont les plus difficiles de tous à *priver*. (Buffon.)

— SE PRIVER, v. pron. S'ôter tout droit à un bien, toute jouissance d'un bien. Se priver de sa liberté. Se priver de tout secours.

De tout le superflu dont un sage se pare
Diogène enfin s'est privé. (F. de Neufch.)

— S'imposer une privation, s'abstenir d'une jouissance. Se priver du plaisir de la chasse, de la musique, de la danse, de la comédie, de la promenade. Se priver de vin. Se priver de vêtements de luxe. Se priver d'une consolation. Envier le bien d'autrui, c'est se priver du repos que peut donner ce que l'on possède. Les époux en discorde se privent du plus grand des bonheurs. Vous m'avez fait un tort irréparable, et vous vous êtes *privés* vous-mêmes du plaisir de manger des melons exquis. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. Il fallait bien souvent me *priver* de mes larmes. (Racine.)

— Absol. L'art de jouir exige celui de se priver. Un poète arabe dit : Prive-toi pour mieux jouir. Il n'y a de mérite et même de plaisir à donner que lorsqu'on se prive. Les brutes ne se privent jamais.

— Devenir familier, s'apprivoiser, en parlant des animaux sauvages. De tous les animaux, le chien est celui qui se prive le plus facilement. Le tigre ne se prive pas. Le loup pris jeune se *prive*, mais ne s'attache point; la nature est plus forte que l'éducation. (Buffon.)

— Syn. comp. PRIVER, FRUSTRER. On peut *priver* quelqu'un d'une chose légitime ou par un acte d'autorité; *frustrer* au contraire se prend en mauvaise part et implique toujours l'idée d'injustice et de fourberie. || SE PRIVER, S'ABSTENIR. On peut *s'abstenir* d'une chose indifférente, on *se prive* d'une chose agréable ou nécessaire.

PRIVERNATE, s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Privernum.

— adj. Qui appartient à Privernum ou à ses habitants.

PRIVERNUM. Géogr. anc. Cité des Volsques, entre les marais Pontins et le Trerus. Auj. *Piperno Vecchio*.

* **PRIVILÈGE**, s. m. (rt. lat., *privilegium*, même signif.; de *prevatus*, particulier; *lex*, loi). Avantage exclusif accordé à quelqu'un. Privilège temporaire, perpetuel, exclusif, important, fort étendu. Beau privilège. Noble privilège. Demander, obtenir un privilège. Accorder, refuser, retirer un privilege. User, abuser d'un privilège. Privilège ancien. Privilège nouveau. Nos lois actuelles ont aboli la plupart des privilèges. Dans le principe, les privilèges ne furent que la recompense des services. Les citoyens qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs et non par des *privileges*; car la republique est à la veille de sa ruine, sitôt qu'on peut penser qu'il est beau de ne pas obéir aux lois. (J.-J. Rousseau.) Les *privileges* accordés aux maîtrises et aux communautés sont des droits iniques qui ne paraissent dans l'ordre que parce que nous les trouvons établis. (Condillac.) C'est en confondant les *privilèges* et les dogmes que l'on a beaucoup diminué l'empire du christianisme. (Mme de Staël.) Il n'y a maintenant que deux classes en Europe; celle qui demande des *privilèges* et celle qui les repousse. (Napol.) Des *privilèges* ne sauraient vivre ou se trouvent des citoyens. (Pages.) Les mœurs barbares donnaient, en quelque sorte, au prince, le *privilège* de l'homicide (Aug. Thierry.) On invoque contre l'opinion des autres le droit d'examen; mais pour la défense de la sienne propre on réclame le *privilège* de l'autorité. (P. Janet.)

Detruisez, renversez ces abus sacrilèges,
Tous ces vols décorés du nom de *privilèges*. (M.-J. Chén.)

— Acte qui contient la concession, la stipulation de cet avantage. Dresser, rédiger, sceller, enregistrer un privilège. Produire un privilège. Suspendre un privilège. Casser, annuler un privilège. Faire rapporter un privilège.

— *Privilège du roi*. Autorisation que le roi donnait à un editeur d'imprimer un ouvrage, à l'exclusion de tous les autres imprimeurs. || En ce sens, on dit aussi *privilege d'imprimer, pour imprimer*, ou, absolument, *privilege*. Un livre imprimé avec approbation et *privilège*. (Acad.)

Lorsque vous écrirez sur l'almanach de Liège,
Ne parlez des saisons qu'avec un *privilège*. (Volt.)

— Droit, prérogative, attachés aux charges, aux emplois, aux conditions, etc. Les privilèges de la noblesse. Les privilèges de la pairie. Les privilèges de l'âge. Les princes du sang avaient autrefois de grands privilèges. *Privilège* clérical. (Acad.) La tendance de tout ordre qui a des *privilèges* n'est pas seulement de les conserver, mais de les étendre. (Bignon.)

— Don, avantage naturel du corps ou de l'esprit. La liberté et la raison sont deux privilèges qui distinguent l'homme des animaux. La beauté est un heureux privilège. C'est un des *privilèges* de l'homme de raisonner la nécessité, de la combattre même, avant de s'y soumettre. (Proudhon.)

— Liberté dans les relations sociales. Cet homme a des privilèges que d'autres n'ont pas. La vieillesse donne des privilèges. Il a le privilège de faire et de dire dans cette maison tout ce qu'il lui plaît.

— Avantage, prérogative, droit quelconque. Je sais mieux que personne quels *privilèges* d'attention méritent les infortunés. (J.-J. Rousseau.) Il ne viendrait à l'idée d'aucun d'eux que la possession des connaissances humaines fût le *privilège* d'un petit nombre. (J. Favre.)

Quand le crime d'État se mêle au sacrilège,
Le sang ni l'amitié n'ont plus de *privilège*.
(Corneille.)

— En mauvaise part. Le *privilège* que vous avez de mentir. (Pascal.) Mais lui, de me déplaire il a le *privilège*. (C. Delavigne.) M. de Chateaubriand eut le triste *privilège* de baptiser du nom d'Atala toutes les filles de portier. (L. Gozlan.)

— Jurispr. *Privilège de committimus*. Droit que le roi accordait à certaines personnes, de plaider en première instance, tant en demandant qu'en defendant, devant certains juges spéciaux, et d'y faire évoquer les causes qui les intéressaient.

— Enseign. Nom que les frères de la doctrine chrétienne donnent à certaines récompenses qui remplacent chez eux les exemptions.

— Hist. Nom, au moyen âge, de plusieurs espèces de preceptes royaux ou pontificaux.

— Jurispr. Hypothèque préférable aux autres. Privilège sur les meubles, sur les immeubles. Avoir un privilège. Distribuer le prix d'un immeuble en suivant l'ordre des privileges et hypothèques. Être payé par privilege sur le prix d'un immeuble. La femme n'a point de privilège, pour la répétition de sa dot, sur les créanciers qui lui sont antérieurs en hypotheque. En cas de novation, les privilèges et hypothèques de l'ancienne créance ne passent point à celle qui lui est substituée. Les privilèges peuvent porter sur les meubles et les immeubles à la fois. Les créanciers qui ont privilège sur un immeuble le suivent en quelques mains qu'il passe.

PRIVILÉGIAIRE, adj. 2 g. Qui a rapport au privilège, qui est basé sur le privilège. Hérédité *privilégiaire*. (Mirabeau.)

* **PRIVILÉGIÉ, ÉE**, part. pass. du v. Privilégier. S'empl. adjectiv. Qui a un privilège, qui jouit d'un privilège. Une personne privilégiée. Il y avait autrefois des marchands privilégiés. Les hommes les plus privilégiés sont ceux qui peuvent faire plus de bien que les autres.

— Fig. Si l'emploi de la comédie est de corriger les vices des hommes, je ne vois pas par quelle raison il y en aura de *privilégiés*. (Molière.)

— Qui a reçu de la nature quelque don particulier. L'homme est une creature privilégiée. Il y a des êtres privilegiés, des génies privilégiés, des esprits, des talents privilégiés. L'histoire des sciences ne convient qu'à un petit nombre d'hommes *privilégiés*, qui se consacrent à leur culte. (Libes.) Comme il ne faut point des choses difficiles ou *privilégiées*, il ne faut pas non plus des choses nouvelles, changeantes, multipliées. (G. Sand.)

— Qui jouit d'une certaine liberté dans les relations sociales. Les vieillards sont privilégiés.

— Dr. can. *Cas privilégié*. Cas dans lequel le juge séculier prenait connaissance des crimes d'un membre du clergé et le jugeait conjointement avec le juge ecclésiastique, nonobstant le privilège clérical.

— Jurispr. *Créancier privilégié*. Celui qui a le droit d'être payé préférablement aux autres. || *Créance privilégiée*. Créance qui donne ce droit.

— Jurisprud. anc. *Cas privilégiés*. Crimes dont la répression n'appartenait qu'aux juges royaux. La fausse monnaie était un cas privilégié. On disait aussi *cas royaux*.

— Hist. *Lieu privilégié*. Lieu qui n'était pas soumis à la police générale. A Paris, le Temple était un lieu privilégié. Les débiteurs ne pouvaient être arrêtés dans certains lieux privilégies. || *Ordres privilégiés*. Nom par lequel on désignait, en France, la noblesse et le clergé.

— Liturg. *Autel privilégié*. V. AUTEL.

— Pathol. *Mal privilégié*. Nom qu'on a donné à la syphilis.

— Pêch. *Poissons privilégiés*. Certains poissons que, d'après la coutume, on ne pouvait prendre pour aucunes redevances, comme le turbot, le saumon, etc.

— Prat. *Jour privilégié*. Celui où l'on ne pouvait être arrêté pour dettes. Le dimanche était un jour privilégié. Les quatre grandes fêtes reconnues par le concordat étaient aussi des jours privilégiés.

— PRIVILÉGIÉ, ÉE, s. Personne qui jouit d'un privilège. Un privilégié. Une privilégiée. Il n'y a point de privilégiés devant Dieu. Dans un État bien gouverné, on ne saurait trop réduire le nombre des *privilegiés*. (Acad.) Le *privilégié* évite ou repousse la taxe, non seulement parce qu'elle le dépouille, mais encore parce qu'elle l'amoindrit. (H. Taine.)

— Anc. législ. *Privilégié suivant la cour*. Celui qui avait le droit d'exercer un métier ou de faire un négoce partout ou se trouvait la cour. Les privilégiés suivant la cour étaient sous la protection, justice et visite du grand prévôt de l'hôtel.

— L'Académie, qui n'admet par le verbe Privilégier, donne ce mot comme adjectif et substantif.

PRIVILÉGIER, v. a. Ire conjug. On met deux i de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous privilégions, vous privilégiez. Que nous privilégions, que vous privilégiez*. Accorder un privilège. Privilégier une industrie, une association. Ainsi a-t-il plu au Seigneur, qui, d'ailleurs, dans l'ordre de la grâce, avait assez *privilégié* le pauvre au-dessus du riche. (Bourdaloue.)

* **PRIX**, s. m. (pr. *pri*; du lat. *prætium*, même signif.). Valeur, estimation d'une chose pour la vendre ou pour l'acheter. Bas prix. Haut prix. Prix modique, médiocre, raisonnable. Prix élevé, excessif, énorme, exorbitant. Prix réglé, débattu, convenu. Mettre le prix. Régler, fixer, taxer, hausser, baisser, augmenter, diminuer, déterminer le prix. Convenir de prix, du prix, d'un prix. Se débattre du prix, sur le prix. Revenir sur un prix, sur son prix. Se dédire d'un prix, de son prix. Vendre à vil prix, à prix coûtant, au prix coûtant, au prix de fabrique, au prix du marché, au prix courant, au prix ordinaire, à prix débattu. Ne point regarder au prix. Ne rabattre rien de son prix. Quel est votre prix, votre dernier prix? Dites votre prix. A quel prix? Le prix du blé est augmenté. Le pain est augmenté de prix. A la dernière foire, les prix des bestiaux et des denrées ont été fort élevés. Les choses les plus précieuses n'ont de prix que par leurs rapports avec nos goûts. Celui qui emprunte connait mieux que personne le prix de l'argent. Le *prix* des choses est relatif à l'estime que nous en faisons. (Condill.) Dans les échanges, les choses n'ont pas un *prix* absolu. (Id.) Le *prix* des effets conduits au marché n'étant pas suffisant pour payer les frais préliminaires à la vente... (Rayn.)

— *Juste prix*. Prix modéré et conforme à la valeur réelle de l'objet mis en vente. Vendre à juste prix. Repas à juste prix.

— *Prix fait*. Prix connu ou prix convenu d'une chose. Il n'y a aucun rabais à obtenir, c'est un prix fait. On dit proverbialement dans le même sens : *C'est un prix fait comme celui des petits pâtés*. || *Marché à prix fait*, ou simplement *prix fait*. Marché à forfait. Construire une maison à prix fait.

— *Prix fixe*. Prix établi d'avance par le marchand, et dont il n'y a rien à rabattre. Vendre à prix fixe. || Se dit aussi pour Maison de commerce où l'on vend les marchandises à un prix déterminé, qui est écrit sur les objets mis en vente. Alors il s'écrit avec un trait d'union. Acheter dans un prix-fixe. Les *prix-fixes* se sont fort multipliés à Paris. (Acad.) On dit aussi *boutique, magasin à prix fixe*.

— *Vendre à non-prix*. Vendre beaucoup moins que la chose ne coûte, beaucoup moins qu'elle ne se vend d'ordinaire. || *Vendre à tout prix*. Vendre à quelque prix que ce soit.

— *Acheter à bon prix*. Acheter à bon marché.

— *A prix d'or, à haut prix*. Très cher.

— *A prix d'argent*. En payant. Le père de Rouchardon chercha à son fils, à *prix* d'argent, les plus parfaits modèles qu'il put trouver. (Diderot.)

— *Bas prix, vil prix*. Prix au-dessous de la valeur.

— *Relever les prix*. Faire hausser les marchandises ou valeurs en baisse. || *Avoir son prix, valoir son prix*. Être d'une certaine valeur.

— *Un objet de prix*. Un objet qui vaut beaucoup d'argent. Des meubles de prix. || *Une chose hors de prix*. Une chose excessivement chere. Tout est hors de prix cet hiver. Cette semaine, le poisson a été hors de prix. || *Une chose qui n'a point de prix, qui est sans prix*. Une chose d'une très grande valeur, et dont le prix ne saurait en quelque sorte être reglé. La Transfiguration de Jésus-Christ, par Raphaël, est un tableau sans prix. Un diamant de cette grosseur et de cette eau n'a pas de prix.

— Fig. *Une personne sans prix*. Une personne d'un mérite rare, extraordinaire dans son genre.

— Dans un sens contraire, *Sans prix* signifie Au-dessous de tout prix, ou au-dessous du prix ordinaire. Les effets publics sont sans prix, personne n'en veut acheter.

— *Mettre une chose à prix, mettre un prix à une chose*. En offrir un certain prix.

— *Mettre la tête d'un homme à prix*. Promettre une somme d'argent à qui le tuera. La tête de ce brigand est mise à prix, est à prix.

— Se dit de tout ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage; alors, il est presque toujours précédé de la préposition *à*, et quelquefois de la préposition *de*, et il s'emploie dans un sens défini, en manière de locution prépositive. Acheter la victoire au prix de son sang. Venir à bout d'une entreprise à quelque prix que ce soit, n'importe à quel prix. Pourvu que vous obteniez votre demande, qu'importe à quel prix? Je refuse vos services à ce prix. Mettre ses bons offices à trop haut prix. Nous avons mis peut-être cette qualité à plus haut *prix* qu'aucun autre peuple de la terre. (Vauvenargues.)

Laissez à Ménélas racheter d'un tel *prix*
Sa coupable moitié, dont il est trop épris. (Rac.)

— *Au prix de* signifie aussi En comparaison de. Ce que j'ai fait pour vous n'est rien au prix de tout ce que vous avez fait pour moi. De tous les plaisirs des sens, il n'y en a pas qui ne soient parfois trop chers, au *prix* même d'un simple désir. (Stanislas.)

— Mérite d'une personne. C'est un homme dont on ne connait pas le prix, dont il est difficile de connaître tout le prix, dont vous apprécierez promptement le prix. L'absence ou la mort nous fait connaître trop tard le prix de bien des personnes. Le *prix* que nous valons, qui le sait mieux que nous? (Corneille.)

— Excellence d'une chose. Le prix du temps. Le prix de l'amitié. Le prix de la vertu. La manière d'obliger fait tout le prix d'un service. La grandeur n'est pas d'un tel prix qu'il faille l'acheter. On doit attacher le plus grand prix à l'amitié d'un homme de bien. Son désintéressement, sa modestie augmente, double, relève le prix de son action, donne un grand prix, un nouveau prix à son action. Les productions des arts ont beaucoup de prix à mes yeux. Le sage attache peu de prix à ce qu'il fait pour les autres, et beaucoup à ce qu'on fait pour lui. Conservez-moi une amitié dont je sens vraiment tout le *prix*. (Volt.) On n'est pas né pour la gloire lorsqu'on ne connaît pas le *prix* du temps. (Vauvenargues.)

Le parfum qu'il exhale embaume nos vallées,
Toujours blanchi de fleurs, il ajoute à leur *prix*
Le vert des fruits naissants à l'or des fruits mûris.
(Rosset.)

— Récompense, en général. Recevoir le prix de ses soins. N'exiger aucun prix de ses peines. Faire le bien sans attendre aucun prix. La vertu trouve son prix en elle-même. Recevoir des outrages pour prix de ses services. En toutes choses, la vertu doit obtenir le prix. Un père de famille qui se plaît dans sa maison a pour *prix* des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance du plus doux sentiment de la nature. (J.-J. Rousseau.) Heureux qui peut dans cette vie offrir un *prix* à la vertu! (Id.) Suivant une coutume observée chez tous les peuples d'origine germaine, il fallait qu'au réveil de la mariée l'époux lui fît un don quelconque pour *prix* de sa virginité. (Aug. Thierry.)

Pour *prix* de sa tendresse,
Le barbare à l'autel se plaint de sa paresse. (Rac.)

— *Prix de*, avec l'infinitif.

Allez, servez-moi bien, si vous aimez Flavie,
Elle sera le *prix* de m'avoir bien servie. (Corneille.)

— Par antiphrase, Châtiment. Recevoir le prix, le juste prix, le digne prix de ses forfaits. La honte et l'opprobre sont le prix de son infâme inconduite. Vous recevrez un jour le prix de vos crimes.

Je pourrais m'abaisser, mais je ne puis jamais
Devenir le complice et le *prix* des forfaits. (Volt.)
Semblable à ce héros, confident de Dieu même,
Qui nourrit les Hébreux pour *prix* de leur blasphème.
(Id.)

— Dans cette acception, il se prend quelquefois en bonne part. La mort fut le prix de sa fidélité.

— Ce qu'on propose à qui réussira le mieux dans un exercice de corps ou d'esprit. Le prix de la course. Le prix, le grand prix de peinture, de sculpture, d'architecture. Le prix de chant. Le prix d'éloquence, Le prix de poésie. Proposer un prix. Disputer un prix, le prix. Meriter,

remporter le prix. Décerner, donner, adjuger le prix. Concourir pour le prix. Cet écolier a remporté presque tous les prix de sa classe. Le palmier dont la feuille est le *prix* du vainqueur. (De Saint-Ange.)

— *Manquer le prix de peu de voix.* S'en falloir de peu de voix qu'on ne l'obtienne.

— *Premier second grand prix.* Prix qui s'adjuge lorsque aucun concurrent n'a paru mériter le premier grand prix.

— Se dit en parlant de certains animaux Ce cheval a disputé, a remporté le prix de la course.

— *Partager le prix.* Donner le prix aux deux concurrents qui ont le mieux réussi, dont le succès a été égal. Dans un sens analogue, on dit : *Ces deux auteurs ont partagé le prix.*

— Fig. *Remporter le prix.* Surpasser les autres en quelque chose. A ce bal brillant, elle a remporté le prix de la danse. Partout où cette jeune femme se trouve, elle remporte le prix de la beauté.

— *Prix décennaux.* Prix établi, sous Napoléon Ier, pour les œuvres ou découvertes les plus remarquables qui s'étaient produites pendant une période de dix ans.

— Par métonymie, Personne qui a remporté un prix dans un concours. Ce sculpteur est un prix de Rome. Ce peintre est un premier prix du salon de cette année.

— Loc. prov. *Chacun vaut son prix.* Il n'est personne qui n'ait un beau côté, un côté avantageux ; ou, Il ne faut pas élever si haut le mérite d'une personne, que celui des autres en soit ravalé. || Dans le même sens, on dit : *Chaque chose a son prix.* On dit aussi : *Cela vaut, cela vaudra toujours son prix.* Cette chose conservera toujours sa valeur, le prix n'en saurait baisser. Les bons livres valent toujours leur prix.

— Comm. *Prix de fabrique.* Prix dans lequel on ne fait entrer que la valeur de la matière première et de la main-d'œuvre. || *Prix courant.* Prix auquel une marchandise se vend couramment sans difficultés. || Liste des marchandises vendues par un commerçant avec le prix en regard. || *Prix fort.* Le prix le plus élevé d'une marchandise, tel qu'il est indiqué dans les catalogues, et sur lequel on fait ordinairement un rabais. || *Prix réel.* Prix de fabrique auquel on a ajouté le bénéfice que le vendeur veut retirer.

— Constr. *Prix de base.* Ceux qui servent à déterminer le prix que l'on doit payer à l'entrepreneur après y avoir ajouté les faux frais et le bénéfice. || *Prix au demande, au règlement.* Différentes estimations suivant lesquelles sont dressés les mémoires. || *Prix de revient.* Ce que coûte un travail. || *Mettre à prix un mémoire.* Chiffrer les prix des articles dont il se compose.

— Eaux et for. *Prix de la feuille.* Indemnité imposée à l'adjudicataire d'une exploitation en retard.

— *Prix pour prix.* loc. adv. Les prix étant les mêmes. Prix pour prix, ce drap est plus cher que ce velours.

— Fig. Il se dit des personnes. Prix pour prix, et les qualités bien pesées, ces deux hommes se valent.

— Il signifie encore Eu égard à ce qu'une chose coûte ; et, figurément, Eu égard aux avantages qu'elle procure. Prix pour prix, un homme vertueux et utile vaut un héros. Prix pour prix, l'estime vaut bien la renommée.

— *A tout prix.* loc. adv. A n'importe quel prix. Barbin vend aux passants des auteurs à tout *prix.* (Boil.)

— Fig. Afficher des crimes à tout *prix.* (Gilbert.)

— *A tout prix.* Se dit aussi pour Malgré tout. Quand on a donné des ordres, il faut soutenir à tout *prix* ceux qui les ont exécutés. (Christ.)

— REM. GRAMM. *Au prix de, auprès de.* V. AUPRÈS.

— Syn. comp. PRIX, RÉCOMPENSE. Dans le sens rigoureux, le *prix* s'applique à la valeur vénale d'une chose. La *récompense* s'applique au mérite. On paye le *prix* de ce que l'on achète. On donne la *récompense* d'un service que l'on a reçu.

PRIX-FAITEUR, s. m. (de *prix*, et de *faire*). Ouvrier viticole de la Gironde travaillant à forfait. On écrit aussi *prifaiteur.*

PRIZIAC, Géogr. Comm. du cant. du Faouët, arr. de Pontivy (Morbihan) ; 2,100 hab.

PRO, s. f. Mar. Syn. de PRAO.

PRO-ABEILLE, s. f. Entom. Insecte mellifère peu connu.

PROACTORIES, s. f. pl. Antiq. gr. Nom qu'on donne quelquefois aux proarosies.

PROAGONE, s. m. (étym. gr., πρό, avant ; ἀγών, combat). Antiq. gr. Sorte de préparation ou de noviciat pour la profession d'athlète. Le proagone consistait à s'enrôler pour dix mois sous un maître de palestre. On nommait aussi cette préparation *progymnasmate.*

PROAGORE, s. m. (ét. gr., πρό, en avant ; ἀγορεύειν, conduire). Antiq. gr. Titre du souverain magistrat, à Catane et à Tyndare, en Sicile.

PROAO, Myth. sept. Divinité des anciens Germains qui présidait à la justice. Elle était représentée tenant d'une main une pique environnée d'une espèce de bandcrole, et de l'autre un écu d'armes.

PROAPODOSE, s. f. (ét. gr., πρό, en avant ; ἀπόδοσις, restitution). Rhétorique. Figure qui consiste à répéter à la fin de la phrase le mot par lequel cette phrase commence.

PROARCHE, s. m. (étym. gr., πρό, avant ; ἀρχή, puissance). Philos. Un des éons des valentiniens.

PROAROSIES ou **PROÉROSIES**, s. f. pl. (ét. gr., πρό, avant ; ἄρωσις, labourage). Myth. gr. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Cérès, avant l'ensemencement de la terre. On dit aussi *proactories.*

PROAULIES, s. f. pl. (étym. gr., προαύλιον, prélude ; fait de πρό, avant ; αὐλός, flûte). Antiq. gr. Fête domestique qu'on célébrait la veille d'un mariage.

PROAULION, s. m. (ét. gr., προαύλιον : fait de πρό, avant ; αὐλή, basse-cour). Antiq. gr. Vestibule d'une maison.

PROBA. Femme de l'empereur Probus.

— PROBA FALCONIA. Poétesse chrétienne, native d'Orta dans la campagne de Rome, florissait sous le règne de l'empereur Honorius.

PROBABILIORISME, s. m. (du comparat. lat. *probabilior*, plus probable). Théol. Doctrine en vertu de laquelle on est obligé, sous peine de péché, de prendre toujours non point un parti probable, mais le parti le plus probable.

PROBABILIORISTE, s. m. Théol. Partisan de la doctrine appelée *probabiliorisme.* Les probabilioristes se renferment dans les bornes qu'Innocent IX leur a prescrites.

* **PROBABILISME**, s. m. Théol. Doctrine des probabilités, c'est-à-dire doctrine enseignant qu'il est permis de suivre une opinion moins probable et favorisant la liberté, en concurrence d'une autre opinion plus probable et favorisant la loi. Le P. Barthélemy Medina, de l'ordre des jésuites, passe pour avoir été l'inventeur ou du moins le propagateur de ce système.

— Par extens. On semble s'être fait au barreau un système de *probabilisme*, tout à fait commode pour la mauvaise foi des plaideurs. (Marmontel.)

PROBABILISSIME, adj. 2 g. (du superlat. lat. *probabilissimus*, très probable). Très probable, le plus probable. Il est *probabilissime*, au moins pour moi, que la terre ne tourne pas autour du soleil. (Mercier.) Il est inusité.

PROBABILISTE, s. m. Théol. Partisan du probabilisme ; celui qui croit qu'en matière de morale on peut se contenter de suivre une opinion probable, c'est-à-dire une opinion appuyée sur quelque considération plus ou moins désintéressée, ou sur la décision de quelque auteur, quoiqu'il y ait d'autres opinions contraires et plus probables que celle-là. Pascal a vivement et satiriquement attaqué la morale relâchée des probabilistes.

* **PROBABILITÉ**, s. f. (ét. lat., *probabilitas*, même signif. ; formé de *probabilis*, probable, qui lui-même a pour rad. *proba*, preuve). Vraisemblance, apparence de vérité. Grande probabilité. Il y a de la probabilité à ce que vous dites. Il y a des probabilités pour cet événement. Ce que vous avancez n'a pas de probabilité, manque de probabilité, est dénué de probabilité, est sans probabilité. Examiner, évaluer, estimer, peser, calculer, balancer les probabilités. Dans cette affaire, il y a des probabilités pour et contre. Il est de la plus grande probabilité, il y a toute probabilité que vous réussirez dans votre entreprise. Un million de probabilités ne valent pas une certitude. L'affirmative et la négative de presque toutes les opinions ont leur *probabilité.* (Pasc.) La force qu'a une passion aujourd'hui n'est qu'une *probabilité* pour qu'elle subsiste encore demain ; ce n'est pas une raison démonstrative. (J. Simon.)

— Math. *Calcul des probabilités.* Théorie mathématique par laquelle on soumet à l'investigation du calcul la détermination des événements probables de toute nature. L'origine du calcul des probabilités remonte au milieu du XVIIe siècle ; il a été perfectionné par Laplace et Poisson. On soumet particulièrement au calcul des probabilités les chances de gain ou de perte dans les jeux de hasard, dans les loteries, dans la constitution des rentes viagères, etc. Le calcul des probabilités peut s'appliquer non seulement à la durée de la vie des hommes, mais aux résultats de leurs délibérations. *Probabilité simple.* Celle d'un événement qui ne peut dépendre que de l'action simple d'un certain nombre de causes de même ordre. || *Probabilité composée* Celle dans laquelle on doit considérer simultanément plusieurs probabilités simples, ou l'action de différents genres de causes.

— Théol. *Doctrine, opinion sur la probabilité.* Celle qui, en morale, admet toutes les opinions possibles, et permet de suivre même la moins probable, en toute sûreté de conscience. La doctrine de la probabilité est fort relâchée.

* **PROBABLE**, adj. 2 g. (ét. lat., *probabilis*, même signif. : radic. *proba*, preuve). Vraisemblable, qui a une apparence de vérité, qui paraît fondé en raison. Opinion probable. Argument probable. Fait probable. Il faut examiner ce qui est le plus *probable*, non pas pour le croire fermement, mais pour croire au moins qu'il est *probable.* (Voltaire.)

— En ce sens, se dit aussi des personnes. Casanova est bien plus *probable* qu'il ne semble dans les usages de ces pays-ci. (Gér. de Nerval.)

— Supposable, conjecturable Cet événement n'est pas probable. Cela est bien peu probable, est plus que probable. Les chances probables. Il n'est pas probable que cela arrive. Il est probable qu'il abandonnera cette folle entreprise. Il n'est pas probable qu'il fera beau demain. Quand on vit bien avec tout le monde, il est probable qu'on vit bien avec soi même.

— *Vie probable.* Limite de l'âge qu'il est également probable de dépasser ou de n'atteindre pas.

— Théol. mor. *Opinions probables, plus probables, moins probables.* Opinions que l'on peut suivre indistinctement, en toute sûreté de conscience d'après quelques théologiens. Pascal, dans ses *Lettres provinciales*, a foudroyé la doctrine des opinions probables.

— PROBABLE, s. m. Ce qui est probable. Le probable ne suffit pas à l'homme ; il lui faut le certain.

* **PROBABLEMENT**, adv. (rad. *probable*). Vraisemblablement, selon toute probabilité Je perdrai probablement mon procès. Je terminerai probablement cet ouvrage avant la fin de la semaine. Je passerai probablement l'été à la campagne. Mais l'inventeur du monologue fut *probablement* un bavard. (Delille.) Un certain nombre de ces êtres malheureux, frutts de la prostitution, n'a jamais su et ne saura *probablement* jamais à qui ils doivent le jour. (Berenger.)

* **PROBANT, ANTE**, adj. (ét. lat., *probans*, part. pres. de *probare*, prouver). Qui prouve, qui sert de preuve. Pièce probante. Raison probante. Argument probant. Fait probant.

— Prat. *En forme probante.* En forme authentique.

PROBATEUR, s. m. Philos. hermét. Celui qui éprouve.

PROBATIE, s. f. (pr. *pro-ba-ci* ; du gr. πρόβατος, de brebis). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour sept espèces de l'Amérique tropicale.

* **PROBATION**, s. f. (pr. *pro-ba-cion* ; ét. lat., *probatio*, même signif. ; formé de *probare*, prouver). Action de prouver. Je possède une méthode d'investigation et de *probation* infaillible. (Proudhon.)

— Commun. relig. Temps du noviciat. Il a fait une année de probation. || Temps d'épreuve qui précède le noviciat Faire trois mois, six mois, un an de probation, avant que de prendre l'habit.

— Par extens. On pense en Angleterre qu'avant de commencer la peine, il faut (au condamné) un temps de *probation* en cellule. (J. Simon.)

— Fig. Vous n'avez pas eu besoin de *probation* pour être parfaitement honnête homme. (Balzac.)

* **PROBATIQUE**, s. f. (du gr. πρόβατον, brebis). Antiq. hebr. Piscine ou on lavait les victimes pour les sacrifices, et près de laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique.

— Adjectiv. Piscine probatique. || *Porte probatique.* Porte de Jérusalem près de laquelle était située la piscine probatique, et par laquelle passaient les brebis et les autres victimes qu'on allait laver à cette fontaine.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

* **PROBATOIRE**, adj. 2 g. (du lat. *probator*, examinateur). Propre à prouver. Ramazzini pensa surtout que sans consulter les faits *probatoires*, avec quelques données que l'on eût d'ailleurs, il était impossible de s'élever à des résultats généraux fort utiles à la santé des artisans. Rostan.)

— *Acte probatoire.* Acte propre à constater la capacité d'un étudiant qui aspire à un grade dans les facultés de l'université.

* **PROBE**, adj. 2 g. (du lat. *probus*, même signif.). Qui a de la probité. Un homme probe. Un cœur probe. Une conscience probe. Quand on est instruit, intelligent et probe, on est propre à tout. Les gens qui s'efforcent de passer pour braves et probes sont presque toujours les lâches et les fripons. Le désir de prouver que l'on peut être *probe* sans religion ne peut tenir toujours lieu de probité. (J.-J. Rouss.) La plus grande offense qu'on puisse faire à l'homme *probe*, c'est de soupçonner sa probité. (Lamothe.)

* **PROBITÉ**, s. f. (rad. *probe*). Droiture d'esprit et de cœur ; attachement sévère aux devoirs de la justice, de la morale, à toutes les vertus civiles et religieuses. Exacte probité. Probité stricte, scrupuleuse, intacte, éprouvée, délicate, inaltérable, incorruptible Homme de probité, de grande probité. Les lois, les règles, les devoirs de la probité. Homme sans probité, d'une probité suspecte, d'une probité reconnue. Avoir de la probité. Être plein de probité. La religion, même fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la *probité* des hommes. (Montesq.) La *probité* est un attachement à toutes les vertus civiles. (Vauven.) On a beau vanter sa *probité*, si elle n'est pour ainsi dire étayée de la religion, les droits de la société courent alors un grand risque. (Id.) La *probité* est la vertu des pauvres ; la vertu doit être la *probité* des riches. (Duclos.) La *probité* soupçonne le mensonge partout où elle ne trouve pas sa propre franchise. (Lacretelle aîné.)

Tel qui n'estime point la *probité* chez lui,
Souvent, à la rigueur, l'exige dans autrui. (BOIL.)

Pour sortir du malheur où le sort m'a jeté,
Je me suis endurci contre la *probité* (exemple.)
L'honneur en souffre un peu, mais j'y trouve mon]
(DESTOUCHES.)

— Par métonymie, Personne probe. C'était une de ces *probités* sèches et rigides qui n'empruntent rien de peur de ne pas recouvrer. (G. Sand.)

— *C'est la probité même.* C'est une personne d'une grande probité. Il était la vérité, l'honneur et la *probité* même. (Saint-Simon.)

— Chevalerie. *Ordre de la Probité allemande.* Ordre institué par Frédéric Ier en 1690, et qui était destiné à récompenser les services rendus au roi et à l'État.

— Syn. comp. PROBITÉ, HONNÊTETÉ, INTÉGRITÉ. La *probité* tient plus à la droiture, l'*intégrité* tient plus à la pureté ; l'*honnêteté* tient plus à la bonté du cœur. La *probité* exclut l'injustice ; l'*intégrité* exclut la corruption, l'*honnêteté* exclut jusqu'à l'ombre du mal.

* **PROBLÉMATIQUE**, adj. 2 g. (rad. *problème*). Douteux, dont il est permis de douter. Un fait problématique. Une nouvelle fort problématique.

— Se dit familièrement des personnes. Il provient d'une mère assez mal située dans le monde et d'un père *problématique.* (Th. Gaut.)

— Qui n'est pas résolu, dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative. Doctrine probabiliste. Proposition problématique. L'ergotisme philosophique rend problématiques les choses les plus certaines. Les examinateurs mêmes avaient dit en pleine Sorbonne que cette opinion est *problématique.* Pascal.)

— Équivoque. Conduite problématique. Tenir une conduite très problématique. Ce sont d'aimables garçons dont l'existence est *problématique*, à qui l'on ne connaît ni rentes ni domaines et qui vivent bien. (H. de Balzac.)

— Log. *Jugement problématique.* Dans la philosophie de Kant, Jugement dans lequel le rapport de l'attribut au sujet n'est conçu que comme simplement possible. On l'oppose à Jugement assertorique ou apodictique.

— Syn. comp PROBLEMATIQUE, DOUTEUX, INCERTAIN. Dans les choses *problématiques*, l'esprit reste indifférent et libre pour ou contre. Dans les choses *douteuses*, il n'a pas de raisons suffisantes et il est embarrassé entre le pour et le contre. Dans les choses *incertaines*, il n'a que des preuves précaires auxquelles on ne peut ajouter foi.

* **PROBLÉMATIQUEMENT**, adv. D'une manière problématique. Traiter, proposer une question problématiquement.

* **PROBLÈME**, s. m. (étym. gr., πρό, avant ; βάλλω, je jette). Didact. Question proposée dont on demande la solution selon les règles de la science. Grand problème. Problème difficile. Problème insoluble. Problème de géométrie. Problème d'algèbre. Proposer, résoudre un problème. Donner la solution d'un problème. Ozanam résolvait quelquefois des *problèmes* très difficiles en allant par les rues, quelquefois même en dormant. (Fonten.) Au reste, comme vous êtes brouillé avec l'idéal, voici un exemple, afin que le *problème* qu'il faut résoudre en soit un de science pratique. (Senanc.) Les *problèmes* de mathématiques sont réduits à un jeu d'énigmes. Defauconpret.)

— *Probleme de physique.* Celui qui concerne les connaissances de la nature. || *Probleme de métaphysique.* Celui qui a rapport aux choses spirituelles.

— Par extens. Solution à trouver, résultat à obtenir dans n'importe quel ordre de faits. Le vrai *probleme* de l'homme d'État, c'est de trouver la combinaison et la proportion de population et de richesse qui garantira le plus de bonheur à l'espèce humaine, sur un espace donné. (De Sismondi. Le grand *problème* de ce siècle, ce n'est ni Dieu ni la nature : c'est l'humanité. (E. Renan.)

— Proposition douteuse, question dont on peut également soutenir l'affirmative ou la négative. Problème historique. Problème de métaphysique, de morale. Cette question est un vrai problème, un véritable problème. Ce fait est encore un problème, est toujours un problème. Le *problème* de la rédaction des Évangiles dits synoptiques est arrivé à une sorte de maturité. E. Renan.)

— En général, Tout ce qui est difficile à concevoir. L'homme est pour lui-même un grand problème, un difficile problème. Un panier de pigeons voyageurs renferme un *problème* à désespérer les académies. (A. de Gasparin.)

— Dans un sens particulier, Homme dont la conduite est difficile à expliquer. Cet homme est un problème, un vrai problème. En vérité, vous êtes pour moi un problème.

— Il se dit pareillement de la conduite. Cette conduite est un problème. Votre conduite est pour moi un problème que je pourrais, mais que je ne veux pas résoudre.

— Dans le même sens, Se dit d'une affaire extrêmement embrouillée, tout à fait difficile à saisir Cet affaire est un vrai problème.

PROBOLE, s. f. (ét. gr., προβολή, extension). Théol. Génération du Fils par extension de la substance du Père.

PROBOSCÉPHALÉ, ÉE, adj. (ét. gr., προβοσκίς, trompe ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête allongée en trompe. || PROBOSCÉPHALES, s. m. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux de ces animaux qui ont une trompe longue et rétractile.

PROBOSCIDACTYLE. s. f. (étym. gr., προβοσκίς, trompe; δακτυλος, doigt). Acal. Genre d'acalèphes méduisaires qu'on rencontre sur les côtes du Kamtchatka.

* **PROBOSCIDE.** s. f. (du grec προβοσκίς, trompe). Entom. Nom sous lequel on désigne l'organe oral ou trompe des insectes diptères.

— Dans les anciens traités d'histoire naturelle et dans le blason, il se dit pour Trompe d'un éléphant. Ils ouvraient de grandes prunelles de chat-huant; leur nez s'allongeait en *proboscide*. (Th. Gaut.)

PROBOSCIDÉ, ÉE. adj. (rad. *proboscide*). Hist. nat. Qui ressemble à une trompe; qui est muni d'une trompe.

— **PROBOSCIDÉE.** s. f. Annél. Syn. de LOMBRINERE.

— Rot. Syn. de MARTYNIE et de RYNCHANTHERE.

— Helminth. Syn. d'OPHIOSTOME.

— **PROBOSCIDES.** s. m. pl. Entom. Nom donné aux insectes hémiptères, et à ceux des diptères qui ont une trompe; à une tribu des arachnodermaires pulmogrades, comprenant ceux dont l'ombrelle se prolonge inférieurement en un appendice proboscidiforme; à une tribu de la famille des vorticellaires, comprenant celles dont l'animalcule peut sortir de la capsule, qui est nue à son orifice.

* **PROBOSCIDIEN, ENNE.** adj. (rad. *proboscide*) Zool. Qui a le nez prolongé en trompe.

— **PROBOSCIDIENS.** s. m. pl. Mamm. Famille de la classe des mammifères, la première de l'ordre des pachydermes, comprenant ceux dont le nez se prolonge en forme de trompe. Les proboscidiens sont caractérisés par des formes lourdes et épaisses, des membres courts et sans souplesse, une croupe monstrueuse terminée par une queue petite, une grosse tête et de petits yeux, une mâchoire supérieure armée de deux incisives qui font hors de la gueule une saillie de plusieurs pieds, et qui refoulent en grossissant les os du nez vers le haut de la tête, enfin un museau prolongé en une trompe d'une longueur démesurée. Cette famille ne comprend qu'un genre vivant, les éléphants, et deux genres fossiles, les mastodontes et les dinothériums.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

PROBOSCIDIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *proboscis, idis*, trompe; *fero*, je porte). Zool. Qui porte une trompe.

PROBOSCIDIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *proboscis, idis*, trompe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une trompe. Appendice proboscidiforme.

PROBOSCIGER. s. m. Ornith. Syn. de MICROGLOSSE.

PROBOSCIROSTRE. s. m. (ét. lat., *proboscis*, trompe; *rostrum*, bec). Entom. Saillie en manière de trompe et ayant la bouche à son extrémité, qui, dans quelques coléoptères et névroptères, forme le devant de la tête.

PROBOSKIDIE. s. f. (étym. gr., προβοσκίς, trompe). Infus. Syn. de PIENODINE.

PROBRAQUE. adj. et s. m. (ét. gr., προβραχυς; fait de πρὸ, en avant, et βραχὺς, bref). Littér. ane. Se dit d'un pied oratoire composé d'une brève et de quatre longues.

PROBUS (Marcus Aurelius). Empereur romain, né en 232 à Sirmium, porté au trône par les légions de Syrie, 276, expulsa les Germains de la Gaule, dicta la paix aux Goths et aux Perses, et fit dessécher les marais de Sirmium par les soldats. Ceux-ci irrités l'assassinèrent, 282.

— **PROBUS** (Valerius). Grammairien latin du IIe siècle, né à Beryte en Syrie. On a sous son nom deux traités : *Institutionum grammaticarum Libri duo*, et *De Interpretandis notis Romanorum*.

PROCACCINI (Hercule), dit *l'Ancien*. Peintre italien, né à Bologne, 1520-1591. || **PROCACCINI** (Camille). Peintre italien, fils du précédent, né à Bologne, rival de Louis Carrache, 1545-1627. || **PROCACCINI** (Jules-César). Peintre italien, né à Bologne, frère du précédent, imitateur du Corrège, 1548-1626. || **PROCACCINI** (Charles-Antoine). Frère du précédent, peintre de fleurs et de fruits. || **PROCACCINI** (Hercule), dit *le Jeune*. Peintre italien, fils du précédent, né à Milan, 1596-1646, imita son oncle Jules-César.

— **PROCACCINI** (Andrea). Peintre, 1671-1731, né à Rome, élève de Maratta, travailla beaucoup en Espagne.

PROCAS. s. m. (pr. *pro-kass*; du lat. *procax*, petulant). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces de l'Angleterre et de la Russie.

PROCAS. Treizième roi d'Albe-la-Longue et père d'Amulius et de Numitor.

PRO-CATAAL. adj. et s. m. Anat. Se dit de l'os qui est situé à la quatrième place inférieure au-delà du cycléal, dans les animaux qui ont les pièces vertébrales disposées en une seule série.

PROCATARCTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πρὸ, avant; κατὰ, au-dessus; ἄρχομαι, je commence). Médec. Se dit des causes éloignées de la maladie. Syn. de PRÉDISPOSANT.

PROCATHARTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πρὸ, avant; καθαίρω, je purifie). Médec. Qui est propre à purger par précaution et d'avance. Remède procathartique.

PROCAVIA. s. m. (ét. lat., *pro*, avant; fr. *cavia*). Mamm. Genre de mammifères, voisin des cavias ou agoutis.

PROCÈBE. s. m. (ét. lat., *pro*, avant; *cebus*, sajou). Mamm. Genre de singes, voisin des sajous.

PROCÉDÉ. part. pass. du v. Procéder. S'emploie adject. Il n'est guère usité que dans cette locution de palais : *Bien jugé et mal procédé*. L'affaire a été bien jugée au fond, mais on n'y a pas gardé toutes les formalités requises.

— Fam. *Tant fut procédé, tant a été procédé que...* On fit si bien, on se donna tant de peine que... Les choses en vinrent à un tel point que... Tant fut *procedé*, que la tête du bon curé se brouilla, et bientôt il s'assoupit. (Duclos.)

* **PROCÉDÉ.** s. m. (rad. *procéder*). Manière d'agir d'une personne à l'égard d'une autre. Procédé honnête, délicat, grossier. Bon procédé. Etrange procédé. Avoir pour quelqu'un un bon procédé, de bons procédés. Éprouver de la part de quelqu'un de mauvais procédés. Avoir un procédé généreux, désintéressé. Le procédé ordinaire des gens de cour. Le procédé d'un homme délicat. Les bons ou les mauvais *procédés* sont les indices du cœur. (Fontenelle.) Vous dites que nous n'avons pas eu de *procédés* l'un pour l'autre. (Mérimée.)

— Fig. Nous apercevions, comme vous, que le *procédé* du soleil et des saisons était changé. (Mme de Sévigne.)

— Absol. et au pluriel. Ne se prend qu'en bonne part. Un homme à procédés. Un homme qui ne connaît pas les procédés. Se piquer de procédés. Être fidèle aux procédés. Manquer de procédés. En fait de *procédés*, on est bien près du mépris quand on a droit à l'indulgence. (Duclos.)

— *Avoir des procédés avec tout le monde*. Être poli avec tout le monde.

— Méthode à suivre pour faire quelque opération, un travail quelconque. Procédé chimique. Procédé chirurgical. Procédé pharmaceutique. Employer un procédé, divers procédés. Se servir d'un procédé nouveau. Ce dernier *procédé* paraît être celui de la nature. (Buff.) Les *procédés* de la culture ne peuvent se perfectionner qu'à l'aide de beaucoup d'améliorations foncières. (Mathieu de Dombasle.)

— Système qui rend un objet d'un usage plus facile.

— Par extens. Elle cherchait des moyens mécaniques de faire souvenir l'enfant, des *procédés* de mémoire qu'elle se rappelait avoir lus dans les livres d'éducation. (De Goncourt.)

— S'est dit pour Préliminaire d'un duel entre gens d'épée. Comme deux *procédés* valent un combat, je crois que deux fois à la portée du mousquet valent une bataille. (Mme de Sévigne.)

— Jeux. Petit rond de cuir que l'on applique au bout d'une queue de billard. Queue à procédé. || Manière de se servir de la queue à procédé.

* **PROCÉDER.** v. n. 1re conj. (du lat. *procedere*, s'avancer). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je procède, tu procèdes, il procède*, etc. *Je procéderai*, etc. *Je procéderais*, etc. S'avancer vers, se mettre à faire une chose. Voulez-vous que nous *procédions* au testament? (Mol.) Nous *procédons* toujours lentement, d'idée sensible en idée sensible. (J.-J. Rousseau.)

— Se comporter, agir bien ou mal. Sa manière de *procéder* est étrange. (Acad.) Il a *procédé* avec moi en homme d'honneur. (Id.)

— Agir dans une affaire quelconque. Procéder à l'examen d'un candidat, à la vérification d'un titre. Procéder par ordre, avec ordre. Procéder méthodiquement. Dieu ne *procède* pas comme nous, au jour le jour; son plan est tracé; ses mesures sont prises; sa volonté sera faite. (Boiste.) Prenez donc une girouette simple, et *procédez* à l'analyse de sa fleur. (J.-J. Rousseau.) On *procède* ensuite au choix d'un nom. (Chateaubriand.)

— Être conduit, avoir un plan, une marche, en parlant d'un ouvrage d'esprit. Ce poème procède bien. Ce drame procède mal. Il est peu usité dans cette acception.

—*Cet orateur procède par périodes*. Il a une élocution abondante, nombreuse. || *Ce poème procède par distiques*. Ses vers marchent deux à deux.

— *Procéder de*. Provenir, tirer son origine de. Cette maladie procède de l'âcreté des humeurs. Ces troubles procèdent de la cherté des vivres. Leur mésintelligence procède de bien peu de chose. Sa mélancolie procède d'un profond chagrin. La vengeance et l'ingratitude *procèdent* toujours d'une âme trop faible pour supporter une injure, un bienfait. (Boiste.) Les seules révolutions que la philosophie avoue sont celles qui *procèdent* de l'initiative des masses. (Proudhon.)

C'est de Glycère que *procèdent*
Tous les ennuis qui me possèdent. (Malherbe.)

—Prat. Agir par les voies de droit; intenter, suivre une action, un procès. Procéder en justice. Procéder juridiquement, par voie juridique. Procéder à un inventaire. Procéder à la vente d'un immeuble, à une vente d'objets mobiliers. Procéder à une adjudication. Procéder à l'instruction d'un procès. On *procédait* avec la légalité dernière devant le tribunal révolutionnaire. (E. Renan.) || *Procéder criminellement contre quelqu'un*. Le poursuivre en justice comme criminel. || *Procéder militairement*. Procéder contre quelqu'un sans observer les formes ordinaires de la justice; agir contre un simple citoyen par les voies promptes et exceptionnelles que l'on emploierait contre un militaire.

— Théol. cathol. Avoir son origine. Dieu le Fils est engendré de Dieu le Père; le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

— Substantiv. Si ce *procéder* encore t'est nouveau... (Regnier.)

PROCÉDURAL, ALE. adj. Qui a rapport à la procédure.

* **PROCÉDURE.** s. f. Manière de procéder en justice; partie de la science du droit qui établit les règles à observer lorsqu'il s'agit de faire prononcer par les tribunaux sur une contestation relative soit à l'état des propriétés et des personnes, soit aux atteintes contre la sûreté de ces propriétés et de ces personnes. Dans le premier cas, la procédure est dite *civile*; dans le second, elle est *criminelle*. Entendre la procédure. Être versé dans la procédure. Procédure commerciale. Le code de procédure civile a été rendu exécutoire pour toute la France à partir du 1er janvier 1807; celui d'instruction criminelle a été promulgué le 26 décembre 1807, et modifié par les lois du 4 mars 1831 et du 9 septembre 1835.

— Fig. Le droit de la guerre est le code de *procédure* de la force. (Proudhon.)

— Instruction judiciaire qui prépare les pièces d'un procès. Procédure régulière, irrégulière, complète, incomplète. Rectifier, régulariser, compléter, recommencer la procédure.

— Fig. Cette lâche et molle *procédure* que nous observons à notre égard dans la pénitence n'est point celle que Dieu suivra dans son jugement. (Bourdal.)

— Totalité des actes qui ont été faits dans une instance civile ou criminelle. Toute la procédure est entre les mains de l'avocat. Brûler, supprimer la procédure, les procédures.

— *Procédure extraordinaire*. S'est dit pour Procédure criminelle.

— S'est dit pour Procédé. La fortune a des *procédures* bizarres. (Malherbe.)

PROCÉDURIER, ÈRE. adj. Qui entend la procédure.

— Fam. Qui aime la procédure, la chicane.

— En parlant des choses, Se dit de ce qui allonge les procédures. Formalités procédurières.

— **PROCÉDURIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui aime la procédure, la chicane. Un procédurier. Une procédurière. Il y a chez les Anglais plus de gentillâtres à préjugés excentriques et invétérés, et chez nous plus de *procéduriers* et de jugeurs. (Cormen.)

— Personne qui entend la procédure.

PROCÉLEUSMATIQUE. adj. et s. m. (ét. gr., προκελευσματικὸς, même signif.; fait de πρὸ, avant; κέλευσμα, prix d'encouragement). Littér. anc. Se dit du pied de vers grec ou latin plus connu sous le nom de *dipyrrhique*, et composé de quatre brèves, comme dans *hominibus*. || Se dit aussi d'un mètre composé de trois pieds procéleusmatiques, et d'un tribraque ou anapeste.

PROCELLAIRE. s. f. (du lat. *procella*, tempête). Ornith. Nom scientifique du genre pétrel. On dit aussi *procellarie*. || Nom donné à une variété de mouette appelée aussi *mouette au manteau noir*.

— **PROCELLAIRES.** s. f. pl. Famille de palmipèdes ayant pour type le genre pétrel et comprenant six genres.

PROCELLARIDÉ, ÉE. adj. (étym. fr., *procellaire*; gr. εἶδος, forme). Ornith. Qui ressemble à la procellaire. || **PROCELLARIDÉES.** s. f. pl. Famille de palmipèdes ayant pour type le genre procellaire et comprenant huit genres.

PROCELLARIE. s. f. Ornith. V. PROCELLAIRE.

PROCELLARINÉ, ÉE. adj. (rad. *procellaire*). Ornith. Syn. de PROCELLARIDÉ. || **PROCELLARINÉES.** s. f. pl. Sous-famille de procellaridées.

PROCENTUEL, ELLE. adj. (ét. lat., *pro*, pour; fr. *cent*). Qui a rapport au taux de tant pour cent. Peu usité.

PROCÉPHALE. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant; κεφαλὴ, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindelètes, tribu des cténostomides, établi pour cinq espèces de l'Amérique équinoxiale.

PROCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πρὸ, en avant; κεφαλὴ, tête). Zool. Qui a une tête bien distincte.

— **PROCÉPHALÉS.** s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des ptéropodes mégaptérygiens, renfermant des mollusques qui ont pour caractères une tête distincte, des branchies faisant partie des nageoires, et une coquille qui n'a qu'une seule ouverture.

PROCÉPHALIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *procéphale*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui a rapport au genre procéphale. || Se dit des insectes qui ont la tête penchée en avant. || **PROCEPHALIDES.** s. m. pl. Groupe de longicornes comprenant les spondyliens, les prioniens et les cérambycins.

PROCÉPHALODÈRE. s. m. (étym. fr., *procephale*; gr. δέρη, cou). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Afrique australe.

PROCÈRE. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des simplicipèdes, établi pour plusieurs espèces des contrées orientales de l'Europe méridionale, de l'Asie Mineure et de l'Afrique.

PROCÈRES. s. m. pl. (ét. lat., *procerus*, grand). Ornith. Famille d'échassiers, comprenant les genres autruche, casoar et nandou.

PROCÉRITÉ. s. f. (étym. lat., *proceritas*, même signif.; fait de *procerus*, haut). Hauteur, élévation, haute taille. Les Éthiopes (Ethiopiens) et les Indiens, élisant leurs rois et magistrats, avaient égard à la beauté et *procérité* des personnes. (Mont.) De là viennent la *procérité* de la taille et la grandeur des formes de plusieurs végétaux et animaux des pays modérément froids. (Virey.)

* **PROCÈS.** s. m. (pr. *pro-cè*; ét. lat., *processum*, supin de *procedere*, s'avancer). Instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs parties. Procès civil. Procès criminel. Grand procès. Gros procès. Petit procès. Bon procès. Procès douteux, insoutenable, mal fondé, injuste. Faire, intenter, avoir, susciter, gagner, perdre un procès, des procès. Entrer en procès. Entreprendre un procès. Vider un procès. Instruire, poursuivre un procès. Intervenir dans un procès. Être en procès. Il y a procès entre eux. Il n'y a pas matière à procès. C'est un procès sans fin. Tout procès intenté commence par une demande, se continue et s'explique par l'instruction, et se termine par un jugement. Le meilleur procès est une mauvaise affaire. Les petits malheurs et les petits procès doivent nous servir à en éviter de plus grands. Perdez votre *procès*, madame, avec constance. (Molière.) Un *procès* est une cloche qui vous tinte aux oreilles le jour et la nuit, et qui ne vous laisse ni entendre ni dormir. (De Jussieu.)

La femme et le *procès* sont deux choses semblables :
L'une parle toujours, l'autre fait cent propos,
L'une aime à tracasser, l'autre hait le repos;
Tous deux sont déguisés, tous deux impitoyables,
Tous deux par les présents se rendent favorables.
(Passerat.)

— Fig. J'ai soixante-seize ans bientôt; je suis très malade; je vais finir le *procès* que j'ai avec la nature. (Volt.)

— *Mettre les parties hors de cour et de procès*. Faire cesser le procès, renvoyer les parties, parce que le juge trouve qu'il n'y a pas lieu de prononcer juridiquement sur leurs demandes respectives. || *Le procès est pendant à tel tribunal*. Le procès y est commencé. || *Procès par écrit*. Procès dans lequel les parties étaient appointées à écrire, à produire et contredire, et qui était jugé non à l'audience, mais en la chambre du conseil, sur le rapport d'un des magistrats commis à cet effet.

— *Faire le procès à quelqu'un*. Le poursuivre comme criminel. || *Faire le procès à la mémoire de quelqu'un*. Agir en justice afin de le faire condamner après sa mort. Nos lois n'autorisent plus à faire le procès à la mémoire d'un homme.

— Fig. et fam. *Faire le procès à quelqu'un*. L'accuser, le condamner sur quelque chose qu'il aura dit ou fait. Vous arrivez à propos, nous faisions votre procès, nous vous faisions votre procès. || On dit de même, en parlant d'un homme caustique, toujours chagrin et mécontent d'autrui, C'est un misanthrope qui fait le procès au genre humain.

— Fig., dans un sens analogue. *Faire le procès à une chose*. Soutenir que cette chose est mauvaise, la condamner. Faire le procès à un mot, à une phrase, à tout un livre, avec une critique impitoyable. On faisait le procès à votre tableau quand vous avez paru.

— *Faire le procès*. Signifie aussi Se considérer, s'établir comme juge. C'est ici que ces innocents font le procès à leurs propres juges, qu'ils effraient eux qui les menacent. (Boss.)

— Fig. et fam. *Faire un procès, bâtir un procès sur la pointe d'une aiguille*. Élever une contestation sur un très léger motif.

— Fig. *Laisser dormir un procès, réveiller un procès*. Suspendre les poursuites, les reprendre. || On dit aussi familièrement *Pendre un procès au croc*. Cesser de le poursuivre.

— Fig. *Gagner, perdre son procès*. Réussir, échouer dans une entreprise; l'emporter, succomber dans la dispute, dans la contestation, dans la lutte, dans la rivalité.

— *Sans forme de procès*. Sans être mis en jugement. On fusilla cet espion sans forme de procès.

— Fig. *Sans forme de procès, sans autre forme de procès*. Sans préambule, sans formalité. On a destitué ce fonctionnaire sans forme de procès. On a expulsé cet intrus sans autre forme de procès.

Le loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de *procès*. (La Fontaine.)

— Série des pièces, actes et formalités qui accompagnent une action judiciaire, et doivent être ordinairement suivis de la décision d'un tribunal. Mettre, remettre le procès au greffe. Demander, obtenir communication du procès. Voir, revoir un procès. Déposer le procès sur le bureau. On dit plus ordinairement *les pièces*.

— *Distribuer un procès*. Commettre un juge pour en examiner les pièces, les écritures, et en faire ensuite son rapport. Les présidents de

chambre distribuent les procès aux conseillers.

— A signifié, d'après le sens étymologique, Avancement, progrès. Le procès du développement de la civilisation.

— *Procès-verbal*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Loc. prov. *Gagne assez qui sort de procès.* || *Un mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur procès.*

— Anatom. Prolongement se rattachant à une partie principale ; apophyse, éminence à la surface d'un os. || *Procès ciliaires*. Espèce de frange qui couvre le bord du cristallin. || *Procès papillaires*. Les extrémités des nerfs olfactifs.

— Anc. chim. S'est dit pour Procédé.

— Anc. prat. *Procès partí*. Procès dans lequel il se forme plusieurs opinions qui réunissent un nombre égal de voix.

PROCESSE, s. f. Crust. Genre de crustacés, voisin des nikas.

* **PROCESSIF, IVE**, adj. Qui aime à intenter, a prolonger les procès. Homme processif. Femme très processive. Être processif. Avoir l'esprit processif, l'humeur processive. La nation chinoise est la plus *processive* qu'il y ait au monde. (Fourier.)

— Se dit aussi des choses qui ont rapport aux procès. Formes processives.

***PROCESSION**, s. f. (ét. lat. *processio*, marche en avant ; formé de *procedere*, s'avancer). Liturg. Marche solennelle faite, soit dans l'intérieur de l'église, soit au dehors, par le clergé et le peuple, en récitant des prières et en chantant les louanges de Dieu. Grande procession. Belle procession. Procession ordinaire. Procession solennelle. La procession du saint sacrement, de la Fête-Dieu. Faire, ordonner une procession. Faire une procession dans l'église, dans les rues, autour des champs. Aller à la procession. Suivre la procession. Voir passer la procession. Aller en procession. On croit que les processions furent introduites dans l'Église sous le règne de Constantin ; saint Ambroise en fait mention. Dans toute l'Église catholique, les plus célèbres *processions* sont aujourd'hui celles du saint sacrement, le jour et pendant l'octave de la Fête-Dieu. (Dict. de la Conv.)

— *Faire comme la procession*. Partir par un chemin et rentrer par l'autre. || *Aller, marcher comme à la procession*. Marcher très lentement.

— Par analog. Foule, suite de personnes qui se succèdent comme à la file, dans une rue, dans un chemin, etc. C'est une procession. C'est une procession continuelle. On dirait une procession. Allons ! voilà la *procession* qui va commencer comme hier. (Merimée.) || On dit, dans un sens analogue : *Marcher en procession*.

— Fig. Charles III, le seul qui donne signe de vie, dans cette *procession* de somnambules couronnés, ne put éviter la folie finale. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. Nous commençons à porter les in-quarto, auxquels succéderont les in-octavo, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la *procession*, qui durera encore un mois. (Guy Patin). Les bestiaux commençaient à rentrer ; une majestueuse *procession* de vaches se dirigeait vers l'étable au soleil couchant. (A. de Musset.)

— Loc. prov. *On ne peut pas sonner les cloches et aller à la procession*. On ne peut pas être dans deux endroits différents, on ne saurait faire en même temps deux choses incompatibles.

— Antiq. Marche religieuse chez les anciens païens. Dans une procession solennelle, les Égyptiens portaient en grande cérémonie les livres de Trismégiste. A Lacédémone, il y avait une procession dans laquelle une des femmes les plus considérables de la ville portait la statue de Diane.

— Antiq. rom. *Procession consulaire*. Pompe solennelle qui, le 1er janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter. Les consuls commençaient ensuite l'exercice de leur charge et convoquaient le sénat.

— Féod. *Droit de procession*. Privilège accordé par l'Église à certains personnages et en vertu duquel ils avaient droit aux encensements, etc.

— Hist. mod. *Processions blanches*. Promenades sur les grandes routes, que les ligueurs faisaient en 1583, et qui se prolongeaient quelquefois jusqu'à trois ou quatre journées de chemin ; ceux qui faisaient partie de ces processions étaient rangés sur deux files, et portaient un linge blanc par-dessus leurs habits, un crucifix dans une main, et un cierge allumé dans l'autre. || *Procession du recteur*. Cérémonie que le recteur de l'université de Paris, accompagné des quatre facultés, faisait tous les trois mois, dans une église.

— Théol. cathol. *Procession du Saint-Esprit*. Production éternelle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils.

PROCESSIONNAIRE, adj. 2 g. (rad. *procession*). Entom. Se dit d'une variété de chenilles du bombyx qui vivent en société, et qui, lorsqu'elles sortent de leur retraite pour aller manger, forment une longue procession sur deux ou trois lignes parallèles. Leurs poils très fins et qui se détachent facilement causent une sorte d'urticaire souvent dangereuse en pénétrant dans la peau de l'homme. || Se dit aussi de l'espèce de bombyx qui produit cette chenille.

— On dit aussi substantiv., *les processionnaires*. Un grand nombre de *processionnaires* deviennent des bombyx. (H. Berthoud.)

* **PROCESSIONNAL**, s. m. Liturg. cathol. Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions. L'évêque de ce diocèse a fait imprimer un nouveau processionnal. Ce libraire a vendu un grand nombre de processionnaux.

* **PROCESSIONNEL, ELLE**, adj. Qui a rapport, qui est relatif à une procession. Marche *processionnelle*. (Acad.)

— **PROCESSIONNEL**, s. m. Liturg. cathol. Syn. de **PROCESSIONNAL**.

* **PROCESSIONNELLEMENT**, adv. (rad. *processionnel*). En procession. Marcher processionnellement. Toutes les paroisses allèrent processionnellement à la métropole. On vit du temps de la Ligue douze cents moines marcher *processionnellement* dans Paris, ayant à leur tête Guillaume Rose, évêque de Senlis. (Sallentin.)

PROCESSIONNER v. n. 1re conjug. Faire une procession, des processions.

PROCESSIONNEUR, EUSE, s. Fam. Personne très assidue à suivre les processions. Infatigable processionneuse. Fervente processionneuse. Il est inusité.

— Hist. relig. Nom de certains pèlerins hongrois, qui, de sept en sept ans, venaient à Cologne au tombeau des trois mages, pour leur rendre grâce de l'assistance qu'ils avaient prêtée au peuple hongrois dans une sécheresse. Les processionneurs étaient traités par le magistrat, et logés dans une maison bâtie exprès pour eux.

PROCESSUS, s. m. (pron. *pro-cé-cuss* ; mot latin, dérivé de *procedere*, s'avancer). Anatom. Syn. de **PROCES**. || *Processus cérébelleux*. Prolongement du cervelet vers les corps quadrijumeaux postérieurs. || *Processus inflammatoires*. Vaisseaux pleins de sang sur les cadavres.

— Se dit quelquefois pour Progrès.

* **PROCÈS-VERBAL**, s. m. Acte par lequel un fait est constaté avec toutes ses circonstances. En matière civile, les procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêt privé ; ils sont dressés par les notaires, les huissiers, les greffiers, les juges de paix. En matière de police correctionnelle et criminelle, les procès-verbaux ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives : tels sont ceux dressés par les gendarmes, les gardes champêtres, les préposés des douanes, etc. Procès-verbal exact. Procès-verbal d'apposition, de levée de scellés. Les procès-verbaux de la chambre des députés. Le procès-verbal de la séance. Lire le procès-verbal. Approuver le procès-verbal. Faire mention d'une chose au procès-verbal. Dresser, faire un procès-verbal d'une chose. Consigner, relater une chose dans un procès-verbal.

— Fig. Récit détaillé, énumération. J'ai vraiment pris plaisir à lire le *procès-verbal* de ses diverses beautés. (L. Veuillot.)

— Mar. Acte dressé suivant les formes et servant à constater la perte, la détérioration ou le prêt de tout objet faisant partie de l'armement d'un bâtiment.

* **PROCHAIN, AINE**, adj. Qui est proche, qui est près. Il se dit des lieux. Le village prochain. La ville prochaine. La maison prochaine. Relâcher au port le plus prochain. L'ours s'en va dans la forêt *prochaine*. (La Fontaine.) Une échelle, qui servait probablement à la ferme *prochaine*, était appuyée contre le mur. (J. Sandeau.)

Furieuse, elle vole, et sur l'autel *prochain*
Prend le sacré couteau, le plonge dans son sein.
(RACINE.)

Est-ce le char de feu qui porte des démons
A quelque planète *prochaine* ? (V. HUGO.)

— Fam. *Ce n'est pas à ces prochaines maisons*. C'est à une distance assez grande.

— Se dit aussi du temps. Le mois prochain. Le terme prochain. L'an prochain. L'année prochaine. La semaine prochaine. Le jour prochain.

— Se dit enfin des choses près d'arriver. Son départ est prochain. Je vois sa perte prochaine. Remettre la discussion d'une proposition à la prochaine assemblée, à la prochaine séance. J'ai lu dans ses regards sa *prochaine* vengeance. (Racine.)

— *Prochain à*.

Pour retarder une heure seulement
La nuit déjà *prochaine* à la courte journée. (MALH.)

— Pathol. *Causes prochaines*. Celles qui prolongent leur effet pendant toute la durée d'une maladie.

— Philos. *Cause prochaine*. Cause immédiate. Les historiens n'indiquent ordinairement que les causes *prochaines* de la prospérité ou de l'adversité des États. (Condillac.)

— Théol. *Pouvoir prochain*. Faculté d'obéir à la volonté divine, moyennant la grâce nécessaire. Je le supplial de me dire ce que c'était qu'« avoir le pouvoir *prochain* de faire quelque chose ». Cela est aisé, me dit-il : c'est avoir tout ce qui est nécessaire pour la faire, de telle sorte qu'il ne manque rien pour agir. Et ainsi, lui dis-je, avoir le pouvoir *prochain* de passer une rivière, c'est avoir un bateau, des bateliers, des rames, et le reste, en sorte que rien ne manque. (Pascal.) || *Occasion prochaine*. Occasion qui porte ou qui peut porter facilement au péché. On entend aussi par cette locution une occasion de pécher qui est présente. || Fig. De grandes richesses sont l'occasion *prochaine* d'une grande pauvreté. (La Bruy.)

— **PROCHAIN**, s. m. Chaque homme en particulier, et tous les hommes en général. En ce sens, il s'emploie surtout dans le langage de la morale chrétienne. Le pauvre est notre prochain et notre frère. L'Évangile nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-même. On ne doit pas médire du *prochain*, de son *prochain*. (Acad.) On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son *prochain*. (La Font.) Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de *prochain*, d'ami, de société que moi-même. J.-J. Rousseau. Celui qui fait du mal à son *prochain* s'efforce de le mépriser pour adoucir ses remords. (Id.) On dit du mal de son *prochain* aux rois, à la société, quand ce ne serait que pour les amuser. (Volt.) Ses propres douleurs ne le rendaient que plus attentif aux misères de son *prochain*. (Montalembert.)

— En un sens plus restreint et opposé à Ennemi. Les Juifs, qui voulaient bien avouer qu'ils devaient de l'amour à leurs *prochains*, mais qui ne pouvaient demeurer d'accord qu'ils dussent rien à leurs ennemis... (Bossuet.)

* **PROCHAINEMENT**, adv. (rad. *prochain*). Bientôt, dans peu de temps. Cela se fera prochainement, tout prochainement, très prochainement.

PROCHAINETÉ, s. f. (rad. *prochain*). État de ce qui est prochain.

— Anc. jurispr. Portion d'héritage due à titre de parente.

PROCHARISTÉRIES, s. f. pl. (pr. *pro-ka-ri-stè-ri* ; et. gr., πρό, avant ; χαριστήρια, sacrifice d'action de grâces). Antiq. gr. Fête que les Athéniens célébraient au commencement du printemps, en l'honneur de Minerve.

* **PROCHE**, adj. 2 g. (du lat. *proximus*, très près). Qui est près de. Il se dit du lieu. La ville la plus proche. Ces deux maisons sont proches l'une de l'autre. Les maisons *proches* de la rivière sont sujettes aux inondations. (Acad.) L'expérience apprend que la lune paraît d'autant plus grande qu'elle est plus *proche* de l'horizon. (Malebranche.)

— Fig. Une vérité conduit à une autre vérité, la plus connue à la moins connue, la plus *proche* a la plus éloignée. (La Mennais.)

— Par extens. Traduire selon le sens le plus *proche* de la diction grecque. (La Bruy.)

— Se dit aussi des parents et de la parenté. Proche parent. Proche parente. Ils sont très proches parents. Ils ne sauraient être plus proches parents, dans un degré plus proche. Notre parenté est très proche. Une loi de Solon, qui, pour perpétuer les biens dans les familles, avait réglé que les filles uniques épouseraient leurs plus *proches* parents. (Barthélemy.)

— Se dit aussi du temps. Sentir que sa dernière heure est proche. L'hiver est proche. Le jour fatal est proche. Le règne de la justice est plus *proche* que les apparences ne le font croire aux politiques à courte vue. (Vacherot.)

— Rapproché. Si *proche* du cercueil où je me vois descendre. (Rotrou.) Elle avait plusieurs ascendants fort vieux et *proches* de la mort, dont ses fils étaient naturellement les héritiers. (V. Hugo.) Si *proche* de la fin, l'avenir en ce monde est bien peu de chose. (G. Droz.)

— *Proche de*, avec l'infinitif. Qui est sur le point de. Rendre l'homme raisonnable et plus *proche* de devenir chrétien. (La Bruyère.)

Et si, *proche* qu'elle est de choir dans l'infamie,
Ma plus sincère ardeur n'en peut rien obtenir,
Vous n'aurez pas beaucoup à craindre l'avenir
(CORNEILLE.)

— *Proche à*, avec l'infinitif. S'est dit dans le même sens. Les armées étaient si *proches* à s'entrechoquer que la mousqueterie avait déjà commencé à jouer son jeu. (Naudé.)

— **PROCHE**, adv. Près, auprès. Demeurer là proche. Aller ici proche.

— *Tout proche*. Tout contre.

— Fig. Le caprice est dans les femmes tout *proche* de la beauté, pour être son contrepoison. (La Bruyère.)

— *De proche en proche*, loc. adv. En allant d'un lieu au lieu voisin. Couper les bois de proche en proche. Faire des conquêtes de proche en proche. Le choléra s'étendit rapidement de proche en proche.

— Fig. Peu à peu, par degrés. De proche en proche, il s'est emparé de toute l'autorité. De proche en proche, il est arrivé à une haute fortune. De proche en proche, j'ai recouvré tous mes droits. A mesure que les hommes se multiplient, la terre se peuple de *proche* en *proche*. (Bossuet.) Mais le froid croissant toujours et de *proche* en *proche* se fit bientôt sentir dans leurs retraites. (Lacep.)

— *Proche de*, loc. prépos. Près de, auprès de. Proche de la ville. Proche de la rivière. Proche de l'église. Être logé proche de la place publique. Une difficulté d'importance a fort embarrassé Tycho-Brahé et Képler, touchant les éclipses centrales de la lune qui se font *proche* de l'équateur. (B. de St-P.)

— Dans le style familier et dans la conversation, *Proche* s'emploie avec ellipse de la préposition *de*. Proche les quais. Proche la mairie. Proche les remparts.

— **PROCHES**, s. m. pl. Parents. Un de mes proches. Un auteur latin a dit : Sorquelle amitié pouvez-vous compter, si vous manquez vous-mêmes à vos proches ? Ce fut le sentiment de tous ses *proches*. (Acad.) L'homme qui dit qu'il n'est pas heureux peut le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses *proches*. (La Bruy.) Chez les Germains on héritait des haines et des inimitiés de ses *proches*. (Montesq.)

— Peint. *Les proches d'un tableau*. Les objets représentés sur le devant du tableau.

— Syn. comp. **PROCHE, PROCHAIN**. Ils marquent l'un et l'autre une proximité de lieu ou de temps ; mais *prochain* se dit d'une chose beaucoup plus rapprochée. Ils marquent aussi une proximité de personnes ; mais *proche* se dit de ceux qui nous sont unis par les liens du sang et *prochain* de ceux qui nous sont unis par les liens de la charité.

PROCHILE, s. m. (pr. *pro-kile* ; ét. gr., πρό, en avant ; χεῖλος, lèvre). Ichtyol. Espèce de poisson du genre centropome.

— Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des locustiens, dont l'espèce type habite l'Australie.

— Mamm. Genre de mammifères, voisin des ours.

PROCHILITE, adj. 2 g. (pron. *pro-ki-lite*). Entom. Qui concerne le genre procnile. || **PROCHILITES**, s. m. pl. Tribu d'orthoptères de la famille des locustiens, ayant pour type le genre procnile.

PROCHLORITE, s. m. (pron. *pro-klo-rite*). Chim. Silicate hydraté d'alumine, de magnésie et d'oxyde ferreux, avec un peu de manganèse.

PROCHOME, s. m. (pron. *pro-kome* ; ét. gr., πρό, devant ; χῶμα, amas). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, établi pour une espèce de Bagdad.

* **PROCHRONISME**, s. m. (pr. *pro-kro-nisme* ; ét. gr., πρό, avant ; χρόνος, temps). Erreur de chronologie qui consiste à avancer la date d'un fait. Il est opposé à Métachronisme.

PROCIDA (*Prochyta*). Géogr. Île d'Italie, dans la prov. et 25 kil. S.-O. de Naples ; 15.000 h. Le chef-lieu est *Procida*.

PROCIDA (Jean de). Médecin, né à Salerne vers 1225, exilé en 1268, par Charles d'Anjou, se retira en Aragon, auprès de Pierre III, gendre de Manfred. Il prépara, en 1282, le massacre des Vêpres siciliennes, garda la confiance de Pierre III et de ses deux fils Jacques et Frédéric. Il mourut, après 1302, en Sicile.

PROCIDENCE, s. f. (du lat. *procidere*, tomber en avant). Chir. Déplacement extérieur de quelques parties mobiles, comme celui du rectum, du vagin, de la matrice, etc. On l'applique surtout à la chute de l'iris. || *Procidence anémique des globes oculaires ou maladie de Basedow*. Syn. d'**EXOPHTALMIE**. || *Procidence du cordon ombilical*. Syn. de **PROLAPSUS**. || *Procidence de l'iris*. Malahe du globe de l'œil. C'est une hernie de l'iris qui se manifeste par une petite tumeur noirâtre.

PROCIGALE, s. f. Entom. Genre d'insectes de la famille des cicadaires, qu'on appelle communément aujourd'hui *porte-lanterne* ou *mouche veilleuse*.

PROCILLON, s. m. (pron. *pro-ci-llon*, *ll* mouillé). Fam. Petit procès, procès de peu d'importance. Il achetait sous main de petits *procillons*. (Dufresny.)

PROCHIRE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des pinophiliniens, établi pour deux espèces de la Sicile.

PROCKIE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des bixacées, renfermant plusieurs espèces originaires d'Afrique et d'Amérique. On dit aussi *prockia*, s. m.

PROCKIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une prockie. || **PROCKIÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des bixacées, qui a pour type le genre prockie.

PROCLAMATEUR, TRICE, s. Didact. Celui, celle qui proclame.

— Hist. *Proclamateur-électeur*. Titre que Sieyès, dans son projet de constitution de la république française, donnait au magistrat suprême de l'État. Les fonctions du proclamateur-électeur, ou du *grand électeur*, devaient consister principalement à appeler les citoyens aux fonctions auxquelles ils étaient propres.

* **PROCLAMATION**, s. f. (pr. *pro-kla-macion*). Action de proclamer. Faire une proclamation. Faire des proclamations. La proclamation d'un édit, d'une loi, d'un dogme. Si l'Angleterre se proclamait la libératrice des Arabes réduits à la misère la plus déplorable, ce titre ce ne serait point la réalité qui démentirait la philanthropie de ses *proclamations*. (Barrault.)

— Écrit contenant ce que l'on proclame, ce que l'on publie, ce qu'on adresse à un peuple, à une armée. Belle proclamation. Longue proclamation. Sage proclamation. Proclamation éloquente. Proclamation astucieuse, mensongère, incendiaire, captieuse. Faire, publier, afficher, répandre une proclamation, des proclamations. Adresser une proclamation. Lire une proclamation. Avant de franchir le Niemen, Napoléon adressa à son armée une *proclamation*. (L. Gallois.) Le 9 avril 1809, l'empereur d'Autriche adressa une *proclamation* à ses sujets. (Id.)

— Commun. relig. Dans quelques ordres monastiques, Accusation portée, en plein chapitre, par un moine contre un de ses frères, pour une faute qu'il lui a vu commettre. || Chez les bernardins et les feuillants, Confession publique en présence de la communauté. || Ordre que donne un supérieur à un religieux de se prosterner à terre.

— Hist. angl. Loi qui permet au gouvernement d'interdire ou de dissoudre toute assemblée jugée dangereuse.

PROCLAME, s. f. Commun. relig. Dans quelques ordres monastiques, Confession publique que les bernardins et les feuillants appellent *proclamation*.

PROCLAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Proclamer. S'empl. adjectiv. Édit proclamé. Loi proclamée. Roi, empereur proclamé. Le départ n'étant point indiqué et ainsi *proclamé* parmi les rouges-gorges comme parmi les autres oiseaux alors attroupés... (Buff.) Charlemagne fut *proclamé* empereur d'Occident le jour de Noël, en 80). (Volt.) Je m'étais remis à ma place, lorsque l'idylle fut *proclamée*, et l'auteur invité à venir recevoir le prix. (J.-J. Rousseau.) Bientôt après, la monarchie fut *proclamée* de nouveau. Alors ma situation, mes sentiments furent des plus étranges. (Las-Cases.) Tout droit *proclamé* est un abus naissant. (Mme É. de Gir.) L'enfant est ensuite *proclamé* par des femmes ou des jeunes filles dans tout le harem. (Gérard de Nerval.)

*** PROCLAMER**, v. a. 1re conj. (du lat. *proclamare*, crier hautement). Publier à haute voix et avec solennité. Proclamer un empereur, un roi. Proclamer une ordonnance, un édit, une loi. Proclamer une victoire. Le peuple français nomme et le sénat *proclame* Napoléon Bonaparte premier consul à vie. (Thiers.) La France le *proclamait* ainsi, et l'Europe entière faisait écho avec elle. (Id. La République? Allons la *proclamer* à l'hôtel de ville. (Gambetta.)

Il fut tout étonné d'ouïr cette cohorte
Le *proclamer* monarque au lieu de son roi mort.
(La Fontaine.)

— Fig. Divulguer. Proclamer ce qu'on devrait taire. Proclamer impudemment sa propre honte.

— Déclarer hardiment, solennellement. Proclamer les belles actions, les hauts faits d'un prince, d'un général. Ce n'est que sur la tombe d'un homme qu'on peut le proclamer grand. La renommée proclame avec une égale rapidité et un égal succès le mensonge et la vérité. Ce fut avec la pensée d'un duel à mort qu'il *proclama* de nouveau son ban de guerre contre Hilperik parmi les Francs orientaux et les peuples d'outre-Rhin. (Aug. Thierry.) Voilà pourquoi la terre a *proclamé* Voltaire comme la parole vivante de l'humanité dans le XVIIIe siècle. (E. Quinet.) La prospérité matérielle importe, on ne saurait trop le *proclamer*, à l'exercice des libertés publiques. (Mich. Chevalier.)

Bossuet, *proclamant* d'une éloquente voix
Le néant des grandeurs sur le tombeau des rois.
(A. Martin.)

Des esclaves nombreux accourent à sa voix,
Et du Dieu triomphant *proclamant* la puissance,
Étalent ses trésors et sa magnificence. (Michaud.)

— Comm. relig. *Proclamer un religieux*. Lui ordonner de s'agenouiller devant son prieur pour recevoir les reproches que celui-ci doit lui adresser pour ses fautes.

— SE PROCLAMER, v. pron. Être proclamé. L'erreur se proclame avec plus de constance, de hardiesse et de force que la vérité.

— Se déclarer soi-même. Se proclamer le réformateur du goût. Si, pour être honnête homme, il suffisait de se proclamer tel, il n'y aurait pas un fripon. Lorsqu'un souverain est maître absolu, il se *proclame* le seul législateur. (Franck.)

— Absol. Voulez-vous, ô mortels, que ce Dieu se *proclame*? (Lamartine.)

PROCLÈS Roi de Sparte, fils d'Aristodème et frère d'Eurysthène, auteur de la branche des *Proclides*, que l'on appelle aussi *Eurypontides*.

PROCLIANITE, s. m. Hist. relig. V. PROCLIEN.

PROCLIDE, Antiq. gr. Nom patronymique des descendants de Procles. Les Proclides, appelés aussi Eurypontides, formèrent une dynastie de rois de Sparte.

PROCLIEN ou **PROCLIANITE**, s. m. Hist. relig. Sectateur de Proclus, hérésiarque du XIIe siècle. Les proclieus avaient adopté les opinions des hermogéniens et enseignaient, en outre, que Jésus-Christ n'avait pas encore revêtu la nature humaine.

*** PROCLITIQUE**, adj. 2 g. (étym. gr., πρὸ, avant; κλίνω, j'incline). Gramm. gr. Se dit d'un mot qui donne son accent au mot suivant. Il y a, en grec, dix monosyllabes proclitiques.

— Substantiv. Un proclitique. Les proclitiques. Quelques grammairiens distinguent aussi des *proclitiques* dans la langue française. (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PROCLIVE, adj. 2 g. (étym. lat., *proclivis*, même signif.; formé de *pro*, en avant, *clino*, je penche). Didact. Qui se dirige en avant.

— Anat. *Dents proclives*. Celles qui se dirigent à peu près dans le sens de l'axe de la mâchoire.

PROCLIVITÉ, s. f. Didact. État de ce qui est proclive.

PROCLUS (Saint). Patriarche de Constantinople en 434, mort en 446. Ses *Œuvres* ont été traduites en français. Fête, le 24 octobre.

— PROCLUS. Philosophe, né à Constantinople, 412-485, étudia à Alexandrie, puis à Athènes, où il succéda à son maître Syrianus. Il disait que le philosophe devait être l'hiérophante du monde entier, et non s'attacher à un culte unique. Proclus fut un adversaire déclaré du christianisme, et, à cause de cela, fut pour quelque temps banni d'Athènes. Ses œuvres se composent, en partie, de commentaires sur Platon, dont il a étudié, avant tout, les doctrines spiritualistes et mystiques; l'ouvrage le plus important est une *Institution théologique*. On a encore de lui un excellent *Traité de la sphère*.

PROCNÉ, s. m. (ét. gr., πρόκνη, hirondelle). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des cotingas, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique.

PROCNÉ. Myth. V. PROGNE.

— PROCNÉ. Astron. La 194e planète télescopique, découverte le 21 mars 1879 par M. Peters.

PROCOMBANT, ANTE, adj. (du lat. *procumbens*, qui se couche). Bot. Se dit de la tige des plantes lorsqu'elle reste couchée sur le sol et qu'elle n'y jette point de racines. Trèfle procombant.

PROCOMMISSAIRE, s. m. (étym. lat., *pro*, au lieu de; fr. *commissaire*). Celui qui tient la place d'un commissaire. Ce terme est employé en histoire ecclésiastique. Procommissaire général. Procommissaire apostolique.

PROCOMPTE, s. m. (étym. lat., *pro*, pour; fr. *compte*). Compte provisoire. Pour ce qui est du *procompte* fait à Nantes... (Mme de Sév.)

PROCONDYLE, s. m. (étym. lat., *pro*, en avant; fr. *condyle*.) Anat. Éminence en avant du condyle.

PROCONÈSE. Géogr. Île de la Propontide, au N.-E. de la péninsule de Cyzique. Auj. *Marmara*.

PROCONIE, s. f. (étym. gr., πρό, en avant; κώνος, cône). Entomol. Genre d'hémiptères homoptères de la tribu des fulgoriens, famille des cercopides, établi pour une espèce du Brésil.

*** PROCONSUL**, s. m. (mot latin, de *pro*, à la place de; *consul*, consul). Magistrat romain chargé de remplacer les consuls dans les provinces. Le proconsul était généralement le consul de l'année précédente, qui, à sa sortie de charge, obtenait soit le commandement d'une armée, soit le gouvernement d'une province avec des pouvoirs en quelque sorte illimités. Avant de sortir de Rome, le proconsul montait au Capitole pour y faire des sacrifices et prendre le manteau de guerre appelé *paludamentum*. A son retour à Rome, le proconsul se présentait au sénat pour y rendre compte de son administration, et l'on dressait de son rapport un procès-verbal déposé au trésor public. Les proconsuls donnèrent trop souvent l'exemple des concussions, des cruautés et d'une morgue sans égale. Leur nom est aujourd'hui proverbial en ce sens. || Sous l'empire, ce titre servit à désigner les gouverneurs des provinces sénatoriales. || Dans quelques circonstances extraordinaires, on créa à Rome des proconsuls qui n'avaient rien de commun avec ceux qui étaient envoyés dans les provinces, et leur pouvoir approchait de celui de dictateur. Scipion l'Africain et Pompée furent proconsuls dans Rome. Les empereurs prenaient quelquefois ce titre hors de Rome.

— Par extens. Gouverneur qui exploite la province qu'il est chargé d'administrer. On a aussi donné ce nom aux commissaires que la convention envoyait dans les départements. D'avides *proconsuls* dévorent nos provinces. (Cas. Delavigne.)

*** PROCONSULAIRE**, adj. 2 g. Qui a rapport au proconsul. Gouvernement proconsulaire. Dignité, autorité proconsulaire. Fonctions proconsulaires. | *Province proconsulaire*. Province gouvernée par un proconsul.

— Hist. *Empire proconsulaire*. Nom donné à la puissance dont Auguste revêtit Tibère en l'associant au gouvernement, et en lui faisant donner avec la charge de censeur un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces.

*** PROCONSULAT**, s. m. Dignité de proconsul, magistrature romaine créée en 327 av. J.-C., en faveur du consul plébéien Publius Philo, afin qu'il pût achever le siège de Palæpolis.

— Temps pendant lequel un proconsul exerçait ses fonctions.

PROCOPE. Parent de Julien, se révolta contre Valens, fut défait et mis à mort, 365-366.

— PROCOPE. Historien grec, né à Césarée (Palestine), mort en 565, rhéteur, secrétaire de Bélisaire, préfet de Constantinople en 562. On a de lui : *Histoire*, ou recit des guerres de Justinien jusqu'en 553; *des Édifices*, énumération des monuments dus à Justinien; *Anecdotes*, ou *Histoire secrète*, chronique scandaleuse de la cour de Constantinople de 549 à 553.

— PROCOPE DE GAZA. Théologien grec du VIe siècle.

— PROCOPE. Nom de deux chefs hussites qui succédèrent à Ziska en 1424 *Procope le Rasé* ou *le Grand*, chef des Thaborites, fut tué, avec *Procope le Petit*, à Bohmischbroda, 1434.

— PROCOPE-COUTEAU. Michel COLTELLI, dit). Médecin, né à Paris, 1684-1753, a composé des poésies et des pièces de théâtre. Son père, noble Sicilien, avait ouvert à Paris (rue de l'Ancienne-Comédie) le *café Procope*, qui fut, au XVIIIe siècle, un lieu de réunion pour les littérateurs.

PROCRASTINATION, s. f. (pr. *pro-kras-ti-na-cion*; étym. lat., *pro*, pour; *crastinus*, de demain). Habitude de remettre au lendemain; ajournement. Inusité.

PROCRÉATEUR, TRICE, adj. Qui procrée. La force procréatrice. Il est impossible de calculer jusqu'où peut s'étendre la puissance *procréatrice* de la race humaine. (Vitet.)

*** PROCRÉATION**, s. f. pr. *pro-kré-a cion*; rad. *procréer*). Génération. La procréation des enfants.

PROCRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Procréer. S'empl. adjectiv. Enfants procréés en légitime mariage. Il n'est guère usité qu'en style de palais ou de chancellerie.

— Substantiv. Cette société doit durer pour la conservation des *procréés*. (J.-J. Rousseau.)

*** PROCRÉER**, v. a. 1re conj. (du lat. *procreare*, même signifiat.). Se conjugue comme *Créer*. Engendrer. La fin du mariage est de procréer des enfants. A Sparte, qui ne *procréait* pas de citoyens était puni. (É. de Gir.)

— Fig. Le présent est la matière où le passé *procrée* l'avenir. (Th. Gaut.)

— Absol. Bornés au présent, les animaux dorment, mangent, *procréent*, vivent sans inquiétude et meurent sans regret. (Droz.)

— SE PROCRÉER, v. pron. Être procréé.

PROCRIS, s. f. pr. *pro-kriss*; de *Procris*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires de la tribu des zygénides, établi pour six espèces de l'Europe méridionale. || Nom vulgaire d'un papillon diurne.

— Bot. Genre d'urticées du Malabar.

PROCRIS. Myth. Fille d'Érechthée et de Praxithée, et femme de Céphale.

— Astron. Le *Chien de Procris*. Nom donné à la constellation nommée aussi *Canicule*.

PROCRUSTE, s. m. (de *Procruste*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des simplicipèdes, établi pour plus de vingt espèces de l'Europe, de l'Asie Mineure et de l'Afrique.

PROCRUSTE. Mythol. V. PROCUSTE.

PROCTALGIE, s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur à l'anus, sans phénomènes inflammatoires.

PROCTALGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la proctalgie.

PROCTITE, s. f. (du gr. πρωκτός, anus). Pathol. Inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE, s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; κήλη, hernie). Chir. Hernie ou chute du rectum.

PROCTOLEUQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πρωκτός, anus; λευκός, blanc). Entom. Qui a l'anus ou le bout des élytres blanc.

PROCTONCIE, s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement de l'anus.

PROCTOPE, s. m. (ét. gr., πρωκτός, anus; πούς, pied). Erpet. Syn. de PSEUDOPE.

— Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens du genre grèbe.

PROCTOPTOSE, s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; πτῶσις, chute). Chirurg. Syn. de PROCTOCÈLE.

PROCTORRAGIE, s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ῥαγή, rupture). Pathol. Hémorragie anale.

PROCTORRAGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui concerne la proctorragie.

PROCTORRHÉE, s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de mucosités par l'anus.

PROCTORRHÉIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la proctorrhée.

PROCTOTOME, s. m. Chir. Instrument servant à pratiquer la proctotomie.

PROCTOTOMIE, s. f. (étym. gr., πρωκτός, anus; τομή, section). Chir. Incision du rectum.

PROCTOTRÈTE, s. m. (étym. gr., πρωκτός, anus; τρητός, perforé). Erpet. Genre de sauriens de l'ordre des iguaniens pleurodontes, qui vivent principalement au Chili.

PROCTOTRUPE, s. m. (étym. gr., πρωκτός, anus; τρύπα, tarière). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, tribu des proctotrupiens.

PROCTOTRUPIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *proctotrupe*; gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble au proctotrupe. || PROCTOTRUPIDES, s. m. pl. Famille de la tribu des proctotrupiens, comprenant la plus grande partie des espèces de cette tribu.

PROCTOTRUPIEN, ENNE, adj. Entom. Qui ressemble à un proctotrupe. || PROCTOTRUPIENS, s. m. pl. Tribu d'hyménoptères, qui a pour type le genre proctotrupe.

PROCTOTRUPITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au proctotrupe. || PROCTOTRUPITES, s. m. pl. Groupe de la tribu des proctotrupiens ne comprenant que le genre proctotrupe.

PROCUBITUS, s. m. Chir. Syn. de PROLAPSUS.

PROCULÉIEN, s. m. Antiq. rom. Membre d'une école de jurisconsultes fondée par Proculus. Les proculéiens avaient embrassé les principes philosophiques du stoïcisme, et ils portaient ces principes dans le droit, auquel ils imprimaient une rigueur trop absolue.

PROCULUS. Jurisconsulte romain, élève de Labéon, florissait au temps de Néron.

PROCURABLE, adj. 2 g. Qu'on peut procurer ou se procurer.

PROCURADORES, s. m. pl. Députés des villes dans les anciennes cortes des royaumes de l'Espagne.

PROCURALAT, s. m. Néol. Fonction de procureur général. Peu usité.

*** PROCURATEUR**, s. m. (ét. lat., *procurator*, même signif.; dérivé de *procurare*, avoir soin). Antiq. rom. Titre de certains magistrats envoyés par l'empereur pour le représenter dans les provinces. Il y avait trois classes de procurateurs : ceux qui étaient envoyés dans les provinces où il n'y avait pas de propréteur, ceux des provinces de l'empereur et ceux des provinces du sénat. La puissance des premiers était illimitée; les seconds étaient encore fort puissants; les derniers l'étaient beaucoup moins. On envoyait un procurateur dans une petite province attachée à une plus grande, lorsqu'il se trouvait dans cette dernière un proconsul ou un lieutenant de l'empereur. Ponce Pilate était procurateur de la Judée, qui dépendait de la Syrie; Vitellius, lieutenant de Syrie, l'envoya à Rome pour rendre compte de sa gestion à Tibère. Les Gaulois demandèrent en vain justice à Auguste des exactions de son *procurateur* Licinius. (H. Martin.) || Le titre de procurateur était donné encore à plusieurs officiers : *Procurateur du trésor, procurateur des teinturiers en pourpre, procurateur des mines*, etc.

— Hist. mod. Titre d'une des premières dignités dans quelques républiques d'Italie, telles que Gênes et Venise. || *Procurateur de Saint-Marc*. Grand dignitaire de la république de Venise, crée en l'an 1000 pour prendre soin de l'église de Saint-Marc et en administrer le revenu. Le nombre des procurateurs fut successivement porté jusqu'à neuf. Les procurateurs étaient censés les premiers sénateurs, et ils avaient le pas sur de toute la noblesse vénitienne; ils étaient bibliothécaires de Saint-Marc, conservaient les archives de la république, avaient l'administration des biens des orphelins, des veuves, etc. La république de Venise a nommé pour la médiation de la paix le *procurateur* Nani, le même dont nous avons une histoire célèbre. (Pellisson.) || *Grands procurateurs de la nation*. Deux membres du corps législatif chargés, sous la première république, de soutenir les accusations criminelles devant la haute cour nationale.

*** PROCURATIE**, s. f. (pron. *pro-ku-ra-ci*). Hist. Charge des procurateurs de Saint-Marc, à Venise.

— Juridiction des procurateurs. Les neuf procurateurs étaient divisés en trois procuraties ou chambres.

— Palais des procurateurs.

*** PROCURATION**, s. f. (pr. *pro-ku-ra-cion*; ét. lat., *pro*, pour, à la place de; *curatio*, action de prendre soin). Pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom comme il pourrait faire lui-même. Procuration générale et spéciale. Ample procuration. Procuration limitée. Procuration surannée. Être fondé, chargé de procuration. Être chargé de la procuration d'un prince pour épouser une princesse. Donner procuration. Révoquer sa procuration. Agir par procuration, en vertu d'une procuration. Les lords ont la faculté de voter par *procuration*. (Ledru-Rollin.)

— Acte qui contient cette délégation de pouvoir. Procuration en blanc. Formuler, rédiger, faire une procuration. Délivrer, signer, enregistrer une procuration.

— Anc. prat. *Procuration ad resignandum* (*ad resignandum* sont deux mots latins qui signifient *pour résigner*). Titre par lequel le pourvu donne pouvoir de résigner son office, c'est-à-dire de le remettre entre les mains du chef de l'État ou du chancelier, pour en disposer en faveur d'une personne désignée. || *Procuration cum libera* (sous entendu *facultate*, avec libre faculté). Procuration qui conférait le pouvoir d'administrer une chose et d'en disposer librement comme propriétaire.

— Hist. ecclés. *Droit de procuration*. Droit que les papes réclamaient sur les bénéficiers en France, et qui consistait en un repas ou une hospitalité de quelques jours. On devait aussi des procurations aux évêques, archevêques, etc., lorsqu'ils étaient en tournée épiscopale. Le droit de procuration s'échangeait souvent contre une somme d'argent.

PROCURATOIRE, adj. 2 g. Qui a rapport à une procuration.

PROCURATORIAL, ALE, adj. Qui a rapport au procurateur ou au procureur. Le siège procuratorial auprès d'un tribunal civil.

PROCURATORIEN, ENNE, adj. Hist. rom. Qui a rapport au procurateur. Les fonctions procuratoriennes.

*** PROCURATRICE**, s. f. V. PROCUREUR.

PROCURE, s. f. Hist. ecclés. Office de procureur dans une maison religieuse.

— Logement particulier où le procureur fait les affaires d'une communauté religieuse.

PROCURÉ, ÉE, part. pass. du v. Procurer. S'empl. adjectiv. Des fruits de primeur procurés à grands frais.

*** PROCURER**, v. a. 1re conj. (du lat. *procurare*, avoir soin pour). Faire obtenir. Procurer à quelqu'un un emploi, un avantage, une charge, un établissement. Procurer une audience favorable. J'allai voir don Ferdinand de

Leyva avant son départ, pour le remercier de nouveau de l'excellent poste qu'il m'avait *procuré*. (Le Sage.) Un hasard plus heureux a *procuré* à la bibliothèque de Paris un ancien livre des brames. (Volt.) Celui qui *procure* du travail donne souvent mieux que de l'argent. (De Jussieu.) Il suivit dans son ordre de bataille les principes qui lui avaient *procuré* la victoire de Leuctres. (Barthel.) Ces longues guerres lui avaient *procuré* de nouvelles connaissances sur les contrées orientales. (Malte-Brun.) Sa fortune et son esprit lui avaient *procuré* les plus brillantes connaissances. (A. Karr.) Le bien le plus précieux des peuples et le plus difficile à leur *procurer*, c'est la paix. (L. Veuillot.)

— Dans un sens analogue. Faire en sorte qu'une personne ait ce dont elle a besoin, ou ce qui lui est agréable. Procurer à quelqu'un un domestique, des munitions, des vivres. Procurer à ses enfants des divertissements, des plaisirs.

— *Procurer de.* Nous nous marions et *procurons* d'avoir des enfants. (Malherbe.) Inusité aujourd'hui.

— *Procurer que.* Le prince doit *procurer* que le peuple soit instruit de la loi de Dieu. (Boss.)

— Être cause, occasionner, en parlant des choses. Cette victoire a été décisive, et nous a procuré la paix. Cette potion lui a procuré quelques heures de sommeil. Ce n'est point l'or qui *procure* une vie commode. (Volt.) Le coquelicot guérit la pleurésie et *procure* le sommeil; il apaise les hémorragies et les crachements de sang. (B. de St-P.) L'économie politique doit *procurer* le bonheur des sociétés par l'organisation du travail et par la justice. (Proudh.)

— Se dit quelquefois en mauvaise part. Procurer des désagrèments. Procurer des dégoûts. L'Église eut horreur de la conduite de l'évêque Ithare, qui *procura* la mort de l'hérésiarque Priscillien. (Fleury.)

— Signifiait aussi Héberger, recevoir chez soi.

— Anc. jurispr. Suivre une affaire.

— SE PROCURER. v. pron. Procurer à soi; obtenir par ses soins. Se procurer de l'argent, des ressources. Se procurer de quoi vivre. La vie n'est qu'une longue suite d'efforts pour se *procurer* le bonheur: on n'y réussit que par la vertu. (Boiste.) De véritables amis, de vertueux et tendres époux se *procurent* un bonheur inconnu des autres hommes. (Id.) Il était souvent plus facile au moyen âge de refaire les traductions que de se *procurer* celles qui existaient. (E. Renan.)

— Être, pouvoir être procuré. Ce poison se procure très difficilement.

* **PROCUREUR, RATRICE**, s. (ét. lat., *pro*, pour, au nom de; *curare*, avoir soin). Celui, celle qui a pouvoir d'agir pour autrui. Procureur fondé. Agir par procureur. Plaider par procureur. Nommer quelqu'un son procureur général et spécial. Le moins qu'on peut faire agir son procureur, c'est le mieux. Les princesses se marient ordinairement par procureur. Ma fermière est ma *procuratrice* dans cette affaire. (Acad.)

T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est erreur,
Couche-toi le dernier, et vois fermer la porte.
Que si quelque affaire l'emporte,
Ne la fais point par *procureur*. (La Fontaine.)

— *Procureur de.* Pourquoi le prévenez-vous, et pourquoi vous faites-vous *procureur* de la cruauté d'autrui? (Malherbe.)

— Officier établi pour agir en justice au nom des plaideurs. Les procureurs, dont l'institution précède le règne de Philippe VI, ont été supprimés par la loi du 20 mars 1791, et remplacés, sous le consulat, par des avoués ayant les mêmes fonctions, c'est-à-dire représentant les parties, chargés et responsables de leurs pièces et titres, et mettant l'affaire en état. Office de procureur au parlement, au Châtelet. Procureur au parlement. Procureur au Châtelet. Constituer un procureur. Constituer procureur. Nommer, établir, désavouer, révoquer un procureur. Clerc de procureur. Etude de procureur. La pratique d'un procureur. Un *procureur* n'est pas un homme fort traitable. (Regnard.) Je vois qu'il n'est pas aisé de trouver un *procureur* honnête homme, encore moins un marquis qui paye ses dettes. (Voltaire.) ‖ *Procureur ad lites* (pour les procès). Procureur postulant. ‖ *Procureur ad negotia* (pour les affaires). Procureur fondé. V. AVOUÉ. En ce sens et dans quelques-uns des suivants, le féminin est *procureuse*. V. ce mot.

— *Procureur général.* Magistrat supérieur qui exerce les fonctions du ministère public près de la cour de cassation, de la cour des comptes, et des cours d'appel. Tout procureur général doit avoir trente ans accomplis. Sous ses ordres sont des avocats généraux, chargés du service des audiences, et des substituts chargés du service du parquet. ‖ *Procureur de la république.* Magistrat exerçant les fonctions du ministère public près des tribunaux de première instance sous la dépendance hiérarchique du procureur général. Il faut, pour être apte à remplir la fonction de procureur de la république, être âgé de vingt-cinq ans accomplis.

— Loc. prov. *Celui qui agit par procureur est souvent trompé en personne.* Il faut faire ses affaires soi-même. ‖ *Il a pris Jacques des Loges ou délage pour son procureur.* Se dit d'un homme qui est prévenu de quelque délit, et qui s'est enfui.

— Anc. cout. *Procureur de nation.* Assesseur au tribunal du recteur de l'université, qui réglait et présidait les assemblées de sa nation. ‖ *Procureur fiscal.* Officier qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun. On disait aussi, par abréviation, *le fiscal*.

— Hist. de Fr. *Procureur général* ou *procureur du roi.* Officier qui remplissait dans les parlements le rôle de nos procureurs généraux devant les cours d'appel. Pendant la révolution française, il y avait dans chaque chef-lieu de département un *procureur général syndic*; dans chaque district, un *procureur syndic*; dans chaque municipalité, un *procureur de la commune*.

— Hist. relig. Religieux chargé des intérêts temporels de la communauté. Le procureur. Le père procureur des chartreux. ‖ *Procureur de la fabrique.* Se disait pour Marguillier. ‖ *Procureur de la foi.* Celui qui faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'inquisition. ‖ *Procureur général.* Le religieux chargé des intérêts de tout l'ordre. Le procureur général des bénédictins, etc.

— Ornith. *Procureur de meunier.* Nom vulgaire du pivert.

— Techn. Instrument de fer usité dans le coulage des glaces.

* **PROCUREUSE**, s. f. Femme d'un procureur ou d'un magistrat ayant le titre de procureur. Se dit le plus souvent familièrement et par plaisanterie. La procureuse générale. J'ai vu depuis peu la *procureuse* générale. (Mme de Sév.) Je fis connaissance avec une greffière et deux *procureuses* dont les caractères étaient fort plaisants. (Le Sage.) Je devins *procureuse*, sans toutefois cesser d'être dame de paroisse. (Id.)

— Pop. Proxénète. Les autres naissent avec des âmes de courtisanes et de *procureuses*. (H. Taine.)

* **PROCUSTE** ou **PROCRUSTE** s. m. Mythol. Brigand de l'Attique, qui étendait les voyageurs sur un lit de fer, tuaillant ceux qui étaient trop petits, et mutilant ceux qui étaient trop grands. Il fut mis à mort par Thésée.

— Fig. *Lit de Procuste.* Règle mesquine et tyrannique. Le besoin de faire tenir un livre en un nombre de volumes indiqué d'avance expose à le faire passer sur le lit de *Procuste*. (Duf ully.)

— *Mettre sur le lit de Procuste.* Plier, courber les faits à son système, à sa manière de voir. Les moralistes allemands ont relevé le sentiment et l'enthousiasme des dédains d'une raison tyrannique, qui mettait sur le lit de *Procuste* l'homme et la nature, afin d'en retrancher ce que la philosophie matérialiste ne pouvait comprendre. (Mme de Stael.)

PROCYON, s. m. (ét. gr., πρό, avant; κύων, chien). Astron. Étoile de la première grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit Chien, et qui se montre onze jours avant la canicule.

— Mamm. Un des noms du raton.

PROCYONIN, INE, adj. Mamm. Qui a rapport au procyon. ‖ PROCYONINS, s. m. pl. Groupe de carnassiers de la famille des ours, ayant pour type le genre raton.

PRODÉANITE, s. m. Hist. relig. Un des noms des hermiens.

PRO DEO, pron. *pro deo*. Locution latine qui signifie *pour Dieu* et se prend dans le sens de Gratuitement. On lui accole souvent par répétition le mot *gratis*. Je lui fais cette donation *gratis pro Deo*.

PRODIAGNOSE, s. f. pr. *pro-di-a-ghnoze*; et. lat., *pro*, avant; fr. *diagnose*. Méd. Pronostic d'une maladie qui n'est pas encore déclarée.

PRODICÉLIE, s. f. Helminth. Syn. de BOTHRIDIE.

PRODICOS, s. m. (pr. *pro-di-koss*; mot grec, même signif.). Antiq. gr. Titre des tuteurs des rois encore mineurs de Lacédémone. Lycurgue gouverna pendant quelque temps comme *prodicos*. (Compl. de l'Acad.)

PRODICTATEUR, s. m. (et. lat., *pro*, pour; *dictator*, dictateur). Antiq. rom. Magistrat qui remplissait les fonctions de dictateur sans en avoir le titre. Après la bataille de Trasimène, Fabius Cunctator fut nommé prodictateur, 217 av. Jésus-Christ.

PRODICTATURE, s. f. Dignité, fonctions de prodictateur. ‖ Durée de ces fonctions.

PRODICUS, Philosophe grec, né à Julis, dans l'île de Céos, est rangé, d'ordinaire, parmi les sophistes. Il enseigna à Athènes, vers 430 av. J. C. Il écrivit sur la physique, la rhétorique et la morale. Accusé d'athéisme, Prodicus mourut de la ciguë.

* **PRODIGALEMENT**, adv. Avec prodigalité. Dépenser prodigalement sa fortune, ses revenus. Le sang *prodigalement* répandu des martyrs. (Acad.)

* **PRODIGALITÉ**, s. f. (ét. lat., *prodigalitas*, même signif.; rad. *prodigus*, prodigue). Action de prodiguer; profusions; action d'une personne prodigue. Faire des prodigalités. Se ruiner en prodigalités, en folles prodigalités. Il ne faut pas s'autoriser de petites économies pour s'abandonner à de grandes prodigalités. Il y a des économies ruineuses et des *prodigalités* lucratives. (Mme de Puisieux.)

— Se prend quelquefois en bonne part. Réduire sa fortune par de louables, par de saintes, par de pieuses prodigalités. J'aime cette *prodigalité* des richesses terrestres pour une autre vie. (Mme de Stael.)

— Caractère, habitude du prodigue. Orgueilleuse prodigalité. Grande prodigalité. Avoir de la prodigalité, trop de prodigalité. Donner avec prodigalité. En toutes choses, la prodigalité nuit. La *prodigalité* est moins honteuse que l'avarice. (Acad.) L'avarice produit quelquefois la *prodigalité*, et la *prodigalité* l'avarice. (La Rochefoucauld.) La *prodigalité* fait plus de trépans que l'avarice. (Mme C. Bachi.)

— Fig. Tant ils se confiaient dans la *prodigalité* de la nature. (Mme de Stael.)

— Emploi abusif, exagéré. La *prodigalité* des ornements nuit à l'effet. (H. de Balz.)

* **PRODIGE**, s. m. (ét. lat., *prodigium*, fait de *producere*, assigner, marquer, parce que les prodiges étaient regardés comme les signes de quelques grands événements. Effet contre le cours ordinaire de la nature. Faire des prodiges. Opérer des prodiges. Dieu seul peut opérer de vrais prodiges. La superstition aime à transformer tout en prodiges. Ce prodige semble présager quelque grand événement. Sans cause connue, le soleil perd tout à coup sa lumière: c'est un *prodige*. (Dict. de la Conv.) Un homme du peuple, à force d'assurer qu'il a vu un *prodige*, se persuade faussement qu'il a vu un *prodige*. (La Bruyère.) Des *prodiges*, selon Facite, protestèrent aussi contre le forfait. (P. de St-Victor.)

Pour qui ne les croit point, il n'est point de *prodiges*,
Ils sont l'appât grossier des peuples ignorants,
L'invention du fourbe, et le mépris des grands.
(Voltaire.)

Ces *prodiges* sans nombre, avis des dieux vengeurs,
Ne purent du destin conjurer les rigueurs
(De Saint-Ange.)

— Chose extraordinaire qui semble au-dessus des forces de l'homme ou de la nature. Grand prodige. Prodige étonnant. Merveilleux prodige. Devoir sa délivrance à un prodige. Qui faisait des *prodiges* sur le clavecin. (J.-J. Rousseau.) Chez les peuples civilisés, l'amour de la patrie a fait des *prodiges*. (Chateaubriand.) Je suis las de raconter des *prodiges*; les polypes a bras en ont un autre à nous offrir. (Bonnet.) La science nous montre des *prodiges* dans la structure du plus humble vermisseau. (J. Favre. Si la valeur a ses *prodiges*, elle a aussi ses périls. (Ed. de Gir.) La science a accompli de véritables *prodiges* pour assainir les locaux insalubres. (J. Simon.)

Cessez de mutiler tous ces grands monuments,
Ces *prodiges* des arts consacrés par le temps. (Volt.)
La, du monde naissant vous suivez les vestiges,
Et vous errez sans cesse au milieu des *prodiges*.
(De Fontanes.)

— Par exagér. Personne ou chose qui excelle en bien ou en mal. Cet homme est un prodige de savoir, de valeur, d'esprit, de mémoire, etc. Cet enfant est un vrai prodige, un petit prodige. Cette femme est un prodige de beauté. Néron fut un prodige de cruauté. Cette machine est un prodige. L'Apollon du Belvédère est un prodige de l'art. Le paon est un prodige de la nature. Faire des prodiges de valeur. Prodige de vertu, de méchanceté, de vice, de grandeur. Au début de notre liaison, cette femme avait cru mettre la main sur un petit *prodige*, un grand poète de mansarde. (A. Daudet.)

Homme né pour souffrir, *prodige* d'ignorance,
Où vas-tu donc chercher la stupide arrogance?
(L. Racine.)

— *Tenir du prodige.* Être étonnant, merveilleux.

— Syn. comp. PRODIGE, MIRACLE, MERVEILLE. V. MIRACLE.

* **PRODIGIEUSEMENT**, adv. D'une manière prodigieuse, excessive, étonnante. Un homme prodigieusement riche. Une maison prodigieusement grande. Grossir prodigieusement. Manger prodigieusement. Les apostrophes et les figures de toute espèce, multipliées et exagérées, sont la poésie et l'éloquence de nos jours, parce que cette manière d'écrire est *prodigieusement* aisée. (La Harpe.) Le buffle hait *prodigieusement* la couleur rouge. (Cuvier.) Croire que le génie et la sagesse humaine se renferment dans un cercle d'inventions mécaniques, c'est *prodigieusement* se tromper. (Chateaubriand.)

— *Prodigieusement de.* Paris est fort bon pour ceux qui ont beaucoup d'ambition, de grandes passions et *prodigieusement* d'argent. (Volt.)

* **PRODIGIEUX, EUSE**, adj. rad. *prodige*). Qui semble surnaturel, qui tient du prodige, en bien comme en mal. Prescrire un remède d'un effet prodigieux. Se jeter dans des excès prodigieux. Se débaucher. Obtenir un succès prodigieux. Avoir un esprit prodigieux, une mémoire prodigieuse. Faire une dépense prodigieuse. Avoir fait en peu de temps une fortune prodigieuse. Pendant trois siècles, les empereurs romains sévirent contre les chrétiens avec une cruauté prodigieuse. La *prodigieuse* diversité des langues et leur mobilité prouvent la volonté du Créateur de séparer l'espèce humaine en peuplades et en nations. (Boiste.) Accident *prodigieux*. (Mairet.) Pour faire un bon livre, il faut un temps *prodigieux*, et la patience d'un saint. (Volt.) Le nombre d'animaux qui composent chaque espèce est *prodigieux*. (A. Libes.) Arrêtons-nous, et jetons un regard en arrière, pour contempler les *prodigieux* travaux du général Bonaparte. (Thiers.)

— Se dit avec un nom de personne par rapport aux dimensions du corps ou aux qualités de l'âme. Ce prince *prodigieux* était extrêmement modéré. Montes[illegible] eu. De la terre étonnée enfant *prodigieux*. (Delille.)

— PRODIGIEUX, s. m. Ce qui est prodigieux. Les peuples, comme les enfants, ont toujours aimé le prodigieux.

PRODIGIOSITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est prodigieux. Toutes les *prodigiosités* de cette architecture se détachaient sur un fond blanc. (Th. Gautier. Je suis aussi las que si j'avais exécuté toutes les *prodigiosités* de Sardanapale. (Id.)

* **PRODIGUE**, adj. 2 g. (du lat. *prodigus*, même signif.). Qui dissipe son bien en folles et excessives dépenses. Un homme prodigue. Une femme prodigue. L'héritier *prodigue* paye de superbes funérailles et dévore le reste. (La Bruyère.)

— *Enfant prodigue.* Personnage d'une parabole de l'Évangile qui reçoit par avance sa part d'héritage et revient à la maison paternelle après l'avoir follement dépensée. ‖ Fig. Jeune homme qui, après beaucoup de fautes, revient à la résipiscence.

— *Prodigue à.* La marquise de Crequi était la femme la plus *prodigue* aux pauvres. (Saint-Simon.)

— *Prodigue de.* Prodigue de son bien et du bien des autres. Suivant une maxime latine, ceux qui sont avides de louanges sont prodigues d'argent.

Prodigue de ses biens, un père plein d'amour
S'empresse d'enrichir ceux qu'il a mis au jour
(L. Racine.)

— Fig. Prodigue de serments. Prodigue de promesses. Prodigue de paroles. Prodigue de louanges. Les hommes les moins généreux sont toujours prodigues d'avis. *Prodigues* de morale dans leurs discours, les hommes ne s'en montrent avares que dans leurs actions. (S. Dubay.)

— En bonne part. Qui donne, qui sacrifie généreusement. Prodigue de son sang, de sa vie pour son pays. Prodigue de son bien pour soulager les malheureux. Que, pour sauver l'État, il soit *prodigue* de soi-même. (Balzac.)

Il faut sur les Troyens, *prodigue* de sa vie;
Trois fois appelle Énée, et trois fois le défie. (Delille.)
La, concourés de terre, et Prospère et Caudle,
Et le triste Gallus, *prodigue* de ses jours,
Accourent sur les pas du chantre des amours.
(Molleyault.)

— En mauvaise part. Et *prodigue* surtout du sang des misérables. (Racine.)

— *Prodigue pour.* Elle devient avare pour elle-même, afin d'être *prodigue* pour Jésus-Christ. (Flechier.)

— Se dit aussi des choses. Moins prodigues. Amitié peu ligne. Sa *prodigue* amitié ne se réserve rien. (Boil.) Cela tient à notre caractère *prodigue*. (A. Dum.)

— Loc. prov. *A père avare, enfant prodigue.*

— PRODIGUE, s. 2 g. Personne prodigue. Un prodigue. Une prodigue. Vous êtes un prodigue, une prodigue. Il peut être défendu aux *prodigues* de plaider, de transiger, d'emprunter, etc., sans l'assistance d'un conseil. (Acad.) Le *prodigue* jouit moins que l'économe. (Boiste.) Les *prodigues* ne connaissent le prix de la fortune que lorsqu'ils l'ont perdue. (Bonnin.) Il n'y a pas de plus violent *prodigue* qu'un avare qui prend le mors aux dents. (V. Hugo.) Il était de ces charmants *prodigues* pour qui le plaisir est l'essence même de la vie. (G. Ohnet.)

— L'enfant prodigue de l'Évangile. Quand on y lit cet heureux retour du *prodigue* retrouvé, et ce transport du père attendri qui met en joie toute sa famille... (Bossuet.)

— Syn. comp. PRODIGUE, DISSIPATEUR. V. DISSIPATEUR.

PRODIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Prodiguer. S'emploie adjectiv. Bien prodigué. Trésor prodigué. Voilà donc les hommes merveilleux à qui l'estime de leurs contemporains a été *prodiguée* pendant leur vie, et l'immortalité réservée après leur trépas! (J.-J. Rouss.) L'argent, la nacre, l'or, les cristaux, furent de nouveau *prodigués* sous de nouvelles formes. (H. de Balz.)

— *Prodigué à.* Louange prodiguée au premier venu. Soins prodigués à un ami. Les récompenses sont *prodiguées* au bel esprit, et la vertu reste sans honneurs. (J.-J. Rouss.) L'or, le saphir, le rubis, ont été *prodigués* à des insectes invisibles. (A. Mart.)

— *Prodigué par.*

Si les parfums étaient *prodigués* par les grands,
Ils offrire ce qu'on a, disaient les pauvres gens:
Et la paix quelquefois fumait au lieu d'encens.
(Arnault.)

Mais c'est par le plaisir qu'il conduit les humains.
Semez du moins les dons *prodigués* par ses mains.
(Voltaire.)

— *Prodigué pour.* Son sang et sa vie prodigués pour le pays.

PRODIGUEMENT, adv. (radic. *prodigue*). Avec prodigalité.

Nature, en vous *prodiguement* féconde,
Vous a donné tout son plus et son mieux.
(De Belloy.)

* **PRODIGUER**, v. a. 1re conj. (radic. *prodigue*). Dépenser avec excès; donner avec profusion. Prodiguer son bien, sa fortune, ses trésors. Il a *prodigué* toutes les richesses que son père avait amassées. (Acad.) *Prodiguer* son bien, ses trésors pour le soulagement des malheureux, c'est en faire un bon emploi. (Id.)

— *Prodiguer sa voix.* Se faire entendre souvent, en parlant d'un chanteur.

— *Prodiguer un secret.* Le révéler à tout venant.

C'est à vous de choisir des confidents discrets,
Seigneur, et de ne pas *prodiguer* vos secrets. (RACINE.)

— Ne pas épargner. Prodiguer son sang, sa vie. Prodiguer ses caresses, ses faveurs, ses bontés. La nature lui a prodigué ses dons. On ne *prodigue* jamais tant sa vie que lorsqu'on a le plus à perdre. (Duclos.) La nature, en *prodiguant* tant de beauté à l'oiseau-mouche, n'a pas oublié le colibri, son voisin et son proche parent; elle l'a produit sous le même climat et forme sur le même modèle. (Buffon.) Enfin, celle-ci parvint à le calmer en lui *prodiguant* les noms les plus propres à réveiller son espérance. (B. de St-P.)

Tu ne m'as *prodigué* tes perfides bienfaits
Que pour me faire mieux sentir la tyrannie,
Et m'accabler enfin de plus d'ignominie. (RAC.)
Soyez vrai, mais discret; soyez ouvert, mais sage.
Et, sans la *prodiguer*, aimez la vérité. (VOLTAIRE.)

— En mauvaise part. Prodiguer sa parole. Prodiguer ses serments. Prodiguer légèrement sa vie, sa santé. Prodiguer les artifices. Plusieurs écrivains anglais ont *prodigué* à Cromwell des éloges excessifs que la morale repousse. (J.-J. Rouss.)

— User sans ménagement de. Pour l'infanterie du premier corps, tant qu'il la commanderait, il ne la laisserait pas ainsi *prodiguer*. (De Ségur.)

— SE PRODIGUER, v. pronom. Être prodigué. Rien ne se *prodigue* plus volontiers que les flatteries, les promesses, et plus difficilement que les services. (Boiste.) Chez toi se *prodigue* et le rouge et le fard. (Boileau.)

— Se donner prodigalement l'un à l'autre. Les diplomates se prodiguent les protestations et les serments.

— Se multiplier, s'offrir souvent. Se prodiguer pour ses amis. Les courtisans se prodiguent à tous. Il vient un temps où il ne faut plus se *prodiguer* au monde. (Voltaire.)

— Mettre sa propre personne trop en évidence. Montrez-vous, mais ne vous prodiguez pas tant.

PRODIGUEUR, s. m. Celui qui prodigue. A ce compte, nous autres *prodigueurs* de vie, nous devrions mourir tous les huit jours. (Mirabeau.)

PRODITION, s. f. (pr. *pro-di-cion;* du lat. *proditio*, même signif.). S'est dit pour Trahison, délation.

PRODITOIRE, adj. 2 g. (ét. lat., *proditio*, trahison). Qui a rapport à une trahison. Un acte proditoire.

* **PRODITOIREMENT**, adv. (rad. *proditoire*). En trahison. Tuer quelqu'un proditoirement. Il était d'usage autrefois en style de palais, dans les matières criminelles où il s'agissait d'assassinat.

PRODONTIE, s. f. (pr. *pro-don-ti;* et gr., πρό, avant; ὀδούς, ὀντος, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type vit au Brésil.

PRODOTE, s. m. (ét. gr., προδότης, traître). Ornith. Syn. d'INDICATEUR.

* **PRODROME**, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; δρόμος, course). Préface; préliminaire d'un ouvrage; introduction à quelque étude.

— Fig. Ce qui précède, qui annonce. Les scribes et les pharisiens, qui ne valaient rien et qui n'ont jamais été que les *prodromes* de ceux ci... (Guy Patin.)

— Hist. nat. Traité qui sert d'introduction à l'étude de la science. Le Prodrome de Candolle.

— Horlog. Battement que font entendre quelques horloges un peu avant que l'heure sonne.

— Médec. Temps qui précède immédiatement une maladie, et dans lequel se manifestent déjà les signes précurseurs.

PRODROME (Théodore). V. THÉODORE.

PRODROMIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport aux prodromes d'une maladie.

PRODUCTE, s. m. (du lat. *productus*, allongé). Bot. Éperon de certaines fleurs.

— Moll. Genre de coquilles bivalves fossiles.

* **PRODUCTEUR, TRICE**, adj. Qui produit, qui est cause de production. Génie producteur. Industrie productrice. Les causes productrices de nos idées. Combien je suis éloigné de quelques philosophes modernes qui osent nier une intelligence suprême, *productrice* de tous ces mondes! (Voltaire.) L'équilibre entre le besoin et la faculté *productrice* est plus qu'une théorie, c'est un fait. (Proudhon.) Les traits humains et maternels de Cérès se sont perdus dans la face vaste, vague, indifférente de la nature *productrice*. (P. de St-Victor.)

— PRODUCTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui produit. Le producteur d'une œuvre immortelle.

— Par extens. Auteur, écrivain. Quel producteur que Balzac!

* **PRODUCTEUR**, s. m. Écon. polit. Celui qui crée, par son travail, les produits agricoles ou industriels. Il se dit par opposition à Consommateur. Les producteurs et les consommateurs. Les économistes divisent les peuples en consommateurs et en producteurs; ceux-ci sont les plus utiles et les moins protégés. Le soldat vit aux dépens du *producteur*. (Say.) Le système d'impôt actuel est conçu de manière que le *producteur* paye tout, le capitaliste rien. (Proudhon.)

PRODUCTIBILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE, adj. 2 g. Didact. Qui peut être produit, qui est susceptible d'être produit.

PRODUCTIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *producte;* gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui a rapport au producte. || PRODUCTIDES, s. f. pl. Famille de mollusques fossiles, ayant pour type le genre producte.

* **PRODUCTIF, IVE**, adj. Qui produit, qui est d'un bon rapport. Un bien productif. Une terre productive. Le sol le plus *productif* est celui dont les molécules peuvent être divisées plus menu. (Raspail.)

— Fig. Une entreprise productive. Un commerce productif. De son cerveau *productif* il fera jaillir des arts. (Michelet.) Un impôt à la fois beau et *productif* et facile à percevoir, il n'y faut pas songer s'il est injuste. (Vacherot.) Seuls les cultivateurs forment la classe *productive;* le reste est une classe stérile. (L. Blanc.)

— *Productif de.* Capital productif d'intérêts.

* **PRODUCTION**, s. f. (pron. *pro-duk-cion;* ét. lat., *productio*, même signif.; forme de *producere*, produire). Action de produire. La nature n'est pas moins admirable dans la *production* d'un ciron que dans celle d'un éléphant. (Acad.) La *production* des êtres est généralement proportionnée à leur destruction. (Id.) La *production* des livres est une manière de génération à laquelle aussi tout âge n'est pas propre. (Stendhal.)

— Action de montrer, de faire voir. Jésus-Christ, sans bien et sans aucune *production* au dehors de science, est dans son ordre de sainteté. (Pascal.)

— Par extens. Ce qui est produit. Les productions de la nature sont autant de merveilles. Les productions du sol de la France sont très variées et suffisent à tous les besoins de la vie. Ce tableau, cette statue, ce monument est l'une des plus belles productions de l'art. L'*Iliade* est une admirable production de l'esprit. Multiplier les bonnes, les belles productions. Retrancher les productions dangereuses. De tous les instruments dont la nature a si libéralement muni ses *productions* chéries, la trompe est peut-être le plus complet et le plus admirable. (Buff.) Ces *productions* marines sont incorporées dans la pierre. (Id.) Rien ne décourage tant le vrai mérite que l'encens donné aux mauvaises *productions*. (Grimm.) Les plus nobles *productions* du génie et du talent ont toutes passé par la critique la moins juste, avant d'arriver à l'admiration la plus durable. (Ed. de Gir.) Les *productions* de l'agriculture ne peuvent être défendues que par la religion des peuples. (De Bonald.)

Le défaut des auteurs dans leurs *productions*,
C'est d'en tyranniser les conversations. (MOLIÈRE.)

— Anat. Syn. de PROLONGEMENT. Le mésentère est une production du péritoine, le médiastin une production de la plèvre. || *Productions accidentelles*. Tissus accidentellement développés dans une partie quelconque, mais analogues à quelque tissu naturel du corps humain, ce qui distingue ces productions des corps étrangers. || *Productions plastiques*. Productions accidentelles amenées par l'inflammation de certains tissus.

— Écon. polit. Ce que produisent le sol et l'industrie d'un pays. Toute terre doit être évaluée sur la production. La production et la consommation se contrôlent l'une par l'autre. Toutes les sources de la *production* concourent à la formation de la richesse publique. (V. Cousin.) L'industrie a pour but la *production;* la guerre, la destruction. (Michel Chevalier.) La division du travail centuple les forces de la *production*. (L. Blanc.)

— Procéd. Action de produire, de déposer au greffe d'un tribunal les pièces et titres de chacune des parties, afin que le juge en prenne connaissance. Production de pièces. Faire une production. Faire sa production. Faire une nouvelle production. Ne faire qu'une production principale. || Titres et écritures qu'on produit. Mettre sa production au greffe. Production en état.

— Prosod. lat. Syn. d'ECTASE.

— Turf. Rendement d'une année relativement aux qualités des chevaux.

PRODUCTIVITÉ, s. f. (rad. *productif*). Didact. Puissance de produire. La théorie de la *productivité* réelle du travail et celle de la *productivité* fictive du capital sont l'une et l'autre essentiellement économiques. (Proudhon.)

* **PRODUIRE**, v. a. 1e conj. (du lat. *producere*, même signif.). *Je produis, nous produisons. Je produisais, nous produisions. Je produisis, nous produisîmes. Que je produise. Que je produisisse. Produisant, produit.* Engendrer, donner naissance. Tout animal produit son semblable. La femelle du tigre *produit* quatre ou cinq jeunes à la fois. (L. Ardant.) J'ai fait élever des lapins avec des hases et des hevres avec des lapines; mais ces essais n'ont rien *produit*. (Buffon.) Un seul orme *produit* 529,000 graines. (A. Karr.)

— Absol. Le bélier ne *produit* point avec la chèvre. (Buff.)

— Par anal. Dieu, sans changer de conduite, *produit* une infinité d'ouvrages admirables. (Malebr.) Mais la nature a *produit* dans ces vastes régions une espèce analogue et qui le représente (Buffon). La plus grande irruption de l'océan dans les terres est celle qui a *produit* la mer Méditerranée. (Id.)

C'est à l'eau dont tout sort que Thalès nous ramène;
L'air seul a tout *produit*, nous dit Anaximène. (L. RAC.)

— Fig. La Grèce a produit de grands hommes. Malheur au siècle qui *produit* de ces hommes rares et merveilleux! (Mass.) Vous passez pour un prodige, et je ne doute pas que l'Espagne ne se trouve un jour aussi vaine de vous avoir *produit* que la Grèce d'avoir vu naître ses sages. (Le Sage.) Une époque qui *produit* de grands sculpteurs fournit aussi de bons peintres. (Th. Gaut.) Toujours une conception nouvelle des choses divines et humaines *produit* une façon nouvelle d'entendre la beauté. (H. Taine.) La passion *produit* le vice ou le crime chez les uns, la faute et la honte chez les autres. (P. Janet.)

— Faire naître, rapporter, en parlant des biens de la terre. La terre produit abondamment tout ce qui est nécessaire aux besoins et aux jouissances de l'homme. Ce pays produit beaucoup de blé. La France produit du blé, du vin, des fruits, etc. L'Amérique produit de l'or et des diamants. Ces arbres produisent les plus beaux fruits. La terre ne *produit* spontanément que des végétaux insipides et des animaux malfaisants. (E. About.)

— Dans un sens analogue. En France, c'est la Picardie et la Normandie qui *produisent* les hommes les plus grands. (Maquel.)

— Absol. Le désert qui environne la ville de Rome, cette terre fatiguée de gloire, qui semble dédaigner de *produire*, n'est qu'une contrée inculte et négligée pour qui la considère seulement sous le rapport de l'utilité. (Mme de Staël.)

— En économie politique, il se dit particulièrement en parlant d'agriculture et d'industrie. Tout ce que l'agriculture et l'industrie produisent en France. || En ce sens, il s'emploie absolument. La France produit beaucoup, produit considérablement. L'industrie produit de plus en plus. L'agriculture ne produit pas autant que l'industrie.

— Faire, créer, en parlant des ouvrages de l'esprit et de l'art. Cet auteur est fécond, il a produit beaucoup d'ouvrages. La peinture n'a jamais rien produit de plus beau que les tableaux de Raphaël. La poésie dramatique française n'a rien produit d'aussi parfait que les tragédies de Corneille et de Racine. Je tiens cette comédie une des plus plaisantes que l'auteur ait *produites*. (Mol.) Quelle opinion fallait-il donc qu'eussent des sciences les Égyptiens mêmes, chez qui elles étaient nées? C'est qu'ils voyaient de près les sources qui les avaient *produites*. (J.-J. Rouss.) Les grandes vérités élèvent l'âme et *produisent* les grandes pensées. (A. Martin.) Ce n'est que de nos jours qu'on a vu de ces organisations énergiques et herculéennes se mettre, en quelque sorte, en demeure de tirer d'elles-mêmes tout ce qu'elles pourraient *produire*. (Ste-Beuve.)

— Absol. Le génie qui *produit* restera toujours aussi supérieur au copiste qui ne fait qu'imiter, que la nature est au-dessus de l'art. (D'Alembert.)

— Procurer de l'avantage, du revenu. Cette charge produit dix mille francs par an. Cet argent produit six pour cent d'intérêt. Le monopole du tabac *produit* plus de cent millions de bénéfice net à l'État. (A. Karr.)

— Fig. Quand vous vous serez rendu malade à force de tourments, qu'est-ce que cela vous produira? Que t'ont *produit* tes dieux? quel bien t'ont-ils pu faire? (Voltaire.)

— Causer, occasionner. La guerre produit de grands maux. Les exhalaisons des marais produisent beaucoup de maladies. Ce testament a produit d'interminables procès. L'intérêt a produit bien des crimes. Cela ne produira pas un bon effet, ne produira aucun effet. L'ignorance *produit* la superstition; le demi-savoir *produit* l'athéisme; la vraie science *produit* la vraie religion. (Boiste.) Le mal qu'on dit d'autrui ne *produit* que du mal. (Boil.) Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a *produit* tous les effets que nous voyons dans le monde ont dit une grande absurdité. (Montesq.) J'entends dire que la tragédie mène à la pitié par la terreur. Soit, mais quelle est cette pitié? Une émotion passagère et vaine, qui ne dure pas plus que l'illusion qui l'a *produite*. (J.-J. Rousseau.) Il est impossible de prouver que le seul mouvement puisse *produire* l'entendement. (Volt.) Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût *produit* la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'Église. (Id.) La percussion du marteau ne peut *produire* que ce rapprochement. (Buff.) Cependant, d'un autre côté, notre apparition en Angleterre y avait *produit* un étrange mouvement. (Las-Cases.) Quelle cause a *produit* ces fléaux destructeurs? (Delille.) Dans la foule des ecclésiastiques, l'apparition subite de cet homme redouté *produisit* un étonnement mêlé de terreur. (F. Fabre.)

— En ce sens, Se dit aussi avec un nom de personne pour sujet. Tout inconnu qu'il m'est, il *produit* ma misère. (Corneille.)

— Exposer à la vue, à l'examen. Produire des titres, des pièces justificatives.

— Fig. *Produire des autorités, des raisons.* Les alléguer, les mettre en avant, les faire connaître.

— Par extens. Si on leur reproche leur extrême relâchement, ils *produisent* incontinent au public leurs directeurs austères. (Pascal.)

— Introduire, faire connaître. Produire un jeune homme dans le monde, dans la société, à la cour. Vous avez grand tort, Dorante, de *produire* ici des gens de ce caractère. (Dancourt.)

Morbleu! quelle maîtresse à *produire* à la cour,
Et qu'elle donnerait de lustre à mon retour! (É. AUGIER.)

— Par extens. D'aujourd'hui seulement je *produis* mon visage. (Corn.) On *produit*, sans rougir, ses sentiments et ses pensées. (Fléchier.)

— Jurispr. *Produire des témoins.* Les faire entendre en justice. || Absol. Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pièces justificatives. Produire au greffe. Produire dans le délai. Les parties n'ont pas produit. || *Les parties ont été appointées à écrire, produire et contredire.* L'affaire n'ayant pu être jugée à l'audience, on a ordonné aux parties de fournir leurs raisons par écrit, et de produire leurs pièces.

— SE PRODUIRE, v. pron. Être, pouvoir être produit. Un acte illégal se produit rarement. L'école doctrinaire analyse les faits et démontre qu'ils étaient nécessaires par cela même qu'ils se sont *produits*. (T. Delord.)

— Se montrer, s'exposer à la vue. Quoi! vous osez, dit-elle, à mes yeux vous *produire?* (La Font.) On a peur de son génie, on veut l'empêcher de se *produire*. (A. Daudet.)

— S'introduire, se faire connaître. Se produire dans une société. Se produire de soi-même. Il pouvait comme un autre apprendre en étudiant; mais bien vite il vit que cela ne le menait à rien, et il aima mieux se *produire* que s'instruire. (P.-L. Courier.)

— Se dit aussi des choses. Le talent de cet orateur s'est produit avec éclat. Le vice est si hideux qu'il ne se produit que sous le masque de la vertu. La médiocrité se produit hardiment au grand jour. Cette opinion se *produit* en sûreté sous le nom de spéculation. (Pascal.)

— *Se produire à.* Dans tous les beaux-arts, c'est un supplice assez fâcheux que de se *produire* à des sots. (Molière.)

— *Se produire par.*

J'ai la plume féconde et la bouche stérile,
Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville;
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
Que quand je me *produis* par la bouche d'autrui. (CORNEILLE.)

PRODUIT, ITE, part. pass. du v. Produire. S'empl. adjectiv. Le bien *produit* par le vice est toujours mêlé de mal. (Vauvenargues.) Tous les événements sont *produits* les uns par les autres, je l'avoue. (Volt.) Une autre terre un peu moins brute est la matière calcaire *produite* originairement par les dépouilles des coquillages, et de même réduite en poudre par les frottements et par le mouvement des eaux. (Buff.) La douleur de l'âme ne peut être *produite* que par la pensée. (Id.) Tous les accidents *produits* par les Grâces enchantent ces poétiques débris. (Lamart.)

— Mis en avant dans une discussion. Ces passages de saint Chrysostome déjà tant de fois *produits*... (Bossuet.)

— Montré. Si ce fils tant pleuré dans Messène est *produit*... (Voltaire.)

— Introduit, présenté. Chamillard *produit* à la cour pour faire la partie du roi au billard. (Duclos.)

* **PRODUIT**, s. m. (rad. *produire*). Résultat de la production; ce que rapporte une chose. Le produit d'une charge, d'une ferme, d'une terre. Augmenter le produit de son bien par des améliorations successives. Vivre du produit de son travail, du produit de sa plume. Excellent produit. Bon produit. Grand produit. Faible produit. Avoir, recueillir le produit. L'homme ne fait que passer sur la terre; mais il y laisse le *produit* de ses labeurs. (Buchez.)

— *Produit net.* Ce que rapporte un bien, toutes charges et tous frais déduits.

— Fig. Produit intellectuel. Produit moral. Le cerveau n'a pas plus de droit que l'estomac ou que la machine à s'enorgueillir de ses produits. Le malheur est le produit du vice, le bonheur celui de la vertu. Les facultés de l'âme nous sont connues par leurs *produits*, comme les agents physiques par leurs effets. (A. Jacques.) L'homme n'estime que les *produits* de la réflexion et du raisonnement. (Proudhon.) Ces formidables barons du Rhin, *produits* robustes d'une nature âpre et farouche. (V. Hugo.)

— Se dit aussi d'un résultat physique obtenu par l'exercice des facultés de l'âme. Le feu n'est que le *produit* de l'industrie de l'homme. (Buffon.)

— Arithm. Résultat de la multiplication de deux nombres. A l'égard du produit, les deux nombres multipliés prennent le nom de facteurs. || *Faux produit.* Opération subsidiaire dans les multiplications où entrent des nombres complexes.

— Chim. Résultat d'une opération chimique; tout corps simple ou composé que l'on retire des substances végétales et animales soumises, soit à l'action des bases, des acides et des sels, soit à la fermentation, la putréfaction, la distillation, la combustion, la calcination, etc. Le cidre, le vin, l'eau-de-vie, la bière, le goudron, la potasse, la soude, etc., sont des produits. Les produits de la combustion du gaz.

— Écon. polit. Tout objet qui peut être versé dans le commerce, qu'il provienne de l'industrie, de l'agriculture ou des seules forces de la nature. Les produits agricoles. Les produits

industriels. La mine de fer en grains et la pyrite sont des *produits* de la terre végétale. (Buffon.) Tout *produit* ou service doit, à peine de se liquider en perte, répondre à un besoin tel que celui qui éprouve le besoin consente à donner du *produit* un prix égal au moins à la dépense que ce *produit* coûte. (Proudhon.)

— Absol. Cette province a de nombreux débouchés pour l'écoulement de ses produits.

— Hist. nat. Résultat d'un accouplement. Le *produit* en grand nombre est la première source des variétés dans les espèces. (Buffon.) || Rejeton, petit. Le produit du lièvre et du lapin porte le nom de léporide. Les étalons et les taureaux qui montent trop de femelles ont des *produits* défectueux. (Maquel.)

— Fig.

Enfin, dernier *produit* de la féconde terre,
L'être humain apparaît, sublime mammifère.
(A. Barbier.)

— Hippodr. Résultat de l'élevage des chevaux. On n'a amené sur le turf que des produits bien médiocres.

— Physiol. Nom donné aux matières élaborées dans l'organisme, telles que la bile, la salive, etc.

— Procéd. *Acte de produit*. Acte qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production ou ses titres au greffe.

PROÈCE, s. m. (étym. gr., προέχης, pointu). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de Madagascar.

PROÉDRE, s. m. (étym. gr., πρό, en avant; ἕδρα, siège). Antiq. gr. Titre de neuf magistrats d'Athènes, tirés au sort chaque année, parmi les neuf tribus qui n'avaient pas fourni les prytanes cette année-là. Les proèdres tenaient la première place dans l'assemblée; leurs fonctions étaient de proposer au peuple et d'expliquer les affaires sur lesquelles on allait délibérer.

PROÉGUMÈNE, adj. 2 g. (étym. gr., πρό, en avant; ἡγοῦμαι, je conduis). Médec. Se dit de la cause éloignée ou prédisposante d'une maladie. *Prédisposant* est plus usité.

PROEMBRYON, s. m. (étym. gr., πρό, en avant; fr. *embryon*). Bot. Appendice de nature foliacée qui se développe à l'époque de la germination des spores ou corpuscules reproducteurs des mousses et des fougères.

— Helminth. Nom donné aux différentes phases par lesquelles passent les vers cestoïdes pour arriver à leur développement complet.

PROEMBRYONNAIRE, adj. 2 g. Bot. Qui a rapport au proembryon.

PROÈME, s. m. (ét. lat., *proœmium*; du gr. πρό, en avant; οἶμος, chemin). Litter. Préface; entrée en matière. On conserve quelquefois la forme latine *proœmium*.

* **PROÉMINENCE**, s. f. État de ce qui est proéminent. La proéminence du globe de l'œil. La proéminence du nez.

— Partie proéminente. Les proéminences du crâne. Les têtes romaines ont une *proéminence* au-dessus des oreilles. (Stendhal.)

* **PROÉMINENT, ENTE**, adj. (étym. lat., *proeminens*, part. près. de *proeminere*, s'élever au-dessus). Qui est plus en relief que ce qui l'entoure. Dans le visage de l'homme, le front et le nez sont proéminents. Les chouettes ont la tête arrondie, sans aigrettes et sans aucune plume *proéminente*. (Buffon.)

— Anat. *Vertèbre proéminente*. La septième vertèbre cervicale.

— Bot. Se dit du filet des étamines, quand celui-ci s'allonge sensiblement au-dessus de l'anthère; du réceptacle, lorsqu'il forme une saillie sur laquelle sont fixés les ovaires.

PROÉMINER, v. n. 1re conj. Syn. de PROMINER.

PROEMPTOSE, s. f. (étym. gr., πρό, avant; ἔμπτωσις, action de tomber). Astron. Ce qui a lieu quand la nouvelle lune arrive un jour plus tôt qu'elle ne devrait, suivant le cycle des épactes. La proemptose est aussi appelée *équation lunaire*.

PROENCÉPHALE, s. m. (étym. gr., πρό, en avant; ἐγκέφαλον, cerveau). Terat. Monstre dont le cerveau est hors du crâne, à la région frontale.

— Adjectiv. Monstre proencéphale.

PROENCÉPHALIE, s. f. Terat. Monstruosité qui caractérise les proencéphales.

PROENCÉPHALIEN, ENNE, adj. Terat. Se dit des monstres par proencéphalie. Déviation proencéphalienne.

PROENCÉPHALIQUE, adj. 2 g. Terat. Qui appartient à la proencéphalie ou aux proencéphales.

PROÉPIZEUXIS, s. f. (pron. *pro-é-pi-zeuksis*). Gramm. V. ALCMANION.

PRŒRESIUS, Rhéteur arménien, enseigna à Athènes, fut envoyé par Constance en Gaule, puis à Rome, où on lui éleva une statue.

PRŒTIDES, Myth. Deux filles de Prœtus, frappées de folie par les dieux, pour avoir négligé le culte de Bacchus, ou, selon d'autres, pour avoir osé comparer leur beauté à celle de Junon.

PRŒTUS, Roi d'Argos, fils d'Abas, fut dépouille de ses États par son frère Acrisius. Rétabli, il bâtit Tirynthe.

* **PROFANATEUR, TRICE**, s. Celui, celle qui profane les choses saintes. Jésus-Christ chassa du temple tous les profanateurs.

Non, cet art imposteur
Des beaux qu'il croit orner hardi *profanateur*...
(Delille.)

— Par extens. Des expressions terribles viennent accabler les oppresseurs des livres, les *profanateurs* de la pensée, les assassins de la liberté. (H. Taine.)

— Adjectiv. Peuple profanateur. Nation profanatrice. Il leva contre le temple une main *profanatrice*. (Acad.) Le féminin est peu usité.

Aussi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple *profanateur*. (J.-B. Rousseau.)

* **PROFANATION**, s. f. (pr. *pro-fa-na-cion*). Action de profaner les choses saintes. Profanation horrible, déplorable. Profanation sacrilège. Être coupable, se rendre coupable de profanation. Commettre une profanation. La profanation des hosties. La profanation d'une église. L'usage des paroles de l'Écriture pour les pratiques superstitieuses est une profanation. En ordonnant la *profanation* des tombeaux de Port-Royal, Louis XIV légitimait la *profanation* de son propre tombeau à Saint-Denis. (E. Texier.) On a vu parmi nous des *profanations* plus révoltantes encore. (Montalemb.)

Je mets au rang des *profanations*
Leur table, leurs festins et leurs libations. (Racine.)

— Par extens. Abus, mauvais emploi des choses précieuses; irrévérence à l'égard des choses consacrées par les lois ou les coutumes. La profanation d'un beau talent. C'est une espèce de profanation que d'employer l'or et l'argent à de vils plaisirs. Employer son génie à un indigne usage, c'est commettre une profanation. Mieux vaut cent fois l'abus de la force que la *profanation* de la vérité. (Guizot.) Tout attentat au mariage et à la famille est une *profanation* de la justice, une trahison envers le peuple et la liberté. (Proudhon.)

— Par exager. Mme de Dangeau me propose de coucher dans le lit de M. l'évêque de Chartres; il ne s'en servirait de sa vie après une telle *profanation* (Mme de Maintenon.)

— Syn. comp. PROFANATION, SACRILÈGE. La *profanation* ne tombe que sur les choses consacrées; elle peut être le fait de l'ignorance ou de l'oubli; le *sacrilège* au contraire, toujours voulu et prémédité, s'adresse à la divinité elle-même.

PROFANATOIRE, adj. 2 g. Qui a rapport à la profanation. Les jongleries profanatoires des convulsionnaires.

* **PROFANE**, adj. 2 g. (étym. lat., *profanus*, même signif.; forme de *pro*, devant; *fanum*, temple). Qui manque au respect dû aux choses saintes.

— Qui est contraire à ce respect. Action profane. Culte profane. Discours profane. Luxe profane. Si la noble misère du guerrier succède aujourd'hui dans Versailles à la magnificence des cours, si des tableaux de miracles et de martyres y remplacent de *profanes* peintures, pourquoi l'ombre de Louis XIV s'en offenserait-elle? (Chateaubriand.)

Aux feux inanimés dont se parent les cieux
Il rend de *profanes* hommages. (Racine.)

— Qui n'est pas sacré, sanctifié. Une oreille profane ne peut écouter ces paroles sacrées.

Les morts jonchent en foule et les *profanes* lieux
Et des temples sacrés le seuil religieux. (L. Rac.)

— Qui n'appartient pas à la religion. Auteur profane. Histoire profane. Éloquence profane. J'entendis un homme chanter un de nos airs *profanes*. (Mme de Sévig.) Tout profane exercice est banni de son temple. (Racine.) Le monde, dans ses pompes, recueille quelquefois l'héritage de la religion; ce qui est sacré devient *profane*, ce qui est *profane* devient sacré. (Mery.)

— PROFANE, s. 2 g. Celui, celle qui manque de respect aux choses saintes. Parler de la religion comme un profane. Il n'y a qu'un *profane* qui puisse parler de la sorte. (Acad.)

— Celui, celle qui n'est point initié aux mystères de la religion. Il avait surtout cette acception chez les anciens. Éloigner les profanes.

C'est des monstres saints la demeure sacrée:
Les lois à tout *profane* en défendent l'entrée.
(Racine.)

— Dans la franc-maçonnerie, Nom donné à ceux qui ne sont pas initiés. Les francs-maçons ont soin d'écarter les profanes de leurs assemblées.

— Fig. et par plaisant. *C'est un profane*. Se dit d'une personne qu'on ne veut point admettre dans une société.

— Celui qui n'est point versé dans une science, dans un art, qui ne partage pas certaines façons de voir, de penser, admises par d'autres personnes. Il n'appartient pas à un profane de traiter des matières si élevées. Les artistes se moquent des jugements que les profanes rendent sur leurs œuvres.

— Par extens. Un jour que je les rencontrais ainsi dans une de ces cours de l'Institut que les *profanes* traversent irrévérencieusement pour raccourcir leur chemin... (Sainte-Beuve.) La beauté est comme un temple dont les *profanes* ne voient que les richesses extérieures. (G. Sand.)

— PROFANE, s. m. Chose profane. Ne confondez point le sacré avec le profane. Mêler le *profane* au sacré. (Acad.) La langue du détracteur est un feu dévorant qui exerce sa fureur sur le sacré comme sur le *profane*. (Massillon.)

PROFANE, ÉE, part. pass. du v. Profaner. S'emploi adjectiv. Temple profané. Église profanée. Autels profanés.

— Dans un sens particulier, *Église profanée*. Église dans laquelle il faut faire une expiation parce qu'un sacrilège y a été commis.

— Dégradé, avili.

J'aime fort la beauté qui n'est point *profanée*,
Et ne veux point brûler pour une abandonnée.
(Molière.)

— Par extens. Dont on abuse, que l'on emploie indignement. Talent profané. Génie profané.

PROFANEMENT, s. m. Action de profaner. On dit plutôt *profanation*.

PROFANEMENT, adv. D'une manière profane. Parler profanement des choses saintes. Peu usité.

* **PROFANER**, v. a. 1re conj. (rad. *profane*). Traiter irrévérencieusement les choses saintes, les employer à des usages profanes. Profaner un temple, une église, un autel. Profaner les vases sacrés, les hosties consacrées. Profaner ce qu'il y a de plus saint dans la religion. Profaner la parole de Dieu. Va *profaner* des dieux la majesté sacrée. (Rac.)

Persécuteur nouveau de cette cité sainte,
D'où vient que ton audace en *profane* l'enceinte?
(Voltaire.)

— Par anal. On lit que n'avait point *profané* l'adultère. (Laya.)

— Fam. et par iron.

Pour porter le trépas à cent peuples vaincus,
J'ai vu Mars *profaner* les caveaux de Bacchus. (Del.)

— Par extens. Souiller une chose précieuse, en faire un mauvais usage. Profaner la beauté, l'innocence. Profaner son esprit, son génie. Profaner les beaux-arts. Profaner les droits de l'homme. L'amour aspire au respect de l'objet aimé, et seul il tend sans cesse à le *profaner*. (P. Janet.) Les princes pouvaient bien *profaner* par le scandale de leurs amusements la place où la révolution venait de camper. (L. Blanc.)

Je ne vois que des cœurs de glace
Profanant le nom d'amitié. (Léger.)

— En bonne part. Rendre une chose sacrée à un usage profane. Pour pouvoir réparer les vases sacrés, il faut d'abord les profaner. Le premier coup de marteau *profane* un calice. (Acad.)

— SE PROFANER, v. pron. Être profané. Mes amitiés se *profanaient* au hasard comme mes sentiments. (Lamartine.)

— Perdre la vertu d'être sacré. Les vases sacrés se profanent par un simple contact.

PROFECTICE, adj. 2 g. (du lat. *profectus*, provenant de). Dr. rom. Qui vient de la famille de la personne. Dot profectice.

— Dr. can. Se dit des biens acquis en accumulant les revenus d'un bénéfice. Pécule profectice.

* **PROFECTIF, IVE**, adj. (ét., V. PROFECTICE). Jurispr. Qui vient des ascendants. Biens profectifs. Il est peu usité.

PROFECTION, s. f. (pron. *pro-fek-cion*; du lat. *profectio*, avancement). Astrolog. Certain calcul par lequel les astrologues prétendaient faire parcourir tous les ans un signe à chaque planète.

PROFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Proférer. S'emploie adjectiv. Paroles proférées. Malédiction proférée. Les injures sont ordinairement proférées par ceux qui les méritent.

* **PROFÉRER**, v. a. 1re conj. (du lat. *proferre*, porter en avant). L'é se change en *e* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je profère, tu proferes, il profère. Je proférerai. Je proférerais.* Prononcer, articuler à haute voix. Proférer un mot, une parole. Proférer le nom de Dieu en vain. Proférer nettement, distinctement. Proférer des menaces. Proférer une malédiction. Les paroles que Jésus-Christ proféra sur la croix sont des paroles de paix et de miséricorde. Il est dit expressément qu'elle ne parlait que dans le cœur; ses lèvres allaient sans *proférer* aucun mot. (Bossuet.) Effacez du livre éternel ces blasphèmes exécrables! je n'ai pas moi qui les ai *proférés*. (Ch. Nodier.)

— SE PROFÉRER, v. pron. Être proféré. L'on se croit souvent les paroles qui se profèrent dans la colère.

— Syn. comp. PROFÉRER, ARTICULER, PRONONCER. V. PRONONCER.

* **PROFÈS, PROFESSE**, adj. (pr. *pro-fè*; ét. lat., *professus*, part. pass. de *profiteri*, professer). Qui a fait des vœux dans un ordre religieux. Religieux profès. Religieuse professe.

— Fig.

Il démentait les préceptes mêmes,
On nous disait qu'on ne vient aux grands crimes
Que par degrés: il fut un scélérat,
Profès d'abord, et sans noviciat. (Gresset.)

— Par extens. Se dit des ordres de chevalerie.

— Par plaisant. *Profès* dans l'ordre des Coteaux. (Boileau.)

— *Maison professe*. Maison dans laquelle résident les profès.

— Substantiv. Un profès. Un jeune profès. Une professe. Une jeune *professe*. (Acad.)

— Par extens. Il n'y avait aucun culte qui n'eût ses mystères, ses associations, ses catéchumènes, ses initiés, ses *profès*. (Voltaire.

PROFESSABLE, adj. 2 g. Néol. Qu'on peut professer. On crée à Paris des chaires de slave, de mandchou, de littératures aussi peu *professables* que les littératures du Nord. (H. de Balz.)

PROFESSANT, part. près. du v. Professer.

PROFESSANT, s. m. Néol. Celui qui professe. Il y a les *professants* qui pérorent, les noteurs qui écrivent au crayon sur les marges du livret. (De Goncourt.)

PROFESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Professer. S'empl. adjectiv. Qui est enseigné par un professeur.

— Dont on fait profession publiquement.

On dit que le respect *professé* pour les femmes
Avait pour les mœurs sauvé les âmes.
(Ponsard.)

* **PROFESSER**, v. a. 1re conj. et lat., *professum*, supin de *profiteri*, avouer. Avouer publiquement, reconnaître hautement. Professer la religion chrétienne, la religion juive, la religion mahométane. Professer le luthéranisme, le calvinisme, l'anglicanisme. Le Turc *professe* le dogme de la fatalité et détourne sa tête du cimetière qui va le frapper. (Mme Guizot.)

— Soutenir pour vrai. Professer une doctrine. Socrate professa toute sa vie l'unité de Dieu. Il est inouï qu'un prélat romain, si vicieux qu'il puisse être, *professe* des idées libérales. (Ed. About.)

— Donner des marques, des signes extérieurs d'une chose. Professer le plus grand respect pour quelqu'un. Un homme sage et conséquent avec lui-même met sa conduite d'accord avec les sentiments, les opinions qu'il professe. Voilà, monsieur, ce que j'avais d'essentiel à vous dire sur les sentiments que j'ai *professés*. (J.-J. Rousseau.)

— Exercer. Professer un art, une science, un métier. Professer la médecine, la chirurgie. Ce qu'il y a de plus misérable au monde, c'est de *professer* un état qu'on méprise. (S. Gay.) Comment des penseurs qui *professaient* le culte de l'industrie et du commerce auraient-ils consenti à reconnaître la prééminence du laboureur? (L. Blanc.)

— Enseigner. Professer la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, l'histoire, la grammaire.

— Par extens. Mon cher et aimable professeur, qui ne *professerez* jamais que la vérité et le noble mépris des imposteurs et des imposteurs... (Volt.)

— Absol. Professer dans l'université. Professer à la Sorbonne, au Collége de France. Professer parfaitement. L'habitude de *professer* donne une attitude solennelle. (H. Taine.)

— SE PROFESSER, v. pron. Être professé. La religion doit se professer partout et toujours avec indépendance et courage.

— Professer sa propre doctrine. Jésus se *professant* lui-même à un disciple fidèle. (Sainte-Beuve.)

* **PROFESSEUR**, s. m. (rad. *professer*). Celui qui enseigne une science, un art. Professeur de rhétorique, d'histoire, de philosophie, de seconde, de troisième. Professeur en théologie, en droit, en médecine. Professeur de littérature, de grec, de langue grecque. Bon, habile, savant professeur. Chaire de professeur. Suivre assidûment le cours d'un professeur. Être professeur au lycée Henri IV. Professeur au Conservatoire des arts et métiers, au Conservatoire de musique, à l'institution des sourds-muets, des jeunes aveugles. Professeur d'équitation, d'escrime, de gymnastique. Les professeurs suivent la gradation de l'enseignement. L'enseignement supérieur a ses professeurs de facultés, nommés au concours, dans les facultés de droit et de médecine, et, dans les facultés des sciences et des lettres, choisis par le ministre de l'instruction publique sur une double liste d'élection, émanée, l'une des professeurs de la faculté, l'autre du conseil académique. L'enseignement secondaire a les professeurs des lycées et des collèges communaux. Pour être professeur de faculté, il faut avoir le grade de docteur; pour être professeur dans un lycée, il faut avoir le titre d'agrégé. François Ier institua les professeurs au Collége de France.

— Se dit aussi en parlant des femmes. J'apprends avec plaisir tout ce qu'on publie à la gloire d'une fille célèbre, Anne de Beris, aujourd'hui *professeur* de rhétorique. (Mme Briquet.) || Cependant *professeuse* se dit quelquefois par ironie. Il ne parle point de cent soixante-dix *professeuses* en sublimé corrosif ou en vert-de-gris. (Voltaire.)

— Fig. La souffrance et le besoin sont de rudes *professeurs*. (E. Laboulaye.)

— Fig. et ironiq. Auteur qui émet une doctrine; il se prend ordinairement en mauvaise part. Cet écrivain est un professeur d'athéisme, d'impiété, de matérialisme, etc.

— Celui qui exerce un art et en fait sa profession, par opposition au simple amateur, qui cultive cet art pour son agrément. Cet homme n'est pas un simple amateur de musique, c'est un *professeur*. (Acad.)

— Loc. prov. *Temps de chien et de professeur*. Très mauvais temps, parce que les professeurs sont tenus de ne pas manquer leurs leçons, quelque temps qu'il fasse.

— Hist. relig. Nom donné aux chrétiens qui venaient d'eux-mêmes devant les juges faire une profession de foi.

* **PROFESSION**, s. f. (ét. lat., *professio*,

même signif. ; formé de *profiteri*, professer). Déclaration publique et solennelle. L'Eglise ne peut subsister sans la *profession* de la vérité. (Bossuet.) Ils sont encore en grand nombre en Pologne, quoiqu'ils aient perdu la liberté de faire une *profession* ouverte de leurs sentiments. (Voltaire.)

— *Profession de foi.* Déclaration publique de sa foi et des sentiments qu'on tient pour orthodoxes. Faire une profession de foi. Faire sa profession de foi. Pour être disciple de Jésus, il ne fallait signer aucun formulaire ni prononcer aucune *profession* de foi. (E. Renan.)

— Par extens. Se dit des sentiments politiques. Faire sa profession de foi politique. Ce député a fait sa profession de foi. Vous consulterez un jour le pays, vous produirez les uns et les autres vos *professions* de foi, monarchiques ou républicaines. (Gambetta.)

— *Faire profession d'une religion.* En faire ouvertement l'exercice.

— Fam. *Faire profession d'une chose.* Y mettre de la prétention, s'en piquer d'une manière toute particulière. Faire profession d'être sincère, d'être fidèle, de tenir invariablement sa parole. Faire profession de bel esprit, d'esprit fort. Faire profession de haine et de mépris pour le genre humain. Faire profession de dire des injures à tout le monde. Il n'y a pas d'animaux plus farouches que ceux qui font *profession* de mépris et d'aversion pour le genre humain. (Saint-Evremond.) Ils étaient ses amis, ils faisaient *profession* de l'être. (J.-J. Rouss.)

— État, condition, métier. Profession libérale. Profession manuelle. La profession de notaire, d'avocat, de médecin. La profession des armes. Être menuisier, être cordonnier de sa profession. Choisir, embrasser une profession. Vivre selon sa profession. Être d'une profession honnête, honorable. Être fort habile dans sa profession. Se trouver avec des gens de toutes sortes de professions. Le service est en France la *profession* la plus honorée. (Duclos.) Ce malheureux s'appelait Nicolas et exerçait la *profession* de modèle à l'académie de peinture. (L. Blanc.) L'agriculture est la *profession* la plus facile à apprendre et la plus agréable à exercer. (E. About.)

Toute *profession* s'estime dans son cœur,
Traite les autres d'ignorantes,
Les qualifie impertinentes,
Et semblables discours qui ne nous coûtent rien.
(La Fontaine.)

— Par plaisant. Ceux qui vous ont dit qu'il était mort repentant sont de la *profession* des menteurs. (Voltaire.)

— *De profession.* Par la profession qu'on exerce. Tailleur de profession. Médecin de profession.

— Fig. *Un dévot de profession.* Un homme qui affecte de passer pour dévot. || *Un athée de profession.* Un homme qui affiche l'athéisme. || *Un joueur, un libertin, un ivrogne de profession.* Un homme qui est dans l'habitude du jeu, du libertinage, de l'ivrognerie. || *Un savant de profession, un érudit de profession.* Un homme qui se consacre tout entier à l'étude des sciences, à l'érudition.

— Acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. Faire profession dans tel ordre. Assister à la profession d'un religieux, d'une religieuse. Un religieux, une religieuse, ne peuvent faire profession qu'à un certain âge. Dom Léonard Fontenceau a fait *profession*, à l'âge de vingt et un ans, dans l'abbaye de Saint-Allyre. (Mérimée.)

— *Avoir tant d'années de profession.* Avoir fait sa profession depuis tant d'années.

— S'est dit pour État, fonctions de professeur. Après m'avoir fait passer par les différents degrés de la *profession* publique. (Rollin.) En ce sens, le mot *professorat* est seul usité aujourd'hui.

***PROFESSIONNEL, ELLE**, adj. Qui a rapport à une profession. L'éducation *professionnelle* dresse l'intelligence et les doigts de l'homme à mieux produire et à produire plus. (Michel Chevalier.) L'éducation *professionnelle* des femmes touche donc essentiellement à la moralité et à la prospérité publiques. (J. Favre.)

— *Enseignement professionnel.* Enseignement qui a pour but de préparer aux divers métiers. On dit dans ce même sens : *Cours professionnels, école professionnelle.*

***PROFESSO (EX)** locut. adv. (ét. lat., *ex, de* ; *professum*, ce qui est déclaré). D'une manière spéciale, et avec toute l'étendue, tout le détail et toute l'attention possibles. Traiter une matière ex professo. On peut voir les autres dans les ouvrages *ex professo* sur cette matière. (Rostan.)

PROFESSORAT, s. m. Hist. relig. Chez les bernardins, Première année qui suit immédiatement la profession religieuse. L'année de professoire.

PROFESSOIREMENT, adv. (rad. *profession*). Par état, avec utilité. Inusité.

*** PROFESSORAL, ALE**, adj. Qui appartient au professeur. Être dégoûté de la vie professorale, des fonctions professorales. Des paroles *professorales*, de grossières ignorances, critiquaient les mœurs, les habitudes, les institutions du pays. (De Gone.) || Pl. masc., *professoraux*.

— En mauvaise part. Prendre un ton professoral. Se donner un air professoral.

*** PROFESSORAT**, s. m. (pr. *pro-fé-so-ra*). Emploi, état de professeur. Le professorat doit être honoré entre tous les états, car il exige une haute intelligence et un généreux dévouement de la part de celui qui l'exerce. Qu'est-ce qu'un *professorat* sans méthode, sans une idée d'avenir ? (H. de Balz.)

— Durée des fonctions de professeur. Sous le professorat, pendant le professorat d'un tel. Avoir un professorat de vingt-cinq ans.

PROFESSORERIE, s. f. Profession de professeur.

PROFESSORIAL, ALE, adj. Synon. peu usité de PROFESSORAL.

PROFICIAT, s. m. (pr. *pro-fi-ci-att* ; 3e pers. du sing. du subj. pres. du v. lat. *proficere*, réussir). N'est guère usité que dans cette locution : *Souhaiter à quelqu'un un bon proficiat.* Lui souhaiter une bonne réussite.

— *Proficiat !* Se dit quelquefois par exclamation, lorsqu'une personne éternue ou pendant qu'elle boit.

— Anc. cout. Repas que les apprentis imprimeurs se donnaient en certaines occasions. Les *proficiats* furent défendus par un édit de Charles IX. (Compl. de l'Acad.)

—Hist. ecclés. Droit que les évêques levaient sur les ecclésiastiques, et qui faisait partie des louables coutumes.

*** PROFIL**, s. m. (ét. ital., *profilo*, même signif. ; du lat. *pro*, pour, et *filum*, trait). Trait, délinéation du visage vu de côté, soit en réalité, soit en peinture. En ce sens, il est opposé à Face. Tête de profil. Visage de profil. Avoir un beau profil. Être plus beau de face que de profil. Il est moins aisé de peindre de face que de profil. Je n'ai aperçu, je n'ai vu cette femme que de profil. Il faut étudier les profils pour bien juger des faces. Annibal était borgne ; il se moqua du peintre qui le peignit avec deux yeux et récompensa celui qui le peignit de *profil*. (Helvétius.) Les *profils* du visage servent, du moins en partie, à différencier et à classer les races humaines, et il est à remarquer que le *profil* grec, qui rentre dans la race caucasienne, est celui qui offre le plus beau type. (Farcy.) Son *profil* respire une mélancolie résignée. (P. de St-Victor.) Il avait dans le *profil* quelque chose d'un barbare antique. (V. Hugo.)

— Fig. Souvent l'homme le plus sincère ne montre à son ami la vérité que de *profil*. (De Belisle.)

— Se dit des animaux. Le profil d'un lion, d'un taureau.

— Aspect, représentation d'un objet vu d'un de ses côtés ; en ce sens, il est opposé à Plan. Une carte de Paris en profil. Le profil de la ville de Paris.

— Archit. Représentation d'un bâtiment tel qu'il paraîtrait si on l'avait coupé par un plan perpendiculaire depuis le haut jusqu'au fondement. Le profil d'une citadelle, d'un bastion. Le profil d'un bâtiment fait connaître les dimensions intérieures de ce bâtiment. || Contour d'un membre d'architecture. Le profil d'une corniche donne exactement la forme de toutes les moulures. Les cinq ordres diffèrent beaucoup dans leurs profils. Le goût, en architecture, se manifeste surtout dans les *profils*, dont les proportions et les rapports doivent être calculés pour produire un bon effet. (Farcy.)

— B.-arts. *Profil perdu* ou *fuyant*. Celui qui est légèrement tourné en arrière, de manière à montrer un peu plus du derrière de la tête et un peu moins du devant.

— Fortif. *Profil d'un épaulement, profil d'une batterie.* Intersection d'un épaulement, d'une batterie par un plan vertical perpendiculaire à la projection horizontale de la crête intérieure.

— Géol. Coupe d'un terrain laissant à découvert les pentes du sol et la nature des terrains et des matières qu'il renferme.

— Menuis. Nom donné à certaines moulures dont on orne les diverses parties d'un ouvrage.

PROFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Profiler. S'emploie adjectiv. Visage profilé. Tête profilée. Plan profilé. Ville profilée. Moulure profilée.

— Techn. *Pièces profilées.* Se dit en serrurerie des pièces qui portent des moulures.

PROFILÉE, s. f. Suite d'objets vus de profil. Une profilée d'édifices, de colonnes, d'arbres.

PROFILEMENT, s. m. (rad. *profiler*). Art milit. Indication sur le terrain d'un ouvrage provisoire.

*** PROFILER**, v. a. 1re conj. Représenter en profil. Profiler le visage, la tête de quelqu'un.

— Projeter en profil. Les Alpes maritimes *profilent* en arêtes aigues leurs cimes neigeuses sous un ciel aux tons d'ocre. (E. Texier.) Les pins, séparés à dessein, *profilent* dans l'air blanc leur taille élégante et leur tête sérieuse. (H. Taine.)

— Archit. *Profiler une corniche, un entablement*, etc. Dessiner la coupe d'une corniche, d'un entablement, etc. || Dans un sens particulier, Donner aux contours d'un ouvrage d'architecture le caractère qui leur convient. Profiler la façade d'un édifice.

— Menuis. Exécuter des profils dans le bois.

— PROFILER, v. n. Menuis. Se dit de deux membres de moulures qui se rencontrent parfaitement au point où ils se joignent.

— SE PROFILER, v. pron. Être profilé, représenté en profil.

— Par anal. Là sont des collines qui fuient les unes derrière les autres en amphithéâtre et dont les contours, couverts d'arbres en pyramides, se *profilent* avec majesté sur la voûte des cieux. (B. de St-P.) Au sommet de cette espèce de grosse forteresse se *profilait* une flèche gigantesque. (V. Hugo.)

PROFILEUR, s. m. (rad. *profiler*). Instrument servant à dessiner les profils d'une voie ferrée, d'une route, etc.

*** PROFIT**, s. m. (pr. *pro-fi* ; du lat. *profectus*, ce qui a été tiré de). Gain, utilité, avantage. Bon profit. Grand profit. Profit médiocre. Profit clair et net. Profit légitime. Profit considérable. Faire un profit. Faire du profit. Tirer du profit d'une affaire. Ne songer qu'à son profit. Partager le profit avec une autre personne. Faire profit de tout. Avoir tout le profit d'une chose. Ne pas négliger les petits profits. Passer une obligation au profit d'un tel. Il y a profit, il y a un grand profit à cela, à faire cela. Il n'y a ni honneur ni profit au métier que vous faites. La soif du profit dessèche le cœur et l'esprit. Ménagez bien l'emploi de votre temps, afin d'en tirer le meilleur *profit* possible. (De Jussieu.) Il n'y a que ceux qui veulent tromper les peuples et les gouverner à leur *profit*, qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance. (Bonaparte.) Dans la société, les *profits* de l'agio sont égaux aux pertes. (Proudhon.) L'amour du monde nous attache et nous torture sans *profit* pour personne. (J. Simon.)

Il vit, pendant trente ans, passer des flots de crimes,
Et le mot de patrie à tous les vents jeté,
Sans *profit* pour le peuple et pour la liberté.
(A. Barbier.)

— Fam. *C'est un profit tout clair.* C'est un avantage évident, manifeste. Je ne suis point allé au spectacle, et j'ai employé ma soirée à travailler ; c'est un *profit* tout clair. (Acad.) On dit aussi quelquefois : *C'est tout profit.*

— Fig. Progrès intellectuel et moral. Lire, étudier avec profit. Tirer beaucoup de profit du sermon que l'on vient d'entendre. Il a fait beaucoup de *profit*, depuis qu'il est sous tel maître. (Acad.) On dit mieux : *Lire, étudier avec fruit ; tirer beaucoup de fruit, faire du progrès, beaucoup de progrès*, etc.

— *Au profit de.* A l'avantage de. Toutes choses ici-bas servent au monde ; l'homme seul se sert du monde à son *profit* et selon son dessein. (Guizot.)

— Fig. Entre deux personnes qui s'aiment, ce sont là de ces simplicités de sentiment que peut-être l'esprit remarquerait bien un peu, s'il voulait, mais qu'il laisse bonnement passer au *profit* du cœur. (Marivaux.)

— *Mettre une chose à profit.* L'employer utilement. Mettre tout à profit. Savoir mettre son argent, son temps, ses moments, son loisir même à profit. Mettre à profit de paternels avis, de sages conseils. On ne peut arriver à un grand pouvoir qu'en mettant à *profit* la tendance de son siècle. (Mme de Stael.)

Un lecteur sage fuit un vain amusement
Et veut mettre à *profit* son divertissement.
(Boileau.)

— *Faire son profit d'une chose.* En tirer avantage, en profiter. Je vous abandonne toute ma garde-robe, faites en votre profit. Faites *profit* de tout et même de vos pertes. (Regnier.)

— Fig. Je vous ai fait une sage réprimande, faites-en votre profit.

— *Faire du profit.* Être d'un usage économique, en parlant des choses qui ne se consomment pas trop promptement dans le ménage. Ce drap n'a fait beaucoup de profit. Dans les familles nombreuses, le pain tendre ne fait guère de profit.

—*Chose faite à profit, à profit de ménage.* Chose faite de manière à durer longtemps, à longtemps servir. Un meuble, un habit fait à profit.

— *Usé à profit.* Usé jusqu'au bout.

— Au pluriel. Les petits avantages que se procure un domestique, les petites gratifications qu'il reçoit. Se faire tant par au, sans compter les profits. Être domestique dans une maison où il y a beaucoup de profits. Ce valet se fait plus de profits qu'il n'a de gages.

Il me nourrissait mal, me payait mal mes gages ;
Jamais aucuns *profits*... (Destouches.)

— Comm. *Profits et pertes.* Sommes gagnées ou perdues par suite de circonstances imprévues. Passer au compte de profits et pertes. || *Profit avenir* ou *futur.* Intérêt de l'argent placé sur un navire non assuré.

— Jurispr. *Profit du joint* ou *profit du défaut.* Avantage qui résulte pour le demandeur de ce que la cause des défendeurs défaillants se trouve jointe par le tribunal à la cause pendante entre les comparants pour être statué sur le tout par une seule et même décision.

— Jurispr. féod. *Profits de fiefs.* Les droits de quint, requint, relief, lods et ventes, qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires.

*** PROFITABLE**, adj. 2 g. (radic. *profiter*). Utile, avantageux. Emploi profitable. Conseil profitable. Les conquêtes de ce grand capitaine furent plus glorieuses que profitables. Manger peu et souvent, c'est bien plus *profitable* que de manger rarement et beaucoup à la fois. (Raspail.) Le dernier de ces d'Artagnan, coureurs héroïques d'aventures *profitables*, naquit à Pau, rue du Tran, n° 6. (H. Taine.)

PROFITABLEMENT, adv. D'une manière profitable. A son retour, le comte trouva ses propriétés intactes et *profitablement* gérées. (H. de Balzac.)

PROFITANT, part. prés. du v. Profiter. Mais ceux-ci, *profitant* des accès de vapeur auxquels elle était sujette, la firent enfermer comme une folle. (B. de St-P.)

PROFITANT, ANTE, adj. Qui profite. Une étoffe profitante.

*** PROFITER**, v. n. 1re conj. Tirer du profit, faire un gain.

— *Profiter à.* Profiter à un marché.

— *Profiter sur.* Profiter beaucoup sur des marchandises.

— Tirer avantage. Profiter du temps. Profiter de l'occasion. Profiter des circonstances, des conjonctures. Profiter des bons avis, des bons exemples, des salutaires instructions. Faire destituer un ennemi, et profiter de sa dépouille. Dans les révolutions, il y a deux sortes de gens : ceux qui les font, et ceux qui en *profitent*. (Bonap.) Les événements ne comptent que pour ceux qui en pâtissent ou qui en *profitent*. (Chateaubr.) Alors le missionnaire, sortant tout à coup de son embuscade et *profitant* de la surprise des barbares, les invitait à quitter une vie misérable pour jouir des douceurs de la société. (Id.) Quand il fut assis, il *profita* d'une pile de cartons qui était sur le bureau des juges pour dérober son visage à toute la salle. (V. Hugo.) Toute victoire remportée est due à une faute dont on sait *profiter*. (E. de Gir.) Bien des chambrières ont *profité* de l'amour qu'inspiraient des reines. (Th. Gaut.)

Le temps est assez long pour quiconque en *profite*
Qui travaille et qui pense en étend la limite. (Volt.)

—Fig. Faire des progrès. Profiter en science, en vertu, en sagesse. Profiter beaucoup avec un habile précepteur. Profiter considérablement dans le commerce des gens instruits, dans la fréquentation des honnêtes gens. Je maintiendrai toujours qu'il y a plus à *profiter* dans douze vers d'Homère et de Virgile que dans toutes les critiques qu'on a faites de ces deux grands hommes. (Voltaire.)

— Croître, se fortifier. Cet enfant ne profite point depuis qu'on l'a tiré de nourrice. Ce jeune garçon profite à vue d'œil.

— Se dit aussi en parlant des animaux. Les bestiaux profitent bien dans ce pâturage.

— Être d'une bonne venue, d'une belle venue, en parlant des arbres, des plantes. Les arbres profitent mal dans ce terrain. Cette vigne a beaucoup profité depuis un an. Le blé *profite* ici ; là, le mil et le lin. (La Fontaine.)

— Rapporter du profit, procurer du gain. Ce commerce lui a profité. Son argent lui profite beaucoup. || *Faire profiter son argent.* Le faire valoir, en tirer intérêt.

— Se dit de la nourriture utile au corps. Déjeunez en repos afin que cela vous *profite*. (Marivaux.)

Les gens de naturel peureux
Sont, dit-il, bien malheureux ;
Ils ne sauraient manger morceau qui leur *profite*.
(La Fontaine.)

— Servir, être utile. Les biens mal acquis ne profitent jamais. Les bons avertissements qu'il a reçus ne lui ont profité de rien. Cela n'a profité ni à lui ni aux siens. Rien ne me profite. La gloire la plus pure est celle qui ne coûte qu'à celui qui l'acquiert, et profite aux autres. Tout profite à l'économie. Tout profite à l'habileté. De quoi m'ont *profité* mes inutiles soins ? (Rac.) Le bien d'autrui ne *profite* pas et ne rassasie pas. (Montalemb.) L'expérience fait payer ses leçons, mais elle *profite* aux gens qui réfléchissent. (Laboulaye.) Il n'y a d'associations loyales que celles qui *profitent* également à tous les associés. (Ed. About.)

— Se dit des personnes en ce sens. Afin de ne perdre aucune occasion de *profiter* au public, si j'en suis capable. (Descartes.)

— Activ. *Profiter quelque chose.* S'est dit pour Trouver quelque profit. Vous n'avez que faire de veoir à moi pour y *profiter* quelque chose. (Malherbe.)

— Impers. Il ne lui a de rien *profité* d'avoir été si attaché à ses intérêts. (Acad.)

— SE PROFITER, v. pron. Être avantageux à soi-même. Les arts ne se *profitent* pas à eux-mêmes. (Boss.)

PROFITEROLE, s. f. Art culin. Pâte cuite sous la cendre. || Petit pain sans mie, garni de beatilles, dont on fait des potages. Potage de profiteroles. Profiteroles au chocolat.

PROFLIGATEUR, s. m. (du lat. *profligare*, châtier). Celui qui poursuit, qui châtie. Les proligateurs du vice.

*** PROFOND, ONDE**, adj. (du lat. *profundus*, même signif.). Dont le fond est éloigné de la superficie. Antre profond. Précipice profond. Puits profond. Vase profond. Rivière profonde. Grotte profonde. Plus les eaux sont profondes, plus la tempête les bouleverse avec facilité. Ne confondez pas ce qui est creux avec ce qui est profond. Des morts la *profonde* demeure. (Racine.) Quel art a pu former ces enceintes *profondes* ? (Volt.) On voyait des sources bouillonner et sortir de la terre, et quelquefois des canaux plus *profonds* dans lesquels l'eau calme et paisible réfléchissait à l'œil des objets. (J.-J. Rousseau.) Des torrents larges et *profonds* comme des mers se dégorgent de plusieurs détroits. (B. de St-P.) Mais exposés en naissant aux intempéries de l'atmosphère, les uns sont obligés de se creuser avec peine des retraites souterraines et *profondes*. (Lacépède.)

— Poétiq. *Les plaines profondes, la plaine profonde.* La mer.

Le poète dépeint sur les plaines *profondes*,
Les combats des autans tyrannisant les ondes.
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

— *Profonde révérence, profonde inclination.* Révérence, inclination faite en se courbant extrêmement bas. Je lui fis une révérence si *profonde*, que je pensai donner du nez à terre. (Le Sage.)

— Qui pénètre avant. Racines profondes. Plaie profonde. Blessure profonde.

— Éloigné des bords, des parties découvertes. Les parties les plus profondes du bois.

— *Solitude, retraite profonde.* Solitude, retraite fort éloignée de la fréquentation, du commerce des hommes. Je tâche autant que je puis de remplir toutes ces obligations dans ma retraite, que je rends tous les jours plus *profonde*. (Volt.) J'aimerais à me rendre dans ce lieu, où l'on jouit à la fois d'une vue immense et d'une solitude *profonde*. (B. de St-P.)

La solitude était *profonde*,
S'étendant partout à la ronde. (LA FONT.)

— Fig. Dont la connaissance est difficile. Mystère profond. Science profonde, trop profonde. Les jugements de Dieu sont trop profonds pour pouvoir être sondés. Il y a dans la religion, et même dans la nature, des vérités si profondes, que les hommes n'y comprennent rien. Ce ministre a une politique très profonde. Pourquoi usez-vous avec moi d'une dissimulation si profonde? Ayez soin de garder là-dessus le plus profond secret.

— Qui pénètre avant dans la connaissance des choses. Être doué d'un profond savoir. Posséder une érudition profonde. Avoir de profondes connaissances en philosophie, en physique, en histoire, etc. Avoir l'esprit profond. Être un homme d'un esprit profond. Se faire une idée juste et profonde. Publier un écrit, un ouvrage profond. Faire une dissertation profonde. Se livrer à une profonde méditation. Je vous remercie du livre ingénieux et *profond* que vous avez eu la bonté de m'envoyer. (Volt.) Cette idée *profonde* et juste a été confirmée par un demi-siècle d'expérience. (Rayn.) Ils joignaient un goût exquis à des connaissances *profondes*. (Barthélemy.)

Quiconque voit bien l'homme, et, d'un esprit *profond*,
De tant de cœurs cachés a pénétré le fond. (BOIL.)

— En ce sens, il se dit des personnes. Un homme profond. Un savant profond. Un philosophe profond. Un mathématicien profond. Un profond penseur. Être profond dans la jurisprudence. Il est vrai que Quinault est un esprit *profond*. (Boil. C'est peu d'être savant si vous n'êtes *profond*. (Du Resnel. L'ouvrage est assurément d'un homme très *profond* dans l'histoire de France. (Volt.) On veut paraître *profond* quand on n'est que vide et creux. (Beaumarch. Diplomatie! science de ceux qui n'en ont aucune et qui sont *profonds* comme le vide. (H. de Balz. Les esprits généralisateurs sont les seuls *profonds*, les seuls souverains. (Proudhon.)

— *Un profond scélérat.* Un scélérat consommé, qui met beaucoup de réflexion et de calcul dans ses projets criminels.

— Fig. et pop. *C'est un profond scélérat.* Se dit en plaisantant d'un homme malicieux, fécond en ruses.

— Par extens. Dont l'âme se laisse pénétrer très avant par les sentiments, les passions. *Profonde* dans vos sentiments et légère dans vos goûts. (Mme de Stael.

— Se dit aussi des passions et des sentiments eux-mêmes. Profond chagrin. Profond désespoir. Profond abattement. Douleur profonde. Profonde tristesse. Profonde humiliation. Il me semble que la retraite rend les passions plus vives et plus *profondes*. (Mme de Stael.) Chacun s'étudie à renfermer en soi les émotions violentes, les chagrins *profonds*. (A. de Vigny.)

— Grand, extrême, au physique et au moral. Profond silence. Profond sommeil. Profond respect. Nuit profonde. Obscurité profonde. Profonde ignorance. Profonde sagesse. Je vous conjure de me garder le plus *profond* secret. (J.-J. Rouss.) La superstition était plus *profonde* et plus générale en Espagne. (Raynal.) Les sauvages s'abandonnèrent alors, dans une sécurité *profonde*, à la plus entière inaction. (Id.) La justice égale, universelle, est maintenant le besoin le plus *profond* de la société. (Guizot. *Profonde* misère, *profonde* rancune. (V. Hugo.) N'êtes-vous pas frappée et humiliée de la *profonde* bêtise de ce temps-ci? (Mérimée. Un sentiment de bien-être *profond* l'avait envahi. (G. Ohnet.) Philippe, resté seul, tomba dans une méditation *profonde*. (Id. Il y a une intimité d'une espèce très particulière et beaucoup plus *profonde* qu'on ne croit. (G. Droz.)

Une *profonde* obscurité
Aux regards des humains le rend inaccessible.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Le silence est partout, sur la terre et sur l'onde,
Et tout autour de moi l'obscurité *profonde*.
(A. BARBIER.)

— Se dit d'une couleur foncée. Un noir d'ébène *profond*. (Buff.) Le bleu *profond* du ciel répondait au vert *profond* de l'Océan. (V. Hugo.

— Anat. *Muscles profonds.* Certains muscles plus profondément situés que leurs congénères; tel est la main le fléchisseur digital profond. On dit, dans le même sens, *l'artère profonde*, ou substantivement, *la profonde* de la cuisse.

— Archit. *Maison profonde.* Maison très étendue dans le sens perpendiculaire à la façade.

— Art milit. *Ordre profond*, par opposition à *ordre mince*. V. ORDRE.

— Hippodr. *Piste profonde.* Piste couverte d'une épaisse couche de boue.

— Pathol. *Pouls profond.* Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très enfoncée sous la peau.

— PROFOND, s. m. Fond. Il est tombé au plus *profond* du gouffre. Acad. Un bruit discordant qui fait frémir le plus *profond* des enfers. (L. Racine.)

Du *profond* des cavernes creusées
Du noir empire de la mort. (SEGRAIS.)
Comme il parlait ainsi, du *profond* d'une nue,
Un fantôme éclatant se présente à sa vue. (VOLT.)

— Fig. Je te devine, je te pénètre, je perce jusqu'au plus *profond* de ton cœur. (J.-J. Rousseau.) Les sentiments dont se forme la honte tirent leur origine du plus *profond* de nous-mêmes. (Mme Guizot.)

Quand l'homme est seul, loin du bruit et du monde,
Du *profond* de son cœur plus haut s'élève et gronde
La voix de l'infini. (SAINTE-BEUVE.)

— PROFONDE, s. f. Arg. Poche. On tire de dessous les casquettes ou de l'intérieur des *profondes* toutes sortes de mets fabuleux. (F. Mornand.)

— Anat. *Profonde du penis.* Artère caverneuse qui naît de la branche appelée communément artère du pénis.

* **PROFONDÉMENT**, adv. Bien avant, d'une manière profonde. Creuser profondément la terre. Enraciner profondément un arbre. Les lièvres se forment un gîte et ne creusent pas *profondément* la terre comme les lapins pour se faire un terrier. (Buffon.) Les cinq grands lacs américains, véritables mers d'eau douce, gèlent *profondément*. (Babinet. C'est bien une cave, en effet, vaste et *profondément* creusée. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Dormir profondément. Avoir un souvenir profondément gravé dans le cœur. Méditer profondément sur quelque chose. Sentir profondément une injure. Être profondément versé dans les sciences naturelles. Être profondément affligé. Il y a des gens d'esprit qui ne pensent *profondément* qu'en mangeant. De Bussy. Vous ne sauriez croire combien la douleur de la perte de M. de Turenne est *profondément* gravée dans les cœurs. Mme de Sév. C'est par une telle foi que le nom de Dieu est gravé *profondément* dans nos cœurs. Bossuet.) Cette popularité que j'ai ambitionnée, et dont j'ai joui comme un autre, n'est pas un faible roseau; je l'enfoncerai *profondément* en terre, et je le ferai germer sur le terrain de la justice et de la raison. (Mirab. La femme nous apparaît comme une créature *profondément* dissemblable de l'homme. (E. Legouve. Le XVIIIe siècle s'est montré *profondément* révolutionnaire. (C. Dollfus. Le cœur est toujours sincère quand il est *profondément* triste. (E. de Gir.) Elle réfléchissait *profondément*, et ses impressions douloureuses se trahissaient sur son visage. (G. Ohnet.)

— *Saluer quelqu'un profondément.* Le saluer en se courbant extrêmement bas.

— S'applique à l'action de rendre la couleur noire plus foncée. Elle noircit *profondément* la décoction de noix de galle. (Buffon.)

PROFONDER, v. a. 1re conj. Se disait anciennement pour Approfondir. Tantôt il faut superficiellement manier les choses, tantôt les *profonder*. (Montaigne.)

* **PROFONDEUR**, s. f. (rad. *profond*). Étendue d'une chose depuis sa superficie jusqu'au fond. La profondeur d'un précipice. La profondeur d'un puits. La profondeur du lit d'un fleuve. Dans les hautes mers, plus on s'éloigne des côtes, plus la *profondeur* est grande. (Buff.) Lorsque nous jetons, par une belle nuit, les yeux sur le firmament, notre esprit est naturellement entraîné à réfléchir sur ces insondables *profondeurs*. (A. Maury.)

O mort! ouvre à mes yeux la *profondeur* horrible
Du gouffre où dans la nuit flottent tes étendards.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. Un abus dont les yeux n'osent sonder la *profondeur*. (J.-J. Rouss.)

— Étendue en longueur. Il perce des forêts la sombre *profondeur*. (Castel. Le mystère et la religion semblent résider éternellement dans leurs *profondeurs* sacrées des bois). (Chateaubriand. Dans les sacrées *profondeurs* du tabernacle. (Id. J'ai été le chercher pour toi dans les *profondeurs* du sanctuaire. (G. Flaubert. Le grand roi regnait dans une *profondeur*, masqué en dieu, invisible et inabordable. (P. de Saint-Victor.)

Et dans les *profondeurs* d'un vaste labyrinthe,
D'un pas ferme et rapide, ils s'engagent sans crainte
(BAOUR-LORMIAN.)

— Partie d'un pays qui est éloignée des côtes. Ils s'enfonçaient dans les *profondeurs* de l'Inde. (Raynal.)

— Fig. Incompréhensibilité, impénétrabilité. La profondeur des jugements, des desseins de Dieu. La profondeur des mystères de la religion chrétienne. Plus l'esprit humain a d'élévation et de force, plus il s'abîme avec humilité dans les profondeurs de la foi. L'apôtre entrant dans les *profondeurs* des conseils de Dieu... (Boss.) Vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous l'œil, et vous voulez voir clair dans les *profondeurs* de la foi! (Mass. Les *profondeurs* de la politique. Volt. Tacite jeta des lueurs affreuses dans les *profondeurs* de l'âme des tyrans. La Harpe. Il est pour les hommes des vérités cachées dans la *profondeur* du temps. Chateaub. La question de l'amour gît, immense et obscure, sous les *profondeurs* de la vie humaine. (Michelet.)

Nul ne sut mieux sonder les *profondeurs* du cœur
Des vices et des vers [illegible] *profondes*.
(VOLTAIRE.)

De ce nuage épais
Sortez, ô *profondeurs*, pour voir la vérité.
(DELILLE.)

— Qualité de l'esprit qui pénètre au fond des choses. Avoir de la profondeur, beaucoup de profondeur dans l'esprit, dans les idées. Un homme s'est rencontré d'une *profondeur* d'esprit incroyable. Boss. Les hommes d'une imagination brûlante et tendre ont peu de *profondeur* dans la pensée. Chateaub. Les uns, affectant des airs de *profondeur*, se rejouissaient des progrès du sentiment révolutionnaire. (L. Blanc.)

— Se dit des choses qui portent la marque de cette qualité. La profondeur de son savoir, de son érudition, de son esprit. Rien n'est sévère sur cette table auguste qui n'en ait été juge digne et qui ne tienne à la sphère transcendante, tant par le choix de la matière que par la *profondeur* du travail. (Brillat-Savarin.)

— Se dit des sentiments, des passions. La finesse des idées et la *profondeur* des sentiments. (Mme de Stael. Il y a des moments où l'on ne peut suffire à l'abondance et à la *profondeur* de ses émotions. (C. Feé.) La *profondeur* du sentiment religieux allemand et celtique manque à la race des vrais Hellènes. (E. Renan.)

— En mauvaise part. Quelle *profondeur* de scélératesse! Volt.

— Art milit. Épaisseur ou hauteur. Un régiment d'infanterie range sur tant d'hommes de profondeur. Une ligne de troupes d'une grande profondeur. Il les sépara par petits corps auxquels il donna plus de *profondeur* que de front. (Rollin.)

— Géom. Dimension d'un corps considérée de haut en bas. On envisage les corps sous trois dimensions : longueur, largeur et profondeur.

— Mar. *Profondeur de la carène.* Tirant d'eau.

PROFONTIÉ, E.E, adj. (pron. *pro-fon-ti-é*; rad. *profond*. Anc. mar. Qui tire beaucoup d'eau. Navire profontié. Frégate profontiée.

PRO FORMA, loc. adv. (express. lat. de *pro*, pour; *forma*, forme. Pour la forme.

— Anc. comm. S'employait autrefois pour désigner des lettres de change dépourvues de valeur réelle. Souscrire un billet pro forma. Tirer une lettre de change pro forma.

PROFUS, USE, adj. (du lat. *profusus*, répandu). Qui a fait des profusions, prodigue. La libéralité des dames est trop *profuse* au mariage, et émousse la pointe de l'affection et du désir. (Montaig. Poppea fut la plus *profuse* en toutes sortes de superfluités. (Brantôme.)

— Qui est abondant. Une sueur *profuse*. (Littré.)

* **PROFUSÉMENT**, adv. Avec profusion. Donner, dépenser profusément.

* **PROFUSION**, s. f. (étym. lat., *profusio*, même signif.; formé de *profundere*, répandre au dehors). Excès de libéralité ou de dépense. Grande profusion. Folle profusion. Donner avec profusion. Faire de grandes profusions. Ne mettre point de bornes à ses profusions. Servir tout à profusion, en profusion dans un festin. Aller jusqu'à la profusion. Se ruiner par des profusions extraordinaires. Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi, ont subsisté pendant tout le cours de sa vie par l'immense *profusion* de ses aumônes! Bossuet. Ils fournissent de leurs peines et de leurs sueurs à vos plaisirs et à vos *profusions*. Mass. Les plantes semblent avoir été semées avec *profusion* sur la terre. (J.-J. Rousseau. Partout on vous verrez regner la regle sans tristesse, la paix sans esclavage, l'abondance sans *profusion*, dites avec confiance : C'est un être heureux qui commande ici. Id. Toutes les sources de corruption se reparlirent avec *profusion* dans l'Etat. Barth. La générosité sans discernement est *profusion*. (De Levis.)

Dans la *profusion* le goût se ralentit;
Il n'est, mes chers amis, que viande d'appétit.
(LEGRAND.)

— Fig. Donner des louanges à profusion, avec profusion. La *profusion* des louanges est aujourd'hui si abondante, qu'il est étonnant que tant de gens en soient avides. (Port-Royal.) A quoi bon des compliments si étudiés et une si grande *profusion* de belles paroles? Balzac.)

— Chose donnée avec profusion. Les *profusions*, dans un temps où il fallait n'employer l'or que pour avoir du fer, enervèrent son autorité. (Volt.) Alors les *profusions* cesserent. (Raynal.

— Littér. Abondance de récit, d'ornements. Tite-Live se fait admirer par sa *profusion* brillante. Salluste par sa rapidité énergique. (La Harpe.)

PROGALI INSECTE, s. m. (ét. lat., *pro*, pour; fr. *gallinsecte*). Ent. m. Nom donné par certains auteurs à quelques cochenilles ou kermes.

PROGASTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πρό, en avant; γαστήρ, ventre). Ichtyol. Dont les nageoires ventrales ou pelviennes sont articulées sous l'abdomen. PROGASTRIQUES, s. m. pl. Ordre de la sous-classe des poissons gnathodontes.

PROGÉNITEUR, s. m. (ét. lat., *pro*, avant; *genitor*, père). S'est dit pour Aïeul, ancêtre. Cherchant à donner à leurs *progenitures* la plus digne et honorable sépulture. Montaig.

* **PROGÉNITURE**, s. f. (du lat. *progenitus*, engendré). Enfants d'une même souche, ce qu'un homme a engendré. Tout père aime tendrement sa progéniture. La femme qui s'ingère de philosopher et d'écrire fuit sa *progéniture* par le travail de son cerveau. Proudhon. Brutes dénaturées sont aussi les vils créatures humaines qui procrent sans règle ni frein, insoucieuses du destin de leur *progéniture*. (A. Toussenel.

— Fam. Se dit d'un seul enfant. Amenez-moi donc votre progéniture.

— Petits, en parlant des animaux. Les lions marins sont indolents et fort lourds, et ils ne manquent que bien peu d'attachement pour leur *progéniture*. (Buff.)

PROGLOSSE, adj. 2 g. (ét. gr., πρό, en avant; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue très longue et susceptible de sortir de la bouche.

— PROGLOSSES, s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs, comprenant ceux qui ont la langue très longue, vermiforme et exsertile.

PROGLOSSIS, s. f. (ét. gr., πρό, en avant; γλῶσσα, langue). Anat. Partie antérieure libre et pointue de la langue.

PROGLOTTIS, s. m. (pron. *pro-glot-tiss*; ét. gr., πρό, en avant; γλωττίς, languette). Zool. Nom donné aux segments des animaux qui se multiplient par segmentation.

* **PROGNATHE**, adj. 2 g. (pr. *pro-ghnate*; étym. gr., πρό, en avant; γνάθος, mâchoire). Anthropol. Qui a les mâchoires proéminentes. Type prognathe.

— PROGNATHE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachelytres, tribu des piestimens, établi pour deux ou trois espèces qui vivent en Europe.

* **PROGNATHISME**, s. m. (pr. *pro-ghnatisme*). Anthropolog. Caractère des êtres prognathes. Le double *prognathisme* maxillaire, c'est-à-dire la projection en avant des deux mâchoires, est un des traits qui les distinguent des nègres africains. (A. de Quatrefages.)

PROGNÉ, s. f. (pr. *pro-ghné*; de *Progné*, n. myth. Ornith. Genre de passereaux, établi dans la famille des hirondelles.

PROGNÉ ou **PROCNÉ**. Myth. gr. Femme de Terée, roi de Thrace, fille de Pandion II, roi d'Athènes, vengea sur Terée sa sœur Philomèle outragée. Les deux changèrent Progné en hirondelle, Philomèle en rossignol, et Terée en épervier.

— Se dit poétiquement pour Hirondelle.

Progné me vient enlever les morceaux,
Caracolant, frisant l'air et les eaux. (LA FONT.)
Progné craint de nouveaux frissons,
Et la timide violette
Se cache encor sous les gazons. (J.-B. ROUSS.)

PROGNOSE, s. f. (pr. *pro-ghnoze*; ét. gr., πρό, avant; γνῶσις, connaissance). Didact. Science de la marche des maladies, des crises, des accidents qui peuvent survenir dans leur cours.

* **PROGNOSTIC**, s. m. (pr. *pro-ghno-stik*). Pathol. Syn. de PRONOSTIC.

PROGNOSTICATION, s. f. (pr. *pro-ghnosti-ka-cion*. Pathol. Syn. de PRONOSTICATION.

* **PROGNOSTIQUE**, adj. 2 g. (pr. *pro-ghnostik*). Syn. de PRONOSTIQUE.

PROGNOSTIQUER, v. n. 1re conj. (pr. *pro-ghno-sti-ké*. Syn. de PRONOSTIQUER.

* **PROGRAMME**, s. m. (ét. gr., πρόγραμμα, même signif.; forme de πρό, avant; γράμμα, écriture). Annonce de taillée d'une fête, d'une cérémonie, qui doivent avoir lieu. Le programme de la fête nationale. Le programme d'un concert, d'un spectacle. Afficher, distribuer des programmes. Oublier de porter un morceau sur le programme. Lire le programme.

— Détail des matières enseignées dans un cours. Les *programmes* d'études les mieux entendus ne sont rien sans les maîtres. (Vacherot.)

— Expose des conditions à remplir pour un concours, pour un examen, etc. Le programme des prix de l'Académie. Le programme d'examen pour le baccalauréat.

— Par extens. Ligne politique qu'on se propose de suivre, qu'on déclare vouloir suivre. Entreprise pour faire triompher la liberté et l'égalité, la révolution n'a pu réaliser encore que la seconde partie de son *programme*. (Taxile Delord. Partout on a imposé aux divers candidats qui ont été élus depuis deux ans ce *programme* des trois questions premières à résoudre. (Gambetta.)

— Fam. Se dit, en ce sens, de tout plan de conduite arrêté. Vous me bouleverserez tout mon *programme*. (H. de Balzac.)

— *Mentir comme un programme.* Se lit par allusion à ce fait que les programmes annoncent de belles choses qui ne sont pas toujours tenues.

— Anciennement, Nom donné à toutes sortes d'affiches et de placards. Nom donné aux lettres autrefois munies du sceau royal.

— Turf. Liste des chevaux inscrits pour une course.

* **PROGRÈS**, s. m. (pr. *pro-grè*; étym. lat.,

progressus, même signific.; formé de *pro*, en avant; *gressus*, marche). Didact. Avancement, mouvement en avant. Le progrès du soleil dans l'écliptique. Le progrès, les progrès du feu, de l'incendie. Le feu a fait de grand progrès. Ne pouvoir arrêter les progrès de l'incendie. L'inondation fait à chaque instant de terribles progrès. Le Rhin, tranquille et fier du *progrès* de ses eaux. (Boil.) Nous attribuons faussement à nos sciences ce qui appartient au *progrès* naturel de la société. (Chateaub.)

— Accroissement quelconque en bien ou en mal. Le commencement, le progrès, la terminaison d'une maladie. Combattre, arrêter, empêcher le progrès d'une maladie. Le progrès des connaissances humaines. Le progrès de la vérité. Le progrès de l'erreur. Faire du progrès, des progrès, de grands progrès dans les sciences, dans la piété, dans la vertu. Les sciences physiques ont fait des progrès considérables depuis le milieu du dernier siècle. Il s'est fait un progrès remarquable dans l'intelligence de cet enfant, de cet écolier. Faire du progrès, des progrès dans les bonnes grâces de quelqu'un. Il détermine dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux *progrès* de l'erreur et aux souffrances de son Eglise. (Boss.) Un siècle où l'irréligion fait tant de *progrès*. (Mass.) L'hérésie doit sa naissance ou ses *progrès* aux discussions publiques. (Id.) Le même *progrès* qu'ils font dans la piété, ils le font dans votre confiance et votre estime. (Id.) Une religion si prompte en ses *progrès*. (L. Racine.) On ne doit réprimer que la témérité, et non la sage hardiesse, sans laquelle l'esprit humain ne peut faire aucun *progrès*. (Voltaire.) Le *progrès* de la raison est rapide dans nos campagnes. (Id.) Le *progrès* de la littérature a changé en mieux le ton général. (J.-J. Rousseau.) C'est trop augurer des *progrès* de la physique, que de s'imaginer qu'on puisse jamais avoir assez d'observations pour en faire un système général. (Condill.) Né avec les plus heureuses dispositions, il fit les plus rapides *progrès* dans la carrière des sciences et des arts. (Barthélemy.) A mesure que l'homme s'élève en perfection, il trouve dans le *progrès* même de son être et plus de plaisir, et plus de douleur. (P. Janet.)

Les conquérants n'ont fait par leur ambition
Que hâter les *progrès* de la religion. (L. RACINE.)

— Accroissement de faveur dans l'esprit de quelqu'un.

Est-ce donc là, madame,
Tout le *progrès* qu'Achille avait fait dans votre âme ?
(RACINE.)

— Suite d'avantages à la guerre. Le grand talent d'un général consiste à faire beaucoup de progrès en peu de temps, et avec peu de monde. Arrêter les progrès de l'ennemi. Chantant d'un héros les *progrès* éclatants. (Boil.) Turenne, en Allemagne, continua les *progrès* qui étaient le fruit de son génie. (Volt.)

— Absol. Mouvement progressif de la civilisation, des institutions politiques et sociales. Partisan du progrès. Ennemi du progrès. Nier, combattre le progrès. Servir le progrès, la cause du progrès. Arrêtons-nous un peu sur ces idées de *progrès* et de développement. (Buff.) La vie générale du genre humain s'appelle le *progrès*. (V. Hugo.) Les *progrès* sont les victoires de la paix. (Éd. de Girardin.) L'esprit humain étant à la fois puissant et imparfait, le *progrès* est sa loi. (T. Delord.) Le *progrès* consiste à dégager sans cesse de la matière humaine ou humanisée par le travail une plus grande quantité de pensées. (E. Pelletan.) Le *progrès* de l'homme est le développement successif de sa liberté par la science. (Ch. Dollfus.)

— Mus. Suite de la fugue, à partir du moment où toutes les parties commencent à former un ensemble.

— Philos. *On dit qu'il n'y a point de progrès à l'infini*, pour dire qu'en remontant de cause en cause il faut s'arrêter à une cause première.

PROGRESSER, v. n. 1re conjug. Faire des progrès, être en progrès. La civilisation progresse. Le monde, l'humanité progressera jusqu'à la fin. Avant tout, c'est par l'amélioration des sentiments et des idées que les sociétés *progressent*. (Mich. Chevalier.)

PROGRESSEUR, adj. m. Qui porte vers les améliorations, qui aide à réaliser un progrès. Mouvement progresseur.

— **PROGRESSEUR**, s. m. Celui qui aide le progrès, qui aime le progrès.

PROGRESSIBILITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est progressible; aptitude à se perfectionner. Cette époque était celle où la pensée de l'homme, fortement entraînée par le mouvement de *progressibilité* qui lui est propre, commençait à multiplier les observations et les découvertes. (Ch. Nodier.)

PROGRESSIBLE, adj. 2 g. (rad. *progresser*). Qui est susceptible de progrès, qui peut s'améliorer. Le genre humain est progressible.

* **PROGRESSIF, IVE**, adj. (rad. *progrès*). Didact. Qui va toujours en avant, qui avance sans interruption. Mouvement progressif. Le mouvement progressif des animaux. Le mouvement progressif de la lune. Le mouvement progressif de Jupiter.

— Par extens. Il en est un, intitulé justement les Feuilles du Lac, journal allemand *progressif*. (Ger. de Nerval.)

— Fig. Qui est susceptible de se perfectionner, de s'améliorer. L'homme est progressif. L'homme est d'une nature progressive. L'esprit humain a en lui une vie incessamment *progressive*. (Ballanche.) L'humanité n'est point déchue, elle est *progressive*. (Michelet.) La science et la philosophie sont essentiellement *progressives*. (Vacherot.) Qui peut nier le travail *progressif* qui transforme les idées des nations européennes ? (J. Favre.)

— Qui se fait peu à peu. Le travail *progressif* du tombeau. (Villemain.)

— Bot. *Racine progressive*. Racine vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière, de sorte que la plante qu'elle porte avance lentement, comme dans l'anémone.

— Comm. *Frais progressifs*. Frais d'une exploitation qui augmentent avec le rendement de l'exploitation.

— Écon. pol. Qui suit une progression géométrique. Impôt progressif. L'impôt progressif diffère beaucoup de l'impôt proportionnel. Toutes les conditions requises pour la légitimité d'un impôt se réunissent dans le système de l'impôt *progressif*. (Vacherot.)

— Log. *Sorite progressif*. Celui qui descend des principes aux conséquences, par opposition au *sorite régressif*, celui qui remonte des conséquences aux principes.

— Minér. *Cristal progressif*. Celui dont le signe a des exposants qui forment un commencement de progression arithmétique. Baryte sulfatée progressive.

— Pathol. *Paralysie progressive*. Paralysie qui s'étend peu à peu à tous les organes.

— Substantiv. Il n'y a que trois classes d'hommes : les rétrogrades, les stationnaires et les *progressifs*. (Lavater.)

* **PROGRESSION**, s. f. (étymol. lat., *progressio*, même signif.; formé de *progredi*, s'avancer). Didact. Mouvement en avant. Progression lente, insensible, irrésistible.

— Faculté, action de marcher, de se porter en avant, de se transporter d'un lieu dans un autre. La plupart des animaux sont doués de la progression, du mouvement de progression.

— Fig. Suite constante, non interrompue des causes, des effets. La progression naturelle de l'esprit humain amène de grands changements dans le système des connaissances humaines. La progression logique des idées est irrésistible, quoique souvent insensible et cachée. L'intérêt répandu dans cet ouvrage suit une progression soutenue. Il n'y a point de progression de causes à l'infini. Les progressions secrètes de la nature sont difficiles à saisir. La plupart des révolutions ne sont d'abord qu'une progression de malheurs; les fruits viennent plus tard. Dans la *progression* des lumières croissantes, nous paraîtrons nous-mêmes des barbares à nos arrière-neveux. (Chateaubriand.) Il y a sur la terre une force qui crée toujours et qui suit dans son travail la loi de *progression*. (E. Pelletan.)

— Astron. *Mois de progression*. Se dit quelquefois pour Mois de consécution.

— Mathém. Suite de rapports égaux, dont chaque terme est à la fois conséquent de celui qui précède, et antécédent de celui qui suit. || *Progression par différence* ou *arithmétique*. Celle dont les rapports se forment par voie d'addition. 1, 3, 5, 7, 9, 11, etc., sont des grandeurs en progression arithmétique. || *Progression par quotient* ou *géométrique*. Celle dont les rapports se forment par voie de multiplication : 2, 4, 8, 16, 32, 64, etc., forment une progression géométrique. || *Progression indéfinie*. Celle que l'on continue indéfiniment. || *Progression croissante*. Celle dont les termes vont en augmentant. || *Progression décroissante*. Celle dont les termes vont en diminuant.

— Mus. Nom donné à des mouvements réguliers d'harmonie, suivant une forme fixée.

— Rhét. Accroissement de force et de grandeur dans le développement de la pensée, dans le nombre des périodes du style. Voici un exemple de progression dans les idées. Je hais les bienfaiteurs parce que le bienfait exige de la reconnaissance, que la reconnaissance est un devoir, et que le devoir m'est insupportable. (J.-J. Rouss.)

PROGRESSIONNEL, ELLE, adj. Qui a rapport à la progression. Le système progressionnel des impôts. Les économistes n'ont eu garde de s'apercevoir que la théorie *progressionnelle* était contradictoire dans ses termes. (Proudhon.)

PROGRESSISME, s. m. Tendance à poursuivre le progrès.

PROGRESSISTE, adj. 2 g. Néol. Qui partage les idées de progrès; qui est consacré au progrès politique et social. Journal progressiste.

— Substantiv. Partisan du progrès. Ces deux hommes politiques voulaient faire un noyau de *progressistes* dans la grande phalange des conservateurs. (H. de Balzac.)

* **PROGRESSIVEMENT**, adv. D'une manière progressive. Rien ne dure que ce qui vient régulièrement et *progressivement*. (Mme de Staël.)

PROGRESSIVITÉ, s. f. Qualité de ce qui est progressif. La progressivité de la race humaine. Les anciens ne pouvaient avoir l'idée de la *progressivité* humaine. (Buchez.)

PROGYMNASE, s. m. (étym. gr., προ, en avant; γυμνασιον, lieu d'exercices). Établissement d'instruction secondaire, en Russie.

PROGYMNASMATA, s. m. pl. (ét. gr., προ, avant; γυμναζω, je m'exerce). Anc. rhét. Série d'exercices auxquels on soumettait les orateurs et que l'on croyait propres à les former.

PROHERBE, s. m. Bot. Espèce de blé d'Abyssinie, qui donne une belle farine.

PROHIBÉ, ÉE, part. pass. du v. Prohiber. S'emploie adjectiv. Commerce prohibé. Livres prohibés. Marchandises prohibées.

— *Armes prohibées*. Armes dont la police interdit le port et l'usage. Le poignard, la canne plombée, sont des armes prohibées.

— *Degré prohibé*. Degré de parenté où la loi interdit de se marier.

— *Temps prohibé*. Temps pendant lequel il est défendu de faire quelque chose. Ce braconnier vient d'être condamné pour avoir chassé en temps prohibé.

* **PROHIBER**, v. a. 1re conj. (du latin *prohibere*, même signific.). Défendre, interdire. Prohiber l'importation, l'exportation, la vente d'une denrée, d'une marchandise. Prohiber un commerce. Prohiber la publication, le colportage des livres obscènes, des gravures licencieuses. Prohiber le port d'armes. Prohiber la chasse pendant une partie de l'année. Prohiber par une décision ministérielle, par un simple arrêté administratif. Les lois *prohibent* le mariage entre parents en ligne directe. (Acad.) La liberté civile consiste à pouvoir faire tout ce que les lois ne *prohibent* pas. (Portalis.)

— **SE PROHIBER**, v. pron. Être prohibé. Dans l'état actuel de la société, il n'y a que ce qui est évidemment nuisible qui puisse et doive se prohiber.

PROHIBEUR, s. m. Celui qui prohibe.

* **PROHIBITIF, IVE**, adj. (rad. *prohiber*). Qui défend, qui interdit. Loi, ordonnance prohibitive. L'effet d'une loi *prohibitive* est passager et finit toujours par être fâcheux. (B. Constant.)

— Par extens. Vous avez bien de la bonté, monsieur et madame, dit-elle en jetant un coup d'œil *prohibitif* à sa sœur, mais nous n'avons pas faim. (G. Sand.)

— Écon. polit. Se dit particulièrement de ce qui restreint ou supprime un commerce, une industrie. Imposer le régime prohibitif à un pays. Le droit sur les vins à Paris est devenu *prohibitif*. (Proudhon.) Le système *prohibitif* pèse sur les populations. (Mich. Chevalier.)

— Gramm. *Particule prohibitive*. La particule *ne*.

* **PROHIBITION**, s. f. (pr. *pro-i-bi-sion*; rad. *prohiber*). Défense, interdiction. La prohibition du port d'armes. Selon fait une loi de l'ancienne *prohibition* religieuse qui défend de tuer le bœuf de labour. (Michelet.)

— Écon. polit. Défense, mesure, loi qui défend ou restreint une industrie, ou l'importation dans un pays. La prohibition d'une marchandise, d'une denrée. Les prohibitions sont en général défavorables au commerce et à l'industrie. La culture était découragée par cette aveugle *prohibition*. (Rayn.) On vit enfin cesser une partie des *prohibitions*, des gênes, des impositions qui arrêtaient ces travaux. (Id.) La *prohibition* est un camp retranché parce que la concurrence est une guerre. (L. Blanc.)

* **PROHIBITIONNISTE**, s. m. (pr. *pro-i-bi-si-o-nisste*). Écon. polit. Partisan de la prohibition, en matière d'impôts et de douanes.

— Adjectiv. Mesures prohibitionnistes. Députés prohibitionnistes.

PROHIBITISME, s. m. Écon. polit. Système des prohibitionnistes. On dit aussi *prohibitionnisme*.

PROHIBITIVEMENT, adv. (rad. *prohibitif*). Par prohibition, d'une manière prohibitive.

PROÏCTE, s. m. (étym. gr., προϊκτης, gueux). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, division des brachydérides, établi pour une espèce qui vit en Guinée.

* **PROIE**, s. f. (du lat. *præda*, même signif.). Ce que l'animal carnassier ravit pour le manger. Le lion se jette sur sa proie. Le tigre déchire sa proie. Le loup emporte sa proie. Les vautours vivent de proie. La plupart des animaux deviennent la proie les uns des autres. Guetter, saisir sa proie. S'acharner sur sa proie. Dévorer sa proie. Lâcher sa proie. Se disputer une proie. Tout doit servir de *proie* aux tigres, aux vautours. (Rac.) Je le poursuis partout comme un chien fait sa *proie*. (Boileau.) Le tigre déchire sa *proie*, et dort; l'homme devient homicide, et veille. (Chateaub.)

Le lion par ses ongles compta,
Et dit : Nous sommes quatre à partager la *proie*.
(LA FONTAINE.)

— *Oiseau de proie*. Oiseau qui chasse le gibier et s'en nourrit. Le corbeau a toujours été regardé comme le dernier des oiseaux de *proie*. (Buffon.)

Je me tais donc, et vais rimer
Ce que fit un oiseau de *proie*. (LA FONT.)

— Fig. *Oiseau de proie*. Homme avide, qui vit de rapines.

— Par extens. Il commença par y vivre en homme de guerre et de *proie*. (Montalemb.)

— Butin, conquête faite à la guerre. Ces richesses furent la proie du vainqueur, furent la proie du soldat. Ce royaume devint la *proie* de Cambyse. (Boss.) Ils ressemblent à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts, et qui devient la *proie* du premier venu. (Id.) L'Italie et Rome même sont saccagées à diverses fois, et deviennent la *proie* des barbares. (Id.)

Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie,
Les vainqueurs tout sanglants partagèrent leur *proie*...
(RACINE.)

— En général, Toute chose dont on s'empare avec violence, avec une sorte de rapacité. Être ardent à la proie. Partager la proie. Cette riche fortune devint la proie d'avides héritiers. Et j'espérais ma part d'une si riche *proie*. (Racine.) Cannes deviendra la *proie* des Marseillais et tout son pittoresque sera perdu. (Mérimée.) Sa haine, maintenant, apercevait une *proie* déterminée. (G. Flaubert.)

— Par extens. Cette maison a été la proie des flammes. Ce pays est la proie de toutes les calamités, des plus horribles fléaux.

— Fig. Celui qui est persécuté et qui devient victime. Vous voulez donc que je devienne votre proie ? Je ne sais si ce tigre a reconnu sa *proie*. (Rac.)

Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée,
C'est Vénus tout entière à sa *proie* attachée. (RACINE.)
L'avidité peut vendre une paix passagère,
Mais elle veut sa *proie* et la veut tout entière (DELILLE.)

— Personne dont on veut se rendre, ou dont on s'est rendu maître. La mort même n'est plus certaine de sa *proie*. (L. Rac.)

Une secrète voie
Jusqu'en votre vaisseau conduira votre *proie*. (RAC.)
Les brigands réunis veillent dans les forêts ;
L'œil sombre et respirant une homicide joie,
A travers ces détours ils attendent leur *proie*.
(BAOUR-LORMIAN.)

— *En proie à*. Se dit de ce qui est dominé, maîtrisé, conquis par. Se livrer en proie à ses passions. Ainsi fut livrée en *proie* aux Mèdes cette superbe Babylone. (Bossuet.) Et la scène française est en *proie* a Pradon. (Boileau.) La direction des colonies, en *proie* à des commis avides et sans talent, fut promptement dégradée, avilie, et prostituée à la vénalité. (Raynal.)

Aux accès insolents d'une bouffonne joie,
La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en *proie*. (BOIL.)
Cœurs jaloux ! à quels maux êtes-vous donc en *proie* ?
Vos chagrins sont formés de la publique joie. (VOLT.)
Ville de Mars ! de toi les dieux semblaient lassés,
Au sauvage Annibal ils te laissaient en *proie*.
(BOUCHER.)

— Fig. *Être en proie à*, ou *être la proie de*. Avoir beaucoup à souffrir de, être la victime de. Être en proie à l'avidité, à la cupidité des usuriers. Être en proie à la rapacité de ses valets, de ses domestiques. Être en proie à la vengeance, à la calomnie, à la médisance. Être en proie à sa douleur, à sa tristesse, au désespoir. Cette ville est en proie aux horreurs de la famine. Être en proie à de folles terreurs. De combien de remords m'ont-ils rendu la *proie !* (Rac.) La Perse continua d'être la *proie* des révolutions et des ravages. (Id.) Laissons-le plutôt en *proie* à son caprice. (Boil.) Je plains cette douleur où votre âme est en *proie*. (Volt.) Un État si vaste en *proie* aux factions. (L. Racine.) Quand je vous vois en *proie* à ces mortels ennuis. (Campistron.)

— En bonne part.

A cet objet, Henri demeure en *proie*
A la douce surprise, aux transports de sa joie.
(VOLTAIRE.)

— Absol. Tout ce que la religion a de plus saint a été en *proie*. (Bossuet.)

— S'est dit pour Bétail, troupeau. || Se dit encore dans l'Est pour Troupeau de porcs.

— Fauconn. *Être âpre à la proie*. Se dit en parlant d'un oiseau qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles.

— Fig. *Être âpre à la proie*. Aimer à rapiner.

— Syn. comp. PROIE, BUTIN. V. BUTIN.

PROIER, s. m. Anc. mar. Marin qui avait le commandement de la proue.

PROÏNE, s. f. Chim. V. BENZOYLE.

PROÏPHYS, s. m. (pr. *pro-i-fiss*). Bot. Syn. d'EURYCLÉS.

PROITHÈRA, s. m. Ornith. Syn. de PODARGE. On dit aussi *proithere*, s. f.

PROJECTIF, IVE, adj. Qui a le pouvoir de projeter. Force projective.

— Géom. Qui a rapport à la projection, en perspective.

* **PROJECTILE**, s. m. (ét. lat., *pro*, en avant; *jectus*, lance). Mécan. Corps pesant lancé en l'air dans une direction, avec un mouvement et par une force quelconques, et abandonné à l'action de la pesanteur. Les *projectiles*, abstraction faite de la résistance de l'air, doivent décrire une parabole, quand ils sont jetés obliquement. (Acad.)

— Art milit. Tout ce qui se lance avec la poudre, par des ressorts ou par un jet quelconque. Se dit particulièrement des bombes, des boulets, des obus, des grenades, des balles, etc. Un amas de projectiles. Lourd projectile. Léger projectile. Jeter, lancer des projectiles. Pour vérifier les projectiles, on les passe d'abord aux lunettes de réception, pièces rondes de fer battu, dans l'une desquelles ils doivent passer en tous sens et sans difficulté, tandis qu'ils ne doivent passer en aucun sens dans l'autre.

— Par une analogie plaisante. Un acteur accable de pommes cuites et autres projectiles de même espèce.

— Fig. Moyen d'attaque. La parole est un *projectile* qui tue à toute distance. (A. d'Houdetot.)

— **PROJECTILE**, adj. 2 g. Qui produit une projection. Mouvement *projectile*, force *pro-*

jectile. (Acad.) Il a fallu joindre une force *projectile* pour faire décrire des courbes aux corps célestes. (J.-J. Rousseau.)

*** PROJECTION**, s. f. (pr. *pro-jek-cion ;* ét. lat., *projectio*, même signif. ; formé de *projicere*, jeter en avant ; Mécan. Action de jeter, de lancer un corps pesant.

— Par extens. Dans notre hypothèse, le soleil était une masse de matière en fusion, même avant la *projection* des planètes. (Buffon.)

— Art milit. Mouvement imprimé à un projectile. || *Angle de projection.* Angle que fait la ligne de tir avec l'horizon.

— Chim. Action de jeter par cuillerées, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner.

— Géogr. Représentation sur le papier du globe ou d'une de ses parties. || *Projection cylindrique.* Projection que l'on obtient en assimilant à une portion de cylindre, dont l'axe coïncide avec celui du globe, la partie de la surface terrestre que l'on représente. || *Projection homalographique.* Projection dans laquelle les parallèles sont rectilignes et les méridiens elliptiques. || *Projection isocylindrique.* Projection cylindrique qui conserve les angles au lieu des surfaces. || *Projection orthographique.* Projection obtenue en abaissant sur un plan des perpendiculaires de chaque point à projeter. || *Projection polaire.* Représentation de la terre ou du ciel, projetée sur le plan de l'un des cercles polaires. || *Projection polyconique* Représentation de chaque zone terrestre par la projection de la petite zone conique correspondante.

— Géom. descript. Représentation en apparence d'un objet sur le plan ou sur le tableau. || *Projection de la sphère.* Sa représentation sur une surface quelconque. Toutes les lignes d'heures tracées sur les cadrans solaires sont les projections des méridiens célestes sur la surface du cadran. Projection stéréographique, gnomonique. || *Projection d'un point sur un plan.* Le pied de la perpendiculaire abaissée de ce point sur ce plan. || *Projection d'une ligne sur un plan.* Lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées de tous les points de cette ligne sur le plan. || *Projection horizontale* ou *verticale d'un point.* Projection de ce point sur un plan horizontal ou sur un plan vertical. || *Plan de projection.* Celui sur lequel on projette un point ou une ligne.

— Métall. Jet de métal.

— Se dit, occult. *Poudre de projection.* V. POUDRE.

*** PROJECTURE**, s. f. (ét. lat., *projectura*, même signification ; formé de *projicere*, jeter en avant). Archit. Saillie ou avancée horizontale des divers membres d'architecture.

— Bot. Nom donné à de petites côtes saillantes qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolongent de haut en bas sur la tige, comme dans les légumineuses.

*** PROJET**, s. m. (pr. *pro-jè ;* du lat. *projectum*, mis en avant). Action de projeter, chose projetée ; dessein, entreprise, arrangement des moyens d'exécuter avec succès ce qu'on médite. Former, faire, créer, détruire, confondre, renverser un projet, des projets. Exécuter, accomplir, seconder un projet. Abandonner un projet. Renoncer à un projet. Suivre un projet avec ardeur. Se prêter, s'opposer à un projet. Déranger, déconcerter un projet. Voir avorter, échouer tous ses projets. Faire dormir, laisser dormir un projet. Ceci n'est encore qu'un projet, n'est encore qu'en projet. Il y a loin du projet à l'exécution. Un léger accident, un amour de jeune fille, un mariage, un mot, ont souvent renversé les *projets* des plus habiles diplomates. (Boiste.) L'amour donne témérairement dans des *projets* insensés. (Boss.) Sa famille, trop empressée à exécuter ce pieux *projet*, le rompit. (Id.) En mille vains *projets* a toute heure il s'égare. (Boil.) Tous ses *projets* semblaient l'un l'autre se détruire. (Racine.) A mes nobles *projets* je vois tout conspirer. (Id.) Nos *projets* échouent sans cesse, et nos espérances renaissent de nos *projets* mêmes renversés. (Mass.) Ceci n'est qu'un *projet* qui, j'espère, ne s'exécutera jamais. (J.-J. Rousseau.) Je suis dans la plus grande joie du *projet* que vous avez fait de me venir voir cette année. (Id.) Il est de la nature de l'homme d'étendre son existence par des vues, des *projets*, des attentes de toute espèce. (Diderot.) Souris à mon *projet*, et protège mes vers. (Berch.)

O le plaisant *projet* d'un poëte ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand ! (Boil.)
J'excuse votre erreur, et, pour être approuvés,
De semblables *projets* veulent être achevés. (Rac.)
Miracles du génie et chefs-d'œuvre de l'art,
Les *projets* de Nemours gouvernent le hasard.
(De Belloy.)

— *Homme à projets.* Celui qui invente toujours de nouvelles choses ou prépare de nouvelles entreprises.

— *Avoir des projets sur une femme.* Avoir l'intention de l'épouser ou d'en faire sa maîtresse.

— Première pensée, première rédaction d'une chose mise par écrit. Dresser un projet de ligue offensive et défensive. Faire un projet d'articles pour un contrat de mariage. Communiquer à quelques amis un projet de drame. Le projet d'un roman, d'un poëme. Ceci n'est qu'un projet, qu'un simple projet, qu'un projet à peine ébauché. Viens d'un regard heureux animer mon *projet*. (Boil.) Le *projet* écrit de sa main et adressé au duc de Schomberg. (Volt.)

— S'est dit pour Sujet, objet.

Ne te dégoûte point surtout des paraboles
Quel qu'en soit le *projet*. (Corneille.)

— B.-arts. Ébauche du plan d'un édifice à construire, avec ses coupes et ses élévations. Projet savamment étudié. Projet suffisamment médité. || On dit de même : Le projet d'une route, d'un canal, d'un chemin de fer, etc.

— Jurispr. *Projet d'acte.* La rédaction préparatoire d'un acte sur papier libre.

— Polit. *Projet de loi.* Lorsque l'on met en délibération pour la faire voter. Rédiger, présenter, discuter, amender, retirer un projet de loi.

— P. et ch. *Projet définitif.* Ensemble de plans et devis soumis à dernière approbation.

— Syn. comp. PROJET, DESSEIN, PLAN, ENTREPRISE. Le *projet* est la première idée vague, non encore arrêtée, d'une œuvre ; le *dessein* en est l'idée fixe, arrêtée ; le *plan* est l'image de cette œuvre, développée dans tous ses détails et telle qu'elle sera quand elle sera terminée ; l'*entreprise* en est le commencement d'exécution.

PROJETANT, part. près. du v. Projeter. Qu'un homme vienne vous dire que, *projetant* au hasard une multitude de caractères d'imprimerie, il a vu l'Énéide tout arrangée résulter de ce jet. (J.-J. Rousseau.)

PROJETANT, ANTE, adj. Qui projette. Maman, toujours *projetante* et toujours agissante, ne nous laissait guère oisifs ni l'un ni l'autre. (J.-J. Rouss.)

PROJETÉ, ÉE, part. pass. du v. Projeter. S'empl. adjectiv. Voyage projeté. Départ projeté. Fête projetée. Il crut pouvoir le devenir sans peine, et qu'une guerre si bien *projetée* serait utile à tous ses projets. (Volt.) Au moment du combat, les chefs du mouvement *projeté* s'éclipsèrent. (Lamart.)

— Lancé, jeté au loin. Les matières projetées par les volcans.

— Fig. Le présent tient un flambeau dont la lueur, *projetée* en arrière, éclaire à son tour le passé. (Am. Thierry.)

— Tracé par une projection. Un cylindre projeté sur un plan.

*** PROJETER**, v. a. 1re conj. (rad. *projet*). On double le *t* devant une syllabe muette. *Je projette, tu projettes, il projette*, etc. Former un projet, former le projet de. Projeter une entreprise. Projeter un long voyage. Projeter un grand ouvrage. Servius Tullius *projeta* l'établissement d'une république, sous le commandement de deux magistrats annuels qui seraient choisis par le peuple. (Boss.) Tout m'annonce de loin ce que le ciel *projette*. (L. Rac.) Ah ! chose qu'on *projette* est loin d'être accomplie. (Andrieux.)

— Absol. Projeter en l'air. Perdre son temps à projeter. C'est un homme qui projette sans cesse, et ne fait jamais rien. Nous passons notre vie à *projeter* sans jouir du succès de nos projets. (Boiste. On détruit, on élève, on s'intrigue, on *projette*. (L. Rac.) On *projette* plus à Paris qu'on ne résout. (Duclos.) On réfléchissait, on dissertait, on *projetait* beaucoup ; on agissait peu. (Guizot.)

Ce qu'on a peiné son prix, on désire, on *projette* ;
Mais perd-on ce qu'on a, dès lors on le regrette.
(Morel-Vinde.)

— *Projeter de*, suivi d'un infinitif. Projeter de faire telle ou telle chose, de faire de grandes choses. Lorsque j'étais à Montmorency, je me trouvais beaucoup trop près de Paris et je *projetais* de m'en éloigner davantage ; jugez s'il est naturel que je songe maintenant à m'en rapprocher. (J.-J. Rouss.)

— Jeter, diriger, porter plus loin dans un sens ou dans un autre. Projeter un corps obliquement. La terre projette son ombre fort loin. Un corps qui *projette* son ombre sur un autre. (Acad.)

— Fig. Il n'est pas une action coupable qui ne *projette* son influence sur tout le reste de notre vie. (Scherer.) L'enfant *projette* sur toute chose le merveilleux qu'il trouve en lui même. (E. Renan.)

— Émettre. Un tronc d'arbre qui projette des branches nombreuses. Cet arbre aimé du soleil *projette* au-dessus du mur ses branches revêtues de houppes parfumées. (Ger. de Nerval.)

— Se dit souvent pour Jeter, lancer. Sa force centrifuge a *projeté* les parties de sa masse à plus du double de la distance à laquelle la force centrifuge de Jupiter a *projeté* celles qui forment son satellite le plus éloigné. (Buffon.)

— Géom. descript. Tracer un corps sur un plan ou sur une surface quelconque, suivant certaines règles géométriques. *Projeter* les cercles horaires avec l'équinoxial et les tropiques sur le cadran. (Acad.)

— SE PROJETER, v. pron. Être projeté. Ces choses-là peuvent se projeter, mais elles ne s'exécuteront jamais.

— Paraître en avant. Cette figure se projette dans le tableau. Ce corps de logis se projette trop sur la façade de l'édifice. Plus le soleil est éloigné de son midi, plus l'ombre se projette au loin. Là, des bouquets de vieux pins se *projettent* horizontalement sur les flots. (Chateaub.) Le seuil de la maison était éclairé par la lueur du foyer, qui se *projetait* au dehors. (G. Sand.) L'ombre du palais, avec ses terrasses superposées, se *projetait* sur les jardins. (G. Flaub.)

PROJETEUR, EUSE, s. (rad. *projeter*). Celui, celle qui a la manie de former des projets sans en réaliser aucun. Il ne s'emploie que familièrement et en mauvaise part. C'est un grand projeteur. Ce n'est qu'un projeteur. Cela lui fit du bien à elle-même, en faisant diversion aux projets et tenant écartés les *projeteurs*. (J.-J. Rousseau.)

PROJETTEMENT, s. m. Action de projeter.

PROKESCH-OSTEN, Antoine, baron de). Diplomate et voyageur autrichien, écrivain distingué, né à Gratz (Styrie), 1795-1876, membre des académies de Vienne et de Berlin ; ambassadeur en Allemagne, puis à Constantinople, a laissé de nombreux souvenirs de voyage et des mémoires diplomatiques et archéologiques très appréciés.

PROLABIA, s. m. (ét. lat., *pro*, en avant ; *labia*, lèvres). Anat. Le devant des lèvres. Il est inusité.

PROLALIE, s. f. (ét. gr., πρό, avant ; λαλία, discours). Anc. rhét. Sorte d'exorde, d'avant-propos élogieux, adressé aux auditeurs dans une lecture publique.

PROLAPSÉ, ÉE, adj. (étym. lat., *pro*, en avant ; *lapsus*, tombé). Chir. S'est dit de l'utérus ou du cordon ombilical déplacés de haut en bas.

PROLAPSUS, s. m. (pr. *pro-lap-cuss ;* mot emprunté du lat., et signifiant *chute en avant*). Chirurg. Relâchement d'une partie quelconque. Prolapsus de la luette, du vagin, de la matrice, etc. On dit aussi *prolapse*.

PROLATION, s. f. (pr. *pro-la-cion ;* ét. lat., *prolatio*, même signif. ; formé de *pro*, en avant ; *latus*, porté). Anc. musiq. Manière de déterminer la valeur des notes demi-brèves sur celle de la brève, ou la valeur des minimes sur celle de la demi-brève. On distinguait la *prolation parfaite*, dans la mesure ternaire, et la *prolation imparfaite*, dans la mesure binaire. || En général, Grande étendue donnée à un son.

— Gramm. Action de prononcer, de proférer. Un alphabet philosophique où toutes les valeurs de notre *prolation* seraient représentées par des signes propres... (Ch. Nodier.)

PROLÉGAT, s. m. (ét. lat., *pro*, pour ; *legatus*, envoyé). Syn. de VICE-LÉGAT

— Antiq. Magistrat romain qui s'appelait le légat.

PROLÉGATION, s. f. (pron. *pro-le-ga cion*). Fonction du prolégat.

*** PROLÉGOMÈNES**, s. m. pl. (ét. gr., πρό, avant ; λεγόμενα, choses dites). Longue préface, avant-propos, introduction préliminaire. Les prolégomènes d'une science sont toutes les notions nécessaires pour la comprendre en elle-même, dans l'histoire de ses développements, et dans ses rapports avec les autres sciences. Les prolégomènes de la Bible. Les prolégomènes de la philosophie.

PROLEMME, s. m. (ét. gr., πρό, avant ; λῆμμα, lemme). Logiq. Argumentation qui précède le lemme.

*** PROLEPSE**, s. f. (du gr. πρόληψις, anticipation). Rhét. Figure par laquelle on prévient une objection pour la réfuter d'avance.

— Littér. Faute qui consiste à donner à des personnages d'un drame ou d'un récit des idées autres que celles du temps ou l'on place leur histoire.

— Philos. Nom que, dans le système d'Épicure, on donne aux sensations généralisées. Les prolepses seules peuvent être viciées par l'erreur ; les sensations ne sont que l'action de la nature, et ne peuvent tromper.

*** PROLEPTIQUE**, adj. 2 g. (du gr. προληπτικός, qui anticipe). Pathol. Épithète donnée aux fièvres, quand l'heure de chaque accès anticipe sur celle de l'accès précédent.

— Chron. Se dit d'un événement fixé d'après une ère ou une méthode chronologique, quoique cette ère, cette méthode, ne fussent pas encore établies quand le fait a eu lieu. On suppute tous les événements de l'histoire ancienne en années juliennes *proleptiques*. (Compl. de l'Acad.) || *Époque proleptique.* Celle qui est fixée en supputant, pour des temps antérieurs à cette fixation, le lieu alors occupé par le soleil.

PROLEPTIQUEMENT, adv. Didact. Par anticipation ; d'une manière proleptique.

*** PROLÉTAIRE**, s. m. (étym. lat., *proletarius*, même signif. ; rad. *prales*, rejeton). Hist. rom. Citoyen pauvre, considéré uniquement à proportion du nombre d'enfants qu'il donnait à l'État. Les prolétaires venaient après toutes les autres classes du peuple romain, et formaient eux-mêmes une espèce de classe très pauvre, et exempte d'impôts.

— Actuellement, Citoyen de la classe indigente ; celui qui n'a ni fortune ni profession suffisamment lucrative. La faim place le *prolétaire* dans la dépendance absolue du capitaliste. (La Mennais.) Le progrès, après avoir émancipé l'esclave, après avoir émancipé le serf, travaille encore également à émanciper le *prolétaire*. (E. Pelletan.) L'amélioration du sort des *prolétaires* est essentiellement de l'ordre moral. (Mich. Chevalier.) Toute tentative pour appliquer les deniers publics au bien-être des *prolétaires* semble du communisme. (E. Renan.)

— Adjectiv. La classe prolétaire. Une famille prolétaire. Il y a aujourd'hui deux natures ennemies : la nature bourgeoise et la nature *prolétaire*. (Mich. Chevalier.)

PROLÉTAIREMENT, adv. A la manière des prolétaires. Un roman, c'est pour le cabinet de lecture des tas de gros sous très *prolétairement* vert-de-grisés. (Th. Gaut.)

*** PROLÉTARIAT**, s. m. (pr. *pro-le-ta-ri-a*). Polit. État, condition de prolétaire ; classe des prolétaires. L'histoire des gouvernements est le martyrologe du *prolétariat*. (Proudhon.) La grande, mais non pas l'insoluble difficulté de notre temps, c'est la nécessité de faire sortir de cet immense chaos, nommé le *prolétariat*, le monde organisé qui s'appelle la démocratie. (É. de Girardin.)

PROLIFÉRATION, s. f. (pr. *pro-li-fé-ra-cion ;* rad. *proliférer*). Bot. Apparition sont d'un bouton, soit d'une fleur sur une partie de la plante qui n'a pas coutume d'en porter.

— Physiol. Production de tissus adventices et organisés.

*** PROLIFÈRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *proles, prolis*, rejeton ; *fero*, je porte). Bot. Se dit de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui même. Feuille prolifère. Fleur, ombelle, tige prolifère. Plante prolifère.

— Entom. *Antennes prolifères.* Antennes en massue courte, dont un des articles de la base offre une grande dilatation et forme une espèce d'oreillette.

— Physiol. Se dit de certains organes qui en produisent accidentellement d'autres.

— PROLIFÈRE, s. f. Bot. Nom donné à quelques conferves d'eau douce, qui se multiplient par des renflements ou des bourrelets qu'on voit naître tout du long des tubes. Prolifère des ruisseaux. Prolifère cotonneuse, composée.

PROLIFÉRÉ, ÉE, adj. Bot. et Physiol. Qui est produit par prolifération.

PROLIFÉRICORNE, adj. 2 g. (ét. lat. *proliferus*, prolifère ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes prolifères.

PROLIFICATION, s. f. (pron. *pro li-fi-ka-cion*). Hist. nat. État des parties qui sont prolifères.

PROLIFIÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une plante ou se produit la prolification.

*** PROLIFIQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *proles, prolis*, rejeton ; *facere*, faire). Qui a la faculté, la force d'engendrer, qui excite à engendrer. Semence prolifique. Vertu prolifique. Liqueur prolifique. Il possède en un degré louable la vertu *prolifique*. (Mol.) La misère est *prolifique*, observent avec humeur les économistes. (Proudhon.)

— *Humeur prolifique.* Le fluide spermatique.

— *Animalcules prolifiques.* Les animalcules qu'on remarque dans le sperme.

— *Poussière prolifique.* Le pollen.

— Se dit de certaines substances alimentaires ou médicamenteuses, auxquelles on supposait la propriété d'accroître la faculté génératrice ; et dans cette acception, on dit substantivement *les prolifiques*.

PROLIGÉRATION, s. f. Bot. et Physiol. Syn. de PROLIFÉRATION.

PROLIGÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *proles, prolis*, rejeton ; *gero*, je porte). Bot. Qui produit ou qui porte des corpuscules reproducteurs. Disque prolifère.

PROLIMNÉEN, ENNE, adj. (ét. gr., πρό, avant ; λίμνη, étang). Géol. Se dit des terrains tertiaires qui ont été occupés par les eaux douces dans les premiers temps de la période tertiaire, avant la principale formation marine.

*** PROLIXE**, adj. 2 g. (ét. lat., *prolixus*, même signif. ; rad. *latus*, large). Très long, de dimensions exagérées. La barbe rare et le menton *prolixe*. (J.-B. Rouss.)

— Se dit des discours exprimés en trop de paroles, et des personnes par rapport aux discours. Discours prolixe. Style prolixe. Orateur prolixe. Cet auteur écrit purement, mais il est prolixe. On peut se taire dans la prospérité, on est *prolixe* dans l'infortune. (De Theis.) Il y a quelqu'un de plus *prolixe* que le voyageur qui vous raconte le voyage qu'il a fait ; c'est celui qui vous raconte le voyage qu'il fera. (Alex. Dumas.) Quand il entamait le chapitre des perfections de Cécile, il était encore plus *prolixe* qu'en racontant ses voyages. (A. Daudet.)

— Substantiv. Le *prolixe* ne fait que se traîner pesamment. (Marmontel.)

*** PROLIXEMENT**, adv. D'une manière prolixe. Écrire prolixement, trop prolixement. Je vous écris aussi *prolixement* que j'écris laconiquement aux autres. (Mme de Sév.)

*** PROLIXITÉ**, s. f. (radic. *prolixe*). Diffusion, longueur démesurée dans le discours. Écrire avec prolixité, avec une prolixité ennuyeuse, fatigante. Éviter soigneusement la prolixité. La *prolixité* dégoûte le lecteur. (Voltaire.)

— Se dit de l'orateur lui-même. Cet orateur est d'une prolixité insupportable.

PROLOCUTEUR, s. m. (ét. lat., *pro*, pour ; *loqui*, parler). Syn. d'AVOCAT. Vieux mot.

— Hist. Nom que quelques écrivains donnent au président de la chambre des communes en Angleterre.

PROLOGIES, s. f. pl. (ét. gr., πρό, avant ; λέγω, je cueille). Myth. gr. Fêtes qu'on célébrait en Grèce avant la récolte.

*** PROLOGUE**, s. m. (étym. gr., πρό, avant ; λόγος, discours). Préface, avant-propos. Le prologue de la loi salique. Les prologues de saint Jérôme sur la Bible. Il paraît, par le *prologue* de la loi de Gondebaud, qu'elle fut faite pour régler les affaires qui pourraient naître entre les Romains et les Bourguignons. (Montesq.)

— Fig. Le pauvre passé n'est plus pour elle

qu'un enfantillage, un *prologue* incolore, et, tout naturellement, elle oublie qu'elle est encore fille. (G. Droz.)

— Dans un sens particulier, Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique. Le prologue est ordinairement débité par un acteur spécial. L'invention du prologue paraît remonter aux débuts de l'art dramatique ; il était d'abord destiné à faire l'exposition du drame, ou bien encore l'éloge et l'apologie de l'auteur. Il est encore quelquefois en usage. Le *prologue* de la Nuit et de Mercure dans l'Amphitryon de Molière réussit autant que la pièce même. (Volt.)

— Exorde, préliminaire, préambule. Laissez-là tout prologue et venez au fait. Faire un long prologue pour ne rien dire.

L'auteur, en style pompeux habillant une églogue,
De ses rares vertus te fait un long *prologue*. (Boil.)

— Fam. Le rédacteur en chef toussa : c'est le *prologue* ordinaire de ceux qu'une réponse embarrasse. (L. Reybaud.)

— En parlant des anciens et quelquefois même chez les modernes, Acteur qui récite le prologue d'une pièce de théâtre.

— Mus. Petite pièce qui précède, pour l'annoncer, une pièce plus importante.

— Syn. comp. PROLOGUE, PRÉFACE. Le *prologue* et la *préface* donnent tous deux des explications sur l'ouvrage qu'ils précèdent ; mais le *prologue* est fait pour être déclamé ou joué, tandis que la *préface* est faite seulement pour être lue.

PROLONGATIF, IVE adj. Gramm. Qui a le pouvoir de prolonger le son d'une voyelle. En allemand l'*h* est souvent prolongative.

* **PROLONGATION**, s. f. (pron *pro-lon-ga-cion*). Action de prolonger, d'accorder un délai, un surcroît de temps, de durée. Tout le royaume faisait des vœux pour la *prolongation* de ses jours. (Bossuet.)

— Temps ajouté à la durée fixe d'une chose. Prolongation de congé. Prolongation de terme. Obtenir une prolongation de trêve, une prolongation de trois ans.

— Mus. Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue sur un ou plusieurs des accords suivants.

— Syn. comp. PROLONGATION, PROLONGEMENT. Autrefois ces deux mots se confondaient dans l'usage ; mais actuellement *prolongation* se dit plutôt du temps, et *prolongement* de l'espace.

* **PROLONGE**, s. f. (rad *prolonger*). Artill. Cordage dont on se sert dans les manœuvres des pièces de campagne ou dans les manœuvres de force, lorsqu'il est nécessaire d'équiper la chèvre à haubans. Traîner un canon à la prolonge. || On donne encore ce nom à un petit chariot servant au transport des munitions ou des agrès à des distances peu considérables. On le nomme plus exactement *chariot à munitions*.

— Ch. de fer. Corde munie d'un crochet de fer à chacune de ses extrémités et longue d'une quinzaine de mètres, employée à la manœuvre des freins, ou en cas de danger.

— Est aussi du langage général. Lier des tonneaux avec une prolonge pour les empêcher de rouler.

PROLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Prolonger. S'emploie adjectiv. Trêve prolongée. Vie prolongée. Avenue, galerie prolongée. Toute grande passion n'est qu'une espérance prolongée. Une vieillesse sans expérience ni réflexion est une enfance prolongée. La crainte du châtiment est elle-même un châtiment prolongé. Quelques amitiés de ce temps-là *prolongées* jusqu'à ce jour me sont devenues bien précieuses. (J.-J. Rouss.) Les cris des matelots ont toujours quelque chose de lugubre et de *prolongé*. (Mme de Staël.) Cette différence ne tient pas uniquement à la lassitude qui s'empare des hommes après des agitations *prolongées*. (B. Constant.) Ma sœur avait touché aux portes de la mort ; mais Dieu, qui lui destinait la première palme des vierges, ne voulut pas la rappeler si vite à lui ; son épreuve ici-bas fut *prolongée*. (Chateaub.) Les quadrupèdes ovipares sont aussi féconds que leur union est quelquefois *prolongée* (Lacép.) Cette côte fut *prolongée* en allant du nord au sud jusqu'à Monterey. (Malte-Brun.)

* **PROLONGEMENT**, s. m. (radic. *prolonger*). Didact. Continuation d'une portion d'étendue. Prolongement d'un mur, d'un chemin, d'une terrasse, d'un quai, d'une rue, de la façade d'une maison, etc. Prolongement d'une digue. Le territoire de la Belgique est le *prolongement* du nôtre. (Michel Chevalier.)

— Par extens. Le sabre n'est que le *prolongement* brutal du bras. (L. Veuillot.)

— Fig. Action continuée. Le paganisme n'est pas mort en un jour ; il a laissé bien des traces, bien des *prolongements* dans l'histoire de l'esprit humain. (J.-J. Ampère.)

— Anat. *Prolongement rachidien*. La moelle épinière.

— Bot. *Prolongements médullaires*. Nom donné aux rayons médullaires, parce qu'ils semblent être des appendices de la moelle ; ils se dessinent sur la coupe transversale de la tige des dicotylédones, comme les lignes horaires d'un cadran.

— Hist. nat. Extension que prennent certaines parties du corps. La queue dans les animaux est un *prolongement* de l'épine dorsale. (Acad.)

* **PROLONGER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *prolongare*, même signif., de *pro*, en avant, et *longus*, long. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous prolongeons. Je prolongeais. Prolongeant*, etc. Faire durer plus longtemps. Prolonger une affaire. Prolonger un armistice, une trêve. Prolonger la guerre. Prolonger le terme d'un payement. Prolonger les jours de quelqu'un. Prolonger les maux, les misères, les souffrances de quelqu'un. Prolonger l'erreur de quelqu'un. Je *prolongeais* pour lui ma vie et ma misère. (Rac.) Les plus longues douleurs *prolongent* leurs délices. (Id.) Vous employez des jours, que Dieu n'a *prolongés* que pour votre salut, à *prolonger* le cours de vos iniquités. (Massill.) Ils ont *prolongé* leur agonie en détail ; la mienne s'est opérée subitement. (Las-Cases. On ne gagne rien à *prolonger* une situation dont on rougit. (B. Const.)

Et cette guerre, Arcas, selon toute apparence,
Aurait du plus longtemps *prolonger* son absence.
(Racine.)

Faire du bien dans ses vieux jours
C'est *prolonger* son existence. (Florian.)

— Étendre, allonger. Si le soleil *prolonge* un rayon lumineux, sa substance n'est pas séparée, mais étendue. (Chateaub.)

— Porter plus loin, continuer. Prolonger une ligne. Prolonger un mur, une galerie, une terrasse, un chemin, un quai. Un vaste balcon *prolonge* le promenoir et apporte plus amplement l'air du dehors à la poitrine. (H. Taine.)

— Fig. Il n'y a que le demi-savoir et la fausse sagesse qui, *prolongeant* nos vues jusqu'à la mort, et pas au delà, en font pour nous le pire des maux. (J.-J. Rouss.)

— Ajourner. Il a été libre de *prolonger* son baptême à celui qui, étant la pureté même, n'avait rien à purifier. (Boss.)

— Mar. *Prolonger une bordée*. La pousser plus loin qu'on ne voulait. || *Prolonger une côte*. Naviguer le long d'une côte. || *Prolonger un vaisseau*. Le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc ; il signifie aussi S'avancer contre ce vaisseau, se mettre flanc à flanc avec lui.

— SE PROLONGER, v. pron. Être prolongé. La trêve peut se prolonger.

— Avec ellipse du pronom *se*. C'est à regret que je vois *prolonger* le temps qui doit nous rapprocher. (J.-J. Rousseau.)

— S'étendre en durée. Les débats de ce procès se sont prolongés fort avant dans la nuit. La vie de l'homme ne se prolonge guère jusqu'à un siècle, encore moins se prolonge-t-elle au delà. Nos désirs, nos passions, nos espérances se prolongent jusqu'à l'extrême vieillesse. Je me suis efforcé de sonder mon cœur, mais l'agitation de la journée précédente s'y *prolonge* encore. (Barth.)

— S'étendre en longueur. Cette île se prolonge de l'est à l'ouest. Cette avenue se prolonge jusqu'à la route nationale. D'ici la vue se prolonge à l'infini. Le son se prolonge dans les profondeurs de cette caverne. Plus nous avancions, plus l'île me semblait se *prolonger* du midi au nord. (Barth.) Bientôt les roulements d'un tonnerre lointain se *prolongeant* dans ces bois aussi vieux que le monde, en firent sortir des bruits sublimes. (Chateaubriand.) Un bois de sycomores se *prolongeait* jusqu'à des masses de verdure ou des grenades resplendissaient parmi les touffes blanches des cotonniers. (G. Flaubert.)

— Art milit. Développer ses lignes, étendre ses troupes. Ce corps d'armée se prolongeait jusqu'au Rhin.

PROLUSION, s. f. (ét. lat., *pro*, pour ; *lusus*, jeu). Littér. Première composition que fait un auteur, pour exercer ses forces et pour essayer son esprit. Le *Culex* est une prolusion de Virgile. || Nom donné aux programmes d'études publiés par les professeurs || Nom donné aux exercices ou exemples dont on se sert pour instruire les élèves. Les prolusions de Strada.

PROMACHIES, s. f. pl. (ét. gr., πρὸ, en avant ; μάχομαι, je combats). Antiq. gr. Fête lacédémonienne dont parle Athénée, qui dit seulement que, pour la célébrer, il fallait être couronné de roseaux.

PROMALACTÉRION, s. m. (ét. gr., πρὸ, avant ; μαλακτήριον, dérivé de μαλάσσω, j'amollis). Antiq. gr. Sorte d'étuve qui précédait les bains chez les anciens, et où l'on se préparait le corps par des frictions, des parfums, etc., avant de se baigner.

PROME. Geogr. Ville de l'Indo-Chine anglaise, dans la prov. et à 210 kil. N.-O. de Pégu, sur l'Iraouaddy ; 30,000 hab.

PROMÉCE, s. m. (ét. gr., προμήκης, oblong). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une quinzaine d'espèces habitant l'Afrique et l'Asie.

PROMÉCHUS, s. m. (pr. *pro-mé-kuss* ; ét. gr., προμήκης, oblong). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour deux espèces qui vivent en Océanie.

PROMÉCODÈRE, s. m. (ét. gr., προμήκης, oblong ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour huit espèces de l'Australie.

PROMÉCOPS, s. m. (ét. gr., προμήκης, oblong ; ὤψ, œil). Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, division des brachydérides, établi pour une trentaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

PROMÉCOPSIDE, s. m. (ét. gr., προμήκης, oblong ; ὄψις, aspect). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PROMÉCOPTÈRE, s. m. (ét. gr., προμήκης, oblong ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour une espèce qui habite l'Inde.

PROMÉCOSOME, s. m. (pr. *pro-mé-ko-zo-me* ; ét. gr., προμήκης, oblong ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cyclipes, tribu des colaspides, établi pour une espèce habitant le Mexique.

PROMÉCOTHÈQUE, s. f. (ét. gr., προμήκης, oblong ; θήκη, étui). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires hispites, établi pour deux espèces de Cayenne et de Java.

* **PROMENADE**, s. f. Action de se promener. Promenade à pied, à cheval, en voiture, en bateau. Faire une promenade, une courte promenade, une longue promenade. L'exercice modéré de la promenade est salutaire à cette personne. Aller à la promenade. Revenir de la promenade. Être fatigué de sa promenade. Le soir, lorsque les vents sont tombés, chaque famille réunie va jouir des exercices de la promenade. Utiles à tous les âges, appropriées à toutes les conditions, recherchées par tous les peuples civilisés et particulièrement sous les climats tempérés, partout et dans tous les temps les *promenades* sont entre les mains du médecin une ressource précieuse, une ressource dont l'emploi constamment varié peut toujours être appliqué aux diverses situations du malade et aux diverses circonstances des maladies. (Idpit. Échappé des langes de l'enfance et admis dans le collège, l'adolescent aspire après le jour où la *promenade* lui sera permise comme délassement de ses études, comme moyen de conservation pour sa santé. (Id.) Le soleil était descendu sous l'horizon pendant la *promenade* d'Aben-Hamet et de Blanca. (Chateaubriand.) Notre *promenade* fut presque muette. (Id.) Je voudrais que des le collège on commençât les *promenades* géologiques et botaniques qu'aura plus tard l'étudiant (Michelet.)

Dans les douces *promenades*,
Tu vois les folles Ménades
Rire autour d'Anacréon. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Je n'aurai, en disant adieu a la vie, qu'a remercier la cause de tout bien de la charmante *promenade* qu'il m'a été donné d'accomplir à travers la réalité. (E. Renan.)

Un auteur qui, pressé d'un besoin importun,
Le sent entend crier ses entrailles à jeun,
Goute peu d'Helicon les douces *promenades*.
(Boileau.)

— *Ce n'est qu'une promenade*. Il n'y a pas loin.

— *La promenade est belle aujourd'hui*. Le temps est favorable pour se promener aujourd'hui.

— *Promenade militaire*. Marche de quelques heures qu'on fait faire à un regiment, autour du lieu de sa résidence, afin d'exercer les soldats.

— Fig. Cette expédition n'a été qu'une promenade.

— S'est dit pour Action de passer par les verges. Il se détermina à passer par la baguette, il essuya deux *promenades*. (Voltaire.)

— Lieu ou l'on se promène, espace de terrain le plus souvent planté d'arbres, servant à une ville de lieu de délassement et de réunion. Belle promenade. Agréable promenade.

PROMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Promener. S'empl. adjectiv. Des étrangers promenés dans la ville, par la ville.

Eh bien ! monsieur l'exempt, suis-je assez *promené* ?
Est-il quelque refuge ou l'on ne m'ait mené ?
(Montfleury.)

— Fig. Colporté d'un endroit à un autre. Ces nouvelles sont bien vieilles ; elles ont été promenées dans tous les salons de Paris.

* **PROMENER**, v. a. 1re conj. (du lat. *prominare*, conduire). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je promène. Je promènerai. Je promènerais*. Mener à la promenade. Promener un enfant, un vieillard, un malade.

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
(Boileau.)

— *Promener un cheval*. Le faire marcher lentement, doucement, soit en le tenant par la bride, soit en le montant. Promener un cheval échauffé. On dit aussi *Promener un chien*. || *Promener un cheval par le droit*. Le faire marcher sur une ligne droite. || *Promener un cheval sur les voltes, entre les deux talons, la tête et les hanches dedans*. Le faire marcher de côté entre deux lignes. || *Promener un cheval en main*. Le conduire en promenade sans être monté dessus.

— Fam. *Cela vous promènera*. Se dit à quelqu'un qu'on prie de faire une commission à une courte distance. Allez me chercher du tabac, cela vous promènera.

— Iron. *Promener quelqu'un*. L'abuser, le lasser par des délais répétés, par des promesses vaines. Voila plus d'un an que ce débiteur promène son créancier.

— Mener çà et là. Ne le *promenez* point dans les cercles, dans les brillantes assemblées. (J.-J. Rousseau.)

— *Promener des étrangers par la ville, dans la ville*. La leur faire parcourir, la leur faire voir. Il doit me venir des parents de province, je les promènerai par tout Paris, dans tout Paris.

— Fig. Faire errer çà et là. Promener sa vue, ses yeux, ses regards sur un panorama magnifique. Promener son esprit, son imagination, sa pensée, sur divers objets, sur mille objets divers. Promener partout ses désirs, ses rêveries, son chagrin, son inquiétude, son oisiveté, son ennui. Quand on a sérieusement promené son esprit et son imagination sur tous les êtres, on est forcé de reconnaître qu'il n'y a rien de réellement bon que Dieu et la vertu. Au milieu de Paris il *promène* sa vue. (Boil.) Elle *promena* sur eux tous un long regard épouvanté. (G. Flaubert.) Gervaise lentement *promenait* son regard, l'abaissait du sixième étage au pavé, remontait, surprise de cette énormité. (E. Zola.) L'esprit tout plein, le cœur tout chaud, je vais *promener* mes pensées dans quelque petite allée bien à l'abri du vent. (G. Droz.)

Ma jalousie, à tout propos,
Me *promène* sur ma disgrace,
Et plus mon esprit y repasse
Moins j'en puis débrouiller le funeste chaos. (Molière.)
Chacun suit dans ce monde une route incertaine,
Selon que son erreur le joue ou le *promène*. (Boil.)
Rions, chantons, dit cette troupe impie ;
De fleurs en fleurs, de plaisirs en plaisirs,
Promenons nos désirs. (Racine.)
Il le faut avouer, telle est la vie humaine ;
Chacun a son lutin qui toujours le *promène*
Des chagrins aux amusements. (Voltaire.)
La pire pauvreté, la misère profonde
Est celle qu'on *promène* en gants blancs dans le monde.
(Ponsard.)

— Poét. *Promener ses jours*. Où fuir, où *promener* nos jours et nos misères ? (Del.)

En vain je *promène* mes jours
Du loisir au travail, du repos à l'étude. (Delille.)

— Par extens. Ce fleuve promène majestueusement ses ondes a travers les plaines. Cette rivière *promène* avec lenteur ses eaux limpides au pied d'une riche colline. (Barth.)

Un fleuve entrecoupé de joncs et de roseaux
D'un cours lent et paisible y *promène* ses eaux.
(Colardeau.)

— Fig. Diriger de côté et d'autre l'imagination d'un autre. Les grands historiens nous promènent a travers les siècles passés.

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face ;
Me *promène* avec lui de terrasse en terrasse. (Boil.)

— Transporter en différents endroits. Promener des marchandises de magasin en magasin. Ensuite ils lièrent sur un chameau le corps sanglant et brisé, et, le *promenant* au travers du camp, ils l'exposèrent toute une journée à la féroce dérision des soldats. (Peyronnet.) On dirait une feuille de rose que la brise *promène*. (Th. Gautier.)

— *Promener sa main*. La porter çà et là sur un objet. Promener sa main sur un animal pour le caresser.

Pauvre Turc ! qu'il est bon ! le charmant caractère !
S'écriait un enfant en *promenant* sa main
Sur un dogue enchaîne qui, dit-on, par dédain
Impunément le laissait faire. (Arnault.)

— Par anal. Figaro a *promené* sur cette tête inculte et sur ce visage feuillu les branches de ses ciseaux et la lame de son rasoir. (J. Sandeau.)

— Fig. C'est *promener* la main d'une femme et dire aux gens : La voulez-vous ? (Marivaux.)

— Fig. D'un bout de l'île à l'autre les Saxons *promenèrent* l'incendie, le meurtre et le sacrilège. (Montalembert.) Mais si Dieu *promène* sa vengeance, il *promène* aussi la miséricorde et la résurrection. (L. Veuillot.) La nuit *promenait* lentement son immense estompe sur la tour de la cathédrale. (V. Hugo.) C'était un de ces hommes à projets qui *promènent* en Europe leurs talents et leur inquiétude. (Rayn.)

Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
Promena par les bourgs cette heureuse folie.
(Boileau.)

— SE PROMENER, v. pron. Aller à pied, à cheval, en voiture, etc., pour faire un exercice agréable ou salutaire. Se promener sur les boulevards. Se promener pendant deux heures. Se promener à la fraîcheur matinale. Se promener dans un parc, dans un jardin. Se promener de long en large dans sa chambre. Ce n'est point en se *promenant* dans nos campagnes cultivées que l'on peut connaître les grands effets des variétés de la nature. (Buff.) Étranger, dit la naïve Espagnole, quand je regarde ta robe, ton turban, tes armes, et que je songe à nos amours, je crois voir l'ombre du bel Abencerage se *promenant* dans cette retraite abandonnée avec l'infortunée Alfanna. (Chateaub.) Quand je me rappelai comme, en se *promenant* avec une femme pompeusement parée, il ne jetait sur moi qu'un regard froid et tranquille, c'est alors que je devins Espagnole, que je me travestis, que je me saisis d'un poignard. (X. Marmier.) Se *promener* pour se *promener*, ce n'est pas faire de l'exercice. (Mme É. de Girardin.)

Se *promenant* un soir dans son parc solitaire,
Suivi d'un jardinier, homme instruit et de sens,
Il vit un sanglier qui labourait la terre,
Comme ils font quelquefois pour aiguiser leurs dents.
(Florian.)

— Aller et venir sans un but bien déterminé ou pour passer son temps en attendant l'arrivée d'une personne ou d'une chose. Pendant ce temps, monsieur le philosophe *se promenait* de long en large sur le pont, les mains dans les poches, la tête au vent. (A. Daudet.)

— Fig. Quand j'ai vu la monarchie française descendre de son trône sacré et se *promener* dans les rues, j'ai rougi de honte. (G. Droz.)

— Par impatience et par humeur, on dit : *Allez vous promener*, en s'adressant à une per-

sonne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser. Allez vous promener, vous m'ennuyez, vous m'impatientez, vous m'importunez. On dit de même : *Qu'il aille se promener, il peut aller se promener, je l'ai envoyé promener.* Dans cette dernière locution, on sous-entend le pronom personnel. J'enverrai promener cette affaire.

— Par extens. La mer était grosse ; toutes les chaises et tous les tabourets du carré se *promenaient* en chancelant sur leurs pieds. (A. Dumas.)

— Se dit aussi en parlant d'un ruisseau, d'un fleuve.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs lentement se *promène*.
(BOILEAU.)

— Fig. *Se promener sur.* Parcourir. Du haut de Montmartre la vue se promène sur toute la ville de Paris. Mes regards se *promenaient* sur ces riches campagnes. (Acad.) Notre raison se *promène* sur tous les ouvrages de Dieu. (Boss.)

— *Son esprit, son imagination se promène d'un objet à l'autre.* Son esprit, son imagination change à tout moment d'objet.

— Absol. Le désir se promène et ne s'arrête jamais.

— Précédé du verbe *laisser*, il se construit souvent avec elipse du pronom personnel. Qu'on me laisse ici *promener* toute seule. (Mol.) C'est une consolation de laisser *promener* ses idées dans l'antiquité. (Voltaire.)

— REM. GRAMM. Quelques écrivains ont employé *promener* dans le sens de *se promener* ; mais c'est une faute. On ne doit pas dire *Allons promener, il est allé promener* ; il faut dire *Allons nous promener, il est allé se promener*. Les exemples suivants ne sont donc pas à imiter. Les mouvements de l'enfant qui s'agite dans les bras de sa nourrice tendent à solliciter le plaisir de *promener*. (Delpit.) De tous les besoins que le convalescent éprouve, de tous les goûts qu'il se sent pressé de satisfaire, le besoin et le goût de *promener* sont les moins dangereux. (Id.)

PROMENETTE, s. f. (rad. *promener*). Appareil muni de roues, où l'on place les enfants qui commencent à marcher, pour les habituer à se mouvoir sans danger.

*** PROMENEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui se promène. Le parc est plein de promeneurs. Il y a parmi la foule quelques charmantes promeneuses. La pluie a chassé les promeneurs. Le nombre et la presse des *promeneurs* changent en supplice le plaisir de se promener. (Delpit.) Le lendemain, pour peu que son *promeneur* de la veille l'eût ennuyée, elle ne lui reparlait pas. (Stendhal.) Les voitures ramenant des Champs-Elysées les belles *promeneuses*. (X. de Montépin.)

— Celui, celle qui aime à se promener, qui a la passion de la promenade. C'est un grand promeneur. C'est une grande promeneuse. Je ne suis pas *promeneur*. (Acad.)

— Celui, celle qui promène quelqu'un. Le promeneur d'un vieillard. La promeneuse d'un enfant. Notre repas achevé, nous nous répandîmes à travers la ville, précédés d'un guide, barbier de son état et *promeneur* de touristes à ses moments perdus. (Th. Gauth.)

— Fig. et fam. Celui, celle qui abuse, qui lasse quelqu'un par des délais, par des promesses vaines. Vous n'êtes qu'un promeneur.

— PROMENEUSE, s. f. Espèce de bougeoir dont on s'éclaire pour aller de çà de là.

*** PROMENOIR**, s. m. (rad. *promener*). Local aéré et couvert, ménagé, tantôt sur le pourtour d'un édifice, tantôt dans l'intérieur, pour y servir de lieu de réunion et de refuge. Les grands portiques de la cour des Invalides, du jardin du Palais-Royal, des rues Castiglione et Rivoli, du théâtre de l'Odéon, de la nouvelle Bourse, sont de magnifiques promenoirs. Tout autour du couvent tourne un second *promenoir* sous des arcades ogivales de rudes pierres roussies par le soleil. (H. Taine.) De chaque côté du *promenoir* circulaire qui fait le tour du bal, des hommes et des femmes étaient attablés. (L. Halévy.)

— Lieu destiné, dans les établissements publics ou l'on traite des malades, à leur faire prendre l'air et le plaisir de la promenade. Les *promenoirs* doivent offrir des abris de feuillages pour garantir les malades des ardeurs du soleil, pendant les mois les plus chauds. (Mérat.) Il faut qu'un *promenoir* ait une assez grande étendue pour que les sujets qui en ont la jouissance puissent s'y promener facilement et sans encombrement. (Id.)

PROMÉPIC, s. m. Ornith. Nom donné à un oiseau qui a le bec courbé des promérops et les pieds des pics.

PROMÉROPIDE, adj. 2 g. ou **PROMÉROPIDÉ, ÉE**, adj. (ét. fr., *promérops* ; gr. ὠψ, aspect). Ornith. Qui ressemble à un promérops. || PROMEROPIDES, s. m. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des ténuirostres, qui a pour type le genre promérops.

PROMÉROPINÉ, ÉE, adj. Ornith. Syn. de PROMEROPIDÉ.

PROMÉROPS, s. m. (ét. gr., πρό, avant ; μέροψ, guêpier). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des ténuirostres, séparé du genre huppe, dont il se distingue par plusieurs caractères, dont le principal est l'absence de la huppe, remplacée par les plumes du front veloutées et dirigées en avant sur les narines comme chez les oiseaux de paradis. Les promérops viennent du même pays que ces derniers, et brillent de même par l'éclat de leur plumage ; ils ont une queue très longue, et une langue fourchue et extensible qui leur permet de vivre du suc des fleurs. Les espèces les plus remarquables sont le promérops à parements frisés, le promérops à deux filets, le promérops royal et le promérops superbe.

PROMERUPE, s. m. (par contr. de *promérops*, et de *huppe*). Ornith. Espèce de promérops.

*** PROMESSE**, s. f. (ét. lat., *promissum*, supin de *promittere*, promettre ; formé de *pro*, en avant ; *mittere*, mettre). Action de promettre.

— Engagement libre et volontaire, verbal ou écrit. Promesse verbale. Belle, fausse, folle, grande promesse. Mensongère, séduisante, trompeuse promesse. Promesse ambiguë. Faire une promesse, des promesses. Prodiguer les promesses. Être prodigue de promesses. Libéral en promesses. Tenir sa promesse. Tenir à ses promesses. Être fidèle à ses promesses. Exact, constant dans ses promesses. Garder, violer, retracter sa promesse, ses promesses. Satisfaire, manquer à sa promesse. Aller contre sa promesse. Revenir sur sa promesse. Oublier ses promesses. Acquitter une promesse. S'acquitter de sa promesse. Être quitte de sa promesse. Avoir la promesse de quelqu'un. Compter sur la promesse de quelqu'un. Avoir promesse, tirer promesse de quelqu'un. En jurisprudence, la promesse n'a de valeur qu'autant qu'il est possible de prouver l'existence d'une convention. La promesse de donner ou de constituer, lorsqu'elle est faite dans un contrat de mariage, emporte l'idée d'une convention irrévocable. Ève se laissa séduire par ces *promesses* artificieuses. (Lemaistre de Sacy.) Essayez dès ce jour l'effet de mes *promesses*. (Racine.) La *promesse* qu'il faut tenir sans cesse est celle d'être honnête homme, et toujours ferme dans son devoir. (J.-J. Rouss.) A gens d'honneur, *promesse* vaut serment. (Volt.) Souvent c'est par intérêt qu'on fait des *promesses* ; c'est aussi par intérêt qu'on ne les tient pas. (S. Dubay.) *Promesse* de renard avec le vent s'envole. (A. Rigaud.) Multiplier les *promesses*, c'est les affaiblir. (E. de Girardin.)

Son époux lui fit *promesse* solennelle
D'être sourde, aveugle et cruelle. (LA FONT.)
Neptune, l'instrument d'une indigne faiblesse,
S'empara de mon cœur et dicta la *promesse*.
(CRÉBILLON.)

— *Avoir promesse.* Recevoir un engagement de quelqu'un. Ils avaient *promesse* que les Rochellois ne traiteraient pas sans eux. (Anquetil.)

— *Donner promesse que.* S'engager à une chose vis-à-vis de quelqu'un.

Je te donne *promesse*
Qu'il pourrait bien ailleurs chercher une maîtresse.
(CORNEILLE.)

— Billet sous seing privé, par lequel on s'engage à payer quelque somme d'argent. Promesse payable à six mois de date, payable à volonté. Promesse de dix mille francs. Donner, faire sa promesse, une promesse, en présence de témoins. Déchirer, lacérer, brûler, anéantir une promesse. Retirer, reprendre sa promesse.

— *Promesse de mariage.* Engagement écrit d'épouser une personne. Faire à quelqu'un une promesse de mariage.

— Ce que l'on a promis. On ne peut exiger la promesse de quelqu'un sans être obligé de donner la sienne.

— Fig. et fam. *Se ruiner en promesses.* Faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas. Il se ruine en promesses. Si jamais vous vous ruinez, ce sera en promesses.

— Fig. Espérance formée sur les apparences. La beauté n'est que la *promesse* du bonheur. (Stendhal.)

Ta prairie est riante et d'heureuses *promesses*
De tes jeunes épis t'assurent les largesses. (BARRAU.)

— Loc. prov. *Promesse de grand n'est pas héritage ; qui s'y fie est un sot.*

— Relig. *Promesses du baptême.* Promesses faites au baptême par les catéchumènes ou par le parrain et la marraine des enfants que l'on baptise. || *Les enfants de la promesse.* Les élus.

— PROMESSES, s. f. pl. Nom qu'on donne, en Bretagne, aux cadeaux de fiançailles. Vers la fin du repas, le père du futur apporte ce qu'on appelle les *promesses* ; ce sont un livre d'église, des bagues, des chapelets, etc., et une somme d'argent. (A. Hugo.)

PROMÉTHÉE. Myth. gr. L'un des Titans, fils de Japet et de l'Océanide Climène ou de Thémis, frère d'Épiméthée, père de Deucalion, servit Jupiter dans sa lutte contre les géants. Chassé du ciel par Jupiter jaloux, il l'irrita en lui enlevant l'étincelle éthérée pour animer un homme d'argile, ou en ravissant au ciel le feu qu'il communiqua aux hommes. Jupiter le fit clouer par Vulcain sur le mont Caucase, où un vautour devait lui dévorer le foie pendant 30,000 ans. Prométhée fut délivré par Hercule au bout de 30 ans.

— Fig. Telle fut la conclusion que tira André de toutes ces rêveries, et il se sentit transporté d'enthousiasme à l'idée de devenir le *Prométhée* de cette précieuse argile. (G. Sand.)

— Fig. *Le vautour de Prométhée.* Un tourment cruel et sans fin. Fréron, c'était le vautour du nouveau *Prométhée*. (A. Nettement.)

— Astron. Nom donné anciennement à la constellation d'Hercule.

— Philol. Titre d'une trilogie d'Eschyle qui comprenait : *Prométhée ravisseur du la flamme, Prométhée enchaîné*, et *Prométhée délivré*. Il n'est parvenu jusqu'à nous que le second de ces trois drames.

PROMÉTHÉLIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à Prométhée. Le mythe prométhéen. *La roche prométhéenne*. Le Caucase. *L'oiseau prométhéen*. Le vautour.

PROMÉTHÉLIES, s. f. pl. Antiq. gr. Fête qui on célébrait à Athènes en l'honneur de Prométhée.

*** PROMETTEUR, EUSE**, s. Personne qui promet légèrement ou sans intention de tenir sa promesse. C'est un grand prometteur, une grande prometteuse. Vous êtes un beau prometteur, une belle prometteuse. Les muses sont de grandes *prometteuses*. Molière. Il est familier.

— Adjectiv. N'avez-vous pas remarqué que, dans ces sortes de circonstances, les vieilles filles deviennent spirituelles, féroces, hardies, *prometteuses* ? (H. de Balzac.)

*** PROMETTRE** v. a. 4e conj. irrég. (étym. lat., *pro*, en avant ; *mittere*, mettre). Se conjugue comme *Mettre*. S'engager de parole ou par écrit à dire, à donner, ou à faire. Prendre garde à ce qu'on promet. Femme ce qu'on a promis, tout ce qu'on a promis, plus qu'on n'avait promis. Promettre de l'argent. Ceux qui savent faire le plus, savent le mieux combien il faut peu *promettre*. (Louis XIV.) Tu vas mourir, penses-tu ? Non, tu vas vivre ; et c'est alors que je tiendrai tout ce que j'ai *promis*. (J.-J. Rouss.) On trouva que sous Charles IX on avait *promis* par arrêt 50,000 écus à celui qui représenterait l'amiral Coligny mort ou vif. (Volt.) Un souverain ne doit jamais *promettre* que ce qu'il veut tenir. (Bonap.) Voilà de ces joies et de ces larmes telles que Jésus-Christ les a véritablement *promises* à ses élus. (Chateaub.)

Quand j'aurais eu naissant reçu de Calliope
Les dons qu'à ses amants cette muse a promis
Je les consacrerais aux mensonges d'Ésope :
Le mensonge et les vers de tout temps sont amis
(LA FONTAINE.)

D'un œil aussi content, d'un œil aussi soumis,
Que j'accepte l'époux que vous m'aviez *promis*.
(RACINE.)

— Absol. A force de *promettre*, on décèle, sans le vouloir, le dessein qu'on a de ne rien tenir. (Stanislas.) On n'ajoute pas grande foi à ceux qui *promettent* beaucoup. (Mahire.) Les personnes sans caractère sont celles qui *promettent* le plus et qui tiennent le moins. (S. Dub.)

— *Promettre quelqu'un.* S'engager à procurer la visite, la société de quelqu'un. Il a un ami qui n'a pas d'autre fonction sur la terre que de le *promettre* longtemps à un certain monde. (La Bruyère.)

— *Promettre*, suivi d'un infinitif. Vingt-cinq écus, moyennant lesquels je *promettais* relâcher le lit Sauvecanne. (Malh.)

— *Promettre de*, suivi d'un infinitif. Promettre de faire une démarche, de rendre un service, de faire visite à un ami. Promettre de s'occuper sérieusement d'une affaire, sans toutefois promettre de réussir. Le Christ mis en croix pour nous a *promis* de nous délivrer. (La Menn.) Dieu a-t-il *promis* à l'homme d'obéir à tous ses désirs ? Ballanche. Depuis longtemps, me dit-il, j'ai *promis* au consul de passer une soirée chez lui ; c'est aujourd'hui que je veux m'acquitter de ce devoir. (Baron de Théis. Don Rodrigue, charme des manières nobles et polies d'Aben Hamet, ne voulut point se séparer de lui qu'il ne lui eût *promis* de venir souvent amuser Blanca des merveilleux récits de l'Orient. (Chateaub.)

— *Promettre en.* Promettre une fille en mariage.

— *Promettre que* Assurer que. Promettre qu'on fera tout son possible. Promettre qu'on ne s'écartera plus de la ligne de ses devoirs. Je vous promets que je le ferai repentir de son ingratitude. Il m'a promis qu'il ne ménagerait pas cet intrigant. Quiconque leur *promet* qu'ils trouveront Jésus-Christ dans le désert ou dans le secret de leurs palais, est un faux prophète. (Massillon.)

Je vous abuser, si je vous *promettre*
Qu'entre vos mains, seigneur, il voulut la remettre.
(RACINE.)

— Annoncer. Le temps promet de la pluie, du froid, du chaud, etc. L'almanach nous promet un très beau printemps. Cependant le vent qui enflait nos voiles nous *promettait* une douce navigation. (Fén.) José *promettre* a ces dignes mères un attachement constant et solide de la part de leurs maris. (J.-J. Rousseau.) C'est tout confondre que d'exiger d'une science ce qu'elle ne *promet* pas. (C. de Rémusat.)

— Faire espérer. Ces campagnes promettent de riches moissons. On apporta dans des corbeilles tous les fruits que le printemps *promet*. (Fén.) Nous nous sommes plaints que la mort, ennemie des fruits que nous *promettait* la princesse, les a ravagés dans les fleurs. (Boss.) La philosophie *promettait* la constance à son sage, mais elle ne la donnait pas. (Mass.) La superstition païenne lui *promettait* au delà du tombeau une félicité oiseuse. (Id.)

Tant de grandeurs ne nous touchent plus guère,
Je les lui *promettais* tant qu'avec son père. (RACINE.)
Les vents trompeurs n'ont pas, dans leurs douces retraites,
Promettent du repos sous leurs ombrages frais. (BOIL.)

— Fig. et fam. *Promettre monts et merveilles.* Faire les plus brillantes promesses. *Promettre plus de beurre que de pain.* Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. *Se ruiner à promettre et s'enrichir à ne rien tenir.* Faire beaucoup de promesses et n'en tenir aucune. *Ne promettre pas pour les mettre.* Être menaçant.

— Loc. prov. *Promettre et tenir sont deux, ou bien, Il y a grande différence entre promettre et tenir, ou encore, Ce n'est pas tout de promettre, il faut tenir.* Il y a beaucoup de gens qui ne font pas ce qu'ils ont promis. || *Ce qu'on promet légèrement, on le tient rarement.* Les gens d'honneur se hâtent d'accomplir avant de faire une promesse. *Un riche ne promet rien, et au pauvre ne lui manque pas.*

— PRAT. *Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.* Formule que les notaires emploient par abréviation à la fin de quelques actes.

— PROMETTRE, v. n. Donner des espérances. Cet enfant promet. Cette entreprise promet. Les blés, les vignes promettent cette année. Pompone le cadet, qui *promettait*, fut tué le même heure à la tête d'un régiment de dragons. (Saint-Simon.) C'est un jeune homme qui *promet* beaucoup. (D'Alembert.)

— SE PROMETTRE, v. pr. Être promis. De pareilles choses ne doivent pas se promettre légèrement. Rien de contraire à l'honneur ou au devoir ne peut se promettre.

— Promettre sa propre personne. Je vous dirai au reste que ça n'a été qu'après m'être *promis* à M. de Sercour que j'ai su que vous étiez son neveu. (Marivaux.

— Se faire mutuellement des promesses. Se promettre fidélité. Nous nous sommes promis de nous écrire.

— Prendre un parti bien arrêté, une résolution bien ferme. Se bien promettre de profiter des sages conseils d'un père. Se promettre de ne plus remettre les pieds dans une maison équivoque. Se promettre de ne jamais revoir un faux ami. Qui peut se *promettre* d'éviter, dans la société des hommes, la rencontre de certains esprits vains, légers ? (La Bruy.) Ceux qui jouissent du pouvoir absolu ont beau se *promettre* de s'en servir avec sobriété, le despotisme les emporte. (Chateaub.) Athénais le sentit, et elle se *promit* de terribles représailles. (G. Ohnet.)

— Espérer. Se promettre un grand service de la bonté d'une personne. Se promettre qu'on amènerait quelqu'un à transiger. Se promettre d'être dans une heure à tel endroit. S'être promis plus de plaisir qu'on n'en a eu. Ne se promettre aucun résultat de la démarche que l'on a faite. Et semblait se *promettre* une heureuse victoire. (Rac.) Quel fruit te *promets*-tu de ta coupable audace ? (Id.) Plusieurs philosophes ont relevé d'une manière éloquente grand nombre d'erreurs qu'on attribue aux sens, à l'imagination et aux passions, mais ils ne peuvent pas se flatter qu'on ait recueilli de leurs ouvrages tout le fruit qu'ils s'en étaient *promis*. (Condill. Je m'étais *promis* une rêverie agréable. (J.-J. Rousseau.) Vous m'avez tenu tout ce que je m'étais *promis* de vous. (Id.) Ne vous *promettez* point un bonheur sans mélange. (Diderot.)

*** PROMINENCE**, s. f. Etat de ce qui est prominent. Il a vieilli.

*** PROMINENT, ENTE**, adj. (ét. lat., *prominens*, part. pres. de *prominere*, s'élever au-dessus). Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne. Rocher prominent. Colline prominente. Il a vieilli.

*** PROMINER**, v. n. 1re conj. (du lat. *prominere*, même signif.). S'élever au-dessus de quelque chose. Ce rocher, cette colline promine sur les autres. Il a vieilli.

PROMINULE, adj. 2 g. (rad. *prominer*). Didact. Qui fait une très légère saillie.

— Minér. *Cristal prominule.* Cristal ayant à sa surface des arêtes qui forment une très légère saillie. Chaux sulfatée prominule.

PROMIS, ISE, part. pass. du v. Promettre. S'empl. adjectiv. La nation entière est *promise* aux vautours. Racine.) Par nos ambassadeurs mon cœur vous fut *promis*. (Id.) Est-ce donc la cette bonte que vous m'aviez *promise* ? (B. de Saint-Pierre.)

Mais bientôt, rappelant sa cruelle industrie,
Il me représenta l'honneur et la patrie,
Tout ce peuple, ces rois, à mes ordres soumis,
Et l'empire d'Asie à la Grèce *promis*. (RACINE.)

— Destiné, voué. On voyait germer à son ombre ce futur avocat général de Broë *promis* aux sarcasmes de Paul-Louis Courier. (Vict. Hugo.)

Au nom de ces chevaux blanchis dans les cachots,
De ces membres *promis* demain aux échafauds.
(LAMARTINE.)

— *La terre promise.* La terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu. Moïse exhorte plusieurs fois Josué à s'armer de force et de courage, afin de faire entrer ce peuple dans la terre qui lui avait été si souvent *promise*. Lemaistre de Sacy.) || Fig. Objet vivement désiré. Ce bonheur tant de fois appelé, tant de fois aperçu dans le mirage trompeur de mes rêves insensés, c'était la terre *promise* de mon cœur, la patrie d'élection de mon amour. (Delvau.) || Par extens. Pays riche et fertile. C'est la terre promise. C'est une terre promise.

— Loc. prov. *Chose promise, chose due.* On est obligé de faire ce qu'on a promis.

— PROMIS, ISE, s. Fiancé, fiancée. Le promis. La promise. Les promis. Dans ce pays, souvent un jeune homme quitte sa *promise* pour

une jeune fille plus riche qu'elle de trois ou quatre arpents de terre. (H. de Balzac.

PROMISCUE, adj. 2 g. (et lat., *promiscuus*, même signif.). Confus. L'Eglise défend l'usage *promiscue*, téméraire et indiscret des saintes et divines chansons que le Saint-Esprit a dictées à David. (Montaigne.) Inusité.

— Jurispr. Qui est en commun. Une possession promiscue.

* **PROMISCUITÉ**, s. f. (du lat. *promiscuitas*, même signif.). Mélange confus et désordonné. C'était une *promiscuité* d'intérêts fertile en brouilles et en raccommodements. (H. de Balzac.)

— Se dit des personnes. La promiscuité des sexes cause toujours des désordres dans un grand établissement. Tous sont d'accord pour leur reprocher la *promiscuité* incestueuse de leurs ménages. (Montalembert.)

— Par extens. La corruption y est commune; personne n'a la sienne, chacun a celle de tous : c'est la *promiscuité* du ver. (De Gonc.)

— *Promiscuité des femmes*. Communauté des femmes.

* **PROMISSION**, s. f. (du lat. *promissio*, promesse). Il n'est guère usité que dans cette locution biblique : *La terre de promission*. La terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu.

— Fig. *Terre de promission*. Pays abondant et fertile. On dirait que nous sommes dans la terre le promission, dans une terre de promission. Chypre, cette terre de *promission*, nourrissait autrefois deux millions d'hommes. (Lamartine.)

— Hist. *Promissions ducales*. Contrat que le nouveau doge passait avec la république de Venise.

PROMISSOIRE, adj. 2 g. Anc. jurispr. Se disant d'un serment fait pour garantir une promesse. Serment promissoire.

— Théol. *Serment promissoire*. Serment qu'on ne doit tenir qu'à la condition qu'il ne nuit à personne, et n'est pas contraire à la conscience de celui qui l'a prêté.

* **PROMONTOIRE**, s. m. (ét. lat., *promontorium*, même signif.; de *pro*, en avant, et de *mons*, montagne). Geogr. Grande saillie du rivage de la mer, qui est formée par des terres élevées. Ce mot, le plus souvent synonyme de Cap, entraîne cependant l'idée d'une pointe de terre s'avançant dans la mer, et formant la dernière saillie d'une crête montagneuse. Le fameux cap de Misène, le cap de Sunium ou Colonna, le cap de Ténare ou Matapan, sont des promontoires. Doubler un promontoire.

— Par anal.

Un brin d'herbe dans l'eau par elle étant jeté,
Ce fut un *promontoire* où la fourmis arrive.
(La Fontaine.)

— Anat. Petite saillie de la paroi interne du tympan, qui correspond à la rampe externe du limaçon, et au côté externe du vestibule, et qui borne inférieurement la fenêtre ovale.

PROMONTORE (Cap). Geogr. Cap de l'empire d'Autriche, sur l'Adriatique, à la pointe S. de l'Istrie.

PROMORPHISME, s. m. Hist. nat. État produit par la promorphose.

PROMORPHOSE, s. f. (étym. gr., πρό, en avant; μορφή, forme). Hist. nat. Passage à une forme supérieure.

* **PROMOTEUR**, s. m. (ét. lat., *promotor*, même signif.; formé de *pro*, en avant; *movere*, mouvoir). Celui qui prend le soin principal d'une affaire : N'être que le promoteur et non pas le fondateur d'une institution.

— Celui qui donne la première impulsion, qui est la cause principale. Cet ambitieux prince fut le promoteur de la guerre. C'est vous qui par votre vivacité inconsidérée avez été le promoteur de la querelle. Il fut un des plus fougueux promoteurs de la réforme. On s'est obstiné à voir un *promoteur* de bouleversements et de troubles dans l'homme du monde qui porte un plus vrai respect aux lois et aux constitutions nationales. (J.-J. Rousseau.)

— Celui qui fait fonction de procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique. A la requête du promoteur.

— Anc. cout. *Promoteur des maîtres d'école de Paris*. Inspecteur qui visitait et surveillait les écoles.

— PROMOTEUR, TRICE, adj. Qui excite. Toute imbécillité est *promotrice* d'avarice. (Montaig.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PROMOTION**, s. f. (pr. *pra mo-cion*; ét. lat., *promotio*, même signif.; formé de *pro*, en avant, *motus*, mû). Action par laquelle on élève, ou l'on est élevé à une dignité. Faire une promotion. Le pape a fait une promotion de cardinaux. Le chef de l'Etat a fait une promotion d'officiers généraux, de magistrats.

— Par plaisant. Je suis un marquis de la *promotion* de Lisette, comme elle est comtesse de la *promotion* de Frontin. (Mariv.)

— Dans le sens passif, Elévation à une dignité. Cet évêque, depuis sa promotion au cardinalat... Ces officiers, depuis leur promotion...

— Par anal. Sa *promotion* au rang des dieux doit être postérieure au temps d'Homère, qui n'en parle que comme d'un simple particulier. (Barth.) Par ce temps d'indépendance, la maternité est une *promotion* subite qui grise un peu les petites femmes de maintenant. (G. Droz.)

— Ensemble des élèves d'une école de l'Etat, entrés ou sortis la même année. La promotion de 1885 à l'École normale.

— Cout. *Fête des promotions*. Grande fête scolaire qu'on célèbre chaque année dans une partie de la Suisse.

* **PROMOUVOIR**, v. a. et irrég. 3e conj. (ét. lat., *pro*, en avant; *movere*, mouvoir). Se conjugue comme *Mouvoir* et n'est usité qu'à l'infinitif, au participe et aux temps composés. Élever à une dignité. Promouvoir quelqu'un aux ordres sacrés. Promouvoir un prêtre à l'épiscopat, un évêque au cardinalat. Promouvoir un officier général à la haute dignité de maréchal de France.

— Procurer, faire obtenir, élever. Lélius alla toujours *promouvant* et secondant la grandeur et gloire de Scipion (Montaig.)

— SE PROMOUVOIR, v. pron. Être promu.

* **PROMPT, OMPTE**, adj. (pr. *pron*; du lat. *promptus*, même signification). Soudain, qui ne tarde pas. Souhaiter un prompt voyage et un prompt retour. Attendre une prompte guérison. Rendre une prompte réponse. Obtenir un prompt succès. Apporter un prompt remède au mal. Avoir la repartie prompte. Ils croyaient terminer la guerre par notre entière et *prompte* défaite. (Flech.) J'arrêtai de sa mort la nouvelle trop *prompte*. (Rac.) Espérons de Neptune une *prompte* justice. (Id.) Jamais déroute ne fut plus *prompte*. (Volt.) Il différa les conférences pour apporter un *prompt* remède au désordre de ses affaires. (Id.) Les fortunes *promptes* sont les moins solides et les plus suspectes. (Vauven.)

Et la plus *prompte* mort, dans ce moment sévère,
Devient de leur amour la marque la plus chère.
(Racine.)

Cet orgueilleux torrent, *prompt* à se dérober,
Dans ce choc ténébreux allait tout miner. (Volt.)

— Qui court rapidement. Iris, la *prompte* messagère des dieux. (Fen.)

— Rapide, qui passe vite, en un moment. Prompt comme la foudre. Sa joie fut prompte. Son mouvement fut si prompt qu'on n'eut pas le temps de l'apercevoir. Mais plus *prompt* que l'éclair le passé nous échappe. (Rac.)

— Actif, diligent. Être prompt dans tout ce que l'on fait.

— *Prompt à*. Facilement prêt à agir. Prompt à servir un ami. Prompt à prendre un parti, une résolution. Ceux qui ont le plus besoin de conseils sont les plus prompts à en donner. La mort, d'une main si *prompte* et si souveraine, renverse les têtes les plus respectées. (Boss.) La jeunesse est *prompte* à s'enflammer. (Fenel.) Attentive aux besoins de son amie, elle était *prompte* à la servir. (J.-J. Rouss.) On est très *prompt*, dans notre pays, à faire intervenir la morale dans les questions d'art. (Sainte-Beuve.)

Un père qui raisonne est meilleur conseiller
Qu'un cœur de dix-neuf ans *prompt* à s'émerveiller.
(Ponsard.)

— *Vin prompt à boire*. Vin qui demande à être bu promptement, dans la primeur, presque aussitôt après la vendange.

— *Prompt à*, suivi d'un substantif. Je prie ces juges si *prompts* à la censure de considérer que ce qu'ils disent là, je le sais tout aussi bien qu'eux. (J.-J. Rousseau.)

— Vif, pénétrant. Esprit prompt. Conception prompte. Cromwell avait l'esprit merveilleusement *prompt*, ferme, juste, souple, inventif. (Guizot.)

— Emporté, ardent, bouillant, colère. Avoir l'humeur prompte. Être d'une humeur prompte, d'humeur prompte. Être si prompt, qu'on s'irrite du moindre obstacle, qu'on se met en colère à la moindre contradiction. Achille déplairait moins bouillant et moins *prompt*. (Roll.) Le prince de Conde était *prompt* et colère. (Lenet.)

— *Avoir la main prompte*. Être enclin à frapper pour le moindre sujet.

— S'emploie adverbial. dans cette locution familière : *Vite et prompt*. Faites, allez, vite et prompt !

PROMPTE, s. f. (pr. *pronte*.) Jurispr. N'est employé que dans cette expression : *Droit de prompte*, c'est-à-dire Droit payé pour avoir promptement la grosse d'un jugement.

* **PROMPTEMENT**, adv. (pr. *pron-te-man*). Avec promptitude, avec diligence, avec rapidité. Aller promptement. Revenir promptement. Faire promptement. La corruption se communique promptement. Réparez *promptement* votre force abattue. (Racine.) Disperser *promptement* vos amis rassemblés. (Id.) Que le mal se fait *promptement* ! Qu'on est lent à faire le bien ! (Volt.)

Mais comment ferions-nous, dans ce hardi dessein,
Pour mettre *promptement* cette affaire en bon train ?
(Regnard.)

— Syn. comp. PROMPTEMENT, VITE, TOT. V. TÔT.

* **PROMPTITUDE**, s. f. (pr. *pron-ti-tude*; rad. *prompt*). Diligence, caractère de ce qui est fait avec rapidité. Grande promptitude. Promptitude étonnante. Agir avec promptitude, avec beaucoup de promptitude. Servir quelqu'un avec promptitude. Cette affaire demande de la promptitude. La science et l'habileté exigent plus de temps que de promptitude. La promptitude ajoute à la force. Honteuse de n'envoyer que cent mille livres au roi et à la reine de Pologne, elle les envoie du moins avec une incroyable *promptitude*. Boss.) Le mors et l'éperon sont deux moyens qu'on a imaginés pour obliger les chevaux à recevoir le commandement : le mors pour la précision, et l'éperon pour la *promptitude* des mouvements. (Buff.)

— *Promptitude à*. La *promptitude* a croire le mal est un effet de l'orgueil et de la paresse; on veut trouver des coupables et ne pas examiner les crimes. (La Rochefoucauld.)

— Vive pénétration, faculté à concevoir. La promptitude de l'esprit, de l'intelligence. La vivacité consiste dans la *promptitude* des opérations de l'esprit. (Vauven.)

— Trop grande vivacité d'humeur; disposition à se mettre en colère. Ne pouvoir se corriger de sa promptitude. Reprimander quelqu'un de sa trop grande promptitude.

Mais pardonne à ma *promptitude*,
C'est le vice de ma maison. (Scarron.)

— Mouvement de colère, d'emportement, de brusquerie. Dans cette acception, il s'emploie ordinairement au pluriel. Sa promptitude sera bientôt passée. Ses promptitudes sont insupportables. Il s'est beaucoup nui par ses promptitudes. Evitez les légèretés et les *promptitudes*, et vous attirerez la confiance. (Nicole.) Il est peu usité dans ce sens.

— Syn. comp. PROMPTITUDE, CÉLERITÉ, VITESSE, DILIGENCE. V. CÉLERITÉ.

PROMPTUAIRE, s. m. (pr. *pron-ptu-ère*; ét. lat., *promptus*, part. pass. de *promere*, extraire). Philol. Abrégé, manuel. Un promptuaire de droit.

— Par extens. Quand il eût eu un calepin, un vocabulaire, un dictionnaire, un *promptuaire*, un trésor d'injures, il n'eût pas eu la dernière de cette diablesse. (Desperriers.)

PROMU, UE, part pass. du v. Promouvoir. S'empl. adjectiv. Promu à l'épiscopat, au cardinalat. Pitt n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il fut *promu*, en 1784, au ministère. (É. de Girardin.)

— Par extens. La marmite à or du « chimiste » était une vieille bombe cassée, *promue* par loi chaudière, où il combinait des ingrédients. (V. Hugo.)

— PROMU, UE, s. Personne qui a été promue. Les *promus* allèrent le remercier de les avoir recommandés au roi. (Sallentin.)

PROMULGATEUR, TRICE, s. (rad. *promulguer*). Celui, celle qui promulgue, qui fait une promulgation. Les principes de liberté et d'égalité dont Solon fut le *promulgateur*... (E. Burnouf.)

* **PROMULGATION**, s. f. (pr. *pro-mul-ga-cion*). Action de promulguer, de publier solennellement; acte émané du chef de l'Etat, par lequel il annonce la publication d'une loi. Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français en vertu de la *promulgation* qui en est faite par le président de la république. Elles seront exécutoires dans chaque partie de la république du moment où la *promulgation* en pourra être connue. La *promulgation* faite par le président de la république sera réputée connue dans le département où siégera le gouvernement un jour après celui de la *promulgation*; et dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres entre la ville où la *promulgation* en aura été faite et le chef-lieu de chaque département. (Cod. civ., art. 1er.)

PROMULGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Promulguer. S'empl. adjectiv. Loi promulguée. On ne peut prétendre cause d'ignorance d'une loi qui a été promulguée.

* **PROMULGUER**, v. a. 1re conj. (du lat. *promulgare*, mettre devant). Publier une loi avec les formalités requises. Henri IV, pour cimenter la paix entre ses anciens amis et ses nouveaux sujets, *promulgua* l'édit de Nantes, qui assurait la liberté et l'égalité des deux religions. (Lamartine.)

— Fig. Claire avait *promulgué* à son usage une sorte de loi du talion. (G. Ohnet.)

— SE PROMULGUER, v. pron. Être promulgué.

PROMULSIDAIRE, s. m. (ét. lat., *promulsidarium*, même signif.; radic. *promulside*). Antiq. rom. Espèce de bassin ou de plat, dans lequel on mettait le premier service.

PROMULSIDE, s. f. (ét. lat., *pro*, avant; *mulsum*, vin doux). Antiq. rom. Premier service d'un repas, hors-d'œuvre; ce que l'on mangeait avant de boire la première coupe de vin doux. La promulside contenait toujours des œufs frais.

PRONACRON, s. m. (ét. gr., προνεύω, je penche; ἄκρον, sommet). Rotan. Genre de plantes de la famille des synanthérées, formé pour une espèce de la Guyane. On dit aussi *pronacre*.

* **PRONAOS**, s. m (pr. *pro-na-oss*; ét. gr., πρό, avant; ναός, temple). Antiq. gr. Vestibule, partie d'un temple grec qui précédait le sanctuaire.

* **PRONATEUR**, adj. m. (du lat. *pronare*, pencher). Anat. Qui fait exécuter au radius le mouvement de pronation. On donne cette dénomination à deux muscles de l'avant-bras, distingués, à cause de leur forme, en *rond pronateur* et *carré pronateur*.

— Substantiv. Les *pronateurs*. (Acad.)

* **PRONATION**, s. f. (pr. *pro-na-cion*; du lat. *pronus*, penché). Physiol. Mouvement par lequel on tourne la paume de la main vers la terre; position que prend la main après l'exécution de ce mouvement. La *pronation* est la position la plus ordinaire à la main, qui, par elle, est habituellement dirigée vers les objets environnants qu'elle doit saisir. (Bichat.)

— Pathol. Etat d'un malade couché sur le ventre; se dit par opposition à Supination.

PRONAYA, s. m. Bot. Genre d'arbustes de la famille des pittosporées, établi pour plusieurs espèces croissant en Australie.

* **PRÔNE**, s. m. (par contraction du lat. *præconium*, proclamation). Liturg. Instruction chrétienne que le curé fait chaque dimanche après le premier évangile de la messe paroissiale, et dans laquelle il avertit les fidèles des fêtes, des jeûnes, des bans ou annonces, et des autres choses qui regardent la discipline ecclésiastique. Faire le prône. Faire un beau prône, un prône éloquent, un prône simple et touchant. Assister au prône. Écouter religieusement au prône. Dire les prières du prône. Publier les bans au prône.

On nous ruine en fête, et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son *prône*.
(La Fontaine.)

— *Recommander quelqu'un au prône*. Le recommander aux prières ou aux charités des fidèles, lorsqu'on est en chaire pour faire le prône.

— Fig. et ironiq. *Recommander quelqu'un au prône*. Dire contre lui des choses qui peuvent le faire traiter sévèrement.

— Fig. et fam. Exhortation, remontrance importune. Faire un beau prône, un long prône à quelqu'un. Je me moque de votre prône. Quand donc aurez-vous fini votre prône ?

Je vois, sur ce début de *prône*,
Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une aune. (Boileau.)

PRÔNÉ, ÉE, part. pass. du v. Prôner. S'empl. adjectiv. Vanté, loué avec excès. Une action prônée partout. Un talent devait y être bientôt reconnu et *prôné*. (De Gonc.)

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant *prônée*,
Était souvent, nous dit-on,
De laferne enluminée. (J.-B. Rousseau.)

— *Prôné par*. Le voilà d'abord *prôné*, fêté par les gens d'une fortune médiocre; il est une autre classe d'hommes auprès de laquelle il est encore plus sûr d'un heureux succès, par cette même raison qu'il ne coûte rien. (X. de Maistre.)

PRONECTUS. Géogr. Ville de Bithynie, sur la Propontide. Auj. *Karamunssal*.

PRONÉE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des sphégiens, dont le type vit au Sénégal.

PRÔNE-MISÈRE, s. m. Homme qui se plaint continuellement. C'était un franc avare, un vrai *prône-misère*. (Hauteroche.) || Pl., des *prône-misère*.

* **PRÔNER**, v. a. 1re conj. Faire le prône. Le vicaire nous a *prônés* ce matin en l'absence du curé. (Acad.) Peu usité.

— Faire des observations, des remontrances. Que me prônez-vous là ? Quoi qu'en ses beaux discours Saint-Evremond nous *prône*. (Boileau.)

— Absol. Il *prôna* si bien qu'ils pleurèrent tous. (Tall. des Réaux.)

— Fig. Vanter avec exagération, louer avec excès. Prôner quelqu'un comme un homme extraordinaire. Prôner un écrivain comme un génie de premier ordre. Prôner une action comme un trait d'héroïsme.

Griphon, rimailleur subalterne,
Vante Siphon le barbouilleur,
Et Siphon, peintre de taverne,
Prône Griphon le barbouilleur. (J.-B. Rouss.)

Parlerai-je d'Iris ? chacun la *prône* et l'aime ;
C'est un cœur, mais un cœur !... c'est l'humanité même.
(Gilbert.)

— Absol. Nous ne *prônons* que pour être prônés. (Sallentin.)

— Amener à ses fins, endoctriner. Avec ces belles et malicieuses paroles, ce bon père *prônait* ceux qu'il allait voir à la ville, sous prétexte de faire les affaires de son couvent. (P. Berthod.) Vieux en ce sens.

— SE PRÔNER, v. pron. Être prôné. Une bonne action ne doit jamais se prôner par-dessus les toits. La plus belle action, si l'intérêt la fait faire, ne peut plus se prôner.

— Se louer, se vanter mutuellement. Ils se prônent l'un l'autre avec une hardiesse et un sang-froid imperturbable.

— Faire son propre éloge. Celui qui se prône lui-même n'a bientôt plus de prôneurs. Tous ceux qui se prônent le font pour des mérites supposés.

Damon se tue à se *prôner*,
Et de cela chacun s'étonne,
Il ne faut pas tant s'étonner,
Damon n'est aide de personne. (Panis.)

— Syn. comp. PRÔNER, LOUER, VANTER, CÉLÉBRER. V. LOUER.

PRÔNERIE, s. f. (rad. *prôner*). Action de vanter, de se vanter. Il craignait même ses emportements et ses *prôneries* auprès du roi, qui avait quelque sorte d'inclination pour lui. (De Retz.)

* **PRÔNEUR, EUSE**, s. (rad. *prôner*). Celui, celle qui louange avec excès. Avoir ses prôneurs. Être le prôneur de quelqu'un. Rameau dont elle est la *prôneuse* en titre, et qui ne veut souffrir aucun concurrent. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point pour les talents d'ennemis aussi dangereux que les *prôneurs*. (Condorcet.) Les *prôneurs* sont nécessaires au mérite, comme le cortège l'est à la puissance. (Suard.)

— Fig.

Et n'ayant pour prôneurs que ses muets ouvrages,
Il veut par ses talents enlever les suffrages. (Gilbert.)

— Famil. Grand parleur qui aime à faire des remontrances. Ennuyeux prôneur. Prôneur éternel, sempiternel.

— *Petit fauseur et grand prôneur.* Personne qui parle beaucoup et fait peu.

— Celui qui fait un prône. Notre curé est un excellent *prôneur*. (Acad.) Peu usité.

PRONO, PROWO ou **PROVÉ**. Myth. Dieu de la justice chez les Slaves.

PRONOÉ. s. m. Entom. Genre de papillons de la famille des diurnes, établi pour une espèce qui habite les montagnes de la Styrie.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes, famille des hypérines, dont le type vit au Chili.

* **PRONOM**. s. m. (pr. *pro-non;* ét. lat., *pro*, à la place de ; *nomen*, nom). Gramm. Partie du discours qu'on met à la place du substantif pour en rappeler l'idée et en éviter la répétition. Au lieu de dire : *Cette maison est belle, mais cette maison est mal placée*, on peut dire : *Cette maison est belle, mais elle est mal placée*. Le mot *elle* est un pronom parce qu'il tient la place du substantif *maison*. Quelquefois le pronom tient lieu d'une phrase entière. Par exemple, si l'on me dit : *Avez-vous vu la nouvelle pièce qu'on a jouée à l'Odéon?* et que je réponde : *Je l'ai vue* ; le pronom *l'* pour *la* ne tient pas la place du seul mot *pièce*, mais de ce mot accompagné de toutes ses modifications. Le sens exige encore que, dans quelques cas, le pronom tienne lieu d'une phrase construite différemment de celle dont il tient la place. *Voulez-vous que j'aille vous voir? Je le veux* ; c'est-à-dire *Je veux que vous veniez me voir*. Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seraient insupportables ; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grâce.

— *Pronoms personnels*. Ceux qui désignent spécialement les personnes grammaticales. Les pronoms de la première personne sont : *Je, me, moi*, pour le singulier, et *nous* pour le pluriel. Les pronoms de la seconde personne sont : *Tu, te, toi*, pour le singulier, et *vous* pour le pluriel. Les pronoms de la troisième personne sont : *Il, elle, lui, le, la*, pour le singulier, et *ils, eux, elles, leur, les*, pour le pluriel. Il y a encore un pronom de la troisième personne, *soi, se*. On l'appelle *pronom réfléchi*, parce qu'il marque le rapport d'une personne à elle-même. Il y a encore deux autres mots qui servent de pronoms personnels, savoir : *En*, qui signifie *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*, etc. ; *y*, qui signifie *à cette chose, à ces choses*, etc.

— *Pronoms démonstratifs*. Ceux qui servent à montrer, à indiquer les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms démonstratifs sont : *Ce, celui, cela, celle, ceux, celles*. Ces pronoms sont formés par la réunion de *ce* et de *lui, ce* et *elle*, etc. En ajoutant les particules *ci* et *là*, on a les nouvelles formes *celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci, celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là*.

— *Pronoms possessifs*. Ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms possessifs sont : *Le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur ; la mienne, la tienne, la sienne, la nôtre la vôtre, la leur ; les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs ; les miennes, les tiennes, les siennes*, etc.

— *Pronoms conjonctifs* ou *relatifs*. Ceux qui servent non seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, à en rappeler l'idée, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet. C'est cette dernière propriété qui les a fait nommer *pronoms conjonctifs*. On les appelle aussi *pronoms relatifs*, à cause de la relation qu'ils ont avec les noms ou les pronoms qui les précèdent. Les pronoms conjonctifs ou relatifs sont : *Qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, quoi, dont, où*.

— *Pronoms indéfinis*. Ceux qui désignent d'une manière vague, indéterminée, les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens considèrent comme pronoms indéfinis sont : *On, quiconque, chacun, l'un, l'autre*, et les locutions pronominales *qui que ce soit, quoi que ce soit*. Quelques grammairiens y joignent encore les adjectifs indéfinis *nul, tel, aucun, plusieurs*, et les mots *autrui, personne*, etc. D'autres grammairiens nomment ces pronoms *substantifs indéfinis*.

— *Pronom démonstratif, pronom possessif*. Nom donné abusivement aux adjectifs démonstratifs *ce, cet*, etc., et aux adjectifs possessifs *mon, son, ton*, etc.

PRONOMÉE. s. f. (ét. gr., προνομή, action de butiner). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères hétérotarses, famille des buprestides, tribu des aleocharimiens, dont le type habite l'Europe centrale.

* **PRONOMINAL, ALE**. adj. Gramm. Qui appartient au pronom.

— *Adjectifs pronominaux*. Adjectifs pouvant devenir des pronoms par un petit changement de forme.

— *Verbe pronominal*. Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne.

* **PRONOMINALEMENT**. adv. Gramm. D'une manière pronominale. Verbe employé pronominalement.

PRONOMINALISER v. a. 1re conj. Gramm. Donner la forme pronominale. Pronominaliser un verbe.

PRONOMINATION. s. f. (pr. *pro-no-mi-na-cion*). Rhet. anc. S'est dit pour Antonomase.

PRONOMINÉ, ÉE. adj. Gramm. S'est dit pour Pronominal.

* **PRONONÇABLE**. adj. 2 g. Qui peut être prononcé. Ce mot est tellement hérissé de consonnes qu'il est difficilement prononçable.

PRONONCE. s. m. (ét. lat., *pro*, pour ; fr. *nonce*). Celui qui remplace le nonce du pape.

PRONONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Prononcer. S'empl. adjectiv. Un mot bien prononcé. Un discours prononcé distinctement. A ces paroles *prononcées* dans cent langages divers, au lieu même où les apôtres reçurent du Saint-Esprit le don de parler toutes les langues de la terre... (Chateaubriand.) Mme Vauquer et sa cuisinière se mirent aux écoutes, et surprirent plusieurs mots *prononcés* pendant la visite, qui dura quelque temps. (H. de Balzac.)

— Articulé avec soin. Une parole lente, pesée, *prononcée*. (Saint-Simon.) Ce n'est pas uniquement à la douceur de l'italien, mais plutôt à la vibration forte et *prononcée* de ces syllabes sonores, qu'il faut attribuer l'empire de la poésie parmi nous. (Mme de Staël.)

— Qui est exprimé d'une manière précise. Pensée prononcée. Intention fortement prononcée. Les imaginations ardentes ont des opinions très prononcées, mais très mobiles. Il me semble que, dans la pièce du Tasse, les couleurs du Midi ne sont pas assez *prononcées*. (Mme de Staël.)

— Qui est plus ou moins évident, qui a plus ou moins de relief, en parlant d'un ordre, d'une décoration d'architecture, des parties d'un tableau. Le dorique grec a un caractère plus prononcé que l'altération de cet ordre par les Romains.

— *Traits prononcés*. Traits fortement marqués. Les traits de son visage sont bien prononcés, sont faiblement prononcés. Sa physionomie plus ou moins *prononcée* que celle des Italiens indique la gaieté, sans rien faire perdre à la dignité du maintien et des manières. (Mme de Staël.)

— Fig. *Caractère prononcé*. Caractère ferme et décidé. Cet enfant a déjà un caractère prononcé. A votre âge, vous devriez avoir un caractère prononcé, et non un caractère timide et irrésolu.

— Décrété, publié. Jugement prononcé par un tribunal.

— Fig. Quand l'arrêt des sociétés est *prononcé*, la main qui devait clever ne sait qu'abattre. (Chateaub.)

— *Prononcé à*. Bientôt ton juste arrêt te sera *prononcé*. (Rac.)

— *Prononcé contre*. La naïveté de ces plaintes avait touché jusqu'au superbe don Carlos, malgré les imprécations *prononcées* contre les chrétiens. (Chateaub.)

— *Prononcé par*. Une autre tradition conserve à Jérusalem la sentence *prononcée* par Pilate contre le Sauveur du monde. (Chateaub.)

— PRONONCÉ. s. m. Pal. Décision du tribunal prononcée à l'audience. Le prononcé d'un arrêt, d'une sentence, d'un jugement.

PRONONCEMENT. s. m. Action de prononcer. Peu usité.

* **PRONONCER**. v. a. 1re conj. (du lat. *pronuntiare*, même signif.). On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *Nous prononçons. Je prononçais*. Articuler les lettres, les syllabes, les mots. Il y a certaines lettres, certaines syllabes qu'on ne prononce pas aussi facilement que d'autres. Il y a certains mots dont on ne prononce pas toutes les lettres. Nous *prononçons* hardiment tuer, dérober, trahir, et nous n'osons *prononcer* qu'entre les dents certaines choses très agréables ; aimer, baiser, caresser, etc. (Mont.) C'est un obstacle à la gloire qu'un nom trop difficile à *prononcer*. (Ampere.)

— Absol. dans le même sens. Ce président, ce greffier prononcent bien. La première règle et la seule raisonnable est d'écrire comme on *prononce* ; les Italiens nous en donnent l'exemple, et nous devrions le suivre. (D'Alembert.)

— Se dit des articulations d'une langue. Ne pas pouvoir prononcer l'allemand. Saint Jérôme s'était fait limer deux dents pour mieux *prononcer* l'hébreu. (A. Karr.)

— Dire, faire entendre. Prononcer le nom d'une personne. Si nous pouvions avoir une juste idée du nom de Dieu, à peine oserions-nous le *prononcer*. (Boiste.) Il passait des heures entières sans *prononcer* aucune parole. (Fénelon.) Newton, qui a pénétré si avant dans les lois de la nature, ne *prononçait* jamais le nom de Dieu sans ôter son chapeau, et sans témoigner le plus profond respect. (B. de St-P.) Sa voix était très douce, mon cher Oswald, en *prononçant* ces derniers mots (Mme de Staël.) Saint Boniface dit que la Vierge tomba à demi morte, et qu'elle ne put *prononcer* un seul mot. (Chateaub.) Une légère rougeur monta au front de Blanca en *prononçant* ces mots. (L.)

— Réciter, débiter. Prononcer un discours, un sermon, un panégyrique, une harangue. Quel supplice que celui d'entendre déclamer pompeusement un froid discours ou *prononcer* de médiocres vers avec toute l'emphase d'un mauvais poète ! (La Bruyère.)

— Fig. Quel admirable panégyrique *prononceriez*-vous pour vos genoussements à la gloire de cette princesse, s'il n'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée ! (Bossuet.)

— Déclarer avec autorité, en vertu de l'autorité que l'on possède. Prononcer un arrêt, une sentence, un jugement, une condamnation. Le concile prononça anathème contre Nestorius. De quel droit ce juge, qui n'est pas infaillible, *prononce*-t-il une sentence irréparable? (Proudhon.)

Des prédicants le bataillon divin,
Ivre d'orgueil et du pouvoir suprême,
Avant déjà *prononcé* l'anathème. (Voltaire.)

— Fig. L'arrêt que le destin, que le sort a prononcé.

— *Prononcer un criminel son arrêt, sa sentence*. Lui lire le jugement rendu contre lui.

— Fig. *Prononcer sa sentence, sa condamnation*. Se condamner par ses propres paroles, par son propre témoignage. Cet homme a prononcé lui-même sa condamnation. Nous avons *prononcé* contre nous-mêmes l'arrêt que nous ne voudrions pas entendre d'un autre. (Delille.)

— Absol. L'Église a prononcé. Le législateur a prononcé. La loi prononcera. Le sort, le ciel a prononcé.

— Peint. et Sculpt. Marquer fortement les parties saillantes du corps. Prononcer un bras, une main, une jambe, un pied, le front, le nez d'une figure, d'une statue. Avoir le défaut de trop prononcer les muscles. Le nu que la sculpture est plus jalouse encore de *prononcer* que la peinture. (Diderot.)

— PRONONCER. v. n. Déclarer son sentiment sur quelque chose ; décider. Prononcer sur une question. Prononcer entre deux personnes. Il est difficile de prononcer en pareille matière. Prononcer en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un. Ne pouvoir prononcer si un tel a tort ou s'il a raison. Ame téméraire qui *prononces* si hardiment. (Boss.) C'est pour toi-même, Aman, que tu vas *prononcer*. (Racine. Palémon, simple pâtre, pris pour juge entre Ménalque et Damète, deux bergers qui excellaient dans l'art du chant, se défendit de *prononcer* dans une cause dont l'importance excédait sa capacité. (Campenon.)

— Ordonner. Vous n'avez qu'à prononcer. Il n'a qu'à *prononcer*, j'obéirai sur l'heure. (Rac.)

— SE PRONONCER. v. pron. Être prononcé. Ce mot se prononce difficilement. La langue anglaise ne se prononce pas aisément. La consonne *d* se *prononce* en donnant du bout de la langue au-dessus des dents d'en haut. (Mol.)

— Manifester son sentiment. N'oser pas se prononcer. L'opinion publique s'est depuis longtemps prononcée.

— Énoncer avec force son intention, sa résolution. Se prononcer énergiquement. Il s'est trop prononcé pour qu'on puisse douter de son intention. Je me suis prononcé, taisez-vous et obéissez.

— *Se prononcer contre*. S'insurger contre, prendre parti contre. Il n'y a que les âmes fortes qui osent se *prononcer* contre la tyrannie, et les cœurs droits et bons qui se *prononcent* contre l'erreur et la méchanceté. (Boiste.) || On lit de même : *Se prononcer pour*. Ils se sont prononcés pour le prétendant. La faculté s'est prononcée pour cette théorie. Selon voulait que, lors des discordes civiles, chaque citoyen se *prononçât* pour un parti. (P. Leroux.)

— Avec ellipse du pronom.

Et lorsqu'il ne peut plus vous entendre aujourd'hui,
Vous commencez, madame, à *prononcer* pour lui.
(Racine.)

— Absol. Se dit, en parlant des pays de langue espagnole, pour Faire un pronunciamiento.

— S'affirmer, prendre un caractère marqué. La vocation pour la philosophie et pour les sciences semblait se *prononcer* de plus en plus. (Sainte-Beuve.)

— Par anal. Le froid, le chaud se prononce tous les jours de plus en plus.

— Syn. comp. PRONONCER, ARTICULER, PROFÉRER. *Prononcer* est l'action de faire entendre des mots par la voix, d'en exprimer les sons. *Articuler* exprime la manière de prononcer distinctement, nettement les lettres, les syllabes et les mots. *Proférer* est l'action de prononcer à haute voix. Relativement aux choses dites, il se prend souvent en mauvaise part. Proférer des injures, des blasphèmes.

PRONONCEUR. s. m. Celui qui prononce. Il a été le prononceur de ces tristes paroles. Peu usité.

PRONONCIATIF, IVE. adj. Qui dérive, qui tient de la prononciation.

* **PRONONCIATION**. s. f. pron. *pro-non-ci-a-cion* ; radical *prononcer*. Articulation des lettres, des syllabes, des mots. Prononciation nette, distincte, franche, facile, libre, embarrassée. La prononciation de certaines lettres, de certaines syllabes est difficile. Quelquefois la prononciation diffère de l'orthographe. En passant dans la bouche d'une race nouvelle, la langue éprouve toujours, au moins dans sa *prononciation*, des altérations dues aux différences d'habitude de l'organe vocal. (A. Maury.)

— Manière de prononcer, par rapport à l'accentuation, à la prosodie. Prononciation locale. Prononciation vicieuse. La prononciation des méridionaux est beaucoup plus accentuée que celle des gens du Nord. La prononciation des Picards diffère beaucoup de celle des Normands. La prononciation est un type natal. Les vices de prononciation ont reçu un grand nombre de dénominations différentes, entre lesquelles règne une grande confusion : tels sont particulièrement le *balbutiement*, le *bégaiement*, la *blésité*, le *bredouillement*, le *grassoiement*, l'*intacisme*, la *lallation*, le *mutacisme*, le *mogissla-lisme*, le *nasillement*. V. ces mots. La langue française est encore pleine de *prononciations* vicieuses, et qui seraient intolérables, si les honnêtes gens ne prenaient soin de les éviter, comme un habile cavalier évite les cailloux sur sa route. (Volt.)

— Manière de réciter. Avoir la prononciation belle. Une parfaite prononciation ajoute une grande force, un puissant charme au discours. Si l'écriture est le corps visible du langage, la *prononciation* en est l'âme. (Ch. Nodier.)

— Action de prononcer un jugement. On nous fit entrer pour entendre la *prononciation* de l'arrêt. (St-Sim.)

— Action de prononcer un discours. Ceux qui, avant de m'entendre, avaient rendu périlleuse la *prononciation* même de mon discours. (Mirabeau.)

— Rhétor. anc. Dernière des cinq parties de la rhétorique. La rhétorique comprenait l'invention, la disposition, l'élocution, la mémoire et la prononciation.

PRONOPIOGRAPHIE. s. m. (ét. gr., προνοπιογραφία, ce qui se présente à la vue ; γράφω, je décris). Phys. Sorte de chambre obscure employée par les dessinateurs, et qui représente ce qui est devant elle. || Espèce de pantographe à l'aide duquel on calque pour ainsi dire la nature.

* **PRONOSTIC**. s. m. (ét. gr., πρό, avant ; γνῶσις, connaissance). Jugement, conjecture de ce qui doit arriver. Faire de bons pronostics, de malheureux pronostics. Se tromper dans son pronostic. Se moquer des pronostics. Pronostic sûr, véritable, infaillible. Tirer un pronostic, des pronostics. Croire aux pronostics. Se moquer des pronostics. Les politiques se trompent souvent dans leurs *pronostics*. (Acad.) Les *pronostics* de notre futurition sont vains, nous sommes ce que nous font les circonstances. (Chateaub. La moitié des pages qui nous restent de Dion Cassius est consacrée aux *pronostics*. E. Renan.)

— Prétendu jugement que les astrologues tiraient de l'inspection des astres ou de toute autre combinaison superstitieuse.

— Par extens. J'admets d'avance la même interprétation pour le fâcheux *pronostic* que les bonnes femmes tirent de la rupture d'une glace. (Ch. Nodier.)

— Signe, marque, d'après lesquels on conjecture ce qui doit arriver. Ce petit événement est un heureux pronostic. Regarder une chose comme un pronostic, comme un mauvais pronostic. Ce fut un *pronostic* de ce qu'il devait être un jour. (Acad.) Il n'y a rien de plus faible ni de plus timide que ceux qui se fient aux *pronostics*. (Boss.) De toutes parts on voyait les *pronostics* de quelque chose d'inouï. (E. Renan.)

— Pathol. Jugement que porte le médecin sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. Ce médecin a le pronostic presque infaillible, il fait ordinairement des pronostics fort justes, il n'a pas réussi dans son pronostic. La science du *pronostic* est la science des médecins observateurs ; c'est elle qui distingue l'homme profond et réfléchi du simple routinier. (Reydellet. En ce sens, on écrit et on prononce quelquefois *prognostic*.

PRONOSTICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait des pronostics, qui pronostique.

PRONOSTICATION. s. f. (pr. *pro-nos-ti-ka-cion* ; rad. *pronostiquer*). Prédiction, conjecture. En histoire naturelle, les *pronostications* n'ont pas toujours été confirmées par l'expérience. (Ch. Duméril.)

PRONOSTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au pronostic. Il n'est guère employé que dans cette locution : *Signes pronostiques*. Ceux d'après lesquels le médecin établit son pronostic sur une maladie.

PRONOSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Pronostiquer. S'empl. adjectiv. Événement pronostiqué. Maladie pronostiquée.

* **PRONOSTIQUER**. v. a. 1re conj. Faire un pronostic. Pronostiquer le temps. Pronostiquer l'issue d'une maladie. Pronostiquer un événement. Les sages pronostiquent les événements par la connaissance qu'ils ont de l'état des choses. Quand un âne se roule sur la poussière, il *pronostique* le beau temps, et il *pronostique* la pluie, quand il dresse les oreilles et va de côté. (Sallentin.) Le médecin *pronostiquait* la fièvre inflammatoire la plus pernicieuse. (H. de Balzac.)

— Faire prévoir, être le signe de. Le retour des hirondelles pronostique le printemps. Hallitherse déclara que les aigles *pronostiquaient* le retour prochain d'Ulysse. (Fén.)

— *Pronostiquer à*. La mort prochaine que mon âge me *pronostique*. (Bossuet.)

— Absol. Hippocrate témoigne faire le plus grand cas du talent de *pronostiquer*. (Broussais.)

— SE PRONOSTIQUER. v. pron. Être pronostiqué. Les maux ne doivent se pronostiquer que pour les prévenir.

— Se prédire mutuellement. Les partis se pronostiquent leur défaite.

*** PRONOSTIQUEUR, EUSE.** s. Fam. Celui, celle qui pronostique.

Un *pronostiqueur* d'aventures,
Fort savant aux choses futures... (SCARRON.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

PRONUBA. et. lat., *pro*, avant; *nubere*, se marier. Mythol. Surnom de Junon, pris de ce qu'elle présidait aux mariages. En se mariant, on lui offrait une oie crue dont on avait ôté le fiel, symbole de la douceur qui devait régner entre époux.

PRONUNCIAMIENTO s. m. (pr. *pro nonci-a-mi-en-to*). Hist. Acte d'insurrection d'un chef militaire, en Espagne et dans les républiques de l'Amérique espagnole. Faire un pronunciamiento. Les pronunciamientos font que ces contrées sont dans un état continuel d'anarchie. Quelques-uns lisent *pronunciamento*.

— Manifeste dont cet acte est ordinairement précédé ou accompagné.

PRONY (Gaspard-Clair-François-Marie RICHE DE), Né à Chamelet (Rhône), 1755-1839, ingénieur des ponts et chaussées, directeur du cadastre en 1791, membre de l'Institut des l'origine, professeur à l'École polytechnique, fut nommé directeur de l'École des ponts et chaussées, 1798. Napoléon Ier le chargea, en 1810, d'étudier la question du dessèchement des marais Pontins. On cite de Prony : *Architecture hydraulique ; Leçons de mécanique analytique ; Description hydrographique et statistique des marais Pontins ; Cours de mécanique*, etc.

PRODE. s. f. (étym. gr., πρό, avant; ὠδή, chant). Métr. gr. Vers plus petit qui en précède un plus grand, dans la poésie lyrique.

PRODIQUE. adj. 2 g. Mètr. anc. Qui a rapport à la prode. Vers prodique.

PROORCHESTÈRE. s. m. (pr. *pro-or-kès-te-re*; et. gr., πρό, en avant; ὀρχηστήρ, danseur). Antiq. gr. Celui qui menait la danse dans les fêtes grecques.

PROONYS s. m. (pron. *pro-o-kéis*; ét. gr., πρό, en avant; ὄξις, pointu). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, tribu des scutellériens, groupe des pentatomites, établi pour trois espèces qui vivent en Amérique.

*** PROPAGANDE.** s. f. (du lat. *propaganda*, devant être propagée, sous-entendu *fides*, foi). Hist. eccl. En général. Toute institution qui a pour but la propagation de la foi chrétienne parmi les nations païennes. Les institutions de cette sorte se formèrent surtout durant le cours du XVIIe siècle.

— Dans un sens plus spécial, Collège fondé, en 1622, par le pape Grégoire XV, pour travailler à la propagation du christianisme. Il se composait de dix-huit cardinaux et de quelques agents du pape, ayant pour mission de convertir les idolâtres et de combattre les hérétiques. En 1628, le pape Urbain VIII réunit à ce collège un séminaire qui n'était qu'une institution préparatoire où se formaient les missionnaires. La propagande s'assemble chaque semaine, sous la présidence du pape; elle secourt les personnes qui ont récemment embrassé la foi catholique, les évêques et les prêtres bannis de leur pays; elle possède une imprimerie célèbre par la variété de ses caractères; elle a publié des bréviaires et des missels pour toutes les contrées du monde connu. La *propagande* envoya six missionnaires à la Chine. (Acad.)

— *Fête de la Propagande*. Séance solennelle que la propagande de Rome tient à l'Épiphanie, et dans laquelle chaque élève de l'institution lit, dans sa langue natale, une pièce de vers ou un discours en l'honneur de l'adoration des mages.

— Par imitation, Nom donné à des institutions protestantes tendant au même but que les propagandes catholiques. Le roi Charles II confirma en 1663 un collège de propagande fondé dès 1643, pour rattacher l'Inde à l'Angleterre par les liens de la religion. Le roi de Danemark fonda en 1705 une propagande pour la propagation de la foi évangélique sur les côtes de Tranquebar.

— Polit. Association dont le but est de répandre les doctrines d'un parti politique.

— Par anal. Efforts faits pour répandre une doctrine, des opinions quelconques. Faire de la propagande. Les armées de la république, et plus tard celles de l'empire, avaient fait une immense *propagande*. (Proudhon. L'action personnelle, la *propagande* orale qui se fait d'homme à homme par la conversation, est encore l'influence la plus sûre. (Michelet.)

PROPAGANDER. v. n. 1re conj. Faire de la propagande. *Propagander* par le monde en faveur de l'école anglaise. (Burger.)

PROPAGANDISME. s. m. Manie de propager une nouvelle doctrine, surtout une doctrine politique.

PROPAGANDISTE. s. m. Celui qui fait de la propagande, qui cherche à propager une nouvelle doctrine, de nouveaux principes politiques. Met-on les *propagandistes* de la perfectibilité aux grappins, ou les met-on à la chaîne? Ch. Nodier.) Il tint chez lui de sourdes assemblées où la dignité du *propagandiste* vaincu s'effaça derrière les artifices du nécromancien. (L. Blanc.)

— Hist. eccl. Membre de la propagande.

— Adjectiv. Les pharisiens, nombreux, intrigants, *propagandistes*, étaient soutenus par le peuple. (Peyrat.)

*** PROPAGATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui opère la propagation de quelque chose. Propagateur de la foi chrétienne. Propagateur des saines doctrines, des bonnes mœurs. Un ardent propagateur des idées nouvelles. Alexandre est considéré comme le héros expansif du génie grec, comme le *propagateur* de la civilisation hellénique. (Th. Gaut.)

— PROPAGATEUR, TRICE. adj. Qui propage. Zèle propagateur. Foi propagatrice.

— Qui a rapport à la reproduction, à l'extension de l'espèce.

L'instinct *propagateur* de leur race amoureuse
Sans cesse reproduit leur foule populeuse. (DEL.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** PROPAGATION** s. f. (pron. *pro-pa gacion*). Action de propager; multiplication par la génération ou la reproduction. La propagation du genre humain. La propagation des animaux. La propagation de l'espèce. Pour ce qui est des qualités requises pour le mariage et la *propagation*, je vous assure que, selon les règles de nos docteurs, il est tel qu'on le peut souhaiter. (Mol.) La *propagation* de certaines espèces végétales a amené celle des espèces d'insectes qui vivent à leurs dépens. (A. Maury.)

— Par anal. Cet état (celui des moines), par une heureuse et sainte *propagation*, se perpétue de jour en jour, ou d'âge en âge. (Bourdaloue.)

— Fig. Extension, progrès, accroissement, développement. La propagation de la foi chrétienne. La propagation de la morale évangélique. La propagation des connaissances, des lumières, de la philosophie. La propagation des idées, des découvertes. La propagation de la vaccine. La propagation d'une épidémie, d'un incendie. Favoriser la propagation. Hâter la propagation. Travailler à la propagation. Propagation lente, difficile, rapide, prodigieuse. La propagation de l'Évangile a chassé la barbarie. Une religion qui peut tolérer toutes les autres ne songe guère à sa *propagation*. (Montesquieu.) Il y a des opinions qui rapetissent l'esprit, faussent le jugement, endurcissent le cœur, et dont la *propagation* peut abâtardir un peuple. (J.-J. Rousseau.) Une certaine obscurité règne sur les premiers temps de la *propagation* de la règle bénédictine en Gaule. (Montalemb.) La *propagation* du christianisme se fit le long des côtes et des grands fleuves. (E. Renan.)

— *Œuvre de la propagation de la foi*. Œuvre catholique dont le but est de convertir les infidèles et de secourir les Églises catholiques dans les pays protestants et schismatiques.

— Phys. Diffusion naturelle de certains effets. La propagation des ondes, des vibrations des corps. La propagation du son, de la chaleur. La *propagation* de la lumière se fait toujours en ligne droite. (Buffon.)

PROPAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Propager. S'emploi adjectiv. Le genre humain propagé sur tous les points de la terre. Des animaux propagés dans une île déserte.

— Fig. La vérité propagée dans les esprits. La charité propagée dans les cœurs.

— Phys. Le son propagé plus lentement que la lumière.

*** PROPAGER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *propagare*, même signif.; formé de *pro*, en avant, et de *pagare*, forme archaïque de *pangere*, planter). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous propageons. Je propageais. Propageant*, etc. Multiplier par la génération, par la reproduction. Propager des animaux utiles. Parmentier a propagé la pomme de terre.

— Absol. L'homme de nature n'a rien fait que vivre et *propager*. (Diderot.)

— Fig. Étendre, accroître, augmenter, répandre. Propager l'Évangile, la foi, la vérité, les lumières, l'erreur, les connaissances. Propager une utile découverte. Propager la peste, le choléra, le son, la lumière, la chaleur. La persécution est un vent qui nourrit et *propage* la flamme du fanatisme. (J. de Maistre.)

— SE PROPAGER. v. pron. Se développer, se répandre. Le genre humain s'est propagé dans toutes les contrées de la terre. Les diverses espèces d'animaux ne se propagent pas indifféremment dans tous les climats. Le son se propage en tous sens. L'erreur se propage plus promptement que la vérité. Les préjugés se propagent malgré le progrès de la civilisation. L'épidémie s'est propagée dans cette province avec une rapidité effrayante. Les rayons de la vérité se *propagent* en ligne droite; ils n'entrent pas dans les esprits de travers. (Boiste.) Voyez, d'un autre côté, combien les productions de la vérité, formées d'abord dans l'Orient, se sont *propagées* dans les mêmes lieux. (B. de St-P.) La puissance végétale a une propre vie, dont le principal caractère est de pouvoir renaître et se *propager*. (H.) Le son se *propage* avec bien moins de vitesse que la lumière. (Reiher.) Notre religion est née sous le chaume des pêcheurs; elle s'est *propagée* au milieu des persécutions. (Michaud.)

PROPAGINE. s. f. Bot. Syn. de PROPAGULE.

PROPAGULAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport aux propagules; qui s'opère par eux.

PROPAGULE. s. m. du lat. *propagare*, propager). Bot. Nom donné à des corpuscules arrondis et pulvérulents, qui sont solitaires ou agglomérés sur la surface du talle des lichens, et qu'on croit être destinés à la reproduction. || Drageon qui est pourvu de bourgeons et susceptible de prendre racine.

PROPALANINE. s. f. Chim. Corps résultant de l'action de l'ammoniaque sur l'acide butyrique avec un équivalent de brome.

PROPALÉOTHERIUM. s. m. (pr. *pro palé-o-té-ri-omm*; ét. gr., πρό, avant; fr. *paléothérium*). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, voisin des paléothériums. On dit aussi *propaléotherion*.

PROPANE. s. m. Chim. Nom que l'on donne à l'hydrure de propyle ou carbure d'hydrogène saturé, de la série propylique.

PROPARE. s. m. (ét. lat., *pro*, devant; *parus*, mésange). Ornith. Syn. de MIULE.

PROPARGILIQUE. adj. Chim. Se dit d'un éther particulier qui renferme de l'argent.

PROPAROXYTON. s. m. (étym. gr., πρό, avant; παροξύτονος, qui a l'aigu sur la pénultième). Gramm. Mot qui a l'accent sur la syllabe antépénultième.

PROPASSION. s. f. (ét. gr., πρό, avant; fr. *passion*). Relig. Angoisses de Jésus avant sa passion.

PROPATHIE. s. f. (étym. grec, πρό, avant; πάθος, maladie). Méd. Syn. de PRODROME.

PROPATHIQUE. adj. 2 g. (rad. *propathie*). Médec. Syn. de PRODROMIQUE.

PROPÉDEUTIQUE. s. f. (étym. gr., πρό, avant; παιδευτικός, qui a rapport à l'enseignement). Enseignement préparatoire.

— Nom donné, en Allemagne, à l'enseignement élémentaire de la clinique médicale.

— Adjectiv. Chaire propédeutique. Enseignement propédeutique.

PROPEMPTICON. s. m. (pr. *pro-pan ptikon*; et. gr., πρό, avant; πέμπω, j'envoie). Anc. littér. Chant composé en l'honneur d'une personne qui part. La deuxième silve de Stace est intitulée : *Propempticon ô Metius Celer*.

*** PROPENSION.** s. f. (ét. lat., *propensio*, même signif.; forme de *pro*, en avant; *pendere*, pencher). Phys. Pente, tendance naturelle d'un corps grave vers un point. Tous les corps pesants ont une propension naturelle à descendre. La *propension* mutuelle de toutes les parties du corps les unes vers les autres est le premier lien des êtres. (Buff.)

— Fig. Inclination, penchant. Propension au bien. Propension au mal. Heureuse propension. Fatale propension. Avoir de la propension, n'avoir pas de propension à une chose. Les enfants ont une grande facilité à saisir le ridicule, et une grande *propension* à s'en amuser. (Condorc.) En temps de révolution, les hommes qui ont le moins d'idées sont ceux qui ont le plus de *propension* à la violence et à l'excès. (E. de Girardin.)

— Syn. comp. PROPENSION, INCLINATION, PENTE, PENCHANT. V. PENCHANT.

PROPERCE (Sextus Aurelius Propertius). Poète élégiaque, né en Ombrie, peut-être à Mevania, vers 51 av. J.-C., obtint l'amitié de Mécène. On a de lui trois livres d'élégies personnelles, et un quatrième, où il essaye de mettre en vers les vieilles légendes de Rome. Properce mourut vers l'an 15 av. J.-C.

PROPÉRISPOMÈNE. s. m. (étym. gr., πρό, avant; περισπωμένος, qui a un accent circonflexe). Gramm. gr. Mot qui a l'accent circonflexe sur la pénultième.

PROPET, ETTE. adj. Ancienne forme du mot PROPRET. Certaine nièce assez *propette*... (La Fontaine.)

PROPHERRÉTINE. s. f. Chim. Produit obtenu par le dédoublement de la prophétine.

*** PROPHÈTE.** s. m. (étym. gr., πρό, avant; φάω, je dis). Celui qui prédit l'avenir par inspiration d'en haut. Quelqu'un a dit que le premier devin, le premier *prophète*, était le premier fripon qui avait rencontré un imbécile. (Volt.) Le rôle de *prophète* a toujours ses épines. (Renan.)

— Chez les Hébreux, Celui qui, par inspiration divine, prédisait l'avenir ou révélait quelque vérité cachée aux hommes. Bien a parlé par la bouche des prophètes, et les prophètes ont annoncé le Messie. Les quatre grands prophètes sont : Isaïe, Jérémie, Ezechiel et Daniel. Les douze petits prophètes sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. Distingués par leur manière de vivre, les prophètes portaient le sac ou l'habit de deuil, et demeuraient ordinairement sur les montagnes, isolés du reste du monde.

Toute pleine du feu de tant de saints *prophètes*,
Allez, osez au roi déclarer qui vous êtes. (RAC.)

— *Prophète-roi, roi-prophète*, ou *prophète royal*. Titre donné au roi David.

Le peuple, prosterné sous ces voûtes antiques,
Avait du *roi-prophète* entonné les cantiques. (C. DELAVIGNE.)

— Fig. *Voici la loi et les prophètes*. Se dit d'un article de fou, d'une autorité à laquelle il n'y a rien à opposer.

— Dans le paganisme, Nom de certains devins adonnés au culte des faux dieux. Le prophète Balaam avait été appelé pour maudire le peuple d'Israël, mais Dieu lui commanda de bénir ce peuple. Elle fit mourir les prophètes de Baal. Des *prophètes* menteurs la troupe confondue. (Racine.)

— Titre que les musulmans donnent à Mahomet. Faire un pèlerinage au tombeau du prophète. Déployer l'étendard du prophète. Les mahométans disent : Il n'y a qu'un Dieu, et Mahomet est son *prophète*. (Acad.) Le saint *prophète* ne savait ni lire ni écrire; de là la haine des premiers musulmans contre toute espèce de connaissance. (Diderot.)

— Celui qui agit à la façon des vrais prophètes et se prétend inspiré. Le *prophète* Jurieu fut sifflé : les *prophètes* des Cévennes furent pendus ou roués; les *prophètes* qui vinrent du Languedoc ou du Dauphiné à Londres furent mis au pilori. (Voltaire.) Vous ressemblez à ces auditeurs des covenantaires que la prophétie remplissait de dégoût ou d'enthousiasme, et qui cassaient la tête au *prophète*, s'ils ne le prenaient pour général. (H. Taine.)

— Fig. et fam. Celui qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver. Être bon prophète. Faire le prophète. Regretter d'avoir été si bon prophète. Avoir été prophète sans s'en douter. Vous savez que les poètes se piquent d'être *prophètes*: mais ce n'est que dans l'enthousiasme de leur poésie qu'ils le sont; et M. Despréaux parlait en prose : ses prédictions ne laissèrent pas néanmoins que de me faire plaisir. (Rac.)

— Fig. et fam. *Faux prophète*. Homme qui se trompe dans ce qu'il annonce.

— *Prophète de malheur*. Homme qui annonce des choses désagréables ou funestes.

— Fig. et pop. *C'est le prophète du passé*. Il prédit les fêtes quand elles sont venues.

— *Chapeau de prophète*. Chapeau pointu comme ceux qu'on donne ordinairement aux astrologues.

— Loc. prov. *Nul n'est prophète dans son pays*. On a ordinairement moins de succès, on obtient moins de considération dans son pays qu'ailleurs.

— Adjectiv.

A Dodone sans peine on peut l'entretenir,
Et d'un chêne *prophète* apprendre l'avenir. (L. RAC.)
Elle allait, de Dodone admirant le miracle,
De la forêt *prophète* interroger l'oracle. (ROSSET.)

*** PROPHÉTESSE.** s. f. (fém. de *prophète*). Celle qui prophétise, qui prédit l'avenir. Quoique mariée, la *prophetesse* druidique était astreinte à de longs célibats. (Michelet.) La *prophétesse* a la vision anticipée de la scène de mort qui va se passer. (P. de St-Victor.)

— Par extens. et en mauvaise part. Une femme dont les lumières étaient si courtes, les illusions si palpables, et qui fait ici la *prophétesse*. Bossuet.) Après avoir entendu le prophète du vrai Dieu, nous allons voir la *prophétesse* du démon. (Chateaub.)

— Relig. hébr. Femme qui prédisait l'avenir par inspiration divine. Dans l'Ancien Testament, Débora est appelée prophétesse. Anne la prophétesse fut une des premières à reconnaître Jésus pour le Messie.

*** PROPHÉTIE.** s. f. (pr. *pro fé-cî*; radic. *prophète*). Prédiction des choses futures par inspiration divine. Le don de prophétie. Le sens d'une prophétie. Sous le règne d'Ozias, les saints prophètes, dont les principaux en ce temps furent Osée et Isaïe, commencèrent à publier leurs *prophéties* par écrit. (Bossuet.) L'exaltation des têtes amena l'extase et la *prophétie*. E. Renan.)

— Se dit aussi en parlant des oracles rendus par les divinités païennes. Les prophéties de l'oracle de Delphes. Les prophéties contenues dans les livres sibyllins.

— Par extens. Toute prédiction, bonne ou mauvaise, faite par de prétendus savants, par des gens qui abusent de la crédulité des autres. Les prophéties de Nostradamus.

— Fig. Annonce d'un événement faite par conjecture ou par hasard. Le malheur rend avide de prophéties. Presque toutes les prophéties de l'homme sont l'expression de ses désirs. Les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs *prophéties*? (Bossuet.)

— Fig. Les pressentiments sont les prophéties du cœur.

— Chose prophétisée. La prophétie est accomplie. La prophétie s'accomplira.

Ah! je vivrai cent ans! Eh bien! la *prophétie*
Te vaudra des joyaux; prends ceci, prends encor.
(C. DELAVIGNE.)

— Recueil de ce qui a été prophétisé. Prophétie d'Isaïe. Prophétie de Jérémie. Prophétie de Daniel. Lire les Prophéties de Nostradamus.

PROPHÉTINE. s. f. Chim. Principe amer extrait d'une espèce de concombre appelée *concombre des prophètes*.

*** PROPHÉTIQUE.** adj. 2 g. Qui est du prophète, qui tient du prophète. Voix prophétique. Discours prophétique. Esprit prophétique. Regard prophétique. Dieu seul peut donner à l'homme l'esprit prophétique. L'esprit *prophétique* est montré dans les livres hébreux comme un souffle qui pénètre l'homme et l'exalte. (E. Renan.)

Un Dieu vient échauffer mon Ame
D'une *prophétique* fureur. (J.-B. ROUSS.)
Ainsi de l'autre sandale *prophétique* horreur
Trouble sur son trépied la prêtresse en fureur. (DEL.)

— Par extens. Mme Guyon continue à se don-

ner un air *prophétique* dans son explication sur l'Apocalypse. (Bossuet.)

— Fig. La vanité est incrédule et la raison est *prophétique*. (De Ségur.)

* **PROPHÉTIQUEMENT**, adv. (rad. *prophétique*). En prophète, en prophétisant, d'une manière prophétique. Parler prophétiquement. Je me rappelle aussi que vous avez dit *prophétiquement* que je vous oublierais pour l'Académie. (Mérimée.)

PROPHÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Prophétiser. S'emploie adjectiv. Les malheurs de Sion prophétisés par Jérémie. La venue de Jésus-Christ prophétisée par Isaïe.

* **PROPHÉTISER** v. a. 1re conj. (rad. *prophète*). Prédire l'avenir par inspiration divine. Les patriarches ont *prophétisé* la venue de Jésus Christ. (Acad.)

— Prévoir et prédire. Prophétiser un événement. Le plus souvent quand on prophétise un malheur, on le désire. Il *prophétisait* vrai. (La Font.) Il n'est rien tel que de *prophétiser* des choses éloignées en attendant l'événement. (Font.)

— Par anal. Nos arbres au front chauve, ou, comme on dit, couronnés, attirent la première corneille qui vient *prophétiser* l'hiver. (H. de Latouche.)

— *Prophétiser que*. Je vous avais prophétisé que cela arriverait.

— Absol. Les fous et les enfants *prophétisent* quelquefois, parce qu'ils parlent au hasard. (Mme de Staël.) La sibylle Érythrée avait, disait-on alors, *prophétisé* aussi à Cumes. (Volt.)

— Prédire à la façon des prophètes juifs. Luther *prophétisait* contre lui de toute sa force, sans considérer qu'il était de la famille de ses maîtres. Bossuet.)

— SE PROPHÉTISER, v. pron. Être prophétisé. Le mal ne doit se *prophétiser* que lorsqu'il n'est pas irrémédiable. (Boiste.)

PROPHÉTISME, s. m. Manie de prophétiser, de prédire l'avenir. Le *prophétisme* est le fait d'un esprit vaniteux et petit. (Boiste.)

— Système des prophètes juifs; ensemble des idées sur lesquelles roulent leurs prophéties. Le *prophétisme* était fréquent et considéré comme un don analogue à celui des langues. (E. Renan.) Le *prophétisme* n'est, à vrai dire, que la conséquence nécessaire du système monothéiste. (Id.)

PROPHRAGME, s. m. (étym. gr., πρό, en avant; φράγμα, cloison). Entom. Partie élastique, postérieurement unie avec le dorsolum, qui, dans les insectes, sépare l'une de l'autre la cavité de l'altitronc et celle du manitronc.

PROPHTHASIE, Géogr. anc. Capitale de la Drangiane, au N. et près de l'Etymander.

PROPHYLACTÈRE, s. m. (et. gr., πρό, en avant; φυλακή, sentinelle). Liturg. Relique qu'on porte sur soi en guise d'amulette.

* **PROPHYLACTIQUE**, adj. 2 g. Medec. Qui a rapport à la prophylaxie; préservatif. Moyens prophylactiques. Méthode prophylactique.

— PROPHYLACTIQUE, s. f. Synon. de PROPHYLAXIE. La *prophylactique*, chargée de veiller au maintien de la santé propre à chaque individu, de l'améliorer si la chose est possible, de la rétablir lorsqu'elle est altérée, et surtout de prévenir l'action de tout ce qui peut lui nuire, s'appuie sur la physiologie. (Nacquart.)

PROPHYLACTISER, v. a. 1re conj. (rad. *prophylaxie*). Med. Faire de la médecine préventive. Peu usité.

PROPHYLAX, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; φύλαξ, gardien). Zool. Genre de crustacés.

* **PROPHYLAXIE**, s. f. (du gr. προφυλάσσειν, guérir). Medec. Partie de la médecine qui a pour objet les précautions nécessaires pour conserver la santé et prévenir les maladies.

PROPHYSE, s. f. (ét. lat., *prophysis*, même signif.; fait du gr. πρόφυσις, adhésion). Réunion contre nature de deux parties, comme on en voit aux paupières, au vagin, à la bouche. || On l'emploie aussi pour désigner une réunion naturelle, telle que celle du corps des os avec les épiphyses.

* **PROPICE**, adj. 2 g. (du lat. *propitius*, même sign.). Favorable. Ne dit principalement en parlant de la Divinité. Se rendre Dieu propice. Supplier Dieu de nous être propice. Dieu nous soit propice. Dieu soit propice à nos vœux. Et je bénis le ciel *propice* à nos desseins. (Voltaire.)

— Par extens. Se dit en parlant de toute personne qui peut quelque chose pour notre malheur ou notre bonheur. Se rendre ses juges propices. Supplier les riches d'être propices à la misère des pauvres.

Il est dans ce saint temple un sénat vénérable,
Propice à l'innocence, au crime redoutable (Voltaire.)

— Dans ce sens, il se dit aussi des choses. Jeter sur le suppliant un regard propice, un œil propice. La bonté de Dieu est toujours propice au repentir.

Je voudrais que la cour, par un regard *propice*,
A ce que vous valez rendît plus de justice. (Molière.)

— Se dit encore des circonstances qui sont dépendantes de la nature. Occasion propice. Temps propice. Heure propice. Saison propice. S'embarquer par un temps propice. Saisir le moment propice. Rien ne lui a été propice dans son entreprise. Prenons l'occasion tandis qu'elle est *propice*. (Corneille.) Le moment est *propice*, il en faut profiter. (Volt.) Désirez-vous un lieu *propice* à vos travaux? Id.) Ce lieu solitaire et morne était *propice* pour une rencontre. (G. Ohnet.)

— *A la propice de*, loc. prépos. Au gré de.

Ce nom n'était point fait du tout à la *propice*
Et mon valet de joncart, je me suis de nouveau
Donné celui d'Hector, du valet de carreau. (Regnard.)

PROPICEMENT, adv. D'une manière propice. Peu usité.

PROPIED, s. m. et lat., *pro*, en avant; *pes*, *pedis*, pied. Entom. Organe podiforme, charnu, non articulé, souvent rétractile, qui s'observe chez certaines larves, mais qui disparaît dans l'insecte parfait.

PROPINE, s. f. Hist. ecclés. Droit de quinze pour cent qui se payait à Rome au cardinal protecteur, dans l'expédition des bulles pour les bénéfices consistoriaux.

PROPION, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la bardane.

PROPIONAMIDE, s. f. Chim. Corps formé par l'addition d'une molécule d'eau au cyanure d'éthyle.

PROPIONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide propionique avec une base.

PROPIONE, s. m. (étym. gr., πρό, en avant; πίων, gras. Chim. Corps obtenu par la distillation sèche du propionate de baryte.

PROPIONÈNE, s. m. Chim. Carbure d'hydrogène obtenu par la substitution de l'hydrogène à l'oxygène.

PROPIONIQUE, adj. (rad. *propione*). Chim. Se dit de certains corps appartenant à la série des corps gras.

PROPIONITRILE, s. m. Chim. Nitrile correspondant à l'acide propionique.

PROPIONYLE, s. m. Chim. Radical hypothétique de l'acide propionique.

PROPIOPHÉNONE, s. f. Chim. Acétone mixte, qu'on obtient en distillant un mélange intime de benzoate et de propionate de calcium.

PROPITHÈQUE, s. m. (étym. gr., πρό, en avant; πίθηκος, singe). Mamm. Genre de quadrumanes. Syn. d'INDRI.

PROPITIATEUR, TRICE, s. (pr. *propi-ci-a-teur*). Celui qui rend propice. Le voyant par la foi présent sur l'autel, nous le présentons à Dieu comme notre unique *propitiateur* par son sang. (Boss.)

* **PROPITIATION**, s. f. (pron. *pro-pi-ci-a-cion*; et. lat., *propitiatio*, même signif.; rad. *propitius*, propice). Action faite dans le but de rendre propice. Vous ne ferez aucune œuvre servile dans tout ce jour, parce que c'est un jour de *propitiation*. (Lemaistre de Sacy.)

— *Sacrifice de propitiation, victime de propitiation*. Sacrifice, victime qu'on offre à Dieu pour se le rendre favorable, pour apaiser sa colère. Le sacrifice de la messe est un sacrifice de *propitiation*. (Acad.)

* **PROPITIATOIRE**, adj. 2 g. (pr. *pro-pi-ci-a-toire*). Qui sert à rendre propice. Sacrifice propitiatoire. Victime propitiatoire. Le dogme de la Providence et l'usage des cérémonies *propitiatoires* impliquent la croyance à la vie future. (J. Simon.)

— PROPITIATOIRE, s. m. Relig. hébr. Table d'or très pur posée sur l'arche d'alliance, dont elle était le couvercle; à ses deux extrémités étaient deux chérubins d'or, tournés l'un vers l'autre, et dont les ailes étendues recouvraient la circonférence du propitiatoire et remontaient au milieu. C'était de là que Dieu rendait ses oracles d'une manière sensible et par la parole. Les oracles que Dieu rendait du *propitiatoire*. (Acad.)

PROPITIER, v. a. 1re conj. (pr. *pro-pi-ci-é*). S'est dit pour Rendre propice. Les deux Decius, pour *propitier* la faveur des dieux envers les affaires romaines... (Montaigne.)

PROPLASTIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., πρό, avant; πλαστικός, qui concerne les ouvrages d'argile). Didact. Il n'est guère usité que dans cette locution: *Art proplastique*. Art de faire des moules pour des statues, etc.

— Substantiv. *La proplastique*. L'art proplastique.

PROPŒTIDES, Myth. gr. Jeunes filles d'Amathonte qui nièrent la divinité de Vénus, et que cette déesse punit en allumant dans leur cœur un feu impudique. Les poètes prétendent qu'ayant perdu toute honte, elles furent changées en rocher.

* **PROPOLIS**, s. f. (pr. *pro-po-liss*; ét. gr., πρό, en avant; πόλις, cité). Hist. nat. Matière résineuse, rougeâtre et odorante, que les abeilles fabriquent, et dont elles se servent principalement pour clore leur demeure. L'odeur balsamique de la *propolis*, si semblable à celle des bourgeons de peuplier, paraît indiquer que les abeilles, au défaut du pollen et des nectaires, ramassent sur les arbres le suc résineux qui vernit les bourgeons de plusieurs espèces. (Cadet Gassicourt.)

— Quelques-uns le font masculin. Le *propolis* n'est pas de la cire proprement dite. (Fourcroy.)

PROPOLISER, v. a. 1re conj. Enduire de propolis. On sait avec quel soin les abeilles *propolisent* les plus petites ouvertures, afin de conserver le degré de chaleur nécessaire à l'existence de leurs petits. (Frarière.)

PROPOMACRE, s. m. (étym. gr., πρό, en avant; μακρός, long. Entom. Synon. d'ECREBRE.

PROPONTIDE, littéral *en avant du Pont*; anc. *mer de Marmara*. Géogr. Petite mer intérieure, communiquant au N. E. avec le Pont-Euxin par le Bosphore de Thrace, et au S.-O. avec la mer Égée par l'Hellespont. Elle baignait au N. la Thrace (Byzance, Selymbrie, Perinthe, etc.); en Asie, au N. E. la Bithynie (Chalcédoine), et au S. la Phrygie del Hellespont (ville et presqu'île de Cyzique, Priapos, Parium, etc...

* **PROPORTION**, s. f. (pr. *pro-por-cion*; du lat. *proportio*, même signif.). Convenance et relation des parties d'un objet comparées entre elles ou à leur ensemble. Sage proportion. Juste, belle proportion. Proportion élégante, agréable. Observer les proportions. Établir les proportions. Négliger, enfreindre les proportions. Être en proportion. Il y a de la proportion. Manquer de proportion. La proportion des membres avec la tête. Le plus ou moins de justesse des proportions du corps établit les divers degrés de beauté. La *proportion* est ce qu'on appelle la belle nature. (Buff. L'ensemble n'est pas grand pour un paysage des Alpes, mais d'une heureuse *proportion*. (Michelet.)

— Convenance de choses quelconques. Mettre de la proportion entre sa dépense et son revenu. Il doit y avoir une juste proportion entre la faute et le châtiment. Il doit y avoir une certaine *proportion* entre les actions et les desseins, si l'on veut en tirer tous les effets possibles. (La Roch.) La beauté, la vertu, le bonheur ont des *proportions*; la laideur, le vice et le malheur n'en ont point. (B. de St-P.) Ils mettent entre la faute et le châtiment le plus de *proportion* qu'il est possible. (Barth.)

— Rapport de quantités entre elles. La proportion de la valeur de l'or à celle de l'argent est de quinze et demi. Il n'en était pas de même dans les anciennes républiques; car cette *proportion* des soldats au reste du peuple, qui est aujourd'hui comme d'un à cent, y pouvait être aisement comme d'un à huit. (Montesq.)

— Dimension. Réduire à de moindres proportions, à de petites proportions. Cela sort des proportions. Un ouvrage fait dans de grandes *proportions*, dans de petites *proportions*. (Acad.) Tout ce qui est au delà d'une certaine *proportion* cause à l'homme, à la créature bornée, un invincible effroi. (Mme de Staël.) On s'arrête devant ces pyramides du désert, dont l'œil étonne contemple les énormes *proportions* avant que la raison se demande quelle est leur utilité. (De Bonald.)

— Fig. L'idée de la vie future demande, pour acquérir de grandes *proportions*, une imagination vive. (Maury.)

— *Figure de petite proportion*. Figure plus petite que nature.

— *A proportion de* ou *en proportion de* ou *avec*, loc. prépos. Par rapport à, dans la même mesure que. Le luxe est toujours en *proportion* avec l'inégalité des fortunes. (Montesq. La tête du dindon domestique est fort petite à *proportion* de son corps. (Buff.) La cruauté est en *proportion* de la faiblesse. (Barth.) On est heureux en *proportion* de ses vertus. (Id.) Nous ne pénétrons dans l'avenir qu'en *proportion* du passé accumulé dans notre histoire. (E. Pelletan.)

— *A proportion, en proportion*. S'emploient quelquefois absolument, et alors ils deviennent des locutions adverbiales. Faire provision de blé et acheter du vin à proportion. Les femmes arabes ont la taille plus haute en *proportion* que celle des hommes. (Chateaubr.) C'était un argument de plus pour le parti de la guerre, qui déjà ne manquait pas de dire que la France allait s'agrandissant toujours, et l'Angleterre se rapetissant à *proportion*. (Thiers.)

— *A proportion que*, loc. conj. Le plaisir fuit à *proportion* qu'on le cherche. (Mme de Maint.)

— *Dans la proportion où*. Les productions nécessaires à la subsistance de l'homme diminuent dans la *proportion* où les autres augmentent. (Condill.)

— *Proportion gardée, toute proportion gardée*, loc. adv. En tenant compte de la différence relative des personnes ou des choses. Le mâle, en général, vit un peu moins longtemps que la femelle; il est toujours plus grand, *proportion* gardée. (Volt.)

— Chim. *Proportions chimiques*. Quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. Les proportions sont régies par les lois atomiques, mais basées sur les rapports des quantités qui entrent en combinaison. || *Loi des proportions définies*. Loi d'après laquelle les corps ne se combinent que dans certaines proportions déterminées. || *Loi des proportions multiples*. Loi en vertu de laquelle les quantités des éléments combinés pour former un corps sont toujours dans des rapports très simples.

— Math. Assemblage de deux rapports égaux. Selon que les rapports expriment une différence ou un quotient, la proportion est dite *par différence* ou *arithmétique*, et *par quotient* ou *géométrique*. 4 : 6 : : 7 : 9 est une proportion par différence, dans laquelle la différence est 2; 3 : 6 : : 9 : 18 est une proportion par quotient, dans laquelle le quotient est 2. || *Proportion continue*. Celle dans laquelle le moyen terme est conséquent du premier rapport, et antécédent du second. || *Proportion harmonique*. Rapport de trois nombres tels que le premier soit au troisième comme la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième. On l'appelle aussi *règle de trois*. || *Compas de proportion*. V. COMPAS.

— Turf. Valeur à laquelle un cheval est coté pour les paris, et qui est inversement proportionnelle à l'estimation de sa propre valeur.

PROPORTIONNABLE, adj. 2 g. (pr. *pro-por-ci-o-nable*). Qui peut être proportionné, qui est susceptible d'être mis en proportion.

* **PROPORTIONNALITÉ**, s. f. (pr. *pro-por-ci-o-na-li-té*). Ce qui rend proportionné; rapport des qualités mises en proportion. C'est le travail, le travail seul, qui produit tous les éléments de la richesse et qui les combine jusque dans leurs dernières molécules, selon une loi de *proportionnalité* variable, mais certaine. (Proudhon.)

— Mathém. Caractère des quantités proportionnelles.

PROPORTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Proportionner. S'emploie adjectiv. Figure bien proportionnée. Mais elle est au contraire si bien prise et si bien *proportionnée*, que le corps du bon parait être le modèle de la force jointe à l'agilité. (Buff.) Les chevaux turcs ne sont pas si bien *proportionnés* que les barbes. (Id.) Le corps et les membres de la plupart les femmes sont bien *proportionnés*. (La Harpe.)

— Mis en rapport, en proportion. Je l'ai mis sur un ton *proportionné* à mon équipage. (Boncourt.) Le plaisir du succès est toujours *proportionné* à sa peine. (De Lévis.) Les Atrides voulurent en vain obtenir par la douceur une satisfaction *proportionnée* à l'offense. (Barth.) Leur force et leur activité sont, à tous égards, *proportionnées* à la vigueur de leurs muscles. (La Harpe.) Les huttes sont *proportionnées* à la quantité des habitants. (Cuvier.) Rien n'est méprisable dans la science, pourvu que les choses soient présentées avec simplicité et d'un ton *proportionné* à leur importance. (P. Janet.) La durée de notre vie, qui est *proportionnée* à notre constitution physique, ne l'est pas à l'étendue de notre pensée et de notre âme. (Id.)

— Mar. On dit qu'*un mât est proportionné*, quand sa longueur a un nombre de pieds triple de celui des palmes de son diamètre.

— PROPORTIONNÉ, s. m. Mar. Le point où se mesure le diamètre d'un mât, qui est ordinairement celui de la plus forte grosseur de ce mât.

* **PROPORTIONNEL, ELLE**, adj. (pr. *pro-por-ci-o-nel*). Qui est en proportion. Impôt proportionnel. Dans l'homme et dans les animaux, la durée de la vie est toujours *proportionnelle* au temps employé à l'accroissement du corps. (Buffon.)

— Math. Qui est en proportion. Échelle proportionnelle. Lignes proportionnelles.

— *Quantités proportionnelles*. Quantités soit linéaires, soit numériques, qui ont entre elles le même rapport.

— Chim. *Nombres proportionnels*. Ceux qui indiquent les rapports dans lesquels les substances peuvent se combiner. En ajoutant deux nombres proportionnels simples, on a le nombre proportionnel du composé.

— PROPORTIONNELLE, s. f. Quantité proportionnelle, terme d'une proportion. Une troisième, une quatrième *proportionnelle*. (Acad.) || *Moyenne proportionnelle*. Terme d'une proportion qui est le premier terme de l'un des rapports et le second de l'autre. || *Chercher une moyenne proportionnelle*. Dans une proportion par quotient, Faire le produit des deux extrêmes et en chercher la racine carrée. || *Chercher une moyenne proportionnelle entre deux lignes*. Chercher le côté du carré équivalant au rectangle de ces deux lignes. || *Chercher la moyenne proportionnelle arithmétique*. Additionner les deux extrêmes et diviser par deux la somme trouvée.

* **PROPORTIONNELLEMENT**, adv. (pr. *pro-por-ci-o-ne-le-man*). D'une manière proportionnelle. Ajouter, ôter proportionnellement. Réduire un plan proportionnellement. Les figures des enfants dont les yeux sont *proportionnellement* plus grands sont rarement désagréables. (Richer.)

— *Proportionnellement à*, loc. prép. En proportion de. Le salaire doit être réglé *proportionnellement* au produit. (Proudh.)

* **PROPORTIONNÉMENT**, adv. (pr. *pro-por-ci-o-ne-man*). Avec proportion. La dévotion devient d'autant plus parfaite qu'elle se trouve plus *proportionnément* mesurée. (St-Sim.)

— *Proportionnément à*, loc. prépos. En proportion de, par rapport à. Récompenser quelqu'un proportionnément à son mérite.

* **PROPORTIONNER**, v. a. 1re conj. (pr. *pro-por-ci-o-ne*). Observer la proportion convenable. Mettre en proportion, faire qu'il y ait de la proportion entre les choses. Proportionner les différentes parties d'un tout. Proportionner les figures d'un tableau. Proportionner la hauteur à la longueur et à la largeur d'un édifice. Proportionner la dépense à la recette, une entreprise à ses facultés. *Proportionner* le remède au mal. (Boss.) Vous voulez qu'on *proportionne* la délibération à l'importance de la question qu'on agite. (J.-J. Rouss.) Il faut toujours *proportionner* le moyen à la chose et ne pas prendre un levier pour soulever une paille. (Chateaubriand.)

— SE PROPORTIONNER, v. pron. Être mis en proportion. La perfection de la beauté physique se *proportionne* toujours, dans l'art, à celle de la beauté morale. (La Menn.) La modération

des désirs est toute relative et doit se *proportionner* à la condition de chacun. (P. Janet.)

— Se mettre en proportion avec, se mettre à la portée de. De tout temps l'orgueil a osé se proportionner au mérite. L'homme de génie serait bien à plaindre, s'il lui fallait se proportionner à l'esprit de ceux qui le critiquent. Dieu, malgré sa défense de peindre et de sculpter aucune figure, a daigné se *proportionner* à la faiblesse humaine, qui demandait qu'on parlât aux sens par des images. (Voltaire.)

— *Se proportionner à son sujet.* Donner à son style la forme, le caractère qui conviennent au sujet.

* **PROPOS**, s. m. (pr. *pro-po* ; du lat. *propositum*, chose proposée). Résolution formée. Ferme propos. Propos irrévocable, déterminé. Faire un propos. S'en tenir à son propos. Il n'est pas usité dans cette acception, si ce n'est en morale chrétienne. Faire un ferme propos de ne plus offenser Dieu, de ne plus pécher. Se confesser de ses péchés avec un ferme *propos* de n'y plus retomber. (Acad.)

— Iron. Je ne puis vous donner l'absolution, que vous n'ayez fait un ferme *propos* de ne travailler de votre vie au Journal de Trévoux. (Voltaire.)

— *Être en propos de.* Avoir l'intention de faire une chose. J'avais été en *propos* de ne vous rien écrire des états. (Malherbe.)

— Discours tenu dans la conversation. Sot propos. Mauvais propos. Dur propos. Vilain propos. Propos amusant, agréable, facétieux. Et sans nous égarer suivons notre *propos*. (Boil.) J'en tirais occasion de lui tenir des *propos* assez tendres. (J.-J. Rouss.) On n'attend pas de moi d'inutiles *propos*. (Berch.) L'étudiant Anselme fut extrêmement honteux de ce *propos*. (Toussenel.) *Propos* de table et *propos* d'amour ; les uns sont aussi insaisissables que les autres : les *propos* d'amour sont des naïfs, les *propos* de table sont des fumées. (V. Hugo.)

— *Propos interrompus.* Nom d'un exercice d'esprit dans lequel, tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche ; ensuite chaque joueur répète la question qu'on lui a faite d'un côté et la réponse qu'il a reçue de l'autre, comme si elles se correspondaient, ce qui produit presque toujours l'incohérence la plus étrange.

— Fig. *Jouer aux propos interrompus.* Se dit quand plusieurs interlocuteurs, ne se comprenant pas, parlent de choses différentes. Ah ça, jouons-nous aux propos interrompus ? On dirait que nous jouons aux propos interrompus. || Dans le même sens. L'éloignement cause nécessairement ces *propos* rompus. (Mme de Sévigné.)

— Employé absolument, il se prend en mauvaise part et signifie Vains discours, médisances. S'occuper de propos. S'amuser de propos. S'arrêter à des propos. Mépriser un propos. Fermer l'oreille à tous les propos. Se permettre des propos sur quelqu'un, sur le compte de quelqu'un, contre quelqu'un. Tenir des propos. Et tous ces vieux *propos* de démons et de flammes. (Boil.) Elle sont animé leur geste et leurs *propos* d'une noble imprudence. (J.-J. Rouss.) Il entend à droite et à gauche de différents *propos* sur son compte. (Id.)

L'homme de bien dédaigne les *propos*
Des étourdis, des fripons et des sots. (Voltaire.)

— Insinuation sur quelque matière. Jeter des propos, quelques propos de conciliation, d'accommodement. Être en propos. Entrer en propos au sujet de quelque affaire. C'est toujours pour quelque changement que l'on entre en *propos* avec ce ministre. (Mme de Sévigné.)

— *De propos en propos.* loc. adv. En devisant, en suivant la pente de la conversation. De propos en propos, nous nous mîmes à parler physique. De *propos* en *propos* on a parlé de vous. (Boileau.)

—*A propos.* loc. adv. Convenablement au lieu, au temps, au sujet. C'est un art bien difficile et bien utile que de parler et de se taire à propos. Que son style humble et doux se relève à *propos*. (Boileau.) Bon ! vers nous à *propos* je le vois qui s'avance. (Id.) Tout le secret de la politique consiste à mentir à *propos*. (Mme de Pompadour.) Tous les heureux succès en tout genre sont fondés sur les choses dites et faites à *propos*. (Volt.) On ne meurt jamais à *propos*. (Mme de Staël.)

Mais mon esprit, tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un s'il ne tombe à *propos*. (Boil.)

— *Tout à propos.* Se dit dans le même sens. L'abbé Arnaud arriva hier tout à *propos* pour me dire adieu. (Mme de Sévigné.)

— *A propos.* Se prend adjectivement dans le sens de Convenable. Il est à *propos* de vous rappeler Pase. (Narbal ne jugea pas à *propos*, pendant la vie de Pygmalion, de faire venir Balézazar. (Fénelon.) Il n'est nullement question ni à *propos* de l'imprimer. (Merimée.)

—*Juger à propos.* Trouver convenable. Jugez-vous à propos que j'entame l'affaire ? || Ironiq. Il a jugé à propos de me prendre ma place.

— Dans cette acception, on dit aussi : *A propos que.* Il serait à propos que vous fussiez de retour dans une heure.

— *A propos.* Sorte d'interjection qui marque rapport entre ce qu'on a dit et ce qu'on va dire, et qui indique que l'on va parler de quelque chose dont on se souvient subitement. A propos ! vous souvenez-vous de ce que vous aviez à m'annoncer hier ? A *propos*, dit Candide, pensez-vous que la terre ait été originairement une mer, comme on l'affirme dans ce gros livre qui appartient au capitaine du vaisseau ? (Volt.)

— *A tout propos.* loc. adv. A chaque instant, en toute occasion. Critiquer, reprendre, railler à tout propos. Se vantant soi-même à tout *propos*. (Boil.) Le privilège de la femme aimée plus qu'elle ne nous aime est de nous faire oublier à tout *propos* les règles du bon sens. (H. de Balzac.)

On dit que la vieillesse
Censure à tout *propos*, reprimande sans cesse.
(Pieyre.)

— *Mal à propos, hors de propos.* loc. adv. A contretemps, lorsqu'il ne convient pas. Se fâcher mal à propos. Parler, répondre, agir hors de propos. Il vaut mieux admirer quelquefois mal à propos, que de ne jamais admirer du tout. Je la priai de ne pas s'agiter hors de *propos* par des discours qu'on pouvait reprendre à loisir. (J.-J. Rousseau.) La morale hors de *propos* est chose fort ridicule. (Dupin.)

(Il) S'en va mal à *propos*, d'une voix indolente,
Chanter du peuple hébreu la fuite triomphante. (Boil.)

— *A quel propos ?* Pour quelle cause, pour quel motif ? A quel propos me dites-vous cela ? A quel *propos* toute cette éloquence ? (La Fontaine.)

— *A ce propos.* A ce sujet. Je vous demanderai, à ce propos, ce que vous pensez de cette affaire. Écoutez à ce *propos* le profond raisonnement non d'un philosophe qui dispute dans une école... (Bossuet.)

— *A propos de.* loc. prépos. A l'égard de, au sujet de. A propos de la lettre que vous m'avez écrite, je suis heureux de pouvoir me rendre à vos désirs. Un seul moment, à *propos* de la naissance d'un enfant, Calvin essaye de sourire ; mais c'est pour détonner de la plus étrange manière et bientôt retomber dans sa tristesse. (E. Renan.)

— *A propos de rien.* Sans sujet, sans aucun rapport à ce qui a précédé. On dit de même, très familièrement : *A propos de bottes.* Il pérore toujours à propos de bottes et finit par se fâcher à propos de rien.

— *De propos délibéré.* loc. adv. A dessein. Faire quelque chose de propos délibéré. Je sais que jamais, de *propos* délibéré, vous ne vous exposerez à mal faire. (J.-J. Rousseau.) Considérez s'il vous est permis d'attaquer de *propos* délibéré la vie d'un homme. (Id.)

— **À-PROPOS**. s. m. Moment favorable. L'à-propos. Un à-propos. Connaître l'à-propos. Saisir l'à-propos. Employer les à-propos. Négliger les à-propos. L'à-propos double le prix des choses. L'*à-propos* fait tout dans les grandes affaires, dans les révolutions des États. (Volt.)

— Manière d'agir à propos. Le grand mérite de ce qu'il dit tient à l'*à propos*. (Acad.) Pour réussir en amour, il faut moins de mérite que d'*à-propos*. (P. Limayrac.)

— Petite pièce de théâtre, généralement en un acte ; poème de circonstance.

— On a personnifié l'à-propos. Le sage, le prompt *À-propos*. (Lamotte.)

* **PROPOSABLE**. adj. 2 g. Qu'on peut proposer, qui peut être proposé. Affaire proposable. Question proposable. Récompense proposable. Jugez si une réconciliation entre Mme de Resnel et moi est une chose possible ou seulement *proposable*. (Mme de Genlis.)

PROPOSANT, part. prés. du v. Proposer. Des hommes proposant de nouvelles lois, de nouveaux arrangements.

* **PROPOSANT**, adj. m. Hist. eccl. Qui propose. Il ne se dit guère que dans cette locution : *Cardinal proposant*. Cardinal établi pour recevoir la profession de ceux qui sont nommés à des évêchés en pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

— **PROPOSANT**, s. m. Celui qui fait une proposition. Ce corps n'est qu'un corps de plaignants, de remontrants, et, quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de *proposants*. (Saint-Simon.)

* **PROPOSANT**, s. m. Jeune théologien protestant qui étudie pour être pasteur.

PROPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Proposer. S'emploi adjectiv. Question proposée. Loi proposée. Affaire, entreprise proposée. Plusieurs autres plans d'évasion furent *proposés* et restèrent sans exécution. (Dulaure.)

— *Proposé à.* L'Évangile proposé à nos méditations. Jésus-Christ proposé à nos adorations dans le sacrement eucharistique. Voilà les vérités que j'ai à traiter, et que j'ai cruellement dignes d'être *proposées* à un si grand prince. (Boss.)

— *Proposé comme.* Il faut que la vie d'un grand roi puisse être *proposée* comme une règle à ses successeurs. (Mass.)

— *Proposé en.* Les mœurs de Sparte ont toujours été *proposées* en exemple à toute la Grèce. (J.-J. Rousseau.)

— *Proposé par.* Mais il paraît qu'on ne pouvait choisir qu'entre les sujets *proposés* par les missionnaires. (Chateaub.)

— *Proposé pour.* Une personne capable proposée pour un emploi difficile.

— **PROPOSÉE**, s. f. Didact. Phrase, proposition mise en avant. Nier, prouver la proposée.

— Math. Équation d'algèbre à résoudre.

PROPOSEMENT, s. m. Ce qu'on propose ou ce qu'on se propose. Il est vieux et hors d'usage.

* **PROPOSER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *pro*, en avant ; *ponere*, poser). Mettre en avant pour délibérer, pour examiner. Proposer une question, une matière, un plan, une loi. Proposer son avis, son opinion. Proposer le dogme de l'éternité des peines à la méditation d'un pécheur. Quoique l'Évangile *propose* à tous la même doctrine, il ne *propose* pas à tous les mêmes règles. (Mass. Et j'apporte la paix qu'il daigne *proposer*. (Volt.) S'il avait *proposé* ses lois aux tribus assemblées, les assassins de son prédécesseur lui auraient fait mille difficultés. (Id.) J'indiquai la place où devait s'élever le tombeau, et je mis sous les yeux de mon ami le dessin du monument et de l'inscription modeste qu'avait *proposée* une prévoyante amitié. (Villeneuve-Bargemont.)

— Par plaisant. J'ai été huit jours sans sortir, si ce n'est le jour où je fis des visites avec Mme de Chaulnes aux dépens de ses chevaux ; les miens ne voulaient pas se soutenir, et je ne leur ai rien *proposé*. (Mme de Sévigné.)

— *Proposer de.* Proposer à un ami de partir pour la campagne. Vauban *proposa* à la cour de France d'envoyer Philippe V régner en Amérique ; ce prince y consentit. (Volt.)

— *Proposer que*, avec le subjonctif.

Le seul chanoine Évrard, d'abstinence incapable,
Osé encor *proposer* qu'on apporte la table. (Boil.)

— Offrir, promettre. Proposer un prix, un salaire, un encouragement, une récompense. Et j'apporte la paix qu'il daigne *proposer*. (Boil.) Le même pape *proposait* des places aux savants de toutes les nations qui voudraient résider dans ses États, et des récompenses distinguées. (Chateaubriand.)

— Par antiphrase. Vu les peines qui y étaient *proposées* à ceux de la religion, et les honneurs promis à ceux du parti contraire... (Corn.)

— Indiquer, désigner. Proposer quelqu'un pour une place, pour un emploi. Proposer une jeune fille pour femme à quelqu'un. Voilà l'homme que Télémaque *proposa* pour le faire régner. (Fénel.)

— Dans un sens analogue, on dit : *Proposer quelqu'un pour modèle, pour exemple*. Ce grand roi que nous vous *proposerons* toujours pour modèle... (Mass.) Qu'on vous *propose* aux princes vos successeurs, comme le modèle des bons rois. (Id.)

— *Proposer un sujet.* Le donner à traiter. Proposer un sujet de drame, un sujet de comédie.

— Absol. Chez les protestants, Développer un texte saint, lorsque celui qui traite ce sujet n'est qu'un étudiant en théologie. || Chez les protestants de la Suisse de langue française, Faire un exercice de prédication quelconque.

— Loc. prov. *L'homme propose et Dieu dispose.* L'homme a beau prendre ses précautions et ses mesures, il ne réussit dans ses entreprises que quand cela plaît à Dieu.

— **SE PROPOSER**, v. pron. Être proposé. Une telle indignité ne se peut proposer. Quand ces choses-là se proposent, on ne les accepte pas.

— S'offrir pour. Se proposer pour un office, pour une mission.

— Avoir en vue, avoir dessein de. Se proposer de faire une promenade. Il ne se *propose* d'aller à la gloire que par la vertu. (Mass.) Le premier usage qu'on se *propose* de cette nouvelle élévation, c'est d'être bienfaisant. (Id.) Le devoir le plus indispensable en tout genre d'écrire est de remplir le sujet qu'on s'est *proposé*. (La Harpe. Dans le plan qu'elle s'est *proposé*, et dans le désir qu'elle a d'être utile, elle a embrassé toutes les conditions. (Id.) Pour Vercingétorix, il s'établit à une certaine distance, dans le dessein de mettre à exécution le plan de guerre qu'il s'était *proposé* de suivre. (Anquetil.)

—*Se proposer à* Ces grands hommes que nous nous *proposons* à imiter. (Boileau.)

— Envisager, se fixer comme but. Se proposer la mort et l'éternité pour but de toutes ses actions et de toutes ses pensées. Pautin, je me *propose* un plus ample théâtre. (Rac.) C'est le moindre prix qu'il doit se *proposer*. (Id.)

— S'est dit avec ellipse du pronom. Pourvu qu'elle *propose* bien de ne plus pécher. Pascal.)

PROPOSEUR, EUSE, s. (radic. *proposer*). Celui, celle qui fait une proposition, qui expose, qui narre. Acteur et *proposeur* de cette histoire. (Froissart.)

* **PROPOSITION**, s. f. (pr. *pro-po-zi-cion*). Chose proposée pour qu'on en délibère. Sage proposition. Proposition raisonnable. Proposition inadmissible. Faire une proposition. Faire des propositions. Pesez la *proposition* que je vous fais. (J.-J. Rouss.)

— Se dit particulièrement quand il s'agit d'une chose proposée pour arriver à un arrangement quelconque, à la conclusion d'une affaire. Proposition de paix. Proposition de mariage. Faire des propositions d'accommodement. Se prêter à des propositions. Écouter des propositions. Rejeter les propositions de quelqu'un. Si vous voulez faire vos *propositions* plus modestement, on les écoutera. Pascal.)

— Absol. *Faire des propositions.* Chercher à entraîner quelqu'un, en lui proposant quelque avantage, à nous aider dans une chose secrète et peu honorable. || Se dit particulièrement des offres qu'on fait à une femme pour obtenir sa possession.

— Chose affirmée ou niée. Avancer une proposition. Soutenir une proposition. Défendre, admettre, condamner, réfuter une proposition. Une bonne proposition. Une mauvaise proposition. Il ne faudrait pas d'autre raison pour justifier ma première *proposition*. (Mass.) L'homme droit est souvent averti par un sentiment intérieur de la fausseté ou de la vérité de certaines *propositions*. (J. de Maistre.)

— Anc. jurispr. *Proposition d'erreur.* Moyen employé pour casser un arrêt, lorsque les juges craignaient de s'être trompés sur un fait. Les propositions d'erreur ont été abrogées par le dernier article de l'ordonnance de 1667.

— Anc. log. Discours qui affirme ou qui nie. On reconnaissait spécialement quatre sortes de propositions : la proposition générale affirmative, qui se désignait par A ; la proposition générale négative, qui se désignait par E ; la proposition particulière affirmative, désignée par I ; la proposition particulière négative, désignée par O. Selon quelques philosophes, il n'existe pas, à proprement parler, de proposition négative, la négation portant toujours sur l'attribut et non sur le verbe.

— Gramm. Énonciation orale d'un jugement ; sorte d'opération mentale, par laquelle l'esprit rapproche des êtres et des attributs pour juger du degré de convenance ou de disconvenance qu'il y a entre eux. La *proposition* se compose de trois termes : l'un que l'on nomme *sujet*, ou l'être que l'on veut qualifier ; l'autre que l'on nomme *attribut*, ou la qualification que l'on déclare convenir ou ne pas convenir au sujet ; la troisième est le *verbe*, qui lie le sujet et l'attribut en affirmant ou en niant qu'il y ait convenance entre eux. Les trois mots *Dieu est bon* forment ce qu'on appelle une proposition simple. *Dieu* est le sujet ; *bon*, l'attribut ; *est*, le verbe. La conscience de toute sensation est une *proposition*, un jugement. (J.-J. Rouss.) || *Proposition complexe.* Celle qui renferme des propositions complémentaires. || *Proposition composée.* Celle dans laquelle le sujet ou l'attribut sont composés, et qui, par conséquent, renferme autant de propositions qu'il y a de manières diverses de combiner les sujets avec les attributs. || *Proposition incomplexe.* Celle dans laquelle le sujet et l'attribut ne renferment aucune condition exprimable elle-même par une proposition séparée. || On distingue encore la *proposition conditionnelle*, la *proposition suppositive*, la *proposition complémentaire*, la *proposition directe* et *indirecte*, la *proposition adverbiale* ; l'épithète attachée à ces sortes de propositions les caractérise assez clairement.

—Math. Théorème, problème. Démontrer une proposition. En mathématiques, il est de règle qu'une proposition étant démontrée fausse la *proposition* inverse est vraie, et réciproquement. (Proudhon.)

— Philos. *Proposition analytique.* Celle dont la certitude repose sur l'identité des concepts, par opposition à la *proposition synthétique*, qui augmente réellement la masse des connaissances. || *Proposition démontrable.* Se dit, dans la logique de Kant, de celle qui est susceptible d'être prouvée, par opposition à *proposition indémontrable* ou *élémentaire*. || *Proposition pratique.* Celle qui énonce une action au moyen de laquelle l'objet devient possible, par opposition à la *proposition théorétique* ou *spéculative*, qui énonce simplement ce qui convient à l'objet. || *Proposition particulière.* Celle dans laquelle l'attribut n'est affirmé que d'une partie des objets que veut désigner le sujet. Ex. : Nombre de chevaux sont rétifs. || *Proposition singulière.* Se dit des plus particulières. Ex. : Ce cheval est aveugle. || *Proposition universelle.* Se dit des propositions les plus générales de toutes. Ex. : Tous les chevaux sont couverts de poil.

— Mus. Première phrase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets.

— Relig. hébr. *Pains de proposition.* Douze pains que le prêtre mettait tout chauds chaque semaine, le jour du sabbat, sur une table d'or dans le sanctuaire. Ces douze pains présentés à Dieu, et avec lesquels on offrait de l'encens et du miel, désignaient les douze tribus d'Israël. Les prêtres avaient seuls le droit d'en manger.

—Rhétor. Exorde, exposition des choses qu'on veut établir ou renverser. || Dans la littérature dramatique, Exposition aux spectateurs de l'action qui va se dérouler. La protase, où se doit faire la *proposition* et l'ouverture du sujet... (Corneille.)

— Théol. Chez les protestants, Explication d'un texte de l'Écriture exigée d'un candidat aux fonctions pastorales. || *Les cinq propositions.* Nom par lequel on désigne certains passages que l'on prétendit trouver dans l'ouvrage de Jansenius intitulé *Augustinus*, et dans lesquels le pape reconnut plusieurs hérésies. Les cinq propositions furent censurées, en 1653, par Innocent X, dans la bulle *Unigenitus*, et l'opposition que rencontra cette bulle produisit le jansénisme. || *Les quatre propositions.* Propositions établies par le clergé de France, sous Louis XIV, et qui établissaient la suprématie absolue des conciles œcuméniques. || *Proposition malsonnante.* Celle qui paraît contraire à la bonne doctrine.

* **PROPRE**, adj. 2 g. (du lat. *proprius*, même signif.). Qui appartient exclusivement à. Sa propre substance. Sa propre vie. Il vaut mieux être dans sa propre maison, que dans l'antichambre d'autrui. Vous allez voir une reine qui, à l'exemple de David, attaque de tous côtés sa *propre* grandeur. (Boss.) Une reine fugitive à qui sa *propre* patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil. (Id.) Je prétends vous traiter comme mon *propre* fils. (Rac.) Ton *propre* devoir s'accorde avec le sien. (Id.) Quiconque préfère sa *propre* gloire

aux sentiments de l'humanité, est un monstre d'orgueil,et non pas un homme. (Fén.)L'homme en sa *propre* force a mis sa confiance. J.-B. Rouss.) Chaque chose a son caractere *propre*. (Volt. La chaleur *propre* et interieure de la terre parait augmenter à mesure que l'on descend. (Buff.) Le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, le connetable de Saint Pol, le comte d'Armagnac, son *propre* frere le duc de Guyenne, braconnaient en pleine France et la rasaient jusqu'au sol. (P. de Saint-Victor.)

Et son trop de lumiere, importunant les yeux,
De ses *propres* amis lui fut des ennemis. (Boileau.)

Mon fils, mon *propre* fils,
Est-il d'intelligence avec mes ennemis ? (Racine.)

— Par anal. On remarque dans l'Ecriture sainte, que Dieu donne aux maisons royales certains caracteres *propres*. (Boss.)

— *Amour-propre*. V. amour.

— *Nom propre*. Nom de famille. || Personne, individu. Ce n'est à aucun nom *propre* que s'adressent les verites sociales; c'est à la societe elle-même. (Guizot.)

En main propre. A la personne elle-même. Remettre en main propre.

Sens propre. Sens litteral, primitif.

— Particulier. Les passions, qui d'ordinaire sont la source des degoûts de la vertu, ont cela de *propre* que plus on les reprime, plus elles deviennent dociles. (Massillon.)

Terme propre, mot propre, expression propre. Terme, mot, expression qui convient exactement, particulièrement à l'idee qu'on veut rendre. Se servir du mot propre. Employer l'expression propre. Le bon sens emploie les termes propres. Sans le mot *propre*, on n'exprime jamais bien ce qu'on pense. (Volt.)

— *Propre*, suivi de la préposition *de*. Dans ce sens, il signifie Seul convenable, reservé à. Le terrain propre d'une plante. La culture propre d'un sol. L'exposition propre d'un arbuste. Le matin est le temps propre de l'étude.

— *Se rendre propre*. S'approprier une chose. Certains ecrivains qui ne sont plus, ou qui se distinguent parmi les modernes, ont chacun un caractere que notre langue s'est peu à peu rendu *propre*. (Condill.)

— Sert à exprimer l'identité avec une plus grande énergie. Ce sont vos propres paroles. Je lui ai rappelé ses propres paroles.

— *En propres termes*. Avec les mêmes mots et dans le même ordre. Repeter en propres termes. J'ai deux textes ou Jesus dit positivement et *en propres* termes, sans phrase, qu'il veut qu'on mange sa chair. (P. Leroux.)

— S'emploie par redondance. C'est ainsi que l'on a dit *propre* jour que la paix commença. (Mme de Sev.) Cet ancien auteur phénicien avoue en *propres* mots qu'il a tiré une partie de son histoire des ecrits de Thaut. (Volt.) Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes *propres* yeux vu. (Molière.)

— Qui est apte, qui a de l'aptitude. Un homme propre aux grandes affaires. Un jeune bachelier propre à l'enseignement. Une jeune personne propre à la broderie. Propre à l'etude, aux arts, aux sciences, à tout. Le presomptueux se croit propre à tout et n'est bon à rien. Durant douze ans qu'elle fut dans ce monastere, on lui voyait tant de modestie et de sagesse, qu'on ne savait à quoi elle était le plus *propre*, ou à commander ou à obéir. (Boss.) Quelle autre creature fut jamais plus *propre* à être l'idole du monde ? Id.) Un enfant est peu *propre* à trahir sa pensee. (Racine. Il n'y a pas d'homme qui ne soit *propre* à quelque chose. Mme de Puisieux.) La femme est *propre* à tous les travaux de l'esprit. (Ed. About.)

Nous autres satiriques
Propres à relever les sottises du temps... (Boileau.)

Substantiv. Un propre à rien.

— Convenable, qui peut servir a. Bois propre à bâtir. Marbre propre à faire une statue. Ce texte, qui convient à tous les Etats et a tous les evènements de la vie, par une raison particulière, devient *propre* à mon lamentable sujet. (Bossuet.) Il faut mettre un temps entre la vie et la mort, et choisir un lieu *propre* à le passer. (St-Evremond.) Il n'y a rien de plus *propre* à l'homme que l'envie de s'instruire. (La Mothe le Vayer.) Toute musique n'est pas *propre* à louer Dieu. (La Bruy.) L'Italie, ou la litterature grecque venait d'être transportée par les soins de Boccace et de la république florentine, était le pays de l'Europe le plus *propre* à faire revivre l'ancienne Grece. (Sismondi.) La senteur de l'oranger et de la rose de Constantinople est surtout *propre* à développer l'exaltation du cœur et du cerveau. (G. Sand.) Le pays n'etant pas *propre* pour le vignoble, ils enduraient grande disette de vin. (Montalemb.)

Ce n'est que dans ces bois *propres* à m'exciter,
Qu'Apollon quelquefois daigne encor m'ecouter.
(Boileau.)

— *Mal propre*. Qui n'est pas capable, qui ne convient pas. Monsieur, je suis mal *propre* à décider la chose. (Molière.)

Et nous parlons peut-être avec trop d'imprudence
Dans un lieu si mal *propre* à notre confidence
(Corneille.)

— S'emploie quelquefois en parlant de ce qui est nuisible. La jalousie est propre à dessecher le cœur. Ce remède est propre à augmenter le mal.

Net, opposé à Sale. Un homme très propre. Une femme peu propre. Mettre une chemise propre. Tenir sa chambre très propre. L'escalier de cette maison n'est guère propre. Les allees de ce jardin sont parfaitement propres. Je me fourrai vite dans le lit, dont je sentis que les draps etaient *propres* et parfumes. (Le Sage.)

Le matin elle chaute et puis elle travaille,
Seulette, les pieds sur sa chaise de paille,
Propre, simple, brodant quelques de mes chassis
(V. Hugo.)

Fam. *Propre comme une ecuelle à chat*. V. ecuelle.

Fig et pop. *Voilà de quoi le faire, le rendre propre*. Voila de quoi le ruiner, le mettre dans de mauvaises affaires.

Bien sûr et, bien arrangé. Avoir des habits fort propres. Être fort propre dans son ameublement et dans sa personne. Être très propre sur soi. Être propre sans affectation. Être propre et bien mis. Avoir un ameublement fort propre, une garniture très propre. Comment ! monsieur Jourdain, vous voila le plus *propre* du monde. (Mol.)

— On dit, dans un sens analogue : Avoir une ecriture propre et bien rangee.

Fig. et pop. Il a une conduite qui n'est guere propre. Ce que chacun declarait peu *propre*, c'etait la conduite de Clemence, une fille à ne pas mvirer, decidement. (E. Zola.) On l'avait connue avec son amant, on savait son histoire; ce ne serait guere *propre*, quand on les verrait s'epouser, au bout de deux mois à peine. (B.) Est-ce que sa vie n'etait pas plus *propre* que lorsqu'il allait de fille en fille, risquant sa santé ? A. Daudet.) || Substantiv. et ironiq. C'est du propre !

Loc. prov. *Qui est propre à tout n'est propre à rien* ou simplement *propre a tout, propre à rien*. Il faut avoir une specialite, sans quoi on n'excelle en rien. Un de ces esprits indeterminés qui ne sont *propres* à tout que parce qu'ils ne sont *propres* à rien. (Dubos.)

— Astronom. *Mouvement propre*. Mouvement reel d'un astre, par opposition à son mouvement apparent.

— Bot. *Pédoncules, pétioles propres*. Dernières divisions d'un pedoncule et d'un pétiole communs, formant le support immediat de la fleur et de la feuille. || *Sucs propres*. Sucs particuliers qu'on ne rencontre que dans quelques végétaux seulement. || *Vaisseaux propres*. Cavités menagees çà et là dans le tissu cellulaire, closes de toutes parts, et renfermant des sucs colorés, épais, et propres à certains végétaux seulement.

— Jurispr. *Biens propres*. Biens acquis par succession.

— propre. s. m. Attribut distinctif, qualité particulière. Le propre de l'homme, c'est de penser et de parler. Le propre de l'oiseau, c'est de voler. Le propre du singe est de contrefaire. Le *propre* du chien est d'aimer l'homme. (Acad.) Le *propre* du despotisme, c'est de niveler. (V. Hugo.) Le *propre* des temps de révolution est de mettre ainsi en lutte deux principes, deux doctrines, deux civilisations. (J. Simon.) C'est le *propre* d'une aristocratie qui a mené la vie sans frein de devenir sur ses vieux jours réglee, orthodoxe, puritaine. (E. Benan.)

— Ce qui convient particulièrement à chaque profession, à chaque âge, etc. Le propre du courtisan est d'être souple. Le propre de l'esprit faible est d'être lâche et vindicatif. Le propre de la jeunesse est d'être légere et présomptueuse. Si c'est le *propre* des rois de juger les peuples, il n'est pas moins vrai que c'est le *propre* de Dieu de juger les rois. (Bourdaloue.)

— Propriete. Dans ce sens, il n'est guère usité que dans cette locution adverbiale : *En propre*. Avoir en propre. Posseder en propre. Les religieux ne possèdent rien en propre, n'ont rien en propre. Nous n'avons rien en propre; tout est à Dieu. Les moines ne pouvaient pas plus tester que posseder en *propre*. (Montalemb.) Aucune nation ne possède en *propre* ses grands hommes, ils appartiennent à l'humanite. (Th. Gaut.)

— Fig. Cette louange est du moins le mérite que n'avaient pas eu tant d'autres : elle appartenait en *propre* au monarque, et n'etait ni basse ni exagérée. (D'Alembert.)

— Par extens. Il se rend maître du plat et fait son *propre* de chaque service. (La Bruyère.)

— *De son propre*. De son propre fond. Je n'entreprendrai pas de vous porter ce secours de mon *propre*. (Pascal.)

— Gramm. *Au propre*. Au sens propre, au sens reel, veritable. Prendre, employer un mot au propre.

— Jurispr. Bien immeuble échu par succession. Ce bien est un propre, tient lieu de propre. Les propres paternels et maternels. Les propres du côté du père, du côté de la mère. Disposer d'une partie de ses propres. || Au pluriel. Biens du mari ou de la femme, qui n'entrent pas en communauté. Demander le remplacement de ses propres. La femme d'un banquier, qui se couche millionnaire, peut se réveiller réduite à ses *propres*. (H. de Balz.) Le domaine a été acheté pour elle, et afin de figurer parmi ses *propres* le jour de son mariage. (G. Ubnet.) || *Propres anciens*. Biens immeubles qui étaient déjà des propres dans les mains de celui à qui on succède. || *Propre naissant*. Bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite. *Propre par stipulation*. Se dit d'une dot qui consiste en argent et qui se nomme aussi *propre fictif*.

Je nomme, j'in titue Éraste, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon seul legataire,
Lui laissant tout mon bien, meubles, *propres*, acquêts
(Regnard.)

— Liturg. cath. *Propre du temps*. Office qui ne se dit qu'en certains temps de l'année. || *Propre des saints*. Office qui ne se dit qu'en certaines fêtes. || *Propre de certaines églises*. Office particulier à ces eglises.

— propre. s. f. Technol. Nom que porte la deuxieme chaudière composant un equipage dans une sucrerie coloniale.

— propres. s. m. pl. S'est dit autrefois pour Proches. M. Vautier, qui n'a jamais fait de bien à personne, pas même à ses *propres*. Guy Patin.)

— Syn. comp. propre à, propre pour. *Propre à* designe des dispositions plus ou moins éloignees, une aptitude ou une capacite necessaire, mais qui a besoin de se developper, de se parfaire ; *propre pour* marque une capacite, une aptitude acquise et toute formee, que l'on peut appliquer avantageusement à une destination immédiate. L'homme *propre à* la guerre pourra avec le temps devenir guerrier ; l'homme *propre pour* la guerre a tout ce qu'il faut pour être guerrier dès à present.

propréfet. s. m. Chez les anciens Romains. Lieutenant d'un prefet.

* **proprement** adv. Precisément, exactement. Ce mot signifie proprement cela. C'est proprement ce que cela veut dire. Son langage est *proprement* un chant forme de sons sans articulation. (B. de St-P.) L'art d'augmenter nos plaisirs, de diminuer nos maux, est *proprement* la vraie science du bonheur. (Vernier.) Ne pas pouvoir ce qu'on a le droit de vouloir, c'est *proprement* être esclave. (J. Simon.)

— Fig. Si la vigne, le lierre, choisissent si bien les petits creux, et s'entortillent si *proprement* aux endroits qui sont capables de les appuyer... (Bossuet.)

Parler proprement. Parler purement, correctement, en bons termes. Il y a des puristes qui parlent *proprement* et ennuyeusement. (La Bruyère.)

— *A proprement parler, proprement parlant*. loc. adv. Pour parler en termes précis et exacts. A proprement parler, c'est une indignité. Proprement parlant, vous avez été pris pour dupe. A proprement parler, cette femme est une drôlesse, une friponne. A *proprement* parler l'avarice est le desir d'accumuler. (Voltaire.) A *proprement* parler, le vicaire savoyard officie sur les autels du Dieu inconnu. C'est la premiere pierre d'une société nouvelle. (E. Quinet.)

— Particulierement, expressément. L'honneur proprement dit. La comedie proprement dite. La Grèce proprement dite. L'Asie, l'Afrique proprement dite. La Prusse proprement dite. Il n'y a pas de paysage *proprement* dit là où les végétaux manquent. (B. de St-P.) L'autorité *proprement* dite ne doit et ne peut concourir. (Duclos.) Il n'y a point de vertu *proprement* dite sans victoire sur nous-mêmes. (J. de Maistre.)

— Avec propreté. Accommoder proprement à manger. Servir proprement à dîner. Bien faire ce qu'elle fait n'est que le second de ses soins ; le premier est toujours de faire *proprement*. (J.-J. Rouss.)

— D'une manière adroite, agréable. Chanter proprement. Danser proprement. Travailler, écrire proprement. Elle joue très proprement du piano. On verra que, pour une rentiere, je cuisine encore assez *proprement*. (E. About.)

— D'une manière bienséante, convenable. S'habiller proprement. Se mettre proprement. Être proprement logé, proprement meublé. Notre premier soin fut de nous habiller fort *proprement*. (Le Sage.) Vous ferez relier un exemplaire bien *proprement*. (Volt.)

— B.-arts. Avec justesse et facilité. Peindre proprement. Cet ouvrage est fait proprement.

— Geogr. *La Grèce proprement dite*. La Grèce independamment des colonies qu'elle avait envoyees dans les îles de la Mediterranée, sur le Bosphore, en Italie et en Asie Mineure. || On dit de même l'Asie, l'Afrique proprement dite. Le premier empire nous a fait perdre les conquêtes de la république, le second l'Alsace et la Lorraine, qui étaient partie integrante de la France proprement dite.

— Gramm. Dans le sens propre. Prendre, employer un mot proprement. Dans cette acception, il est peu usité ; on dit plus ordinairement *prendre un mot au propre*.

* **propret, ette**. adj. (dimin. de *propre*). Qui porte la propreté jusqu'à la recherche. Un petit vieillard propret. Une personne proprette. Il ne s'est jamais trouvé sur terre une petite vieille plus *proprette*, plus blanchette, plus parfaite en tout point. Ch. Nod.)

Des novices *proprettes*
L'absence simple était plus de son goût. (Gresset.)

— Qui est tenu avec ordre. Cette maison avait une petite cour *proprette* (Balzac.)

— propret, ette. s. Personne proprette. Un propret. Une proprette. Le propret a ordinairement l'esprit etroit, le jugement peu sûr. C'est un *propret*. (Acad.)

— On dit quelquefois, par corruption, *propet, propette*.

* **propreté**. s. f. (rad. *propre*). Nettete, qualité de ce qui est exempt de salete et d'ordure. La propreté du corps. La proprete d'un appartement. Tenir une maison avec propreté, avec beaucoup de propreté, dans une grande propreté. La *propreté* est au corps ce que l'amabilité est à l'âme. La Rochef.) Il est une limite aux soins de *proprete*, l'excès peut gâter la beauté même. Virey.) C'est la douce volupté qui inspira la *propreté* aux premiers humains, et fit briller tous les attraits du beau sexe. Id.) Il y a une grande difference entre la *propreté* utile à la sante et l'excessive recherche qui devient nuisible ou abusive. (Id.)

— Maniere convenable de s'habiller, de se meubler. Être d'une grande propreté sur sa personne. Avoir de la propreté dans les habits, dans les meubles. Cette personne est la propreté même. La simple *propreté* composait sa parure. Volt.) La *propreté* est la toilette de la vieillesse. Mme Necker. La *propreté* sur soi est comme une seconde pudeur. Id.

— Fig. Chose convenable, seante. Les *proprétes* dont je l'embellis (un domaine . Bussy.)

— B.-arts. *Avoir une grande proprete de pinceau*. Bien terminer ses ouvrages, bien fondre la couleur. Ce peintre a une grande proprete de pinceau, n'a pas une grande propreté de pinceau.

— Grav. Netteté de tailles et de hachures.

* **propriétaire** s. m. (ét. lat., *proprietor*, même signif ; de *pro*, pour ; *prætor*, preteur). Antiq. rom. Magistrat romain chargé du gouvernement d'une province à la place du préteur. Il y avait deux principales sortes de propréteurs : les uns etaient des preteurs qui, l'année precedente, avaient été à la tête de la ville ou des provinces, et dont on prorogeait sous ce nouveau titre la magistrature ; les autres, sans avoir jamais exercé la prêture, recevaient du senat ou de l'empereur la dignite de propreteurs. Les propréteurs jouissaient de la même autorite que les proconsuls, dont ils remplissaient d'ailleurs les fonctions. Seulement les proconsuls avaient douze heteurs, au lieu que les propreteurs n'en avaient que six.

propréture. s. f. Antiq. rom. Dignité, fonctions de propreteur.

* **propriétaire**. s. 2 g. (rad. *propriété*. Celui, celle à qui une chose appartient en propre. Proprietaire d'un chapeau, d'un chien, d'une voiture, d'une bibliothèque, d'un journal. Il y a encore des citoyens du monde moderne qui se croient toujours au temps ou les rois étaient *proprietaires* de leurs peuples et les partageaient dans leur testament entre les membres de leur famille. (J. Lemoinne.)

— Celui, celle qui possede une ou plusieurs proprietés, un ou plusieurs immeubles. Grand proprietaire. Riche proprietaire. Petit proprietaire. Le proprietaire et les locataires d'une maison. Le proprietaire et le fermier d'un fonds de terre. Le proprietaire et l'usufruitier. Un *proprietaire* qui ne reside pas dans ses terres est un etranger dont on ne s'occupe point. (G. Sand.) Le nombre des journaliers des campagnes qui sont devenus *propriétaires* ne peut se calculer. (Michelet.)

— *Grand propriétaire*. Celui qui possede des biens-fonds très etendus.

— *Nu propriétaire*. Celui qui possède une chose en nue propriété, qui n'en a pas l'usufruit.

— propriétaire. adj. 2 g. Qui possède des propriétes. Le comte évalua la totalité des biens de mainmorte du clergé *propriétaire* à quatre milliards. (Laurant.)

— Qui appartient aux propriétaires. La charité légale a causé plus de mal à la société que l'usurpation *proprietaire*. (Prondh.)

— Qui a le caractere de la propriété. Si quelque dieu voulait lui bailler la possession *proprietaire* du monde à cette condition de n'en rien donner, je jugerais bien qu'il ne la voudrait pas prendre. (Malh.)

— Qui est la propriete de. Comme ils n'ont pas fait la couronne élective en faveur d'eux-mêmes, ils ne l'ont pas voulu rendre *proprietaire* en faveur du roi. (Balzac.) Actuellement inusite en ce sens.

— Ascet. *Ame proprietaire*. Celle qui n'aime pas Dieu d'un amour désintéressé, mais plutôt par l'espoir d'une récompense. L'ame attirée à quelque chose de plus deviendrait *proprietaire*. Bossuet.)

proprietairement. adv. Prat. En proprietaire. User d'un chose proprietairement. Son empire comprend tout, son patrimoine ne s'entend que de ce qui est à lui *proprietairement*. (Malh.) Les quatre sœurs s'étaient mises sous les armes ; des robes très fraîches, des ceintures neuves, de jolis chapeaux et une chaussure soignée, annoncèrent qu'on avait fait des frais pour nous ; et j'eus, de mon côté, l'intention d'être aimable pour celle de ces demoiselles qui vint prendre mon bras, tout aussi *proprietairement* que si elle eût été ma femme. (Brillat-Savarin.)

propriétarisme. s. m. (radic. *propriétaire*. Régime economique fondé sur la propriété. Entre le communisme absolu et, je dirai volontiers, le *proprietarisme* absolu, il y a un juste milieu. (Langlois.) || Etat, condition de proprietaire.

* **propriété**. s. f. (étym. lat., *proprietas*, même signif ; rad. *proprius*, propre . Legisl. Droit que l'on a sur une chose, et en vertu duquel on peut jouir et disposer de cette chose de la manière la plus absolue, pourvu toutefois que l'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements civils. Avoir la propriété d'une maison. Reunir l'usufruit à la propriete d'un héritage. Avoir la jouissance d'un bien, mais non la propriété. Contester, disputer la propriété. Être en procès pour la propriete d'une terre. Avoir la manie, l'a-

mour de la propriété. Le droit de *propriété* est le principe créateur et conservateur de toute société. (Ségur.) La *propriété* n'est autre chose qu'une convention sociale. (B. Constant.) La *propriété* est la conservation des fruits de l'activité libre. (Michelet.) L'avènement de tous les citoyens à la *propriété* a relevé le moral du peuple et augmenté le revenu du sol français. (E. About.) L'abrogation de la volonté personnelle entraîne naturellement celle de la *propriété* individuelle. (Montalemb.)

— Le droit de propriété conférant le domaine le plus étendu qu'on puisse avoir sur les choses, on voit qu'il se décompose en une foule de droits secondaires, dont la réunion forme la propriété pleine et entière. Ainsi, les droits d'usufruit, d'usage, d'habitation, d'emphytéose, le gage, l'hypothèque, etc., sont des droits particuliers qui ne proviennent que d'un démembrement du droit de propriété. La loi a placé hors du commerce certaines choses qui ne peuvent devenir la propriété de personne : telles sont les fonctions publiques, que les titulaires ne peuvent ni céder ni vendre; tels sont encore les lais et relais de la mer, les ports de mer, les routes, canaux, fleuves et rivières, les rues et les places publiques. La loi reconnaît sept modes d'acquérir la propriété des choses laissées par elle dans le commerce : 1° l'occupation qui ne s'applique en droit français qu'aux choses mobilières; 2° l'accession ou incorporation; 3° les successions; 4° les donations entre-vifs; 5° les donations testamentaires; 6° les obligations; 7° la prescription.

— *Propriété foncière.* Droit de propriété appliqué à un fonds de terre. Pendant le moyen âge et sous le régime féodal, la propriété foncière eut une importance et conféra des privilèges qui se sont perdus à mesure que s'est accrue la propriété mobilière; la suzeraineté, la noblesse, le pouvoir s'y rattachaient. Aujourd'hui encore, l'ancienne prééminence de la propriété foncière subsiste non seulement dans les mœurs et dans le langage vulgaire, qui accorde spécialement le titre de propriétaire au propriétaire foncier, mais dans nos lois, qui favorisent beaucoup plus la propriété du sol que toutes les autres. || *Propriété immobilière.* Droit de propriété appliqué à un immeuble. || *Propriété littéraire, artistique, industrielle.* Droit que la loi reconnaît aux littérateurs, aux artistes, aux industriels, sur les ouvrages sortis de leur plume, de leur pinceau, de leur ciseau ou de leur burin, etc., et qu'ils n'ont point aliéné définitivement. Ce droit de propriété est d'origine toute moderne (le règlement le plus ancien sur cette matière est de 1618, et il s'en faut beaucoup qu'il soit aussi étendu que le sont ceux dont jouissent les autres genres de propriété. Toute sacrée que soit la propriété littéraire, elle ne se transmet pas héréditairement et à tout jamais; elle est viagère, ou du moins n'est transmissible à la veuve, aux enfants et ayants cause que pour un délai de cinquante ans, à partir de la mort de l'écrivain et de l'artiste. La propriété des découvertes et inventions industrielles est garantie par des brevets d'invention. V. BREVET. Les marques particulières que les fabricants ont coutume d'imprimer sur leurs produits, aussi bien que les enseignes des marchands, constituent également une espèce de propriété à laquelle les lois défendent de porter atteinte. || *Propriété mobilière.* Droit de propriété appliqué à un bien meuble.

— *Nue propriété.* Propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit.

— Chose appartenant en propre à quelqu'un. Cette maison, ce champ est ma propriété. Ce bien, que je n'avais qu'en usufruit, qu'en fermage, est devenu ma propriété. Il faut respecter la propriété d'autrui. Ce cheval, ce livre est ma *propriété.* (Acad.) Les *propriétés* particulières sont sous la protection des lois. (Lavaux.) Ils seront libres de vendre leur travail à qui voudra le mieux payer; cette liberté leur tiendra lieu de *propriété.* (Voltaire.)

— Dans un sens absolu, Domaine, fonds de terre, maison. Avoir de riches propriétés, de grandes propriétés, de vastes propriétés, des propriétés considérables. Acheter, vendre une propriété. Embellir, agrandir sa propriété. Pour mes *propriétés*, on les respectera. (C. Del.) C'est toujours dans le centre de la *propriété* que doit être établie une faisanderie. (E. Chapus.)

— *Grande propriété.* Concentration de la propriété entre les mains d'un petit nombre. La grande *propriété* se compose par la conquête et la barbarie et se décompose par la loi et la civilisation. (Chateaubriand.) || On dit de même *moyenne, petite propriété.*

— Par exagér. La république nous tuait, mais elle nous honorait; nous n'avions pas la honte d'être la *propriété* d'un homme. (Chateaub.) L'histoire nationale est, pour tous les hommes du même pays, une sorte de *propriété* commune. (Aug. Thierry.)

— Par métonymie, Ensemble des propriétaires. Rien n'est si fort et en même temps si prompt à s'alarmer que la *propriété.* (Guizot.)

— Qualité qui appartient essentiellement à une chose. L'impénétrabilité est une *propriété* de la matière. (Acad.) On peut considérer la lumière et la chaleur comme deux *propriétés* du feu. (Buffon.) Les qualités qui sont tellement propres à une chose qu'elles ne sauraient convenir à d'autres, se nomment *propriétés*; être termine par trois côtes est, par exemple, une *propriété* du triangle. (Condillac.) || *Propriétés chimiques.* Celles qui se développent dans la combinaison des corps telles sont l'oxydabilité, la dissolubilité, la fusibilité, etc. || *Propriétés générales.* Celles qui appartiennent à tous les corps : telles sont l'étendue, l'impénétrabilité, la mobilité, la divisibilité, la porosité, l'inertie, la pesanteur et l'attraction. Toutes ces propriétés, quoique générales, ne sont pas essentielles à la matière, et, selon quelques physiciens, l'étendue et l'impénétrabilité sont les deux seules propriétés sans lesquelles on ne conçoit pas l'existence d'un corps. || *Propriétés physiques.* Celles qui se développent par l'action réciproque des masses : telles sont la dureté, la solidité, la liquidité. || *Propriétés vitales.* Celles qui dépendent de l'organisation, celles qui distinguent les corps organiques des corps inorganiques, et qui sont, en quelque sorte, les principes de l'existence et les manifestations de la vie. On les distingue en *propriétés de la vie de relation*, et *propriétés de la vie nutritive*; les premières sont la sensibilité et la contractibilité animale; les secondes sont la sensibilité organique et la contractibilité organique, et celle-ci se subdivise en contractibilité apparente et contractibilité insensible ou tonicité.

— Vertu, qualité particulière des plantes, des minéraux, des autres objets naturels. La propriété de l'aimant est d'attirer le fer. Beaucoup de plantes ont des propriétés médicinales qui les rendent précieuses.

— Fig. La plupart des hommes ont comme les plantes des *propriétés* cachées que le hasard fait découvrir. (La Rochefoucauld.)

— Ce qui distingue particulièrement une chose d'avec une autre du même genre. La *propriété* de cette machine est de produire tel effet, d'une manière plus simple que les autres machines du même genre. (Acad.)

— Ascet. État de l'âme propriétaire. Il est bien rare de trouver des âmes assez pures pour posséder purement et sans *propriété* le don de Dieu. (Fénelon.)

— Gramm. Sens propre. La propriété d'un mot. La propriété des termes. Parler, s'exprimer, écrire avec propriété. Observer en toutes choses l'exacte propriété des mots. La netteté, la *propriété* dans les termes, la clarté, sont le naturel de la pensée. (Joubert.)

— Mus. anc. *Propriété*, avant l'invention de la note *si*, se disait de la disposition de la mélodie quant au ton : il y avait trois sortes de propriétés : la *propriété de nature*, celle *de bémol* et celle *de bécarre.*

— Pharm. *Élixir de propriété.* Teinture composée de myrrhe, d'aloès et de safran.

PROPRIO-MOTU, loc. adv. lat. Hist. eccl. V. MOTU PROPRIO.

PROPTERE, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; πτερόν, nageoire). Ichtyol. Genre de ganoïdes, famille des lépidoïdes, établi pour deux espèces fossiles trouvées en Bavière.

PROPTOME, s. m. ou **PROPTOSE**, s. f. (du gr. πρόπτωμα ou πρόπτωσις, chute en avant). Chir. Prolongement d'une partie quelconque du corps, comme de la luette, du clitoris, etc. Ces divers proptomes peuvent être congéniaux ou le résultat d'une affection pathologique.

PROPTYSIE, s. f. (ét. gr., πρό, en avant; πτύσις, crachement). Méd. Syn. d'EXPECTORATION.

PROPUGNACULE, s. m. (pr. *pro pu-ghna-kule*; et. lat., *propugnaculum*, même signifie.; de *propugnare*, attaquer). Zool. Branche antérieure et inférieure d'une corne ramenée de mammifère, celle qui naît à la base du merrain.

PROPUGNATEUR, adj. m. (pron. *pro-pu-ghna-teur*; du lat. *propugnator*, défenseur). Myth. Surnom de Mars.

— PROPUGNATEUR, s. m. Celui qui combat pour. Sans doute monsieur notre gouverneur est notre *propugnateur*, mais non pas de ces faibles et de ces impuissants dont vous me parlez. (Balz.)

* **PROPULSEUR**, adj. Mécan. Qui donne un mouvement de propulsion. Piston propulseur.

— Substantiv. L'hélice est un propulseur. Les navires à vapeur ont pour *propulseur* des roues à aube ou une hélice. (Acad.)

PROPULSIF, IVE, adj. Qui produit la propulsion. Une roue propulsive.

* **PROPULSION**, s. f. (ét. lat., *pro*, en avant; *pulsus*, part. pass. de *pellere*, pousser). Didact. Mouvement qui porte vers un point. Le cœur a une grande force de propulsion. Tous les moyens quelconques de *propulsion* des navires consistent toujours à lancer de l'eau sur l'arrière, afin de déterminer la réaction nécessaire à la marche du bâtiment. (L. Figuier.)

PROPUS, s. m. pr. *pro-puss*). Astron. Nom d'une petite étoile, située près de la constellation des Gémeaux.

— Erpét. Syn. de CHIROTE.

PROPYLAMINE, s. f. Chim. Substance extraite de l'huile de foie de morue.

PROPYLBENZINE, s. f. Chim. Hydrocarbure de la benzine.

PROPYLBENZOYLE, s. f. Chim. Acétone obtenue dans la distillation d'un mélange de benzoate et de butyrate de calcium.

PROPYLBUTYLPHOSPHINE, s. f. Chim. Base organique de l'hydrogène phosphoré obtenue par substitution de deux radicaux propyle et butyle à deux atomes d'hydrogène.

PROPYLE, s. m. Chim. Radical d'une série particulière d'hydrocarbures.

* **PROPYLÉE**, s. m. (ét. gr., πρό, devant; πύλη, porte). Antiq. Vestibule d'un temple, péristyle à colonnes, parvis. Les *propylées* du temple s'ouvraient à grand bruit. (P. de St-Victor.)

— PROPYLÉES, s. m. pl. Édifice à plusieurs portes, orné de colonnes et formant l'entrée principale d'un monument public. Les propylées du temple d'Éleusis.

— Bâtiments d'octroi élevés en avant des portes percées dans le mur qui formait l'enceinte de Paris avant l'agrandissement de 1860.

— Antiq. *Les Propylées.* Édifice d'Athènes qui faisait partie de la citadelle, à laquelle il servait d'entrée principale, et dont la construction remontait à Périclès. C'était une façade décorée de six colonnes d'ordre ionique et de frontispices magnifiques.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

PROPYLÉEN, ENNE, adj. Antiq. gr. Qui appartient aux Propylées; qui se tient devant les portes. || Surnom de Mercure. || Surnom de Diane.

PROPYLÈNE, s. m. (radic. *propyle*). Chim. Carbure d'hydrogène gazeux obtenu par l'action de l'iodure de phosphore sur la glycérine.

PROPYLÈNE-DIAMINE, s. f. Chim. Liquide incolore obtenu en chauffant du bromure de propylène avec de l'ammoniaque alcoolique.

PROPYLÈNE-SULFITE, s. m. Chim. Sel de l'acide propylène-sulfureux.

PROPYLÈNE-SULFUREUX, adj. Chim. Éther sulfureux acide à base de propylène.

PROPYLÉTHYLACÉTONE, s. f. Chim. Acétone dérivée du butyrate de calcium.

PROPYLGLYCOL, s. m. Chim. Hydrate de propylène.

PROPYLIQUE, adj. 2 g. Chim. Se dit de tous les dérivés du propylène.

PROPYLMÉTHYLACÉTONE, s. f. Chim. Acétone dérivée du chlorure de butyryle et du zinc-méthyle.

PROPYLMÉTHYLBENZINE, s. f. Chim. Hydrocarbure analogue à celui de l'essence de cumin et obtenu par substitution d'un méthyle et d'un propyle à deux atomes d'hydrogène.

PROPYLMÉTHYLCARBINOL, s. m. Chim. Nom d'un alcool amylique.

PROPYLPHÉNYLACÉTONE, s. f. Chim. Syn. de PROPYLBENZOYLE.

PROPYLPHÉNYLIQUE, adj. Chim. Se dit d'une acétone mixte dérivée du benzoate et du butyrate de chaux.

PROPYLPHYCITE, s. f. Chim. Mélange encore peu connu de propyle et de phycite.

PROPYLTOLUÈNE, s. m. Chim. Syn. de PROPYLMETHYLBENZINE.

PROQUESTEUR, s. m. (pron. *pro-ku-esseur*; ét. lat., *proquæstor*, même signif.; de *pro*, pour; *quæstor*, questeur). Antiq. rom. Lieutenant du questeur. || Magistrat intermédiaire qui exerçait les fonctions du questeur, quand celui-ci venait à mourir en exercice. || Celui qui, ayant été questeur à Rome, était envoyé dans une province pour remplir les mêmes fonctions.

PROQUESTURE, s. f. (pr. *pro-ku-ess-ture*). Antiq. rom. Charge de proquesteur.

* **PRORATA (AU)**, loc. adv (ét. lat., *pro*, pour; *rata*, reglée; sous entendu *parte*, part). En proportion. Recevoir au prorata de sa part. Contribuer à une dépense au prorata de sa part et portion. Un millionnaire déshonoré et chassé de partout à Paris peut aller en toute sûreté à Rome; il y sera considéré juste au *prorata* de ses écus. (Stendhal.)

— Fig. Voici des dames qui attendent leurs maris au *prorata* de leur impatience. (Mme de Sévigné.)

— S'emploie quelquefois substantivement dans le sens de Quote-part. Recevoir son prorata. Payer son prorata. || Pl., des *prorata.*

— Anciennement, *Arrérages et prorata.* Intérêt courant au moment du remboursement. Rembourser une somme avec les arrérages et prorata, ou simplement avec les prorata.

PROROCENTRE, s. m. (étym. gr., πρώρα, partie antérieure; κέντρον, aiguillon). Infus. Genre d'infusoires de la famille des cryptomonadines, établi pour une espèce qui vit dans la Baltique.

PRORODON, s. m. (étym. gr., πρώρα, partie antérieure; ὀδούς, dent). Infus. Genre d'infusoires établi pour deux espèces.

* **PROROGATIF, IVE**, adj. (du lat. *prorogativus*, même signif.). Qui proroge. Acte prorogatif. Ordonnance prorogative. Mesures prorogatives.

* **PROROGATION**, s. f. (pron. *pro-ro-ga-cion*; rad. *proroger*). Extension de temps. Demander une prorogation. Accorder une prorogation de tant de jours. Obtenir tant de jours de prorogation. Il fut convenu que l'on exigerait la *prorogation* à trois mois de toutes les échéances. (D. Stern.)

— Anc. jurispr. *Prorogation de compromis.* Extension du temps donné pour un arbitrage.

— Jurispr. *Prorogation d'enquête.* Autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme rigoureusement prescrit par la loi. || *Prorogation de juridiction.* Action de se soumettre ou de soumettre une affaire au jugement d'un tribunal dont on n'est pas justiciable ou qui est légalement incompétent. || *Prorogation de terme.* Délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur, qui n'a pas pu se libérer à l'échéance.

— Polit. Acte du gouvernement qui suspend les séances d'une assemblée et en ajourne la continuation. || Acte d'une assemblée par lequel elle-même suspend ses propres séances.

— Procéd. *Prorogation de délai.* Temps de surcroît que l'on accorde, à raison de la distance. La prorogation est fixée généralement à un jour pour cinq myriamètres. Elle a lieu dans les assignations toutes les fois que la partie citée n'a point son domicile dans le lieu même de la résidence du juge. Certains actes n'admettent pas la prorogation de délai : ainsi, l'appel doit être interjeté dans les trois mois, quelle que soit la distance, et, en général, la prorogation est admise en faveur du défendeur et non pas du demandeur.

PROROGÉ, ÉE, part. pass. du v. Proroger. S'empl. adjectiv. Délai, terme prorogé. Parlement prorogé.

* **PROROGER**, v. a. 1re conj. (du lat. *prorogare*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous prorogeons. Je prorogeais. Prorogeant*, etc. Prolonger le temps pris ou donné pour une chose. Proroger un délai. Proroger le terme accordé pour l'exécution d'un traité. Proroger une dispense. Proroger une loi.

— *Proroger à.* Ceux qui avaient une fois obtenu le département d'une province restaient souvent dans cette province durant plusieurs années, non qu'on leur *prorogeât* ce département, mais parce qu'on ne leur envoyait pas de successeur. (Bouchaud.)

— Remettre à un autre jour, à un certain temps. Proroger la séance.

— Suspendre par un acte du pouvoir exécutif les séances du parlement, et en remettre la continuation à une époque plus ou moins prochaine. Le président de la république a le droit de proroger les chambres.

— SE PROROGER, v. pron. Être prorogé. Se proroger soi-même. Le parlement se prorogera demain. S'il (un corps délibérant) avait droit de se *proroger* lui-même, il pourrait arriver qu'il ne se *prorogerait* jamais. (Montesquieu.)

PRORRHÉTIQUE, s. m. (ét. gr., προρρητικός; fait de πρό, avant, et ῥῆμα, parole). Titre de deux ouvrages de la collection hippocratique, qui contiennent des remarques sur l'art de pronostiquer.

PRORSA, Myth. rom. Nom d'une des déesses qui présidaient à l'enfantement.

PRORUPTION, s. f. (pr. *pro-rup-cion*). Pathol. Syn. d'ÉRUPTION.

PROSAILLEUR, s. m. Fam. Celui qui fait de la mauvaise prose. Qu'on lise les préfaces de nos *prosailleurs* et rimailleurs, on y voit une jactance sans pudeur et sans borne. (La Harpe.)

* **PROSAÏQUE**, adj. 2 g. (ét. lat., *prosaicus*; de *prosa*, prose). Littér. Qui tient de la prose. Tour prosaïque. Expression prosaïque. Façon de parler prosaïque. Avoir un style prosaïque. Ce discours est trop prosaïque. Ces façons de parler sont vulgaires et prosaïques. Ces vers ont la mesure et la rime; mais ils sont on ne peut plus prosaïques. La composition du Moïse sauvé de Saint-Amant est languissante, le vers lâche et *prosaïque.* (Chateaubriand.)

— Fig. Qui manque de poésie, d'élégance, de variété. Vie prosaïque. Il faut avoir un mari *prosaïque* et prendre un amant romanesque. (Stendhal.) On trouve parmi ces classes d'hommes des personnes tout à fait à part, qui conservent dans une vie *prosaïque* ce qui est la plus haute poésie morale, la simplicité du cœur. (Michelet.) Tous participent aux misères, aux vulgarités *prosaïques*, aux laideurs de l'esclavage (Id.) Les femmes romanesques aiment les hommes *prosaïques.* (A. Houssaye.)

— PROSAÏQUE, s. 2 g. Personne prosaïque, vulgaire. C'est par le mécanisme de ce double vote que, dans le monde, les *prosaïques* semblent l'emporter sur les cœurs nobles. (Stendhal.)

* **PROSAÏQUEMENT**, adv. D'une manière prosaïque, commune, vulgaire. Schiller trouvait que le drame représentait la vie d'une façon trop *prosaïquement* exacte. (Th. Gaut.)

PROSAÏSÉ, ÉE, part. pass. du v. Prosaïser. S'empl. adjectiv. Mis en termes prosaïques.

— Rendu commun, vulgaire. Ainsi le mariage héroïque a son type si haut dans la Perse que celui de Rome même en est un amoindrissement *prosaïsé*, vulgarisé. (Michelet.)

* **PROSAÏSER**, v. n. 1re conj. Écrire en prose. Il est peu usité.

> Maître Vincent, ce grand faiseur de lettres,
> Si bien que vous n'eût su *prosaïser.* (J.-B. ROUSSEAU.)

— Activ. Rendre vulgaire, commun. Les affaires et les intérêts prosaïsent l'existence. Mlle Mars *prosaïsait* tant qu'elle pouvait, pour la rendre convenable, la fougueuse et fantasque comédienne. (Th. Gaut.)

— SE PROSAÏSER, v. pronom. Devenir prosaïque, vulgaire. Nos lois barbares, nos lois féodales, nos coutumes, n'ont été écrites que tard, lorsque le système qu'elles représentaient s'était affaibli et *prosaïsé* (Michelet.)

* **PROSAÏSME**, s. m. (du lat. *prosa*, prose). Littér. Défaut de poésie dans les vers. Le prosaïsme est le caractère distinctif de ceux

qui, ne faisant de la poésie et de la versification qu'une seule et même chose, passent leur vie à rimer, et ont la faiblesse de se croire du génie. Pour éviter le prosaïsme, il ne suffit pas d'avoir exactement à ses ordres la rime et la mesure, il faut encore qu'une pensée belle et juste soit enchâssée dans les vers sans qu'on y aperçoive ni vide ni gêne. Dans ce long fatras dont la lecture est insoutenable, il y a autant de trivialité que d'enflure, autant de *prosaïsme* bas et dégoûtant que d'extrême emphase. (La Harpe.)

— Fig. Monotonie, vulgarité. Le prosaïsme de la vie. La femme de lettres est la plupart du temps une vieille fille, ou une femme abandonnée par son mari, ou même une femme qui a abandonné son mari par horreur pour le *prosaïsme*. (J. Janin.)

PROSAPODOSE. s. f. (ét. gr., πρός, vers; ἀπόδοσις, exposition). Rhét. anc. Figure qui consiste à ajouter à chacune des propositions que l'on énumère sa preuve conçue en quelques mots.

PROSAPOTHLIPSE. s. f. (étym. gr., πρός, vers; ἀποθλῖψις, pression). Chir. Variété de suture du crâne.

PROSARTE. s. m. (étym. gr., πρός, vers; ἀρτάω, je suspends). Bot. Genre de plantes de la famille des convallariées, tribu des asparagées, établi pour plusieurs espèces que l'on trouve dans l'Amérique du Nord.

* **PROSATEUR**, s. m. (rad. *prose*). Écrivain qui emploie principalement ou exclusivement la prose comme forme de sa pensée. Un bon prosateur. Être à la fois un bon poète et un bon prosateur. Les prosateurs français. Lire les prosateurs. Étudier la manière, le style d'un prosateur. Bossuet, Pascal, Fénelon, La Bruyère, dans des genres divers, furent d'admirables prosateurs. De tous nos poètes, Voltaire est celui qui s'est montré en même temps le plus ingénieux prosateur. Las! je deviens *prosateur* ennuyeux. (Volt.) Le *prosateur* n'est juste et profond que par la réflexion. A. de Musset.) Le *prosateur* détrône chaque jour le poète. (E. Pelletan.)

> Tel pour régler l'essor de son esprit timide,
> Le modeste écrivain, porté ou *prosateur*,
> Doit parmi ses rivaux se choisir un censeur. (Vigée.)

— Adjectiv. Poète prosateur.

PROSAYLÉE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, division des pachyrynchides, établi pour deux espèces qui vivent en Australie.

PROSCARABÉE. s. m. Entom. Coléoptère du genre méloé, fort commun en France, ou il vit sur les plantes peu élevées, dont il ronge les feuilles.

* **PROSCENIUM**. s. m. (pr. *pro-cé-ni-omm*; ét. lat., *pro*, en avant; *sceua*, scène). Antiq. rom. Partie du théâtre ancien, qui comprend ce que nous appelons la scène, aussi bien que l'avant-scène, c'est-à-dire toute la partie du théâtre où les acteurs jouaient et où l'on plaçait les décorations.

PROSCOLEX. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant; σκώληξ, ver). Helminth. Nom donné à l'embryon des cestoïdes.

PROSCOLLE. s. m. (du gr. προσκολλάω, je colle à). Botan. Tubercule granulaire situé au sommet ou au milieu de la rostelle, dans les orchidées, et secrétant l'humeur visqueuse au moyen de laquelle les masses polliniques s'agglutinent après la déhiscence de l'anthère.

PROSCOPIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *proscopie*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble, qui se rapporte à la proscopie. || **PROSCOPIDES**. s. m. pl. Famille de l'ordre des orthoptères, tribu des acridiens, dont le type est le genre proscopie.

PROSCOPIE. s. f. (ét. gr., πρὸ, en avant; σκοπέω, je regarde). Entomol. Genre de l'ordre des orthoptères, tribu des acridiens, établi pour une trentaine d'espèces habitant l'Amérique méridionale.

* **PROSCRIPTEUR**. s. m. Celui qui proscrit. C'est un noble parti que celui du pauvre contre le riche, du proscrit contre le *proscripteur*. (F. Soulié.) Le proscrit qui a été *proscripteur* traîne après lui une mauvaise ombre, une pitié mêlée de colère. (V. Hugo.)

* **PROSCRIPTION**. s. f. (pr. *pro-skrip-ci-on*; du lat. *proscriptio*, même signif.). Condamnation à mort que pouvait exécuter le premier venu, sans aucune forme judiciaire. Système de proscription. Frapper de proscription. Prononcer des proscriptions en masse. Dresser des listes de proscription. Publier des tables de proscription. Proscription inique, sanglante, cruelle. Les républiques grecques et la république romaine firent un grand et coupable usage de la proscription. A Athènes, un héraut se présentait dans la place publique, pour faire connaître la récompense promise à quiconque apporterait la tête du proscrit, et la somme était déposée sur l'autel de quelque divinité. Quelquefois la proscription était simplement une condamnation au bannissement. Les *proscriptions* prolongées indignent les nations ou les corrompent. (B. Const.)

> Le ravage des champs, le pillage des villes,
> Et les *proscriptions* et les guerres civiles,
> Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
> Pour monter sur le trône et nous donner des lois. (Corneille.)

— *Proscription des biens*. Partage ou vente des biens d'un débiteur en faite au bénéfice de ses créanciers.

— Par extens. Toute mesure violente prise contre les personnes dans les temps de troubles civils. Toutes les lois de *proscription* sont des lois essentiellement révolutionnaires. (É. de Girardin.)

— Fig. La proscription d'un mot, d'une coutume, d'un usage. Les caprices de la mode occasionnent bien des proscriptions. La *proscription* de la raison sert à tous les despotismes, et seconde toutes les hypocrisies. (Mme de Staël.)

* **PROSCRIRE**, v. a. 1e conj. (du lat. *proscribere*, publier). Se conjugue comme *Écrire*. Condamner à mort sans forme judiciaire, et en publiant simplement par une affiche le nom de ceux qui sont condamnés. Les triumvirs Antoine, Lepide et Octave proscrivirent impitoyablement tous leurs ennemis. Sylla *proscrivit* trois ou quatre mille citoyens romains. (Acad.)

— Dévouer à la mort, faire périr. D'un fils victorieux l'autre *proscrit* la tête. (Rac.)

> Il poursuit son dessein parricide;
> Mais il pense *proscrire* un prince sans appui. (Racine.)

— Par extens. Prendre des mesures violentes contre les personnes dans les temps de troubles civils. Le chancelier Le Tellier, digne père de Louvois, signa l'édit de sang qui *proscrivit* trois millions de citoyens. (Voltaire.)

— Éloigner, chasser, bannir. Cet homme est dangereux, méchant; il faut le *proscrire* de notre société. (Acad. Vous devriez *proscrire* ces hommes infâmes. (Massillon.) Avare, aveugle réellement, qui *proscrit* les oiseaux destructeurs des insectes et défenseurs de ses moissons. (Michelet.)

— Fig.

> L'aimable Paix, que la terre a *proscrite*,
> Cendra de fleurs votre front radieux. (Béranger.)

— Fig. Condamner. Proscrire des doctrines pernicieuses. Il y a je ne sais quoi de turc à *proscrire* l'imprimerie, et c'est la *proscrire* que la trop gêner. (Volt.) En choisissant un système, gardons-nous de *proscrire* ceux que nous n'adoptons pas. (G. Droz.)

— Rejeter, abolir. Proscrire un mot, un usage. Les délicats ont proscrit de notre langue une infinité de mots expressifs, excellents, qu'on trouve dans Montaigne, dans Amyot et même dans La Fontaine.

— Absol. C'est un héroïque dévouement que d'écrire avec indépendance et loyauté contre ceux qui peuvent proscrire. Il savait pardonner et vous savez *proscrire*. (Voltaire.) Le gouvernement qui *proscrit* compromet son titre et, d'autorité tutélaire, devient faction victorieuse. (B. Constant.)

— **SE PROSCRIRE**, v. pron. Être proscrit. Tout ce qui est dangereux, nuisible, doit se proscrire.

— Se frapper soi-même de proscription. Le calomniateur et le traître se *proscrivent* eux-mêmes; ils sont comme exilés au sein même de leur patrie. (Boiste.)

— Se frapper mutuellement de proscription. Les partis se *proscrivent* tour à tour, la patrie est presque toujours veuve d'un grand nombre de ses enfants. (Boiste.)

PROSCRIT, ITE. part. pass. du v. Proscrire. S'empl. adjectiv. Frappé de proscription. Les évêques *proscrits* furent souvent obligés de refuser la prêtrise. (Chateaubr.)

> Le père criminel d'une race *proscrite*
> Peupla d'infortunés une terre maudite. (Racine.)
> Palais de mes aïeux où leur sang est *proscrit*,
> Hélas! que votre aspect me frappe et m'attendrit (Piron.)
> Parmi les émigrés je planterai ma tente;
> Je resterai *proscrit*, voulant rester debout. (V. Hugo.)

— Par extens. L'imprimerie, *proscrite* en France, trouve une retraite en Italie (Chateaubriand.) La pomme de terre et le café ont été *proscrits* par des arrêts du parlement. (Fourier.

— Rejeté, renié. Le citoyen inutile n'est pas moins *proscrit* par l'Évangile que par la société. (Massillon.)

> Que dis-tu, sage Malherbe,
> De voir tes maîtres *proscrits*
> Par une foule superbe
> De fanatiques esprits? (J.-B. Rousseau.)

— Banni, écarté de l'usage. Mot, terme proscrit. Usage proscrit. Façon d'agir proscrite. Tout billet clandestin est un moyen *proscrit*. (La Chaussée.)

— **PROSCRIT, ITE**. s. Celui, celle qui est frappé de proscription. Un proscrit. Une proscrite. Être du nombre des *proscrits*. (Acad.) Le tribunal, qui s'opposait aux meilleures mesures du premier consul, n'avait pas osé proférer une parole pour ces *proscrits*. (Thiers.) Pour sauver un *proscrit* tenez tête à l'orage. (Lombard de Langres.) Un *proscrit* qui se cache est bientôt découvert. (Arnault.) Vous voyant marcher sur la jetée d'un air effaré, j'ai pensé que vous pourriez bien être un malheureux *proscrit*. (Stendhal.) Quiconque a été banni ou transporté sans avoir été jugé est un *proscrit*, mais n'est pas un condamné. (É. de Girardin.)

— Quiconque est tenu éloigné par une cause ayant le caractère de la violence.

— *Figure de proscrit, mine de proscrit*. Figure, mine désagréable, déplaisante, de mauvais augure. Cet homme a une figure de proscrit, a la mine d'un proscrit. || On dit de même adjectiv.: *Avoir la figure proscrite, une mine proscrite*.

— Loc. prov. *Jeu de proscrit, dés de proscrit*. Vilain jeu, mauvais dés. Jeu qui jette le proscrit. Il a les dés de proscrit. En vérité, c'est avoir un jeu de proscrit!

PROSCYNÈME. s. m. (ét. gr., προσκυνέω, je m'incline devant). Antiq. Formule d'adoration. On possède, en grec, des *proscynèmes* adressés par des Juifs à une divinité égyptienne. E. Renan.)

* **PROSE**. s. f. (du lat. *prosa*, même signif. Discours non assujetti à une certaine mesure. Prose grecque, latine, française. Écrire en prose. Pièce mêlée de vers et de prose. Comédie en prose. Les meilleurs critiques ne reconnaissent pas de poèmes en prose. La prose est le langage usuel. Quoi! quand je dis: Nicole, apportez-moi mes pantoufles, et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la *prose*? — Oui, monsieur. — Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la *prose* sans que j'en susse rien, et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela. (Mol.) Ses vers sont l'un beau style, et sa *prose* est coulante. (Boil.) Il ne veut plus parler que de rime et de *prose*. (Id.) Écrit en *prose* qui veut, mais en vers qui peut. (Volt.

> Et pour faire goûter son livre à l'ouvrier,
> Croit qu'il faudrait en *prose* y mettre tous les vers. (Boileau.)
> O *prose*, mâle outil et bon aux forte mains!
> Quand l'esprit veut marcher, tu lui fais des chemins. (L. Vechlot.)

— Fig. *Faire de la prose sans le savoir*. Réussir par hasard et sans dessein.

— *Prose poétique*. Celle qui a tous les caractères de la poésie moins la rime et la mesure.

— *En vers et en prose*. De toute façon.

— Fam. *De la prose de quelqu'un*. Une lettre de lui. Mais, monsieur, n'avez-vous jamais vu de ma *prose*? (Regn.)

— Fig. et fam. Que diable! tu réponds toujours la même prose.

— Fig. Chose vulgaire, commune. La femme est la poésie, l'homme la *prose*. (Toussenel.) Le mari, moins subtil et qui a plus de sens, mais qui est dans la *prose* des affaires, est mis un peu à part comme un être inférieur. (Michelet.)

> Malheur aux esprits froids, aux hommes de la *prose*,
> Éternels envieux de toute grande chose! (A. Barbier.)

— Liturg. cathol. Hymne latine qui se chante avant l'Évangile aux messes solennelles, et qui se compose de vers non mesurés, mais terminés par des rimes, et n'ayant pour prosodie qu'un certain nombre de syllabes. La prose diffère de l'hymne en ce que celle-ci est une véritable pièce de poésie mesurée. Les proses, par leur nature à peu près rythmique, mais par la rime surtout, ont servi de transition grossière à notre versification française, qui, sans longues et sans brèves aussi facilement appréciables que celle des idiomes grec et latin, mais servie par la rime, n'en a pas moins atteint un haut degré d'harmonie. Les proses ont aussi le nom de *séquence*, du latin *sequentia*, parce qu'elles se chantent après le graduel et l'*alleluia*. L'Église romaine n'admet que quatre proses principales. Ce sont celle de Pâques, l'*Victimæ paschali*; celle de la Pentecôte, *Veni Sancte Spiritus*; celle du saint sacrement, *Lauda Sion*, et celle qui se dit pour les morts, *Dies iræ*.

PROSÉ, ÉE. part. pass. du v. Proser. S'emploie adjectiv. Ouvrage correctement prosé. Discours bien prosé.

* **PROSECTEUR**. s. m. (pr. *pro-cek-teur*; étym. lat., *pro*, pour; *sector*, qui découpe). Anat. Celui qui disseque et qui dispose les pièces anatomiques pour la leçon du professeur. Depuis la réorganisation des écoles de médecine, on a donné une grande importance aux fonctions de prosecteur. C'est au prosecteur qu'est confiée la direction des élèves dans leurs études de dissection; il doit les faire opérer sous ses yeux et préparer devant eux des pièces anatomiques. Les prosecteurs des diverses facultés sont nommés au concours.

— Fam. Celui qui est chargé de découper les viandes dans un repas.

PROSEICÉLE. s. f. (du gr. προσεικέλος, qui a du rapport avec). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, dont le type habite l'Amérique du Sud.

PROSÉLÈNE ou **PROSÉLÉNIQUE**. adj. 2 g. (pr. *pro-cé-lène*, ou *pro-cé-lé-nike*; ét. gr., πρό, avant; σελήνη, lune). Hist. Que l'on suppose avoir existé avant la lune. Peuple prosélénique. Les Arcadiens se donnaient le titre de prosélènes.

* **PROSÉLYTE**. s. 2 g. (du gr. προσήλυτος, nouveau venu) Dans le paganisme, Celui, celle qui abjurait sa religion pour en embrasser une autre. Un nouveau prosélyte. Faire des prosélytes, beaucoup de prosélytes.

— Dans un sens particulier, Celui, celle qui renonçait à l'idolâtrie pour embrasser la religion juive. Les Juifs reconnaissaient deux sortes de prosélytes: les *prosélytes de la porte*, païens convertis qui vivaient conformément aux sept lois des fils de Noé, mais ne se conformaient point à la circoncision et aux prescriptions de Moïse; ils ne pouvaient pénétrer que dans la cour antérieure du temple, et la place qui leur était assignée avoisinait la porte extérieure; *les prosélytes de justice*, païens qui, en se convertissant, s'engageaient à suivre toutes les lois de Moïse. Les rabbins enseignent qu'aux prosélytes de justice Dieu donnait une âme nouvelle. Du temps de Salomon, il se trouva plus de cent cinquante mille *prosélytes* dans la terre d'Israël. Floury

Dans le sens religieux actuel, Nouveau converti, nouvelle convertie à la foi catholique. Ce missionnaire fit beaucoup de *prosélytes* parmi les musulmans. (Acad.)

— Par extens. Nouveau converti à une religion quelconque. Son supplice fit plus de *prosélytes* (au protestantisme), en un jour, que les livres et les prédications en avaient fait en plusieurs années. (Voltaire.)

— Celui qu'on a gagné à une opinion, à un parti. Cette opinion fait tous les jours de nouveaux prosélytes. Le temps fait plus de prosélytes que la raison. La persécution multiplie les *prosélytes*. (Acad.) L'adresse séduit, l'enthousiasme fait des *prosélytes*, la candeur donne des amis. (De Levis.) A la tête de ses *prosélytes* désarmés, il marche contre une horde de Saxons et de Pictes. (Montalemb.)

— Dr. cout. Étranger qui obtenait des lettres de naturalisation.

— Adjectiv. Un enfant prosélyte. Une vierge prosélyte.

PROSÉLYTIQUE. adj. 2 g. Hist. relig. Qui appartient aux prosélytes; qui concerne le prosélytisme. Il y a dans la langue française une certaine force *prosélytique* qui passe l'imagination. (Ste Beuve.)

* **PROSÉLYTISME**. s. m. Zèle apporté à faire des prosélytes. Se prend ordinairement en mauvaise part. L'ardeur, la manie du prosélytisme. Concevoir, écrire un ouvrage dans un esprit de prosélytisme. Je veux la liberté du *prosélytisme*, mais je voudrais aussi que tout *prosélytisme* enseignât Dieu et l'âme. (Drouineau.) Le *prosélytisme* est une vertu, mais ce peut être aussi un ridicule. (G. Sand.) L'apologie, le *prosélytisme*, eux-mêmes, quand ils impliquent un peu de gêne, sont pour les partis conservateurs des choses suspectes. (E. Renan.) L'unité de l'empire était la condition préalable de tout grand *prosélytisme* religieux, se mettant au-dessus des nationalités. (Id.) Il est si naturel aux convictions ardentes de s'exagérer les droits du *prosélytisme*, qu'on éprouve quelque peine à observer dans la pratique ces maximes de tolérance absolue. (J. Simon.)

PROSEMBRYON. s. m. (ét. gr., πρός, auprès; ἔμβρυον, embryon). Bot. Périsperme de la graine.

PROSENCHYME. s. m. (ét. gr., πρός, vers; ἐν, dans; χυμός, suc). Bot. Variété de tissu cellulaire végétal dispose obliquement dans une direction qui tient le milieu entre l'horizontale et la verticale. Le prosenchyme se trouve dans les tiges des plantes dicotylédones.

PROSÈNE. s. f. (ét. gr., προσηνής, doux). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour deux espèces dont l'une vit en Europe, l'autre dans l'Amérique méridionale.

PROSENNAEDRE. adj. 2 g. (ét. gr., πρός, auprès; ἐννέα, neuf; ἕδρα, base). Minér. Qui a neuf faces sur deux parties adjacentes. On donne aussi cette épithète à une variété de tourmaline dans laquelle le prisme et l'un des sommets ont chacun neuf faces.

PROSER. v. a. 1re conj. Littér. Écrire en prose.

> S'ils font quelque chose,
> C'est *proser* de la rime et rimer de la prose. (Régnier.)

— Absol. Mieux vaut *proser* que rimailler. (Régnier.)

> Ah! du moins, par pitié, s'ils cessaient d'imprimer,
> Dans le secret contents de *proser*, de rimer! (Gilbert.)

PROSERPINE. s. f. (de *Proserpine*, nom myth.). Entom. Papillon du genre satyre.

PROSERPINE. (en grec Περσεφόνη). Myth. gr. Reine des enfers, fille de Jupiter et de Cérès, cueillait des narcisses quand elle fut enlevée par Pluton. On convint qu'elle passerait six mois sur terre, six mois en enfer auprès de son époux. On la représentait assise sur un trône d'ébène, tenant la main un pavot, ou sur un char à côté de son époux. Eleusis et la Sicile étaient les centres de son culte.

— **PROSERPINE**. Astron. La 26e planète télescopique, découverte le 5 mai 1853 par M. Luther.

PROSERPINÉE. s. f. (de *Proserpine*, n. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des haloragées, établi pour des espèces aquatiques de l'Amérique du Nord.

PROSEUQUE. s. m. (du gr. προσευχή, prière). Antiq. hebr. Lieu de prières chez les Juifs, différant des synagogues en ce que celles-ci n'étaient que dans les villes et les endroits couverts, tandis que les proseuques étaient sans clôture, hors des villes et sur le bord des rivières. Dans la synagogue, les prières se faisaient en commun; dans la proseuque, elles étaient particulières et libres.

PROSIER. s. m. Liturg. Livre d'église qui contient les proses.

PROSIGNAIRE ou **PROSIGNANIEN**. s. m. (pron. *pro ci-gh(u)ère, pro-ci-gh(u)a-ni-en*). Antiq. milit. Nom donné aux soldats romains qui combattaient devant le drapeau, mais en deuxième ligne, les antésignaires occupaient la première ligne.

PROSIMIE. s. m. (pron. *pro ci-mi*; ét. gr.,

πρός, près de; lat. *simia*, singe). Mamm. Syn. de MAKI.

— PROSIMIES. s. m. pl. Famille de quadrumanes, dont le type est le genre maki.

PROSIMIEN, ENNE. adj. (pr. *pro-ci-miein*; rad. *prosimie*). Mamm. Qui se rapproche des singes. || PROSIMIENS. s.m.pl. Syn. de PROSIMIES.

PROSLAMBANOMÈNE. s. m. (étym. gr., προσλαμβανόμενος, part.pass. de προσλαμβάνω, j'ajoute. Musiq.anc. Nom de la corde la plus grave du système des Grecs, parce qu'elle fut ajoutée au premier tétracorde.

PROSNA. Géograph. Rivière de Pologne, affluent de la Wartha. Cours de 180 kil.

PROSNEUSE. s. f. (ét. gr., de πρός, vers; νεύω, je penche). Astron. Nom donné anciennement à la déviation de l'axe de l'epicycle lunaire.

PROSNITZ. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche (Moravie), à 16 kilom. S.-O. d'Olmütz; 11,000 hab.

PROSODE. s. f. (étym.gr., πρός, vers; ὁδός, route). Antiq. gr. Hymne chanté pendant la procession qui précédait un banquet ou un sacrifice.

— PROSODE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des coléoptères hétéromères, famille des melasomes, tribu des pimélaires, établi pour différentes espèces qui vivent en Europe et en Asie.

PROSODIAQUE. adj. 2 g. (rad. *prosodie*). Litter. anc. Se dit d'un mètre formé de deux monosyllabes longs, de deux anapestes et de trois trochees. Le nome *prosodiaque* était consacré à Mars. (Compl. de l'Acad.)

* **PROSODIE.** s. f. (étym. gr., πρός, selon; ᾠδή, chant). Gramm. Prononciation mesurée des syllabes, selon l'accent, l'aspiration, et surtout selon la quantité. Observer la prosodie. Manquer à la prosodie. Faire une faute de prosodie, une faute contre la prosodie. Entendre bien la prosodie. Il n'y a guère de prosodie bien déterminée et fixée que dans l'idiome des Grecs et des Latins; c'est aussi la prosodie la plus mélodieuse, la plus magnifique et la plus riche; aussi dit-on que c'est une prêtresse même d'Apollon, une pythonisse, qui en fut l'inventrice. De tous les idiomes, le nôtre est peut-être celui ou se fait sentir davantage l'absence de prosodie. La véritable *prosodie* resulte chez nous du nombre, de la qualite, de l'arrangement des sons et des articulations, richesse prodigieuse que sont bien loin de posséder toutes les langues modernes. (L. C'est la variété dans la prononciation des syllabes qui fait le charme de la *prosodie*. (Volt.) En apprenant la *prosodie* d'une langue, on entre plus intimement dans l'esprit de la nation qui la parle. (Mme de Staël.) La véritable *prosodie* consiste dans le mélange heureux des sons, plus que dans leur durée; il suffit d'une oreille attentive et delicate pour employer ce genre d'harmonie qui nait de la combinaison de nos voyelles douces avec nos voyelles fortes, sans que le nombre de celles-ci l'emporte jamais sur l'autre. (Mme Sophie Dupuis.)

— Partie intégrante de l'art grammatical qui traite de la prononciation mesurée des syllabes. Traite de prosodie. Règles de prosodie.

— Livre contenant les règles de la prosodie. Prosodie de Quicherat.

— PROSODIES. s. f. pl. Antiq. gr. Chants en l'honneur des dieux, et particulièrement d'Apollon et de Diane.

PROSODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Prosodier. S'empl. adjectiv. Recit bien prosodié, mal prosodié. Lou us le d'insister sur la nécessité de vers rythmes et bien *prosodiés* pour la musique. (Th. Gaut.)

PROSODIER. v. a. 1re conj. Gramm. Observer avec soin les longues et les brèves. On doit prosodier avec soin les vers destinés à être mis en musique.

— Mus. Observer la prosodie.

— Absol. Ce chanteur ne sait pas prosodier.

* **PROSODIQUE.** adj. 2 g. Gramm. Qui appartient à la prosodie. Accent prosodique. Signes prosodiques. Caractères prosodiques. Il faut espérer que toutes ces platitudes émaillées de fautes grammaticales et *prosodiques*, qu'on appelle des livrets, ont fait leur temps. (Th. Gautier.)

— *Langue prosodique*. Celle dont la prononciation est bien marquée, ou l'accent et la quantité des syllabes sont bien déterminées.

PROSODIQUEMENT. adv. (rad. *prosodique*). En rapport avec la prosodie.

PROSOMÈNE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des coléoptères heteromeres, famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont le type vit au Mexique.

PROSONOMASIE. s. f. (ét. gr., πρός, vers; ὄνομα, nom). Litter. Figure de rhetorique qui consiste dans une ressemblance de sons entre les mots d'une même phrase.

PROSOPALGIE. s. f. (ét. gr., πρόσωπον, visage; ἄλγος, douleur). Medec. Tic douloureux de la face; névralgie faciale.

PROSOPALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui se rapporte a la prosopalgie.

PROSOPIS. s. m. (pr. *pro-zo-piss*; ét. gr., προσωπίς, masque). Entom. Genre de l'ordre des orthoptères, tribu des apiens, établi pour quelques espèces habitant la France.

— Bot. Genre d'arbustes de la tribu des mimosées, établi pour différentes espèces qui croissent dans l'Inde. Le prosopis à epi. Prosopis férocе. Prosopis sans epines. Prosopis doux. Prosopis a petites feuilles. Prosopis pâle. On dit aussi *prosope*.

PROSOPISTOME. s. m. (ét. gr., προσωπίς, face; τομή, section). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des xyphosures, établi pour deux espèces dont l'une se trouve aux environs de Paris et l'autre à Madagascar.

PROSOPITE. adj. 2 g. Entom. Qui a rapport au prosopis.

— PROSOPITE. s.f. Minér. Minéral offrant des cristaux gris ou blancs, ressemblant à la barytine.

— PROSOPITES. s. m. pl. Entom. Groupe d'hymenoptères de la tribu des apiens, dont le type est le genre prosopis.

PROSOPOCÈRE. s. m. (ét. gr., πρόσωπον, face; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une dizaine d'espèces qui habitent l'Afrique.

PROSOPOGRAPHE. s.m. (ét.gr., πρόσωπον, physionomie; γράφω, je décris). Didact. Espece de pantographe.

PROSOPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πρόσωπον, physionomie; γράφω, je décris). Rhet. Espèce de figure, de description, qui a pour objet de représenter, soit en vers, soit en prose, les traits extérieurs, l'air, le maintien d'un homme ou d'un animal. C'est un homme vieux, grand, sec, chauve. Justement alarmé de cette *prosopographie*, Spiagudry raffermit en hâte sa perruque. (V. Hugo.) || Art de tracer des portraits en vers ou en prose.

PROSOPOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Rhét. et Didact. Qui appartient, qui a rapport à la prosopographie.

PROSOPON. s. m. (ét. gr., πρόσωπον, face). Crust. Genre de crustacés, voisins des prosopistomes, établi pour quatre espèces, toutes fossiles.

* **PROSOPOPÉE.** s. f. (ét. gr., πρόσωπον, personne; ποιέω, je fais). Rhét. Figure qui consiste à faire agir ou parler une personne absente ou morte, ou une chose inanimée. L'éloquence et la poésie ont seules le privilège d'employer la prosopopée; encore ne peuvent-elles y recourir qu'en des circonstances particulières et rares; car si la prosopopée n'est pas de nature a produire un grand effet, elle devient ridicule ou glace les auditeurs au lieu de les electriser. Il y a dans la première *Catilinaire* un bel exemple de cette figure: Ciceron y fait parler l'Italie, la patrie, la république entiere. C'est aussi une saisissante prosopopée que celle qui signale le premier chant de *la Pharsale* de Lucain, ou la patrie, sous la forme d'un fantôme lumineux, dont le front est couronné de tours, et montre les restes de ses cheveux blancs qui tombent sur ses membres dépouillés, apparaît tout à coup devant César, prêt a franchir le Rubicon, et le supplie d'une voix gémissante de s'arrêter et de renoncer à la guerre civile. Nos grands orateurs de la chaire, tels que Bossuet dans l'oraison funebre d'Henriette d'Angleterre, Flechier dans celle de Montausier, ont quelquefois employé la prosopopee avec succes. On connait l'éloquente prosopopée de Fabricius, dans le discours de J.-J. Rousseau contre les arts et les sciences. Quand on anime les choses, et qu'on les regarde comme des personnes par une figure qu'on appelle *prosopopée*, on y peut employer les termes qui conviennent aux personnes. (Duclos.) La *prosopopée* prête le sentiment et la parole aux objets animés et insensibles, aux absents, aux morts. (A. Didier.)

— On donne encore le nom de prosopopée au dialogisme.

— Fig. et fam. Discours véhément, fait avec emphase.

L'audace du docteur, par ce discours frappée,
Demeure sans réplique a ma *prosopopee*. (BOILEAU.)

PROSOPOPIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la prosopopee. Ce que j'avais présenté sous une forme *prosopopique* fut pris au pied de la lettre. (Proudh.)

PROSPECT. s. m. (ét. lat., *prospectus*, même signif.; de *prospicere*, regarder en avant). Prat. Vue, jour de côté; manière de regarder un objet. Ce que je nomme *prospect* est un office de raison qui dépend de trois choses: de l'œil, du rayon visuel et de la distance de l'œil à l'objet. (Poussin.)

PROSPECTEUR. s. m. Agent des mines charge de la prospection. Quelques-uns ecrivent *prospecter*, qui est la forme anglaise.

PROSPECTIF, IVE. adj. (ét. lat., *prospectum*, supin de *prospicere*, regarder). Qui regarde l'avenir. On a donc inventé la critique d'avenir, la critique *prospective*. (Th. Gautier.)

PROSPECTION. s. f. (pr. *pro-spek-cion*; du lat. *prospicere*, rechercher). Recherche des gisements metallifères.

* **PROSPECTUS.** s. m. (pr. *pro-spek-tuss*; mot latin, forme de *prospicere*, regarder en avant). Espèce d'annonce, de programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, qu'une entreprise se forme, et dans lequel on donne une idee, un plan plus ou moins detaille de cet ouvrage et de cette entreprise, afin d'attirer des souscripteurs. Faire imprimer un prospectus. Publier, distribuer un prospectus. Le prospectus d'un ouvrage. Le prospectus d'un journal. Ajouter foi aux promesses d'un prospectus. Se defier des promesses d'un prospectus.

Les maisons renommées
Briguaient jadis leur place en tête des armées;
Le nom, changeant d'époque, a changé de vertus,
Et place un gentilhomme en haut des *prospectus*.
(PONSARD.)

PROSPÉLATÉ. s. m. (ét. gr., προσπελάτης, domestique). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatoceres, division des brachydérides, établi pour une espèce qui vit à Sumatra.

PROSPER D'AQUITAINE (Saint). Né près de Bordeaux en 403, était à Marseille quand s'engagea la lutte de saint Augustin contre les Pelagiens. Il écrivit alors son *Poème contre les ingrats* (ou adversaires de la doctrine de la grâce), 430. Il mourut après 463. On a aussi de lui une *Chronique* célèbre, 379-455. Fête, le 25 juin.

— PROSPER TYRO. Écrivain latin, né en Gaule, contemporain du précédent, on a de lui un poème et une *Chronique*.

PROSPÉRANT. part. prés. du verbe Prosperer.

PROSPÉRANT, ANTE. adj. Qui prospère. Une population rurale nombreuse et passablement *prospérante*. (De Sismondi.)

* **PROSPÈRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *prosper*, même signif.). Favorable. Il n'est guère usité que dans le style soutenu. Avoir les vents prospères. Avoir le ciel prospère. Avoir la fortune prospère. Attendre un temps plus prospère, des jours plus prospères. Les destins lui ont été prospères. Toutes choses lui ont été prospères. Une des jeunes espiègles qui s'était montrée plus impitoyable que ses compagnes, éprouve un sort moins *prospère*. (Ch. Pougens.)

Ces Juifs. . . . . .
Pendant qu'ils n'adoraient que le Dieu de leurs pères,
Ont vu bénir le cours de leurs destins *prospères*.
(RACINE.)

— *Prospère à*. Que Tancrède est heureux! Que ce jour m'est *prospère!* (Voltaire.)

— Heureux. Être dans un état prospère. Ses affaires sont dans un état plus prospère. Le labeur de ses bras rend sa maison *prospère*. (Racan.)

PROSPÈREMENT. adv. D'une manière prospere.

* **PROSPERER.** v.n. 1re conj. (ét. lat., *prosper*, heureux). Le *e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je prospère, tu prospères, il prospère. Je prospérerai. Je prospérerais*, etc. Être heureux, avoir la fortune favorable, en parlant des personnes. Dieu permet quelquefois que les méchants prospèrent, mais ce n'est pas pour un temps bien long. Celui qui a fait une mauvaise action ne doit pas s'attendre à prospérer. Il n'y a que les vertus et la probité qui fassent prospérer jusqu'à la fin. *Prospérez*, cher espoir d'une nation sainte. (Racine.) L'impie *prospère* quelquefois. (Mass.) La vie est un mal pour le méchant qui *prospère*. (J.-J. Rousseau.)

— En parlant des choses. Réussir, avoir un heureux succès. Tout lui a prospéré. Les affaires prospèrent entre ses mains. Le commerce prospère dans ce pays. Quand un État est agité par les dissensions politiques, rien n'y prospère. Un prince éclairé s'applique à faire prosperer les sciences et les arts. Rien de ce qui offense la religion et l'humanité ne prospère. Je reçois quelque consolation de voir qu'en un temps ou nos affaires vont mal de tous côtés, elles *prospèrent* du vôtre. (Voit.) Tout semblait *prosperer* par sa presence. (Boss.)

Mais je veux que le sort. . . . . .
Fasse de nos écrits *prosperer* la malice. (POIL.)

— Il se dit des plantes, des animaux auxquels un climat est favorable. Un végétal, blessé dans une de ses parties, *prospère* dans toutes les autres. (B. de St-P. Le tétras se plait dans les pays froids, tandis que les coqs *prospèrent* beaucoup mieux dans les pays tempérés. (Buff.)

— Ironiq. J'admire que le petit mal de M. de Grignan ait *prospéré* au point que vous le mandiez, c'est-a-dire qu'il faut prendre garde en Provence au pli de la chaussette. (Mme de Sév.)

* **PROSPÉRITÉ.** s. f. (ét. lat., *prosperitas*, même signification; rad. *prosper*, prospère). Heureux état des affaires, soit générales, soit particulières. Grande, longue, courte prospérité. Prospérité continuelle, éphémère. Avoir de la prospérité. Être dans la prospérité. Souhaiter toute sorte de prospérité. Avoir une lueur, un rayon, un moment de prospérité. Ne se laisser ni enfler par la prospérite, ni abattre par l'adversite. Compter beaucoup d'amis dans la prospérité. La prospérité des affaires. La prospérite de l'État. La prospérité de l'agriculture, du commerce, de l'industrie. La prospérité des armes. Prier Dieu pour la prospérité de ses parents, de ses amis, de son pays. Une heure de *prospérité* fait oublier une amitié de vingt années. (Bourd.) La *prospérité* fait naître les amis, l'adversite les éprouve. (Flechier.) Rien ne menace tant de quelque grand malheur qu'une trop grande *prospérité*. (Fenel.) La *prospérité* est comme une persecution continuelle contre la foi. (Mass.) La *prospérité* des impies n'a jamais passé a leurs descendants. (L.) La *prospérité* fait peu d'amis. (Vauven.) Le souvenir d'une *prospérité* rend plus vif le sentiment d'une disgrâce. (Bonn.) La *prospérité* découvre les vices et l'adversité les vertus. (Diderot.) La religion et les mœurs sont les seuls moyens assures de *prospérité* pour les nations comme pour les individus. (De Lévis.) La liberté, le travail et la *prospérité* sont des compagnons inséparables. (J. Simon.)

Malheur a quiconque s'oublie
Au sein de la *prospérite!*
Tombe-t-il dans l'adversité,
Loin de le plaindre, on l'humilie. (LE BAILLY.)

— Par anal. La *prospérité* d'une terre dépend, avant toutes choses, de celle de ses habitants. (B. de St-P.)

— Fam. *Avoir un visage de prospérité, une mine de prospérité*. Avoir le teint frais et fleuri, l'air gai et content.

— Au pluriel, Événements heureux. Une longue suite de prospérités. Que d'infortunes ont succédé à ses prospérités! Une mort inattendue vint interrompre le cours de ses prospérités. Les grandes *prospérités* nous aveuglent. (Boss.) Les longues *prospérités* s'écoulent quelquefois en un moment, comme les chaleurs de l'été sont emportées par un jour d'orage. (Vauven.) Voilà le contrepoids de leurs succes et de toutes leurs *prospérités*. (J.-J. Rouss.) Le plus grand effort de l'amitié n'est pas de partager nos infortunes, c'est de nous pardonner nos *prospérites*. (Chateaubr.)

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille *prospérités* l'une à l'autre enchaînées! (RAC.)
Mais un trouble importun vient depuis quelques jours
De mes *prospérités* interrompre le cours. (Id.)

PROSPHYSE. s. f. pr. *pro-sfize*; du gr. πρόσφυσις, adjonction). Médec. Maladie des paupières qui consiste en une adherence anormale, soit entre elles, soit avec le globe même de l'œil.

— Bot. Filet très délié qui s'entremêle avec les corps reproducteurs, dans les urnes des mousses et dans les capsules des hépatiques.

PROSS. s. m. Navig. Syn. de PRAO.

PROSTANTHÈRE. s.m. (ét. gr., πρόσθεν, en avant; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de labiées appartenant à la tribu des prostanthérées et établi pour des arbrisseaux originaires de l'Australie, d'où ils ont été transportés en Europe.

PROSTANTHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au prostanthère. || PROSTANTHÉRÉES. s. f. pl. Une des tribus de la famille des labiees dont le prostanthère est le type.

PROSTAPHÉRÈSE. s. f. (ét. gr., πρόσθεν, en avant; ἀφαίρεσις, soustraction). Astron. Différence entre le mouvement vrai et le mouvement moyen d'une planète, ou entre son lieu vrai et son lieu moyen. On l'appelle plus généralement *équation du centre*.

PROSTASE. s. f. (pr. *pro-staze*; ét. gr., πρός, sur; στάσις, station). Medec. Supériorité d'une humeur sur les autres. Il est inusité.

PROSTATALGIE. s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dont la prostate est le siège.

* **PROSTATE.** s. f. (du gr. προστάτης, qui est placé devant). Anat. Corps glanduleux cordiforme, de la grosseur d'une châtaigne, situé au-devant du col de la vessie, derrière la symphyse pubienne. La prostate est d'un blanc grisâtre, dense et très résistante. C'est un assemblage de follicules muqueux, pleins d'un liquide visqueux et blanchâtre, lesquels donnent naissance à des conduits excréteurs qui vont s'ouvrir dans l'urètre et y versent un fluide destiné à le lubrifier et à servir de véhicule à la liqueur spermatique, dans l'organe vénérien. || *Prostates inférieures* ou *petites prostates* appelées aussi *glandes de Cowper* ou *glandes de Méry*. Nom de deux petites glandes de la grosseur d'un pois placées parallelement sur les côtes de la portion membraneuse de l'urètre.

— PROSTATE. s. m. Antiq. gr. Titre du patron sous la protection duquel se mettait un étranger qui devait séjourner dans Athènes.

PROSTATÈRE. s.m. Chronol. Nom du troisième mois de l'annee, chez les Thebains et les Béotiens; il répondait a notre mois de novembre.

PROSTATIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à la prostate. || *Ligaments prostatiques supérieurs*. Ligaments ayant quelque apparence musculeuse qui, de la partie postérieure et interne des os pubis, se rendent aux côtes de la prostate. || *Ligaments prostatiques inférieurs*. Fibres charnues qui, des parties latérales de l'urètre, près de sa partie membraneuse, vont se fixer à l'angle des os pubis. || *Portion prostatique de l'urètre*. Celle qui est renfermée dans la prostate. || *Concrétions prostatiques*. Calculs de la prostate.

PROSTATITE. s. f. Médec. Inflammation de la prostate, déterminée souvent par celle de la portion correspondante de l'urètre, par des coups ou une chute sur le périnée, par l'excès du coit ou de la masturbation, etc., ou bien par l'irritation que produit un retrecissement un peu considérable de l'urètre. Cette inflammation, dont le diagnostic est souvent difficile, doit être combattue par les antiphlogistiques les plus énergiques.

PROSTATOCÈLE. s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; κήλη, tumeur). Pathol. Engorgement de la prostate.

PROSTATOLITHE. s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; λίθος, pierre). Pathol. Calcul de la prostate.

PROSTATONCHE, s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; ὄγκος, tumeur). Chir. Tuméfaction de la prostate.

PROSTATO-PÉRITONÉAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à la prostate et au péritoine.

PROSTATORRHÉE, s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; ῥέω, je roule). Path. Écoulement anormal du liquide contenu dans la prostate.

PROSTÉE, s. m. (de *Prost*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des sapindacées, établi pour plusieurs espèces croissant dans la Guyane.

PROSTÉMION, s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, division des urédinées, renfermant une seule espèce qui croît sur les écorces du bouleau en Allemagne.

PROSTEMME, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; στέμμα, couronne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des reduviides, dont le type habite la France.

PROSTÈNE, s. m. (étym. gr., πρό, devant; στενός, étroit). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des cistelides, établi pour une cinquantaine d'espèces habitant l'Amérique équinoxiale.

*** PROSTERNATION**, s. f. (pr. *pro-sterna-cion*). Action de se prosterner. Faire des prosternations. Les Chinois font plusieurs *prosternations* quand ils se présentent devant l'empereur. (Acad.)

— Fig. Au milieu des *prosternations*, quand on trouve un homme debout, on respire. (Chateaubriand.)

— Etat d'une personne prosternée. Être en prosternation. Il fallait, d'après les rites, que quelqu'un vint arracher le suppliant à la *prosternation*. (G. Flaub.)

—Syn. comp. PROSTERNATION, PROSTRATION. Dans la *prosternation*, l'on s'incline profondément et l'on se relève; dans la *prostration*, on demeure incliné, comme abattu. La *prosternation* annonce du respect, de la révérence; la *prostration* indique qu'on reste abîmé dans son adoration.

PROSTERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Prosterner. S'emploie adjectiv. Prosterné devant Dieu. Prosterné la face contre terre. Mais quel est ce pontife auguste, seul, debout au milieu d'une foule de prêtres *prosternés*! C'est le vénérable archevêque d'Arles. (Legris-Duval.)

Et devant le Seigneur maintenant *prosternée*,
Ma mère en ce devoir craint d'être démontrée. (Rac.)
Hé! qui jamais du ciel eut des regards plus doux?
Vous voyez l'univers *prosterné* devant vous. (Id.)

— *Prosterné à.* Être prosterné au pied des autels.

L'éléphant blanc, ayant un prince pour cornac,
Du Mogol à ses pieds voit la cour *prosternée*
(F. de Neufchateau.)

— *Prosterné dans.* La reine en larmes était *prosternée* dans une chapelle, aux Carmélites. (Volt.) Le guerrier n'était point *prosterné* dans la poudre. (Chateaub.)

— *Prosterné sur.* Qui de nous n'a pas vu ces vieux soldats qui, à toutes les heures du jour, sont *prosternés* çà et là sur les marbres du temple, au milieu de leur auguste retraite? (Necker.)

—Fig. Qui est dans une position humble, humiliante. Il est dur, j'en conviens, de voir le génie *prosterné* devant la sottise et la fatuité. (P. Leroux.)

— S'employait autrefois au figuré, dans le sens de Délabré. Estomac *prosterné*. (Montaig.)

—PROSTERNÉ. s. m. Hist. eccles. Nom donné au second ordre des catéchumènes. ‖ Catégorie de pénitents. Il (ce pénitent) a été postulant, auditeur, *prosterné*. (Chateaubriand.)

*** PROSTERNEMENT**, s. m. Action de se prosterner, état d'une personne prosternée. Les génuflexions, les *prosternements* sont des signes arbitraires dont l'habitude seule fixe la valeur. (A. de Beaussat.)

—Fig. C'est la tradition et l'exemple qui font les caractères et préservent le mieux les âmes de ces courants de servitude, de ces *prosternements* universels qui se rencontrent à certaines époques. (Villemain. Je crois que Dryden, avec tous ses *prosternements*, a plutôt manqué d'esprit que d'honneur. (H. Taine.) Si vous avez le tempérament triste, vous le chercherez, comme les sectaires, douloureusement, parmi les *prosternements* et les angoisses. (H.)

*** PROSTERNER**, v. a. 1re conj. (ét. lat., *pro*, devant; *sternere*, étendre). Étendre à terre en signe d'adoration ou d'humble respect.

Exauce cette indigne et vile créature
Que *prosterne* à tes pieds un humble repentir.
(Corneille.)

— Fig. Abaisser, humilier.

Il est des nobles cœurs, des esprits renommés,
Qui ne *prosternent* point leur fière intelligence
(Angelot.)

— Représenter, figurer dans l'attitude de la prosternation. L'artiste a *prosterné* les deux sœurs aux pieds du Christ. (Diderot.)

— Abattre, renverser, courber. Ces arbres ne dépassent pas la hauteur d'un homme, le vent océanique les *prosterne* à l'instar des fougères. (Chateaubriand.)

— SE PROSTERNER, v. pron. S'abaisser jusqu'à terre, en posture de suppliant. Se prosterner devant quelqu'un. Se prosterner au pied des autels. Se prosterner aux genoux d'un père. Aux pieds de votre roi *prosternez*-vous, mon fils. (Rac.) Alors il se *prosterne*, attendant le trépas. (Volt.) Les prêtres faisaient des processions; les femmes pleuraient en se *prosternant* devant quelques images de saint au coin des rues. (Mme de Staël.) Aben-Hamet n'écoutait plus Blanca; il s'était *prosterné* et baisait avec respect les traces du sang de ses ancêtres. (Chateaub.) Bientôt après, l'humble servante du Seigneur s'est *prosternée* sur le marbre du sanctuaire. (Villeneuve-Bargemont.)

— Par extens. Témoigner un respect religieux.

— Fig. On se moque de temps en temps de l'idole de bois devant laquelle on se *prosterne*; mais on se *prosterne*. (Diderot.)

— Fig. *Se prosterner devant quelqu'un.* Reconnaître, avouer la supériorité d'une personne en quelque genre que ce soit. A l'égard de vos philosophes modernes, jamais il n'y eut d'hommes moins philosophes et moins tolérants; ils écraseraient tous ceux qui ne se *prosternent* pas devant eux. (Mme du Deff.)

— Avec ellipse du pronom personnel. Après quoi on fit *prosterner* le prince à la porte de cette église pendant le dîner du légat. (Volt.)

PROSTERNON, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; στέρνον, poitrine). Entom. Syn. de LIMONITE.

PROSTHÉMADÈRE, s. m. (ét. gr., πρόσθεν, en avant; μαθαρός, sans poil). Ornith. Syn. de PHILÉDON.

PROSTHÈME, s. m. (ét. gr., πρός, auprès; τίθημι, je place). Zool. Appendice de forme diverse qui se voit sur le nez de quelques mammifères.

— Bot. Genre de champignons.

PROSTHÈQUE, s. f. (ét. gr., πρός, auprès; θήκη, boîte). Entom. Pièce subcartilagineuse attachée au côté interne des mandibules, près de la base, dans quelques insectes staphylinides.

*** PROSTHÈSE**, s. f. (ét. gr., πρός, devant; θέσις, apposition). Gramm. Figure de diction qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans que le sens de ce mot soit changé. Ex. : Grenouille, du lat. *ranunculus*; Nombril, de *umbilicus*; etc. La prosthèse est une espèce de métaplasme.

— Chir. Addition artificielle d'une partie sur le corps humain, à la place de celle qui manque. On dit plutôt *prothèse*.

PROSTHÉSIE, s. f. (ét. gr., προσθέσις, addition). Bot. Syn. d'ALSODÉE.

PROSTHYRIDE, s. f. (ét. gr., πρός, auprès; θύρα, porte). Architect. Nom donné par Vignole à une clef de voûte ornée d'un rouleau de feuilles.

PROSTIBULE, s. m. (ét. lat., *pro*, avant; *stabulum*, station). Lieu de débauche; maison de prostitution.

— Fig. Les Juifs étaient puissants dans la Gaule méridionale. l'auteur de l'histoire du roi Vamba appelle ces provinces le *prostibule* des Juifs. (Montesquieu.)

PROSTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Prostituer. S'empl. adjectiv. Livré à la prostitution. Une femme prostituée. Une fille prostituée.

— Par anal.

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située
Qui vendue d'une estime ainsi *prostituée* (Mol.)

— Fig. Dévoué lâchement. Un homme prostitué à la faveur, à la puissance, à la fortune, aux passions d'autrui. Ces âmes *prostituées* à l'ambition. (Bossuet.)

— En parlant de certaines choses, Deshonoré par un usage indigne, infâme. Plume vénale et prostituée. En revanche, et pour prix de tant de biens auxquels tu as volontairement renoncé, pour prix de la beauté *prostituée* et de la jeunesse avilie, sais-tu le sort qui t'attend? (Eug. Scribe.)

— PROSTITUÉE, s. f. Femme qui se livre à la prostitution. Une prostituée. Une vile, une infâme *prostituée*. (Acad.) Les courtisanes ne sont jamais mises avec plus de décence que lorsque les femmes honnêtes se mettent comme des *prostituées*. (Boiste.) La passivité de l'esclave a quelque chose qui ressemble à la froideur et à l'abrutissement de la *prostituée*. (G. Sand.)

Voilà bien la sirène et la *prostituée*,
Le type de l'égout la machine inventée
Pour désopiler l'homme et pour boire son sang
(A. de Musset.)

— Fig.

L'occasion,
Cette *prostituée*, est-elle devenue
Si honteuse et si chauve, à force de courir,
Qu'on ne puisse à la nuque une fois la saisir?
(A. de Musset.)

— Dans l'Apocalypse, *Babylone la grande prostituée*. Nom donné à la Rome païenne.

— *La prostituée de Babylone*. Nom de dénigrement donné par les protestants à la Rome catholique.

*** PROSTITUER** v. a. 1re conj. (du latin *prostituere*, même signif.). *Je prostitue, nous prostituons, vous prostituez. Je prostituais, nous prostituions, vous prostituiez*, etc. Livrer à l'impudicité. Il se dit d'une personne qui, par autorité ou par persuasion, oblige ou engage une femme ou une fille à s'abandonner à l'impudicité d'autrui. Prostituer ses propres enfants. Prostituer sa fille pour de l'argent à un vieillard dépravé.

Mais dans ce monde enfin ne peut on prospérer
Qu'en outrageant les mœurs, qu'en se rendant infâme,
Et qu'en *prostituant* ou sa sœur ou sa femme?
(Clément.)

— Fig. Deshonorer, avilir, dégrader, ravaler. Prostituer son honneur, sa dignité, son talent, sa plume. Prostituer la justice, la magistrature. Que Monnier eût réellement *prostitué* sa conscience, c'est ce que son caractère démentait. L. Blanc.) Nous offensons l'amitié quand nous *prostituons* ce nom aux vaines grimaces et aux liaisons éphémères du monde. (J. Simon.)

Pour deuiller le lit du dedale des bois,
Je n'ai point au vent *prostitué* ma voix (G. Bailly.)
Et vil chant de la fiche,
A de impitoyables idoles,
Prostituer la vérité (Gresset.)

En parlant d'une femme, d'une fille. *Prostituer son honneur*. Se livrer soi même à l'impudicité.

— SE PROSTITUER, v. pron. Se livrer à la prostitution. Cette femme, vaincue par la misère, s'est prostituée à ce misérable. Se prostituer dès son plus jeune âge.

Pour que devant vos pas la prison s'ouvre ainsi,
A qui vous êtes-vous *prostituée* ici? (V. Hugo.)

— Fig. Se déshonorer par un lâche dévouement, par des bassesses. Se prostituer à la puissance, à la faveur, à la fortune, aux passions d'autrui. En quel lieu ne t'es-tu pas *prostituée*, âme impudique et livrée à tous les désirs de ton cœur? (Boss.) Il méprise ceux qui lui montrent de l'indulgence pour avoir une part de sa bonne fortune, parce qu'il comprend qu'ils se *prostituent*. (J. Simon.)

— *Ce journaliste, cet écrivain se prostitue*. Il vend sa plume.

— Se dit dans un sens analogue en parlant des choses. L'estime ne se livre qu'au mérite; la renommée, la gloire même se prostituent à l'ambition et au crime.

— Loc. prov. *La fortune est une fille de bonne maison qui trop souvent se prostitue à des valets.*

PROSTITUEUR, EUSE, s. Celui, celle qui prostitue. Prise par des pirates, elle a été livrée à un *prostituteur*; mais à mesure que les hommes approchaient d'elle, elle obtenait d'eux de l'épargner. (E. Havet.)

PROSTITUTEUR, s. m. Syn. de PROSTITUEUR.

— Fig. Ces docteurs licencieux, indignes *prostituteurs* de leur intégrité. (Bossuet.)

*** PROSTITUTION** s. f. (pron. *pro-sti-tu-cion*). Action de se prostituer, de s'abandonner à l'impudicité. Dans l'antiquité, la prostitution était plus multipliée, plus flagrante que dans les temps modernes. Tout l'Orient, la Syrie, la Médie, la Phénicie, la Chaldée, Tyr et Sidon furent le théâtre des prostitutions les plus abominables. Les Babyloniennes étaient obligées par les lois, une fois en leur vie, de se livrer aux désirs des étrangers dans le temple de Vénus Mylitta, sans qu'il leur fût permis d'en repousser aucun. Valère Maxime nous apprend que les Carthaginoises, comme les Tyriennes, étaient astreintes à la même profanation, et l'argent que leur valait la perte de leur virginité servait à leur dot. Il en était de même en Lydie, en Arménie, en Égypte, etc. Aucune plume ne saurait peindre les monstrueuses prostitutions de Rome sous les empereurs. L'indigence, coupée dans ses racines, cesserait de produire la mendicité, le vol et la *prostitution*, qui en sont les fruits naturels. (Bern. de St-P.) Par tout pays, la *prostitution*, plus que les chastes plaisirs du mariage, accourcit l'existence, énerve et abâtardit la race, mine la santé, la vigueur et le courage, multiplie les vices bas et lâches, en même temps qu'elle appelle le désordre et la misère. (Virey.) La *prostitution* est la nécessité de l'ouvrière anglaise, elle fait partie de son travail régulier. (Ledru-Rollin.)

— *Lieu de prostitution*. Maison de débauche.

— Etat d'une femme ou d'une fille qui se prostitue. Les moyens d'existence de cette femme sont nuls; elle ne vit que de prostitution.

— Fig. Action de s'abandonner lâchement à la puissance, à la faveur, à la fortune, aux passions d'autrui. La *prostitution* de ceux qui sacrifient à la fortune jusqu'à leurs amis, est infâme. (St-Evrem.) N'avons-nous pas travaillé à ce bouleversement, à cet emiettement du vieux monde, à cette *prostitution* de nos grandeurs passées? (G. Droz.)

— Se dit également de l'usage avilissant, dégradant, infâme, que l'on fait d'une chose sainte et respectable. La prostitution des lois, de la justice, de la magistrature. La prostitution du talent. La *prostitution* d'un talent deshonore celui qui l'a, mais non l'art lui-même. (Boiste.)

— Dans le style biblique, *Prostitution* signifie quelquefois Affranchissement à l'idolatrie.

PROSTOME, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, division des brachyrhynches, établi pour une espèce qui vit en Australie. ‖ Syn. de PERIMACHÈTE.

— Helminth. Genre de vers annelés de la famille des turbellaries, voisin des scalodus avec les planaires et comprenant plusieurs genres, les uns fluviatiles, les autres marins.

PROSTOMIDE, adj. 2 g. (étym. gr., πρό, en avant; στόμα, bouche). Ichtyol. Se dit des poissons qui ont la bouche à l'extrémité du museau. ‖ PROSTOMIDES, s. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des lophobranches.

PROSTOMIS, s. m. (pr. *pro sto miss*; ét. gr., πρό, en avant; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des trogositides, établi pour des espèces que l'on trouve dans l'Europe orientale et en Asie Mineure.

*** PROSTRATION**, s. f. (pr. *pro-stra-cion*; ét. lat., *prostratio*, même signif.; de *prostratus*, prosterné. S'est dit pour Prosternation. Il y a le culte de la parole, il y a celui de tout le corps, qui comprend les genuflexions, les *prostrations* et les autres actions et cérémonies extérieures. (Bossuet.)

— Pathol. Diminution considérable des forces vitales dont l'homme est doué dans l'état de santé. C'est une expression synonyme d'Adynamie. ‖ Dans un sens particulier, Anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et particulièrement les fièvres typhoïdes. Ce sont les affections morbides des viscères, principaux rouages de l'organisme, qui causent la prostration des forces. Toute action trop violente sur le système organique est suivie de *prostration*. (A. Rion.)

— Fig. Le sénat, plié à la servitude, ne se relevait, entre ses longues *prostrations*, que pour injurier le César tombé et acclamer le César levant. (Pelbt-St-Victor.) Que signifiait une pareille *prostration* de forces, lorsqu'il touchait au but de tous les efforts de sa vie? F. Fabre.)

PROSTRÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *pro*, en avant; *stratus*, couché). Pathol. Abattu, privé de force.

*** PROSTYLE**, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; στύλος, colonne). Archit. anc. Édifice qui n'avait de colonnes qu'à la face antérieure. ‖ Façade d'un temple ornée de colonnes sur le devant, façade que les modernes appellent improprement *perystyle*.

— Adjectiv. Temple *prostyle*. (Acad.)

PROSTYPE, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; στύπος, souche). Bot. Cordon ou funicule vasculaire qui pénètre entre les lames des tuniques séminales.

PROSULE, s. f. (rad. *prose*). Liturg. Petite prose, prose courte.

PROSYLLOGISME, s. m. (pr. *pro-cil-lo-jessme*). Philos. Dans la logique de Kant, Syllogisme placé en tête d'un raisonnement polysyllogistique. V. EPISYLLOGISME.

PROSYLLOGISTIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport au prosyllogisme.

PROSYMNE, s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairones, établi pour des espèces dont le type se trouve au Sénégal.

PROSYNODAL, ALE, adj. pr. *pro ci-no-dal*; du préf. *pro*, et de *synodal*. Qui est avant un concile. Réunion prosynodale.

PROT s. m. Ornith. Nom donné aux dindons dans certains départements de l'Ouest.

PROTADE (Saint). Évêque de Besançon, mort avant 625. Fête, le 10 février.

PROTAGON s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier; ἄγω, je dirige). Chim. Nom donné à une substance phosphorée trouvée dans le cerveau et qui paraît être le principe constitutif le plus important du tissu nerveux.

*** PROTAGONISTE**, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; ἀγωνίζω, je combats). Personnage d'une pièce de théâtre, qui joue le premier rôle.

PROTAGORAS, Sophiste grec, né vers 490 av. J.-C., à Abdère, reçut les leçons de Democrite, et enseigna la grammaire à Athènes, 444, en Sicile, dans la Grande-Grèce, où il donna des lois à Thurium. Il fut accusé d'impiété, et expulsé d'Athènes, 420. Il ne reste rien de ses écrits.

PROTAIS (Saint). V. GERVAIS (Saint)

PROTAPOSTOLAIRE, s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier; ἀπόστολος, apôtre). Hist. eccles. Dans l'Église d'Orient, Chef de ceux qui expliquaient au peuple les ouvrages des apôtres, les livres du Nouveau Testament. ‖ Le premier de ceux qui lisent l'épître à la messe.

*** PROTASE**, s. f. (ét. gr., πρότασις, proposition; de πρό, en avant; τίθημι, je place). L'une Partie d'un poème dramatique qui contient l'exposition du sujet. Dans cette pièce, la *protase* comprend la première scène du second acte. (Corn.) Il y a là une scène entière, dramatique et lyrique, avec exclamations, *protase*, péripéties, aussi complète qu'une tragédie grecque. (H. Taine.)

— Rhet. La première partie d'une période, le reste s'appelle *apodose*.

*** PROTATIQUE**, adj. 2 g. Littérat. Qui a rapport à la protase.

— *Personnage protatique*. Personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre, pour en faire l'exposition.

PROTAXE, s. f. (étym. gr., πρό, en avant; τάξις, rang). Antiq. milit. Nom d'un ordre de bataille en usage parmi les troupes grecques.

*** PROTE**, s. m. (du gr. πρῶτος, premier). Typogr. Titre que porte, dans une imprimerie, celui qui, sous les ordres du maître, dirige, conduit et surveille l'exécution typographique des ouvrages.

— *Prote aux presses*. Celui qui est spéciale-

ment charge le veiller au travail de l'impression.

— Par extens. Les planches d'un livre font foi qu'il est bon *prote* en taille-douce. P.-L. Courier.

— Abusiv. Nom donné aux lecteurs d'épreuves.

PROTÉ. Géogr. anc. L'une des îles Stœchades, auj. *Porquerolles.*

PROTEACÉE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au protée. ‖ **PROTEACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre protée. Les protéacées sont toutes des arbrisseaux ou des arbres exotiques.

PROTECTRICE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, tribu des homalopsidés, établi pour une espèce qui habite l'Inde.

PROTECTORAT. s. m. (ét. lat., *protector*, protecteur). Hist. ecclés. Nom donné au XVIe siècle à la dignité de cardinal protecteur, qui remplaça le patriarche de Constantinople dans les causes matrimoniales des évêques.

* **PROTECTEUR, TRICE.** s. (ét. lat., *protector*, même signif.; forme de *protegere*, protéger). Celui, celle qui protège, qui défend. Bon protecteur, faible protecteur. Protecteur puissant, auguste, intéressé. Avoir un protecteur. Être le protecteur des pauvres, le protecteur des opprimés, des affligés, le protecteur de la veuve et de l'orphelin, le protecteur de l'innocence. Dieu est notre souverain protecteur. L'innocence trouve souvent moins de protecteurs que le crime. La vertu sait se passer de *protecteur*. (La Bruy.) Ils trouvent les *protecteurs* de leur faiblesse dans les arbitres de leur destinée. (Mass.) L'Allemagne s'appauvrissant par cette paix comme par la guerre, ne pouvait guère payer plus cher ses *protecteurs*. (Voltaire.)

C'est de la sainteté des lois
Le *protecteur* le plus fidèle. J.-B. Rouss.

— Par extens. Se dit en parlant des choses. La sainte clôture, *protectrice* de l'innocence et de l'humilité. (Boss.)

— Patron, patronne, celui, celle qui prend soin des intérêts d'une personne, qui favorise l'accroissement, le progrès d'une chose. Avoir un ministre pour protecteur, une princesse pour protectrice. Être le protecteur des sciences, des lettres, des arts. Elle fit d'un prince fidèle un illustre *protecteur* du peuple de Dieu. (Bossuet.) Ce camp même est pour vous rempli de *protecteurs*. (Rac.) Tout *protecteur* unique devient inévitablement un maître, et souvent un maître cruel. Bignon.)

— En mauvaise part. Faire le protecteur. Se donner les airs de protecteur. Prendre un ton de protecteur. Tant c'est chère denrée qu'un *protecteur*. (La Font.) Des *protecteurs* si bas, des protégés si bêtes. (Gresset.)

— **PROTECTEUR.** s. m. Celui qui pourvoit aux besoins, à l'entretien d'une femme galante. Elle est jolie, elle a une belle voix et possède un *protecteur* dans la personne du propriétaire dont ses parents gardent la porte. (Th. Gaut.)

— *Protecteur* est aussi un titre, une dignité, une fonction. Le roi était le protecteur de l'Académie française. Cette communauté a un évêque pour protecteur.

— Titre donné particulièrement au cardinal qui est chargé, à Rome, du soin des affaires consistoriales de certains royaumes ou des intérêts de certains ordres religieux. Ce cardinal est le protecteur des affaires de France, des affaires d'Espagne. On dit par ellipse : *Ce cardinal est protecteur de France, protecteur d'Espagne.*

— Hist. rom. Nom que portaient les gardes du corps des empereurs, institués par Gordien.

— Hist. mod. *Lord protecteur de la couronne d'Angleterre.* Titre porté, au commencement de la querelle de la Rose rouge, et de la Rose blanche, par Richard, duc d'York, qui espérait par là atteindre à la couronne déjà chancelante sur la tête du faible Henri VI. *Protecteur de la république d'Angleterre* ou absol. *Protecteur.* Titre souverain porté par Cromwell, après la mort de Charles Ier. Richard, fils de Cromwell, succéda à son père dans ce titre, mais il s'en démit un an après pour rentrer dans la vie privée. Toutes les nations de l'Europe qui avaient négligé l'alliance de l'Angleterre sous Jacques Ier et sous Charles Ier la briguèrent sous le *Protecteur*. Voltaire.) *Protecteur de la confédération du Rhin.* Titre sous lequel Napoléon domina la partie de l'Allemagne qu'il avait réorganisée après la paix de Presbourg, en 1806.

— Mar. Feuille métallique appliquée extérieurement sur le bordage d'un navire pour le protéger.

— Adjectiv. Le môle *protecteur* rompt les flots orageux. Del.) ‖ Se dit souvent en mauvaise part. Avoir des manières protectrices. Il prend un ton *protecteur*, des airs *protecteurs*. (Acad.) Quels dédains *protecteurs!* Quelle étrange indolence! C. Delavigne.

Les temps arrivent où, ne les prévenez pas,
On l'Afrique, aux Latins ouvrant le trépas,
De leurs mots *protecteurs* s'ouvrira le passage.
(Delille.)

— Bot. *Feuilles protectrices.* Celles qui, pendant la nuit, s'abaissent de manière à former un abri pour les fleurs situées au-dessous.

— Écon. polit. *Système protecteur.* S'est dit pour Système de protection. Tous les économistes sont dans les flancs du système *protecteur*, et ici chaque contresens est une injustice. (M. Chevalier.) ‖ *Droits protecteurs.* Droits de douane, établis en vertu du système protecteur.

* **PROTECTION.** s. f. (pr. *pro-tek-cion*; ét. lat., *protectio*, même signif.; de *protegere*, protéger). Action de protéger, de défendre. Prendre la protection des opprimés. Toute la *protection* des lois doit environner la défense. (Dupin.)

— Appui, secours, aide. La protection de Dieu. La protection d'un homme puissant. Accorder, donner protection à ceux qui souffrent. Prendre quelqu'un en sa protection, sous sa protection. Étendre sa protection sur tous les malheureux. Avoir recours à la protection, se mettre sous la protection d'une personne. La société ne doit pas sa protection à ceux qui l'attaquent. La protection des lois est nulle, lorsque l'esprit de parti les interprète et les applique. L'homme trouve dans les végétaux non seulement des *protections* contre les bêtes féroces, mais contre les reptiles et les insectes. (B. de St-P.) La comtesse N...., qui a deux enfants, a mis l'un sous la *protection* de Notre-Dame de Spolète, l'autre sous celle de Notre-Dame de Vivalcaro. (H. Taine.)

— Dans un sens analogue, Soin qu'on prend des intérêts d'une personne, de l'accroissement d'une chose. Mériter protection. Demander protection. Rechercher la protection d'un grand prince. Accorder sa protection à tous les genres de mérite et de talent. Prendre sous sa protection le commerce, l'agriculture et l'industrie d'un pays. Les plaisirs publics n'ont pas besoin de *protection*, l'autorité n'a que faire de s'en mêler. (Mass.)

— *Air, ton de protection.* Air, ton que prend celui qui protège à l'égard de celui qui est protégé.

— Personne qui protège. Avoir de belles protections, de hautes protections, de puissantes protections. Lutter contre les protections d'un adversaire.

— Économ. polit. *Système de protection.* Système par lequel on impose les produits étrangers importés dans un pays, de telle façon que les produits similaires indigènes puissent soutenir la concurrence. ‖ On dit aussi absolument *protection*. Le premier soin de chaque industrie appelée au bénéfice de la *protection* a été naturellement d'organiser sa contrebande. (Toussenel.)

— Hist. *Préceptes de protection.* Préceptes ou mandats qui assuraient à ceux à qui ils étaient accordés la sauvegarde de la puissance ecclésiastique et de la puissance temporelle. ‖ Emploi de protecteur à la cour de Rome. Le pape a donné la protection des dominicains à tel cardinal. Le roi avait donné la protection de France à tel cardinal.

PROTECTIONNISME. s. m. (pr. *pro-tek-ci-o-ni-sme*). Écon. polit. Système de protection commerciale.

* **PROTECTIONNISTE.** s. m. (pron. *protek-ci-o-nisste*). Écon. polit. Partisan du système commercial qu'on nomme *protection*.

— **PROTECTIONNISTE.** adj. 2 g. Qui a rapport aux protectionnistes ou au protectionnisme. Les doctrines *protectionnistes*. (Acad.) L'école *protectionniste* est absolue comme le Grand Mogol. (Mich. Chevalier.)

PROTECTORAL, ALE. adj. Qui a rapport au protecteur, au protectorat.

* **PROTECTORAT.** s. m. Dignité de protecteur, fonction de protecteur; durée de cette fonction. Le protectorat de Cromwell.

— Appui que donne en vertu d'une convention un grand État à un plus petit.

— Fr.-maçonn. Cérémonie par laquelle une loge maçonnique prend sous sa protection l'enfant d'un de ses membres.

PROTECTORERIE. s. f. Hist. ecclés. Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome.

* **PROTÉE.** s. m. Myth. gr. Dieu marin, fils de Neptune et de la nymphe Phénice, ou de l'Océan et de Téthys. Il savait l'avenir, mais il ne le révélait qu'à ceux qui l'y contraignaient, malgré les formes qu'il prenait pour leur échapper.

— Fig. Personne d'un caractère changeant, d'un esprit mobile qui joue toutes sortes de personnages, et ne cesse de s'offrir aux yeux sous des faces nouvelles, par allusion au Protée de la Fable. Pope a dit : La femme est un protée. Le véritable *protée*, c'est l'homme : nul n'est plus différent de lui-même selon les temps et les lieux. Boiste.) Pour être bon comme Dieu, il faut être *protée*. (Volt.)

Se plaint-elle du froid dans le cœur du mois d'août?
Ce *protée* aussitôt s'affuble d'un surtout? (Regnard.)

— Par extens., en parlant des choses. La mode et la littérature sont deux protées. Le libre esprit est, par nature, un insaisissable *protée* et il se joue des liens dont on le charge. P. Lanfrey.

Rude ou poli, laissant ou dressant ses rameaux,
Véritable *protée* entre les végétaux,
Il change incessamment, pour orner la nature,
Sa taille, sa couleur, ses fruits et sa verdure. (Del.)

— Art hermet. *Protée des philosophes.* Le mercure.

— Bot. Genre de plantes, type de la famille des protéacées, renfermant des arbustes, des arbres, ou quelquefois même de petits arbrisseaux sans tige, dont le fruit est une sorte de noix toute couverte de poils, et dont toutes les espèces sont originaires des parties australes de l'Afrique, particulièrement du Cap de Bonne-Espérance. La plus belle espèce est le protée élégant, dont les fleurs sont réunies en masse au sommet des rameaux et forment une grosse tête sur laquelle les couleurs rose, rouge, verte, et noire, se marient à des barbes longues et soyeuses. En ce sens, quelques-uns le font du féminin.

— Erpét. Genre de reptiles batraciens, famille des urodèles ou des pneumobranches, renfermant des animaux au corps cylindrique, allongé, terminé par une queue en forme de nageoire, ayant quatre pattes d'égale grandeur et sans ongles distincts. Les protées ont l'organe de la vision peu développé et presque entièrement caché par la peau; la seule espèce de ce genre qui soit bien connue est l'*anguillard*, reptile long d'un pied environ et gros comme le doigt, qu'on trouve dans la Carniole, en Autriche.

— Infus. Syn. d'AMIBE.

PROTÉE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au protée. ‖ **PROTÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre protée.

PROTÉEN, ENNE. adj. Celui, celle qui change de forme comme Protée.

PROTÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Protéger. S'empl. adjectiv. Qui reçoit protection. Le meilleur gouvernement est celui où toutes les conditions sont également *protégées* par les lois. (Volt.) *Protégée*, nourrie par l'homme, la femme le nourrit d'amour. (Michelet.)

— Abrité, défendu. Une rade protégée par une ceinture de montagnes. Une ville protégée par plusieurs forts. L'Abyssinie, *protégée* par la mer, ne fut point atteinte par l'islamisme. (E. Renan.)

— *Protégé de.* Pour être *protégé* des grands, il faut servir leur ambition et leurs plaisirs. (B. de Saint-Pierre.)

— *Protégé par.* Les vieillards ne sont pas *protégés* par leur âge. (Delille.) O pouvoir de la vertu, je me sens *protégée* par ce tombeau! (B. de St-P.) *Protégées* par le feu de cette redoutable artillerie, dont l'œil de Napoléon semble conduire chaque boulet, diriger chaque mitraille, les gardes nationales bretonnes s'emparent à la baïonnette du faubourg de Melun. (A. Dumas.)

— Économ. polit. Se dit des industries et du commerce que des tarifs protecteurs défendent contre la concurrence étrangère. Il s'est fait dans les industries *protégées* des fortunes scandaleuses, la contrebande aidant. (Toussenel.)

— **PROTÉGÉ, ÉE.** s. Celui, celle qui reçoit la protection de quelqu'un. Je vous présente mon protégé. Je vous recommande ma protégée. Cet homme est un des *protégés* du ministre. (Acad.) Le protecteur à bas, adieu le *protégé*! (C. d'Harleville.) Tout en parlant, M. le recteur écrivait au principal du collège de Sarlande pour lui présenter son *protégé*. (A. Daudet.) On veus accusait d'être les *protégés* de l'empire, vous en devenez les plagiaires. (Gambetta.)

* **PROTÉGER.** v. a. Ire conj. (ét. lat., *pro*, devant; *tegere*, couvrir). L'é se change en è devant une syllabe muette, excepte au futur et au conditionnel. *Je protège. Je protégerai. Je protégerais.* On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous protégeons. Je protégeais. Protégeant*, etc. Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose. Protéger les gens de bien. Protéger les faibles, les opprimés. Protéger la veuve et l'orphelin. Protéger la bonne cause. Protéger l'innocence. La vertu me *protège* et doit m'obtenir grâce. De Belloy.) Je me fais gloire de *protéger* ceux qu'il opprime. (Anquetil.) Les vieillards l'aimaient et l'avaient *protégé* contre les guerriers. (Chateaubr.) Les protecteurs n'aiment pas à *protéger* deux fois la même personne. (St-Marc Girard.) Ils *protégeaient* la vieille grand'maman qui, dans leur pensée, n'aurait pu se passer d'eux. (G. Droz.)

Protégeant la veuve et la pupille,
C'est là qu'à l'honorable on peut joindre l'utile;
Sur la gloire et le gain établir sa maison;
Et ne devoir qu'à soi sa fortune et son nom. (Piron.)

— Prêter appui à. Protéger la religion. Protéger les autels. Protéger les arts, le commerce, l'agriculture, l'industrie, les sciences, les lettres, etc. Je dédiai ma pièce à M. Duclos, qui l'avait *protégée*. (J.-J. Rousseau.) La liberté de la presse *protége* toutes les autres libertés. (Chateaubr.) Ce qui fait que la liberté, en France, n'acquiert pas de force, c'est que le sentiment de la solidarité ne la *protège* pas. (É. de Girard.)

— Prendre soin des intérêts, de la fortune d'une personne. Il (cet acteur) est assez mauvais pour que je le *protége*. (C. Delavigne.)

— Entretenir une femme. Votre monstre d'homme *protége* Jenny. (H. de Balzac.)

— Garantir, mettre à l'abri d'une incommodité, d'un danger, etc. Un mur qui protège contre le froid. Une citadelle protégeant la ville.

Ce nouvel espalier, par vos mains enhardi,
S'élève et se prolonge aux rayons du midi,
Et cache, loin des vents qui jamais ne l'assiégent,
Le coup d'œil importun des murs qui le *protégent*.
(De Fontanes.)

Là, d'épais alisiers, penchés sur l'onde pure,
Protégeaient sa pudeur d'un abri de verdure.
(De Guerle.)

— *Protéger contre.* Il y a des hommes qui ont *protégé* Dieu contre d'autres hommes qu'ils ont brûlés pour les forcer de croire. (A. Karr.)

— *Protéger de.* Protéger quelqu'un de son crédit. Ces arbres nous protégent de leur ombrage.

— *Protéger par.* Le despote *protège* les belles-lettres, les beaux-arts par vanité : il les persécute, les avilit par orgueil. (Boiste.)

— Absol. Familier avec les supérieurs, important avec ses inférieurs, il tutoie, il *protége*, il méprise. (Desmahis.)

— **SE PROTÉGER.** v. pron. Être protégé. Le vice ne doit jamais se protéger.

— Se donner protection à soi-même. L'homme vertueux se protége lui-même.

— Se prêter appui mutuellement. De vrais amis se protégent efficacement contre les coups du sort.

PROTÉIDE. adj. 2 g. (ét. gr., πρωτεύς, protée; εἶδος, aspect). Erpét. Qui ressemble à un protée. ‖ **PROTEIDES.** s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles nus, qui a pour type le genre protée.

PROTÉIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *proteus*, protée; *forma*, forme. Didact. Qui change à chaque instant de forme. Ce qui périt, ce qui est éphémère, transitoire, *protéiforme*, n'a d'existence que relativement à la matière qui le constitue momentanément. (Virey.)

PROTÉINE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier). Chim. Produit résultant de l'action de la potasse sur les albuminoïdes.

PROTÉINÉ. s. m. (ét. gr., πρωτεύω, j'allonge). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des protéiniens, établi pour quatre espèces que l'on trouve en Europe.

PROTÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de PROTÉACÉE. ‖ **PROTÉINÉES.** s. f. pl. Tribu des protéacées, qui a pour type le genre protée.

PROTÉINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui a rapport au genre protéine. ‖ **PROTEINIENS.** s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères ou trimères, famille des brachélytres, ayant pour type le genre proteine.

PROTÉIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à Protée; qui ressemble à Protée.

— Qui change souvent de forme.

— Chim. Syn. d'ALBUMINOÏDE.

— Géol. *Terrains protéiques.* Groupe de terrains, appelés aussi *marno-sableux marins*, qui sont produits par la mer, mais qui il n'est pas toujours aisé de reconnaître.

PROTÉISME. s. m. (de *Protée*, n. myth.). Disposition à changer souvent de forme.

PROTÉLE. s. m. (ét. gr., πρό, avant; τέλειος, complet). Zool. Genre de mammifères carnassiers, famille des digitigrades, établi pour un animal nocturne de la taille du chacal, ressemblant aux civettes par la forme de la tête, aux hyènes par le mode de coloration de son pelage, et qui habite l'Afrique.

PROTÉLÉE. s. f. Bot. Syn. de JUSQUIAME.

PROTÉLIES. s. f. pl. (étym. gr., πρωτέλεια, même signif.; de πρωτελέω, j'initie). Antiq. gr. Sacrifice qu'on offrait à Diane, à Junon Pronuba, à Vénus et aux Grâces avant la célébration du mariage. Chez les Athéniens, on offrait le sacrifice à Minerve, et la jeune vierge lui consacrait sa chevelure.

PRO TEMPORE (pr. *pro tin-po-ré*). Locution latine signifiant selon les circonstances. Agissez pro tempore.

PROTÉNOME. s. m. (ét. gr., πρωτεύω, j'étends; ὦμος, épaule). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, division des brachyrhinides, établi pour une seule espèce qui vit dans la Mongolie.

PROTÉOCÉPHALE. adj. 2 g. Zool. Syn. de PROTÉOCEPHALE.

PROTÉOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πρωτεύς, protée; κεφαλή, tête). Zoolog. Dont la tête molle change souvent de forme. ‖ **PROTEOCÉPHALÉS.** s. m. pl. Famille de l'ordre des entozoaires proboscidés.

PROTÉOCORDYLE. s. m. (ét. gr., πρωτεύς, protée; κορδύλη, massue). Erpét. Syn. de PROTONOPSIS.

PROTÉOÏDE. adj. 2 g. Syn. de PROTÉACÉ et PROTÉIFORME.

PROTÉOSAURE. s. m. (pr. *pro-té-o-zore*; ét. gr., πρωτεύς, protée; σαῦρος, lézard). Erpét. Syn. d'ICHTYOSAURE.

PROTÉRANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., πρότερος, le premier; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent les premières, c'est-à-dire avant les feuilles. On dit aussi *protéranthé*.

PROTÉRIE. s. f. Imprim. Emploi de prote. ‖ Cabinet ou le prote travaille.

PROTÉROPS. s. m. (ét. gr., πρότερος, le premier; ὤψ, œil). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des braconides, tribu des ichneumoniens, établi pour une espèce dont le type habite la Belgique.

PROTERVIE. s. f. (du lat. *proterva*, même signif.). S'est dit pour Insolence, impudence.

PROTÉSILAS. s. m. (de *Protésilas*, n. pr.). Entom. Genre de papillons.

PROTÉSILAS. Temps hér. Fils d'Iphiclus, quitta Philace (Thessalie), pour se rendre au siège de Troie. Il débarqua le premier et fut tué par Hector.

PROTÉSILÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux que les Grecs, revenus du siège de Troie, instituèrent à Phylacé, en l'honneur de Protésilas.

PROTESTABLE. adj. 2 g. Qui peut être protesté. Tout effet est protestable vingt-quatre heures après son échéance.

PROTESTANT, part. prés. du v. Protester. Qui proteste.

***PROTESTANT, ANTE**, s. (rad. *protester*). Nom donné aux partisans de toutes les sectes religieuses qui se sont séparées de l'Église catholique depuis le commencement du XVI^e^ siècle. Il ne s'appliqua d'abord qu'aux seuls luthériens, à cause de la protestation lancée par eux contre la décision de la diète de Spire, qui leur interdisait toute propagation de leurs doctrines en Allemagne, 1529. Tout *protestant* fut pape, une Bible à la main. (Boil.) A chacun le droit d'obéir à sa conscience, de changer sa foi, de constituer son Église, voilà ce que réclamèrent les *protestants*. (Éd. Laboulaye.)

— D'une façon générale. Celui qui proteste. M. de Mesmay était du nombre des nobles que le tiers état appelait *protestants*, c'est-à-dire qu'il avait protesté contre la double représentation. (L. Blanc.) La jeunesse actuelle est d'une irrévérence sans nom; c'est une génération d'indépendants, de *protestants*. (G. Droz.)

— PROTESTANT, s. m. S'est dit pour Celui qui fait sa cour à une femme ou qui lui fait continuellement des protestations d'amour.

Je viens donc vous jurer que vous avez en moi
Un *protestant* tout prêt à vous donner sa loi.
(DESTOUCHES.)

Le *protestant* de madame Clitie
N'eut du crédit qu'autant qu'il eut du fonds.
(LA FONTAINE.)

— PROTESTANT, ANTE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la foi protestante. Le culte protestant. Les États protestants. Les pasteurs protestants. La doctrine, l'Église, la religion protestante. C'est une ville *protestante*. (Acad.) Le dogme *protestant*, tout entier à la notion du rationalisme et l'idée d'une révélation surnaturelle, n'est plus le calvinisme, et n'est pas encore une philosophie mélangée de symboles poétiques pour le culte; il est d'autant plus urgent que le protestantisme aboutisse à une solution rationnelle, que le vague de la croyance entraîne nécessairement vers un abject matérialisme, et que l'anarchie des esprits engendre le désordre des cœurs. (Ch. Coquerel.) Si la France eût été capable de se créer un mouvement religieux qui lui fût propre, elle serait devenue *protestante*. (E. Renan.)

PROTESTANTISER, v. a. I^re^ conj. Rendre protestant. L'Angleterre, dans son égoïsme envahisseur, voudrait *protestantiser* l'univers entier. (É. de Girard.)

***PROTESTANTISME**, s. m. (rad. *protestant*). Hist. relig. Nom donné d'abord à la doctrine de Luther, puis à celle de Calvin, et sous lequel on comprend aujourd'hui l'ensemble des doctrines de la réforme. Sous le rapport de la doctrine, les Églises réformées de France suivent encore officiellement la confession de Calvin et la discipline ancienne, adoptées par les synodes nationaux, et notamment par ceux de La Rochelle en 1571; mais ce n'est plus le calvinisme rigoureux et intolérant avec ses formulaires scolastiques, c'est le rationalisme évangélique, ou, comme disent les protestants, la religion de l'Évangile pur interprété par la libre raison de chacun. Le calvinisme primitif a pris le nom générique de *méthodisme*. Le *protestantisme*, qui ne sacrifie point à l'imagination, et qui est lui-même nouveau, n'a point élevé ces tours et ces dômes dont l'antique religion catholique a couronné l'Europe. (Chateaubriand.) Le *protestantisme* aujourd'hui forme avec la science les deux organes moteurs et comme le double cœur de la vie européenne. (H. Taine.)

— Ensemble des protestants. Le *protestantisme* français était l'élite de l'Europe sous tous les rapports. (Mich. Chevalier.)

PROTESTATEUR, s. m. Celui qui proteste. Tout protestateur est mécontent de la chose contre laquelle il proteste.

— Hist. angl. Nom donné à ceux qui, en 1651, protestèrent contre les décisions du parlement.

***PROTESTATION**, s. f. (pr. *pro-tè-sta-cion*; rad. *protester*). Témoignage public, déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté. Il fit une *protestation* de sa fidélité au service du roi. (Acad.) Je sais que la *protestation* gratuite paraît la suspecte à certaines personnes. (X. de Maistre.)

— Promesse, assurance positive. Protestation d'amour, d'amitié, de fidélité, d'attachement, de dévouement. Faire des protestations, mille protestations.

Et je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands traiteurs de *protestations*. (MOL.)

— Action de déclarer qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut pas l'empêcher, qu'on tient un acte pour nul, qu'on lui refuse son assentiment, qu'on entend se pourvoir contre. Faire sa *protestation* par-devant notaire. (Acad.) Faire sa *protestation* contre une résolution, contre un arrêt, contre un acte. (Id.)

— Fig. Il y a, même dans le silence des victimes, une *protestation* tacite qu'enregistre l'histoire. (M^me^ L. Colet.)

— Écrit qui contient la protestation. Déposer sa protestation. Faire légaliser, faire enregistrer une protestation. Les protestations qui se font contre un acte, contre un jugement, par celui à qui il est signifié, sont conservatoires des droits de la personne qui proteste; le défaut de protestations, au contraire, peut rendre non recevable à attaquer cet acte, ce jugement. En cas de perte d'une lettre de change par celui qui en est porteur, un acte de protestation de sa part, notifié aux tireurs et endosseurs, dans les formes et délais prescrits pour la notification du protêt, conserve au porteur tous ses droits.

— Hist. relig. Acte par lequel les principaux partisans de la doctrine de Luther protestèrent, en 1529, contre un décret de la diète de Spire, rendu par l'empereur et les princes catholiques. Cette protestation en appelait à un futur concile.

PROTESTATOIRE, adj. 2 g. Qui a le caractère, qui est fait en vue d'une protestation. Demander communication des pièces protestatoires.

PROTESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Protester. S'emploie adjectiv. Serments mille fois protestés.

— Comm. Dont on a fait le protêt. Billet protesté. Lettre de change protestée. Car il savait bien qu'un premier billet *protesté* tout serait découvert, et que le martyre de son frère commencerait ce jour-là. (A. Dumas.)

— Dans ce sens, se dit quelquefois en parlant des personnes. Ce négociant est mal dans ses affaires, il a été déjà protesté plusieurs fois.

***PROTESTER**, v. a. I^re^ conj. (ét. lat., *pro*, devant; *testari*, témoigner). Promettre, assurer positivement. Je vous le *proteste*, sur mon honneur. (Acad.)

Fuyez ces vagabonds dont l'amour trop fertile
Ne vous *proteste* rien qu'il ne *proteste* à mille.
(CORNEILLE.)

— *Protester de*, avec l'infinitif. Il lui *protesta* de ne l'abandonner jamais. (Acad.) Je vous *proteste* de ne prétendre rien à tous vos biens pourvu que vous me laissiez celui que j'ai. (Molière.)

— *Protester que*. Je vous proteste que je vous servirai avec dévouement en toutes rencontres. J'avais beau demander grâce les larmes aux yeux, et *protester* que je me repentais de ce que j'avais fait, on ne me pardonnait rien. (Le Sage.) Faut-il *protester* que ce n'était pas de l'amour que j'avais pour vous? (J.-J. Rouss.)

— Banq. et Comm. Faire un protêt. Protester, faire protester un billet à ordre, une traite, une lettre de change. || Se dit quelquefois des personnes. On a protesté plusieurs fois ce négociant.

— PROTESTER, v. n. Faire une déclaration solennelle ou juridique. Protester contre une résolution, contre une délibération, contre une élection, contre une arrestation, contre une mesure arbitraire, etc. Le matérialiste *proteste* contre ce qu'il dira sur le lit de la mort; mourant, il *protestera* contre ce qu'il a dit. (Boiste.) Il vient une heure où *protester* ne suffit plus; après la philosophie, il faut l'action. (V. Hugo.)

J'aurai beau *protester*; mon dire et mes raisons
Iront aux Petites-Maisons. (LA FONTAINE.)

— Fig. Tout au monde *proteste* contre l'égalité. (Ch. Bailly.)

— Jurispr. *Protester de violence*. Déclarer que c'est par violence, par force, que l'on condescend à quelque chose. || *Protester de nullité et d'incompétence*. Déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle, un juge comme incompétent.

— SE PROTESTER, v. pron. Se faire des protestations. Se promettre positivement. Ces deux amis se protestèrent qu'ils s'aimeraient toujours.

***PROTÊT**, s. m. (pr. *pro-tè*; rad. *protester*). Banq. et Comm. Acte par lequel celui qui est porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. Le refus d'accepter est constaté par un *protêt faute d'acceptation*, le refus de payer, par un *protêt faute de payement*. Faire un protêt. Faire signifier un protêt. Les protêts doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou par un huissier et deux témoins. Un décret du 23 mars 1848 dispense de la présence des témoins. Le code de commerce en règle les formalités et les effets. Nul acte de la part du porteur de la lettre de change ne peut suppléer le protêt, hors le cas où elle a été perdue, cas auquel il peut s'en faire payer par une seconde, une troisième, une quatrième, etc.

L'huissier a bien le droit d'écrire son *protêt*
Dans un hideux patois que l'univers remue.
(TH. DE BANVILLE.)

PROTET (Auguste-Léopold), Marin français, 1808-1862, élève de l'École de marine d'Angoulême, était capitaine de frégate en 1846. Contre-amiral en 1861, il se joignit à l'amiral anglais Hope pour combattre l'insurrection des Taepings. Il fut tué au combat de Na-Kio.

PROTÉVANGILE ou **PROTÉVANGÉLION**, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; εὐαγγέλιον, évangile). Philol. sacr. Nom donné à un livre faussement attribué à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, et où il est parlé de la naissance de la sainte Vierge et de Jésus-Christ. Nom donné à un évangile supposé ou n'existant plus, qui aurait servi de base à ceux dits *synoptiques*. || Nom par lequel on désigne la première promesse d'un rédempteur contenue dans les livres saints qui précèdent l'Évangile.

PROTHALLIUM, s. m. pr. *pro-tal-li-omm*; ét. gr., πρό, avant; θαλλός, rameau. Bot. Syn. de PROEMBRYON. On dit aussi *prothalle*.

PROTHÉITE, s. f. Minér. Variété de pyroxène trouvée à Zillerthal (Tyrol).

***PROTHÈSE**, s. f. (ét. gr., πρό, au lieu de; τίθημι, je place). Chir. Branche de la thérapeutique qui a pour but de remplacer par une préparation artificielle une partie quelconque du corps qui a été enlevée en tout ou en partie, ou de cacher une difformité. Pourvoir un opérateur au palais, placer une jambe de bois, un œil artificiel, etc., c'est faire une prothèse. On dit aussi *prosthèse*. || *Prothèse dentaire*. Art qui a pour objet les soins intérieurs de la bouche et particulièrement le remplacement des dents.

Liturg. gr. *Autel de la prothèse*. Petit autel sur lequel les Grecs préparent tout ce qui est nécessaire pour la messe, le pain, le vin, les vases, etc., et qu'ils portent ensuite en procession et avec beaucoup de respect sur l'autel principal ou l'on doit célébrer.

PROTHÉTIQUE, adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la prothèse. Moyens prothétiques.

— *Appareils prothétiques*. Appareils artificiels destinés à remplacer les parties manquantes. Une jambe de bois est un appareil prothétique.

PROTHORAX, s. m. (ét. gr., πρό, en avant; θώραξ, poitrine). Entom. Premier segment du thorax des insectes hexapodes. Le prothorax demeure toujours attaché à la première paire de pattes, mais les ailes ne s'y insèrent jamais.

PROTHYMATE, s. m. (ét. gr., πρό, avant; θύμα, sacrifice. Antiq. gr. Sorte de gâteau qu'on offrait à Esculape avant de commencer les sacrifices.

PROTHYME, s. f. (ét. gr., πρόθυμος, ardent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cucindelètes, établi pour une espèce de Java.

PROTHYRUM, s. m. (pr. *pro-ti-romm*; ét. gr., πρό, avant; θύρα, porte). Archit. anc. Vestibule d'une maison grecque. On dit aussi *prothyron*.

PROTI, Géogr. V. PRINCES (Iles des).

PROTIDE, s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de la potasse sur la protéine.

PROTIODURE, s. m. Chim. V. PROTOIODURE.

PROTION, s. m. Bot. Genre de térébinthacées burséracées, établi pour des arbres de Java.

PROTIQUE, a-tik. Chim. Se dit d'un acide extrait de la chair du gardon.

PROTISTE, adj. et s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier). Hist. nat. Se dit des êtres constituant le premier embranchement des psychodiaires, qui est l'intermédiaire entre le règne végétal et le règne animal.

***PROTO** (du gr. πρῶτος, premier). Préfixe qui entre en composition avec plusieurs mots, tels que : *proto*martyr, *proto*pape, *proto*type, etc.

PROTO, s. m. Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des nais.

— Crust. Genre de crustacés rapporté aux leptomères.

— Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, établi pour une espèce fossile des environs de Bordeaux et de Turin et pour des espèces actuelles, voisines des turritelles.

PROTOBLASTE, s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier; βλάστη, bourgeon). Hist. nat. Nom donné à toute cellule végétale ou animale constituant l'élément primitif du germe.

PROTOBROMURE, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *bromure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le brome.

***PROTOCANONIQUE**, adj. 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; κανών, règle). Théol. Se dit des livres sacrés reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons.

PROTOCARBONÉ, ÉE, adj. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *carbone*). Chim. Qui est combiné avec la première proportion de carbone. Il se dit du gaz hydrogène quand il contient la première des proportions de carbone qu'il peut absorber.

***PROTOCARBURE**, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *carbure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone. || *Protocarbure d'hydrogène*. Hydrogène carboné dont l'inflammation cause le feu grisou.

PROTOCARBURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est à l'état de protocarbure. Gaz hydrogène protocarburé.

PROTOCATÉCHIQUE, adj. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *catéchique*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de la potasse avec l'acide pipérique, la catéchine, etc. Se dit d'une alcaloïde obtenue par la décomposition par l'eau du pipéronal combiné avec de l'acide chlorhydrique.

PROTOCÉRIE, s. f. étym. gr., πρωτοκέρεια, primicier. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces de Java et de l'île Saint-Jean, près de Madagascar.

***PROTOCHLORURE**, s. m. (pr. *pro-to-klo-rure*; ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *chlorure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore.

PROTOCHLORURÉ, ÉE, adj. (pr. *pro-to-klo-ru-ré*). Chim. Qui est à l'état de protochlorure.

PROTOCOCCUS, s. m. Bot. Syn. de PROTOCOQUE.

***PROTOCOLE**, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; κόλλον, parchemin). Prat. Formulaire pour dresser des actes publics. Le *protocole* des notaires, des greffiers, des huissiers. (Acad.) || Nom qu'on donnait autrefois aux brouillons et aux minutes des notaires.

— Formulaire indiquant la manière d'écrire à une personne.

Fig. Malheur à l'homme de génie qui foule aux pieds le *protocole* et ses formules! (Diderot.)

— Fam. Formulaire, résumé.

Je voudrais pouvoir être avec vous but à but;
Car à vous qui des vertus êtes le *protocole*. (REGNARD.)

— Fam. Préambule.

— Anc. jurispr. D. on dit que le roi percevait sur le prix de la vente des registres des notaires décédés, qui avait lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Antiq. rom. Nom de certains nomenclateurs qui savaient le nom de tous les citoyens, et qui le soufflaient à leurs maîtres, afin que ceux-ci pussent saluer nominativement et convenablement chacun de ceux qu'ils abordaient.

— Diplom. Procès-verbal d'une conférence diplomatique. Les *protocoles* ne sont pas en général destinés à la publicité nécessaire pour l'ordre intérieur des nations; ils retracent aux parties la marche de la discussion, les points désormais constants; offrent le résumé des opinions, et préparent un traité définitif, après lequel ils vont se perdre dans les archives. Quelquefois cependant les *protocoles* changent de rôle : ils cessent d'être des actes de procédure, sont détachés des registres et paraissent avec les noms des plénipotentiaires comme arrêtés souverains des congrès. Ce dernier parti est à lopte quand une mesure prompte est réclamée, quand des faits étrangers viennent traverser les voies diplomatiques et compromettre les négociations. Ainsi quand un des États dont on règle les intérêts vient à rompre avec les moyens pacifiques et en appelle aux armes, le congrès assemblé prend les mesures propres à rétablir son autorité, et déclare ces mesures par la promulgation d'un *protocole*. (A. Dienz.) Mais dût la foudre de nos vaisseaux gronder comme prélude à une série de *protocoles* orientaux, encore faut-il savoir où mettre le cap et frapper. (Barrault.) || Formulaire contenant la manière dont les rois, les princes, les chefs d'administration, traitent dans leurs lettres ceux à qui ils écrivent.

— Dr. rom. Nom que l'on donnait à la marque écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics. La novelle XLIV de Justinien défend d'ôter et de couper le protocole des chartes, qui faisait connaître l'année où le parchemin avait été fait, et le nom de l'officier qui l'avait délivré.

— Jurispr. Partie du rapport d'un médecin légiste qui contient les indications de lieu, de temps et de noms. || *Protocole des actes*. Style communément adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux.

— Au commencement du XVIII^e^ siècle on a écrit *protocolle*, et il s'est dit, par extension du sens qu'il avait dans l'antiquité romaine, pour Souffleur, inspirateur. Ses *protocolles* étaient à ses pieds, qui lui fournissaient des vers à mesure qu'il en demandait. (Malherbe.)

PROTOCOQUE, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; κόκκος, graine). Bot. Genre de palmellées, établi pour une cinquantaine d'espèces qu'on trouve sur la terre, les rochers ou la neige, dans les lieux humides ou inondés.

PROTOCTISTES, s. m. pl. (ét. gr., πρωτόκτιστος; de πρῶτος, premier; et κτίζω, je crée). Hist. relig. Hérétiques origénistes qui soutenaient que les âmes avaient été créées avant les corps.

PROTOCYANURE, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *cyanure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

PROTODORIQUE, adj. (étym. gr., πρῶτος, premier; fr. *dorique*). Archit. Se dit parfois d'un ordre d'architecture dans lequel on remarque la colonne polygonique des Égyptiens.

PROTŒCIE, s. f. pr. *pro-tè-ci*; et gr., πρῶτος, premier; οἶκος, habitation). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour trente-quatre espèces des Indes orientales et du Sénégal.

PROTOENOTHIONIQUE, adj. m. (pron. *pro-to-no-ti-o-nike*; et. gr., πρῶτος, premier; οἶνος, vin; θεῖον, soufre). Chim. Syn. de SULFOVINIQUE.

PROTOFLUORURE, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *fluorure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

PROTOGALE, s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; γάλα, lait. Médec. Premier lait que fournit le sein d'une femme nouvellement accouchée. On dit aussi *protogala*.

PROTOGÈNE, adj. 2 g. (étym. gr., πρῶτος, premier; γένω, je produis. Qui est de première formation; qui a été produit avant toute autre chose.

— PROTOGÈNES, s. m. pl. Hist. nat. Classe du règne animal, comprenant les infusoires et les polypes mous.

PROTOGÈNE, Peintre grec, né à Cannus (Carie), vers 361 av. J.-C., résida presque toujours à Rhodes. Protogène travaillait très lon-

tement ; Demetrius Poliorcète, pendant le siège de Rhodes, ordonna d'épargner le quartier où était son atelier. Il mourut vers 300.

— PROTOGÈNE. Favori de Caligula, célèbre par son extravagance et sa cruauté ; il avait la garde des deux registres de proscription, que cet empereur nommait l'un *le poignard*, et l'autre *l'épée*. Il fut envoyé au supplice par l'empereur Claude.

PROTOGÉNIE. Astron. La 117e planète télescopique, découverte le 10 juillet 1875 par M. Schulhof.

PROTOGYNE. s. f. (étym. gr., πρῶτος, premier; γυνή, femelle). Miner. Genre de roches ne différant du granit que parce que le talc y remplace le mica. La protogyne est remarquable par sa solidité et sa grande ténacité ; elle joue un rôle important dans les Alpes, où elle constitue le massif du mont Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au mont Rose. On écrit aussi *protogyne*. Les rochers que le mont Blanc a mis ainsi hors de son sein sont assez reconnaître, étant généralement d'une matière rare ailleurs, ce grand gris, à points verdâtres, qu'on appelle *protogine*. (Michelet.)

PROTOGYNIQUE. adj. 2 g. Miner. Qui contient de la protogyne, qui est de la nature de la protogyne. Porphyre protogynique.

PROTOHISTORIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *historique*). Qui appartient aux premiers temps embrassés par l'histoire.

PROTOHYDRIODURE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; ὕδωρ, eau; fr. *iodure*). Chim. Premier degré de combinaison de l'iodure d'hydrogène avec un corps simple.

PROTOÏODURE. s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier; fr. *iodure*). Chim. Premier degré de combinaison de l'iode avec un corps simple.

PROTOLÉCYTHE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; λέκυθος, jaune d'œuf). Physiol. Nom donné aux éléments cellulaires du jaune d'œuf.

PROTOMACRE. s. m. Entom. Synon. d'EUCHEIRE.

PROTOMANTE. s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier; μάντις, devin). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Cap.

PROTOMARTYR. s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier; μάρτυς, témoin). Hist. eccles. Nom qu'on donne quelquefois à saint Etienne, regardé comme le plus ancien des martyrs.

PROTOMÉDECIN. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; fr. *médecin*). Hist. Premier médecin d'un roi, d'un prince, d'une ville.

PROTOMÉDÉE. s. f. Acal. Syn. d'HIPPOPODE.

PROTOMÉDICAT. s. m. (pron. *pro-to-mé-di-ka*). Hist. Charge de protomédecin.

PROTOMOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πρότομος, buste; θήκη, boîte). Collection de bustes réunis dans une même salle.

PROTOMYCE. adj. 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons de la structure la plus simple. || PROTOMYCES. s. m. pl. Classe de végétaux mycétoïdes, comprenant des champignons que l'on appelle primitifs, à cause de la simplicité de leur structure.

PROTONÈME. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; νῆμα, filament). Bot. Organe filamenteux qui, dans les mousses, sort des spores. On dit aussi *protonemum*.

PROTONIE. s. f. Crust. Genre de crustacés encore mal déterminé.

— Moll. Syn. de PRODUCTE.

PROTONIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πρό, avant; fr. *tonique*). Gramm. Qui est avant la syllabe tonique accentuée.

— Substantiv. La protonique.

PROTONOPSIS. s. m. (pr. *pro-to-no-pcsis*; étym. gr., πρότονον, corde; ὄψις, aspect). Erpet. Grand batracien urodèle trouvé à l'état fossile à Œningen, et que quelques naturalistes ont pris pour un homme fossile.

* **PROTONOTAIRE**. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; lat. *notarius*, notaire). Hist. rom. Premier notaire des empereurs romains.

— Nom donné au moyen âge aux archichanceliers.

— Premier notaire des rois de France de la première race. Les secrétaires du protonotaire s'appelaient *clercs du roi* ; sous la seconde race, ils prirent le nom de *référendaires*. Suivant quelques auteurs, le chancelier portait, dans l'origine, le titre de *protonotaire* ou *grand référendaire*.

— Titre d'un des grands officiers de la maison des empereurs d'Allemagne.

— Dans la cour de Rome. Officier institué par le pape Clément Ier, à la fin du premier siècle de l'Église, pour écrire la vie des martyrs, et chargé dans la suite d'écrire toutes les délibérations et les décisions des consistoires publics. Le protonotaire est un des principaux officiers du saint-siège. Il y a un *collège des protonotaires participants*, qui forme une corporation spéciale. Les protonotaires ont le rang de prélat, ils en portent le costume et les insignes ; ils ont séance à la chapelle du pape ; une partie des droits d'expédition à la chancellerie leur est affectée ; ils expédient dans les causes majeures les actes que les notaires apostoliques expédient dans les causes ordinaires ; eux seuls rédigent les procès-verbaux d'intronisation des papes.

— Dans l'Église de France. Titre sans fonctions, que l'on obtenait facilement par un rescrit du pape, et dont la finance était tarifée à un prix peu élevé.

— Dans l'Église grecque. Officier ministériel du patriarche de Constantinople. Il fait la correspondance officielle de ce pontife, et transmet ses missives et ses ordres aux autres patriarches et aux prélats qui reconnaissent sa suprématie.

— Ornith. Fauvette de la Louisiane.

PROTONOTARIAT. s. m. (pr. *pro-no-ta-ri-a*). Hist. Charge de protonotaire.

PROTOPALE. s. m. (ét. gr., πρωτόπαλος, premier des lutteurs). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides dont l'espèce type se trouve en Australie.

PROTOPAPAS ou **PROTOPAPE**. s. m. (pr. *pro-to pa-pass* ; ét. gr., πρῶτος, premier, πάππας, père). Hist. eccles. Nom que les Grecs donnent aux premiers de leurs prêtres ; leurs prêtres mêmes se nomment *popas*. Le protopape est un grand dignitaire du clergé grec, immédiatement au-dessous du patriarche. A Messine en Sicile, et à Corfou, ce titre s'est conservé pour désigner un prélat.

PROTOPASCHITE. s. m. (pr. *pro-to-pa-skite* ; ét. gr., πρῶτος, premier ; πάσχα, pâque). Hist. relig. Nom qu'on a souvent donné aux sabbatiaires, hérétiques du Ier siècle, qui faisaient la pâque avec du pain azyme et en même temps que les Juifs, c'est-à-dire avant les chrétiens orthodoxes.

PROTOPATHIE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier; πάθος, maladie). Médec. Maladie première, celle qui n'est ni précédée ni produite par une autre. Cette expression est opposée à *deutéropathie*, et synonyme de *maladie essentielle*.

PROTOPATHIQUE. adj. 2 g. (rad. *protopathie*). Médec. Qui appartient, qui est propre à une maladie primitive ou essentielle. Symptôme protopathique. Affection protopathique. Il est oppose à *deutéropathique*.

— *Lésion protopathique*. Celle qui est la cause de plusieurs autres lésions consécutives.

PROTOPHOSPHORÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de protophosphore. Gaz hydrogène protophosphoré.

PROTOPHOSPHURE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *phosphure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le phosphore.

PROTOPHYLLE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier ; φύλλον, feuille). Botan. Feuille séminale ; première feuille d'une plante.

PROTOPHYSE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; φυσάω, je souffle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cryptocéphalides, établi pour trois espèces du midi de la France, de la Lombardie, de l'Australie et de la Perse occidentale.

PROTOPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier ; φυτόν, plante). Bot. Se dit des végétaux qu'on regarde comme les premiers-nés du règne végétal. || PROTOPHYTES. s. f. pl. Division du règne végétal renfermant les algues, que l'on regarde comme les premiers-nés du règne végétal, parce qu'elles peuvent se développer sans humus. Sous cette dénomination, d'autres auteurs comprennent les moisissures et les lichens.

PROTOPHYTOGÈNE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; φυτόν, plante ; γένος, origine). Bot. Centre du développement primitif de la vie végétale.

PROTOPINE. s. f. Chim. Alcaloïde contenu dans l'opium.

PROTOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; πίθηκος, singe). Mamm. Groupe de fossiles de l'ordre des quadrumanes.

PROTOPLASIE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier ; πλάσσω, je forme). Physiol. Se dit quelquefois pour Génération.

PROTOPLASMA. s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier ; fr. *plasma*). Physiol. Nom donné au liquide contenu dans la cavité des cellules végétales ou dans les cellules embryonnaires avant la présence du sang.

PROTOPLASMATIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui concerne le protoplasma, ou qui en est formé. On dit aussi *protoplasmique*.

PROTOPLASTE. adj. 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier ; πλάσσω, je forme). Didact. Qui a été formé d'abord.

— PROTOPLASTE. s. m. Nom qu'on donne quelquefois au premier homme.

PROTOPOPE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *pope*). Hist. eccl. Curé chez les chrétiens grecs en Russie. Le morceau mythologique que nous allons citer a été traduit du kalmouk en russe par le *protopope* ou curé de Stavropol. (Levesque.)

PROTOPRAXIE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier ; πρᾶξις, action). Dr. rom. Droit des créanciers privilégiés.

PROTORGANIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *organique*). Géol. Se dit des terrains qui renferment peu de débris de corps organisés.

PROTOROSAURE. s. m. (pron. *pra-ta-ro-zore* ; ét. gr., πρότερος, antérieur ; σαῦρος, lézard). Paléont. Genre de reptiles fossiles, trouvé dans les schistes pyriteux de la Thuringe et du Voigtland. Mot mal formé ; on devrait dire *protérosaure*.

PROTOSCLÉREUX, EUSE. adj. (ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *scléreux*). Anat. Se dit quelquefois des tissus cartilagineux.

PROTOSCOLEX. s. m. Helminth. Syn. de PROSCOLEX.

PROTOSCRINIAIRE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; lat. *scrinium*, coffret). Hist. eccles. Premier archiviste, dignitaire de la cour des papes au moyen âge.

PROTOSÉBASTE. s. m. (pr. *pro-to-cé-buste* ; ét. gr., πρῶτος, premier ; σεβαστός, vénérable). Hist. du Bas-Empire. Premier ministre de la cour de Constantinople.

PROTOSEL. s. m. (pr. *pro-to-cel* ; ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *sel*). Chim. Sel d'un protoxyde.

PROTOSELÉNIURE. s. m. (pr. *pro-to-cé-le-ni-ure* ; ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *séléniure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le sélénium.

PROTOSLAVE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *slave*). Linguist. Slave primitif. Le protoslave existait vraisemblablement dans la Thrace en même temps que l'ancien hellénique et le pélasgique.

PROTOSPATHAIRE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; σπάθη, épée). Hist. du Bas-Empire. Officier des gardes byzantines, qui portait l'épée de l'empereur.

PROTOSPHÉRIE. s. f. Bot. Syn. de CHLOROCOCCUE.

PROTOSTATE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; στάω, je me tiens). Antiq. Phalangiste grec qui était le premier homme d'une file. || Premier homme à droite de la première ligne.

PROTOSULFURE. s. m. (pron. *pro-to-cul-fure* ; ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *sulfure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le soufre.

* **PROTOSYNCELLE**. s. m. (pr. *pro-to-cein-cèle* ; ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *syncelle*). Hist. relig. Le chef des syncelles, le premier vicaire du patriarche de Constantinople. Les autres églises épiscopales avaient aussi des syncelles et un protosyncelle, mais alors il fallait ajouter à ce titre le nom spécial de l'église.

PROTOTALLE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; θαλλός, talle). Bot. Premier vestige de l'organisation des lichens. On l'appelle autrement *hypotalle* et *hypothème*.

PROTOTHRONE. s. m. (ét. gr., πρωτόθρονος ; fait de πρῶτος, premier, et θρόνος, trône). Nom donné autrefois, chez les Grecs, au premier évêque d'une province ecclésiastique ou au dignitaire qui venait immédiatement après le patriarche ou le métropolitain.

PROTOTRIGONE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; τρίγωνος, qui a trois angles). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour deux espèces de Madagascar.

* **PROTOTYPE**. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; τύπος, modèle). Didact. Original, modèle ; se dit des choses qui se moulent et se gravent. Mouler des figures sur des prototypes. Cette médaille est le prototype sur lequel on a moulé toutes les autres.

— Par extens. Les scribes et les pharisiens qui n'ont jamais été que les *prototypes* de ceux-ci (les jésuites). (Guy Patin.) Tous deux ont copié le même *prototype*. (E. Renan.)

— Fig. Modèle, exemple le plus exact. Le chien est le modèle, le véritable *prototype* de l'amitié. (Alibert.)

— Fig. et iron. Un prototype de sagesse. Un prototype d'éloquence. Dom Grillandus, le *prototype* de l'inquisition... (Voltaire.)

— Techn. Outil de fondeur qui sert à régler la force de corps d'un caractère.

— Adjectiv. Etalon prototype.

PROTOTYPÉ, ÉE. adj. (rad. *prototype*). Se dit d'un ouvrage destiné à servir aux exercices de traduction dans lequel les mots sont indiqués sous la forme qui doit permettre de les trouver dans un dictionnaire.

PROTOTYPIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à un prototype.

PROTOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la protovertèbre.

PROTOVERTÈBRE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *vertèbre*). Anat. Vertèbre primaire ou de premier ordre.

PROTOVERTÉBRIFORME. adject. 2 g. Anat. Qui a la forme d'une protovertèbre.

PROTOVESTIAIRE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; fr. *vestiaire*). Hist. du Bas-Emp. Dignitaire de la cour des empereurs d'Orient, qui était subordonné au chef du palais, et qui avait sous ses ordres les vestiaires, c'est-à-dire les préposés aux habillements de la famille impériale.

* **PROTOXYDE**. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; ὀξύς, aigu). Chim. Premier oxyde, oxyde le moins oxydé de tous ceux que peut former une substance quelconque en se combinant avec l'oxygène. Les autres oxydes prennent en proportion de la quantité de ce principe constituant, les noms de *deutoxyde, tritoxyde, peroxyde*.

PROTOXYDÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état de protoxyde. Fer protoxydé.

PROTOZEUGME. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier ; ζεῦγμα, jonction). Litter. Nom donné à la figure de rhétorique appelée *zeugme*, quand les mots sous-entendus par cette figure ont été exprimés au commencement de la phrase.

PROTOZOAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier ; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux dont la conformation est la plus simple, et qu'on regarde comme les premiers de tous. || PROTOZOAIRES. s. m. pl. Classe ou division du règne animal, comprenant des animaux que la simplicité de leur conformation peut faire considérer comme la première ébauche de l'animalité.

PROTOZOÏDE. s. m. (étym. gr., πρῶτος, premier ; ζῶον, animal). Zool. Nom que quelques naturalistes donnent aux spermatozoïdes.

PROTRACTEUR, TRICE. adj. Qui opère la protraction. Muscle protracteur de la langue.

PROTRACTION. s. f. (pr. *pro-trak-cion* ; ét. gr., πρό, avant ; fr. *traction*). Traction en avant, action de tirer en avant.

PROTREPTIQUE. s. m. (ét. gr., προτρεπτικός, propre à exciter). Philol. Recueil d'exhortations, d'avis.

PROTRUS, USE. adj. (ét. lat., *protrusus*, poussé en avant). Didact. Se dit d'un organe qu'une cause morbide a poussé en avant d'un autre. Embryon protrus. Nymphes protruses.

— Anat. Se dit d'un organe qui paraît avoir été poussé en avant d'un autre.

PROTRUSION. s. f. Didact. État d'un organe protrus.

PROTRYGÉES. s. f. pl. (ét. gr., πρό, avant ; τρυγάω, je vendange). Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait avant les vendanges, en l'honneur de Bacchus et de Neptune.

PROTRYGÈTE. s. m. (ét. gr., πρό, avant ; τρυγάω, je vendange). Astron. Nom d'une étoile qui est à la droite de la constellation de la Vierge. On l'appelle aussi *le Vendangeur*.

* **PROTUBÉRANCE**. s. f. (ét. lat., *pro*, en avant ; *tuber*, bosse). Éminence ou saillie. Pour l'incrédule, les montagnes sont des *protubérances* de pierres. (Chateaubriand.)

— Anat. Nom donné aux saillies que l'on observe à la surface des os du crâne. Protubérances occipitale, interne et externe. || *Protubérance cérébrale*. Cette dénomination a été employée tantôt comme synonyme de *moelle allongée*, tantôt comme désignant une portion seulement de la moelle allongée. La protubérance cérébrale est la portion la moins volumineuse de l'organe encéphalique ; elle est placée à la base du cerveau, entre celui-ci et le cervelet : de là son nom de *mésocéphale*. On lui donne encore le nom de *protubérance annulaire*, parce qu'elle forme autour des pédoncules cérébraux une portion d'anneau ; ou celui de *pont de Varole*, parce que Varoli, anatomiste italien, l'a comparée à un pont sous lequel quatre bras de rivière viendraient se réunir. || Dans le système phrénologique de Gall, Nom donné aux légères saillies d'après lesquelles on peut juger des qualités ou des défauts d'une personne.

— Astron. Saillie gazeuse et enflammée que l'on remarque, particulièrement pendant les éclipses, autour du disque du soleil.

* **PROTUBÉRANT, ANTE**. adj. Qui forme une protubérance. Sur le front *protubérant* de Moïse saillent ces cornes qui ornaient aussi Bacchus. (Th. Gautier.)

PROTUBÉRANTIEL, ELLE. adj. (pr. *pro-tu-bé-ran-ci-el*). Qui est en forme de protubérance.

— Astron. Se dit des protubérances solaires et des raies produites, dans le spectroscope, par ces protubérances lors d'une éclipse.

PROTULE. s. f. Annél. Genre de serpules, établi pour une grosse espèce de la Méditerranée.

* **PROTUTEUR**. s. m. (ét. lat., *pro*, pour ; fr. *tuteur*). Jurisp. Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, gère les affaires d'un mineur. Celui qui épouse une tutrice devient protuteur.

— Celui qui est nommé pour gérer les biens qu'un mineur domicilié en France possède dans les colonies.

PROTYPE. s. m. Archit. Syn. d'ANTÉFIXE.

PROTYPOGRAPHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πρό, avant ; τυπογραφία, typographie). Philol. Qui est antérieur à l'invention de l'imprimerie.

— Qui ne renferme que des monuments antérieurs à l'invention de l'imprimerie, c'est-à-dire des manuscrits anciens. Collection de manuscrits protypographiques. Bibliothèque protypographique.

* **PROU**, adv. (du lat. *probe*, bien). Assez, beaucoup. Peu ou prou. Il est vieux et familier. Il y a peu de Romains de la classe moyenne qui ne soient peu ou *prou* domestiques. (Ed. About.)

> *Prou* de pardons il avait rapporté,
> De vertus peu. (LA FONTAINE.)

— *Ni peu ni prou*. Pas du tout.

> L'un jura foi de roi, l'autre foi de bihou,
> Qu'ils ne se goberaient leurs petits peu ni *prou*
> (LA FONTAINE.)

— S'est employé substantiv. dans le sens de Profit. Bon *prou* vous fasse. (La Font.)

PROUDHON (J.-B.-Victor). Jurisconsulte, né à Chanans (Doubs), 1758-1838, fit un cours

de législation à Besançon, et, à partir de 1805, à la faculté de droit de Dijon. On cite de lui : *Cours de législation et de jurisprudence françaises sur l'état des personnes ; Cours de droit français sur l'état des personnes ; Traité des droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie.*

— PROUDHON (Pierre-Joseph). Publiciste et économiste, né à Besançon, 1809-1865, fils d'un tonnelier, imprimeur, s'instruisit lui-même. Il publia une défense de la *Célébration du dimanche*, et un mémoire, *Qu'est-ce que la propriété ?* qui d'abord passa inaperçu. Il présenta un système d'économie sociale dans ses *Contradictions économiques*. Devenu, après la révolution de février 1848, rédacteur du journal *le Représentant du peuple*, membre de l'Assemblée constituante, il étonna par ses propositions de réformes économiques, essaya d'arriver à la gratuité du crédit en créant une banque du peuple. Frappé d'une détention de deux ans à Sainte-Pélagie, 1849-52, pour délit de presse, il écrivit divers ouvrages ; en 1856, il donna le *Manuel du spéculateur à la bourse*, et, en 1858, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*. Condamné à trois ans de prison pour ce dernier livre, il se retira en Belgique. On a publié sa *Correspondance*.

PROUDHONIEN, ENNE, adj. Qui est selon les idées de Proudhon.

— PROUDHONIEN, ENNE, s. Partisan des idées émises par Proudhon. On dit aussi *proudhoniste*. Adam fut, non pas le premier propriétaire, mais bien le premier *proudhonien*. (Th. Gaut.)

*** PROUE**, s. f. (du lat. *prora*, même signif.). Mar. Partie de l'avant d'un vaisseau. La proue d'un vaisseau, d'une frégate, d'un brick, d'une barque. Un bâtiment qui a tant de mètres de poupe à proue, entre poupe et proue. Aller de poupe à proue, de la poupe à la proue. A chaque lame l'eau qui s'engageait dans le canal, la *proue* se soulevait tout entière. (B. de St-P.) Et la *proue* en tournant s'éloigne de Naxos. (De Saint-Ange.) La barque tourna subitement sa *proue* sur un point que je n'avais pas encore remarqué. (Ch. Nodier.) Il y avait à la *proue* un cheval sculpté. (G. Flaubert.)

*** PROUESSE**, s. f. (rad. *prou*, beaucoup). Action de preux, acte de valeur, grande vaillance. Belle prouesse. Grande prouesse. Faire des prouesses. Charge d'ans, et pleurant son antique *prouesse*. (La Fontaine.) Ces pleurs vont enfanter d'ineroyables *prouesses*. (Delavigne.)

— Fam. Le comédien Destin fit des *prouesses* à coups de poing dont on parle encore dans la ville du Mans. (Scarron.)

Mais bientôt rappelant son antique *prouesse*,
Il tire du manteau sa dextre vengeresse. (Boileau.)

— Fig. et iron. Excès de débauche ; action folle, ridicule. Voilà une belle prouesse, voilà de belles prouesses. Leurs *prouesses* sont d'avoir lu d'autant. (P. Sim. Mars.) Marseille en effet retentit de ses *prouesses*, et l'éclat de ses aventures lui a valu le surnom de don Juan de la Canebière. (P. Vermond.) Mirabeau périt, malgré la force de sa constitution, pour avoir voulu joindre les *prouesses* de l'alcôve aux triomphes de la tribune. (Proudh.)

— *Conter ses prouesses*. Raconter ce qu'on a fait d'extraordinaire soit en guerre, en amour, ou ailleurs. Il était ennuyé à conter ses *prouesses* à quelques dames qui s'étaient rapprochées des comédiennes. (Scarron.)

— Syn. comp. PROUESSE, EXPLOIT. La *prouesse* est une action valeureuse ; l'*exploit* demande des combinaisons stratégiques. Un grand capitaine fait des *exploits* ; un chevalier qui pourfend un géant ou qui, à lui seul, met en fuite toute une armée, fait une *prouesse*.

PROUL, s. m. Mar. Nom donné dans les ports de la Méditerranée à une amarre à terre d'un bâtiment mouillé dans une rivière ou près d'un quai.

PROUST (Louis-Joseph), Chimiste, 1754-1826, découvrit le sucre de raisin, 1799 ; il entra à l'Académie des sciences, 1816, ses travaux ont établi la théorie des équivalents.

PROUSTIE, s. f. (de *Proust*, n. pr.). Bot. Genre de composées mutisiacées, établi pour des arbres du Chili et du Pérou. On dit aussi *proustia*, s. m. || Syn. d'ACTINOTE.

PROUSTITE, s. f. (de *Proust*, n. pr.). Minér. Arséniosulfure d'argent trouvé en cristaux granulaires d'un rouge groseille en Saxe, en Bohême et au Chili.

PROUVABLE, adj. 2 g. Qui peut se démontrer, se prouver. Toutes les vérités ne sont pas également prouvables.

PROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Prouver. S'emploie adjectiv. Fait prouvé. Proposition prouvée. Nous n'avons aucune maison en Europe dont l'antiquité soit aussi bien *prouvée* que celle de l'empire de la Chine. (Voltaire.) Je ne serai calme que quand il me sera *prouvé* que la fortune ne court plus de risque, et que je le verrai de mes yeux. (H. de Balzac.)

— *Prouvé par*. La vivacité de cette sensibilité et de cette intelligence est d'ailleurs *prouvée* par la force de l'odorat des cétacés. (Lacépède.) La gloire se donne aux grandes facultés *prouvées* par de grands faits. (Guizot.)

— *Être prouvé quelque chose*. Se dit d'une personne que l'on prouve être douée de telle ou telle qualité. Le cardinal de Bouillon fut *prouvé* l'inventeur et celui qui avait mis de Bar en besogne de cette fabrication. (St-Simon.)

— *Il est prouvé que*. Il est donc *prouvé* que la nature seule nous inspire des idées utiles qui précèdent toutes nos réflexions. (Voltaire.) Il est *prouvé* que le système des tragédies en prose n'a d'autre fondement que l'impuissance de faire des vers. (La Harpe.) Il est assez *prouvé* que l'imagination emprunte le langage du sentiment, et c'est la précisement le talent du poète. (Id.)

*** PROUVER**, v. a. 1re conj. (du lat. *probare*, même signific.). Établir la vérité d'une chose par des raisonnements, des témoignages, des autorités, des pièces justificatives. Prouver un fait. Prouver une proposition. Prouver une chose en justice. Ils *prouvèrent*, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur mission. (Massillon.) Nous avons *prouvé* ailleurs qu'il ne peut arriver le plus petit mal à un simple particulier, que tout le corps politique ne s'en ressente. (B. de St-P.) L'expérience nous a *prouvé* qu'on peut faire mille fois en un jour. (Michaud.) Les expériences de Saussure et d'autres ont *prouvé* qu'il y a continuellement dans l'air de l'électricité surabondante à l'équilibre. (Libes.) D'Anville a *prouvé* par les mesures et les positions locales, que l'ancienne Jérusalem n'était pas beaucoup plus vaste que la moderne. (Chateaubriand.)

Quoi ! me *prouverez*-vous par ce discours profane
Que l'homme, qu'un docteur est au-dessous d'un ane ?
(Boileau.)

En me parlant ainsi tu *prouves* bien toi-même
La grandeur du désordre et la misère extrême.
(L. Racine.)

— Établir l'identité, en parlant des personnes. En somme, c'étaient des gens que rien ne *prouvait*. (V. Hugo.)

— Donner des marques certaines, des témoignages assurés d'un sentiment qu'on éprouve. Qu'ils viennent donc sur moi *prouver* leur zèle impie. (Racine.) Je voudrais pouvoir vous *prouver* l'estime que vous m'avez inspirée. (Voltaire.)

Je sais que votre cœur se fait quelques plaisirs
De me *prouver* sa foi dans ses derniers soupirs.
(Racine.)

— Être une preuve, être l'indice. Cette action prouve beaucoup de honte, beaucoup de dureté de cœur, beaucoup d'égoïsme. Cette réponse prouve de la présence d'esprit. Cet événement prouve que vous ne vous étiez pas trompé dans vos conjectures. Les miracles *prouvent* la vérité de la religion ; ils sont les témoins illustres de la nécessité d'une religion sur la terre. (Massillon.) Des dettes ! qu'est-ce que ça *prouve* ? Que j'ai du crédit. (Scribe.)

— *Prouver par*. Prouver une chose par témoins irréprochables. Prouver par beaucoup de raisons.

— Absol. On ne peut se fâcher contre ceux qui disent : *Prouvez*, et nous croirons. (Condorcet.) L'amour du vrai avec la force de *prouver* donne le courage d'être sincère. (H. Taine.)

— *Prouver pour*. Le silence ne *prouve* pas toujours pour l'esprit, mais il prouve contre la sottise. (Boiste.)

— Loc. prov. *Qui prouve trop ne prouve rien*. On éveille souvent le doute en faisant trop d'efforts pour persuader.

— Log. *Prouver trop ou trop peu*. Faire une espèce de sophisme ou de faux argument.

— SE PROUVER, v. pron. Être, pouvoir être prouvé. Il y a des vérités qui se sentent mieux qu'elles ne se prouvent. L'impuissance ne se *prouve* pas contre la femme, même dans le cas d'infécondité. (De Bonald.)

— Prouver à soi. Ils se *prouvent* à eux-mêmes et aux autres qu'ils sont des prodiges de raison. (Fourier.) On cherche à éblouir les passants dans le seul but de se *prouver* à soi-même qu'on est aimable. (G. Droz.)

*** PROVÉDITEUR**, s. m. (ét. ital., *proveditore*, même signif. ; de *provedere*, pourvoir). Hist. Nom donné aux gouverneurs des provinces dans l'ancienne république de Venise. Dans Venise même il y avait deux provéditeurs, le *provéditeur commun*, chargé du soin des bâtiments et d'une partie de la police, et le *provéditeur de la flotte*, trésorier et payeur de la flotte, chargé de suppléer le capitaine général de la marine. La charge de provéditeur ne durait que deux ans. || *Provéditeur de la douane*. Officier chargé de l'intendance générale de la douane à Livourne.

*** PROVENANCE**, s. f. (rad. *provenir*). Comm. Toute marchandise qui provient d'un pays. Il s'emploie surtout au pluriel. Les provenances de ce pays sont soumises à des droits fort élevés.

— Lieu d'où l'on tire une marchandise quelconque. Cette marchandise est de telle provenance.

— Fig. Source, origine. Il s'est introduit dans notre langue une foule de mots dont on ignore la provenance.

PROVENANT, part. près. du v. Provenir. Qui provient. Des actions provenant d'un bon naturel.

*** PROVENANT, ANTE**, adj. Qui résulte de. Les biens provenants d'une succession. Les sommes *provenantes* de la vente des différents effets s'élevaient à tant. (Acad.) Ne se dit guère qu'en style de pratique.

PROVENÇAL, ALE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Provence.

— PROVENÇAL, s. m. Linguist. Langue parlée en Provence. Le *provençal*, qui n'est qu'un des dialectes de la langue d'oc, tient par son système de vocalisation, du portugais et de l'espagnol. A. Mary

— PROVENÇALE, s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

— Bot. Variété de giroflée.

— Jeux. *Faire la provençale*. Jeter toutes les cartes sur le tapis les unes après les autres et en différentes places, afin qu'elles soient mieux mêlées.

— *A la provençale*, loc. adv. A la façon des Provençaux. Mon procès, dit-il en grassey ant sur les r et accentuant tout à la *provençale*, est quelque chose de bien simple. (H. de Balzac.)

— Art culin. Se dit d'une espèce de sauce composée de jaunes d'œufs crus, d'une cuillerée de jus ou de consommé réduit, d'un peu d'ail pilé, de piment enragé en poudre, et de jus de citron. On la fait prendre au bain-marie sur de la cendre chaude. On y ajoute quelquefois une ravigote, un vert de persil ou le cerfeuil, un vert d'épinards, ou du persil blanchi. On sert ordinairement de la sauce à la provençale pour les entrées de poisson.

—adj. Qui appartient à la Provence ou à ses habitants.

— Linguist. *Langue provençale*. Syn de PROVENÇAL, s. m. Se dit aussi quelquefois pour Langue d'oc.

PROVENCIALISER v. n. 1re conj. Prononcer avec l'accent provençal. On dit aussi *provençaliser*.

PROVENCIALISME, s. m. Façon de parler provençale. On dit aussi *provençalisme*. Millin a fait un ouvrage sur les provençalismes.

PROVENCE (*Provincia*). Géogr. Province et gouvernement de l'ancienne France, au S.-E. ; capitale *Aix*. On la divisait en *Haute-Provence* au N.-E. sénéchaussées de Forcalquier, Digne, Sisteron et Castellane, vallée de Barcelonnette), et *Basse-Provence* au S. (sénéchaussées de Grasse, Draguignan, Hyères, Toulon, Brignoles, Aix, Marseille, Arles). En 1790, la Provence a formé les départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et du Var, et une partie du département de Vaucluse. En 1860, on a détaché du département du Var l'arrondissement de Grasse, pour le rattacher au département des Alpes-Maritimes. Dans l'antiquité, les peuples de la Provence, les Salyes, les Oxybes, les Déceates, etc., habitaient l'intérieur du pays dont Marseille et ses colonies bordaient le rivage. Appelés au secours de Marseille contre les indigènes, 154 av. J. C., les Romains s'y établirent par la fondation d'Aix, 122, et donnèrent à leurs premières conquêtes en Gaule le nom de *Province* ou de *Narbonnaise*. Au IVe siècle, on retrouve la Provence actuelle dans la Narbonnaise IIe, elle appartient aux Wisigoths, aux Bourguignons, aux Ostrogoths, aux Francs. Au IXe siècle, elle fit partie du royaume de Provence, du royaume d'Arles ; elle eut des comtes, qui l'unirent au comté de Barcelone, mais le *marquisat de Provence*, au N. de la Durance, passa aux comtes de Toulouse. Un mariage la porta à un frère de saint Louis, Charles d'Anjou, qui dompta les républiques de Provence, Marseille, Arles, Aix, Avignon, et l'unit, en 1266, à son royaume des Deux-Siciles. En 1382, elle passa aux princes de la seconde maison d'Anjou, 1382-1481, et enfin à la France, sous Louis XI, qui hérita du roi René.

PROVENCHÈRES-SUR-FAVE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Saint-Dié (Vosges) ; 900 hab. Bois, pâturages.

*** PROVENDE**, s. f. (du lat. *præbenda*, choses qui doivent être fournies). Provision de vivres. Songer à la provende. Aller à la provende. Enfin bonne *provende*. (La Font.)

—Anc. jurispr. Pension concédée à titre d'indemnité.

— Écon. rur. Mélange de pois gris, de vesce, d'avoine et autres grains qu'on donne aux moutons pour les engraisser, et aux brebis pour augmenter leur lait.

— Par extens. Pour distribuer la *provende* aux pigeons à leurs meilleures heures, ce sera le matin et le soir. (O. de Serres.)

— Méd. *Provendes médicinales*. Celles dans lesquelles on ajoute aux matières alimentaires des médicaments simples ou composés, suivant le but que l'on se propose.

PROVENDERÉE, s. f. Anc. coût. Mesure de terre pouvant recevoir un provendier de semence.

PROVENDIER, s. m. (rad. *provende*). Anc. métrol. Mesure de grains valant à peu près trois boisseaux.

*** PROVENIR**, v. n. 2e conj. irrég. (et. lat., *pro*, de ; *venire*, venir). Se conjugue comme *Venir*. Procéder, dériver, émaner. Une maladie qui provient d'un amas d'humeurs. D'où proviennent tous ces abus, tous ces désordres ? La licence provient de l'impunité. Les enfants qui *proviendront* de ce mariage. (Acad.) Je vous demande en bonne foi si cette imprudence si grande *provient* de mon caprice ? (La Fontaine.) Toutes les fontaines *proviennent* des eaux pluviales infiltrées et rassemblées sur la glaise. (Buff.) Il n'y a point d'erreur qui ne produise le mal, ni de mal qui ne *provienne* de l'erreur. (B. de St-P.) Les actions extrêmes de l'homme *proviennent*, non de sa volonté, mais de sa nature. (H. Taine.)

PROVÉNISIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de Provins.

— PROVENISIEN, s. m. Anc. métrol. Monnaie des comtes de Champagne, frappée à Provins.

— adj. Qui appartient à Provins ou à ses habitants.

PROVENTIF, IVE, adj. (ét. lat., *proventum*, sup. de *provenire*, provenir). Bot. Se dit des bourgeons qui, privés d'air et de lumière, vivent sans se développer et sans pousser de feuilles.

PROVENU, UE, part. pass. du v. Provenir. S'empl. aussi adjectiv. D'où lui sont provenues tant de richesses ?

— PROVENU, s. m. Profit qui revient d'une affaire. Les frais qu'ils feront ici pour en poursuivre le jugement monteront plus haut que le *provenu*. (De Croissy.)

*** PROVERBE**, s. m. (du lat. *proverbium*, même signif.). Sentence exprimée en peu de mots et devenue familière ou populaire. Faire proverbe. Passer en proverbe. Les proverbes renferment beaucoup d'instructions utiles. Ne parler que par proverbes. Jolis proverbe. Vieux proverbe. Bon proverbe. Ne t'attends qu'à toi seul, c'est un commun *proverbe*. (La Font.) En toutes les langues, les *proverbes* contiennent la morale vulgaire du pays, et ils méritent d'être conservés. (D. Olivet.) Les *proverbes* sont les échos de l'expérience. (B. de St-Pierre.) L'instruction des hommes a dû commencer par des *proverbes*, et finir par des pensées. (De Bonald.) Je me plais aux *proverbes* en général, parce que ce sont de bons selles à tous chevaux. (A. de Muss.) Puisse cet ancien *proverbe*, que je cite textuellement, me servir de transition ! (G. de Nerval.)

Et par le prompt effet d'un sel rejouissant
Devenir quelquefois *proverbes* en naissant. (Boileau.)
Et souvent, du faux sens d'un *proverbe* affecté,
Faire de son discours la piquante beauté. (Id.)

— Par extens. Il faut se défier de ces axiomes absolus, de ces *proverbes* de physique que tant de gens ont mal à propos employés comme principes. (Buffon.)

— *Passer en proverbe*. Être admis au nombre des proverbes. || Se dit aussi des choses que l'on donne comme des vérités généralement admises. La haine des théologiens est passée depuis longtemps en *proverbe*. (E. Laboulaye.)

— *Faire les proverbes*. Donner lieu à des proverbes. *Faire proverbe*. Se dit pour Passer en proverbe. Plusieurs de ses bons mots ont même fait *proverbe* dans la langue. (D'Alembert.)

— *Jouer aux proverbes*. Se dit d'un jeu de société où l'on s'amuse à des applications de proverbes.

— Art dramatiq. Sorte de petite comédie impromptue, d'une action peu compliquée, et servant de développement à quelque proverbe populaire. Quand on voulait représenter un proverbe, on traçait un léger canevas, et les acteurs amateurs, à l'instar des anciens comédiens italiens, improvisaient leurs rôles ; mais cette facilité d'improvisation s'étant trouvée le partage de trop peu de personnes, Carmontelle vint au secours des imaginations paresseuses, et composa plusieurs volumes de proverbes dramatiques qui devinrent bientôt le répertoire de tous les théâtres de société du XVIIIe siècle, et qui ont eu de nombreuses éditions. Au XIXe siècle, les proverbes de Théod. Leclercq, de Musset, d'Octave Feuillet, etc., ont renouvelé la réussite de Carmontelle.

— Mus. *Proverbe musical*. Air ou fragment d'air populaire qui rappelle les paroles jointes à la mélodie.

— Philol. sacr. *Livre des Proverbes*. Recueil de sentences morales et de maximes de conduite pour tous les états de la vie, faisant partie des livres canoniques de l'Ancien Testament, et généralement attribué à Salomon. Les anciens Pères appellent ce livre *Panarète*, mot grec qui signifie trésor de toutes les vertus.

— Syn. comp. PROVERBE, ADAGE. Le *proverbe* a souvent une forme parabolique ou métaphorique, tandis que l'*adage* est toujours une sentence directe, exprimée par des mots ayant leur sens propre.

*** PROVERBIAL, ALE**, adj. Qui tient du proverbe. Façon de parler proverbiale. Locution proverbiale. Dictons proverbiaux. La conversation familière souffre les façons de parler *proverbiales*. (Lav.) Les manières de parler *proverbiales* sont toujours le fruit des usages d'une nation, de ses habitudes, de ses mœurs publiques et de sa façon de sentir et de parler. (M.-J. Chénier.)

— Qui a passé en proverbe. Ce vers est proverbial.

— Qui est cité comme vérité incontestable. La douceur des jeunes filles est en quelque sorte *proverbiale*. (Thery.)

— Mus. *Air proverbial, thème proverbial*. Air populaire qui rappelle les paroles jointes à la mélodie. *On peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, est un air, un thème proverbial. On appelle aussi ces airs *proverbes musicaux*.

*** PROVERBIALEMENT**, adv. D'une manière proverbiale. Parler proverbialement. On dit *proverbialement* que le mien et le tien sont pères de la discorde. (Dumarsais.)

PROVERBIALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Proverbialiser. S'empl. adjectiv. Vérité proverbialisée.

PROVERBIALISER, v. a. 1re conj. Rendre proverbial. La Fontaine a proverbialisé un grand nombre de maximes morales.

— SE PROVERBIALISER, v. pron. Devenir proverbial, passer en proverbe.

PROVICAIRE, s. m. (étym. lat., *pro*, pour ;

ricarius, vicaire). S'est dit pour Celui qui tient la place d'un vicaire.

PROVIDE, adj. 2 g. ét. lat., *providus*, même signif. || Se dit pour Prévoyant. La nature *prévide* a rendu les animaux féroces très peu féconds. (Arnaud.)

* **PROVIDENCE**, s. f. (ét. lat., *providentia*, même signif.; forme de *pro*, d'avance; *videre*, voir). Suprême sagesse ou volonté attentive de Dieu qui conduit tout, qui conserve l'ordre physique et moral établi dans le monde dès le premier instant de la création. La divine providence. L'univers est réglé par la providence de Dieu. Cet enchaînement des causes particulières, qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine *providence*. (Bossuet.) Je ne crois point qu'une *providence* particulière change l'économie du monde pour votre moineau ou pour votre chat. (Voltaire.)

Je suis émerveillé de cette *providence*
Qui fit naître le riche auprès de l'indigent.
(Collin d'Harleville.)

— Se dit des divinités du paganisme. Tout le monde savait que les dieux que les épicuriens admettaient, sans soin des choses humaines, sans puissance et sans *providence*, ne faisaient aucun bien et n'appuyaient en aucune sorte la foi publique. (Bossuet.)

— Fig. *Être la providence de quelqu'un, être une providence pour quelqu'un*. Contribuer beaucoup au bonheur d'une personne. Un bon roi est une providence pour son peuple. Un ami généreux, un homme charitable, sont une providence pour une famille. Dieu ne laisse des pauvres et des malheureux sur la terre que pour vous; vous leur tenez donc ici bas la place de Dieu même, vous êtes pour ainsi dire leur *providence* visible. (Mass.) Un bon père est une *providence* pour sa famille. (Picard.) Une mort regrettable à jamais, ce fut celle du major de Losme, le consolateur des prisonniers, leur appui, leur *providence*. (L. Blanc.)

— Se dit des choses dans le même sens. La pauvreté est la vraie *providence* du genre humain. (Proudhon.)

— S'est dit pour Prévoyance, prudence. N'avons-nous pas pour nos intérêts propres une certaine *providence* politique? (Fenelon.)

— Employé absolument, Providence se dit pour Dieu lui-même. Les dons de la Providence. Les décrets, les conseils, les desseins, les vues, les ordres de la Providence. S'abandonner à la Providence. Se reposer sur la Providence. Il faut agir pour se tirer de peine tout en comptant sur la Providence. Que le monde est grand! qu'il est magnifique! Que le gouvernement des États et des empires offre à nos yeux de sagesse, d'ordre et de magnificence, quand nous y voyons une *Providence* qui dispose de tout, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, avec poids, avec nombre, avec mesure. (Massillon.) Très souvent ce qu'on croit être un coup du hasard, est un coup de la *Providence*. (Jauffret.)

Cachons que la *Providence*
Sait ce qu'il nous faut mieux que nous
(La Fontaine.)

La *Providence* est grande et j'admire en effet
Comme le bien succède à tout le mal qu'on fait.
(Fabre d'Églantine.)

Montrez-vous moins injuste envers la *Providence*;
Elle aura soin de vous, comptez sur sa clémence.
(M.-J. Chénier.)

Le malheur inventa le nom de *Providence*,
L'infortuné qui pleure a besoin d'espérance. (Id.)

— *Société de la Providence, maison de Providence*. Établissement de bienfaisance.

— Antiq. La providence a été personnifiée par les Romains, qui lui attribuaient le gouvernement du monde et qui la représentaient sous les traits d'une jeune femme tenant un sceptre incliné vers un globe placé à ses pieds.

— Hist. relig. *Clercs de la Providence*. Membres d'un ordre monastique fondé en 1121. || *Filles de la Providence*. Religieuses d'un ordre établi dans plusieurs villes de France, et particulièrement à Paris, en 1643, et à Rouen, en 1666.

PROVIDENCE. Géogr. Port des États-Unis, l'une des deux capitales de l'État de Rhode-Island, au fond de la baie de Narragansett, et à l'embouchure de la rivière Providence, à 700 kil. N.-E. de Washington; 110,000 hab.

— **PROVIDENCE**. L'une des îles Lucayes, au S. du canal de son nom, et au N. E. grand du banc de Bahama. Elle renferme *Nassau*, capitale des Lucayes.

— **PROVIDENCE** (Canal de la). Détroit des îles Lucayes, entre le petit banc de Bahama au N. et le grand banc au S.

PROVIDENT, ENTE, adj. (étym. lat., *providens*, part. pres. de *providere*, prévoir). Qui prévoit.

— Philos. Qui est doué de l'attribut appelé providence. Un dieu bon et prévident.

PROVIDENTIALISME, s. m. (pr. *pro-vi-dan-ci-a-lisme*; rad. *providentiel*). Action de la Providence dans le gouvernement du monde moral et du monde physique. L'histoire du genre humain témoigne d'un fatalisme ou d'un *providentialisme*, le nom ne fait rien à la chose, universel. (Proudhon.)

PROVIDENTIALISTE, s. m. (pr. *pro-vi-dan-ci-a-liste*). Celui qui croit à l'action de la Providence dans le gouvernement du monde.

— Adjectiv. Nos historiens *providentialistes*. (Proudhon.)

PROVIDENTIALITÉ, s. f. (pr. *pro-vi-dan-ci-a-li-té*). Caractère de ce qui est providentiel. L'affirme l'infériorité du travail, l'éternité, la nécessité, la *providentialité* de la misère. (Proudhon.)

* **PROVIDENTIEL, ELLE**, adj. (pr. *pro-vi-dan-ci-el*). Qui émane de la Providence, qui est réglé par la Providence. Coup providentiel. Sort providentiel. Main providentielle. Rien de cela ne fut compris nettement par le prince en faveur de qui venait de s'accomplir un événement *providentiel*. (Aug. Thierry.)

— *Homme providentiel*. Homme à qui l'on attribue une mission de la Providence. Les hommes qui ont été des instruments de salut en ces périodes critiques sont à bon droit proclamés *providentiels*. (Sainte-Beuve.)

PROVIDENTIELLEMENT, adv. (pr. *pro-vi-dan-ci-e-le-man*). D'une façon providentielle.

PROVIDENTISME, s. m. (rad. *provident*). Se dit quelquefois pour Providentialisme. Si une conviction pouvait être une vertu, le fatalisme, ou plutôt le *providentisme* serait la mienne. (Lamartine.)

PROVIGNABLE, adj. 2 g. Qui peut être provigné.

PROVIGNAGE, s. m. (rad. *provigner*). Vitic. Marcottage par le moyen de provins.

PROVIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Provigner. S'empl. adj. Multiplié. Plant provigné.

* **PROVIGNEMENT**, s. m. Vitic. Action de provigner.

* **PROVIGNER**, v. a. 1re conj. (rad. *provin*). Viticult. Multiplier par provins. Provigner une vigne pour la regarnir.

— Absol. Aligne tes plants; tu *provigneras* l'an qui vient. (P.-L. Courier.)

— **PROVIGNER**, v. n. Multiplier. Ce plant a beaucoup provigné.

— Fig. Faire provigner la vigne du Seigneur.

— Par extens. Se multiplier, s'accroître. Cette famille provigne beaucoup. Ces oiseaux *provignent* fort. (Voiture.)

— Fig. L'hérésie a considérablement provigné dans ce pays.

— **SE PROVIGNER**, v. pron. Être provigné.

PROVIGNEUR, s. m. Vitic. Celui qui provigne.

* **PROVIN**, s. m. (ét. lat., *propago*, action de propager). Vitic. Sarment de vigne ou branche d'arbre fruitier qu'on couche en terre en ne laissant dépasser que son extrémité supérieure, et qu'on sépare du pied lorsqu'elle a poussé des racines. Les provins ne rapportent pas de fruit la première année. Le *provin* est une sorte de marcotte employée surtout pour la vigne. (A. Dupuis.)

— Fig. Seigneur, vous vous êtes fait une vigne; toute la terre, jusqu'au fleuve, jusqu'à la mer, en a été remplie, tant le *provin* en a été fécond et abondant. (Boss.)

* **PROVINCE**, s. f. (ét. lat., *provincia*, même signif.; forme de *provincere*, vaincre auparavant). Grande division territoriale et gouvernementale d'un État. Dans plusieurs États modernes, les provinces ont reçu les dénominations particulières de *comté, marquisat, duché, cercle, électorat*, etc. Avant la révolution, la France était divisée en provinces, formant trente-deux grands gouvernements et huit petits. Je t'ai cherché moi-même au fond de tes *provinces*. (Rac.) Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale, pour traverser des *provinces* que les rebelles tenaient presque toutes. (Boss.)

Ce prince a cru pouvoir, après votre trépas,
Compter cette *province* au rang de ses États. (Rac.)

— Par extens. Il ne sait pas se tenir en place, n'occuper à la fois qu'une *province* littéraire. (H. Taine.)

— *Province rassemblée*. États d'une province. Je ne crois pas qu'il y ait une *province* rassemblée qui ait un si grand air que celle-ci. (Mme de Sévigné.)

— Par métonymie. Les habitants mêmes d'une province. Plusieurs provinces se soulevèrent. Les provinces furent surchargées d'impôts. Toute la province en parle. Chacun également la ville et les *provinces*. (Boil.) Les *provinces* s'éclairent. (Voltaire.)

Pourvu qu'avec éclat leurs rimes débitées
Soient du peuple, des grands, des *provinces* goûtées.
(Boileau.)

— Se dit, au singulier surtout, par opposition à la capitale. Demeurer en province. Vivre en province. Aller en province. Partir pour la province. Les nobles, la noblesse de province. Un homme, une dame de province. Les gens de province. S'ennuyer de la vie de province. C'est une vie étrange que celle des *provinces*, on fait des affaires de tout. (Mme de Sévig.) La ville dégoûte de la *province*; la cour détrompe de la ville; et la ville guérit de la cour. (La Bruy.) Il serait à désirer que les personnes de la *province* attachassent plus d'importance qu'elles ne le font à la bonne prononciation. (S. Dupuis.) Chaque année, je trouve la *province* plus sotte et plus insupportable. (Merimée.)

— *Avoir encore un air de province*. N'avoir pas encore pris l'air, les manières, le langage des habitants de la capitale. On dit, dans le même sens: *Langage de province, accent de province, mot de province, manières de province, cela sent la province*, etc. Elle avait de beaux yeux pour des yeux de *province*. (Gresset.)

— Petit État.

Le courage qu'il était, ne fut d'une *province*
Qu'il pouvait gouverner en bon et sage prince.
(Boileau.)

— Contrée. Les ramiers arrivant dans nos *provinces* au printemps. (Buffon.)

Et la terre n'a point de si douce *province*
Où le jour m'agréat loin des yeux de mon prince.
(Corneille.)

— Dr. can. Étendue de la juridiction d'une métropole. Il y avait dix-huit provinces ecclésiastiques dans le royaume: la province de Lyon, la province de Sens, la province de Reims, la province de Paris, etc. || Réunion de plusieurs couvents d'un même ordre sous la direction et l'autorité d'un chef qui a le titre de *provincial*.

— Hist. Nom donné à tous les pays conquis par les Romains en dehors de l'Italie. Après la défaite de Persée, la Macédoine fut réduite en *province* romaine. (Acad.) || *Province romaine*. Nom donné particulièrement à la contrée appelée aujourd'hui Provence, parce que, pendant longtemps, elle fut la seule partie des Gaules soumise aux Romains. Sous Auguste, on distingua deux sortes de provinces: les proconsulaires et les prétoriennes; dans le IIIe siècle de l'empire, toutes les portions de la monarchie romaine furent nommées provinces; Constantin les soumit à une administration uniforme, et les divisa en *préfectures, provinces* et *diocèses*. || *Union des dix-sept provinces*. Alliance que contractèrent entre elles les provinces méridionales et les provinces septentrionales des Pays-Bas au commencement de leur soulèvement contre la domination espagnole.

PROVINCES-UNIES. Géograph. Nom que prirent, en 1579, par l'union d'Utrecht, les provinces septentrionales des Pays-Bas, soulevées contre Philippe II. Elles étaient d'abord au nombre de 5: Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre et Frise. Over-Yssel accéda à l'union en 1580, et Groningue en 1594.

* **PROVINCIAL, ALE**, adj. Qui est de la province, qui concerne la province. Assemblée provinciale. Juges provinciaux. Synode, concile provincial. États provinciaux. Administration provinciale. La fantaisie de diffamation dévore les esprits *provinciaux*. (G. Sand.)

— Qui n'est pas conforme aux goûts, aux usages et à la tenue de la société des capitales; qui est gêné et sans grâce. Air provincial. Ton provincial. Langage provincial. Manières provinciales. Accent, style provincial. On verra clairement que vous avez pleuré à la tragédie, ce qui est un peu *provincial*. (Mme de Genlis.)

— Se dit des personnes. Vous êtes bien *provinciale*. (Mme de Sévigné.)

— Hist. *Maître provincial*. Titre des gouverneurs de la Livonie et de la Courlande, sous l'ordre Teutonique.

— Métriq. *Rime provinciale*. Rime obtenue par suite d'une prononciation usitée dans une province et non dans une autre.

— Philol. *Lettres provinciales*, ou absolument, *Les Provinciales*. Titre d'un livre célèbre de Pascal dirigé contre les jésuites.

— **PROVINCIAL, ALE**, s. Habitant, habitante de la province. Un provincial. Une provinciale. Il nous amena une bande de *provinciaux*. (Acad.) Il est facile de reconnaître un *provincial*. (Volt.) Il se prend souvent en mauvaise part.

Une provinciale
Doit nécessairement être sentimentale. (É. Augier.)

— **PROVINCIAL**, s. m. Diplom. Registre où se trouvaient inscrits les noms des familles nobles d'une province.

— Hist. eccles. Nom donné, dans les ordres religieux, au supérieur gén. al de toutes les maisons d'un même pays ou d'une même langue, qui forment une province ou division de l'ordre. Le provincial est subordonné au général; il a sous lui plusieurs prieurs. Le *provincial* des capucins, morne et beau avec sa grande barbe blanche, marchait en arrière du cortège. (F. Fabre.) || *Ex-provincial*. Celui qui a rempli les fonctions de provincial.

* **PROVINCIALAT**, s. m. Charge de provincial, chez les religieux.

— Temps pendant lequel on exerce cette charge. Pendant le provincialat, sous le provincialat d'un tel.

PROVINCIALEMENT, adv. D'une manière provinciale: d'une manière gauche, embarrassée, affectée. Une femme passe, puis derrière elle un jeune homme *provincialement* gauche et timide. (A. Fremy.)

* **PROVINCIALISME**, s. m. (rad. *provincial*). Gramm. Accent, idiotisme particuliers à une province. Dans cette pièce, les archaïsmes et les *provincialismes* abondent. (Ph. Chasles.)

— Gaucherie, mauvais goût, manque de distinction. Quelque inexplicable que fût cette aventure, je n'eus pas le *provincialisme* de redouter une mystification de mauvais goût. (G. Sand.) Sa fille pouvait y effacer (dans ce monde) quelques *provincialismes* de toilette ou de langage. (O. Feuillet.)

PROVINCIALITÉ, s. f. Caractère de ce qui est provincial. Nos *provincialités* françaises s'effacent rapidement. (Michelet.)

PROVINOIS, OISE, s. Géogr. Habitant, habitante de Provins.

— adj. Qui concerne Provins ou ses habitants.

PROVINS. Géogr. Ch.-l. d'arr. de Seine-et-Marne, sur la Voulzie et le Duretain, à 48 kil. E. de Melun; 7,700 hab. Eaux minérales ferrugineuses. Cuirs, chaux, laine. Farines pour l'approvisionnement de Paris.

— Pharm. *Roses de Provins*. Espèce de roses fort rouges dont on se sert pour les fomentations.

* **PROVISEUR**, s. m. (étym. lat., *provisor*, même signif.; formé de *pro*, d'avance; *videre*, voir). Chef d'un lycée. Il y a des proviseurs de première, de seconde et de troisième classe, selon le rang du lycée auquel ils sont préposés. Le proviseur n'est plus, comme dans l'ancien régime, le premier entre ses égaux; tous les autres fonctionnaires de la maison, savoir: le censeur, l'aumônier, l'économe, les professeurs, les agrégés, les maîtres d'études, lui sont subordonnés.

— Chef de certaines maisons, dans l'ancienne université. Le supérieur de la Sorbonne et celui du collége d'Harcourt portaient le titre de proviseur. En 1753, le fameux cardinal de Tencin était proviseur de la maison de Sorbonne; la maison de Navarre avait aussi un proviseur.

* **PROVISION**, s. f. (ét. lat., *provisio*, même signif.; formé de *providere*, pourvoir). Écon. domest. Nom collectif de tout ce qui est compris dans la consommation alimentaire, l'usage et l'entretien de la vie domestique. Provision de vin, de blé, de bois, de sel. Aller à la provision. Faire provision, bonne provision, grande provision. Avoir sa provision toute faite. Tout en allant faire quelques *provisions* pour le souper, madame Magloire avait entendu dire des choses en divers lieux. (V. Hugo.)

— Par anal. Les fourmis n'ont pas de greniers où elles amassent pendant l'été des *provisions* pour l'hiver. (A. Karr.)

— Lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement d'une place de guerre, on distingue les provisions de bouche et les provisions de guerre proprement dites, qu'on appelle aussi *munitions*.

— *Provisions de carême*. Aliments maigres que les catholiques destinent à leur nourriture pendant le carême.

— *En avoir sa provision, assez pour sa provision*. Être suffisamment pourvu de quelque chose.

— Fig. et fam. Grande quantité. Faire ou avoir provision d'esprit, de talent, d'érudition, de courage, de patience. Il faut se faire, dans la jeunesse, une provision de savoir et de maximes qui puisse nourrir et guider l'esprit toute sa vie. Faites provision d'amis dans le temps même où vous croyez en avoir le moins besoin. Faites *provision* de force pour un si long trajet. (Mme de Sévigné.) Il n'a guère fait de *provisions* jusqu'à présent pour soutenir un malheur comme le sien. (Id.)

— Fam. *Provision de bois*. Nombreux coups de bâton qu'on a reçus.

— Loc. prov. *Provision, destruction*. Quand on a dans un ménage une provision faite des choses nécessaires à la vie, on consomme une plus grande quantité de ces choses que s'il fallait se les procurer à mesure. On dit de même: *Provision, profusion*.

— Anc. jurispr. *Lettres de provisions* ou simplement *provisions*. Ordre royal par lequel l'acquéreur était autorisé à prendre possession de l'office qu'il avait acheté. Sous le règne de François Ier, la vénalité des charges avait pris un tel accroissement que le chiffre des lettres de provisions qui conféraient la noblesse s'élevait à quatre mille. Le titulaire ou les héritiers d'une charge pouvaient la vendre, mais les lettres de provisions n'étaient expédiées que dans le cas ou il n'y avait pas d'opposition soit sur le titre, soit sur le prix. || Dans les juridictions seigneuriales, les provisions pour les charges étaient données par les seigneurs et sous leur sceau particulier: ces provisions étaient révocables. || On appelait aussi de ce nom l'ordre royal qui conférait un ministère, même celui de chancelier. Le ministre révoqué devait remettre ses provisions. La démission volontaire se faisait par le renvoi des provisions.

— Comm. Fonds destiné au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non-payement par les endosseurs et le tireur. Le négociant indiqué dans la lettre pour payer au besoin n'est pas tenu de le faire s'il n'a ni fonds ni provision. || Rétribution due à un courtier, à un facteur ou à un commissionnaire de commerce, qui a fait, par ordre ou pour compte d'un commettant, une vente ou un achat de marchandises. Ce droit est de même nature que le droit de courtage ou de commission.

— Droit canon. Titre accordé par le supérieur légitime d'un ecclésiastique, et en vertu duquel celui-ci possédait un bénéfice. On obtenait la provision d'un bénéfice par résignation, par dévolution, par prévention. || Droit de pourvoir à un bénéfice. La nomination de ce bénéfice appartenait à tel patron, et la *provision* appartenait à l'ordinaire. (Acad.) || Acte de celui qui nommait à un bénéfice. Un faux exposé rend la *provision* nulle. (Acad.) || *Provision colorée*. Celle qui renfermait des nullités sous une apparence légitime. || *Provision en commende*. Celle par laquelle un bénéfice régulier était conféré pour être possédé en commende. Il n'y avait que le pape, et ceux à qui il avait donné le droit d'indult, qui pussent accorder les provisions en commende. || *Provision en forme gracieuse*. Lettres qui dispensaient le bénéficiaire d'un examen. || Les provisions bénéficiales expédiées au nom du pape se distinguaient en *provisions de cour de Rome*, expédiées par la

chancellerie du saint-siège pour les bénéfices ordinaires; et en *provisions en cour de Rome* pour les bénéfices à la nomination du pape. Les provisions pour les bénéfices consistoriaux s'appelaient *bulles*.

— Jurispr. Somme allouée avant jugement définitif à une partie dont le droit paraît certain, et lorsqu'il n'y a contestation que sur la quotité de la valeur principale demandée. Demander, obtenir une provision. || En matière criminelle et correctionnelle, l'individu blessé dans une rixe ou dans une attaque violente et préméditée, ou par la négligence d'un tiers, peut, avant le jugement de la cause au fond, obtenir une provision pour fournir aux frais de sa maladie et à ses besoins. || *Provision alimentaire* Somme allouée par la justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants. *Provision sur les biens meubles ou immeubles.* Somme allouée au failli ou à sa famille pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou syndicat définitif.

— Hist. *Provisions d'Oxford.* Statut provisoire dressé en 1258 par les vingt-quatre commissaires du parlement d'Oxford, et juré par Henri III et son fils Édouard. Entre autres choses, ce statut ordonnait l'observation de la grande charte, souvent violée par le roi, etc. Les provisions d'Oxford furent abolies en 1261.

— Mar. *Les provisions.* Les vivres consommés par les officiers de l'équipage.

— *Par provision.* loc adv. Préalablement. Les jugements pour provision alimentaire, pour réparation urgente, et pour tous les cas exceptionnels qui exigent célérité, sont exécutoires par provision.

— Il s'emploie aussi dans le langage familier et par plaisanterie. Comme nous ne dînerons qu'à huit heures, je vais par *provision* faire un second déjeuner. (Acad.)

— *De provision.* S'est dit dans un sens analogue. Si vous étiez ici, ma chère fille, vous vous moqueriez de moi, j'écris de *provision*. (Mme de Sévigné.)

PROVISIONNÉ, ÉE. adj. Muni, pourvu. On dit plutôt *approvisionné*.

***PROVISIONNEL, ELLE.** adj. Qui se fait par provision, en attendant ce qui sera réglé définitivement Partage provisionnel. Traité provisionnel. Convention provisionnelle.

— S'est dit, dans le langage habituel, pour Provisoire. Il était important de peser mûrement le parti que j'avais à prendre; j'en pris un *provisionnel* pour me donner le loisir d'y réfléchir. (J.-J. Bouss.)

*** PROVISIONNELLEMENT.** adv. (rad. *provisionnel*). Par provision, provisoirement. Ordonner provisionnellement Je m'ennuie de n'être entouré que de valets qui me volent, ou de neveux qui traitent *provisionnellement* de ma succession avec des usuriers. (Poinsinet.)

*** PROVISOIRE.** adj. 2 g. (et. lat., *provisorius*, même signif.; de *provisus*, prévu). Jurispr. Qui est rendu par provision. Jugement provisoire. Maintenue provisoire. || *Exécution provisoire.* Celle que le juge ordonne pour tous les cas exceptionnels qui exigent célérité. Dans les jugements des tribunaux de commerce, quel que soit le chiffre du principal, l'exécution principale peut être ordonnée avec ou sans caution. Les juges d'appel peuvent, en certains cas, accorder des arrêts de sursis à l'exécution provisoire accordé par les premiers juges. || *Mainlevée provisoire.* Mainlevée ordonnée en jugement par provision. || *Matière provisoire.* Ce qui demande célérité. Les aliments, les réparations, etc., sont matière *provisoire*. (Acad.) || *Demande provisoire.* Se dit dans un sens analogue.

— Dans le langage usuel, Qui se fait en attendant une autre chose. Faire un arrangement provisoire. Le printemps est un paradis *provisoire*, le soleil aide à faire patienter l'homme. (V. Hugo.)

— *Gouvernement provisoire.* V. GOUVERNEMENT.

— Admin. *Interne provisoire.* Celui qui est nommé au concours après les internes définitifs, qui les supplée quand ils manquent, mais qui a besoin de concourir de nouveau pour être nommé définitivement.

— Mar. Se dit d'un fonctionnaire qui exerce ses fonctions temporairement.

— PROVISOIRE. s. m. Ce qui est provisoire. Faire cesser le provisoire. Il est certain que, dans toute société, le *provisoire* subsiste tant que le définitif n'est pas déterminé. (Mirabeau.)

— Admin. Interne provisoire.

— Jurispr. Ce qui est demandé, décidé, obtenu par provision. Introduire un provisoire. Il a gagné le *provisoire*. (Acad.)

*** PROVISOIREMENT.** adv. (rad. *provisoire*). Par provision. Juger provisoirement. Agir, faire, ordonner provisoirement. Les jugements de référé ne statuent que provisoirement, sans rien préjuger sur le principal.

— En attendant. On arrange mon appartement, et provisoirement je n'occupe que cette petite chambre.

— Enseign. *Nommer provisoirement.* Se disait, avant 1849, pour Appeler à un poste universitaire un fonctionnaire dont la nomination pouvait être retirée.

*** PROVISORAT.** s. m. Dignité, qualité de proviseur. || Durée des fonctions de proviseur. Sous le provisorat de.

*** PROVISORERIE.** s. f. Office, emploi de proviseur, dans certaines maisons de l'ancienne université. En parlant de l'office des proviseurs actuels, on dit *provisorat*.

*** PROVOCANT, ANTE** adj. Qui provoque, qui titquine. Rires provocants.

— Se dit des personnes dont les actions, les gestes, les manières engagent à certaines démarches. Il eût fallu que Brulette fût *provocante* avec lui, pour lui arracher un mot d'amourette. (G. Sand.)

*** PROVOCATEUR, TRICE.** adj. Qui provoque. Geste provocateur. Démarche provocatrice.

— Se dit aussi en parlant des personnes. Nous nous plaisons à regarder ces agaçantes femmes du peuple, ces beautés rieuses et *provocatrices*. (Jal.)

— *Agent provocateur.* Nom que l'on donne, en politique, aux gens de police qui se chargent eux mêmes d'organiser un complot, en faisant naître un espoir chimérique dans des têtes exaltées. Lorsque les preuves du complot sont à peu près faites, les agents *provocateurs*, ceux qui ont poussé à l'exécution avec le plus de violence, disparaissent tout à coup de la scène, et leurs complices sont tout surpris d'apprendre, par l'instruction, que ces hommes qui montraient tant de ferveur pour une régénération politique n'étaient que des émissaires de la police. (Teulet.)

— Fig. Le besoin est par ordre l'agent *provocateur* du progrès. (E. Pelletan.)

— PROVOCATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui provoque. Vous avez été le provocateur de cette déplorable querelle. C'est lui qui a été le *provocateur*. (Acad.)

— PROVOCATEUR. s. m. Antiq. rom. Espèce de gladiateur qui attaquait les hoplomaques.

PROVOCATIF, IVE. adj. Qui provoque, qui a le caractère d'une provocation.

*** PROVOCATION** s. f. pr *pro vo ka-cion*. Action de provoquer. Se prend presque toujours en mauvaise part. Provocation à la colère, à la vengeance. Provocation à la révolte. Provocation au crime. Coupable de provocations. De l'espionnage à la *provocation*, l'intervalle est court et le chemin glissant. (Guizot.

— Ce qui provoque. Ce langage est une provocation.

— Acte par lequel on appelle quelqu'un en duel. Personne aujourd'hui n'est déshonoré pour refuser les *provocations* d'un querelleur ou d'un spadassin. (Dupin.

— Action de ce qui prédispose. Une provocation à vomir.

PROVOCATOIRE. adj. 2 g. Méd. S'est dit des jours critiques ou des crises incertaines qui arrivent, quoique rarement.

PROVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Provoquer. S'emploi adjectivement. Mais ce n'est que lorsqu'ils sont *provoqués*, qu'ils font ainsi main basse sur les hommes. Buff. Ils se jettent rarement sur les hommes quand même ils seraient *provoqués*. (Id.)

— Déterminé par certains moyens. Avortement provoqué.

— *Provoqué à.* Provoqué à se battre

— *Provoqué contre* On est fâché que Clovis ait déshonoré ses grandes victoires par des assassinats, ou *provoqués* contre des alliés et des parents, ou commis même de sa propre main. (Anquetil.)

— *Provoqué en.* Provoqué en duel.

— *Provoqué par.* Provoqué par un insolent. Provoqué par beaucoup d'injures. L'habitude des mouvements *provoqués* par l'action de l'émétique, qui dispose le diaphragme et les muscles de l'abdomen. Richerand.) Il avait été *provoqué* par le fils d'un banquier, il ne voulait que le blesser, mais par malheur il l'a tué. (H. de Balzac.)

*** PROVOQUER.** v. a. 1re conj. (et. lat., *pro*, en avant; *vocare*, appeler). Inciter, exciter, irriter quelqu'un de manière à lui faire produire un acte violent. Provoquer quelqu'un en l'injuriant, en le frappant. Les hommes si ombrageux et si prompts à *provoquer* les autres sont pour la plupart de malhonnêtes gens. (Fen.)

— Par anal. Et vous qui les premiers *provoquant* sa vengeance... (Delille.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Ce sourire ironique le provoqua et le rendit furieux.

— Causer, amener. La jacquerie fut une de ces vengeances proportionnées à l'excès du mal, et dont le crime appartient à ceux qui l'ont *provoquée*. (Bignon Partout son regard vigilant et son éloquente voix allaient *provoquer* le rétablissement et l'exacte observance des canons. (Montalemb.) Si, dans la lutte impie que vous *provoquez*, j'en viens à oublier que nous sommes prêtres l'un et l'autre, c'est vous qui l'aurez voulu. (F. Fabre.)

— Prédisposer à. Provoquer le sommeil. Provoquer la sueur. Provoquer le vomissement. On dit aussi, dans ce sens : *Provoquer au sommeil*, etc.

— Absol. Nous ne savons plus faire la beauté qui pourrait *provoquer* et ne *provoque* pas. (H. Taine.)

— *Provoquer à*, suivi d'un nom. Provoquer au combat. Provoquer au crime. Provoquer à la révolte. Provoquer à la vengeance. En détruisant la concurrence, seule garantie du succès. Vous *provoquez* à la contrebande. Proudhon.)

— *Provoquer à*, suivi d'un infinitif Provoquer à boire. Provoquer à commettre une mauvaise action.

— *Provoquer par.* Provoquer par larmes, par promesses, par ordres, par menaces.

— Jurispr. *Provoquer une action, une procédure.* Se porter demandeur pour quelque chose

— SE PROVOQUER. v. pron. Se faire des provocations mutuelles. Les fous irritées se *provoquent*, les sages s'évitent. Boiste. Les convives se *provoquent*. Désanguer.)

— Provoquer à battre sur soi. Personnes qui se *provoquent* à justes titres à la défaite de Dieu. Pascal.)

PROVOQUEUR. s. m. Antiq. rom. Syn de PROVOCATEUR

PRON. s. m. Mamm. Groupe de ruminants formé aux dépens du genre cerf.

*** PROXÈNE** s. m. (et. gr., πρός, devant; ξένος, étranger. Antiq. gr. Dans l'ancienne Grèce, Personnage qui avait mandat de veiller aux intérêts des citoyens d'une république en séjour sur le territoire d'une autre république; il résidait dans la ville même où il devait exercer sa charge qui, en fait, était analogue à celle de nos consuls.

*** PROXÉNÈTE.** s. 2 g. (du gr. προξενητής, courtier). Entremetteur, entremetteuse. Il ne s'emploie qu'en mauvaise part et ne s'applique qu'aux entremetteurs de marchés honteux entre les deux sexes. Vous vous souviendrez des peines et anxiétés où vous ont jetés les ruses, artifices, malices et cautelles de la Verneuil, ses semblables et leurs septelles et *proxénètes*. (Sully.) Pour se faire une idée de cette femme, il faudrait rassembler les traits de ces vieilles *proxénètes*. (H. Castille.)

— En bonne part, a signifié autrefois Courtier, négociateur d'un marché.

PROXÉNÉTISME. s. m. (rad. *proxénète*). Office d'entremetteur.

PROXÉNIE. s. f. Antiq. gr. Fonction de proxène.

PROXIME. adj. 2 g. Prochain. (Rabelais.)

*** PROXIMITÉ.** s. f. (et. lat., *proximitas*, même signif.; rad. *proximus*, voisin. Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. La proximité des lieux où l'on a souvent affaire épargne bien du temps et de l'argent. Avoir une chose à sa proximité, à proximité. Le théâtre est à votre proximité. La proximité de nos demeures nous donne la facilité de nous voir souvent. Trop de distance et de *proximité* empêchent la vue. (Pascal.) Ma maison est fort agréablement située à la *proximité* des spectacles, des promenades et de la bourse. Picard.)

— Se dit des événements qui se passent à peu près à la même époque.

— Parenté. Il y a proximité de sang entre vous et moi. C'est la *proximité* du sang plutôt que l'amitié, qui les a unis dans un même intérêt. Acad.) Le premier président de Provence ne passe point pour neveu de M. Colbert; je ne sais où vous avez pris cette *proximité*. (Mme de Sévigné.)

— *A proximité de.* loc. conjonct. Proche de, dans le voisinage de. Être à proximité de tous les fournisseurs. Le flâneur est bien logé, dans un beau quartier, à *proximité* des boulevards. (Bazin.)

PRONYS. s. m. Entom. V. PRONYXS.

PROYART (l'abbé Liévin-Bonaventure). Historien, né à Arras, 1743-1808, principal au collége du Puy, chanoine d'Arras, émigré, fut détenu à Bicêtre pour avoir écrit une *Histoire de Louis XVI*. On a encore de lui : *Vie du Dauphin, père de Louis XVI; Vie du Dauphin, père de Louis XV; Histoire de Stanislas, roi de Pologne; Vie de Marie Leczinska*, etc.

PROYER. s. m. Ornithol. Espèce du genre bruant ayant les parties supérieures du plumage d'un brun cendré, tachetées longitudinalement de noir, et les parties inférieures blanches marquées d'un trait noir sur la gorge; les ailes et la queue d'un cendré obscur, liserées de cendre clair; le bec bleuâtre et les pieds bruns. Le proyer habite l'Europe; mais il ne vient chez nous qu'au printemps, et niche dans les blés.

PROZOÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πρό, avant; ζῶον, animal). Miner. Qui est antérieur à l'apparition des êtres vivants. Il s'applique à des roches qui ne renferment jamais de débris organiques.

PRRR. Sorte d'onomatopée qui signifie Vas-y voir. Elle croit bonnement que je l'épouserai, mais *prrr!* (Le Sage.)

PRUCE ou **PRUSSE.** s. f. Espèce de bière faite avec les jeunes pousses du sapin, dans les pêcheries de Terre-Neuve.

*** PRUDE.** adj. 2 g. (du lat. *prudens*, prudent). Qui affecte un air sage, réglé, circonspect. Se dit ordinairement des femmes. Les femmes galantes, que la société n'a pas encore rejetées de son sein, et qui veulent réunir les plaisirs du vice aux honneurs de la vertu, sont nécessairement *prudes*, c'est-à-dire qu'elles outrent la modestie dans leurs paroles et dans leurs gestes, par la crainte de laisser pénétrer leurs pensées, et pour reprimer en présence de témoins le ton familier que les hommes contractent avec elles dans l'intimité. (Cte de Bradi.) Les dames anglaises passent pour être les femmes les plus *prudes* de l'Europe, non seulement parce qu'elles ne reçoivent point dans leur chambre à coucher, mais encore parce que la rencontre d'un homme et d'une femme dans la même chambre est troublée jusqu'à l'effroi. H.) Tous les peuples, vous devenez plus *prude* et plus conforme au siècle. Marmontel.

Qu'un homme, ne vous déplaise,
Fût-il encore jeune ou mûr, vieux. (La Fest.)

— Se dit aussi en parlant d'une femme. Ce marquis sage et *prude*. Boileau.

— Fig. La mûre n'est pas *prude*, elle ne craint pas de s'encanailler. P. de St-Victor.)

— Qui indique, qui dénote la pruderie. Un air *prude*. Un extérieur *prude*. Un ruban *prude*. Ce jeune homme a un air peu prude dont il est facile d'être la dupe. Cette femme a un petit air prude auquel on se laisse prendre de prime abord.

— PRUDE. s. f. Femme prude. C'est une *prude*. Acad. Plût à qui une autre une *prude* est séduite. Florian. Les *prudes* sont ennuyeuses dans le monde par leurs exigences, et dangereuses par leurs observations et leurs jugements dépourvus de charité. (Cte de Bradi.) La *prude* est celle qui, substituant la forme au fond, paye seulement de mauvaises paroles, ou qui, ne se contentant pas d'être chaste, veut encore que sa chasteté fasse du bruit. H.) Chez une *prude*, le voile n'est souvent pas épais que qu'il y a beaucoup à cacher. Mme Émile de Girardin.)

Tout homme qui prend une *prude* pour femme,
De tout son cœur mon seigneur gouverne par madame. (Dict. estat.)

— Ce mot ne s'est pas toujours pris en mauvaise part. Les prudes formaient, avec les précieuses une secte nouvelle. Les *prudes* sont la société la plus convenable aux jeunes personnes. (Mme de Maintenon.)

— S'est employé aussi comme substantif masculin Un jour, dans le cercle, un *prude* l'abordant lui fit grand éloge de Mme de Guercheville. Racan.)

*** PRUDEMMENT.** adv. (pr. *pru-da-man*; rad. *prudent*). Avec prudence. Agir prudemment. Parler prudemment. Se conduire prudemment. Que *prudemment* les choux savent tout ordonner! Corneille. Le loup sait se tenir *prudemment* embusqué. (Delille.)

*** PRUDENCE** s. f. pr. *pru-dance*; ét. lat., *prudentia*, même signif.; forme par contraction de *providentia*, prévoyance. Ve. tu qui nous fait prévoir le danger et éviter l'erreur Prudence consommée Agir, se conduire avec prudence. Manquer de prudence dans une occasion. Donner des marques d'une grande prudence S'en remettre, s'en rapporter à la prudence de quelqu'un. Se reposer sur la prudence, admirer la prudence d'une personne. La *prudence* vaut souvent mieux que la valeur. (Charron. Il y a des conjonctures où la *prudence* même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents. (Card. de Retz.) Il n'y a point d'éloges qu'on ne donne à la *prudence*; cependant, elle ne saurait nous assurer du moindre événement. (La Rochef.) La principale *prudence* consiste à parler peu, à se défier bien plus de soi que des autres, mais point à faire des discours faux, et des personnages brouillons. (Fénel.) La *prudence* est une prévoyance raisonnable. (Vauv.) La fécondité de l'imprévu dépasse de beaucoup la *prudence* de l'homme d'État. (Proudhon.)

Mais, par un contre-temps qu'on éprouva toujours,
La *prudence* ne vient qu'à la fin des beaux jours. (La Chaussée.)

J'estime d'un guerrier la noble impatience,
Qui sait, quand il le faut, céder à la *prudence*. (La Harpe.)

— *Avoir la prudence du serpent.* Être fort prudent.

— Loc. prov. *La prudence est mère de la sûreté.*

— Jurispr. *S'en rapporter à la prudence.* Abandonner une décision à une autorité, sans lui rien demander expressément. L'avocat s'en est rapporté à la prudence de la cour.

— Théol. L'une des vertus cardinales. | *Prudence mondaine, prudence de la chair, prudence du siècle.* Habileté dans la conduite lorsqu'elle ne regarde que les choses du monde, par opposition à *prudence chrétienne*. Celle qui nous apprend à discerner ce qui conduit à Dieu de ce qui en éloigne, et nous fait préférer l'un à l'autre.

PRUDENCE (Aurelius Prudentius Clemens). Poète latin chrétien, né près de Tarragone, 348-406, avocat, juge, gouverneur de cité, soldat, a laissé un grand nombre de poésies qui se ressentent de la décadence littéraire.

— PRUDENCE (Saint). Évêque de Troyes vers 845, mort en 861. On a de lui un *Traité de la prédestination contre Scot Érigène*. Fête, le 6 avril.

*** PRUDENT, ENTE.** adj. (et. lat., *prudens*, même signif. . Qui a de la prudence. Homme prudent. Femme très prudente. C'était la femme *prudente* qui est donnée proprement par le Seigneur. (Boss.)

Tout homme *prudent* doit se garder toujours
De donner trop crédit à de mauvais discours. (Regn.)
Dans un champ de blés mûrs tout un peuple *prudent*
Amasse pour l'hiver un trésor abondant. (L. Racine.)

— *Prudent à. Prudent* au danger. (Regnier.)

— Conforme aux règles de la prudence. Faire une retraite prudente, une action prudente, une réponse prudente. Tenir une conduite prudente. J'imite de Conrart le silence *prudent*. (Boileau.)

Seigneur, par ce conseil *prudent* et rigoureux,
C'est acheter la paix du sang d'un malheureux ix. (RA...)
Le blasphème s'érige en noble liberté,
La fraude au double front en *prudente* sagesse,
Et le mépris des lois en magnanimité. J.-B. ROUSS.)

— Substantiv. Ce sont de tels sages et de tels *prudents* à qui Jesus-Christ déclare que les secrets de son royaume sont cachés. (Boss.)

Le *prudent* sait prévoir le danger, et s'en tire.
Le sot y succombe et périt. (LEBRUN.)

PRUDENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pru-dan-ci-el*. Qui est inspiré par la prudence. La déontologie lui enseignera à départir à chacun d'eux la portion de sympathie *prudentielle* qui, en dernier resultat, doit conduire à la plus grande somme de bien définitif. (Bentham.)

PRUDENTISSIME. adj. 2 g. (superlatif à forme latine de *prudent*. Extrêmement prudent. Mon grand-père était un digne paysan, mais *prudentissime* pour son malheur et pour le nôtre. (E. About.)

* **PRUDERIE**. s. f. (rad. *prude*). Affectation de sagesse, de décence, de délicatesse, dans le langage et dans le maintien, dictée par le désir d'obtenir une bonne réputation plutôt que par celui de la meriter. Les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu, tel est le but de la *pruderie* du siècle (Beaumarch.) La *pruderie* est la caricature de la sagesse. (Id.) La *pruderie* est l'hypocrisie de la pudeur (Massias.) La *prudery* joue les vertus morales, comme l'hypocrisie joue les vertus religieuses; la première est plus ridicule, la seconde est plus criminelle. (Cte de Bradi.) Toute femme qui a des amants, et qui n'exerce pas la profession de courtisane, doit remplacer la chastete par la *pruderie*. (H.) La *pruderie* est une sorte d'avarice, la pire de toutes. (Stendhal.)

— Acte d'une personne prude. Cette personne est insupportable par ses pruderies.

— Par extens. Extrême reserve. Aller au fait sans vaine pruderie

— Par metonymie. Ensemble des femmes prudes. Toute la *pruderie* de la cour en fut déchaînée (Hamilton.)

* **PRUD'HOMIE**. s. f. (rad. *prud'homme*). Ce mot s'emploie comme synonyme de Probité, mais il emporte avec lui plus spécialement l'idée d'une haute experience et d'une grande sagesse de conduite. La probite est de tous les âges; la prud'homie ne convient qu'à la vieillesse ou a l'âge mûr. C'est un homme d'une grande *prud'homie*. (Acad.) Pour découvrir et savoir quelle est la vraie *prud'homie*, il ne faut s'arrêter aux actions. (Charron.)

— S'est dit en parlant d'une femme.

Venir de guet-apens détrousser une fille,
Duper sa *prud'homie* à force de donner (TH. CORN.)

— Par extens. Nos yeux n'ont pas de mauvais desseins, et votre cœur peut dormir en assurance sur leur *prud'homie*. (Molière.)

— Fig. Quoique votre Rhône soit *terribilis* (terrible), je voudrais être aussi pres de me confier à sa *prud'homie*. (Mme de Sevigné.)

—Institution des prud'hommes. Tous ont demandé le développement de la *prud'homie* pour trancher à l'amiable les différends entre patrons et ouvriers. (Wyrouboff.)

* **PRUD'HOMME**. s. m. (ét. lat., *prudens*, prudent; *homo*, homme). Homme prudent et vaillant. Sire chevalier, je vous tiens pour *prud homme* et véritable fils de rois. (Chateaubriand.)

— Homme probe qui a l'experience des affaires, et qui peut être pris pour juge d'un différend. L'arrêt portait qu'on s'en remettrait au dire de *prud'hommes* et gens a ce connaissants. (Acad.)

—Pop. et fam. *Monsieur Prud'homme*. Par allusion au personnage principal de la comédie intitulée *Grandeur et Décadence de M. Joseph Prud'homme*, de Henri Monnier. Se dit d'un bourgeois satisfait de lui-même, qui a des prétentions a l'esprit, au génie, mais dont tout le mérite se borne a une façon de banale et prétentieuse, traduisant en grands mots des sentences et des maximes dignes de M. de La Palisse.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sauge.

— Prat. Membre d'un conseil de prud'hommes. || *Conseil de prud'hommes*. Conseil choisi dans chaque corps de métiers, parmi les plus sages et les plus experimentés, pour juger ou terminer par la voie de conciliation les différends élevés dans les corporations. Depuis la révolution, la juridiction des prud'hommes a été établie a Lyon, par une loi formelle, en date du 18 mars 1806, et a Paris, par la loi du 27 décembre 1844. Les prud'hommes exercent une juridiction en quelque sorte toute paternelle et de famille. || Dans les ports de la Méditerranée, Nom donné à des pêcheurs élus pour juger les contraventions et les contestations relatives à la pêche maritime.

— Adjectiv. Hortic. *Haricot prud'homme*. Variété de haricot dont on mange les gousses. On dit aussi *haricot prédhomme*.

PRUDHOMME (Louis-Marie). Journaliste et littérateur, né a Lyon, 1752-1830, relieur, auteur de hardis pamphlets, publia un journal, *les Révolutions de Paris*, 1789-1794, dans lequel il attaquait les vieilles institutions avec violence. On cite de lui : *Histoire impartiale de la Révolution*, *Dictionnaire universel de la France*; *Géographie de la république française*, etc.

PRUD'HOMMERIE. s. f. Caractère, langage conforme a celui de M. Prudhomme.

PRUD'HOMMESQUE. adj. 2 g. (rad. *prud'hommerie*). Qui est à la fois banal et sentencieux. Pendant quelques minutes notre pédantisme *prudhommesque* m'a amusé, mais en voilà assez! (G. Ohnet.)

PRUD'HON (Pierre). Peintre, né à Cluny (Saône-et-Loire), 1756-1823, était le treizième enfant d'un tailleur de pierres. Protégé par les états de Bourgogne, il put se rendre a Rome, où il passa cinq ans, 1784-1789. Malgré le succès de son tableau représentant *la Sagesse et la Vertu descendant sur la terre*, il n'obtint qu'en 1816 d'être admis à l'Institut. La grâce de son pinceau l'a fait appeler le Corrège français.

PRUDOTERIE. s. f. (diminut. de *pruderie*). Pruderie sotte et ridicule.

—Nom d'une famille imaginaire ayant donné naissance à l'ensemble des prudes.

D'elle descendent ceux de la *Prudoterie*,
Antique et célèbre maison. (LA FONTAINE.)

PRUE. s. f. Techn. Espèce de lien fait avec deux rouettes de bois.

— Navig. fluv. Nom des pièces de bois qui maintiennent réunies les deux parties d'un train de bois.

PRUINE. s. f. (ét. lat., *pruina*, liqueur visqueuse). Bot. Matière blanchâtre, pulverulente, que sécrète la surface de certaines plantes et de divers fruits, et qui sert a leur former un enduit propre a les garantir de l'humidite. On dit aussi *pleur*.

— Méd. anc. Nom qu'on donnait au sable le plus fin des urines.

PRUINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est couvert de pruine. On dit aussi *pruineux*.

PRUINEUX, EUSE. adj. Bot. V. PRUINÉ.

* **PRUNE**. s. f. (du lat. *prunus*, même signif.). Bot. Fruit du prunier. La prune est un drupe arrondi, ovoïde, charnu, glabre, a peau lisse et fleurie, à noyau comprimé, oblong, pointu au sommet, sillonné et anguleux vers les bords. Les prunes different pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Elles mûrissent a différentes epoques. La *jaune hâtive*, plus grosse à l'extrémité que du côté de la queue, très fertile, mûrit en espalier au commencement de juillet. La *précoce de Tours* a peau noire et très fleurie; le *monsieur hâtif*, à peau d'un violet foncé, peu sucrée; le *damas de Provence hâtif*, a chair jaune très sucrée, sont bonnes vers la fin de juin et le commencement de juillet. Viennent ensuite la *grosse noire hâtive*, la meilleure des prunes précoces et la plus cultivée en espalier; le *gros damas de Tours*, mûr vers le milieu de juillet; la *prune d'Agen*, employée pour faire les pruneaux d'Agen; le *monsieur* qui a jusqu'à quatre centimètres de diamètre; la *royale de Tours*, excellente et très productive; le *damas rouge*, mûr vers le milieu du mois d'août; le *damas musqué*, de la même saison; la *mirabelle*, a peau jaune, excellente en confitures, en compotes et en pruneaux; la *petite mirabelle*, moins grosse que la précédente, qui a jusqu'a un pouce de diamètre; le *drap d'or*, l'*impériale violette*; les *damas violet, noir, d'Italie, de Maugeron*; la *grosse reine Claude*, mûre vers la fin d'août, a peau fine, verte, frappée de rouge du côté du soleil, la meilleure de toutes les prunes pour être mangée crue, excellente en compotes, en confitures, nommée aussi *abricot-vert, verte-bonne*, la *reine-Claude violette*; les *perdrigons blanc, violet* et *rouge*; la *sainte-Catherine*, etc. Les prunes sont d'excellents fruits mucoso-sucrés et nourrissants, un peu acidules dans la plupart des variétés, susceptibles de former une boisson fermentee bien supérieure a celles que boivent les cultivateurs dans la plupart de nos départements. Elles pourraient être d'une grande ressource dans les ménages rustiques, car elles se conservent facilement d'une année à l'autre, en marmelades, en confitures, et cuites au four.

— Nom donné au fruit de diverses plantes qui n'appartiennent pas au genre prunier. || *Prune des ânes*, *prune de coco*, *prune de coton* ou *prune d'icaque*. Noms divers du fruit de l'icaquier. || *Prune des tudes*. Le fruit des myrobolans. || *Prune du Malabar*. Le fruit du jambosier. || *Prune de moubain*. Fruit du moubain. || *Prune sebesten*. Le fruit d'un sebestier. || *Prune de Calignac*. Variété d'olivier.

— *Prune à l'eau-de-vie*, ou simplement *prune*. Prune qu'on a fait macerer dans de l'eau-de-vie. Gervaise et Coupeau, l'ouvrier zingueur, mangeaient ensemble une *prune*, a l'assommoir du père Colombe. (É. Zola.)

—Pop. Projectile d'une arme à feu. C'est tout de même vexant d'avoir échappé si souvent aux *prunes* pour être tué comme un chien enragé. (E. Sue.) || *Prune de prophète*. S'est dit pour Balle de mousquet.

— *Ce ne sont pas des prunes*. Se dit de quelque horion. Diantre! ce ne sont pas des *prunes* que cela. (Mol.)

— *Aux prunes*. A l'époque de la maturité des prunes. Il aura vingt ans aux prunes.

— *Pour des prunes*. Pour peu de chose, pour rien. Ce n'est pas pour des *prunes* qu'ils se sont rassemblés. (Acad.) Si je suis affligé, ce n'est pas pour des *prunes*. (Molière.)

— Loc. prov. *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*. Entendre bien ses interêts.

* **PRUNEAU**. s. m. Prune sechee au four ou au soleil. La fabrication des pruneaux communs consiste à cueillir les prunes lorsqu'elles sont bien mûres, à les déposer sur des claies et a les exposer dans le four a une douce température, trois ou quatre fois de suite. Après cette opération, les pruneaux, placés dans un lieu sec, se conservent sans altération une et deux années. Le *petit damas*, le *saint-Julien* servent a faire les pruneaux purgatifs. Les meilleures espèces dessechées sont le *gros damas de Tours*, la *sainte-Catherine*, l'*impériale violette*, la *reine-Claude* et la *prune d'Agen*; les pruneaux de ces espèces, préparés en compotes, sont une nourriture agréable et d'un grand secours pour les convalescents. Les médecins les font souvent entrer dans le régime des personnes atteintes d'affections chroniques. Les pruneaux de Tours, de Nancy, de Brignoles, d'Agen, ont acquis une réputation méritée et sont la source d'un revenu important; ils sont d'ailleurs prepares avec plus de soin que les pruneaux communs du commerce.

— Par extens. Nom donné aux variétés de prunes qu'on choisit généralement pour faire sécher, même avant qu'elles aient subi cette préparation. Cueillir des pruneaux. Manger des pruneaux mal mûrs. Acheter un panier de pruneaux chez la fruitière.

— Fam. Œil vif et noir. Ah! monsieur Blaise, elle a deux *pruneaux* bien malins. (F. Michel.) Elle a le front spirituellement bossué, des sourcils noirs fièrement arques, de ces yeux noirs qu'on appelait des *pruneaux*. (De Gonc.)

— Pop. Projectile. Quand j'ai reçu le *pruneau* j'ai dit : Bien! c'est le bon! (L. Reybaud.)

— Fig. et fam. *C'est un petit pruneau*. Se dit par plaisanterie d'une femme très brune. On dit dans le même sens *pruneau relavé* ou simplement *pruneau*.

— PRUNEAU. adj. Qui est de couleur de pruneau.

PRUNE-COTON. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'icaque.

* **PRUNELAIE**. s. f. Endroit planté de pruniers ou de prunelliers.

PRUNELAS. s. m. (pron. *pru-ne-la*). Vitic. Nom donné dans le Sud-Ouest a une espèce de raisin a gros grains, qui a la forme et la grosseur d'une petite prune.

PRUNELÉE. s. f. Confiture de prunes.

PRUNELET. s. m. Econ. dom. Sorte de boisson que l'on fait avec des prunelles sechées au four.

PRUNELLA. s. f. (diminut. du lat. *pruna*, braise). Anc. medec. Sécheresse de la langue et de la gorge, qui se fait sentir dans les fièvres continues.

* **PRUNELLE**. s. f. (dimin. de *prune*). Bot. Fruit du prunellier. Les premières gelées adoucissent un peu les prunelles, et en rendent la saveur astringente presque supportable. Les enfants les mangent alors, et elles servent a faire une mauvaise boisson pour les pauvres gens. || Par allusion à cette boisson, on appelle populairement *Jus de prunelle* le vin acide et trop âpre. || Genre de labiées scutellarinées, établi pour une quinzaine d'espèces d'herbes qui croissent dans toutes les régions du globe, et dont quelques-unes ont été employées en médecine comme detersif et vulneraire.

— Acal. Genre d'acalèphes, voisin des porpites, établi pour une espèce.

— Chim. *Sel de prunelle*. Le salpêtre tabulaire. || *Pierre de prunelle*. Nitrate de potasse tabulaire.

— Ornith. Syn. d'ACCENTEUR.

* **PRUNELLE**. s. f. Anat. Ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets dans la retine.

Du coin lascif d'une vive *prunelle*,
Dunois lorgnait malgré lui la pucelle. (VOLTAIRE.)
Au fond de son orbite éclate la *prunelle*;
Un doux voile se forme et s'entr'ouvre autour d'elle.
(COLARDEAU.)

— Se dit pour Regard.

Se renfermait, voyant une femelle,
Dedans sa coque, et baissait la *prunelle*
(LA FONTAINE.)

— Fam. *Jouer de la prunelle*. Jeter des œillades, faire quelques signes des yeux. Se dit communement des signes qu'un homme et une femme se font quand ils sont d'intelligence.

Vous n'avez toujours fait qu'avoir les yeux sur elle,
Rouge, tout interdit, jouant de la *prunelle*. (MOLIÈRE.)

— *Tourneur de prunelle*. Homme qui joue de la prunelle.

— Fig. La fenêtre est grillée, et nul œil-de-bœuf n'ouvre au mur sa *prunelle* sombre. (Th. Gautier.)

— *Conserver quelque chose comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux*. Conserver quelque chose soigneusement, précieusement. On dit de même : Aimer, chérir comme la prunelle de ses yeux. Il me laissa aux soins d'un valet de chambre nommé Jean, qui me chérissait comme la *prunelle* de ses yeux. (V. Cherbuliez.)

— Fig. *La prunelle de l'œil*. Chose excessivement précieuse. La cour, qui se sentit touchée à la *prunelle* de l'œil, obligea M. le duc d'Orléans d'aller au palais. (Card. de Retz.)

* **PRUNELLE**. s. f. Comm. Étoffe rase en laine, a laquelle on mêle quelquefois de la soie, et ainsi appelee a cause de sa couleur. Un pantalon de prunelle. Une robe de prunelle. Des chaussons de prunelle.

PRUNELLI-DI-FIUMORRO. Géograph. Chef-lieu de canton, de l'arr. de Corte (Corse); 1,000 hab.

* **PRUNELLIER**. s. m. (rad. *prunelle*). Bot. Variété de prunier sauvage, arbrisseau de plus d'un mètre de haut, qu'on appelle aussi *épine noire*, et qui croît dans les terrains arides, au milieu des haies. Sa tige est recouverte d'une écorce brune, ses rameaux sont epineux, ses feuilles ovales, petites, glabres; ses fleurs, blanches, aromatiques, presque solitaires, paraissent avant les feuilles; ses fruits, du volume d'un gros pois, d'un bleu foncé et d'une saveur astringente, sont connus sous le nom de *prunelles*. L'ecorce du prunellier a été employée comme fébrifuge, sa fleur comme purgatif, et l'extrait de ses fruits comme astringent.

PRUNICOLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *prunus*, prune; *color*, couleur). Entom. Qui est d'une couleur brune tirant sur le violet.

* **PRUNIER**. s. m. (rad. *prune*) Bot. Genre d'arbres de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, dont la principale espèce est le prunier domestique cultivé, arbre de 4 à 5 mètres de hauteur, a racines traînantes, a écorce brune, à rameaux sans épines, a feuilles ovales, glabres en dessus, pubescentes en dessous, dentées, à fleurs presque solitaires. Le prunier est, dit-on, originaire d'Orient; mais il est cultivé en France de temps immémorial. Quelques botanistes affirment que le prunier sauvage,

Prunier de reine-Claude. *a*, fleur; *b*, fruit.

qui croît naturellement dans les parties méridionales, est le type du prunier cultivé. Le prunier aime surtout une terre fraîche et forte; il pousse en plein vent, et n'est guère cultivé en espalier qu'aux environs de Paris. La disposition du prunier a pousser des drageons qui l'épuisent doit être combattue avec persévérance : ces drageons sont supprimés à mesure qu'ils paraissent. Le *prunier* de Damas, l'abricot d'Arménie. (Delille.)

— Nom donné en Bretagne à l'épicéa, arbre de la famille des pins. || *Prunier d'Amerique*. Le monbin et le myrobolan. || *Prunier épineux*. Le prunellier et une espèce de ximénie. || *Prunier icaque*. Nom vulgaire de l'icaquier. || *Prunier du Japon*. L'ascarille. || *Prunier jaune d'œuf*. Nom vulgaire du lucuma. || *Prunier monbin*. Nom vulgaire du monbin. || *Prunier de Saint-Domingue*. La ximénie a aiguillons.

— Fam. *Être sot comme un prunier*. Être fort sot.

PRUNIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pruna*, prune; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une prune.

PRUNINE. s. f. (du lat. *prunus*, prunier). Chim. Mucilage végétal contenu dans la gomme du prunier.

PRUNOPHORE. s. m. (étym. gr., προῦμνον, prune; φορός, qui porte). Bot. Syn. de PRUNIER.

PRUNUS. s. m. (pron. *pru-nuss*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre prunier.

* **PRURIGINEUX, EUSE**. adj. (rad. *prurigo*). Medec. Qui cause de la démangeaison. Douleur prurigineuse.

* **PRURIGO**. s. m. Mot latin souvent employé en français comme synonyme de Démangeaison.

— Fig. La foi poétique me pousse à vue d'œil et je sens déjà courir par tout mon être un *prurigo* lamartinien. (A. Daudet.)

— Patholog. Eruption cutanée caractérisée par des papules peu saillantes, et a peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très vive et quelquefois intolerable. Le prurigo est local ou général. On dit aussi *prurigie*.

* **PRURIT**. s. m. (pr. *pru ri*; du lat. *pruritus*, même signif.). Démangeaison vive. Le *prurit* succède à la démangeaison et est le premier degre de la cuisson. (Dict. de la Conv.)

— *Prurit de dentition*. Démangeaison qui porte les enfants à se frotter constamment les mâchoires avec les doigts.

— Il se dit aussi d'un chatouillement agréable.

PRURITEUX, EUSE. adj. (radic. *prurit*). Qui cause des démangeaisons.

— Bot. Se dit d'une plante garnie de poils qui se cassent ou se détachent aisément, s'insinuent dans la peau, et causent ainsi des démangeaisons vives.

PRUSA. Géograph. Nom de deux villes de l'ancienne Bithynie, bâties par Prusias Ier, qui leur donna son nom. 1° *Prusa ad Olympum*, fondée au pied de l'Olympe; auj. *Brousse*; 2° *Prusa ad Hypium*, a l'E.

PRUSIAS Ier, *le Boiteux*. Roi de Bithynie, 228-179 (?) av. J.-C., vainquit les Galates, 216,

s'allia aux Romains, 190, et ne refusa point de livrer Annibal à Flamininus. || PRUSIAS II, *le Chasseur*, 179-149. Fils du précédent, se signala par ses basses adulations à l'égard des Romains; il ordonna de tuer son propre fils, Nicomède, ce qui amena un soulèvement des Bithyniens, dans lequel Prusias II périt.

PRUSSE. s. m. Mar. Nom donné à des bordages en bois de sapin de Prusse, employés pour le bord à la hauteur de la deuxième batterie et au-dessus.

PRUSSE (Royaume de), (en allemand *Preussen*, en latin *Borussia*). Géogr. L'un des grands États européens, au N. de l'empire d'Allemagne. Le royaume de Prusse comprend 12 provinces, qui se divisent elles-mêmes en régences ou arrondissements. On peut les classer ainsi : 1° anciennes provinces de l'Est : Prusse orientale, Prusse occidentale, grand-duché de Posen, Brandebourg, Poméranie, Silésie, Saxe; 2° anciennes provinces de l'Ouest : Westphalie, province du Rhin (et, en outre, principautés de Hohenzollern et port de Jahde); 3° provinces récemment annexées : Slesvig-Holstein, Hanovre, Hesse-Nassau (comprenant, de plus, Hesse-Homburg, Francfort-sur-le-Mein, et une partie de la Franconie bavaroise). Le *Lauenbourg* n'est rattaché à la Prusse que par un lien personnel. La superficie est de 348,330 kilom. carrés; la population, de 27,300,000 l'hab. Il y a environ 9 millions de catholiques, 363,000 israélites, les autres habitants sont protestants. Les côtes, baignées par la mer du Nord, sont basses, sablonneuses, découpées par les embouchures de l'Ems, du Weser, de l'Elbe et de l'Eyder. La plupart des îles se rattachent au Slesvig-Holstein. Les côtes de la Baltique, plates et basses à l'est, y présentent trois lagunes (Pomerisches-Haff ou Stettiner Haff, Frisches-Haff, Curisches Haff), le golfe de Dantzig, les îles de Poméranie. A l'ouest, on trouve les îles de Fehmarn et d'Alsen, et la rade profonde de Kiel. Le versant de la mer du Nord est arrosé par le Rhin, l'Ems, le Weser, l'Elbe, l'Eyder et leurs affluents. Le versant de la Baltique, région plate, souvent marécageuse et boisée, est arrosé par l'Oder, la Vistule, la Passarge, la Pregel et le Niemen. Le climat, froid partout, est humide dans le nord. La Prusse propre, malgré ses marécages, le Brandebourg, malgré ses sables, donnent un excédent de grains. On cultive le lin, le chanvre, le houblon et la betterave. La vigne croît dans quelques cantons de la Silésie et dans les provinces du Rhin. Il y a de vastes forêts, surtout dans la Prusse propre. La Silésie et la Westphalie. Élevage considérable de bestiaux. Chevaux renommés du Slesvig-Holstein, du Hanovre, de la Saxe, de la Silésie et de la Prusse propre. La Silésie, la Saxe, le Hanovre et la province du Rhin, sont au premier rang pour les produits métallurgiques. L'industrie prussienne est importante. On cite les toiles (Silésie, Westphalie, Prusse propre, Hanovre, etc.), les lainages, les cotonnades, les armes, les produits métallurgiques et les eaux de la province Rhénane, les articles en fer et en cuivre de la Silésie, les draps fins de la Saxe, les produits chimiques de la Westphalie, de la Saxe et du Brandebourg, les soieries, les glaces, le papier, le tabac, les sucres, les farines. L'allemand est la langue la plus répandue. L'instruction est obligatoire. Les revenus publics s'élèvent (recettes nettes) à 617 millions de marcs (le marc a 1 fr. 25 c.). La dette est d'environ 4 milliards en capital. Les Prussiens forment la plus forte partie de l'armée de l'empire d'Allemagne; il en est de même de la flotte. La Prusse est une monarchie constitutionnelle. Le roi partage le pouvoir avec la chambre des seigneurs et avec la chambre des députés; celle-ci dérive d'une élection à deux degrés.

— Hist. L'histoire du royaume de Prusse n'est guère que la suite des agrandissements de la maison de Hohenzollern. Frédéric VI, burgrave de Nuremberg, établit sa famille dans l'électorat de Brandebourg, qui devint comme le berceau et le centre de la future monarchie, 1417. Joachim II, en 1539, la rattacha à la réforme. Au XVII^e^ siècle, elle fit des progrès continuels. Jean Sigismond marqua, en quelque sorte, la limite extrême des accroissements de sa maison, en héritant : à l'O., de Clèves, la Marck et Ravensberg, 1614, et, au N. E., du duché de Prusse, 1618. Son successeur, le grand électeur Frédéric-Guillaume, s'affermit, au centre, par l'acquisition de la Poméranie ultérieure, de l'archevêché de Magdebourg, des évêchés de Halberstadt, Minden et Camin, et du comté de Hohenstein, 1648. Adversaire de la redoutable de Louis XIV, il accueillit les protestants français bannis par la révocation de l'édit de Nantes. Sous le règne suivant, la maison de Hohenzollern acquit Northausen et Quedlimbourg, en Saxe; Tecklembourg, en Westphalie; Meurs près du Rhin, et même, en Suisse, Neuchâtel et Valengin. L'électeur Frédéric III donna encore à sa famille la consécration de la dignité royale; en 1701, il prit solennellement à Kœnigsberg le titre de roi de Prusse, avec le nom de Frédéric I^er^. Au XVIII^e^ siècle, les princes de Brandebourg s'agrandirent encore plus. Frédéric-Guillaume I^er^ acquit, à l'O., la Haute-Gueldre, 1714, et enleva à la Suède Stettin, avec la moitié de la Poméranie citérieure et les îles d'Usedom et de Wollin, 1720. Frédéric II, 1740-1786, hérita à l'O. d'une petite province isolée, l'Ostfrise, 1733, mais à l'E., il mettait la main sur la Silésie, 1741. C'est lui qui fit de la Prusse une grande puissance militaire. Il unit son duché de Prusse à la Poméranie et au Brandebourg, par les acquisitions qu'il fit, lors du premier démembrement de la Pologne. Prusse polonaise presque en entier, Posen, etc.). Son successeur, Frédéric-Guillaume II, aux démembrements de 1793 et de 1795, reçut la plupart des territoires qui composèrent le grand-duché de Varsovie en 1807. La révolution française faillit être fatale à la monarchie prussienne; mais elle se reconstitua, plus forte qu'auparavant en 1814 et 1815. Si Frédéric-Guillaume III ne recouvra que Posen, il se dédommagea en occupant les deux tiers de la Saxe, la Poméranie suédoise, et, dans l'Allemagne occidentale, les territoires dont on a formé les provinces de Westphalie et du Rhin. Pendant les cinquante années suivantes, la Prusse n'a acquis que les deux principautés de Hohenzollern, 1850, et le port de Jahde, 1851, et en revanche, elle a abandonné toute prétention sur Neuchâtel, 1857. Mais, en 1864, la Prusse est rentrée dans sa voie d'agrandissements rapides. La guerre contre le Danemark, puis la guerre de 1866 contre l'Autriche, ont livré près que toute l'Allemagne du Nord à la Prusse, qui s'empara du Slesvig-Holstein, du Hanovre, de la Hesse-Cassel, de Nassau, de la Hesse-Homburg, de Francfort-sur-le-Mein et d'une partie de la Franconie bavaroise. La guerre de 1870-1871 contre la France a confirmé toutes les conquêtes de la Prusse, et lui a donné l'empire d'Allemagne.

— PRUSSE. Partie du royaume de Prusse, bornée au N. par la Baltique, à l'O. par la Poméranie, au S. par Posen et la Pologne russe, à l'E. par la Pologne russe et la Russie. Superficie 62,180 kil. carrés, pop., 3,500,000 l'hab., en majorité protestants. Le chef-lieu est *Kœnigsberg*. La côte maritime présente les lagunes dites *Frisches-Haff* et *Curisches-Haff*. L'intérieur, marécageux, sablonneux et couvert de bois, est peu fertile; sur les côtes on trouve de l'ambre jaune. Elle est divisée en Prusse occidentale et Prusse orientale, et forme quatre districts : Dantzig, Marienwerder, Gumbinnen, Kœnigsberg.

— PRUSSE RHENANE. V. RHENAN.

— Comm. *Bleu de Prusse*. V. BLEU.

PRUSSIANISER, v. a. 1re conj. Rendre prussien. Les hommes d'État de Berlin tendent à prussianiser l'Allemagne.

PRUSSIANISME, s. m. Caractère, tendances du gouvernement et de la nation prussienne.

* **PRUSSIATE**, s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide prussique avec une base.

PRUSSIEN, ENNE, s. Géogr. Habitant, habitante de la Prusse. Les Prussiens, peuple d'origine slave, apparaissent dans l'histoire vers la fin du X^e^ siècle, quand Saint Adalbert de Prague et le moine saint Bruno leur portèrent l'Évangile. Ils ne furent convertis que par les chevaliers teutoniques, conquérants du pays, qui bâtirent Thorn, Marienwerder, Elbing, Marienbourg. Le grand maître Albert de Brandebourg embrassa la réforme, et sécularisa la Prusse à son profit; il en fit un duché héréditaire relevant de la Pologne, 1525. La Prusse passa à Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, 1618, et, sous cette dynastie, finit par s'affranchir de toute suzeraineté, 1657.

— adj. Qui concerne la Prusse ou ses habitants. Coutumes, mœurs prussiennes.

— *À la prussienne*. À la façon des Prussiens. Tous ces gens-là tiennent militairement à la *prussienne*, comme à la manœuvre. L. Halévy.)

— Art milit. *Exercice à la prussienne*. Exercice qui fut adopté au XVIII^e^ siècle par diverses puissances de l'Europe à l'imitation des Prussiens.

— Techn. *Cheminée à la prussienne*, ou substantivement, *prussienne*. Espèce de poêle qui simule une cheminée, et qui est ouvert de manière à laisser voir le feu; à la partie antérieure est placé un rideau qui se lève et se baisse à volonté.

— PRUSSIEN. s. m. Linguist. L'homme parle par les Prussiens. || *Ancien prussien* ou *borussien*, Ancienne langue appartenant au rameau lettique.

— Pop. Derrière.

— PRUSSIENNE. s. f. Coiffe rayée, en soie et sans oreilles, qui était à la mode vers la fin du XVIII^e^ siècle.

PRUSSIER, s. m. Bot. Nom vulgaire, dans le Finistère, du pin maritime, que l'on croit y avoir été apporté de la Prusse.

PRUSSINE, s. f. Chim. Syn. de CYANOGÈNE.

* **PRUSSIQUE** adj. Chim. Se dit d'un acide appelé scientifiquement *acide cyanhydrique*.

PRUSSITE, s. m. Chim. Ancien nom du prussiate de fer.

PRUSSIURE, s. m. Chim. Syn. peu usité de CYANURE.

PRUSSO-LITHUANIEN, ENNE, adj. Linguist. Se dit d'un idiome parlé autrefois en Prusse, en Lithuanie et dans quelques pays voisins.

PRUSSOMANIE, s. f. (rad. *Prusse*, et *manie*). Manie de ceux qui, de parti pris, aiment les Prussiens. Ce fut la *prussomanie* qui fit perdre la bataille de Rosbach. (Napoléon.)

PRUTÉNIQUES, adj. f. pl. Astron. Se dit des tables astronomiques qui ont été calculées par Rheinold, pour trouver le mouvement des corps célestes et dédiées au duc de Prusse. On fit aussi *tables prussiennes*.

PRUTH (*Porta Hierasus*). Géogr. Rivière d'Europe, qui naît au mont Czernahora dans les Karpathes, arrose Kolomea (Galicie), et Czernowitz (Bukowine), sépare la Russie de la Moldavie, jusqu'à Kalamori, traverse la Moldavie et finit dans le Danube à Reni. Cours de 820 kil. Le czar Pierre le Grand fut battu en 1711 sur les bords du Pruth et y conclut un traité avec les Turcs par l'entremise de Catherine.

PRUYER, s. m. Ornith. Syn. de PROYER.

PRYCKA, s. f. de l'allem. *Prick*, même signif. Ichtyol. Nom donné vulgairement à une espèce de limprone.

PRYLIS, s. f. (pr. *pri-liss*; du gr. πρύλις, même signif.). Antiq. gr. Danse guerrière, c'est un des noms de la pyrrhique.

PRYNNE (William), Jurisconsulte anglais, né à Swanswick, près Bath, 1600-1669, attaqua, sous Charles I^er^, l'Église anglicane; fut condamné au pilori, à la mutilation des oreilles et à une prison perpétuelle; rendu à la liberté par suite de la révolution de 1640, il fut élu député au long parlement, 1641, se déclara contre le parti des indépendants, fut emprisonné sans jugement par Cromwell et rentra au parlement, en 1660, pour voter le rappel de Charles II.

PRYPNE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, tribu des anthribides, établi pour cinq espèces de l'Australie.

PRYSTOGNÈME, s. m. (et. gr., πρυστός, scié; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre d'arachnides de l'ordre des phalangides, et établi pour une espèce du Brésil. On devrait, selon l'étymologie, écrire *pristocneme*.

PRYTANAT, s. m. Antiq. gr. Dignité de prytane || Temps que durait la fonction du prytane.

* **PRYTANE**, s. m. (du gr. πρύτανις, administrateur). Antiq. gr. Nom que prenaient les cinquante membres de chacune des dix classes du sénat d'Athènes, à mesure que le sort les appelait à la présidence. Les prytanes se trouvaient ainsi revêtus, ceux des quatre premières classes pendant trente-six jours, ceux des autres pendant trente-cinq jours seulement, d'une sorte de suprématie sur leurs collègues. Ils se partageaient les affaires publiques et surveillaient l'administration de la justice. La classe des prytanes se partageait en cinq décuries, composées chacune de dix proèdres, dont les sept premiers occupaient chacun la première place chaque jour de la semaine; chacun de ces sept magistrats se trouvait ainsi pendant un jour chef du sénat. || A Corinthe, après l'abolition de la première royauté, le prytane était celui que l'on choisissait parmi une assemblée de deux cents membres, pour exercer le pouvoir exécutif au nom de cette assemblée.

* **PRYTANÉE**, s. m. (rad. *prytane*). Antiq. gr. Édifice où s'assemblaient, et où étaient entretenus, aux frais de l'État, les cinquante sénateurs d'Athènes momentanément investis du titre de prytanes. Toujours réunis en ce lieu, les prytanes pouvaient veiller à la sûreté de l'État, avertir les autres sénateurs de ses dangers, et les convoquer au besoin. C'était aussi dans le prytanée que se donnaient les repas publics où étaient admis ceux qui, par leurs services, avaient mérité d'être nourris aux frais de l'État. Les juges demandant à Socrate quelle peine, selon lui, il avait méritée : « D'être nourri, dit-il, au prytanée, le reste de mes jours. » Le prytanée servait aussi de gardien public; les pénates publics y étaient gardés et honorés, le feu de Vesta entretenu.

— Fig. La pensée qu'il (Richelieu) avait de vous faire directeur de ce riche et pompeux *prytanée* des belles-lettres, dans le quel, par un sentiment digne de l'immortalité dont il était si amoureux, il voulait placer l'Académie française le plus honorablement du monde, et donner un honnête et doux repos à toutes les personnes de ce genre qui l'auraient mérité par leurs travaux... (Pellisson.)

— Athènes, Tribunal auquel on déférait les cas ou des objets inanimés avaient causé mort d'homme.

— En France, Nom donné à un établissement destiné à élever les fils de ceux qui avaient rendu des services à l'État. Fondé sous la première république, le prytanée fut d'abord établi au collége Louis-le-Grand, ensuite à Saint-Cyr, et définitivement à La Flèche.

PRYTANIE, s. f. Antiq. gr. Espace de trente-cinq ou trente-six jours que duraient pour chaque classe du sénat d'Athènes, les fonctions de prytanes.

PRZEMYSL. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche (Galicie), à 90 kil. O. de Lemberg, sur le Sav; 12,000 hab.

PRZEMYSL ou **PREMISLAS**, Nom de deux rois de Pologne. || PRZEMYSL I^er^, 750-801. || PRZEMYSL II, 1290-1296, d'abord duc de Gnesne et de Posen, périt assassiné.

— PRZEMYSL. Duc de Bohême, 632-676. Fils d'un paysan, il dut à un hasard le trône et son mariage avec la princesse Libussa. Il fonda la première dynastie héréditaire des ducs de Bohême.

PRZIBRAMITE, s. f. Minér. Variété de bien de cadmifère || Variété de goethite fibreuse.

PSACALION, s. m. (et. gr., ψακάλιον, embryon). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour les herbes ou sous-arbrisseaux de l'Amérique équinoxiale.

PSACASTE, s. f. (et. gr., ψακάζω, je hache). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, tribu des lagries, établi pour huit espèces du Brésil.

PSALIDION, s. m. (du gr. ψαλίδιον, petite pince). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des cérambycins, établi pour quatre espèces de l'Europe.

PSALIDOGNATHE, s. m. (pron. *psa-li-do-gnate*, étymologie gr., ψαλίς, ίδος, pince, γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des lamellicornes, tribu des pinnotères, établi pour quatre espèces de la Colombie.

PSALIDOPHORE, s. m. (et. gr., ψαλίς, ίδος, pince, φορέω, je porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, tribu des brachycères, établi pour quatre espèces de l'Amérique méridionale.

PSALIS, s. m. (pron. *psa-liss*; et. gr., ψαλίς, pince). Entom. Genre d'orthoptères rapprochés des forficules.

* **PSALLETTE**, s. f. (et. gr., ψάλλω, je chante). Liturg. Lieu où l'on élève, où l'on exerce les enfants de chœur. || Réunion des enfants de chœur dont se compose une psallette.

— Ce mot est vieux; on dit plus communément *maîtrise*.

PSALLIDIE, s. f. (et. gr., ψαλλίδιον, petite pince). Entom. Genre d'insectes coléoptères qui a beaucoup d'analogie avec les charançons, et qui ne comprend qu'une espèce de Hongrie.

PSALLIEN, s. m. (et. gr., ψάλλω, je chante). Hist. relig. Nom par lequel on a désigné les euchètes ou massaliens.

PSALLIOTE, s. m. (du gr. ψάλιον, collier). Bot. Section du genre agaric.

PSALMANAZAR (Georges). Nom supposé d'un aventurier, né en 1679 dans le midi de la France. Après bien des supercheries, il revint au bien, vers l'âge de trente-deux ans, et mena une vie édifiante jusqu'à sa mort, 1763. On a ses *Mémoires*. Il a travaillé à l'*Histoire universelle*, publiée en Angleterre.

PSALME, s. m. du lat. *psalmus*, même signif. Ancienne forme orthographique du mot PSAUME.

PSALMIQUE, adj. 2 g. Qui appartient aux psaumes.

* **PSALMISTE**, s. m. (du gr. ψάλλω, je chante). Auteur de psaumes.

— Absol. *Le Psalmiste*. David, auteur de la plus grande partie des chants bibliques connus sous le nom de *psaumes*. C'est l'imitation qui donne à Pindare la sainteté d'un David, et qui tire de sa lyre des accords dignes de la harpe du *Psalmiste*. (P. de St Victor.)

— Adjectiv. Le roi psalmiste.

PSALMODIATION, s. f. (pr. *psal-mo-di-a-cion*). Action de psalmodier.

— Chant en manière de psalmodie; récit monotone et sans inflexion de voix.

* **PSALMODIE**, s. f. radic. *psalmodier*). Liturg. Manière de chanter, de réciter des psaumes. Les hurlements des loups accompagnaient leur voix et servaient comme de repons à leur *psalmodie*. (Montalemb.)

— Fig. Manière monotone de lire, de déclamer. Ennuyeuse psalmodie. Insupportable psalmodie. Leur *psalmodie* bourdonnante prenait par instants un accent dramatique. (Gér. de Nerval.)

— Par extens. Caractère du style, quand il est trop uniforme, et que les sons n'en sont pas variés. Le style de cet écrivain est une psalmodie.

PSALMODIÉ, ÉE, part. pass. du v. Psalmodier. S'emploi adjectiv. Office psalmodié.

— Fig. Lu, déclamé, récité sans inflexion de voix, avec monotonie. Ce rôle a été tristement psalmodié par cet acteur. Ce discours est bien pensé, correctement écrit, mais il a été ennuyeusement psalmodié. Style psalmodié. Gildas commença ce récit, non précisément chanté, mais *psalmodié* d'un ton grave et mélancolique. (E. Sue.)

* **PSALMODIER** v. n. 1re conj. (étym. gr., ψαλμός, psaume; ῳδή, chant). On double l'*r* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous psalmodiions, vous psalmodiiez; Que nous psalmodiions, que vous psalmodiiez*. Lire, chanter, réciter des psaumes ou autres parties de l'office divin sans inflexion de voix.

— Fig. Parler, lire, écrire, chanter d'une manière monotone, sur un ton traînant. Cet acteur, cet orateur ne fait que *psalmodier*. (Acad.) Saint-Simon gronde, Mme de Sévigné vocalise, Rabutin siffle, Dangeau *psalmodie*. (P. de Saint-Victor.)

— Activ. Psalmodier un office. Psalmodier un discours, un sermon, un rôle de comédie.

Salammbô, avec un balancement de tout son corps, *psalmodiait* des prières. (G. Flaubert.) Un seul *psalmodiait* de temps en temps une sorte de chanson nasillarde. (E. About.)

Pour tout plaisir, Genève *psalmodie*
Du bon David les cantiques concerts (V. Etaix.)
L'un veut garder le cordillard,
Et l'autre d'un tonnantillard
Me *psalmodie* une prière (Béranger.)

— SE PSALMODIER. v. pron. Être psalmodié. Le jour du vendredi saint, plusieurs parties de l'office divin se psalmodient en signe du deuil de l'Église.

PSALMODIQUE. adj. 2 g. Liturg. Qui concerne la psalmodie, qui appartient à la psalmodie. Le chant *psalmodique* de l'Église gallicane est autrement disposé que celui de Rome. (Le Bœuf.)

PSALMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ψαλμός, psaume; γράφω, j'écris. Auteur de psaumes.

— Auteur d'un traité, d'un commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ψαλμός, psaume; γραφή, écriture). Composition, collection de psaumes.

— Traité, commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport, qui est relatif à la psalmographie.

PSALODIE. s. m. (ét. gr., ψάλλω, je pince; ὠδή, chant). Ichtyol. Genre de placoïdes, établi pour une espèce fossile trouvée dans l'argile de Sheppey (Angleterre).

PSALOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., ψαλίς, arcade; εἶδος, aspect). Anat. Se dit du corps qui compose la surface intérieure de la voûte à trois piliers et qu'on appelle aussi *lyre* ou *psautérium*.

* **PSALTÉRION**. s. m. (du gr. ψάλλω, chanter, jouer d'un instrument). Musiq. Instrument de musique très ancien, en bois et à cordes, que l'on pinçait avec les doigts, ou que l'on touchait avec le *plectrum* (l'archet). Les Hébreux se servaient de cet instrument, qu'ils appelaient *nebel*, pour accompagner leurs chants religieux. Le psalterion moderne est plat, et a la figure d'un triangle. Il est monté de treize cordes de fil de fer ou de laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Le psalterion se touche avec l'archet. Les unes jouaient de la flûte, les autres du *psalterion* à cinq ou à sept cordes. (Malte-Brun.)

— Dans un sens plus général, Tout instrument à cordes pincées et frappées.

PSALTERIUM. s. m. Anat. V. PSALOIDE.

PSALURE. adj. 2 g. (ét. gr., ψαλίς, ciseaux; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue fourchue.

— PSALURE. s. m. Ornith. Syn. d'HYDROPSALIS et de CAPRIMULGE.

PSAMATHE. s. m. (ét. gr., ψάμαθος, sable). Crust. Genre de crustacés isopodes.

PSAMATOTE. s. m. Annel. Syn. de PSAMMATHE.

PSAMMA. s. m. Bot. Syn. d'AMMOPHILE.

PSAMMATHE. s. m. (ét. gr., ψαμμάς, sable). Annel. Genre de néréides.

PSAMMÉCIE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; οἰκέω, demeure). Entom. Division de la famille des crabroniens, réunie aux gorytes.

PSAMMÉNITE. Roi d'Égypte, 525-525 av. J.-C., assiégé et pris dans Memphis par Cambyse, fut mis à mort à Suse.

PSAMMÉQUE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable). Entom. Genre de coléoptères tétramères, classé par les auteurs dans différentes familles, et établi pour deux espèces trouvées aux environs de Paris et en Algérie.

PSAMMÉRYTHRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ψάμμος, sable; ἐρυθρός, rouge). Géol. Se dit d'un terrain ou domine le grès rouge.

PSAMMITIQUE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; ἤθος, séjour. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélaires, établi pour deux espèces du Pérou.

PSAMMIS Roi d'Égypte, 601-595 av. J.-C., fils et successeur de Néchao.

PSAMMODIE. s. f. (ét. gr., ψάμμος, sable; εἶδος, aspect). Bot. Genre de vacciniées, établi pour des espèces de la Nouvelle-Grenade.

PSAMMITE. s. m. (ét. gr., ψαμμίτης, qui se plaît dans le sable). Erpet. Genre de sauriens de la famille des scinques.

— Minér. Roche à base composée de grès et d'argile, et dont la plus grande partie comprend les roches nommées *grès houillers* ou *des houillères*. Les psammites, tendres ou friables, quelquefois meubles, de couleur rougeâtre, grisâtre, jaunâtre, verdâtre, brunâtre, noirâtre, blanchâtre, etc., unis ou bigarrés, s'emploient comme pierre à bâtir, pierre à paver, pierre à aiguiser.

PSAMMITICUS Roi d'Égypte, 671-617 av. J.-C., ne fut, pendant dix-neuf ans, que l'un des douze rois qui se partagèrent le pays à la mort de Séthos. Il résidait à Sais. Il dépouilla ses collègues à l'aide de mercenaires cariens et ioniens, 652. Il établit ces étrangers à Bubastis; ouvrit l'Égypte aux autres nations, et créa la classe des interprètes. Il assiégea Azoth pendant vingt-neuf ans, dit-on.

PSAMMITIQUE adj. 2 g. Minér. Qui contient du psammite. Poudingue psammitique.

— Qui se compose de psammite. Dépôt psammitique.

PSAMMOBATE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; βατέω, je marche). Erpet. Genre de tortues.

PSAMMOBIE. s. f. (ét. gr., ψάμμος, sable; βίος, vie). Moll. Genre de conchifères dimyaires comprenant des espèces assez jolies qui vivent dans le sable. Psammobie vergetée, boréale, fragile, bleuâtre, orangée, blanche, jaunâtre.

PSAMMOCHARE. s. m. (pr. *psam-mo-kare*; ét. gr., ψάμμος, sable; χαίρω, je me plais). Entom. Syn. de POMPILE.

PSAMMOCOLE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; lat. *colo*, j'habite). Moll. Genre de coquilles comprenant plusieurs espèces de psammobies et de psammostées.

PSAMMODE. s. m. (ét. gr., ψαμμώδης, sablonneux). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, dont le type habite le Cap.

— Ichtyol. Genre de placoïdes, établi pour trois espèces fossiles trouvées dans le terrain carbonifère des environs de Bristol.

PSAMMODIE. s. m. (ét. gr., ψαμμώδης, sablonneux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, établi pour cinq espèces de France, de Hongrie et des États-Unis.

PSAMMODROME. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; δρομεύς, coureur). Erpet. Genre de lézards dont l'espèce type se trouve sur les plages sablonneuses de la Méditerranée.

— PSAMMODROMES. s. m. pl. Tribu de la famille des lacertiens qui a pour type le genre psammodrome.

PSAMMODYTE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; δύτης, qui habite). Erpet. Section du genre couleuvre.

PSAMMOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ψάμμος, sable; γενιά, naissance). Qui prend naissance dans le sable.

PSAMMOLÈPE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; λέπις, écaille). Ichtyol. Genre de poissons fossiles trouvés dans le grès rouge de Riga.

PSAMMOME. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable). Pathol. Tumeur renfermant des concrétions calcaires granuleuses.

PSAMMOMYS. s. m. (pron. *psam-mo-miss*; ét. gr., ψάμμος, sable; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs qui doit être réuni au genre rat.

PSAMMOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., ψάμμος, sable; φίλος, qui aime). Qui aime les sables. Cette plante est psammophile.

— PSAMMOPHILE. s. m. Erpet. Genre de stellions.

PSAMMOPHIS. s. m. (pr. *pçam-mo-fiss*; ét. gr., ψάμμος, sable; ὄφις, serpent). Erpet. Genre de couleuvres, établi pour huit espèces qui vivent dans les endroits sablonneux du midi de l'Europe et dans les régions chaudes des deux continents. Les espèces du midi de l'Europe sont désignées sous le nom vulgaire de *couleuvre de Montpellier*.

PSAMMOPHYLAX. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; φύλαξ, gardien). Erpet. Genre d'ophidiens de la famille des couleuvres.

PSAMMORHOA. s. m. Erpétol. Genre de stellions.

PSAMMORYCTE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; ὀρύκτης, fossoyeur). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des rats.

PSAMMORYCTIN, INE. adj. Mamm. Qui concerne le genre psammorycte. || PSAMMORYCTINS. s. m. pl. Tribu de rongeurs fossiles ayant pour type le genre psammorycte.

PSAMMOSAURE. s. m. (pr. *pçam-mo-çore*; ét. gr., ψάμμος, sable; σαῦρος, lézard). Erpet. Genre de reptiles sauriens, établi aux dépens des lézards.

PSAMMOSTÉE. s. f. (ét. gr., ψάμμος, sable; ὀστέον, os). Hist. nat. Nom donné aux agglutinations de sable qui représentent la forme des os.

— Moll. Genre de coquilles bivalves, réuni aux psammobies. En ce sens, on dit aussi *psammotée*.

PSAMMOTHERME. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; θέρμος, chaud). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mutillides, établi pour une espèce africaine.

PSAMMOTROPHE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; τροφή, nourriture). Bot. Genre de portulacées muriginées, établi pour des herbes du Cap.

PSAMMURE. s. m. (ét. gr., ψάμμος, sable; οὐρά, queue). Erpét. Syn. de TROPIDOSAURE.

PSAMYLLE. s. m. (pr. *pça-mille, ll* mouill.). Crust. Genre de crustacés dont on ne connaît qu'imparfaitement les caractères.

PSANACETUM. s. m. Bot. Syn. de TANAISIE.

PSAPHARE. s. m. Entom. Syn. de CHERRE.

PSARE. s. m. (du gr. ψαρός, tacheté). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, établi pour deux espèces de France et de Géorgie.

PSARI. Géogr. V. IPSARA.

PSARIANÉ, ÉE. adj. (du lat. *psaris*, bécarde). Ornith. Qui concerne le genre bécarde. || PSARIANÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des passereaux ayant pour type le genre psaris.

PSARIDINÉ, ÉE. adj. Ornithol. Synon. de PSARIANÉ. || PSARIDINÉES. s. f. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre psaris et comprenant les sections qui ont été formées aux dépens de ce genre.

PSARINÉ, ÉE. adj. Ornithol. Syn. de PSARIANÉ. || PSARINÉES. s. f. pl. Sous-famille de passereaux réunie à celle des psarianées.

PSARIS. s. m. (pr. *pça-riss*; mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre bécarde.

PSARISOME. s. m. (pron. *pça-ri-çome*; ét. gr., ψαρός, tacheté; σῶμα, corps). Ornith. Genre de la famille des todidées, établi aux dépens des eurylaimes.

PSAROCOLIE. s. m. Ornith. Syn. d'ICTERE.

PSAROÏDE. s. m. Ornith. Syn. de PASTOR.

PSAROPHOLE. s. m. Ornith. Syn. d'OCYPTÈRE, d'ARTAMIE et d'ERYTHROLANIE.

PSAROS. s. m. (pr. *pça-russ*; du gr. ψαρός, tacheté). Ornith. Nom donné autrefois au sansonnet.

PSATHYRA. s. m. (ét. gr., ψαθυρός, fragile). Bot. Genre de rubiacées cofféacées, ayant pour type le psathyra de la Réunion, arbrisseau vulgairement nommé *bois cassant*. || Section du genre agaric.

PSATHYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un psathyra. || PSATHYRÉES. s. f. pl. Famille de rubiacées qui a pour type le genre psathyra.

PSATHYRELLE. s. f. (rad. *psathyra*). Bot. Section du genre agaric.

PSATURE ou **PSATURA**. s. m. Bot. Syn. de PSATHYRA.

PSATUROCHÈTE. s. f. (pr. *pça tu-ro-kète*; ét. gr., ψαθυρός, fragile; χαίτη, poil). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes du Cap.

PSATUROSE. s. f. (étym. gr., ψαθυρός, fragile). Minér. Sulfure d'antimoine et d'argent de couleur gris de fer. On dit aussi *psathyrose* et *psathurose*.

PSATYRIEN. s. m. (du grec ψαθύριον, gâteau). Hist. eccléс. Membre d'une secte d'ariens du VI^e^ siècle, qui avait pour chef un faiseur de gâteaux appelé Théotiste. Les psatyriens affirmaient que le Fils n'est point l'égal du Père, qu'il a été engendré de rien, et qu'en Dieu la faculté qui crée ne peut être distinguée de celle qui engendre.

* **PSAUME**. s. m. (ét. gr., ψαλμός, même signif.; forme de ψάλλειν, chanter). Liturg. Nom donné aux hymnes ou cantiques écrits en hébreu dont le roi David passe généralement pour être l'unique auteur, bien que des Pères de l'Église lui associent d'autres poètes sacrés, Asaph, Idithun, Emar, et les enfants de Coré. Dans le temple de Jérusalem, les psaumes étaient chantés au son des instruments par des chœurs de quatre mille lévites. Ils forment un recueil de cent cinquante chants. Le livre des psaumes. La plus ancienne traduction des psaumes est celle des Septante. L'Église catholique chante les psaumes en latin; l'Église protestante, au contraire, les chante dans une traduction française commencée par Clément Marot et achevée par Théodore de Bèze. || *Psaumes d'allélhuia*. Nom que saint Jérôme donne aux psaumes qui contiennent une louange joyeuse à Dieu. Tels sont en particulier les psaumes CIV, CV et CVI, CX à CXVIII, et CXXXIV à CL. || *Psaumes gradnels* ou *psaumes des degrés*. Nom donné à quinze psaumes, composés en partie par les enfants de Coré, à l'occasion du retour de la captivité de Babylone, et chantés par le peuple en montant au temple du Seigneur, qui était situé sur la colline de Sion. Les psaumes graduels font partie des 150 psaumes. Ce sont les CXIX^e^, CXX^e^, etc., jusqu'au CXXXIV^e^. || *Psaumes de la pénitence* ou *Psaumes pénitentiaux*. Sept psaumes que l'Église a consacrés aux temps de pénitence, ou que doivent réciter les pécheurs pénitents. Vulgairement on dit *les sept Psaumes*. On lui a donné les sept *Psaumes* pour pénitence. (Acad.)

— Loc. prov. *C'est un bréviaire de Fécamp à trois leçons et à trois psaumes, et rien du tout qui ne vent*. Se dit d'une chose aussi réduite que possible.

* **PSAUTIER**. s. m. (ét. lat., *psalterium*, même signif.; de *psallere*, jouer d'un instrument). Liturg. Recueil des cent cinquante chants bibliques qui portent le nom de psaumes. Les Juifs avaient divisé le psautier en cinq parties, et plusieurs Pères de l'Église avaient également adopté cette division; saint Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans la version latine qu'il en a faite et qui fut en usage jusqu'au XVI^e^ siècle ou, sur l'ordre de Pie V, on revint à la traduction appelée ancienne Vulgate, qui avait précédé la sienne et qui avait été faite sur les Septante. Il vous faudra apprendre les saintes lettres et tout le *psautier*. (Montalembr.)

— Espèce de voile dont quelques religieuses se couvrent la tête et les épaules lorsqu'elles chantent l'office divin. || Grand chapelet d'un rosaire qui a cent cinquante grains, c'est-à-dire autant de grains qu'il y a de psaumes.

— Nom donné populairement aux tripes formées par le troisième ventricule du bœuf.

PSCHENT. s. m. (pr. *pcheintt*). Antiq. égypt. Espèce de mitre que portaient les principales divinités égyptiennes, les rois, les prêtres et autres personnages.

Jadis devant ma pierre antique
Le *pschent* au front, les prêtres saints
Promenaient le bari mystique
Aux emblèmes dorés et peints. (Th. Gautier.)

« A la seconde cataracte,
Fait la dernière, j'ai mon nid,
J'en ai noté la place exacte,
Dans le *pschent* d'un roi de granit. »
(Th. Gautier.)

PSÉCADE. s. f. (du gr. ψεκάζειν, mouiller). Antiq. Coiffeuse, esclave d'une dame grecque ou romaine, qui était chargée de parfumer et de coiffer sa maîtresse.

PSÉCADIE. s. f. (dimin. du gr. ψεκάς, ἄδος, goutte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des yponomeutides, établi pour deux espèces de France et d'Autriche.

PSÉGE. s. f. Antiq. V. PSEQUE.

PSEGTROCÈRE. s. m. (étym. gr., ψήκτρα, brosse; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce de Java.

PSÉLAPHAQUE. s. m. (ét. gr., ψηλαφάω, je tâtonne). Entom. Genre de coléoptères de la famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, établi pour seize espèces de l'Amérique équinoxiale.

PSÉLAPHE. s. m. (ét. gr., ψηλαφάω, je tâtonne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des psélaphiens, établi pour six espèces de très petite taille, chez lesquels la longueur des palpes maxillaires dépasse souvent celle de la tête, et que l'on trouve dans les prés, sous les pierres, sous l'écorce des arbres. Ces insectes sont originaires de l'Europe et de la Géorgie.

— PSÉLAPHES. s. m. pl. Syn. de PSÉLAPHIENS.

PSÉLAPHIDE. adj. 2 g. ou **PSÉLAPHIDÉ, ÉE**. adj. Entom. Syn. de PSÉLAPHIEN.

PSÉLAPHIEN, ENNE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un psélaphe. || PSÉLAPHIENS. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre psélaphe.

PSÉLAPHOPÉTIE. s. m. (pr. *pcé-la-fa-pé-ci*). Entom. Syn. d'ÉGA.

PSELCIS ou **PSELCHIS**. Géogr. anc. Ville d'Éthiopie, sur le Nil, à 90 kil. S. de Syene; auj. *Dekkeh* en Nubie.

PSÉLION. s. m. (mot grec signif. *collier*). Antiq. gr. Espèce de bijou que les femmes grecques portaient au bras et au cou. Le psélion était un cercle d'or garni de pierres précieuses, d'où pendaient de petites chaînes.

PSELLISME. s. m. (du gr. ψελλός, bègue). Médec. Nom générique sous lequel on comprend tous les vices de prononciation. On distingue jusqu'à onze espèces de psellisme.

PSELLUS, Michel), dit *l'Aîné*. Écrivain byzantin du XI^e^ siècle, natif de l'île d'Andros. || PSELLUS (Constantin), dit *le Jeune*. Écrivit dans le même siècle sur la jurisprudence, la médecine, la philosophie.

PSEN. s. m. (pr. *pcenn*; du gr. ψήν, moucheron qui pique les figues). Entom. Syn. de TRYPOXYLE.

PSÈNE. s. m. (ét. gr., ψηνός, chauve). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, établi pour quatre espèces observées sur les côtes de l'Australie. L'espèce type est le psène aux sourcils bleus.

PSÉPHELLE. s. f. (du grec ψῆφος, petite pierre). Bot. Section du genre centaurée, établie pour neuf espèces.

PSÉPHISME. s. m. (ét. gr., ψήφισμα, même signif.). Antiq. gr. Decret du sénat et du peuple des villes de la Grèce. || Nom donné particulièrement aux décrets proposés au peuple d'Athènes, et acceptés par lui.

PSÉPHITE. s. m. (ét. gr., ψῆφος, petite pierre). Minér. Roche conglomérée, composée d'une pâte schisteuse, et renfermant des fragments de diverse nature, mais le plus ordinairement schisteux. Les psephites sont de couleur communément rougeâtre, ou verdâtre et tachetée; ils forment des couches, des amas et des filons, et accompagnent les poudingues, avec lesquels ils se lient intimement, ainsi qu'avec les porphyres rouges.

PSÉPHOBOLE. s. m. (ét. gr., ψῆφος, petite pierre; βάλλω, je jette). Antiq. Cornet avec lequel on jetait les dés chez les Grecs et les Romains.

PSÉPHOLAX. s. m. (dim. du gr. ψῆφος, petite pierre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces de la Nouvelle-Zelande.

PSÉPHOPHORIE. s. f. (ét. gr., ψῆφος, petite pierre; φορός, qui porte). Antiq. gr. Action de voter, de donner des suffrages avec des petits cailloux blancs et noirs.

PSÈQUE ou **PSÉGE**. s. f. (ét. lat., *pseras*, même signif.). Antiq. rom. Syn. de PSÉCADE.

PSÉTOVAN. s. m. Chron. Nom que quelques auteurs donnent au mois des Hébreux appelé plus ordinairement *siran*.

PSETTE. s. m. Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des squamipennes, établi pour trois espèces de la mer des Indes.

PSEUDACACIA. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; fr. *acacia*). Bot. Syn. de ROBINIER.

PSEUDAGRILE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; fr. *agrile*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des bu-

prestides, établi pour une espèce du Sénégal.

PSEUDALCANINE. s.f. Chim. Matière colorante rouge qu'on extrait de la racine d'orcanette.

PSEUDALCYONS. s. m. pl. (ét. gr., ψευδής, faux ; fr. *alcyon*). Zooph. Ordre de la classe d'espèces pierreuses, comprenant ceux dont la substance est presque calcaire.

PSEUDALÉIA ou **PSEUDALÉE**. s.m.(ét. gr., ψευδαλέος, laux). Bot. Genre d'olacinées, établi pour des arbustes de Madagascar.

PSEUDALÉIOÏDE. s. m. (ét. fr., *pseudaléi* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Genre d'olacinées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar.

PSEUDAMANTE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux ; ἀδάμας, diamant). Pierre précieuse factice, telle que le strass.

PSEUDANGUSTURE. s. f. (ét. gr. ψευδής, faux, fr. *angustura*). Mat. méd. Fausse angusture.

PSEUDANGUSTURINE. s. f. (rad. *pseudangusture*). Chim. Nom par lequel on a désigné la vomicine.

PSEUDANTHE. s.m. (ét. gr., ψευδής, faux ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

PSEUDAPTINE s. m. Entom. Syn de PIAPHORE.

PSEUDARADE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux ; fr. *aradе*). Entomol. Genre d'hémiptères, tribu des scutellériens, groupe des pentatomites.

PSEUDARTHRIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux, ἄρθρον, articulation). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des herbes de l'Asie tropicale.

PSEUDARTHROSE. s. f. (ét. gr.. ψευδής, faux ; ἄρθρον, articulation). Médec. Fausse articulation.

PSEUDASPIS. s. m. (pr. *pceu-da-spiss*. ét. gr., ψευδής, faux ; ἀσπίς, bouclier). Erpét. Genre d'ophidiens, établi aux dépens des couleuvres.

PSEUDASTILBE. s. m. (étym. gr., ψευδής, faux ; fr. *astilbe*). Bot. Syn. de HOTEIA.

PSEUDÉCHIDE ou **PSEUDÉCHIS**. s. m. (pr. *pceu-de-kide* ou *pceu-de-kiss* ; et. gr., ψευδής, faux, ἔχις, vipère,. Erpét. Genre de serpents de l'Australie.

PSEUDÉLAPS. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens.

PSEUDENCÉPHALE. s. m. Térat. Monstre formé par pseudencephalie.

PSEUDENCÉPHALIE, ENNE. s.f. (ét. gr., ψευδής, faux ; ἐγκέφαλος, encéphale,. Térat. Monstruosité caractérisée par une tumeur vasculaire, par une large ouverture du crâne et du canal vertébral et par un manque total de la moelle épinière.

PSEUDENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par pseudencéphalie. || PSEUDENCÉPHALIENS. s. m. pl. Famille de monstres unitaires de l'ordre des autosites.

PSEUDENCÉPHALIQUE. adj 2 g. Térat. Qui offre les caractères de la pseudencéphalie.

PSEUDÉPIGRAPHE. s. m. et. gr., ψευδής, faux ; fr. *epigraphe*). Nom donné aux livres bibliques dont le titre ou le nom de l'auteur sont faux.

PSEUDÉPIGRAPHIQUE. adj. 2 g. (radic. *pseudépigraphe*). Qui porte une fausse épigraphe, un faux nom d'auteur.

PSEUDÉRYTHRINE. s. f. (et. gr., ψευδής, faux ; fr. *érythrine*). Chim. Substance qu'on a retirée de l'orseille et qu'on appelle aussi *éther érythrique*.

PSEUDÉRYX. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux ; fr. *éryx*. Erpet. Genre d'ophidiens.

PSEUDESTHESIE. s. f. (étym. gr., ψευδής, faux ; αἴσθησις, sensation). Patholog. Sensation fausse, illusion produite sur les sens

PSEUDHELMINTHE. s.m. (et. gr., ψευδής, faux, ἕλμινς, ινθος, ver). Zool. Nom donné aux différents corps qui ont été pris à tort par les médecins pour des vers.

PSEUDIDE. s.m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des batraciens.

PSEUDIOSMA s. m. (ét. gr., ψευδής, faux ; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de térébinthacées zanthoxylées, établi pour des arbres de la Cochinchine

PSEUDIS s.m. (pr. *pceu-diss* ; ét. gr., ψευδής, faux . Erpet. Genre de batraciens anoures, établi pour une espèce de la Guyane.

* **PSEUDO** du gr. ψευδής, (faux). Préfixe grec invariable qui entre dans la composition de beaucoup de mots français, auxquels il ajoute la signification de *faux*.

— Il s'écrit avec trait d'union toutes les fois que le second mot existe isolé dans la langue française. Ex. *Pseudo-prophète, pseudo-acacia*, etc. Il s'écrit sans trait d'union toutes les fois que le second mot n'existe pas isolé dans la langue, comme dans *pseudographe, pseudomorphe*, etc.

PSEUDO-ACACIA s.m. Bot. Syn de PSEUDACACIA.

PSEUDO-ACÉTIQUE. adj. Chim Syn. de BUTYRACÉTIQUE.

PSEUDO-ACMELLE. s. m Bot. Espèce de plante du genre spilanthe, qui a de la ressemblance avec la plante que l'on nomme *acmelle*.

PSEUDO-ACONIT s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées se rapprochant de l'aconit.

PSEUDO-ACORE. s. m. Bot. Genre d'iris à fleurs bleues appelé aussi *faux acore*.

PSEUDO-AGATE. s. f. Miner. Variété de jaspe-agate.

PSEUDO-AGNUS s. m (pr *pceu-do-aghnuss*). Bot. Nom donné au merisier à grappes.

PSEUDO-ALBÂTRE. s. m Miner. Faux albâtre ; espèce de chaux sulfatée.

PSEUDO-ALCARNINE. s. f. Chim. Syn. d'ANCHUSINE.

PSEUDO-ALCOOL. s. m. Chim. Nom par lequel on désigne les alcools secondaires préparés à l'aide des homologues de l'éthylène.

PSEUDO-AMBROISIE. s. f. Bot. Le cochlearia coronope.

PSEUDO-AMÉIVE s. m Erpét. Genre de lacertiens, établi pour des espèces de l'Amérique méridionale.

PSEUDO-AMETHYSTE. s. f. Min. Spath fluor violet.

PSEUDO-AMOME. s. m. Bot. Le groseillier noir.

PSEUDO-AMYLIQUE. adj. Chim. Se dit des composés dérivés de l'amylène.

PSEUDO-APATITE. s. f. Miner. Apatite pseudomorphique trouvée en Saxe.

PSEUDO-APIOS s. m. pron. *pceu-do-api-oss*). Bot. Nom donné à la gesse tubéreuse.

PSEUDO-APOCYN. s. m. Bot. Nom donné à deux espèces de bignones.

PSEUDO-ARÉNACÉ, ÉE. adj Minér. Qui ressemble à une roche arénacée. Anthracite pseudo-arénacé.

PSEUDO-ASBESTE. s. m. Hist. nat. Nom donné à l'asbeste ligniforme et à l'asbeste dur.

PSEUDO-ASPHODÈLE. s. f. Botan. Nom donné à l'anthéric ossifrage et à l'anthéric ramifié.

PSEUDO-ASTHME. s. m. Médec. Syn. de DYSPNÉE.

PSEUDO-BASALTE. s. m. Minér. Roche argileuse.

PSEUDO-BDELLE. s. f. Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des sangsues

PSEUDO-BÉRYL. s. m. Minér. Quartz hyalin verdâtre.

PSEUDO-BLAPS. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour deux espèces des Indes orientales et de Ceylan.

PSEUDOBLEPSIE. s. f. (étym. gr., ψευδής, faux ; βλέψις, vue). Médec. Nom générique sous lequel on comprend les diverses perversions du sens de la vue.

PSEUDO-BOA. s. m. Erpet. Syn. de SCYTALE. || Nom donné à des hydrophis.

PSEUDOBUFO. s. m étym. gr., ψευδής, faux ; lat. *bufo*, crapaud). Erpét. Genre de batraciens anoures.

PSEUDOBUTYL-PHÉNYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un alcool secondaire obtenu par l'action de l'hydrogène naissant sur l'acétone propylphénylique, et qu'on appelle aussi *phénylpropyl-carbinol*.

PSEUDO-BUXUS s. m. Bot. Nom donné au fragon épineux et au galé.

PSEUDOCAPSICUM. s. m. (pr. *pceu-do-kap ci-komm* ; et. lat., ψευδής, faux ; lat. *capsicum*, piment,. Bot. Section du genre morelle.

PSEUDOCARCIN. s. m. (et. gr., ψευδής, faux ; καρκινος, crabe). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des cyclométopes, établi pour quatre espèces dont trois de la mer des Indes et de l'Australie et l'autre de patrie inconnue.

PSEUDOCARPE. s. m. (étym. gr., ψευδής, faux ; καρπος, fruit). Bot. Fruit globuleux formé d'une baie de forme conique.

PSEUDOCARPIEN, ENNE. adj. (radical *pseudocarpe*). Bot. Dont le fruit est masqué par d'autres parties, à tel point que ces parties semblent le constituer. Les conifères sont des plantes pseudocarpiennes. || Se dit aussi du fruit masqué. Le fruit des conifères est pseudocarpien.

PSEUDO-CATHOLIQUE. s. Celui, celle qui feint d'adhérer aux principes du catholicisme.

— Adjectiv. *Ouvrage, écrit pseudo-catholique*. Ouvrage, écrit dans lequel on feint de soutenir la vérité du catholicisme.

PSEUDOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux ; κεφαλή, tête). Térat. Se dit des monstres qui, quoique paraissant acéphales, ont une boîte crânienne située dans la partie charnue de la région supérieure du corps.

— Substantiv. Un pseudocéphale.

PSEUDO-CÉRAÏNE s. f. Chim Corps obtenu par l'act on de la potasse sur la cire.

PSEUDOCHEIRE. s. m (pr. *pceu-do-kere* ; ét. gr., ψευδής, faux ; χείρ, main). Mamm. Groupe de marsupiaux ne comprenant qu'une espèce.

PSEUDOCHROMESTHÉSIE. s. f. (pron. *pceu-do-kro-mess-té-zi* ; ét. gr., ψευδής, faux ; χρῶμα, couleur ; αἴσθησις, sensation). Méd. Vice de la vue dans lequel, à la lecture, les lettres paraissent colorées d'une teinte différente

PSEUDOCHROMIE. s. f. (et. gr., ψευδής, faux ; χρῶμα, couleur. Méd. Syn. de DYSCHROMATOPSIE.

PSEUDOCHROMINE. s. f. Chim Syn. de STRYCHNOCHROMINE.

PSEUDO-CHRYSOLITHE. s. f. Miner. Obsidienne verte trouvée en Bohême.

PSEUDO-CLÉMENTIN, INE. adj. Qu'on attribue à tort au pape saint Clément. Les écrits appelés *pseudo-clementius* sont d'origine ébionite. E. Renan.

PSEUDO-COBALT. s. m. Miner. Nickel arsénical. || Pl., les *pseudo-cobalts*.

PSEUDOCOÏTE. s. f. et. gr., ψευδής, faux ; κοίτη, couche. Médec. Nom générique des lésions du sens de l'ouïe. On dit aussi *pseudoacoustie*.

PSEUDO-COLASPIS. s. m. (pr *pceu-do-ko-la-spiss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PSEUDO-CONTINU, UE a.lj. Pathol. Se dit des fièvres rémittentes et intermittentes qui présentent quelquefois la forme des fièvres continues.

PSEUDO-CONTINUITÉ. s. f. Pathol. Caractère des fièvres pseudo-continues.

PSEUDO-CORYSTE. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des cyclométopes, établi pour une espèce des côtes de Valparaïso.

PSEUDO-COTYLÉDON. s. m. Bot. Syn. de PROEMBRYON.

PSEUDO-COTYLÉDONE. adj. 2 g. ou **PSEUDO-COTYLÉDONÉ, ÉE**. adj. Bot. Qui semble avoir des cotylédons ou des organes analogues. || PSEUDO-COTYLÉDONES ou PSEUDO-COTYLÉDONÉES. s. f. pl. Division du règne végétal comprenant les mousses, les lycopodes, les fougères et les equisétacées, qui paraissent avoir des cotylédons.

PSEUDO-CRISTAL. s. m. Minér. Forme cristalline appartenant à un minéral autre que celui qui l'offre, et dont tous les principes ont disparu pour faire place à de nouveaux éléments, ce qui s'est opéré la plupart du temps par moulage.

PSEUDO-CROUP. s. m. Pathol. Angine analogue au croup, mais qui en diffère par l'absence de fausses membranes. On dit aussi *faux croup*.

PSEUDO-CUBIQUE. adj. 2 g. Cristall. Dont la forme n'est pas exactement cubique.

PSEUDO-CUMÈNE. s. m. Chim. Carbure d'hydrogène isomère retiré du goudron de houille.

PSEUDO-CURARINE. s. f. Chim. Alcaloïde extrait par décoction du laurier-rose

PSEUDO-CYÉSIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux, κύησις, grossesse). Médec. Fausse grossesse.

PSEUDO DIAMANT. s. m. Minér. Syn. de PSEUDAMANTE.

PSEUDODIASCOPE s.m. et. gr., ψευδής, faux ; διά, à travers ; σκοπέω, j'examine . Phys. Instrument construit de telle façon que l'un des yeux reçoit le rayon lumineux par une petite ouverture, tandis que l'autre regarde un objet opaque ; de sorte que cet objet paraît percé d'un trou à travers lequel passe la lumière.

PSEUDO-DIÈTE. s. f. Hist. Diète assemblée illégalement. La *pseudo-diète* de 1765 en Pologne. J.-J. Rouss.)

PSEUDO-DIPTÈRE. s. m. ét. gr., ψευδής, faux ; δίς, deux fois ; πτερόν, aile). Archit. anc. Nom donné à un édifice construit comme s'il était entouré d'un double rang de colonnes, quoique le rang intérieur ait été supprimé, de telle sorte que la galerie qui règne autour de l'édifice a une double largeur.

PSEUDO-ÉCHINORYNQUE. s. m. (pr. *pceu-do-e-hi-no-rinke*). Helminth. Genre de vers intestinaux du groupe des échinorynques.

PSEUDOÉDRIQUE. adj. 2 g. et gr., ψευδής, faux ; ἕδρα, base). Miner. Se dit d'un assemblage de corps polyédriques irréguliers, étroitement serrés, et dont les faces paraissent être l'effet de la pression qu'ils ont exercée les uns sur les autres pendant leur formation.

PSEUDO-ÉMERAUDE. s. f. Minér. Quartz hyalin vert. || Variété d'algue marine.

PSEUDO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Entom. Se dit des chenilles qui ont des tubercules un peu épineux ou velus sur le dos. Damiers pseudo-épineux.

PSEUDO-ÉRYTHRINE. s. f. Chim. Ancien nom de l'orsellate d'éthyle.

PSEUDOFILAIRE a.lj. 2 g. Zool. Se dit de la phase d'évolution des grégarines qui suit la phase monérienne.

PSEUDO-FONGOSITÉ. s. f. Pathol. Matière qui a l'apparence d'une fongosité.

PSEUDO-FRAGMENTAIRE. a.lj. 2 g. Qui se présente sous l'apparence seulement de fragments.

PSEUDO-GALÈNE. s. f. Minér. Un des noms de la blende.

PSEUDOGNATHE. a.lj. 2 g. (pr. *pceu-do-ghnate* ; et. gr., ψευδής, faux ; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a de fausses mâchoires. Crabe-araignée pseudognathe. Arachnides pseudognathes. || PSEUDOGNATHES. s. m. pl. Division du règne animal, comprenant ceux des animaux articulés dont la tête ne porte pas d'appendices mandibulaires ; sa partie inférieure. Le pharynx et souvent les pièces représentant les antennes manquent, ainsi que les deux ou quatre premiers pieds-mâchoires, quelquefois aussi l'article radical des pieds proprement dits, servant à la manducation.

PSEUDOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux ; γράφω, j'écris . Celui qui écrit des fausses ; il qui commet des faux en écriture. || Se dit aussi pour Celui qui se trompe dans ses calculs, qui écrit un chiffre pour un autre.

PSEUDOGRAPHIE. s. f. (rad *pseudographe*). Art du faussaire. || Erreur de copiste. || Faute de calcul.

PSEUDOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la pseudographie.

PSEUDO-GRAPSE. s. m Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des catométopes, établi pour deux ou trois espèces des mers de l'Asie

PSEUDO-GRECECQUE. adj. B. arts. Qui est une mauvaise imitation du genre grec.

PSEUDO-GRENAT. s. m. Miner. Quartz hyalin de couleur grenat.

PSEUDOGYNE. s.m. (ét. gr., ψευδής, faux ; γυνή, femme . Auteur signant ses œuvres d'un nom de femme.

PSEUDOHAPHIE s.f. et. gr., ψευδής, faux ; ἅπτω, toucher,. Médec. Hallucination du sens du toucher.

PSEUDO-HELOPS. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens, établi pour une espèce des îles Auckland.

PSEUDO-HÉMITROPE. adj. 2 g. Minér. Se dit d'une variété de cristaux dont un des sommets seulement présente l'espèce de renversement qui caractérise l'hémitropie, tandis que le sommet opposé ressemble à celui des cristaux ordinaires. Pyroxène pseudo-hémitrope.

PSEUDO-HERMAPHRODISME. s. m. Térat. Hermaphrodisme sans excès de parties.

PSEUDO - HERMAPHRODITE. s. m. Anat. Individu atteint de pseudo-hermaphrodisme.

PSEUDO-HYDROPIQUE. adj. et s. 2 g. Atteint de pseudo-hydropisie.

PSEUDO-HYDROPISIE. s. f. Médec. Fausse hydropisie.

PSEUDO-IRIS. s. m. Bot. Nom donné au glaïeul jaune.

PSEUDO-LARIX. s. m. Bot. Genre de conifères de la tribu des abiétinées, établi aux dépens des mélèzes pour des arbres du nord de la Chine.

PSEUDO-LEUCINE. s. f. Chim Corps contenant trois à quatre parties de soufre qui se forme dans la levure de bière, et qui a une grande analogie avec la leucine.

PSEUDO-LIBÉTHÉNITE. s. f. Minér. Variété de libéthénite qui contient un peu plus d'eau que ce minéral.

PSEUDOLIEN. s.m., pr. *pceu-do-li-ein* ; ét. gr., ψευδής, faux ; lat. *lien*, rate). Anat. Nom donné aux glandes situées aux environs de la rate.

PSEUDO-LOBAIRE. adj. 2 g. Pathol. Se dit d'une espèce de pneumonie qui atteint particulièrement les petits enfants.

PSEUDO-LOTUS s.m. pr. *pceu-do-lo-tuss* ; Bot. Plaquemmier d'Europe.

PSEUDOLUSCINIE. s. f. (et. gr., ψευδής, faux ; lat. *luscinia*, rossignol). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des sylvies.

PSEUDO-LYCUS s.m. (pr. *pceu-do-li-kuss*). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélytres, tribu des lagriariens, établi pour quatre espèces de l'Australie.

PSEUDO-LYSIMACHIE. s. f. (pr. *pceu-do-li-zi-ma-ki*). Bot. Nom donné à la salicaire et à plusieurs espèces d'épilobes. On dit aussi *fausse lysimachie*.

PSEUDO-MALACHITE. s. f. (pr. *pceu-do-ma-la-kite*). Minér. Cuivre phosphaté d'un vert émeraude.

PSEUDO-MALPIGHIACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des poils des végétaux qui sont placés horizontalement et attachés par le centre, mais qui ne reposent point sur une base glanduleuse.

PSEUDO-MARTYR. s. m. Celui qui est martyrisé pour une mauvaise cause, ou que l'on qualifie à faux de martyr.

PSEUDOMASÉE. s. m. (étym. gr., ψευδής, faux ; fr. *omasee*). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour cinq espèces de France qu'on trouve dans le voisinage des étangs et des marais, sous des amas de détritus.

PSEUDOME s. m. (étym. gr., ψευδής, faux ; ὦμος, épaule). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour huit espèces des Antilles et de la Floride.

PSEUDO-MÉDECIN. s. m. Médicastre, charlatan.

PSEUDO-MÉLANOSE. s. f. Pathol. Nom donné quelquefois à l'anthracosis.

PSEUDO-MELILOT. s. m. Bot. Nom donné au lotier cornicule.

PSEUDO-MELISSE. s. f. Bot. Syn. de MICROMÉRIE.

PSEUDO-MEMBRANE. s. f. Medec. Fausse membrane.

PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE. adj. Med. Qui a rapport aux fausses membranes.

PSEUDO-MÔLE. s. m. Medec. Portion de placenta ou de sang coagulé restée dans la matrice.

PSEUDO-MONOCOTYLÉDONE. adj. 2 g. ou **PSEUDO-MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE**. adj. Bot. Qui semble n'avoir qu'un seul cotylédon, les deux étant collés ensemble par leur face interne, de manière à ne faire qu'une seule masse. Tronc dun pseudo-monocotylédoné.

PSEUDOMOPS. s. m. (et. fr., *pseudome*; gr. ὄψ, aspect. Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des blattiens, dont l'espèce type a été trouvée à Sumatra.

PSEUDOMORPHE. adj. 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; μορφή, forme. Minér. Se dit d'un minéral qui a pris la forme de cristaux étrangers à son espèce. Quartz pseudomorphe. On dit aussi *pseudo-morphique*.

— PSEUDOMORPHE. s. m. Entom. Syn. de DRÉPANE.

PSEUDOMORPHIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *pseudomorphe*; gr. εἶδος, aspect. Entom. Qui concerne le genre pseudomorphe. ‖ PSEUDOMORPHIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, ayant pour type le genre pseudomorphe.

PSEUDO-MORPHINE. s. f. Chim. Matière blanche, micacée, non vénéneuse, découverte dans l'opium, et participant de plusieurs des propriétés chimiques de la morphine.

PSEUDOMORPHIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a rapport au pseudomorphisme. ‖ V. PSEUDOMORPHE.

PSEUDOMORPHISME. s. m. (rad. *pseudomorphe*). Minér. Substitution d'une substance à une autre, avec conservation de la forme du minéral originaire

PSEUDOMORPHOSE. s. f. (rad. *pseudomorphe*). Minér. Transformation produite par la conversion ou décomposition partielle ou totale d'une masse, avec conservation de la forme qu'elle affectait avant d'être altérée ‖ Corps offrant une forme cristalline autre que celle de son espèce.

— Pathol. Augmentation anormale de certaines parties.

PSEUDOMORPHOSÉ, ÉE. adj. (rad. *pseudomorphose*). Cristall. Se dit d'un minéral qui a acquis lentellement une forme qui n'est pas la sienne propre.

PSEUDO-MYRTE. s. m. Bot. Le myrtille.

PSEUDOMYS. s. m. (pr. *pseu-do-mice*; et. gr., ψευδής, faux; μῦς, rat. Mamm. Section du genre rat, dont le type vit en Australie.

PSEUDO-NARD s. m. Bot. Nom donné à la lavande.

PSEUDO-NAVICELLE. s. f. Bot. Syn. de PSOROSPERMIE.

PSEUDO-NÉPHÉLINE. s. f. Minér. Cristal en prisme à six faces des terrains volcaniques de la campagne romaine.

PSEUDO-NORMAL, ALE. adj. Minér. V. PSEUDO-RÉGULIER.

* **PSEUDONYME**. adj. 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; ὄνυμα, nom). Se dit d'un auteur qui fait des publications ou des ouvrages sous un nom supposé. Il y a eu beaucoup d'auteurs *pseudonymes* parmi les écrivains de Port-Royal. (Acad.)

— Se dit d'un ouvrage, d'un écrit publié sous un nom supposé. M. Barbier a publié un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. L'essence des apocalypses est d'être *pseudonymes*. (E. Renan)

— PSEUDONYME. s. m. Nom supposé.

— Celui qui publie ses ouvrages sous un nom supposé.

— Par extens. L'esprit d'association n'est qu'un *pseudonyme* sous lequel se cache l'esprit de spéculation. (E. de Girardin.)

PSEUDONYMIE. s. f. (rad. *pseudonyme*). Coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom d'emprunt. La pseudonymie date des premiers temps de l'imprimerie, mais elle a surtout commencé à prendre rac ne dans nos derniers temps, où elle a servi à déguiser un grand nombre de personnages s'essayant dans la carrière des lettres. ‖ Qualité d'un ouvrage pseudonyme.

PSEUDO-PAPE. s. m. Faux pape ou antipape.

PSEUDO PARALYSIE. s. f. Pathol. Fausse paralysie.

PSEUDO-PARASITE. s. m. Entom. Nom donné quelquefois aux larves.

PSEUDOPE. s. m. Erpét. V. PSEUDOPUS.

PSEUDO-PÉRIDION. s. m. Bot. Réceptacle sur lequel sont attachés les spores ou les sporanges. On dit aussi *pseudo peridium*.

PSEUDO-PÉRIPNEUMONIE. s. f. Médec. Fausse péripneumonie.

PSEUDO-PÉRIPTÈRE adj. et s. m. Antiq. Se dit d'un édifice entouré d'un rang de colonnes engagées dans le mur, sauf au prostyle, ce qui donne à l'édifice l'apparence d'un péripière, sans que pour cela il soit environné d'une galerie. La maison carrée de Nîmes est un pseudo-périptère. Le temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, était pseudo-périptère.

PSEUDO-PÉRISTOME. s. m. Bot. Péristome externe des mousses, quand il est très fugace et qu'il disparaît de très bonne heure.

PSEUDO-PÉTALE. s. m. Bot. Genre de térébinthacées, formé pour un arbre de la Louisiane.

PSEUDOPHANE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; φαίνω, je parais). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, établi pour deux espèces du midi de l'Europe et de la Hongrie. On en connaît quelques espèces exotiques.

PSEUDOPHANIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *pseudophane*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui concerne le genre pseudophane ‖ PSEUDOPHANIDES. s. m. pl. Groupe d'hémiptères fulgoriens comprenant sept genres.

PSEUDOPHIDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ψευδής, faux; ὄφις, serpent). Erpét. Qui ressemble aux serpents par la forme du corps et l'absence des pattes. ‖ PSEUDOPHIDIENS. s. m. pl. Groupe de batraciens comprenant les cécilies, qui ont une grande analogie avec les ophidiens.

PSEUDOPHITE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; fr. *ophite*). Minér. Espèce de serpentine d'un vert grisâtre, que l'on peut considérer comme une pennine compacte.

PSEUDOPHLOÉ ou **PSEUDOPHLÉE**. s. m. (et. gr., ψευδής, faux; φλοιός, écorce). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des coréides, établi pour un petit nombre d'espèces du midi de l'Europe.

PSEUDO-PHTISIE. s. f. Médec. Fausse phtisie.

PSEUDO-PHTISIQUE. adj. et s. 2 g. Médec. Atteint de pseudo-phtisie.

PSEUDOPHYLLE. s. m. (étym. gr., ψευδής, faux; φύλλον, feuille). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des locustiens, dont le type vit dans l'île de Java

PSEUDOPIE ou **PSEUDOPSIE**. s. f. (et. gr., ψευδής, faux; ὤψ, œil). Médec. Hallucination du sens de la vue.

PSEUDO-PITHÈQUE. s. m. Mamm. Quadrumane de la famille des makis.

PSEUDOPLASME. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; πλάσμα, production). Pathol. Production morbide de tissus dissemblables de ceux qui existent normalement.

PSEUDO-PLATANE. s. m. Bot. Faux platane; espèce d'érable.

PSEUDO-PLEURÉSIE. s. f. Médec. Syn. de PLEURODYNIE.

PSEUDO-PNEUMONIE. s. f. Médec. Fausse pneumonie.

PSEUDO-PNEUMONIQUE. adj. et s. 2 g. Médec. Atteint de pseudo-pneumonie.

PSEUDOPODE adj. 2 g. (étym. gr., ψευδής, faux; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a des prolongements en forme de pieds.

— PSEUDOPODE. s. m. Bot. Rameau fructifère de certaines espèces de mousses, privées de pédoncule.

— Zool. Prolongement poussant sur les amibes et autres animaux inférieurs.

— PSEUDOPODES. s. m. pl. Crust. Famille de polygastriques renfermant ceux dont le corps proteiforme produit des prolongements en forme de pieds.

PSEUDO-POLYPE. s. m. Médec. Faux polype; concrétion polyp iforme.

PSEUDO-PORE. s. m. Bot. Dépression ou simple tache qui dans une graine rappelle la place du stigmatule.

PSEUDO-PORPHYRIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a une fausse apparence de porphyre, en parlant d'une masse rocheuse dans la pâte de laquelle sont engagés des grains ou des cristaux d'une autre nature que le feldspath.

PSEUDO-PRASE. s. f. Minér. Pierre verte demi-transparente, qui ressemble à la prase.

PSEUDO-PRISMATIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui prend, en se desséchant, en subissant un retrait, une forme mal prononcée et analogue à celle d'un prisme.

PSEUDO-PROPHÈTE. s. m. Faux prophète.

PSEUDO-PROPHÉTESSE. s. f. Fausse prophétesse.

PSEUDOPSIE. s. f. Méd V. PSEUDOPIE.

PSEUDOPSIS s. m. (pr. *pseu-do-psis*; ét. gr., ψευδής, faux; ὄψις, aspect). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des protéiniens, établi pour une espèce trouvée dans une île d'Angleterre

PSEUDO-PURPURINE. s. f. Chim. Principe colorant de couleur rouge brique de la garance.

PSEUDOPUS s. m. (pr. *pseu-do-puss*; ét. gr., ψευδής, faux; πούς, pied). Erpét. Nom scientifique du genre sheltopusick. On dit aussi *pseudope*

PSEUDO-PUS. s. m. Méd. Liquide séreux ayant la couleur du pus sans en avoir la composition.

PSEUDO-QUADRATIQUE. adj. 2 g. Cristall. Qui est irrégulièrement carré.

PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONE. adj. 2 g. ou **PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE**. adj. Bot. Qui semble être pourvu de quatre cotylédons. On dit aussi *pseudo-tétracotylédone, pseudo tetracotylédoné*.

PSEUDO-QUININE. s. f. Chim. Alcaloïde trouvé dans un extrait de quinquina d'origine inconnue. Cette substance est contestée par plusieurs chimistes.

PSEUDO-QUINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de l'écorce du strychnos faux quinquina.

PSEUDORASIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὅρασις, vue). Medec. Syn de PSEUDOPIE.

PSEUDORCINE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; fr. *orcine*). Chim. Syn. d'ÉRYTHRITE.

PSEUDO-RÉGULIER, ÈRE. adj. Minér. Qui n'offre que l'apparence de la régularité. On dit aussi *pseudo normal*.

PSEUDOREXIE. s. f. (et. gr., ψευδής, faux; ὄρεξις, faim). Medec. Faux appétit.

PSEUDO-RHOMBILE. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des catométopes, tribu des gonoplaciens, établi pour une espèce de patrie inconnue.

PSEUDO-RHUBARBE. s. f. Botan. Nom donné au pigamon jaune.

PSEUDORNIS. s. m. Ornith. Syn. de coucou et de BRONZÉ.

PSEUDO-ROSANILINE. s. f. Chim. Substance colorante rouge isomère de la toluidine.

PSEUDORTHOME. s. m. (étym. gr., ψευδής, faux; fr. *orthome*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce des Pyrénées

PSEUDO-RUBIS s. m. Minér. Quartz rose pur, appelé aussi *rubis de Bohême*.

PSEUDORYNQUE. s. m. (et. gr., ψευδής, faux; ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des locustiens, établi pour quelques espèces orientales.

PSEUDO-SALAMANDRE. s. f. Erpét. Section du genre salamandre.

PSEUDO-SANTAL. s. m. Bot. Nom donné à quelques espèces de brésillets.

PSEUDO-SAPHIR s. m. Minér. Le quartz bleu.

PSEUDO-SARCOCÈLE. s. m. Medec. Nom donné quelquefois à l'andrum.

PSEUDO-SAURIEN, ENNE. adj. Erpét. Qui n'a qu'une ressemblance extérieure avec les sauriens ‖ PSEUDO-SAURIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des batraciens urodèles, comprenant les salamandres.

PSEUDO-SCIENCE. s. f. Terme employé par quelques auteurs pour désigner une prétendue science.

PSEUDOSCOPE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; σκοπέω, j'examine). Sorte de stéréoscope dans lequel ce qui est en creux paraît en saillie et réciproquement.

PSEUDO-SCORPIONS. s. m. pl. Entom. Famille d'arachnides trachéennes, correspondant aux faux scorpions de Latreille.

PSEUDO-SÉREUSE. s. f. Anat. Membrane qui diffère des séreuses par la structure.

PSEUDO-SÉRIQUE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce du Brésil.

PSEUDOSMIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὀσμή, odeur). Médec. Hallucination de l'odorat.

PSEUDO-SPATH s. m. Chim. Chaux fluatée.

PSEUDO-SPERME. adj. 2 g. Bot. Dont le péricarpe indéhiscent fait corps avec la graine.

PSEUDOSPHRÉSIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὀσφρησις, olfaction). Médec. Hallucination de l'odorat.

PSEUDOSTEMME. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; στέμμα, couronne). Bot. Synon. de LASIONÈME.

PSEUDO-STÉROPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens.

PSEUDO-STIPULAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui a des folioles imitant des stipules. Moschoxyle pseudo stipulaire.

PSEUDOSTOME. s. m. (étym. gr., ψευδής, faux; στόμα, bouche). Mamm. Genre de rongeurs, formé aux dépens des lapins.

— Anat. Syn. de PSEUDOSTOSE.

PSEUDOSTOSE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὀστέον, os). Anat. Production d'un aspect osseux

PSEUDO-SYPHILIS s. f. Médec. Sorte de maladie syphilitique qui diffère de la vraie syphilis par les symptômes constitutionnels.

PSEUDO-TÉTRACOTYLÉDONE. adj. 2 g. ou **PSEUDO-TÉTRACOTYLÉDONÉ, ÉE**. adj. Bot. V. PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONE.

PSEUDO-THLASPI s. m. Bot. Syn. d'IBÉRIDE.

PSEUDOTHYRUM. s. m. (pr. *pseu-do-ti-romm*). Archit. anc. Porte de derrière.

PSEUDO-TITLONYME. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; τίτλος, titre; ὄνυμα, nom). Bibliogr. Faux titre pris par un écrivain.

PSEUDO-TOLUIDINE. s. f. Chim. Substance liquide isomère de la toluidine.

PSEUDO-TOPAZE. s. f. Minér. Quartz d'un jaune plus ou moins enfumé ou doré.

PSEUDO-TOXINE. s. f. Chim. Substance azotée que l'on extrait des feuilles de la belladone, ou elle accompagne l'atropine.

PSEUDO-TRIPLITE. s. f. Miner. Triphylite altérée ayant de l'analogie avec la triplite qu'on trouve à Rabenstein (Bavière).

PSEUDO-TRITON. s. m. Erpét. Genre de batraciens urodèles, établi aux dépens des tritons.

PSEUDOTUNICA. s. m. Bot. Section du genre œillet.

PSEUDO-URIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du cyanate de potassium sur la dialuramide.

PSEUDO-VALÉRIANE. s. f. Bot. Nom donné à une espèce de mâche.

PSEUDO-VOLCANIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a été altéré plus ou moins par l'action de feux souterrains accidentels.

PSEUDO-XANTHINE. s. f. Chim. Substance obtenue par l'action de l'acide sulfurique sur l'acide urique et qui a beaucoup d'analogie avec la xanthine.

PSEUDOXYCHILE. s. m. (pr. *pceu-do-kei-kile*; et. gr., ψευδής, faux; ὀξύς, aigu; χεῖλος, levre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélètes, tribu des mégacéphalides.

PSEUDOZÈNE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; fr. *ozène*). Entom. Syn. d'OZÈNE.

PSEUDOZOAIRE. adj. 2 g. (et. gr., ψευδής, faux, ζῶον, animal). Zool. Qui ressemble à un animal. ‖ PSEUDOZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'êtres organisés, qui n'appartiennent point au règne animal, mais au règne végétal, et qu'on plaçait avant le naturaliste de Blainville, parmi les zoophytes.

PSEUSTE. s. m. (ét. gr., ψεύστης, faux). Erpét. Genre de couleuvres.

PSEVA. s. f. Bot. Syn. de CHIMOPHILE.

PSI s. m. Gramm. gr. La vingt-troisième lettre de l'alphabet grec (ψ, Ψ); elle répond à notre groupe *ps*.

— Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite (ψ'), ce signe vaut 700; avec l'accent inférieur à gauche (,ψ), il vaut 700,000. ‖ Dans un autre système de notation, ψ vaut 23; il désigne le vingt-troisième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

— Entom. Genre de noctuelles qui porte sur ses ailes un ψ.

PSIADIE. s. f. (ét. gr., ψιάς, gouttelette; ἰδία, forme). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des arbrisseaux de la Mauritanie et de Madagascar.

PSIADIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la psiadie. ‖ PSIADIÉES. s. f. pl. Tribu de composées qui a pour type le genre psiadie.

PSIDIUM. s. m. (pr. *psi-di-omm*). Bot. Nom scientifique du genre goyavier.

PSIDOPODE. s. m. Bot. Syn. d'ASPIDIE.

PSIGURIE. s. f. Bot. Syn. d'ANGURIE.

PSILA. s. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus. Ce mot signifie *imberbe*, ou encore, dans le dialecte dorique, *ailé*.

PSILAGIE. s. f. (du gr. ψιλαγία, même signif.). Antiq. milit. Subdivision d'une phalange grecque qui comprenait trente files de peltastes, sous les ordres d'un psilague. La psilagie se composait de deux hécatontarchies, ou 256 hommes.

PSILAGUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une psilagie.

PSILE ou **PSILÈTE**. s. m. (du gr. ψιλός, nu). Antiq. milit. Soldat grec armé à la légère. Les peltastes, les frondeurs et les archers étaient des psilètes.

—Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des prochotrupiens, établi pour deux espèces, le psile de Bose et le psile élégant; elles ont été réunies aux genres diaprie et inostemme. Le premier anneau de l'abdomen donne naissance à une corne solide recourbée en avant, qui est le fourreau de la tarière. Les psiles, qui sont de très petite taille sont ordinairement noirs; ils rendent de grands services à l'agriculture en détruisant la cécidomyie du froment.

Psile de Bose.

PSILLE. s. f. Entom. V. PSYLLE.

PSILOBIE. s. m. (et. gr., ψιλός, nu; βίος, vie). Bot. Genre de rubiacées gardéniées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

PSILOCÈRE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélètes, tribu des clénostomides, établi pour onze espèces de Madagascar.

PSILOCNÉMIDE. s. f. (ét. gr., ψιλός, nu; κνήμη, jambe). Entom. Genre de coléoptères pen-

tamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour une espèce des États-Unis.

PSILOCYBÉ. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; κύβη, tête). Bot. Section du genre agaric.

PSILODON. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides, dont le type est originaire du Brésil.

PSILOGASTRE, adj. 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen glabre ou sans poils.

— PSILOGASTRE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des chalcidiens, établi pour deux espèces de l'Égypte et de la Tasmanie.

PSILOGLOTTE. adj. 2 g. (ét. gr. ψιλός, nu ; γλῶττα, langue). Bot. Qui a des fruits allongés et sans poils. Astragale psiloglotte.

PSILOGYNE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; γυνή, pistil). Bot. Genre de bignoniacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

PSILOMÉLANE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; μέλας, ανος, noir). Minér. Variété de manganèse d'un noir bleuâtre, souvent barytifère.

PSILOMYDE. adj. 2 g. (ét. fr., *psilomyie* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui concerne le genre psilomyie. || PSILOMYDES. s. m. pl. Groupe de diptères de la famille des athéricères qui a pour type le genre psilomyie.

PSILOMYIE. s. f. (ét. gr., ψιλός, nu ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, établi pour neuf espèces de France et d'Allemagne.

PSILONIE. s. f. (ét. gr., ψιλός, nu). Bot. Genre de champignons de la division des clinospores, établi pour des espèces naissant sur le tronc des arbres.

PSILONOTE. adj. 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu ; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos ou le dessus du corps nu.

PSILOPE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; πούς, pied). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, tribu des dolichopodes, établi pour onze espèces de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de la Chine.

— Moll. Syn. de CAME.

— Ornith. Genre de sylviadées, établi pour une espèce qui a quelques rapports avec les accenteurs et qui a été trouvée en Australie.

PSILOPILE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; πῖλος, bonnet). Bot. Genre de mousses, établi aux dépens des polytrics pour une espèce de la Laponie.

PSILOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu ; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes nues.

PSILOPOGON. s. m. (étym. gr., ψιλός, nu ; πώγων, barbe). Ornith. Section du genre barbu.

PSILOPTÈRE. s. m. (étym. gr., ψιλός, nu ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour une cinquantaine d'espèces de l'Amérique méridionale et de l'Afrique.

PSILORHIN. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; ῥίς, bec). Ornith. Syn. de CORBEAU.

PSILORITI (jadis mont *Ida*). Géogr. Massif de montagnes, à l'O. de la Crète, qui s'élève à 2,498 m.

PSILOSOME. adj. 2 g. (pr. *psi-lo-ṣome* ; ét. gr., ψιλός, nu ; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps mince et en forme de lame.

— PSILOSOMES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques de l'ordre des paracéphalophores aporobranches.

PSILOSTACHYE, ÉE. adj. (pr. *psi-lo-staki-é* ; ét. gr., ψιλός, nu, σταχυς, épi). Bot. Qui a de très petits épis. Carex psilostachyé.

PSILOSTÉMON. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; στήμων, filament). Bot. Syn. de TRACHYSTÈME.

PSILOSTOME. s. m. (étym. gr., ψιλός, nu ; στόμα, ouverture). Botan. Genre de rubiacées, tribu des psychotriées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

PSILOSTROPHE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; στρόφη, couronne). Bot. Genre de composées de tribu incertaine, établi pour des herbes du Mexique.

PSILOTE. s. m. (ét. gr., ψιλότης, nudité). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, établi pour trois espèces de l'Amérique du Sud.

— Bot. Genre de lycopodiacées, établi pour des herbes des régions tropicales.

— PSILOTE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des syrphides, dont l'espèce type vit en Allemagne, où elle est assez rare.

PSILOTE, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre psilote. || PSILOTÉES. s. f. pl. Famille de plantes, voisine des isoétées.

PSILOTHAMNE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; θάμνος, arbrisseau). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des sous-arbrisseaux du Cap.

PSILOTHRE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; θρίξ, cheveu). Méd. Syn. de DÉPILATOIRE.

PSILOTRIC. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu ; θρίξ, τρίχος, poil). Bot. Genre d'amarantacées achyranthées, établi pour les herbes de Java.

PSILURE. s. m. (ét. gr., ψιλός, nu, οὐρά, tige). Bot. Genre de graminées rottboelliacées, établi pour des gramens gazonnants des bords de la Méditerranée.

PSIMYTHITE. s. f. Minér. Syn. de LÉVIGLLITE.

PSIPHELLE. s. f. Bot. Syn. de PSÉPHELLE.

PSITHYRE. s. f. (ét. gr., ψιθυρός, même signif.). Antiq. gr. Sorte de sistre, instrument de musique en usage chez les Troglodytes.

PSITHYRE. s. m. (étym. gr., ψίθυρος, bourdonnement). Entomol. Genre d'hyménoptères, type de la famille des psithyridés, établi pour un petit nombre d'espèces européennes.

PSITHYRIDÉ. adj. 2 g. (ét. fr., *psithyre* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre psithyre. || PSITHYRIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des mellifères ayant pour type le genre psithyre.

PSITT ! interj. Mot que l'on prononce en sifflant, pour attirer l'attention de quelqu'un, pour imposer silence, ou pour appeler un chien. On écrit aussi *pst*, *pśt* et quelquefois simplement *s't*.

— Substantiv. Madeleine s'arrête et lance à demi voix vers le corps d'armée un signal d'alerte, un *psitt* ! prolongé. (Cl. Robert.)

PSITTACA. s. f. (du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Nom scientifique des perruches aras.

PSITTACARA. s. m. (de *psittaca*, et *ara*). Ornith. Syn. de PSITTACA. On dit aussi *psittacara*.

PSITTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Qui se rapporte au perroquet. || PSITTACÉS. s. m. pl. Grande division comprenant les perroquets.

PSITTACIDÉ, ÉE. adj. Ornithol. Syn. de PSITTACÉ. || PSITTACIDÉES. s. f. pl. Famille de grimpeurs ayant pour type le genre perroquet.

PSITTACIN, INE. adj. (ét. lat., *psittacus*, perroquet). Ornith. Qui ressemble au perroquet. On dit aussi *psittacien*.

— PSITTACIN. s. m. Genre de fringillidés, ayant pour type le psittacin ictérocéphale, qui habite les îles Sandwich.

— Pharm. Emplâtre résolutif.

— PSITTACINS. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux sylvains, qui a pour type le genre perroquet. Les psittacins ont le plumage d'un brun olivâtre, la tête et le cou jaunes, les pennes des ailes et de la queue brunes, bordées d'olivâtre en dehors, le bec et les pieds bruns ; ils habitent les îles Sandwich.

PSITTACINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *psittacus*, perroquet). Ornith. Qui ressemble au perroquet. || PSITTACINÉES. s. f. pl. Sous-famille de psittacidées comprenant dix genres.

PSITTACIROSTRE. s. m. (ét. lat., *psittacus*, perroquet ; *rostrum*, bec). Ornith. Syn. de PSITTACIN.

PSITTACISME. s. m. (ét. lat., *psittacus*, perroquet). Etat d'esprit dans lequel on parle machinalement et sans réfléchir à ce que l'on dit.

PSITTACODE. s. m. (ét. gr., ψιττακώδης, qui ressemble au perroquet). Ornith. Section du genre perroquet.

PSITTACODON. s. m. (étym. gr., ψιττακός, perroquet ; ὀδούς, dent). Ichtyol. Genre de placoïdes fossiles, voisin des chimères, établi pour six espèces des terrains crétacés.

PSITTACOGLOSSE. s. f. (ét. gr., ψιττακός, perroquet ; γλῶσσα, langue). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des herbes du Mexique.

PSITTACOPE. s. m. Ornith. Syn. de PSITTACIN.

PSITTACULE. s. m. (du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Genre d'oiseaux renfermant toutes les espèces de perroquets dont la queue est arrondie, et la taille petite comme celle d'un moineau.

PSITTACULIROSTRE. adj. 2 g. (ét. fr., *psittacule* ; lat. *rostrum*, bec). Ornith. Dont le bec est semblable à celui des psittacules. || PSITTACULIROSTRES. s. m. pl. Division de la famille des perroquets comprenant les espèces qui ont le bec gros, robuste et voûté et la queue courte et pointue.

PSITTACUS. s. m. (pr. *psi-ta-kuss* ; mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre perroquet.

PSITTAPOUS. s. m. pron. *psi-ta-pouss*). Ornith. Section du genre lori.

PSITTAQUE. s. m. Ornith. Syn. de PSITTACUS.

PSITTASIN. s. m. Ornith. Syn. de PSITTACIN.

PSITTIROSTRE. s. m. Ornithol. Syn. de PSITTACIN.

PSKOF ou **PSKOV** ou **PLESKOV**. Géogr. Ch.-l. du gouvernement de son nom (Russie), sur le lac Peypus et à l'embouchure de la Velikaïa, à 300 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg ; 6,000 hab. Capitale, au moyen âge, d'une république slave, rivale de Novgorod, elle fut asservie par le czar Vasili IV, 1509. — Le gouvernement de *Pskof* a 14,208 k. carrés et 900,000 hab. Tanneries et commerce de cuirs.

PSOA. s. m. (ét. gr., ψόα, pituiteux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des bostrychins, établi pour deux espèces européennes.

PSOAS. s. m. (pr. *pso-ass* ; du gr. ψόα, lombes). Anat. Nom donné à deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires. Le petit psoas et le grand psoas fléchissent la cuisse sur le bassin.

— Adject. v. Nous empruntons les muscles *psoas* de ces animaux. (L. Figuier.)

PSOC. s. m. Entom. Syn. de PSOQUE.

PSOCIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *psoque* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui concerne le genre psoque. || PSOCIDES. s. m. pl. Famille de la tribu des psocéens, établie pour trois genres.

PSOCIEN, ENNE. adj. Entom. Qui concerne le genre psoque. On dit aussi *psocé*. || PSOCIENS. s. m. pl. Tribu de névroptères qui a pour type le genre psoque.

PSODOS. s. m. pl. *pso-doss*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalentites, établi pour un petit nombre d'espèces qui vivent dans les plus hautes régions des Alpes et des Pyrénées.

PSODYME. s. m. (étym. gr., ψόα, lombes ; δίδυμος, jumeau). Térat. Genre de monstres autosites unis par la région lombaire.

— Adjectiv. Monstre psodyme.

PSOÏTE. s. f. Médec. Inflammation du muscle psoas, accompagnée, dès son début, d'une fièvre intense, de douleurs vives dans la région lombaire, d'un engourdissement de l'aine à la cuisse du même côté, qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement. On dit aussi *psoïtis*, s. m.

PSOLOPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ψόλος, fumier ; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes enfumées.

PSOLUS. s. m. (pr. *pso-luss* ; ét. gr., ψόλος, suie). Echin. Genre d'holothuries, dont l'espèce type habite la mer du Nord.

PSOMÈLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour neuf espèces de l'Asie et de l'Australie.

PSOPHIA. s. m. ou **PSOPHIE**. s. f. Bot. Nom scientifique du genre agami.

PSOPHIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *psophia* ; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui se rapporte au genre agami. || PSOPHIDÉES. s. f. pl. Syn. de CULTRIROSTRES.

PSOPHINÉ, ÉE. adj. (radic. *psophia*). Ornith. Qui concerne le genre agami. || PSOPHINÉES. s. f. pl. Sous-famille de l'ordre des échassiers, famille des ardéidées, comprenant les genres psophie et cariame.

PSOPHIS. Géogr. anc. Ville de l'Arcadie Grèce, au N.-O., près de la source de la rivière Erymanthe.

PSOPHOCARPE. s. m. (étym. gr., ψόφος, bruit ; καρπός, fruit). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des herbes de la Martinique.

PSOPHODE. s. m. (étymol. gr., ψοφώδης, bruyant). Ornith. Genre de la famille des méliphagidées, établi pour une espèce, le psophode crepitant, de la Nouvelle-Galles du Sud, ou on le désigne sous le nom vulgaire de *fouet de postillon*.

PSOQUE. s. m. (du gr. ψώχω, je ronge). Entom. Genre d'insectes névroptères, vulgairement appelés *poux de bois* ou *horloges de la mort*. On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre.

* **PSORA**. s. m. Médec. V. PSORE.

— Bot. Syn. de PATELLAIRE.

PSORALE. s. m. Bot. Syn. de PSORALIER.

PSORALÉINE. s. f. Chim. Substance amère et azotée extraite des feuilles grillées du maté.

PSORALIER. s. m. (étym. gr., ψώρα, gale). Bot. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant une centaine d'espèces de plantes herbacées ou frutescentes en majeure partie, qui habitent de préférence les pays chauds, et qui ont pour type le psoralier bitumineux, sous-arbrisseau connu sur les coteaux et les terrains arides de nos départements méditerranéens, où il montre, durant l'été, ses fleurs d'un bleu violacé et ses feuilles d'un vert noirâtre, d'où s'exhale une odeur très forte. Psoralier bitumineux. Psoralier odorant. Psoralier tuberculeux.

* **PSORE**. s. f. (ét. gr., ψώρα, gale). Pathol. Eruption cutanée se traduisant par des pustules ou des vésicules. On dit aussi *psora*. || Quelquefois, Syn. de GALE.

PSORÉLYTRIE. s. f. (ét. gr., ψώρα, gale ; ἔλυτρον, vagin). Pathol. Etat hémorragique qui se traduit par la présence de granules dans la muqueuse du vagin.

PSORENTÉRIE. s. f. (ét. gr., ψώρα, gale, ἔντερον, intestin). Pathol. Eruption pustuleuse que l'on constate quelquefois chez les personnes mortes du choléra asiatique.

PSORIASIS. s. m. (pr. *pso-ri-a-siss* ; du gr. ψώρα, gale). Médec. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides, qui se transforment ensuite en plaques squameuses, comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement irréguliers, sont très peu proéminents. Le psoriasis est une maladie très commune, non contagieuse, mais héréditaire ; sa durée est toujours fort longue.

PSORICE. s. m. (du gr. ψώρα, gale). Bot. Un des noms vulgaires de la scabieuse.

PSORIFORME. adj. 2 g. (étym. gr., ψώρα, gale ; lat. *forma*, forme). Méd. Qui ressemble à la gale.

* **PSORIQUE**. adj. 2 g. Médec. Qui est de la nature de la psore ou de la gale, qui tient de la gale.

— Qui est employé pour la guérison de la gale. Traitement psorique. Remède psorique.

PSORODE. s. m. et gr., ψωρώδης, galeux). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour six espèces du Cap.

PSOROPHTALMIE. s. f. (étym. gr., ψώρα, gale ; ὀφθαλμός, œil). Médec. Ophtalmie psorique ou dartreuse.

PSOROPHTALMIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui ressemble à la psorophtalmie.

PSOROPTE. s. m. (étym. gr., ψώρα, gale ; ὀπτός, qui brûle). Arachn. Genre d'acariens de la famille des sarcoptides, établi pour une espèce vivant en parasite sur les chevaux galeux.

PSOROSPERME. s. m. (étym. gr., ψωρός, rabougri ; σπέρμα, graine). Bot. Genre d'hypéricinées cloïdées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Afrique tropicale.

PSOROSPERMIE. s. f. (étym. gr., ψωρός, rabougri ; σπέρμα, graine). Nom de corpuscules microscopiques qui se rencontrent en parasites chez différents poissons, chez certains mammifères et même quelquefois chez l'homme, et que l'on a parfois considérés comme des algues.

PSOROSPERMIQUE. adj. 2 g. (rad. *psorosperme*). Magnan. Se dit de corpuscules qui se développent sur les vers à soie atteints de certaines maladies.

PSOROSPERMOSE. s. f. Médec. Etat de certaines parties du corps envahies par les psorospermies.

PST ou **PS'T** interj. V. PSITT.

PSYCHAGOGIE. s. f. (pr. *psi-ka-go-ji*, ét. gr., ψυχή, âme ; ἄγειν, conduire). Antiq. gr. Cérémonie religieuse qui avait pour but d'apaiser les ombres, en les appelant trois fois par leur nom. || Cérémonie magique par laquelle on évoquait les ombres.

PSYCHAGOGIQUE. adj. 2 g. (pr. *psi-ka-go-jike*). Antiq. gr. Qui a rapport à la psychagogie.

— Médec. Qui est propre à ranimer la vie. Se dit de certains médicaments qui raniment l'action vitale dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHAGOGUE. s. 2 g. pr. *psi-ka-gogue* ; rad. *psychagogie*). Antiq. gr. Magicien, magicienne qui faisait profession d'évoquer les ombres. On donnait particulièrement ce nom aux prêtres d'un temple d'Hercule, en Lydie. Les psychagogues devaient être irréprochables dans leurs mœurs, n'avoir jamais eu le commerce charnel, n'avoir point mangé de choses qui eussent vie, et ne s'être point souillés par l'attouchement d'un corps mort.

— Myth. gr. Surnom de Mercure et de Pithô, conducteurs des âmes.

PSYCHANTE. s. m. (pr. *psi-kante* ; ét. gr., ψυχρός, froid ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, établi aux dépens des polygalées.

* **PSYCHÉ**. s. f. (de *Psyché*, n. myth.). Ame. On a cherché une *psyché* dans la matière. (Compl. de l'Acad.) Le souffle divin est la *psyché* des éléments. (H.)

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une trentaine d'espèces habitant pour la plupart le midi de la France.

— Moll. Genre de mollusques, établi pour y placer les cléolores à coquille globuleuse.

— Techn. Grande glace mobile sur deux pivots dans un châssis posé sur des roulettes. La psyché est un ustensile de toilette, elle descend jusqu'à terre et reçoit tous les degrés d'inclinaison, en sorte qu'on peut s'y voir tout entier et dans toutes les attitudes. Le fond de l'atelier était entièrement rempli par un grand divan-lit qui ne laissait de place, dans un coin, qu'à une *psyché* en acajou. (De Gonc.)

PSYCHÉ. Myth. gr. Jeune princesse qui excita par sa beauté la jalousie de Vénus Exposée, d'après l'ordre d'un oracle, sur une montagne où elle devait épouser un monstre, elle fut, pendant son sommeil, transportée dans un palais magnifique. L'Amour, c'était le monstre annoncé par l'oracle, l'aima, et après de nouvelles épreuves imposées par Vénus, obtint enfin de Jupiter de pouvoir épouser celle qu'il aimait ; Psyché fut admise dans l'Olympe.

— Le personnage mythique de Psyché est un emblème de l'âme humaine.

— Philol. Les aventures de Psyché ne sont point racontées par les plus anciens mythologues. Apulée en a fait un épisode de son *Ane d'or* ; et elles ont fourni à La Fontaine le sujet d'un roman. Molière a écrit une comédie-ballet de *Psyché*.

— PSYCHÉ. Astron. La 16e planète télescopique, découverte le 17 mars 1852 par M. de Gasparis.

PSYCHIATRE. s. m. (pr. *psi-ki-atre* ; ét. gr., ψυχή, âme ; ἰατρεύω, je guéris). Didact. Mé-

decin qui s'occupe spécialement du traitement des maladies mentales.

PSYCHIATRIE, s. f. (pr. *pci-ki-a-tri* ; rad. *psychiatre*). Medec. Partie de la medecine qui traite des maladies mentales.

PSYCHIATRIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ki-a-trike*). Medec. Qui concerne la psychiatrie.

PSYCHIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *psyché* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui concerne le genre psyche. || PSYCHIDES, s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes établie pour trois genres, dont le genre psyché.

PSYCHINE, s. f. (pr. *pci-kine* ; du gr. ψυχή, papillon). Bot. Genre de crucifères, type de la tribu des psychinées, établi pour des herbes de la Mauritanie.

PSYCHINÉ, ÉE, adj. (pron. *pci-ki-né*). Bot. Qui ressemble à une psychine. || PSYCHINEES, s. f. pl. Tribu de plantes crucifères, qui a pour type le genre psychine.

* **PSYCHIQUE**, adj. 2 g. (du gr. ψυχή, âme). Philos. Animal, vital. Principe psychique. Fluide psychique.

— Qui a rapport à l'âme, aux facultés intellectuelles. La sensibilité *psychique* s'exerce et se développe surtout dans la vie religieuse. (L'abbé Bautain.)

— Hist. relig. Dans le gnosticisme valentinien, se dit du principe moyen par lequel sont animés ceux qui s'élèvent seulement jusqu'au démiurge.

— PSYCHIQUE, s. m. Hist. relig. Nom que Tertullien donna par dénigrement aux catholiques, après qu'il eut embrassé lui-même l'hérésie des montanistes.

PSYCHISME, s. m. (du gr. ψυχή, âme). Philos. Système qui suppose l'âme formée de fluide psychique. Ainsi entendu, le psychisme est une sorte de matérialisme. || Se dit aussi pour Spiritualisme transcendantal.

PSYCHISTE, adj. et s. 2 g. Philos. Partisan du psychisme, dans l'un ou l'autre sens de ce mot.

PSYCHORIE, s. m. (pr. *pci ko hi*, ét. gr., ψῦχος, froid ; βιόω, je vis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour deux espèces italiennes.

PSYCHODE, s. f. (pr. *pci-kode* ; ét. gr., ψυχή, papillon ; εἶδος, forme). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, établi pour sept espèces de l'Europe.

PSYCHODIAIRE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko-di ère* ; ét. gr., ψυχή, vie ; διαιρέω, je partage). Hist. nat. Qui participe des deux natures animale et végétale ou qui a deux sortes d'existence. || PSYCHODIAIRES, s. m. pl. Classe d'êtres intermédiaires entre les végétaux et les animaux ; et qui sont probablement les premiers organismes apparus sur le globe.

PSYCHODIÉ, ÉE, adj. (pr. *pci-ko di é*). Hist. nat. Syn. de PSYCHODIAIRE.

PSYCHOGNOSIE, s. f. (pr. *pci-ko-ghno-zi* ; ét. gr., ψυχή, âme ; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance approfondie des facultés de l'âme.

PSYCHOGNOSTIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko-ghno stike*). Didact. Qui appartient à la psychognosie.

PSYCHOGONIE, s. f. (pr. *pci-ko-go-ni* ; ét. gr., ψυχή, âme ; γονή, génération). Philos. Génération progressive, développement de l'âme. Ce terme se trouve ainsi employé dans Rabelais ; il implique presque toujours une sorte de négation des doctrines spiritualistes.

PSYCHOGONIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko-go-nike*). Didact. Qui a rapport à la psychogonie.

PSYCHOGRAPHE, s. m. (pr. *pci-ko-gra-fe*). Didact. Auteur d'un traité de psychographie.

PSYCHOGRAPHIE, s. f. (pr. *pci-ko-gra-fi* ; étym. gr., ψυχή, âme ; γράφω, je décris). Didact. Histoire, description de l'âme et de ses facultés.

— Dans le spiritisme, Action d'écrire sous la dictée des esprits.

PSYCHOGRAPHIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko-ghra-fi-ke*). Didact. Qui appartient à la psychographie.

* **PSYCHOLOGIE**, s. f. (pr. *pci-ko-lo-ji* ; rad. *psychologue*). Didact. Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations. La *psychologie* ne saisit aucune différence de constitution entre la conscience du nègre et celle du blanc. (Proudhon.) La *psychologie* n'est plus qu'un cliquetis de mots sonores et d'abstractions réduisées. (E. Renan.) || *Psychologie expérimentale*. Partie de la psychologie qui a pour objet propre la vie du moi, ses phénomènes et ses facultés, et qui procède par voie d'observation. Lorsqu'elle s'élève jusqu'à la connaissance de la nature du moi, elle prend alors le nom de *psychologie rationnelle* ou *transcendante*.

* **PSYCHOLOGIQUE**, adj. 2 g. (pr. *pci ko-lo-jike*). Didact. Qui a rapport à la psychologie. Les théâtres nationaux sont les documents les plus précieux de l'histoire *psychologique* des peuples. (E. Souvestre.)

PSYCHOLOGIQUEMENT, adv. (pr. *pci-ko-lo-ji-ke-man*). D'une manière psychologique. La sensation n'existe *psychologiquement* que lorsqu'elle tombe sous la conscience. (Gérusez.)

PSYCHOLOGISER v. n. 1re conj. (pr. *pci-ko-lo-ji-zé*). S'occuper de psychologie. Le mosarisme *psychologise* peu. (Proudhon.)

* **PSYCHOLOGISTE**, s. m. Didact. Syn. de PSYCHOLOGUE.

* **PSYCHOLOGUE**, s. m. (pr. *pci-ko-lo-ghe* ; ét. gr., ψυχή, âme ; λόγος, discours). Auteur d'un ouvrage, d'un traité sur l'âme. Le *psychologue* étudie l'homme en lui et hors de lui. (L'abbé Bautain.)

— Adjectiv. Les rhéteurs *psychologues* ont observé que le génie n'était point universel et qu'il avait sa spécialité. (Proudhon.)

PSYCHOMACHIE, s. f. (pr. *pci-ko-ma-chi* ; ét. gr., ψυχή, âme ; μάχη, combat). Combat que se livrent dans le cœur de l'homme les penchants vicieux et les penchants vertueux. Cette méthode vient d'Allemagne qui voit dans chaque fait le signe d'une idée, et dans le cours des événements humains une perpétuelle *psychomachie*. (Aug. Thierry.)

PSYCHOMANCIE, s. f. (pr. *pci-ko-man-ci* ; ét. gr., ψυχή, âme ; μαντεία, divination). Antiq. Art d'évoquer les ombres.

PSYCHOMANCIEN, ENNE, s. (pron. *pci-ko-man-ci-en*). Antiq. Celui, celle qui pratique la psychomancie.

PSYCHOMÈTRE, s. m. (pr. *pci-ko-mètre*, ét. gr., ψυχή, âme ; μέτρον, mesure). Physiol. Instrument hypothétique au moyen duquel on pourrait apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIE, s. f. (pr. *pci ko-mé-tri* ; rad. *psychomètre*). Physiol. Mesure ou appréciation des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIQUE, adj. 2 g. (pron. *pci-ko-mé tri-ke*). Physiol. Qui a rapport à la psychométrie.

PSYCHOMÉTROLOGIE, s. f. (pr. *pci-ko-mé-tro-lo-ji* ; ét. fr., *psychométrie* ; gr. λόγος, discours). Physiol. Traité sur l'art de mesurer ou d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTROLOGIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko-mé-tro-lo-jike*). Physiol. Qui a rapport à la psychométrologie.

PSYCHOMIE, s. f. (pr. *pci-ko-mi*). Entom. Genre de névroptères de la tribu des phryganiens.

PSYCHOMOTEUR, TRICE, adj. (pr. *pci-ko-mo-teur* ; ét. gr., ψυχή, âme ; fr. *moteur*). Physiol. Qui engendre les mouvements de la partie du cerveau qu'on considère comme le siége des impressions des muscles.

PSYCHOPANNYCHIE, s. f. (pron. *pci-ko-pann-ni-ki* ; étym. gr., ψυχή, âme ; παννύχιος, qui dure toute la nuit). Hist. relig. Nom donné par les nestoriens au sommeil de l'âme après la mort.

PSYCHOPATHIE, s. f. (pron. *pci-ko-pa ti* ; ét. gr., ψυχή, âme ; πάθος, maladie). Pathol. Maladie mentale.

PSYCHOPATHIQUE, adj. 2 g. (pron. *pci-ko-pa-tike*). Pathol. Qui concerne la psychopathie.

PSYCHOPHYSIOLOGIE, s. f. (pr. *pci-ko-fi-zi-o lo-ji*). Partie de la physiologie qui s'occupe des lois qui président aux diverses sensations intérieures.

PSYCHOPHYSIOLOGIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko-fi-zi-o-lo-jike*). Qui a rapport à la psychophysiologie.

PSYCHOPHYSIQUE, adj. 2 g. (pron. *pci-ko-fi-zike* ; étym. gr., ψυχή, âme ; fr. *physique*). Philos. Qui concerne la physique de l'âme.

— Substantiv. La psychophysique.

PSYCHOPOMPE, s. m. (pr. *pci-ko-ponpe* ; ét. gr., ψυχή, âme ; πέμπω, je conduis). Antiq. gr. Surnom de Mercure conducteur des âmes.

— Ironiq. Directeur spirituel.

PSYCHOSE, s. f. (pr. *pci-koze* ; ét. gr., ψυχή, âme). Méd. Nom générique des maladies mentales.

PSYCHOSPERME, s. m. (pr. *pci-ko-sperme* ; ét. gr., ψῦχος, froid ; σπέρμα, graine). Bot. Syn. de SÉAPORTHIE.

PSYCHOSTASIE, s. f. (pron. *pci-ko-sta-zi* ; ét. gr., ψυχή, âme ; στάσις, immobilité). Myth. gr. Pesée des âmes après la mort dans la balance de Jupiter. Mercure conduisait les âmes à la psychostasie. Il ne vit rien que les personnages ordinaires de la *psychostasie*. (Th. Gaut.)

PSYCHOSTOME, s. m. (pr. *pci ko-stome* ; ét. gr., ψῦχος, froid ; στόμα, bouche). Bot. Syn. de BRACHYMENIE.

PSYCHOTHÉOLOGIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko te o-lo-jike* ; ét. gr., ψυχή, âme ; fr. *théologique*). Qui concerne la partie de la théologie qui traite de l'âme.

PSYCHOTIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-ko-tike*). Méd. Qui a rapport à la psychose.

PSYCHOTIS, s. m. (pr. *pci-ko-tiss* ; ét. gr., ψῦχος, froid). Bot. Genre d'ombellifères ammiées, établi pour des herbes annuelles et quelquefois bisannuelles, des bords de la Méditerranée, de l'Inde et du Cap.

PSYCHOTRIA, s. m. (pron. *pci-ko-tri-a* ; ét. gr., ψυχότρια, celle qui vivifie). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, type de la tribu des psychotriées, renfermant en général des plantes sous-frutescentes ou de petits arbrisseaux qui croissent en Asie et en Amérique, et dont l'espèce la plus intéressante est l'ipecacuana.

PSYCHOTRIÉ, ÉE, adj. (pr. *pci-ko-tri-é*). Bot. Qui ressemble à un psychotria. || PSYCHOTRIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre psychotria.

PSYCHOTROPHE, s. m. Bot. Synon. de PSYCHOTRIA.

PSYCHROLOGUE, s. m. (pr. *pci-kro-loghe* ; ét. gr., ψυχρός, froid ; λόγος, discours). Médecin qui s'occupe particulièrement de l'emploi des bains froids.

— Adjectiv. Médecin psychrologue.

PSYCHROMÈTRE, s. m. (pron. *pci-kro-mètre* ; étym. gr., ψυχρός, froid ; μετρέω, je mesure). Phys. Appareil qui, par le précipité aqueux formé à sa surface, sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

PSYCHROMÉTRIE, s. f. (pr. *pci-kro-métri* ; rad. *psychromètre*). Phys. Action de déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

PSYCHROMÉTRIQUE, adj. 2 g. (pr. *pci-kro-mé-trike*). Phys. Qui a rapport au psychromètre ou à la psychrométrie.

PSYCHRONOSE, s. f. (pron. *pci-kro-noze* ; étym. gr., ψυχρός, froid ; νόσος, maladie). Pathol. Maladie occasionnée par le froid.

PSYCTIQUE, adj. 2 g. (pr. *pcik-tike* ; du gr. ψύχω, je rafraîchis). Medec. Rafraîchissant.

— Substantiv. Un psyctique.

PSYDRACIE, s. f. (du gr. ψυδράκιον, pustule). Medec. Espèce particulière de pustules petites, souvent irrégulièrement circonscrites, peu proéminentes, et se terminant par une croûte lamelleuse.

PSYDRACIÉ, ÉE, adj. (rad. *psydracie*). Méd. Se dit d'une espèce de syphilis caractérisée par des pustules.

PSYDRACIUM, s. m. (pr. *pci-dra-ci-omm* ; étym. gr., ψυδράκιον, pustule). Pathol. Nom par lequel on désigne quelquefois l'impetigo.

PSYGMATOCÈRE, s. m. (étym. gr., ψύγμα, ατος, éventail ; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espece type est originaire du Brésil.

* **PSYLLE**, s. m. (du lat. *Psylli*, nom d'un peuple libyen). Nom qu'on donna à une secte africaine à qui l'on attribuait la vertu de guérir les morsures des serpents. Ces *psylles* dont la salive guérissait les morsures de serpents. (Alex. Dum.) || Jongleur, dompteur de serpents. Il y a aussi des chanteurs, des lutteurs et des *psylles* qui ont de gros serpents roulés autour du cou. (Gérard de Nerval.) Les frondeurs effrayaient les Carthaginois avec leurs frondes, les *psylles* avec des vipères. (G. Flaubert.)

PSYLLE, s. f. (du gr. ψύλλος, puce). Entom. Genre d'hémiptères, appelés encore *faux pucerons*. Les psylles ne diffèrent des vrais pucerons que par leur agilité et leurs antennes terminées en pointe. Elles vivent sur les végétaux et y produisent quelquefois des nodosités en pratiquant sur la plante, à l'aide de leurs tarières, de petites entailles dans lesquelles elles déposent leurs œufs. Parmi les espèces on remarque la psylle du buis, la psylle de l'anne, la psylle de l'ortie, la psylle du figuier, etc.

PSYLLIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *psylle* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une psylle. || PSYLLIDES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères de la tribu des apiens, qui a pour type le genre psylle.

PSYLLIEN, ENNE, adj. Entom. Synon. de PSYLLIDE.

PSYLLIODE, s. m. (étym. gr., ψύλλος, puce ; εἶδος, aspect). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour dix-neuf espèces répandues sur toutes les parties du monde, sauf l'Océanie.

PSYLLION, s. m. (du gr. ψύλλος, puce). Bot. Espèce de plantain, dont les semences ressemblent à des puces par leur couleur brune et luisante et qu'on appelle vulgairement *herbe aux puces*.

PSYLLOBORE, s. m. (ét. gr., ψύλλος, puceron ; βορά, nourriture). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des aphidiphages, tribu des coccinellides, établi pour cinq espèces américaines.

PSYLLOCARPE, s. m. (ét. gr., ψύλλος, puce ; καρπός, fruit). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil. || Syn. de DÉCLIEUXIE.

PSYLLODE, adj. 2 g. Entom. Synon. de PSYLLIOE.

PSYLLOTOXOTES, s. m. pl. (étym. gr., ψύλλος, puce ; τόξον, arc). Philol. Peuple imaginaire que Lucien, dans son *Histoire véritable*, représente armé d'arcs, et monte sur des puces grosses comme des éléphants.

PSYRA. Géogr. Ancien nom d'Ipsara.

PTARMIGAN, s. m. Ornithol. Oiseau d'Écosse dont les Écossaises prennent les plumes pour se parer.

PTARMIQUE, adj. 2 g. (du gr. πταρμός, éternuement). Medec. Qui provoque l'éternuement. Syn. de STERNUTATOIRE.

— PTARMIQUE, s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour vingt-quatre espèces d'herbes à feuilles dentées en scie et à fleurs blanchâtres ou jaunâtres originaires de l'Europe. L'espèce la plus répandue, la ptarmique commune, est désignée vulgairement sous le nom d'*herbe à éternuer*.

PTÉLÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une ptelée. || PTÉLÉACÉES, s. f. pl. Syn. de ZANTHOXYLEES.

PTÉLÉE, s. m. (ét. gr., πτελέα, orme). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des zanthoxylées, établi pour de grands arbrisseaux de l'Amérique septentrionale ayant pour type le ptélée à trois feuilles, vulgairement *orme à trois feuilles*, qui croît aux États-Unis, à la Caroline et en Pennsylvanie. Ses feuilles ont, dit-on, des propriétés vermifuges.

PTÉLÉE. Géograph. anc. Ville de Thessalie (Phthiotide), sur la côte O. du golfe Pagasétique.

PTÉLÉYLE, s. m. Chim. Synon. de MÉSITYLIDE.

PTÉLIDIE, s. f. (ét. gr., πτελέα, orme ; εἶδος, forme). Botan. Genre de rhamnées éleodendrées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar.

PTÈNE, s. m. (étym. gr., πτηνός, léger). Minér. Nom primitif de l'osmium.

PTÈNE, s. f. (ét. gr., πτηνός, léger). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des alticites, établi pour dix espèces.

PTÉNIDIE, s. m. (étym. gr., πτηνός, léger ; εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des clavicornes, tribu des trichoptérygiens, établi pour cinq espèces de l'Europe.

PTÉNIUM, s. m. (pr. *ptè-ni-oumm* ; du gr. πτηνός, leger). Chim. Un des noms que l'on donne à l'osmium, à cause de sa volatilité.

PTÉRACANTHE, s. m. (étym. gr., πτερόν, aile ; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type est originaire de Cayenne.

— PTERACANTHE, s. f. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce du Brésil.

PTÉRACLIS, s. m. Ichtyol. Syn. d'OLIGOPODE.

PTÉRANTHE, s. m. (étym. gr., πτερόν, aile ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de paronychiées, établi pour des herbes de la Méditerranée.

PTÉRANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui concerne le genre pteranthe. || PTÉRANTHÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre ptéranthe.

PTÈRE, s. f. (ét. gr., πτερόν, aile). Anat. Partie ascendante de la grande aile du sphénoïde ; elle est comprise entre le frontal, l'écaille temporale et l'angle antérieur inférieur du pariétal.

PTÉRÉAL, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile). Hist. nat. Nom donné à la grande aile du sphénoïde formant un os distinct chez divers poissons et batraciens.

PTÉRÉDONTIE, s. f. (ét. gr., πτερόν, aile ; ὀδούς, ὀντος, dent). Entomol. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une espèce.

PTÉRÉLAS, s. m. (pr. *ptè-ré-lass* ; ét. gr., πτερόν, aile ; ἐλάω, j'agite). Crust. Genre d'isopodes, famille des cymothoadiens, établi pour une espèce des côtes du Portugal.

PTÉRÉON, s. m. Anat. Syn. de PTÈRE.

PTÉRICHTYS, s. m. (pr. *ptè-ri-ktiss* ; ét. gr., πτερόν, aile ; ἰχθύς, poisson). Ichtyol. Genre de ganoïdes, établi pour huit espèces fossiles des grès rouges d'Angleterre.

PTÉRICOPTE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; κόπτω, je coupe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces de l'Amérique équinoxiale.

PTÉRICOQUE, adj. 2 g. (étym. gr., πτερόν, aile ; κόκκος, coque). Bot. Qui a des coques ou des capsules ailées. Euphorbe ptéricoque.

PTÉRIDE, s. f. (ét. gr., πτέρις, fougère). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, tribu des polypodiacées, renfermant plus de cent cinquante espèces qui croissent pour la plupart sous les tropiques, et dont une seule, connue sous le nom vulgaire d'*aigle impériale*, parce que sa racine coupée transversalement présente des traits qui rappellent la figure d'un aigle à deux têtes, se rencontre dans l'Europe septentrionale. Cette espèce recouvre souvent de grands espaces de terrains, et peut être utilisée soit comme engrais, soit comme litière. Son incinération donne une grande quantité de potasse.

PTÉRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une ptéride. || PTÉRIDÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre ptéride.

PTÉRIDIE, s. f. (étym. gr., πτερόν, aile ; εἶδος, aspect). Bot. Fruit entouré d'une aile membraneuse. Il se nomme plus généralement *samare*.

PTÉRIDION, s. m. (du gr. πτεριδίον, petite aile). Bot. Espèce de fougère du genre polypode.

— Ichtyol. Syn. d'OLIGOPONE.

PTÉRIDOGRAPHE, s. m. (ét. gr., πτέρις, ιδος, fougere ; γράφω, je decris). Auteur qui décrit les fougères.

PTÉRIDOGRAPHIE, s. f. (rad. *ptéridographe*). Traité sur les fougères.

PTÉRIDOGRAPHIQUE, adj. 2 g. Qui appartient à la ptéridographie.

PTÉRIE. Geogr. anc. Canton de la Cappadoce, à l'embouchure de l'Halys.

PTÉRIGÈNE, adj. 2 g. (ét. gr., πτέρις, fougère ; γενάω, je produis). Bot. Qui naît sur les fougères. Agaric pterigène.

PTÉRIGRAPHE, s. m. Syn. de PTÉRIDOGRAPHIE.

PTÉRIGRAPHIE, s. f. Syn. de PTÉRIDOGRAPHIE.

PTERIGRAPHIQUE, adj. 2 g. Syn. de PTÉRIDOGRAPHIQUE.

PTÉRIGYNANDRE, s. m. Bot. Syn. de PTÉROGONIE.

PTÉRIGYNE, s. f. (étym. gr., πτέρον, aile ; γυνή, femelle). Botan. Appendice membraneux d'une graine.

PTÉRILÈME, s. m. Botan. Synon. d'ENGELHARDTIE.

PTÉRINOXYLE, s. m. (étym. gr., πτερόν, aile ; ξύλον, bois). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des phasmiens, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

PTÉRION, s. m. (du gr. πτερόν, aile). Bot. Syn. de LAMARCKIE.

— Anat. Point de la paroi du crâne correspondant au sommet de la ptère.

PTÉRIQUE, adj. 2 g. Anat. N'est usité que dans cette locution : *Point ptérique*, qui se dit pour Ptérion.

PTÉRISANTHE, s. m. (ét. gr., πτέρις, fougère ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'ampélidées, établi pour des arbrisseaux de Java.

PTÉRITANNIQUE, adj. (étym. gr., πτέρις, fougère ; fr. *tannique*). Chim. Se dit d'un acide extrait de la racine d'une espèce d'aspidie.

PTERNE, s. f. (du gr. πτέρνα, talon). Ornith. Partie postérieure de la face inférieure du pied des oiseaux, qui fait souvent une saillie bien prononcée.

PTERNISTE, s. m. Ornith. Syn. de PERDRIX et de FRANCOLIN.

PTÉROBRANCHE, adj. 2 g (ét. gr., πτερόν, aile ; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme d'ailes ou de nageoires.

— PTEROBRANCHES, s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques comprenant les espèces ayant les caractères ci-dessus.

PTÉROCARPE, adj. 2 g. (étym. gr., πτερόν, aile ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits ailés.

— PTÉROCARPE, s. m. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux de l'Asie tropicale. La principale de ces espèces est le *pterocarpe santal*, dont le bois, connu sous le nom de *santal rouge*, est compact, remarquable par ses fibres tantôt droites et tantôt ondées ; il est susceptible de recevoir un très beau poli, et répand une odeur suave. Il fournit à la teinture une couleur rouge assez belle, formée par un suc résineux concrété qui a reçu le nom de *santaline*.

PTÉROCARPINE, s. f. (rad. *ptérocarpe*). Chim. Corps neutre cristallisable retiré du bois de santal.

PTÉROCARYE, s. f. (ét. gr., πτερόν, aile ; κάρυον, noix). Bot. Genre de térébinthacées juglandées, établi pour des arbres du Caucase.

PTÉROCAULE, adj. 2 g. (étym. gr., πτερόν, aile ; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige ailée, le plus ordinairement par la décurrence des stipules. Crotalaire pterocaule.

PTÉROCAULON, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; καυλός, tige). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

PTÉROCELASTRE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; fr. *célastre*). Bot. Genre de célastrinées, établi pour des arbres ou arbrisseaux du Cap.

PTÉROCÉPHALE, adj. 2 g. ou **PTÉROCÉPHALÉ, ÉE**, adj. (étym. gr., πτερόν, aile ; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs ou les graines aigrettées. Scabieuse pterocephale.

— PTÉROCEPHALE, s. m. Genre de dipsacées scabieuses, établi pour des herbes ou sous-arbrisseaux des régions méditerranéennes.

PTÉROCÈRE, s. m. (étym. gr. πτερόν, aile ; κέρας, corne). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, établi pour une douzaine d'espèces actuelles et quelques espèces fossiles des terrains jurassiques.

PTÉROCHEIRE, s. m. (pr. *ptéro-kère*, ét. gr., πτερόν, aile ; χείρ, main). Crust. Genre de décapodes macroures, famille des astaciens, établi pour trois espèces fossiles des terrains jurassiques.

PTÉROCHILE, s. m. (pr. *ptéro-kile* ; ét. gr., πτερόν, aile ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des euménides, dont l'espèce type est répandue dans une grande partie de l'Europe.

PTÉROCHLAMYDE, s. f. (pr. *ptéro-klamude*). Bot. Syn. de PANDERIE.

PTÉROCHROZE, s. f. (pr *ptéro-kroze* ; ét. gr., πτερόν, aile ; χρώζω, je colore). Entom. Genre d'orthoptères, tribu des locustiens, établi pour quelques espèces de l'Amérique.

PTEROCHROZITE, adj. 2 g. (pr. *ptéro-kro-zite*). Entom. Qui concerne le genre ptérochroze. || PTEROCHROZITES, s. m. pl. Groupe de locustiens établi pour quatre genres.

PTÉROCLÈS, s. m. (étym. gr., πτερόν, aile ; κλέος, bruit). Ornith. Nom scientifique du genre ganga.

PTÉROCLIDÉ, ÉE, adj. (ét. fr., *pteroclès* ; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui concerne le genre ganga. || PTEROCLIDÉES, s. f. pl. Famille de gallinacés divisée en deux sous-familles, ayant pour type le genre pterocles.

PTÉROCLIE, s. f. (rad. *ptéroclès*). Ornith. Nom scientifique du genre jaseur.

PTEROCLINÉ, ÉE, adj. Ornith. Syn. de PTEROCLIDE. || PTEROCLINÉES, s. f. pl. Sous-famille de ptéroclidées ayant pour type le genre pterocles.

PTÉROCOLE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; κόλος, tronqué). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont le type est originaire de la Caroline et du Mexique.

PTÉROCOME, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; κόμη, chevelure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des piméliaires, établi pour trois espèces de Sibérie et de Russie.

— Échin. Division du genre comatule, établie pour une espèce fossile du terrain calcaire lithographique.

*** PTÉRODACTYLE**, adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile ; δάκτυλος, doigt). Zoolog. Qui a les doigts lobés ou réunis jusqu'au bout par une membrane.

— PTERODACTYLE, s. m. Paléont. Genre de squamifères fossiles, de la classe des reptiles et de l'ordre des sauriens, dont les débris se trouvent dans le sein de la terre, en Angleterre et en Allemagne. On présume que ces reptiles pouvaient voler presque aussi bien que les oiseaux, dans la classe desquels cette particularité les avait fait comprendre. La plus grande espèce de ptérodactyle ne devait pas avoir moins de cinq pieds d'envergure.

— PTERODACTYLES, s. m. pl. Ornith. Famille d'échassiers établie pour les genres lobipède, phalarope et avocette.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PTÉRODACTYLIEN, ENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un ptérodactyle. || PTÉRODACTYLIENS, s. m. pl. Ordre de la classe des squamifères, comprenant ceux où le second doigt de la main, excessivement allongé, remplit les fonctions d'aile.

PTÉRODE ou **PTÉRODON**, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; ὀδούς, dent). Botan. Genre de papilionacées dalbergiées, établi pour des arbres du Brésil.

— Mamm. Syn. d'HYÉNODON.

PTÉRODIBRANCHE, adj. 2 g. (étym. gr., πτερόν, aile ; δίς, deux ; βράγχια, branchies). Moll. Qui a les organes de la respiration placés sur les appendices natatoires. || PTERODIBRANCHES, s. m. pl. Classe des ptéropodes.

PTÉRODICÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile ; δίς, deux ; κέρας, corne). Entom. Qui a des ailes et deux antennes. Insecte ptérodicère.

— PTERODICERE, s. m. Nom par lequel certains auteurs ont désigné les insectes.

PTÉRODINE, s. f. Infus. Genre de systolides, établi pour les animaux aquatiques microscopiques, dont l'espèce la plus commune vit entre les herbes, dans les eaux douces.

PTÉRODIPLE, adj. 2 g. (étym. gr., πτερόν, aile ; διπλόος, double). Entom. Dont les ailes supérieures forment un pli longitudinal pendant le repos. || PTERODIPLES, s. m. pl. Groupe d'hyménoptères.

PTÉRODONTE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; ὀδούς, οντος, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

PTÉRODYCTIE, s. f. (ét. gr., πτερόν, aile ; δύκτυον, rets). Entom. Genre d'hémiptères, famille des fulgoriens, établi pour une espèce de la Guyane.

PTÉROGLOSSE, adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile ; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue en forme de plume.

— PTEROGLOSSE, s. m. Ornith. Nom scientifique du genre aracari.

— PTEROGLOSSES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains ne comprenant que le genre toucan.

PTEROGON, s. m. (étym. gr., πτερόν, aile ; γωνία, angle). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, tribu des sphingides, établi pour deux espèces des environs de Paris et des bords du Volga.

PTÉROGONE, adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile ; γωνία, angle). Bot. Qui a des angles garnis d'ailes ou de membranes. Fruit, tige ptérogone.

PTÉROGONIE, s. f. (ét. gr., πτερόν, aile ; γονή, génération). Bot. Genre de mousses de la tribu des hypnacées, vivant dans les climats tempérés, où elles croissent sur la terre, les rochers et les arbres. On en connaît une vingtaine d'espèces.

PTÉROGORGIE, s. f. (ét. gr., πτερόν, aile ; γοργών, gorgone). Polyp. Genre de polypes, établi pour des espèces de gorgones des mers d'Amérique.

PTÉROHÉLÉE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; fr. *helée*). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des ténébrionites, tribu des cossyphènes, établi pour neuf espèces de l'Australie.

PTÉROÏDE, adj. 2 g. (étym. gr., πτερόν, aile, εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une aile.

— Bot. Qui s'étend en manière d'ailes. Substances ptéroïdes.

— PTERIDE, s. m. Ichtyol. Genre de poissons de la famille des céphalotes, comprenant des espèces de scorpènes qui vivent dans les eaux douces aux Moluques. On dit aussi *pterois*. Le *pterois* voltigeant porte sur chaque œil un rameau qui égale presque la moitié de la longueur de la tête. A. Guichenot.)

PTÉROÏDE, ÉE, adj. Bot. Syn. de PTÉRIDE.

PTÉROLASIE, s. f. (étym. gr., πτερόν, aile ; λάσιος, velu). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des piméliaires, établi pour trois espèces du Sénégal.

PTÉROLEPIS, s. m. (pr. *ptéro-lé-piss* ; ét. gr., πτερόν, aile ; λεπίς, écaille). Bot. Genre de mélastomacées, tribu des osbeckiées, établi pour des arbrisseaux du Brésil. On dit aussi *pterolepide*, s. f.

— Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des locustiens, établi pour quelques espèces de l'Europe méridionale.

PTÉROLITHE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile, λίθος, pierre). Minér. Lépidomélane altérée de couleur vert olive tirant sur le brun.

PTÉROLOBE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; λοβός, gousse). Bot. Genre de papilionacées, tribu des cesalpiniées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique tropicale.

PTÉROLOME, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; λῶμα, frange). Bot. Syn. de DIPTÉRYGIE.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une espèce du genre hapale trouvée dans les régions boréales de l'Europe.

PTÉROLOPHE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; λοφίον, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour neuf espèces des Philippines.

PTÉROMALE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; μαλός, velu). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des chalcidiens, établi pour un assez grand nombre d'espèces qui déposent leurs œufs dans le corps des chenilles et des chrysalides.

PTÉROMALITE, adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un ptéromale. || PTEROMALITES, s. m. pl. Groupe de chalcidiens établi pour huit genres.

PTÉROMARATHRON, s. m. Bot. Syn. de PRANGOS.

PTÉROME, s. m. (du gr. πτέρωμα, plumage). Archit. anc. Aile d'un bâtiment. || Rang de colonnes qui entoure un édifice.

— Ornith. Nom donné quelquefois aux plumes tectrices internes des ailes des oiseaux, qui sont généralement plus longues que les autres.

PTÉROMYS, s. m. (pr. *ptéro-muss* ; ét. gr., πτερόν, aile ; μῦς, rat). Mamm. Syn. de POLATOUCHE. Les *pteromys* ne diffèrent des sciuroptères que par des caractères assez légers. (Bottard.)

PTÉRONARCYS, s. m. (pron. *ptéro-narcisse* ; et gr., πτερόν, aile ; ἄρκυς, filet). Entom. Genre de névroptères, tribu des phryganiens, dont le type habite l'Amérique du Nord.

PTERONE, s. m. (du gr. πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant les mouches à scie.

PTERONEURE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; νεῦρον, nervure). Bot. Genre de crucifères arabidées, établi pour des herbes méditerranéennes.

PTÉRONIE, s. f. (ét. gr., πτερόν, aile). Bot. Genre de composées, tribu des astéroïdées, établi pour une soixantaine d'espèces d'arbustes du Cap.

PTERONONIS, s. m. Bot. Syn. d'ONONIDE.

PTÉRONURE, s. m. Mamm. Syn. de PTÉRURE.

PTÉROPE, s. m. Mamm. Synon. de ROUSSETTE.

PTÉROPEGE, s. f. (étym. gr., πτερόν, aile ; πηγή, origine). Entom. Portion du mésothorax et du métathorax à laquelle, chez les insectes, les ailes supérieures et inférieures sont implantées.

PTÉROPHANÈRE, adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile ; φανερός, manifeste). Entom. Dont on aperçoit facilement les ailes. Se dit particulièrement d'une métamorphose qui permet d'apercevoir les ailes chez les nymphes.

PTÉROPHORE, adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile ; φορός, qui porte). Zool. Qui est muni d'ailes.

— PTÉROPHORE, s. m. Antiq. Courrier qui, chez les Romains, apportait la nouvelle d'une déclaration de guerre, d'une bataille perdue, et ainsi appelé parce qu'il avait comme insigne des plumes à sa coiffure et à la pointe de sa lance. || Chez les Égyptiens, Classe de prêtres ainsi appelés de la forme de leur coiffure.

— Bot. Syn. de DREGEA.

Ptérophore. Type.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des ptérophorides, établi pour quarante et une espèces de l'Europe et principalement de France et d'Allemagne. Ce genre est généralement caractérisé par les ailes supérieures divisées en deux branches, les inférieures en trois ; celles-ci sont couvertes de petites barbes qui ressemblent à des plumes, d'où vient leur nom. Parmi les espèces de ce genre on remarque le ptérophore pluridactyle, ou à doigts plumeux, et le ptérophore pentadactyle, ou à cinq digitations, etc.

PTÉROPHORIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *ptérophore* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au ptérophore. On dit aussi *ptérophorien* et *ptérophorite*. || PTÉROPHORIDES, s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes établie pour trois genres dont le genre ptérophore.

PTÉROPHYLLE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de saxifragacées cunoniées, établi pour des arbres des Moluques. || Genre de cycadées fossiles, établi pour six espèces trouvées dans le grès du lias.

PTÉROPHYTE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; φυτόν, plante). Bot. Syn. d'ACTINOMÈRE. On dit aussi *pterophyton*.

PTÉROPIN, INE, adj. (rad. *pteropus*). Mamm. Qui concerne le genre roussette. On dit aussi *pteropide*. || PTÉROPINS, s. m. pl. Groupe de chéiroptères ayant pour type le genre roussette.

PTÉROPLATE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; πλατύς, large). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour dix-huit espèces de la Colombie, du Brésil et du Mexique.

PTÉROPLIE, s. m. (étym. gr., πτερόν, aile ; ὅπλον, arme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces du Brésil et de Cayenne.

PTÉROPODE, adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, nageoire ; πούς, ποδός, pied). Moll. Qui a des nageoires pour organes locomoteurs.

— PTÉROPODES, s. m. pl. Ordre de mollusques qui n'ont aucun organe pour ramper ou se fixer aux corps sous-marins, et qui flottent continuellement dans la mer, ou ils se meuvent à l'aide de deux expansions antérieures, symétriques, en forme d'ailes, placées aux deux côtés de la bouche. Les ptéropodes sont hermaphrodites ; ils sont de petite taille ; les uns sont nus ou sans coquilles, tels sont les pneumodermes et les clios ; les autres sont munis d'une coquille mince calcaire ou cornée, tels sont les hyales, les limacines, etc.

Ptéropodes. Hyale.

PTÉROPODE, ÉE, adj. (rad. *ptéropode*). Bot. Qui a des pétioles ailés.

PTÉROPODIDE, ÉE, adj. Mamm. Syn. de PTÉROPIN.

PTÉROPODINÉ, ÉE, adj. Mamm. Syn. de PTÉROPIN.

PTÉROPOGON, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; πώγων, barbe). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes de l'Australie.

PTÉROPORE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; πόρος, pore). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Australie.

PTÉROPTE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; ὄπτης, brûlé). Arachn. Genre d'acarides, établi pour une espèce parasite d'un vespertilion.

PTEROPTOCHOS, s. m. (pr. *ptéro-pto-khoss*). Ornith. Syn. de MEGALONIX.

PTÉROPUS, s. m. (pr. *ptéro-puss* ; ét. gr., πτερόν, aile ; ποῦς, pied). Mamm. Nom scientifique du genre roussette.

PTÉRORHINE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; ῥίς, nez). Crust. Genre de décapodes brachyures.

PTÉROSAURE, s. m. (pr. *ptéro-saure* ; ét. gr., πτερόν, aile ; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de stellions.

PTÉROSOME, s. m. (pron. *ptéro-zome* ; ét. gr., πτερόν, aile ; σῶμα, corps). Moll. Genre de mollusques hétéropodes, voisin des firoles, établi pour une espèce trouvée entre la Nouvelle-Guinée et les Moluques.

— PTEROSOMES, s. m. pl. Famille de mollusques hétéropodes ayant pour type le genre pterosome.

PTÉROSPERME, adj. 2 g. et. gr., πτερόν, aile ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits ailés.

— PTEROSPERME, s. m. Genre de buettneriacées, tribu des dombeyacées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale.

PTÉROSPORE, s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; σπορά, semence). Bot. Genre de monotropées, établi pour des herbes du Canada dont les semences sont fort petites et munies chacune d'une aile terminale.

PTEROSTÉGIE. s. f. (et. gr., πτερόν, aile ; στέγη, toit). Bot. Genre de polygonacées eriogonées, établi pour des herbes de la Californie.

PTEROSTELME. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; στέλμα, ceinture). Bot. Genre d'asclepiadacées pergulariées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

PTÉROSTÈNE. s. m. Entom. Syn. de STÉNODÈRE.

PTÉROSTIGMA. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; στίγμα, stigmate). Bot. Genre de scrofulariinées gratiolées, établi pour des herbes de l'Inde.

PTÉROSTIQUE. s. m. (et. gr., πτερόν, aile; στίχος, rang). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, reuni aux feronies.

PTÉROSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile ; στυλος, style). Bot. Dont le style est élargi en forme d'aile.

— PTEROSTYLE s. m. Genre d'orchidées aréthusées, établi pour des herbes de l'Australie et de la Tasmanie.

PTÉROSTYRAX. s. m. (et. gr., πτερόν, aile; fr. *styrax*). Bot. Genre d'ebénacées, établi pour des arbrisseaux du Japon.

PTÉROTARSE s. m (et. gr., πτερόν, aile; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi pour dix espèces du Brésil et de l'Océanie.

PTÉROTE. adj. 2 g. (du gr. πτερόν, aile). Hist. nat. Qui est muni d'ailes.

— PTÉROTE. s. m. Botan. Genre de plantes dont la classification n'est pas encore déterminée et dont l'unique espèce est un arbre de la Cochinchine.

PTÉROTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πτερόν, aile ; θήκη, boîte). Entom. Partie de la chrysalide qui protège les ailes de l'insecte.

— Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour une espèce, la pterothèque de Nimes.

PTÉROTHRIX s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de composées senecionidées, établi pour des sous-arbrisseaux du Cap.

PTÉROTMÈTE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile ; τμητός, coupé). Entom. Division des genres pachymère et aphane.

PTÉROTRACHÉE. s. f. Moll. Syn. de FIROLE.

PTÉRONYLLE. s. m. (ét. gr., πταίρω, je pétille ; ξύλον, bois). Bot. Genre de sapindacées, établi pour des arbres du Cap.

PTÉRULE. s. f. Bot Genre de champignons de l'ordre des basidiosporées, établi pour de petites espèces terrestres, gazonnantes, des régions chaudes.

PTÉRURE. s. f. (et. gr., πτερόν, aile; οὐρά, queue). Mamm. Petit groupe de carnassiers mustelins. On dit aussi *ptéronure*.

PTÉRUTHE. s. m. Ornith Genre d'oiseaux de la division des ampélinées, établi pour une espèce.

PTERYGIBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., πτερυξ, υγος, nageoire ; βράγχια, branchies). Crust. Qui a les branchies en forme de nageoires. || PTERYGIBRANCHES. s. m. pl. Section de l'ordre des isopodes

PTERYGIE. s. f (et. gr., πτέρυξ, υγος, aile). Entom. Division d'hemipteres de la famille des membracides, réunie au genre oxyrachide.

PTERYGIEN, ENNE. adj. (du gr., πτέρυξ, υγος, nageoire. Ichtyol Qui a des nageoires.

— PTERYGIENS. s. m. pl. Moll Section de mollusques comprenant les céphalopodes et les ptéropodes.

PTÉRYGINE s. f (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile). Botan. Appendice membraneux de certaines graines.

PTERYGION s. m. (du gr. πτερύγιον, petite aile). Chir. Epaississement ou hypertrophie partielle de la conjonctive oculaire, se presentant sous l'apparence d'un pli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est vers la circonference du globe de l'œil, sur la sclerotique, et dont le sommet s'étend vers la cornee transparente et quelquefois jusqu'à son centre. Il se rencontre quelquefois sur un même œil deux ou trois ptérygions qui couvrent toute la cornee d'un voile épais et empêchent totalement la vue.

— Bot. Aile d'un fruit.

— Entom Appendice à la base des ailes de quelques papillons.

— Mamm. Aile du nez des mammifères.

PTERYGISTE. s. m. et. gr., πτέρυξ, υγος, aile) Mamm. Groupe de cheiropteres fossiles.

PTÉRYGO - ANGULI - MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle appelé aussi *grand ptérygoïdien*

PTÉRYGOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, nageoire ; κεφαλή, tête). Ichtyol. Genre de poissons fossiles, famille des joues cuirassées, établi pour une espece des calcaires de Montebalco

PTERYGOCÈRE s. m. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile ; κέρας, corne). Crust. Genre de crustacés famille des asellotes, établi pour une espèce peu connue, voisine des apseudes.

PTERYGO COLLI-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle appelé aussi *petit ptérygoïdien*.

PTÉRYGODE. s. f. (et. gr., πτερυγώδης, qui ressemble à une aile). Entom. Pièce placée à la base des ailes supérieures des papillons.

PTÉRYGODIE. s. f. (étym. gr., πτερυγώδης, qui a la forme d'une aile). Bot. Genre d'orchidées ophrydées, établi pour des herbes du Cap.

PTERYGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile; γράφω, j'écris). Traité ou description des plumes.

PTERYGO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient a l'apophyse pterygoïde et à l'os hyoïde. || *Ligament ptérygo-hyoïdien*. Ligament fibreux qui prend naissance a l'apophyse pterygoïde et forme éventail sur la surface externe du muscle ptérygo-pharyngien.

— Substantiv. Le grand ptérygoïdien ou ptérygoïdien interne ; le petit pterygoïdien ou ptérygoïdien externe.

PTÉRYGOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile ; εἶδος, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une aile.

— Anat. Se dit de deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne mediane, se dirigeant perpendiculairement en bas, et composées chacune de deux lames auxquelles on a donné le nom d'*ailes*.

PTÉRYGOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport a l'apophyse pterygoïde. || *Artere pterygoïdienne*. Celle qui naît de la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien ou vidien pour aller se distribuer à la trompe d'Eustache et a la voûte du pharynx. || *Conduit pterygoïdien*. Celui qui traverse la base de l'apophyse ptérygoïde. || *Fosse ptérygoïdienne*. Enfoncement qui sépare postérieurement les deux lames ou ailes de l'apophyse pterygoïde. || *Muscles ptérygoïdiens*. Deux muscles situés dans la fosse zygomatique, et distingués en *grand* et *petit*. || *Nerfs pterygoïdiens*. Deux nerfs différents, dont l'un provient du rameau maxillaire inférieur du trifacial, et se distribue aux muscles ptérygoïdiens, et dont l'autre, nommé aussi *nerf vidien*, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, et s'engage dans le canal vidien.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de l'apophyse ptérygoïde a la mâchoire.

PTERYGOME. s. m. (du gr. πτέρυγωμα, saillie en forme d'aile). Pathol. Gonflement de la vulve qui met obstacle au coït.

PTÉRYGO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui appartient a l'apophyse pterygoïde et au palais. Artere ptérygo-palatine. Muscles pterygo palatins. || *Conduit ptérygo palatin*. Petit canal formé par une gouttière longitudinale que recouvre une apophyse de l'os du palais sur la face gutturale du sphenoïde.

PTÉRYGOPE adj 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile; πούς, pied). Bot. Qui a des pedoncules comprimés.

PTÉRYGO-PHARYNGIEN, ENNE. adj. et s. m. Anat. Qui appartient a l'apophyse pterygoïde et au pharynx. || *Muscles ptérygo pharyngiens*. Faisceau musculaire qui fait partie du constricteur supérieur.

PTÉRYGOPHORE. s. m. (et. gr., πτέρυξ, υγος, aile ; φορός, qui porte). Entom. Genre d'hymenoptères de la tribu des tenthrediniens, groupe des hylotomites, établi pour un petit nombre d'espèces d'Australie.

PTÉRYGOPHYLLE. s. m. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, comprenant des espèces exotiques.

PTÉRYGOPHYLLOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *pterygophylle* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble a un pterygophylle. || PTERYGOPHYLLOÏDES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre pterygophylle.

PTÉRYGOPODE. s. m. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile ; πούς, ποδός, pied). Crust. Syn. de NOTOPODE.

PTÉRYGOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., πτέρυξ υγος, aile ; σπέρμα, graine). Bot. Se dit des fruits qui ont des expansions membraneuses.

PTÉRYGO-STAPHYLIN. adj. m. Anat. Qui appartient a l'apophyse ptérygoïde et au voile du palais.

PTÉRYGO-SYNDESMO-STAPHYLI-PHARYNGIEN adj. et s. m. Anat. Se dit du constricteur supérieur du pharynx.

PTÉRYGOTE. s. m. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile ; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre de sterculiacées, établi pour des arbres du Bengale.

— Crust. Groupe de crustacés, classé parmi les entomostraces.

PTÉRYGO-TEMPORAL, ALE. adj. Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse ptérygoïde et l'os temporal.

PTÉRYGURE. adj. 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, υγος, aile ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue developpée en forme de nageoire.

— PTÉRYGURES. s. m. pl. Crust. Famille de decapodes anomoures divisé en trois tribus : les hippiens, les paguriens et les porcellaniens.

PTÉRYGYNANDRE s. m. (ét. gr., πτέρυξ, aile ; γυνή, femelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre de mousses dont on connaît une trentaine d'espèces qui croissent dans les bois et rampent a la surface des ecorces des arbres.

PTÉRYSTAPHYLIN. adj. et s. m. Syn. de PTERYGO-STAPHYLIN.

PTÉRYTHRE. s. m. Ornith. Syn. de PTERUTHE.

PTILE. s. m (du gr. πτίλον, plume) Entom. Ensemble des plumes tectrices externes de l'aile des insectes.

PTILIDIE. s. f. (diminin. du gr. πτίλον, plume). Bot. Genre de jongermanniées, établi pour quatre espèces qui vivent sur la terre, les rochers et les écorces des regions subalpines.

PTILIDIÉES. s. f. pl. Bot. Sous-tribu de jongermanniees ayant pour type le genre ptilidie.

PTILIE. s. f. (ét. gr., πτίλον, plume). Entom. Genre d'hymenopteres de la tribu des tenthredoniens, dont le type habite le Bresil. || Syn. de PTILION.

PTILIMNIE. s. f. Bot. Syn. de DISCOPLEURE.

PTILINE. s. m (ét. gr., πτίλον, plume) Entom Genre de coleoptères pentamères, famille des serricornes, établi pour six espèces vivant dans les vieux bois qu'elles percent de petits trous ; on les trouve aux environs de Paris, en Russie, aux Etats-Unis et au Bresil. On dit aussi *ptilin*.

PTILINE. s. f. (du gr. πτίλον, plume). Entom. Membrane molle et mobile, qui se trouve entre les antennes de quelques mouches.

PTILINÉEN, ENNE. adj. Entom Qui concerne le genre ptiline || PTILINÉENS. s. m. pl. Tribu de coleoptères ayant pour type le genre ptiline.

PTILINOPE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; πούς, pied). Ornith. Section du genre pigeon.

PTILIOGONATE. s. m. Ornith. Synon. de PTILOGONE.

PTILION. s. m (et. gr., πτίλον, plume). Entom. Genre de coleopteres trimeres de la famille des trichoptérygiens, établi pour vingt-quatre espèces qu'on ne peut observer qu'au microscope et dont les unes vivent au milieu des fourmilières et les autres sous les ecorces d'arbres.

PTILIPÈDE. s. m. Ornith Syn. d'ATHÈNE.

PTILOCÈRE. s. f. (ét. gr., πτίλον, plume ; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères brachoceres de la famille des notacanthes, dont l'unique espèce vit a Java et a Sumatra || Genre de diptères brachoceres de la famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour quatorze espèces qu'on trouve dans les bois en France et en Allemagne.

PTILOCÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πτίλον, plume, κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes velues.

PTILOCHLORE. s. m. (et. gr., πτίλον, plume ; χλωρός, vert). Ornithol. Section du genre pic-grieche.

PTILOCHLORIDÉ, ÉE. adj. (ét fr., *ptilochlore* ; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui concerne le genre ptylochlore || PTILOGHLORIDEES. s. f. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre ptilochlore.

PTILOCLADIE. s. f. (ét. gr., πτίλον, aile, κλάδος, rameau). Bot. Genre d'algues de la tribu des céramiees, établi pour une espèce de l'Australie.

PTILOCNÉME. s. m. Bot. Syn. de PHOLIDOTE.

PTILODACTYLE. s. m. (ét. gr., πτίλον, aile ; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coleopteres pentamères de la famille des serricornes, établi pour vingt-deux espèces des Etats-Unis.

PTILODONTE. s. m. (ét. gr., πτίλος, léger ; ὀδούς, όντος, dent). Entom. Genre de lepidoptères nocturnes de la tribu des notodontides, établi pour une espèce qu'on trouve en Europe aux mois de mai et juin.

PTILOGONE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; γωνία, angle). Ornith. Genre de la famille des ampelidées, ayant pour type le ptilogone cendré, qui habite le Mexique.

PTILOLEPTE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; λεπτός, mince). Ornith. Syn. de CROTOPHAGE et de GUIRA.

PTILOMÈRE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; μηρός, cuisse). Entom. Genre d'hemipteres de la famille des hydrometrides, établi pour une espèce des Indes orientales.

PTILONOPE. s. m. Ornith. Syn. de PTILINOPE.

PTILONORYNQUE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; ῥύγχος, bec). Ornith. Synon. de GRAUCALE.

PTILOPYQUE. s. m. (et. gr., πτίλον, plume ; παχύς, epais). Ornith. Division du genre perdrix.

PTILOPE. s. m. (étym. gr., πτίλον, plume ; πούς, pied). Entom. Syn. de LACHNOPE.

— Ornith. Syn. de PTILINOPE.

PTILOPHORE. s. f. (et. gr., πτίλον, plume ; φορός, porteur). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des notodontides, établi pour une espèce de Suisse et d'Allemagne.

— PTILOPHORE. s. m. Syn. d'ÉVANIOCÈRE.

PTILOPHYRE. s. m. Ornith. Syn. de LOPHYRE.

PTILOPTÈRE. adj 2 g. (ét. gr., πτίλον, plume ; πτερόν, nageoire). Ornith. Dont les ailes sont en forme de nageoires. || PTILOPTERES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des palmipedes comprenant les genres manchot et gorfou.

PTILORIS. s. m. Ornith. Synon. d'ÉPIMAQUE.

PTILORYNQUE adj. 2 g. (ét. gr., πτίλον, plume ; ῥύγχος, bec) Ornithol Dont le bec est garni de filaments.

PTILOSE. s. f. (du gr. πτίλωσις, même signif.). Pathol. Chute des cils, produite par une acrimonie corrosive.

— Ornithol. Ensemble des plumes d'un oiseau.

PTILOSTÈME. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant un arbrisseau de l'île de Crete.

PTILOSTÉPHE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; στέφος, couronne). Bot Genre de composées senécionidées, établi pour des herbes du Mexique.

PTILOSTOME. s. m. Ornith. Syn. de CORBEAU

PTILOTE. adj 2 g. (du gr. πτίλον, plume). Hist. nat. Qui a des ailes.

— PTILOTE. s. m. Botan. Genre de plantes dicotyledones de la famille des amarantacées achyranthées, comprenant des herbes vivaces des Moluques et de l'Australie

— PTILOTE s. f. Genre d'algues de la famille des floridees, établi pour six ou sept espèces des regions polaires antarctiques

PTILOTIS s. m. Ornith. Syn. de CERTHIE et de MÉLIPHAGE.

PTILOTRIC. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume ; θρίξ, τριχός, poil). Bot Genre de crucifères alyssinées, établi pour des arbrisseaux de l'Asie centrale.

PTILOTURE. s. m. Ornith. Syn. de PROMEROPS.

PTILURE. s. m. (étym. gr., πτίλον, plume ; οὐρά, queue). Bot Genre de composées nassauviees, établi pour des herbes du Pérou.

— Ornith. Syn. de PROMÉROPS.

PTINE. s. m (du gr. πτίσσω, je tonds). Entom. Genre de coleopteres pentamères, famille des serricornes, tribu des malacodermes, établi pour une trentaine d'espèces réparties dans toutes les contrees du globe ; on les trouve dans les lieux sombres, les granges, les latrines ; quelques espèces se trouvent dans les bois morts ou sous les ecorces ; d'autres sont très nuisibles aux collections d'objets desséchés et aux herbiers.

PTINELLE s. f. (dim. de *ptine*). Entomol. Syn. de PTILIE.

PTINIDE. adj. 2 g. Entom. V. PTININE.

PTIONURE. s. m. Ornith. Synon. de MUSCISAXICOLE.

PTISANE. s. f. (ét. gr., πτισάνη, orge broyée qui servait a faire la ptisane). Ancienne forme du mot TISANE.

— Chez les Grecs, Décoction d'orge pilée administrée aux malades avec le grain ou passée.

PTOCHOTROPHE. s. m. (pr. *pto-ko-trofe* ; et. gr., πτωχός, pauvre ; τροφή, nourriture). Antiq. rom. Hospice dans lequel on nourrissait les pauvres.

PTOLÉMAÏQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux Ptolémées, rois d'Égypte. L'époque ptolémaïque. La dynastie ptolemaïque.

PTOLÉMAÏS. Geogr. Nom de plusieurs villes fondées ou agrandies par les Ptolemées : 1° en Égypte, *Ptolémaïs*, ville de la Moyenne-Egypte, non loin de Crocodilopolis ou Arsinoé ; et *Ptolemaïs d'Hermaïus* (Thébaïde), sur le Nil, auparavant *Ksoï* ; 2° en Ethiopie, *Ptolémaïs Épitheras*, sur une petite presqu'île de la mer Rouge, 3° en Cyrénaïque, *Ptolémaïs*, port de Barcé, sur la Méditerranée ; 4° en Palestine, *Ptolémaïs*, appelée autrefois *Aco* et auj. *Saint-Jean d'Acre* ; 5° en Pamphylie, une sixième *Ptolémaïs*, sur la frontière O. de Cilicie.

PTOLÉMAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique fondée par un Ptolemée, qui ne reconnaissait pour divine qu'une partie de la loi de Moïse, le reste étant de Moïse lui-même ou provenant de traditions.

PTOLÉMÉE 1er, *Soter* (sauveur), ou *Lagus* (du nom de son père). Roi d'Égypte, né en Macedoine, 367 av. J.-C., l'un des généraux d'Alexandre, eut pour sa part l'Egypte, qu'il défendit contre Perdiccas, 320, et pendant 14 ans contre Antigone ; à l'exemple de son rival, il prit le titre de roi, 305. Il gagna son surnom de *Soter* en secourant les Rhodiens, 304 ; et après

la bataille d'Ipsus resta maître de l'Égypte, de la Palestine, de la Cœle-Syrie et de la Cyrénaïque, 301. Il abdiqua en faveur de son troisième fils Ptolemée Philadelphe, 285, et mourut en 283. Il a créé la prospérité d'Alexandrie, où il commença le Museon, la Bibliothèque, le Phare et le Sérapion ; il protégea les littérateurs. || PTOLÉMÉE II, *Philadelphe*, qui aima ses frères, Roi d'Égypte, 285-247, né à Cos en 309, était fils du précédent. Prince pacifique, il contint cependant la révolte de Cyrène, combattit Antigone Gonatas et s'allia aux Romains. Il acheva les établissements de Ptolemée Ier, et, en 275, ordonna la traduction grecque de la Bible connue sous le nom de traduction des *Septante*. || PTOLEMÉE III, *Évergète* (le Bienfaisant), Roi d'Égypte, 247-222 avant J.-C., fils du précédent, mérita son surnom en rapportant en Égypte les statues des dieux enlevées naguère par Cambyse, 241. Adversaire de la Macédoine, il secourut contre elle Aratus, puis Cléomène, roi de Sparte. || PTOLÉMÉE IV, *Philopator*, ami de son père. Roi d'Égypte, 222-205, était fils du précédent. Il est douteux qu'il ait empoisonné son père ; mais il a tué sa mère Bérénice, son frère Magas, son oncle Lysimaque, le roi fugitif de Sparte, Cléomène, et sa propre femme Arsinoé. Antiochus le Grand lui enleva la Cœlé-Syrie et la Phénicie ; mais il les reprit par la victoire de Raphia, 216. || PTOLÉMÉE V, *Épiphane* (illustre). Roi d'Égypte, 205-181, succéda, à 5 ans, à son père. Ptolémée IV. Son règne fut troublé par des révoltes et par une attaque d'Antiochus le Grand. La décadence des Lagides se précipita sous ce prince, qui ne garda plus que l'Égypte, Cyrène et Chypre. || PTOLÉMÉE VI, *Philométor* (qui aime sa mère). Roi d'Égypte, 181-146, régna sous la tutelle de sa mère Cléopâtre jusqu'en 173. Il lutta contre les rois de Syrie Antiochus IV, Alexandre Bala, et périt d'une chute de cheval. || PTOLÉMÉE EUPATOR. V. PTOLÉMÉE VII. || PTOLÉMÉE VII, *Évergète II* ou *Physcon* (ventru). Roi d'Égypte, 146-117, frère de Ptolémée VI, reclama la tutelle de son neveu Ptolémée Eupator, qu'il fit périr. Élève du critique Aristarque, il mérita le surnom de *Philologue*. || PTOLÉMÉE VIII, *Soter II* ou *Lathyre* (pois chiche). Roi d'Égypte, fils du précédent, régna dix ans, 117-107, fut forcé de fuir dans l'île de Chypre, et régna de nouveau en Égypte, 89-81. || PTOLÉMÉE IX. *Alexandre Ier*. Roi d'Égypte, 107-89, frère du précédent, le remplaça grâce aux intrigues de sa mère ; expulsé par ses sujets indignés, il périt dans un combat naval. || PTOLÉMÉE X, *Alexandre II*. Roi d'Égypte en 80, fils du précédent, obtint de Sylla la couronne d'Égypte à la mort de Ptolémée VIII. Il fut tué par les Alexandrins. Avec lui finit la descendance légitime des Lagides. || PTOLÉMÉE XI, *Aulète* (joueur de flûte). Roi d'Égypte, 80-52 av. J.-C., était fils naturel de Ptolémée VIII Lathyre. Ses sujets le chassèrent, 58, mais il fut rétabli par Gabinius, 55. PTOLÉMÉE XII *Dionysos* (Bacchus). Roi d'Égypte, 55-48, fils aîné du précédent, partagea, à l'âge de 13 ans, le trône avec sa sœur Cléopâtre, qu'il dépouilla en 49. Après la bataille de Pharsale, 48, il fit mettre à mort Pompée. Il prit les armes contre César, défait près du Nil, le jeune roi se noya dans le fleuve. || PTOLÉMÉE XIII. Roi d'Égypte, 48-44, frère du précédent, n'avait que 12 ans quand César le donna pour époux à Cléopâtre. Celle-ci le fit périr en 44.

— PTOLÉMÉE *Apion* (le Maigre). Roi de Cyrène, 114-96 av. J.-C., fils illégitime de Ptolémée VII, régna sur royaume à Rome, qui ne l'occupa qu'en 56. || PTOLÉMÉE Roi de Chypre, 80-58, fils illégitime de Ptolémée VIII Lathyre s'empoisonna.

— PTOLÉMÉE Ier, *Alorite*. Roi de Macédoine, 368-364 av. J.-C., fils naturel d'Amyntas IV, conspira contre lui et contre son successeur Alexandre. Il paraît avoir été assassiné par Perdiccas III, dont il avait usurpé le trône, 361. PTOLÉMÉE II, *Céraunus* (le Foudre). Roi de Macédoine, 280 av. J.-C., était fils aîné de Ptolémée Ier Soter, roi d'Égypte. Il assassina Séleucus Ier, roi de Syrie, fut reconnu roi de Macédoine et de Thrace, mais succomba sous les coups des Gaulois

— PTOLÉMÉE. Roi de Mauritanie, 17-40 ap. J.-C., était fils de Juba II et de Cléopâtre, fille du triumvir Antoine et de la célèbre Cléopâtre. Il fut mis à mort par Caligula. | PTOLÉMÉE. Oncle maternel du précédent, reçut de son père, Antoine, la Syrie, la Phénicie et la Cilicie, 32 avant J.-C. Après la bataille d'Actium, il suivit sa sœur Cléopâtre, mariée à Juba II, roi de Mauritanie.

— PTOLÉMÉE (Claude) Astronome et géographe de la première moitié du IIe siècle ap. J.-C., n'est connu que par ses ouvrages ; le principal, *Composition mathématique*, porte encore le nom d'*Almageste* très grand), qui lui vient des Arabes. Il expose le système dans lequel la terre est le centre des mouvements du soleil et des planètes. Malgré de graves erreurs, l'*Almageste* donne de précieuses indications dont la science moderne a tiré parti. On a encore de lui : *Hypothèses*, *Apparition des fixes*, *Traité d'harmonie ou de musique*, *Tetrabiblon*, vérital traité d'astrologie, etc. La *Géographie* de Ptolemée est le plus souvent une énumération de noms de lieux suivis de leur longitude et de leur latitude. Enfin, on cite le Ptolémée un ouvrage philosophique *Du Critérium et de la Faculté dirigeante*.

PTOLÉMÉEN, ENNE, adj. Hist. Qui appartient aux Ptolemées. Dynastie ptolémée nne.

— *Système ptolémeen*. Système de l'astronome Ptolemée, qui plaçait la terre au centre du monde.

PTOMAÏNE, s. f. (ét. gr., πτῶμα, cadavre). Chim. Nom donné à un alcaloïde qui se forme pendant la putréfaction des cadavres et qui donne des réactions à peu près semblables à celles qui caractérisent les alcaloïdes végétaux

PTOMAPHAGE, s. m. (ét. gr., πτῶμα, cadavre, φαγω, je mange). Entom. Syn. de CATOPS et de CHOLEVE.

PTOMAPHILE, s. m. (étym. gr., πτῶμα, cadavre ; φιλος, ami). Entom. Syn. de NECRODE

PTOQUE, s. m. (étym. gr., πτωχος, craintif). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour douze espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique septentrionale

PTOSIME, s. m. (étym. gr. πτῶσις, chute). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des buprestides, établi pour six espèces de l'Europe, de l'Asie, des Indes orientales et de l'Amérique.

PTOSIS, s. f. (pr. *pto-zisse*, ét. gr., πτῶσις, chute). Méd. Syn. de BLEPHAROPTOSE.

PTOUS, Géogr. Mont de Béotie, entre l'Eubée et le lac Copaïs.

PTYALAGOGUE, adj. 2 g. (ét. gr. πτυαλον, crachat ; ἀγω, je chasse). Méd. Syn. de SIALAGOGUE.

PTYALINE, s. f. (ét. gr., πτυαλον, crachat). Chim. Substance animale particulière qui existe dans la salive parotidienne. Mélange qui a de l'analogie avec l'osmazôme.

* **PTYALISME**, s. m. (ét. lat., *ptyalismus*, même signif. ; à la fois gr. πτυω, je crache). Pathol. Syn. de SALIVATION.

PTYAS, s. m. (pr. *pti-ass*, ét. gr., πτυας, aspic). Erpet. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

PTYCANTHE, s. m. (ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; ανθος, fleur). Bot. Genre de jongermanniées, établi pour des espèces des Indes orientales.

PTYCHOCÈRE, s. m. (pr. *pti-ko-cère* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; κερας, corne). Moll. Genre de mollusques céphalopodes de la famille des pulmonés, établi pour deux espèces fossiles du terrain néocomien des Alpes.

PTYCHODE, s. m. (pron. *pti-kode* ; ét. gr., πτυχωδης, qui a des plis). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des hygicornes, tribu des lamaniés, établi pour trois espèces du Mexique.

— Ichtyol. Genre de l'ordre des placoïdes, établi pour des espèces fossiles des terrains crétacés.

— PTYCHODE. s. f. Bot. Nom donné à la membrane la plus interne des couches secondaires formées de cellulose et de xylogène qui existe dans quelques espèces d'ifs.

PTYCHODÈLE, s. f. (pron. *pti ko-dè* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; κηλη, tumeur). Bot. Syn. de SIPANÉE.

PTYCHODÈRE, s. m. (pr. *pti-ko-dère* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; δερη, cou). Ent. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour cinq espèces de l'Amérique méridionale

PTYCHOLÉPIS, s. m. (pr. *pti-ko-le-piss* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; λεπις, écaille). Ichtyol. Genre de ganoïdes de la famille des sauroïdes, établi pour une espèce fossile trouvée dans le lias

PTYCHOLOME, s. f. (pr. *pti-ko-lome* : ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; λωμα, frange). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des platyomides, établi pour sept espèces qu'on trouve en Europe sur les bouleaux, aux mois de mai et de juillet.

PTYCHOMYE, s. f. (pr *pti ko mi* ; ét. gr., πτυξ, υχος, pli, fr. *myc*). Moll. Genre de coquilles fossiles réuni aux crassatelles.

PTYCHOPHORE, s. m. (pr *pti-ko-fore* ; ét. gr., πτυξ, υχος, pli ; φορος, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéoïdes mélitophiles, établi pour cinq espèces de la Cafrerie et de la Sénégambie.

PTYCHOPLEURE, adj. 2 g. (pron *pti-ko-pleure* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; πλευρα, côté). Zool. Qui a le corps plissé sur le côté.

— PTYCHOPLEURES. s. m. pl. Erpet. Syn. de CHALCIDIENS.

PTYCHOPTÈRE, s. m. (pr *pti-ko-ptère* ; étym. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; πτερον, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des malacodermes, établi pour une espèce de la Cafrerie.

— PTYCHOPTÈRE. s. f. Genre de diptères brachocères, famille des tipulaires, et établi pour cinq espèces de France et d'Allemagne

PTYCHOPTÉRYX, s. m. (pron. *pti-ko-ptérikss* ; lat. *ptychoptere*). Entom. Syn de TRICHOPTERYX.

PTYCHORHAMPHE, s. m. (pr. *pti-ko-ranfe* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; ῥαμφος, bec). Ornith. Division du genre uria.

PTYCHOSPERME, s. m. (pr. *pti ko-sperme* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; σπερμα, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, avant pour type le ptychosperme à tige grêle, arbre de l'Australie.

PTYCHOSTOME, s. m. (pr. *pti-ko-stome* ; étym. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; στομα, bouche). Bot. Genre de mousses qui se plaisent dans les régions froides des Alpes et des contrées arctiques, elles forment des gazons vivaces, sur la terre et dans les fentes des rochers

PTYCHOTIS, s. m. (pr. *pti-ko-tiss* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli). Bot. Genre d'ombellifères ombelliférées, dont l'espèce type croît en France.

PTYCHOZOON, s. m. (pr. *pti ko zo-on* ; ét. gr., πτυξ, πτυχος, pli ; ζωον, animal). Erpet. Genre de reptiles, établi aux dépens des geckos.

PTYÉLE, s. m. (ét. gr., πτυελη, salive). Entom. Genre d'hémiptères de la tribu des cercopides, dont l'espèce type vit à Madagascar

PTYGMATURE, adj. 2 g. (ét. gr., πτυγμα, ατος, plus, ουρα, queue). Bot. Qui a les pennules plissées.

PTYGURE, s. m. (ét. gr. πτυξ, πτυχος, queue). Infus. Genre d'infusoires du système des rotateurs, famille des ichthydines, établi pour cinq ou six espèces de l'eau douce.

PTYNX, s. m. (du gr. πτυξ, oiseau aquatique). Ornith. Syn de SURNIE.

—Entom. Genre de névroptères de la famille des myrmécoléons, dont l'espèce type vit en Amérique

PTYOCÈRE, s. m. (étym. gr., πτυον, van, κερας, corne). Entom. Syn. de RHIPICÈRE et de SANDALE.

PTYODACTYLE, s. m. (ét. gr. πτυον, van, δακτυλος, doigt). Erpet. Genre de reptiles sauriens.

PTYRIASIS, s. m. (pron. *pti-ri-a-ziss*). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pies-grièches pour des espèces des îles de l'Asie

PTYSMAGOGUE, adj. 2 g. (ét. gr., πτυσμα, crachat ; ἀγω, je chasse). Therap. Syn. d'EXPECTORANT. Inusité.

PU, **UE**, part. pass. du v. Paître

PU, **UE**, part. pass. du v. Pouvoir.

PU, s. m. Métrol. Mesure itinéraire des Chinois, qui vaut environ 5,760 mètres. Le pu est le décuple du li.

* **PUAMMENT**, adv. D'une manière puante, avec puanteur. Une opération faite salement et puamment. Un gaz qui s'exhale puamment. Il est peu usité.

— Fig. et fam. Grossièrement, effrontément, impudemment. Mentir puamment. Débiter puamment des propos licencieux.

PUANT, part. pres. du v. Puer.

* **PUANT, ANTE**, adj. Qui pue, qui sent mauvais, qui infecte. Une odeur puante. Un souffle puant. Une haleine puante. Une urine puante. Des pieds puants. Un gaz puant. La plupart des corps deviennent puants, lors qu'ils se décomposent ou opèrent sous l'influence de l'air. Une *puante* odeur lui cousait des narines. Boil.

Le sens parais peut-être dégoûtant
Un peu ridée, et même un peu *puante*. (VOLT

— Fig. et fam. Grossier et impudent. Mensonge puant. Menteur puant. S'accuser réciproquement les mensonges les plus puants. Je crois ce *puant* marquis bien en colère que je vive encore et que j'aie douté de son existence. (Voltaire.)

— Chass. *Bêtes puantes*. Les renards, les blaireaux, les fouines, etc.

— Fig. Il me semble qu'il faudrait faire une battue contre ces bêtes *puantes* (les ennemis de la philosophie ; mais les philosophes ne sont jamais réunis. (Volt.)

— Bot. *Bois puant*. Nom donné à un certain bois d'Amérique, dont le grain est serré et agréablement nuancé.

— Chim. *Gaz puant*. Se dit principalement de l'hydrogène sulfuré.

— Substantiv. et fam. Personne vaine, éprise de son mérite, redoutée, ou supposée, et qui est portée à trouver à redire à tout. C'est un puant, une puante. C'est un *puant*, un vilain *puant*. A. Jal.)

— PUANT. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires de la mouffette. Le *puant* d'Amérique est un animal différent, et l'espèce du putois paraît être confinée en Europe depuis l'Italie jusqu'à la Pologne. Buff.)

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur et de la huppe ou puput.

* **PUANTEUR**, s. f. (rad. *puant*). Caractère de l'odeur qui s'exhale d'un corps quelconque et se transmet aux lieux environnants, quand cette odeur est mauvaise, désagréable, infectée. Cette odeur est d'une puanteur horrible.

— Se prend le plus souvent pour l'odeur elle-même et signifie Mauvaise odeur. La puanteur de l'haleine, de certains gaz. La puanteur des pieds est insupportable. Quelle puanteur s'exhale de cette viande, le ce poisson ! Des lieux inhabitables à cause de la puanteur. L'établissement des bornes-fontaines a pour objet l'assainissement des rues et la destruction de la puanteur des égouts. Le sang corrompu répandait une *puanteur* capable de suffoquer. Fenelon. Les chutiers sont laids, mauvais ne blessent que l'esprit ; d'autres choses, les gargousses, les *puanteurs* des coulisses, et tout ce qu'on ne peut nommer restent à décrire. (H. Tune.) C'est ainsi que les chimistes ne remarquent pas la *puanteur* des corps qu'ils analysent. (G. Droz.)

— Par métonymie, Chose qui exhale cette odeur. Il faut balayer cette puanteur. On dit aussi *puantise*.

* **PUBÈRE**, adj. 2 g. (du lat. *pubes*, *puberis*, même signif.). Physiol. Qui est dans l'état de puberté. Dans les climats froids, les garçons et les filles sont plus tôt pubères que dans les climats tempérés. Depuis que je suis ici, je pense à quelquefois encore, mais je ne vois rien de pubère. (J.-J. Rousseau.)

— Jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge auquel la loi permet qu'ils se marient, auquel ils cessent d'être pubères, et sont réputés capables de procréer. Les lois romaines déclarent pubère tout garçon âgé de quatorze ans, et toute fille âgée de douze ans.

— Substantiv. Un pubère. Une pubère. Le genre de vie que mènent ordinairement aux *pubères* est nuisible. Pubère a l'une expression triste et rêveuse, qui paraît dans les traits de la puberté, et annonce sa puissante future. (L.)

* **PUBERTÉ**, s. f. (ét. lat., *pubertas*, même sens ; dérivé de *pubes*, duvet). Époque de la vie où, sous de la enfance, et où les deux sexes sont aptes à procréer. Les signes de la puberté. Parvenir à la puberté. Les femmes arrivent plus tôt que les hommes à l'âge de la puberté. (Acad.)

— Se dit le plus souvent pour l'état ou l'époque même de la puberté. Chez l'homme, la puberté et, en général, chez les deux sexes, la puberté est indiquée par des signes caractéristiques de la puberté. Les Romains avaient coutume de célébrer la puberté par des fêtes et des réjouissances.

— Fig. L'esprit a sa *puberté* comme les corps. Lamartine.

— Jurisp. Âge auquel la loi permet qu'on se marie. L'article 144 du code civil établit la puberté à dix-huit ans révolus pour les garçons, et à quinze ans révolus pour les filles.

PUBESCENCE, s. f. (rad. *pubescent*). Existence de poils distincts, fins, courts et mous à nommer duvet, qui se manifeste sur une partie d'un corps organisé. La pubescence de la peau. La pubescence du menton. La pubescence des tiges, des feuilles, des pétales.

* **PUBESCENT, ENTE**, adj. (ét. lat., *pubescens*, même sens ; de *pubes*, duvet). Histoire nat. Qui se garnit de poils distincts, fins, courts et mous à nommer duvet, qui se manifeste sur une partie d'un corps organisé. Peau pubescente. Feuille pubescente. Tige pubescente. Feuilles pubescentes. Anthères pubescentes. Les fruits du géranium, les fruits de la figuier de Barbarie sont pubescents.

PUBICORNE, adj. 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet, *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes pubescentes. Le tanype est pubicorne.

* **PUBIEN, ENNE**, adj. Anat. Qui a rapport au pubis. *Arcade pubienne*. Échancrure de la portion inférieure de la surface intérieure du bassin, et qui est limitée de chaque côté par cette ligne oblique et oblique qui unit le pubis à l'ischion. *Articulation pubienne* ou *symphyse pubienne*. Articulation des deux os pubis entre eux, formée par l'union des deux surfaces ovalaires que présentent les os iliaques. *Ligament supérieur*, *ligament inférieur* et *ligament sous-pubien*. Deux faisceaux ligamenteux qui se portent de l'une à l'autre des deux branches ascendantes du pubis ou de l'arcade pubienne, et qui concourent à affermir celle-ci en maintenant le rapport des deux surfaces ovalaires. *Région pubienne*. Partie moyenne de la région hypogastrique ou sous-ombilicale

PUBIFLORE, adj. 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet, *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont le calice ou la corolle sont couverts d'un léger duvet ou velouté. L'astragale est pubiflore

PUBIGÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet ; *gerere*, porter). Bot. Qui porte du duvet. Folioles pubigères.

PUBIO-CAVERNEUX, EUSE, adj. Anat. Qui a rapport au pubis et aux corps caverneux. *Muscle pubio-caverneux*. Muscle qui s'insère sur le bulbe du corps de la verge et qui part du sommet de l'arcade pubienne. Ce muscle existe chez les rongeurs et un grand nombre d'autres mammifères et accidentellement chez l'homme.

PUBIO-COCCYGIEN ANNULAIRE, adj. m. Anat. Se dit des deux muscles releveurs de l'anus et de l'ischio-coccygien, quand ils ne forment qu'un seul et même muscle

— Substantiv. Le pubio-coccygien annulaire.

PUBIO-FÉMORAL, ALE, adj. Anat. Se dit du muscle pectiné, à la face interne de la cuisse, qui s'étend de l'épine du pubis à la partie moyenne du fémur.

— Substantiv. Le pubio-fémoral.

PUBIO-OMBILICAL, ALE, adj. Anat. Se dit d'un muscle pyramidal du bas ventre, s'étendant du pubis à la ligne blanche, près de l'ombilic.

— Substantiv. Le pubio-ombilical.

PUBIO-PROSTATIQUE, adj. Anat. Se dit du muscle qui s'étend du pubis à la prostate.

— Substantiv. Le pubio-prostatique.

PUBIO-RECTAL, ALE, adj. Anat. Se dit d'un muscle droit transversal central qui s'avance jusqu'au rectum.

— Substantiv. Le pubio-rectal.

PUBIO-SOUS-OMBILICAL, ALE, adj. Anat. Se dit d'un muscle lequel se porte du pubis au-dessous de l'ombilic.

— Substantiv. Le pubio-sous-ombilical.

PUBIO-STERNAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle droit abdominal, qui s'étend du pubis au sternum.

— Substantiv. Le pubio-sternal

PUBIOTOMIE. s. f. (gr., *pubis*, gr. *tomê*, section. Chir. Opération par laquelle on scie un des os pubiens près de la symphyse à l'aide de la scie à chaîne.

PUBIO-URÉTRAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle qui contourne la partie membraneuse de l'urètre et qu'on appelle aussi *muscle de Wilson*.

— Substantiv. Le pubio-urétral.

***PUBIS.** s. m. (pr. *pu-biss*; ét. lat., *pubes*, même signif., fait de *pubere*, commencer à avoir des poils). Anat. Partie moyenne de la région hypogastrique, qui se couvre de poils à l'époque de la puberté. Symphyse du pubis. Section de la symphyse du pubis. || Partie antérieure de l'os coxal.

— Adjectiv. *Os pubis*. La partie antérieure de l'os coxal, ainsi nommée parce qu'elle correspond à la région pubienne.

PUBLIABLE. adj. 2 g. Qu'on peut publier. La première assurance est un écrit réciproque, *publiable* en cas de manquement de part et d'autre. (Richelieu.)

***PUBLIC, IQUE.** adj. (du lat. *publicus*, même signif. - Qui concerne tout un peuple, qui s'étend à tout un peuple, qui appartient à tout un peuple. Le bien public. L'avantage public. L'intérêt public. L'utilité publique. L'autorité publique. Le droit public. La dette publique. Les fonds, les effets publics. Le trésor public. Les revenus publics. Soulager la misère publique. Calamité publique. La guerre dite du Bien public fut une des guerres civiles sous Louis XI. L'espérance *publique* frustrée tout à coup par la mort de cette princesse. (Boss.) Ah! pour le bien *public* il n'est rien qu'on ne quitte. (Bours.) Ainsi tout le royaume pleure la mort de son défenseur, et la perte d'un homme seul est une calamité *publique*. (Fléchier.) *Le salut public* et la nécessité sont les deux premières lois de l'État. (Ferrand.) Les raisonnements ne peuvent rien contre les impressions de la conscience *publique*. (Guizot.)

Et ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits
Que le bonheur *public* soit un de vos bienfaits? (Rac.)

— *Puissance publique*. Puissance du peuple, de la nation.

— *Autorité publique*. L'ensemble des fonctionnaires ou magistrats chargés de l'administration publique.

— *La cause publique*. L'intérêt du pays.

Mais je veux de savoir quel étrange malheur
D'un fils victorieux a suivi la valeur,
Et que son trop d'amour pour la cause *publique*
Par ses mains à son père ôte une fille unique.
(Corneille.)

— *La chose publique*. L'État, quelle que soit sa forme, quel que soit son gouvernement. Ce mot est la traduction littérale du *res publica* latin. Les ministres sont logés aux frais de la chose publique. C'en est fait de la chose publique, lors que le premier des citoyens en vient au mépris des lois.

— *Charges publiques*. Impositions auxquelles est soumis chaque individu, chaque citoyen, pour contribuer, dans des proportions établies par la loi, aux besoins et aux dépenses de l'État.

— *Édifices publics*. Ceux qui sont affectés aux différents services publics.

— *Personnes publiques*. Celles qui sont revêtues de l'autorité publique dans quelque branche que ce soit, qui exercent quelque emploi rétribué par l'État. L'équité et la probité sont les premières vertus à rechercher dans les personnes publiques. L'éducation publique est nécessaire à ceux qui doivent être des hommes publics. Les conditions sociales pour former un homme *public* se rencontrent difficilement. (Lamartine.)

— *Professions publiques*. Celles qui sont remplies par des personnes publiques. Ce n'est pas qu'il faille négliger ces professions *publiques* qui fournissent aux besoins de la société. (Massillon.)

— *Services publics*. Les diverses branches de l'administration des affaires de l'État, qui sont placées dans le département d'un ministre particulier, comme la magistrature, les finances, le service militaire, etc. Les services publics sont rétribués par l'État. Le génie militaire, l'artillerie, la marine, les ponts et chaussées, les mines, les tabacs, sont des services publics. || Se dit encore, mais principalement au singulier, pour désigner généralement l'administration des affaires publiques. Les impositions sont établies pour subvenir aux besoins du service public. || Se dit enfin pour Services dans les affaires publiques. Après trente années de services publics, il se retira dans ses foyers domestiques.

— *Officier, fonctionnaire public*. Officier, fonctionnaire auquel est délégué le soin d'un service public.

— *Ministère public*. Magistrature et office près de chaque tribunal pour veiller aux intérêts de la société en requérant l'application et l'exécution des lois. || *La partie publique*. Le magistrat qui, dans les diverses causes ou civiles ou criminelles, est spécialement chargé de parler au nom de la société, dans l'intérêt public.

— *Vie publique*, par opposition à Vie privée. Le temps qu'un homme passe ou a passé dans l'administration des affaires publiques. Cet homme a eu deux vies également honorables et irréprochables : la vie publique et la vie privée. La vie publique est ouverte à tout citoyen qui veut se rendre utile à son pays. Le sage cherche dans la vie privée un dédommagement aux soucis de la vie publique. C'est la vie *publique* qui apprend à connaître l'homme public. (Grimm.)

— *Morale publique*. L'ensemble des préceptes généraux de la morale que doivent observer les hommes vis-à-vis de leurs semblables, et qui constituent la base de toute société organisée. Les propos de cet homme outragent la morale publique. Sa conduite licencieuse offensa au plus haut point la morale publique. La morale publique veut qu'il soit sévèrement puni. || *Pudeur publique*. Sentiment de pudeur qui affecte la collectivité des hommes.

— De tous, à tous, général. Le cri public s'est élevé contre cet homme. Cette motion fut accueillie par des clameurs publiques. De la reine et de moi que dit la voix *publique*? (Rac.)

Achille seul, Achille à son amour s'applique;
Voudrait-il insulter à la crainte *publique*? (Racine)
En vain contre ce flot d'aversion *publique*
Vous tiendriez quelque temps ferme sur la boutique.
(Boileau)

— Commun à tous, à l'usage de tous. Un chemin public. La voie publique. Une place publique. Un lieu public. Une école publique. Les églises, les théâtres, les marchés, les promenades, etc., sont des lieux publics. Sans billets de faveur, il est difficile de prendre place dans les tribunes publiques de la chambre des députés. Quand on vous attaque, défendez-vous; cela est de droit public. Il leur accorde l'exercice *public* de leur religion. (Anquet.)

Le pauvre est à couvert de ses ruses obliques,
Orgueilleuse, elle sait la pourpre et les faisceaux;
Serpent contagieux qui des sources *publiques*
Empoisonne les eaux. (J.-B. Rouss.)

— *Femme publique, fille publique*. Femme ou fille qui s'abandonne à l'impudicité; prostituée.

— Qui est dans la bouche de tout le monde. Je voudrais que vous entendissiez quelquefois nos critiques aux admirations *publiques* du P. Bourdaloue. (Mme de Sév.)

— Manifeste, connu de tous, généralement répandu. Ce que vous m'annoncez comme une nouvelle est déjà un bruit public. La nouvelle de cette victoire fut aussitôt rendue publique. Il est de notoriété publique que les maisons de jeu sont interdites. Cette profession de foi est publique, on ne saurait la démentir. Voilà donc un fait avéré et *public*. (Bossuet.) Il était *public* dans Rome que les Espagnols pressaient le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France. (Anquetil.)

— Qui se passe ou a lieu en présence de tous. Aller à une vente publique. La discussion sera publique. Il y aura demain séance publique. Il a été ouvert à l'observatoire un cours public d'astronomie. Cet affront public demande satisfaction. Le roi a reçu aujourd'hui en audience publique. Cet homme est passionné dans les débats publics. Je me suis un peu arrêté sur Boindin, parce que c'est le seul de l'Académie des belles-lettres dont on n'ait point parlé à la séance *publique* qui suivit sa mort. (Duclos.)

— Admin. *Trésor public*. Ensemble des revenus de l'État, des sommes destinées au service de l'État, au service public. Le trésor public a été épuisé par la dernière guerre. || Par métonymie, Lieu ou sont déposées et administrées les sommes destinées au service public; mais, dans ce sens, on dit plutôt absolument, *le Trésor*.

— Dr. rom. *Crime public*. Crime dont la punition intéressait la société tout entière, chaque citoyen pouvant se porter accusateur. || Dans un sens analogue, on dit *jugement public*.

— Hist. *Paix publique*. Nom donné en Allemagne, au XVe siècle, à la paix de Dieu, qu'on devait observer le dimanche.

— Jurispr. *Droit public*. Science qui apprend la constitution des États, les lois qui les régissent, les droits qui leur sont propres, les intérêts qu'ils ont à maintenir et à défendre. || *Marchande publique*. Elle (la femme) n'est pas réputée marchande *publique* si elle ne fait que détailler les marchandises du commerce de son mari, elle n'est réputée telle que lorsqu'elle fait un commerce séparé. (Code de comm., art. 5.) La femme ne peut être marchande *publique* sans le consentement de son mari. (Id., art. 4.)

— Myth. rom. Un des surnoms de la Fortune. A Rome, sur le mont Quirinal, il y avait un temple consacré à la Fortune publique.

— **PUBLIC.** s. m. L'intérêt public, la chose publique. Le peuple laissera entre les mains de ses supérieurs la liberté, la religion et le *public*. (Balzac.) Vieux en ce sens.

— Le peuple en général. Il a fait sa fortune aux dépens du public. C'est là un bruit qui court dans le public. Combien de personnes, ayant mission de travailler dans l'intérêt du public, ne travaillent pourtant que dans leur intérêt particulier? Avis au public. Cet ouvrage est livré au public, advienne ce que pourra. L'intérêt du *public* doit être préféré à celui des particuliers. (Acad.) On peut être philosophe pour le *public*; on est toujours homme pour soi. (Massill.) Le *public* aime à être trompé. (J.-J. Rouss.) Le *public*! le *public*! dit-il; combien faut-il de sots pour faire un public? (Chamfort.) Le *public* n'est ni ingrat ni indifférent; il veut qu'on l'amuse ou qu'on l'intéresse. (Maxime du Camp.) Une belle idée n'est digérée par le *public* que hachée menue et cachée sous la sottise comme la rhubarbe dans une cuillerée de confiture. (G. Droz.)

On vit par le *public* un poète avoué
S'enrichir aux dépens du mérite joué. (Boileau.)
Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir;
Le *public* enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit ajouter merveilles sur merveilles.
(Id.)

Plus le *public* aujourd'hui vous accable,
Plus il sera pour vous dans un autre moment.
(Monvel.)

Le *public* léger, qu'un changement réveille,
Brise en riant l'autel qu'il encensait la veille
(Dorat)

— *Se donner un public*. Assister aux réunions. Je comprends le plaisir que vous faites à ce cordon bleu (M. de Grignan) de vous donner au *public* de si bonne grâce... il craignait ici que vous ne fussiez toujours cachée et chagrine. (Mme de Sévigné.)

— Nombre plus ou moins considérable de personnes réunies pour assister à un spectacle quelconque. Le public des concerts est un public choisi. Chaque théâtre a son genre et, en général aussi, son public particulier. Dans la matinée surtout, on trouve au Musée un public distingué. Le public siffla à outrance ce détestable ouvrage. Le public est sévère et souvent ingrat: rarement on le trouve bienveillant; il est difficile à émouvoir. Que ne changez-vous de scène? votre public est trop exigeant. Qu'on se figure cinq cents miroirs se renvoyant l'un à l'autre la lumière qu'ils réfléchissent, ou cinq cents échos le même son; c'est l'image d'un *public* ému par le ridicule ou le pathétique. (Marmontel.) J'aurais été bon *public* dans un combat de gladiateurs. (E. About.)

— *Un public*. Terme de bureaucrate. Une personne qui se présente à une caisse, qui a affaire à un employé. La personne qui se présente à une caisse pour emprunter est un *public*. (Maxime du Camp.)

— Le public personnifié. Je suis trop caché et trop obscur, pour être vu ni remarqué de ce monsieur le *Public*. (H. de Balzac.)

— Théât. *Faire son public*. Rechercher les applaudissements des spectateurs en chantant le couplet final d'un vaudeville.

— *En public*. loc. adv. En présence de tous, devant tout le monde. Se faire voir en public. Parler en public. Paraître en public. La spéculation tire parti des infirmités humaines et des monstruosités de la nature en les montrant en public pour de l'argent. Tel acteur rit en public, dont le cœur est souvent bien vivement affligé. Parler en *public*, c'est vulgariser les idées. (H. Taine.)

Vois-tu ce libertin, en *public* intrépide,
Qui prêche contre un dieu que dans son âme il croit?
(Boileau.)

Prenons part en *public* aux victoires publiques,
Pleurons dans la maison nos malheurs domestiques.
(Corneille.)

— *En demi-public*. En ne se montrant et ne se cachant qu'à moitié. Les visites journelles en demi-*public* du roi à son ancienne maîtresse (Mme de Montespan) faisaient un contraste fort ridicule avec son assiduité chez celle qui l'avait servie. (St-Simon.)

* **PUBLICAIN** s. m. (du lat. *publicanus*, même signif.). Fermier chargé du recouvrement des deniers publics, dans l'ancienne Rome et dans tout l'empire romain. Les publicains formaient entre eux trois sociétés, la première se composait des *mancipes* ou *redemptores*, qui prenaient la ferme en leur propre main; la deuxième, des *prædes*, qui fournissaient le cautionnement des premiers; la troisième comprenait les *socii* ou associés aux bénéfices et aux pertes. Les publicains étaient des chevaliers romains. Les grands risques qu'ils couraient dans leur administration faisaient fermer les yeux sur l'énormité des biens qu'il n'était pas rare de les voir acquérir. Le nom de *publicain* devint odieux surtout chez les Juifs, à cause des profits scandaleux qu'ils accumulaient le plus souvent.

— Nom donné aujourd'hui, en mauvaise part, aux gens d'affaires, aux traitants, aux financiers, qui servent leurs propres intérêts aux dépens de ceux dont ils sont chargés. Cet homme est un avide publicain. Marlborough exploitait comme un *publicain* les guerres qu'il dirigeait en héros. (P. de Saint-Victor.)

Engraisse des larcins qu'il fit à la patrie,
Un *publicain* disait: « Bon Dieu! que de vertus,
Que de force d'esprit, que de philosophie
Il faut, pour mépriser les faveurs de Plutus!
— Non, répondit un sage au modeste Crésus...
Il suffit d'observer ceux qu'il en gratifie. »
(Richelet.)

— Hist. relig. Nom donné, dans le XIIe siècle, à des hérétiques de Bourgogne et de Flandre, qui rejetaient l'Ancien Testament, le mariage, le serment, etc.

PUBLICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui publie, qui fait une publication.

— Crieur public.

* **PUBLICATION** s. f. (pr. *pu-bli-ka-cion*). Action de publier, acte par lequel on publie. La publication de la paix, de la guerre. La publication d'une ordonnance, d'une loi. La publication des bans du mariage, soit civil, soit religieux. La publication des saintes Écritures, de l'Évangile. Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera deux *publications*, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune. (Code civil, art. 63.) Un extrait de l'acte de *publication* sera et restera affiché à la porte de la maison commune, pendant les huit jours d'intervalle de l'une à l'autre publication. (Id., art. 64.)

— Ordonnance publiée. Les *publications* sont pour le peuple, pour les laquais, pour les canailles à qui l'on fait bien de défendre certains jeux qui ne sont faits que pour les gens de qualité. (Dancourt.)

— Action de faire paraître un livre et de le mettre en vente. Depuis la publication de cet ouvrage, je n'ai rien édité. La publication de ce livre a été empêchée par la censure. On a trop abusé de la *publication* des œuvres complètes. (C. Fée.)

— Dans un sens analogue. La publication d'un journal, d'une revue quotidienne ou hebdomadaire, d'un écrit périodique quelconque. Le fait de toutes ces publications doit être précédé de formalités indiquées dans des règlements particuliers ou prescrites par des lois spéciales.

— L'ouvrage même qui a paru. Publication illustrée.

PUBLICISME. s. m. Science du publiciste. Le publicisme exige des études laborieuses, approfondies, guidées et soutenues par une grande force de raisonnement et de discussion.

— Instruction sur le droit public et la discussion des questions de droit, en général. Suivre un cours de publicisme.

— Ensemble des publicistes. Le publicisme a souvent émis des assertions très contestables, soutenu même des maximes antisociales.

* **PUBLICISTE.** s. m. Celui qui écrit sur le droit naturel, le droit public, le droit international ou des gens, la diplomatie, la politique. Un savant publiciste. Aristote, Platon, Locke, Montesquieu, J.-J. Rousseau, furent de profonds publicistes. Aristote avait dit et les *publicistes* protestants avaient répété qu'un roi devient tyran aussitôt qu'il commande en dehors du vouloir des peuples. (L. Blanc.)

— Celui qui enseigne le droit public, en se livrant à des discussions et à des commentaires sur les difficultés.

* **PUBLICITÉ.** s. f. Notoriété publique. La *publicité* du crime en rend la punition plus nécessaire. (Acad.)

— État, caractère d'une chose qui est arrivée à la connaissance du public. La publicité met un frein aux intrigues des grands. Il arrive souvent que les magistrats ajoutent à la peine d'une condamnation celle de la publicité. Ces inventions guerrières qui, en devenant communes à tous les peuples, perdent par cette *publicité* même, sinon leur mérite, au moins leurs avantages. (D'Alembert.)

— Tout moyen dont on se sert pour porter une chose à la connaissance du public. Le crieur public est la publicité des petites villes. Les prospectus, les affiches sont une publicité plus restreinte que celle des journaux qui s'adressent à tout le monde et sont lus sur tous les points du territoire. La *publicité* est la sauvegarde du peuple. (Bailly.)

— Ensemble de ces moyens.

Pour acquérir l'argent et la célébrité
Employons les cent voix de la *publicité*;
A cela bien la réussite (Lachaudeaudie.)

— *Faire de la publicité*. Employer les moyens de publicité. || *Frais de publicité*. Ce que coûte l'emploi de ces moyens. || *Office de publicité*. Agence qui se charge de mettre en œuvre ces moyens. Pour faire connaître son invention, il a fait beaucoup de publicité, il a dépensé sa fortune en frais de publicité, il s'est adressé à un office de publicité, et n'a obtenu qu'un maigre résultat.

— Qualité, caractère d'une chose à laquelle tout le monde peut assister. La publicité d'une vente. La publicité d'un cours. La publicité des audiences fait que le juge sur son siége est toujours prêt à rendre compte de ses actions. Depuis la révolution, la publicité des audiences a toujours été intacte quoique, pendant un temps, il ait été défendu aux journaux de rendre compte des procès politiques et de presse.

— Caractère, qualité d'une chose qui appartient au public, qui est entretenue aux frais du public, dont le public peut user. Lorsqu'un chemin, tracé sur le territoire d'une commune, est affecté à l'usage public, il est naturel de penser qu'il appartient au domaine municipal; la *publicité* fait naturellement supposer la communauté. (Bayle-Mouillard.)

PUBLICOLA. V. VALERIUS PUBLICOLA.

PUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Publier. S'emploie adjectiv. Les bans de ce mariage ont été publiés il y a quinze jours. Ces défenses seront publiées dans la journée. C'est ainsi que furent *publiés* pour la première fois les dix commandements de Dieu. (Lemaistre de Sacy.) La loi sainte sera *publiée* en tous lieux. (L. Rac.)

Sans le secours des vers, leurs noms tant *publiés*
Seraient depuis mille ans avec eux oubliés. (Boileau.)

— Édité, mis au jour, en parlant d'un livre.

— *Publié à*. Cité de Dieu! que de merveilles ont été *publiées* à votre gloire. (La Harpe.)

— *Publié par*. La description de la Baltique *publiée* par Alfred est beaucoup plus complète que celle d'Eginhard. (Malte-Brun.) Suidas et Étienne de Byzance parlent d'un voyage de Phénicie et de Syrie *publié* par Pausanias. (Chateaubriand.)

* **PUBLIER.** v. a. Ire conj. (du lat. *publi-*

care, même signif.). *Je publie, nous publions, vous publiez. Je publiais, nous publions, vous publiez Que je publie, que nous publions, que vous publiez*, etc. Rendre public, porter à la connaissance de tous. Publier une ordonnance. Publier une loi. Publier la paix, la guerre. Les apôtres ont publié la parole de Dieu. Les ministres du Seigneur publient ses miséricordes. Publier le second ban du mariage. Avant de déclarer la guerre, ce prince fit publier un manifeste. Je lui avais demandé le secret sur cette découverte; il est allé la publier partout. Les églises des saints *publient* ses aumônes. (Bossuet.)

Mais quoi que sur ce point la satire *publie*,
Chacun veut en sage se ériger sa folie. (Boileau.)
Quoi que son insolence ait osé *publier*,
Le ciel même a pris soin de me justifier. (Racine.)

— Divulguer, dire partout. La véritable piété ne croit pas facilement le mal ou, loin de le *publier*, le cache du moins. (Massillon.)

— Fam. *Publier quelque chose sur les toits, par-dessus les toits*. Le répandre, le divulguer à grand bruit, avec éclat. Combien de gens à qui l'on a confié un secret, et qui vont le publier sur les toits, par dessus les toits!

— Célébrer, chanter, proclamer hautement. Les anges publient les louanges du Seigneur. Instruit des merveilles qu'on *publiait* de Jésus-Christ... (Mass.)

J'entends de tous côtés
Publier vos vertus, seigneur, et ses bontés (Rac.)
Et *publions* partout les merveilles divines
De son infaillible pouvoir. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Tout ce qu'il fait (Dieu) *publie* ses louanges et sa grandeur. (Lemaistre de Sacy.)

— Faire paraître, éditer. Publier un roman, une brochure. Il faut avoir une opinion bien bonne de son esprit, pour publier un livre sans trembler. Je *publie* mes mémoires pendant que je suis encore la pour en répondre. (Guizot.) A leur tête se trouvait ce Philestus qui a *publié* l'histoire des guerres de Sicile. (Barth.) Le marquis de Chastellux a *publié* le journal de ses voyages en Amérique; la lecture en est amusante, l'itinéraire est bien tracé. (La Harpe.)

— Dans un sens analogue. Publier un journal. Publier un écrit périodique.

— *Publier pour*, suivi d'un adjectif. Dire que quelqu'un a la qualité exprimée par l'adjectif. Et ne sera jour de ma vie que je ne vous *publie* pour la plus ingrate et plus trompeuse femme qui soit sous le ciel. (D'Urfé.) || Avec ellipse de la préposition *pour*.

Et je l'entends partout *publier* hautement
Aussi brave guerrier que malheureux amant.
(Corneille.)

— *Publier que*. Il publia partout qu'il était l'inventeur. En punissant l'injustice dans les autres, ils ne veulent que *publier* qu'ils ne sont pas coupables eux-mêmes. (Mass.)

Les dieux vont s'apaiser, du moins Calchas *publie*
Qu'avec eux, dans une heure, il nous reconcilie.
(Racine.)
Un enfant courageux *publie*
Que Dieu lui seul est éternel. (Id.)
Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé. (Boileau.)

— SE PUBLIER, v. pron. Être publié. Cette loi se publiera bientôt. Le don que l'on a fait ne doit pas se publier. Le mal se publie plus vite que le bien. Une vérité nuisible à la réputation d'autrui ne doit jamais se publier.

— Être édité, mis au jour. Beaucoup d'ouvrages se sont publiés cette année.

— Se déclarer, se prétendre. Le vaudois ne croit pas comme l'albigeois, mais comme l'albigeois, il hait l'Église et se *publie* le seul saint, le seul ministre des sacrements. (Boss.)

— Impers. Il s'est publié peu de romans depuis un an.

PUBLIEUR, EUSE, s. Personne qui publie. Publieur de mauvaises nouvelles.

PUBLILIA. Nom commun à trois lois fameuses que fit passer Publilius Philo, l'an 339 av. J.-C. La première prescrivait la soumission des patriciens aux plébiscites; la deuxième, la ratification préalable des actes du peuple par le sénat; la troisième, l'obligation de prendre un des censeurs parmi les plébéiens.

PUBLILIUS PHILO. Le premier plébéien qui obtint la préture, fut quatre fois consul et obtint la dignité proconsulaire, qui fut créée pour lui; il fut aussi dictateur 339 ans av. J. C., et se rendit populaire en faisant passer plusieurs lois en faveur de la classe des plébéiens.

* **PUBLIQUEMENT**, adv. D'une manière publique, avec publicité, au su ou au vu de tout le monde. J'ai pris la voie de la presse pour déclarer publiquement que l'antériorité de la découverte m'appartenait. Je professe publiquement cette doctrine dans ma revue hebdomadaire. Ouvrez les annales de tous les peuples, nulle part vous ne verrez la dépravation *publiquement* approuvée. (Voltaire.)

Dans un sens particulier. En public, en présence de tout le monde. Cet homme avait été soufflété publiquement; on lui donna satisfaction publiquement. Ce soldat fut dégradé publiquement. Elle s'en est vantée assez *publiquement*. (Rac.) Il imagina de vendre *publiquement* du vin, chose alors nouvelle en Égypte. (Gerard de Nerval.)

PUBLIUS SYRUS. Poëte latin, contemporain de César, esclave, puis affranchi, a composé des mimes, desquels on a tiré des sentences morales.

PUCCIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de l'hérésiarque François Pucci, qui soutenait, ainsi que l'avaient fait Rhétorius au IVe siècle et Zwingle au XVIe, que Jésus-Christ, par sa mort, avait satisfait pour tous les hommes.

PUCCIANISTE, s. 2 g. Celui, celle qui adhère à la doctrine de François Pucci, au pucciansme; sectateur de l'hérésiarque François Pucci.

PUCCINE, s. f. Chim. Alcaloïde peu connu extrait de la sanguinaire du Canada.

PUCCINIE, s. f. Bot. Genre de champignons de la division des clinospores, vivant en parasites sur les végétaux, auxquels ils donnent le noir.

* **PUCE**, s. f. (du lat. *pulex, pulicis*, même signif.). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des aphaniptères, dont on connaît vingt-six espèces vivant en parasites sur les hommes et les animaux domestiques. Tuer, écraser une puce. Un enfant mange, couvert de puces. Un chien, un chat tout couvert, tout plein de puces. Les œufs de puce se rencontrent en très grande abondance dans les nids de pigeons. La piqûre des puces cause une douleur aussi insupportable que celle des punaises, et peut donner lieu aux mêmes résultats fâcheux. Les puces sont, sous certains rapports, plus à redouter encore que les punaises, parce qu'elles craignent moins la lumière et qu'elles attaquent leur victime pendant le jour aussi bien que dans les ténèbres. Jolie société! j'en reverais toujours avec des *puces*. (A. Daudet.)

Puce

Pour tuer une *puce*, il voulait obliger
Ces dieux à lui prêter leur foudre et leur massue.
(La Fontaine.)

— *Puce aquatique*. Nom vulgaire du gyrin ou tourniquet. || *Puce de neige*. Espèce de podure. || *Puce pénétrante, puce irritante*, ou *chique*. Espèce de puce qui a le bec beaucoup plus long que la puce commune, et qui est très répandue dans l'Amérique méridionale. La puce pénétrante s'introduit sous la peau, y dépose ses œufs, et occasionne ainsi de graves accidents, la mort même, si l'on ne s'empresse de les extraire. || *Puce de terre*. Nom vulgaire des altises et des mordelles.

— Fig. *Avoir la puce à l'oreille*. Concevoir des inquiétudes sur le succès d'une affaire, par le fait de circonstances accidentelles ou imprévues. L'origine de cette locution est dans l'incommodité, dans l'inquiétude physique causée par la piqûre de la puce, piqûre qui nous tient souvent éveillés.

Fille qui pense à son amant absent,
Toute la nuit, dit-on, a la *puce* à l'oreille. (La Font.)

— *Mettre à quelqu'un la puce à l'oreille*. Lui inspirer des inquiétudes, des craintes, touchant une affaire. On a mis la *puce* à l'oreille au cardinal Dubois, en lui disant que Mde Lauzun était mêlé à cette affaire. (P. de Musset.)

— *Secouer les puces à quelqu'un*. Le traiter rudement, avec sévérité. Il équivaut à peu près au proverbe : *Laver la tête à quelqu'un*.

— *Chercher les puces à quelqu'un*. Relever avec un soin minutieux ce qu'il dit ou ce qu'il fait.

— *N'avoir pas le temps de chercher ses puces*. Avoir de grandes occupations.

— Loc. prov. *A la Sainte-Luce, du saut d'une puce*. Phrase elliptique qui signifie A l'époque de la Sainte-Luce, c'est-à-dire à dater du 23 décembre, dans l'ancien calendrier, les jours croissent d'une quantité extrêmement petite. || *Qui se couche avec les chiens, se lève avec les puces*. Lors qu'on fréquente de méchantes gens il en résulte toujours des choses fâcheuses.

— Bot. *Herbe aux puces*. Nom vulgaire du psyllion. || *Arbre à la puce*. Nom vulgaire d'une espèce de sumac.

— Crust. *Puce aquatique, arborescente*. Nom donné par quelques auteurs à un crustacé du genre daphnie. || *Puce d'eau*. Nom vulgaire des daphnies et des monocles. || *Puce de mer arpenteuse*. Nom vulgaire d'une espèce de chevrolle.

— Pathol. *Puce maligne* ou *puce de Bourgogne*. Espèce d'anthrax endémique dans quelques parties de la Bourgogne, qu'ont décrite particulièrement Chaussier et Muret. On dit aussi *charbon errant, pustule maligne*. ' *Les puces*. Nom que les hommes qui travaillent dans l'air comprimé donnent à un prurit pénible, brûlant, parfois insupportable, qui survient quand la pression est grande.

— PUCE, adj. invariable. Qui est de la couleur de la puce. Couleur *puce*. (Acad. Habit *puce*. (Id.) Étoffe *puce*. (Id.) Ruban *puce*. (Id.) Son gilet était de velours, à raies alternativement jaunes et *puce*. (H. de Balzac.) A travers tant d'années qui me séparent de cette chère femme, elle n'apparaît dans son mantelet de soie *puce*. (G. Droz.)

* **PUCEAU**, s. m. (ét., V. PUCELLE). Celui qui n'a point eu de commerce charnel avec les femmes. Ce mot s'emploie peu, et encore ne s'emploie-t-il que dans le langage libre et familier.

— Adjectiv. Un garçon puceau.

— *Charbon puceau*, ou substantiv. *puceau*. Charbon très pur. Cette mine de charbon est du véritable puceau. || Se dit encore de plusieurs autres produits naturels ou artificiels, auxquels on attribue une grande pureté.

* **PUCELAGE**, s. m. (radic. *pucelle*. Virginité, état d'un homme qui n'a point eu de commerce charnel avec les femmes, ou d'une femme qui n'a point connu d'homme. Avoir son pucelage. Perdre son pucelage. Avoir le pucelage de quelqu'un. Il est libre et familier.

Je serai vôtre auparavant,
Et vous aurez mon *pucelage*. (La Fontaine.)

— Fig. J'osais me vanter, puisqu'il le fallait, d'avoir jusqu'à ce moment conservé chèrement mon *pucelage* d'honneur. (St-Simon.)

— Bot. *Petit pucelage*. Nom vulgaire de la petite pervenche.

— Mod. Ornement de la forme d'un petit vase, qui était suspendu à la ceinture.

— Moll. Coquillage univalve du genre porcelaine.

— Syn. comp. PUCELAGE, VIRGINITÉ. *Pucelage* est proprement l'état de la personne qui n'a eu aucun commerce charnel; *virginité* est du style relevé et implique une idée de pudeur, d'absence de pensées déshonnêtes qui n'est pas dans *pucelage*.

PUCELETTE, s. f. (dim. de *pucelle*). Petite pucelle, jeune pucelle. Il est libre et familier.

Où une *pucelette* était,
Qui au pied du lit se gisait. (Chastel de Vergy.)
Toutes herbes, toutes fleurettes,
Que valetons et *pucelettes*
Vont en printemps ès bois cueillir. (De Meung.)
Riches habits de noble préférence
Veuillez changer, dames et *pucelettes*,
Aux ornements de dolente apparence. (Cl. Marot.)

PUCELETTE, s. f. (dimin. de *puce*). Petite puce.

Mignarde, vous avez grand tort
D'appeler Hercule à la mort,
A la mort d'une *pucelette*. (Cl. Binet.)

PUCELIN, INE, adj. Qui appartient, qui convient à une pucelle; virginal. Il est vieux.

Tellement sa gaie vigueur,
Et sa *puceline* simplesse... (Baif.)

* **PUCELLE**, s. f. (du lat. *puella*, jeune fille). Fille qui a sa virginité, qui n'a pas connu d'homme. Une jeune pucelle. La noble *pucelle* Cassandre se voit abstraire par force et violence hors du temple de Minerve. (Lemaire de Belges.) Il est libre et familier.

L'innocente *pucelle*,
Sans soupçon y descend, aussi simple que belle.
(La Fontaine.)
De cet antre on je vois venir
Un petit nombre de *pucelles*,
Mais un beaucoup plus grand de celles
Qui voudraient le redevenir... (Voltaire.)

— S'employait quelquefois simplement pour Jeune fille.

Le coton pris en leurs rives,
Que leurs *pucelles* captives
En nos maisons fileront. (Malherbe.)

— Poëtiq. *Les neuf pucelles, les doctes pucelles, les pucelles du Permesse*. Les Muses. Savant régulateur du chœur des neuf *pucelles*. (Colnet.)

Tressan, comment pouvez-vous faire
Pour mettre si facilement
Les neuf *pucelles* dans Cythère,
Et leur donner votre enjouement? (Voltaire.)

— Fig. et fam. Objet dont on n'a point fait usage; ville qui n'a point été forcée. Metz fut longtemps désigné sous le nom de la Pucelle.

— Bibliogr. *La Pucelle*. Titre d'un poëme de Voltaire sur la Pucelle d'Orléans. La publication du poëme de *la Pucelle* accrut le nombre des ennemis de Voltaire. || Titre d'un poëme de Chapelain sur le même sujet.

J'ai beau frotter mon front, j'ai beau mordre mes doigts,
Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
Que des vers plus forcés que ceux de la *Pucelle*.
(Boileau.)

— Bot. Nom vulgaire de la grande pervenche.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Hist. *La Pucelle d'Orléans*. Nom donné à Jeanne d'Arc.

— Hortic. Espèce de poire.

— Moll. Sorte de petite coquille.

— Adjectiv. Une jeune fille encore pucelle.

Prenons, dit le Romain, la fille de notre hôte.
Je la tiens *pucelle* sans faute,
Et si *pucelle* qu'il n'est rien,
De plus pucelain que cette belle. (La Fontaine.)
On ressita tout autant qu'il fallait.
Ni plus ni moins, ainsi que chaque belle
Sait pratiquer *pucelle* ou non *pucelle*. (Id.)
Elle (Jeanne d'Arc) affermit de ses *pucelles* mains
Des fleurs de lis la tige gallicane. (Voltaire.)

— Se dit aussi en parlant des Muses.

Muses, venez m'aider; mais vous êtes *pucelles*.
Au joli jeu d'amour ne sachant A ni B. (La Font.)
Si les neuf Muses sont *pucelles*,
Les trois Grâces ne le sont pas. (Voltaire.)

— Fig. Charron recommande aux parents « de garder soigneusement l'âme de leurs enfants *pucelle* et nette de la contagion et de la corruption du monde ».

* **PUCELLE**, s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la tinte ou teinte.

PUCELLE (Renè). Magistrat, né à Paris, 1655-1745, neveu de Catinat, entra dans les ordres, devint, en 1684, conseiller-clerc au parlement de Paris, se déclara contre les jésuites, contre la bulle *Unigenitus*, et eut de la popularité dans les luttes contre la cour, pendant le regne de Louis XV.

PUCERIE, s. f. Se dit, dans la Basse-Normandie, pour Buanderie.

* **PUCERON**, s. m. (dimin. de *puce*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des aphidiens, comprenant un grand nombre d'espèces qui se trouvent sur les plantes dont elles reçoivent le nom; telles sont celles du bouleau, de l'orme, du peuplier, du pommier, du tremble, de la vigne, du lychnis, du chou, de la livèche, du groseillier, de l'ortie, etc. Au beau temps, quand la végétation devient luxuriante, les *pucerons* sont vivipares; mais quand les avant-coureurs de l'hiver se font sentir, ils deviennent ovipares. (Charbonnier.) Les fourmis, extrêmement avides des corps sucrés, comme chacun le sait, recherchent avec empressement la liqueur produite par la digestion des *pucerons*. (Id.

Puceron du rosier : *a*, larve ; *b*, insecte parfait.

— *Le lion des pucerons*. La larve de l'hémérobe-perle, ainsi nommée à cause de sa voracité insatiable à sucer les pucerons jusqu'à la peau.

— *Faux puceron*. Nom vulgaire des psylles. || *Puceron de la vigne*. Le phylloxera.

— Crust. *Puceron aquatique* ou *branchu*. Espèces d'entomostracé du genre daphnie. || *Puceron en forme de vognon*. Nom vulgaire de la cypris brune.

PUCERON, ONNE, adj. Qui a rapport au puceron. La colonie *puceronne*. De Bomare.)

PUCERONNE, s. f. Femelle du puceron. Un puceron de cette espèce mis aux jours sous mes yeux par une *puceronne* ailée... (Bonnet.)

PUCERONNIÈRE, s. f. Instrument dont on se sert pour détruire les pucerons.

PUCEROTTE, s. f. (dimin. de *puce*). Entom. Nom par lequel on désigne vulgairement les altises, les psylles et les pucerons.

PUCETTE, s. f. (dimin. de *puce*). S'est dit pour Petite puce.

Ainsi petite *pucelle*,
Ainsi puce puceletie,
Tu volettes à tâtons. (Ét. Pasquier.)

PUCHAGE, s. m. Techn. Action de pucher.

PUCHAMCAS, s. m. (pron. *pu-cham-kass*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de neflier de Virginie.

PUCHÉ, ÉE, ou **PUCHIÉ, ÉE**, part. pass. du v. Pucher ou Puchier.

PUCHER ou **PUCHIER**, v. a. 1re conj. (par corrupt. de *puiser*). Techn. Puiser avec le pucheux. Se dit dans les salines et dans les raffineries, quand on puise le sel ou le sucre.

— SE PUCHER, v. pron. Être puisé.

PUCHERO, s. m. (pr. *pou-tché ro*; mot espagn. signif. *marmite*). Sorte de mets espagnol dans lequel entrent un grand nombre de viandes diverses, de légumes, le tout assaisonné de forts condiments.

PUCHÉRY, s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une espèce de nectandre du Brésil.

PUCHET, s. m. Techn. Petit pucheux.

PUCHETTE, s. f. Pêch. Espèce de filet qui ressemble à la drague de tourbier.

PUCHEUX, s. m. Raffin. Grande cuiller pour pucher le sirop.

PUCHO, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de costus de l'Inde.

PUCHOIR, s. m. (radic. *pucher*). Sal. Petit baril emmanché d'un long bâton pour puiser la saumure.

PUCHOT, s. m. Nom d'un tourbillon de vent qui cause de grands ravages sur les bords du Niger.

PUCIÈRE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plantain.

PUCINUM. Géogr. anc. Ville du pays des Carnes, entre Aquilée et Tergeste.

PUCRASIE, s. f. Ornith. Syn. de TRAGOPAN.

PUD, s. m. Metrol. Mesure de poids en usage en Russie et dont la valeur varie, suivant les villes, de 16 k.log. 38 à 18 kilog. 72.

PUDDI, s. m. Metrol. Mesure de capacité usitée dans l'Inde et pesant, ras, 1 kilog. 438; comble 1 kilog. 51.

PUDDING. s. m. Art culin. V. PUDDING et PLUM-PUDDING.

* **PUDDLAGE.** s. m. (radic. *puddler*. Opération qui consiste à décarburer la fonte au moyen d'un four spécial. Le fine-metal, mélangé avec des battitures oxyde noir de fer), est placé sur la sole du four chauffé au rouge blanc par la flamme de la houille. Le métal entre rapidement en fusion, l'oxygène des battitures brûle le charbon de la fonte, qui est ainsi convertie en fer

PUDDLÉ, ÉE. part. pass. du v. Puddler S'empl. adjectiv.

* **PUDDLER.** v. a. 1re conj. (de l'ang. *puddle*, gâchis, bourbier) Métall. Affiner. Puddler la fonte.

— Absol. Fourneaux à puddler.

— SE PUDDLER v. pron. Être puddlé. La fonte doit se puddler dans de hauts fourneaux à réverbères.

* **PUDDLEUR** s. m. (rad. *puddler*). Ouvrier employé au puddlage.

— Adjectiv. Ouvrier puddleur.

PUDENDAGRE. s. f. (et. lat. *pudendum* ou *pudenda*, parties génitales des deux sexes, gr. ἄγρα, prise). Méd. Goutte espèce de douleur aux parties génitales. || Quelquefois, Syn. de SYPHILIS.

PUDENDUM. s. m. (pr. *pu-din-domm* ; mot lat. Parties génitales externes des deux sexes, mais partic. celles de la femme. Examiner le pudendum. || Pl., les *pudenda*

* **PUDEUR.** s. f. (ét. lat., *pudor*, même signif.). Honte naturelle occasionnée par ce qui peut blesser la pureté, l'honnêteté, la décence. Le coloris de la pudeur. La voix de la pudeur. Les lois de la pudeur. Avoir de la pudeur. Être sans pudeur. Franchir toutes les bornes de la pudeur. Quelle atteinte à *pudeur* sur leur visage est peinte ! Rac. J'ai foulé sous les pieds crainte, remords, *pudeur*. (Id.) Toute femme sans *pudeur* est déprayée ; elle foule aux pieds un sentiment naturel à son sexe. (J.-J. Rouss.) N'est-ce pas un sentiment de coquetterie qui inspire la *pudeur*, pour rehausser par la difficulté le prix des attraits et les délices des jouissances, en les faisant désirer avec une plus vive ardeur. (Virey.) Leur abandon a des *pudeurs*, ils s'aiment avec recueillement. (G. Droz.)

Nous la verrons hausser les plus honteux brelans,
Donner chez la Gorgu rendez-vous aux galants,
De Phèdre délaissant la *pudeur* et l'intime,
Suivre à front découvert Z... et Messaline. (BOILEAU.)

Le modeste incarnat d'une *pudeur* touchante
Colorait de son teint la fraîcheur innocente
(DE SAINT-ANGE.)

De tes bouquets la pénétrante odeur
Vient ranimer à vieil esse étouffé ;
La jeune fille aux autels d'hyménée
En fait encor sa mourante *pudeur*. (CAMPENON.)

Car c'est à la *pudeur* que la femme commence,
Et la *pudeur* au fond n'est que le sentiment
Qu'un homme peut nous voir avec des yeux d'amant
(É. AUGIER.)

— Par métonymie, Les personnes pudiques

Tous mes écrits, enfants d'une chaste candeur,
N'ont jamais fait rougir le front de la *pudeur*.
(GILBERT.)

L'avidité procure un sort heureux,
Quand la *pudeur* languit dans la misère
(DE LA DOUTRAYE.)

— Modestie, attention à cacher certaines parties du corps qu'il n'est pas séant de laisser voir. Les filles d'Athènes imaginèrent ces robes commodes et charmantes, si favorables à la *pudeur* et à la beauté. (B. de Saint-Pierre.)

Elle tombe, et, tombant, range ses vêtements ;
Dernier trait de *pudeur* même aux derniers moments
(LA FONTAINE.)

— Chasteté. Tant de victimes infortunées renoncent à la *pudeur* pour vous plaire. (Mass.)

Vous qui prîtes à témoin d'une immortelle ardeur,
Quand, j'ai eu tant à vous sourire, il vainquit ma *pudeur*.
(CORNEILLE.)

De ma *pudeur* les timides accents
Sont subjugués par la voix de mes sens. (VOLT.)

— Dans un sens général, Honte de faire tout ce qui paraît blâmable. La vraie *pudeur* chrétienne est de rougir du péché. (Boss.) On n'a pas cette *pudeur* devant des animaux, ou de petits enfants ou des êtres privés de raison, mais on redoute surtout le jugement des personnes honorables ; on veut conserver sa bonne réputation, besoin essentiel de tout être qui se respecte et qui veut se voir considéré dans la société. (Virey.)

— Par extens. Grâce à tant de milliers d'exemplaires volant de main en main, le public étonné pénétrait ces mystères du greffe qui sont la *pudeur* des procédures. (L. Blanc.)

— Particulièrement, Discrétion, retenue, réserve qui empêche de dire ou de faire certaines choses sans embarras. Louer sans pudeur. Il a eu assez peu de pudeur pour s'adjuger la plus grosse part des bénéfices. Parler sans *pudeur* et sans contrainte au lit du sanctuaire. (Mass.) Eh ! monsieur, il semble que vous avez encore la *pudeur* d'un jeune conseiller. (Dancourt.

Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse,
La Mort ravit tout sans *pudeur*.
Un jour le monde entier accédera à la richesse
(LA FONTAINE.)

Par *pudeur* je feins d'y croire
Mais je sais bien la joie où ce discours le jette,
Et tu voudrais déjà que la chose fût faite. (MOLIÈRE.)

— *Homme sans pudeur*. Homme qui ne rougit de rien.

Pudeur publique. Sentiment de honte honnête, de retenue qui affecte la masse des individus. La pudeur publique est à la pudeur individuelle ce que la morale publique est à la morale privée. Malgré la corruption des mœurs, il reste encore une sorte de *pudeur* publique qui force à la cacher. (Mass.)

— *La pudeur des lois*. Le respect des lois, dû aux lois. La *pudeur* des lois se trouve conliée à ceux qui ne connaissent de loi que le mépris de toute bienséance. (Mass.)

— Par analog. Pour le ramener à la *pudeur* de l'ordre et de la raison. (Id.)

— *La pudeur des mots, du langage*. L'honnêteté des mots, la décence du langage

Mais le lecteur français veut être respecté :
Du moindre sens impur la liberté l'outrage
Si la *pudeur* des mots n'en adoucit l'image. (BOILEAU.)

— *Pudeur de*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Ses discours soulevaient l'indignation générale ; il n'eut pas la pudeur de s'arrêter. Le roi de Prusse eut la *pudeur* de désapprouver la défection du général York. (L. Gallois.)

Qu'un ami véritable est une douce chose !
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur :
Il vous épargne la *pudeur*
De les lui découvrir vous-même
(LA FONTAINE.)

— La pudeur personnifiée. La *Pudeur* fut toujours la première des Grâces. (La Chauss.) Fille du ciel, noble *Pudeur*. (J.-B. Rouss.) C'est toujours en pleurant que cette la *Pudeur* (C. Berrier.)

Dans une alcôve parfumée,
Impénétrable au bien du jour,
La *Pudeur* sans être alarmée,
Dort sur les genoux de l'Amour. (BERNIS.)

— Myth. Divinité des Grecs et des Romains. Suivant Hésiode, la Pudeur quitta la terre avec Némésis, indignée des vices et de la corruption des hommes. Icarius fit dresser un autel à la Pudeur, à l'endroit où il se sépara de sa fille Pénélope, qu'il aimait, et qui, pour toute réponse à ses instances, quand il la pressait de le suivre, s'était couvert le visage de son voile. || *Pudeur plébéienne, pudeur patricienne*. Les deux noms sous lesquels la Pudeur était adorée à Rome, ou elle avait deux temples, exclusivement reservés aux femmes plébéiennes et aux femmes patriciennes.

— Jurispr. *Outrage, attentat à la pudeur publique*. Délit d'un homme, pu, en public, se livre à des actes d'immoralité ou tient des discours deshonnêtes, contraires à la morale. Toute personne qui aura commis un outrage public à la *pudeur* sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de seize francs à deux cents francs. (Code pénal, art. 330.) || *Outrage, attentat à la pudeur de quelqu'un*. Délit qui résulte d'actions, de paroles ou de gestes immoraux outrageant une personne. Quiconque aura commis un attentat à la *pudeur*, consommé ou tenté avec violence contre des individus de l'un ou l'autre sexe, sera puni de la réclusion. (Code pénal, art. 332.)

* **PUDIBOND, ONDE.** adj. (du lat. *pudibundus*, même signif.). Qui a une certaine pudeur naturelle, une modestie prompte à s'effaroucher. Il se dit des personnes. Un jeune homme pudibond. Une jeune fille pudibonde. Il est pudibond comme une jeune fille. S'emploie souvent familièrement et par plaisanterie.

— Par anal. La nature, plus *pudibonde* que ces règlements ecclésiastiques, refusait presque toujours son intervention dans ce honteux débat. (Virey.) Depuis son hymen avec la civilisation, la société a perdu le droit d'être ingénue et *pudibonde*. (Th. Gaut.)

— Se dit de l'air, de la physionomie, des manières. Il a l'air pudibond ! Un jeune garçon aux manières pudibondes, à la tournure pudibonde. *Rougeur pudibonde*. Rougeur causée par la modestie, par la pudeur.

— PUDIBOND, ONDE. s. Celui, celle qui a une certaine pudeur naturelle. Un jeune pudibond. C'est une pudibonde. Ces filles s'expérimentées ont l'art de souffler les bons partis aux *pudibondes*. (Fourier.)

— PUDIBOND. s. m. Nom d'un papillon de nuit gris.

PUDIBONDAGE s. m. Fam. et par dérision. Se dit pour Pudibonderie. Sa conduite passée, comparée aux sages et pieuses habitudes de Marthe, l'avait jeté dans un accès de *pudibondage* sans pareil. (Ch. de Bernard.)

PUDIBONDERIE s. f. (radic. *pudibond*). Affectation de pudeur exagérée.

* **PUDICITÉ.** s. f. (rad. *pudique*). Vertu par laquelle on a de la pudeur. La pudeur est une conséquence de la pudicité. La pudicité donne à la femme un moyen naturel de coquetterie. La rougeur qu'excite la pudeur atteste déjà la connaissance ou le soupçon d'une faute dont on peut redouter le blâme ; mais la *pudicité*, incapable de faillir, se trouve au-dessus même de tout mépris, comme un ange sur la terre. (Virey.) Aujourd'hui, les paysannes étalent leurs fichus avec plus d'orgueil, mais il n'y a plus dans leur toilette cette fine fleur d'antique *pudicité* qui les faisait ressembler à des vierges d'Holbein. (G. Sand.)

Berthe était douce, affable accorte, humaine,
Mais elle avait de la sévérité
Sur le grand point de la *pudicité*
(VOLTAIRE.)

— Acte qui décèle de la pudeur. Ces feintes *pudicités* donnent beaucoup de ragoût à la dépravation véritable. (Th. Gaut.)

* **PUDIQUE.** adj. 2 g. (ét. lat., *pudicus*, même signif. ; de *pudere*, avoir honte). Qui possède la pudicité ; qui a cette délicatesse de retenue et de modestie, véritable apanage de la chasteté. Le pudique Joseph. Une pudique Agnès. Une pudique Lucrèce. La religion chrétienne, essentiellement pudique, préfère encore l'innocence du cœur à celle du corps. Je vous ai promise comme une vierge *pudique* à un seul homme, qui est Jésus Christ. (Bossuet.) L'honneur d'une femme *pudique* est sous la protection spéciale de tous les gens de bien. (J.-J. Rouss.) Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, surtout du féminin, comme étant les plus timides, sont aussi les plus *pudiques* ou honteux avant d'avoir goûté les plaisirs. (Virey.) La femme n'est pas *pudique* qui a le cœur corrompu par des désirs lubriques, fût-elle encore pure de corps ; mais celle-là est encore chaste qui a subi des approches d'hommes sans participer de cœur à l'impudicité. (Id.) Personne n'est souvent moins *pudique* que la prude ou que la bégueule affectant de ne rien savoir et de rougir de tout. (Id.) Pour être vraiment chaste, il faut être *pudique*. (Ponsard.)

Et celle que je dois honorer de mon corps,
Non seulement doit être et *pudique* et bien née,
Il ne faut pas que même elle soit soupçonnée.
(MOLIÈRE.)

— Par extens. Une bouche pudique. Des oreilles pudiques

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur,
Et si du ton hardi de ses rimes cyniques,
Il n'alarmait souvent les oreilles *pudiques* ! (BOIL.)

Sa fadeur, ses cantiques,
Ne peuvent offenser les oreilles *pudiques*. (COLNET.)

— Se dit aussi des mœurs, des discours, des sentiments, des actions, et alors il signifie Qui est empreint de cette modestie, de cette honnête retenue et de cette candeur qui constituent la pudeur. Des discours pudiques. Des mœurs pudiques. Un regard pudique. Un amour pudique. Une flamme pudique. Un air pudique. Les jeux chastes et *pudiques* d'Isaac et de Rébecca. (Mass.) Il n'y a rien de si *pudique* que le sentiment de l'amour. (G. Sand.)

Vous-même où seriez-vous, vous qui la combattez,
Si toujours Antiope, à ses lois opposée,
D'une *pudique* ardeur n'eût brûlé pour Thésée ? (RAC.)

Je défie à la fois tous vos vers, vos romans,
Vos lettres, billets doux, toute votre science,
De valoir cette honnête et *pudique* ignorance
(MOLIÈRE.)

— Bot. Se dit des plantes dont le moindre attouchement suffit pour déterminer les feuilles à se ployer et les pétioles à s'abaisser. La mimosa et le cymbidion sont des plantes pudiques.

* **PUDIQUEMENT.** adv. D'une manière pudique. La religion commande aux chrétiens de vivre pudiquement, même dans le mariage. Les prédicateurs chrétiens qui ont à parler sur l'impudicité doivent le faire pudiquement.

PUDSEY. Géogr. Ville manufacturière du West-Riding, dans le comté d'York (Angleterre).

PUDU. s. m. Mamm. Espèce d'antilope des Cordillères.

PUE. s. m. Manuf. Arrangement des fils dans la chaîne des étoffes. Faire le pue.

PUEBLA (État de). Géogr. L'un des États du Mexique, au S.-E. de Mexico. Il a 32,371 kil. carrés et 710,000 hab. Chef-l., *Puebla* ; ville principale Cholula.

— PUEBLA (La). Rivière du Mexique, descend de la Sierra Madre, arrose l'État de Puebla et finit dans le rio de Conchos, après 181 kil. de cours.

— PUEBLA OU PUEBLA-DE-LOS-ANGELES (littéral. *ville des anges*). Ch.-l. de l'État de son nom (Mexique), sur le fleuve Popez et à une altitude de 2,010 mètres, à 140 kil. S.-E. de Mexico ; 75,000 hab. Place forte sur la route de Mexico à La Vera-Cruz, elle a été emportée par les Français le 18 mai 1863.

— PUEBLA-DE-ALCOCER. Ville de l'Estrémadure (Espagne), à 130 kilom. O. de Badajoz ; 3,000 hab.

— PUEBLA-DE-ALMORADIEL. Ville de la Manche (Espagne), à 18 kil. N. d'Alcazar ; 3,500 h.

— PUEBLA-DE-CAZADA. Ville de la prov. de Séville (Espagne) ; 3,000 hab.

— PUEBLA-DE-DON-FABRIQUE. Ville de la prov. de Grenade (Espagne), à 25 kil. N.-E. d'Huesca ; 7,000 hab.

— PUEBLA-DE-GUZMAN. Ville de la prov. de Séville (Espagne) ; 4,000 hab.

— PUEBLA-DE-SANABRIA. Ville d'Espagne (Léon), dans la prov. et à 100 kil. N.-O. de Zamora, sur le Tera.

— PUEBLA-DE-VARZIM. Ville de la prov. de Minho (Portugal), à 14 kil. N.-O. de Porto ; 6,000 h.

PUEIL. s. m. Sylvic. État d'un bois qui a moins de trois ans. Bois en pueil. On ne laisse pas entrer les bestiaux dans un bois en pueil.

PUELCHES. s. m. pl. Géogr. Peuple indigène de l'Amérique du Sud (république Argentine et Patagonie) appartenant au rameau pampéen (brun noir).

— PUELCHE. s. m. Linguist. Idiome des Puelches.

PUELLE. Géogr. V. PÉVELLE.

PUENTEDEUME. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la prov. et à 20 kil. N.-E. de La Corogne. Pêche très active de morues et de sardines. Mines de houille aux environs ; 5,000 h.

PUENTE-NEVIL. Géogr. Ville de la prov. de Cordoue (Espagne), sur le Xenil, à 21 kil. S.-O. de Moutilla ; 7,000 hab.

* **PUER** v. n. 1re conj. irrég. et défect. (du lat. *putere*, même signif.). Il n'est guère usité qu'au présent, à l'imparfait, au futur de l'indicatif, au conditionnel présent et à l'infinitif. *Je pue, tu pues, il pue, nous puons, vous puez, ils puent. Je puais. Je puerai. Je puerais* On écrivait autrefois, au présent de l'indicatif, *Je pus, tu pus, il put*. Sentir mauvais, exhaler une mauvaise odeur. De la viande qui pue. Ce gibier puait, je l'ai jeté. Si vous mangez de l'ail, votre haleine puera. Si vous gardiez plus longtemps ces perdrix, elles pueraient. Ces fleurs commencent à puer. || Il faut remarquer cependant que les temps composés trouvent aussi leur emploi. Si vous avez laissé ce poisson à la cuisine, il aurait bientôt pué. Voilà une plaie qui a été mal pansée, elle a pué, il n'est pas étonnant qu'elle ait pué toute la journée. Ces charognes *puèrent* longtemps. (Littré.)

— *Puer comme un bouc, comme un rat mort, puer comme une charogne*. Sentir extrêmement mauvais

— Fig. et pop. *Chose qui pue, qui pue au nez à quelqu'un* Chose dont il est rebuté, dégoûté. Cela me pue, me pue au nez. La viande me pue au nez. Le plaisir lui pue.

— *En puer* Elle porte tant d'odeurs sur elle qu'elle en pue.

— Fig. et fam. En devenir désagréable, insupportable. Il fait tellement parade de son savoir, qu'il en pue. Cette femme est trop contente d'elle-même, elle en pue.

— Loc. prov. *Paroles ne puent point, les paroles ne puent point*, ou, au singher, *parole ne pue point*. Si ce dont on parle est quelque chose de dégoûtant à voir ou à sentir, les paroles du moins n'ont d'effet ni sur la vue ni sur l'odorat, et on peut les entendre. Se dit par manière d'excuse, quand on se trouve poussé à nommer quelque chose de dégoûtant.

— Impers. Il pue très fort dans cette chambre. Il puait trop fort dans cet endroit, je n'ai pu y rester.

— Se prend quelquefois activ. Puisant comme vous le faites, si vous ne vous soignez beaucoup, vous puerez le tabac. Cet homme *pue* le vin, *pue* l'ail. (Acad.) Retirez-vous : vous *puez* le vin à pleine bouche. (Molière.)

— Se dit aussi des odeurs agréables par elles-mêmes, quand elles sont trop fortes, trop violentes. Ce mouchoir pue le musc.

— Fig. Affectant une joie qui *puait* le parti et le dessein à ne s'y pouvoir méprendre. (St-Simon.) Ce mot *pue* le Fontenelle et sa fluesse. (Linguet.)

PUER. s. m. (pr. *pu-err* ; mot lat. signifiant *enfant*). Entom. Division du genre scalaphe, établie pour une espèce du midi de l'Europe.

PUÉRAIRE. s. f. Bot. Genre de papilionacées phaséolées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

PUÉRICULTURE. s. f. (ét. lat., *puer, pueri*, enfant ; fr. *culture*). Art d'élever les enfants.

* **PUÉRIL, ILE.** adj. (étym. lat., *puerilis*, même signif. ; de *puer*, enfant). Qui appartient à l'enfance. L'âge puéril. L'instruction puérile. Les jeux puérils.

— *Civilité puérile et honnête*. V. CIVILITÉ.

— Qui tient de l'enfance, qui rappelle l'enfance, qui est frivole et léger en général, soit dans les discours, soit dans les pensées, soit dans les actions. Cela est puéril. C'est une occupation tout à fait puérile. Vous tenez là des discours puérils. Vous présentez une excuse puérile. Quel raisonnement ! est-il rien de plus puéril ! Il a mené dans cette affaire une conduite vraiment puérile. Il éprouva à cette nouvelle une joie toute puérile. Allons, remettez-vous ; c'est là une frayeur puérile. Une superstition *puérile* et indigne d'un roi. (De Montausier.) Les causes *puériles* deviennent des principes d'une suite de faits qui donneront lieu aux plus grandes révolutions. (Frédéric le Grand.) Ma frayeur me semblait *puérile*. (J.-J. Rouss.) C'était un devoir *puéril*, j'en conviens, et cependant je ne m'en serais jamais départie. (Id.)

— Méd. *Respiration puérile*. Se dit quand le bruit respiratoire, pendant l'inspiration et l'expiration, est plus bruyant qu'à l'état normal, ce qui est un signe précurseur d'une maladie pulmonaire.

— PUÉRIL. s. m. Ce qui est puéril. Le *puéril* ne doit pas être cité, et l'absurde ne peut être cru (Voltaire.)

* **PUÉRILEMENT.** adv. D'une manière puérile. Se conduire puérilement. Discuter puérilement. Toutes ces années que j'ai perdues à m'agiter *puérilement*, à courir çà et là, à vouloir forcer la nature... (Th. Gaut.)

PUÉRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Puériliser. S'empl. adjectiv. L'homme puérilisé par la vieillesse est un être inutile à la société.

PUÉRILISER. v. a. 1re conj. (rad. *puéril*). Rendre comme un enfant, mettre dans un état analogue à celui de l'enfance. L'extrême vieillesse puérilise l'homme. L'excès de la débauche peut puériliser un homme, aussi bien que la folie.

— Rendre puéril, frivole. La manière dont on a élevé ce jeune homme a puérilisé ses pensées et ses sentiments.

— PUÉRILISER. v. n. Se conduire comme un enfant ; faire, dire des puérilités. Ils se sont réunis pour discuter sérieusement, et ils sont là à puériliser depuis une heure

— SE PUÉRILISER. v. pron. Devenir puéril. L'homme se puérilise par la vieillesse. L'imagination se puérilise par l'intempérance et par l'abus des jouissances matérielles.

* **PUÉRILITÉ.** s. f. (ra fic. *pueril*). Ce qui tient de l'enfant, en général tout ce qui rappelle l'enfant, qualité de ce qui est puéril. Il ne se dit qu'en parlant des personnes d'un âge raisonnable, qui ont passé l'âge de l'enfance. Faire une puérilité, dire une puérilité. Quelle puérilité dans ce raisonnement! Quelle puérilité de pensées dans cet ouvrage! C'est une bien grande puérilité que de vivre sans penser à l'avenir. Le métier de conteur est *puérilité* dans les jeunes gens, et faiblesse dans les vieillards. (Saint-Evremond) Les superstitions de l'idolâtrie, dont ils connaissaient la *puérilité*... (Mass.)

— Chose sans importance. On se met quelquefois en tête une *puérilité* dont on se fait une affaire. (F. Wey.)

* **PUERPÉRAL, ALE.** adj. (ét. lat., *puerpera*, femme en couche; formé de *puer*, enfant, et de *parere*, engendrer.) Médec. Qui a rapport à l'accouchement et à ses suites. Un mal puerperal. Une inflammation puerpérale. Péritonite puerpérale. Il y avait alors à la Maternité une de ces terribles épidémies *puerperales* qui soufflent la mort sur la fécondité humaine. (De Goncourt.)

— *Fièvre puerperale.* Fièvre qui attaque les femmes en couches. On a improprement appelé de ce nom la péritonite qui se déclare chez les femmes en couches.

PUERPÉRALITÉ. s. f. (radic. *puerpéral*). Médec. État d'une femme qui est en travail d'enfant, et, plus particulièrement, d'une femme qui, ayant accouché, se trouve dans la période qui suit l'enfantement.

PUERPERISME s.m. Méd. État puerpéral.

PUERS. Géogr. Commune de la prov. d'Anvers (Belgique), à 17 kilom. O. de Malines. Draps, toiles; 3,690 hab.

PUERTO-GRANDE. Géogr. Port de l'île Saint-Vincent (îles du Cap Vert), avec une rade magnifique.

— PUERTO-LLANO. Ville de la prov. de Ciudad-Real (Espagne). Eaux minérales; bains; 5,000 hab.

— PUERTO-MARIN. Bourg d'Espagne, dans la province de Lugo, sur la rive droite du Minho. Pêche assez active. Aux environs, sources thermales et carrières de marbres; 3,300 hab.

— PUERTO-MONTT. Ch.-l. de la prov. de Llanquihue (Chili), sur la baie d'El-Aneud; 2,000 h.

— PUERTO-PRAYA V. PRAYA.

— PUERTO PRINCIPE (*Port-au-Prince*). Ch. l. du département du Centre (Cuba), dans l'intérieur de l'île, à 600 kil. om. S.-E. de la Havane; 32,000 hab. Son port est à *Nuevitas*, à 70 kil. N.

— PUERTO REAL. Port d'Espagne (Andalousie), dans la prov. et à 12 kil. N.-E. de Cadix, sur la rade de Cadix; 5,000 hab.

PUETTE s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la passerage.

PUFENDORF (Samuel). Publiciste et historien, né près de Chemnitz (Saxe), 1632-1694, publia un livre suivant sous ce titre *Elementa jurisprudentiæ universalis*. Il eut à Heidelberg une chaire du droit de la nature et des gens, 1661; mais en 1670, Pufendorf crut devoir se retirer en Suède, redoutant les suites que pouvait avoir la publication de son livre *De Statu imperii germanici*. Professeur à l'université de Lund, il donna, en 1672, son chef-d'œuvre: *De Jure naturæ et gentium*. On cite encore de lui: *Description de la domination du pape*; *Introductio in l'histoire des principaux États de l'Europe*; *De Rebus gestis a Carolo-Gustavo Suecix rege*; *Commentarii de rebus suecicis ab expedit one Gustavi-Adolphi in Germaniam ad ordinationem usque Christinæ*, etc.

PUFF (mot angl. signif. *bouffée de vent*). Interjection qui indique une sorte de dédain que cause la vue d'une chose ridicule ou absurde.

— PUFF. s. m. Hâblerie, assertion fausse ou ridicule, réclame de charlatan. A table plus qu'ailleurs, le *puff* est une harpie qui gâte tout. (F. Mornan.)

PUFFIN. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du genre pétrel.

PUFFINURE s. m. (ét. fr., *puffin*; gr. οὐρά, queue). Ornith. Division du genre pétrel.

PUFFISTE. s. m. Faiseur de puffs; charlatan. On sait que le *puffiste* anglais dépasse tout ce qu'ont rêvé de plus hardi nos fabricants d'annonces et de réclames. (J. Le comte.)

PUFLÉRITE. s. f. Miner. Variété de stilbite trouvée dans les fentes du métaphyre de Pfuffer Loch (Tyrol).

PUGET (Baie) ou **PUGET-SOUND.** Géogr. Branche orientale du détroit de Jean-de-Fuca, sur le Grand Océan, à l'O. des États-Unis.

— PUGET-THÉNIERS. Ch.-l. d'arr. du dép. des Alpes-Maritimes, sur le Var, à 70 kil. N.-O. de Nice. Eaux ferrugineuses; 1,400 hab.

— PUGET-VILLE. Commune du cant. de Cuers, arr. de Toulon (Var); 2,000 hab.

PUGET (Pierre). Sculpteur, architecte et peintre, né à Marseille, 1622-1694, s'adonna d'abord à l'ornementation des navires, puis à la peinture, après un voyage en Italie. Il fut architecte de l'hôtel de ville de Toulon, directeur des décorations des navires du port de Toulon, 1663, et exécuta alors ses principaux chefs-d'œuvre: *Persée délivrant Andromède*; *Milon de Crotone*, et le bas-relief d'*Alexandre et Diogène*. Son dernier ouvrage fut le bas-relief de la *Peste de Milan* à Marseille.

PUGHE (William Owen). Archéologue anglais, né dans le comté de Merioneth (Galles), 1759-1835, a publié les poésies de plusieurs bardes, un dictionnaire gallois et anglais, le *Cambrian Register*; *Myvyrian Archæology of Wales*; la *Cambrian Biography*, etc., etc.

* **PUGILAT.** s. m. (pr. *pu-ji-la*; et lat., *pugilatus*, même signif.; formé de *pugil*, qui se bat à coups de poings). Antiq. Combat à coups de poings. Le pugilat était un exercice public en usage dans les gymnases des anciens. Vers la 23e olympiade (688 ans avant J.-C.), il fut introduit aux jeux Olympiques, et depuis lors il fit partie de presque tous les jeux publics. Les athlètes au pugilat s'armaient les poings de *cestes*, gantelets garnis de fer ou de plomb, et la tête d'une calotte appelée *amphoïde*, qui garantissait les tempes et les oreilles.

— Actuellement, Tout combat à coups de poings, boxe. Il se contenta de contraindre son adversaire à se rasseoir après lui avoir tenaillé le poignet de manière à lui ôter l'envie de tenter les chances du *pugilat*. (Ch. de Bernard.)

— Fig. Déjà même, à la convention, les discussions étaient changées en *pugilat* de paroles. (Lamart.)

PUGILE, PUGILISTE. s. m. (du lat. *pugil*, même signif.). Antiq. Athlète qui combattait à coups de poings. Les pugiles étaient nus jusqu'à la ceinture. Celui-là était déclaré vainqueur, qui forçait son antagoniste à s'avouer vaincu. De tous les athlètes, les pugiles étaient les moins considérés, parce que la férocité se mêlait souvent à leurs exercices.

— Actuellement, Tout homme qui combat à coups de poings; boxeur.

— Fam. et par dérision. *Les pugiles du lustre*. Les cirqueurs, dans nos théâtres, parce que c'est en applaudissant des mains qu'ils soutiennent la pièce, qu'ils combattent pour la pièce.

PUGILINE. s. f. (du lat. *pugio*, poignard). Moll. Genre de coquilles pectinibranches canalifères, comprenant des espèces de rochers.

PUGILISTE. s. m. V. PUGILE.

PUGILISTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au pugilat.

PUGILLAIRE. adj. 2 g. (du lat. *pugillaris*, même signif.). Hist. nat. Qui est gros comme le poing. Turbinelle pugillaire. Graine de roche pugillaire.

PUGILLAIRES. s. m. pl. Antiq. Tablettes enduites de cire sur lesquelles on écrivait avec un style.

PUGILLE. s. m. (du lat. *pugillus*, poignée). Pharm. Pincée; mesure de fleurs, de graines, de poudre, etc.; quantité qu'on en peut prendre avec le pouce et les deux premiers doigts.

PUGILOMÈTRE. s. m. (ét. lat., *pugil*, qui donne des coups de poing; gr. μέτρον, mesure). Mécan. Instrument propre à mesurer la force produite par un coup de poing.

PUGIN (Augustin). Architecte anglais, 1811-1852, né à Londres, a élevé en Angleterre une foule d'édifices religieux dans le style ogival, et travaille à l'ornementation du nouveau palais de Westminster. On cite parmi ses ouvrages d'art *Spécimens d'architecture gothique*; *Illustrations architecturales des monuments publics de Londres*; *Spécimens des antiquités d'architecture normande*, etc.

PUGIONIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pugio*, onis, poignard; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un poignard. Les feuilles du mesembryanthème sont pugioniformes. Les phyllodes de l'acacia sont pugioniformes.

PUGIONION s. m. (du lat. *pugio*, poignard). Bot. Genre de crucifères cucurbitées, comprenant une herbe dont les silicules ressemblent à des poignards. Cette plante croît en Sibérie, en Perse, etc.

PUGNACE. adj. 2 g. (pr. *pu-ghnace*). Qui a de la pugnacité. La nature de M. de Sacy n'était pas sans quelque mélange de la nature *pugnace* d'Arnauld, et il l'aurait voulu tempérer. (Ste-Beuve.)

PUGNACITÉ. s. f. pr. *pu-ghna-ci-té*; ét. lat., *pugnacitas*, même signif.; formé de *pugna*, combat). Propension à combattre; grande envie de se battre, de s'exposer aux dangers de toute sorte. || *Bosse de la pugnacité*. Bosse qui annonce cette propension, dans le système phrénologique du docteur Gall.

PUGNANI (Gaetano). Illustre compositeur et violoniste, né à Turin en 1727, mort en 1798 dans cette même ville.

PUGNÈRE. s. f. (étym. lat., *pugnus*, poing). Métrol. anc. Mesure usitée dans le Midi pour les grains et qui valait le quart d'un setier.

PUI s. m. V. PUY.

PUIBUSQUE (Adolphe-Louis de). Littérateur, 1801-1863, né à Paris, a donné *Dictionnaire municipal*; *Histoire comparée des littératures française et espagnole*, et traduit *le Comte de Lucanor*.

* **PUINE** s. m. Sylvic. Arbrisseau censé mort-bois, comme le cornouiller, le prunellier et autres garnis d'épines.

* **PUÎNÉ, ÉE.** adj. (du fr. *puis*, ensuite, et *né*. Né depuis un frère ou une sœur). Mon frère puîné. Ma sœur puînée.

— PUÎNÉ, ÉE. s. Le frère puîné ou la sœur puînée. C'est la puînée de mon frère. C'est mon *puîné*. (Acad.) On dit plus ordinairement *cadet*, en parlant de chacun des puînés par rapport à tous les frères nés avant lui. *Puîné* se dit plus souvent du second lui-même seulement, lors même qu'il a d'autres frères puînés.

— Par anal. S'inclinant devant Moïse s'il avait été son contemporain ou son *puîné*. (Volt.)

— Fig. Mes années sont mes secrétaires; quand l'une d'elles vient mourir, elle passe la plume à sa *puînée*, et je continue de dicter. (Chateaubriand.)

* **PUIS** adv. de temps. (pr. *pui*, du lat. *post*, après). Après, ensuite. J'ai l'intention d'aller à Rouen, puis au Havre.

Chacun a débité ses maximes lui-même,
Réglé les intérêts de chaque potentat,
Corrigé la police et réformé l'État
Puis, de là s'embarquant pour dans la nouvelle guerre
Avoient la Hollande ou battu l'Angleterre. (Boil.)

— *Puis après.* S'est dit dans le même sens. Ceux qui ne le feront pas tomberont dans des difficultés auxquelles ils verront *puis* après que j'ai satisfait. (Descartes.)

— Est quelquefois adverbe de lieu et marque l'ordre dans lequel les choses sont placées. Les couleurs du spectre solaire sont: le rouge, puis l'orange, puis le jaune, puis le vert, etc.; ou inversement, le violet, puis l'indigo, puis le bleu, puis le vert, etc. Derrière lui était assis un tel, *puis* un tel. (Acad.)

— *Et puis.* En outre, et ensuite.

Nous y voyons premièrement
Que ceux qui n'ont du monde aucune expérience
Sont, aux moindres objets, frappés d'étonnement,
Et *puis* nous y pouvons apprendre
Que tel est pris qui croyait prendre
(La Fontaine.)

— *Et puis.* D'ailleurs, au reste. Vous vous jetez là dans une dispendieuse affaire; et puis ou cela vous mènera-t-il? Et *puis*, comment percer cette foule effroyable? (Boil.)

— Dans ce sens, Se dit aussi sans *et*. *Puis* comment pénétrer jusques à notre monde. (La Fontaine.)

— Fam. et par interrogation. *Et puis?* Eh bien? après? que s'ensuivra-t-il? que s'ensuit-il? Cette locution s'emploie principalement quand on interrompt quelqu'un, par impatience d'arriver à la fin du récit ou de réfuter des assertions qu'il a émises.

— *Et puis* se répète pour indiquer une succession de faits non énoncés, devant aboutir à un résultat final. J'espérais devenir pilote, et *puis* et *puis* tout ce que la fortune aurait voulu. (X. Marmier.)

* **PUISAGE.** s. m. Action de puiser. Avoir droit de puisage dans une fontaine. Former une chaîne de puisage pour alimenter une pompe qui manœuvre dans un incendie.

* **PUISARD** s. m. (rad. *puiser*). Endroit souterrain creusé en forme de puits, où viennent se réunir les eaux inutiles d'une maison, d'une rue, d'un quartier, d'une usine quelconque, au moyen de tuyaux de plomb ou de fonte, et quelquefois de conduits en pierre. Ces eaux se perdent ensuite dans la terre, ou bien un aqueduc les conduit au loin, dans une rivière, par exemple. Le puisard construit dans la cour d'une maison est ordinairement bâti à pierres sèches, et recouvert d'une pierre trouée.

— *Puisard d'aqueduc.* Trou pratiqué dans la voûte d'un aqueduc, pour y pénétrer ou en faire sortir les eaux quand le besoin l'exige.

— *Puisard de glacière, puisard de mine.* Puisard ordinaire employé dans une glacière ou dans une exploitation minérale. Les eaux souterraines qui s'amassent dans les puisards de mines sont en général épuisées par le moyen de pompes à feu.

— *Puisards de source.* Puits creusés à distance en distance, qui communiquent par des conduits en pierre servant à conduire les eaux de la source répartie dans les puisards, jusque dans un réceptacle commun, et de là dans un aqueduc.

— Architect. Dans le corps d'un mur ou le noyau d'un escalier, Puits avec un tuyau de plomb ou de bronze par où s'écoulent les eaux de pluie des combles.

— Techn. Nom des trous pratiqués dans une fosse de tannerie, où vient couler le jus, qu'on retire ensuite. || Espèce de vase servant à puiser un liquide.

PUISATIER. s. m. (rad. *puits*). Ouvrier qui creuse des puits.

— Adjectiv. Des ouvriers puisatiers.

PUISAYE (Le pays de). Géogr. Pays compris dans le Gâtinais, sur le Loing supérieur.

PUISAYE (Joseph-Geneviève, comte de). Chef d'insurgés vendéens, né à Mortagne (Orne), 1754-1827, officier de cavalerie, député de la noblesse aux états généraux de 1789, fut battu à Pacy-sur-Eure par les troupes de la convention, en 1793. Il donna à la chouannerie une organisation plus forte; prépara l'expédition de Quiberon; se retira ensuite au Canada, puis revint en Angleterre, où il mourut. Il a publié des *Mémoires*, 1803.

PUISE, ÉE. part. pass. du v. Puiser. S'empl. adjectiv. De l'eau puisée à la fontaine, puisée dans la fontaine. Pendant cette campagne de vingt ans qu'fut sa vie, il ne but jamais, comme David au désert, que l'eau du torrent *puisée* dans un casque. (P. de St-Victor.)

— Fig. Des renseignements précis et puisés à une bonne source. Les principes de tous les arts qui dépendent de l'imagination sont tous aisés et simples, tous *puisés* dans la nature et dans la raison. (Volt.) Mais il n'est peut-être pas impossible de trouver en sa faveur des raisons *puisées* dans la nature des choses et dans les besoins mêmes de notre âme. (Chateaub.)

PUISEAUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pithiviers (Loiret); 1,900 hab.

PUISETTE. s. f. Chandell. Espèce d'écuelle ou de cuiller au bout d'un long manche, pour puiser et verser le suif fondu. On dit aussi *puisette*.

PUISEMENT s. m. Action de puiser.

* **PUISER** v. a. 1re conj. (rad. *puits*). Prendre un liquide avec un vaisseau quelconque, en le plongeant dans ce liquide. Puiser et alors suivi de la préposition *dans*. Puiser de l'eau dans une rivière, dans le bassin d'une fontaine. Puiser du vin dans une cuve.

— Cependant, on fait aussi suivre ce verbe de la préposition *à* qui indique alors le lieu où se fait l'opération plutôt que la manière dont elle se fait. Puiser de l'eau à la rivière, à la fontaine, au puits. Puiser du vin à la cuve. Une femme *puisant* de l'eau à la source dans une écuelle de bois. (H. Laine.)

— Par extens. S'est dit des chaussures qui laissent pénétrer l'eau. Des bottes qui puisent l'eau.

— Fig. Se dit en parlant de tout ce qui peut se comparer à une source, et alors il est ordinairement suivi des prépositions *à*, *dans*, *de*, *chez*, *en*.

— *Puiser à.* Il a puisé des inspirations aux sources les plus pures.

Dans l'innocence première,
Affermi par ce pouvoir,
Chacun puisait sa lumière,
Aux sources du vrai savoir. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. *Puiser chez.* Il puisa chez les jésuites les principes qui font la base de sa doctrine. Puiser chez les anciens ou ailleurs les règles de l'éloquence. Moïse puisa sa science chez les Égyptiens, créateurs des symboles.

Ce n'est pas aux héros
Que je parle: écouter, humains, n'est leur partie;
Vous verrez que chez vous j'ai puisé ces leçons
(La Fontaine.)

— Fig. *Puiser dans.* J'ai puisé dans les conseils que vous m'avez donnés toute la force qui me manquait. Le malheureux doit puiser dans la religion les consolations que lui refusent les hommes. Puisez dans la vie de Notre-Seigneur le courage nécessaire pour supporter les épreuves de ce bas monde. De mauvais ouvrages pernicieux, ou les siècles qui nous suivront viendront encore *puiser* la licence et la corruption du nôtre. (Mass.) L'hérésie prétendait s'en tenir à la lettre aux livres saints; et cette lettre a été pour elle une lettre de mort, et ses faux prophètes y ont *puisé* un fanatisme et des visions sur l'avenir. (L.) Cet auteur a *puisé* dans les anciens les plus grandes beautés de son ouvrage. (Barth.) Mêlées à la religion, les corporations du moyen âge y avaient *puisé* l'amour des choses mystérieuses et la superstition, poésie de l'ignorance. (L. Blanc.) S'acharner à la lutte, *puiser* des forces dans la passion, c'est la loi de l'existence. (G. Droz.)

Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur sang,
La haine des Nérons qu'il *puise* dans mon flanc. (Rac.)

— Fig. *Puiser de.* C'est un sujet qui est puisé de l'ouvrage d'un orateur chrétien. Il est peu usité.

— *Puiser en.* J'ai accueilli vos sages avis et j'ai puisé en eux la force dont j'avais besoin. Il la vit, lui parla, et il puisa en elle le courage de vivre; bien plus, il y puisa l'amour de la vie.

— S'emploie aussi absolument dans tous les cas indiqués ci-dessus, excepté dans ceux où le verbe est suivi des prépositions *de* et *en*. Puiser à une cuve. Puiser dans une fontaine, dans une rivière, dans un tonneau. Vous qui écrivez sur la nature, puisez dans la nature, et ne nous présentez pas les errements d'une vaine philosophie. Ne vous lassez pas de puiser chez les anciens; ils seront toujours nos modèles. Un auteur qui puise partout, qui puise çà et là. Puiser au milieu des doctrines de toutes sortes et faire un composé de ce qu'elles présentent de plus sage et le plus satisfaisant. *Puiser* à la rivière. (Acad.) *Puiser* à la source. (Id.) Fouiller, *puiser* dans les sources antiques. (J.-J. Rousseau.) Ce n'est qu'avec les plus grandes précautions que l'on doit *puiser* à cette sagesse moudaine, légère, superficielle, capricieuse, amollissante. (P. Janet.)

— Fig. et neutral. *Puiser dans la bourse de quelqu'un.* Emprunter sans façon de l'argent à quelqu'un, quand l'on en a besoin. Cet homme est tout à fait sans gêne; il puise dans la bourse de ses amis.

— Loc. prov. *Il n'est rien de tel que de puiser à la source.* Il n'est rien de tel que de remonter à l'origine des choses, pour savoir précisément à quoi s'en tenir. || *Il ne faut pas puiser aux ruisseaux quand on peut puiser à la source.* Il ne faut pas chercher à recueillir des notions indirectes et par conséquent peu sûres, quand on peut avoir des renseignements directs, authentiques et certains.

— Maréch. Prendre de la corne avec la lame du clou.

— Mar. Faire eau. Il s'emploie neutralement et absolument. Ce vaisseau puise par la carene; puise par les sabords.

— SE PUISER, v. pron. Être puisé, au sens propre et au sens figuré. L'eau se puise difficilement dans cette fontaine. Les mauvaises habitudes se puisent dans la fréquentation de la mauvaise société. L'instruction religieuse se *puise* dans les eglises. T. Delord.)

PUISET. Le). Géogr. Commune du cant. de Janville, arr. le Chartres (Eure-et-Loir). Ruines d'un château féodal.

PUISETTE. s. f. Syn. de PUISELLE.

PUISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui puise.

— Papet. Ouvrier qui prend la pâte avec la main pour faire la feuille de papier, dans la fabrication à la main. On dit plus souvent *ouvreur*.

— Techn. Ouvrier tourbier qui puise l'eau des lieux d'où l'on extrait la tourbe.

— Adjectiv. Un ouvrier puiseur.

PUISEUX Victor). Mathématicien et astronome français, né à Argenteuil (Seine-et-Oise), 1820-1883. Professeur au Collège de France, membre du bureau des longitudes et de l'Académie des sciences, a publié d'importants mémoires sur la mécanique céleste et les passages de Vénus devant le soleil en 1874 et en 1882.

PUISIEUX (Madeleine D'ARSANT, dame de). Femme de lettres, née à Paris, 1720-1798. Elle a écrit de nombreux ouvrages d'un style trop facile. Les plus estimés sont : *Conseils à une amie* et *les Caractères*.

PUISOIR. s. m. Sorte de van avec lequel on puise les liquides.

— Espèce de citerne où s'amassent les eaux inutiles. On dit plutôt *puisard*.

— Econ. dom. Vase en usage en Russie et qui sert pour boire. Il est formé d'une tasse munie d'un manche, avec laquelle on puise le liquide.

— Techn. Vaisseau avec lequel on retire le salpêtre de la chaudière.

PUISOTIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Puiseaux.

— adj. Qui concerne Puiseaux ou ses habitants.

* **PUISQUE**. conj. (du lat. *postquam*, après que). Sert à marquer une cause, une raison, un motif. Ce mot s'emploie dans les diverses acceptions qui vont être présentées.

— Du moment que. Puisque cet homme s'est conduit de la sorte, je le crois capable de tout. Nous n'avons rien à craindre, puisque l'affaire prend cette tournure. Puisqu'ainsi est, je ne conteste plus. Pourquoi le demander, *puisque* vous le savez? Rac. Allons, *puisqu'il* le faut, je marche sur vos pas. (Id.) Je le crois criminel *puisque* vous l'accusez (Id.)

Fais du bien aujourd'hui, *puisque* tu vis encor,
Crois-m'en : c'est le plus doux, le seul emploi de l'or.
(VILLEFILÂTRE.)

— Dès que, maintenant que. Puisque les choses en sont à ce point, il faut laisser marcher l'affaire. A quoi bon consulter, puisque c'est une chose résolue?

Puisque j'ai commencé de rompre le silence,
Madame, il faut poursuivre .. (RACINE.)

— Attendu que, vu que. Vous serez parfaitement reçu, puisque vous avez les plus belles recommandations. Vous ne le trouverez pas chez lui, puisque je viens de le rencontrer dans la rue.

Puisqu'on plaide et qu'on meurt et qu'on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats. (LA FONTAINE.)
Vous y représentez tous les Grecs en un père,
Puisqu'en vous Ménélas voit revivre son frère. (RAC.)

— Car. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les ponts, *puisque* c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les états. (Mme de Sévigné.) Ne vous lassez point d'examiner les causes des grands changements, *puisque* rien ne servira jamais tant à votre instruction. Bossuet.)

Qu'il me tue, *puisque* enfin il a dû le prévoir,
Et *puisqu'il* m'a forcée enfin à le vouloir. (RACINE.)
Les dieux ne sont point inflexibles,
Puisqu'ils punissent nos forfaits. (J.-B. ROUSS.)

— Comme. Puisque ses raisons paraissaient bonnes, on s'y rendit. Puisqu'il préfera toujours l'intérêt public à l'intérêt privé, il ne fallait pas lui faire cette proposition. *Puisque* vous le voulez, je vais changer de style. (Boil.)

Puisque Vénus le veut, de ce sang déplorable
Je péris la dernière et la plus misérable. (RACINE.)
Mais *puisqu'il* faut enfin expliquer mes soupirs,
Puisque mon roi lui-même à parler me convie... (Id.)

— *Puisque* s'écrit quelquefois en deux mots séparés par un troisième. Puis donc qu'il est ainsi, faites ce que vous voudrez.

— REM. GRAMM. L'*e* de *puisque* s'élide toujours devant les mots *il, ils, elle, elles, on, un, une*; mais il se conserve devant tout autre mot commençant par une voyelle. Cependant l'Académie fait encore une exception pour *ainsi* et, à ce mot, elle écrit « puisqu'ainsi est, puisqu'ainsi va ».

* **PUISSAMMENT**. adv. D'une manière puissante, avec force et efficacité. Il m'a puissamment aidé dans cette affaire. C'est un homme qui sollicite puissamment, tâchez de le mettre dans vos intérêts. Il a puissamment contribué au succès de l'entreprise. Dans une peau délicate et molle, il pénètre par tous les pores, il affecte *puissamment* ces corps naissants, il leur laisse des impressions qui ne s'effacent point. (J.-J. Rousseau.)

— Solidement, avec force et autorité. Cette famille s'est puissamment établie dans ce pays. C'est là un ordre de choses puissamment établi. Il n'y a pas de passion où l'amour de soi-même règne plus *puissamment* que dans le faux amour. (La Rochef.)

— Extrêmement. Un homme puissamment riche. Une mine puissamment féconde.

— Avec un grand déploiement de forces. Cette ligne de défense fut puissamment battue par l'ennemi.

— Fig. Celui qui ne s'empare pas fortement, *puissamment* de la femme, n'en est estimé ni aimé. (Michelet.)

— Iron. *C'est puissamment raisonner*. Se dit d'une personne qui n'a pas une grande force de raisonnement et qui a émis des idées de peu de valeur ou faciles à refuter.

* **PUISSANCE**. s. f. (rad. *puissant*). Possession des moyens nécessaires à l'accomplissement de la volonté. S'emploie dans le sens moral et dans le sens physique.

— Au sens moral, Faculté individuelle qui rend l'homme capable de rallier à sa volonté tout ce qui l'entoure. La *puissance* réside dans le calme; qui reste calme et maître de soi est seul vraiment fort. Mme Roland. L'action, c'est la *puissance* de l'homme, et quand bien même elle se concentre sur un terrain modeste, elle n'en a pas moins la prééminence sociale que tous les hommes de cœur doivent lui accorder. (J. Favre.)

— Validité, force. Cet homme a une grande puissance de raisonnement. Cette règle, posée par un homme d'une rare *puissance* d'esprit philosophique, est la plus ferme barrière contre l'irruption désordonnée de la philosophie dans l'histoire. (Aug. Thierry.) Ce qui fait que, malgré la *puissance* de son esprit, M. le garde des sceaux ne voit pas la France, c'est qu'il ne la voit jamais qu'à travers les rapports d'une administration hostile. (Gambetta.)

— Par extens. La puissance de ses raisons a triomphé de toutes les objections.

Un peu de violence
M'a fait de vos raisons combattre la *puissance*. (RAC.)

— Impression produite par les choses extérieures; empire qu'elles exercent sur l'esprit ou sur l'âme de quelqu'un. La puissance de la vertu de sa femme est telle, que, de libertin, il est devenu sage et vertueux. J'ai été vaincu par la puissance de ses charmes. Quelle puissance, que celle de la beauté jointe à la candeur de l'innocence! La puissance des bienfaits se fait sentir dans toute âme honnête. Ses yeux sont doués d'une puissance qui m'a subjugué. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la *puissance* de la parole. (Buff.) L'homme doit sa supériorité à la *puissance* morale de l'amour. (A. Martin.

— Se dit encore pour Effet ou empire exercé sur l'individu par les choses qui lui sont propres ou qui sont en lui. La puissance de l'habitude nous rend souvent facile l'accomplissement de travaux rudes et pénibles. Telle est la puissance de l'imagination, que souvent on croit voir, entretenir et entendre la personne qu'on aime.

— Par extens. Faculté de l'âme. La mémoire, l'entendement, la volonté, sont des puissances de l'âme. Si les animaux étaient doués de la *puissance* de réfléchir, même au plus petit degré, ils seraient capables de quelques progrès, ils acquerraient plus d'industrie. Buff.)

— Dans un sens analogue. Se dit pour Faculté corporelle. Une âme qui revient à Dieu après les égarements du monde et des passions doit se regarder comme un malade frappé dans toutes ses *puissances*. (Massillon.)

— Vertu, propriété, en parlant de certains remèdes, de certains corps ou substances. Le sulfate de quinine a la puissance de couper, de guérir la fièvre. Le fluide électrique vitré a la puissance d'attirer l'électricité résineuse, et réciproquement. L'aimant a la *puissance* d'attirer le fer. (Acad.)

Quelques sucs bienfaisants dont la *puissance* active
Rappelle en notre esprit sa clarté fugitive. (DUCIS.)

— Au sens physique et en parlant des personnes, Pouvoir, autorité, résultant de la possession des moyens d'imposer la volonté, que cette possession soit le prix de la force et de la violence, ou qu'elle soit due à l'estime, à la confiance, à la légitimité de droits acquis. Puissance paternelle. Puissance maritale. Puissance temporelle, spirituelle. Puissance législative, exécutive. Puissance civile, ecclésiastique. Puissance royale, ministérielle. Puissance légitime, usurpée, tyrannique. Puissance absolue, limitée. Fortifier, augmenter, accroître sa puissance. Perdre, affaiblir, ruiner sa puissance. Fonder, élever sa puissance sur la terreur. Puissance qui décline, qui s'affaiblit, qui diminue, qui tombe, qui croule, qui s'anéantit. J'aidit que ce grand Dieu les enseigne, et en leur donnant et en leur ôtant leur *puissance*. Bossuet.) Sachez que la souveraine *puissance* vous est accordée d'en haut. (Id.) Que puis-je penser autre chose, sinon que la Providence s'étant plus attachée à lui conserver la vie qu'à renverser sa *puissance*, a voulu qu'elle survécût à ses grandeurs? Id.) Les ministres qui ont outré la *puissance* des rois l'ont toujours affaiblie. (Mass.) Élever sa *puissance* sur les divisions et sur la faiblesse des princes voisins. (Id.) Une certaine modestie républicaine convenait à ce pouvoir nouveau, qui rappelait Auguste conservant au milieu de la suprême *puissance* les habitudes extérieures du citoyen romain. (Thiers.)

Environné d'enfants soutiens de ma *puissance*,
Il ne manque à mon front que le bandeau royal.
(RACINE.)
C'est donc ainsi, traîtres, qu'en mon absence
Vous exercez mes droits et ma *puissance*?
(J.-B. ROUSSEAU.)
Et leur *puissance* n'est stable
Qu'autant qu'elle est protégée
Aux peuples qu'ils ont soumis. (Id.)
Les bontés de César, et surtout sa *puissance*,
Méritaient plus d'égards et plus de complaisance.
(VOLTAIRE.)

— Se dit en parlant de la Divinité et dans un sens analogue. Je veux fléchir des dieux la *puissance* suprême. (Rac.) Et la *puissance* de Dieu n'a pas besoin de celle des hommes. (Massillon.) La puissance humaine agit par des moyens; la *puissance* divine agit par elle même. (J.-J. Bouss.) Cette puissance (en parlant de la nature) est de la *puissance* divine la partie qui se manifeste; c'est en même temps la cause et l'effet, le mode et la substance, le dessein et l'ouvrage. (Buffon.)

Seigneur, ta *puissance* invincible
N'a rien d'égal que ta bonté! (J.-B. ROUSS.)

— *De puissance*. En vertu de la puissance. Agissez donc, seigneur, de *puissance* absolue. (Corneille.)

— *En puissance*. Qui a du pouvoir, de l'autorité, du crédit. Les hommes en *puissance* croient à la durée du présent. (Mme de Staël.)

— *En puissance de*. Sous la domination de. Pie IX vit en *puissance* de cardinal. (E. About.)

— *Avoir, tenir une chose en sa puissance*. En être le maître, le possesseur, en pouvoir disposer à son gré. Il y a bien longtemps que je cherchais à avoir ces précieux papiers; enfin je les tiens en ma puissance; ils sont en ma puissance. Et lorsqu'après leur mort tu vins en ma *puissance*... (Corn.) || *Tenir quelqu'un en sa puissance*. Le tenir sous sa dépendance, de façon qu'il ne puisse rien faire, rien dire qui soit à craindre, ou qu'il ne puisse agir que conformément à la volonté qu'on lui impose. Il ne s'est pas comporté très délicatement dans cette affaire, aussi je le tiens en ma puissance. Il ne saurait porter témoignage contre un accusé qui le tient en sa puissance, à cause des méfaits qu'ils ont commis de participation. Une première faute est souvent exploitée par ceux qui, en ayant eu connaissance, tiennent ainsi le coupable en leur puissance, et l'entraînent dans d'autres fautes.

Non content de son essence,
Et d'avoir eu sa *puissance*
Tout ce qu'il pouvait avoir,
L'ingrat voulut, dieu lui-même,
Partager du Dieu suprême
La science et le pouvoir (J.-B. ROUSS.)

— Fig. Néanmoins ils dormiront tous deux dans la *puissance* du sépulcre, et ils seront tous deux mangés des vers. (Lemaistre de Sacy.)

— Force physique d'un individu. La puissance de l'homme, du cheval, du bœuf. La *puissance* de l'éléphant. (Buffon.) Le makaire jouit d'une *puissance* remarquable. (Lacépède.)

— Fig. *Déployer toute la puissance de son bras pour*. User de tout son pouvoir, de tous ses moyens pour. C'est la *puissance* de votre bras qui l'a conservée. (Mass.)

— Se dit, en général, de tout ce que la pensée personnifie et qui est doué d'une grande force d'action, comme torrent, foudre, épidémie, etc. La foudre éclate, et, dans sa puissance, elle anéantit tout en un instant. Telle fut la puissance de l'épidémie, que la plupart des habitants furent emportés en quelques jours.

— Ensemble de forces physiques et naturelles. La puissance végétale. La puissance aérienne. La puissance animale. La puissance solaire. La *puissance* végétale ne fut créée que pour la *puissance* animale. (B. de St-P.) La *puissance* animale est d'un ordre bien supérieur à la végétale. (Id.) Toutes les *puissances* de la nature ont un caractère qui leur est propre. (Id.) La *puissance* solaire est sans contredit la première de toutes; c'est une *puissance* céleste qui n'a pas besoin de celles de la terre, comme celle-ci ont besoin d'elle. (Id.) Les *puissances* élémentaires n'ont en partage qu'une existence permanente, différemment modifiée. (Id.) La foudre est une décharge électrique d'une grande *puissance* (F. Pillon.)

— Pouvoir, moyen de faire quelque chose. Je voudrais bien vous rendre ce service, mais je n'en ai pas la puissance. Je tenterais volontiers les chances de l'entreprise, si j'avais la puissance d'y intéresser de grands capitalistes. Chez aucun peuple, la *puissance* de produire ne saurait égaler la *puissance* de consommer. (Proudhon.)

— *Être en puissance de*. Avoir les moyens, la faculté de. Vous n'êtes pas en puissance de m'être utile dans cette affaire. J'étais peut-être le seul en puissance de le servir, il ne s'est pas adressé à moi. || Impersonn. *Il est, il était, il fut, il sera*, etc., *en ma puissance de*. J'ai, j'avais, j'eus, j'aurai, etc., les moyens, la faculté, le pouvoir de. Il n'est pas en ma puissance de lui témoigner ma reconnaissance. Quand il serait en ma puissance de lui rendre ce service, je ne le ferais pas.

— Grand crédit, grande influence auprès de ceux qui possèdent les moyens de faire et la force nécessaire pour agir. Ce haut personnage n'a usé de sa puissance à la cour que pour nuire à son pays. Ce député s'est servi de sa puissance pour faire le bien et venir en aide à l'infortune.

— *Avoir de la puissance sur quelqu'un*. Se dit d'une personne qui a de l'influence, de l'ascendant sur l'esprit d'une autre et qui l'amène aisément à ses vues. Comme j'ai beaucoup de puissance sur lui, je suis certain de lui faire partager mon dessein. || On dit dans le même sens: *Avoir de la puissance sur l'esprit de quelqu'un*. || Cette locution s'emploie aussi à l'égard des choses qui exercent de l'empire sur quelqu'un, sur son esprit, sur ses sentiments. Tant de charmes, tant de qualités, ont une grande puissance sur mon cœur, ont toute puissance sur moi.

— Empire, étendue de la domination. Napoléon soumit à sa puissance l'Italie et plusieurs autres États de l'Europe. La puissance de Cyrus s'étendit presque sur l'Asie entière. Combien de peuples furent soumis à la puissance des anciens Romains! Rome victorieuse s'étend prodigieusement durant deux cents ans, par mer et par terre, et réduit tout l'univers sous sa *puissance*. (Boss.) Les Romains n'étaient jaloux que de la *puissance*; ils étaient indifférents sur tout le reste. (B. de St-P.)

Vainement sa *puissance* est d'armes entourée;
Le règne d'un tyran est de courte durée (MOLLEVAUT.)

— *Puissance publique*. La puissance du peuple, de la nation. Ce prince fut porté au trône par la puissance publique. Ce monarque ayant signé des ordonnances contraires à la constitution, il fut renversé par la puissance publique. Du bon emploi des forces résulte la *puissance* publique. (V. Hugo.)

L'aristocratie, on le joug monarchique,
Écraseront enfin la *puissance* publique (M.-J. CHÉN.)

— État souverain. Puissance du premier ordre, du deuxième ordre, du troisième ordre. Puissance maritime. Puissance continentale. Puissances alliées. La France est une puissance du premier ordre. Une des puissances les plus considérables de l'Italie fut, anciennement, la république de Venise. Toutes les principales puissances de l'Europe signèrent ce traité. De vives contestations s'élevèrent aussitôt entre les deux *puissances*. (Rayn.) La république avait à soutenir l'assaut terrible de toutes les *puissances* conjurées. (Galbois.)

— *Traiter de puissance à puissance*. Traiter d'égal à égal, de souverain à souverain. Il se dit familièrement de personnes qui s'abouchent pour discuter des intérêts communs, ou qui emploient des médiateurs pour opérer leur accord, comme font à l'égard l'un de l'autre deux États souverains. Cette locution est même quelquefois ironique. Il y a une belle capitulation entre Henri IV et Saint-Malo : la ville traite de *puissance à puissance*. (Chateaub.)

— Par métonymie, Nom donné aux grands personnages qui possèdent les premières dignités de l'État. Cet homme est à ménager, c'est une puissance dans l'État, c'est une haute puissance. Pour réussir, il faudrait avoir accès auprès des puissances, auprès des hautes puissances. Trop souvent la *puissance* est insensible et dure. (A. Chén.) Je ne veux pas vous commettre avec les *puissances*. (P.-L. Courier.) Le roi et l'homme de finances s'y trouvèrent face à face; et de ces deux *puissances* ce fut la première qui courtisa l'autre. (L. Blanc.)

On n'osa trop approfondir
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres *puissances*
Les moins pardonnables offenses. (LA FONT.)

— Ensemble des dignitaires d'un État. Ne prostituons jamais notre talent à la *puissance*. (Chateaubriand.)

— Fam. *Les puissances du jour*. Les ministres, les premiers dignitaires de l'État qui sont actuellement au pouvoir. Il ne faut pas se brouiller avec les puissances du jour.

— Fam. *Devenir une puissance*. Acquérir du crédit et du pouvoir. Tâchez d'obtenir sa faveur; car il devient une puissance.

— Dans un sens analogue, *Se croire une puissance, se figurer être une puissance*. Se croire un homme d'importance ayant du crédit et de l'autorité.

— *Il n'y a pas de puissance humaine, il n'y a pas de puissance sur terre qui...* Personne n'a le pouvoir, n'a les moyens de... C'est un entêté; il n'y a pas de puissance humaine qui le fasse céder.

— *La puissance ecclésiastique*. Les chefs principaux de l'Église catholique. || *La puissance séculière, la puissance temporelle*. Les chefs principaux du pouvoir civil.

— Par anal. Le journalisme est une puissance avec laquelle un gouvernement doit compter. Et puis l'industrie a aussi été une *puissance* dans ce siècle d'argent. (G. Ohnet.)

— Se dit aussi en parlant des divinités païennes et des choses personnifiées. Vénus se douta que quelque *puissance* divine avait assisté Psyche. (La Font.) Il existe une *puissance* qui donne souvent la paix, c'est la misère. (Volt.)

— Se dit encore en parlant d'une personne qui a entre les mains de grands moyens d'action.

Quelle effroyable *puissance*
Aujourd'hui pourtant s'avance,
Prête à foudroyer les monts!
Quel bruit, quel feu l'environne!
C'est Jupiter en personne
Ou c'est le vainqueur de Mons. (BOILEAU.)

— Diplomat. *Les hautes puissances contrac-*

tantes. Les princes souverains entre lesquels se conclut un traité. || *De notre pleine puissance*. Formule employée anciennement par le roi en certaines lettres patentes. De notre certaine science, pleine *puissance* et autorité royale, avons ordonné... (Acad.) Il vous donne de sa pleine *puissance*. (Boil.)

— Écon. rur. Aptitude de la terre à produire provenant d'un certain état physique de son ameublissement, de l'état d'agrégation des particules et de la composition chimique du sol.

— Féod. *Puissance de fief* Les différents droits que pouvait exercer sur ses vassaux un seigneur suzerain, en vertu de son fief. Ce seigneur leva cet impôt par puissance de fief.

— Géom. analyt. *Puissance de l'hyperbole*. La somme des carrés des demi-axes, transverse et non transverse, de l'hyperbole. Ce mot *puissance* a été appliqué, par extension, à toute une famille de courbes hyperboliques.

— Hist. *Hautes puissances, nobles puissances*. Titre que prenaient les États particuliers de chacune des sept Provinces-Unies.

— Jeux. Au trictrac, *Prendre son coin par puissance, prendre le coin par puissance*. Porter deux dames à la fois dans le coin vide de l'adversaire, ce qu'un joueur a le droit de faire, en diminuant un point sur chacun des nombres qu'il a amenés en jetant les dés. Lorsqu'un joueur peut *prendre son coin par effet et par puissance* en même temps, il doit le prendre par effet.

— Jurispr. *Puissance du glaive*. L'autorité de condamner à mort, qui est entre les mains du souverain, et que celui-ci fait exercer conformément aux lois. Les rois ont la puissance du glaive.

— Math. Produit d'un nombre quelconque, commensurable ou incommensurable, multiplié par lui-même un certain nombre de fois; en d'autres termes, Produit effectué de plusieurs facteurs égaux. || *Seconde* ou *deuxième puissance, troisième puissance, quatrième puissance*, etc. Puissances formées de deux, trois, quatre, etc., facteurs égaux. La deuxième puissance et la troisième puissance ont reçu particulièrement les noms de *carré* et *cube*; ces dénominations sont tirées de la géométrie, où l'on apprend que la mesure du carré et celle du cube s'obtiennent en faisant le produit, pour le premier, de deux facteurs égaux, et pour le second, de trois facteurs égaux. Le carré de 7 est 49; le cube de 5 est 125; la 4e puissance de 6 est 1296. || Par extension, un nombre considéré isolément est dit quelquefois *première puissance*. || *Élever un nombre à la deuxième puissance* ou *au carré, à la troisième puissance* ou *au cube, à la cinquième puissance*. Former les produits appelés carré, cube, cinquième puissance. On dit aussi, abréviativement, Élever un nombre à la puissance deux, trois, cinq, etc. || *Exposant, indice, degré de la puissance*. Le nombre des facteurs égaux qui composent la puissance. Ce nombre placé un peu au-dessus et à la droite du nombre dont on veut former la puissance fournit le moyen de représenter dans le calcul la puissance d'un nombre sans qu'il soit besoin de l'effectuer réellement. Ainsi 2^3, 7^4, qui s'énoncent : *deux, puissance trois; sept, puissance quatre*, représentent dans le calcul la troisième puissance de 2, et la quatrième puissance de 7. || *Résoudre une puissance, extraire la racine d'une puissance donnée*. Trouver le nombre qui, élevé à la puissance indiquée, produit le nombre donné. Résoudre la troisième puissance de 1331, par exemple, ou extraire la racine du nombre 1331, considéré comme cube; ou mieux encore (car la première expression n'est plus usitée) extraire la racine troisième ou racine cubique de 1331. Il est cette racine cubique; car le cube de 11 est 1331. || *Résolution des puissances*. S'est dit pour Extraction des racines. || *Multiplication et division des puissances d'un même nombre*. Opération qui se fait par l'addition et la soustraction des exposants. || *Commensurables en puissance*. Se dit de quantités qui, n'étant pas elles-mêmes commensurables, sont telles néanmoins que quelques-unes de leurs puissances, au même degré, sont commensurables. Ainsi, le côté du carré et sa diagonale qui, évaluées numériquement, peuvent être représentées par 1 et $\sqrt{2}$, nombres incommensurables entre eux, sont *commensurables en puissance* : il suffit pour cela d'élever ces nombres à toutes les puissances de degré pair qu'on voudra. Cette locution est, au reste, peu usitée. || En algèbre, *puissance* a tout à fait la même signification, seulement les facteurs qui la composent sont des quantités algébriques, positives ou négatives, monômes ou polynômes. La création des exposants des puissances, qui est si remarquable et si importante, est due à Descartes.

— Mécan. Toute force qui, appliquée à un corps, produit un effet quelconque. || *Puissance mouvante*. Celle qui produit le mouvement, par opposition à *Puissance résistante*, celle qui s'oppose au mouvement; comme dans une machine simple, sollicitée par deux forces, dont l'une est un poids à soulever, et l'autre la force servant de moteur à l'aide de la machine. Un corps libre étant en équilibre sous l'action simultanée d'autant de forces qu'on voudra, ces forces sont toutes des *puissances*, en général, et l'on ne peut pas dire que l'une d'elles soit plutôt *puissance mouvante* que *puissance résistante*. Dans le cas où l'effet de la force peut être conçu ou représenté nettement et où il n'y a que deux espèces de forces distinctes, les unes tendant à produire, les autres à détruire le mouvement, chacune des premières s'appelle *puissance*, particulièrement, et chacune des secondes s'appelle *résistance*. Dans l'équilibre du levier sollicité par deux forces, la *puissance* et la *résistance* sont en raison inverse des distances du point d'appui à leurs directions. Dans l'état de l'équilibre de la vis dans son écrou, la *puissance* perpendiculaire à l'axe est à la *résistance* qui est le poids de l'écrou, comme le pas de la vis est à la circonférence qui tend à décrire la *puissance*. || *Puissance animée*. Celle qui est produite par l'homme ou par l'animal. || *Puissance inanimée*. Toute autre puissance, produite par l'air, l'eau, le feu, la pesanteur, l'élasticité ou le ressort. || *Puissances conspirantes*. Celles qui n'agissent pas dans des directions opposées. Les puissances sont d'autant plus *conspirantes* que leurs directions sont moins opposées. A proprement parler, il n'y a de puissances vraiment *conspirantes* que celles qui agissent dans le même sens et dans la même direction. || *Mesure des puissances*. Quand les puissances appliquées à un corps sont des forces constantes produisant le mouvement uniforme, leur mesure est *moment*, comme on dit quelquefois, est, pour chacune d'elles, le produit de la masse du corps par la vitesse imprimée, c'est-à-dire le produit des deux nombres qui expriment les rapports de la masse et de la vitesse du corps à une masse prise pour unité et à une vitesse ou longueur prise pour unité. Ce produit s'appelle aussi *quantité de mouvement*. Quand les puissances sont variables à chaque instant, constamment accélératrices ou constamment retardatrices, on considère une autre mesure qui est dite *force vive*, et qui est la moitié du produit de la masse du corps par le carré de la vitesse, nombres obtenus par rapport à deux unités distinctes. || *Puissance mécanique d'une machine*. La quantité de travail utile produit dans une machine, ou simplement le travail de la machine. La puissance mécanique ou le travail est généralement évalué en prenant pour unité de travail celui d'un kilogramme élevé à un mètre en une seconde. Cette unité des travaux mécaniques s'appelle le *kilogrammètre* ou *petite unité dynamique*; la grande unité dynamique correspond à un poids de mille kilogrammes (celui du mètre cube d'eau, par exemple) élevé à un mètre en une seconde. On prend quelquefois pour unité de puissance mécanique la force du cheval estimée à 75 kilogrammètres; ce qui signifie que le travail d'un cheval est moyennement regardé comme équivalent à celui qui est nécessaire pour l'élévation d'un poids de 75 kilogrammes à un mètre.

— Min. Épaisseur d'une couche ou d'un filon, mesurée perpendiculairement aux salbandes.

— Philos. Se dit pour indiquer ce qui est possible, ce qui peut être réduit à l'acte, par opposition à ce qui est réellement, à ce qui constitue l'acte effectué. Être en puissance. Réduire la puissance à l'acte. Une puissance réduite à l'acte. Le gland, qui, mis dans la terre, peut devenir un chêne, est un chêne en puissance. Une partie d'hydrogène et une partie d'oxygène qu'on a fait passer dans l'eudiomètre sont de l'eau en puissance : il ne s'agit plus que d'opérer la combinaison par l'étincelle électrique.

— Physiq. *Puissance de réflexion, puissance réfléchissante*. Propriété, commune à tous les corps, de réfléchir la lumière ou la chaleur. On dit aussi, *Pouvoir réfléchissant*. || Par opposition, *Puissance d'absorption, puissance absorbante* ou *pouvoir absorbant*. Propriété qu'ont les corps d'absorber, de retenir une certaine quantité de lumière et de chaleur. Ces deux puissances ou pouvoirs sont dits *complémentaires*. || *Puissance* s'emploie encore dans le même sens pour exprimer d'autres propriétés communes aux corps, et qui se trouvent dans ces corps à divers degrés. || *Puissance d'un instrument d'optique*. La portée de cet instrument, ou bien encore le degré de grossissement ou de rapprochement qu'il donne.

— Physiol. Faculté du mâle qui peut entrer en érection et accomplir l'acte du coït.

— Prat. *En puissance de*, s'emploie dans les locutions suivantes : *En puissance de mari, en puissance de père et de mère, en puissance de tuteur*, qui se disent d'une femme ayant son mari, d'un jeune homme ayant père et mère ou tuteur, lesquels, femme ou jeune homme, ne peuvent contracter ni disposer de rien sans le consentement et l'autorisation du mari, du père et de la mère ou du tuteur.

— Iron. *Il est en puissance de femme, de fille*. Il fait tout ce qu'exige de lui sa femme ou sa fille.

— Superst. *Puissances occultes*. Nom donné aux êtres ou aux objets surnaturels auxquels on attribue une influence quelconque sur les hommes ou sur les événements.

— Théolog. cath. *Puissances*. Une des hiérarchies dans la milice des anges. Les trônes, les puissances, les dominations. || *Les puissances du ciel, les puissances célestes*. Les anges, quelle que soit la hiérarchie dans laquelle ils se trouvent placés suivant la théologie catholique. || *Les puissances des ténèbres, de l'enfer, les puissances infernales*. Les démons. Ces locutions s'emploient principalement dans le style de la chaire. || *Puissance des clefs*. Le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, de lier ou de délier, donné par Jésus-Christ à son Église, en la personne de saint Pierre et en la personne de ses apôtres.

PUISSANCIEL, ELLE, adj. Philos. Qui concerne la puissance ou qui y a rapport.

— **PUISSANCIELLE**, s. m. Philos. Ensemble des forces qui concourent à un résultat. De toutes les voies de bienfaire, il n'en est pas de plus colossale que celle du *puissanciel*, ou multiple des ressorts qui ne sont pas de même catégorie, comme la manutention, la qualité et la quantité. (Fourier.)

PUISSANCIELLEMENT, adv. (rad *puissanciel*). Au point de vue de la puissance. Le travail est dit valoir, non pas en tant que marchandise lui-même, mais en vue des valeurs qu'on suppose enfermées *puissanciellement* en lui. (Proudhon.)

* **PUISSANT, ANTE**, adj. (et. lat., *potens*, même signif.; dérive de *posse*, pouvoir). Un parlant des personnes considérées isolément ou collectivement, Qui a de la puissance, qui possède les moyens et la force nécessaires pour faire reconnaître, pour imposer son autorité; qui a une domination étendue. Un puissant monarque. Une ville puissante. Un État puissant. Un empire puissant. L'ancienne Rome fut très puissante. Alexandre fut un conquérant puissant et redoutable. Les rois deviennent moins *puissants* dès qu'ils veulent l'être plus que les lois. (Mass.) La postérité a mis ce prince au rang des plus *puissants* rois, mais non des plus grands. (Volt.) L'homme *puissant* est toujours simple et calme. H. de Balz.)

Détourne, toi *puissant*, détourne tes oreilles
De tout conseil barbare et mensonger. (Rac.)
Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
(La Fontaine.)

— En parlant de la Divinité en général, des êtres surnaturels, Qui a une force surnaturelle, non soumise, comme la puissance des hommes, aux vicissitudes du sort. Il y a un Dieu puissant et juste qui récompense les bons et punit les méchants. *Puissantes* déités, qui peuplez cette rive. (J.-B. Rouss.)

Puissant maître des cieux...
Remets-lui le bandeau (Racine.)
Un Dieu plus *puissant* que les armes
Frappa de paniques alarmes
Tes plus intrépides guerriers. (J.-B. Rouss.)

Dieux *puissants*! je ne sais si c'est faveur ou haine,
Mais, sans doute pour moi, pour eux vous combattez,
Et l'un et l'autre enfin tombèrent à mes pieds. (Volt.)

— Fort, qui a du pouvoir, en parlant des choses personnifiées. Ne cherchons pas à aller trop vite dans la civilisation, le temps est plus puissant que nous. La mort, plus *puissante*, nous l'enlevait entre ces royales mains. (Boss.) Dans les gouvernements absolus, l'or est plus *puissant* que le despote (Pompeyrie.) || Se dit aussi par synecdoche. Son bras puissant a renversé ses ennemis. Dieu tient le cœur des rois entre ses mains *puissantes*. (Rac.)

— Capable de produire un grand effet. Vous lui fûtes dans cette affaire d'un puissant secours. Sa puissante intervention a vidé la querelle. Ce sont de trop puissantes raisons, pour que vous ne l'emportiez pas. Des charmes si puissants eurent bientôt subjugué mon cœur. Je voudrais que l'amour filial fût toujours pour les enfants un puissant aiguillon au travail. Voulez-vous voir combien la grâce qui a fait triompher Madame a été *puissante*? Boss. Qu'y a-t-il de plus *puissant* que les bienfaits pour attirer les cœurs? (Massill.) Que la religion est terrible et *puissante*! (Volt.) L'imagination humaine est moins *puissante* à peindre la félicité que la souffrance. (Villemain.)

Tu prends pour t'en venger de plus *puissantes* armes,
Je craignais beaucoup moins tes bouillants que ses larmes.
(Corneille.)

Je connais mieux, madame,
Le beau feu que la gloire allume dans votre âme
C'est vous, je m'en souviens, dont les *puissants* appas
Excitaient tous nos rois, les traînaient aux combats.
(Racine.)

— Doué d'une grande vertu, d'une grande efficacité. Le quinquina est un puissant remède pour la fièvre. Il a eu recours aux remèdes les plus énergiques, les plus puissants, tout fut inutile. Cet aimant est très puissant. L'ail est le vermifuge le plus *puissant* que je connaisse. (Raspail.)

Toutes deux de même sang,
Traitez-vous de même sorte,
Aussi bien qu'elle je porte
Un poison lent et *puissant*. (La Font.)

— Fig. et quelquefois par ironie. Habile et profond. Un puissant calculateur. Un puissant logicien. Un puissant raisonneur.

— Qui a une certaine autorité, un certain pouvoir, du crédit. Un ami puissant. Un ennemi puissant. De puissants protecteurs. C'est une famille très puissante dans la robe, dans son pays. Dans toute république, un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop *puissant*. (Barth.) Les Pallantides, famille *puissante* d'Athènes, voyaient à regret le sceptre entre les mains d'un vieillard qui, suivant eux, n'avait ni le droit ni la force de le porter. (Id.) Le plus *puissant* n'est pas toujours le plus heureux. (Arn.)

Il est toujours quelqu'un qui cherche à nous trahir,
Et plus on est *puissant*, plus on se fait haïr.
(Lagrange.)

— Fort, considérable, difficile à vaincre ou à surmonter. Il fut saisi d'un effroi si puissant, qu'il demeura sans voix et sans haleine. Son trouble est trop puissant pour qu'il soit interrogé en ce moment. De si puissants efforts devaient être couronnés du succès. Ses ennemis ont opposé à son ambition une puissante barrière. La cigogne a le vol *puissant* et soutenu. (Buff.) L'olivier de la paix couronne aussi bien front; ton éloquence est *puissante* comme ton glaive. (Delenze.)

Elle est certaine, dit-on, [illegible]
Ce n'est pas le succès que mon âme redoute
Je crains ce dur combat et ces [illegible] *puissant*
Que fait déjà chez moi la [illegible] des sens (Guis.)
C'est par ce qu'autrefois d'une [illegible]
L'esprit affaiblissant de sa chaîne [illegible]
Par un *puissant* effort
S'élançait dans les airs [illegible]
(J.-B. Rouss.)

— Ardent, fervent

Dans le noble transport de cette jalousie,
Je le trouvais trop lent à tirer [illegible] l'Asie,
Je l'allumais ici par de [illegible] si *puissants*,
Que je portais [illegible] au bonheur des Persans. (Rac.)

— Riche, très riche. Un puissant capitaliste. C'est un des plus puissants négociants de la ville. Un puissant armateur.

— Fam. Qui a beaucoup d'embonpoint, qui est gros et gras. Un homme puissant. Le défaut d'exercice rend souvent un homme puissant. Voyez comme cette jeune femme est déjà puissante! Pour éviter toute ambiguïté de sens dans l'usage de ce mot, il est bon d'accompagner l'adjectif de quelque autre qui en rapporte la signification à la taille, au corps. Ainsi : Un homme fort et puissant, robuste et puissant.

— Par plaisant. Croiriez-vous que le roi de Prusse a fait de deux chants d'un poème épique en vers français sur l'assassinat du roi de Pologne? Le roi de la Chine et lui sont les deux plus *puissants* poètes que nous ayons. (Volt.)

— Dans un sens analogue, en parlant des animaux. Après l'éléphant, le rhinocéros est le plus *puissant* des quadrupèdes. (Buff.)

— En parlant des choses, Qui est très gros, qui a de grandes proportions. Ses souliers de cuir écru reposaient sur de *puissantes* semelles. (E. About.) Sa gorge *puissante* de belle fille crevait sa chemise, ses épaules faisaient craquer les courtes manches. E. Zola.)

— Joint à un nom collectif, *Puissant* donne souvent avant tout l'idée du grand nombre, et, par suite, celle de l'effet considérable qui peut être produit. Une puissante armée. Une flotte puissante. Une puissante flotte. Il envahit le pays à la tête de ses puissantes légions.

Tant qu'on l'a vu suivi d'une *puissante* armée,
Ses forces, ses exploits ne m'ont point alarmée.
(Racine.)

Tandis qu'autour de nous deux *puissants* armées,
D'une égale chaleur au combat animées,
De leur terreur partout font voler les éclats,
De quel autre côté conduirez-vous vos pas? (Id.)

— *Puissant de*, suivi d'un infinitif. Les biens visibles qu'ils reçevaient de Dieu étaient si grands et si divins, qu'il paraissait bien qu'il était *puissant* de leur donner les invisibles. (Pascal.) Tournure archaïque.

— *Puissant en*. C'est un homme puissant en raisonnements. L'Écriture sainte dit que Jésus-Christ était puissant en paroles et en œuvres. Être *puissant* en fonds de terre. (Acad.)

— *Puissant par*. Le chancelier Bacon fut un homme puissant par la pensée. Chaque pas qu'a fait César dans la conquête des Gaules nous a montré le guerrier puissant par le bras et par la pensée.

Du monde qu'il soumit vous triomphez en paix,
Puissants par son courage, heureux par ses bienfaits
(Voltaire.)

— *Puissant sur*. Voilà cet intérêt si *puissant* sur votre âme. (Racine.)

— Diplom. *Haut et puissant seigneur, très haut et très puissant seigneur, haute et puissante dame, très haute et très puissante dame, très haut et très puissant prince*. V. haut.

— Physiol. Se dit du mâle qui peut entrer en érection et pratiquer le coït.

— **PUISSANT**, s. m. Nom donné aux personnages qui possèdent les premières dignités de l'État. Les *puissants* du siècle, les *puissants* de la terre. (Acad.) Les Césars et les *puissants* selon le siècle. (Massill.) C'est Dieu seul qui élève les grands et les *puissants*. (Id.) Les riches et les *puissants* croient qu'on est misérable et hors du monde quand on n'est pas comme eux. (B. de Saint-Pierre.)

— Au singulier, et dans un sens collectif. Le *puissant* gémit dans les satiétés de l'égoïsme. (L. Veuillot.)

Le *puissant* foule aux pieds le faible qui menace,
Et lui, en l'écrasant, de sa débile audace. (Volt.)

— Dans le style soutenu, et surtout dans le style de la chaire, *Les puissants de la terre, du siècle*. Les grands. Cet homme après tout, ce conventionnel, ce représentant du peuple, avait été un *puissant* de la terre. (V. Hugo.)

— Ce qui est puissant. Mme Sand, même quand elle se complaît à des images douces, a en elle le *puissant* et le plantureux. (Sainte-Beuve.)

PUISSANT (Louis), Mathématicien, né au Chatelet (Seine-et-Marne), 1769-1843, professeur à l'École militaire de Fontainebleau, 1801, et, plus tard, à l'École d'état-major, succéda à Laplace à l'Académie des sciences, 1828. Il a été surtout le représentant de la géodésie. On cite de lui : *Traité de topographie; Traité de géodésie*, etc.

PUISSERGUIER, Bourg et commune du canton de Capestang, arr. de Béziers (Hérault); 3,000 hab.

* **PUITS**, s. m. (pr. *pui*; étym. lat., *puteus*, même signif.). Excavation artificielle ordinairement de la forme d'un cylindre droit à base circulaire, qui est pratiquée dans le sol et est

destinée a reunir les eaux qui coulent ou s'infiltrent dans l'intérieur de la terre, et qu'on en retire ensuite pour les employer a tous usages. Un puits profond. Un puits commun, mitoyen. La margelle ou margelet d'un puits. Le bord d'un puits. Une corde a puits. La roue d'un puits. Puits a roue ou a tour. Puits a poulie. Puits a bras. Puits creuse dans le roc. La surface intérieure du puits est ordinairement revêtue de pierre. La profondeur d'un puits varie suivant la couche de terre ou l'on rencontre la source qui doit l'alimenter. Demontrer le fond que la vérité était dans le fond d'un puits, et que personne n'avait pu encore l'en tirer. On y montrait encore les *puits* qu'ils avaient creuses dans les pays secs, pour abreuver leurs familles et leurs troupeaux. (Boss. Dans de certains lieux, en quelque endroit qu'on fouille, on est sûr de faire un *puits* et de trouver de l'eau. Buffon.) Les grands monuments de l'Egypte sont ces *puits* creuses par Joseph pour le besoin du peuple. Arnault.)

> Un astrologue un jour se laissa choir
> Au fond d'un *puits*. On lui dit : « Pauvre bête !
> Tandis qu'à tes pieds tu vois, Pour ta tête
> Ce qu'il te faut lire au-dessus de la tête ? » (La Font.)

— Par anal. Maintenant, c'était le bec de gaz d'en bas qui semblait une étoile au fond du *puits* etroit des six étages. E. Zola.)

— *Puits decoré*. Puits orné d'architecture et de sculpture. Il y a dans la cour de San Pietro in Vinco un superbe modèle de puits de forê, dont le dessin est attribue a Michel-Ange.

— *Puits foré*, plus fréquemment appelé *puits artésien*, parce que ce fut dans l'Artois qu'on creusa pour la première fois, en France, cette sorte de puits. Trou ordinairement tres profond, creuse dans la terre a l'aide d'une sonde jusqu'a la rencontre d'une nappe d'eau ou d'un courant qui, en vertu de la pression atmospherique agissant sur la surface du liquide a son point de départ, la ou le niveau est d'avance reconnu superieur a celui du sol a l'endroit ou l'on opere, jaillit au-dessus du sol plus ou moins haut. Le jaillissement de l'eau dans les puits artesiens est base sur ce principe d'hydrostatique, qu'un liquide s'eleve toujours au même niveau dans deux vases communiquants. Le principe du puits artésien est le même que celui du siphon.

— *Puits perdu*. Puits dont le fond ne retient pas l'eau. Certains puisards sont des puits perdus.

— Fig. Dieu me préserve de mettre jamais le pied dans la maison de la chicane ! c'est un vrai *puits* sur lui ; tout y entre et rien n'en sort. (De Jussieu.

— *Puits pleureur*. Puits qui n'est alimenté que par une infiltration des eaux a travers les couches superieures. On dit aussi absolument *pleureur*, s. m.

— Fig. *Puits d'abondance*. Puits intarissable. Le christianisme a placé la charité comme un *puits* d'abondance dans les deserts de la vie. (Chateaubriand.)

— Fig. *Cet homme est un puits, un vrai puits*. Il garde religieusement ce qu'on lui a confie, malgre les obsessions dont on l'entoure pour lui tirer son secret. || Dans un sens analogue, *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits, c'est comme si cela tombait dans un puits*. Lui parler, lui faire des questions, c'est perdre son temps et sa peine, tant il est secret et reserve. || *Cela est dans le puits*. Cela a fini par être totalement oublie. || Dans le sens contraire, *Cela ne tombera pas dans le puits*. Cela ne s'oubliera pas, on en gardera la memoire, on se le rappellera quand il le faudra.

— Fig. et fam. *Puits de science, d'érudition*. Se dit d'une personne qui a beaucoup de science, d'erudition. C'est un puits de science. Ils emploie quelquefois par ironie. C'est vous qui êtes ce qu'on appelle un *puits* d'erudition ? Le Sage.) || *Puits d'or*. Se dit d'une personne qui a beaucoup d'or, qui est extrêmement riche.

— En style de l'Ecriture, *Puits de l'abîme*. Enfer. Quand Dieu fusse sortir du *puits* de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil. (Boss.)

— Fig. *Pénétrer dans le puits de Démocrite*. Découvrir la vérité. L'origine de ce proverbe vient de ce que Democrite plaça la vérité au fond d'un puits. La philosophie hermetique a employé cette locution proverbiale dans le sens de découvrir la vérité des natures, des substances. *La vérité est au fond d'un puits*. Elle est cachée et difficile a découvrir. On a bien raison de dire que la vérité habite un *puits*, mais sans les porteurs d'eau elle y resterait. (Labiche.) || *Tirer la vérité du fond du puits*, Arriver a la vérité a force de recherches.

> Il tremblait qu'un censeur que sa verve encourage
> Ne vînt en ce secret surprendre ses travaux,
> Et, loin de la tirer du puits, la vérité
> N'allât de tout le poids retomber sur sa tête. (Boileau.)

|| *Montrer à quelqu'un la lune dans le puits*. Lui en donner a garder, lui en imposer. Locution tout a fait populaire.

— Nom, en general, de tous les trous creusés verticalement pour servir a une exploitation quelconque. || *Puits de carrière*. Puits creusé verticalement qui sert d'ouverture a une carrière de pierres, soit pour y descendre, soit pour en tirer les pierres au moyen d'un tour. *Puits de mine*. Excavation verticale pratiquée pour l'exploitation d'une mine, et a travers laquelle on peut pénétrer dans la première galerie, ou même d'une galerie dans une autre.

— Loc. prov. *Il faut puiser tandis que la corde est au puits*. Il faut profiter des occasions qui se presentent ; il ne faut pas laisser échapper l'occasion.

— Art culin. Vide qu'on doit former dans la pâte, afin de la délayer commodement, ainsi que pour la gêter et y melanger la levure. || Vide que l'on ménage dans le milieu d'un plat par suite de l'arrangement des viandes ou des poissons, gros legumes, pâtisseries, ou autres elements solides qu'on y a dresses en couronne. || Vide qui existe dans un moule a pâtisserie. *Puits d'amour*. Sorte de pâtisserie feuilletée, evidee a l'intérieur et que l'on remplit avec des confitures, des gelées, etc.

— Art milit. Nom des trous creusés au-devant d'un retranchement, d'une circonvallation, et qu'on recouvre habituellement de branches d'arbres et de terre pour les cacher a la cavalerie ennemie, qui y tombe inopinement. Toutes les lignes etaient protegees elles-mêmes par des puits. || Creux tres profond fait en terre par les assieges d'une place, pour decouvrir et eventer les mines pratiquees par les assiegeants. *Puits de Boule ou d'attaque*. Puits de mine formé le cadres de bois joints les uns aux autres. || *Puits de mine*. Puits carre ou vient aboutir une galerie de mine.

— Ch. de fer. Nom donné a des trous verticaux que l'on creuse a une certaine distance de l'axe d'un tunnel. Ils servent d'abord a la construction de ces galeries souterraines et ensuite a la ventilation.

— Geol. *Puits naturels*. Nom donné à des cavités profondes ayant la forme d'un cylindre, et qui, s'enfonçant dans la craie blanche, sont combrées par du sable et du gravier. || Excavation naturelle qui présente la forme d'un puits et au fond de laquelle se trouve de l'eau. On me relegua a quelque distance au bord d'un de ces *puits* naturels. (Chateaubriand.)

— Hist. Espece de vaste brancard sur lequel montait, a Venise, le doge nouvellement elu, et qui environ deux cents hommes promenaient autour de la place Saint-Marc. || *Les puits*. Prisons de Venise, situees au-dessous du niveau des canaux. Il y avait d'autres prisons a Venise, situées sous la toiture du palais de Saint-Marc, et qui, par une sorte d'antithese, s'appelaient *les plombs*. || *Puits de Bicêtre*. Puits acheve en 1735 sur les dessins de Boffrand. Il a 55 metres de profondeur et environ 5 metres de diametre. L'eau s'en extrait actuellement au moyen d'une machine a vapeur de la force de 10 chevaux, faisant mouvoir trois corps de pompe et donnant 25 metres cubes d'eau a l'heure. || *Puits d'eglise*. Puits creuses pour fournir l'eau necessaire a la construction des eglises et ensuite appropriés a leurs besoins. Le vulgaire attribuait une vertu miraculeuse a l'eau de beaucoup d'entre eux. || *Puits de Grenelle*. Puits artesien dont le percement, opere par l'ingenieur Mulot, fut achevé en 1841 ; il atteint une profondeur de 550 mètres et donne actuellement, a une temperature de 28° centigrades, 960 metres cubes d'eau en vingt-quatre heures. || *Puits de Joseph* (en arabe *Birr-el-Yousouf*). Puits magnifique que l'on voit au Caire, construit par un prince arabe nommé Yousouf, et non par Joseph, fils de Jacob, ainsi qu'on l'a prétendu a cause de son antiquité. Le puits de Yousouf est taillé dans le roc ; il a 280 pieds de profondeur sur une circonference de 50 pieds, et l'on y descend par un escalier circulaire de 300 marches. L'eau est tirée de ce puits au moyen de machines mues par des bœufs, qui l'elevent successivement dans des bassins situes au milieu du puits, de distance en distance, dans le sens vertical. || *Puits d'Orvieto*. Superbe monument construit a Orvieto, en Italie, par Antonio San-Gallo. Des mulets vont y chercher l'eau en descendant par un escalier en spirale et remontant par un autre. Le puits d'Orvieto, qui est tres profond, a un diametre de vingt-cinq brasses. || *Puits de Passy*. Puits artésien creuse dans les mêmes conditions que celui de Grenelle ; il atteint une profondeur de 570 metres et donne 17,500 metres cubes en vingt-quatre heures. *Le puits de celui qui vit et qui me voit*. Source située a l'entree de l'Arabie deserte, aux confins du pays de Chanaan.

— Jeux. *Être un puits ou dans le puits*. Avoir, au whist, un nombre létermine de points a partir duquel on ne peut plus compter les honneurs.

— Mar. Sentine d'un vaisseau. || Archipompe d'un navire. || Grande profondeur qu'on rencontre dans la mer avec la sonde, et autour de laquelle, dans un espace plus ou moins etendu, on trouve un fond generalement uniforme et eleve. || Cavité pratiquée dans l'intérieur du bâtiment, au-dessous de la cage d'une hélice mobile, et destinée a la recevoir lorsqu'on la remonte. || Sorte de citerne ou l'on conserve l'eau douce. || Soute ou l'on dépose les boulets, les cables, etc. || *Puits de marée*. Puits creuse dans un port et en communication souterraine avec la mer, pour connaître a chaque instant la hauteur de la marée.

— Phys. *Puits de glace*. Nom donné a des trous pleins l'eau qu'on trouve dans les glaciers immenses formes par la nature. || *Formation du puits de glace*. Ce phenomene, qui a lieu sous l'influence solaire, et qui est motivé par la pression sur la glace, le quel que corps etranger, est une consequence de ce principe de physique, que le maximum de condensation de l'eau a lieu a 4° au-dessus de zero. La quantité de chaleur absorbee par ce corps etranger fond une petite quantité de glace ; l'eau qui en resulte s'eleve bientôt de 0 a 2 et 3 degres dans sa partie supérieure ; alors, étant plus dense que la partie inférieure, la partie supérieure prend la place de celle ci, et, comme elle est plus élevee en temperature, elle fond a son tour un peu de glace, et ainsi de suite ; en sorte que ce mouvement continuel de courants ascendants et descendants finit par produire des trous ayant jusqu'a trois et quatre pieds de profondeur.

— P. et ch. *Puits d'amarre*. Trou creux en arriere de la culee d'un pont suspendu, et dans lequel sont fixees les extrémités des chaines ou des câbles.

— Théât. *Parler du puits*. Se dit dans l'argot des théâtres pour Perdre son temps a parler d'une chose qu'on ne peut reussir a terminer.

— Versif. Un poète a cru devoir écrire ce mot sans *ts* ; c'est la, il faut en convenir, une licence un peu trop forte.

> Il fit signe a Cédar, en lui montrant le *pui*,
> De les faire descendre et boire devant lui
> (Lamartine.)

PUJAL, s. m. Navig. fluv. Nom donné, sur le canal du Midi, a des pieces de bois d'une longueur de 13 a 14 metres.

PUJOL (Alexandre-Denis ABEL, dit ABEL DE). V. ABEL.

PUJOLS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Libourne (Gironde) ; 800 hab.

PUL, s. m. Rélat. Nom donné en Perse a toutes les monnaies de cuivre qui ont cours dans l'empire.

PULASSARI, s. m. Bot. Syn. d'ALYXIE.

PULAWSKI ou plutôt **PULASKI** Famille de nobles polonais : *Joseph*, 1705-1769, fut l'un des chefs de la confederation de Bar, 1768. || *Casimir*. Fils du précédent, 1748-1779, fut l'un des heros de la confédération de Bar ; il alla combattre dans les rangs des Americains et succomba au siege de Savannah. || *Antoine*. Frère du précédent, 1752-1819, fut l'un des chefs de la confédération de Targowitz, fomentee par Catherine II, en 1792.

PULCHÉRIE (Ælia Pulcheria) Impératrice d'Orient, 399-453, était fille d'Arcadius. Créée *Augusta* par son frere Theodose II, 414, elle dirigea ce prince ; a sa mort, elle prit pour époux Marcien, qu'elle fit elire empereur, 450. On la fête, dans l'Eglise grecque, le 10 septembre.

PULCHERITE, s. f. (pr. *pul-ké-rite* ; étym. lat. *pulcher*, beau). Miner. Vanadate de bismuth trouve dans les mines de Schneeberge, en Saxe.

PULCHI, s. m. Syn. de POULICHI.

PULCHRUM PROMONTORIUM. Géogr. anc. Cap au N. du territoire de Carthage.

PULCI (Louis). Poète italien, né a Florence en 1431, mort vers 1487, l'un des familiers de Laurent de Médicis, ami de Politien, fut aidé par lui dans la composition de son *Morgante maggiore, ou le Géant*, spirituelle parodie en 28 chants des romans de chevalerie.

PULE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynacees.

PULEJATE, s. m. Sorte de boisson qu'on fait avec une infusion de pouliot.

PULEX, s. m. (mot lat., même signif.). Entomol. Nom scientifique du genre puce.

PULGAR (Hernan del'). Historien espagnol de la fin du XVe siecle, né a Pulgar pres de Tolede, a laissé une *Chronique*.

PULICAIRE, adj. 2 g. (du lat. *pulex, pulicis*, puce). Bot. Se dit des plantes manquees de taches semblables a celles que produisent sur le linge les dejections des puces, ou de taches semblables a des piqûres de puces.

— Pathol. Se dit des éruptions cutanees semblables a des morsures de puces, et en général des maladies dans les quelles on observe de ces eruptions. Une fievre pulicaire. Une eruption pulicaire.

— PULICAIRE, s. f. Bot. Genre de composées asteroidees, établi aux dépens des inules pour seize especes de l'Europe et de l'Afrique. Pulicaire commune. Pulicaire dysenterique. Pulicaire arabique. || Nom vulgaire d'un plantain.

PULICIDE, a. adj. 2 g. (et ym. lat., *pulex, pulicis*, puce ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble a une puce. || PULICIDES, s. m. pl. Famille d'aphaniptères qui a pour type le genre puce.

PULIGÈNE, adj. 2 g. (ét. lat., *pulex, pulicis*, puce ; gr. γένος, origine). Pathol. Qui est occasionné par les puces ou leurs larves. Maladie puligene.

PULIGÉNOSE, s. f. (ra. l. *puligène*). Pathol. Maladie engendree par les puces ou leurs larves.

PULINE, s. f. Bot. Syn. de PULVÉRAIRE.

PULK, s. m. Corps de troupes, chez les Cosaques. Un pulk de Cosaques. On dit aussi *polk* et *poulk*.

PULKOVA. Géogr. Village de Russie, près et au S. de Saint-Pétersbourg. Observatoire impérial.

PULLAIN, AINE, s. Syn. de POLAIN.

PULLAIRE, s. m. (et. lat., *pullarius*, même signif. ; de *pullus*, poussin). Antiq. rom. Officier de rang subalterne, chez les Romains, qui gardait et nourrissait les poulets et les oiseaux sacres, reserves pour les auspices. Chaque légion romaine avait son pullaire.

PULLASTRE, s. f. Moll. Genre de coquilles, établi pour quelques espèces de venus.

PULLIGÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pullus*, rejeton ; *gerere*, port.). Hist. nat. Qui porte des boursouflures, qui est couvert de pustules saillant s. La nerite est pulligere.

PULLULANT, part. près. du v. Pulluler.

PULLULANT, ANTE, adj. Qui pullule. Insectes pullulants.

* **PULLULATION**, s. f. (pron. *pul lu-lacion*). Act ou de pulluler, multiplication abondante et rapide. La pullulation des chenilles est extraordinaire cette annee. La *pullulation* rapide des mulots n'est arrêtee que par les ennuantes qu'ils exercent entre eux. (Buff.)

— Affluence considérable. Pullulation de voleurs, de curieux.

— Pathol. Production des tissus morbides qui depasse les limites normales de son developpement.

* **PULLULER**, v. n. 1re conj. (ét. lat., *pullulare*, même signif. ; dérivé de *pullus*, rejeton). Multiplier abondamment et rapidement. Se dit de tout ce qui a vie et qui engendre. Dans les chambres malpropres on voit pulluler les puces. Il y a des années ou les chenilles pullulent d'une façon extraordinaire. Les sauterelles, qui pullulent si abondamment en Afrique, servent de nourriture aux Arabes, qui les regardent comme un mets friand. Les dytiques *pullulent* dans toutes les mares en compagnie des tritons et des epinoches. (H. Berthoud.)

> C'est-a-dire environ le temps
> Que tout anne et que tout *pullule* dans le monde :
> Monstres marins au fond de l'onde,
> Tigres dans les forets, alouettes aux champs
> (La Fontaine.)

— Se dit aussi des plantes. Le chiendent pullule beaucoup. La fougère pullule abondamment.

— Fig. Là ou le travail est un privilège, on n'empêchera pas la misere de *pulluler*. (L. Blanc.) Le bien et le beau sont, en effet, des fleurs rares qui ne *pullulent* pas dans les près comme le chiendent et le pissenlit. (G. Droz.)

— Par extens. Les théâtres *pullulerent* dans Paris comme les champignons dans les bois. (E. Texier.) De nomb eux monasteres *pullulerent* sur le sol africain. (Montalemb.)

— Fig. Se dit des ecrits dangereux ou méprisables, des fausses doctrines, des opinions pernicieuses, des erreurs qui se repandent promptement et se propagent au loin. Les mauvais livres pullulent. La censure a pour objet d'empêcher les maximes antisociales ou immorales de pulluler. Cette heresie a promptement pullulé.

— Fig., en ce sens, Se dit aussi des personnes. Les voleurs pullulent cet hiver. La canaille pullule. Dans les fêtes publiques, les fripons pullulent. Les courtisanes y *pullulent*, adorées et presque honorées. (P. de St-Victor.) Les astrologues, les charlatans de toute espece *pullulaient*. (E. Renan.) Autour de lui *pullulaient* les philosophes, les rhéteurs, les critiques. (Id.)

PULMENT, s. m. (du lat. *pulmentum*, même signification.). Potage fort épais, fait de riz, de fèves. Horace et Pline, qui parlent du pulment, lui ont donné cette signification et aussi celle de Hachis, civet.

PULMO-AORTIQUE, adj. 2 g. (étym. lat., *pulmo*, poumon ; *aorta*, aorte). Medec. Qui appartient au poumon et a l'aorte.

— *Le pulmo-aortique*, s. m. Le canal artériel.

PULMOBRANCHE, adj. 2 g. (ét. lat., *pulmo*, poumon ; gr. βράγχια, branchies). Moll. Se dit des animaux pourvus de branchies disposées en poumons, c'est-a-dire tapissant l'intérieur d'une cavité dans toute son etendue. || PULMOBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gasteropodes, comprenant ceux de ces mollusques qui respirent l'air en nature.

PULMOGRADE, adj. 2 g. (ét. lat., *pulmo*, poumon ; *grado*, marcher). Acad. Dont le corps est gélatineux et dont la locomotion s'execute par des mouvements d'expansion et de resserrement semblables a ceux du poumon dans la respi ation.

— PULMOGRADES, s. m. pl. Entom. Ordre de la classe des arachnodermaires, comprenant les insectes qui sont pulmogrades.

— Acad. Synon. de MÉDUSAIRES.

PULMOMÈTRE, s. m. Synon. de PNEOMETRE.

* **PULMONAIRE**, adj. 2 g. (ét. lat., *pulmonarius*, même signific. ; forme de *pulmo*, poumon). Anat. Qui appartient au poumon. L'organe *pulmonaire* est le mobile essentiel de la circulation. (Raspail.) || *Artere pulmonaire*. Artère qui naît de la partie supérieure et gauche du ventricule droit du cœur, se porte en haut et a gauche et se partage en deux troncs, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, un pour chaque poumon. L'artère pulmonaire porte du cœur au poumon le sang qui doit regénérer l'acte respiratoire. || *Pierre pulmonaire*. La portion de la plevre qui revêt immédiatement le poumon. || *Veine pulmonaire*. Veine qui rapporte au cœur le sang regenere par l'acte respiratoire et porté au poumon par l'artère pulmonaire.

— Entom. *Trachees pulmonaires*. Celles qui font suite aux trachées proprement dites, sans toutefois exister toujours. On ne saurait en préciser l'origine, mais on les reconnait a leur grand diametre et a ce qu'elles semblent servir comme de reservoirs à l'air.

— Mécan. *Chaudière pulmonaire.* Chaudière dans laquelle la vapeur, après avoir passé dans les cylindres, est ramenée devant le foyer pour y reprendre le calorique abandonné pendant le travail.

— Pathol. Qui affecte les poumons. Les inflammations pulmonaires. || *Catarrhe pulmonaire* Syn. de BRONCHITE. || *Crachats pulmonaires.* Mucosités expectorées par les poumons dans la pneumonie. || *Phtisie pulmonaire.* Maladie de consomption causée par quelque vice organique du poumon amenant une ulcération pulmonaire, et dans laquelle toute l'habitude du corps s'amaigrit et se desseche jusqu'à extrême consomption. || *Plexus pulmonaire.* Faisceau nerveux formé par les ramifications du nerf vague et les filets du ganglion inférieur, situé derrière les bronches.

— Zoll. Qui est pourvu de poumons.

— PULMONAIRE. s. f. Bot. Genre de borraginées comprenant des plantes herbacées ou plus rarement des arbustes, dont les feuilles sont alternes et dont les fleurs sont disposées au sommet des tiges en grappes unilatérales ou en corymbe. On a donné le nom de pulmonaire à ces plantes parce qu'on leur a attribué pour propriétés essentielles la vertu de remédier aux maladies du poumon. Pulmonaire officinale. Pulmonaire à feuilles étroites. || Syn de STICTE. || *Pulmonaire de chêne.* Nom vulgaire d'une espèce de lichen. || *Pulmonaire des Français.* L'épervière. || *Pulmonaire du marais.* La gentiane pneumonanthe. || *Pulmonaire de terre.* Nom vulgaire des grands lichens du genre peltigère et surtout de la peltigère canine.

— PULMONAIRES. s. f. pl. Arachn. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux qui respirent par des sacs pulmonaires.

PULMONAL, ALE. adj. (du latin *pulmo, onis,* poumon). Médec. Qui concerne le poumon. Affection pulmonale. Son pulmonal. || Plur. m., *pulmonaux.*

PULMONÉ, ÉE. adj. (du latin *pulmo, onis,* poumon). Zool. Qui est pourvu de poumons.

— Moll. Qui respire par les poumons. || PULMONÉS. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes comprenant ceux de ces animaux qui respirent l'air dans une cavité tapissée par les vaisseaux sanguins.

PULMONELLE. s. f. (du latin *pulmo, onis,* poumon). Moll. Syn. d'APLIDE.

* **PULMONIE.** s. f. (du latin *pulmo, onis,* poumon). Pathol. Maladie causée par une inflammation des poumons. Ce mot est vieux et a peu près hors d'usage en médecine; il est remplacé par *pneumonie,* et même par *pleuro pneumonie,* parce qu'il est rare qu'il y ait inflammation des poumons sans inflammation de la plèvre. || Quelques auteurs ont appelé *pulmonie* la phtisie pulmonaire.

PULMONIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pulmo, onis,* poumon; *ferre,* porter). Hist. nat. Qui a des poumons.

PULMONIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *pulmo, onis,* poumon; *forma,* forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un poumon.

* **PULMONIQUE.** adj. 2 g. (du lat. *pulmo, onis,* poumon). Médec. Qui est malade du poumon, qui est affecté de la pulmonie. Un jeune homme pulmonique. Une femme pulmonique. Il est, elle est pulmonique.

— Ironiq. Il sut faire chanter son *pulmonique* piano. (H. de Balz.)

—Substantiv. Un pulmonique. Le pulmonique doit suivre un régime extrêmement severe. Les *pulmoniques* guérissent difficilement. (Académie.)

— Par extens.

> Enfin Venise, au sein de son Adriatique,
> Expire tous les jours comme une *pulmonique.*
> (A. BARBIER.)

— Fig. *Sécheresse de pulmonique.* Extrême froideur dans l'ame. Il (l'homme qui veut faire sa fortune) a une profusion, le dirai-je? des torrents de louanges pour ce qu'a fait ou ce qu'a dit un homme placé et qui est en faveur, et pour tout autre une sécheresse de *pulmonique.* (La Bruy.)

PULMONITE. s. f. (ét. lat., *pulmo, onis,* poumon). Pathol. Nom vulgaire de la pneumonie.

PÜLNA ou **PÜLNA.** Géogr. Ville de Bohême aux environs de Tœplitz. Eaux sulfatées iodiques.

PULPAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport à la pulpe.

* **PULPATION.** s. f. (pron. *pul-pa-cion*). Pharm. Action de pulper, de réduire en pulpe certaines substances végétales.

* **PULPE.** s. f. (du lat. *pulpa,* même signif.). Botan. Partie molle, charnue, essentiellement formée de tissu cellulaire, qui constitue une grande partie des fruits, des feuilles et des graines, et qui porte différents noms. La pulpe des fruits s'appelle *sarcocarpe* ou *mésocarpe;* la pulpe des feuilles, *parenchyme,* et la pulpe des graines, *endosperme.*

— Nom donné aux parties les plus charnues des animaux, à la chair la plus délicate à manger.

— Anat. *Pulpe cérébrale.* La partie médullaire du cerveau, bien qu'elle ait une texture libreuse. || *Pulpe des doigts.* Partie charnue, renflée et arrondie qui termine les doigts, formée de petits coussins spongieux.

— Pharm. Sorte de pâte ou de bouillie faite avec la pulpe proprement dite des végétaux. Pulpe de prune. Pulpe de tamarin. Pulpe de carotte. Il est presque toujours nécessaire de faire subir une opération préliminaire aux substances qu'on veut réduire en pulpe.

— Sucr. Nom donné aux betteraves divisées par la râpe en petites parties, quand le suc en a été extrait.

PULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Pulper. S'emploie adjectivement.

* **PULPER.** v. a. 1re conj. Réduire en pulpe. Pulper la casse, le tamarin. Avant de pulper le tamarin, on le lasse ramollir dans l'eau; on pulpe ensuite sur un tamis de crin la masse molle qui en résulte.

— SE PULPER. v. pron. Être pulpé. Les roses rouges, le cochlearia, le cresson, se pulpent dans un mortier. La racine de guimauve, les bulbes de lis se pulpent de la même façon.

PULPÉSIE. s. f. Médec. Nom donné par quelques auteurs à l'apoplexie.

* **PULPEUX, EUSE.** adj. Qui est composé de pulpe, qui a de la pulpe. Matière pulpeuse. Substance pulpeuse.

— Qui a la consistance de la pulpe. Liqueur pulpeuse. L'arille pulpeux. Péricarpe pulpeux. Le tissu pulpeux du cerveau.

PULPITUM. s. m. pr. *pul-pi-tomm;* mot lat. même signif.). Antiq. Estrade sur laquelle les acteurs romains venaient réciter et où la pièce se jouait. Chez les Grecs, le *pulpitum* avait deux parties; l'une s'appelait *proscenium,* où les acteurs jouaient; l'autre, *logeion,* où les chœurs venaient réciter, et les pantomimes faire leurs représentations.

PULPOIRE. s. m. (radic. *pulper*). Pharm. Sorte de large spatule, avec laquelle on presse sur un tamis de crin la substance préalablement amenée à l'état de masse molle, qu'on veut pulper.

PULPOL. s. m. Pharm. Pulpe médicinale en général; médicaments de substance molle, formés de la partie charnue des végétaux.

PULPOLÉ. s. m. Pharm. Substance réduite en pulpe.

PULPOLIQUE. adj. 2 g. Pharm. Composé de pulpe, fait de pulpe. Médicament pulpolique.

PULPUT. s. m. (pr. *pul pult'*). Ornith. Un des noms vulgaires de la huppe.

PULQUE. s. f. Bot. Liqueur préparée avec le suc de l'agave d'Amérique, qu'on a fait fermenter. La pulque sert de boisson.

PULQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Polquer. S'emploie adjectiv.

PULQUER. v. a. 1re conj. Changer en pulque. Pulquer la sève sucrée de l'agave.

— PULQUER. v. n. Fabriquer de la pulque.

PULS. s. m. (mot. lat.). Sorte de mets ancien fait avec du riz, des pois, des fèves, et qui avait la consistance d'une bouillie. On mangeait cet épais potage dans une sorte de vase appelé *pultarium.*

PULSARE. s. m. Vitic. Sorte de raisin qui croît dans le Languedoc.

PULSATEUR, TRICE. adj. (ét. lat., *pulsator,* même signif., de *pulsare,* pousser). Qui choque, qui produit des battements.

— Entom. *Scarabée pulsateur.* Un des noms vulgaires de la vrillette. Cet insecte est ainsi appelé à cause de la faculté qu'il a de produire un bruit très singulier de tic tac ou de va-et-vient très rapide, analogue à celui d'une pendule dont l'échappement ne serait pas retenu par le balancier. Son nom scientifique est *sonnicéphale.*

* **PULSATIF, IVE.** adj. (du latin *pulsare,* battre). Médec. Qui élance, qui bat. || *Douleur pulsative.* Battement douloureux qu'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles. Les femmes nerveuses ressentent souvent dans différentes parties du corps des douleurs pulsatives, qui sont ordinairement sans danger.

PULSATILE. adj. 2 g. (ét. lat., *pulsare,* battre). Qui offre des pulsations. || *Tumeur pulsatile des os.* Nom qu'on donne aux tumeurs des os qui présentent des pulsations.

PULSATILLE. s. f. (pron. *pul ça-tille, ll* mouill.; du lat. *pulsare,* battre). Botan. Espèce d'anémone; les aigrettes de ses graines sont agitées par le vent le plus léger, de là, le nom donné à la plante. || Nom vulgaire de la fleur de Pâques ou passe-fleur. || *Pulsatille des Alpes.* Nom vulgaire de l'anémone des Alpes.

* **PULSATION.** s. f. (pron. *pul-ça cion*; du lat. *pulsare,* battre). Battement répété.

— Phys. Mouvement de vibration qui a lieu dans les fluides élastiques en général, quand leurs molécules sont brusquement frappées. || *Pulsation du son.* Mouvement de vibration qui a lieu dans l'air, et duquel résulte ce qu'on nomme le son, quand les oscillations des molécules d'un corps placé dans ce milieu se transmettent à l'air au moyen d'un choc par exemple, et se propagent dans ce fluide jusqu'à notre oreille.

— Physiol. et Pathol. Battement des artères qui constitue le pouls. Pulsation artérielle ou de l'artère. Pulsation du cœur. Pulsation uniforme. Pulsation inégale. Compter combien le pouls d'un malade fait de pulsations à la minute ou par minute. Les pulsations artérielles sont isochrones aux mouvements du cœur. Les artères de mes tempes battirent avec tant de force, que je pouvais compter les *pulsations.* (E. About. || Se dit aussi pour Douleur pulsative. J'éprouve au petit doigt un forte pulsation. Avoir une pulsation. Éprouver des pulsations très marquées et très douloureuses. || *Pulsations abdominales.* Affection qui se manifeste par des battements à l'abdomen.

— Fig. Il sent de toutes ses fibres le mensonge, l'injustice, dans chacune des *pulsations* du genre humain. (Ed. Quinet.)

PULSATOIRE. adj. 2 g. Qui produit ou fait entendre des pulsations. Mouvement pulsatoire. S'emploie en médecine et en physique.

— Entom. Se dit d'un insecte regardé comme la cause des pulsations qui se font entendre dans le vieux bois. L'insecte pulsatoire a pour *psoque* a reçu le nom vulgaire d'*horloge de la mort.*

PULSIFIQUE. adj. 2 g. (et. lat., *pulsus,* pouls; *facio,* je fais). Physiolog. Qui produit le pouls. N'ayant plus de valeur intrinsèque que la vertu dormitive, qui fait dormir, ou la vertu *pulsifique,* qui fait battre le pouls. P. Janet.)

PULSILOGE. s. m. (et. lat., *pulsus,* pouls; gr. λόγος, discours). Pathol. Instrument propre à faire connaître la qualité du pouls.

PULSIMANCIE. s. f. (ét. lat., *pulsus,* pouls; gr. μαντεία, divination). Divination établie sur les indications du pouls; espèce de charlatanisme qui consistait à tirer de ces seules indications un pronostic ou un diagnostic sur l'état pathologique ou physiologique d'un individu.

PULSIMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la pulsimancie. Un diagnostic pulsimancien. Une assertion pulsimancienne.

— PULSIMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratique la pulsimancie.

PULSIMÈTRE. s. m. (ét. lat., *pulsus,* pouls; gr. μέτρον, mesure). Pathol. Instrument propre à mesurer la vitesse du pouls. On dit mieux *sphygmomètre.*

— Phys. Appareil propre à indiquer avec quelle facilité l'évaporation se fait dans le vide.

PULSIMÉTRIE. s. f. Art de la fabrication du pulsimètre. | Art de l'employer et d'en apprécier les indications.

PULSIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui concerne le pulsimètre. Une indication pulsimétrique. Des recherches pulsimétriques.

PULSION. s. f. (du lat. *pulsus,* mouvement, impulsion). Action de pousser. La substance du feu, entrant dans l'intérieur d'un corps quelconque, le dilate en poussant en tous sens ses parties; or, cette *pulsion...* (Voltaire.)

— Physiq. Propagation du mouvement des ondes dans un fluide élastique. Il est très peu usité.

PULSOGRAPHE. s. m. (ét. lat., *pulsus,* mouvement; gr. γράφω, j'écris. Se dit quelquefois, mais à tort, pour Sphygmographe.

PULSOMÈTRE. s. m. Syn. de PULSIMÈTRE.

— Mécan. Appareil consistant en une pompe dans laquelle la vapeur détermine l'ascension de l'eau par l'effet de la pression atmosphérique.

PULTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *puls, pultis,* sorte de bouillie). Médec. Qui a la consistance d'une bouillie, d'une purée.

PULTARIUM. s. m. (pr. *pul-ta ri-omm*; du lat. *puls, pultis,* bouillie). Antiq. rom. Vase dans lequel on servait le puls.

PULTATION. s. f. (pr. *pul-ta cion*; étymol. lat., *puls, pultis,* bouillie). Pharm. Réduction en bouillie.

PULTAVA ou **PULTAWA.** Géogr. V. POLTAVA.

PULTÉNÉE. s. f. (de *Pulteney,* n. pr.) Bot. Genre de légumineuses papilionacées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie, parmi lesquels on remarque la pultenée daphnoïde et la pultenée à grandes stipules, cultivées comme plantes d'ornement.

PULTENÉJE. s. f. Bot. Syn. de PULTÉNÉE.

PULTENEY (William), comte de Bath. Homme d'État anglais, 1682-1764, d'une ancienne famille du comte de Leicester, entra à la chambre des communes en 1705 Whig ardent, il devint secrétaire d'État de la guerre, 1714-1717, et se brouilla pourtant avec Robert Walpole. En 1742, il composa un ministère, passa à la chambre des lords, et perdit presque aussitôt sa popularité.

PULTIPHAGE ou **PULTIPHAGOMIDE.** adj. 2 g. et s. m. (et. lat., *puls, pultis,* bouillie; gr. φάγω, je mange). Philol. Mangeur de bouillie. Nom dérisoire donné par Plaute aux Carthaginois.

PULTUSK. Géogr. Ville de la Pologne russe, dans le gouv. et à 120 kil. N. E. de Plock, sur la Narew, au milieu de marais dits *bones de Pultusk;* 4 000 hab.

PULVÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *pulvis, eris,* poussière). Qui est couvert de poussière.

— Bot. Se dit de certaines plantes sur lesquelles on voit comme une sorte de poussière. La parmelie pulvéracée.

PULVÉRAGE. s. m. (du lat. *pulvis, eris,* poussière). Féod. Droit levé par les seigneurs sur les troupeaux qui passaient sur leurs terres, à cause de la poussière qui résultait de ce passage. || Droit de tonlieu, qu'on levait dans les foires et les marchés. || Droit que les gouverneurs prélevaient à titre de présent sur les vins qu'ils vendaient. || Rémunération pécuniaire à laquelle avaient droit les serfs qui sciaient. || Salaire des jardiniers.

PULVÉRATRIL. s. f. (du lat. *pulvis, eris,* poussière). Bot. Syn de PALÉLIAIRE.

PULVÉRATEUR, TRICE. adj. (du lat. *pulvis, eris,* poussière). Zool. Se dit des oiseaux et des animaux qui ont l'habitude de se rouler dans la poussière, de se frotter contre le sol en soulevant de la poussière. Les passereaux, les gallinacés sont pulvérateurs. La pintade est du nombre des oiseaux *pulvérateurs.* (Buffon.)

— PULVÉRATEUR. s. m. Oiseau pulvérateur. Ils (les faisans) sont du nombre des *pulvérateurs,* et ils périssent lorsqu'ils ne se poudrent point. (Buff.)

PULVÉRESCENCE. s. f. (du lat. *pulvis, eris,* poussière). Bot. État d'une surface végétale qui est couverte d'une sorte de poussière ou de farine, exsudation de la plante ressemblablement, et dont la couleur est souvent agréable. La pulvérescence du chénopode pourpre.

PULVÉRIER. s. m. (ét. lat., *pulverarium,* même signific.). Sachet, vase contenant une poudre.

PULVÉRIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pulvis, eris,* poussière; *ferre,* porter). Qui a de la poussière, qui est rempli de poussière.

— Minér. Se dit d'une variété de quartz agate en creux, dont la cavité est remplie totalement ou partiellement d'une poussière de chaux carbonatée.

* **PULVÉRIN.** s. m. (du lat. *pulvis, eris,* poudre). Poudre à canon très fine obtenue en écrasant la poudre ordinaire et la tamisant. Le pulvérin sert pour amorcer, pour faire des traînées, pour composer des artifices. On dit aussi *poussière de poudre à canon.* || Étui dans lequel cette poudre est contenue.

— Poussière ténue et voltigeante qui se détache de la poudre de guerre pendant sa manipulation.

— Sorte de poussière humide produite par les jets d'eau, les cascades, etc. | Pluie extrêmement fine.

PULVÉRINE. s. f. (rad. *pulvérin*). Sorte de poudre inventée par Appert, qui sert à la clarification des liquides.

PULVÉRISABLE. adj. 2 g. Qui peut être pulvérisé.

PULVÉRISATEUR. s. m. Pharm. Instrument servant à pulvériser certaines drogues.

— Méd. Instrument servant à diriger un jet d'eau médicinale sur une plaie, sur les yeux quand ils sont malades, etc. || Instrument servant à diriger un jet de même eau sur une lentille métallique, au contact de laquelle il se brise et se dissout en une poussière que le malade absorbe par inhalation.

— Parf. Instrument analogue dont on se sert pour s'asperger de certaines eaux de toilette.

* **PULVÉRISATION.** s. f. (pr. *pul vé-ri-za-cion*. Action de pulvériser, de réduire en poudre. Avant de soumettre un corps à la pulvérisation, il faut lui donner un très grand degré de siccité. Il y a des substances qui, avant d'être soumises à la pulvérisation, ont besoin d'une division préalable; par exemple, les métaux, les bois, les racines. || *Pulvérisation par contusion.* Celle employée pour les substances dures, qui ne cèdent qu'à des chocs violents. || *Pulvérisation par frottement.* Celle employée pour les substances tendres friables, comme la céruse, la magnésie, etc.; on frotte la substance avec la main sur un tamis placé au-dessus d'une feuille de papier. || *Pulvérisation par fusion.* Mode de pulvérisation employé pour les métaux ductiles et facilement fusibles; la fusion opérée, on agite vivement pour empêcher que les particules ne se prennent en masse compacte. || *Pulvérisation par intermède.* Celle employée pour les métaux, la vanille, le camphre, qu'on a d'abord eu soin de diviser autant que possible; on mêle à la substance un autre corps qui facilite la conversion en poudre, et qu'on puisse ensuite séparer facilement. Le sucre, la gomme, le sel marin, etc., sont des intermèdes très employés pour les substances insolubles dans l'eau, parce qu'ils sont eux mêmes très solubles. || *Pulvérisation par lévigation.* On délaye dans l'eau la substance; on sépare ensuite par dépôt et décantation la poudre la plus grossière, et on fait évaporer la liqueur pour avoir la poudre la plus fine qui est restée en suspension dans l'eau. *Pulvérisation par mouture.* Celle employée pour les céréales et en général pour toutes les substances dont la poudre a reçu le nom de *farine;* on broie la substance entre deux corps durs et impénétrables. || *Pulvérisation par porphyrisation,* dite aussi *porphyrisation.* Celle employée pour les substances très dures qu'on veut réduire en poudre impalpable; on place la substance sur une table de porphyre et l'on fait mouvoir dessus une molette de la même nature. | *Pulvérisation par précipitation.* On fait avec la substance et un certain corps un composé soluble dans l'eau, on on le dissout en effet; puis on met dans la liqueur un autre corps qui avec le premier corps puisse former un composé so-

luble en vertu de l'affinité chimique. Alors, une poudre impalpable se précipite, qui est celle de la substance donnée, et qu'on obtient par évaporation. — *Pulvérisation par trituration.* Celle employée pour toutes les substances qui se ramollissent par la chaleur, comme les gommes, les résines; on les écrase dans le mortier en agitant circulairement le pilon. || *Pulvérisation par volatilisation.* Mode de pulvérisation employé pour le mercure doux, le soufre, etc. || Les pulvérisations par *intermède*, par *lévigation* et par *précipitation* sont des opérations chimiques.

— Nom donné aussi aux effets, au résultat mêmes de la pulvérisation.

— Par extens. Avant de bien connaître les faits, on a redouté les résultats du trop grand fractionnement de la propriété, et on a cherché les moyens de s'opposer à ce qu'on appelait la *pulvérisation* du sol. (J. Garnier.)

— Méd. Action de réduire les eaux en poussière très fine, à l'aide du pulvérisateur.

PULVÉRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pulvériser. S'emploi adjectiv. Pour moi, je suis plus frappé de ses parties solides que des *pulvérisées*, quoique également étonnantes. (Bern. de Saint-Pierre.)

— Fig. J'approuve vos bains, ils vous empêchent d'être *pulvérisés*; rafraîchissez-vous et apportez-nous toute votre santé. (Mme de Sév.) Elle mourut et moi, anéanti, *pulvérisé* par la douleur, je ne pus pas supporter plus longtemps l'affreuse désolation de ma demeure. (Baudelaire.)

— Se dit d'un livre, d'un argument. Cet écrit fut bientôt pulvérisé par les critiques. Tous ses arguments ont été pulvérisés par ses adversaires.

— Méd. *Eau pulvérisée.* Eau réduite en poussière très fine à l'aide du pulvérisateur.

*** PULVÉRISER**, v. a. 1re conj. (du lat. *pulvis, pulveris*, poudre). Réduire en poudre, réduire un corps solide en particules plus ou moins ténues. Les anciens pulvérisaient souvent les corps par la calcination. Ce sage législateur (Moïse), animé de zèle, prit le veau d'or, le brûla, le *pulvérisa*. (Bourdaloue.)

— Par exagér. Le choc de la locomotive pulvérisa la voiture qui se trouvait devant elle.

— Détruire complètement, anéantir. Le vandalisme ne s'arrête que lorsqu'il n'y a plus rien à *pulveriser*. (Montalemb.)

— Fam. en ce sens. Nous avons pulvérisé l'ennemi. Si tu ne te tais, je te pulvérise.

— Fig. Défaire entièrement, ne rien laisser debout d'un livre, d'un argument. Il a pulvérisé cet argument. La justice est l'organe de la vérité, et la foudre qui *pulverise* l'imposture. (Billaud Varennes.)

— Se dit des personnes. Il a réfuté toutes les objections de son contradicteur et l'a pulvérisé.

— SE PULVÉRISER, v. pron. Être pulvérisé. Les métaux ne se pulvérisent pas comme les substances friables.

— Fig. De telles objections se pulvérisent aisément.

— S'anéantir l'un l'autre. Ils étaient si ardents à la discussion, qu'on aurait dit qu'ils voulaient se pulvériser.

PULVÉRISEUR, s. m. (radic. *pulvériser*). Celui qui opère la pulvérisation des couleurs, des teintures et des drogues.

PULVÉROL, s. m. (du lat. *pulvis, eris*, poudre). Pharm. Poudre médicinale.

PULVÉROLÉ, s. m. (rad. *pulverol*). Pharm. Substance réduite en poudre.

PULVÉROLIQUE, adj. 2 g. (radic. *pulvérol*). Pharm. Qui est en poudre. La matière pulvérolique.

PULVÉRULATEUR, adj. m. Ornith. Syn. de PULVÉRATEUR.

PULVÉRULENCE, s. f. État de ce qui est pulvérulent.

— Pathol. *Pulvérulence des narines.* Etat pulvérulent des poils des narines, qui se manifeste dans certaines affections graves.

*** PULVÉRULENT, ENTE**, adj. (et lat. *pulverulentus*, même signif.; dériv. de *pulvis, eris*, poudre). Poudreux, chargé de poussière. Herculanum et Pompéi furent ensevelis sous une immense quantité de matières *pulvérulentes*. (L. Figuier.)

— Bot. Se dit du pollen des végétaux, quand il se compose, comme cela a lieu ordinairement, d'une foule d'utricules distincts semblables à une fine poussière. || Se dit des plantes qui sont couvertes de grains très fins sensibles au toucher et à la vue, et qui se détachent facilement. || Se dit encore des plantes couvertes d'un duvet très fin et serré, semblable à de la poussière.

— Minér. Qui a la consistance de la poussière, ou qui est facile à réduire en poudre. Se dit des corps dont les grains sont tellement ténus qu'ils ressemblent à de la poussière. Chaux carbonatée pulvérulente. Corps pulvérulent. Substance pulvérulente. Matière pulvérulente.

— Pathol. *Yeux pulvérulents.* Yeux qui paraissent couverts de poussière.

— Zool. Se dit de certaines parties du corps des insectes ou l'on remarque comme une poussière très fine. Le ventre et les ailes du hanneton sont pulvérulents. || Se dit aussi des oiseaux dont le plumage est comme chargé d'une fine poussière.

— PULVERULENT, s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un characin.

PULVICULE, s. f. (dimin. du lat. *pulvis*, poussière). Astron. anc. Particule sèche et isolée, dont on supposait les globes du système solaire primitivement formés. Les pulvicules de la terre, de la lune, de Mercure, etc.

PULVIFÈRE, adj. 2 g. (étym. lat., *pulvis*, poudre; *ferre*, porter). Minér. Se dit d'une geode qui renferme une matière pulvérulente.

— Chir. Se dit d'instruments à l'aide desquels on introduit des poudres médicamenteuses dans les cavités naturelles.

— Substantiv. Un pulvifère.

PULVINAIRE, s. f. (du lat. *pulvis*, poussière). Bot. Genre de champignons, établi pour toutes les espèces de sphéries.

PULVINAR ou **PULVINAIRE**, s.m. (ét. lat., *pulvinar* ou *pulvinarium*, même signific.; dér. de *pulvinus*, coussin). Antiq. Petit lit sur lequel les païens mettaient les statues de leurs dieux autour d'une table chargée de mets, soit dans les temples, soit au cirque. La cérémonie qui consistait à dresser ces lits s'appelait les *lectisternes*. || Partie du cirque où les statues des dieux étaient couchées et d'où les empereurs regardaient les jeux. || Petit lit sur lequel se plaçaient les convives dans les festins solennels.

PULVINÉ, ÉE, adj. (du lat. *pulvinus*, coussin). Botan. Qui a la forme d'un coussin; qui est divisé par des sillons longitudinaux comme un champ.

— Entom. Se dit du prothorax des insectes, quand, étant déprimé sur un point, il paraît comme gonflé sur l'autre. Prothorax pulviné.

PULVINIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *pulvinus*, coussin; *forma*, forme). Qui a la forme d'un coussin.

PULVINITE, s. f. (ét. lat., *pulvinus*, coussin). Moll. Genre de conchifères fossiles, établi pour quelques espèces voisines des pernes, dont on a remarqué les empreintes dans le terrain de craie des environs de Valognes.

PULVINULE, s. f. (dim. du lat. *pulvinus*, coussin). Bot. Nom donné aux filets simples ou rameux, imitant souvent de petits coussins, qui s'élèvent de la surface supérieure du talle de certains lichens.

— Foram. Syn. de PLACENTULE.

PULVISCULAIRE, adj. 2 g. (rad. *pulviscule*). Bot. Qui concerne les pulviscules. || *Matière pulvisculaire.* La masse colorée, dilatable et contractile, qui résulte de l'ensemble des pulviscules.

— Géol. Se dit des pierres, des métaux, des minéraux dont le grain est si fin qu'il ressemble à de la poussière. Grès pulvisculaire. Acier pulvisculaire. Carbonate de chaux pulvisculaire.

PULVISCULE, s.m. (dimin. de *pulvis*, poussière). Bot. Granule de matière pulvérulente que renferment en abondance les capsules des lycopodes, ou les endochromes des algues marines articulées.

PUMA, s. m. Mamm. Syn. de COUGUAR. Les oselots, les *pumas* exercent leurs rapines dans les solitudes de l'Amérique. (A. Martin.) On l'appelle aussi *payi*.

PUMACUCHIT, s. m. Bot. Un des noms du ratanhia.

PUMICIF, IVE, adj. (ét. lat., *pumex, icis*, pierre ponce). Se dit d'une espèce de papier carton sur lequel on dessine.

— Substantiv. Un pumicif.

PUMICIFORME, adj. 2 g. (ét. lat., *pumex, icis*, pierre ponce; *forma*, forme). Qui a l'aspect de la pierre ponce. Lave pumiciforme.

*** PUMICIN**, s.m. Bot. Nom donné quelquefois au palmier aouara.

— Huile de palme, dite aussi *huile de Sénégal*.

PUMICITE ou **PUMITE**, s. f. (du lat. *pumex, icis*, pierre ponce). Minér. Nom scientifique de la pierre ponce.

PUMIQUEUX, EUSE, adj. (du lat. *pumex, icis*, pierre ponce). Minér. Qui ressemble à la pierre ponce.

PUMITE, s. f. Minér. V. PUMICITE.

PUNA, s. m. Nom donné aux savanes du Pérou.

— Physiol. Nom donné à la sensation de mal de cœur et d'abattement que l'on éprouve dans les hauts lieux élevés des Andes. On dit aussi *reta*.

PUNA, Géogr. Ile du Grand Océan, dans le golfe de Guayaquil, sur la côte de la république de l'Équateur. Elle est près du continent et a 44 kilomètres de longueur sur 17 de largeur. Elle renferme beaucoup de bois et le petit port de *Puna*.

*** PUNAIS, AISE**, adj. (ét. prov., *punais*, dérive du lat *putidus*, puant). Dont le nez exhale une odeur puante et est presque privé du sentiment de l'odorat. On ne peut demeurer longtemps auprès d'un homme punais. Cette jeune personne est punaise. Il n'a point d'odorat, il est donc punais. L'ozène rend punais ceux qui en sont affectés.

— Dans l'ancienne langue, Se disait de tout ce qui répand une mauvaise odeur. Quand tels ustensiles sont *punais* et moisis. (O. de Serres.)

— Substantiv. Un punais. De même que le punais ne sent pas son odeur, de même l'homme ne s'aperçoit pas de ses propres défauts. C'est un *punais*. (Acad.)

*** PUNAISE**, s. f. (radic. *punais*). Entomol. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises. On connaît jusqu'à quarante-trois espèces de punaises. La principale est la punaise des lits (*cimex lectularius*), insecte de couleur brune, arrondi, très plat, sans ailes et sans élytres, qui suce le sang de l'homme à l'aide d'un suçoir dont la gaine a trois articles seulement, qui se loge dans les bois de lit, dans les papiers qui tapissent les chambres; qui exhale enfin une odeur fétide, infectant tout ce qu'il touche. Un des moyens les plus efficaces de détruire les punaises consiste à enduire d'une pommade mercurielle toutes les places où l'on peut supposer qu'elles se logent. Un chimiste célèbre, interrogé s'il connaissait un remède contre les *punaises*, répondit: J'en connais un. — Quel est-il? — Mettre le feu à la maison. (Sall.) Le sang de l'homme est la nourriture de la *punaise*, et c'est au moyen de sa trompe qu'elle se le procure. (Heurteloup.) La *punaise* est une véritable calamité par les tourments inouïs qu'elle cause pendant certaines nuits d'été; ce dégoûtant insecte produit une anxiété extrême, une insomnie complète, un véritable désespoir pour les personnes qui, ayant la peau tendre et irritable, se trouvent exposées aux attaques d'un grand nombre de ces animaux sanguivores. (Bl.)

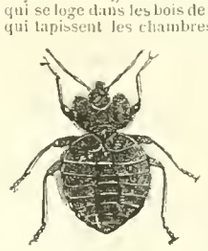

Punaise des lits.

— *Punaise à avirons.* Nom vulgaire des notonectes. || *Punaise des bois.* Insecte qui appartient au genre des pentatomes, qui ont quatre articles à la gaîne du suçoir. Cette punaise a des ailes et des élytres, ce que n'a pas la punaise des appartements. Elle est bien dix fois plus grosse que cette dernière, et son odeur est tout aussi infecte.

— *Punaise-mouche.* Nom donné aux réduves, à cause de leur ressemblance avec la punaise et la mouche. || *Punaise nacelle.* Nom vulgaire de la naucore. || *Punaise des orangers.* Nom vulgaire du kermès de l'oranger.

— Pop. *Plat comme une punaise.* Extrêmement plat. || Fig. Qui a le caractère bas. || *Avoir le ventre plat comme une punaise.* Avoir le ventre vide, après qu'on a été longtemps sans manger.

— Fig. *C'est une punaise.* C'est un être vil et méprisable, inspirant le dégoût.

— La plus petite des boucles en usage dans l'équipement militaire.

— Petit clou à tête large, employé pour maintenir le papier sur une planche à dessin.

— Arg. Fille publique.

— Moll. *Punaise de mer.* Nom vulgaire des oscabrions.

*** PUNAISIE**, s. f. Maladie nasale dans laquelle on répand l'odeur particulière de punais. Syn. d'OZÈNE.

PUNAISOT, s. m. (radic. *punais*). Mamm. Nom vulgaire du putois. On écrit aussi *punaizot*.

PUNARU, s. m. Ichtyol. Syn. de PINARU.

*** PUNCH**, s. m. (pr. *ponch*; mot anglais). Boisson forte, d'origine anglaise, faite avec une liqueur spiritueuse, ordinairement de l'eau-de-vie ou du rhum que l'on fait brûler, une infusion de thé, du sucre et du jus de citron. Punch au rhum, au kirsch, à l'eau-de-vie. Punch à la glace. Punch glacé. Punch à la romaine. Un bol de punch. Un verre de punch. Boire du punch. Prendre du punch. Dans le punch anglais, c'est le thé qui prédomine. Nous causâmes en buvant du *punch*. (J.-J. Rousseau.)

— Nom donné à des vins aromatisés. Punch à la portugaise. Punch à la Dupony.

— *Punch des dames.* Punch très doux dans lequel l'eau-de-vie entre en petite quantité.

— On a écrit *ponche* et l'on a fait ce mot du féminin. Il nous fit servir de la bière, du vin de Madère, de la *ponche* et du pain d'épices. (Labat.)

PUNCH, s. m. Le Polichinelle des Anglais.

PUNCHAGAH, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, dans l'Inde. Le punchagah contient une quantité évaluée à 1 kilogramme 25 l.

PUNCHEON, s.m. Métrol. Mesure de capacité usitée à Londres et équivalant à 318 litres.

PUNCTICULAIRE, adj. 2 g. (pr. *ponkti-kulère*; du lat. *punctum*, point). Pathol. Se dit d'une fièvre caractérisée par une éruption de petites taches lenticulaires. La fièvre punticulaire n'est autre chose que le typhus.

PUNCTIFORME, adj. 2 g. (pr. *ponkti-forme*; ét. lat., *punctum*, point; *forma*, forme). Hist. nat. En forme de points.

PUNCTILIO, s. m. (mot italien). S'est dit pour Pointille.

PUNCTILLE, s. f. (pr. *ponktille*, ll mouill.; dimin. du lat. *punctum*, point). Chose de peu d'importance, presque insignifiante. La vie même n'est qu'une contexture de *punctilles* et de niaiseries (Mlle de Gournay.) Peu usité.

PUNCTUM, s. m. (pron. *pon-ktomm*; mot latin qui signifie *point*). Anc. prat. Suffrage, voix dans une élection. Je lui ai donné mon punctum.

— Anat. *Punctum cæcum.* Partie de la rétine qui donne insertion à la papille du nerf optique, et ainsi appelée parce qu'elle est insensible à la lumière. || *Punctum proximum.* Le point le plus rapproché de la vision distincte. || *Punctum remotum.* Le point le plus éloigné de la vision distincte. || *Punctum saliens.* Premier rudiment du cœur chez l'embryon, qui apparaît comme un point au milieu de l'espèce de mucosité remplissant l'amnios, et dont on distingue très bien les battements. || *Punctum saliens.* S'emploie dans le langage didactique, pour désigner un point saillant d'un corps, d'un objet quelconque, que l'on décrit. || S'emploie aussi, au figuré, dans le langage ordinaire, pour fixer l'attention sur quelque chose de capital. Mais voici le punctum saliens, écoutez bien.

— Mathém. anc. *Punctum ex comparatione.* L'un quelconque des deux foyers d'une ellipse ou d'une hyperbole, dans la théorie des coniques d'Apollonius. || *Punctum continuans.* Point qui est l'élément indivisible de la ligne tracée, ligne qui est continue par la juxtaposition successive de tous ses éléments. || *Punctum initians.* Point qui est l'extremité indivisible par laquelle commence la ligne. || *Punctum lineans.* Point décrivant; point qui, en se mouvant suivant une loi donnée, décrit une courbe géométrique. Le punctum lineans d'une circonférence, d'une ellipse, d'une cycloïde, d'une épicycloïde, etc. || *Punctum terminans.* L'extrémité indivisible qui termine la ligne, au-delà de laquelle la ligne ne s'étend point; son dernier élément.

PUNDJAB. Géogr. V. PENDJÂB.

PUNGITIF. s. m. (pr. *pon-ji-ti*; ét. lat., *pungo*, je pique). Ichtyol. Syn. de CEPHALACANTHE.

PUNGITIF, IVE. adj. (pron. *pon-ji-tif*; du lat. *pungere*, piquer). Médec. Poignant, aigu. Douleur pungitive.

— Bot. Qui pousse en pointe. Plante pungitive.

PUNGO. s. m. Mamm. V. PONGO.

PUNHETE. Géogr. Ville du Portugal (Estrémadure), à 25 kil. N.-E. de Santarem, au confluent du Zezere et du Tage.

PUNI, IE, part. passé du v. Punir. S'emploie adjectiv. Un coupable *puni* est un exemple pour la canaille. (La Bruy.) Le coupable même n'était pas *puni* seul; on enveloppait dans son châtiment la famille entière. (Rayn.)

Mais tous ils sont *punis*; leur sommeil les tourmente,
Le crime veille encor dans leur âme tremblante.
(LA HARPE.)

— *Puni de.* Je suis *puni* de ma trop grande confiance dans cet homme-là. (Acad.)

Et Phèdre, tôt ou tard de son crime *punie*,
N'en saurait éviter la juste ignominie. (RAC.)

— *Puni par.* Si le vizir avait été déclaré traître, rebelle et corrompu, de tels crimes auraient été *punis* par la mort dans un pays où ils ne sont jamais pardonnés. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Le voilà bien puni!* Se dit de quelqu'un qui est bien mortifié, bien vexé, bien dépité de ce qui lui arrive.

— *Être puni par où l'on a péché.* Trouver un sujet de déboire, de punition même, dans les choses précisément où l'on croyait trouver un plaisir, du profit. C'est un gourmand qui a de fréquentes indigestions; il est puni par où il a péché.

PUNICA. s. m. (mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre grenadier.

PUNICÉ, ÉE. adj. (rad. *punica*). Bot. Qui se rapporte au genre grenadier. || PUNICÉES. s. f. pl. Syn. de GRANATÉES.

PUNICINE. s. f. (ét. lat., *punica*, s.-ent. *malus*, grenadier). Chim. Matière âcre et incristallisable trouvée dans l'écorce du grenadier.

*** PUNIQUE**. adj. 2 g. (du latin *punicus*, même signif.). De Carthage, qui a rapport aux Carthaginois.

— *Foi punique.* Mauvaise foi, par allusion à la perfidie que les Romains reprochaient aux Carthaginois.

— Hist. anc. *Guerres puniques.* Nom donné aux trois luttes de Rome contre Carthage. Elles ont eu pour cause générale la rivalité et la haine de deux peuples conquérants, engendrée par le voisinage de leurs territoires, après l'occupation de l'Italie péninsulaire par les Romains, de la Corse, de la Sardaigne et de presque toute la Sicile par les Carthaginois. La première guerre punique, 264-241 av. J.-C., eut pour cause spéciale la domination de la Sicile, que se disputèrent les deux républiques, et pour occasion l'appel adressé aux Romains par les Mamertins, assiégés dans Messine, par Hiéron, roi de Syracuse, et par les Carthaginois. Après une lutte acharnée, dont la Sicile surtout, l'Afrique et la mer furent les principaux théâtres, elle se termina par la victoire de Lutatius Catulus aux îles Égades, 241. Carthage s'engagea à payer aux Romains une contribution de guerre, et leur abandonna la Sicile. La deuxième guerre punique, 219-201 av. J.-C., eut pour causes l'usurpation de la Corse et de la Sardaigne par Rome, 238, les progrès de la domination carthaginoise en Espagne, et surtout l'ambition de la famille Barca. Grâce au génie d'Annibal, les Car-

thaginois mirent d'abord Rome à deux doigts de sa perte; mais Rome se releva, à force de constance, et finit encore par triompher. La lutte avait eu surtout pour théâtres l'Italie, l'Espagne et l'Afrique. Scipion, vainqueur à Zama, 202, imposa les conditions de la paix. Carthage, vaincue sans retour, perdait l'Espagne, livrait sa flotte, et payait une énorme contribution. La troisième guerre punique, 149-146 av. J.-C., provoquée par les usurpations de Massinissa et par la haine du vieux Caton, se résume dans le siège et la ruine de Carthage. Scipion Emilien détruisit Carthage et réduisit son territoire en province romaine. 147-146.

— Linguist. *Langue punique*. Langue que parlaient les Carthaginois, et qui appartient à la famille sémitique. Le *Pœnulus* de Plaute renferme des débris de la langue punique. On voit à Rome quelques inscriptions en langue punique.

— PUNIQUE, s. m. Linguist. Langue punique. Les capitaines, pas plus que les soldats, n'entendaient le *punique*. (G. Flaubert.)

— Philol. *Les Puniques*. Titre d'un poème épique de Silius Italicus, sur la deuxième guerre punique.

* **PUNIR**, v. a. 2e conj. (du lat. *punire*, même signif.). En parlant des personnes, Infliger une peine, faire subir une peine à quelqu'un qui a failli. Chaque fois qu'il manque, je le punis. Il faut punir les enfants avec sagesse et avec mesure. Faites un exemple, en punissant les révoltés. Dieu, irrité de la corruption des hommes, leur envoya le déluge pour les punir. Qui n'a tressailli d'effroi, en apprenant comment Dieu punit un jour les villes de Sodome et de Gomorrhe? Il résiste au superbe et *punit* l'homicide. (Rac.) Quoi! vous le *puniriez*, vous qui causez sa peine? (Voltaire.) Le ciel, dit le vieillard, a *puni* ces brigands. (Defille.) Dieu ne lui permit pas de triompher; il daigna le *punir*. (L. Veuillot.)

Cesse donc de te plaindre, ou bien, pour te *punir*,
Je t'oterai ton plumage. (La Font.)

Que dis-je? en *punissant* une ingrate famille,
Fumant du sang du père, il adorait la fille! (Volt.)

— Fam. *Dieu le punira*. Tôt ou tard il recevra la punition qu'il mérite. Mon fils, vous avez manqué à votre mère, Dieu vous punira. *C'est Dieu, c'est le ciel qui l'a puni*. La disgrâce qui lui arrive est un effet et un signe de la colère divine qu'il a excitée contre lui.

— Quelquefois le sujet du verbe *punir* est la punition même infligée. Deux ou trois jours de prison le puniront suffisamment. Cette réprimande publique l'a sévèrement puni. Un seul divorce qui *punit* un mari de ses tyrannies empêche des milliers de mauvais ménages. (Stendhal.)

— *Punir* s'emploie aussi dans le sens de Faire éprouver de la peine ou du dommage par défaut de reconnaissance. Vous me punissez cruellement de tous les sacrifices que j'ai faits pour vous. Je l'aimais aveuglement, il m'a bien puni de ma faiblesse. J'ai eu trop de confiance en lui, et j'en suis puni. Me *punis*-tu de t'avoir trop aimé? (Imbert.)

Un si grand ennemi ne peut être gagné,
Et je te *punirais* de m'avoir épargné. (Corneille.)

— Se dit des choses pour lesquelles une punition est infligée. Punir un crime. Punir des injures, un outrage. Punir le vice. Il lui vint dans l'esprit de se défaire de son enfant: Dieu devait punir cette horrible pensée! Ne songeant qu'à *punir* une liberté qui n'avait pu demeurer dans les bornes. (Boss.) De mes accusateurs qu'on *punisse* l'audace. (Rac.) On a paye le zèle, on *punira* le crime. (Id.) Dieu *punirn* l'usage injuste que vous faites de l'abondance. (Mass.) Les lois ne se chargent de *punir* que les actions extérieures. (Montesq.)

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour *punir* les crimes de la terre. (La Fontaine.)

Je vais, en *punissant* leurs fureurs insensées,
Égaler ma justice à mes hontes passées (Volt.)

Je suis donc satisfait, dit le Dieu des vengeances,
Des pères, des aïeux, j'ai *puni* les offenses
Jusque sur leurs enfants.
Le Franc de Pompignan.)

— Par extens. Châtier par soi-même, qu'on ait ou non autorité pour cela; se venger de. Se dit à l'égard des personnes et des choses. Je punirai le traître qui a dénoncé le complot. C'en est trop! je punirai l'outrage. Je trouverai bien l'occasion de punir les dédains dont elle m'a accablé. Ah! qu'il est malaisé de *punir* ce qu'on aime! (La Chaussée.) *Punir* ses tyrans, c'est remplir un devoir. (M.-J. Chenier.)

Tu sais de quel courroux mon cœur alors épris
Voulut en l'oubliant *punir* tous ses mépris. (Rac.)

Je saurai bien toujours retrouver le moment
De *punir*, s'il le faut, la rivale et l'amant. (Id.)

Traître!
Si de ces lieux sacrés, j'étais l'unique maître,
C'est en te *punissant* que j'aurais répondu. (Volt.)

— Absol. Il faut punir, n'hésitons pas. J'ai retiré mon enfant de cette pension où l'on punissait trop sévèrement. Chatier quand on est en colère, ce n'est pas punir, c'est se venger. Un maître doit punir de façon que la punition porte fruit. Toujours *punir*, toujours trembler dans vos projets. (Rac.) Un père en *punissant*, malade, est toujours père. (Id.) Qui *punit* bien a bien moins à *punir*. (Rigaud.) *Punir* est juste, améliorer est charitable. (V. Cousin.)

Les rois, à l'exemple des dieux,
Ne doivent *punir* qu'avec peine. (Lebrun.)

— *Punir dans*, la préposition indiquant un objet qui porte, qui subit la punition. La société punit souvent jusque dans les enfants les crimes qu'ont commis leurs pères. Dieu l'a puni dans ce qu'il avait de plus cher, dans ses plus chères affections. Quand un enfant est gourmand il faut le punir dans son mauvais penchant, dans sa gourmandise. Ils *punissent* l'injustice dans les autres. (Mass.)

— *Punir de*, suivi d'un verbe, la préposition indiquant toujours, dans ce cas, la cause de la peine infligée, et le régime direct du verbe étant toujours une personne ou une chose personnifiée. Je la punirai d'avoir trahi sa foi. En lui envoyant la misère après la fortune, Dieu l'a puni de s'être plongé dans la dissipation et la débauche. Pour vous punir d'avoir ajouté le mensonge à votre faute, je vous inflige quinze jours d'arrêts. Vous dites que l'imprudence seule est ici condamnable? Soit, je punirai l'imprudence d'avoir occasionné ce malheur.

Et que dans votre sein ce serpent élevé
Ne vous *punisse* un jour de l'avoir conservé. (Racine)

— *Punir de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant la cause de la peine infligée. On vous punira de la participation que vous avez eue dans cette affaire. L'opinion publique l'a cruellement punie d'un moment d'erreur, en déversant sur elle la honte et le mépris. Elles (les actrices) vous *punissent*, femmes du monde, de l'appui ou du crédit que vous leur donnez par votre présence et par vos applaudissements, en devenant l'objet criminel de la passion de vos enfants. (Mass.)

Ah! que pour la *punir* de cette comédie,
Ne lui voisje une vraie et triste maladie! (Bail.)

— *Punir de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant le genre de punition. La loi punit de la réclusion celui qui, étant chargé d'un enfant, ne le représente point aux personnes qui ont droit de le réclamer. Le vagabondage est un délit que la loi punit de trois à six mois d'emprisonnement. La justice a puni ce criminel du dernier supplice. Un article du code pénal punit de mort tout Français qui aura porté les armes contre la France.

— *Punir d'une peine*. Se dit pour indiquer immédiatement l'espèce de la peine. L'infraction que les lois *punissent* des peines de police est une contravention. L'infraction que les lois *punissent* de peines correctionnelles est un délit. L'infraction que les lois *punissent* d'une peine afflictive ou infamante est un crime. (Code pénal, art. 1er.)

— *Punir par*, la préposition indiquant le moyen de punition. Dieu punit l'homme par le déluge. Cette existence passée dans la débauche fut punie par la mort la plus honteuse et la plus misérable.

— Fam. *Punir par où l'on a péché, par où l'on pèche*. Placer la punition la précisement où était le plaisir, ou semblait être le plaisir. Il est mort dans un mauvais lieu: Dieu l'a puni par où il a péché. On punit un enfant par où il pèche, par où il a pèche, quand, pour le corriger de sa désobéissance, par exemple, on l'amène, en excitant indirectement son penchant à ce défaut, à faire une action de laquelle il ait lieu de se repentir, quand il croyait y trouver du plaisir ou du profit.

— Dans un sens analogue. Dieu voulut affliger et *punir* la France par elle-même, et l'abandonner à tous les déréglements que causent dans un État les dissensions civiles et domestiques. (Fléch.)

— *Punir pour*, la préposition indiquant la cause, et étant suivie d'un nom de chose ou d'un verbe. Punir pour crime de faux. Il a été puni de la prison pour offense à la morale publique. Son maître l'a puni pour avoir menti. Il a été puni de mort pour avoir attenté à la sûreté de l'État. Achan fut *puni* avec tant de rigueur pour avoir pris seulement une règle d'or parmi les dépouilles que le Seigneur s'était consacrées. (Mass.) L'homme le plus méchant, le plus injuste, n'osera jamais se plaindre d'être *puni* pour avoir fait aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît. (Vanières.)

— *Punir sur*, la préposition indiquant la personne sur laquelle on fait tomber la peine. J'ai puni sur lui l'offense que j'ai reçue de son frère. La loi punit sur le père le dommage causé par ses enfants mineurs.

Ou plutôt n'est-ce point que sa malignité
Punit sur eux l'appui que je leur ai prêté? (Rac.)

— SE PUNIR, v. pron. Être puni. L'homicide commis avec préméditation se punit par la peine de mort. Le plus souvent l'injure doit se punir par le mépris. Les dédains d'une femme se punissent par l'oubli.

— S'infliger une peine à soi-même. C'est se *punir* soi-même que de haïr. (Mass.) Je ne *punis* que moi des maux que l'on m'a faits. (Campistron.)

La perfide, abusant de ma faiblesse extrême,
S'est hâtée à vos yeux de l'accuser lui-même.
Elle s'en est *punie*. (Racine.)

— S'infliger une punition l'un à l'autre. Les méchants se punissent les uns les autres. Qu'est-ce que deux armées qui se battent? Ce sont des ministres de cette justice qui se *punissent* les uns les autres, et qui n'exécutent précisement que ce que Dieu a ordonné. (Nicole.)

PUNISSABILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est punissable.

* PUNISSABLE, adj. 2 g. Qui mérite d'être puni. Se dit des personnes. Vous êtes punissable. Toute personne qui fait une faute est punissable. La loi, par son équité, a deux grands effets: ou elle fringe ceux qui obéissent, ou elle rend *punissables* ceux qui se révoltent. (Boss.)

— Se dit des choses. Vous avez fait là une action très punissable. Rien n'est plus punissable qu'une telle audace. Les péchés des grands ont deux caractères d'énormité qui les rendent infiniment *punissables*. (Mass.)

— *Punissable de*, suivi d'un verbe à l'infinitif, la préposition indiquant toujours la cause de la peine méritée. On est punissable de manquer à ses engagements, qui de ce manque de foi entraîne la ruine des intérêts d'autrui. Prenez garde, on est punissable d'agir ainsi. Vous êtes punissable de l'avoir écouté.

— *Punissable de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant toujours la cause de la peine méritée. On est punissable d'une contravention, d'un délit, d'un crime. L'homme est punissable du dommage qu'il cause à son semblable. La raison nous dit qu'un homme n'est *punissable* que des fautes de sa volonté. (J.-J. Rousseau.)

— *Punissable*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant l'espèce de punition méritée, encourue. Quiconque commet un outrage à la pudeur publique est punissable de la prison. Quiconque aura menacé, par écrit anonyme ou signé, d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes, qui serait *punissable* de la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation, sera, dans le cas où la menace aurait été faite avec ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué, ou de remplir toute autre condition, puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de cent cinquante à mille francs. (Code penal, art. 305.)

— *Punissable dans*. Le crime est punissable dans son auteur seulement; combien de familles entières portant portent la peine du crime commis par un de leurs membres! Dieu a jugé Ève punissable dans tous ses enfants.

— *Punissable par*, la préposition indiquant l'espèce de la punition méritée. Ce crime était punissable par la mort, on l'a puni par la prison.

— *Punissable par*, la préposition signifiant A cause de. Toute faute est punissable par le mauvais exemple qu'elle présente en elle-même.

— *Punissable pour*, suivi d'un substantif ou d'un verbe, la préposition indiquant la faute. Un soldat est punissable pour tout manque de respect à ses supérieurs. Il était très punissable pour la faute qu'il avait commise. Vous êtes punissable pour avoir enfreint mes ordres. Le livre deuxième du code pénal a pour titre: Des personnes *punissables*, excusables ou responsables *pour* crimes ou *pour* délits.

— *Punissable sur*. S'emploie dans un sens analogue à celui de *punissable dans*. Si j'ai fait ici en lui prêtant mon appui, ma faute était-elle punissable sur mon enfant?

PUNISSABLEMENT, adv. D'une manière punissable, digne de punition. Agir, se conduire punissablement. Mieux il en avait été servi, d'autant le jugea-t-il avoir été plus méchamment et *punissablement*. (Montaigne.)

PUNISSANT, part. près. du v. Punir. Mais ne craignez vous pas, en les *punissant* tous également de nos malheurs passés, de confondre l'innocent et le coupable? (B. de Saint Pierre.)

PUNISSANT, ANTE, adj. Qui punit. La justice vengeresse et *punissante* de Dieu. (Saint François de Sales.)

* PUNISSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui punit. Dieu est le souverain punisseur. Après avoir reclamé deux ou trois fois les deux, justes *punisseurs* des infidèles. (D'Urfe.)

— Adjectiv. Songe que des yeux perçants sont sans cesse ouverts sur toi, que le glaive *punisseur* pend sur ta tête, et qu'à ton premier crime tu ne peux lui échapper. (J.-J. Rousseau.) La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, *punisseur* des méchantes, pardonneur des fautes légères, est donc la croyance la plus utile au genre humain. (Volt.)

Il ne veut le montrer qu'en tête d'une armée,
Que tout prêt à lancer le foudre *punisseur*,
Sous qui doit succomber un lâche ravisseur. (Molière.)

Ah! plut au ciel que la tempête,
A la voix du Dieu *punisseur*,
Eût mis de la mer de Crète
Et l'ennemi et le ravisseur! (Ponsard.)

— L'Académie ne donne ce mot qu'au masculin.

PUNITIF, IVE, adj. Qui a pour objet de punir.

* PUNITION, s. f. (pr. *pu-ni-cion*). Action de punir. La juste punition des fautes demande de la part du juge une grande impartialité. La *punition* des crimes et des délits appartient aux juges criminels. (Acad.) Ce sens est peu usité.

— *Faire une punition*. S'est dit pour Punir. Ils en feront sur votre personne toute la *punition* que leur pourront offrir et les poursuites de la justice, et la chaleur de leur ressentiment. (Molière.)

— Mortification, châtiment, peine qu'on inflige, qu'on fait subir à quelqu'un qui a failli. Est-ce à l'auteur de la faute d'en aggraver la *punition*? (J.-J. Rouss.) Le mal entraîne infailliblement la *punition*. (La Menn.) Il n'y a pas de faute temporelle qui n'appelle une *punition* éternelle. (J. Simon.)

— *Punition de Dieu, punition divine, punition du ciel*. Punition infligée par Dieu.

— *Un malheur, un accident qui arrive par punition de Dieu, par punition divine*. Un événement fâcheux qui arrive le puis souvent sans qu'on s'y soit attendu, comme une suite de disgrâce envoyée par Dieu, et comme une manifestation de sa colère. || Dans un sens analogue. *C'est une punition de Dieu, c'est une punition du ciel*.

— Chose qui est la conséquence d'une faute. La jalousie est la juste *punition* de la vanité. (F. Arago.)

— *Punition de*, suivi d'un nom de chose. O juste *punition* de nos péchés! (Boss.)

— *Punition de*, suivi du nom de la personne qui est punie. La punition du méchant arrive tôt ou tard, ou dans sa personne ou dans l'autre. La punition de l'homme qui a eu une jeunesse déréglée est souvent l'infirmité dans la vieillesse. Que le sera donc la *punition* de celui qui ravit à Jésus-Christ une âme? (Mass.)

— *Punition de*, suivi du nom de la personne qui a infligé, qui a fait subir la punition. La punition de ce professeur était par trop sévère. La punition d'une mère offensée par son fils est souvent dans ses propres larmes. Je ne mettrai pas mon enfant dans cette pension; il y a, dit-on, un maître dont les punitions ne sont pas infligées avec impartialité.

— *En punition de*. Pour punir quelqu'un. On lui infligea deux jours de salle de police, en punition de son insubordination. Les dieux lui avaient ainsi changé la voix en *punition* de ses méchancetés. (Voltaire.) *Pour punition de*. S'emploie de la même façon, mais la première locution est préférable.

— *Punition pour*, suivi d'un nom de chose, la préposition servant à indiquer la cause de la punition. Cette punition pour une faute si légère est bien rigoureuse, mais vous devez la subir avant de présenter aucune réclamation.

— *Punition pour*, suivi d'un verbe. Toute punition d'un officier, pour avoir manqué à son service, doit recevoir l'approbation du chef du corps dont cet officier fait partie.

— Jeux. Peine qui est la conséquence d'une faute à certains jeux.

PUNITIONNAIRE, s. m. (pr. *pu-ni-ci o-nère*). Soldat faisant partie d'un corps où l'on envoie les militaires par punition. Le dernier armement de l'empire comprenait 101 ou 102 régiments d'infanterie, dont un de *punitionnaires* et un d'étrangers. (Thiers.)

PUNJAUB, Geogr. V. PENDJAB.

PUNKA, s. m. Sorte d'écran que l'on suspend dans les maisons indiennes pour servir de ventilateur. On dit aussi *panka*.

PUÑO, Geogr. Ch.-l. du département de ce nom. Perché sur la rive O. du lac Titicaca ou le *Puño*, à une altitude de 3.191 mètres; 8.000 h.

PUNT (Jean), Graveur et acteur hollandais, né à Amsterdam, 1711-1779, composa de belles estampes, puis abandonna son art pour la scène et la scène pour revenir à son art, auquel il renonça définitivement pour le théâtre. Il y obtint de grands succès dans les rôles tragiques.

PUNTA-ARENAS, Geogr. Port de l'Amérique centrale (Costa-Rica), à 80 kil. S.-O. de San José, sur le Grand Océan, à l'entrée de la baie de Nicoya; 2.000 hab.

— PUNTA-ARENAS, Ch.-l. du territoire de Magellan, colonie chilienne sur le détroit de Magellan.

— PUNTA DE GALE, V. POINTE-DE-GALLE.

PUNTALES, Geogr. Village fortifié d'Espagne (Andalousie), dans la prov. et à 3 kil. S.-E. de Cadix, dans l'île de Léon.

PUNTARELLE, s. f. (pr. *pon ta-rèle*). Nom donné à de petits morceaux de corail, sur les côtes d'Afrique et dans certaines parties de l'Orient.

PUNTAZZO, s. m. (pr. *poun-ta-dzo*; mot ital.). Ichtyol. Nom vulgaire des charax.

PUNTIDO, Géogr. Monastère de l'Italie du Nord, entre Milan et Bergame, célèbre par la formation de la première ligue lombarde, 1167.

PUPA, s. m. (du lat. *pupa*, petite fille, et, par extens., poupée). Entom. Nom scientifique des nymphes oviformes et des chrysalides des insectes lépidoptères, parce qu'elles ressemblent à une petite poupée. On dit aussi *pupe*, s. f.

— Moll. Nom scientifique du genre maillot.

PUPALIE, s. f. Bot. Genre d'amarantacées achyranthées, établi pour des herbes de l'Amérique et de l'Asie tropicale.

PUPAZZO, s. m. pr. *pou-pa-dzo*). Nom donné aux marionnettes italiennes. || Pl., *pupazzi*.

PUPE, s. f. Entom. Syn. de PUPA.

— Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

PUPELLE, s. f. (du lat. *papa*, poupée). Infus. Genre d'infusoires gymnodes de la famille des vibrionides, établi pour plusieurs espèces d'euchelydes.

PUPIA (Loi). Hist. rom. Loi promulguée par un Pupius, tribun du peuple, et statuant que le sénat ne traiterait d'aucune affaire dans le mois de janvier, si ce n'est des ambassades.

PUPIEN, Empereur romain. V. MAXIME.

PUPIFÈRE, adj. 2 g. (et. fr., *pupa*; lat. *fero*, je porte). Entom. Qui porte des pupes.

PUPILLA, s. f. Astron. Un des noms de la Lyre ou Couronne boréale.

* **PUPILLAIRE**, a. lj. 2 g. pr. *pu-pil-lè-re*). Jurisprud. Qui appartient au pupille. Deniers pupillaires. Biens pupillaires. Intérêts pupillaires. Administration pupillaire.

— Dr. rom. *Substitution pupillaire*. Substitution faite, dans un testament, par une personne à un pupille, au cas que le pupille vînt à décéder avant d'avoir atteint l'âge à partir duquel il n'était plus en puissance de tuteur.

* **PUPILLAIRE**, a. lj. 2 g. (pr. *pu-pil-lè-re*). Anat. Qui appartient à la pupille, qui appartient à la pupille. ‖ *Membrane pupillaire*. Membrane très vasculaire qui ferme la pupille du fœtus pendant les sept premiers mois de la gestation.

— Patholog. *Cataracte pupillaire*. Occlusion complète de la pupille, provenant de la persistance de la membrane pupillaire. ‖ *Phtisie pupillaire*. Resserrement extrême de la pupille.

— PUPILLAIRE, s. f. Membrane pupillaire.

* **PUPILLARITÉ**, s. f. (pr. *pu-pil-la-ri-té*). Dr. Temps pendant lequel un enfant est pupille. Dans nos mœurs, la pupillarité cesse à l'âge de vingt et un ans accomplis.

—Qualité du pupille. La pupillarité d'un individu est une cause suffisante de nullité de toute obligation qu'il aurait souscrite.

* **PUPILLE**, s. 2 g. (pr. *pu-pi-e*; ét. lat., *pupillus*, dim. de *pupus*, enfant). Celui, celle qui a perdu ou son père ou sa mère, ou tous les deux, et qui, n'ayant pas vingt et un ans accomplis, demeure jusqu'à cet âge sous la conduite d'un tuteur. Le tuteur était obligé de placer en son nom les deniers oisifs de son pupille.

— Par extens. S'est dit pour Enfant placé sous l'autorité d'un gouverneur. Voilà un pupille qui fait honneur à son gouverneur.

Mithridate courut jusqu'au fond de l'Asie
Chercher dans le désert ce *pupille* sacré,
Qu'à ses fidèles mains la mort avait livré. (Crébillon.)

— Hist. *Pupilles de la garde*. Jeunes soldats enregimentés sous le règne de Napoléon Ier, et qui étaient presque tous des enfants trouvés, reconnus à dates au service militaire. Le régiment des pupilles de la garde se composait d'environ huit mille jeunes soldats.

— PUPILLE, adj. 2 g. Qui est mineur. Dieu, protecteur des rois *pupilles*. (Mass.)

* **PUPILLE**, s. f. (pr. *pu-pi-e*; du lat. *pupilla*, même signif.). Anat. Ouverture située au milieu de la membrane de l'iris, qui se contracte et se dilate à tout instant, et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin, qui les traversent pour aller former sur la rétine l'image renversée des objets extérieurs. La pupille est circulaire chez l'homme, chez les singes, les chéroptères et les rongeurs. Dans le chat, elle a la forme d'une ellipse, dont le plus grand diamètre est vertical, et qui peut se resserrer jusqu'à le réduire à une ligne verticale. Chez les ruminants, la pupille est encore de forme elliptique, mais le grand diamètre est placé horizontalement. Ils avaient les *pupilles* extérieurement dilatées. G. Flaubert. ‖ On dit vulgairement *prunelle*.

— Chir. *Pupille artificielle*. Ouverture pratiquée pour suppléer à la pupille naturelle, en cas d'oblitération de celle-ci.

PUPILLÉ, ÉE, adj. (pr. *pu-pil-lé*; ra l. *pupille*). Zool. Qui présente des taches circulaires, figurant plus ou moins bien un œil, et au centre desquelles existe un point noir figurant la pupille.

— Hist. nat. Se dit de certains oiseaux et de certains papillons. On dit aussi *ocellé*.

PUPINE, s. f. (diminut. du lat. *pupa*, poupée. Mollusq.) Genre de gastéropodes pulmonés aquatiques, établi pour huit espèces dont la coquille, longue de six millimètres, lisse, blanchâtre, n'a ni ouverture ni ornements aux vêtements des îles de la Nouvelle-Guinée.

PUPION, s. m. Agric. Jet latéral du blé, de l'orge, etc., dans le Médoc.

PUPIONNÉ, E, part. pass. du v. Pupionner. S'emploie adjectiv. Qui a des pupions. Orge pupionnée.

PUPIONNER, v. n. (rad. *pupion*). Agric. Produire des pupions, les jets latéraux.

PUPIPARE, a. lj. 2 g. (étym. lat. *pupa*, poupée, *parere*, engendrer). Entom. Se dit des insectes qui conservent les œufs dans l'abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes, de sorte que celles-ci n'ont qu'à rompre leur enveloppe en naissant pour prendre leur essor. ‖ **PUPIPARES**, s. m. pl. Famille de diptères brachocères comprenant des insectes qui vivent sur les mammifères et sur les oiseaux.

* **PUPITRE**, s. m. (du lat. *pulpitum*, même signif.). Meuble présentant une surface plane plus ou moins inclinée, dont l'inclinaison même, quelquefois fixe, souvent variable, offre une certaine commodité pour écrire, dessiner, ou pour lire des livres ou de la musique qu'on place dessus. Pupitre à écrire, à dessiner. Pupitre à musique. Pupitre d'orchestre. Pupitre mobile. Pupitre d'église. La table du pupitre à écrire recouvre, le plus souvent, un coffre où l'on serre des papiers.

Le sacristain achève en deux coups de rabot,
Et le *pupitre* enfin tourne sur son pivot. (Boileau.)
Du corps de ce dragon, plein de soufre et de nitre,
Une tête sortait en forme de *pupitre*,
Dont le triangle affreux, tout hérissé de crins,
Surpassait en grosseur nos plus épais patrons. (Id.)

— Fig. Mon cher ange, je vous écris de mon lit, c'est le *pupitre* des gens de quatre-vingts ans. (Volt.)

— Antiq. V. PULPITUM.

— Techn. Meuble sur lequel le graveur en taille-douce pose sa planche.

PUPIVORE, adj. 2 g. (ét. lat., *pupa*, nymphe; *vorare*, dévorer). Entom. Qui se nourrit presque exclusivement de petits insectes, dans la larve desquels la femelle dépose ses œufs.

PUPIVORES, s. m. pl. Famille d'hyménoptères présentant les caractères ci-dessus.

PUPOPHAGE, adj. 2 g. (étym. lat., *pupa*, nymphe; gr. *zoo*, je mange). Entomol. Se dit d'un insecte dont la larve dévore les larves et les chrysalides des autres insectes.

PUPPET-SHOW, s. m. (pr. *peu pett-chô*; et angl., *puppet*, poupée; *show*, montre). Théâtre de marionnettes, en Angleterre.

PUPUE, s. f. ou **PUPUT**, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ayant pour type la huppe d'Europe.

PUPULER, v. n. 1re conj. Crier. Se dit de la huppe ou pupue.

* **PUR, URE**, a. lj. (du lat. *purus*, même signif.). Au sens physique, Qui est sans mélange appréciable. Du vin pur. De l'eau pure. De l'argent pur. De l'or pur. Cette laitière ne vend pas du lait pur. Comment en un plomb vil l'or *pur* s'est-il changé? Racine. La génisse en lait *pur* change le suc des plantes. (Lamart.)

— Fig. La démocratie *pure* dégénère quelquefois en anarchie. (Littré.)

— Qui est exempt de toute altération, de toute souillure; que rien n'a vicié, corrompu. Quel air pur on respire ici! L'eau la plus pure coule de cette source. Un sang pur jaillit à flots de sa blessure. Vous m'apportez là du miel qui est loin d'être pur. Des bains aussi *purs* et aussi clairs que le cristal. (Fenelon.) La nature, en récompense, a donné à ce climat rude un ciel serein, un air *pur*. (Volt.) Dans un endroit embelli par des sources d'une eau *pure*. (Barth.) Un grand nombre de rivières l'arrosent de leurs eaux *pures*. (Id.)

Un agneau se désaltérait
Dans le cours d'une onde *pure*. (La Font.)
Sachez qu'une main impure
Peut souiller le plus *pur* encens.
(J.-B. Rousseau.)

— Se dit aussi de la race, du sang. Une race pure. C'est le *pur* sang du Dieu qui lance le tonnerre. (Racine.)

— En parlant de la lumière, il signifie Franc, net et vif. Les flots de la lumière la plus pure inondaient les campagnes. Le soleil répandait sur la nature les plus pures clartés. Pour faire cette expérience il faut un jour pur, une atmosphère sereine et limpide. Le ciel brille d'une clarté plus *pure*. (Barth.)

— En parlant du ciel, de l'horizon, Clair, net, serein et sans nuage. Voyez comme le ciel est pur! Un horizon pur au couchant fait espérer un beau lendemain. Le jour n'est pas plus *pur* que le fond de mon cœur. (Rac.)

Ainsi dans un beau ciel, toujours pur et tranquille,
Verser sur tous les jours que votre main nous file
Un regard amoureux! (J.-B. Rousseau.)

— Fig., au sens moral, Sans mélange, que rien ne trouble. Il jouit d'un bonheur pur et légitime. C'est dans l'amour partagé que l'homme puise une félicité pure. La joie pure et durable n'existe pas sur la terre; c'est dans les cieux qu'il faut chercher à l'acquérir. Le cœur donne les plus vives et les plus pures jouissances. De vos plaisirs la douceur toujours *pure*. (J.-B. Rousseau.) Il goûtait dans Éden des biens *purs* comme lui. (Rosset.) Il existe quelque chose de plus *pur* que la vertu, c'est l'innocence. (G. Sand.)

Combien peu de mortels connaissent la douceur
D'un bonheur *pur* et légitime! (J.-B. Rousseau.)

— Sans tache, sans souillure, sans corruption. Une vie pure. Il est animé des sentiments les plus purs. J'ai reconnu que ses intentions étaient droites et pures. Une foi vive et pure mène au ciel. Pour approcher dignement de la sainte table, il faut avoir le cœur pur, la conscience pure. C'est une personne qui a joint toute sa vie d'une réputation pure et méritée. Si le cœur assez droit ni les mains assez *pures*. (Rac.) Rien n'est *pur* sur la terre. (Boss.) Ames *pures*, dont le monde n'était pas digne! (Id.) La vertu la plus *pure*, dès qu'elle se déplaît au souverain, est bientôt digne de l'oubli et du mépris du courtisan. (Massill.) Doux empire de Rhée, âge *pur*, siècle d'or. (L. Rac. Ainsi que dans leurs amours, tout est *pur* dans leurs lois. (Id.) Tout homme qui n'aimera pas à passer ses beaux jours dans un lieu si simple et si agréable n'a pas le goût *pur* ni l'âme saine. (J.-J. Rousseau.) Puissiez-vous, en ce lieu trop facile, goûter à jamais, dans les sentiments qui vous unissent, le bonheur des âmes *pures*. (Id.) Les romans, même les plus *purs*, font du mal (Mme de Staël.) Le ciel a plus de dons pour une âme plus *pure*. (G. Farcy.)

Que jamais une bouche si *pure*
Ne s'ouvre pour conter cette horrible aventure. (Rac.)
Ce n'est point d'un amas funeste
De massacres et de débris
Qu'une vertu *pure* et céleste
Tire son véritable prix. (J.-B. Rousseau.)

— Se dit des choses qui ne font pas contracter des souillures selon le précepte des religions. Des victimes pures.

— En parlant des personnes, Probe, honnête, droit, intègre. La corruption de ce siècle l'argent l'a trouvé toujours pur et inébranlable à tous les genres de séduction. Placé à la tête de l'administration de la fortune publique, il demeura toujours pur; et, quand la mort l'eut frappé, on trouva à peine chez lui de quoi payer ses funérailles.

— Chaste. Vierge pure, elle sut éviter tous les pièges tendus à sa vertu. Est-il une prière plus agréable à Dieu que celle d'un enfant innocent et pur? Elle est restée pure au milieu d'une cour ou régnaient le plaisir et la corruption. Les anges sont moins *purs* que le cœur d'un homme de vingt ans lorsqu'il aime avec passion. (G. Sand.)

— Désintéressé. Il ne sut pas apprécier une amitié si pure, qui voulait prendre la gestion de ses intérêts. Je sais combien est *pur* le zèle qui s'enflamme. (Rac.)

— Fig., en parlant du style et du discours. Correct, exact, conforme au génie de la langue, on l'on remarque une grande sévérité dans le choix des termes, une grande régularité dans le tour et la construction des phrases. Boileau est un écrivain dont le style est toujours pur. Cicéron fut un orateur d'une diction pure et brillante. Les œuvres de Virgile sont remarquables par une latinité pure, élégante et riche. Le style est *pur*, élégant, fleuri, quoique trop souvent assujetti à certaine harmonie, et toujours dénué d'élévation et de chaleur. (Barthélemy. ‖ Se dit aussi des orateurs et des écrivains eux-mêmes. Cet écrivain est très pur. C'est un des plus purs orateurs de l'antiquité.

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit, ou moins nette ou plus *pure*. (Boileau.)

— Fig., dans les beaux-arts. Se dit de la netteté, de l'exactitude, de la précision, de la correction du trait, qualités desquelles découlent l'élégance et la beauté. Un trait pur. Voilà un dessin qui est pur et qui vous fait honneur. Ces contours sont très purs. Ces formes sont élégantes et pures. Un dessin *pur*, simple et facile. (Diderot.) La Grèce mire son noble génie dans le *pur* visage de Pallas. (P. de St-Victor.) Hors de l'église, il y a une tour romane très sévère et très *pure* et un précieux portail du quatorzième siècle. (V. Hugo.)

— Se dit, en musique, du chant, de l'exécution instrumentale. Une exécution pure et brillante. Une voix pure et suave. Un chant pur. Cette note, quoique basse, est sortie pure de son gosier.

— Se dit de la danse, des pas, des figures exécutées. Cette danse est pure et régulière. Rien de plus charmant, de plus pur que le nouveau pas que cette danseuse exécuta.

— Qui n'est basé que sur la théorie. Science pure. La philosophie est une sorte d'art et de religion desséchée et réduite aux idées *pures*. (H. Taine.)

— *Mathématiques pures*. Les diverses branches des mathématiques où la grandeur et ses propriétés sont considérées abstractivement, sans application à la physique; telles sont: l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le calcul différentiel et le calcul intégral.

— Au sens physique et au sens moral, *Pur* est souvent un mot explétif, mis pour donner plus de force et d'énergie à la signification des substantifs auxquels il est joint, pour mieux marquer la vraie nature des choses, et qui pourrait être supprimé sans que la phrase perdît rien de son sens. Dans cet emploi, l'adjectif *pur* précède presque toujours son substantif. Ce que je vous dis là est la pure vérité. Je l'ai fait par pure bonté d'âme, par bonté pure. C'est la pure jalousie qui l'a fait parler. Si vous continuez à discuter, c'est par pur entêtement. Tous les propos qu'il a débités sont de pures calomnies. Il ne faut pas lui en vouloir; c'est par pure espièglerie. Ce dogme est un *pur* calvinisme. (Boil.) Et sous les *purs* lois de la simple équité. (Id.) (Aux yeux du jaloux) la piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite; la valeur la plus éclatante, une *pure* ostentation. (Mass.) Plus on est occupé, moins on rêve, et, pour des hommes d'affaires, la géométrie du Contrat social n'est qu'un *pur* jeu de l'esprit pur. (H. Taine.) Les erreurs de l'orgueil n'ont pas cours seulement parmi les *purs* philosophes. (L. Veuillot.)

— *Tout pur* ajoute encore de l'énergie à celle qui résulte de l'emploi du mot *pur*. Seulement, l'adjectif ainsi renforcé suit toujours le substantif. Ce sont des barbarismes tout purs. Ce que vous entendez là, ce sont des calomnies toutes pures. Je n'y comprends rien; c'est de l'hébreu tout pur. J'ai cité le texte tout pur, sans faire aucun commentaire. Vous me donnez cela pour du vin; c'est du vinaigre tout pur. La bonté qui nous sauve paraît toute gratuite et toute *pure*. (Boss.)

— *Pur de*. Exempt de. Cette liqueur est pure de tout mélange. Cette pièce de monnaie est pure de toute altération. Ses mains sont pures de tout acte de violence. Elle avait la conscience pure de tout reproche. Son âme pure de toute souillure s'est élevée vers le Créateur. Salomon dont les mains *pures* de sang furent jugées dignes de bâtir le temple de Dieu. (Boss.) Il n'y a de vraie vertu que celle qui est *pure* de toute théologie. (Proudhon.)

Près de la borne où chaque État commence,
Aucun épi n'est *pur* de sang humain. (Béranger.)

— Se dit aussi des personnes. On eut recours au jugement de Dieu, et il fut déclaré pur du crime dont il était accusé. Il est mort pur d'iniquité. De tous peuples rends-nous *purs* aux yeux. (Rac.) Il s'en trouva peu qui se conservassent *purs* de l'iniquité commune. (Mass.)

Non loin sont ces mortels qui *purs* de tous les crimes,
De leurs propres fureurs ont été les victimes. (Delille.)

— *Par de*. S'emploie aussi dans le sens de *pur quant à*, la préposition servant à indiquer ce qui est pur. Ce vin est pur de fabrication. Il est pur d'intention. Pour être admis à la table sainte, il faut être pur de corps et d'esprit par l'absolution. C'est un auteur très pur de style et de pensées. Voilà qui est très pur de dessin, de trait, de formes, de contours.

— *De pure convention, par pure convention*, loc. adv. D'après une convention. Si l'on agit ainsi, c'est de pure convention. C'est un usage établi de pure convention.

— *De pure convention*. Se dit de ce qui n'a absolument de valeur, de sens, de réalité que par l'effet de certaines conventions. Les signes de l'algèbre sont des signes de pure convention. Les caractères de l'alphabet sont de pure convention; les Allemands ont les leurs; les Français, les Arabes, les Chinois pareillement. Les prétendus sages se sont souvent fait des vertus de pure convention.

— *En pur don*, loc. adv. Se dit d'un don fait ou reçu sans condition, et qui n'oblige, qui n'engage à rien. Il a reçu ces biens immenses en pur don, à la mort du propriétaire.

— *En pure perte*, loc. adv. Inutilement, vainement. C'est bien en pure perte que vous travaillez ici. Allez, vous le conseillez en pure perte, il n'en fera qu'à sa tête. Avoir fait de si grands frais, m'être donné tant de mal, et tout cela en pure perte! Après bien des démarches si pure perte, il renonça. Faire cette dépense est en pure perte. Les exhortations sages, mais en pure perte, que vous donnez à cet enfant ne font que l'éloigner de vous. Il faut mettre les hommes dans les intérêts de notre gloire; ils n'aiment pas à donner en *pure* perte des louanges qui les humilient. (Massill.)

— *Cela tombe en pure perte pour lui*. Il en est résulté pour lui une perte réelle; il n'en a retiré aucune espèce de compensation.

— *En pur chef*. Se dit pour Tête nue. Nous leur faisons faire amende honorable tête nue, ou, comme porte l'ancienne formule, en *pur* chef, qui est, en un mot, sans chaperon. (Garrasse.)

— Blas. Se dit des armoiries qui ne consistent que dans le seul émail du champ de l'écu, ou l'on ne voit aucune pièce héraldique. Porter d'argent pur, de gueules pur. Au lieu de *pur*, on dit quelquefois *plein*. Porter d'argent plein.

— Chim. *Eau pure*. Protoxyde d'hydrogène, c'est-à-dire combinaison de deux volumes d'hydrogène avec un volume d'oxygène. Cette eau ne se trouve pas à l'état naturel dans lequel l'eau la plus pure et la plus limpide a toujours intimement mêlés avec elle, certains principes empruntés aux divers milieux dans lesquels elle se trouve.

— Gramm. sanscr. En parlant des formes des temps, *Pur* indique que la désinence est sourde. Formes pures. On dit, par opposition, *augmenté*.

— Hort. *Fleur pure*. Fleur qui est toute d'une couleur.

— Métaphys. *L'esprit pur*. L'esprit considéré abstractivement, en égard à son essence et non à son union avec la matière.

— Myth. gr. *Dieux purs*. Certains dieux qu'adoraient les Arcadiens, et dont les noms n'étaient pas prononcés, soit qu'on les ignorât, soit qu'on les cachât. Les serments faits par les dieux purs étaient religieusement observés.

— Philos. *Notions pures*. V. CATHARE. ‖ *Raison pure*. V. RAISON.

— Prat. *Pur et simple*. Sans condition, sans restriction ni réserve. Donation pure et simple. Engagement pur et simple. Mainlevée pure et simple. Obligation pure et simple. Promesse pure et simple. Resignation pure et simple. Démission pure et simple.

— Théol. *L'état de pure nature*. L'état d'Adam avant le péché.

— Par extens. L'état de l'homme antérieurement à toute civilisation.

— Fig. Ne faites pas attention aux discours qu'il débite, il est dans l'état de pure nature. Il est encore dans la pure nature. C'est la pure nature qui parle en lui.

— Fam. L'état de l'homme tout nu, sans aucun vêtement. Il s'est montré dans l'état de pure nature. Dans un accès de folie, il se mit à parcourir la ville en état de pure nature.

— Turf. *Pur sang*. Race de chevaux créée en Angleterre au XVIIIe siècle et provenant d'une

jument de race anglaise et d'un étalon arabe dont on a conservé la lignée dans toute sa pureté. Cheval pur sang, un cheval pur sang. Le pur sang est le principal attrait des champs de course. Il n'avait, lui, ni piqueurs, ni minutes, ni *pur sang* limousin sur le pré, il put promener ses ennuis. (J. Sandeau.) || *Demi-sang.* Cheval né d'une jument de pur sang et d'un étalon quelconque. Demi-sang percheron. Demi-sang normand. Demi-sang comtois. Demi-sang de Carbes. Demi-sang anglais. On fait des chevaux de demi-sang, mais à proprement parler il n'existe pas de race de demi-sang. || Au pluriel, on écrit des *pur sang*, des *demi-sang*, parce que le mot *chevaux* est sous-entendu : des *pur sang*, des *demi-sang* sont dits pour des *chevaux de pur sang*, de *demi-sang*.

— Fam. C'est un homme vert encore et un Marseillais *pur* sang. (H. de Balz.)

— PUR. s. m. En parlant des personnes, Celui qui est fidèle à ses idées ou à ses convictions.

— Hist. relig. Nom que prenaient les gnostiques, les cataristes, les montanistes et les novatiens, jaloux de se faire une réputation de sainteté et de justice.

— Polit. Nom que prennent, en politique, ceux qui prétendent conserver seuls la pure doctrine d'un parti.

— En parlant des choses, *Le pur, le plus pur.* Ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait, de plus estimable. Se dit au sens physique et au sens moral. Il n'est pas étonnant que vous trouviez ce lait bon, vous en avez pris le pur, la crème. C'est le pur de la liqueur. Je vous donne dans ce baiser le plus pur de mon cœur. Vous avez là le pur, le plus pur de mes pensées. Il semble qu'on lui prenne le plus pur de son sang. Vico montre que sous la figure de ces dieux réprouvés est caché le plus *pur* des idées et de la substance des peuples antiques. (Edg. Quinet.)

> Pourquoi moi-même enfin, me déchirant le flanc,
> Payer sa folle amour du plus pur de mon sang ?
> (RACINE.)

— *A pur et à plein*, loc. adv. Sans aucune réserve, complètement, entièrement. Il ne s'emploie guère que dans des phrases analogues à celles-ci. Il fut absous à pur et à plein. Ce compte est soldé à pur et à plein. Voilà qui est terminé à pur et à plein. Peu usité.

PURA, Géogr. anc. Capitale de la Gédrosie; auj. *Pareyh*.

PURACÉ, Géogr. Volcan de la Colombie (Cauca), près du nœud de Los Pastos et de la ville de Popayan.

PURAIN, s. m. Nom donné autrefois aux ouvriers de Rouen.

— Adjectiv. *Langage purain.* Espèce de patois parlé par les ouvriers de Rouen.

PURAN, PURANA, POURAN ou **POURANE**, s. m. (mot indien qui signifie *poème*). Relig. ind. Ouvrage sacré des Indiens, divisé en dix-huit livres et renfermant l'histoire sainte et profane des anciens peuples de l'Hindoustan et du Malabar. Pour distinguer cet ouvrage de tous les recueils de poésies sacrées, qui portent le nom de *pourani* ou *purau*, on l'appelle particulièrement *Harma-Pouranï*.

PURAQUÉ, s. m. Ichtyol. Un des noms du gymnote électrique.

PURBECK, Géogr. Presqu'île d'Angleterre (Dorset), sur la Manche, à l'O. de l'île de Wight. Exploitation d'argile.

PURCELL (Henri). Compositeur de musique, 1658-1695, né à Londres. V. Novello a publié, 1826-1836, les œuvres de cet artiste, le plus grand des compositeurs anglais.

PURCHAS (Samuel). Écrivain anglais, né à Thaxstead (Essex), 1577-1628, a publié deux recueils de voyages intitulés : *Purchas, son pelerinage ; Purchas, ses pelerins*, ou *Hakluytus posthumus*, etc.

PURDAH-WOMAN, s. f. (pr. *pour-da-ouomenn* ; et angl. *purdah*, rideau, et angl. *woman*, femme). Nom donné par les Anglais aux femmes indigènes de l'Inde qui vivent dans la retraite et ne reçoivent d'autres visites que celles de leurs plus proches parents.

PURE (Michel, abbé de), Écrivain français, né à Lyon, 1631-1680, l'une des victimes de Boileau. On cite de lui : *Ostorius*, tragédie ; *Idée des spectacles anciens et modernes* ; *Vie de Gassion*, etc.

PURÉ, ÉE, part. pass. du v. Purer. S'emploie adjectiv.

* **PUREAU**, s. m. (rad. *pur*). Techn. Partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur le toit, et qui se trouve placée entre la tuile ou l'ardoise supérieure et la tuile ou l'ardoise inférieure. La tuile a ordinairement trois à quatre pouces de *pureau*. (Acad.) Distance d'une latte à une autre.

* **PURÉE**, s. f. (de l'adj. *pur*, la purée étant faite de la partie pure, du meilleur de la substance). Sorte de bouillie faite avec la substance exprimée des pois, des fèves, des lentilles ou autres légumes farineux préalablement cuits dans l'eau. Purée épaisse. Purée claire. Purée trop liquide. Purée de lentilles. Purée de fèves. Purée de pois. Purée de haricots. Purée de pommes de terre à la française. Purée de marrons. Purée provençale. || *Purée aux croûtons.* Purée garnie de tranches de mie de pain de couper et frites dans du beurre.

— Par extens. Toute substance végétale pelée, cuite, pressée et passée à travers un tamis. Purée d'oignons. Purée de navets. Purée de carottes. Purée des quatre racines. Purée d'oseille. Purée de tomates. Purée de mousserons. Potage fait avec de la purée. Du potage à la purée.

— *Purée de gibier, de volaille.* Gibier cuit, puis haché et pilé, jusqu'à ce qu'il soit réduit en bouillie. || *Purée de homard.* Homard pilé, après avoir été cuit au bain-marie. || *Purée sèche.* Sorte de fécule ou substance granuliforme, qu'on peut faire avec la purée liquide, de laquelle on extrait l'eau par l'évaporation.

— Fam. et par plaisanterie, *Purée de septembre* ou *purée septembrale*. Le vin, qu'on fait vers la mi-septembre. Des cheveux gris plaqués aux tempes, un nez cardinalisé de *purée* septembrale. (Th. Gaut.)

— Fig. et fam. *Préférer la purée aux pois, aimer mieux la purée que les pois.* Préférer le vin au raisin.

* **PUREMENT**, adv. D'une manière pure, au sens moral et au figuré.

— *Vivre purement.* Vivre sagement, innocemment, chastement. Ce jeune homme a vécu purement jusqu'à son mariage.

— *Parler, écrire purement.* Parler, écrire correctement, en apportant une grande sévérité dans le choix des expressions, de la régularité dans la construction, en observant rigoureusement, enfin, tout ce qui est conforme à l'usage et au génie de la langue. Les auteurs qui ont écrit le plus *purement* en latin sont ceux qui ont vécu dans le siècle d'Auguste, c'est-à-dire à la fin de la république et au commencement de l'empire. (Dumarsais.)

— *Dessiner purement, tracer purement les contours.* Dessiner, tracer les contours exactement, correctement, nettement, et par suite avec élégance.

— *Exécuter purement un morceau de musique, chanter purement.* Exécuter, chanter avec une grande précision, une grande exactitude, une grande netteté.

— *Danser purement, exécuter un pas, une figure purement.* Les danser, les exécuter suivant les règles de l'art, avec une grande précision.

— Uniquement. Si je suis allé chez lui, c'était purement pour avoir de ses nouvelles. C'est purement par passe-temps que j'ai fait ce travail. Un amour malheureux l'a plongée dans le cloître ; vous voyez que le motif de sa renonciation au monde était purement humain. La grande question est de savoir si un pays *purement* agricole est plus riche qu'un pays *purement* commerçant. (Volt.) Et, par une impression *purement* mécanique, ils transmettent aux autres leur enthousiasme et leurs affections. (Buff.) Toute révolution *purement* politique est une mystification. (Proudhon.)

— S'emploie comme explétif, pour mieux marquer l'essence des êtres et des choses. Les anges sont des essences purement spirituelles. L'eau est purement composée d'oxygène et d'hydrogène. Les théories purement abstraites ne plaisent qu'aux organisations d'élite.

— *Purement et simplement.* Sans réserve et sans condition, sans restriction. Il a fait cette promesse purement et simplement. C'est une obligation contractée purement et simplement. Je donnerai ma démission purement et simplement.

— Tout bonnement, sans autre idée. Je suis venu purement et simplement pour vous voir. Je vous ai dit toute ma pensée, purement et simplement. C'est un homme foncièrement bon, qui agit purement et simplement pour rendre service à ses semblables. M. Fontane m'est venu voir *purement* et simplement pour me rassurer sur son silence et son absence (Diderot.) La rivière est *purement* et simplement de l'eau dans laquelle il y a un peu d'albumine. (J. Macé.)

PURER, v. a. 1re conj. (rad. *pur*). Brass. Ecumer. *Purer le baquet.* Enlever du baquet la mousse et l'écume.

* **PURETÉ**, s. f. Qualité par laquelle une chose est pure, c'est-à-dire sans mélange appréciable, sans altération, sans souillure. La pureté de l'eau, d'un liquide quelconque. La pureté de l'air, d'un gaz quelconque. La pureté d'un métal, d'un corps solide quelconque. L'illustre chimiste Davy regarde comme ayant la plus grande pureté les eaux provenant de la fonte des neiges sur les glaciers des hautes montagnes ou dans la région des glaces polaires. Les Danois vivent longtemps, à cause de la *pureté* de l'air qu'ils respirent. Buff.)

— Il se dit aussi de la race, du sang. Cette race nous présente les qualités de l'espèce dans leur plus grande *pureté*. (Littré.)

— *Pureté de.* Sans être suivi de l'article *le, la, les*. Pureté de mœurs, de foi, de doctrine. Pureté de sentiments, de désirs, d'intentions. L'homme véritablement chrétien doit avoir une grande pureté de mœurs. Pour être sauvé, il faut posséder la pureté de foi la plus parfaite. Quelle *pureté* de désirs ! Mass.)

— En parlant de la lumière, Qualité par laquelle la lumière est vive, nette, franche. La pureté du jour. La lumière qui nous arrive ainsi n'est pas d'une grande pureté.

— En parlant du ciel, de l'horizon, État du ciel, de l'horizon, clair, serein, sans nuage. Le ciel est d'une grande pureté aujourd'hui. Un horizon d'une grande pureté peut se charger de nuages en quelques heures.

— Par extens. Des yeux dont la douce pureté est un reflet de la candeur de l'âme.

— Fig. et en parlant des choses morales. Exemption de souillure, d'altération. Combien est rare et touchante la pureté des sentiments et des pensées ! Il a conservé dans toute leur pureté les principes de morale qu'il a reçus dans son enfance. La pureté de sa foi est inaltérable. La véritable pureté de l'amour n'existe guère que dans le premier amour. Tel qui prêche la pureté des mœurs se roule quelquefois dans la fange des vices. La pureté de sa doctrine n'a pas été sentie, aussi a-t-il fait très peu de prosélytes. La pureté morale est la santé de l'âme. A la longue, la franchise et la *pureté* des sentiments réussissent toujours. (Volt.) La force de l'âme, qui produit toutes les vertus, tient à la *pureté* qui les nourrit toutes. (J.-J. Rouss.) Ma flamme et son objet conserveront une inaltérable *pureté*. (L.) La rêverie est douce à qui ne trouve dans son âme que la *pureté* et l'espérance. (Ch. de Remusat.)

> Ainsi de piège en piège et d'abîme en abîme,
> Entraînant de vos mœurs l'aimable *pureté*,
> Ils vous feront enfin haïr la vérité.
> (RACINE.)

— Particulièrement, Innocence de mœurs. Qu'il est rare, chrétiens, de trouver cette *pureté* parmi les hommes ! Boss.) Comment se conserve cette *pureté* dans ce lieu de tentation ? (L.) Rien n'est méprisable de ce qui tend à garder la *pureté*, et ce sont les petites précautions qui conservent les grandes vertus. (J. J. Rousseau.)

— Chasteté. Tenir des propos qui blessent, qui offensent la pureté. Cette jeune fille a fait vœu de pureté, de pureté perpétuelle. Pécher contre la pureté. Que la pureté virginale est touchante et respectable ! Ce jeune homme, que nous pleurons aujourd'hui, a toujours vécu dans un état d'ange de pureté. La pureté du cœur, de l'esprit, de l'âme. L'orgueil du père est dans la *pureté* de sa fille. E. de Guardin.)

— Sainteté, excellence, état de perfection par l'exemption d'une souillure. La pureté de nos mystères. La pureté de la religion chrétienne. La pureté du mariage. La pureté des sacrements. La pureté de l'Église. Dieu est la pureté même. Rétablir la *pureté* du culte. Mass.) Ne viens plus des lieux saints souiller la *pureté*. (Volt.) L'esprit qui a dicté ces lois est indigne de la *pureté* de notre religion. (Chateaubriand.)

— *Pureté corporelle*. État du corps exempt de souillure, que cette pureté n'ait pas encore été altérée, ou que, l'ayant été, elle soit redevenue complète par ce qu'on appelle des *purifications*. La loi de Moïse prescrivait des cérémonies par lesquelles on recouvrait la pureté corporelle. || *Pureté morale, pureté spirituelle, pureté religieuse*. État de l'âme exempte de toute souillure. On perd la pureté morale ; on la recouvre par la parole du prêtre. L'existence des cérémonies dites *purifications* nous prouve que par la *pureté corporelle* on préludait à la *pureté religieuse* ou *morale*, et qu'ainsi la première était considérée comme l'emblème de la seconde.

— En parlant du style, du discours, du langage, Qualité par laquelle le style, le discours, le langage est exact, correct, choisi, tant sous le rapport des expressions que sous celui de l'arrangement des termes et de la construction des phrases. La pureté du style, qui est si rare, est une qualité précieuse dans un ouvrage. Sa diction, son langage brille toujours par une grande pureté.

— *La pureté de la langue*. L'ensemble des règles et des lois qui en constituent le caractère propre et distinctif, qui en forment le génie. Cette façon de s'exprimer est contre la pureté de la langue. Un auteur doit se garder de blesser la pureté de la langue.

> Marchez donc sur ses pas : aimez sa *pureté*,
> Et de son tour heureux imitez la clarté.
> (BOILEAU.)

— Se dit aussi des écrivains eux-mêmes. Cet écrivain est d'une grande pureté, a une grande pureté.

— Qui n'est point altéré, en parlant d'un texte. Attachant à la *pureté* des textes une importance capitale, il aurait voulu qu'on n'épargnât aucun effort pour rétablir ceux des auteurs classiques. (J. Favre.)

— Dans les beaux-arts, Netteté, précision, régularité, exactitude, qualités qui donnent toujours un certain charme, une certaine élégance à l'exécution. La pureté des formes et des contours s'observe toujours chez un grand artiste. Quelle pureté dans ces traits ! Quelle admirable pureté dans ce dessin ! Cette voix, ce chant est d'une grande pureté. Une si grande pureté dans l'exécution placera un jour cette jeune personne à la tête des pianistes. Cette note est d'une pureté qu'il est bien difficile d'atteindre. Ces pas sont exécutés avec une grande pureté. Quelle rapidité, et pourtant quelle pureté dans cette danse !

— *La pureté du goût*. La justesse, la sûreté, la délicatesse du goût ou de la faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts dans les productions de l'esprit ou de l'art.

— Syn. comp. PURETÉ, CHASTETÉ, CONTINENCE, PUDEUR. V. CHASTETÉ.

PURETTE, s. f. (rad. *pur*), Miner. Poudre noire, ferrugineuse et titanifère, qu'on trouve sur les bords de la mer. || Poudre qu'on met sur l'écriture.

— Fam. S'est dit, par corruption de *pur être*, pour désigner l'état le plus élevé ou le plus doux auquel une personne puisse prétendre. Il était en purette, dans le Nord-Est, une femme qui n'a encore pas vu son pareil est en purette.

PURGATEUR, TRICE, s. (rad. *purger*). Personne qui purifie.

* **PURGATIF, IVE**, adj. et lat., *purgativus*, même sens ; dérivé de *purgare*, purger. Qui est susceptible de provoquer des évacuations alvines. Substance purgative. Médicament purgatif. Remède purgatif. Tisane, potion purgative. Poudre purgative. Vertu, propriété purgative. Les substances purgatives se trouvent dans les trois règnes et surtout dans le règne végétal. Les plantes purgatives sont principalement dans les laits et les sucs amers, acres ou laiteux.

— Fig. Donnons-lui deux ou trois jours de prison, ce sera tout à fait un purgatif. Pour moi, je n'y en vois qu'un seul remède, c'est une prise de fuite *purgative*, que vous mêlerez comme il faut avec deux dragmes de matrimonium en pilules. (Molière.)

— Qui peut nettoyer. Les jaspes qui ont été produits par le feu *purgatif*, lesquels sont d'une substance un forme... (Buffon.)

— Ascet. *Vie purgative*. Suivant les docteurs ascétiques, la Vie de l'âme dans une condition où la crainte de l'enfer est la pensée dominante. La vie purgative n'est point la vie des parfaits. De là les trois degrés qui ont formé la division naturelle du livre de l'Imitation : vie *purgative*, illuminative, unitive. (Michelet.)

— Substantiv., au masculin. Un purgatif. On divise les purgatifs en *laxatifs* ou *minoratifs*, en *cathartiques* et en *drastiques*. Les laxatifs agissent sans irriter sensiblement les organes intestinaux ; les cathartiques irritent les intestins, mais faiblement ; les drastiques agissent avec intensité et produisent une grande dérivation. On faisait autrefois un grand usage des *purgatifs*. (Acad.) Évacuer par *purgatifs* propres et convenables. Mol.)

* **PURGATION**, s. f. (pr. *pur-ga cion* ; rad. *purger*). Médec. Évacuation alvine, causée par un médicament qui produit une irritation plus ou moins vive et passagère des voies alimentaires, avec exhalation plus abondante des mucosités intestinales. || *Purgation générale*. Celle qui est causée par un médicament qui produit un effet général et une dérivation prompte, comme dans l'apoplexie, dans certaines hydropisies et dans les diverses affections mentales. Tout ce que j'y vois brûler, c'est de faire les saignées et les *purgations* en nombre impair. Mol.) || *Purgation locale*. Purgation causée par un médicament qui agit localement, comme dans les embarras intestinaux et certaines maladies du foie.

— Le remède même qui produit l'évacuation alvine. Il a le même sens que *purgatif*. La purgation qu'il a prise a produit tout l'effet qu'on en attendait. Vous lui donnerez demain cette petite purgation.

— *Purgations menstruelles*, ou simplement *purgations*, quand la phrase est suffisamment claire. L'évacuation de sang que les femmes ont par oblitération toutes les mois, jusqu'à un certain âge.

— En général. Action de nettoyer. La *purgation* qu'il le blé reçoit par le moyen du van. (La Mothe le Vayer.)

— Anc. chim. Préparation qu'on faisait subir aux métaux, aux minéraux en général, pour les purifier.

— Dr. canon. *Purgation canonique*. Cérémonie très usitée du VIIIe au XIIe siècle, qui se faisait suivant le droit canonique, et dans laquelle un accusé se justifiait par serment de quelque action, en présence d'un certain nombre de personnes dignes de foi, qui devaient affirmer de leur côté qu'elles croyaient à la bonté du serment. || *Purgation vulgaire*, ou simplement *purgation*. Cérémonie dans laquelle l'accusé avait à se justifier par le combat judiciaire ou par les épreuves de l'eau et du feu.

— Littér. anc. *Purgation des passions*. Action d'épurer, de diriger, de modérer les passions. L'objet du poème dramatique, suivant Aristote, doit être la purgation des passions. Aristote établit une certaine *purgation* des passions que personne jusqu'ici n'a bien entendue et qu'il n'a pas bien comprise lui-même. (St-Evrem.) Cette *purgation* des passions pourrait bien n'être qu'une belle idée. (Corn.)

* **PURGATOIRE**, s. m. (du lat. *purgare*, purger). Théol. Lieu de souffrance où les âmes de ceux qui sont morts en état de grâce, mais qui n'ont pas fait en ce monent une pénitence suffisante de leurs fautes, souffrent une peine d'expiation, jusqu'à ce que la purification complètement effectuée les fasse passer dans le paradis, qui est le séjour des bienheureux. Les prières, les bonnes œuvres des vivants, et le saint sacrifice de la messe, contribuent au soulagement des âmes du purgatoire. L'Église a décidé que la durée du purgatoire ne se prolongerait pas au-delà du jugement dernier. Quand on voit une étoile filer comme une fusée à la surface du ciel, c'est un témoignage certain qu'une âme vient d'être délivrée du *purgatoire*. (X. Marmier.)

> J'ai lu dans les vieux écrits
> Qui contiennent son histoire,
> Qu'il naît en paradis,
> S'il était en *purgatoire*.
> LA MONNOYE.

— Par extens. Tout lieu ou l'on souffre, et même tout état, toute condition pénible.

est un grand *purgatoire*
..e cœur la tache la plus noire. (Cors.)

... et fam. *Faire son purgatoire en ce monde, ici-bas.* Y avoir beaucoup à souffrir. Il mérite bien d'être heureux dans l'autre monde ; car il fait son purgatoire ici-bas. || On dit dans un sens analogue : La vie est peut-être notre purgatoire, la vie est un vrai purgatoire, ce bas monde est notre purgatoire.

— *Le dogme du purgatoire.* Le point de doctrine religieuse, le principe regardé comme incontestable dans la religion catholique, et qui repose sur l'existence d'un purgatoire.

— Loc. prov. *Le feu du purgatoire fait bouillir la marmite des moines.* En inspirant la crainte du purgatoire et en touchant de l'argent pour faire des prières qui affranchissent un jour les âmes des donateurs des peines du purgatoire, les moines font leurs propres affaires de manière à vivre dans l'aisance.

— Hist. *Purgatoire de saint Patrice, trou de saint Patrice.* Certain lieu d'une île de l'Irlande où l'on prétend que, par les prières de saint Patrice, évêque de la contrée, il se fit une représentation visible des peines que souffrent les damnés et les âmes du purgatoire, afin d'étonner les pécheurs et de dissiper les erreurs des gentils.

— Adjectiv. *Mois purgatoire.* S'est dit du mois de février parce que, par l'addition d'un jour dans les années bissextiles, il sert à rectifier les erreurs du calendrier.

PURGATORIE, ÉE. adj. Qui est au purgatoire, qui souffre dans le purgatoire.

— Substantiv. On prie pour les *purgatoriés* et non pour les damnés. (Volt.)

PURGATORIEN. s. m. Syn. de PURGATOIRE.

* **PURGE.** s. f. Médec. Action de purger. La purge se fait avec des substances des trois règnes. Peu usité.

— Se dit dans le sens de Purgatif. Vous prendrez au point du jour une petite purge, une purge légère. Je me porte très bien de ma *purge*. (Mme de Sévigne.)

— Action de désinfecter les marchandises qui peuvent porter le germe d'une épidémie.

— Action de nettoyer. L'alimentation des machines à vapeur avec l'eau de mer force les mécaniciens à faire des *purges* qui sont indispensables. (Dômatien.)

— Prat. *Purge d'hypothèque, purge légale.* Affranchissement d'un immeuble grevé d'hypothèques, au moyen de certaines formalités requises. || Les papiers mêmes, les actes qui établissent la purge.

— Raffin. Syn. d'ÉGOUTTAGE.

PURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Purger. S'emploie adjectiv. Fer purgé. Malade purgé. Quand je reviens de la ville, je suis tout étonné que je les trouve saignés ou *purgés* par son ordre. (Molière.)

— Fig. Purifié. Dès les premiers jours de ta naissance, ou je t'avais ordonné de vivre, tu avais déjà été *purgé* par l'eau du baptême. (Bossuet.)

— Débarrassé, délivré. *Purgée*, par ses désastres, des restes de l'idolâtrie, elle ne subsiste plus que par le christianisme, qu'elle annonce à tout l'univers. (Bossuet.) La France fut *purgée* des mauvais citoyens. (Mass.) Aux jeux mêmes de ce cirque *purgé* de meurtres, il affecte une indifférence méprisante. P. de St-Victor.)

— *Livre purgé.* Livre dont on a retranché tout ce qui paraît condamnable sous le rapport des mœurs, de la doctrine, etc.

— Se prend souvent en mauvaise part. Si cet homme a vu les livres en Italie, *purgés*, c'est-à-dire bifés, raturés, mutilés par la cagoterie, il cessera de se plaindre de nos bibliothèques. (P.-L. Courier.)

— Se dit aussi en parlant du style et signifie Rendu plus correct. Mme de Pompadour ayant désiré que le Venceslas de Rotrou fût *purgé* des grossièretés de mœurs et de langage qui déparaient cette tragédie... (Marmontel.)

PURGE-MARIAGE. s. m. Techn. Appareil adapté au métier à filer pour empêcher le défaut appelé mariage. On dit aussi *brise-mariage* et *coupe-mariage*.

PURGEMENT. s. m. Jurispr. Se dit quelquefois pour Purge légale. Le créancier surenchérisseur doit faire autant de procédures en purgement qu'il y a d'arrondissements différents.

PURGEOIR. s. m. (radic. *purger*). Hydraul. Bassin rempli de sable ou l'on fait passer les eaux de source, qui s'y purifient avant d'entrer dans un aqueduc, dans des canaux.

— Techn. Pièce de verre ou de liège adaptée aux devidoirs et sur laquelle passent les fils de soie qui se dévident de l'aspic à la bobine.

* **PURGER.** v. a. 1re conj. (lat. *purgare*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous purgeons. Je purgeais. Purgeant*, etc. Médec. En parlant d'une personne, Lui rendre le corps net et libre au moyen d'un médicament appelé *purgatif*, qui sollicite des évacuations alvines, et qui se prend le plus souvent par la bouche. Purger un malade. Purger un convalescent. Purger quelqu'un qui a des digestions laborieuses. On m'a purgé avec de l'huile de ricin. Après qu'on vous aura purgé, vous irez parfaitement. Je suis d'avis, si le mal est opiniâtre, de lui ouvrir la veine du front... et en même temps de le *purger*, desopiler. (Mol.) Nous le ferons *purger* autant de fois, pour voir si la maladie n'est pas dans les humeurs. (Id.)

— Se dit aussi des diverses parties du corps qu'on dégage, qu'on rend libres. Purger le cerveau. Purger le bas-ventre. Purger l'estomac. Purger la poitrine.

— Se dit des humeurs mêmes, et signifie Chasser, faire évacuer. Purger les humeurs. Purger la bile. Purger les mucosités intestinales. Purger les glaires, la pituite. Purger la mélancolie.

— Absol. Donner un purgatif, une purgation. Ce médecin n'aime pas purger. C'est un cas où il faut commencer par purger.

— En parlant d'une chose. Cette substance purge tout doucement. Le sulfate de soude, le sulfate de magnésie, le sulfate de potasse, sont des sels qui purgent en produisant une action locale.

— Fig. *Purger la mélancolie.* Faire disparaître la tristesse, rendre la gaîeté. Ah ! nourrice de mon cœur, je suis ravi de cette rencontre ; et votre vue est la rhubarbe, la casse et le séné qui *purgent* toute la mélancolie de mon âme. (Molière.)

— Fig. Délivrer, dégager de ce qu'il y a d'impur, de ce qu'il y a de nuisible, d'incommode.

— *Purger son bien.* Le dégager de ce qui peut l'obérer, le rendre net et liquide.

— *Purger l'État, purger le pays, la contrée ; purger la société.* Délivrer l'État, le pays, la contrée, la société, de ce qui s'y trouve de nuisible, de malfaisant. Les voleurs pullulent, il faut enfin purger le pays. De tels hommes sont dangereux, il faut en *purger* la société. (Acad.)

— *Purger les métaux.* Les dégager, par des opérations chimiques, de ce qu'ils ont d'étranger, d'impur. On dit dans le même sens : Purger le sucre, purger une liqueur, purger un corps, une substance quelconque.

— *Purger une langue, son style.* En faire disparaître ce qu'il a d'incorrect, de trivial, de barbare, d'impur.

— *Purger un livre.* En retrancher ce qui n'est pas convenable. Le Sage avait *purgé* l'histoire de Guzman d'Alfarache des moralités superflues qu'y avait laissées, en 1696, Gabriel Brémond, second traducteur. (Gérard.) En ce sens, on dit plutôt *expurger*.

— Rendre pur, en parlant des choses morales.

Mais, pour en recevoir le sacré caractère
Qui lave nos forfaits dans une eau salutaire,
Et qui *purgeant* notre âme et dessillant nos yeux,
Nous rend le premier droit que nous avions aux cieux...
(Corneille.)

— *Purger sa conscience.* Délivrer sa conscience de ce qui peut la troubler, la gêner, l'alarmer. Le tribunal m'interrogera demain, et je purgerai ma conscience. Se dit aussi pour Se confesser. Il a purgé sa conscience hier au soir et il a communié ce matin. Il faut de temps en temps purger sa conscience. || *Purger son esprit.* Le dégager de ses erreurs, de ses préjugés.

— Avec le nom de la chose dont on se débarrasse pour compléments direct. Appliquons-nous à *purger* ces fautes vénielles. (Boss.)

— *Purger une offense.* La laver. Si mon deuil suffit à *purger* mon offense... (Regnier.)

— *Purger un défaut, une faute.* S'en délivrer.

Je prétends l'obliger
A *purger* ses défauts, ses vices corriger. (Regnier.)

— Absol. La pitié qu'il prendra de lui n'ira pas jusqu'à cette crainte qui *purge*. (Corn.)

— *Purger de.* Se dit, au propre et au figuré, dans les divers sens ci-dessus établis ; la préposition servant à indiquer ce qu'on a pour objet d'enlever, de faire disparaître, de détruire. Purger quelqu'un de ses humeurs, de sa pituite, de ses glaires. Purger le cerveau des humeurs qui le gênent ; purger l'estomac des glaires qui s'y entassent. Purger les métaux des corps étrangers qu'ils peuvent renfermer. Purger un corps de toute substance étrangère. Purger l'État, le pays, des voleurs, des vagabonds qu'il renferme. Purger sa conscience de tout péché, d'un scrupule. Purger son esprit d'erreurs, de préjugés. Purger une langue de tout ce qu'elle a d'impur. Purger son bien de dettes. La guerre de la Vendée a servi à *purger* la terre de la liberté de ce ramas de brigands. (Brillaud-Varennes.)

Fuis, dis-je ; et sans retour précipitant tes pas,
De ton horrible aspect *purge* tous mes Etats. (Rac.)
Un feu sacré *purge* la terre
De tout ce qu'elle avait d'impur. (J.-B Rouss.)

— Jurispr. *Purger les hypothèques.* Faire disparaître à l'aide de formalités requises, les hypothèques qui grèvent un bien. La simple transcription des titres translatifs de propriété sur le registre du conservateur ne *purge* pas les hypothèques et privilèges établis sur l'immeuble. (Code civil, art. 2182.) || On dit, dans le même sens : *Purger un immeuble.* Purger un immeuble d'hypothèques, de ses hypothèques. Le code civil fournit les moyens de purger les propriétés des privilèges et hypothèques. Si le tiers détenteur ne remplit pas les formalités qui seront ci-après établies, pour *purger* sa propriété, etc. (Code civil, art. 2167.) || Absol. La loi règle le mode de purger en matière d'hypothèques.

— Jurispr. crimin. *Purger la contumace.* Anéantir, par le seul fait qu'on se constitue prisonnier ou qu'on est arrêté avant l'époque de la prescription, le jugement par lequel on a été condamné comme contumace, lorsque, après un arrêt de mise en accusation, on n'a pu être saisi ou l'on ne s'est pas présenté dans le délai déterminé par la loi, et retrouver, par la réintégration dans les droits de citoyen, la faculté d'être jugé sur de nouveaux frais. A tout condamné par contumace il est accordé un délai de cinq ans pour purger la contumace. || *Purger le défaut.* Se libérer d'un jugement par défaut, par une opposition à ce jugement faite dans les formes prescrites par la loi. En aucun cas, les condamnés par défaut ou par contumace, dont la peine est prescrite, ne pourront être admis à se présenter pour purger le défaut ou la contumace. || Absol. en ce sens. Quand la peine est prescrite, on ne peut purger. || *Purger la mémoire d'un mort.* La réhabiliter, en faisant annuler, par voie de revision, le jugement qui l'avait condamné.

— Par anal. *Purger une quarantaine.* Rester en quarantaine le temps fixé par les officiers de la santé.

— Littér. anc. *Purger les passions.* Épurer les passions. Aristote enseigne que l'effet du poème dramatique doit être de *purger* les passions. (Acad.)

— Mar. *Purger les œuvres mortes.* Les débarrasser des vieilles peintures, du brai, du goudron, par le grattage.

— Raffin. Syn. d'ÉGOUTTER.

— Techn. *Purger une pièce de bois.* En enlever l'aubier.

— SE PURGER. v. pron. Prendre médecine. Je me suis purgé ce matin. Allons, vous vous purgerez, et tout sera dit. Il faut vous purger de vos humeurs.

Il consultait rarement
Hippocrate et sa doctrine,
Et se *purgeait* seulement
Quand il prenait médecine. (La Monnoye.)

— Pouvoir être purgé. Un enfant ne se purge pas à la même dose que les grandes personnes. Le corps se *purge* naturellement des humeurs superflues. (Acad.)

— Fig. La mer commence à se purger des pirates qui l'infestent. La Fable nous apprend que ce fut par le bras d'Hercule que la terre se purgea des monstres qui la désolaient.

— Fig. Se délivrer. Il y avait dans la langue française une foule d'expressions basses, triviales, barbares ; elle est arrivée peu à peu à s'en purger. La société doit se *purger* de ces hommes dangereux. (Acad.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses. Le savant Scheuchzer avait parfaitement décrit comment se *purge* le glacier de ses rocs, de ce qui l'encombre. (Michelet.)

— Se justifier.

L'autre, pour se *purger* de sa magnificence,
Dit qu'elle gagne au jeu l'argent qu'elle dépense
(Molière.)

— *Se purger d'une accusation, se purger d'un crime.* S'en justifier. On dit quelquefois, absolument, *se purger*.

— *Se purger par serment.* Se justifier devant les juges en jurant qu'on est innocent. || On dit aussi au sens juridique : Une hypothèque peut se purger, peut ne pas se purger par un remboursement.

— Syn. comp. PURGER, PURIFIER, ÉPURER. V. ÉPURER.

PURGERIE. s. f. (rad. *purger*). Raffin. Lieu où l'on place les formes à sucre remplies de sirop cuit, pour faire égoutter la mélasse.

PURGEUR. s. m. (rad. *purger*). Robinet qui livre passage aux impuretés qui ont pu s'accumuler dans un récipient.

— Adjectiv. Robinet purgeur.

PURGEUSE. s. f. (radic. *purger*). Ouvrière chargée de nettoyer la soie.

PURIFIANT. part. prés. du v. Purifier.

* **PURIFIANT, ANTE.** adj. Se dit des choses qui ont la propriété de purifier. Le travail, quand il écrase le corps, ôte à la pensée son action *purifiante*, surtout chez des gens ignorants. (H. de Balz.)

PURIFICACION Géogr. Ch.-l. de l'État de Tolima (Colombie), sur la Magdalena, au N.-O. de Santa-Fé de Bogota.

* **PURIFICATEUR, TRICE.** adj. (rad. *purifier*. Qui rend pur. Il a pu voir les enfants du voisinage se signer sur le passage du prêtre apportant au mourant l'onction *purificatrice*. (H. Marger.)

— Substantiv. Le progrès est le grand *purificateur* du genre humain. (P. Lanfrey.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PURIFICATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de purifier.

* **PURIFICATION.** s. f. (pr. *pu-ri-fi-ka-cion*). Action de purifier, de rendre à une chose sa pureté, qu'elle avait perdue par altération, mélange ou corruption. La purification des humeurs. La purification de l'eau. La purification de l'air. La purification des métaux. La purification du sang.

— *Purification du corps.* Action de se laver totalement ou partiellement pour écarter toute souillure extérieure. || *Purification de l'âme.* Action de laver les souillures de l'âme et de la rendre sa pureté par la contrition et la pénitence, qui sont les moyens d'obtenir le pardon de Dieu. Chez tous les peuples, la purification du corps a été regardée comme une préparation, comme un prélude à la purification de l'âme.

— Nom donné aux pratiques religieuses de propreté en usage dans diverses religions. Il m'est survenu des affaires qui m'ont empêché de faire ma *purification* ; vous savez que je ne puis entrer dans la mosquée sans avoir rempli ce devoir. (De Caylus.) La *purification* par l'eau joue un grand rôle dans la religion de Zoroastre. (A. Maury.)

— Pagan. *Purification particulière ordinaire.* Purification qui consistait simplement à se laver les mains avec de l'eau commune ou avec de l'eau lustrale, selon que l'acte religieux qu'on avait à accomplir devait avoir lieu en particulier ou en public, dans le logis ou dans les temples. || *Purification particulière extraordinaire.* Cérémonie par laquelle le prêtre appelé *pharmaque* purifiait l'individu coupable de quelque grand crime, en faisant sur lui des aspersions de sang, en le frottant avec de l'oignon et lui passant au cou un collier de figues. || *Purification générale ordinaire.* Cérémonie que faisait le prêtre, principalement avant les sacrifices ou tout autre acte religieux, et qui consistait à asperger le peuple, en tournant trois fois auteur de lui, avec une branche de laurier ou des tiges de verveine trempées dans l'eau lustrale. || *Purification générale extraordinaire.* Celle qui avait lieu dans les temps de calamité publique, et qui consistait à immoler, à brûler l'habitant le plus hideux d'une ville, et à jeter ensuite ses cendres dans la mer.

— Relig. hébr. *Purifications légales.* Cérémonies par lesquelles on se purifie de ce qu'on appelle les *impuretés légales*, qui sont : la lèpre ou toute autre maladie ; le contact d'un mourant ou d'un mort, d'une femme incommodée, d'un reptile ; l'accouchement ; l'usage même licite du mariage ; les songes impurs ; les flux de sang, etc., etc. Les purifications légales viennent de l'ancienne loi de Moïse. || Il y avait aussi des purifications pour les choses. La *purification* de la vaisselle était assujettie, chez les pharisiens, aux règles les plus compliquées. (E. Renan.)

— Relig. chrét. Action du prêtre à la messe, lorsque, après avoir communié, il prend du vin dans le calice immédiatement avant l'ablution. La purification est faite, et la messe touche à sa fin. || *Purification de la Vierge*, ou simplement *la Purification*. Fête des chrétiens que l'Église célèbre le 2 février, et qui fut instituée en mémoire du jour ou la Vierge Marie vint au temple, le quarantième jour après la naissance de Notre-Seigneur, offrir à Dieu l'Enfant Jésus, par les mains de saint Siméon, et présenter pour sa purification deux tourterelles et deux pigeons ; obéissant ainsi, elle qui était sans tache, à la loi de Moïse, comme toutes les autres femmes || Le peuple appelle ordinairement cette fête *la Chandeleur*, a cause des cierges bénits qu'on porte dans l'église le jour de sa célébration.

— B.-arts. Tableau représentant la cérémonie de la purification. La Purification de Rubens.

PURIFICATOIRE. adj. 2 g. Se dit d'une cérémonie faite dans le but de purifier.

* **PURIFICATOIRE.** s. m. (rad. *purifier*). Liturg. Linge dont le prêtre se sert, à la messe, pour essuyer le calice après la communion.

PURIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Purifier. S'empl. adjectiv. Chez les païens, l'individu coupable d'un crime ne pouvait rentrer dans le temple que le pharmaque ne l'eût déclaré purifié.

— Débarrassé de ses impuretés. Eau purifiée. Métal purifié.

— Se dit d'une personne qui s'est lavée de certaines souillures morales par une pratique religieuse.

— Fig. Celui qui a besoin d'être châtié peut être *purifié*, mais celui qui n'en a pas besoin ne peut être corrompu : l'un passe du mal au bien, l'autre du bien au mal. (J. de Maistre.)

* **PURIFIER.** v. a. 1re conj. (lat. *purificare*, même signif. ; formé de *purus*, pur ; *facere*, faire). *Je purifie, nous purifions, vous purifiez. Je purifiais, nous purifiions, vous purifiiez. Que je purifie, que nous purifiions, que vous purifiiez*, etc. Rendre à une chose sa pureté, son intégrité, sa vertu essentielle, qu'elle a perdue par altération, mélange ou corruption. Purifier l'eau. Purifier l'air. Purifier le sang, les humeurs. Purifier les métaux. Les mauvais effets de toutes ces exhalaisons peuvent être prévenus en *purifiant* l'air par le feu et surtout en lui donnant une grande et libre circulation. (Buff.) On *purifie* les lieux d'alentour en les aspergeant avec de l'eau de fontaine. (Chateaub.)

— Fig. Mlle de Noirmoutier s'appellera Mme de Royan ; vous dites vrai, celui d'Olonne est trop difficile à *purifier*. (Mme de Sévig.) Les tyrans ont *purifié* la religion par la persécution. (Massillon.) On dirait qu'un instinct sublime leur fait reconnaître la main de Dieu qui les flagelle, mais qui les *purifie*. (L. Veuillot.)

— Fig. *Purifier son cœur, son âme, ses intentions*, etc. Éloigner avec soin de son cœur, de son âme, de ses intentions, tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu, à la sagesse, à la pureté. C'est ainsi qu'ils (les casuistes) accomplissent tous leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes ; car ils contentent le monde, en permettant les actions ; et ils satisfont à l'Évangile, en *purifiant* les intentions. (Pascal.) Comme l'eau purifie le corps, on a pensé qu'elle *purifiait* aussi l'âme, et qu'elle

opérait à cet effet de deux manières, soit en la délivrant de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. (Barth.)

— *Purifier les mœurs.* Les rendre plus honnêtes, plus conformes à la vertu. Ils ont épuré leurs mœurs privées, ils *purifient* leurs mœurs publiques. (H. Taine.)

— Dans le style de la chaire, *Seigneur, purifiez mes lèvres!* Que mes paroles soient pures et empreintes de votre divin esprit!

— Effacer la souillure par des cérémonies religieuses. Il y a des lieux vraiment maudits que ne peuvent *purifier* ni l'eau, ni le feu, ni le sang. (L. Veuillot.)

— Se dit aussi à l'égard des personnes. Avant la messe, le prêtre purifie les fidèles par l'aspersion de l'eau bénite.

— *Purifier de.* Purifier un métal de tout mélange. Purifier l'eau des substances étrangères qu'elle peut renfermer. Seigneur, purifiez-moi de tout péché!

— Absol. Les châtiments justes *purifient*; mais les châtiments injustes corrompent. (J. de Maistre.)

— Loc. prov. *La bonne intention purifie tout. Le feu purifie tout.*

— SE PURIFIER, v. pronom. Devenir pur, être rendu pur, plus pur. Les mœurs se purifient à la longue. Un régime sévère et prolongé est nécessaire pour que le sang se purifie. L'air se *purifie* par le feu. (Acad.) L'air, pour se *purifier*, a besoin des orages. (De Jaucourt.)

— Fig. Les illusions de l'amour se *purifient* dans un cœur chaste et ne corrompent qu'un cœur déjà corrompu. (J.-J. Rouss.

— Se rendre pur en faisant les cérémonies prescrites par la loi judaïque pour les purifications légales. Chez les Hébreux, l'homme qui avait commis un crime ne pouvait se purifier lui-même. Chez certains peuples, on était tenu de se purifier après s'être approché d'un étranger, après avoir respiré son haleine, après avoir mangé avec lui. Les femmes étaient obligées d'aller se *purifier* au temple après leurs couches. (Acad.)

— Se dit aussi en parlant des pratiques religieuses des autres cultes. Afin que l'âme, toujours sujette aux tentations et au péché, s'affermisse et se *purifie* par la pénitence. (Boss.)

* **PURIFORME**, adj. 2 g. (et. lat., *pus, puris*, pus; *forma*, aspect. Médec. Qui ressemble à du pus. || *Crachats puriformes*. Crachats opaques qu'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique, augmentée et modifiée par l'inflammation. Les crachats puriformes n'ont pas d'odeur sensible et surnagent sur l'eau, tandis que les crachats purulents ont de l'odeur et vont au fond de l'eau.

PURIM, s. m. Relig. hébr. V. PHURIM.

* **PURIN**, s. m. (rad. *purée*). Agric. Amas des eaux de fumier provenant des animaux domestiques. On dit aussi *jus de fumier* et *lixier*.

PURINER, v. a. 1re conj. Agric. Arroser avec le purin.

* **PURISME**, s. m. (du lat. *purus*, pur). Défaut de celui qui affecte trop la pureté du langage, ou qui la recherche par trop scrupuleusement. Le purisme est au style ce que le rigorisme est à la morale. Donner dans le purisme au point d'en être fatigant. Le *purisme* est toujours pauvre. (Volt.) Le *purisme* est l'ennemi secret de la pureté. (Domergue.) L'affectation du *purisme* est du pédantisme. (Boitard.)

* **PURISTE**, s. 2 g. (du latin *purus*, pur). Celui, celle qui tient à écrire ou à parler purement, c'est-à-dire qui s'attache raisonnablement à n'employer, soit en parlant, soit en écrivant, que des expressions convenables, que des phrases conformes aux règles de la syntaxe.

— Celui qui affecte sans cesse une excessive pureté de langage. Il y en a d'autres qui ont une fade attention à ce qu'ils disent, et avec qui l'on souffre, dans la conversation, de tout le travail de leur esprit; ils sont comme petris de phrases et de petits tours d'expression, concertes dans leurs gestes et dans tout leur maintien; ils sont *puristes* et ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde : rien d'heureux ne leur échappe; rien chez eux ne coule de source et avec liberté; ils parlent proprement et ennuyeusement. (La Bruy.) La servitude pédantesque des *puristes* sent la cuistrerie. (H. Castille.)

— En général, Celui qui se pique d'une grande pureté de doctrine, de morale, etc. Les calvinistes, qui se piquent d'être les plus purs de tous les *puristes*, traitent de superstition ce respect tel quel que les luthériens de la confession d'Augsbourg ont pour les restes de l'eucharistie. (Bossuet.)

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne peu connue. Les puristes ont été aussi appelés *chambristes*.

— Adjectiv. Écrivain puriste.

> Je sens que je deviens *puriste*,
> Je plante au cordeau chaque mot,
> Je suis les Bangeaux à la piste :
> Je pourrais bien n'être qu'un sot. (LAISNEY.)

* **PURITAIN, AINE**, s. (du lat. *purus*, pur). Nom donné en Angleterre et en Écosse aux presbytériens rigides, qui avaient la prétention de pratiquer seuls la religion dans toute sa pureté. Un puritain. Une puritaine. La secte des puritains naquit pendant la persécution exercée par Marie Tudor; elle commença à devenir importante sous le règne d'Elisabeth, et en 1566 elle se sépara de l'Église anglicane. Ces *puritains*, espèces de calvinistes, se réfugièrent, vers l'an 1620, dans ce pays nommé depuis la Nouvelle-Angleterre. (Voltaire.) Les *puritains* ont produit Cromwell. (Proudhon.)

— Fig. Celui, celle qui affecte une grande austérité de principes, de mœurs, de langage. C'est un puritain. C'est une puritaine. Prenez garde de rien dire d'équivoque, vous avez affaire à un puritain. Les froids *puritains* qui s'amusent à faire, en France, des expériences philanthropiques croient avoir moralisé le peuple. (H. de Balzac.)

— Se dit aussi dans le même sens en politique. Un puritain de la gauche. Un puritain du centre gauche.

— Adjectiv. Les mœurs puritaines. La secte puritaine bannit de l'Église toute hiérarchie, et proscrivit du culte les habits pontificaux, les ornements, la musique. Un ministre *puritain*. (Acad.)

— Par extens. Se dit des personnes qui affectent une grande austérité de principes. C'est une dame dévote, je dirai même puritaine.

— Se dit en parlant d'une mise trop sévère, dépourvue de tout ornement. C'est une mise puritaine.

— Se dit en général de tout ce qui rappelle l'austérité, la rigidité affectée des puritains.

PURITAINEMENT, adv. A la façon des puritains.

* **PURITANISME**, s. m. Doctrine des puritains. Le puritanisme eut de nombreux prosélytes en Amérique.

— Collectiv. Ensemble des puritains, les puritains en général. Le puritanisme joua un grand rôle dans la chute des Stuarts. Le puritanisme se signala par une grande exaltation républicaine.

— Fig. Morale trop sévère, austérité de principes par trop rigide; rigorisme. Il y a du puritanisme dans cette opinion. C'est du puritanisme. Ces principes sont d'un puritanisme exagéré.

— Par extens. Le *puritanisme* grammatical ne le cède guère, chez les Arabes, au *puritanisme* religieux. (E. Renan.)

PURKINJIE, s. f. (de *Purkinje*, n. pr.). Bot. Genre de myrsinées ardisiées, établi pour des arbrisseaux du Mexique.

PURON, s. m. (rad. *pur*). Petit-lait non aigri et dépouillé du caillé. On dit aussi *spuron*.

PUROS, s. m. (pr. *pu-ross*; mot espagn. signif. *pur*). Sorte de cigare. Plus d'une lèvre rose pressé avec amour le bout doré d'un *puros*. (Th. Gaut.)

PUROT, s. m. Agric. Trou, puits, citerne où l'on réunit les eaux des fumiers, le purin.

PURPURA, s. m. (mot lat. signif. *pourpre*). Pathol. Genre de maladies qui ont pour caractère commun de se manifester intérieurement par des hémorragies, et extérieurement par des pétechies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. Les médecins distinguent le purpura *simplex*, le purpura *urticans* et le purpura *hæmorrhagica*.

— Moll. Nom scientifique du genre pourpre.

PURPURACÉ, ÉE, adj. (du lat. *purpura*, pourpre). Qui est légèrement pourpré.

— Moll. Qui ressemble à un pourpre.

— PURPURACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pourpre.

PURPURAMIDE, s. f. Chim. Syn. de PURPUREINE.

PURPURAMIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide amide dérivé de la purpurine.

PURPURATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide purpurique avec une base.

PURPURÉINE, s. f. Chim. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur la purpurine.

PURPURÉOCOBALTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un azotate obtenu par ébullition de l'acide nitrique combiné avec une solution ammoniacale de nitrate cobalteux.

PURPURHOLCINE, s. f. (ét. lat., *purpura*, pourpre; *holcus*, sorgho). Chim. Matière colorante rouge extraite des tiges et des glumes du sorgho.

PURPURICÈNE, s. m. (et. lat., *purpura*, pourpre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour seize espèces qu'on trouve dans les diverses parties du globe.

PURPURIFÈRE, adj. 2 g. (et. lat., *purpura*, pourpre; *fero*, je porte). Qui est de couleur pourprée.

— Hist. nat. Qui donne ou produit la pourpre.

— PURPURIFÈRES, s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes pectinibranches de l'ordre des trachelipodes.

PURPURIGÈNE, adj. 2 g. (ét. lat., *purpura*, pourpre; gr. γένος, production). Qui engendre la pourpre.

* **PURPURIN, INE**, adj. (du lat. *purpuro*, pourpre). Qui approche de la couleur de pourpre. Des fleurs purpurines. Des lèvres purpurines. Des joues purpurines. De petits œillets frêles cachent dans l'herbe leurs étoiles *purpurines*. (H. Taine.)

> Le large tapis de son ciel de soie
> Rougit le front de la noble beauté
> Par trente jets de liquide *pourpre*. (V. HUGO.)
> Lorsque du sein de l'empire des flots
> Sortit la charmante Cythère,
> Alors aux rives de Paphos
> Naquit la rose *purpurine*. (FR. DE NEUFCH.)
> La fugitive Vanité aux cheveux *pourprins*,
> Avait chassé la Nuit loin des cieux plus sereins. (DE VALORI.)

* **PURPURINE**, s. f. Bronze mouillé qu'on applique en vernis.

— Chim. Matière colorante rouge extraite de la racine de garance. On chauffe cette racine par l'acide sulfurique; on la fait ensuite bouillir avec une dissolution de sulfate d'alumine, on filtre la liqueur, et on recueille le précipité qui se dépose par le refroidissement. La purpurine est une sorte de laque. La purpurine et l'alizarine existent simultanément dans la racine de garance.

PURPURIQUE, adj. 2 g. (et. lat., *purpura*, pourpre; fr. *urique*). Chim. Se dit d'une substance non isolée dont on admet l'existence dans le purpurate d'ammoniaque ou murexide.

PURPURITE, s. f. (du lat. *purpura*, pourpre). Moll. Coquille fossile du genre pourpre.

PURPUROGALLINE, s. f. (rad. *pourpre*, et *galle*). Chim. Substance cristalline obtenue par l'action des oxydants sur l'acide pyrogallique.

PURPUROPE, adj. 2 g. (ét. lat., *purpura*, pourpre; gr. πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe pourpre. Agaric purpuropé.

PURRÉE, s. m. Chim. Nom donné au jaune indien.

PURRÉIQUE, adj. Chim. Syn. d'EUXANTHIQUE.

PURS.ETA, s. m. Bot. Syn. d'ENTADA.

PURSHIA, s. m. (de *Pursh*, n. pr.). Bot. Genre de rosacées dryadées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique boréale. || Syn. de CENTRANTHÈRE et d'ONOSMODE.

* **PURULENCE**, s. f. Médec. Qualité de ce qui est purulent. || Suppuration. Purulence de la plèvre.

* **PURULENT, ENTE**, adj. (du lat. *purulentus*, même signif.). Qui est de la nature du pus, et surtout du pus du tissu cellulaire. Le frottement de la bricole avait formé autour de leurs sasselles des croûtes *purulentes*. G. Flaubert. || *Crachats purulents*. Crachats qu'on rend dans les phthisies ulcéreuses. Ils diffèrent des crachats puriformes. || *Foyer purulent*. Endroit où se forme et s'amasse le pus dans les abcès.

PURUS, Géogr. V. POUROUS.

PURWANAH, s. m. (pr. *pur ou-a-na'*). Espèce de passeport qui permet la libre circulation dans les districts de l'Inde encore soumis à l'autorité indigène.

* **PUS**, s. m. (pr. *pu*; du lat. *pus, puris*, même signif.). Médec. Matière liquide, épaisse, de couleur jaunâtre, qui se forme à la suite d'un travail inflammatoire. Le pus varie suivant la nature de l'organe enflammé, le degré de l'inflammation, le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. L'alcool a la propriété de coaguler l'albumine, celle du sang comme celle du *pus*. (Raspail.)

— Fig. On disait du roi qu'il tirait le sang de tous ses sujets, sans distinction, qu'il en exprimait jusqu'au *pus*. (Saint-Simon.)

— *Pus du tissu cellulaire*. Liquide opaque, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. En ce sens, on dit souvent *pus*, absolument. C'est du pus. || *Pus louable*. Le pus du tissu cellulaire considéré comme type de toute matière purulente, en tant qu'on le suppose produit par une inflammation qui n'est ni trop intense ni trop lente. || *Pus des membranes séreuses*. Pus qui est la base des fausses membranes qui se forment à la surface des membranes séreuses enflammées. || *Pus des membranes muqueuses*. Pus qui tient de la nature du mucus, séreux et sanguinolent, et qui forme de fausses membranes. || *Formation du pus*. V. PYOGÉNIE.

PUSA, s. m. Mamm. Syn. d'ENHYDRE.

PUSCHKINIE, s. f. (de *Puschkine*, n. pr.). Bot. Genre de liliacées jacinthées, établi pour des herbes du mont Ararat.

PUSCHKINITE, s. f. (de *Puschkine*, n. pr.). Miner. Variété d'épidote ferrugineuse de couleur vert émeraude et jaune trouvée à Ekaterinenbourg (Oural).

PUSÉYISME, s. m. Hist. relig. Secte qui s'est formée de nos jours au sein de l'Église anglicane, et qui tend à la rapprocher de l'Église catholique. Elle a pour auteur le docteur Pusey, professeur à Oxford. On écrit aussi *puséisme*.

PUSÉYISTE, s. m. Partisan du puséyisme. Les puséyistes sont à peu près les seuls aujourd'hui qui recommandent d'appliquer à l'étude des sciences physiques les préceptes de la théologie. On écrit aussi *puséiste*.

PUSHUM, s. m. (pr. *pou-choumm*). Comm. Sorte de duvet très fin dont certains quadrupèdes se couvrent pendant l'hiver, dans l'Himalaya, et qui sert à la fabrication de certaines étoffes de laine.

* **PUSILLANIME**, adj. 2 g. (pr. *pu-zil-la-nime*, ét. lat., *pusillanimus*, même signification; forme de *pusillus*, petit, et *animus*, esprit. La parlant des personnes, qui a l'âme faible et timide, qui manque de hardiesse et de résolution. Un homme pusillanime. Une femme pusillanime. Il est trop pusillanime pour vouloir se charger de cette affaire. Tous les individus *pusillanimes* et craintifs sont essentiellement faibles d'estomac, et leur digestion est toujours laborieuse. (Virey.)

— Par extens. Qui annonce une âme faible, d'une grande timidité, n'emprunt de hardiesse, de résolution. Un caractère pusillanime. Des idées pusillanimes. Des craintes pusillanimes. Il s'est conduit de la plus manière pusillanime. Une exactitude *pusillanime* retrécit la carrière de l'art. (Paluscot.) Quand la violence imprévoyante ne l'a que trop réussi, les hommes se réfugient dans la subtilité *pusillanime*. (Guizot. Mais il résiste, s'arrache à ces *pusillanimes* empressements et pénètre à la cour. (L. Blanc.)

> Racine, dieu le sexe! Corneille, esprit sublime!
> Vous pouvez effrayer un cœur *pusillanime*. (GILBERT.)
> Est-il de si pusillanime
> Touche pas à la Vendée! (J.-B. ROUSS.)

— Substantiv. C'est un pusillanime qui craindrait de se compromettre en écoutant vos réclamations. Laissez-la donc et ne cherchez pas à la mettre dans la confidence, c'est une pusillanime. Le *pusillanime* reconte les grandes choses qu'il n'ose y aspirer. (Virey.) Rarement le *pusillanime* oublie les injures. (H.) Dieu se cache aux *pusillanimes*, mais il se révèle aux braves. (Elg. Quinet.)

PUSILLANIMEMENT, adv. D'une manière pusillanime, avec pusillanimité.

* **PUSILLANIMITÉ**, s. f. (rad. *pusillanime*). Faiblesse d'esprit, d'âme, de caractère; timidité qui empêche d'entreprendre. C'est un homme d'une trop grande pusillanimité. Tant de pusillanimité n'est pas pardonnable! La piété véritable n'est pas une profession de *pusillanimité* et de paresse. Mass. Il faut prendre un parti sans *pusillanimité* dans toutes les occasions de la vie. (Volt.)

— Par extens., en parlant des choses. Faiblesse qui annonce une grande timidité, le manque d'énergie, le hardiesse, de résolution. Vous ne pouvez vous figurer la pusillanimité de son caractère. Quelle pusillanimité de conduite! Ce sont des craintes d'une pusillanimité qui n'a pas d'exemple.

— Action pusillanime.

PUSILLE, adj. 2 g. (pr. *pu-zile*; étym. lat., *pusillus*, petit). Hist. nat. Qui est très petit.

PUSILLIFLORE, adj. 2 g. (pr. *pu-zil-li-flore*; ét. lat., *pusillus*, petit; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs. Le cremanion est une plante pusilliflore.

PUSILLINÉ, s. f. (pr. *pu-zil-li-né*; ét. lat., *pusillus*, petit). Bot. Espèce de conferve.

PUSSERÉE, s. m. Métrol. Mesure de poids usitée dans l'Inde et qui varie, suivant les localités, de 1 kilogr. 3762 à 1 kilogr. 6655.

PUSSORT (Henri), Oncle de Colbert, conseiller d'État sous Louis XIV, 1615-1697, participa à la rédaction des ordonnances de 1667 et 1670.

PUSTA, s. f. Nom donné en Hongrie à une vaste étendue de terrain isolée de toute habitation et inculte.

PUSTERTHAL, Géogr. L'une des cinq divisions du Tyrol, à l'E. (vallées de l'Eisack, de la Rienz, et de la haute Drave).

PUSTULATION, s. f. (pr. *pus-tu-la-cion*). Pathol. Formation de pustules.

* **PUSTULE**, s. f. (ét. lat., *pustula*, même signif.; dérive de *pus*, matière purulente). Méd. Petite tumeur circonscrite, provenant d'une inflammation de la peau, et d'un léger épanchement de pus sous l'épiderme, se terminant souvent par une croûte plus ou moins consistante, quelquefois par une ulcération superficielle. Les pustules se montrent quelquefois sur une surface enflammée qui leur sert de base commune, mais le plus souvent elles ont chacune une base distincte et circonscrite, qui leur forme une auréole. Les pustules de la gale, de la rougeole, de la petite vérole, etc.

— *Pustule maligne*. Maladie de nature gangreneuse produite par l'inoculation du virus charbonneux et affectant d'abord la peau. La pustule maligne diffère du charbon en ceci que, dans le charbon, les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, et que dans la pustule maligne, c'est le contraire qui a lieu.

— *Pustules syphilitiques*. Boutons ou autres tumeurs se montrant sur la peau ou les membranes muqueuses, par suite de l'influence du virus syphilitique. Pustules miliaires, ortiées, lenticulaires, formiculaires, galeuses, plates, vésiculeuses, dartreuses. Pustules croûteuses, humides, ulcéreuses. Pustules serpigineuses, rongeantes, stationnaires.

— Fig. Les excès de la révolution sont les *pustules* de la liberté. (Mirabeau.)

— Bot. Sorte de petite élevure sur la tige ou sur les feuilles des plantes. || Petite tache arrondie.

— Moll. Balane fossile. || Espèce de fissurelle.

— Monn. Petit globule adhérant aux monnaies qui viennent d'être frappées. De l'argent qui a de petites pustules.

PUSTULÉ, ÉE, adj. Médec. Qui est chargé

de pustules, qui a des pustules. Les lèvres pustulées. Une joue pustulée. Un menton pustulé.

— Bot. Qui est muni de pustules, c'est-à-dire d'élevations arrondies. Le gyrophore est pustulé. || Qui a des taches arrondies, blanches, sur un fond brun.

— Monn. Qui a de petits globules qui adhèrent aux monnaies tout fraîchement frappées. Ces pièces d'argent sont pustulées.

— Substantiv. En parlant des personnes. Un pustulé. Les pustulés.

* **PUSTULEUX, EUSE**. adj. Médec. Qui a rapport aux pustules, qui est de la nature les pustules, qui est accompagné de pustules. Maladie pustuleuse. Eruption pustuleuse. Inflammation pustuleuse. Tumeur pustuleuse. Boutons pustuleux. Ceux qui ne changent que rarement de linge sont sujets à des eruptions *pustuleuses* par tout le corps. (Reydellet.)

— Par anal. On peut considérer l'Auvergne comme ayant éprouvé après la formation des terrains tertiaires une véritable éruption *pustuleuse* de cônes basaltiques. (Lecoq.)

— **PUSTULEUX**. s. m. Erpet. Espèce de crapaud de l'Inde et du Portugal.

PUSTULOPORE. s. m. (étym. lat., *pustula*, pustule ; *porus*, pore). Polyp. Genre de polypiers fossiles, établi pour quatre espèces de cériopores trouvées l'une dans le calcaire jurassique, les trois autres dans la craie de Maestricht.

PUT, UTE. adj. (du lat. *putere*, puer). Vilain, honteux, deshonnête.

— *Pute affaire*. Vilaine affaire, honteuse affaire. || *Pute fin, pute foi*. Mauvaise fin, mauvaise foi.

PUTA (du lat. *putare* émonder). Myth. rom. Déesse qui présidait à la taille des arbres.

* **PUTAIN**. s. f. (radic. *pute*). Femme, fille publique.

— Par extens. Femme, fille débauchée, de mauvaise vie. Ce terme, bas et déshonnête, n'appartient plus qu'au langage des carrefours, ainsi que tous ceux qui en sont formés ou qui dérivent de *put*. Le duc d'Orléans me dit que je pouvais compter qu'il n'y aurait plus de soupers de roues et de *putains*. (St-Sim.)

— *Fils de putain*. Juron grossière. Double fils de *putain* de trop d'orgueil enflé ! (Molière.)

PUTAMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *putamen*, écorce dure). Bot. Dont le fruit est recouvert d'une écorce. || **PUTAMINÉES**. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant celles dont le fruit est recouvert d'une écorce.

PUTANGES. Géogr. Ch.-l. de canot. de l'arr. d'Argentan (Orne), sur l'Orne ; 650 hab.

PUTANISME. s. m. (rad. *putain*). Vie honteuse et désordonnée des femmes prostituées, des filles ou femmes débauchées. || Commerce avec les putains. Vivre dans le putanisme. Tomber dans le putanisme. Cette prophétie et ce *putanisme* durèrent au moins trois années. (Voltaire.)

PUTASSER. v. n. 1re conj. (rad. *pute*). Vivre dans le désordre et la honte comme les prostituées. || Fréquenter habituellement les femmes de mauvaise vie. Ce terme est bas et deshonnête.

* **PUTASSERIE**. s. f. (rad. *putasser*). Fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie. || Désordre dans lequel vivent les prostituées.

* **PUTASSIER, ÈRE** adj. (rad. *putasser*). Qui a rapport aux putains. Commerce putassier. Vie putassière. Goûts putassiers. Langage putassier.

— Par extens. Maintenant, il n'était plus sur les toits, pareil à un moineau rigoleur et *putassier*. E. Zola.)

— **PUTASSIER**. s. m. Celui qui fréquente habituellement les femmes de mauvaise vie ; celui qui vit habituellement avec elles.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **PUTATIF, IVE**. adj. (étym. lat., *putatus*, part. pass. de *putare*, penser). Qui passe pour être ce qu'il n'est pas.

— Jurispr. *Père putatif*. Celui qui est réputé le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet. || *Mariage putatif*. Mariage contracté à tort mais de bonne foi, dans l'ignorance des empêchements qui s'y opposent.

PUTATIVEMENT. adv. D'une manière putative. Un mariage putativement etabli.

PUTBUS. Géogr. Château de l'île de Rügen, sur la Baltique.

PUTE. s. f. (ét. lat., *puta*, jeune fille). S'est dit pour Femme débauchée, et par extension, Prostituée. Il échappait souvent de dire à la reine : Cette *pute* me fera mourir. (Saint-Simon.)

Toutes êtes, serez ou fûtes,
De tout ou de volonté *putes*,
Et qui très bien vous chercherait,
Putes toutes vous trouverait.
(*Roman de la Rose.*)

Un tas
De ruffens et vieilles *putes*. (St-Gelais.)

— Adjectiv. Femme pute.

PUTÉAL, ALE. adj. (ét. lat., *putealis*, même signif. ; dér. de *puteus*, puits). Néol. De puits. || *Eau putéale*. Eau de puits. Peu usité.

PUTÉAL. s. m. (mot latin signifiant margelle et dérivé de *puteus*, puits). Antiq. rom. Nom donné aux endroits frappés de la foudre, parce qu'on les regardait comme sacrés et qu'on les entourait de margelles à l'instar d'un puits, pour qu'ils ne fussent pas profanés.

— *Putéal de Scribonius Libon*. Putéal que Scribonius Libon fit construire par ordre du sénat, dans le Forum, près des statues de Marsyas et des deux Janus. C'était dans son voisinage que se trouvaient les banquiers et les changeurs, et qu'était place le tribunal du magistrat chargé de juger les affaires commerciales.

— *Putéal d'Accius Nævius*. Puits couvert au-dessus duquel on avait dressé un autel surmonté de la statue de l'augure Accius Nævius, et renfermant le rasoir avec lequel il avait coupé une pierre, en présence de Tarquin l'Ancien ; c'était en le touchant avec la main qu'on prêtait serment parce qu'il était situé dans la place des comices et proche du tribunal du préteur.

PUTEAUX. Géogr. Comm. du cant. de Courbevoie, arrond. de Saint-Denis (Seine), sur la rive gauche de la Seine ; 15,000 hab.

PUTÉOLI. Géogr. anc. Ville de la Campanie (Italie), nommée d'abord *Dicæarchea*, entre Naples et Cumes. C'était une grande ville de commerce. Il y avait, aux environs, des eaux minérales très fréquentées ; auj. *Pouzzoles*.

PUTÉORITE. s. m. (du lat. *puteus*, puits). Hist. relig. Nom donné à des sectaires juifs qui rendaient des honneurs aux puits et aux fontaines.

— Adjectiv. Sectaire putéorite.

PUTERIE. s. f. Syn. de PUTAGE.

PUTET. s. m. Nom donné dans quelques provinces à une petite mare formée par le purin. On dit aussi *putel*.

PUTH, PUTT ! Interjection de mépris, d'indifférence. Mimologisme du bruit qu'on fait en crachant. Puth ! c'est dégoûtant. Puth ! que m'importe ?

PUTICULES. s. m. pl. (dimin. du lat. *puteus*, puits). Antiq. rom. Fosses communes, sorte de puits, voirie à Rome, où l'on jetait les corps morts de la populace. Les puticules étaient voisins de la porte Esquiline. Ils furent un jour convertis en jardins par Mécène, qui avait reçu d'Auguste tout l'emplacement dans lequel ils étaient situés.

PUTIER. s. m. radic. *pute*). Celui qui fréquente les femmes de mauvaise vie. Lors l'appela ribaud, lourdier, après *putier*, après ivrogne. (Les Cent Nouv. nouv.) Ce mot est vieux.

PUTIER ou **PUTIET**. s. m. Bot. Arbre de la famille des amygdalées, connu aussi sous les noms de *laurier putiet*, de *merisier à grappes*, de *faux bois de Sainte-Lucie*. Il croît spontanément dans les bois de l'Europe, et s'élève à quatre ou cinq mètres. L'elegant effet et l'odeur suave de ses grappes de fleurs, qui se développent dès le mois d'avril, l'ont fait admettre dans les bosquets d'agrément. Ses fruits ordinairement noirs, rouges dans une variété, et dont les oiseaux sont avides, ont une saveur désagréable et nauséabonde. Les enfants, les hommes mêmes ne dédaignent cependant pas de les manger en Suede et au Kamtchatka.

PUTIGNANO. Géogr. Ville de la prov. et à 40 kil. S.-E. de Bari (Italie) ; 8,000 hab.

PUTINE. s. f. (diminut. de *pute*). Petite putain. Faisez-vous, petite *putine*. (Scarron.)

PUTIPHAR. Égyptien, eunuque de Pharaon et général de ses troupes. Il acheta Joseph des Ismaélites, auxquels ses frères l'avaient vendu, et lui donna l'autorité sur toute sa maison. Plus tard, il le fit jeter en prison, sur les fausses accusations de sa femme, qui, n'ayant pu amener Joseph à commettre un adultère avec elle, se vengea de lui en déclarant à Putiphar qu'il avait tenté de la séduire.

* **PUTOIS**. s. m. (pr. *pu-toi* ; du lat. *putere*, puer). Hist. nat. Espèce du genre martre. Le putois tire son nom de l'odeur qu'il répand. Le putois, qui est plus petit que la fouine, est la terreur des poulaillers et des garennes. || *Putois d'Amérique*. Mammifère carnassier du genre moufette. || *Putois rayé*. Autre espèce du genre moufette.

— Fourrure du putois. Le putois est doux et chaud. On fait des manchons de putois.

— Pinceau fait du poil du putois, dont on se sert pour étendre les couleurs sur les poteries.

PUTORIO. s. m. (du lat. *putere*, puer). Bot. Genre de rubiacées coiffeacees, établi pour des arbrisseaux des régions voisines de la Méditerranée.

PUTORIUS. s. m. (pr. *pu-to-ri-uss*). Mamm. Nom scientifique du genre putois.

PUTPUT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la huppe.

PUTRANJIVA. s. m. Bot. Genre type de la famille des putranjivées, établi pour des arbres de l'Hindoustan.

PUTRANJIVÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au putranjiva. || **PUTRANJIVÉES**. s. f. pl. Petite famille voisine des antidesmées, qui a pour type le genre putranjiva.

PUTRÉDINAIRE. s. m. (du lat. *putredo*, pourriture). Nom donné aux philosophes et aux physiciens qui soutenaient que la putréfaction engendre des animaux.

— Adjectiv. Philosophe putrédinaire.

PUTRÉFACTIF, IVE. adj. Qui est susceptible de putréfier. Une chaleur modérée de 15 à 25 degrés, l'humidité de l'air, la nature du milieu dans lequel un corps organisé et privé de vie se trouve placé, exercent des influences puissamment putréfactives, ont des propriétés, des vertus putréfactives.

* **PUTRÉFACTION**. s. f. (pr. *pu-tré-fak-cion* ; rad. *putréfier*). Chim. Décomposition qui s'opère dans les corps organisés privés de vie, sous l'influence de certaines conditions, et qui est accompagnée de la formation de produits nouveaux, plus ou moins fétides, dont les uns restent fixes et les autres se dégagent sous forme de gaz. Putréfaction des substances animales, des substances végétales. Les gaz qui se forment pendant la putréfaction sont l'hydrogène carboné, l'hydrogène sulfuré, l'azote, l'ammoniaque, l'acide carbonique, et quelquefois l'hydrogène phosphoré. La putréfaction est le signe le plus certain de la mort. Le résidu de la putréfaction s'appelle *terreau, matière terreuse*. Des maladies contagieuses, des epidémies graves naissent dans les pays où il y a en même temps des foyers nombreux de *putréfaction*. (Merat.) Les Japonais attribuent, non sans raison, un grand nombre de maladies à la stagnation et à la *putréfaction* de cet air intérieur. (B. de St-P.)

— État de ce qui subit la décomposition dont il s'agit. Un corps tombé en putréfaction.

— Fig. La plus grande prospérité est aux États ce qu'est aux fruits la maturité ; elle annonce et nécessite presque la *putréfaction*. (Mirabeau.)

* **PUTRÉFAIT, AITE**. adj. (rad. *putréfier*). Qui a subi la putréfaction. Une substance animale putréfaite. Une plante putréfaite. Un corps putréfait. Il est peu usité ; on dit plutôt *putréfié*.

PUTRÉFIABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de se putréfier.

PUTRÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Putréfier. S'emploie adjectiv. Des matières putréfiées. Dans beaucoup de circonstances, il est impossible de saisir l'odeur qui appartient proprement à la matière animale putréfiée.

— Fig. Les corps politiques, quels qu'ils soient, ne sont que des amas de passions *putréfiées* et décomposées ensemble. (Chateaub.)

* **PUTRÉFIER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *putrefacere*, même signif. ; forme de *putris*, pourri ; *facere*, faire). On met deux *r* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous putréfiions, vous putréfiez. Que nous putréfiions, que vous putréfiez*. Faire pourrir, corrompre, soumettre à la putréfaction. L'air putréfie rapidement les cadavres qui ont séjourné dans l'eau. La gangrène d'une partie du corps putréfie graduellement les parties voisines.

— Absol. Les corps privés de vie putréfient plus ou moins rapidement, selon les milieux où ils se trouvent placés. L'air putréfie plus promptement que les autres milieux. Le gaz nitreux putréfie moins vite que l'oxygène.

— **SE PUTRÉFIER**. v. pron. Se pourrir, se corrompre, subir la putréfaction. Les cadavres gelés se putréfient promptement, aussitôt que la température ambiante s'élève. Les cadavres des jeunes enfants se putréfient plus facilement que ceux des adultes, et ceux-ci plus rapidement que ceux des vieillards. Le fumier se putrefie dans la fosse où il est. La viande salée ne se *putréfie* pas. (F. Pi lon.)

PUTRESCENCE. s. f. État de ce qui est putrescent. Il n'y a nulle *putrescence* à la température de la glace et au-dessous. (Fourcroy.)

PUTRESCENT, ENTE. adj. (du lat. *putrescere*, commencer à se pourrir). Qui commence à se putréfier. Une matière putrescente.

PUTRESCIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est putrescible.

— Fig. Qui dit souvent dit marais : leur *putrescibilité* est évidente, leur stagnation est malsaine. (V. Hugo.)

* **PUTRESCIBLE**. adj. 2 g. (rad. *putrescent*). Qui peut se pourrir, qui se pourrit plus ou moins facilement. Au delà d'une température de 50 degrés, la chaleur, en agissant sur les substances animales, a pour effet de coaguler l'albumine et de donner naissance à des composés moins putrescibles qu'à une température moindre. La peau des animaux, qui est putrescible, se transforme en cuir par le tannage, et le cuir est imputrescible.

PUTRESCINE. s. m. pl. (ét. lat., *putresco*, je pourris). Botan. Nom donné à la famille des champignons, en raison de la rapidité avec laquelle la plus grande partie de ces végétaux se corrompent.

* **PUTRIDE**. adj. 2 g. (étym. lat., *putridus*, même signification). Se dit des corps putréfiés. Les miasmes *putrides* qui s'élèvent des matières animales corrompues sont des plus nuisibles pour la santé de l'homme. (Merat.) L'eau trouble est une eau ou saumâtre, ou *putride*, ou vermineuse. (Raspail.)

— *Odeur, émanations putrides*. Odeur fétide amenée par la corruption. L'odeur *putride* existant avec elle (l'odeur ammoniacale) reste encore après et subsiste pendant toutes les phases de la putréfaction. (Fourcroy.) Du sein des terres pourries s'élèvent des émanations *putrides* qui ont bientôt répandu la mortalité parmi les ouvriers. (B. de St-P.)

— Chim. *Fermentation putride*. Fermentation qui amène la décomposition des corps organisés privés de vie ; la putréfaction même qui résulte de cette fermentation. || On a dit aussi *Fermentation ammoniacale* ; mais c'est une dénomination vicieuse, parce que l'ammoniaque n'est pas le seul produit de la putréfaction.

— Médec. Corrompu, qui a de la tendance vers la putréfaction. L'altération *putride* des premières humeurs, admise à diverses époques, était la base sur laquelle les médecins fondaient la pathologie et la thérapeutique des affections les plus redoutables. (Orfila.) || *Fièvre putride*. Affection attribuée à la putréfaction des humeurs, et nommée *fièvre adynamique* par ceux qui n'admettent pas l'existence des maladies humorales. || *Maladies putrides*. Maladies humorales dont l'existence, après avoir été rejetée, a été de nouveau remise en question.

— Géogr. *Mer Putride*, ou mer de *Sirasch*. Lagune marécageuse, au N.-E. de la Crimée, séparée, par la flèche d'Arabat, de la mer d'Azof, avec laquelle elle communique par le détroit de Genitchi au N.

* **PUTRIDITÉ**. s. f. (rad. *putride*). Médec. Etat dans lequel les éléments d'un corps vivant réagissent les uns sur les autres et forment des combinaisons nouvelles, comparables jusqu'à un certain point à celles qui s'opèrent dans les corps organisés privés de la vie. Cet état se produit dans les fièvres dites *adynamiques*, dans les typhus, etc. C'est bien réellement à un état de *putridité* qu'il faut rapporter la fétidité de l'haleine, de l'urine, des excrétions, et les gaz fétides qui se développent alors dans le foyer principal de la maladie. (Bouillaud.)

— S'emploie aussi comme synonyme de Putréfaction. On détruirait d'une manière aussi sûre la *putridité* d'un mari infidèle en le changeant en lac qu'en terre ferme. (B. de St-P.) Ils vont, viennent, agissent dans un air vicié, mais sans avoir le sentiment de son infection, sans savoir rapporter à cette *putridité*, que leur odorat habitué ne reconnaît pas, l'origine des maladies qui les affligent. (Considerant.)

PUTRILAGE. s. m. (ét. lat., *putrilaga*, même signif. ; rad. *putris*, pourri). Médec. Substance demi-liquide, pultacée, qui se détache des parties désorganisées dans certaines affections gangreneuses. Les tissus mous sont ceux qui se réduisent en putrilage.

PUTRILAGINEUX, EUSE. adj. Médec. Qui a rapport au putrilage. Ulcération putrilagineuse. || Qui est formé de putrilage. Matière putrilagineuse. Les ulcérations donnaient issue à la matière *putrilagineuse* résultant de la décomposition des muscles pendant que la graisse sous-cutanée se saponifiait. (Orfila.)

PUTRIVORE. adj. 2 g. (étym. lat., *putris*, pourri ; *vorare*, dévorer). Entom. Qui vit de matières putréfiées. || **PUTRIVORES**. s. m. pl. Section de la famille des myodaires malacosomes, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans les débris putrelles de matières animales et végétales.

PU-TSAÏ. s. m. Bot. Nom donné en Chine à l'éleocharis tubéreux.

PUTT. interj. V. PUTH.

PUTTE. Géogr. Comm. de la prov. et à 27 kil. d'Anvers (Belgique) ; 3,400 hab.

PUTTER (Jean-Etienne). Publiciste allemand, 1725-1807, né à Iserlohn (Westphalie), a écrit : *Exposé des variations politiques de l'empire d'Allemagne ; Elementa juris publici Germanici, Manuel de l'histoire d'Allemagne*, etc.

PUTTERLICKIA. s. m. (de *Putterlick*, n. pr.). Bot. Genre de célastrinées évonymées, établi pour un arbrisseau du Cap.

PUTUMAYO. Géogr. V. IÇA.

PUTZEN. s. m. Minér. Partie mal fondue d'un minerai, qui reste attachée aux parois des fourneaux.

PUTZIG (Baie de), ou *Putziger-Wick*. Géogr. Baie au N.-O. du golfe de Dantzig, et séparée de la Baltique par une flèche longue et étroite.

PUY. s. m. (étym. lat. *podium*, tertre). Géogr. Montagne, pic, chaîne de montagnes.

— Hist. litt. Nom d'une fête poétique qui se célébrait en France dans quelques villes, telles que Rouen, Caen, etc., en l'honneur de l'Immaculée conception de la sainte Vierge ; elle consistait dans la distribution de quelques prix, qu'on donnait à ceux qui avaient fait les meilleurs vers sur ce sujet. || *Puy d'amour*. S'est dit pour Cour d'amour.

PUY (Le). Géogr. Chef-lieu du départ. de la Haute-Loire, sur la Borne, près de la Loire, et au pied du mont Anis ou Corneille, à 610 kil. S.-E. de Paris ; 18,809 hab. Évêché suffragant de Bourges. Statue colossale de Notre-Dame de France, élevée récemment sur la roche Corneille. Centre de la fabrication de la dentelle et des blondes. Patrie du cardinal de Polignac.

— **PUY DE DÔME**. Montagne de France qui donne son nom à un département du centre, près de Clermont-Ferrand. Hauteur, 1,465 mètres.

— **PUY-DE-DÔME**. Département de France, au centre, entre ceux de l'Allier au N., de la Loire à l'E., de la Haute-Loire et du Cantal au S., de la Corrèze et de la Creuse à l'O. Superficie,

795,051 hectares; pop., 567,000 hab. Traversé par le mont Dore et les monts Dôme, il est arrosé par l'Allier, la Dore et la Dordogne. Cratères de volcans éteints. Eaux minérales. Plusieurs Lacs. Dans le N. est la Limagne, plaine riche en blé et fruits. Pâturages dans le mont Dore. Vastes forêts. Bœufs, fromages, fruits confits, vins. Quincaillerie, coutellerie, papeteries, tanneries, pâtes d'Italie. Houille. Lave de Volvic, plomb. Le Puy-de-Dôme dépend du diocèse et de l'académie de Clermont, du 13e corps d'armée (Clermont-Ferrand), de la cour d'appel de Riom. Il comprend 5 arrond.: Clermont, ch.-l., Ambert, Issoire, Riom et Thiers; 50 cantons et 467 communes. Le Puy-de-Dôme a été formé de parties de plusieurs provinces (Auvergne, Bourbonnais, Combraille, Forez).

— PUY DE L'AIGUILHER. Sommet des monts d'Auvergne, haut de 1,818 met.

— PUY DE SANCY. Sommet des monts d'Auvergne, la plus haute montagne de la France intérieure; 1,886 met.

— PUY FERRAND. L'un des sommets des monts d'Auvergne, haut de 1,864 met.

— PUY-L'ÉVÊQUE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cahors (Lot), sur le Lot; 2,400 hab.

PUYA. s. m. Bot. Syn. de POURRÉTIE.

PUYCERDA ou **PUIGCERDA**. (*Podium Ceretanum*). Geogr. Ville d'Espagne (Catalogne), dans la prov. et à 10 kil. N.-O. de Barcelone, sur la Ségre, dans l'ancienne Cerdagne.

PUYJAMA. s. m. Relat. Sorte de pantalon fort large que portent les femmes de l'Inde.

PUYLAURENS. Geogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Lavaur (Tarn); 5,000 hab.

PUYLAURENS (Guillaume le). Chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse, mort en 1295, a écrit une *Histoire de la guerre des albigeois*.

— PUYLAURENS (Antoine DE LAAGE, duc de). Favori de Gaston d'Orléans, était originaire du Languedoc. Il ramena son maître de Bruxelles, 1634, obtint le titre de duc et pair. Mais de nouvelles intrigues l'ayant fait enfermer à Vincennes, il y mourut, 1635.

PUYMIROL. Geogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 1,400 hab.

PUYMOREN (Col de). Geogr. Col dans les Pyrénées centrales, de Puycerda à Ax.

PUYS (Chaine des). Géogr. Ramification des monts d'Auvergne qui se dirige du S. au N., entre Sioule et Allier, à partir du mont Dore. Le sommet le plus élevé est le Puy-de-Dôme (1,455 m.).

PUYSÉGUR (Jacques DE CHASTENET, vicomte de). Né près de Guise, 1602-1682, servit dans les armées françaises de 1617 à 1659, et écrivit des *Mémoires* sur cette période. || PUYSÉGUR (Jacques-François DE CHASTENET, marquis de). Fils du précédent, 1656-1743, né à Paris, a laissé *l'Art de la guerre*. || PUYSÉGUR (Armand-Marie-Jacques DE CHASTENET, marquis de). Né à Paris, 1751-1825, entra dans l'artillerie en 1768, et était maréchal de camp en 1789. Il s'occupa beaucoup du mesmérisme et du magnétisme animal. || PUYSÉGUR (Antoine-Hyacinthe-Anne de). Frère du précédent, plus connu sous le nom de *comte de Chastenet*, 1752-1809, servit dans la marine. Il publia un *Détail sur la navigation aux côtes de Saint-Domingue*, et émigra en 1791.

PYANEPSIES. s. f. pl. (étym. gr., πυανεψία, même signif.; fait de πύανον, fève, et ἕψω, je fais cuire). Antiq. gr. Fêtes que les Athéniens célébraient le 7 de pyanepsion, en l'honneur d'Apollon et de Minerve, en mémoire du repas de fèves que fit Thésée avec ses compagnons, pour rendre grâces à ces divinités de sa victoire sur le Minotaure. Le jour des Pyanepsies, les Athéniens faisaient cuire et mangeaient des fèves. || Suivant quelques auteurs, Fêtes que les Athéniens célébraient en mémoire des Héraclides, qu'ils nourrirent de fèves pendant leur séjour en Attique.

PYANEPSION. s. m. (du gr. πυανεψιών, même signifie.). Antiq. gr. Mois de l'année athénienne, dans lequel on célébrait les Pyanepsies, et qui répondait à notre mois d'octobre.

PYANISIE. s. f. du gr. πύανον, fève). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens, établi pour une dizaine d'espèces de l'Amérique équinoxiale.

PYARTHROSE. s. f. (étym. gr., πῦον, pus; ἄρθρωσις, articulation). Pathol. Synon. d'ARTHROPUOSE.

PYATE. s. m. Chim. Sel de l'acide pyique.

PYCANE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères de la tribu des scutellériens, groupe des pentatomites.

PYCHNOGONIDE. adj. 2 g. (pr. *pik-no-go-nide*; étym. fr., *pychnogonon*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble au pychnogonon. || PYCHNOGONIDES. s. m. pl. Ordre de crustacés qui a pour type le genre pychnogonon.

PYCHNOGONON. s. m. (pr. *pik-no-go-non*; ét. gr., πυκνός, épais; γόνυ, genou). Crust. Genre de crustacés aréniformes, type de l'ordre des pychnogonides, établi pour une espèce qui vit sur les ascidies et sur quelques poissons.

PYCNA. s. f. (ét. gr., πυκνός, épais). Entom. Division du genre cigale, établi pour une espèce de Madagascar.

PYCNANTHÈME. s. m. (étym. gr., πυκνός, épais; ἄνθημα, floraison). Bot. Genre de labiées satureinées, établi pour plusieurs espèces d'herbes de l'Amérique septentrionale. Pycnanthème des montagnes. Pycnanthème blanchâtre, aristé, verticille.

PYCNIDE. s. f. Bot. Espèce de conceptacle des lichens, contenant des stylospores.

PYCNITE. s. f. du gr. πυκνός, épais. Miner. Variété de topaze jaunâtre, en petites masses facilement serrées, engagées dans une roche.

PYCNOBOTRYS. s. m. Bot. Syn. de TEUCRIUM.

PYCNOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., πυκνός, épais; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits épais, ridés. Le tamarin est pycnocarpe.

PYCNOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., πυκνός, épais; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs rassemblées en grosses têtes. Le chardon est pycnocéphale.

— PYCNOCEPHALE. s. m. Genre de composées vernoniacées, établi pour des herbes du Brésil.

PYCNOCOMON. s. m. (ét. gr., πυκνός, épais; κόμη, chevelure). Bot. Syn. de PYCNOMON et de CEPHALAIRE.

PYCNOCYCLE. s. m. (ét. gr., πυκνός, épais; κύκλος, cercle). Bot. Genre d'ombellifères smyrnées, établi pour des herbes de l'Arabie, de la Perse et de l'Himalaya.

PYCNODE. s. m. (étym. gr., πυκνός, épais; ὀδούς, dent). Ichtyol. Genre de ganoïdes, établi pour un assez grand nombre d'espèces fossiles des terrains triasiques.

PYCNODONTE. adj. 2 g. (étym. gr., πυκνός, épais; ὀδούς, οντος, dent). Zool. Dont les dents sont épaisses.

— PYCNODONTE. s. f. Moll. Genre de conchifères, établi pour une espèce fossile du terrain de craie.

— PYCNODONTES. s. m. pl. Ichtyol. Famille de ganoïdes qui a pour type le genre pycnode.

PYCNOGONIDE. adj. 2 g. Crust. V. PYCHNOGONIDE.

PYCNOGONON. s. m. Crust. V. PYCHNOGONON.

PYCNOMÈRE. s. m. (ét. gr., πυκνός, épais; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des monotomites, dont le type vit dans le bois mort, en Europe.

PYCNOMON. s. m. Botan. Genre de composées, tribu des cynarées, dont l'espèce type croît dans le midi de la France.

PYCNONÉPÈTE. s. f. Bot. Syn. de NEPÈTE.

PYCNONEURON. s. m. (ét. gr., πυκνός, épais; νεῦρον, nervure). Bot. Genre d'asclepiadacées cynanchées, établi pour des herbes de Madagascar.

PYCNONOTE. s. m. Ornith. Syn. de TURDOÏDE.

PYCNONOTINÉ, ÉE. adj. Ornithol. Qui a rapport au genre pycnonote. || PYCNONOTINÉES. s. f. pl. Sous famille de turdidées, établi pour douze genres, ayant pour type le pycnonote.

PYCNOPALPE. s. m. (ét. gr., πυκνός, épais; lat. *palpus*, palpe). Entom. Division du genre phyllophore, établi pour une espèce du Brésil.

PYCNOPE. s. m. Entom. Syn. de CUIOPÈRE.

PYCNOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., πυκνός, épais; φύλλον, feuille). Botan. Qui a des feuilles grosses et épaisses.

PYCNOPHYQUE. s. m. (étym. gr., πυκνός, épais; φῦκος, plante marine). Bot. Genre d'algues, détaché des fucus, dont l'unique espèce se trouve dans l'océan Atlantique.

PYCNOSORE. s. m. (pron. *pik-no-core*; ét. gr., πυκνός, epais; σωρός, urne). Bot. Genre de composées senecionidées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

PYCNOSPHYACE. s. f. (ét. gr., πυκνός, épais; σφαγή, sauge. Bot. Section du genre sauge.

PYCNOSPORE. s. m. (ét. gr., πυκνός, épais; σπορά, semence). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des herbes de l'Inde.

PYCNOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *pik-no-staki-é*; et. gr., πυκνός, épais; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en gros épis. Le jonc marin est pycnostachye.

PYCNOSTACHYS. s. m. ou **PYCNOSTACHYDE**. s. f. (pr. *pik-no-sta-kes* ou *pik-no stakide*; étym. gr., πυκνός, épais; στάχυς, épi). Bot. Genre de labiées ocimoïdées, établi pour des herbes de Madagascar, du Cap et de l'Abyssinie.

PYCNOSTÉRINX. s. m. (étym. gr., πυκνός, épais; στήριγξ, appui). Ichtyol. Genre de poissons fossiles, voisin des chromis.

PYCNOSTYLE. adj. 2 g. (étym. gr., πυκνός, épais; στῦλος, colonne). Archit. Se dit d'un édifice dont les colonnes sont plus rapprochées que ne le veulent les lois adoptées ordinairement. Selon Vitruve, dans les édifices pycnostyles, l'entre-colonnement n'a qu'un diamètre et demi de la colonne.

— Substantiv. Un pycnostyle.

PYCNOTHÉLIE. s. f. (ét. gr., πυκνός, dense; θηλή, mamelon). Bot. Genre de lichens, réuni aux cenomyces.

PYCNOTHYM. s. m. Bot. Syn. de SATURÉIA.

PYCNOTIQUE. adj. 2 g. (du gr. πυκνόω, j'épaissis). Médec. Qui est propre à condenser et à rafraîchir les humeurs. Syn. d'INCRASSANT.

— Substantiv. Un pycnotique

PYCNOTROPE. s. m. Minér. Substance amorphe trouvée dans la serpentine près de Waldheim (Saxe).

PYCTACIUM. s. m. (pr. *p k-ta-si-omm*; du gr. πυκτάκιον, tablette recouverte). Antiq. Certain tableau blanchi sur lequel on écrivait les noms des juges, dans les combats au pugilat.

PYCUODÈRE. s. m. (ét. gr., πυκνός, pile; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Cap.

PYDNA. Geogr. anc. Ville de la Piérie Macédonienne, sur la côte O. du golfe Thermaïque.

PYELITE. s. f. (ét. gr., πύελος, bassin). Pathol. Inflammation des mamelons qui tapissent le bassinet et les calices des reins.

PYÉLO-NÉPHRITE. s. f. (ét. gr., πύελος, bassin; fr., *néphrite*). Pathol. Inflammation du bassinet et du rein.

PYÉMIE. s. f. Pathol. Syn. de PYOHÉMIE.

PYGANIDE. s. f. Entom. Syn. de PYRALIDE.

*** PYGARGUE**. adj. 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; ἀργός, blanc). Ornith. Qui a la queue blanche. Faucon pygargue.

— Mamm. Qui a une tache blanche à la naissance de la queue. L'antilope pygargue.

— PYGARGUE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux séparé du genre aigle, comprenant des animaux qui ne quittent point les pays septentrionaux des deux continents. Le pygargue descend en Amérique jusqu'en Caroline, et les Groenlandais, pour lesquels il est l'objet d'une chasse particulière, se nourrissent de sa chair, se vêtent de sa peau, font de ses coussins avec ses plumes et des amulettes avec son bec et ses griffes. Pygargue à tête blanche. Pygargue blagre. Pygargue ichtyophage.

— Mamm. Nom spécifique d'une espèce de cerf qui a les fesses blanches.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

PYGARGUS. s. m. (pr. *pi gar-guss*). Ornith. Nom scientifique du genre pygargue.

PYGARRHIQUE. adj. 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux qui s'aident de leur queue pour grimper. || PYGARRHIQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs.

PYGAS. Myth. Reine des Pygmées, qui fut changée en grue par Junon, parce qu'elle avait osé se comparer à elle. A cause de cette métamorphose même, on l'appelle aussi Gerania, du mot grec γέρανος, qui signifie Grue.

PYGASTRE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; ἀστήρ, étoile). Echin. Genre d'échinides, établi pour neuf espèces fossiles des terrains jurassique et crétacé.

PYGATRICHE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; θρίξ, τριχός, poil). Mamm. Genre de quadrumanes formé aux dépens des guenons et réuni au genre semnopithèque.

PYGAULE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; αὐλός, flûte). Echin. Genre d'échinides, établi pour quelques espèces fossiles du terrain crétacé.

PYGÉE. s. m. Botan. Genre d'amygdalées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale.

— Ichtyol. Genre de ctenoïdes, famille des squamipennes, établi pour huit espèces fossiles.

PYGÈRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la famille des pygérides, établi pour deux espèces du midi de la France.

PYGÉRIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *pygère*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à la pygère. || PYGÉRIDES. s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes ayant pour type le genre pygère.

PYGIDICRÂNE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; δι, α, forme; κρανίον, crâne). Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs de la tribu des forficuliens, comprenant plusieurs espèces dont le type est le pygidicrâne noir du Brésil.

PYGIDIUM. s. m. (pr. *pi-ya-di-omm*; diminutif du gr. πυγή, derrière). Moll. Bouclier caudal de certaines espèces de mollusques.

PYGIRYNQUE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des phasmiens, établi pour deux espèces aptères de l'Amérique méridionale.

PYGMALION. Roi de Tyr, fils, dit-on, son beau-frère, le grand prêtre Sichée, pour s'emparer des trésors du temple de Melkart; mais Didon les enleva.

— PYGMALION. Sculpteur de l'île de Cypre, devint amoureux d'une statue de Galatée, son chef-d'œuvre. Vénus anima cette statue, et Pygmalion l'épousa.

PYGMÉ. s. f. (du grec πυγμή, coudée). Métrol. anc. Petite mesure des Grecs valant le pied olympique, plus un huitième du pied. Rapporté à notre système métrique, la pygme eût valu 0 m. 3468.

*** PYGMÉE**. s. m. (ét. gr., πυγμαῖος; formé de πυγμή, coudée). Myth. Nom donné à des hommes qui formaient un peuple fabuleux, d'une très petite taille; ils sont célèbres dans l'antiquité par leurs combats contre les grues qui venaient pour les attaquer. Ils vivaient en Afrique sur tout, dans des excavations du sol.

Quand le *Pygmée*, allier, redoublant ses efforts,
De l'Hèbre ou du Strymon vient d'occuper les bords...
(BOILEAU.)

— Par extens. Nom donné à quelques races d'hommes très petits.

— Fam. et par exager. *Un pygmée, une pygmée*. Un homme très petit, une femme très petite; un nain, une naine.

— Fig. Nom donné, par manière de dédain, à tout individu de valeur importance, par rapport à ceux qui exercent une grande influence, un grand ascendant. Pygmées littéraires. Les hommes et même les héros d'aujourd'hui sont des *pygmées*. X. de Maistre.

— Bot. Genre de lichens ayant pour type le lichen ciliaire.

— Mamm. Nom donné quelquefois à l'orang-outang. *Pygmée de Gmelin*. Espèce de jocko.

— Adjectiv. Le peuple pygmée. La nation pygmée. Les hommes pygmées cachent leurs enfants dans les trous, pour les soustraire à la voracité des grues.

— De peu de valeur. Je ne trouve *pygmée* et populaire. (Montaigne.)

PYGMÉEN, ENNE. adj. Qui a rapport aux Pygmées. Les pygmées grecs ont-ils eu, sans doute l'une et l'autre de ses fonctions. Le peuple pygméen. Les grues s'abattaient chaque année sur le corps pygméen.

— Fam. *Taille pygméenne*. Très petite taille.

— Fig. *Attaques pygméennes, coup pygméen*. Attaques, coups dont la portée est comme nulle, sans effet.

PYGMÈNE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce du sommet des Alpes et de la Laponie.

PYGOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; βράγχια, branchies). Hist. nat. Qui a les branchies près de l'anus. || PYGOBRANCHES. s. m. pl. Famille de la sous-classe des gastéropodes gymnobranches, qui comprend une partie des nudibranches.

PYGODACTYLE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; δάκτυλος, doigt). Erpet. Genre de reptiles sauriens.

PYGODE. s. f. (étym. gr., πυγή, derrière; ὀδούς, dent). Entom. Division du genre cécrope.

PYGODIDYME. adj. et s. (ét. gr., πυγή, derrière; διδυμία, double). Térat. Syn. de PYGOPAGE.

PYGOLAMPE. s. m. (étym. gr., πυγή, derrière; λαμπάς, lampe). Entom. Genre d'hémiptères, famille des réduviens, établi pour une espèce de l'Europe.

PYGOMÈLE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; μῆλος, membre). Tératol. Monstre qui a un ou deux membres accessoires à la région hypogastrique ou entre les membres pelviens normaux.

— Adjectiv. Monstre pygomèle.

PYGOMÉLIE. s. f. Térat. Monstruosité que présente le pygomèle.

PYGOMÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Qui est affecté de la pygomélie.

PYGOMÉLIQUE. adj. 2 g. Tératol. Qui a rapport, qui appartient à la pygomélie.

PYGOMOLGE. adj. 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; μολγός, scrotum). Erpet. Qui concerne les batraciens sirénoïdiens. || PYGOMOLGES. s. m. pl. Famille de reptiles campsicardes.

PYGOPAGE. s. m. et gr., πυγή, derrière; παγής, attaché. Térat. Monstre double, dont les corps sont réunis par les fesses.

— Adjectiv. Monstre pygopage.

PYGOPAGIE. s. f. Tératol. Monstruosité que présente le pygopage.

PYGOPAGIEN, ENNE. adj. Tératol. Qui est affecte de pygopagie.

PYGOPAGIQUE. adj. 2 g. Tératol. Qui a rapport, qui appartient à la pygopagie.

PYGOPE. s. m. (étym. gr., πυγή, derrière; πούς, pied). Erpet. Genre de reptiles sauriens.

PYGOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; πούς, ποδός, pied). Ornith. Qui a les pieds engagés jusqu'à l'extrémité de l'abdomen. || PYGOPODES. s. m. pl. Famille de palmipèdes correspondant aux brachyptères ou plongeurs.

PYGOPTÈRE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; πτερόν, aile). Ichtyol. Genre de ganoïdes, famille des sauroïdes, établi pour huit espèces fossiles des terrains carbonifère et penéen.

PYGORE. s. f. (étym. gr., πυγή, derrière; ὄρος, hauteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour cinq espèces de Madagascar.

PYGORYNQUE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; ῥύγχος, bec). Échin. Genre d'échinides, établi pour un certain nombre d'espèces fossiles des terrains nummulitique et tertiaire.

PYGOSCÉLE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; σκέλος, jambe). Ornith. Division du genre manchot.

PYGURE. s. m. (étym. gr., πυγή, derrière; οὐρά, queue). Échin. Genre d'échinides, établi pour un grand nombre d'espèces fossiles du terrain jurassique.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille de lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour une espèce de l'Amérique équinoxiale.

PYHÉMIE. s. f. Pathol. Syn. de PYOHÉMIE.

PYINE. s. f. (étym. gr., πῦον, pus). Chim.

Matière albuminoïde obtenue en précipitant par l'acide acétique le sérum du pus.

PYIQUE, adj. 2 *g.* (ét. *g.* πῦον, pus). Méd. Qui concerne le pus ; qui provient du pus.

— Chim. Se dit d'un acide retiré du pus.

PYKAR, s. m. Sorte de colporteur indou.

PYLADE. Temps héroïq. V. ORESTE.

— Prov. *C'est un pylade*. C'est un ami à toute épreuve. L'a son pylade qui ne le quitte jamais.

— PYLADE. Pantomime cilicien, rival de Bathylle, sous Auguste.

PYLAGORE, s. m. (ét. gr., πύλαι, portes ; ἀγορά, assemblée). Hist. anc. Député et orateur que les villes grecques envoyaient à l'assemblée des Thermopyles ou à celle de Delphes, diteas-semblee des amphictyons. Il y avait une autre classe de députés, appelés *Hieromnemons* ou *Hiéromnemes*, qui étaient chargés des intérêts religieux. C'était un hieromneme qui présidait le conseil des amphictyons.

— Adject. V. Un député pylagore.

— PYLAGORE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Cérès, tire de cette circonstance que les pylagores lui offraient un sacrifice quand ils se rassemblaient au conseil.

PYLAÏELLE, s. f. (de *Bachelot de La Pylaie*, nom propre). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des algues.

PYLAÏSÉE, s. f. Bot. Genre de mousses, voisin des pterogonies et des fabronies, établi pour une espèce d'un vert agréable ; elle croît sur les écorces des arbres, à Fontainebleau.

PYLAKEN, s. m. Comm. Nom d'un drap qu'on fabrique en Angleterre.

PYLARE, s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de Port-Natal.

PYLÉE, s. m. Metrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée dans l'Inde et dont la valeur varie de 1 kilog. 70 à 3 kil. 577.

PYLÉES, s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait aux Thermopyles, en l'honneur de Cérès Pylagore.

PYLÉMÈNES Roi de Paphlagonie, dont parle Homère, vint au secours de Troie à la tête d'une nation paphlagonienne, les Heuètes, qui n'existait déjà plus du temps de Strabon. Il fut tué par Ménélas.

— PYLÉMÈNES Ier. Roi de Paphlagonie, vers l'an 131 av. J.-C. ; il succéda à Morzès, et il aida les Romains dans la guerre qu'ils soutinrent contre Aristonicus, qui avait usurpé le trône de Pergame. || PYLÉMÈNES II. Roi de Paphlagonie, successeur de Pylemènes Ier et son fils, suivant quelques-uns. Il vivait vers l'an 121 av. J.-C. A sa mort, son royaume passa comme legs testamentaire dans les mains de Mithridate V, roi de Pont.

PYLÉPHLÉBITE, s. f. (ét. gr., πύλη, porte ; φλέψ, φλεβός, veine). Pathol. Inflammation de la veine porte.

PYLÉTIDE, adj. f. (ét. gr., πυλαΐτις, πυλαΐτιδος, gardienne des portes ; fait de πύλη, porte). Myth. gr. Surnom de Minerve.

PYLIEN, ENNE, s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Pylos.

— adj. Qui concerne Pylos ou ses habitants. Les coutumes pyliennes. Un décret pylien.

— Temps hér. Surnom de Nestor, fils de Nélée et roi d'une contrée de l'Achaïe, dont Pylos était la capitale. Le héros pylien.

* **PYLÔNE**, s. m. (du gr. πύλη, porte). Archit. anc. Ensemble de deux masses de forme pyramidale quadrangulaire, entre les quels s'ouvre un passage placé en avant des vestibules à colonnes qui servent d'entrée aux temples égyptiens.

> Devant les colosses moroses
> Et les *pylônes* de Louxor,
> Près de ma belle aux teintes roses
> Que ne suis-je assez tôt encor ! (TH. GAUT.)

— Masse de charpente élevée dont se servent quelquefois les géomètres pour un lever de plans.

PYLÔNIQUE, a. lj. 2 g. Qui appartient aux pylônes. Formes pylôniques.

PYLOPHILE, s. m. Entom. Syn. de PHILHYRE.

* **PYLORE**, s. m. (ét. gr., πυλουρός, portier ; fait de πύλη, porte, et de οὖρος, gardien). Anat. Orifice droit ou inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre au-dessous du foie, au-devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Cette dénomination vient de ce que cet orifice forme l'entrée du canal intestinal, dont il ne permet le passage qu'aux matières alimentaires suffisamment élaborées dans l'estomac. Obstruction au pylore.

PYLORIDE, adj. 2 g. Moll. Syn. de PYLORIDE.

PYLORIDE, ÉE, adj. (ét. fr., *pylore* ; gr. εἶδος, aspect). Moll. Se dit d'un mollusque dont la coquille est béante. || PYLORIDES, s. m. pl. Famille de mollusques acéphalophores.

* **PYLORIQUE**, adj. 2 g. Anat. Qui appartient au pylore, qui est relatif au pylore. Orifice pylorique. Ouverture pylorique. — *Artère pylorique* Branche de l'hépatique, qui se distribue au pylore et à la petite courbure de l'estomac. || *Muscle pylorique*. Anneau fibreux, solide, blanc, placé entre les deux membranes muqueuse et musculeuse de l'estomac, et qui se trouve dans l'intérieur du bourrelet ou valvule pylorique. || *Valvule pylorique*. Bourrelet circulaire fibro-muqueux qui ouvre ou ferme l'orifice pylorique suivant les besoins de la digestion. || *Veine pylorique*. Veine qui suit le même trajet que l'artère pylorique.

PYLOS. Géogr. Nom de trois anciennes villes du Péloponnèse : 1° *Pylos d'Elide*, sur le Ladon et au S.-E. d'Elis ; 2° *Pylos de Triphylie* ; 3° *Pylos de Messénie*, sur la mer Ionienne, en face de l'île de Sphactérie ; auj. *Vieux-Navarin*.

PYM (John). Homme politique anglais, 1584-1643, né dans le comté de Somerset, fut l'un des accusateurs de Strafford, et, en 1641, faillit être arrêté par Charles Ier lui-même.

PYNACKER Adam van). Paysagiste hollandais, 1621-1673, né à Pynacker, près de Schiedam.

PYOCÉLIE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; κοιλία, bas ventre). Méd. Formation de pus dans l'abdomen.

PYOCÉLIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient, qui a rapport à la pyocelie.

PYOCHÉSIE, s. f. (pron. *pi o ké-zi* ; ét. gr., πῦον, pus ; χέζω, je vais à la selle). Médec. Écoulement de pus par les selles.

PYOCHÉSIQUE, adj. 2 g. (pr. *pi-o-ké-zi-ke*). Pathol. Qui a rapport à la pyochesie.

PYOCYANINE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; κύανος, bleu). Chim. Matière colorante de certains pus bleus ou verts.

PYOCYSTE, s. m. (ét. gr., πῦον, pus ; κύστις, sac). Médec. Tumeur purulente.

PYOCYTE, s. m. (ét. gr., πῦον, pus ; κύτος, cellule). Physiol. Nom donné au leucocyte du pus.

PYODE, adj. 2 g. (ét. gr., πῳώδης, purulent). Méd. S'est dit pour Purulent. || Syn. de PYOÏDE.

PYOEMÈSE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; ἔμεσις, vomissement). Pathol. Vomissement de pus.

PYOÉMÉSIQUE, a. lj. 2 g. Pathol. Qui se rapporte à la pyoémesie.

PYOGÉNIE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; γένεσις, génération). Médec. Formation du pus ; théorie ou mécanisme de cette formation. La pyogenie établit aujourd'hui que le pus est assimilé à tous les liquides sécrétés. On dit aussi *puogénie*.

PYOGÉNIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la pyogénie, qui est relatif à la pyogénie. || *Membrane pyogénique*. Couche organique mince et adhérente que forme la lymphe plastique à la surface d'une plaie, et où se développent bientôt des vaisseaux sanguins, en même temps que le pus y est sécrété.

— Zool. Se dit du vibrion qui produit le pus.

PYOHÉMIE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; αἷμα, sang). Médec. Nom donné aux affections caractérisées anatomiquement par la formation d'abcès multiples dans les différentes parties du corps.

PYOHÉMIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient, qui a rapport à la pyohémie.

PYOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., πῦον, pus ; εἶδος, aspect). Pathol. Qui ressemble au pus. || Qui est formé de pus. Globules pyoïdes.

PYOMÈSE, s. f. Pathol. Syn. de PYOÉMESE.

PYOMÉSIQUE, adj. 2 g. Pathol. Synon. de PYOÉMESIQUE.

PYOMÉTRE, s. m. (ét. gr., πῦον, pus ; μήτρα, matrice). Pathol. Accumulation de pus dans l'uterus.

PYOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient, qui est relatif au pyomètre.

PYOPHTALMIE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; ὀφθαλμός, œil. Pathol. Accumulation de pus dans l'œil ; hypophon.

PYOPHTALMIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient, qui est relatif a la pyophtalmie.

PYOPLANIE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; πλάνος, ou πλανής, errant). Pathol. Transport du pus d'une partie du corps dans une autre partie ; metastase du pus.

PYOPLANIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient, qui est relatif à la pyoplanie.

PYOPOÉTIQUE, adj. 2 g. (etym. gr., πῦον, pus ; ποιέω, je fais). Med. Syn. de SUPPURATIF.

PYOPTYSIE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; πτύσις, crachement). Pathol. Crachement de pus.

PYOPTYSIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient, qui est relatif a la pyoptysie.

PYORRAGIE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de pus.

PYORRAGIQUE, adj. 2 g. Pathol. Qui appartient, qui est relatif à la pyorragie.

PYORRHÉE, s. f. Pathol. Syn. de PYORRAGIE.

PYORRHÉIQUE, adj. 2 g. Pathol. Syn. de PYORRAGIQUE.

PYOSE, s. f. (du gr. πῦον, pus). Pathol. Maladie de l'œil qui consiste dans une suppuration prolongée.

PYOTHORAX, s. m. (ét. gr., πῦον, pus ; θώραξ, poitrine). Pathol. Épanchement de pus dans la poitrine ; abcès.

PYOXANTHOSE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; ξανθός, jaune). Physiol. Matière jaune unie à la pyocyanine, qu'on rencontre dans les suppurations bleues.

PYOZOAIRE, s. f. (ét. gr., πῦον, pus ; ζῶον, animal). Physiol. Nom donné aux granulations moléculaires douées de mouvements browniens trouvées dans les leucocytes gonflés par l'eau et qu'on avait pris par erreur pour des animaux.

PYRA, s. m. (du gr. πῦρα, même signif.). Antiq. Pile de bois, bûcher sur lequel on brûlait les morts, ou les vivants qui étaient condamnés à périr dans les flammes.

* **PYRACANTHE**, s. f. étym. gr., πῦρ, feu ; ἄκανθα, épine). Bot. Nom scientifique du buisson ardent.

— PYRACANTHE, adj. 2 g. Qui a des épines jaunes. La morelle est une plante pyracanthe.

PYRACMON, Mythol. Un des Cyclopes de Vulcain.

PYRACONITIQUE, adj. Chim. Syn. d'ITACONIQUE.

PYRACTOMÈNE, s. m. (ét. gr., πυρακτόω, je suis rouge ; μένω, croissant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des lampyrides, établi pour onze espèces américaines.

PYRAGRE, s. f. (ét. gr., πῦρ, feu ; ἀγρέω, je prends). Entomol. Genre d'orthoptères, tribu des forficuliens, établi pour une espèce de la Guyane.

* **PYRALE**, s. f. (ét. lat., *pyralis*, même signif. ; fait du gr. πῦρ, feu). Entomolog. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des pyralides, établi pour neuf espèces de France dont les chenilles sont généralement nuisibles, et parmi lesquelles on distingue particulièrement la pyrale de la vigne, qui ronge les bourgeons à mesure qu'ils se développent.

PYRALE, ÉE, adj. Qui est attaqué par la pyrale. Vignes pyralées.

PYRALIDE, adj. 2 g. (ét. fr., *pyrale* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à la pyrale. || PYRALIDES, s. f. pl. Famille d'insectes lépidoptères qui a pour type le genre pyrale.

PYRALIEN, ENNE, adj. Entom. Syn. de PYRALIDE.

PYRALITE, adj. 2 g. Entom. Syn. de PYRALIDE. || PYRALITES, s. f. pl. Division de la tribu des pyralides qui a pour type le genre pyrale.

PYRALLOLITHE, s. f. (ét. gr., πῦρ, feu ; ἄλλος, autre ; λίθος, pierre). Miner. Matière stéatiteuse provenant de l'altération du pyroxène, trouvée en Finlande.

PYRAME, s. m. (de *Pyrame*, nom myth.). Mamm. Petite race de chiens de la division des épagneuls. Ces chiens sont de couleur noire, avec des taches de feu.

PYRAME. Mythol. Jeune Babylonien, aimait Thisbé. Ils s'étaient donné rendez-vous hors de la ville. Thisbé, arrivée la première, se cacha au rugissement d'un lion. Son voile, qu'elle avait perdu, fut déchiré par le lion et retrouvé par Pyrame, qui crut Thisbé morte et se tua. Thisbé, à son retour, se poignarda sur le corps de Pyrame.

* **PYRAMIDAL, ALE**, adj. Qui est en forme de pyramide. Eminence pyramidale. Flamme pyramidale. Les saules argentés et les peupliers *pyramidaux* bordèrent les rivages des fleuves. (B. de St-P.) Au milieu du lac immense se dressait une île toute noire et de forme *pyramidale*. (G. Flaubert.)

> Le plane arrosé d'un superbe canal
> Élève avec orgueil son front *pyramidal*. (LÉONARD.)

— Fig. et fam. Qui est grand, imposant, qui paraît prodigieux, colossal, merveilleux. Un succès pyramidal. Une œuvre pyramidale. C'est pyramidal !

> Pourvu que l'on me trouve un mot *pyramidal*,
> Huile de baobab ou savon minéral,
> Crème de Singapour, pâte des chatelaines,
> Je vous lance une affaire en moins de trois semaines.
> (HOLLAND.)

— Anat. Qui est en forme de pyramide. || *Corps pyramidal*. Le corps pampiniforme. || *Corps pyramidaux* ou *éminences pyramidales*. Deux petites éminences médullaires qu'on observe à la face antérieure de la queue de la moelle allongée. || *Muscle pyramidal de l'abdomen*. Muscle qui s'attache inférieurement au pubis et remonte le long de la ligne blanche, dans laquelle il se termine par un tendon grêle. || *Muscle pyramidal de la cuisse*. Muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique à la face interne du grand trochanter. Il tourne la cuisse en dehors. || *Muscle pyramidal du nez*. Petit muscle situé à la partie antérieure et supérieure du nez, continu avec le muscle frontal et épanoui en lui sur le dos du nez. || *Os pyramidal* ou *cunéiforme* (*os triquetrum*). Troisième os de la première rangée des os du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors.

— Arithm. *Nombres pyramidaux*. Nombres formés des nombres triangulaires, comme ceux-ci sont formés des termes de la progression arithmétique commençant par 1 et ayant pour raison 2. Ainsi, en partant de la progression des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6....., et en ajoutant successivement chaque nombre à la somme des précédents, on aura la suite 1, 3, 6, 10, 15, 21....., qui est celle des nombres *triangulaires* ; si l'on opère de la même façon sur cette suite, on aura 1, 4, 10, 20, 35, 56....., qui est la suite des nombres *pyramidaux* ou *premiers pyramidaux*. || Si l'on change de progression arithmétique, en prenant successivement pour raison 2, 3, 4, etc., et qu'on opère de la même façon, on aura d'abord les nombres *quadrangulaires*, *pentagones*, *hexagones*, etc., ou *seconds polygones*, *troisièmes polygones*, *quatrièmes polygones*, etc., et ensuite les *seconds pyramidaux*, les *troisièmes*, les *quatrièmes pyramidaux*, etc., qui leur correspondent respectivement. La raison première de la dénomination de ces nombres figurés découle de la géométrie.

— Art vétér. *Corps pyramidal*. Relief de la face supérieure du coussinet plantaire.

— Bot. *Plantes pyramidales*. Celles dont les branches étendues horizontalement vont en se retrécissant de la base au sommet. La panicule est une plante pyramidale. La campanule est pyramidale.

— Conchyl. *Coquilles pyramidales*. Celles dont la forme générale est celle d'une pyramide ou même d'un cône.

— Géom. Qui a la forme précise d'une pyramide. Solide pyramidal. Polyèdre pyramidal. Figure pyramidale. || Qui appartient à la pyramide. Toute surface convexe pyramidale est coupée par un plan parallèle à la base, suivant un contour polygonal dont les côtés sont proportionnels aux côtés homologues de la base. || *Section pyramidale*. Se dit de la ligne polygonale résultant de l'intersection d'une surface pyramidale par un plan quelconque, de même que *section conique* se dit de la courbe d'intersection d'une surface conique par un plan. || Se dit aussi de la surface polygonale résultant de l'intersection du solide pyramidal par un plan.

— Minér. *Système pyramidal*. Assemblage de formes cristallines provenant d'une même forme fondamentale, une pyramide à quatre faces équilatères, et procédant par une loi propre à la production de plusieurs séries de formes pyramidales.

— Techn. Se dit d'une pièce de bois ou de toute autre matière, qui est large par un bout et qui va en diminuant graduellement jusqu'à l'autre extrémité, qui se termine en pointe.

— PYRAMIDAL, s. m. Anat. Nom des divers muscles qui ont la forme d'une pyramide. Pyramidal de la cuisse. Pyramidal de l'abdomen.

— PYRAMIDALES, s. f. pl. Arachn. Famille d'araignées comprenant les espèces dont l'abdomen a la forme d'une pyramide tronquée.

* **PYRAMIDALE**, s. f. Bot. Campanule cultivée dans les jardins à cause de son port élevé et de son long épi de fleurs, ayant la forme d'une pyramide.

> J'avance, et mes regards, de dédale en dédale,
> Poursuivent les attraits de la *pyramidale* ;
> Par étages fleuris je la vois s'élever (ROUCHER.)

PYRAMIDALEMENT, adv. (rad. *pyramidal*). En manière de pyramide.

* **PYRAMIDE**, s. f. (ét. gr., πυραμίς, même signif. ; radic. πῦρ, flamme). Géom. Solide terminé par un polygone plan quelconque, et par des plans triangulaires s'élevant sur les côtés de ce polygone et allant se réunir en un même point. On appelle *base* de la pyramide le polygone qui la termine d'un côté ; *face* ou *côté*, un des triangles s'élevant sur les côtés de la base ; *sommet*, le point de concours de tous les plans triangulaires ; *arête*, l'intersection de deux faces adjacentes ; *hauteur*, la plus courte distance du sommet au plan de la base ; *surface convexe*, la somme des surfaces des triangles s'élevant sur la base et aboutissant au sommet. Le volume de toute pyramide est égal au tiers du produit de sa base par sa hauteur.

— *Pyramides équivalentes*. Pyramides dont les volumes sont égaux, à moins qu'on n'énonce particulièrement qu'il s'agit de l'égalité des mesures des surfaces, par l'addition de ces mots : *en surfaces*. Deux pyramides de bases équivalentes et de hauteurs égales sont équivalentes. || *Pyramide pentagonale*. Celle dont la base est un pentagone. || *Pyramide polygonale*. Celle dont la base est un polygone quelconque. Toute pyramide triangulaire est le tiers du prisme qui a même base et même hauteur. || *Pyramide quadrangulaire*. Celle dont la base est un quadrilatère. || *Pyramide régulière*. Celle dont la base est un polygone régulier, et dont le pied de la hauteur coïncide avec le centre de la base. On nomme *axe* d'une pyramide régulière, la hauteur même de cette pyramide ; *apothème*, la hauteur d'une quelconque des faces triangulaires, car toutes ces faces sont égales. La surface convexe d'une pyramide régulière est égale au produit du périmètre de la base par la moitié de l'apothème. || *Pyramide sphérique*. La partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre même de la sphère. On nomme *base* d'une pyramide sphérique le polygone sphérique ou portion de la surface de la sphère terminée par des arcs de grands cercles ; *face* d'une pyramide sphérique, un quelconque des triangles s'élevant sur les côtés circulaires du polygone de base, et allant aboutir au centre de la sphère. Toutes les faces sont des triangles isocèles, dont les côtés rectilignes sont tous égaux entre eux, comme rayons de la sphère. || *Pyramide triangulaire* ou *tétraèdre*. Celle dont la base est un triangle, ou qui a quatre faces. || *Pyramides triangulaires semblables*. Celles qui ont deux faces semblables également disposées et inclinées. || *Pyramide trirectangle*, la pyramide sphérique qui a pour base un triangle sphérique trirectangle, c'est-à-dire dont les trois angles sont droits et les trois côtés des quadrants ou quarts de grand cercle. De même que le triangle trirectangle est pris pour unité de mesure des triangles sphériques, de même la pyramide trirectangle sert d'unité de mesure pour les pyramides sphériques, et l'on trouve que le rapport

géométrique d'une pyramide sphérique triangulaire a la pyramide trirectangle est égal à celui de l'excès de la somme des angles de sa base sur deux droits a l'angle droit; et deux pyramides sphériques quelconques (dans la même sphère ou dans des sphères de rayons égaux) sont entre elles comme leurs bases. On dit encore que la pyramide sphérique, quelle que soit sa base, a pour mesure cette même base. || *Tronc de pyramide, pyramide tronquée.* Le solide qu'on obtient en coupant une pyramide par un plan et ôtant la petite pyramide qui en résulte. Le plus souvent, on entend que le tronc est à bases parallèles, et la *hauteur* du tronc de la pyramide est alors la plus courte distance des plans parallèles des deux bases. Le tronc de pyramide a bases parallèles est équivalent a trois pyramides de même hauteur que le tronc, et qui ont respectivement pour bases : la grande base du tronc, la petite base, et une moyenne geometrique proportionnelle entre ces deux bases.

— Nom donné aux monuments ayant la forme pyramidale. Il travaille aux inscriptions des arcs et des *pyramides* qui doivent orner la capitale un jour d'entrée. (La Bruy.)

— Par anal. Ce qui a la forme d'une pyramide. Une pyramide de bonbons, de dragées. Les cyprès eleves, *pyramides* des bois. (Menage.) Le sapin majestueux dans sa haute et sombre *pyramide* ressemble a un grand rocher planté sur les montagnes. (B. de St-P.) Le cyprès des forêts mouvante *pyramide*. (De St-Ange.) Un affreux carnage se faisait autour de l'autel, sorte de *pyramide* tronquée surmontée d'une plateforme. (E. Benan.)

— *En pyramide.* En forme pyramidale. Des fruits rangés et élevés en pyramide. Des plantes en pyramide. L'aspect de la terre présente des collines qui fuient les unes derriere les autres en amphithéâtre, et dont les contours, couverts d'arbres en *pyramide* se profilent avec majesté sur la voûte des cieux. (B. de St-P.)

Près de cet arbre en deuil qu'un vent léger balance,
Qui monte en *pyramide*, élance dans les airs,
Je pleurais le trépas du jeune Cyparisse.
(De Fontanes.)

— Pop. *Mettre la pyramide sur sa pointe.* Mettre quelque objet dans la position ou il peut être le plus facilement renversé.

— Acal. Genre douteux de diphyes, établi pour une espece trouvee dans la Mediterranée, près de Naples, et qu'on croit être une piece d'enclavement d'un plethosome.

— Anat. Petite eminence osseuse qu'on observe dans la caisse du tympan, et a laquelle s'attache le muscle de l'etrier. || Éminence de la moelle épinière. || *Pyramides de Ferrein.* Faisceau de tubes urinifères qui s'enfoncent dans la substance corticale des reins et se continuent avec les pyramides de Malpighi. || *Pyramide de Lalouette.* Prolongement pyramidal du bord supérieur de la thyroïde. || *Pyramides de Malpighi.* Faisceaux coniques de tubes urinifères formant la substance des reins.

— Antiq. *Pyramides d'Égypte.* Monuments gigantesques qui furent construits en Égypte dans des temps très reculés, et dont la forme toute géométrique est généralement celle de pyramides tronquées, à bases rectangulaires ou a bases carrees. Ces monuments etaient consacrés à la sepulture des rois ou des animaux sacres, et l'on y entrait par des ouvertures étroites pratiquées à une certaine hauteur. Parmi les cinquante pyramides environ qu'on voit encore en Égypte, et qui formaient une sorte de nécropole, les plus remarquables sont celles de Gizéh, savoir : le *Chéops* (232 mètres 74 de large a la base, 142 metres de haut); le *Chéphren* (200 metres de large à la base, 133 metres de haut; le *Mycérinus* 93 metres de large a la base, 54 mètres de haut. Ces trois monuments furent érigés plus de vingt siecles avant J.-C. Les Turcs les nomment *Pharaon Duyiaty*, et les Arabes, *Djebel Pharaon*, c'est-à-dire montagnes de Pharaon. Les *pyramides* d'Égypte s'en vont en poudre et les grammees du temps de Pharaon subsistent encore. (B. de St-P.; Sur l'autre rive, on aperçoit Gizéh, et le soir, lorsque le soleil vient de disparaître, les *pyramides* dechirent de leurs triangles gigantesques la bande de brume violette du couchant. (Gerard de Nerval.) || *Pyramides mexicaines*, dites *téocallis* (maisons de Dieu). Pyramides tronquees et a plusieurs assises, comme celles de l'Égypte, mais dont les côtés ont la direction du meridien et du parallèle du lieu. Un grand escalier conduisait a la plateforme, sur laquelle on voyait une ou deux chapelles en forme de tour, renfermant les idoles de la divinité à laquelle était dédié le teocalli. Quant a l'intérieur du monument, il servait à la sepulture des rois et des principaux Mexicains. || *Pyramides de Cholula, de Papantla, de Teotihuacan.* Celles-ci, situees dans la vallee de Mexico, ou elles sont groupées par centaines, forment des rues dirigees du nord au sud et de l'est à l'ouest; au milieu de ce groupe se trouvent les deux principaux teocallis, le *Tonatiuh* (le soleil) et le *Metzli* (la lune). || *Pyramide de Caius Cestius.* Monument élevé a Rome dans la treizieme region, sous Auguste, par les heritiers de Caius Cestius. Elle avait 33 metres de haut et 30 metres de large a la base.

Ces hautes *pyramides*
Qui portent jusqu'aux cieux la vanité des rois,
Ces tombeaux fastueux, tout peuples d'urnes vides,
Du temps qui les detruit n'ont pu braver les lois.
(Lebrun.)

— Bot. Mode d'inflorescence en grappe ou en epi.

— Chir. *Pyramide du trepan.* Piece d'acier qui se visse au centre de la couronne du trepan.

— Gymnast. Exercice de gymnastique dans lequel deux ou plusieurs hommes montent sur les epaules les uns des autres.

— Hist. *Bataille des Pyramides.* Bataille gagnée par Bonaparte sur les mamelouks, commandés par Mourad-Bey, le 21 juillet 1798, près des pyramides de Memphis ou de Gizeh.

— Hortic. Aspect d'un arbre ayant la forme pyramidale.

— Moll. Espèce de coquille univalve des genres cône et trompe.

— Techn. Poinçon du tireur d'or. || Instrument dont on se sert pour élargir les gants. || Morceau de cristal ou de verre taille qu'on met dans les lustres, pour l'ornement.

PYRAMIDE (Lac). Géogr. Lac des États-Unis (Nevada), a l'E. de la sierra Nevada.

PYRAMIDÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une pyramide. Plante pyramidee. Coquille pyramidee. Cristal pyramidé.

PYRAMIDELLE. s. f. (dimin. de *pyramide*). Moll. Genre de gasteropodes pectinibranches, famille des turritelles, établi pour cinq ou six espèces actuelles et deux ou trois fossiles des terrains tertiaires.

*** PYRAMIDER.** v. n. 1re conj. Être disposé en forme de pyramide, former la pyramide. Il y a dans ce tableau une corbeille de fleurs qui pyramident agreablement. A peine éclairée (la salle) par les cinq etroites fenêtres inégales qui *pyramident* dans le sens du pignon extérieur... (V. Hugo.) Les architectes du XIVe siècle se sont particulièrement étudiés a faire *pyramider* l'ensemble du frontispice. (Merimee.)

— S'élever comme une pyramide. Aucun monument à Philadelphie, à Boston, à New-York, ne *pyramide* au-dessus de la masse des murs et des toits. (Chateaub.)

PYRAMIDETTE. s. f. (diminut. de *pyramide*). Botan. Genre de plantes de la famille des mousses, offrant une coiffe en pyramide à sa partie superieure. La pyramidette tétragone se rencontre dans les champs de Thuringe.

PYRAMIDION ou **PYRAMIDIUM** s. m. (dimin. de *pyramide*). Archit. Petite pyramide quadrangulaire ou plutôt rectangulaire qui surmonte un obélisque. Le pyramidion de l'obélisque de Luxor ayant été brisé, on en fabriqua un d'une autre matiere, qu'on plaça sur la base superieure du tronc; mais le temps en a deja altere la forme geométrique, au point que l'aspect en est desagreable.

Plongeant dans l'azur immuable
Mon *pyramidion* vermeil... (Th. Gautier.)

PYRAMIDOGRAPHIE. s. f. (ét. fr., *pyramide*; gr. γράφω, je decris). Description des pyramides.

PYRAMIDOÏDE. s. m. (ét. fr., *pyramide*; gr. εἶδος, forme). Geom. Solide formé par la revolution d'un segment parabolique. En partageant le solide en éléments différentiels par des plans perpendiculaires à l'axe de révolution, calculant un de ces elements et intégrant, on trouve que le volume du pyramidoïde est équivalent aux huit quinziemes du cylindre de même base et de même hauteur que lui.

PYRAMIE. s. f. (de *Pyrame de Candolle*, n. pr.). Bot. Genre de melastomacees havoisenees, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

PYRAMITELE. s. f. (ét. lat., *pyramis*, pyramide; *tela*, toile). Arachn. Espèce d'araignée de Georgie.

PYRAMUS. Géogr. anc. Fleuve de Cilicie, ne au nœud du Taurus et de l'Amanus, arrosait Mopsueste, et se jetait dans le golfe d'Issus. Auj *Djihoun*.

PYRANGA ou **PYRANGE.** s. m. Ornith. Division du genre tangara. Les pyrangas vivent d'insectes qu'ils cherchent sur les arbres et qu'ils saisissent quelquefois au vol.

PYRANISTE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; ἵσταμαι, je vais et je viens). Myth. Un des êtres que les mythologues anciens admettaient entre l'homme et la brute, et qui formait selon eux une des quatre espèces intermediaires. Mince et grêle, le pyraniste erre au bord des chemins sous la forme d'une flamme legere et mobile; c'est ce que nous appelons aujourd'hui *feu follet*, ou simplement *follet*.

PYRAPHROLITHE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; ἀφρός, ecume; λίθος, pierre). Miner. Pierre d'eclat et de cassure résineuse et vitreuse, qu'on appelle aussi *obsidienne résineuse*. || Nom donné quelquefois a la resinite.

PYRARD. François. Voyageur, né a Laval, 1570-1621, a écrit une relation de ses aventures.

PYRARDE. s. f. Bot. V. PIRARDE.

PYRARGILLITE. s. f. (pr. *pi-rar-ji-lite*; et. gr., πῦρ, feu; fr. *argile*). Miner. Variété de cordierite hydratée trouvée en Finlande.

PYRARGYRITE. s. f. (étym. gr., πῦρ, feu; ἄργυρος, argent). Miner. Mineral de couleur rouge dont la substance est un double sulfure d'argent et d'antimoine. Les mineurs lui donnent le nom d'*argent rouge*. La pyrargyrite se trouve très fréquemment en cristaux ou en masses a cassure compacte, au milieu des filons argentifères, ou elle accompagne l'argyrose.

PYRAUSTE. s. f. (étym. gr., πυραύστης; fait de πῦρ, feu, et de αὔω, je brûle). Entomol. Genre de lepidopteres nocturnes, tribu des pyralides, établi pour plus de vingt espèces qu'on trouve fréquemment en Europe pendant l'été.

PYRAUXILL. s. f. Miner. Syn. de PYROPHYLLITE.

PYRÉE. s. f. (et. gr., πυρεία, même signif.; de πῦρ, feu. Antiq. Lieu ou les Perses gardaient le feu sacré.

— Autel, dans la religion des guebres. Le guebre, esclave des Turcs, ou des Persans, ou du Grand-Mogol, peut-il compter pour sa patrie quelques *pyrees* qu'il eleve en secret sur des montagnes? (Voltaire.)

PYRELAÏNE. s. f. (et. gr., πῦρ, feu; ἔλαιον, huile). Chim. Huile volatile provenant de la décomposition de certaines substances en vases clos et de leur distillation. Les pyrelaines sont des huiles un peu différentes entre elles, mais ordinairement très fluides, jaunâtres et d'une odeur desagreable.

PYRÈN. s. m. (pr. *pi reun*; du gr. πυρήν, noyau. Miner. Pierre precieuse qui a la forme d'un noyau d'olive.

— Chim. Substance obtenue par la distillation de la feuille sèche.

PYRÉNACANTHE. s. m. (ét. gr., πυρήν, noyau; ἄκανθος, epine). Bot. Genre d'antidesmees, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

PYRÉNACÉ, ÉE. adj. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Se dit des plantes, des arbres dont le fruit contient des noyaux au milieu d'un pericarpe charnu.

PYRÉNAÏNE. s. f. Chim. Matière peu connue qu'on trouve dans certaines eaux minerales des Pyrenées.

PYRÉNAÏQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux Pyrénées, qui leur est relatif. La chaine pyrenaique.

PYRÉNAIRE. adj. 2 g. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Se dit d'un fruit pulpeux, demi inferc, multiloculaire, a loges, dont l'endocarpe est ligneux. Le nèflier porte des fruits pyrenaires. || Qui porte, qui renferme des pyrènes.

— **PYRÉNAIRE.** s. m. Genre de ternstrœmiacées, établi pour des arbres de Java.

PYRÉNASE. s. m. Chim. *Nitrate de pyrénase*. Produit obtenu par la decomposition du pyrène par l'acide nitrique.

PYRÉNASTRE. s. m. (ét. gr., πυρήν, noyau; ἄστρον, etoile). Botan. Genre de lichens, établi pour un assez grand nombre d'espèces qu'on trouve sur les écorces officinales et dont la plus commune est le pyrenastre américain.

PYRÈNE. s. m. (et. gr., πυρήν, noyau. Bot. Syn. de NUCULE.

— Chim. Hydrocarbure retiré par ebullition des produits du goudron de houille traites par le sulfure de carbone.

PYRÈNE. Mythol. Nymphe dont Mars eut Cycnus, qui fut tue par Hercule. || Fille de Pyrène, roi de Thrace. Séduite par Hercule et fuyant la colère de son père, elle se refugia dans les montagnes qui separent la France de l'Espagne, où elle fut dechiree par les bêtes féroces. Hercule ayant retrouve les lambeaux de son corps, les ensevelit dans ces montagnes, qui prirent d'elle, dit-on, le nom de Pyrenées.

— **PYRÈNE** ou **PIRÈNE.** Antiq. Fontaine célèbre de Corinthe, près la citadelle, consacree aux Muses.

PYRÉNÉE. Myth. Roi de Thrace. || Surnom de la Vénus adoree dans les Gaules.

PYRÉNÉEN, ENNE. adj. Geogr. Qui appartient, qui est relatif aux Pyrenees. Sources pyreneennes. Les vallons pyreneens. Archéologie pyrenéenne.

— Econ. rur. Se dit d'une race de chevaux obtenue par le croisement d'etalons anglais et arabes avec des juments navarrines.

PYRÉNÉES. Géogr. Chaine de montagnes qui s'etend dans le nord de l'Espagne, entre le cap Creus (Méditerranée), et le cap Finistère (océan Atlantique), sur une longueur de 1,000 kilom., de l'E. à l'O. On la partage en *Pyrénées continentales* ou *Pyrenées proprement dites*, et en *Pyrénées peninsulaires* ou *maritimes*. Les *Pyrenées continentales* forment la limite entre la France et l'Espagne, et ont une longueur de 360 kil. avec une largeur moyenne de 80 kil. Elles se dirigent de l'E.-S.-E. a l'O.-N.-O., sauf au centre, ou elles forment du N. au S. le coude du val d'Aran; elles se divisent en trois sections : 1° *Pyrenees orientales*, depuis le cap Creus jusqu'au pic de Carlitte. Celles-ci s'appellent *monts Albères* (800 mètres d'altitude), jusqu'au col de Pertus, au delà duquel elles s'elevent jusqu'a 1,500 mètres. On y trouve les cols de Belistre, de la Massane, du Pertus, de Coustonge, des Aires et de la Perche. Le Teeh, la Tet et l'Aude (France), la Mouga, la Fluvia, le Ter, le Llobregat et la Segre (Espagne) en descendent. Le Canigou, les Corbières orientales et occidentales au N., et les monts de la Segre au S., s'en detachent; 2° *Pyrénées centrales*, du pic de Carlitte au cylindre du Marboré. Escarpees et parfois larges jusqu'a 113 kil., elles présentent les sommets les plus élevés de toute la chaine : pic de Carlitte, 2,921 mètres; mont Calm, 3,250 metres; mont Vallier, 2,819 met.; mont Cylindre, 3,322 metres, sur le versant N. ou français; Pic de Nethou, le plus haut sommet des Pyrenees, 3,370 metres; mont Maladetta, 3,312 m.; pic de Posets, 3,367 metres; mont Perdu, 3,351 mètres, sur le versant S. ou espagnol. On y trouve les cols ou *ports* de Puymoreu, de Saldeou, de Venasque et d'Oo; les sources de l'Ariege, du Salat, de la Garonne et de la Neste (France), des deux Noguera et de la Cinca (Espagne); 3° *Pyrenées occidentales*, du pic du Cylindre au col de Gorritty. Encore assez hautes, avec le Vignem de, 3,298 mètres, le pic du Midi d'Ossau, 2,847 metres, et le pic d'Anie, 2,636 metres, elles n'ont plus, près du golfe de Gascogne, que 800 metres. On y trouve les cols ou *ports* de la Brèche de Roland, de Gavarnie, de Cauterets, de Canfranc, de Roncevaux, d'Ibaneta, de Belate et de Gorritty, ainsi que les sources de l'Adour, des gaves de Pau, d'Oloron et de Mauleon, de la Bidouze, de la Nive et de la Bidassoa (France), du Gallego, de l'Aragon et de l'Arga (Espagne). Les monts de Bigorre et de la Basse-Navarre, au N., et de l'Aragon, au S., s'en détachent. Le versant français, moins abrupt que le versant espagnol, s'eleve comme par étages successifs. On y exploite le fer, le cuivre, des marbres et des eaux minerales. *Les Pyrenees peninsulaires* longent, de l'E. à l'O., le golfe de Biscaye. On les partage en trois sections : 1° *monts Cantabres*, du col de Gorritty a la source de l'Ebre; 2° *monts des Asturies*, de la source de l'Ebre a celle de la Navia; 3° *monts de Galice*, de la source de la Navia au cap Finistère. Ils contournent, sous le nom de sierra de Mondonedo, etc., la source du Minho, en couvrant de leurs ramifications la terrasse de Galice.

— Hist. *Traité des Pyrénées.* Traité conclu par Mazarin et don Louis de Haro, entre la France et l'Espagne, dans l'île des Faisans, 7 novembre 1659. Par ce traité, Philippe IV, roi d'Espagne, accordait a Louis XIV la main de sa fille Marie-Thérèse, et cédait a la France le Roussillon, la Cerdagne, l'Artois et une partie de la Flandre.

— **PYRÉNÉES (BASSES).** Département de France, au S.-O., entre ceux des Landes et du Gers au N., et des Hautes-Pyrénées a l'E., l'Espagne au S. et le golfe de Gascogne a l'O. Superficie, 762,264 hectares; population, 435,000 hab. Couvert par les ramifications des Pyrenees occidentales, il est arrose par l'Adour, la Nive, la Nivelle, les gaves de Pau, d'Oloron et de Mauleon, et la Bidassoa. Sources minérales (Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, etc.). Climat doux et tempere. Mais, pommes de terre, peu de froment. Lin, vins dits de Jurançon. Élève de chevaux. Beaucoup de bois et de pâturages. Lainages, cotonnades, chaussures dites *alpagates*, etc. Fer, plomb, sel gemme, marbre, ardoises. Ce département dépend du diocèse de Bayonne, du 18e corps d'armee (Bordeaux), de l'académie de Bordeaux et de la cour d'appel de Pau. Il forme 3 arrondissements : Pau, ch.-l. Oloron, Orthez. Bayonne et Mauleon; 40 cantons et 558 communes. Les ports sont : Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Socoa. Le département des Basses Pyrénées a été formé du Béarn, de la Basse-Navarre et d'une partie de la Gascogne.

— **PYRÉNÉES (HAUTES-).** Département de France, au S.-O., entre ceux du Gers au N., des Basses-Pyrenées a l'O., de la Haute-Garonne a l'E. et l'Espagne au S. Superficie, 452,944 hectares; population, 247,000 hab. Couvert par les ramifications des Pyrenées centrales, il est arrose par l'Adour, le Gers, la Baise et la Save. Sources minerales (Bagnères de Bigorre, Bareges, Cauterets, Saint-Sauveur, etc.). Climat tempéré. Peu de céréales. Chanvre, vin, pâturages. Belle race de chevaux et de taureaux. Beurre renommé. Nombreuses forêts. Tricots et tissus légers de Bareges. Fer, manganèse, zinc, marbre, ardoises. Ce département dépend du diocèse de Tarbes, du 18e corps d'armee Bordeaux), de la cour d'appel de Pau et de l'académie de Toulouse. Il forme 3 arrondissements : Tarbes, ch.-l. Argelès et Bagnères-de-Bigorre; 26 cantons et 480 communes. Le département des Hautes-Pyrénées a été formé du Bigorre, des Quatre-Vallées et d'une partie du Nebouzan (Gascogne).

— **PYRÉNÉES-ORIENTALES.** Département de France, au S., entre ceux de l'Aude au N. et de l'Ariege a l'O., la Méditerranée a l'E. et l'Espagne au S. Superficie, 412,200 hectares; population 203,000 hab. Couvert par les Pyrénées orientales et leurs ramifications (Albères, Canigou et Corbières), il est arrose par le Tech, la Tet, la Gly, etc. Plusieurs étangs sur le littoral. Agriculture en progrès. Chanvre. Bn. mûriers. Vins estimés. Oliviers. Élève de chevaux et de bêtes a laine. Education d'abeilles et de vers a soie. Exploitation de mines de fer. Ce département dépend du diocèse de Perpignan, du 16e corps d'armee (Montpellier), de la cour d'appel et de l'académie de Montpellier. Il forme 3 arrondissements : Perpignan, ch.-l., Prades et Céret; 17 cantons et 231 communes. Les ports sont : Port-Vendres, Collioure, etc. Le département des Pyrénées-Orientales a été formé par le Roussillon, la Cerdagne et une partie du Languedoc.

PYRÉNÉITE. s. f. Miner. Grenat noir qu'on trouve dans les Pyrenees.

PYRÉNESTE. s. m. Ornith. Genre de fringillides detache des gros-becs et établi pour deux espèces.

PYRÉNION. s. m. (étym. gr., πυρήνιον, petit noyau). Bot. Genre de champignons de l'ordre des basidiospores, comprenant plusieurs espèces globuleuses, sans racines. Le pyrenion terrestre est de la grosseur d'un très petit pois.

PYRÉNOCHIE. s. f. (pr. *pi-ré-no-ki*; étym. gr., πυρήν, noyau; ὄχος, je porte). Bot. Synon. de DOTHIDÉE.

PYRÉNOCYMATIEN, ENNE. adj. (et. gr.,

πυρήν, noyau; κυμάτιον, cymation). Bot. Se dit des lichens qui sont pourvus d'un nucleus. || PYRENOGYMIENS. s. m. pl. Famille de lichens, qui correspond aux myelocarpes de Meyer.

PYRÉNOÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., πυρήν, noyau; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un noyau.

— Anat. Se dit de l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre du cou, à cause de la ressemblance qu'on lui a trouvée avec un noyau.

PYRÉNOMYCÈTE, adj. 2 g. (étym. grecq., πυρήν, noyau; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons dont le périthecion reforme des thèques, ou rarement, des spérules nues qui s'échappent par un orifice. || PYRENOMYCÈTES. s. m. pl. Famille de champignons.

PYRÉNOTHÈE, s. f. (ét. gr., πυρήν, noyau; ὠθέω, je pousse). Bot. Genre de lichens, tribu des limborées, établi pour trois espèces dont l'expansion est adhérente, un peu ligneuse. Les espèces croissent sur la terre, les rochers, les mousses, les bois, les écorces desséchées.

PYRÉNULE, s. f. (diminut. du gr. πυρήν, noyau). Bot. Syn. de VERRUCAIRE.

PYRÉOLOPHORE, s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; αἴολος, vent; φορέω, je porte). Mécan. Sorte d'éolipyle pour remorquer des bateaux; machine construite par Niepce, et dans laquelle l'air, amené brusquement à une haute température, produisait des effets presque analogues à ceux de la vapeur.

* **PYRÈTHRE**, s. m. (étym. gr., πῦρ, feu; αἴθω, je brûle). Bot. Genre de composées sénécionidées, détaché des chrysanthèmes, établi pour un assez grand nombre d'espèces répandues dans les régions tempérées de l'ancien monde, parmi les quelles on remarque le pyrèthre maritime, le pyrèthre alpin, le pyrèthre corymbifère, le pyrèthre matricaire, le pyrèthre de l'Inde et le pyrèthre de la Chine. On prépare avec les capitules secs du pyrèthre du Caucase une poudre insecticide assez énergique. On a dit autrefois *pirelle*.

— Hyg. *Esprit de pyrèthre composé*. Eau à base d'alcoolat de pyrèthre dans laquelle on fait macérer divers ingrédients tels que cannelle, vanille, girofle, etc., et dont on se sert pour les soins de la bouche.

— Adjectiv. Botan. *Camomille pyrethre*. Nom vulgaire d'une espèce d'anthemis.

PYRÉTHRINE, s. f. Chim. Matière résineuse molle trouvée dans la racine de la camomille pyrethre.

PYRÉTINE, s. f. (du gr. πῦρ, feu). Chim. Résine qui se produit dans la décomposition et la distillation des matières organiques.

PYRÉTIQUE, adj. 2 g. (du gr. πυρετός, fièvre). Médec. Qui a rapport à la pyrexie.

— Pharm. Qui est bon contre la fièvre; fébrifuge.

PYRÉTOGÈNE, adj. 2 g. (ét. gr., πυρετός, fièvre; γεννάω, je produis). Méd. Qui détermine la fièvre.

PYRÉTOGÉNÉTIQUE, adj. 2 g. (rad. *pyrétogène*). Méd. Qui détermine une excitation fébrile.

PYRÉTOLOGIE, s. f. (ét. gr., πυρετός, fièvre; λόγος, discours). Médec. Traité des fièvres. || Monographie des fièvres dites *essentielles*.

PYRÉTOLOGIQUE, adj. 2 g. Méd. Qui appartient, qui est relatif à la pyrétologie.

PYRÉTOLOGISTE ou **PYRÉTOLOGUE**, s. m. Médec. Celui qui s'occupe spécialement des fièvres, de la pyretologie.

PYREXIE, s. f. (du gr. πυρέσσω, j'ai la fièvre). Médec. Terme générique qui comprend toutes les maladies fébriles, c'est-à-dire celles qui constituent uniquement les symptômes auxquels on a donné le nom de fièvre, et celles qui sont accompagnées d'un état fébrile; ce qui forme les fièvres essentielles, primitives et les fièvres symptomatiques des auteurs. || Etat fébrile, maladie fébrile particulière.

PYRETIQUE, adj. 2 g. Méd. Qui concerne la pyrexie.

PYRGI ou **PYRGOS**. Géograph. Ville de l'ancienne Etrurie, sur la côte S. O., servait de port à Cère.

— PYRGI ou PYRGOS. Ville de Grèce (Morée), au S.-O. de la nomarchie d'Achaïe-et-Elide.

PYRGITE, s. m. (ét. gr., πύργος, tour). Ornith. Nom scientifique du genre moineau.

PYRGO, s. f. Moll. Genre de coquilles microscopiques, qu'on a réuni aux biloculines.

PYRGOM, s. m. Minér. Variété de diopside d'une couleur vert foncé, trouvée au Tyrol dans une roche métamorphique.

PYRGOMACÉ, ÉE, adj. Crust. Qui ressemble à un pyrgome. || PYRGOMACES, s. m. pl. Famille de cirripèdes.

PYRGOMATIDE, adj. 2 g. Crust. Syn. de PYRGOMACÉ.

PYRGOME, s. m. (ét. gr., πυργωμα, tour). Crust. Genre type d'une famille de la classe des cirripèdes.

PYRGOMORPHE, s. f. (ét. gr., πύργος, tour; μορφή, forme). Entom. Genre d'insectes orthoptères, détaché des truxales, et dont l'espèce type habite le midi de l'Europe.

PYRGOPS, s. m. (ét. gr., πύργος, tour; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce des îles Philippines.

PYRGOS. Geogr. anc. V. PYRGI

PYRGULE, s. f. (dimin. du gr. πύργος, tour). Moll. Genre de gastéropodes des eaux douces de l'Italie et de la Suisse.

PYRHÉLIOMÈTRE, s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; ἥλιος, soleil; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à mesurer la quantité de chaleur fournie par le soleil.

PYRHÉLIOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Phys. Qui a rapport au pyrhéliomètre et à son emploi.

PYRIDINE, s. f. Chim. Alcali huileux qu'on trouve dans les produits de la distillation sèche des os.

PYRIDION, s. m. (ét. lat., *pyrum*, poire; gr. εἶδος, forme). Bot. Fruit qui ressemble à la poire. Le pyridion prend vulgairement le nom de *poire* dans le poirier, de *pomme* dans le pommier, le *coing* dans le cognassier, de *corme* dans le cormier.

PYRIFÈRE, adj. 2 g. (ét. lat., *pyrum*, poire; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits en forme de poire. Fucus pyrifere.

PYRIFORME, adj. 2 g. (étym. lat., *pyrum*, poire; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une poire. Xylome pyriforme.

— Mollusq. Se dit d'une coquille univalve, dont une des extrémités est renflée en forme de poire et l'autre allongée en forme de queue.

PYRILAMPE, s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; λαμπάς, lampe). Entom. Ver luisant. On dit aussi *pygolampe* et *lampyre*.

PYRINE, s. f. Échin. Genre d'échinides fossiles, comprenant plusieurs espèces des terrains crétacés.

* **PYRIQUE**, a. lj. 2 g. (du gr. πῦρ, feu). Qui concerne le feu, qui a rapport au feu.

— Se dit quelquefois du feu d'artifice. Expérience pyrique.

— Phys. *Jeux pyriques, spectacle pyrique, expériences pyriques*, et aussi *jeux pyrigues* par une sorte de pléonasme). Se dit d'une imitation de feux d'artifice, produite aux yeux d'un spectateur placé dans l'obscurité, par une lumière qui brille derrière un appareil composé de deux transparents, dont l'un (celui qui est le plus proche de la lumière) est sillonné de lignes transversales alternativement claires et opaques, et l'autre (qui est placé entre le spectateur et le second transparent) est percé d'une multitude de trous imitant des dessins quelconques.

* **PYRITE**, s. f. (ét. gr., πυρίτης, même signif.; de πῦρ, feu). Minér. Nom vulgaire donné à une combinaison naturelle du soufre avec un métal quelconque, et spécialement avec le fer. La nature offre deux pyrites de fer, le protosulfure et le bisulfure, cette dernière comprend deux variétés: l'une jaune, dite *pyrite jaune, martiale, d'or*, l'autre d'un blanc jaunâtre, dite *pyrite blanche*; ou bien encore appelées *pyrite cubique* et *pyrite prismatique*, eu égard à la forme cristalline. || *Pyrite arsenicale*. Arséniure et sulfarséniure de fer. || *Pyrite cuivreuse*. Sulfure de cuivre et de fer. || *Pyrite rouge*. Arséniure de nickel. Peu usité.

* **PYRITEUX, EUSE**, adj. Minér. Qui est de la nature de la pyrite, qui est converti en pyrite, qui tient de la pyrite. Fer pyriteux. Cuivre pyriteux.

PYRITIFÈRE, adj. 2 g. (étym. gr., πυρίτης, pyrite; lat. *ferre*, porter). Minér. Qui renferme de la pyrite. Schiste pyritifere.

PYRITIFORME, adj. 2 g. Qui a la forme de la pyrite.

PYRITISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pyritiser. S'emploie adjectiv. Bois pyritisé.

PYRITISER, v. a. 1re conj. Chim. Convertir en pyrite.

PYRITOLOGIE, s. f. (ét. gr., πυρίτης, pyrite; λόγος, discours). Minér. Traité des pyrites.

PYRITOLOGISTE ou **PYRITOLOGUE**, s. m. Celui qui s'occupe spécialement des pyrites, de pyritologie.

PYRMONT. Géogr. Ch.-l. du comté de ce nom, sur l'Emmer, dans la principauté et à 90 kil. N. de Waldeck; 2,500 hab. Sources ferrugineuses. — Le comté de *Pyrmont*, enclavé entre le Hanovre, Lippe-Detmold et le Brunswick, est séparé entièrement du reste de la principauté.

PYROACÉTIQUE, adj. 2 g. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Se dit d'un liquide incolore, très limpide, d'une saveur d'abord brûlante, puis fraîche et urineuse, qui s'obtient en soumettant les acétates à la distillation sèche. Esprit, éther pyroacétique. Liquent pyroacétique. || Syn. de PYROLIGNEUX.

PYROACONITIQUE, adj. Chim. Syn. de CITRICIQUE.

PYROALIZARIQUE, adj. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *alizarique*). Chim. S'est dit de l'anthrafride phtalique.

PYROAMARINE, s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *amarine*). Chim. Produit obtenu par la distillation sèche de l'amarine.

PYROAURITE, s. f. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; lat. *aurum*, or). Minér. Minéral d'un jaune d'or trouvé à Longban.

PYROBALISTIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *balistique*). Art milit. Se dit des machines de guerre qui lancent le feu, des armes à feu en général. Armes pyrobalistiques.

— PYROBALISTIQUE. s. f. Art de calculer les effets des armes à feu. On dit plutôt *balistique*.

PYROBENZOLINE, s. f. Chim. Synon. de LOPHINE.

PYROBOLAIRE, s. m. (rad. *pyrobole*). Antiq. Soldat qui lançait des traits enflammés. || Soldat qui faisait usage du pyrobole.

PYROBOLE, s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; βολή, action de lancer). Antiq. Machine de guerre qui lançait des traits enflammés.

— Bot. Syn. d'EUROTION.

— Entom. Syn. d'HÉMILOPHE.

PYROBOLÉLOGIE ou **PYROBOLOGIE**, s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; βολή, action de lancer; λόγος, discours). Art de faire des feux d'artifice. On dit encore *pyrologie*, et plutôt *pyrotechnie*.

PYROBOLÉLOGIQUE ou **PYROBOLOGIQUE**, adj. 2 g. Qui a rapport à la pyrobolelogie.

PYROBOLIQUE, adj. 2 g. (rad. *pyrobole*). Qui lance du feu.

— Artill. *Valet pyrobolique*. Projectile creux consistant en un cylindre de bois chargé de balles et de pétards.

PYROBOLISTE, s. m. (rad. *pyrobole*). Celui qui fait des feux d'artifice. || Artificier. || Ingénieur artificier. Vieux mot.

PYROBOLOGIE, s. f. V. PYROBOLELOGIE.

PYROBOLOGIQUE, adj. 2 g. V. PYROBOLELOGIQUE.

PYROCAMPHRÉTIQUE, adj. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *camphretique*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la chaleur sur l'acide camphrétique.

PYROCARE, s. f. Hist. ecclès. Religieuse d'une congrégation existant vers le milieu du XIIIe siècle, et semblable à celle des beguines.

PYROCATÉCHINE, s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *catéchine*). Chim. Substance extraite par distillation de la catéchine et de l'acide moléannique. On dit aussi *acide pyrocatéchique*.

PYROCATÉCHIQUE, adj. Chim. V. PYROCATECHINE.

PYROCATÉCHUTIQUE, adj. Chim. Syn. de PYROCATECHIQUE.

PYROCÉPHALE, s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; κεφαλή, tête). Ornith. Syn. de MUSCIPÈTE et de TYRANNULE.

PYROCHIMIE, s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite de l'histoire du feu.

PYROCHIMIQUE, adj. 2 g. Qui est relatif à la pyrochimie.

PYROCHLORE, s. m. (pr. *pi-ro-klore*; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; χλωρός, jaune). Minér. Niobate de calcium à base de thorine, de chaux, de cérium, d'urane, etc., d'un brun rougeâtre, trouvé en Siberie et en Norvège.

PYROCHRE, s. f. (pr. *pi-rokre*; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; χρόα, couleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des trachélytres. Les pyrochres, dont on connaît six espèces, dont deux d'Amérique, ont le corps allongé, déprimé, de couleur brillante, ordinairement rouge et noire, quelquefois jaune. Ces insectes semblent mieux voler le soir que dans le jour. On ne les rencontre que dans les lieux où il y a des arbres.

PYROCHROA, s. m. Bot. Syn. d'ESTALIE.

PYROCHROÏDE, adj. 2 g. (ét. fr. *pyrochre*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une pyrochre. || PYROCHROIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères comprenant les genres pyrochre et pogonocère.

PYROCHROÏTE, s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; χρόα, couleur). Minér. Corps analogue avec la brucite, trouvé en Suède.

PYROCITRATE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide pyrocitrique avec une base.

PYROCITRIQUE, adj. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *citrique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en soumettant l'acide citrique cristallisé à la distillation sèche.

PYROCORAX, s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; lat. *corax*, corbeau). Ornith. Corbeau qui a le bec rougeâtre.

PYROCRIBLE, s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *crible*). Techn. Nom donné par les lampistes à un conduit, à un canal de sûreté.

PYRODE, s. m. (ét. gr., πυρώδης, de couleur de feu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prionides, établi pour sept espèces de l'Amérique méridionale.

PYRODÈRE, s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; δέρη, cou). Ornith. Genre d'oiseaux, détaché des coracines.

PYRODEXTRINE, s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *dextrine*). Chim. Produit mal défini obtenu par la torréfaction de l'amidon porté à une température de 230°.

PYRODIGITALINE, s. f. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *digitale*). Chim. Huile empyreumatique qu'on obtient par la distillation des feuilles sèches de digitale.

PYROÉLECTRICITÉ, s. f. (rad. *pyroélectrique*). Phys. Electricité développée par l'élévation de la température. || Théorie des phénomènes pyroélectriques.

— Miner. Propriété de certains cristaux de posséder sur divers points de leurs masses les électricités positive et négative, lors qu'on les chauffe ou qu'on les refroidit d'une façon uniforme.

PYROÉLECTRIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *électrique*). Phys. Qui concerne la pyroélectricité. || Se dit des phénomènes de polarisation électrique qui se développent dans une foule de cristaux par l'élévation de la température.

PYROÉLECTRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pyroélectriser. S'emploi adjectiv.

PYROÉLECTRISER, v. a. 1re conj. (rad. *pyroélectrique*). Phys. Electriser par le feu.

PYROENUS, s. m. (pr. *pi-ré-nuss*; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu, οἶνος, vin). Alchim. Esprit-de-vin, feu du vin.

PYROFUCUSOL, s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *fucusol*). Chim. Substance obtenue par distillation sèche de l'hydrogène sulfuré combiné avec la fucusamide.

PYROGALACINE, s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *gallacine*). Chim. Produit obtenu par distillation de la résine de gaïac. On dit aussi *acide pyrogallacique*.

PYROGALACIQUE, adj. Chim. Se dit d'un produit obtenu par la distillation de la racine de gaïac.

PYROGALLATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrogallique avec une base.

PYROGALLÉINE, s. f. Chim. Produit obtenu par évaporation de l'acide pyrogallique combiné avec l'ammoniaque aqueuse.

PYROGALLIQUE, adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *gallique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en soumettant l'acide gallique à la distillation sèche.

PYROGALLOL, s. m. Chim. Nom donné à l'acide pyrogallique.

PYROGÈNE, adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; γεννάω, j'engendre). Géolog. Se dit d'une classe de terrains comprenant les terrains volcaniques et ignés actuels.

— Pathol. Qui détermine la fièvre. Éléments pyrogenes.

PYROGÉNÉ, ÉE, adj. (rad. *pyrogène*). Chim. Qui a été produit par l'action du feu; se dit d'un grand nombre d'acides et des huiles et résines empyreumatiques, qui s'obtiennent dans la distillation des substances organiques.

— *Théorie des corps pyrogénés*. Ensemble des règles à suivre pour arriver à la formation de corps déterminés en faisant agir le feu sur les composés définis et d'origine organique.

PYROGÉNÈSE, s. f. (rad. *pyrogène*). Production de chaleur.

PYROGÉNÉSIQUE, adj. 2 g. Qui a rapport à la production de la chaleur.

PYROGÉNÉTIQUE, adj. 2 g. Syn. de PYROGENÉSIQUE.

PYROGLYCÉRINE, s. f. Syn. de NITROGLYCERINE.

PYROGLYCIDE, s. m. Chim. Anhydride de l'alcool diglycérique.

PYROGLYCIQUE, adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *glycique*). Chim. Se dit d'un acide équivalant à la pyrodextrine.

PYROGNOSTIQUE, adj. 2 g. (pron. *pi-rog-nos-stike*; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; γνῶσις, connaissance). Chim. Se dit des épreuves, des essais faits avec le chalumeau, pour reconnaître la nature d'une substance.

PYROGRAPHIQUE, adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; γράφω, j'écris). Se dit de l'empreinte laissée sur un papier réactif par la combustion de la poudre. Image pyrographique.

PYROÏDE, adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; εἶδος, ressemblance). Géol. Se dit des terrains que leurs caractères extérieurs rapprochent des matières minérales qui ont subi l'action du feu. Tels sont les terrains volcaniques, porphyriques, granitiques, etc.

— Minér. Se dit des substances qui ressemblent à celles qui ont subi l'action du feu.

— Physiol. Se dit des organes phosphorescents.

PYROÏS ou **PYROÜS**. (du gr. πῦρ, feu). Myth. Un des quatre chevaux du Soleil.

— Astron. La planète Mars, ainsi nommée à cause de sa couleur rougeâtre.

PYRO-ITAÜTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un acide pyrogéné dérivé de l'acide itatartrique.

PYROLACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui concerne le genre pyrole. || PYROLACÉES, s. f. pl. Famille de plantes formée aux dépens des éricacées et ayant pour type le genre pyrole.

PYROLÂTRE, s. 2 g. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; λατρεία, culte). Hist. relig. Celui, celle qui adore le feu.

— Adjectiv. Une nation pyrolâtre. Les peuples pyrolâtres. Les Perses étaient pyrolâtres.

PYROLÂTRIE, s. f. (rad. *pyrolâtre*). Hist. relig. Adoration du feu, culte du feu. Les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Grecs, etc., professaient la pyrolatrie; ils consacraient des temples au feu et lui immolaient des victimes.

PYROLE, s. f. (diminutif du latin *pyrus*,

poirier). Bot. Genre de plantes type de la famille des pyrolacées, établi pour des plantes herbacées bisannuelles ou vivaces des parties boisées et montagneuses de l'Europe, de l'Asie et du l'Amérique. La pyrole à feuilles rondes ou grande pyrole, la pyrole mineure et la pyrole à ombelle sont les trois espèces les plus répandues; leurs fleurs ont une teinte rougeâtre. On emploie la grande pyrole comme astringent dans les diarrhées, les catarrhes chroniques, etc. La pyrole à ombelle s'emploie dans la strangurie, la colique néphrétique, l'hydropisie.

PYROLÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PYROLACÉ.

PYROLÉIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *oléique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit quand on distille l'oléate de chaux.

***PYROLIGNEUX, EUSE**. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; lat. *lignum*, bois). Chim. Qui est obtenu par la distillation du bois. Acide pyroligneux. Esprit pyroligneux. Liqueur pyroligneuse. Qu'importe au laboureur que l'élément de la terre ne soit pas homogène, ou au bûcheron que le bois ait une substance *pyroligneuse* ? (Chateaubriand.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

PYROLIGNITE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyroligneux avec une base.

PYROLITIQUE. adj. Chim. Syn. de CYANURIQUE.

PYROLIVILIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *olivile*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation sèche de l'olivile.

PYROLOGIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; λόγος, discours). Traité du feu, de son histoire, de ses propriétés, de son application, de ses usages.

PYROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à la pyrologie.

PYROLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe spécialement de pyrologie.

PYROLUSITE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; λύσις, dissolution). Minér. Bioxyde de manganèse qu'on trouve en masses fibreuses, à structure rayonnée, d'un noir de fer et d'un éclat métallique, dans les terrains anciens. Dans les arts, on l'emploie pour la fabrication du chlore et de l'eau de javelle, ainsi que pour le blanchiment et la coloration du verre. Le blanchiment a lieu quand on l'emploie à faible dose; la coloration a lieu en violet, puis en pourpre, à dose plus forte. On dit aussi *pyrolysite*.

PYROMALATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyromalique avec une base.

PYROMALIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *malique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide malique cristallisé.

PYROMANCIE. s. f. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; μαντεία, divination). Antiq. Divination par le moyen du feu. La pyromancie se faisait de plusieurs façons. On bien l'on jetait sur le feu de la poix broyée, qui devait s'allumer instantanément pour que l'augure fût propice; ou bien l'on allumait des flambeaux enduits de poix. Si la flamme était pure, sans fumée, pyramidale, c'était bon signe; si la flamme se divisait, était accompagnée de fumée noire, épaisse, l'augure était défavorable.

PYROMANCIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à la pyromancie, qui concerne la pyromancie. Les pratiques pyromanciennes. Un présage, un augure pyromancien.

— PYROMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratique la pyromancie.

PYROMANIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; μανία, manie). Pathol. Monomanie incendiaire.

PYROMAQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; μάχομαι, je combats). Minér. Se dit des minéraux qui donnent des étincelles par le choc du briquet. Silex pyromaque. Les couleurs les plus communes du silex pyromaque sont le noir grisâtre, le blond et le gris. Les pierres pyromaques se trouvent surtout dans les calcaires des groupes crétacé, oolithique et paléozoïque.

PYROMARGARATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyromargarique avec une base.

PYROMARGARIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *margarique*). Chim. Se dit d'un acide qui est obtenu par la distillation du margarate de baryte.

PYROMARIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide pimarique.

PYROMÉCONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyroméconique avec une base.

PYROMÉCONIQUE. adj. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *méconique*). Chim. Se dit d'un acide qui est produit par la distillation de l'acide méconique.

PYROMÉLANE. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; μέλας, ανος, noir). Ornith. Syn. d'ORYX.

— Minér. Nom de petits grains d'éclat resineux, rougeâtres, brunâtres ou noirs, trouvés dans les lavages d'or de la Caroline du Nord.

PYROMÉLINE. s. f. Minér. Syn. de MORENOSITE.

PYROMELLIQUE adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *mellique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation sèche de l'acide mellique.

PYROMERIDE. s. f. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; μερίς, partie). Minér. Espèce de roche feldspathique et quartzeuse.

*** PYROMÈTRE**. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer les hautes températures par la dilatation. || *Pyromètre à air*. Sorte de thermomètre à air qui donne la température de l'enceinte où il est placé. || *Pyromètre de Brongniart*. Barre métallique assez longue, plongée dans le four à porcelaine dont on veut évaluer la température et qui communique au dehors avec un levier coudé dont le mouvement se transmet à une aiguille mobile sur un cadran. || *Pyromètre à cadran*. Appareil qui sert à démontrer la dilatation des corps solides par la chaleur. Une tige est disposée horizontalement entre deux bornes; d'un côté, elle est serrée fortement au moyen d'une vis de pression, tandis qu'elle peut glisser librement de l'autre côté. L'extrémité libre vient buter contre la courte branche d'un levier à branches inégales; quand la tige s'allonge, elle pousse la petite branche, le levier tourne et indique par sa longue branche l'allongement de la tige. || *Pyromètre de Wedgwood*. Instrument fondé sur le retrait qu'éprouve l'argile soumise à l'action de la chaleur, retrait qui croît avec la température, mais suivant une loi inconnue. Ce pyromètre est formé de deux règles de cuivre inclinées entre elles et fixées sur une plaque de même métal; l'une de ces règles est divisée en 240 parties égales ou degrés. Pour connaître la température d'un fourneau, on fait glisser entre les règles, jusqu'au point le plus élevé qu'il puisse atteindre, un petit cône d'argile auquel on a fait prendre la température de ce fourneau. Avant l'opération, ce petit cône s'enfonçait entre les deux règles jusqu'à une ligne marquée *0*; le nombre de degrés indiqué ensuite par l'échelle annonce la température. Le zéro de ce pyromètre correspond à 538°,55 du thermomètre centigrade, et chaque degré de l'échelle représente environ 72°,22 du même thermomètre.

PYROMÉTRIE. s. f. (rad. *pyromètre*). Phys. Art de mesurer les hautes températures par la dilatation. || Science qui a pour objet cette mesure. || Art de la fabrication des pyromètres.

PYROMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui appartient à la pyrométrie, qui a rapport à la pyrométrie. Caloriferes pyrométriques. Cheminées pyrométriques. Études, observations pyrométriques.

PYROMORPHITE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; μορφή, forme). Minér. Phosphate de plomb naturel.

PYROMUCAMIDE. s. m. Chim. Composé obtenu en chauffant pendant quelque temps à la température de 110° le pyromucate d'éthyle avec une solution aqueuse concentrée d'ammoniaque.

PYROMUCATE. s. m. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *mucate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyromucique avec une base. Pyromucate d'ammoniaque. Pyromucate de baryte. Pyromucate de cuivre. Pyromucate de protoxyde de fer, de potasse. Pyromucate de plomb. Pyromucate de soude. Pyromucate de strontiane. Le pyromucate d'argent est soluble et cristallise en paillettes blanchâtres.

PYROMUCIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *mucique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit quand on soumet l'acide mucique à la distillation sèche.

PYROMUQUEUX. adj. m. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *muqueux*). Chim. Se disait de l'acide acétique, produit par la distillation des gommes, du sucre, du miel, lorsqu'on croyait que cet acide était d'une nature particulière.

PYRONEPTUNIEN, ENNE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *neptunien*). Geol. Se dit de roches produites par l'eau et le feu central.

PYRONIA. adj. f. Myth. Surnom de Diane.

PYRONOME. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; νομός, loi). Poudre explosive dans laquelle le tan et le nitrate de soude remplacent le charbon et le nitrate de potasse.

PYRONOMIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; νομός, règle). Anc. chim. Art de régler et de conduire les degrés de chaleur pour les opérations chimiques. Les philosophes hermétiques disaient unanimement que tout leur secret consistait dans le régime du feu, une fois qu'on avait la matière de la pierre.

PYRONOMIQUE. adj. 2 g. Anc. chim. Qui appartient, qui a rapport à la pyronomie.

PYRONOTE. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour trois espèces de l'Océanie.

PYROPE. s. m. (ét. gr., πυρωπός, enflammé). Minér. Grenat composé d'alumine et de manganèse.

— Antiq. Alliage dans lequel il entrait quatre parties de cuivre et une partie d'or. || Escarboucle, pierre précieuse qui, dit-on, eclairait pendant la nuit.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de la Jamaïque.

PYROPECTIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *pectique*). Chim. Se dit d'un acide qui naît dans la distillation sèche d'un composé pectique.

PYROPHAGE. adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; φαγω, je mange). Qui avale ou semble avaler du feu, des corps incandescents. || Syn. de IGNIVORE.

PYROPHANE. adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; φαίνω, je brille). Phys. Qui devient transparent lorsqu'on l'expose à l'action du feu.

— Minér. Se dit de certaines pierres siliceuses, opaques à froid, qu'on imbibe de cire, et qui deviennent transparentes quand le feu a fait fondre la cire.

PYROPHILE. s. m. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; φιλέω, j'aime). Entom. Genre d'insectes peu connu.

PYROPHLYCTIDE. s. f. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; φλύκτις, tumeur). Pathol. Sorte de pustule maligne.

PYROPHONE. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; φωνή, voix). Mus. Instrument de flammes chantantes, formé de tubes de verre, dans lesquels on introduit des flammes dont l'écartement fournit des sons plus ou moins graves, selon la longueur des tubes.

*** PYROPHORE**. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; φορός, qui porte). Chim. Toute préparation chimique qui brûle au contact de l'air avec dégagement de lumière. Le pyrophore était très employé avant l'invention des briquets phosphoriques et des allumettes chimiques.

— Nom donné à une sorte de briquet électrique.

— Antiq. Nom de prêtres qui, chez les Grecs et les Perses, marchaient à la tête de l'armée, en tenant dans leurs mains des vases remplis de feu, et qui donnaient le signal du combat en les élevant en l'air. || Sorte de réchaud, de brasier, chez les anciens.

— Arachn. Genre d'araignées, établi aux dépens des saltiques.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des élatérides, établi pour plus de soixante espèces de l'Amérique tropicale, ayant des ocellations lumineuses. Les Mexicaines s'en servent comme d'un objet d'ornement et les placent le soir dans leur chevelure.

— PYROPHORE. adj. 2 g. Qui prend feu au contact de l'air. Composition pyrophore.

PYROPHORE. s. m. (ét. lat., *pyrum*, poire; gr. φορός, porteur). Bot. Syn. de POIRIER.

PYROPHORIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au pyrophore.

— *Fer pyrophorique*. Fer obtenu par la réduction d'un oxyde de fer au moyen de l'hydrogène.

PYROPHOSPHAMATE. s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide pyrophosphamique avec une base.

PYROPHOSPHAMIQUE. adj. Chim. Se dit des acides qu'on obtient par l'action de la chaleur sur une solution d'acide pyrophosphodiamique.

PYROPHOSPHATE. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *phosphate*). Chim. Phosphate qui, après avoir été calciné, change de propriétés, cristallise différemment et avec une proportion différente d'eau de cristallisation. Pyrophosphate de soude.

PYROPHOSPHODIAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du perchlorure de phosphore ou de l'oxychlorure sur une solution d'ammoniaque concentrée.

PYROPHOSPHONITRYLIQUE. adject. Chim. Se dit d'un acide dont les sels s'obtiennent sous l'action de la chaleur.

PYROPHOSPHOREUX. adj. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *phosphoreux*). Chim. Se dit d'un acide hypothétique qui serait obtenu en chauffant l'acide phosphoreux.

PYROPHOSPHORIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *phosphorique*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la chaleur sur l'acide phosphorique.

PYROPHTALME. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; ὀφθαλμός, œil). Ornith. Genre d'oiseaux, détaché des sylvies.

PYROPHYLLITE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; φύλλον, feuille). Minér. Silicate hydraté d'alumine et de magnésie trouvé dans les monts Ourals, en Belgique, au Brésil, etc.

PYROPHYSALITE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; φυσαλίς, bulle d'air). Minér. Variété de topaze pierreuse.

PYROPHYTIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; φυτόν, plante). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans les huiles pyrogénées végétales non rectifiées.

PYROPIEN, ENNE. adj. (rad. *pyrope*). Minér. Qui contient des grenats rougeâtres. Calciphyre pyropienne. Roche pyropienne.

PYROPINE. s. f. Chim. Matière rouge albuminoïde qu'on extrait des dents d'éléphant.

PYROPISSITE. s. f. Minér. Nom donné à un mélange de substances hydrocarbonées d'une épaisseur de vingt centimètres qu'on remarque dans le lignite de Weissenfels.

PYROPNEUMATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; πνεῦμα, vent). Phys. Se dit d'un appareil qui procure instantanément du feu en enflammant du gaz hydrogène extrait de l'eau au moyen du zinc, soit par l'électricité, soit par le platine spongieux. Lampe pyropneumatique. Briquet pyropneumatique.

PYROPS. s. m. Entom. Syn. d'HOTINE.

PYROPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes rouges.

PYROPUNCTURE. s. f. (pr. *pi-ro-pon kture*; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; lat. *punctura*, piqûre). Chir. Opération qui consiste dans l'emploi d'aiguilles rougies au feu pour opérer des cautérisations partielles dans les tumeurs.

PYROQUINATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyroquinique avec une base.

PYROQUINIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *quinique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de la chaleur sur l'acide quinique.

PYROQUINOL. s. m. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *quinol*). Chim. Nom donné à la pyrocatéchine.

PYRORACÉMIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *racémique*). Chim. Se dit d'un acide qui naît dans la distillation sèche de l'acide racémique ou de l'acide tartrique.

PYRORÉTINE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; ῥητίνη, résine). Minér. Résine fossile de couleur brun noir, trouvée en Bohême.

PYRORTHITE. s. m. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *orthite*). Minér. Variété d'allanite ressemblant à l'orthite, qui présente à un haut degré le phénomène d'incandescence lorsqu'on la chauffe au chalumeau.

*** PYROSCAPHE**. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; lat. *scapha*, chaloupe). Mar. Espèce de bâtiment à vapeur, sans cheminée, en usage en Russie principalement. Aller en pyroscaphe.

— Bateau à vapeur, en général. *Ne viens pas voir le Nil que le pyroscaphe* dispute au crocodile. (Ger. de Nerval.)

PYROSCAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui se rapporte au pyroscaphe. Service pyroscaphique.

PYROSCLÉRITE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; σκληρός, dur). Minér. Silicate hydraté d'alumine et de magnésie trouvé à l'île d'Elbe.

PYROSCOPE. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; σκοπέω, je considère). Phys. Instrument qui sert à mesurer le pouvoir du calorique rayonnant, et par suite à reconnaître le moment où la température est arrivée à un degré déterminé dans un milieu demeurant toujours le même.

PYROSCOPIE. s. f. (rad. *pyroscope*). Phys. Art de mesurer le pouvoir rayonnant du calorique. || Science, théorie qui a pour objet cette mesure. || Art de la fabrication du pyroscope.

— Antiq. Divination par le moyen du feu.

PYROSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui est relatif à la pyroscopie.

PYROSE. s. f. Medec. Syn. de PYROSIS.

PYROSIS. s. f. (pr. *pi-ro-sizss*; du gr. πύρωσις, brûlure). Medec. Affection caractérisée par une douleur brûlante ressentie à l'épigastre, et accompagnée de l'éructation d'une certaine quantité de sérosité qui produit dans l'œsophage et le pharynx qu'elle traverse une sensation d'ardeur et d'érosion. La pyrosis est un degré plus élevé de l'affection symptomatique qu'on a appelée *aigreurs de l'estomac*. Elle a reçu les noms vulgaires de *fer chaud*, *cremason*, *soda*, *gorgosset*.

PYROSMALITE. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; ὀσμή, odeur). Minér. Silicate hydraté de fer et de manganèse trouvé en Suède.

PYROSMARAGDE. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; lat. *smaragdus*, pierre précieuse). Minér. Variété de chaux fluatée qui imite les pierres précieuses.

PYROSOME. s. m. pr. *pi-ro-zome*; et. gr., πῦρ, πυρός, feu; σῶμα, corps). Moll. Genre d'ascidies, établi pour trois espèces habitant les mers des pays chauds, et ainsi appelées à cause de l'éclat dont elles brillent, éclat tel qu'elles paraissent avoir un corps de feu. Cette lumière, qui projette la nuit sur les eaux les couleurs de l'arc-en-ciel, est due au phosphore que le pyrosome dégage de son corps. Elle n'est bien sensible, il faut le dire, que lorsqu'une grande quantité de ces mollusques se trouve réunie.

PYROSOPHE. s. m. (pr. *pi-ro-zofe*). Alchim. Celui qui s'occupe spécialement de pyrosophie, qui connaît la pyrosophie, qui l'enseigne ou qui écrit sur cette science.

PYROSOPHIE. s. f. pr. *pi-ro-zo-fi*; et. gr., πῦρ, πυρός, feu; σοφία, science). Alchim. Science qui a pour objet la nature et les propriétés du feu. On sait que le régime du feu était considéré par les philosophes hermétiques comme la base fondamentale de leur science.

PYROSOPHIQUE. adj. 2 g. (pr. *pi-ro-zofike*). Alchim. Qui appartient, qui est relatif à la pyrosophie.

PYROSORBIQUE. adj. (pr. *pi-ro-zor-bike*; et. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *sorbique*) Chim. Qui est obtenu par la distillation de l'acide sorbique.

PYROSPHÈRE. s. f. (étymol. gr., πῦρ, πυρός, feu, σφαῖρα, sphère). Géol. Noyau incandescent qui occupe sans doute le centre de la terre.

PYROSTANNIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu; fr. *stannique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la dessiccation à 110° de l'acide métastannique combiné avec l'acide métastannique.

PYROSTAT. s. m. pr. *pi-ro-sta*; (étym. gr.

πῦρ, πυρός, feu ; στατ-ός, arrêté). Appareil destiné à régler la température.

PYROSTATIQUE. adj. 2 g. (rad. *pyrostat* Phys Qui sert à régler la dépense du calorique Poé e pyrostatique. Marmite pyrostatique.

— PYROSTATIQUE. s f Phys. Science qui consiste à disposer les corps qui doivent être soumis à l'action du feu, de manière à produire un effet régulier, constant, et le plus avantageux possible, ou bien, à diriger, à régulariser la chaleur, en lui imposant les parcours les plus propres à produire l effet attendu.

PYROSTEARINE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; στέαρ, graisse,). Chim. Graisse obtenue par la distillation de matières organiques.

PYROSTÉARIQUE. adj Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation du stéarate de chaux.

PYROSTOME. s. m. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; στόμα, bouche). Bot. Genre de verbénacées lantanées, établi pour des arbres ou arbrisseaux d'Essequeba.

PYROSTRIE. s. m. Bot. Genre de rubiacées guettardées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'île Maurice. Le pyrostrie à feuilles d'olivier est un arbrisseau dont le fruit est une baie sèche qui ressemble à une petite poire striée. || Syn. d'EUPYRÈNE.

PYROSUCCINIQUE. adj. (pr. *pi-ro-çu-kcinike* ; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; fr. *succinique*). Chim. Se dit d'une huile empyreumatique obtenue par distillation du succin et à laquelle on donne aussi le nom d'*huile de succin*.

PYROSULFURIQUE. adj. (pr. *pi-ro-çulfu-rike* ; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; fr. *sulfurique*). Chim. Se dit d'un chlorure obtenu par l'action du chlorure de soufre sur l'anhydride sulfurique.

PYROTARTARIQUE. adj. 2 g. Chim. Syn. de PYROTARTRIQUE.

PYROTARTRANILATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrotartranilique avec une base.

PYROTARTRANILE. s. f. Chim. Corps produit par l'action de la chaleur sur un mélange d'acide pyrotartrique et d'aniline.

PYROTARTRANILIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui provient de l'action de la potasse sur la pyrotartranile.

PYROTARTRATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrotartrique avec une base. Le pyrotartrate de potasse précipite sur-le-champ l'acétate de plomb. Il ne précipite point les sels de baryte et de chaux.

PYROTARTREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un acide de tartrate de potasse obtenu par la distillation sèche.

PYROTARTRIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; fr. *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide particulier qui se produit dans la distillation de l'acide tartrique, ou du tartrate de potasse, dit *creme de tartre*. L'acide pyrotartrique forme avec la potasse un sel déliquescent, soluble dans l'alcool.

PYROTARTRITE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrotartreux avec une base.

PYROTARTROTARTRIQUE. adject. Chim. Se dit d'un acide pyrotartrique homologue à l'acide tartrique.

PYROTE. s. f. (du gr. πυρωτός, enflammé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélydes, tribu des vésicants, établi pour une dizaine d'espèces américaines.

* **PYROTECHNIE**. s. f. (pr. *pi-ro-tek-ni* ; ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; τέχνη, art). Art d'employer le feu et de le conduire.

— Art de celui qui fait les feux d'artifice pour les réjouissances publiques.

— Fig. C'est déjà le style flamboyant dans lequel le règne de l'ogive va jeter son plus radieux, mais son dernier éclat, véritable bouquet de cette *pyrotechnie* de pierres que l'on nomme architecture gothique. (F. Girard.)

— Nom donné par quelques auteurs à la chimie, à cause de l'emploi fréquent qu'elle fait du feu dans ses opérations.

— Alchim. Syn. de PYRONOMIE, PYROSOPHIE.

— Artill. Art de fabriquer les pièces d'artifice, de composer les matières propres à s'enflammer promptement. || *École de pyrotechnie*. Ecole où se font les études relatives aux munitions de guerre.

— Chir. *Pyrotechnie chirurgicale*. Art d'appliquer le feu dans le traitement des maladies.

* **PYROTECHNIQUE**. adj. 2 g. (pr. *pi-rotek-nike*). Qui appartient, qui est relatif à la pyrotechnie. Expériences pyrotechniques. Traité pyrotechnique. Leçons pyrotechniques.

— Bot. Se dit de la cynanche, parce que son écorce molle, légère et subéreuse, peut remplacer l'amadou, qui est prompt à prendre feu.

— PYROTECHNIQUE, s. f. Art d'employer le feu.

PYROTÉRÉBIQUE. adj. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu ; fr. *térébique*) Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation sèche de l'acide térébique. On dit aussi *pyrotérébilique*.

PYROTHONIDE. s. f. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu ; ὀθόνη, linge ; εἶδος, forme). Pharm. Huile empyreumatique qui résulte de la combustion à l'air libre des tissus de chanvre, de lin, de coton, des étoffes en général. La pyrothonide offre plusieurs rapports de composition avec l'extrait de suie.

PYROTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πυρωτικός ; fait de πυρόω, je brûle). Medec. Qui brûle, qui cautérise.

— Substantiv. l'n pyrotique. La pierre infernale est un pyrotique.

PYROTRITARATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrotritarique avec une base.

PYROTRITARIQUE. adject. Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation seche de l'acide tartrique.

PYRO-URATE. s. m. Chim. Sel résultaot de la combinaison de l'acide pyro-urique avec une base. Le pyro-urate de baryte est blanc, pulverulent, peu soluble dans l'eau froide. Le pyro-urate de chaux est fusible, et par le refroidissement il prend l'aspect et la consistance de la cire jaune. Pyro-urate d'ammoniaque, de potasse, de soude. Pyro-urate de plomb.

PYRO-URIQUE. adj. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; fr. *urique*). Chim. Qui est produit dans la distillation seche de l'acide urique ou de l'urate d'ammoniaque. L'acide pyro-urique a reçu aussi le nom d'*acide cyaaurique*.

PYROVINIQUE. adj. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu ; fr. *vinique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide tartrique.

PYROXYM s. m. Chim. Un des noms de la xylodine.

PYROXANTHINE. s. f. (ét. gr., πῦρ, πυρός, feu ; franç. *xanthine*). Chim. Matière extraite du goudron de bois traité par la potasse et qu'on rencontre aussi dans l'esprit de bois.

* **PYROXÈNE**. s. m. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu ; ξένος, etranger). Miner. Substance minérale rencontrée accidentellement dans les produits volcaniques et ayant généralement pour base la chaux, la magnésie et le protoxyde de fer.

PYROXÉNEUX, EUSE. adj. Miner. Qui renferme du pyroxène en cristaux distincts et dominants. Basanite pyroxéneuse. Roche pyroxéneuse.

PYROXÉNIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a le caractère, la nature du pyroxène. Roche pyroxénique. Tephrine pyroxenique.

PYROXÉNITE. s. f. (rad. *pyroxène*). Miner. Syn. de LHERZOLITHE.

PYRONYLE. s. m. ou **PYROXYLINE**. s. f. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu ; ξύλον, bois). Chim. Nom donné a des composés très inflammables et détonants, produits par l'action de l'acide azotique sur le coton, le chanvre, le bois, etc. Le plus connu est celui que l'on désigne sous le nom de *poudre-coton, fulmicoton*.

PYROXYLIQUE adj. 2 g. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu ; ξύλον, bois). Chim. Se dit de l'esprit ou ether pyroacetique, qui s'obtient par la distillation du bois. || Qui a rapport au pyroxyle.

PYROZOATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrozoïque avec une base.

PYROZOÏQUE. adj. (étym. gr., πῦρ, πυρός, feu ; ζῶον, animal). Chim. Se dit d'un acide extrait des huiles animales pyrogénées non rectifiées.

PYROZOONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrozoonique avec une base.

PYROZOONIQUE. adj. Chim. Syn. de PYROZOÏQUE.

PYRRHA. Myth. Femme de Deucalion.

PYRRHACRE. adj. 2 g. (étym. gr., πυῤῥός, roux ; ὄκρος, extremité). Hist. nat. Qui a l'extrémité de l'abdomen d'un jaune rougeâtre.

PYRRANTHE. s. m. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de LUMNITZERE.

PYRRHÉLÉON. s. m. Chim. Syn. de PYRROL.

PYRRHÉTINE. s. f. (étym. gr., πῦρ, feu ; ῥητίνη, resine). Chim. Nom générique des matières resineuses obtenues par l'action de la chaleur.

PYRRHIDE. Myth. Nom des descendants de Pyrrhus Néoptolème, fils d'Achille.

PYRRHINE. s. f. (du gr. πυῤῥός, roux). Phys. Principe colorant de la neige rouge.

* **PYRRHIQUE**. s. f. (du gr. πυῤῥίχη, même signification). Antiq. Danse militaire, dont on attribue l'invention soit a Pyrrhicus de Crète, soit a Pyrrhus Neoptolème, et qui était en grande vogue à Sparte et en Crète principalement. Les danseurs portaient des tuniques écarlates et ils étaient armés de toutes pièces. Les pas de hache qu'on exécute dans nos opéras sont des sortes de pyrrhiques modernes.

— Fam. et par plaisant. Les hommes semblent tous occupés a present à se détruire... tout est en guerre ; on croit que la France dansera aussi dans cette vilaine *pyrrhique*. (Volt.)

— Adjectiv. La danse *pyrrhique*. (Acad.)

* **PYRRHIQUE**. s. m. Métriq. anc. Pied de vers grecs ou latins composé de deux syllabes brèves.

— Adject. Pied pyrrhique. Mesure pyrrhique.

PYRRHITE. s. f. (ét. gr., πυῤῥός, roux). Minér. Nom de petits octaèdres d'un éclat vitreux, de couleur jaune orange, trouvés dans l'Oural.

PYRRHOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes rouges.

PYRRHOCORAX. s. m. (étym. gr., πυῤῥός, roux ; κόραξ, corbeau). Ornith. Nom scientifique du genre choquart.

PYRRHOCORIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *pyrrhocoris* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui a rapport au pyrrhocoris. || PYRRHOCORIDES. s. m. pl. Syn. d'ASTEMMITES.

PYRRHOCORIS. s. m. (pr. *pir-ro-ko-riss* ; ét. gr., πυῤῥός, roux ; κόρις, punaise). Entom. Syn. d'ASTEMME.

PYRRHODE. s. m. (étym. gr., πυῤῥώδης, de couleur rousse). Ornith. Syn. de CHARMOSYNE.

PYRRHOGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen roux.

PYRRHOLE. s. m. Chim. Syn. de PYRROL.

PYRRHOLEUQUE. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; λευκός, blanc). Zool. Qui est roux en dessus et blanc en dessous.

PYRRHOLITE. s. f. (ét. gr., πυῤῥός, roux). Minér. Substance qui paraît se rapporter à l'anorthite et qui a été trouvée dans du quartz compact.

PYRRHOMÉE. s. f. (ét. gr., πυῤῥός, roux). Espèce de cosmétique composée de poussière de talc et de noir de fumée.

PYRRHON. Philosophe grec, né à Elis (Péloponnèse), 384-288 av. J.-C., disciple d'Anaxarque d'Abdère, parcourut l'Asie avec lui a la suite d'Alexandre le Grand. A son retour, il fonda à Elis l'école des sceptiques. Il n'a rien écrit, mais on connaît les dix motifs de doute qui, selon lui, sont la base du scepticisme.

* **PYRRHONIEN, ENNE**. adj. Qui appartient a l'école de Pyrrhon. Se dit des hommes et des choses. Les philosophes pyrrhoniens. La secte pyrrhonienne. La doctrine pyrrhonienne. Un raisonnement pyrrhonien.

— Par extens. Sceptique. Ce fait de science, les hommes sont ces dogmatiques et hardis, et il leur en coûte plus d'efforts pour être timides et *pyrrhoniens*. (Fontenelle.)

— Philol. *Hypotyposes pyrrhoniennes*. Titre d'un ouvrage ou Sextus Empiricus a exposé la doctrine de Pyrrhon.

— PYRRHONIEN. s. m. Antiq. gr. Philosophe de la secte dont Pyrrhon était le chef. Les plus célèbres pyrrhoniens de l'antiquité furent Timon, Enésidème, Hérodote et Sextus Empiricus.

— Par extens. Celui qui affecte de douter de ce que les autres regardent comme le plus certain. C'est un franc *pyrrhonien*. (Acad.) Il n'y a jamais eu de *pyrrhonien* effectif parfait ; la nature soutient la raison impuissante, et l'empêche d'extravaguer a ce point. (Pascal.) Dans ce sens, on dit *pyrrhonienne*, au féminin.

PYRRHONISER. v. n. 1re conj. Affecter de douter de tout, comme autrefois les philosophes de la secte de Pyrrhon.

— Par extens. Se dit d'une personne qui, à chaque proposition mise en avant, oppose ou prétend qu'on peut opposer une proposition contraire également satisfaisante.

* **PYRRHONISME**. s. m. Doctrine de Pyrrhon, système du doute absolu et de l'indifférence en toutes choses.

— Doute exagéré qu'une personne affecte d'apporter dans les choses qui passent aux yeux des autres pour les plus certaines. Pyrrhonisme en matière de religion. Ne pas admettre une pareille vérité, quel pyrrhonisme ! Si le *pyrrhonisme* etend ses droits jusque sur la morale, il ne saurait être que l'auteur de tous les maux et le destructeur de toute société. (L'abbé d'Olivet.) L'Hexaméron rustique et les Entretiens d'Horatius Tubero sont écrits avec une liberté plus que cynique, mais où le *pyrrhonisme* se produit avec une franchise tout à fait extraordinaire. (J.-J. Rousseau.) Le *pyrrhonisme* proprement dit n'est qu'un instant de léthargie, de torpeur et de néant. (P. Leroux.)

— *Pyrrhonisme historique*. Doute sur les faits généralement admis ou abus d'une critique qui s'attaque aux faits les mieux établis.

PYRRHONOTE. adj. 2 g. (étym. gr., πυῤῥός, roux ; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos roux en totalité ou en partie.

PYRRHOPAPPE. s. m. (étym. gr., πυῤῥός, roux ; πάππος, aigrette). Bot. Synon. de CHONDRILLE.

PYRRHOPHANE. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; φανός, brillant). Zool. Qui est roux en dessus et brillant en dessous.

PYRRHOPHE. adj. 2 g. (étym. gr., πυῤῥός, roux ; φαιός, brun). Ornithol. Qui a le plumage roux et brun.

PYRRHOPHRE. adj. 2 g (ét. gr., πυῤῥός, roux ; ὄφρυς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils roux.

PYRRHOPINE. s. f. Chim. Alcaloïde retiré de la racine de la grande chélidoine.

PYRRHOPROCTE. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; πρωκτός, anus). Zool. Qui a le croupion rougeâtre.

PYRRHOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes rousses ou rougeâtres.

PYRRHOPYGE. adj. 2 g. (étym. gr., πυῤῥός, roux ; πυγή, fesse). Zool. Qui a le derrière rougeâtre.

PYRRHORÉTINE. s. f. (étym. gr., πυῤῥός, roux ; ῥητίνη, resine). Minér. Substance qu'on croit être une combinaison de bolorétine et d'acide humique trouvée en Danemark, dans les débris de sapins fossiles des tourbières.

PYRRHORHINE. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez rougeâtre.

PYRRHOSE. s. m. (étym. gr., πυῤῥός, roux). Bot. Genre de myristicacées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale.

PYRRHOSIDÉRITE. s. m. (pr. *pir-ro-cidé-rite* ; et. gr., πυῤῥός, rougeâtre ; σίδηρος, fer). Minér. Syn. de GOETHITE.

PYRRHOSIE. s. f. (étym. gr., πυῤῥός, roux). Bot. Syn. de NIPHOBOLE.

PYRRHOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture rougeâtre.

PYRRHOTINE. s. f. (ét. gr., πυῤῥός, roux). Minér. Sulfure de fer d'un éclat métallique faible, à cassure conchoïde, qu'on trouve en prisme hexagonal dans les minerais nickélifères de Norvège, de Bavière, du Piémont et du Brésil.

PYRRHOTRICHIE. s. f. (pr. *pir-ro-tri ki* ; étym. gr., πυῤῥός, roux ; θρίξ, τριχός, cheveu). Bot. Syn. d'ERIOSÈME.

PYRRHULAUDA. s. m. (ét. lat., *pyrrhula*, bouvreuil ; *alauda*, alouette). Ornith. Syn. de MÉGALOTE et de FRINGILLE.

PYRRHULE. s. m (du lat. *pyrrhula*, bouvreuil. Ornith. Nom scientifique du genre bouvreuil.

PYRRHULINE, ÉE. adj. (du lat. *pyrrhula*, bouvreuil). Ornith. Qui a rapport au bouvreuil. || PYRRHULINÉES. s. f. pl. Sous-famille de fringillides établie pour huit genres.

PYRRHUS ou **NÉOPTOLÈME**. Tempsher. Fils d'Achille et de Déidamie, né à Scyros, vint, après la mort de son père, au siège de Troie. Il alla chercher Philoctète a Lemnos ; il tua Polyte et Priam, et, après la ruine de Troie, sacrifia Astyanax et Polyxene. Il fonda ensuite un royaume en Epire, ou il amena captifs Andromaque et Hélénus. Il avait épousé Hermione, dont le fiancé, Oreste, le fit massacrer par le peuple de Delphes.

— PYRRHUS. Roi des Molosses (Épire), était au berceau quand son père, Eacide, fut dépouillé de ses Etats, vers 316 av. J.-C. Pyrrhus s'attacha à Démétrius Poliorcète ; puis, avec l'aide de Ptolémée Soter, il recouvra son royaume d'Épire, 295. Chef habile de mercenaires, il prit, et perdit la Macédoine ; il alla secourir Tarente contre les Romains, qu'il battit à Héraclée, 280, et a Asculum, 279, et les villes de Sicile contre les Carthaginois, qu'il vainquit aussi. Revenu en Italie, il échappa, malgré sa défaite de Bénévent, aux Romains, 275, et regagna l'Épire. Il tourna alors ses mercenaires contre Antigone Gonatas, qui perdit la Macédoine ; contre Sparte, qui le repoussa ; enfin, contre Argos, où il fut blessé à mort par une tuile qu'une femme lui avait lancée, 272.

PYRROGIS. s. m. (pr. *pir-ro-ciss*). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des stenélytres, tribu des serropalpides, établi pour deux espèces des Etats-Unis.

PYRROGOME. s. m. (ét. gr., πυῤῥός, roux ; κόμη, chevelure). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des plantes herbacées ou suffrutescentes de l'Amérique tropicale.

PYRROL. s. m (ét. gr., πυῤῥός, roux). Chim. Substance alcaline découverte dans les produits de distillation des matières animales et dans les goudrons de houille. C'est un liquide incolore, d'une odeur agreable, rappelant le chloroforme. Il est peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'ether. Les vapeurs de pyrrol communiquent au bois de sapin une coloration rouge caracteristique, surtout lors qu'on l'a humecté d'acide chlorhydrique.

PYRULAIRE. s. m. Bot. Genre de santalacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique boréale.

PYRULE. s. f. (étym. lat., *pyrum*, poire). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, famille des canalifères, établi pour un assez grand nombre d'espèces, dont la forme rappelle assez bien celle d'une poire. La pyrule ternatéenne. La pyrule allongée. La pyrule rampe. La pyrule trompette. Pyrules à spires assez élevées ou subfusiformes. Pyrules a tube long et droit, à spire courte. Pyrules a tube long. Il y a aussi des pyrules fossiles dont les coquilles ne se sont trouvées que dans le calcaire grossier et dans les couches plus nouvelles que cette formation.

PYRUS. s. m. (pr. *pi-russ* ; mot lat.). Botan. Nom scientifique du genre poirier.

PYRUVATE. s. m. Chim. Sel de l'acide pyruvique.

PYRUVILE. s. m. Chim. Corps qui se produit par l'action de l'acide pyruvique à chaud sur l'urée.

PYRUVINE. s. f. Chim. Corps cristallin blanc obtenu en chauffant dans un appareil distillatoire de la glycérine et de l'acide tartrique.

PYRUVIQUE. adj. (étym. gr., πῦρ, feu ; fr. *uvique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu dans la distillation sèche de l'acide tartrique et de l'acide paratartrique.

PYSODON. s. m. Crust. Genre de crustacés peu connu, établi pour deux espèces de l'océan Indien.

PYTÉLIE. s. f. Ornithol. Genre de passe-

reaux de la famille des fringillidés, ayant pour type le fringille beaumarquet.

PYTHAGORE. Philosophe grec, né à Samos, 569-470 av. J.-C., visita Lesbos, Milet, la Phénicie, et surtout l'Égypte, où il passa 22 ans, s'initiant auprès des prêtres à la connaissance de la religion et des sciences du pays. Transporté à Babylone avec beaucoup d'Égyptiens de la caste sacerdotale lors de l'invasion de Cambyse, il y rencontra des prêtres chaldéens, des mages et probablement des savants indiens. Après de nouveaux voyages, il se rendit dans la Grande-Grèce, où les habitants de Crotone lui conférèrent le droit de cité et lui offrirent la charge de censeur des mœurs. Il y devint le chef du parti aristocratique; il établit alors un institut auquel on n'était admis qu'après un examen minutieux; un silence rigoureux était prescrit aux élèves, qui devaient surtout exercer leur mémoire en apprenant par cœur des sentences morales et religieuses. On y joignait les éléments de la musique et des mathématiques. Après ce noviciat, les jeunes gens étaient admis à entendre directement le maître; il les entretenait sur les principes des choses, sur les vertus des nombres et leurs harmonies, etc. Après cet enseignement, qui durait trois années, les disciples se répandaient dans toutes les parties du monde ancien, et restaient rattachés par les liens d'une sorte de confrérie. Mais la guerre éclata entre l'aristocratie et la démocratie, l'école de Pythagore fut ruinée, Pythagore, à l'âge de plus de 80 ans, dut fuir, dénué de tout. Il mourut obscurément à Tarente.

— *Doctrine de Pythagore*. V. PYTHAGORISME.

— Arithm. *Table de Pythagore*. V. TABLE.

— Astron. *Système de Pythagore*. Le système que Copernic a renouvelé parmi nous. Il est ainsi appelé parce que Pythagore le soutint et que ses disciples en firent autant après lui; mais ce système était encore plus ancien.

— Géom. *Théorème de Pythagore, proposition de Pythagore*. Théorème fondamental de la géométrie élémentaire, qui fut découvert par Pythagore, et s'énonce ainsi : Le carré fait sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés.

— Philos. *Théologie arithmétique de Pythagore*. Titre pompeux donné par Nicomaque à la science des propriétés mystiques des nombres, suivant Pythagore. L'unité ou *monade* était le principe générateur. C'était l'attribut essentiel, le caractère sublime, le sceau même de Dieu. Le nombre 2, ou *dyade*, était le mauvais principe; il désignait le désordre, la confusion; aussi les Romains consacrèrent-ils à Pluton le deuxième mois de l'année, et aux mânes des morts le deuxième jour du deuxième mois. Le nombre 3, ou *triade*, désignait l'harmonie parfaite, et il renfermait de sublimes mystères. Le nombre 4 rappelait l'idée de Dieu et de sa puissance; 5 était l'emblème du mariage; 6, de la justice; 7, des vicissitudes humaines; 8, de la loi naturelle (l'égalité des hommes); 9, de la fragilité des fortunes humaines; 10, des merveilles de la nature, signe de paix, d'amitié, etc.

PYTHAGOREE. s. f. (de *Pythagore*, n. pr.). Bot. Syn. de BLACKWELLIE.

* **PYTHAGORICIEN, ENNE**. adj. Qui suit la doctrine de Pythagore. Les philosophes pythagoriciens. La secte pythagoricienne. L'institut pythagoricien.

— Qui est conforme au pythagorisme. Les idées pythagoriciennes. Les maximes pythagoriciennes. Les préceptes pythagoriciens. La philosophie *pythagoricienne* idéalise tout et part de principes invisibles. (V. Cousin.)

— Par extens. S'empl. substantiv. ou adject. en parlant d'une personne qui fait abus des idées numériques, des locutions arithmétiques ou géométriques dans le discours, ou bien encore, d'une personne dont la vie est frugale et austère. C'est un franc pythagoricien, entendez-le parler. Cette jeune femme fait la phythagoricienne. Mes quatre-vingt-quatre ans et mon extrême faiblesse me rendent encore plus *pythagoricien* que lui. (Volt.) || Se dit aussi des choses qui annoncent cet abus, ce genre de vie chez une personne. Voilà bien un langage pythagoricien. Il mène une vie pythagoricienne.

— PYTHAGORICIEN. s. m. Philosophe de la secte de Pythagore. Les pythagoriciens formèrent dans le principe une secte en quelque sorte religieuse; puis ils vécurent isolés à cause des persécutions dont ils furent l'objet. Ils s'abstenaient de viande et de fèves. Ocellus, Timée de Locres, Archytas, Hippase, Philolaüs, Eudoxe, Lysis, qu'on croit être l'auteur des *Vers dorés*, sont les pythagoriciens les plus connus. Les *pythagoriciens* croyaient à la métempsycose. (Acad.) Suivant les *pythagoriciens*, non seulement les planètes, mais les comètes elles-mêmes sont en mouvement autour du soleil. (Laplace.)

— Mus. Partisan d'un certain système de musique chez les Grecs.

* **PYTHAGORIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient à la philosophie de Pythagore ou à son école; dont le caractère ou l'esprit se rapproche de celui de Pythagore. Platon est plus socratique que *pythagorique*. (Montaigne.)

— *Diète pythagorique*. Abstinence de la chair des animaux. La diète *pythagorique*, préconisée par les philosophes anciens et nouveaux, recommandée même par quelques médecins, n'a jamais été indiquée par la nature. (Boll.)

— *Silence pythagorique*. Silence prolongé que Pythagore imposait à ses disciples.

— Gramm. gr. *Lettre pythagorique*. Nom donné à la lettre grecque upsilon Υ, parce que Pythagore en comparait les deux branches aux deux routes du vice et de la vertu qui se présentent à l'adolescent.

— *A la pythagorique*, loc. adv. A la façon de Pythagore, selon les règles, la doctrine, les idées de Pythagore. Il avait pareillement ainsi qu'il est requis par les règles de l'art jeûné trois jours, sans manger rien que du pain et quelques racines, et autres choses n'ayant âme, à la *pythagorique*. (Tahureau.)

PYTHAGORISANT. part. prés. du verbe Pythagoriser.

PYTHAGORISANT, ANTE. adj. Se dit de celui, de celle qui pythagorise. Le *pythagorisant* Sorion le détermina à s'abstenir de la chair des animaux, régime qui convenait à sa santé. Diderot.)

PYTHAGORISER. v. n. 1re conj. Suivre la doctrine ou les préceptes de Pythagore.

* **PYTHAGORISME**. s. m. Doctrine de Pythagore. Les deux dogmes principaux du pythagorisme sont les propriétés des nombres et la métempsycose ou transmigration des âmes. Peut-on nier la ressemblance entre le *pythagorisme* et la secte des essemens? (Peyrat.)

PYTHAGORISTE. s. m. Partisan des doctrines ou des préceptes de Pythagore.

PYTHAULE. s. m. (ét. gr., πύθων; pythien; αὐλός, flûte). Antiq. Joueur de flûte aux jeux Pythiens ou Pythiques.

PYTHIE. s. m. Entom. Syn. de PYTHO.

PYTHÉAS. Voyageur grec, né à Marseille, vivait vers 350 av. J.-C. Les anciens citent souvent de lui deux écrits qui ne nous sont pas parvenus : *Description de l'Océan* et *Périple, ou Voyage autour de la terre*. Il aurait pénétré dans la Baltique, et, en sortant de cette mer, serait allé jusqu'à Thule.

PYTHÉE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des leptures, établi pour une espèce de l'Australie.

PYTHIADE. s. f. (du grec πύθια, jeux Pythiens). Chron. anc. Espace de quatre ans entre deux célébrations consécutives des jeux Pythiens. Les Pythiades commencèrent l'an 580 avant Jésus-Christ.

PYTHIANTE. s. f. Bot. Sorte d'aubépine.

* **PYTHIE**. s. f. (ét. gr., Πύθων, nom du serpent Python, ou de Πυθώ, nom de la partie de la Phocide où se trouvait Delphes). Antiq. Prêtresse qui rendait les oracles d'Apollon, à Delphes, vers le commencement du printemps. Après un jeûne de trois jours et un bain dans la fontaine de Castalie, elle mâchait des feuilles de laurier et montait sur le trépied, qui était placé au-dessus d'un trou d'où s'exhalait une vapeur. Dès que cette vapeur commençait à l'agiter, tout son corps frémissait, ses cheveux se dressaient, puis sa bouche écumante et convulsive proférait des paroles prophétiques, que les prêtres recueillaient et interprétaient ordinairement d'une manière ambiguë. La *pythie* entre dans le temple, après une prière solennelle, pour prendre place sur son siége. (P. de Saint-Victor.)

— Moll. Genre de coquilles univalves.

* **PYTHIEN, ENNE**. adj. ou **PYTHIQUE** adj. 2 g. Myth. Qui appartient, qui est relatif à la pythie. Oracle pythien. Sentence pythienne. ‖ *Apollon Pythien, le dieu Pythien*. Apollon vainqueur du serpent Python. ‖ *L'esprit pythien*. Le pouvoir de la divination. ‖ *Jeux Pythiens* ou *Pythiques*. Jeux qu'on célébrait à Delphes en mémoire de la victoire d'Apollon sur le serpent Python, et qu'avait institués, selon les uns, Apollon lui-même, selon les autres, Diomède, Agamemnon ou le conseil des amphictyons, l'an 1263 av. J.-C. Les jeux Pythiens se célébraient originairement tous les neuf ans révolus; puis, ce fut tous les quatre ans. Les exercices étaient la course, le jet, le palet et le pugilat.

— Mus. anc. *Nome pythien, air pythien*. Air qui se jouait sur la flûte, sans accompagnement de chant, pendant la célébration des jeux Pythiques. — On rapporte que le nome pythien était composé de cinq parties correspondant aux celles dont s'était divisé naturellement le combat d'Apollon : 1° l'*anacrousis* ou prélude; 2° l'*emprira* ou commencement du combat; 3° le *catalee ensma* ou le fort du combat; 4° les *iambes* ou *dactyles*, dits aussi le *péan*, hymne du triomphe; 5° les *syringes* ou sifflements du serpent terrassé et mourant. ‖ *Flûte pythienne, flûte pythique*. Flûte qui jouait l'air ou nome pythien, aux jeux célébrés en l'honneur d'Apollon.

— *Les Pythiques*. s. f. pl. Philol. Les odes de Pindare, qui célébraient des victoires remportées aux jeux Pythiques.

— S'emploie aussi au singulier. La première *Pythique*. (Acad.)

PYTHIOCAMPE. s. m. (ét. fr., *pythie*; gr. κάμπτειν, chenille). Entom. Genre de chenilles velues, dont le poil, au toucher, irrite la peau.

PYTHION. s. m. Antiq. gr. Syn. de PYTHIUM

— Bot. Syn. d'AMORPHOPHALE.

PYTHIONICE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus.

* **PYTHIQUE** adj. 2 g. V. PYTHIEN.

PYTHIUM. s. m. Antiq. gr. Temple, autel consacré à Apollon Pythien, à Délos ou à Delphes.

— Bot. Syn. de LEPTOMITE.

PYTHO. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des helopiens, de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

PYTHO. Géogr. anc. Nom primitif de Delphes.

PYTHODORIS. Veuve d'Archélaüs, dernier roi de Cappadoce, femme de Polémon Ier, reine de Pont. Pendant la minorité de son fils, Polémon II, vers l'an 17 de notre ère, elle tint seule les rênes du gouvernement.

PYTHOMANCIE. s. f. (ét. gr., Πυθώ, ancien nom de Delphes, ou Πύθων, nom du serpent Python; μαντεία, divination). Antiq. gr. Divination par une invocation faite à Apollon, vainqueur du serpent Python, et qui était adoré à Delphes. ‖ Oracle d'Apollon.

PYTHOMANCIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui est relatif à la pythomancie. Pratique pythomancienne. Sentence pythomancienne. Rite pythomancien.

— PYTHOMANCIEN, ENNE. s. Prêtre ou prêtresse qui pratiquait la pythomancie, qui rendait les oracles d'Apollon Pythien.

PYTHOMANTE. s. 2 g. (ét. gr., Πυθώ, Delphes; μάντις, devin). Prêtre ou prêtresse d'Apollon Pythien.

* **PYTHON** s. m. Myth. Serpent monstrueux, de la longueur de plusieurs arpents de terre, à cent têtes, dont les bouches vomissaient des flammes. Il naquit, dit Ovide, du limon de la terre engendré par le déluge de Deucalion, et Junon, par jalousie, l'envoya contre Latone, maîtresse de Jupiter et mère d'Apollon. Ce dernier, devenu grand, tua Python à coups de flèches, et couvrit de la peau du monstre le trépied sur lequel les prêtresses de son temple se plaçaient pour rendre ses oracles.

— Fig.

Contre ces nouveaux *Pythons* et les *Salamandres*,
Le feu, le fer, aurait mes armes. (A. CHÉNIER.)

— Dans la traduction des Septante, Esprit de divination, génie qui entrait dans le corps des hommes et surtout des femmes et les faisait prophétiser. Avoir l'esprit de Python, le sonffle de Python. Il y a à Endor une femme qui a un esprit de *Python*. (Lemaistre de Sacy.)

— Par extens. Personne qui était possédée de cet esprit.

— Astron. Nom de la constellation du Dragon.

— Erpétolog. Genre de reptiles, type d'une famille de l'ordre des ophidiens, renfermant des serpents sans venin, au corps allongé et cylindrique, au dos couvert d'écailles nombreuses. Les espèces les plus connues du genre python sont : le python *ular sawa*, qui se cache dans l'eau pour guetter les animaux qui viennent se désaltérer, le python *tigre* et le python *boa*. Le premier a environ 30 pieds de long; le deuxième, 10 pieds; le dernier, 5 pieds. ‖ Dans l'Inde, on les appelle *serpents de rocher*.

PYTHONIDE. adj. 2 g. et. fr., *python*; gr. εἶδος, aspect). Erpet. Qui ressemble à un python. ‖ PYTHONIDES. s. m. pl. Sous-famille de pythoniens établie pour quatre genres.

PYTHONIE. s. f. Bot. Genre d'aroidées dracunculées, établi pour des herbes du Népaul.

PYTHONIEN, ENNE. adj. Erpet. Syn. de PYTHONIDE. PYTHONIENS. s. m. pl. Famille d'ophidiens établie pour dix espèces.

* **PYTHONISSE**. s. f. (ét. lat., *pythonissa*, même signif., du grec Πύθων, Python). Antiq. Femme qui prophétisait.

— Par extens. Toute prophétesse, devineresse, sorcière, en général. La pythonisse d'Endor, sollicitée par Saül, fit apparaître Samuel à ses yeux. Toute femme un peu hautaine contient une *pythonisse*. E. de Girardin.

— Arachn. Section du genre dysdère.

— Erpet. Espèce de couleuvre du Bengale.

PYTHICÈRE. s. m. (ét. gr., πύω, je salive; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clérimes, établi pour une espèce du Brésil.

PYTO. s. m. Espèce de bière de maïs qui on fabrique au Brésil principalement.

PYULQUE. s. m. (ét. gr., πύον, pus; ὄλκος, je tire). Chir. Instrument en forme de seringue, pour extraire les matières purulentes des diverses cavités du corps. Le pyulque n'est plus guère en usage, et on le remplace par une sonde en gomme élastique, au bout de laquelle on fixe le canon d'une seringue pour aspirer.

PYURE. s. f. Moll. Genre d'ascidies composées.

PYURIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; οὖρον, urine). Médec. Passement de pus, excrétion d'une urine mêlée de pus, dans la maladie appelée *néphrite calculeuse* et dans les affections chroniques de la vessie.

PYURIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui se rapporte à la pyurie.

PYXICÉPHALE. s. m. (ét. gr., πυξίς, boîte; κεφαλή, tête). Erpet. Genre de batraciens anoures, établi pour trois espèces de l'Amérique méridionale et de l'Afrique australe.

PYXIDAIRE. s. f. (ét. gr., πυξίς, ίδος, boîte). Bot. Syn. de LINDERNIE.

PYXIDANTHÈRE. s. m. (ét. gr., πυξίς, ίδος, boîte; ἄνθηρος, anthère). Bot. Genre de chapeaux, établi pour des arbustes de l'Amérique boréale.

PYXIDE. s. f. (du gr. πυξίς, ίδος, boîte). Antiq. Sorte de coffret destiné à serrer les objets précieux.

— Bot. Fruit globuleux qui, par une scissure transversale, s'ouvre en deux valves hémisphériques superposées, dont la supérieure s'appelle *opercule*, et l'inférieure, *amphore*. La pyxide est bien vulgairement *boîte à savonnette*. ‖ Urne des mousses. ‖ Syn. de PYXIDAIRE.

— Liturg. Boîte dans laquelle on dépose les hosties consacrées.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomelines, établi pour deux espèces du Brésil.

— Erpet. Genre de reptiles terrestres comprenant des tortues dont l'espèce type vit dans l'Inde et dans l'archipel Indien.

PYXIDÉ, ÉE. adj. (rad. *pyxide*). Bot. Qui est fait en forme de boîte; qui a la figure d'un petit gobelet. Lindernie pyxidée.

PYXIDELLE. s. f. (rad. *pyxide*). Bot. Nom donné à la lindernie.

PYXIDÉMIDE. s. f. (rad. *pyxide*, et *émide*). Erpet. Genre de reptiles chéloniens.

PYXYDICULE. s. f. (dimin. de *pyxide*). Bot. Genre d'algues naviculées que l'on a prises pour des infusoires polygastriques.

PYXIDIE. s. f. Bot. Pyxide à plusieurs loges. ‖ Syn. de PHASCUM.

PYXIDIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pixys, pixidis*, boîte; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des urnes, des capsules en forme de boîte. Le trichomane est pyxidifère, les involucres qui entourent ses capsules sont en forme de boîte.

PYXIDIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *pyxis, pyxidis*, boîte; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de boîte. ‖ PYXIDIROSTRES. s. m. pl. Famille de palmipèdes ayant pour type le genre phénicoptère.

PYXYDULE. s. f. (dimin. du lat. *pyxis, pyxidis*, boîte). Bot. Nom donné quelquefois à l'urne des mousses.

PYXINE. s. f. (du gr. πυξίς, boîte). Bot. Genre de lichens, voisin des lécidées, établi pour quelques espèces qui croissent entre les tropiques.

PYXINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pyxine. ‖ PYXINÉES. s. f. pl. Famille de lichens ayant pour type le genre pyxine.

PYXINIE. s. f. (étym. gr., πυξίνος, fauve). Helminth. Genre d'helminthes, établi pour trois espèces qui vivent en parasites sur les insectes.

PYXIPOME. s. m. (ét. gr., πυξίς, boîte; -πωμα, couvercle). Bot. Genre de portulacées, établi pour des herbes des Moluques.

PYXOS. Géogr. Ancien nom de Policastro

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Rel. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

LAF.D
B5548n

Besc[illegible]relle, Louis Nicolas
Nouveau dictionnaire national; ou, diction-
naire universel de la langue française. Ed.2.
vol.2.

DATE.

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 21 09 10 014 2